Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/nouveaularoussei01laro

NOUVEAU
LAROUSSE
ILLUSTRÉ

NOUVEAU
LAROUSSE
ILLUSTRÉ
DIRECTEUR :
CLAUDE AUGÉ
« JE SÈME A TOUT VENT »
Linguistique.
Langue Française.
Littérature & Beaux-Arts.
Œuvres Littéraires & Artistiques.
Religions, Philosophie, Pédagogie.
Droit, Causes Célèbres.
Politique.
Sciences économiques et sociales.
Géographie, Voyages.
Histoire, Biographie.
Institutions, Mœurs & Coutumes.
Sciences pures et appliquées.
Art militaire & Art naval.
Types littéraires & sociaux.
Allusions littéraires, historiques, scientifiques.
Sports & Vie pratique.
LIBRAIRIE LAROUSSE . PARIS

S.D
4B327n

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ

DICTIONNAIRE UNIVERSEL ENCYCLOPÉDIQUE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

CLAUDE AUGÉ

TOME PREMIER

4 400 Gravures. — 80 Tableaux. — 60 Cartes.

60970
29/9/03

PARIS
LIBRAIRIE LAROUSSE
17, RUE MONTPARNASSE, 17

Tous droits réservés.

AE
25
L34
E1

PRÉFACE

L'OUVRAGE que nous publions aujourd'hui n'est pas un abrégé du *Grand Dictionnaire Larousse*. Il se rattache à son devancier par l'idée essentiellement encyclopédique qui a présidé à son élaboration, et, sous ce rapport, un lien unit étroitement l'une à l'autre les deux publications ; mais le *Nouveau Larousse illustré* a son originalité propre, ses caractères particuliers, ses avantages spéciaux, qu'il importe de mettre en relief.

Il existe tant en France qu'à l'étranger des répertoires encyclopédiques. Ces recueils, dont quelques-uns jouissent d'une renommée légitime, conviennent à l'homme de cabinet, au savant. Peut-on dire qu'ils conviennent de même au grand public, c'est-à-dire à cette catégorie si nombreuse de personnes qui, disposant d'un temps limité, en dehors de leurs occupations professionnelles, doivent avoir sous la main un dictionnaire concis, pratique, de consultation facile ? La réponse n'est pas douteuse. A ce public, auquel nous avons songé en concevant le plan du *Nouveau Larousse*, il ne faut pas de ces recueils considérables qui, sur chaque question, sur chaque événement, donnent une véritable monographie de la matière, et obligent le lecteur, pour rechercher une date, pour connaître un fait, à lire des pages et des pages. A ce public, il y a lieu de présenter une encyclopédie de dimensions moyennes, aussi complète que possible, et qui puisse constituer le livre de fonds de toutes les bibliothèques, de toutes les familles.

Il n'est pas de tâche plus délicate que celle qui consiste à faire connaître les résultats de la haute culture scientifique. Désireux de conduire à bien une œuvre de vulgarisation sincère, nous avons pris soin de grouper autour de nous des hommes capables de nous seconder avec efficacité. Que le lecteur consulte, à la fin de chaque volume, les noms de ceux qui ont pris part à la rédaction ou à l'illustration : il constatera que tout collaborateur, même le plus modeste, a qualité pour tenir la plume et ne parle que de ce qu'il sait. L'histoire est traitée par des historiens, la géographie par des géographes, la médecine par des médecins, etc. C'est une vérité banale, mais qu'il est à propos de rappeler ici, que l'on ne peut résumer en quelques lignes les éléments d'une question si on ne connaît bien cette question tout entière ; car, ainsi qu'on l'a dit très justement, un jour de synthèse est l'aboutissement de plusieurs années d'analyse patiente. De là, le soin que nous avons eu de faire appel soit à des savants, soit à leurs disciples, afin que le lecteur fût toujours certain d'avoir sous les yeux des articles sûrs. Nous ne prétendons pas à l'infaillibilité : plus qu'aucune autre, une œuvre encyclopédique, par la masse même des matériaux qu'elle met en œuvre, est incidemment sujette à l'erreur ; mais nous avons fait tous nos efforts pour amasser ici la plus grande somme possible de vérité.

Une autre difficulté consistait dans l'établissement du vocabulaire. Après mûre réflexion, nous avons décidé de n'omettre aucun mot consacré, de ne passer sous silence aucun vocable littéraire, aucun terme familier, aucune expression enfin ayant acquis chez nous droit de cité. Mais nous n'avons pas hésité à jeter par-dessus bord quelques mots complètement tombés en désuétude, les infiniment petits, les biographies de certains personnages obscurs des siècles passés qui encombreraient inutilement les colonnes de notre

Dictionnaire. L'élimination judicieuse de ces détails oiseux nous a permis de donner tout le développement nécessaire aux sujets d'ordre général.

Quant à l'esprit dont s'inspire le *Nouveau Larousse*, c'est l'esprit purement scientifique : nous entendons par là que nous considérons cette encyclopédie non comme une machine de guerre, non comme une œuvre de polémique, mais comme un exposé de faits et d'idées. Résolu à l'impartialité, nous avons donc choisi nos collaborateurs sans distinction d'opinion, de parti, de confession, n'ayant en vue que leur compétence, et il nous a semblé que de ce groupement d'hommes réciproquement respectueux de leurs idées, associés à une tâche de bonne foi, il ne pouvait sortir qu'une œuvre harmonieuse en toutes ses parties et salutaire pour le lecteur.

La partie matérielle du *Nouveau Larousse* n'a pas été, moins que sa rédaction, l'objet d'une sollicitude sévère. Les caractères employés sont un peu fins — car il fallait faire tenir en quelques volumes une somme énorme de matériaux, — mais ils sont très lisibles. La lecture des notices est d'ailleurs sensiblement facilitée par l'illustration. Grâce au perfectionnement des procédés, la gravure a acquis une précision et une netteté qui lui assurent un large rôle partout où se fait sentir le besoin de documents exacts. Elle est donc toute désignée pour une encyclopédie nouvelle où l'image doit être constamment l'auxiliaire de l'idée; elle parle aux yeux et épargne au lecteur la fatigue de descriptions trop touffues, d'explications trop longues.

Toutes nos gravures ont leur utilité et leur raison d'être. Dessinées spécialement d'après nature ou d'après les documents les plus dignes de foi, elles égalent en variété le texte qu'elles illustrent : *reproductions de monuments* et *d'œuvres d'art, portraits de personnages célèbres, sites géographiques, types et costumes, animaux et plantes, minéraux et fossiles, monnaies et médailles, schémas et reproductions de machines, d'appareils, figures de géométrie,* etc. De plus, des *tableaux synthétiques* facilitent dans l'esprit la formation des vues d'ensemble et des idées générales. Nous avons mis aussi à profit les progrès immenses réalisés par la cartographie : des cartes physiques, politiques, économiques, forment un ensemble de documents géographiques aussi précieux qu'abondants. Elles occupent chacune la place assignée par l'ordre alphabétique, à portée du texte correspondant; seule disposition qui permette de s'y reporter commodément et de les consulter avec fruit.

Ainsi, le *Nouveau Larousse illustré* se présente avec le double caractère d'un dictionnaire encyclopédique et d'un musée iconographique. Le lecteur connaît notre plan; il sait ce que nous avons voulu faire : une œuvre écrite à l'usage de tout le monde par des auteurs capables de vulgariser avec compétence et originalité. Il lui appartient de dire si l'exécution est à la hauteur de la conception et si le *Nouveau Larousse* est bien l'œuvre sincère, utile et accessible à tous que nous avons résolu de mettre au jour.

CLAUDE AUGÉ.

TABLE DES ABRÉVIATIONS

EMPLOYÉES DANS LE « NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ »

A	Actif. — Austral.
Abl	Ablatif.
Abrév.	Abréviation, abréviatif, abréviativement.
Absol.	Absolu, absolument.
Abusiv	Abusivement.
Acad.	Académie, académique.
Accus.	Accusatif.
Acoust	Acoustique.
Acrob.	Acrobatie.
Activ	Activement.
Actuellem.	Actuellement.
Adj.	Adjectif.
Adj. dém.	— démonstratif.
Adj. détern.	— déterminatif.
Adj. indéf.	— indéfini.
Adj. num.	— numéral.
Adj. poss.	— possessif.
Adjectiv.	Adjectivement.
Adm. ou *Admin.*	Administration
Adm. jud.	Administration judiciaire.
Adv.	Adverbe.
Adverb.	Adverbial, adverbialement.
Affl.	Affluent
A. M.	Alpes-Maritimes.
Agric.	Agriculture.
Alch. ou *Alchim.*	Alchimie.
Alg. ou *Algèb.*	Algèbre.
All. ou *Allem.*	Allemand.
Allus.	Allusion.
Allus. hist.	— historique.
Allus. littér.	— littéraire.
Allus. myth.	— mythologique.
Amér.	Américain.
Anal.	Analyse, analytique. — Analogie, analogique.
Anal. géom.	Analyse géométrique.
Anat.	Anatomie.
Anc.	Ancien.
Anc. chim.	Ancienne chimie.
Anc. cout.	— coutume.
Anc. dr.	Ancien droit.
Anc. mar.	Ancienne marine.
Anc. v.	— ville.
Anciennem. ou *Anciennem.*	Anciennement
Angl.	Anglais.
Annél.	Annélides.
Anthrop.	Anthropologie.
Anthropogr.	Anthropographie.
Ant. ou *Antiq.*	Antiquité.
Antiq. égypt.	— égyptienne.
Antiq. gr.	— grecque.
Antiq. hébr.	— hébraïque.
Antiq. mexic.	— mexicaine.
Antiq. milit.	— militaire
Antiq. orient.	— orientale.
Antiq. rom.	— romaine.
Anton.	Antonyme.
Antonom.	Antonomase.
Aph. ou *Aphor.*	Aphorisme.
Apic.	Apiculture.
Apr.	Après.
Ar.	Arabe.
Arachn.	Arachnides.
Arboric.	Arboriculture.
Archéol.	Archéologie.
Archit.	Architecture.
Archit. hydraul.	— hydraulique.
Archit. nav.	— navale.
Arith.	Arithmétique.
Arg.	Argot.
Arm.	Armée
Armur.	Armurerie.
Arpent ou *Arp.*	Arpentage.
Arqueb.	Arquebuserie
Arr. ou *Arrond.*	Arrondissement.
Art.	Article.
Art cul. ou *culin.*	Art culinaire.
Art divin. ou *div.*	Art divinatoire.
Art dram. ou *dramat.*	Art dramatique.
Artill.	Artillerie.
Art méd.	Art médical.
Art milit.	Art militaire.
Art vét. ou *vétér.*	Art vétérinaire.
Ascét.	Ascétisme.
Asiat.	Asiatique.
Astrol.	Astrologie.
Astrol. jud.	— judiciaire.
Astron.	Astronomie.
Augment.	Augmentatif.
Aug.	Aujourd'hui.
Au pr. et au fig.	Au propre et au figuré.
Autref.	Autrefois.
Auxil.	Auxiliaire.
Av.	Avant.
B.	Boréal.
B.-A.	Basses-Alpes.
Bactériogr.	Bactériographie.
Bactériol.	Bactériologie
Bactériotherap.	Bactériothérapie.
Balist.	Balistique.
B. all. ou *allem.*	Bas allemand.
Balnéoth.	Balnéothérapie
Banq.	Banque.
B. arts.	Beaux-arts.
Basq.	Basque.
B. br.	Bas breton.
B.-du-R.	Bouches-du-Rhône.
Bibl. ou *Bibliogr.*	Bibliographie.
Bij. ou *Bijout.*	Bijouterie.
Biol.	Biologie.
Blas.	Blason.
B. lat.	Bas latin.
Bonnet.	Bonneterie
Bot. ou *Botan.*	Botanique, botaniste.
Bouch. ou *Boucher.*	Boucherie.
B.-Pyr.	Basses-Pyrénées.
Bours.	Bourse.
C.	Code. — Centime.
Calligr.	Calligraphie.
Canot. ou *Can.*	Canotage.
Cant.	Canton.
Cap. ou *Capit.*	Capitale.
Car.	Caraïbe.
Carr.	Carrière. — Carré.
Carross.	Carrosserie.
Castill.	Castillan.
C. civ.	Code civil.
C. comm.	Code de commerce.
C.-d'Or.	Côte-d'Or.
C. proc. civ.	— de procédure civile.
C. proc. crim.	— de procédure criminelle.
C.-du-N.	Côtes-du-Nord.
C. instr. crim.	Code d'instruction criminelle.
C. forest.	— forestier.
C. Nap.	— Napoléon.
C. pen.	— pénal.
Celt.	Celtique.
Cent.	Centime.
Céram.	Céramique.
Ch. ou *Chap.*	Chapitre.
Chamois. ou *Cham.*	Chamoiserie.
Chancell.	Chancellerie.
Chapell.	Chapellerie.
Charcut.	Charcuterie.
Chauss.	Chaussure.
Ch.-Inf.	Charente-Inférieure.
Charp.	Charpenterie.
Charronn.	Charronnage.
Chass.	Chasse.
Ch. ou *Chem. de f.*	Chemins de fer.
Cheval ou *Chev.*	Chevalerie.
Chim.	Chimie.
Chin.	Chinois.
Chir. ou *Chirur.*	Chirurgie, chirurgien.
Ch.-l.	Chef-lieu.
Chorégr.	Chorégraphie.
Chron. ou *Chronol.*	Chronologie.
Collectiv.	Collectivement.
Comm.	Commerce. — Commune.
Compar.	Comparatif, comparativement.
Comptab.	Comptabilité.
Conchyl.	Conchyliologie.
Cond. ou *Condit.*	Conditionnel.
Confér. ou *Cf.*	Conférez.
Conj.	Conjonction.
Conj. ou *Conjug.*	Conjugaison.
Constr.	Construction.
Contract.	Contraction, contracté.
Cop.	Copte.
Cordonn.	Cordonnerie.
Corroir.	Corroirie.
Corrupt.	Corruption.
Cosm. ou *Cosmogr.*	Cosmographie.
Cosm. ou *Cosmol.*	Cosmologie.
Cost.	Costume.
Côt.	Côtier.
Cout.	Coutume, coutumier
Cristall.	Cristallographie.
Crust.	Crustacés.
Cuis.	Cuisine.
Dan.	Danois.
Dat.	Datif.
Décr.	Décret.
Défectif.	Défectif.
Dénigr.	Dénigrement
Départ. ou *Dép.*	Département.
Dess.	Dessin.
Dialect.	Dialectique.
Dict.	Dictionnaire.
Didact.	Didactique.
Dim. ou *Dimin.*	Diminutif.
Diplom.	Diplomatie.
Dogmat.	Dogmatique.
Dom.	Domestique
Doul.	Douteux.
Dr.	Droit.
Dr. act.	— actuel.
Dr. can. ou *Dr. canon.*	— canon.
Dr. civ.	— civil.
Dr. cout.	— coutumier.
Dr. crim.	— criminel.
Dr. eccles.	— ecclésiastique
Dr. féod.	— féodal.
Dr. mod.	— moderne.
Dr. rom.	— romain.
Dramat.	Dramatique
D.-S.	Deux-Sèvres.
Dynam.	Dynamique.
E.	Est.
Eaux et for.	Eaux et forêts.
Ebenist.	Ébénisterie.
Ecclés.	Ecclésiastique.
Echin.	Echinodermes.
Econ. dom.	Economie domestique.
Econ. polit.	— politique.
Econ. rur.	— rurale.
Ecrit. sainte	Ecriture sainte.
Ecriv.	Ecrivain.
E.-et-L.	Eure-et-Loir.
Eg. ou *Egypt.*	Egyptien.
Egl.	Eglogue.
Electr.	Electricité.
Electrodynam.	Electrodynamique.
Electrol.	Electrologie.
Electrom.	Electrométrie.
Electromagnét.	Electromagnétisme.
Electrothérap.	Electrothérapie.
Ellipt.	Elliptique, elliptiquement
Embryog.	Embryogénie.
Embryol.	Embryologie.
En b. part.	En bonne part.
Encycl.	Encyclopédie.
E.-N.-E.	Est-nord-est.
En mauv. part	En mauvaise part.
Entom.	Entomologie.
Equit.	Equitation.
Erpét.	Erpétologie.
Escr.	Escrime.
E.-S.-E.	Est-sud-est.
Esp. ou *Espagn.*	Espagnol.
Esthét.	Esthétique.
Ethnogr.	Ethnographie.
Ethnol.	Ethnologie.
Ethol.	Ethologie.
Etym. ou *Etymol.*	Etymologie, étymologique.
Ex.	Exemple.
Explét.	Explétif.
Exploit.	Exploitation.
Ext.	Extension.
F. ou *Fém.*	Féminin.
Fabr.	Fabrique.
Fainc.	Faïencerie.
Fam.	Familier, familièrement.
Fauconn.	Fauconnerie.
Féod.	Féodal, féodalité.
Fig.	Figuré, figurément.
Fin. ou *Financ.*	Finances.
Fl.	Fleuve.
Flam.	Flamand.
Fonder.	Fonderie.
Forest.	Forestier.
Fortif.	Fortification.
Foss.	Fossile.
Fr.	Franc.
Franç. ou *Fr.*	Français.
Fr.-maçonn.	Franc-maçonnerie.
Fut.	Futur.
G.	Genre.
Galv. ou *Galvan.*	Galvanoplastie.
Gasc.	Gascon.
Gén. ou *Génit.*	Génitif.
Gén. civ.	Génie civil
Généal.	Généalogie.
Géod.	Géodésie.
Géogn.	Géognosie
Géogr.	Géographie.
Géol.	Géologie
Géom.	Géométrie.
Géom. anal.	Géométrie analytique
Géom. prat.	— pratique
Germ.	Germanique — Germain.
Gn mill.	Gn mouillés.
Gnomon.	Gnomonique.
Goth. ou *Gothiq.*	Gothique
Gouv. ou *Gouvern.*	Gouvernement.
Gr.	Grec. Grand.
Gramm.	Grammaire
Grav.	Gravure
Gymn.	Gymnastique.
Gynécol.	Gynécologie
H. ou *Hab.*	Habitants.
H. A.	Hautes-Alpes.
Haut.	Hauteur.
Hébr.	Hébreu. — Hébraïque.
Helminth.	Helminthologie.
H.-G.	Haute Garonne.
Hind.	Hindou.
Hipp. ou *Hippiatr.*	Hippiatrique.
Hist.	Histoire.
Hist. anc.	— ancienne.
Hist. ecclés.	— ecclésiastique.
Hist. gr.	— grecque.
Hist. hébr.	— hébraïque.
Hist. nat.	— naturelle.
Hist. rel. ou *relig.*	— religieuse.
Hist. rom.	— romaine.
Histol.	Histologie
Histor.	Historien.
H.-L.	Haute-Loire.
H.-M.	Haute-Marne.
Holl. ou *Holland.*	Hollandais.
Hom. ou *Homéopath.*	Homéopathie.
Hongr.	Hongrois.
Horlog.	Horlogerie.
Hort. ou *Hortic.*	Horticulture.
H.-Pyr.	Hautes-Pyrénées.
H.-R.	Haut-Rhin.
H.-S.	Haute-Saône.
H.-Sav.	Haute-Savoie.
H.-V.	Haute-Vienne.
Hydraul.	Hydraulique.
Hydrothérap.	Hydrothérapie.
Hyg.	Hygiène.
Hygr. ou *Hygrom.*	Hygrométrie.
Ib. ou *Ibid.*	Ibidem.
Ichtyol.	Ichtyologie.
Iconogr.	Iconographie
Iconol.	Iconologie.
Id.	Idem.
I.-et-L.	Indre-et-Loire.
I.-et-V.	Ille-et-Vilaine.
Imp. ou *Imparf.*	Imparfait.
Impér. ou *Imperat.*	Impératif.
Impers.	Impersonnel, impersonnellement
Impr. ou *Imprim.*	Imprimerie.
Ind.	Indicatif. — Indien.
Indéf.	Indéfini.
Infin.	Infinitif.
Infus.	Infusoires.
Interj.	Interjection, interjectif
Interjectiv.	Interjectivement.
Inus.	Inusité
Invar. ou *Invariab.*, ou *Invariablem.*	Invariable, invariablement
Iron. ou *Ironiq.*	Ironique, ironiquement.
Irrég.	Irrégulier, irrégulièrement
It. ou *Ital.*	Italien. — Italique
Japon. ou *Jap.*	Japonais.
Jard.	Jardinage.
J.-C.	Jésus-Christ.
Joaill.	Joaillerie.
K. ou *Kil.* ou *Kilom.*	Kilomètre.
Kilo ou *Kilogr.*	Kilogramme
L.	Loi.
Lat.	Latin — Latitude.
Législ.	Législation
L.-et-Ch.	Loir-et-Cher.
L.-et-G.	Lot-et-Garonne.
Libr.	Librairie.
L. Inf.	Loire-Inférieure.
Ling.	Lingerie
Ling. ou *Linguist.*	Linguistique.
Litt.	Lettre.
Littér.	Littérature, littéraire
Littéral.	Littéralement.

TABLE DES ABRÉVIATIONS

Liturg.	Liturgie.
Liv.	Livre.
Ll mouill.	Ll mouillés.
Loc.	Locution.
Loc. abs.	— absolue.
Loc. adj.	— adjective.
Loc. adv.	— adverbiale.
Loc. conj.	— conjonctive.
Loc. fam.	— familière.
Loc. impers.	— impersonnelle.
Loc. interj.	— interjective.
Loc. prép.	— prépositive.
Loc. prov.	— proverbiale.
Log.	Logique. — Logarithme.
Long.	Longitude. — Longueur.
M.	Masculin. — Monsieur. — Mètre.
Mgr.	Monseigneur.
Mme.	Madame.
Maçonn.	Maçonnerie.
Mag.	Magie.
Magnét.	Magnétisme.
Mahom.	Mahométan.
Mamm.	Mammalogie.
Manèg.	Manège.
Manuf.	Manufacture.
Mar.	Marine.
Maréch.	Maréchalerie.
Math. ou *Mathém.*	Mathématique.
Méc. ou *Mécan.*	Mécanique.
Méd.	Médecine, médecin.
Méd. lég.	Médecine légale.
Méd. vét. ou *vétér.*	— vétérinaire.
Megiss.	Megisserie.
Men. ou *Menuis.*	Menuiserie.
Méridion.	Méridional.
Métier.	Métier.
Métall.	Métallurgie.
M.-et-L.	Maine-et-Loire.
M.-et-M.	Meurthe-et-Moselle.
Méto. ou *Métrol.*	Métrologie.
Métrq.	Métrique.
Microb.	Microbiologie.
Microgr.	Micrographie.
Mérol.	Minéralogie.
Microphotogr.	Microphotographie.
Mont.	Montaire.
Mon.	Mines.
Miner.	Minéralogie.
Mill.	Meuillé.
Mod.	Modulier.
Mod.	Modes.
Mol.	Mollusques.
Mord.	Mordement.
Morphol.	Morphologie.
Mus.	Musique.
Myth.	Mythologie.
N.	Nom. — Nord. — Neutre.
N. f.	Nom féminin.
N. f. pl.	— féminin pluriel.
N. m.	— masculin.
N. m. pl.	— masculin pluriel.
Navig.	Navigation.
Navig. fl.	— fluviale.
N. B.	Nota bene.
N.-D.	Notre Dame.
N.-E.	Nord-est.
Néol.	Néologisme.
Neutral.	Neutralement.
N.-N.-E.	Nord-nord-est.
N.-N.-O.	Nord-nord-ouest.
N.-O.	Nord-ouest.
N°s.	Numéro.
Norm.	Normand.
Norv.	Norvégien.
N. pr. ou *prop.*	Nom propre.
Numism.	Numismatique.
O.	Ouest.
Observ.	Observation.
Obstétr.	Obstétrique.
Occult.	Occultisme.
Œnol.	Œnologie.
Oisell.	Oisellerie.
O.-N.-O.	Ouest-nord-ouest.
Onomatop.	Onomatopée.
Opt.	Optique.
Ordinairem.	Ordinairement.
Orfèvr.	Orfèvrerie.
Ornem.	Ornementation.
Ornith.	Ornithologie.
Orthogr.	Orthographe, orthographique.
Orthop.	Orthopédie.
O.-S.-O.	Ouest-sud-ouest.
P.	Page.
Pal.	Palais.
Paléogr.	Paléographie.
Paléont.	Paléontologie.
Papet.	Papeterie.
Par anal.	Par analogie.
Par compar.	Par comparaison.
Par exagér.	Par exagération.
Par ext.	Par extension.
Parf.	Parfait.
Par iron.	Par ironie.
Pars.	Parse.
Part.	Partie. — Participe.
Partic.	Particule.
Particul. ou *Particulièrem.*	Particulièrement.
Part. pass.	Participe passé.
Part. prés.	Participe présent.
Pathol.	Pathologie.
Pâtiss.	Pâtisserie.
P.-de-C.	Pas-de-Calais.
P.-de-D.	Puy-de-Dôme.
Pêch.	Pêche.
Pédag.	Pédagogie.
Peint.	Peinture.
Péjor. ou *Péjorat.*	Péjoratif.
Pers.	Persan. — Personne, personnel.
Perspect.	Perspective.
Pet.	Petit.
P. et ch.	Ponts et chaussées.
Peu us.	Peu usité.
Pharm.	Pharmacie.
Philol.	Philologie.
Philos.	Philosophie.
Phonét.	Phonétique.
Photogr.	Photographie.
Phrén. ou *Phrénol.*	Phrénologie.
Physiol.	Physiologie.
Physiq.	Physique.
Piémont. ou *Piém.*	Piémontais.
Pl ou *Plur.*	Pluriel.
Plaisamm.	Plaisamment.
Pl.-q.-parf.	Plus-que-parfait.
Poétiq.	Poétique, poétiquement.
Poids et mes.	Poids et mesures.
Polit.	Politique.
Polon.	Polonais.
Polyp.	Polypes.
Pop.	Populaire, populairement. — Population.
Pop. aggl.	Population agglomérée.
Pop. tot.	— totale.
Portug.	Portugais.
Poss.	Possessif.
Post.	Poste.
Pr.	Propre.
Pr. ou *Pron. dém.*	Pronom démonstratif.
Pr. ou *Pron. ind.*	— indéfini.
Pr. ou *Pron. pers.*	— personnel.
Pr. ou *Pron. poss.*	— possessif.
Pr. ou *Pron. rel.*	— relatif.
Prat. ou *Pratiq.*	Pratique.
Prat. anc.	— ancienne.
Préc. ou *Précéd.*	Précédent.
Précisém.	Précisément.
Prem.	Premier, premièrement.
Prép. ou *Préposit.*	Préposition, prépositif.
Prés.	Présent.
Présid.	Présidence.
Primitiv.	Primitivement.
Princ. ou *Princip.*	Principauté.
Principalem.	Principalement.
Priv.	Privatif, privativement.
Probablem.	Probablement.
Procéd.	Procédure.
Pron.	Pronom, pronominal, pronominalement.
Prononc. ou *Prononciat.*	Prononciation.
Propr. ou *Proprem.*	Proprement.
Prosod.	Prosodie.
Proth.	Prothèse.
Protoz.	Protozoaires.
Prov.	Province.
Prov.	Proverbe, proverbial, proverbialement.
Prov. hist.	Proverbe historique.
Prov. litt.	— littéraire.
Provençal.	Provençal.
Psychiatr.	Psychiatrie.
Psychol.	Psychologie.
Pyr.-Or.	Pyrénées-Orientales.
Pyrotechn.	Pyrotechnie.
Quelquef.	Quelquefois.
Rad.	Radical.
Rationn.	Rationnel, rationnellement.
Récipr.	Réciproque, réciproquement.
Réd.	Réduit, réduction.
Réfl.	Réfléchi.
Reliu.	Reliure.
Relat.	Relation.
Relig. ou *Rel.*	Religion.
Relig. cathol.	Religion catholique.
Rem.	Remarque.
Rhét.	Rhétorique.
Riv.	Rivière.
Rom.	Romain.
Roum.	Roumain.
Roy.	Royaume.
Rur.	Rural.
S.	Siècle. — Singulier. — Sud.
Salin. ou *Sal.*	Salines.
Sanscr.	Sanscrit.
Sc.	Sciences.
Sc. occ.	Sciences occultes.
Scand. ou *Scandin.*	Scandinave.
Scolast.	Scolastique.
Sculpt.	Sculpture.
S.-E.	Sud-est.
S'empl.	S'emploie.
Septentr.	Septentrion, septentrional.
Serrur.	Serrurerie.
S.-et-L.	Saône-et-Loire.
S.-et-M.	Seine-et-Marne.
S.-et-O.	Seine-et-Oise.
Signif.	Signifie, signifiant.
S.-Inf.	Seine-Inférieure.
Simpl. ou *Simplem.*	Simplement.
Sing.	Singulier.
Sorcell.	Sorcellerie.
Spécif.	Spécifique.
Spectrosc.	Spectroscopie.
S.-O.	Sud-ouest.
S.-S.-E.	Sud-sud-est.
S.-S.-O.	Sud-sud-ouest.
St.	Saint.
Ste.	Sainte.
Subj.	Subjonctif.
Subst.	Substantif.
Substantiv.	Substantivement.
Suéd.	Suédois.
Sup.	Supin.
Superf.	Superficie.
Superl.	Superlatif.
Sylv. ou *Sylvic.*	Sylviculture.
Symb. ou *Symbol.*	Symbolique.
Syn.	Synonyme.
Syr.	Syrieu. — Syriaque.
T.	Terme. — Tome.
Tact. ou *Tactiq.*	Tactique.
Tact. milit.	— militaire.
Tann.	Tannerie.
Techn. ou *Technol.*	Technologie.
Techniq.	Technique.
Teint.	Teinturerie.
Temps hér.	Temps héroïques.
Tératol.	Tératologie.
Territ.	Territoire.
T.-et-G.	Tarn-et-Garonne.
Théâtr.	Théâtre.
Théol.	Théologie.
Thérap.	Thérapeutique.
Toxic. ou *Toxicol.*	Toxicologie.
Trav. publ.	Travaux publics.
Trigon.	Trigonométrie.
Trivr.	Trivial, trivialement.
Typogr.	Typographie.
V.	Verbe. — Voyez — Ville.
V. a.	— actif.
V. impers.	— impersonnel.
V. n.	— neutre.
V. pr.	— pronominal.
V. récipr.	— réciproque.
Vélocr.	Vélocipédie.
Vén. ou *Vénerr.*	Vénerie.
Vénit.	Vénitien.
Verrr.	Verrerie.
Versific.	Versification.
Vit. ou *Vitic.*	Viticulture.
V. mot ou *Vx mot.*	Vieux mot.
Vraisemblablem.	Vraisemblablement.
Vulg.	Vulgaire, vulgairement.
Vx.	Vieux.
Zool.	Zoologie.
Zooph.	Zoophyte.
Zootechn.	Zootechnie.

n. m. Première lettre et première voyelle de notre alphabet et des alphabets des langues à écriture phonétique, sauf l'éthiopien : *Un* A. *Des* A.

L'A nous vient de l'alphabet des Romains et se retrouve au même rang dans l'*aleph* des Hébreux et l'*alpha* des Grecs. Dans sa forme même, il est emprunté à l'alphabet phénicien, qui l'a pris aux hiérogrammes égyptiens. Les peuples sémitiques, comme les Hébreux et les Arabes, ont conservé à cette lettre le caractère d'aspiration qu'elle possédait en phénicien ; mais les Grecs lui ont imposé, avec la forme que garde encore notre A majuscule, la valeur vocalique ; cette valeur, les Juifs l'ont gardée à leur aleph, lorsqu'ils se sont servis de leurs caractères pour écrire les langues étrangères. Sans entrer dans le détail des transformations de l'A à travers les siècles, ni surtout des déformations produites par exemple par les difficultés de l'écriture (dans les inscriptions lapidaires), ou par les ligatures et la rapidité de la main (dans l'écriture cursive), nous donnons ci-après un tableau raccourci des principales formes de cette lettre, qui permettra d'en suivre l'évolution.

DÉRIVATION ET FORMES DE L'A GREC

hiératique égyptien.	phénicien archaïque.	grec cadméen.	grec éolo-dorien.

DÉRIVATION ET FORMES DE L'A DES ÉCRITURES LATINES

étrusque.	latin.	latin.	latin.

L'A DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN ÂGE

cursive antique.	capitale (Ve siècle).	onciale (Ve siècle).	cursive (VIe siècle).
onciale (VIIIe siècle).	semi-onciale (VIIIe siècle	cursive (VIIIe siècle	minuscules (VIIIe siècle).
cursive (IXe siècle).	cursive (Xe siècle).	onciale, cursive (XIe siècle).	minuscules (XIe siècle).

DIVERSES FORMES DE L'A DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES

majuscule et minuscule (XII siècle)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
majuscule, minuscule, cursive (XIVe siècle	[illegible]	majuscule et minuscule (XVe siècle).	[illegible]

Notons encore les formes de la cursive dans les écritures connues sous le nom de : merovingienne, lombarde, wisigothique, irlandaise, anglo-saxonne. On peut se rendre compte que l'a cursif, et l'a minuscule qui en vient, ne sont que des déformations de l'A majuscule.

L'A DANS LES ÉCRITURES DITES NATIONALES

mérovingienne	lombarde.	wisigothique.	irlandaise.	anglo-saxonne.

Quant à nos caractères d'imprimerie, on sait qu'ils reproduisent par la gravure l'écriture de calligraphes habiles : c'est ainsi que l'a grec (α) est celui de Lascaris, et que les Aldes ont emprunté pour leurs italiques l'a cursif de Petrarque. En parlant de la forme donnée à la lettre A, on ne peut se dispenser de mentionner les signes dont elle est parfois accompagnée et qui en modifient le plus souvent la valeur phonétique : les accents usités en français, italien, espagnol, etc. : l'à tildé portugais, l'a infléchi allemand, l'a suédois surmonté d'un *o*, l'à cédillé ou nasal polonais. En outre, dans les manuscrits du moyen âge et jusque dans les impressions de la première époque, on rencontre un **e** cédillé pour représenter l'a accompagné d'un *e*. Il faudrait enfin rappeler la forme qu'affecte cette lettre dans les écritures tachygraphiques (notes tironiennes, tachygraphie italienne des xᵉ et xiᵉ siècles, et sténographiques.

L'A peut être envisagé sous deux aspects différents : comme *son*, et comme *signe graphique*.

— PRONONCIATION DE L'A EN FRANÇAIS. Dans certains mots, la place de l'A fut longtemps occupée par l'O : généralement, sous François Ier, on écrivait et on prononçait encore *pouvoit*, *voulloit*, etc. Postérieurement, on continua d'écrire *anglois*, *françois*, etc., mais on prononça comme aujourd'hui, sauf lorsque la rime exigeait l'ancienne consonance. C'est du temps de Voltaire seulement, et en grande partie grâce à lui, que la conformité s'établit peu à peu entre l'orthographe et la prononciation.

Théoriquement, le son A, que l'on appelait autrefois la *voix* A, peut avoir un grand nombre de nuances. Mais, dans notre langue, il n'en a que deux qui soient nettement distinctes : A est FERMÉ ou OUVERT. A ouvert est long dans *fable*, et bref dans *patte*. A est fermé et long dans *pâte*. Mais, dans plus d'un cas, la prononciation est incertaine.

Le son A, ouvert ou fermé, est ordinairement figuré en français par la lettre A. Mais il peut l'être par un E (*couenne*, *moelle*, *femme*), par un È (*poêle*) et même par un I dans la combinaison *oi* qui se prononce *oua* (*oiseau*).

La lettre A, combinée avec une autre voyelle, peut exprimer des sons différents. V. chacune des voyelles.

— Considéré comme SIGNE GRAPHIQUE, l'A prend différentes formes, soit dans l'écriture, soit dans l'impression ; on distingue l'**A** majuscule et l'**a** minuscule. Il subit en outre de nombreuses modifications, suivant que le caractère est de l'anglaise, de la ronde, de la bâtarde, de la coulée, ou du romain, de l'italique, de la normande, de l'égyptienne, etc.

ÉCRITURES MODERNES

Aa	*Aa*	*Aa*
anglaise.	ronde.	bâtarde.

— A s'écrit de trois manières : 1° sans accent ; 2° avec l'accent grave ; 3° avec l'accent circonflexe.

Il s'écrit ordinairement sans accent : *Tabac*, *Galba*.

Il est surmonté de l'accent GRAVE, signe purement spécifique, dans les mots *çà*, *là*, *deçà*, *holà*, *voilà*, *déjà*, etc.

Il est surmonté de l'accent CIRCONFLEXE pour indiquer soit la suppression d'une voyelle, comme dans *âge*, *bâiller*, qu'on écrivait autrefois *aage*, *baailler*, soit même celle d'une consonne, comme dans *âne*, *âme*, qui s'écrivaient autrefois *asne* (de *asinus*), *anme* (de *anima*).

— Loc. PROV. : **Depuis A jusqu'à Z**, pour Du commencement à la fin : *Savoir tout*, DEPUIS A JUSQU'À Z.

— **Ne savoir ni A ni B**, Ne rien savoir, ne pas même lire, et, par extension, qui ignore les premiers éléments d'une science, d'un art, etc. : *Le nombre de gens qui* NE SAVENT NI A NI B *diminue tous les jours*. ‖ On dit aussi, dans le même sens : *N'y entendre ni* A *ni* B, N'y rien comprendre.

— **Prouver par A plus B**, Prouver avec une rigueur mathématique.

— **Marqué à l'A**, Qui est de bonne qualité ; par allusion à la marque de la monnaie frappée à Paris.

— **Panse d'A**, Partie arrondie du petit **a** dans l'écriture. On dit figurém. : *Faire une* PANSE D'A, pour Faire une petite partie d'un travail. *N'écrire, ne faire une* PANSE D'A, pour Ne rien faire du tout. *Ne savoir* PANSE D'A, pour Ne savoir rien.

— DE L'A EMPLOYÉ COMME SIGNE ABRÉVIATIF. Alg. A et les premières lettres de l'alphabet désignent ordinairement des quantités connues, comme les dernières lettres X, Y, Z, désignent des quantités inconnues.

— Arp. Les A répétés sont employés par les ingénieurs dans les nivellements du terrain, et indiquent une coupe, une démolition ou un nivellement projetés, selon qu'ils sont barrés à droite ou à gauche de la pointe.

— Astr. A ou α sert à désigner la principale étoile d'une constellation.

— Géom. A indique l'une des parties d'une figure qui sert à quelque démonstration : *l'angle* A *d'un triangle*.

— Grav. Sur les anciennes gravures, A. P. D. R. signifient *avec privilège du roi*.

— Mus. Comme notre de musique, A servit à désigner, et il désigne quelquefois encore, pour les théoriciens, la note *la*, sixième note de la gamme majeure en *ut* et la première de la gamme mineure en *la*. A désigne le *la* du diapason français de 870 vibrations. ‖ Écrit sur une partition, il indique l'alto et certaines cordes des instruments grattés ou pincés. ‖ En Allemagne, A désigne la note *la*, ou le ton de *la*.

— Numism. Sur les monnaies de France, A désigne l'atelier monétaire de Paris.

— Philos. Dans la philosophie scolastique, la lettre A indiquait une proposition générale affirmative. (La formule A = A est l'expression de l'identité absolue.) ‖ Dans la philosophie allemande, A s'emploie pour désigner l'absolu.

— Typogr. En typographie, A sert à indiquer la première feuille d'un volume, ou le premier renvoi aux notes.

A *privatif*. Préfixe qu'à l'imitation des Grecs nous employons dans la composition de certains mots français, pour marquer absence : *Acaule*, sans tige ; *aphone*, sans voix. Devant un mot commençant par une voyelle ou un *h*, il se change en *an*. V. AN.

— Préfixe tiré de la préposition latine *ad*, signifiant *à*, *vers*, *pour*, etc. : *abord* (vers le bord).

A (*sans accent*). 3ᵉ personne sing. du présent de l'indicatif du verbe AVOIR. V. ce mot.

A prép. (du lat. *ad*. — S'écrit toujours avec un accent grave pour le distinguer de **a** lettre et de **a** verbe. L'usage primitif de cette préposition est de marquer un rapport à un terme, la relation d'un objet à un autre : elle exprime le plus souvent ce que les Latins rendaient par leur *dativ*, ou par leur *accusatif* avec AD.

— A, en se combinant avec les articles simples *le*, *les*, forme les articles contractés AU, AUX : *Les grands hommes du dix-septième siècle allaient* AU *cabaret*. (Chamfort.)

La moitié des humains vit *aux* dépens de l'autre.
DESTOUCHES.

La préposition À peut avoir pour antécédent un verbe à n'importe quel temps : PENSER À, DESTINÉ À ; un adjectif : UTILE À, FIDÈLE À ; un substantif : MANQUEMENT À *l'honneur*, FIDÉLITÉ AU *devoir* ; un adverbe ; CONFORMÉMENT À. PARALLÈLEMENT À ; ou une préposition : JUSQU'À. *La maison* D'À CÔTÉ. Elle peut régir un substantif, précédé ou non de l'article : *Conforme* À LA LOI. *Poudre* À CANON ; un pronom : *Pensez* À NOUS ; un adjectif, précédé ou non de l'article : *Saigner* À BLANC. *Tirer* AU CLAIR ; un verbe à l'infinitif : *Facile* À FAIRE ; un adverbe : À BIENTÔT. La préposition À peut être séparée du verbe qu'elle régit par le complément de ce verbe exprimé par un pronom, accompagnés ou non d'un adverbe, d'une négation : *J'aime* À ME PROMENER. *Bonne* À TOUT FAIRE. *C'est* À NE PAS Y CROIRE. L'ancienne langue admettait même un substantif comme complément entre À et le verbe, et nous avons gardé quelques traces de cette syntaxe : *Glaive* À PIERRE FENDRE. *Partir* À SON CORPS DÉFENDANT. Enfin, À peut régir une phrase tout entière : *Marcher* À BOUCHE QUE VEUX-TU.

À s'emploie très souvent sans antécédent, pour former des locutions adverbiales : À CONTRE-CŒUR, AU FUR ET À MESURE, À L'INFINI, etc. Souvent, aussi, l'antécédent est sous-entendu, et c'est ordinairement un verbe : AU SECOURS ! (venez au secours) ; À VOTRE SANTÉ ! (je bois à votre santé). Il n'est pas nécessaire qu'il y ait exclamation : AUX GRANDS HOMMES *la patrie reconnaissante* (sous-entendu : *a dédié cet édifice*). Dans le langage familier, le régime de la préposition À peut être sous-entendu ; c'est ce qui arrive dans quelques termes de jeu : *Nous sommes* POINT À (*point à point*).

— FONCTIONS DE À. La principale destination de la préposition À est de marquer un rapport de direction vers un lieu, de tendance vers un but, un terme ou un objet quelconque : *Aller* À PARIS. *L'homme aspire* À COMMANDER, À ÊTRE *le premier partout et toujours*. (Lamenn.)

Aucun chemin de fleurs ne conduit *à la gloire*.
LA FONTAINE.

— À s'emploie surtout devant le complément indirect des verbes transitifs pour marquer le terme de l'action exprimée par le verbe : *L'adulateur prête* AUX GRANDS *les vertus qui leur manquent*. (Mass.)

— À s'emploie aussi avec des verbes qui semblent désigner un rapport tout opposé à celui de tendance, de direction vers un but, et qui expriment, au contraire, extraction, séparation, éloignement : *Arracher une dent* À QUELQU'UN. *Se soustraire* AU DANGER.

— La préposition À est encore susceptible de beaucoup d'autres emplois. Voici les principaux :

À marquant la distance, l'intervalle : *De Paris* À *Londres*, *il y a quatre-vingt-quinze lieues*.

À marquant la relation qui existe entre les personnes ou les choses : *De vous* À *moi*. *Un est* À *deux comme deux est* À *quatre*. *Du tout* AU *tout*.

À marquant le lieu, l'endroit, la situation, etc. :

La vie est un combat dont la palme est *aux* cieux.
C. DELAVIGNE.

À marquant le temps, l'époque, etc. : *Se lever* À *six heures*. *Les écureuils meurent* AU *sortir de l'hiver*.

À marquant une circonstance, un événement, etc. : À *ma mort*, *il héritera*. AU *premier coup de canon*, *la ville capitula*. *Partir* AU *premier signal*.

À marquant un espace de temps, une durée : *Payer* AU *mois*. *Louer* À *l'année*. *Travailler* À *la journée*.

À marquant appartenance, possession : *Avoir une maison* À *soi*. *Rendez* À *César ce qui est* À *César*. (Quelquefois il forme avec son complément un pléonasme qui marque encore plus énergiquement l'idée d'appartenance : *C'est mon opinion*. À MOI.)

À marquant l'espèce, la qualité, etc. : *Canne* À *sucre*. *Vache* À *lait*. *Pays* À *pâturages*. *Homme* À *systèmes*.

À marquant la forme, la structure : *Clou* À *crochet*. *Instrument* À *cordes*. *Montre* À *répétition*.

À marquant la destination, l'usage : *Terre* À *blé*. *Marché* À *la volaille*. *Moulin* À *farine*. *Cribre* À *pot*.

À marquant la possibilité, la convenance, etc. : *Tabac* À *fumer*. *Chambre* À *coucher*.

À indiquant ce qui sert spécialement, ce qui est nécessaire à l'emploi d'une machine, d'un instrument : *Arme* À *feu*. *Bateau* À *vapeur*. *Moulin* À *vent*.

À indiquant la manière d'agir, la manière d'être, etc. : *Rire* À *gorge déployée*. *S'habiller* À *la mode*.

À marquant l'instrument dont on se sert pour faire quelque chose : *Pêcher* À *la ligne*. *Jouer* À *la balle*. *Se battre* À *l'épée*. *Dessiner* À *la plume*.

À marquant la mesure, le poids, la quantité : *Vendre* À *la livre*. *Acheter* À *la douzaine*.

À marquant le prix, la valeur : *Diner* À *trois francs par tête*. *Emprunter* À *gros intérêts*.

À marquant la disposition morale, l'intention : *Prendre une affaire* À *cœur*. *Faire une chose* À *regret*.

À marquant la cause : *Se ruiner* AU *jeu*.

À marquant l'effet, le résultat : *Blesser* À *mort*. *Courir* À *perdre haleine*. *Danser* À *ravir*.

À marquant succession, gradation, etc. : *Goutte* À *goutte*. *Un* À *un*. *Brin* À *brin*. *Feuille* À *feuille*.

À marquant correspondance exacte, proximité, jonction : *Suivre quelqu'un pas* À *pas*. *Corps* À *corps*.

À marquant conformité, convenance : À *sa fantaisie*. À *votre avis*. *Boire* À *sa soif*.

À marquant ce qui fournit une induction, une conjecture, etc. : À *l'œuvre on connaît l'artisan*.

À marquant une sorte de rivalité, de concurrence : *Ils dansaient* À QUI *mieux mieux*. *Tirons* À QUI *fera*, À QUI *jouera le premier*.

À, suivi d'un infinitif, équivaut très souvent au participe présent du même verbe précédé de EN :

On risque À trop parler ce qu'on gagne À se taire.
C. DELAVIGNE.

À, placé entre un substantif et un infinitif, sert fréquemment à indiquer ce qu'il est nécessaire ou convenable de faire : *C'est un ouvrage* À *recommencer*.

Un homme qui disserte est un homme À noyer.
NEUFCHATEAU.

(Ainsi employé, À désigne aussi ce qui peut être la suite d'un événement, la conséquence d'un fait, etc. : *C'est une entreprise* À *vous faire honneur*. *C'est un conte* À *dormir debout*.)

À, placé après un verbe et devant un infinitif, peut s'expliquer par un mot sous-entendu et signifie DE QUOI : *Il n'y a pas* À *manger*. *J'ai* À *vous entretenir*.

A DE CHARLEMAGNE, célèbre reliquaire appartenant à l'église de Conques (Aveyron) et marqué sur l'inventaire comme ayant été donné par Charlemagne. C'est un des rares monuments que l'on possède de l'art carolingien ; il est d'une riche orfèvrerie rehaussée de gemmes serties, et présente la forme d'un A (non barré dont le sommet soutient un reliquaire. La base, refaite bien postérieurement, est une bande d'orfèvrerie du bas moyen âge. D'après le chroniqueur Philippe Mouskes 1270), Charlemagne aurait donné à vingt-quatre abbayes autant de reliquaires, répondant chacun à une lettre de l'alphabet.

A de Charlemagne.

A. AA. AAA. Numism. V. NUMISMATIQUE.

ÂÂ. Signe employé dans les ordonnances des médecins, pour indiquer qu'il faut une même quantité égale de chacun des ingrédients dont les noms sont réunis par une accolade.

AA ou **AAA.** Signe dont on se servait dans l'ancienne chimie pour dire *amalgame*, *amalgamez*.

AA (Pierre VAN DER), libraire-éditeur hollandais, né dans la seconde moitié du XVIIᵉ siècle, mort vers 1730. Il a rendu de grands services à la science, particulièrement à la géographie, par les travaux importants qu'il a publiés dans sa librairie de Leyde, avec l'aide de ses deux frères, le graveur Hildebrand et l'imprimeur Bandouin. Il a publié aussi des ouvrages de botanique et les (*Œuvres d'Érasme* (1703-1706, 11 vol. in-fol.), etc.

AA n. m. Nom d'un grand nombre de cours d'eau des pays celtiques et germaniques. C'est l'ancien baut allemand *aha*, le gothique *ahva*, le breton *ac'h* (cours d'eau) qui correspond au latin *aqua* (eau).

AA, fleuve côt. de France (Pas-de-Calais), a sa source dans le plateau de l'Artois, passe à Saint-Omer et se jette dans la mer du Nord, près de Gravelines ; cours de 80 kil.

AA, rivière de Russie (Courlande, qui a ses sources dans le gouvernement de Kovno, et devient navigable à Mitau. Près du golfe de Riga, à Schlock, l'Aa se rejette brusquement à l'E. et coule parallèlement à la mer jusqu'à sa rencontre avec la Dvina occidentale, au-dessous de Riga. Son cours est d'environ 245 kil. — Fleuve côt. de Russie (Livonie), qui a ses sources au plateau appelé de lui *plateau d'Aa*, et décrit de nombreuses sinuosités avant de se jeter, à Zarnikau, dans le golfe de Riga, à 144 kilom. N.-E. de la Dvina occidentale. Ses bords sont pittoresques, ses vallées fertiles et bien peuplées. Cours de 395 kil. environ.

— Il existe d'autres rivières de ce nom : en Hollande, un affl. gauche de la Dommel, long de 10 kil. ; en Suisse, un affl. droit de l'Aar, un tributaire du lac des Quatre-Cantons, etc.

AABAM (*baam*) n. m. Nom sous lequel les alchimistes désignaient le plomb.

AACH, nom de plusieurs petites rivières affluents directs ou indirects du lac de Constance, et d'un affl. droit de l'Iller (Bavière), qui arrose Memmingen.

AACHEN, nom allemand d'*Aix-la-Chapelle*. V. ce mot.

AACHÉNIEN, IENNE (*ké-ni-in, ni-en* — rad. *Aachen*) adj. Se dit d'un étage géologique créé par Dumont, qui s'était mépris sur l'âge exact de sables assez développés à Aix-la-Chapelle, lesquels sont sénoniens. ‖ On écrit aussi ACHÉNIEN, IENNE.

— n. m. L'*aachénien*, placé à la base de la série infracrétacée (Dumont), comprend un ensemble de sables blancs ou ferrugineux et d'argiles recouvrant directement les couches carbonifères. La grande ressemblance de l'aachénien avec le wealdien anglais et le néocomien du pays de Bray permet de supposer que ces dépôts appartiennent à l'infracrétacé. D'autre part, les geologues belges appellent hernissartien une argile aachénienne dans laquelle ont été recueillis 20 squelettes d'iguanodons et d'autres fossiles caractéristiques du wealdien anglais.

Les sables aachéniens occupent d'importantes dépressions dans les régions de Fourmies et de Mons.

AADORF, ville de Suisse, canton de Thurgovie, sur le chemin de fer de Zurich à Rorschach ; 2.600 h. Broderies.

ÆDÊ. Mythol. Forme fautive de ÆDÉ. V. ce mot.

AAFJORD, ville de Norvège, bailliage de Sendre-Trondjhem, au fond du golfe du même nom ; 4.000 hab. Pêcheries, cabotage important.

AAGESEN (Svend), en latin *Sueno*, *Agonis filius*, le premier historien danois, vivait à la fin du XIIᵉ et au début du XIIIᵉ siècle. Son histoire du Danemark, qui va de l'an 300 à l'an 1187, est intitulée : *Compendiosa historia regum Danix, a Skioldo ad Canutum VI.*

AAH-HOTEP, reine d'Égypte, considérée comme la femme d'Aménophis Ier jusqu'au moment où, en 1859, Ma-

riette découvrit son tombeau. Les bijoux merveilleux qu'il contenait sont au nom de Kamès, roi obscur de la XVIe dynastie, dont elle fut peut-être la veuve, ou du roi Ahmès (Amosis), qu'on pense être son fils. Quoi qu'il en soit, les bijoux ou objets d'art dits « de la reine Aah-Hotep », parmi lesquels figurent des bracelets et un merveilleux pectoral en or, bien antérieurs à l'époque de Moïse, sont de remarquables spécimens de l'orfèvrerie égyptienne et une des gloires du célèbre musée de Boulaq.

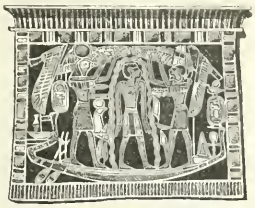

Pectoral de la reine Aah-Hotep.

AAL n. m. Arbre de la famille des térébinthacées, originaire de l'île d'Amboine; son écorce sert à aromatiser le vin et les aliments.

AALBORG, détroit du Danemark (Jutland), dans la partie orientale du golfe de Limfjord. C'est un canal navigable, long de 26 kilom., s'ouvrant sur le Cattégat.

AALBORG (anc. *Albiæ*), ville de Danemark; 19.503 hab. Evêché; port sur le grand canal du Nord; école de navigation; pêche du hareng; commerce de grains. Cette ville est le chef-lieu du *stift* ou *diocèse d'Aalborg*, peuplé de 104.790 hab. Aalborg fut prise d'assaut par les Danois en 1534, pillée par Wallenstein en 1627, et occupée par les Suédois en 1643, et de 1658 à 1660, époque à laquelle elle fut restituée au Danemark par la paix de Roeskilde.

AALCLIM ou **AALKLIM** (*klim'*) n. m. Espèce de bauhinie de l'Inde, famille des légumineuses, dont les feuilles sont employées contre les maladies des yeux.

AALEN (*Aquileia* des Romains), ville du Wurtemberg, sur la Kocher et le chemin de fer de Stuttgard à Nordlingen; 7.160 hab. Centre d'un district minier important, Aalen est restée ville impériale de 1360 à 1802. — Une autre **Aalen** se trouve en Westphalie, près de Munster.

AALÉNIEN, IENNE (*ni-in, ni-èn* — rad. *Aalen*) adj. Terme emprunté aux géologues allemands pour désigner un terrain développé aux environs d'Aalen (Wurtemberg). — n. m. L'*aalénien* est l'intermédiaire entre le lias et le bajocien.

AALESUND, ville de Norvège, sur la côte occid. de la Norvège; 8.350 hab. C'est une des stations les plus importantes de la Norvège pour la pêche de la morue. Cette ville a vu naître le chef normand Rollon.

AALI-PACHA (Méhémet-Emin), homme d'Etat turc, né et mort à Constantinople (1815-1871). Ministre des affaires étrangères en 1846, président du conseil en 1848, il apaisa le différend gréco-turc. Grand vizir en 1852, président du conseil du *tanzimat* en 1854, il prépara les réformes dont il avait toujours été partisan. Après avoir représenté la Porte aux conférences de Vienne (1855), il est de nouveau au grand vizirat et pourvoit à l'application du célèbre *hatt-i-chérif de Gulhané* du 18 février 1856, en faveur des chrétiens. Envoyé comme plénipotentiaire au congrès de Paris, il y défend avec talent les intérêts de sa patrie et signe le traité de paix qui termine la guerre de Crimée (30 mars 1856). Dès 1867, comme grand vizir, puis comme régent (pendant le voyage d'Abd-ul-Aziz à Paris et à Londres), il combat l'insurrection de Crète; en 1868, il se rend dans le pays pour le pacifier. Cet homme d'Etat, très favorable au progrès, est mort sans avoir pu réaliser les réformes dont il comprenait la nécessité. Dans ses loisirs, il s'adonnait à la poésie.

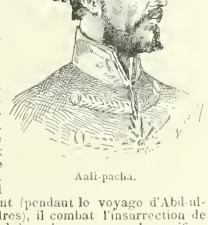

Aali-pacha.

AALSMEER, bourg des Pays-Bas, prov. de la Hollande septentr., sur la rive orient. du lac desséché de Harlem; 4.500 hab. Grande culture de fraises.

AALTEN, bourg des Pays-Bas, province de Gueldre; 6.800 hab. Tissus, tanneries et tuileries.

AAM (*âm'*) n. m. Anc. mesure de capacité pour les liquides, usitée en Hollande et dans quelques parties de la Belgique, et qui valait 155 litres 224 (vins et eaux-de-vie), 145 litres 5225 (huile). ‖ Pl. *Des* AMEN.

A'AMÈR, 'AMÈR, 'AMÎR, nom que portent un grand nombre de tribus dans le Hedjaz, dans le Nedjed, sur les bords de l'Euphrate, dans la haute Nubie, au Soudan, en Algérie, etc.

AANS n. m. Nom donné, dans l'Hindoustan, au *terminalia alata*, arbre de la famille des combrétacées, dont l'écorce est employée dans ce pays comme astringente et fébrifuge.

AAR ou **AARE**. Géogr. Riv. de Suisse, prend sa source sur le versant septentr. du Grimsel, par 1.877 m. d'alt. Elle forme un peu plus bas la belle cascade de la Handeck, baigne Meyringen et la vallée de Hasli, puis traverse les lacs de Brienz et de Thun, entre lesquels elle arrose Interlaken. Navigable depuis Thun, l'Aar contourne la ville de Berne, arrose Aarberg, Soleure, Aarbourg, Olten, Aarau, Brugg et se jette dans le Rhin (rive g.), en face de Waldshut. Longue de 280 kilom. environ, cette rivière, la plus importante des rivières exclusivement suisses, reçoit un grand nombre d'affluents, parmi lesquels il faut citer : l'Emmen, la Reuss et la Limmat sur la rive droite; la Lutschine, la Kander, la Sarine et la Thielle sur la rive gauche. Grâce aux apports de ces rivières, l'Aar est plus considérable que le Rhin à son confluent. — Plusieurs petites rivières allemandes portent aussi le nom d'**Aar**.

— Hist. Les 6 et 7 août 1799, l'archiduc Charles tenta le passage de l'Aar à Dettingen. Il voulait, par cette opération, séparer les deux ailes de l'armée française, et couper à Masséna toute communication. Malgré ses efforts, il ne put effectuer le passage, et l'arrivée des généraux français Ney et Heudelet l'obligea à renoncer sans combat à son entreprise.

AAR, AAROU, nom des champs Elysées des anciens Egyptiens. Les mânes, pendant l'éternité, s'y consacraient à des travaux agricoles, qui produisaient des récoltes merveilleuses.

Travaux des mânes dans l'Aar, d'après une vignette du *Livre des morts*.

AARAU, ville de Suisse, ch.-l. du cant. d'Argovie, à 53 kilom. de Bâle, sur la rive droite de l'Aar; 6.700 hab. Cette ville industrieuse (filatures, cotonneries, fonderie de canons, fabrique d'armes) est un centre intellectuel important. Bibliothèque contenant de précieux manuscrits. Patrie du romancier et historien H. Zschokke. Jusqu'en 1415, Aarau appartint aux comtes de Habsbourg et aux ducs d'Autriche, et depuis lors aux Bernois. La paix y fut conclue avec les cantons en 1529, après la première guerre de Cappel; en 1712, après celle du Toggenbourg. A l'époque de la Révolution française, elle devint un instant le siège du gouvernement central de la nouvelle république helvétique. Près d'Aarau, on voit les ruines du château de Habsbourg, berceau de la maison d'Autriche.

AARBOURG, petite ville de Suisse (Argovie), au confluent de la Wigger et de l'Aar; 2.080 hab. Manufactures et forges. C'est la seule place forte de la Suisse.

AARESKUTAN, montagne de la Suède, prov. de Nordland (1.472 m.). Centre d'un district de mines de cuivre.

AARGAU, nom allemand du canton d'*Argovie* (Suisse).

AARHUS ou **AARHUUS**, ville de Danemark, sur la *baie d'Aarhus*, côte E. du Jutland; 33.300 hab. Bon port, commerce actif; evêché. Cathédrale gothique. Le *stift* ou *diocèse d'Aarhus* a 270.000 hab. — Le général prussien Hirschfeld y battit le général danois Ryl, le 31 mai 1849.

AARIFI-PACHA, homme d'Etat ottoman, né à Constantinople en 1819, mort dans cette ville en 1895. Ambassadeur à Vienne (1873), ministre de l'instruction publique (1874), ministre de la justice (1874), président du sénat (1876), ministre des affaires étrangères et ambassadeur à Paris (1877). De retour à Constantinople, il fut président du conseil (1879), président du conseil d'Etat et ministre des affaires étrangères (1882-1884). Dans le ministère de Kiamil-pacha (1885), il remplit les fonctions de ministre des affaires étrangères par intérim. Destitué en 1891, il fut nommé, en novembre 1895, ministre sans portefeuille. — Aarifi-pacha était un homme d'un caractère doux et affable, plein d'idées libérales; c'était aussi un savant et un poète.

AARŒ, petite île de Prusse (Slesvig), dans le Petit-Belt, dont elle défend le passage; 1.300 hab. — Un combat naval eut lieu en 1848 entre les Danois et les Allemands dans l'*Aaresund*, qui sépare l'île du continent.

AARON, frère aîné de Moïse et premier grand prêtre des Juifs, né en Egypte. Choisi par Dieu, d'après la Bible, pour seconder Moïse, il prêta à celui-ci le secours de son éloquence, soit devant le pharaon, soit devant les Hébreux. Ce fut lui qui changea la verge en serpent. Pendant le séjour de Moïse sur le Sinaï, il céda aux clameurs des Juifs, qui demandaient une idole, et il les laissa élever le *Veau d'or*. Sa douceur et sa soumission lui méritèrent son pardon, et le sacerdoce suprême fut dévolu à toute sa postérité directe. Mais sa punition fut de mourir sur la montagne de Hor, près de Petra, sans entrer dans la Terre promise.

AARON d'Alexandrie, prêtre chrétien, médecin et philosophe de la première moitié du VIIe siècle. Il avait composé, sous le titre de *Pandectes*, une compilation médicale des auteurs grecs, écrite en syriaque et traduite en arabe en 683. Il n'en reste que quelques fragments. Aaron est le premier écrivain qui ait décrit la petite vérole.

AARSENS (François VAN), diplomate hollandais, né à La Haye en 1572, mort en 1641. Il prit part aux négociations qui amenèrent la trêve de douze ans entre l'Espagne et les Provinces-Unies (Pays-Bas), fut nommé ambassadeur en France sous Henri IV, et seconda plus tard les projets de Maurice de Nassau qu'il aida à perdre l'illustre Barneveldt. Il a laissé d'intéressants mémoires.

AARZIEHLE, localité suisse, près de Berne. Eaux chaudes sulfatées sodiques contre les maladies de peau.

AAS n. f. On désigne sous ce nom, en Suède, un faite, une colline ou un renflement, formant une chaîne continue de matières meubles, graveleuses et sablonneuses, remaniées et arrondies par les eaux. Ces levées, hautes parfois de 400 à 500 mètres, se prolongent en divers points pendant plusieurs dizaines de myriamètres. Elles représentent l'ancienne plage de la mer. ‖ Pl. *Des* AASAR.

AASEN (Jwar-André), philologue norvégien, né à Œrsten en 1813. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Grammaire populaire de la langue norvégienne* (1848); *Dictionnaire de la langue populaire norvégienne* (1850); *Ervmyen*, comédie mêlée de chants (1855); *Symra*, recueil de chansons (1863); *Dictionnaire des noms populaires des plantes de la Norvège* (1866).

AAVORA n. m. Nom d'une espèce de palmier épineux et très élevé, originaire de Guinée, et cultivé jusqu'en Amérique *elæis guineensis*. Ses fruits donnent une huile appelée *huile de palme*, et ses graines, une sorte de beurre connu sous le nom de *beurre de Galam*. On écrit aussi AVORA et AOUARA.

AB prép. lat. marquant le point de départ, et qui fait partie de certaines locutions ou phrases latines fréquemment employées dans notre langue, telles que *ab absurdo*; *ab initio*; *ab intestat*, etc. En latin, la préposition *ab*, soit sous sa forme ordinaire soit sous les formes *a* ou *abs*, sert de préfixe à beaucoup de mots composés, qui ont été empruntés par le français au latin : *abdiquer* (abdiquer), *abstenir* (abstinence), *avertir* (avertir), etc.

AB n. m. Le cinquième mois de l'année ecclésiastique des Hébreux, et le onzième de leur année civile. Il correspond à la fin de juillet et au début d'août.

ABA ou **ABBA** n. m. Linguist. Ce mot, en syriaque et en éthiopien, signifie *père*; c'est le titre que les églises syriennes, coptes et éthiopiennes donnent à leurs évêques. — Ethnol. Manteau en laine grossière, porté, en Turquie, par les soldats, les matelots et les indigènes.

ABA (Samuel, roi de Hongrie, qui usurpa le trône en 1041 à la faveur du soulèvement provoqué par l'incapacité de Pierre *le Vénitien* ou *l'Allemand*, successeur du roi saint Etienne, beau-frère d'Aba. Aba soulevait ses sujets par sa tyrannie et fut détrôné en 1044 par l'empereur Henri III, protecteur de son compétiteur Pierre l'Allemand, qui le fit, dit-on, mettre à mort.

ABA, petite ville de Hongrie, comitat de Szek-Feher ou Stuhlweissenburg; 3.320 hab. Sources minérales.

ABA ou **ABBA**, île du Nil Blanc, aux confins du Kordofan et du Sennar, où vécut le Mahdi Mohammed Ahmed de 1868 à 1883, où il révéla sa mission et d'où il partit pour refouler vers la mer les Anglo-Egyptiens.

ABABAYE (*ba-ie*) n. m. Nom caraïbe du *papayer*.

ABABDEHS ou **ABADEHS**, tribu nomade occupant la partie du désert oriental d'Egypte entre le Nil et la mer Rouge. Elle compte près de 40.000 individus qui possèdent des troupeaux de moutons et de chèvres, des chameaux, et font le commerce de la gomme et du séné. — *Un* ABABDEH ou ABADEH.

ABABOUY (*bou-i*) n. m. Nom vulgaire, aux Antilles, du *xymenia americana*, oranger épineux.

AB ABRUPTO loc. adv. lat. Brusquement, sans préparation : *Entrer en matière* AB ABRUPTO. ‖ On dit aussi EX ABRUPTO.

AB ABSURDO loc. adv. lat. Par, d'après l'absurde : *Raisonner* AB ABSURDO. *Les hypothèses* AB ABSURDO *sont à la fois amusantes et utiles*. B. de St-Pierre.)

— En T. de logiq. Lorsque, pour démontrer une vérité, on commence par supposer un principe contraire à celui qu'on se propose, et qu'en raisonnant d'après cette supposition on aboutit à une conséquence que la raison ne peut admettre, en démontre d'après la méthode *ab absurdo*. V. ABSURDE.

ABACA n. m. Nom d'une espèce de bananier de l'île Manille (*musa textilis*), qui fournit une matière textile appelée vulgairement *chanvre de Manille*. Avec ses fibres on fait des tapis, des paillassons, des tissus, des câbles, des cordons de sonnette, du papier, etc.

Abaca environ 2m,50 de haut. *a*, fruit.

ABACAXIS, rivière du Brésil, prov. de Para, affl. de dr. de l'Amazone, entre le Rio Madeira et le Tapajos.

ABACCO (Antonio), souvent appelé **Labacco**, architecte et graveur italien du XVIe siècle. Il a gravé les plans de l'église de Saint-Pierre d'après les dessins de San-Gallo, et les planches de son propre ouvrage, *les Antiquités de Rome* (Venise, 1558).

ABACÈTE (diminutif d'*abax*) n. m. Genre de coléoptères, de la tribu des féroniens, renfermant une quarantaine d'espèces, noires ou bronzées, habitant les régions chaudes de l'ancien monde, répandues en Afrique et dans le sud de l'Europe. Une seule espèce (*abacetus Salzmanni*) est française, de couleur bleuâtre; elle vit au bord des eaux. Syn. ASTIGIS.

Abacète grossi 3 fois).

ABACH ou **ABBACH**, bourg de Bavière, près de Ratisbonne, sur la rive dr. du Danube; 1.330 hab. Eau minérale froide. Mines de lignite; carrières de pierre. Victoire des Français sur les Autrichiens, le 29 avril 1809.

ABACO ou **GRANDE LUCAYE**, île anglaise, ch.-l. *Carleton*, la plus septentr. de l'archipel de Bahama ou des Lucayes, dans l'Atlantique. C'est une des plus grandes terres de cet archipel, très fertile, mais dépourvue d'eau potable. On en exporte surtout des bois et des fruits. A l'extrémité N. de la Grande Lucaye ou *Grande Abaco*, se trouve la *Petite Abaco*, qui en est séparée par un chenal étroit et peu profond. V. *Carte des* ANTILLES.

ABACOPTÉRIS *riss* — du gr. *abax*, damier, et *pteris*, fougère n. f. Genre de fougères créé par Fée aux dépens des aspidiums, habitant les Indes et l'Océanie. Leur nom rappelle la disposition en damier des nervures des feuilles.

ABACOT *bo* n. m. Double couronne sans oreillons, que portaient autrefois les rois d'Angleterre.

ABACUC *bak'*. Hist. rel. V. HABACUC.

ABAD Ier, premier roi arabe de Séville, fondateur de la dynastie des Abadites. Après avoir affranchi sa patrie de la domination des califes de Cordoue, il régna à Séville jusqu'en 1042, date de sa mort, sous le nom de l'imposteur Klalaf, dont il se déclara le premier ministre, et qu'il fit passer pour le calife ommiade Hicham II. — **Abad II**, roi de Séville, fils du précédent, mort en 1069. Il continua heureusement les guerres entreprises par son père contre les chefs berbers et agrandit ses États, mais il dut payer un tribut au roi chrétien de Castille Ferdinand Ier. — **Abad III**, fils du précédent, dernier souverain abadite, né en 1040, mort en 1095. Ce prince fiott par soumettre Cordoue à sa domination; mais, après s'être allié à Alphonse VI de Castille contre les musulmans de Tolède, il s'écarta de la politique de ses prédécesseurs en s'unissant aux Berbers contre les chrétiens; il se retourna ensuite contre les Almoravides, ses anciens alliés, mais fut vaincu par Yoûsouf Ibn-Tachfin, sultan du Maroc, qu'il avait appelé à son secours, et qui le relégua en Afrique, où il mourut. Ce prince était lettré et poète.

ABADDON ou **ABBADON** mot hébr. qui signif. *perdition, ruine, mort*. Ce terme désigne, dans le *Livre de Job*, les *Proverbes* et les *Proverbes*, le séjour de la mort, le Cheol. C'est, dans l'*Apocalypse*, l'ange de l'abîme, le chef de l'armée des *souterrains d'enfer*. ‖ On trouve ce mot écrit ABBADONNA dans la *Messiade* de Klopstock.

ABADEH, ville de Perse (Farsistan sept.), sur le Kour; environ 10,000 hab. Sculpture sur bois.

ABADESAS ou **SAN-JUAN DE LAS ABADESAS**, village d'Espagne, prov. de Girone, sur la rive g. du Ter; 500 hab. Riches mines de houille.

ABADIANO, bourg d'Espagne (Biscaye), sur le Rio Durango, branche mère du fleuve côtier le Nervion; 2,000 hab. En 1839, Espartero et Maroto se rencontrèrent aux environs, à l'ermitage San-Antolia, pour concerter la convention de Vergara, qui mit fin à la guerre civile.

ABADIE Paul, architecte français, né et mort à Bordeaux (1783-1868). Il éleva à Angoulême le palais de justice, la préfecture, le lycée, la prison, le portail de l'église Saint-André; à Confolens, la sous-préfecture; à Ruffec, le palais de justice. — Son fils PAUL, architecte, né à Paris en 1812, mort à Chatou (S.-et-O.) en 1884, fut attaché, en 1845, aux travaux de Notre-Dame de Paris. Il fut inspecteur général des édifices diocésains (1872 et membre de l'Académie des beaux-arts (1875). Il a construit de nombreux monuments dans les départements de la Charente, de la Dordogne et de la Gironde. Citons, parmi ses plus remarquables travaux : l'église Saint-Ferdinand, à Bordeaux; l'église Saint-Georges, à Périgueux; à Angoulême, les églises Saint-Martial, Saint-Ausone et le très bel hôtel de ville. Archéologue de beaucoup de science et de goût, il a restauré un grand nombre d'édifices et a adopté dans ceux qu'il a construits le style romano-byzantin. En 1874, son projet pour l'érection d'une église du Sacré-Cœur, à Paris, fut adopté au concours.

ABADIE (Louis), compositeur français, né vers 1814, mort presque de misère, dans un hôpital de Paris, vers 1858. Ses romances et ses chansons obtinrent de véritables succès de popularité : entre autres, *les Feuilles mortes*, *la Fille à Jérôme*. Abadie fit jouer au Palais-Royal une opérette intitulée *Jeanne Poule et Vieux Coq*, et laissa un opéra-comique en deux actes, *le Danseur de corde*, qui fut représenté, en 1867, aux Folies-Saint-Germain (th. Clunyy).

ABADIN, comm. d'Espagne, prov. de Galice, distr. de Mondoñedo; 3,540 hab.

ABADIOTES ou **ADDIOTES**, anciens pirates, d'origine sarrasine, aujourd'hui pâtres et agriculteurs, qui habitent une vingtaine de villages dans l'île de Candie, au S. du mont Ida. — *Un* ABADIOTE ou ADDIOTE.

— Adjectiv. : *Race* ABADIOTE ou ADDIOTE.

ABADIR n. m. Un des noms des pierres sacrées chez les Phéniciens. Syn. de BÉTYLE. V. ce mot. ‖ Pierre que Cybèle fit dévorer par Saturne à la place de Jupiter. V. CYBÈLE.

ABADITES, nom d'une dynastie maure fondée par Abad Ier (V. ce mot), et qui régna sur Séville au XIe siècle. — *Un* ABADITE.

— Adjectiv. : *Prince* ABADITE.

ABADIVA n. m. Poisson du genre gade, qui habite les mers du nord, et que l'on connaît en Bretagne sous le nom de *lieu*.

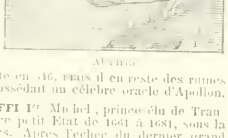

ABADIVA

ABADZAS (*dzas*). Géogr. V. ABAZES.

ABÆ, ville de l'ancienne Phocide, Fondée, dit-on, par Abas, roi d'Argos, dont elle prit le nom, elle fut détruite en 346. Elle n'en reste des ruines importantes. Elle possédait un célèbre oracle d'Apollon.

ABAFFI ou **APAFFI Ier** Michel, prince élu de Transylvanie, gouverna ce petit État de 1661 à 1681, sous la protection des Turcs. Après l'échec du dernier grand effort ottoman contre les Autrichiens (siège de Vienne), il fit la paix avec l'Autriche et conserva jusqu'à sa mort (1690) l'apparence du pouvoir. — **Abaffi II**, son fils, qui lui succéda, vit son pays annexé de fait à l'Autriche par la paix de Carlowitz, et finit par mourir pensionné, mais captif, à Vienne, en 1713.

ABAÏ n. m. Nom japonais du *calycanthe précoce*. ‖ Nom du mois d'*août* dans le calendrier turc.

ABAÏ, nom de la partie éthiopienne du Bahr 'el 'Azraq ou Nil Bleu, depuis sa source (2,086 m. d'alt.) jusqu'à son entrée dans le lac Tsana (long. 110 kil.). V. NIL.

ABAILARD. Hist. V. ABÉLARD.

ABAISSABLE adj. Qui peut, qui doit être abaissé.

ABAISSANT, ANTE adj. Qui est de nature à abaisser. Fig. Humiliant, dégradant : *Acte* ABAISSANT. *Proposition* ABAISSANTE. *A la fin du règne de Louis XV, la politique du gouvernement fut* ABAISSANTE *pour la France*.

ABAISSE n. f. Morceau de pâte qui a été *abaissé*, c'est-à-dire sur lequel on a passé le rouleau pour en diminuer l'épaisseur. L'*abaisse* forme la croûte de dessous d'un grand nombre de pâtisseries.

ABAISSÉE n. f. Action de baisser, de tenir bas : *Une* ABAISSÉE *d'ailes ci-er, pond à une course de quatre à cinq fois plus longue que l'envergure d'un oiseau*.

ABAISSE-LANGUE n. m. Instrument qu'on emploie en médecine pour abaisser la langue. ‖ Pl. *Des* ABAISSE-LANGUE. V. ABAISSEUR.

Abaisse-langue

ABAISSEMENT n. m. Action d'abaisser; état de ce qui est abaissé; diminution de hauteur : *Le froid détermine l'*ABAISSEMENT *du mercure dans le thermomètre*. ‖ Diminution de force, d'intensité, d'étendue; amoindrissement : *L'*ABAISSEMENT *de la voix, du ton. La concurrence produit l'*ABAISSEMENT *des prix*.

— Fig. Déchéance, affaiblissement de pouvoir, d'autorité, etc. : *Louis XI travaille à l'*ABAISSEMENT *de la féodalité*. ‖ Servitude; humiliation forcée ou volontaire : *Il n'est pas d'*ABAISSEMENT *que l'ambition ne subisse, dans l'espoir de dominer*. (J. Simon.) ‖ Dégénérescence : ABAISSEMENT *de la littérature*.

— ENCYCL. Algèb. *Abaissement des équations*. Abaisser une équation, c'est ramener la détermination de ses racines à la détermination des racines d'une ou de plusieurs autres équations d'un degré moindre. Lorsque le premier membre d'une équation, dont le second est égal à 0, peut se décomposer en facteurs rationnels, il suffit de résoudre les équations formées en égalant ces facteurs à 0. Quand on connaît une racine a, $(x-a)$ est facteur du premier membre, on trouve l'autre facteur en divisant par $(x-a)$. Une équation peut encore être abaissée lorsqu'il existe entre ses racines une relation connue. Ainsi l'équation dite *bicarrée* :

$$x^4 + px^2 + q = 0,$$

où l'on sait que les racines sont deux à deux égales et de signes contraires, en posant $x^2 = y$, est *abaissée* au second degré

$$y^2 + py + q = 0,$$

et les racines y', y'' de celle-ci une fois connues, on calcule aisément les valeurs de x par les formules

$$x^2 = y' \text{ et } x^2 = y''.$$

Une équation *réciproque* peut également être abaissée.

— Astr. L'*abaissement de l'horizon* est l'angle que fait le rayon visuel rasant cet horizon visible au-dessous de l'horizon rationnel du lieu. On appelle *abaissement* d'un astre, ou d'un point du ciel, l'angle qui mesure son rapprochement de l'horizon. Ainsi le Soleil, qui subit, quand on va vers l'équateur, un abaissement égal à la variation de latitude. Les planètes vues de la surface de la terre paraissent plus bas sur l'horizon que si elles étaient vues du centre de la terre : l'angle des deux directions mesure l'abaissement; il faut corriger les observations de cet abaissement dû à la parallaxe.

— Blas. Modification apportée à des armoiries pour rappeler une action déshonorante. V. ABAISSÉ (*abaisser*).

— Chir. *Abaissement de la cataracte*. Opération qui consiste à faire descendre au-dessous du niveau de la pupille le cristallin devenu opaque.

Géom. *Abaissement d'une perpendiculaire*. V. ABAISSER.

— Pathol. *Abaissement de la matrice*. Descente de la matrice dans le vagin. V. PROLAPSUS UTÉRIN.

— Physiq. Se dit de la température, pour signifier un refroidissement. ‖ Par analogie, se dit aussi du potentiel électrique, pour signifier que son expression numérique diminue. ‖ En acoustique, il y a *abaissement du son* lorsque celui-ci devient plus grave. ‖ *Abaissement du baromètre*, Diminution de hauteur de la colonne mercurielle.

— Théol. *Abaissement du Christ*, Etat du Fils de Dieu incarné qui a fait l'objet de longues et subtiles discussions entre les théologiens protestants. Les dogmatistes ont relevé deux éléments dans l'état d'abaissement : l'abandon de l'usage de la majesté divine, le revêtement de la forme de serviteur.

— SYN. **Abaissement, abjection, bassesse**. Ces trois mots forment gradation : *abaissement* est moins fort que *bassesse*, *bassesse* moins fort que *abjection*. L'*abaissement* est le résultat d'une action, d'un accident; il est relatif à un état précédent; il s'applique à plusieurs choses différentes : l'esprit, le caractère, le goût, la condition, la fortune; il exprime un changement; il peut se prendre en bonne part. La *bassesse* est quelque chose d'essentiel, de permanent; elle exprime un état d'infériorité qui exclut la considération. Quant à l'*abjection*, elle appelle le mépris.

— ANTON. **Élévation, exhaussement**.

ABAISSE-PAUPIÈRE n. m. Instrument de chirurgie qui sert à abaisser la paupière. ‖ Pl. *Des* ABAISSE-PAUPIÈRE. V. ABAISSEUR.

ABAISSER de *a*, qui marque tendance, et *baisser* v. a. Rendre plus bas, diminuer la hauteur d'une chose : ABAISSER *le tablier d'un pont*. ‖ Faire aller en bas, porter plus en bas, faire descendre : ABAISSER *un store*. ABAISSER *un voile sur son visage*. ‖ Plier, courber : ABAISSER *une branche*.

Fig. *Abaisser la tête*, Se résigner, s'humilier.

Par ext. Diminuer, rendre moins élevé, réduire : *Turgot voulut* ABAISSER *les impôts qui accablaient le tiers état*. ‖ Prendre, soit en chantant, soit en parlant, une intonation moins élevée : ABAISSER *la voix*. ‖ Affaiblir l'autorité, le crédit, etc.; ravaler, dégrader, avilir, humilier : *Louis XI* ABAISSA *les grands vassaux. Ceux qui s'élèvent* SE FONT ABAISSER.

Abaisser les barrières de douanes, Diminuer les droits de douanes, ou les abolir complètement.

— Algèb. *Abaisser une équation*, Réduire à un moindre degré une équation donnée. V. ABAISSEMENT.

— Arithm. *Abaisser un chiffre*. V. DIVISION.

Chir. *Abaisser la cataracte*, Déplacer le cristallin, ou le faire descendre dans la partie inférieure du corps vitré, de manière qu'il ne puisse gêner la vision.

— Fauconn. *Abaisser l'oiseau*, Diminuer sa nourriture habituelle, afin de le rendre plus léger au vol et plus avide à la proie.

— Géom. *Abaisser une perpendiculaire*, Tirer une perpendiculaire à une ligne, d'un point pris en dehors de cette ligne. V. PERPENDICULAIRE.

— Hortic. *Abaisser une branche d'arbre*, La raccourcir, la couper près du tronc.

— Pâtiss. *Abaisser la pâte*, L'amincir en l'étendant avec le rouleau.

Abaissé, ée part. pass. du v. Abaisser. Blas. Se dit d'une pièce mise au-dessous de la place que la règle héraldique lui assigne. Elle peut être *abaissée* soit en signe de déférence, comme le chef qui se place sous celui de l'ordre dans les écus des chevaliers de Malte, soit comme peine imposée et marque d'infamie en souvenir d'une action honteuse. C'est ainsi que saint Louis, voulant punir un noble qui avait outragé sa mère, ordonna que le lion de ses armes fût désormais représenté sans griffes ni langue. Dans ce cas, *abaissé* est synonyme de *diffamé*. Le chef peut être *abaissé* par un simple filet de l'émail du champ qui le surmonte. Le chevron ou la fasce sont dits *abaissés* quand ils sont mis plus bas que le tiers du milieu de l'écu. ‖ Se dit aussi des oiseaux dont les ailes, non étendues, sont dirigées vers la pointe de l'écu : *Vol* ABAISSÉ. *Demi-vol* ABAISSÉ.

Fasce abaissée. Aile abaissée. Glaive abaissé.

— Bot. Se dit de la lèvre inférieure d'une corolle labiée, quand elle forme un angle presque droit avec le tube.

Lèvre de corolle abaissée.

S'abaisser, v. pr. Devenir moins élevé, perdre de sa hauteur : *Tous les jours les montagnes* S'ABAISSENT. (Buff.) ‖ Pouvoir être abaissé, descendu : *Les stores* S'ABAISSENT *et se relèvent à volonté*. ‖ S'incliner, se courber, se baisser, se pencher vers : *Quand on charge le chameau, il* S'ABAISSE *sur le ventre*. (Buff.)

— Par ext. Perdre de sa force, de son volume, de son étendue; diminuer de valeur; s'atténuer : *La voix des vieillards* S'ABAISSE. *Le prix de l'argent* S'EST ABAISSÉ.

— Fig. S'amoindrir intellectuellement, moralement, se dégrader, s'avilir : *Avec Louis XI, la royauté* S'ABAISSA. ‖ Condescendre à, se mettre à la portée d'un plus faible : *Le maître doit* S'ABAISSER *à la portée des élèves*. ‖ Avoir ou Témoigner de la modestie, de l'humilité : *Il est quelquefois dangereux de* S'ABAISSER; *car on prend au mot notre humilité*. (Girard.)

— SYN. **Abaisser, baisser.** *Baisser* se dit des choses qu'on veut placer plus bas. *Abaisser* se dit des choses faites pour en couvrir d'autres. L'opposé de *baisser* est *exhausser*; celui d'*abaisser* est *relever*. ‖ Au fig., dans le sens d'*humilier*, on fait toujours usage d'*abaisser*.

— **Abaisser, avilir, humilier, rabaisser, rabattre, ravaler.** *Abaisser* convient surtout pour désigner un médiocre abaissement ou même un abaissement volontaire. *Rabaisser* se dit de ce qui est élevé, noble, et que l'on cherche à déprécier. *Rabattre*, c'est rabaisser vivement, en s'attaquant à un vice, à un ridicule : RABATTRE *la fierté, le caquet*, etc. — *Ravaler* implique le contraste entre une situation élevée que l'on occupait, et l'abaissement dans lequel on tombe : *L'ivrognerie* RAVALE *l'homme au-dessous de la brute*. — *Humilier*, c'est mortifier, donner de la confusion. *Avilir* emporte l'idée d'ignominie. Nous pouvons être *humilié* par autrui, nous ne pouvons être *avili* que par nous-même.

— ANTON. **Elever, hausser, exhausser, surélever** (*sens prop.*). ‖ **Elever, vanter, exalter, ennoblir, glorifier, célébrer, honorer, immortaliser, illustrer, préconiser** (*sens fig.*).

ABAISSEUR adj. m. Se dit des muscles dont la fonction est d'abaisser les parties auxquelles ils sont attachés : *Les muscles* ABAISSEURS *ont pour antagonistes les* ÉLÉVATEURS.

— n. m. : *L'*ABAISSEUR *des sourcils empêche les ordures d'entrer dans l'œil*. ‖ *Abaisseur de l'aile du nez*, Muscle qui abaisse l'aile du nez et rétrécit la narine. On le nomme aussi *myrtiforme*, à cause de sa ressemblance avec une feuille de myrte. ‖ *Abaisseur de l'angle des lèvres*, Muscle naissant de la face externe de la mâchoire inférieure et s'étendant jusqu'au coin de la bouche, où il se termine en pointe. Ce muscle, qui a la forme d'un triangle, s'appelle aussi *triangulaire des lèvres*. ‖ *Abaisseur de la lèvre inférieure*, ou *carré du menton*, Petit muscle mince et quadrilatère qui s'attache à la ligne oblique externe de l'os maxillaire inférieur, et monte dans la lèvre inférieure, où il se confond avec le muscle orbiculaire. ‖ *Abaisseur de la mâchoire inférieure*, Nom donné à des muscles des régions sus et sous-hyoïdiennes : le ventre antérieur du digastrique, le peaucier du cou, le mylohyoïdien et le génihyoïdien. ‖ *Abaisseur de l'œil*, Le muscle droit inférieur de l'œil, appelé aussi *muscle humble*. ‖ *Abaisseur de la paupière inférieure*, Petit faisceau charnu qui fait partie du muscle palpébral. ‖ *Abaisseur de la langue*. V. ABAISSE-LANGUE. ‖ *Abaisseur de la paupière*. V. ABAISSE-PAUPIÈRE.

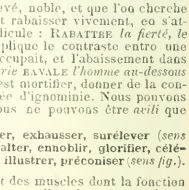

a. Abaisseur de la mâchoire.

ABAIT ou **ABET** (bas lat. *abettum*, même sens) n. m. Pêch. Appât. (Vx.) Ce mot s'employait aussi fig. dans le sens de Ruse : *Car la vieille suit trop d'*ABAIT. (*Roman de Renart*.)

ABAÏTE ou **ABAYTE**, rivière du Brésil, affluent du Sao-Francisco supér., rive g. (cours de 220 kil. environ).

Elle arrose une des régions diamantifères les plus riches du Brésil.

ABAITER ou **ABÉTER** v. a. Pêch. Appâter. (Vieux.)

ABAJOUE (altération de *bajoue*; on a écrit *l'abajoue*, au lieu de *la bajoue*) n. f. Poche que certaines singes, chéiroptères et rongeurs, portent dans l'épaisseur des joues, de chaque côté de la bouche.
Les *abajoues* s'ouvrent généralement à l'intérieur de la cavité buccale (singes de l'ancien continent); elles peuvent s'ouvrir à l'extérieur (rongeurs de l'Amérique). C'est pour cela que ces derniers animaux ont été nommés *diplostomes* (double bouche). Les abajoues sont des réservoirs pour les aliments non consommés immédiatement. Dans les chauves-souris du genre nyctère, elles facilitent le vol en permettant l'introduction de l'air dans le tissu cellulaire sous-cutané.

a. Abajoue.

— Par ext. et plaisan. Joues volumineuses et pendantes.
— Parties latérales du groin du cochon et de la tête du veau, lorsqu'elles sont détachées de l'animal.

ABAKA-KHAN ou **ABAGA-KHAN**, 2e khan mogol de la Perse, fils et successeur d'Houlagou, de 1265 à 1282, était né en 1234. Il régna sur les provinces occid. de l'empire mogol et repoussa les invasions des Tatars septentrionaux, mais fut dépouillé de la Syrie par Bibars.

ABAKAN, rivière de la Sibérie, gouvern. d'Iénisséisk, se jette dans l'Iénissei (rive g.), après un cours de plus de 350 kilom. Elle arrose le village fortifié d'*Abakanskoï* (1.500 à 2.000 hab.), fondé par Pierre le Grand en 1707.

ABALAK, village de Sibérie, sur l'Irtych, près de Tobolsk; 600 hab. Lieu de pèlerinage au monastère d'*Abalatskii*, où se trouve une image miraculeuse de la Vierge.

ABALIÉNATION (*si*) n. f. Dr. rom. Cession, aliénation par laquelle les biens situés sur le territoire de l'Italie étaient transférés à des personnes en droit de les acquérir.

ABALIÉNER v. a. Dr. rom. Consentir une abaliénation : ABALIÉNER *des esclaves, des troupeaux, des terres.*
S'*abalièner* v. pr. Être abaliéné.

ABALOURDIR (rad. *balourd*) v. a. Rendre lourd, stupide, en maltraitant : ABALOURDIR *un enfant.*
S'*abalourdir*, v. pr. Devenir lourd, stupide.

ABALOURDISSANT, ANTE adj. Qui abalourdit, qui imprime une crainte stupide : *D'*ABALOURDISSANTES *menaces.*

ABALOURDISSEMENT n. m. Action d'abalourdir ; état d'une personne abalourdie : ABALOURDISSEMENT *d'un enfant.*

ABAMA n. m. Plante de la famille des liliacées, groupe des *abamées*. ‖ On l'appelle aussi NARTHECIE (*narthecium*).
L'*abama ossifraga* croît dans les marais de l'Europe centrale; il passait jadis pour amollir les os des moutons qui le broutent.

Abama.

ABAMÉES n. f. pl. Groupe de plantes de la famille des liliacées; le type de ce groupe est l'*abama*.

ABAN n. m. Le huitième mois de l'année persane, qui tire son nom du génie persan Aban. ‖ Le dixième jour du mois solaire, chez les Persans.

ABANÇAY, ville du Pérou, sur la rivière du même nom; 1.200 hab. C'est le ch.-lieu de la prov. d'Abancay, dépt. d'Apurimac. Sucre excellent, café, etc.; mines d'argent.

ABANCOURT (François-Jean WILLEMAIN D'), homme de lettres et bibliophile fr., né à Paris en 1745, mort dans cette ville en 1803. Auteur de fables et d'œuvres dramatiques de peu de valeur, il a laissé une remarquable collection de pièces de théâtre.

ABANCOURT (Charles-Xavier-Joseph DE FRANQUEVILLE D'), né en 1758. Neveu de Calonne, il devint ministre de la guerre (juillet 1792). Mis en accusation pour avoir organisé, le 10 août, la défense des Tuileries, il fut massacré à Versailles avec d'autres prisonniers (9 sept. 1792).

ABANDO, bourg d'Espagne, prov. de Biscaye, distr. de Bilbao; 4.000 hab. Mines de fer.

ABANDON n. m. Action d'abandonner quelqu'un, de délasser quelqu'un ou quelque chose; résultat de cette action; état de la personne ou de la chose abandonnée : *Christophe Colomb mourut dans l'*ABANDON *et la misère.*
— Gramm. Le mot *abandon*, suivi de la prép. DE, marque tantôt le sens actif, tantôt le sens passif. Ainsi ces mots : *L'*ABANDON DE *Thésée* signifient que ce héros abandonna Ariane; tandis que cet autre exemple : *L'*ABANDON D'*Ariane* signifie qu'Ariane fut abandonnée. Pour éviter toute confusion, il vaut mieux employer une autre tournure.
— Confiance entière : ABANDON *à la Providence.* ‖ Absence d'apprêt, d'effort, de calcul; laisser-aller gracieux dans les manières : *La Parisienne a un* ABANDON *séduisant.*
— *Abandon de soi*, Renoncement, résignation, négligence de ses intérêts, de ses devoirs envers soi-même.
— *Abandon de cœur*, Ouverture d'âme, franchise, expansion : *Il n'y eut pas un seul moment d'*ABANDON DE CŒUR *dans toute la vie de madame de Maintenon.* (Ste-Beuve.)
A l'abandon, loc. adv. Sans secours, sans protection, etc. : *Laisser ses enfants* À L'ABANDON. ‖ Dans le désordre, dans la confusion : *Laisser aller ses affaires* À L'ABANDON. ‖ Dans une douce familiarité : *Rien n'est plus doux que d'être* À L'ABANDON *avec ses amis.* (Duc du Maine. [Vieux.]
— ENCYCL. Bourse. Acte par lequel l'acheteur renonce à un marché conclu en consentant à payer la prime.
— Dr. Action de délaisser une personne, un animal ou une chose; état d'une personne, d'un animal, d'un objet délaissé. Notre législation prévoit un certain nombre de cas d'abandon. Ainsi le fait, pour un époux, *d'abandonner son conjoint* est une [illegible] de divorce [illegible] corps (C. civ., art. 231 [illegible] voir de cohabitation, et *l'abandon d'un enfant* [illegible] pénalités variant selon la gravité des cas.
— Une chose mobilière, abandonnée par son propriétaire, devient la propriété du premier qui s'en empare en vertu du droit d'occupation : c'est sur ce droit qu'est fondée l'industrie des chiffonniers.
— Dans le cas où le propriétaire d'un fonds assujetti à une *servitude* est tenu de faire à ses frais les ouvrages nécessaires pour l'usage ou la conservation de la servitude, il peut toujours s'affranchir de cette charge en abandonnant le fonds assujetti au propriétaire du fonds auquel est due la servitude. (C. civ., art. 699.)
— Tout copropriétaire d'un mur mitoyen peut se dispenser de contribuer aux réparations et reconstructions en abandonnant le droit de mitoyenneté, pourvu que le mur mitoyen ne soutienne pas un bâtiment qui lui appartienne. (C. civ., art. 656.)
— L'héritier qui a accepté une succession *sous bénéfice d'inventaire* peut se libérer envers ses créanciers et les légataires en leur faisant l'abandon de tous les biens de la succession. (C. civ., art. 802.) V. BÉNÉFICE D'INVENTAIRE.
— Le *tiers détenteur* d'un immeuble hypothéqué cesse d'être tenu envers les créanciers hypothécaires en abandonnant l'immeuble grevé. (C. civ., art. 2168.) ‖ On dit NÉLAISSEMENT plutôt que ABANDON.
L'*abandon de ses biens* à ses créanciers par un débiteur insolvable s'appelle *cession.*
— *Abandon noxal.* Chez les Romains, faculté laissée à certaines personnes responsables d'un délit d'abandonner à la partie lésée l'individu ou l'animal auteur de ce délit. Le père de famille pouvait faire l'*abandon noxal* de son descendant placé sous sa puissance, le maître l'abandon de son esclave, le propriétaire l'abandon de son animal. Les délits commis par les esclaves ou par les fils de famille donnaient naissance, contre le maître ou contre le père, à des actions pénales que l'on appelait *noxales*, parce que ceux-ci pouvaient abandonner l'auteur du dommage (*noxa*). Accompli sur les fils de famille, l'abandon les constituait *in mancipio* (V. MANCIPIUM); accompli sur un esclave, il le faisait changer de maître. Le dommage causé par un quadrupède domestique donnait une action noxale, appelée action *de pauperie*; le propriétaire de l'animal échappait à l'obligation de réparer le préjudice en faisant l'abandon noxal. — L'abandon noxal n'a pas passé dans notre droit : quelques coutumes, celle de Bretagne et celles d'Acs et de Saint-Sever, sont les seuls textes de législation où on le retrouve. Il existe de nos jours dans les Codes du grand-duché de Bade, de la Louisiane et de la Bavière.
— ÉSCR. *Abandon de l'épée*, Mouvement par lequel on quitte le fer, soit en marchant, soit en prenant le plus long pour aller aux parades.
— Sylvic. Ensemble des arbres d'une exploitation qui doivent être abattus.

ABANDONNABLE adj. Qui peut, qui doit être abandonné : *Tout nouveau projet est* ABANDONNABLE.

ABANDONNATAIRE n. Celui, celle au profit de qui est fait un abandon de biens par un créancier. Anton. de ABANDONNATEUR, TRICE.

ABANDONNATEUR, TRICE n. Celui, celle qui fait abandon. Anton. de ABANDONNATAIRE.

ABANDONNÉ, ÉE n. Celui, celle qui est dans l'abandon, sans secours, sans soutien : *Soulageons les* ABANDONNÉS.
— Fig. Celui, celle qui mène une conduite déréglée :

J'aime fort la beauté qui n'est pas profanée,
Et ne veux point brûler pour une *abandonnée.*
MOLIÈRE.

ABANDONNEMENT n. m. Action d'abandonner, de délaisser, de renoncer à : *Marie de Médicis avait pour Leonora Galigaï une soumission qui allait jusqu'à l'*ABANDONNEMENT *de toute volonté.* ‖ Cession : *Faire à des créanciers* L'ABANDONNEMENT *de ses biens.* (On dit mieux ABANDON.) ‖ État d'une personne abandonnée, délaissée : *Le grand Corneille finit dans l'*ABANDONNEMENT. ‖ Dévouement, abnégation : *Tout, en Fénelon, annonçait l'*ABANDONNEMENT *et l'oubli de soi-même.* ‖ Action de se laisser aller, de se laisser dominer : *L'*ABANDONNEMENT *des derniers Mérovingiens à l'ambition des maires du palais causa leur déchéance.* ‖ Incondute, déréglement : *Vivre dans l'*ABANDONNEMENT. (Acad.)
— *Abandonnement au bras séculier*, V. ABANDONNER.
— *Abandonnement de bénéfice*, Renoncement que faisait le possesseur d'un bénéfice, d'une manière expresse ou tacite. La première avait lieu lorsqu'on résignait un bénéfice, qu'on se mariait, ou qu'on prenait un bénéfice incompatible; la seconde, lorsqu'on changeait d'habit, qu'on manquait à la résidence, qu'on ne desservait pas le bénéfice.
— Anc. T. milit. Lorsque les compagnies n'étaient pas encore au compte du roi, on appelait *abandonnement*, dans la législation militaire, la banqueroute que faisait un capitaine, quand il laissait, par départ ou par décès, la compagnie mal équipée et hors d'état de tenir campagne.

ABANDONNÉMENT adv. A l'abandon, hardiment, résolument, libéralement : *Les assaillants entrèrent* ABANDONNÉMENT *dans les fossés.* (Froissart.) [Vieux.

ABANDONNER (de à et de l'anc. mot *bandon*, d'origine germ. et signif. *pouvoir, puissance*) v. a. Délaisser, ne plus prendre soin de, laisser sans secours; quitter, se retirer de : *Charles VIII* ABANDONNA *une partie de ses troupes à Naples.* ‖ Négliger, interrompre ses relations avec quelqu'un, cesser de le fréquenter, de le protéger : *Richelieu* ABANDONNA *Corneille.* ‖ Quitter un lieu, s'en éloigner :

Pendant les tristes jours de l'hiver monotone,
Les pauvres nids déserts, les nids qu'on *abandonne*,
Se balancent au vent sous le ciel gris de fer.
FR. COPPÉE.

‖ Accorder, concéder : *Soit, je vous* ABANDONNE *ce point.* ‖ Quitter, se séparer, en parlant de deux choses antérieurement jointes ensemble : *Les cendres traîtres par l'eau* ABANDONNENT *la potasse.* ‖ Se retirer, en parlant de la mer : *La mer a* ABANDONNÉ *la côte.* ‖ Laisser échapper, ne plus retenir : ABANDONNER *les rênes d'un cheval.*
— Fig. *N'abandonnez pas les étriers*, Maintenez vos avantages, tenez ferme.
— Renoncer, laisser de côté, laisser perdre; se désister de : ABANDONNER *une entreprise.* ‖ Céder une chose à quelqu'un, lui en laisser l'entière disposition : *Les Génois* [illegible]
[illegible]
Dr. Faire [illegible]
Chas. *Me abandonner* [illegible]
Prendre le change. *Me* [illegible]
le faucon dans la campagne [illegible]
Mar. *Abandonner* [illegible]
[illegible] *Cesser de* [illegible]
cre. La laisser au [illegible]
chaîne ou le cable qui [illegible]
PROV. **Il faut être abandonné de Dieu et des hommes pour agir ainsi.** [illegible]
nière la plus contraire à son [illegible]
S'*abandonner*, v. pr. Se livrer, [illegible]
réserve à : *Le poète* S'ABANDONNE *à la rêverie* [illegible]
enterrement, S'en remettre à, se reposer [illegible] DONNER *à la Providence, à la fortune.* ‖ Ma[illegible] force, perdre courage, se désespérer : *Un peuple q[illegible]* S'ABANDONNE *pas fait toujours par rêve contre de* [illegible] E. Labouïaye.) — Se négliger dans son maintien, [illegible] habillement : *Il ne fait pas* S'ABANDONNER *à la [illegible] plaire.* (Acad.) — Avoir de l'abandon, du laisser-aller : *On a toujours plus d'esprit et d'agrément quand on* S'ABANDONNE *dans la conversation.* (Mme Necker.
— Fig. Se laisser emporter, dominer : *L'artiste* S'ABANDONNE *à son inspiration.*
— *S'abandonner à soi même*, Ne suivre que ses propres inspirations; n'écouter que ses passions, se livrer tout entier à ses réflexions. ‖ Se livrer sans résistance : *Un vieillard Brutus, César* S'ABANDONNA *aux assassins.*
— *S'abandonner à*, suivi d'un infinitif, a le sens de S'permettre de, prendre la liberté, la licence de : *Il ne faut pas* S'ABANDONNER *témérairement à punir les accusés.*
— Dans le sens réciproque, *S'abandonner une chose l'un à l'autre*, La laisser à la libre disposition de chacun.
En T. de manège. Ne plus obéir qu'avec mollesse, en parlant des animaux de trait : *Un cheval* S'ABANDONNE *lorsqu'il bronche, ralentit son allure, s'abat.* Barral.
— SYN. **Abandonner, délaisser, quitter, renoncer.** *Abandonner*, c'est ne pas garder près de soi, ne plus faire usage; et, quand l'abandon porte sur des personnes, il s'y joint une idée de souffrance et de besoin pour ces personnes, de négligence, de froideur chez celui qui s'abandonne. *Délaisser* veut dire se retirer de celui près duquel on a longtemps vécu, le laisser dans l'isolement. *Quitter* exprime la séparation de la manière la plus simple, sans y ajouter rien de fâcheux. Enfin, *renoncer* présente l'action comme un sacrifice, ou comme ayant un certain caractère de publicité. On *quitte* une religion quand on cesse de la professer par un motif quelconque; on l'*abandonne* quand on manque du zèle nécessaire pour la pratiquer; on y *renonce* quand on l'abjure.

ABANDONNÉS n. m. pl. Titre d'une confrérie en Espagne. ‖ Nom des membres d'une académie de Bologne.

ABANGA n. m. Fruit de l'*abariga.*

ABANILLA, ville d'Espagne, prov. de Murcie, sur un affl. g. du fleuve côtier Segura; 5.600 hab.

ABANNATION (*si* — du lat. *ab*, et *annus*, année) n. f. Dans l'ancien droit, exil d'un an, infligé à l'auteur d'un homicide involontaire.

ABANNIR (rad. *ban*) v. a. Proscrire, proscrire. Vieux.

ABANO (Pierre D'), médecin et alchimiste italien, né à Abano Bagni en 1250, mort à Padoue en 1316. Il fut accusé de magie devant l'Inquisition et acquitté en 1306. Attaqué de nouveau en 1315, il mourut pendant l'instruction de son procès. Sa servante Marietta ayant soustrait son cadavre à la condamnation qui l'avait frappé, les inquisiteurs ne purent que faire brûler son portrait par le bourreau. Parmi ses nombreux et savants ouvrages, citons : *de Venedis venenorum* (Venise, 1503).

ABANO BAGNI (*Aquæ Aponi* ou *Patavinæ* chez les Romains), bourg d'Italie à 10 kilom. de Padoue (Vénétie). Il disputa à cette ville l'honneur d'avoir vu naître Tite-Live. Patrie de Pierre d'Abano. Eau minérale chlorurée sodique, contre les rhumatismes, la goutte, l'eczéma humide, et eaux sulfureuses employées en boisson. Les boues d'Abano sont utilisées contre les raideurs articulaires chroniques.

ABANTES, anc. peuple de l'Eubée, qui, d'après l'*Iliade*, prit part à la guerre de Troie. Plus tard, des Abantes sont signalés en Phocide et en Ephire. — *L'* ABANTÈS.
— Adjectif : *Guerrier* ABANTÈS.

ABANTIADE n. m. Descendant d'Abas, roi d'Argos, en particulier, ACRISIOS ou PERSÉE. — *L'* ABANTIADE.
— Adjectif : *Héros* ABANTIADE. *Héroïne* ABANTIADE.

ABANTIAS (*si*) n. m. Descendant d'Abas, en particulier, Atalante ou Danaé. — *Princesse* ABANTIAS.

ABANTIDAS (*dass*), tyran qui usurpa le pouvoir à Sicyone, après avoir fait massacrer Clinias, père d'Aratus (264 av. J.-C.). Il fut assassiné à son tour en 251. Il aimait les lettres et suivait les leçons de Dinax et d'Aristote le Dialecticien.

ABANTIS (*si*) ou **ABANTIDE**, ancien nom de l'Eubée, qui fut habitée aux [illegible] par les Abantes.

ABANTO, bourg d'Espagne, prov. de Biscaye, près de Valmaceda, entre la baie de Bilbao et le rio [illegible] Somorrostro; 7.150 hab. Riches mines de fer.

ABAPTISTA, ABAPTISTE et **ABAPTISTON** (*si*) [illegible] s'enfoncer [illegible] (gr. apo-, et baptizein, plonger [illegible]). Sorte de trépan non employé [illegible] qui l'empêche de s'enfoncer trop. V. TRÉPAN.

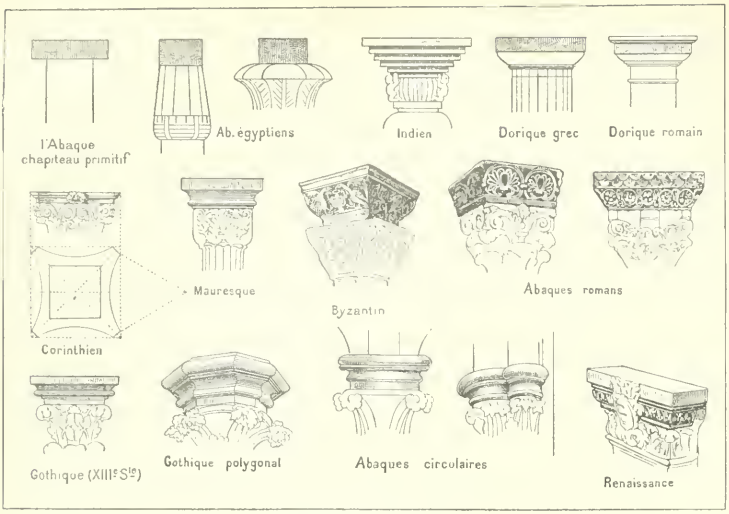

Formes principales de l'abaque.

ABAQUE (du gr. *abax*, comptoir, damier, buffet) n. m. Archit. Tablette qui s'interpose entre le chapiteau d'une colonne et l'architrave.

— Antiq. Tablette carrée, dessus de table. ‖ Plaque de bronze, de verre ou de toute autre matière, qu'on incrustait dans les lambris des édifices. ‖ Chez les Grecs, Table placée dans le sanctuaire, pour recevoir les offrandes; chez les Romains, Buffet sur lequel on étalait la vaisselle de prix.

— *Abaque à jouer*, Table de jeu, sorte d'échiquier ou de damier. ‖ *Abaque de lecture*, Tableau sur lequel on traçait les lettres pour apprendre à lire aux enfants.

Math. Machine à calculer d'origine grecque, employée par les Romains dans leurs opérations arithmétiques.

— Miner. Sorte d'auge dans laquelle on lave les minerais, et principalement ceux de l'or.

— Encycl. Archit. On croit qu'à l'origine, le chapiteau n'était autre chose qu'un simple *abaque*, c'est-à-dire un dé de pierre ou de bois. Vitruve se sert du mot *plinthe* pour désigner l'abaque. Chez les modernes, on l'appelle souvent *tailloir*, mais ce terme suppose des tailles ou ornements de natures diverses. Carré et très simple dans l'ordre dorique, l'abaque s'enrichit de moulures dans l'ordre ionique et s'incurve dans l'ordre corinthien. A l'époque gallo-romaine, il reprit sa première simplicité. Dans l'architecture ogivale, il affecte la forme polygonale ou circulaire. Il est presque supprimé par les architectes du XVe siècle, et réparait au début du siècle suivant.

Math. L'*abaque* des Romains était une table divisée en un certain nombre de rainures parallèles où glissaient des boutons mobiles. La première était affectée aux unités, les suivantes étaient affectées aux dizaines, centaines, etc. Depuis un temps immémorial, les Chinois et les Tartares possèdent une machine à calculer nommée *souwanpan*, qui n'est autre que l'abaque. Cette machine a été introduite en Russie vers la fin du moyen âge par les Mongols, et importée en 1812 dans notre pays, où elle est employée dans les écoles, sous le nom de *boulier-compteur*, pour enseigner aux enfants les éléments de l'arithmétique.

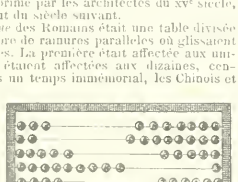

Abaque (*boulier-compteur*).

ABARCA (don Joaquin, évêque de Léon, né dans l'Aragon en 1780, mort en 1844, fut, en Espagne, l'un des chefs du parti de don Carlos (Carlos V) contre Isabelle II. Banni en 1839, il mourut dans le couvent de Lanzo, près de Turin.

ABAREMO-TEMO n. m. Nom donné, au Brésil, à un arbre de la famille des légumineuses mimosées qui contribue à fournir une partie de l'*écorce de Barbatimao* du commerce.

ABARES. Géogr. V. Avares.

ABARIDE (du gr. *abarès*, non pesant) n. m. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, qui a pour type et unique espèce l'*abaris xneu*, trouvé dans les environs de Carthagène, en Amérique.

Abaride (grossi 3 fois).

ABARIGA n. m. Palmier de l'île Saint-Thomas, dont le fruit s'appelle *abanga*.

ABARIM, chaîne de montagnes de l'Anti-Liban, située au N. E. de la mer Morte. A cette chaîne appartient le Nébo, sur lequel, dit-on, mourut Moïse.

ABARIS (*aris*), compagnon de Phinée. Ce dernier ayant voulu enlever Andromède, promise à Persée, le héros le changea en pierre, ainsi qu'Abaris et ses autres compagnons, en leur montrant la tête de Méduse. — Guerrier rutule tué par Euryale, dans l'attaque nocturne tentée par ce dernier avec son ami Nisus contre l'armée des Rutules. — Personnage changé en oiseau (*Métamorphoses* d'Ovide). — Magicien scythe auquel Apollon donna une flèche sur laquelle il pouvait traverser les airs. — Il existe une foule de légendes *abariques* (sur Abaris).

ABARNAHAS (*bâss*) n. m. Nom que les alchimistes donnaient à la magnésie.

ABARTAMEN (*mèn*) n. m. Nom que les alchimistes donnaient au plomb.

ABARTHROSE (du lat. *ab*, et du gr. *arthron*, articulation) n. f. Syn. peu usité de DIARTHROSE. V. ce mot.

ABARTICULATION (*si*) n. f. Syn. de ABARTHROSE.

ABAS (*bâss*) n. m. Métr. Poids de Perse qui sert à peser les perles et qui vaut 0 gr. 1458.

— Météor. V. ABAT.

— Numism. Monnaie de Perse valant environ 2 fr. 30 c.

ABAS (*bâss*), fils de Poseidon et d'Aréthuse, héros éponyme des Abantes. — ABAS, fils de Méganire et d'Hippothoon. S'étant moqué de Déméter, il fut changé par elle en lézard. — ABAS, fils de Lyncée et d'Hypermnestre et petit-fils de Danaüs, fut roi des Argiens et aïeul de Persée. Il fut le fondateur d'Abæ en Phocide. — ABAS, nom d'un centaure. — ABAS, nom d'un compagnon d'Enée. — ABAS, un des héros achéens tués à Troie. — ABAS, devin qui avait une statue dans le temple de Delphes. — ABAS, compagnon de Diomède, changé en cygne par Aphrodite. — ABAS, sophiste grec d'époque inconnue.

ABASCAL (don José Fernando), général espagnol, né à Oviedo en 1753, mort à Madrid en 1821. Vice-roi du Pérou en 1804, il sut conserver à l'Espagne, pour quelques années encore, ce pays qui s'était soulevé en 1808 contre la mère patrie à la nouvelle de l'invasion de Napoléon; il fut révoqué en 1816 par Ferdinand VII.

ABASGES, peuplade de l'ancienne Colchide dont semblent descendre les modernes Abazes. V. ABAZES.

ABASICARPE (du gr. *a* priv.; *basis*, base, et *karpos*, fruit) n. m. Genre de plantes de la famille des crucifères.

ABASIE (du gr. *a* priv., et *basis*, marche) n. f. Pathol. Trouble du système nerveux, se traduisant par l'impossibilité de marcher

— Géogr. V. ABAZIE.

A bas le progrès! comédie en un acte, en prose, d'Ed. de Goncourt (Théâtre-Libre, 16 janvier 1893). Critique mordante et acérée des mœurs de notre époque, cette pièce, où l'action est presque nulle, est un document artistique et philosophique d'une grande valeur littéraire.

ABASOLOA n. m. Genre de plantes appartenant à la famille des composées, dont on ne connaît qu'une espèce, originaire du Mexique.

ABASOURDIR (*zour* — rad. *sourd*) v. a. Etourdir, assourdir : *Un violent coup de tonnerre* ABASOURDIT.

— Fig. et fam. Jeter dans la stupeur, consterner, accabler : *Cette réponse* ABASOURDIT *le pauvre homme.* (E. Soulié.)

S'abasourdir, v. pr. S'assourdir : *Les enfants ne* S'ABASOURDISSENT *point avec le bruit continuel qu'ils font.*

— Syn. Abasourdir, ébahir, ébaubir, stupéfier. Celui qui est *abasourdi* est consterné, confondu. Celui qui est *stupéfait* est mis dans un état d'insensibilité, d'immobilité. *Ébahi* et *ébaubi* expriment la niaiserie d'un homme qui aperçoit une chose à laquelle il a peine à croire; mais *ébahi* se dit plutôt de celui qui a la bouche béante, et *ébaubi* de celui qui reste les yeux grands ouverts.

ABASOURDISSANT, ANTE (*zour*) adj. Qui est propre à abasourdir, à étourdir : *Un bruit* ABASOURDISSANT.

Fig. Stupéfiant : *Des nouvelles* ABASOURDISSANTES. ‖ Ennuyeux, fatigant, assommant : *Les bavards sont* ABASOURDISSANTS.

ABASOURDISSEMENT (*zour* n. m. Stupéfaction, consternation, stupeur : *La défaite de Melas à Marengo causa aux Viennois un véritable* ABASOURDISSEMENT.

ABASSIS (*si*) n. m. Monnaie d'argent persane, frappée pour la première fois sous Abbas Ier et valant 4 schahis ou environ 0 fr. 40 c.

ABAT (*ba*) n. m. Action d'abattre, de renverser, de tuer : *On fait chaque jour à Paris un énorme* ABAT *d'animaux.*

— *Case d'abat*, Chacune des cases dans lesquelles on introduit les animaux à abattre.

— Météor. Averse, pluie abondante, qui survient, qui tombe, qui s'*abat* tout à coup : *Les* ABATS *d'eau sont fréquents par les temps orageux.* ‖ Quelques-uns écrivent, mais à tort, ABAS.

— n. m. pl. Parties de certains animaux abattus qui se vendent chez les tripiers, tels que pieds et rognons de mouton, foie, mou de veau, gras-double, etc. : *Les tripiers s'appellent aujourd'hui marchands d'*ABATS. ‖ Se dit aussi de parties qui ne peuvent se vendre comme viande, telles que les cornes, les boyaux, etc.

ABATAGE (suiv. l'Acad. — L'orthogr. rationnelle serait ABATTAGE) n. m. Action d'abattre les arbres qui sont sur pied : *L'*ABATAGE *des bois.* ‖ Action de tuer les animaux de boucherie, les chevaux malades, les animaux errants, nuisibles, etc. : *La police ordonne quelquefois un* ABATAGE *général des chiens errants.*

— *Taxe d'abatage*, Les frais d'abatage, soit en parlant du bois, soit en parlant des animaux : *L'*ABATAGE *est à la charge de l'acheteur.* V. ABATTOIR (dr.).

— Fig. et pop. *Avoir de l'abatage*, Etre d'une haute stature, fort, vigoureux. ‖ *Recevoir un abatage*, Recevoir une réprimande sévère, de violentes critiques.

— Armur. Action que le grand ressort du fusil détermine quand le chien tombe.

— Art vét. Action d'abattre, de coucher et de maintenir sur la paille les grands animaux domestiques, afin de leur faire subir quelque opération.

Charp. Effort exercé sur l'extrémité du levier faisant tourner le treuil horizontal de la *chèvre*.

— Jeu. Au baccara, se dit lorsque le banquier ou le ponte, ayant 8 ou 9 d'entrée, abat son jeu. ‖ Série de cartes abattues.

— Maçonn. Action d'abattre l'excédent d'une pierre formant saillie.

— Mar. L'*abatage en carène* est l'opération par laquelle on incline sur un côté, de manière à mettre à découvert l'autre côté de la carène, un navire dont les fonds ont

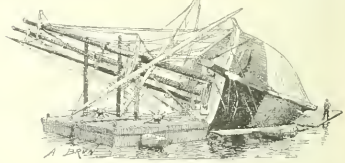

Abatage en carène.

besoin de réparation. On procède ainsi lorsqu'on ne peut pas faire entrer le navire dans un bassin de radoub. Cette manœuvre ne se fait plus guère qu'avec de petits bâtiments, depuis que l'on trouve des cales sèches sur tous les points du globe.

— Mines. Action de détacher des galeries le charbon, le minerai ou la pierre.

— Techn. Une des manœuvres du fabricant de bas. ‖ Double pièce du métier à bas qui fait descendre les platines à plomb. ‖ Chez les tailleurs, longueur d'un vêtement. ‖ Châssis mobile d'une devanture de boutique, s'ouvrant de bas en haut et s'attachant au plancher.

— Typogr. *Abatage de la frisquette*. Se dit du mouvement donné par l'imprimeur à la frisquette pour la ramener sur le tympan.

— Encycl. *Abatage des arbres*. L'abatage des arbres se fait à la hache, à la scie, à la poudre, à la dynamite, etc. V. ARBRE.

— *Abatage des animaux*. La plupart des animaux destinés à la consommation ne peuvent être abattus qu'à un âge déterminé : le taureau, de 4 à 8 ans; le bœuf, de 4 à 6 ans; la vache, de 5 à 8 ans; le veau, de 6 semaines à 4 mois; le mouton, de 18 mois à 3 ans.

— *Abatage des bœufs*. Les procédés d'abatage des bœufs sont : 1° l'emploi du merlin; 2° l'égorgement; 3° l'énervation; 4° l'emploi du masque frontal à cheville percutante. De ces divers moyens, le plus employé est l'assommage au moyen du merlin anglais, dont la pointe pénètre dans le cerveau du bœuf à travers l'os frontal. L'animal s'abat, et, pour l'achever, on glisse un jonc ou un osier dans le trou fait par le merlin. Ce jonc, en pénétrant dans le cervelet, détermine subitement la mort. — L'égorgement n'est guère usité que chez les israélites. Ceux-ci n'assomment jamais les bestiaux : un sacrificateur les saigne suivant les rites du culte hébraïque. — Le procédé de l'énervation consiste à sectionner la moelle épinière à l'aide d'un stylet qu'on enfonce entre l'occipital et la première vertèbre cervicale : l'animal est instantanément abattu. — Enfin, un procédé plus rationnel que les précédents consiste à emprisonner la tête de l'animal dans un masque, au milieu duquel, à hauteur convenable, est encastrée dans le cuir une plaque de fer adhérente au front et percée d'un trou en son milieu; par ce trou, on enfonce un boulon en pointe ou à emporte-pièce; sous le coup de maillet, le boulon pénètre de 0m,05 à 0m,06 dans le cerveau du bœuf qui tombe. On finit ensuite l'animal au moyen du jonc.

— *Abatage des chevaux*. Le procédé le plus employé consiste à frapper les chevaux d'un violent coup de merlin appliqué sur l'os frontal. On saigne ensuite l'animal abattu.

— *Abatage des porcs*. On assomme d'abord les porcs d'un coup de maillet, puis on les renverse sur le côté droit, et, les maintenant dans cette position, on leur tranche l'artère carotide à l'aide d'un couteau.

— *Abatage des veaux et des moutons*. Pour abattre les veaux, on les couche de flanc sur une table et on leur fait au cou une large entaille. Quant aux moutons, ils sont couchés sur une table, le ventre en l'air et la tête pendante; puis, le garçon boucher les égorge.

ABATANT ou **ABATTANT** n. m. Dessus ou côté mobile d'une table; partie de menuiserie ou d'ébénisterie, qui s'élève et qui s'abaisse à volonté : *Secrétaire à* ABATANT.

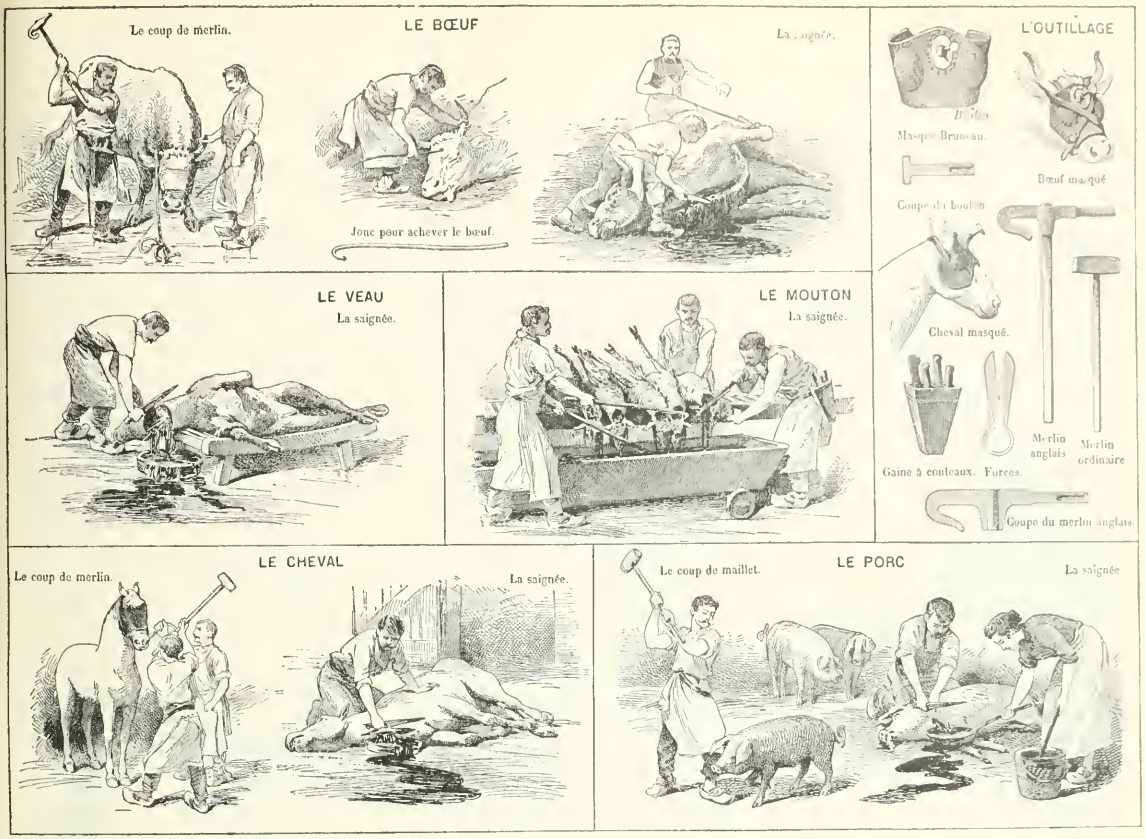

Abatage des animaux de boucherie, d'après des photographies prises aux abattoirs de *La Villette* et de *Villejuif* (Paris).

— Techn. Organe du métier à bas qui abaisse les platines à plomb. ‖ Volet mobile ou châssis servant à donner plus ou moins de jour dans les boutiques.

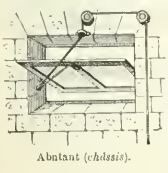

Abatant (*châssis*). Abatant (*tablette de comptoir*).

ABÂTARDIR (rad. *bâtard*) v. a. Faire dégénérer, corrompre, altérer le type primitif : *La mauvaise culture* ABÂTARDIT les plantes. *La mollesse* ABÂTARDIT *l'homme.*

S'abâtardir, v. pr. Dégénérer, se corrompre, s'altérer, perdre de ses qualités primitives : *Les plus heureux naturels* S'ABÂTARDISSENT *dans l'oisiveté.* Syn. DÉGÉNÉRER.

ABÂTARDISSANT, ANTE adj. Qui est propre à abâtardir : *Politique* ABÂTARDISSANTE. *Principes* ABÂTARDISSANTS.

ABÂTARDISSEMENT n. m. Dégénération, corruption, altération du naturel ou du type primitif : *L'*ABÂTARDISSEMENT *d'une race d'animaux, de certains végétaux.*

— Fig. Abrutissement, dégradation : *L'*ABÂTARDISSEMENT *des esprits, du courage.*

ABAT-CHAUVÉE ou **ABAC-CHAUVÉE** n. f. Sorte de laine de qualité inférieure, que l'on abat, que l'on détache de la peau, au moyen de la chaux. ‖ Pl. *Des* ABAT-CHAUVÉES ou ABAC-CHAUVÉES.

ABATÉE ou **ABATTÉE** n. f. Mouvement par lequel un navire sans vitesse, obéissant au vent, à la lame ou à la marée, tourne sur une verticale qui passerait par son centre de gravité, et écarte l'avant de la ligne du vent : *Navire qui fait des* ABATÉES. ‖ Se dit aussi de l'espace parcouru par le navire pendant le mouvement de l'abatée.

ABATELLEMENT (rad. *abattre.* — On a dit *S'abattre* pour *Faire faillite*) n. m. Sentence du consul français interdisant le commerce avec les négociants étrangers de mauvaise foi. Cette législation fut établie pour maintenir le crédit du commerce français dans les Echelles du Levant.

ABAT-FAIM n. m. Fam. Pièce de résistance qu'on sert d'abord pour apaiser, abattre la première faim des convives : *L'alogau rôti est un* ABAT-FAIM. ‖ Pl. *Des* ABAT-FAIM.

ABAT-FOIN n. m. Ouverture pratiquée dans le plancher d'un grenier au-dessus de l'écurie ou de l'étable, et par laquelle on jette le foin ou la paille. ‖ Pl. *Des* ABAT-FOIN.

— ENCYCL. *L'abat-foin* est commode, mais son usage a des inconvénients : 1° au point de vue économique : la facilité avec laquelle sont donnés le foin, la paille, etc., entraîne le gaspillage ; 2° au point de vue hygiénique : les émanations qui se dégagent de l'écurie ou de l'étable communiquent au fourrage placé au-dessus des propriétés malsaines.

ABATIA n. f. Genre de plantes de la série des *samydées* et comprenant des arbustes américains, à feuilles opposées ou verticillées, sans stipules. Les fleurs sont disposées en grappes terminales allongées.

ABATIS (suiv. l'Acad. — L'orthogr. rationnelle serait ABATTIS) n. m. Amas de choses abattues, brisées, de matériaux de démolition : ABATIS *d'arbres, de maisons.*

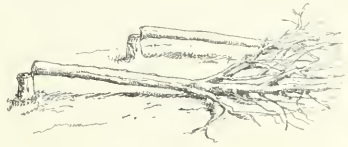

Abatis naturel.

‖ Coupe faite dans un bois, dans une forêt : ABATIS *de chênes.*

— Fig. Grande suppression, retranchement excessif, etc. : *La nuit du 4 Août fit un grand* ABATIS *dans la forêt des abus.*

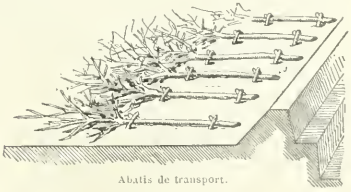

Abatis de transport.

— Argot. Se dit du pied et de la main d'une personne. *Avoir des abatis canailles.* Avoir des pieds et des mains d'une forte dimension.

Art culin. Les pattes, la tête, le cou, les ailerons, le gésier, etc., d'une volaille : ABATIS *d'oie, de dindon.* ‖ Les abatis fins, tels que crêtes, rognons, foies, sont généralement employés comme garniture de vol-au-vent, de bouchées à la financière, etc. — On peut encore les joindre aux autres abatis que l'on utilise le plus souvent en fricassée ou en ragoût : ABATIS *aux navets.* ‖ S'emploie aussi comme synonyme *d'abats, issues,* des animaux de boucherie.

— Art milit. Barricade ou retranchement accessoire consistant en un amas d'arbres dont les branches entrelacées sont tournées vers l'ennemi : *Ce fut par des* ABATIS *que Miltiade arrêta la cavalerie des Perses dans les plaines de Marathon.* Les abatis *naturels* sont établis à l'emplacement même des arbres abattus ; les souches doivent adhérer aux troncs. Les abatis *de transport* sont formés à l'aide d'arbres transportés que l'on fixe au sol par des piquets.

— Carr. Masse de pierre que détache le carrier avant de la débiter.

— Chass. Se dit du gibier que l'on tue et, en général, de tous les animaux que l'on détruit. ‖ Petit chemin que se font les bêtes fauves en passant à travers les taillis.

ABAT-JOUR n. m. Sorte de fenêtre pratiquée obliquement, de manière que le jour arrive presque verticalement. ‖ Cadre ou réflecteur en métal, en porcelaine, en papier, etc., en forme de cône, de pyramide, etc., adapté

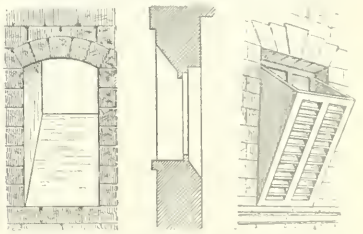

Abat-jour (*soupirail*). Abat-jour (*coupe*). Abat-jour (*persiennes*).

à une lampe pour en rabattre la lumière. ‖ Volet plein ou à claire-voie, que l'on place devant les ouvertures des habitations pour arrêter les rayons solaires et les insectes. ‖ Appareil en planches appliqué aux fenêtres des prisons pour interdire aux prisonniers toute communication avec le dehors. ‖ Pl. *Des* ABAT-JOUR.

— Par anal. Espèce de visière, ordinairement en taffetas

vert, qui sert à garantir les yeux d'une trop vive lumière.

— *Abat-jour diorama.* Abat-jour présentant des effets semblables à ceux du *diorama.* ‖ *Abat-jour en lithophanie.* Abat-jour avec dessins transparents, obtenus d'après les procédés de la *lithophanie.*

— En T. de bot. Ouverture placée sur le chapiteau de quelques espèces de pavots, et par laquelle s'échappent les graines.

Encycl. C'est en 1750 seulement qu'il semble être

Abat-jour

fait mention de ce petit appareil dont l'usage, cependant, remonte au XVIIe siècle, où on l'appelait *garde-vue.* Les anciens *abat-jour* se mettaient sur les chandeliers, et on les faisait de toutes matières plus ou moins opaques ; ils rappellent les petits abat-jour à bougie dont on se sert de nos jours, sur les tables de jeu et les pianos.

ABATON (du gr. *abatos*, inaccessible) n. m. Partie des temples antiques interdite aux profanes. C'est, ordinairement, un vieux sanctuaire souterrain.

ABATOS, île d'Egypte, formée par le Nil, près de Philæ. Dans ce lieu protégé par des rochers, les prêtres prétendaient conserver les tombeaux d'Isis et d'Osiris, qu'ils avaient seuls le droit de visiter.

ABAT-SON ou **ABAT-SONS** n. m. Se dit des lames de bois recouvertes de plomb ou d'ardoises qui, placées aux fenêtres des clochers, renvoient *le son* ou *les sons* vers le sol : *Les* ABAT-SON *datent du* XIIIe *siècle, et sont appelés quelquefois* ABAT-VENT. ‖ Pl. *Des* ABAT-SON ou ABAT-SONS.

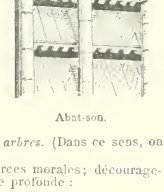

Abat-son.

ABATTABLE adj. Qui est susceptible d'être abattu.

ABATTANT (*tan*) n. m. Dessus de comptoir, de table, de siège que l'on relève ou que l'on rabat à volonté.

ABATTEMENT n. m. Action d'abattre ; état de ce qui est abattu : L'ABATTEMENT *des arbres.* (Dans ce sens, on dit plutôt ABATAGE.)

— Fig. Affaiblissement des forces morales ; découragement, anxiété extrême, tristesse profonde :

> La colère est superbe, et veut des mots altiers ;
> L'*abattement* s'exprime en des termes moins fiers.
> BOILEAU.

— Diminution considérable des forces physiques ; prostration : *Les convalescents gardent longtemps un certain* ABATTEMENT. ‖ Se dit aussi de l'expression particulière qu'impriment au visage, à tout le corps, une tristesse profonde, le découragement, etc. : *L'esclavage donne une expression d'*ABATTEMENT.

Blas. *Abattement d'honneur.* V. ABAISSEMENT.

— Chass. Action de découpler les chiens.

— SYN. **Abattement, accablement, anéantissement, prostration.** L'*abattement* est une langueur que l'âme éprouve à la suite d'un mal qui lui arrive ; quand il se prolonge, il conduit à l'*accablement.* Celui-ci se dit du corps et de l'âme : le corps est *accablé* par suite de fatigue et de maladie ; l'esprit est *accablé* quand il est près de succomber sous le poids de ses peines. L'*anéantissement* est l'état d'une âme qui a succombé, qui a perdu toute force, toute vie. La *prostration* est un *accablement* complet de l'âme et du corps tout ensemble.

ABATTEUR n. m. Celui qui abat : ABATTEUR *d'arbres.* ‖ Ouvrier employé à l'*abattage* dans les mines.

Fig. Sert à exprimer énergiquement une idée de destruction : *Marie fut un grand* ABATTEUR *d'hommes.*

— *Abatteur d'ouvrage.* Celui qui fait beaucoup d'ouvrage. ‖ *Abatteur de quilles.* Homme très adroit au jeu de quilles, et, par extension, celui qui fait des choses extraordinaires, ou qui se vante de prouesses imaginaires. ‖ *Grand abatteur de bois,* Séducteur, lovelace.

ABATTOIR n. m. Établissement dans lequel les bouchers sont tenus d'abattre et de préparer les animaux destinés à la consommation :

> Ce qu'on voit aux abords d'une grande cité,
> Ce sont des *abattoirs,* des murs, des cimetières.
> A. DE MUSSET.

‖ Se dit aussi des établissements où se fait l'abatage des chevaux, ânes, chiens, etc.

— Fig. Se dit de tout endroit ensanglanté par des combats : *Les champs de bataille sont des* ABATTOIRS *humains.*

Encycl. Adm. Avant la création des *abattoirs,* seuls endroits où l'on puisse aujourd'hui abattre les animaux destinés à l'alimentation, les bestiaux étaient tués dans l'intérieur des villes, où les bouchers possédaient des *tueries* ou des *écorcheries* particulières. Au danger de voir les animaux s'échapper furieux, après un coup mal assuré, se joignait celui des miasmes putrides qui s'exhalaient des matières animales. Les abattoirs offrent des avantages immenses. La surveillance facile qu'y exerce l'autorité ne permet pas d'y abattre des bestiaux malades ou malsains. Leur création permet en outre de supprimer mille causes d'insalubrité résultant de l'accumulation et du traitement imparfait des détritus, tels que peaux, sabots, boyaux, etc. Autrefois, ces restes étaient pour la plupart perdus, tandis qu'aujourd'hui, l'industrie s'en empare et en tire d'importants revenus.

A diverses époques de notre histoire, on tenta, mais en vain, d'installer des abattoirs à Paris. Louis XV avait donné, en ce sens, des ordres formels ; ils restèrent lettre morte. Ce ne fut que le 10 novembre 1807 qu'un décret de Napoléon Ier rendit obligatoire pour la capitale la création de cinq abattoirs, situés à Grenelle, Ménilmontant, Montmartre, au Roule et à Villejuif. On procéda à cette construction en 1810 ; c'est seulement en 1818 qu'elle fut terminée.

On a depuis démoli presque tous ces abattoirs, qui, par suite du développement constant de Paris, se trouvaient englobés dans des quartiers populeux de la capitale. L'administration décida alors la construction des abattoirs de La Villette, remarquables par leurs vastes dimensions.

Chaque abattoir, outre les cases destinées à l'abatage et construites de telle façon que la viande puisse s'y conserver fraîche et qu'il soit facile d'y recueillir le sang, contient des *bouveries* destinées aux bœufs ou vaches ; des *bergeries* servant à loger les moutons et les veaux ; des *porcheries,* des *brûloirs* ou *grilloirs* pour les porcs ; une *triperie,* munie de grandes chaudières encastrées dans des fourneaux ; des *réservoirs à eau,* permettant de procéder à de fréquents lavages ; des *égouts* recevant toutes les impuretés ; des *bâtiments annexes* comprenant les bureaux du directeur, du vétérinaire et des employés ; des *écuries et remises ;* un *abreuvoir,* une cour dallée, dite *voirie,* où l'on jette les matières tirées de l'estomac et des intestins, des *fonderies* de suif.

L'accroissement continuel de la partie de Paris située sur la rive gauche de la Seine a rendu insuffisants les abattoirs de Grenelle et de Villejuif et a déterminé la construction d'un établissement unique dans le quartier de Vaugirard. On l'appelle *Abattoir de la rive gauche,* et il est pourvu de tous les perfectionnements dictés par l'expérience.

— Dr. adm. Les *abattoirs* sont rangés dans la première classe des établissements dangereux, insalubres ou incommodes (v. ETABLISSEMENTS), c'est-à-dire qu'ils doivent être éloignés des habitations particulières. (Décret du 31 décembre 1866.) Ce sont des établissements communaux, et le droit de statuer sur les propositions d'établir des abattoirs appartient au préfet. (Décret du 1er août 1864.) La mise en activité d'un abattoir entraîne la suppression des tueries particulières situées dans le périmètre fixé par l'arrêté préfectoral autorisant l'ouverture ; toutefois, les habitants (ord. du 15 avril 1838) conservent le droit d'abattre chez eux les porcs qu'ils élèvent pour leur propre consommation, pourvu que l'abatage se fasse dans un lieu clos et séparé de la voie publique.

Le produit des taxes d'abatage fait partie des recettes ordinaires du budget communal. (Loi du 5 avril 1884, art. 133.) Ces taxes ne doivent pas être perçues par tête de bétail ; elles sont assises sur le poids net de la viande.

ABATTRE (de *à* et *battre* ; proprement : *faire tomber en battant, en frappant*) v. a. Jeter bas, jeter à terre, démolir, renverser, faire tomber : ABATTRE *des maisons, des arbres.* ‖ Renverser, vaincre, en parlant des hommes : *Clovis* ABATTIT *Alaric d'un coup de francisque.*

— Fig. *Abattre de la besogne,* Faire beaucoup d'ouvrage.

— Abaisser, annihiler, détruire : ABATTRE *un homme puissant était un plaisir pour la démocratie athénienne.* P. Mérimée.) ‖ Assommer, tuer, égorger : ABATTRE *un cheval, un chien.* ‖ Couper, trancher : *Le bourreau n'*ABATTIT *qu'au second coup de hache la tête de Marie Stuart.* ‖ Faire retomber : *Le soleil* ABAT *la poussière.* ‖ Laisser retomber, abaisser : ABATTRE *un store.* ‖ Affaiblir, diminuer les forces physiques ou morales : *La maladie* ABAT *les forces.* ‖ Apaiser, diminuer, faire cesser : *Souvent la pluie* ABAT *le vent.*

— *Abattre son jeu,* Se dit, à certains jeux de cartes, pour annoncer qu'on n'a point l'intention de jouer le coup, ou qu'on a évidemment gagné. ‖ Au jeu de tricrac, *Abattre du bois,* Abattre beaucoup de damier et de dessus le premier tas pour faire facilement ses cases dans la suite.

Art vétér. *Abattre un cheval,* Le coucher sur un lit de paille, dans une position favorable pour une opération.

— Chir. Abaisser : ABATTRE *la cataracte.*

— Fauconn. *Abattre l'oiseau,* Le tenir serré entre les deux mains pour lui faire prendre quelque médicament.

— Mar. *Abattre un navire,* Le mettre sur le côté pour le réparer. ‖ *Abats le feu,* Commandement pour faire cesser de tirer. ‖ *Abattre à la côte,* Aller à la côte. ‖ *Abattre du mauvais bord,* Tourner dans le sens qu'on voulait éviter. ‖ *Laisser abattre, faire abattre,* Favoriser une abatée, ou manœuvrer pour la diriger dans tel ou tel sens.

Techn. *Abattre le pied, abattre la corne,* Enlever une partie de la corne sur la face inférieure du sabot. ‖ *Abattre l'ouvrage,* Faire descendre, sous les aiguilles du métier, les anciennes boucles qui ont passé par-dessus leurs bees. ‖ *Abattre les peaux,* Les imbiber d'eau. ‖ *Abattre un chapeau,* En aplanir les bords et le dessus. ‖ *Abattre une locomotive, un wagon,* etc., Les incliner ou les coucher par terre, afin de les visiter et de les réparer. ‖ *Abattre le cuir,* Dépouiller les animaux tués. ‖ *Abattre les mariages,* Faire disparaître les défauts d'une étoffe de soie où se trouvent des fils rompus et rejoints. ‖ *Abattre la frisquette et le tympan,* Les abaisser rapidement, quand la feuille de papier à imprimer a été placée sur le tympan. ‖ *Abattre les cartes,* Opération exécutée par l'ouvrier qui fabrique les cartes (le cartier) et qui consiste à étendre les paquets composés d'*étresses.*

— Prov. **Petite pluie abat grand vent.** Au prop., Quand il vient à pleuvoir, le vent s'apaise ; au fig., Souvent peu de chose suffit pour ramener une grande colère.

— ALLUS. HIST. **Tarquin abattant les têtes de pavots.** V. PAVOT.

— v. n. Mar. Se dit d'un bâtiment qui tourne sur lui-même autour de son axe vertical : *Le navire* ABAT. ‖ S'écarter du rumb que l'on doit suivre pour obéir au vent.

Abattu, ue, part. pass. du v. Abattre. *Aller, courir à bride abattue,* Au grand galop, à toute vitesse. (Se dit du cheval, du cavalier, du piéton.)

S'abattre v. pr. Etre renversé, démoli ; crouler : *Les murs de Jéricho* S'ABATTIRENT *au son des trompettes.* ‖ Tomber : *Les vieux chênes* S'ABATTENT *souvent.* ‖ Se couper, se trancher un membre, etc. : S'ABATTRE *la main, le poignet.* ‖ Fondre, se précipiter sur : *L'épervier* S'ABAT *sur sa proie.* ‖ S'apaiser, se calmer : *Le vent* S'ABAT. *Sa colère* S'ABAT. ‖ Se décourager : *La Convention ne* S'ABATTIT *pas devant l'Europe coalisée.*

— Mar. S'affaler, tomber sous le vent.

— SYN. **Abattre, démolir, détruire, jeter à bas, mettre à bas, rabattre, renverser, ruiner.** On *abat* ce qui est élevé ; on *renverse* ce qui était sur pied ; on *démolit* ce qui est bâti ; on *ruine* ce qui se divise et se dégrade ; on *détruit* en dissipant entièrement l'ordre et jusqu'à l'apparence des choses ; on *jette à bas* au moyen de violence et d'efforts ; on *met à bas* sans effort. *Rabattre,* c'est abattre avec force.

ABATTU n. m. État du chien d'un fusil, lorsqu'il est renversé sur la cheminée ou le percuteur : L'ABATTU *d'une arme.* ‖ S'emploie avec le même sens dans la loc. adv. **A l'abattu** : *Mettre le chien* À L'ABATTU.

ABATTUE n. f. Terme d'architecture, remplacé aujourd'hui par le mot RETOMBÉE. V. ce mot.

— Salines. Travail d'une chaudière remplie d'eau salée, depuis le moment où on la met sur le feu jusqu'à celui où on la laisse reposer.

ABATTURE n. f. T. forest. Action d'abattre les fruits des arbres.

— Mar. Syn. de ABATAGE.

— n. f. pl. Vénér. Traces, foulures que laisse une bête fauve en passant sur l'herbe ou dans les taillis : *Le cerf se reconnaît à ses* ABATTURES.

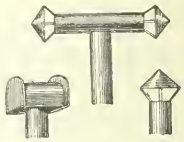

Abat-vent.

ABAT-VENT n. m. Appentis placé au-dessus des ouvertures des habitations, pour les abriter contre le vent et la pluie.

‖ Plus particulièrement, Appareils en terre ou en tôle placés au sommet des cheminées et destinés à empêcher le vent d'y pénétrer et de rabattre la fumée dans l'intérieur des maisons. ‖ Pl. *Des* ABAT-VENT.

— Hortic. Paillasson que l'on étend sur les plantes pour les préserver du vent.

— Techn. Espèce d'appentis qui, dans les sucreries, couvre chaque fourneau des ateliers.

ABAT-VOIX n. m. Le dessus, le couronnement d'une chaire à prêcher, lequel sert à renvoyer vers le sol le son de la voix. ‖ Pl. *Des* ABAT-VOIX.

ABAUJ-TORNA, comitat de Hongrie, cercle de Zips et de Kaschau ; 180.000 hab. Chef-lieu *Kaschau.* Mines, métallurgie ; grains, fruits et vins dits « de Tokay ». Par là ont débouché les Hongrois en descendant des Karpathes centrales.

ABAUZIT Firmin), savant philosophe et théologien français, né à Uzès en 1679, mort en 1767 à Genève, où il s'était réfugié après la révocation de l'édit de Nantes. La ville de Genève lui conféra le titre de citoyen. Il a laissé plusieurs ouvrages, notamment : *Sur la connaissance du Christ et sur l'honneur qui lui est dû* (Londres, 1773), ouvrage dans lequel Rousseau semble avoir trouvé l'inspiration de sa *Profession de foi du Vicaire savoyard,* ainsi que d'ingénieuses remarques sur la musique des anciens. Abauzit était surtout renommé par une patience et une bonté à toute épreuve.

Abat-voix.

ABAX n. m. Genre d'insectes coléoptères carabiques, famille des féronies, qui habitent les forêts de l'Europe tempérée ou montagneuse. Les *abax* sont noirs et aplatis. On en connaît une vingtaine d'espèces. L'espèce type (*abax striola*), longue de 25 millim., habite nos forêts.

ABAXIAL, ALE (du lat. *ab,* hors de, et de *axe*) adj. Terme d'optique. Qui n'est pas dans l'axe.

ABAXOÏDE (de *abax,* et du gr. *eidos,* forme) adj. Qui ressemble à un *abax.*

ABAYANCE (*bè-ian*) n. f. Anc. dr. norm. État d'une terre sans possesseur, et qui était en dépôt entre les mains du roi.

ABAYANT (*bè-ian*) n. m. Anc. dr. norm. Celui qui prétendait au bien *en abayance.*

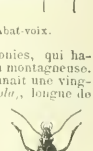

Abax.

ABAYER (*bè-ié* — de *à,* et *bayer*) v. n. Convoiter. (Vieux.)

ABAZES ou **ABASES,** nom d'une peuplade caucasique au S. du Kouban, sur le territoire des anciens *Abasji.* Les Abazes sont d'anciens brigands devenus pasteurs et agriculteurs. On en compte environ 42.000 dans la partie de l'Abazie dépendant du gouvern. du Kouban, et environ 115.000 pour toute l'Abazie. — *Un* ABAZE ou ABASE.

— Adjectiv. : *La langue* ABAZE (ou ABASE) *a beaucoup d'analogie avec la langue circassienne.*

ABAZIE ou **ABASIE,** pays montagneux de la Russie d'Asie, situé sur les deux versants des montagnes Noires, les premières hauteurs du Caucase du côté de la mer Noire. Dans ses vallées fertiles au climat doux, au sol humide, arrosées par plusieurs cours d'eau, paissent de nombreux bestiaux. Les montagnes renferment des mines de fer, de plomb, de cuivre, etc. La contrée, divisée en

Grande et en Petite Abazie, comprend trois districts et forme, sur le littoral de la mer Noire, les deux districts militaires de *Soukhoumsk* et de *Tchernomorts*. Le prince gouverneur réside à *Sogak-Sou*, ville de 5.000 hab.

Abb, ville de l'Arabie (Yémen). Pop. : environ 5.000 hab.

Abbacomitat n. m. Etat, qualité d'*abbacomite*.

Abbacomite (du lat. *abbas*, abbé, et *comes, comitis*, comte) n. m. et adj. Se disait des seigneurs laïques qui possédaient des abbayes à titre de commendataires. Il y eut beaucoup d'*abbacomites* sous l'administration de Charles-Martel, sous Charlemagne, et jusque sous les rois de la troisième race. || Abbé qui avait la qualité de *comte*.

Abbadesque adj. Qui appartient à l'abbé, qui en dépend, qui le caractérise. (Vieux.)

Abbadie (Jacques), célèbre théologien protestant, né à Nay (B. Pyrénées) en 1654, mort à Marylebone, près de Londres, en 1727. Il fut pasteur de l'église française à Berlin, puis à Londres, où il devint en 1690 ministre de l'église de Savoie. On a de lui : *Traité de la vérité de la religion chrétienne* (Rotterdam, 1684) ; *De la divinité de Jésus-Christ* (Rotterdam, 1689) ; *Art de se connaître soi-même* (Rotterdam, 1692) ; *Histoire de la grande conspiration d'Angleterre* (Londres, 1696), écrite par ordre de Guillaume III.

Abbadie (Antoine-Thomson d'), voyageur français, né à Dublin en 1810, mort à Paris en 1897. Il visita le Brésil, l'Egypte, et fit des explorations dans l'Ethiopie et dans le pays des Gallas, de 1837 à 1848. Il fut élu membre de l'Académie des sciences en 1867, et alla, en 1882, observer à Saint-Domingue le passage de Vénus sur le soleil. Son principal ouvrage est la *Géodésie de la haute Ethiopie* (Paris, 1873). — Son frère, Arnaud-Michel **d'Abbadie**, né à Dublin en 1815, mort en 1893, a voyagé en Algérie, en Egypte, et a exploré l'Ethiopie et le pays des Gallas avec Antoine-Thomson. On lui doit un récit de son voyage intitulé : *Douze ans dans la haute Ethiopie* (Paris, 1868).

Abbaretz, comm. du départ. de la Loire-Inf°, arr. et à 21 kil. de Châteaubriant, canton de Nozay, à la source de l'Isac, affl. g. de la Vilaine ; 2.700 hab.

Abbas, oncle paternel de Mahomet, né en 566, mort l'an 32 de l'hégire (652). Il fit d'abord la guerre à son neveu, l'accusant d'imposture, tomba en son pouvoir au combat de Bedr, et le servit depuis avec un inaltérable dévouement. — Un de ses arrière-petits-fils, Aboul-Abbas, fut le chef de l'illustre dynastie des *Abbassides*.

Abbas Ier, dit *le Grand*, schah de Perse (de 1585 à 1628), de la dynastie des Séfis. Proclamé schah de Perse par les nobles du Khorassan du vivant même de son père Méhemmed-Konda-Bendèh (1582), il devint bientôt le maître véritable du royaume et s'occupa de le pacifier. Il vainquit les Uzbeks qui, depuis des années, dévastaient le Khorassan, réduisit les îles du golfe Persique et la province de Lar ; puis il envoya en Europe une ambassade chargée de conclure avec différents princes une alliance offensive et défensive contre l'empire ottoman qui détenait une partie de ses Etats (1600). En 1602, il chasse les Turcs de son royaume et consacre la ruine de leur domination en Perse par la victoire de Shibled (entre Soultanièh et Tauris). Le royaume put alors jouir d'une tranquillité inconnue depuis longtemps. En 1622, Abbas Ier enleva aux Portugais, avec l'aide de la Compagnie anglaise des Indes, l'île d'Ormuz. L'administration intérieure du schah Abbas dépassa en perfection et en sagesse celle de ses prédécesseurs. Ispahan, choisie comme capitale, s'embellit beaucoup. De nombreux travaux publics furent entrepris ; l'agriculture reçut des encouragements. Equitable et sévère, Abbas chassa des administrations et des tribunaux les prévaricateurs et les gens tarés. Très attaché à la religion chiite, il eut l'esprit assez large pour laisser aux Arméniens le libre exercice de leur culte, et pour se montrer bienveillant envers les autres chrétiens. On lui reproche avec raison d'avoir fait assassiner un de ses fils et crever les yeux aux deux autres ; mais ses sujets, étrangers aux intrigues de la cour, l'adoraient. Il est considéré comme le plus grand roi de la Perse.

Abbas Ier, *le Grand*.

Bibliogr. : Aut. de Gouvea, *Relation des grandes guerres et victoires obtenues par le roy de Perse Chah-Abbas* (Rouen, 1646) ; Tavernier, *Voyages* (Paris, 1676) ; Evelyn Philip Shirley, *Stemmata Shirleiana* (Londres, 1841).

Abbas II, schah de Perse, de la dynastie des Séfis, fils de Schah-Séfi, né en 1632, mort en 1666. Il monta sur le trône dès 1641, et sut de bonne heure se concilier toutes les sympathies. Il montra de la bienveillance aux voyageurs français Chardin et Tavernier, et de la tolérance envers les chrétiens. Lorsqu'il fit sa seule expédition militaire, dont le résultat fut la conquête de Kandahar, prise autrefois par Abbas Ier, mais retombée sous la domination mogole, les paysans furent étonnés de voir les officiers préposés à la fourniture des vivres payer ce qu'ils achetaient, ne laisser le soldat manquer de rien et leur éviter ainsi le pillage. Abbas II sut entretenir avec la Porte des relations pacifiques et gagner l'alliance des Uzbeks. Ce prince était de nature douce et généreuse ; mais l'ivrognerie, à laquelle il s'adonna, le rendit souvent cruel, et ses débauches abrégèrent ses jours.

Abbas III, dernier schah de Perse de la dynastie des Séfis (1731-1736). Il était fils de Thabmasp II, et il fut couronné dès le berceau, à l'âge de huit mois (1732), par Nadir-Kouly-Khan, l'ancien chamelier qui devait lui succéder sous le nom de Nadir-Schah.

Abbas-Mirza, vali-ahd ou prince héritier de Perse (1785-1833). Il s'allia à Napoléon Ier pour lutter contre les Russes et débuta par des succès ; mais il fut battu par eux après les défaites de l'empereur et dut signer, en 1814, un traité désavantageux. Vainqueur des Turcs les années suivantes, il conclut avec eux la paix d'Erzeroum (1823). Deux ans après, il reprit la lutte contre les Russes, fut vaincu en 1826 et signa, en 1828, le traité de Tourkmantchaï, qui donna à la Russie une partie du territoire persan. Son père, Feth-Ali, regnait encore quand il mourut.

Abbas-pacha, vice-roi d'Egypte (1813-1854), petit-fils de Méhémet-Ali et fils de Tossoun-pacha. A la mort d'Ibrahim-pacha (1848), Abbas devint pacha d'Egypte. Antipathique aux réformes inspirées par les idées européennes, il refusa de mettre en vigueur, en Egypte, le *hatt-i-schérif de Gulhané*. Il tint néanmoins par s'exécuter, et reçut en récompense (1853) le titre de vice-roi. Mais il écarta toujours des affaires l'élément européen, et suivit une ligne de conduite contraire à celle de Méhémet-Ali. Il consentit cependant à laisser établir une ligne télégraphique et un chemin de fer entre Suez et Le Caire. Lors de la guerre d'Orient, il envoya à Abd-ul-Medjid un corps de 15.000 hommes, qui combattit contre les Russes. Abbas-pacha supprima la chasse aux nègres, que Méhémet Ali faisait faire chaque année sur les confins de la partie méridionale de ses Etats.

Abbas-pacha hilmi, khédive d'Egypte, né en 1874. Fils aîné du khedive Méhémet-Tewfik, il fit ses études au Theresianum de Vienne. Lorsque son père mourut, en 1892, le jeune prince partit pour Le Caire et reçut du Sultan le firman d'investiture à la date du 26 mars.

Il sut gagner les sympathies populaires en abolissant ou en réduisant quelques taxes, et manifesta l'intention de s'affranchir de la tutelle anglaise. En janvier 1893, il voulut faire acte de souveraineté en congédiant quatre ministres ; mais lord Cromer intervint. Forcé de transiger et de céder, il déclara qu'il suivrait désormais les conseils de l'Angleterre dans toutes les occasions importantes. En juillet 1893, il se rendit à Constantinople, où il fut reçu par le Sultan. En 1895, il épousa une jeune esclave circassienne, Ikbal-Hanem, et remplaça son ministre Nubar-pacha par Mustapha-Fehmi-pacha, tout dévoué à l'Angleterre. Sur l'injonction de cette puissance, il laissa puiser dans la réserve de la caisse de la Dette l'argent nécessaire à l'expédition anglo-égyptienne qui s'empara de Dongola, au Soudan, en 1896. Ce procédé illégal fut condamné par les tribunaux.

Abbas-pacha Hilmi.

Abbassides, deuxième dynastie des califes arabes successeurs de Mahomet, fondée en 750 par Aboul-Abbas, descendant d'Abbas, oncle du Prophète. Avant lui déjà, la postérité d'Abbas avait combattu les Ommiades, dont les Arabes acceptaient difficilement la domination, et s'était fait désigner comme héritier éventuel du droit au califat ; avec lui, elle se substitua aux Ommiades, et étendit son pouvoir sur le monde musulman tout entier. Après Anbar et Koufa, Bagdad, fondée en 762, devint la résidence des califes abbassides, qui, au nombre de trente-sept, régnèrent jusqu'en 1258, époque où un petit-fils de Gengis-Khan, Houlagou, mit fin à leur domination.

Ces califes se sont de très bonne heure désintéressés des affaires, non seulement de l'Espagne abandonnée par eux aux Ommiades, mais encore de l'Afrique ; ils ont concentré toute leur attention sur l'Asie, à qui ils donnèrent une organisation administrative nouvelle, et dont ils développèrent la prospérité. Au temps d'Haroun-al-Raschid (786-809), l'empire abbasside fut à la tête de la civilisation : mais la décadence ne tarda pas à commencer. Dès la seconde moitié du IXe siècle, le défaut d'unité des populations gouvernées par les califes et l'absence d'une loi de succession au trône ébranlèrent l'empire et en amenèrent le démembrement ; un siècle plus tard, Radhi dut abandonner à une sorte de maire du palais toute la puissance temporelle, et ne plus garder pour lui que le spirituel. Dès lors, les califes de Bagdad ne régnent plus que sur leur capitale ; ils la conservèrent jusqu'au jour où s'en empara Houlagou. Celui-ci fit étrangler le calife Moustasim et mit fin à la dynastie abbasside, dont les survivants essayèrent, plus tard, de faire revivre le pouvoir. Dans ce but, quatorze princes abbassides prirent successivement le titre de calife, mais ils n'exercèrent qu'une autorité spirituelle dont le dernier d'entre eux se dessaisit en 1517, en faveur du Sultan ottoman Selim Ier.

— Bibliogr. : Quatremère, *Mémoires historiques sur la dynastie des khalifes abbassides* (Paris, 1837) ; G. Weil, *Histoire des califes* (Manheim, 1846-1862) ; Sédillot, *Histoire des Arabes* (Paris, 1854).

LISTE DES CALIFES ABBASSIDES

Aboul-Abbas	750-754	Al-Moutazz	869	Al-Qaïm	1075
Almansour	754	Al-Mouhtadi	870	Al Moqtadi	1094
Al Madhi	785	Al-Moutamid	892	Al-Moustaïhir	1118
Al Hadi	786	Al-Moutaddid	902	Al-Mostarchid	1135
Haroun-al-Raschid		Al-Mouktafi	908	Ar Rachid	1136
	809	Al-Mouqtadir	932	Al Moqtafi	1160
Al Amin	813	Al-Qahir	934	Al-Moustandjid	1170
Al Maïmoun	833	Al-Radhi	940	Al-Moustadhi	1180
Al Moutasim	842	Al-Moottaqi	944	An Nasir	1225
Al Wathiq	847	Al-Moustakfi	946	Adh-Thahir	1226
Al Moutawakkil	861	Al-Moutiï	974	Al-Moustansir	1254
Al Montasir	862	Al-Tai	991	Al-Moustasim	1258
Al-Moustain	866	Al-Qadir	1031		

Abbate (Niccolo dell'), peintre, sculpteur et architecte italien, né à Modène vers 1512, mort à Paris en 1571. Il se forma à l'école de Jules Romain. Appelé par le Primatice à Fontainebleau, il exécuta au chateau des peintures mythologiques. *Vie d'Ulysse* aujourd'hui disparues. Il fut, avec Primatice, le fondateur de l'école dite « de Fontainebleau ». Ses principales œuvres : *Naissance du Christ, Adoration des Mages*, sont à Bologne. Son nom francisé sur les Comptes des Bâtiments du roi est « Nicolas Labbé ».

Abbatial, ale *ai* adj. Qui appartient, qui est propre à l'abbé, à l'abbesse ou à l'abbaye. *Droits* abbatiaux. *Henri IV fut dans l'église* abbatiale *de Saint-Denis* [illegible] *abjuration publique*. St-Simon.) || Qui ressemble à un abbé. *Figure* abbatiale.

— Substantiv. Le palais abbatial, l'abbaye. *Un bel* abbatial. *Une belle* abbatiale.

Abbatiat *ia* n. m. Dignité, fonction d'*abbé* d'un monastère.

Abbatucci (Jacques-Pierre), général français, né en Corse en 1726, mort en 1812. Il défendit victorieusement son pays contre les Génois, fut moins heureux en faveur de la France, fit sa soumission et fut nommé maréchal de camp par Louis XVI. Sous la République, il fut chargé de défendre la Corse contre Paoli et les Anglais, mais il échoua, rentra en France et fit campagne en Italie le général Bonaparte.

Abbatucci (Charles), général français, fils du précédent, né en Corse en 1771, mort en 1796. Aide de camp du général Pichegru, Abbatucci prit une part glorieuse aux combats du Cateau-Cambrésis, de Landrecies et de Menin (1794). Il se distingua par tant de bravoure, au premier passage du Rhin, qu'il y gagna le grade de général, et lorsque Moreau, après être entré en Bavière, dut battre en retraite, il chargea le général Abbatucci de commander son arrière-garde, puis de défendre Hamburg contre les Autrichiens. Quand le prince de Furstenberg vint investir la place et proposa à Abbatucci de la lui rendre : « Gagnez-la, » répondit laconiquement ce dernier. En faisant une sortie, il fut blessé mortellement. Les alliés détruisirent, en 1815, le monument que Moreau avait fait élever à la place où était tombé ce héros de 26 ans ; mais ce monument a été réédifié plus tard.

Abbatucci (Jacques-Pierre-Charles), neveu du précédent, magistrat et homme politique français, né en Corse en 1792, mort à Paris en 1857. Elu député en Corse, il fit une opposition des plus acharnées au ministère Guizot. Après la révolution de 1848, il fut nommé conseiller à la cour d'appel de Paris et conseiller à la cour de cassation. Député du Loiret à la Constituante et à la Législative (1849), il soutint la politique du président Louis Bonaparte. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il devint sénateur et ministre de la justice. — L'aîné de ses trois fils, Jean-Charles (1816-1885), fut député à la Législative (1849), conseiller d'Etat sous l'Empire et membre de l'Assemblée nationale (1871-1876) ; le second, Antoine-Dominique (1818-1878), devint général ; — le troisième, Paul-Séverin (1821-1888), fut à diverses reprises député de la Corse.

Abbatucci (Charles).

Abbaye *bé-i* — du lat. *abbas*, abbé) n. f. Monastère d'hommes ou de femmes, dont les revenus constituaient un bénéfice au profit de l'abbé ou de l'abbesse qui le dirigeait : *Les* abbayes *ont puissamment contribué au développement de l'agriculture, des lettres et des sciences.* Le bénéfice même, le revenu dont jouissait l'abbé : *Sully, tout huguenot qu'il était, avait des* abbayes. Balz.) Les bâtiments de la communauté, du monastère.

— *Abbaye en règle*, Celle à laquelle on ne pouvait nommer pour abbé qu'un religieux. || *Abbaye en commande*, Celle à laquelle on pouvait nommer un laïque ou un abbé séculier. || *Abbaye royale*, Celle qui était fondée ou dotée par un roi. || *Abbaye mère*, Abbaye qui avait donné naissance à plusieurs monastères du même ordre. On l'appelait aussi « abbaye chef d'ordre ». || *Abbaye élective*, Abbaye qui avait le droit de nommer son supérieur.

— *Abbaye de Monte-a-regret*. Argot. Jadis la potence, aujourd'hui la guillotine.

— Prov. **Pour un moine l'abbaye ne faut, ne chôme pas**, L'absence d'une personne ne doit pas empêcher une affaire de se conclure, une partie de plaisir d'avoir lieu.

— Littérat. **Abbaye de Thélème.** Endroit où tout est en abondance, et où la vie est remplie de toutes les jouissances matérielles : *La Touraine est la véritable* abbaye de Thélème. Balz.) C'est une allusion à l'une des plus charmantes créations de Rabelais. (V. Thélème.

— Encycl. En France, les plus anciennes *abbayes* sont celles de Ligugé et de Marmoutier, le grand monastère, *majus monasterium*, fondées au IVe siècle par saint Martin, évêque de Tours, et celle de Lérins fondée au Ve siècle par saint Honoré ou Honorat, évêque d'Arles. C'est la règle de saint Benoît qui organisa véritablement le monachisme en Occident ; c'est d'elle que date la constitution de l'abbaye. Dès le VIIe siècle, la plupart des monastères, abandonnant leurs anciennes règles, simples traités d'ascétisme, adoptèrent celle de saint Benoît, qui devint obligatoire au IXe siècle. Dès lors, l'abbaye fut en quelque sorte une institution bénédictine.

Les abbayes bénédictines demeurèrent un temps indépendantes les unes des autres. Les seules relations de dépendance étaient celles qui unissaient l'abbaye à ses prieurés ; encore arrivait il souvent qu'un prieuré prenant de l'importance était élevé au rang d'abbaye et soustrait à l'autorité de la maison dont il dépendait d'abord.

Deux réformes eurent pour résultat de grouper les abbayes. La réforme *clunisienne* tendit à n'en laisser subsister qu'une, l'abbaye mère de Cluny, et décréta que jamais un prieuré de l'ordre ne pourrait être élevé au rang d'abbaye. Toutes les abbayes ne se soumirent pas à cette réforme, mais celles qui gardèrent leur titre ne gardèrent pas en perdre les privilèges, puisque leur abbé fait la nomination de l'abbé de Cluny. Les seules abbayes bénédictines indépendantes sont celles qui, comme Hirsau en Allemagne, s'affilièrent simplement à l'ordre après en avoir adopté les constitutions.

Dans la réforme *cistercienne*, les abbayes gardèrent leur titre et leur personnalité. L'abbé de Cîteaux, le « chef d'ordre », n'eut point les autres abbés à sa nomination ; il dut seulement les confirmer.

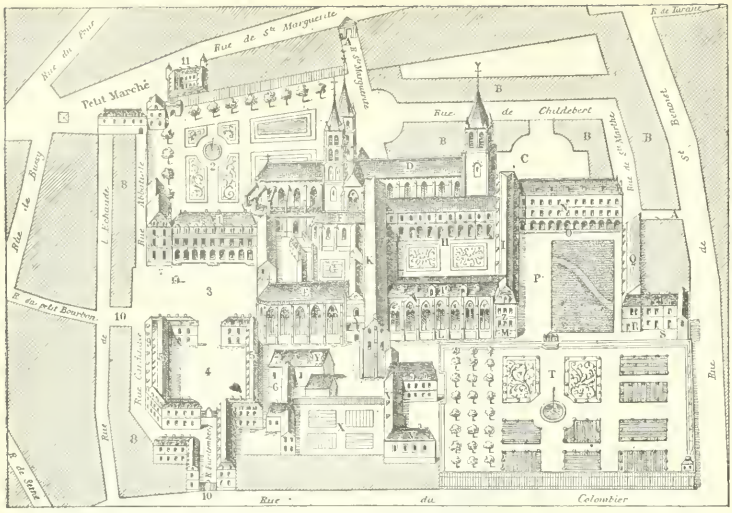
Petit Marché
Rue de Ste Marguerite
Rue de Childebert
Rue du Colombier
Rue du Bac
Rue de Tarane
Rue du Four
Rue de l'Echaudé
Rue du Dragon
Rue du Cherche-Midi
Rue du Vieux Colombier
Rue du Bac
Rue de Sèvres
Rue du Bac
Rue du Bac
Rue du Bac

— Par ext. Tout homme qui porte l'habit ecclésiastique. — *Abbé régulier*, Supérieur de religieux, qui était régulier lui-même, et portait l'habit de son ordre. ‖ *Abbé chef d'ordre*, Supérieur d'une abbaye chef d'ordre, comme Cluny, Cîteaux, etc. ‖ *Abbé commendataire*, Laïque ou ecclésiastique séculier qui tenait une abbaye en commende. ‖ *Abbé in partibus*, Celui dont le monastère avait été détruit ou était occupé par les infidèles. ‖ *Abbé crossé et mitré*, Abbé qui avait une autorité pleinement épiscopale, et qui, comme les évêques, portait la crosse et la mitre. ‖ *Abbé coadjuteur*, Celui qui était adjoint à un abbé pour l'aider à remplir ses fonctions, et qui lui succédait ordinairement. ‖ *Abbé de cour*, Abbé qui fréquentait plutôt la cour que l'église. ‖ *Abbé in minoribus*, Abbé qui n'est encore que dans les ordres mineurs. ‖ *Abbé général*, Ce titre a été porté par le supérieur des méchitaristes (église arménienne) et par ceux de Cîteaux et de Cluny. C'est aussi le nom que l'on donnait, en Angleterre, aux abbés mitrés et crossés.

Abbé de cour (XVIIIe siècle).

— *Abbé du peuple*, Magistrat populaire qui fut créé à Gênes en 1270. (Cette dignité fut abolie en 1339, et remplacée par le *doguat*.)

— *Abbé*, Jeu dans lequel celui qui le conduit, appelé *abbé*, est imité par les joueurs, dans chacun de ses actes.

— S'empl. adjectiv. : *Père* Anné.

— Prov. et fig. : **Nous l'attendrons comme les moines font l'abbé**, S'il n'arrive pas à l'heure de dîner, nous nous mettrons à table sans lui. ‖ **Le moine répond comme l'abbé chante**, Les inférieurs ont l'habitude de prendre le ton et les habitudes de leur supérieur. ‖ **Être comme l'abbé Rognonet, qui de sa soutane ne put faire un bonnet**, Ne savoir tirer aucun parti d'une position avantageuse, et gâter la meilleure affaire par sa maladresse. ‖ **Il n'y a point de plus sage abbé que celui qui a été moine**, L'homme qui a obéi est celui qui sait le mieux commander.

— Encycl. *Abbé* a désigné à l'origine des personnages vénérables par leurs vertus et leur science. Quand saint Antoine, au IVe siècle, eut donné l'impulsion à l'ordre monastique, on appliqua le nom d'abbé aux solitaires que la foule respectait pour leur austérité. Mais on ne tarda pas à l'attribuer spécialement au supérieur des cénobites, qu'on appelait encore *higoumène* et *archimandrite*. L'Orient n'a gardé que ces deux derniers termes ; l'Occident les a rejetés pour s'attacher à celui d'abbé. Toutefois, seuls les bénédictins et les chanoines réguliers de Saint-Augustin ont appelé leurs supérieurs de ce nom : les autres ordres religieux ont eu recours aux expressions de *prieur*, *gardien*, *provincial*, etc.

La règle de saint Benoît attribue à l'abbé (sommis primitivement, avec tout son monastère, à l'ordinaire) les pouvoirs les plus étendus : il consulte ses moines, sans être obligé de suivre leur avis ; il a la direction spirituelle et l'administration temporelle de son abbaye, guide ses moines dans la voie de la piété, règle leur travail, pourvoit à leurs besoins ; il est l'intermédiaire du convent avec l'extérieur ; il se fait aider dans ses fonctions par des dignitaires à sa nomination (prieur, hospitalier).

Les abbés tendirent de bonne heure à s'exempter de l'obédience épiscopale : les uns obtinrent l'*exemption passive* leur conférant simplement la juridiction sur leurs religieux ; d'autres l'*exemption active* leur attribuant la juridiction sur toute la population laïque ou monacale dépendante de l'abbaye. La distinction entre *exempts* et *non exempts* n'existe plus. L'exemption ne saurait aller contre les droits de l'évêque, qui seul peut autoriser l'établissement d'un monastère dans son diocèse et permettre aux religieux d'y prêcher et d'y confesser.

L'abbé est élu par les moines de son abbaye. L'élection se fait *par inspiration*, quand les moines acclament d'une seule voix celui qu'ils choisissent pour supérieur. L'élection a lieu *par compromis*, si les moines désignent des délégués chargés de choisir l'abbé. Enfin, il y a l'élection *au scrutin secret*. L'abbé doit se faire confirmer dans les trois mois par son propre évêque on, s'il est exempt, par son supérieur général ou par le pape.

La société laïque ne tarda pas à faire tous ses efforts pour s'arroger le droit de nommer le supérieur du monastère. En France, le concordat de 1516 entre Léon X et François Ier attribua ce droit au roi d'une manière générale, à la simple condition pour lui de faire son choix parmi les religieux du même ordre. Pour les abbés à la nomination du roi, la confirmation était remplacée par les lettres de provision que leur octroyait le pape. Pour les abbés généraux ou chefs d'ordre, le droit d'élection fut maintenu ; il n'en pouvait être autrement, le pouvoir de ces abbés s'étendant bien au delà des limites du royaume. Le droit d'élection fut également maintenu pour les abbés *temporaires*. Ces derniers avaient été institués dans le but de restreindre le pouvoir considérable des abbés ; car, çà à temps, ils pouvaient moins abuser de leur autorité.

Parfois l'administration du monastère était confiée à un abbé commendataire. Celui-ci avait la jouissance des droits temporels attachés au titre d'abbé, administrait le temporel et était tenu, en principe, à la visite de son abbaye ; mais le plus souvent il se faisait remplacer par des *custodinos*. On sait à quels noms on vit plus tard l'accolement singulier du titre d'*abbé* : Chaulieu, Prévost, Voisenon, de Bernis, Delille, etc.

Primitivement, l'abbé pouvait n'être pas prêtre, parce que d'abord c'était l'évêque seul qui conférait aux religieux du monastère les ordres sacrés ; mais, dès la fin du VIe siècle, les abbés furent munis du pouvoir de conférer à leurs moines la tonsure et les ordres mineurs, parfois même le sous-diaconat, et dans ces conditions, il eût été inconvenant que l'abbé ne fût pas prêtre. En pratique, il le fut ordinairement dès le IVe siècle ; au IXe, le concile de Rome de 826 en fit une loi.

De bonne heure, les abbés jouent un rôle considérable dans la vie de l'Église. Au VIe siècle, plusieurs apparaissent dans les conciles comme représentants de leurs évêques. C'est au huitième concile de Tolède (653) qu'ils signent en leurs noms propres ; de là cet usage se répand en France et dans la chrétienté. — L'abbé prend place dans la hiérarchie ecclésiastique immédiatement après l'évêque. Le concile de Trente limita le privilège de voix délibérative aux généraux d'ordre et à certains abbés exempts.

Il y a, en effet, une hiérarchie parmi les abbés : les exempts sont au-dessus des non exempts, et, parmi les exempts, quelques-uns ont une importance particulière : tels les chefs d'ordre, les abbés de Cîteaux, de Cluny, du Mont-Cassin. Les deux derniers disputèrent à celui de Marmoutier le titre d'« abbé des abbés » : le concile de Rome, en 1126, le réserva au supérieur du Mont-Cassin, le général des clunisiens se fit appeler archiabbé ; l'abbé de Saint-Martin en Hongrie eut le même titre ; celui de Fulda se qualifiait « primat des abbés de l'Empire ».

Par le temporel de son abbaye, l'abbé tient dans la société féodale un rang des plus élevés. Sans parler de la situation personnelle de certains abbés, Suger, Mathieu de Vendôme, rappelons que l'abbé de Saint-Denis siégeait au parlement de Paris, celui de Cluny au parlement de Dijon ; en Allemagne, avant la sécularisation, onze abbés portaient le titre de « princes », et dix d'entre eux siégeaient aux diètes d'Empire.

Dans le haut moyen âge, plusieurs seigneurs laïques réussirent à se faire élire abbés ; quelques-uns même administrèrent à la fois plusieurs abbayes, c'est-à-dire s'en approprient les revenus ; la direction spirituelle du monastère restait confiée au prieur. Les rois de France s'intitulaient « abbés de Saint-Martin de Tours ».

Abbé de Saint-Germain-des-Prés. (Pierre tombale du XIe siècle.)

L'abbé obtient parfois le privilège des insignes pontificaux réservés aux évêques. L'usage du bâton pastoral remonte aux origines presque de l'ordre monastique ; ce n'est que dans le cours des siècles qu'il devint un insigne distinctif des évêques ; les abbés se virent obligés d'y renoncer, à moins d'obtenir un privilège du saint-siège. L'anneau n'est guère concédé aux abbés avant le XIIIe siècle. La mitre, d'usage ancien chez les abbés anglais (VIIIe siècle), se répand au XIe siècle ; mais Clément IV régla en 1266 que les abbés exempts ne pourraient porter que la mitre auriphrygiée, sans perles ni pierres, par respect pour les évêques auxquels est réservée la mitre précieuse ; les abbés non exempts se contentaient de la mitre blanche. La sandale liturgique se rencontre dès le VIIe siècle aux pieds des abbés ; au XIe, ils ne peuvent la porter que s'ils en ont obtenu la concession du souverain pontife. L'usage des insignes pontificaux est parfois limité à des cas spéciaux. L'abbé a droit au titre de « Très-Révérend Père » : l'abbé général à celui de « Révérendissime ». L'abbé a son propre sceau, indépendant de celui de l'abbaye. Les abbés commendataires avaient usurpé le droit de porter le rochet.

— A l'époque carolingienne, on appela *abbas cariæ* (abbé de la cour) le chapelain du souverain, et *abbas castrensis* (abbé de camp) le chapelain militaire. Plusieurs chapitres donnaient le nom d'*abbé des fous* à un chanoine chargé de signaler certaines inadvertances. Les jeux de la Fête-Dieu, à Aix (Provence), avaient leur *abbé de la jeunesse* ; la confrérie des Cornards ou Conards, à Rouen, était gouvernée par un *abbé* ; à Arras, les magistrats municipaux, les juges et le peuple nommaient, chaque année, un *abbé de liesse* ; les étudiants novices choisissaient, chaque année, à Paris, un *abbé* décoré du titre d'*abbé des béjaunes*. L'Ecosse eut son *abbé de la déraison*.

En France, l'habitude de donner le nom d'« abbé » à des séculiers qui n'en avaient ni l'habit, ni la résidence, fit bientôt étendre ce titre à tout ecclésiastique qui n'en avait point d'autre. On le donne aujourd'hui même aux ecclésiastiques tutrés, comme un curé ou un chanoine ; on pousse l'abus jusqu'à l'attribuer à des réguliers, tels que les franciscains.

— Bibliogr. : Dom F. Chamard, *les Abbés au moyen âge* (*Rev. des quest. historiq.* [1885]).

Abbé ***, pseudonyme de l'abbé Michon, auteur du *Maudit*, de *la Religieuse*, etc.

Abbé (L'), roman de Walter Scott (1820), dont le sujet est l'évasion de Marie Stuart du château de Lochleven. L'abbé Ambroise, qui donne son nom au roman, n'y joue qu'un rôle secondaire ; le véritable héros est Roland Graeme, orphelin recueilli et élevé par la reine d'Ecosse. L'auteur revient ici à l'histoire de ce pays vers la fin du XVIe siècle. Il représente non plus la lutte politique de deux races rivales, mais le choc de deux croyances religieuses. Il a merveilleusement décrit la réaction presbytérienne contre le catholicisme, sous la minorité orageuse de Jacques Ier. Il a surtout su reproduire avec beaucoup d'habileté le mélange de courage et de faiblesse, de fierté et de coquetterie, qui forme un des traits saillants du caractère de Marie Stuart. Le dénouement est imparfait, ou plutôt, il n'y a point de dénouement. La fuite de Marie Stuart en Angleterre, après la déroute de son armée et la ruine de son parti, ne termine rien, et laisse le lecteur dans la même perplexité sur le sort des autres personnages.

Abbe Constantin (L'), par Ludovic Halévy (1882). Le succès de ce roman a tenu surtout à ce qu'il parut lorsque le naturalisme était à son apogée, et que les exagérations de l'école commençaient à provoquer la lassitude. Un vieux curé qui est la providence de ses pauvres, une châtelaine, veuve d'Amérique, qui fréquente le presbytère et dont le bon curé devient le commensal habituel ; un houtenant qui épouse la sœur de la châtelaine, cela reposait des mœurs brutales de l'*Assommoir* et de *Nana*. Tout le monde est vertueux dans ce roman, même les personnages épisodiques : un bon notaire, la bonne vieille servante Pauline et un jeune viveur pas méchant du tout. L'historiographe de la famille Cardinal est devenu ici l'émule de Berquin. — De ce roman une comédie en trois actes, en prose, a été tirée par Crémieux et Decourcelle (Gymnase, 4 nov. 1887). Les adaptateurs ont développé quelques rôles episodiques. Cette pièce a obtenu un grand succès, grâce à son charme exquis et aussi grâce au talent de l'acteur Lafontaine.

Abbe Tigrane (L'), par Ferdinand Fabre (1873). L'auteur, dans ses ouvrages, s'est surtout adonné à l'étude des mœurs ecclésiastiques. Dans ce volume, il nous montre, en l'abbé Rulin Capdepont — Tigrane n'est qu'un surnom dérivé de *tigre* — un homme farouche et ambitieux.

Ce Tigrane, ancien porcher, est hanté par le souvenir de Sixte-Quint. Devenu supérieur du grand séminaire de Lormiere, il rêve d'être évêque. Ferd. Fabre peint magistralement l'humeur sombre de ce dominateur, ses rages, ses désespoirs, lorsqu'il guette de l'œil la rosse, la mitre et l'anneau que l'Eglise est trop lente à lui jeter. Il va sans dire que l'abbé Tigrane renverse tous les obstacles qui se rencontrent sur son passage. Il remplace d'abord son évêque, mort d'apoplexie ; puis il devient archevêque. Le roman le quitte au moment où, devenu cardinal, il lève les yeux encore plus haut : c'est la tiare que désire Tigrane. Cette œuvre est remarquable par la profondeur de la conception et par la vigueur des peintures.

Abbecourt, hameau du dép. de Seine-et-Oise, comm. de Poissy. Eau minérale froide, laxative, bicarbonatée calcique et ferrugineuse.

Abbema (Louise), femme peintre française, née à Etampes en 1855. Elle descend de Louise Coutat, la célèbre actrice de la Comédie-Française, et du comte Louis de Narbonne, ministre de la guerre en 1791. Mlle Abbema débuta au Salon de 1874 et ne tarda pas à attirer sur elle l'attention par la franchise et la souplesse de son talent. On a d'elle des portraits, parmi lesquels il faut citer celui de Paul Mantz, des peintures décoratives, des fleurs, de fraîches aquarelles, des médaillons et des eaux-fortes.

Abbékouta ou **Abéokouta**, ville d'Afrique Guinée orient., côte des Esclaves, dans l'Etat d'Yoroubha, sur la rive g. de la rivière d'Ogoun ; 120.000 hab. Fondée en 1825, dans une contrée salubre, sur un plateau de 167 m. d'alt., par des esclaves fugitifs, que vinrent rejoindre des hommes libres, principalement de la nation des Egbas, cette ville a perdu en partie son caractère de république indépendante et est aujourd'hui comprise dans les pays de protectorat britannique dépendant de la colonie de Lagos. Les habitants se livrent surtout à la culture ; mais les fabriques d'étoffes, les teintureries y sont déjà nombreuses.

Abbesse n. f. Supérieure d'un monastère de religieuses ayant titre d'abbaye : *Le corps d'Abailard fut porté au Paraclet, dont Héloise était* Abbesse. (Hénault.)

— *Abbesse triennale*, Celle qui n'exerçait les fonctions supérieures que pendant trois ans. ‖ *Abbesse perpétuelle*, Celle qui était nommée à vie. ‖ *Abbesse générale*, Abbesse dont l'autorité s'étendait sur plusieurs abbayes.

— Le nom d'abbesse se donnait aussi à la supérieure d'un chapitre de dames, et lui conférait, à défaut d'une autorité réelle, une haute considération dans le monde.

— Encycl. L'institution des *abbesses* est postérieure à celle des abbés. Les abbesses étaient autrefois élues par leurs communautés, au scrutin secret et à la majorité absolue ; on les choisissait parmi les plus anciennes et les plus capables de gouverner. Grégoire le Grand exigeait que l'abbesse eût 60 ans ; la limite d'âge, abaissée à 30 ans par Innocent IV, a été fixée à 40 par le concile de Trente. Les abbayes de filles conservèrent longtemps, en France, ce droit d'élection, parce qu'elles n'avaient pas été comprises dans le concordat entre Léon X et François Ier. Lorsque ce roi se fut attribué la nomination aux abbayes de filles, seules les clarisses, les religieuses de l'Annonciade et celles de Sainte-Elisabeth conservèrent le droit d'élection. Les abbesses avaient l'administration du temporel, la direction générale du couvent et l'exercice des droits civils et féodaux ; mais elles ne possédaient pas de juridiction spirituelle. Lorsqu'elles eut eu le pouvoir d'entendre la confession de leurs religieuses, il ne s'agissait pas d'une confession sacramentelle. Pour le spirituel, elles relevaient de l'évêque diocésain. Celles même qui étaient exemptes de l'ordinaire — ce qui n'a plus lieu aujourd'hui — ne pouvaient cependant choisir le confesseur de leur maison sans l'assentiment de l'évêque. Elles ne pouvaient faire elles-mêmes la visite des maisons dépendantes de la leur ; elles nommaient à cet effet un vicaire. Comme les abbés, les abbesses perpétuelles ou élues à vie devaient être bénies par l'évêque ; celles qui n'étaient élues qu'à titre temporaire ne recevaient pas la bénédiction.

Costume d'abbesse. *Françoise de Ségur, abbesse de Gif.* (XVIIIe siècle.) Bibliothèque nation.

Leur position et leurs immenses revenus donnaient aux abbesses un rang très élevé dans le monde ; des familles puissantes, et même souveraines, se montrèrent souvent jalouses d'obtenir ce titre pour une fille de leur maison. Les insignes de l'abbesse sont : la croix abbatiale, l'anneau et la crosse. — A Fontevrault, l'abbesse était la supérieure non seulement des religieuses, mais des moines. Sainte Brigitte eut le même privilège.

Abbesse de Jouarre (L'), drame en cinq actes, par Ernest Renan (1886). Sous la Terreur et dans le vieux collège du Plessis, transformé en prison, un chevaleresque gentilhomme, le marquis d'Arcy, qui doit mourir le lendemain, rencontre l'abbesse de Jouarre, la seule femme qu'il ait véritablement aimée avant qu'elle renonçât au

mondo et quand elle s'appelait Julie, marquise de Saint-Florent. Le geôlier les laisse seuls. L'abbesse, qui résistait par vertu et par orgueil, se laisse amollir, et finit par s'abandonner. Bientôt on frappe à la porte, l'échafaud réclame ses victimes. « Ah ! s'écrie Julie, la mort va m'être douce ; une heure avant de mourir, tu m'as révélé la vie. Les hommes ne sauront rien de notre amour, et la nature, qui l'a voulu, nous absout ! » Mais le comte d'Arcy meurt seul ; Julie est sauvée par un noble, La Fresnais, qui s'est enrôlé dans les armées de la République, a obtenu de faire rayer le nom de la marquise sur la liste funèbre, et, plus tard, l'épouse.

Dans cette simple suite de scènes dialoguées, l'auteur n'a pas seulement exalté l'amour, tout en examinant un curieux cas de conscience. Mettant en présence l'ancien régime et la Révolution, il fait saluer à d'Arcy l'aurore de ces temps nouveaux dont il est la victime, et absoudre la Terreur, si elle a pour résultat la victoire. Ces entretiens ont un grand souffle patriotique ; les scènes familières de la prison du Plessis et du jardin du Luxembourg, où La Fresnais retrouve l'abbesse, sont traitées avec un enjouement délicat.

ABBEVILLE, chef-lieu d'arrond. (Somme), à 45 kilom. N.-O. d'Amiens ; 19.850 hab. (*Abbevillois*). Cette ville, arrosée par la Somme et contournée au S. et à l'O. par un canal, a cessé d'être une place de guerre. Elle a conservé au centre quelques vieilles maisons des XVe et XVIe siècles. Sa plus belle église est celle de Saint-Vulfran (style gothique). Biblioth. commun., musées, tribunaux civils et de commerce. Le port forme la tête du *canal d'Abbeville* à la mer. Manufactures de draps, moquettes et tapis. Commerce considérable de céréales, de graines oléagineuses, d'ardoises, de bois de construction, etc. Source d'eau acidulée.

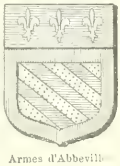

Armes d'Abbeville.

L'emplacement d'Abbeville a été habité dès les temps quaternaires, puis à l'époque romaine. Au IXe siècle, Abbeville (*Abbatis villa* est une bourgade dépendant de l'abbaye de Saint-Riquier ; puis elle devient une forteresse défendant l'embouchure de la Somme, et la capitale du Ponthieu. — Sa charte communale date de 1184. Ni la guerre de Cent ans, pendant laquelle elle changea souvent de domination, ni la Ligue ne diminuèrent son importance industrielle et commerciale ; mais la révocation de l'édit de Nantes lui porta un coup dont elle ne s'est pas relevée. Abbeville est la patrie des poètes Millevoye et Pongerville, du géographe Sanson, de l'amiral Courbet. On a faussement donné le nom de *traité d'Abbeville* au *traité de Paris* conclu le 4 décembre 1259, entre Louis IX de France et Henri III d'Angleterre.

— *L'arrond. d'Abbeville* compte 11 cantons subdivisés en 172 communes ; superficie 1.560 kilom. carr. ; 132.530 hab.

— BIBLIOGR. : F.-C. Lonandre, *Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu jusqu'en 1789* (Abbeville, 1844-45) ; *Topographie historique et archéologique d'Abbeville* (Abbeville, 1871-84).

— Il existe aux Etats-Unis plusieurs localités du nom d'**Abbeville**, dont la plus importante est une division (county) de l'Etat de la Caroline du Sud ; 47.000 hab.

ABBEY, localité d'Ecosse (Renfrewshire) ; 34.400 hab. Mines de houille et de fer. — Il existe d'autres localités du même nom en Angleterre, en Ecosse et en Irlande.

ABBIATEGRASSO, ville d'Italie, prov. de Milan, sur le bord dr. du Naviglio Grande, canal qui relie le Tessin à Milan ; 7.000 hab. Elle fut prise par les empereurs Frédéric Ier en 1167, et Frédéric II en 1245. Défaite des Guelfes par Visconti en 1313. Bayard fut tué tout près de là en luttant contre les Impériaux (1524).

ABBITIBI ou **ABITTIBI**, lacs du Dominion canadien se déversant au fond de la baie d'Hudson par la *rivière d'Abbitibi*. Les deux lacs sont reliés par le chenal appelé « détroit de Saint-Germain ». Sur le bord du lac Supérieur se trouve le poste d'Abbitibi : *Abbitibi Lake House*.

ABBITIBI, rivière du Canada, territoire du Nord-Ouest. Elle prend ses sources sur les pentes septentr. de la « Hauteur des Terres », traverse les *lacs Abbitibi* et se jette dans l'estuaire du fleuve Moose, qui débouche dans la baie de James, partie S.-E. de la grande baie d'Hudson.

ABBON, surnommé *le Courbe*, moine de Saint-Germain-des-Prés, né vers 850, mort vers 923. Il assista au siège de Paris par les Normands (885-887), et en écrivit la relation en un poème latin très obscur : *de Bello Parisiacæ urbis*. Ce document historique de la plus haute importance a été traduit par Guizot, dans sa collection des *Mémoires sur l'histoire de France*.

ABBON, savant religieux et abbé de Fleury sur-Loire, né dans l'Orléanais vers 945, tué à La Réole en apaisant une émeute, en 1004. Il fut chargé par le roi Robert d'une mission diplomatique auprès du pape Grégoire V. Parmi ses ouvrages, citons : *Abrégé de la vie des Papes* (Mayence, 1602) ; *Lettre apologétique au roi Hugues et Robert, contre Arnoul, évêque d'Orléans* (Paris, 1697). — Il a été vénéré comme un saint dans plusieurs églises.

ABBOT (Robert), théologien anglais, né à Guildford en 1560, mort en 1617. Il fut chapelain du roi Jacques Ier et devint, en 1615, évêque de Salisbury. Son meilleur ouvrage est : *De la suprême puissance des rois*.

ABBOT (George), frère cadet du précédent, archevêque de Cantorbéry, théologien anglican (1562-1633). Il prit une part active à la revision de la traduction de la Bible. Il fut d'une part très tolérant envers les puritains et, d'autre part, très opposé aux idées absolutistes de Laud ; il fut, pour ce motif, déposé sans jugement par Charles Ier. Ses écrits les plus importants sont une *Description de l'univers* et une *Histoire des massacres de la Valtline* (1631).

ABBOT (Charles, lord TENTERDEN), jurisconsulte anglais (1762-1832). Il a publié un remarquable *Traité sur les lois relatives à la marine marchande* (Londres, 1802).

ABBOTSFORD, magnifique manoir, construit et décoré par Walter Scott, à qui il a servi de résidence depuis 1811, et qu'il a rendu célèbre. Il est situé en Ecosse, près des abbayes de Melrose et de Jedburgh, sur la rive mérid. de la Tweed, à 45 kilom. S.-E. d'Edimbourg.

ABBOTSHALL, bourg d'Ecosse, comté de Fife, sur le golfe de Forth ; 5.600 hab. Fabriques de toile ; pêcheries.

ABBOTT (John-Stephens-Cabot), écrivain américain, né à Hallowell (Maine, en 1805, mort en 1877. Il fonda avec son frère Jacob, à Boston, l'école de Mount-Vernon, qui devint fameuse par son règlement fait par les élèves eux-mêmes, chargés d'en surveiller l'exécution ; il prit part à la fondation, à New-York, du *Spingler Institute*, destiné à l'enseignement secondaire des femmes. Outre des ouvrages en collaboration avec Jacob, on lui doit : *Rois et Reines*, série de biographies ; *Histoire de la Révolution française ; Histoire de Napoléon Ier* (1855), etc., qui ont été traduits en français.

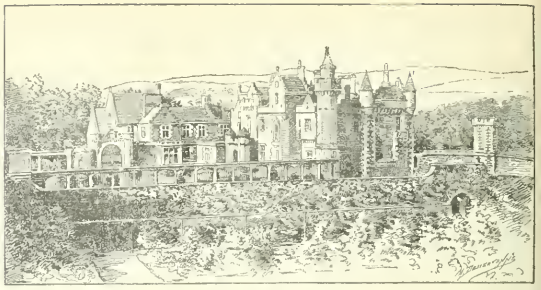

Château d'Abbotsford

ABBOTT (Edwin), écrivain et érudit anglais, né à Londres en 1838. Il devint successivement professeur à Birmingham, directeur de l'école de la Cité à Londres, professeur à l'université de Cambridge et prédicateur à l'université d'Oxford (1877). Parmi les ouvrages qui ont fait sa réputation, nous citerons : la *Grammaire shakspeurienne* (1870) ; *Bacon et Essex* (1877 ; *Sur la nature du Christ* 1877, etc. On lui doit aussi deux romans anonymes : *Philochrist* (1878), et *Onesimus* (1882).

ABBOVILLE. Géogr. V. BOIS-SACRÉ.

ABBT (Thomas), littérateur allemand, né à Ulm (1738-1766). Il contribua à la renaissance de la littérature allemande. On cite surtout son traité *Du mérite*, traduit en français par Dubois (1767). Par son ouvrage *De la mort pour la patrie* (1761), il releva le courage de ses concitoyens pendant la guerre de Sept ans. Il s'inspira surtout de Lessing, et, en philosophie, il fut rationaliste.

ABC (mot formé des trois premières lettres de l'alphabet) n. m. Livre dans lequel les enfants apprennent les lettres et les premiers éléments de la lecture. ‖ Alphabet.

— Fig. Les principes, les éléments d'un art, d'une science quelconque ; L'ABC *du dessin, de la géométrie*.

— Par ext. Nom donné à quelques ouvrages élémentaires : ABC *musical*. ABC *du style*.

— *N'en être qu'à l'abc d'une science, d'un art, d'un métier*, N'en avoir que les premières notions. ‖ *Renvoyer quelqu'un à l'abc*, Le traiter d'ignorant. ‖ *Il l'a maudit par abc*, Il lui a donné toutes les malédictions possibles.

ABCÉDER v. n. (lat. *abscedere*, s'écarter ; l'*e* fermé du radical se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *il abcède ;* excepté au futur et au conditionnel : *il abcédera, il abcéderait*). Dégénérer en abcès, se transformer en abcès : *Cette tumeur* ABCÉDERA *bientôt*.

S'abcéder, v. pr. Se terminer en abcès : *La tumeur* S'ABCÉDERA.

ABCÉDIAL, ALE, adj. Qui se rapporte à l'abcès : *Poche* ABCÉDIALE.

ABCÈS (*sè* — du lat. *abcessus*, action de se retirer, de s'en aller) n. m. Amas de pus, et par extension, de matière stercorale, d'urine, dans une cavité accidentelle ou naturelle du corps : ABCÈS *stercoral*. ABCÈS *urineux*. *Racine mourut d'un* ABCÈS *au foie*.

— ENCYCL. Méd. L'*abcès* purulent est dit *idiopathique* quand on ne peut en trouver la cause ; *symptomatique*, quand il est lié à la présence d'une affection morbide dont il est une manifestation (tels sont les abcès *métastatiques* qui surviennent dans l'infection purulente [v. PYOHÉMIE] loin de la plaie accidentelle ou opératoire qui a servi de porte d'entrée à l'infection) ; *critique*, s'il survient dans la convalescence d'une maladie.

On a donné le nom d'*abcès de fixation* à des abcès provoqués dans un but curatif contre l'infection puerpérale, la pneumonie, etc.

On distingue deux sortes d'abcès purulents, savoir : les *abcès chauds*, les *abcès froids*.

I. *Abcès chauds, aigus, inflammatoires* ou *phlegmoneux*. Ils sont produits par les contusions violentes, par la pénétration, dans les chairs ou dans les organes, de corps étrangers entraînant avec eux des éléments microbiens. Quelquefois, ils se développent sans cause connue. Quelle qu'en soit la cause, ils sont toujours précédés d'une inflammation, d'un phlegmon, et leur marche est aiguë, rapide. Il est important de savoir quand l'abcès est mûr, c'est-à-dire collecté. S'il est superficiel, la chose est simple : on se trouve en présence d'une tumeur rouge, lancinante, circonscrite, dure à la circonférence et molle au centre, présentant le signe de la fluctuation.

Si l'abcès est profond, le diagnostic est parfois à peu près impossible. Il faut avoir recours à une *ponction exploratrice* faite avec une seringue de Pravaz dont l'aiguille est aseptique.

Les abcès superficiels ou de petites dimensions sont bénins. Au contraire, les abcès profonds, siégeant au voisinage d'un organe important, sont extrêmement dangereux : abcès de la gorge qui empêchent la déglutition et la respiration et exposent à l'asphyxie ; abcès du bassin qui s'opposent à la défécation ; abcès voisins d'une cavité splanchnique (thoracique ou abdominale) ou articulaire, qui peuvent s'ouvrir dans ces cavités et causer une pleurésie, une péritonite ou une arthrite purulentes mortelles.

Le traitement peut être *abortif* ou *curatif*.

Le traitement abortif, qui s'adresse au phlegmon non encore abcédé, consiste à employer les sangsues, les cataplasmes, les onctions résolutives, les vésicatoires, les applications de teinture d'iode. Le traitement curatif consiste à ouvrir, si elle ne s'est pas encore ouverte spontanément, et à déterger la poche ou le pus s'est abcédé. On ouvre l'abcès au bistouri ou au thermocautère ; on le draine avec un tube de caoutchouc rouge aseptique, ou une mèche de gaze iodoformée ; parfois il faut pratiquer une contre-ouverture pour faciliter l'écoulement du pus ; elle est également drainée. On panse avec des compresses trempées dans de l'eau phéniquée ou du sublimé corrosif au 1/1000e. On place sur ces compresses une toile imperméable que l'on recouvre de ouate ; le tout est maintenu en place par plusieurs tours de bande. Quand la suppuration est presque terminée, le pansement se fait avec de la gaze iodoformée recouverte de ouate hydrophile. Ce traitement, applicable aux abcès peu profonds, ne l'est pas toujours aux abcès viscéraux.

— II. *Abcès froids*. Ces abcès s'observent fréquemment chez les enfants, les femmes, les individus doués d'un tempérament lymphatique ou scrofuleux. Ils ont pour point de départ une lésion due au bacille de Koch, que le bacille ait infecté un os (*abcès ossifluent*), une articulation ou un ganglion. On les dit *sessiles* s'ils restent au lieu d'origine, *migrateurs* ou *par congestion* s'ils apparaissent dans une région qui en est plus ou moins éloignée.

Leur début est marqué par une tumeur indolente, sans chaleur, ni changement de couleur à la peau. Cela dure un temps variable, jusqu'à l'apparition d'un commencement de fluctuation au point central. Dès lors, la tumeur se ramollit, la peau devient violacée, une légère douleur se fait sentir et l'ouverture du foyer s'opère seule, si elle n'a pas été faite chirurgicalement.

Le traitement local consiste surtout : en injections modificatrices (glycérine ou éther iodoformés), en aspiration du pus et lavage de la cavité, grattage de l'os, ouverture et nettoyage de l'articulation, en injections antiseptiques et cicatrisantes (chlorure de zinc au 1/10e, dans le trajet des fistules.

Le traitement général, le plus important, consiste à assurer au malade une nourriture très abondante et riche en matières grasses (huile de foie de morue à haute dose, beurre, etc.), des toniques (quinquina), une bonne hygiène, l'exercice au grand air, le séjour au bord de la mer.

Tous les os du squelette humain, mais surtout les vertèbres, les côtes, l'omoplate, l'os coxal, le fémur, le tibia, peuvent donner des abcès de cette nature.

— Art. vétér. Comme chez l'homme, les abcès observés chez les animaux se divisent en deux groupes : *abcès chauds* et *abcès froids*, dont les caractères et les causes sont les mêmes que chez l'homme. Les abcès symptomatiques se rattachent surtout à la morve, à la tuberculose, au rhumatisme, à la gourme et à quelques maladies locales (javart, mal de la nuque.

Les microbes ne triomphent pas avec la même facilité dans toutes les espèces animales : la *faculté pyogénique* (l'aptitude à faire le pus) varie en effet : très accusée chez le cheval, elle va diminuant chez le lapin, le mouton, le porc, le chien, le bœuf, les oiseaux. Bien plus, la race elle-même semble exercer une influence, car le cheval commun supporte beaucoup plus que le pur sang.

Le traitement des *abcès chauds*, chez les animaux, est, comme chez l'homme, abortif ou curatif, suivant la phase d'évolution où on les trouve. A la première période (phlegmon, tumeur dure, chaude et sensible), diminuer la douleur par une *médication calmante* : compresses tièdes antiseptiques ; bains au sublimé, phéniqués, crésylés ; pommades émollientes (vaseline belladonnée, boriquée, camphrée, onguent populéum).

A la deuxième période (pus en voie de formation), hâter la maturation de l'abcès en attisant l'inflammation par une friction irritante (onguent vésicatoire).

A la troisième période (abcès mûr), donner issue au pus par la *ponction* de la poche abcédiale, suivie d'*injections antiseptiques* souvent répétées jusqu'à guérison. Le traitement des abcès froids est identique dans ses grandes lignes. La friction de vésicatoire est nécessaire ; souvent même il faut la répéter. La ponction est difficile en raison de la petitesse du foyer purulent, et de l'épaisseur de la poche fibreuse qui l'entoure ; si la première est manquée (*blanche*), il ne faut pas craindre de donner un nouveau coup de bistouri.

Enfin, quand l'abcès, chaud ou froid, est sous la dépendance d'une maladie générale (rhumatisme, tuberculose, etc.), il importe d'instituer en plus un traitement approprié à l'une ou à l'autre de ces diathèses.

ABCISSE n. f. Géom. V. ABSCISSE.

ABD, mot arabe qui entre dans un grand nombre de noms propres orientaux, et qui signifie *serviteur : Abd-Allah*, serviteur de Dieu ; *Abd-el-Kader*, serviteur du Dieu puissant, etc.

ABDA, idole des Madianites.

ABDAH (de l'arabe *abd*, serviteur, et *Allah*, Dieu) n. m. Religieux solitaire des premiers temps, chez les Persans et les Turcs, connu plus tard, en Turquie, sous le nom de *derviche*. ‖ On dit aussi ABD-ALLAH.

ABD-AL-AZYZ, second vice-roi arabe d'Espagne. En 713, il s'empara des provinces de Jaën, de Murcie et de Grenade, puis il défit Théodomir, prince goth, près de Carthagène, et prit Tarragone. Il voulut alors se rendre indépendant du calife Soliman, qui le fit assassiner (716).

ABDALI ou **AVDALI**, la plus forte des tribus du Kandahar et du Khoraçân oriental (Afghanistan). C'est d'elle

qu'est sorti Ahmed-Khan, fondateur de la monarchie de ce pays (1747). Depuis cette époque, les Abdali s'appellent Douréni, de Dourr-ad-Douréni (*Perle du siècle*), surnom de leur prince. — *Un* ABDALI ou AVDALI.

ABD ALLAH, père de Mahomet, né à La Mecque vers 545, mort en 570. Il était fils d'Abd-el-Mottalib, gardien de la Kaaba.

ABD ALLAH, oncle d'Aboul-Abbas, le premier calife abbasside. Capitaine habile, mais cruel, il contribua à l'élévation de son neveu par le massacre des princes ommiades, vaincus à Zab. Gouverneur de Syrie à la mort d'Aboul Abbas, il revendiqua le califat, et fut tué dans un combat en 755.

ABD-ALLAH, dernier chérif des wahabites, fils aîné de Sehoud, qui, en 1805, le déclara son successeur. Il lutta contre Towsoun, fils du vice-roi d'Egypte Mohammed-Ali, dut, après des alternatives de succès et de revers, se livrer à Ibrahim-pacha, chef de l'armée du vice-roi (1818 et fut envoyé à Constantinople, où le sultan Mahmoud le fit périr.

ABD-ALLAH, tribus algériennes appartenant à l'élément berbère, répandues dans la Grande Kabylie, au S. de la province d'Alger (Dodna) et dans la province d'Oran.

ABD-ALLAH-IBN-DALKIN, quatrième et dernier souverain de Grenade, de 1073 à 1090.

ABD-ALLAH-IBN-ISMAÏL, empereur du Maroc, de 1729 à 1757. Il abattit l'orgueil et la puissance de la *garde noire* en la faisant lutter contre les tribus montagnardes berbères. Ce fut un prince cruel, mais intelligent.

ABD-ALLAH-IBN-MOUHAMMED-ACH-CHAÏKH, empereur du Maroc, de 1557 à 1574, qui eut d'abord à conquérir son trône sur le pacha d'Alger partisan des Mérinides, et réprima ensuite une formidable insurrection dans ses États. Il ne put pas reprendre aux Portugais Mazagran, ni Mélilla et le Peñon-de-Velez aux Espagnols. Il fit exécuter de grands travaux à Fez.

ABD-ALLAH-IBN-YÂSIN, fondateur de la puissance des Almoravides. Il mourut en 1058, après avoir fait la conquête des provinces méridionales du Maroc.

ABD-ALLAH-IBN-ZOBAÏR, calife de La Mecque, de 680 à 692. Il périt en défendant sa capitale contre les armées d'Abd-el-Mélek, calife de Syrie, qui l'assiégeaient.

ABD-AL-LATIF (*Serviteur du Dieu bienveillant*), savant arabe, né à Bagdad en 1161, mort en 1231. Après avoir étudié à Bagdad, il visita Mossoul, Damas, Jérusalem et gagna l'Egypte, puis la côte syrienne, où il se fit bien venir de Saladin, qui devint son protecteur. De retour au Caire, Abd-al-Latif fut témoin de la peste et de la famine qui désolèrent l'Egypte de 1200 à 1201, et sur lesquelles il donne d'émouvants détails dans sa *Relation d'Egypte*. C'est alors qu'il se mit à étudier la médecine; il la professa à Damas et devint bientôt célèbre. Puis il continua à Alep l'enseignement de la médecine et de diverses autres sciences.

On connaît les titres de 136 écrits d'Abd-al-Latif, dont un quart environ consacré à la médecine. Mais ce savant est surtout célèbre par sa grande *Description de l'Egypte*, dont un abrégé seul a été conservé. Il a été traduit en français par Silvestre de Sacy (Paris, 1810).

ABDALLITE (de l'arabe *abd*, serviteur, et *Allah*, Dieu) n. m. Membre d'un ordre hindou de derviches voyageurs.

ABD-AL-MALIK-IBN-MOUHAMMAD-ACH-CHAÏKH, empereur du Maroc de 1576 à 1578, conquit son royaume sur son neveu Mouhammad, qui se réfugia alors en Portugal et entraîna le roi Sébastien II à embrasser sa cause. Tous deux furent vaincus près d'Alcazar-el-Kébir par le souverain marocain, qui périt lui-même dans l'action (4 août 1578).

ABD-AL-MOUMEN-IBN-ALI, premier calife de la dynastie des Almohades, né en 1100, mort en 1163. Il fut le premier disciple de Mohammed-ibn-Abd-Allah, qui lui délégua tous ses pouvoirs temporels; il lui succéda en 1130 et conquit le Maroc sur les Almoravides (1116), une partie de l'Espagne, l'Algérie et la Tunisie. Il favorisa les poètes et les savants (Avicenne, Averroès).

ABD-AR-RHAMAN. Hist. V. ABD-UR-RAHMAN.

ABDELAVI n. m. Espèce de melon ou de concombre du genre *cucumis*, qui croît en Egypte et en Arabie. Son suc, mélangé à du sucre, sert à faire une boisson agréable.

ABD-EL-HALIM. Hist. V. HALIM-PACHA.

ABD-EL-KADER (El-Hadj), célèbre chef arabe, fils du marabout Mahi-ed-Din, né vers 1807 aux environs de Mascara, mort à Damas en 1883. En 1832, il commença à prêcher la guerre sainte, et, à la tête de 10.000 cavaliers, il vint assiéger Oran; mais le général Boyer le força à battre en retraite. En 1834, Abd-el-Kader conclut avec le général Desmichels un traité qui fut la véritable origine de sa puissance et qui lui servit à établir sa souveraineté sur un grand nombre de tribus. Lorsque le gouvernement français reconnut l'erreur dans laquelle il était tombé en ratifiant la convention Desmichels, il rappela le maladroit négociateur et le remplaça par Trézel, qui perdit contre Abd-el-Kader, le 26 juin 1835, la bataille de la Macta. A Trézel succéda Clauzel, qui marcha contre l'émir, le battit, lui enleva Mascara et délivra Tlemcen; mais, pendant un voyage politique que fit le maréchal à Paris, le général d'Arlanges essuya une défaite près de Sidi-Yacoub. En 1837, le général Bugeaud, nouveau venu en Afrique, signa avec Abd-el-Kader le traité de la Tafna, plus désastreux encore que le traité Desmichels. La France ne se réservait que la banlieue d'Alger et d'Oran, abandonnant tout le reste à son adversaire : par ses fautes répétées, elle avait fait du petit marabout obscur un sultan et un émir. Abd-el-Kader sut en profiter. Il organisa tout le pays arabe soumis à ses lois en huit *califaliks* ou gouvernements : Tlemcen, Mascara, Miliana, Hamza, Medjana, Zâb, etc. Chaque califalik fut divisé en *aghaliks*, et les aghaliks comprirent un certain nombre de tribus commandées par des *cands*, ayant sous leurs ordres des *cheiks* pour les représenter auprès des fractions de tribus. En outre des contingents des tribus, il créa une armée régulière de 10.000 hommes, comprenant 8.000 fantassins ou *assaker*, 2.000 cavaliers ou *khiralas* et un corps de 240 artilleurs. Il acheta de la poudre au Maroc et il en fit fabriquer, ainsi que des canons, à Tlemcen, à Mascara, à Miliana. Pour exciter l'émulation des soldats, il alla jusqu'à créer une décoration militaire. Il perçut, d'après un système analogue à celui qu'employaient les Turcs, des impôts nombreux et élevés : l'achour, le zekkal, la moaouna, la khetka. Une série de villes situées à la lisière des hauts plateaux : Sebdou, Saïda, Tagdempt, Taza, Boghar, furent ses forteresses et ses magasins. Bref, il s'efforça de substituer à l'isolement où les tribus avaient toujours vécu jusque-là un véritable royaume arabe, muni de tous ses organes. Aussi, lorsque le maréchal Valée lui soumit un article rectificatif du traité de la Tafna, Abd-el-Kader ne voulut point s'entendre avec le négociateur français. Valée résolut de l'intimider par une démonstration militaire, et franchit le défilé des Portes de Fer (oct. 1839). Abd-el-Kader y répondit aussitôt en proclamant la guerre sainte; il lança les tribus sur la plaine de la Mitidja et y ruina les établissements français. C'est alors que commença la lutte passionnée où vainqueurs et vaincus firent des prodiges d'héroïsme (1840).

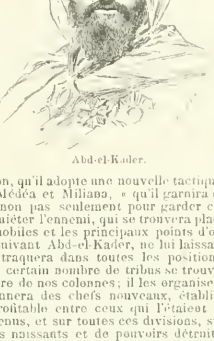
Abd-el-Kader.

En 1841, Bugeaud remplace Valée dans le gouvernement général de l'Algérie. A peine s'est-il rendu compte de la situation, qu'il adopte une nouvelle tactique. Il va s'appuyer sur Médéa et Miliana, « qu'il garnira de troupes sniffisantes, non pas seulement pour garder ces villes, mais pour inquiéter l'ennemi, qui se trouvera placé entre les colonnes mobiles et les principaux points d'occupation fixe. Poursuivant Abd-el-Kader, ne lui laissant aucune trêve, il traquera dans toutes les positions. Dans ce système, un certain nombre de tribus se trouveront placées en arrière de nos colonnes; il les organisera en courant, leur donnera des chefs nouveaux, établira ainsi une rivalité profitable entre ceux qui l'étaient et ceux qui le sont devenus, et sur toutes ces divisions, sur cet amas de pouvoirs naissants et de pouvoirs détruits, il établira le pouvoir de la France ». Ce système, perfectionné par Lamoricière, produisit de tels résultats que, dès 1843, Bugeaud ne songea plus qu'à s'emparer de l'émir lui-même : la plupart des tribus avaient, en effet, demandé l'aman, et Abd-el-Kader ne nous faisait plus qu'une guerre de partisans; il errait de côté et d'autre avec sa smala, forte de 12.000 à 15.000 personnes. Le soin de le capturer fut confié aux troupes parties de Mascara, sous les ordres de Lamoricière, et de Médéa sous ceux du duc d'Aumale, maréchal de camp. Le 10 mai 1843, Bugeaud ayant appris que la smala se trouvait vers Goudjila, la colonne du duc d'Aumale quitta Boghar et se porta vers le sud, tandis que Lamoricière, de Mascara, marchait dans la même direction.

Abd-el-Kader avait compris que, pour sauver les plus précieux débris de sa puissance, il ne lui restait d'autre moyen que de les rendre mobiles et de dérober à nos armes, par des marches et des contremarches rapides, ce qu'il ne pouvait plus leur disputer par des combats. Il organisa donc la *smala*, sorte de capitale ambulante, d'où partaient ses instructions, où se rallaient ses parents et ses partisans, où se traitaient les affaires importantes et autour de laquelle les tribus formaient dans le désert comme un rempart immense. Le campement de cette population nomade se composait de quatre enceintes circulaires et concentriques où chaque douar, chaque famille, chaque individu, avait sa place fixée suivant le rang ou le poste qu'il occupait. La tente d'Abd-el-Kader se dressait au centre. En tout, la smala comprenait, lorsqu'elle fut attaquée par le duc d'Aumale, 368 douars de 15 à 20 tentes chacun. Le 16 mai 1843 au matin, notre cavalerie se déploya brusquement sur le mamelon pierreux qui surplombe la source de Taguin sur le haut Chélif. Sans donner le temps à l'ennemi de se remettre de sa surprise, le duc forma rapidement sa petite troupe et, malgré l'infériorité du nombre, il s'empara de la smala. Abd-el-Kader, sa femme et sa mère réussirent à prendre la fuite, mais ses drapeaux, ses munitions, ses tentes, ses trésors, sa correspondance, tombèrent entre nos mains, ainsi que 3.000 prisonniers. L'émir, abandonné par la majorité des tribus d'Algérie, gagna le Maroc. Loin de se décourager, il surexcita le fanatisme des confréries religieuses, au point d'obliger le sultan Mouley Abd-ur-Rahman à lui obéir en aveugle, sous peine de soulever ses propres sujets contre lui. Au printemps de 1844, la guerre fut déclarée entre le Maroc et la France. Mais l'occupation d'Oudjda, le bombardement de Tanger, la ruine de Mogador et la victoire de l'Isly obligèrent le sultan marocain à répudier l'alliance d'Abd-el-Kader (1844). Celui-ci, qui était rentré en Algérie, ne cessa point cependant d'exciter les tribus. Dans une reconnaissance du côté de Sidi-Brahim, le colonel de Montagnac le rencontra et succomba sous ses coups avec la plupart de ses hommes. A Aïn-Temouchent, la garnison dut se rendre et, au bout de six mois de captivité, l'émir la fit égorger pour n'avoir plus à la nourrir. Enfin, le 23 décembre 1847, cette guerre, devenue atroce de part et d'autre, se termina par la soumission d'Abd-el-Kader, qui remit son épée à Lamoricière. Le général lui promit de le laisser se retirer à Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acre, mais le gouvernement, au lieu de ratifier cette promesse, fit interner le vaincu à Toulon, à Pau et enfin à Amboise. Il ne reçut qu'en 1853 l'autorisation de se retirer en Syrie, à Brousse et ensuite à Damas, où il vécut d'une pension de 100.000 francs que lui faisait le gouvernement français. Il vivait très retiré, vénéré des Arabes, protégeant les chrétiens d'Orient, qu'il sauva en grand nombre lors des massacres de 1860. Il se conduisit jusqu'au bout en ami de la France, et resta fidèle à la parole jurée.

Abd-el-Kader fut de beaucoup le plus redoutable et le plus intelligent des adversaires que la France a rencontrés en Algérie. Il avait le teint pâle et mat, le nez fin, de grands yeux bleus bordés de longs cils noirs, la barbe noire et noyeuse. Il était de petite taille, sa main était remarquablement petite et blanche. Toujours vêtu d'un burnous de laine blanche, il regrettait son tammout (chapeau). Tout son extérieur était plutôt d'un ascète que d'un guerrier.

BIBLIOGR. : Bellemare, *Abd-el-Kader, sa vie politique et militaire* (1863). — Léon Roches, *Trente-deux ans à travers l'Islam* (1884). — G. Dugat, *le Général Abd-el-Kader, intitulé : Rappel à l'intelligent*, avec l'*indifférent* (1858).

ABD-EL-MÉLEK, 5e calife ommiade, fils et successeur de Merwan, régna de 685 à 705. Ses armées reprirent à La Mecque sur Abd-Allah-ibn-Z'bair, puis l'Irak, et s'avancèrent en Afrique jusqu'à Carthage. Il a le premier fait frapper de la monnaie arabe. Il mourut à Damas.

ABD-EL-MÉLIK-BEN-OMAR, général arabe, né en 714, mort en 788. Il servit brillamment sous les ordres de Abdérame Ier, ce prince le nomma gouverneur de Saragosse, et de l'Espagne orientale. En réprimant un soulèvement, il mit lui-même son fils Khossim à mort, croyant qu'il avait fait le même. C'est lui qui figure, sous le nom de MARSILLE, dans les chroniques et les romans de chevalerie du moyen âge.

ABD-EL-MOTTALIB, grand-père et tuteur de Mahomet, mort à La Mecque vers 579. Principal chef de cette ville, il la défendit avec succès contre les Abyssins. Il recueillit son petit fils Mahomet, devenu orphelin, et montra pour lui une affection très vive.

ABD-EL-OUADII, tribu d'Algérie (dép. d'Oran) qui habite les plaines de Mascara, et fonda à Tlemcen l'empire des Beni-Zeyyan.

ABD-EL-OUADITES, nom donné par les historiens aux Beni-Zeyyan de la branche aînée, souverains de Tlemcen aux XIIIe et XIVe siècles. Tlemcen fut la capitale de leur royaume, qui comprit un instant les provinces actuelles d'Oran et d'Alger, de la Moulouïa à l'Oued-el-Kebir, mais qui fut anéanti en 1337. Les rois abd-el-ouadites sont :

Yaghmorasen-ben-Zeyyan (1218-1283), fondateur de la dynastie.	Abou-Zeyyan (1318).
Abou-Saïd-Othman (1303).	Abou-Hammou-Moussa Ier (1318).
	Abou-Tachfin (1337).

ABD-EL-OUAHAB, fondateur de la secte des ouahabis ou ouahabites, né sur les bords de l'Euphrate en 1692, mort en 1787. Il ne reconnaissait pas le Coran comme un livre inspiré, disait qu'il est permis de tuer celui par qui on est attaqué, regardait comme un crime de se lier par des vœux, voulait qu'on n'adressât de prières qu'à Dieu seul.

ABD-EN-NOUR, confédération d'Algérie, formée d'une trentaine de petites tribus ou fermas, de Chaouïas principalement. Au nombre de 10.000 environ, ils habitent à 70 kilom. S.-O. de Constantine.

ABDÉRAME (Abd-er-Rahman), émir ou vice-roi d'Espagne sous les califes Yezid et Hichâm, d'abord en 721, puis en 728, pénétra en Aquitaine, bientôt après sa réélection, à la tête d'une armée formidable, ravageant tout sur son passage, et s'avança jusque vers la Loire, entre Tours et Poitiers. Mais là il fut arrêté par Charles-Martel, et périt dans la mêlée (732).

ABDÉRAME Ier, *le Juste*, 1er calife ommiade d'Espagne (756-787). Echappé au massacre de sa famille par les Abbassides (750), il se réfugia en Afrique, puis en Espagne, où un parti le reconnut pour souverain, prit Tolède, Cordoue et ruina dans la péninsule la puissance des Abbassides. C'est sous son règne que Charlemagne s'avança en Espagne jusqu'à l'Ebre (778). — ABDÉRAME II, *le Victorieux*, 4e calife ommiade d'Espagne (821-852). Il ne cessa, au milieu des révoltes qu'il eut à comprimer et de ses luttes contre les chrétiens, de protéger les sciences, les arts et les lettres. — ABDÉRAME III, 8e calife ommiade d'Espagne (912-961). Il eut presque continuellement à lutter contre les princes chrétiens et fit d'importantes conquêtes en Afrique. Son long règne a été l'époque la plus brillante du califat de Cordoue. — ABDÉRAME IV, 11e calife ommiade, a régné de 1017 à 1025. Son successeur, ABDÉRAME IBN HICHAM, ne régna que quelques semaines en 1025.

Abdère (très grossi).

ABDÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères, sections des hétéromères, qui ne renferme que quelques espèces indigènes de très petite taille, et dont le type est l'*abdera bifusciata*.

ABDÈRE ou **ABDÉROS**, héros éponyme d'*Abdère*, ami et compagnon d'armes d'Hercule. D'après la légende, il fut dévoré par les cavales enlevées au roi Diomède par Hercule, qui aurait bâti en son honneur la ville d'Abdère.

ABDÈRE, ville grecque de Thrace, aujourd'hui *Balaustra*, près de l'embouchure du Nestos, le Aona-Su actuel; patrie de Démocrite, d'Anaxarque et de Protagoras. La stupidité des *Abdéritains* avait passé en proverbe, et ils étaient, de la part des anciens, l'objet d'interminables plaisanteries. — Ville de l'ancienne Bétique, fondée par les Phéniciens, entre Malaga et Carthagène, auj. ADRA.

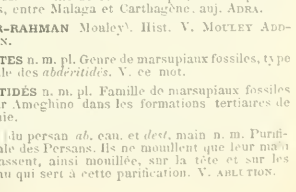
Médaille d'Abdère

ABD-ER-RAHMAN Mouley). Hist. V. MOULEY ABD-UR-RAHMAN.

ABDÉRITES n. m. pl. Genre de marsupiaux fossiles, type de la famille des *abdéritidés*. V. ce mot.

ABDÉRITIDÉS n. m. pl. Famille de marsupiaux fossiles trouvés par Ameghino dans les formations tertiaires de la Patagonie.

ABDEST (du persan *ab*, eau, et *dest*, main) n. m. Purification légale des Persans. Ils ne mouillent que leur main et se la passent, ainsi mouillée, sur la tête et sur les pieds. ‖ Eau qui sert à cette purification. V. ABLUTION.

ABD-HOUTS n. m. pl. Fakirs indiens qui sont mariés. Les femmes stériles qui veulent avoir des enfants viennent les consulter.

ABDIAS, plus exactement **OBADYAH**, le 4e des douze petits prophètes juifs. Il a dû vivre au temps et après le retour de la captivité.

ABDICABLE adj. Qui peut, qui doit être abdiqué : *Dignité* ABDICABLE.

ABDICATAIRE n. Celui, celle qui a abdiqué.
— S'emploie adjectiv. : *Charles-Quint,* ABDICATAIRE, *se retira au monastère de Yuste.*

ABDICATEUR, TRICE n. Celui, celle qui abdique.
— S'empl. adjectiv. : *Roi* ABDICATEUR.

ABDICATION (*si*) n. f. Renonciation à une charge, à une qualité, à un titre, et particulièrement à l'autorité souveraine : *L'*ABDICATION *de Napoléon Ier. Christine donne l'Europe par l'*ABDICATION *de sa couronne.* (Volt.) ‖ S'emploie aussi pour désigner le lieu de l'abdication : *L'*ABDICATION *de Fontainebleau,* c'est-à-dire l'Abdication de Napoléon à Fontainebleau.
— Se dit de l'abandon de toute espèce d'autorité que peut avoir un simple particulier : ABDICATION *de l'autorité paternelle, maritale.* ‖ Se dit aussi du renoncement à des droits : ABDICATION *volontaire des garanties données au mandataire.* ‖ Renoncement à la pensée, à la personnalité : *L'indifférence est l'*ABDICATION *de la conscience.*
— ALLUS. HIST. **Abdication de Sylla**, Allusion à un des traits les plus singuliers de l'histoire — Sylla abdiquant à l'apogée de sa puissance et auquel on compare quelquefois une résolution spontanée à laquelle on ne s'attendait pas.
— ENCYCL. Polit. Le caractère essentiel de l'*abdication* est d'être volontaire ; mais il est rare qu'elle le soit complètement : c'est presque toujours l'abandon d'un pouvoir que les circonstances ne permettent plus de conserver. Les abdications les plus importantes sont celles du dictateur Cincinnatus (458 et 438 av. J.-C.), de Ptolémée Ier Soter, roi d'Égypte (281 av. J.-C.), du dictateur Sylla (80 av. J.-C.), des empereurs Dioclétien et Maximien (305 de l'ère chrétienne), de l'empereur grec Théodose III (717), du pape Benoît IX (1045 et 1048), d'Etienne II, roi de Hongrie (1131), de Guy de Lusignan, roi de Jérusalem (1192), du pape Félix V (1449), d'Alphonse II, roi de Naples (1495), de Charles-Quint (1556), de Christine, reine de Suède (1654), de Casimir V, roi de Pologne (1667), de Stanislas II, roi de Pologne (1795), de Charles-Emmanuel IV de Sardaigne (1802), du roi d'Espagne Charles IV (1808), de Gustave IV, roi de Suède (1809), de Louis Bonaparte, roi de Hollande (1810), de l'empereur Napoléon Ier (1814 et 1815), de Victor-Emmanuel Ier de Sardaigne (1821), de Bolivar, libérateur de l'Amérique espagnole (1825), du roi de France Charles X (1830), de Pedro IV, roi de Portugal (1831), de Guillaume Ier, roi de Hollande (1840), de Louis-Philippe Ier (1848), de Charles-Albert, roi de Sardaigne (1849), d'Othon, roi de Grèce (1862), d'Isabelle II, reine d'Espagne (1870), d'Amédée Ier, roi d'Espagne (1873), d'Ismaïl-pacha, vice-roi d'Egypte (1879), du prince Alexandre de Bulgarie (1886), de Milan Ier, roi de Serbie (1889).
— Anc. dr. grec. Acte par lequel un père privait son fils des droits que celui-ci avait dans la famille. Tandis que l'*abdication* avait lieu du vivant du père et ne pouvait être exécutée qu'après une sentence rendue en connaissance de cause, l'*exhérédation* n'avait lieu qu'en vertu d'un testament, après la mort du père.
— SYN. **Abdication, démission.** *Abdication* s'est dit autrefois des grandes fonctions publiques, comme, par exemple, de la dictature, à Rome (ce mot ne s'applique plus qu'à des souverains, à des princes ; dans tous les autres cas, on emploie le mot *démission*, même pour les plus hautes charges. Un président de république donne sa *démission*, parce qu'il n'est considéré que comme le premier des fonctionnaires de l'État.

ABDIOTES. Géogr. V. ABADIOTES.

ABDIQUANT, ANTE n. Celui, celle qui abdique : *Si celui en faveur duquel l'abdication a été faite vient de mourir, ou s'il n'accepte pas l'abdication, les droits de l'*ABDIQUANT *restent entiers.* (Beugnot.)
— S'empl. adjectiv. : *Princesse* ABDIQUANTE.

ABDIQUER (lat. *abdicare*, même sens) v. a. Renoncer volontairement ou de force à de hautes fonctions, et particulièrement à l'autorité souveraine : *Dioclétien* ABDIQUA *l'empire.*
— Par ext. Renoncer à un emploi, à une place, à une charge. ‖ Se dit quelquefois, en parlant de l'abandon d'une espèce de royauté intellectuelle : *Liszt* A ABDIQUÉ *le sceptre du piano pour se faire chef d'école.* ‖ Renoncer à ; quitter, abandonner : ABDIQUER *ses devoirs, ses biens. Tout parti qui s'abstient* ABDIQUE. (Lamart.)

S'abdiquer, v. pr. Être abdiqué : *Un trône ne* S'ABDIQUE *jamais sans regret. Le nom ne* S'ABDIQUE *pas.*
— Fig. Renoncer à sa propre dignité, à sa personnalité, résigner son pouvoir, se désister de ses droits : *Le gouvernement* S'ABDIQUERAIT *lui-même, s'il abandonnait sa position de gouvernement.* (Molé.)
SYN. **Abdiquer, se démettre, résigner.** Un prince souverain *abdique*, un fonctionnaire *se démet* de ses fonctions, un dignitaire *résigne* sa dignité.

ABDITOLARVE (du lat. *abditus*, caché, et *larva*, larve) adj. Qui se développe dans le tissu des plantes vivantes : *Insecte* ABDITOLARVE.

ABDOLONYME ou **ABDALONYME**, descendant des rois de Sidon ; la pauvreté l'avait réduit à se faire jardinier. Suivant la tradition, Alexandre le Grand le rétablit sur le trône (332 av. J.-C.).

ABDOMEN (*mèn*' — lat. *abdomen*, même sens, que quelques latinistes rattachent au verbe *abdere*, cacher) n. m. Le bas-ventre, et particulièrement cette partie du bas-ventre qui renferme les intestins : *Chez la femme,* L'ABDOMEN *a une capacité plus grande que chez l'homme.* ‖ S'empl. pour Ventre, gros ventre, dans un sens ironique.
— ENCYCL. Le tronc de l'homme et des mammifères se divise en deux parties : la *poitrine* ou thorax, et l'*abdomen*, séparées par le diaphragme. L'abdomen est borné inférieurement par le bassin, en arrière par les vertèbres lombaires, sur les côtés et en avant par des aponévroses et des muscles. Il est tapissé intérieurement d'une membrane unie et mince, appelée *péritoine*, qui enveloppe tous les viscères dont elle permet et limite les mouvements. L'abdomen se divise en trois régions médianes, qui sont, en allant de haut en bas : l'*epigastre*, la *région ombilicale* et l'*hypogastre;* six latérales qui sont : les *hypocondres*, les *flancs* et les *fosses iliaques.* Il contient l'estomac, les intestins, la rate, le foie, le pancréas, les reins. L'abdomen prédomine chez l'enfant ; il est plus volumineux chez la femme que chez l'homme. La séparation entre l'abdomen et le thorax n'existe ni chez les reptiles, ni chez les batraciens. Chez les poissons, qui n'ont pas de cavité pectorale, l'abdomen est la partie du corps qui renferme les organes de la digestion et de la génération. Chez les animaux articulés (à l'exception des myriapodes), c'est la troisième division du corps, toujours plus importante comme masse chez les arachnides et les insectes ; elle peut être réduite, chez les crustacés décapodes brachyures, à une sorte de petite queue repliée dans le céphalothorax. Les rayonnés n'ont pas d'abdomen proprement dit. V. VENTRE.

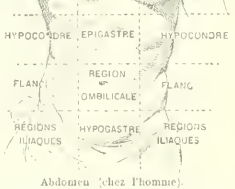

Abdomen (chez l'homme).

ABDOMINAL, ALE adj. Qui appartient, qui se rapporte à l'abdomen : *La cavité* ABDOMINALE *est tapissée par le péritoine.* ‖ Où prédomine l'abdomen : *La vie sédentaire tend à rendre l'homme* ABDOMINAL.
— *Côté abdominal*, Celui qui, chez la plupart des animaux, est tourné vers le sol ou repose dessus. ‖ *Segments abdominaux*, Ceux qui forment l'abdomen chez les articulés.
— *Masse abdominale*, Chez l'homme, comme chez les animaux, Ensemble des viscères renfermés dans l'abdomen.

ABDOMINAUX (*nô*) n. m. pl. Ichtyol. Poissons malacoptérygiens, chez lesquels il existe des nageoires ventrales sous l'abdomen, en arrière des pectorales ; la nageoire dorsale antérieure est molle. Cet ordre comprend la plupart des poissons d'eau douce.
— Crust. Crustacés parasites appartenant à l'ordre des cirripèdes et caractérisés par le manteau en forme de bouteille et la présence de quatre paires de pattes. Vivent dans la carapace des autres cirripèdes, ou la coquille des mollusques.
— Entom. Insectes coléoptères pentanières, famille des carabiques, distingués par la prédominance de l'abdomen sur le thorax.

ABDOMINOSCOPIE (de *abdomen*, et du gr. *skopein*, examiner) n. f. Exploration de l'abdomen par la palpation et la percussion.

ABDOMINO-SCROTAL (de *abdomen*, et *scrotum*) adj. Qui a rapport à l'abdomen et au scrotum.
— *Nerfs abdomino-scrotaux*. Syn. Nerf *grand abdomino-génital* et nerf *petit abdomino-génital*. Les deux premières branches collatérales du plexus lombaire.
— *Muscle abdomino-scrotal*. V. CRÉMASTER.

ABDOMINO-THORACIQUE (de *abdomen*, et *thorax*) n. m. Qui a rapport à l'abdomen et au thorax.

ABDOMINO-UTÉROTOMIE (de *abdomen*, *utérus*, et du gr. *tomê*, section, coupure) n. f. V. OPÉRATION CÉSARIENNE.

ABDON. Fut juge en Israël pendant huit ans, antérieurement à Samuël.

ABDUCTEUR n. et adj. m. Anat. Se dit de tout muscle qui produit le mouvement d'abduction : *Muscle* ABDUCTEUR. *L'*ABDUCTEUR *de l'œil.*
— Les différents muscles qui portent le nom d'*abducteurs* sont : le *long* et le *court abducteur du pouce*, l'*abducteur du petit doigt*, l'*abducteur oblique du gros orteil*, l'*abducteur transverse du gros orteil*, l'*abducteur du petit orteil.*
— Chim. *Tube abducteur*, Tube à l'aide duquel on recueille les gaz dans une réaction chimique.

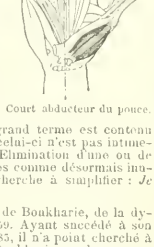
Court abducteur du pouce.

ABDUCTION (*si* — du lat. *ab*, loin de, et *ducere*, conduire) n. f. Anat. Mouvement qui écarte un membre du plan médian que l'on suppose diviser le corps en deux moitiés symétriques, ou Mouvement par lequel les doigts de la main ou du pied s'écartent de celui du milieu.
— Art. milit. Action de faire passer, dans une marche, une file ou plusieurs files en arrière.
— Log. Argumentation où le grand terme est contenu dans le moyen terme, mais où celui-ci n'est pas intimement lié avec le petit terme. ‖ Élimination d'une ou de plusieurs propositions considérées comme désormais inutiles à la démonstration qu'on cherche à simplifier : *Je pense, donc je suis.* (Descartes.)

ABD UL-AKHAD KHAN, émir de Boukharie, de la dynastie des Manghites, né en 1859. Ayant succédé à son père Mozaffar le 12 novembre 1885, il n'a point cherché à secouer la tutelle imposée à la Boukharie par le tsar, en vertu du traité de 1873. Il a aboli l'esclavage, supprimé les prisons souterraines, réduit l'effectif de l'armée, régularisé le système d'impôts, pris des mesures pour le développement du commerce, etc.

ABD-UL-AZIZ, 32e sultan ottoman, né en 1830, mort à Constantinople en 1876. Il était le second fils du sultan Mahmoud et frère d'Abd-ul-Medjid, auquel il succéda le 25 juin 1861, avec toute la confiance du parti vieux turc. Ses premiers actes trompèrent les espérances de ce parti et firent bien augurer de lui en Europe : maintien des actes réformateurs de 1839 et de 1856, promesse de l'égalité pour tous les sujets de l'empire sans distinction de religion, ordre de remettre la régularité et l'économie dans les finances, réduction spontanée de la liste civile, épuration des fonctionnaires, etc. Abd-ul-Aziz encouragea l'agriculture, et conclut des traités de commerce avec la France et l'Angleterre. Il créa une Cour des comptes, fonda la banque de Constantinople, concéda des chemins de fer et accorda des privilèges à l'industrie. Les étrangers furent autorisés à posséder des propriétés foncières en Turquie ; le droit de succession sur les terres domaniales fut reconnu, un conseil d'État créé, la première partie d'un projet de code civil publiée, etc., enfin, l'empire ottoman partagé en 27 *vilayets.* Il octroya à la Moldavie et à la Valachie le droit d'élire une assemblée législative unique et de n'avoir qu'un seul ministère.

Abd-ul Aziz.

Mais aucune des réformes n'était sérieusement appliquée, et, en dehors même des conspirations du parti vieux-turc nécessitant, des troubles éclataient au Monténégro (1862), en Serbie (1862), en Turquie d'Asie (1864-1866), en Crète (1866-1868) en Bulgarie même (1868), et agitaient perpétuellement l'empire. Seule l'Égypte demeura toujours en relations amicales avec le Sultan qui, par le firman du 27 mai 1866, concédé à Ismaïl, consentit à ce que la transmission au trône d'Egypte se fît en ligne directe de père en fils, accorda au gouverneur héréditaire de l'Egypte le titre de *khédive*, et, dans un firman du 8 juin 1873, rappela toutes les concessions antérieurement faites.

Précédemment, dès 1871, par suite des désastres subis par la France et de la conclusion du traité de Londres (13 mars 1871), Abd-ul-Aziz s'était jeté dans les bras de la Russie. Mais il recourait toujours aux puissances occidentales pour contracter des emprunts. En 1873, le 11e emprunt contracté par Abd-ul-Aziz depuis 1862 n'ayant pas été couvert, il lui fallut augmenter les impôts, déjà vexatoires. De là les soulèvements de la Bosnie et de l'Herzégovine en 1875, de la Bulgarie en 1876, qui provoquèrent l'intervention des puissances et l'arrivée au pouvoir de Midhat-pacha, adversaire déclaré du gouvernement absolu. Mais Abd-ul-Aziz ne pouvait plus être maintenu sur le trône ; ses ministres l'obligèrent donc, dans la nuit du 29 au 30 mai 1876, à abdiquer en faveur de son neveu Mourad. Douze jours après (11 juin), il se suicida ou fut assassiné par ordre de Mourad V.

ABD-UL-HAMID Ier, 27e sultan ottoman, né en 1725, mort en 1789. Proclamé sultan en 1774, à la mort de son frère Mustapha III, quand l'empire, affaibli par des révoltes en Syrie et en Egypte, venait de subir de la part des Russes de graves défaites, Abd-ul-Hamid dut signer la paix de Koutchouk-Kainardji (1774), qui assura l'influence russe en Orient et l'indépendance des Tartares de Crimée. Dès 1786, la guerre recommença. Les Turcs, battus par Souvarov à Kinburn, furent en même temps attaqués par les Autrichiens. Le grand vizir Youssouf repoussa d'abord Joseph II ; mais ensuite, les Turcs furent complètement battus à Choczim et à Ockzakov (1788). Abd-ul-Hamid, écrasé par ces revers, mourut peu après, laissant le trône à son neveu Sélim III.

Abd-ul-Hamid Ier.

ABD UL-HAMID II, 34e sultan ottoman, né en 1842, est le second fils d'Abd-ul-Medjid. Il fut appelé au pouvoir le 31 août 1876, après la déchéance de son frère Mourad V. Aux complications causées à la Porte par l'insurrection bosniaque vinrent s'ajouter les embarras nés des massacres de Bulgarie. La Serbie et le Monténégro ayant ouvertement secouru les insurgés slaves, la Porte leur déclara la guerre, les vainquit, mais dut accorder à la Serbie, devant un ultimatum russe, un armistice (octobre 1876).

Les « Jeunes-Turcs » voulurent prévenir l'immixtion de l'étranger, et, sous l'influence de leur chef, le grand vizir Midhat-pacha, Abd-ul-Hamid promulgua, le 23 déc. 1876, une constitution nouvelle, dont voici les principales dispositions : indivisibilité de l'empire, irresponsabilité du Sultan, institution d'un Sénat (membres nommés à vie par le Sultan, et d'une Chambre des députés (membres élus pour 4 ans au scrutin secret), égalité devant la loi de tous les sujets de l'empire et admissibilité des chrétiens eux-mêmes aux emplois publics, inviolabilité de la liberté individuelle et du domicile, abolition de la confiscation, de la corvée, de la torture et de la question, liberté de l'enseignement, indépendance des tribunaux, réforme du budget, décentralisation provinciale, sous réserve des intérêts supérieurs du pouvoir central. Mais Midhat-pacha fut renversé dès le 5 mars 1877 par une intrigue de palais. Abd-ul-Hamid renonça aux mesures libérales et renvoya bientôt le Parlement turc.

Cependant, malgré la bonne volonté du Sultan et les efforts de la conférence de Constantinople, dont l'Angleterre avait provoqué la réunion, la guerre éclatait bientôt entre la Porte et la Russie (24 avril 1877). Les Turcs se battirent avec énergie ; mais, en Europe comme en Asie, les forces russes vinrent à bout des places ottomanes, et, lorsqu'elles furent en vue de Constantinople, il fallut bien demander la paix. La Russie prétendit imposer au vaincu le traité de San-Stefano (3 mars), qu'elle dut consentir à soumettre aux délibérations d'un

Congrès européen. Cette assemblée se réunit à Berlin le 13 juin 1878, et de ses délibérations sortit le traité du 13 juillet suivant, qui consacra un véritable démembrement de l'empire turc. V. BERLIN (TRAITÉ DE).

Les années suivantes, la situation de la Turquie ne fit qu'empirer. Le Sultan, se jugeant prisonnier des Anglais et des Russes, n'osait suivre une politique indépendante. D'autre part, la crainte d'une déposition violente ou d'un assassinat paralysait son esprit et le portait à se défier de ses fonctionnaires : voulant tout voir par lui-même, il constitua au Palais une administration intime et officieuse qui agit par-dessus la tête de l'administration publique et officielle. La mauvaise situation des finances, conséquence d'une mauvaise administration, eut pour contre-coup l'épuisement du contribuable, musulman ou chrétien. Aussi des troubles éclatèrent-ils partout : en Crète, au nom de l'Hellénisme ; en Macédoine, où Grecs et Bulgares rivalisent d'influence ; en Turquie d'Asie et même à Constantinople, où les Arméniens furent massacrés méthodiquement, sous l'œil ou par ordre des autorités, avec la complicité du Sultan lui-même (1895-1896). Ces massacres eurent un caractère d'atrocité qui souleva l'indignation de l'Europe et motiva l'intervention de la diplomatie.

Abd ul Hamid II

ABDULLAH-EBEN-MOHAMED ou, plus exactem., **ABDUL-AHI-EL-TAACHI**, calife des derviches, né dans le Darfour vers 1850, mort en 1899. Fils d'un pasteur de la puissante tribu des Taacha, il gagna la confiance du fameux derviche Mohamed-Ahmed. Celui-ci, s'étant proclamé *Mahdi* (1881), mit à la tête de ses troupes Abdullah qui, en janvier 1885, s'empara de Khartoum. Au mois de juin suivant, le Mahdi, mourant, le désigna pour son successeur. Il prit alors le titre de calife, et se fixa dans la nouvelle capitale (Omdourman). Il a laissé, sans presque aucune résistance, l'armée anglo-égyptienne, commandée par Kitchener-pacha, s'emparer de Dongola, en 1896.

ABD-UL-MEDJID, 31e sultan ottoman, né en 1823, mort en 1861, succéda à son père Mahmoud en 1839, huit jours après la bataille de Nézib gagnée par Ibrahim-pacha, c'est-à-dire au moment le plus critique de la lutte entre la Turquie et l'Egypte. La diplomatie européenne arrêta Ibrahim, qui marchait sur Constantinople : deux traités garantirent au jeune padischâh l'intégrité de son empire, et lui permirent de continuer les réformes commencées sous le règne précédent. Le *hatt-i-schérif de Gulhané*, promulgué dès le 3 novembre 1839, est le prologue des différentes lois et réformes dont l'ensemble constitue le *Tanzimat Khairie* (organisation heureuse). En 1848, au risque de mécontenter l'Autriche et la Russie, il refusa de livrer les réfugiés hongrois et polonais. Il faut citer parmi ses réformes le *hatt-i-hommaïoun* du 18 févr. 1856, qui améliorait le sort des chrétiens. Abd-ul-Medjid eut à réprimer de nombreuses insurrections en Albanie, en Syrie, en Bosnie et dans le Monténégro. Menacé par la Russie en 1853, il fut soutenu l'année suivante par la France et l'Angleterre, et la *guerre d'Orient* eut pour résultat de faire entrer la Turquie, par le traité de Paris (30 mars 1856), dans le concert européen. En 1860, les puissances européennes durent intervenir en Syrie et châtier les Druses contre lesquels Abd-ul-Medjid s'était trouvé impuissant. Son frère Abd-ul-Aziz lui succéda peu après.

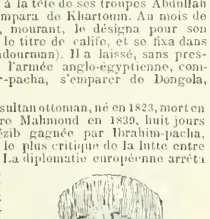

Abd ul-Medjid.

ABD-UR-RAHMAN ou **ABD-AR-RHAMAN-KHAN** (*Serviteur du Dieu miséricordieux*), émir d'Afghanistan, né, en 1830, mort à Caboul en 1901, fils de Mohamoed-Afzoul-Khan, fils aîné de Dost-Mohammed. Il se révolta contre l'émir Schir-Ali, s'empara de Kaboul (1866), renversa Schir-Ali, et fit proclamer émir son père. Mais, en 1868, Schir-Ali recommença la lutte, reprit le pouvoir, et Abd-ur-Rahman dut se réfugier sur le territoire russe, à Tashkend. Sir Louis Cavagnari et la légation britannique ayant été massacrés à Kaboul, les Anglais s'emparèrent de la ville (1879), et Abd-ur-Rahman, grâce à leur appui, monta sur le trône en 1880. Intelligent et énergique, il n'a cessé de faire les plus vigoureux efforts pour donner à son royaume l'unité et l'indépendance, pour établir sa domination sur les tribus éparses et turbulentes qui constituent la nation afghane. Mais, comme son trésor était épuisé, les Anglais, pour lui lier les mains, lui firent, en 1883, une pension de trois millions de francs, élevée à six millions en 1895. Abd-ur-Rahman alla visiter alors le vice-roi de l'Inde. Un traité de délimitation, conclu en 1893 avec le gouvernement anglo-indien, lui a permis d'occuper, en 1895-96, le Kafiristan.

Abd-ur-Rahman

ABEAUSIR (S') v. pr. Mar. Se mettre au beau : *Le temps* S'ABEAUSIT.

ABÉCÉ (réunion des trois premières lettres de l'alphabet avec une prononciation figurée), n. m. Livre pour apprendre à lire aux enfants : *Des* ABÉCÉS. (V. A B C.) ‖ Clef d'un chiffre, d'un alphabet de convention.

ABÉCÉDAIRE n. m. Livre où l'on apprend l'alphabet, les principes de la lecture : *Il est très difficile de faire un bon* ABÉCÉDAIRE.

Fig. Éléments d'une science, d'un art quelconque : ABÉCÉDAIRE *d'archéologie, de musique, du naturaliste.*

— Homme ignorant : *C'est un* ABÉCÉDAIRE.

— Adjectiv. Qui concerne l'abécé, qui a rapport à l'alphabet : *Livre, ouvrage* ABÉCÉDAIRE. ‖ Élémentaire, et, par ext., Médiocre, mal fait :

> C'est une loi d'Etat parmi nous en vigueur
> Qu'un homme sans génie a le droit d'être auteur ;
> Que, maçonnant sans art un livre *abécédaire*,
> Il peut impunément ruiner un libraire.
>
> GUIETAND

— Fig. Qui en est à l'*abécé* : *Enfant* ABÉCÉDAIRE. ‖ *Ignorance* ABÉCÉDAIRE, Ignorance complète. ‖ Se dit des poèmes dans lesquels les premières lettres de chaque strophe ou verset suivent l'ordre alphabétique : *Poème* ABÉCÉDAIRE. *Psaume* ABÉCÉDAIRE. ‖ Conforme à la classification de l'alphabet : *Ordre* ABÉCÉDAIRE.

ABÉCÉDAIRE n. f. Plante de l'Inde, de la famille des composées, qui passe pour avoir la propriété de délier la langue des enfants auxquels on la fait mâcher ; appelée aussi *cresson de l'Ile-de-France, herbe de Malacca.*

Abecedaire de la nature, titre d'un traité que Bacon avait projeté d'écrire, et où il devait indiquer l'ordre dans lequel il fallait distribuer les divers projets d'étude pour en rendre la connaissance plus facile.

ABÉCÉDAIREMENT adv. D'une manière abécédaire, élémentaire.

ABÉCÉDAIRES n. m. pl. Sectaires du XVIe siècle qui, à la suite de Storck, déclarèrent que, pour être sauvé, il ne faut savoir ni lire ni écrire. Carlostadt fut un moment des leurs. Ils se confondirent bientôt avec les anabaptistes. ‖ On les appelle aussi ABÉCÉDARIENS.

Abecedario de Mariette (Paris, 1851-1860). Au cours de ses lectures, le célèbre amateur P.-J. Mariette (1694-1774) avait interfolié certains de ses livres, les *Anecdotes de la peinture en Angleterre*, de Walpole, et surtout l'*Abecedario pittorico*, de Orlandi, de notes très nombreuses dans lesquelles il rectifiait les erreurs et réparait les omissions du compilateur italien. En même temps, Mariette s'était occupé de dresser le catalogue des graveurs français. Ces notes ont été publiées par Ph. de Chennevières et A. de Montaiglon. Elles constituent un répertoire de documents d'un prix sans égal pour l'histoire de l'art, à toutes les époques et notamment au XVIIIe siècle. L'autographe de Mariette est déposé aux Estampes.

ABÉCÉDÉ (réunion des quatre premières lettres de l'alphabet avec leur prononciation figurée) n. m. Alphabet, petit livre de lecture. ‖ Pl. *Des* ABÉCÉDÉS.

— Par ext. et fig. Se dit d'un livre mal fait, d'un journal mal écrit : *Plats* ABÉCÉDÉS, *plats journaux !* (La Bruy.)

ABECHR ou **ABÉCHÉ**, capitale actuelle du Ouadaï (Soudan central), dans le « pays des Mabas », non loin de la route de caravane qui mène de Khartoum à Kouka par le Kordofan et le Darfour. Cette ville, fondée en 1850, compte entre 20.000 et 30.000 hab. ; c'est le centre militaire du pays, en même temps qu'un foyer de propagande religieuse aussi important que l'ancienne capitale, *Ouara*, aujourd'hui ruinée.

A'BECKETT (Gilbert-Abbott), littérateur anglais, né à Londres en 1811, mort à Boulogne en 1856. Doué d'un esprit très vif et tourné vers la plaisanterie burlesque, il composa des pièces comiques en prose et en vers. Parmi les productions de cet écrivain humoristique, nous citerons : *Histoire comique de l'Angleterre* (1848) ; *Histoire comique de Rome* (1850) ; *Commentaires drolatiques sur la loi anglaise*, publiés dans le *Punch*, etc.

A'BECKETT (Arthur-William), littérateur anglais, né à Hammersmith, près de Londres, en 1844. On lui doit, entre autres romans : *Nos vacances dans les montagnes d'Ecosse* (1874) ; *les Modernes Mille et une Nuits* (1876) ; *le Mystère du château de Mostyn* (1878) et des pièces de théâtre qui ont eu du succès : *Près de la ville* (1873) ; *En grève* (1873, et *les Fleurs fanées* (1876).

ABECQUEMENT n. m. Action de donner la becquée : *L'*ABECQUEMENT *d'un oiseau.* (Vieux.)

ABECQUER (*de à et bec*) v. a. Donner la becquée : ABECQUER *un oiseau.*

— Par ext. : ABECQUER *un enfant.*

T. de fauconn. *Abecquer l'oiseau.* Lui donner une partie du pât pour le mettre en appétit.

— Fig. Allécher, affriander.

S'abecquer, v. pr. Se donner la becquée, en parlant des petits oiseaux. ‖ On écrit aussi ABÉQUER.

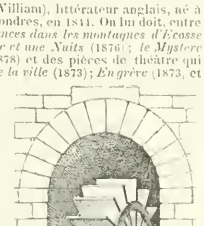

Abée.

ABÉE (altération de *bée*) n. f. Ouverture par laquelle s'écoule l'eau qui fait aller un moulin. ‖ Canal de décharge par lequel l'eau a son cours quand les moulins ne tournent pas.

ABEGG (Jules-Frédéric-Henri), jurisconsulte allemand, né à Erlangen en 1796, mort à Breslau en 1868. Ses principaux ouvrages sont : *Guide de procédure criminelle* (Kœnigsberg, 1825) ; *Essai historique de législation criminelle et pénale pour le Brandebourg prussien* (Berlin, 1835) ; *Essai historique sur la législation civile en Prusse* (Breslau, 1848).

ABEGONDO, comm. de l'Espagne (Galice), province de la Corogne, au versant N. du mont Castro Mayor (3.000 habitant).

ABEILLAGE (*ll* mill.) n. m. Droit en vertu duquel un seigneur pouvait prendre une certaine quantité d'abeilles, de cire ou de miel, sur la ruche de ses vassaux. ‖ Droit en vertu duquel le seigneur s'emparait des abeilles perdues, et non poursuivis par le propriétaire, appartenant au seigneur justicier, comme épave.

ABEILLAUD (*le vieux* — rad. *abeille*), n. m. Bourdon, frelon. ‖ Vieux.

ABEILLE (*ll* mill.) n. f. Zool. Mouche à miel : *Les* ABEILLES *vont recueillir avec soin le suc des fleurs odoriférantes.* (Fén.)

— Fig. et par comparaison, se dit des personnes : *Les écrivains sont des* ABEILLES *dont les naturalistes ont oublié la classification.* (Balz.)

— *Pas de l'abeille.* En Egypte, Sorte de danse.

— *Abeille d'or*, Récompense accordée par quelques sociétés savantes.

— ASTRON. Constellation méridionale, appelée aussi *Mouche indienne.*

— Icon. Figure décorative : l'abeille se rencontre sur des monnaies grecques. Elle est l'emblème du travail et le symbole de l'empire.

— ALLUS. HIST. **Les abeilles de l'Hymette**, allusion aux abeilles qui butinaient sur cette montagne, et dont le miel était célèbre.

> Te souviens-tu du temps où les *Guêpes* caustiques,
> *Abeilles* bien plutôt des collines attiques,
> *De l'Hymette* embaumé venaient chaque saison
> Pétrir d'un suc doux d'esprit le miel de la raison ?
>
> LAMARTINE, *à Alph. Karr.*

— ENCYCL. Zool. Les *abeilles* constituent un genre (*apis*) appartenant à la famille des apiaires colonieux, ordre des hyménoptères, sous-ordre des porte-aiguillon (*aculeata*). Le type commun est l'*apis mellifica* ou *mouche à miel* (*melissa* des Grecs) ; c'est un insecte brun fauve, long de 1 centimètre et demi à 2 centimètres, le corps comprend : tête, thorax, abdomen. La tête porte latéralement deux gros yeux à nombreuses facettes polygonales, et, tout en haut, trois points brillants, qui sont des yeux simples (*ocelles, stemmates*) ; entre les yeux s'insèrent les antennes. La bouche, variable d'une espèce à l'autre et selon le sexe, appartient au type *lécheur* : ses pièces sont une *lèvre inférieure* ou *langue*, généralement fort longue, très mobile et velue ; cette langue présente en dessous un sillon cilié et presque fermé qui permet les aspirations ; elle peut donc fonctionner comme trompe ; elle est flanquée des *palpes labiaux*. En avant de la langue, une paire de *mâchoires* minces et longues, très propres à lécher ; chacune d'elles porte un *palpe* ; enfin, tout en avant, une paire de *mandibules* variables, instruments de travail, et non de mastication. Le thorax porte trois paires de pattes et deux paires d'ailes membraneuses qui, au repos, se placent horizontalement au-dessus du corps. L'abdomen est segmenté, privé d'appendices ; il se termine, chez les femelles seulement, par un aiguillon qui sert de conducteur à un venin. Chez l'abeille commune, l'aiguillon barbelé demeure dans la piqûre, et l'insecte meurt ; les autres abeilles, ayant un aiguillon lisse, non caduc, survivent à la piqûre.

— *Colonie.* La colonie comprend trois espèces d'individus : les *mâles* (*faux bourdons*) sont trapus et fort velus ; leur abdomen possède sept segments, et les yeux composés y sont si développés qu'ils se touchent ; les *ouvrières* ou *neutres* constituent l'immense majorité de la colonie : plus petites et moins velues que les mâles, elles s'en distinguent encore par leurs yeux écartés, leur aiguillon, leur abdomen à six segments ; ce sont des femelles stériles, uniquement occupées à la fabrication du miel et à l'élevage des jeunes ; leurs pattes postérieures, très velues, ont une fossette propre au transport du pollen ; la *reine*, unique dans la colonie, est une femelle fertile dont l'abdomen est très long ; ses organes buccaux sont très réduits, car elle ne visite point les fleurs ; elle est exclusivement occupée à la ponte.

— *Reproduction.* La reine, presque dès sa naissance, prend l'essor (*vol nuptial*) et rencontre un mâle qui la féconde au vol ; elle rentre à la ruche pour ne plus la quitter, et commence à pondre dans les logettes de cire ; les logettes sont de tailles inégales : les unes, larges de 0m,007, donnent habituellement des mâles ; les autres, plus petites (0m,005), donnent des femelles. Les lois de la reproduction ont été énoncées par un curé de Silésie, Dzierzon : 1° *tout œuf non fécondé donne un mâle, tout œuf fécondé donne une femelle* ; 2° *la reine sait pondre un œuf mâle dans les grandes loges, un œuf femelle dans les petites.* La première loi résulte des faits suivants : une reine non fécondée peut pondre (*parthénogenèse*), elle ne donne que des mâles ; les ouvrières ne sont jamais fécondées et pondent, très rarement d'ailleurs, quelques œufs qui tous donnent des mâles ; dans les métis, les femelles héritent de leurs deux procréateurs, les mâles sont purement de la race maternelle. La seconde loi est moins bien établie. Les reines naissent de cellules plus grandes que toutes les autres, et que les abeilles construisent en cas de besoin. Quelles que soient la nature de l'œuf et les dimensions de la loge, il naît une larve vermiforme, apode, un peu arquée que les ouvrières nourrissent ; puis cette larve est enfermée par un couvercle de cire, et elle s'entoure d'un cocon ; sous cette enveloppe, elle se métamorphose en une nymphe ayant ses pattes, mais encore aptère. Une dernière métamorphose donne l'insecte parfait.

Longévité. Parmi les mâles, un seul suffit à la fécondation et meurt pendant cet acte ; les autres sont expulsés de la ruche et succombent aux sévices ou meurent de faim ; les ouvrières paraissent vivre sept ou huit semaines ; enfin, les reines peuvent atteindre l'âge de quatre ou cinq ans.

— *Maladies. Parasites.* V. APICULTURE.

— *Espèces. Variétés. Lapis mellifica* se rencontre dans toute l'Europe, le nord de l'Afrique, et une partie de l'Asie ; dans certaines régions, on rencontre des espèces voisines qui sont peut-être des variétés locales : *apis ligustica*, abeille orangée de l'Italie ; *apis fasciata*, cultivée en Egypte depuis la plus haute antiquité ; *apis cecropia* de la Grèce ; *apis nigricolor*, toute noire, vivant à Madagascar et à la Réunion ; *apis socialis* de la Chine ; *apis indica*, *apis floralis*, *apis dorsata* abeilles de l'Inde.

— Par ext. Le mot *abeilles* est pris souvent au sens de *apiaires* (V. ce mot) ; il en résulte les expressions sui-

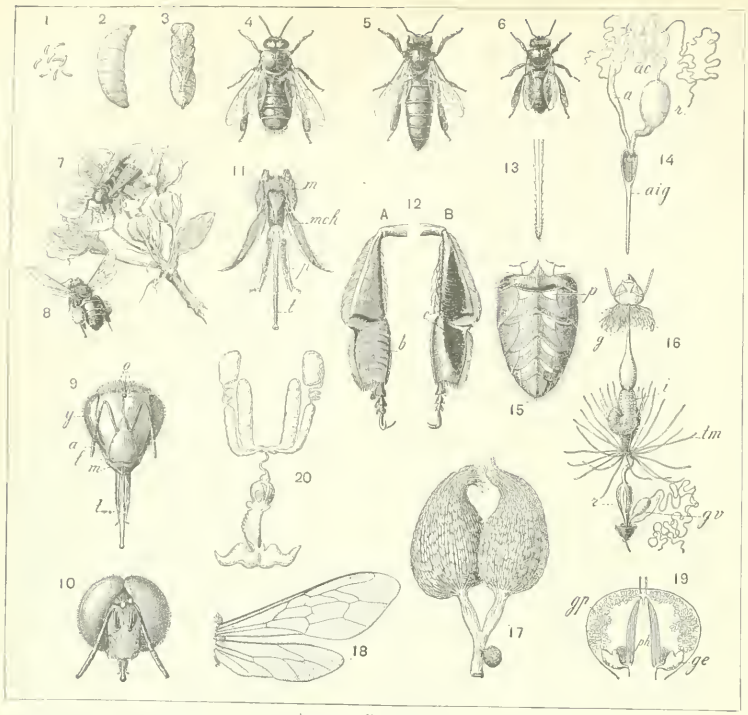

L'ABEILLE. — V *Apiculture*

1. Œufs. — 2. Larve. — 3. Nymphe. — 4. Mâle ou faux bourdon. — 5. Reine ou mère. — 6. Neutre ou ouvrière. — 7. Abeille revolant le pollen. — 8. Abeille chargée de pollen. — 9. Tête de l'ouvrière vue de face (*a*, antennes; *y*, yeux latéraux; *o*, ocelles, *m*, mandibules; *f*, fabre; *t*, trompe). — 10. Tête du mâle, vue de face. — 11. Trompe de l'ouvrière (*m*, mandibules; *mch*, mâchoires; *p*, palpes; *t*, trompe ou languette). — 12. Patte postérieure droite de l'ouvrière (A, face interne; B, face externe; *ac*, glande acide; *r*, réservoir glandulaire; *aig*, aiguillon). — 13. Aiguillon et ses glandes vénimeuses (*a*, glande alcaline). — 14. Appareil digestif de l'abeille (*g*, glandes salivaires; *i*, intestin; *lm*, tube de Malpighi; *r*, rectum; *gv*, glande vénimeuse). — 15. Face inférieure de l'abdomen d'une ouvrière (*p*, plaques cirières). — 16. Ovaires de la reine. — 17. Ailes séparées et leurs crochets d'attache. — 19. Coupe horizontale de la tête de l'ouvrière (*gp*, glandes postcérébrales; *ge*, glandes mandibulaires externes; *ph*, pharynx). — 20. Organe reproducteur du mâle.

vantes : *abeilles sociales, abeilles solitaires, abeille à culotte* (syn. *dasypoda hirtipes*, fam. des *mérilogides*), *abeille à cornes* (*eucera longicornis*, fam. des *eucères*), *abeilles perce-bois* (xylocopées), *abeilles maçonnes* (osmiées), *abeilles coupeuses de feuilles* (mégachilées).

— Astron. Petite constellation de l'hémisphère austral, à peu de distance du pôle. Elle s'étend du 62e au 78e parallèle en déclinaison et de 12 heures sidérales à 14 heures en ascension droite, se trouvant ainsi placée au S. du Centaure et de la Croix, entre le Caméléon et le Apous ou l'Oiseau de Paradis. Elle figure pour la première fois dans l'atlas de Bayer (1603). Elle ne renferme pas d'étoile très brillante ; elle en compte deux de troisième grandeur, et trois de quatrième grandeur. Elle ne s'élève pas au-dessus de l'horizon de Paris.

— Blas. L'abeille est représentée montante, vue de dos, avec les pattes étendues et les ailes entr'ouvertes. Cet insecte symbolise l'espérance, comme dans le manuscrit d'Aristote, de la bibliothèque de Rouen, datant du moyen âge, où cette vertu théologale est représentée tenant dans sa main une ruche d'abeilles. Napoléon Ier chargea son manteau impérial d'abeilles d'or sur azur, qui se retrouvent sur les manteaux de ses grands dignitaires. Ceux-ci portaient à leur blason un chef d'azur semé d'abeilles d'or. La ruche sert aujourd'hui d'emblème à des sociétés savantes.

Dr. L'établissement de ruches n'est pas soumis à l'autorisation préalable de l'administration départementale ou municipale. Mais le préfet détermine, après avis du conseil général, la distance à observer entre les ruches d'abeilles et les propriétés voisines ou la voie publique. (Loi du 4 avril 1889, art. 8.) — Les ruches d'abeilles sont considérées comme meubles, lorsqu'elles ne sont encore la propriété de personne. Elles sont immeubles par destination lorsqu'elles ont été placées sur un fonds par le propriétaire dans un but d'exploitation. (C. civ., art. 524.) — Le propriétaire d'un essaim a le droit de le réclamer et de s'en ressaisir, tant qu'il n'a pas cessé de le suivre ; autrement, l'essaim appartient au propriétaire du terrain sur lequel il s'est abattu. Loi des 27 sept.-8 octobre 1791, et loi du 4 avril 1889, art. 8.) — Le droit de saisir les ruches indépendamment du fonds où elles sont placées n'appartient qu'à celui qui les a vendues et au propriétaire qui a une créance contre son fermier. Mais la loi stipule que les ruches saisies indépendamment du fonds ne pourront être déplacées que pendant les mois de décembre, janvier et février. Loi du 4 avril 1889, art. 10. — Le vol d'une ruche est puni de trois mois à un an d'emprisonnement s'il a été commis de jour, et de six mois à deux ans s'il a eu lieu la nuit.

— Hist. Si l'on en croit une légende des Grecs, ce serait Aristée, roi d'Arcadie, qui aurait inventé l'art d'élever les abeilles ; selon d'autres auteurs, il faudrait reporter à Gorgoris, roi fabuleux d'un peuple d'Espagne, l'usage du miel comme aliment et comme médicament.

— Méd. La piqure des abeilles produit une assez vive douleur. Il faut, autant que possible, extraire l'aiguillon, puis faire sur la partie lésée des fomentations avec de l'eau de Cologne, du vinaigre, de l'extrait de Saturne ou de l'ammoniaque liquide ou, à défaut, de l'eau salée.

ABEILLE (l'abbé Gaspard), littérateur français, né à Riez (Provence) en 1648, mort à Paris en 1718. Auteur de tragédies médiocres, il n'est plus connu aujourd'hui qu'à propos d'un incident comique qui se produisit, dit-on, à la représentation de sa tragédie de *Coriolan* (d'autres disent d'*Argélie*). L'un des personnages, après ce vers :

Vous souvient-il, ma sœur, du feu roi, notre père?

étant resté court, un railleur de parterre riposta :

Ma foi, s'il m'en souvient, il ne m'en souvient guère.

Mais il convient de dire que ce vers ne se trouve ni dans *Coriolan* ni dans *Argélie*. — Abeille avait été nommé membre de l'Académie française en 1704.

ABEILLE (Jonas), chirurgien militaire français, né à Saint-Tropez (Var) en 1809. On a de lui : *Mémoires sur les injections iodées* (1849); *Traité des hydropisies et des kystes* (1852); *Études cliniques sur la paraplégie indépendante de la myélite* (1854); *Traité des maladies à urines albumineuses et sucrées* (1862) ; *Traitement des maladies chroniques de la matrice* (1875, augmenté en 1877), etc.

ABEILLÉ, ÉE (*ll* mll.) adj. Garni d'abeilles, en terme d'armoiries : *Velours cramoisi* ABEILLÉ *d'or*.

ABEILLER, ÈRE (*ll* mll. adj. Qui s'occupe des abeilles : *Société, industrie* ABEILLÈRE.

ABEILLEROLLE n. m. Nom vulgaire du *merops apiaster*, passereau hivirostre habitant les régions méridionales de l'Europe et grand destructeur d'abeilles. V. GUÊPIER.

ABEILLIER (*bè-iè*) ou **ABEILLER** (*ll* mll.) n. m. Rucher, sorte de petite construction légère qui contient les ruches.

ABEILLON (*bè-ion*) n. m. Essaim d'abeilles. (Vieux.)

ABEKEN (Bernard-Rodolphe), littérateur allemand, né à Osnabruck (Hanovre) en 1780, mort en 1866. Il fut précepteur des enfants de Schiller et directeur du collège de sa ville natale. On lui doit : *Études sur la* Divine Comédie *de Dante* (Berlin, 1826); *Cicéron d'après ses lettres* (Hanovre, 1835); *Un épisode de la vie de Gothe* (Berlin, 1848 ; *Gothe pendant les années 1771-1775* (Hanovre, 1861).

ABEKEN (Guillaume-Louis-Albert-Rudolf), archéologue allemand, né à Osnabruck en 1813, mort en 1843. Il a laissé, en allemand : *l'Italie centrale avant la domination romaine, d'après ses monuments* (Stuttgard, 1843).

ABEL, d'après la *Genèse*, deuxième fils d'Adam et d'Ève, était pasteur, et avait pour frère Caïn. Ce dernier, jaloux de voir que Dieu préférait les offrandes d'Abel aux siennes, le tua. Ce tragique épisode des premiers âges a inspiré dans tous les siècles la poésie, la peinture et la sculpture. On connaît surtout dans les temps modernes le poème héroïque de Gessner, la tragédie de Legouvé et un groupe de Barrias, *les Premières Funérailles*.

ABEL, roi de Danemark, fils puîné de Waldemar II, *le Victorieux*, gouverna d'abord le duché de Sleswig, puis parvint au trône par le meurtre de son frère Éric VI (1250) ; il périt deux ans plus tard, dans une révolte des Frisons.

ABEL (*Gregor* et *Peter*), sculpteurs de Cologne, vécurent au XVIe siècle et exécutèrent quatre bas-reliefs qui décorent le tombeau de l'empereur Maximilien, à Innsbruck.

ABEL (Charles-Frédéric), musicien allemand, né à Gœthen (Anhalt) en 1719, mort à Londres en 1787. Il fut célèbre comme joueur de viole et a laissé des compositions musicales remarquables au point de vue de la mélodie et de l'harmonie.

ABEL (Nicolas-Henri), célèbre mathématicien norvégien, né à Frindoe en 1802, mort en 1829, méconnu et dans un état voisin de la misère. Il partagea avec Jacobi le grand prix de mathématiques de l'Institut de France. Ses travaux ont été réunis et publiés aux frais de l'État norvégien. V. ABÉLIEN.

ABEL (Charles), philologue allemand, né à Berlin en 1837. Il a écrit un assez grand nombre d'ouvrages et de mémoires estimés : *Sur la langue, comme expression du mode de penser d'une nation* (Berlin, 1869) ; *Lettres sur les relations internationales* (1871) ; *Recherches coptes* (1876); *Sur les méthodes philologiques* (1877); *Étymologies égyptiennes* (1878) ; *Critique égyptienne* (1878) ; *Sur l'histoire de l'écriture hiéroglyphique* (1890), etc.

ABEL DE PUJOL (Alexandre-Denis), peintre français, né à Valenciennes en 1785, mort à Paris en 1861. Il remporta en 1811 le grand prix de Rome et remplaça le baron Gros à l'Académie des beaux-arts en 1835. Ses tableaux les plus estimés sont : *Saint Étienne prêchant l'Évangile* (1817), à l'église Saint-Étienne-du-Mont ; la *Vierge au tombeau* (1819), à Notre-Dame de Paris. Il a exécuté à Paris de nombreuses peintures murales : à l'église Saint-Sulpice, où il donna les *Miracles* et la *Mort de saint Roch* (1820), au palais de la Bourse des grisailles (1825) et dans les églises Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, Saint-Denis, du Saint-Sacrement, Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Thomas-d'Aquin ; il orna de peintures sur lave émaillée l'église Sainte-Elisabeth, et on lui doit les cartons des vitraux de la même église. Son tableau *Jules César allant au Sénat le jour des Ides de mars*, l'une des meilleures œuvres du peintre, a brûlé dans l'incendie du Palais-Royal, en 1848. Abel de Pujol était un artiste d'un talent facile et correct.

ABÉLARD ou **ABAILARD** (Pierre), philosophe et théologien scolastique, né en 1079, près de Nantes, au bourg du Pallet, dont son père Bérenger était seigneur ; mort à l'abbaye de Saint-Marcel, près Chalon-sur-Saône, en 1142. Il reçut le nom de Pierre ; *Abélard* est un surnom qui ne lui fut donné que plus tard et dont le sens n'est pas encore bien expliqué. Destiné à la carrière des armes, mais entraîné par la passion de l'étude, il renonça à son héritage et à son droit de primogéniture, cultiva toutes les sciences connues de son temps, et vint se former à la philosophie scolastique dans l'école de Paris, sous Guillaume de Champeaux, dont il devint bientôt le rival dans ces thèses publiques si chères aux subtils dialecticiens du moyen âge. A vingt-deux ans, il ouvrit lui-même une école et professa avec un éclat extraordinaire, d'abord à Melun, puis à Corbeil, enfin à Paris, sur la montagne Sainte-Geneviève. Se voyant admiré pour son habileté dialectique, Abélard voulut aussi se faire un nom dans la théologie. Il partit donc pour Laon, où il fut élève d'Anselme, doyen de chapitre de cette ville. Revenu à Paris, il professa avec un vif succès. Il était à l'apogée de sa gloire, et les disciples affluaient autour de sa chaire de toutes les parties de l'Europe, lorsqu'il s'éprit d'une passion funeste pour la jeune et studieuse Héloïse, nièce du chanoine Fulbert, et dont il était le précepteur. Héloïse devint mère, et Abélard s'unit à elle par un mariage secret. Fulbert, irrité, soudoya des misérables qui firent subir au grand docteur la plus infâme des mutilations. Abélard se retira à l'abbaye de Saint-Denis, pendant que son épouse prenait le voile au monastère d'Argenteuil. Bientôt, cependant, à l'appel de ses disciples, il reprit ses leçons publiques, se laissa entraîner à sonder de redoutables mystères, fut accusé d'avoir émis des opinions hétérodoxes sur la sainte Trinité, et eut la douleur de voir le concile de Soissons (1121) condamner aux flammes son *Introduction à la théologie*. Il se retira alors de nouveau à Saint-Denis ; mais il excita la colère des moines en soutenant que le saint Denis auquel on attribuait la fondation de l'abbaye n'était pas le membre de l'Aréopage converti par saint Paul. Il dut s'enfuir, se retira dans un couvent à Provins, puis se bâtit, non loin de Nogent-sur-Seine, un petit oratoire qu'il dédia à la Trinité. Les disciples y accoururent, la maison dut être agrandie et devint un couvent qu'il appela *Paraclet* (Consolateur). Il fut encore atteint par de nouvelles persécutions, suscitées peut-être autant par l'envie que par la hardiesse avec laquelle il appliquait la méthode philosophique à la théologie, et la dialectique à la pénétration des saints mystères. Sa retraite dans le monastère de Saint-Gildas, sur les côtes solitaires du Morbihan, n'apaisa point ses ennemis, et saint Bernard obtint contre lui, au concile de Sens (1140), une nouvelle condamnation, dont il appela vainement à Rome. Pierre le Vénérable le recueillit dans son abbaye de Cluny et le fit rentrer en grâce auprès du saint-siège. Il alla passer ses derniers jours au prieuré de Saint-Marcel, non loin de la Saône. C'est là que s'éteignit, dans le silence et la solitude, l'homme qui avait rempli le monde et son siècle du bruit de sa parole, et qui est considéré comme le principal fondateur de la philosophie du moyen âge. Abélard a combattu à la fois le nominalisme et le réalisme ; il soutint qu'il n'existe que des individus dont aucun n'est en soi-même espèce ni genre, que les genres et les espèces sont des conceptions, de là le nom de *conceptualisme* donné à son système. Dans son *Sic et Non*, recueil de passages contradictoires des Pères sur cent cinquante-sept questions, il développe des principes de critique singulièrement hardis pour son temps. Il admet qu'il y a chez les Pères des réminiscences de leur érudition profane et auxquelles il ne faut pas attacher une grande importance ; qu'on ne doit pas hésiter, dans certains cas, à déclarer leur texte corrompu ; que, si l'on consulte les Pères, on n'est pas tenu

de les suivre, leur autorité étant très inférieure à celle des écrits canoniques de la Bible. En théologie, il professe que la raison a ses limites, mais que, dans son propre domaine, elle est seule maîtresse. « Il accepte le dogme comme incontestable, dit Ch. Schmidt, mais il le considère, non comme étant la vérité absolue, mais comme une sorte de problème qui peut être démontré par la raison. Sa théorie de la Rédemption se rapproche du rationalisme moderne. Sa morale est fondée sur l'étude de

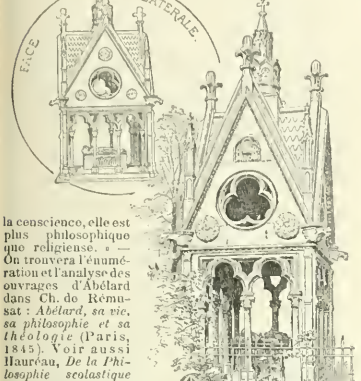

Tombeau dit « d'Héloïse et d'Abélard » au Père-Lachaise (Paris).

la conscience, elle est plus philosophique que religieuse. » — On trouvera l'énumération et l'analyse des ouvrages d'Abélard dans Ch. de Rémusat : *Abélard, sa vie, sa philosophie et sa théologie* (Paris, 1845). Voir aussi Haurréau, *De la Philosophie scolastique* (1840). — A. Duchesne a publié en 1616 une édition incomplète des œuvres d'Abélard : *P. Abælardi et Heloisæ opera.* Les œuvres inédites d'Abélard ont été publiées par Victor Cousin en 1836. — La meilleure traduction française des *Lettres* d'Héloïse et d'Abélard est celle de Mme Guizot (1837).

Sous le titre « Abélard », Ch. de Rémusat a écrit en 1836 un drame philosophique, qui a été publié après sa mort, par son fils, en 1877. C'est une curieuse tentative pour reconstituer la vie intellectuelle et universitaire du moyen âge ; quoiqu'elle n'ait pas été destinée à la scène, cette œuvre est riche de qualités dramatiques.

— Littér. Le nom d'Abélard a passé dans la langue, comme synonyme d'amant célèbre. On fait aussi, en littérature, de fréquentes allusions à sa mutilation.

ABELASIE n. f. ou **ABELASIS** (*siss*) n. m. Nom que portent à Alexandrie de petits tubercules alimentaires charnus et oléagineux, provenant du souchet comestible (*cyperus esculentus* L.). On leur attribue des propriétés analeptiques, et celle de favoriser la sécrétion du lait chez les nourrices.

ABÉLICÉA n. m. Genre d'ulmacées voisin des *planera*, comprenant des arbres dont les caractères ressemblent un peu à ceux des ormes. On trouve les *abelicea* dans la région méditerranéenne, en Chine et au Japon. Une espèce, *l'abelicea crenata*, est cultivée dans nos jardins.

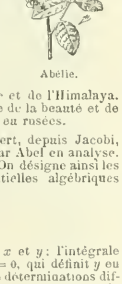

Abélie.

ABÉLIE n. f. Genre de plantes de la famille des caprifoliacées, tribu des lonicérées, originaires de la Chine et de l'Himalaya. On les cultive dans les jardins, à cause de la beauté et de l'odeur suave de leurs fleurs blanches ou rosées.

ABÉLIEN, ENNE (*li-in, li-èn'*) adj. Sert, depuis Jacobi, à qualifier des fonctions introduites par Abel en analyse.

— Encycl. 1° *Intégrales abéliennes.* On désigne ainsi les intégrales très générales de différentielles algébriques de la forme

$$\int_{x_0,y_0}^{x,y} R(x,y)dx$$

où R est une fonction rationnelle de x et y ; l'intégrale est dite *attachée* à la courbe $f(x,y)=0$, qui définit y en fonction de x, et possède une infinité de déterminations différant entre elles d'une somme algébrique de multiples de quantités constantes appelées *périodes cycliques* (on nombre $=2p$) et *périodes polaires* à somme nulle ; les limites (x_0,y_0) et (x,y) indiquent, par exemple, les points de départ et d'arrivée de la courbe d'intégration sur la *surface de Riemann* (v. ce mot). Le nombre p, appelé *genre*, est défini géométriquement par une des égalités

$$p=\frac{(m-1)(m-2)}{2}-d-r=\frac{N+r}{2}-m+1$$

si la courbe $f=0$, de degré m, possède seulement d points doubles, r points de rebroussement de première espèce ou bien N points simples à tangentes parallèles à l'axe oy ; un point multiple d'ordre q à tangentes distinctes équivaut à $\frac{q(q-1)}{2}$ points doubles ordinaires. La notion de genre se trouve avec toute sa portée dans le théorème d'Abel exprimant qu'*une somme de pareilles intégrales, à limites arbitraires, de la même fonction algébrique, s'exprime par un* SOMME FIXE *d'intégrales semblables, auxquelles s'ajoute une quantité algébrique et logarithmique.* Il n'est peut-être pas d'autre exemple, dans l'histoire de la science, d'une proposition aussi importante obtenue sous forme si élémentaire par des considérations aussi simples. Riemann complétait l'œuvre d'Abel en montrant que ce nombre fixe est le genre de la courbe

Ces intégrales, mises sous la forme $\int_q^P \frac{Q\,(x,y)}{P.\,f'}dx$ se divisent en trois catégories.

1° Intégrales de 1re espèce, finies pour tout système de valeurs correspondantes x, y ou en tout point de la surface de Riemann, P = 1, Q est un polynome ; la courbe Q = 0, de degré $m-3$, est *adjointe*, c'est-à-dire admet, avec l'ordre $i=1$, les points multiples d'ordre i de la courbe $f=0$. Il en existe précisément p de linéairement indépendantes et le théorème d'Abel s'énonce alors très simplement : *la somme d'un nombre quelconque d'intégrales de 1re espèce est égale à une somme de p intégrales dont les limites sont des fonctions* ALGÉBRIQUES *des limites des premières.*

2° Intégrales de 2e espèce, ayant un seul pôle simple au point de $f=0$ ou la tangente à pour équation P = 0 ; Q = 0, *adjointe* de degré $m-2$, doit passer par les $m-2$ autres points communs à P = 0 et $f=0$. *Les périodes de l'intégrale* NORMALE *de 2e esp. relatives à un pôle s'expriment d'une manière algébrique.*

3° Intégrales de 3e espèce, avec deux points singuliers logarithmiques en deux des points où une droite quelconque P = 0 coupe $f=0$. Q = 0 adjointe du degré $m-3$ passe encore par les $m-2$ autres points d'intersection.

Le théorème d'Abel, appliqué surtout aux intégrales de 1re espèce, offre d'élégantes et rapides applications géométriques sur l'intersection des faisceaux de courbes, la rectification, la quadrature, les propriétés des courbes gauches.

— Bibliogr. : Abel, *Œuvres complètes* (Christiania, 1835 et 1881) ; Brill et Nother, *Math. Ann.*, t. VII ; Briot, *Théorie des fonctions abéliennes* ; Clebsch et Gordan, *Theorie der abelschen functionen* (1866) ; Riemann, même titre ; Jacobi, *J. de Crell*, t. XX.

2° *Équations abéliennes.* Étudiées par Abel dans ses recherches sur les équations dont le degré est un nombre premier ou dont dépend la division de la circonférence en parties égales ; travaux voisins de ceux de Galois et de Gauss où il parvint à poser, en y ajoutant le nécessaire pour le déterminer complètement, le problème le plus général que l'on puisse se proposer sur les équations : *Trouver l'expression algébrique la plus générale qui puisse satisfaire à une équation algébrique d'un degré donné.*

3° Parmi les autres découvertes d'Abel, remarquons les quantités

$$\sum_{n=0}^{n=m}\binom{m}{n}a\,(a-nb)^{\,n-1}\,(x+nb)^{\,m-n}\quad\text{et}\quad\int_0^1\frac{x^{\,a-1}\,(1-x)^{\,b-1}}{(x+n)a+b}\,dx.$$

la première, généralisation importante de la formule du binome de Newton, représente la valeur de $(x+a)^m$ et la deuxième qui peut se ramener aux fonctions *eulériennes* de 2e espèce ; enfin, et surtout, ses recherches sur les séries et ses études, devenues classiques, de leur convergence.

ABÉLIENS, ABÉLITES, ABÉLONIENS ou **ABÉLONITES** n. m. pl. Hérétiques des environs d'Hippone (en Afrique), au temps de saint Augustin. Ils faisaient vœu de chasteté, prétendant suivre en cela l'exemple d'Abel.

ABELIN (Jean-Philippe), historien fr. né à Strasbourg, plus connu sous le pseudonyme de *Jean-Louis* **Gottfried**, mort vers 1646. Il a collaboré à d'importantes compilations historiques, comme le *Mercurius gallo-belgicus*, le *Theatrum europæum*, en latin, et à d'autres en allemand.

ABELLIO, divinité gauloise mentionnée dans les inscriptions trouvées dans le Comminges (Gascogne) et identifiée avec Apollon.

ABELLY ou **ABELLI** (Louis), théologien, adversaire passionné des jansénistes, né en 1603 dans le Vexin, mort à Paris en 1691. Il fut curé à Paris, puis évêque à Rodez. Il a écrit, entre autres ouvrages, une *Vie de saint Vincent de Paul* (1664) et une *Moelle théologique* (en latin, 1669), dont on n'a conservé le souvenir que par l'allusion ironique de Boileau dans un vers du *Lutrin*.

ABELMELUCH ou **ABELMOLUCH** n. m. Nom vulgaire, au Maroc et dans l'ouest de l'Algérie, du *ricin commun*.

ABELMOSCH n. m. Genre de plantes de la famille des malvacées, propre aux régions équatoriales : *Les graines de l'*ABELMOSCH *sont employées en parfumerie sous le nom d'ambrette.* (D'Orbigny.)

ABEN, mot commun aux langues sémitiques et qui, comme *ben*, *ebn*, *ibn*, signifie *fils*.

ABÉNAQUI, ISE, peuple de l'Amérique du Nord, de la race des Algonquins, habitant au N. des États-Unis et au Canada. — *Les* ABÉNAQUIS.

— Adjectiv. : *Le dialecte* ABÉNAQUI. *La langue* ABÉNAQUISE.

ABENCÉRAGES (*bin*). Hist. Famille ou faction qui, dit-on, aurait exercé une influence considérable dans le royaume de Grenade, au xve siècle, mais sur laquelle on ne sait rien de positif. Sa rivalité avec le clan des Zégris passe pour une des causes, au moins accessoires, de la chute du royaume de Grenade.

— Littér. Le mot *abencérage* a passé dans la langue, et se dit pour « galant chevalier » : *Oh ! il est bien Espagnol, bien* ABENCÉRAGE. (Balz.)

Abencérages (LES) ou *l'Etendard de Grenade*, opéra en trois actes, paroles de Jouy, musique de Cherubini, représenté à l'Opéra le 6 avril 1813. Au point de vue musical, c'est une œuvre superbe, à laquelle, par la faute du poème, le public n'a pas rendu la justice qu'elle méritait.

Abencerages (LE DERNIER DES), nouvelle du genre chevaleresque, par Chateaubriand 1826. C'est une pure fiction qui, comme les romans français antérieurs de Mlle de Villedieu, Mlle de Scudéry, Mme de La Fayette, Florian, a été inspirée par l'*Histoire des factions des Zégris et des Abencérages, chevaliers maures de Grenade, des guerres civiles qu'il y eut en celle-ci et des combats singuliers qu'il y eut en la plaine entre les Maures et les Chrétiens*, composée au XVIe siècle par Ginès Perez de Hita.

ABÉNÉVIS (*viss* — de *à benevis*, à volonté, du latin *bene*, bien, et *vis*, tu veux) n. m. Anc. dr. Dans le Lyonnais et les pays voisins, ce mot désignait, en général, toute concession faite par un seigneur sous quelque redevance, et particulièrement une concession d'eau pour faire tourner des moulins, ou pour arroser les prés. *Abénévis d'un emplacement*, Concession d'un emplacement moyennant redevance. *Abénévis perpétuel*, Concession perpétuelle.

ABÉNÉVISER (rad. *abénévis*) v. a. Dans l'ancien dr., Concéder, à charge de redevance : *Aujourd'hui on ne parle d'eau*

ABEN-EZRA, savant rabbin et Espagnol, né à Tolède vers 1119, mort à Rhodes en 1174. Il enseigna toutes les sciences, et plus part culièrement la théologie. Ses commentaires sur l'Ancien Testament se font remarquer par une grande hardiesse d'opinions. Aben-Ezra a donné son nom à une étoile.

Aben-Hamet, opéra en quatre actes et un prologue, musique de Théodore Dubois, écrit sur un livret anonyme que Léonce Détroyat a tiré du fameux roman de Chateaubriand, *le Dernier des Abencérages*, et qui a été traduit en italien par Achille de Lauzières ; représenté au Théâtre-Italien le 16 décembre 1881. C'est une œuvre de mérite, mais l'inspiration et l'intérêt n'y sont pas soutenus.

ABEN-HUMEYA, né vers 1520, mort en 1568. C'était un Espagnol, du nom de *Ferdinand* DE VALOR, qui se fit musulman et fut élu roi de Grenade et de Cordoue par les Maures révoltés contre Philippe II. Trahi par ses gens, il fut étranglé ; mais les Maures continuèrent la lutte.

ABENSBERG (lat. *Arentinum* ou *Abusina*), petite ville de Bavière, sur l'Abens ; 2.200 hab. Les Français y battirent les Autrichiens le 20 avril 1809. Eau minérale contre la goutte, les rhumatismes et le catarrhe vésical.

ABENSPERG ET TRAUN, maison comtale d'Autriche, dont le premier membre connu figure à la bataille de Crécy (1346).

ABÉOKOUTA. Géogr. V. ABBÉOKOUTA.

ABÉONA (du lat. *abire*, partir). Myth. Déesse romaine qu'on invoquait en se mettant en route. Elle présidait aussi aux premiers pas des enfants. V. ANÉONA.

ABÉPITHYMIE (du lat. *ab*, et du gr. *épithumia*, passion) n. f. Paralysie du plexus solaire.

ABER n. m. Conchyl. Petite coquille bivalve appartenant au genre *jambonneau*. Elle se trouve au Sénégal.

— Géogr. Terme celtique signifiant *embouchure*, *estuaire*, *barre*. Il se trouve dans les noms d'un certain nombre de rivières bretonnes, qui sont autant et plus des estuaires que des cours d'eau.

ABER, fleuve côtier de France (Finistère), sorti du mont Menez ; il se jette dans la baie de Douarnenez.

ABERAVON ou **ABERAFON**, bourg du pays de Galles (comté de Glamorgan), à l'embouchure du fl. côtier *Avon* ; 4.700 hab. Fonderies de fer, de cuivre et d'étain.

ABER-BENOÎT, fl. côtier de France (Finistère), séparant le haut Léon du bas Léon. Il se transforme, après avoir reçu deux petits affluents, en un véritable estuaire long de 10 kilom., sur lequel est le petit port de cabotage l'*Aber-Benoît*.

ABERBROTHWIK. Géogr. V. ARBROATH.

ABERCORN (James HAMILTON, marquis, puis duc D'), homme politique anglais, né à Londres en 1811, mort en 1885. Il siégea à la Chambre haute, dans les rangs du parti tory. Attaché en 1848 au prince Albert comme gentilhomme de la chambre, il devint membre du conseil privé. Appelé en 1866 au poste de vice-roi d'Irlande, le marquis d'Abercorn remplit ces difficiles fonctions jusqu'en 1869, puis de 1874 à 1876. Lord Beaconsfield lui fit donner le titre de duc.

ABERCROMBIE (John), médecin et philosophe, né à Aberdeen en 1781, mort à Edimbourg en 1844. Son effort perpétuel a été de mettre la philosophie de Reid et de Dugald Stewart en harmonie avec la science physiologique. Ses ouvrages ont eu un grand succès, mais sa doctrine générale a moins de valeur. Il est un précurseur de la psychophysiologie. Nous citerons de lui : *Recherches concernant les pouvoirs intellectuels et l'investigation de la vérité* (Édimbourg, 1830) ; *Philosophie des sentiments moraux* (Édimbourg, 1839) ; *Recherches pathologiques et pratiques sur les maladies du cerveau et de la moelle épinière* (Édimbourg, 1828).

ABERCROMBY (John), horticulteur et agronome écossais, né près d'Édimbourg (1726-1806). Il chercha à perfectionner les méthodes du jardinage. Son principal ouvrage : *Que chacun soit son propre jardinier ou Almanach du jardinage*, eut un succès considérable.

ABERCROMBY (Sir Ralph), général anglais, né à Mostry (Écosse) [1734-1801]. Il lutta hardiment, mais presque toujours malheureusement, contre la France, en Flandre, aux Antilles, où il subit un échec à Porto-Rico, en Hollande, où il fut battu à Bergen, et dirigea l'expédition anglaise contre les Français en Égypte. Il débarqua sur la plage d'Abookir 8 mars 1801 et fut blessé devant Alexandrie le 21 mars ; il mourut sept jours après.

ABERDALGIE, village d'Écosse, dans le comté de Perth, sur l'Earn ; 300 hab. Dans ses environs a eu lieu, le 12 août 1332, la bataille de Dupplin, où les Anglais, ayant à leur tête Édouard III et John Baliol, vainquirent les Ecossais, commandés par le comte de Mar.

ABERDARE, ville de la Grande-Bretagne (pays de Galles), dans le comté de Glamorgan, au milieu d'une vallée arrosée par le Cynon, affl. du Taff ; 35.000 hab. Mines de houille, hauts fourneaux et fonderies.

ABERDARE (MONTS), chaîne de montagnes située dans l'Afrique orientale, un peu au S. de la ligne équatoriale, séparée du massif du Kénia par quelques-unes des sources de la Tana, découverte par l'Anglais J. Thomson en 1887.

ABERDEEN (dit), n. m. Nom donné à une race bovine très estimée des environs d'Aberdeen (Écosse). Elle est généralement noire et privée de cornes.

ABERDEEN (George HAMILTON GORDON, comte D'), célèbre homme d'État et pair d'Angleterre, né en 1784 à Edimbourg, mort en 1860. En 1813, nommé par lord Castlereagh

ambassadeur à Vienne, il détacha l'Autriche de l'alliance française et la fit entrer dans la coalition formée contre Napoléon. Il courut ensuite à Naples, décida le faible Murat à tourner ses armes contre la France et signa le traité de paix du 1er juin 1814 avec Louis XVIII. Il a été plusieurs fois ministre, et a lui-même composé, en 1852, un cabinet dont l'acte le plus important fut l'alliance offensive et défensive conclue avec la France.

ABERDEEN (John Campbell HAMILTON GORDON, comte d'), petit-fils du précédent, homme politique anglais, né en 1847. Il vota à la Chambre des lords d'abord avec les conservateurs, puis avec les libéraux, fut nommé en 1886 par Gladstone lord-lieutenant d'Irlande, où il se rendit très populaire, et devint en 1893 gouverneur général du Canada. — La comtesse ISABELLE **d'Aberdeen,** sa femme, a acquis une grande notoriété par ses œuvres philanthropiques et la part qu'elle a prise au mouvement féministe.

ABERDEEN (lat. *Aberdonia*), une des villes les plus commerçantes d'Écosse, port de mer sur la Dee ; 131.600 h. Fabriques de cotonnades, toiles, lainages, papiers, etc. ; importante construction de navires ; université. On y remarque : la célèbre cathédrale Saint-Machar, bâtie au XIVe siècle, et le *Collège du Roi*, fondé en 1494. C'est le chef-lieu d'un comté d'Écosse de 281.300 hab. — Une ville des États-Unis (État de Mississipi), sur le Tombigby, affluent de l'Alabama (3.500 hab.), porte le même nom.

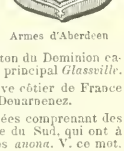

Armes d'Aberdeen

Aberdeen est aussi le nom d'un canton du Dominion canadien (Nouveau-Brunswick) ; centre principal *Glassville*.

ABER-DE-PORT-SALUT, petit fleuve côtier de France (Finistère), aboutissant à la baie de Douarnenez.

ABEREMOA n. m. Genre d'anonacées comprenant des arbres et des arbustes de l'Amérique du Sud, qui ont à peu près les mêmes caractères que les *anona*. V. ce mot.

ABERFFRAW, bourg d'Angleterre, sur la côte S.-O. de l'île d'Anglesey ; 1.100 hab. Capitale du *royaume de Gwynedd*, le plus important de la confédération des Galles avant sa réunion avec la Grande-Bretagne au XIVe siècle.

ABERGAVENNY (anc. *Gabannium*), ville d'Angleterre, dans le comté de Montmouth, au confluent du Gavenny et de l'Usk ; 7.900 hab. Mines de houille. — Le *canton d'Abergavenny* compte 63.650 hab.

ABERGEMENT (l'), nom de plusieurs localités de la Bourgogne et de la Franche-Comté, dérivé d'*abergeage*, mot signifiant : concession de terres incultes à charge de défrichement.

Il faut citer parmi elles **L'Abergement-lez-Seurre,** comm. du canton de Seurre, arr. et à 21 kilom. de Beaune (Côte-d'Or), 1.300 hab. ; — et **L'Abergement-Sainte-Colombe,** sur la Noue, arr. et à 14 kilom. de Chalon (Saône-et-Loire), dont la seigneurie appartant, au moyen âge, au chapitre de Saint-Martin de Tours. Cette commune (925 hab.) donne son nom à une forêt domaniale du dép. de Saône-et-Loire.

ABERIA n. m. Genre de bixacées, à fleurs dioïques, à graines tomenteuses et albuminées. Les *aberia*, dont on connaît actuellement cinq espèces, sont des arbres ou des arbrisseaux de l'Afrique et de la Nouvelle-Zélande.

ABER-ILDUT, petit fleuve côtier de France (Finistère), se jetant dans le chenal du Four (Atlantique), à Lanildut.

ABERLI (Johann-Ludwig), graveur et peintre suisse, né en 1723 à Winterthur, mort en 1786 à Berne. Il a imaginé les vues de Suisse gravées au trait et coloriées.

ABERNETHY (John), chirurgien anglais, né à Derby (Irlande) vers 1763, mort en 1831. Il devint chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Barthélemy, à Londres. Savant professeur, opérateur fort habile et homme de beaucoup d'esprit, il exécuta le premier l'opération de la ligature de l'artère iliaque externe dans certains cas d'anévrisme. Il a publié en angl. : *Traité d'anatomie, de chirurgie et de pathologie* (1828) ; *Traité théorique et pratique de chirurgie* (1830).

ABERNETHY, nom de deux localités de l'Ecosse. La plus importante, sur le Tay, à 10 kil. de Perth (1.700 h.), fut autrefois la capitale des rois pictes et le siège d'un évêché transféré dès le IXe siècle à St-Andrews. — L'autre, située près du mont Cairngorn, est un centre d'excursion au N. des monts Grampian (1.500 hab.).

ABERRANT, ANTE adj. Qui s'écarte, qui dévie.

ABERRATION (*si*) n. f. Action d'errer çà et là : *Les* ABERRATIONS *d'un aurire.*

— Fig. Écart d'imagination, erreur de jugement : ABERRATIONS *de l'esprit humain, de nos idées. Il y a des moments d'*ABERRATION *dans les multitudes.* (Lamart.)

— Astron. Phénomène qui a pour résultat de nous faire voir les corps célestes dans une direction différente de celle où ils sont réellement.

— Méd. Dérangement, anomalie dans la situation, dans la conformation des organes ou dans l'exercice de leurs fonctions.

— Phys. V. ci-après la *partie encycl.*

— ENCYCL. Astron. Le phénomène astronomique de l'*aberration* a été découvert et expliqué par l'astronome anglais Bradley (1727). Imaginons que, pour déterminer la direction d'une étoile S, on la vise à travers un tube percé de deux trous O et A ; faisons coïncider OA avec la direction *exacte* OS de l'astre ; par suite du mouvement de translation de la terre, qui s'effectue avec une vitesse *v*, l'orifice O vient en O′ pendant le temps que la lumière qui vient de l'astre, avec une vitesse V, met à parcourir la longueur AO. Donc, pour que l'étoile soit visible, il aurait fallu placer un trou voisin de l'œil en O″, à une distance de O égale à OO′, qui, toujours en vertu du mouvement de la terre, se trouvera précisément en O quand *y* parviendra la lumière entrée par A. L'étoile apparaît ainsi dans la direction *fictive* visée O″A, qui fait avec la direction *réelle* OA l'angle α dit *angle d'aberration*. Les longueurs OA et OO′ sont proportionnelles aux vitesses V et *v* ; si δ est l'angle de OA avec OO′, on a très sensiblement $\alpha = \frac{v}{V} \sin \delta$. En particulier, pour une étoile au pôle de l'écliptique, $\delta = \frac{\pi}{2}$ et $\alpha = \frac{v}{V}$, formule montrant l'importance de la connaissance de α, car la vitesse de la terre *v* étant connue, on en déduit celle de la lumière V, ou inversement. — Le maximum de l'angle d'aberration des étoiles est 20″25.

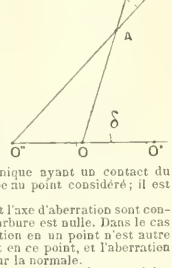

— Math. *Aberration de courbure*, Angle caractéristique de la courbure formé par la normale en un point d'une courbe avec la droite issue de ce point et partageant en deux parties égales une corde parallèle à la tangente et infiniment voisine. ‖ *Axe d'aberration*, Droite dont l'angle avec la normale constitue l'aberration de courbure. ‖ *Centre d'aberration*, Centre de la conique ayant un contact du quatrième ordre avec la courbe au point considéré ; il est situé sur l'axe d'aberration.

Dans un cercle, la normale et l'axe d'aberration sont confondus, et l'aberration de courbure est nulle. Dans le cas d'une conique, l'axe d'aberration en un point n'est autre chose que le diamètre passant en ce point, et l'aberration de courbure son inclinaison sur la normale.

Carnot s'est servi de l'aberration de courbure conjointement avec le rayon de courbure pour écrire l'équation $f(\alpha, \rho) = 0$ d'une courbe plane, indépendamment de tout système de coordonnées arbitraires. Ce système de coordonnées absolues est curieux, mais fort incommode dans la pratique.

— Phys. Ce nom exprime d'une façon générale le fait que les systèmes optiques ne donnent pas des images parfaitement nettes ni semblables aux objets ; suivant la cause à laquelle est dû ce défaut, on envisage l'*aberration de sphéricité*, l'*aberration chromatique* ou *de réfrangibilité*, l'*astigmatisme*, l'*aberration de courbure du champ*, l'*aberration de l'épaisseur* ou *distorsion*.

— *Aberration de sphéricité.* Elle consiste en ce que les rayons parallèles, ou issus d'un même point lumineux, ne vont pas tous converger exactement au même point après avoir rencontré un miroir ou une lentille à surfaces sphériques. Prenons par exemple une lentille plan-convexe sur la face plane de laquelle tombe parallèlement à l'axe principal un faisceau de rayons parallèles. Soit F le foyer de la lentille, c'est-à-dire le point où, dans une première approximation, sont censés converger tous les rayons réfractés. En réalité, il n'y a que les rayons très voisins de l'axe qui convergent en ce point ; les rayons marginaux, c'est-à-dire de l'extrême bord, convergent sur l'axe en un point *f* plus rapproché de la lentille et rencontrent le plan focal en des points A′ et D′. Tous les rayons intermédiaires convergent sur l'axe entre F et *f* ; ils rencontrent le plan focal entre A′ et D′. La distance F*f* est l'aberration longitudinale de sphéricité ; FA′ ou FD′ est l'aberration latérale de sphéricité.

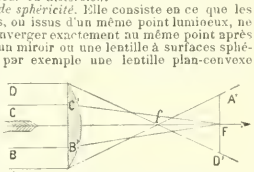

Cet *écart* des rayons centraux et marginaux donne du trouble dans la formation de l'image au foyer de la lentille ; il importe de l'éviter autant que possible. Pour cela, il faut n'utiliser qu'une petite portion de la surface sphérique en interposant un diaphragme, ou bien opérer une correction. La correction s'obtient en combinant deux ou plusieurs lentilles. Toutefois, une correction absolue n'est pas possible, ou du moins on n'y est pas encore parvenu.

— *Aberration chromatique.* Elle n'intéresse que les systèmes dioptriques (lentilles), où les images se forment par réfraction dans divers milieux réfringents. La distance focale étant fonction de l'indice de réfraction, et les diverses lumières simples qui composent la lumière blanche ayant chacune un indice particulier, on conçoit que, si un faisceau parallèle de lumière blanche tombe sur une lentille S′, les rayons violets concourent en *v*, les rayons rouges en un point différent *r*. Sur un écran placé en *v* se peindra une tache bordée de rouge à l'extérieur, en *r* une tache bordée de violet ; les faisceaux rouges et violets se coupent suivant un cercle dit *cercle d'aberration chromatique*. Cette aberration chromatique, qui fait que les images des objets ont leurs bords irisés, se corrige par l'association de lentilles faites avec des substances d'indices différents. V. ACHROMATISME.

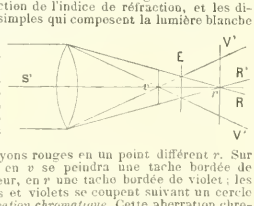

L'aberration d'*astigmatisme*, de *courbure du champ* et de *distorsion* sera traitée à ces mots.

ABERRER (lat. *aberrare*, même sens) v. n. Etre loin de la vérité, se tromper : *Vous* ABERREZ *complètement.*

ABERSYCHAN, ville d'Angleterre (pays de Galles), comté de Monmouth, sur la riv. g. d'un sous-afl. du Severn ; 15.300 hab. Riches mines de fer et de houille.

ABERT (Jean-Joseph), compositeur allemand, né en 1832 à Kochwitz (Bohême). Il a composé des symphonies, des ouvertures, des quatuors, des *lieder*, et a fait représenter à Stuttgard son premier opéra, *Anne de Landskron* (1859). Puis il donnait successivement les opéras : *le Roi Enzio*, *Colombus*, poème symphonique qui rendit son nom populaire par toute l'Allemagne ; *Astorga*, *Ekkehard*.

ABERTILLERY, ville d'Angleterre, comté de Monmouth, sur un sous-affluent du Severn, l'Afon-Llwydd ; 9.100 hab. Usines sidérurgiques.

ABERTINELLI (Mariotto), peintre de l'école florentine, mort vers l'an 1512. Formé par les leçons de Cosimo Roselli, dans l'atelier duquel il se lia étroitement avec Fra Bartolommeo, il se pénétra du style de son ami au point que les ouvrages de l'un sont quelquefois attribués à l'autre. Mariotto forma à son tour quelques bons élèves, parmi lesquels on peut citer Innocenzio d'Imola, Giuliano Bugiardini et Visino.

ABER-VRACH, petit fleuve côtier de France (Finistère), se transformant en estuaire à 12 kilom. de la Manche, dans laquelle il se jette en aval du fort Cezon. Son petit port, l'*Aber-Vrach*, est essentiellement un port de refuge (136 hab.).

ABERYSTWITH, ville et port commerçant d'Angleterre (pays de Galles), dans le comté de Cardigan, sur la côte eccid. de la baie de ce nom, à l'embouchure de la Rheidel et près de l'Ystwith ; 6.700 hab. Siège d'une université. Bains de mer très fréquentés ; port de cabotage. Exportation de plomb argentifère.

ABÉSODÉ n. m. Nom vulgaire qui sert, en Orient, à désigner les grains du *nigella sativa* (Linné), de la famille des renonculacées. Elles sont, paraît-il, apéritives, digestives, stimulantes et emménagogues.

ABÊTIR (rad. *bête*) v. a. Fam. Rendre bête, stupide : *La paresse d'esprit* ABÊTIT *l'homme.*

— Neutral. Devenir stupide : *Le paresseux* ABÊTIT *tous les jours.*

S'abêtir, v. pr. Devenir stupide : *L'homme s'*ABÊTIT *dans l'ivrognerie.*

— SYN. **Abêtir, rabêtir.** Un maître *abêtit* l'enfant qui lui est confié, quand il laisse ses facultés se développer sans direction. Il le *rabêtit* si, toutes les fois que la raison de l'enfant fait quelque progrès, il en comprime, il en interrompt l'exercice naturel.

ABÊTISSANT, ANTE adj. Propre à abêtir ; qui peut rendre stupide : *Rien n'est plus* ABÊTISSANT *que l'ivrognerie.*

ABÊTISSEMENT n. m. Action d'abêtir, et résultat de cette action : *L'*ABÊTISSEMENT *de beaucoup d'enfants est dû aux mauvais traitements.*

ABÉVACUATION (*si* — lat. *abevacuatio*, même sens) n. f. Evacuation partielle, incomplète. ‖ Evacuation d'une matière qui passe d'un organe dans un autre.

ABEZAN ou mieux **IBTSAN,** fut juge en Israël pendant sept ans, antérieurement à Samuel.

ABGAR, nom commun à plusieurs rois d'Edesse en Mésopotamie. Le plus connu vivait au temps de J.-C. Il aurait prié le Sauveur de le guérir de la lèpre. Jésus lui aurait envoyé une réponse accompagnée de son portrait, et le disciple Thaddée serait allé, après l'Ascension, baptiser Abgar. Ces faits sont généralement considérés comme apocryphes. La controverse a été renouvelée par la découverte d'un ouvrage syriaque dont l'auteur, Lahouna, rapporte la correspondance de Jésus et d'Abgar et raconte l'histoire de la conversion des Edessiens par l'apôtre Addée ou Thaddée. La plupart des critiques voient dans cet écrit un apocryphe rédigé au IVe ou au Ve siècle ; d'autres le font remonter au IIe siècle, mais en y reconnaissant des interpolations postérieures.

— BIBLIOGR. : Lipsius, *la Légende d'Abgar d'Edesse* (Brunswick, 1880) ; Matthes, *Recherches sur la légende d'Abgar d'Edesse et sur ses transformations* (Leipzig, 1882).

ABGARIDES, famille ou dynastie des Abgars.

ABHASVARAS (*rass* — mot sanscrit, *les resplendissants*) n. m. pl. Nom donné par les bouddhistes aux dévas (dieux) qui occupent le douzième étage du ciel.

ABHICHÉKA n. m. Cérémonie religieuse des Aryas, célébrée originairement en action de grâces par un héros victorieux, et qui consistait en une aspersion d'eau de la Gangâ (le Gange) et en offrandes. Plus tard, ce nom fut étendu à toutes les offrandes qui devaient être accompagnées d'eau ou d'un autre liquide.

ABHIDGIT n. m. Sacrifice expiatoire chez les Aryas. On attribue son institution à l'obligation que s'imposaient les fidèles d'expier le larcin sacrilège du feu, opéré par le Pramâthyus védique (le Prométhée grec).

ABHIDHARMA n. m. Chez les bouddhistes du sud, troisième partie du canon des écritures (*tripitaka*, la triple corbeille), dans laquelle se rangent les ouvrages traitant de la philosophie dogmatique ou de la métaphysique.

ABHIDJAS. Mythol. ind. V. AÇVINS.

ABHIMANYOU, fils du Pândava Ardjouna, héros de la grande épopée sanscrite la *Mahâbhârata* et de Soubhâdra, sœur de Krishna.

AB HOC ET AB HAC (du lat. *ab hoc*, de celui-ci, et *ab hac*, de celle-là). Loc. fam. Expression latine qui signifie Confusément, sans ordre, sans raison, au hasard, à tort et à travers : *Les gens de justice prennent* AB HOC ET AB HAC. (H. Estienne.)

— *Parler ab hoc et ab hac*, Parler sans ordre, sans raison, avoir une conversation décousue, incohérente.

ABHORRABLE adj. Qui mérite d'être abhorré.

ABHORRANTS n. m. pl. Nom donné en Angleterre aux royalistes, sous Charles II.

ABHORRENT, ENTE adj. Qui fait horreur, qu'on doit abhorrer (VIEUX) : *Chose griève,* ABHORRENTE *et dénaturée, est périr en mer.* (Rabelais.)

ABHORRER (lat. *abhorrere*, se hérisser) v. a. Avoir en horreur, exécrer, détester : *Les honnêtes gens* ABHORRENT *les fripons.*

— Est quelquefois suivi d'un infinitif régi par la prép. DE : *Tout homme* ABHORRE D'*être pris pour dupe.* (Bayle.)

S'abhorrer, v. pr. Avoir horreur de soi-même : *Je* M'ABHORRE *et ne puis me supporter.* (Fén.) ‖ Se détester l'un l'autre : *Les Arméniens et les Kurdes* S'ABHORRENT.

— SYN. **Abhorrer, détester, exécrer, haïr.** *Haïr* ne fait supposer aucun motif particulier. *Détester* marque une répulsion raisonnée. *Abhorrer* exprime une antipathie instinctive, un sentiment de dégoût et de répugnance. *Exécrer* se dit de quelqu'un qui met le comble à nos maux par ses injustices et sa dureté.

ABIA ou **ABIE** (du gr. *abios*, doux, frêle) n. f. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des tenthrédinides,

caractérisé par des antennes à quatre articles. L'espèce principale est l'*abia nitens*.

ABIA, nourrice d'Hyllos, fils d'Héraklès. Elle était honorée en Messénie, où elle donna son nom à la ville d'*Abia*, qu'on identifie avec l'*Ire* des poèmes homériques.

ABIA ou **ABIAM**, roi impie de Juda, fils et successeur de Roboam (957-955 av. J.-C.). Son règne fut rempli par des guerres contre Jéroboam, roi d'Israël.

ABIATHAR, grand prêtre des Juifs, exilé par Salomon pour avoir favorisé, après la mort de David, les prétentions d'Adonias au trône.

ABIB n. m. Le premier mois de l'année sacrée, chez les Hébreux. (Ce mois, plus tard, s'appela *Nissan*.)

ABICH (*ch'*) n. m. Petit mortier inventé par le naturaliste *Abich*, et qui sert en minéralogie.

ABICH (*Guillaume-Hermann*), géologue allemand, né à Berlin en 1806, mort à Vienne en 1886. Il fit une exploration scientifique dans l'Arménie et le Caucase. Outre des mémoires, il a publié un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Observations géologiques sur le Vésuve et l'Etna* (Berlin, 1837); *Recherches sur la paléontologie de la Russie d'Asie* (1858); *Sur la solfatare de Tandurck dans le plateau arménien au sud-ouest du grand Ararat* (1870), qui est le volcan Sunderlikdagh, trouvé plus tard par l'Anglais Tayler.

ABICHIRAS (*chi*) on **ABIJIRAS**, peuplade indienne de l'Amérique méridionale, vivant sur la rive dr. du Napo (Equateur). — *Un* ABICHIRA ou ABIJIRA.

ABICHITE (*chi*) n. m. Nom donné à un arséniate de cuivre hydraté ($H^2Cu^2As^2O^{11}$) en l'honneur de Guillaume Abich. Syn. de APHANÈSE, APHANÉSITE, CLINOCLASITE.

ABICHT (Jean-Henri), philosophe allemand, né en 1762 à Volkstedt, mort à Vilna en 1804. Disciple de Kant et de Reinhold, il se sépara d'eux et les a combattus dans la plupart de ses écrits. Nous citerons de lui : *Philosophie de la connaissance* (1791); *Lettres critiques sur la possibilité d'une véritable science de la morale, de la théologie, du droit naturel* (1793); *Encyclopédie de philosophie* (1804).

ABIDA, nom du principal dieu des Kalmouks. C'est lui qui règle le sort des âmes après la mort.

ABIENNEUR n. m. Aac. dr. En Bretagne, on appelait ainsi le commissaire, dépositaire ou séquestre d'un immeuble saisi sur lequel des fruits étaient à recueillir.

ABIENS (lat. *Abii*), peuple scythe qui envoya des ambassadeurs à Alexandre sur les bords de l'Iaxarte.

ABIÈS (lat. *abies*, sapin) n. m. Nom scientifique du sapin. Type de la tribu des abiétinées, c'est un arbre résineux à feuillage persistant, à port pyramidal; souvent confondu avec l'épicéa, il s'en distingue facilement par ses cônes dressés dont les écailles se détachent une à une, tandis que l'épicéa possède un cône pendant qui se détache en bloc. La feuille du sapin est plate; celle de l'épicéa possède une section losangique.

ABIÉTATE (du lat. *abies, abietis*, sapin) n. m. Nom générique des sels formés par l'acide abiétique.

ABIÉTÈNE (du lat. *abies, abietis*, sapin) n. m. Hydrocarbure étudié par Wenzel. Il s'obtient par la distillation de l'essence brute du *pinus sabiniana*. C'est un liquide qui bout vers 161° ayant une odeur qui rappelle celle de l'*orange*, de densité 0°,694 à 16°,5. Il est soluble dans l'alcool concentré : une partie d'abiétène pour cinq parties d'alcool. Pour d'autres chimistes, ce corps ne serait que l'*heptane normal*.

ABIÉTIN, INE (du lat. *abies, abietis*, sapin) adj. Qui se rapporte au sapin.

ABIÉTINE (du latin *abies, abietis*, sapin) n. f. Nom donné à une substance retirée des térébenthines de Strasbourg, des Vosges et du Canada.

ABIÉTINÉES (du lat. *abies, abietis*, sapin) n. f. pl. Tribu de la famille des conifères. Ce sont des arbres généralement élevés, à feuilles coriaces et persistantes (exception : mélèze) à fleurs ordinairement monoïques. Ils sont caractérisés par la taille de leurs cônes, par la disposition des ovules et par le petit nombre des sacs polliniques de l'étamine. Les principaux genres sont : le sapin, le pin, le mélèze, le cèdre, l'araucaria, le séquoia, le dammara, le podocarpe.

ABIÉTINÉES. — *Pin commun* : *A*, cône de fleur mâle; *a*, fleur mâle. — *B*, cône de fleur femelle; *b*, fleur femelle vue extérieurement; *b'*, fleur femelle vue intérieurement. ‖ *Mélèze* : *C*, cône de fleur mâle. — *D*, cône de fleur femelle.

ABIÉTIQUE adj. Se dit d'un acide qui se forme lorsqu'on laisse digérer pendant quelque temps de la colophane avec de l'alcool à 70° : on ajoute de l'eau, et l'acide abiétique cristallise. Il fond à 165°, et a pour composition $C^{44}H^{64}O^4$; l'anhydride de cet acide est la colophane.

ABIÉTITE (du lat. *abies, abietis*, sapin) n. f. Matière qui ressemble à la mannite. Elle a pour formule $C^6H^6O^6$; elle s'extrait des aiguilles de l'*abies pectinata*.

ABIÉZER, famille de la tribu juive de Manassé; Gédéon en faisait partie.

ABIGAIL, femme du riche Nabal, qui épousa David après la mort de son premier mari. — Sœur du roi David.

ABIGOTI, IE adj. Devenu bigot, rendu bigot. (Vieux.)

ABILA, ancienne ville de Cœlé-Syrie, à 100 kilom. O. de Damas, au pied de l'Anti-Liban. C'est aujourd'hui le village de *Souk-Wadi-Razada*. Abila fut la capitale du petit Etat de Lysanias, l'*Abilène* des Romains. — Une autre **Abila** (auj. *Abil*) a existé en Palestine.

ABILDGAARD (Pierre-Christian), naturaliste danois, né à Copenhague en 1740, mort en 1801. Il prit part à la fondation de l'Ecole vétérinaire et de la Société d'histoire naturelle de Copenhague. On lui doit plusieurs ouvrages sur la zoologie et la minéralogie.

ABILDGAARD (Nicolas-Abraham), peintre danois, surnommé le *Raphaël du Nord*, né à Copenhague en 1741, mort en 1809. On a de lui un *Philoctète blessé, Socrate, Jupiter pesant la destinée des hommes*, etc., dont la couleur manque d'éclat. Son œuvre principale fut une suite de tableaux grandioses et d'un brillant coloris consacrés à l'histoire de l'*Europe*. Il fut directeur de l'Académie des beaux-arts de Copenhague, et publia en cette qualité de nombreux écrits sur la théorie ou l'histoire de l'art.

ABILÈNE, nom d'une tétrarchie de la Syrie ancienne, cap. *Abila*, à l'O. de Damas.

ABILLOT (*bi-io*) n. m. Bûche dont on se sert pour rassembler les coupons de bois dans la coupe des arbres le long des rivières. L'*abillot* forme une sorte de petit barrage flottant.

ABILLY, bourg de France (Indre-et-Loire), cant. de La Haye-Descartes, arrond. et à 37 kilom. de Loches, sur la Claise; 1.280 hab. Établissements métallurgiques.

ABILO (*lo*) n. m. Nom donné communément à un arbre des îles Philippines du genre *anacardium*.

ABIMALIC n. m. Langue des anciens Berbères. Ce nom viendrait de l'auteur de leur grammaire : *Abimalic* ou *Abimelek* (père du roi).

ABÎME (du bas lat. *abyssimus*, superl. de *abyssus*, venu du gr. *abussos*, sans fond) n. m. Gouffre excessivement profond : *Les grands cataclysmes élèvent des montagnes et creusent des* ABÎMES. ‖ Le fond de la mer : *On cherche à explorer les* ABÎMES *de la mer*. ‖ Par ext. Masse d'une étendue immense, infinie : *Nous vivons plongés dans des* ABÎMES *d'air, comme les poissons dans des* ABÎMES *d'eau*. ‖ L'enfer, dans le langage religieux : *Les anges rebelles ont été précipités dans l'*ABÎME. (Acad.) ‖ Le chaos primitif, la confusion qui précéda la création du monde : *L'esprit de Dieu était porté sur l'*ABÎME. ‖ Les immenses profondeurs de la terre où, suivant la Bible, Dieu rassembla les eaux, le troisième jour de la création.

— Fig. Profondeur sans limites; ce qui est porté à un degré extrême : *La plus complète jouissance du fini laisse encore un infini dans l'*ABÎME *du désir*. (Michelet.) ‖ Ce qui est impénétrable à la raison : *L'infini est l'*ABÎME *du raisonnement*. (Girard.) ‖ Excès, dernier degré d'une chose malheureuse : *A la fin du règne de Charles VI, la France était plongée dans un* ABÎME *de misères*. ‖ Dangers, périls; ce qui peut entraîner notre ruine, notre perte : *L'impiété se creuse elle-même un* ABÎME *sans fond*. (Pén.) ‖ Le temps, qui est comme un gouffre où tout s'engloutit : *Toutes les choses entrent continuellement dans l'*ABÎME *du passé!* (O. Gréard.) ‖ Distance infinie, différence énorme entre deux choses : *Le christianisme met un* ABÎME *entre l'âme et le corps, un* ABÎME *entre l'homme et Dieu*. (V. Hugo.)

— *C'est un abîme de science*, C'est un homme extrêmement instruit : *Jules Scaliger était un* ABÎME *d'érudition*.

— Se dit aussi des affaires, des entreprises où l'on dépense beaucoup d'argent, où l'argent se perd comme dans un gouffre : *Les procès sont des* ABÎMES.

— Se prend quelquef. en bonne part pour exprimer l'immensité d'une perfection, d'un bonheur, etc. : *L'âme va se perdre dans le vaste* ABÎME *de ses perfections*. (Boss.)

— *Être sur le bord de l'abîme*, Être près de sa ruine, de sa perte. ‖ *Creuser un abîme sous les pas de quelqu'un*, Travailler à le perdre, lui tendre des pièges de toute sorte.

— Blas. C'est le point central de l'écu. La pièce qu'on met en abîme ne touche ni ne charge aucune autre pièce. Toutes les pièces autour de la centrale étaat considérées comme en relief, celle en *abîme* est comme située au fond. ‖ En iconographie chrétienne, l'abîme est considéré comme le séjour des démons et représenté parfois par une grosse tête nue d'homme, hideuse, de mine féroce, sortant du sommet d'un cône figurant le monde; ainsi s'explique la locution : *C'est la face de l'abîme*.

Abîme.

— Techn. Auge servant à verser le suif dans les moules à chandelles.

— PROV. LITT. **L'abîme appelle l'abîme**. Expression figurée qui signifie qu'un malheur en appelle un autre, qu'une faute conduit à une autre. V. ABYSSUS ABYSSUM INVOCAT.

— ALLUS. HIST. **L'Abîme de Pascal**. V. PASCAL.

— ENCYCL. Géol. On donne le nom d'*abîmes* ou de *gouffres* à des cavités naturelles généralement verticales, dont l'ouverture est à la surface du sol. Ces *abîmes*, en forme d'entonnoir, sont ordinairement creusés dans des plateaux calcaires; ce sont les *creux* ou *emposieux* du Jura, les *avens* des Causses, les *catavothres* du Péloponèse, etc. Il s'agit ici de fissures du sol dont la capacité s'est développée progressivement par l'action érosive des eaux sauvages. Dans d'autres cas, comme dans les *bétoires* de Normandie et les *entonnoirs* du Karst, la cause première est certainement chimique.

— Géogr. On désigne sous ce nom, en France, non seulement des gouffres soi-disant insondables, mais des fontaines assez profondes, dont quelques-unes dégorgent de gros ruisseaux au même de faibles rivières. Ex. : l'*abîme du Loiret*, une des deux sources de cette rivière; — la *fontaine de l'abîme*, près de l'Isle, en aval de Périgueux (Dordogne); — le *puits de l'abîme de Vaucluse* (Jura), etc.

— SYN. **Abîme, gouffre, précipice**. Le *précipice* représente un lieu où l'on tombe de haut en bas. Le *gouffre* est une ouverture qui absorbe ou engloutit. L'*abîme* n'a pas de fond : on tombe dans le *précipice*; on est englouti dans le *gouffre*; on se perd dans l'*abîme*.

Abîme (L'), par Maurice Rollinat (1886). Poésies d'une tristesse noire, dont la forme savante dissimule la monotonie. L'abîme que le poète a voulu sonder, c'est l'homme lui-même et ses principaux mobiles : l'*Hypocrisie*, l'*Intérêt*, l'*Egoïsme*, le *Soupçon*, la *Haine*, l'*Orgueil*, le *Doute*, etc. Le poète étudie aussi le *faciès humain*, où il cherche à trouver des indices de ce qu'est l'homme, de ses habitudes, de ses vices et de ses grandeurs. Le vers est ferme, bien modelé; mais l'expression est excessive et a une trop grande tendance à l'étrangeté voulue.

ABIMÉLECH, roi philistin, enleva Sara, qui il croyait sœur d'Abraham. Ayant reconnu son erreur, il la lui rendit avec de grands présents. — Son fils, nommé aussi **Abimélech**, se trouva dans le même cas, à l'égard de Rébecca, femme d'Isaac. — Un autre ABIMÉLECH, fils naturel de Gédéon, se rendit juge d'Israël par le meurtre de ses frères, et souleva les Sichémites par sa tyrannie. Il fut tué au siège de Thèbes en Palestine, par une pierre que lui lança une femme (vers 1100 av. J.-C.).

ABÎMER v. a. Jeter dans un abîme : *Une secousse violente* ABÎMA *l'île Julia, près la Sicile*.

— Par ext. et fam. Culbuter, renverser, mettre en déroute : *Condé* ABÎMA *l'infanterie espagnole à Rocroi*. ‖ Gâter, salir, endommager : *La poussière* ABÎME *les bas*. ‖ Anéantir, saccager, détruire, ruiner : *Attila vint de bien loin pour* ABÎMER *tout, pour engloutir tout*. ‖ Maltraiter en paroles ou dans un écrit : ABÎMER *son adversaire*.

Fig. Plonger, enfoncer, absorber : *La plupart des peuplades africaines restent* ABÎMÉES *dans le fétichisme*.

S'abîmer, v. pr. Tomber dans un abîme, s'engloutir, s'enfoncer : *La « Méduse »* S'ABÎMA *dans les flots*.

— Tomber en ruine, se détériorer : *Les monuments* S'ABÎMENT *avec le temps. La santé* S'ABÎME *par les excès*.

Fig. S'abandonner à une chose, s'y livrer tout entier, s'y enfoncer, s'y plonger : S'ABÎMER *dans ses pensées, dans l'étude, dans la douleur, dans les plaisirs*.

— *S'abîmer en Dieu*, Perdre le sentiment de sa propre existence pour s'absorber dans la contemplation des perfections divines.

AB IMO PECTORE (*Du fond du cœur*). On emploie cette locution latine pour exprimer un sentiment tiré du plus profond du cœur, avec une entière franchise, une parfaite sincérité. ‖ On dit aussi IMO PECTORE.

ABINGDON, ville d'Angleterre, au confl. de la Tamise et de l'Ock; 7.000 hab. Marché considérable de grains. Une abbaye, dont des restes subsistent, y fut fondée au VIIe siècle. Près de là, se trouve le village de *Sunningwell*, où Roger Bacon fit ses observations astronomiques.

AB INTESTAT (du lat. *ab*, de la part de quelqu'un, et de *intestat*) loc. adv. Par suite de l'absence de testament : *Héritier* AB INTESTAT. *Succession* AB INTESTAT.

— Par ext. Se dit aussi de celui qui meurt sans avoir fait de testament. *Autrefois, on privait de la sépulture ceux qui étaient décédés* AB INTESTAT.

— ENCYCL. A Rome, c'était un déshonneur de mourir *ab intestat*, et tout citoyen ayant droit de tester ne manquait pas d'instituer, par acte solennel, l'héritier qui devait après sa mort continuer sa personne.

ABINTZY, peuplade tartare de la Russie d'Asie (gouvernement de Tomsk). Elle habitait autrefois sur les rives de la Tom, et est aujourd'hui établie dans l'Alatau. — *Un* ABINTZY. *Des* ABINTZY.

Koubba d'Abiodh-Sidi-Cheikh

ABIODH SIDI-CHEIKH, koubba d'Algérie, dép. d'Oran, à 63 kilom. S.-O. de Géryville, sur le bord de l'Oued-Abiodh ou l'Oued-N'Aïs. Autour de la koubba s'élèvent cinq ksour, avec environ 1.300 hab. Le tombeau de Sidi-Cheikh, qui vivait au XVIIe siècle, a été détruit en 1881 par le colonel de Négrier, pendant l'insurrection du Sud-Ouest oranais; on l'a reconstruit depuis.

ABIOGÉNÈSE n. f. Théorie de la formation des êtres vivants au moyen des corps bruts. V. BIOGÉNÈSE.

ABIOTIQUE (gr. *abiotikos* adj. Où l'on ne peut vivre : *Le ballon* le Zénith *s'éleva dans les zones* ABIOTIQUES.

ABIPON (lat. *Abipones*), ancienne peuplade guerrière du Chaco (Paraguay), à l'O. du Paraná, qui a disparu à l'état pur; il n'existe plus que des métis d'Abipon et d'autres Indiens. — *Un* ABIPON. *Des* ABIPON. *Une* ABIPONNE.

— Adjectiv. : *Idiome* ABIPON. *Coutume* ABIPONNE.

ABIRAS (LES), poste français de l'Afrique équatoriale, division du haut Oubangui, au confluent du Ouellé-Oubangui et du M'bomou.

AB IRATO (du lat. *ab*, de, et *irato* (sous-entendu *homine*), un homme irrité) loc. adv. Cette locution s'applique aux actes inspirés par la colère et la haine. Elle modifie généralement un verbe, un participe ou un adjectif : *Une satire écrite* AB IRATO. *Agir* AB IRATO. ‖ S'empl. elliptiq. et se place après un nom : *Testament* AB IRATO. *Discours* AB IRATO.

— ENCYCL. L'action *ab irato*, admise dans notre ancien droit, fut une extension de la *plainte d'inofficiosité* du droit romain qui permettait aux descendants et aux ascendants injustement exhérédés de demander la nullité du testament en alléguant que le testateur avait cédé à des sentiments de haine, de colère. Le code civil ne consacre pas d'une manière spéciale l'action *ab irato*, mais on peut, par application de l'article 901, provoquer l'annulation du testament, par le motif qu'il a été fait dans un moment où le testateur n'était pas sain d'esprit, si la haine ou la colère ont altéré d'une façon au moins passagère ses facultés intellectuelles.

ABIRON, lévite qui se révolta contre Moïse avec Coré et Dathan; ils furent engloutis avec deux cent cinquante complices par la terre qui s'ouvrit devant eux (*Bible*).

ABIRRITANT, ANTE adj. Qui est propre à diminuer l'irritation : *Remèdes* ABIRRITANTS.

— n. m. : ABIRRITANT *mécanique*. ABIRRITANT *chimique*.

ABIRRITATIF, IVE (*ab*) adj. Qui a le caractère de l'abirritation.

ABIRRITATION (*si*) n. f. Ce mot, dans la doctrine physiologique de Broussais, désigne l'état opposé à l'irritation.

ABIRRITER (lat. *abirritare*, même sens) v. a. Diminuer la sensibilité, l'irritation, dans une partie du corps.

ABIS (*biss*) n. m. Prêtre tartare mahométan.

ABISA n. f. Nom donné par Gregorio (1844 à un genre de mollusques lamellibranches décommé actuellement *Anodonta* (Lamarck, 1799), caractérisé par un manteau dont les bords sont garnis de tentacules, par l'absence de byssus et par un pied allongé, coudé, avec une fente abyssale profonde.

ABISAG, jeune Sunamite, compagne de David dans sa vieillesse. C'est la *jeune Sunamite* de l'Ecriture.

ABISAÏ, neveu de David et frère de Joab. Il s'illustra auprès de David par différents faits d'armes, et contribua au meurtre d'Abner.

ABISARÈS, prince bindou régnant au temps d'Alexandre le Grand sur la partie méridionale du Kachmir, et réduit par lui à l'état de vassalité; mort en 325 av. J.-C.

ABISGA n. m. Nom vulgaire, dans l'Afrique centrale, du *capparis sodada* (Robert Brown), *sodada decidua* Forskal), arbuste de la famille des capparidacées. Ses feuilles fraiches sont douées aux chameaux et ses baies, desséchées, sont consommées par l'homme.

ABISSIQUE. Géol. V. ABYSSIQUE.

ABIT (*bi*) n. m. Le carbonate de plomb.

ABITIGAS, tribu sauvage et pillarde qui habite les montagnes du Pérou. L'ancienne langue des Incas s'est, dit-on, conservée chez elle. — *Un* ABITIGA.

ABIU ou **ABIOU**, fils d'Aaron. Il fut dévoré par les flammes, avec son frère Nadab, pour avoir mis du feu profane dans son encensoir (*Bible*).

ABJAT-DE-NONTRON, comm. de la Dordogne, arr. et à 11 kilom. de Nontron, sur un affl. du Bandiat; 1.700 hab. (*Abjatois.*)

ABJECT, ECTE (lat. *abjectus*, jeté hors — prononcez *jekt*) adj. Qui est rejeté et digne de l'être, et, par conséquent, qui est bas, vil, méprisable : *L'esclavage est* ABJECT. *La calomnie est* ABJECTE.

— SYN. **Abject, bas, vil.** Ce qui est *bas* manque d'élévation ou de noblesse. Ce qui est *abject* ravale l'homme au-dessous de lui-même. Ce qui est *vil* est méprisé.

ABJECTEMENT adv. D'une manière abjecte.

ABJECTION (*si*) n. f. Etat abject, avilissant, dernier degré d'abaissement : *Vivre dans* l'ABJECTION. ‖ Bassesse, en parlant du caractère, des sentiments : *L'*ABJECTION *des traîtres fait horreur à tous les honnêtes gens.*

— En style relig. Rebut : *Jésus fut l'opprobre des hommes et l'*ABJECTION *du peuple.* (Le Maistre de Sacy.)

— SYN. **Abaissement, bassesse.** V. ABAISSEMENT.

AB JOVE PRINCIPIUM (du lat. *ab*, de; *Jove*, Jupiter, et *principium*, commencement) loc. adv. Commençons par Jupiter, c'est-à-dire Commençons par le personnage principal, ou, par extension, Par la chose principale. Ce proverbe latin, très usité dans notre langue, correspond à notre : *A tout seigneur, tout honneur.*

ABJURABLE adj. Qu'on peut, qu'on doit abjurer : *Hérésie* ABJURABLE.

ABJURATION (*si*) n. f. Acte public et solennel par lequel on renonce à une religion. Se dit surtout quand il s'agit d'une conversion au catholicisme. L'ABJURATION *de Henri IV mit fin à la Ligue.* ‖ S'empl. avec un complément indiquant la chose que l'on abjure : ABJURATION *d'un culte.*

— Par ext. Action de renoncer à une opinion quelconque : *Faire* ABJURATION *de ses erreurs.*

— Serment par lequel un criminel anglais, réfugié dans un asile, s'engageait à sortir du royaume pour toujours. ‖ Serment par lequel on jurait, en Angleterre, de ne reconnaître aucune autorité royale au Prétendant.

— 1° *Abjuration de parenté*, Procédure solennelle dont la loi salique trace les règles et qui permettait à un Franc de rompre tout lien juridique de parenté avec sa famille. L'homme qui se retirait de la parenté renonçait à la composition, à l'hérédité.

— ENCYCL. Hist. L'histoire offre de nombreux exemples d'*abjurations.* Citons celles de Henri IV à Saint-Denis (1593); Christine, reine de Suède, à Inspruck (1655); Turenne (1668); Auguste II, électeur de Saxe, puis roi de Pologne (1706); Bernadotte, devenu prince royal de Suède (1810); Boris, prince héritier de Bulgarie (1896).

— Théol. Dans l'Eglise romaine, la cérémonie de l'*abjuration* est de rigueur pour être absous de l'excommunication et être réconcilié avec l'Eglise. Les canonistes distinguent quatre sortes d'abjurations : 1° *de formali*, lorsque celui qui la prononce est notoirement reconnu comme hérétique; 2° *de vehementi*, lorsqu'il y a forte présomption d'hérésie, comme par l'affirmation explicite de deux témoins; 3° *de violenta suspicione*, lorsque l'accusation repose sur des paroles ou des actes qui paraissent aux juges entachés d'hérésie; 4° *de levi*, quand le soupçon est léger. L'abjuration doit être reçue par l'évêque ou son délégué. Un mineur ne peut abjurer sans le consentement de ses parents ou de son tuteur.

ABJURATOIRE adj. Qui concerne l'abjuration : *Acte, formule* ABJURATOIRE.

ABJURER (lat. *abjurare*, même sens) v. a. Renoncer publiquement à une croyance, à une religion, à une opinion, à un engagement, à une doctrine, etc. : *Henri IV* ABJURA *le calvinisme.* ‖ Renoncer à une conduite antérieure, à certaines pensées, à certains sentiments : *Don Juan* ABJURE *tous les devoirs qui le tient au reste des hommes.* (Beyle.)

— Elliptiq., Cesser de suivre, de respecter une doctrine, un système : ABJURER *Aristote, Descartes*, etc.

— *Abjurer le royaume*, C'était autrefois, en Angleterre, prendre l'obligation de quitter le royaume par un port déterminé, après s'être réfugié dans une église et avoir avoué le crime dont on s'était rendu coupable.

S'abjurer, v. pr. Etre abjuré : *Les erreurs qui portent profit ne* S'ABJURENT *jamais.* (Laveaux.)

— SYN. **Abjurer, renier.** *Abjurer* veut dire renoncer publiquement, solennellement à une croyance, à des maximes dont on faisait profession, et qu'à tort ou à raison on a reconnues fausses. *Renier* se prend toujours en mauvaise part: c'est abandonner par faiblesse, par lâcheté ou par intérêt, ce qu'on respecte au fond de sa conscience. On *abjure* l'erreur, on *renie* son passé.

ABKASES ou **ABKHASES**, ancien peuple du Caucase occidental, qu'il faut identifier sans doute avec les *Abasgès* des Romains et les *Abazes* d'aujourd'hui. — *Un* ABKASE ou ABKHASE.

— Adjectiv. : *Mœurs* ABKASES ou ABKHASES.

ABLABÈRE (du gr. *ablabès*, non nuisible) n. m. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, ne renfermant que des espèces du cap de Bonne-Espérance; une seule, l'*ablabera myrmidon*, habite le Sénégal.

ABLABES (*bès*) n. m. Genre de reptiles ophidiens non venimeux, de la famille des *colubridæ*, caractérisé par une tête généralement assez distincte du tronc, par un museau court, arrondi et par une queue effilée. Ce genre comprend vingt-trois espèces, la plupart asiatiques. Une espèce, l'*ablabes quadrilineatus*, qui a près d'un mètre de long, habite le sud de l'Europe.

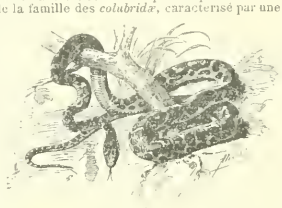

Ablabes.

ABLABIOS ou **ABLABIUS**, poète grec, auteur d'épigrammes conservées dans l'*Anthologie*. — Nom d'un historien des Goths, cité par Jornandès.

ABLACOMYA n. f. Genre de mollusques lamellibranches fossiles. Syn. de POSYDONOMIE.

ABLACTATION (*si* — lat. *ablactatio*, même sens) n. f. Cessation de l'allaitement. ‖ Ce mot s'applique à la mère, et celui de *sevrage* à l'enfant.

ABLAIS (*blè*) n. m. pl. Anc. dr. Se disait, surtout en Picardie, des blés coupés dans les champs et non rentrés.

ABLANCOURT (Nicolas PERROT D'), traducteur, né à Chalons-sur-Marne en 1606, mort en 1664. Il entra à l'Académie française en 1637. Ses traductions des classiques grecs et latins, oubliées aujourd'hui, eurent (celle de Lucien surtout), une vogue brillante, mais leur inexactitude les avait déjà fait nommer par les contemporains les « belles infidèles ».

ABLANIE n. m. Genre de plantes, de la famille des tiliacées, ne comptant qu'une seule espèce, indigène de la Guyane : *L'*ABLANIE *est un arbre atteignant environ 50 pieds de hauteur.* (D'Orbigny.)

ABLAQUE n. m. Nom vulgaire d'une soie ou *byssus* que possèdent certains mollusques bivalves et qui leur sert à se fixer aux rochers. (L'*ablaque* est employé aux usages de la soie ordinaire.) ‖ Soie de Perse, de très belle qualité.

ABLAQUÉATION (*ku-é-a-si* — lat. *ablaqueatio*, même sens, qui se rattache à *lacus*, lac) n. f. Action de creuser autour du pied d'un arbre, pour retenir l'eau d'arrosage.

ABLATEUR n. m. Instrument servant à opérer l'ablation de la queue des brebis. ‖ *Ablateur vulcanique*, Fer rouge dont on se sert pour la castration.

ABLATIF (du lat. *ablatus*, part. pass. de *auferre*, enlever) n. m. Un des six cas de la déclinaison latine, particulier à cette langue. Il exprime le départ, la séparation, l'origine ou la matière dont une chose est faite. L'*ablatif* sert encore à caractériser le lieu par où l'on passe, la partie de l'homme ou de l'animal à laquelle se rapporte une action ou un état, la distance, l'étendue, etc.

— Nos anciens grammairiens appelaient *ablatif absolu* un complément circonstanciel, formé ordinairement de propositions au participe. Ces locutions absolues sont elliptiques, et ne se rattachent au reste de la phrase par aucune règle de syntaxe : LOUIS XI REGNANT, *les grands tremblerent.*

Eux venus, le lion sur ses ongles compta.
LA FONTAINE.

— Adjectiv. Qui appartient à l'ablatif; qui en a le caractère, la valeur; qui marque, qui régit l'ablatif : *Cas* ABLATIF. *Préposition* ABLATIVE.

ABLATION (*si* — lat. *ablatio*, même sens) n. f. Chir. Retranchement d'une partie malade, d'un membre, d'une tumeur, etc. : L'ABLATION *des paupières entraîne l'insomnie.*

— Géol. *Ablation de terre ferme*, Erosion produite par les mers. ‖ *Ablation glaciaire*, Fusion de la base des glaciers.

— Gramm. *Ablation* se prend parfois comme synonyme d'*aphérèse*, pour marquer un retranchement de lettres au commencement des mots : LAS! pour *hélas!*

ABLATIVO adv. lat. Avec confusion et désordre : *Il a mis cela* ABLATIVO *tout en un tas.* (Pop.)

ABLE, suffixe français. Il est passif, quand il indique ce qui est propre à recevoir l'action exprimée par le radical; c'est ainsi que d'*aimer* on a fait *aimable*, pour dire Qui peut, qui doit être aimé. Il est actif, quand, au contraire, il peut produire l'action exprimée par le radical : de *faveur*, *secours*, on a fait *favorable*, *secourable*, pour dire Qui donne, qui procure faveur, secours.

ABLE (du lat. *albus*, blanc) n. m. Genre de poissons dits *poissons blancs*, de la famille des cyprinidés. Les espèces d'ables les plus communes dans nos rivières sont : l'*ablette*, le *meunier*, le *gardon*, la *vandoise*, le *véron*, le *chevesne*, le *rotengle*. ‖ Espèce de saumon (*salmo albulus*), qui vit dans les lacs de la Suède et en Allemagne.

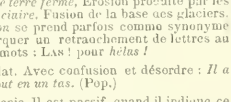

Able (*Salmo*).

ABLÉGAT (*ga* — du lat. *ab*, hors de, et *legatus*, envoyé) n. m. Commissaire spécial chargé par la cour de Rome d'une mission gracieuse, notamment de porter la barrette et le petit bonnet carré à un nouveau cardinal. V. LÉGAT.

ABLÉGATION (*si*) n. f. Dignité, fonction de l'ablégat.

ABLEIGES, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 13 kil. de Pontoise, sur la Viosne, affl. de l'Oise; 336 hab. C'est vraisemblablement de ce village que tire son nom le jurisconsulte et magistrat français du XIVe siècle *Jacques* D'ABLEIGES, qui a rédigé, entre 1385 et 1389, le traité dit *le Grand Coutumier de France.*

ABLENNE n. m. Un des synonymes de ORPHIE. V. ce mot.

ABLÉPHARE (du gr. *ablêpharos*, dépourvu de paupières) n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des scincoïdiens, habitant les régions chaudes de l'ancien monde. Il atteint de 10 à 12 centimètres de long; il se nourrit de vers et d'insectes.

Ablépharе.

ABLÉPHARON (du gr. *a* priv., et *blêpharon*, paupière) n. m. Absence de paupières.

ABLEPSIE (du gr. *a* priv., et *blêpsis*, vue) n. f. Cécité.

ABLERET (*rè*) ou **ABLIER** n. m. Filet carré, suspendu au bout d'une perche, avec lequel on pêche le menu poisson, surtout les *ablettes*. V. CARRELET.

ABLERETTE n. f. Petite senne aux mailles serrées, qui sert à la pêche des *ables*.

ABLET (*blè*) n. m. Petit able.

ABLETTE n. f. Petit poisson d'eau douce, remarquable par la couleur argentée de ses écailles.

— *Ablette de mer*. Nom vulgaire donné dans quelques localités à une espèce de perche (*perca alburnus* de Linné).

— ENCYCL. L'*ablette* tire son nom de la couleur blanche argentée de ses écailles due à une matière nacrée qui se rencontre jusque dans l'intérieur de la poitrine et du ventre. L'ablette, qui dépasse rarement 0m,15, est commune dans presque tous les cours d'eau d'Europe. On la pêche toute l'année, soit à l'hameçon, soit avec des filets. La chair est molle et peu estimée. La matière argentée qui recouvre ses écailles est employée pour la fabrication des perles fausses. On donne à cette matière le nom d'*essence d'Orient*.

Ablette.

ABLIS, comm. de France (Seine-et-Oise), canton de Dourdan, arrond. et à 14 kilom. de Rambouillet; 970 hab. Ce village fut brûlé par les Prussiens le 9 oct. 1870, à la suite de l'anéantissement de troupes allemandes (le 7 oct.).

ABLOC (*lok*) n. m. Bloc de béton ou pilier sur lequel on dresse un édifice ou les culées d'un pont.

ABLON, nom de plusieurs petites communes de France, dont une en Seine-et-Oise, arr. et à 16 kilom. de Corbeil, sur la Seine (680 hab.), fut désignée, en 1599, par application de l'édit de Nantes, comme lieu d'exercice du culte réformé pour les habitants de la « ville, prévôté et vicomté de Paris ». Agnès Sorel y eut un château, et Sully une maison.

ABLOTI, IE adj. Mis en bloc : *Dépenses* ABLOTIES.

ABLUANT, ANTE adj. Se dit des médicaments propres à enlever les matières visqueuses et putrides des ulcères, etc. : *Lotions* ABLUANTES.

— Substantiv. au masc. : *Un* ABLUANT.

ABLUER (lat. *abluere*, même sens) v. a. Enlever les taches, les souillures. Faire revivre, au moyen d'un agent chimique, les écritures effacées par le temps ou les faussaires : ABLUER *un livre, un manuscrit.*

S'abluer, v. pr. Etre ablué.

ABLUTION (*si*) n. f. Liturg. Pratique religieuse qui consiste à se laver diverses parties du corps.

— Alchim. Purification de la matière par un feu continu.

— S'emploie fam. pour exprimer l'action de se laver : *Les* ABLUTIONS *à l'eau froide sont hygiéniques.*

— *Les ablutions*. Dans la religion catholique, la partie de la messe où se fait la cérémonie de l'ablution : *Arriver avant, après les* ABLUTIONS. ‖ Le vin et l'eau qui servent à cette cérémonie : *Autrefois, les* ABLUTIONS *se jetaient dans la piscine.* ‖ Le vin et l'eau que le prêtre donnait autrefois aux fidèles après leur communion.

— ENCYCL. L'*ablution* est en usage dans tous les cultes orientaux. La loi de Moïse la prescrivait aux Hébreux, surtout lorsqu'ils avaient touché ou mangé quelque animal impur, ou bien communiqué avec des lépreux. Les ablutions étaient également prescrites chez les Grecs et chez les Romains. Une aspersion d'*eau lustrale* se faisait dans les temples. Dans l'islamisme, on distingue : la *grande ablution* ou *ghousl*, qui est le bain

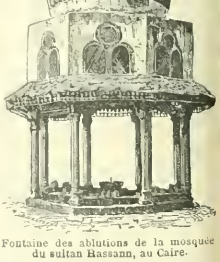

Fontaine des ablutions de la mosquée du sultan Hassann, au Caire.

ou l'immersion du corps ; la *petite ablution* ou *abdest*, dans laquelle on se lave seulement les mains, les pieds et le visage. Faute d'eau, on simule l'opération avec de la terre ou du sable ; c'est l'ablution dite *sablonneuse* ou *terreuse*.

Arabes faisant leurs ablutions.

Dans la liturgie cathol., *ablution* a 1° un sens général qui englobe baptême, lavement des pieds le jeudi saint, lavage des mains du prêtre disant la messe après l'*offertoire*, etc. ; 2° un sens étroit. *Ablution*, dans ce dernier sens, désigne uniquement la cérémonie suivante : Après la *communion*, le prêtre fait verser dans le calice du vin par qu'il boit (*ablution de le coupe*), puis, sur le pouce et l'index de chaque main, toujours au-dessus du calice, du vin et de l'eau, qu'il boit aussi (*ablution des doigts*). L'ablution a pour but de détacher du calice et des doigts de l'officiant toute parcelle eucharistique, liquide ou solide.

ABLUTIONNER (*si*) v. a. Laver, faire une ablution.

S'ablutionner, v. pr. Se faire une ablution.

ABNÉGANTISME n. m. Esprit d'abnégation : *Les moralistes prêchent* l'ABNÉGANTISME, *mais ne le pratiquent guère.*

ABNÉGATION (*si* — lat. *abnegatio*, action de refuser) n. f. Renoncement, sacrifice : *Faire* ABNÉGATION *de soi.*

— Phil. L'abnégation (oubli ou sacrifice de soi-même) est le contraire de l'égoïsme. Cette forme supérieure du désintéressement a été appelée par les positivistes *altruisme*.

ABNELECTEN (*bné-lé-ktèn*) n. m. Nom donné à l'alun par les alchimistes.

ABNER, général de Saül dont il était cousin, puis d'Isboseth, qu'il opposa à David, enfin de David. Il fut assassiné par Joab. ‖ Confident de Joad, dans l'*Athalie* de Racine.

ABO, ville de Russie, chef-lieu de la province d'*Abo-Bjoneborg*, à 460 kilom. de Saint-Pétersbourg, port de commerce sur la Baltique, à l'entrée des golfes de Bothnie et de Finlande ; 31.300 hab. Cette ville, fondée au XIIe siècle par les Suédois, fut longtemps la plus importante de la Finlande. Elle a possédé une université de 1640 à 1827 et est, depuis le XIVe siècle, le chef-lieu d'un archevêché. Un traité de paix y fut conclu en 1743 entre la Russie et la Suède ; en 1812, Alexandre Ier et Bernadotte y ratifièrent le traité du 23 mars de la même année. — **Abo**, ville de Guinée, protectorat anglais du Niger, sur le bras du Niger appelé *bras d'Abo* ; 10.000 hab. Anc. cap. des Ibos.

ABOBRA n. f. Plante grimpante, de la famille des cucurbitacées, originaire des régions chaudes de l'Amérique du Sud. L'*abobra virriflora*, que l'on cultive en Europe, est une plante d'ornement qui atteint jusqu'à 5 mètres de hauteur.

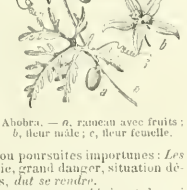

Abobra. — *a*, rameau avec fruits ; *b*, fleur mâle ; *c*, fleur femelle.

ABOI n. m. Cri du chien domestique : L'ABOI *est moins le cri naturel du chien qu'une sorte de langage acquis.*

— n. m. pl. Chass. Extrémité où se trouve réduite une bête sauvage poursuivie : *Cerf aux* ABOIS. ‖ Le cerf *tient les abois*, lorsque, fatigué, il fait face aux chiens ; il *tient les derniers abois* quand il tombe.

— Fig. S'est dit pour exprimer les exigences d'un besoin : *Les* ABOIS *de l'estomac.* (Rabelais.) ‖ Attaques ou poursuites importunes : *Les abois des* CRÉANCIERS. ‖ Agonie, grand danger, situation désespérée : *Calais,* AUX ABOIS, *dut se rendre.*

— SYN. **Aboi, aboiement, jappement**. *Aboi* est le cri particulier du chien domestique, *aboiement*, le cri générique de l'espèce canine. *Jappement* est le cri du petit chien.

ABOIEMENT ou **ABOÏMENT** n. m. Faculté, action d'aboyer ; aboi, cri du chien : *Le chien donne l'alarme par des* ABOIEMENTS *réitérés.* (Buff.) ‖ Se dit aussi, en terme de chasse, du cri de quelques autres animaux : *L'*ABOIEMENT *d'un élan, d'une antilope.* ‖ Se dit quelquefois de certains sons qui font entendre l'homme par suite de maladie : *Les* ABOIEMENTS *du ventre.*

— Par ext. Grand bruit produit par une force de la nature, etc. : *Les* ABOIEMENTS *du vent, des flots, de la tempête.*

— Fig. Cris importuns, poursuites réitérées et fatigantes : *Les* ABOIEMENTS *perpétuels de la critique assoupissent l'inspiration.* (Th. Gaut.) V. ABOI.

— ENCYCL. *L'aboiement* n'existe pas chez les chiens sauvages, et ce fait a servi de caractère distinctif. D'ailleurs, certains chiens sauvages apprennent assez facilement à aboyer dans la société des chiens domestiques ; inversement, des chiens domestiques, abandonnés en terre déserte, paraissent avoir perdu cette habitude au bout de quelques générations.

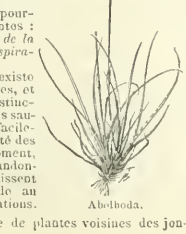

Abolboda.

ABOLBODA n. m. Genre de plantes voisines des joncées, à fleurs hermaphrodites, à ovaire triloculaire et à ovules nombreux. Les *abolboda* sont des plantes herbacées et vivaces, des marais de l'Amérique tropicale.

ABOLIR (lat. *abolere*, même sens) v. a. Anéantir, annuler, supprimer : *Philippe IV* ABOLIT *l'ordre des Templiers.*

Quand l'usage est mauvais, il faut qu'on l'*abolisse*.
VOLTAIRE.

Anc. dr. crim. *Abolir un crime*, En interdire la poursuite. ‖ *Crime aboli*, Crime couvert par la prescription, et jadis, Crime dont le souverain avait interdit la poursuite.

S'abolir, v. pr. Etre aboli, s'effacer, tomber en désuétude : *Les lois absurdes* S'ABOLISSENT *d'elles-mêmes.* (D'Agness.) ‖ Ne pouvoir plus être poursuivi : *Tout crime* S'ABOLIT *au bout d'un certain nombre d'années.*

— SYN. **Abolir, abroger, annuler, casser, infirmer, révoquer**. *Abolir* et *abroger* expriment une idée commune, et signifient généralement mettre hors d'usage, avec cette différence que *abroger* ne s'emploie qu'en parlant des lois, des édits, etc. *Abolir* se rapporte plutôt à ce qui tient aux mœurs, aux usages, aux religions, aux institutions. *Révoquer* se dit pour Revenir sur ce qui a été précédemment accordé. *Casser* signifie Détruire ce qu'une autre autorité avait établi. *Infirmer* se dit des cours d'appel qui réforment les jugements des tribunaux inférieurs, ou enlèvent à une disposition la force et l'autorité qu'elle devait avoir. *Annuler* signifie Frapper de nullité ce qui a été fait.

— SYN. **Abolir, anéantir, détruire, exterminer**. *Détruire*, c'est ôter violemment l'existence à quelque chose. *Exterminer*, c'est faire périr des hommes ou des animaux. *Abolir*, c'est détruire des usages en vigueur. *Anéantir*, c'est faire disparaître la matière même des choses.

ABOLISSABLE adj. Qui peut ou doit être aboli : *Loi, coutume* ABOLISSABLE.

ABOLISSEMENT n. m. Action d'abolir ; suppression, anéantissement : *L'*ABOLISSEMENT *des abus, des privilèges.*

ABOLISSEUR n. m. Celui qui abolit.

ABOLITIF, IVE adj. Qui a pour objet d'abolir : *Décret* ABOLITIF. *Loi* ABOLITIVE.

ABOLITION (*si*) n. f. Action d'abolir, suppression, anéantissement : ABOLITION *de l'esclavage. Le 21 septembre 1792, la Convention vota* l'ABOLITION *de la royauté.*

— Dans un sens religieux, Effacement, remise : *L'absolution équivaut à* l'ABOLITION *des fautes, des péchés.*

— ENCYCL. Dr. anc. On appelait *droit d'abolition* le droit attribué au roi de soustraire à l'application de la loi celui qui s'était rendu coupable d'un crime capital. L'*abolition*, analogue à notre amnistie, avait pour effet, non seulement d'effacer les condamnations, mais aussi de soustraire le coupable aux poursuites, et de les anéantir si elles étaient déjà commencées. Les *lettres d'abolition* étaient une forme spéciale des *lettres de grâce*. (V. ce mot.) On nommait *lettres d'abolition générale* celles que le roi accordait quelquefois à une province, à une ville, pour un crime contre l'autorité royale. Les *ressions d'abolition spéciale* étaient celles accordées à un individu ou à un groupe de personnes pour un même crime.

— SYN. **Abolition, absolution, grâce, pardon, rémission**. Le *pardon* s'applique à un offenseur ; l'*absolution*, à un accusé ; la *grâce* est un acte de clémence du souverain. L'*abolition* est un acte de clémence absolu qui ne laisse aucun vestige du crime. La *rémission* est un acte de clémence partielle.

ABOLITIONNISME ou **ABOLITIONISME** (*si*) n. m. Système, doctrine, principes des abolitionistes : *L'*ABOLITIONNISME *est né en Angleterre.*

ABOLITIONNISTE ou **ABOLITIONISTE** (*si*) n. m. Partisan de l'abolition de la traite et de l'esclavage des noirs : *La France, l'Angleterre et les Etats-Unis comptent de célèbres* ABOLITIONNISTES. ‖ Adversaire des douanes, des tarifs, et surtout de la prohibition des marchandises étrangères, ou de droits trop élevés sur ces marchandises.

— Adjectiv. Qui se rapporte à l'abolitionnisme : *Le système* ABOLITIONNISTE *est tout en faveur des consommateurs.*

— SYN. **Antiesclavagiste**. — ANTON. **Protectionniste**.

ABOLITOIRE adj. Qui abolit, qui a la puissance d'abolir : *Sentence* ABOLITOIRE.

ABOLLA n. f. Manteau double ou très épais, noué ou agrafé sur l'épaule, que portaient les soldats romains. Sous l'empire on adoptait souvent l'*abolla* dans la vie civile. L'*abolla major* était le long manteau des philosophes grecs.

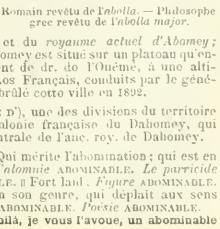

Romain revêtu de l'*abolla*. — Philosophe grec revêtu de l'*abolla major*.

ABOMASUM (*som'*) du lat. *ab*, et *omasum*, panse) n. m. Quatrième estomac des ruminants. Donne chez les veaux et les agneaux la *présure* qui sert à faire cailler le lait. V. CAILLETTE.

ABOMEY, ville d'Afrique dans la Guinée septentrionale, cap. de l'*ancien royaume de Dahomey* et du *royaume actuel d'Abomey* ; 20.000 hab. environ. Abomey est situé sur un plateau qu'enveloppe le Zou, affluent de dr. du l'Ouémé, à une altitude de 325 mètres. Les Français, conduits par le général Dodds, ont pris et brûlé cette ville en 1892.

ABOMEY (ROYAUME D'), une des divisions du territoire de protectorat de la colonie française du Dahomey, qui comprend la partie centrale de l'anc. roy. de Dahomey.

ABOMINABLE adj. Qui mérite l'abomination ; qui est en horreur ; exécrable : *Calomnie* ABOMINABLE. *Le parricide est un crime* ABOMINABLE. ‖ Fort laid : *Figure* ABOMINABLE.

— Fam. Mauvais en son genre, qui déplaît aux sens et à l'esprit : *Tableau* ABOMINABLE. *Poésie* ABOMINABLE.

— ALLUS. LITTER. **Voilà, je vous l'avoue, un abominable** homme ! Le [illegible] d'Orgon dans *Tartuffe*, acte V, scène XI, quand il [illegible] sous la table, [illegible] enfin de la profonde perv[illegible] de l'hypocrite. Dans l'application, ce vers est le [illegible] sentiment de colère et d'indignation [illegible] une [illegible]. — **Quel crime abominable!** Allusion à un hémistiche de la fable *les Animaux malades de la peste*.

L'abominable, n. m. Ce qui est abominable : *A Nantes, Carrier pour [illegible] que* l'ABOMINABLE.

— SYN. Abominable, détestable, exécrable. Ce qui est *détestable* [illegible] et [illegible]. Ce qui est *abominable* [illegible] la religion et à la morale. Ce qui est *exécrable* [illegible] l'imagination et l'horreur. Ces adjectifs [illegible] dans un sens moins rigoureux : *style détestable, exécrable*, style mauvais, très mauvais.

ABOMINABLEMENT adv. D'une manière abominable.

— Fam. Fort mal : *Lire, chanter* ABOMINABLEMENT. ‖ Dans ce dernier sens, il se construit même avec un autre adverbe ; et alors, il est augmentatif : *Il chante* ABOMINABLEMENT MAL. — Par exagér. Beaucoup, excessivement : *Personne* ABOMINABLEMENT *laide.* VOISENON.

ABOMINATION (*si*, n. f. Ce mot, à l'origine, signifia Nausée, envie de vomir : *La moelle exalte l'estomac, donne appétit de manger et de* ABOMINATION. (Boileau.) Aujourd'hui, il signifie Aversion, horreur, exécration.

— *Etre en abomination*, Etre un objet d'horreur, d'aversion, d'exécration : *Le fripon* EST EN ABOMINATION *à tous les gens de bien.* ‖ *Avoir en abomination*, Exécrer, avoir en horreur, maudire : *Charles* A AVAIT EN ABOMINATION *l'œuvre entière de la Révolution.*

— Fam. et par exagér. Ce qui est dans un état d'imperfection ; chose simplement mauvaise, choquante, désagréable : *Livre plein d'*ABOMINATIONS.

— Dans la langue de l'Ecriture, Crime affreux, action horrible, débauches : *Le pécheur regrette trop tard les* ABOMINATIONS *de sa vie.*

— Plus particulièrem. Se dit du culte des idolâtres, des erreurs de l'idolâtrie : *Au temps d'Isaac et de Jacob,* l'ABOMINATION *s'était répandue sur toute la terre.* Pasc.

— Par allus. Se dit pour marquer une époque où tout est renversé, confondu, détruit, etc.

L'abomination de la désolation. Dans l'Ecriture sainte, Le comble de l'impiété et de la profanation.

ABOMINER (lat. *abominari*, repousser comme un mauvais présage) v. a. Avoir en horreur, en exécration : *Il faut* ABOMINER *la mémoire de Néron.*

S'abominer, v. récipr. Se haïr, se détester réciproquement : *Ils* S'ABOMINENT *cordialement.* Fam.

À-BON-COMPTE (*con-t'*) n. m. Se dit d'un acompte fait à l'avance et destiné à subvenir à une partie d'un payement dont l'allocation est autorisée, et dont le montant n'est pas encore déterminé. ‖ Pl. *Des* À-BON-COMPTE.

ABONDAMMENT adv. Avec abondance, en grande abondance : *Parler, boire, manger* ABONDAMMENT. ‖ Amplement, pleinement : *Les pièces d'Eschyle sont* ABONDAMMENT *remplies de chœurs et de récits.* Laharpe.

— SYN. **Abondamment, en abondance, amplement, beaucoup, bien, considérablement, copieusement, à foison, fort, largement**. *Beaucoup* a rapport à la quantité. *Fort* exprime l'intensité, l'énergie. *Bien* a pour idée accessoire un sentiment d'approbation, d'admiration ou de surprise. *Considérablement* annonce une grande quantité de choses d'importance. *Abondamment* exprime une quantité relative, excédant celle que réclame l'usage des choses. *En abondance* exprime le superflu. *Copieusement* a rapport à la consommation, et s'emploie souvent par plaisanterie. *Largement* regarde les choses données ou fournies avec libéralité. *A foison* suppose une multitude de petites choses de la même espèce qui semblent fourmiller. *Amplement* fait penser à l'application ou à l'usage des choses et exprime qu'il en reste.

ABONDANCE n. f. Grande quantité, profusion : *Les Etats-Unis produisent du blé en* ABONDANCE.

— Etat où l'on jouit de tout ce qui est nécessaire à la vie, biens, richesses, etc. : *Combien manquent de tout, pendant que le riche est dans* l'ABONDANCE ! ‖ Fertilité, fécondité : *L'irrigation répand* l'ABONDANCE *dans une contrée.*

— Se dit, dans les colléges, du vin mêlé de beaucoup d'eau, que l'on sert à table aux pensionnaires.

Grenier d'abondance, Magasins remplis de grains, que l'on tient en réserve pour les années de disette ou par précaution administrative.

— *Pays d'abondance*, Pays dont le sol produit en grande quantité les choses nécessaires aux besoins de l'homme.

— Fig. *Abondance de cœur*, Plénitude de sentiment, épanchement affectueux : *Les criminels ont quelquefois des moments où la vérité leur échappe d'*ABONDANCE DE CŒUR.

— *Parler d'abondance*, Parler sans préparation, improviser. ‖ *Parler avec abondance*, Parler avec facilité, en donnant à ses idées tous les développements convenables.

— PROV. **Abondance de biens ne nuit pas**. On accepte encore, par mesure de prévoyance, une chose dont on a déjà une suffisante quantité.

— LOC. ADV. : **D'abondance**, De plus, en outre. ‖ **En abondance**, Abondamment, en grande quantité.

ENCYCL. Econ. pol. L'*abondance* est le contraire de la disette et de la famine, ces termes indiquant les conséquences extrêmes, en sens opposé, de la loi de l'offre et de la demande. L'abondance des produits agricoles tient surtout à des conditions d'ordre naturel, tandis que l'abondance des produits manufacturés est un excès tout artificiel de production. Aussi la première est-elle un bien, tandis que la seconde est une source de crise lorsqu'elle ne résulte pas d'un abaissement du coût et d'une amélioration dans les moyens de production. L'abondance et la disette ont un correctif dans la facilité des communications, qui permet le transport rapide des produits, mais les droits de douane contrarient toujours, dans une certaine mesure, le rétablissement de l'équilibre.

— Littér. Affluence de mots et de tours heureux pour exprimer les nuances des idées, des sentiments et des images ; facilité d'élocution, richesse d'expressions : *Il y a dans Victor Hugo une* ABONDANCE *admirable.*

— Myth. L'*Abondance* était une divinité allégorique, qui n'eut point de temple, bien qu'elle symbolisât la richesse, le bien-être, etc., par sa brillante santé et par la corne remplie de fleurs et de fruits qu'elle tenait entre les mains. Cet attribut, la *Corne d'abondance*, est, d'après

la tradition la plus répandue, une corne de la chèvre Amalthée, nourrice de Jupiter. D'après d'autres mythologues, elle avait été arraché e par Hercule au fleuve Achélous. Elle a aussi été donnée pour attribut à diverses autres divinités bienfaisantes, telles que Cérès, Cybèle, la Fortune, à de nombreux personnifications comme le Nil, etc. (V. AMALTHÉE, ACHÉLOUS.) — Comme élément décoratif, on rencontre la corne d'abondance dans la composition des bijoux étrusques, dans les candélabres du style Louis XVI, et elle fait très fréquemment partie du décor de la faïence de Rouen. ‖ S'emploie plaisamment en parlant de certains maris :

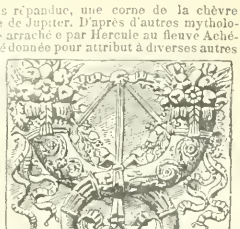

Cornes d'abondance.

Jean, l'an passé, fit sa femme d'Hortense;
Chez lui, depuis, on roule sur l'argent,
Et chacun dit qu'en la prenant,
Il a trouvé la *corne d'abondance*.

— SYN. **Abondance, aisance, opulence, richesse.** L'*abondance* résulte de l'affluence de toutes sortes de biens. L'*aisance* permet de se procurer les commodités de la vie. La *richesse* marque quelques degrés au-dessus de l'aisance. L'*opulence* est la très grande richesse.

— SYN. **Abondance** (en). V. ABONDAMMENT.

— ANTON. **Dénuement, disette, famine, gêne, indigence, manque, misère, pauvreté, pénurie, rareté.**

ABONDANCE ou **NOTRE-DAME-D'ABONDANCE**, ou **ABONDANCE-L'ABBAYE**, ch.-lieu de cant. (Hte-Savoie), arrond. et à 30 kil. de Thonon, sur la Dranse; 1.450 hab. Anthracite, bétail, fromages dits *vacherins*.

ABONDANT, ANTE adj. Qui renferme avec abondance : *Les pays du Nord sont les plus* ABONDANTS *en mines de fer.* (Buff.) ‖ Fertile, qui produit en abondance : *La Beauce est* ABONDANTE *en blés.* ‖ Qui est en grande quantité : *Le marbre est* ABONDANT *dans les Pyrénées.*

— Fig. Riche en idées, fécond en expressions : *Théophile Gautier est précis et* ABONDANT.

— Arithm. *Nombre abondant.* Nombre inférieur à la somme de ses diviseurs. Ex. : 12 dont les diviseurs 1, 2, 3, 4, 6 ont pour somme 16.

— n. m. En algèbre, se dit d'un système où le nombre des équations distinctes est supérieur à celui des inconnues. ‖ On dit mieux SURABONDANT.

— **D'abondant,** loc. adv. Outre cela, de plus. (Vieux.)

ABONDE, la principale des fées bienfaisantes, qui, suivant nos aïeules, venaient la nuit dans les maisons et y apportaient toutes sortes de biens.

ABONDEMENT n. m. Majoration, suraddition.

— ENCYCL. Dans l'administration de la marine, la retenue de 3 p. 100 à exercer pour le service des pensions sur la solde du personnel ouvrier des arsenaux et établissements de la marine, sur les salaires des gardiens auxiliaires, ouvriers et journaliers du service hydrographique, sur les salaires des journaliers du ministère, etc., est liquidée d'après le procédé suivant : les journées sont décomptées sur les états pour leur prix net, c'est-à-dire déduction faite de ladite retenue, et le total de l'état est ensuite *abondé* en bloc de 3 p. 100.

ABONDER (lat. *abundare,* couler abondamment en parlant de l'eau) v. n. Affluer, arriver en grande quantité : *Chaque matin, les produits de la France entière* ABONDENT *aux halles de Paris.* ‖ Produire, posséder en grande quantité; être fertile en : *La Crimée* ABONDE *en blés.* ‖ Se trouver en grand nombre, en grande quantité : *Le thon* ABONDE *dans la Méditerranée.*

— Se construit quelquefois avec DE :

D'ignorance et d'erreur toute la terre *abonde.*
BERTAUT.

— *Abonder dans le sens de quelqu'un,* Se ranger à son opinion, être de son avis. ‖ *Abonder dans son sens,* Tenir à son propre sentiment, croire que l'on a toujours raison; ne point céder à l'opinion d'autrui.

— LOC. PROV. **Ce qui abonde ne vicie pas, ou ne nuit pas,** Ce qui est de trop n'empêche pas la validité d'un acte, d'une procédure.

ABONNABLE adj. Qui peut s'abonner, qui est susceptible de s'abonner. ‖ En style de journaux, on appelle *matière abonnable* les abonnés en expectative.

ABONNATAIRE adj. Qui est concédé par abonnement : *La gestion* ABONNATAIRE *a l'immense avantage d'intéresser le gérant à la bonne exécution du service.*

— Substantiv. Entrepreneur chargé d'un marché par abonnement.

ABONNÉ, ÉE n. et adj. Celui, celle qui a pris un abonnement : *Les* ABONNÉS *d'une revue, d'un théâtre. Personne* ABONNÉE *à un journal.*

— Adc. dr. Celui, celle qui avait obtenu un abonnement.

ABONNEMENT n. m. Convention, marché qui se fait à prix fixe, ou moyennant une souscription généralement payée d'avance, pour recevoir un journal, assister à des spectacles, à des fêtes, etc. : *Prendre, faire un* ABONNEMENT. *Refuser un* ABONNEMENT. *Payer par* ABONNEMENT.

— Adc. dr. Convention par laquelle, on rachetait, à un prix fixé d'avance, une redevance dont la valeur était incertaine et variable.

— ENCYCL. *L'abonnement* est une convention entre l'administration et le contribuable, qui a pour objet de substituer à l'acquittement successif de droits éventuels le payement d'une somme à forfait pour un temps déterminé.

Les débitants de vins, cidres, poirés et hydromels peuvent se soustraire à l'exercice du *droit de détail* (v. BOISSONS) au moyen d'un abonnement qui peut être *individuel* (s'il est contracté par un seul débitant), par *corporation* (s'il engage solidairement tous les débitants d'une même ville), ou par *commune.* Dans ce dernier cas, le droit de détail et le *droit de circulation* sont remplacés par le payement d'une somme exigible de la commune de quinzaine en quinzaine. (Lois des 28 avr. 1816, 21 avr. 1832, 25 juin 1841 et 21 juin 1865.) Les brasseurs de Paris et des villes de plus de 30.000 âmes peuvent contracter des abonnements pour remplacer l'acquittement du *droit de fabrication.* (Loi du 28 avril 1816.)

Les conseils municipaux peuvent consentir avec la régie des contributions indirectes un abonnement pour la *perception des octrois* au profit de la commune par les agents ordinaires de la régie. (Loi du 28 avril 1816.)

Des abonnements peuvent être consentis par la même régie avec les entrepreneurs de *voitures publiques* à service régulier, qu'il s'agisse de « voitures de terre » ou de « voitures d'eau ». (Loi du 25 mars 1817.)

L'ord. du 5 août 1818 permet aux communes de contracter des abonnements les dispensant des charges qui leur incombent quant au casernement des troupes en garnison. Les concessionnaires de *mines,* tenus de payer à l'Etat une redevance fixe et une redevance proportionnelle, peuvent substituer à cette dernière le payement d'une somme par voie d'abonnement. (Loi du 21 avril 1810; décr. des 6 mai 1811 et 11 février 1874.)

Les Sociétés commerciales dont les actions et obligations sont soumises à un *droit de timbre* peuvent contracter avec l'administration de l'enregistrement un abonnement en vertu duquel elles payent annuellement 5 centimes par 100 francs du montant des actions ou des obligations. (Loi du 5 juin 1850.)

Abonnements représentatifs des subventions dues par les industriels pour dégradation des chemins vicinaux. V. CHEMINS VICINAUX.

— *Abonnement (fonds d').* Somme fixe que l'Etat alloue aux préfets et aux sous-préfets pour frais de bureaux et d'administration. Le chiffre de l'abonnement, qui varie selon la population, l'importance du service, etc., est fixé par décret pour chaque département, sur la proposition du ministre de l'intérieur. Les préfets et sous-préfets n'ont pas à rendre compte de l'emploi de ces fonds.

— *Abonnement aux journaux.* Les bureaux de poste reçoivent des abonnements aux journaux, revues et recueils périodiques, moyennant, pour la France et les colonies, un droit de 1 0/0 en sus de l'abonnement, plus une taxe fixe de 0 fr. 10. (Lois du 7 avr. 1879, du 17 juill. 1880; Décret du 21 août 1892.) Le plus souvent la poste prélève le montant de ces droits sur le prix de l'abonnement. — Dans les relations internationales, le droit de commission est de 3 0/0.

— ANTON. **Désabonnement.**

ABONNER (composé de *à* et *bonne,* anc. forme de *borne;* borner, faire une convention limitative) v. a. Prendre un abonnement pour quelqu'un, au nom de quelqu'un : ABONNEZ-*moi à ce journal.*

— On a dit d'une manière analogue : ABONNER *une province à cent mille écus,* c'est-à-dire Percevoir sur elle cent mille écus pour ses impositions, ses taxes, etc.

— Féod. *Abonner un hommage,* Le changer en quelque autre devoir. ‖ *Abonner une rente,* L'aliéner.

S'abonner, v. pr. Prendre un abonnement pour son propre compte. On dit : S'ABONNER *à quelque chose.* S'ABONNER AVEC *quelqu'un.*

— Convenir de payer une somme fixe pour une taxe, une redevance annuelle : *On* S'ABONNAIT *jadis* AVEC *les curés pour la dîme.*

— ANTON. **Désabonner, se désabonner.**

ABONNIR (rad. *bon*) v. a. Rendre bon, rendre meilleur : *Les caves fraîches* ABONNISSENT *le vin.*

— En T. de céram., Faire sécher la terre à demi et la rendre ainsi bonne à être rebattue.

— Neutralem. Devenir bon, devenir meilleur : *Le vin* ABONNIT *dans la cave.*

S'abonnir, v. pr. Devenir bon, devenir meilleur : *Les fruits* S'ABONNISSENT *en mûrissant.*

ABONNISSEMENT n. m. Action d'abonnir, de s'abonnir; état de ce qui s'est abonni. (Vieux.) ‖ On dit plutôt aujourd'hui BONIFICATION OU AMÉLIORATION.

ABONY, ville de Hongrie, comitat de Pesth, à 85 kilom. E.-S.-E. de Budapest; 12.000 hab.

ABORD n. m. Action d'aborder, de prendre bord sur une côte, dans un port. ‖ Arrivée dans un lieu quelconque : *A son* ABORD *en Egypte, Pompée fut mis à mort.* ‖ Accès, approche, surtout en parlant des lieux où les navires peuvent mouiller : *Les* ABORDS *des îles de l'Océanie sont dangereux.*

— Par ext. Les alentours d'une ville, d'une maison, d'un jardin, etc. : *Les* ABORDS *de Paris sont occupés par des cultures maraîchères.* (Dans ce sens, il s'emploie toujours au pluriel.)

— Attaque, approche, soit par terre, soit par mer :

De ces vieux ennemis va soutenir l'*abord.*
CORNEILLE.

‖ Manière, façon d'accueillir, ou dont on est accueilli : *Henri IV avait l'*ABORD *bienveillant.* (Ne s'emploie pas au pluriel dans cette acception.)

— n. m. pl. Art mil. Terrains situés en avant et sur les flancs d'une position militaire dans la limite de la portée efficace des armes.

— LOC. ADV. : **Au premier abord,** A première vue. ‖ **De prime abord,** Au premier instant, à première vue. ‖ **Dès l'abord,** Dès le commencement. ‖ **D'abord,** Premièrement, sur-le-champ. ‖ **Tout d'abord,** Sur-le-champ. ‖ **A l'abord,** D'abord, au commencement.

— LOC. CONJ. **D'abord que,** Aussitôt que, dès que : D'ABORD *qu'il le vit, il le reconnut.* (Vieux.)

ABORDABLE adj. Qu'on peut aborder : *Les côtes de Norvège sont peu* ABORDABLES. ‖ En parlant des personnes, Qui est d'un abord facile : *Fénelon était très* ABORDABLE.

— Fig. Se dit aussi des choses que tout le monde peut acheter : *Les progrès de l'industrie ont rendu presque toutes les marchandises* ABORDABLES.

ABORDAGE n. m. Action par laquelle un navire en accoste un autre pour l'attaquer : *Monter, sauter à l'*ABORDAGE. ‖ Choc accidentel de deux navires : *Le brouillard cause de fréquents* ABORDAGES. ‖ Manœuvre par laquelle une embarcation accoste sans secousse un navire.

— Par ext. Action de se heurter ou d'être heurté. ‖ Fig. et fam. Attaque en paroles, injures, etc. : *Don Juan soutient d'une façon comique l'*ABORDAGE *de monsieur Dimanche.*

— *A l'abordage!* Commandement à l'équipage de s'élancer sur le pont du navire ennemi. ‖ *Prendre quelqu'un à l'abordage,* Lui demander une chose à l'improviste, sans lui donner le temps de réfléchir.

— ENCYCL. Mar. L'*abordage* est une manœuvre de guerre par laquelle un navire s'accroche à un bâtiment ennemi au moyen de crocs en fer appelés grappins ou en engageant ses vergues dans le gréement. L'équipage de l'assaillant se précipite sur le pont du navire ennemi et s'efforce de l'enlever. L'abordage est une sorte d'assaut. Les Français ont eu des succès nombreux dans ce genre de combats : les abordages de Jean Bart, puis des corsaires sous la République et l'Empire, en particulier ceux de Surcouf, sont restés célèbres. Avec l'artillerie moderne et les torpilles, ce genre d'abordage est devenu impossible.

On appelle encore *abordage* la manœuvre de guerre par laquelle un navire se dirige avec vitesse sur un autre, de façon à lui enfoncer dans le flanc son éperon saillant sous la flottaison et à lui faire une énorme déchirure. L'abordé coule immédiatement; mais l'abordeur lui-même peut ne pas réussir à se dégager à temps, ou avoir son avant si endommagé qu'il soit lui-même en péril. Cet abordage est beaucoup plus terrible que l'ancien combat à l'abordage, par lequel les navires souffraient rarement d'avaries majeures.

— Dr. On donne le nom d'*abordage* ou de *collision* au choc accidentel de deux navires qui se heurtent par cause fortuite, ou faute de précautions ou de surveillance. Avec les navires à voiles construits en bois, ces accidents étaient beaucoup moins fréquents et moins terribles; mais, avec les navires à vapeur modernes construits en fer, et dont l'énorme masse est animée de vitesses considérables, ils sont le plus grand danger de la navigation actuelle et prennent souvent les proportions d'une catastrophe. Pour prévenir ces terribles malheurs, toutes les nations maritimes ont adopté des règles internationales, qu'on cherche toujours à améliorer et à compléter.

Les marins sont assujettis au règlement du 21 février 1897, qui reproduit les dispositions arrêtées, à la fin de 1889, par la Conférence maritime internationale de Washington, ou du moins celles de ces dispositions sur lesquelles, dès l'origine ou postérieurement, l'entente a pu s'établir entre les gouvernements. Ce règlement détermine les manœuvres à faire pour éviter l'abordage, les feux que doivent porter les navires, les règles de barre et de route, les signaux phoniques, et spécialement les signaux de détresse.

Comme principe de manœuvre, le vapeur doit toujours se déranger pour un voilier. Entre deux voiliers recevant le vent du même bord, celui qui est au vent doit s'écarter de la route de celui qui est sous le vent. Entre deux voiliers au plus près sous des amures différentes, le navire bâbord amures s'écarte. Enfin, le voilier vent arrière se dérange pour tous les autres voiliers.

Le choc de deux navires fait l'objet de prescriptions différentes, suivant qu'il a lieu en mer ou dans des eaux intérieures : dans le premier cas, on applique les règles du Code de commerce; dans le second, le droit commun.

Si l'*abordage* résulte d'un cas fortuit, il n'entraîne aucun droit de répétition pour le navire qui l'a éprouvé; s'il a lieu par la faute d'un des capitaines, la réparation du dommage incombe à ce dernier; s'il y a incertitude sur les causes de l'abordage, le dommage est réparé à frais communs, et par égale portion par les deux navires. (C. comm., art 407.)

L'abordage peut donner naissance à une action en dommages-intérêts contre le navire abordeur. Les art. 435 et 436 du Code de commerce établissaient, pour ces actions, une prescription très abrégée. La loi du 24 mars 1891, qui a modifié ces articles, ne subordonne plus l'action à la rédaction du protêt, et accorde au capitaine un délai d'un an pour introduire sa demande en justice.

La loi du 21 mars 1891 sur les *accidents et collisions en mer* détermine l'assistance, les formalités à remplir après l'abordage, les engins de sauvetage dont les navires doivent être pourvus, et les pénalités. Cette loi punit d'une amende de 10 à 300 francs et d'un emprisonnement de 3 jours à 1 mois les infractions au règlement sur les feux et sur les signaux en temps de brume (art. 1er). L'amende peut être portée à 500 francs et l'emprisonnement à 3 mois si ces infractions ou l'inobservation des règles sur la route à suivre et les manœuvres à exécuter ont été la cause d'un abordage (art. 2). Ces règles, comme nous l'avons dit plus haut, sont déterminées par le règlement du 21 février 1897. L'assistance est un devoir positif, auquel on ne se dérobe qu'en se rendant coupable d'un délit : le capitaine doit porter secours aux bâtiments en péril aussitôt qu'il peut le faire sans danger pour son propre navire; sinon, il est puni de 200 à 300 francs d'amende, d'un emprisonnement de 1 mois à 1 an (qui peut aller à 2 ans si des passagers ont péri dans le naufrage) et du retrait temporaire ou définitif de son commandement.

Les tribunaux compétents sont les tribunaux maritimes commerciaux, créés par le décret-loi du 24 mars 1852.

ABORDANT, ANTE adj. Qui va à l'abordage : *Navire* ABORDANT. *Frégate* ABORDANTE.

— S'empl. substantiv. en parlant d'un navire ou d'une frégate qui fait l'abordage : *L'*ABORDANT. *L'*ABORDANTE.

ABORDÉ, ÉE n. Se dit d'un navire qui reçoit l'abordage : *L'*ABORDÉ *peut réclamer une indemnité à l'abordeur.*

ABORDÉE n. f. Vieux mot qui signifiait Accès, début.

— **D'abordée,** loc. adv. Tout d'abord : D'ABORDÉE *nous emportâmes le faubourg et les barricades.* (Montluc.) ‖ On disait aussi A L'ABORDÉE.

ABORDER (rad. *bord*) v. n. Arriver au bord, au rivage, prendre terre : *Robinson Crusoé* ABORDA *dans l'île Juan-Fernandez.* ‖ Arriver, venir, s'approcher :

Entre nous, verras-tu, d'un esprit bien tranquille,
Chez la femme *aborder* et la cour et la ville?
BOILEAU.

— *Aborder à un navire,* Diriger une embarcation de façon qu'elle puisse arriver à toucher un bâtiment sans le heurter. ‖ *Aborder de front étable,* Se dit de deux navires qui se choquent par les étraves. ‖ *Aborder de long en long,* Joindre un vaisseau côte à côte. ‖ *Aborder par l'avant, par la hanche, par l'arrière,* etc., Heurter un vaisseau par l'avant, etc. ‖ *Aborder en travers,* Couler un vaisseau à fond en l'abordant. ‖ *Aborder sous le vent,* Se placer au vent de son adversaire pour l'aborder. ‖ *Aborder par le vent,* Se placer par derrière et sous le vent de son adversaire pour aborder de long en long. ‖ *Aborder à l'ancre,* Mouiller une ancre avant d'accrocher le navire ennemi.

— v. a. Prendre bord, s'approcher : ABORDER *un rivage.*

— S'approcher de quelqu'un pour lui parler ; le joindre, l'accoster : *Il faut* ABORDER *les vieillards avec révérence.*

— Art milit. Approcher hardiment de l'ennemi pour l'attaquer, le combattre, en parlant des armées de terre : ABORDER *l'ennemi à la baïonnette.*

— Chass. *Aborder la remise,* S'approcher sous le vent du refuge de la perdrix ou du faisan.

— Mar. Approcher d'un vaisseau : *Par gros temps, les embarcations* ABORDENT *difficilement les navires.* ‖ Se heurter accidentellement contre un vaisseau : *C'est généralement par un temps de brouillard ou la nuit qu'un navire en* ABORDE *un autre.* ‖ Atteindre un navire pour le prendre d'abordage : *Jean-Bart manœuvrait toujours de façon à* ABORDER *le vaisseau ennemi.*

— Fig. En venir à un sujet, à une question ; affronter : *Toute question religieuse est difficile à* ABORDER.

S'aborder, v. pr. S'accoster pour se parler : *Dans les désastres publics, tout le monde* S'ABORDE, *s'interroge.* ‖ Se heurter, s'entre-choquer accidentellement, ou pour se combattre : *On emploie les sirènes et les fanaux pour empêcher les vaisseaux de* S'ABORDER.

— SYN. **Aborder, approcher, avoir accès.** On *aborde* les personnes à qui on veut parler. On *a accès* là où l'on est reçu habituellement. On *approche* quelqu'un quand on vit dans sa familiarité.

— SYN. **Aborder, accoster, joindre.** On *joint* une personne en allant la trouver. On *aborde,* dans une assemblée, un grand, le maître de la maison. On *accoste,* sur le chemin, dans la rue, un voyageur, un passant.

ABORDEUR n. m. Le bâtiment qui fait un abordage : L'ABORDEUR *s'élance.* ‖ Nom donné aux marins composant le détachement qui doit être le premier à l'abordage.

— Adjectiv. : *Navire* ABORDEUR. *Marin* ABORDEUR.

AB ORE AD AUREM (*De la bouche à l'oreille*) loc. adv. lat. Se dit d'une confidence faite discrètement, *de la bouche* de celui qui parle *à l'oreille* de celui qui écoute, et aussi, dans l'enseignement, de leçons particulières : *Je ne reviendrai pas, monsieur le baron, sur les avantages de ces leçons données directement* AB ORE AD AUREM. (J. Richepin.)

ABORIGÈNE (*jè* — du lat. *ab,* de, et *origo, originis,* origine) adj. Se dit des personnes, des animaux et des plantes originaires du pays où ils vivent : *Les Japonais semblent être* ABORIGÈNES. (Voh.)

— n. m. pl. *Les aborigènes,* Nom donné aux premiers habitants d'un pays ou à ceux qui y vivaient au moment de sa découverte : *Les* ABORIGÈNES *de l'Amérique ont été désignés à tort sous le nom d' « Indiens ».*

— ENCYCL. Hist. Les Romains désignaient spécialement sous le nom d'*Aborigènes* les habitants primitifs de l'Italie centrale qui étaient, suivant les uns, des Sicules, suivant les autres, des Sabins.

— Législ. colon. Il existe en Angleterre une *Société de protection des aborigènes,* correspondant à la *Société française pour la protection des indigènes des colonies,* qui a pour but de défendre les indigènes des colonies anglaises contre la négligence ou les violences des colons ou des fonctionnaires anglais, et qui a déjà beaucoup fait en ce sens.

— SYN. SIMPLES. **Aborigène, autochtone, indigène, naturel.**

— ANTON. **Aubain, étranger, exotique.**

ABORNEMENT n. m. Action d'aborner, de mettre des bornes à un terrain. (On disait jadis *abornage.*) V. BORNAGE.

ABORNER (rad. *borne*) v. a. Borner, mettre des bornes à un terrain, pour le distinguer des terres voisines : ABORNER *un champ.*

ABORS, tribu indépendante qui vit dans les hautes vallées de l'Iade, à l'extrémité orientale de l'Himalaya, entre l'Assam et le Thibet. Ce nom, qui signifie *barbares* ou *ennemis,* lui a été donné par les habitants de l'Assam ; leur vraie appellation est celle de *Padanis.* — *Un* ABOR.

ABORTIF, IVE (lat. *abortivus,* même sens) adj. Prématuré, qui se produit avant le temps ; qui n'a pas reçu son entier développement : *Fœtus* ABORTIF.

— Substantiv. Enfant né avant terme : *Un* ABORTIF.

— Bot. Se dit d'une plante ou d'un organe qui n'a pas reçu son entier développement. ‖ *Fleur* ABORTIVE, Fleur qui tombe sans donner de signe de fécondation. ‖ *Fruit* ABORTIF, Fruit qui ne parvient pas à maturité, ou dont les graines sont infécondes. ‖ *Graine* ABORTIVE, Graine qui ne contient pas d'embryon. ‖ *Étamine* ABORTIVE, Étamine dont le filet ne porte pas d'anthère. ‖ *Pistil* ABORTIF, Pistil qui reste rudimentaire. ‖ *Plantes* ABORTIVES, Plantes dont les fleurs deviennent impropres à la reproduction.

— Méd. Se dit d'une maladie qui ne présente pas tous les caractères spécifiques, ou les présente très atténués : *Typhus* ABORTIF. *Fièvre* ABORTIVE. ‖ Propre à provoquer l'avortement : *Substances* ABORTIVES. ‖ Peut s'employer substantiv. : *La loi punit ceux qui prescrivent des* ABORTIFS.

Abot.

—ENCYCL. Les substances considérées comme *abortives* sont des emménagogues plus ou moins énergiques. Les plus connues sont la sabine, la rue fétide et le seigle ergoté. Elles sont dangereuses, et d'un effet très incertain. La maladie appelée *typhus abortif* n'est en réalité qu'une fièvre typhoïde légère.

ABOT (*bo*) n. m. Entrave qui s'attache au pâturon pour retenir les chevaux dans la prairie.

ABOTEAU n. m. Sorte de barrage interceptant en partie le courant d'une rivière.

ABOU, préfixe arabe signifiant *père :* ABOU-*Bekr,* père de la Vierge.

ABOUAM, village principal du Tafilet, sur l'Oued-Zig ; c'est le grand centre commercial du Sahara marocain, sur la route des caravanes entre le Maroc et le Tidikelt.

ABOU-ARICH, ville d'Arabie (Yémen), près de la mer Rouge ; 8.000 hab. Centre d'affaires important. Chef-lieu du *sandjak d'Abou-Arich.*

ABOU-BEKR, le premier des califes arabes, beau-père et successeur de Mahomet, mort à Médine en 634. Il porta d'abord le nom d'Abd-el-Caaba, et s'appela ensuite Abou-Bekr (père de la Vierge), lorsque le Prophète eut épousé sa fille Aïcha. Élu calife (632), après la mort du Prophète, dont il avait été l'un des premiers disciples, il dompta plusieurs révoltes, tandis qu'un de ses lieutenants dispersait l'armée du faux prophète Mousailama, et travaillait activement à la propagation de l'islamisme. Il a rassemblé les *révélations* éparses de Mahomet, et en a formé le Coran, en les faisant transcrire sur des feuilles de palmier et des peaux de brebis. Ce recueil est devenu le texte authentique du code religieux des Arabes.

ABOUCHEMENT n. m. Action d'aboucher, de mettre bout à bout des tubes ou des tuyaux, etc.

— Fig. Action de s'aboucher ; conférence, entretien entre deux ou plusieurs personnes : *Napoléon III fut la dupe de Bismarck dans leur* ABOUCHEMENT *à Biarritz, en 1865.*

— En T. d'anat., Union, jonction de deux vaisseaux. Syn. vulg. de ANASTOMOSE.

ABOUCHER v. a. Mettre bouche à bouche, bout à bout ; joindre ensemble deux tuyaux, deux vaisseaux, etc. ; les faire entrer l'un dans l'autre : ABOUCHER *des tubes.*

— Fig. Procurer à quelqu'un une entrevue, une conférence avec une autre personne : ABOUCHER *des témoins.*

S'aboucher, v. pr. Se réunir, se joindre, communiquer : *Le canal thoracique* S'ABOUCHE *dans la veine sous-clavière.*

— Fig. Avoir une conférence, un entretien dans le but d'arriver à un accommodement, à un arrangement : *Louis XI et le Téméraire* S'ABOUCHÈRENT *à Péronne.*

ABOUCHOUCHOU n. m. Sorte de drap qui se fabrique dans le midi de la France, pour être expédié dans le Levant. Il se compose de parties égales de laines française et espagnole.

ABOUDAD, un des noms du taureau créé par Ormazd et les Amischaspands, et qui contenait le germe de tous les êtres. V. GEUS-URVAN.

ABOU-DJAFAR, surnommé **l'Invincible,** deuxième calife abbasside, régna de 754 à 775. Il succéda à son frère Aboul-Abbas, fit la conquête de l'Arménie, de la Cilicie, de la Cappadoce et, en 762, fonda Bagdad dont il fit la capitale de l'empire musulman.

ABOUDJED n. m. Nom donné à l'alphabet arabe quand les lettres, rangées dans l'ordre de l'ancien alphabet sémitique, ont une valeur numérique correspondante à cet ordre (de 1 à 10, puis 20, 30, etc.).

ABOUEMENT ou **ABOÛMENT** (rad. *bout*) n. m. Jonction de deux pièces de bois qui affleurent exactement. ‖ On dit aussi ABASEMENT.

ABOUGRIR. Linguist. V. RABOUGRIR.

ABOUGRISSEMENT n. m. État d'une plantation d'arbres qui a été endommagée lors de sa première croissance. V. RABOUGRISSEMENT.

ABOU-HABLÉ, rivière du Kordofan, qui a sa source dans le Djebel-Nouba, et coule à l'E. et au N.-E. pendant 300 kilom. avant de disparaître dans le sable. Dans les années plurieuses, l'Abou-Hablé se déverse, dit-on, dans le Nil. Sur le parcours de la rivière, l'eau surabondante forme, pendant les mois de juin-octobre, des nappes d'eau temporaires, désignées ordinairement sur les cartes comme des lacs, sous les noms d'El-Birket, El-Rahab.

ABOU-HAMET, marché arabe de Nubie, à 190 kilom. au N.-O. de Berber, à l'extrémité sept. de la grande courbe du Nil, entre Dongola et Berber. C'est l'entrepôt des caravanes qui traversent le désert depuis Korosko.

ABOU-HAMMOU-MOUSA Ier, quatrième roi de Tlemcen, de la branche des Abd-el-Wadites (1308-1318), frère et successeur d'Abou-Zeyyan ; il agrandit ses États par la conquête de Médéah et d'Alger, mais échoua contre Bougie. Il périt assassiné.

ABOU-HAMMOU-MOUSA II, premier roi de Tlemcen, de la branche cadette des Beni-Zeyyan (1359-1384), parvint, à la suite de longues luttes contre les Mérinides du Maroc, à reconstituer le royaume de Tlemcen des Abd-el-Wadites ; il mourut en combattant les Marocains.

ABOU-HANIFA, chef des *hanéfites,* l'une des quatre sectes musulmanes orthodoxes, né à Koufah en 700, empoisonné en 767, par les ordres du calife Abd-Allah II. Il fut le plus célèbre imam de l'islamisme.

ABOU-HANNÈS (*nèss* — mot égypt. qui signifie *père Jean*) n. m. Expression que l'on emploie quelquefois pour désigner l'ibis, parce que cet oiseau se montre en Egypte vers la Saint-Jean.

ABOU-HARAZ, ville d'Afrique (Kordofan), à 50 kilom. S.-O. d'Obéid ; 7.000 hab. Point de départ des caravanes qui se rendent à Gadarif ou à Gallabat.

Abou-Hassan, opéra bouffe en un acte, musique de Weber, représenté à Darmstadt en 1810. Le sujet est tiré du *Dormeur éveillé,* l'un des jolis contes des *Mille et une Nuits.* La partition, l'une des premières de l'auteur, un peu inégale, mais fort agréable, faisait prévoir la personnalité que Weber devait affirmer si puissamment dans l'avenir. Traduit en français par Nuitter et Beaumont, *Abou-Hassan* fut représenté à Paris, au Théâtre-Lyrique, le 11 mai 1859.

ABOU-JAHIA, ange de la mort, chez les musulmans.

ABOUKIR, village d'Algérie, dép. d'Oran, à 12 kil. S.-E. de Mostaganem ; 1.900 hab., dont 1.300 Arabes. Eau minérale contre le rhumatisme, l'anémie, le lymphatisme.

ABOUKIR. Géogr. Bourgade d'Egypte, à 20 kilom. d'Alexandrie, sur la presqu'île d'Aboukir ; 1.000 hab. La rade, formée dans le voisinage, porte le même nom. Trois batailles ont eu lieu, de 1799 à 1801, à Aboukir.

— Hist. La *première bataille d'Aboukir* a eu lieu dans la rade le 1er août 1798. L'amiral Brueys, commandant de l'escadre qui avait amené l'armée française en Egypte, y était demeuré malgré les conseils de Bonaparte ; c'est là que Nelson vint l'attaquer. Malgré les audacieuses manœuvres de l'amiral anglais, Brueys, qui avait agi avec sa prudence habituelle, aurait pu être victorieux si le contre-amiral Villeneuve, commandant la droite de la flotte française, ne fût pas demeuré immobile, en dépit des signaux de l'amiral. Brueys, par suite de cette inaction, ne put prendre la flotte anglaise entre deux feux ; malgré ses héroïques efforts, il fut vaincu, et des treize vaisseaux de ligne français quatre seulement échappèrent à la destruction : ceux qu'emmena Villeneuve, et que les Anglais, très affaiblis, furent dans l'impossibilité de poursuivre.

La *seconde bataille d'Aboukir,* livrée le 25 juillet 1799, a eu lieu sur terre. En quelques heures, Bonaparte y jeta à la mer une armée turque de 18.000 hommes, qui l'entraînait tout entière. Ce fut la fin de cette journée que Kléber s'écria en pressant Bonaparte dans ses bras : « Général, vous êtes grand comme le monde ! »

Le 8 mars 1801, une *troisième bataille d'Aboukir* fut défavorable aux Français. Le général anglais Abercromby, avec 20.000 hommes, débarqua sur la plage et enleva la place, malgré les efforts du brave général Friant et de ses 1.600 combattants.

Aboukir (BATAILLE D'), tableau de Gros, musée de Versailles. Ce n'est pas un épisode, c'est un combat tout entier. Au premier plan, Murat, superbe cavalier, impassible sur son fougueux cheval blanc ; les soldats turcs fuient vers la mer. Six mois suffirent à Gros pour peindre ce beau tableau commandé par Murat, et qui parut au Salon de 1806. Il redevint la propriété du peintre en 1824, et fut acquis par Louis-Philippe en 1833 pour 25.000 francs.

ABOUL-ABBAS-ABD-ALLAH, surnommé **As-Saffah** (*le Sanguinaire*), premier calife de la dynastie des *Abbassides* (751-754). Sa domination s'établit par le meurtre de tous les Ommiades, sauf un, Abd-er-Rahman, le fondateur du califat de Cordoue.

ABOUL-CACEM, général turc du XIe siècle qui s'empara de Nicée, après la mort de Soliman Ier, fit trembler Alexis Comnène, empereur de Constantinople, et fut vaincu et tué par le schah de Perse Mélik Ier.

ABOULER v. a. Donner, apporter : ABOULE-*moi le reste de ce flacon de tafa.* (Dumanoir.) (Pop.)

— Arriver, venir : *Poupardin et sa fille peuvent* ABOULER *quand bon leur semblera.* (Labiche.)

ABOUL-FARADJ, surnommé **Al-Isfahâni,** écrivain persan, né à Ispahan en 897 de notre ère, mort en 967. Remarquable érudit et poète élégant, il composa plusieurs ouvrages pour les califes ommiades d'Espagne. Son œuvre la plus célèbre est le *Kitab-al-Aghani,* ou « Livre des chansons », recueil de fragments de poèmes mis en musique, qui a été publié à Boulak (1868).

ABOUL-FARADJ (*Gregorius* **Abulfaragius**), célèbre historien et médecin de la secte des chrétiens jacobites, né à Mélitène (Arménie) en 1226, mort à Mrahgah, près des sources de l'Euphrate, en 1286. Il a été évêque de Gouba, d'Alep, et enfin primat des jacobites. Il a composé deux *Chroniques* ou *Histoires universelles,* l'une en arabe l'autre en syriaque, et renfermant des détails peu connus sur les guerres des Mogols et des Tartares. Le texte arabe a été publié par Pockocke ; le texte syriaque des deux dernières parties, qui n'existent pas en arabe, a été publié par Abbeloos et Lamy. L'abbé Martin a édité les *Œuvres grammaticales d'Aboul'faradj* (Paris, 1872).

ABOUL-FAZL, grand vizir et historiographe du grand mogol Akbar, mort assassiné en 1602. Il est auteur d'une histoire intitulée *Akbar-Nameh* (Livre d'Akbar).

ABOUL-FÉDA, historien et géographe arabe, de la race illustre des Ayoubites, né à Damas en 1273, mort en 1331. Il contribua à chasser les chrétiens de la Palestine et lutta contre les Moogols. Son *Histoire abrégée du genre humain,* importante pour l'histoire de l'islamisme, et sa *Vraie Situation des pays,* l'ont placé au premier rang des écrivains arabes.

ABOUL-GAZI-BAHADOUR, historien tartare (1605-1665), khan du Khârezm depuis 1641, auteur d'une *Histoire généalogique des Mongols et des Tartares,* qui va d'Adam à son époque.

ABOULIE ou **ABULIE** (gr. *aboulia,* même sens) n. f. Absence de volonté. Espèce de folie où ce symptôme est dominant : *Les personnes atteintes d'*ABOULIE *sont abattues.*

— Psych. et pathol. L'*aboulie* ou *abulie* est une maladie de la volonté, que Guislain décrit de la manière suivante : « Les malades savent vouloir intérieurement, mentalement, selon les exigences de la raison. Ils peuvent éprouver le désir de faire ; mais ils sont impuissants à faire convenablement. Ils voudraient travailler, et ils ne peuvent... Lorsqu'on les abandonne à eux-mêmes, ils passent des journées entières dans leur lit ou sur une chaise. » Th. Ribot voit la cause de la plupart des cas d'aboulie dans un affaiblissement général de la sensibilité, dans une dépression des actions vitales. Elle paraît incontestablement liée à cette dépression. Dans d'autres cas, l'affaiblissement volontaire vient d'un sentiment de crainte, sans motif raisonnable, qui varie de la simple anxiété à l'angoisse et à la terreur qui stupéfie. Le sentiment de la peur n'étant pas insurmontable, le mal provient de ce que la puissance de réaction de l'individu est tombée au-dessous du niveau commun ; et cet affaiblissement de la puissance de réaction paraît lié à un épuisement du système nerveux moteur.

— BIBLIOGR. : Th. Ribot, *les Maladies de la volonté* ; Griesinger, *Traité des maladies mentales* ; Guislain, *Leçons sur les phrénopathies* ; R. Allier, *les Défaillances de la volonté.*

ABOULIOUN ou **ABOULLION** (*Apolloniatis lacus* des anciens), lac de la Turquie d'Asie (Anatolie), au pied du mont Olympe, au S.-O. de Brousse. Le plus grand de ses îlots renferme une petite ville (2.500 hab.), qui porte le même nom que le lac, et qui passe pour être l'*Apollonia* des anciens.

ABOUL-MAHACEN Ben-Taghry-Berdy, historien arabe du XVe siècle, né à Alep. Il a écrit, sous le titre de *Nodjoum elzaheri* (les *Étoiles brillantes*), une histoire de l'Egypte depuis la conquête musulmane jusqu'en 1453. Il est aussi l'auteur d'un précieux dictionnaire biographique, le *Menhet-el-Saly,* qui va jusqu'à la fin de la lettre M.

ABOUMANA, village de la haute Egypte, province de Girgeh, près de la rive droite du Nil. Le 17 février 1799, victoire remportée sur les Arabes par le général français Friant.

ABOUNA (littéral. *notre père* n. m. Titre que les chrétiens d'Éthiopie donnent à leur métropolitain.

— ENCYCL. L'*abouna* est le chef du clergé séculier. Dans l'empire abyssin, il est le chef virtuel de l'orthodoxie que le patriarche d'Alexandrie lui a donné mission de maintenir intacte, sa vie durant. Lorsque, au IVe siècle de notre ère, Athanase conféra les ordres à l'apôtre

Frumentius qui venait d'évangéliser l'Abyssinie, il lui recommanda de faire d'abord prendre consultation à Alexandrie pour les articles de foi et d'y demander un évêque. Cette tradition a toujours été observée, et aujourd'hui encore, l'abouna est un moine copte pris dans un couvent du Caire et envoyé avec le force dans ce lieu d'où il ne doit jamais revenir. L'évêque national est l'hégumène. V. ce mot et ETHIOPIE.

ABOU-NAÏM, oasis fertile, mais inhabitée, située au S. du lac de Sidra, sur les confins du grand Désert libyque, sur la route d'Aoudjelah. Sources sulfureuses, et nombreux gisements de soufre, dont quelques-uns sont exploités.

ABOUQUEMENT n. m. Addition de sel encore humide sur un meulon pour mieux épurer le tas de sel déjà sec.

ABOUQUER (provenç. *abocar*, même sens v. a. Ajouter du sel nouveau sur un monceau de vieux sel pour l'épurer : ABOUQUER *du sel*.

ABOU-RIHA n. m. Espèce de tabac turc, qui, après la récolte, est passé à la fumée de laurier et de bois de cèdre.

ABOU-SAÏD, île française d'Afrique (Obock), dans le golfe de Tadjoura.

ABOU-SAID-MIRZA, derniier souverain de l'empire de Tamerlan, dont il était l'arrière-petit-fils (1427-1469). Il conquit la Transoxiane, le Turkestan et le Khoraçan, mais échoua dans sa tentative sur l'Irak et l'Azerbadjan. Il fut tué, sur l'ordre d'Ussun-Cassan, après vingt ans de règne.

ABOUSCHER ou **ABESCHR,** ou **BENDER-BOUCHIR,** port principal de la Perse, sur la côte orient. du golfe Persique. Environ 12.000 hab.

ABOU-SIMBEL. Géogr. V. EBSAMBOUL.

ABOUSIR ou **ABOU-SYR,** bourg de la basse Egypte, à 43 kilom. S.-O. d'Alexandrie, sur les bords de la Méditerranée. Importantes ruines. Il existe dans la basse Egypte deux autres localités du nom d'**Abousir** : l'une sur l'ancienne branche athribitique du Nil (5.600 hab.), l'autre près du Caire et des célèbres pyramides.

ABOUSSENNA. Bot. V. MOUCENNA.

ABOUT (*Edmond*-François-Valentin), écrivain français, né à Dieuze (Meurthe) en 1828, mort à Paris en 1885. Ancien élève de l'Ecole normale et de l'Ecole d'Athènes, après avoir débuté par une étude intitulée *la Grèce contemporaine*, un roman, *Tolla*, qui souleva de vives polémiques, et par les *Lettres d'un bon jeune homme à sa cousine Madeleine*, E. About aborda le théâtre avec peu de succès. La chute bruyante de *Gaëtana* l'en éloigna pour longtemps. Parmi ses œuvres les plus connues, nous citerons : *les Marariages de Paris ; le Roi des montagnes ; Germaine ; Madelon ; la Question romaine*, livre où l'auteur attaque avec beaucoup de malice et de vivacité le pouvoir temporel ; *le Cas de M. Guérin ; l'Homme à l'oreille cassée ; le Nez d'un notaire*, trois romans ultra-fantaisistes ; *la Vieille Roche*, titre général d'une série d'ouvrages parus séparément et qui se font suite : *le Progrès*, étude de réformes sociales ; *le Turco ; l'Infâme ; les Marriages de province ; le Roman d'un brave homme*, œuvre à la fois savante et touchante, éloquent manuel de patriotisme et de morale démocratique. About a donné au théâtre, outre *Gaëtana*, une comédie, *Guillery*, et quelques petites pièces écrites en collaboration. Il faut enfin citer à son actif des études politiques et financières, et des critiques d'art plus brillantes que profondes, publiées dans *le XIXe siècle*, journal qu'il avait fondé en 1871.

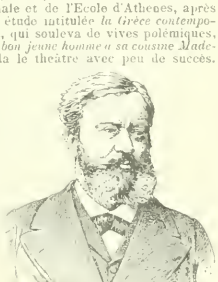
Edmond About.

Ce qui distingue le style d'E. About, c'est l'esprit, la clarté, l'art de bien dire, et surtout un grand respect de la langue. Journaliste brillant, romancier fantaisiste et malicieux, il fut un écrivain de race et l'un des représentants les plus séduisants de l'esprit français. Il avait été élu membre de l'Académie française en 1881, mais il mourut avant d'avoir prononcé son discours de réception.

ABOUT n. m. Extrémité d'une pièce de charpente ou de menuiserie coupée à l'équerre afin de pouvoir être ajoutée à une autre pièce.

Archit. nav. Bout de planche qui se joint le plus exactement possible à l'extrémité d'un bordage ou d'une autre planche trop courte.

— Mines. Dans les mines, on désigne sous le nom d'*ouvriers d'abouts* les mineurs les plus adroits pour creuser les *avaleresses*, lorsque les fouilles atteignent les *sables boulants*. Les piquages et les cuvelages sont également exécutés par les ouvriers d'abouts, afin d'éviter que les eaux n'envahissent les puits et galeries de la mine.

— Techn. La dépose des lattes et ardoises d'une couverture, et la reposé de ces mêmes matériaux. Le bout par lequel une triangle ou tirant de fer se joint, se fixe à quelque chose. Chez les paveurs, La dépose du pavé et la reposé sur une forme neuve. Carpent. *Mettre en about*, C'est poser une pièce de bois à embrèvement et d'onglet. Papet. Base du cylindre qui broie les chiffons destinés à la fabrication du papier.

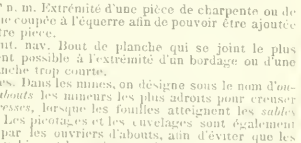
Abouts.

ABOUTAGE n. m. Action de réunir par un nœud les bouts de deux cordages.

ABOU-TAMMAM-HABIB-AT-TAÏ, poète arabe, né près de Damas en 805, mort à Mossoul en 845. On a de lui quelques manuscrits, mais il est surtout connu par son *Hamasa*, anthologie qui renferme des extraits de 750 poètes environ.

ABOUTEMENT n. m. Action d'aboutir ; état de deux choses aboutées. Point de jonction de deux pièces de bois assemblées par leurs extrémités.

ABOUTER v. a. Techn. Joindre par les deux bouts, mettre bout à bout. Se dit de deux pièces de bois que l'on assemble par leurs extrémités.

— Vitic. *Abouter une vigne*, La tailler jusqu'au bout.

Aboutés, ée part. pass. Blas. Se dit des pièces allongées placées bout à bout et correspondant par les pointes. C'est l'attribut des fusées, des otelles, des brauches, des épées, des losanges. Les mouchetures d'hermine sont dites *aboutées* quand leurs bouts correspondent et se joignent en croix. Se dit aussi des pièces dont l'extrémité est arrondie ou garnie d'un bout.

Mouchetures d'hermine aboutées.

S'abouter, v. pr. Se joindre, se toucher par les deux bouts.

ABOU-THALEB, oncle de Mahomet, au VIe siècle de notre ère. Après la mort d'Abd-al-Mottalib, aïeul de Mahomet, il se chargea de la tutelle de son neveu.

ABOUTIG (*Abotis* des anciens), ville de la haute Egypte, à 30 kil. de Siout, sur la rive gauche du Nil : 11.000 hab. C'est le siège d'un évêché copte, et le pays de la haute Egypte où la langue copte s'est le plus longtemps conservée. Opium renommé.

ABOUTIR (de à et *bout*) v. n. Toucher, confiner par une extrémité, par un bout, se terminer dans : *Tous les rayons d'un cercle* ABOUTISSENT *à son centre*. Finir, se terminer : *La pyramide* ABOUTIT *en pointe*.

Par ext. Converger, se diriger vers : *Toutes les grandes voies ferrées françaises* ABOUTISSENT *à Paris*.

— Fig. Avoir pour objet, pour fin, pour résultat : *Si le principe est faux, on* ABOUTIT *à une absurdité*. (Diderot.)

— Chir. Veoir, arriver à suppuration : *La tumeur* ABOUTIT.

Hortic. Boutonner, pousser des boutons.

— Méd. et physiol. Se joindre, s'unir à : *Les matières absorbées* ABOUTISSENT *au sang*.

— v. a. Archit. et plomb. Revêtir de feuilles minces de plomb un ornement d'architecture ou de sculpture.

Hydraul. Raccorder un gros tuyau sur un petit au moyen de plomb.

S'aboutir, v. pr. Hortic. Boutonner : *Les abricotiers* S'ABOUTISSENT *de bonne heure*.

ABOUTISSANT, ANTE adj. Touchant par une extrémité, par un bout : se dit surtout en parlant de terrains : *Pièce de pré* ABOUTISSANTE *à la forêt*.

— n. m. pl. Limites d'un héritage, d'une terre dans le sens de sa longueur, par opposition aux *tenants*, mot auquel le premier est joint ordinairement, et qui désigne les limites dans le sens de la largeur : *Un plan figuré du local, avec indication des dimensions et des* TENANTS ET ABOUTISSANTS. (Balz.) Se dit également, par ext., des propriétaires eux-mêmes : *Dans les contrats de vente, on mentionne autant qu'on le peut les noms des* TENANTS ET ABOUTISSANTS. Peut s'employer seul, en parlant de tout ce qui aboutit à un lieu : *Les rues et les* ABOUTISSANTS *du débarcadère*.

— Fig. Se dit de tout ce qui se rattache à une chose et qui sert à la compléter : *Ecrire l'histoire d'une seule nation, c'est œuvre incomplète, sans* TENANTS *et sans* ABOUTISSANTS. (V. Hugo.) Les détails d'une affaire, les relations d'une personne, son entourage : *Les intrigants connaissent les* TENANTS ET ABOUTISSANTS *de tous ceux dont ils ont besoin*.

ABOUTISSEMENT n. m. Résultat : *Nos efforts n'ont souvent aucun* ABOUTISSEMENT. Dans ce sens, se dit aussi d'un événement qui est la conséquence nécessaire de beaucoup d'autres qui l'ont précédé : *La Révolution de 1789 fut l'*ABOUTISSEMENT *de crises sociales et financières*.

— En T. de méd. Commencement de suppuration d'une collection liquide : endroit du corps ou vient s'ouvrir cette collection : L'ABOUTISSEMENT *d'un abcès*.

ABOUTOIR n. m. ou **ABOUTOIRE** n. f. Petite courroie de la tête de la bride des chevaux.

ABOVILLE (François-Marie, comte D'), lieutenant général d'artillerie, pair de France, né à Brest en 1730, mort en 1817. Il eut une part brillante à la prise de Yorktown en 1781, et à la victoire de Valmy en 1792. On lui doit l'invention des roues à moyeux de bronze. — De ses deux fils, généraux d'artillerie, en 1809, l'aîné, AUGUSTIN-GABRIEL, mourut en 1820, laissant deux fils dont l'aîné lui succéda dans la pairie et le cadet fut en 1871 envoyé par le Loiret à l'Assemblée nationale. Le second, AUGUSTIN-MARIE, qui avait été blessé à Wagram, fut député de l'Aisne sous la Restauration et mourut en 1843.

AB OVO (proprement *dès l'œuf* loc. adv. lat. Dès le principe, dès l'origine, depuis le commencement. Cette locution remonte sans doute à Horace, qui loue Homère d'avoir su tirer toute l'*Iliade* d'un seul événement du siège de Troie (la colère d'Achille), sans remonter jusqu'à la naissance d'Hélène, cause de la guerre, et qui, suivant la mythologie, était née de l'*œuf* de Léda.

On explique encore d'une autre manière cette expression : *Ab ova usque ad mala* (depuis l'œuf jusqu'aux pommes) était un proverbe né des habitudes de table chez les Romains. Le repas commençait presque toujours par des œufs et se terminait par des fruits.

ABOYANT, ANTE (*boi-ian*) adj. Qui aboie continuellement : *Des chiens* ABOYANTS. *Une meute* ABOYANTE.

— Par anal. Se dit des vents, des flots qui se brisent contre les rochers.

Comme l'oiseau du ciel qui vient en tournoyant
Enivrer son regard sur ce gouffre *aboyant*.
LAMARTINE.

ABOYER v. n. (*boi-ié* — anc. fr. *abaier*, de *à* et *baier*, proprem. *ouvrir la bouche*. — Change *y* du rad. en *i* devant un *e* muet : *Il aboie, il aboiera* ; prend un *y* et un *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous aboyions, vous aboyiez ; que nous aboyions, que vous aboyiez*. Crier, en parlant du chien et de quelques autres animaux du même genre : *Le renard glapit,* ABOIE, *et pousse un son triste*. (Buff.) Poursuivre, menacer par des cris, des aboiements. Se construit alors avec les prépositions A, APRÈS, CONTRE : *Les chiens de garde* ABOIENT AUX *voleurs et aussi* APRÈS *les passants*.

— S'empl. activ. dans le même sens : *Moi, je ne tue point un chien qui m'*ABOIE. (Didier.)

— Vénér. On dit que les chiens *crient* quand ils chassent la bête. Ils *n'aboient* que lorsque la bête est forcée et cherche à se défendre.

— Par anal. Se dit des crieurs qui appellent les gens pour les engager à entrer aux spectacles forains : *Entrez, entrez, messieurs et mesdames, prenez vos billets,* ABOYAIENT *le pitre et le paillasse*.

— Fig. *Aboyer après quelqu'un*, le presser avec importunité : *Ses créanciers* ABOIENT APRÈS LUI. *Aboyer après une chose*. La désirer, y aspirer, la poursuivre ardemment : ABOYER APRÈS UNE CHARGE.

— Fig. et activ. *Aboyer une chose*, La crier sur les toits.

— PROV. **Aboyer à la lune,** Clabauder, vociférer sans résultat (comparaison et métaphore prises des chiens qui, d'après une opinion populaire, aboient contre la lune). On dit aussi, dans le même sens : *Aboyer la lune, aboyer contre la lune, aboyer après la lune*. **Tous les chiens qui aboient ne mordent pas,** Les personnes qui crient et font de grandes menaces ne sont pas toujours les plus à craindre. **Jamais bon chien n'aboie à faux,** Un homme sage ne fait jamais de vaines menaces.

S'aboyer, v. pr. Se dit des chiens qui aboient l'un contre l'autre : *Deux chiens qui* S'ABOIENT.

— SYN. **Aboyer, japper.** *Aboyer* se dit du cri des gros chiens ; *japper*, de celui des petits.

ABOYEUR (*boi-ieur*) n. m. Nom donné à un oiseau du genre chevalier qui a un cri analogue à l'aboiement du chien. Il vit en Europe et jusque dans l'Inde : c'est la *barge aboyeuse* de Buffon.

Chevalier aboyeur.

ABOYEUR, EUSE adj. Qui aboie : *Les petits chiens sont* ABOYEURS. Qui a un cri analogue à celui du chien : *La barge* ABOYEUSE *habite les marécages des côtes maritimes de l'Europe*. (Buff.)

— Vénér. Chiens qui aboient par peur devant les bêtes sauvages sans en approcher.

— Substantiv. au fig. Celui, celle qui poursuit ardemment une chose : *Un* ABOYEUR *d'emplois, de bénéfices*.

— Fam. Celui, celle qui crie contre quelqu'un, qui le poursuit avec importunité ou en l'accablant d'injures : *Celui qui a des créanciers a des* ABOYEURS *à ses trousses*.

— Fam. et par anal. Crieur qui se tient à la porte des théâtres pour appeler les voitures. Autrefois, s'est dit des crieurs de spectacles, vendeurs de billets. Se dit encore des orateurs de clubs, des charlatans, des saltimbanques, des mauvais chanteurs, etc. Celui qui, dans une prison, appelle les prisonniers demandés au parloir.

— Pathol. *Délire des aboyeurs*, Névrose caractérisée par des cris perçants, convulsifs, parfois par de véritables aboiements. Le *délire des aboyeurs* s'observe dans l'hystérie et dans la chorée. On a vu des *épidémies de délire des aboyeuses*, c'est-à-dire qu'on a observé beaucoup de femmes hystériques, atteintes en même temps de cette forme de névrose.

ABRA n. m. Monnaie d'argent de l'ancien royaume de Pologne, valant environ 1 fr. 25 c.

ABRA, fleuve de l'île espagnole de Luçon (archipel des Philippines), qui se jette dans la mer au port de Vigan, et donne son nom à une province du centre de l'île peuplée de 42.500 hab.

ABRABANEL. Biogr. V. ABRAVANEL.

ABRACADABRA (paraît venir d'*abraxas*) n. m. Mot barbare et magique auquel l'antiquité superstitieuse attribuait la propriété de guérir certaines maladies. Amulette où ce mot était écrit.

— ENCYCL. Le mot magique *abracadabra* avait, entre autres propriétés, celle de guérir la fièvre quarte. D'après Serenus Sammonicus, médecin et poète du commencement du IIe siècle de notre ère, les lettres de ce mot, pour avoir cette vertu, devaient être écrites de manière à former un triangle où il fût possible de le lire dans tous les sens :

A B R A C A D A B R A
B R A C A D A B R
R A C A D A B
A C A D A
C A D
A

On écrivait le mot sur un morceau de papier que l'on pliait et que l'on suspendait à son cou.

ABRACADABRANT, ANTE adj. Extraordinaire, merveilleux, stupéfiant. Syn. ABRACADABRESQUE.

— S'empl. substantiv. dans le même sens : *C'est un* ABRACADABRANT.

ABRACALAN n. m. Terme cabalistique auquel les Juifs attribuaient la même vertu qu'à l'*abracadabra*.

ABRACA-PALO n. m. Nom vulgaire, dans l'Amérique du Sud, de l'*epidendrum nodosum* (Linné), plante un peu astringente de la famille des orchidacées.

ABRACHALÉUS (*ka-lé-uss*, nom donné par quelques astronomes anciens à l'étoile Pollux, dans la constellation des Gémeaux.

ABRACHIE (*ki* — du gr. *a* priv., et *brachiôn*, bras) n. f. Etat d'un monstre qui manque de bras. Syn. ECTROMÈLE BITHORACIQUE.

ABRACHIOCÉPHALIE (*ki* — du gr. *a* priv. ; *brakhiôn*, bras, et *képhalè*, tête) n. f. Monstruosité embryonnaire ou fœtale caractérisée par l'absence de la tête et des bras.

ABRADATE, roi de Susiane mentionné dans la *Cyropédie*, tour à tour comme ennemi et comme allié de Cyrus. Il fut tué dans la guerre contre les Lydiens, et sa femme Panthée se donna la mort pour ne pas lui survivre.

ABRÆUS (*uss*) n. m. Genre de coléoptères, appartenant à la famille des histérides, dont le dernier article des palpes maxillaires est long et fusiforme. Les espèces de ce genre sont voisines, par leur forme, des *onthophilus*.

ABRAHAM, patriarche hébreu, père de la nation juive, né à Ur en Chaldée, descendait de Sem, fils aîné de Noé,

à la 8e génération. Il sut, dit la Bible, se préserver de l'idolâtrie qui régnait dans la maison de son père Tharé. Obéissant aux ordres de Dieu, il alla d'abord s'établir en Mésopotamie, puis vint se fixer dans le pays de Chanaan, que Dieu lui avait promis, et où il lui annonça qu'il serait le père d'un grand peuple. La famine l'ayant obligé de passer en Égypte, il se rendit ensuite à Béthel et se retira dans la vallée de Mambré, pendant que Loth, son neveu, allait se fixer à Sodome. Dieu apparut alors à Abraham, lui promit qu'il aurait un fils de sa femme Sara, alors âgée de près de 90 ans, et lui ordonna de se circoncire, ainsi que toute sa postérité, en signe de l'alliance qu'il contractait avec lui. Lorsque son fils Isaac eut 25 ans, Dieu lui en demanda le sacrifice pour éprouver la foi du patriarche, qui allait obéir, lorsqu'un ange arrêta son bras. Avant la naissance de ce fils, Abraham avait eu d'Agar, sa servante, Ismaël, qui fut le père des Ismaélites. Après la mort de Sara, il épousa Cethura, en eut six fils, mourut à l'âge de 175 ans, et fut enterré à Hébron.

Abraham, une des plus grandes figures de l'Ancien Testament, est le point de départ de l'histoire du peuple d'Israël. Son nom est resté célèbre dans tout l'Orient: les chrétiens, les Juifs, les Arabes l'ont en grande vénération.

Abraham (SACRIFICE D'), tableau de Rembrandt, au musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. Ce tableau est remarquable par la douceur et la transparence des demi-teintes répandues sur le visage de l'ange et sur une partie des jambes d'Isaac, l'habile modelé du corps de celui-

Sacrifice d'Abraham, d'après Rembrandt

ci, les empâtements des lumières, l'harmonie claire des étoffes, le caractère vénérable de la tête du patriarche, enfin par le fondu des bleus profonds du ciel et des bleus verdâtres de l'horizon avec la tonalité sonneuse des rochers. — Ce sujet a tenté beaucoup d'artistes; parmi les compositions les plus connues, il faut citer le tableau d'Andrea del Sarto (musée de Dresde), celui d'Hippolyte Flandrin (Saint-Germain-des-Prés, Paris), et le bas-relief de Jean Goujon (Chantilly).

Abraham sacrifiant, œuvre de Théodore de Bèze, un des derniers Mystères (1552). Les personnages sont Abraham, Sara, Isaac, Satan, un ange, une troupe de bergers. La pièce comprend les adieux de la mère et du fils, les apprêts du sacrifice, l'intervention de l'ange. Ce Mystère est un mélange de grâce, de force, de naïveté et d'éloquence.

ABRAHAM (d'Antioche), hérésiarque du IXe siècle, auteur de la secte des abrahamites, qui niaient la divinité de Jésus-Christ.

ABRAHAM (Abraham POLITSYNE, connu sous le nom de), moine russe, mort en 1646 au monastère de Solovetsk. Ses lettres enflammèrent le patriotisme des Russes et les aidèrent à repousser les Polonais au début du XVIIe siècle. Cellérier du couvent de la Trinité, près Moscou, il le défendit vigoureusement contre l'ennemi en 1613. Il a laissé un intéressant récit de l'événement.

ABRAHAM (Tancrède), peintre et graveur, né à Vitré en 1836, mort à Paris en 1895, a exposé un grand nombre de paysages d'une touche très fine et très personnelle. Comme aqua-fortiste, il a publié des albums curieux et recherchés, renfermant des sites et des monuments du Doubs, de la Mayenne et de l'Anjou.

ABRAHAM, nom donné à un plateau qui domine la ville de Québec (Amérique du Nord). Il est célèbre par la bataille qui y fut livrée en 1759, entre les Anglais et les Français, et où périrent le général français Montcalm, et Wolf, le général anglais victorieux.

ABRAHAM A SANCTA CLARA, prédicateur allemand, né en Souabe en 1644, mort en 1709. Son vrai nom était *Ulric* MEGERLE. Il entra dans l'ordre des augustins déchaussés et fut appelé à Vienne en 1669, comme prédicateur de la cour. Outre ses sermons, pleins d'imagination et de verve, on lui doit divers écrits publiés sous des titres bizarres, tels que : *Cure bien remplie où l'âme peut boire des bénédictions ; Epicerie spirituelle ; Chapelle de marc bien meublée*, etc. C'est lui qui a été le modèle de Schiller dans la capucinade du *Camp de Wallenstein*.

ABRAHAMIDE ou **ABRAHAMIQUE** (rad. *Abraham*) adj. D'Abraham, qui appartient, qui a rapport à Abraham : *Il avait une barbe* ABRAHAMIQUE. (Méry.)

ABRAHAMIENS ou **ABRAHAMITES** (rad. *Abraham*). Nom de sectaires du IXe siècle, dont les doctrines sont à peu près celles des paulianistes. ◊ On a donné le même nom à des paysans de Bohême, qui, au XVIIe siècle, déclaraient professer la foi d'Abraham avant la circoncision, ils n'admettaient comme prière que le *Pater* et rejetaient la Bible. ◊ C'est aussi le nom d'une secte russe, fondée vers 1600, qui rejetait l'Église et les sacrements.

ABRAHAMIS ou **ABRAMIS** (*mis*) n. m. Genre de poissons malacoptérygiens appartenant à la famille des *cyprinidæ*, caractérisé par une bouche déployée de barbillons et par des nageoires dorsale et anale privées de piquants osseux : l'Abrahamis *bioma* et l'Abrahamis *cimba*.

ABRAHAMSON (Werner-Jean-Frédéric), écrivain danois, né en 1711, mort en 1812. On lui doit un *Recueil de chants populaires danois du moyen âge* (Copenhague, 1812), en collaboration avec Nyerup et Rahbek.

ABRALIA n. f. Genre de mollusques céphalopodes, à corps cylindro-conique, à bras sessiles avec des crochets à la base et une double rangée de cupules à l'extrémité. Les trois espèces connues habitent l'Atlantique, la Méditerranée et l'océan Indien.

ABRANCHE (du gr. *a* priv., et *branchia*, branchies) adj. Qui n'a pas de branchies.

— Par ext. Dont les branchies ne sont pas apparentes.

— n. m. pl. Les *abranches* (appelés aussi *abranchiata*) désignent divers groupes d'animaux privés de branchies, ou munis de branchies cachées, par opposition à des groupes voisins ayant des branchies apparentes. — Parmi les vertébrés, ce terme est synonyme d'amniotes (mammifères, oiseaux, reptiles) et s'oppose aux vertébrés à branchies (amphibiens, poissons). — Parmi les arthropodes, les abranchiata ou tracheates s'opposent aux branchiata ou crustacés. — Parmi les annélides, ce seront les oligochètes et les hirudinées, par opposition aux polychètes. — Parmi les échinodermes, on donne le nom d'abranchiata ou entobranchiata aux cidaridiens, opposés aux autres oursins réguliers ou ectobranchiata.

ABRANTES (duc D'). V. JUNOT.

ABRANTES (Laure ST-MARTIN PERMON, duchesse D'), épouse de Junot, duc d'Abrantès, née à Montpellier en 1784, morte à Paris en 1838. Elle fut admise dans l'intimité de l'impératrice Joséphine, et, après la chute de l'Empire, son salon fut pendant quelque temps très fréquenté, mais elle tomba bientôt dans un état voisin de la misère et chercha des ressources dans la littérature. Ses *Mémoires* sur la Révolution, l'Empire et la Restauration, eurent un succès en partie mérité; mais ses nombreux romans sont aujourd'hui tombés dans l'oubli. Victor Hugo, dans une de ses pièces intitulées *les Rayons et les Ombres*, a sévèrement blâmé le gouvernement de Louis-Philippe, qui refusa aux restes de la duchesse une concession gratuite au cimetière du Père-Lachaise (à Paris).

Duchesse d'Abrantes.

ABRANTES, ville de Portugal (Estrémadure), sur le Tage; 4.800 hab. Commerce de blés, huiles et fruits. Elle fut prise en 1807 par le général Junot, qui reçut de là le titre de *duc d'Abrantès*.

— Il existe une autre ville d'**Abrantès** au Brésil (prov. de Bahia), près de l'Atlantique; 3.000 hab. C'est le chef-lieu du municipe du même nom (pop. 19.300 hab.).

ABRAQUER ou mieux **EMBRAQUER** (provenç. *abracar* ou *embracar*, même sens, de *brac*, court) v. a. Terme de mar. Raidir un cordage.

ABRAS (*bra*) n. m. Garniture de fer qui entoure le manche d'un marteau de forge ou d'un outil quelconque, dans le but de l'empêcher de se fendre.

ABRASIN (*zin*) n. m. Nom sous lequel Kæmpfer désigne l'*aleurites cordata* de Jussieu. C'est un arbre de la famille des euphorbiacées, dont la graine fournit une huile âcre qui sert à vernir les bois et à les rendre incorruptibles. Syn. ELÉOCOCCA V. ELÉOCOQUE.

ABRASION (*si* — lat. *abrasio*, même sens) n. f. Méd. L'érosion superficielle des parties membraneuses avec déperdition de substance par petits fragments. Ce mot s'applique particulièrement à la muqueuse intestinale lorsqu'elle est ulcérée et qu'il s'en détache de petites parties expulsées avec les excréments et appelées vulgairement *raclures de boyaux*. (Peu usité dans ce sens.)

— Chir. Action de gratter certaines parties, ou de les enlever par lamelles (extraction par raclage) : ABRASION *des os carriés*. ABRASION *du tartre des dents*.

— Géol. Nom que le géologue de Richthofen a créé pour désigner le travail particulier de dénudation que produit la mer sur une côte en voie d'affaissement.

ABRASTOL n. m. Corps qui appartient aux composés sulfurés du naphtol β, étudiés par Bang. C'est un antiseptique puissant. Il peut remplacer les composés salicylés dans le traitement du rhumatisme. Il permet la conservation des vins.

ABRAUN. Dans la mythologie germanique, esprit qui révélait aux hommes les lieux où se cachaient les richesses et qui s'incarnait dans les racines de la mandragore.

ABRAVANEL (Isaac), homme politique et juif portugais, né à Lisbonne en 1437, mort à Venise en 1509. Intendant des finances d'Alphonse V, il dut, après l'avènement de Jean II, se réfugier en Espagne (1483), où Ferdinand le Catholique le chargea d'administrer ses finances (1484-1492). Après le décret qui expulsait les juifs d'Espagne (1492), il se rendit à Naples, puis en Sicile, à Corfou et à Venise. Il a écrit une vingtaine d'ouvrages jadis réputés, notamment un *Commentaire sur les premiers prophètes* et le *Principe de la foi*, traduit par Mo[illegible] (Ay[illegible], 1884). — Son fils, Jude Léon Abravanel [illegible] *Messer Leo et Leon l'Hébreu*, né à Lisbonne, a écrit un ouvrage philosophique, *Dialoghi di amore* (Rome 1[illegible]).

ABRAXAB *xass*, **ABRASAX** ou **ABRACAX** n. m. Pierre gravée qui [illegible] Orient à partir du [illegible] siècle de l'ère chrétienne [illegible] mot *abraxas* ou *abracax*, qu'on trouve sur un [illegible] Les ABRAXAS ont [illegible] l'Orient et de l'Égypte.

— Sempl. adj. [illegible] Pierre ABRAXAS.

— ENCYCL. Les *abraxas* [illegible] généralement des figures étranges [illegible] corps humain surmonté d'une tête de coq ou de [illegible] ayant quelquefois des serpents [illegible] jambes et divers insignes. Sur la [illegible] mais plus souvent au revers, [illegible] mot mystique *Abraxas* ou *Abrasax* [illegible] écrit en lettres grecques. Suivant [illegible] l'opinion courante, les pierres abraxas [illegible] viendraient de la secte gnostique de Basilide, parce que ces hérétiques [illegible] donnaient à leur dieu suprême le nom d'*Abraxas* dans lequel saint Jérôme et d'autres voient le nom mystique de Mithra. Les érudits modernes attribuent ces pierres gravées, les unes aux parens, les autres aux chrétiens, ou au [illegible]. Pour tous indistinctement les abraxas étaient des talismans. On voit quelques-unes de ces intaches [illegible] comme sceaux par des personnages de marque du moyen âge, notamment par Louis VII, roi de France, et par Marguerite de Flandre.

Abraxas

ABRAXAS n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des géométrides. Il comprend entre autres les espèces dites *panthère, arlequin* : L'ABRAXAS *est un insecte nuisible*.

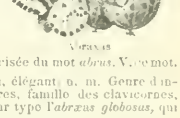

Abraxas

ABRAXOIDE de *abraxas*, et du gr. *eidos*, forme, adj. Se dit des pierres abraxas : *Pierre* ABRAXOIDE.

ABRAZITE (de l'allemand *abrazit*) n. f. Variété de gismondine. V. ce mot.

ABRE du gr. *abros*, mou, élégant, n. m. Transcription francisée du mot *abrus*. V. ce mot.

ABRÈE du gr. *abros*, mou, élégant, n. m. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des hystérides. Il a pour type l'*abræus globosus*, qui habite l'Europe.

ABRÉGÉ n. m. Ecrit, discours dans lequel on expose d'une manière succincte ce qui a été ou pourrait être dit avec plus de détails : *Un* ABRÉGÉ *d'histoire*.

Mot dont on a retranché quelques lettres, pour que l'écriture soit plus rapide et occupe moins d'espace : *Il est parfois malaisé de déchiffrer les* ABRÉGÉS.

— Par anal. Réduction, raccourci : *L'homme est un* ABRÉGÉ *des merveilles de l'univers*. Acad.

— Hist. Sorte de commission permanente de l'assemblée politique des réformés établie par l'édit de Nantes. Dans l'intervalle des réunions de l'assemblée, elle veillait à l'exécution de ses décisions.

— Techn. *Abrégé*, en terme de facteur d'orgue, désigne le mécanisme qui transmet les mouvements du clavier aux sommiers par l'intermédiaire des soupapes.

— **En abrégé**, loc. adv. En peu de mots, sommairement : *On ne doit et l'on ne peut traiter l'histoire générale qu'*EN ABRÉGÉ. Girard. ◊ Par abréviation, avec des signes abréviatifs : *Écrire un mot* EN ABRÉGÉ.

— SYN. **Abrégé, analyse, extrait, précis, raccourci, résumé, sommaire.** L'*abrégé* est un livre qui en reproduit un autre dans de moindres dimensions. Le *sommaire* est l'indication préliminaire des principales choses contenues dans un livre, dans un chapitre, à la tête duquel il se place. Le *précis* est un abrégé dans lequel on ne trouve rien de superflu. Le *résumé* est un abrégé mis à la fin d'un ouvrage en forme de conclusion. Le *raccourci* est une réduction poussée aussi loin que possible. L'*extrait* est un morceau détaché, ou un recueil de morceaux détachés. L'*analyse* est une exposition raisonnée du but, du plan et de la méthode d'un ouvrage.

Abrégé de l'histoire romaine *Epitome de T. Livio bellorum omnium annorum DCC libri duo*. Titre d'un ouvrage de Florus, IIe siècle. Cet abrégé d'histoire romaine, d'après Tite-Live, est à la fois un panégyrique de Rome et un curieux essai de philosophie de l'histoire. Il est d'un style très brillant publié à Leipzig, 1851. V. FLORUS.

ABRÉGEMENT n. m. Action d'abréger : [illegible] état de cette action : *La correction et l'*ABRÉGEMENT *d'un ouvrage demandent parfois plus de temps que sa composition*.

— Se dit, en versification, de l'action de rendre brève une syllabe longue, comme en prononçant « trône » « trone », afin de le faire rimer avec *couronne*.

ABRÉGÉMENT adv. D'une manière abrégée. (Vieux.)

ABRÉGER v. a. du lat. *abreviare*, même sens. L'[illegible] se change en *é* ouvert devant une syllabe muette : *abrège*. Le *g* doit être suivi d'un *e* muet devant [illegible] : *abregea, abregeons*. Rendre plus court, diminuer : *Les traverses* ABRÉGENT *souvent le chemin*.

— Fig. Faire paraître moins long : *Le travail* ABRÉGE *les heures*.

— Dr. féod. *Abréger un fief*. Le démembrer, en amputer une partie.

S'abréger, v. pr. Devenir plus court; diminuer : *En automne, les jours* S'ABRÉGENT. Abréger son propre ouvrage : *Il n'appartient qu'à ceux qui ne* [illegible] S'ABRÉGER.

— SYN. **Abréger, accourcir, raccourcir.** *Abréger*, c'est accourcir [illegible] jusqu'à rendre la chose moins [illegible]. *Accourcir*, c'est en diminuer la longueur. *Abréger*, [illegible] la resserrer davantage.

ANTON. **Agrandir, ajouter a, allonger, amplifier, augmenter, compléter, developper, étendre, prolonger.**

ABRÉGEUR n. m. Celui qui abrége : *Quel* [illegible] *de causes, quel* ABRÉGEUR *de procès!* (Rabelais.) V. [illegible]

ABRENUNTIO mot lat. qui signifie *Je renonce*. S'emploie, fam. pour exprimer qu'on désespère de pouvoir [illegible] une chose : *Devine ce rébus; quant à moi*, ABRENUNTIO.

ABRESCHWILLER ou **ALBERSCHWEILER**, comm. de l'Alsace-Lorraine, arr. de Sarrebourg, sur la Sarre Rouge ; 1.450 hab. Forges.

ABREST, comm. de l'Allier, arr. et à 25 kilom. de La Palisse, sur l'Allier ; 875 hab. Source artésienne faisant partie du groupe de Vichy.

ABRETIA (si) n. f. Genre de mollusques céphalopodes, famille des *teuthidæ*, habitant les mers tropicales et caractérisé par de petits tentacules cylindriques et par un siphon allongé.

ABRETIA ou **ABRÉTIE.** Géogr. anc. V. ABRETTÈNE.

ABRETS (LES), comm. de l'Isère, arr. et à 13 kilom. de La Tour-du-Pin ; 1.705 hab. Savonneries.

ABRETTÈNE, contrée de Mysie (Asie Mineure), ainsi nommée de la nymphe Abretia ou Abrétie, d'après Suidas.

ABREU (Alexis D'), médecin portugais, né à Alcacovas (prov. d'Alemtejo), vers 1568, mort en 1630. Il acquit, comme praticien, une grande célébrité dans son pays, fut envoyé dans la colonie portugaise d'Angola Afrique où il rendit de signalés services à sa patrie, et devint ensuite médecin de Philippe II.

ABREU (Antonio LIMPO D'), homme d'Etat brésilien, né en 1797, mort à Rio-Janeiro en 1883. Il prit une part active aux événements qui suivirent la proclamation de l'indépendance du Brésil (1831), fut président du conseil (1854) et président du sénat. Il a contribué aux réformes accomplies au Brésil sous le règne de don Pedro II.

ABREUVAGE n. m. Action d'abreuver. *L'*ABREUVAGE *des chevaux.*

ABREUVEMENT n. m. Action d'abreuver les animaux domestiques : *On peut causer des ruptures ou la pousse, si l'on fait courir l'animal aussitôt après l'*ABREUVEMENT.

ABREUVER (du bas lat. *abbiberare*, même sens) v. a. Faire boire les animaux domestiques, les mener à l'abreuvoir.

— Avec un nom de chose pour sujet, Fournir d'eau : *Les eaux bienfaisantes du Nil* ABREUVENT *l'Egypte.*

— Par ext. Faire boire les personnes : ABREUVER *ses amis.* ‖ Arroser : *Les prés ont besoin qu'on les* ABREUVE.

— Fig. Humecter, mouiller profondément :

Qu'un sang impur *abreuve* nos sillons!
ROUGET DE LISLE.

‖ Inonder, pénétrer : *Les plantes élancent leurs tiges vers l'astre bienfaisant qui les* ABREUVE *de ses rayons.* (Lamenn.) ‖ Remplir le cœur, l'âme : ABREUVER *d'outrages.* ABREUVER *d'amertume.* ‖ Dans certains arts, Etendre sur un corps poreux une couche de peinture ou de vernis, pour boucher les pores et en rendre la surface unie.

Agric. *Abreuver les terres.* Les arroser au moyen de fosses, de rigoles, de saignées qui y distribuent l'eau d'une manière égale ; ou les couvrir d'eau qu'on y laisse séjourner. Se dit particulièrement des prairies.)

— Maçonn. Jeter de l'eau sur un vieux mur dégarni de son enduit, pour y attacher un nouvel enduit, ou sur l'aire d'un ancien carrelage qu'on a bachée pour que le plâtre du nouveau carrelage fasse liaison avec cette aire.

— Techn. *Abreuver des tonneaux, des cuves,* Les remplir d'eau pour faire gonfler le bois, et, par ce moyen, s'assurer qu'ils ne fuient pas. ‖ On *abreuve* aussi une pompe pour faciliter son jeu quand on va s'en servir. ‖ Première couche de peinture ou de vernis dont on humecte le bois corroyé qui doit ultérieurement être peint ou verni au naturel. ‖ *Abreuver les cuirs,* Les recouvrir d'une couche d'eau et de tan dans des fosses destinées à cet usage.

S'abreuver, v. pr. Boire, se désaltérer, en parlant des animaux domestiques. ‖ Boire beaucoup, en parlant des personnes : S'ABREUVER *de bière.*

— Fig. :

Le prêtre qui *s'abreuve* au flot de l'Évangile
Doit consoler notre âme en sa prison d'argile
DE BANVILLE.

‖ *S'abreuver de larmes,* En verser beaucoup ; en faire couler beaucoup. ‖ *S'abreuver de fiel,* Nourrir des sentiments haineux. ‖ *S'abreuver de sang,* En répandre beaucoup. ‖ Être abreuvé : *La plaine de Cannes* S'ABREUVA *du sang des Romains.*

ABREUVOIR n. m. Lieu où l'on mène boire et se baigner les bestiaux, particulièrement les chevaux. ‖ Auge destinée à cet effet : *Les* ABREUVOIRS *sont naturels ou*

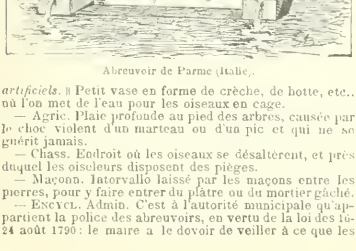

Abreuvoir de Parme (Italie).

artificiels. ‖ Petit vase en forme de crèche, de hotte, etc., où l'on met de l'eau pour les oiseaux en cage.

— Agric. Plaie profonde au pied des arbres, causée par le choc violent d'un marteau ou d'un pic et qui ne se guérit jamais.

— Chass. Endroit où les oiseaux se désaltèrent, et près duquel les oiseleurs disposent des pièges.

— Maçonn. Intervalle laissé par les maçons entre les pierres, pour y faire entrer du plâtre ou du mortier gâché.

— ENCYCL. Admin. C'est à l'autorité municipale qu'appartient la police des abreuvoirs, en vertu de la loi des 16-24 août 1790 : le maire a le devoir de veiller à ce que les pentes ne soient pas trop rapides, de faire entourer de clôtures les abreuvoirs établis dans les cours d'eau, de prescrire les mesures commandées par l'hygiène publique. — A Paris, un conducteur ne peut mener plus de trois chevaux à la fois à l'abreuvoir, et jamais pendant la nuit. Les femmes et les mineurs de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à les y conduire. (Ord. de police du 26 déc. 1823.) — Défense est faite de laver du linge dans les abreuvoirs et d'y conduire des animaux malades. (Arr. du 3 messidor an VII.) Le maire désigne un abreuvoir spécial pendant les épizooties, et ceux qui conduisent à l'abreuvoir commun les animaux contaminés s'exposent à une amende de 100 francs. — Les servitudes de puisage et de lavage (et par suite le droit d'abreuvoir) ne peuvent s'acquérir que par titre, et non par prescription, parce qu'elles sont discontinues. (Cour de Paris, 12 janvier 1890.)

Abreuvoir (L'), un des plus célèbres tableaux de H. Berghem (musée du Louvre), représentant une paysanne faisant désaltérer son troupeau. L'habileté prodigieuse du

L'Abreuvoir, d'après Berghem

peintre, qui jamais n'esquive un détail, est lisible sur chaque point du paysage. Berghem n'a pas daté cette toile, tandis que certains de ses tableaux, au Louvre, portent les millésimes de 1650 et de 1653.

ABRÉVIATEUR, TRICE adj. Qui abrège : *Ecrivain* ABRÉVIATEUR.

— n. Celui, celle qui abrège l'ouvrage d'un autre : *Il faut du goût pour être un excellent* ABRÉVIATEUR.

— n. m. pl. Officiers de la chancellerie romaine qui dressent les minutes et les bréviatures des lettres apostoliques. On les appelle *abréviateurs,* parce que leurs minutes sont remplies d'abréviations.

ABRÉVIATIF, IVE adj. Qui abrège, qui indique une abréviation : *Signe* ABRÉVIATIF. *Formule* ABRÉVIATIVE.

ABRÉVIATION (si) n. f. Action d'abréger : *Les excès amènent l'*ABRÉVIATION *de la vie.* ‖ Retranchement de lettres ou de syllabes pour écrire certains mots plus rapidement. ‖ Se dit aussi des lettres initiales qui servent à représenter un mot tout entier. ‖ Se dit également des signes ou caractères usités soit dans les manuscrits, soit dans les premiers livres imprimés, pour suppléer à certaines syllabes, et même à certains mots. ‖ Se dit enfin de certains signes qui servent à représenter des mots. Ainsi III, IV, V, VI, etc., en tête d'un paragraphe ou d'un alinéa, sont les abréviations de *troisième, quatrième, cinquième, sixième,* etc. ; de même, 1°, 2°, 3°, etc., sont les abréviations de *premièrement* ou *primo, secondement* ou *secundo, troisièmement* ou *tertio,* etc.

— **Par abréviation,** loc. adv. D'une manière abréviative : abréviativement.

— ENCYCL. Techn. Le besoin d'une écriture plus rapide et qui se renfermât dans un espace plus étroit fit inventer les *abréviations.* De là les *sigles,* les *ligatures,* les *monagrammes,* les notes *tironiennes.* (V. ces mots.) Les abréviations proprement dites étaient fort en usage chez les Grecs, et surtout chez les Romains. Tantôt on ne laissait subsister que la première lettre du mot, tantôt on n'en retranchait que les dernières, tantôt on supprimait celles du milieu. Ensuite, on imagina certains signes abréviatifs pour remplacer des syllabes, des consonnes doubles, des diphtongues. Les abréviations étaient employées dans les inscriptions, les manuscrits, les lettres et même dans les lois et les décrets. Leur emploi donna lieu à tant d'abus, que l'empereur Justinien se vit obligé de les proscrire. — En France, les abréviations, d'abord rares sous les rois de la première et de la seconde race, se multiplièrent tellement sous les Capétiens, que Philippe le Bel, en 1304, essaya d'y remédier par une ordonnance qui les bannissait des minutes des notaires, et surtout des actes juridiques ; l'abus n'en persista pas moins dans les deux siècles suivants, et l'on vit même les abréviations passer des manuscrits dans les premiers livres imprimés. L'étude des abréviations employées dans les anciens manuscrits est une partie importante de la paléographie.

— Dr. La loi, pour prévenir les fraudes, proscrit les *abréviations* dans la rédaction de certains actes. Il ne doit être rien écrit par abréviation sur les *registres de l'état civil* (C. civ., art. 42), ni sur les livres des *agents de change* et des *courtiers* de commerce (C. comm., art. 84), ni sur les actes dressés par les *notaires* (Loi du 25 ventôse an XI, art. 13), ni sur les exploits des *huissiers* (Proc. civ., art. 227).

— BIBLIOGR. : Alph. Chassant, *Dictionnaire des abréviations latines et françaises* (1846).

Tableau des principales abréviations.

ADMINISTRATION, COMMERCE, ETC.

A. — Accepté.
A C.L. — Assurance *ou* Assuré contre l'incendie.
A M. — Assurance mutuelle.
A P. — A protester.
A. S P. — Accepté sans *ou* sous protêt.
A. S. P P. C. — Accepté sans *ou* sous protêt pour compte
B. P. F. — Bon pour francs.
C. — Contre.
Cte. — Compte.
C. C. — Compte courant.
Cie ou Co. — Compagnie.
C. O. — Compte ouvert.
Do. — Dito.
Fo. — Folio.
Fco. — Franco
L/C. — Leur compte.
M B. — Mon billet.
M/C. — Mon compte.
Md. — Marchand.
M/O. — Mon ordre.
N/. — Notre.
N/C. — Notre compte.
Ns. — Négociant.
N.C. — Notable commerçant.
P. — Protêt.
P. A. — Pour ampliation.
P. C. C. — Pour copie conforme.
p °/o — Pour cent.
P. D. — Port dû.
P. P. — Port payé.
P. et P. — Profits et pertes.
P. Pos. — Par procuration.
R. — Reçu *ou* Recommandé.
Ro. — Recto.
S. B. — Son billet.
S. C. — Son compte.
S. F. — Sans frais.
S. G. D. G. — Sans garantie du gouvernement.
S. O. — Son ordre.
V/. — Votre.
V/C. — Votre compte.
Vo. — Verso.
°/o. — Cent *ou* Pour cent.
°/oo. — Mille *ou* Pour mille.

ALGÈBRE

Cor. — Corollaire.
Cosé. — Cosécante.
Cos. — Cosinus.
Cotg. — Cotangente.
C. q. f. d. — Ce qu'il fallait démontrer.
Eq. — Equation.
L. — Logarithme népérien.
Log. — Logarithme ordinaire.
P. g. c. d. — Plus grand commun diviseur.
P. p. c. (d. *ou* m.) — Plus petit commun diviseur ou multiple.
Q. e. d. — *Quod erat demonstrandum* (ce qui était à démontrer).
R^ou√ — Racine carrée.
Sé. — Sécante.
Sin. — Sinus.
Tang. — Tangeate.
Th. — Théorème.
√ — Racine cubique.

ASTRONOMIE ET GÉOGRAPHIE

A. — Austral.
A. M. *Ante meridiem* (avant midi).
A. R. *ou* Asc. dr. Ascension droite.
B. — Boréal.
D *ou* Déclin — Déclinaison.
D. Q. — Dernier quartier.
E. — Est.
E.-N.-E. — Est-nord-est.
E.-S.-E. — Est-sud-est.
h. — Heure.
j. — Jour.
Lat. — Latitude.
Long. — Longitude.
M. — Matin.
m. — Minute.
N. — Nord.
N.-E. — Nord-est.
N. L. — Nouvelle lune.
N.-O. *ou* N W. — Nord-ouest.
N.-N.-E. — Nord-nord-est.
N.-N.-O. — Nord-nord-ouest.
O.-N-O. *ou* W.N.W. — Ouest-nord-ouest.
O-S.-O. *ou* W.S.O. — Ouest-sud-ouest
P. L. — Pleine lune.
P. M — *Post meridiem* (après midi).
P. Q. — Premier quartier.
S. — Soir.
S. — Sud.
S.-E. — Sud-est.
S.-O. *ou* S W. — Sud-ouest.
S.-S.-E. — Sud-sud-est.
S.-S.-O. *ou* S.S.W. — Sud-sud-ouest.
°. — Degré.
′. — Minute ou prime.
″. — Seconde.
‴ Tierce.
γ (*gamma*). — Point équinoxial du printemps.

CHIMIE

Ag. — Argent.
Al. — Aluminium.
Ar — Argon.
As. — Arsenic.
At — Atome.
Au. — Or (*aurum*).
Az. — Azote.
B. *ou* Bo. — Bore.
Ba. — Baryum.
Bi. — Bismuth.
Br — Brome.
C. — Carbone.
Ca. — Calcium.
Cd. — Cadmium.
Ce. — Cerium
Cl. — Chlore.
Co. — Cobalt.
Cr. — Chrome.
Cs — Cosium.
Cu. — Cuivre.
D. *ou* δ. — Densité.
Di. — Didyme.
Eq — Equivalent.
Er. — Erbium.
Fe. — Fer.
Fl. — Fluor.
Ga. — Gallium.
Ge. — Germanium.
Gd. — Gadolinium.
Gl. — Glucinium.
He. — Hélium.
Hg — Mercure (*hydrargyrum*)
H. — Hydrogène.
Ho. — Holmium.
I *ou* Io. — Iode.
Il. — Ilmenium.
In. — Indium.
Ir. — Iridium.
K. — Potassium (kali).
La. — Lanthane.
Li. — Lithium.
Mg. — Magnésium.
Mn — Manganèse.
Mo. — Molybdène.
Mol — Molécule.
N — Nitrogène.
Na. — Sodium (natron).
Nb. — Niobium.
Ni. — Nickel.
O. — Oxygène.
Os. — Osmium.
P. *ou* Pb. — Phosphore.
P. at. — Poids atomique.
Pb. — Plomb.
Pd. — Palladium.
P. mol. — Poids moléculaire.
Ppté. — Précipité.
Pt. — Platine.
Rb. — Rubidium.
Rh. — Rhodium.
Ru. — Ruthenium.
S. — Soufre.
Sb. — Antimoine (*stibium*).
Sc. — Scandium.
Se. — Selenium.
Si. — Silicium.
Sn. — Etain (*stannum*).
Sr. — Strontium.
Ta. — Tantale.
Te. — Tellure.
Th. — Thorium.
Ti. — Titane.
Tl — Thallium.
Tr. — Terbium.
Tu. — Thulium.
U. — Uranium.
V. *ou* Vd. — Vanadium.
W. — Tungstène (Wolfram).
Y. — Yttrium.
Yb. — Ytterbium.
Zn. — Zinc.
Zr. — Zirconium.

DIVERS

C.-à-d. — C'est-à-dire.
Ch. *ou* Chap. — Chapitre.
Cont — Comparez (*conferatur*).
D. — Droite.
Etc. — *Et cætera.*
E. V. — En ville.
G. — Gauche.
Ibid. — Le même ; dans le même endroit.
Id. — Idem, le même.
L. c. *ou* loc. cit. — A l'endroit cité (*loco citato*).
L. Q — Lisez, je vous prie (*leye, quæso*).
N *ou* X — Nom (se met au lieu du nom quand on ne le connaît pas).
Nⁿ. — Nota (remarquez).
N. B — Notez bien.
No — Numéro.
P. ou Pag. — Page.
P. ex. — Par exemple.
Pass. — En divers endroits (*passim*).
P. *ou* Pl. — Planche.
P. p. c. — Pour prendre congé.
P.-S. — Post scriptum.
Préc. — Précédent.
S. — Signé.
Sect — Section.
S. V. P. — S'il vous plaît.
Suiv — Suivant.
T. *ou* Tit. — Titre.
T. *ou* Tom. — Tome.
T. S. V. P. — Tournez, s'il v. plaît.
Ve *ou* Vve. — Veuve.
Vol. — Volume.
W C. — Water-closet.
7bre. — Septembre.
8bre. — Octobre.
9bre — Novembre.
Xbre. — Décembre.
🏰. — Château.
🚂. — Chemin de fer.
📖. — Bureau de postes.
📞. — Télégraphe.
Téléph. — Téléphone.

IMPRIMERIE

In pl. — In plano (2 pages à la feuille).
Inf. ou In-fol — In-folio (4 pages à la feuille).
In-4° — In-quarto (8 pages à la feuille).
In-8°. — In-octavo (16 pages à la feuille).
In-12. — In-douze (24 pages à la feuille).
In-16. — In-seize (32 pages à la feuille).
In-18. — In-dix-huit (36 pages à la feuille).
In-24. — In-vingt-quatre (48 pages à la feuille).
In-32. — In-trente-deux (64 pages à la feuille).
In-64. — In-soixante-quatre (128 pages à la feuille).

LITURGIE

A M.D.G. (*Ad majorem Dei gloriam*). — Pour la plus grande gloire de Dieu.
Ant. — Antienne.
A. T. — Ancien Testament.
D. P. — De Profundis.
J.-C. — Jésus-Christ.
N.-D. — Notre-Dame.
N.-S. — Notre-Seigneur.
NN SS. — Nos Seigneurs.
N. S.-P. — Notre Saint-Père.
N T. — Nouveau Testament.
N. T. C. F. — Notre très cher frère.
NN. TT CC. FF. — Nos très chers frères.
P. — Père.
Ps. — Psaume.
P P. L. — Priez pour lui.
R. — Répons.
R. I. P. — Qu'il repose en paix! (*Requiescat in pace!*)
S *ou* St. — Saint.
Ste. — Sainte.
SS. — Saints.
S.S. — Saint Sacrement.
S.-P. — Saint-Père (le pape)
SS. PP. — Les saints Pères (de l'Eglise).
T.S.S. — Très saint Sacrement.
V. — Verset.
V. S. — Votre Sainteté.

MÉDECINE

A. da ou Ana. — Par parties égales.
Add. — Ajoutez (*adde*).
B. — Bain.
B. M. — Bain-marie.
Bé — Degré de Baumé.
B. V. — Bain de vapeur.
Cochl. ou cullil. — Cuillerée (*cochlear*).
Colat. — Colature.
Coq. — Faites cuire (*coque*).
Cort. — Ecorce (*cortex*).
D. — Dose.
Déc. — Décoction.
Dig. — Faites digérer.
Dil. — Faites diluer.
Dist. — Distiller.
Div. — Divisez.
F. — Faites.
Fasc. — Brassée (*fasciculus*).
Filt. — Filtrez.
Fl. — Fleurs.
Fol. — Feuilles (*folia*).
Follic. — Follicules.
Fruct. — Fruits (*fructus*).
F. s. a. — Faites selon art.
Gr. — Graines.
Gutt. ou Gtte. — Goutte.
Inf. — Infusez.
Inj. — Injection.
Lin. — Liniment.
Liq. — Liqueur.
M. — Mêlez (*misce*).
Mie. pan. — Mie de pain (*mica panis*).
N° — Nombre.
Ol. — Huile (*oleum*).
Ov. — Œuf (*ovum*).
P. — Pouls, pulsation.
P. ou R. — Prenez (*recipe*).
P. c. ou P. æ. — Parties égales.
Pil. — Pilule.
Pot. — Potion.
Pulv. — Poudre ou Pulvérisez (*pulvis*).
Q. p. ou Q. v. — A volonté (*quantum placet* ou *quantum vis*).
Q. s. — Quantité suffisante.
R. — Respiration.
Rac. — Racine.
Sem. — Semence.
S. a. — Selon l'art.
Sir. ou Syr. — Sirop.
S. I. f. — Selon la formule.
Solv. — Dissolvez.
Sum. — Sommités (*summitates*).
Tinct. ou Tra. — Teinture (*tinctura*).
Ung. — Onguent (*unguentum*).

MÉTROLOGIE

Avdp. — Avoirdupois.
C. — Cent.
Cent. — Centime, centième, centiare.
Centig. ou C. g. — Centigramme, centigrade.
Centil. ou C. l. — Centilitre.
Centim. ou C. m. — Centimètre.
Centim.s — Centimètre carré.
Centim.3 — Centimètre cube.
D. — Dixième.
Déc. — Décime.
Décal. ou D. l. — Décalitre.
Décag. ou D. g. — Décagramme.
Décam. — Décamètre.
Décigr. ou D. g. — Décigramme.
Décil. ou D. l. — Décilitre.
Décim. ou D. m. — Décimètre.
F. ou Fr. — Franc.
Gr. — Gramme.
Hect. — Hecto ou Hectare.
Hectogr. ou H. g. — Hectogramme.
Hectol. ou H. l. — Hectolitre.
Hectom. ou H. m. — Hectomètre.
Kil. ou Kilogr. ou K. g. — Kilogramme.
Kilom. ou K. m. — Kilomètre
Lit. — Litre.
Liv. — Livre.
M. — Mètre.
Mq ou M.s — Mètre carré.
M. cu M.3 — Mètre cube.
Mil. — Millième, millime.
Milligr. ou M. g. — Milligramme.
Millim. ou M. m. — Millimètre.
Myriam. — Myriamètre.
Myriam. q. ou M.s — Myriamètre carré.

MUSIQUE

Ad lib. — Ad libitum.
Accel. — Accelerando.
Adagio ou Ado. — Adagio.
Al. — Alto.
Allgtto. — Allegettuoso.
Agto ou Agito. — Agitato.
Allo. — Allegro.
Allegtto ou Allto — Allegretto.
All otta. — Alla ottava.
Al seg. ou Al. s. — Al. segno.
Ando — Andantino.
Ando. — Andante.
Anmto — Animato.
Arp. — Arpeggio.
A t. — A tempo.
Brill. — Brillante.
Cantab. — Cantabile.
Col c. — Col canto.
Cr. ou Cresc. — Crescendo.
C v. — Colla voce.
D. c. — Da capo.
Decr. ou Decresc. — Decrescendo.
Dim. ou Dimin. — Diminuendo.
Dol. — Dolce.
Dolcis. — Dolcissimo.
Espres. — Espressivo.
F. — Forte.
FF. — Fortissimo.
F. p. — Forte piano.
Graz. — Grazioso.
Leg. — Legato.
Legg. — Leggiero.
Mor. — Morendo.
Marc. — Marcato.
Mezz. — Mezzo
Mf. — Mezzo forte.
Mod. ou Modto. — Moderato.
Mor. — Morando.
Mp. — Mezzo piano.
M.v. — Mezzo voce.
Ott., Ota ou 8a. — Ottava.
P. — Piano.
PP. — Pianissimo.
P. f. — Piano forte ou Poco forte.
Rf. ou Rinf. — Rinforzando.
Rall. — Rallentendo
Rit. — Ritardando.
S. — Solo.
Scherz. — Scherzando.
Seg. — Segue.
Sf. ou Sforz. — Sforzato ou Sforzando.
Sem. ou Semp. — Sempre.
Sm. ou Smorz. — Smorzando.
Sim. — Simile.
Sost. ou Sosten. — Sostenuto
Sottov. — Sottovoce.
Stacc. — Staccato.
T. — Tutti.
Ten. — Tenuto
T. pr. — Tempo primo.
Tr. — Trillo.
VS. — Volti subito.
Viv. — Vivace.

PHYSIQUE

El. — Eléments.
F. — Force.
G. — Gravité, pesanteur.
G. — Gaz.
G. — Accélération de la pesanteur.
L. — Liquide.
Amp. — Ampère.
C. — Grande calorie.
c. — Petite calorie.
Comb. — Combustible.
D. — Densité.
d. — Dioptrie.
E. — Force électro-motrice.
P. — Poids.
Q. — Quantité.
R. — Résistance.
S. — Solide.
T. — Température.
V. ou vol. — Volume.
Vap. — Vapeur.
Wt. — Watt.

TITRES ET QUALIFICATIONS HONORIFIQUES

A. — Altesse.
A. I. — Altesse impériale.
A. R. — Altesse royale.
A. S. — Altesse sérénissime (grand-duc).
Bon. — Baron.
Bonne. — Baronne.
C. — Commandeur.
Ch. ou Chev. — Chevalier.
Cte. — Comte.
Ctesse. — Comtesse.
D. — Don ou Dom.
Dr. — Docteur.
D. M. — Docteur médecin.
E. ou Em. — Eminence (évêque).
Esq. — Esquire.
Exc. — Excellence (ministre, ambassadeur).
F. ou Fr. ou Fe. — Frère.
G. C. — Grand-croix.
G. O. — Grand officier.
LL. AA. — Leurs Altesses.
LL. AA. II. — Leurs Altesses impériales.
LL. AA. RR. — Leurs Altesses royales.
LL. MM. — Leurs Majestés.
M. — Majesté.
M. ou Mr. — Monsieur.
Mlle. — Mademoiselle.
Mlles. — Mesdemoiselles.
Mme ou Mad. — Madame.
Mmes ou Mesd. — Mesdames.
M. A. — Majesté Aulique (empereur d'Autriche).
M. A. (✱). — Mérite agricole.
M. B. — Majesté Britannique.
M. C. — Majesté Catholique (Espagne).
M. I. — Majesté Impériale.
M. I. et R. — Majesté Impériale et Royale (Allemagne).
M. R. — Majesté Royale.
M. T. C. — Majesté Très-chrétienne (France).
M. T. F. — Majesté Très-fidèle.
Mgr. — Monseigneur.
Mgrs. — Messeigneurs.
Mis. — Marquis.
Mise. — Marquise.
O. — Officier, office.
S. A. — Son Altesse.
S. E. ou S. Em. — Son Eminence.
S. G. — Sa Grandeur (évêque).
S. G. — Sa Grâce (duc).
S. T. G. M. — Sa Très-Grande Majesté.
S. H. — Sa Hautesse Sultan.
S. H. — Son Honneur (lord anglais).
S. S. — Sa Seigneurie.
S. M. — Sa Majesté.
V. A. — Votre Altesse.
V. E. — Votre Eminence.
V. Exc. — Votre Excellence.
V. G. — Votre Grâce ou Votre Grandeur.
V. H. — Votre Hautesse ou Votre Honneur.
V. M. — Votre Majesté.
V. S. — Votre Seigneurie.
Vte. — Vicomte.
Vtesse. — Vicomtesse.
✲ — Légion d'honneur.
✱ A. ou O. A. — Officier d'Académie.
✱ I. ou O. I. — Officier de l'instruction publique.

Abréviations de notes.

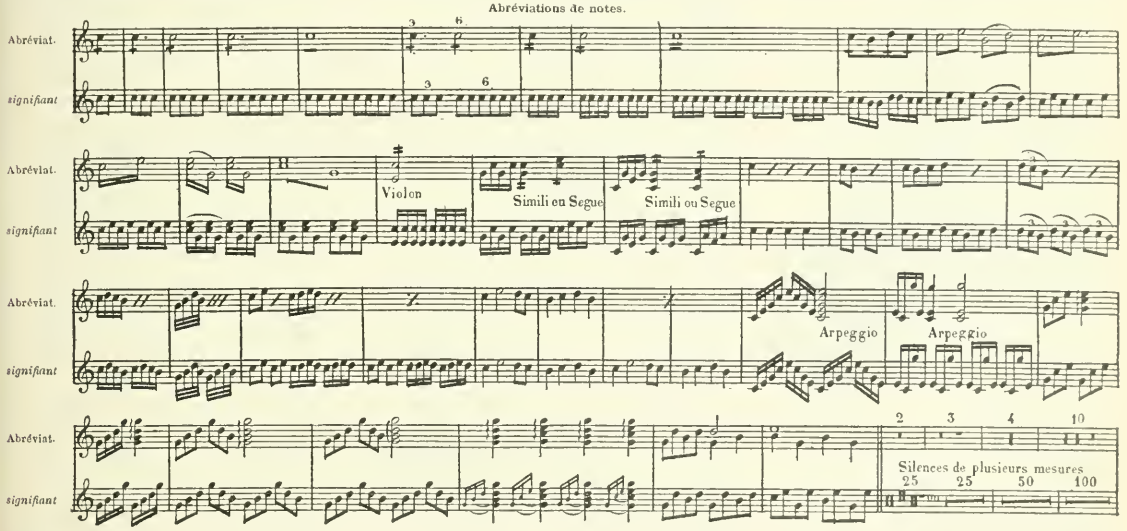

ABRÉVIATIVEMENT adv. D'une manière abrégée ; par abréviation : *Le point* (.) *se met après tout mot écrit ou indiqué* ABRÉVIATIVEMENT.

ABRÉVIATURE n. f. Signe qui représente un mot abrégé, une partie abrégée d'un mot ; abréviation. (Vieux.)

ABRÉVIER (du lat. *brevis*, bref) v. a. Rendre plus bref : ABRÉVIER *est la forme primitive d'*Abréger.

S'abrévier, v. pr. Être abrégé : *Le nom de Marcus* S'ABRÉVIAIT *toujours par un* M *seul.*

ABRI n. m. Lieu qui n'est pas exposé aux injures de l'air : *Les premiers hommes cherchaient des* ABRIS *dans les cavernes.* ‖ Se dit de tout ce qui garantit des intempéries :

Je veux une coiffure, en dépit de la mode,
Sous qui toute ma tête ait un *abri* commode.
MOLIÈRE.

— Fig. Refuge, protection, tout ce qui préserve de quelque mal, de quelque danger, etc. : *La solitude est un* ABRI *contre les embarras du monde.* (Acad.)

— Agric. et hortic. On appelle *abri*, en agriculture et en horticulture, tout ce qui a pour objet de protéger les végétaux contre l'action du froid, de la chaleur, d'une humidité extrême ou contre les effets d'une évaporation excessive, que ces abris soient *naturels* (montagnes, collines, forêts, etc.), ou *artificiels* (murs, palissades, paillassons, etc.).

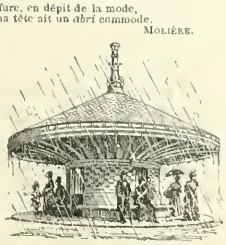
Abri (*refuge*).

— Art. milit. Tout ce qui sert à garantir des projectiles de l'ennemi. V. TRANCHÉES-ABRIS.

— Mar. Terre, rocher, navire, voile, etc., qui, en interceptant le vent, en paralyse la force, ou ne le laisse parvenir que très affaibli aux objets situés derrière. ‖ *Cette rade, cette plage est un bon abri.* Les vaisseaux y sont en sûreté contre la tempête. ‖ *Être à l'abri d'une terre, ou sous le vent d'une île.* Être à l'ancre dans le voisinage d'une terre, d'une île qui protège contre le vent.

Abri (*horticulture*).

— Navig. fluv. *Abri à bateau.* Hangar construit sur un lac ou un étang, pour y mettre à couvert les bateaux de pêche et les barques ou canots de promenade.

— PROV. **L'homme sans abri est un oiseau sans nid,** c'est-à-dire N'a pas de domicile, erre à l'aventure.

— *Abri sous roche,* Nom que l'on a donné aux refuges que recherchait l'homme quaternaire, en dehors des cavernes, et dans lesquels il a laissé des traces de son passage. On peut citer l'*abri de Solutré,* où l'on a trouvé un nombre considérable d'ossements de cheval, et qui a dû être habité au début de la période magdalénienne.

— **A l'abri,** loc. adv. A couvert, en sûreté. ‖ *Mettre quelqu'un à l'abri,* Le mettre à couvert, et, familièrement, en prison.

— **A l'abri de,** loc. prép. Hors d'atteinte de : *Un métier utile met l'homme valide* À L'ABRI DE *la misère.*

— Signifie aussi A couvert sous, derrière, sous la protection de : *Le citoyen honnête vit* À L'ABRI DES *lois.*

— SYN. **A l'abri, à couvert.** Ces deux expressions signifient Être en sûreté contre quelque chose qui attaque. On est *à l'abri* derrière une muraille, une haie ; *à couvert* sous une tente ou dans une maison.

ABRIACHANITE (*ka*) n. m. Hydrosilicate naturel de fer et de magnésie qui a tiré son nom d'*Abriachan,* comté d'Inverness (Écosse).

ABRIAL (André-Joseph, comte), magistrat et jurisconsulte, né à Annonay en 1750, mort à Paris en 1828. Commissaire de la république près le tribunal de cassation, chargé en 1799 de l'organisation de la république prétorienne, il entra au ministère de la justice après le 18 brumaire, prit part à la rédaction du Code civil et fut comblé d'honneurs par Napoléon dont il vota cependant la déchéance. Louis XVIII le nomma pair de France.

ABRICOT (arabe *albirkouk,* même sens) n. m. Fruit de l'abricotier : ABRICOT *d'espalier, de plein vent.*

— Employé comme complém., il se met ordinairement au pluriel : *Compote d'*ABRICOTS. *Clermont-Ferrand est renommé pour ses pâtes d'*ABRICOTS.

— Se prend adjectiv., en parlant d'une couleur tirant sur le jaune orangé de l'abricot ; dans ce cas, il est invariable : *Une robe, un ruban, une écharpe* ABRICOT. (Acad.)

— ENCYCL. On fait avec les *abricots* des beignets, de la compote, des confitures, de la marmelade, de la liqueur, etc. On prépare aussi des abricots à l'eau-de-vie.

Compote d'abricots. Choisir de beaux abricots, ôter les noyaux, peler, et faire cuire dans un sirop préparé à 28°, jusqu'à ce qu'ils cèdent facilement sous le doigt.

Marmelade d'abricots. Choisir des abricots bien mûrs, les couper en deux, ôter les noyaux, et mettre sur le feu dans un sirop où il entre une livre de sucre pour une livre de fruits. Une cuisson d'un quart d'heure suffit. Il faut remuer sans cesse la marmelade et la bien surveiller, car

[illegible] lentement. Un peu avant de la retirer du feu, [illegible] amandes de la moitié des noyaux, préalablement [illegible] à l'eau bouillante pour en retirer la peau, et [illegible] en filets. — On peut ne mettre qu'une demi-livre de sucre par livre de fruits, mais alors il faut faire cuire [illegible] heure.

Confiture d'abricots. Elle s'obtient en faisant cuire au gras, [illegible] une quantité de sucre un peu supérieure à [illegible] abricots, pour y mettre ensuite les fruits. Lorsque [illegible] sont cuits, on les range dans les pots; puis [illegible] nouveau le sirop au grand bouillé, et on le [illegible] dans les pots, à travers un tamis de crin.

Abricots à l'eau-de-vie. On pique les fruits çà et là, avec une aiguille, jusqu'au noyau, puis on les met d'abord dans de l'eau fraiche; ensuite sur le feu dans un sirop bouillant; il faut avoir soin de les enfoncer avec l'écumoire jusqu'à ce qu'ils ne montent plus. Après les avoir fait égoutter, on les range dans une terrine et on verse dessus du sirop, que l'on a clarifié avec un peu de blanc d'œuf. On les laisse ainsi pendant vingt-quatre heures, puis on les pose doucement dans des bocaux et on y verse du sirop mélangé avec une quantité suffisante d'esprit-de-vin.

Liqueur d'abricots. Elle s'obtient en faisant cuire les fruits dans du vin blanc, auquel on ajoute, dès que l'ébullition commence, du sucre concassé, de l'esprit-de-vin et un peu de cannelle. On laisse infuser pendant quatre ou cinq jours, on passe ou on filtre, et on met en bouteilles.

ABRICOT-ALBERGE n. m. Variété d'abricot : *La chair de l'*ABRICOT-ALBERGE *est d'un goût vineux, légèrement amer.*

— Se dit aussi quelquefois de l'arbre qui porte ce fruit.

ABRICOTÉ o. m. Bonbon fait d'un morceau d'abricot entouré de sucre.

ABRICOTÉ, ÉE adj. Qui tient de l'abricot. ‖ *Prune abricotée*, Variété de prune ressemblant à la reine-Claude, mais plus grosse et plus allongée.

— n. f. : *L'*ABRICOTÉE *est une variété de prune à gros fruit dont la chair est ferme, musquée, excellente.* ‖ Variété de pêche : *L'*ABRICOTÉE *a un peu le goût de l'abricot.*

ABRICOTER v. a. Greffer un abricotier sur un autre arbre : ABRICOTER *un prunier.*

ABRICOTIER n. m. Arbre fruitier du genre prunier, de la famille des rosacées.

— *Abricotier-alberge*, Arbre qui produit des abricots-alberges. ‖ *Abricotier de Sibérie*, Arbuste haut d'environ 2 mètres, à jolies fleurs rouges, cultivé dans nos jardins d'agrément. ‖ *Abricotier de Briançon*, Arbre qui croît dans les Alpes du Dauphiné et en Piémont, et dont les graines fournissent l'huile douce employée sous le nom d'*huile de marmotte*. ‖ *Abricotier de Saint-Domingue*, Un des noms vulgaires de la mammée américaine. Son fruit est excellent et la distillation de ses fleurs donne une liqueur assez renommée, appelée la *créole*.

— ENCYCL. On pense que l'*abricotier* vient d'Arménie, d'où son nom scientifique (*prunus armeniaca*), ou plus vraisemblablement de l'Asie septentrionale. C'est un arbre peu élevé, à rameaux étalés ou redressés, couvert de feuilles ovales, arrondies, un peu cordiformes; ses fleurs, blanches et assez grandes, paraissent de bonne heure et avant les feuilles. Son fruit est gros, jaune rougeâtre, à chair sucrée et aromatique. L'époque de maturité varie avec les climats.

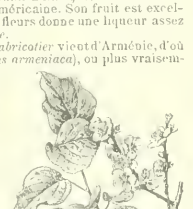

Abricotier.
(Abricots de plein vent.)

L'abricotier est surtout recherché pour ses fruits. On le cultive en grand dans plusieurs localités, notamment aux environs de Paris, de Clermont-Ferrand, d'Agen. Il a produit un grand nombre de variétés : l'*abricot-pêche*, les *abricots gros*, *commun* et *royal*.

On cultive l'abricotier de deux manières : en plein vent, ou en espalier. Comme la plupart des arbres fruitiers, l'abricotier peut être *à basse tige* ou *à haute tige*.

L'abricotier préfère les terrains calcaires. On propage ses diverses variétés par la greffe, sur la variété commune sur le prunier ou l'amandier, ou par semis, principalement pour l'abricot-pêche; le bois de l'abricotier ne s'utilise guère que pour les ouvrages de tour.

ABRICOTIN, INE adj. Au féminin, il se dit d'une variété de prune qui ressemble à l'abricot : *Prune* ABRICOTINE. ‖ On dit aussi substantiv. *L'*ABRICOTINE.

— Au masculin, il ne s'emploie que substantiv. et sert à désigner une espèce d'abricot, ou l'arbre qui porte ce fruit.

ABRICOTINE n. f. Sorte de marbre : *L'*ABRICOTINE *fait partie des marbres qualifiés « bréchiolette ».* (Havard.)

ABRICOTIS n. m. Nom donné par les confiseurs à une préparation de l'abricot.

ABRICOT-PÊCHE n. m. Espèce d'abricot qui se rapproche de la pêche : *L'*ABRICOT-PÊCHE *est le plus gros des abricots.* ‖ Se dit aussi de l'arbre qui porte ce fruit : *L'*ABRICOT-PÊCHE *est le « villa » pour l'espalier.*

ABRIER (du lat. *apricare*, proprem. *mettre au soleil*) v. a. Abriter (mot vieilli au sens général, encore employé comme terme de marine et d'horticulture).

ABRIÈS (COL D') ou COL DE **SAINT-MARTIN**, ou COL DE **PRALI**, double col des Alpes franco-italiennes, entre le Queyras et l'Italie, la haute vallée du Guil et la vallée vaudoise de la Germagnasca ou Prali. Alt. : 2.360 m. environ. — Il tire son nom d'*Abrias*, village des Hautes-Alpes, fort, et à 70 kilom. de Briançon, au confluent du Guil et du torrent du Bouchet; 841 hab.

ABRIL (Pierre-Simon), en latin *Aprilus*, grammairien et logicien espagnol, né vers 1530 à Alcorai, près de Tolède. Il a contribué largement à la diffusion des humanités classiques dans sa patrie. Il a traduit en espagnol les *Lettres* de Cicéron, les *Comédies* de Térence, les *Fables* d'Ésope, la *Politique* d'Aristote, etc. Outre une grammaire grecque et une grammaire latine, on lui doit un *Traité de logique* qui a été longtemps célèbre.

ABRINCATUENS (en latin *Abrincatui* ou *Abrincatæ*), peuple de la Gaule, dont la capitale était *Avranches*.

ABRITANT, ANTE adj. Qui abrite. Se dit des feuilles qui, pendant le sommeil de la plante, se penchent sur les fleurs comme pour les abriter.

ABRITER (rad. *abri*) v. a. Mettre à l'abri, protéger : *L'Atlas* ABRITE *le nord de l'Algérie des vents brûlants du désert.*

— Gramm. On dit : ABRITER *contre*, ABRITER *de*, ABRITER *sous*, ABRITER *derrière*.

S'abriter, v. pr. Se mettre à l'abri : *Il ne faut pas* S'ABRITER *sous un arbre pendant un orage.*

— Fig. Chercher un refuge, une défense, une protection contre : *Les citoyens* S'ABRITENT *sous la loi.*

Réciproq. Se secourir : *Unissez-vous les uns les autres; appuyez-vous et* ABRITEZ-VOUS *mutuellement.* (Lamenn.)

ABRIVENT n. m. Tout ce qui sert à mettre à l'abri du vent. ‖ Petite hutte en branchages.

— Art milit. Appentis que les soldats fabriquent en claies ou en paille, pour se garantir des injures du temps et de la rigueur du bivouac.

— Techn. Paillasson qui protège les plantes contre le vent. ‖ Paillasson dont le briquetier couvre son four pour empêcher la déperdition du calorique.

Abrivent.

ABROGATIF, IVE adj. Qui a pour objet d'abroger : *Projet* ABROGATIF. *Loi* ABROGATIVE.

ABROGATION (*si*) n. f. Annulation, abolition d'une loi, d'un décret, d'un arrêté, etc. : L'ABROGATION *ne saurait atteindre le droit naturel.*

— Par ext. Suppression d'une coutume, d'un usage, etc. En ce cas, il vaut mieux dire ABOLITION.

— ENCYCL. Dr. L'*abrogation* est *expresse* ou *tacite* : *expresse*, si la loi déclare d'une manière formelle et positive que la loi antérieure est abrogée; *tacite*, si la loi nouvelle, sans déclarer expressément que la précédente est abrogée, contient un ensemble de dispositions incompatibles avec les anciennes. Elle ne peut résulter de la désuétude ou de la persistance d'usages contraires.

ABROGATOIRE adj. Qui a pour but d'abroger : *Clause* ABROGATOIRE.

ABROGEABLE adj. Qui peut ou doit être abrogé : *Toute loi est* ABROGEABLE *par les pouvoirs qui l'ont rendue.*

ABROGER v. a. (lat. *abrogare*, même sens. — Prend l'e muet après le g, devant les voyelles A, O : *Nous abrogeâmes, nous abrogeons*, etc.). Supprimer, annuler, abolir : se dit surtout des lois, édits, décrets, arrêts, ordonnances, etc.) : *Il faut* ABROGER *formellement une loi, ou la maintenir en vigueur.*

— Par ext. Se dit des coutumes, des usages, etc.

— Fig. Anéantir, détruire entièrement : *On cherche vainement à* ABROGER *le pauperisme.*

S'abroger, v. pr. Être abrogé, cesser d'être en vigueur : *Les mauvaises lois* S'ABROGENT *d'elles-mêmes.* (Boiste.)

— SYN. **Abroger, abolir, annuler, casser, infirmer, révoquer.** V. ABOLIR.

ABROHANI o. m. Espèce de mousseline blanche fabriquée avec du coton et qui vient des Indes orientales.

ABROK (*brok'* — mot arabe) n. m. Grande couverture à rayures bleues et blanches dont se drapent les femmes mauresques.

ABROLHOS, îlots et récifs de l'Atlantique, éloignés de plus de 50 kilom. de la côte brésilienne (partie merid. de la prov. de Bahia); le principal îlot est Santa-Barbara. Pêcherie. — Il existe aussi des écueils appelés **Abrolhos**, ou encore *Houtman Rocks*, sur la côte occid. de l'Australie.

ABROMA (du gr. *a* priv. et *broma*, nourriture) n. m. Genre de sterculiacées habitant l'Asie, très voisin des genres theobroma (cacao) et kola : *L'écorce des* ABROMAS *sert à faire des cordages.*

Abroma.

ABRONIA (du gr. *abros*, mou, élégant) n. f. Genre de plantes de la famille des nyctaginées, dont on ne connaît bien qu'une seule espèce, l'*abronia umbellata* : *Les* ABRONIAS *sont des plantes herbacées, indigènes de la Californie.*

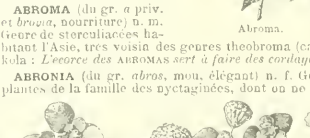

Abronia. (Fleur grossie.)

— ENCYCL. L'*abronia à ombelles* est une plante vivace, à tiges grêles, rampantes ou grimpantes. Ses fleurs, d'un beau rose blacé, se succèdent depuis juillet jusqu'en novembre; elles exhalent une odeur de vanille. Elle vient dans tous les sols, se sème en pleine terre, au mois de mai.

ABROPHYLLUM (*llom'* — du gr. *abros*, mou, élégant, et *phullon*, feuille) n. m. Genre de plantes de la famille des saxifragacées. On n'en connaît qu'une espèce, l'*abrophyllum ornans*, petit arbre de la Nouvelle-Galles du Sud (Australie).

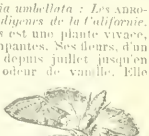

Abrostole.

ABROSTOLE (du gr. *abros*, mou, élégant, et *stolé*, vêtement) n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des nocturnes, tribu des plusides. V. PLUSIE.

— ENCYCL. Le genre *abrostole* renferme trois espèces d'Europe. La plus commune est l'*abrostole triplasie*, dont les ailes sont d'un brun luisant, à reflets violacés. Elle se montre en été. Sa chenille vit sur la grande ortie.

ABROTANELLE (rad. *abrotanum*, n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des composées, originaire des Malouines.

— Comm. Sorte de taffetas léger et peu lustré, analogue à celui que l'on fabrique à Lyon et que l'on nomme *armoise*.

ABROTANOÏDE d'*abrotanum*, et du gr. *eidos*, forme n. f. Espèce de madrépore qui ressemble à l'aurone, et qui vit sur les rochers, au fond de la mer.

ABROTANUM (*nom*) n. m. Nom latin altéré de l'*aurone*.

ABROTHALLUS (*llus'* — du gr. *abros*, mou, élégant, et *thallos*, rameau) n. m. Champignon ascomycète vivant, d'après Tulasne, en parasite sur divers lichens.

Abrotanelle. — *A*, Fleur grossie.

ABROTONE (gr. *abrotonon*, même sens) n. f. Nom donné vulgairement à l'aurone et à quelques plantes qui lui ressemblent, comme les armoises, les santolines, etc.

ABROTONITE (rad. *abrotone*) n. m. Vin dans lequel les anciens faisaient infuser de l'aurone pour le parfumer.

ABROTONOÏDE (de *abrotone*, et du gr. *eidos*, forme) adj. Qui ressemble à l'abrotone.

ABROUTI, IE adj. Se dit des bois dont les premières pousses ont été mangées, broutées par le bétail.

ABROUTISSEMENT n. m. Action de brouter; état d'un bois qui a été brouté par les bestiaux ou le gibier : *Les arbres gâtés par l'*ABROUTISSEMENT *du bétail ne s'élèvent pas.*

— ENCYCL. Les gardes forestiers sont responsables des ABROUTISSEMENTS qui ont lieu dans leurs triages.

ABRUDBANYA (en lat. *Alburnus major*), ville d'Autriche Transylvanie, comitat d'Also-Feher); 3.000 hab. Riches mines d'or et d'argent.

ABRUDFALVA, ville de Transylvanie (Autriche-Hongrie, comitat d'Also-Feher), dans la zone minière des lavages d'or; 4.600 hab.

ABRUPT, UPTE (*bru-pt'*, aux deux genres) adj. Se dit d'un terrain, d'un rocher à pente rapide et comme rompu : *Le versant italien des Alpes est plus* ABRUPT *que le versant français.*

— Fig. Rude, qui n'a pas été adouci par l'instruction, l'éducation, en parlant du caractère, des manières, des habitudes, etc. : *Du Guesclin était un homme* ABRUPT. ‖ Sans suite, sans liaison; heurté, haché, en parlant du style : *L'effet du style de Vergniaud résulte d'un cliquetis brillant de figures* ABRUPTES *et serrées.* (Ch. Nodier.

— SYN. **Agreste, âpre, inculte, raboteux, revêche, rude, rustique, sauvage.**

— ANTON. **Douce** (pente), **insensible** (pente), **plat, uni.** — **Affable, aimable, bienveillant, civil, complaisant, cordial, courtois, éduqué, gracieux, poli, riant, sociable.**

ABRUPTEMENT (*brup-te*) adv. D'une manière abrupte; bizarrement, inégalement, irrégulièrement : *Les pentes du mont Blanc s'abaissent* ABRUPTEMENT *vers l'est.*

— Fig. Inopinément, sans préparation, sans ménagement : *Parfois les grands orateurs débutent* ABRUPTEMENT.

ABRUPTINERVE adj. Se dit d'un organe et particulièrement d'une feuille dont les nervures s'interrompent brusquement, au lieu de diminuer graduellement.

ABRUPTION (*si* — lat. *abruptio*) n. f. Chir. Fracture transversale d'un os, avec surfaces inégales et rugueuses.

— Rhét. Figure qui consiste à supprimer les transitions, pour donner au style plus de vivacité, d'animation.

ABRUPTIPENNÉ, ÉE adj. Se dit d'une feuille pennée qui n'a pas de foliole impaire terminale, et dont le pétiole commun n'est pas terminé par une vrille : *Feuille* ABRUPTIPENNÉE.

ABRUS (*bruss* — du gr. *abros*, mou, élégant) n. m. Genre de légumineuses papilionacées, série des viciées, à ovaire presque sessile et multiovulé. Les *abrus* sont des arbustes ou des sous-arbrisseaux à tiges grêles, souvent volubiles et à fleurs petites, roses ou blanches. On les trouve dans tous les pays chauds : au Gabon, en Égypte, aux Indes, etc. ‖ On dit aussi ABRE.

— ENCYCL. On emploie les racines de l'*abrus précatorius* comme celles des réglisses, et ses graines, rouges, tachées d'un point noir, servent en Amérique à faire des chapelets ou des colliers. Pulvérisées, ces graines sont employées, en thérapeutique, sous le nom de *jéquerity*. V. ce mot.

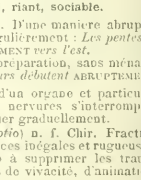

Abrus.

ABRUTI, IE rad. *brute*) n. et adj. Se dit des personnes qui sont devenues stupides, des brutes : *C'est un* ABRUTI. *Race* ABRUTIE.

ABRUTIR v. a. Rendre semblable à la brute; rendre inepte, stupide; abêtir : *L'excès du vin dégrade l'homme et l'*ABRUTIT *à la longue.*

— Par ext. Confondre quelqu'un, le mettre hors de lui, l'étourdir, l'abasourdir : ABRUTIR *par des menaces.*

S'abrutir, v. pr. Devenir comme un bête brute; devenir stupide : *L'homme aime mieux* S'ABRUTIR *à bon marché, que de s'assoupir à grands frais.* G. Sand. ‖ En parlant des facultés intellectuelles et morales, s'altérer, s'affaiblir : *Notre âme* S'ABRUTIT *par l'oisiveté.*

— SYN. **Abrutir, hébéter.** *Hébéter*, c'est émousser la vivacité de l'esprit. *Abrutir*, c'est rendre incapable de rien comprendre et de rien sentir.

ABRUTISSANT, ANTE adj. Qui abrutit ; et, par extens., Qui énerve l'esprit, qui l'appesantit : *L'esclavage plonge l'homme dans une* ABRUTISSANTE *apathie.*

ABRUTISSEMENT n. m. Action d'abrutir. Etat d'une personne abrutie : *L'ivrognerie conduit à l'*ABRUTISSEMENT.

ABRUTISSEUR, EUSE n. Celui, celle qui abrutit : *Les tyrans sont les* ABRUTISSEURS *des peuples. C'était une* ABRUTISSEUSE, *une vraie marâtre* (Berryer.)

Adjectiv., syn. d'Abrutissant : *Joug* ABRUTISSEUR.

ABRUZZE ET MOLISE, division territor. de l'Italie méridion. baignée au N. E. par l'Adriatique, ainsi nommée parce qu'elle comprend surtout le pays montagneux des *Abruzzes* ; 1.380.000 hab. (*Abruzzains, aines.*) Cette région administrative subdivise en 1 provinces ses 16.530 kilom. carr. : Molise (ch.-l. *Campobasso*), Chieti, Teramo et Aquila.

ABRUZZES (ital. *Abruzzi*), nom d'une partie de l'Apennin central, comprise entre la vallée du Tronto au N.-O., les plateaux drainés par le Trigno, le Biferno et le Fortore au S. On y distingue une chaîne principale, renfermant les plus hauts sommets de l'Italie (Gran Sasso d'Italia, 2.921 m., etc.) et deux chaines de moindre importance. Entre ces montagnes est compris le *plateau des Abruzzes* (alt. moyenne : 800 m.), au climat très froid, où les neiges tombent en abondance, duquel découlent vers l'Adriatique de nombreux torrents et, vers la mer Tyrrhénienne, les fleuves côtiers du Garigliano et du Volturno.

Les hautes vallées sont abruptes et à peu près incultes ; plus bas, ce sont de belles forêts et des pâturages, où broutent presque à l'état sauvage de nombreux troupeaux de moutons transhumants ; dans la plaine, au pied des plateaux, on cultive les céréales, la vigne, l'olivier, le safran. Les habitants, descendants des anciens Samnites, ont conservé des mœurs rudes. La civilisation n'a guère pénétré dans cette partie de l'Apennin ; cependant, on a construit une voie ferrée jusqu'à Aquila, et on a desséché le lac Fucin.

ABS prép. lat. marquant séparation, extraction, et qui entre comme préfixe dans un certain nombre de mots français calqués sur le latin.

ABSALON, fils de David, qui assassina son frère Amnon, puis conspira contre son père et l'obligea à s'enfuir de Jérusalem. Il fut vaincu par Joab dans le bois d'Ephraïm. Dans sa fuite, sa longue chevelure s'embarrassa aux branches d'un arbre où il resta suspendu. Joab, qui le poursuivait, le tua malgré les ordres de David.

On fait souvent allusion à la fin tragique d'Absalon et à sa longue chevelure : *Perruque* ABSALONIENNE.

ABSALON ou **AXEL,** archevêque de Lund, primat de Danemark, Suède et Norvège, ministre de Waldemar Ier et de Canut VI, né en 1128, dans l'île de Seeland, mort en 1201. Il délivra le Danemark des pirates wendes, dompta des révoltes, lutta contre l'empereur d'Allemagne, conquit le Mecklembourg et l'Esthonie. On lui doit une partie des lois publiées par Waldemar Ier. Il fit élever le château fort de Hafn, autour duquel se forma peu à peu Copenhague.

ABSCISSE (du lat. *abscissus*, coupé) n. f. Distance d'un point pris dans un plan à un des deux axes qui se coupent dans ce plan.

— ENCYCL. On détermine la position d'un point dans un plan au moyen de deux droites fixes OX, OY qui se coupent et qu'on appelle *axes des coordonnées.* (V. COORDONNÉE.) Si par le point (x, y) on mène des parallèles aux axes, on détermine sur ceux-ci deux segments qui sont les *coordonnées* de ce point : l'un, OB, en est l'*abscisse* ; l'autre, OA, l'*ordonnée*. On désigne par x l'abscisse, et par y l'ordonnée d'un même point. On nomme *axe des abscisses* celui sur lequel on compte les *abscisses*, et *axe des ordonnées* celui sur lequel on compte les *ordonnées*.

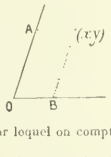

ABSCISSION (lat. *abscissio*, même sens) n. f. Action de couper, de retrancher une partie du corps, et surtout une partie molle : L'ABSCISSION *d'une loupe.* Syn. de EXCISION.

ABSCON, comm. du dép. du Nord, arr. et à 19 kilom. de Valenciennes ; 2.919 hab. Ch. de f. Nord. Houille, mécanerie, sucrerie, verrerie.

ABSCONDRE (lat. *abscondere*, cacher) v. a. Vieux mot signifiant Cacher, dérober aux yeux.

S'abscondre, v. pr. Se cacher, se dérober aux yeux.

ABSCONS, ONSE (*conss*) adj. Caché, abstrus, mystérieux (vieux) : *Doctrine* ABSCONSE. *Sciences* ABSCONSES.

ABSCONSE n. f. Lanterne sourde, autrefois d'un usage constant dans quelques cérémonies de l'Eglise catholique. Son origine remonte aux premiers temps. On s'en servait pour la lecture des offices nocturnes. V. ESCONCE.

ABSENCE n. f. Etat de celui qui s'absente, qui s'éloigne. Défaut de présence : *Une* ABSENCE *imprévue.* ‖ Eloignement des personnes qui nous sont chères :

L'absence est le plus grand des maux.
LA FONTAINE.

— Fig. Manque, défaut, privation : ABSENCE *de justice, c'est absence de liberté.* (Barante.) ‖ *Absence de soi même,* Etat moral de celui qui ne descend jamais dans sa conscience. ‖ Distraction, oubli, omission involontaire : *Le célèbre Ampère était sujet à des* ABSENCES *inoyyables.*

— Pathol. Suspension subite et momentanée de la conscience et de la raison.

— ENCYCL. Dr. L'absence n'est pas un simple éloignement, mais une disparition : l'absent est celui qui a abandonné son domicile ou sa résidence, dont on n'a plus de nouvelles, et dont les biens, les intérêts, sont par suite en souffrance. — La loi distingue dans l'absence trois périodes ou degrés :

1° *Présomption d'absence.* Tout d'abord, l'absence ne peut être que présumée, et les mesures conservatoires qu'autorise le Code civil sont exclusivement dictées par l'intérêt du présumé absent. Le droit de demander au tribunal de première instance d'ordonner des mesures conservatoires appartient : 1° à ceux qui ont un intérêt à la conservation des biens du présumé absent, c'est-à-dire au conjoint, aux héritiers présomptifs, aux créanciers 2° au ministère public.

Si le présumé absent a laissé un procureur fondé, le tribunal n'intervient que dans un cas : pour commettre un notaire qui aura mission de représenter le présumé absent dans les inventaires, partages et liquidations, etc.

Lorsque quatre ans se sont écoulés depuis la disparition ou les dernières nouvelles, les intéressés peuvent se pourvoir devant le tribunal du domicile (ou, à défaut, de la résidence), afin que l'absence soit *déclarée.* Que si l'absent a laissé une procuration, le délai de quatre ans est porté à dix, même si la procuration n'a d'effet que pour une durée moindre.

2° *Déclaration d'absence.* Seuls les héritiers dont les droits sont subordonnés au décès de l'absent ont qualité pour demander la *déclaration d'absence.*

Le tribunal ordonne d'abord une enquête : le jugement de déclaration d'absence ne peut être rendu qu'*un an après* ; il a pour effet de permettre aux intéressés de demander l'envoi *en possession provisoire* des biens de l'absent.

Les envoyés en possession provisoire sont tenus, le cas échéant, de restituer les biens à leur véritable propriétaire. On exige donc d'eux certaines garanties : un inventaire et une caution. Les envoyés, en d'autres termes, ne deviennent pas propriétaires : simples détenteurs précaires, ils auront, en cas de restitution, à rendre compte de leur administration ; si l'absent reparaît avant quinze ans révolus depuis sa disparition, ils lui devront le cinquième des revenus, et, après quinze ans, le dixième : la totalité des revenus ne leur appartiendra qu'après trente ans.

Si le régime matrimonial des époux est le régime de la communauté, le conjoint de l'absent qui a opté pour la continuation de la communauté peut empêcher l'envoi en possession provisoire et prendre de préférence l'administration des biens. En cas d'option pour la dissolution provisoire de la communauté, il exerce ses reprises et droits, à charge de donner caution pour les choses susceptibles de restitution. La femme, en optant pour la continuation, conserve toujours le droit d'y renoncer dans la suite.

3° *Envoi en possession définitif.* Si l'absence a continué pendant trente ans depuis l'envoi en possession provisoire, ou depuis l'époque à laquelle l'époux commun aura pris l'administration des biens de l'absent, si encore il s'est écoulé cent ans révolus depuis la naissance de l'absent, il y a lieu à l'*envoi en possession définitif.* Les cautions sont déchargées et les envoyés en possession définitive sont désormais considérés comme propriétaires des biens ; si l'absent reparaît, les envoyés ne sont tenus de restituer que les biens dans l'état où ils se trouvent et le produit de ceux qu'ils ont aliénés. Dans le cas où ceux qui ont obtenu l'envoi en possession en qualité d'héritiers présomptifs au jour de la disparition ne seraient plus les héritiers les plus proches au jour du décès prouvé de l'absent, la restitution auxdits héritiers s'effectuerait comme à l'absent lui-même.

Effets de l'absence quant au mariage. Le conjoint de l'absent ne peut contracter une nouvelle union tant que le décès n'est pas prouvé. Si cependant, au mépris de la loi, il y a réussi, la nullité de ce second mariage ne peut être demandée que par l'absent de retour ou par son fondé de pouvoir, muni d'une procuration spéciale à cet effet. La loi ne prévoit pas le cas où l'absent de retour n'attaquerait pas l'union contractée par son conjoint.

Enfants mineurs de l'absent. V. ENFANT.

Absence des militaires et marins. Lorsqu'un militaire ou un marin a disparu sans nouvelles dans une campagne ou dans une navigation, en Europe depuis deux ans, hors d'Europe depuis quatre ans, l'absence peut être déclarée, c'est-à-dire, les intéressés peuvent être envoyés *en possession définitive* des biens de l'absent, sans enquête et sur le vu des documents produits par le ministère de la Guerre ou de la Marine. (Lois des 13 janvier 1817 et 17 août 1871.) Les mêmes lois ont réglé les droits des créanciers et de la femme sur la succession de l'absent et les détails de la procédure.

Absence à l'égard du service militaire. L'absence n'affranchit pas le Français du service militaire. S'il est absent, un de ses parents, ou le maire, d'office, doit remplir les différentes formalités, et, à la date prescrite, il devra se présenter sous les drapeaux, à peine d'être considéré comme réfractaire.

— Pathol. L'absence se produit à l'état de veille, sans convulsion ni syncope. Par exemple, le sujet, au cours d'une conversation, cesse subitement de parler, il semble absorbé ; puis, au bout de quelques secondes, il reprend tout à coup la suite de son discours. Il ne se souvient pas de ce qu'il vient d'éprouver et ne comprend pas l'étonnement des personnes présentes. L'absence est quelquefois plus longue et constitue une folie passagère. Elle est un symptôme de l'épilepsie larvée ou *petit mal épileptique.*

ABSENT, ENTE adj. Qui n'est point présent, qui est éloigné de sa demeure ordinaire ; qui ne se trouve point où il pourrait, où il devrait être : *Médecin* ABSENT. *Soldat* ABSENT *à l'appel. Etre* ABSENT *de Paris.*

— Fig. Distrait, inattentif.

— Substantiv. : *On oublie trop vite les* ABSENTS.

— En T. de dr. Celui qui est en état d'*absence* juridique.

— PROV. **Les absents ont toujours tort.** On sacrifie toujours les intérêts, les droits de ceux qui ne sont pas là pour se défendre.

ABSENTÉISME (rad. *absent*) n. m. Mode d'exploitation de la terre comportant, entre le propriétaire et le cultivateur, un régisseur ou un entrepreneur intermédiaire.

— ENCYCL. Dr. L'absentéisme a pour cause l'habitude qu'ont les classes riches, chez certains peuples, de passer une partie de leur vie hors de leur pays et de confier par suite à des tiers le soin d'administrer leurs domaines. Ce mode d'exploitation rend impossible, ou à peu près, les baux à long terme, et le cultivateur a recours qu'à de hâtifs moyens de fertilisation, tandis que le propriétaire néglige les améliorations propres à accroître la valeur du sol. L'intermédiaire est le plus souvent un véritable traitant, dont le seul objectif est la perception des fermages ; il constitue une charge qui grève inutilement l'exploitation : au lieu de faire vivre deux personnes, le propriétaire et le tenancier, le sol doit en faire vivre trois. C'est à l'absentéisme qu'il faut attribuer en grande partie les misères de l'Irlande et sa scission morale avec l'Angleterre. Les Etats-Unis commencent à le déplorer. L'Italie, la Roumanie, la Hongrie, où les capitaux sont rares, en souffrent depuis longtemps. V. AGRAIRES (*Lois*).

— Pédag. Par une extension que l'analogie excuse, on a nommé *absentéisme scolaire* l'irrégularité de la fréquentation, quand elle atteint des proportions considérables et devient presque un système, une coutume générale.

ABSENTÉISTE n. m. Celui qui pratique ou qui approuve l'absentéisme : *L'Angleterre est un pays d'*ABSENTÉISTES.

Adjectiv. : *Le parti, la secte* ABSENTÉISTE.

ABSENTER (S') (lat. *absentare*, même sens) v. pr. S'éloigner de la résidence ordinaire, du lieu où l'on exerce sa profession, etc. : S'ABSENTER *de son pays, de sa maison.*

Dans le cas judiciaire on parle seulement, il s'agit de s'absenter sans dépenser de, renoncer à prendre part à.

Fig. Disparaître, décéder : [illegible]

Et [illegible]

Absents (ITS), opéra [illegible] d'Alphonse Daudet, musique de [illegible] représenté à l'Opéra-Comique le 26 [illegible] souriant, mais que pleine le gâ[illegible]

ABSIDAL, ALE adj. Qui [illegible] *petite* ABSIDALE.

ABSIDE (du gr. *apsis*, [illegible] en général) n. f. Extrémité d'une église, derrière le chœur : *Généralement, les* ABSIDES *sont les parties les plus anciennes de l'édifice religieux.* (Viollet-le-Duc.)

ENCYCL. Par le mot *apsis*, les Romains désignaient des niches demi-circulaires construites en saillie sur un corps de bâtiment. Une niche de ce genre était placée à l'extrémité des basiliques, et c'est là que le trône du tribunal. Les chrétiens d'Occident adoptèrent souvent pour leurs églises le plan des basiliques, l'hémicycle y fut réservé au trône de l'évêque. C'est l'origine de l'*abside* des églises, qui est ordinairement située à l'orient. Elle est généralement demi-circulaire et souvent entourée de chapelles. La partie extérieure de l'abside se nomme le *chevet.*

ABSIDIE n. m. Champignon ascomycète du groupe des mucorinées ; dans ce genre, l'œuf est protégé par un lacis de poils raides non rameux.

ABSIDIOLE n. f. Nom sous lequel on désigne les chapelles *absidales* ou *absides secondaires*, c'est-à-dire les chapelles disposées autour de l'abside d'une église. ‖ Châsses contenant les ossements des saints.

Abside et absidioles.

ABSIE (L'), bourg de France (Deux-Sèvres), canton de Moncoutant, arrond. et à 27 kilom. de Parthenay ; 1.621 hab. Source ferrugineuse froide ; carrières de pierre.

ABSIMARUS (Tiberius), chef de légion qui se substitua à Léonce comme empereur de Constantinople en 698 ; il fut vaincu et tué par Justinien II en 705.

ABSINTHATE n. m. Sel produit par l'action de l'acide absinthique sur une base salifiable.

ABSINTHE (gr. *apsinthion*, qu'il est impossible de boire) n. f. Plante vivace, de la famille des composées, d'une odeur forte, pénétrante et d'une saveur amère et aromatique ; on l'appelle *grande absinthe* (*artemisia absinthium* de Linné). ‖ Liqueur faite avec les feuilles de l'absinthe et d'autres plantes (anis, angélique, badiane), et : *Un verre d'*ABSINTHE. ‖ Verre de cette liqueur : *Boire un* ABSINTHE.

— *Absinthe panachée,* Verre d'absinthe mélangée avec une autre liqueur : anisette, menthe, sirop de gomme, etc.

— Fig. Déplaisir amer, chagrin cuisant, amertume de cœur, peines morales : *La vie est cruellement mêlée d'*ABSINTHE. (Mme de Sév.) ‖ Critique amère : *Les écrits de Zoïle sont mêlés de fiel et d'*ABSINTHE.

— *Bois d'absinthe,* Bois jaune et dur, de saveur très amère, produit par une espèce de *quassia.* Il croît à la Réunion. On l'appelle aussi *bois amer de la Réunion.* Il est employé en médecine.

— *Absinthe maritime* ou *absinthe de mer.* C'est l'*artemisia maritima* de Linné. ‖ *Absinthe pontique* ou *petite absinthe* (*artemisia pontica* de Linné). Plante vivace qui ressemble à la grande absinthe ; elle est plus aromatique, mais moins amère.

— ENCYCL. On emploie en médecine les feuilles et les sommités fleuries ; on les récolte à l'époque de la floraison, en juillet et août. Une huile essentielle verte très odorante, et deux matières amères, l'une cristallisée, l'autre résineuse, tels sont les principes actifs de l'absinthe. La plante, desséchée, conserve ses propriétés.

L'absinthe est usitée en médecine comme stomachique, tonique, antiacide, antiputride, febrifuge, vermifuge, emménagogue et stimulant. Sa préparation alcoolique, sous la liqueur d'absinthe, qui est un apéritif très répandu, tire de l'absinthe contenu à une infusion de tout le [illegible] nisme appelée *absinthisme.* La culture de l'absinthe donne des bénéfices aux alentours des grandes villes, car les distillateurs en font une consommation considérable.

Broutée par les animaux, l'absinthe donne à leur chair une saveur désagréable. Dans le nord de l'Europe, elle

remplace le houblon pour la fabrication de la bière. On s'en est servi pour relever le goût des vins faibles. L'absinthe suisse est fabriquée avec quelques espèces voisines, qui sont confondues sous la dénomination collective de *génépi*. Placées dans les armoires et les garde-robes, les petites bottes d'absinthe verte en éloignent les insectes.

Absinthe. *a*, rameau ; *b*, inflorescence ; *c*, fleur.

ABSINTHÉ, ÉE adj. Mélangé d'absinthe : *Sirop de gomme* ABSINTHÉ. *Ansette* ABSINTHÉE.

ABSINTHÉMIE (de *absinthe*, et du gr. *aima*, sang) n. f. État du sang qui contient de l'absinthine ou d'autres principes de l'absinthe.

ABSINTHER v. a. Mêler de l'absinthe à quelque autre liquide : ABSINTHER *une potion*.

S'absinther, v. pr. Fam. et triv. Boire de l'absinthe avec excès : *Il* S'ABSINTHE *dès qu'il est levé*.

ABSINTHEUR ou **ABSINTHIER** n. m. Celui qui a pris l'habitude de boire de l'absinthe en grande quantité.

ABSINTHINE n. f. Principe amer de l'absinthe. L'*absinthine* a une légère odeur d'absinthe et une saveur extrêmement amère. Peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool, elle a une réaction acide assez tranchée.

ABSINTHIQUE adj. Se dit d'un acide particulier qui a été découvert dans l'absinthe : *L'acide* ABSINTHIQUE *se trouve, combiné à la potasse, dans les tiges d'absinthe*.

ABSINTHISME n. m. Etat maladif causé chez l'homme par l'abus de l'absinthe : *Les troubles de* L'ABSINTHISME *sont attribués à l'huile essentielle de l'absinthe*.

— ENCYCL. Les effets de l'absinthe sur le système nerveux sont plus marqués que ceux de l'eau-de-vie et ressemblent à l'intoxication par un poison narcotique âcre. Des expériences physiologiques faites par Magnan ne laissent aucun doute à cet égard. On distingue l'*absinthisme chronique* et l'*absinthisme aigu*. D'après Lancereaux, l'absinthisme chronique se caractérise par des troubles graves de la sensibilité : il y a une période d'hyperalgésie, c'est-à-dire une exagération douloureuse de toutes les sensations tactiles, surtout aux membres inférieurs : les douleurs peuvent être spontanées. A une période avancée, il y a une insensibilité absolue, c'est-à-dire anesthésie complète. On trouve ensuite des troubles de la motilité et des fonctions générales : affaiblissement de la force musculaire, de la force génésique, de la vue, etc.; des troubles mentaux : perte graduelle de la mémoire, hallucinations effrayantes, tristesses, inquiétudes, irritabilité exagérée. La face est d'une pâleur extrême, qui contraste avec le facies rouge du buveur de vin. L'absinthisme, comme l'alcoolisme, atteint les fonctions digestives.

Dans l'absinthisme aigu, l'ivresse est bruyante, agressive, avec une période d'exaltation plus longue que dans l'ivresse due à l'alcool ; il y a ensuite une période de détente, de collapsus. Le malade peut avoir du délire et des idées de persécution. Cet état revêt parfois la forme de l'épilepsie ou celle de l'attaque hystérique sans cri initial, ni perte de connaissance, sans phase asphyxique ni régularité dans les attaques.

L'intoxication par l'absinthe cause chez les descendants des troubles nerveux pouvant aller jusqu'à l'hystérie.

Le traitement de l'absinthisme chronique consiste à calmer les douleurs et à provoquer le sommeil au moyen des narcotiques, puis à traiter séparément chacun des symptômes. L'hydrothérapie sous forme de douches écossaises est très efficace. L'absinthisme aigu, qui peut être dangereux pour le malade lui-même et pour son entourage, est calmé par le chloral (3 à 5 gr. en potion, dans un lavement).

Voici un sonnet de Henri Bourette, dit *Valentin*, qui donne, pour préparer l'absinthe, une excellente méthode :

Versez avec lenteur l'absinthe dans le verre,
Deux doigts, pas davantage ; ensuite saisissez
Une carafe d'eau bien fraîche ; puis versez,
Versez tout doucement d'une main très légère.

Que petit à petit votre main accélère
La verte infusion ; puis augmentez, pressez
Le volume de l'eau, la main haute, et cessez
Quand vous aurez jugé la liqueur assez claire.

Laissez-la reposer une minute encor :
Couvrez-la du regard, comme on couve un trésor.
Aspirez son parfum qui donne le bien-être !

Enfin, pour couronner tant de soins inouïs,
Bien délicatement prenez le verre, — et puis
Lancez, sans hésiter, le tout par la fenêtre !

ABSINTHITE n. m. Antrefois, Vin d'absinthe dont les anciens faisaient un fréquent usage.

ABSINTHOL n. m. Huile oxygénée contenue dans l'essence d'absinthe.

— ENCYCL. L'*absinthol* $C^{10}H^{16}O$, obtenu en rectifiant plusieurs fois l'essence brute sur la chaux vive, est isomérique avec le camphre, mais il n'en a pas les propriétés. C'est un liquide incolore d'une odeur pénétrante, d'une saveur alcoolique brûlante, dextrogyre ; densité 0,973 (à 21°) ; point d'ébullition, 200° environ ; densité de vapeur, 5,3.

C'est à l'absinthol que l'on attribue les effets physiologiques de l'absinthe. V. ABSINTHISME.

ABSNÉ n. m. Idiome parlé par les Abazes.

ABSOLU, UE (lat. *absolutus*, délié) adj. Indépendant de tout être, de tout accident, qui subsiste par lui-même. Dans ce sens, il ne peut se dire que de la Divinité et de ses attributs : *Dieu seul est* ABSOLU. (Racine.) ‖ Qui n'a ni contrôle, ni limites ; qui ne concède rien ; impérieux, triomphant : *Monarchie* ABSOLUE. *Tout croyant est* ABSOLU *en ce qui concerne ses croyances. Louis XIV parlait d'un ton* ABSOLU.

— Par anal. Celui qui a un pouvoir entier, complet, sans limites : *Un père de famille est* ABSOLU *chez lui*.

— *Ordre absolu*. Ordre qui ne souffre ni réplique, ni retard. ‖ *Sens absolu*, Sans aucune restriction : *Vous prenez ce que je dis dans un sens trop* ABSOLU. (Acad.)

— Gramm. Il se dit, généralement, par opposition à *relatif* : HOMME *est un terme* ABSOLU, PÈRE *est un terme* RELATIF. (Acad.) ‖ *Mode, temps absolu*, Celui qui ne dépend d'aucun autre. ‖ *Proposition absolue*, Celle qui par elle-même énonce un sens complet. ‖ *Nom, adjectif, verbe pris dans un sens absolu*, Employés sans complém., et exprimant un sens complet par eux-mêmes.

— Algèbr. *Valeur absolue* ou *arithmétique d'une quantité*. Se dit lorsque l'on considère cette quantité sans se préoccuper de savoir si elle doit être ajoutée ou retranchée.

— Chim. Se dit d'une substance qui est parfaitement pure : *Huile* ABSOLUE. *Alcool* ABSOLU.

— Comm. On dit d'une laine ayant subi le dégraissage et le séchage qu'elle est *à l'absolu*.

— Liturg. *Jeudi absolu*, Le jeudi saint, parce qu'autrefois la cérémonie de l'*absoute* se faisait ce jour-là.

— Mécan. On désigne par *mouvement absolu* d'un point celui qu'éprouve par rapport à d'autres choisis arbitrairement comme points de repère fixes.

— Philos. Se dit par opposition à *contingent*, à *conditionnel*. ‖ *Vérités absolues*, Vérités immuables ne dépendant d'aucun temps, d'aucun lieu, d'aucune circonstance.

— Théol. Qui s'étend à tous les péchés : *L'absolution du prêtre est* ABSOLUE. (Trév.)

— n. Se dit d'une personne impérieuse : *Faire l'*ABSOLU.

L'Absolu n. m. Ce qui nous apparaît comme ne pouvant pas être autrement que ce qu'il est ; l'idée ou la vérité première sur laquelle reposent toutes les autres : L'ABSOLU *nous est inaccessible*. (Proudhon.) ‖ Autre nom de la PIERRE PHILOSOPHALE des alchimistes.

— ENCYCL. Comme l'indique son étymologie (*solutus ab omni re*), l'*absolu* comprend ce qui est « en soi et par soi », indépendamment de toute autre condition ou considération : c'est la quintessence de l'abstraction, l'essence et l'abontissement de la généralisation. Aussi l'absolu a-t-il été considéré par les uns comme l'idée, comme la vérité, comme le principe fondamental dont dérivent tous les autres, comme l'Être (*to On*) par excellence, principe et cause de tout ce qui est, tandis que, pour les autres, il ne représente qu'un fantôme, qu'une pseudo-idée (Hamilton), qu'une notion vide. (Renouvier.) Ces divergences proviennent de ce qu'on a pas assez remarqué que l'*absolutité* exprime et vise uniquement dans notre intellect une question de *rapport*, abstractivement considéré, c'est-à-dire envisagé indépendamment non pas de toute condition — comme on l'a dit par une erreur qui a été la source de toutes les divagations du philosophisme — mais indépendamment de toute autre condition que celle qui est prise comme terme de relation. Ainsi, par exemple, 2 et 2 font 4 ; le Tout est plus grand que sa partie, voilà des absolus qui existent et restent tels indépendamment de toutes les autres choses, et même indépendamment de la chose elle-même, puisque 2 unités ajoutées à 2 autres unités semblables en vaudront toujours 4, et que, quelle que soit la grandeur ou la petitesse d'un Tout, sa partie sera toujours plus petite. Et ainsi de suite de tous les absolus que nous pouvons concevoir. C'est là, du reste, le fondement et la raison d'être de la Logique, qui est à la spéculation philosophique ce qu'est la mathématique à la spéculation scientifique.

Il suffit donc de reléguer ainsi l'absolu dans le domaine exclusif de l'abstraction, tant philosophique que scientifique, pour lui rendre et son importance, et sa signification dans le domaine de la pensée. Dès lors, il ne s'agit pas de discuter à l'infini ce savoir si l'absolu existe, ou n'existe pas, ce tant qu'entité « en soi et par soi » (Descartes, Spinoza, Schelling), ou si le passage est impossible pour l'esprit de l'*idée* à l'*existence* de l'absolu (Kant), mais simplement de comprendre que l'absolu exprime ce qui est constant, ioviarable, nécessaire dans tel ou tel *rapport* entre les choses, dans telle ou telle relation entre nos idées, c'est-à-dire que l'absolu est ce qui nous apparaît objectivement ou subjectivement comme ne pouvant pas être autrement que ce qu'il est. Or cela, c'est faire remonter à la perception interne ou externe, c'est-à-dire à l'expérience, la notion même de l'absolu, ce qui, une fois admis, semble donner gain de cause à l'*expérimentalisme* contre le *rationalisme*. V. ces mots.

— SYN. **Absolu, impérieux.** L'homme *impérieux* exige qu'on lui cède. Celui qui est *absolu* veut seulement être obéi avec exactitude. L'*absolu* peut être poli et même doux dans la forme ; l'*impérieux* commande avec hauteur.

— ANTON. **Relatif** (terme), **constitutionnel** (roi).

ABSOLUITÉ n. f. Qualité de ce qui est absolu : *Les caractères de l'idée sont l'universalité,* L'ABSOLUITÉ, *l'immutabilité*. (Bautain.)

ABSOLUMENT adv. D'une manière absolue, avec une autorité absolue : *Louis XIV régna* ABSOLUMENT. ‖ Entièrement, tout à fait, complètement : *La révocation de l'édit de Nantes eut des conséquences* ABSOLUMENT *désastreuses*. ‖ Impérieusement, malgré toute opposition et toute remontrance : *Régulus voulut* ABSOLUMENT *retourner à Carthage*. ‖ Forcément, nécessairement : *Il faut* ABSOLUMENT *travailler*.

— Gramm. Dans un sens absolu : *Prendre, employer un mot* ABSOLUMENT.

— Philos. En soi, dans son essence, dans sa nature, etc., toute idée de relation écartée : *Le lieu ne doit jamais être considéré* ABSOLUMENT. (Condill.)

— **Absolument parlant,** loc. adv. En général ; indépendamment de toute relation, de tout rapport : *Il est possible,* ABSOLUMENT PARLANT, *que deux comètes se rencontrent*.

ABSOLUTEUR, TRICE adj. Qui absout : *Décision* ABSOLUTRICE.

Substantiv. : *Le succès, pour certaines gens, est l'*ABSOLUTEUR *des pires moyens*.

ABSOLUTION (*si*) n. f. Dr. Action d'absoudre juridiquement un accusé : *Mieux vaut l'*ABSOLUTION *d'un coupable que la condamnation d'un innocent*.

— Relig. cathol. Action d'absoudre le pécheur au tribunal de la pénitence : L'ABSOLUTION *met l'âme en état de grâce*. ‖ Courte prière que récite l'officiant à chaque nocturne des matines. ‖ Sentence d'un juge ecclésiastique qui délie et relève une personne des censures encourues.

— Par anal., dans le langage usuel, Grâce, pardon, rémission.

— ENCYCL. Dr. Le Code d'instruction criminelle distingue l'*absolution* de l'*acquittement*. Un accusé ne peut être *acquitté* que lorsqu'il a été *déclaré non coupable*; il est *absous* lorsque le fait dont il a été *déclaré convaincu* ne donne lieu à l'application d'aucune peine.

Absolution. Les cas d'absolution sont au nombre de trois : 1° le jury admet en faveur du coupable l'existence d'une excuse absolutoire (v. EXCUSE) ; 2° le fait incriminé n'est pas prévu dans la loi pénale (C. i. cr., art. 364) ; 3° l'action publique se trouve éteinte ou impuissante (chose jugée, amnistie, prescription). L'absolution diffère donc profondément de l'acquittement, qui suppose la non-culpabilité. — Lorsqu'il s'agit, non plus d'un accusé, mais d'un prévenu, et que le fait incriminé ne réunit les éléments ni d'un délit correctionnel ni d'une contravention de police, le tribunal annule la procédure, *renvoie* le prévenu et statue sur les dommages-intérêts. (C. i. cr., art. 191.)

Acquittement. Pour l'acquittement, voici ses caractères propres, opposés à ceux de l'absolution : 1° il n'est jamais prononcé qu'en faveur d'un individu déclaré non coupable par les réponses du jury ; 2° il résulte non d'un arrêt, mais d'une simple ordonnance du président de la Cour d'assises. (C. i. cr., art. 358.) La Cour ne saurait avoir à délibérer, puisque les réponses du jury ont pour conséquence de faire tomber l'accusation ; lorsque, au contraire, un mineur de 16 ans est acquitté pour avoir agi sans discernement, comme il peut être renvoyé jusqu'à 20 ans dans une maison de correction, un arrêt est nécessaire.

— Théol. L'*absolution*, dans l'enseignement de l'Église catholique, fait partie du sacrement de pénitence. C'est un acte par lequel le prêtre, en qualité de juge et comme représentant de Jésus-Christ, remet les péchés à celui qui les a confessés avec contrition. Pour les protestants, l'absolution est simplement déclaratoire ; la rémission des péchés est acquise à la foi et au repentir par le fait seul de la mort expiatoire du Christ, mais ne dépend aucunement de l'intervention du ministre. On distingue plusieurs sortes d'absolution : 1° l'absolution sacramentelle ou la rémission des péchés faite par le prêtre au nom de Jésus-Christ ; 2° l'absolution des censures ou des peines dont l'Église punit certains péchés ; 3° l'absolution de l'irrégularité ou de certains obstacles prévus par l'Église qui empêchent de recevoir les ordres et d'en exercer les fonctions ; 4° l'absolution *a sacris* (la plus fréquente de toutes, avec la suivante), celle qui est immédiatement appliquée par l'évêque aux prêtres qui accompagnent et assistent un condamné à mort ; 5° l'absolution *in articulo mortis*, acte par lequel le prêtre catholique, supposant que le moribond qui a perdu l'usage des sens a néanmoins le désir de sauver son âme, lui applique la plénitude des grâces dont l'Église a la dispensation.

— SYN. **Absolution, abolition, grâce, pardon, rémission.** V. ABOLITION.

ABSOLUTISME (rad. *absolu*) n. m. Système de gouvernement où l'autorité du monarque n'est limitée par aucune institution de contrôle ni de répression.

— ENCYCL. Polit. V. GOUVERNEMENT.

ABSOLUTISTE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'absolutisme ; qui en professe les principes : *Parti* ABSOLUTISTE. *Tendances* ABSOLUTISTES.

— Par ext. Qui a des principes absolus dont il ne veut rien céder : *Tout grand talent est* ABSOLUTISTE. (Balz.)

— n. Partisan de l'absolutisme ; partisan d'un roi, d'un gouvernement absolu : *Les* ABSOLUTISTES *n'ont jamais compris le sens des révolutions*.

ABSOLUTOIRE adj. Qui porte absolution : *Bref* ABSOLUTOIRE. *Sentence* ABSOLUTOIRE.

ABSOLVO ou **ABSOLVO TE** (mots lat. qui signifient *J'absous, Je t'absous*) n. m. Mots qui font partie de la formule d'absolution que prononce le prêtre, et qui se disent quelquefois pour l'absolution même : *Accorder, refuser un* ou *des* ABSOLVO, *un* ou *des* ABSOLVO TE.

ABSORBABLE adj. Qui peut être absorbé : *La pepsine rend* ABSORBABLES *et assimilables les matières albuminoïdes*.

ABSORBANT, ANTE adj. Qui a la propriété d'absorber, qui pompe, qui attire : *Les miasmes pénètrent dans l'économie par la voie des vaisseaux* ABSORBANTS.

— Fig. Qui occupe fortement l'attention, l'esprit, etc. : *Le travail* ABSORBANT *de la pensée échauffe la tête*. ‖ Qui attire à soi ; qui saisit, captive : *La politique est une passion* ABSORBANTE *et dominatrice*. (G. Saand.) ‖ Dominateur ; qui rapporte tout à soi, qui veut que tout lui soit soumis : *Napoléon Ier avait une personnalité* ABSORBANTE.

— Méd. Se dit des substances propres à absorber les gaz et les sécrétions soit externes, soit internes.

— Physiol. Se dit des vaisseaux lymphatiques et des vaisseaux chylifères dont l'ensemble constitue ce que l'on a appelé le *système absorbant*. ‖ S'applique à la propriété même d'absorber : *Pouvoir* ABSORBANT *de l'estomac*.

— Physiq. *Pouvoir absorbant d'un corps*, Faculté que possède ce corps d'absorber les rayons calorifiques. ‖ Se dit aussi des radiations lumineuses et de toute autre radiation.

— n. m. Toute substance qui a la propriété d'absorber : *L'amadou, la ouate sont des* ABSORBANTS.

— Electric. Dans les diverses applications de l'électricité dynamique, on désigne sous le nom d'*absorbant* un corps qui est capable de détruire et de supprimer lentement une charge électrique, quelle que soit sa puissance.

— n. m. pl. Physiol. Se dit pour Vaisseaux absorbants.

— ENCYCL. Méd. On distingue deux sortes d'*absorbants* : les absorbants externes et les absorbants internes.

Les *absorbants externes* sont employés dans le traitement des brûlures, des excoriations, des gourmes, des dartres, etc. Les absorbants les plus utilisés actuellement sont : la charpie phéniquée, l'ouate hydrophile, l'ouate de tourbe. L'amadou est un absorbant utilisé pour arrêter les petites hémorragies. Enfin, les poudres de riz, de lycopode, d'amidon, rendent les plus grands services contre l'érysipèle, l'intertrigo, les rougeurs, et la plupart des maladies rebelles de la peau.

Les *absorbants internes*, utiles contre la gastrite chronique, les éructations, les renvois, les vomissements, comptent principalement : la craie préparée, le charbon de bois, la magnésie, le sous-nitrate de bismuth.

ABSORBATION (*si*) n. f. ou **ABSORBEMENT** n. m. Etat d'un esprit absorbé : *Dans son* ABSORBEMENT, *Archimède ne se douta pas de la prise de Syracuse*.

ABSORBER (lat. *absorbere*, même sens) v. a. Faire pénétrer en soi, pomper, s'imbiber de : *Le Rhin, à la fin de son cours, se perd dans des sables qui l'*ABSORBENT. ‖ User de, consommer, boire : *Les Anglais* ABSORBENT *beaucoup de thé*.

— Par anal. Affaiblir, neutraliser, faire disparaître : *Le noir* ABSORBE *la lumière*. ‖ Consumer, détruire, dissiper complètement : *Le jeu* ABSORBE *les plus grandes fortunes*.

— Fig. Attirer à soi, s'emparer de : *L'avarice* ABSORBE *l'âme tout entière*. ‖ Occuper fortement : *La politique* ABSORBE.

— Terme d'art. On dit qu'une couleur de fond est *ab-*

sorbée, lorsqu'elle se trouve recouverte par une seconde couche de peinture qui n'altère pas la coloration de la première, mais se borne à la modifier en accentuant ou en diminuant l'intensité de la teinte.

S'absorber, v. pr. Être absorbé, pompé : *Les boissons* s'ABSORBENT *facilement dans l'économie animale.*

— Fig. S'attacher exclusivement à, se plonger, se perdre, s'abîmer : *Sainte Thérèse* s'ABSORBAIT *dans la méditation.*

— SYN. **Absorber, engloutir.** *Absorber*, c'est avaler, pomper successivement et peu à peu. *Engloutir*, c'est faire disparaître tout d'un coup.

ABSORPTIF, IVE adj. Se dit, en chimie, des substances qui ont la faculté d'absorber.

ABSORPTIOMÈTRE (*psi* — de *absorption* et *mètre*) n. m. Appareil pour mesurer l'absorption des gaz par les liquides, dans les analyses chimiques.

ABSORPTION (*psi*) n. f. Action par laquelle un fluide pénètre dans un corps : L'ABSORPTION *est la source de la nutrition.* (Cuvier.) ‖ Action de boire, de manger : L'ABSORPTION *des alcools est nuisible.*

— Fig. Action de s'emparer de, de s'assimiler une chose : *Il s'établit d'État à État un mouvement d'*ABSORPTION. (Volney.) ‖ Annulation, destruction par l'action d'attirer à soi, de s'emparer de : *Ce que nous devons craindre, c'est* l'ABSORPTION *des forces individuelles par le pouvoir.* (L. Napol.) ‖ Contemplation, préoccupation, rêverie profonde : *Une* ABSORPTION *constante fatigue le cerveau.*

— ENCYCL. Chim. On appelle *absorption* la pénétration intime et successive d'une vapeur, d'un gaz dans une matière inorganique. Ainsi, l'oxygène, le chlore, l'hydrogène et beaucoup d'autres gaz sont absorbés par les métaux, par le charbon, par la pierre ponce, par l'éponge de platine, etc. Cette absorption peut être une véritable combinaison chimique, ou, comme pour le charbon et la pierre ponce, une condensation des gaz produite par l'adhésion des molécules gazeuses à celles des corps absorbants. La propriété dont jouit le charbon d'absorber les gaz l'a fait utiliser pour désinfecter les matières putrides et les lieux dont l'air est vicié. La vapeur d'eau répandue dans l'air est absorbée par un grand nombre de corps solides : plus l'air est chargé d'humidité, plus cette absorption est considérable. La construction des hygromètres est fondée sur les modifications de forme qui résultent, pour certains corps, de l'absorption de la vapeur d'eau.

Cette condensation du gaz dans les pores du solide est accompagnée d'un dégagement de chaleur, sans qu'il y ait nécessairement combinaison : de là les incendies spontanés qui se produisent dans les amas de charbons entassés immédiatement au sortir de la meule. L'hydrogène absorbé par la mousse de platine l'échauffe assez pour rougir la mousse et s'enflammer (briquet à hydrogène).

Les liquides possèdent, comme les solides, la faculté d'absorber les gaz. Le poids de gaz absorbé par un volume donné de liquide est proportionnel à la pression : le coefficient de proportionnalité s'appelle le *coefficient de solubilité* du gaz dans le liquide ; il est pour un même liquide variable avec les différents gaz et diminue quand la température s'élève. Les gaz les plus absorbables sont les plus liquéfiables. L'absorption est accompagnée d'une élévation de température.

Lorsque plusieurs gaz sont simultanément en contact avec un liquide, chacun est absorbé comme s'il était seul. C'est même là un moyen de reconnaître un mélange gazeux d'une combinaison ; dans le premier cas, les gaz constituants ne sont pas en même proportion dans la partie libre et dans la partie absorbée ; dans le deuxième, cette proportion est la même.

L'argent fondu absorbe l'oxygène en forte proportion sans absorber l'azote ; quand l'argent se solidifie, l'oxygène, en se dégageant, soulève à la surface des monticules. Ce phénomène est connu sous le nom de *rochage*.

— Industr. *Absorption des gaz et des fumées.* L'*absorption* des gaz délétères et des fumées engendrées par diverses industries chimiques offre de très sérieuses difficultés. Dans la fabrication du sulfate de soude, on retient l'acide chlorhydrique, qui est un résidu de la réaction, en faisant barboter les gaz au sortir de la cheminée dans des bonbonnes pleines d'eau : l'acide chlorhydrique s'y dissout. L'absorption est mieux réalisée en faisant passer les gaz dans des tours de condensation. Ce sont de hautes tours construites en briques ou poteries, et bourrées de gros fragments de coke. Le gaz monte, pendant que de l'eau tombe en pluie et humecte le coke. L'absorption des matières pulvérulentes est encore plus difficile. Il résulte d'expériences de Schlœsing qu'il est avantageux, pour obtenir l'absorption des gaz ainsi que des matières pulvérulentes, d'élever la température.

— Physiol. On appelle *absorption*, en physiologie, l'action moléculaire en vertu de laquelle tout tissu vivant s'approprie les matériaux mis en contact avec lui. A part le rôle capital que jouent les épithéliums au début du phénomène, on peut, d'une façon générale, considérer l'acte physiologique de l'absorption comme analogue aux phénomènes de diffusion. — Il résulte de ce fait que la circulation du liquide sanguin ne fait que hâter l'absorption et n'est qu'accessoire. En effet, en privant une grenouille de sa circulation et en plongeant une de ses pattes dans une solution de strychnine, on voit le poison diffuser dans tout le corps de l'animal, atteindre sa moelle et le faire périr dans les convulsions du tétanos. Quand la circulation n'est pas interceptée, les phénomènes tétaniques se produisent avec beaucoup plus de rapidité.

— L'absorption se fait par les veines et par les vaisseaux lymphatiques. C'est Aselli, médecin italien, qui, en 1622, observa que les lymphatiques du mésentère étaient des organes absorbants. C'est par les chylifères, en effet, que sont absorbées les matières grasses. Les albuminoïdes passent par les veines, et les glycoses sont emportés soit par les chylifères, soit par les vaisseaux sanguins.

L'absorption, très faible dans l'estomac, se fait surtout dans l'intestin, grâce aux villosités qui jouent le rôle d'organes absorbants. Plusieurs théories ont été émises relativement à l'absorption digestive : 1° *théorie des anciens* qui considéraient les orifices des glandes de Galeati ou de Lieberkühn comme des bouches absorbantes ; 2° *théorie physique*, d'après laquelle Dutrochet comparait l'absorption au phénomène de l'*endosmose* (v. ce mot) ; 3° *théorie mécanique*, faisant jouer aux anses intestinales le rôle de pompes foulantes exerçant des pressions capables de faire pénétrer les gouttelettes alimentaires à travers les parois intestinales ; 4° *théorie des leucocytes*, par laquelle les globules blancs, traversant les bouches épithéliales, allaient s'emparer des substances alimentaires ; 5° enfin, la dernière théorie, la seule admise actuellement, considère l'absorption comme un *fait de nutrition des cellules épithéliales*. En effet, les aliments, modifiés par les sucs digestifs, pénètrent dans les cellules épithéliales et les nourrissent ; mais l'excès d'aliment est transmis par osmose aux cellules sous-jacentes, puis de proche en proche dans tout le tissu et jusqu'aux vaisseaux. Quand l'épithélium tombe, il n'y a plus d'absorption. Dans les végétaux, c'est aux racines qu'appartient la fonction de l'absorption proprement dite : elle s'exerce par leurs extrémités, par leurs dernières ramifications ou radicelles, c'est-à-dire par les cellules qui présentent les conditions les plus favorables à l'endosmose. Pourtant, les feuilles absorbent l'oxygène pour la respiration de la plante, l'acide carbonique pour sa nutrition, et peuvent même absorber l'eau. Un rameau feuillé, dont une partie plonge dans l'eau, se conserve frais dans toute son étendue. La propriété d'absorption appartient à tous les tissus végétaux.

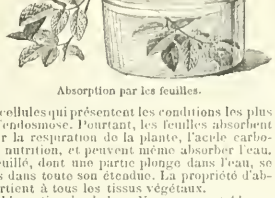

Absorption par les feuilles.

— Physiq. *Absorption de chaleur.* V. CHALEUR. ‖ *Absorption des radiations.* V. RADIATION, ACTINOMÉTRIE. ‖ *Spectre d'absorption*, Ensemble des raies et bandes obscures produites dans un spectre par l'absorption des radiations dans un milieu gazeux. V. SPECTRE.

ABSORPTIVITÉ n. f. Faculté d'absorption que possèdent certains corps.

ABSOUDRE v. a. (du lat. *absolvere*, même sens. — *J'absous, tu absous, il absout, nous absolvons, vous absolvez, ils absolvent. J'absolvais, nous absolvions.* POINT DE PASSÉ DÉFINI. *J'absoudrai, nous absoudrons. J'absoudrais, nous absoudrions. Absous, absolvons, absolvez. Que j'absolve, que nous absolvions.* POINT D'IMPARFAIT DU SUBJ. *Absolvant; absous, absoute*). Dans son sens primitif, ce mot signifie Délier, affranchir. Dr. crim. Renvoyer quelqu'un d'une accusation, non parce qu'il est innocent, mais parce que la loi ne permet pas de lui appliquer une peine : *La prescription permet d'*ABSOUDRE *un coupable.*

— Théol. Remettre les péchés au pénitent qui se confesse ; lui en donner l'absolution : *Le ministre qui vous* ABSOUT *témérairement ne vous délie pas.* (Mass.) ‖ Donner l'absoute après une cérémonie funèbre :

On baptise, on *absout*, et le temple se vide.
J. SOULARY.

— Par ext. Excuser, disculper : *La nécessité de sauver la patrie* ABSOUT *la Convention de certaines violences.*

S'absoudre, v. pr. Quand il se dit des personnes, Se regarder comme innocent, se pardonner. ‖ Quand il se dit des choses, Être absous :

Car, selon l'intérêt, le crédit ou l'appui,
Le crime se condamne et *s'absout* aujourd'hui.
RÉGNIER.

— ANTON. **Condamner.**

ABSOUTE (rad. *absoudre*) n. f. Cérémonie publique qui se pratiquait dans l'Église catholique le jeudi saint avant la messe, et dans laquelle l'évêque, après avoir récité les sept psaumes de la pénitence, prononçait sur les fidèles assemblés les formules *Miserentur* et *Indulgentiam*. Elle comportait absolution. La cérémonie actuelle n'est qu'une réduction de l'ancien rite, et elle n'a plus de valeur sacramentelle. ‖ Cérémonie qui se fait autour du cercueil ou du catafalque après l'office des morts.

ABSTÈME (du lat. *abs* priv., et *temetum*, vin) adj. Qui s'abstient entièrement de boire du vin : *La loi des premiers Romains voulait que les femmes fussent* ABSTÈMES.

— n. Celui, celle qui ne boit pas, ou qui ne peut boire du vin : *Voiture était un véritable* ABSTÈME.

— ENCYCL. Primitivement, le mot *abstème* ne s'appliquait qu'aux prêtres qu'une aversion naturelle pour le vin empêchait d'en faire usage dans la célébration du sacrifice de la messe ; ils étaient dispensés de la participation au calice. De grandes controverses ont eu lieu à ce sujet entre les deux branches de l'Église réformée. Les calvinistes, en effet, permettent aux abstèmes de communier avec le pain seul, et en ne faisant que toucher des lèvres la coupe ; les luthériens regardent au contraire cette pratique comme une profanation.

ABSTEMIUS (Laurent), en ital. *Astemio*. Littérateur et savant critique du XVIe siècle, né à Macerata. Il a laissé notamment un recueil de cent fables (*Hecatomythium*), traduites du grec ou tirées de son propre fonds.

ABSTENANT, ANTE n. Celui, celle qui s'abstient, surtout en parlant d'une élection : *Dans la plupart des votes, les* ABSTENANTS *sont nombreux.* Syn. de ABSTINENT.

ABSTENIR (S'), v. pr. (du lat. *abstinere*, même sens. *Je m'abstiens, tu t'abstiens, il s'abstient, nous nous abstenons, vous vous abstenez, ils s'abstiennent. Je m'abstenais, nous nous abstenions. Je m'abstins, tu t'abstins, il s'abstint, nous nous abstînmes, vous vous abstîntes, ils s'abstinrent. Je m'abstiendrai, nous nous abstiendrons. Je m'abstiendrais, nous nous abstiendrions. Abstiens-toi, abstenons-nous, abstenez-vous. Que je m'abstienne, que nous nous abstenions. Que je m'abstinsse, que tu t'abstinsses, qu'il s'abstînt, que nous nous abstinssions, que vous vous abstinssiez, qu'ils s'abstinssent. S'abstenant. S'étant abstenu, abstenue*). Se priver d'une chose, se la refuser : *Les juifs* S'ABSTIENNENT *de viande de porc.* ‖ S'empêcher de faire une chose (dans ce cas, il se construit toujours avec la prép. DE suivie d'un infinitif) : *Les musulmans* S'ABSTIENNENT *de boire du vin.*

— Absol. Ne pas se prononcer : *Dans la plupart des questions, le sage* S'ABSTIENT. ‖ Pratiquer l'abstinence : *Souvent on voudrait* S'ABSTENIR, *et l'on mange contre sa conscience.* (Mass.) ‖ Se dit des juges qui se récusent, des citoyens qui ne veulent pas prendre part à un vote.

— PROV. **Dans le doute, abstiens-toi.** V. DOUTE.

— PROV. LITTÉR. **Soulire, et abstiens-toi.** Devise des stoïciens. V. SUSTINE ET ABSTINE.

— SYN. **S'abstenir, se priver.** On peut *s'abstenir* d'une chose indifférente ; on ne *se prive* que d'une jouissance.

— ANTON. **Mêler à (se), participer, prendre part.**

ABSTENTION (*si*) n. f. Action de s'abstenir : *La même* ABSTENTION *de toute violence est imposée à tous.* ‖ Acte par lequel un juge se récuse lui-même, ou est récusé par les parties. (On dit, de préférence, RÉCUSATION.) ‖ Renonciation de prendre part à un vote, à une délibération, etc.

— Anc. dr. Renonciation tacite d'un héritier à une succession.

— ENCYCL. Polit. En politique, le mot *abstention* exprime la renonciation des électeurs à l'exercice du droit du suffrage, ou la renonciation d'un membre d'une assemblée délibérante à prendre part au vote. Dans les cités antiques, où l'État absorbait l'individu, l'abstention était considérée comme une désertion. L'abstention pratiquée dans le but de protester contre un gouvernement dont on ne reconnaît pas la légitimité peut être inspirée par de nobles sentiments ; mais un parti qui s'y réfugie s'abstrait de la vie nationale, s'efface, se fait oublier.

— Dr. rom. *Abstention (bénéfice d')*. Avantage que le préteur accordait à certains héritiers testamentaires, les héritiers « siens et nécessaires » (v. HÉRITIER), par lequel ils évitaient toute poursuite des créanciers du défunt.

— Dr. mod. *Abstention de juge.* « Tout juge qui saura cause de récusation en sa personne sera tenu de la déclarer à la chambre, qui décidera s'il doit s'abstenir. » Ainsi s'exprime l'art. 380 du Code de pr. civ. L'*abstention de juge* est donc l'acte d'un membre du tribunal qui estime que certaines considérations personnelles peuvent influer sur son impartialité dans une affaire. Il soumet le cas au tribunal, et, si le tribunal n'admet pas son abstention, il appartient aux parties de le récuser. V. RÉCUSATION.

ABSTENTIONNISME ou **ABSTENTIONISME** (*si*) n. m. Doctrine qui préconise l'*abstention* en matière électorale.

ABSTENTIONNISTE ou **ABSTENTIONISTE** (*si*) n. m. Celui qui s'abstient de voter dans les élections.

— Adjectiv. : *Les électeurs* ABSTENTIONNISTES.

ABSTERGENT, ENTE adj. Qui est propre à nettoyer les plaies dont la suppuration est de mauvaise nature : *Remèdes* ABSTERGENTS.

— n. m. Se dit des remèdes eux-mêmes : *Les* ABSTERGENTS *s'emploient pour éviter la putréfaction.* ‖ On dit aussi ABSTERSIF, DÉTERGENT, DÉTERSIF.

ABSTERGER v. a. (lat. *abstergere*, même sens. — Prend un *e* après le *g* devant a ou o : *il abstergea, nous abstergeons*). Nettoyer une plaie dont la suppuration est mauvaise : *Les antiseptiques sont des médicaments propres à* ABSTERGER.

S'abstenger, v. pr. Être abstergé, nettoyé, lavé, purifié.

ABSTERSIF, IVE adj. Qui est propre à absterger, à nettoyer. ‖ On dit mieux DÉTERSIF.

ABSTERSION n. f. Action, effet des remèdes abstergents : L'ABSTERSION *d'une plaie.*

— Fig. Se dit de l'action de s'absterger, de se purifier : L'ABSTERSION *par l'eau date de la plus haute antiquité.*

ABSTINENCE n. f. Action de s'abstenir, de se priver de l'usage de certaines choses : L'ABSTINENCE *du vin est un précepte religieux en Arabie.* L'ABSTINENCE *des plaisirs.*

— Absol. Privation plus ou moins totale d'aliments et de boissons : L'ABSTINENCE, *dans l'état de maladie, est un des moyens les plus importants de la thérapeutique.* (Chomel.)

— Privation de l'usage de la viande, prescrite par l'Église catholique à certains jours que l'on appelle JOURS D'ABSTINENCE : *Le vendredi est un* JOUR D'ABSTINENCE.

— ENCYCL. Physiol. On donne le nom d'*abstinence* à la privation d'aliments et de boissons. Les effets les plus constants de l'abstinence sont : la sensation douloureuse de la faim et de la soif, des tiraillements à l'épigastre, de la faiblesse musculaire, la diminution de la chaleur animale, enfin des phénomènes nerveux : exaltation, délire, fureur, lesquels sont suivis d'une atonie complète, qui se termine par la mort. Les pertes de l'organisme portent d'abord sur la graisse, puis sur les muscles, et enfin sur le système nerveux. V. DIÈTE.

— Théol. Presque toutes les religions ont prescrit l'*abstinence*, soit comme moyen hygiénique, soit comme moyen de mortifier les sens et de dompter les passions. La loi de Moïse défendait aux Juifs la chair des animaux impurs ; elle ne permettait pas aux prêtres l'usage du vin pendant tout le temps qu'ils étaient occupés au service du temple. Dans le culte catholique, l'*abstinence* se distingue du jeûne. Elle consiste dans la privation d'aliments gras à certains jours : les vendredis, pendant le carême, etc. Sont de droit dispensés de l'abstinence : les enfants au-dessous de sept ans, les femmes enceintes, les militaires en service (sauf le vendredi saint), etc. Les autres personnes doivent demander la dispense au curé de leur paroisse.

— SYN. **Abstinence, continence, diète, jeûne, privation.**

ABSTINENT, ENTE adj. Qui observe la tempérance, qui est modéré dans le boire et le manger : *Les peuples du Midi sont plus* ABSTINENTS *que ceux du Septentrion.* (Furetière.) ‖ Se dit de ceux qui observent rigoureusement le jeûne et les autres prescriptions diététiques de l'Église.

— n. m. Celui qui s'abstient de voter dans les élections : *La quantité des* ABSTINENTS *modifie le sens des élections.*

ABSTINENTS n. m. pl. Hérétiques de la Gaule et de l'Espagne (IIIe siècle) qui, sans adopter toutes les idées de Manès, lui empruntaient l'interdiction du mariage, la proscription des viandes, etc. ; ils mettaient le Saint-Esprit au rang des créatures.

ABSTRACTEUR n. et adj. m. Qui a la propriété d'abstraire, de séparer. Qui aime les abstractions : ABSTRACTEUR *de quintessence.* (Rabelais.) *Aujourd'hui, le règne des* ABSTRACTEURS *est irrévocablement passé.* (Ch. Nodier.)

ABSTRACTIF, IVE adj. Qui exprime des idées abstraites, ou qui est formé par abstraction : *Termes* ABSTRACTIFS.

— Se dit quelquefois pour Abstrait : *L'égalité, malheureusement, n'existe qu'à l'état* ABSTRACTIF.

— Anc. chim. Se disait des produits retirés des plantes par la distillation.

ABSTRACTION (*si*) n. f. Faculté, opération par laquelle l'esprit, séparant ce qui est naturellement uni, considère les qualités indépendamment des objets dans lesquels elles semblent résider ; résultat de cette opération : *L'attention et l'*ABSTRACTION *sont les véritables puissances de l'homme pensant.* (Mme de Staël.) V. GÉNÉRALISATION.

— Idée abstraite : être de raison : *La justice, la vérité, la pensée sont des* ABSTRACTIONS.

— Se dit par ext., et dans une acception défavorable, des idées trop métaphysiques, des théories trop vagues, qui ne peuvent recevoir d'application : *Quelques esprits chez nous ne se perdent dans les* ABSTRACTIONS.

— A sens des phrases par la tension de l'esprit : *Les gens [illegible] des affaires sont sujets aux* ABSTRACTIONS.

— *Faire abstraction de*, Mettre de côté, écarter, ne pas [illegible] : *Pour juger sainement, il faut* FAIRE ABSTRACTIONS *de haine et d'amour. Abstraction faite*, En laissant [illegible], en n'ayant pas égard.

— Par abstraction, loc. adv. D'une manière abstraite.

— ENCYCL. Philos. L'*abstraction* est une opération par laquelle notre esprit, après avoir distingué les différents caractères d'un objet, sépare des autres l'un de ces caractères et le considère isolément comme une chose; ainsi, quand je considère la *couleur* d'un lis sans en considérer la *forme*, le *parfum*, etc., mon esprit fait une *abstraction*. On donne aussi le nom d'abstraction à la qualité, au caractère que l'esprit a isolé de cette façon, et pour ainsi dire réalisé : ainsi, la *couleur* est une abstraction. On voit que *abstraction*, en ce dernier sens, est une expression corrélative du mot *ensemble*, puisque l'idée qu'elle exprime a rapport à une chose séparée d'un ensemble, d'un tout. En faisant des abstractions, nous découvrons les rapports de ressemblance qui existent entre les objets, nous nous élevons à la notion de ce qui leur est commun : de là les idées générales. Toute la connaissance humaine a pour fondement l'abstraction. Le plus simple raisonnement, la logique tout entière, les langues, toutes nos sciences enfin, n'existent que par cette faculté de notre esprit. Chaque science a ses abstractions. « En fait, dit Chevreul, est une abstraction précise. En effet, dans les sciences, les faits que l'on étudie ne sont que des propriétés, des qualités, des attributs, des manières d'être, qui ne sont évidemment que des abstractions. L'histoire des corps vivants, comme celle des corps bruts, est le recueil de ces abstractions. » On a distingué deux espèces principales d'abstractions : celles des sens et celles de l'esprit. Les premières sont les propriétés de la matière ; l'analyse des phénomènes intellectuels et moraux fournit les secondes. Avec la capacité d'abstraire, s'élève la culture de l'esprit. L'humanité, comme l'homme, s'éloigne d'autant plus de l'état d'enfance, que l'imagination joue un plus grand rôle dans ses idées et dans son langage. Disons aussi que l'imagination fait de l'*abstraction* une cause d'erreur, parce qu'elle tend à prêter une existence réelle aux conceptions abstraites de notre esprit : c'est ainsi que la poésie personnifie l'amour, la beauté, la sagesse. Condillac s'est élevé contre l'abus des abstractions, et nous a appris à décomposer les idées abstraites.

— SYN. Abstraction (faire), abstraire. On *abstrait* une chose en la séparant de tout le reste, pour s'en occuper exclusivement : on *fait abstraction* d'une chose en la laissant de côté sans la considérer.

ABSTRACTIVEMENT adv. Par abstraction ; indépendamment de : *On peut considérer* ABSTRACTIVEMENT *les qualités des corps.*

— *Abstractivement parlant*, En faisant abstraction de telle ou telle circonstance particulière.

— SYN. Abstractivement, abstraitement. *Abstraitement*, D'une manière abstraite. *Abstractivement*, D'une manière abstractive, par abstraction. On peut dire que le premier exprime une action, et le second un état.

ABSTRACTIVITÉ n. f. Faculté d'abstraire, de faire des abstractions : *Chez certains individus, l'instinctivité se mêle à l'*ABSTRACTIVITÉ *dans des proportions infinies.*

ABSTRAIRE v. a. (du lat. *abs*, qui indique séparation, et *trahere*, tirer. — *J'abstrais, tu abstrais, il abstrait, nous abstrayons, vous abstrayez, ils abstraient. J'abstrayais, nous abstrayions. J'abstrairai, nous abstrairons. J'abstrairais, nous abstrairions. Abstrais, abstrayons, abstrayez. Que j'abstraie, que tu abstraies, qu'il abstraie, que nous abstrayions, que vous abstrayiez, qu'ils abstraient. Abstrayant. Abstrait, e.* LE PASSÉ DÉFINI ET L'IMPARFAIT DU SUBJ. MANQUENT). Faire une abstraction, ne considérer qu'un attribut ou une propriété de quelque être, sans faire attention aux autres qualités ou attributs : *Pour bien connaître un sujet, il faut en* ABSTRAIRE *les qualités, et les considérer séparément.*

— Par ext. *Abstraire son esprit de*, Détourner son attention de tous les objets pour la porter sur un seul.

S'abstraire, v. pr. Être entièrement absorbé dans, occupé de ; s'isoler completement des choses environnantes : *Les sommets* S'ABSTRAIRENT *dans leurs travaux.*

ABSTRAIT, AITE adj. Qui est le résultat de l'abstraction ; qui est considéré comme une propriété isolée de l'ensemble des propriétés ; séparé : *Idées, notions* ABSTRAITES.

— Par ext. et souvent en mauvaise part, Qui est trop subtil, trop éloigné des idées communes ; qui est vague, obscur : *Un discours* ABSTRAIT. *Combien de gens se font* ABSTRAITS *pour paraître profonds!* (Volt.)

— Par anal. Se dit de tout ce qui n'est pas pratique, d'un être ou d'un fait imaginaire, mais dont on admet la supposition : *Le mari que rêve chaque jeune fille est un être* ABSTRAIT *qui ne ressemble guère à l'être réel.*

— Par ext. en parlant des personnes, Qui est préoccupé, distrait par l'effet de la méditation et de la rêverie : *Phédon est* ABSTRAIT, *rêveur.* (La Bruy.)

— Gramm. *Noms abstraits.* Noms qui expriment des qualités, des manières d'être, comme *amitié, courage, sagesse*, par opposition aux noms *concrets*, qui ne s'appliquent qu'aux objets, aux êtres réels.

— Logiq. *Termes abstraits.* Termes qui expriment non des êtres, des objets réels, mais des points de vue ou des considérations de l'esprit. Le mot ABSTRAIT est l'opposé de concret, qui désigne toujours la qualité unie au sujet, comme : *homme sage, bon prince, jardin agréable.*

— Math. *Nombre abstrait*, Nombre considéré indépendamment de la qualité de l'unité : 20, 50. Son opposé, le *nombre concret*, est celui dont l'espèce d'unité est déterminée : *20 soldats, 50 bœufs.* ॥ *Sciences abstraites*, Les mathématiques.

L'abstrait, n. m. Ce qui est abstrait ; l'idée abstraite, l'abstraction : *Considérer* L'ABSTRAIT *et le concret.*

— SYN. Abstrait, distrait. Nous sommes *abstraits* lorsque nos idées nous empêchent d'être attentifs à ce qui se dit ou se fait autour de nous. Nous sommes *distraits*, lorsqu'un nouvel objet détourne notre attention de celui à qui nous l'avions donnée ou à qui nous devons la donner.

ABSTRAITEMENT adv. Par abstraction.

— *Abstraitement parlant*, En parlant d'une manière abstraite, dans un sens abstrait. V. ABSTRACTIVEMENT.

ABSTRICH (*strik*) n. m. Substances pâteuses formées d'oxydes métalliques autres que le plomb et l'argent et qui surnagent sur le bain pendant la coupellation des plombs argentifères. V. ABZUG.

ABSTRUS, USE (lat. *abstrusus*, caché) adj. Profond, abstrait, qui exige une grande contention d'esprit : *Pascal enfant pénétrait déjà la géométrie la plus* ABSTRUSE. ॥ Obscur, impénétrable, inintelligible : *La plupart des philosophes sont* ABSTRUS.

L'abstrus, n. m. Ce qui est obscur, ce qui se conçoit difficilement : *Quand on affecte d'être profond, on risque de tomber dans* L'ABSTRUS.

ABSURDE (lat. *absurdus*, même sens) adj. Déraisonnable, contraire au sens : *L'esprit de parti rend* ABSURDE.

L'absurde, n. m. Ce qui est absurde ; absurdité :

Quand l'absurde est outré, on lui fait trop d'honneur
De vouloir par raison combattre son erreur.
LA FONTAINE.

Tomber, se jeter dans l'absurde, Faire un mauvais raisonnement, dire des absurdités. ॥ *Réduire quelqu'un à l'absurde, le jeter dans l'absurde*, Le forcer, dans une discussion, à déraisonner.

— ALLUS. LITT. **L'homme absurde est celui qui ne change jamais.** Vers célèbre du poète Barthélemy :

J'ai pitié de celui qui, fier de son système,
Me dit : « Depuis trente ans, ma doctrine est la même ;
Je suis ce que je fus, j'aime ce que j'aimais. »
L'homme absurde *est celui qui ne change jamais.*

Ce vers, qui fit accuser le poète de vouloir justifier les palinodies, surtout en politique, peut néanmoins se prendre en bonne part.

— *Réduire un raisonnement, une opinion à l'absurde*, Prouver que le principe est faux ou la conséquence mal déduite, peu fondée, peu logique.

— ENCYCL. *Raisonnement par l'absurde.* L'*absurde*, en logique, est ce qui se contredit. Quand deux propositions sont contradictoires, la vérité de l'une entraîne la fausseté de l'autre, et réciproquement. Il résulte de cette remarque une méthode indirecte pour démontrer la vérité d'une proposition, méthode qui consiste à considérer la contradictoire et à en démontrer la fausseté. Le plus ordinairement, cette proposition contradictoire renfermera plusieurs cas différents ; et, pour qu'elle soit démontrée fausse, il faut que chacun de ces cas le soit : car, si un seul était vrai, la proposée ne le serait pas. On les considérera donc chacun successivement, et, suivant la méthode donnée pour la démonstration de la fausseté, on fera voir que chacune de ces propositions, étant admise, conduit, par des raisonnements justes, à des conclusions, soit absurdes en elles-mêmes, soit contradictoires avec l'hypothèse ou avec l'une de ses conséquences. Ce procédé détourné, mais souvent utile, se nomme « *réduction à l'absurde* ». La démonstration par l'absurde consiste donc à prouver une vérité par les absurdités qui s'ensuivraient si on ne l'admettait pas. L'important, dans cette méthode de raisonnement, est de savoir quand deux propositions sont *contradictoires*, et non simplement contraires. On fait assez souvent usage, en mathématiques, du *raisonnement par l'absurde.*

ABSURDEMENT adv. D'une manière absurde : *Parler, raisonner* ABSURDEMENT.

ABSURDITÉ n. f. Défaut des personnes ou des choses qui vont contre la raison, le sens commun : L'ABSURDITÉ *d'un raisonnement, d'un discours* ॥ Se dit aussi en parlant des personnes : L'ABSURDITÉ *dans le fait est le signe de la folie.* (Rivarol.)

— Se dit aussi d'une proposition absurde, d'une extravagance, d'une sottise, d'une folie : *Il n'y a point d'*ABSURDITÉ *qui n'ait été soutenue par quelque philosophe.* (Cicéron.)

ABSUS (*suss*) n. m. Nom égyptien du *cassia absus* (Linné) de la famille des légumineuses. Ses graines, pulvérisées, sont employées en Orient contre l'ophtalmie endémique.

ABSYRTE, frère de Médée, qui le mit en pièces et dispersa ses membres sur la route, afin d'arrêter ceux qui la poursuivaient dans sa faite avec Jason.

ABSYRTIDES. Géogr. anc. Groupe d'îles de la mer Adriatique, ainsi appelées d'*Absyrte*, frère de Médée.

ABUCCO, ABUCO ou **ABOCCHI** n. m. Poids usité en Birmanie et dans quelques autres contrées des Indes orientales, et qui est égal à 206 gr. 95.

ABUDAD, nom de la grande pierre primitive créée par Ormazd, pour y déposer le premier germe de toute la création, qui devait se développer successivement.

ABULIE. Psych. et pathol. V. ABOULIE.

ABUNA. Linguist. V. ABOUNA.

ABUNDANCE (Jehan D'), poète français du XVIe siècle, mort après 1550. Il composa surtout des farces, comme le *Testament de Carmentrant* ; des Mystères, comme le *Joyeux Mystère des trois roys, à dix-sept personnages*, et d'autres ouvrages dramatiques, comme les *Grands et Merveilleux Faictz du seigneur Nemo*, etc. Les exemplaires de ses œuvres, imprimées à Lyon, sont très rares.

AB UNO DISCE OMNES (mots latins qui signifient : *Par un seul connais-les tous*). Virgile *Enéide*, II ; les a placés dans la bouche d'Enée racontant à Didon comment Sinon, le Grec perfide, décida par ruse les Troyens à faire entrer dans leurs murs le fameux cheval de bois. (Ce passage se cite à propos de quelque trait distinctif servant à caractériser une classe d'individus.)

ABUS (*bû*) n. m. Mauvais usage, mauvais emploi d'une chose : L'ABUS *des bonnes choses ne prouve pas qu'elles sont mauvaises.* (Marmontel.) ॥ EXCES, surabondance, etc. : *Il y a souvent, dans Victor Hugo,* ABUS *d'antithèses.*

— Absol. Ce qui est contraire aux bons usages, aux lois ; mauvais usage ; coutume pernicieuse : « *Réaction » doit s'entendre de tout effort fait pour ramener l'humanité à la routine et aux* ABUS *du passé.* (J. Delafosse.)

— Erreur, illusion, mécompte : *Vous comptez sur la justice des hommes,* ABUS ! (Acad.)

— *Abus des mots*, Sens détourné, sens forcé qu'on donne aux mots : L'ABUS DES MOTS *confond les idées.*

— *Appel comme d'abus.* (V. encycl.) ॥ *En appeler comme d'abus. Interjeter appel comme d'abus.* Ces locutions, toutes judiciaires, s'emploient quelquefois dans le style badin, pour marquer l'action de protester, de s'opposer, de contredire : *Et moi, morbleu! je me moque des jugements du parterre,* J'EN APPELLE COMME D'ABUS ! (Regnard.)

— ENCYCL. **Abus d'autorité.** Dr. pén. Les abus d'autorité sont divisés par le Code pénal (art. 184-198) en deux classes, selon qu'ils ont été commis contre les particuliers, ou contre la chose publique. Parmi les premiers, on distingue : la *violation de domicile* (V. DOMICILE) ; le *déni de justice* (V. DÉNI) ; les *violences des fonctionnaires* (V. VIOLENCE) : *suppression* ou *violation du secret des lettres* (V. VIOLATION). Parmi les seconds : la *violence pour empêcher l'exécution des lois ou l'action de la justice* (V. VIOLENCE) ; *perception illégale des impôts* (V. PERCEPTION).

— **Abus de confiance.** L'abus de confiance est un délit puni par les articles 406-409 du Code pénal.

— I. ABUS DE CONFIANCE, DE LA PART DES PRÊTEURS D'ARGENT, CONTRE LES MINEURS. Art. 406. « Quiconque aura abusé des *besoins*, des *faiblesses* ou des *passions d'un mineur*, pour lui faire souscrire, à son préjudice, des obligations, quittances ou décharges, pour prêt d'argent ou de choses mobilières, ou d'effets de commerce, ou de tous autres effets obligatoires, sous quelque forme que cette négociation ait été faite ou déguisée, sera puni d'un emprisonnement de deux mois au moins, de deux ans au plus, et d'une amende qui ne pourra excéder le quart des restitutions et des dommages-intérêts qui seront dus aux parties lésées, ni être moindre de vingt-cinq francs. — Le coupable pourra être, en outre, à compter du jour où il aura subi sa peine, interdit, pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, des droits civiques, civils et de famille. V. INTERDICTION.

— II. ABUS DE BLANC-SEING. Art. 407. « Quiconque, abusant d'un *blanc-seing* qui lui aura été confié, aura frauduleusement écrit au-dessus une obligation ou décharge, ou tout autre acte pouvant compromettre la personne ou la fortune du signataire, sera puni d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus, et d'une amende de 50 francs au moins et de 3.000 francs au plus, sans compter, si le tribunal le juge à propos, l'interdiction des droits civiques, civils et de famille (art. 405). — Dans le cas où le blanc-seing ne lui aurait pas été confié, il sera poursuivi comme faussaire et puni comme tel. » V. FAUX.

— III. DÉTOURNEMENTS D'OBJETS CONFIÉS. « Quiconque aura détourné ou dissipé, au préjudice des propriétaires, possesseurs ou détenteurs, des effets, deniers, marchandises, billets, quittances ou tous autres écrits contenant ou opérant obligation ou décharge qui ne lui auraient été remis qu'à titre de *louage*, de *dépôt*, de *mandat*, de *nantissement*, de *prêt à usage*, ou *pour un travail salarié* ou *non salarié*, à la charge de les rendre ou représenter, ou d'en faire un usage ou un emploi déterminé, sera puni des peines portées en l'art. 406. — Si l'abus de confiance prévu et puni par le précédent paragraphe a été commis par un officier public ou ministériel, ou par un domestique, homme de service à gages, élève, clerc, commis, ouvrier, compagnon ou apprenti, au préjudice de son maître, la peine sera celle de la réclusion. Le tout, sans préjudice de ce qui est dit aux art. 254, 255 et 256 relativement aux soustractions et enlèvements de deniers, effets ou pièces, commis dans les dépôts publics. »

— IV. SOUSTRACTION DE PIÈCES PRODUITES EN JUSTICE. Art. 409. « Quiconque, après avoir produit, dans une *contestation judiciaire*, quelque *titre*, *pièce* ou *mémoire*, l'aura soustrait de quelque manière que ce soit, sera puni d'une amende de 25 francs à 300 francs. — Cette peine sera prononcée par le tribunal saisi de la contestation. »

— V. LA PRESCRIPTION ET L'ABUS DE CONFIANCE. Quant aux droits de la partie lésée, ils se règlent suivant les principes du droit civil. Celui-ci pose en principe que, « en fait de meubles, possession vaut titre » (V. PRESCRIPTION), mais permet au propriétaire, s'il a perdu ou si on lui a volé une chose mobilière, de la revendiquer pendant trois ans contre celui dans les mains duquel elle se trouve (art. 2279). La jurisprudence admet, en général, que cette exception n'est pas applicable à l'*abus de confiance* et que le propriétaire n'a qu'un recours personnel contre celui à qui il a imprudemment accordé sa confiance.

— **Abus de jouissance.** Dr. civ. Lorsqu'un usufruitier abuse de sa jouissance en dégradant le fonds dont il a l'usufruit ou en le laissant dépérir faute d'entretien, le tribunal a la faculté de prononcer l'extinction absolue de l'usufruit, mais aussi d'imposer au propriétaire le payement d'une somme à titre d'indemnité, si la faute de l'usufruitier est légère. (C. civ., art. 618.)

Lorsque le preneur ou le locataire n'use pas de la chose louée en bon père de famille et suivant la destination naturelle ou conventionnelle de cette chose, ou bien lorsqu'il ne paye pas le prix du bail au terme convenu, cet *abus de jouissance* autorise le bailleur à demander la résiliation du bail. (C. civ., art. 1728 et 1729.)

Le gage est un contrat par lequel un débiteur remet à son créancier une chose mobilière comme garantie de sa créance. Si le créancier gagiste abuse du gage, le tribunal peut lui en imposer la restitution. (C. civ., art. 2082.)

— **Abus. Appel comme d'.** Dr. admin. Recours contre les abus de pouvoir de l'autorité ecclésiastique dans ses rapports avec l'autorité civile, et réciproquement. Sous l'ancien régime, l'*appel comme d'abus* fut, dès le XIVe siècle, la formule de la résistance du pouvoir royal aux empiètements du clergé. La matière est aujourd'hui régie, en ce qui concerne le culte catholique, par les art. 6, 7 et 8 de la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802), ainsi conçus :

Art. 6. « Il y aura recours au Conseil d'État, dans tous les cas d'abus de la part des supérieurs et autres personnes ecclésiastiques. — Les cas d'abus sont : l'usurpation ou l'excès de pouvoir, la contravention aux lois et règlements de la République, l'infraction des règles consacrées par les canons reçus en France, l'attentat aux libertés, franchises et coutumes de l'Église gallicane, et toute entreprise ou tout procédé qui, dans l'exercice du culte, peut compromettre l'honneur des citoyens, troubler arbitrairement leur conscience, dégénérer contre eux en oppression ou en injure, ou en scandale public. »

Art. 7. « Il y aura pareillement recours au Conseil d'État s'il est porté atteinte à l'exercice public du culte, et à la liberté que les lois et règlements garantissent à ses ministres. »

L'art. 6 prévoit les cas d'abus de la part de l'autorité ecclésiastique ; l'art. 7, les cas d'abus de la part de l'autorité laïque. Ces dispositions sont applicables aux cultes

protestants et au culte israélite. — L'affaire est introduite par un mémoire au ministre des Cultes.

L'avis du Conseil d'État peut décider ou que le recours n'est pas recevable parce que les formes n'ont pas été observées, ou qu'il y a lieu de statuer au fond. Et, dans ce dernier cas, il déclare ou *qu'il n'y a pas abus*, ou *qu'il y a lieu à renvoi* devant les tribunaux de droit commun. D'après cet avis, le président de la République prononce ; il est, en l'espèce, un véritable juge puisque le Conseil d'État ne rend pas un arrêt, mais prend une simple délibération. La déclaration d'abus n'entraîne aucune sanction matérielle : c'est une simple censure, un blâme officiel.

ABUSER (du lat. *abuti*, même sens) v. n. Faire mauvais usage, user avec excès : ABUSER *de son autorité*.

— *Abuser d'une expression*, La détourner de sa véritable signification. ‖ *Abuser de quelqu'un*, User sans discrétion de sa complaisance ; le traiter avec trop de sans-façon ; profiter de sa crédulité : *On* ABUSE *volontiers de ceux dont on n'attend rien.*

— Absol. Faire un usage mauvais : *La propriété consiste dans le droit d'user et d'*ABUSER. (Acad.)

— Par ext. Séduire, déshonorer, en trompant par des paroles mensongères : *Il est infâme d'*ABUSER *d'une fille sous promesse de mariage.*

— ALLUS. LITT. **Jusques à quand... abuseras-tu de notre patience?** V. QUOUSQUE TANDEM...

— v. a. Tromper, faire abus de la confiance, de la bonne foi, de la simplicité de quelqu'un : ABUSER *une jeune fille. Le mirage est une vision qui* ABUSE *nos yeux.*

S'abuser, v. pr. Se tromper, se faire illusion. ‖ *Se laisser abuser à ou par*, Se laisser tromper, égarer, séduire.

— SYN. **Abuser, mésuser,** On *mésuse* de la chose qu'on emploie mal ; on *abuse* de la chose qu'on emploie à faire du mal.

— SYN. **Abuser, amuser, attraper, décevoir, donner le change, duper, en imposer, enjôler, leurrer, tromper.** *Tromper* est le terme générique dont on se sert pour signifier induire en erreur. *Abuser*, c'est Tromper en tirant avantage de la faiblesse ou de la crédulité d'autrui. *Décevoir*, c'est Tromper par quelque chose de spécieux et d'engageant. *En imposer*, c'est Tromper avec effronterie. *Leurrer*, c'est Tromper pour faire tomber dans un piège. *Amuser*, c'est Tromper en faisant perdre le temps. *Donner le change*, c'est Tromper en faisant prendre une chose pour une autre. *Attraper*, c'est Tromper par un moyen piquant et risible, plutôt que nuisible et préjudiciable. *Duper*, c'est Tromper en causant une perte ou un dommage. *Enjôler*, c'est Tromper quelqu'un en cherchant à le séduire par des cajoleries, par des douceurs.

ABUSEUR n. m. et adj. Fam. Celui qui abuse, qui trompe, qui séduit : *Les hérésiarques ont été les* ABUSEURS *des peuples.* (Richelet.) ‖ Séducteur : *Il y a des jeunes gens qui font vanité d'être* ABUSEURS *de filles.* (Furetière.)

ABUSIF, IVE adj. Trompeur : *L'espérance est souvent* ABUSIVE. ‖ Excessif, contraire à la raison, à la loi. *Les possesseurs de privilèges étaient les premiers à s'excuser des avantages* ABUSIFS *dont ils jouissaient.* (Mme de Staël.)

— Gramm. Où il y a impropriété, extension vicieuse de signification, altération du sens : *Dans le midi de la France, on donne au verbe* faire *plusieurs sens* ABUSIFS.

ABUSIVEMENT adv. D'une manière abusive.

— Gramm. Improprement, dans un sens abusif : *Le mot de* comédie *est pris* ABUSIVEMENT *pour toutes les espèces du genre dramatique.* (La Font.)

ABUSSEAU n. m. Nom vulgaire d'une espèce particulière d'athérine (*atherina presbyter*), commune sur les côtes de La Rochelle. Ce mot, comme le nom scientifique de l'espèce, rappelle la dénomination de *prestres*, sous laquelle on désigne les athérines, à cause de leurs raies argentées, que les pêcheurs ont comparées à l'étole d'un prêtre : *L'*ABUSSEAU *de La Rochelle est estimé.* (D'Orbigny.)

Abusseau.

ABUSUS NON TOLLIT USUM (aphorisme latin que l'on cite proverbialement, et qui signifie : *L'abus n'enlève pas l'usage*). Dans le sens juridique que lui donnaient les Romains, cet axiome voulait dire qu'on ne pouvait enlever l'usage, la propriété d'une chose, même à quelqu'un qui en faisait abus. ‖ Dans le sens ordinaire, il signifie que l'abus qu'on pourrait faire d'une chose ne doit pas nécessairement forcer de s'en abstenir.

ABUTA ou **ABUTUA**, ou même **BUTUA** (nom usité en Cochinchine). n. m. On appelle ainsi plusieurs arbustes de la famille des ménispermées, qui croissent en Cochinchine, à Cuba, à Haïti, à la Guyane, etc. Leur suc est astringent. Leur amande fournit de la fécule et de l'huile. L'un d'eux, *abuta rufescens*, fournit le *pareira brava bâtue*, employé jadis comme diurétique et contre les hypertrophies du foie. A Cayenne, on appelle cette plante *liane amère*.

ABUTER (rad. *but*) v. a. Tendre à un but, viser à une chose : ABUTER *une place, un emploi.* (Vieux.)

— Arqueb. Diriger une arme à tir vers le but.

— Charpent. de mar. Se dit de deux pièces de bois qui se touchent, qui se servent d'appui parleurs extrémités.

— v. n. En T. de jeu, Lancer des boules ou des palets vers le but, pour savoir qui jouera le premier.

Abuta.

S'abuter, v. pr. S'est employé figurém. dans le sens de S'arrêter, se fixer à un objet qui sert comme de but.

ABUTILOÏDE (de *abutilon*, et du gr. *eidos*, forme) n. f. Genre de plantes exotiques, de la famille des malvacées V. ABUTILON.

ABUTILON (arabe *aubutilonn* ou *nbutilon*, même sens) n. m. Genre de plantes de la famille des malvacées, tribu des sidas.

— ENCYCL. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces, disséminées dans les régions chaudes et tempérées des deux continents. La tige et l'écorce des plantes ont des fibres textiles; leurs feuilles sont émollientes et mucilagineuses, leurs graines apéritives et diurétiques.

Abutilon.

ABYDÈNUS, surnom de Léandre, qui était d'Abydos. — Nom sous lequel est connu un historien grec du IIe ou du IIIe siècle après J.-C., qui écrivit une histoire d'Assyrie.

ABYDOS, anc. ville de l'Asie Mineure, sur l'Hellespont, en face de Sestos ; célèbre par les amours et la mort de Héro et de Léandre. Xerxès y passa le détroit sur un pont de bateaux. (Hab. : *Abydéniens.*) — Abynos, anc. ville du VIIIe nome de la haute Égypte, sur la rive g. du Nil, au sud de Ptolemaïs, aujourd. *Arabat-el-Madfouneh* (la Ville enterrée). Elle fut, après Thèbes, la première ville de l'Égypte ; mais elle ne présente plus qu'un amas de ruines. Là fut trouvée en 1817, gravée sur le mur d'un petit temple, une inscription hiéroglyphique bien connue des savants sous le nom de *Table d'Abydos*. Mariette a décrit une partie des ruines dans sa *Description des fouilles d'Abydos* (Paris, 1869-1880).

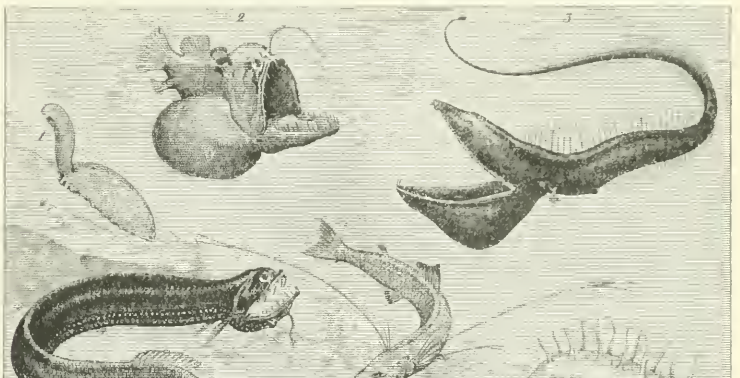

Poissons trouvés dans les *abysses* : 1 Psychropotes lingua bovis (0m,20). — 2 Melanocetus Johnstoni (0m,16). — 3 Eurypharynx (0m,6). — 4 Stomias boa (0m,45) — 5 Bathypetrois (0m,25). — 6 Oneirophanta (0m,38).

ABYLA n. m. Genre de cœlentérés, appartenant à la classe des siphonophores. L'abyla se rencontre plus spécialement dans l'océan Atlantique et la Méditerranée.

ABYLA ou **ABILA**, ville et cap d'Afrique. Avec le mont Calpé, situé sur la côte d'Espagne, le *promontoire d'Abyla* formait les *colonnes d'Hercule* (détroit de Gibraltar).

ABYMES (LES), comm. de la Guadeloupe, arr. et à 2 kilom. N.-E. de La Pointe-à-Pitre ; 6.380 hab.

ABYSSAL, ALE adj. Qui tient de l'abîme, qui est ou paraît être sans fond : *L'amour* ABYSSAL *des mystiques.* ‖ Qui concerne les abysses : *La faune et la flore* ABYSSALES.

ABYSSE (lat. *abyssus*, dérivé du gr. *a* priv., et *bussos*, fond) n. m. Grande profondeur sous-marine : *Les* ABYSSES *ont jusqu'à 8 kilomètres et plus.*

— ENCYCL. Longtemps on a cru que le fond de l'océan était, par endroits, insondable ; puis on a estimé les grandes profondeurs à 15.000 mètres, chiffre exagéré imputable aux méthodes imparfaites et défectueuses de sondage. Il paraît acquis maintenant que les *abysses* les plus profonds n'excèdent pas 8.500 mètres, ce qui est, à 300 mètres près, l'altitude des plus hautes cimes de l'Himalaya. L'obscurité la plus complète règne au delà de 300 mètres. Seuls des animaux phosphorescents y jettent quelque lueur.

— CONDITIONS DE LA VIE. Les conditions de la vie dans les profondeurs abyssales donnent naissance à des phénomènes physiologiques très intéressants. Les animaux y sont placés dans un milieu très spécial. En effet, plus l'on pénètre au fond des océans, plus la pression s'accroît peu à peu, la lumière disparaît ; les bouleversements qui agitent la surface ne s'y font aucunement sentir.

Outre le phénomène de la pression qui entraîne des caphysiologiques si étonnants, il faut noter que la répartition de la température dans la mer a une grande influence sur la distribution des animaux. Différentes expériences ont permis d'établir que, jusqu'à 250 brasses, la température baisse avec rapidité, puis qu'elle se maintient assez régulière encore bien au delà : d'où l'on a été amené à penser que peut-être les mêmes formes animales pouvaient être rencontrées en des points du globe près de la surface, et en de très grandes profondeurs sur d'autres points.

Il faut aussi tenir compte de l'absence presque complète de la lumière dans les grandes profondeurs marines. Peut-être cette faible lumière, non perceptible pour nos yeux, l'est-elle pour des organes autrement conformes que les nôtres. Ce qui tendrait à faire pencher vers cette opinion, c'est que, à côté d'animaux dont l'organe de la vue semble si atrofié qu'on serait autorisé à le croire prêt à disparaître, on en trouve d'autres chez lesquels il semble avoir atteint et conservé son développement normal. D'un autre côté, l'on a pu observer de nombreux phénomènes de phosphorescence dont la lueur paraît émise par le corps de certains animaux.

— FAUNE DES ABYSSES. D'où provient la faune abyssale? L'état actuel des découvertes sous-marines permet d'affirmer que la faune profonde est due à l'émigration des formes animales littorales, avec cette remarque que, à mesure qu'elles ont atteint les régions plus éloignées, elles ont rencontré des conditions de vie différentes, se sont adaptées à leur nouvel habitat et se sont, par suite de modifications successives, éloignées des formes primitives. Néanmoins, les espèces abyssales présentent encore avec les espèces littorales des temps secondaires d'incontestables affinités, tandis que d'autres rappellent l'état larvaire de certaines espèces actuelles.

— *Protozoaires.* Parmi les organismes les plus simples, les foraminifères sont ceux qui paraissent vivre aux plus grandes profondeurs, et ceux de ces animalcules que l'on trouve dans les grands fonds sont intéressants par ce fait que leur coquille est composée d'une agglutination de petits fragments minéraux d'origine volcanique empruntés au fond sur lequel ils vivent. » (De Lapparent.)

Tous les foraminifères sont répandus dans presque tous les océans ; cependant, certains se montrent en plus grand nombre dans l'Atlantique que dans le Pacifique.

— *Cœlentérés. Éponges.* Parmi les éponges, les monactinellides ont été pêchées entre 100 et 3.000 brasses. Les tétractinellides ne se rencontrent qu'accidentellement dans les abysses. L'espèce la plus intéressante est la *T. athenea*, qui s'étend jusqu'à 1.800 brasses. Seules les hexactinellides peuvent être considérées comme de vrais habitants des abysses. On trouve encore dans les profondeurs marines de nombreux *coralliaires* et des méduses.

— *Echinodermes.* Cette classe d'animaux se rencontre très nombreuse dans les profondeurs abyssales : le groupe le plus important est celui des crinoïdes ; et, parmi les soixante genres de crinoïdes vivants, le plus remarquable, en même temps que le plus commun, est le genre *pentacrinus*. On a également rencontré, dans les faunes abyssales, des astéries : *archaster rigidus*, à 5.005 mètres, etc. On y a trouvé aussi des ophiurides, des échinides (*salenia variispina*) à 1.250 mètres dans l'Atlantique, etc.

Parmi les holothuries des grands fonds, les psychropotes et les oneirophanta (voir la gravure) vivent entre 4.000 et 5.000 mètres, et la *nexrn lucifuga* à 5.000 mètres. Ces espèces sont douées d'une fort belle coloration très vive : les psychropotes sont violet foncé, les oneirophanta d'un blanc mat fort joli.

— *Vers.* Dans leurs dragages, les diverses expéditions ont ramené des serpules des plus grandes profondeurs, de 5.500 mètres quelquefois, et des térébelles ont été recueillies dans le golfe de Gascogne, à 1.200 mètres, et à de bien plus grandes profondeurs encore par le « Challenger ». Pendant l'expédition du « Travailleur », A. Edwards nous apprend que les vers chétopodes se sont montrés abondants à toutes les stations de dragages et appartiennent à des genres représentés sur nos côtes. Les maldadiens, les clymémiens et les euniciens dominent.

— *Bryozoaires.* Ces animaux se rencontrent en toutes mers et aux plus grandes profondeurs ; la plupart d'entre eux ont une distribution géographique immense. Filhol cite certaines espèces, parmi lesquelles la *crilerylina monoceros*, recueillies par le « Challenger », tant dans l'Atlantique Sud qu'au S. de l'Australie. Certaines espèces ont été récoltées à 5.000 mètres de profondeur.

— *Mollusques.* Les mollusques des abysses appartiennent aux diverses divisions des lamellibranches, des scaphopodes, des gastéropodes et des céphalopodes. Ces derniers ont fourni beaucoup de formes nouvelles. On a remarqué que les gastéropodes ramenés vivants avaient les yeux fortement pigmentés.

— *Crustacés.* La distribution de ces arthropodes dans les profondeurs sous-marines paraît obéir à des lois précises, et il semblerait que les types supérieurs sont ceux qui descendent le moins dans les grands fonds, alors que les moins élevés en organisation y deviennent de plus en

plus abondants. On a trouvé de ces animaux jusqu'à des profondeurs de près de 5.000 mètres.

La plupart de ces êtres condamnés à vivre dans les ténèbres des grands fonds sont parés des couleurs les plus vives, parmi lesquelles dominent le rouge, le violet, l'orangé, le blanc rose piqué de pourpre ou d'écarlate. Une des formes les plus remarquables de crustacés des abysses est certainement l'énorme *bathynomus giganteus* trouvé par Al. Agassiz à 1.740 mètres de profondeur dans le golfe du Mexique.

Beaucoup de crustacés des abysses sont aveugles, et l'on retrouve chez ces animaux tous les passages de la vue à la cécité complète, de l'intégrité à l'atrophie totale des organes de la vue.

— *Poissons.* L'emploi du chalut a permis de récolter, en grand nombre, certaines formes de poissons intéressantes ou inconnues. La plupart des poissons habitant le fond des mers sont d'une couleur sombre, généralement noir velouté; quelques-uns affectent une teinte blanchâtre; tous ont un aspect étrange. D'autres affectent des dispositions d'yeux fort singulières, comme l'*ipnops Murrayi* (Günth). Parmi les poissons curieux trouvés dans les grands fonds sous-marins, citons le *stomias boa*, le *bathyptèrois longipes*, le *melanocetus Johnstoni*, l'*eurypharynx pelecanoides*, etc.

L'étude des poissons des grands fonds est intéressante, surtout en ce qu'elle permet de se rendre compte des diverses adaptations de formes qu'ont dû subir les êtres placés dans les conditions de vie les plus différentes et pour lesquelles ils semblaient n'être pas faits.

ABYSSIN, INE ou **ABYSSINIEN, ENNE**, habitants de l'Abyssinie. — *Les* ABYSSINS (ou ABYSSINIENS).

— n. m. Idiome : *Parler* l'ABYSSIN (ou ABYSSINIEN).

— Adjectiv. Qui appartient, qui a rapport à l'Abyssinie ou à ses habitants : *Syllabaire* ABYSSIN. ‖ On dit aussi ABYSSINIQUE.

ABYSSINIE (déformation de l'arabe *Habesch*). La plupart des géographes donnent ce nom au vaste plateau granitique qui se dresse à l'E. de l'Afrique et se termine brusquement du côté de la mer Rouge, tandis qu'il s'abaisse progressivement vers le Nil du côté de l'ouest. Mais cette dénomination, qui implique le mépris, n'est nullement acceptée dans le pays, et la plus grande autorité géographique en cette matière, Antoine d'Abbadie, emploie le mot *Éthiopie* comme convenant beaucoup mieux à la contrée. Cette expression tend à devenir de plus en plus usitée aujourd'hui; aussi traiterons-nous au mot *Éthiopie* la géographie et l'histoire de l'Abyssinie. V. ÉTHIOPIE.

ABYSSIQUE adj. Se dit pour désigner les sédiments qui se seraient formés dans le sein de la première mer ou abîme : *Terrains* ABYSSIQUES.

ABYSSUS ABYSSUM INVOCAT (mots latins qui signifient : *L'abîme appelle l'abîme*). Belle expression tirée de la Bible et à laquelle on a souvent donné des significations particulières, comme : Un malheur en appelle un autre; Une faute conduit fatalement à une autre faute, etc.

ABZAC, comm. de France (Charente), cant., arrond. et à 11 kilom. de Confolens, sur la rive dr. de la Vienne; 1.252 hab. Sources froides chlorurées sodiques. — ABZAC, comm. de France (Gironde), cant. de Coutras, arrond. et à 15 kilom. N. de Libourne, sur une colline dominant la rive g. de l'Isle; 1.585 hab. Moulins importants, huileries.

ABZUG (mot allem., de *abziehen*, tirer) n. m. Matières pâteuses qui surnagent à la surface du bain de plomb en fusion au début de la coupellation et précèdent la formation des *abstrichs* dans l'affinage des plombs argentifères.

AC, modification du préfixe *ad*, qui a lieu quand le mot auquel celui-ci est adjoint commence par un *c* ou par un *q* : *accoster, acquérir*, pour *adcoster, adquérir*. ‖ Finale d'un grand nombre de noms de localités du midi de la France, et dérivée du celtique *na* ou du latin *aqua*, qui signifient *eau*.

ACABIT (*bi.* — *De bon acabit* a d'abord signifié De bonne prise, De bonne possession) n. m. Qualité bonne ou mauvaise d'une chose : *Poires d'un bon* ACABIT. *Drap d'un mauvais* ACABIT.

— Fig. et fam. en parlant des personnes, Caractère, habitude, manière d'être bonne ou mauvaise : *Médisants et calomniateurs sont à peu près de même* ACABIT.

ACACALLIS ou **ACACALIS**, nom de différentes femmes de l'antiquité, dont la plus connue est une fille de Minos, qui fut aimée de Mercure et d'Apollon.

ACACE, martyr chrétien décapité au temps de Dioclétien. — ACACE, dit *le Borgne*, évêque de Césarée en 340, chef de la secte arienne des acaciens, mort vers 365. — ACACE, évêque de Béroë, en Syrie, depuis 379, mort en 436. Il fut un des persécuteurs de saint Jean Chrysostome. — ACACE, évêque d'Amida (Diarbékir), vers 400, mort en 420. Il a été canonisé, surtout en souvenir des sacrifices qu'il accomplit pour sauver les Perses prisonniers des Romains. Fête le 9 avril. — ACACE *de Mélitène*, élève de saint Euthyme, puis son successeur au siège épiscopal de Mélitène, vers 431. Il fut l'adversaire de Nestorius et le constant soutien de saint Cyrille. Honoré le 31 mars. — ACACE *de Séleucie*, évêque de cette ville vers 485, mort avant 500. Il fut, d'après la tradition, le premier patriarche nestorien, c'est-à-dire le chef de l'Église de Perse. — ACACE, patriarche de Constantinople depuis 471, mort en 489. Il provoqua la publication de l'*Hénoticon* par l'empereur Zénon, et fut excommunié par le pape Félix III, à qui il rendit anathème pour anathème.

ACACESIUM. Géogr. anc. Ville d'Arcadie. On prétendait que Mercure y avait été élevé. De là le surnom d'*Acacesius* donné à Mercure, en Arcadie.

ACACIA n. m. Nom d'un genre d'arbres de la famille des légumineuses, répandu sur tout le globe et très abondant dans les régions désertiques : *Les* ACACIAS *fournissent des produits au commerce, à l'industrie et à la médecine.*

— On connaît une grande variété d'acacias : *acacia à trois épines* (v. FÉVIER); *acacia de Sibérie* (v. CARAGAN); *acacia pudique* (v. SENSITIVE).

— *Faux acacia.* Cet arbre à belles fleurs blanches, très répandu dans nos jardins et nos promenades, appelé à tort *acacia*, est un *robinier*. V. ce mot.

— Numism. Espèce de sachet long et étroit que l'on remarque à la main des consuls et des empereurs grecs, dans les médailles, depuis le IVe siècle.

— Paléont. On retrouve le genre *acacia* dans le terrain éocène, notamment dans les sables glanconifères du Soissonnais.

— Terme de comm. On appelle *acacias*, dans certains ports de France, des ouvriers d'une catégorie spéciale; ils remplissent quelques-unes des fonctions des *lamaneurs*.

— ENCYCL. Le genre *acacia* renferme environ trois cents espèces, la plupart croissant dans la zone équatoriale ou dans les régions intertropicales de l'Australie. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux, ordinairement épineux, qui donnent un bois dur rarement droit, par conséquent peu employé, des produits destinés à la médecine et aux arts : tanin, cachou, gommes, sucs divers, fruits, matières colorantes, etc.

On emploie pour le tannage l'acacia d'Arabie et celui d'Adanson. Certains servent comme fébrifuges : l'acacia voyageur, l'acacia ferrugineux et l'acacia à fleurs blanches. Le cachou est fourni par l'*acacia catechu*. V. CACHOU.

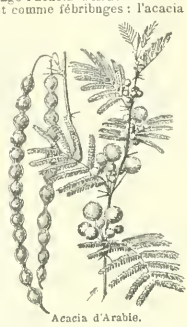

Acacia d'Arabie.

D'autres donnent des gommes connues sous le nom générique de *gomme arabique* : l'acacia du Sénégal ou *gommier blanc*, et l'acacia d'Egypte ou *gommier rouge*.

Les feuilles de l'*acacia Lebbek* servent de savon aux habitants des îles Maurice et de la Réunion. Les gousses de l'*acacia concinna* servent au même usage dans l'Inde.

En Amérique, on mange les fruits de l'acacia comestible ou *quaxe* et les gousses de l'acacia grimpant. Les gousses de l'acacia d'Arabie, cueillies avant leur maturité et portées à l'ébullition, donnent un extrait solide qui est le *suc d'acacia*. — Un grand nombre d'acacias sont cultivés dans les jardins d'agrément. Parmi eux citons l'*acacia julibrissin*, qui se cultive en plein air en France.

ACACIE n. f. Nom sous lequel on désigne plusieurs arbres et arbustes appartenant à la famille des acacias.

ACACIÉS n. f. pl. Tribu de la sous-famille des légumineuses-mimosées. Les acaciées ont un calice régulier, valvaire et des étamines libres en nombre indéfini, monadelphes ou polyadelphes.

ACACIENS n. m. pl. Secte d'ariens au IVe siècle. Ils avaient pour chef Acace de Césarée, dit *le Borgne*.

ACADÉMICIEN n. m. Chez les anciens, Celui qui professait les opinions de l'école philosophique grecque appelée Académie : *Cicéron était très attaché à la secte des* ACADÉMICIENS. (Volt.) ‖ Se dit aujourd'hui d'un écrivain, d'un artiste, d'un savant, qui fait partie d'une académie, et particulièrement de l'Académie française : *Ni Pascal, ni Molière, ni Balzac, ni Dumas père ne furent* ACADÉMICIENS.

COSTUME DES ACADÉMICIENS.
Sous le Directoire. Sous la Restauration. De nos jours.

— Adjectiv. Qui a rapport, qui est propre à l'Académie ou aux académiciens : *Secte* ACADÉMICIENNE.

— ALLUS. LITT. :

Ci-gît Piron, qui ne fut rien,
Pas même ACADÉMICIEN.

Piron, s'étant plusieurs fois présenté aux suffrages de l'Académie, fut enfin reçu, malgré les épigrammes qu'il avait lancées contre la docte assemblée; mais Louis XV refusa son agrément à cette élection, et donna au poète, pour dédommagement, une pension de mille livres. Piron se fit alors pour épitaphe le célèbre distique précité.

ACADÉMICIENNE n. et adj. Femme élue membre d'une académie : *L'Académie de peinture a nommé quelques femmes* ACADÉMICIENNES.

— ENCYCL. Lors de sa fondation en 1648, l'Académie royale de peinture et de sculpture admit dans ses rangs quinze *académiciennes*, par cette raison qu'alors la femme succédait au mari dans ses droits et devoirs de maîtrise. Les académiciennes étaient sur le même pied que leurs confrères, sauf qu'elles ne pouvaient point devenir professeurs, ni aspirer aux autres grades. En 1770 seulement, l'Académie, commençant à craindre d'être envahie par l'élément féminin, décida qu'il ne pourrait y avoir plus de quatre académiciennes à la fois; mais cette décision ne reçut la sanction royale qu'en 1783, dix ans avant la suppression de l'Académie elle-même.

ACADÉMICITÉ n. f. Fam. Titre, qualité d'académicien donnée ironiquement : *Présentez mes félicitations à l'abbé Arnaud sur son* ACADÉMICITÉ. (Abbé Galiani.)

ACADÉMIE, bois d'oliviers et de platanes à l'O. d'Athènes, ainsi appelé d'un de ses anciens possesseurs, le héros Académos. On y installa plus tard un gymnase; et Platon, qui possédait une maison de campagne dans les environs, y venait chaque jour expliquer sa doctrine à ses disciples. De là le nom d'*Académie* donné à son école et à sa doctrine, et dans la suite à toute société organisée de savants, de poètes ou d'artistes. Les variations que subit la doctrine platonicienne ont fait distinguer l'*ancienne académie*, où Speusippe, Xénocrate et Polémon continuèrent l'enseignement de Platon, de la *moyenne*, dont Arcésilas fut le fondateur, et de la *nouvelle*, fondée par Carnéade.

ACADÉMIE n. f. Société scientifique, littéraire ou artistique : *Je veux établir chez vous une* ACADÉMIE *de beaux esprits.* (Mol.) ‖ Particulièrem., l'Académie française : *Dictionnaire de l'*ACADÉMIE.

— Division de l'Université de France.

— ENCYCL. *Circonscriptions académiques.* La République française est divisée en 17 circonscriptions académiques, ayant chacune à leur tête un recteur, assisté d'autant d'inspecteurs d'académie qu'il y a de départements dans la circonscription. Auprès de chaque recteur fonctionne un conseil académique. V. CONSEIL ACADÉMIQUE.

Voici le nom des dix-sept académies et l'indication des départements qui ressortissent à chacune d'elles :

AIX	Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Corse.
ALGER	Alger, Constantine, Oran.
BESANÇON	Doubs, Jura, Haute-Saône, territoire de Belfort.
BORDEAUX	Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées.
CAEN	Calvados, Eure, Manche, Orne, Sarthe, Seine-Inférieure.
CHAMBÉRY	Savoie, Haute-Savoie.
CLERMONT	Allier, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Puy-de-Dôme.
DIJON	Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne, Nièvre, Yonne.
GRENOBLE	Hautes-Alpes, Ardèche, Drôme, Isère.
LILLE	Aisne, Ardennes, Nord, Pas-de-Calais, Somme.
LYON	Ain, Loire, Rhône, Saône-et-Loire.
MONTPELLIER	Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orient.
NANCY	Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges.
PARIS	Cher, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Marne, Oise, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise.
POITIERS	Charente, Charente-Inférieure, Indre, Indre-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Haute-Vienne.
RENNES	Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Infér., Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan.
TOULOUSE	Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne.

L'académie de Paris a pour recteur le ministre de l'instruction publique, qui délègue, pour la diriger, un vice-recteur. Huit inspecteurs d'académie sont attachés au siège de l'académie de Paris; l'un d'eux est spécialement chargé de la direction de l'enseignement primaire de la Seine. — L'inspecteur d'académie résidant à Ajaccio porte le titre de vice-recteur; il relève du recteur de l'académie d'Aix.

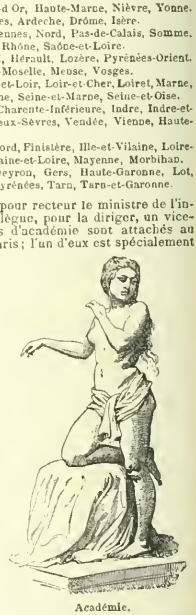

Académie.

— Ecole publique de dessin, d'architecture, de peinture : *Dans les* ACADÉMIES, *il y a un professeur d'anatomie et un professeur de perspective.* (Millin.)

— Dessin et peint. Figure entière, pointe ou dessinée d'après un modèle nu, et qui ne doit pas entrer dans la composition d'un tableau. Le mot vient de ce que ce genre de travail se faisait particulièrement dans les académies de peinture et de dessin : *Cet élève en est aux* ACADÉMIES; *il dessine une* ACADÉMIE.

— Se disait autrefois du lieu où l'on apprenait l'équitation, l'escrime et autres exercices corporels, ce qui s'appelait *Faire son académie, Suivre son académie.* On disait aussi parfois l'*académie* pour les *élèves*, comme on dit le *lycée* pour les *lycéens*. ‖ Désigne aujourd'hui l'endroit où se réunissent les joueurs émérites de billard.

— *Tenir académie*, Enseigner l'escrime, la natation et tous les exercices du corps.

— *Académie des jeux*, Livre où l'on donne les règles de tous les jeux de cartes, de billard, et autres.

— *Officier d'académie*, Personne décorée des palmes académiques. V. ACADÉMIQUE.

ACADÉMIES EN FRANCE

Académie française. L'Académie française a pour origine une simple réunion d'amis : Godeau, Gombault, Chapelain, Desmarets, Habert, l'abbé de Cérisy (frère de Habert), Conrart, Cérisay, Malleville et Giry, auxquels la maison de Conrart servait de lieu de rendez-vous et qui venaient là s'entretenir de toutes choses, d'affaires, de nouvelles, de littérature, se communiquer leurs projets et leurs œuvres, se donner des conseils. Ces réunions durèrent plusieurs années, sans sortir de ce cercle intime. Richelieu en ayant eu connaissance y trouva les éléments d'une société lettrée, propre à constituer un corps, et fit pressentir à ce sujet les futurs académiciens (1634). Dès ce jour (13 mars), il fut tenu registre de ce qui se faisait à la société, et, quoique l'Académie ne fût pas encore constituée, les membres présents nommèrent un directeur, un chancelier et un secrétaire perpétuel; ce furent Cérisay, Desmarets et Conrart. Les lettres patentes de Louis XIII, qui fondèrent définitivement l'Académie, sont du mois de janvier 1635; elles ne furent enregistrées par le Parlement que le 10 juillet 1637.

En 1634, les académiciens étaient un peu plus de trente; le nombre de quarante, qui est resté fondamental, ne fut atteint que successivement, en 1635 et 1636.

Richelieu avait surtout voulu faire de l'Académie la régulatrice de la langue, et, dans ce but, l'Académie devait rédiger un dictionnaire, une rhétorique, une poétique et une grammaire. Le dictionnaire seul a été entrepris; les trois autres ouvrages sont restés à l'état de projet.

Les statuts furent rédigés en commun en 1635 et aussitôt approuvés par Richelieu, sauf un article qui obligeait chaque académicien à « révérer la vertu du fondateur ». Richelieu biffa cette obligation, mais les académiciens la conservèrent, et l'éloge du cardinal était en quelque sorte un morceau de rhétorique obligé, qui trouva longtemps sa place dans tout discours de réception. Le protectorat, déféré d'abord à Richelieu, puis, à la mort du cardinal, au chancelier Séguier, de 1642 à 1672, fut à cette dernière date aboli. Louis XIV s'arrogea, pour lui et ses successeurs, le droit de protection sur l'Académie. Il ne reste de cette antique protection qu'un vestige : la visite que chaque nouvel élu, accompagné du bureau, est tenu de faire au chef de l'État. Encore a-t-on vu quelques académiciens s'en disposer, entre autres Chateaubriand et Berryer, peu désireux de se faire présenter l'un à Napoléon Ier, l'autre à Napoléon III.

Médaille de l'Académie française.

L'élection du directeur et du chancelier avait lieu, d'après les statuts, de deux mois en deux mois, et les noms étaient tirés au sort. Depuis longtemps, c'est au vote par et simple qu'on a recours ; le directeur et le chancelier sont élus à la pluralité des voix, de trimestre en trimestre. Le secrétaire perpétuel seul est élu à vie, aujourd'hui comme autrefois. Ceux qui ont jusqu'ici rempli ces dernières fonctions sont, par ordre de date : Conrart, Mézeray, Regnier-Desmarais, Dacier, Dubos, Houtteville, Mirabaud, Duclos, d'Alembert, Marmontel, Suard, Raynouard, Auger, Andrieux, Arnault, Villemain, Patin, Camille Doucet, Gaston Boissier. Le secrétaire perpétuel a un traitement fixe de 6.000 francs et un logement à l'Institut. Les simples membres touchent 1.500 francs.

Le mode des élections à l'Académie a varié plusieurs fois dans le passé ; de nos jours, le candidat qui croit avoir des titres se présente de lui-même, et, après une visite obligatoire à tous les membres, l'élection a lieu à la majorité absolue des suffrages. Il arrive souvent que l'élection est remise à plus tard lorsque trois tours de scrutin n'ont pas donné de résultat.

Depuis 1869, l'usage s'était introduit, à l'Académie, de discuter, dans une séance préparatoire à l'élection, les titres de ceux qui posaient leur candidature à un fauteuil. En 1880, sur la proposition de Caro, Désiré Nisard et Dumas fils, cette discussion préparatoire fut supprimée, mais elle fut rétablie par un nouveau vote en 1896.

L'Académie a fort peu usé du droit de destitution dont elle est investie. Elle a exclu de son sein seulement trois de ses membres : Auger de Mauléon de Granier, ecclésiastique assez obscur, convaincu d'avoir refusé de restituer de l'argent mis en dépôt chez lui par un ami (1636) ; Furetière (1685), pour avoir marché sur les brisées de l'Académie en éditant son *Dictionnaire* ; enfin, l'abbé de Saint-Pierre, exclu en 1718, pour avoir, dans sa *Polysynodie*, « insulté aux mânes du roi défunt » (Louis XIV). D'autres exclusions ont été prononcées en 1815 et 1816, mais non par l'Académie, et elles eurent un caractère tout politique.

Un des premiers travaux de l'Académie fut d'avoir à donner un avis motivé sur le *Cid*, grosse affaire, que l'animosité de Richelieu contre Corneille l'obligea d'entreprendre et dont elle se tira tant bien que mal. Les *Sentiments de l'Académie française sur le Cid* (1637) furent délibérés en commun et rédigés par Chapelain. Quoique Corneille n'y soit pas jugé, tant s'en faut, à sa véritable valeur, cet ouvrage n'en reste pas moins le premier ben merceau de critique littéraire qui ait paru en France. Le *Dictionnaire* fut ensuite la principale occupation de la compagnie, et la lenteur avec laquelle il fut élaboré a été souvent raillée. La première édition parut en 1694. Longtemps l'Académie n'avait, peu ainsi dire, pas eu de domicile fixe ; les séances se tinrent successivement chez Conrart, chez Desmarest, chez Chapelain, chez Gomberville et à l'hôtel Séguier. En 1671, les séances de réception devinrent publiques. Les célèbres fauteuils académiques ne furent en usage qu'à la fin du XVIIe siècle. Après la mort du chancelier Séguier, Louis XIV assigna aux séances de l'Académie une des salles du Louvre, et c'est là qu'elles se tinrent jusqu'au 6 thermidor an II, date à laquelle l'Académie française et l'Académie des inscriptions furent déclarées dissoutes par la Convention. En outre, le roi fit présent aux académiciens de six cent soixante volumes, qui furent le commencement de la bibliothèque de l'Institut.

L'Académie française fut reconstituée, comme une des quatre classes de l'Institut, en 1803, et elle tint ses séances avec les autres classes, au collège des Quatre-Nations. Dans cette seconde organisation, elle eut le nom de « classe de la langue et de la littérature française ». La Restauration lui rendit le titre d'Académie française, et en même temps la mutila, sous prétexte d'épuration. L'Académie y perdit, sans grand préjudice pour les lettres, Cambacérès, Lucien Bonaparte, Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, Maret, duc de Bassano ; mais, en revanche, elle eut à regretter des hommes tels que Sieyes, Garat, Roederer, Etienne, Arnault et le cardinal Maury. Étienne et Arnault rentrèrent en possession de leurs fauteuils en 1829.

Dans l'histoire de l'Académie, depuis cette époque, nous ne mentionnerons que les faits suivants : en 1832, Chateaubriand refusa de prendre possession du fauteuil auquel il venait d'être élu, parce qu'il lui aurait fallu faire l'éloge du révolutionnaire J.-M. Chénier, auquel il succédait, et subir une présentation à Napoléon ; il resta académicien sans avoir prononcé de discours. C'est encore le cas de Emile Ollivier, dont la réception fut ajournée à cause d'un éloge de Napoléon III inséré dans sa harangue. Il fut admis à siéger en 1874 seulement, et sans prononcer de discours. L'évêque d'Orléans, Dupanloup, en refusant de siéger, après l'élection de Littré en 1871, a donné, le premier, l'exemple d'un académicien démissionnaire. V. INSTITUT.

Académie française (LETTRE A L'), par Fénelon. Cet ouvrage, paru en 1716, fut le dernier écrit de l'illustre auteur du *Télémaque* ; il le composa pour répondre au désir de l'Académie, qui l'avait consulté sur les travaux qu'elle devait achever ou entreprendre. Il y traite successivement du dictionnaire, du projet de grammaire, d'une rhétorique, d'une poétique et de trois traités distincts sur la tragédie, la comédie et l'histoire. Il réfute les objections que l'on pouvait opposer à ces divers projets, et termine par des considérations sur les anciens et les modernes. — Dans toutes les parties de cet opuscule demeuré classique, Fénelon montre son goût délicat et la profonde connaissance qu'il avait de l'antiquité.

Académie des beaux-arts. Elle date de 1795, et remplace l'Académie royale de peinture et de sculpture et l'Académie royale d'architecture. Dans la première organisation de l'Institut (5 fructidor an III et 3 brumaire an IV (22 août et 25 octobre 1795)), l'Académie des beaux-arts était représentée par les sections V, VI, VII et VIII de la troisième classe : c'étaient la peinture, la sculpture, la musique et la déclamation ; elle comprenait des membres résidants, des associés étrangers et des associés dans les départements.

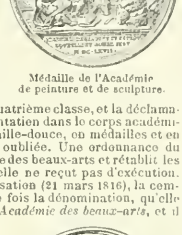
Médaille de l'Académie de peinture et de sculpture.

Dans la deuxième organisation (23 janvier 1803), les beaux-arts fermèrent la quatrième classe, et la déclamation vit ses droits de représentation dans le corps académique échoir à la gravure en taille-douce, ou médailles et en pierres fines, précédemment oubliée. Une ordonnance du 5 mars 1815 supprima la classe des beaux-arts et rétablit les anciennes académies, mais elle ne reçut pas d'exécution.

Dans la troisième réorganisation (21 mars 1816), la compagnie prit pour la première fois la dénomination, qu'elle porte encore de nos jours, d'*Académie des beaux-arts*, et il n'y a que de petites différences entre l'organisation d'alors et celle d'aujourd'hui. L'Académie des beaux-arts comprend, à l'heure actuelle, quarante membres actifs : 14 peintres, 8 sculpteurs, 8 architectes, 4 graveurs en taille-douce ou en médailles, 6 compositeurs de musique ; dix membres libres, quarante correspondants, et dix membres correspondants libres ; elle présente les candidats à la direction de l'École des beaux-arts, à la direction de la villa Médicis, et à la chaire d'esthétique du Collège de France ; elle juge les concours pour les prix de Rome ; enfin, l'Académie a commencé depuis 1858 la publication d'un dictionnaire spécial dit *Dictionnaire de l'Académie des beaux-arts* : 5 volumes ont été jusqu'ici publiés. (A. — EMA. — Paris, 1858-94.) V. INSTITUT.

Médaille de l'Académie d'architecture.

— BIBLIOGR. : Comte Delaborde, *l'Académie des beaux-arts, depuis la fondation de l'Institut de France* (Paris, 1891).

Académie des inscriptions et belles-lettres. Fondée en 1663, par les soins de Colbert, sous le nom de *Petite Académie*, elle se composait originairement de quatre membres choisis par le ministre et qui devaient déjà faire partie de l'Académie française. Les quatre premiers membres furent Chapelain, Charpentier, l'abbé de Bourzeis et l'abbé Cassagne ; celui-ci, en 1671, fut remplacé par Perrault. Ils se réunissaient dans un salon du Louvre ou dans la bibliothèque de Colbert, et avaient pour mission de composer les *inscriptions* et *devises* des monuments élevés par Louis XIV et des médailles frappées en son honneur : d'où le nom primitif d'*Académie des inscriptions et médailles*.

Cependant, l'Académie nouvelle chôma bientôt d'inscriptions à composer, et elle s'occupa d'autres travaux. C'est ainsi qu'elle rechercha dans la fable des sujets appropriés « pour les dessins des tapisseries du roi » et, peu après, commença une *Histoire métallique* du règne de Louis XIV. Elle prit la forme d'une institution régulière à la mort de Colbert (1683) qui la fit passer sous la direction de Louvois. Abandonnant l'idée première, Louvois appela à siéger Félibien (1683), garde du cabinet des Antiques, puis Pierre Rainssant (1685), garde des Médailles du roi. En 1701, un règlement approuvé par Louis XIV donna à l'Académie des inscriptions la base de sa organisation définitive.

Médaille de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Quarante académiciens furent nommés et répartis en quatre catégories : dix académiciens honoraires, dont deux pouvaient être étrangers, dix pensionnaires, dix associés, dont quatre pouvaient être étrangers, et dix élèves. La compagnie eut à s'occuper de toute l'histoire de France, à composer des médailles sur les principaux événements ; à expliquer les médailles, médaillons, pierres, inscriptions et autres raretés antiques ou modernes du Cabinet du roi ; en même temps, elle dut rechercher, expliquer et commenter les anciens monuments, de même que les antiquités de tous genres, existant en France. Un édit de 1716 rendit officielle la désignation d'*Académie royale des inscriptions et belles-lettres*.

A dater de cette époque sont rédigés les *Mémoires de l'Académie* (1717), comprenant des études d'histoire, d'archéologie, de linguistique, etc. L'Académie vécut de ces travaux jusqu'en 1793.

C'est en 1803 seulement que ses membres dispersés furent ralliés, en même temps que l'Académie était reconstituée sur de nouvelles bases. En prenant le titre de *Classe d'histoire et de littérature ancienne*, elle devint la troisième classe de l'Institut. En 1807, elle eut pour mission de continuer l'*Histoire littéraire de la France* et le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, en même temps que la publication des *Ordonnances des rois de France de la troisième race*.

La Restauration rendit à la Société son ancienne dénomination d'Académie des inscriptions et belles-lettres. Les membres correspondants se virent réduits à cinquante, et dix membres *académiciens libres* furent institués.

Depuis lors, la constitution de l'Académie des inscriptions est demeurée à peu près intacte ; mais sans cesse s'élargit le cadre de ses études : la philologie comparée, les antiquités orientales, grecques et romaines, l'épigraphie ont pris à l'Académie la place que les remarquables découvertes de ce siècle leur avaient assignée. A celle de ses publications que nous avons signalées, il faut ajouter : les *Notices et Extraits des manuscrits* ; le recueil des *Mémoires présentés par les savants étrangers* ; la *Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France* ; le *Corpus inscriptionum semiticarum*, commencé en 1867 ; le *Recueil des historiens des croisades*, commencé en 1840, admirable groupement de tous les textes, de toutes les chroniques occidentales, orientales, grecques et arméniennes relatives aux grandes expéditions du moyen âge chrétien en Asie. V. INSTITUT.

Académie des sciences. Elle fut fondée en 1666, par Colbert, et ne reçut l'approbation de Louis XIV qu'en 1699. Elle ne contenait d'abord que les sections de géométrie, d'astronomie, de mécanique, d'anatomie, de chimie et de botanique.

Elle se compose maintenant de soixante-six membres titulaires, partagés en onze sections : 1° géométrie ; 2° mécanique ; 3° astronomie ; 4° géographie et navigation ; 5° physique générale ; 6° chimie ; 7° minéralogie ; 8° botanique ; 9° économie rurale ; 10° anatomie et zoologie ; 11° médecine et chirurgie. Chaque section compte six membres. Il y a de plus deux secrétaires perpétuels, qui sont aussi membres titulaires, mais sans faire partie d'aucune section ; dix membres libres ; huit associés étrangers, et cent membres correspondants français ou étrangers.

Médaille de l'Académie des sciences.

L'Académie des sciences tint d'abord ses séances à la Bibliothèque du roi. Dès sa fondation, elle fit dresser des procès-verbaux de ses réunions.

La compagnie n'eut d'organisation définitive qu'en 1699. Placée sous la protection du roi et sous les ordres d'un de ses secrétaires d'État, elle devait se composer de quatre sortes de membres : honoraires, au nombre de dix, tous Français ; pensionnaires, au nombre de vingt, tous domiciliés à Paris, plus un secrétaire perpétuel et un trésorier également perpétuel ; associés, au nombre de vingt, dont douze Français et huit étrangers ; élèves, également au nombre de vingt, tous domiciliés à Paris. L'Académie élisait chacun de ses membres, et son choix devait être soumis à l'approbation du roi. Celui-ci nommait chaque année le président, et désignait en même temps un vice-président. L'Académie devait entretenir correspondance avec les divers savants de Paris, de la province et de l'étranger (1699). Louis XIV l'installa au Louvre dans la grande salle dite aujourd'hui salle Henri II. Quelque temps après, le 10 juillet 1700, l'Académie complétait son organisation intérieure, en créant les fonctions de directeur et de sous-directeur. Ceux-ci furent ensuite, à partir de 1702, à la nomination du roi, comme les fonctions de président et de vice-président.

Cette organisation fut modifiée à plusieurs reprises et complétée par un dernier règlement donné par Louis XIV, le 23 avril 1785, et par lequel deux nouvelles classes (physique générale, histoire naturelle et minéralogie), étaient créées ; chaque classe dut être composée de six membres. La Révolution, durant sa première période, la respecta et recourut assez souvent aux lumières des membres de l'Académie des sciences. Mais, sous la Terreur, parut le décret du 8 août 1793 qui supprimait toutes les académies et sociétés littéraires ou scientifiques, et adjugeait au domaine public leurs bibliothèques et leurs collections, ainsi que les fonds déposés par divers donateurs pour être distribués en prix. L'Académie des sciences survécut en partie au désastre ; quelques-uns de ses membres, en effet, réfugiés dans la commission des poids et mesures, continuèrent à se réunir. Deux ans après, en 1795, l'Institut était fondé sur des bases qui rappelaient le grand projet conçu par Colbert un siècle auparavant, lorsqu'il réunissait dans la Bibliothèque du roi les trois Académies. Ce fut au Louvre, dans la salle des Cariatides, que l'Institut tint ses premières séances générales : l'Académie des sciences, sous le nom de *première classe de l'Institut, sciences physiques et mathématiques*, reprit possession de son ancien logement. Elle fut divisée en dix sections de six membres chacune, en tout soixante, dont vingt, nommés par décret, devaient élire les quarante autres ; il y avait, de plus, soixante associés des départements et six associés étrangers, qui devaient être postérieurement élus.

Avec les autres classes de l'Institut, l'Académie des sciences se transporta au collège des Quatre-Nations, devenu palais de l'Institut national, à la suite du décret du 29 ventôse an XIII. après diverses installations qui ne furent que provisoires, elle prit possession, en 1845 seulement, de la salle qui lui est affectée actuellement, dans l'aile gauche du palais Mazarin. Son organisation intérieure a reçu, du reste, depuis 1795, que des modifications peu importantes. Une loi du 30 pluviôse an XI (23 janvier 1803) porta ses sections de dix à onze, par l'adjonction d'une section de géographie et de navigation qui ne devait être composée que de trois membres, et de six à huit le nombre des associés étrangers. La nouvelle section ne fut composée de six membres, comme les autres, qu'à partir de 1866. Depuis 1803, l'Académie qui, jusqu'alors n'avait eu qu'un secrétaire perpétuel, en eut

deux : l'un pour la section de mathématiques, l'autre pour la section de physique. La Restauration, en 1816, se bornait à donner à la première classe de l'Institut, qui passa au rang de troisième classe, le titre d'Académie royale des sciences, et à l'augmenter de dix membres libres. V. INSTITUT.

Academie des sciences morales et politiques. Elle fut fondée par la Révolution française en 1795, lors de la création de l'Institut, dont elle était la deuxième classe. Supprimée par Napoléon en 1803, elle fut rétablie par le gouvernement de Louis-Philippe, en 1832. Elle fut alors composée de trente membres et divisée en cinq sections : 1° philosophie ; 2° morale ; 3° législation, droit public et jurisprudence ; 4° économie politique et statistique; 5° histoire générale et philosophique. On adjoignit aux membres titulaires cinq académiciens libres, cinq associés étrangers et trente correspondants au moins, quarante au plus, français ou étrangers. Un décret de 1855 ajouta une sixième section portant le titre de : politique, administration, finances. Cette section fut supprimée par un autre décret de 1857, et la quatrième section reçut le titre d'économie politique et finances, statistique. Les membres de la sixième section furent répartis dans les cinq autres, et le nombre des titulaires porté à huit pour chacune d'elles. Le 14 juillet 1872, un décret de Thiers abrogea tous les décrets impériaux et en revint aux sections de 1832. En outre, les cadres furent légèrement modifiés : le nombre des titulaires resta fixé à quarante, mais le nombre des académiciens libres fut porté à dix, et celui des associés à six, les correspondants restant de trente à quarante.

Ainsi que les autres classes de l'Institut, l'Académie des sciences morales et politiques a reçu des dons et legs et des subsides budgétaires, qui lui permettent de décerner des prix aux auteurs de mémoires ou d'ouvrages, presque toujours à la suite de concours. V. INSTITUT.

Academies (PRIX DÉCERNÉS PAR LES). V. INSTITUT.

Académie de médecine, fondée en 1820, avec la mission d'éclairer le gouvernement sur toutes les questions d'hygiène publique et de continuer les travaux de la *Société de médecine* et de l'*Académie de chirurgie,* dissoutes en 1793. Elle publie des *Mémoires.* Elle a quarante membres titulaires, plus des associés libres, français et étrangers. Elle se divise en onze sections : 1° anatomie et physiologie ; 2° pathologie médicale; 3° pathologie chirurgicale; 4° thérapeutique et histoire naturelle médicale; 5° médecine opératoire; 6° anatomie pathologique; 7° accouchements; 8° hygiène publique, médecine légale et police médicale; 9° médecine vétérinaire; 10° physique et chimie médicales; 11° pharmacie.

Académie de musique. Beaux-arts. V. OPÉRA.

Académie de France à Rome, école supérieure des beaux-arts, fondée à Rome par Colbert en 1666, et où sont envoyés chaque année, aux frais de l'Etat, les jeunes artistes, peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, musiciens, qui ont obtenu les grands prix au jugement de l'Académie des beaux-arts de Paris. Au début de l'institution, les artistes « à la pension du Roi » étaient envoyés à Rome à des intervalles irréguliers, et ni les graveurs ni les musiciens n'étaient bénéficiaires de cette libéralité.

Placée d'abord sur le Corso, dans le palais Mancioi presque en ruine, elle échangea ce dernier, en 1803, contre la ravissante villa Médicis où elle est toujours. Les élèves, autrefois, y restaient un temps indéterminé ; la durée de leur séjour est, depuis 1863, fixée à quatre ans. Ils touchent une pension de 3.500 francs brut, et une indemnité de voyage de 1.200 francs pour l'aller et le retour.

— BIBLIOGR. : A. de Montaiglon, *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des Bâtiments* (Paris, 1887-1895).

Académie palatine. On donne ce nom à une réunion de lettrés, qui siégeaient dans les conseils de Charlemagne et le secondaient dans l'administration de l'Etat. Les membres de cette réunion, dont Alcuin est le plus connu, empruntaient des surnoms à la Bible et à l'antiquité selon la mode anglo-saxonne : Alcuin s'appelait *Horatius Flaccus,* Charlemagne *David,* etc. Ils dirigeaient dans ce palais une école qui avait pris de cette circonstance le nom d'*École palatine.* Ils ont donc contribué, malgré le pédantisme de leurs productions, à conserver la tradition scientifique et littéraire, à provoquer une véritable Renaissance intellectuelle.

Académie royale d'architecture. Elle fut fondée par Colbert en 1671 et, comme la précédente, elle disparut le 8 août 1793, conformément au décret de la Convention en date de ce jour. A l'instar de l'Académie de peinture, l'Académie d'architecture eut son école et ses professeurs, mais seulement à dater du 31 décembre 1671. François Blondel fut le premier professeur en date. Lors de la réouverture, en 1793, de l'Ecole de peinture, qui prit le nom d'Ecole nationale des beaux-arts, les deux foyers d'enseignement fusionnèrent, et ce fut le point de départ du rapprochement des deux académies qui de nos jours se confondent dans l'Académie des beaux-arts.

Académie royale de peinture et de sculpture. C'est à Lebrun, aux frères Textelin et à Juste d'Egmont qu'appartient l'initiative de cette fondation; elle fut administrée à l'origine par douze artistes qui reçurent le titre d'« Anciens ». L'Ecole académique ayant été ouverte le jour même de la fondation de la nouvelle société (1er février 1648), les douze anciens acceptèrent de professer à tour de rôle, chacun pendant un mois. L'Ecole offrait aux jeunes gens la faculté de dessiner d'après nature et leur assurait les leçons de maîtres tels que Lebrun, Errard, Bourdon, Sarrazin, Michel Corneille, Lesueur. Pendant longtemps l'Académie eut à lutter contre l'ancienne maîtrise des peintres et des sculpteurs, qui prit alors le nom d'*Académie de Saint-Luc* et se prévalait de son privilège d'interdire de peindre et de sculpter à ceux qui n'appartenaient pas à la corporation. Mais, en 1655, des lettres patentes accordent à la compagnie le droit de se nommer Académie royale et décrètent que ses membres seuls pourront être peintres ou sculpteurs du roi ou de la reine. Mazarin prend le titre de protecteur; une pension de 1.000 livres est accordée à l'Académie. En 1663, Colbert porte la pension à 4.000 livres, et l'Académie obtient officiellement sa constitution définitive et la confirmation en bloc de tous ses privilèges. L'Académie s'installa d'abord au Louvre (1656-1661), puis au Palais-Royal (1661-1692), et enfin de nouveau au Louvre, et la galerie d'Apollon renferma les *morceaux de réception* des membres de l'Académie. En effet, jusqu'à la suppression de l'Académie, le 8 août 1793, on n'était pas nommé académicien d'emblée : un stage était imposé aux candidats. On était tout d'abord agréé ; puis, pour l'agréé passer académicien, il fallait exécuter une œuvre dont le sujet était indiqué par l'Académie, et sur le vu de laquelle on était définitivement reçu membre de la compagnie. Après plusieurs essais, en 1667 s'ouvrit la première exposition que l'on considère comme le premier Salon de peinture; les expositions se continuèrent ainsi à des intervalles irréguliers jusqu'à la Révolution, mais elles ne comprenaient que des œuvres des membres de l'Académie. Les livrets ne commencèrent à être imprimés qu'à dater de 1673.

— BIBLIOGR. : *Collect. des livrets des anc. expositions depuis 1673 jusqu'en 1800* (Paris, 1869-1873); *Charles Le Brun et les arts sous Louis XIV,* par H. Jouin (Paris, 1889).

Academies d'armes. Sous l'ancien régime, il existait dans les villes de province des institutions où étaient enseignés aux jeunes nobles les exercices du corps, l'art de la natation, de l'équitation, de l'escrime, du tir, de la danse qui faisaient partie d'une éducation soignée. C'était ce qu'on appelait des académies et l'on disait d'un jeune homme : « *Il a fait ses académies* », pour indiquer qu'il avait reçu le complément de son éducation. V. ESCRIME et MAITRES D'ARMES.

Academies protestantes. Ces compagnies, qui n'ont fonctionné que de 1598 à la révocation de l'édit de Nantes, étaient au nombre de huit, et siégeaient à Saumur, Montauban, Montpellier, Nîmes, Die, Sedan, Orange et Orthez. Exclus de l'Université de Paris, les protestants avaient dû pourvoir eux-mêmes au service de l'enseignement. Leur histoire a été écrite par Bourchenin : *Étude sur les académies protestantes en France au XVIe et au XVIIe siècle* (1885).

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES

Parmi les académies étrangères, les plus célèbres sont :

Académie ou Société royale de Londres. Une réunion de disciples de Bacon tenue à Oxford, pendant la guerre civile, fut l'origine de la célèbre *Société royale de Londres.* Lorsqu'il remonta sur le trône, Charles II lui accorda une charte (1662). Elle compta bientôt, à côté de beaucoup de grands seigneurs, les célébrités scientifiques et littéraires de l'Angleterre. Les travaux de ses membres jouirent partout d'une grande considération. Depuis 1665, la *Société royale de Londres* publie des mémoires sous le titre de *Philosophical Transactions.*

— Parmi les établissements analogues les plus importants, il faut encore citer : la *Real Academia española,* de Madrid; l'*Academie royale de Belgique,* à Bruxelles; l'*Académie royale des beaux-arts,* d'Anvers; l'*Académie impériale de Vienne;* l'*Académie des sciences de Stockholm,* et en Amérique : l'*Academy of natural sciences of Philadelphia,* et la *Smithsonian Institution* de Washington.

Academie de Saint-Luc de Paris. V. ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Academie de Saint-Luc de Rome. Au moyen âge, il existait à Rome, comme à Venise, comme à Florence, une corporation de peintres portant le titre de Confrérie de Saint-Luc. Au XVIe siècle, cette compagnie s'érigea en *Université des arts* et compta comme membres plusieurs centaines d'artistes de tous les pays. En 1577, le pape Grégoire XIII créa à Rome une Académie des beaux-arts. C'était à la fois une académie proprement dite, en même temps qu'une université d'études artistiques, et elle a servi de modèle à toutes les institutions du même genre et une chambre syndicale pour l'expertise de travaux artistiques. Elle n'a cessé de recevoir des legs nombreux et importants. Ces fonds sont employés, aujourd'hui comme autrefois, à enseigner les beaux-arts et à distribuer des prix. Au XVIIe siècle, plusieurs académies de la Péninsule et du reste de l'Europe demandèrent à être agrégées à l'institution romaine.

La compagnie est dirigée par un conseil académique, comprenant douze dignitaires et nommant, parmi ses membres, un président qui porte le titre de prince. Quelques-uns de nos meilleurs artistes résidant à Rome furent élevés au principat, dignité qui était annuelle : Simon Vouet est le premier (vers 1620). Errard, directeur de l'Académie de France à Rome, fut ensuite élu prince de l'Académie de Saint-Luc en 1672 et en 1678 ; Lebrun le fut en 1676; Poerson, en 1716; de Troy, en 1741. Le dernier prince fut Canova, en 1818. L'Académie de Saint-Luc est encore aujourd'hui sous la protection du pape.

On peut consulter *l'Académie de Saint-Luc à Rome,* par Jean Arnaud (Rome, 1866).

Académie del cimento, fondée à Florence, en 1657, sous la protection du prince Léopold, depuis cardinal de Médicis. Elle s'occupait spécialement des sciences physiques, mais n'eut qu'une très courte existence.

Academie del'a crusca (L'), fondée à Florence en 1582, dans le but d'épurer la langue et la littérature italiennes. *Crusca* signifie en italien le *son* qui reste quand la farine est blutée. Ses armes étaient un blutoir avec cette légende : *Il più bel fior ne coglie.* (Elle en recueille la plus belle fleur.) Son vocabulaire de la langue italienne, dont la première édition est de 1612, est resté le modèle des ouvrages de ce genre.

Académie des Arcades (ou MIEUX DES ARCADIENS), établie à Rome en 1690, par Crescimbeni, dans le but de remettre en honneur l'étude de la poésie. Chaque membre était inscrit sous le nom d'un berger d'*Arcadie.*

Academie des curieux de la nature, fondée en Bavière, vers 1652, par le médecin Bausch, et qui reçut depuis le nom de *Léopoldine.* Elle a pour objet de solliciter des médecins communication de tous les cas extraordinaires qu'ils peuvent rencontrer dans la pratique.

Academie des sciences de Berlin. La *Société des sciences* de Berlin, fondée en 1700 par Frédéric Ier, à l'instigation de Leibniz, prit sous Frédéric II (1743) le titre de *Académie royale des sciences et belles-lettres de Prusse.* Elle avait pour président le Français Maupertuis. Pendant cette période, ses mémoires, jusque-là rédigés en latin, furent écrits en français. Sous les règnes suivants, elle ne jeta pas grand éclat, mais elle se releva sous Frédéric-Guillaume IV (1840-1861) et Guillaume Ier, qui lui accordèrent leur protection et des subsides. L'Académie de Berlin prit une part importante au développement de la science allemande; elle se chargea de travaux immenses, comme le *Corpus* des inscriptions grecques et latines, dirigea la publication des *Monumenta Germaniæ,* commencée par Pertz, et elle est aujourd'hui le plus grand centre européen des études philologiques et historiques.

Academie des sciences de Saint-Pétersbourg. L'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg a été fondée par Pierre le Grand. Sa première séance eut lieu en 1725. De 1783 à 1794, elle devint nationale et fusionna avec l'Institut établi par Pierre le Grand. Dès lors, elle fut divisée en sections qui répondent à peu près à nos quatre académies. Sous ses auspices eurent lieu un grand nombre d'expéditions scientifiques et furent publiés des mémoires non seulement en langue russe, mais aussi en français et en allemand.

Académie royale dei Lincei (aujourd'hui *Académie des sciences*), dont le siège est à Rome au palais Corsini. Fondée en 1609 par le prince Federico Cesi, elle se compose actuellement de deux classes : la première s'occupe des sciences physiques, mathématiques et naturelles, la seconde des sciences morales, historiques et philosophiques. Toutes deux ont des membres résidants, les membres correspondants et des associés étrangers. Elle distribue des prix importants, notamment deux de 10.000 lires chacun, qui ont été fondés par le roi Humbert.

ACADÉMIFIER v. n. Ironiq. Faire académicien, nommer quelqu'un membre d'une académie.

ACADÉMIQUE adj. Qui appartient à la doctrine de Platon : *La philosophie* ACADÉMIQUE.

— Qui appartient, qui convient à une académie, à des académiciens : *Séances* ACADÉMIQUES. ‖ Plus particulièrem. Qui appartient à l'Académie française : *Discours* ACADÉMIQUE. *Fauteuil* ACADÉMIQUE.

— Distribué par l'Académie : *Récompenses* ACADÉMIQUES.

— *Élection académique.* Élection qui a pour but de nommer un académicien. ‖ *Style académique,* Style apprêté, trop étudié. ‖ *Palmes académiques,* Insigne qui distingue l'*officier d'Académie* et qui consiste en une double palme d'argent suspendue à un ruban moiré violet foncé. Pour l'*officier de l'Instruction publique,* la double palme est en or et le ruban violet porte une rosette de même couleur. (Cette distinction honorifique a été créée en 1808.) V. PALMES.

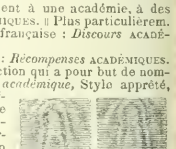

1. Insigne d'officier d'Académie.
2. Insigne d'officier de l'Instruction publique.

— En T. de beaux-arts. Qui a rapport au dessin, aux académies ou études d'après les modèles classiques; qui est esclave de l'académisme. ‖ *Figure académique,* Figure d'étude, non traitée sans égard à l'ensemble d'un tableau. ‖ *Figure de proportion académique,* c'est-à-dire telle qu'on la dessine ordinairement dans les concours d'élèves. ‖ Dans ce sens, on a dit aussi *Manière académique,* Manière de faire, de dessiner, qui se rapproche des modèles donnés.

— *Philosophie académique.* Ce nom est donné à une école dont la doctrine a singulièrement varié et dont les divers moments correspondent à de vraies révolutions dans le mode de penser. Il est d'abord attribué à la philosophie de Platon, dont le fondateur réunissait ses disciples dans le jardin d'Akadémos. Les successeurs immédiats du maître conservent précieusement son dogmatisme ; mais, tout en s'appliquant à enseigner fidèlement la doctrine reçue, chacun en expose de préférence telle ou telle partie et en altère parfois les principes. Speusippe et Xénocrate confondent l'idée avec le nombre de Pythagore et introduisent dans le platonisme des principes de plus en plus abstraits; Polémon, Cratès, Crantor, négligeant un peu la métaphysique, s'attachent particulièrement à la morale dont ils tendent à exagérer l'idéalisme. Tous ces philosophes constituent l'ancienne académie. « Leur caractère commun, dit M. Brochard, est de faire du platonisme un corps de doctrine, de l'approprier à l'enseignement. On ne cherchait plus, car la vérité était trouvée ; elle était dans le parole du maître ; on ne discutait plus, on commentait. »

Arcésilas ouvre une deuxième période de l'Ecole : il prétend continuer Socrate et Platon, car il reprend leur habitude de discuter le pour et le contre de chaque question. Mais en remettant en honneur la méthode dialectique, il professe qu'il faut se remettre à chercher la vérité qu'il n'est pas sûr qu'elle fut trouvée. Il achève sa révolution en ajoutant que le doute provisoire doit aboutir au doute définitif et que la vérité, qu'il faut chercher librement, ne peut être trouvée. L'agnosticisme succède au dogmatisme. V. ARCÉSILAS.

Carnéade inaugure un nouveau moment de la philosophie académique. Il comprend qu'Arcésilas s'est contenté trop facilement du rôle de négateur et trouvait sa pierre d'achoppement dans les exigences de la vie pratique. Il reprend l'œuvre et s'attache à en résoudre la difficulté. Tout en combattant avec une vigoureuse décision le dogmatisme stoïcien de Chrysippe, il passe du doute à la probabilité, et établit qu'à défaut du vrai nous pouvons connaître le vraisemblable. (V. CARNÉADE.) Ses successeurs immédiats sont Clitomaque, Charmadas, Eschine, Métrodore de Stratonice. Tout en inclinant peut-être déjà vers l'éclectisme, ils ont dû se borner à développer les idées du maître. Philon de Larisse lui-même, quoiqu'il semble passer au dogmatisme, demeure fidèle aux vues sceptiques ou plutôt critiques de Carnéade.

Antiochus d'Ascalon revient décidément au dogmatisme. Mais, quoiqu'il prétende au titre d'académicien, selon l'ancien sens du mot, il altère gravement l'idéalisme de Platon et professe plutôt des principes stoïciens. Il est le fondateur de l'éclectisme ou syncrétisme. Il a de nombreux disciples : à Rome, Varron, Lucullus, Brutus; à Alexandrie, son frère Aristus, Ariston et Dion, finalement Arius Didymus. L'Ecole finit en se confondant avec le stoïcisme. L'esprit de l'ancienne Académie reparaîtra avec le néo-platonisme d'Alexandrie et, à la Renaissance, il essayera de revivre à Florence, autour de Cosme de Médicis.

Academiques (LES), par Cicéron. Dans ce dialogue, Cicéron aborde la question qui était le principal objet de

la philosophie de Platon et d'Aristote, la théorie de la connaissance. Il prend ce problème tel qu'il était discuté dans la nouvelle Académie et au Portique.

Les *Académiques* formaient d'abord deux livres ; l'auteur remania ensuite son ouvrage et l'étendit en quatre livres, mais nous ne possédons que le livre II de la première rédaction et le 1er de la seconde.

Dans ce livre Ier, Cicéron présente le tableau des doctrines que les deux écoles — platonicienne et péripatéticienne — professaient en physique, en morale et en logique. L'un des interlocuteurs, Varron, esquisse l'histoire de la philosophie grecque, depuis Socrate, et expose la doctrine stoïcienne telle que la professait le philosophe Antiochus, qu'il se contente de traduire.

Ce qui nous reste des premières *Académiques*, le livre II, roule à peu près sur le même sujet et comprend l'exposition par Lucullus de la doctrine d'Antiochus sur la connaissance, puis la critique de cette doctrine par Cicéron, qui défend le probabilisme de la nouvelle Académie.

ACADÉMIQUEMENT adv. D'après les usages, les traditions de l'Académie : *Traiter un sujet* ACADÉMIQUEMENT.

— En mauvaise part. D'une manière guindée, peu naturelle, emphatique.

ACADÉMISER v. a. En peinture et en sculpture, donner aux figures la pose académique.

ACADÉMISME n. m. Ce mot s'emploie surtout en critique d'art pour désigner la copie servile et froide des œuvres antiques, par opposition à l'art personnel, à celui qui puise directement dans la nature ses inspirations : *On pourrait résumer l'œuvre de Corot en disant que, sorti de l'*ACADÉMISME, *il ouvrit les voies à l'impressionnisme.* (And. Michel).

ACADÉMISTE n. m. S'est dit de celui qui suivait les cours d'une académie d'escrime, de danse, d'équitation et de celui qui dirigeait une académie.

Sous le titre *les Académistes*, Saint-Evremond a publié une spirituelle comédie.

— Ce mot était, au XIIe siècle, synonyme d'*académicien*, mais, le plus souvent, il signifiait « élève de l'école académique ». On a conservé l'autographe de Lebrun renfermant sa conférence sur la physionomie. Il porte pour titre : *Traité des passions, discours fait aux académistes en l'Académie royale*, et il n'est pas douteux que le peintre ne s'adressât dans ce discours aux jeunes gens qui formait l'Académie.

ACADÉMUS ou **AKADÉMOS**, héros mythique de l'Attique, qui, suivant la tradition, avait possédé le terrain appelé de son nom *Académie*, et situé au N.-O. d'Athènes. De ce terrain l'on fit plus tard un gymnase entouré de murs par Hippias et planté d'arbres par Cimon. Platon y réunissait ses disciples. V. ACADÉMIE.

ACADIALITE (rad. *Acadie*, n. pr.) n. f. Zéolithe à base de chaux, de potasse et de soude. C'est une variété de chabasie.

ACADIE, anc. prov. franç. de l'Amérique septentr., aujourd'hui *Nouvelle-Ecosse*. V. ce mot.

ACADIEN, ENNE, celui, celle qui était de l'Acadie, qui habitait ce pays. — *Les* ACADIENS.

— n. m. Géol. Nom donné par Walcott et de Lapparent à la partie moyenne du terrain cambrien, caractérisé par les paradoxides. Syn. PARADOXIDIEN.

— Adjectiv. Qui se rapporte à l'Acadie ou à ses habitants : *Mœurs* ACADIENNES.

ACADIÈRE ou **CADIÈRE** n. f. Nom donné, par corruption, aux avelines de la Cadière, près de Toulon.

ACADINE, fontaine de la Sicile, célèbre dans la mythologie grecque et consacrée aux frères Paliques, les Dioscures de cette île. On jetait dans ses eaux des tablettes sur lesquelles étaient inscrits les serments reçus ; si elles allaient au fond, cela signifiait qu'elles ne renfermaient que des parjures.

ACÆNA (du gr. *akaina*, pointe) n. f. Genre de plantes de la famille des rosacées, de la tribu des agrimoniées, qui habitent l'Amérique et le cap de Bonne-Espérance.

ACAGNARDER (*gn* mll. — rad. *cagnard*) v. a. Rendre mou, lâche : *Les mauvaises compagnies* ACAGNARDENT.

S'acagnarder, v. pr. Mener une vie obscure et fainéante. (Ce verbe est très familier.)

— En T. de vénerie. On dit qu'un chien de meute *s'acagnarde* lorsqu'il suit indifféremment toutes les voies qu'il rencontre, au lieu de s'en tenir à celles de la bête sur pied.

ACAGURU n. m. Nom donné en Guyane à l'*astrocaryum aculeatum* (*a. paramaca*), qui est un superbe palmier dont les feuilles sont employées à la fabrication des éventails.

ACAIRE ou **ACHAIRE** (saint), évêque de Noyon, m. en 639. Après sa mort, on attribua à ses reliques la vertu de guérir l'humeur aigre (*acaridire*) des personnes que l'on menait en pèlerinage à sa chapelle. De là ces locutions : *Avoir le mal de Saint-Acaire*, Avoir le caractère bizarre, mal fait ; *Envoyer quelqu'un à saint Acaire*, Lui reprocher son originalité, ses caprices.

ACAJETE, municipe du Mexique (Etat de Puebla); 6.500 habit. Cette localité donne son nom au bassin *Acajete* ou Cuitlaxcopan, vaste et riche plaine du plateau d'Anahuac, formant le bassin supérieur du Rio de las Balsas, entre les volcans d'Orizaba et de Popocatepetl.

ACAJOU n. m. Bot. On comprend sous ce nom plusieurs arbres appartenant à des familles différentes et dont le plus connu est le *swietenia mahogoni* de Linné, qui fournit l'*acajou à meubles*. Ils vivent sous les climats tropicaux. — Pl. *Des* ACAJOUS.

— Se dit 1° pour Bois d'acajou : *Presque tous les beaux meubles Empire sont en* ACAJOU ; 2° pour la Couleur de l'acajou, couleur d'un rouge brun, entremêlé de veines claires et foncées qui ressortent parfaitement : *L'*ACAJOU *des meubles se fonce en vieillissant* ; 3° pour Toute couleur analogue : *Quelques femmes ont une chevelure* ACAJOU.

— Comm. On appelle *acajou en fourches, acajou en canons*, les formes diverses sous lesquelles on expédie cette essence d'arbre. La noix d'acajou s'emploie en teinture.

— ENCYCL. Le bois d'acajou (*swietenia mahogoni* de Linné) est très dur, susceptible d'acquérir un beau poli ; frais, sa couleur est jaunâtre, elle devient plus foncée avec le temps. L'acajou est peu employé seul pour la construction des meubles, il sert plutôt à l'industrie du placage. Ses racines d'une certaine grosseur servent pour la marqueterie. Le bois appelé *acajou à planches, acajou femelle, acajou bâtard*, est produit par un cédréla.

La noix, la pomme et la gomme d'acajou proviennent de l'anacardier (*anacardium occidentale*), famille des térébinthacées. La noix donne un suc visqueux, de couleur pourpre noirâtre, employé comme caustique et comme encre à marquer le linge. Les créoles et les noirs en mangent l'amande en cerneaux ou rôtie. La pomme, qui est le pédoncule à l'extrémité duquel se développe la noix, d'une saveur âcre et forte, sert à quelques préparations de confiserie, etc. La gomme est utilisée en médecine comme astringent, et dans l'industrie pour la fabrication des vernis.

Acajou à pommes.

ACAJUBA n. f. Autre nom de la NOIX D'ACAJOU. V. NOIX.

ACAJUTLA, principal port du Salvador (Amérique centrale), sur l'océan Pacifique : 1.200 hab.

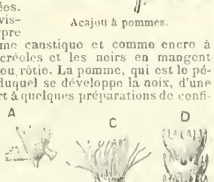

ACALÈPHES. — *Aurelia aurita* : A, scyphistome avec bourgeons en voie de développement. — B, formation du strobile. — C, développement des segments successifs. — D, strobile où il ne reste que cinq segments.

ACALÈPHES (du gr. *akalèphê*, ortie de mer) n. m. pl. Ordre de cœlentérés appartenant à la classe des hydroméduses, caractérisés par leur forme méduséide sans vélum (*acraspédote*) et par leur développement passant par les phases *scyphistome* et *strobilaire*. Leur corps, mis au contact de la peau, y produit une sensation de brûlure analogue à celle occasionnée par les orties.

— Adjectiv. : *Une méduse* ACALÈPHE.

— ENCYCL. Zool. Les *acalèphes* sont des méduses caractérisées par l'absence de vélum et la présence, dans la cavité gastrique, de filaments appelés *filaments gastriques*. L'ombrelle a généralement la forme d'un disque ou d'une cloche, et renferme un grand nombre de fibres élastiques qui augmentent sa solidité. Leur taille est souvent considérable : l'*aurelia aurita* atteint 0m,10 ; le *rhizostoma Cuvieri* 0m,60, et certaines *cyanea arctica* ont une ombrelle qui mesure jusqu'à 2m,50 de diamètre avec des tentacules de 36 mètres de long. Le bord de l'ombrelle est découpé généralement en huit lobes entre lesquels se trouvent les corpuscules marginaux ou organes des sens. Le manubrium a une section carrée ainsi que la bouche, et des angles de cette dernière partent quatre longs bras simples ou rameux. Les acalèphes sont divisés en cuboméduses, stauroméduses et discoméduses comprenant les *lucernaires*, les *aurélies*, les *rhizostomes*, etc.

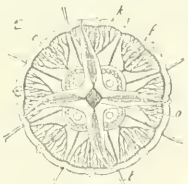

E. *Aurélie* schématique vue en dessous : *o*, bouche ; *f*, tentacules marginaux ; *b*, bras buccaux ; *c*, corpuscules marginaux ; *k*, canal circulaire marginal ; *f*, canaux aqufaires.

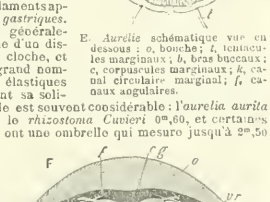

F. Coupe schématique verticale d'un *rhizostome* : *o*, ombrelle ; *s. o.*, sous-ombrelle ; *b*, bras ; *e*, épaulette ; *c. m*, corps marginaux ; *l. o*, lobe oculaire ; *c. g*, cavité gastrique ; *f*, filaments ; *v r*, vaisseaux radiaires.

— Paléont. La grande fragilité de ces animaux est un obstacle à leur fossilisation ; néanmoins, on les voit apparaître nettement dans les schistes cambriens de la Scandinavie.

ACALICULÉ, ÉE (du gr. *a* priv., et *kalix*, calice) adj. Se dit d'une plante dont les fleurs ne présentent pas de calicule.

ACALIFOURCHONNER (rad. *califourchon*) v. a. Faire Mettre à califourchon.

S'acalifourchonner, v. pr. Se mettre à califourchon. (Peu usité.)

ACALLE n. m. Genre d'insectes coléoptères de la famille des curculionides, et du groupe des cryptorhynchides, qui habitent de petite taille, vivant sous la mousse au pied des arbres ou parmi les racines des herbes. Ils ont un corps oblong, les antennes insérées vers le milieu du bec, les jambes armées d'un crochet. Une espèce, l'*acalle abietis*, se trouve aux environs de Paris.

ACALOT (*lo* — nom mexicain) n. m. Nom vulgaire d'un [illegible] *cantalea mexicanus* Linné) du Mexique, nommé aussi *corbeau aquatique*. Sa chair huileuse est peu estimée.

Acalle [illegible]

ACALVITIEN, ENNE (*ci-en, ène*) adj. Qui a la propriété de préserver de la calvitie : *Pommade* ACALVITIENNE. (T. peu usité.)

ACALYPHE (du gr. *akalyphê*, corruption de *akalephê*, ortie de mer) n. f. Genre d'euphorbiacées comprenant des arbrisseaux et des herbes qui habitent les régions chaudes des deux continents. L'*acalyphe de l'Inde* est employée en infusion faite dans l'huile pour frictions contre la goutte et les affections syphilitiques.

ACALYPHÉ, ÉE adj. Qui ressemble à une acalyphe.

— n. f. pl. Tribu de la famille des euphorbiacées, ayant pour type le genre *acalyphe*, et comprenant la mercuriale, le ricin, etc.

ACALYPTE (du gr. *akaluptos*, non couvert) n. m. Genre d'ophidiens solénoglyphes, famille des hydrophidées, renfermant des serpents venimeux d'Australie qui habitent la mer. Espèce type : *acalyptus superciliosus* (Duméril).

ACALYPTÈRES (du gr. *akaluptos*, non couvert, et *pteron*, aile) n. m. pl. Insectes de l'ordre des diptères, famille des muscides. Cette famille se divise en *calyptères* et *acalyptères*, ces derniers caractérisés d'abord par l'absence de cuillerons au bout des balanciers, puis par leurs ailes dépourvues de suture transversale à leur extrémité, et dont la première nervure marginale postérieure s'étend en ligne droite jusqu'au bord. Ce groupe comprend les genres *chlorops, diopsis, scatophaga, piophila*, etc.

ACAMACU n. m. Espèce de moucheroile qui habite le Sénégal, le cap de Bonne-Espérance et Madagascar.

ACAMANTIDE (rad. *Acamas*, n. pr.). Hist. anc. L'une des tribus d'Athènes, du nom d'Acamas, fils de Thésée. — Un des noms de *Chypre*, où mourut Acamas, et où un promontoire a gardé son nom.

ACAMARCHIS (*kiss* — de *Acamarchis*, une des Océanides) n. m. Genre de polypiers, caractérisés par des ramifications toujours dichotomes. Ils vivent dans les mers chaudes et tempérées.

ACAMAS, nom de plusieurs héros qui prirent part à la guerre de Troie : 1° un fils de Thésée et de Phèdre qui mourut à Chypre ; il donna son nom au cap *Acamas*, au N.-O. de l'île et à la tribu *Acamantide* d'Athènes ; 2° un Troyen, fils d'Anténor ; 3° un chef thrace, allié des Troyens, qui fut tué par Ajax. — Le même nom est porté par un défenseur de Troie.

ACAMPE n. m. Genre d'orchidées se distinguant par des sépales charnus, les latéraux légèrement unis par la base à l'éperon du labelle, et le dorsal un peu plus grand ou plus écarté. Ce sont des herbes épiphytes, à fleurs en grappes, qui habitent l'Asie tropicale.

ACAMPSIE du gr. *akampsia*, inflexibilité) n. f. Soudure d'une articulation. V. ANKYLOSE.

ACAMPTE (du gr. *akamptos*, non fléchi) adj. Qui ne réfléchit pas la lumière.

ACAMPTOSOMES (du gr. *akamptos*, non fléchi, et *sôma*, corps) n. m. pl. Famille de crustacés appartenant à l'ordre des cirripèdes, dont le manteau renferme de nombreuses pièces calcaires.

ACANACÉES (du gr. *akanos*, tête épineuse) n. f. pl. Nom donné quelquefois à la famille des chicoracées.

ACANGA n. m. Ornith. Nom donné par quelques voyageurs à la pintade sauvage. (On dit aussi ACANQUE n. f.) — Espèce de perdrix très commune en Afrique septentrionale. (Se nomme aussi CANGA.)

— Anat. Plusieurs anatomistes appellent ainsi l'épine du dos.

ACANQUE. Ornith. V. ACANGA.

ACANTHABOLE. Chirurg. V. ACANTHOBOLE.

ACANTHACÉES (rad. *acanthe*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, monopétales, voisine des labiées, et dont l'acanthe est le genre principal.

— ENCYCL. Les plantes qui composent la famille des *acanthacées* sont des herbes ou des sous-arbrisseaux ainsi caractérisés : réceptacle convexe ; corolle gamopétale à cinq divisions dues à quatre étamines insérées sur le tube de la corolle ; ovaire à deux loges ; feuilles sans stipules ; fleurs de couleurs brillantes et presque toujours solitaires à l'aisselle d'une feuille ou d'une bractée. Beaucoup de ces plantes sont ornementales, d'autres ont des propriétés émollientes ou toniques utilisées en médecine.

ACANTHACTINELLE (du gr. *akanthâ*, épine, et *aktis, aktinos*, rayon) n. f. Éponge hexactinelle fossile du carbonifère anglais.

ACANTHAIRES. Protoz. V. ACANTHOMÈTRES.

ACANTHASTER (du gr. *akantha*, épine, et *astêr*, étoile) n. m. Genre d'étoiles de mer, aux bras nombreux armés de piquants longs et épais. L'*acanthaster* a plusieurs plaques madréporiques.

ACANTHE (du gr. *akantha*, épine) n. f. Genre de plantes dicotylédonées qui a donné son nom à la famille des acanthacées et à la tribu des acanthées. L'*acanthe* est remarquable par la beauté de ses feuilles.

— *Acanthe sauvage*. Nom vulgaire de l'[illegible] *feuilles d'acanthe* ou *chardon aux ânes*. V. ces mots.

— Archit. Motif décoratif du chapiteau corinthien représentant l'acanthe molle.

— ENCYCL. Bot. Le genre *acanthe* renferme [illegible] nombreuses espèces, dont quelques-unes sont assez [illegible]dues dans nos jardins ; ce sont l'*acanthe épineuse* [illegible] *molle* et l'*acanthe lusitanique*. La fleur des acanthes [illegible]

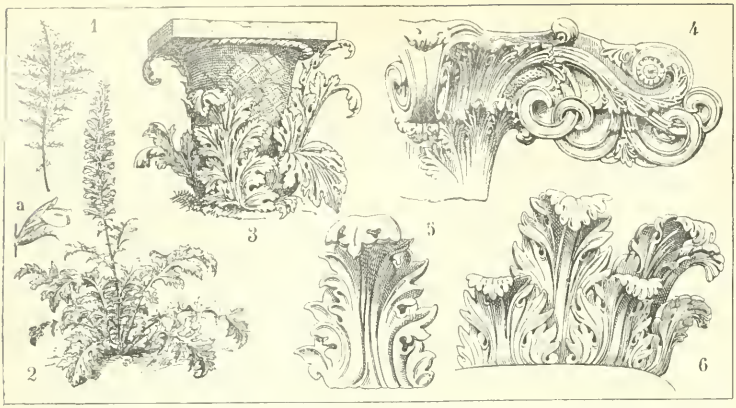

1. Feuilles d'acanthe molle. — 2. Pied d'acanthe épineuse; *a*, sa fleur. — 3. Corbeille de Callimaque, d'après Vitruve — 4. Chapiteau du monument choragique de Lysistrate, à Athènes. — 5. Chapiteau du temple de Mars Vengeur, à Rome. — 6. Chapiteau corinthien du temple de Jupiter Stator, à Rome.

hermaphrodite et irrégulière, le fruit est une capsule loculicide. Ces plantes sont employées en médecine : les feuilles sont émollientes et les décoctions des racines sont administrées contre l'hémoptysie et la ménorragie. Les acanthes habitent les régions tropicales, le midi de l'Europe, non la France.

— Archit. L'*acanthe* était l'ornement le plus caractéristique du chapiteau corinthien, inventé par l'architecte Callimaque vers la fin du ve siècle avant notre ère. L'idée de cet ornement lui aurait été inspirée par la vue d'une corbeille, recouverte d'une tuile, placée sur la tombe d'une jeune Corinthienne et autour de laquelle des tiges et des feuilles d'acanthe s'enroulaient en volutes du plus gracieux effet. Les artistes grecs n'ont guère imité que l'*acanthe sauvage;* mais les Romains ont aussi copié l'*acanthe molle.*

ACANTHE, fils d'Autonoüs et d'Hippodamie. Suivant la légende, il fut dévoré par les chevaux de son père.

ACANTHE ou **ACANTHOS,** ville de l'anc. Chalcidique, au bord du golfe de Strymon, sur l'isthme de la presqu'île Acté (mont Athos). Auj. *Erisso.* — Ville d'Egypte, sur le Nil, au S. de Memphis. Auj. *Dachour.* — Ville de Carie, dans la presqu'île de Cnide. (Hab. : *Acanthiens.*)

Acanthe et Céphise ou *la Sympathie,* pastorale en trois actes, paroles de Marmontel, musique de Rameau, représentée à l'Opéra en 1751. Dans cet ouvrage, écrit pour célébrer la naissance du duc de Bourgogne, Rameau eut la prétention de reproduire l'effet d'un feu d'artifice, ainsi que les clameurs des réjouissances publiques.

ACANTHÉES (rad. *acanthe*) n. f. pl. Nom d'une tribu de la famille des acanthacées.

ACANTHELLA n. f. Genre de mélastomacées, à calice oblong et à corolle composée de quatre pétales alternes. L'*acanthella Sprucei* est un arbrisseau des bords de l'Orénoque.

ACANTHÉPHIPPIE n. f. ou **ACANTHOPHIPPIUM** (*om*') n. m. (de *acanthe,* et du gr. *ephippion,* selle). Genre de plantes de la famille des orchidées, tribu des vandées, remarquable par la beauté et la bizarrerie de ses fleurs.

ACANTHERPESTES du gr. *akantha,* épine, et *herpêstês,* qui rampe) n. m. Genre de myriapodes fossiles de l'ordre des archipolypodes, créé en 1868 par Meck et Worthen. Ils sont caractérisés par leur grande taille et les épines fourchues dont leur dos paraît avoir été armé et qui leur donnent l'aspect de chenilles poilues. On peut citer : l'*acantherpestes Brodiei* du carbonifère anglais et l'*acantherpestes major* des terrains carbonifères de l'Illinois.

Acanthéphippie.

ACANTHIAS (*ti-âss* — du gr. *akanthias,* poisson à épines) n. m. Genre de poissons appartenant aux sélaciens.

ACANTHICHTYOSE (*kti* — du gr. *akantha,* épine, et de *ichtyose*) n. f. Ichtyose épineuse. V. ICHTYOSE.

ACANTHIKON (*kon*) ou **AKANTHICOBE** gr. *akanthicon,* annual épineux) n. m. Variété d'épidote trouvée en Scandinavie.

ACANTHIDÉES ou mieux **ACANTHIADÉES** (du gr. *akantha,* épine) n. f. pl. Famille d'insectes hémiptères hétéroptères renfermant des punaises terrestres. Genres principaux : *acanthie, aradé, tingis, syrtis.*

ACANTHIE (du gr. *akantha,* épine) n. f. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, famille des acanthidées, dont l'espèce la plus connue est la *punaise des lits.*

ACANTHINE ou **ACANTHINA** (du gr. *akantha,* épine) n. f. Nom générique donné à des insectes diptères brachycères, ayant pour type l'*acanthine allongée* (*acanthina elongata*) de l'Amérique du Sud, et à des mollusques voisins des pourpres.

ACANTHINE (du gr. *akantha,* épine) n. f. Substance organique analogue à la chitine, constituant le squelette des acanthomètres et de certains autres radiolaires.

ACANTHINION (du gr. *akantha,* épine, et *inion,* nuque) n. m. Genre de poissons appartenant à la famille de scombridés et vivant dans la mer Rouge. La chair, d'après quelques voyageurs, est très bonne à manger.

ACANTHION (du gr. *akanthion,* petite épine) n. m. Genre de mammifères rongeurs renfermant des porcs-épics des Indes ; l'espèce type est l'*acanthion javanicum,* des îles de la Sonde.

ACANTHIS (*tiss*), fille d'Autonoüs et d'Hippodamie, et sœur d'Acanthe. Inconsolable de la mort de son frère dévoré par les chevaux de son père, elle fut, dit-on, changée par les dieux en un oiseau du même nom, sans doute le chardonneret.

ACANTHITE n. f. Sulfure d'argent (Ag^2S) rhombique, que l'on trouve à Freiberg.

ACANTHIURE (du gr. *akantha,* épine, et *oura,* queue) adj. Qui a la queue chargée d'épines. V. ACANTHURE.

ACANTHOBATIS (du gr. *akantha,* épine, et *batis,* raie) n. m. Poisson fossile appartenant à la famille des rajidés.

ACANTHOBDELLA (du gr. *akantha,* épine, et *bdella,* sangsue) n. f. Genre d'hirudinées appartenant à la famille des *acanthobdellidæ,* caractérisé par un corps presque fusiforme, légèrement aplati, acuminé en avant et armé, de chaque côté, de quelques soies en crochet.

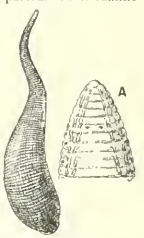

Acanthobdella. A, extrémité antérieure de l'animal montrant les rangées de soies.

ACANTHOBOLE ou **ACANTHABOLE** (du gr. *akantha,* épine, et *bolê,* action de jeter dehors) n. m. Instrument aujourd'hui inusité qui servait à enlever les esquilles d'os, les corps étrangers introduits dans les organes.

ACANTHOBOTHRIE (du gr. *akantha,* épine, et *bothrion,* creuser un trou) n. m. Genre de vers cestodes qui portent sur chaque sucoir deux crochets unis à la base et bifurqués au sommet. Ils vivent dans l'estomac des squales.

ACANTHOCARPE (du gr. *akantha,* épine, et *karpos,* fruit) adj. Se dit des plantes dont les fruits sont couverts d'épines.

ACANTHOCÉPHALE (du gr. *akantha,* épine, et *képhalê,* tête) n. m. Genre de vers, appelé aussi *echinorhynchus,* pourvu d'une trompe et vivant en parasite dans l'intestin de certains vertébrés.

— n. m. pl. Ordre de vers nématodes ne comprenant que le genre *echinorhynchus,* qui compte au moins cent espèces. Le corps est vermiforme et se termine, en avant, par une trompe protractile hérissée de crochets. Cette trompe peut s'invaginer, grâce à l'action de muscles rétracteurs. Le corps, dépourvu d'annulations, est recouvert par une mince cuticule. Les larves des echinorhynchus se développent dans le corps des crustacés, et les adultes vivent en parasites dans l'intestin de certains oiseaux aquatiques ou de certains poissons. Ces vers n'ont pas de tube digestif.

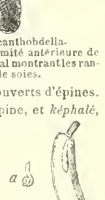

Acanthocéphale. — *a*, grandeur naturelle.

ACANTHOCÉRAS (*rass* — du gr. *akantha,* épine, et *kéras,* corne) n. m. Genre de mollusques céphalopodes fossiles du terrain crétacé.

ACANTHOCERCUS (*cuss* — du gr. *akantha,* épine, et *kerkis,* piquant de la raie) n. m. Genre de crustacés cladocères, famille des *daphnidæ,* caractérisé par ce fait que, chez le mâle, la première paire de pattes est pourvue d'un long fouet et d'un puissant crochet.

ACANTHOCHIASMA (*ki* — du gr. *akantha,* épine, et *khiasma,* disposition en croix) n. f. Genre de radiolaires polycystinés, famille des *acanthometridæ.* Les acanthochiasmas sont dépourvues de coquille treillissée et de cellules jaunes extracapsulaires.

ACANTHOCHILA (du gr. *akantha,* épine, et *chilos,* fourrage) n. f. Sous-genre de mollusques gastéropodes, famille des *doridæ.*

Acanthochiton.

ACANTHOCHITON (du gr. *akantha,* épine, et *chitôn,* enveloppe) n. m. Sous-genre de mollusques gastropodes, famille des *chitonidæ,* à valve postérieure petite, avec une entaille sinueuse.

ACANTHOCLADE (du gr. *akantha,* épine, et *klados,* rameau) adj. Se dit des plantes à rameaux épineux.

ACANTHOCLADIDÉES (rad. *acanthoclade*) n. f. pl. Groupe de bryozoaires fossiles créé par Zittel. Les quelques genres qu'il renferme ont été trouvés dans les terrains silurien, dévonien, carbonifère et permien.

ACANTHOCLADIE (rad. *acanthoclade*) n. m. Genre de bryozoaires fossiles, que l'on trouve dans les terrains carbonifère et permien.

ACANTHOCLADUS (*duss* — du gr. *akantha,* épine, et *klados,* rameau) n. m. Genre de polygalacées, à fleurs irrégulières et à sépales inégaux. Ce sont des arbrisseaux glabres, à rameaux épineux et à feuilles alternes, croissant au Brésil.

ACANTHOCRINE (du gr. *akantha,* épine, et *krinon,* lis) n. m. Genre de crinoïdes fossiles du terrain dévonien.

ACANTHOCYATHUS (*tuss* — du gr. *akantha,* épine, et *kuathos,* gobelet) n. m. Genre de polypiers fossiles du miocène.

ACANTHOCYCLE (du gr. *akantha,* épine, et *kuklos,* cercle) n. m. Genre de polypiers fossiles qu'on trouve dans le silurien.

ACANTHODACTYLE (du gr. *akantha,* épine, et *daktulos,* doigt) n. m. Genre de reptiles sauriens, fissilingues, famille des lacertidés, renfermant des lézards africains.

ACANTHODE (du gr. *akantha,* épine, et *odous,* dent) n. m. Genre de polypiers fossiles siluriens. ‖ Genre de poissons ganoïdes fossiles des terrains carbonifère et permien.

ACANTHODÈRE (du gr. *acantha,* épine, et *dérê,* cou) n. m. Syn. de RAPHIDÈRE.

ACANTHODERME (du gr. *akantha,* épine, et *derma,* peau) n. m. Poisson téléostéen fossile de l'oligocène. Appartient au sous-ordre des plectognathes.

ACANTHODESMIDÉES (du gr. *akantha,* épine, et *désmê,* faisceau) n. f. pl. Famille de radiolaires dont le squelette est formé de lacis de spicules irrégulièrement unis entre eux.

ACANTHODIDÉES (de *acanthode,* et du gr. *eidos,* forme) n. f. pl. Groupe de poissons ganoïdes fossiles, que l'on trouve du dévonien au permien. Ce sont des sélaciens de petite taille (0^m,06 à 0^m,30). Ils ont un squelette presque complètement cartilagineux, portent sur la peau de petites écailles rhomboïdales et sont pourvus d'une queue hétérocercque. Les principaux genres sont : *acanthodes, diplacanthus, climatius.*

ACANTHODORIS (*riss* — du gr. *akantha,* épine, et *doris,* couteau) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des *polyceridæ,* à corps déprimé, ovale. Tête large, tentacules courts et en forme de lobes ; région dorsale villeuse ou papilleuse et armature labiale composée de petits crochets. L'espèce type, l'*acanthodoris pilosa,* habite le nord de l'Atlantique.

ACANTHODRILE (du gr. *akantha,* épine, et *drilos,* ver de terre) n. m. Genre de lombriciens, du groupe des postclitelliens. Habite Madagascar et la Nouvelle-Calédonie.

ACANTHOGLOSSE (du gr. *akantha,* épine, et *glossa,* langue) n. m. Genre d'échidnés des montagnes de la Nouvelle-Guinée où ils se nourrissent de lombrics.

Acanthoglosse (0^m,70 de long).

ACANTHOÏDE (du gr. *akantho,* épine, et *eidos,* aspect) adj. Bot. Qui ressemble à l'acanthe.

— Minér. Nom donné à une variété de diopside et à une variété de hornblende.

ACANTHOLABRUS (*bruss* — du gr. *akantha,* épine, et *labros,* vorace) n. m. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des *labridæ,* caractérisé par la présence de rangées de petites dents en velours situées derrière les dents coniques.

ACANTHOLÉBÉRIS (*riss* — du gr. *akantha,* épine, et *lébéris,* peau qui s'écaille) n. m. Syn. de ACANTHOCERCUS.

ACANTHOLÉPIS (*piss* — du gr. *akantha,* épine, et *lépis,* écaille) n. m. Ichtyol. Genre de poissons placodermes fossiles, à écailles épineuses.

— Bot. Genre de composées, tribu des cynaroïdées, à capitules uniflores, comprenant de petites herbes, à feuilles alternes, originaires de l'Orient.

ACANTHOLIMON (du gr. *akantha,* épine, et *leimôn,* lieu humide) n. m. Genre de plantes de la famille des plombaginées. Les *acantholimons* sont des arbustes des régions montagneuses de l'Orient, dont une espèce, l'*acantholimon venustum,* à fleurs roses, est cultivée dans nos jardins.

ACANTHOLOGIE (du gr. *acantha,* épine, et *logos,* discours) n. f. Recueil d'épigrammes : *L'ACANTHOLOGIE de Fayolle.* (Peu usité.)

ACANTHOMÈTRES (du gr. *akantha,* épine, et *métron,* mesure) n. m. pl. Protozoaires de la classe des rhizopodes et de l'ordre des radiolaires. V. ACANTHOMÉTRIDES.

ACANTHOMÉTRIDES n. m. pl. ou **ACANTHOMETRIDÆ** n. f. pl. (rad. *acanthomètres*). Famille de protozoaires du sous-ordre des acanthaires, classe des radiolaires et sous-embranchement des rhizopodes.

— ENCYCL. Les *acanthométrides* sont caractérisés par un squelette non siliceux, ordinairement composé d'épines se rencontrant au centre de la capsule, par un noyau divisé de très bonne heure et par l'absence de sphères treillissées. Leur protoplasme se divise en deux zones très nettes. Dans la zone centrale, on constate la présence d'algues parasites dites *zooxanthella,* considérées comme analogues aux diatomées. Ils présentent, en outre, un certain nombre de piquants, ordinairement vingt, réunis au centre de la capsule par leur extrémité taillée en pyramide. Ces piquants sont pourvus à leur base de fibres

contractiles (*vils gélatineux* de Hæckel). Ils sont soutenus par des baguettes centrales. L'*acanthine*, qui constitue le squelette des acanthométrides, est un albuminoïde analogue à la chitine. La famille des acanthométrides comprend les tribus des *actinelinæ*, des *litholophinæ*, des

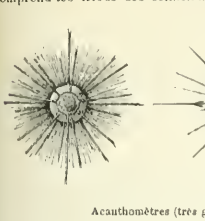

Acanthomètres (très grossis).

acanthochiasminæ, des *acanthostaurinæ*; comme espèces principales, les *actinelius*, les *litholophus*, les *acanthometra*, etc.

ACANTHONÈME (du gr. *akantha*, épine, et *néma*, tissu) n. m. Genre de poissons fossiles acanthoptérygiens des terrains tertiaires.

ACANTHONYX (du gr. *akantha*, épine, et *onux*, ongle) n. m. Genre de crustacés décapodes macroures.

ACANTHOPANAX (du gr. *akantha*, épine, et de *panax*) n. m. Genre d'araliacées, comprenant huit espèces originaires de la Chine. Ce sont des arbustes glabres ou tomenteux, à feuilles digitées et à fleurs polygames ou hermaphrodites.

ACANTHOPE (du gr. *akantha*, épine, et *óps, ópos*, œil) adj. Qui a le pourtour de l'œil garni de piquants.

ACANTHOPHAGE (du gr. *akantha*, épine, et *phagein*, manger) n. et adj. Se dit des animaux qui se nourrissent de chardons.

ACANTHOPHILE (du gr. *akantha*, épine, et *philos*, ami) adj. Se dit des insectes qui se plaisent sur les plantes épineuses.

ACANTHOPHIS (*fiss* — du gr. *akantha*, épine, et *ophis*, serpent) n. m. Erpét. Genre de reptiles ophidiens, famille des élapidées, renfermant de grands et vigoureux serpents très venimeux habitant la région néo-guinéenne et dont la queue se termine par une pointe recourbée. L'espèce type du genre est l'*acanthophis cerastinus* de Papouasie.
— n. f. Bot. Genre d'algues de couleur verdâtre, de l'ordre des floridées, renfermant des espèces à tubercules épineux.

ACANTHOPHOLIS (du gr. *akantha*, épine, et *pholis*, écaille de reptile) n. m. Genre de reptiles dinosauriens fossiles du terrain crétacé.

ACANTHOPHORE (du gr. *akantha*, épine, et *phoros*, qui porte) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des cérambycidées, renfermant de grands longicornes de l'Afrique tropicale et des Indes, à corselet épineux.

ACANTHOPHORÉ, ÉE (rad. *acanthophore*) adj. Se dit des grégarines dont la tête a un rostre armé de crochets.

ACANTHOPHYLLUM (*llom'* — du gr. *akantha*, épine, et *phullon*, feuille) n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des caryophyllées, tribu des dianthées, à fleurs réunies en capitules et à feuilles terminées par des piquants.
— Paléont. Genre de polypiers fossiles du terrain silurien.

ACANTHOPLEURA (du gr. *akantha*, épine, et *pleura*, côte) n. f. Sous-genre de mollusques gastropodes, de la famille des *chitonidæ*, présentant une zone sans pores, ornée d'épines calcaires et un sinus large et ondulé.

ACANTHOPODE (du gr. *akanthos*, épineux, et *pous, podos*, pied) n. m. Genre de poissons acanthoptérygiens, qui a deux piquants à la place des nageoires thoraciques.

ACANTHOPOMES (du gr. *akantha*, épine, et *póma*, opercule) n. m. pl. Famille de poissons, caractérisée par des opercules garnis d'épines ou de dentelures.

ACANTHOPTÈRE (du gr. *akantha*, épine, et *pteron*, aile) n. m. Nom donné à des coquilles dont le bord dilaté en aile est garni d'appendices terminés en pointe.

ACANTHOPTÉRYGIENS (du gr. *akantha*, épine, et *pterugion*, nageoire) n. m. pl. Sous-ordre de poissons, caractérisé par les rayons durs et épineux de la nageoire dorsale, appartenant à l'ordre des téléostéens; il renferme environ les trois quarts des espèces connues. Ex. : la perche, le rouget, le maquereau, le thon, etc. Le nom d'*acanthoptérygiens* a été donné par Cuvier au premier ordre de sa grande classe des poissons osseux.

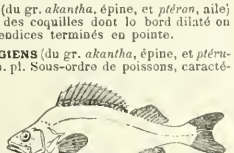

Acanthoptérygien. (*Perche.*)

ACANTHORINES (du gr. *akantha*, épine, et *rhin*, nez) n. f. pl. Famille de poissons, qui présente entre les yeux un appendice charnu, muni d'aiguillons.

ACANTHOSICYOS (*si-oss* — du gr. *akantha*, épine, et *sikuos*, concombre) n. m. Genre de plantes à fleurs dioïques, de la famille des cucurbitacées.

ACANTHOSOMA (du gr. *akantha*, épine, et *sôma*, corps) n. m. Genre d'insectes hémiptères aquatiques qui existent depuis le début de l'époque tertiaire.

ACANTHOSPONGIA (du gr. *akantha*, épine, et *spongos*, éponge) n. f. Genre d'éponges fossiles du groupe des hexactinelles, provenant des terrains silurien et dévonien.

ACANTHOSTACHYS (du gr. *akantha*, épine, et *stakhus*, épi) n. m. Genre de plantes appartenant à la famille des bromélacées.

ACANTHOSTAURUS (*russ* — du gr. *akantha*, épine, et *stauros*, pieu) n. m. Genre de radiolaires de la famille des acanthométrides.

ACANTHOSTOME (du gr. *akantha*, épine, et *stoma*, bouche) n. m. Genre de batraciens fossiles du groupe des acanthostomidées. Se trouve dans le permien.

ACANTHOSTOMIDÉES (rad. *acanthostome*) n. f. pl. Groupe d'amphibiens stégocéphales, caractérisé par un grand cavum internasal au crâne et une dentition palatine très développée.

ACANTHOTELSON (*son'* — du gr. *akantha*, épine, et *telson*, borne) n. m. Crustacé amphipode fossile du carbonifère de l'Illinois.

ACANTHOTHYRIS (*riss* — du gr. *akantha*, épine, et *thuris*, valvule) n. m. Brachyopode fossile du jurassique moyen, famille des rhynchonellidées.

ACANTHURE (du gr. *akantha*, épine, et *oura*, queue) n. m. Genre de poissons de la famille des teuthyes, ordre des acanthoptérygiens. Ils ont, de chaque côté de la queue, une forte épine tranchante qui leur a fait donner le nom vulgaire de CHIRURGIEN (*acanthurus chirurgicus*). Ils habitent les mers chaudes.

Acanthure.

ACANUS (*nuss* — du gr. *akanos*, tête épineuse) n. m. Genre de poissons acanthoptérygiens fossiles du terrain éocène.

ACANZI (mot turc) n. m. Nom donné aux fantassins turcs pourvus en usufruit par le sultan Osman II (1618-1622) et par ses successeurs des concessions de terres appelées *timars*, en échange desquelles ils étaient astreints au service militaire.

ACAP n. m. Bois des îles, de couleur rouge. On en fait de belles boiseries et des meubles légers et solides.

A CAPPELLA (mots ital. *a chapelle*) loc. adv. Expression italienne usitée dans la musique et (qui sous-entend « style » ou « forme ») *Stile a cappella*, Style de chapelle, et qui signifie que les instruments doivent simplement doubler les parties vocales à l'unisson ou à l'octave, ou plutôt encore que les voix chantent sans accompagnement, formant elles-mêmes leur harmonie. (En réalité, un chœur *a cappella* est un chœur sans accompagnement instrumental.)

ACAPTE (mot provenç., dérivé de *acaptar*, acheter) n. m. Droit qui était dû au seigneur à la mort du tenancier à rente, cens ou autre charge, par son héritier, à cause de l'investiture que le seigneur lui donnait.

ACAPULCO, ville et port du Mexique, sur l'océan Pacifique; 4.000 hab. Mouvement commercial important. L'exportation consiste en fruits des tropiques, cuirs et peaux. D'Acapulco partait autrefois pour l'Espagne le galion chargé des tributs des possessions américaines.

ACARA (nom brésilien) n. m. Nom collectif, servant à désigner certains poissons du Brésil. L'*acara-piaima* est le spare rayé; l'*acara-pitamba*, une espèce de dorade; l'*acara-aucu*, la licorne de mer, etc.

ACARACU, localité du Brésil (Etat de Ceara), sur le fl. côtier du même nom, et près de son embouchure; 12.900 hab.

ACARDE (du gr. *a* priv., et du lat. *cardo*, charnière) n. f. Nom donné à un genre de mollusques gastropodes, plus connu sous le nom de OMBRELLE. V. ce mot.
— Se dit adjectiv. d'une coquille qui n'offre aucune trace de charnière : *Les espèces* ACARDES.

ACARDE (du gr. *a* priv., et *kardia*, cœur) adj. Qui est privé de cœur.

ACARDIE (rad. *acarde*) n. f. Absence de cœur; elle accompagne toujours l'*acéphalie*. V. ce mot.

ACARE n. m. Zool. V. ACARIDES, et ACARUS.

ACARELLE (du gr. *akarès*, insécable) n. f. Genre d'infusoires ciliés, dont le corps est divisé en deux parties inégales par une couronne de cils vibratiles.

ACARI, ville du Pérou, départ. d'Aréquipa, sur le fl. côtier *Acari*; 6.000 hab. — Le fleuve *Acari*, né dans la Cordillère des Andes, coule tout entier dans le Pérou avant de se jeter dans le Pacifique (300 kilom.).

ACARIASIS (*ziss* — rad. *acarus*, petit insecte) n. f. Nom scientifique de la gale ou des maladies analogues, occasionnées par la présence d'acarus.

ACARIÂTRE (du nom de *Saint Acaire*, qui guérissait les insensés; *acariâtre* ayant en anciennement le sens de *possédé*) n. et adj. Qui a l'humeur querelleuse, morose; qui aime à crier, à contrarier, à disputer : *Xantippe était une* ACARIÂTRE.
— ANTON. Bénin, commode, doux, sociable, traitable.

ACARIÂTRETÉ n. f. Humeur acariâtre.
— ANTON. Aménité, douceur, sociabilité.

ACARICOBA ou **ACARICDRA** (mot caraïbe) n. m. Nom donné, au Brésil, à une plante herbacée de la famille des ombellifères, *hydrocotyle umbellata* (Linné).

ACARIDES, ACARIENS (*ri-in'*) (ou **ACARINA**) (du gr. *akari*, mite, et *eidos*, forme) n. m. pl. Nom donné à un ordre d'arachnides, connus vulgairement sous la dénomination de *mites*, dont le corps est généralement discoïde et globuleux, et ne présente pas une distinction bien précise de l'abdomen d'avec le céphalothorax. — *Un* ACARIDE ou ACARIEN.
— ENCYCL. Les *acarides* ont un céphalothorax et un abdomen non séparés et dépourvus de segmentation apparente; chélicères en pince ou en stylet, contribuant à former un rostre propre à la succion; respiration trachéenne ou cutanée; ils ont deux, trois ou quatre yeux, quelques-uns sont aveugles. Les pièces buccales varient, selon qu'elles sont destinées à broyer ou à sucer. Comme tous les arachnides, ils sont pourvus de six paires d'appendices, une paire de chélicères, une paire de maxillipèdes et quatre paires de pattes terminées par des griffes, des soies ou des ventouses adhésives.

L'appareil digestif des acariens se compose, en général, d'un tube peu sinueux, presque droit et pourvu, dans sa portion antérieure, de glandes salivaires, et sa partie terminale reçoit les canaux excréteurs ou tubes de Malpighi. Le système nerveux comprend une masse ganglionnaire représentant le cerveau et une chaîne ventrale sans trace bien apparente de segmentation. La respiration s'effectue par des trachées en forme de houppes et aboutissant à des stigmates qui sont, le plus souvent, situés à la base de toutes les pattes, ou de l'une des deux dernières seulement. Pourtant, certaines familles, telles que les *sarcoptidés*, les *demodecidés*, les *phytoptidés*, n'ont ni stigmates ni trachées. Les sexes sont séparés, sauf chez les tardigrades et quelques opilions qui sont hermaphrodites. La fécondation est la règle mais chez certains types, entre autres les phytoptidés, la parthénogénèse a été observée. La plupart subissent des transformations après l'éclosion, souvent précédées d'une phase d'immobilité. Après la naissance, ils n'ont que 3 paires de pattes, la 4e n'apparaît qu'après une mue. A l'état de nymphe, ils peuvent aussi revêtir une forme hypopiale. Les uns sont terrestres, et d'autres aquatiques, mais beaucoup vivent sur les substances alimentaires : farine, fromage, pruneaux. D'autres vivent en parasites sur les animaux ou les plantes.

Les acariens se divisent en plusieurs groupes : 1° les *ermitiformes* (*demodecidés, phytoptidés*); 2° les *astigmatidés* (*phytoptidés*); 3° les *prostigmatidés* (*trombidiidés, hydrachnidés, halacaridés*); 4° les *métastigmatidés* (*oribatidés, gamasidés, ixodidés*). Les espèces les plus communes et qui il importe le plus de connaître sont : le *demodex folliculorum*, parasite des glandes sébacées du système pileux

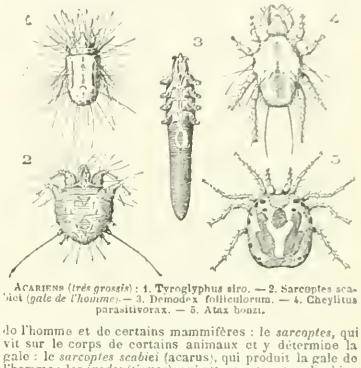

ACARIENS (*très grossis*) : 1. Tyroglyphus siro. — 2. Sarcoptes scabiei (*gale de l'homme*). — 3. Demodex folliculorum. — 4. Cheylitus parasitivorax. — 5. Atax bonzi.

de l'homme et de certains mammifères : le *sarcoptes*, qui vit sur le corps de certains animaux et y détermine la gale : le *sarcoptes scabiei* (acarus), qui produit la gale de l'homme; les *ixodes* (tiques), qui attaquent surtout le chien et quelquefois l'homme; le *tyroglyphus siro* (mite, ciron), qui se trouve en abondance dans les fromages; les *trombidions*, dont la larve est connue sous le nom de *aoutat* ou *rouget*; les *cheyletus* (cheylètes), qui attaquent les vieux linges, les fourrures, les plumes; les *phytopes*, parasites de la vigne. On a trouvé des formes fossiles dans l'ambre tertiaire.
— BIBLIOGR. : P. Mégnin, *Les Parasites et les maladies parasitaires* (1880); et les mémoires de Dujardin, A. Dugès, Claparède, Murray, Robin, Trouessart, etc.

ACARIE (Jean-Pierre), conseiller-maître à la chambre des comptes de Paris, mort à Ivry en 1613. Il fut un membre si zélé du conseil des Seize, qu'on le surnomma le *Laquais de la Ligue*. Il signa la lettre où les Seize offrirent la couronne au roi d'Espagne (1591) et, quand Henri IV fut entré à Paris, Acarie, révoqué, dut finir sa vie hors de la capitale. — Sa femme, *Barbe* AVRILLOT, née à Paris en 1565, morte à Pontoise en 1618, était fille de Nicolas Avrillot, maître des comptes à Paris. Après la retraite de son mari, elle entra au couvent. On lui attribue un certain nombre d'ouvrages religieux. En 1604, elle introduisit en France les carmélites, qu'elle fit venir d'Espagne et qu'elle établit à Paris, à Notre-Dame-des-Champs.

ACARIENS n. m. pl. Entom. V. ACARIDES.

ACARIMA (mot caraïbe) n. m. Espèce de singe, voisin des sagouins, qui habite la Guyane, où on l'appelle vulgairement SINGE-LION. C'est le *marikina* de Buffon.

AÇARIBA, un des noms de Kâma-Déva, dieu de l'amour dans la mythologie hindoue.

ACARNA (du gr. *akarna*, chardon bénit) n. m. Genre de plantes exotiques, de la famille des composées, voisin des chardons.

ACARNAN ou **ACARNAS**, fils d'Alcméon et de Callirrhoé, fille du fleuve Achéloüs. Suivant la tradition, il vengea la mort de son père en immolant les fils de Phégée. Il devint le héros éponyme des *Acarnaniens*.

ACARNANIE, contrée de l'ancienne Grèce, comprise entre la mer Ionienne, le golfe d'Arta et l'Etolie. Elle était habitée par des peuplades sauvages qui formaient une confédération et avaient pour capitale *Stratos*, ville située sur l'Achéloüs. L'Acarnanie fut soumise par les Macédoniens en 225 avant J.-C. Depuis 146, elle fut comprise dans la province romaine d'Achaïe. Aujourd'hui, elle fait partie du nome d'Acarnanie et d'Etolie. (Hab. : *Acarnaniens, ennes*, ou *Acarnanes*.)
— BIBLIOGR. : Heuzey, *le Mont Olympe et l'Acarnanie* (Paris, 1860).

ACARNE (gr. *akharné*, même sens) n. m. Nom vulgaire du *sparc pagel* (v. ce mot), poisson de la Méditerranée.

ACAROÏDE de *acarus*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Se dit d'une gomme-résine jaune rougeâtre, friable, d'une odeur balsamique, qui coule du *xantorrhea hastilis* (liliacées).

ACAROPSE ou **ACAROPSIS** (*psiss* — de *acarus*, et du gr. *opsis*, aspect) n. m. Genre d'arachnides créé par Moquin-Tandon pour un acarien supposé parasite de l'homme et qui rentre dans le genre *cheylète*. V. ce mot.

ACAROSPORE (du gr. *akarès*, insécable, et *spora*, semence) n. f. Lichen dont les spores, très petites, se produisent au nombre de plus de cent dans chaque thèque.

ACAROTOXIQUE (de *acarus*, et *toxique*) adj. Substance

propre à faire périr les acarus parasites et à guérir les maladies de peau qu'ils occasionnent. V. GALE.

ACARPE (gr. *akarpos*, même sens) adj. Se dit des plantes privées de fruit.

ACARPELLÉ, ÉE (du gr. *a* priv.. et *carpelle*) adj. Se dit des fleurs privées de carpelles.

ACARTUM (*om*) n. m. Nom par lequel les alchimistes désignaient le minium.

ACARUS (*rus* — du gr. *akari*, petit insecte) n. m. Nom donné à un genre d'acarides, mais qui s'applique aussi à tous les animaux de cet ordre. V. ACARIDES.

ACASTE n. m. Genre de crustacés cirripèdes voisins des balanes, dont le manteau porte six plaques. ‖ Genre de trilobites silurien supérieur).

ACASTE, roi de Thessalie, l'un des Argonautes. A son retour de la Colchide, il institua des jeux funèbres en l'honneur de Pélias, son père, que ses sœurs avaient tué pour le rajeunir, suivant le perfide conseil de Médée, qui avait promis de le ressusciter. Il fut détrôné par Pélée.

ACATALECTE (*tèkt'* — gr. *akataléktikos*, même sens) adj. Prosod, anc. Se dit d'un vers qui n'est pas trouqué au bout, qui n'a pas une syllabe de moins comme le vers catalecte. ‖ On dit aussi ACATALECTIQUE.

ACATALEPSIE (*lèp-st* — gr. *akatalépsia*) n. f. Philos. anc. Impossibilité de comprendre, doute, négation de toute certitude. Nom de la doctrine d'Arcesilas qui soutient, contre les stoïciens, qu'il n'y a point de représentation compréhensive, c'est-à-dire de critérium de la vérité.
— Pathol. Maladie nerveuse dont les symptômes sont opposés à ceux de la catalepsie.

ACATALEPTIQUE (*lèp'*) adj. Philos. Partisan du doute philosophique, sceptique : *Les principes* ACATALEPTIQUES.
— o. et adj. Méd. Qui est attelet de catalepsie.

ACATAPOSE (du gr. *a* priv., et *kataposis*, action d'avaler) n. f. Difficulté, impossibilité d'avaler.

ACATASTATIQUE (*tass* — du gr. *a* priv., et *katastatikos*, stable) adj. S'appliquait autrefois aux fièvres dont les périodes n'offrent rien de régulier. Il se disait aussi des urines qui changent à chaque instant d'aspect.

ACATENANGO, volcan de l'Amérique centrale (Guatémala), alt. : 4.150 m. — Près de la s'élève la petite ville d'*Acatenango*, chef-lieu d'un municipe du même nom.

ACATÈNE (du gr. *a* priv., et du lat. *catena*, chaîne) n. f. et adj. Se dit d'une bicyclette, etc., où la chaîne est remplacée par un autre système de transmission du mouvement, généralement une tige métallique rigide actionnant deux roues dentées : *Une* ACATENE. *Une machine* ACATÈNE.

ACATHARSIE (gr. *akatharsia*, même sens) n. f. Impureté, nature viciée des humeurs.

ACATHISTE (du gr. *a* priv., et *kathizein*, s'asseoir) n. f. Nom d'une fête que l'Eglise grecque de Constantinople célébrait le samedi de la quatrième semaine de carême, en l'honneur de la Vierge, pour la remercier d'avoir protégé cette ville contre les Barbares. L'office avait lieu la nuit et se récitait tout entier debout. ‖ Hymne que l'on chantait à cette fête.

ACATHOLIQUE (du gr. *a* priv., et *katholikos*, catholique universel) adj. Se dit de ceux qui, tout en reconnaissant la divinité de Jésus-Christ, repoussent l'autorité du pape et la suprématie de l'Eglise romaine

ACATIUM (*si-om* — mot latin) n. m. Petit bâtiment léger et rapide qui allait à la rame et à la voile, employé par les anciens Grecs, et surtout par les pirates. Il était armé d'un éperon à l'avant, et sa poupe se trouvait arrondie et courbée en dedans. ‖ On désignait aussi par ce nom soit le gréement d'une nef, soit un mât avec sa voile.

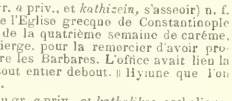
Acatium.

ACATLAN, ville du Mexique, prov. de Puebla, sur l'Acatlan, affl. du fl. côtier de las Balsas ou Mexcala. 11.600 hab.

ACATSIA-VALLI n. m. Nom donné sur la côte de Malabar au *cassytha filiformis* (Linné), de la famille des lauracées; cette plante ressemble à la *cuscute*. V. CASSYTHA.

ACAUDÉ, ÉE (du gr. *a* priv., et du lat. *caudu*, queue) adj. Privé, par anomalie, de queue ou de coccyx.

ACAULE (gr. *akaulos*, même sens) adj. Se dit des plantes qui n'ont pas de tige apparente.
— ENCYCL. Cette expression, qui suppose à une plante l'absence de tige, est inexacte. On l'emploie en organographie pour désigner une plante dont la tige est très courte ou cachée en partie dans le sol, ne laissant visible que son extrémité supérieure, comme dans la *primevère*, le *pissenlit*, le *plantain*, etc.

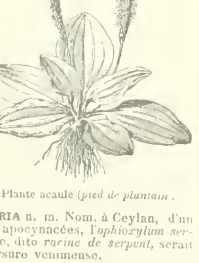
Plante acaule (*pied de plantain*).

ACAWERYA ou **ACAVERIA** n. m. Nom, à Ceylan, d'un arbuste de la famille des apocynacées, l'*ophioxylum serpentinum*. La racine amère, dite *racine de serpent*, serait un antidote contre la morsure venimeuse.

ACAZDIR (arabe *al-qazdir*, même sens) n. m. Nom donné à l'étain par par les alchimistes.

ACCABLANT, ANTE adj. Qui accable : *Fardeaux* ACCABLANTS. *Chaleur* ACCABLANTE. *Preuve* ACCABLANTE.
— Fig. Qui tette dans l'âme la tristesse, l'effroi, le désespoir : *Nouvelles* ACCABLANTES. ‖ Incommode, importun, fâcheux : *Visite* ACCABLANTE.

ACCABLEMENT n. m. Affaissement physique : *Certains malades ne dorment que d'*ACCABLEMENT.
— Fig. Prostration morale : *Quand Jeanne d'Arc parut, la France était plongée dans un profond* ACCABLEMENT.
— Fig. Entassement, surcharge : *Quel poids, quel* ACCABLEMENT *que celui que donne un royaume !* (La Bruy.)
— SYN. Abattement, affaissement, anéantissement, épuisement, langueur, prostration. V. ABATTEMENT.

ACCABLER (du bas lat. *accabulare*, renverser avec des pierres) v. a. Écraser : *Ébranlé par Samson, le temple de Dagon* ACCABLA *tous les Philistins présents.* ‖ Faire plier, surcharger, excéder les forces : *Sisyphe roule un rocher qui l'*ACCABLE.
— Fig. Se dit de tout ce qui produit une prostration morale, un affaissement intellectuel : *L'inconduite des enfants* ACCABLE *les parents.* ‖ Surcharger, fatiguer, ennuyer en parlant de l'esprit, de la mémoire : *Il ne faut pas* ACCABLER *le cerveau des enfant de connaissances inutiles.* ‖ Faire succomber, vaincre, achever : *Napoléon* ACCABLAIT *séparément les corps ennemis avant qu'ils pussent faire leur jonction.* ‖ Épuiser, ruiner, anéantir : *La guerre civile et étrangère* ACCABLA *la France sous les premiers Valois.* ‖ Humilier, confondre, rendre toute excuse impossible : ACCABLER *un accusé.* ‖ Combler, prodiguer, en bonne et en mauvaise part.

S'accabler, v. pr. Se surcharger : S'ACCABLER *de travail.*
— SYN. Accabler, opprimer. *Accabler* peut avoir pour sujet un nom de chose : *La chaleur* ACCABLE. — *Opprimer* n'a pour sujet des noms de personne. *Accabler* peut se prendre en bonne part; c'est ainsi qu'Auguste, parlant à Cinna de ses bienfaits, lui dit : « Je t'en avais comblé, je t'en veux *accabler.* » *Opprimer*, qui exprime l'abus d'une autorité tyrannique, ne se prend qu'en mauvaise part.

ACCAD, une des quatre villes mentionnées dans la Bible (*Genèse*, X, 10) comme ayant été fondée par Nemrod en même temps que Babel, Orcek et Calneh au pays de Senaar. Cette ville n'a rien de commun avec le pays des Akkads mentionné dans les textes assyro-chaldéens. V. AKKADS.

ACCAGNER ou **ACANNER** (*gn* mill. — du lat. *ad*, contre, et *canis*, chien) v. a. Poursuivre quelqu'un en l'injuriant; aboyer après lui comme font les chiens : *Comme cet homme nous* ACCAGNAIT *de sottises...* (G. Sand.)

ACCA LARENTIA ou **ACCA LARUNTIA**, divinité populaire de Rome. D'après une tradition, elle était la femme de Faustulus, berger de Numitor, et elle servit de nourrice à Romulus et à Rémus. D'après une autre légende, c'était une courtisane surnommée *lupa* (louve), qui fut livrée à Hercule par un gardien du temple de ce dieu, comme enjeu d'une partie de dés. Hercule lui dit que la première personne qu'elle rencontrerait au sortir du temple l'épouserait et la rendrait heureuse : ce fut un riche Étrusque, nommé Tarrutius. A sa mort, elle légua ses biens au peuple romain qui institua en son honneur la fête annuelle des *Accalia*. Acca Larentia passait pour la mère des Lares et des douze frères Arvales.

ACCALIES ou **ACCALIA** (de *Acca*, n. pr.) n. f. pl. Antiq. rom. Fête funèbre célébrée à Rome le 23 décembre, en l'honneur d'Acca Larentia, nourrice de Romulus. Cette fête est plus souvent appelée *Larentalia* ou *Larentinalia*.

ACCALMIE (rad. *calme*) n. f. Calme momentané de la mer qui succède à un coup de vent. Ce mot entre dans plusieurs locutions maritimes : *Naye à l'accalmie ! Vire à l'accalmie !* Encouragements à des canotiers ou à des hommes qui virent au cabestan, pour qu'ils agissent avec plus de force pendant l'accalmie qu'on leur signale.
— Fig. Temps où le commerce est peu animé, où il languit : *Après le nouvel an, il y a* ACCALMIE *pour la plupart des industries parisiennes.* ‖ Est aussi souvent employé pour désigner un temps de repos, dans la vie d'une nation ou dans la marche du gouvernement : *Il y eut une* ACCALMIE *de huit ans en France après la guerre de la succession d'Autriche.*

ACCALMINÉ, ÉE (rad. *calme*) adj. Se dit d'un bâtiment à voiles retenu par une accalmie : *Frégate* ACCALMINÉE.

ACCAPAREMENT n. m. Action d'accaparer, résultat de cette action : *L'*ACCAPAREMENT *est le plus odieux des crimes commerciaux.*
— Par ext. Possession exclusive : *Toujours une caste quelconque désirera l'*ACCAPAREMENT *des privilèges.*
— ENCYCL. On appelle *accaparement* une spéculation qui consiste à s'approprier par des acquisitions considérables les marchandises, denrées et moyens de production qui se trouvent dans un lieu ou dans une circonscription plus ou moins étendue, afin d'avoir le monopole de ces objets sur le marché, et de pouvoir, grâce à l'absence de concurrence, en fixer soi-même le prix au taux que l'on juge le plus avantageux à son intérêt personnel.
Le mot *accaparement* s'applique surtout quand cette spéculation porte sur les objets de première nécessité, comme le blé et les autres substances alimentaires.
Abolies par l'Assemblée constituante comme contraires à la liberté de l'industrie et du commerce, les mesures de répression contre les accaparements, très sévères sous l'ancienne monarchie, reparurent sous la Convention. Le décret du 28 juill. 1793, qui déclarait l'accaparement crime capital, le définissait l'action de dérober à la circulation des marchandises ou des denrées de première nécessité, soit en les tenant renfermées dans un lieu quelconque sans les mettre en vente journellement et publiquement, soit en les détruisant ou en les laissant gâter volontairement. Le tiers du produit des marchandises accaparées appartenait au dénonciateur, au autre tiers aux indigents, le dernier tiers à l'Etat : une prime plus ou moins importante était également attribuée au dénonciateur de marchandises gâtées ou détruites volontairement.
Aujourd'hui, l'accaparement est puni par les art. 419 et 420 du Code pénal d'un emprisonnement d'un mois au moins, d'un an au plus, et d'une amende de cinq cents francs à dix mille francs. Les coupables pourront de plus être mis, par l'arrêt ou le jugement, sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq ans au plus. Art. 420. « La peine sera d'un emprisonnement de deux mois au moins et de deux ans au plus, et d'une amende de mille francs à vingt mille francs, si ces manœuvres ont été pratiquées sur grains, grenailles, farines, substances farineuses, pain, vin ou toute autre boisson. — La mise en surveillance qui pourra être prononcée sera de cinq ans au moins et de dix ans au plus. »
On remarquera que la surveillance de la haute police a été remplacée, depuis la loi du 27 mai 1885, par l'*interdiction de séjour*. V. ce mot.

ACCAPARER (anc. ital. *accaparrare*, retenir en donnant des arrhes) v. a. Amasser par spéculation une denrée quelconque en grande quantité pour en produire la rareté, et la revendre ensuite fort cher : *Plus les échanges sont libres, plus il devient difficile d'*ACCAPARER *les denrées.*
— Par ext. et fig. Prendre pour soi exclusivement : ACCAPARER *les honneurs, les dignités.* ‖ *Accaparer quelqu'un*, S'emparer d'une personne, gagner sa bienveillance, son amitié.

S'accaparer, v. pr. Être accaparé : *Les blés* S'ACCAPARENT *difficilement.*

ACCAPAREUR, EUSE n. et adj. Celui, celle qui accapare une denrée quelconque : *Les* ACCAPAREURS *sont punis.*
— Par ext. et fig. Celui, celle qui accapare toute espèce de choses : ACCAPAREUR *de faveurs, de décorations.*

ACCAREMENT n. m. ou **ACCARIATION** (*si*) n. f. Anc. dr. Confrontation des témoins entre eux ou avec l'accusé.

ACCARER (provenç. *accarar*, du lat. *cara*, visage) v. a. Anc. dr. Mettre face à face un accusé avec ses coaccusés ou les témoins ; les confronter.

ACCARIAS (Éalixte), jurisconsulte français, né à Mens (Isère) en 1831. D'abord chargé d'un cours de droit romain à la faculté de Douai, il fut ensuite appelé à Paris et chargé du cours de Pandectes. Nommé inspecteur général de l'enseignement du droit (1881), il a rempli ces fonctions jusqu'à leur suppression en mars 1888. Il a été nommé conseiller à la Cour de cassation en 1890. Accarias a publié : *Études sur la transaction en droit romain et en droit français*, thèse de doctorat (1863) ; *Théorie des contrats innomés* (1866) ; *Précis de droit romain* (1869-76), ouvrage très remarquable et très estimé ; *Rapport au ministre de l'Instruction publique au nom de la commission des études de droit* (1874), etc.

ACCARON ou **EKRON** (anj. *Akir*). Anc. ville du pays des Philistins.

ACCASTILLAGE (*ti-ya*) n. m. Primitivement, Châteaux d'avant et d'arrière qui s'élevaient aux deux extrémités d'un navire et le dominaient. ‖ Aujourd'hui, Toute la partie du vaisseau qui est hors de l'eau ; ensemble des lignes qui limitent son œuvre morte : *Les anciens* ACCASTILLAGES *étaient richement ornés.*

ACCASTILLER (*ti-yé* — de l'espagn. *castillo*, fort, château) v. a. Garnir un navire de ses gaillards, de sa dunette, etc.

ACCÉDER v. n. (lat. *accedere*, s'approcher. — L'*e* fermé du radical se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'accède, tu accèdes*; excepté au futur et au conditionnel : *J'accéderai, nous accéderions*). Avoir accès, arriver, parvenir : *On* ACCÉDAIT *à Notre-Dame de Paris par des marches qu'a fait disparaître l'exhaussement du sol.*
— Fig. Consentir, adhérer ; entrer dans un engagement déjà pris par d'autres personnes : *Presque tous les pays civilisés* ONT ACCÉDÉ *à l'union postale.*
— Au barreau, on donne quelquefois à ce verbe le sens actif : *Le tribunal* A *vu et* ACCÉDÉ *les lieux*, c'est-à-dire S'en est approché, les a visités.
— SYN. Accéder, acquiescer, adhérer, consentir, souscrire. *Acquiescer*, c'est se plier volontairement à ce que veulent les autres. *Souscrire*, c'est donner son consentement à une chose dans le même sens que *adhérer*, mais d'une manière plus volontaire : *J'y* SOUSCRIS *avec plaisir. J'y* ADHÈRE *avec peine.* — *Accéder*, c'est entrer accessoirement dans les engagements déjà donnés par d'autres.
— ANTON. S'opposer, protester, refuser, rejeter, résister.

ACCELERANDO (mot ital.) adv. Terme de musique indiquant qu'il faut presser le mouvement d'un morceau.
— S'emploie substantiv. : *Généralement, l'*ACCELERANDO *est joint au* CRESCENDO.

ACCÉLÉRATEUR n. m. Techn. Appareil adapté aux horloges régulatrices dans l'horlogerie électrique pour leur faire regagner progressivement les retards, sans troubler les transmissions aux horloges du réseau.
— Phot. Désigne une substance permettant de rendre le développateur plus actif, plus rapide. L'alcali est accélérateur pour l'acide pyrogallique, l'iconogène ; une quantité infinitésimale d'hyposulfite de soude l'est par rapport au sulfate de fer. L'abus des accélérateurs conduit au voile général.

ACCÉLÉRATEUR, TRICE adj. Qui accélère, précipite.
— ENCYCL. Anat. *Muscle accélérateur*, Muscle qui accélère une évacuation. ‖ *Nerfs accélérateurs*. V. SYMPATHIQUE, CŒUR.
— Mécan. Se dit du principe ou de la force qui, continuant à agir sur un corps mobile après son départ, lui communique à chaque instant une nouvelle vitesse : *Le rapport de la vitesse acquise au temps est constant pour une même force* ACCÉLÉRATRICE. (Laplace.)
— S'empl. substantiv. : *L'oiseau est l'*ACCÉLÉRATEUR *salutaire de l'échange des substances.* (Michelet.)

ACCÉLÉRATION (*si*) n. f. Accroissement de vitesse : ACCÉLÉRATION *du pouls, de la respiration.* ‖ Par ext. Variation de vitesse.
— Fig. Prompte exécution, prompte expédition : *L'*ACCÉLÉRATION *d'une affaire, d'un jugement. L'*ACCÉLÉRATION *des travaux exige un plus grand nombre d'ouvriers.* ‖ Se dit aussi de l'esprit : *Une boisson généreuse excite l'*ACCÉLÉRATION *des idées.* (Roques.)
— ENCYCL. Astron. *Accélération d'une planète*, Variation de vitesse qu'éprouve une planète dans une orbite non circulaire sous l'action du soleil ; positive ou négative, elle rend le mouvement diurne de l'astre plus grand ou plus petit que sa valeur moyenne. ‖ *Accélération du mouvement diurne des étoiles*, Quantité dont leurs levers, couchers et passages au méridien avancent chaque jour. Elle est de 3′ 56″ de temps. Cette accélération apparente est causée par le mouvement propre du soleil d'occident en orient. ‖ *Accélération de la lune*, Variation de longitude, sensible pour la lune seule, due au changement d'excentricité de l'orbite terrestre. Actuellement, accroissement de 10″ par siècle, proportionnel au carré du temps.

— Hist. nat. V. CONDENSATION EMBRYONNIQUE.

— Mécan. Pour définir l'*accélération*, prenons le cas simple d'un point matériel animé d'un mouvement rectiligne uniformément varié, c'est-à-dire dont la vitesse varie de quantités égales dans des temps égaux : *l'accélération est la variation de vitesse par unité de temps.*

Soient alors v_0 la vitesse à l'instant t_0, v la vitesse à l'instant t, et γ l'accélération, on a, d'après la définition,

$$v - v_0 = \gamma\,(t - t_0)\,;$$

d'où

$$\gamma = \frac{v - v_0}{t - t_0}.$$

Selon que γ est positif ou négatif on dit encore que le mouvement est *uniformément accéléré* ou *retardé*. Si la vitesse initiale est nulle à l'origine, $t_0 = v_0 = 0$ et que e représente l'espace parcouru pendant le temps t on a

$$v = \gamma t, \quad e = \frac{1}{2}\gamma t^2,$$

formules établies par Galilée, applicables à la pesanteur et exprimant que les vitesses finales et les espaces parcourus sont proportionnels au temps et aux carrés des temps correspondants.

Si le mobile est animé d'un mouvement rectiligne quelconque, soit Δv la variation de la vitesse pendant l'intervalle de temps Δt à partir de l'instant t, et si à partir du temps t le mouvement devenait uniforme, l'accélération serait, d'après ce qui précède,

$$\gamma = \frac{\Delta v}{\Delta t}\,;$$

c'est *l'accélération moyenne* pendant le temps Δt.

Or, si Δt tend vers 0, $\frac{\Delta v}{\Delta t}$ devient $\frac{dv}{dt}$: c'est l'accélération au temps t. Donc, dans tout mouvement rectiligne, l'accélération est la dérivée de la vitesse par rapport au temps. Elle est positive ou négative suivant que la vitesse est croissante ou décroissante à l'instant considéré.

Or, déjà, $v = \frac{dx}{dt}$, donc $\gamma = \frac{d^2x}{dt^2}$.

Considérons maintenant le mouvement d'un point quelconque dont les coordonnées par rapport à un système d'axes sont x, y, z. On trouve d'une manière analogue pour composantes de l'accélération suivant ces trois axes :

$$\frac{d^2x}{dt^2},\ \frac{d^2y}{dt^2},\ \frac{d^2z}{dt^2}.$$

On peut aussi décomposer l'accélération en deux composantes, dont l'une est dirigée suivant la tangente, et l'autre suivant la normale à la trajectoire ; en désignant par v la vitesse, ρ le rayon de courbure, elles ont pour expressions $\frac{dv}{dt}$ et $\frac{v^2}{\rho}$, car l'accélération est toujours dans le plan osculateur.

— *Accélérations d'ordre supérieur.* Par analogie, on donne ce nom aux dérivées d'ordres supérieurs de la vitesse.

— *Accélération d'un mobile animé d'un mouvement relatif dans un système en mouvement.* Par exemple, un mobile lancé à la surface de la terre est animé d'un mouvement relatif par rapport à un système, la terre, lui-même en mouvement dans l'espace ; le mouvement du système s'appelle *mouvement d'entraînement*. La vitesse du mouvement absolu du mobile est la somme géométrique ou résultante de la vitesse relative et de la vitesse d'entraînement ; il n'en est pas de même de l'accélération : l'accélération G du mobile dans le mouvement absolu est la somme géométrique de trois accélérations :

1° Accélération dans le mouvement relatif, Γ ;

2° Accélération dans le mouvement d'entraînement, γ ;

3° Accélération dite *de Coriolis* ou *complémentaire*, γ'.

Cette dernière, appelée aussi *accélération centrifuge composée*, a pour expression $2\omega v \sin \alpha$, où v représente la vitesse relative, ω la vitesse angulaire autour de l'axe instantané de rotation dans le mouvement d'entraînement, α l'angle que fait cet axe instantané avec la tangente à la trajectoire dans le mouvement relatif ; elle est dirigée suivant la perpendiculaire au plan qui passe par la vitesse relative et l'axe instantané de rotation, du côté où le mouvement autour de l'axe instantané tend à entraîner le segment qui représente la vitesse relative.

— *Accélération angulaire.* Quand on considère le mouvement d'un système autour d'un axe, l'*accélération angulaire* est, dans un mouvement uniformément varié, la variation de vitesse angulaire par unité de temps ; dans un mouvement de rotation quelconque, c'est la dérivée par rapport au temps de la vitesse angulaire à l'instant considéré.

—*Accélération de la pesanteur.* V. PESANTEUR.

—*Accélérations (Proportionnalité des forces aux).* V. FORCE.

ACCÉLÉRER v. a. (lat. *accelerare*, même sens. — Change l'*e* fermé du radical en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'accélère, que tu accélères* ; excepté au futur et au conditionnel : *J'accélérerai, nous accélérerions*). Accroître la vitesse d'un corps en mouvement : *La pesanteur* ACCÉLÈRE *la vitesse d'un corps qui tombe.*

— Par anal. Activer, stimuler : *L'exercice* ACCÉLÈRE *le mouvement du sang.*

— Fig. Rendre plus prompt, avancer, hâter la conclusion de : *Les rigueurs de l'autorité contre le christianisme* ACCÉLÉRÈRENT *ses progrès.* (B. Constant.)

Accéléré, ée part. passé du v. Accélérer.

— Minér. *Accéléré* se dit d'un cristal dans le signe duquel les exposants simples font partie d'une progression qui est complétée par les exposants relatifs à un décroissement mixte ou intermédiaire, en sorte que la progression paraît subir une *accélération*.

— Physiol. Se dit de certaines fonctions qui accidentellement s'exécutent avec une plus grande vivacité : *Pouls* ACCÉLÉRÉ. *Respiration* ACCÉLÉRÉE.

— Physiq. Se dit pour la cause qui modifie la vitesse d'un mobile. ‖ *Mouvement uniformément accéléré*, Celui d'un corps qui tombe en chute libre par exemple. V. ACCÉLÉRATION.

— T. mil. *Pas accéléré*, Pas plus rapide que le pas ordinaire et bien cadencé.

— n. *Un accéléré*, Bateau qui a une grande vitesse. ‖ *Une accélérée*, Voiture qui accomplit un trajet rapidement.

— Techn. Nom sous lequel les parcheminiers désignent le gonflement des cuirs par la chaleur du bain.

— ENCYCL. Mécan. V. ACCÉLÉRATION.

S'accélérer, v. pr. Devenir plus rapide, plus prompt : *Chacune de nos heures nous pousse au tombeau et* S'ACCÉLÈRE *du mouvement de celles qui la précèdent.* (Al. Rabbe.)

— SYN. **Accélérer, hâter, presser.** *Accélérer* s'applique à une action déjà commencée, et signifie La faire aller plus vite, ajouter à sa *célérité*. *Presser* et *hâter* se disent d'un projet qu'il s'agit de mettre en train ; avec cette différence que *presser* annonce quelque chose de plus urgent, de plus *pressant* que *hâter*. En outre, *presser* se dit mieux des personnes, et *hâter*, des choses et des événements : *On* PRESSE *un fermier de* HÂTER *le payement de son fermage.* L'homme prévoyant et soigneux *accélère* ; l'homme actif et diligent *hâte* ; l'homme ardent et impétueux *presse.*

— ANTON. **Modérer, ralentir, retarder.**

ACCÉLÉRIFÈRE n. m. Syn. de CÉLÉRIFÈRE. V. ce mot.

ACCÉLÉROGRAPHE et **ACCÉLÉROMÈTRE** n. m. (de *accélérer* et du gr. *graphein*, écrire, ou *métrein*, mesurer). Instruments imaginés par Marcel Deprez, servant à mesurer les pressions déterminées en un point de l'âme d'une bouche à feu par les gaz de la poudre. V. BALISTIQUE.

ACCENDITE (mot lat. qui signifie *Allumez*) n. m. Autrefois chant et cérémonie qui accompagnait, dans les fêtes de l'Église catholique, l'allumage des cierges au moment de l'évangile ; c'était le symbole de la lumière introduite par Jésus-Christ dans le monde.

ACCENSE (lat. *accensus*, adjoint) n. m. Antiq. rom. Nom donné aux citoyens romains qui, d'après la constitution de Servius Tullius, n'atteignaient pas le cens de la dernière classe. Les *accensi* de la première catégorie, appelés *accensi velati*, étaient seuls admis dans les légions, où ils formaient une espèce de réserve. ‖ Nom des officiers subalternes ou appariteurs attachés à la personne des magistrats revêtus de l'*imperium*, comme les consuls, préteurs, proconsuls, etc. ‖ Ordonnances des officiers.

ACCENSE ou **ACENSE** n. f. Anc. dr. Bail à terme, bail à rente, on bail à cens proprement dit. Le mot *accense* était employé aussi pour désigner la prestation payée comme prix dans ces divers cas.

ACCENSEMENT ou **ACENSEMENT** n. m. Anc. dr. Convention par laquelle on prenait un héritage à cens ou à rente foncière.

ACCENSER ou **ACENSER** (rad. *cens*) v. a. Anc. dr. Donner ou prendre à ferme une terre.

S'accenser, v. pr. Se donner à cens. Se disait de celui qui aliénait sa liberté et s'engageait au service d'autrui, moyennant une rente d'argent.

ACCENSEUR ou **ACENSEUR** n. m. Anc. dr. Celui qui donnait ou prenait une ferme à cens. ‖ Celui qui était chargé de recueillir les dîmes.

ACCENT n. m. Élévation ou abaissement de la voix sur les différentes syllabes du mot ; intonation, inflexion, modulation de la voix dans la prononciation des mots d'une langue : *L'*ACCENT *est à la parole ce que l'intonation est au chant. L'*ACCENT *est l'âme du discours.*

— Manière, ton que l'on emploie en parlant : *Louvois commandait d'un* ACCENT *qui n'admettait pas de réplique.*

— Caractère de certains ouvrages : *Les œuvres de Fr. Coppée ont un* ACCENT *de simplicité charmante.*

— Inflexion ou manière défectueuse de prononcer qui fait reconnaître soit un étranger, soit un provincial ou un homme du peuple : *L'*ACCENT *anglais, gascon, faubourien.*

— Par ext. Langage, paroles : *Les* ACCENTS *de la passion, de la colère.* ‖ Son, bruit : *Les* ACCENTS *du cor, du tonnerre*, etc. (Ne s'emploie guère, dans ces deux sens, que dans le style poétique, et presque toujours au pluriel.)

— Gramm. Signe graphique qui se met sur une voyelle pour en indiquer la prononciation, ou pour la caractériser.

— ENCYCL. Gramm. Il y a en français trois sortes d'accents : l'accent *aigu* (´), l'accent *grave* (`) et l'accent *circonflexe* (^), qui est la réunion des deux précédents.

L'accent *aigu* (´) se met sur les *e* fermés : *bonté, charité* ; excepté sur l'*e* fermé des syllabes *er, ez* : *cocher, nez.*

L'accent *grave* (`) se met sur les *e* ouverts : *père, mère, près* (adverbe). Il se met aussi sur l'*a* dans *où* (adverbe ou pronom) et sur l'*a* : *à* (préposition), *là* (adverbe), *holà, déjà, voilà, deçà, delà*, etc. On ne met pas d'accent quand l'*e* ouvert précède un *x* ou quand il est suivi de deux consonnes : *examen, pelle, reste, messe, effort.*

L'accent *circonflexe* (^) se met généralement sur les voyelles longues : *pâte, fête, gîte, côte, flûte.* L'accent circonflexe indique ordinairement la suppression de la lettre *s* ou de la lettre *e*. Ainsi *âge, fête, tête* s'écrivaient autrefois *asge, feste, teste.* C'est en 1740 que l'Académie française a employé l'accent circonflexe. On écrit *gaîté* ou *gaieté, dévoûment* ou *dévouement*, etc.

L'accent circonflexe se met aussi :

1° Sur l'*u* des participes passés masculins singulier des verbes *devoir, croître, mouvoir* : *dû, crû, mû* ; 2° sur l'*u* des adjectifs *mûr, mûre ; sûr, sûre* ; 3° sur l'*o* des pronoms possessifs *le nôtre, le vôtre ; les nôtres, les vôtres*, pour les distinguer des adjectifs possessifs *notre, votre* ; 4° sur la voyelle de l'avant-dernière syllabe des deux premières personnes du passé défini : *nous aimâmes, vous redîtes* ; 5° sur la voyelle de la dernière syllabe de la troisième personne du singulier de l'imparfait du subjonctif : *qu'il aimât, qu'il rendît* ; 6° sur l'*i* des verbes en *aître* et en *oître* quand cet *i* est suivi d'un *t* : *il parait, il croîtra.*

— MUS. Façon d'exécuter qui fait que la même mélodie ou la même harmonie produit on ne produit pas d'effet. En ce sens, *accent* est synonyme d'*expression*. ‖ Signe indiquant l'expression de force ou de douceur qu'on doit donner à une note ou à un passage. Il y a trois accents : < marque qu'il faut augmenter graduellement l'intensité du son ; >, qu'il faut la diminuer progressivement ; <>, qu'on doit d'abord augmenter jusqu'au milieu, puis diminuer jusqu'à la fin.

Accent musical. L'accent se produit, en musique, sur une note qui se distingue des autres par une plus grande force. Il y a trois sortes d'accents : le métrique, le rythmique et le pathétique. L'accent *métrique* se fait sentir sur la première note de chaque dessin ou de chaque fragment de dessin musical ; il se présente de deux en deux, de trois en trois, ou de quatre en quatre temps, et donne à l'exécution sa physionomie sonore rationnelle. L'accent *rythmique* est celui qui correspond à un vers de la poésie, la phrase musicale devant s'accorder, rythmiquement, avec la phrase poétique ; il remplit, dans la musique, le rôle que remplissent, dans la phrase grammaticale, les signes de la ponctuation, faisant sentir à la fois les repos, les arrêts ou les cadences. L'accent *pathétique* tombe sur les notes qui, étrangères à la gamme ou au mode de la phrase musicale, altèrent la tonalité, brisent la symétrie des rythmes et, par leur caractère d'étrangeté, par leur fonction inattendue, affectent et impressionnent l'oreille, donnent à la phrase musicale sa poésie et sa force expressive.

— Phonét. Tous les mots d'une phrase et toutes les syllabes d'un mot ne se prononcent pas d'une manière uniforme : il y en a sur lesquels la voix s'élève, d'autres sur lesquels elle s'abaisse. De plus, la passion vient ajouter de nouvelles inflexions. De là trois sortes d'accents : 1° l'accent *prosodique* ou *syllabique*, qui concerne les mots ; 2° l'accent *rationnel* ou *logique*, qui indique le rapport, la connexion qu'ont entre eux les mots et les phrases et qui classe pour ainsi dire les termes d'une phrase selon l'importance relative des idées qu'ils expriment ; 3° l'accent *pathétique* ou *oratoire*, qui, par sa lenteur, sa précipitation, etc., exprime les sentiments dont celui qui parle est agité. — L'accent *prosodique* prend le nom d'accent *tonique* quand il a pour caractère spécial de produire l'élévation de la voix sur une des syllabes d'un mot et de mettre en relief cette syllabe au milieu de celles qui l'environnent, lesquelles sont dites *atones*. L'accent *tonique* existe dans toutes les langues, chaque mot a le sien et n'en a qu'un. La langue française est peut-être celle où l'accent tonique est le moins sensible. Il porte sur la dernière syllabe si elle n'est pas terminée par un *e* muet, et, dans le cas contraire, sur l'avant-dernière. Ainsi, dans le mot *silence*, l'accent tonique est sur la syllabe *len*, et dans le mot *amour*, sur la syllabe *mour*. Il peut quelquefois tomber sur le dit mot, dans des constructions comme *sur ce, arrêtez-le*, etc. En français, l'accent *tonique* ne se marque pas. L'allemand, l'anglais, ne l'écrivent que dans les livres élémentaires, surtout dans ceux qui sont destinés aux étrangers. L'italien et l'espagnol l'écrivent dans des cas déterminés, pour éviter la confusion entre les mots qui ne diffèrent que par la place de l'accent tonique.

ACCENTEUR n. m. Genre d'oiseaux passereaux, du type de la famille des *accentorides*, faisant le passage entre les mésanges et les alouettes. Ils vivent sur le sol, surtout dans les montagnes, et se nourrissent de graines et d'insectes.

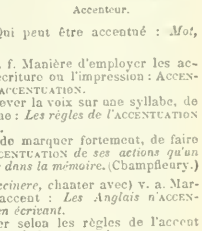

Accenteur.

ACCENTORIDÉS (du lat. *accentor*, qui chante avec un autre) n. m. pl. Famille de passereaux renfermant des oiseaux de taille moyenne, de formes vigoureuses, à bec fort, long et aigu, à pattes moyennes et à doigts courts. Le genre *accenteur* en est le type.

ACCENTUABLE adj. Qui peut être accentué : *Mot, syllabe* ACCENTUABLE.

ACCENTUATION (*si*) n. f. Manière d'employer les accents graphiques dans l'écriture ou l'impression : ACCENTUATION *vicieuse. Faute d'*ACCENTUATION.

— Par ext. Action d'élever la voix sur une syllabe, de faire sentir l'accent tonique : *Les règles de l'*ACCENTUATION *française sont très simples.*

— Action d'accentuer, de marquer fortement, de faire ressortir : *C'est par l'*ACCENTUATION *de ses actions qu'un personnage de roman reste dans la mémoire.* (Champfleury.)

ACCENTUER (du lat. *accinere*, chanter avec) v. a. Marquer une voyelle d'un accent : *Les Anglais n'*ACCENTUENT *pas leurs syllabes en écrivant.*

— Par anal. Prononcer selon les règles de l'accent tonique : *Les étrangers ont de la peine à bien* ACCENTUER *le français.* ‖ Prononcer d'une manière expressive ; donner l'accent oratoire ou pathétique : *L'art de bien parler consiste à* ACCENTUER *avec justesse et sobriété.* (Marm.)

— Fig. Exprimer avec force, avec vivacité, donner du relief, du caractère : ACCENTUER *un trait, une note.*

Accentué, ée part. pass. du v. Accentuer.

— En hist. nat., Se dit d'un corps qui porte des taches colorées semblables aux accents graphiques : *L'araignée* ACCENTUÉE *porte deux accents circonflexes.*

S'accentuer, v. pr. Etre accentué : *Mot, lettre, syllabe qui doivent s'*ACCENTUER.

— Fig. Se prononcer dans un sens ou dans un autre : *Dès les premières réunions des états généraux, l'esprit de réforme du tiers s'*ACCENTUA.

ACCEPTABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est acceptable : *L'*ACCEPTABILITÉ *d'une proposition, d'un travail.*

ACCEPTABLE adj. Qui peut, qui doit être accepté : *Offre, proposition* ACCEPTABLE. ‖ Se disait autref. pour Agréable.

ACCEPTANT, ANTE n. et adj. Qui accepte, qui agrée, qui donne un consentement par lequel une promesse, une convention, une donation devient définitive, moralement et légalement valable : *Il est dû un droit d'enregistrement par chaque* ACCEPTANT *et pour chaque succession.*

ACCEPTANTS n. m. pl. On désigne sous ce nom ceux des jansénistes qui se soumirent, sans réserve aucune, à la bulle *L'ingenitus*, lancée en 1713 par le pape Clément XI contre les doctrines de Jansénius et du Père Quesnel.

ACCEPTATIF, IVE adj. Qui comporte acceptation : *Réponse* ACCEPTATIVE.

ACCEPTATION (*si*) n. f. Action d'accepter, de recevoir, d'agréer : *Tout projet de loi est soumis à la délibération et à l'*ACCEPTATION *du Parlement.* ‖ Acte par lequel, dans un pays catholique, on reçoit les constitutions des papes.

— Banq. Obligation contractée de payer une lettre de change à son échéance. Cette obligation est signée et exprimée par le mot « ACCEPTÉ » : L'ACCEPTATION, *une fois donnée, ne peut plus être révoquée.* ‖ *Acceptation en blanc*, Lettre de change acceptée dans laquelle le nom du tireur est resté en blanc, de manière à pouvoir y être mis après coup par le possesseur du titre, quel qu'il soit.

— Dr. *Acceptation de succession.* V. SUCCESSION. ‖ *Acceptation de donation entre vifs.* V. DONATION. ‖ *Acceptation de communauté.* V. CONTRAT DE MARIAGE. ‖ *Acceptation de mandat.* V. MANDAT. ‖ *Acceptation de lettre de change.* V. LETTRE DE CHANGE. ‖ *Acceptation de fonctions publiques à l'étranger.* V. FRANÇAIS.

ACCEPTER (lat. *acceptare*, même sens) v. a. Agréer, recevoir ce qui est proposé, offert, adopter : *Toute fonction publique engage la conscience de celui qui l'*ACCEPTE. (E. de Gir.) ‖ Admettre, trouver bon : ‖ ACCEPTONS *des langues étrangères que les mots qui nous manquent.* (Arnault.) ‖ Se montrer prêt à entamer, à soutenir, à relever : ACCEPTER *la lutte, le combat, un défi.*

— Fig. Supporter, subir, se soumettre à : *Il faut savoir* ACCEPTER *ce qu'on ne peut éviter.*

— Suivi d'un infinitif, il prend la prép. DE : *Le duc d'Anjou* ACCEPTA *difficilement* DE *regner sur la Pologne.* ‖ Il ne se construit avec à que dans cette seule locution : ACCEPTER À *dîner.*

— *Accepter un rendez-vous,* Promettre d'aller à ce rendez-vous. ‖ *Accepter une lettre de change,* Prendre l'engagement de la payer à l'échéance, en mettant au bas son nom, précédé de « ACCEPTÉ ». ‖ *Accepter un présage,* Accepter l'espérance qu'il offre. ‖ *J'en accepte l'augure,* Je désire que cela arrive comme on me le fait espérer.

Accepté, ée part. pass. du verbe Accepter.

— Elliptiq. et invar. Formule dont on se sert pour l'acceptation des lettres de change : ACCEPTÉ *pour dix mille francs.* ‖ Se dit de même, dans une conversation, pour marquer consentement : *Vous le voulez ?* ACCEPTÉ.

S'accepter, v. pr. Etre accepté.

— SYN. **Accepter, agréer, recevoir.** *Recevoir,* c'est Prendre ce qui est donné ou envoyé. *Accepter,* c'est Prendre ce qu'on nous offre. *Recevoir* n'exclut que le refus ; *accepter* semble marquer un consentement ou une approbation plus expresse ; mais *agréer,* c'est Accepter les choses qui sont de notre goût.

— ANTON. **Récuser, refuser, rejeter, repousser.**

ACCEPTEUR n. m. Celui qui accepte une lettre de change, c'est-à-dire s'engage à acquitter la traite à l'échéance. ‖ On dit plutôt TIRÉ. V. LETTRE DE CHANGE.

ACCEPTILATION (*ti-la-si*) n. f. Dr. rom. Mode solennel d'extinction des obligations qui s'appliquait aux obligations nées *verbis* et exigeait l'emploi d'une formule verbale. Le débiteur demandait au créancier : *Ce que je t'ai promis, le tiens-tu pour reçu ?* Le créancier répondait : *Je le tiens pour reçu. L'acceptilation* constituait le plus souvent un payement fictif. Comme toute remise de dette, elle pouvait intervenir à titre gratuit ou à titre onéreux. Elle était à titre onéreux lorsque le créancier recevait une compensation quelconque en retour de la remise qu'il avait consentie. Elle pouvait donc accompagner le payement, et elle avait alors pour but de supprimer tout débat sur sa validité en fournissant au débiteur une sorte de quittance d'une nature particulière. L'acceptilation, comme le payement, éteignait la dette *ipso jure* avec tous ses accessoires. V. AQUILIENNE (*Loi*).

ACCEPTION (*si*) n. f. Egard, préférence, considération que l'on a pour quelqu'un ou pour quelque chose : *Le Dieu du ciel et de la terre n'a* ACCEPTION *de personne.* (Volt.)

— Gramm. Sens dans lequel un mot, une idée, etc., peuvent se prendre : ACCEPTION *propre.* ACCEPTION *figurée.*

ACCÈS (*sè* — lat. *accessus,* même sens) n. m. Entrée, abord, approche : *La barre de l'Adour rend difficile l'*ACCÈS *du port de Bayonne.* ‖ Fig. *La vérité, quelque part qu'on la cherche, n'est point d'un* ACCÈS *facile.* (Guizot.) ‖ Accueil qu'on trouve auprès d'une personne ; facilité plus ou moins grande de l'approcher : *Les grands ne sont pas toujours d'un* ACCÈS *facile et commode.* (Marmontel.)

— *Avoir accès,* Pénétrer librement, être reçu, accueilli. ‖ Fig. et méralem. : *Il est rare que la vérité* AIT ACCÈS *auprès du trône.* (Mass.)

— *Avoir accès à une profession, à une carrière,* etc., Avoir le droit ou les moyens de les exercer.

— *Ouvrir l'accès à,* Préparer les voies, le chemin.

— Dr. canon. En cas de ballottage dans l'élection d'un pape, lorsqu'au scrutin aucun des cardinaux n'a réuni un nombre suffisant de suffrages et qu'on réclame des billets par lesquels on déclare se ranger à côté d'un de ceux qui ont été proposés au scrutin, ce mode d'élection s'appelle *A l'accès : Il fut nommé pape* À L'ACCÈS. *Après le scrutin, on alla* À L'ACCÈS. ‖ Faculté de posséder un bénéfice vacant, par l'insuffisance d'âge ou la mort du titulaire.

— Pathol. Phénomène morbide qui se montre et disparaît par intervalles, comme dans les fièvres intermittentes : *Un* ACCÈS *d'épilepsie, d'hystérie.*

— Par anal. Mouvements intérieurs, phénomènes moraux ou autres, se produisant subitement ou par intervalles : *Un* ACCÈS *de colère. Un* ACCÈS *d'hilarité.*

— ENCYCL. Méd. Le mot *accès* s'applique d'une façon spéciale à l'ensemble des phénomènes morbides qui surviennent et cessent par intervalles périodiques ; chaque accès est séparé du précédent par une période de calme qui est l'*intermission.* Le mot *attaque* désigne la brusque apparition d'une affection qui présente des retours plus ou moins éloignés, sans périodicité déterminée. Le *paroxysme* ou l'*exacerbation* consiste en un accroissement des symptômes continus d'une maladie. Le type des *fièvres d'accès* est la fièvre intermittente. V. FIÈVRE.

— SYN. **Avoir accès, aborder, approcher.** V. ABORDER.

ACCESSIBILITÉ n. f. Facilité d'approcher, d'arriver à (au pr. et au fig.) : *La Constituante proclama la libre* ACCESSIBILITÉ *de toutes les aptitudes à tous les emplois.*

ACCESSIBLE adj. Abordable, dont on peut facilement approcher : *Un lieu, un rivage* ACCESSIBLE.

— Par anal. Se dit des personnes : *Soyez* ACCESSIBLE, *honnête, et recevez bien tout le monde.* (Le Sage.)

— Par ext. Qui prête l'oreille à, qui se laisse toucher par : *Un magistrat ne doit pas être* ACCESSIBLE *à l'intérêt.*

— Fig. Où l'on peut atteindre, surtout en parlant des choses : *Avant la Révolution, les grades supérieurs dans l'armée n'étaient* ACCESSIBLES *qu'aux nobles.* ‖ Intelligible, compréhensible : *C'est en simplifiant les choses qu'on les rend* ACCESSIBLES *au plus grand nombre.*

— ANTON. **Escarpé, inabordable, inaccessible.**

ACCESSION n. f. Adhésion à un acte, à un contrat, à un traité : *L'*ACCESSION *de la Suède au traité de coalition contre la France.* ‖ Addition, adjonction de personnes ou de choses pour compléter un ensemble, un tout : ACCESSION *de nouveaux éléments.*

— Avènement, admission : *L'*ACCESSION *au trône.* (Boss.)

— En T. de dr. civ., Extension du droit de propriété par suite de la réunion d'un objet accessoire à la propriété principale. ‖ Par ext. Les choses mêmes sur lesquelles ce droit est exercé : *Les atterrissements insensibles, les arbres qu'on plante sur un terrain, les constructions qu'on y fait sont des* ACCESSIONS. (Acad.)

— ENCYCL. Dr. L'union de l'accessoire au principal rend le propriétaire du principal propriétaire de l'accessoire ; ce droit s'appelle *droit d'accession.* De là l'aphorisme : *L'accessoire suit le principal.* La loi française fait de l'*accession* un mode d'acquérir la propriété, et elle pose en principe que « la propriété d'une chose, soit mobilière, soit immobilière, donne droit sur tout ce qu'elle produit et sur ce qui s'y unit, soit accessoirement, soit naturellement, soit artificiellement ». (C. civ., art. 546.)

Pour le droit d'accession sur les produits périodiques d'une chose, V. FRUITS. — Pour le droit d'accession sur ce qui s'unit et s'incorpore à la chose, V. CONSTRUCTION, PLANTATION. — Pour l'accession résultant du voisinage d'un cours d'eau, V. ALLUVION, RELAI, AVULSION, ATTERRISSEMENT. — Pour l'accession relative à certains animaux sauvages, V. ANIMAL. — Pour l'accession relative aux choses mobilières, V. MEUBLE.

ACCESSIT (*sit'* — 3e pers. sing. du parf. du v. lat. *accedere,* approcher ; littéralem. *il s'est approché*) n. m. Mention accordée dans les lycées, les écoles, les académies, et généralement partout où il y a concours, à ceux qui ont le plus approché du prix : *Obtenir un premier, un second* ACCESSIT. ‖ Pl. *Des* ACCESSITS.

ACCESSOIRE (du lat. *accedere,* s'adjoindre) adj. Qui se rapporte à une chose principale, qui s'y rattache, s'y unit, sans être essentiel à cette chose : *Idée* ACCESSOIRE. *Clause* ACCESSOIRE.

— Suivi d'un complément, il veut en général la prép. DE et quelquefois la préposition À : *L'archéologie, la numismatique, la chronologie et la géographie sont les sciences* ACCESSOIRES *de l'histoire.* (Raym.) *Evitez les phrases trop longues, trop chargées d'idées, incidentes et* ACCESSOIRES À *l'idée principale.* (D'Alemb.)

— Anat. Se dit d'un organe qui en accompagne un autre plus important, dont il augmente l'action : *Le muscle* ACCESSOIRE *du long fléchisseur des orteils.*

— Art milit. *Défenses accessoires,* Obstacles employés pour augmenter la résistance des ouvrages de campagne, et retenir l'ennemi sous les feux des défenseurs.

— Dr. *Contrats accessoires,* Ceux qui supposent l'existence d'un contrat principal. V. CONTRAT.

— ANTON. **Essentiel, fondamental, important, principal ou capital.**

— n. m. Ce qui est joint à la chose principale, ce qui en dépend : *L'*ACCESSOIRE *suit le principal.* ‖ Signifiait autrefois Embarras, conjoncture fâcheuse :

Et tout ce qu'elle a pu, dans un tel *accessoire,*
C'est de me renfermer dans une grande armoire.
MOLIÈRE.

— n. m. pl. Techn. Outils, ustensiles, meubles, etc., nécessaires à une industrie, à une profession, à la toilette, etc. ‖ Instruments ou appareils qui, bien que ne faisant pas partie intégrante d'une machine quelconque, n'aident pas moins à son bon fonctionnement. ‖ Au théâtre, flambeaux, faux bijoux, écritoire, plume, etc. (Se dit aussi des petits rôles : *Acteur qui joue les* ACCESSOIRES.) ‖ Parties secondaires dans une œuvre d'art : *Le peintre Detaille traite les* ACCESSOIRES *avec autant de souci que le sujet principal.* ‖ En photographie, L'ensemble des objets joints au sujet photographié, tels que fond, meubles, tapis, tentures, vases, fleurs, etc.

— Anat. Certaines parties qui en accompagnent d'autres pour leur servir d'auxiliaires : *Les* ACCESSOIRES *de l'œil sont les sourcils, les paupières, les voies lacrymales.*

— Véloc. Objets plus ou moins indispensables au cycliste : frein, garde-boue, sacoche, clef, burette, pompe, etc.

ACCESSOIREMENT adv. D'une manière accessoire.

ACCI ou **ACCITUM**, ancienne colonie romaine d'Espagne (Tarraconaise), à l'O. de Carthagène, près de la Bétique. Auj. *Guadix.*

ACCIACCATURA (mot ital.; rad. *acciaccare,* froisser, concasser) n. f. Espèce d'agrément d'exécution dans la musique instrumentale, et sur la nature duquel les auteurs ne s'entendent pas. Selon les uns, l'*acciaccatura* consiste à frapper successivement et rapidement toutes les notes d'un accord, pour les faire mieux résonner ; selon les autres, à frapper dans un accord une ou plusieurs notes qui ne lui appartiennent pas ; d'après d'autres, enfin, l'acciaccatura est une appoggiature qu'il faut frapper presque en même temps que la note principale.

Acciaccatura.

ACCIAJUOLI, célèbre famille florentine, originaire de Brescia, dit-on, dont les membres les plus connus sont : NICOLAS, grand sénéchal de Naples sous la reine Jeanne Ire (1310-1365) ; — **ACCIAJUOLI** (RAINIER), duc d'Athènes, neveu du précédent ; il se rendit maître de presque toute la Grèce et y constitua une principauté où ses descendants se maintinrent jusqu'à la conquête turque, en 1456. La branche florentine de cette famille subsista jusqu'en 1831.

— BIBL. : L. Tanfoni, *Niccolò Acciajuoli* (Florence, 1863).

ACCIAJUOLI (Donato), érudit italien, né à Florence en 1428, mort en 1478. On lui doit des traductions latines des *Vies* de Plutarque ; les *Vies d'Annibal, de Scipion et de Charlemagne* ; des *Notes sur la morale et la politique d'Aristote* (Paris, 1555) ; *Storia fiorentina, tradotta in volgare* (traduction latine de l'*Histoire de Florence,* de Léonard Arétin [Venise, 1476]).

ACCIDENCE n. f. Etat, qualité de l'accident : *Toutes les choses paraissent soumises à l'*ACCIDENCE.

ACCIDENT (du lat. *accidere,* advenir) n. m. Événement fortuit, quel qu'il soit, mais le plus souvent fâcheux et malheureux : *On n'oserait pas vivre si l'on songeait à tous les* ACCIDENTS *dont la vie humaine est semée.* (J.-J. Rouss.)

— Dr. Lorsqu'un accident résulte de l'imprévoyance ou de la négligence d'une personne, une action en dommages-intérêts peut être intentée contre elle par la victime ou ses ayants droit. Il existe des compagnies et des caisses d'assurances contre les accidents. V. ASSURANCE, CAISSES.

— *Refus de secours en cas d'accident.* Seront punis d'amende depuis 6 jusqu'à 10 francs inclusivement : ceux qui, le pouvant, auront refusé ou négligé de faire les travaux, le service, ou de prêter le secours dont ils auront été requis, dans les circonstances d'accident, tumulte, naufrage, inondation, incendie ou autres calamités, ainsi que dans les cas de brigandage, pillage, flagrant délit, clameur publique, ou d'exécution judiciaire. (C. p., art. 475.)

— Géol. Changement ou modification dans l'allure régulière d'une couche ou d'un filon.

— Logiq. *Sophisme de l'accident,* Sophisme qui consiste à tirer une conclusion absolue de ce qui n'est vrai qu'accidentellement, comme lorsque l'on conclut des effets nuisibles d'un médicament administré par un médecin ignorant à la malfaisance de la médecine en général.

— Mus. On appelle accidents les signes qui servent à l'altération permanente ou accidentelle des notes. Ils sont au nombre de trois : le dièse, ♯, qui hausse d'un demi-ton la note devant laquelle il est placé : le bémol, ♭, qui, au contraire, la baisse d'un demi-ton ; et le bécarre, ♮, qui remet dans son état naturel la note précédemment affectée d'un dièse ou d'un bémol.

Dièses ou bémols servent à ce qu'on appelle l'armure de la clef, et leur nombre détermine le ton dans lequel le morceau est écrit. Si ce morceau, par exemple, est écrit en *ré* majeur ou en *si* mineur, la clef sera armée de deux dièses, ainsi : et ces deux dièses placés sur le *fa* et sur l'*ut* indiquent que pendant tout le cours du morceau tous les *fa* et tous les *ut* seront haussés d'un demi-ton, à moins qu'un bécarre ne vienne parfois les remettre pour un instant dans leur état naturel. De même, si le morceau est écrit en *la* bémol majeur ou en *fa* mineur, la clef sera armée de quatre bémols, ainsi : et ces bémols, placés sur le *si,* sur le *mi,* sur le *la* et sur le *ré,* indiqueront que toutes ces notes seront baissées d'un demi-ton, tant que l'intervention du bécarre ne se fera pas sentir.

L'armure de la clef produit donc sur certaines notes une altération qu'on pourrait appeler organique, ou permanente. Cette sorte d'altération peut changer au cours d'un morceau, lorsque change la tonalité, et il faut alors remplacer l'armure par une armure nouvelle. Ainsi, si du ton de *ré* majeur, que nous avons donné plus haut en exemple, on veut passer dans celui de *la* bémol majeur, que nous avons cité aussi, on devra, à la clef, effacer l'effet des dièses précédents à l'aide des bécarres, et les remplacer par les quatre bémols qui établiront la nouvelle tonalité, ainsi :

Mais il y a aussi les altérations *accidentelles,* ou pour mieux dire momentanées, qui se produisent au cours d'un morceau. Dans le ton d'*ut* majeur, par exemple, où toutes les notes sont dans leur état naturel, il peut arriver qu'on altère accidentellement une note, à l'aide du dièse ou du bémol. Cette altération n'agit que dans la seule mesure où elle est placée, et son action, ne dépassant pas cette mesure, s'étend sur toutes les notes de même nom, à quelque octave que ce soit. Ainsi, si l'on veut que dans ce petit trait tous les *sol* soient dièses, on aura besoin de mettre le dièse que devant le premier : Mais si l'on veut, dans le cours de cette mesure, remettre dans leur état naturel les *sol* précédemment dièses, on le fera à l'aide du bécarre, de cette façon :

A la théorie des accidents, il faut ajouter deux accidents supplémentaires, dont l'emploi est beaucoup plus rare, et qui ne se rencontrent guère que dans la musique très compliquée au point de vue chrématique : le double dièse, ♯♯, et le double bémol, ♭♭, dont l'effet est de hausser ou de baisser d'un nouveau demi-ton la note précédemment haussée ou baissée déjà d'un premier demi-ton. V. SIGNES CONSTITUTIFS et ARMURE.

— Pathol. Symptome qui se présente dans le cours d'une maladie, et qui est indépendant de la cause de cette maladie. ‖ Phénomènes accessoires qui surviennent dans le cours d'une maladie. (Syn. d'*épiphénomènes.*) Ceux qui traitent les accidents des maladies sans tenir compte de la cause qui les a provoqués se nomment *accidentalistes.*

— Philos. Ce qui est accidentel, ce qui n'est pas inhérent à la substance, à la nature des choses : *La blancheur, dans la cire, est un* ACCIDENT, *car la cire, tout en restant cire, peut aussi bien être jaune.*

— Rhétor. *Lieux de l'accident,* Titre par lequel on désignait, d'après Aristote, les différents lieux communs de raisonnement qui consistent à chercher des moyens de démonstration parmi les accidents d'un sujet.

— Géogr. Inégalités d'un sol entrecoupé de collines et de ravins : *Il faut parcourir le glacier pour voir ses beaux* ACCIDENTS. (De Saussure.) ‖ Combinaisons réelles ou fictives de lumière et d'ombre dans les sites ou dans les tableaux : *C'est surtout dans le genre pittoresque que les* ACCIDENTS *de lumière jouent un rôle important.* ‖ Se dit, en parlant de l'eucharistie, de la figure, de la couleur, de la saveur du pain et du vin après la consécration : *Tous les* ACCIDENTS *qui étaient dans les espèces avant la consécration subsistent encore après.* (Acad.) ‖ *Accidents absolus, Accidents sans sujets,* Noms donnés aux espèces eucharistiques par saint Thomas d'Aquin.

— **Par accident,** loc. adv. Par un cas fortuit, par hasard : *Henri II périt* PAR ACCIDENT *dans un tournoi.*

— ENCYCL. Philos. Dans la philosophie scolastique, on appelle *accidents* tous les modes d'une chose, par opposition à la *substance,* considérée en elle-même. Pris en ce sens, *accident* est antonyme de *substance* et synonyme de *qualité, propriété, mode, attribut,* etc.

Chevreul fait remarquer que cette synonymie des mots *accident* et *propriété* exprime l'ancienne conception de la nature : « En affirmant, dit-il, l'existence de la substance et en considérant les propriétés comme des accidents, vous parlez un langage conforme à la méthode *a priori* ; et, pour que l'affirmation fût juste, il faudrait admettre en principe l'existence d'une matière unique, commune à tous les corps. Or, actuellement, on compte plus de soixante espèces de corps simples, caractérisées chacune par un ensemble de propriétés physiques, chimiques et organoleptiques, ensemble appartenant à cette espèce, et non aux autres ; ces propriétés, nous les considérons comme lui étant essentielles ; conséquemment, admettant que nous ne la connaissons que par elles, nous ne pouvons considérer ces mêmes propriétés comme des accidents. »

L'*accident* est un des cinq universaux classés et définis par les scolastiques : le *genre,* l'*espèce,* la *différence,* le *propre* et l'*accident.*

— SYN. **Accident, aventure, événement, revers.** *Evènement,* s'étendant à un plus grand nombre d'êtres, a par

cela même plus d'importance. *Accident* désigne presque toujours un malheur, à moins qu'une épithète ne modifie le sens. *Aventure* s'emploie familièrement en parlant de faits présentant souvent quelque chose de comique. *Revers* marque toujours un changement en pis.

ACCIDENTALITÉ n. f. Etat, qualité de ce qui est accidentel.

ACCIDENTÉ, ÉE adj. Inégal, mouvementé, varié d'aspect : *Les pays* ACCIDENTÉS *favorisent la guerre de partisan.*
— Fig. Plein d'épisodes, d'événements, d'accidents imprévus : *Heureux matelot ! sa vie est* ACCIDENTÉE *d'une manière si piquante !* (E. Sue.) ‖ En parlant du style, Varié, pittoresque : *La Fontaine a le vers* ACCIDENTÉ.
— Substantiv. En T. de beaux-arts, Se dit d'un élément de composition capricieux et imprévu : *Il y a de l'*ACCIDENTÉ *dans le japonisme.* (Rouaix.)
— ANTON. Egal, plat, uni, uniforme.

ACCIDENTEL, ELLE adj. Qui arrive par accident, par hasard : *Mort* ACCIDENTELLE.
— Anat. et pathol. *Tissus accidentels*, Tissus qui se développent à la suite d'un travail morbide.
— Gramm. Se dit des termes qui, par opposition au sujet, au verbe et à l'attribut, ne sont pas indispensables à l'expression de la pensée : *Les compléments sont des termes* ACCIDENTELS.
— Mus. *Signe accidentel*, Tout dièze, bémol, bécarre, qui, n'étant point indiqué à la clef, se trouve dans le cours d'un morceau. (V. ACCIDENT.) ‖ *Lignes accidentelles*, Celles qu'on ajoute au-dessus ou au-dessous de la portée, pour placer les notes qui passent son étendue. (On dit aussi *lignes supplémentaires.*)

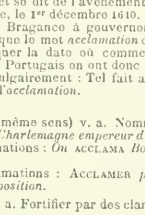

Lignes accidentelles.

— Pathol. Se dit des phénomènes survenus au cours d'une maladie, sans avoir une liaison nécessaire avec elle.
— Perspect. *Point accidentel*, Point d'une ligne horizontale où se rencontrent les projections de deux lignes parallèles dans l'objet que l'on veut mettre en perspective, mais qui ne sont point perpendiculaires au tableau.
— Philos. Qui n'est dans un sujet que par accident, et dont ce sujet pourrait se passer sans changer de nature : *La blancheur est* ACCIDENTELLE *au marbre.*
— Physiq. Fait qui n'est pas ou ne paraît pas soumis à des lois ou à des retours réglés : *Les vents et les pluies sont des causes* ACCIDENTELLES *de chaleur et de froid.* (En ce sens, *accidentel* est opposé à *constant* ou à *périodique.*)
L'Accidentel, n. m. Ce qui n'est pas inhérent au sujet, par opposition à *immanent* : L'ACCIDENTEL *ne joue dans le monde qu'un rôle secondaire.* (Littré.)
— ANTON. Certain, fixe, nécessaire.

ACCIDENTELLEMENT adv. Par cas fortuit, par hasard.
— *Verbe accidentellement pronominal.* V. PRONOMINAL.
— SYN. **Accidentellement, fortuitement.** *Accidentellement* se dit de ce qui est amené par des causes étrangères à la chose elle-même : *On trouve quelques petits dépôts de minerai formés* ACCIDENTELLEMENT *par le feu des volcans.* — *Fortuitement* se dit de ce qui tient à des causes tout à fait inconnues : *C'est* FORTUITEMENT *qu'on rencontre une personne qu'on ne recherchait pas.* (J.-J. Rouss.)

ACCIDENTER (rad. *accident*) v. a. Rendre un pays, un terrain inégal, d'aspects variés : *Des chaos de rochers* ACCIDENTENT *la forêt de Fontainebleau.*
— Par anal. *Accidenter son style*, Lui donner une forme variée, pittoresque.
S'accidenter, v. pr. Etre accidenté : *Le terrain* S'ACCIDENTE *à chaque pas.*

ACCIEN (Baghy-Syan), émir d'Antioche au XIe siècle, fut lors de la prise de cette ville qu'il avait défendue contre les croisés pendant près d'un an 1097).

ACCIPENSER n. m., **ACCIPENSERIDÉS** n. m. pl. Zool V. ACIPENSER, ACIPENSÉRIDÉS.

ACCIPITRE ou **ACCIPITRIDÉ** (lat. *accipiter*) n. m. Nom collectif servant à désigner tous les oiseaux de proie.
— ENCYCL. Ornith. Les *accipitres, accipitrides* ou *rapaces* forment le premier ordre de la classe des oiseaux, dans la classification de Cuvier. Ils se reconnaissent à leur bec et à leurs ongles crochus et puissants. Ils se divisent en deux sous-ordres : les *accipitres diurnes* et *nocturnes.*
— Fauconn. Saint-Aulaire désigne sous le nom d'*accipitres* le faucon et le milan employés à la chasse.

ACCIPITRIN, INE adj. Qui ressemble à un accipitre.

ACCIPITRINE n. f. Espèce de piloselle dont les oiseaux de proie recherchent le suc. V. PILOSELLE.

ACCISE (du bas lat. *accisia*, taille, impôt : dérivé de *accidere*, tailler, couper) n. f. Impôt indirect de consommation, portant surtout sur les boissons : *Dans la Grande-Bretagne, les droits d'*ACCISE *s'appellent « droits d'excise ».*

ACCIUS ou **ATTIUS** (Lucius), poète tragique latin, né à Rome vers 170 av. J.-C., fils d'un affranchi. Il avait composé diverses tragédies tirées des légendes de la Grèce héroïque, une pièce nationale (*Brutus*) sur l'expulsion des Tarquins, des annales en vers, etc. Il n'en reste que quelques fragments réunis : *Tragic. latin. reliquiæ* de Ribbeck. — Cf. Boissier, *le Poète Attius*, 1856.

ACCLAMATEUR n. m. Celui qui concourt à des acclamations, qui applaudit : *Néron jouant de la lyre sur le théâtre eut pour premiers* ACCLAMATEURS *Sénèque et Burrhus*

ACCLAMATIF, IVE adj. Qui est accompagné ou exprimé par des acclamations : *Vote* ACCLAMATIF.

ACCLAMATION (*si*) n. f. Applaudissement ; cri d'admiration, d'enthousiasme d'une assemblée, d'une multitude : *Les rois francs étaient élevés sur le pavois aux* ACCLAMATIONS *de la foule.*
— Liturg. anc. Chant d'action de grâces, de triomphe ou de deuil adressé aux fidèles par la voix d'un chantre et répété par tout le peuple.
— **Par acclamation** ou **d'acclamation**, loc. adv. Tout d'une voix et sans recourir au scrutin.
— ENCYCL. Chez les Romains, l'armée victorieuse donnait par *acclamation* à son chef le titre d'*imperator*. Dans la cérémonie du triomphe, la formule d'acclamation répétée par le peuple et par les troupes était : *Io, triumphe !* Outre les acclamations spontanées, les anciens ont connu aussi un système d'acclamations dont les formules et même le mode musical étaient fixés à l'avance. A Sparte, déjà, l'acclamation était le mode de nomination à plusieurs magistratures. Dans les cours des successeurs d'Alexandre, l'acclamation en l'honneur des rois devint un art véritable et une institution. Cette coutume apparaît à Rome dès le temps d'Auguste. Le système des acclamations officielles fut perfectionné par Néron. Au sénat, comme au théâtre et dans les cérémonies, on psalmodiait des formules d'acclamations en l'honneur des empereurs, des princes, de leur famille, quelquefois d'un haut fonctionnaire. L'usage s'en conserva dans l'empire grec et a laissé quelques traces jusque dans la liturgie de l'Eglise où il a été employé parfois comme mode d'élection.
Chez les Francs, les rois chevelus étaient acclamés par leurs compagnons d'armes, qui les élevaient sur le pavois. Charlemagne fut acclamé par les assistants, lorsqu'il reçut à Rome la couronne impériale. Villars fut acclamé maréchal de France par ses soldats sur le champ de bataille de Friedlingen. (Le mot *vive* est chez nous la formule de l'acclamation : Vive le roi ! vive l'empereur ! vive la république ! Au Portugal, le mot *acclamation* a une signification particulière, et se dit de l'avènement de la maison de Bragance au trône, le 1er décembre 1640. Les vieux qui appelaient le duc de Bragance à gouverner le Portugal étaient si unanimes, que le mot *acclamation* convenait parfaitement pour indiquer la date où commence la dynastie des Bragance. Les Portugais en ont donc fait une sorte d'ère, et ils disent vulgairement : Tel fait a eu lieu avant, pendant ou après l'*acclamation.*
— ANTON. Huée.

ACCLAMER (lat. *acclamare*, même sens) v. a. Nommer par acclamation : *On* ACCLAMA *Charlemagne empereur d'Occident.* ‖ Saluer par des acclamations : *On* ACCLAMA *Bonaparte à son retour d'Italie.*
— v. n. Pousser des acclamations : ACCLAMER *pour quelqu'un.* ACCLAMER *à une proposition.*

ACCLAMPER (rad. *clamp*) v. a. Fortifier par des clamps ou jumelles. V. JUMELLE.

ACCLIMATABLE adj. Qui peut être acclimaté, qui s'acclimate facilement : *Nos hercules du Nord sont moins* ACCLIMATABLES *partout que le marin provençal.* (Michelet.)

ACCLIMATATION (*si*) n. f. Action d'acclimater ou de s'acclimater : *Les Romains poussaient l'art de l'*ACCLIMATATION *jusqu'à faire éclore dans l'eau douce les œufs des poissons de mer.* (Michelet.)
— ENCYCL. La plupart de nos animaux domestiques proviennent de l'Asie ou du nord-est de l'Afrique. Domestiqués dans les premiers âges de l'humanité, ils ont suivi les grandes migrations des peuples. Après un long laps de temps, les Grecs entreprirent volontairement d'introduire en Europe des espèces exotiques : on leur doit l'acclimatation du faisan et du paon. Les Romains rapportèrent la pintade du nord de l'Afrique, en même temps qu'ils multipliaient le lapin, le canard et le furet. Ils élevaient même à l'état domestique les grues, les sarcelles et les staryens. Les Arabes introduisirent dans les pays qu'ils envahirent le chameau, le dromadaire, le zébu, le buffle et le ver à soie. Au XVIe siècle, les Espagnols ramenèrent de l'Amérique du Sud le dindon, le canard musqué et le cobaye ou cochon d'Inde, et des Canaries le serin. La salade, dite « romaine », a été introduite d'Italie en France par Rabelais. Vers le milieu du XVIIIe siècle, les Anglais importèrent du Canada l'oie et les faisans dorés et argentés. Il faut arriver à 1840 pour voir Geoffroy Saint-Hilaire soulever un mouvement en faveur de l'acclimatation rationnelle et scientifique. Les plus remarquables acquisitions de notre époque ont été faites en matière de pisciculture. Des végétaux exotiques furent aussi importés, et certaines espèces que l'habitude nous fait considérer comme indigènes, tels le platane, le robinier, vulgairement nommé *acacia*, le lilas, la tulipe, le réséda, le dahlia, le tabac, la pomme de terre, le topinambour et autres, sont d'introduction relativement récente. Les chrysanthèmes, venus du Japon au début du siècle, ont été plus spécialement importés et acclimatés depuis 1862.
— SYN. Acclimatement. V. ce mot.
— BIBLIOGR. : Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, *Acclimatation et domestication des animaux utiles* (Paris, 1861).

Acclimatation (JARDIN ZOOLOGIQUE D'). Ce jardin, créé en 1860 et situé à Paris, au bois de Boulogne, était destiné à l'introduction et à la propagation des animaux et des végétaux utiles ou d'agrément. Mais, depuis 1870, il a été quelque peu détourné de son but primitif. Pour piquer la curiosité du public, on s'est efforcé d'y rassembler de véritables curiosités animales : otaries, hamadryas, etc.; on y voit fréquemment des exhibitions ethnographiques. On y donne aussi des concerts. Au milieu d'un riche décor de végétaux exotiques, vivent un grand nombre d'animaux : cerfs, hémiones, alpacas, lamas, yaks, chameaux, girafes, kangourous, autruches, rennes, éléphants, etc., dont quelques-uns servent de monture ou d'attelage pour promener les visiteurs dans les vastes allées.
Des serres abritent les collections d'arbres et de plantes exotiques : camélias, azalées, bruyères, eucalyptes, etc... Dans le jardin existent une *magnanerie*, un *pavillon* pour l'engraissement mécanique des volailles, des *faisanderies*, une *poulerie* où sont disposées toutes les races françaises et étrangères, une admirable *collection* de pigeons, de vastes *bassins* pour les phoques et les otaries, un grand *aquarium* où vivent les poulpes, les hippocampes, les plios, etc..., une *laiterie*, un *chenil* où sont rassemblés les plus beaux spécimens de la race canine, une *volière* occupée par des milliers d'oiseaux, une *simperie*, etc...
— A l'étranger, les principaux jardins d'acclimatation sont les suivants : les Royal Gardens de Kew, près de Londres, fondés au XVIIIe siècle et achetés par l'Etat en 1840 ; le Royal Botanic Garden de Péradénia (Ceylan), qui possède une collection unique de figuiers, palmiers, cycadées, fougères, etc., et qui a propagé dans l'Inde quantité de plantes industrielles ; le 'SLands Plantation de Buitenzorg (Java), fondé en 1815, où l'on consacre 58 hectares à la botanique pure et 72 hectares à des pépinières et cultures coloniales : caoutchouc, gutta, indigo, thé, café, vanille, riz, etc.; ce jardin a conservé l'arbre à quinquina et l'arbre à gutta-percha que les Américains avaient détruits, et actuellement une annexe de 31 hectares est consacrée à des plantations de quinquina pour la reconstitution des cultures; le jardin botanique de Rio-Janeiro, celui de Saïgon, le jardin d'essais du Hamma, près d'Alger, ont rendu des services notables. Certains jardins d'acclimatation sont affectés exclusivement à des cultures spéciales et jouent le rôle de pépinières : le Government Gardens, Parks and Cinchona Plantations de Madras (Indes anglaises), pour le quinquina; le Kagok Tegal et le Proefstation voor Suikerriet (Java) pour la canne à sucre.

Acclimatation (SOCIÉTÉ NATIONALE D'). Cette importante Société, fondée en 1854 par Geoffroy Saint-Hilaire, a pris une extension considérable, et on lui doit la plupart des conquêtes faites par l'acclimatement.
Dans le but de multiplier plus rapidement les espèces utiles ou d'ornement, la Société distribue chaque année à ceux de ses membres qui remplissent certaines conditions des cheptels d'animaux et de plantes.
Les animaux et les plantes mentionnés au Bulletin de la Société sont livrés aux acquéreurs par l'intermédiaire du Jardin d'acclimatation de Paris.
La Société récompense, chaque année, par des prix ou des primes, les travaux, tant théoriques que pratiques, intéressant l'acclimatation : publications diverses, reproductions, cultures, emplois industriels ou autres, etc.

ACCLIMATEMENT n. m. Etat d'un être acclimaté, résultat de l'acclimatation.
— ENCYCL. L'*acclimatement* indique la révolution spontanée par laquelle l'organisme, transporté dans un milieu nouveau, se met en harmonie avec ce milieu. C'est à tort que l'on confond les deux expressions *acclimatement* et *acclimatation*, cette dernière supposant que l'adaptation s'accomplit, au moins en partie, sous l'effort de l'industrie humaine.
Chaque espèce végétale a besoin, pour effectuer sa nutrition et parcourir toutes les phases de son évolution, depuis la germination jusqu'à la maturation de son fruit, d'un certain minimum de rayons solaires et de chaleur. Si cette chaleur lui manque trop tôt, les derniers actes de la végétation ne s'accomplissent pas. Pourtant, de nombreux faits tendent à prouver que les végétaux supportent facilement le passage de la zone tempérée aux régions chaudes. Certaines plantes que l'on fait développer et fructifier dans nos serres, où l'on crée pour elles un climat artificiel, ne tardent pas à mourir dès qu'on cesse de les entourer des conditions extérieures favorables. Si le maïs, le pêcher, le prunier, le cerisier, l'oranger, le chanvre, le lin, etc., se développent dans nos pays, c'est qu'ils y trouvent des conditions et un climat analogues à ceux des régions d'où ils sont originaires. — Un animal est dit *acclimaté* quand il parvient à vivre et à se reproduire dans un pays différant, sous le rapport du climat, de celui qu'il habitait à l'origine. Pour arriver à ce résultat, il suffit de faire passer graduellement, du point de départ au point d'arrivée, l'espèce qu'on veut acclimater en modifiant peu à peu ses conditions d'existence et en favorisant sa multiplication. C'est ainsi qu'ont été acclimatés, en France, le lama, la vigogne de l'Amérique, le kangourou de l'Australie, les poules de la Cochinchine, etc.
L'homme, bien qu'il puisse vivre sous toutes les latitudes et possède la faculté de se plier à toutes les influences atmosphériques, ne peut cependant s'éloigner d'un climat pour aller vivre sous un autre sans s'exposer à certains dangers. Quand il passe d'un pays chaud dans un pays froid, la fonction respiratoire, étant plus active, devient souvent une cause de maladie. Réciproquement, le passage d'un pays froid à un climat chaud produit des phénomènes inverses et amène presque toujours des affections hépatiques ou gastro-intestinales. De tous les peuples, ceux qui habitent les régions tempérées (Français, Anglais, Espagnols, etc.) possèdent, au plus haut degré, la faculté de s'acclimater.
— BIBLIOGR. : Jousset, *Traité de l'acclimatement et de l'acclimatation* (Paris, 1881); Rey, *Acclimatement et acclimatation* (Congr. d'Amsterdam, 1883).

ACCLIMATER (rad. *climat*) v. a. Accoutumer un homme, un animal, une plante aux influences d'un nouveau climat : *Il faut beaucoup de patience pour* ACCLIMATER.
— Fig. Accoutumer une personne à faire certaines choses, lui faire prendre certaines habitudes.
Acclimaté, ée part. pass. du v. Acclimater.
— Substantiv. Qui est habitué à vivre dans un lieu ou sous un climat différent de celui où il est né : *La fièvre jaune reste redoutable même pour les* ACCLIMATÉS.
S'acclimater, v. pr. S'habituer à un nouveau climat.
— SYN. **Acclimater, naturaliser.** *Acclimater* s'applique aux individus comme aux espèces ; *naturaliser* ne s'applique qu'aux espèces.

ACCLIMATEUR n. m. Celui qui acclimate : *Jean Nicot fut l'*ACCLIMATEUR *du tabac en France.*

ACCLINÉ, ÉE (lat. *acclinis*, appuyé sur) adj. Se dit, en histoire naturelle, d'une partie qui en couvre une autre par le côté : *Dents* ACCLINÉES.

ACCO. Géogr. anc. Ville de Phénicie, nommée plus tard *Ptolémais*, aujourd'hui *Saint-Jean-d'Acre*. V. ce mot.

ACCOINÇON ou **ACCOINÇAN** (rad. *coin*) n. m. Partie de charpente que l'on ajoute à un toit pour rendre sa pente régulière.

ACCOINTANCE n. f. Liaison, fréquentation, rapports, intelligences : *La police a des* ACCOINTANCES *dans tous les mondes.* ‖ Liaison entre deux personnes de sexe différent.

ACCOINTÉ, ÉE n. Signifiait autrefois Ami, parent, allié : *Lui et ses* ACCOINTÉS.

ACCOINTER du lat. *cognitus*, connu) v. a. Faire connaissance, entrer en relation avec quelqu'un.
S'accointer, v. pr. Se lier intimement avec quelqu'un.

ACCOISEMENT n. m. Apaisement : *L'*ACCOISEMENT *des flots.* (Vieux.)

ACCOISER (rad. *coi*) v. a. Rendre coi, apaiser. (Vieux.
S'accoiser, v. pr. S'affaiblir, perdre de sa force.
— En T. de vénerie. Se dit des chiens qui, tombés en défaut, se taisent subitement, restent *coisés*.

ACCOLA n. m. Nom donné, sur quelques points des côtes de la Méditerranée, au poisson que nous appelons *thon blanc*. C'est le *scomber alalonga* de Linné.

ACCOLADE n. f. Action d'embrasser, en jetant les bras autour du cou :

Dans une *accolade* bien tendre,
Nous mêlerons nos cheveux blancs.
BÉRANGER.

— Par ext. Action de boire à un vase, etc. : *Sancho donnait de fréquentes* ACCOLADES *à l'outre.*

— Arch. Courbes qui couronnent les linteaux des portes et fenêtres. Le mot technique est *arc en accolade* ou *en talon*.

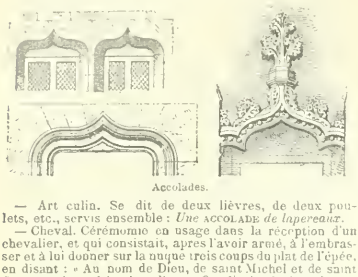

Accolades.

— Art culin. Se dit de deux lièvres, de deux poulets, etc., servis ensemble : *Une* ACCOLADE *de lapereaux*.

— Cheval. Cérémonie en usage dans la réception d'un chevalier, et qui consistait, après l'avoir armé, à l'embrasser et à lui donner sur la nuque trois coups du plat de l'épée, en disant : « Au nom de Dieu, de saint Michel et de saint Georges, je te fais chevalier. » On disait plutôt *colée* ou *accolée*. ‖ De nos jours encore, lorsqu'un militaire est fait chevalier de la Légion d'honneur, l'officier supérieur qui le reçoit lui donne l'accolade en frappant le récipiendaire du plat de son épée ; lorsqu'il s'agit d'un civil, il est facultatif de lui donner l'accolade en l'embrassant.

— Mus. Trait tiré de haut en bas à la marge d'une partition, par lequel on joint ensemble les portées des différentes parties qui doivent être exécutées en même temps.

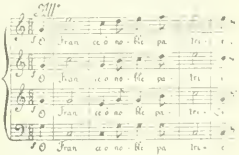

Accolade dans un quatuor.

— Typogr. Espèce de parenthèse brisée dans son milieu en angle sortant (—•) et que l'on emploie horizontalement ou verticalement, pour indiquer les points de communauté qu'ont ensemble les mots ou les nombres qu'elle embrasse.

ACCOLADER (du lat. *ad collum*, au cou) v. a. Réunir par une accolade des objets destinés à former un tout.

S'accolader, v. pr. S'embrasser, se donner mutuellement l'accolade. (Fam.)

ACCOLAGE n. m. Fixation des sarments de la vigne ainsi que des branches d'arbres fruitiers à des échalas, à des espaliers ou même à des fils de fer horizontaux disposés par lignes parallèles : *Dans la plus grande partie du midi de la France, l'*ACCOLAGE *n'est pas employé pour les vignobles*. (Morogues).

— ENCYCL. L'*accolage* a pour effet : de préserver les branches des secousses du vent, de faciliter la maturation des fruits par une meilleure répartition de l'air, de la chaleur et de la lumière solaires. L'accolage est à opérer au commencement de l'été, quand les sarments ou bourgeons, encore bien flexibles, sont d'une longueur suffisante.

Accolage.

ACCOLÉE n. f. Syn. de ACCOLADE. (Vieux.)

ACCOLEMENT n. m. Action de réunir ; état de ce qui est joint, au propre et au fig. ‖ S'emploie comme syn. de *accotement*. V. ce mot.

ACCOLER (du lat. *ad collum*, au cou) v. a. Jeter les bras autour du cou de quelqu'un pour l'embrasser.

— *Accoler la cuisse, la botte à quelqu'un*, Se disait autrefois de l'action d'embrasser la cuisse, la botte de quelqu'un, en signe de soumission profonde et d'infériorité.

— Par ext. *Accoler une bouteille*, Boire à la bouteille.

— Toucher, être joint, contigu à : *Les Tuileries* ACCOLAIENT *le Louvre*.

— Par anal. Faire figurer l'un à côté de l'autre : *A l'opinion d'un poète* ACCOLONS *celle d'un prosateur*. (Fourier.) ‖ Mettre en présence, confronter : ACCOLER *des témoins*.

— Réunir par une accolade : ACCOLER *plusieurs articles dans un compte, plusieurs portées dans une partition*.

— Agric. Fixer à des supports échalas, fils de fer, treillages, murs) les sarments de la vigne ou les branches des arbres fruitiers.

— Archit. Entrelacer autour d'une colonne des branches de palmier, de laurier, ou des feuilles de vigne.

— Art. culin. Joindre ensemble deux lapereaux, deux poulets, etc., pour les servir en *accolade*.

— Blas. Joindre par les côtés : ACCOLER *les écussons de France et de Navarre*. ‖ Entourer l'écu du collier d'un ordre.

— Charp. Juxtaposer des pièces de bois pour les fortifier les unes par les autres.

Colonne accolée.

Accolé, ée part. pass. du v. Accoler. Bot. Se dit de deux feuilles, de deux fleurs, de deux fruits qui sont unis ou adhérents l'un à l'autre : *Le chèvrefeuille présente des exemples de fleurs et de fruits* ACCOLÉS.

— Blas. Pièce posée à côté d'une autre et qui la touche. Les clefs, les losanges, les macles, les rustres, les fusées sont souvent accolés. ‖ *Accolé* est aussi l'attribut d'un objet enroulé autour d'un autre, comme une vigne autour d'un échalas. ‖ Se dit encore de deux écus mis côte à côte et des colliers de chevalerie dont on entoure les écus : *D'or à cinq fusées d'azur* ACCOLÉES *en bande*. ACCOLÉ *du collier de Saint-Michel*. — On a étendu ce terme aux bâtons de maréchaux, aux sceptres et mains de justice, aux étendards, aux crosses ; ces insignes sont dits *accolés à l'écu*. — Un seul bâton pastoral placé derrière l'écu d'un prieur est *accolé*, c'est-à-dire collé à l'écu. ‖ S'emploie parfois fautivement comme synonyme de COLLETÉ. V. ce mot.

Pièces héraldiques accolées.

— Numism. On appelle *têtes accolées* ou *conjuguées* des têtes de profil appliquées l'une sur l'autre dans les médailles et les pierres gravées.

S'accoler, v. pr. S'embrasser mutuellement en se jetant les bras autour du cou. ‖ S'entrelacer. ‖ Se réunir, se joindre de manière à ne former qu'un tout.

— Par anal. Être ajouté, être joint à. ‖ Fréquenter : S'ACCOLER *à une femme*. (Se prend en mauvaise part.)

ACCOLTI (Benoît), jurisconsulte et historien italien, né à Arezzo en 1415, mort en 1466. Son principal ouvrage a pour titre : *de Bello a christianis contra barbaros gesto pro Christi sepulchro* (trad. en fr., 1620). C'est un récit médiocre de la première croisade, où l'on prétend cependant que le Tasse a puisé pour la composition de son poème. — Son frère FRANÇOIS, jurisconsulte italien, né à Arezzo en 1418, mort à Sienne en 1483, mérita le surnom de *Prince des jurisconsultes de son temps*. Ses principaux ouvrages sont : *Consilia seu responsa* (Pise, 1481) ; *Commentaria super lib. II decretalium* (Bologne, 1481) ; *Commentaria* (Pavie, 1493) ; *de Balneis Puteolanis* (1475). — BERNARD, fils de Benoît, poète italien, surnommé l'*Unico Aretino*, né à Arezzo en 1165, mort en 1526. Il acquit de son temps une grande célébrité, et l'on accourait en foule lorsqu'il devait réciter ou improviser des vers en public. Le cardinal Bembo en a fait un grand éloge. Accolti avait beaucoup de verve et d'imagination. Il fut nommé par Léon X écrivain et abréviateur apostolique. Il est l'auteur d'une comédie, *Virginia*, publiée avec ses poésies (Florence, 1513).

ACCOLURE n. f. Agric. et hort. Lien de paille, d'osier, etc., dont on se sert pour attacher les sarments des vignes, les branches des arbres fruitiers aux espaliers, etc.

— Techn. Assemblage des premières mises de bûches d'un train à flotter. ‖ Ligature maintenant les feuillets réunis dans la reliure d'un livre.

ACCOMBANT, ANTE (du lat. *accumbere*, se coucher sur) adj. Se dit d'une partie de la plante qui est couchée sur une autre : *La radicule est* ACCOMBANTE *quand elle est couchée sur le bord des cotylédons*. (Duméril.)

ACCOMBLÉ, ÉE (rad. *comble*) adj. Se dit d'une garniture dont les éléments sont imbriqués, disposés comme les écailles d'un poisson ou les tuiles d'un toit.

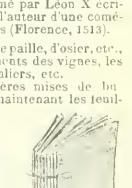

Accolure.

ACCOMMODABLE adj. Qui peut s'accommoder, s'arranger : *La mauvaise foi rend les querelles peu* ACCOMMODABLES.

ACCOMMODAGE n. m. Apprêt des viandes : *Un bon* ACCOMMODAGE *relève une viande médiocre*. ‖ Façon donnée par le coiffeur aux cheveux : *L'*ACCOMMODAGE *d'une perruque*. (Ce sens est vieux.)

ACCOMMODANT, ANTE adj. Conciliant, complaisant, sociable, facile et coulant en affaires. Se dit des personnes et des choses : *Personne, d'un commerce* ACCOMMODANT. *Les marchands doivent être* ACCOMMODANTS.

— Substantiv. :

. . . . . Ne soyons pas si difficiles :
Les plus *accommodants*, ce sont les plus habiles.
LA FONTAINE.

ACCOMMODATEUR adj. Qui sert à l'accommodation : *Muscle* ACCOMMODATEUR. Syn. de MUSCLE CILIAIRE OU ANNEAU CILIAIRE. V. CILIAIRE.

ACCOMMODATION (*sii*) n. f. Action d'accommoder ou de s'accommoder. ‖ Conciliation d'un texte avec un autre.

— Oculist. Modification de l'œil qui permet de voir distinctement les objets situés à des distances différentes.

— Philos. et théol. On se sert souvent, en philosophie et en théologie, du mot *accommodation* pour désigner un système d'interprétation des doctrines philosophiques et religieuses, d'après lequel on suppose que les anciens philosophes et les fondateurs de religions, qui étaient souvent aussi les législateurs des peuples, s'accommodèrent constamment, dans certaines limites, aux connaissances, aux opinions, aux sentiments et aux mœurs de leur temps. Les théologiens rationalistes n'ont pas hésité à faire jouer un grand rôle à l'*accommodation* dans les lois de Moïse, dans les écrits des prophètes et même dans l'enseignement de Jésus-Christ et de ses apôtres.

— ENCYCL. Physiol. Nous *voyons nettement* un objet quand son image se forme exactement sur la rétine : il faut, pour cela, que le cristallin ait une courbure déterminée selon la distance de l'objet. Si celui-ci s'approche, il faut que le cristallin se courbe davantage pour que l'image reste nette : ces modifications constituent l'*accommodation* ; elles sont dues au *muscle ciliaire* qui entoure le cristallin : quand ce muscle se contracte, nous voyons les objets de plus en plus proches. La contraction maximum du muscle correspond à une position de l'objet dite *punctum proximum* : en deçà, nous cessons de voir nettement ; il y a donc une *distance minimum de la vision distincte*. Le relâchement absolu du muscle correspond pour l'objet à un *punctum remotum* au delà duquel tout objet paraît *flou* (*distance maximum de la vision distincte*). L'œil est dit *normal* quand il peut voir à l'infini (une étoile par exemple) sans accommodation ; il pourra, pour les distances moindres, accommoder de plus en plus, et la distance minimum est alors de 20 à 30 centimètres. Un œil *hypermétrope* est un œil à cristallin peu convexe ; il est obligé d'accommoder, même pour les objets placés très loin ; en revanche, il ne peut voir les objets placés très près qu'avec le secours de verres convexes qui ajoutent à l'accommodation. Un œil est *myope* quand le cristallin est très convexe : il ne peut voir les objets placés très loin, car il n'y a pas d'accommodation négative ; on y supplée par des verres concaves ; en revanche, la distance minimum est très faible et les myopes voient nettement à 5 ou 6 centimètres.

La *presbytie* est une paresse du muscle ciliaire, fréquente chez les personnes âgées : elle empêche toute accommodation, le cristallin reste invariable et l'on ne voit nettement qu'à une seule distance : pour voir au delà, on a recours aux verres concaves ; pour voir en deçà, aux verres convexes.

— Méd. Les médicaments dilatateurs de la pupille (*mydriatiques*) : atropine, cocaïne, duboisine, et ceux qui sont constricteurs de la pupille (*myotiques*) : ésérine, pilocarpine, affaiblissent momentanément l'accommodation.

— Pathol. *Spasme de l'accommodation*. C'est l'état de contraction du muscle ciliaire qui rend le cristallin plus convexe et ne permet de voir que les objets rapprochés. Il suffit du repos absolu de l'œil, d'un collyre mydriatique et de lunettes à verres concaves pour en avoir raison. ‖ *Paralysie de l'accommodation*. C'est l'état de paralysie du muscle ciliaire. On y remédie au moyen de l'ésérine, et d'un traitement approprié.

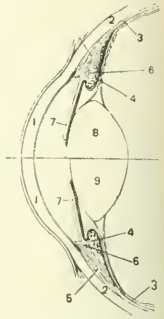

Accommodation.
A (moitié supérieure de la figure), vision des objets rapprochés ; B (moitié inférieure), vision des objets éloignés. 1. Cornée. — 2. Sclérotique. — 3. Choroïde. — 4. Procès ciliaires. — 5. Fibres longitudinales du muscle ciliaire. — 6. Fibres orbiculaires de ce muscle. — 7. Iris. — 8, 9. Cristallin (8, sa coupe dans la vision des objets rapprochés : le muscle ciliaire est contracté, le cristallin bombé. — 9, sa coupe dans la vision des objets éloignés : muscle ciliaire relâché, cristallin aplati).

ACCOMMODEMENT n. m. Réparation, restauration. (Vx.) ‖ Transaction, conciliation, arrangement à l'amiable d'un différend, d'un procès : *Entrer en* ACCOMMODEMENT. *Par voie d'*ACCOMMODEMENT. V. TRANSACTION, ARBITRAGE.

— Fig. et par ext. Moyens, expédients que l'on imagine pour concilier les esprits, terminer une affaire, apaiser des scrupules : *Il n'y a pas d'*ACCOMMODEMENTS *avec la conscience*. (J. Sim.)

— *C'est un homme d'accommodement*, Avec lequel il est facile de s'arranger, de terminer les différends.

— En T. de peint. Manière dont les draperies, les ajustements et leurs couleurs sont choisis, assortis et disposés

— PROV. **Un mauvais accommodement vaut mieux qu'un bon procès**, Il vaut mieux s'arranger à l'amiable avec la partie adverse, même en lui sacrifiant quelque chose, que d'engager un procès long et toujours coûteux.

— PROV. LITT. **Il est avec le ciel des accommodements**. Allusion à un vers célèbre du *Tartufe*, de Molière, dans la fameuse scène où Orgon, caché sous une table, apprend à connaître la profonde perversité de l'hypocrite :

ELMIRE

Mais comment consentir à ce que vous voulez
Sans offenser le ciel, dont toujours vous parlez?

TARTUFE

Je vous puis dissiper ces craintes ridicules,
Madame, et je sais l'art de l'avec les scrupules.
Le ciel défend, de vrai, certains contentements ;
Mais on trouve avec lui des accommodements.

— SYN. **Accommodement, raccommodement**. Ces deux mots expriment une réconciliation ; mais *raccommodement* marque un rapprochement entre des personnes précédemment unies, tandis que l'*accommodement* fait cesser une contestation entre des personnes quelconques.

ACCOMMODER (rad. *commode*) v. a. Rendre commode, rendre plus propre à un usage donné : ACCOMMODER *sa maison, son jardin*.

— Par ext. Ajuster, disposer : ACCOMMODER *une parure, une coiffure*. ‖ Bien servir, bien traiter, et à bon marché : *Cet aubergiste* ACCOMMODE *bien ses hôtes*. (Acad.)

— En T. de physiol. Modifier le cristallin de manière à voir nettement un objet déterminé.

— Fig. Approprier aux idées, aux préjugés, aux intérêts ; concilier deux choses contraires : *Il n'est pas toujours facile d'*ACCOMMODER *l'intérêt et le devoir*. ‖ Conformer, proportionner : *Il faut* ACCOMMODER *sa dépense à son revenu*. ‖ Arranger, disposer : *On* ACCOMMODE *l'histoire à peu près comme les viandes dans une cuisine*. (St-Réal.)

— Ironiq. Maltraiter soit en paroles, soit en actions : *Ah ! si vous aviez vu comme je l'ai* ACCOMMODÉ ! (Mol.)

— Terminer à l'amiable : *La principale mission du juge de paix est d'*ACCOMMODER *les différends*.

— Arranger, agréer, convenir : *Nous jugeons des vices et des vertus par ce qui nous choque ou nous* ACCOMMODE.

— Traiter d'une affaire avec quelqu'un d'une manière qui lui soit avantageuse : *Je vous* ACCOMMODERAI *de ma maison, si vous voulez l'acheter*. (Acad.) [Ce sens a vieilli.]

— *Accommoder ses affaires*, Les mettre en meilleur état.

— Apprêter, assaisonner : ACCOMMODER *un poisson*.

S'accommoder, v. pr. S'établir, s'installer, s'habituer, se plaire : *Ce n'est pas chose facile que de* S'ACCOMMODER *dans un pays nouveau*. ‖ S'ajuster, se parer : *Les coquettes sont longtemps à* S'ACCOMMODER.

— Par anal. et iron. Se mettre en piteux état : *Bon Dieu ! comme il* S'EST ACCOMMODÉ ! ‖ Se griser : *Quand il trouve de bon vin, il* S'ACCOMMODE *comme il faut*. (Acad.)

— Fig. Se mettre d'accord, s'arranger, terminer à l'amiable, se réconcilier :

Les frères désunis sont tous d'avis contraire :
L'un veut *s'accommoder*, l'autre n'en veut rien faire.
LA FONTAINE.

‖ Convenir, s'allier, concorder, aller avec. ‖ Se conformer, se plier, se prêter à : *Le bonheur consiste principalement à* S'ACCOMMODER *à son sort*. (Erasme.) ‖ S'arranger volontiers d'une personne ou d'une chose, la trouver à sa convenance : *L'esprit humain* S'ACCOMMODE *peu de décisions trop*

tranchantes. (Bignon.) ‖ Se servir, tirer parti de : *La pauvreté industrieuse sait* S'ACCOMMODER *de tout.* ‖ Acheter, acquérir à un prix raisonnable ; devenir riche. (Vieux.)

— Être apprêté, arrangé, assaisonné : *Les asperges* S'ACCOMMODENT *à l'huile et à la sauce blanche.*

ACCOMMODEUR, EUSE n. Celui, celle qui accommode : *Un* ACCOMMODEUR *de querelles.*

ACCOMPAGNAGE (*gn* mll.) n. m. Trame fine dont on garnit le fond d'une étoffe de soie brochée d'or, afin de dissimuler complètement ce fond.

ACCOMPAGNATEUR, TRICE (*gn* mll.) n. et adj. Mus. Celui, celle qui accompagne, avec la voix ou avec un instrument, la partie principale d'un morceau de musique : *L'*ACCOMPAGNATEUR *doit faire valoir le chant, sans le couvrir.*

— Bours. Spéculateur qui s'engage dans les mouvements de hausse ou de baisse lorsque ceux-ci se dessinent.

— ENCYCL. Mus. C'est du piano surtout, qui résume en quelque sorte tout l'orchestre, qu'on se sert pour accompagner. Il ne suffit pas au pianiste *accompagnateur* d'être absolument maître de son instrument et prêt à suivre dans ses caprices, dans ses erreurs même, l'artiste qu'il est chargé de soutenir ; il lui faut non seulement lire, mais transposer au besoin à première vue, et même, lorsque la circonstance l'exige, réduire immédiatement sous ses doigts une partition d'orchestre, ou encore improviser un accompagnement à l'aide de la basse, chiffrée ou non chiffrée, qui souvent, dans l'ancienne musique, se trouve seule écrite au-dessous de la partie principale. Aussi, les bons accompagnateurs sont rares.

ACCOMPAGNEMENT (*gn* mll.) n. m. Action d'accompagner, d'escorter. ‖ Ensemble des personnes ou des choses qui accompagnent, qui escortent : *Le succès n'est pas toujours* L'ACCOMPAGNEMENT *du mérite.* ‖ Accessoire destiné à compléter, à embellir certaines choses : *Dans bien des tableaux, les* ACCOMPAGNEMENTS *éclipsent le sujet principal.*

— Blas. Tout objet placé en dehors de l'écu et qui l'accompagne : *Les cimiers, les pavillons, les écus, les supports, sont des* ACCOMPAGNEMENTS. ‖ Pièce secondaire qui accompagne une pièce principale.

— Chirurg. *Accompagnement de la cataracte,* Matière visqueuse et blanchâtre qui entoure le centre du cristallin devenu opaque et qui reste parfois après le déplacement ou l'extraction de la cataracte.

— Mus. Action de soutenir un chant à l'aide de la voix ou d'un instrument. ‖ Parties secondaires, ordinairement exécutées par des instruments de nature différente, pour soutenir le jeu de l'instrument principal : *Sonate pour le piano, avec* ACCOMPAGNEMENT *de basse, de violon et d'alto.*

— ENCYCL. Mus. L'accompagnement peut être fait soit par les voix, soit par les instruments. Les principaux instruments qui ont servi ou qui servent à l'accompagnement sont : la *lyre,* le *luth,* la *cithare,* la *vielle,* l'*accordéon,* la *harpe,* la *guitare,* la *mandoline,* le *clavecin,* l'*harmonium,* le *piano,* l'*orgue.* L'art de l'accompagnement a suivi les évolutions de la musique. Les anciens violonistes composaient souvent des sonates ou différentes pièces de violon qui portaient un simple accompagnement de basse. Haydn a écrit des sonates de piano avec accompagnement de violon et violoncelle qui sont de véritables trios concertés ; au contraire, Viotti a écrit des trios pour deux violons et basse qui sont de véritables morceaux de violon principal, avec accompagnement des deux autres instruments.

Au point de vue théorique, la science de l'accompagnement devient en quelque sorte la science de l'harmonie. En effet, au XVIIe et au XVIIIe siècle, on publiait des morceaux de chant qui portaient non pas un accompagnement de clavecin ou de piano, mais une simple basse chiffrée que l'accompagnateur devait réaliser à première vue. De même, dans un temps où l'on ne publiait point de partitions réduites pour le piano, l'artiste accompagnateur devait réduire la partition d'orchestre placée devant lui.

Il est généralement convenu que, dans la musique dramatique, le chant est l'élément principal. L'accompagnement par l'orchestre peut être plus ou moins riche, étoffé, intéressant, mais il ne doit pas empiéter sur le domaine des voix. Le perfectionnement de la facture et l'invention de nouveaux instruments ayant étendu le domaine de l'orchestre, Gluck, Mozart, Méhul, Rossini, Meyerbeer ont élargi la participation de l'orchestre à l'ensemble général, mais en lui laissant toujours son rôle d'accompagnateur. Richard Wagner est venu apporter une théorie nouvelle : celle de la fusion absolue des voix et des instruments dans un ensemble à la fois vocal et instrumental. Souvent, même, il subordonne les voix aux instruments, et c'est l'orchestre, jadis chargé de l'accompagnement, qui règne en maître et reprend le rôle prépondérant.

ACCOMPAGNER (*gn* mll. — rad. *compagnon*) v. a. Aller avec pour protéger, escorter, faire honneur, ou simplement par politesse : *En temps de guerre, des cuirassés* ACCOMPAGNENT *les convois. Les militaires en armes donnent le bras droit aux dames qu'ils* ACCOMPAGNENT.

— Par ext. Convenir à, être assorti, se marier avec : *Il faut que les garnitures* ACCOMPAGNENT *bien les robes.* ‖ Joindre, ajouter à : ACCOMPAGNER *ses remontrances de menaces.* ‖ Être le résultat, la suite : *Les infirmités* ACCOMPAGNENT *presque toujours l'intempérance.*

— Manuf. Tramer des étoffes brochées d'or.

— Mus. Exécuter les parties d'harmonie qui soutiennent la partie principale : *Lorsque les Grecques parlaient au peuple, ils se faisaient* ACCOMPAGNER, *dit-on, par un joueur de flûte.* (Anat. France.)

Accompagné, ée (*gn* mll.) part. pass. du v. Accompagner.

— Blas. Se dit de certaines pièces honorables, comme le pal, la fasce, le chevron, le croissant, etc., quand elles ont à leurs côtés des pièces secondaires en séantes positions, c'est-à-dire perpendiculairement. ‖ Se dit aussi des animaux, des plantes, etc., qui ont des meubles en séantes positions au-dessus, au-dessous ou aux côtés.

— Vénerie. Se dit du cerf qui, sur ses fins, se mêle à une harde d'autres cerfs pour donner le change aux chiens.

Croissant accompagné d'étoiles 2 et 1.

S'accompagner, v. pr. Prendre, mener avec soi; être accompagné DE OU PAR. ‖ Être suivi, avoir pour conséquence : *L'administration des substances anesthésiques* S'ACCOMPAGNE *toujours* DE *quelques dangers.*

— Mus. Chanter, en se faisant soi-même son accompagnement à l'aide d'un instrument. ‖ Être accompagné : *Le banza est un instrument dont la danse du nègre* S'ACCOMPAGNE. (Rog. de Beauv.)

— Vénerie. V. ACCOMPAGNÉ.

— SYN. **Accompagner, escorter, suivre.** On *accompagne* pour toutes sortes de motifs. On *escorte* pour protéger ou pour surveiller. On *suit* un chef ou un maître.

ACCOMPAGNERESSE (*gn* mll.) n. f. Femme qui accompagne une reine, une princesse : *Des* ACCOMPAGNERESSES *d'honneur.* (V. Hugo.)

ACCOMPLI, IE adj. Achevé, révolu, réalisé entièrement : *Vœu* ACCOMPLI. *Vingt ans* ACCOMPLIS. ‖ Parfait dans son genre : *C'est au* XIIIe *siècle que s'élèvent les monuments les plus* ACCOMPLIS *de l'architecture gothique.* (Mignet.)

— SYN. **Accompli, consommé, parfait.** *Parfait* va bien avec les noms de choses abstraites. *Accompli* s'emploie de préférence avec les personnes. *Parfait* convient mieux que *accompli* avec un nom qui désigne dans les personnes une spécialité, une qualité particulière ou unique : *Mme Mazarin était une des plus* PARFAITES *beautés de la cour ; il ne lui manquait que de l'esprit pour être* ACCOMPLIE. (Mme de La Fayette.) — *Consommé* désigne l'abondance d'une seule qualité, que l'on a acquise par un long usage.

ACCOMPLIR (du lat. *ad* augment., et *complere,* remplir), v. a. Mener à terme, achever entièrement : *Les corps célestes* ACCOMPLISSENT *leurs révolutions dans une admirable unité.* (Chateaub.) ‖ Effectuer, exécuter, réaliser : *C'est l'amour qui nous inspire les grandes choses et qui nous empêche de les* ACCOMPLIR. (A. Dumas fils.) ‖ Suivre, pratiquer : *Il y a impossibilité de garder ses droits sans* ACCOMPLIR *ses devoirs.* (Ch. Bailly.).

— Teint. *Accomplir la cuve,* Ajouter à un bain d'indigo une décoction de garance dans de l'eau de son, afin d'obtenir une couleur violette.

S'accomplir, v. pr. Être exécuté, réalisé; se produire : *Des millions d'événements* S'ACCOMPLISSENT *à la fois.* (Chateaub.)

— SYN. **Accomplir, garder, observer.** Vous *observez* la loi par votre attention à exécuter ce qu'elle prescrit. Vous la *gardez* par le soin continuel de veiller à ce qu'elle ne soit violée en aucun point. Vous l'*accomplissez* par votre exactitude à remplir tout ce qu'elle ordonne.

— SYN. **Accomplir, effectuer, exécuter, réaliser.** *Réaliser,* c'est Rendre réel, matérialiser ce qui n'existait que dans l'esprit. *Effectuer,* c'est En venir à l'effet, à l'exécution. *Accomplir,* c'est Faire qu'une chose soit, de tout point, telle exactement qu'elle avait été annoncée. *Exécuter,* c'est Faire une chose suivant un plan arrêté d'avance.

ACCOMPLISSEMENT n. m. Action d'accomplir, de suivre, de pratiquer : *Le bonheur est le prix de l'*ACCOMPLISSEMENT *de la loi.* ‖ Réalisation complète : *La vanité se réjouit de l'*ACCOMPLISSEMENT *des malheurs qu'elle a prédits.*

ACCOMPLISSEUR n. m. Celui qui accomplit.

ACCON ou **ACON** n. m. Mar. Chaland à fond plat, dont on se sert pour le chargement des navires de commerce. ‖ Esquif à fond plat servant à la pêche des huîtres et aussi des moules dans les endroits vaseux.

Accon.

ACCONAGE ou **ACONAGE** n. m. Ensemble des entreprises faites par un acconier.

ACCONIER ou **ACONIER** *nière* n. m. Patron d'une allège ou *accon.* ‖ Entrepreneur de débarquement ou d'embarquement de marchandises.

ACCOQUINER. Linguist. V. ACOQUINER.

ACCORAGE n. m. Mar. Action de placer des accores, afin de disposer, de maintenir un navire on un objet dans une disposition qu'il ne conserverait pas sans ces étais : *Quand les couples d'un bâtiment sont élevés sur la quille, on procède à leur* ACCORAGE.

— Dr. marit. Droit que payaient les navires allant à l'île Bourbon.

Accorage d'un navire.

— Charpent. Désigne un ensemble d'étais destinés à soutenir tout ou partie d'une construction.

ACCORD n. m. Paix, bonne intelligence, union d'esprit, conformité de volonté, de sentiments : *Un pays ne peut guère subsister lorsque* L'ACCORD *n'existe plus entre les citoyens.* (Marmontel.) ‖ Transaction, pacte, convention : *L'*ACCORD *entre le mensonge et la vérité se fait toujours aux dépens de la vérité même.* (Mass.) ‖ Union, alliance intime : *Il est extrêmement rare de trouver un* ACCORD *entre le talent et le caractère.* (Balz.) ‖ Proportion, harmonie des choses entre elles : *Le bonheur consiste dans l'*ACCORD *de nos besoins avec le pouvoir de les satisfaire.* (Giraud.)

— Au plur., Conventions préliminaires d'un mariage, accordailles : *Aujourd'hui les* ACCORDS, *demain ou après-demain les fiançailles.* (Alex. Dum.)

— Archéol. Chacun des gros grains qui relient les dizaines d'un chapelet. (Ce sens a vieilli.)

— Archit. Unité de composition et de style. ‖ *Accord de composition,* Exact rapport du plan avec l'élévation, de la décoration extérieure avec les dispositions intérieures. ‖ *Accord de goût et de style,* Harmonie de la décoration et de la construction.

— Comm. Rapport exact entre les écritures, les livres : *Le journal et le grand livre doivent être en parfait* ACCORD.

— Gramm. Relation entre plusieurs mots se rapportant à un même objet, et qui prennent autant que possible les mêmes variations accidentelles de forme : ACCORD *de l'adjectif avec le substantif.* Accord *du verbe avec le sujet,* etc.

— Manèg. Concordance des moyens employés par le cavalier pour obtenir de l'ensemble et de l'harmonie dans les mouvements du cheval.

— Mus. Union de plusieurs sons entendus ensemble et formant harmonie : *On ne fait pas un* ACCORD *avec une seule note, ni un tableau avec une seule couleur.* (A. Houssaye.) ‖ *Tenir l'accord,* Se dit d'un instrument de musique qui reste au ton où on l'a mis.

— Par ext. Ensemble de sons mélodieux, touchants : harmonie des vers, du chant des oiseaux, etc. :

Aux *accords* d'Amphion les pierres se mouvaient.
BOILEAU.

— *D'accord.* Se dit d'un instrument dont toutes les cordes sonnantes sont montées au ton voulu : *Il a piano qui n'est pas* D'ACCORD. ‖ Mis au ton général d'une orchestration : *Violon qui n'est pas* D'ACCORD *avec le reste de l'orchestre.*

— Peint. Effet résultant de l'unité de composition et de style, de l'harmonie des couleurs, et du jeu régulier des lumières et des ombres.

— *Être d'accord,* Vivre en bonne intelligence ; avoir les mêmes volontés, les mêmes sentiments : *Les frères ne* SONT D'ACCORD *que pour tromper les honnêtes gens.* ‖ Avouer reconnaître : *J'en* SUIS D'ACCORD, *j'ai eu tort de me fâcher.* ‖ Être en harmonie, coopérer, concourir au même but :

Pour enchanter les sens, tous les arts sont *d'accord.*
C. DELAVIGNE.

— *Tomber, demeurer d'accord,* Convenir d'une chose, l'admettre, l'avouer. ‖ *Mettre d'accord,* Concilier. ‖ *Être en accord,* Être en rapport, en harmonie, en proportion.

— **D'accord,** loc. adv. et ellipt. pour J'en demeure, j'en tombe d'accord, j'en conviens :

Mes vers sont durs, *d'accord,* mais forts de choses
VOLTAIRE.

— **D'un commun accord,** loc. adv. Unanimement.

— ENCYCL. Mus. Le mot *accord* a, en musique, plusieurs significations. Tout d'abord, il représente l'association de plusieurs sons entendus simultanément, ce qui est l'essence même de ce qu'on appelle l'*harmonie.* Il y a des accords de trois, de quatre et de cinq sons, qu'on écrit soit dans leur état *naturel,* soit à l'état de *renversement.* Il y a des accords *consonants* et des accords *dissonants* : l'accord parfait majeur est un accord consonant; l'accord de septième est un accord dissonant. Il y a aussi des accords *naturels* et des accords *altérés,* etc.

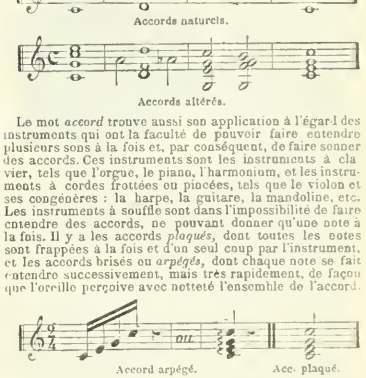

Le mot *accord* trouve aussi son application à l'égard des instruments qui ont la faculté de pouvoir faire entendre plusieurs sons à la fois et, par conséquent, de faire sonner des accords. Ces instruments sont les instruments à clavier, tels que l'orgue, le piano, l'harmonium, et les instruments à cordes frottées ou pincées, tels que le violon et ses congénères : la harpe, la guitare, la mandoline, etc. Les instruments à souffle sont dans l'impossibilité de faire entendre des accords, ne pouvant donner qu'une note à la fois. Il y a les accords *plaqués,* dont toutes les notes sont frappées à la fois et d'un seul coup par l'instrument, et les accords brisés ou *arpégés,* dont chaque note se fait entendre successivement, mais très rapidement, de façon que l'oreille perçoive avec netteté l'ensemble de l'accord.

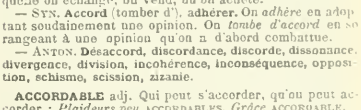

Il y a enfin l'*accord intime* de chaque instrument et, pour l'orchestre, l'*accord nécessaire* de tous les instruments entre eux. Pour obtenir le premier, il suffit de bien régler l'instrument. Quant à l'*accord* des instruments entre eux, il se règle à l'aide du *la,* qu'on demande à la clarinette ou au hautbois. Ce *la* est communiqué ensuite à tous les instruments, auxquels il sert en quelque sorte d'étalon.

— SYN. **Accord, contrat, convention, marché, pacte, traité.** *Convention* est le terme générique. L'*accord* est une Convention entre ennemis, adversaires ou rivaux. Le *contrat* est une Convention revêtue d'un caractère légal. Le *pacte* est une Convention qui doit rester en vigueur durant la vie d'un homme, d'une famille ou d'une nation. Le *traité* est une Convention survenue à la suite d'une négociation. Le *marché* est une Convention par laquelle on échange, on vend, ou on achète.

— SYN. **Accord** (tomber d'), **adhérer.** On *adhère* en adoptant soudainement une opinion. On *tombe d'accord* en se rangeant à une opinion qu'on a d'abord combattue.

— ANTON. **Désaccord, discordance, discorde, dissonance, divergence, division, incohérence, inconséquence, opposition, schisme, scission, zizanie.**

ACCORDABLE adj. Qui peut s'accorder, qu'on peut accorder : *Plaideurs peu* ACCORDABLES. *Grâce* ACCORDABLE.

— Mus. Se dit d'un instrument que l'on peut mettre d'accord : *Le violon est* ACCORDABLE *par le jeu des chevilles.*

ACCORDAGE n. m. Action d'accorder un instrument à cordes : *L'*ACCORDAGE *d'un piano.*

— *Marteau d'accordage,* Clef dont se servent les accordeurs et que l'on nomme également ACCORDOIR.

ACCORDAILLES (*ll* mll.) n. f. pl. Accords, convention préliminaires d'un mariage : *Le repas des* ACCORDAILLES.

ACCORDANT, ANTE adj. Qui s'accorde bien : *Des et sont des tons* ACCORDANTS *entre eux.* Acad. ‖ On dit plus aujourd'hui CONSONANT. V. ce mot.

— Qui est en conformité d'opinion ou de nature : *La plupart des vices sont* ACCORDANTS *entre eux.*

ACCORDE! T. de mar. Commandement adressé aux rameurs pour qu'ils rament ensemble.

— Substantiv. : *Commander l'*ACCORDE.

ACCORDÉ, ÉE n. Personne qui se met en engagement de mariage.

Accordée de village (L'), un des plus remarquables tableaux de Greuze (Salon de 1761), aujourd'hui au Musée du Louvre. Dans la chambre d'une maison de campagne, où picorent une poule et ses poussins, toute la famille est réunie. L'aînée des huit enfants, l'*accordée*, les yeux baissés, donne le bras à son fiancé, auquel la dot vient d'être remise. Le père montre avec de grands gestes l'accordée, dont la mère presse tristement la main, durant que le notaire lit le contrat. Cette toile, très étudiée, très fine, se rattache aux compositions sentimentales et mélodramatiques qui tiennent une large place dans l'œuvre de Greuze. Les écrits de Diderot et de J.-J. Rousseau eurent, on le sait, une grande influence sur l'artiste. La gravure contribua à populariser ce tableau, qui fut acheté à la vente du marquis de Marigny (1785) 16.650 livres pour le roi Louis XVI.

L'Accordée de village, d'après Greuze.

ACCORDEMENT n. m. Action d'accorder, de concilier : L'ACCORDEMENT *de deux adversaires.*

— Anc. dr. Transaction entre un seigneur et un acquéreur, au sujet du droit de lods et ventes dû par ce dernier. ‖ On donnait aussi le même nom au droit de lods et ventes lui-même, parce qu'il était généralement l'objet d'une semblable transaction.

ACCORDÉON n. m. Instrument de musique, composé de plusieurs languettes de métal qui sont mises en vibration par un soufflet : *Le son de l'*ACCORDÉON *peut être agréable, mais il est monotone.* (Bouillet.)

— ENCYCL. L'*accordéon* est une sorte de petit harmonium portatif et manuel, à un système d'anches libres et clavier vertical correspondant à des lames métalliques. Il a la forme d'une petite caisse longue à soufflet. Tandis que la main gauche de l'exécutant soutient l'instrument, la main droite fait agir la soufflerie en tirant et en poussant alternativement le soufflet, et les doigts, agissant sur un système de clefs comme sur les touches du clavier d'un harmonium, obtiennent de chacune d'elles le son désiré. L'accordéon a depuis six jusqu'à quatorze et seize clefs. Cet instrument, à la sonorité tremblotante, d'ailleurs assez désagréable à l'oreille d'un vrai musicien, a, dit-on, été inventé en 1827 par un facteur nommé C. Buffet. Cette invention, toutefois, ne peut guère être considérée que comme un perfectionnement de divers instruments du même genre et dérivés du même principe imaginés précédemment par divers constructeurs, tels que l'*aeolodeon* d'Eschenbach, l'*aeoline* de Kœnigshoven et Schlimbach, l'*aelomédicon* de Brunner, l'*aelomélodicon* de Brunck, et enfin l'*aérophone* de Christian Dietz, qui n'était lui-même guère autre chose que le *physharmonica* de Hekel. L'accordéon est un instrument de fantaisie qui ne se marie avec aucun autre, et auquel on ne saurait trouver un emploi vraiment artistique.

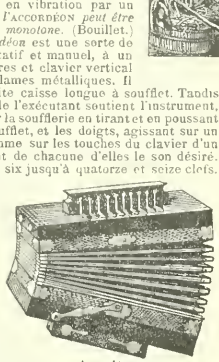
Accordéon.

ACCORDÉONISTE n. Personne qui joue de l'accordéon.

ACCORDER (du lat. *ad*, à, et *cor, cordis*, cœur ; ou bien du lat. *ad*, à, et *chorda*, corde d'instrument de musique) v. a. Mettre d'accord, remettre en bonne intelligence, en parlant des personnes : *La mission du juge de paix est d'*ACCORDER *les parties.* ‖ Concilier, mettre d'accord, en harmonie, en parlant des choses : ACCORDER *la théorie avec la pratique.* ‖ Donner, octroyer, attribuer, permettre : ACCORDER *une audience.* ACCORDER *un pardon.* ‖ Avouer, admettre, reconnaître pour vrai : *J'ai eu tort, je l'*ACCORDE.

— *Accorder une fille*, La promettre en mariage.

— *Accorder de*, Permettre de : *Les dieux ne lui* ONT *pas* ACCORDÉ *de revoir sa patrie.* (Fén.)

— *Accorder du temps.* Se dit d'un créancier qui recule l'époque à laquelle le débiteur doit s'acquitter envers lui.

— LOC. PROV. **Accorder ses flûtes**, Faire des arrangements, prendre des dispositions pour une entreprise. ‖ Se mettre d'accord avec soi-même ou avec quelqu'un.

— Gramm. Mettre certaines parties du discours en rapport les unes avec les autres. Dans ce cas, *accorder* est le plus souvent précédé du verbe *faire* : FAIRE ACCORDER *l'adjectif avec le nom.*

— Mus. Mettre d'accord la voix avec un instrument ; mettre d'accord entre elles les cordes d'un instrument ; mettre au même ton les instruments d'un orchestre. V. ACCORD.

— Peint. Mettre entre les différents objets que représente un tableau l'harmonie, l'ensemble convenable. ‖ *Accorder les tons*, Fondre les touches, ménager agréablement les lumières et les ombres.

S'accorder, v. pr. Etre d'intelligence, de connivence : *Deux scélérats ne* S'ACCORDENT *que pour faire le mal.* ‖ Etre d'un même sentiment, d'une même opinion sur un fait : *Tous les moralistes* S'ACCORDENT *pour nous recommander un sage emploi du temps.* (Ségur.) ‖ Dans ce dernier sens, en parlant des choses : *Des textes qui ne* S'ACCORDENT *pas.*

— Est parfois suivi de la prép. A et d'un inf. : *Les Frondeurs* S'ACCORDAIENT *à demander l'expulsion de Mazarin.*

— Se réconcilier, faire la paix : *Napoléon Ier et Alexandre Ier* S'ACCORDÈRENT *à Tilsit, en 1807.* ‖ Vivre en bonne intelligence, avoir les mêmes idées, les mêmes goûts : *Les époux qui* S'ACCORDENT *le mieux ne sont pas toujours ceux qui s'aiment le plus.* (L.-J. Larcher.) ‖ Convenir, s'accommoder : *La fièvre bizarre du règne végétal* S'ACCORDE *à celle des forces animées.* (Michelet.) ‖ Se concilier, s'équilibrer, aller ensemble : *La vraie gloire ne peut* S'ACCORDER *qu'avec le mérite.* (Boss.) ‖ Etre donné, octroyé : *Les dignités ne* S'ACCORDENT *pas toujours au mérite.* (D'Aguess.)

— *S'accorder avec soi-même*, Etre conséquent dans ses discours, ses opinions, sa conduite. ‖ *S'accorder sur le prix d'une chose*, En convenir après l'avoir débattu.

— LOC. PROV. **S'accorder comme chien et chat,** Vivre en mauvaise intelligence, en parlant de deux personnes.

— Gramm. Etre en rapport de genre, de nombre, de personne : *Le verbe doit toujours* S'ACCORDER *avec son sujet.*

— Mus. Etre accordé : *Les violons* S'ACCORDENT *avant de jouer.*

— SYN. **Accorder, concilier, raccommoder, réconcilier.** *Accorder* suppose l'opposition, le débat, et exprime un rapprochement complet ; il se dit surtout des personnes. *Concilier* exprime une idée de rapprochement là où régnait seulement l'incompatibilité ; il se dit mieux des choses. On *raccommode* des personnes séparées momentanément. On *réconcilie* ceux que divisent de grandes inimitiés.

— ANTON. **Brouiller, dénier, éconduire, s'opposer à, rebuter, refuser, rejeter, repoussser, résister à.**

ACCORDEUR n. m. Celui qui cherche à arranger les différends. (Ce sens a vieilli.) ‖ Celui qui fait profession d'accorder certains instruments de musique : *Beaucoup d'*ACCORDEURS *de pianos sont aveugles.*

— *Accordeur de flûtes, de vielles.* Argot. Juge de paix.

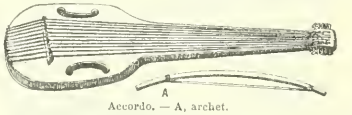
Accordo. — A, archet.

ACCORDO n. m. Instrument à cordes et à archet, de la famille des violes graves. L'*accordo*, qui avait de 12 à 15 cordes, fut très employé en Italie aux XVIIe et XVIIIe siècles, surtout dans les morceaux à plusieurs parties : de là son nom d'*accordo* (accord).

ACCORDOIR n. m. Outil de luthier, de facteur, pour accorder les pianos, les orgues, etc., et dont la forme varie suivant les instruments à accorder.

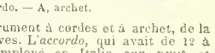
Accordoir de piano.

ACCORDS (TABOUROT, sieur DES), facétieux écrivain français né en 1547, mort en 1590. Procureur du roi au bailliage de Dijon, il est surtout connu par ses *Bigarrures* et *Touches* (1582), composées, dit-il, « pour se chatouiller soi-même et se faire rire le premier, et ensuite les autres ». Dans ces poésies ingénieuses, mais souvent licencieuses, il traite des *rébus*, des *équivoques*, des *antistrophes*, des *acrostiches*, des *vers rétrogrades* et *léonins*, etc. Il commença à se faire connaître par des sonnets. En ayant adressé un à la fille du président Bégat, signé de la devise de ses ancêtres : *A tous accords*, cette jeune personne l'appela, dans sa réponse, *Seigneur des accords*, et depuis il fit imprimer sous ce nom tous ses ouvrages.

ACCORE n. f. Mar. Pièce de bois qui sert à la fois à placer, à soutenir et à maintenir un objet quelconque dans une position déterminée. ‖ Se dit aussi du bord d'un banc, d'un récif : *Etre à l'accore* d'un de ces objets, c'est En être très près. ‖ Etançon pour étayer un vaisseau en construction ou en réparation. V. ACCORAGE.

Accordoirs d'orgue.

— Charp. On dit indifféremment ACCORE ou ÉTAI.

— Adjectivem. Se dit d'une côte fortement inclinée ou coupée à pic de manière qu'un navire peut s'en approcher à la toucher : *La mer Rouge a des côtes* ACCORES.

ACCORER (de l'angl. *ashore*, sur le bord) v. a. Appuyer, maintenir par des accores un bâtiment en construction ou en réparation. ‖ Poser des accores à une charpente pour la maintenir dans la position qu'elle doit occuper.

— Par ext. *Accorer un tonneau, une malle*, etc., L'assujettir par des liens, des coins, etc., pour l'empêcher de vaciller.

ACCORNER (du lat. *ad*, à, et *cornu*, corne) v. a. En T. de fortif., Couvrir par un ouvrage à cornes.

Accorné, ée, part. pass. du v. Accorner.

— Blas. Se dit des animaux cornus représentés avec les cornes d'un émail ou métal différent de celui du corps : *Des têtes de bœuf et de cheval d'argent* ACCORNÉES *de sable.*

Têtes de bœuf et de cheval accornées.

ACCORT, ORTE (ital. *accorto*, avisé ; de *accorgersi*, s'apercevoir) adj. Qui est d'un esprit vif, à la fois avisé et gracieux ; d'un caractère facile et enjoué. ‖ Se dit aussi des choses : *Bayard avait l'esprit* ACCORT.

ACCORTEMENT adv. Subtilement, adroitement. ‖ Gracieusement.

ACCORTESSE ou **ACCORTISE** (ital. *accortezza*) n. f. Douceur complaisante, humeur enjouée : *L'*ACCORTISE *nous fait aimer le prochain.*

ACCOSTABLE adj. Qui est facile à aborder, à approcher : *Un bâtiment, une plage* ACCOSTABLE.

— Par ext. Qui a l'abord facile, en parlant des personnes : *Les bourrus sont difficilement* ACCOSTABLES.

ACCOSTAGE n. m. Mar. Action d'accoster : *Par gros temps, les* ACCOSTAGES *sont difficiles.*

ACCOSTANT, ANTE adj. Qui aborde les gens et lie volontiers conversation : *Méfiez-vous des gens trop* ACCOSTANTS.

ACCOSTER (du lat. *ad*, à, et *costa*, côte) v. a. Aborder quelqu'un, s'en approcher pour lier conversation avec lui : ACCOSTER *un passant.*

— Blas. Côtoyer une pièce de longueur sur l'écu.

— Mar. S'approcher aussi près que possible : ACCOSTER *un navire, un quai, une terre.*

— *Accoste! Accostez!* (2e pers. du sing. et 2e pers. du pl. de l'impér. du v. Accoster). Ordre à un canot de se rendre à bord ou à terre.

Accosté, ée part. pass. du v. Accoster.

— Blas. Se dit d'une pièce principale posée en pal, en bande ou en barre quand elle en a d'autres à ses côtés. *Accosté* n'est jamais l'attribut d'une pièce ronde comme un besant, un anneau, etc. Les pièces accostées doivent être placées dans le sens de la pièce principale ; dans le cas contraire, elles sont dites *accompagnées. Côtoyé* n'est pas absolument synonyme d'*accosté*, car il s'applique surtout aux pièces de longueur, comme pals et bandes, quand elles sont accompagnées de menues pièces en nombre.

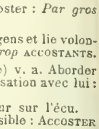
Pal accosté d'une fleur de lis et d'une molette.

S'accoster, v. pr. S'aborder, s'approcher mutuellement : *A l'étranger, les compatriotes* S'ACCOSTENT *avec plaisir.*

— Par ext. Etre joint, être accompagné, en parlant des choses : *L'archivolte byzantine si austère, l'archivolte néo-romaine, si élégante,* S'ACCOSTENT *et s'accouplent.* (V. Hugo.)

— Avec la prép. DE. S'approcher, prendre pour compagnon, hanter, fréquenter habituellement : *Je ne sais* DE *quelles gens* VOUS VOUS ACCOSTEZ. (Acad.) [Vieux.]

— SYN. **Accoster, aborder, joindre.** V. ABORDER.

ACCOT (*ko*) n. m. Hortic. Adossement de fumier autour d'une couche, pour empêcher le froid d'y pénétrer.

— Archéol. Pièce de bois posée horizontalement dans un clocher pour supporter la cloche, et reliée à la construction par deux tourillons.

— n. m. pl. Céram. Fragments de terre réfractaire hors service dont on garnit les intervalles entre les piles de pièces céramiques et les vides entre ces piles et les parois du four. On assure ainsi la bonne répartition de la chaleur, et l'on rend tout l'enfournement ou encastrage solidaire. Les pièces résistent mieux à l'action du feu.

ACCOTAR n. m. Espèce de clef ou de coin que l'on enfonce entre les varangues d'un bâtiment pour les fermer et les rattacher les unes aux autres.

ACCOTEMENT n. m. Ponts et chauss. Espace compris entre la chaussée pavée et le fossé, entre le ruisseau et la maison. ‖ On dit aussi ACCOLEMENT.

— Chem. de fer. Espace entre les faces extérieures des rails extrêmes et le bord le plus proche d'un chemin longeant la voie ferrée.

— Horlog. Frottement vicieux d'une pièce contre une autre, par exemple d'une roue et d'un pignon.

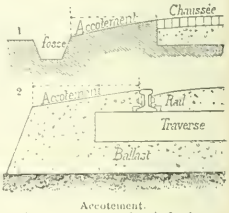

Accotement.
1, rue ou route. — 2, voie ferrée.

ACCOTE-POT n. m. Sorte de trépied qu'on met sous un pot pour l'empêcher de tomber. ‖ Pl. *Des* ACCOTE-POTS.

— Les *accote-pots* étaient surtout en forme d'anneaux ou de demi-cercles soutenus par des petits pieds, le plus souvent au nombre de trois ; quelques-uns sont de jolis travaux de dinanderie, coulés en bronze, ciselés avec soin ; on en connaît de beaux exemples du XVIe siècle. Certains étaient à plusieurs cercles, de manière à pouvoir supporter deux ou trois pots.

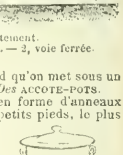
Accote-pot.

ACCOTER (du lat. *ad*, à, et *costa*, côte, côté) v. a. Appuyer de côté, soutenir à l'aide d'une cale : ACCOTER *un tonneau.*

— Agric. Adosser du fumier tout autour d'une couche qui vient d'être semée ou plantée.

— Blas. V. ACCOSTER.

— Maçonn. Action d'étayer un mur nouvellement construit pour l'empêcher de se déverser.

— v. n. Mar. S'incliner, se renverser sur le côté. (Se dit d'un navire que la force du vent couche sur le côté.)

S'accoter, v. pr. S'appuyer de côté : S'ACCOTER *sur une chaise.* ‖ Se dit de pièces d'horlogerie qui frottent les unes contre les autres.

— SYN. **Accoter, appuyer.**

ACCOTOIR n. m. Ce qui sert à s'appuyer de côté : *Les* ACCOTOIRS *d'un fauteuil, d'un carrosse, d'un confessionnal.*

— Archéol. Ce mot, très ancien, signifiait Appui ou support, en général ; dès le XVIe siècle, il est employé dans l'acception de Bras de banc ou de fauteuil. L'*accotoir* est généralement supporté par une console. On appelle *tête* la partie qui fait saillie en avant ; celle destinée à reposer les bras, souvent rembourrée, se nomme la *manchette.*

— Mar. Étançon servant à étayer les navires en construction ou en réparation. Syn. de ACCORE.

— Techn. Planche servant d'égouttoir dans les fabriques de papier. Berge d'un cours d'eau revêtue de maçonnerie à face inclinée jointant un pont.

ACCOUARDIR (rad. *couard*) v. a. Rendre couard : *La mollesse* ACCOUARDIT.

Accouardi, ie part. pass. du v. Accouardir.

— Vénér. Se dit d'un chien qui, blessé par un loup ou un sanglier, n'ose plus dans la suite attaquer ces fauves.

S'accouardir, v. pr. Devenir couard.

ACCOUCHÉE n. f. Femme qui vient d'accoucher.

— Loc. PROV. **Elle est parée comme une accouchée.** Elle est soigneusement parée. Allusion à la coquetterie que l'on met à parer la chambre, le lit, etc., d'une femme nouvellement accouchée. || Cagnotte de l'accouchée. Conversation futile, appelée ainsi à cause des frivolités qui se disent dans la visite aux femmes nouvellement accouchées.

ACCOUCHEMENT n. m. Enfantement, action de mettre au monde : ACCOUCHEMENT *facile*. ACCOUCHEMENT *laborieux*.

— Action d'aider une femme à accoucher : *Les Égyptiens, croit-on, étudièrent les premiers l'art des* ACCOUCHEMENTS.

— Fig. Travail, acte qui demande un grand effort. Se dit en parlant des productions de l'esprit.

— ENCYCL. Méd. Il est incontestablement établi qu'à toutes les époques de l'histoire, des personnes spéciales, des femmes presque toujours, ont été chargées de surveiller et de faciliter l'*accouchement*. L'existence des sages-femmes chez les Hébreux et chez les Égyptiens est établie par de nombreux passages de la Bible. Un des plus curieux est celui où il est fait mention de la chaise sur laquelle les sages-femmes d'Égypte accouchaient les femmes des Hébreux (cette circonstance remarquable est omise dans la traduction de saint Jérôme). Les Grecs et les Romains avaient aussi des sages-femmes ; ils avaient confié, d'ailleurs, à des déesses, à Lucine, entre autres, le soin d'aider les femmes dans les accouchements laborieux. Dès cette époque, Hippocrate avait déjà tenté un classement plus ou moins rationnel des accouchements et ne reconnaissait comme naturelle que la présentation par la tête. Les Romains constatèrent le fait de la présentation des pieds ; ils donnèrent le nom d'*Agrippa* aux produits de cette parturition anormale. Ils pratiquaient l'opération césarienne, mais sur la femme morte seulement. V. CÉSARIEN.

Il faut arriver à Guillemeau et à Ambroise Paré pour pouvoir signaler une importante découverte, la *version*. (V. ce mot.) L'emploi du forceps, inventé par Pierre Chamberlen, perfectionné par Levret, puis par Tarnier, fit faire ensuite à l'obstétrique un autre pas décisif. La symphyséotomie, opération due à Sigaud (1777), et remise en honneur par les travaux de Morisani, de Pinard et de Varnier, donne de beaux succès, grâce à l'antisepsie. Signalons encore le céphalotribe de A. Baudelocque, remplacé aujourd'hui par le basiotribe de Tarnier, le préhenseur-levier-mensurateur de L.-H. Farabeuf, l'ischio-pubiotomie ou opération de Farabeuf.

De l'accouchement. L'accouchement a lieu en général vers le deux cent soixante-dixième jour de la grossesse ; quand il se fait vers le deux cent soixantième, il est *précoce* ; vers le deux cent quatre-vingtième, il est dit *retardé* ; s'il s'opère entre le cent quatre-vingtième et le deux cent soixantième jour, il est dit *prématuré*. L'accouchement est *spontané* ou *naturel*, quand il n'exige pas l'intervention d'un accoucheur ; dans le cas contraire, il est *artificiel*. On le dit *mixte*, quand il est seulement terminé par un aide, sage-femme ou médecin.

Huit jours environ avant l'accouchement, l'enfant est *tombé*, comme on dit vulgairement. L'effet naturel de cet affaissement procure à la femme un réel bien-être : la respiration redevient libre ; la digestion est plus facile ; la constipation cesse ou diminue ; les envies d'uriner sont plus faciles à satisfaire. L'accouchement est dû aux contractions de l'utérus et aux efforts de l'accouchée qui constituent le *travail*. Le début s'annonce par des *douleurs* qui arrivent à des intervalles assez éloignés et sont appelées *mouches* ; ensuite viennent les *grandes douleurs* ou *douleurs conquassantes*, qui se font sentir dans les reins, le ventre, et tout le périnée. Les contractions utérines sont aidées par les contractions des parois abdominales, qui sont sous la dépendance de la volonté de la femme. Sous ces efforts, le col utérin s'efface, puis se dilate ; ce moment est marqué par un écoulement de glaires sanguinolentes. La rupture de la poche des eaux survient ; elle est suivie de l'expulsion du fœtus. La délivrance, qui comprend le décollement, puis l'expulsion du placenta, termine l'accouchement. V. DÉLIVRANCE.

La durée de l'accouchement est variable : en moyenne de dix à vingt heures chez les primipares, elle n'est ordinairement que de six à huit heures chez les multipares quelquefois moins encore.

La présentation tire son nom de l'extrémité fœtale qui descend la première dans l'excavation du bassin ; ce peut être la tête (présentation céphalique), le siège (présentation pelvienne), ou le tronc. La présentation céphalique peut se faire soit par le sommet, soit par la face ; celle du sommet est de beaucoup la plus fréquente, environ quatre-vingt-quinze fois sur cent accouchements. C'est également la présentation la plus favorable.

Soins à l'accouchée. On doit choisir autant que possible une pièce vaste et bien aérée dans laquelle on installe, le plus généralement, un lit de sangle distinct, si cela se peut, de celui où la femme passera ses suites de couches. Sur ce lit on place un matelas un peu dur recouvert d'une toile imperméable, maintenue à chaque angle par une épingle de nourrice ; si l'accouchée ne doit pas changer de lit, on la recouvre d'un drap propre qui restera en place pendant huit ou dix jours après l'accouchement. Dans tous les cas, à la hauteur du siège de la femme, on place un autre drap plié en deux (alèze) qui sert à l'envelopper après l'accouchement. Par-dessus ce drap, on en dispose un autre plié en quatre et qui contient une toile imperméable ou du papier goudronné ; on le fixe au moyen d'épingles de nourrice. Il suffira d'enlever ce dernier drap en le roulant, quand la délivrance sera faite, pour que l'accouchée repose sur du linge propre.

La femme en couches ne doit prendre que des aliments de digestion facile, du bouillon ou du vin chaud. Il faut avoir soin de vider l'intestin avec un lavement, et la vessie, si c'est nécessaire.

Après l'accouchement, il faut veiller aux soins de propreté, laisser reposer l'accouchée, qui doit se tenir horizontalement pendant les huit premiers jours qui suivent. La conduite est la même dans les grossesses gémellaires : on attend l'expulsion du second enfant ; on ne la hâte que si le fœtus souffre. Pour ce qui concerne les accouchements pathologiques, voir DYSTOCIE, FORCEPS, VERSION.

Soins à l'enfant. Quand il est expulsé, on s'assure qu'il n'existe pas un second fœtus ; on attend quelques instants que les pulsations du cordon aient cessé, et on procède à sa ligature. L'enfant est enveloppé dans un linge chaud, s'il respire bien et s'il crie.

Accouchement prématuré artificiel. Cet accouchement se pratique dans des cas exceptionnels. Ses principales indications sont : le bassin rétréci ayant moins de sept centimètres de diamètre antéro-postérieur, les vomissements incoercibles, les hémorragies graves, l'éclampsie, l'anémie grave des femmes enceintes. *Le fœtus doit toujours être vivant*, et il s'agit de sauver la vie de la mère. On provoque le travail au moyen de ballons dilatateurs du col, de l'écarteur utérin de Tarnier, etc. Les médicaments abortifs, dangereux et infidèles, ne sont pas usités.

— Dr. Lorsqu'un enfant naît d'un père mort, inconnu, absent ou aliéné, la charge de déclarer la naissance incombe à toute personne qui a participé ou assisté à l'accouchement : médecin ou chirurgien, sage-femme, officier de santé, etc. Si la mère a accouché hors de son domicile, la déclaration incombe à la personne chez laquelle a eu lieu l'accouchement. (C. civ., art. 56.)

— *Médecine légale*. L'*accouchement* peut être simulé, dans l'intention d'une supposition de part, ou dissimulé pour des motifs se rattachant à l'honneur. Il n'y a aucun signe qui à lui seul permette d'affirmer qu'une femme a, ou n'a pas accouché ; mais il en existe plusieurs qui, réunis, constituent une probabilité voisine de la certitude. En général, les parois du bas-ventre, chez les accouchées, sont marquées de rides plus ou moins profondes, ou vergetures, colorées de bleu dans les premiers jours, de blanc plus tard. Ces taches blanches affectent la forme de cicatrices, qui subsistent, mais elles peuvent avoir une origine différente. Les muscles droits, dans les premiers temps qui suivent l'*accouchement*, sont très sensiblement écartés dans la direction de la ligne blanche. L'utérus, tombé vers le bassin pendant le travail, ne se relève que progressivement ; mais ce signe disparaît après quelques jours. L'état des organes génitaux peut indiquer un *accouchement* récent. Enfin, la sécrétion du lait est un indice ; mais elle se supprime après quelques jours et peut, d'autre part, dans des cas tout à fait exceptionnels, se produire en dehors de toute grossesse.

— SYN. **Accouchement, enfantement.** *Accouchement*, terme médical, indique tout ce qui précède et suit immédiatement l'enfantement. *Enfantement*, terme général, n'indique que l'action de mettre l'enfant au monde.

ACCOUCHER (rad. *coucher* ; signifiait autrefois Se mettre au lit en général) v. n. Mettre au monde un ou plusieurs enfants : *Ce fut à Jaffa que la reine, femme de saint Louis,* ACCOUCHA *d'une fille nommée Blanche*. (Chateaub.)

— Fig. Produire avec effort une idée, un ouvrage d'esprit ; trouver difficilement une réponse, une repartie :

J'accouchai lentement d'un poème effroyable.
A. DE MUSSET.

|| Fam. S'expliquer, dire une chose qu'on ne voulait ou qu'on n'osait pas dire : *Parlez,* ACCOUCHEZ *enfin !...*

— v. a. Aider une femme à accoucher : *Mlle de La Vallière est la première femme qu'*ACCOUCHA *un médecin.*

— Fig. Aider au travail du cerveau : *Le secret de l'art pédagogique est d'*ACCOUCHER *l'esprit de l'enfant.* (Vacherot.)

S'accoucher, v. pr. Opérer son propre accouchement, sans l'aide de personne.

— ALLUS. LITTÉR. **La montagne qui accouche.** Allusion à une fable où La Fontaine établit un contraste plaisant entre des annonces pompeuses et un résultat ridicule.

— SYN. **Accoucher, enfanter, engendrer.** *Engendrer* désigne plutôt une procréation. V. ACCOUCHEMENT.

ACCOUCHEUR, EUSE n. Personne dont la profession est de faire des accouchements, d'aider les femmes à accoucher ; au lieu d'*accoucheuse*, on dit plutôt SAGE-FEMME.

— Fig. Celui qui aide au travail de l'intelligence : *Platon, disciple de Socrate,* ACCOUCHEUR *industrieux des intelligences.* (V. Cousin.) || Dans ce sens, il se dit aussi avec un nom de chose pour sujet : *Comme Socrate, le protestantisme a été un* ACCOUCHEUR *d'esprits.* (Chateaub.)

— Adjectif. *Crapaud accoucheur*, Nom vulgaire de l'alyte, genre de batraciens, voisin des crapauds. V. ALYTÈS.

— ENCYCL. En France, jusqu'au XVIIe siècle, l'art d'accoucher fut exercé par des femmes. Mais, sous le règne de Louis XIV, l'habile chirurgien Julien Clément fut appelé pour les couches de Mlle de La Vallière (1663 ; les dames de la cour imitèrent la maîtresse du roi, furent imitées à leur tour, et l'on inventa le nom d'*accoucheur*.

ACCOUDEMENT n. m. Action de s'appuyer sur le coude. || Rapprochement des soldats de l'infanterie dans le rang, de manière à se sentir légèrement les coudes.

ACCOUDER (S') [rad. *coude*] v. pr. S'appuyer du coude, sur le coude. || Se placer coude à coude, en parlant des fantassins dans le rang.

ACCOUDOIR n. m. Appui pour le coude ; ce qui est fait pour qu'on s'y accoude : L'ACCOUDOIR *d'un prie-Dieu*.

— Archit. Balustrade ou mur à hauteur d'appui, qu'on pratique devant une croisée ou sur l'extrémité d'un mur de terrasse : L'ACCOUDOIR *s'appelle encore* APPUI, ALLÈGE.

— Fam. : *Allez chercher plus loin des* ACCOUDOIRS. Se dit à une personne qui s'appuie sur une autre et l'incommode.

Accoudoir.

ACCOUER (rad. *queue*) v. a. Attacher des chevaux à la queue l'un de l'autre, de manière qu'ils marchent à la file.

— Vénér. *Accouer le cerf*, C'était jadis s'approcher afin de le percer du couteau ou de lui couper le jarret. Aujourd'hui, on *sert* l'animal avec une carabine, on ne l'*accoue* plus.

ACCOULINS (rad. *couler*) n. m. pl. Alluvions, terres de toute nature précipitées des montagnes dans les vallées par les fontes de neige. || Atterrissements de rivière, servant à la fabrication de la brique. || Méthode pour dessécher les marais et les étangs, en y conduisant des eaux chargées de terre.

ACCOUPLAGE n. m. Se dit parfois pour ACCOUPLEMENT.

ACCOUPLE n. f. Lien dont on se sert pour accoupler les chiens de chasse.

— Par ext. Lien servant à accoupler différents objets.

ACCOUPLEMENT n. m. Action d'accoupler, de réunir deux à deux des animaux destinés à travailler ensemble : *Dans* l'ACCOUPLEMENT *des bœufs, des chevaux, il faut avoir soin qu'ils soient de la même taille et de la même force.*

— Par ext. Réunion, enchaînement de deux hommes dans certaines circonstances : ACCOUPLEMENT *de forçats*.

— Fig. Réunion, rapprochement de deux choses, de deux mots, de deux idées, etc. : *« Paresse » et « succès » sont deux mots dont* l'ACCOUPLEMENT *est un contresens.*

— Arts et mét. Arrangement de choses disposées deux à deux, comme roues, colonnes, têtes, etc. : *La colonnade du Louvre offre un modèle d'*ACCOUPLEMENTS. V. ACCOUPLER.

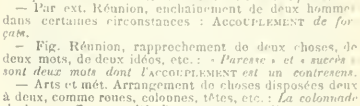

1. Accouplement des éléments en quantité.
Z, pôle zinc ou négatif ; C, pôle cuivre ou positif.)

2. Accouplement des éléments en tension.

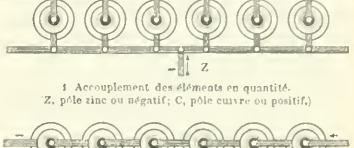

Vue perspective des éléments accouplés en tension.

— Electr. Expression par laquelle on désigne l'action de réunir les uns aux autres deux ou plusieurs générateurs d'électricité : éléments de pile, accumulateurs, machines électriques.

— Physiol. Rapprochement, union des animaux mâle et femelle pour l'acte de la géoération : *Le mulet vient de l'*ACCOUPLEMENT *de l'âne et de la jument.*

3. Accouplement des éléments en quantité et en tension.

— ENCYCL. Electr. *Accouplement des piles*. Les piles, et en général les générateurs d'électricité, peuvent être assemblés, associés, groupés ou montés : 1° *en quantité*, ou *surface* (fig. 1) ; 2° *en série* ou *en tension* (fig. 2 ; 3° à la fois en quantité et en tension (fig. 3).

Dans le premier cas, on réunit d'une part toutes les électrodes positives ; d'autre part, toutes les électrodes négatives : les *n* éléments font l'effet d'un seul ayant une surface *n* fois plus grande, c'est-à-dire une résistance intérieure *n* fois plus petite. Dans le second cas, on réunit l'électrode négative de chaque élément à l'électrode positive du suivant, et ainsi de suite : la force électromotrice de l'ensemble est *n* fois celle d'un seul, mais la résistance intérieure est aussi multipliée par *n*. Dans le troisième cas, on forme plusieurs groupes d'éléments que l'on réunit en tension, et on assemble ces groupes en quantité.

La valeur de la résistance extérieure décidera du mode d'accouplement à employer : suivant que cette résistance extérieure est supérieure, égale ou inférieure à celle d'un élément, l'accouplement en tension fournira un courant d'intensité supérieure, égale ou inférieure à celle du courant fourni par l'accouplement en quantité.

— *Accouplement des machines*. En raison de sa vitesse de rotation et des conditions mécaniques dans lesquelles elle est construite, une machine à courant continu se présente comme une pile de force électromotrice donnée et de résistance intérieure donnée : l'accouplement de machines semblables se fera suivant les mêmes règles que l'accouplement des piles. Lorsqu'il s'agit de réunir en quantité plusieurs dynamos, il faut que la différence de potentiel aux bornes des machines soit sensiblement inférieure à leur force électromotrice normale ; sans quoi, il pourrait arriver qu'une des machines se mît à absorber l'énergie fournie par la machine voisine. Le meilleur moyen d'éviter cet inconvénient consiste à réunir par un fil les balais auxquels aboutissent les extrémités des bobines inductrices, de manière que les inducteurs soient traversés par des courants de même sens. Le montage en série des dynamos n'occasionne aucune difficulté. Quant aux machines à courants alternatifs, on peut les grouper comme les précédentes, mais à une condition, c'est que toutes les phases des diverses machines coïncident. Ce résultat ne peut être obtenu pratiquement qu'en calant toutes les machines sur un même axe.

ACCOUPLER (rad. *couple*) v. a. Attacher deux à deux ; mettre deux animaux sous le même joug : ACCOUPLER *des chiens*. ACCOUPLER *des bœufs*. || Se dit quelquefois des forçats, des criminels, etc., qu'on attache deux par deux.

— Par ext. Joindre, attacher ensemble deux ou plusieurs choses : ACCOUPLER *le linge, des bateaux.*

— Fig. Réunir, rapprocher deux choses, deux mots, deux idées, etc. : ACCOUPLER *deux idées disparates.*

— Archit. *Accouplée des colonnes.* Les disposer deux à deux sur un même stylobate.

— Jeu. Au trictrac, *Accoupler ses dames,* Les disposer deux à deux sur les flèches du jeu.

— Physiol. Apparier le mâle et la femelle, en vue de la reproduction : *On* ACCOUPLE *les chardonnerets et les serins.*

Accouplé, ée part. pass. du v. Accoupler. Archit. *Colonnes accouplées.* Placées deux à deux, très près l'une de l'autre, quelquefois couronnées par le même tailloir, exhaussées sur la même plinthe, mais ayant des bases et des chapiteaux différents.

— Bot. Qui est disposé par couple : *Feuilles* ACCOUPLÉES.

Colonnes accouplées.

— Sculpt. *Têtes accouplées,* Adossées sur le même buste ou sur le même socle, comme le Mercure et la Minerve au musée Capitolin ; Sérapis et Jupiter Ammon, Bacchus et Ammon, Mercure et Hercule, au musée du Vatican. Beaucoup de médailles représentent des *têtes accouplées.*

S'accoupler, v. pr. Se mettre, être mis deux à deux : *Des strophes, des colonnes qui* S'ACCOUPLENT.

— Physiol. En parlant des animaux. Se réunir par couples de sexe différent, se rapprocher pour l'acte de la génération : *Les grenouilles* S'ACCOUPLENT *encore après qu'on leur a coupé la tête.* (Maquel.)

— Fig. Se mêler, s'unir : *Le siècle de Louis XV est une orgie de taverne où la démence* S'ACCOUPLE *au vice.* (V. Hugo.)

ACCOURCIE. Archit. V. ACCOURSE.

ACCOURCIR (rad. *court*) v. a. Rendre plus court, retrancher de la longueur : ACCOURCIR *une robe, un bâton,* etc.

— Par anal. Abréger : ACCOURCIR *une scène, un discours.*

— Rendre brève, en parlant d'une syllabe.

— Chass. *Accourcir le trait,* Le plier pour retenir le limier de plus près.

— Manèg. *Accourcir la bride,* Tirer les rênes par le bouton avec la main droite, en les faisant couler dans la main gauche.

S'accourcir, v. pr. Devenir plus court : *La flanelle* S'ACCOURCIT *au lavage.*

— SYN. **Accourcir, abréger, raccourcir.** V. ABRÉGER.

— ANTON. **Allonger, prolonger, rallonger. — Paraphraser.**

ACCOURCISSEMENT n. m. Diminution d'étendue ou de durée : *En août,* L'ACCOURCISSEMENT *des jours est sensible.*

ACCOURIR v. n. (lat. *accurrere,* même sens ; formé de *ad,* vers, et *currere,* courir. — *J'accours, tu accours, il accourt, nous accourons, vous accourez, ils accourent. J'accourais, nous accourions. J'accourus, nous accourûmes. J'accourrai, nous accourrons. J'accourrais, nous accourrions. Accours, accourons, accourez. Que j'accoure, que nous accourions. Que j'accourusse, que nous accourussions. Accourant, accouru, ue).* Venir promptement en un lieu ou vers quelqu'un : *Un peu d'or fait* ACCOURIR *la multitude. Dans la vieillesse, les infirmités* ACCOURENT.

ACCOURRES (rad. *accourir*) n. f. pl. Plaines ou landes situées entre deux bois, et dans lesquelles on place les chiens qui doivent coiffer l'animal au débucher.

ACCOURSE (rad. *course*) n. f. Archit. Galerie extérieure par laquelle on communique dans les appartements.

— Mar. Nom de trois passages ménagés à fond de cale dans la longueur d'un navire, un au milieu, et un sur chaque côté. ‖ SYN. ACCOURCIE, et mieux COURSIE ou COURSIVE.

ACCOUS, ch.-lieu de canton (B.-Pyrén.), arrond. et à 28 kilom. d'Oloron, sur la Berthe, affl. de dr. du gave d'Aspe ; 1.280 hab. Eaux minérales.

ACCOUSINER (rad. *cousin*) v. a. Fam. Traiter de cousin, de parent, d'allié.

S'accousiner, v. pr. Se traiter de cousin, etc.

ACCOUTREMENT n. m. Le vêtement considéré dans son ensemble : *Les nègres aiment les* ACCOUTREMENTS *voyants.*

— SYN. **Accoutrement, habillement, habit, vêtement.** Le *vêtement* se dit de ce qui a pour destination de couvrir le corps. L'*habit* désigne le vêtement quant à sa forme et à son apparence. L'*habillement* désigne la manière de s'habiller qui est propre à une personne. L'*accoutrement* est un habillement singulier, bizarre, ridicule.

ACCOUTRER (du bas lat. *accosturare,* rapiécer par des coutures) v. a. Parer, orner, habiller, mais sans goût et d'une manière ridicule : *Pitre comiquement* ACCOUTRÉ.

— Chez le tireur d'or, Serrer le trou de la filière ; le polir.

— Fig. et fam. Maltraiter quelqu'un, de fait ou en paroles ; en dire beaucoup de mal : *La critique* ACCOUTRE *parfois de toutes pièces des œuvres excellentes.*

— Arranger, disposer : *Scarron* ACCOUTRA *l'Enéide d'une façon burlesque.*

S'accoutrer, v. pr. S'habiller, se parer d'une façon grotesque.

— SYN. **Accoutrer, affubler.** *Accoutrer* désigne une sorte de recherche bizarre et de mauvais goût dans la manière dont on s'est habillé. *Affubler* marque simplement qu'on s'est vêtu sans soin et à la hâte.

ACCOUTREUR, EUSE n. Ouvrier tireur d'or, qui resserre, arrondit et polit le trou de la filière par où passe le trait.

ACCOUTUMANCE n. f. Action de s'habituer, résultat de cette action : *Les répugnances diminuent par l'*ACCOUTUMANCE. (Nicole.)

— SYN. **Accoutumance, coutume, habitude, us, usage.** En obéissant à l'*habitude,* on cède à une impulsion naturelle. La *coutume* est une manière d'agir très générale, qu'on trouve partout. L'*usage* est quelque chose de plus restreint. L'*accoutumance* est l'action de se familiariser avec une chose. *Us* ne se dit que familièrement, et ce mot est presque toujours joint au mot *coutumes.*

ACCOUTUMER (rad. *coutume*) v. a. Faire prendre une habitude, habituer : *La solitude* ACCOUTUME *à la réflexion.*

Accoutumé, ée part. pass. du v. Accoutumer.

— *Avoir accoutumé,* Avoir coutume : *Richelieu n'*AVAIT *pas* ACCOUTUMÉ *de trouver de la résistance.* (Péliss.)

— A l'accoutumée, loc. adv. A l'ordinaire, comme on a coutume de faire : *Il en a usé à* L'ACCOUTUMÉE. (Acad.)

S'accoutumer, v. pr. S'habituer, prendre l'habitude : *On* S'ACCOUTUME *à regarder comme des nécessités de la vie des choses superflues.* (Fén.) ‖ Se construit quelquefois, mais rarement, avec la prép. *de* : S'ACCOUTUMER DE *donner.* (Le plus souvent on dit *s'accoutumer à, s'accoutumer avec.*)

— ANTON. **Désaccoutumer, déshabituer.**

ACCOUVER (rad. *couver*) v. a. Préparer un nid avec des œufs, pour qu'un oiseau couve : ACCOUVER *une poule.*

— Neutralem. Couver : *Poule qui* ACCOUVE.

S'accouver, v. pr. Commencer à couver en parlant des oiseaux : *Poules qui* S'ACCOUVENT.

ACCRA ou **AKRA,** ville de Guinée (Afrique), cap. du petit roy. de ce nom, sur la côte d'Or ; 10.000 hab. (le roy., environ 40.000). Tous les comptoirs européens de ce territoire appartiennent aux Anglais.

ACCRÉDITATION (*si*) n. f. Action d'accréditer auprès d'un gouvernement étranger un délégué diplomatique, nonce, ambassadeur, résident, etc. ‖ Action de donner du crédit, une bonne réputation commerciale : *L'exactitude dans les payements contribue beaucoup à l'*ACCRÉDITATION *d'une maison de commerce.* ‖ Le mot *crédit* est plus usité.

ACCRÉDITER (rad. *crédit*) v. a. Mettre en crédit, en bonne réputation, inspirer la confiance : *L'exactitude à payer est ce qui* ACCRÉDITE *le plus les commerçants.* (Acad.) ‖ Donner de l'autorité, rendre vraisemblable : *Rien n'*ACCRÉDITE *plus les faux bruits que le silence.* (B. Const.)

— Comm. *Accréditer un commissionnaire, un voyageur.* Leur ouvrir un crédit dans une maison de banque ou auprès d'un correspondant.

— Dr. intern. Donner des lettres de créance : *Le chef de l'État seul peut* ACCRÉDITER *un ambassadeur.*

S'accréditer, v. pr. Obtenir du crédit, de l'influence, de la réputation.

— Fig. Se propager, obtenir créance : *Les mauvaises nouvelles* S'ACCRÉDITENT *facilement.*

— ANTON. **Décréditer, discréditer.**

ACCRÉDITEUR n. m. Celui qui donne sa garantie en faveur d'un tiers pour une somme quelconque.

ACCRÉMENTITIEL, ELLE (*ti-si-el*) adj. Se dit d'un mode de génération propre à beaucoup de végétaux et d'animaux inférieurs : il consiste en ce qu'une partie organique se détache de l'individu par lequel elle a été formée et avec lequel elle ne faisait qu'un primitivement, pour constituer un nouvel individu et vivre d'une vie indépendante.

ACCRÉMENTITION (*ti-si*— du lat. *accrementum,* accroissement) n. f. Syn. de ACCROISSEMENT.

— *Génération par accrémentition.* Genèse d'éléments anatomiques se formant entre ceux qui existent déjà et semblables à eux. C'est de cette façon que le nombre des éléments anatomiques augmente, et par suite que s'accroissent les tissus dont l'ensemble constitue un organisme.

ACCRESCENT, ENTE (lat. *accrescens,* qui croît) adj. Se dit des parties de la fleur autres que l'ovaire, qui continuent après la fécondation à s'accroître jusqu'à la maturité du fruit : *Le calice est* ACCRESCENT *dans le rosier.* ‖ On nomme *feuilles accrescentes* celles qui, chez des plantes vivaces, continuent à croître même après la mort des tiges fructifères ; ex. : la violette.

ACCRÊTÉ, ÉE (rad. *crête*) adj. Qui est fier comme le coq, dont la crête se dresse : *Cette fille était si* ACCRÊTÉE *qu'elle n'eût point voulu traiter le roi de cousin.* (G. Sand.)

ACCRÉTION (*si* — lat. *accretio, onis,* accroissement) n. f. Action de croître, de se développer. (V. ACCROISSEMENT.) ‖ S'emploie aussi comme synonyme d'AUGMENTATION : *L'*ACCRETION *du poids d'un corps.*

ACCRINGTON, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), à 9 kilom. E. de Blackburn ; 31.450 hab. Importante exploitation de houille ; filatures de coton.

ACCROC (*cro*) n. m. Déchirure faite par ce qui accroche, clou, épine, etc. : ACCROC *à une robe.*

— Fig. Tache, souillure : *La moindre imprudence fait un* ACCROC *à la réputation d'une femme.* ‖ Fam. Obstacle, embarras, difficulté imprévue : *Il est peu d'entreprises auxquelles il ne survienne un* ACCROC.

— Techn. Partie dépolie d'une glace provenant d'un défaut de coulage.

ACCROCHAGE n. m. Action d'accrocher ; résultat de cette action : L'ACCROCHAGE, *à l'église du Sacré-Cœur (Paris), de la cloche dite « la Savoyarde », fut difficultueux.*

— Min. L'*accrochage* ou *recette du bas* est l'endroit où des ouvriers spéciaux, dits *ouvriers d'accrochage,* accrochent les *berlines* pleines au câble qui doit les amener au jour par le puits d'extraction.

— Techn. Opération qui, dans la fabrication des châles, consiste à mettre la carte en contact avec le métier.

ACCROCHANT, ANTE adj. Techn. Qui sert à accrocher, à arrêter ; qui est muni d'aspérités crochues : *Clou* ACCROCHANT. *Machine* ACCROCHANTE.

— Bot. Se dit des surfaces munies de petites aspérités : *Tige* ACCROCHANTE.

ACCROCHE n. f. Agrafe, attache, croc. (Peu usité.)

— Fig. Difficulté, embarras : *Gare aux* ACCROCHES !

ACCROCHE-CŒUR n. m. Petite mèche de cheveux lissée en crochet et appliquée sur ou sous la tempe. ‖ P. *Des* ACCROCHE-CŒUR.

— **En accroche-cœur,** loc. adv. En forme d'accroche-cœur.

Accroche-cœur.

ACCROCHEMENT n. m. Action d'accrocher, de s'accrocher ; état d'une chose accrochée : L'ACCROCHEMENT *de deux voitures.* ‖ Fig. Difficulté, embarras : *Il survient bien des* ACCROCHEMENTS *avant qu'une affaire soit terminée.*

— Horlog. Vice de l'échappement en s'accrochant à l'ancre qui fait arrêter une montre, une pendule.

ACCROCHE-PLAT ou **ACCROCHE-PLATS** n. m. Support formé de petites lames métalliques croisées et terminées en crochet, à l'aide desquelles on accroche à plat sur les murs des porcelaines, des faïences, etc. ‖ Pl. *Des* ACCROCHE-PLATS.

Accroche-plat.

ACCROCHER (rad. *croc*) v. a. Attacher, suspendre à un croc, à un crochet, à un clou : *Un Italien qui aime un tableau l'*ACCROCHE *en face de son lit, pour le voir en s'éveillant.* (H. Beyle.) ‖ Par ext. Pendre : *Sous la Terreur, on* ACCROCHAIT *volontiers les suspects à la lanterne.* ‖ Retenir par quelque pointe crochue : *Les ronces accrochent les vêtements flottants.* ‖ Heurter, arrêter, en parlant des voitures : *A Paris, malgré leur nombre, les voitures* ACCROCHENT *rarement.* ‖ Saisir avec force : *Les reptiles* ACCROCHENT *les corps qu'ils rencontrent.* (Fén.) ‖ Entreprendre quelqu'un, l'arrêter quand il passe : *Les fâcheux, les importuns nous* ACCROCHENT *à chaque pas.*

— Fam. et pop. Mettre au mont-de-piété : ACCROCHER *sa moatre, ses bijoux, son linge.*

— Fig. Retarder, susciter des obstacles : *Au Palais, il suffit d'un rien pour* ACCROCHER *une affaire pendant un an et plus.* ‖ Gagner, contracter, recevoir par accident : *Chacun voudrait* ACCROCHER *une bonne place. Il est facile d'*ACCROCHER *une mauvaise fièvre en Afrique.*

— Mar. Aborder un vaisseau en y jetant des grappins.

— Techn. Dans les fabriques de papier peint, Faire sécher un rouleau de papier sur l'*étendoir,* après l'application d'une couleur.

S'accrocher, v. pr. Etre retenu par quelque chose de pointu, de recourbé. ‖ Se prendre par les roues. ‖ Se retenir, se cramponner à quelque chose : *Les naufragés* S'ACCROCHENT *aux épaves.*

— Fig. Tenir fortement à une chose, à une position. Poursuivre quelqu'un avec importunité ; s'attacher à lui, à sa fortune.

— *S'accrocher à tout,* Faire tous ses efforts pour se tirer d'affaire, au prop. et au fig. ‖ Se saisir avec des grappins d'abordage, en parlant des vaisseaux.

— ANTON. **Décrocher.**

ACCROCHEUR n. m. Ouvrier qui a pour fonction d'accrocher certains objets dans les travaux à la mécanique.

— Fam. Se dit d'une personne qui obtient quelque chose par ruse, par adresse : *Un* ACCROCHEUR *d'argent.*

— Techn. Outil qui sert à retirer les portions brisées des tiges de sonde dans le creusement des puits artésiens. ‖ *Cloche d'accrocheur,* Sorte d'écrou conique qui n'est qu'un appareil à tarauder l'une des extrémités des tringles d'une sonde brisée, afin de relever ces dernières.

ACCROCHEUSE n. f. Nom que l'on donnait ironiquement aux femmes du demi-monde, qui conduisent elles-mêmes leur équipage sur les boulevards ou au bois de Boulogne, et qui, peu habiles dans l'art de diriger un cheval, *accrochent* souvent les autres voitures.

ACCROIRE v. a. (de *à* et de *croire,* pris dans un sens défavorable ; n'est usité qu'à l'infinitif, et est toujours précédé du v. *faire*). *Faire accroire,* Faire croire ce qui n'est pas vrai, ce qu'il ne faudrait pas croire : *Les charlatans* FONT ACCROIRE *beaucoup de choses aux badauds.*

— *En faire accroire à quelqu'un,* Lui en imposer, le tromper.

S'en faire accroire, v. pr. Présumer trop de soi-même, s'attribuer des avantages que l'on n'a pas : *Beaucoup de gens ont quelque mérite, mais ils* S'EN FONT ACCROIRE.

ACCROISSANCE n. f. Augmentation, accroissement. (Vx.)

ACCROISSEMENT n. m. Action de croître, de pousser ; augmentation d'un corps par l'agglomération de nouvelles molécules constituantes : *Chaque espèce a sa durée particulière d'*ACCROISSEMENT. (Flourens.)

— Par ext. Augmentation, agrandissement, au prop. et au fig., en puissance, en hauteur, en étendue, en poids, en nombre, etc. : *L'*ACCROISSEMENT *général de la richesse implique la hausse permanente du salaire.* (E. de Gir.)

— ENCYCL. Hist. nat. L'*accroissement* est l'augmentation que présentent les corps par suite de l'addition de nouvelles molécules à leur masse primitive. C'est un phénomène commun aux corps bruts et aux êtres organisés.

Les êtres vivants polycellulaires s'accroissent : 1° par la *prolifération* de cellules nouvelles (v. ce mot) ; 2° par l'accroissement des cellules : la cellule croît par *apposition* et par *intussusception.* L'apposition, c'est encore le dépôt de substance à la surface : c'est ainsi que s'épaississent les membranes ; l'intussusception, c'est l'introduction de particules nouvelles dans l'intervalle des parties intérieurement édifiées, dans les pores d'une membrane, par exemple : il en résulte une disjonction des éléments anciens et, par suite, un agrandissement de l'ensemble.

Accroissement des tiges dicotylédones pendant les trois premières années.

Les animaux et les végétaux s'accroissent par *intussusception,* ou par absorption de matériaux qu'ils assimilent et incorporent à leur propre substance.

Le minéral s'accroît exclusivement par *juxtaposition* ou *apposition,* c'est-à-dire par superposition extérieure de nouvelles particules. Cet accroissement peut être continu ou interrompu, selon les circonstances extérieures. Les cristaux s'accroissent soit en conservant leur forme première, soit en la modifiant successivement. Quelquefois, les divers accroissements peuvent se déboîter les uns des autres, et présentent même, parfois, un vide entre chacun d'eux. La structure d'accroissement varie naturellement avec la nature minéralogique de la substance.

— Anc. dr. *Accroissement légal en faveur de l'aîné.* Se disait, en Bretagne, du droit accordé à l'aîné des enfants sur la portion de sa sœur mariée à moindre part, ou de son frère, qui se faisait religieux.

— *Droit d'accroissement.* En droit romain comme en droit français, on appelle *droit d'accroissement* le droit en vertu duquel des cohéritiers ou des colégataires recueillent, comme venant se réunir aux leurs, les portions de ceux de leurs colégataires qui ne peuvent les recueillir ou qui y renoncent. (V. DONATION, TESTAMENT.) En France, le droit d'accroissement est réglé pour les héritiers par les art. 786 et 787 du Code civil, et pour les légataires par les art. 1044 et 1045. On donne aussi le nom de *droit d'accroissement* au *droit d'accession.*

— Législ. nouv. Taxe représentative des droits de mutation perçus sur la valeur des biens de certaines associations.

L'art. 4 de la loi du 28 décembre 1880, qui établit le droit dit *d'accroissement*, est ainsi conçu : « Dans toutes les sociétés ou associations civiles qui admettent l'adjonction de nouveaux membres, les accroissements opérés par suite de clauses de réversion, au profit des membres restants, de la part de ceux qui cessent de faire partie de la société ou association, sont assujettis au droit de mutation par décès, si l'accroissement se réalise par le décès, ou au droit de donation, s'il a lieu de toute autre manière, d'après la nature des biens existants au jour de l'accroissement, nonobstant toutes cessions antérieures faites entre vifs au profit d'un ou de plusieurs membres de la société ou de l'association. »

Le droit d'accroissement fut confirmé et généralisé par l'art. 9 de la loi du 29 décembre 1884.

La perception de ce droit donna lieu, de la part des associations religieuses, à un mouvement de résistance considérable, et par suite à des procès. La question revint devant le Parlement et aboutit à la substitution d'une taxe obligatoire et annuelle au droit d'accroissement. Tel fut l'objet des articles 3 à 10 de la loi du 16 avril 1895, aux termes desquels la taxe est due :

1° Par toutes les congrégations, communautés et associations religieuses, autorisées ou non autorisées, sans distinction ni exception ;

2° Par toutes les sociétés et associations civiles dont les statuts contiennent la double clause d'adjonction et de réversion prévue par l'article 4 de la loi de 1880 et conférent explicitement aux associés, sur les valeurs communes, un droit personnel qui les appelle au partage de ces valeurs lors de la dissolution de l'entreprise.

A la différence de l'ancien droit, pour l'assiette duquel la valeur des biens devait être déterminée comme en matière de mutation à titre gratuit ou par décès, la taxe annuelle et obligatoire est due, dans tous les cas, sur la valeur brute, c'est-à-dire la valeur vénale, qu'il s'agisse de meubles ou d'immeubles.

— Mathém. Augmentation qu'éprouve une quantité variable. Si l'accroissement est fini, il prend le nom de *différence* ; s'il est infiniment petit, on l'appelle *différentielle*, et il s'exprime par le signe *d*. Les *accroissements* des fonctions sont soumis à des lois particulières, qui ressortent du *calcul des différences* ou *calcul différentiel*. V. CALCUL, et DIFFÉRENTIEL.

— Mécan. Accroissement de vitesse, augmentation produite dans la vitesse d'une machine, soit accidentellement, lorsque le moteur s'emballe, soit d'une manière voulue, pour précipiter son allure.

ACCROÎT (*kroi*) n. m. Accroissement, augmentation d'un troupeau. ‖ En parlant d'une plante, Action de croître. Vx.)

ACCROÎTRE v. a. (du lat. *accrescere*, croître. — *J'accrois, tu accrois, il accroît, nous accroissons, vous accroissez, ils accroissent. J'accroissais, nous accroissions. J'accrus, nous accrûmes. J'accroîtrai, nous accroîtrons. J'accroîtrais, nous accroîtrions. Accrois, accroissons. Que j'accroisse, que nous accroissions. Accroissant. Accru, accrue.*) Augmenter, agrandir, au prop. et au fig. : *La misère* ACCROÎT *l'ignorance, l'ignorance* ACCROÎT *la misère.* (Mme de Staël.)

— v. n. Aller en augmentant, devenir plus grand, plus étendu : *Le domaine de la science* ACCROÎT *chaque jour.*

— En parlant d'une portion d'héritage, d'un legs, Incomber, revenir à quelqu'un par la mort, l'absence, la renonciation d'une autre personne : *Entre colégataires, la portion de l'un* ACCROÎT *à l'autre.*

S'accroître, v. pr. Se développer, s'agrandir, s'augmenter au prop. et au fig. : *Le spiritisme, l'ésotérisme ont des organes dont le nombre* S'ACCROÎT *tous les jours.* (C. Saint-Saëns.) ‖ Se multiplier ; suivi de la prép. PAR : *Des polypiers* S'ACCROISSENT PAR *bourgeonnement.* (Milne-Edwards.)

— SYN. **Accroître, agrandir, augmenter.** On se sert d'*agrandir* lorsqu'il est question d'étendue ; d'*augmenter*, lorsqu'il s'agit de nombre, d'élévation ou d'abondance. Ainsi l'on dit qu'on *agrandit* la maison quand on lui donne plus d'étendue par l'adjonction de bâtiments élevés sur les côtés ; mais on dit qu'on l'*augmente* d'un étage. *Accroître* est le mot général, qui renferme en lui les deux autres.

— ANTON. **Amoindrir, décroître, diminuer, réduire, restreindre.**

ACCROUPETONNER (S') [rad. *croupetons*], v. pr. Se mettre à croupetons, s'accroupir.

ACCROUPIR (rad. *croupe*) v. a. Mettre dans la posture d'un individu accroupi ; représenter un personnage accroupi : *Les peintres* ACCROUPISSENT *généralement les Orientaux.* (Cette forme active est rarement employée.)

Accroupi, ie part. pass. du v. Accroupir.

— Blas. Se dit du lion et des autres animaux quand ils sont assis ou ramassés.

Ecureuil accroupi.

S'accroupir, v. pr. S'asseoir sur les talons : *Les nègres* S'ACCROUPISSENT *pour manger.* ‖ En parlant des quadrupèdes, Plier les quatre pattes, se baisser, s'asseoir sur la croupe : *Les chameaux* S'ACCROUPISSENT *jusqu'à terre pour se laisser charger.* (Buff.)

ACCROUPISSEMENT n. m. Etat, position d'une personne ou d'un animal accroupi.

— Fig. Affaissement moral, abrutissement.

ACCRU n. m. Rejeton produit par les racines : *La prescription de trente ans fait reconnaître comme acquis au propriétaire d'un arbre le terrain sur lequel des* ACCRUS *de cet arbre ont rejeté pendant cet espace de temps.*

ACCRUE n. f. Augmentation que reçoit une forêt, par suite de l'extension sur le terrain voisin des racines de ses arbres. ‖ Augmentation d'un terrain par la retraite insensible des eaux, ou par atterrissement.

— n. f. pl. Mailles ajoutées à chaque rang dans un filet de pêche ou de chasse afin d'en augmenter la largeur.

ACCUBITEUR (lat. *accubitor*, même sens) n. m. Chambellan des empereurs d'Orient, qui couchait auprès du prince, pour la sûreté de sa personne.

ACCUBITOIRE ou **ACCUBITUM** (*tom*' — lat. *accubitorium*, même sens) n. m. Lit ou sofa destiné à un convive

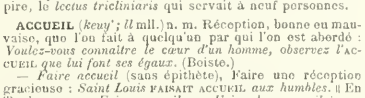

Accubitoire.

dans les repas romains. — On a cependant trouvé un *accubitoire* en forme de croissant, propre à recevoir plusieurs personnes. Ce genre de sofa remplaça, sous l'Empire, le *lectus triclinaris* qui servait à neuf personnes.

ACCUEIL (*keuy'* ; *ll* mll.) n. m. Réception, bonne ou mauvaise, que l'on fait à quelqu'un par qui l'on est abordé : *Voulez-vous connaître le cœur d'un homme, observez l'*ACCUEIL *que lui font ses égaux.* (Boiste.)

— *Faire accueil* (sans épithète), Faire une réception gracieuse : *Saint Louis* FAISAIT ACCUEIL *aux humbles.* ‖ En T. de comm. *Faire accueil* ou *Faire bon accueil à une traite*, L'accepter ou la payer à échéance.

ACCUEILLANT, ANTE (*keuy'* ; *ll* mll.) adj. Qui fait bon accueil : *Fénelon était très* ACCUEILLANT.

— Par ext. Se dit des choses, de l'air, des manières : *Recevoir quelqu'un d'un air* ACCUEILLANT.

ACCUEILLIR v. a. (*keuy'* ; *ll* mll. — du lat. *ad*, à, et *colligere*, cueillir. — *J'accueille, tu accueilles, il accueille, nous accueillons, vous accueillez, ils accueillent. J'accueillais, nous accueillions. J'accueillis, nous accueillîmes. J'accueillerai, nous accueillerons. J'accueillerais, nous accueillerions. Accueille, accueillons, accueillez. Que j'accueille, que nous accueillions. Que j'accueillisse, que nous accueillissions. Accueillant. Accueilli, ie*). Recevoir bien ou mal une personne ou une chose. Ce verbe est ordinairement accompagné d'un adverbe ou d'une locution adverbiale qui en détermine le sens : ACCUEILLIR *favorablement une proposition, une requête.* ‖ Seul, il se prend toujours en bonne part : ACCUEILLIR *un ami.*

— Par ext., avec un nom de chose pour sujet, Surprendre, fondre sur, en parlant des accidents fâcheux : *La tempête* ACCUEILLE *parfois les vaisseaux au port.*

S'accueillir (*keuy'* ; *ll* mll.), v. pr. Etre accueilli, être reçu : *Les honneurs* S'ACCUEILLENT *toujours bien.*

— ANTON. **Chasser, éconduire, exclure, expulser, rebuter, rejeter, repousser.**

ACCUL (*kul'*) n. m. Lieu étroit et sans issue, d'où l'on ne peut sortir qu'en revenant sur ses pas : *Etre pris dans un* ACCUL. SYN. de IMPASSE.

— Artill. Piquets que l'on enfonce en terre pour empêcher le recul du canon après la décharge.

— Chass. Fond du terrier des lapins et des blaireaux. ‖ *Etre à l'accul*, Etre acculé.

— Mar. Petit enfoncement de la mer, moins ouvert qu'une baie et pouvant servir de refuge à des navires.

— n. m. pl. Limites d'un bois, d'une forêt.

ACCULÉE n. f. Action d'un navire qui frappe la mer avec sa poupe.

ACCULEMENT n. m. Etat de ce qui est acculé, au prop. et au fig. : L'ACCULEMENT *d'une voiture.* L'ACCULEMENT *des ennemis, des insurgés.*

— Manèg. Mouvement précipité du cheval, marchant en arrière, la croupe contractée et l'encolure tendue.

— Mar. Courbure plus ou moins prononcée des varangues. Un navire a les varangues *plates*, ou *acculées*, ou *très acculées.* Les varangues du maître couple sont naturellement moins acculées que celles de l'avant ou de l'arrière. Celles des extrémités qui sont les plus acculées, sont appelées *fourcats.*

ACCULER (de *à* et *cul*) v. a. Pousser dans un endroit où l'on ne puisse plus reculer : ACCULER *un sanglier, l'ennemi.*

— Fig. Mettre dans l'impossibilité de répondre, d'agir : *Il est facile d'* ACCULER *un menteur.*

— En T. de manège, Amener le cheval à l'acculement.

— v. n. Plonger par l'arrière, enfoncer : *Dans de forts mouvements de tangage, un vaisseau qui a ses fonds trop évidés, trop fins,* ACCULE.

Acculé, ée part. pass. du v. Acculer. Blas. Se dit soit du cheval et de quelques autres animaux cabrés, renversés en arrière, soit de deux canons posés sur leurs affûts, la bouche tournée d'un côté opposé : tels ceux que le grand maître de l'artillerie mettait au-dessous de ses armes comme marque de sa dignité.

Cheval acculé. — Canons acculés.

— Mar. Se dit de la courbure des varangues d'un vaisseau : *Les varangues sont d'autant plus* ACCULÉES, *qu'elles s'éloignent davantage de la maîtresse varanque, qui est droite.*

S'acculer, v. pr. Se retirer dans un coin, contre un mur, s'adosser : *On* S'ACCULE *pour mieux se défendre.*

— Fig. Se fourvoyer, se réduire à l'impossibilité de répliquer à son adversaire : *Les menteurs* S'ACCULENT *parfois eux-mêmes par leurs propres mensonges.*

— Mar. Se dit d'un navire qui s'enfonce trop au tangage vers sa partie postérieure.

— Manèg. Se dit d'un cheval qui se jette sur sa croupe quand on veut le faire reculer, ou qui se jette brusquement sur les jarrets au moment où on l'arrête court.

ACCUM (Frédéric), chimiste allemand, né à Buckebourg en 1769, mort en 1838. Il contribua à l'établissement, à Londres, de l'éclairage au gaz. Parmi ses nombreux ouvrages, citons *Traité sur la falsification des aliments, et Poisons culinaires* (1820) ; *Chimie culinaire, exposant les principes scientifiques de la cuisine* (1820).

ACCUMULATEUR, TRICE n. Celui, celle qui accumule : *Un grand* ACCUMULATEUR *d'écus, de livres.*

— S'emploie aussi adj. : *Machine* ACCUMULATRICE.

— Electr. *Accumulateur électrique*, Sorte de pile électrique que l'on charge en y faisant passer un courant, et qui peut ensuite, au moment voulu, rendre l'énergie accumulée sous un petit volume en produisant un courant inverse, de durée limitée, mais dont l'intensité peut être beaucoup plus grande que celle du courant chargeur. Syn. de PILE SECONDAIRE.

— Mécan. Nom des appareils qui emmagasinent la puissance vive, pour l'employer à mesure des besoins.

— ENCYCL. Electr. On désigne sous le nom d'*accumulateur* ou de *pile secondaire* toute pile dont on peut régénérer les éléments constitutifs en les faisant traverser par un courant inverse de celui qu'elle produit.

Si dans une pile Daniell, qui a cessé de fonctionner, on fait passer un courant dans un sens opposé à celui qu'elle a fourni, le zinc se dépose sur la lame qui l'avait laissé dissoudre, tandis que le cuivre rentre en solution à l'état de sulfate de cuivre ; un tel couple est dit *réversible*, et, si l'on a à sa disposition une source d'énergie électrique, la reconstitution des éléments par l'électrolyse peut être plus avantageuse que le remplacement pur et simple du métal et du liquide. Toutes les fois que l'on opérera de la sorte, on constituera un *accumulateur* ou *pile secondaire*, qui ne diffère d'une pile primaire de même composition que par le mode de formation de ses éléments.

Planté a découvert en 1860 la combinaison voltaïque qui est la base de presque tous les accumulateurs actuellement employés : deux lames de plomb parallèles et très rapprochées étant plongées dans l'eau acidulée, on les met en communication l'une avec le pôle positif, l'autre avec le pôle négatif d'une source électrique quelconque. L'électrode positive se suroxyde plus ou moins profondément, l'électrode négative reçoit de l'hydrogène qui la réduit si elle était au préalable oxydée ; à un moment donné, les gaz ne sont plus absorbés et se dégagent, l'accumulateur est *chargé*, une différence de potentiel de 2 volts existe entre les deux pôles : si on les réunit par un conducteur, un courant s'établit durant lequel des réactions chimiques inverses des précédentes se produisent, et cela jusqu'à ce que les lames de plomb soient ramenées à leur état primitif ; il faut alors *recharger* l'accumulateur.

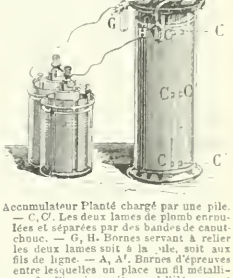

Accumulateur Planté chargé par une pile. — C, C'. Les deux lames de plomb enroulées et séparées par des bandes de caoutchouc. — G, H. Bornes servant à relier les deux lames soit à la pile, soit aux fils de ligne. — A, A'. Barres d'épreuves entre lesquelles on place un fil métallique fin F, qui rougit quand l'élément est chargé. — B. Borne servant à lancer le courant dans A' par la lame R pour l'épreuve.

En réalité, pendant la décharge, deux périodes sont à distinguer : pendant l'une, la force électromotrice reste voisine de 2 volts; pendant l'autre, elle diminue très rapidement : l'expérience montre que, pour la durée et la conservation des appareils, il convient de n'utiliser que la première période de décharge. — On conçoit d'ailleurs que cette première période de décharge sera d'autant plus longue que les gaz se seront fixés en plus grande quantité sur les électrodes, autrement dit, auront pénétré plus profondément dans le métal ; c'est ce qui explique que la capacité des accumulateurs augmente avec le nombre des charges et décharges auxquelles on les a soumis : les oxydations et réductions successives donnent en effet au plomb une structure spongieuse tout à fait propre à la pénétration des gaz, et on dit que ces appareils *se forment* par l'usage. — On a cherché à accélérer la *formation* des accumulateurs : on compose les plaques d'une sorte de carcasse inactive servant de support et d'une partie active et spongieuse provenant soit d'un dépôt électrolytique (de Mentaud), soit d'un dépôt préalable d'oxyde de plomb (Faure, Sellon, Volckmar ; ces appareils sont d'ailleurs, en général, d'une durée moindre que l'accumulateur Planté. — Des tentatives ont été faites vainement pour constituer des accumulateurs avec d'autres métaux que le plomb.

Les accumulateurs, théoriquement et pratiquement, offrent un moyen commode de transporter l'énergie à des distances quelconques. Bien que la capacité d'emmagasinement de ces appareils soit encore faible par rapport à leur poids, et que le rendement définitif n'atteigne que 40 pour 100, les accumulateurs électriques ne rendent pas moins de très grands services à l'industrie, soit pour l'éclairage, soit pour la mise en marche des voitures automobiles. Malgré leurs défauts, ils constituent le meilleur procédé qu'on ait encore imaginé pour emmagasiner du travail. Ils laissent sous ce rapport bien loin derrière eux l'air comprimé ou les machines à eau chaude.

Ce qui importe le plus, pour obtenir le meilleur rendement possible, c'est d'entretenir très soigneusement les accumulateurs. On doit notamment éviter de pousser la charge trop loin, tout comme, sous aucun prétexte, il ne faut les décharger d'une manière complète. On doit également veiller à ce qu'au moment de leur formation les accumulateurs se trouvent à l'abri d'une lumière trop vive, et organiser une ventilation énergique pendant la durée de l'opération. Cette précaution est d'autant plus nécessaire qu'il se produit un dégagement considérable d'oxygène et d'hydrogène, gaz qui forment un mélange détonant.

Quel qu'il en soit, les accumulateurs actuellement en usage dans l'industrie appartenant aux systèmes Julien, Laurent-Cély, Burnett, etc., dérivent tous, sans exception, des appareils primitifs imaginés par Planté et Faure.

— Mécan. *Accumulateur hydraulique.* Inventé par Arm-

strong, l'accumulateur hydraulique se compose généralement d'un cylindre fixe dans lequel se déplace verticalement un piston plongeur surchargé et guidé. Parfois, le cylindre est mobile, et c'est le piston qui est fixe. C'est un appareil qui, empruntant la force motrice de l'eau, la transforme en travail mécanique. Son alimentation se fait à l'aide d'une pompe actionnée par une machine à vapeur; elle s'arrête quand l'accumulateur est plein, et marche quand l'outil travaille sous la pression constante de l'accumulateur. Grâce aux accumulateurs, l'emploi des grues hydrauliques s'est généralisé dans les ports. Un entretien peu coûteux et un maniement facile les ont fait préférer aux engins à vapeur. On voit dans les docks de Londres, de Marseille et d'Anvers, des grues de 1 à 120 tonnes mises en mouvement par des accumulateurs. On emploie également les accumulateurs dans les usines, où ils actionnent de nombreuses machines-outils. Ils servent aussi à faire manœuvrer dans les bassins des ports les portes d'écluses; sur les navires de guerre, ils sont utilisés à la manœuvre des grosses pièces d'artillerie et de leurs tourelles.

ACCUMULATION (*si*) n. f. Action d'accumuler, au prop. et au fig. ; résultat de cette action : ACCUMULATION *de vivres, de mots, de preuves. Une certaine* ACCUMULATION *de vices rend une révolution nécessaire.* (J. de Maistre.)

— Dr. *Accumulation de droit*, Production de titres probants, alors que le droit est déjà suffisamment prouvé.

— Physiq. Condensation, plus grande intensité d'une chose sur un point ou dans un lieu donné : ACCUMULATION *d'électricité, de chaleur, de vapeur*, etc.

— Rhét. Figure qui consiste à rassembler dans une même phrase, et dans le même mouvement, un grand nombre de détails qui développent l'idée principale.

Français, Anglais, Lorrains, que la fureur rassemble,
Avançaient, combattaient, frappaient, mouraient ensemble.
VOLTAIRE.

ACCUMULER (lat. *accumulare*, même sens) v. a. Amasser, rassembler : ACCUMULER *de l'or, des preuves. Le Rhin se perd dans les sables qu'il a lui-même* ACCUMULÉS. (Buff.)

— En T. de mécan., *Accumuler de la force*. C'est l'emmagasiner dans des appareils spéciaux dits *accumulateurs*, afin de pouvoir en faire usage à un moment donné.

S'accumuler, v. pr. S'entasser, s'amonceler, au prop. et au fig. : *Toutes sortes de livres* S'ACCUMULENT *chez le bibliomane. Les années* S'ACCUMULENT *derrière nous.*

— SYN. **Accumuler, amasser, amonceler, entasser.** On *amasse* des choses de même nature, dans une mesure raisonnable. On *entasse* des choses en les superposant, en les pressant, en les foulant, avec ordre ou en désordre. On *accumule* une grande quantité d'objets dont on accroît sans cesse le nombre dans l'intention de les conserver. On *amoncèle* tout ce qu'on jette pêle-mêle.

— ANTON. **Désengager, disperser, disséminer, éparpiller, parsemer. — Dépenser, dilapider, dissiper, gaspiller, prodiguer, répandre, semer.**

ACCURSE (François), jurisconsulte, né à Florence en 1182, mort en 1260. Son enseignement fit époque dans l'histoire de la jurisprudence ; il fut le plus remarquable des glossateurs et l'un des rénovateurs du droit romain. Les écrivains des XIIe et XIIIe siècles l'avaient surnommé **l'Idole des jurisconsultes.** Sa *Grande Glose* a fait longtemps autorité et a préparé les réformes de Bartole. — Son fils FRANÇOIS (1225-1293) fut aussi un éminent jurisconsulte. Dante lui donne une place dans l'*Enfer*.

ACCURSE (Marie-Ange), érudit italien, né à Aquila en 1490, mort vers 1550. Infatigable collectionneur de manuscrits anciens, auquel Charles-Quint confia diverses missions littéraires en Allemagne, il mit au jour : le *Polylistor* de Jules Solin et les *Métamorphoses* d'Ovide (1524) ; il a donné des éditions d'Ammien Marcellin (1533) et de Cassiodore.

ACCUSABLE adj. Que l'on peut accuser : *Quiconque a menti une fois est toujours* ACCUSABLE *de mensonge.*

ACCUSATEUR, TRICE n. Personne ou chose qui accuse, au prep. et au fig. : *Dans la « Journée des Dupes », Richelieu confondit ses* ACCUSATEURS. *Nos fautes sont nos* ACCUSATRICES.

— *Accusateur public*, Nom donné, pendant la Révolution, au magistrat chargé du ministère public près d'un tribunal criminel. D'après le Code de 1795, ce magistrat était nommé par l'assemblée électorale. Le plus célèbre de ces accusateurs fut Fouquier-Tinville.

— Adjectiv. : *Juduce* ACCUSATEUR. *Arme* ACCUSATRICE.

— ENCYCL. Antiq. En Grèce et à Rome, où il n'y avait pas de ministère public, les particuliers avaient l'initiative de l'accusation. Ils étaient récompensés en cas de succès (à Athènes, une partie de l'amende infligée au condamné revient au dénonciateur ; à Rome, en cas de condamnation peur indignité, l'accusateur prend la place de l'accusé, et le droit de cité est offert, au temps des Gracques, à tout étranger et pérégrin, qui accusera et fera condamner un concussionnaire) ; mais ils étaient sévèrement punis d'une amende, de l'emprisonnement, de l'*atimie* ou de l'*infamie* suivant les cas, quand ils calomniaient des innocents, laissaient tomber leur accusation, ou succombaient dans leur attaque.

— SYN. **Accusateur, délateur, dénonciateur.** L'*accusateur* s'adresse ouvertement à la justice, et donne la preuve de ce qu'il avance. Le *dénonciateur* s'adresse spontanément à une autorité quelconque, et met seulement sur la trace du coupable. Le *délateur* dénonce en secret, presque toujours faussement, par haine, par intérêt.

ACCUSATIF (du lat. *accusativus*, qui sert à accuser) n. m. Dans les langues à déclinaisons (latin, grec, etc.), Cas désignant l'objet sur lequel se porte l'action. Il marque, par cela même, le complément direct, et suit ordinairement le verbe actif : *Amo Galliam*. (J'aime la France.) ‖ L'accusatif désigne aussi le but vers lequel se dirige le sujet : *Eo Romam*. (Je vais à Rome.) Il peut encore être régi par une préposition : *Ecce lupum*. (Voilà le loup.)

ACCUSATIF, IVE adj. Qui concerne l'accusatif : *Le cas* ACCUSATIF. *Locution* ACCUSATIVE. *Forme* ACCUSATIVE.

ACCUSATION (*si*) n. f. Imputation, reproche d'une action blâmable : *Accepter, Repousser une* ACCUSATION.

— Dr. Action de déférer à la justice la connaissance d'un crime, pour en provoquer la répression : *La procédure criminelle comprend trois périodes distinctes : l'inculpation, la prévention* (ou l'ACCUSATION) *et le jugement.* ‖ Le ministère public lui-même : *Quand l'*ACCUSATION *parvient à établir le préméditation, elle écarte souvent le bénéfice des circonstances atténuantes.*

— *Mise en accusation*. V. INSTRUCTION PRÉPARATOIRE.

— *Acte d'accusation*, L'un des actes qui précèdent l'ouverture des débats devant une cour d'assises. L'acte d'accusation est rédigé par le procureur général. Il expose : 1° la nature de l'infraction sur laquelle est fondée l'accusation ; 2° le fait et les circonstances atténuantes ou aggravantes. Il se termine par le résumé suivant : « En conséquence, N... est accusé d'avoir commis tel meurtre, tel vol ou tel autre crime, avec telle et telle circonstance. » *L'arrêt de renvoi* devant la cour d'assises, rendu par la chambre des mises en accusation, et l'*acte d'accusation* doivent être signifiés à l'accusé ; il en est donné lecture à haute voix par le greffier, avant l'ouverture des débats, le jour du jugement (C. instr. crim., art. 241 et 313). L'article 38 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse interdit la publication des actes d'accusation avant leur lecture en audience publique, sous peine d'une amende de 50 à 1 000 francs.

— Théol. Synonyme de CONFESSION : *Faisons en toute humilité l'*ACCUSATION *de nos fautes.*

ACCUSATOIRE adj. Qui motive une accusation, qui s'y rapporte.

ACCUSÉ, ÉE n. Celui, celle à qui on impute une faute, un délit, un crime. ‖ Plus particulièrem. Celui qui, accusé d'un crime, est renvoyé devant une cour d'assises : *On confronte l'*ACCUSÉ *avec les témoins.*

— SYN. **Accusé, prévenu, inculpé.** Pendant l'instruction préparatoire, celui sur qui pèse le soupçon d'une infraction à la loi pénale est désigné sous le nom d'*inculpé*. S'il est renvoyé devant la cour d'assises, on le qualifie d'*accusé*. S'il est renvoyé devant les tribunaux de police correctionnelle ou de simple police, on le qualifie de *prévenu*.

— n. m. *Accusé de réception*, Lettre par laquelle celui à qui l'on a fait un envoi déclare l'avoir reçu.

ACCUSER (lat. *accusare*, même sens) v. a. Imputer, reprocher à quelqu'un un défaut, une faute, une action punissable ou simplement blâmable. ‖ Blâmer, rejeter la faute sur : *Nous* ACCUSONS *la Providence pour être dispensés de nous* ACCUSER *nous-mêmes*. (J. de Maistre.) ‖ Avouer, déclarer : ACCUSER *ses péchés*. ACCUSER *son âge*. ‖ Indiquer, révéler, démontrer : *L'intempérance des mots* ACCUSE *souvent l'absence des idées*. (Théry.)

Caché sous des lambeaux, un reste de richesse
Semble encor de son rang *accuser* la noblesse. DUCIS.

— B.-arts. Faire sentir, indiquer certaines parties ou certaines formes du corps cachées sous les draperies, sous le costume : ACCUSER *le nu par les plis des draperies.*

— Comm. *Accuser réception*, Donner avis qu'on a reçu telle ou telle chose, telle ou telle lettre.

— Dr. Déférer la connaissance d'un crime à la justice, afin de faire punir celui qui l'a commis.

— Jeu. *Accuser son point*, Faire connaître son point selon les règles du jeu. (Se dit principalement aux jeux de piquet, de bésigue, de manille, etc.)

S'accuser, v. pr. Se reconnaître, s'avouer coupable : S'ACCUSER *franchement, c'est parfois le moyen de mériter son pardon.* ‖ Se confesser : *Il faut s'*ACCUSER *de ses péchés.*

— ANTON. **Blanchir, décharger, disculper, excuser, innocenter, justifier, laver.**

ACÉCHLORPLATINE (*klor'* — de *acétone, chlorure*, et *platine*) n. m. Nom donné à un corps jaune et cristallin obtenu en soumettant à la distillation, jusqu'à consistance de sirop, la dissolution de bichlorure de platine dans l'acétone. (Inodore, peu soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.)

ACÉDIAMINE (rad. *acétique* ; préf. *di*, et *amine*) n. f. Base organique dont on obtient le chlorhydrate en faisant passer un courant de gaz chlorhydrique sec dans l'acétamide chauffée. (On connaît aussi le sulfate et le chloroplatinate et le dérivé diphényle, mais non la base à l'état libre ; les bases plus énergiques décomposent ses sels en acétate et ammoniaque.) SYN. ÉTHÉNYL-DIAMINE.

ACÉDIE ou **ACEDIA** (*sé* — du gr. *akédia*, même sens) n. f. Apathie, affaissement de la volonté.

ACEILLY (D'). Biogr. V. CAILLY.

ACEINT (*sin* — de l'anc. franç. *aceindre*, enceindre) n. m. Dr. anc. Entour : *Les* ACEINTS *et prédétures d'un manoir.* ‖ On écrit quelquefois à tort ACCIN.

ACÉMÈTES ou **AKIMITES** n. m. pl. Nom donné à des communautés de moines qui se succédaient pour chanter l'office divin nuit et jour, sans aucune interruption. (Leur premier couvent fut fondé, vers la fin du IVe siècle, sur les bords de l'Euphrate, par saint Alexandre. Ils se répandirent dans l'Orient, mais furent supprimés pour avoir adopté l'hérésie de Nestorius.) — *Un* ACÉMÈTE ou AKIMITE.

ACÉNAPHTÈNE (rad. *acétylène*, et *naphtaline*) n. m. Carbure d'hydrogène cristallisé, qui s'extrait des huiles lourdes du goudron de houille.

— ENCYCL. L'*acénaphtène* $C^{12}H^{10}$, isomère du diphényle, a été signalé en 1867 dans les huiles lourdes de la houille. La synthèse en a été faite peu après par Berthelot. C'est de la naphtaline où 2H sont remplacés par l'éthylène (C^2H^4)''; sa formule de constitution est

$$C^{10}H^{8}\begin{cases}CH^{2}\\ | \\ CH^{2}\end{cases}$$

L'acénaphtène est un corps cristallisé en longues aiguilles incolores, fondant à 93° et bouillant à 277°,5. Il est insoluble dans l'eau, plus soluble à chaud qu'à froid dans l'alcool, soluble dans l'éther.

— SYN. **Acénaphtène, naphtacetène, naphtyléthylène.**

ACÉNAPHTYLÈNE (rad. *acénaphtène*) n. m. Carbure d'hydrogène solide résultant de la déshydrogénation de l'acénaphtène par l'oxyde de plomb.

— ENCYCL. L'*acénaphtylène* $C^{12}H^{8}$ cristallise dans l'alcool sous forme de tables jaunâtres fondant vers 90° en un liquide qui bout vers 270° ; il a pour formule de constitution

$$C^{10}H^{6}\begin{cases}CH\\ \| \\ CH\end{cases}$$

ACÈNE (du gr. *akaina*, aiguillon) n. f. Nom donné à un genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalénites.

— Antiq. gr. Mesure de longueur, qui valait un peu plus de 3 mètres et qu'on appelait aussi *décapode*.

— Bot. Même sens que *acæna*. V. ce mot.

ACENSE, ACENSE, ACENSEMENT, ACENSER, ACENSEUR. V. ces mots par deux *c* : ACCENSE, etc.

ACENTRE (*santr'* — du gr. *akentros*, dépourvu d'aiguillon) n. m. Genre de coléoptères pentamères, famille des curculionides, comptant une seule espèce qui habite le midi de la France.

ACENTROPHORE (*san* — de *acentre*, et du gr. *phoros*, qui porte) n. m. Genre de poissons ganoïdes fossiles (permien).

ACENTROPTÈRE (*san* — de *acentre*, et du gr. *pteron*, aile) n. m. Genre de coléoptères pentamères, famille des chrysomélides, qui se trouve au Brésil.

ACÉPHALE (*sé* — du gr. *aképhalos*, dépourvu de tête) adj. Qui est sans tête : *Un monstre* ACÉPHALE. ‖ Fig. Se dit des personnes qui n'ont que peu ou point d'intelligence.

— Qui n'a point de chef, de guide : *Concile* ACÉPHALE. *Secte* ACÉPHALE. — Se disait, chez les Grecs, d'un discours, d'une harangue, commencés sans exorde : *Le début des Hellénioques est* ACÉPHALE.

— Prosod. anc. *Vers acéphale*, Vers auquel manque une syllabe initiale, ou dont la première syllabe est brève, au lieu d'être longue. (Il y en a un certain nombre dans Homère.)

— n. m. Térat. Monstre privé de tête. ‖ Fig. Homme sans intelligence : *C'est un* ACÉPHALE.

— n. m. pl. Ethnol. Nom donné par les anciens à des peuplades de Scythie, sans doute parce qu'elles étaient sans chefs.

— Hist. ecclés. Nom donné aux monophysites égyptiens, qui préférèrent se séparer de leur chef ecclésiastique, plutôt que d'accepter une formule de conciliation édictée en 482 par l'empereur Zénon.

— Zool. Nom donné par Cuvier à la quatrième classe des mollusques et comprenant les brachiopodes et les lamellibranches. (Ce terme est devenu synonyme de *lamellibranches* [Blainville, 1816] ou de *pélécypodes* [Goldfuss, 1821].) — *Un* ACÉPHALE. (Pour les détails anatomiques concernant les *acéphales*, V. LAMELLIBRANCHES.)

— ENCYCL. Térat. On donne le nom d'*acéphales* (ou *acéphaliens*) aux fœtus privés de tête. S'il ne manque aucun autre organe, ils sont dits *acéphales simples*, par opposition aux *acéphales complexes*. On distingue parmi ces derniers : les *péracéphales* ou *acéphalobraches*, sans tête ni bras ; les *mylacéphales* ou *acéphalomèles*, sans tête ni membres ; les *acéphalochires*, sans tête ni mains ; les *acéphalopodes*, sans tête ni pieds, etc. Quant à ceux où l'on trouve encore les os de la base du crâne, quelques nerfs ou tous les nerfs des cinq sens, les parties inférieures du cerveau et même la face entière, après avoir longtemps porté le nom d'*acephales incomplets*, ils ont reçu des physiologistes modernes celui d'*anencéphales*, c'est-à-dire sans encéphale. Dans l'*acéphalie* simple, on rencontre presque toujours quelques rudiments de la tête. Les membres thoraciques, ou l'un d'eux, existent dans un tiers environ des cas de monstruosités acéphaliques. Ils sont généralement rudimentaires. Les membres abdominaux, dont un existe très constamment, sont, en général, inégaux, contournés, disproportionnés et terminés par des pieds bots. Les organes génitaux existent toujours ; mais ils sont si déformés qu'il est difficile de discerner le sexe. L'anus est le plus souvent perforé, quoi qu'en aient dit Elben et d'autres auteurs. Les *acéphales* manquent de véritable diaphragme, et, lorsqu'il existe, ce n'est qu'une cloison membraneuse ou celluleuse. Le *cœur* manque dans la plupart des cas (*acéphalocardie*) ; il en est de même du *foie*, de la *rate* et des *poumons*. Le *tube digestif* existe, mais incomplet, et offrant, même dans les parties qui existent, des traces évidentes d'atrophie. Les *organes urinaires* sont assez constants chez les acéphaliens. Les reins, et surtout l'un d'eux, ne manquent presque jamais ; souvent même leur volume est plus considérable qu'à l'état normal. Le squelette est toujours très incomplet. La moelle épinière se trouve quelquefois réduite à un segment très court de structure anormale. Le système musculaire est toujours très imparfait. — Les *acéphales* naissent le plus souvent de femmes qui ont été déjà mères ; presque toujours ils sont doubles, quelquefois même ils sont trijumeaux. Les acéphales ne sont pas viables.

ACÉPHALÉ, ÉE adj. Syn. de ACÉPHALE.

ACÉPHALIE n. f. Absence totale de tête.

ACÉPHALIEN, ENNE (*in, èn'* — même étymol. qu'à *acéphale* n. et adj. Qui est sans tête.

— n. m. pl. Famille de monstres sans tête. V. ACÉPHALE.

ACÉPHALIQUE adj. Syn. de ACÉPHALE.

ACÉPHALOBRACHE (de *acéphale*, et du gr. *brachiôn*, bras) n. et adj. Qui n'a ni tête, ni bras.

ACÉPHALOBRACHIE (*kî* — rad. *acéphalobrache*) n. f. Monstruosité acéphalique, avec absence des bras.

ACÉPHALOCARDE (de *acéphale*, et du gr. *kardia*, cœur) n. et adj. Se dit d'un fœtus qui n'a ni tête ni cœur. (Les poumons manquent également.)

ACÉPHALOCARDIE (rad. *acéphalocarde*) n. f. Monstruosité caractérisée par l'absence de tête et de cœur.

ACÉPHALOCHIRE (*kir'* — de *acéphale*, et du gr. *kheir*, main) n. et adj. Se dit d'un fœtus sans tête ni mains.

ACÉPHALOCHIRIE (*kî*) n. f. Monstruosité acéphalique, avec absence des mains.

ACÉPHALOCYSTE (de *acéphale*, et du gr. *kustis*, vessie) n. m. Nom donné par Laënnec aux *hydatides* (v. ce mot) de l'homme. [On croyait à cette époque que nos hydatides ne pouvaient produire d'*échinocoques* ; elles auraient été stériles. Ce mot désigne aujourd'hui celles de nos hydatides qui ne donnent naissance qu'à des vésicules sans échinocoques.]

ACÉPHALOCYSTIQUE adj. Qui renferme des acéphalocystes, qui est occasionné par les acéphalocystes, qui a rapport à eux : *Tumeur* ACÉPHALOCYSTIQUE.

ACÉPHALOGASTRE (de *acéphale*, et du gr. *gastèr, tros*, ventre) n. et adj. Se dit d'un fœtus privé de la tête et de la partie supérieure du ventre.

ACÉPHALOGASTRIE n. f. Monstruosité caractérisée par l'absence de la tête et du tronc.

ACÉPHALOPODE (de *acéphale*, et du gr. *pous, podos*, pied) n. et adj. Se dit d'un fœtus sans tête et sans pieds.

ACÉPHALOPODIE n. f. Monstruosité caractérisée par l'absence de tête et de pieds.

ACÉPHALORACHE (du gr. *a* priv.; *képhalè*, tête, et *rachis*, épine du dos) adj. Qui est privé de la tête et de la colonne vertébrale.

ACÉPHALORACHIE (*chi* — rad. *acéphalorache*) n. f. Etat d'un fœtus qui n'a ni tête ni colonne vertébrale.

ACÉPHALOSTOME (du gr. *a* priv.; *képhalè*, tête, et *stoma*, bouche) adj. Qui n'a pas de tête, mais dont le corps offre à la partie supérieure une espèce de bouche.

ACÉPHALOSTOMIE (rad. *acéphalostome*) n. f. Etat d'un fœtus qui n'a pas de tête, mais qui offre dans la partie supérieure du corps une ouverture ressemblant à une bouche.

ACÉPHALOTHORACIE ou **ACÉPHALOTHORIE** (rad. *acéphalothore*) n. f. Etat d'un fœtus privé de tête et de poitrine.

ACÉPHALOTHORE (du gr. *a* priv.; *képhalè*, tête, et *thôrax*, poitrine) adj. Qui n'a ni tête ni poitrine.

ACER (*sèr'* — mot lat. signif. *érable*) n. m. Genre de plantes, de la famille des *sapindacées acérées*.

— Encycl. Ce genre comprend plusieurs espèces de nos forêts et de nos parcs : l'*acer campestre* (érable commun) dont les fleurs forment un corymbe vert dressé; l'*acer platanoides* (érable faux platane) à fleurs jaunâtres et feuilles vertes; l'*acer pseudo-platanus* (sycomore) à fleurs en grappes pendantes et feuilles blanchâtres en dessous. Parmi les espèces exotiques, citons l'*érable à sucre* et l'*érable rouge*, qui fournit aux ébénistes le *bois frisé*. On cultive dans nos jardins des variétés d'*acer negundo* à feuilles panachées de blanc ou de jaune, et même une variété à feuilles complètement blanches. V. ÉRABLE.

ACÉRACÉES, ACÉRÉES ou **ACÉRINÉES** n. f. pl. Tribu de plantes de la famille des sapindacées, qui a pour type le genre *acer*. — *Une* ACERACÉE, ACÉRÉE ou ACÉRINÉE.

— Encycl. Bot. La tribu des *acérées* se range dans les dicotylédones, parmi les *thalamiflores* de Candolle et les *polypétales hypopétales* de Jussieu, à côté des malpighiacées et des œsculacées. Elle offre en général les caractères suivants : fleurs régulières polygames ou dioïques; calice et corolle isomères; étamines au nombre de 5 à 12; ovaire à loges 1-2 ovulées. Fruit composé de deux samares; graines sans albumen. Ces végétaux se rencontrent dans le nord de l'Asie, de l'Europe et de l'Amérique; presque tous contiennent un suc dont on retire du sucre.

— Paléont. Cette famille est représentée à l'état fossile par nombre de feuilles, fleurs et fruits répandus depuis le tertiaire oligocène.

ACÉRAGE n. m. Opération par laquelle on acère un outil, un instrument, en y soudant de l'acier afin de le rendre plus dur et plus résistant.

ACÉRAIN, AINE (*sé-rin, èn'* — contract. pour *acièrain*) adj. Qui tient de la nature de l'acier : *Fer* ACERAIN.

ACÉRAS (*rass* — du gr. *a* priv., et *kéras*, corne) n. m. Genre d'orchidacées-épidendrées-ophrydées, renfermant des herbes de l'Europe centrale et australe et de l'Inde orientale. (L'espèce la plus connue est l'*aceras anthropophora*, appelée vulgairement l'*homme pendu*, parce que son labelle représente grossièrement la figure d'un homme pendu par le cou. On la trouve dans presque toute la France, sur les terrains sablonneux ou calcaires, et en Grèce, où ses tubercules sont employés à la préparation du salep.)

Acéras. — A, sa fleur.

ACÉRATE (rad. *acer*) n. m. Genre de plantes asclépiadées de l'Amérique. (Trois ou quatre espèces sont fossiles.)

ACÉRATHÉRIUM n. m. Zool. V. ACÉROTHERIUM.

ACÉRATOSIE (du gr. *a* priv., et *kéras, atos*, corne) n. f. Monstruosité des ruminants, caractérisée par le manque de cornes. (On est parvenu à la rendre héréditaire et à créer ainsi une race bovine sans cornes; on l'appelle la race *sarlabot*.)

ACERBAS ou **AKHERBAS**, le même que Sichée, mari de Didon. V. DIDON.

ACERBE (*sèrb'* — du lat. *acer*, âcre) adj. Qui est d'un goût âpre, acide, d'une saveur astringente : *Fruits* ACERBES. *Les substances* ACERBES, *en général, sont de difficile digestion, et leur abus est des plus pernicieux*.

— Fig. Dur, rude, désagréable : *Humeur* ACERBE. *Paroles* ACERBES. *Louis Veuillot fut un critique* ACERBE.

— Syn. **Acerbe, acide, âcre, acrimonieux, aigre.** Ce qui est *aigre* a été doux et ne l'est plus; ce qui est *acerbe* n'est pas encore doux; ainsi, le lait devient *aigre* quand il se gâte, et les fruits sont toujours plus ou moins *acerbes* avant leur maturité. Ce qui est *âcre*, l'est naturellement. Ce qui est *acrimonieux*, a une disposition constante à l'âcreté. ‖ Au fig., *aigre* se dit de ce qui vient d'une personne irritée. *Acerbe* se dit des paroles, d'un ton qu'il serait nécessaire d'adoucir. Une personne *âcre* a de la haine, une personne *acrimonieuse* a de l'humeur.

ACERBI (Joseph), voyageur et naturaliste italien, né à Castel-Goffredo, près de Mantoue, en 1773, mort en 1846. Il publia son *Voyage au cap Nord par la Suède, la Finlande et la Laponie* (1802). Par la suite, il fonda à Milan la *Biblioteca italiana*, recueil littéraire. Envoyé en Egypte en qualité de consul général d'Autriche, il explora le pays et y collectionna des objets antiques qu'il donna aux musées du nord de l'Italie et de Vienne.

ACERBITÉ (*sèr'*) n. f. Qualité de ce qui est acerbe : *Les fruits sauvages conservent toujours un certain degré d'*ACERBITE. ‖ Fig. : *L'*ACERBITÉ *du langage*.

ACERDÈSE (du gr. *akerdès*, non profitable) n. f. Oxyde de manganèse hydraté ($H^2Mn^3O^7$) qui se présente à l'état de cristaux prismatiques, striés ou cannelés longitudinalement, ou de dendrites. ‖ Ce corps, presque noir, se nomme aussi MANGANITE.

ACÈRE (du gr. *a* priv., et *kéras*, corne) adj. Qui est privé de cornes, d'antennes, de tentacules.

— n. m. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, qu'on trouve au Brésil.

— n. m. pl. Conchyl. Famille de mollusques gastéropodes, caractérisés par l'absence de tentacules ou leur réunion en un disque tentaculaire. (Elle renferme peu de genres, parmi lesquels les *bulles* ou *cuibers de mer*. Les espèces fossiles abondent dans les terrains tertiaires.) — *Un* ACÈRE.

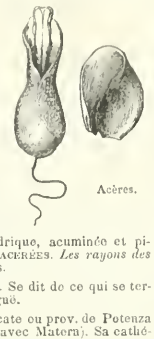
Acères.

— Arachn. Terme employé par Walkenaër pour désigner un groupe d'animaux articulés qui correspond aux *arachnides*.

ACÉRÉ, ÉE (*sé* — de *acérer*) adj. Rendu tranchant par l'acier, aigu, effilé : *Lame* ACÉRÉE.

— Fig. Mordant, qui blesse profondément : *Langue* ACÉRÉE. *Les traits* ACÉRÉS *de la calomnie*.

— Hist. nat. Epithète donnée à toute partie animale ou végétale qui est plus ou moins cylindrique, acuminée et piquante : *Les feuilles du pin sont* ACÉRÉES. *Les rayons des nageoires de la perche sont* ACÉRÉS.

ACÉRELLÉ, ÉE (rad. *acéré*) adj. Se dit de ce qui se termine en une petite pointe peu aiguë.

ACERENZA, ville de la Basilicate ou prov. de Potenza (Italie); 4.030 hab. Archevêché (avec Matera). Sa cathédrale est l'église « la plus normande » de l'Italie.

ACÉRER (rad. *acier*) v. a. Garnir, armer d'acier; appliquer de l'acier sur du fer, afin de donner à celui-ci plus de dureté dans la partie de l'outil destinée à percer, à scier, etc. : ACÉRER *un burin, un couteau, un sabre*.

— Fig. Rendre piquant, mordant : *Le doux Racine* ACÉRAIT *bien une épigramme*.

ACÉREUX, EUSE adj. Se dit des feuilles allongées, minces, pointues comme celles du pin.

ACÉRIDE (du gr. *a* priv., et *kéros*, cire) n. m. Emplâtre dans la composition duquel il n'entrait pas de cire.

ACERINA (*sé*) n. f. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des *percidæ*, munis d'une nageoire dorsale pourvue de 18 à 19 rayons, et d'une nageoire anale à 2 rayons. (L'*acerina cernua* vit dans les ruisseaux.)

ACÉRINÉES n. f. pl. Bot. V. ACÉRACÉES.

ACÉRIQUE (rad. *acer*) adj. m. Se dit d'un acide que l'on tire de la sève de l'érable.

ACÉRITES (rad. *acer*) n. m. pl. Feuilles fossiles appartenant presque toutes au genre *érable*. (Leurs empreintes sont nombreuses dans les couches tertiaires.) — *Un* ACÉRITE.

ACÉRODON (du gr. *a* priv.; *kéras*, corne, et *odous, odontos*, dent) n. m. Genre de mammifères chéiroptères, qui a pour type une espèce de roussette.

ACÉROFAIRE (du bas lat. *aceris*, navette dans Ducange, et de *ferre*, porter) n. m. Trépied ou support sur lequel on posait, au moyen âge, l'encensoir, qui était de forme sphérique. (Il ne faut pas confondre l'*acérofaire* avec la navette destinée à recevoir les cendres et les scories de l'encens.)

ACÉROTHÉRIUM ou **ACÉRATHÉRIUM** (*sé, ri-om'* — du gr. *a* priv.; *kéras*, corne, et *thérion*, animal) n. m. Genre de mammifères fossiles, différant des rhinocéros par l'absence de corne et par leurs incisives très nettes. (Ils avaient aux pattes antérieures trois doigts bien développés et un quatrième en voie de disparition [miocène].)

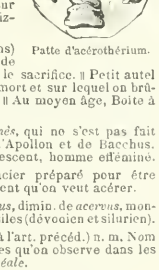
Patte d'acérothérium.

ACERRA (l'*Acerræ* antique), ville d'Italie, à 12 kilom. N.-E. de Naples; 13.000 hab. Sources minérales. Ancienne cité osque, devenue plus tard municipe romain, brûlée par Annibal, puis reconstruite, et assiégée par les Italiens pendant la guerre Sociale. — Anc. ville de la Gaule cisalpine, sur l'Adda; auj. *Gherra*, près de Pizzighettone.

ACERRE (lat. *acerra*, même sens) n. f. Antiq. rom. Petit coffret de bronze, contenant l'encens pour le sacrifice. ‖ Petit autel portatif placé au pied du lit d'un mort et sur lequel on brûlait de l'encens et des parfums. ‖ Au moyen âge, Boîte à encens, aujourd'hui NAVETTE.

ACERSECOME (gr. *akersékomès*, qui ne s'est pas fait couper les cheveux), surnom d'Apollon et de Bacchus.

— Par ext. n. et adj. m. Adolescent, homme efféminé.

ACÉRURE n. f. Morceau d'acier préparé pour être soudé à une pièce ou un instrument qu'on veut acérer.

ACERVULARIA (du lat. *acervulus*, dimin. de *acervus*, monceau) n. f. Genre de polypiers fossiles (dévonien et silurien).

ACERVULE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Nom donné à des granulations calcaires qu'on observe dans les *plexus choroïdes* et la *glande pinéale*.

ACESCENCE n. f. Disposition à s'aigrir, à devenir acide : *Il est difficile de guérir les vins tournant à l'*ACESCENCE.

— Se dit de la fermentation acide qui peut se produire dans tout l'organisme : secrétions cutanées des organes génitaux externes. (Elle a lieu surtout dans les voies digestives, où elle a pour résultat la *dyspepsie acide*. Il faut s'abstenir des féculents, du sucre, du vin et faire usage des alcalins et des poudres absorbantes.) Syn. de ACIDISME.

ACESCENT, ENTE (lat. *acescens, entis*, même sens) adj. Qui s'aigrit, qui commence à devenir acide : *Les herbes potagères et les fruits sont des substances* ACESCENTES.

— S'empl. substantiv. : *Le petit-lait, le vin tourné, le cidre et la bière, conservés pendant un trop long espace de temps, sont rangés dans la classe des* ACESCENTS.

ACESEUS ou **ACESAS**, artiste grec, né à Salamine, en Chypre, vers le Ve siècle av. J.-C. Il exécuta des tapisseries célèbres; entre autres, un *péplos* (le premier, dit-on), pour la Minerve ou Athéné Poliade d'Athènes.

ACESINES, fleuve de l'Inde ancienne, affluent de l'Indus, aujourd'hui le *Tchenab*. — Fleuve de Sicile, auj. *Cantara*, près de Tauromenion.

ACESTA n. f. Genre de mollusques lamellibranches, présentant les caractères suivants : forme oblique, valves allongées et ornées de fines stries rayonnantes, oreille antérieure très petite et fossette ligamentaire oblique.

ACESTE, fondateur et roi d'*Acesta* ou *Ségeste*, en Sicile. D'origine troyenne, par sa mère Egeste, il secourut Priam lors du siège de Troie, accueillit Enée en Sicile, et fit ensevelir Anchise sur le mont Eryx. Virgile l'a célébré dans l'*Enéide*.

ACESTOR (gr. *akestôr*, sauveur), surnom grec d'Apollon considéré comme dieu de la médecine. — Poète tragique grec (fin du Ve s. av. J.-C.).

ACESTORIDÈS (*dès*), mythographe grec, qui vivait, suppose-t-on, au 1er siècle av. J.-C. Ses compilations n'ont été conservées que par fragments.

ACÉTABULA (du lat. *acetabulum*, calice) n. f. Genre de champignons ascomycètes, créé par Fuckel pour la *peziza acetabulum*. (Il est remarquable par ses larges cupules campanulées.)

ACÉTABULARIA ou **ACÉTABULAIRE** (du lat. *acetabulum*, calice) n. f. Genre d'algues siphonées. (L'*acetabularia Mediterranea* est la seule espèce bien connue; son thalle unicellulaire se termine par une sorte de dôme dressé en tube ressemblant au chapeau d'un champignon. Elle était considérée comme un zoophyte par Tournefort, Lamarck et Cuvier.) Syn. ACÉTABULE.

ACÉTABULE (lat. *acetabulum*, vase à vinaigre) n. m. Antiq. Coupe remplie de vinaigre ou autres condiments, que les anciens plaçaient sur leurs tables. ‖ Mesure de capacité chez les Romains pour les liquides et les matières sèches, valant 6 centilitres 81. ‖ Gobelet d'escamoteur.

— Anat. Cavité articulaire profonde, qui reçoit la tête d'un os. (Syn. de CAVITE COTYLOIDE.) ‖ Lobes ou cotylédons du placenta des ruminants.

— Zool. Excavation d'une coquille ou d'un polypier dans laquelle l'animal est fixé. ‖ Suçoirs dont les bras des mollusques céphalopodes sont garnis. ‖ Espèce de ventouse produite chez certains poissons par la réunion des nageoires pectorales. ‖ Cavité de l'arrière-poitrine des insectes, dans laquelle s'implante la patte de derrière.

ACÉTABULÉ, ÉE ou **ACÉTABULEUX, EUSE** adj. Qui a la forme d'une coupe ou de l'acétabule des anciens.

ACÉTABULIFÈRES (du lat. *acetabulum*, vase à vinaigre, et *ferre*, porter) n. m. pl. Mollusques céphalopodes, pourvus de cupules ou ventouses. — *Un* ACÉTABULIFÈRE.

— Encycl. Les *acétabulifères* sont encore appelés *dibranches* (deux branchies). Ils se divisent en deux familles : la famille des *octopodidées* (qui comprend tous les céphalopodes à huit bras); ex.: poulpe, argonaute; — la famille des *sépiadées*, caractérisée par la présence de dix bras, dont huit sont égaux et assez courts, et les deux autres sont longs et portent des ventouses à leur extrémité; ex. : sèche, calmar.

ACÉTABULIFORME (de *acétabule, et forme*) adj. T. d'hist. nat. Qui a la forme d'une coupe, d'un gobelet appelé *acétabule*.

ACÉTABULUM (*lom'*) n. m. Anat. Syn. de CAVITÉ COTYLOIDE.

— Antiq. rom. V. ACÉTABULE.

— Bot. Nom donné par Hoffmann à l'organe des champignons vulgairement appelé *réceptacle*.

ACÉTAL (de *acétique* et *aldéhyde*) n. m. Corps résultant de l'oxydation de l'alcool de vin.

— Encycl. L'*acétal* $C^4H^{10}O^2$ a été découvert dans le vieux vin, par Dœbereiner, en 1833. Il se forme notamment dans l'action de l'aldéhyde sur l'alcool chauffés ensemble en tubes scellés

$$\underset{\text{alcool.}}{2C^2H^6O} + \underset{\text{aldéhyde.}}{C^2H^4O} = \underset{\text{acétal.}}{C^4H^{10}O^2} + \underset{\text{eau}}{H^2O}.$$

Cette réaction explique la formation de l'acétal dans les vins vieux et dans les alcools bruts, qui contiennent toujours un peu d'aldéhyde.

— C'est un liquide incolore, d'une odeur éthérée et suave; sa densité est 0,821 (à 22°). Il bout à 104°. Peu soluble dans l'eau, il est complètement isolé de cette solution par le chlorure de calcium et les sels très solubles. Il est très soluble dans l'alcool et l'éther.

L'acétal ne s'altère pas à l'air; sous l'action des oxydants, il donne l'aldéhyde et l'acide acétique. L'hydrogène peut y être partiellement remplacé par le chlore ou le brome. On connaît un monobromacétal, un monochloracétal, un dichloracétal, un trichloracétal et un pentachloracétal.

— ACÉTALS. Envisagé comme combinaison de l'aldéhyde et de deux molécules d'alcool avec élimination d'eau, l'acétal est le type d'une catégorie de corps auxquels on donne le nom générique de *acétals*.

Alsberg a indiqué une méthode générale de préparation des acétals : on chauffe en tubes scellés l'aldéhyde acétique avec les divers alcools en présence de l'acide sulfureux ou de l'acide acétique.

ACÉTALAMINE (de *acétal*, et *ammoniaque*) n. f. Corps résultant de la substitution du radical $CH^3.CH(OC^2H^5)^2$ à un atome d'hydrogène du gaz ammoniac. (C'est un liquide incolore, d'odeur désagréable, soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther et le chloroforme, bouillant à 163°. Elle donne des sels.)

ACÉTALYLE (rad. *acétal*) n. m. Nom donné par A. Wohl et W. Marckwald au radical univalent $CH^3.CH(OC^2H^5)^2$.

ACÉTAMIDE (rad. *acétique*, et *amide*) n. f. Monamide primaire de formule $C^2H^3O.AzH^2$ correspondant à l'acide acétique, et type du groupe des monamides primaires.

— Encycl. L'*acétamide* est un corps solide, blanc, cristallin, d'une saveur fraîche et sucrée; elle fond à 78° et bout à 221°. Elle est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

La meilleure méthode de préparation consiste à distiller l'acétate d'ammonium qui se dédouble en acétamide et eau :

$$C^2H^3O.O.AzH^4 = H^2O + C^2H^3O.AzH^2.$$

L'acétamide, bien que neutre au tournesol, se combine aux acides.

— DIACÉTAMIDE ($C^2H^3O^{1\,2}$.AzH. Solide blanc, qui fond à 75° et bout à 212°. On l'obtient dans l'action de l'acide acétique cristallisable sur l'acétonitrile. Strecker l'a obtenue dans l'action de l'acide chlorhydrique gazeux sur l'acétamide.

— TRIACÉTAMIDE ($C^2H^3O)^3Az$. Ce sont des aiguilles blanches, flexibles, fondant vers 78°; ce corps se forme en très petite quantité, quand on chauffe à 200°, pendant longtemps, l'anhydride acétique et l'acétonitrile.

ACÉTANILIDE (de *acète*, et *anilide*) n. f. Syn. de PHÉNYLACÉTAMIDE.

— ENCYCL. On trouve de l'*acétanilide* dans la rosaniline préparée à l'aide de l'acide acétique et du fer. On peut la considérer comme de l'ammoniaque où un atome d'hydrogène a été remplacé par le phényle C^6H^5 et un autre atome d'hydrogène par l'acétyle C^2H^3O; on la représente par la formule $C^6H^5O\text{-}Az \begin{cases} C^2H^3O \\ H \end{cases}$. On l'obtient en distillant l'aniline avec l'acide oxalique. C'est un corps blanc, qui cristallise en lames. Elle fond à 112°, bout à 295°, et est soluble dans l'eau bouillante, l'alcool, l'éther, la benzine. Les acides sulfurique et chlorhydrique, qui la dissolvent à froid, la dédoublent à chaud en aniline $C^6H^7.AzH^2$ et acide acétique $C^2H^3O.CH$, en lui fournissant H^2O.

ACÉTATE (du lat. *acetum*, vinaigre) n. m. On désigne sous ce nom tous les composés dérivant de l'acide acétique par substitution à l'hydrogène fonctionnel d'un métal ou d'un radical alcoolique. (On a alors ou des sels, ou des éthers acétiques.)

— ENCYCL. Chim. Les *acétates* sont, en général, très solubles. Ils sont tous décomposés par une chaleur rouge : ils distillent alors, suivant la température, de l'acide acétique, de l'acétone ou du gaz des marais. — Les acides puissants, par exemple l'acide sulfurique, en dégagent de l'acide acétique. L'odeur du vinaigre qui se manifeste alors sert à reconnaître les acétates. Le chlorure ferrique les colore en rouge foncé. — Ils s'obtiennent, soit par l'action de l'acide acétique sur les oxydes ou les carbonates, soit par double décomposition.

Acétate d'aluminium ($C^2H^3O^{1\,3}Al^2$. Sel liquide, incristallisable, d'une saveur astringente, employé comme mordant dans la fabrication des toiles peintes.

Acétate d'ammonium (*esprit de Mindererus*), $C^2H^3O^2AzH^4$. Sel incolore d'une saveur très piquante. Il est très soluble dans l'eau. On l'emploie en médecine comme sudorifique, stimulant, etc.

Acétate de potassium, $C^2H^3O^2K$. Ce sel, autrefois nommé *terre foliée de tartre*, cristallise en petites aiguilles blanches et brillantes; il est très soluble dans l'eau et dans l'alcool. On l'emploie en médecine comme diurétique et comme fondant.

Acétate de sodium, $C^2H^3O^2Na$. Sel qui cristallise en prismes rhomboïdaux obliques. Il sert à la purification du *vinaigre de bois*.

Acétates de fer. Il y en a deux : l'acétate *ferreux* et l'acétate *ferrique*.

1° L'*acétate ferreux* $(C^2H^3O^2)^2Fe$ se présente sous la forme de petites aiguilles soyeuses et incolores, attirant l'oxygène de l'air avec avidité.

2° L'état *ferrique* $(C^2H^3O^2)^6Fe^2$ est liquide, incristallisable, de couleur brune, de saveur astringente, soluble dans l'alcool, très soluble dans l'eau. Il est employé dans la fabrication des indiennes comme matière colorante (jaune) ou comme mordant. On le prépare en grand en mettant en digestion, pendant quelques semaines, de la vieille ferraille dans de l'acide pyroligneux ou vinaigre de bois.

Acétates de cuivre. Il y a plusieurs espèces de ces sels; les deux principales sont :

1° L'*acétate neutre de bioxyde de cuivre*, dont la formule est $(C^2H^3O^2)^2Cu+H^2O$, et que l'on trouve dans le commerce sous le nom de *verdet cristallisé*, *cristaux de Vénus*.

2° L'*acétate bibasique de bioxyde de cuivre* (*ou vert-de-gris*) $(C^2H^3O^2)^2Cu.Cu(OH)^2+5H^2O$, est obtenu en recouvrant des lames de cuivre avec du marc de raisin en fermentation. Le vert-de-gris, soumis à l'ébullition avec une solution d'acide arsénieux, donne le *vert de Schweinfurt*.

Acétates de mercure. On en connaît deux : l'acétate de protoxyde de mercure, et l'acétate de bioxyde de mercure. L'un et l'autre sont employés comme antisyphilitiques.

Acétates de plomb. Les deux principaux acétates de plomb sont l'acétate neutre de plomb $(C^2H^3O^2)^2Pb+3H^2O$ et le sous-acétate $(C^2H^3O^2)^2Pb,2PbO,H^2O$. Le premier sert à la préparation de l'acétate d'alumine et à la fabrication du blanc de céruse. La dissolution du sous-acétate porte le nom d'*extrait de Saturne* ou d'*eau blanche*. On obtient l'acétate neutre en faisant dissoudre de la litharge dans l'acide acétique, et le sous-acétate en faisant dissoudre de la litharge dans l'acétate neutre.

— Phot. Les acétates les plus employés en photographie sont ceux d'ammoniaque, d'amyle, d'argent, de chaux, de cuivre, de fer, de mercure, de morphine, de plomb, de potasse, de soude, d'urane.

ACETE (du lat. *acetum*, vinaigre) n. m. Ancien nom des acétates.

ACÉTÉ, ÉE adj. Qui est devenu aigre, qui s'est tourné en vinaigre.

ACÉTÈNE (rad. *acétique*) n. m. Nom donné à un carbure d'hydrogène C^4H^4, qui est un homologue du gaz des marais. Syn. de HYDURE D'ÉTHYLE et de ÉTHANE.

ACÉTÈNYLBENZINE. Syn. de PHENYLACÉTYLÈNE. V. ce mot.

ACÉTEUSE (du lat. *acetosa*, chose aigre) n. f. Nom donné anciennement à l'oseille, à cause de son goût aigrelet.

ACÉTEUX, EUSE adj. Qui tient de la nature du vinaigre : *Le vinaigre distillé a longtemps porté le nom d'acide* ACÉTEUX. ‖ *Fermentation acéteuse*, Fermentation qui donne naissance à l'acide acétique.

ACÉTHINE (de *acétone*, et du gr. *theion*, soufre) n. f. Base sulfurée que l'on obtient par l'action simultanée de l'ammoniaque et de l'acide sulfhydrique sur l'acétone. L'acéthine, appelée encore *thiacétonine*, se présente sous la forme de cristaux rhomboïdiques jaunes, très brillants.

ACÉTIDINE (rad. *acétique*) n. f. Liquide huileux incolore, d'une odeur agréable, obtenu en faisant réagir l'acide acétique et la glycérine à 200° et au-dessus. Elle est encore appelée *diacétine*.

ACÉTIFICATION (*ti-fi-ca-si*) n. f. Action d'acétifier ou de s'acétifier; opération chimique naturelle par laquelle se forme l'acide acétique : *L'*ACÉTIFICATION *est produite par le saccharomyces mycoderma*. V. VINAIGRE.

ACÉTIFIER v. a. (du lat. *acetum*, vinaigre, et *fieri*, devenir. — Prend deux i à la première et à la deuxième personne du pl. de l'imparf. de l'indicat. et du prés. du subjonct.). Convertir en vinaigre, en acide acétique : ACÉTIFIER *du vin*.

S'*acétifier*, v. pr. Se convertir en vinaigre.

ACÉTIMÈTRE, ACÉTIMÉTRIE, ACÉTIMÉTRIQUE. Chim. V. ACETOMÈTRE, ACÉTOMÉTRIE, ACETOMETRIQUE.

ACÉTINE (rad. *acétique*) n. f. Liquide neutre, odorant, d'une saveur piquante, que l'on obtient par la réaction de l'acide acétique et de la glycérine. ‖ Nom générique que l'on donne aux éthers acétiques des alcools polyatomiques.

ACÉTIQUE (du lat. *acetum*, vinaigre) adj. Qui tient du vinaigre, qui est de la nature du vinaigre; qui a rapport à l'acide acétique, qui dérive de l'acide acétique. ‖ *Odeur acétique*, Qui rappelle celle du vinaigre : *L'odeur normale de la sueur est* ACETIQUE *et acerbe ou hircine*. (Raspail.) ‖ *Fermentation acétique*, Fermentation qui donne naissance au vinaigre, à l'acide acétique. ‖ *Acide acétique*, Acide auquel le vinaigre doit sa saveur et la plupart de ses propriétés. ‖ *Éther acétique*, Ether que l'on obtient par la distillation d'un mélange d'alcool et d'acide acétique concentré. ‖ *Groupe acétique, série acétique*, Groupes de composés qui dérivent de l'acide acétique et s'y rattachent.

— ENCYCL. L'acide *acétique* est un corps extrêmement important en chimie organique, autant par sa fonction chimique bien caractérisée que par ses applications. Cette fonction chimique, la plus anciennement connue, en fait le type des acides organiques et en particulier des acides monobasiques dits « de la série grasse ». Il forme la base du vinaigre.

— *Constitution, synthèse, modes de formation*. 1° L'acide acétique ou hydrate d'acétyle

$$C^2H^3O \quad \text{ou} \quad CH^3\text{-}C \begin{cases} O \\ OH \end{cases}$$

peut être considéré comme le produit de l'oxydation directe de l'alcool de vin avec élimination d'eau :

$$CH^3\text{-}CH^2OH + O^2 = CH^3\text{-}CO.OH + H^2O.$$

Cette oxydation, dans laquelle un atome d'oxygène bivalent remplace deux atomes d'hydrogène, se réalise directement au contact de l'air ou de l'oxygène en présence du noir de platine humide; il se forme d'abord de l'aldéhyde $C^2H^3\text{-}CO.H$, qui se transforme à son tour en acide acétique. L'oxydation de l'alcool s'opère plus rapidement au moyen des acides azotique ou chlorique étendus, de l'acide chromique, etc.

2° Un mélange gazeux d'oxychlorure de carbone et de gaz des marais, passant dans une cornue portée à 120°, forme de l'acide chlorhydrique et du chlorure d'acétyle, qui au contact de l'eau se décompose en acide acétique et acide chlorhydrique :

$$COCl^2 + CH^4 = CH^3\text{-}CO.Cl + HCl.$$
$$CH^3.COCl + H^2O = CH^3.CO^2H + HCl.$$

Cette réaction du chlorure d'acétyle sur l'eau est générale dans la série des acides gras.

3° L'acide acétique est l'un des produits principaux de la fermentation acide du vin (V. VINAIGRE), et aussi de la distillation sèche du bois.

— *Préparation*. Le vinaigre radical que l'on obtient en distillant le verdet (procédé décrit par Basile Valentin) est un acide acétique impur mélangé surtout d'acétone et d'acétate de cuivre. Il suffit de le rectifier par distillation pour avoir l'acide acétique pur cristallisable.

On l'a aussi pur et cristallisable en distillant le biacétate de potassium sans dépasser 300°; le biacétate est lui-même obtenu par l'évaporation d'une solution d'acétate neutre dans l'acide acétique déjà concentré.

L'acide acétique employé dans l'industrie provient de l'acide pyroligneux, qui est un acide acétique impur; on le purifie en le congelant.

Pour obtenir l'acide acétique complètement exempt d'eau, on le distille sur le peroxyde de manganèse et l'acétate de sodium, puis on le soumet à des distillations fractionnées et à des cristallisations, jusqu'à ce que la densité devienne constante. (Oudemans.)

— *Propriétés*. L'acide acétique pur a une odeur suffocante. Mis sur la peau, il produit une sensation de brûlure et provoque la vésication. Il fond à 16°,7; mais, refroidi lentement, il reste liquide jusqu'à 8°. Sa densité, à l'état liquide, est 1,055 à 15°; à l'état solide, 1,080 à 0°. Il bout vers 117°; la densité de sa vapeur devient constante et normale (2,08) à 250°; au voisinage du point d'ébullition, elle est notablement plus grande. L'acide acétique se dissout en toute proportion dans l'eau et dans l'alcool; aussi absorbe-t-il l'humidité de l'air. Sa dissolution dans l'eau présente des singularités remarquables. La solution à 23 pour 100 d'eau présente un maximum de densité voisin de 1,75 à 15°.

Le point de congélation des mélanges d'eau et d'acide acétique s'abaisse quand la proportion d'eau augmente l'acide à 13 pour 100 d'eau se congèle à 0°), de sorte que l'on concentre un vinaigre faible par congélation en rejetant la partie solide (procédé très anciennement pratiqué); tandis que l'on concentre un acide acétique fort par congélation en rejetant la partie liquide.

La vapeur d'acide acétique passant dans un tube chauffé au rouge donne un résidu de charbon et des vapeurs d'acétone, d'acétylène, de naphtaline, etc. Enflammée dans l'air ou dans l'oxygène, cette vapeur brûle avec une flamme bleue en formant de l'eau et de l'acide carbonique. L'acide acétique résiste, en général, aux actions oxydantes; cependant, le permanganate neutre de potassium l'oxyde à 100° avec formation d'eau et d'acide carbonique; en solution alcaline, l'oxydation est moins brutale, et le produit est l'acide oxalique.

Le chlore attaque l'acide acétique, lentement à la lumière diffuse, rapidement à la lumière solaire, en donnant des dérivés de substitution. Le brome agit de même.

— *Fonction chimique*. L'acide acétique est un acide monobasique; en effet, il ne forme avec chaque alcool monoatomique qu'un seul éther et il en faut deux molécules pour éthérifier complètement une molécule d'alcool diatomique. Avec les métaux, l'acide acétique donne des sels neutres où l'hydrogène fonctionnel de l'acide est remplacé par une atomicité métallique; exemple : acétate de potassium $C^2H^3O^2K$. Les métaux diatomiques exigent deux molécules d'acide; exemple : acétate de calcium $(C^2H^3O^2)^2Ca''$. Outre les sels neutres, l'acide acétique forme des sels acides; exemple : biacétate de potassium, et des sels basiques; exemple : acétate tribasique de plomb.

L'acide acétique est un acide fort : ses sels neutres ne sont pas décomposables par l'eau.

L'acide acétique forme avec les alcools des éthers ou acétates alcooliques comme l'acétate de méthyle, l'acétate d'éthyle, etc.

L'acide acétique impur est employé dans l'industrie pour la fabrication des acétates, et notamment de l'acétate de plomb. L'acide pur est employé comme réactif en chimie et en photographie.

— *Acides acétiques substitués*. Le chlore, le brome, l'iode, le cyanogène, peuvent se substituer totalement à l'hydrogène du groupe CH^3 dans l'acide acétique, sans changer les traits caractéristiques de sa fonction acide. On a ainsi des acides chloracétiques, bromacétiques, iodacétiques, cyanacétiques.

— *Acide trichloracétique*, $CCl^3\text{-}CO.OH$. Cet acide, découvert par Dumas, est le plus important des acides acétiques substitués. La préparation la plus commode consiste à mélanger l'hydrate de chloral avec trois fois son poids d'acide azotique fumant. On met l'hydrate de chloral en digestion au soleil avec l'acide azotique, puis on distille en recueillant ce qui passe entre 190 et 200°.

L'acide trichloracétique cristallise en rhomboèdres de densité 1,617 à 0°. Il est soluble dans l'eau et déliquescent. Il fond à 46° et bout vers 200° sans décomposition. Sa vapeur (D=5,3) a une odeur suffocante. Il se comporte, au point de vue chimique, comme l'acide acétique. Hydrogéné par l'amalgame de potassium et l'eau, il reproduit l'éther acétique; cette substitution inverse de l'hydrogène au chlore (Melseus, 1844) est la première que l'on ait effectuée.

— *Anhydride acétique* $(C^2H^3O)^2O=C^4H^6O^3$. Ce corps a été découvert par Gerhardt, qui en a fait le type d'une nouvelle fonction, celle des anhydrides (v. ce mot). ‖ On l'appelle aussi OXYDE D'ACÉTYLE, ACÉTATE D'ACÉTYLE et, improprement, ACIDE ACÉTIQUE ANHYDRE.

On le prépare en faisant agir le chlorure d'acétyle sur l'acétate de potassium, selon la méthode générale :

$$C^2H^3OCl + C^2H^3O^2K = (C^2H^3O)^2O + KCl.$$

L'*anhydride acétique* est un liquide incolore, très mobile, d'une odeur plus forte que l'acide acétique. Il bout vers 140°. Il s'hydrate au contact de l'air humide.

ACÉTIQUEMENT adv. D'une manière acétique.

ACÉTITE (du lat. *acetum*, vinaigre) n. m. Nom donné aux acétates, à l'époque où l'on admettait deux degrés d'oxydation de l'acide du vinaigre.

ACÉTO (du lat. *acetum*, vinaigre). Se joint à d'autres mots pour former des substantifs et des adjectifs.

ACETOAZOTATE n. m. Chim. V. ACÉTONITRATE.

ACÉTOBENZOÏQUE (*bin*) adj. Se dit d'un acide anhydre que l'on obtient en faisant réagir le chlorure d'acétyle et le benzoate de sodium desséché. ‖ Cet anhydride est encore appelé ACÉTATE DE BENZOILE, et BENZOATE D'ACÉTYLE.

***ACÉTOBENZOTARTRIQUE** (*bin*) adj. Se dit d'un éther qui n'est autre que le tartrate neutre diéthylique, dont les deux atomes d'hydrogène typique non basique sont remplacés, l'un par de l'acétyle, et l'autre par du benzoïle.

ACÉTOCHLORHYDRINE (*klo*) n. f. Substance huileuse, presque insoluble dans l'eau, obtenue par l'action de l'acide chlorhydrique gazeux sur un mélange d'acide acétique et de glycérine maintenu à 100° pendant plusieurs heures.

ACÉTOCINNAMIQUE adj. Se dit d'un acide anhydre que l'on obtient par la réaction du chlorure d'acétyle sur le cinnamate de sodium. Cet anhydride est encore appelé ACÉTATE DE CINNAMYLE et CINNAMATE D'ACÉTYLE.

ACÉTOCUMINIQUE adj. Se dit d'un acide anhydre que l'on obtient par la réaction du chlorure d'acétyle sur le cuminate de sodium. ‖ Cet anhydride, qui répand une agréable odeur de vin d'Espagne, est encore appelé ACÉTATE DE CUMYLE et CUMINATE D'ACÉTYLE.

ACÉTOL (du lat. *acetum*, vinaigre, et *oleum*, huile) n. m. Pharm. Dénomination générique appliquée par quelques auteurs aux préparations pharmaceutiques, aux vinaigres médicinaux préparés par distillation. V. ACÉTOLÉ, ACÉTOLAT.

— *Acétol normal*. Une des dénominations de l'aldéhyde acétique ou vinaigre.

— Chim. On désigne sous le nom d'*acétols* des composés dont la molécule contient un groupement alcoolique et un ou plusieurs groupes carbonyles (CO). Ce sont donc des alcools-acétones; aussi ont-ils à la fois les propriétés des alcools et celles des acétones.

Le premier terme de la série, l'*acétol* ou *acétylcarbinol* $CH^3\text{-}CO\text{-}CH^2OH$, s'obtient par l'action du carbonate de baryum sur la monochloracétone. C'est un liquide incolore qui bout vers 145°. Il réduit la liqueur de Fehling et le nitrate d'argent ammoniacal. Traité par la phénylhydrazine, l'acétol donne une *hydrazone* qui, réagissant sur la phénylhydrazine, se transforme en *osazone*.

On a obtenu différents éthers de l'acétol : l'éther acétylique, éthylique, etc.

ACÉTOLAT (*la* — du lat. *acetum*, vinaigre) n. m. Dénomination générique appliquée, dans les nomenclatures pharmaceutiques modernes, aux produits obtenus par la distillation du vinaigre, sur une ou plusieurs substances végétales. Syn. OXÉOLAT.

ACÉTOLATURE (rad. *acétol*) n. f. Nom proposé pour désigner le produit de la macération d'une ou plusieurs substances végétales fraîches dans le vinaigre.

ACÉTOLÉ (rad. *acétol*) n. m. Préparation pharmaceutique, obtenue par la solution directe d'une ou plusieurs substances médicamenteuses dans le vinaigre préalablement distillé.

ACÉTOLIQUE adj. Se dit des médicaments constitués par le vinaigre tenant en dissolution un principe médicamenteux.

ACÉTOLOTIF (rad. *acétol*) n. m. Vinaigre médicinal pour l'usage externe.

ACÉTOMEL du lat. *acetum*, vinaigre, et *mel*, miel) n. m. Sirop de vinaigre miellé.

ACÉTOMELLÉ n. m. Nom qui désigne les solutions de miel dans le vinaigre pur ou dans un vinaigre médicinal. Syn. de OXYMELLITE.

ACÉTOMÈTRE ou **ACÉTIMÈTRE** (du lat. *acetum*, vinaigre, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Instrument pour apprécier les sophistications, le degré de concentration du vinaigre.

Acétomètre.

ACÉTOMÈTRIE ou **ACÉTIMÉTRIE** n. f. Appréciation du degré de concentration du vinaigre.

ACÉTOMÉTRIQUE ou **ACÉTIMÉTRIQUE** adj. Qui a rapport à l'acétomètre : *Degrés* ACÉTOMÉTRIQUES.

ACÉTONAMINE (de *acétone* et *ammoniaque*) n. f. Base organique résultant de la combinaison d'une acétone et de l'ammoniaque ou d'une amine avec élimination d'eau. Les *acétonamines* se produisent dans l'action de l'ammoniaque sur l'acétone ; ce sont des bases énergiques, mais se décomposant avec une extrême facilité.

ACÉTONATE (rad. *acétonique*) n. m. Nom générique des sels formés par l'action de l'acide acétonique avec une base.

ACÉTONE (du lat. *acetum*, vinaigre) n. f. Liquide incolore, d'odeur éthérée, volatil et inflammable.

— ENCYCL. Chim. L'*acétone* C^3H^6O a été entrevue par Courtenvaux en 1754 ; elle s'appelait d'abord *esprit pyroacétique, alcool mésitique*. Sa composition a été établie par Dumas et Liebig, sa constitution par Chancel et Williamson.

L'acétone se produit dans la distillation sèche des acétates :

$$(C^2H^3O^2)^2Ca = CO^2Ca + C^3H^6O.CH^4.$$

On dessèche le liquide par du chlorure de calcium et on le distille en prenant seulement les parties qui passent vers 60°. On purifie l'acétone comme l'aldéhyde, en la combinant au bisulfite de sodium et en distillant avec de l'eau les cristaux formés, après les avoir lavés à l'éther. Dans l'industrie de l'aniline, on obtient d'importantes quantités d'acétone, en distillant un mélange d'acétate de fer et d'aniline. L'acétone se forme encore dans la décomposition pyrogénée de l'acide acétique, du sucre, de l'acide tartrique, des acides citrique et lactique, etc.

La synthèse de l'acétone a été réalisée par Pebal et Freund (réaction du chlorure d'acétyle sur le zinc-méthyle), par Friedel et par Linnemann (action de l'acide hypochloreux ou d'un oxydant sur le propylène monochloré ou monobromé).

— *Propriétés*. L'acétone est un liquide incolore très mobile, d'une odeur agréable et d'une saveur brûlante. Densité 0,814 à 0°. Elle bout à 56°,3 et la densité de sa vapeur est de 2,0025 (Dumas). Elle ne se solidifie pas à —15° ; elle est soluble dans l'eau en toute proportion et dissout les huiles, les graisses et les résines, ainsi que le camphre et le coton-poudre. La chaleur rouge la décompose en donnant de la dumasine (oxyde de mésityle $C^9H^{12}O$) avec dépôt de charbon. Les vapeurs passant dans la potasse donnent du carbonate ou du formiate de potassium avec dégagement de gaz des marais.

L'hydrogène naissant la transforme en alcool isopropylique et pinakone. Les oxydants ne la transforment pas en un acide renfermant le même nombre d'atomes de carbone, ce qui la distingue des aldéhydes ; elle se scinde en *acide acétique* et en *acide formique*.

Le chlore et le brome en présence des alcalis la transforment en chloroforme ou en bromoforme. On connaît plusieurs acétones chlorées et bromées dans lesquelles le chlore ou le brome remplacent partiellement l'hydrogène.

Elle a la propriété de former une combinaison cristalline avec les bisulfites alcalins.

— *Constitution*. Toutes les réactions de l'acétone, aussi bien celles qui la rapprochent des aldéhydes que celles qui l'en différencient, s'expliquent, si on la considère comme l'aldéhyde de l'alcool propylique secondaire, c'est-à-dire en supposant que le groupe fonctionnel CO est lié de deux côtés à un groupe méthyle CH^3-CO-CH^3.

ACÉTONES. — L'acétone ordinaire est le type d'une classe de composés qui ont une constitution et des propriétés analogues et qu'on appelle *acétones*. Cette fonction est voisine de la fonction aldéhyde. Elles dérivent des alcools secondaires par perte d'hydrogène, comme les aldéhydes dérivent des alcools primaires ; un grand nombre d'acétones, surtout celles qui contiennent le groupe méthyle, se combinent aux bisulfites alcalins ; elles se condensent avec élimination d'eau, mais elles diffèrent des aldéhydes en ce que leur oxydation ne donne jamais un acide contenant autant d'atomes de carbone. Cette oxydation scinde toujours la molécule et fournit au moins deux acides à molécule moins compliquée.

La fonction acétone est symbolisée dans la théorie atomique par le groupe carbonyle CO lié à deux radicaux alcooliques comme le méthyle, l'éthyle, etc. $\left(\frac{R'}{R}>CO\right)$.

Quand les deux radicaux soudés au carbonyle sont identiques, l'acétone est dite *normale* ou *symétrique* ; c'est le cas de l'acétone ordinaire. Quand les deux radicaux sont différents, l'acétone est dite *dissymétrique* ou *mixte*.

Voici maintenant la nomenclature la plus rationnelle : elle est universellement adoptée en Allemagne et tend à se propager parmi les savants français ; elle a l'avantage de conduire à un nom et un seul pour chaque acétone, sans double emploi ni ambiguïté. La fonction se désigne par la terminaison *kétone* ; on la fait précéder des noms des deux radicaux alcooliques soudés au carbonyle fonctionnel, ou, si le même est répété deux fois, du nom de ce radical avec le préfixe *di* : l'acétone ordinaire CH^3-CO-CH^3 est la *diméthylkétone* ; le composé CH^3-CO-C^2H^5 est la méthylpropylkétone. On remplace quelquefois le mot *kétone* par le mot *carbonyle*. Ex. : diméthylcarbonyle.

Sur la proposition de Friedel, le congrès de 1889 a décidé de substituer le terme *cétone* au mot *carbonyle* et de préférence à la forme allemande *kétone*.

— *Méthodes générales de préparation*. 1° La plus ancienne, qui a conduit son auteur à la découverte des acétones mixtes, est une généralisation de la préparation de l'acétone ordinaire. On distille un mélange intime de deux sels d'acides gras (Williamson), de préférence des sels de calcium ou de baryum. Ainsi, en distillant un mélange d'acétate et de valérianate de potassium on obtient la méthyl-isobutylcétone. Notons que, sauf l'acétone ordinaire, les acétones symétriques ne s'obtiennent pas par la distillation d'un sel de l'acide correspondant.

2° Faire agir les chlorures acides ou les anhydrides d'acides monoatomiques sur les composés organo-métalliques. Mais, si l'on attend trop longtemps, c'est un alcool tertiaire qu'on obtient en traitant par l'eau le produit de la réaction (Boutlerow).

Friedel et Crafts font agir un chlorure acide ou l'oxychlorure de carbone sur un radical alcoolique en présence du chlorure d'aluminium.

3° L'oxydation des alcools secondaires conduit aussi aux acétones : l'alcool isopropylique CH^3-CHOH-CH^3 oxydé donne l'acétone CH^3-CO-CH^3. On obtient aussi des acétones par oxydation de l'amylène, de l'hydrate d'amylène, du diphénylméthane.

4° Les acétones aromatiques s'obtiennent par l'action de la benzine sur les acides en présence de l'anhydride phosphorique.

La fonction acétone peut être répétée plusieurs fois dans le même corps. V. DICÉTONE.

— Phot. On use de l'*acétone* pour la préparation des collodions propres à l'émaillage photographique et pour les vernis. Il a été également employé pour activer la dessiccation des émulsions au gélatino-bromure d'argent.

— Physiol. L'*acétone* existe normalement, en très petite quantité, dans l'urine : un centigramme d'acétone dans l'urine de vingt-quatre heures. Dans les fièvres infectieuses de certains cas de cancer la proportion augmente notablement. Chez les diabétiques, le sucre contenu dans tout l'organisme peut se transformer en acétone et donne lieu aux accidents de l'acétonémie. Cent vingt gouttes d'acétone introduites sous la peau d'un lapin produisent d'abord de l'agitation, puis de la somnolence, des vertiges, des chutes, bientôt le coma complet ; la mort survient au bout de cinq à vingt heures ; c'est au complet le tableau clinique de l'acétonémie des diabétiques. Chez le chien il suffit d'administrer 5 grammes d'acétone par kilogr. du poids du corps pour obtenir des effets analogues.

ACÉTONÉMIE (de *acétone*, et du gr. *aima*, sang) n. f. État pathologique déterminé par la présence dans le sang de l'acétone à haute dose.

— ENCYCL. L'*acétonémie* est une complication redoutable du diabète. Elle se manifeste à la suite d'émotions, de fatigues, de troubles digestifs, de travaux intellectuels excessifs.

Dès le début, le malade exhale une odeur spéciale plus ou moins intense, chloroformique, aigrelette, analogue à l'odeur de la pomme de reinette. L'urine diminue notablement ; il y a diminution du sucre ; aussi Bouchard a pu dire : « La glycosurie est la sauvegarde du diabétique. » Elle prend l'odeur de l'haleine et elle donne des réactions particulières. (V. ACÉTONURIE.) On observe bientôt des vomissements, une diarrhée abondante, des douleurs abdominales, localisées à l'épigastre ou dans la région du foie. La respiration devient très difficile, profonde, pénible, mettant en jeu tous les muscles inspirateurs ; il y a une inspiration forcée, un temps d'arrêt, puis une expiration brève, gémissante, une nouvelle pause, puis une nouvelle inspiration forcée. A l'auscultation, il n'y a rien dans le poumon. Le malade tombe dans le coma véritable ; il reste couché sur le dos, pâle ou un peu bleuâtre, tout à fait inerte. Le pouls est rapide, affaibli ; la température s'abaisse à 37°, et même à 35°. La mort survient de vingt-quatre à trente-six heures après le début des accidents.

Le traitement est surtout préventif : le diabétique évitera toutes les causes occasionnelles, fatigues, émotions, excès de plaisirs, écarts de régime. Le traitement curatif est encore inconnu.

ACÉTONINE (rad. *acétone*) n. f. Alcali organique, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. On l'obtient en faisant dissoudre l'ammoniaque dans l'acétine et en chauffant la dissolution jusqu'à 100°.

ACÉTONIQUE adj. Se dit d'un acide que l'on obtient en soumettant l'acétone à l'action d'un mélange d'acide chlorhydrique et d'acide cyanhydrique. L'acide acétonique cristallise en prismes ; il est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

On appelle *acides acétoniques* des corps qui possèdent à la fois la fonction acétone et la fonction acide. Ils sont caractérisés par la présence dans leur molécule du groupe carbonyle CO et du groupe acide CO.OH. Tel est l'acide pyruvique :

$$CH^3.CO.CO^2H.$$

— SYN. Acétonique, cétonique.

ACÉTONITRATE n. m. Sel double dans la composition duquel entrent l'acide acétique et l'acide nitrique.

— *Acétonitrate d'argent*, Produit, ou mieux mélange d'acide acétique, de nitrate d'argent et d'eau, employé en photographie dans le bain sensibilisateur du papier à l'iodure d'argent pour le procédé négatif. Cette méthode n'est plus appliquée, depuis que l'on a des papiers et pellicules négatifs au gélatino-bromure d'argent.

ACÉTONITRILE n. m. Substance huileuse que l'on obtient en chauffant l'acétamide avec l'acide phosphorique anhydre. C'est l'éther cyanhydrique de l'alcool méthylique, ou *cyanure de méthyle* CH^3-CAz. Il bout à 82°. Densité 0,805 à 0°. Il brûle avec une flamme rouge, est soluble dans l'eau en toutes proportions. Il se combine avec des chlorures métalliques.

ACÉTONURIE (de *acétone*, et du gr. *ourein*, uriner) n. f. Élimination d'acétone par les urines en quantité supérieure à celle qui s'y trouve normalement contenue. Au contact du perchlorure de fer, l'urine donne une coloration rouge brun. On peut transformer l'acétone en iodoforme en traitant par la liqueur iodo-iodurée (solution d'iode dans l'iodure de potassium) et une lessive de soude caustique. On reconnaît ensuite l'iodoforme à son odeur, à ses réactions et à l'examen microscopique de ses cristaux. C'est une complication du diabète. V. ACÉTONE et ACÉTONÉMIE.

ACÉTOPARATARTRIQUE adj. Se dit d'un éther qui dérive du paratartrate neutre d'éthyle, par la substitution d'un acétyle à un atome d'hydrogène typique non basique.

ACÉTOPHÉNONE (de *acétone* et *phényle*) n. f. Acétone mixte qui se produit dans la distillation sèche d'un mélange d'acétate et de benzoate de calcium. Syn. MÉTHYLPHÉNYLCÉTONE, METHYLBENZOYLE.

— ENCYCL. L'*acétophénone* C^6H^5-CO-CH^3 s'obtient soit par la distillation sèche d'un mélange d'acétate et de benzoate de calcium, soit par l'action du chlorure de benzoyle sur le zinc-méthyle.

C'est un solide cristallisé en grandes lames. Il fond à 15° et bout à 198°. Par l'oxydation, il se scinde en donnant de l'acide benzoïque et de l'acide carbonique.

ACÉTOSALICYLIQUE adj. Se dit d'un anhydride que l'on obtient par la réaction du chlorure d'acétyle sur le salicylate de sodium. Cet anhydride est encore appelé ACÉTATE DE SALICYLE et SALICYLATE D'ACÉTYLE.

ACÉTOSAMINE (du lat. *acetosa*, chose aigre, et *ammoniaque*) n. f. Substance alcaline, insoluble dans l'éther, soluble dans l'eau et l'alcool, obtenue par l'action du chlorure d'éthylène sur l'ammoniaque. Syn. de ACÉTYLAMINE.

ACÉTOSELLE (diminut. du lat. *acetosa*, chose aigre) n. f. Nom vulgaire de l'*oxalis acetosella* de Linné, appelée aussi *oxalide acide, furelle, alléluia, surelle*. V. OXALIDE.

ACÉTOSELLÉ, ÉE adj. Qui a la saveur de l'oseille.

ACÉTOSITÉ n. f. État, qualité des substances acéteuses.

ACÉTOXIME (de *acéto* et *oxime*) n. m. Ce composé est le premier de la série des *acétoximes*. On désigne sous ce nom les composés obtenus en traitant les acétones par l'hydroxylamine.

L'acétoxime C^3H^7AzO s'obtient en traitant, à froid, l'acétone ordinaire par une solution d'hydroxylamine. L'éther dissout l'acétoxime qu'il laisse ensuite cristalliser.

Ce sont des cristaux blancs, fusibles à 60°, solubles dans l'alcool et l'éther. Ce corps, qui est volatil, a l'odeur du chloral ; il est dédoublé par l'acide chlorhydrique en acétone et hydroxylamine. Il est soluble dans le bisulfite de sodium et se combine avec les acides et les alcalis.

ACÉTOXYLIDE n. f. Amide acétique préparée au moyen de la xylidine et renfermant, par conséquent, un groupe xylique, en remplacement d'un atome d'hydrogène dans l'acétamide. V. XYLIDINE.

ACÉTYLACÉTIQUE adj. Se dit en particulier d'un éther qui se forme dans la réaction du sodium sur l'éther acétique ordinaire.

— ENCYCL. L'*éther acétylacétique*

$$C^6H^{10}O^3 = (CH^3.CO.CH^2.CO^2C^2H^5)$$

appelé aussi *acide éthyldiacétique* et *acétone-carbonate d'éthyle*, est à la fois une acétone et un éther ; il possède encore la fonction acide, c'est-à-dire la propriété de substituer un radical à l'hydrogène, qui appartient au groupe CH^2, bien qu'il n'ait pas la forme habituelle (CO^2H) du groupe acide ; il la doit à l'accumulation d'oxygène dans les groupes voisins, comme cela arrive souvent, selon une remarque de Wurtz qui équivaut presque à une loi.

L'éther acétylacétique est un liquide bouillant à 180°,8, de densité à peine supérieure à celle de l'eau ; il a une odeur agréable de fraise. L'eau à 150°, les acides forts et les alcalis le décomposent en acétone, acide carbonique et alcool. La chaleur le dédouble à l'ébullition en éther acétique et acide déhydracétique.

ACÉTYLACÉTONE n. f. Liquide incolore, d'odeur agréable, ayant pour formule $C^5H^8O^2$, qui diffère de l'acétone par la substitution du radical acétyle à un atome d'hydrogène.

ACÉTYLAMINE. V. ACÉTOSAMINE.

ACÉTYLANILINE n. f. Substance alcaline que l'on obtient en faisant réagir l'aniline et la liqueur des Hollandais à la température de 200°. L'acétylaniline est soluble dans l'eau et dans l'alcool, insoluble dans l'éther.

ACÉTYLBENZINE n. f. Acétone mixte qu'on peut considérer comme résultant de la substitution du radical acétyle à un atome d'hydrogène dans la benzine. L'*acétylbenzine* C^6H^5-CO-CH^3, ou *méthylbenzoyle* ou *méthylphénylacétone*, se prépare en distillant un mélange de benzoate et d'acétate de calcium. Elle cristallise en lames fusibles à 20° ; elle est anesthésique.

ACÉTYLBUTYLIQUE adj. Se dit d'un alcool, l'*alcool acétylbutylique* $C^6H^{14}O^2$, liquide incolore, d'odeur camphrée, bouillant vers 155°.

ACÉTYLBUTYRIQUE adj. S'applique à plusieurs acides isomères très avides d'eau, différant de l'acide butyrique par la substitution de l'acétyle à l'hydrogène.

ACÉTYLCAPROÏQUE adj. Se dit d'un anhydride, l'*anhydride acétylcaproïque* C^8H^{15}-O-C^2H^{15}, liquide incolore qui bout vers 170°, et qu'on obtient en chauffant l'acide caproïque avec un excès d'anhydride acétique.

ACÉTYLCUMÈNE n. m. Liquide incolore qui bout vers 255° et qu'on prépare en faisant agir sur le cumène le chlorure d'acétyle en présence du chlorure d'aluminium. Sa formule est $C^{12}H^{16}O$.

ACÉTYLE (rad. *acétique*) n. m. Radical hypothétique des composés acétiques.

— ENCYCL. Wurtz représente ce radical par C^2H^3O ou CH^3—CO. L'*acétyle* ne peut être isolé et n'a même pu être obtenu jusqu'ici à l'état de diacétyle comme l'allyle l'a été à l'état de diallyle. Parmi les composés acétyliques, on connaît : l'oxyde d'acétyle ou anhydride acétique, l'hydrate d'acétyle ou acide acétique, l'hydrure d'acétyle ou aldéhyde ordinaire, l'azoture d'acétyle ou acétamide, le bromure, le cyanure et quelques dérivés de substitution où l'hydrogène du radical est remplacé partiellement ou totalement par du chlore (mono, bi, tri chloracétyle) ou par du brome (mono, bi, tri bromacétyle).

Berzélius appelait *acétyle* le radical non oxygéné C^4H^3.

ACÉTYLÈNE (rad. *acétyle*) n. m. Hydrocarbure gazeux, qui est à l'acétyle de Berzélius C^4H^3 ce que l'éthylène est à l'éthyle.

— ENCYCL. *Historique*. Le gaz *acétylène* a été entrevu en 1836 par Ed. Davy comme l'un des produits gazeux de l'action de l'eau sur les résidus noirs de la préparation du potassium. Jusqu'à 1859, l'acétylène n'a pas été connu à l'état pur ni étudié d'une manière complète, mais on a signalé l'existence de composés métalliques explosifs qui se forment quand le gaz d'éclairage Torrey, Bœttger ou les gaz produits dans l'électrolyse de l'alcool Quet) passent dans des conduites de cuivre ou dans une solution ammoniacale de chlorure cuivreux ou de chlorure d'argent ; et ces composés ont été reconnus depuis comme des combinaisons de l'acétylène.

Perrot a obtenu l'acétylène impur par l'action de l'étincelle électrique sur les vapeurs d'alcool et d'éther. C'est Berthelot qui, de 1859 à 1862, a fait connaître complètement ce gaz et mis en évidence son remarquable pouvoir éclairant. Il a montré qu'il existe toujours dans les produits de décomposition par la chaleur des matières organiques, et qu'on peut le former par synthèse en faisant passer l'étincelle d'une forte pile entre deux charbons dans l'œuf électrique rempli d'hydrogène, synthèse fondamentale en chimie organique. Le même chimiste a donné

SYNTHÈSE DE L'ACÉTYLÈNE, PAR BERTHELOT.

L'hydrogène purifié et séché dans les flacons A et B est soumis, dans le ballon O, à l'action de l'étincelle électrique jaillissant entre deux charbons. L'acétylène formé se précipite sous forme d'acétylure de cuivre dans le flacon C contenant du chlorure cuivreux en solution ammoniacale. Le verre D, contenant du mercure, sert de témoin.

en outre un moyen simple pour préparer l'acétylène dans les laboratoires ; ce moyen consistait à faire passer dans un tube au rouge des vapeurs d'éther, à faire barboter les gaz produits dans une solution de chlorure cuivreux ammoniacal pour fixer l'acétylène sous forme d'acétylure de cuivre, corps rouge brun insoluble qui, traité par l'acide chlorhydrique étendu, laisse dégager de l'acétylène pur. Ce procédé a été modifié par Juogfleich, qui substituait la combustion incomplète du gaz d'éclairage à la décomposition des vapeurs d'éther.

Depuis les travaux de Berthelot, l'acétylène a été l'objet de nombreuses recherches, et on a indiqué maintes manières de l'obtenir. Aucune n'était capable de faire sortir ce gaz du domaine des laboratoires et de le faire passer dans celui de l'industrie. Il faut cependant citer les expériences de Wœhler qui, cherchant à utiliser la réaction signalée par Davy, réussit, par la calcination d'un alliage de zinc et de calcium avec du charbon, à obtenir du carbure de calcium donnant, avec l'eau, de l'acétylène. C'est ce même carbure que Moissan a retrouvé autour des électrodes en charbon de son four électrique formé d'un bloc de chaux (1892). Un de ses collaborateurs, L.-M. Bullier, travaillant sur cette donnée, a enfin doté l'industrie d'une méthode de préparation du carbure de calcium et, partant, de l'acétylène, que quelques-uns attribuent à tort à l'Américain Willson.

— *Préparation.* La seule préparation de l'acétylène qu'on doive retenir actuellement est celle qui consiste à décomposer par l'eau le carbure de calcium. Ce corps se fabrique aujourd'hui industriellement au four électrique en utilisant les chutes d'eau comme force motrice ; il ne coûte

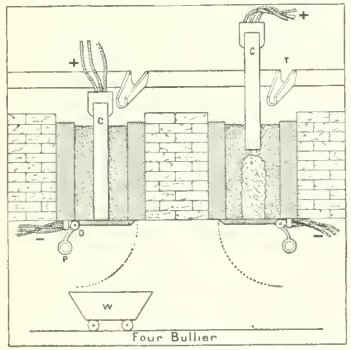

C, charbon qui amène le courant dans un mélange de chaux et de charbon. O, charnière autour de laquelle tourne la plaque formant la sole du four pour déverser le produit de l'opération dans le wagonnet W. P, contrepoids qui maintient la sole fermée pendant l'opération. T, trémie amenant le mélange de chaux et de charbon. Dans le four de gauche, l'opération commence ; dans celui de droite, elle est près de s'achever.

plus que 200 fr. la tonne, avec un rendement de 300 mètres cubes de gaz. Les appareils où se fait cette réaction sont nombreux. Ils peuvent se diviser en deux classes ; ceux où le carbure arrive peu à peu dans l'eau, et ceux où l'eau vient au contraire progressivement au contact du carbure. Dans tous les cas, il se forme de la chaux ; la réaction peut s'exprimer par la formule

$$\underset{\text{carbure de calcium.}}{C^2Ca} + \underset{\text{eau.}}{H^2O} = \underset{\text{acétylène.}}{C^2H^2} + \underset{\text{chaux.}}{CaO}.$$

Le résidu de chaux, beaucoup plus volumineux que le carbure employé, est très encombrant. Il faut craindre d'ailleurs l'élévation de la température due à la chaleur de la réaction.

L'emploi de l'acétylène exige les mêmes précautions que celui du gaz de houille, car il produit promptement l'asphyxie, et son mélange avec l'air est détonant ; comme poison, il est beaucoup moins redoutable que l'oxyde de carbone.

— *Usages.* L'acétylène paraît devoir se substituer dans une certaine mesure, comme gaz d'éclairage, au gaz de la houille. Son pouvoir éclairant est beaucoup plus grand et, quoique son prix de revient soit encore notablement plus élevé à volume égal, il fournit le même éclairement que les meilleurs becs à incandescence dans des conditions aussi avantageuses. Grâce à la blancheur de la flamme, les couleurs des objets ne sont pas altérées. Le pouvoir photogénique de cette flamme permet en outre de l'utiliser en photographie, dans les travaux d'impression à la lumière. Les essais d'emploi sont de trois sortes : 1° dans des lampes portatives : ce mode ne paraît pas avoir d'avenir ; 2° à l'aide de générateurs petits ou grands, distribuant le gaz par des conduites : ce mode d'emploi semble devoir rendre des services sérieux dans les localités dépourvues d'usine à gaz, dans les châteaux, les fermes, les usines éloignées des centres ; 3° à l'aide de récipients portatifs contenant l'acétylène liquéfié : ce mode d'emploi, qui paraît commode, est jusqu'ici dangereux. Des explosions formidables se produisent souvent au moment de la fermeture ou de l'ouverture des récipients.

— *Propriétés.* L'acétylène, C^2H^2 ou $CH{\equiv}CH$, est un gaz incolore, inflammable, donnant une flamme fuligineuse très éclairante et exhalant une odeur désagréable. Il est vénéneux. Sa densité est 0,92. Il est soluble, en proportions variables, dans l'eau, le sulfure de carbone, l'essence de térébenthine, la benzine, l'acide acétique, l'alcool absolu, etc. L'acétylène a été liquéfié par Cailletet sous une pression de 83 atmosphères à la température de 18°. C'est un liquide incolore, mobile, très réfringent, plus léger que l'eau. L'acétylène gazeux donne avec l'oxygène un mélange détonant.

L'action de l'hydrogène naissant sur l'acétylène le transforme en éthylène, si l'on opère en liquide alcalin.

L'acétylène est un carbure d'hydrogène quadrivalent, et on le symbolise en écrivant la formule avec une triple liaison entre les deux atomes de carbone de la molécule $HC{\equiv}CH$. Le brome, en se fixant dans la proportion de deux atomes (il ne peut se fixer en proportion moindre), détruit une des liaisons et fournit le dibromure d'acétylène $CHBr{=}CHBr$; puis, deux autres atomes de brome venant encore s'ajouter, on a le tétrabromure d'acétylène $CHBr^2{-}CHBr^2$. Arrivée là, l'expérience montre qu'on ne peut plus rien ajouter à la molécule sans la détruire, et la formule n'indique plus en effet qu'une liaison unique entre les deux atomes de carbone.

Le chlore, mélangé à l'acétylène, détone à la lumière diffuse et donne de l'acide chlorhydrique et du charbon.

L'iode chauffé à 100°, pendant vingt ou vingt-cinq heures, avec l'acétylène, donne des cristaux d'iodure d'acétylène. On connaît un assez grand nombre de bromures d'acétylène. L'acétylène se combine aux hydracides. Avec l'acide chlorhydrique, on obtient le chlorure d'*éthylidène* ; avec l'acide iodhydrique, l'iodure d'*éthylidène*. L'acide sulfurique étendu l'absorbe. L'acétylène donne avec les métaux alcalins des produits de substitution appelés *acétylures*. On produit des acétylures de potassium, de sodium, C^2Na^2 ou C^2K^2, en fondant ces métaux en présence de l'acétylène. L'acétylure de cuivre, composé rouge brun, insoluble, de composition différente ($C^2HCu_2{,}^1O$, se dépose sur les parois du vase où l'on fait passer un courant d'acétylène à travers une dissolution ammoniacale de chlorure cuivreux. Cette réaction est caractéristique de l'acétylène et fournit un moyen de le purifier.

Sous l'influence de l'étincelle électrique, l'acétylène se combine à l'azote pour former de l'acide cyanhydrique. L'acétylène, chauffé dans une cloche courbe, se condense pour former de la benzine.

— *Carbures acétyléniques.* Les homologues de l'acétylène, c'est-à-dire les corps qui en diffèrent par un multiple de CH^2 et qui ont ainsi pour formule générale C^nH^{2n-2}, sont aussi quadrivalents. On peut les considérer comme résultant de la substitution à H dans l'acétylène d'un radical C^nH^{2n+1} ; ainsi, en substituant le radical méthyle CH^3, on obtient l'allylène $CH^3{-}C{\equiv}CH$. Ces carbures quadrivalents homologues de l'acétylène sont appelés *carbures acétyléniques*. Ils forment la série acétylénique.

Il y a toutefois une remarque importante à faire. Un carbure peut être quadrivalent et différer de l'acétylène par un multiple de CH^2 sans être réellement acétylénique : il suffit qu'il soit deux fois éthylénique. Ainsi l'allylène $CH^3{-}C{\equiv}CH$ a pour isomère l'isoallylène ou allène $CH^2{=}C{=}CH^2$, carbure diéthylénique.

Réactions caractéristiques. Les carbures réellement acétyléniques précipitent aussi le chlorure cuivreux ammoniacal et le nitrate d'argent ammoniacal. Les précipités sont insolubles, détonants, et régénèrent les carbures sous l'action des acides. Les autres carbures quadrivalents ne donnent pas de précipités dans ces conditions ; on les appelle *isoacétyléniques*.

ACÉTYLÈNE-CARBONIQUE adj. Se dit des acides qui peuvent être considérés comme de l'acétylène dont un ou deux atomes d'hydrogène sont remplacés par CO^2H. L'acide *acétylène-monocarbonique* $CH{\equiv}C{-}CO^2H$ est plus souvent appelé acide *propargylique*.

L'acide *acétylène-dicarbonique*, qui vient ensuite, a pour formule $CO^2H{-}C{\equiv}C{-}CO^2H$. On en obtient le sel de potassium en traitant l'acide dibromosuccinique par la potasse alcoolique en excès. Ce sel, traité ensuite par l'acide sulfurique, donne l'acide qui cristallise en tables fusibles à 175° et solubles dans l'éther. Cet acide se combine avec les hydracides. Traité par le brome, il donne l'acide dibromoacétylène ; hydrogéné par l'amalgame de sodium, il se transforme en acide succinique.

ACÉTYLÉNIQUE adj. Qui a rapport à l'acétylène : *Série* ACÉTYLÉNIQUE. ‖ Qui joue le même rôle chimique que l'acétylène : *Carbure* ACÉTYLÉNIQUE.

ACÉTYLSALICINE n. f. Nom de composés qui dérivent de la salicine par la substitution de l'acétyle à l'hydrogène, et dont un seul est connu, la tétracétylsalicine.

ACÉTYLURE (rad. *acétyle*) n. m. Nom générique des composés qui représentent de l'acétyle combiné avec un métal. Ces composés représentent également de l'aldéhyde dans lequel un atome d'hydrogène est remplacé par un atome de métal. On leur donne encore le nom d'*aldéhydates*. ‖ Carbure ne différant de l'acétylène que par la substitution d'un métal à l'hydrogène.

ACÉTYLURÉE n. f. Corps cristallisable que l'on obtient en faisant réagir le chlorure d'acétyle et l'urée.

ACEVEDO (Cristobal DE), peintre d'histoire espagnol, né à Murcie, formé à Madrid par Bartolomé Carducho, vivait au XVIe siècle. Plusieurs de ses tableaux, représentant des sujets de l'histoire sainte traités avec beaucoup de caractère et de science du dessin, se trouvent dans les églises et couvents de l'Espagne.

ACHAB (*kob'*), le plus impie des rois d'Israël (917-897 av. J.-C.), fils et successeur d'Amri. Poussé par sa femme Jézabel, il releva les autels de Baal, et fit mourir Naboth pour s'emparer de sa vigne. Il fut tué dans une bataille contre le roi de Syrie, et les chiens, suivant la prédiction d'Elie, léchèrent le sang de ses blessures.

ACHACANA (*cha*) n. m. Espèce de cactus du Pérou, du genre *cereus*, dont les fruits pulpeux comestibles sont utilisés dans ce pays.

ACHADE (*cho*) n. f. Sorte de houe pour biner les vignes.

ACHÆNODON (*ké* — du gr. *akaina*, aiguillon, et *odous*, *odontos*, dent) n. m. Genre de mammifères artiodactyles, famille des suidés, créé en 1873. On le trouve dans le terrain éocène supérieur. Il est considéré comme un des ancêtres du cochon domestique.

ACHÆUS ou **ACHÉUS** (*ké-uss*), frère d'Ion et neveu d'Hellen, fondateur mythique de la nation achéenne. — ACHÆUS, d'Érétrie, poète tragique, né en 484 av. J.-C. Il ne reste de ses œuvres que des fragments. — ACHÆUS, de Syracuse, poète comique, cité par Suidas, paraît avoir appartenu à la période alexandrine. — ACHÆUS ou ACHÉUS, fils de Neptune et de Larisse, frère du second Pélasgus et de Phtius. Il était renommé pour sa simplicité. Un jour, comme il se servait d'un pot de terre pour reposer sa tête et qu'il trouvait cet oreiller trop dur, il le remplit de paille afin de le rendre plus moelleux.

ACHÆUS, roi de Syrie, né vers 270 av. J.-C., mort en 215. Lieutenant de Séleucus III Céraunus, il l'aida à reprendre les provinces asiatiques dont les rois de Pergame s'étaient emparés, et, après l'assassinat de ce roi, refusa la couronne et appela au trône le frère de Séleucus, Antiochus, alors à Babylone. Accusé par ses ennemis d'aspirer à détrôner Antiochus III, il se déclara roi de Syrie (219 av. J.-C.), s'installa à Sardes et fit même frapper des monnaies en son propre nom. En 216, Antiochus, débarrassé de la guerre contre Ptolémée Philopator, roi d'Égypte, se tourna contre Achæus ; il le contraignit de s'enfermer dans Sardes, et le fit mettre à mort quand des traîtres le lui eurent livré.

ACHAGUAS, tribu indienne nomade de l'Amérique, habitant entre le Rio-Negro et l'Orénoque. — *Un* ACHAGUA. — n. m. Idiome : *Parler l'*ACHAGUA.

ACHAGUAS, bourgade qui devint le chef-lieu de la province d'Apure (Venezuela) ; c'est aujourd'hui la capitale du *district d'Achaguas* (4.200 hab.).

ACHAÏE (*ka*), petite contrée de l'anc. Grèce, au N. du Péloponèse, divisée en douze villes, qui formèrent, vers 280 av. J.-C., la ligue Achéenne. — On donne le même nom à une portion de la Phthiotide en Thessalie, où régnait Achæus ; — à une province romaine formée après la destruction de la ligue Achéenne, 146 ans av. J.-C., comprise depuis dans le *diocèse de Macédoine* ; — à une nomarchie du royaume actuel de la Grèce et dont *Patras* est le chef-lieu (210.000 hab.).

ACHAÏE (*ka*) [PRINCIPAUTÉ D'], On désigne sous ce nom la partie de l'ancien empire grec conquise entre 1205 et 1210 par Guillaume de Champlitte et Geoffroi de Villehardouin, neveu du chroniqueur, c'est-à-dire le Péloponèse. Cette principauté latine fut successivement gouvernée par des personnages appartenant à plusieurs maisons princières : les Champlitte (de 1205 à 1209), les Villehardouin (de 1210 à 1277), les Anjou-Tarente, dont les premières n'eurent que la souveraineté directe, — la suzeraineté appartenant aux empereurs latins de Constantinople, puis aux rois angevins de Naples, — et dont la dernière posséda à la fois (depuis 1294) la souveraineté et la suzeraineté. Vendue (en 1385 probablement) aux chevaliers de Rhodes, la principauté, par suite des compétitions qui se produisirent, demeura sans souverain et fut administrée par une sorte de conseil de régence. En 1411, Centurione Zaccaria II, seigneur d'Arcadia, devint prince d'Achaïe, et le resta jusqu'à la conquête du pays par Thomas Paléologue (1428-1430) ; avec lui disparut la principauté latine d'Achaïe, à laquelle se substitua, jusqu'à la conquête turque (1460-1461) le despotat de Moréc.

— BIBLIOGR. : Buchon, *Recherches* (et *Nouvelles recherches*) *historiques sur la principauté française de Morée et ses hautes baronnies* (Paris, 1843) ; De Mas-Latrie, *les Princes de Morée ou d'Achaïe, 1205-1461* (Venise, 1882).

ACHAIEN, ENNE (*ka-i-in, èn*), celui, celle qui était de l'Achaïe, qui habitait ce pays. — *Les* ACHAÏENS.

— S'empl. aussi adjectiv. dans le même sens que ACHAÏQUE.

ACHAÏQUE (*ka*) adj. Qui appartenait, qui avait rapport à l'Achaïe ou à ses habitants.

ACHAINE ou **AKÈNE** (du gr. *a* priv., et *chainein*, s'ouvrir) n. m. Fruit sec, indéhiscent, uniloculaire, univoulé, et dont le péricarpe n'est pas soudé avec la graine. Le fruit des composées est un *akène*. Quand ce fruit renferme plusieurs compartiments clos, il prend les noms suivants : *diakène* (ombellifères), *triakène* (capucines), *tétrakène* (labiées), *pentakène* (quassiées), *polyakène* (radis), etc.

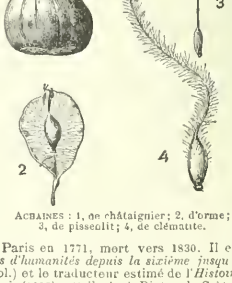

ACHAINES : 1, de châtaignier ; 2, d'orme ; 3, de pissenlit ; 4, de clématite.

ACHAINTRE (Nicolas-Louis), philologue, né à Paris en 1771, mort vers 1830. Il est l'auteur d'un *Cours d'humanités depuis la sixième jusqu'à la rhétorique* (13 vol.) et le traducteur estimé de l'*Histoire de la Guerre de Troie* (1813), attribuée à Dictys de Crète ; des traités de Cicéron, insérés dans l'édition de Fournier ; d'un écrit de saint Jean Damascène sur la musique, etc.

Comme éditeur, il a publié, avec des notes : *Horace, Juvénal, Perse, Phèdre;* des fragments de *Tacite*, etc.

ACHALANDAGE n. m. Action de procurer des clients à un marchand : *Probité et habileté, voilà les deux meilleurs moyens d'*ACHALANDAGE. ‖ Ensemble des clients : *Avoir un nombreux* ACHALANDAGE. ‖ V. CLIENTÈLE.

ACHALANDÉ, ÉE adj. Qui a beaucoup de chalands, d'acheteurs : *Boutique bien* ACHALANDÉE.

ACHALANDER (rad. *chaland*) v. a. Attirer, faire venir des chalands : *Propreté et confort* ACHALANDENT *un hôtel.* — Fig. Mettre en vogue : ACHALANDER *une doctrine.*

S'achalander, v. pr. Obtenir des chalands, des pratiques : *Les charlatans mentent pour mieux* S'ACHALANDER. — ANTON. **Déchalander, désachalander.**

ACHALINOPTÈRES (*ka* — du gr. *a* priv ; *khalinos*, frein, et *pteron*, aile) n. m. pl. Section des lépidptères, correspondant aux diurnes des anciens auteurs, caractérisée par l'absence d'un crin ou d'une soie raide servant à maintenir les ailes antérieures.

ACHANGO, tribu nègre du Congo français établie sur le plateau où naissent le Ngounie et l'Ofoové, affluents de gauche de l'Ogôové, et la Louisa, affluent du Kouilou.

ACHANTI (*kan* ou *chan* — en angl. *Ashantee*), contrée de l'Afrique occidentale (côte de l'Or), dont le territoire, aux limites indécises, peut être considéré comme borné par le Pra au S., la Comoé à l'O., la Volta au N. et à l'E. Superficie approximative : 160.000 kilom. carrés.

Carte du pays des Achantis.

— ENCYCL. Le pays *achanti*, situé à la limite méridionale du plateau de grès et de granit formant la région du Niger, se compose de deux zones distinctes : d'abord, au S., un district montagneux, large de 12 à 15 kilom., où des massifs granitiques isolés atteignent une altitude de 500 à 600 m. A ce rebord du plateau fait suite vers le N. un pays de vastes plaines, ondulé de collines peu importantes. — Le sol varie suivant les régions : le sable, plus ou moins fin, produit par la désagrégation des roches granitiques ou gréseuses, domine dans les parties élevées où le granit et le grès sont restés à découvert. Dans les bas-fonds, les vallées, les dépressions marécageuses, le sol est noir, fertile, mélangé souvent de couches d'une marne ocreuse et grasse ; souvent aussi, on y trouve de la latérite.

Comme toute la région guinéenne et soudanaise, le pays achanti appartient au domaine de la mousson africaine. Vents, pluies, saisons, température, sont les mêmes que dans le reste de la Guinée. Les rivières sont nombreuses dans un pays aussi bien arrosé, dans la partie montagneuse surtout. Le Pra et le Tanoé, la Volta Noire et son affluent le Taïn baignent l'Achanti ; ce sont des fleuves barrés par des rapides au point où ils descendent du plateau, qui ont de fortes crues au moment des pluies. La forêt vierge de la côte de Guinée se poursuit jusque sur le rebord achanti du plateau ; plus au N., elle va s'éclaircissant, se limitant aux bas-fonds humides et aux rives des cours d'eau, abandonnant le reste du pays aux savanes. Le palmier à huile y fait place peu à peu aux hautes herbes parsemées de baobabs, de cactus, d'arbres résineux et épineux ; là vivent l'éléphant, l'aoutlope, le buffle, le daim, la girafe, le lion, le léopard, le chacal, etc. Le crocodile et l'hippopotame peuplent les rivières, qui sont très poissonneuses.

Types achantis.

Les Achantis appartiennent à une des plus belles variétés de la race nègre ; leur origine est inconnue. On sait seulement qu'ils sont venus du N.-E. vers la fin du XVIIe siècle. Ce peuple guerrier, toujours en armes et d'une férocité redoutable, transforme ses fêtes populaires en massacres (surtout les fêtes de l'Igname et de l'Adaï), et fait alors de Coumassi et de ses autres villes autant de charniers. Ce n'en est pas moins un peuple d'une civilisation assez avancée, cultivateur, industriel, sachant tirer un parti excellent des richesses agricoles, minières et autres que lui offre le pays. On évalue à 3 millions le nombre des Achantis, qui se sont groupés sur plusieurs points dans des villes importantes : *Coumassi*, la capitale, Donaben, Oda, etc.

Les richesses naturelles du pays achanti, les aptitudes de ses habitants, son importance pour la pénétration anglaise dans la boucle du Niger, la prospérité de son commerce avec les pays du Soudan expliquent les efforts persistants de l'Angleterre pour en faire une colonie. L'expédition de 1895-1896, soigneusement préparée et habilement conduite par sir Francis Scott, a fait à cet égard ce que n'avait point réussi à exécuter celle de 1873-74 : elle a mené en quelques semaines les Anglais de la côte à Coumassi, et soumis à leur domination effective tout le pays achanti. Déjà, les nouveaux possesseurs du sol songent à y établir un chemin de fer qui relèra la côte de l'Or au Soudan ; ils veulent faire leur base d'opérations vers le N du pays qui fut longtemps l'obstacle le plus sérieux à leur expansion coloniale dans la boucle du Niger.

— BIBLIOGR. : Wettbrecht, *Quatre ans en Achanti* (Londres, 1875. — Musgrave, *A Coumassi avec Scott* (Londres, 1896).

ACHANTI ou **ACHANTIN**, habitant du royaume d'Achanti. — *Les* ACHANTIS (ou ACHANTINS).

— n. m. Idiome : *L'*ACHANTI (ou ACHANTIN).

— Adjectiv. *Le peuple* ACHANTI (ou ACHANTIN).

ACHANTILLES (*kan*; *il* mll. — du lat. *achantum*, matière odorante) n. f. pl. Nom donné par antiphrase à une section des cimicides, comprenant la punaise.

ACHARD ou **ACHAR** (du nom d'un voyageur français qui apporta en Europe la recette de cette préparation) n. m. Condiment qu'on prépare en faisant macérer dans du vinaigre, aux Indes, aux Antilles, etc., des bourgeons tendres de chou palmiste, de bambou, etc., et, en Europe, toutes sortes de légumes additionnés de piments et autres aromates, qu'on sert à titre de condiments, du hors-d'œuvre.

ACHARD (Frédéric-Charles), naturaliste et chimiste allemand, né à Berlin en 1753, mort à Kumera (Silésie) en 1821, descendait d'une famille française protestante. Il est le véritable vulgarisateur de la fabrication du sucre de betterave, découverte par Margraf cinquante ans auparavant. Achard était directeur de la classe de physique à l'Académie des sciences de Berlin. Il a laissé, entre autres ouvrages, un *Traité complet sur le sucre européen de betterave*, traduit par D. Augar (Paris, 1812).

ACHARD (Alexis-Jean), peintre français, né à Voreppe (Isère) en 1807, mort à Grenoble en 1884. Après un voyage en Egypte, il se fixa en France, où il s'adonna au paysage et à la gravure à l'eau-forte. Il a beaucoup produit, et ses toiles aussi bien que ses planches sont remarquables par le sentiment et la justesse de l'observation.

ACHARD (Louis-*Amédée*-Eugène), romancier français, né à Marseille en 1814, mort à Paris en 1875. Il fit d'abord du journalisme dans sa ville natale, puis à Paris, mais c'est surtout comme romancier d'un sentiment délicat qu'il est connu. Il a bien écrit une quarantaine de romans, dont plusieurs en cinq ou six volumes. Les principaux sont : *Belle-Rose* (1847); *les Petits-fils de Lovelace* (1854) ; *la Robe de Nessus* (1855) ; *Maurice de Treuil* (1857) ; *le Clos Pommier* (1858) ; *la Sabotière* (1859) ; *les Misères d'un millionnaire* (1861) ; *Histoire d'un homme* (1863) ; *les Coups d'épée de M. de La Guerche* (1863), ouvrage qui a pour suite *Envers et contre tous* (1874) ; *Mme de Sarens* (1865) ; *la Chasse à l'idéal* (1867) ; *Marcelle* (1868) ; *la Cape et l'Epée*, roman suivi de *la Toison d'or* (1875). Amédée Achard a fait jouer quelques pièces de théâtre, et on lui doit encore des lettres adressées à un journal de Paris dont il était le correspondant durant la campagne d'Italie : *Montebello, Magenta, Marignan* (1859).

Amédée Achard.

ACHARD (Pierre-Frédéric), acteur et chanteur comique français, né à Lyon en 1808, mort à Paris en 1856. Il avait un véritable talent, et se fit applaudir dans les *chansonnettes*, dont il mit le genre à la mode.

ACHARD (Léon), chanteur français, né à Lyon en 1831, fils du précédent. Elève du Conservatoire, il obtint en 1851 le premier prix d'opéra-comique et débuta au Théâtre-Lyrique où il chanta avec un grand succès les rôles de ténor. A l'Opéra-Comique, où il entra en 1862, il joua dans *Haydée, la Dame blanche, le Songe d'une nuit d'été, le Pré-aux-Clercs*, et créa, avec un succès constant, les rôles de ténor dans *Mignon, le Capitaine Henriot*, etc. En 1873, il entra à l'Opéra, débuta dans *la Coupe du roi de Thulé*, puis joua dans *les Huguenots, l'Africaine*, où il interprèta brillamment le rôle de Vasco de Gama, etc. Excellent dans les morceaux qui demandent de la grâce et du charme, il réussit moins dans ceux qui exigent une grande puissance vocale. En mars 1876, il revint quelque temps à l'Opéra-Comique, quitta la scène, et fut nommé professeur de chant (opéra-comique) au Conservatoire. — **Achard** (Frédéric), son frère, acteur français, né à Paris en 1848. Sorti en 1873 du Conservatoire, il débuta au Gymnase, dans le rôle d'Octave (*Monsieur Alphonse*, d'Alex. Dumas) ; il se fit applaudir dans plusieurs autres pièces par son jeu festo et gai. Il a joué également au théâtre des Nations et aux Bouffes-Parisiens.

ACHARIDE (*ka* — du gr. *akharis*, qui manque de grâce) n.m. Genre de coléoptères longicornes, tribu des lamiaires.

ACHARIÉES (*ka* — du gr. *akharis*, qui manque de grâce) n. f. pl. Genre de plantes, de la tribu des passiflorées, originaire du Cap, ayant pour type l'*acharia* ou *acharie*.

ACHARIUS (Eric), médecin et naturaliste suédois, né à Gefle en 1757, mort à Wadstena en 1819. Il fut élève de Linné, et devint membre de l'Académie de Stockholm en 1796. Il s'occupa spécialement de l'étude des lichens et des cryptogames. Il a laissé : *Lichenographia universalis* (Gottingue, 1804) ; *Synopsis methodica lichenum* (Lund, 1814).

ACHARNÉ, ÉE adj. Attaché furieusement à sa proie, au prop. et au fig : *Ennemi* ACHARNÉ. *Joueur* ACHARNÉ. ‖ Qui dénote de l'acharnement : *Combat* ACHARNÉ.

ACHARNEMENT n. m. Ardeur d'un animal qui s'attache opiniâtrément à sa proie : *Le lion dévore sa victime avec* ACHARNEMENT.

— Par ext. Fureur avec laquelle se battent les animaux ou les hommes les uns contre les autres : *En 1800, les habitants de Saragasse nous résisterent avec* ACHARNEMENT

— Fig. Animosité, ténacité : *L'*ACHARNEMENT *des joueurs.*

— **D'acharnement**, loc. adv. Avec acharnement, avec ardeur, opiniâtreté.

ACHARNER (*de à et chair*) v. a. Animer, exciter, irriter : ACHARNER *des chiens contre un taureau.*

— En T. de vénerie et fauconn. Donner le goût de la chair aux chiens, aux oiseaux de proie, pour exciter leur ardeur.

S'acharner, v. pr. Persécuter, poursuivre avec opiniâtreté : *Sejaner* S'ACHARNA *contre Fouquet.*

— Fig. S'appliquer à quelque chose avec ardeur : S'ACHARNER *à l'étude, aux affaires, au jeu.*

ACHARNES (*kar* — gr. *Akharnai*), nom d'un dème de l'Attique, au pied du mont Parnès, et qu'a remplacé le village de *Mindé*. Hab. : *Acharnéens* [ou *Acharniens*, *ennes*]. Les Grecs disaient : *Muse acharnéenne*, pour désigner une poésie grossière.

Acharniens (*kar*) LES, comédie d'Aristophane, représentée l'an 426 av. J. C. Ecrite pendant la guerre que se faisaient alors Athènes et Lacédémone, cette pièce satirique avait pour but de livrer au ridicule les généraux athéniens Cléon et Lamachus, partisans de la guerre, tandis que, suivant le poète, le peuple désirait ardemment la paix. Dans une suite de scènes burlesques, Aristophane oppose à Lamachus, qui revient éclopé d'une bataille, un simple citoyen, Dicéopolis, qui, ayant conclu avec Sparte une trêve de trente ans, vit dans la joie et l'abondance.

ACHAT (*cha*) n. m. Action d'acheter : *L'*ACHAT *d'une terre.* ‖ La chose achetée : *Montrer ses* ACHATS.

— Bours. *Achat à la hausse*, Achat de valeurs qui s'opère lorsque, présumant une hausse prochaine, on attend pour revendre avec bénéfice. ‖ *Achat à la baisse*, Achat d'effets publics opéré lorsque survient une baisse, après que l'on avait déjà vendu à un prix plus élevé ces mêmes effets livrables à terme. ‖ *Achat à prime*, Négociation dans laquelle, moyennant une prime déterminée, l'acheteur est libre de prendre ou de ne pas prendre, aux échéances convenues, les effets achetés.

— Dr. *Achat et vente d'effets militaires.* V. MILITAIRE.

— Comm. *Livre d'achats*, Registre sur lequel les commerçants enregistrent jour par jour les marchandises qu'ils achètent.

— SYN. **Achat, acquisition, emplette.** *Achat* marque particulièrement l'action d'acheter. *Emplette* désigne plutôt la chose achetée et s'applique surtout aux petits objets d'un usage ordinaire. En droit, *achat* se dit de choses mobilières, et *acquisition* de biens immeubles.

— ANTON. **Cession, vente.**

ACHATE (*ka* — de *Achate*, n. pr.) n. m. Nom spécifique d'une espèce de lépidoptère diurne.

ACHATE (*ka*), personnage de l'*Enéide*, le compagnon le plus dévoué d'Enée et son ami intime. (V. FIDÈLE ACHATES.) ‖ S'emploie comme nom commun, pour désigner un compagnon inséparable : *Tristan l'Hermite et Olivier Le Dain suivaient Louis XI comme deux* ACHATES.

ACHAZ (*kâz*), roi de Juda, cruel et impie (740-724 av. J.-C.). Il appela contre les rois de Syrie et d'Israël, ses ennemis, le roi d'Assyrie, Téglath-Phalasar.

ACHE (en lat. *apium*, du celt. *ach*, eau, par allusion aux lieux où elle croît) n. f. Genre de plantes ombellifères ammiées, comprenant plusieurs espèces, dont l'une, la plus commune, est le céleri : *Les Italiens ont les premiers transformé* L'ACHE *sauvage en plante potagère.* ‖ Chez les anciens, l'*ache* jouait, dans les cérémonies funèbres, le rôle que joue chez nous l'immortelle.

Ache. — A, fleur grossie ; B, coupe de l'ovaire.

— ENCYCL. Bot. L'*ache* des marais (*apium graveolens*) est une plante bisannuelle, à racine courte et pivotante, à tige herbacée, portant des feuilles ailées, très découpées, et des fleurs d'un blanc verdâtre, disposées en ombelles. Elle croît dans les marais et sur les bords des ruisseaux de presque toute l'Europe. L'ache est diurétique, expectorante et résolutivo ; associée au quiquina, elle est employée comme fébrifuge. Cette plante, modifiée par la culture, a produit le céleri.

— Blas. La feuille d'*ache*, très usitée comme élément décoratif dans l'architecture gothique, est l'ornement caractéristique de la couronne des ducs et des marquis, dont elle forme les fleurons.

Ache. Blas.)

ACHÉ (comte D'), vice-amiral français, né vers 1700, mort en 1775. Investi en 1757 du commandement des forces françaises dans les mers de l'Inde, il laissa les Anglais ruiner notre domination sur les côtes de Malabar et de Coromandel. — Son fils, ROBERT-FRANÇOIS, vicomte **d'Aché**, né en 1757, mort en 1809, fut longtemps chef d'une bande de chouans, et fut pour ce fait condamné à mort en 1799. Il se réfugia en Angleterre, d'où il revint en 1809 faire de nouveau en Bretagne la guerre de partisans. Il y périt.

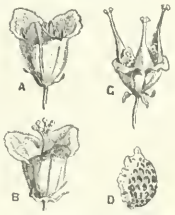

Acharia — A, fleur mâle ; B, fleur femelle ; C, fruit ; D, graine.

ACHÉAOU, montagne d'Algérie, prov. d'Alger, à l'O. de Boghar : 1.814 mètres d'altitude. Sur ses flancs sont les ruines de *Taza*, le bordj fameux d'Abd-el-Kader.

ACHÈCH ou **ACHACH**, nom de plusieurs tribus d'Algérie (provinces de Constantine et d'Oran), et aussi du Sahara.

ACHÉE n. m. Genre de mammifères édentés dont l'aï est le type.

— n. f. (du lat. *esca*, pâture), nom vulgaire du ver de terre, et, par extension, des vermisseaux, larves, insectes dont se servent les pêcheurs pour amorcer leurs lignes.

ACHÉEN, ENNE (*ké-in, èn'* — rad. *Achaïe*), celui, celle qui habitait l'Achaïe. ‖ Par extens., tout habitant de la Grèce. — *Les* ACHÉENS.

— Adjectiv. : *Le peuple* ACHÉEN. *La race* ACHÉENNE.

— ENCYCL. Cette peuplade, qui appartient à la race pélasgique, semble avoir habité la Laconie. Les Doriens la refoulèrent vers le N. du Péloponèse, d'où elle expulsa les habitants antérieurs, les Ioniens. Les Achéens transformèrent les bourgades ioniennes de l'Achaïe en villes fortifiées indépendantes les unes des autres, mais unies par le lien religieux des fêtes communes célébrées à Hélikè. Ils se tinrent à l'écart des luttes politiques et militaires du reste de la Grèce et firent porter leur principal effort sur la colonisation de l'Italie méridionale (Sybaris, Crotone). La destruction d'Hélikè (373 av. J.-C.) amena une éclipse momentanée de la dodécapole achéenne qui, un siècle plus tard, se reconstitua et forma la *ligue Achéenne*.

ACHÉENNE (*ké-èn'*) [LIGUE], fédération de douze villes de l'Achaïe, sur la côte N. du Péloponèse, dont le centre religieux et politique était Hélikè. Disparue en 373, après la destruction d'Hélikè, cette fédération revécut en 280, mais n'acquit une véritable importance politique que depuis 251 av. J.-C., lors de l'accession de Sicyone. Grâce à l'habile politique d'Aratus, la *ligue Achéenne* s'accrut de villes étrangères au Péloponèse, même d'Athènes (229), et s'opposa à l'extension macédonienne, qui pesait sur une partie de la Grèce. Les bases de la confédération étaient : l'entière égalité des Etats qui en faisaient partie ; le maintien de la démocratie tempérée dans les villes ; la liberté municipale, en tant que les intérêts généraux n'étaient pas engagés ; une assemblée générale qui décidait de la paix, de la guerre et des alliances ; enfin, un conseil supérieur de *démiurges*, à la tête duquel était un stratège ou chef militaire. La ligue Achéenne commença à décliner dès 226, mais se maintint encore, grâce à Philopœmen, de 207 à 183. Elle tomba ensuite aux mains d'incapables, et disparut lors de la défaite de Lencopetra, qui livra définitivement la Grèce aux Romains (146 av. J.-C.).

— BIBLIOGR. : Fustel de Coulanges, *Polybe* (Paris, 1858); M. Dubois, *les Ligues étolienne et achéenne* (Paris, 1884).

ACHEIRE (*kèr'* — du gr. *a* priv., et *kheir*, main) adj. Qui est privé de mains, surtout en parlant d'un fœtus. ‖ On dit aussi ACHIRE.

ACHEIRIE (*kér*) n. f. Etat d'un fœtus qui n'a pas de mains. ‖ On dit aussi ACHIRIE.

ACHÉIROPOIÈTES (*ké-i* — du gr. *a* priv.; *kheir*, main, et *poiêtês*, créateur) n. f. pl. Nom donné à des images qui, suivant la tradition, étaient dues à un miracle. Les plus célèbres sont la sainte face que possédait sainte Véronique, le portrait du Sauveur donné au roi Abgar, celui que l'on conserve à Saint-Jean-de-Latran, à Rome, et qui, ébauché par saint Luc, avait été achevé par les anges, etc.

ACHÉLOÏDES (*ké* — rad. *Achéloüs*). On donnait ce nom aux sirènes, filles d'Achélous, et aux nymphes en général.

ACHÉLOMA (*ké* — du gr. *a* priv., et *khélôma*, coche de flèche) n. m. Genre de batraciens fossiles, de l'ordre des stégocéphales. La seule forme connue est l'*acheloma Cumnungi*, trouvé dans le terrain permien du Texas.

ACHÉLOÜS (*ké*), dieu-fleuve, fils de Téthys et de l'Océan, père des sirènes, vaincu plusieurs fois par Hercule, à qui il avait osé disputer Déjanire. Hercule lui arracha même une de ses cornes, qui, remplie par les nymphes de fleurs et de fruits, devint la *corne d'abondance*. (V. ABONDANCE.) Les représentations symboliques du fleuve Achéloüs se distinguent par la forme de serpent ou de taureau qu'il prit pour combattre Hercule ; plus souvent encore, il a une tête humaine, mais armée de cornes. Il tient en mains une patère et un roseau. — Fleuve de l'Epire, qui coulait entre l'Acarnanie et l'Etolie. Homère l'appelait le « roi des fleuves ». C'est l'*Aspro-Potamo*.

ACHEM, ACHIN, ATCHEM, ATCHIM ou **ATCHIN**, noms d'un royaume indigène de l'extrémité N.-O. de Sumatra, dont la vraie dénomination est *Atjeh*. C'est aujourd'hui une division hollandaise de la colonie, ayant pour chef-lieu *Kota-Rodja* : le centre en est, quoi que disent les cartes, encore indépendant. Cette contrée, mal connue, est montagneuse et bien arrosée ; elle produit le riz, le coton et presque tous les végétaux de la zone torride.

Les *Achémois* sont, semble-t-il, des Malais fortement mélangés avec les peuples de la côte opposée sur le continent indo-chinois et aussi avec les Battas.

Ils vivent dans de pauvres habitations en planches, à peine garnies des objets les plus indispensables. Le costume, presque identique pour les hommes et pour les femmes, se compose essentiellement d'un pantalon (*selahar-afjib*) et d'un *sarong* ; le haut du corps reste habituellement nu, mais la tête est couverte. Ce qui distingue surtout les hommes, outre le bonnet autour duquel est enroulé un morceau d'étoffe en forme de turban, c'est le port perpétuel de l'arme nationale, le *kriss*, ou encore le *klewang*. Comme les autres habitants de l'archipel malais, les Achémois sont sobres à l'ordinaire, intempérants dans les fêtes, très adonnés à l'opium, et laissent aux femmes les soins domestiques et les travaux du jardinage.

Ils se disent musulmans, mais, en réalité, en prennent fort à leur aise avec les prescriptions du Prophète. Leur langue écrite est le malais ; leur langue parlée est un mélange de battak, de malais et d'indoustani.

On distingue parmi eux les *Achémois* proprement dits, répandus sur tout le territoire, — le peuple de *Pédir*, résidant surtout sur la côte septentrionale ou d'Areka, — — les *Malais*, établis dans la partie orientale du pays.

A la suite de la reconnaissance par l'Angleterre du pays d'Atjeh comme possession des Hollandais (1871), ceux-ci ont commencé contre les Achémois, pirates et pillards incorrigibles, une interminable guerre d'escarmouches et d'embuscades.

ACHEM, divinité des Druses. V. HAKEM.

ACHÉMÉNÈS (*ké* — *Hakhâmanis*), premier roi indépendant d'une des provinces de la Perse soumise jusqu'alors à l'empire des Mèdes, et le fondateur de la dynastie des *Achéménides*.

ACHÉMÉNIDES (*ké*), descendants d'Achéménès : *C'est de la famille des* ACHÉMÉNIDES *que sont issus Darius, fils d'Hystaspe, et Cyrus*.

— ENCYCL. Ancienne dynastie des rois de Perse qui a régné sur l'Iran pendant plusieurs siècles dans l'antiquité, de l'an 688 à l'an 330 av. J.-C. Le fondateur de la dynastie, Achéménès, est le premier souverain d'une des provinces de la Perse qui se soit rendu indépendant de la puissance des Mèdes. C'est à Cyrus II, son quatrième descendant, que commence la gloire du grand empire des *Achéménides*. Après avoir conquis la Lydie et soumis les peuples des bords de la mer Caspienne, Cyrus marcha sur Babylone dont il s'empara, et devint ainsi maître de tout l'Orient. Ses successeurs ont conservé le pouvoir jusqu'au moment où Alexandre, après la défaite et la mort du dernier des Darius (*Codoman*), devint à son tour l'arbitre du monde. — L'histoire des Achéménides n'a été connue pendant longtemps que par la Bible et les traditions des Grecs ; ses auteurs nationaux l'avaient pour ainsi dire oubliée. Les inscriptions trilingues en caractères cunéiformes sont venues aujourd'hui jeter une grande lumière sur cette dynastie, dont on peut ainsi établir la généalogie d'une manière rigoureuse et qui, à partir de Teispes, fils d'Achéménès, se partage en deux branches.

GÉNÉALOGIE DES ACHEMENIDES

Achéménès (688 av. J.-C.).

Teispes.

Cyrus Ier. — Ariaramnès.
Cambyse Ier. — Arsames.
Cyrus II (*le Grand*, 536). — Hystaspe.
Cambyse II (529).
Gaumatès (faux Smerdis, 522). Darius Ier (521).
Xerxes Ier (486).
Artaxerxès Ier (*Longue-Main*, 465).
Xerxès II (425 — 45 jours).
Sogdien (424).
Darius II (*Nothus*, 424).

N'ont pas régné { Cyrus le Jeune. Otanès.

Artaxerxès II (*Mnémon*, 405).
Artaxerxès III (*Ochus*, 361).
Arsès (338).
Darius III (*Codoman*, 336-330).

— BIBLIOGR. : J. Menant, *les Achéménides et les inscriptions de la Perse* (Paris, 1872) ; Oppert, *Mémoire sur les inscriptions achéménides* dans le *Journal asiatique* (1851).

ACHEMINEMENT n. m. Action de suivre un chemin, de se diriger vers un but.

— Fig. Disposition, préparation, moyen de parvenir : *L'exagération est un* ACHEMINEMENT *vers le mensonge*.

— Manèg. Action d'habituer un jeune cheval à marcher droit, en obéissant aux guides et aux éperons.

— Techn. Action d'enlever les plus grosses aspérités à une glace, après le coulage.

ACHEMINER (rad. *chemin*) v. a. Mettre en chemin, diriger vers un lieu : ACHEMINER *du blé vers le marché*.

— Fig. Diriger, amener graduellement : *La physique* ACHEMINE *l'esprit à la chimie*. ‖ Hâter, mettre en état de réussir : *Nouvelle qui* ACHEMINE *le paix*. (Vieux.)

— Manèg. Accoutumer un cheval à marcher droit devant lui, en obéissant à la bride et à l'éperon : ACHEMINER *un cheval*. *Cheval* ACHEMINÉ.

— Techn. *Acheminer une glace*, c'est, immédiatement après sa coulée, la débarrasser des grosses aspérités.

S'acheminer, v. pr. Se diriger vers.

— Fig. Aller progressivement, arriver à ses fins, à son terme : *Le Japon* S'ACHEMINE *vers la civilisation européenne*.

ACHÉMOIS, ACHIMOIS, ATCHINOIS, ou en hollandais **ATJEH**, habitant du royaume d'Atjeh (Sumatra.)

— n. m. Langue des Achémois : *Savoir l'*ACHÉMOIS.

— Adjectiv. : *Le peuple* ACHÉMOIS. V. ACHEM.

ACHEN (LAC D') ou **ACHENSEE**, le plus grand et le plus beau lac du Tyrol septentrional (Autriche) ; il donne naissance à la rivière *Achen* (ou Walchen), petit affluent de l'Isar. Alt. : 920 m. ; profondeur, 132 m. Sur ses bords, les villages d'*Achenthal* et d'*Achensee* sont des lieux de villégiature très fréquentés.

ACHENBACH (Andréas), peintre allemand, né à Cassel en 1815. Il alla étudier son art à Dusseldorf, et reçut les leçons de Schadow. Il est un des plus remarquables représentants de l'école formée par ce maître. Il s'est adonné à peu près exclusivement au paysage, et s'est acquis, dans ce genre, un juste renom. Quantité de ses marines et d'autres de ses tableaux ayant pour motif des sites de Hollande, d'Italie, de la mer du Nord, de la Norvège, des Alpes ou des bords du Rhin, ornent les musées allemands. Achenbach a fait de fréquents envois à nos Salons et aux Expositions universelles. Il a été médaillé à celle de 1867.

— **Achenbach** (Oswald), son frère et son élève, né à Dusseldorf, en 1827, fut aussi peintre, et s'adonna comme lui au paysage ; mais, pendant que Andréas inclinait à traiter ses sujets avec quelque réalisme, Oswald a voulu mettre dans ses sites plus d'idéalisme et un peu de convention. Il n'a guère représenté que des Vues d'Italie. Le musée du Luxembourg, à Paris, possède de cet artiste le *Môle de Naples*. Beaucoup de ses tableaux sont conservés dans les musées d'Allemagne.

ACHENBACH (Henri), homme politique allemand, né à Saarbruck en 1829. Professeur de droit à l'Université de Bonn (1860), conseiller des mines au ministère du Commerce (1866), député, il fut chargé de soutenir, en 1871, les projets de loi du gouvernement devant le Reichstag. Sous-secrétaire d'Etat au ministère des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique en 1872, il défendit avec talent les fameuses lois de mai. (V. KULTURKAMPF.) Ministre du commerce, de l'industrie et des travaux publics, de 1873 à 1878, il s'occupa des moyens d'accroître les débouchés commerciaux. Depuis, il a été président supérieur de la province de Prusse occidentale et du Brandebourg. On lui doit plusieurs ouvrages sur le droit minier.

ACHÈNE n. m. Bot. V. ACHAINE.

ACHENEAU ou mieux **CHENEAU**, riv. navigable de France, émissaire du lac de Grand-Lieu (Loire-Inférieure), se jetant dans la Loire, en aval de Nantes. Cours 21.500 m.

ACHÉNIEN, ENNE adj. Géol. V. AACHÉNIEN, ENNE.

ACHÉNODE (*ké*) n. m. Fruit résultant de la réunion de plusieurs achènes (ou *achénes*).

ACHENWAL (Godefroy), économiste allemand, né à Elbing (Prusse) en 1719, mort à Gœttingue en 1772. Il créa la statistique. Ses ouvrages sont : *Eléments de la statistique des principaux Etats de l'Europe* (1749) ; *Histoire des Etats de l'Europe* (1759) ; *Principes d'économie politique* (1761).

ACHERDUS (gr. *Akherdous*), dème de l'Attique, de la tribu Hippothoontide, dont l'emplacement est indéterminé.

ACHERN, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade), sur l'*Acher*, affl. dr. du Rhin ; 3.400 hab. Antique chapelle Saint-Nicolas, où fut déposé le cœur de Turenne en 1675.

ACHERNARD. Astron. V. AKHARNAR.

ACHÉRON (*ké* ou *ché* ; mais, d'après l'étymologie, il vaut mieux prononcer *A-ké ron* — du gr. *akhos*, douleur, et *roos*, fleuve), fleuve des Enfers.

— Géogr. et myth. Les géographes distinguaient plusieurs fleuves de ce nom. Le plus connu, le *Macropotamo* actuel, prenait sa source au *marais d'Acheruse*, et débouchait près d'Ambracie, dans la mer Ionienne, après avoir traversé la Thesprotie. Ses eaux, noirâtres et saumâtres, coulaient sous terre dans une grande partie de leur parcours ; de là le nom de *fleuve des Enfers* que les poètes donnèrent à l'Achéron, qui portait, selon la mythologie grecque, le nom d'un des fils du Soleil et de la Terre, changé en un fleuve infernal par Jupiter, pour avoir fourni de l'eau aux Titans. — Un autre **Acheron** existait en Italie, dans la Campanie, au voisinage de Cumes.

— En poésie, l'*Achéron* signifie les Enfers, la Mort :

La peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom,
Capable d'enrichir en un jour l'*Acheron*.
LA FONTAINE.

— ALLUS. LITTÉR. **Et l'avare Achéron ne lâche point sa proie**, Vers de la *Phèdre* de Racine (acte II, scène v). Le bruit de la mort de Thésée s'est répandu. Hippolyte cherche à persuader à Phèdre qu'elle peut encore espérer son retour ; mais celle-ci lui répond :

On ne voit point deux fois le rivage des morts,
Seigneur ; puisque Thésée a vu les sombres bords,
En vain vous espérez qu'un dieu vous le renvoie ;
Et l'avare Achéron ne lâche point sa proie.

Ce vers célèbre a passé dans la langue, où il désigne, non pas la Mort, comme dans la scène d'où il est tiré, mais des passions jalouses comme l'amour, la haine, l'envie, et surtout la rapacité unie à la ténacité.

ACHERONTIA (*ké-ron-si*) n. m. Lépidoptère hétérocère (nocturne), famille des sphingides. Une seule espèce européenne, l'*acherontia Atropos*, ainsi nommée d'Atropos (Parque de la mort), parce que les taches du thorax figurent une tête de mort. V. SPHINX.

Achérontia (*sphinx tête de mort*) et sa chenille.

ACHÉRONTIA (*ké-ron-si*), nom sous lequel les anciens désignaient plusieurs marais situés en divers pays, et dont les ouvertures conduisaient aux régions infernales.

ACHÉRONTIENS (*ké-ron-si*) ou **ACHÉRONTIQUES** adj. m. pl. Les Etrusques appelaient ainsi quinze ouvrages qui enseignaient une théorie mystique de la purification des âmes, et l'art de tirer des prédictions de tous les événements. Ils les appelaient aussi *livres tagétiques*, parce qu'ils les supposaient recueillis par le devin Tagès.

ACHÉRUSE, ACHÉRUSIA ou **ACHÉRUSIE** (*ké*), nom donné par les Grecs et les Romains à diverses ouvertures qui étaient censées conduire aux Enfers, ainsi qu'à des marais avoisinant ces ouvertures et au territoire où elles se trouvaient. C'est ainsi que ce nom désignait : le *marais d'Achéruse*, où le fleuve Achéron prenait sa source, dans l'Epire ; un lac dit *lac des Enfers*, dans lequel, suivant certains auteurs, se jetait l'Achéron ; une presqu'île dans le Pont, où quelques-uns plaçaient la caverne d'Achéruse qui communiquait aux Enfers ; une caverne voisine d'Hermione, dans l'Argolide ; un promontoire de la Campanie, entre Cumes et Misène, à peu de distance de l'Averne ; un promontoire de la Bithynie, dans le voisinage d'Héraclée.

ACHÉRY (dom Luc D'), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Saint-Quentin en 1609, mort à Paris en 1615. Son principal ouvrage, le *Spicilegium*, contient des documents relatifs à l'histoire ecclésiastique (Paris, 1655-1677). Il a été le collaborateur de Mabillon pour la publication des *Acta Sanctorum* des bénédictins.

ACHET ou **ACHETE** (*ché* — du gr. *achétas*, sonore) n. m. Terme employé par les Grecs pour désigner des insectes qui produisent une stridulation, tels que les cigales, les grillons.

ACHETABLE adj. Qui peut être acheté : *L'esclave était vendable et* ACHETABLE, *comme le cheval et le bœuf*.

ACHETER v. a. (étym. douteuse : du lat. *acceptare*, recevoir, ou du bas lat. *accapitare*, prendre à redevance. — Dans aucun cas, ce verbe ne redouble le *t* ; l'e muet du radical *achet* se change en *è* ouvert toutes les fois que le *t*

est suivi d'un *e* muet : *J'achète. J'achèterai. Que j'achète*). Acquérir une chose à prix d'argent, en la payant : ACHETER *un livre, une maison.*

— Peut avoir un complément désignant la personne qui cède ou a cédé ; alors, il régit quelquefois la prép. *de* ou la prép. *a*, mais plus souvent la prép. *chez* : ACHETER *une chose* DE *quelqu'un, à quelqu'un, chez quelqu'un.* (Dans ce dernier cas, il s'agit toujours d'un marchand de profession.) ‖ *Acheter à quelqu'un* signifie aussi Acheter quelque chose pour quelqu'un : ACHETER *un jouet à un enfant.*

— *Acheter un auteur*, Acheter ses œuvres. ‖ *Acheter un homme* signifiait, avant le service militaire obligatoire pour tous, Donner une somme d'argent à un homme pour qu'il remplisse le service militaire à la place d'un autre. ‖ *Acheter des bans*, Obtenir, moyennant une certaine somme, la dispense de faire publier à l'église un ou deux des trois bans de mariage.

— Comm. *Acheter comptant*, Payer sur-le-champ ce que l'on achète. ‖ *Acheter à trente, à soixante, à quatre-vingt-dix jours*, Acheter à la condition que l'on ne payera que dans trente, soixante, quatre-vingt-dix jours. ‖ *Acheter a terme ou à crédit*, Acheter à la condition que l'on ne payera que dans un temps déterminé. ‖ *Acheter à profit*, Acheter, suivant le journal d'achat du vendeur, à taux pour cent bénéfice. ‖ *Acheter en gros*, Acheter d'une seule fois une grande quantité des mêmes denrées. ‖ *Acheter en détail*, N'acheter d'une chose que de petites quantités à la fois.

— Fig. Corrompre, s'assurer les services de quelqu'un à prix d'argent : ACHETER *des témoins.* ACHETER *des votes.* ‖ Obtenir au prix des plus grandes difficultés, avec beaucoup de peine : ACHETER *la gloire au prix de sa vie.*

PROV. : **Acheter chat en poche**, Faire une acquisition sans bien connaître l'objet que l'on achète. ‖ **Qui bon l'achète, bon le boit**, Pour avoir de bonne qualité le vin, les liqueurs, etc., il faut y mettre le prix. ‖ **Acheter par francs et vendre par écus**, Vendre avec un bénéfice excessif.

S'acheter, v. pr. Être acheté, acquis à prix d'argent.

— Fig. Être acquis, obtenu par des sacrifices : *Toute gloire qui* S'ACHÈTE *par le sang est mensonge.*

ACHÈTERESSE (*rèss*) n. f. Femme qui achète. (Ce mot est un terme du Palais : *achèteresse* désigne juridiquement celle qui achète, et *acheteuse* celle qui a la manie d'acheter.)

ACHÈTES (*kèt*) ou **ACHÆTES** (*ké-tèss*) [du gr. *a* priv. et *khaité*, soie] n. m. Nom donné au groupe des géphyriens inermes (*siponculides* et *priapulides*), par opposition aux *échiuriens* ou géphyriens armés de soies raides (*echiurides*). ‖ Désigne aussi les HIRUDINÉES, par opposition aux annélides *chétopodes*.

ACHETEUR, EUSE n. Personne qui achète, qui a la manie d'acheter : *Le vendeur trompe souvent l'*ACHETEUR.

— Fig. Celui qui gagne, qui obtient par corruption.

— Comm. Employé spécial, chargé, dans les maisons de commission, d'acheter pour le compte des correspondants : *Les* ACHETEURS *sont ordinairement les mieux appointés.*

— Adjectiv. : *Nation* ACHETEUSE. (Proudh.)

— SYN. **Acheteur, acquéreur.** *Acquéreur* se dit plutôt de celui qui achète des immeubles, et *acheteur* de celui qui achète des meubles.

— ANTON. **Débitant, detaillant, marchand, vendeur.**

ACHEULÉEN, ENNE (*lé-in, èn*) adj. Qualification adoptée en premier lieu par les archéologues pour désigner la première phase de l'époque dite *paléolithique*, où l'homme ne connaissait encore que l'usage de la pierre taillée.

— n. m. : L'ACHEULÉEN. (Empruntée à la localité de Saint-Acheul, près d'Amiens, ce nom a été remplacé par celui de *chelléen*, depuis qu'il a été reconnu que l'acheuléen datait de la fin de l'époque chelléenne.) V. ÂGE.

ACHEUX, ch.-l. de canton de la Somme, arr. et à 18 kil. de Doulleus ; 637 hab. — Le cant. a 26 comm. et 10.713 hab.

ACHEVAGE (*vaj*) n. m. Action d'achever, dernière façon que l'ouvrier donne à une pièce. (Se dit particulièrement dans le moulage, le tourneau ou le coulage de la poterie.)

ACHEVALER (*de à cheval*) v. a. Se dit d'une armée occupant les deux rives d'un fleuve, les deux côtés d'une route.

S'achevaler, v. pr. Être achevalé.

ACHEVEMENT (*man*) n. m. Accomplissement, exécution entière d'une chose : *L'*ACHEVEMENT *d'une maison.*

— Fig. Perfection, réunion de toutes les qualités : *L'éducation n'est que l'*ACHÈVEMENT *de l'homme selon le plan tracé par la Providence.* (Dupanloup.)

— Littér. Ce qui complète le dénouement d'un ouvrage.

ACHEVER (rad. *chef*, tête, bout, extrémité. — Il change le muet du rad. *achef* en é ouvert, toutes les fois que la consonne r est suivie d'un *e* muet : *J'achève. J'achèverai*) v. a. Terminer une chose commencée : *Le génie commence les beaux ouvrages, mais le travail seul les* ACHÈVE.

Je n'ai vu faire encor que les feux du matin,
Je veux *achever* ma journée.
A. CHÉNIER.

‖ Avaler, boire entièrement : ACHEVER *son pain, son vin.* ‖ Tuer, donner le coup de grâce : ON ACHEVE *d'un coup de revolver dans l'oreille les malitaires qu'on fusille.*

— Fig. Mettre le comble à une situation de corps ou d'esprit : *A un certain degré d'exaspération, la moindre contrariété nous* ACHÈVE. ‖ Mettre la dernière main pour perfectionner : *L'étude commence un honnête homme, et le commerce du monde l'achève.* (St-Evrem.) ‖ Compléter, consommer : *La France monarchique, épuisée par Louis XIV,* ACHEVA *sa ruine sous Louis XV.*

— Avec un infinitif pour complément, il est toujours suivi de la prépos. DE explétive : *A certain âge, une femme qui danse* ACHÈVE DE *se défigurer.* (Mme de Rosenberg.)

— Techn. Faire subir la dernière plongée aux chandelles à la baguette. ‖ Finir d'étendre l'or sous le marteau. ‖ Terminer l'éducation d'un cheval, le dresser complètement.

L'achevé, n. m. Perfection d'un ouvrage dans le genre auquel il appartient. ‖ N'emploie surtout dans les arts plastiques : *Barye a sculpté des lions d'un* ACHEVÉ *admirable.*

S'achever, v. pr. Être achevé, se terminer : *Un fait de gouvernement, il faut des siècles pour s'opérer ; sans cela, la pièce ne* S'ACHÈVERAIT *pas.* (Napol. Ier.) ‖ Arriver à la dernière perfection : *La science* S'ACHÈVE *par le style comme une plante par sa fleur.* (H. Taine.)

— SYN. **Achever, finir, parachever, terminer.** Ces quatre mots peuvent, dans beaucoup de cas, s'employer l'un pour l'autre. Toutefois, *achever* ajoute à l'idée de mener à terme une idée de perfection dans l'accomplissement. *Terminer* signifie simplement Mettre un terme à une chose, qu'elle soit parfaite ou non. *Finir*, c'est aussi Mener une chose jusqu'au bout, mais sans la perfection qu'elle comporte. *Achever* n'a rapport qu'à un ouvrage permanent, soit de la main, soit de l'esprit ; *finir* se dit particulièrement d'une occupation passagère ; *terminer* se dit surtout pour les discussions, les différends. *Parachever*, augmentatif d'*achever*, marque un degré superlatif de perfection.

— ANTON. **Commencer, ébaucher, entamer.**

ACHEVEUR n. m. Celui qui achève, qui adoucit les métaux. ‖ Le plus grand des moules des batteurs d'or.

ACHEVOIR n. m. Outil au moyen duquel on donne la dernière façon à certains ouvrages. ‖ Lieu où l'on porte certains ouvrages pour les terminer.

ACHIARDI (Antoine D'), naturaliste italien, né à Pise en 1839. Il a donné des publications scientifiques très estimées : *Coraux fossiles du terrain nummulitique des Alpes vénitiennes* (Milan, 1866-1868) ; *Études comparées entre les coraux des terrains tertiaires du Piémont et ceux des Alpes vénitiennes* (1868) ; *Minéralogie de la Toscane* (Pise, 1872-1873) ; *Sur le calcaire lenticulaire et grossier de la Toscane* (1874) ; *Biographie minéralogique, géologique et paléontologique de la Toscane* (1875) ; *Minéraux toscans* (1877) ; *Sur l'origine de l'acide borique et des borates* (1878). Il a publié aussi, en 1864, un poème scientifique, *la Terre.*

ACHIAS (*ki-âss* — du gr. *a* priv., et *khia*, trace) n. m. Genre d'insectes diptères, famille des athéricères, que l'on trouve à Java et au Brésil.

ACHILIE (*ki*) ou **ACHEILIE** (*ké*) du gr. *a* priv., et *kheilos*, lèvre] n. f. Monstruosité produite par le manque de lèvres.

ACHILLAS, ministre du roi d'Égypte Ptolémée XII, eut la principale part au meurtre de Pompée ; il fut mis à mort par ordre de César (47 ou 48 av. J.-C.).

ACHILLE. Myth. Fils de Thétis et de Pélée et roi des Myrmidons, le plus fameux des héros grecs immortalisés par Homère. Suivant quelques traditions, sa mère le *plongea dans le Styx* dès sa naissance, ce qui le rendit *invulnérable*, excepté au *talon* par lequel elle le tenait. Il fut instruit par Phœnix et par le centaure Chiron, qui lui

Les adieux d'Achille à son père Pélée (peinture antique [Louvre]).
1. Achille. — 2. Chiron, ami d'Achille. — 3. Le cocher.
4. Pélée. — 5. Un esclave.

apprit à tirer de l'arc, à guérir les blessures, et, pour développer sa force et sa mâle ardeur, le *nourrit de la moelle des lions.* Calchas prédit qu'il périrait devant Troie. Thétis, instruite de cet oracle, l'envoya, déguisé en femme, sous le nom de Pyrrha, à la cour de Lycomède, dans l'île de Scyros. Il s'éprit de Déidamie, fille de ce prince, l'épousa secrètement et en eut un fils nommé Néoptolème, ou Pyrrhus. Cependant, les Grecs, ne pouvant s'emparer de Troie sans le concours d'Achille, chargèrent Ulysse de l'y amener. Le rusé roi d'Ithaque lui présenta des bijoux parmi lesquels était cachée une épée, et la prétendue princesse saisit cette dernière avec empressement. Achille, s'étant ainsi trahi, suivit Ulysse devant Troie, où il devint la terreur des ennemis. Agamemnon lui ayant enlevé sa captive Briséis, Achille, furieux, allait immoler ce prince, lorsqu'il fut arrêté par Minerve ; mais alors, il *se retira sous sa tente*, jurant de ne plus prendre part aux combats. Son inaction attire aux Grecs défaites sur défaites. Patrocle même, s'étant *revêtu de l'armure d'Achille*, est tué par Hector. A cette nouvelle, le héros court venger son ami : les Troyens sont vaincus ; Hector tombe sous ses coups ; il l'attache à son char par les pieds, et le traîne trois fois autour des murs de la ville. Cependant, il le rendit ensuite aux larmes du vieux Priam. Peu de temps après, Pâris, ou Apollon sous les traits de Pâris, tua Achille en lui décochant une flèche à l'endroit fatal. Selon d'autres, il fut traitreusement assassiné par Pâris, dans un temple d'Apollon, à Thymbré, au moment où il allait épouser Polyxène, fille de Priam. Ajax et Ulysse sauvèrent son corps des mains des Troyens, et se *disputèrent ensuite ses armes* devant tous les chefs assemblés. Ulysse l'emporta. Les cendres d'Achille furent déposées au promontoire de Sigée par les Grecs, qui lui rendirent des honneurs divins et élevèrent des temples à sa mémoire.

— n. m. Le nom d'*Achille* s'emploie au fig. pour désigner soit un homme invulnérable, soit un homme d'un courage brillant, qu'aucun péril n'arrête. Il se dit aussi de celui qui soutient, qui défend une cause presque à lui seul : *Être* D'ACHILLE *du libre-échange, du protectionnisme.*

— Anat. *Tendon d'Achille.* Tendon commun aux muscles jumeaux et soléaires, ainsi nommé parce qu'il s'implante au talon, seul endroit où, selon la Fable, Achille était vulnérable. Il contribue passivement à l'extension du pied sur la jambe. Dans les cas de *pied bot, varus et équin*, la section sous-cutanée du *tendon d'Achille* a été usitée comme moyen de guérison.

Achille (REPRÉSENTATIONS DIVERSES D'). Une des plus belles statues d'Achille qui soient parvenues jusqu'à nous est la statue du Louvre ; elle passe pour une copie antique du chef-d'œuvre d'Alcamène. Les exploits du héros grec ont été dans l'antiquité le thème d'un nombre infini de peintures et de bas-reliefs (la *Colère d'Achille, Achille relevant le corps de Penthésilée*, les *Adieux d'Achille à son père Pélée*), de vases (*Achille pansant Patrocle, Combat d'Achille et de Memnon*). Une peinture murale de Pompéi représente les *Adieux d'Achille et de Briséis.* On cite les camées : *Achille jouant de la lyre*, la *Mort d'Achille.* Parmi les modernes, J.-B. Regnault et Delacroix ont représenté l'*Éducation d'Achille* (V. ÉDUCATION) ; Rubens et Teniers, *Achille chez les filles de Lycomède* ; Ingres, *Achille refusant de combattre* ; le baron Gérard et Henri Regnault ont montré *Thétis apportant à Achille les armes forgées par Vulcain.* Gérard a aussi traité *Achille pleurant Patrocle.*

Achille (ARGUMENT DE L'). C'est un des arguments de Zenon d'Élée contre le mouvement. Voici comment il se formule. Ce qu'il y a de plus lent, la tortue par exemple, ne peut être atteint par ce qu'il y a de plus rapide, par Achille, du moment que l'un a sur l'autre une avance, si petite qu'elle soit. Car, pour rattraper la tortue, Achille devrait d'abord arriver au point où celle-ci se trouvait quand Achille a commencé à courir, puis au point où, pendant ce temps, est arrivée la tortue, puis au point qu'elle a atteint pendant qu'Achille regagnait la seconde avance, et ainsi de suite à l'infini. Or, n'est impossible que le plus lent soit atteint par le plus rapide. Il est, d'une manière générale, impossible d'atteindre un but quelconque, et le mouvement est impossible. Le nerf de l'argument est cette thèse : un espace donné ne peut être parcouru que si toutes ses parties sont parcourues, et cela est impossible parce que les parties sont en nombre infini.

Depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, cet argument a fait le tourment des métaphysiciens et des logiciens. Parmi les modernes, Descartes, Leibniz, Stuart Mill ont essayé de le réfuter et ne paraissent pas y être parvenus. Il sera toujours une pierre d'achoppement pour ces doctrines qui admettent un espace objectif.

Achille à Scyros, ballet-pantomime en trois actes, scénario de Pierre Gardel, musique de Cherubini, représenté avec un très grand succès à l'Opéra, le 18 décembre 1804. La musique de la superbe bacchanale du premier acte de ce ballet est restée longtemps célèbre.

Achille et Déidamie, tragédie lyrique en cinq actes et un prologue, paroles de Danchet, musique de Campra, représentée à l'Opéra le 24 février 1735. Le poète était alors âgé de soixante-quatre ans, et le musicien de soixante-quinze, ce qui fit dire à un plaisant : « *Achille et Déidamie*, peste ! ce ne sont point là jeux d'enfants. »

Achille et Polyxène, tragédie lyrique en cinq actes et un prologue, paroles de Campistron, musique de Lulli et Collasse, représentée à l'Opéra le 7 novembre 1687. Lulli, surpris par la mort, n'avait pu écrire que le premier acte ; le reste fut composé par Collasse, son secrétaire, chef d'orchestre à l'Opéra.

ACHILLÉATE n. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide achilléique avec une base.

ACHILLÈE (*Elpidius Achillæus*), général romain, proclamé empereur à Alexandrie l'an 292 ap. J.-C. Au bout de cinq ans de règne, il fut attaqué et pris par Dioclétien qui le fit jeter aux lions.

ACHILLÉE (*de Achille*, qui avait reçu de Chiron la connaissance des propriétés des plantes) n. f. Genre de plantes appartenant à la famille des composées, tribu des radiées. Parmi les espèces connues, citons la mille-feuille.

Achillée. — A, fleur

ACHILLÉEN, ENNE (*lé-in, èn*) n. et adj. D'Achille, qui est propre à Achille, qui lui appartient : *Toute une classe de statues, celle des jeunes éphèbes nus et tenant une pique à la main qui ornaient la plupart des gymnases, avaient pris le nom d'*ACHILLÉENNES. (Noël des Vergers.)

ACHILLÉES, fêtes instituées dans différentes villes de Grèce en l'honneur d'Achille.

Achilléide, poème inachevé de Stace, dont le sujet devait être l'enfance d'Achille et toute la partie de la vie du héros antérieure aux événements de l'*Iliade*. La mort ne permit pas même à Stace de corriger les deux chants qu'il avait faits. Ils renferment de très beaux passages.

ACHILLÉINE n. f. Principe amer de l'achillée.

— ENCYCL. L'*achilléine*, $C^{12}H^{22}Az^2O^{14}$, a été découverte par Zanon dans la mille-feuille ; elle se trouve abondamment dans l'extrait aqueux d'iva (*achillea moschata*). En solution aqueuse, elle est alcaline et salinable.

ACHILLÉIQUE (rad. *achillée*) adj. Se dit d'un acide qui existe dans la mille-feuille. Il se présente sous la forme de prismes incolores, inodores, d'une saveur fort acide.

ACHILLÉOÏDE (du gr. *achilleios*, mille-feuille, et *eidos*, forme) adj. Qui ressemble à l'achillée : *Plante* ACHILLÉOÏDE.

Achilleos Dromos (*Course d'Achille*). Géogr. anc. Longue et étroite presqu'île de la mer Noire, au sud de l'embouchure du Borystène (Dniéper), où Achille, dit-on, aborda et institua des jeux. Auj. presqu'île *Tendra*.

Achille Statius. Hist. V. ESTAÇO.

Achille Tatius, poète grec, né à Alexandrie à la fin du IVe siècle de notre ère ou au commencement du Ve. Sur ses vieux jours, dit-on, il se fit chrétien et devint évêque. On lui doit un roman d'amour en huit livres : *Leucippe et Clitophon*. Ce livre eut un grand succès au moyen âge et a été souvent édité : Leyde, 1640, Leipzig 1821, etc. La meilleure traduction est celle de Clément (1800).

ACHILLÉTINE (rad. *achillée*) n. f. Matière pulvérulente brune, non amère, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool. C'est un des produits de l'action de l'acide sulfurique étendu et bouillant sur l'achillèine. Sa composition est à peu près représentée par la formule $C^{18}H^{8}AzO$.

ACHILLIDES (*de Achille*, n. pr.), nom patronymique des descendants d'Achille.

ACHILLINI (Alexandre), médecin et philosophe, né et mort à Bologne (1463-1512). Il fut un des premiers qui aient disséqué des cadavres humains. Ses deux ouvrages principaux sont : *Corporis humani anatomia* Venise, 1516 ; *Anatomicæ annotationes* Bologne, 1520. — Son petit neveu CLAUDE **Achillini,** né et mort à Bologne (1574-1640), fut à la fois un savant, un jurisconsulte et un poète. On l'admira en France, et Richelieu le combla de bienfaits.

ACHILLINI (Jean-Philothée), poète italien, né à Bologne en 1466, mort en 1538. Ses ouvrages les plus remarquables sont : *il Viridario* (*le Verger*), poème qui renferme

l'éloge des littérateurs italiens, ses contemporains (Bologne, 1513 ; *il Fedele*, autre poème très rare : Bologne, 1523 ; *Annotazioni della lingua volgare* (Bologne, 1536).

ACHIMÉLECH ou **ACHIAS**, prêtre juif qui accueillit David fuyant devant Saul. Celui-ci le fit massacrer.

ACHIMÈNE (*ki*— du gr. *a* priv., et *kheimôn*, mauvais temps) n. m. Genre de gesnériacées qu'on cultive en serre pour leurs fleurs. On en connaît six ou sept espèces habitant l'Asie orientale et l'Amérique tropicale.

Achimène.

ACHIRAS (*ki-râss* — du gr. *akheirêtos*, non planté) n. m. Au Pérou, ce nom est donné à un halisier dont le rhizome fournit une fécule dite *fécule de Tolomane*.

ACHIRE (*ki* — du gr. *akheirês*, sans mains) adj. V. ACHEIRE.

— n. m. Genre de poissons de la famille des pleuronectes voisins des soles, habitant les mers équatoriales et dépourvus de nageoires pectorales.

Achire.

ACHIRIE. V. ACHEIRIE.

ACHIRITE (*chi*) n. f. Silicate du cuivre. V. DIOPTASE.

ACHIROÉ ou **ACHIRRHOÉ**, petite-fille de Mars. Elle eut de Sithon, roi de Thrace, deux filles : Pallène, qui donna son nom à une presqu'île au sud de la Chalcidique, nommée auparavant Phlegra, et Rhœtée, qui donna son nom au cap Rhœtium, sur l'Hellespont. (*Myth.*)

ACHITOPHEL, Israélite, conseiller du roi David. Il entra dans la conspiration d'Absalon, et se pendit après la mort de ce prince.

ACHLAMYDE (*kla* — du gr. *a* priv., et de *chlamyde*) adj. Se dit des algues dont les filaments ne sont pas pourvus d'une deuxième enveloppe.

ACHLOROPSIE (*klo-ro-psi* — du gr. *a* priv., *chlôros*, vert, et *opsis*, vue) n. f. Cécité pour le vert. V. DALTONISME.

ACHLYE (*kll* — du gr. *akhlus*, brouillard) n. f. Genre de champignons oomycètes, famille des saprolegniées, vivant soit dans l'eau, soit sur les animaux vivants ou morts.

— ENCYCL. Les *achlyes* ont un thalle tubuleux, sans cloisons et plongeant çà et là ses rameaux dans le milieu nutritif. Elles se reproduisent par voie asexuée à l'aide de zoospores réniformes, et par voie sexuée. Quand le milieu nutritif commence à s'épuiser, le thalle donne un *oogone*, contenant quatre oosphères. L'anthéridie trifide vient s'appliquer contre l'oogone et envoie des tubes fécondateurs à chacune des oosphères. L'œuf, après un repos variable, finit par germer en donnant des zoosporanges ou un thalle.

Achlye (très grossie).

ACHLYOGÉTON (*kli*—du gr. *akhlus*, brouillard, et *geitôn*, voisin) n. m. Genre de champignons, ordre des myxomycètes, famille des ancylistées.

— ENCYCL. Leurs zoospores réniformes, munies de deux cils inégaux, à noyau brillant, ont des mouvements saccadés. Les espèces connues de ce genre vivent à l'état parasite dans l'intérieur des cellules de diverses algues vertes, desmidiées, zygoïmées, conferves, etc.

ACHLYS (*kliss* — du gr. *akhlus*, obscurité) n. m. Aracho. Genre créé pour des arachnides du groupe des hydrachnes, et qui n'ont pas encore atteint leur complet développement.

— Méd. Nom donné par les Grecs à l'obscurcissement de la cornée.

ACHLYS, déesse de l'obscurité et des ténèbres. D'après quelques-uns, ce nom était celui du premier être, qui existait de toute éternité, avant le chaos même. Selon Hésiode, c'est la déesse du malheur et du désespoir.

ACHMATITE (*kma*) n. f. Variété verte d'épidote, que l'on trouve dans l'Oural.

ACHMET. Hist. V. AHMED.

ACHMITE. Minér. V. ACMITE.

ACHNANTHÉES (*ak* — du gr. *akhnê*, fétu, glume) n. f. pl. Famille d'algues diatomées à frustules libres, à valves dissemblables, striées, l'inférieure portant un nodule ; l'endochrome, formé d'une seule lame, est plus ou moins échancré. Le protoplasme se segmente et produit deux spores desquelles dérive le thalle ; les phéoleucites sont en une ou deux plaques. ‖ Sing. **UNE ACHNANTHÉE.**

ACHOLIE *ko* — du gr. *a* priv., et *cholê*, bile) n. f. Absence ou diminution notable de sécrétion biliaire : *L'ACHOLIE compromet la décoloration des matières fécales.*

ACHOLOÉ (*ko*) n. f. Genre d'annélides polychètes, famille des aphroditides, renfermant des vers marins vivant en parasites dans des mollusques du genre *peigne*.

ACHOPPEMENT n. m. Obstacle, heurt, choc : *Le cycliste redoute le moindre* ACHOPPEMENT.

— Fig. *Pierre d'achoppement*, Embarras, obstacle, difficulté imprévue : *Il est peu d'affaires où l'on ne rencontre quelque* PIERRE D'ACHOPPEMENT. ‖ Occasion de faillir : *L'on libertin est une* PIERRE D'ACHOPPEMENT *pour ceux qui le fréquentent.* (BOISTE.)

ACHOPPER (de *chopper*) v. n. Se heurter, se trouver arrêté, empêché : *C'est là que tous ont* ACHOPPÉ. (PASC.)

S'*achopper*, v. pr. Même signification : *Certaines gens* S'ACHOPPENT (OU ACHOPPENT) *au moindre obstacle.*

ACHORES (*ko* — du gr. *akhôr*, gourme) n. m. pl. Croûtes de lait, ulcérations superficielles de la peau du visage et de la tête. Alibert décrit sous ce nom l'espèce de teigne qu'il nomme *teigne muqueuse*.

ACHORÉSE (*ko* — du gr. *a* priv., et *khôrésis*, capacité) n. f. Diminution de capacité des réservoirs destinés à contenir des liquides, tels que la vessie. Syn. ASTHENOCHORÉE.

ACHORION (*ko* — du gr. *a* priv., et *khorion*, membrane) n. m. Champignon voisin des oïdiums qui naît surtout sur la peau de la tête de l'homme.

ACHORIS, ou en égyptien **Hakar**, roi d'Egypte de la 29e dynastie, qui succéda à Psammétik II. Vers l'an 393, il se ligua avec les Arabes, les Tyriens et Evagoras, roi de Chypre, contre Artaxerxès Mnémon, roi de Perse, par lequel il fut vaincu. Son successeur fut Psammuthis.

ACHORISTE (*ko* — du gr. *a* priv., et *khôristos*, séparé) adj. Se dit d'un symptôme qui accompagne ordinairement une maladie.

ACHOUR (rad. *achr*, dix, dixième, en arabe) n. m. Impôt, dîme prélevée, au profit de l'Etat, en Algérie, sur les produits de la terre. Depuis 1858, l'*achour* est payé en argent. Cet impôt est régi par le décret du 30 décembre 1894, qui exempte du payement de la taxe certains produits.

ACHOURA n. m. Fête placée le 10 du premier mois de l'année musulmane.

ACHRADOCRINUS (*kra, nuss* — du gr. *a* priv. ; *khradô*, j'abîme, et *krinon*, lis) n. m. Genre de crinoïdes fossiles, créé par Schultze et qu'on trouve dans le terrain dévonien.

ACHRAS (*kràss* — du gr. *akhras*, poirier sauvage) n. m. Genre de plantes dont le type est l'*achras sapota* ou sapotillier, cultivé dans l'Amérique tropicale pour ses fruits savoureux.

ACHRÉMATITE (*kré*) n. f. Arsénio-molybdate naturel de plomb et de chlore.

ACHROÏTE (*kro* — du gr. *a* priv., et *khroa*, coloration) n. f. Variété lithinifère et incolore de tourmaline.

ACHROMA (*kro* — du gr. *a* priv., et *khrôma*, couleur) n. m. Décoloration partielle de la peau. Les médecins ont donné des noms divers à cette affection.

ACHROMASIE (*kro* — du gr. *a* priv., et *khrôma*, couleur) n. f. Décoloration du corps, pâleur cachectique.

ACHROMATIE (*kro, ti*) n. f. Biol. V. CHROMATIE.

ACHROMATINE (*kro* — du gr. *a* priv., et *khrôma*, couleur) n. f. Substance plasmique liquide du noyau des cellules ou plastides qui ne se colore pas par les réactifs.

ACHROMATIQUE (*kro*) adj. Qui fait voir les images des objets sans franges irisées : *Dollond est l'inventeur des lunettes* ACHROMATIQUES. V. ACHROMATISME.

ACHROMATISANT, ANTE (*kro*) adj. Qui achromatise, qui produit l'achromatisation.

ACHROMATISATION (*kro-ma-ti-za-si*) n. f. Action d'achromatiser, de rendre achromatique : *L'ACHROMATISATION d'un objectif.*

ACHROMATISER (*kro* — du gr. *a* priv., et *khrômatizein*, colorer) v. n. Rendre achromatique : *On peut* ACHROMATISER *autant de rayons diversement colorés qu'il y a de prismes.* (Degrin.)

S'*achromatiser*, v. pr. Etre achromatisé, se rendre réciproquement achromatique.

ACHROMATISME (*kro* — du gr. *a* priv., et *khrôma, atos*, couleur) n. m. Phys. Destruction des colorations accompagnant l'image d'un objet fournie par un prisme ou une lentille.

— B.-arts. Décoloration résultant du mélange à certaine dose des couleurs primaires, ou d'une couleur primaire et de sa couleur complémentaire.

— ENCYCL. Phys. Le but de l'achromatisme est de réaliser un système optique qui donne, en lumière blanche, des images dépourvues d'irisations. Newton, qui n'avait pu réfracter la lumière blanche sans la disperser, considérait comme insoluble le problème de l'achromatisme. Cette affirmation fut contredite par Euler qui découvrit que, vus directement, les objets ne nous paraissent nullement colorés : c'est donc que l'œil est un instrument parfaitement achromatique. Dollond reprit le problème (1758) et le résolut tant pour les prismes que pour les lentilles : il montra qu'avec un système de deux lentilles, faites en verres différents, on peut obtenir des images sensiblement achromatiques ; les distances focales doivent être de signes contraires et, en valeur absolue, proportionnelles aux pouvoirs dispersifs ; la lentille principale, celle qui impose au système la convergence ou la divergence, a la plus petite distance focale ; c'est elle qui devra être faite en verre de moindre pouvoir dispersif.

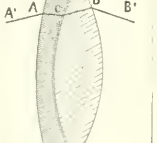

Lentille achromatique.

A, lentille en flint-glass ; B, lentille en crown-glass. Ainsi la dispersion, en différence des indices de réfraction pour le violet et le rouge, est respectivement de 0,043 et 0,025 pour le flint-glass et le crown-glass. AA'CBB', trajet d'un rayon lumineux.

ACHROMATOPE (*kro* — du gr. *a* priv. ; *khrôma, atos*, couleur, et *ôps, ôpos*, œil) n. et adj. Qui est affecté d'achromatopsie.

ACHROMATOPSIE (*kro*) n. f. Affection de l'œil caractérisée par l'impossibilité de distinguer les couleurs. Elle est le résultat de la non-perception des trois couleurs fondamentales. (V. RÉTINE.) L'achromatopsie peut être *totale* : les personnes qui en sont atteintes ne distinguent que des différences d'intensité lumineuse. Les couleurs claires donnent une impression de blanc ou de gris ; les couleurs sombres une impression de gris foncé ou de noir. Dans l'achromatopsie *partielle*, l'œil ne perçoit pas certaines couleurs.

Chez les personnes hystériques, on peut trouver des cas où cette privation des sensations lumineuses semble affecter les hallucinations de ces malades. On admet pour elles que cette trouble fonctionne la pour siège l'écorce cérébrale et n'est pas la conséquence d'une altération de la rétine.

ACHROME ou **ACHROMIQUE** (*kro* — du gr. *a* priv., et *khrôma*, couleur) adj. Qui n'a pas de couleur : *Sang* ACHROME. *Flamme* ACHROMIQUE.

ACHROMIE (*kro*) n. f. Décoloration partielle de la peau. (V. VITILIGO, PELADE, LÈPRE.) ‖ *L'achromie congénitale* s'observe surtout dans les pays chauds et chez les nègres, désignés alors sous le nom de *nègres pies*.

ACHROMODERMIE (*kro* — du gr. *a* priv., *khrôma*, couleur, et *derma*, peau) n. f. Décoloration de la peau.

ACHRONIZOIQUE (*kro* — du gr. *a* priv. ; et *khrônizein*, durer) adj. Qui ne dure pas, qui ne peut être conservé sans s'altérer. Se dit des médicaments.

ACHTARAGDITE (*chta* — de *Achtaragda*, riv. de Sibérie) n. f. Espèce minérale qui se présente sous la forme de tétraèdres pyramidés et se rencontre associée à l'idocrase et au grenat de Sibérie. Elle résulte de l'altération de l'*helvine*.

ACHTEL ou **ACHTTEIL** (*ak-tel'* — de l'allem. *acht*, huit et *teil*, partie) n. m. Nom donné en Allemagne à diverses mesures de longueur et de capacité, variables suivant les régions, et qui se divisent en huitièmes.

ACHTERLI (de l'allem. *acht*, huit) n. m. Mesure de capacité en usage à Berne pour mesurer les matières sèches. Elle est la huitième partie du maess et vaut 1 litre 75 cent.

ACHTERMANN (Théodore-Guillaume), sculpteur allemand, né à Munster en 1799, mort en 1884. Il s'adonna presque exclusivement à l'art religieux, et produisit un certain nombre de bas-reliefs, de statues ou de groupes conçus dans la donnée de l'école d'Overbeck et de Cornélius. Il exécuta en 1837, pour l'église catholique de Berlin, une *Adoration des rois mages*, haut-relief qui fut très remarqué. On cite surtout de lui un *Christ en croix* (1842), ainsi qu'une *Pietà* (1850) et une *Descente de croix* (1858), qui se trouvent aujourd'hui dans la cathédrale de Munster.

ACHTHÉOGRAPHE (*ak* — du gr. *akhthos, eos*, poids, et *graphein*, décrire) n. m. Celui qui décrit les poids, qui en fait la nomenclature.

ACHTHÉOMÈTRE (*ak* — du gr. *akhthos, eos*, poids, et *metron*, mesure) n. m. Instrument qui a pour objet de déterminer la surcharge des voitures sur les routes.

ACHTRING (*ak-traing'*) n. m. Mesure autrichienne de capacité pour les liquides, d'une contenance de 1 l. 415.

ACHTSCHELLINCK (Lukas), peintre flamand, né et mort à Bruxelles (1616-1704). Il peut être considéré comme un disciple de Louis de Vadder. Il a peint pour les églises de Bruxelles d'assez nombreuses scènes de la Bible, encadrées dans des paysages boisés. Le musée de Vienne possède de ce peintre un remarquable paysage exécuté en collaboration avec Gonzalès Coques.

ACHTYRKA ou **AKHTYRKA**, ville de Russie (gouv. de Kharkof) sur la rivière *Achtyrka*, sous-affluent du Dniéper par la Vorskla ; 26,600 hab. Centre agricole, tanneries, foires. Le district du même nom compte environ 132.000 habitants.

ACHUPALLA ou **ACHUPAGA** n. m. Nom indien du *pourretta pyramidata*, broméliacée de la Colombie, dont les feuilles contiennent une substance blanche et aqueuse que les voyageurs emploient pour se désaltérer.

ACHYLIE ou **ACHYLOSE** (du gr. *a* priv., et *chulos*, suc, humeur) n. f. Manque de formation du chyle.

ACHYMOSE (du gr. *a* priv., et *chumos*, suc) n. f. Mauvaise digestion, manque de formation du chyme.

ACHYRACHÈNE (*ki-ra-kê* — du gr. *akhuron*, paille ; *a* priv., et *khainein*, s'ouvrir) n. m. Plante de la famille des composées, originaire du N.-O. de l'Amérique du Nord ; sa tige est couverte de poils lui donnant une teinte blanchâtre.

ACHYRANTHE (*ki* — du gr. *akhuron*, paille, et *anthê*, floraison) n. f. Genre de plantes de la famille des chénopodiacées, tribu des amaranthées, croissant dans la zone équatoriale et dans la région méditerranéenne.

ACHYRANTHOIDE (de *achyranthe*, et du gr. *eidos*, forme) adj. Qui ressemble à l'achyranthe.

ACHYROCLINE (*ki* — du gr. *akhuron*, paille, et *kliné*, lit) n. f. Genre de plantes de l'Amérique et de l'Afrique tropicale appartenant à la famille des composées.

ACHYROPAPPE (*ki* — du gr. *akhuron*, paille, et *pappos*, aigrette) n. m. Genre de plantes de la famille des composées, originaire du Mexique.

ACHYROPHYTE (*ki* — du gr. *akhuron*, paille, et *phuton*, plante) adj. Se dit d'une plante dont la fleur est accompagnée de paillettes.

ACHYROSPERME (*ki* — du gr. *akhuron*, paille, et *sperma*, semence) n. m. Genre de plantes de la famille des labiées, originaire des Indes orientales.

ACICARPHE (du gr. *akis*, pointe, et *karphos*, fétu de paille) n. m. Genre de plantes de la famille des calycérées, ne comprenant que deux espèces croissant aux environs de Rio-Janeiro et de Buenos-Ayres.

ACICHORIUS, un des chefs gaulois qui envahirent la Thrace, la Macédoine et la Grèce, vers 280 av. J.-C.

ACICOLE (du lat. *acus*, aiguille, et *colere*, habiter) adj. Qui vit ou croît sur les feuilles aciculaires.

ACICULAIRE (du lat. *acicula*, petite aiguille) adj. Qui tient de l'aiguille, qui est mince et allongé comme une aiguille.

— Bot. Se dit des feuilles qui sont dures, toujours vertes, étroites, aiguës ; des épines grêles, allongées et très pointues, et des étamines et des styles de certaines plantes.

— Minér. Se dit d'une substance qui cristallise en petites aiguilles.

— n. m. pl. Nom donné à des polypiers, à des bélemnites et à des pointes d'oursins fossiles. ‖ On dit aussi ACICULES.

ACICULARIA (du lat. *acicula*, petite aiguille) n. f. Genre d'algues fossiles unicellulaires du groupe des siphonées verticillées.

ACICULE (du lat. *acicula*, petite aiguille) n. m. Soie rare et fort aiguë qu'on observe sur les côtés du corps de plusieurs annélides.

ACICULÉ, ÉE (du lat. *acicula*, petite aiguille) adj. Qui semble fait d'une aiguille; qui est en forme d'aiguille.

ACICULIFORME ou **ACIFORME** (du lat. *acicula*, petite aiguille, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une aiguille.

ACICULITE (du lat. *acicula*, petite aiguille) n. f. Bismuth sulfuré naturel ($Pb^2Cu^4Bi^2S^4$) qui se présente en aiguilles dans un quartz aurifère de Sibérie.

Acidalie *ornée*.

ACIDALIE n. f. Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalénites. Le type est l'*acidalia ornata*, très commune en France dans tous les bois, en juin et en juillet. ‖ Genre de coléoptères tétramères ne comprenant qu'une espèce, originaire du Brésil.

— Hortic. Variété de roses, dont la couleur est blanche, légèrement rosée.

ACIDALIE, fontaine de l'anc. Grèce, dans la Béotie, près d'Orchomène, consacrée à Vénus et aux Grâces.

ACIDALIUS (Valens), philologue et poète latin, né à Wittstock (Brandebourg) en 1567, mort en 1595. Il se fit surtout connaître par d'excellents commentaires sur Quinte-Curce, Plaute et quelques autres écrivains latins. Ses poésies latines sont peu estimées.

ACIDASPIS (*piss* — du gr. *akis*, pointe, et *aspis*, bouclier) n. m. Trilobite de la famille des acidaspidées, remarquable par la présence de sillons longitudinaux supplémentaires à la glabelle. Les *acidaspis* sont pourvus de neuf à dix segments. Le pygidium est petit et semi-circulaire. Chaque segment porte, sur chacune des plèvres, deux paires d'épines grêles et allongées et une paire sur le rachis. On trouve l'*acidaspis Buchi* dans le silurien inférieur, et l'*acidaspis Dufrenoyi* dans le dévonien inférieur.

Acidaspis.

ACIDE (du gr. *akis*, pointe, aigreur; d'où le lat. *acidus*) adj. Qui a une saveur aigre, piquante : *Le lait caillé est* ACIDE.

— Fig. Aigre, piquant, mordant : *Critique* ACIDE. ‖ Se dit aussi des sons aigus de certains instruments, et de tout ce qui produit une impression vive et désagréable sur les organes : *L'*ACIDE *crécelle.*

— Chim. Qui possède les propriétés des acides : *Sel* ACIDE. ‖ *Fermentation acide*, Fermentation sous l'influence de laquelle une substance devient acide. ‖ *Réaction acide*, Propriété de rougir la teinture bleue de tournesol.

— Géol. S'applique aux roches siliceuses qui doivent leur légèreté spécifique à la prédominance de la silice ou *acide silicique.*

— S'empl. substantiv. Etat acide, aigreur : *Les petits vins blancs passent facilement à l'*ACIDE.

— SYN. **Acide, acerbe, âcre,** etc. V. ACERBE.

— ANTON. **Doux, sucré.**

ACIDE n. m. Nom générique d'une classe de corps composés hydrogénés qui rougissent la teinture bleue de tournesol et forment des sels par substitution d'un métal à l'hydrogène basique.

— ENCYCL. Chim. Un certain nombre de corps, ayant la saveur aigre du vinaigre, ont comme lui la propriété de rougir la teinture bleue de tournesol : on les appelle des *acides;* d'autres ramènent au bleu la teinture de tournesol rougie par les précédents : ce sont des *bases;* de l'union d'un acide et d'une base, faite en proportions convenables, résulte un corps qui est sans action sur ce même réactif coloré, et que l'on appelle *sel. Acides, bases* et *sels* sont trois catégories de corps absolument dépendantes l'une de l'autre : les trois mots ne sauraient être définis l'un sans l'autre.

Reposant uniquement sur l'action qu'exercent les corps sur le tournesol, la définition que nous venons de donner est tout à fait artificielle, et surtout insuffisante; car, si le gaz carbonique rougit cette teinture et si la soude la bleuit, le carbonate de sodium que fournit la combinaison de ces deux corps bleuit encore le tournesol, et pourtant, on le range quand même dans la catégorie des sels. Aussi, pour effectuer la classification en question, les chimistes ont-ils dû faire intervenir d'autres facteurs, en particulier la constitution même des corps.

Les anciens donnaient le nom de *sels* à tous les corps analogues au sel marin. Pour la première fois, en 1744, Rouelle l'aîné émit cette opinion que les sels sont formés « par l'union de quelque acide que ce soit, minéral ou végétal, avec les alcalis fixes ou l'alcali volatil, avec les terres absorbantes ou une substance métallique ». Plus tard, Lavoisier, dans ses études sur les combustions (soufre, phosphore, carbone, etc.), montra la nature oxygénée d'un certain nombre de corps rougissant le tournesol; il fit connaître aussi la présence de l'oxygène dans les « chaux métalliques », et conclut que les sels sont formés par la combinaison d'un acide oxygéné et d'un oxyde métallique.

Mais Davy vint qui découvrit la nature de ce qu'on appelait alors l'acide « muriatique oxygéné »; ce prétendu acide était un corps simple, le chlore, et le sel ordinaire appelé jusqu'alors « muriate de soude » se trouvait formé de chlore et de sodium, sans *oxygène;* il était exclu ainsi de la classe des sels, et son acide, l'*acide muriatique*, rayé de la classe des acides. On créa alors une classe spéciale d'acides, auxquels on donna le nom d'*hydracides*, pour rappeler qu'ils résultent de l'union d'un élément avec l'hydrogène; Davy alla plus loin et voulut qu'il n'existât que des hydracides : pour lui, c'est à l'hydrogène, et non à l'oxygène, que les acides doivent leurs propriétés caractéristiques; il formule l'acide sulfurique SO^4H^2, la potasse KOH, et la réaction de ces deux corps l'un sur l'autre, écrite par Lavoisier :

$$\underset{\text{acide sulfurique hydraté.}}{SO^4.H^2O} + \underset{\text{potasse.}}{K^2O.H^2O} = \underset{\text{sulfate de potassium.}}{SO^4.K^2O} + \underset{\text{eau,}}{2H^2O}$$

est formulée par Davy :

$$\underset{\text{acide sulfurique.}}{SO^4H^2} + \underset{\text{potasse.}}{2KOH} = \underset{\text{sulfate de potassium.}}{SO^4K^2} + \underset{\text{eau.}}{2H^2O}$$

et le sulfate de potassium, considéré par Lavoisier comme résultant du remplacement de l'eau de l'acide sulfurique hydraté par l'oxyde de potassium K^2O, est regardé par Davy comme le résultat de la substitution du potassium à l'hydrogène de l'acide sulfurique.

En réalité, Davy oppose sa théorie unitaire à la théorie dualistique de Lavoisier.

Dulong, en France, se rallia aux idées de Davy, lesquelles, après avoir été un moment abandonnées, sont aujourd'hui universellement adoptées. Se basant sur le mode de décomposition des corps par l'électricité, on définit *les acides comme des combinaisons d'un élément électro-négatif ou d'un radical électro-négatif avec l'hydrogène, élément électro-positif.* Avec cette définition, l'acide chlorhydrique, l'acide bromhydrique, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique, qui ont respectivement pour formule :

$$HCl,\ HBr,\ SO^4H^2,\ PhO^4H^3$$

sont des combinaisons avec l'hydrogène, des éléments ou radicaux électro-négatifs Cl, Br, SO^4, PhO^4. Si l'on soumet, en effet, l'acide chlorhydrique à l'action d'un courant électrique, l'hydrogène se rend au pôle négatif, et le chlore au pôle positif; avec l'acide sulfurique, l'hydrogène se dégage encore au pôle négatif, mais le groupement SO^4, mis en liberté au pôle positif, se scinde en oxygène et anhydride sulfurique SO^3, qui s'unit immédiatement à l'eau pour redonner l'acide SO^4H^2; en son essence, l'action de l'électricité sur l'acide sulfurique est bien la même que sur l'acide chlorhydrique.

Composés essentiellement hydrogénés, les acides peuvent échanger leur hydrogène contre un autre élément électro-positif que l'on appelle *métal;* le résultat de cette substitution s'appelle un *sel;* aux acides énoncés ci-dessus correspondent les sels de potassium suivants :

$$KCl,\ KBr,\ SO^4K^2,\ PhO\ K^3.$$

A ce caractère nous joindrons, pour les acides oxygénés, la propriété de pouvoir fournir un chlorure qui en dérive par la substitution de Cl à OH; ce chlorure, traité par l'eau, reproduit l'acide primitif et fournit l'acide chlorhydrique. C'est ainsi que le chlorure $PhOCl^3$ correspond à l'acide phosphorique, et l'action de l'eau sur ce corps est représentée par la formule :

$$PhOCl^3 + 3H^2O = Ph\ O\ (OH)^3 + 3HCl.$$

Comment se fait dans un acide le remplacement de l'hydrogène par un métal? Cette substitution peut avoir lieu directement, ou par double décomposition :

1° La production du sulfate de zinc dans la préparation de l'hydrogène est un remplacement pur et simple de l'hydrogène de l'acide sulfurique par du zinc :

$$\underset{\text{acide sulfurique.}}{SO^4H^2} + \underset{\text{zinc.}}{Zn} = \underset{\text{sulfate de zinc.}}{SO^4Zn} + \underset{\text{hydrogène.}}{H^2}$$

2° C'est au contraire une double décomposition qui se produit lorsque l'on met en présence l'acide sulfurique et un hydrate basique comme la potasse :

$$\underset{\text{acide sulfurique.}}{SO^4H^2} + \underset{\text{potasse.}}{2KOH} = \underset{\text{sulfate de potassium.}}{SO^4K^2} + \underset{\text{eau,}}{2H^2O}$$

De même pour la formation du carbonate de potassium :

$$\underset{\text{acide carbonique.}}{CO^2H^2} + \underset{\text{potasse.}}{2KOH} = \underset{\text{carbonate de potassium.}}{CO^3K^2} + \underset{\text{eau.}}{H^2O}$$

Si ces deux modes de formation des sels sulfate et carbonate de potasse nous paraissent *a priori* identiques, il existe pourtant entre eux une différence essentielle : la quantité de chaleur dégagée dans la première réaction surpasse de plusieurs calories celle dégagée dans la seconde; l'acide sulfurique est dit un *acide fort*, l'acide carbonique un *acide faible*, et les principes de thermochimie nous apprennent que l'acide sulfurique doit chasser l'acide carbonique de ses sels :

$$\underset{\text{acide sulfurique.}}{SO^4H^2} + \underset{\text{carbonate de potassium.}}{CO^3K^2} = \underset{\text{sulfate de potassium.}}{SO^4K^2} + \underset{\text{gaz carbonique.}}{CO^2} + \underset{\text{eau.}}{H^2O}$$

C'est là un autre mode de formation d'un sel par double décomposition.

A propos de cette séparation des acides en *acides forts* et *acides faibles*, séparation basée sur les données thermochimiques, il convient de revenir à l'action qu'exercent ces corps sur la teinture de tournesol. La matière colorante qui constitue ce réactif, le lithmate de calcium, est un sel bleu d'un acide rouge faible, l'*acide lithmique;* si on traite ce sel par un acide plus fort que l'acide lithmique, ce dernier est mis en liberté, d'où la coloration rouge observée; traité par une base, cet acide lithmique, donne un sel bleu correspondant; au contraire, un sel formé par l'union d'un acide et d'une base énergiques sera sans action sur le lithmate bleu, ou l'acide lithmique rouge. Mais on conçoit comment ce réactif est impuissant à caractériser les acides et bases faibles; comment, par exemple, le carbonate de sodium vire au bleu la teinture de tournesol : l'acide lithmique déplace l'acide carbonique pour donner un lithmate de sodium bleu.

— *Basicité des acides.* On donne le nom de basicité à la propriété caractéristique qu'ont les acides de renfermer des atomes d'hydrogène remplaçables par des atomes métalliques, et ces acides sont dits *mono, bi, tri, tétra... basiques*, suivant qu'ils renferment 1, 2, 3, 4... atomes d'hydrogène remplaçables. Par exemple, l'acide chlorhydrique HCl est un acide *monobasique;* par double décomposition avec la potasse, il donne la seule réaction :

$$HCl + KOH = KCl + H^2O.$$

L'acide sulfurique SO^4H^2 est un acide *bibasique;* par double décomposition avec la potasse, il donne les deux réactions :

$$SO^4H^2 + KOH = SO^4KH + H^2O$$
$$SO^4H^2 + 2KOH = SO^4K^2 + 2H^2O.$$

L'acide phosphorique PhO^4H^3 est un acide *tribasique* par double décomposition avec la potasse, il donne les trois réactions :

$$PhO^4H^3 + KOH = PhO^4H^2K + H^2O$$
$$PhO^4H^3 + 2KOH = PhO^4HK^2 + 2H^2O$$
$$PhO^4H^3 + 3KOH = PhO^4K^3 + 3H^2O.$$

Les sels KCl, SO^4K^2, PhO^4K^3 où tous les atomes d'hydrogène basiques ont été remplacés par des atomes métalliques sont dits *sels neutres;* les sels SO^4KH, PhO^4H^2K, PhO^4HK^2, où il reste encore des atomes d'hydrogène remplaçables par des atomes métalliques, sont dits des *sels acides.*

Il convient de remarquer que les atomes d'hydrogène basiques sont toujours remplaçables non seulement par des atomes métalliques, mais encore par des restes d'alcools comme le méthyle CH^3, l'éthyle C^2H^5, etc. Par exemple : le chlorure d'éthyle C^2H^5Cl est à rapprocher du chlorure de potassium KCl; le sulfate acide d'éthyle $SO^4HC^2H^5$ est à rapprocher du sulfate acide de potassium SO^4HK, et ainsi de suite. Ces corps, chlorure d'éthyle et sulfate d'éthyle, font partie du groupe des *éthers sels.*

— *Atomicité des acides.* En dehors de l'hydrogène, remplaçable par des métaux, les acides peuvent renfermer des atomes d'hydrogène remplaçables, non plus par un métal, mais bien seulement par un radical négatif ou faiblement électro-positif : l'acide phosphoreux par exemple, PhO^3H^3, ne peut donner que deux sels de potassium PhO^3H^2K et PhO^3HK^2, mais le troisième atome d'hydrogène peut être remplacé facilement par le groupe éthyle C^2H^5; on dit que l'acide phosphoreux est *triatomique* et *bibasique.* Cet exemple suffit pour montrer ce que l'on entend par « atomicité des acides » : c'est la propriété qu'ont les acides de renfermer des atomes d'hydrogène remplaçables par des radicaux comme les restes d'alcools. Il est à remarquer que l'atomicité est supérieure ou égale à la basicité.

Pour terminer ces généralités sur les acides, nous rappellerons que, renfermant les éléments d'une molécule d'eau, ils peuvent se déshydrater, et donner de nouveaux corps qu'on appele *anhydrides.*

Rappelons enfin qu'il est une classe importante d'acides renfermant seulement du carbone, de l'oxygène et de l'hydrogène : ce sont les *acides organiques.* Provenant de l'oxydation des alcools dont la formule générale est $R.CH^2OH$, les acides organiques ont pour formule générale $R.CO^2H$.

— *Manière d'enlever les taches produites par les acides.* Les alcalis sont antagonistes des acides. Quand une tache produite sur une étoffe par un acide est récente et que l'étoffe n'est pas brûlée, on peut souvent l'enlever soit en la plaçant au-dessus d'un récipient contenant de l'alcali volatil, soit au besoin en la lavant avec de l'eau coupée d'alcali volatil. Si la tache est ancienne, un teinturier seul pourra rendre à l'étoffe la couleur qui a été altérée.

— Minér. *Acide arsénieux.* V. ARSÉNOLITE. ‖ *Acide borique.* V. SASSOLINE. ‖ *Acide molybdique.* V. MOLYBDINE. ‖ *Acide tungstique.* V. WOLFRAMINE. ‖ *Acide vanadique.* V. VANADINE.

ACIDÉ, ÉE adj. Que l'on a rendu acide : *Corps* ACIDÉ.

ACIDIFÈRE (de *acide*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui produit des acides.

ACIDIFIABLE adj. Qui peut être converti en acide : *Le bore, le carbone, le phosphore, le soufre, sont* ACIDIFIABLES.

— n. m. : *L'*ACIDIFIABLE *varie dans chaque acide.* (Fourcr.)

ACIDIFIANT, ANTE adj. Qui produit un acide, qui a la propriété de convertir en acide.

— n. m. : *L'oxygène fut le premier* ACIDIFIANT *connu.*

ACIDIFICATION (*si*) n. f. Action de se convertir en acide; passage à l'état d'acide.

ACIDIFIER v. a. (de *acide*, et du lat. *fieri*, devenir. — Prend deux *f* aux deux prem. pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subjonct. : *Nous acidifions, que vous acidifiez*). Rendre acide, convertir en acide : ACIDIFIER *du vin.*

S'acidifier, v. pr. Devenir acide : *Beaucoup de matières végétales et animales peuvent* S'ACIDIFIER.

ACIDIMÉTRIE (de *acide*, et du gr. *métron*, mesure) n. f. Méthode pour reconnaître la concentration ou le titre d'un acide dissous, c'est-à-dire la quantité d'acide réel contenue dans 100 parties du liquide.

— ENCYCL. Principe de l'*acidimétrie* : dans le liquide à essayer, coloré par du tournesol, on verse peu à peu une solution alcaline contenant par litre un poids connu de base (une molécule par exemple), tant que tout l'acide n'est pas saturé, le liquide reste rouge : mais la saturation étant obtenue, l'addition de la plus petite quantité de base bleuit le tournesol. Pour obtenir cette coloration bleue, il faut verser un certain volume de la liqueur alcaline; on mesure ce volume, on en déduit le poids de l'alcali et par suite celui de l'acide qui se sont neutralisés.

ACIDIMÉTRIQUE adj. Qui sert à indiquer la force réelle des acides.

ACIDISME n. m. Acidité des humeurs. V. ACESCENCE.

ACIDITÉ n. f. Saveur acide, aigre, piquante, accompagnée d'astringence et de fraîcheur, que produisent sur l'organe du goût les substances dites « acides » : *L'*ACIDITÉ *des câpres réveille l'appétit.*

— Chim. Qualité acide d'un corps, qu'on oppose à l'alcalinité.

— Méd. *Acidités de l'estomac*, Liquides ou gaz acides qui se produisent dans l'estomac sous l'influence d'une mauvaise digestion. ‖ On les appelle vulgairement AIGREUNS.

ACIDULANT, ANTE adj. Qui a la propriété de rendre légèrement acide : *Matières* ACIDULANTES.

ACIDULE adj. Qui est légèrement ou faiblement acide : *Les oranges, les grenades, les groseilles*, etc., *sont* ACIDULES.

— n. m. Combinaison d'un acide avec une certaine quantité d'alcali qui, sans le neutraliser tout à fait, diminue son acidité : *Les* ACIDULES *s'affaiblissent par l'eau.*

— ENCYCL. On appelle boissons *acidules* (ou simplement *acidules*) des boissons rafraîchissantes qui sont faites avec des acides étendus, des solutions de sels acides ou avec des sucs de fruits acides. Elles sont employées contre la fièvre, l'inflammation, la soif très vive.

ACIDULÉ, EE adj. Légèrement acide : *Bonbon* ACIDULÉ.

ACIDULER (rad. *acide*) v. a. Rendre acidule, ou légèrement acide : ACIDULER *une boisson, une tisane.*

— Par ext. Provoquer des aigreurs : *Le champagne* ACIDULE *l'estomac.*

S'aciduler, v. pr. Devenir acidulé.

ACIDUM PINGUE (mots latins signifiant « acide gras ») n. m. Principe qui, selon l'alchimiste Maier (Michel), émanait du feu et se combinait à la pierre calcaire pendant la calcination, pour former la chaux caustique. On sait que l'action du feu dégage l'acide carbonique.

ACIER (du lat. *acies*, pointe. — L'r final ne se lie jamais avec la voyelle du mot suivant) n. m. Fer pur, combiné avec une très petite quantité de carbone, et qui acquiert par la trempe une excessive dureté : *Lame d'*ACIER.

— Par ext. Arme (épée, poignard, etc.) ou instrument (rasoir, ciseaux, etc.) fabriqué avec de l'acier : *Henri IV tombe sous l'*ACIER *de Ravaillac.*

— Fig. Se dit, par comparaison, de ce qui est dur, vigoureux, froid comme l'acier : *Poignet, jarrets d'*ACIER. ‖

Cœur d'acier, Cœur dur, et que rien ne saurait attendrir; homme inébranlable dans ses résolutions. ‖ *Langue d'acier*, Langue infatigable, impitoyable, toujours prête à déchirer le prochain.

— *Mettre du baume d'acier*, Recourir au chirurgien, et plus spécialement au dentiste pour faire arracher une dent. Fam.)

— Encycl. Hist. La présence dans le fer d'une petite quantité de matières étrangères, et les opérations physiques auxquelles on peut soumettre ce métal, modifient profondément ses propriétés mécaniques; aussi distingue-t-on trois classes principales de métaux ferreux: les *fers* proprement dits, les *aciers*, et les *fontes*.

Les fers et les aciers se différencient très nettement de la fonte: contenant en général moins de carbone et autres éléments étrangers au fer pur, ils sont *malléables*, et fondent entre 1.200° et 1.500° environ. Il est beaucoup plus difficile de s'entendre sur ce que l'on doit appeler acier d'une part, et fer d'autre part; parmi les diverses conventions proposées, nous en citerons deux. La première est commode et très souvent adoptée: elle consiste à appeler *fer* tout produit ferreux malléable et *soudé*; *acier*, tout produit ferreux malléable et *fondu*. La seconde ure son importance de ce fait qu'elle a été proposée par un congrès international réuni à l'exposition de Philadelphie; nous la citons textuellement:

« I. Tout composé ferreux malléable, comprenant les éléments ordinaires de ce métal, et obtenu soit par la réunion de masses pâteuses, soit par paquetage ou par tout autre procédé n'impliquant pas la fusion, et qui d'ailleurs ne durcit pas par la trempe, bref, tout ce que l'on a désigné jusqu'à ce jour par le nom de fer doux (*wrought iron*, en anglais), sera appelé à l'avenir fer soudé (*weld iron*, en anglais; *schweiss eisen*, en allemand).

« II. Tout composé analogue qui, pour une cause quelconque, durcit sous l'action de la trempe et fait partie de ce qu'on appelle aujourd'hui acier naturel, acier de forge, ou plus particulièrement acier puddlé (*puddled steel*, sera appelé acier soudé (*weld steel*, en anglais; *schweiss stahl*, en allemand).

« III. Tout composé ferreux malléable qui aura été obtenu et coulé à l'état fondu, mais qui ne durcit pas sensiblement sous l'action de la trempe, sera appelé fer fondu (*ingot iron*, en anglais; *fluss eisen*, en allemand).

« IV. Tout composé pareil qui, pour une cause quelconque, durcit sous l'action de la trempe, sera appelé acier fondu (*ingot steel*, en anglais; *fluss stahl*, en allemand). »

Une telle distinction conventionnelle des métaux ferreux en *fers* proprement dits et *aciers* est commode pour les relations commerciales et industrielles. Il est d'autre part un ensemble de propriétés mécaniques sur lesquelles tous les industriels s'entendent parfaitement, et qui définissent la valeur d'un métal:

Lorsqu'on soumet un barreau d'acier à des charges graduellement croissantes, on observe une première période, dite *période d'élasticité*, durant laquelle les allongements, proportionnels aux efforts, disparaîtront quand on supprimera ceux-ci; cette période dure jusqu'à une certaine limite de la charge, qu'on appelle *limite de charge à l'élasticité*, et qu'on mesure en kilogrammes par millimètre carré; si l'on dépasse cette limite élastique, une partie de l'allongement subsiste quand on supprime l'effort et constitue ce qu'on appelle une *déformation permanente*: à ce moment, la pièce a pris, sur toute sa longueur, un allongement permanent que l'on désigne, industriellement, par *allongement proportionnel*. En poursuivant encore l'essai, on voit très souvent l'allongement se localiser en un ou plusieurs points où prennent naissance des étranglements (strictions); à cet instant, on note la *limite de charge à la rupture*; puis ces strictions s'accentuent jusqu'à la rupture définitive. Ces phénomènes élastiques sont d'une étude théorique et expérimentale très délicate: la loi élémentaire de Hooke indique bien un allongement proportionnel à l'effort de traction; mais, pour les grandes transformations, quand apparaissent les déformations permanentes et les strictions, il semble y avoir un écart entre cette loi et les phénomènes observés. La loi de Hooke, sans être encore rigoureuse, peut suffire néanmoins à expliquer l'origine de ces strictions, mais la distribution des forces est loin d'être homogène dans une section de la tige, et l'influence du mode d'encastrement des extrémités n'est pas négligeable. Malheureusement, sur la répartition des efforts à l'intérieur et ses rapports avec la ductibilité du métal, la nature et l'influence précises des encastrements, on manque jusqu'ici de données rigoureuses.

Ces essais de traction ne sont pas les seuls auxquels on soumet les aciers: nous citerons encore les essais de *flexion*, de *torsion*, de *résistance au choc* (par exemple: un prisme à base carrée, de 100 millimètres de côté, placé sur des points d'appui distants de 1 mètre, est frappé en son milieu par un mouton, qu'on fait tomber de hauteurs graduellement croissantes, jusqu'à ce qu'on obtienne la rupture).

— Chim. et phys. Un acier se trouvant ainsi caractérisé par un certain nombre de données numériques, il importe de relier ces données aux facteurs élémentaires, desquels dépendent toutes les propriétés du métal, à savoir: 1° la *constitution chimique*, c'est-à-dire la nature des corps simples ou de leurs combinaisons mutuelles qui peuvent exister dans le métal en proportions diverses; 2° l'*état physique* (il dépend essentiellement de la forme et de la répartition des éléments chimiques juxtaposés [grain], et aussi de la déformation permanente que des efforts mécaniques ont pu provoquer dans le métal (écrouissage]).

D'autre part, un acier qui, porté à une température suffisamment élevée (800° au moins), a été refroidi brusquement (*trempé*), présente des propriétés différentes de celles qu'il possède quand il a été refroidi lentement à partir de la même température (*recuit*); nous aurons à tenir compte de la *trempe* et du *recuit* dans l'étude que nous allons faire de la constitution chimique et de l'état physique des aciers.

I. *Constitution chimique*. — De tous les corps qui, étrangers au fer, entrent dans la composition des aciers, le carbone est de beaucoup le plus important. La teneur en carbone d'ailleurs ne doit pas dépasser 1,50 pour 100; sinon, le métal cesse d'être malléable et devient une fonte. Parmi les autres éléments qui interviennent, en faibles proportions d'ailleurs, pour modifier les propriétés des métaux ferreux, nous citerons le manganèse, le chrome, le tungstène, le silicium, le phosphore, le soufre, etc.

Les premières expériences faites en vue de déterminer l'influence des éléments étrangers sur les aciers sont résumées dans les deux formules suivantes, relatives aux métaux *recuits*:

$$R = 30 + 18C + 36C^2 + 1{,}8\,Mn + 1{,}5\,Ph + 1{,}0\,Si$$
$$A = 42 - 36C - 0{,}55\,Mn - 0{,}60\,Si$$

où R est la limite de charge à la rupture exprimée en kilogrammes par millimètre carré, A l'allongement proportionnel mesuré entre deux repères distants de 100 millimètres; C, Mn, Ph, Si, représentent les teneurs pour cent en carbone, manganèse, phosphore et silicium. Quant à la limite de charge à l'élasticité, elle est, pour les aciers simplement carburés, sensiblement égale à la moitié de la limite de charge à la rupture; mais, pour les métaux phosphoreux et manganésés, la limite d'élasticité se rapproche beaucoup plus de la limite de rupture.

Ces résultats n'intéressent que les aciers *recuits*; si l'on soumet ces métaux à la *trempe*, on constate: une élévation de la limite de charge à la rupture et de la limite de charge à l'élasticité; une diminution de l'allongement; une augmentation de la dureté et de la fragilité. En ce qui concerne en particulier la limite de charge à la rupture, Osmond représente par la formule suivante les effets dus à une trempe à l'huile:

$$R_1 - R = 0{,}92\,(R - 32).$$

R_1 est la limite de charge à la rupture de l'acier trempé, R la même constante relative à l'acier recuit; ces deux termes s'annulent par R = 32, et effectivement l'expérience montre que la trempe est sans effet sur un acier présentant une résistance de 32 kilogr. De telles modifications produites par la trempe dans les propriétés des aciers sont sous la dépendance de phénomènes d'ordre chimique:

Lorsqu'on échauffe progressivement jusqu'au rouge vif une tige d'acier, on observe, à un moment donné, un ralentissement brusque dans la dilatation et dans l'accroissement de l'éclat du métal: c'est là l'indice de transformations chimiques s'accomplissant dans la masse en expérience; au refroidissement, un arrêt analogue se produit à une température un peu plus basse; à ce double phénomène on donne le nom de *recalescence*. On conçoit dès lors l'effet d'un refroidissement brusque: si le métal traverse la température critique de recalescence en un temps plus court qu'il n'en faut pour que la masse subisse complètement la transformation chimique correspondante, ce métal gardera quelque chose de l'état chimique dans lequel il se trouvait aux températures supérieures: de là la grosse influence de la vitesse de refroidissement sur les effets de la trempe, vitesse qui dépend d'ailleurs de causes multiples, telles que: les dimensions des pièces trempées, la nature du bain trempant, la température d'immersion, etc.

L'étude cristallographique des aciers est venue confirmer entièrement ces résultats et montre que le carbone n'est pas au même état dans un acier recuit et dans un acier trempé: on trouve, dans les aciers recuits, deux carbures cristallisés, la *cémentite* Fe^3C et la *perlite* $Fe^{30}C$; dans l'acier trempé existe un carbure de même composition que la perlite. Fe^3C, c'est la *hardénite*. Les cristaux de hardénite se distinguent de ceux de perlite par leur aspect et en ce que, traités par les réactifs les plus faibles, ils laissent déposer du charbon. Enfin, si la trempe est faite au point de recalescence, la proportion de hardénite est exactement égale à la proportion de perlite qui se serait déposée dans un refroidissement lent. L'expérience montre aussi que le fer lui-même éprouve de pareilles modifications allotropiques sous l'influence de la température, et qu'un brusque refroidissement rend ces transformations permanentes.

II. *État physique*. — Les phénomènes d'ordre chimique ne dominent pas à eux seuls les propriétés mécaniques des aciers: des aciers trempés de même composition et à un même état chimique ont souvent des propriétés différentes; il faut en rechercher la cause dans la structure physique du métal. Il résulte des recherches faites par Osmond que dans les aciers les cristaux sont en forme d'aiguilles, s'enchevêtrant les unes dans les autres, et constituant des sortes de *cellules*; on conçoit qu'un pétrissage mécanique quelconque, un forgeage, un laminage, brisent ces cellules et les désagrègent; ces dernières peuvent d'ailleurs se reconstituer, dans des conditions de température convenables, sans pour cela que le métal passe à l'état fondu.

La trempe, que nous avons déjà vue intervenir pour modifier la constitution interne de ces cristaux, joue également un rôle important dans ces changements de structure: elle modifie la forme extérieure et les dimensions de ces cellules. A ce point de vue, d'ailleurs, la trempe agit soit par la température initiale de chauffe avant le refroidissement rapide, soit par les conditions dans lesquelles se fait le passage au point de recalescence. La température initiale de chauffe importe en ce sens qu'un acier porté à 900° devient cassant et perd tout allongement de rupture: on dit qu'il est brûlé; la présence du phosphore abaisse la température à laquelle ce phénomène se produit. Quant à ce qui se passe à la recalescence, l'expérience a mis nettement en évidence que la transformation est différente, à l'échauffement et au refroidissement: tandis qu'à *l'échauffement* le changement de structure est complet, *au refroidissement* la forme extérieure des cellules n'éprouve aucun changement; seule, leur structure interne varie. L'industrie tire un grand parti de ces changements de structure produits dans les aciers par les passages au point de recalescence.

La constitution chimique et la structure cristallisée ne sont pas les seuls facteurs dont il faille tenir compte pour fixer les propriétés des aciers. Par exemple, un métal de limite élastique L prend une déformation permanente sous l'action d'une charge supérieure à L: l'expérience montre qu'il ne peut, après avoir été ainsi déformé, reprendre une nouvelle déformation permanente que sous l'action d'une nouvelle force L' plus grande que L. L'acier est alors dit *écroui*; sa malléabilité est devenue plus faible, et il peut d'ailleurs reprendre par le recuit ses propriétés primitives.

Fabrication de l'acier. — L'invention de l'acier est très ancienne et paraît liée, comme l'usage du fer dont elle représente un perfectionnement, aux origines orientales de la métallurgie. On peut dire d'une façon générale que partout, à la fin de l'âge de fer, on fabriqua l'acier; mais le meilleur, comme le plus fin, venait, au témoignage de Pline, du pays chinois. Les Indiens qui ont donné leur nom à des procédés de fabrication de l'acier ne sont pas nettement indiqués comme les inventeurs de cette substance.

Les travaux de Réaumur, Berthollet, Monge ont perfectionné l'ancienne fabrication. Les procédés sont nombreux, mais ils peuvent tous se ramener à l'une des trois méthodes générales suivantes:

Décarburation partielle de la fonte (acier d'affinage, acier Bessemer);

Carburation du fer pur (acier de carburation, acier cémenté);

Combinaison de ces deux procédés, autrement dit décarburation de la fonte par le fer pur (acier Martin).

En réalité, le procédé Bessemer et le procédé Martin sont aujourd'hui presque seuls employés; ce sont ceux que nous décrirons plus spécialement, nous bornant à rappeler pour mémoire le principe des anciennes opérations.

— *Anciens procédés d'affinage*. La décarburation partielle de la fonte était obtenue par une fusion au contact d'oxydes, ou sous le vent d'une tuyère; en réalité, l'opération était la même que dans la transformation de la fonte en fer ductile par affinage au charbon de bois, ou par mazéage et puddlage; seulement, on s'arrêtait avant l'enlèvement complet du carbone et du silicium. Ces procédés, aujourd'hui complètement abandonnés, donnaient les *aciers naturels* ou *aciers de forge*, et l'*acier puddlé*.

— *Cémentation*. L'*acier cémenté*, qu'on appelle encore *acier de carburation*, s'obtient par carburation du fer ductile: les barres de fer sont rangées par lits, avec du charbon en poussière mélangé de 1/10 de son poids de cendres et de sel marin, dans des caisses rectangulaires en briques réfractaires; on maintient le tout au rouge pendant sept ou huit jours. L'acier brut cémenté est recouvert de soufflures, on lui donne le nom d'*acier poule*. Pour lui donner de l'homogénéité, on l'étire en barres minces que l'on soude ensuite par le martelage après les avoir portées au rouge; on obtient ainsi l'*acier corroyé*.

— *Procédé Bessemer*. La méthode d'affinage de la fonte par le procédé Bessemer a été exposée pour la première fois par son inventeur en 1856 devant la Société britannique; mais ce n'est qu'en 1862 qu'elle commença à être réalisée industriellement. Le principe de ce mode de décarburation est simple: on brûle le carbone et le silicium par un courant d'air jusqu'à obtenir un métal fondu plus ou moins oxydé que l'on recarbure et désoxyde ensuite par l'addition de *spiegel* ou fonte manganésifère.

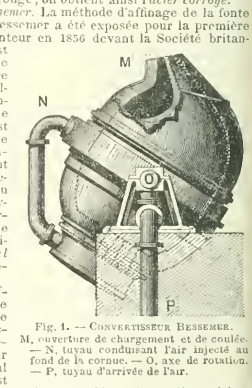

Fig. 1. — Convertisseur Bessemer.
M, ouverture de chargement et de coulée. — N, tuyau conduisant l'air injecté au fond de la cornue. — O, axe de rotation. — P, tuyau d'arrivée de l'air.

L'opération s'effectue dans une vaste cornue ovoïde (*convertisseur*) en tôle rivetée, mobile autour d'un axe horizontal (*fig.* 1); elle est garnie intérieurement de terre réfractaire argileuse (c'est le garnissage *acide*, ainsi appelé par opposition au garnissage *basique* dont nous aurons à parler plus loin et qui s'emploie plus spécialement pour les fontes phosphoreuses); à la partie supérieure de la cornue est une ouverture où l'on verse la fonte en fusion au sortir du haut fourneau; à la partie inférieure sont sept tuyères en terre réfractaire par lesquelles on peut injecter de l'air.

Avant d'introduire la fonte, on remplit l'appareil de coke incandescent dont on active la combustion en faisant passer l'air des soufflerie. La cornue étant portée à une haute température, on la fait pivoter pour que le coke puisse tomber; puis on laisse arriver la fonte, l'appareil étant horizontal, afin que cette fonte ne coule pas dans les tuyères. On met alors en mouvement la soufflerie, et l'on redresse l'appareil: l'air arrive avec une pression équivalant à sept fois environ la colonne de métal.

Parmi les éléments étrangers au fer, le silicium, qui est le plus oxydable, brûle le premier en produisant de la silice; celle-ci, qui est un produit solide, ne fournit aucune flamme et donne une gerbe d'étincelles, caractéristique de la *première période*. Dès que le carbone commence à brûler, la flamme devient plus vive; en même temps, on perçoit un fort bouillonnement produit par l'oxyde de carbone, c'est la *seconde période*: on est averti qu'elle est terminée par un abaissement dans l'intensité lumineuse de la flamme et par la disparition du bouillonnement, auquel succède un bruit sourd indiquant que le métal se laisse difficilement traverser. Alors, on renverse la cornue, et l'on ajoute, en proportions variant suivant le métal en expérience, le *spiegel*, qui est une fonte à 70 % de man-

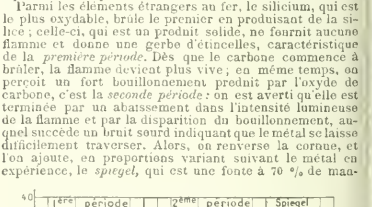

Fig. 2. — Variations des teneurs en carbone, silicium, manganèse et phosphore dans une opération Bessemer acide.

ganèse; ce dernier métal s'oxyde aux dépens de l'oxyde de fer, qui se trouve ainsi réduit, tandis que le carbone s'ajoute purement et simplement. L'action du spiegel terminée, on fait basculer l'appareil; on reçoit l'acier dans une grande poche en fer garnie intérieurement d'argile et fermée à sa partie inférieure par une soupape. Nous donnons (*fig.* 2) un graphique dressé d'après King et re-

présentant les variations des teneurs en carbone, silicium, manganèse et phosphore pendant une opération Bessemer acide; on y voit quelle est la durée totale de l'expérience (vingt minutes environ) et quelles sont les durées relatives des diverses périodes.

En étudiant les réactions successives qui se produisent dans un Bessemer, nous avons indiqué les variations d'aspect de la flamme aux diverses périodes de l'opération; pour serrer de plus près ce phénomène, on a eu l'idée d'examiner cette flamme au spectroscope : pendant la première période, le spectre est continu, il est dû aux parcelles solides incandescentes qui sont projetées au dehors de l'appareil; pendant la seconde période, les gaz apparaissent et l'on a, superposés, au spectre continu, un spectre de raies et un spectre d'absorption. On conçoit que l'observation de ces spectres et de leurs transformations puisse être d'un grand secours pour renseigner sur la composition de la masse en expérience. Toutefois, lorsque la fonte est manganésifère, des fumées se produisent qui nuisent à une bonne observation spectrale; l'analyse des scories fournit alors de précieuses indications.

Le soufre et le phosphore ne sont pas éliminés dans le traitement d'une fonte au Bessemer acide. Pour les fontes qui présentent de notables portions de ces deux éléments, on emploie le convertisseur *basique*, garni intérieurement en briques de dolomie (carbonates de chaux et de magnésie); le phosphore et le soufre s'oxydent et donnent

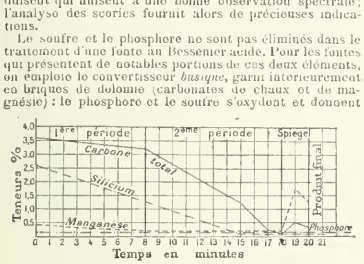

Fig. 3. — Variations des teneurs en carbone, silicium, manganèse, phosphore et soufre dans une opération Bessemer basique.

des acides qui, s'unissant à la chaux et à la magnésie, passent dans les scories; celles-ci, riches en phosphates, sont utilisées comme engrais. Nous donnons (*fig.* 3) un graphique qui représente les variations des teneurs en carbone, silicium, manganèse, phosphore et soufre, aux diverses périodes d'une opération Bessemer basique.

— *Procédé Martin.* Ce procédé consiste à décarburer partiellement la fonte par l'addition de fer ductile; la découverte des procédés de chauffage Siemens a permis de réaliser industriellement cette opération.

En principe, le four Martin, dont la disposition générale est indiquée (*fig.* 4), est un four à réverbère chauffé au gaz : la fusion de la fonte et les réactions s'effectuent sur la sole recouverte d'une couche de terre argileuse

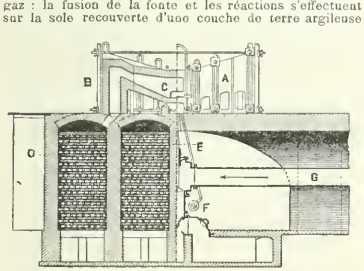

Fig. 4. — Four Martin.

A, vue extérieure du four (à droite). — B, coupe montrant l'intérieur du four (à gauche). — C, sole sur laquelle s'opère la fusion. — D, chambre à air, et E, chambre à gaz (le gaz et l'air s'y échauffent avant de brûler dans le four). — F, levier avec contrepoids servant à manœuvrer les valves d'inversion d'air et de gaz. — G, conduite venant des gazogènes.

réfractaire où vient brûler un mélange de gaz combustibles et d'air qui ont été au préalable chauffés séparément dans des chambres disposées à cet effet. La sole se trouve ainsi portée à une température de 1.500° : on y introduit la fonte, puis des quantités de fer ductile croissant progressivement jusqu'à ce que l'on ait obtenu un acier de composition voulue. L'opération se fait beaucoup plus rapidement lorsqu'on emploie, au lieu du four Martin-Siemens ordinaire, un four Perrot : la sole est, dans ce dernier appareil, mobile autour d'un axe légèrement incliné sur la verticale, et l'on peut ainsi donner au mélange de fonte et de fer au brassage énergique qui active l'affinage; cinq ou six heures suffisent alors pour traiter 10.000 kilogr. de fonte. Le procédé Martin permet couramment de faire des coulées de 5.000 à 6.000 kilogr. d'acier, et il a pu être employé, concurremment avec le procédé Bessemer, pour la fabrication des canons; mais l'acier sortant du four Martin présente plus de soufflures. Les soufflures sont en effet produites, pour la plupart, par l'inclusion de bulles d'oxyde de carbone, et ce gaz se dégage mieux du métal sortant du convertisseur Bessemer, qui a une température plus élevée. Ce procédé, dit *acide*, ne permet pas de traiter les fontes contenant du phosphore. En ce qui concerne ces dernières fontes, on a utilisé des soles *basiques* construites en dolomie, et analogues au revêtement inférieur d'un Bessemer basique.

— *Acier au tungstène.* Les aciers renfermant 3 p. 100 de tangstène sont tenaces et durs, et entament l'acier trempé; au delà, la dureté seule croît, et le métal devient excessivement cassant.

— *Acier chromé.* Les ferro-chromes ou fontes chromées sont préparés avec le minerai de chrome et ont peu d'action sur l'aiguille aimantée. Ajoutés aux aciers, ils leur communiquent des propriétés particulières. La limite d'élasticité est presque doublée; la résistance au choc et à la rupture s'accroît considérablement; l'acier chromé, laminé en tôles, supporte merveilleusement le choc des projectiles. D'après Brustlein, les étonnantes propriétés de l'acier chromé seraient dues à l'extrême ténuité du grain. L'alliage du chrome à l'acier élève le point de fusion du métal, qu'il est assez difficile de couler, à cause des oxydes qui adhèrent à la masse.

— *Acier et nickel.* Un acier renfermant 0,01 de nickel est très dur, susceptible d'un beau poli, sous lequel apparaît le nerf du damas; cet alliage est connu sous le nom de *fer météorique*.

— *Acier damassé.* On entend par *acier damassé*, ou tout simplement *damas*, une qualité particulière, et d'origine orientale au début, dans laquelle apparaissent de longues veines flexueuses, interrompues et plus ou moins parallèles. Les Orientaux, surtout les Syriens et les Turcs, le fabriquaient soit par la forge, en soudant ensemble de l'acier carburé et du fer doux, soit au moyen de coulées d'acide. On en fait aujourd'hui des imitations par le procédé *Wootz*, qui consiste à ajouter quelques centièmes de platine à l'acier ordinaire, et à former, au moyen de l'acide sulfurique, des dessins comparables à ceux des lames d'Orient. V. Damas.

— *Analyse des aciers.* La chimie joue un rôle important dans la métallurgie actuelle, qui est devenue de plus en plus scientifique. C'est l'analyse qui règle l'emploi des fontes à décarburer, des combustibles, des garnitures acides ou basiques des fours. Les usines qui essayeraient de se soustraire à son puissant contrôle obtiendraient des résultats désastreux. Dans les aciers, on doit doser : le carbone, le manganèse, le chrome, l'azote, le silicium, etc.

— *Statistique et usages de l'acier.* L'acier se fabrique, en France, dans un grand nombre de départements; celui de la Loire tient la tête.

Dans beaucoup d'applications, entre autres les tôles et les rails, le fer est remplacé par les aciers Bessemer ou Martin. Depuis quelques années, on a renoncé presque complètement à la fabrication des rails en fer, qu'on a avantageusement remplacés par des rails en acier, beaucoup plus résistants et d'un prix moindre. L'artillerie ne consomme que de l'acier pour son matériel. Les canons de fusils sont forés à même dans un cylindre d'acier. La marine constitue aujourd'hui un des débouchés les plus importants de cette industrie. Les premiers essais de navires en acier furent faits en 1859; depuis 1872, on a réalisé d'immenses progrès. Les navires en acier pèsent beaucoup moins que ceux en fer; cette diminution est de 20 p. 100 pour la marine de guerre.

Dans la grande construction, les ponts se fabriquent maintenant en acier, et l'exemple en a été donné par la Hollande. Le type le plus grandiose est le pont qui relie New-York et Brooklyn, terminé en 1885.

Les arbres des machines à vapeur se font aujourd'hui presque exclusivement avec ce métal, ainsi que les essieux des locomotives. Les essieux en fer ne pouvaient parcourir que 50.000 kilomètres, alors que ceux d'acier en parcourent 300.000 et plus. Ajoutons que l'acier sert à la fabrication d'une foule de menus objets : limes, scies, couteaux, outils de toute sorte, burins, ressorts de montre, etc.

ACIÉRAGE (*si-é-raj'*) n. m. Action d'aciérer un métal, de lui donner les qualités de l'acier : L'ACIÉRAGE *du fer*.

ACIÉRATION (*si-é-ra-si*) n. f. Opération par laquelle se produit l'acier; action d'aciérer, de convertir le fer en acier; résultat de cette action : *Une dose de carbone déterminée est nécessaire à l'*ACIÉRATION.

ACIÉRER v. a. (rad. *acier*. — L'*é* fermé du radical *acié* se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'acière, qu'il acière*; excepté au futur et au condit. prés. : *J'aciérerai, tu aciérerais*). Convertir le fer en acier : *Le carbone pénètre jusqu'au centre des barres de fer et les* ACIÈRE.

— En T. de maréchal. Action par laquelle on adapte sur la face inférieure du fer du cheval un crampon d'acier de forme pyramidale, qui facilite la marche sur le sol couvert de neige ou de glace. C'est ce qu'on appelle *ferrer a glace*. ‖ On dit : *Faire* ACIÉRER *un cheval. Un cheval* ACIÉRÉ.

S'aciérer, v. pr. Être transformé en acier.

ACIÉREUX, EUSE adj. Se dit du fer quand il a reçu le caractère de l'acier : *Le fer* ACIÉREUX *se rapproche des aciers naturels*. ‖ Qui a les qualités de l'acier, qui se rapporte à l'acier : *Le bon fer réunit à la malléabilité les qualités de dureté* ACIÉREUSE.

ACIÉRIE n. f. Usine où l'on fabrique l'acier : *Le département de la Loire possède de très belles* ACIÉRIES.

ACIFORME (du lat. *acus*, aiguille, et de *forme*) adj. Qui est en forme d'aiguille. Syn. de ACICULIFORME.

ACIGNÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 10 kilom. de Redon, sur la Vilaine; 2.020 hab.

ACILIA (GENS), célèbre *gens* plébéienne de Rome, une des plus anciennes et des plus connues, dont les différentes branches ont porté chacune un surnom spécial. Les principaux de ses membres furent : **Acilius Glabrio** (MANIUS), tribun de la plèbe en 201 av. J.-C., préteur pérégrin en 195, consul en 191. Il étouffa en Étrurie une révolte d'esclaves pendant sa préture, vainquit, pendant son consulat, le roi de Syrie Antiochus III aux Thermopyles, et commença la soumission de l'Étolie. De retour à Rome en 190, il y célébra son triomphe, puis dut, par suite d'un procès de péculat, renoncer à briguer la censure. Il a fait construire à Rome le temple de la Piété; — **Acilius Glabrio** (MANIUS), arrière-petit-fils du précédent, préteur en 70 av. J.-C., consul en 67. Il présida le jury dans le procès intenté à Verrès, rédigea une loi contre la corruption électorale (*lex Acilia Calpurnia de ambitu*) et succéda à Lucullus dans le gouvernement de Bithynie et dans la direction de la guerre contre Mithridate; — **Acilius Glabrio** (MANIUS), tribun de la plèbe en 123 ou 122 av. J.-C., est l'auteur d'une loi célèbre contre les concussionnaires, *lex Acilia repetundarum*; — **Acilius Glabrio,** consul en 91 ap. J.-C., fut contraint par Domitien de descendre dans l'arène et d'y combattre un énorme lion; il sortit vainqueur de cette épreuve, mais fut banni bientôt après, puis tué par l'empereur, jaloux de lui.

ACILIUS (Caius), soldat de l'armée de César, connu par un trait de bravoure qui l'a fait comparer par les Romains au héros athénien Cynégire. Il sauta, dans un combat naval près de Marseille, sur un bâtiment ennemi, bien qu'il eût la main droite coupée, et combattit de la main gauche jusqu'à la prise du vaisseau par ses compagnons.

ACILIUS (*ius*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des dytiscidés, au corps large et elliptique, habitant les régions tempérées du globe. L'*acilius sulcatus* est commun dans les eaux stagnantes de France.

ACINACE (lat. *acinaces*) n. m. Dans l'antiquité, sorte de coutelas ou long poignard à lame droite ayant un ou deux tranchants. L'acinace se portait à droite, tandis que l'épée se suspendait le plus souvent au flanc gauche. Les Romains appelaient *acinaces* les glaives courts dont se servaient les barbares de l'Orient, comme les Scythes.

ACINACE, nom d'une divinité scythe. C'était une lame de sabre, élevée sur une quille de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice de chevaux.

ACINACIFOLIÉ, ÉE (de *acinace*, et du lat. *folium*, feuille) adj. Qui a les feuilles en lame de sabre.

ACINACIFORME (de *acinace*, et *forme*) adj. Qui est en forme de sabre. Se dit des organes foliacés des végétaux, quand ils ont à peu près la forme d'un sabre. ‖ On donne aussi ce nom aux fruits de quelques légumineuses.

Acinace.

ACINAIRE (du gr. *akinos*, grain de raisin) adj. Se dit des plantes dont les rameaux portent à leur surface de petites vésicules, analogues aux grains de raisin.

ACINE ou **ACINUS** (*nus*) — du gr. *akinos*, grain de raisin) n. m. Bot. Nom générique de toutes les petites baies molles, pleines de suc, à graines dures et osseuses, comme les groseilles, les raisins, etc.

— Anat. Nom donné aux lobes des glandes en grappe. Chaque *acinus* est constitué par un certain nombre de culs-de-sac, qui sont en quelque sorte appendus à une branche du conduit excréteur : les glandes sébacées, lacrymales, salivaires, etc., sont des types de ces glandes. ‖ On a donné ce nom aux vésicules closes des glandes vasculaires sanguines.

ACINÉSIATROPHIE (de *acinésie* et *atrophie*) n. f. Atrophie résultant du manque d'exercice.

ACINÉSIE (du gr. *a* priv., et *kinésis*, mouvement) n. f. Intervalle qui sépare la systole de la diastole, à chaque pulsation du cœur.

ACINÈTE ou **ACINÉTIEN** (*si-in* — du gr. *akinétos*, fixe) n. m. Genre d'infusoires, type de la famille des *acinétidés*.

ACINÈTE n. f. Genre de plantes monocotylédones, famille des orchidées, des régions chaudes de l'Amérique.

ACINÉTIDÉS n. m. pl. Famille d'infusoires tentaculifères ou suceurs. (V. SUCEURS.) Les acinétidés vivent en parasites sur d'autres infusoires; ils comprennent les genres podophrye, sphérophrye, acinète et dendrocomète. ‖ On dit aussi ACINETIENS.

Acinète suçant une proie.

ACINÉTIQUE ou **ACINÉSIQUE** (du gr. *a* priv., et *kinésis*, mouvement) adj. Toxic. Qui se rapporte à la privation ou à la modération des mouvements. Se dit des médicaments et des poisons qui provoquent ce résultat : *La digitaline est un poison* ACINÉTIQUE *pour le cœur*.

— Histol. *Division acinétique*, Division d'une cellule sans mouvement du noyau.

ACINEUX, EUSE adj. Qui est arrondi en forme de grain de raisin. ‖ *Glande acineuse*, Syn. de GLANDE EN GRAPPE.

ACINIE (du gr. *akinos*, grain de raisin) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des tephritidés, renfermant des mouches de formes grêles habitant l'Europe et l'Amérique. L'espèce type est l'*acinia radiata* de nos pays.

ACINIER (du gr. *akinos*, grain de raisin) n. m. Nom de l'aubépine, parce que ses baies ressemblent au raisin.

ACINIFORME (du gr. *akinos*, grain de raisin, et de *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'un grain de raisin.

— Anat. Se dit de l'une des membranes de l'œil.

ACINO ou **ACCINO** (*att-chi-no*) n. m. Petit poids en usage à Naples et en Sicile pour peser les matières d'or et d'argent et valant environ 4 centigrammes et demi. ‖ Pl. *Des* ACINI.

ACINODENDRE (*dan*) ou **ACINODENDRON** (*don* — du gr. *akinos*, grain de raisin, et *dendron*, arbre) adj. Se dit d'une plante dont les fruits sont disposés en grappe.

ACINOPE (du gr. *akinos*, grain, et *poûs*, pied) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, sous-famille des harpalinés, caractérisés par leur tête épaisse et renflée, presque aussi large que les élytres. Leur couleur est d'un noir foncé, leur taille de 16 à 25 millimètres. Vivent enterrés sous les pierres dans les terrains arides. Habitent la région européenne et circaméditerranéenne. Douze espèces connues, dont deux françaises.

Acinope.

ACINOPHORE (du gr. *akinos*, grain de raisin, et *phoros*, qui porte) n. m. Genre de champignons lycoperdacés.

ACINOS (*nos* — du gr. *akinos*, basilic sauvage) n. m. Subdivision du genre *calamint*.

ACINTLI (nom mexicain) n. m. Espèce de poule mexicaine, à plumage noirâtre mêlé de blanc.

ACINULE (du lat. *acinum*, dérivé du gr. *akinos*, grain de raisin) n. m. Genre de champignons globuleux.

ACINUS n. m. Bot. V. ACINE.

ACIOA n. f. Genre de plantes des Guyanes, de la famille des chrysobalanées, dont les graines sont comestibles.

ACIOTE ou **ACIOTIS** (*tiss* — du gr. *akis*, pointe) n. m. Genre de mélastomacées, poussant dans l'Inde occidentale et dans l'Amérique tropicale.

ACIPENSER (*pin-sèr*) n. m. Nom scientifique des poissons du genre esturgeon.

ACIPENSÉRIDÉS (*pin* — rad. *acipenser*) n. m. pl. Famille de poissons ganoïdes renfermant les esturgeons. Habitent les mers de l'hémisphère Nord. Des espèces fossiles se trouvent dans les terrains tertiaires. Genres principaux : esturgeon ou acipenser, scaphyrhyaque, etc.

Acioa. — A, coupe de la fleur.

ACIPHORÉ, ÉE (du gr. *akis*, pointe, et *phoros*, qui porte) adj. Se dit des insectes dont le corps se termine en forme d'aiguille.

— n. f. pl. Insectes dont les femelles ont l'abdomen terminé en tarière et peuvent introduire leurs œufs sous l'épiderme des plantes.

ACIPHYLLE (du gr. *akis*, pointe, et *phullon*, feuille) n. f. Genre de plantes ombellifères, originaires de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie.

— adj. Qui a les feuilles pointues.

ACIR. Géogr. V. ASSIR.

ACI-REALE, ville d'Italie (Sicile), prov. de Catane, sur la Méditerranée, au pied de l'Etna et à l'embouchure du fleuve côtier *Aci* ; 38.500 hab. C'est peut-être l'ancienne *Xiphonia*. Eaux minérales, fabriques de toiles et d'étoffes de soie, commerce de vins, de fruits, de soufre et de cire. Chef-lieu d'un district peuplé de 131.000 hab.

ACIS (*siss* — de *Acis*, n. mythol.) n. m. Nom d'un genre de gobe-mouches et d'une espèce de papillon du genre lycène.

ACIS, berger de Sicile, fils de Faunus et de la nymphe Symethis. Il fut aimé de Galatée ; mais le cyclope Polyphème, son rival, l'ayant un jour surpris avec son amante, l'écrasa sous un rocher de l'Etna. Neptune, à la prière de Galatée, le changea en fleuve. Acis est la personnification d'un phénomène volcanique.

Acis et Galatée, pastorale héroïque en trois actes et un prologue, paroles de Campistron, musique de Lulli, représentée au château d'Anet, chez le duc de Vendôme, le 6 septembre 1686, et à l'Opéra à la fin du même mois. C'est le dernier ouvrage que fit représenter Lulli, qui mourut six mois après.

Acis et Galatée, tableau de Claude Gelée, au musée de Dresde. Au premier plan, Acis et Galatée sont en conversation amoureuse ; plus loin, le géant Polyphème, assis sur un rocher. Dans cette œuvre ravissante, l'importance de la scène demeure subordonnée à celle du paysage. — Poussin a traité le même sujet, mais en peintre d'histoire. — Ottin a sculpté un remarquable groupe en marbre *Acis et Galatée*, qui décore la fontaine Médicis dans le jardin du Luxembourg (Paris). V. GALATEE, POLYPHÈME.

ACISANTHÈRE (du gr. *akis*, pointe, et *anthêros*, fleuri) n. m. Genre de plantes mélastomacées qui croît dans les régions tropicales de l'Amérique et dans les îles de l'Asie occidentale.

ACISELER v. a. (de *a*, et *ciseler*. — La consonne *l* se double devant un *e* muet : *J'aciselle, j'aciselleraï*). Coucher pour la première fois le plant de la vigne.

ACISPERME (du gr. *akis*, pointe, et *sperma*, semence) n. m. Genre de plantes. Syn. de CORÉOPSIS.

ACK (PAYS D') [*Aquensis pagus*], ancien pays de la Bretagne, compris dans l'arr. de Brest. Capit. *Lesneven*.

ACKEN ou **AKEN**, ville de Prusse, prov. de Saxe, cercle de Kalbe, sur la rive gauche de l'Elbe ; 5.100 hab. Nombreuses fabriques, commerce de cabotage sur l'Elbe.

ACKERE (Maria DOOLAEGHE, dame VAN), femme poète belge, née et morte à Dixmude (1803-1884). Elle a puissamment contribué à la renaissance de la langue flamande, restée jusqu'à 1815 environ une sorte de patois, où se heurtaient des mots espagnols, allemands, français, etc. Elle compte parmi les meilleurs poètes nationaux de la Flandre. Ses principales œuvres sont : *les Pâquerettes* (*Madelieven*, 1840) ; *la Lampe du soir* (*de Avond Lamp*, 1850) ; *Fleurs d'hiver* (*Winterbloemen*, 1868) ; *Poésies* (*Gedichten*, 1873).

ACKERMANN (Conrad), artiste dramatique allemand, né à Schwerin en 1710, mort à Hambourg en 1771. Il excellait dans la comédie, et il contribua à perfectionner le théâtre en Allemagne. Il dirigea plusieurs scènes, et connut à Hambourg Lessing, qui s'intéressait à ses succès.

ACKERMANN (Jean-Christian-Théophile), médecin allemand, né à Zeulenroda (Vogtland en 1756, mort à Altdorf en 1801. Il professa la chimie, la pathologie et la thérapeutique. On lui doit un *Manuel de médecine militaire* et un *Traité des maladies des savants*.

ACKERMANN (Rodolphe), industriel allemand, né à Schneeberg (Saxe) en 1764, mort en 1834. Il publia à Londres, dans le *Journal de modes*, des dessins coloriés de voitures, dont le succès fut éclatant. Alors, Ackermann fit le commerce d'objets d'art. Devenu citoyen de Londres, il y créa l'établissement connu sous le nom de *Repository of arts*. Il inventa un moyen de rendre imperméables les étoffes et des essieux mobiles pour empêcher les voitures de verser ; il fonda à Londres une importante imprimerie lithographique, et fit paraître le journal *Repository of arts, literature and fashions*, contenant des planches coloriées (1814). Il publia des gravures à l'aqua-tinta et, à partir de 1823, les jolis almanachs de poche connus sous le nom de *Forget me not*.

ACKERMANN (Louise-Victorine CHOQUET, dame), femme poète, née à Paris en 1813, morte à Nice en 1890. Elle écrivit d'abord quelques *Contes* en vers (1855) ; puis *Premières poésies* (1863) la plus parfaite peut-être de ses œuvres, quoiqu'elle ait dû principalement sa réputation aux *Poésies philosophiques* (1872), et aux *Pensées d'une solitaire* (1882).

La philosophie de Mme Ackermann est le pessimisme ; aussi ne voit-elle guère de la vie que les misères et les douleurs. Elle a dit elle-même que le genre humain lui apparaissait « comme le héros d'un drame lamentable, qui se joue dans un coin perdu de l'univers, en vertu de lois aveugles, devant une nature indifférente, avec le néant pour dénouement ». C'est sous l'empire de ces idées qu'elle a écrit ses principales pièces de vers : *l'Amour et la Mort*, *la Nature à l'Homme*, *l'Homme à la Nature*, *la Guerre*, *l'Idéal*, *le Cri*, *le Déluge*, etc., où elle montre, comme poète, de hautes et rares qualités, une originalité, une vigueur qu'on ne trouve à un égal degré dans l'œuvre d'aucune autre femme. Son vers a une ampleur ferme et sonore, une simplicité énergique. Un recueil de ses poésies a paru sous le titre de *Œuvres de Mme L. Ackermann* (1885).

Mme Ackermann.

ACLADIUM (*om'* — du gr. *a* priv., et *klados*, rameau) n. m. Champignon qui croît surtout sur le bois pourri.

ACLASTE (du gr. *a* priv., et *klastès*, qui brise) adj. Se dit des corps qui jouissent de la propriété de laisser passer les rayons lumineux sans les réfracter.

ACLÉE (du gr. *aklèès*, obscur) n. m. Genre de coléoptères, famille des curculionidés, renfermant des charançons de Malaisie.

ACLÉIA (du gr. *okleia*, obscurité) n. m. Genre de plantes à capitules multiflores, à fleurs tubuleuses, ayant pour fruit des akènes comprimés.

ACLÉIDIEN, ENNE (*di-in, èn'* — du gr. *a* priv. et *kleis*, *kleidos*, clavicule, adj. Se dit des animaux qui sont privés de clavicules. « S'empl. aussi substantiv. : *Un* ACLÉIDIEN.

ACLEISTODÉRAS (*ràss* — du gr. *akleistos*, ouvert, et *déras*, peau) n. m. Genre de mollusques céphalopodes tétrabranchiaux fossiles, créé en 1883 par Hyatt et classé par lui dans la famille des gomphocératidés.

ACLINIQUE (gr. *aklinès*, qui ne penche pas) adj. Se dit d'un lieu où l'inclinaison de l'aiguille aimantée est nulle. « La *ligne aclinique* est une ligne sinueuse s'écartant peu de l'équateur géographique. V. MAGNÉTISME TERRESTRE.

ACLIS ou **ACLYS** (*kliss* — gr. *aglkulis*, même sens) n. m. Javelot en usage chez divers peuples de l'antiquité. L'*aclis* était une arme de jet à hampe fine, ronde et ne dépassant pas deux pieds de long ; cette hampe comportait un lien très long qui servait à lancer l'arme et à la ramener pour la lancer de nouveau. L'aclis paraît avoir été l'origine du pilum romain ou de l'arme qui semble lui avoir donné naissance d'une façon plus stricte, l'angon des Germains.

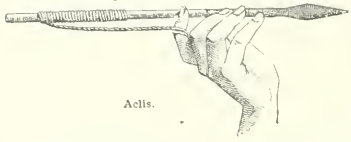
Aclis.

ACLOPUS (*puss*) ou **ACLOPE** (du gr. *aklèès*, obscur, et *ôps*, *ôpos*, œil) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des glaphyridés, renfermant de petits scarabées bruns du Brésil, désignés par Dejean sous le nom de *lasiopus*. Le nom d'*aclopus*, comme plus ancien, doit prévaloir.

ACLOUET (*è*) n. m. Nom donné autrefois au ferret des aiguillettes militaires.

ACLYTROPHYTE (du gr. *a* priv. ; *kleithron*, clôture, et *phuton*, plante) n. m. Plante dont les graines n'ont aucune enveloppe apparente.

ACMADÈNE (du gr. *akmè*, pointe, et *adèn*, glande) n. m. Genre de plantes africaines, de la famille des diosmées, tirant son nom des glandes qui terminent ses anthères.

ACMÆA (du gr. *akmè*, pointe) n. f. Genre de mollusques appartenant à la famille des patellidés. On trouve l'espèce *Marcenaxi* à l'état fossile dans le terrain eocène.

ACMANITES n. m. pl. Membres d'une secte manichéenne, fondée par Acma. V. MANICHEENS.

ACMASTIQUE (du gr. *akmastikos*, qui est au plus haut point) adj. Se dit d'une fièvre qui augmente graduellement, puis décroît de même. Elle est *épacmastique* dans la première période, et *paracmastique* dans la seconde.

ACMÉ (gr. *akmè*, sommet) n. m. Epoque où une maladie est à son plus haut degré d'intensité : L'ACMÉ *d'une maladie fébrile est le moment où la température a été le plus élevée*.

ACMELLE (du gr. *akmè*, pointe) n. f. Plante de l'Inde et de l'Amérique du Sud préconisée contre le scorbut. On lui a donné le nom d'*abécédaire*, parce qu'à Ternate (Moluques), on la faisait mâcher par les enfants qui parlaient difficilement.

ACMÈNE (de *Acmènes*, nom myth.) n. f. Genre de plantes myrtacées, dont l'unique espèce est indigène de la Nouvelle-Hollande.

ACMÉODÈRE (du gr. *akmaios*, vigoureux, et *déré*, cou) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des buprestides, renfermant des buprestes européens et africains. On en connaît plus de cent espèces, dont la plus commune est l'*acmæodera tæniata* de France et d'Algérie.

Acmeodere.

ACMITE n. f. Espèce minérale appartenant au genre pyroxène et se présentant en prismes noirs et allongés.

ACMOCÈRE (du gr. *akmè*, pointe, et *kèras*, corne) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des longicornes. Une espèce vit en Guinée.

ACMON, fils de Manès, chef d'une colonie de Scythes qui s'établit en Syrie et en Phénicie. Il fut mis au rang des dieux. Son culte florissait dans l'île de Crète.

ACNÉ (on devrait dire *acmé*, du gr. *akmè*, inflorescence) n. f. Maladie de la peau, caractérisée par une lésion ou un trouble fonctionnel des glandes sébacées et pilaires : *La couperose est une variété d'*ACNÉ.

— ÉTYMOL. L'*acné* est caractérisée par des pustules peu étendues, séparées les unes des autres, environnées d'une auréole rosée ou livide, et plus ou moins dures à leur base. Dans certains cas, il y a suppuration des pustules. L'acné siège spécialement au visage, à la poitrine et aux épaules. Les causes qui paraissent avoir le plus d'influence sur son développement sont les excès de table, l'abus des alcooliques, les mets épicés, la malpropreté, l'âge critique chez les femmes. On peut employer contre l'acné un régime doux, végétal, des bains tièdes, quelques laxatifs, des lotions sur les parties malades avec des compresses trempées dans de l'eau très chaude, des frictions faites avec de l'eau de Cologne, de l'alcool camphré, de l'alcool saturé d'acide borique, etc. Le traitement se modifie suivant les variétés d'acné.

ACNÉPHALE (du gr. *a* priv., et *knéphalon*, flocon de laine) n. m. Genre d'insectes diptères.

ACNIDE (du gr. *a* priv., et *knidé*, ortie) n. f. Genre de plantes textiles, dont l'espèce la plus remarquable est l'*acnide* à feuilles de chanvre, vivace, de l'Amérique septentrionale. Dans la Virginie, elle sert aux mêmes usages que le chanvre.

ACNISTE n. m. Genre de plantes de la famille des solanacées, originaire de l'Amérique tropicale.

ACNODAL, ALE (du latin *nodus*, nœud) adj. Se dit d'un point isolé dont les coordonnées satisfont à l'équation d'une courbe et qu'on peut envisager comme le point de concours réel de deux branches imaginaires conjuguées de la courbe. Syn. de CONJUGUÉ.

ACOCAT (*ca*) n. m. Linteau de fer servant à avancer ou à reculer le battant d'un métier à tisser le velours.

ACOCÉPHALE (du gr. *akoè*, ouïe, et *képhalè*, tête) n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des cicadellidés, renfermant des cicadelles européennes et américaines caractérisées par leur corps à flancs râpeux, leur front pointu avec ocelles situés en avant des grands yeux (*acocephalus constans* [France], etc.).

ACOCHLIDES (*kli* — du gr. *a* priv., et *kokhlis*, coquille) n. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes. On y a placé ceux de ces animaux qui ont huit pieds et qui sont dépourvus de coquilles.

ACŒLES (*cé* — du gr. *a* priv., et *koilia*, jabot) n. m. Famille de tubellariés, caractérisés par l'absence de tube digestif. Les principaux types sont les genres *prosoporus* et *convoluta*.

ACOÈTE (du gr. *akoè*, ouïe) n. m. Genre d'annélides chétopodes de la famille des aphroditiens, à corps long et déprimé dont on connaît une espèce aux Antilles. Ils habitent un long fourreau qui a la consistance du cuir.

ACOGNOSIE (*gn*, dur — du gr. *akos*, remède, et *gnôsis*, connaissance) n. f. Connaissance des moyens thérapeutiques, chirurgicaux et médicaux.

ACOGRAPHIE (du gr. *akos*, remède, et *graphê*, description) n. f. Description de remèdes.

ACOGRAPHIQUE adj. Qui concerne la description des remèdes.

ACOLASTE (du gr. *akolastos*, libertin ; allusion au développement considérable de l'organe mâle) n. m. Genre d'insectes diptères. Syn. de CORDYLURE.

ACOLÉE (du gr. *a* priv., et *koleos*, gaine) n. f. Genre de plantes hépatiques. X. GYMNOMITRIUM.

ACOLES (du gr. *akôlos*, sans membres) n. m. pl. Nom donné par Latreille aux annélides qui n'ont aucun appendice externe.

ACOLHUAS ou **ALCOLHUAS**, peuple qui a été constamment confondu par les chroniqueurs avec les *Colhuas* et qui semble être arrivé le dernier dans l'Anahuac (Mexique). Il a été prépondérant dans ce pays sous le règne de Quinatzin, puis fut asservi par les Tépanèques, qu'Itzacoatl, 4e roi aztèque, asservit à leur tour. Le royaume des Alcolhuas (capit. *Alcolhuacan*, puis *Texcoco*) ne le cédait guère en puissance à l'empire aztèque ; ses habitants, de mœurs pacifiques, cultivaient les arts et redoutaient leurs sanguinaires voisins. *Un* ACOLHUA (ou ALCOLHUA).

— BIBLIOGR. : Biart, *les Aztèques* (Paris, 1885).

ACOLLAS (Emile), professeur de droit et homme politique français, né à La Châtre en 1820, mort à Asnières en 1891. Il prononça, au Congrès de Genève (1867), un discours dans lequel il exprimait les idées républicaines les plus avancées. A Paris, il essaya avec quelques amis de provoquer un mouvement, fut arrêté et condamné à un an de prison (1867). En 1870, il occupait à l'université de Berne une chaire de droit, lorsqu'il fut nommé par la Commune doyen de la Faculté de droit de Paris ; mais il continua d'habiter Berne. De retour à Paris, en septembre 1871, il sollicita vainement l'autorisation de faire un cours de droit politique pour les ouvriers. En 1878, il fonda une revue, *la Science politique*. Il fut nommé, en 1880, inspecteur général des prisons. Acollas professait des doctrines très radicales en droit comme en politique.

Parmi ses nombreux ouvrages, il faut citer : *Nécessité de refondre l'ensemble de nos codes* (1860), critique très vive du code civil; *Manuel de droit civil* (1869-1873), ouvrage très remarquable, où l'on trouve une exposition complète des systèmes juridiques et un commentaire critique plein de hardiesse du code civil; les *Enfants naturels* (1871); *Pages d'histoire contemporaine* (1872), au sujet de la loi sur l'Internationale; *l'Anthropologie et le Droit* (1874); *Loi générale de l'évolution de l'humanité* (1876); *Philosophie de la science politique* (1877); *le Droit mis à la portée de tout le monde* (1885), série de petits volumes dont l'ensemble devait former une encyclopédie populaire du droit.

ACOLOGIE ou **AKOLOGIE** (du gr. *akos*, remède, et *logos*, discours) n. f. Traité des moyens thérapeutiques en général. Syn. MATIÈRE MÉDICALE. ‖ Traité des instruments de chirurgie.

ACOLOGIQUE ou **AKOLOGIQUE** adj. Qui concerne l'acologie.

ACOLYCTINE (rad. *aconitum lycoctonum*) n. f. Substance que l'on retire de l'extrait sec d'*aconitum lycoctonum*. Elle est blanche, amère, soluble dans l'eau, l'alcool et le chloroforme; sa réaction est alcaline. Pour la préparer, on épuise l'extrait par l'acide sulfurique, on neutralise par le carbonate de sodium; la masse évaporée à sec est reprise par l'alcool qui dissout l'*acolyctine* et la lycoctonine. Après évaporation, le mélange est traité par l'éther, qui dissout seulement la lycoctonine.

ACOLYTAT (*ta*) n. m. Le plus élevé des quatre ordres mineurs, dans la religion catholique.

ACOLYTE (du gr. *akoluothos*, suivant) n. m. Celui qui a reçu l'acolytat.

— Par ext. Personne qui en accompagne une autre : compagnon, complice.

— ENCYCL. La fonction des *acolytes* consistait autrefois à entretenir le luminaire, à porter les cierges, à figurer dans les processions, à présenter l'eau et le vin à la messe. Depuis le VIIe siècle, le service des acolytes est fait presque partout par des clercs ou des enfants de chœur.

— n. f. Religieuse qui assiste une professe, pendant la cérémonie de la prise de voile.

ACOMAS (*más*) n. m. Nom vulgaire d'une bixacée, employée à la Guyane au traitement des maladies vénériennes.

Acomas. — A, fleur.

ACOMAT, de son véritable nom ÉTIENNE, était le fils d'un prince de Transylvanie, et mourut après 1511. Son père ayant épousé sa fiancée, il en conçut un violent désespoir, quitta sa patrie et passa en Turquie où il se fit musulman. Il devint gendre et grand vizir du sultan Bajazet II, qu'il accompagna en Morée contre les Vénitiens en 1499. Il se montra toujours favorable aux chrétiens. Ce fut lui qui obtint du sultan pour le célèbre Jean Lascaris, envoyé de Laurent de Médicis, la permission de rechercher les manuscrits grecs ensevelis dans les bibliothèques de l'empire d'Orient depuis les conquêtes des Turcs.

Acomat, personnage de *Bajazet* (tragédie de Racine), un des caractères les plus fortement tracés du grand tragique. Acomat est le type du ministre astucieux, profond et ambitieux, qui ne recule devant aucun moyen pour arriver à son but.

ACOMIE (du gr. *a* priv., et *komé*, chevelure) n. f. Syn. de CALVITIE.

ACOMPARER v. a. Comparer. (VIOLLX.)

ACOMPSIE (du gr. *akompsos*, sans ornement) n. f. Genre d'insectes microlépidoptères, famille des ténéides, renfermant des teignes dont l'espèce type, d'Europe, est la teigne cendrée (*acompsia cinerella* de Linné).

ACOMPTE (*kont'* — de *à* et *compte*) n. m. Payement partiel, à valoir sur une somme due. ‖ Pl. *Des* ACOMPTES.

— Employé adverbialem., *acompte* s'écrit en deux mots : *Voici mille francs, à* COMPTE *sur ce qui vous est dû.*

— ENCYCL. Un débiteur ne peut obliger son créancier à ne recevoir qu'un *acompte;* les tribunaux seuls ont la faculté, en considération de sa situation malheureuse, de lui accorder un délai, dit *terme de grâce*, ou plusieurs délais successifs pour se libérer; mais, quand il obtient un délai pour le payement du surplus, toute poursuite est interrompue (C. civ. art. 1244). — En cas de contestation entre employeurs et employés, le maître n'est plus cru sur son affirmation pour les acomptes donnés sur l'année courante (L. du 2 août 1868 abrogeant l'art. 1781 du C. civ.).

ACOMYS (*miss* — du gr. *aké*, pointe, et *mus*, rat) n. m. Genre d'animaux rongeurs, de la famille des murides.

ACON n. m. Mar. V. ACCON.

ACON (*kon'* — du gr. *a* priv., et du lat. *conus*, cône) adj. m. Se dit des yeux à facettes de certains insectes. Chacune des parties constituantes (*ommatédies*) de l'œil composé (*acon*) comprend une cornée, une couche de cellules cristallines (sans cône cristallin), une couche de cellules pigmentaires et un certain nombre de cellules rétiniennes constituant le *rétinule*.

ACONATE (rad. *aconit*) n. m. Sel de l'acide aconique.

ACONCAGUA, volcan du Chili (*prov. d'Aconcagua*), la plus haute montagne connue des Andes; 6.834 mètres. De ses flancs sort le petit fleuve chilien l'*Aconcagua*.

ACONCAGUA (PROVINCE D'), division administrative du Chili, 153.000 hab.; ch.-l. *San-Felipe-d'Aconcagua*. Région agricole et pastorale, mines de cuivre.

ACONCE ou **ACONTIUS**, jeune homme de l'île de Céos, d'une rare beauté, mais peu favorisé de la fortune. Ayant aperçu dans le temple de Diane une riche Athénienne, nommée Cydippe, il en devint subitement amoureux. Il grava sur une pomme ces mots : « Aconce, je jure par Diane de n'être jamais qu'à vous », et fit rouler la pomme aux pieds de Cydippe. Celle-ci la ramassa et lut machinalement la phrase; elle se trouva ainsi avoir prononcé un serment qui la liait pour toujours, car une loi obligeait à exécuter tout ce qu'on promettait dans le temple de la déesse. Cependant, Cydippe était déjà fiancée à un autre; mais, quand on voulut célébrer son mariage, elle fut saisie d'une fièvre violente. Ses parents, pour ne pas la perdre, la donnèrent à Aconce.

ACONÉINE n. f. Substance extraite de l'aconit.

ACONELLINE (rad. *aconit*) n. f. L'un des alcaloïdes de l'aconit napel. Cette substance est cristalline et semble dépourvue des propriétés toxiques de l'aconitine. Elle se prépare en suivant d'abord la même marche que pour l'aconitine; mais, au lieu de neutraliser par l'ammoniaque, on ajoute du carbonate de soude, en évitant de saturer complètement. L'aconitine reste dissoute dans la liqueur acide, et l'*aconelline* cristallise lentement. L'aconelline se colore en rouge au contact de l'acide sulfurique additionné d'un peu d'acide azotique, se rapprochant en cela de la narcotine. Elle paraît être identique à la *picro-aconitine*. V. ACONITINE.

ACONIQUE (rad. *aconit*) adj. Se dit d'un acide ($C^4H^3O^6$), obtenu en neutralisant par la soude une solution d'acide dibromopyrotartrique.

ACONIT (*nit'* — du gr. *akoné*, pierre, parce que cette plante croît dans les terrains pierreux) n. m. Genre de plantes de la famille des renonculacées.

— ENCYCL. Le genre *aconit* renferme un certain nombre d'espèces. La plus célèbre est l'aconit napel, vulgairement appelé *char-de-Vénus* (*aconitum napellus* de Linné). C'est une plante vivace, à racine épaisse et pivotante et à tige haute de 1 mètre. On trouve cette plante dans le centre de l'Europe, au bord des bois, dans les pâturages et dans les lieux humides, aussi bien que dans les terres sèches et rocailleuses. On la cultive à cause de sa beauté. Elle porte des grappes axillaires ou terminales de fleurs bleues en casque, qui durent tout l'été; ses feuilles, d'un vert sombre, sont alternes et dépourvues de stipules. Les différentes variétés se sèment en terre douce et à demi ombragée, ou bien on les multiplie par éclats des touffes.

Aconit. — A, coupe de la fleur; B, fruit.

Le suc de l'aconit renferme un poison très violent et d'autant plus actif que la plante est située dans un climat plus chaud : ainsi, les Lapons mangent les jeunes pousses sans éprouver le moindre effet toxique.

L'alcaloïde qu'on extrait de l'aconit est l'*aconitine*, produit qui, donné à fortes doses, occasionne toujours des accidents mortels. Les préparations d'aconitine sont employées en médecine pour combattre les névralgies faciales, les céphalalgies nerveuses, les maux de dents, etc. V. ACONITINE.

ACONITANILIQUE (de *aconitique* et *anilide*) adj. Se dit d'un acide que l'on obtient en faisant agir le perchlorure de phosphore sur l'acide citranilique, et en ajoutant de l'eau au produit de cette réaction. Cet acide, appelé encore acide *phénylaconitamique*, cristallise en petites aiguilles jaunes.

ACONITATE (rad. *aconitique*) n. m. Nom générique de sels formés par l'acide aconitique qui est tribasique.

ACONITINE n. f. Alcali découvert dans l'aconit napel.

ENCYCL. Chim. Le nom d'*aconitine* a été donné à plusieurs alcaloïdes, qui n'ont guère de rapport entre eux que leur communauté d'origine et leurs propriétés toxiques.

1° *Aconitine amorphe*, $C^{36}H^{47}AzO^{12}$. Cet alcaloïde, auquel Wurtz réserve le nom d'*aconitine* (il appelle *napelline* l'aconitine cristallisée), a été découvert par Hep dans l'aconit napel. A l'état hydraté, l'aconitine présente l'aspect d'une poudre blanche, très légère. Si on la chauffe à 85°, elle perd les 20 pour 100 d'eau qu'elle contient. Cette substance est soluble dans l'acide azotique et l'eau bouillante, et forme avec les acides des sels incristallisables.

Voici un procédé très usité pour sa préparation : Hottot, après avoir réduit en poudre la racine d'aconit, la fait macérer pendant huit jours dans l'alcool à 85°, filtre la teinture, la distille au bain-marie, l'agite avec de la chaux éteinte, précipite la solution par un léger excès d'acide sulfurique, évapore à consistance sirupeuse, ajoute au dépôt trois fois son poids d'eau et laisse reposer; il se forme alors à la surface du liquide une huile verte, qu'on enlève à l'aide d'un filtre mouillé; on ajoute ensuite à la liqueur de l'ammoniaque, on porte à l'ébullition, et, après avoir recueilli sur un filtre le précipité, on le lave, on le sèche, on le traite par l'éther pur, qui dissout l'aconitine. On obtient ainsi de 4 à 6 milligr. d'aconitine amorphe par kilogramme de racine.

2° *Aconitine cristallisée*. Ce produit, nous l'avons dit, est différent du précédent; il a pour formule $C^{34}H^{47}AzO^{12}$. Il se présente en tables rhombiques ou hexagonales, quelquefois sous forme de prismes. Très peu soluble dans l'eau, il est insoluble dans la glycérine et les huiles de pétrole, mais se dissout parfaitement dans l'alcool, l'éther et le chloroforme.

L'aconitine cristallisée est beaucoup plus active que l'aconitine amorphe. Dans les cas d'empoisonnement, on peut reconnaître la présence de l'aconitine dans l'organisme au moyen de l'acide phosphorique, du tannin, de l'iodure de potassium, etc.; on peut encore dissoudre la matière dans l'acide acétique et ajouter un petit cristal d'iodure de potassium : il se forme des lamelles d'iodhydrate d'aconitine dont l'aspect est caractéristique et qu'on examine au microscope. Une sensation de fourmillement sur la langue suit de près l'ingestion de toutes les préparations d'aconit.

— Physiol. et méd. A la dose de 1 à 2 milligrammes, l'*aconitine*, mise en contact avec la muqueuse buccale, détermine une sensation d'engourdissement et de picotement très caractéristique. Arrivée dans l'estomac, elle produit : de la chaleur, parfois des nausées, le ralentissement du pouls et de la respiration, l'abaissement de la température, des alternatives de contraction et de dilatation de la pupille, une grande somnolence. Son élimination entraîne une augmentation dans les principales sécrétions : bile, urine, salive, sueurs.

Des doses de 10 à 20 milligrammes déterminent de la pesanteur de tête, des vomissements, la petitesse du pouls, le refroidissement des extrémités et la pâleur des tissus, la dilatation excessive de la pupille, une salivation abondante, des sueurs profuses, l'exagération de la diurèse, le coma et la mort : 1/10 de milligr. est une dose mortelle pour la grenouille; 1,4 de milligr. pour le lapin; 1/2 quart de milligr. pour le cobaye. L'aconitine agit directement sur la moelle épinière, surtout sur sa partie bulbaire. Ses manifestations sont donc le résultat de son action sur le système nerveux.

L'aconitine est employée dans le traitement des névralgies, des névroses, contre la goutte, le rhumatisme, les affections cardiaques. Elle se prescrit en pilules à la dose de un demi-milligramme. Dans l'empoisonnement par cet alcaloïde, les antidotes utilisés sont : les vomitifs, le tannin, les stimulants internes et externes. La mort par l'aconitine étant une mort par asphyxie, la respiration artificielle est le meilleur moyen de prévenir l'effet fatal de l'intoxication.

ACONITIQUE adj. Se dit d'un acide ($C^6H^3O^6OH$?) qui se trouve à l'état de sel de chaux dans le suc d'aconit napel et d'autres aconits; il se rencontre dans certaines espèces de prêles (*equisetum*). Syn. ACIDE ÉQUISÉTIQUE ou CITRIDIQUE.

ACONTIAS (*si-âss* — du gr. *akontias*, sorte de serpent) n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des scincoïdiens n'ayant pas de membres; ils sont propres au cap de Bonne-Espérance.

Acontias.

ACONTIE (*ti* — du gr. *akontias*, tenant du serpent) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des noctuelles, renfermant de petits papillons gris et blancs, d'Europe. L'espèce type, *acontia luctuosa*, vole en plein soleil en été.

ACONTISMOLOGIE (du gr. *akontismos*, art de lancer le javelot, et *logos*, discours, traité) n. f. Chez les anciens, art de tirer de l'arc, de lancer des armes à pointe, et particulièrement, théorie de cet art.

ACONTISTE (gr. *akontistès*, qui lance un javelot) n. m. Soldat de l'antiquité qui lançait des traits.

ACONTIUS. Antiq. gr. V. ACONCE.

ACONZ (Étienne-Kever), noble Arménien, abbé général des mékhitaristes de Venise, né en Transylvanie en 1740, mort à Venise en 1824. Il dirigea la congrégation pendant vingt-quatre ans, et publia, entre autres ouvrages, une *Géographie universelle* (1802-1816), une *Vie de l'abbé Mékhitar* (1810) et une *Histoire des Conciles œcuméniques*.

ACOPE ou **ACOPEUX, EUSE** (gr. *akopos*, qui délasse) adj. Se disait de médicaments, surtout d'onguents, propres à dissiper la fatigue produite par l'excès du travail.

ACOQUINANT, ANTE adj. Qui attache, retient par l'habitude : *Le cœur du feu est* ACOQUINANT.

ACOQUINER (du lat. *ad*, a, et *coquina*, cuisine) v. a. Attirer, retenir par la bonne chère, et plus généralement par une habitude à laquelle on prend plaisir : *La chasse au marais a des charmes qui vous* ACOQUINENT. (Tousseuel.)

S'acoquiner, v. pr. S'attacher, s'adonner trop.

ACORE n. m. Bot. V. ACORUS.

ACORÉE ou **ACORIE** (du gr. *a* priv., et *koré*, pupille) n. f. Absence de la pupille, soit anormale, soit pathologique. Quand elle est congénitale, elle résulte de la persistance de la membrane pupillaire. On la guérit en pratiquant une pupille artificielle.

AÇORES (Les), groupe d'îles de l'océan Atlantique septentr., à environ 1.300 kil. du Portugal, dont elles dépendent. Les Açores sont au nombre de neuf : Sainte-Marie

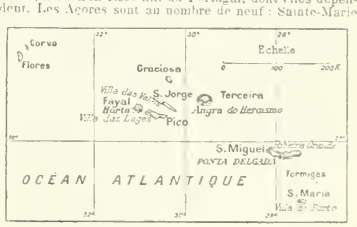

Les Açores.

et Saint-Michel, au S.-E. (district de Ponta Delgada), Terceira, Saint-Georges, Graciosa (district d'Angra do Heroismo); Fayal et Pico (au centre); Corvo et Flores, au N.-O. (district de Horta). Ces îles montueuses, volcaniques, sujettes aux coups de vent et aux tremblements de terre, jouissent d'un climat tempéré et sain. Le sol bien arrosé, fertile, produit des ignames, des bananes, des oranges, des citrons, des vins appréciés. Elles sont peuplées de 256.000 hab. (*Açoriens, ennes*). La capitale est *Angra*, dans l'île Terceira. Horta, dans l'île Fayal, est le meilleur port.

Lorsque Cabral découvrit cet archipel (1431), il y trouva beaucoup de milans (*açor*, dans le langage indigène), de là le nom d'*Açores*.

— BIBLIOGR. : *Description nautique des Açores* (Paris, 1865).

ACORIE (gr. *akoria*, insatiabilité) n. f. Grand appétit, faim dévorante.

ACORINE (rad. *acore*) n. f. Glycoside azotée, extraite de l'*acorus calamus* (Linné). C'est une substance molle, aromatique, couleur de miel, ayant une saveur amère. Elle est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther; elle réduit le chlorure d'or.

ACORINÉ, ÉE adj. Qui ressemble à un acore.

ACORMOSE (du gr. *a* priv., et *kormos*, tronc) adj. Se dit d'une plante dont les feuilles et les fleurs semblent partir de la racine.

ACOROÏDÉES (rad. *acore*) n. f. pl. Nom d'une tribu des aroïdées.

ACORUS (*russ*) n. m. Genre d'aroïdées, à fleurs hermaphrodites recouvrant entièrement le spadice. Ce sont des plantes vivaces, à rhizome ramifié, à feuilles rubanées et engaînantes, à inflorescence terminale. L'espèce principale est l'*acorus calamus* (vulgairement *jonc odorant* ou *lis des marais*), dont le rhizome est employé en parfumerie. On s'en sert en thérapeutique comme aromatique et sudorifique. Enfin, une infusion ou une décoction de ses racines (de 12 à 15 grammes pour 1 litre d'eau) s'emploie contre la gastralgie. ‖ On dit aussi ACORE.

Acorus. — A, fleur

ACOSMIE (gr. *akosmia*, dérèglement) n. f. Désordre, dérèglement dans l'époque critique d'une maladie.

ACOSMISME (du gr. *a* priv., et *kosmos*, monde) n. m. Système philosophique : *L'athéisme nie Dieu au profit du monde*, l'ACOSMISME *nie le monde au profit de Dieu*. (A. Bertrand.)

ACOSTA (Christophe), médecin et naturaliste portugais, né à Mozambique vers 1515, mort à Burgos en 1580. Il se rendit dans les Indes pour en étudier les plantes médicinales, puis revint en Espagne, où il acquit une grande réputation comme médecin. On a de lui : *Tratado de las drogas y medicinas de las Indias orientales, con sus plantas* (Burgos, 1578), ouvrage remarquable qui a été traduit en français par Monardez (Lyon, 1619). Acosta a, de plus, donné une *Relation* de ses voyages et écrit un livre à la louange des femmes (Venise, 1592).

ACOSTA (Joseph D'), provincial espagnol des jésuites du Pérou, né à Médina del Campo, vers 1540, mort en 1599. On a de lui une *Histoire naturelle et morale des Indes* (Séville, 1591), fort estimée, et traduite en français (1598).

ACOSTA (Uriel), gentilhomme, né à Oporto, vers la fin du XVIe siècle, mort en 1647. Il fut tour à tour juif, sadducéen, sceptique, incrédule, et termina enfin par le suicide une vie troublée par de longues souffrances morales et des persécutions, et dont il a esquissé les agitations dans un écrit saisissant : *Exemplar vitæ humanæ*, publié et réfuté par Limborch dans son *Amica Collatio* (Gouda, 1687).

ACOT (*ko*) n. m. Adossement de fumier autour d'une couche.

ACOTAI (*tè*) n. m. Pied de chèvre empêchant la vis de la cuve et de la presse du papetier de rétrograder.

ACOTAR n. m. Sorte de coin que l'on chasse entre les varangues, afin de mieux lier les fonds d'un navire.

ACOTER v. a. Entourer d'un acot : ACOTER *une couche*.

ACOTHÉRULUM (*lom*) n. m. Genre de mammifères ongulés fossiles dont une espèce, découverte en 1883 dans les phosphorites du Quercy, est appelée *acotherulum parvus*.

ACOTYLÉ, ÉE adj. Syn. de ACOTYLÉDONE.
— n. m. pl. Turbellariés dendrocoeles dépourvus de ventouses, ayant pour types les *leptoplana*, les *cestoplana*, etc.

ACOTYLÉDONE ou **ACOTYLÉDONÉ, ÉE** (du gr. *a* priv., et du *cotylédon*) n. et adj. Se dit des plantes dont l'embryon est privé de cotylédons. ‖ Ce terme, actuellement peu usité, est synonyme de CRYPTOGAME.
— ENCYCL. Jussieu avait divisé le règne végétal en trois embranchements : les *acotylédones*, les *monocotylédones* et les *dicotylédones*. Les plantes (lichens, champignons, mousses, fougères, etc.) qui composent le premier embranchement sont remarquables par leur nombre, leur prodigieuse variété de formes, et par leurs modes nombreux de reproduction. Les *acotylédones* de Jussieu correspondent aux trois embranchements suivants : *thallophytes* (champignons et algues), *bryophytes* ou *muscinées* (mousses, hépatiques, etc.) et *ptéridophytes* ou *cryptogames vasculaires* (fougères, équisétinées, etc.).

ACOTYLÉDONIE n. f. Plante dont les graines sont dépourvues de cotylédons.

ACOTYLOPHORE (du gr. *a* priv., *kotulé*, cavité, et *phoros*, qui porte) adj. Qui n'a point de suçoir.

ACOUCHI n. m. Zool. V. AGOUTI.

ACOUÉDIN, INE (du gr. *akouè*, ouïe) adj. Qui guérit de la surdité : *Eau* ACOUÉDINE.

ACOULURE n. f. Nom donné, dans l'exploitation du bois de flottage, à de petites mises ou portions de 0m,11 environ, qui entrent dans un coupon.

ACOUMÈTRE (du gr. *akouô*, j'entends, et *métron*, mesure) n. m. Instrument pour mesurer l'étendue du sens de l'ouïe chez l'homme ; on emploie dans ce but des diapasons permettant d'apprécier le ton, le timbre et l'intensité des sons.

À-COUP *kou*) n. m. Chose qui se fait brusquement, tout à coup, intempestivement : *L'évolution sociale en Angleterre ne procède point, comme chez nous, par* À-COUPS, *par soubresauts*. (Bareste.)
— Équit. et gymn. Temps d'arrêt ou mouvement brusque : *Il est important de ne donner aucun* À-COUP, *aucune secousse sur l'engin conducteur*. (Boutigny.)
— Tactiq. milit. Temps d'arrêt qui survient dans le mouvement d'une troupe et qui en fait onduler le front ; stationnement à contretemps, départ brusque et désuni.

ACOUROA n. m. Arbre de la Guyane, dont la graine, pilée avec du saindoux, forme un remède contre les maladies de la peau, et principalement les dartres. ‖ On l'appelle vulgairement DARTRIER.

ACOUSMATE (du gr. *akousma*, ce qu'on entend) n. m. Bruit imaginaire ou dont on ne voit pas la cause, l'auteur.

ACOUSMATIQUE n. m. Nom donné aux disciples de Pythagore, qui, pendant cinq années, écoutaient ses leçons cachés derrière un rideau, sans le voir, et en observant le silence le plus rigoureux.
— adj. Se dit d'un bruit que l'on entend sans voir les causes dont il provient.

ACOUSTICIEN n. m. Physicien qui s'occupe de l'acoustique.

ACOUSTICO-MALLÉEN n. m. et adj. Se dit du muscle externe de l'osselet de l'oreille moyenne appelé *marteau*.

ACOUSTIQUE (du gr. *akoustikê*, sous-entendu *techné*, science du son) n. f. Physiq. Science qui traite de tout ce qui se rapporte à la formation, à la propagation du son.
— Par ext. Qualité d'un local au point de vue de la propagation du son : *Cette salle a une bonne* ACOUSTIQUE. L'ACOUSTIQUE *de ce théâtre est défectueuse*.
— adj. Qui a rapport au son, qui concerne l'ouïe : *Phénomène* ACOUSTIQUE. ‖ *Cornet acoustique*, Instrument qui renforce le son et dont se servent les personnes atteintes de surdité. ‖ *Tube* ou *Tuyau acoustique*, ou simplement *Acoustique*, Long tuyau en caoutchouc terminé à chaque extrémité par un embout muni d'un sifflet avertisseur, et

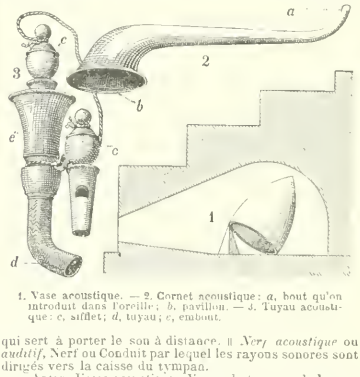

1. Vase acoustique. — 2. Cornet acoustique : *a*, bout qu'on introduit dans l'oreille ; *b*, pavillon. — 3. Tuyau acoustique : *c*, sifflet ; *d*, tuyau ; *e*, embout.

qui sert à porter le son à distance. ‖ *Nerf acoustique* ou *auditif*, Nerf ou Conduit par lequel les rayons sonores sont dirigés vers la caisse du tympan.
— Antiq. *Vases acoustiques*, Vases de terre ou de bronze ayant à peu près la forme de cloches, et que les anciens disposaient dans leurs théâtres pour augmenter le volume de la voix des acteurs. Au moyen âge, on s'en est servi aussi dans plusieurs églises : ils étaient accordés entre eux et placés, dans des niches, entre les sièges : « Il faut qu'ils soient inclinés, dit Vitruve, et que, du côté qui regarde la scène, ils soient élevés et soutenus par des coins. »
— ENCYCL. Physiq. L'*acoustique* est l'étude des causes extérieures qui ont pour effet de produire les sons et leurs différents modes. C'est une partie de la physique. Elle confine à la physiologie, qui étudie le mécanisme intime de la perception des sons, c'est-à-dire de l'ouïe ; à la psychologie, qui envisage la sensation du son en elle-même et dans ses rapports avec les idées et les sentiments ; à la musique, qui est l'art d'arranger des sons en vue de procurer un plaisir ou d'exprimer des sentiments et des idées. Elle a cependant son domaine propre. Les sensations auditives existent en effet indépendamment de toute cause extérieure ; par exemple, dans certaines maladies de l'oreille, dans le rêve, dans les hallucinations de toute espèce : avant de s'endormir, les malades chloroformisés entendent « sonner les cloches ». D'autre part, si l'oreille ou les centres nerveux de l'observateur sont lésés, toutes les circonstances qui provoquent ordinairement les sensations auditives peuvent se produire sans éveiller aucune sensation.
Le fait qui domine toute l'acoustique, fait qui était connu des anciens philosophes grecs, c'est que, quand un corps provoque la sensation du son, il est en état de *vibration*, c'est-à-dire qu'il exécute des oscillations rapides se propageant dans l'air en *ondes* comparables aux cercles produits à la surface de l'eau par la chute d'une pierre. Le corps vibrant est dit « corps sonore » et, par abréviation, on appelle *son* l'état vibratoire lui-même. On peut donc dire à ce point de vue que l'acoustique est l'étude des sons et des ondes sonores.
Les propriétés générales des sons seront étudiées au mot SON. Les cas particuliers des *tuyaux sonores*, des *cordes*, des *verges* et des *plaques* seront traités à leur ordre alphabétique. On se reportera aussi, pour les détails, à tous les mots soulignés dans l'article. Nous nous bornerons ici à un exposé sommaire de l'histoire de l'acoustique.
Pythagore, qui étudia au moyen du *monocorde* les rapports entre la hauteur du son et la longueur de la corde vibraute, est sans doute le premier qui ait fait intervenir les nombres dans l'étude d'un phénomène physique. Pendant les deux mille ans qui suivent, l'acoustique ne fait guère de progrès. Bacon et Galilée posent définitivement les bases de cette science qui, aux XVIIe et XVIIIe siècles, se développe rapidement. Gassendi explique l'acuité et la gravité des sons par la fréquence relative des vibrations, et le P. Mersenne détermine le rapport entre les nombres de vibrations des diverses notes de la gamme. Otto de Guericke établit que le son ne se propage pas dans le vide ; le P. Kircher donne l'explication de l'écho ; J. Sauveur découvre les *nœuds* et les *ventres* de vibration que Chladni met en évidence sur les plaques vibrantes en les saupoudrant de poussière fine. Voilà pour l'expérience. Quant au calcul, Newton donne la théorie mathématique de la transmission du son fondée sur la seule élasticité des milieux et qui rend bien compte de tous les faits observés. Brook-Taylor, Daniel Bernoulli, Euler, d'Alembert soumettent à l'analyse la théorie des cordes vibrantes.
C'est vers la fin du XVIIIe siècle qu'apparaissent les premières méthodes destinées à mesurer les nombres de vibrations en valeur absolue : les sirènes, auxquelles viennent s'ajouter les méthodes d'enregistrement et les méthodes optiques appliquées avec fruit au cours du XIXe siècle. Sturm, Colladon, Wertheim, Regnault déterminent la vitesse de propagation du son dans divers milieux. À l'aide des *résonateurs*, Helmholtz et Kœnig analysent les sons complexes et débrouillent la question délicate du *timbre* des sons, et en particulier de la voix humaine. Bientôt, Scott enregistre la parole d'une manière déchiffrable à l'aide du *phonautographe* (1863), puis Edison, en créant (1877) le *phonographe* parleur, la stéréotype de manière à pouvoir la reproduire mécaniquement à un nombre indéfini d'exemplaires, pendant que Bell, appelant à l'aide l'électricité, réussit à la transmettre au loin au moyen du *téléphone*. — L'acoustique est donc actuellement une science parfaitement constituée et coordonnée dans ses grandes lignes. Elle a, en outre, servi de modèle pour l'établissement d'une autre science, celle de l'optique.

ACOZ, village de Belgique (prov. de Hainaut), à 12 kil. de Charleroi ; 1.450 hab. Hauts fourneaux.

ACQUA (Cesar DELL'), peintre autrichien, né à Pirano en 1821. Il a traité successivement des sujets religieux et des sujets historiques. Il peigoit, de 1858 à 1866, au château de Miramar, une série de tableaux relatifs à la vie de l'archiduc Maximilien, empereur du Mexique. Dell' Acqua s'est adonné, depuis, à la peinture de genre.

ACQUAPENDENTE, ville d'Italie, dans les anciens États de l'Église ; 3.400 hab. Patrie de l'anatomiste *Jérôme-Fabrice* d'ACQUAPENDENTE, un de ceux qui découvrirent la circulation du sang, et de l'historien Gregorio Leti.

ACQUASANTA, petite ville d'Italie, près d'Ascoli (Marches) ; 6.200 hab. Eau minérale chaude, sulfureuse, chlorurée sodique. — Village d'Italie, près de Gênes ; 300 hab. Eau minérale sulfurée sodique.

ACQUA-TOFFANA (*kou-a* — de l'ital. *acqua*, eau, et *Toffana*, n. pr.) n. f. Poison violent, de nature indéterminée, auquel on attribua en Italie, aux XVIe et XVIIe s., un grand nombre de morts mystérieuses. La Toffa aurait été, d'après la légende, une vieille mégère connaissant la composition secrète de ce poison, et qui en aurait vendu des quantités considérables.

ACQUAVIVA delle Fonti, ville d'Italie (prov. de Pouille [distr. de Bari]) ; 8.500 hab. Vins, olives, amandes.

ACQUAVIVA (André-Mathieu), duc d'Atri et de Teramo, homme politique et érudit italien, né vers 1466, mort vers 1520. Quand Charles VIII envahit l'Italie, il servit glorieusement dans les rangs français. Fait prisonnier et envoyé en Espagne, il recouvra la liberté, moyennant une forte rançon. De retour en Italie, il encouragea les lettrés et les savants et établit dans son palais une imprimerie. On lui doit un traité sur les *Moralia*, de Plutarque.

ACQUAVIVA ou **AQUAVIVA**, célèbre famille napolitaine, dont le membre le plus distingué est CLAUDE **Acquaviva**, général des jésuites (1542-1615). Il gouverna l'ordre avec beaucoup de fermeté et fit dresser l'ordonnance *Ratio studiorum*, dans laquelle il régla les études, et qui fut supprimée par l'Inquisition.

ACQUÉE (*a-ké* — du lat. *esca*, nourriture) n. f. Syn. ACHÉE.

ACQUER (*a-ké*) v. a. Amorcer : ACQUER *un hameçon*. (Vx.)

ACQUÉREMENT (*a-ké, man* — rad. *acquérir*) n. m. Dans l'anc. dr., Ce que les époux acquéraient pendant le mariage.

ACQUÉRESSE (*a-ké-rèss*) n. f. Fém. de *acquéreur*. (Inus.)
‖ Femme chargée de préparer les haims ou bameçons.

ACQUÉREUR, EURE (on EUSE) (*a-ké*) n. Personne qui acquiert, qui fait l'acquisition d'une chose. (*Acquéreur* se dit surtout de l'acheteur d'un immeuble.)
— *Acquéreur de bonne foi*, Celui qui croit tenir la chose du véritable propriétaire. ‖ *Acquéreur de mauvaise foi*, Celui qui acquiert d'une personne qu'il sait n'être pas légitime propriétaire.
— SYN. **Acquereur, acbeteur**. V. ACHETEUR.

ACQUÉRIR (*a-ké* — du lat. *acquirere*, même sens : *J'acquiers, tu acquiers, il acquiert, nous acquérons, vous acquérez, ils acquièrent. J'acquérais, nous acquérions. J'acquis, nous acquîmes. J'acquerrai, nous acquerrons. J'acquerrais, nous acquerrions. Acquiers, acquérons, acquérez. Que j'acquière, que tu acquières, qu'il acquière, que nous acquérions, que vous acquériez, qu'ils acquièrent. Que j'acquisse, que nous acquissions. Acquérant. Acquis, ise*) v. a. Devenir propriétaire par achat ou échange ; se procurer, venir à posséder : ACQUÉRIR *du bien, une terre, un héritage*.
— Par ext. Obtenir, gagner par un moyen quelconque :

Il faut se signaler entre mille rivaux,
Et l'on n'*acquiert* un nom que par de longs travaux
PONSARD.

‖ Se perfectionner, devenir meilleur : *La jeunesse* ACQUIERT *en voyageant. Le vin* ACQUIERT *en vieillissant*.
— En parlant des personnes, Gagner leur faveur, leur estime, etc. : *La bienveillance* ACQUIERT *des amis*.
— Gramm. *Acquérir* ne se prend qu'en bonne part. (On ne dit pas *Acquérir une mauvaise réputation*.)
Acquis, ise part. pass. Dévoué : *Être tout* ACQUIS *à quelqu'un*.
— En T. de méd., Désignation appliquée aux maladies qui surviennent après la naissance, et sans disposition héréditaire ni organique : *Maladie* ACQUISE.
— PROV. : **Le bien mal acquis ne profite jamais**, On ne peut jouir en paix du bien obtenu par des voies illégitimes. Les Orientaux disent métaphoriquement : *Le pain mal* ACQUIS *remplit la bouche de gravier*.
S'acquérir, v. pr. Obtenir pour soi : *Pasteur, par ses travaux*, S'EST ACQUIS *l'admiration de tous*. ‖ Être acquis, en parlant des choses : *La force d'âme est une vertu qui* S'ACQUIERT. (J. Janin.)
— ANTON. **Perdre, se démunir, se dépouiller, se dessaisir de**.

ACQUÊT (*a-ké* — rad. *acquérir*) n. m. Bien acquis pendant la durée de l'association conjugale et qui tombe dans la communauté. ‖ Gain, profits, héritage en général et même au fig. : *Travaillons à laisser à nos enfants un héritage que nous ayons conquis, un* ACQUÊT *de notre propre genie*. (Lerminier.)

— Prov. : Il n'y a si bel acquêt que le don, Il n'y a point de bien plus agréablement acquis que celui qui est donné.

— Encycl. L'ancienne législation française distinguait avec soin les *acquêts* des *conquêts*. Elle désignait sous ce dernier nom ceux des biens acquis pendant la communauté, et sous celui d'*acquêts* les biens acquis avant le mariage. Acquêts et conquêts s'acquéraient par achat ou donation, tandis que l'on réservait le nom de *propres* aux biens de famille provenant de successions. Aujourd'hui, on dit indifféremment « acquêts » ou « conquêts ».

D'après le Code civil, la communauté conjugale peut être réduite aux acquêts. V. COMMUNAUTÉ.

ACQUÊTER (rad. *acquêt*) v. a. Dans l'anc. dr., acquérir un immeuble par un acte quelconque.

S'*acquêter*, v. pr. Être acquis par acte.

ACQUETTA (*kou-è* — dimin. de l'ital. *acqua*, eau) n. f. Toxic. V. ACQUA-TOFFANA.

ACQUI, en latin *Aquæ Statiellæ*, ville et ch.-lieu d'arr. d'Italie (prov. d'Alexandrie), sur la Bormida, affluent du Tanaro ; 11.300 hab. Évêché. Eau minérale sulfureuse et boues minérales chaudes. Cette ville commande, au N. de Montenotte, Millesimo, Cairo et Dego, les débouchés des cols de Garessio, de Cadibone et de la Bochetta. Elle fut prise par les Espagnols en 1745 ; par les Piémontais, puis par les Français en 1746. Victoire de Bonaparte sur les Autrichiens de Beaulieu et les Piémontais en 1794.

— Pop. de l'*arr. d'Acqui* : 106.000 hab.

ACQUIESCEMENT (*ki*) n. m. Consentement, adhésion que l'on donne à une proposition, à une idée : *Le silence fait toujours un peu l'effet de l'*ACQUIESCEMENT. (V. Hugo.)

— Encycl. Dr. On appelle *acquiescement* l'adhésion donnée par une personne à un acte ou à un jugement, alors qu'elle a encore qualité pour en demander la réformation. C'est une renonciation pure et simple à tout recours possible, par voie d'opposition, d'appel, de cassation ou de requête civile.

Ceux-là seuls peuvent donner un acquiescement qui ont pouvoir de contracter ; il faut être capable, puisqu'il s'agit de l'aliénation d'un droit. Le mineur non émancipé, le mineur émancipé sans l'assistance de son curateur, l'interdit, le prodigue sans l'assistance de son conseil judiciaire, la femme mariée sans l'autorisation du mari ou de justice, le failli, ne peuvent acquiescer valablement. L'acquiescement donné par un tiers ne serait pas opposable à la partie au nom de qui il aurait été donné, à moins que le tiers ne fût muni d'un mandat spécial. D'où il suit que ni l'avoué, ni l'avocat, ni l'agréé, ni l'huissier, n'ont qualité pour donner un acquiescement sans un pouvoir de leur client ; le tuteur ne l'a pas davantage sans l'autorisation du conseil de famille et l'homologation du tribunal, ni le curateur à une succession vacante sans autorisation de la justice, ni des envoyés en possession provisoire des biens d'un absent sans cette même autorisation ; l'engagement qu'ils prendraient dans ces conditions ne saurait nuire aux intérêts de la partie qu'ils représentent. Il a même été jugé que, lorsqu'il s'agit d'une contestation relative aux biens personnels d'une femme, l'acquiescement donné au jugement par le mari, et en dehors d'elle, ne pourrait lui être opposé. Seuls, les syndics de faillite peuvent, au nom de la masse qu'ils représentent, acquiescer à un jugement rendu contre eux en leur qualité de syndics.

Les délibérations des conseils municipaux portant acquiescement à certains actes, par exemple à une transaction, ne sont exécutoires qu'après approbation du préfet.

L'acquiescement peut être exprès ou tacite.

L'acquiescement *exprès* peut être donné soit par acte authentique, soit par acte sous seing privé, soit même par simple lettre ; il faut, et il suffit, qu'il y ait un écrit. L'acquiescement donné dans ces conditions, sitôt qu'il est donné, devient irrévocable et produit ses effets ; c'est une acceptation intégrale du dispositif du jugement, en même temps qu'un engagement de payer les frais de l'instance.

L'exécution d'un jugement, avant même qu'il ait été signifié, emporte acquiescement (*tacite*). On considérerait de même le fait de laisser passer les délais fixés par la loi pour interjeter appel, ou de payer les frais de l'instance, ou de demander des délais pour le règlement des condamnations, etc. Il est, en outre, bien évident que, si l'exécution a été entachée de dol, de violence ou d'erreur, ou si elle a été accompagnée de protestations ou de réserves, on ne saurait conclure à un acquiescement.

Il est également admis, aux termes d'une jurisprudence constante, qu'on ne pourrait acquiescer à un jugement rendu par un tribunal incompétent.

En matière criminelle, l'acquiescement ne se présume jamais, et il doit toujours être donné par écrit dans un acte formel, de telle sorte que, même après l'exécution du jugement ou de l'arrêt, le condamné est toujours recevable à attaquer la décision de ses juges, soit par voie d'opposition ou d'appel, soit par un pourvoi en cassation, si ces moyens lui sont permis.

— Syn. **Acquiescement, agrément, adhésion, approbation, consentement.** *Acquiescement* est plus faible qu'*approbation*, et n'implique nullement l'approbation d'un avis auquel on se rend souvent par importunité. L'*approbation* est une sorte de louange que l'on accorde. L'*agrément* est un consentement que l'on demande par égard, mais dont on pourrait se passer. Le *consentement* est un acte formel et nécessaire dans certains cas. La *ratification* est une approbation donnée à ce qu'un autre a fait en notre nom. L'*adhésion* est un acte par lequel on se joint formellement à des opinions, à des doctrines, etc.

ACQUIESCER v. n. (*ki* — du lat. *ad*, sur, et *quiescere*, se reposer. — Le *c* final du radical prend une cédille devant les voyelles A, O : *Nous acquiescons, j'acquiescais*). Déférer, se soumettre, se conformer à : ACQUIESCER *aux sentiments, aux volontés d'autrui. Qui dispute, doute ; qui* ACQUIESCE, *croit.* (Ste-Beuve.)

— Dr. *Adhérer à un jugement, à une décision, à un acte*, c'est-à-dire Les tenir pour signifiés, et promettre de s'y conformer.

— Gramm. La Cour de cassation, dans quelques arrêts, donne à ce verbe un emploi actif : *Attendu que cette décision n'avait pas été* ACQUIESCÉE. (Mais cet emploi est abusif, et rien ne le justifie.)

— Syn. Acquiescer, céder, se rendre. On *acquiesce* par amour de la paix. On *cède* par déférence ou par nécessité. On *se rend* par faiblesse ou par conviction.

— Syn. Acquiescer, accéder, adhérer, consentir, souscrire. V. ACCÉDER.

— Anton. S'opposer, résister, protester contre.

ACQUIS (*ki* — rad. *acquérir*) n. m. Connaissances acquises par l'expérience, par l'étude ; usage du monde. (On disait autrefois ACQUISITIF.) ‖ So dit aussi des animaux : *Le chien a plus d'*ACQUIS *que les autres animaux.* (Buff.) ‖ Relations dans le monde, influence qu'elles procurent : *Plus on a d'*ACQUIS *dans le monde, moins on sait défendre ses amis.* (Volt.)

ACQUISITIF, IVE (*ki* — lat. *acquisitivus*, qui procure, adj. Qui a rapport à l'acquisition ; qui équivaut à une acquisition : *En droit, on divise la prescription en* ACQUISITIVE (ou *usucapion*) *et en* LIBERATRICE. (Littré.)

ACQUISITION (*ki-zi-si*) n. f. Action d'acquérir à prix d'argent et aussi par le travail, les efforts : *Faire l'*ACQUISITION *d'une terre, d'un cheval*, etc. : La chose acquise : *Les collectionneurs aiment à montrer leurs* ACQUISITIONS.

— Par ext. Se dit des personnes, des qualités, des vertus, etc. : *Condé fut une précieuse* ACQUISITION *pour la Fronde.* ‖ Conquête de l'homme sur la nature, découverte : *Toutes les grandes* ACQUISITIONS *de l'industrie et de l'intelligence se sont faites avec une excessive lenteur.* (Balz.)

— *Le peuple d'acquisition*, Les chrétiens.

— Syn. **Acquisition, achat, emplette.** V. ACHAT.

— Anton. **Cession, vente.**

— Encycl. Le Code civil (art. 711) distingue, comme modes d'*acquisition* de la propriété et autres droits réels : 1° la succession ; 2° la donation entre vifs ; 3° la donation testamentaire ; 4° l'effet des contrats (vente, échange, etc.) ; 5° l'accession ou incorporation ; 6° la prescription. Il faut y ajouter : 7° la loi (par exemple, c'est en vertu de la loi que le conjoint survivant a un droit d'usufruit sur la succession du conjoint prédécédé) ; 8° la tradition ; 9° l'occupation. V. SUCCESSION, DONATION, TESTAMENT.

Dans la doctrine, on distingue les modes d'acquérir : 1° En modes *primitifs* et en modes *dérivés* ou secondaires. Les premiers se rapportent exclusivement aux objets qui se trouvent sans maître au moment de la prise de possession et qui sont saisis par droit de premier occupant. Les seconds se rapportent aux mutations résultant de ventes à titre gratuit ou onéreux, cessions par voie testamentaire ou tout autre moyen de transmission indiquant que la chose cédée était possédée avant l'époque de la cession ;

2° En modes d'acquérir à titre *gratuit* (par donation entre vifs ou testamentaire) et à titre *onéreux*, c'est-à-dire contre payement (vente, échange, etc.) ;

3° En modes d'acquérir à titre *universel* (quand un héritier acquiert l'universalité ou une quote-part de l'universalité d'un patrimoine), et à titre *particulier* (quand l'acquisition est d'une chose isolée, comme une maison, un champ, etc.).

ACQUISIVITÉ (*ki*) n. f. Instinct qui porte l'homme à acquérir : L'ACQUISIVITÉ *n'implique pas l'avarice.* (Th. Thoré.)

ACQUISTI (Luigi), sculpteur italien, né à Forli en 1745, mort en 1823. Il a exécuté des travaux pour des églises et des palais de Bologne et pour l'arc de triomphe de Milan. Son œuvre la plus connue est un groupe de *Mars et Vénus.*

ACQUIT (*ki*) n. m. Action de s'acquitter, accomplissement : *Vous devez toujours appréhender la négligence, en l'*ACQUIT *de vos devoirs.* (Boss.) ‖ Quittance, décharge : *Signer un* ACQUIT.

— Fig. *Par acquit de conscience, pour l'acquit de sa conscience*, Pour en avoir la conscience déchargée. ‖ *Par manière d'acquit*, Négligemment, et seulement parce qu'on ne peut s'en dispenser.

— *Pour acquit*, Formule de l'acte par lequel le créancier (ou son mandataire), en apposant sa signature au bas d'un mémoire, d'une facture, d'un effet de commerce, donne au débiteur libération, reçu ou décharge de son engagement. Sauf les exceptions spécifiées par la loi pour les quittances d'ordre, pour les quittances de secours donnés aux indigents, etc., les acquits sont soumis à un droit de timbre de 0 fr. 25 ou de 0 fr. 10. V. TIMBRE.

— *Acquit comptable*, Pièce à décharge qui appuie les énonciations du registre journal, dans la comptabilité militaire. ‖ *Acquit-patent*. Dans l'ancienne chancellerie, Brevet du roi portant gratification d'une somme et servant de décharge à celui qui devait en faire le payement.

— *Acquit-à-caution*, Bulletin extrait d'un registre à souche qui permet au commerçant de mettre en mouvement des marchandises soumises aux droits de douanes ou à l'impôt indirect et de ne payer ces droits qu'après livraison, c'est-à-dire lorsqu'il est rentré dans ses fonds. *Le payement ultérieur des sommes qui reviennent au fisc est garanti par une caution solvable ou par un dépôt d'argent.*

— En T. de jeu. Au billard. *Donner l'acquit*, Jouer le premier coup, et le plus près possible de la bande, pour rendre difficile le coup du joueur qui vient ensuite. (Se dit particulièrement à la poule.)

— Syn. **Acquit, quittance, reçu.** L'*acquit* est la décharge complète d'un engagement. La *quittance* n'est souvent qu'une décharge incomplète : QUITTANCE *d'un terme de contributions.* — Le mot *acquit* est surtout commercial, et s'applique aux mémoires, factures ou billets. *Reçu* a le même sens, à peu près, que *quittance*, avec une acception un peu moins étendue : *On donne une* QUITTANCE *générale après avoir délivré des* REÇUS *partiels.*

ACQUITTABLE (*ki*) adj. Qui est susceptible d'être acquitté : *Accusé* ACQUITTABLE. *Dette* ACQUITTABLE.

ACQUITTÉ, ÉE (*ki*) n. Personne déclarée non coupable par un tribunal : L'ACQUITTÉ *a le droit d'attaquer ses dénonciateurs en dommages et intérêts.*

— *À l'acquitté*. En T. de douane, Après avoir acquitté les droits, par opposition à : *À l'entrepôt.*

— Adjectiv. Qui a acquitté les droits de douane : *Cafés* ACQUITTÉS.

ACQUITTEMENT (*ki*) n. m. Action d'acquitter, de payer, de rembourser ce que l'on doit : *Toute acquisition de propriété est assujettie à l'*ACQUITTEMENT *d'un droit.*

— Renvoi d'un individu reconnu non coupable : L'ACQUITTEMENT, *en cour d'assises, est prononcé par le président après que le jury a déclaré l'accusé non coupable.*

— Syn. **Acquittement, absolution.** V. ABSOLUTION.

ACQUITTER (*ki*) v. a. Solder, payer : ACQUITTER *les droits de succession, d'octroi.* ‖ Reconnaître, au moyen de la formule ordinaire d'acquit, qu'une facture, un billet à ordre, etc., ont été payés : ACQUITTER *une lettre de change.* ‖ Rendre quitte, libérer, au prop. et au fig. *La vanité, par son indiscrétion,* ACQUITTE *la reconnaissance.* (Boiste.)

— Fig. Remplir, accomplir, en parlant d'un devoir, d'un engagement, d'une obligation : ACQUITTER *sa promesse, sa parole.* ‖ *Acquitter sa conscience*, Agir suivant l'ordre de sa conscience.

— Dr. Déclarer une personne ou une chose innocente de ce qu'on lui reprochait : *Les tribunaux de police* N'ACQUITTENT *ni n'absolvent ; ils renvoient de la plainte.*

S'*acquitter*, v. pr. Se libérer d'une dette, se rendre quitte : *Qui* S'ACQUITTE *s'enrichit.*

— Fig. Satisfaire à, accomplir, remplir : *Il y a de la grandeur à* S'ACQUITTER *constamment de mêmes devoirs.* (Fléch.) ‖ Témoigner sa reconnaissance d'un service : *Sire, je dois beaucoup à Votre Majesté, mais je pense* M'ACQUITTER *en lui donnant Colbert.* (Mazarin.)

— Exécuter, venir à bout d'une chose : *Ingres* S'ACQUITTAIT *fort bien de jouer du violon*

— En T. de jeu. Regagner ce qu'on a perdu sur parole

S'ACQUITTER *d'un seul coup.*

— Syn. **Acquitter, s'acquitter, payer.** L'obligation que *vous avez acquittée* n'a plus de valeur ; l'obligation dont *vous vous êtes acquitté* ne vous pèse plus. On *paye* une dette en donnant une somme en retour de ce qu'on a reçu ; on *acquitte* une dette en *s'acquittant* ou en *acquittant* un devoir, une obligation.

ACQUOY (Jean-Gérard-Richard), historien hollandais, né à Amsterdam en 1829, mort en 1896, à Leyde, où il professa la théologie, puis l'histoire du christianisme. On lui doit : *Herman de Ruyter* (1870) ; *Jean van Venzay* (1873) ; *le Cloître de Windesheim et son influence* (1875), etc.

ACRA (*haut, élevé*), nom donné, dans l'antiquité, à plusieurs villes ou citadelles bâties sur des lieux élevés.

ACRA, nom d'une des collines sur lesquelles Jérusalem était bâtie, avant qu'on y eût joint la ville de David, construite sur le mont Sion. Les chevaliers de Saint-Jean y eurent un hôpital.

ACRABATÈNE, la troisième ou la cinquième des onze toparchies de la Judée, qui s'étendait vers l'orient, entre Sichem et Jéricho, dans la demi-tribu de Manassé, à l'O. du Jourdain. Elle tirait son nom de la ville d'*Acrabata*. — Canton de Judée, tribu de Siméon, situé sur les frontières de l'Idumée, vers l'extrémité de la mer Morte.

ACRÆ, ville ancienne de Sicile, dans l'O. de Syracuse (auj. *Palazzolo*), colonie des Syracusains. — Ville de la Chersonèse Taurique, sur le Palus-Méotide. — Ville d'Étolie, sur la route de Métapa à Conope.

ACRÆ, montagne d'Argolide, en face l'Heraeum, ou grand temple d'Hera.

ACRÆPHÉUS, fils d'Apollon, qui, d'après Strabon, donna son nom à la ville d'*Acræphia*, en Béotie.

ACRAGAS, nom donné, dans la géogr. anc., à un torrent et à une montagne avoisinant Agrigente, ainsi qu'à plusieurs villes de l'antiquité, dont la plus importante est Agrigente de Sicile.

ACRAGAS, fils de Jupiter et d'Astérope, une des filles de l'Océan. Il fonda, en Sicile, la ville d'Agrigente. (*Myth.*) — Célèbre orfèvre grec qui vivait environ 400 ans avant J.-C. et dont, au dire de Pline, des œuvres étaient conservées dans le temple de Rhodes.

ACRANIE (du gr. *a* priv., et *kranion*, crâne) n. f. Monstruosité constituée par l'absence totale ou partielle du crâne.

ACRANIEN, ENNE (*in, èn*) adj. Qui est dépourvu de crâne.

— n. m. pl. Zool. Sous-classe de poissons, dont le genre amphioxus est le type. V. LEPTOCARDIENS.

ACRANTE (du gr. *akrantos*, mutile) n. m. Genre américain de lacertiens ou lézards, famille des pléodontes.

ACRANTHÈRE (du gr. *akron*, sommet, et *anthêros*, fleuri) n. m. Genre de plantes rubiacées de Ceylan.

ACRASIE (*zi* — du gr. *a* priv., et *krasis*, modération) n. f. Toute espèce d'intempérance. Ce mot se prend souvent pour *acratie.*)

ACRASIÉES (*zi* — du gr. *akrasios*, intempérant) n. f. pl. Famille de champignons myxomycètes vivant en général sur les excréments des animaux (cheval, vache). Le corps protoplasmique, échappé de la spore, devient immédiatement un myxamibe qui ne tarde pas à se fragmenter. Les divers fragments en myxamibes, après avoir épuisé le milieu nutritif, se juxtaposent en plasmodes agrégés. Quand les conditions extérieures deviennent défavorables, les myxamibes s'enkystent, se contractent et forment, suivant les cas, une ou deux membranes protectrices. L'appareil sporifère varie suivant les genres. Cet appareil n'est pas enveloppé par une membrane, et les spores sont entourées d'une matière gélatineuse qui les relie et donne à l'ensemble l'aspect d'une gouttelette laiteuse. Les principaux genres de cette famille sont : *acrase, gutturine, cénonie, dictyostele* et *polysphondyle.*

ACRASPEDES (du gr. *a* priv., et *craspédon*, frange) n. f. pl. Sous-ordre de céléntérés, renfermant des méduses discoïdes à ombrelle lobée sur les bords et munie de quatre cavités contenant les organes de reproduction. Les acraspèdes, nommées aussi discophores, se divisent en deux groupes : monostomes et rhizostomes.

ACRASPÉDITES (rad. *acraspèdes*) n. f. pl. Genre de méduses fossiles, que l'on trouve dans le terrain jurassique.

ACRATHÈRE (du gr. *akra*, sommet, et *athêr*, barbe d'épi) n. m. Genre de graminées, originaire du Népaul.

ACRATIE (du gr. *a* priv., et *kratos*, force) n. f. Manque absolu de forces.

ACRATOPHORE (du gr. *akraton*, vin pur, et *phérein*, porter) n. m. Vase dans lequel les anciens Romains plaçaient sur la table le vin pur.

— Adjectiv. Un des surnoms de Bacchus.

ACRATOS ou **ACRATOPOTES** (*Buveur de vin pur*), héros de la suite de Bacchus, honoré dans l'Attique. — Affranchi de Néron, connu par ses exactions en Asie et en Grèce.

ACRE (du saxon *acker*, champ) n. m. Mesure de superficie usitée en Angleterre, en Allemagne et autrefois en France, et dont la contenance a beaucoup varié. En Angleterre, elle est de 40 ares 47 centiares ; en Écosse, de

51 ares 43 ; en Irlande, de 65 ares 55 ; à Leipzig, de 61 ares 35 ; en Normandie, où elle est encore employée dans les campagnes, de 81 ares 72, etc.

ÂCRE (lat. *acer*) adj. Qui a une saveur brûlante : *La chaux est* ÂCRE *et brûlante sur la langue.* ‖ Qui affecte fortement ou désagréablement l'odorat : *Les haïes de romarins ont un* ÂCRE *parfum.* ‖ Aigu, criard, désagréable à l'ouïe : *Le son de la cornemuse est* ÂCRE. ‖ Se dit en pathologie d'une chaleur ardente, accompagnée d'une sensation de picotement.

— Par ext. : *Sang* ÂCRE, *bile* ÂCRE, *humeurs* ÂCRES.

— Fig. Mordant, piquant, revêche : *Louis Veuillot était un polémiste* ÂCRE.

— n. m. La médecine humorale donnait le nom d'*âcres* à des principes auxquels elle attribuait une action irritante particulière : L'ÂCRE *vénérien.* L'ÂCRE *dartreux.*

— SYN. **Acre, acerbe, acide, acrimonieux, aigre.** V. ACERBE.

ACRE ou **SAINT-JEAN D'ACRE,** l'ancienne *Ptolémaïs* des Ptolémées, ville forte de la Turquie d'Asie (Syrie), et port de commerce sur la Méditerranée, chef-lieu du district de la *province de Beirout,* au pied du Carmel ; 9.800 hab. Commerce de riz et de coton, archevêché grec. Appelée Acsaph par les Hébreux, Acco par les Grecs, l'Akkâ arabe était déjà une ville florissante sous les Ptolémées. Enlevée aux Sarrasins par les premiers croisés en 1104, reprise par Saladin en 1187, puis en 1191 par Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion, elle devint le principal centre de la puissance chrétienne en Orient, le grand port des Occidentaux, et reçut alors le nom de Saint-Jean d'Acre, d'une magnifique église qu'y élevèrent les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Reprise en 1291 par le sultan d'Égypte, qui enleva alors aux chrétiens leur dernière possession en Syrie, Acre fut ruinée ; elle se releva seulement au XVIIIe siècle sous le pacha Djezzar et résista, en 1799, à Bonaparte, qui l'assiégea inutilement pendant deux mois. En 1832, elle fut prise par Ibrahim-pacha, fils de Méhemet-Ali, vice-roi d'Égypte ; bombardée en 1840 par la flotte anglo-austro-turque, elle fut perdue avec toute la Syrie pour le vice-roi d'Égypte et rendue au sultan.

ACRÉAGRIS (*griss* — du gr. *akrea*, extrémités, et *grêus*, vieux) n. m. Genre d'insectes orthoptères fossiles, que l'on retrouve dans l'ambre.

ACREE (du gr. *akrea*, extrémités) n. f. Genre d'insectes lépidoptères diurnes hétérocènes des régions tropicales.

ACRÉEN, ENNE (*in, èn'* — du gr. *akraios*, élevé), épithète d'un grand nombre de divinités grecques, adorées sur des lieux élevés, ou protectrices de citadelles : *Minerve* ACRÉENNE. *Jupiter* ACRÉEN.

ACREL (Olof), chirurgien suédois, né près de Stockholm en 1717, mort dans cette ville en 1807. Il servit dans l'armée française en qualité de chirurgien. De retour en Suède, il devint président de l'Académie des sciences de Stockholm, etc. On lui doit : *Traité sur les plaies récentes* (Stockholm, 1745-1750) ; *Dissertation sur l'opération de la cataracte* (Ibid., 1766), etc.

ÂCREMENT adv. D'une manière âcre, piquante.

ACRÉMONIEN, ENNE (*in, èn'*) adj. Qui ressemble à un acrémonion.

ACRÉMONION ou **ACRÉMONIUM** (*om'* — du gr. *akron*, sommet, et *monios*, sauvage) n. m. Petit champignon hyphomycète poussant sur les vieux bois.

ÂCRETÉ n. f. Qualité de ce qui est âcre : *Les fruits des arbres greffés perdent beaucoup de leur* ÂCRETÉ.

— Fig. Qualité du style, du ton mordant, piquant : *L'ironie, chez Le Sage, n'a aucune* ÂCRETÉ. (Ste-Beuve.) ‖ Violence, amertume : L'ÂCRETÉ *de la haine.*

— SYN. **Âcreté, acrimonie, aigreur.** L'*âcreté* marque de la haine. L'*acrimonie* est une disposition constante à l'âcreté. L'*aigreur* est plutôt une disposition à mal prendre tout ce qu'on fait, tout ce qu'on dit.

ACRI (François), philosophe italien, né à Catanzaro (Calabre) en 1836. D'abord avocat, il enseigna ensuite la philosophie aux universités de Palerme et de Bologne. Outre des traductions du grec, on lui doit un grand nombre d'ouvrages, élégamment écrits et estimés, notamment : *Essai sur une théorie des idées* ; *Théorie de la connaissance,* d'après saint Thomas ; les *Critiques de la critique de quelques critiques,* ouvrage curieux et piquant ; *Nouvelle exposition du système de Spinoza* ; *Sur l'enseignement de la religion* ; etc.

ACRIBOLOGIE (du gr. *akribologia*, recherche, soin minutieux) n. m. Choix rigoureux du mot, précision dans le style.

ACRIBOMÈTRE (du gr. *akribès*, exact, et *métron*, mesure) n. m. Instrument destiné à mesurer les objets très petits.

ACRIDIEN, ENNE (*in, èn'* — du gr. *akris, akridos*, sauterelle) adj. Qui ressemble au criquet.

— n. m. pl. Zool. Famille d'insectes orthoptères sauteurs, renfermant les criquets et formes voisines : leu corps est allongé, leurs antennes sont courtes, et l'abdomen des femelles ne porte pas une tarière apparente pour déposer les œufs dans le sol, comme celui des sauterelles ou locustides. Répandus dans toutes les régions du globe, ils sont représentés par de nombreux genres : tétrix, pneumore, gomphocère, œdipode, criquet, truxale, pyrgomorphe, proscopie, etc. On les subdivise en sous-familles : acridinés, truxaliidés, etc. ‖ On dit aussi ACRIDIDES. V. CRIQUET et ORTHOPTÈRES.

— Paléont. On trouve les acridiens à l'état fossile, depuis le carbonifère.

ACRIDINE (du lat. *acer*, âcre) n. f. Base isomère du carbazol, retirée de l'anthracène brut. Sa formule est $C^{13}H^9Az$. Ses solutions étendues, ainsi que les solutions étendues de ses sels, s'illuminent d'une belle fluorescence bleue.

ACRIDITES n. m. pl. ou **ACRIDIIDÆ** n. f. pl. Zool. V. ACRIDIENS.

ACRIDOCARPE (du gr. *akris, akridos*, sauterelle, et *karpos*, fruit) n. m. Genre de plantes dont le fruit a quelque ressemblance avec la sauterelle. Les *acridocarpes* se trouvent en Afrique, à Madagascar, en Arabie et en Nouvelle-Calédonie.

ACRIDOGENE (*jé* — du gr. *akris, akridos*, sauterelle, et *généa*, produit) adj. Qui est occasionné par les acridiens.

ACRIDOGÉNOSE (*ze* — du gr. *akris, akridos*, sauterelle, et *génos*, naissance) n. f. Maladie des végétaux, occasionnée par les criquets, *vulgo* sauterelles.

ACRIDOPHAGE (du gr. *akris, akridos*, sauterelle, et *phagein*, manger) n. et adj. Qui se nourrit de criquets : *Un* ACRIDOPHAGE. *Il y a en Afrique des peuples* ACRIDOPHAGES.

ACRIDOPHAGIE n. f. Habitude de manger des criquets.

ACRIDOTHÈRE (du gr. *akris, akridos*, sauterelle, et *thêraô*, je chasse) n. m. Genre d'oiseaux passereaux, famille des sturnidés, habitant les Indes et ressemblant à des étourneaux qui auraient le bec droit, comprimé, échancré à l'extrémité. Les acridothères, dont le nom indien est *minos* ou *meinas*, sont insectivores et détruisent surtout les sauterelles. L'*acridothère triste* a été acclimaté de l'Inde aux Mascareignes et y a rendu de grands services, en détruisant les sauterelles. En 1868, on avait essayé de l'introduire en Algérie.

Acridothère

ACRIMONIE (lat. *acrimonia*, même sens) n. f. Acreté, acidité, âpreté : ACRIMONIE *des humeurs.*

— Fig. Maussaderie, aigreur.

— SYN. **Acrimonie,** acrete, aigreur. V. ÂCRETÉ.

ACRIMONIEUSEMENT adv. D'une manière acrimonieuse, avec acrimonie.

ACRIMONIEUX, EUSE adj. Acre, qui a de l'acrimonie : *Sels* ACRIMONIEUX.

— Fig. Aigre, mordant : *Critiques* ACRIMONIEUSES.

— SYN. **Acrimonieux, acerbe, acide, âcre, aigre.** V. ACERBE.

ACRINIE (du gr. *a* priv., et *krinein*, séparer) n. f. Diminution, absence d'une sécrétion.

ACRIOPSIS (*psiss*) n. m. Orchidée de la tribu des vandées, habitant Java et Bornéo.

ACRISIE (*zi* — du gr. *a* priv., et *krisis*, crise) n. f. Absence de crise dans la guérison d'une maladie.

ACRISIUS, roi fabuleux d'Argos, arrière-petit-fils de Danaus, frère de Proetus et père de Danaé. Comme on lui avait prédit qu'il mourrait de la main de son petit-fils, il enferma sa fille dans une tour, et, lorsqu'elle eut mis au monde Persée, il la fit jeter à la mer avec son enfant. Ses deux victimes furent sauvées, et Acrisius étant allé à Larisse, où le roi de cette contrée, Teutamius, célébrait des jeux funèbres en l'honneur de son père, y rencontra Persée, venu pour concourir. Celui-ci, voulant faire preuve de son adresse à lancer le disque, atteignit son grand-père, qui fut tué sur le coup.

ACRITES (du gr. *akritos*, confus) n. m. pl. Ancienne division du règne animal comprenant les infusoires, les polypes et une partie des vers intestinaux. (Ce terme n'est actuellement plus usité en zoologie.)

ACRITIQUE (rad. *acrisie*) adj. Qui a lieu sans crise, qui n'annonce pas de crise : *Pouls* ACRITIQUE.

ACROAMA (gr. *akroama*, ce qu'on entend avec plaisir) n. m. Dans l'anc. théâtre grec, Intermède de musique instrumentale dans les jeux publics. ‖ Chez les Romains, Récréation dramatique ou musicale dans les maisons particulières, et lecture faite par un esclave.

ACROAMATIQUE ou **ACROATIQUE** (rad. *akroama*) adj. Se dit de certaines doctrines non écrites, mais transmises oralement, et particulièrement de celles qu'Aristote développait dans ses entretiens intimes avec ses disciples. Ce mot, synonyme de *ésotérique* (interieur [enseignement intérieur de l'école]), est le contraire de *exotérique* (extérieur, destiné au public). ‖ *Livres acroatiques,* Livres dans lesquels les poetes anciens traitaient des matières sublimes ou cachées, ne pouvant être comprises que des adeptes.

ACROBALISTE n. m. V. MILIT. ACROBOLISTE.

ACROBATE (du gr. *akron*, extrémité, et *batein*, marcher n. Celui ou celle qui exécute en l'air des exercices de gymnastique et d'équilibre ; plus particulièrem., danseur ou danseuse de corde : *L'origine des* ACROBATES *se perd dans la nuit des temps.*

— Fig. Se dit, en littérature, en politique, etc., de ceux qui cherchent à éblouir par des procédés extraordinaires : *La plupart des critiques actuels sont des* ACROBATES *qui font des tours pour gagner leur vie.* (Balz.)

— ENCYCL. On distinguait en Grèce quatre sortes d'acrobates : les *acrobates* proprement dits, les *schœnobates*, les *oribates* et les *neurobates*. Les premiers, bras et jambes tendus, glissaient le long d'une corde raide sur laquelle ils appuyaient leur poitrine ; les seconds tournaient autour de la corde, accrochés par une partie quelconque du corps ; les troisièmes et les derniers enfin exécutaient sur une corde horizontale des pas de danse, des sauts, etc. Au XVIe siècle, les acrobates avaient déjà adjoint à leurs exercices précédents le saut périlleux. Au XVIIIe siècle, on commença à distinguer ces acrobates de ceux qui faisaient des tours d'équilibre, d'adresse, de dislocation, etc. Aujourd'hui, si l'on fait exception des escamoteurs, dresseurs et montreurs de bêtes, gens qui exploitent leurs infirmités, ventriloques, mangeurs d'étoupes ou de métaux en fusion, tireurs à la carabine ou au pistolet, on englobe sous le nom d'acrobates tous ceux qui exécutent en public des tours de force ou d'adresse. Cette grande famille comprend donc de nombreuses variétés, car il faut y faire rentrer nos surprenants gymnastes, clowns, hercules, équilibristes, jongleurs, disloqués, désarticulés, désosses, hommes-serpents, etc.

Acrobates.

— BIBLIOGR. : Guyot-Daubès, *Curiosités physiologiques, les Hommes phénomènes* (1885).

ACROBATE n. m. Genre de mammifères marsupiaux grimpeurs, famille des phalangistidés, renfermant de petits phalangers munis d'une membrane aliforme atteignant seulement jusqu'à l'articulation de la main. Ils peuvent se soutenir en l'air comme les phalangers volants, pétauristes et bélidées. De mœurs nocturnes ; habitent les forêts d'Australie. Acrobate naïn (*acrobates pygmæus*), taille d'un petit rat.

ACROBATICON n. m. Échafaudage que les anciens construisaient, dans les sièges, pour dominer la place.

ACROBATIE (*si*) n. f. Exercice de l'acrobate.

— Fig. *Tours d'acrobatie.* Expédients politiques, etc.

ACROBATIQUE adj. Qui concerne les acrobates, qui est fait à la manière des acrobates : *Exercice* ACROBATIQUE.

— En T. de méca. Se dit des machines qui servent à soulever des fardeaux.

Acrobate.

ACROBATISME n. m. Profession d'acrobate : L'ACROBATISME *exige une longue éducation.*

ACROBOLISTE (du gr. *akrobolistès*, qui lance de loin) n. m. Cavalier grec antique qui engageait le combat en lançant des traits soit avec la main, soit avec un arc. ‖ On dit aussi ACROBALISTE.

ACROBRYE (du gr. *akron*, sommet, et *bruein*, bourgeonner) n. f. Groupe de végétaux dont l'accroissement a lieu uniquement par le sommet de la plante. (Peu usité.)

ACROBUSTITE ou **ACROBYSTITE** (du gr. *akrobustia*, prépuce) n. f. Inflammation du fourreau chez les animaux ayant pour principale cause l'accumulation de produits sébacés.

ACROBYSTIOLITHE (du gr. *akrobustia*, prépuce, et *lithos*, pierre) n. m. Calcul du prépuce.

ACROCARPE (du gr. *akron*, sommet, et *karpos*, fruit) adj. Se dit des mousses dont les archégones terminent la tige ou les rameaux.

— n. f. pl. Mousses constituant une des deux tribus de la famille des *bryacées.* Les *acrocarpes* sont aussi appelées *bryées.*

ACROCENTRES (*san* — du gr. *akron*, sommet, et *kentron*, pointe) n. m. pl. Section du genre *centaurée,* comprenant une trentaine d'espèces.

ACROCÉPHALE (du gr. *akros*, élevé, et de *képhalé*, tête) n. et adj. Anthrop. Qui a le crâne élevé et à sommet abrupt ou en pointe. — Bot. Plantes herbacées de la famille des labiées de l'Inde, de Java et de Madagascar.

ACROCÉPHALIE n. f. Déformation du crâne caractérisée par un exhaussement de la voûte frontale et donnant à la tête la forme d'un plateau abrupt. Le front est étroit, la bosse occipitale proéminente. L'*acrocéphalie* n'est pas incompatible avec une grande intelligence.

ACROCÉPHALIQUE adj. Qui concerne l'acrocéphalie.

ACROCÉRAUNIENS (MONTS) [c'est-à-dire *Monts exposés à la foudre*]. Géogr. anc. Chaîne côtière de la Grèce occidentale, en Épire, auj. appelée *Khimara* ou *monts de la Chimère.*

ACROCÈRE (du gr. *akron*, sommet, et *kéras*, corne) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, type d'une petite famille dite des *acrocéridés* et renfermant de petites mouches européennes à tête petite, munie de gros yeux, vivant sur les fleurs. L'espèce type, *acrocera orbiculus*, noire, avec l'abdomen taché de blanc, est rare en France.

ACROCÉRIDÉS n. m. pl. Famille de diptères, ayant pour type le genre *acrocère.*

ACROCHÈTE (*kè* — du gr. *akron*, sommet, et *khaitê*, crin) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, renfermant des mouches du Brésil dont les antennes ont le troisième article épaissi en forme de gourde avec un style épais et poilu.

ACROCHIRISME (*ki* — du gr. *akron*, extrémité, et *cheir*, main) n. m. Chez les anciens Grecs, lutte à la force du poignet et des doigts d'une seule main, sans engager d'autres parties du corps.

ACROCHIRISTE (*ki*) n. m. Lutteur pratiquant l'acrochirisme.

ACROCHORDE (*kor* — du gr. *akrochordôn*, verruc) n. m. Genre de reptiles ophidiens, type de la famille des *acrochordidés* et caractérisé par la queue sans crête inférieure, comprenant un gros serpent court, d'existence aquatique, habitant l'île de Java.

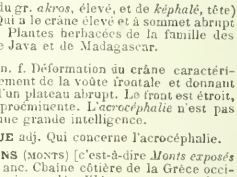

Acrochorde.

ACROCHORDICÉRAS (*kor, râss* — du gr. *akron*, sommet, *chordé*, corde, et *kéras*, corne) n. m. Genre d'ammonites triasiques, créé par Hyatt en 1877.

ACROCHORDICRINUS (*kor, nuss* — du gr. *akron*, sommet, *khordé*, corde, et *krinon*, lis) n. m. Genre de crinoïdes fossiles appartenant aux terrains jurassique et crétacé.

ACROCHORDIDÉS (*kor*) n. m. pl. Zool. Famille de reptiles ophidiens caractérisés par les petites protubérances verruqueuses qui recouvrent leur corps, y remplaçant les écailles. Les acrochordidés renferment des serpents non venimeux, colubriformes, habitant la Malaisie, et compris dans les genres : acrochorde, chershydre, xénodermie.

ACROCHORDON (*kor* — du gr. *akron*, extrémité, et *khordé*, corde) n. m. Ce nom désigne les tumeurs des paupières : verrues, acné, hypertrophies partielles du derme du bord des paupières. Si les *acrochordons* ne gênent pas, on les respecte; dans le cas contraire, on les enlève avec des ciseaux et on cautérise avec le thermocautère ou au nitrate d'argent. Le malade garde deux ou trois jours sur les paupières des compresses imprégnées d'eau boriquée. Pour certains auteurs, on peut rencontrer les acrochordons sur toutes les parties du corps.

ACROCIDARIS (*riss* — du gr. *akros*, élevé, et *kidaris*, tiare) n. m. Genre d'oursins fossiles de la famille des *diadématidés* et appartenant aux terrains jurassique et crétacé.

ACROCINE (du gr. *akron*, pointe, et *kinein*, mouvoir) n. m. Genre d'insectes coléoptères, tribu des lamiaires, renfermant de beaux longicornes de l'Amérique tropicale, caractérisés par la longueur démesurée de leurs pattes antérieures. L'espèce type, *acrocinus longimanus*, qui est longue de 10 centimètres, habite la Guyane; on la nomme vulgairement *arlequin de Cayenne*, à cause des taches qui ornent ses élytres.

Acrocine.

ACROCLADIE (du gr. *akros*, élevé, et *klados*, rameau) n. f. Echinide voisin des echinometra, caractérisé par le rayon impair raccourci, les piquants épais et très grands.

ACROCLINIE (du gr. *akros*, élevé, et *kliné*, lit) n. f. Genre de plantes composées, dont une espèce, l'*acroclinium roseum* (Gray), originaire du Texas, est cultivée comme plante d'ornement.

ACROCOME (du gr. *akron*, sommet, et *komé*, chevelure) n. m. Genre de palmiers américains, ainsi nommés à cause de l'élégante masse de feuilles qui couronne leur sommet; leur tige est dilatée en fuseau vers son milieu. Les bourgeons de l'acrocome passent pour fournir d'excellents choux-palmistes; son péricarpe et son amande servent à faire une émulsion employée pour combattre les affections catarrhales.

Acrocome. — A, spathes.

ACROCORDIE (du gr. *akrokhordôn*, verrue) n. f. Genre de lichens, voisin des verrucaria.

ACROCORINTHE, citadelle de la ville de Corinthe.

ACRODACTYLE (du gr. *akros*, élevé, et *daktulos*, doigt) n. m. Genre d'hyménoptères de la famille des ichneumonides.

ACRODE (du gr. *akron*, sommet, et *odous*, dent) n. m. Poisson fossile de la famille des costracionidés. On a trouvé des restes assez bien conservés dans les schistes de Solenhofen. Les dents abondent dans le terrain triasique.

ACRODICLIDE (du gr. *akron*, sommet, et *diklis, diklidos*, porte à deux battants) n. m. Plantes américaines de la famille des laurinées.

ACRODONTES (du gr. *akron*, sommet, et *odous, odontos*, dent) n. m. pl. On désigne sous ce nom, en opposition aux *pleurodontes*, les reptiles sauriens dont les dents sont implantées sur le bord supérieur de la mâchoire.

ACRODYNIE (du gr. *akron*, sommet, et *odunê*, douleur) n. f. Maladie épidémique dont le symptôme le plus saillant est un fourmillement douloureux ayant son siège quelquefois aux mains, mais le plus souvent aux pieds, avec troubles de la sensibilité, paralysie, atrophie et troubles digestifs. Cette maladie, qui a régné en 1828 et 1829 à Paris, n'a plus reparu. La cause en est restée inconnue.

ACROGASTER (du gr. *akros*, élevé, et *gastér*, ventre) n. m. Genre de poissons acanthoptérygiens fossiles, de la famille des berycidés, et provenant du terrain crétacé.

ACROGÈNE (du gr. *akron*, sommet, et *génos*, naissance) adj. Bot. Se dit de divers cryptogames, parce que ces plantes croissent surtout par le sommet.

— Minér. Se dit d'un cristal qui dérive d'un rhomboïde par des décroissements sur les angles et les bords supérieurs.

— n. f. pl. Paléont. Nom donné à l'une des divisions des plantes de l'époque carbonifère. Ce groupe comprend les cryptogames suivants : filicacées, équisétinées, lycopodinées et sphénophyllées.

ACROGENYS (du gr. *akros*, aigu, et *génus*, mâchoire) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabiques, sous-famille des helluonidés, renfermant des formes australiennes, de taille moyenne, aplaties et allongées.

ACROGYRE (du gr. *akron*, sommet, et *guros*, cercle) adj. Fougères dont les sporanges sont couronnés par un anneau.

ACROLÉATE (rad. *acroléine*) n. m. Nom générique des sels formés par l'acide acroléique. Les acroléates sont souvent désignés sous le nom d'*acrylates*.

ACROLÉINE n. f. ou **ACROL** n. m. (de *acer*, aigre, âcre, et *oléine*), $CH^2 = CH-CHO$. Syn. ALDÉHYDE ACRYLIQUE.

— ENCYCL. L'*acroléine* est un liquide incolore, dont la vapeur irrite au plus haut point les yeux et les voies respiratoires. C'est ce corps qui constitue la vapeur âcre et irritante que la chaleur développe sur les graisses et les huiles grasses. L'acroléine s'obtient par déshydratation de la glycérine au moyen de l'anhydride phosphorique, ou par oxydation de l'alcool allylique. V. ALLYLE.

ACROLÉIQUE (rad. *acroléine*) adj. Se dit d'un acide qui se produit par l'oxydation de l'acroléine. Syn. ACRYLIQUE.

— ENCYCL. L'acide *acroléique* a pour formule

$$CH^2-CH-CO^2H.$$

On le prépare en oxydant l'acroléine par l'oxyde d'argent : il se forme de l'acroléate d'argent qui, traité par l'acide sulfhydrique, donne de l'acide acroléique. L'acide acroléique, appelé encore acide *acrylique*, est un liquide limpide, d'une odeur acide.

ACROLITHE (du gr. *akron*, extrémité, et *lithos*, pierre) n. f. Statue, le plus souvent de bois, dont les extrémités étaient en pierre ou en marbre. ‖ Plusieurs écrivent ACROLITE.

ACROLOGIE (du gr. *akron*, sommet, et *logos*, discours) n. f. Recherche des premiers principes, ou de l'absolu.

ACROLOGIQUE adj. Qui a rapport à l'acrologie : *Principe* ACROLOGIQUE.

ACROLOPHE (du gr. *akron*, sommet, et *lophos*, aigrette) n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des deltoïdés, voisins des herminies, renfermant des espèces propres à l'île de Cuba.

ACROMÉGALIE (du gr. *akron*, extrémité, et *megalos*, grand, volumineux) n. f. Maladie qui se caractérise par une hypertrophie non congénitale des extrémités (tête, mains, pieds), hypertrophie qui porte sur tous les tissus et sur tous les diamètres.

— ENCYCL. Les mains sont accrues en largeur et en épaisseur : « main en battoir », « main capitonnée ». Leur volume contraste particulièrement avec celui du bras, qui est resté normal. Les pieds offrent les mêmes lésions et les mêmes particularités. Les déformations de la face donnent le *facies acroméga lique*, qui est typique. L'arcade du maxillaire inférieur déborde celle du maxillaire supérieur, il y a donc prognathisme. La langue est quelquefois épaisse; alors, elle gêne la déglutition et la prononciation. Le nez est large, épaté, hypertrophié. La colonne vertébrale est déformée et présente une courbure à convexité postérieure. Il y a, de plus, des troubles visuels. La sensibilité est conservée.

L'*acromégalie* débute du vingt à vingt-six ans; elle a une marche lente, progressive, avec des temps d'arrêt; elle conduit à la cachexie générale.

L'hypertrophie du *corps pituitaire* existe dans presque tous les cas comme seule lésion anatomique bien nette. Le squelette présente une hypertrophie qui porte de préférence sur les « os des extrémités » et sur les « extrémités de ces os ». On ne peut indiquer aucun mode rationnel de traitement.

ACROMIAL, ALE, AUX adj. Qui appartient à l'acromion : *L'artère* ACROMIALE.

ACROMIO-CLAVICULAIRE (de *acromion*, et *clavicule*) adj. Qui intéresse l'acromion et la clavicule. S'applique à l'articulation de la clavicule à l'omoplate.

ACROMIO-CORACOÏDIEN, ENNE (*di-in, èn'* — de *acromion*, et *coracoïde*) adj. Se dit d'un ligament tendu transversalement entre l'apophyse coracoïde et l'acromion.

ACROMIO-HUMÉRAL (de *acromion*, et *humérus*) n. et adj. Se dit d'un muscle qui va de l'acromion à l'humérus, et qu'on appelle aussi *deltoïde*.

ACROMION (du gr. *akron*, sommet, et *ômos*, épaule) n. m. Apophyse considérable qui termine, chez l'homme, l'épine de l'omoplate, s'articule avec l'extrémité externe de la clavicule, et donne attache aux muscles trapèze et deltoïde.

ACROMIO-THORACIQUE (de *acromion*, et *thorax*) adj. S'applique à une artère et à une veine. L'artère *acromio-thoracique* naît de l'axillaire entre la clavicule et le petit pectoral. Elle irrigue le grand et le petit pectoral, le muscle deltoïde et l'articulation acromio-claviculaire.

ACROMONOGRAMMATICUM (*kom'* — du gr. *akron*, extrémité, *monos*, seul, et *gramma*, lettre) n. m. Genre de composition poétique ancienne, dans lequel chaque vers commençait par la dernière lettre du vers précédent.

ACROMPHALE (du gr. *akron*, bout, et *omphalos*, ombilic) n. m. Extrémité du cordon ombilical, qui tient au nombril de l'enfant.

ACRON, héros étrusque, compagnon d'Enée, né à Cortone. Il fut tué par Mézence. — ACRON, roi de Cenina, petite ville du Latium, fut tué par Romulus, qui envahit son territoire. — ACRON, médecin, né à Agrigente (Sicile), vers 480 av. J.-C. D'après Plutarque, il combattit efficacement, en allumant de grands feux, la peste qui ravagea Athènes et l'Attique (vers 429 av. J.-C.). — ACRON (Hélénus), scoliaste latin de la fin du IIe siècle, qui commenta Horace, Perse et Térence.

Acronychie. — A, fleur, B, fruit.

ACRONE (du gr. *akron*, aigu) adj. Se dit, en botanique, d'un ovaire qui ne s'élargit point à la base.

ACRONYCHIE (du gr. *akron*, sommet, et *onix*, griffe) n. f. Genre de plantes dicotylédones, famille des rutacées, tribu des xanthoxylées.

— ENCYCL. Les *acronychies* ont des fleurs polygames à calice court; on y trouve quatre sépales, quatre pétales, huit étamines, dont quatre grandes et quatre petites; l'ovaire quadrilobulaire, à style plus ou moins long, à quatre lobes stigmatifères. On les rencontre dans les Indes orientales, la Malaisie, l'Australie. Principales espèces : l'*achronycha laurifolia*, dont l'écorce amère et astringente est employée à Java contre la diarrhée; l'*achronycha odorata*, de Cochinchine, dont les bourgeons sont employés comme condiments; l'*acronycha resinosa*, du même pays, dont la racine est réputée pour faire des frictions antirhumatismales. (Sert aussi à stupéfier le poisson au moment de la pêche.)

ACRONYCTE (du gr. *akronuktos*, qui se montre au commencement de la nuit) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des noctuelles, de taille moyenne, de couleur grisâtre, à antennes courtes et filiformes dans les deux sexes. Les chenilles, bariolées, portent des bouquets de poils. Habitent les régions tempérées. Certaines sont nuisibles. L'*acronycta acerin* attaque les platanes; l'*acronycta psi*, les ormes, les pommiers, etc.

Acronycte.

ACRONYQUE (du gr. *akros*, extrême, et *nux*, nuit) adj. Se dit d'une étoile ou d'une planète, lorsqu'elle est du côté du ciel opposé au soleil. Un astre a le *lever* et le *coucher acronyques*, lorsque son lever a lieu quand le soleil se couche et son coucher quand le soleil se lève. L'opposé d'*acronyque* est COSMIQUE.

ACROPATHIE (du gr. *akron*, extrémité, et *pathos*, souffrance) n. f. Douleur à l'extrémité d'une partie du corps.

ACROPATHIQUE adj. Qui concerne l'acropathie.

ACROPELTIS (*tiss'* — du gr. *akron*, pointe, et *peltê*, bouclier) n. m. Genre d'oursins fossiles créé par Agassiz et appartenant au terrain jurassique.

ACROPÈRE (du gr. *akron*, sommet, et *pèra*, sac, poche) n. f. Genre d'orchidées, de la tribu des vandées.

ACROPÈTE (mot hybride; du gr. *akron*, sommet, et du lat. *petere*, gagner) adj. Qui se fait de la base au sommet. Se dit du développement des plantes.

— ENCYCL. Le développement des fleurs et celui des feuilles sur la tige est toujours *acropète*, les plus anciennes étant en bas et les plus jeunes en haut. Adj. peu usité.)

ACROPHALLES (du gr. *akros*, élevé, et de *phallus*) n. m. pl. Division anatomique comprenant les vers nématodes, chez qui, comme les trichines, la partie postérieure du cloaque se renverse en dehors pour former une sorte de pénis. Chez les vers *acrophalles*, l'ouverture du cloaque est placée à l'extrémité postérieure du corps.

ACROPHORE (du gr. *akron*, sommet, et *pherein*, porter) n. m. Genre de fougères, voisin du genre cystopteris. Le type des acrophores est originaire de Java.

ACROPINACONE (du gr. *akron*, extrême; *pinein*, boire, et *akôn*, qui refuse) n. m. Liquide d'odeur camphrée, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, bouillant vers 160°, et qui a été obtenu par l'action du zinc et de l'acide chlorhydrique sur l'acroléine. Exposé à l'air, il se colore en brun. Ce corps a pour formule $C^6H^{12}O^4$.

ACROPODE (du gr. *akron*, sommet, et *pous, podos*, pied) n. m. Côté supérieur du pied des oiseaux.

ACROPODIUM (*om'* — du gr. *akron*, extrémité, et *pous, podos*, pied) n. m. Piédestal ou plinthe basse et carrée supportant une statue et faisant souvent corps avec elle.

ACROPOLE (du gr. *akros*, élevé, et *polis*, ville) n. f. Ville haute, citadelle des antiques cités grecques. C'était à la fois une forteresse et une enceinte sacrée qui renfermait les principaux temples. Dans toutes les régions du monde grec, on visite de nombreuses acropoles; les plus célèbres sont celles d'Athènes, de Mycènes, de Tiryanthe, d'Argos, de Corinthe, etc. Employé absolument, ce mot désigne toujours l'acropole d'Athènes.

Acropole d'Athènes. Elle portait une foule d'édifices célèbres, qui avaient été élevés pour la plupart au Ve siècle av. J.-C. et qui se sont conservés presque intacts jusqu'à la fin de l'empire romain. Au moyen âge commença la dégradation de l'Acropole, avec les Byzantins, puis avec les Francs, les Vénitiens et les Turcs : on transforma les temples en châteaux forts, en magasins, en palais, en églises ou en mosquées. Les Propylées furent très endommagés en 1656 par un incendie, et le Parthénon par l'explosion d'une poudrière, pendant le siège de 1687. Lord Elgin emporta à Londres, en 1816, une grande partie des sculptures. Mais, depuis cette époque, on n'a pas cessé de conserver pieusement, de consolider et d'étudier ce qui reste sur l'Acropole. L'on y a fait des fouilles partielles à diverses reprises, et, de 1885 à 1888, la Société archéologique d'Athènes a achevé le déblayement de l'enceinte. Sur le plateau même, dans le riche musée dit *de l'Acropole*, sont conservées maintenant toutes les sculptures trouvées dans les fouilles ou détachées des monuments (restes de la frise du Parthénon, Victoires, série des *Athénas* archaïques, etc.).

L'acropole d'Athènes est un rocher isolé, de forme ovale, escarpé de toute part, sauf à l'O., où il est accessible par une pente très raide. On entre aujourd'hui dans l'Acropole par la fameuse *porte Beulé*, flanquée de deux tours carrées, et par un escalier monumental; mais l'escalier comme la porte sont d'un travail médiocre et datent du temps de l'empire romain. A l'époque grecque, on montait à l'Acropole par un simple sentier creusé dans le roc et très sinueux. Au sommet du rocher, s'étend un grand plateau inégal, long d'environ 310 m., large de 140 m., et partout entouré de murs : on retrouve çà et là des débris de la vieille enceinte pélasgique, qui paraît avoir subsisté jusqu'au temps de la guerre médique, et qui fut remplacée au N. par le *mur de Thémistocle*, au S.

par le *mur de Cimon*. Les principaux monuments que l'on visite encore sur l'Acropole sont : à l'O., les Prepylées, la Pinacothèque et le temple de la Victoire Aptère; au N., l'Erecbthéion et les restes d'un ancien temple d'Athéna : au centre, le Parthénon de Périclès, construit sur les soubassements du Parthénon de Cimon. Autour de l'Acropole sont groupés la plupart des édifices et des quartiers de l'ancienne Athènes : sur les pentes méridionales du rocher, l'Odéon d'Hérode Atticus, le Portique d'Eumène, l'Asclépiéion, le théâtre de Dionysos; à l'E., le temple de Zeus Olympien et le monument de Lysicrate; au N., les vieilles grottes pélasgiques, les portiques et les gymnases de l'Apora; à l'O., l'Aréopage et le Pnyx.

— BIBLIOGR. : Beulé, *l'Acropole d'Athènes* (Paris, 1863); D. Burnouf, *l'Acropole* (Paris, 1877); A. Bötticher, *die Akropolis von Athen* (Berlin, 1888); *Journal archéologique d'Athènes* (1885 et suiv.).

ACROPOLITE (Georges), historien grec et grand logothète sous l'empereur Michel Paléologue, né à Constantinople en 1220, mort vers 1282. Il fut envoyé auprès du pape Grégoire X, pour négocier la réunion des Églises grecque et latine. En 1274, au concile de Lyon, il abjura, au nom de l'empereur, le schisme de la communion grecque, mais ses concitoyens ne l'approuvèrent pas. Il a écrit la partie de la *Byzantine* qui s'étend de 1205 à 1261. — Son fils CONSTANTIN lui succéda comme grand logothète. Disgracié sous Michel Paléologue, il rentra en faveur sous Andronic, et, à l'imitation de Siméon Métaphraste, il écrivit la vie de plusieurs saints, ce qui le fit surnommer *le Jeune Métaphraste*.

ACROPOSTHIE (du gr. *akron*, extrémité, et *posthé*, prépuce) n. f. Nom scientifique de l'extrémité du prépuce.

ACROPOSTHITE (rad. *acroposthie*) n. m. Affection, inflammation du prépuce chez l'homme.

ACROSALENIA (du gr. *akron*, pointe, et *salos*, tremblement de terre) n. f. Echinide fossile se trouvant dans le lias, le jurassique et le crétacé inférieur.

ACROSARQUE (du gr. *akron*, sommet, et *sarx*, pulpe) n. f. Fruit charnu, sphérique et soudé intimement avec le calice, comme les groseilles.

ACROSE (du gr. *akron*, extrême) n. m. Liquide sirupeux, brunâtre, de saveur sucrée. (L'*acrose* ou *lévulose inactive*, $C^6H^{12}O^6$, a été obtenu par Fischer en faisant agir la baryte sur le bromure d'acroléine. L'acrose ne possède pas de pouvoir rotatoire et peut, comme le sucre interverti, fermenter sous l'influence de la levure de bière. Il a servi à faire la synthèse du lévulose ordinaire, du glucose ordinaire et des mannoses.)

Acrosalenia.

ACROSOPHIE (du gr. *akros*, extrême, et *sophia*, sagesse) n. f. Sagesse suprême, celle qui n'appartient qu'à Dieu.

ACROSPIRE (du gr. *akron*, sommet, et *speiron*, enveloppe) n. f. Filaments que pousse l'orge en germination.

ACROSPORE (du gr. *akron*, sommet, et *spora*, semence) n. f. Spore de forme ovale, se développant au sommet des filaments chez divers champignons.

ACROSPORÉ, ÉE adj. Se dit des organes reproducteurs des champignons, lorsqu'ils apparaissent à l'extrémité d'une cellule mère.

— ENCYCL. Les spores qui se développent ainsi prennent le nom d'*exospores*. Elles peuvent être disposées en chapelet au sommet d'un filament : dans ce cas, suivant leur structure, on les nomme *conidies*, *chlamydies* ou *spermaties*. Quand elles sont groupées sur des stérigmates supportés par des basides, elles s'appellent *basidiospores*.

ACROSTIC ou **ACROSTIQUE** (du gr. *akron*, sommet, et *stichos*, rangée) n. m. Genre de fougères des régions tropicales, dont l'espèce la plus remarquable est l'*acrostic à cornes d'élan*.

Acrostic. — *a*, portion de feuille.

ACROSTICHACÉES (*kæ*) n. f. pl. Bot. V. ACROSTICHÉES.

ACROSTICHE (du gr. *akron*, extrémité, et *stichos*, vers) n. m. Petite pièce de poésie, dans laquelle chaque vers commence par une des lettres du mot que l'on a pris pour sujet, lequel mot se trouve ainsi reproduit verticalement. Quelquefois, on double la difficulté en faisant en sorte que les lettres se trouvent également répétées à la fin des vers dans le même ordre qu'au commencement.

— Adjectiv. : *Vers* ACROSTICHES.

— ENCYCL. L'usage de l'*acrostiche* est fort ancien. Les comédies de Plaute sont précédées d'un argument dont les premières lettres réunies forment le titre de la pièce. Cicéron paraît croire que les oracles sibyllins se rendaient en vers acrostiches. L'acrostiche passa avec l'usage de la langue latine chez les écrivains des premiers siècles de l'ère chrétienne. Il fleurit au moyen âge dans les diéitres; il occupa l'esprit des poètes de la Renaissance, qui en augmentèrent à l'envi les difficultés.

Acrostiche simple adressé à Louis XIV par un poète qui avait plus d'esprit que d'argent :

> Louis est un héros sans peur et sans reproche ;
> On désire le voir. Aussitôt qu'on l'approche,
> Un sentiment d'amour enflamme tous les cœurs ;
> Il ne trouve chez nous que des adorateurs.
> Son image est partout, excepté dans ma poche.

Acrostiche double :

> Amour parfait dans mon cœur imprim A
> Zom très heureux d'une que j'aime bie Z
> Zon, non, jamais cet amoureux lie Z
> Autre que mort défaire ce pourr A

ACROSTICHÉES (rad. *acrostiche*, parce que certaines de ces plantes portent à la face inférieure de leurs feuilles des linéaments ressemblant à des commencements de mots) n. f. pl. Tribu de fougères polypodiacées sans indusie; leurs sores recouvrent le parenchyme et les nervures de la face inférieure, ou même les deux faces de la feuille, ou bien encore ils sont situés sur un épaississement qui longe les nervures. Principaux genres : *acrostic*, *chrysode*, etc.

ACROSTIQUE n. m. V. ACROSTIC.

ACROSTOLE (du gr. *akros*, élevé, et *stolos*, ornement) n. m. Mot qui désigna d'abord les parties élevées des extrémités d'un navire, et qui s'appliqua ensuite aux ornements et aux sculptures de la proue (dragon, sirène, casque, spirale, etc.).

Acrostole.

ACROTARSE (du gr. *akron*, extrémité, et *tarsos*, plante du pied) n. m. Face intérieure du pied d'un oiseau.

ACROTATUS, fils de Cléomène II, roi de Sparte, mort en 265 av. J.-C. Les Agrigentins ayant demandé des secours à Sparte contre Agathoclès, tyran de Syracuse, Acrotatus se rendit au milieu d'eux, mais son orgueil et sa cruauté soulevèrent le peuple contre lui. Il fut chassé et se réfugia à Sparte, où il mourut. — **Acrotatus**, neveu du précédent, roi de Sparte depuis 265 av. J.-C. Il se distingua lors du siège de Sparte par Pyrrhus, roi d'Epire, et périt dans un combat contre Aristodème, tyran de Mégalopolis.

ACROTÈRE (du gr. *akrôtèrion*, extrémité) n. m. Sommet ou extrémité d'un objet quelconque. ‖ Se dit quelquefois pour *dosseret*, en parlant des petits murs qu'on place d'espace en espace dans les balustrades. ‖ Amortissement des toits. ‖ Se dit aussi des jetées naturelles des ports.

— Archit. Socle disposé aux extrémités ou au sommet d'un fronton et servant de support à des statues, des vases et autres ornements.

— Numism. Proue de navire qui désigne, sur les médailles, soit une victoire navale, soit une ville maritime.

1. Acrotère de l'extrémité inférieure du fronton du temple d'Egine. — 2. Acrotère du sommet du fronton du temple d'Egine. — 4. Acrotère du sommet d'un fronton. — 3 et 5. Acroteres des extrémités inférieures d'un fronton.

ACROTÉRIASME (du gr. *akrôtériazein*, mutiler) n. m. Amputation d'un membre. (Inusité.)

ACROTÉRIOSE (du gr. *akrôtèrion*, extrémité) n. f. Gangrène sénile des extrémités des membres.

ACROTHAMNIUM (*om'* — du gr. *akron*, sommet, et *thamnion*, arbrisseau) n. m. Genre de champignons qui croît parmi les mousses, au pied des arbres.

ACROTHÈLE (du gr. *akron*, pointe, et *thélè*, mamelon) n. m. Genre de brachiopodes fossiles à coquille cornée : la valve ventrale est conique et percée d'un trou rond. Se rencontrent dans les terrains cambrien et silurien.

ACROTHYMION n. m. ou **ACROTHYMIOSE** n. f. (du gr. *akron*, extrémité, et *thumos*, thym). En T. de méd. Sorte de verrue conique, rugueuse, ayant quelque ressemblance avec la fleur du thym et sujette à l'excoriation.

ACROTISME (du gr. *akron*, extrémité) n. m. Recherche, étude des causes premières, des principes fondamentaux. ‖ Philosophie transcendantale.

ACROTRÊTA (du gr. *akron*, sommet, et *trêtos*, percé) n. m. Genre de brachiopodes fossiles, famille des *siphonotrétidés*. Les acrotrêtas ont le crochet recourbé et très développé, le foramen très réduit et présentant, à la valve ventrale, une vaste area triangulaire. On les trouve dans les terrains cambrien et silurien.

ACRYLATE n. m. Chim. V. ACROLÉATE.

ACRYLIQUE adj. V. ACROLÉIQUE.

— ENCYCL. *Série acrylique*. La *série acrylique* comprend l'ensemble des corps de fonctions diverses, alcools, aldéhydes, acides, éthers, amines, etc., qui dérivent des carbures éthyléniques. Ils diffèrent des corps dérivés des carbures paraffiniques en ce qu'ils ont 2 atomes d'hydrogène en moins (ex. : l'acide acrylique $CH^2=CH\text{-}CO^2H$ correspond à l'acide propionique $CH^3\text{-}CH^2\text{-}CO.OH$), et qu'ils peuvent, sous des influences réductrices, fixer ^2H.

ACSAC ou **LOG** n. m. Mesure de capacité pour les liquides et les grains, en usage chez les anciens Egyptiens et chez les Hébreux. L'acsac, pour les liquides, valait environ $0^l,44$, et pour les grains, $2^l,52$.

ACTA n. m. pl. Nom donné, chez les Romains, aux procès-verbaux des séances des tribunaux, des assemblées politiques, des corporations, etc. Les plus importants étaient :

Acta diurna, publica, urbana populi, Sommaire des événements quotidiens, affiché publiquement à Rome, contenant les éphémérides politiques et judiciaires du forum, etc., que Jules César, en 59 av. J.-C., rendit régulier et officiel. Les habitants de Rome en faisaient des copies qu'ils envoyaient en province; c'était le seul moyen de publicité en usage chez les Romains.

Acta forensia, Procès-verbaux rédigés par les soins des particuliers, et destinés à constater les faits juridiques qui conféraient ou supprimaient des droits.

Acta judiciorum, Procès-verbaux dont l'usage se répandit surtout sous le bas-empire, et qui avaient plus spécialement pour objet de constater les actes relatifs à la juridiction gracieuse ou contentieuse des magistrats.

Acta militaria, Registres où étaient inscrits jour par jour, dans chaque légion, l'effectif des hommes présents, les congés, les comptes de chaque soldat.

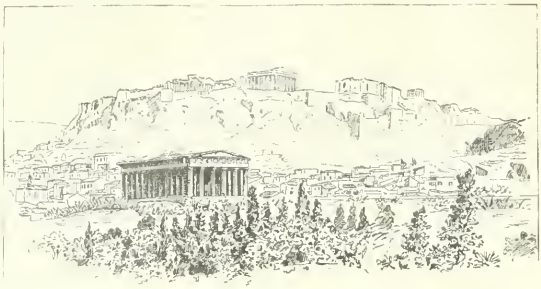

VUE DE L'ACROPOLE D'ATHÈNES (PRISE DU THÉSÉION)

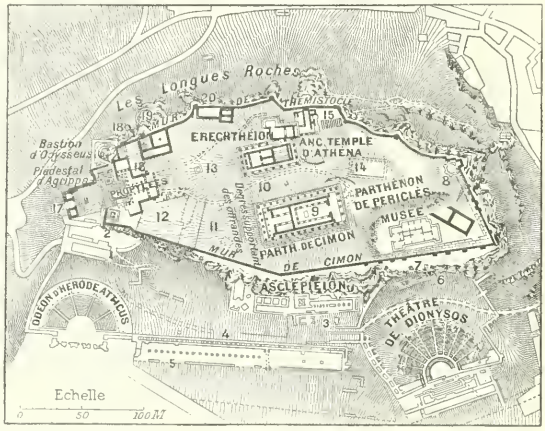

PLAN DE L'ACROPOLE D'ATHÈNES

1. Entrée de l'Acropole. — 2. Cour des gardiens. — 3. Portique et temple d'Esculape. — 4. Mur de Serpentzé. — 5. Portique dit « d'Eumène ». — 6. Panaglia Chrysospiliotissa. — 7. Colonnes corinthiennes. — 8. Belvédère. — 9. Cella. — 10. Voie sacrée. — 11. Enceinte d'Athena Ergané. — 12. Enceinte d'Artémis Brauronia. — 13. Piédestal d'Athéna Promachos. — 14. Autel d'Athéna. — 15. Ancien escalier. — 16. Pinacothèque. — 17. Porte de Beulé. — 18. Grotte de Pan. — 19. Grotte d'Apollon. — 20. Grotte d'Agraule.

Acta principis, Relation officielle des actes de l'empereur ou des faits relatifs à la maison impériale.

Acta senatus, Procès-verbaux officiels des séances du sénat, où étaient consignés les sénatus-consultes, les propositions, les rapports, la correspondance avec les magistrats, les villes et les souverains étrangers, plus tard les discours des empereurs. La publication des *Acta senatus* fut régularisée et complétement organisée par César pendant son premier consulat en 59 (Suétone, *César*, 20). Cf. Hübner, *de Senatus Populique romani actis* (Leipzig, 1860).

Acta concilionum (*Actes des conciles*), Procès-verbaux des conciles.

Acta eruditorum (*Actes des érudits*), Titre du premier journal littéraire qui ait paru en Allemagne. Fondé en 1680 par Otto Mencke, professeur à Leipzig, il n'admettait que des comptes rendus complets et exacts. Il compta Leibniz au nombre de ses collaborateurs.

Acta martyrum (*Actes des martyrs*), Procès-verbaux ou récits relatifs à l'interrogatoire et au supplice des martyrs.

Acta sanctorum (*Actes des saints*). Cette expression s'applique, d'une façon générale, au recueil des récits, authentiques ou légendaires, relatifs à la vie des saints. Au sens étroit du mot, *Acta sanctorum* est particulièrement le vaste recueil entrepris par Bolland, et par ses compagnons et successeurs, qui ont pris de lui le nom de « bollandistes ». V. BOLLANDISTES et HAGIOGRAPHIE.

ACTA EST FABULA, mots latins qui signifient : *La pièce est jouée*, et par lesquels le régisseur du théâtre antique annonçait que la représentation était terminée.

Cette formule a pris un caractère historique en passant par la bouche d'Auguste, qui, sur le point d'expirer, demanda un miroir, se fit peigner les cheveux et raser la barbe, puis demanda : « N'ai-je pas bien joué mon rôle ? — Oui, lui répondit-on. — Battez donc des mains, dit-il, la pièce est finie ! (*Plaudite, acta est fabula!*) »

De même, Rabelais, au moment de rendre l'âme, s'écria, dit-on, dans un dernier éclat de ce rire sardonique derrière lequel il avait abrité sa philosophie : « *Tirez le rideau, la farce est jouée!* »

ACTE (lat. *actus*) n. m. Mesure de longueur chez les anciens Romains. L'*acte* valait 35m,48. Comme mesures de superficie, l'*acte simple* (*actus minimus*) avait 120 pieds de long sur 4 de large, et l'*acte carré* (*actus quadratus*) avait un actus de côté et valait 1.258m4,83.

ACTE (lat. *actus*, action, mouvement, ou *actum*, chose faite) n. m. Dans son sens le plus large, Tout ce qu'on fait ou peut faire : ACTE *de bravoure, de charité*, etc.

— Manifestation d'une volonté, d'une force : *Les savants ignorent comment l'*ACTE *de la vision donne naissance à la sensation.* (Arago.)

— Exécution, par opposition à *intention*; fait, par opposition à paroles : *On juge les hommes d'après les* ACTES *et non d'après les* INTENTIONS. ‖ En métaphysique, se dit par opposition à *puissance*, c'est-à-dire à faculté de réaliser : *La conséquence est bonne de l'*ACTE *à la* PUISSANCE.

— *Faire acte de présence*, Se présenter un moment en quelque endroit, par devoir ou par pure civilité. ‖ *Faire acte d'autorité*, Manifester son autorité d'une manière vive et prompte. ‖ *Faire acte de soumission*, Donner de vive voix ou par écrit une preuve de soumission. ‖ *Faire acte de complaisance*, Faire, par bonté ou facilité d'humeur, une démarche à laquelle on n'est point obligé. ‖ *Faire acte de bonne volonté*, Faire un effort, une démarche pour montrer le désir de plaire, de réussir, la déférence que l'on a pour quelqu'un, ou l'intérêt qu'on lui porte.

— Décision, mesure prise par l'autorité publique : ACTE *d'amnistie. Les* ACTES *du gouvernement.*

— Mouvement religieux, sentiment de piété, et par extension, formule qui exprime ces sentiments : *Un* ACTE *de foi. Un* ACTE *de contrition.*

— Art dram. Se dit des principales divisions dont est composée une pièce de théâtre, et qui généralement sont séparées les unes des autres par un baisser du rideau : *Pièces en trois* ACTES, *en cinq* ACTES. ‖ *Un acte, deux actes, trois actes*, etc., se dit absol. pour Pièce en un acte, deux actes, trois actes, etc. ‖ Fig. Période, épisode de la vie humaine, comparée à un drame : *C'est à Sainte-Hélène que se joua le dernier acte de la vie de Napoléon Ier.*

— Dr. Écrit constatant un fait, une obligation, une convention : *Passer, signer un* ACTE. ‖ Fait par lequel on prouve sa qualité, son droit : *Faire* ACTE *d'héritier*, ACTE *de possession.* ‖ *Donner acte*, Constater légalement et authentiquement. ‖ *Prendre acte*, Faire constater légalement. ‖ *Demander acte*, Réclamer la constatation légale d'un fait. ‖ Par ext. Ces trois dernières locutions s'emploient dans le langage ordinaire pour déclarer que, dans une circonstance donnée, une conduite, une affirmation, un aveu peuvent servir de preuve.

— Mus. *Acte de cadence*, Préparation d'accords qui amène la terminaison ou cadence finale.

— n. m. pl. Mémoires de certaines sociétés savantes : *Les* ACTES *de la société de Leipzig.*

— ENCYCL. Art dram. La division en actes n'existait point chez les Grecs ; leurs comédies et leurs tragédies étaient représentées sans interruption. Le mot *acte* désigna d'abord, chez les Romains, le genre dramatique tout entier ; il correspondait, dans ce sens, au mot *drama* des Grecs. Plus tard, il s'appliqua à une partie distincte du drame. L'usage fixa le nombre de ces parties à cinq.

En France, la tragédie s'est généralement soumise à cette loi ; mais la comédie a pris de bonne heure ses coudées franches, et nous avons des comédies en quatre, trois, deux, un seul acte. Ce qui est essentiel, c'est que la division de la pièce en actes ne soit pas artificielle et arbitraire, que chaque acte soit un pas important de l'action vers son dénouement, une partie nécessaire de l'ensemble, une phase déterminée de l'évolution totale. Chaque acte se subdivise en scènes.

— Dr. ACTE EXÉCUTOIRE. Tout acte qui, revêtu de la *formule exécutoire*, a force légale pour être exécuté au nom de l'État. Les jugements, par exemple, se terminent ainsi : « En conséquence, le président de la République française mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution ; aux procureurs généraux et aux procureurs de la République près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique d'y prêter main-forte, lorsqu'ils en seront légalement requis. »

— ACTE AUTHENTIQUE. L'*acte authentique* est celui qui a été reçu par un officier public (notaire, greffier, huissier, officier de l'état civil) compétent pour instrumenter dans le lieu où l'acte a été rédigé, et avec les solennités requises (C. civ., art. 1317-1321). Il fait pleine foi de la convention qu'il renferme entre les parties contractantes et leurs héritiers ou ayants cause (Id., art. 1319). Il serait nul, en tant qu'acte authentique, s'il avait été dressé par un officier public suspendu, destitué ou révoqué ; cette nullité serait également de droit, si l'officier public qui a instrumenté était parent ou allié au degré prohibé des parties intéressées.

L'acte qui n'est point authentique vaut comme écriture privée, s'il a été signé des parties (C. civ., art. 1318).

Il faut distinguer dans un acte authentique le fait matériel constaté par l'officier public, et qui s'est passé sous ses yeux, des déclarations mêmes qu'il contient. Les faits matériels, comme la date du contrat, l'apposition des signatures, le fait brutal de la déclaration, sont considérés comme vrais, jusqu'à inscription de faux (v. FAUX) ; mais il en est autrement de la sincérité intrinsèque des déclarations faites à l'officier public : l'acte authentique prouve que ces faits ont eu lieu et que les déclarations mentionnées ont été faites en sa présence ; il ne prouve pas qu'elles soient sincères.

Les tiers à qui l'acte authentique est opposé sont admis à en établir la simulation par tous les moyens de preuve, pour tout ce qui ne s'est pas passé sous les yeux de l'officier public.

Les actes authentiques dont l'usage est le plus universel et l'importance la plus capitale, dans la sphère des intérêts privés, sont ceux qui dépendent du ministère des notaires. Ces actes doivent en général être rédigés en un original unique ou *minute*, qui reste entre les mains des officiers ministériels, et il en est délivré aux parties des copies en forme, connues sous le nom d'*expéditions* ou de *grosses*.

Un certain nombre de contrats doivent nécessairement être passés sous forme d'actes authentiques. Tels sont : les consentements écrits des ascendants au mariage de leurs descendants, les reconnaissances d'enfants naturels, les donations entre vifs, les contrats de mariage, les constitutions d'hypothèques.

— ACTES SOUS SEING PRIVÉ, Actes que les parties rédigent elles-mêmes, sans l'intervention d'un officier public, et qui sont simplement revêtus de leurs signatures (C. civ., art. 1322-1332). Il n'est point nécessaire que l'acte privé soit écrit de la main des parties ou de l'une d'elles ; leur signature seule doit, de rigueur, être autographe. La forme de ces actes est libre : il suffit qu'ils énoncent avec clarté l'objet de la convention, l'obligation contractée ou la libération que l'écrit a pour but de constater. Toutefois, une condition est prescrite, à peine de nullité de l'acte privé, dans le cas où le contrat comporte non point une obligation unilatérale, c'est-à-dire du côté d'une seule partie, mais des engagements multiples et mutuels : l'acte doit alors être rédigé en autant d'originaux qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct à s'en prévaloir ; chaque intéressé doit être mis en possession d'un original, et chaque original doit porter la mention que l'acte a été fait en double, en triple ou quadruple, etc., selon qu'il y a deux parties ou un plus grand nombre ayant des intérêts séparés. Il suffit d'un original pour toutes les personnes ayant le même intérêt. L'acte privé fait, du reste, entre les souscriptours ou leurs héritiers et ayants cause, la même foi que l'acte authentique, pourvu qu'il soit reconnu par la partie à laquelle on l'oppose, ou qu'il soit, en cas de dénégation de la partie, vérifié et tenu pour avéré en justice. Le trait saillant qui sépare l'acte *privé* de l'acte *authentique* est que ce dernier fait foi par lui-même et que c'est à la partie qui le dénie à en prouver la fausseté par la voie de l'inscription de faux, tandis que, si l'acte sous seing privé est dénié, c'est à la partie qui en est porteur et qui entend s'en prévaloir qu'incombe la charge de le faire vérifier en justice et d'en établir la sincérité.

Entre les parties, l'acte privé fait foi de sa date, comme de tout le surplus de son contenu. Vis-à-vis des ayants cause à titre particulier, sa date n'acquiert de certitude légale que dans trois cas : « Les actes sous seing privé, dit l'art. 1328, n'ont de date contre les tiers que du jour où ils ont été enregistrés, du jour de la mort de celui ou de l'un de ceux qui les ont souscrits, ou du jour où leur substance est constatée dans les actes dressés par des officiers publics, tels que procès-verbaux de scellé ou d'inventaire. »

Les actes sous seing privé ne constatant qu'une obligation unilatérale par laquelle l'une des parties s'oblige simplement à payer une somme d'argent ou à livrer une chose appréciable sont soumis à une condition particulière : le corps entier de l'acte doit être écrit et signé de la main de la partie qui s'oblige ; ou bien, si c'est une tierce personne qui a écrit l'acte, la partie débitrice doit, outre sa signature, y apposer un « bon » ou « approuvé », écrit de sa main et énonciatif de la somme ou de la quantité formant l'objet de l'obligation. Les artisans, laboureurs, vignerons et gens de journée ou de service, qui souvent ne savent que signer leur nom, sont dispensés de la formalité du « bon » ou « approuvé » (C. civ., art. 1326). Cette disposition a pour but d'éviter aux illettrés les frais d'établissement d'un acte en due forme.

Lorsque l'écriture ou la signature d'un acte sous seing privé n'est pas reconnue par ceux à qui on l'oppose, il y a lieu à un incident de procédure dit « de vérification des écritures ». Lorsque la somme exprimée dans le corps de l'acte n'est pas la même que celle indiquée par le « bon » ou « approuvé », la somme la moins élevée est présumée exacte si l'erreur ne peut être établie.

En matière commerciale, les actes sous seing privé ne sont pas soumis à toutes les prescriptions du C. civil. C'est ainsi que la rédaction des contrats synallagmatiques en autant d'originaux qu'il y a de parties n'est pas obligatoire ; que l'acte sous seing privé constatant une obligation unilatérale de somme ou de quantité n'a pas nécessairement à être écrit en entier de la main du débiteur ; que les conditions exigées en droit civil, pour qu'un acte ait date certaine à l'égard des tiers, ne sont pas exigées. Ces dérogations au droit civil résultent de ce qu'en principe tous les moyens de preuve sont admis devant les tribunaux de commerce.

— ACTE RÉCOGNITIF. Acte par lequel on reconnaît de nouveau son obligation, soit parce que le *titre primordial* est perdu, soit pour interrompre la prescription (par ex., le débiteur d'une rente peut être contraint à fournir à ses frais un titre nouveau au créancier, après vingt-huit ans de la date du dernier titre (C. civ., art. 2263), soit pour toute autre cause.

L'acte récognitif doit reproduire *in extenso* ou en substance l'acte primordial, mais ce qu'ils contiennent de plus ou de différent n'a aucune valeur. L'acte nouveau qui relate spécialement la teneur de l'acte primordial peut dispenser de la production de ce dernier ; si cette condition n'est pas expressément remplie, il n'a aucune force probante quant à l'existence de l'obligation. Néanmoins, le créancier peut être dispensé de représenter l'acte primordial, lorsqu'il produit plusieurs actes récognitifs conformes, et dont l'un a trente ans de date (C. civ., art. 1337).

— ACTES CONSERVATOIRES, Actes qui, comme l'inventaire ou l'inscription d'hypothèque, ont pour objet de conserver la jouissance d'un droit et d'en assurer l'exercice, s'il y a lieu. — Pendant une instance en divorce ou en séparation de corps, chacun des époux peut prendre pour la garantie de ses droits des mesures conservatoires, notamment requérir l'apposition des scellés sur les biens de la communauté (C. civ., art. 242). « Sous le régime de la communauté légale, le mari doit prendre toutes les mesures conservatoires destinées à empêcher le dépérissement des biens personnels de la femme (C. civ., art. 1428). — Lorsque s'ouvre une succession, les actes purement conservatoires n'emportent pas l'acceptation de la qualité d'héritier, si l'on n'y prend expressément cette qualité (C. civ., art. 779).

— ACTE CONFIRMATIF, Acte par lequel on valide, ou ratifie une obligation entachée d'un vice qui pourrait motiver une action en *nullité* ou en *rescision*. (V. NULLITÉ, RESCISION.) Cet acte, pour être valable, doit contenir la substance de l'obligation primitive, la mention du vice et l'intention de le faire disparaître, et il ne doit être rédigé que lorsqu'à pris fin la situation d'où provient le vice de l'obligation : par exemple, un acte nul parce que le consentement du débiteur est vicié par la violence ne peut être confirmé que lorsque le débiteur a repris son libre arbitre.

La confirmation, dont la preuve incombe au créancier, engage irrévocablement les parties, mais les droits que les tiers de bonne foi tiennent du premier acte sont respectés.

La confirmation s'appliquant exclusivement aux obligations annulables ou rescindables, il en résulte que le donateur ne peut réparer, par acte confirmatif, les vices d'une donation entre vifs : nulle en la forme, celle-ci doit être refaite en la forme légale. Mais, contrairement au principe, le Code civil accorde aux héritiers ou ayants cause la faculté de confirmer, après le décès du donateur, une donation inexistante pour vice de forme : cette confirmation, de même que l'exécution volontaire de la donation, implique la renonciation des héritiers ou ayants cause à opposer soit les vices de forme, soit toute autre exception (C. civ., art. 1338-1340).

— ACTE FRUSTRATOIRE, Acte d'un officier ministériel inutile aux parties et dont le seul but est d'augmenter frauduleusement ses émoluments. « Les procédures et les actes nuls ou frustratoires, et les actes qui auront donné lieu à une condamnation d'amende, seront à la charge des officiers ministériels qui les auront faits, lesquels, suivant l'exigence des cas, seront en outre passibles des dommages et intérêts de la partie, et pourront même être suspendus de leurs fonctions. » (C. pr. civ., art. 1031.)

— ACTE SYNALLAGMATIQUE OU BILATÉRAL, Contrat par lequel deux ou plusieurs personnes s'obligent réciproquement les unes envers les autres, par opposition au contrat unilatéral, dans lequel une ou plusieurs personnes sont engagées vis-à-vis d'une ou plusieurs autres, sans qu'il y ait engagement de la part de ces dernières (C. civ., art. 1102-1103). La vente est un acte synallagmatique ; le contrat de prêt est un acte unilatéral.

— ACTES DRESSÉS AUX ARMÉES ET EN MER. La loi du 8 juin 1893 a édicté des dispositions spéciales relativement aux actes de procuration, de consentement et d'autorisation dressés aux armées ou dans le cours d'un voyage maritime. Ces actes sont dressés par les fonctionnaires de l'intendance ou les officiers du commissariat, dont la compétence est absolue hors de France, mais limitée en France au cas où les intéressés ne peuvent s'adresser à un notaire, et mention de cette impossibilité est consignée dans l'acte.

— *Acte capitulaire*. V. CAPITULAIRE. ‖ *Acte respectueux*. V. MARIAGE. ‖ *Acte d'habeas corpus*. V. HABEAS CORPUS. ‖ *Acte d'indemnité*. V. INDEMNITÉ. ‖ *Acte de commerce*. V. COMMERCE. ‖ *Acte de navigation*. V. NAVIGATION. ‖ *Acte de proclamation*. V. PROCLAMATION. ‖ *Acte du test*. V. TEST. ‖ *Acte de société*. V. SOCIÉTÉ. ‖ *Actes de notoriété*. V. NOTORIÉTÉ. ‖ *Actes de l'état civil*. V. ÉTAT CIVIL.

— Philos. Le rapport de la *puissance* à l'*acte* est une idée essentielle de la doctrine d'Aristote. L'être n'est parfait en lui-même, ni autour de nous ; et ce qui le prouve, c'est le changement, le mouvement. Or qu'est-ce que le changement, sinon la réalisation de qualités qui n'étaient d'abord que possibles ? L'être concret, l'individu, n'est donc que le développement, l'épanouissement d'une sorte de germe, la réalisation de la *puissance* devenue *acte*. La *puissance* correspond donc, dans l'ordre des causes, à la matière, et l'*acte* à la forme. La matière est le germe de la forme, la forme en puissance. Ainsi, l'airain réalise ce qui était caché dans le minerai brut, et, pour prendre un autre exemple, la fleur est *puissance* du fruit et *acte* du bouton. — Ces distinctions sont fondamentales dans la philosophie d'Aristote ; elles tinrent également, au moyen âge, une grande place dans la philosophie scolastique.

— Polit. *Acte des corporations*, Bill décrété le 20 décembre 1661 par le parlement anglais, et suivant lequel nul ne pouvait être membre de certaines corporations déterminées s'il n'avait, pendant l'année précédant son élection, reçu certain sacrement suivant le rit de l'Église anglicane. ‖ *Acte d'uniformité*, Bill du 19 mai 1662, par lequel le parlement anglais décréta que l'on ferait usage, dans tous les lieux du culte public en Angleterre, du livre de prières tel qu'il avait été revisé par l'Église anglicane. ‖ *Acte d'établissement*, Bill du parlement anglais du mois de juin 1701, décrétant que nul ne pourrait monter sur le trône d'Angleterre s'il n'était protestant. ‖ *Acte d'union*, Bill du parlement anglais qui proclama, en 1800, l'union législative, c'est-à-dire avec un seul et même parlement, de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. C'est le rappel de ce bill odieux à l'Irlande qu'ont réclamé les agitateurs irlandais depuis O'Connell.

— *Acte additionnel* ou plus exactement *Acte additionnel*

aux constitutions de l'Empire. On donne ce nom à une série d'articles supplémentaires que Napoléon, le 23 avril 1815, après son retour de l'île d'Elbe, ajouta aux constitutions de l'Empire. Par cet acte, qui est en réalité une constitution nouvelle, le pouvoir législatif, qu'acceptèrent près de 1.300.000 suffrages, était partagé entre le souverain et deux Chambres : l'une de pairs héréditaires, l'autre de représentants élus, mais au second degré; la liberté de la presse était reconnue, ainsi que la liberté et l'égalité des cultes, etc. ; la famille royale des Bourbon n'était à jamais exclue du trône. L'*Acte additionnel* fut juré par les représentants du peuple à l'assemblée du Champ-de-Mai, le 1er juin 1815. Napoléon, de son côté, prêta le serment d'y rester fidèle.

— Syn. **Acte, action.** L'*action* est plus spécialement la manifestation d'une force agissante ; l'*acte* est le résultat de cette manifestation. *Action* se dit indifféremment de tout ce que l'on fait ; *acte* se dit plutôt de ce qui est remarquable, en bien ou en mal. *Action* s'accompagne bien d'une épithète ; *acte* est plus souvent suivi de la préposition *de* et d'un nom : *Action charitable, acte de charité.*

Actes de Rymer, recueil de documents d'une importance considérable pour l'histoire d'Angleterre, choisis par Thomas Rymer dans les archives de la Tour de Londres et autres dépôts anglais. Ce recueil a été publié de 1704 à 1735 (Londres) en 20 volumes in-folio, sous ce titre : *Fœdera, Conventiones, Litteræ et cujuscumque generis Acta publica inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, reges..... ab A. D. 1101 ad nostra usque tempora habita aut tractata.* On le désigne généralement sous les noms d'*Actes* ou *Fœdera* de Rymer. Cet historien anglais publia lui-même les quinze premiers volumes de ce grand recueil; après sa mort, son collaborateur Robert Sanderson publia, sur un plan un peu différent, les derniers tomes, qui vont jusqu'à l'année 1654. Les *Actes* de Rymer sont très utiles, mais inférieurs au *Recueil des Ordonnances des rois de France*; ils ont été plusieurs fois réimprimés.

Actes des Apôtres (LES), un des livres du Nouveau Testament, contenant l'histoire de l'Eglise naissante pendant l'espace de vingt-neuf ou trente ans, depuis l'Ascension de Jésus-Christ jusqu'à l'année 63 de l'ère chrétienne. Ce livre forme la continuation de l'Evangile selon saint Luc, et, comme cet Evangile, est adressé à Théophile. Il se compose de vingt-huit chapitres : les sept premiers racontent la prédication des apôtres à Jérusalem ; les huit suivants, l'expansion de l'Evangile dans le monde païen ; les derniers, la mission et les voyages de saint Paul.

Les *Actes des Apôtres* sont écrits en grec et attribués à saint Luc. La critique rationaliste, représentée par Christian Baur et l'école de Tubingue, nie que saint Luc en soit l'auteur, tout en admettant que certaines parties sont dues à un compagnon de saint Paul, à un témoin oculaire des faits. Il lui semble voir dans l'ouvrage le dessein d'effacer la trace des luttes qui divisèrent saint Pierre et saint Paul, luttes qui s'y montrent moins ardentes qu'elles ne paraissent avoir été. La critique catholique soutient que c'est là une conjecture gratuite et s'appuie, pour établir l'authenticité de ce livre, sur les ressemblances de langue et de style qu'il présente avec l'Evangile de saint Luc, sur la précision des détails qu'il donne, ainsi que sur le témoignage d'une tradition ininterrompue qui remonte, avec saint Ignace d'Antioche et le pape saint Clément, jusqu'à la fin du 1er siècle.

Actes des Apôtres (LES), journal royaliste fondé en 1789 par *Peltier*, avec la collaboration de Champcenetz, Lauraguais, Rivarol, Régnier, d'Aubonne, Béville, Langlois, Suleau, Bergasse, et qui cessa de paraître en 1791.

C'était moins un journal qu'un pamphlet périodique contre l'Assemblée constituante. La satire personnelle en faisait tout le succès. L'esprit qui l'animait était franchement contre-révolutionnaire ; toutes les idées nouvelles étaient attaquées et toutes les réformes dénigrées par des sarcasmes, des anecdotes scandaleuses et piquantes, et quelquefois par des injures et des calomnies.

— Marcellin Pelet, *Un journal royaliste en 1789. Les Actes des Apôtres* (Paris, 1873).

Actes des Conciles. On appelle ainsi les nombreuses collections ou canons des conciles. La meilleure est celle publiée par Mansi entre 1759 et 1798 : *Concilorum nova et amplissima collectio.*

Actes des Martyrs. V. ACTA MARTYRUM.

Actes des Saints. V. ACTA SANCTORUM.

Actes et paroles, par Victor Hugo (1875-1876). L'ouvrage, en trois volumes, embrasse la vie publique du grand écrivain, de 1841 à 1875, ou de sa réception à l'Académie française à son entrée au Sénat. Il se divise en trois séries : *Avant l'exil, Pendant l'exil, Depuis l'exil.*

Avant l'exil, quoique se rapportant seulement aux commencements de la carrière politique du grand écrivain, est peut-être le plus intéressant des trois. Il retrace les grandes luttes oratoires de 1850 et 1851, au moment décisif où il s'agissait pour la République de vivre ou de mourir. On ne peut relire sans admiration les magnifiques discours que prononça Hugo sur l'expédition de Rome, sur la liberté de l'enseignement, sur le suffrage universel, à propos de la loi du 31 mai, et sur la revision de la constitution.

Pendant l'exil a pour introduction une vingtaine de pages, intitulées : *Ce que c'est que l'exil*, et que l'on peut compter parmi les plus pénétrantes qui aient écrites l'auteur. Viennent ensuite les discours du poète sur les tombes des proscrits, ses protestations contre la tyrannie et l'esclavage ; ses appels à la justice et à la pitié en faveur des victimes de la guerre et de la politique ; la lettre adressée à l'Amérique, pour la supplier en faveur de John Brown, la lettre dans laquelle il demandait en 1867, à Juarez, la grâce de Maximilien ; de beaux morceaux écrits à l'occasion des centenaires de Dante et de Shakspeare.

Depuis l'exil contient le discours prononcé à Paris par Victor Hugo rentrant en France, au lendemain du 4 septembre ; des proclamations aux Français, aux Allemands, aux Parisiens ; les discours prononcés à Bordeaux contre le traité de paix, contre la démission des députés d'Alsace et de Lorraine, sur Paris capitale ; les motifs de sa démission de député à l'Assemblée nationale ; les protestations écrites de Bruxelles, où l'avait appelé la mort de son fils, Ch. Hugo, contre les excès de la Commune, le décret des otages et aussi des appels à la conciliation, etc.

De la première à la dernière page du recueil, on se retrouve le même souffle, la même inspiration éloquente, les mêmes aspirations généreuses.

ACTÉ n. f. Le blé, les dons de Cérès. ‖ *Acté et Cypris*, Expression en quelque sorte proverbiale, qui désignait, chez les Grecs, l'heure de la table et le moment du plaisir.

ACTÉ, affranchie grecque, que Néron préféra à Octavie.

ACTÉE (du gr. *aktaia*, sureau) n. f. Genre de plantes de la famille des renonculacées, tribu des helléborées. Cette plante, appelée *herbe de Saint-Christophe*, porte à maturité de petites baies noires vénéneuses.

Actée — A, fleur, B, fruit

ACTÉE ou **ACTEA**, nom porté, entre autres, par une Néréide, qui est peut-être une personnification de la côte escarpée qui donna son nom à la presqu'île de l'Attique. — Nom d'une des quatre tribus primitives de l'Attique, dans la division de Cécrops.

ACTÉON, personnage mythologique, fils d'Aristée et petit-fils de Cadmus. Elevé par Chiron, il devint le plus grand chasseur de son temps. Il était toujours accompagné de cinquante couples de chiens. Ayant surpris Diane au bain, il fut métamorphosé en cerf par la déesse, et aussitôt dévoré par ses propres chiens. Le sort de l'indiscret chasseur se représente souvent à la mémoire des écrivains qui y font de fréquentes allusions.

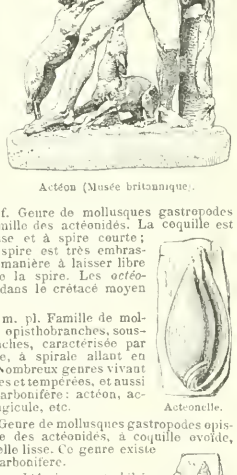
Actéon (Musée britannique).

ACTÉON (du gr. *akté*, rivage) n. m. Genre de mollusques gastropodes opisthobranches, type d'une famille dite des *actéonidés*, à coquille ovale, en spirale, à dernière spire grosse et ventrue. L'espèce type du genre, très commune dans les mers chaudes, est la *tornatella* ou *actæon tornatilis*.

ACTÉONELLE n. f. Genre de mollusques gastropodes opisthobranches, famille des actéonidés. La coquille est épaisse, rentée, lisse et à spire courte ; le dernier tour de spire est très embrassant et déborde de manière à laisser libre une faible partie de la spire. Les *actéonelles* sont fossiles dans le crétacé moyen et supérieur.

Actéonelle.

ACTÉONIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes opisthobranches, sous-ordre des tectibranches, caractérisée par la coquille enroulée, à spirale allant en s'épaississant, etc. Nombreux genres vivant dans les mers chaudes et tempérées, et aussi fossiles depuis le carbonifère : actéon, actéonelle, bullinæ, ringicule, etc.

ACTÉONINE n. f. Genre de mollusques gastropodes opisthobranches, famille des actéonidés, à coquille ovoïde, allongée et à columelle lisse. Ce genre existe depuis la période carbonifère.

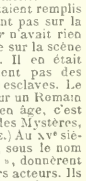
Actéonine.

ACTÉPHILE (du gr. *akté*, rivage, et *philein*, aimer) n. f. Bot. Genre d'euphorbiacées à fleurs monoïques ou dioïques, tropical, asiatique ou océanien.

— n. m. Entom. Coléoptère carabique.

ACTER v. a. Prendre acte, en termes de procédure ou de protocole.

ACTEUR, TRICE lat. *actor, actrix*, (même sens) n. Celui, celle qui joue un rôle dans une pièce de théâtre : *Une belle et grande* ACTRICE *est un être privilégié de la nature.* (G. Sand.)

— Par compar. : *Dieu est le poète, les hommes ne sont que les* ACTEURS. (J.-L. Balz.) *Mirabeau a été un des principaux* ACTEURS *dans la Révolution de 1789.*

— Fig. Celui, celle qui, dans un intérêt quelconque, feint des sentiments qu'il n'a pas ; qui agit dans le but de tromper sur ses véritables intentions : *Auguste mourant demanda à ses amis s'il avait été un* ACTEUR *habile.*

— Hist. Chez les anciens, tous les rôles étaient remplis par des hommes ; les femmes ne paraissaient pas sur la scène. Chez les Grecs, la profession d'*acteur* n'avait rien de déshonorant ; l'homme qui débitait un rôle sur la scène n'était point exclu des charges publiques. Il en était autrement à Rome, où les acteurs n'étaient pas des hommes libres, comme en Grèce, mais des esclaves. Le fait de monter sur le théâtre eût entraîné pour un Romain la perte de ses droits de citoyen. Au moyen âge, c'est l'Eglise qui, par la représentation publique des Mystères, donna naissance à notre théâtre. (V. MYSTÈRE.) Au XVe siècle, quelques bourgeois se groupèrent, qui, sous le nom devenu fameux de « Confrères de la Passion », donnèrent des spectacles publics et furent nos premiers acteurs. Ils furent imités par des étudiants, des clercs du parlement, qui, sous divers noms : « Enfants sans souci », « Clercs de la basoche », « Compagnie des sots », se mirent à représenter à leur tour des farces, des soties, des moralités. Ce n'était point encore là des acteurs de profession, mais cela y acheminait. Ce n'est que dans la seconde moitié du XVIe siècle qu'une véritable compagnie d'acteurs de profession vint s'établir à l'hôtel de Bourgogne, qu'elle devait rendre célèbre, et où elle attira bientôt tout Paris. Le théâtre, alors, fut fondé en France, et l'on sait quelle supériorité nos acteurs surent conquérir et conserver depuis lors. Bien que leur situation sociale fût considérée comme inférieure, et que l'Eglise refusât de les inhumer en terre sainte, témoin Molière, ils n'en étaient pas moins, grâce à leur talent, chéris du peuple, en même temps que choyés et recherchés par les grands ; les princes même leur faisaient fête, et nul n'ignora de quelle faveur Louis XIV entoura les acteurs français et les acteurs italiens si longtemps fixés à Paris : Molière, Baron, Scaramouche, le fameux arlequin Dominique et tant d'autres. Plus tard, enfin, les acteurs de la Comédie-Française et de la Comédie-Italienne reçurent le titre de « comédiens du roi » et se virent accueillis journellement à la cour. Aujourd'hui, la situation du comédien dans la société est différente : l'acteur jouit, comme toute personne, de la considération générale, lorsque sa vie privée l'en rend digne.

— Syn. **Acteur, comédien.** On est *acteur* de fait, du moment où l'on représente un personnage. On est *comédien* par profession. Ainsi, dans la comédie de salon, les *acteurs* ne sont pas des *comédiens*. ‖ Au fig., l'*acteur* est celui qui a part dans quelque affaire, et ce mot ne présente aucune idée défavorable, tandis que celui de *comédien* exprime une idée de feinte, de dissimulation.

ACTÉUS ou **ACTÆUS**, premier roi de l'Attique. Il donna sa fille Agraule en mariage à Erysichton, fils de Cécrops.

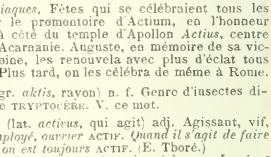
Monnaie d'Auguste en mémoire des jeux actiaques.

ACTIAQUE (*si* — rad. *Actium*) adj. Qui appartient à Actium, qui s'y rapporte. ‖ On dit aussi ACTIEN.

— *Jeux actiaques*, Fêtes qui se célébraient tous les deux ans sur le promontoire d'Actium, en l'honneur d'Apollon et à côté du temple d'Apollon *Actius*, centre religieux de l'Acarnanie. Auguste, en mémoire de sa victoire sur Antoine, les renouvela avec plus d'éclat tous les cinq ans. Plus tard, on les célébra de même à Rome.

ACTIE (du gr. *aktis*, rayon) n. f. Genre d'insectes diptères. Syn. de TRYPTOCÈRE. V. ce mot.

ACTIF, IVE (lat. *activus*, qui agit) adj. Agissant, vif, laborieux : *Employé, ouvrier* ACTIF. *Quand il s'agit de faire ce qu'on aime, on est toujours* ACTIF. (E. Thoré.)

— Par ext. Qui opère avec énergie, violence : *La ciguë est un poison des plus* ACTIFS.

— Adm. milit. *Service actif*, Temps pendant lequel un militaire est légalement sous les drapeaux. ‖ La première période du service militaire, celle qui précède le service dans la réserve de l'armée active.

— Ascét. *Vie active*, Celle qui consiste dans l'accomplissement des actes extérieurs de piété, par opposition à *vie contemplative*.

— Dr. *Dettes actives*, Sommes dont on est créancier, par opposition à *Dettes passives*, Sommes dont on est débiteur.

— Gramm. Se dit des verbes exprimant une action qui est faite par le sujet et qui passe sur un complément direct sans le secours d'une préposition, comme dans ces phrases : *L'enfance* AIME *le jeu. L'instruction* NOURRIT *l'esprit*, etc. ‖ Se dit également de ce qui a rapport à ces verbes : *La voix* ACTIVE. *Le sens* ACTIF.

— Pathol. *Actif* se dit de certaines maladies déterminées par un accroissement anormal de l'activité dans les organes qu'elle affecte. ‖ *Anévrisme actif*, Dilatation du cœur accompagnée d'hypertrophie, opposé à *Anévrisme passif*, Dilatation du cœur avec amincissement des parois. ‖ *Congestion active*, Congestion produite par un état inflammatoire. ‖ *Hémorragie active*, Celle qui survient chez un sujet fort et pléthorique, et qui est accompagnée d'un état de réaction presque fébrile. ‖ *Hydropisie active*, Celle qui s'accompagne de quelques symptômes de réaction, et qui paraît due à un accroissement de l'action sécrétoire.

— Philos. Qui agit, qui a la facilité d'agir, par oppos. à PASSIF : *Il y a deux morales, l'une* PASSIVE, *qui défend de faire le mal, l'autre* ACTIVE, *qui commande de faire le bien.*

— Physiol. *Organes actifs de la locomotion.* Se dit des muscles qui déterminent les mouvements, par opposition aux os, qui sont les organes *passifs* de la locomotion. ‖ *Sensations actives*, Celles qui sont perçues lorsque l'attention dirige l'organe d'un sens vers l'objet dont on veut recevoir l'impression.

— Polit. *Citoyen actif*, Citoyen qui exerce les droits politiques lorsque la Constitution ne donne pas à tous ce bénéfice. Telle était la Constitution française de 1791.

— Syn. **Actif, agissant.** Un être *actif* est un être qui a une disposition à agir et qui agit habituellement ; un être *agissant* est un être qui exerce cette disposition, qui agit, au moment même où on l'examine : un homme, si *actif* qu'on le suppose, n'est pas *agissant* quand il dort. De plus, *actif* s'emploie plutôt pour les personnes, et *agissant* pour les choses, les forces morales, etc. On ne dira guère *un homme agissant*, mais on dira bien *une foi agissante.*

— ANTON. **Neutre, passif, inactif, inerte.**

ACTIF n. m. Tout ce que l'on possède, en argent et en biens, en créances, etc. : *La fortune d'un commerçant se compose de l'excédent de l'*ACTIF *sur le* PASSIF. ‖ *Actif social*, Ensemble du compte créditeur d'une société : *L'*ACTIF SOCIAL *doit être balancé par le* PASSIF *dans l'établissement des bilans.* ‖ *Actif du Trésor*. V. TRESOR.

— Gramm. *L'actif*, La voix active, le sens actif : *Certains verbes s'emploient rarement à* L'ACTIF.

— ANTON. **Passif.**

ACTINACIS (*siss* — du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *akis*, pointe) n. m. Genre de polypiers fossiles, famille des poritides, appartenant aux terrains crétacé et tertiaire.

ACTINARÆA (du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *raiein*, briser) n. m. Polypiers fossiles de la famille des *poritidæ*, dans le jurassique supérieur.

ACTINAUXISME (du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *auxein*, accroître) n. m. So dit de l'action de la radiation sur la croissance des végétaux. (Cette action est, en général, retardatrice.)

ACTINE (du gr. *aktis, aktinos*, rayon) n. f. Genre de diptères brachycères, famille des xylophagidés, renfermant des mouches très voisines des bôvis, et dont les larves se développent dans le bois pourri.

ACTINECTE (du gr. *aktis*, rayon, et *nektos*, nageur) n. m. Genre de polypes très voisins des actinies.

ACTINÉE ou **ACTINELLE** (du gr. *aktis, aktinos*, rayon) n. f. Genre de synanthérées de l'Amérique boréale.

ACTINELLIDES (du gr. *aktis, aktinos*, rayon) n. f. pl. Sous-ordre de protozoaires, appartenant à l'ordre des acanthaires.

ACTINENCHYME (*nan* — du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *egchuma*, suc) n. m. Nom donné au tissu cellulaire des végétaux, lorsqu'il est disposé en forme de rayons.

ACTINÉRIE (du gr. *aktis, aktinos*, rayon) n. f. Genre de polypes, de la famille des *actinieus*.

ACTINIAIRES, ACTINIENS ou **ACTINIDIENS** (rad. *actinie*) n. m. pl. Sous-ordre de cœlentérés, appartenant à l'ordre des zoanthaires et à la classe des coralliaires.

ACTINIE (du gr. *aktis, aktinos*, rayon) n. f. Genre de polypes de l'ordre des zoanthaires, appelés quelquefois *orties de mer* à cause de leurs propriétés urticantes, ou *anémones de mer*, nom que leur ont valu leurs couleurs brillantes.

ACTINIES. — *a*, actinoloba dianthus; *b*, actinia cari; *c*, actinia equina.

— ENCYCL. Les *actinies* ont un corps charnu, très contractile, couronné par plusieurs rangées de tentacules, au centre desquels est une ouverture ordinairement simple, et que l'on appelle bouche; un tube digestif à parois distinctes, mais incomplet et communiquant en arrière avec la cavité générale du corps dite « périgastrique ». Enfin, autour du tube digestif, existent des cloisons verticales portant les organes sexuels. Ces zoanthaires, remarquables par leurs formes gracieuses, la richesse et l'éclat de leurs couleurs, vivent fixés aux rochers et se nourrissent de petits animaux qu'ils attirent dans leur bouche à l'aide de leurs tentacules. Plusieurs espèces sont comestibles.

ACTINIFORME (du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et de *forme*) adj. Qui est rayonné : *Fungie* ACTINIFORME.

ACTINIQUE (rad. *actinisme*) adj. Se dit des rayons par lesquels la lumière solaire exerce une action chimique sur diverses substances. (Ces rayons sont ordinairement appelés *rayons chimiques*.)

ACTINISME (du gr. *aktis, aktinos*, rayon) n. m. Action motrice attribuée aux rayons lumineux.

ACTINOBOLE (du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *bolê*, action de lancer) n. m. Genre d'infusoires homotriches, caractérisés par un corps ovale, globuleux et symétrique par rapport à son axe. (Ils sont pourvus de cils fins et courts, avec de longs tentacules entremêlés.)

ACTINOBOLISME (du gr. *aktinobolia*, rayonnement) n. m. Ensemble des phénomènes produits chez le coq quand on le force à regarder un objet brillant. V. BRAIDISME, HYPNOTISME.

ACTINOCAMAX (du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *camax*, bâton) n. m. Genre de mollusques céphalopodes fossiles du groupe des bélemnites, répandu dans le crétacé supérieur.

ACTINOCARPE (du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *karpos*, fruit) adj. Qui a des fruits rayonnés.

ACTINOCÉPHALE (du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *képhalê*, tête) n. m. Genre de grégarines polycystidées, à corps ovalaire ou oblong, comprenant trois parties : un épimérite, un protomérite et un deutomérite. (L'épimérite est muni d'une couronne de dents. La forme fixée s'appelle *céphalin*, et la forme libre prend le nom de *sporadin*. Les actinocéphales sont parasites de divers arthropodes [crustacés, insectes, myriapodes].)

Actinocéras.

ACTINOCÉRAS (*ross* — du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *kéras*, corne) n. m. Genre de mollusques céphalopodes fossiles du terrain silurien.

ACTINOCHLOÉ (*klo* — du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *khloé*, verdure) n. m. Genre de plantes graminées habitant l'Amérique, surtout le Mexique. Syn. de CHONDROSIUM.

ACTINOCRINIDÉS (du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *krinon*, lis) n. m. pl. Famille d'échinodermes crinoïdes fossiles, du silurien, du dévonien et du carbonifère.

ACTINOCRINUS (*nuss* — du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *krinon*, lis) n. m. Genre d'échinodermes crinoïdes fossiles, famille des *actinocrinidés*, caractérisé par son calice piriforme ou ovoïde et son opercule fortement bombé. (L'*actinocrinus* est surtout abondant dans le calcaire carbonifère.)

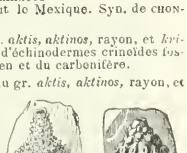

Actinocrinus.

ACTINODAPHNE (du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *daphnê*, laurier) n. m. Genre de plantes lauriées. (Les actinodaphnes sont des arbres ou des arbrisseaux de l'Asie tropicale.)

ACTINODE (du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *eidos*, forme) n. m. Genre de plantes de la famille des myrtacées ayant le port de la bruyère, et originaire de l'Australie.

ACTINODON (du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *odous, odontos*, dent) n. m. Genre d'amphibiens fossiles des terrains permien et carbonifère, qui tire son nom de rayons visibles au microscope sur une coupe transversale des ses dents.

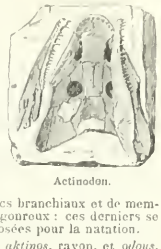

Actinodon.

— ENCYCL. L'*actinodon Frossardi*, qu'on a trouvé dans les schistes bitumeux du permien d'Autun, avait plus de 1 mètre de long. Son crâne était recouvert d'épaisses plaques osseuses. Ses dents, très nombreuses, sont, les unes rangées le long des mâchoires, les autres implantées sur tous les os de la bouche, sur les palatines et le vomer. Il était pourvu d'arcs branchiaux et de membres antérieurs puissants et vigoureux : ces derniers se terminaient par des pattes disposées pour la natation.

ACTINODONTE (du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *odous, odontos*, dent) n. m. Genre de mousses, ne renfermant qu'une seule espèce de Java.

ACTINODURE (du gr. *aktis, aktinos*, rayon, *eidos*, forme, et *oura*, queue) n. m. Espèce de grive du Népaul.

ACTINOGRAPHE (du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *graphein*, écrire) n. m. Sorte d'actinomètre chimique, consistant en un papier imprégné d'une substance altérable à la lumière, lequel prend, pendant une exposition de durée déterminée, une teinte caractéristique de l'intensité de la radiation, et en laisse ainsi une véritable inscription. L'*actinographe* imaginé par Herschel a été employé sous différentes formes; il a l'inconvénient de ne donner d'indication que sur les radiations efficaces pour l'altération du papier sensible, lesquelles ne sont en général qu'une faible partie de la radiation totale. V. ACTINOMÉTRIE.

ACTINOÏDE (du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *eidos*, forme) adj. Qui ressemble à l'actinie.

ACTINOLEPIS (*piss* — du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *lepis*, écaille) n. m. Petite plante de Californie de la famille des composées.

ACTINOLITHE (du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *lithos*, pierre) n. m. Un des noms de l'*actinote*.

ACTINOLITHIQUE adj. Se dit d'un schiste. V. ACTINOSCHISTE.

ACTINOLOGIE (du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *logos*, discours) n. f. Histoire, description des animaux rayonnés.

ACTINOMANCIE (du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *manteia*, divination) n. f. Divination qu'on pratiquait par l'observation des étoiles.

ACTINOMÈRE (du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *méris*, partie) n. f. Plantes de la famille des composées, originaires de l'Amérique septentrionale et du Mexique.

ACTINOMÉTRE (du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *métron*, mesure) n. m. Genre d'échinodermes crinoïdes, famille des comatulidés, renfermant des animaux marins très voisins des antédons.

ACTINOMÈTRE (du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *métron*, mesure) n. m. Appareil destiné à la mesure de l'intensité des radiations, et plus particulièrement des radiations solaires. V. ACTINOMÉTRIE.

ACTINOMÉTRIE n. f. Mesure de l'intensité des radiations, et plus particulièrement des radiations solaires.

— ENCYCL. Le problème à résoudre, en *actinométrie*, est de mesurer la quantité totale de chaleur versée à chaque instant par le soleil dans l'unité de temps, sur l'unité de surface. Théoriquement, il suffirait d'exposer au soleil, pendant une minute par exemple, un thermomètre dont la boule serait couverte de noir de fumée pour absorber la presque totalité des rayons qui la frapperaient : l'élévation de température observée fournirait la quantité de chaleur qui l'aurait produite, puisque l'on connaît les chaleurs spécifiques du mercure et du verre.

Mais il faut éviter le rayonnement, échange de température entre le thermomètre et les corps qui l'entourent, ainsi que la conductibilité se faisant surtout par l'air ambiant. On place donc le thermomètre dans une enveloppe à température aussi constante que possible, percée d'un trou suffisant pour laisser entrer seulement le faisceau de rayons lumineux qui agiront sur la boule, où l'air, dans un repos presque absolu, sera d'une richesse homogène en vapeur d'eau. La température de l'enveloppe étant constante, la perte de chaleur par rayonnement ne dépend plus que de la température du thermomètre et se mesurera d'après la loi de Newton comme étant proportionnelle à la différence de température entre le corps chaud et l'enceinte. Supposons donc que, avant et après l'exposition au soleil, le thermomètre accuse, par minute, des pertes t et t'; pendant l'exposition, la température a monté de T.

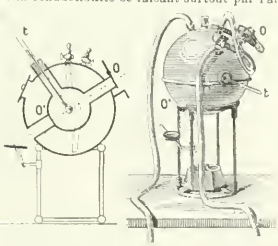

Actinomètre Violle : *t*, thermomètre; o, ouverture laissant passer le faisceau lumineux; o', ouverture bouchée par une plaque de verre dépoli sur laquelle on constatera, par l'image de la boule, que les rayons tombent bien dessus.

Admettant que, pendant cette minute intermédiaire, la perte soit représentée par la moyenne $\frac{t+t'}{2}$ des pertes extrêmes, la variation totale amenée par l'action solaire sera donc

$$T + \frac{t+t'}{2}.$$

Tel est le principe des actinomètres Crova et Violle, où l'enveloppe est intérieurement polie avec soin pour éviter le rayonnement; dans celui de Violle, l'enveloppe est à double paroi et maintenue à température constante par un courant d'eau.

Si la température ambiante, somme de chaleur antérieurement reçue, varie lentement, la quantité de chaleur qui vient exclusivement du soleil subit de brusques et considérables fluctuations, accusant le passage devant le soleil de nuages invisibles, ainsi que la vapeur d'eau inégalement répandue dans l'air et qui en forme le principal élément absorbant. Or la tension de la vapeur d'eau est plus faible en hiver, mais le soleil, en revanche, est plus bas sur l'horizon et ses rayons ont à traverser une couche atmosphérique plus épaisse; le maximum d'intensité du rayonnement reçu par unité de surface se présente au printemps et en automne lorsque la diminution d'épaisseur de l'écran n'a pas encore été compensée par l'accroissement de son pouvoir absorbant dû à la vapeur d'eau.

Il existe également des variations diurnes, comme pour une année dont l'hiver commencerait à minuit et l'été à midi; on les étudie avec des appareils enregistreurs et les oscillations très fortes en été, minimum en hiver, accusent la présence de nuages transparents pour la lumière, et non pour la chaleur. En faisant simultanément des mesures comparables dans la vallée et à une grande altitude, où la quantité de vapeur d'eau devient presque négligeable, on peut, comme Violle au mont Blanc ou Langley sur le Peake's Peak du Colorado, déduire l'absorption totale de l'atmosphère de celle qui est due à la couche étudiée. Cette absorption, variable avec la transparence de l'air qui est plus grande sur terre que sur mer, en hiver qu'en été, à Kiev (Saweliell qu'à Montpellier (Crova, est, en moyenne, de 0,36, ou un tiers de la quantité de chaleur effectivement apportée par les rayons du soleil.

De deux belles journées d'été et d'hiver où les inscriptions ont été faites d'une manière ininterrompue on peut, avec Crova, conclure au moins à l'absorption par centimètre carré de 67.000 et 129.000 calories à Montpellier et à l'équateur pendant une année, ce qui suffirait à faire évaporer des hauteurs d'eau de 1m,12 et 2m,16 couvrant le sol à la température de 10°. Ces nombres sont supérieurs à la quantité d'eau tombée, ce qui prouve bien que le soleil suffit à créer la vapeur d'eau, ce grand rouage des phénomènes météorologiques, et qu'il lui reste encore de l'activité pour entretenir toute la vie superficielle.

De Saussure avait déjà fait ces recherches dans cette voie avec deux thermomètres placés l'un à l'ombre, l'autre au soleil, dans une boîte qui le garantissait du rayonnement extérieur. Citons encore Herschel, Bunsen, Pouillet, Marié-Davy, l'actinomètre électrique de Morise basé sur les différences de résistance du sélénium soumis à l'action de rayons lumineux d'intensités diverses, l'enregistreur de Crova qui consiste en une pile thermo électrique fer-cuivre en forme de disques très plats, l'un noirci exposé au soleil, l'autre dans l'ombre.

Cette intensité calorifique qui se manifeste dans la lumière avec ses intensités lumineuse et chimique est d'ailleurs variable avec la couleur choisie dans le spectre : faible dans le violet, le bleu et le vert, qui sont les plus lumineux, elle devient considérable surtout dans le rouge et même l'infra-rouge, que l'œil ne saurait percevoir. V. PHOTOMÉTRIE, PYRHÉLIOMÈTRE, SOLEIL, ÉNERGIE CHIMIQUE.

ACTINOMÉTRIQUE adj. Qui se rapporte à l'actinomètre, à l'actinométrie : *La méthode* ACTINOMÉTRIQUE *se prête à la recherche de la température du soleil.* (Jamin et Bouty.)

ACTINOMMA (du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *omma*, aspect) n. m. Genre de radiolaires dont le squelette siliceux est formé de trois sphères treillissées concentriques, réunies entre elles par des bâtonnets radiaires. De nombreuses espèces vivent dans la Méditerranée, d'autres sont fossiles.

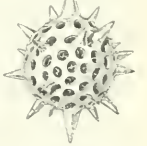

Actinomma (très grossi).

ACTINOMONADE (du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et de *monade*) n. m. Genre d'infusoires flagellates marins, caractérisé par l'absence d'une membrane d'enveloppe et la présence de pseudopodes radiés analogues à ceux des radiolaires et d'un flagellum.

ACTINOMORPHE du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *morphê*, forme) adj. Se dit quelquefois des animaux rayonnés.

— n. m. pl. Dans la classification zoologique de Blainville, second sous-règne comprenant les rayonnés.

ACTINOMYCOSE (du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et *mukês*, champignon) n. m. Maladie infectieuse commune à l'homme et aux animaux, causée par la présence dans les tissus de champignons du genre *actinomyces*.

— ENCYCL. Pathol. Le parasite végétal qui produit l'*actinomycose* détermine la formation de tumeurs arrondies plus ou moins fongueuses, lisses à leur surface et de consistance variable. Ces tumeurs peuvent siéger dans les os, le cerveau, les poumons, la bouche, le pharynx, l'intestin, la plèvre, le médiastin, le péritoine. On a trouvé des abcès dans les ovaires, la vessie, les reins et le foie. Le tissu de l'organe atteint est parsemé de dépôts tuberculiformes, de la grosseur d'une tête d'épingle à celle d'un pois, isolés ou réunis. Chacun de ces dépôts est un glomérule d'actinomyces. Pour l'examiner au microscope, il suffit de l'écraser sur une lame en faisant agir sur lui la potasse et l'acide acétique. Ce glomérule contient une masse ou zone centrale et une zone périphérique.

La zone centrale est granuleuse, avec un feutrage de fibrilles, véritable mycélium. La zone périphérique est formée d'une couronne radiée de corpuscules en massue, dont la petite extrémité, tournée en dedans, se continue avec les fibrilles, tandis que la grosse extrémité, arrondie, affleure la surface de la zone corticale; elle est entourée de faisceaux de tissu conjonctif. Ces zones extérieures

peuvent devenir purulentes ; il y a formation d'un abcès dont le pus contient les grains jaunâtres de l'actinomycose.

L'infection se produit par le tube digestif, les voies respiratoires, l'inoculation des plaies ; on a incriminé les dents cariées chez l'homme. Les ouvriers agricoles doivent être très prudents quand ils donnent leurs soins à des animaux atteints de cette affection.

— Art. méd. Le diagnostic est facile en s'appuyant sur l'examen microscopique. Le seul traitement utile est l'incision, le raclage ou l'extraction des tumeurs quand cela est possible.

— Art. vétér. *L'actinomycose* a été observée, surtout en Italie et en Allemagne, chez le bœuf, la vache, plus rarement chez le porc ; artificiellement, on l'a obtenue chez le chien et le lapin. Chez le bœuf, ordinairement, la première localisation a lieu au maxillaire inférieur, sous forme d'une *tumeur* infiltrée, saillante du côté de la peau. La tumeur s'ulcère, se développe dès lors plus rapidement sous forme de fongosités d'un gris jaunâtre, avec suppuration séro-purulente, et petites hémorragies dues aux froissements et aux chocs. Le néoplasme gagne en même temps la profondeur, détruit les muscles, les alvéoles, déchausse les dents, s'ouvre et végète dans la bouche par une ou plusieurs fistules, laissant écouler le même pus, tantôt crémeux, tantôt aqueux, mais, caractère important, contenant toujours de petits grains friables et onctueux ou plus durs, d'un jaune soufre. Au microscope, ces granulations se montrent constituées par un parasite, l'*actinomyces bovis* (qu'on devrait appeler *discomyces bovis*). La mastication et la déglutition étant gênées, l'animal dépérit rapidement, épuisé encore par la suppuration. Dans d'autres cas, la langue présente d'abord des nodules gros comme un marron, s'ulcèrant, arrivant parfois à la cicatrisation ; la langue devient alors dure et déformée. En Allemagne, les paysans désignent la maladie sous le nom de langue de bois (*holzzunge*) ; en Angleterre (*wooden tongue*) ; en Italie, on l'appelle *mal du crapaud*. Le pharynx, l'œsophage, l'estomac, les côtes, les ganglions peuvent être atteints, et la maladie confondue avec la *pommelière*. Les voies respiratoires, nez, sinus, larynx, poumon, peuvent être pris secondairement ou primitivement.

Le traitement varie ; les lésions des tissus mous (langue, pharynx, etc.) sont surtout justiciables du traitement préconisé par Thomassen, d'Utrecht, l'iodure de potassium. Au contraire, l'actinomycose des os, de la mâchoire surtout, ne paraît céder qu'à l'intervention chirurgicale, l'extraction et le curetage des régions envahies.

ACTINONÈME (du gr. *aktis*, *aktinos*, rayon, et *néma*, fil) n. m. Genre de champignons que l'on trouve sur les feuilles de pommier, de rosier, de ronce, de tremble, etc.

ACTINOPE (du gr. *aktis*, *aktinos*, rayon, et *pous*, pied) n. m. Genre d'arachnides (*araneides tétrapneumones*), famille des théraphosidés, renfermant de grosses araignées voisines des mygales, habitant le Brésil. L'espèce type (*actinope tanalis*) passe le jour dans un tertier tapissé de soie et en sort la nuit pour chasser.

ACTINOPHORE (du gr. *aktis*, rayon, et *phoros*, qui porte) n. m. Genre de plantes de la famille des sterculiacées.

ACTINOPHRYS (*friss* — du gr. *aktis*, *aktinos*, rayon, et *ophrus*, sourcil) n. f. Genre d'héliozoaires, type d'une famille dite des *actinophryidés*, caractérisés par l'absence de squelette siliceux et la présence d'une vésicule pulsatile.

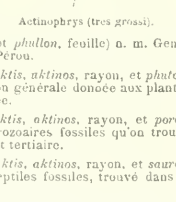

Actinophrys (très grossi).

ACTINOPHTALME (du gr. *aktis*, *aktinos*, rayon, et *ophthalmos*, œil) adj. et n. m. Se dit de l'œil des animaux dont le *tapis* réfléchit la lumière.

ACTINOPHYLLE (du gr. *aktis*, *aktinos*, rayon, et *phullon*, feuille) n. m. Genre de plantes originaires du Pérou.

ACTINOPHYTE (du gr. *aktis*, *aktinos*, rayon, et *phuton*, plante) n. m. Dénomination générale donnée aux plantes disposées en série rayonnée.

ACTINOPORA (du gr. *aktis*, *aktinos*, rayon, et *poros*, pore) n. m. Genre de bryozoaires fossiles qu'on trouve dans les terrains crétacé et tertiaire.

ACTINOSAURE (du gr. *aktis*, *aktinos*, rayon, et *sauros*, lézard) n. m. Genre de reptiles fossiles, trouvé dans le rhétien de Saône-et-Loire.

ACTINOSCHISTE (de *actinote* et *schiste*) n. m. Agrégat schisteux de quartz et d'actinote qu'on trouve dans la Loire-Inférieure. ‖ On dit aussi SCHISTE ACTINOLITHIQUE.

ACTINOSPHÆRIUM (*om'* — du gr. *aktis*, *aktinos*, rayon, et *sphaira*, sphère) n. m. Genre de radiolaires héliozoaires, famille des actinophryidés.

— ENCYCL. Ce genre, dont on ne connaît qu'une espèce, l'*actinosphærium Eichornii* Ehrenberg, est très répandu dans nos eaux douces. Il est microscopique, globuleux, avec des noyaux et des grains de chlorophylle. Les pseudopodes sont pourvus de spicules axiaux.

ACTINOSTÉOPHYTE (du gr. *aktis*, *aktinos*, rayon, et de *ostéophyte*) adj. et n. m. Ostéophyte de forme rayonnée. V. OSTEOPHYTE.

ACTINOSTOMA (du gr. *aktis*, *aktinos*, rayon, et *stoma*, bouche) n. m. Bryozoaire fossile du terrain carbonifère.

ACTINOTACTISME (du gr. *aktis*, *aktinos*, rayon, et du lat. *tactus*, tact) n. m. Propriété qu'ont certains végétaux d'être sensibles, de se diriger et de se déplacer sous l'influence d'une radiation.

ACTINOTE (du gr. *aktis*, *aktinos*, rayon) n. m. Espèce minérale appartenant au groupe des amphiboles, et contenant 13 % d'oxyde ferreux, 22 % de magnésie et 14 % de chaux. Isomorphe avec la trémolite, l'*actinote* présente une coloration vert olive ou vert noirâtre, avec poussière blanc verdâtre. Elle fond au chalumeau.

ACTINOTEUX, EUSE ou **ACTINOTIQUE** adj. Qui renferme de l'actinote : *Roche* ACTINOTEUSE.

ACTINOTHYRIUM (*om'* — du gr. *aktis*, *aktinos*, rayon, et *thuréos*, bouclier). Genre de champignons parasites des graminées.

ACTINOTROPISME (du gr. *aktis*, *aktinos*, rayon, et *tropos*, changement) n. m. Faculté qu'ont les corps en voie de croissance de s'infléchir sous l'influence d'une radiation unilatérale.

— ENCYCL. La lumière retarde la croissance des plantes : il en résulte qu'un organe inégalement éclairé sur deux faces croît moins vite du côté éclairé et, par suite, s'incurve de ce côté. Ce phénomène constitue l'*actinotropisme*, et donne lieu à cette remarque vulgaire : les plantes *cherchent* la lumière.

ACTINOZOAIRES (du gr. *aktis*, *aktinos*, rayon, et *zôon*, animal) n. m. pl. Synonyme de coralliaires ou d'anthozoaires. ‖ Une des trois divisions actuelles des cœlentérés.

ACTION (lat. *actio*, de *agere*, agir) n. f. Manifestation d'une cause, d'une force, d'un agent matériel, moral, etc. ; manière dont un corps agit sur un autre : ACTION *du temps*. ACTION *des lois*. *Les bains de mer ont une* ACTION *fortifiante*.

— Manifestation extérieure des sentiments, de la volonté, de l'homme : *Aux yeux de Dieu, il n'y a pas une prière qui vaille une bonne* ACTION. (J. Sim.)

Une belle *action*
Vaut mieux que le plus bel ouvrage.
DORAT.

‖ Ce que l'on fait, par opposition à ce que l'on pense, à ce que l'on dit : *Les* ACTIONS *sont plus sincères que les paroles*. (Mlle de Scudéry.) ‖ Exécution, activité, par opposit. à théorie, à inaction : *Pour opérer des révolutions, il faut des hommes d'*ACTION.

— Rencontre entre des troupes ennemies : *L'*ACTION *de Bléneau fut une affaire décisive*. ‖ *Action d'éclat*, Brillant fait d'armes individuel sur le champ de bataille.

— Maintien, mouvements et gestes d'un orateur ; animation, chaleur, que l'on apporte à dire ou à faire quelque chose : *Les Méridionaux mettent de l'*ACTION *dans tout ce qu'ils disent*. ‖ *Langage d'action*, Les gestes, les signes par lesquels on supplée à la parole.

— Ancien concile : *Différentes séances* OU ACTIONS *du concile de Chalcédoine*. (Amédée Thierry.)

— *Mettre en action*, Réaliser une abstraction, une théorie, une pensée, une intention. ‖ Par ellipse on dit souvent *en action*, pour *mis en action* : *La vie d'un homme de bien, c'est de la morale* EN ACTION. ‖ *Être en action*, Se donner du mouvement, ou fonctionner : *Les moulins à vent sont* EN ACTION *quand le vent le veut bien*. ‖ *Action de grâces*, Témoignage de reconnaissance, de remerciement.

— Comm. et financ. Titre représentatif de la part d'intérêt prise par un particulier dans une société soit anonyme, soit en commandite, soit civile : ACTION *au porteur*. ACTION *nominative*. *Société par* ACTIONS. ‖ Fig. et fam. *Ses actions haussent ou montent. Ses actions baissent*. Se dit plaisamment de la tournure que prennent les affaires de quelqu'un, surtout quand il s'agit de questions d'intérêt ou de cœur.

— Dr. Recours en justice pour obtenir, conserver ou recouvrer la jouissance d'un droit : *Intenter une* ACTION *en diffamation*.

— Gramm. Ce qu'exprime, ce que marque le verbe : *Dans une proposition active*, l'ACTION *exprimée par le verbe tombe sur un complément*.

— Littér. Événement principal qui fait le sujet d'une œuvre littéraire ou dramatique, avec tous les développements dont il est susceptible : *Ne laissez jamais deux* ACTIONS *se coudoyer dans un même drame*. (Topffer.) ‖ Intérêt, mouvement, en parlant d'un drame, d'une tragédie :

Tout doit être *action* dans une tragédie.
VOLTAIRE.

— Manèg. *Avoir de l'action*, Se dit d'un cheval qui a de l'ardeur, qui mâche continuellement son mors, qui jette beaucoup d'écume.

— Mécan. Effort qu'exerce un corps ou une puissance sur un autre corps ou sur une autre puissance : L'ACTION *du levier sur une masse*. L'ACTION *est égale à la réaction*. ‖ *Quantité d'action d'un corps en mouvement*, Produit de la masse de ce corps par sa vitesse.

— Peint. Se dit de la pose, des gestes et de l'expression avec lesquels, dans un tableau, une figure exprime son caractère, traduit les pensées du personnage.

— ENCYCL. Dr. rom. Les Romains ont pratiqué successivement trois systèmes différents de procédure. Le premier est celui des actions de la loi (*legis actiones*), dont le caractère particulier était d'être sacerdotal et formaliste. Les formes admises étaient au nombre de cinq. Trois d'entre elles, les actions *per sacramentum*, *per judicis postulationem* et *per condictionem*, étaient des formes de procédure judiciaire (V. PROCÉDURE) ; les deux autres, la *manus injectio* et la *pignoris capio*, étaient des voies d'exécution (V. VOIE D'EXÉCUTION). Ce premier système fut abrogé en partie par la loi Æbutia (V. ÆBUTIA), et plus complètement par deux lois Julia, probablement portées sous le règne d'Auguste. Les actions de la loi durent leur abandon aux dangers auxquels elles exposaient les plaideurs, par suite de leurs formalités rigoureuses. Le second système fut celui des *formules*, caractérisé par la rédaction d'un écrit variant pour chaque espèce d'action et dans lequel le magistrat traçait au juge sa mission. (V. FORMULE.) Cependant on continua à employer les actions de la loi dans certains cas, notamment lorsque l'affaire devait être jugée par le tribunal des centumvirs. Ces deux premiers systèmes de procédure consacraient la division de l'instance en deux phases distinctes : la procédure *in jure*, devant le magistrat, la procédure *in judicio*, devant le juge. Quelquefois, il arrivait, sous le système formulaire, que le magistrat tranchait lui-même le procès, au lieu de renvoyer les parties devant un juge ; ce fut l'origine d'un troisième système de procédure, celui de la procédure extraordinaire, qui fut pour la première fois consacré législativement par une constitution de Dioclétien.

Les Romains avaient établi entre les actions des divisions de diverses sortes, dont voici les principales : 1° actions *in rem* ou *in personam*, suivant que le demandeur faisait valoir un droit réel ou un droit de créance ; 2° actions de bonne foi et de droit strict ; 3° actions arbitraires ou non (V. ARBITRAIRE) ; 4° actions *in jus* et *in factum* (une action était dite *in jus*, lorsque la question posée au juge était une question de droit civil ; l'action était *in factum*, lorsque la décision du procès dépendait d'un fait que le préteur indiquait dans la formule et que le juge était chargé de vérifier. [Les actions *in factum* devaient en général leur origine au droit prétorien et avaient servi à étendre les principes du droit primitif. Un fils de famille ne pouvait agir que par une action *in factum*. L'utilité pratique avait fait quelquefois donner cette forme aux actions civiles elles-mêmes.]) ; 5° actions civiles et honoraires, les premières dérivant du droit civil, les secondes créées par les magistrats, et principalement par le préteur ; 6° actions directes et utiles (par « action directe », on entendait l'action limitée à sa sphère d'application primitive. L' « action utile » était une ancienne action étendue, *utilitatis causa*, à des cas nouveaux, soit par une rédaction *in factum*, soit à l'aide d'une fiction) ; 7° actions persécutoires de la chose, persécutoires d'une peine, et mixtes (V. DÉLIT) ; 8° actions perpétuelles et temporaires (les actions civiles étaient toutes perpétuelles à l'origine ; Théodose II limita leur durée à trente ans. Les actions prétoriennes étaient annales) ; 9° actions au simple, au double, au triple, au quadruple, selon le rapport existant entre le fond de la demande et le montant de la condamnation. — Il faut citer enfin les actions mixtes ou divisoires (V. DIVISOIRE), les actions préjudicielles (V. PRÉJUDICIEL), les actions *adjectitiæ qualitatis* que nous retrouverons sous leurs divers noms : *exercitoire*, *institoire*, etc.

— Dr. fr. (Proc. civ.). On divise les actions : 1° en personnelle, réelle et mixte ; 2° en mobilière et immobilière.

— *Actions personnelle* et *réelle*. L'action *personnelle* est celle par laquelle on poursuit une personne comme individuellement obligée, par opposition à l'action *réelle* (de *res*, chose), qui est la revendication d'un droit sur une chose : le droit personnel atteint une personne déterminée, et elle seule (ou ses héritiers) ; le droit réel atteint directement une chose, et le propriétaire de ce droit peut poursuivre sa chose dans n'importe quelles mains. Contre celui qui me doit une somme d'argent, j'ai une action personnelle. Si je prétends que mon champ a sur le champ voisin un droit de servitude, j'ai la faculté d'actionner celui qui détient le champ voisin au moment même de l'introduction de l'instance, sans considérer si c'est lui qui, originairement, m'a donné ou vendu le droit de servitude que je revendique. — En matière personnelle, le tribunal compétent est le tribunal du domicile du défendeur ; en matière réelle, celui de la situation de l'immeuble litigieux. L'action personnelle se prescrit par trente ans ; l'exercice de l'action réelle est soumis à une prescription abrégée (C. civ., art. 2262-2265 ; C. pr. civ., art. 59).

— *Action mixte*. L'action *mixte* est celle qui a pour objet de faire valoir *ad libitum* soit un droit réel, soit un droit personnel. J'achète un immeuble : comme le vendeur s'est obligé à me livrer l'immeuble, je suis son créancier en vertu du contrat de vente, et, à ce titre, j'ai contre lui une action personnelle : en ce cas, le tribunal compétent est celui du domicile du vendeur. Mais, comme la vente est translative de propriété et que, par le seul effet de la convention, je suis devenu propriétaire de l'immeuble, j'ai contre le vendeur une action en revendication, et je puis m'adresser au tribunal de la situation de l'immeuble litigieux.

Dans l'espèce que nous avons choisie, il y a donc deux tribunaux compétents ; mais, en matière mobilière, que l'action soit personnelle, réelle ou mixte, le tribunal compétent est toujours celui du domicile du défendeur. D'ailleurs, même en matière immobilière, le choix du demandeur n'est pas toujours libre : les actions relatives aux successions sont toujours portées devant le tribunal de l'arrondissement où la succession s'est ouverte ; les actions en bornage devant le juge de paix ou le tribunal d'arrondissement, selon que la propriété est ou non contestée, mais c'est toujours devant le tribunal de la situation (C. pr. civ., art. 59).

— *Actions mobilière* et *immobilière*. L'action *mobilière* est celle où l'on demande un bien meuble, et l'action *immobilière* est celle où l'on demande un immeuble. Et, suivant qu'on fait valoir un droit de créance ou un droit de propriété, on conçoit qu'il y ait des actions : *personnelles mobilières* ; — *personnelles immobilières* ; — *réelles mobilières* : — *réelles immobilières*.

La distinction des actions mobilières et des actions immobilières est très importante au point de vue pratique. Le tuteur a tout pouvoir d'intenter les actions mobilières du mineur et d'y défendre, tandis que, pour les actions immobilières, l'autorisation du conseil de famille est indispensable (C. civ., art. 464). Le mineur émancipé doit être assisté de son curateur pour intenter une action immobilière ou y défendre ; au contraire, ce concours ne lui est nécessaire en matière mobilière que si l'action est relative à un capital en argent (C. civ., art. 482). Sous le régime de la communauté légale, le mari peut exercer seul toutes les actions mobilières qui appartiennent à la femme, dont il administre les biens personnels ; pour les actions immobilières, seul les possesseurs, il a besoin du consentement de la femme (C. civ., art. 1428).

Les actions réelles immobilières sont *pétitoires* ou *possessoires*, selon qu'elles protègent la propriété ou la simple possession des droits réels. V. PÉTITOIRE, POSSESSOIRE.

— Dr. pén. *Action publique* et *action civile*. Parmi les lois auxquelles tous sont tenus de se soumettre, les unes sont relatives à des intérêts purement privés, les autres s'inspirent de l'intérêt collectif de la société et du souci de la morale publique. Ces dernières forment le droit pénal. Toutes les infractions qui sont commises à leur égard mettent en mouvement un corps de magistrats spéciaux : le ministère public. Un assassinat est commis ; aussitôt le ministère public a le devoir de requérir, au nom de la société, la punition du coupable, et alors s'ouvre l'*action publique* (C. instr. cr., art. 1). Mais, en même temps que l'ordre social a été troublé par ce crime, des particuliers — les parents de la victime — ont subi un préjudice personnel : en même temps que s'ouvre l'action publique, ils ont le droit de se porter *partie civile*, d'introduire une *action civile*, c'est-à-dire de demander réparation du dommage causé (C. instr. cr., art. 1). Ainsi, l'action publique est un devoir, l'action civile un droit accessoire qu'on est libre de faire valoir ou de ne pas faire valoir (C. instr. cr., art. 3). Mais la renonciation à l'action civile ne peut arrêter ni suspendre l'exercice de l'action publique (C. instr. cr., art. 4), et l'art. 2046 du C. civ. porte : « On peut transiger sur l'intérêt civil qui résulte d'un

délit. La transaction n'empêche pas la poursuite du ministère public. »

L'action civile peut être intentée devant les mêmes juges que l'action publique ; elle peut, au gré de la partie lésée, l'être isolément devant les tribunaux civils, mais alors elle est suspendue tant que les tribunaux de répression n'ont pas statué (C. instr. cr., art. 3).

L'action publique est quelquefois *subordonnée* à certaines conditions préalables. C'est ainsi qu'un Français qui a commis à l'étranger un crime attentatoire à la sûreté de l'État ne peut être poursuivi en France qu'autant qu'il y est revenu volontairement, ou que si le gouvernement a obtenu son extradition (C. instr. cr., art. 7). Elle peut être *suspendue*, en cas de démence de l'inculpé, du prévenu ou de l'accusé, ou bien si l'auteur de l'infraction est député ou sénateur ; dans ce dernier cas, sauf pour les flagrants délits, l'autorisation préalable de l'assemblée où siège l'inculpé est nécessaire pendant la durée des sessions. Elle *s'éteint* par la mort du coupable, par la prescription, par la remise ou l'abandon. La prescription est de dix ans pour les crimes, trois ans pour les délits, un an pour les contraventions (V. PRESCRIPTION) (C. instr. cr., art. 2, 37, 637, 638, 640). La remise du droit d'action résulte d'une amnistie, d'une transaction (en matière de contributions indirectes, de douanes, de postes, de forêts), d'un désistement (par ex., lorsque le ravisseur ayant épousé la mineure qu'il a ravie, la famille lésée n'a pas porté plainte).

L'action civile, accessoire à l'action publique, se prescrit comme elle, même si elle est intentée isolément devant un tribunal.

— Dr. comm. Part d'associé dans les sociétés anonymes et les sociétés en commandite par actions. V. SOCIÉTÉ.

— Littér. On appelle *action* le développement, suivant les règles de l'art, de l'événement qui fait le sujet de l'œuvre. L'action se compose de trois parties : l'*exposition*, le *nœud* et le *dénouement*. L'action doit être une, simple, vraisemblable, complète ; elle est soumise à la loi des *trois unités* : de lieu, de temps et d'action. On peut faire et l'on a fait bon marché des unités de lieu et de temps ; mais l'unité d'action ne saurait être trop rigoureuse.

— SYN. **Action**, acte. V. ACTE.

— SYN. **Action, bataille, combat.** La *bataille* a lieu entre deux armées. Le *combat* peut n'avoir lieu qu'entre deux ou plusieurs personnes. Le mot *action* convient quand on ne peut pas affirmer si l'affaire est générale ou partielle.

— SYN. **Actions (bonnes), œuvres (bonnes).** *Bonnes actions* est l'expression ordinaire. *Bonnes œuvres* est l'expression religieuse.

ACTION ! (EN) [*si*] interj. Commandement de l'instructeur aux canonniers, lorsque, après l'explication des divers temps de leur exercice, il veut leur indiquer le moment où ils commencent à agir.

ACTIONISTE (*si*) n. m. Se disait autref. pour *actionnaire*.

ACTIONNABLE (*si*) adj. Contre qui on peut intenter une action judiciaire ; qui peut être actionné.

ACTIONNAIRE (*si*) n. Propriétaire d'action dans une société anonyme ou en commandite : *Les* ACTIONNAIRES *sont individuellement tenus de remplir leurs obligations.*

— Par ext. Celui qui participe aux profits d'une chose : *Louis XV était le plus fort* ACTIONNAIRE *du pacte de famine.*

— *Actionnaire commanditaire*, Actionnaire qui ne fait que commanditer une entreprise, c'est-à-dire qui ne s'engage pas au delà de la somme qu'il fournit. V. SOCIÉTÉ.

ACTIONNAIREMENT (*si*) adv. Par actions industrielles, au moyen d'actions : *Propriétés possédées* ACTIONNAIREMENT. (Legoar.)

ACTIONNÉ, ÉE (*si*) adj. Occupé, affairé : *Mère très* ACTIONNÉE *autour de son enfant.* (Fam.)

ACTIONNEL, ELLE (*si*) adj. Qui a rapport à l'action : *Substantif* ACTIONNEL.

ACTIONNER (*si* — rad. *action*) v. a. Intenter une action en justice : *On* ACTIONNE *les débiteurs qui ne payent pas.*

— Par ext. Exciter, harceler, tourmenter quelqu'un, lui faire de vifs reproches : ACTIONNER *un écolier paresseux.*

— En T. de mécan. Produire un mouvement : *Les cours d'eau* ACTIONNENT *beaucoup de scieries mécaniques.*

S'actionner, v. pr. Se donner du mouvement, agir avec vigueur : *Beaucoup d'enfants* S'ACTIONNENT *trop au jeu.*

ACTISANÈS, roi d'Ethiopie, qui, d'après Diodore, conquit l'Egypte sous le règne d'Amasis.

ACTIUM (*si-om'*), ville anc. et promontoire de la Grèce (Acarnanie) à l'entrée du golfe d'Ambracie (auj. golfe d'Arta). Le 2 septembre de l'an 31 av. J.-C., Antoine et Octave s'y livrèrent une grande bataille navale, qu'Antoine perdit par suite de la retraite précipitée de Cléopâtre au milieu même du combat, et qui donna le monde romain à Octave victorieux. Auguste commémora plus tard, par la résurrection des anciens *jeux actiaques*, cette bataille considérable, dont la date a été prise parfois dans l'antiquité comme point de départ d'une ère nouvelle, l'*ère actiaque*.

ACTIVANT, ANTE adj. Qui active : *Le sol a pour la végétation des propriétés* ACTIVANTES.

ACTIVEMENT adv. D'une manière active : *Seconder* ACTIVEMENT *quelqu'un.*

— Gramm. Dans un sens actif, en parlant de certains verbes neutres : Dans cette phrase de Bossuet : « *Dormez votre sommeil, grands de la terre* », le verbe neutre *dormir*, qui a pour complément direct *sommeil*, est employé ACTIVEMENT. Dans *courir un danger, courir*, verbe neutre, est employé ACTIVEMENT.

— ANTON. **Inactivement ; neutralement.**

ACTIVER (rad. *actif*) v. a. Donner de l'activité à, presser l'exécution d'une chose : ACTIVER *des travaux.* ACTIVER *le sang, la digestion.* ACTIVER *le feu.*

S'activer, v. pr. Être activé.

ACTIVITÉ n. f. Puissance d'agir ; vivacité dans l'action, dans le travail, dans le sentiment : *L'*ACTIVITÉ *du feu. L'*ACTIVITÉ *d'un poison. L'*ACTIVITÉ *des esprits.*

— Phys. et astron. *Sphère d'activité*, Espace dans lequel un corps exerce son influence, et hors duquel il n'a plus d'action appréciable : *La sphère d'*ACTIVITÉ *du soleil s'étend jusqu'aux planètes les plus reculées.*

— **En activité**, loc. adv. Se dit de celui qui exerce actuellement les fonctions de sa place, de son grade, surtout dans le service militaire. Se dit aussi des choses qui sont en pleine exécution : *Maisson, vendange* EN *pleine* ACTIVITÉ.

— ENCYCL. Lég. milit. L'*activité de service*, ou plus simplement l'*activité*, exprime la situation de tout individu qui appartient, en exécution de la loi et des règlements, à l'effectif présent et soldé de l'armée. La *mise en activité de service* place indistinctement les disponibles, les réservistes et les territoriaux sous la juridiction militaire au point de vue de la discipline, de la solde, du droit à la retraite et des autres avantages prévus par la loi. Elle les rend justiciables des conseils de guerre pour tous crimes et délits, en temps de paix comme en temps de guerre. Pour les officiers, l'activité est la position de l'officier appartenant à l'un des cadres constitutifs de l'armée, pourvu d'emploi, ou hors cadres, et employé temporairement à un service spécial ou à une mission, et, s'il s'agit d'officiers supérieurs, en état de *disponibilité*.

Un officier peut être mis en *non-activité* par *licenciement de corps, suppression d'emploi, rentrée de captivité à l'ennemi* (lorsque son emploi est occupé), *infirmités temporaires, retrait ou suspension d'emploi*. Il peut être replacé lorsque la cause qui a motivé la mise en non-activité a disparu. Le temps passé en non-activité lui est compté comme service effectif à l'égard de la réforme et de la retraite. Ces règles ne sont pas applicables aux généraux. V. GÉNÉRAL.

— Philos. Tous les êtres, sans distinction, bruts ou vivants, depuis le grain de poussière jusqu'à l'homme, sont doués d'activité. La matière est essentiellement active, et les divers modes de cette activité sont ce qu'on appelle des « forces ». L'activité spéciale des êtres organisés se distingue, sous le nom de « vie », de l'activité générale de la matière ; l'activité des êtres dénués de raison se distingue, sous le nom d'« activité morale » (activité intellectuelle), de l'activité vitale. Elle se manifeste, depuis la simple sensation, avec un éclat toujours plus grand, dans les combinaisons de l'imagination, dans l'abstraction, la généralisation, le jugement, le raisonnement, la croyance.

— SYN. **Activité, célérité, diligence, promptitude, rapidité, vélocité, vitesse.** *Vitesse* est un terme général, employé surtout en physique : *Romer détermina la* VITESSE *des rayons solaires.* — La *rapidité* est une grande vitesse, qui emporte, qui entraîne : *La* RAPIDITÉ *d'une pente, d'un courant. L'éloquence de Mirabeau avait une* RAPIDITÉ *entraînante.* — La *célérité* suppose une grande vitesse, mais sans idée de force et de violence, et s'applique proprement à un travail, à une tâche, etc. : *Les marmottes creusent la terre avec une merveilleuse* CÉLÉRITÉ. — *Vélocité* est d'un usage plus rare, plus spécial, et s'emploie surtout en termes d'astronomie et de cosmogonie : *La* VÉLOCITÉ *d'une comète.* — *Activité* exprime du zèle, de l'ardeur. *Promptitude* marque la soudaineté. *Diligence* marque du soin.

ACTODROME (du gr. *aktê*, rive, et *dromos*, course) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des tringidés, renfermant des petits oiseaux de rivage habitant les parties arctiques de l'hémisphère boréal. L'espèce type du genre, l'*actodrome nain* (*actodroma minuta*), est le plus petit des tringidés, n'ayant que 0m,15 de long. Il habite le nord de l'Europe, mais hiverne dans le sud jusqu'en Égypte.

Actodrome.

ACTON (n. pr.) S'emploie dans la locution *greffe d'Acton* ; greffe par approche qui se pratique sur les branches des arbres résineux.

ACTON (Jean-François-Edouard), homme d'Etat, né à Besançon en 1736, mort à Palermo en 1811. Il servit successivement dans la marine de France, de Toscane et de Naples, et devint, dans ce pays, premier ministre du roi Ferdinand IV (1785), grâce à la reine Marie-Caroline, dont il était le favori. Dans sa haine implacable contre la France, il se fit l'instrument de l'Angleterre et entraîna sa patrie adoptive dans une suite d'hostilités funestes qui amenèrent l'invasion de Championnet et la fondation de la république Parthénopéenne. — Son frère, JOSEPH-EDOUARD, né à Besançon en 1737, mort à Naples en 1830, devint, lui aussi, général du roi Ferdinand IV.

ACTON (John-Emeric-Edward ACTON-DALBERG, baron), homme politique et écrivain anglais, né à Naples le 10 janvier 1834. Tour à tour membre de la Chambre des communes à Carlow [Irlande], (1865), membre de la Chambre haute (1869), professeur d'histoire moderne à l'Université de Cambridge (1895), il n'a cessé de lutter pour le catholicisme libéral et le parti vieux-catholique fondé par Dœllinger. En 1869, il se rendit à Rome, où venait de se réunir le concile du Vatican, et il s'y fit remarquer par sa vive opposition au nouveau dogme de l'infaillibilité du pape. Il publia à ce sujet, dans l'« Allgemeine Zeitung », des lettres qui furent très remarquées. On lui doit : *la Guerre de* 1870 (1871) ; *Histoire de la liberté dans l'antiquité et le christianisme*, traduite en français par de Lavcleye (1878); *Walsey et le divorce de Henri VIII* (1877); etc.

ACTON, ville d'Angleterre, comté de Middlesex, à 12 kilom. à l'O. de Londres ; 17.200 hab. Sources minérales.

ACTON, bourg du Dominion du Canada, prov. de Québec (Amérique du Nord), à 75 kilom. de Montréal ; 21.700 hab. Bifurcation importante de la voie ferrée du Montréal-Richmond ; riches mines de cuivre.

ACTOR, aïeul de Patrocle, régna en Aulide ; ses descendants furent appelés *Actorides* (d'Actor). — Fils de Neptune et d'Agamède. — Compagnon d'Hercule dans la guerre contre les Amazones. — Guerrier du pays des Aruuces, en Italie, et dont Turnus portait le javelot après l'avoir tué dans un combat. — Guerrier tué par Clanis aux noces de Pirithous, dans le combat des Lapithes et des Centaures. — Fils d'Acaste, tué à la chasse par Pélée. — ACTOR fut aussi le nom d'un des Argonautes.

ACTRICE n. f. V. ACTEUR.

ACTUAIRE (du lat. *actuarius*, léger, rapide) n. m. Vaisseau antique, découvert, à un seul rang de rames et à voile, employé dans tous les cas qui demandaient de la rapidité. — L'*actuariole* (diminutif de l'actuaire) était une petite galère, manœuvrée au moyen de rames dont le nombre ne dépassait jamais dix-huit.

ACTUAIRE (du lat. *actuarius*, greffier, notaire) n. m. Scribe antique, chargé de dresser les procès-verbaux des séances du sénat, de rédiger les documents et faits destinés à figurer sur l'*Album*. « Chez les Romains, Sténographe chargé de recueillir les discours en *notes tironiennes*. » Spécialiste qui s'occupe de l'application des mathématiques aux assurances sur la vie et, plus généralement, aux questions financières. S'écrit aussi sous la forme anglaise ACTUARY.

Actuaire

ACTUALISATION (*si* n. f. Action d'actualiser.

ACTUALISER (rad. *actuel*) v. a. Rendre actuel.

S'actualiser, v. pr. Devenir actuel.

ACTUALISME (*lism'*) n. m. Doctrine d'après laquelle l'étude des phénomènes géologiques du présent permet d'expliquer la géologie du passé. V. CAUSES ACTUELLES, GÉOLOGIE.

ACTUALITÉ n. f. Etat de ce qui est actuel ; qualité d'une chose qui offre un intérêt actuel ; chose du moment : *Il est dans le caractère français de se passionner pour les bâtons flottants de* l'ACTUALITÉ. (Balz.) *Le journalisme ne peut vivre que d'*ACTUALITÉS. (Raym.)

ACTUARIUS (Jean), médecin grec de la fin du XIIIe siècle. On lui attribue l'introduction en Europe des purgatifs doux. Ses ouvrages, compilés surtout dans Galien, ont été réunis en 1556 (Paris).

ACTUATION (*si-on* — du lat. *actus*, acte) n. f. Dans la langue philosophique, Passage de la « puissance » à l'acte : *L'*ACTUATION *de la volonté.*

ACTUEL, ELLE (lat. *actualis*, même sens) adj. Qui existe à l'état actif ; réel : *Payement* ACTUEL. *Service* ACTUEL.

— Qui est en fonctions, qui existe, qui est usité au moment où l'on parle : *Le régime* ACTUEL. *Le langage* ACTUEL.

— Géol. *Causes actuelles*. V. CAUSES, GÉOLOGIE.

— Méd. *Cautère actuel*, Caustique qui agit physiquement, c'est-à-dire en vertu de la haute température dont il est doué, par opposition à *cautère potentiel*, caustique qui agit chimiquement.

— Philos. *Volonté actuelle*, Volonté en action, appliquée à un objet, par opposition à *volonté potentielle*, faculté générale de vouloir. « *Intention actuelle*, Effective, par opposition à *intention virtuelle*, qui est seulement en principe, en puissance.

— Théol. *Grâce actuelle*, Secours de circonstance que Dieu donne à l'âme pour éviter le mal et faire le bien, par opposition à *Grâce habituelle* ou *sanctifiante*. Don divin permanent qui constitue l'état de justice. « *Péché actuel*, Péché que l'homme commet par un acte de sa volonté, par opposition à *Péché habituel*, Etat de l'âme privée de la grâce sanctifiante, et particulièrement à *Péché originel*, Péché habituel qui nous vient de la faute d'Adam.

L'actuel, n. m. L'ACTUEL, *c'est ce qui a cessé d'être simplement possible, pour exister en réalité et à l'état de fait.* (Franck.)

— ANTON. **Passé, futur.**

ACTUELLEMENT adv. Présentement, au moment où l'on parle : *Les animaux* ACTUELLEMENT *domestiqués ont été primitivement sauvages.*

— En T. de logiq. En acte, en réalité, par opposition à *virtuellement*, qui signifie En puissance, en principe.

— SYN. **Actuellement, aujourd'hui, maintenant, à présent, présentement.** *A présent* marque un rapport à un temps antérieur. *Présentement* ne marque pas expressément de rapport avec le passé. *Maintenant* exprime une suite ou une continuité. *Aujourd'hui* s'emploie surtout pour opposer une époque à une autre.

ACTUER (rad. *acte*) v. a. En langage philosophique, faire passer à l'acte, donner la forme à la matière. Peu usité.

ACUANITES n. m. pl. Secte de manichéens, fondée par *Acua*, disciple de Manès.

ACUITÉ (*ku-i* — du lat. *acutus*, aigu) n. f. Qualité de ce qui est aigu : *L'*ACUITÉ *d'une pointe, d'un clou.*

— Par anal. Se dit de la nature des sons élevés : *Les sons ont d'autant plus d'*ACUITÉ *qu'ils résultent d'un plus grand nombre de vibrations dans un temps donné.* (J.-J. Rouss.) « Fig. Finesse, pénétration en parlant de l'esprit, du regard, etc. : *D'Artagnan redoubla l'*ACUITÉ *de ce regard auquel nul secret ne résistait.* (Alex. Dum.)

— En T. de méd. Intensité des maladies aiguës. « Par ext. Intensité des sensations : *L'*ACUITÉ *de la douleur.*

ACULÉ, ÉE (du lat. *acus*, aiguille) adj. Qui porte un aiguillon.

— n. f. pl. Nom des hyménoptères porte-aiguillon (abeille, guêpe, bourdon, etc.). « On dit aussi ACULEATA.

ACULÉIFORME (du lat. *acus*, aiguille) adj. Bot. Se dit des organes qui ressemblent à des aiguilles.

— Zool. Se dit des écailles de poissons qui ont la forme de pointes recourbées.

ACUMINÉ, ÉE ou **ACUMINEUX, EUSE** (lat. *acuminatus*, pointu) adj. Bot. Se dit d'un organe, d'une feuille, d'un fruit, dont le sommet est terminé en pointe.

— Entom. Se dit des ailes des insectes lorsqu'elles se terminent en pointe aiguë et prolongée.

ACUMINIFÈRE (du lat. *acumen*, pointe, et *ferre*, porter) adj. En zoologie, Qui porte des tubercules pointus.

ACUMINIFOLIÉ, ÉE (du lat. *acumen*, pointe, et *folium*, feuille) adj. Se dit d'une plante à feuilles acuminées.

ACUÑA (don Pedro Bravo DE), général espagnol, mort en 1606. Il se signala à la bataille de Lépante (1572), et fut, de 1601 à sa mort, gouverneur des îles Philippines. Il enleva les îles Moluques aux Hollandais en 1606.

ACUÑA DE FIGUEROA (don Francisco), poète améri-

cain, né à Montevideo (Uruguay) en 1790, mort en 1862. C'était un classique remarquable. Sa sobriété, sa simplicité, l'élévation de son langage, la correction de son vers sont admirables; on regrette de n'y pas rencontrer plus de vigueur et de vie. Il n'en occupe pas moins une des premières places parmi les poètes hispano-américains. La plus grande partie de son œuvre, composée d'éléments très divers, odes, satires, épigrammes, poésies héroïques, traductions de psaumes et d'hymnes bibliques, etc., a été réunie sous le titre de *Mosaïque poétique* (1857-1858).

ACUÑA (Christoval de), missionnaire jésuite espagnol, né à Burgos en 1597, mort en 1647. Il descendit le fleuve des Amazones jusqu'au Para avec Pedro de Texeira, et publia le récit de son voyage sous le titre de *Nuevo descubrimiento del gran rio de las Amazonas, el cual fue y se hizo por orden de Su Majestad, al año de 1639, por la provincia de Quito en los reynos del Peru* (Madrid, 1641). Gomberville en a donné une traduction française (*Relation de la rivière des Amazones*, Paris, 1682).

ACUNHA, orthographe française fautive donnée au nom d'une noble famille portugaise et espagnole, la famille **Da Cunha**. V. CUNHA.

ACUOPHONIE (du gr. *akouein*, entendre, et *phônê*, voix) n. f. Méthode de diagnostic, où l'on combine la percussion et l'auscultation.

ACUPALPE (du lat. *acus*, aiguille, et *palpare*, toucher) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabiques, tribu des harpalinés, renfermant de petits insectes bruns ou fauves, agiles, vivant au bord des eaux ou dans les terrains humides. (Nombreuses espèces répandues par tout le globe, surtout dans l'hémisphère boréal.)

ACUPONCTURALE ou **ACUPUNCTURALE** (*ponk*) adj. f. Se dit de l'aiguille dont on se sert pour faire l'acupuncture.

ACUPONCTURE ou **ACUPUNCTURE** (*ponk* — du lat. *acus*, aiguille, et *punctura*, piqûre) n. f. Opération qui consiste à introduire une ou plusieurs aiguilles très fines dans les tissus pour obtenir la guérison de certaines maladies.

— ENCYCL. Cette opération, inconnue des Grecs, des Latins et des Arabes, est pratiquée depuis la plus haute antiquité en Chine et au Japon. On s'y sert d'aiguilles très fines qu'on introduit à travers la peau et au delà, soit en les poussant directement, soit en les tournant entre les doigts, soit en les frappant avec le doigt ou avec un très petit maillet. Ces aiguilles sont quelquefois d'or ou d'argent, mais le plus souvent d'acier recuit. Ten-Rhynn, chirurgien hollandais, fit connaître cette méthode en 1683. Elle était presque tombée en oubli lorsque, sur la fin du siècle dernier, Vicq-d'Azyr rappela l'attention sur elle. Enfin, dans les années 1824, 1825, 1826, l'*acupuncture* fut pratiquée et vantée par d'habiles expérimentateurs, notamment par J. Cloquet. Elle peut rendre des services dans le cas de névralgies rebelles à tout mode de traitement. On peut faire traverser les aiguilles par un courant électrique (v. ÉLECTROPUNCTURE), ou les enduire d'une substance irritante : huile de ricin, de croton.

ACUPONCTURER ou **ACUPUNCTURER** (*ponk*) v. a. Pratiquer l'acupuncture.

ACUPONCTUREUR ou **ACUPUNCTUREUR** (*ponk*) n. m. Celui qui pratique l'acupuncture. On a dit aussi ACUPONCTEUR, et même ACUPONCTURATEUR. [Peu usité.]

ACUPRESSURE (du lat. *acus*, aiguille, et *premere*, supin *pressum*, presser) n. f. Méthode consistant à comprimer une artère, à l'aide d'une aiguille, pour empêcher l'hémorragie.

Acupressure.

— ENCYCL. Cette méthode a été proposée et appliquée par le Dr Simpson, d'Edimburg, des 1860.

Elle doit être pratiquée entre la blessure et le cœur. L'aiguille à *acupressure* est enfoncée perpendiculairement à la direction de l'artère et passe aussi près que possible de l'artère, de sorte que celle-ci soit comprise entre l'aiguille et un plan résistant. Après deux ou trois jours, l'aiguille peut être retirée. L'acupressure est aujourd'hui remplacée par la ligature.

ACUS, fils de Vulcain et d'Aglaé ou Aglaia, la plus jeune des trois Grâces.

ACUSILAÜS, né à Argos, un des plus anciens historiens grecs. Il vécut probablement dans la seconde moitié du VIe siècle av. J.-C.

ACUT (*ku* — du lat. *acutus*, aigu, pointu) n. m. Extrémité d'une forêt se terminant en pointe.

— En typogr., Caractère marqué d'un accent aigu. (Vx.)

ACUTANGLE (du lat. *acutus*, aigu, et de *angle*) adj. Géom. Se dit d'un triangle dont les trois angles sont aigus.

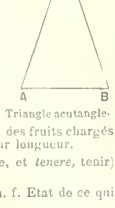

Triangle acutangle.

— Minér. Se dit d'un prisme hexaèdre dont les angles solides sont interceptés par des facettes triangulaires très aiguës : *Chaux carbonatée* ACUTANGLE.

— ANTON. **Obtusangle**.

ACUTANGULAIRE (rad. *acutangle*) adj. Qui fait un angle aigu.

ACUTANGULÉ, ÉE (rad. *acutangle*) adj. Géom. Qui a des angles aigus.

— Bot. Se dit des tiges qui ont des angles aigus et saillants, des feuilles partagées en plusieurs divisions aiguës, des fruits chargés d'angles tranchants dans le sens de leur longueur.

ACUTÉNACLE (du lat. *acus*, aiguille, et *tenere*, tenir) n. m. Porte aiguille.

ACUTESSE (du lat. *acutus*, pointu) n. f. Etat de ce qui est aigu, pointu : *L'*ACUTESSE *d'un clou*.

— Fig. : *L'*ACUTESSE *que le soupçon donne aux yeux de tout le monde*. (Balz.)

ACUTICAUDE (du lat. *acutus*, pointu, et *cauda*, queue) adj. En T. de zool., Qui a la queue pointue.

ACUTICORNE (du lat. *acutus*, aigu, et *cornu*, corne) adj. Se dit d'un animal qui a les cornes ou les antennes terminées en pointe.

ACUTIFLORE (du lat. *acutus*, aigu, et *flos, floris*, fleur) adj. Se dit d'une plante qui a des fleurs dans lesquelles les segments de la corolle et du calice se terminent en pointe.

ACUTIFOLIÉ, ÉE (du lat. *acutus*, aigu, et *folium*, feuille) adj. Se dit d'une plante dont les feuilles sont acuminées.

ACUTILOBÉ, ÉE (du lat. *acutus*, pointu, et du gr. *lobos*, lobe) adj. Se dit d'une plante dont les lobes des feuilles sont aigus.

ACUTIPENNE (du lat. *acutus*, pointu, et *penna*, plume) adj. Qui a les plumes de la queue terminées en pointe.

ACUTIROSTRÉ, ÉE (du lat. *acutus*, pointu, et *rostrum*, bec) adj. Dont la tête se prolonge en bec aigu. ‖ On dit aussi ACUTIROSTRE.

ACUTO (Jean) ou **JEAN DE L'AIGUILLE**, condottiere anglais dont le vrai nom était HAWKWOOD. V. ce mot.

ACUTO-ÉPINEUX, EUSE (du lat. *acutus*, pointu, et de *épineux*) adj. Se dit des chenilles dont le corps présente plusieurs rangées d'épines aiguës.

ACUTORSION (du lat. *acus*, aiguille, et de *torsion*) n. f. Procédé chirurgical pour arrêter l'hémorragie. (On traverse une artère avec une aiguille; on tord cette artère, et on laisse l'aiguille en place jusqu'à l'oblitération du vaisseau. L'acutorsion est employée soit dans les amputations, soit dans les plaies des grosses artères, soit dans le traitement des anévrismes. Cette méthode est peu usitée.)

AÇVAMEDHA n. m. Sacrifice réel ou emblématique du cheval dans la religion védique.

AÇVATTHA n. m. Figuier sacré qui, dans les rits védiques, fournit le *pramantha*, bâton frottant au moyen duquel on produit *agni* (le feu) dans l'*arani*.

AÇVINI, dans la mythologie védique, femme de Sourya et mère des Açvins.

AÇVINS ou **ABHIDJAS**, dans la mythologie védique, fils jumeaux du dieu Sourya, qui personnifient le crépuscule du soir et du matin et sont habiles à guérir les maux. Ils sont sans doute les prototypes des DIOSCURES, Castor et Pollux, de la mythologie grecque.

ACYANOPSIE (*psi* — du gr. *a* priv.; *kuanos*, bleu, et *opsis*, vue) ou **ACYANOBLEPSIE** (*psi* — du gr. *a* priv.; *kuanos*, bleu, et *blepsis*, vue) n. f. Infirmité de la vue, caractérisée par l'impuissance de distinguer la couleur bleue.

ACYCLIE (du gr. *a* priv., et *kuklos*, cercle) n. f. Suspension générale du mouvement des fluides dans l'économie.

ACYÉSIE ou **ACYSIE** (du gr. *a* priv., et *kuein*, concevoir) n. f. Stérilité, impuissance.

ACYROLOGIE (du gr. *akuros*, impropre, et *logos*, discours) n. f. Impropriété de mots, de termes.

ACYROLOGIQUE adj. Qui concerne l'acyrologie.

ACYSTIE (du gr. *a* priv., et *kustis*, vessie) n. f. Mons-truosité qui consiste en l'absence de la vessie urinaire.

ACYSTINERVIE (du gr. *a* priv.; *kustis*, vessie, et *neuron*, nerf) n. f. Paralysie de la vessie.

AD, préposition latine signifiant *à*, *vers*, *pour*, etc., et entrant dans la composition de plusieurs locutions latines souvent employées dans le français, telles que *ad hominem*, *ad honores*, *ad rem*, etc. V. ces mots.

— Préfixe tiré de la préposition latine *ad*, signifiant *à*, *vers*, *pour*, etc. : *addition*, *adducteur*. ‖ Par assimilation de consonnes, le *d* se change en *c*, *f*, *g*, *l*, *n*, *p*, *r*, *s*, *t* devant les consonnes correspondantes du radical. V. AC, AF, AG, etc.

— Gramm. Parmi les mots qui commencent par *ad*, les seuls où la consonne *d* se redouble sont : *additif*, *addition*, *additionnel*, *additionner*, *adducteur*, *adductif*, *adduction*, et quelques autres peu connus, ainsi que certains noms propres. La consonne *d* ne se redouble dans aucun autre mot.

ADA, sœur de Mausole, reine de Carie, au IVe siècle av. J.-C. Détrônée par son frère, elle se vit rendre ses Etats par Alexandre (334).

ADA, gros bourg de Hongrie, comitat de Bacs Bodrog, sur la Theiss; 11.100 hab. Commerce de céréales et de bétail.

ADACA n. f. Plante du Malabar, le *sphæranthus Indicus* (Linné), de la famille des composées, que l'on emploie en médecine contre les coliques et les hémorroïdes.

ADACHEV (Alexis), chambellan du tsar Ivan IV, dit *le Terrible*. Il exerça une heureuse influence sur le caractère farouche de ce prince et se distingua comme guerrier, notamment à la prise de Kazan (1552). Tombé en disgrâce, il mourut emprisonné à Dorpat, en 1561. — Son frère DANIEL se montra bon général dans la guerre de Livonie et de Crimée; mais, atteint par la disgrâce qui frappait Alexis, il fut exécuté à Moscou en 1561.

ADACTION (*ksi* — lat. *adactio*, même sens) n. f. Action de contraindre; assujettissement rigoureux, forcé.

ADACTYLE (du gr. *a* priv., et *daktulos*, doigt) adj. Qui n'a pas de doigts. (Se dit des crustacés dont les appendices antérieurs sont dépourvus de pinces.)

ADAD, roi d'Idumée, au temps des rois d'Israël. Il défit les Madianites dans la plaine appelée « Champ de Moab ». — Un autre ADAD, roi d'Idumée, dut se retirer en Egypte après la conquête de son pays par Joab, général de David, et revint plus tard en Idumée, qu'il essaya de soulever contre Salomon.

ADÆUS, poète macédonien, du temps d'Alexandre. On trouve dans l'*Anthologie* quelques-unes de ses épigrammes. — Autre poète, de Mitylène, auteur d'un ouvrage sur les *Statuaires*; il vivait vers la fin du IIIe siècle av. J.-C.

ADAGE (du lat. *adagium*; formé de *ad agendum*, pour agir, qui doit être fait) n. m. Maxime, sentence, dire populaire.

— *Ne parler que par adages*, Affecter un ton sentencieux.

— ENCYCL. On a publié de nombreux recueils d'*adages*, empruntés à toutes les langues. Le plus célèbre est celui d'Erasme (*Adagia*); il renferme plus de quatre mille adages tirés des anciens auteurs grecs ou latins. V. CHILIADES.

— SYN. **Adage, aphorisme, apophtegme, axiome, maxime, proverbe, sentence.** L'*apophtegme* est une parole mémorable d'un ancien, ou imitée des anciens. L'*aphorisme* est une courte décision ou prescription d'un traité scientifique, surtout d'un traité de médecine. L'*axiome* est une vérité générale qui fait autorité, un principe évident par lui-même. La *maxime* est une pensée importante au point de vue pratique. La *sentence* est une *maxime* considérée au point de vue littéraire ou oratoire. Les *proverbes* sont des *maximes* communes qui se trouvent dans la bouche de tout le monde. *Adage* se dit ordinairement d'un *proverbe* ancien.

ADAGIAIRE (rad. *adage*) n. et adj. Sentencieux : *Expression* ADAGIAIRE. ‖ Plaisant, facétieux : *Un* ADAGIAIRE.

ADAGIO (*ji-o*) adv. Terme italien usité en musique pour indiquer un mouvement grave et posé, moins lent cependant que celui caractérisé par le mot *largo*. (Les mots *adagio assai* [très lentement] indiquent un mouvement plus large que le simple *adagio*.)

— n. m. Morceau qui a le caractère précité : *Un bel* ADAGIO *de Haydn*. ‖ Pl. *Des* ADAGIOS.

— Fig. : *L'automne est un andante mélancolique qui prépare admirablement le solennel* ADAGIO *de l'hiver*. (G. Sand.)

— ANTON. **Allegro, presto.**

ADAGRÉGÉ, ÉE (du lat. *ad*, à, près de, et *agregatus*, réuni) adj. En T. de zool. et de bot., Se dit d'individus de la même espèce qui vivent soudés ensemble ou agrégés, tout en conservant leur organisation individuelle.

ADAIR (James-Makittrik), médecin écossais, né en 1728, mort en 1802. Il eut de longues et retentissantes querelles avec un de ses confrères, Philippe Thickness. Il a laissé : *Essai sur les maladies à la mode* (1789); *Anecdotes of a physician metaphorically defunct* (1790), sous le nom de « Benjamin Goosequil ».

ADAIR (sir Robert), diplomate anglais, né à Londres en 1763, mort en 1855. Il fut ambassadeur à Vienne, à Constantinople, à Bruxelles, et a laissé des mémoires sur sa carrière diplomatique.

ADAJA, rivière de l'Espagne centrale, affluent de la rive gauche du Douro, qui arrose *Avila*. Cours, envir. 180 kilom.

ADA-KALEH, île hongroise du Danube (comitat de Krasso-Szœrcöy), renfermant les ruines de la forteresse de Neu-Orsova. Cédée à l'Autriche-Hongrie par le traité de Berlin (1878).

ADALBÉRON ou **ASCELIN**, évêque de Laon en 977, mort en 1030 ou 1031. Il contribua à la révolution qui donna la couronne à Hugues Capet, en livrant à ce prince son compétiteur Charles de Lorraine. On a de lui un poème satirique dialogué, dédié au roi Robert.

ADALBÉRON D'ARDENNE, archevêque de Reims depuis 969, mort en 988 ou 989, fut chancelier sous Lothaire et sous Louis V, qu'il couronna en 979. Il a beaucoup contribué à l'avènement de Hugues Capet, qu'il sacra roi. Adalbéron a présidé plusieurs conciles, entre autres celui de Saint-Macre, et a exécuté des réformes importantes dans son diocèse.

ADALBERT Ier, marquis de Lucques et duc de Toscane, de 847 à 890, soutint Carloman contre Charles le Chauve.

ADALBERT II, duc de Toscane, fils du précédent, de 890 à 917, eut de longues luttes avec le duc de Spolète, Guido, et Arnolphe, roi de Germanie. On le regarde comme la tige de la maison d'Este.

ADALBERT, marquis d'Ivrée, mort en 925. Il appela deux fois les Français en Italie, en 899 et en 921, mais ne put renverser le roi d'Italie, Bérenger Ier, auquel succéda le fils d'Adalbert et de Gisèle, Bérenger II.

ADALBERT, roi d'Italie de 950 à 961, mort vers 968. Associé au trône par son père, Bérenger II, il fut dépouillé de sa couronne par son suzerain l'empereur Othon Ier, et se réfugia à Constantinople où il mourut.

ADALBERT (saint — en langue germanique, *homme noble*), évêque de Prague depuis 982, mort en 997. Il était fils du prince bohémien Slavoik et prêcha l'Evangile aux Hongrois, puis aux Prussiens, par qui il fut martyrisé. Il est honoré le 23 avril.

— BIBLIOGR. : Ketzynski, *Vita sancti Stanislai et sancti Adalberti* (Cracovie, 1883).

ADALBERT ou **ADELBERT**, archevêque de Brême et de Hambourg depuis 1045, né vers l'an 1000, mort en 1072. Envoyé comme légat dans les royaumes du Nord (1053), avec une sorte de suprématie sur les diocèses de Suède, de Danemark et de Norvège, Adalbert essaya sans succès d'étendre sa domination religieuse sur le nord de l'Allemagne et d'obtenir le titre de « patriarche ». Nommé en 1063 tuteur de l'empereur Henri IV avec Hannon, archevêque de Cologne, il s'arrogea le pouvoir le plus absolu et souleva contre lui les princes allemands, qui l'éloignèrent momentanément de la cour (1066). Mais Henri IV regrettait son conseiller, qui fut rappelé dès 1069. Il était de nouveau tout-puissant quand il mourut.

ADALBERT, archevêque de Mayence, mort en 1137. Allié d'abord de l'empereur Henri II, il se déclara contre lui, dès qu'il eut obtenu le siège épiscopal de Mayence, et joua un grand rôle dans la querelle des Investitures.

ADALBERT (Henri-Guillaume), prince de Prusse, né en 1811, mort en 1873. Il était fils du prince Frédéric-Guillaume-Charles et cousin germain de l'empereur Guillaume Ier. Nommé amiral en 1849, après avoir beaucoup voyagé, il s'occupa activement de la marine prussienne, mais ne joua aucun rôle important dans les guerres que la Prusse a eues avec le Danemark et avec la France.

ADALGISE, fils de Didier, roi des Lombards, mort en 788. Charlemagne, son beau-frère, l'assiéga dans Vérone en 775, le vainquit et le dépossédа de ses Etats. Il périt en voulant conquérir le duché de Bénévent.

ADALHARD, abbé de Corbie, né vers 753, mort en 826. Conseiller très écouté de Charlemagne, son cousin, qui le délégua au concile de Rome, en 809, il fut exilé à Noirmoutier par Louis le Débonnaire, qui le rappela à la cour en 821. C'est le fondateur de l'abbaye saxonne de Corey.

— BIBLIOGR. : *Vita S. Adalhardi, obbatis Corbiensis*, par Paschase Radbert (Mabillon, *Acta Sanctorum*, I, 308); Hincmar, *De ordine palatii* (Paris, 1884).

ADALIA, l'*Attalia* des Romains. V. SATALIÈH.

ADALIDE n. m. Officier de justice militaire en Espagne.

ADALITE ou **ADALIAH** (mot arabe qui signif. *partisan du bon droit*) n. et adj. Nom des sectateurs d'Ali.

ADALOALD, roi des Lombards, né en 603, mort en 629. Associé au trône, dès son bas âge, par son père, Agilulfe, il régna de 615 à 625 sous la tutelle de sa mère, Théode-

linde; après la mort de celle-ci, il fut déposé et remplacé par son beau-frère Ariould.

ADALSEINDE (sainte) [mot qui, en langue scandinave, signifie *jeune fille noble*], vierge qui vivait au VIIIe siècle. Elle est honorée dans les Pays-Bas le 21 décembre.

ADALY ou **ADALI** (du gr. *adalès*, qui n'est pas nuisible) n. m. Nom vulgaire d'une plante verbénacée, dont le suc est employé au traitement des affections respiratoires.

ADAM. Suivant les Ecritures, le premier homme. Dieu le forma à son image et du limon de la terre. C'est par lui qu'il couronna l'œuvre de la création. Il lui associa ensuite une compagne formée de sa chair, et le plaça dans le paradis terrestre, en lui défendant de toucher aux seuls fruits de l'arbre de la science du bien et du mal. Séduit par Eve, Adam désobéit à Dieu, qui le punit en le condamnant, lui et sa postérité, au travail et à la mort. Mais, en étendant aux races futures la solidarité du péché originel, Dieu leur promit un rédempteur. Déchu de l'état d'innocence, chassé du paradis terrestre, condamné aux misères de la vie et aux angoisses de la mort, Adam erra sur la terre et mourut à l'âge de 930 ans. Il eut, outre autres enfants, Caïn et Abel, puis Seth et plusieurs filles.

— *Pomme d'Adam.* V. POMME.

— **Hortic.** Nom d'une variété de pomme tardive donnant un cidre fort coloré et durable. ‖ C'est aussi celui d'une variété de rose blanche, obtenue par un horticulteur de Reims.

— **Loc. prov. : Il se croit sorti de la côte d'Adam,** Il se croit d'une très haute origine. ‖ **Je ne le connais ni d'Eve ni d'Adam,** Je ne le connais pas du tout. ‖ **Fourchette, Mouchoir ou Peigne d'Adam,** Les doigts. ‖ **Le vieil Adam,** Dans le langage de l'Ecriture, l'homme en état de péché; **le nouvel Adam,** Jésus-Christ, chef de l'humanité nouvelle.

— **Encyct.** Les rabbins entrent dans une infinité de détails à propos de la création d'*Adam* et notent les heures de ses premiers actes. Ils lui prêtent un corps subtil, semblable à celui des anges, des sens parfaits et une science absolue. Quelques-uns prétendent que le premier homme et la première femme ont commencé par être réunis dans un même organisme. Les mahométans ont de leur côté de nombreuses traditions sur Adam; si Eblis (Lucifer) l'induit en tentation, c'est pour se venger d'avoir été remplacé par lui dans le paradis terrestre.

Adam (MYSTÈRE D'). Ce drame rimé, l'un des plus anciens monuments de notre littérature dramatique, daté du XIIe siècle, et paraît avoir été écrit en Angleterre. L'auteur possédait un réel talent poétique. Le manuscrit de la bibliothèque de Tours contient des indications scéniques écrites en latin, et du plus haut intérêt pour l'histoire dramatique. Le Mystère se divise en trois parties : la chute originelle, terminée par l'espoir prophétique d'Adam; la mort d'Abel, figure de l'immolation du Rédempteur, enfin le défilé des prophètes. Ce drame a été publié en 1854 par Vict. Luzarches.

ADAM, abbé de Perseigne, diocèse du Mans (vers 1180). Il prêcha en France la quatrième croisade, secondant ainsi les efforts de Foulques, curé de Neuilly. Il a laissé des lettres renfermant des renseignements intéressants sur l'histoire de son temps, et environ deux cents sermons.

ADAM (Les), famille de sculpteurs français. Le premier, JACOB-SIGISBERT, né à Nancy en 1670, mort à Paris en 1747, était fils de Lambert Adam, maître fondeur. Elève de César Bagard, il a exécuté divers groupes pour le château de Lunéville, mais il réussit surtout dans la sculpture de petites proportions, dans les figurines en bois et en terre cuite, représentant pour la plupart des sujets religieux. Lionnois lui attribue les sculptures qui décorent la maison qu'il habitait et qui se voit encore à Nancy. — LAMBERT-SIGISBERT, fils aîné de Jacob-Sigisbert, né à Nancy en 1700, mort à Paris en 1759. Venu à Paris, à l'école de l'Académie, en 1719, il remporta le prix de Rome en 1723 et exécuta pendant son séjour à l'Académie de France, pour le pape Clément XII, un bas-relief, l'*Apparition de la Vierge à saint André Corsini*, qui lui valut le titre d'académicien de Saint-Luc. A son retour à Paris, il fut agréé à l'Académie en 1733, reçu académicien en 1737, et nommé professeur en 1744. On doit à cet artiste : *la Seine et la Marne*, groupe qui a décoré la cascade du palais de Saint-Cloud; *Neptune et Amphitrite*, groupe central du bassin de Neptune, à Versailles (1740); une *Vénus au bain*, destinée au château de Choisy (1742) et deux groupes maintenant à Potsdam, *la Chasse* et *la Pêche;* quatre bustes représentant les quatre Eléments sous les traits de *Neptune*, d'*Amphitrite*, d'*Apollon*, de la *Terre;* un *Neptune calmant les flots*, groupe en marbre (musée du Louvre) (1737). Il a publié un *Recueil de sculptures antiques grecques et romaines*, trouvées dans les ruines du palais de Néron, au mont Palatin, 62 planches gravées d'après ses propres dessins (1754). — NICOLAS-SÉBASTIEN, quatrième fils de Jacob-Sigisbert, né à Nancy en 1705, mort à Paris en 1778. Après avoir vécu à Rome avec son frère aîné, il revint à Paris et exécuta avec Lambert-Sigisbert divers travaux. Il fut agréé à l'Académie en 1737, reçu académicien en 1762 sur sa statue *Prométhée déchiré par un vautour* (musée du Louvre). Nicolas fut élu professeur en 1768. Ses travaux les plus réputés sont : le *Martyre de sainte Victoire* (1743), bas-relief (chapelle du château de Versailles), et surtout le tombeau de la reine de Pologne, Catherine Opalinska, placé dans l'église de Bon-Secours à Nancy et exécuté en 1749. — FRANÇOIS-BALTHAZAR-GASPARD, le plus jeune fils de Jacob-Sigisbert, né à Nancy en 1710, mort à Paris en 1761. Il remporta le prix de Rome en 1741, aida ses frères dans leurs travaux exécutés en Italie, puis fut nommé, presque aussitôt son retour en France, sculpteur du roi de Prusse, et, de 1747 à 1759, il habita Berlin, où l'on voit ses œuvres principales dans les palais et les jardins de Potsdam et de Sans-Souci. Citons parmi ces œuvres : *Apollon* (1748), *la Poésie, Cybèle et Triptolème, Diane au bain, Vulcain* (1756), *Jupiter, Junon, Minerve* (1752-1759). — De ces quatre sculpteurs, Lambert-Sigisbert est le mieux doué; il a l'entente du décor, et sa place est auprès de Girardon. Nicolas-Sébastien, plus inégal, essaye de se mesurer avec Puget et n'échappe pas à l'emphase lorsqu'il veut exprimer la passion. Le tombeau de la reine de Pologne, conçu dans une donnée très académique, est son meilleur ouvrage.

Lambert-Sigisbert Adam.

ADAM (Robert), architecte, né à Kirkaldy (Ecosse) en 1728, mort à Londres en 1792. Après avoir visité l'Italie avec son frère JAMES (mort en 1794), ils édifièrent à Londres la terrasse à laquelle on a donné le nom d'*Adelphi* (les Frères), ainsi qu'un grand nombre de palais et de maisons particulières. L'un, James, s'occupait de l'architecture; l'autre se réservait la décoration des appartements; mais leur succès vint de l'unité de vues et de la prédominance constante du style Louis XVI dans toutes les parties de chacun de leurs ouvrages. On leur doit une *Description des ruines du palais de Dioclétien* (1764).

ADAM (Alexandre), grammairien et savant écossais, né en 1741 dans le comté de Murray, mort en 1809. On lui doit une excellente *Grammaire latine* (1772), et un *Abrégé des antiquités romaines* (trad. en fr. [1818]).

ADAM (Jacob), dessinateur et graveur, né en 1718, à Vienne, mort en 1811. Elève de l'Académie de Vienne, il s'est fait connaître par de petits portraits de personnages célèbres. Artiste élégant et habile, on l'a surnommé le FICQUET de Vienne, et il a atteint un degré surprenant de finesse dans les portraits de *Marie-Thérèse*, de l'*archiduchesse Marie-Christine* et de *Marie-Clémentine*.

ADAM (Jean-Louis), pianiste et compositeur, né à Mutterstholtz (Alsace) en 1758, mort à Paris en 1848. Il peut être considéré comme un des chefs de l'école française de piano. Professeur de piano au Conservatoire de 1797 à 1842, il forma nombre d'élèves remarquables. Adam a publié une quantité de sonates et d'airs variés, des romances nombreuses et deux ouvrages d'enseignement : 1° *Méthode ou Principe général du doigté* (avec Lachnith); 2° *Méthode nouvelle pour le piano.*

ADAM (*Adolphe*-Charles), compositeur, fils du précédent, né à Paris en 1803, mort en 1856. Il fut pendant vingt ans l'un des soutiens les plus heureux et les plus féconds du genre de l'opéra-comique. Elève de Boieldieu pour l'harmonie et la composition, il obtint en 1825 le second prix au concours de l'Institut, et commença aussitôt à se faire connaître en écrivant la musique, souvent fort importante, de nombreux vaudevilles représentés au Gymnase, au Vaudeville et aux Nouveautés (*le Baiser au porteur, le Mal du pays, la Dame jaune, M. Botte*, etc.). Il réussit enfin à forcer les portes de l'Opéra-Comique, où il ne donna pas moins de vingt-six ouvrages, dont plusieurs obtinrent des succès retentissants et prolongés. Il faut surtout citer *Pierre et Catherine* (1829), *le Chalet* (1834), *la Marquise* (1835), *le Postillon de Lonjumeau* (1836), *le Brasseur de Preston* (1838), *Régine* (1839), *la Reine d'un jour* (1839), *la Rose de Péronne* (1840), *le Roi d'Yvetot* (1842), *Cagliostro* (1844), *le Toréador* (1849), *Giralda* (1850), *le Sourd* (1853). Il se fit aussi une réputation méritée comme compositeur de ballets en donnant à l'Opéra *Giselle* (1841), *la Jolie Fille de Gand* (1842), *le Diable à quatre* (1845), *la Filleule des Fées* (1849), *Orfa* (1852), *le Corsaire* (1856). Adam eut la fâcheuse idée de prendre en 1847 la direction de l'Opéra-National, devenu plus tard le Théâtre-Lyrique, où il se ruina. Il donna ensuite à ce théâtre plusieurs ouvrages : *la Poupée de Nuremberg, Si j'étais roi, le Bijou perdu, le Muletier de Tolède*, etc. Il a laissé de nombreuses compositions pour les musiques militaires, pour le piano, un *Noël* justement célèbre, des *messes*, des *cantates*, etc. Adam fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts en 1844, et professeur de composition en 1848. Cet artiste plein de grâce et d'élégance s'est fait connaître aussi comme écrivain musical, et a rempli les fonctions de critique au *Constitutionnel* et à l'*Assemblée nationale*. On a réuni en deux volumes, sous les titres de *Souvenirs* et *Nouveaux Souvenirs d'un musicien*, quelques-uns de ses intéressants travaux de critique musicale.

Adolphe Adam.

— BIBLIOGR. : A. Pougin, *Adolphe Adam, sa vie, sa carrière, ses mémoires artistiques* (Paris, 1877).

ADAM (famille des), peintres bavarois. Le chef de famille, ALBERT, né à Nordlingen en 1786, mort à Munich en 1862, compta parmi les meilleurs peintres de batailles allemands. Il suivit le prince Eugène de Beauharnais en Italie et en Russie, puis Radetzky dans sa campagne de 1848. On lui doit, comme tableaux, la *Bataille de Leoben* (1812), une *Bataille de la Moskova* et un grand nombre de lithographies. — Il a laissé plusieurs fils : BENNO, né en 1812, mort en 1892, peintre d'animaux. — FRANÇOIS, né en 1815, mort en 1886, peintre militaire et animalier, à qui l'on doit : la *Bataille de Solférino; Episode de la bataille de Sedan en 1870*, qui se trouve au musée de Berlin (1879), etc. Il était membre de l'Académie de Munich et avait remporté à Berlin, en 1877, la grande médaille d'or. — EUGÈNE, né en 1817, mort en 1880, peintre de genre et peintre militaire. — Le fils de Benno Adam, EMILE, né à Munich en 1843, est un artiste remarquable. Parmi ses œuvres, nous citerons : une *Scène du camp autrichien* (1861); le *Retour du pâturage des juments arabes* (1863); des *Chevaux hongrois pendant une inondation*, etc.

ADAM (Jean-Victor), peintre et lithographe, né à Paris en 1801, mort à Viroflay (Seine-et-Oise) en 1867. Son père, JEAN **Adam** (l'un des graveurs de la *Description de l'Egypte*), lui donna successivement pour maîtres Meynier et Regnault et lui fit suivre l'Ecole des beaux-arts, de 1814 à 1818. Il s'est fait connaître comme peintre de batailles et de chevaux. Doué d'une grande facilité, Victor Adam a exécuté de nombreux tableaux, d'une observation superficielle, dépourvus de tout style, sentant trop l'improvisation. Le musée de Versailles possède plusieurs tableaux de cet artiste. Les nombreuses lithographies de Victor Adam contribuèrent plus encore que sa peinture à populariser son nom. Exécutées avec une rapidité inouïe, elles ne sont que banales jusqu'en 1848; mais, à partir de cette époque, elles tombèrent dans l'imagerie commune.

ADAM (William Patrick), homme politique anglais, né en 1823, mort en 1881. Avocat à Londres, nommé, en 1859, membre de la Chambre des communes, où il vota avec les libéraux, il fut lord-trésorier de 1865 à 1866, puis de 1868 à 1873, et deux fois ministre des Travaux publics dans le cabinet Gladstone en 1873-1874, et en 1880.

ADAM (Lucien), magistrat et philologue français, né à Nancy en 1833. Il est surtout connu par ses études sur divers idiomes. Nous citerons parmi ses nombreux écrits : *Grammaire de la langue mandchoue* (1873); *Grammaire de la langue tongouse* (1874); *Esquisse d'une grammaire comparée du cree et du chippeway* (1875); *Examen grammatical comparé de seize langues américaines* (1878); *les Idiomes négro-aryen et malèo-aryen* (1883), ouvrage sur le créole considéré comme déformation des langues cultivées. A mentionner encore : *le Baron Guerrier de Dumast* (1884), etc.

ADAM (Antoine-*Edmond*), homme politique français, né au Bec-Hellouin (Eure) en 1816, mort en 1877. Rédacteur au *National*, il devint, en 1848, adjoint au maire de Paris, secrétaire général à la préfecture de la Seine et conseiller d'Etat. Rentré dans la vie privée, il fonda avec Pinard le Comptoir d'escompte, dont il fut secrétaire général (1853). Nommé, le 11 octobre 1870, préfet de police, il donna sa démission à la suite du mouvement insurrectionnel du 31 du même mois. Il fut élu député de la Seine en 1871, puis sénateur en 1875. Après la condamnation de Henri Rochefort en 1871, il servit de tuteur à ses enfants, et il contribua puissamment, par un envoi d'argent, à le faire évader de la Nouvelle-Calédonie. Il avait épousé Mme veuve La Messine, née *Juliette* LAMBER, à qui il légua sa fortune.

ADAM (Juliette LAMBER, dame), femme de lettres française, née à Verberie (Oise) en 1836. Mariée en premières noces à un avocat, La Messine, elle débuta dans les lettres en 1858 par un petit recueil de nouvelles : *Blanche de Coucy, l'Enfance*, et par un volume plus sérieux intitulé : *Idées antiproudhoniennes sur l'amour, la femme et le mariage*, où l'on remarquait une force et une vivacité d'argumentation peu habituelles aux femmes. Devenue veuve, elle épousa en secondes noces Edmond Adam. Elle a signé de son nom de jeune fille, « *Juliette* LAMBER », tous les ouvrages qu'elle fit successivement paraître : *Mon village* (1860), recueil d'esquisses pleines de couleur locale et aussi d'idées philanthropiques; *Récits d'une paysanne* (1862), suite d'histoires naïves et touchantes, écrites avec charme; *Voyage autour du Grand-Pin* (1863), récit pittoresque ayant pour cadre le paysage de Cannes; *Dans les Alpes* (1867), autres impressions de voyage; *l'Education de Laure* (1868), et *Laine et soure* (1870), deux romans; puis *le Siège de Paris, journal d'une Parisienne* (1873); les *Récits du golfe Juan* (1873), recueil de cinq nouvelles; *Jean et Pascal; Laide* (1876), *Grecque* (1877), qui mirent le sceau à sa réputation. Son salon fut, à cette époque, fréquenté par les personnages les plus marquants du parti républicain. Elle devint veuve une seconde fois en 1877. Elle fonda, en 1879, la *Nouvelle Revue*. Elle en écrivit la préface, dans laquelle elle exposait les vues politiques, philosophiques et sociales qu'elle entendait faire prédominer dans ce nouveau recueil, où elle rédige le bulletin de la politique étrangère. Elle a préconisé très ardemment l'alliance franco-russe. Ses dernières œuvres sont : *la Chanson des nouveaux époux* (1883); *Païenne* (1883), son œuvre capitale : *la Patrie hongroise* (1884); *le Général Skobelef* (1886); *le Rêve sur le divin* (1888); *la Sainte Russie* (1889); *la Patrie portugaise* (1896); etc.

Mme Edmond Adam.

ADAM Paul, littérateur français, né à Paris en 1862. Il débuta en 1885 par un roman naturaliste : *Chair molle*. Depuis, il a publié des ouvrages, au style nerveux, dans lesquels il se montre successivement naturaliste, mystique et socialiste : *Nèl* (1886); *le Thé chez Miranda* et *les Demoiselles Goubert* (1887, avec Moréas); *Ex décor* (1890); *Evence de soleil* (1890); *Etre* (1891); *Robes rouges* (1891); *le Vice filial* (1892); *les Cœurs utiles* (1893); *Princesses byzantines* (1893); *la Parade amoureuse* (1894); *le Mystère des foules* (1895); *l'Année de Clavisse* (1897); etc. On lui doit aussi un drame : *l'Automne*, avec Gabriel Mourey (1893).

ADAM (PIC D'), montagne de l'île Ceylan, alt. : 2.250 mètres. Un des plus célèbres pèlerinages des bouddhistes, qui y viennent contempler l'empreinte du pied de Bouddha.

ADAM (PONT D') ou **PONT DE RAMA**, récifs et bancs de sable qui relient, dans la mer des Indes, l'île de Ceylan à la côte ferme et séparent la baie de Palk, au N., du golfe de Manaar au S.

ADAMA, une des cinq villes brûlées avec Sodome et Gomorrhe, dont les ruines ont été retrouvées par de Saulcy, en 1850. — ADAMA, dans la géographie de la Bible, ville de la Palestine, de la tribu de Nephtali.

ADAMAGIER v. a. Causer du tort, du dommage. (Vieux.)

ADAMANTE du gr. *adamas, antos*, qu'on ne peut briser) n. f. Herbe d'Arménie et de Cappadoce, à laquelle les anciens attribuaient la propriété de dompter les lions et d'adoucir leur férocité. ‖ On dit aussi ADAMANTIS.

ADAMANTIN, INE gr. *adamantinos*, dur, solide) adj. Minér. Qui a la dureté et l'éclat du diamant.

— Anat. Se dit de la substance qui forme l'émail des dents : *Cellule* ADAMANTINE. ‖ *Membrane adamantine*, Membrane du follicule dentaire. ‖ *Prismes adamantins*, Prismes de substance très dure qui constituent l'émail des dents.

— Par anal. et moralem. Se dit de tout ce qui est dur et insensible : *Cœur* ADAMANTIN.

ADAMANTOBLASTE (du gr. *adamas, antos*, diamant, et *blastos*, bourgeon) n. et adj. Cellule de la membrane adamantine du follicule dentaire, qui sécrète les prismes de l'émail. Syn. CELLULE ADAMANTINE.

ADAMAOUA, ADAMAWA (ou **FOUMBINA** d'après les indigènes), pays du Soudan central, situé au S. du lac Tchad, sur les deux rives de la Bénoué, grand à peu près comme la moitié de la France (250.000 kilom. carr.). Il est traversé par une chaîne de montagnes dont les sommets les plus importants dépassent 1.800 m. (mont Alantika : 1.810 m.), et sur laquelle s'appuient des contreforts qui sont autant de massifs montagneux profondément ravinés par des torrents. Bien arrosé pendant l'hivernage, grâce à la mousson du S.-O., l'Adamaoua reste privé d'eau pendant que souffle l'alizé du N.-E., venu du désert (décembre-mai à Yola). Aussi les rivières affluents du Niger (la Bénoué), de la Sanaga, du Congo (par la Sanga et du Chari) ont-elles un cours très inégal suivant les saisons.

Ce pays a un climat très varié, identique à celui du Soudan. La moyenne de la température diurne est d'environ 24° pour toute l'année : mais les nuits sont fraîches et une bise qui souffle chaque jour rend le pays très habitable pour les Européens, qui y trouveront, grâce à la diversité de l'altitude et des climats, une très grande variété de produits végétaux et les mêmes animaux domestiques qu'en Europe.

L'Adamaoua est peuplé d'environ 4 millions d'habitants, dont seulement 100.000 Foulahs, et 200.000 Soudaniens ; tout le reste est nègre. Le sultan d'Yola est le chef suprême du pays, dont Yola, Tibati (20.000 hab.), Ngaoundéré (30.000) sont les principales villes. L'industrie est assez développée, et le commerce intérieur très réduit. Quant au commerce extérieur, il est aux mains soit des Arabes et des Haoussas venus du N., soit des Européens venus par les fleuves de l'O. (Niger et Bénoué).

Encore inconnu il y a quelques années, l'Adamaoua est aujourd'hui, grâce aux voyages des Flegel, des Mizon, des Maistre, une des contrées les mieux explorées de l'Afrique. Ce qu'on en a dit a excité les compétitions européennes, et la France, l'Allemagne et l'Angleterre se sont partagé ce pays en 1891, sans tenir compte de la constitution physique de la contrée, ni des vœux même des chefs de l'Adamaoua.

— BIBLIOGR. : Mizon, *Itinéraire de la source de la Bénoué au confluent des rivières Kadéi et Mambéré*, et *Essai d'une carte des régions voisines de l'itinéraire* (*Bull. soc. géogr.*, 3e et 4e trim. 1895, cartes).

ADAMASTOR (LE GÉANT) ou *le Géant des Tempêtes*, personnage fictif des *Lusiades*. Camoëns suppose qu'au moment où Vasco de Gama va franchir le cap des Tempêtes, appelé depuis *cap de Bonne-Espérance*, un géant, le gardien de ce cap, se dresse devant lui pour l'empêcher d'aller plus loin. C'est un des épisodes caractéristiques du poème, et l'on y fait quelquefois allusion.

ADAM BILLAUT, plus connu sous le nom de *Maître* ADAM, menuisier de Nevers, poète et chansonnier, né au commencement du XVIIe siècle, mort en 1662. Ses poésies, libres inspirations d'un génie inculte, mais original, le contraste de ses occupations manuelles et de son talent poétique, la gaieté franche et populaire de ses refrains, sa verve et son naturel, lui donnèrent, de son temps, une vogue dont le souvenir n'est pas encore effacé. Richelieu lui fit une pension, le grand Condé le protégea. Corneille écrivit son éloge, et Voltaire le compta parmi les écrivains du grand siècle. C'était peut-être aller un peu loin ; il y avait certainement du poète dans le menuisier, mais il y avait encore plus du menuisier dans le poète. Quelques-uns de ses roudeaux sont restés populaires.

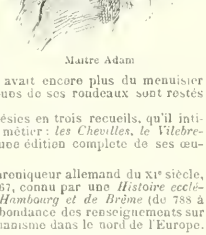
Maître Adam

Il avait publié ses poésies en trois recueils, qu'il intitula, par allusion à son métier : *les Chevilles*, *le Vilebrequin*, *le Rabot*. Il existe une édition complète de ses œuvres (Nevers, 1844).

ADAM de BRÊME, chroniqueur allemand du XIe siècle, chanoine à Brême en 1067, connu par une *Histoire ecclésiastique des Eglises de Hambourg et de Brême* (de 788 à 1072), précieuse pour l'abondance des renseignements sur la propagation du christianisme dans le nord de l'Europe.

ADAM DE LA HALE ou **DE LA HALLE**, surnommé **le BOSSU D'ARRAS** trouvère français du XIIIe siècle, né, croit-on, à Arras. Il fut directement mêlé aux luttes sociales qui agitèrent les villes du nord à la fin du XIIIe siècle, et dut même se sauver d'Arras avec son père Henri. Il se réfugia à Douai. En 1282, il suivit Robert II, d'Artois, à Naples, et ce fut là qu'il composa *Li jeu de Robin et de Marion*, et mourut entre 1285 et 1288. *Le jeu de Robin et de Marion* est le plus ancien opéra-comique connu. Ses petites chansons et satires politiques, en partie aujourd'hui encore inédites, sont très précieuses au point de vue historique.

ADAM D'ORLETON, prélat anglais, né à Hereford vers 1285, mort en 1345. Il fut successivement évêque de sa ville natale, de Worchester, de Winchester, et prit une part active aux troubles qui agitèrent le règne du faible Edouard II. Consulté par des conspirateurs pour savoir s'il convenait de tuer ce malheureux prince, le prélat aurait, dit-on, répondu : *Edwardum occidere nolite timere bonum est* ; phrase qui, suivant qu'on place une virgule après *nolite* ou après *timere*, présente cette double signification : « Ne tuez pas Edouard, il est bon de craindre », ou : « Ne craignez pas de tuer Edouard, c'est une bonne action. »

ADAMEK (Charles), écrivain tchèque, né à Hlins-Ko (Bohême), en 1840. Il s'adonna au commerce et devint député de son cercle. Adamek visita l'Allemagne, la France, la Belgique. On lui doit les ouvrages suivants : *la Voix d'Olmütz* (Prague, 1861) ; *Fondements du droit public des nationalités* (1862) ; *Esquisse historique des* XVIe *et* XVIIe *siècles* (1862) ; *Paris, esquisses de voyage* (1872), etc. Citons encore de lui des traductions en tchèque du *Werther* de Gœthe, et du *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau.

ADAMELLO, massif montagneux des Alpes du Trentin, au S. de la passe de Tonale (Lombardie et Tyrol), entre le Val Camonica et le val Rendana. Alt. max. : 3.557 m. à la Presanella. Il est couvert de glaciers.

ADAMI (Frédéric-Guillaume), littérateur allemand, né à Suhl (province de Saxe), en 1816. Il s'est fait connaître surtout par ses nombreuses pièces de théâtre : *un Tisserand allemand* ; *Troubles en province* (*Provinzialische Unruhen*), et le *Caprice du jour* (*Grille der Zeit*) (1848), comédies qui eurent un succès très vif, et divers drames ou tragédies patriotiques. Sous le pseudonyme de *Paul* FRIEDBERG, il a publié une série de scènes historiques intitulée : *Tableaux de genre de l'histoire nationale*, et un livre devenu populaire, l'histoire de la reine Louise de Prusse : *Luise, Königin von Preussen*. On lui doit encore de nombreux romans et des nouvelles, qui se distinguent par la pureté du style et l'habileté de la mise en œuvre, notamment : *Il y a cinquante ans, d'après les notes d'un témoin oculaire* (1863) ; *Du temps de deux rois* (1869) ; *le Grand Monde et le Petit Monde* (1870) ; *Du temps de Frédéric le Grand* (1879).

ADAMIA n. f. Plantes de la famille des saxifragées décrites par Wallich, dont on ne connaît qu'une espèce, l'*adamia versicolor*, à fleurs rosées ou lilas, qu'on cultive comme plante d'agrément.

ADAMIENS ou **ADAMITES** (rad. *Adam*) n. m. pl. Sectaires qui, au IIe siècle de l'ère chrétienne, prétendaient avoir été rétablis dans l'état d'innocence où se trouvait Adam au moment de la création : de là leur nom. Pour mieux imiter cet état d'innocence, et, disaient-ils, parvenir à dominer leurs sens, hommes et femmes étaient entièrement nus dans leurs assemblées. Ils proscrivaient le mariage et prescrivaient la chasteté la plus absolue, pour ne point perpétuer le péché originel. D'autres, exagérant la doctrine de Carpocrate, en arrivaient à absoudre tous les excès. — Au XIIIe siècle, les Luciférien, en Autriche et en Bohême, proposaient l'imitation d'Adam comme preuve de la plus complète liberté. — Au XVe siècle, une secte du même nom apparut en Bohême et en Moravie. Elle se rattachait aux « frères et sœurs du libre esprit ». V. LIBRE ESPRIT. Ils niaient toute religion positive, prêchaient le communisme et absolvaient toutes les débauches. Ils furent massacrés par un lieutenant de Ziska, en 1421.

ADAMINE n. f. Arséniate de zinc hydraté ($H^2Zn^2As^2O^{10}$). On le trouve généralement en cristaux violacés, petits et arrondis ; en grains jaunes au Chili ; en cristaux verts ou incolores en Grèce.

ADAMIQUE (rad. *Adam*) adj. D'Adam, qui appartient, qui a rapport à Adam.

ADAMISME (rad. *Adam*) n. m. Hérésie des adamiens, qui, sous prétexte de chasteté, paraissaient nus dans leurs assemblées.

ADAMKIEWICZ Albert), médecin allemand, né à Zerkov (prov. de Posen), en 1850. Professeur de pathologie à l'université de Cracovie (1878), il a publié : *la Sécrétion des sueurs, fonctions des nerfs bilatéraux-symétriques* (1878) ; *les Vaisseaux sanguins de la moelle épinière chez l'homme* (1881-1882), etc.

ADAM LE ROI. Hist. V. ADENEZ.

ADAMNAN (saint), né en 625, mort en 705. Il fut élu abbé d'un monastère que saint Colomba avait fondé à Iona, île située entre l'Irlande et l'Ecosse. Il a laissé un ouvrage intéressant sur la géographie de la terre sainte et une *Vie de saint Colomba* (ouvrages écrits en latin).

ADAMS (Samuel), un des fondateurs de l'indépendance américaine, né à Boston en 1722, mort en 1803, surnommé le CATON de l'Amérique régénérée. Il fut des premiers à élever ses vues jusqu'à l'indépendance complète, et on l'entendit s'écrier, à la nouvelle des premiers coups de fusil tirés à Lexington, signal de la révolution : « Quelle glorieuse matinée que celle-ci ! » Il contribua beaucoup à l'élaboration de la constitution du Massachusetts, et fut toujours un ardent défenseur de la démocratie.

ADAMS (John), second président des Etats-Unis, né à Bantree (Massachusetts) en 1739, mort en 1826. Avocat très estimé des 1760, il défendit, au début du conflit entre l'Angleterre et la colonie américaine, la cause de ses compatriotes en faisant tous ses efforts pour empêcher une rupture violente. Cependant, dès 1774, il prend une part importante au congrès de Philadelphie, et se prononce pour la résistance par les armes. Après la défaite des Anglais à Lexington, il fait partie du second congrès (1775) et contribue à faire donner à Washington le commandement en chef de l'armée. En 1776, il demande la proclamation de l'indépendance, et est un des trois membres chargés de rédiger le préambule de cette proclamation, en vertu de laquelle les colonies d'Amérique se constituèrent en Etats-Unis. Adams prit ensuite part aux débats du congrès qui vota la constitution du 4 oct. 1776, puis il partit pour l'Europe, afin de chercher des alliés à la république naissante. Il y négocia avec la Hollande un traité d'alliance et de commerce, et, le 3 novembre 1782, il signa avec Franklin les préliminaires de paix avec l'Angleterre qui aboutirent au traité de Versailles de 1783. A peine de retour en Amérique, il repart pour l'Europe en qualité d'ambassadeur de la république des Etats-Unis à Londres (1785). Pendant trois ans, Adams remplit avec beaucoup de tact sa tâche délicate et défendit la nouvelle constitution dans un livre intitulé : *Défense de la constitution des Etats-Unis d'Amérique*, où il demande l'introduction dans la constitution de réformes que le congrès de Philadelphie adopta en 1787, malgré la vive opposition de Jefferson. Quand, le 4 mars 1789, Washington devint président de la république des Etats-Unis, Adams fut élu vice-président, et il exerça une influence considérable sur la direction des affaires, malgré l'opposition des démocrates, qui lui reprochèrent de s'être prononcé contre les excès de la Révolution française. Réélu, cependant, vice-président en 1792, il fut nommé président en 1797, malgré les attaques passionnées de Jefferson, appelé en même temps à la vice-présidence. C'est pendant qu'il dirigeait les Etats-Unis que le Directoire, dont les rapports avec Adams étaient très tendus, refusa de recevoir l'ambassadeur américain Pinckney ; la guerre éclata entre les deux républiques, mais pour cesser presque aussitôt et pour faire place à des négociations qui aboutirent au traité de paix d'octobre 1800. A ce moment, Adams avait indisposé tout le monde contre lui par ses actes de gouvernement personnel. Aux élections présidentielles de 1801, il dut céder le pouvoir à Jefferson, avec qui il se réconcilia, et vécut dans la retraite jusqu'à l'époque de sa mort.

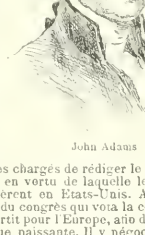
John Adams

— BIBLIOGR. : J. Q. et C.-F. Adams, *Vie de John Adams* (1871).

ADAMS (John QUINCY), sixième président des Etats-Unis, fils aîné du précédent, né à Baintree en 1767, mort à Washington en 1848. Nommé en 1800 ministre plénipotentiaire à Berlin, puis destitué par Jefferson en 1801, John-Quincy revint aux Etats-Unis (1802), devint professeur au collège de Harvard, puis membre du Sénat pour le Massachusetts et fut nommé ministre plénipotentiaire en Russie. Envoyé à Vienne auprès des puissances en 1814, puis à Londres comme ambassadeur en 1815, il revint à Washington en 1817 comme secrétaire d'Etat de l'intérieur et, le 4 mars 1825, remplaça James Monroe comme président de la république des Etats-Unis. Très attaqué pour sa politique intérieure et extérieure, John Quincy Adams, en 1829, ne fut point réélu à la présidence. Il se retira dans une terre qu'il possédait près de Boston, mais ne tarda pas à rentrer pour quelque temps dans la vie politique (1830) et se fit alors remarquer comme un ardent adversaire de l'esclavage. Il peut être regardé comme le créateur du parti abolitionniste dans l'Amérique du Nord.

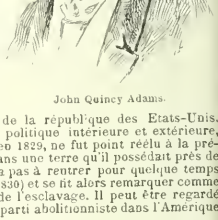
John Quincy Adams.

— BIBLIOGR. : Josiah Quincy, *Vie de John Quincy Adams* (Boston, 1858).

ADAMS (Charles-Francis), diplomate américain, fils du précédent, né à Boston en 1807, mort en 1886. Membre de la chambre du Massachusetts en 1841, sénateur de cet Etat en 1848, il se fit remarquer parmi les adversaires déclarés de l'esclavage, puis fut nommé par Lincoln, en 1861, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à Londres. Dans ce poste, particulièrement difficile au moment de la guerre de sécession, Adams fit preuve de beaucoup de fermeté et d'habileté. Revenu aux Etats-Unis en 1868, il fit partie en 1871 du tribunal d'arbitrage de Genève dans l'affaire de l'*Alabama*, puis retourna en Amérique où il vécut depuis 1876 dans la retraite. On lui doit la publication des *Lettres de John Adams à sa femme* (Boston, 1842) et des *Œuvres de John Adams* (Boston, 1851-1853), avec une biographie fort remarquable de son grand-père, les *Mémoires de John Quincy Adams*, son père (1874). — Son fils, CHARLES-FRANCIS **Adams**, né à Boston en 1835, est connu surtout comme économiste. Il a publié, sur l'organisation des chemins de fer américains, une remarquable étude intitulée *les Chemins de fer ; origine et problèmes* (1878), et plusieurs autres ouvrages.

ADAMS (John COUCH), astronome anglais, né à Laneast (comté de Cornouailles) en 1819, mort en 1892. Il se mit à rechercher la cause des irrégularités observées et théoriquement étudiées par Bouvard, astronome à l'Observatoire de Paris, dans le mouvement de rotation de la planète Uranus, et publia le résultat de ses calculs, en 1846, dans un mémoire intitulé : *Explication des irrégularités observées dans les mouvements d'Uranus*, où il démontrait mathématiquement l'existence d'une planète (la planète Neptune), restée invisible. Mais déjà Leverrier avait annoncé à l'Institut (31 août 1846) qu'il venait d'achever les calculs relatifs aux perturbations d'Uranus, et que la théorie mettait hors de doute l'existence d'une nouvelle planète (Neptune). Les deux savants avaient été amenés, chacun par ses propres calculs, à constater le même fait. C'est ce que pensa la Société astronomique de Londres, en partageant son prix annuel entre Adams et Leverrier. En 1848, la Société royale de Londres décerna la médaille Copley à Adams, qui devint en 1851 président de la Société astronomique et, en 1860, professeur d'astronomie à Cambridge. On lui doit de savants *Mémoires* et un remarquable écrit *Sur la variation séculaire du mouvement moyen de la lune* (1853).

ADAMS (William), écrivain américain, connu sous le pseudonyme d'**Ol ver Ontic**, né à Medway (Massachusetts) en 1822. D'abord instituteur à Boston, il se consacra ensuite à la composition d'ouvrages destinés à la jeunesse et qui ont obtenu un éclatant succès : *Dans et hors la maison* (série de volumes, pour les enfants de huit ans) ; *l'Armée et la Marine* ; *la Jeune Amérique* ; *le Drapeau étoilé* ; etc. Depuis 1867, il dirige, sous le titre de *Nos garçons et nos filles*, un recueil très estimé et très répandu.

ADAMS (William Henry DAVENPORT), écrivain anglais, né à Londres en 1828, mort en 1891. Il a composé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels : *Mémoires anecdotiques des princes anglais* ; *les Beautés fameuses et les Femmes historiques* ; *Magie et Magiciens* ; *Venise dans le passé et dans*

le présent ; les Villes ensevelies de la Campanie ; les Batailles mémorables ; Scènes dramatiques de l'histoire européenne ; Souvenirs de nobles vies, etc. Doué d'une extrême fécondité, cet écrivain s'est occupé de vulgariser la science, en traduisant en anglais des ouvrages de Louis Figuier et d'Arthur Mangin. On lui doit encore d'élégantes traductions d'autres ouvrages français, tels que ceux de Michelet (*l'Oiseau, la Mer*, etc.).

ADAMS (Charles KENDALL), historien américain, né en 1835 à Derby (Vermont). Il a fait paraître un grand ouvrage historique : *la Démocratie et la Monarchie en France* (New-York, 1874), d'une remarquable impartialité ; *Influence d'une éducation supérieure sur la prospérité nationale* (1877), où il se révèle comme penseur et comme moraliste ; un *Manuel de littérature historique* (1882) ; *Christophe Colomb* (1892), etc.

ADAMS (sir William), chirurgien anglais. V. RAWSON.

ADAMS, ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur les bords de la rivière Hoosac ; 10.000 hab. On connaît aux Etats-Unis nombre de localités du même nom, et il y existe neuf comtés appelés **Adams**.

ADAMS-ACTON (John), sculpteur anglais, né à Acton en 1833, élève de Gibson à Rome. On lui doit des statues, des bustes, des figures allégoriques et des monuments funèbres. Il est l'auteur des statues de Gladstone à Liverpool, et du général Napier à Londres ; du mausolée de John et Charles Wesley dans l'abbaye de Westminster ; du monument de l'évêque Waldgrave à Carlisle. Parmi ses figures allégoriques ou mythologiques, il faut citer un *Ange de la Résurrection* et le groupe de l'*Amour et Psyché*.

ADAM-SALOMON (Antony-Samuel), sculpteur français, né à La Ferté-sous-Jouarre en 1818, mort à Paris en 1881. Un Italien, nommé Vercelli, lui inspira le goût des arts, lui donna des leçons, et, vers l'âge de vingt ans, Adam-Salomon se fit connaître par son médaillon de *Béranger*. La physionomie du célèbre chansonnier était rendue avec tant de vérité, que le jeune sculpteur devint aussitôt populaire. Il débuta au Salon de 1844 par un médaillon de *Nicolas Copernic*. Depuis cette époque, il a donné un grand nombre de bustes, dans lesquels il s'est attaché à traduire le caractère de ses modèles. On lui doit notamment le médaillon de *Charlotte Corday*, qui est la plus répandue de ses œuvres ; les bustes de *Lamartine*, de *Littré*, de *Rossini*, du Dr *Amussat*, à l'Académie de médecine ; de *Léopold Robert*, au Louvre ; de *Marie-Antoinette* ; le *Tombeau du duc de Padoue*, aux Invalides. En 1870, Adam-Salomon a été décoré de la Légion d'honneur. Il s'est beaucoup occupé de photographie artistique. En 1850, il épousa Mlle Georgine-Cornélie COUTELLIER, son élève, qui s'est adonnée d'abord à la sculpture, puis aux lettres ; elle est morte en 1878.

ADAMSITE (*dam* — de *Adams*, n. pr.) n. f. Variété de mica appartenant au genre muscovite.

ADAMUCCI, médecin italien, né à Naples vers 1750, mort à Paris en 1827. Venu de bonne heure en France, il s'y fixa. Il publia en 1808 un ouvrage intitulé : *Système mécanique des fonctions nerveuses*, où il commence par mettre absolument de côté l'*âme immatérielle*, qui échappe, dit-il, aux investigations de la science ; puis il s'occupe de ce qu'il appelle l'*âme physique* ou *sensitive*, chargée de présider à tous les *mouvements*. Cette âme, pour lui, n'est autre chose que la résultante des fonctions nerveuses. Cette théorie a été reprise et soutenue par les savants et les philosophes matérialistes.

ADAN (Louis-Émile), peintre, né à Paris en 1839. Élève de Picot et de Cabanel, il débuta au Salon de 1863, puis il exposa *l'Eté* (1864), et des portraits. Membre de la société des aquarellistes français et exposant fidèle des Salons annuels, M. Adan a brossé d'aimables tableaux de genre : le *Soir d'automne* (1882), *la Fille du passeur* (1883), etc., qui furent très vivement goûtés du public.

ADAN ou **AZAN**, appel des musulmans à la prière. Il est fait cinq fois par jour du haut des minarets par le crieur appelé *muezzin* (qui appelle).

ADANA, ville de la Turquie d'Asie, à 35 kil. de la Méditerranée, sur le Seihoun ; 45.000 hab. Usines et fabriques ; commerce actif. Chef-lieu du vilayet (403.500 hab.) et du sandjak (175.600 hab.) du même nom.

ADANE (ital. *adano*) n. m. Nom donné à l'esturgeon qui fournit le caviar.

ADANSON (Michel), botaniste français, né à Aix en 1727, mort à Paris en 1806. A vingt ans, jugeant que les livres étaient insuffisants pour faire progresser la science, il fit au Sénégal et à ses frais un voyage d'exploration qui dura cinq ans. Membre de l'Académie des sciences en 1759, il avait conçu le plan d'un ouvrage gigantesque consacré à la description méthodique de *tous les êtres connus, suivant leur série naturelle indiquée par l'ensemble de leurs rapports*. La révolution vint le surprendre au milieu de ses travaux. La suppression des pensions le réduisit à la misère et quand l'Académie reconstituée invita Adanson à venir reprendre sa place, il répondit « qu'il n'avait pas de souliers ». Une pension lui fut accordée par le Directoire et mit sa vieillesse à l'abri du besoin. Son livre, *les Familles naturelles des plantes*, parut en 1763. Fauteur d'esprit critique, il laissa à Antoine-Laurent de Jussieu la gloire de découvrir la *Méthode naturelle* pour la classification des plantes. Adanson était patriote : il refusa de quitter la France, malgré les offres séduisantes que lui firent l'empereur d'Autriche, puis Catherine II, et enfin le roi d'Espagne. Il a laissé une *Histoire naturelle du Sénégal* (Paris, 1757), un *Traité de botanique rurale*, un *Traité de physiologie végétale*, etc.

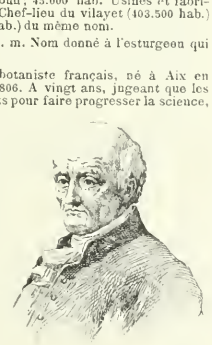

Adanson.

ADANSONIE n. f. Nom scientifique donné par Adanson aux arbres du genre baobab.

AD APERTURAM LIBRI (mots latins qui signifient *à livre ouvert*) : *Peu de personnes sont capables d'expliquer les auteurs anciens* AD APERTURAM LIBRI.

ADAPIDÉS n. m. Famille de lémuriens fossiles, formant, par leur dentition, le passage entre les lémuriens et les ongulés.

ADAPIS (*piss* — du gr. *a* priv., et *apis*, tapis) n. m. Genre de mammifères fossiles qui forme avec les genres voisins (cinopithèque, paléolémure, etc.) la famille des *adapidés*.

— ENCYCL. Les *adapis* étaient de la taille d'un lapin. Leurs ossements sont abondants dans les phosphorites du Quercy et dans le gypse de Paris.

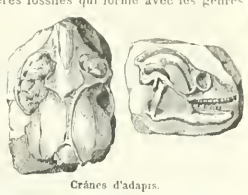

Crânes d'adapis.

ADAPISOREX (de *adapis*, et du lat. *sorex*, musaraigne) n. m. Petit insectivore fossile, caractérisé par ses mandibules longues et sans apophyse coronoïde, par ses incisives inférieures petites et par ses molaires presque quadrilatères. On le trouve dans l'éocène de Reims.

ADAPTATION (*si*) n. f. Action d'adapter, d'appliquer une chose à une autre : *Le façonnage et l'ADAPTATION des peaux*.

— Biol. Modification qui rend un organe plus apte à sa fonction.

— Linguist. Théorie du philologue allemand Ludwig, d'après laquelle les démonstratifs qui ont fourni les suffixes auraient été, à l'origine, dépourvus de sens ; les sens divers n'auraient été donnés aux suffixes qu'après leur adjonction à la racine ou au thème.

— Littér. Travail littéraire au moyen duquel un écrivain, prenant pour texte l'œuvre d'un autre auteur, la transforme, soit dans la même langue, soit dans une autre, en une production analogue, mais différant cependant de la première, sans quoi ce serait un plagiat effronté : *Je n'autorise pas la représentation d'une* ADAPTATION *que je ne connais point*. (J. Claretie.)

— ENCYCL. Biol. On dit qu'un organe est *adapté* lorsque, entre diverses *manières d'être* possibles, il réalise celle qui lui assure le maximum d'efficacité ; exemple : les membres des poissons sont adaptés à la locomotion aquatique, parce qu'ils ont la meilleure forme pour assurer la locomotion dans ce milieu. Un être est adapté quand ses divers organes le sont.

Nous constatons que les êtres, animaux ou végétaux, sont généralement adaptés, et que, lorsqu'ils varient, c'est pour s'adapter mieux, ou pour rester adaptés à des conditions qui varient elles-mêmes. L'*adaptation* devra, par conséquent, dominer toutes les théories évolutionnistes, et nous sommes tenus d'adopter ce dilemme : les causes de variations entraînent des variations adaptatives, ou bien quelque cause secondaire existe qui supprime les espèces non adaptées. Le premier point de vue est celui de Lamarck, le second celui de Darwin.

Lamarck suggère des causes de variations immédiatement adaptatives, dont les deux principales sont : la *désuétude* qui entraîne l'atrophie d'un organe, l'*usage* qui provoque la surnutrition et le développement de l'organe. Exemple : le membre des poissons faisant exclusivement certains mouvements, toutes les pièces qui entrent en jeu se développent, les autres s'atrophient ; d'où l'adaptation.

Darwin montre que, parmi des variations absolument quelconques, celles-là seulement qui sont *adaptatives* seront conservées ; sa loi capitale peut se résumer ainsi : « Si deux frères diffèrent, ils sont inégalement adaptés, et les causes de destruction agiront surtout sur celui qui est le moins adapté ; ces causes de destruction, constituant la *sélection naturelle*, assureront la conservation du mieux adapté et du sa descendance, pour autant que la variation adaptative y sera conservée. »

Les deux explications peuvent se superposer, et, s'il existe des faits pour lesquels aucune d'elles n'est suffisante, leur réunion arrive à résoudre la difficulté : tels sont les faits de *mimétisme formel*. V. SÉLECTION, VARIATION, MIMÉTISME.

Quand deux êtres se ressemblent, leur similitude peut provenir d'une commune origine, et ce sera un fait d'*hérédité* ; ou bien elle provient d'une pareille *adaptation* à des conditions analogues, et il y aura *convergence* : toutes les fois que l'on veut faire une classification naturelle, on est tenu d'éliminer toutes les ressemblances purement *adaptatives*, pour tenir compte seulement des affinités originelles. Exemple : tous les vertébrés qui volent se ressemblent à maints égards, par suite d'adaptation convergente à cette fonction : pourtant, les uns se raugent naturellement parmi les mammifères, d'autres parmi les reptiles : d'autres, enfin, constituent la classe des oiseaux.

— Littér. Il est probable que la première *adaptation* remonte au jour où il y eut sur la terre deux auteurs de nationalité différente, dont l'un connut les œuvres de l'autre. Chez les anciens, le théâtre de Plaute, par exemple, n'est guère qu'une série d'adaptations des pièces de Ménandre, de Diphile, de Démophile, de Philémon et d'Epicharme. Plaute y mit beaucoup du sien, à la vérité, et non du moins bon. Nos grands auteurs du XVIIe siècle se sont aussi livrés à ce travail, se montrant les uns supérieurs, les autres inférieurs à leurs modèles. Les plus belles pièces de Corneille sont des adaptations d'auteurs espagnols, de Guilhen de Castro notamment, et celles qu'il tire de son propre fonds ne valent pas toujours les premières.

L'adaptation au théâtre peut également être la transformation d'un roman en une pièce de théâtre, ou d'une pièce en un autre genre de pièce : *Don Juan* de Molière, *Polyeucte* de Corneille, *Othello, Hamlet* de Shakspeare, *le Barbier de Séville* de Beaumarchais, *Faust, Mignon* de Goethe, *Hernani* de Victor Hugo, *Carmen* de Prosper Mérimée, etc., sont devenus des opéras ; *la Dame aux Camélias* se chante sous le nom de *la Traviata ; le Roi s'amuse* s'appelle *Rigoletto* ; etc.

Il est encore un genre particulier d'adaptation qui fleurit un peu partout, mais principalement en Angleterre, en Amérique et en Espagne, aux dépens des auteurs français : il consiste à traduire littéralement un ouvrage quelconque, en changeant seulement le titre de l'œuvre et les noms des personnages, à en recueillir la gloire et à en toucher les bénéfices. La traduction avouée donnerait lieu à une redevance payée au véritable auteur ; ce genre d'adaptation coupe court à tout partage fâcheux.

ADAPTER (lat. *adaptare*, même sens) v. a. Appliquer, ajuster une chose à une autre : ADAPTER *un robinet à une fontaine*. ‖ Approprier : ADAPTER *un local à un bal*.

— Fig. Faire l'application d'un texte, d'un mot, etc., à une personne, à un sujet : *Dumas père* ADAPTAIT *l'histoire à ses romans*.

S'adapter, v. pr. Être ajusté.

— Fig. S'appliquer, se rattacher : *Il faut qu'une épigraphe* S'ADAPTE *bien au sujet de l'ouvrage*.

ADAR (mot héb.) n. m. Douzième mois de l'année sainte chez les Hébreux, et le sixième de l'année civile. Il répond à février-mars. C'est le mois du blé, *adar* ou *addar* des inscriptions cunéiformes. — Dans les années intercalaires, il existe un treizième mois, l'ADAR II ou *We-adar*.

ADARCON n. m. Anc. monnaie d'or des Hébreux. On l'assimile à la *darique* des Perses. ‖ Pl. *Des* ADARCONIM.

ADAREB n. m. Géogr. V. HERRER.

ADARGUE (de l'espagn. *adarga*) n. f. Bouclier ovalaire ou cordiforme, d'origine mauresque, dont le champ présente deux saillies convexes qui le font ressembler à une coquille bivalve. Cette arme fut en usage aux XIVe et XVe siècles. Fabriquée d'abord avec des cuirs doubles très forts, elle le fut ensuite avec du bois léger, lorsqu'elle ne servit plus que dans les joutes et les carrousels.

Guerrier muni de l'adargue.

ADARME ou **ARIENZO** n. m. Poids employé en Espagne et dans l'Amérique du Sud pour les matières d'or et d'argent, et pesant un peu moins de 2 grammes.

ADARTICULATION (*si* — rad. *articulation*) n. f. Articulation douée d'une grande mobilité.

ADASCHEFF. Hist. V. ADACHEV.

ADASPIENS, peuple ancien de la région montagneuse du Caucase. Il fut subjugué par Alexandre.

ADATAIS (*tè*) ou **ADATIS** (*ti*) n. m. Mousseline ou toile de coton très fine et très claire qui vient des Indes orientales, surtout du Bengale.

ADAUBAGES (rad. *daube*) n. m. pl. Viandes conservées dans des barils pour les voyages de long cours.

ADAUCTE (saint), martyr qui vivait à Rome, au IIIe siècle. Il souffrit la mort conjointement avec saint Félix ; et, comme les fidèles ignoraient son nom, ils l'appelèrent ADAUCTE (du lat. *adauctus*, ajouté).

AD AUGUSTA PER ANGUSTA, locution latine qui signifie *A des résultats augustes par des voies étroites*, et par laquelle on caractérise un triomphe obtenu en surmontant les plus grandes difficultés. C'est le mot de passe des conjurés au IVe acte d'*Hernani*, de Victor Hugo.

ADDA (anc. *Addua*), rivière d'Italie (Lombardie), affluent de droite du Pô. Elle a ses sources dans les Alpes rhétiques, puis arrose la Valteline, traverse le lac de Côme, en sort par la branche de Lecco, et, après avoir reçu, à gauche, le Brembo et le Serio, arrosé Cassano, Lodi et Pizzighettone, se jette dans le Pô, entre Plaisance et Crémone, après un cours d'environ 300 kil. — Plusieurs batailles ont eu lieu sur les bords de l'Adda, qui constitue une ligne stratégique très importante : en 223 av. J.-C., défaite des Gaulois par le consul Flaminius ; en 490 de notre ère, victoire de Théodoric sur Odoacre ; le 10 mai 1796, passage du pont de Lodi par les troupes du général Bonaparte. Sous Napoléon Ier, l'Adda donna son nom à un département du royaume d'Italie, ch.-l. *Sondrio*. Actuellement, elle sépare les provinces de Côme et de Milan de celles de Bergame et de Crémone.

ADDA (marquis Girolamo D'), érudit et bibliophile italien, né et mort à Milan (1815-1881). Il visita l'Europe et l'Orient, puis forma une riche collection de livres, de manuscrits rares, de documents historiques, et écrivit de savantes notices sur divers sujets littéraires et artistiques, notamment : *Essai bibliographique sur les anciens modèles de lingeries, dentelles et tapisseries gravés en France, en Allemagne, en Flandre, en Italie et en Espagne* (1864) ; *la Gravure sur diamant* (1867) ; *Léonard de Vinci, la gravure milanaise et Passavant* (1868).

ADDAX n. m. Genre d'antilopes voisines des oryx, mais en diffèrent par leurs cornes annelées, en spirale, et disposées comme les montants d'une lyre. Les addax habitent la Nubie et le Sahara méridional. Le type du genre, l'addax ou antilope *Mendès* (*addax nasomaculatus*), dont les deux sexes sont pourvus de cornes, est de grande taille. C'est l'*abou-addas* des Arabes, l'*addax* et le *strepsiceros* de Pline, remarquable par la bande transversale blanche qu'il a sur le museau.

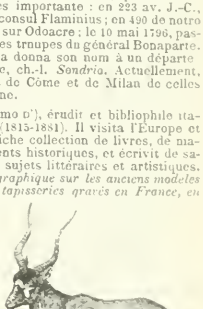

Addax.

AD-DEMIRI (Mohammed-ibn-Moura), écrivain arabe, surnommé **Kemalou'ddin**, né à Demir, en Egypte, mort en 1406. Son principal ouvrage est un dictionnaire intitulé *Hayatoul-hayouan* (*Vie des créatures animales*), qui contient, outre des notions d'histoire naturelle, les no-

tices historiques et biographiques aux renseignements précieux.

ADDENDA (*din* — mot lat. qui signifie *Choses à ajouter*) n. m. Se dit de ce qu'on ajoute, ou de ce qu'il faudrait ajouter à un ouvrage, et quelquefois d'un livre entier qui en complète un autre. ‖ Pl. *Des* ADDENDA.

ADDERLEY (sir Charles Bowyer). V. Norton.

ADDICTER (du lat. *addicere*, même sens) v. a. Adjuger, accorder, distribuer. (Vieux.)

ADDICTION (*si*) n. f. En dr. rom., primitivement, Ordre du magistrat, par lequel le créancier recevait le droit de saisir la personne du débiteur et de le traiter comme sa chose. ‖ Plus tard, ce nom fut étendu et devint synonyme d'*adjudication*. L'addiction se distingue du *nexum*, simple contrat, qui n'exige pas l'intervention du magistrat.

ADDINGTON (Antoine), médecin anglais, né en 1713, mort en 1790. Il devint, en 1756, membre du collège des médecins de Londres, et fut l'ami intime de lord Chatham. Lorsque George III fut atteint de folie, il fut appelé à donner son avis sur l'état mental du souverain devant la Chambre des lords. On lui doit : *Essai sur le scorbut* (1735); *Sur une négociation entre lord Chatham et lord Bute*, etc.

ADDINGTON (Henri), vicomte Sidmouth. V. Sidmouth.

ADDIRDAG ou **ADDIRDAGA**. Myth. V. Atergatis.

ADDIS-ABABA ou **FINFINI**, ville du Chea et capitale actuelle de l'Éthiopie, située au milieu des montagnes, près d'une source du fleuve Aouache. Taitou, femme de Ménélik, fonda, en 1885, cette localité dans un lieu de plaisance, simple faubourg d'Entotto, l'ancienne capitale; elle compte actuellement 50.000 hab. Centre de commerce très important. Un traité y fut signé entre Ménélik et l'Italie en 1896, mettant fin à la guerre qui a réduit l'Erythrée à ses limites de 1889 (traité d'Uccialì).

ADDISON (Lancelot), prêtre et écrivain anglais, né à Crosby-Ravensworth (Westmoreland) en 1632, mort en 1703. Ayant embrassé avec passion le parti de Charles Ier, il soutint contre les républicains une thèse violente, qu'en l'obligea à rétracter publiquement, à genoux. En 1670, il fut nommé chapelain ordinaire de Charles II, puis doyen de Lichtfield (1683). Il a publié : *Description de la Barbarie occidentale* (Oxford, 1671); *Essai sur l'état présent des juifs* (Londres, 1675), etc.

ADDISON (Joseph), littérateur anglais, né à Milston (Wiltshire), en 1672, mort à Kensington en 1719. Il se révéla avec éclat par une ode (*the Campaign*) sur la fameuse victoire de Bleuheim, entra dans les fonctions publiques, suivit la fortune du parti whigh, et devint secrétaire d'Etat en 1717. Depuis 1709, il écrivit, avec Steele, dans le *Babillard*, le *Tuteur*, le *Spectateur*, des articles remarquables par leur finesse, leur pureté de style, et d'une critique saine et judicieuse. Il contribua grandement à faire apprécier le génie de Milton, jusqu'alors méconnu. Son style est demeuré classique. Sa tragédie de *Caton* (1713) eut une vogue extraordinaire, due en partie aux circonstances politiques. Sa comédie du *Tambour* (1715), imitée par Destouches, est spirituelle. Comme poète, il se distingue par l'élégance et la grâce, mais il est bien loin d'atteindre nos grands classiques français. Comme prosateur, il manque souvent de profondeur, mais il est habile à saisir les ridicules, et d'un goût généralement exquis dans sa sobriété. La plupart de ses écrits ont été traduits en français. Sa *Vie*, par Johnson, a été traduite par Boulard (Paris, 1805).

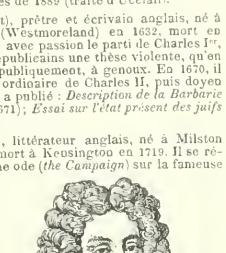
Joseph Addison.

ADDISON (Thomas), médecin anglais, né à Long-Benton, près Newcastle-on-Tyne, en 1793, mort à Brighton en 1860. Il devint professeur de matière médicale à Londres en 1827, puis professeur de médecine pratique, concurremment avec Bright. Il a publié : *Eléments de médecine pratique* (1839); *Effets constitutionnels et locaux de la maladie des capsules rénales* (1855). Cet ouvrage l'a rendu célèbre, et la maladie qui s'y trouve étudiée a reçu le nom de l'auteur. Ses travaux ont été réunis sous le titre de *Collection des écrits publiés par feu Thomas Addison* (1868).

Addison (maladie d'). C'est la maladie bronzée décrite par Thomas Addison en 1855, et qui est caractérisée par une faiblesse générale, des troubles gastriques, la coloration ardoisée de la peau. Les lésions anatomiques ont pour siège les capsules surrénales. C'est une affection très grave, à forme chronique plus ou moins lente, et dont le mode de traitement consiste essentiellement en une médication tonique et reconstituante.

ADDIT (*di* — lat. *additus*, joint) n. m. Soldat romain du IVe siècle, armé à la légère, préposé à la garde ou au service des machines balistiques. Il se tenait entre les lignes des cohortes, et lançait des pierres avec la fronde ou la main.

ADDITIF, IVE (du lat. *additus*, ajouté) adj. Algeb. et géom. Se dit d'une quantité affectée du signe +, ou qui, n'étant précédée d'aucun signe, est considérée comme affectée du signe +, c'est-à-dire doit être ajoutée : *Une droite limitée est partagée par un point situé entre les deux extrémités en deux segments* additifs; *si le point est sur le prolongement de la droite, les segments sont* soustractifs. V. addition.

— Gramm. Se dit des prépositions et des particules qui s'ajoutent à un mot primitif pour en former un composé comme *ap*, *dé*, *dans* approuver, décontenancer.

— Miner. Se dit d'un cristal dans le signe duquel un des exposants est plus grand d'une unité que la somme des autres exposants : *Corindon* additif.

ADDITION (*si*) n. f. Action d'ajouter une chose à une autre; ce qui est ajouté : Addition *a une loi, à un mémoire*, etc.

— Note d'une dépense faite au café, au restaurant : *Dans l'argot moderne, l'*addition *s'appelle la « douloureuse »*.

— *Brevet d'addition*, Brevet accordé à un inventeur qui a fait quelques changements à une invention primitive.

— Mathém. La première règle de l'arithmétique, qui a pour but de réunir plusieurs nombres de la même espèce en un seul qu'on appelle *somme* ou *total*. Le signe de l'addition est +, qui se prononce *plus* (*pluss*).

— Typogr. Indications, notes, dates, qui se placent en marge d'un texte imprimé.

— Encycl. Mathém. La réunion de plusieurs nombres de même espèce en un seul s'effectue en additionnant d'abord les unités simples, puis les dizaines, puis les centaines, etc.; l'opération se ramène ainsi à d'autres plus simples qui dépendent directement de la numération. Si on sommant les unités, par exemple, on trouve un total supérieur à 9, on n'écrit que les unités de ce résultat pour reporter les dizaines à l'addition suivante des quantités de cette sorte.

Imaginons diverses collections de même nature séparément dénombrées; l'addition est, plus rigoureusement, toute opération susceptible de donner le nombre total auquel on parviendrait en réunissant ces diverses collections en une seule pour dénombrer cette dernière.

L'addition des fractions décimales se fait comme celles des nombres entiers, les décimales faisant partie du même système de numération que les unités d'ordre supérieur.

Pour additionner des fractions ordinaires, on les réduit au même dénominateur, on fait la somme des numérateurs, et on prend pour dénominateur le dénominateur commun.

ADDITIONNABLE (*si*) adj. Qui peut être ajouté, additionné : *Sommes* additionnables.

ADDITIONNEL, ELLE (*si*) adj. Qui est ou doit être ajouté, qui est en sus : *Article* additionnel. ‖ *Centimes additionnels*, Centimes que l'on ajoute au principal de l'impôt. ‖ *Lignes additionnelles*. V. accidentelles.

— *Acte additionnel*. V. acte.

ADDITIONNELLEMENT (*si*) adv. D'une manière additionnelle.

ADDITIONNER (*si* — du lat. *addere*, même sens) v. a. Faire une addition; ajouter ensemble plusieurs nombres pour en former un total : *On* additionne *ensemble les unités de même nature*.

— Par ext. Joindre, ajouter : Additionner *la vanité à l'ignorance. Vin* additionné *d'eau*.

— Fig. Calculer, récapituler : *Les sages* additionnent *toutes les chances avant de prendre un parti*.

S'additionner, v. pr. Etre additionné.

ADDITIONNEUR, EUSE (*si*) n. Celui, celle qui additionne, qui fait des additions. ‖ Machine mathématique destinée à faciliter les calculs : *Un* additionneur. *Une* additionneuse.

ADDIX (gr. *addix*, même sens) n. m. Mesure de capacité d'origine babylonienne ou perse, contenant environ 4 l.,36.

Addo ou **Okeadan**, ville anglaise du Yoroubа (Guinée), sur l'Addo; 30.000 hab. Le fleuve du même nom est une bonne voie de pénétration à l'intérieur de la Guinée.

ADDUCTEUR (du lat. *ad*, vers, et *ducere*, conduire) adj. m. Anat. Se dit des muscles qui font mouvoir certaines parties en les rapprochant de l'axe du corps, par opposition aux *muscles abducteurs*.

‖ Substantiv. : *L'*adducteur *de l'œil. Les* adducteurs *de la cuisse*. (Dans la figure ci-jointe, l'extrémité inférieure de ces muscles, cachée par les muscles superficiels, s'insère dans le fémur. La contraction des muscles adducteurs rapproche le fémur de l'axe du corps.)

— Hydraul. Se dit d'un canal souterrain ou aérien, conduisant les eaux captées d'une source jusque dans un réservoir.

Muscles adducteurs de la cuisse. — 1. Branche horizontale du pubis; 2. Pectiné; 3. Premier ou moyen adducteur; 4. Droit interne.

ADDUCTIF, IVE (du lat. *adductus*, conduit à) adj. Qui produit, qui détermine l'action des muscles adducteurs.

ADDUCTION (*si*) n. f. Mouvement qui rapproche de l'axe du corps les membres qui en avaient été écartés : l'axe de la main est le troisième doigt; pour le pied, c'est le deuxième orteil.

— Action de dériver et de conduire les eaux d'une localité dans une autre : *L'*addution *et la canalisation des eaux de la Dhuys, de la Vanne et de l'Avre ont rendu de grands services à Paris*.

ADDUS, ville de la Palestine, des tribus d'Ephraïm ou de Juda, où campa Simon Macchabée pour disputer l'entrée du pays à Tryphon (*Bible*).

ADÉCIDUATES (du lat. *a* priv., et *deciduus*, qui tombe) n. m. pl. Grande division des mammifères, renfermant tous ceux dont le placenta est dépourvu de membrane caduque, c'est-à-dire les édentés, les cétacés, les périssodactyles, les artiodactyles.

ADECTE (du gr. *adéktos*, qui n'a pas de mordant) adj. S'est dit des médicaments propres à calmer les douleurs produites par des remèdes trop énergiques. V. antidote.

ADEL ou **ATHEL**, mot signifiant *noble* dans les langues teutoniques : Adel*sberg*, Athel*stan*.

ADEL. On désigne sous ce nom, en Europe, la côte de l'Afrique orientale baignée par la partie méridionale du golfe d'Aden; mais il n'existe pas, en réalité, de pays particulier d'Adel. V. Somal.

ADELAAR (Curt Sivertsen), amiral danois né en 1622 à Brevig (Norvège), mort à Copenhague en 1675. Au service de Venise, il remporta sur les Turcs, de 1651 à 1656, plusieurs victoires navales qui eurent un si grand retentissement que Frédéric III, roi de Danemark, lui donna le commandement de ses flottes.

— Bibliogr. : Bruun, *Curt Sivertsen Adeler* (Copenhague, 1871).

ADÉLAÏDE (archipel de la Reine-), archipel de l'Amérique du Sud, sur la côte S.-O. du Chili, à l'entrée du détroit de Magellan; il n'est guère fréquenté que par des pêcheurs de phoques.

ADÉLAIDE, île de l'océan Antarctique, découverte par Biscoé en 1832.

ADÉLAÏDE, rivière d'Australie coulant dans la partie N.-O. et débouchant dans la baie d'Adams.

ADÉLAÏDE, capitale et principale cité de l'Australie méridionale, la plus régulière et la plus jolie du continent australien, située sur le fleuve côtier Torrens, à 12 kilom. en chemin de fer de son port (*Port-Adélaïde*), qui concentre une grande partie du commerce de la colonie. Popul. : 37.800 hab., et plus de 133.000 avec ses 27 faubourgs. Fondée en 1837, Adélaïde prit très vite, grâce à la découverte de l'or, un grand développement; après un temps d'arrêt ou même un recul causé par la banqueroute de 1841, cette ville s'est relevée et a progressé de telle sorte qu'elle est aujourd'hui une cité des plus actives et des plus commerçantes de l'Australie. Elle est reliée par des voies nombreuses à Sidney, Melbourne, Newcastle, etc. C'est le chef-lieu du *comté d'Adélaïde*, peuplé de 150.500 habitants.

ADÉLAÏDE (sainte), reine et impératrice, née en 931, morte au monastère de Seltz (Alsace) en 999. Femme du roi d'Italie Lothaire (947-949), ensuite de l'empereur Othon le Grand (951-973), elle fut régente pendant la minorité de son petit-fils Othon III (983-993). Sa vie a été écrite par saint Odilon, abbé de Cluny. Elle est honorée en Allemagne, et particulièrement en Saxe, le 16 décembre.

ADÉLAIDE DE FRANCE, seconde femme de Louis le Bègue, après son divorce avec Ansgarde. Le pape Jean VIII, venu en France pour présider le concile de Troyes, refusa de la couronner en 878. Quelques mois après la mort de Louis le Bègue (879), Adélaïde accoucha d'un fils qui devait régner sous le nom de Charles III, dit *le Simple*.

ADÉLAÏDE ou **ALIX DE SAVOIE**, fille de Humbert II, comte de Maurienne, et de Gisèle de Bourgogne, morte en 1154. Elle épousa en 1115 Louis le Gros, roi de France, en eut six fils et une fille, et, après la mort de ce prince, se maria en secondes noces au connétable Mathieu de Montmorency, du vivant même duquel, en 1153, elle se retira dans l'abbaye qu'elle avait fondée à Montmartre, en 1133.

ADÉLAÏDE (Madame) *de France*, fille aînée de Louis XV, née à Versailles en 1732, morte à Trieste en 1800. Elle a joué un certain rôle politique sous les règnes de son père et de son neveu Louis XVI, puis, en 1791, émigra en Italie avec sa sœur, Madame Victoire.

ADÉLAÏDE (Eugénie-Louise-Adélaïde, *Madame*), princesse d'Orléans, sœur de Louis-Philippe Ier, née à Paris en 1777, morte en 1847. Elle subit courageusement toutes les vicissitudes de l'émigration, puis rentra en France à la Restauration. Sous la monarchie de Juillet, elle exerça une grande influence politique, et fut pour son frère, dit-on, une conseillère clairvoyante et très écoutée.

Madame Adélaïde d'Orléans.

Adélaïde du Guesclin, tragédie de Voltaire, en cinq actes et en vers (1734). Cette pièce a pour sujet la rivalité de deux frères : le duc de Nemours, resté fidèle à Charles VII, et le duc de Vendôme, devenu l'allié des Anglais. Adélaïde repousse Vendôme, sans lui dire toutefois qu'il a un rival. Nemours est blessé, fait prisonnier et conduit en présence d'Adélaïde, qui avoue alors son amour. Vendôme, dans un premier mouvement de colère jalouse, ordonne à Coucy de mettre à mort ce frère qu'autrefois il a tendrement aimé. Coucy feint d'obéir; puis, quand il voit les remords et le désespoir de Vendôme, il lui rend son frère, et Vendôme, revenu à des sentiments généreux, consent à l'union des deux amants.

Il y a de l'éloquence passionnée dans le rôle de Vendôme, et de la noblesse dans celui de Coucy. Au Ve acte, beaux effets de terreur.

ADELARD, savant moine bénédictin de Bath, né en Angleterre, vivait sur la fin du XIe siècle. Il traduisit de l'arabe en latin les *Eléments* d'Euclide, dont on ne possédait encore aucun exemplaire grec. Son principal ouvrage est intitulé : *Perdifficiles Quæstiones naturales*. Il nous reste aussi de lui un *Traité sur les sept arts libéraux*.

ADELBURG (August von), violoniste et compositeur hongrois, né à Constantinople en 1833. On lui doit quatre quatuors pour instruments à cordes, quelques morceaux pour violon et un grand opéra hongrois intitulé *Zrynyi*, qui est devenu populaire.

ADELBURNER (Michel), médecin et mathématicien allemand, né à Nuremberg en 1702, mort en 1779. Il professa la médecine, les mathématiques et la logique à Altdorf. Il a publié : *Commercium literarium ad astronomiæ incrementum inter hujus scientiæ amatores communi consilio institutum* (Nuremberg, 1735), et *Phénomènes célestes remarquables*.

ADELCRANTZ (Carel Fredrik), architecte suédois, né en 1716 à Stockholm, mort dans la même ville en 1786. Après de nombreux voyages, il fut intendant supérieur des travaux publics de Suède; il acheva à Stockholm le château royal, et y bâtit le nouvel Opéra et l'église Adolphe-Frédéric.

ADÈLE (du gr. *adêlos*, obscur) n. f. Genre d'insectes microlépidoptères, famille des tinéides, renfermant de petits papillons européens de couleurs métalliques très brillantes, et remarquables surtout par la longueur considérable de leurs antennes.

Adèle.

Adèle et Dorsan, opéra-comique en trois actes, paroles de Marsollier, musique de Dalayrac, représenté au théâtre Favart en 1795. Le sujet de cette pièce est pathétique et a inspiré à Dalayrac, d'ailleurs bien doué sous ce rapport, une partition d'un caractère touchant, plein tout ensemble de tendresse et de mélancolie.

ADÉLÉA (du gr. *a* priv., et *delein*, nuire) n. f. Genre de grégarines sphériques ou ovalaires, vivant dans le tube digestif d'une scolopendre (*lithobius forcipatus*).

ADELGINES (du gr. *adêlos*, obscur, et *génos*, naissance) n. f. pl. Groupe d'hémiptères voisins du phylloxera et produisant la gale des conifères.

ADELGISE ou **ADALGISE** (Théodore), prince de Bénévent depuis 854, mort vers 878. Vaincu d'abord par les Sarrasins, il les battit avec l'aide de l'empereur Louis II, et s'empara de Bari en 871. Il se tourna ensuite contre Louis II, le fit prisonnier par surprise, puis lui rendit la liberté après lui avoir fait prêter le serment d'emmener ses troupes hors du duché et de ne plus les y ramener. Mais l'empereur se fit délier de ses serments par le pape Adrien II, et Adelgise fut attaqué bientôt après à la fois par deux armées franques et par une armée sarrasine (873). Il leur tint bravement tête ; puis, grâce à l'intervention du pape, fit sa paix avec l'empereur, et se retourna avec lui contre les Sarrasins, qui furent repoussés ; mais ceux-ci revinrent et battirent Adelgise, en 875 et 876. Adelgise mourut empoisonné.

ADELHEIDSQUELLE (*Source d'Adélaïde*), source d'eau minérale froide chlorurée sodique, près de Tolz, en Bavière, usitée en boisson et en bains contre la scrofule, les engorgements ganglionnaires, la syphilis.

ADELHOZEN, source d'eau minérale bicarbonatée calcique, près de Bergen (Bavière), employée en boisson et en bains dans les affections intestinales, la goutte et le rhumatisme.

ADÉLICATER (rad. *délicat*) v. a. Rendre délicat.
S'adélicater, v. pr. Devenir délicat.

ADÉLIDE (du gr. *adêlos*, peu apparent) adj. Se dit de symptômes peu prononcés, et a été employé par quelques auteurs pour INSENSIBLE : *Transpiration* ADÉLIDE.

ADÉLIE (du gr. *adêlos*, peu apparent ; à cause de ses fleurs peu visibles) n. f. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, originaires de l'Amérique.

ADÉLIE (TERRE), une des terres situées sous le cercle polaire antarctique. Elle fut découverte le 3 février 1840 par l'amiral Dumont-Durville. Au sud de la terre Adélie et à l'ouest de la terre Victoria se trouve le pôle magnétique austral.

ADÉLINE (du gr. *adêlos*, obscur) n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des cucujides, renfermant des formes aplaties qui vivent sous les écorces d'arbres, et habitent l'Amérique centrale et méridionale. Les adélines sont très voisines des cucujes ; on en connaît quelques espèces. Le type est l'*adelina plana*, de Cayenne.

ADELINE (Louis-Jules), graveur, architecte et écrivain, né à Rouen en 1845. Il commença à graver en 1872, et on lui doit de nombreuses eaux-fortes. En 1875, il a exposé le monument commémoratif du siège de Toul (1870). Très épris de sa ville natale, il n'a cessé de publier sur le vieux Rouen de nombreux albums, textes et planches. Il a illustré le *Violon de faïence* de Champfleury et publié : *Brevière*, notes sur un graveur normand (1876) ; *H. Bellanger et son œuvre* (1880) ; les *Sculptures grotesques et symboliques de Rouen* ; le *Lexique des termes d'art* (1884) ; *Rouen au* XVI*e siècle* (1893), etc.

ADÉLIPARIE (du gr. *adêlos*, obscur, et du lat. *parere*, enfanter) n. f. Tendance à un embonpoint excessif. V. POLYSARCIE.

ADÉLOBRANCHE (du gr. *adêlos*, obscur, et *bragkhia*, branchies) adj. Dont les branchies sont invisibles.
— n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes.

ADÉLOCALYMNA (du gr. *adêlos*, caché, et *calumma*, couverture) n. f. Genre de plantes, famille des bignoniées, dont l'espèce *adelocalymna nitidum*, à fleurs jaunes, est cultivée dans nos serres.

ADÉLOCÉPHALE (du gr. *adêlos*, invisible, et *képhalê*, tête) adj. Dont la tête est invisible.

ADÉLOCÈRE (du gr. *adêlos*, invisible, et *kéras*, corne) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des élatéridés, renfermant de grands taupins noirs ou grisâtres habitant l'Europe et l'Amérique du Nord. On en connaît une douzaine d'espèces, dont la plus commune est l'*adelocera carbonaria* de France.

Adélocère.

ADÉLODERME (du gr. *adêlos*, obscur, et *derma*, peau) adj. Dont les branchies sont invisibles.
— n. m. pl. Sous-ordre de la classe des gastéropodes, renfermant le genre *cryptostome*.

ADÉLOGÈNE (du gr. *adêlos*, obscur, et *génos*, élément) adj. Terme par lequel on désigne quelquefois les roches dues au mélange de parties extrêmement fines, mais ne paraissant formées que d'une substance unique.

ADELON (Nicolas-Philibert), médecin français, né à Dijon en 1782, mort à Paris en 1862. Reçu docteur en 1809, il s'appliqua à l'étude et à l'enseignement de la physiologie. Membre de l'Académie de médecine en 1821, professeur de médecine légale en 1827, Adelon a été l'un des fondateurs des *Annales publiques d'hygiène et de médecine légale*. Il a laissé : *Anatomie physiologique du cerveau d'après le système de Gall* (1878) ; *Traité de la physiologie de l'homme* (1823-24).

ADÉLOPNEUMONÉ, ÉE (du gr. *adêlos*, caché, et *pneumôn*, poumon) adj. Se dit des mollusques dont les organes respiratoires sont cachés dans l'intérieur du corps.

ADÉLOPODE (du gr. *adêlos*, obscur, et *pous*, *podos*, pied) adj. Qui n'a point de pieds apparents.

ADÉLOPS (*opsa* — du gr. *adêlos*, obscur, et *ôps*, œil) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, aveugles, habitant les cavernes. L'adélops a le corps ovalaire, brun clair ou couleur d'ambre, de longues pattes fines ; sa taille ne dépasse pas 4 ou 5 millimètres.

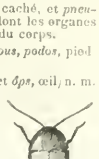
Adélops.

ADÉLOSINE (du gr. *adêlos*, obscur, et *sinis*, dévastateur) n. f. Genre de foraminifères, qui n'est en réalité composé que des formes jeunes de quelques quinquéloculines.

ADÉLOSTOME (du gr. *adêlos*, invisible, et *stoma*, bouche) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, type d'une petite famille dite des *adélostomidés*. Les adélostomes sont de petits insectes noirs, allongés, à corps sillonné en dessus, habitant les régions désertiques de l'ancien monde. Une seule espèce (*adelostoma sulcatum*) se trouve au sud de l'Espagne, au Maroc, en Sicile et en Grèce.

ADELPHE ou **ADELPHIQUE** (du gr. *adelphos*, frère) adj. Se dit des étamines réunies en un ou plusieurs faisceaux par leurs filets. V. MONADELPHE, DIADELPHE, etc.

Adelphes (LES) ou *les Frères*, comédie de Térence, qui a fourni à Molière la donnée de *l'École des maris*. Le fond de la pièce de Térence, c'est l'opposition systématique du caractère de deux frères, complètement divisés d'opinion sur les principes d'après lesquels doit être dirigée l'éducation : l'un pousse l'indulgence paternelle jusqu'à la plus déplorable faiblesse, l'autre ne conçoit point de limites à l'autorité d'un père sur ses enfants. Le dénouement du comique latin ne ressemble en rien à celui de Molière : c'est le parti de la sévérité qui triomphe.

La comédie des *Adelphes* fut jouée un an avant la mort de Térence (591 de Rome, 160 av. J.-C.).

ADELPHIE n. f. Réunion de plusieurs étamines par leurs filets. Les mots *monadelphie*, *diadelphie*, *polyadelphie* indiquent que les filets sont réunis tous entre eux, ou en deux ou plusieurs faisceaux.

ADELPHIXIE (du gr. *adelphos*, frère, et *ixis*, direction) n. f. Union, sympathie des éléments qui composent le corps.

ADELPHOLITHE (du gr. *adelphos*, semblable, et *lithos*, pierre) n. f. Niobate de fer et de manganèse avec 10 pour 100 d'eau, cristallisant dans le système quadratique. Ce corps est noir ou brun, d'éclat gras ; dureté 3,8 ; densité 3,5 à 4,5. ‖ Quelques-uns écrivent ADELPHOLITE.

ADELPHOTAXIE (du gr. *adelphos*, semblable, et *taxis*, disposition) n. f. Nom donné à une force hypothétique qui orienterait les cellules de l'embryon comme sont orientées celles du parent. V. CYTOTROPISME.

ADELSBERG, bourg de la Carniole (Autriche), 3.600 hab., chef-lieu du district du même nom (41.500 hab.). A 4 kilom. du bourg se trouve la célèbre grotte d'Adelsberg, ou *Postojno*, longue de 9 kilom., qui comprend cinq parties distinctes, à travers lesquelles serpente la Polk ou Piuka. — D'autres grottes moins célèbres existent encore aux environs d'Adelsberg.
— BIBLIOGR. : Costa, *la Grotte d'Adelsberg* (Laibach, 1863) ; Martel, *les Abîmes*, ch. XXVII.

ADELSWARD (Renaud-Oscar d'), homme politique français, né et mort à Longwy (Meurthe-et-Moselle) (1811-1898). D'origine suédoise, il entra à l'école de Saint-Cyr, fut envoyé en Afrique, et se démit de son grade de capitaine en 1844. Député de la Meurthe à la Constituante (1848), puis à la Législative (1849), il vota avec les monarchistes. Enfin, il siégea à l'Assemblée nationale de 1871 à 1875. On lui doit : *la Liberté de conscience en Suède* (1861) ; *Considérations sur la Réformation et les lois de 1860 en Suède* (1862), etc.

ADELUNG (Jean-Christophe), linguiste et littérateur allemand, né à Spantekow en Poméranie en 1732, mort à Dresde en 1806. Parmi ses nombreux ouvrages, on cite surtout son *Dictionnaire grammatical et critique du haut allemand*, travail un peu exclusif, mais d'un mérite supérieur (Leipzig, 1774-1786) ; un abrégé du *Glossaire* de Ducange ; une *Histoire des Teutons* ; une grammaire allemande, et le *Mithridate ou Tableau universel des langues, avec le « Pater » en cinq cents idiomes*, dont il ne put achever que la première partie, comprenant les langues asiatiques. — FRÉDÉRIC d'**Adelung**, son neveu, né à Stettin en 1768, mort à Saint-Pétersbourg en 1843, fut un philologue distingué. On lui doit, entre autres ouvrages *Rapports entre la langue sanscrite et la langue russe* (1811) ; *Essai sur la littérature sanscrite* (1830).

Jean-Christophe Adelung.

ADEMOLLO (Luigi), peintre et graveur, né en 1764 à Milan, mort en 1849 à Florence. Il est l'auteur de plusieurs peintures murales dans des palais et des églises d'Italie, notamment au palais Pitti. — Son neveu CARLO, né en 1825 à Florence, s'est fait connaître comme peintre d'histoire, de paysages et de batailles. On cite de lui la *Bataille de Saint-Martin*, au musée de Florence.

ADEMOLLO (Alexandre), littérateur et historien italien, né à Florence en 1826. Il a surtout publié des documents destinés à faire la lumière sur des points obscurs ou controversés, tels que le supplice de Giordano Bruno, la cause qui détermina Thomas Campanella à quitter Rome, etc. Parmi ses nombreux ouvrages, citons : *Lucrèce Borgia et la vérité* (1877) ; *François de Nouilles, ambassadeur français à Rome pendant les années 1634-1636* (1875) ; *les Premiers Fastes de la musique italienne à Paris* (1884), etc.

ADÉMONIE (gr. *adêmonia*, même sens) n. f. Anxiété, agitation extrême, abattement d'esprit.

ADEMPTION (*si* — lat. *ademptio*, action de prendre) n. f. Prise de possession ou acceptation d'un bénéfice.

ADEN, ville forte de l'Arabie méridionale, à 170 kilom. à l'E. du détroit de Bab-el-Mandeb, appartenant à l'Angleterre depuis 1839. Pop. : 40.000 hab. environ (*Adenais*). Construite sur une presqu'île d'origine volcanique, la ville d'Aden est située sur le territoire de la tribu Abdali. Elle comprend deux parties : la ville maritime ou Steamer-point, où touchent les bateaux à vapeur, et la cité proprement dite, entourée de sommets hérissés de canons. On ne trouve à Aden d'autre eau potable que l'eau fournie par des appareils distillatoires et celle qui est puisée dans d'anciennes et magnifiques citernes réparées à grands frais par les Anglais et datant de la plus haute antiquité. Détruite par les Romains après leur conquête de l'Egypte, rebâtie ensuite on ne sait quand ni par qui, la ville d'Aden servit, du XI*e* au XVI*e* siècle, de principal entrepôt au commerce de l'Orient

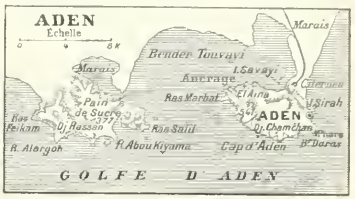

avec l'Occident. Mais la découverte du passage du cap de Bonne-Espérance lui fit alors perdre son importance commerciale, et elle ne l'a retrouvée que depuis le percement du canal de Suez. Actuellement, Aden, la ville la plus populeuse de l'Arabie, est une cité cosmopolite, dont tout le commerce est aux mains des Anglais, qui en exportent en grand le café, le coton et l'indigo. Ses approvisionnements de charbon en font un point de relâche indiqué pour les bâtiments qui vont entrer dans la mer Rouge ou en sortent, à destination de la Méditerranée, des côtes d'Afrique, de l'Inde, de l'extrême Orient ou de l'Australie. Aussi le port franc d'Aden est-il extrêmement fréquenté.

Depuis quelques années, Aden est le centre d'un groupe colonial anglais comprenant, outre le *territoire d'Aden* proprement dit, la *presqu'île d'Aden* (Cheikh-Othman et Périm), peuplée de 41.000 hab., des territoires protégés dans le S.-E. de l'Arabie, sur la côte des Somalis, et l'île de Socotora.
— BIBLIOGR. : Hunter, *Rapport sur les établissements anglais d'Aden* (Londres, 1878) ; Vélain, *Description géologique de la presqu'île d'Aden* (Paris, 1878).

ADEN (GOLFE D'). Ce golfe, situé à l'extrémité N.-O. de la mer des Indes, entre la côte méridionale de l'Arabie et la côte d'Afrique, est long d'environ 900 kilom., et large, dans son milieu, d'environ 250 kilom. Il forme plusieurs baies, dont la plus remarquable est l'*arrière-baie d'Aden*, au fond de laquelle est le *port d'Aden*. Les vents sont très variables dans le golfe d'Aden, qui est soumis au régime des moussons. Ouragans et cyclones n'y font que de rares apparitions ; quant aux courants, en général très irréguliers, ils dépendent totalement des vents régnants.

ADEN (*dên*) n. m. Bot. V. ADÉNIUM.

ADÉNALGIE (du gr. *adên*, glande, et *algos*, douleur) n. f. Douleur qui a son siège dans les glandes.

ADÉNALGIQUE adj. Qui se rapporte à l'adénalgie.

ADÉNANDRA (du gr. *adên*, glande, et *anêr*, *andros*, mâle) n. f. Genre de plantes dicotylédones, famille des rutacées, originaires de l'Afrique méridionale. Ce sont des arbustes généralement aromatiques et employés comme stimulants et diurétiques.

ADÉNANTHÈRE (du gr. *adên*, glande, et *anthêros*, fleuri) n. f. Plantes de la famille des légumineuses, dont la racine est vomitive ; les graines (*fèves d'Amérique* (*condoris*) servent à faire des chapelets.

Adénanthère. — A, fleur.

ADÉNECTOPIE (du gr. *adên*, glande, et *ektopos*, ôté de sa place) n. f. Déplacement d'une glande.

ADÉNEMPHRAXIE (*nan* — du gr. *adên*, glande, et *emphraxis*, l'action d'obstruer) n. f. Engorgement des glandes.

ADÉNÉRATION (*si* — rad. *denier*) n. f. Autrefois, Vente aux enchères publiques.

ADÉNÉRER v. a. Autrefois, Estimer, apprécier, faire argent d'une chose, la vendre aux enchères.

ADENEZ Adam), trouvère du XIII*e* siècle, plus connu sous le nom d'**Adam le Roi**, devint ménestrel de Henri II, duc de Brabant, puis de Guy de Dampierre, comte de

Flandre. On connaît surtout de lui le *Roman de l'enfance d'Ogier le Danois* et le *Roman de Pépin et de Berthe*.

ADÉNIE (du gr. *adèn*, glande) n. f. Pathol. Maladie caractérisée par l'hypertrophie des ganglions lymphatiques. Ce serait une variété de la LEUCOCYTHÉMIE. V. ce mot.

ADÉNINE (du gr. *adèn*, glande) n. f. Leucomaïne résultant de l'action des acides minéraux sur la *nucléine*; elle est isomère de l'acide cyanhydrique.

ADENIS (Jules), littérateur et auteur dramatique français, né et mort à Paris (1823-1900). Il a écrit pour le théâtre plusieurs pièces, soit seul, soit en collaboration. A citer particulièrement : *Philanthropie et Repentir* (1855), vaudeville; *une Bonne pour tout faire* (1860), vaudeville; *Sylvie* (1864), opéra-comique; *la Fiancée d'Abydos* (1865), opéra en quatre actes; *la Grand'tante* (1867), opéra-comique; *la Jolie Fille de Perth* (1867), opéra; *la Czarine* (1868), drame en cinq actes; *les Trois Souhaits* (1874), opéra-comique; *l'Officier de fortune* (1875), drame en cinq actes; *le Trompette de Chamboran* (1877), opéra-comique; *l'Abîme de Trayas* (1879), drame en cinq actes; *la Fée des bruyères* (Bruxelles, 1877; Paris, 1880), opéra-comique en trois actes; *le Portrait* (1883), opéra-comique en deux actes; *les Templiers* (Bruxelles, 1886), opéra en cinq actes et sept tableaux. Jules Adenis a aussi écrit quelques nouvelles : *Œuvre de rédemption*; *la Taverne de l'Y*; *un Voyage interrompu*; *Ophir le Charmeur*; etc. — Son fils EUGÈNE-FÉLIX, né à Paris en 1854, a débuté dans la carrière littéraire et dramatique par *la Vision de Racine*, à-propos en vers, joué à l'Odéon (1876). Il a donné ensuite *Madame Dugazon* (1877), *une Mission délicate* (1878), *les Deux Saisons* (1880), comédies en un acte, en vers; puis, à divers théâtres : *la Perdrix*, comédie en trois actes (1887), en collaboration avec Henri Gillet; *Jacques Callot*, drame en cinq actes (1896). Eugène Adenis a écrit, dans le genre lyrique : *Acis et Galatée*, cantate couronnée par l'Institut; *Loreley*, poème qui obtint le prix de la ville de Paris en 1882, et *Saint-Mégrin* (Bruxelles, 1886), opéra en quatre actes.

ADÉNISATION (*si* — du gr. *adèn*, glande) n. f. Aspect glandulaire que prend un organe par suite d'altération.

ADÉNITE (du gr. *adèn*, glande) n. f. Inflammation des glandes et ganglions et, plus particulièrement, des ganglions lymphatiques.

— ENCYCL. L'*adénite* résulte d'une infection produite dans le territoire des vaisseaux lymphatiques qui aboutissent aux ganglions : écorchure, piqûre, etc. L'adénite peut être sous la dépendance d'une maladie générale sans lésion appréciable de la peau, scarlatine, variole, syphilis, etc. L'*adénite aiguë* est caractérisée par le gonflement et la douleur des ganglions. La suppuration arrive ensuite, si les soins manquent. On emploie les lotions antiseptiques, l'onguent mercuriel, les vésicatoires, la teinture d'iode, les cataplasmes de fécule. Quand le pus est formé, il faut l'évacuer au moyen d'une incision. L'*adénite chronique* peut être le résultat d'irritations locales répétées de la peau. L'ancienne *adénite scrofuleuse* est d'origine tuberculeuse; elle peut être également due à la syphilis. Pour les adénites chroniques non syphilitiques, le traitement doit s'adresser à l'état général : une nourriture fortifiante, l'huile de foie de morue, la vie au bord de la mer; les applications locales déjà citées, sauf les cataplasmes et les vésicatoires, peuvent être utilisées.

ADÉNIUM (*om'* — de *Aden*, ville) n. m. Genre de plantes dicotylédones, famille des apocynacées. Cette plante vénéneuse croît en Arabie, où on lui donne le nom d'*aden*.

ADÉNOCARPE (du gr. *adèn*, glande, et *karpos*, fruit) n. m. Plantes de la famille des légumineuses, qui croissent sur les bords de la Méditerranée, en Afrique et aux Canaries. Quelques-unes sont ornementales.

ADÉNOCAULE (du gr. *adèn*, glande, et *kaulos*, tige) n. m. Genre de plantes composées béliantoïdées. Les cinq espèces de ces herbes élevées habitent le Chili, l'Amérique boréale, l'Inde et le Japon.

ADÉNOCRÉPIDE (du gr. *adèn*, glande, et *krépis*, *idos*, base) n. f. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, croissant à Java.

ADÉNODERMIE (du gr. *adèn*, glande, et *derma*, peau) n. f. *Adénodermie syphilitique*, Affection syphilitique des glandes de la peau.

ADÉNODIASTASE (*taz'* — du gr. *adèn*, glande, et *diastasis*, séparation) n. f. Séparation anormale des lobes glandulaires habituellement conglomérés, comme on le voit quelquefois pour la mamelle.

ADÉNOGRAMMA (du gr. *adèn*, glande, et *gramma*, lettre) n. f. Genre de plantes ficoïdées, de la tribu des molluginées, à fleurs petites et blanches, originaires de l'Afrique méridionale.

ADÉNOGRAPHE (du gr. *adèn*, glande, et *graphein*, écrire) n. m. Celui qui décrit les glandes.

ADÉNOGRAPHIE n. f. Description des glandes; ouvrage qui traite des glandes.

ADÉNOGRAPHIQUE adj. Qui concerne l'adénographie.

ADÉNOÏDE (du gr. *adèn*, glande, et *eidos*, forme) adj. Qui a l'aspect du tissu d'une glande.

— *Tissu adénoïde*. Cette expression s'applique plus particulièrement au tissu des glandes à follicules clos. L'élément conjonctif y est représenté par des réseaux de fibres fines avec des noyaux aux points de convergence. Syn. TISSU RETICULÉ. ‖ Elle sert encore pour désigner le chorion de certaines muqueuses qui est formé par des fibres lamineuses, des fibres élastiques et un grand nombre de *corps fibroplastiques*. ‖ *Tumeur adénoïde*. V. ADÉNOME.

Adénogramma — A, fleur, B, fruit.

ADÉNOLOGADITE (du gr. *adèn*, glande, et *logadès*, blanc de l'œil) n. f. Nom donné à la conjonctivite des nouveau-nés, inflammation des glandes de Meibomius et de la conjonctive.

ADÉNOLOGIE (du gr. *adèn*, glande, et *logos*, discours) n. f. Partie de la médecine qui traite des glandes.

ADÉNOLOGIQUE adj. Qui a rapport à l'adénologie.

ADÉNOLYMPHATOCÈLE n. f. Méd. V. LYMPHATOCÈLE.

ADÉNOMALACIE (du gr. *adèn*, glande, et *malakos*, mou) n. f. Ramollissement anormal des glandes.

ADÉNOME (du gr. *adèn*, glande, et *omos*, semblable) n. m. Tumeur formée par le tissu des glandes et développée à leur niveau. Syn. TUMEUR ADÉNOÏDE.

— ENCYCL. Cette tumeur lobulée, dure, indolente, sans adhérence à la peau, survient à la suite de coups, de pressions répétées, le plus souvent sans cause connue. Les glandes mammaires, parotides, thyroïde, prostatiques, sudoripares et naso-pharyngiennes en sont les sièges les plus fréquents. L'*adénome* de la mamelle se trouve seulement chez la femme. Ces tumeurs mettent longtemps à se développer : elles ne deviennent dangereuses que par leur volume. Leur traitement exige une compression méthodique, qu'on fait suivre d'une énucléation complète, si le premier moyen ne donne pas de résultat satisfaisant.

ADÉNO-MÉNINGÉ, ÉE (du gr. *adèn*, glande, et *mèngix*, membrane) adj. *Fièvre adéno-méningée*, Nom donné par Pinel à la fièvre typhoïde.

ADÉNONCOS (*koss* — du gr. *adèn*, glande, et *ogkos*, corpuscule) n. f. Genre d'orchidées vandées, établi pour de petites plantes parasites des forêts de Java.

ADÉNONCOSE (du gr. *adèn*, glande, et *ogkôsis*, action de gonfler) n. f. Méd. Tuméfaction des glandes.

ADÉNO-NERVEUX, EUSE (du gr. *adèn*, glande, et du lat. *nervus*, nerf) adj. *Fièvre adéno-nerveuse*, Nom donné par Pinel à la peste.

ADÉNOPATHIE (du gr. *adèn*, glande, et *pathos*, douleur n. f. Nom générique des maladies des glandes ou ganglions lymphatiques. L'*adénopathie trachéo-bronchique* est l'hypertrophie des ganglions lymphatiques, qui se trouvent à la bifurcation de la trachée et autour des bronches.

— *Adénopathie angibromique*, Maladie des glandes annexées au tube digestif.

ADÉNOPELTIS (*tiss* — du gr. *adèn*, glande, et *peltè*, bouclier) n. m. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées : *Les* ADÉNOPELTIS *sont des arbrisseaux du Chili*.

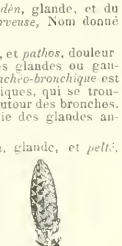

Adénopeltis. C, fleur mâle.

ADÉNO-PHARYNGIEN (*gi-in* — du gr. *adèn*, glande, et de *pharyngien*) n. m. et adj. Qui appartient au pharynx et à la glande thyroïde : *Le muscle* ADÉNO-PHARYNGIEN ou *l'*ADÉNO-PHARYNGIEN.

ADÉNO-PHARYNGITE (du gr. *adèn*, glande, et de *pharyngite*) n. f. Inflammation des amygdales et de l'arrière-gorge.

ADÉNOPHORE (du gr. *adèn*, glande, et *phoros*, qui porte) adj. Se dit des plantes ou des organes qui portent des glandes.

— n. f. Genre de plantes, de la famille des campanulacées, qu'on trouve en Sibérie et au nord de la Chine. ‖ Genre de plantes parasites, de la famille des fougères.

ADÉNOPHTALMIE (du gr. *adèn*, glande, et *ophthalmos*, œil) n. f. Inflammation des glandes situées autour de la paupière.

ADÉNOPHYLLE (du gr. *adèn*, glande, et *phullon*, feuille) adj. Se dit de plantes odorantes du Mexique, dont les feuilles portent des glandes résineuses.

ADÉNOPODE (du gr. *adèn*, glande, et *pous*, *podos*, pied) adj. Plante dont les pétioles portent des glandes.

ADÉNORHOPIUM (*om'* — du gr. *adèn*, glande, et *rhopè*, force) n. m. Genre d'euphorbiacées à pétales indépendants. Synonyme de JATROPHA.

ADÉNOS (*noss*) n. m. Ancien nom du *coton*.

ADÉNOSCLÉROSE (du gr. *adèn*, glande, et *skléros*, dur) n. m. Induration des glandes.

ADÉNOSE (du gr. *adèn*, glande) n. f. Nom générique des maladies chroniques des glandes.

ADÉNOSME (du gr. *adèn*, glande, et *osmè*, odeur) n. f. Genre de plantes de la famille des acanthacées, dont les glandules exhalent une odeur de menthe. Les adénosmes poussent dans les lieux humides et sur les rivages de l'Afrique et de l'Inde.

Adénostome. — A, coupe de la fleur; B, fleur grossie.

ADÉNOSTEMME (du gr. *adèn*, glande, et *stemma*, couronne) n. f. Genre de composées américaines, annuelles ou vivaces, à fleurs blanches, couvertes de poils glanduleux ou glabres.

ADÉNOSTOME (du gr. *adèn*, glande, et *stoma*, bouche) n. f. Genre de plantes de la famille des rosacées, originaires de la Californie.

ADÉNOSTYLE (du gr. *adèn*, glande, et *stulos*, pointe) n. f. Plante de la famille des composées, herbe vivace des montagnes de l'Europe moyenne ou australe. On en fait des infusions contre la toux et les maladies de poitrine.

ADÉNOTE (du gr. *adèn*, glande, et *ous*, *ôtos*, oreille) n. m. Genre d'antilopes dont l'espèce type (*adenota Kob*), de la taille d'un chevreuil, à petites cornes arquées, habite la région des grands lacs africains.

ADÉNOTOMIE (du gr. *adèn*, glande, et *tomè*, ablation) n. f. Dissection des glandes.

ADÉNOTOMIQUE adj. Qui a rapport à l'adénotomie.

ADENT n. m. Techn. Entaille ou partie saillante ménagée sur les faces correspondantes de deux ou plusieurs pièces de bois qui doivent s'assembler exactement.

— Mar. Se dit d'une sorte d'arrêt, de point d'appui. Ainsi, on fait des adents au bout des vergues pour fixer les têtières et les empointures des ris.

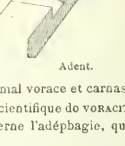
Adent.

ADENTER (rad. *adent*) v. a. Joindre des pièces de bois avec des adents.

ADÉONA, divinité qui, chez les Romains, présidait à l'arrivée des voyageurs. ‖ Une autre déesse, ABEONA, présidait au départ.

ADÉORBE (du gr. *adèios*, non dévasté, et du lat. *orbis*, univers) n. f. Mollusque prosobranche fossile de l'éocène.

ADÉPHAGE (du gr. *adèphagos*, vorace) adj. S'applique à tout animal vorace et carnassier.

ADÉPHAGIE n. f. Synonyme scientifique de VORACITÉ.

ADÉPHAGIQUE adj. Qui concerne l'adéphagie, qui s'y rapporte.

ADEPTE (du lat. *adeptus*, qui a acquis) n. Nom que l'on donnait à ceux qui connaissaient les arcanes de l'alchimie.

— Par anal. Celui qui s'occupe spécialement d'une science, pour qui cette science ne doit pas avoir de secrets : *La science théorique n'a jamais, que je sache, enrichi ses* ADEPTES. (F. de Lasteyrie.) ‖ Celui, celle qui fait partie d'une secte, d'une coterie. ‖ Partisan d'une doctrine, d'un système, d'une idée.

ADÉQUAT, ATE (*kou-a* — du lat. *adæquatus*; de *ad*, à, et *æquare*, égaler) adj. Entier, d'une étendue, d'une compréhension égale : *Une loi perd sa force obligatoire, quand la fin* ADÉQUATE *ou totale de cette loi a cessé*. (Gousset.) ‖ Suivi d'un complément, il prend la préposition A : *La science, pour être complète, doit être* ADÉQUATE *à son objet*.

— Signifie aussi SYNONYME, EQUIVALENT : *L'intérêt privé et l'intérêt collectif se divergent au premier coup d'œil et sont parfaitement identiques et* ADÉQUATS. (Proudh.)

— *Idée adéquate*, Idée qui embrasse tout ce qui se rapporte à l'objet qu'on envisage. ‖ *Définition adéquate*, Définition qui ne peut convenir qu'à l'objet dont on s'occupe.

— n. f. Valeur égale, représentation parfaite, entière.

ADÉQUATION (*kou-a-si*) n. f. Rapport parfait, quantité égale : *L'*ADÉQUATION *entre la proposition et la chose*. (Ventura.)

ADÉQUATITÉ (*kou-a*) n. f. Qualité, état de ce qui est adéquat.

ADER ou **AZER**. Dans la mythologie parse, un des Izeds, celui qui préside au feu. V. AZER.

ADER (Jean-Joseph), auteur dramatique français, né à Bayonne en 1796, mort en 1859. Sa première œuvre fut le *Traité du mélodrame*, facétie écrite en collaboration avec Armand Malitourne et Abel Hugo (1816). Il composa ensuite pour l'Odéon, avec Léon Detcheverry : *les Deux Ecoles ou le Classique et le Romantique* (3 actes, 1825); avec Fontan : *l'Actrice ou les Deux Portraits* (1 acte, 1828); avec Emile Brousse : *les Suites d'un coup d'épée* (1828). Puis il écrivit, toujours en collaboration, différents vaudevilles : *Gillette de Narbonne* (1829); *le Barbier du roi d'Aragon* (1836); *les Deux Normands* (1840), etc.

ADERBAÏDJAN ou **AZERBAÏDJAN**, grande prov. frontière nord-occident. de la Perse, sur la mer Caspienne; terre élevée et montagneuse, reposant sur un plateau de 1.200 à 1.500 m. d'alt., que dominent des sommets hauts de plus de 4.000 m., et que creuse au centre la grande dépression du lac Ourmiah. Fréquemment ébranlée par de violents tremblements de terre, l'Aderbaïdjan ou *terre du Feu* est un pays assez bien arrosé, sillonné de nombreux cours d'eau, au climat frais et sain. Il contient des richesses minières inexploitées et des vallées fertiles, où paissent de beaux chevaux. Le pays est peuplé de 2 millions d'hab. (*Aderbaïdjanis*), de race iranienne, parlant un idiome turc. On y trouve des Arméniens; la partie de l'ancien royaume d'Arménie annexée à la Perse est comprise dans l'Aderbaïdjan. Sa capitale est *Tabriz*.

ADERER (Adolphe), littérateur et auteur dramatique français, né à La Roche-sur-Yon en 1855. Rédacteur au *Temps*, particulièrement chargé de la chronique des théâtres, il a publié *le Mariage d'un lieutenant* (1884); *Ludka* (1890), et fait jouer, entre autres pièces : *la Première du Misanthrope* (1886); *l'Agneau sans tache* (1887); *le Comte d'Egmont*, d'après Goethe (1890); *un Bon Ami* (1891); *l'Un pour l'Autre* (1895); *Isora*, drame en 4 actes (1895). On doit, en outre, à cet érudit lettré *le Théâtre à côté* (1894), suite d'études sur les petits théâtres d'amateurs.

ADERMOTROPHIE (du gr. *a* priv.; *derma*, peau, et *trophe*, nourriture) n. f. Amincissement, atrophie de la peau.

ADERNE n. f. Compartiment qui termine la série des chauffoirs dans une saline.

ADERNO, ville de Sicile, au pied de l'Etna, près du fleuve côtier Simeto; 20.200 hab.

ADESMACÉ, ÉE (du gr. *adesmos*, qui n'est pas lié) adj. Se dit des mollusques qui n'ont point de ligament pour réunir les valves de leur coquille.

ADESMIE (du gr. *adesmos*, qui n'est pas lié) n. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, type d'une sous-famille dite des *adesminés*. Les adesmies sont des insectes déserticoles, de taille moyenne, noirs, chagrinés, vermiculés, avec des pattes postérieures longues et fines.

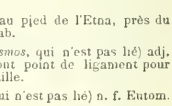
Adesmie.

On trouve au lac Ngami des adesmies noires et blanches. Leur distribution géographique accompagne le tracé des déserts de l'ancien monde.

— Bot. Plantes américaines de la famille des légumineuses

ADESSENAIRES ou **ADESSÉNIENS** (du lat. *adesse*, être présent) n. m. pl. Théologiens qui, tout en admettant la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, repoussaient la transsubstantiation. Les uns prétendaient que le corps était *dans* le pain; d'autres *autour* du pain; d'autres *sous* le pain: d'autres enfin *sur* le pain. On les a appelés aussi IMPANATEURS. Avant la promulgation du dogme de la transsubstantiation, faite en 1215 par le concile de Latran, ces explications sont fréquentes chez des théologiens qui ne sont pas suspects d'hérésie.

ADEXIE (du gr. *adexios*, maladroit) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionidés, renfermant des charançons de taille moyenne, de couleurs sombres, d'allure lourde, et qui habitent l'Europe centrale.

ADEXTRE ou **ADESTRE** *dèss* — du lat. *ad*, à, et *dexter*, droit) adj. Adroit, vif, prompt : *A Londres, les filous sont nombreux et très* ADEXTRES. (Fr. Wey.)

ADEXTRÉ, ÉE adj. Se dit de toute pièce principale de l'écu quand elle est accompagnée à dextre, c'est-à-dire à droite, d'une pièce secondaire. La position de ces pièces doit toujours être indiquée soit en chef, soit en abîme, soit en pointe. Se dit aussi de la partie droite de l'écu, quand elle est d'un métal différent de la gauche.

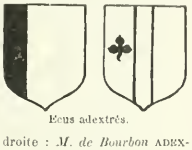

Écus adextrés.

ADEXTRER v. a. Rendre adroit. (Vieux.) ‖ Marcher à la droite, être à la droite : *M. de Bourbon* ADEXTRAIT *Mme la duchesse*. (Vieux.)

ADFORMANT, ANTE (du lat. *ad*, à, et *formare*, former) adj. Qui sert à former. ‖ *Lettres adformantes*, Lettres serviles qu'on place après la racine du verbe pour la modifier.

— n. f. *En mahri, la troisième personne plurielle du prétérit a laissé tomber son* ADFORMANTE, *comme cela a lieu en mendaïte*. (Renan.)

AD GLORIAM (loc. lat. qui signifie *pour la gloire*, et, dans un sens ironique, *pour rien*) : *Il est rare de trouver des hommes qui travaillent uniquement* AD GLORIAM.

ADGUSTAL, ALE (du lat. *ad*, à, et *gustus*, goût) adj. Se dit d'une des pièces qui composent les vertèbres céphaliques.

ADHAB-AL-GABR (*Peine du tombeau*). Dans la religion mahométane, Nom du premier purgatoire.

ADHACA n. m. Ancienne mesure de capacité des Hindous, encore en usage au Thibet, valant 1 lit. 12 cent.

ADHAD-EDDAULAH (FANA-KHOSROU, connu sous le surnom de), souverain d'une partie de la Perse, de la dynastie des Bouides, né à Ispahan en 936, mort en 983. Ses victoires le rendirent maître de presque tout l'Irak-Arabi et du Tabaristan.

ADHALER (lat. *adhalare*, même sens) v. a. Pousser son haleine sur quelque chose.

ADHATODA n. f. Genre de plantes de la famille des acanthacées. Les adhatodas poussent dans les Indes, où leurs feuilles et leurs racines amères sont employées comme aromatiques et antispasmodiques.

ADHÉMAR ou **ADZEMAR** (Guillielm), troubadour français du XIIe siècle, né à Marvejols. On a de lui dix-huit pièces de vers sur différents sujets, qu'on trouve dans le manuscrit de Sainte-Palaye, à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

ADHÉMAR (Alphonse-Joseph), mathématicien, né à Paris en 1797, mort en 1862. Il eut le premier l'idée d'établir à Paris un chemin de fer de ceinture, fit une hypothèse sur la périodicité des déluges, et publia : *Cours de mathématiques à l'usage de l'ingénieur civil*; *Nouvelles études de coupe des pierres* (1856); *Nouvelles études de charpente* (1858); *Révolutions de la mer* (1860); *Beaux-arts et artistes* (1861).

ADHÉMAR DE CHABANNES, moine et chroniqueur limousin, né en 988, mort à Jérusalem en 1034. Il passa presque toute sa vie aux monastères de Saint-Cybard d'Angoulême ou de Saint-Martial de Limoges. Il a écrit plusieurs ouvrages, dont le principal est une chronique en trois livres qui s'étend du roi fabuleux Pharamond à l'année 1028.

ADHÉMAR DE MONTEIL, évêque du Puy, prélat guerrier et brillant orateur, mort de la peste à Antioche en 1098. Il montra tant de zèle au concile de Clermont, que le pape Urbain II le nomma légat apostolique pour la première croisade, où il se distingua par sa bravoure. Le Tasse le fait figurer dans sa *Jérusalem délivrée*. C'est en mémoire de ce prélat que les évêques du Puy portèrent dans leurs armes une épée avec la houlette pastorale.

ADHERBAL, général carthaginois, vainqueur le consul romain Claudius Pulcher à la bataille navale de Drépane (249 av. J.-C.), pendant la première guerre punique.

ADHERBAL, roi de Numidie de 118 à 113 av. J.-C., fils de Micipsa, auquel il succéda avec son frère Hiempsal et son cousin Jugurtha. Mais celui-ci, pour devenir seul roi, assassina Hiempsal et déclara la guerre à Adherbal. Assiégé dans sa capitale Cirtha, Adherbal dut se rendre, et fut assassiné par ordre du vainqueur.

ADHÉRENCE n. f. Jonction de deux corps unis par l'attraction réciproque de leurs molécules : L'ADHÉRENCE *de deux morceaux de cire*. ‖ Signifie aussi Union, jonction en général : *Dans l'extrême maigreur, il semble qu'il y ait* ADHÉRENCE *de la peau sur les os*. ‖ S'emploie quelquefois pour ce qui fait adhérer : *Le temps dévore les* ADHÉRENCES *des squelettes*.

— Fig. (Vx.) Attachement à une doctrine, à un parti : *La foi est une* ADHÉRENCE *de cœur aux vérités éternelles*. (Boss.)

— Bot. On dit en botanique qu'il y a *adhérence* ou *soudure*, toutes les fois que des organes, au lieu de rester libres, se soudent plus ou moins.

— Méd. Union anormale de certaines parties qui sont séparées dans l'état naturel.

— ENCYCL. Méd. On donne, en anatomie pathologique, le nom d'*adhérence* à l'union vicieuse des surfaces organiques. Quand elles ont lieu avant la naissance, les adhérences sont *congénitales*; elles sont *accidentelles* quand elles sont le résultat d'une inflammation dite *adhésive*. Elles ont pour point de départ des brûlures (adhérence des doigts), l'inflammation des membranes séreuses, la formation de fausses membranes, adhérence de la plèvre, du péricarde, du péritoine. Quand plusieurs doigts ont été brûlés, il faut faire un pansement pour chacun d'eux afin d'éviter les *adhérences*.

— Phys. V. ADHÉSION.

— SYN. Adhérence, adhésion. *Adhérence*, est l'état d'une chose qui adhère; l'*adhésion* est l'action même d'adhérer : elle indique plus spécialement la manière dont s'est faite l'adhérence.

— SYN. Adhérence, cohésion, inhérence. *Inhérence* exprime l'union d'une qualité à une substance : L'INHÉRENCE *de la pesanteur à la matière*. — La *cohérence* exprime une *adhérence* entre les parties d'un même tout : *La ferme* COHÉRENCE *des pierres*. — Enfin, l'*adhérence* désigne la jonction d'une chose à une autre : *La faible* ADHÉRENCE *des parties intégrantes de l'eau*.

ADHÉRENT, ENTE adj. Qui est fixé à une chose, qui s'y trouve fortement attaché : *L'épiderme est* ADHÉRENT *à la peau*. ‖ Qui s'attache, qui adhère fortement : *La glu est très* ADHÉRENTE.

— Fig. Conséquent, d'accord : *N'est-ce pas un devoir pour l'écrivain d'être toujours* ADHÉRENT *avec lui-même?* V. Hugo.)

— En T. de bot. et de zool. Se dit d'un organe intimement uni à un organe voisin.

— n. m. Celui qui est attaché à une doctrine, à un parti, etc. : *Le saint-simonisme eut de nombreux* ADHÉRENTS.

— SYN. Adhérent, annexé, attaché. Une chose est *adhérente* par l'union que produit la nature, ou par celle qui vient du tissu et de la continuité de la matière. Une chose est *attachée* par des liens arbitraires, mais réels, avec lesquels on la fixe dans la place ou dans la situation où l'on veut qu'elle demeure : *L'esprit ne sait comment il est* ATTACHÉ *à un corps*. (Fén.) — Une chose est *annexée* par une simple jonction morale, effet de la volonté humaine ou d'un contrat : *La Savoie a été* ANNEXÉE *à la France*.

ADHÉRER v. n. (du lat. *ad*, à, et *hærere*, s'attacher. — L'*e* fermé du radical se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'adhère, que tu adhères*; excepté au futur et au conditionnel, où il conserve l'*é* fermé). Être fortement uni, attaché à une chose : *Deux pans de glace dépolis et humides* ADHÉRENT *l'un à l'autre*.

— Fig. Être du parti, du sentiment de; approuver : *Le vrai est ce à quoi la raison commune* ADHÈRE *toujours et partout*. (Lamenn.)

— SYN. Adhérer, tomber d'accord. V. ACCORD (tomber d').

— SYN. Adhérer, accéder, acquiescer, etc. V. ACCÉDER.

— ANTON. Se détacher. — Au fig. Refuser, rejeter, repousser.

ADHÉRITANCE n. f. L'adhéritance était, à proprement parler, la saisine prise par un acquéreur. Elle se faisait généralement par un officier ayant un caractère public, tandis que l'ensaisinement était fait par le seigneur ou son fondé de pouvoir.

ADHÉRITER (du lat. *ad*, à, et *hæres*, héritier) v. n. Anc. dr. Saisir, investir, mettre en possession.

ADHÉSIF, IVE adj. Se dit des objets capables d'adhérer : *Emplâtre* ADHÉSIF. *Or* ADHÉSIF. *Tentacule* ADHÉSIF.

— Dr. Qui marque l'adhésion, le consentement : *Formule* ADHÉSIVE.

— Méd. *Inflammation adhésive*, Celle qui opère la réunion des parties ordinairement séparées.

— n. m. Topique ayant des propriétés agglutinatives et qui est employé dans la confection des sparadraps : *Le taffetas d'Angleterre est un* ADHÉSIF.

ADHÉSION n. f. Union de deux corps l'un à l'autre : *On nomme* ADHÉSION *l'attraction moléculaire qui se manifeste entre deux corps en contact*. (L. Pinel.)

— Fig. Consentement, approbation : *L'erreur n'est quelque chose que par l'*ADHÉSION *des hommes*. (Lacordaire.)

— En T. de méd. Manière dont un organe ou une partie adhère à une autre, de façon à produire l'adhérence. V. ADHÉRENCE.

— ENCYCL. Physiq. L'*adhésion*, force en vertu de laquelle deux corps mis en contact résistent à l'effort que l'on fait pour les séparer, peut exister entre deux solides, entre un solide et un fluide, entre deux fluides. Entre deux solides, elle s'exerce en raison directe de l'étendue et du poli des surfaces en contact, et peut se mesurer au moyen du poids nécessaire pour les séparer. Il faut remarquer que l'adhésion est d'autant plus forte, que le contact est plus parfait; aussi, pour l'obtenir, a-t-on soin de faire glisser les deux corps l'un contre l'autre avec frottement, de manière à chasser l'air interposé. La propriété qu'ont les corps d'être mouillés, c'est-à-dire d'emporter à leur surface une couche du liquide qu'ils ont touché, s'explique par la force de l'adhésion. C'est également à l'adhésion qu'on peut attribuer, au moins en grande partie, l'ascension des liquides dans les tubes capillaires, et l'absorption des gaz par les substances poreuses. C'est sur l'adhésion que sont fondées plusieurs opérations importantes et usuelles dans les arts, telles que les diverses espèces de collage, de soudure, l'étamage des glaces, la dorure sur bois et sur métaux, etc.

— SYN. Adhésion, adhérence. V. ADHÉRENCE.

— SYN. Adhésion, acquiescement, consentement. V. ACQUIESCEMENT.

ADHÉSIVEMENT adv. D'une manière adhésive, par adhésion.

ADHÉSIVITÉ (rad. *adhésif*) n. f. Faculté qui nous porte à aimer nos semblables, à nous rapprocher d'eux. V. AFFECTIONNIVITÉ. ‖ Faculté de fixer fortement notre attention sur une idée ou une série d'idées

ADHID-LEDIN-ALLAH, onzième et dernier calife fatimite d'Égypte, né en 1151, mort en 1171. Pendant sa minorité, depuis 1160, des ministres ambitieux se disputèrent l'exercice du pouvoir et appelèrent tour à tour à leur aide les Syriens et les Francs. Saladin, le général syrien envoyé par Noureddin, profita de la situation pour s'emparer de l'autorité et pour faire reconnaître Mosthadi, calife abbasside de Bagdad. Quelques jours après cette révolution, Adhid mourut.

AD HOC mots latins qui signifient *Pour cela, à cet effet*) loc. adv. D'une manière directe, positive : *Répondre* AD HOC. ‖ Selon l'usage, la destination qu'on a en vue : *Pour traiter une affaire délicate, on choisit un homme* AD HOC.

— *Tuteur ad hoc*, Tuteur nommé spécialement pour un objet déterminé.

ADHOLÉE, ADHOLY ou **ADOWLY** n. f. Mesure de capacité pour matières sèches usitée dans l'Inde et représentant généralement la moitié du pyakh. Elle varie suivant les provinces de 1,78 à 2,98.

AD HOMINEM (mots lat. qui signifient *à l'homme*) loc. adv. *Argument ad hominem*, Argument par lequel on confond un adversaire en lui opposant ses propres paroles ou ses propres actes : *L'argument* AD HOMINEM *de Mr Scott est de dire auxquels un homme poli donne aussi crédit, peut se prévaloir pour les circonstances*. (W. Scott.)

AD HONORES (mots lat. qui signifient *pour les honneurs*) loc. adv. S'emploie en parlant d'un titre purement honorifique, d'une place sans rétribution, sans profit : *Les fonctions de maire sont généralement des fonctions* AD HONORES.

ADHUC SUB JUDICE LIS EST mots lat. qui signifient *Le procès est encore devant le juge*. Cette expression est d'Horace (*Art poétique*, v. 78). Quel est l'inventeur du rythme élégiaque? demande le poète.

Grammatici certant, et adhuc sub judice lis est.

« Les grammairiens discutent, et le procès est encore devant le juge. »

Ces deux expressions sont devenues proverbiales et s'appliquent aux questions les plus diverses.

ADIABATIQUE (du gr. *adiabatos*, impénétrable) adj. Qui est impénétrable à la chaleur, qui s'oppose aux transmissions de chaleur : *Il est impossible qu'un cylindre de machine soit complétement* ADIABATIQUE. ‖ Se dit, par extension, d'une transformation qui s'accomplit dans un corps sans qu'il cède ou emprunte de chaleur : *Un gaz se refroidit pendant une détente* ADIABATIQUE, *et s'échauffe pendant une compression* ADIABATIQUE. ‖ Se dit enfin de tout ce qui se rapporte à un phénomène ne comportant pas de transmission de chaleur : *On appelle ligne* ADIABATIQUE *une ligne qui représente conventionnellement une transformation* ADIABATIQUE.

— n. f. Ligne adiabatique : *Un cycle de Carnot se compose de deux isothermes reliés par deux* ADIABATIQUES.

— ENCYCL. Physiq. Le mot *adiabatique* a été introduit dans le langage scientifique par Clausius, qui l'appliqua d'abord au sens propre de « impénétrable à la chaleur »;

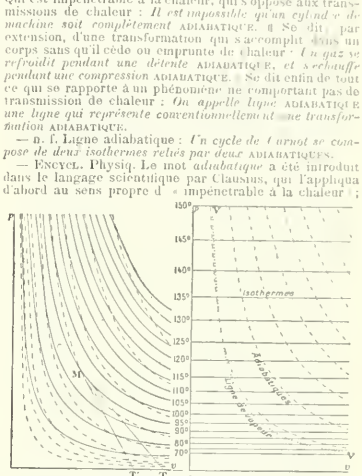

Fig. 1. — Lignes thermiques de l'air
Adiabatiques — — *Isothermes* ———

Fig. 2. — Lignes thermiques de l'eau
Isothermes ——— *Adiabatiques* — —
Ligne de vapeur .....

puis il fut repris par Rankine. Sadi Carnot et Clapeyron lui donnèrent sa signification précise.

Un corps ou un système de corps est soumis à une opération adiabatique lorsque toutes les transformations qu'il subit s'effectuent sans aucun échange de chaleur avec le milieu environnant (c'est le cas par exemple d'un gaz que l'on comprime dans un cylindre absolument imperméable à la chaleur). D'autre part, si l'on considère à un moment donné l'unité de masse de la substance, elle occupe un volume v et exerce une pression p sur les parois du vase qui la renferme, et si, dans une représentation graphique on porte en abscisse ce volume v et en ordonnée cette pression p, on est conduit à un point M *fig.* 1 dit *point représentatif* de l'état actuel du corps. Soumettons la substance à une série de transformations adiabatiques, ce point représentatif M décrit alors une certaine courbe que l'on appelle *ligne adiabatique*.

La forme exacte des lignes adiabatiques ne peut être déterminée, en général, que par l'expérience. On peut dire seulement que, dans tous les cas, la tangente M T à l'adiabatique en un point fait, avec l'axe des pressions, un angle plus petit que la tangente M T' à l'isotherme (ligne de variation à température constante passant en ce point. Seuls, les *gaz parfaits* x. ce mot font exception : la théorie conduit à l'équation suivante pour représenter leurs lignes adiabatiques :

$$pv^{\frac{C}{c}} = \text{constante}$$

$\frac{C}{c}$, rapport des chaleurs spécifiques à pression et à volume constants, est pour ces gaz égal à 1,41.

Entre autres conséquences importantes que l'on peut déduire de la connaissance de cette équation, nous citerons l'évaluation de la variation de température qui accompagne la *détente* brusque d'un gaz.

Par exemple, si une masse de gaz passe brusquement de la pression de 10 atmosphères à celle de l'atmosphère, et si la température initiale est 20°, la température finale est $t = -121°,23$. La détente constitue donc un mode de refroidissement très puissant; elle a été utilisée pour liquéfier les gaz.

Lorqu'il s'agit, au lieu d'un gaz, d'une vapeur saturante, la connaissance des adiabatiques donne encore de précieux renseignements sur les phénomènes qui se passent au moment d'une détente ou d'une compression par exemple, nous avons représenté *fig.* 2 le réseau des adiabatiques de l'eau : sur le même graphique est figurée la ligne de vapeur VV qui indique le volume occupé par 1 kilogr. de vapeur saturante; enfin, les lignes horizontales tracées coïncident avec les parties rectilignes des isothermes. Il se trouve que la ligne de vapeur est moins inclinée sur l'horizontale que les adiabatiques : des lors, quand on comprimera adiabatiquement de la vapeur saturante en présence d'une masse d'eau indéfinie, la pres-

sien tendant à devenir moindre que la tension maximum de la vapeur d'eau, de l'eau se vaporisera; au contraire, une diminution adiabatique de pression entraînera une condensation partielle; c'est ce qui a été montré pour la première fois par Clausius et Kankine. Le sulfure de carbone, l'acétone, se comportent à ce point de vue de la même façon que l'eau; au contraire, la vapeur d'éther se condense par compression adiabatique.

Le *travail* effectué pendant une transformation adiabatique est représenté graphiquement par l'aire comprise entre l'axe des volumes, la courbe adiabatique et les ordonnées qui correspondent à l'état initial et à l'état final.

Les transformations adiabatiques ont une importance très grande en *thermodynamique*. V. ce mot.

ADIABATISME (rad. *adiabatique*) n. m. Etat d'un gaz qui ne communique ni ne reçoit aucune quantité de chaleur. (C'est un terme de thermodynamique.)

ADIABÈNE, région de l'Assyrie ancienne, soumise d'abord aux Perses, et devenue à l'époque romaine un royaume distinct dont Trajan fit la conquête (hab. : *Adiabéniens, iennes*). Cette contrée fut de nouveau soumise aux Parthes, puis aux Perses.

ADIABÉNIENS, dynastie qui gouverna l'Adiabène, depuis l'an 70 environ av. J.-C. jusqu'au règne de Trajan, dans les premières années du IIe siècle de notre ère. ‖ Habitants de l'Adiabène.

ADIACRITOLÂTRIE (du gr. *a* priv. ; *diakritos*, discerné, et *latreia*, adoration) n. f. Fétichisme stupide et grossier.

ADIANTACÉ, ÉE, ADIANTIDÉ, ÉE ou **ADIANTOÏDE** adj. Qui ressemble à l'adiante.

ADIANTACÉES ou **ADIANTÉES** (rad. *adiante*) n. f. pl. Groupe exotique de la famille des fougères, comprenant les genres *adiantum*, *adiantopsis*, etc.

ADIANTE (du gr. *adiantos*, toujours sec) n. m. Genre de fougères dont le feuillage lisse ne conserve pas l'humidité. L'espèce principale, l'*adiantum capillus Veneris*, croît sur les bords du lac de Neuchâtel, en Suisse, et dans l'île de Wight en Angleterre. Dans le sud de la France, on trouve aussi l'*adiante capillaire*, qui croît dans les grottes et au bord des fontaines. On l'appelle vulgairement *cheveux de Vénus*, ou *capillaire de Montpellier*.

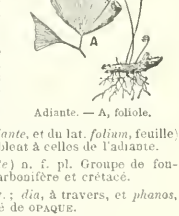

Adiante. — A, foliole.

ADIANTIFOLIÉ, ÉE (de *adiante*, et du lat. *folium*, feuille) adj. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'adiante.

ADIANTITES (rad. *adiante*) n. f. pl. Groupe de fougères fossiles des terrains carbonifère et crétacé.

ADIAPHANE (du gr. *a* priv. ; *dia*, à travers, et *phanos*, transparent) adj. Syn. inusité de OPAQUE.

ADIAPHORE (du gr. *adiaphoros*, indifférent) adj. En morale et en théologie, Qui est accessoire, peu important, qu'on peut admettre ou ne pas admettre, pratiquer ou ne pas pratiquer, sans trouble de la conscience.

ADIAPHORÈSE (du gr. *a* priv., et *diaphorésis*, transpiration) ou **ADIAPNEUSTIE** (du gr. *a* priv., et *diapneusis*, transpiration) n. f. Défaut ou suppression de la transpiration.

ADIAPHORÉTIQUE adj. *Esprit adiaphorétique*, Nom que Boyle donna à l'alcool qu'il obtint par la distillation du bois. ‖ On dit aussi ADIAPNEUSTIQUE.

ADIAPHORISTE (du gr. *adiaphora*, indifférence) n. m. Membre d'un parti qui, en attendant la décision d'un concile, avait proposé à Charles-Quint, sous le nom d'*intérim de Leipzig*, un accord qui conservait la juridiction des évêques, la confirmation, l'extrême-onction, les jeûnes, les fêtes, et même les cierges et le surplis pour la messe. Mélanchthon et ses amis soutenaient que ces concessions portaient sur des choses extérieures et indifférentes, d'où le nom donné à leur parti. La querelle fut vive de 1548 à 1580.

ADIAPHORISTIQUE adj. Qui concerne les adiaphoristes.

ADIARRHÉE (du gr. *a* priv., et *diarrhein*, couler) n. f. Rétention, suppression d'une évacuation naturelle.

ADIATHÉSIQUE (du gr. *a* priv., et de *diathésique*) adj. Se dit des maladies nées sans diathèse antécédente.

ADIBOUDDHA, Bouddha primordial, antérieur à tous les Bouddhas individuels, qui n'en seraient que des manifestations extérieures. Ce Bouddha suprême n'est admis que par quelques sectaires du Népal.

ADIEU (de *à*, et *Dieu*; signif. elliptiq. *Je vous recommande à Dieu*) adv. Formule de salutation pour prendre congé, dans la conversation ou à la fin des lettres.

— Par ext. ou fig. Se dit en s'adressant aux choses que l'on quitte, auxquelles il faut renoncer : ADIEU *la liberté!... Dire* ADIEU *au monde, aux honneurs.*

— *Je ne vous dis pas adieu*, ou *Sans adieu*, Au revoir.

— *Adieu vous dis*, Vieille locution qui est restée dans le style marotique pour dire *adieu*, et signifiant qu'il ne faut plus compter sur une personne ou sur une chose. ‖ Se dit aussi à quelqu'un qui connaît et que l'on veut congédier. ‖ *Faire adieu*, Faire avec la main, avec la tête, un signe d'adieu. ‖ Dans le même sens, *Regard d'adieu*.

— PROV. **Adieu, paniers, vendanges sont faites,** S'emploie pour signifier qu'une chose, une occasion est perdue sans ressource. ‖ Elliptiq. **Adieu, paniers.**

— n. m. : *Des* ADIEUX *touchants, affectueux*. ‖ *Faire ses adieux*, Prendre congé. ‖ *Banquet, Visite d'adieu*, Banquet, Visite qui a pour but de prendre congé de quelqu'un. ‖ *Le dernier adieu, les derniers adieux*, Ceux que fait ou reçoit, au lit de mort, une personne qui va mourir.

— Fig. Renoncement entier, absolu : *Ceux qui aiment la vie ne peuvent se décider à lui dire un éternel* ADIEU.

— En poésie. *Les adieux du jour*, Le déclin du jour.

— PROV. LITTÉR. **C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux,** Vers de *Thésée* (acte V, sc. VI), opéra de Quinault, qui est devenu proverbial pour exprimer une dernière vengeance, la plus terrible, et qui le plus souvent s'emploie d'une façon plaisante :

Le jour où mourut Louis XV, on avait affiché à Versailles un édit pour l'augmentation des impôts ; on trouva au-dessous des affiches de vers de Quinault :

C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux.

— SYN. **Adieu, bonjour, bonsoir, bonne nuit.** Les trois dernières expressions peuvent s'employer comme synonymes d'ADIEU : *bonjour*, lorsque l'on quitte quelqu'un pendant le jour ; *bonsoir*, quand on prend congé le soir ; *bonne nuit*, lorsque l'on quitte une personne qui va se coucher. Mais *bonjour* est la formule de salutation correcte quand on se rencontre ; il est abusif de remplacer ce mot par *adieu*, comme on le fait dans quelques provinces. C'est une faute de dire : « Adieu, comment vous portez-vous ? »

ADIEU-TOUT ! loc. interj. Avertissement que donne le tireur d'or à un autre ouvrier pour faire marcher le moulinet. ‖ Se dit aussi, dans les manufactures d'étoffes brochées, d'un avertissement que fait l'ouvrier à la personne qui tire et gouverne les cordes, afin qu'elle ait à les lâcher ou à les retenir. ‖ S'emploie quelquefois substantiv. : *Un* ADIEU-TOUT. *Des* ADIEU-TOUT.

A-DIEU-VA ! loc. interj. Mar. Commandement pour mettre la barre dessous dans un virement de bord vent devant. Le succès de cette évolution avant autrefois une telle importance, que le mot lui-même est une invocation à la Divinité. On dit aujourd'hui ce simple mot : *Envoyez!*

Adieux (LES), bas-relief de Perraud, l'un des meilleurs ouvrages de cet artiste, qui le composa à la villa Médicis quand il était pensionnaire de l'Académie. On y voit un jeune Grec tenant le casque, la lance et le bouclier et s'apprêtant à partir pour le combat ; son vieux père, assis, lui donne une dernière caresse, tandis qu'une jeune femme debout, dans une attitude de désolation, cache sur l'épaule du jeune guerrier son visage en pleurs. Ce bas-relief, inspiré de l'art grec, est au musée du Louvre.

ADIGE (lat. *Athesis*), fleuve d'Autriche et d'Italie, qui prend sa source dans les Alpes rhétiques, au col de Resca, traverse le Tyrol où il reçoit l'Eisach et arrose Meran, Botzen, Trente et Roveredo, entre en Italie, et, au sortir de défiles montagneux, passe à Vérone et à Legnago, puis se jette dans la mer Adriatique près des bouches du Po, après un cours de 218 kilom. — L'Adige a une grande importance stratégique, et nombre d'actions militaires ont été engagées sur ses bords. Bonaparte y fut victorieux à différentes reprises, et le général Schérer y battit les Autrichiens le 28 mars 1799 (*bataille de l'Adige*, entre ce fleuve et le lac de Garde). Il y a eu, après 1805, dans le royaume d'Italie, un *dép. du Haut-Adige* (ch.-l. Trente) et un *dép. de l'Adige* (ch.-l. Vérone).

ADIGHÉRAT ou **ADDIGRAT,** ville du N. de l'Abyssinie, dans le Tigre, par environ 2.400 m. d'altitude. Marché important, centre de plusieurs routes commerciales.

ADIMAIN ou **ADIMNAIN** n. m. Brebis domestique d'Afrique, qui est couverte de poil au lieu de laine, et dont les oreilles sont longues et pendantes.

ADIMANTOS, général athénien du Ve siècle av. J.-C. Pendant la guerre du Péloponèse, Philoclès ayant proposé de couper le pouce aux prisonniers lacédémoniens, pour les mettre hors d'état de manier la lance, seul des Athéniens Adimantos eut le courage d'exprimer un avis contraire. Aussi, après leur victoire d'Ægos-Potamos, les Lacédémoniens épargnèrent-ils seul parmi les prisonniers, qui furent tous mis à mort.

ADIMARI (Alexandre), poète italien, né à Florence en 1579, mort en 1649. Fécond, mais médiocre, il n'est plus connu que par une traduction des *Odes de Pindare* (Pise, 1631). — Louis **Adimari,** son parent, né à Naples en 1644, mort en 1708, publia des sonnets et des satires, surtout contre les femmes.

ADIMONIE (du gr. *adêmonia*, crainte) n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des phytophages, sous-famille des galéricides, renfermant des galéruques d'assez grande taille, de couleur noire ou brune, chez lesquelles les femelles sont ordinairement plus grosses que les mâles et en diffèrent par la couleur, la forme, la réduction des élytres, etc. Le genre comprend une trentaine d'espèces de l'hémisphère Nord, dont la plus commune est l'*adimonia rustica*, que l'on trouve, avec l'*adimonia tanaceti*, sur les plantes basses, à la fin de l'été.

Adimonie.

ADINA (du gr. *adinos*, nombreux) n. f. Genre de plantes de la famille des rubiacées, comprenant quelques espèces indigènes des régions chaudes de l'Asie et de l'Amérique.

ADINOLE (du gr. *adinos*, nombreux, et du lat. *oleum*, huile) n. f. Géol. Roche schisteuse pénétrée de silicate de soude et contenant principalement du quartz en grains fins avec des granules de pyroxène, d'épidote et quelquefois du feldspath.

— Miaér. Variété d'albite.

ADINOTHÉRIUM (*om*' — du gr. *adinos*, nombreux, et *thérion*, bête sauvage) n. m. Mammifère engulé fossile, fréquent dans le tertiaire de Patagonie.

ADIPATE (rad. *adipeux*) n. m. Sel ou éther formé par l'acide adipique.

ADIPEUX, EUSE (du lat. *adeps, adipis*, graisse) adj. Qui a les caractères de la graisse, ou qui en admet dans sa composition : *Tissu* ADIPEUX. ‖ *Ligament adipeux*, Nom donné improprement à un repli chargé de graisse de la membrane synoviale du genou, qui se porte du ligament rotulien vers la cavité qui sépare les condyles du fémur.

— ENCYCL. Le tissu *adipeux* est formé par le *tissu conjonctif* dont les cellules ont subi par groupe une dégénérescence graisseuse. Les lobules adipeux sont séparés par du tissu conjonctif lâche qui contient les artérioles et les capillaires. La *vésicule adipeuse* est une cellule ayant conservé sa membrane, une couche pariétale de protoplasme et son noyau : le centre est rempli de graisse. De forme sphérique sur le vivant, elle devient, sur l'animal sacrifié et refroidi, plus ou moins polyédrique, et contient des cristaux en aiguilles.

L'abondance du tissu adipeux constitue soit l'*obésité*, soit la *polysarcie*. Il forme sous la peau une couche de graisse appelée *panniculé graisseux*. Le tissu adipeux est le point de départ des tumeurs appelées *lipomes*.

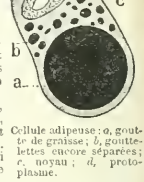

Cellule adipeuse : *a*, goutte de graisse ; *b*, gouttelettes encore séparées ; *c*, noyau ; *d*, protoplasme.

ADIPIQUE (du lat. *adeps, adipis*, graisse) adj. Se dit d'un acide solide cristallisé, que l'on obtient par oxydation de certains corps gras ou cireux, ou par réduction de l'acide mucique.

— ENCYCL. *L'acide adipique*, $C^{12}H^{10}O^4$, découvert par Laurent, fond à 149° en se sublimant ; il est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Il forme des sels bien définis, parmi lesquels le sel ammonique est le plus facilement cristallisable. L'*adipate d'éthyle*, seul éther adipique connu, a l'odeur de la pomme de reinette. La synthèse de l'acide adipique réalisée par Wislicenus montre que c'est un acide bibasique, homologue des acides oxalique et succinique.

ADIPOCIRE (du lat. *adeps, adipis*, graisse, et de *cire*) n. f. Nom donné, au commencement du XIXe siècle, à trois substances que l'on croyait identiques, mais qui diffèrent essentiellement : le *blanc de baleine*, le *gras des cadavres* et la *cholestérine*. V. ces mots.

ADIPOCIREUX, EUSE adj. Qui ressemble à l'adipocire : *Le foie peut quelquefois devenir* ADIPOCIREUX.

ADIPOCIRIFORME (de *adipocire* et *forme*) adj. Qui a l'aspect de l'adipocire : *Tumeur* ADIPOCIRIFORME.

ADIPOMALIQUE (de *adipique* et *malique*) adj. Se dit d'un acide oxyadipique, homologue de l'acide malique.

— ENCYCL. *L'acide adipomalique*, $C^6H^{10}O^5$, est à l'acide adipique ce que l'acide malique est à l'acide succinique. Gal et Gay-Lussac l'ont obtenu en formant le dérivé monobromé de l'acide adipique et en le traitant par une base. C'est donc un acide-alcool bibasique et monoalcoolique. Ses propriétés sont voisines de celles de l'acide malique. Ses sels cristallisent difficilement.

ADIPOTARTRIQUE (de *adipique* et *tartrique*) adj. Se dit d'un acide dioxyadipique, homologue de l'acide tartrique.

— ENCYCL. *L'acide adipotartrique*, $C^6H^{10}O^6$, a la même relation avec l'acide adipique que l'acide tartrique avec l'acide succinique. Il a été obtenu par Gal et Gay-Lussac en passant par le dérivé dibromé. C'est un acide alcool bibasique et dialcoolique, cristallisant en prismes clinorhombiques. Il est assez soluble dans l'eau, surtout à chaud, dans l'alcool et dans l'éther ; il n'a pas d'action sur la lumière polarisée.

ADIPPE (du lat. *ad*, près de, et du gr. *hippos*, cheval) n. f. Espèce de papillon diurne, appartenant au genre *satyre*. V. ce mot.

ADIPSIE (du gr. *a* priv., et *dipsa*, soif) n. f. Absence de soif. Elle s'observe dans quelques fièvres et dans certaines maladies mentales.

ADIPSON (du gr. *a* priv., et *dipsa*, soif) n. m. Remède propre à prévenir ou à étancher la soif.

ADIREMENT n. m. Perte d'un titre : *L'*ADIREMENT *d'un titre ne dispense pas le débiteur de remplir son obligation.*

ADIRER bas lat. *adirare*, formé probablement du lat. *aderrare*, errer) v. a. Perdre, égarer. (Vieux.) ‖ S'emploie encore en termes de Palais : ADIRER *un titre, un contrat.* ‖ Usité surtout au participe passé : *Titre* ADIRÉ.

ADIRONDACKS (MONTS), massif montagneux granitique des Etats-Unis, Etat de New-York, continuant au N.-E. la direction générale des Alléghanys dont il est le dernier rameau et se terminant par des falaises abruptes, sur les bords du lac Champlain. Point culminant, Tawabus ou mont Marcy, 1.667 m. d'altitude.

— BIBL. : Stoddard, *the Adirondacks* (New-York, 1888).

ADIS, ville d'Afrique, près de laquelle Régulus remporta une victoire qui le mena devant Carthage.

ADISCAL, ALE du gr. *a* priv., et *diskos*, disque) adj. Se dit de l'insertion des étamines qui a lieu directement sur l'axe floral, sans l'intermédiaire d'un disque.

ADITI, dans la mythologie védique, désigne l'infini et la force productrice de la nature. Aditi, suivant le Rig-Véda, est ce qui est né et ce qui doit naître. Aditi est la mère des *Adityas*, dieux supérieurs, dont Varouna fut primitivement le plus puissant. Leur nombre a été porté à douze ; ils représentent les douze formes solaires, auxquelles ils donnent leurs noms.

ADITION (*si*) n. f. Dr. rom. N'est usité que dans cette locution : ADITION *d'hérédité*. (Lorsqu'un testateur avait désigné des héritiers qui n'étaient pas sous sa puissance au moment de sa mort, ces héritiers, que l'on appelait *externes* ou *volontaires*, n'acquéraient la succession que par l'*adition d'hérédité*, c'est-à-dire par une acceptation solennelle.)

ÂDJÂTASATROU, roi de l'Inde qui, après avoir persécuté le Bouddha Çâkyamouni, se convertit à ses doctrines et aida si puissamment à la constitution du bouddhisme, qu'il en est considéré comme l'un des fondateurs.

ADJACENCE n. f. Propriété de ce qui se touche : L'ADJACENCE *de deux angles.*

ADJACENT, ENTE (lat. *adjacens*, même sens ; formé de *ad*, auprès, et *jacere*, être situé) adj. Proche, contigu, qui avoisine : *Plantes* ADJACENTES. *Rues* ADJACENTES. — Il régit la préposition A : *Les îles* ADJACENTES *à la Grèce sont fort connues dans l'histoire.* (Rollin.)

— Géom. *Angles adjacents*, Angles de même sommet qui ont un côté commun et qui sont situés de part et d'autre du côté commun. Deux angles adjacents qui ont leurs côtés extérieurs en ligne droite sont *supplémentaires*.

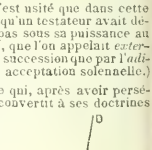

Angles adjacents supplémentaires.

— SYN. **Adjacent, attenant, contigu, joignant, prochain, proche, voisin.** Dans *proche*, la proximité est essentielle, rigoureuse; *prochain* indique la proximité d'une manière plus faible, moins directe. Un lieu *voisin* n'est point éloigné; *contigu* indique le contact même. *Adjacent* est un terme spécial de géométrie et de géographie. *Attenant* se dit surtout d'une chose considérée relativement à une autre principale, à laquelle elle tient comme accessoire : *Cimetière* ATTENANT *à une église*. — La chose *joignante* peut ne pas être dépendante de celle à laquelle elle touche : *Tombeau* JOIGNANT *un chemin*.

ADJANTA ou **INDHYADRÎ**, chaîne de montagnes de l'Hindoustan, continuant celle de Tehandor et courant entre la Tapti et la Godaveri. Dans une de ses passes, au Nizam, sont les célèbres cryptes du temple souterrain d'Adjanta.

ADJECTIF (lat. *adjectivus*, qui s'ajoute; de *ad*, auprès, et *jacere*, jeter) n. m. L'une des dix parties du discours, mot que l'on joint au substantif pour le qualifier ou pour le déterminer : *Il y a deux sortes d'*ADJECTIFS : *les* ADJECTIFS *qualificatifs et les* ADJECTIFS *déterminatifs*.

— *L'adjectif qualificatif* est un mot qui sert à exprimer la manière d'être, l'état, la *qualité* des personnes, des animaux ou des choses : *Enfant* STUDIEUX. *Tigre* CRUEL. *Marbre* POLI. On reconnaît qu'un mot est adjectif qualificatif quand on peut y joindre un nom de personne, d'animal ou de chose. Ainsi, *modeste, propre*, sont des adjectifs qualificatifs, parce qu'on peut dire : *Enfant* MODESTE. *Cahier* PROPRE.

— ENCYCL. Nous ne parlerons ici ni de la *formation du féminin*, ni de la *formation du pluriel* dans les adjectifs qualificatifs. Ces questions, ainsi que certaines remarques particulières sur plusieurs adjectifs simples ou composés, seront traitées à chaque adjectif.

ACCORD DE L'ADJECTIF. — En général, l'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte : *Un livre* JOLI. *Des fleurs* ODORANTES. ‖ Tout adjectif qui qualifie plusieurs noms se met au pluriel : *L'âne et le mulet sont* TÊTUS. *L'alouette et la poule sont* MATINALES. ‖ Si l'adjectif qualifie des noms de différents genres, il se met au masculin pluriel : *La biche et le cerf sont* LÉGERS. ‖ Mais plusieurs adjectifs peuvent se mettre au singulier quand le substantif exprimé est au pluriel : *Les langues* GRECQUE *et* LATINE. (Cependant, il est plus sage d'éviter cet accord irrégulier au moyen de la répétition du nom : *La langue* GRECQUE *et la langue* LATINE.)

— L'adjectif en rapport avec plusieurs mots s'accorde seulement avec celui dont il est le plus rapproché, dans les deux cas suivants : 1° quand les noms qualifiés sont synonymes : *Bugard avait un* COURAGE, *une* INTRÉPIDITÉ *extraordinaire*; 2° quand les noms qualifiés sont placés par gradation : *Un jour, une heure, une minute est quelquefois* SUFFISANTE *pour décider de la fortune d'un homme*.

L'adjectif placé après deux noms réunis par la conjonction *ou* s'accorde avec le dernier : 1° s'il ne qualifie que le dernier nom : *Je mangerai des noix ou une pomme* CUITE; 2° si le dernier nom n'est que le synonyme ou l'explication du premier : *Tout homme cherche un* MÉTIER *ou une* PROFESSION LUCRATIVE. ‖ Mais, si le qualificatif convient à deux noms de sens différent, il se met au pluriel : *Les Samojèdes se nourrissent de chair ou de poisson* CRUS.

— L'adjectif précédé de deux noms unis par *comme, de, même que, aussi bien que, ainsi que*, etc., s'accorde en général avec le premier : *L'autruche a la tête,* AINSI QUE *le cou,* GARNIE *de duvet*. (Buff.)

— L'adjectif devient adverbe et reste alors invariable quand il sert à modifier la signification d'un verbe ou celle d'un autre adjectif : *Les roses sentent* NON.

— Quelques noms, tels que *amarante, aurore, carmin, cerise, garance, jonquille, marron, noisette, orange, olive, paille, ponceau, pourpre, serin*, etc., employés comme adjectifs pour désigner une couleur, sont invariables : *Des rubans* PAILLE, c'est-à-dire, couleur de la paille. Au contraire, les mots *cramoisi, écarlate, mordoré* et *rose*, étant de vrais adjectifs, sont variables : *Chapeaux* ROSES. *Soie* MORDORÉE.

— Lorsque deux adjectifs sont réunis pour exprimer la couleur, ils sont tous deux invariables. Dans ce cas, le premier adjectif est employé comme nom, et est qualifié par le second : *Des cheveux* CHÂTAIN CLAIR (des cheveux d'un châtain clair). Néanmoins, l'Académie dit : *Une femme* BRUNE CLAIRE.

— Les mots qui entrent dans la formation des adjectifs composés s'écrivent comme le sens et la nature des mots l'indiquent : *Des pommes* AIGRES-DOUCES. *Des enfants* PREMIERS-NÉS. ‖ Si le premier adjectif est employé comme adverbe, le second seul varie : *Des enfants* NOUVEAU-*nés*, c'est-à-dire nouvellement nés. (L'Académie écrit : *Des enfants* MORT-NÉS. *Une brebis* MORT-NÉE. Quand ces expressions sont substantives, au lieu d'être adjectives, les deux mots varient : *Des* NOUVEAUX VENUS. *Des* SOURDS-MUETS.)

— Lorsque l'adjectif est placé après le complément d'un substantif, on le fait accorder avec le substantif ou avec le complément, selon que la qualification exprimée convient mieux à l'un ou à l'autre; on dira donc : *Des bas de coton* ÉCRU, parce que c'est le coton qui est écru, non les bas. *Une table d'acajou* MASSIF, etc. Cependant, on dira : *Une table d'acajou* TRÈS MASSIVE, si l'on veut attirer l'attention sur l'épaisseur de la table, et non opposer MASSIF à PLAQUÉ.

PLACE DES ADJECTIFS. — En général, les adjectifs qualificatifs se mettent indifféremment avant ou après le nom qu'ils qualifient : le goût et surtout l'oreille déterminent leur place. Toutefois, certains adjectifs tels que *brave, grand, bon, commun, petit*, etc., changent de sens, selon qu'ils précèdent ou qu'ils suivent le nom. Ainsi : *Un* HOMME BON a de la bonté, est obligeant, charitable; *un* BON HOMME est un homme simple, crédule.

COMPLÉMENT DES ADJECTIFS. — Tout mot qui complète la signification d'un adjectif est le complément de cet adjectif; ils sont liés ensemble par une des prépositions À, DE, etc. : *Homme* UTILE À *sa patrie. Être* DIGNE DE *ses aïeux*. Le complément d'un adjectif peut être un nom, un pronom ou un verbe à l'infinitif.

Deux adjectifs qui régissent la même préposition peuvent avoir un complément commun : *Cet homme est* UTILE *et* CHER À *sa famille*. Mais, si les deux adjectifs ne veulent pas la même préposition, il faut donner à chacun d'eux le complément qui lui convient. Ainsi, on ne dira pas : *Cet homme est* UTILE *et* CHERI DE *sa famille*, parce que *utile* veut la prép. À, et *chéri* la prép. DE; on dira : *Cet homme est* UTILE À *sa famille, et il* EN *est* CHERI.

— *Degrés de signification dans les adjectifs*. V. POSITIF, COMPARATIF, SUPERLATIF.

— *Adjectif verbal*. V. PARTICIPE PRÉSENT.

— *Adjectifs déterminatifs*. V. DÉTERMINATIF.

SYN. **Adjectif, attribut, épithète.** L'*adjectif* est indispensable : il détermine et circonscrit l'idée; l'*épithète* n'est qu'utile. Si l'on dit : *L'homme* SAGE *est libre dans les fers, sage* est un *adjectif* parce que, en le supprimant, on rendrait la phrase incompréhensible. Mais, si l'on dit *La* PÂLE *mort, la nuit* OBSCURE, on peut retrancher les mots *pâle* et *obscure*, sans altérer la pensée; ce sont des épithètes. Quant à l'*attribut*, c'est une expression qui n'est en usage que dans l'analyse logique.

ADJECTIF, IVE adj. Qui a rapport à l'adjectif, qui est de la nature de l'adjectif : *Forme* ADJECTIVE. *Location* ADJECTIVE.

— Eu T. de chim. *Couleurs adjectives*, Couleurs que l'on ne peut fixer sur une étoffe qu'à l'aide d'autres substances.

ADJECTION (*si*) n. f. Jonction de deux choses : ADJECTION *est un terme didactique*.

ADJECTIVEMENT adv. Comme un adjectif, à la manière d'un adjectif : *Le substantif s'emploie quelquefois* ADJECTIVEMENT.

ADJECTIVER v. a. Prendre dans un sens adjectif : ADJECTIVER *un substantif*.

— En T. d'argot. Insulter, donner des épithètes injurieuses : ADJECTIVER *quelqu'un*.

S'adjectiver, v. pr. Être pris adjectivement.

ADJEDHIA ou **ADJODHIA,** ville de l'Inde septentr. (anc. roy. d'Aoûdh), près de Faizabad, jadis capitale du royaume de *Kosala* et résidence du roi Dasaratha; 10.000 hab. Foire importante.

ADJEM (*jèm'* — mot arabe qui signifie *étranger*) n. m. Nom que les Arabes donnent à tous les peuples non arabes, particulièrement aux Persans. ‖ On dit AUSSI AGEM et AGEMI.

ADJEMIOGLAN ou **ADJEMOGLAN** (mots turcs qui signifient *fils d'Adjem*) n. m. Autrefois, en Turquie, Enfants des peuples tributaires, enlevés à leur famille et élevés dans l'islamisme. On les incorporait dans les janissaires.

ADJEMIR ou **ADJMIR,** ville sainte de l'Indoustan anglais, dans le Radjpoutana, 68.800 hab., ch.-l. d'un district de même nom, d'une pop. de 542.000 hab. Elle renferme le tombeau de Kodjah Moyen-ed-Dyn, un des plus grands saints de l'Inde.

ADJEROUD ou **KIS,** fleuve côtier d'Algérie (province d'Oran), qui sépare, pendant 10 à 12 kil., l'Algérie du Maroc.

ADJOINDRE v. a. (lat. *adjungere*, même sens; de *ad*, à, et *jungere*, joindre). — *J'adjoins, tu adjoins, il adjoint, nous adjoignons, vous adjoignez, ils adjoignent. J'adjoignais, nous adjoignions. J'adjoignis, nous adjoignîmes. J'adjoindrai, nous adjoindrons. J'adjoindrais, nous adjoindrions. Adjoins, adjoignons, adjoignez. Que j'adjoigne, que nous adjoignions. Que j'adjoignisse, que nous adjoignissions. Adjoignant. Adjoint, adjointe*). Associer, joindre une personne ou une chose à une autre : ADJOINDRE *un auxiliaire à un commis.* ADJOINDRE *une administration à une autre.*

S'adjoindre, v. pr. Se donner un associé, un aide, etc.

ADJOINT, OINTE n. Personne qui est associée à une autre pour l'aider dans son travail, dans ses fonctions : L'ADJOINT *au maire*. L'ADJOINTE *à une directrice d'école*.

— ENCYCL. Dr. adm. Les *adjoints*, comme le maire, sont élus par le conseil municipal, parmi ses membres. Leur nombre est de *un* dans les communes de 2.500 hab. et au-dessous, de *deux* dans celles de 2.501 à 10.000; dans les communes d'une population supérieure, il y a un adjoint de plus par chaque excédent de 25.000 hab., sans que le nombre puisse dépasser douze (sauf à Lyon où il est de *dix-sept*). Le maire peut leur déléguer une partie de ses fonctions et ils le remplacent en cas d'empêchement, de suspension ou de révocation. Ils peuvent, comme le maire, être suspendus par arrêté du préfet pour un mois au plus, et pour trois mois par le ministre de l'Intérieur; ils sont revoqués par décret, et la révocation emporte de plein droit l'inéligibilité aux fonctions d'adjoint pendant une année, à moins qu'il ne soit procédé auparavant au renouvellement des conseils municipaux. A Paris, il y a, dans chaque arrondissement, trois adjoints nommés par décret. Lorsqu'un obstacle quelconque ou l'éloignement rend difficiles, dangereuses ou momentanément impossibles les communications entre le chef-lieu et une fraction de commune, un poste d'*adjoint spécial* peut être institué, sur la demande du conseil municipal, par décret rendu en Conseil d'État. Cet adjoint, élu par le conseil, est pris parmi les conseillers, et, à défaut d'un conseiller résidant dans cette fraction de commune, parmi les habitants de la fraction : il remplit les attributions d'officier de l'état civil, et peut être chargé de l'exécution des lois et règlements de police dans cette partie de la commune (Loi du 5 avril 1884, art. 73, 75, 76, 82, 84, 86, etc.). V. MAIRE.

— Math. V. DÉTERMINANT ET FONCTION.

— *Adjoints d'administration*. V. OFFICIER D'ADMINISTRATION.

— *Adjoints du génie*. Les adjoints — anciennement *gardes* — du génie constituent un corps spécial, créé pour assister les officiers de cette arme, dans la construction et l'entretien des bâtiments militaires et des ouvrages de fortification. Ils se recrutent parmi les sous-officiers du génie ayant subi certains examens. Ils ont rang d'officiers sans assimilation. Il y a trois classes d'adjoints ordinaires, et deux classes d'adjoints principaux, qui se distinguent par des broderies d'or au collet.

— *Adjoints à l'intendance*. Le premier grade des fonctionnaires de l'intendance est celui d'adjoint qui, depuis la réorganisation de 1882, ne comprend qu'une seule classe, assimilée aux capitaines. Ils se recrutent parmi les capitaines des armes combattantes et les officiers d'administration ayant subi les examens nécessaires.

— Adjectiv. : *Membre* ADJOINT *à un comité. Instituteur* ADJOINT. *Institutrice* ADJOINTE. V. INSTITUTEUR.

— *Dieux adjoints*. Les Romains nommaient ainsi des divinités subalternes qu'on associait aux dieux principaux. Ainsi, à Mars ils adjoignaient Bellone; à Neptune, Salacia; à Vulcain, les Cabires; au bon Génie, les Lares, etc.

ADJONCTION (*si*) n. f. Action d'adjoindre quelqu'un ou quelque chose : ADJONCTION *d'un auxiliaire.* ADJONCTION *d'un hangar à une maison.* ‖ Admission d'une personne dans un corps savant, une compagnie, une société, etc. ‖ Réunion d'une province, d'une ville à un État : *Sous Louis XI, la France s'agrandit de l'*ADJONCTION *de la Bourgogne*. (En ce sens, on dit plutôt ANNEXION.) ‖ Les choses adjointes.

— Admin. Jonction d'une nouvelle classe d'individus à la classe déjà établie par la loi : *Sous Louis-Philippe, la question de l'*ADJONCTION *des capacités au corps électoral fut vivement débattue.*

— Gramm. Figure, dont le nom technique est *zeugma*, et par laquelle plusieurs membres de phrases sont liés de telle sorte qu'un mot déjà exprimé dans l'un soit sous-entendu dans l'autre. Ex. :

Un précepte est aride, il le faut embellir;
Ennuyeux, l'égayer, vulgaire, l'ennoblir.
DELILLE.

ADJOUR. Anc. dr. V. AJOURNEMENT.

ADJUDANT (du lat. *adjuvare*, aider) n. m. Arm. Officier adjoint à un autre pour l'aider dans ses fonctions. Le plus élevé en grade des sous-officiers. *L'*ADJUDANT *est placé entre le sergent-major et le sous-lieutenant.*

— Zool. Nom vulgaire de l'*argilah* ou *cigogne à sac* de Calcutta.

— ENCYCL. *Adjudant sous-officier*. Les fonctions d'adjudant sont de deux sortes. L'adjudant *de bataillon* (infanterie) ou *d'état-major* (artillerie et cavalerie) est à la disposition du chef de bataillon ou de l'adjudant-major pour le service de semaine. L'adjudant *de compagnie* (infanterie) ou *de batterie* (artillerie) — il n'y a pas d'adjudant d'escadron dans la cavalerie — seconde les officiers en exerçant une surveillance constante sur tous les sous-officiers, caporaux et soldats. — L'artillerie compte, en outre, des adjudants *d'armement* et *de casernement*.

APPEL A L'ADJUDANT

115 =

Infanterie. — Tambour (3 fois).

115 =

Infanterie. — Clairon (3 fois).

115 =

3 3 3

3 3 3

Cavalerie, artillerie. — Trompette

Cette sonnerie n'est pas la même dans tous les régiments de cavalerie.

Adjudant-élève d'administration. Titre donné aux candidats au grade d'officier d'administration, après leur passage par l'*Ecole d'administration* de Vincennes.

Adjudants de garnison. Officiers généralement du grade de lieutenant, détachés d'un corps de troupes pour être employés sous les ordres du *major de garnison* pour le seconder dans tous les détails du service. Ils ont remplacé les *adjudants de place*, aujourd'hui supprimés.

Adjudant-général. Titre créé en 1790, devenu *adjudant commandant* en 1800, et correspondant comme grade et fonctions à celui de colonel ou lieutenant-colonel d'état-major, qui lui fut substitué lors de la création du corps d'état-major en 1818.

Adjudant-major. Officier parfois du grade de lieutenant, plus souvent de capitaine. Le rôle de l'adjudant-major, très important jadis, s'est beaucoup amoindri. — Dans l'infanterie, il y a un adjudant-major par bataillon. Il est à la disposition de son chef de bataillon pour assurer les détails du service. Les adjudants-majors sont à la disposition du colonel pour tous les services spéciaux : tirs, écoles, fonctions de major, etc. — Les adjudants-majors roulent entre eux pour le service de semaine. Dans l'artillerie, les fonctions d'adjudant-major sont remplies par des capitaines en second désignés à cet effet — deux par régiment — qui alternent entre eux pour le service de semaine. Dans la cavalerie, les fonctions dévolues à l'adjudant-major sont remplies par le capitaine de semaine.

— ETRANGER. *Adjudant de régiment* ou *de bataillon*. Titre donné en Allemagne à des officiers du grade de lieutenant, attachés aux commandants de régiment ou de bataillon.

ADJUDICATAIRE n. Celui, celle à qui l'on adjuge une chose ou une fourniture, ou l'exploitation d'un droit dans une adjudication publique : *Il est* ADJUDICATAIRE *des droits de places, des droits de pesage.*

ADJUDICATEUR n. m. Officier public chargé de faire les adjudications.

ADJUDICATIF, IVE adj. Se dit des choses qui se rattachent à une adjudication : *Sentence* ADJUDICATIVE.

ADJUDICATION (*si* — lat. *adjudicatio*, même sens) n. f. Acte volontaire, judiciaire ou administratif, par lequel on adjuge ou attribue une chose à un individu appelé *adjudicataire* : ADJUDICATION *volontaire*. ADJUDICATION *forcée* (ou *judiciaire*). ADJUDICATION *administrative*.

— ENCYCL. Dr. rom. Mode d'acquisition de la propriété, s'appliquant indistinctement aux *res mancipii* et aux *res non mancipii*, et qui résultait d'une attribution du juge dans une action en partage ou dans une action en bornage.

— Dr. franç. En droit français, il faut distinguer l'*adjudication proprement dite*, qui n'est qu'une vente d'une forme spéciale, et l'*adjudication administrative*, qui est un marché entre un particulier et l'État, le département ou la commune, ou autres personnes civiles, fait avec publicité et concurrence, et qui, par cela même, diffère du *marché de gré à gré*.

I. ADJUDICATIONS PROPREMENT DITES. — Ces adjudications peuvent être soit *volontaires*, soit *judiciaires* (ou *forcées*).

L'*adjudication volontaire* est une vente qu'un individu fait, sans y être contraint par ses créanciers, de ses biens meubles et immeubles. Les ventes de meubles sont faites aux enchères par le ministère d'un officier public ou ministériel : notaire, huissier, courtier de commerce, etc., selon le cas. Lorsqu'il s'agit d'immeubles, la vente a lieu par le ministère d'un notaire, soit aux enchères, à la criée, soit par voie d'extinction des feux. V. FEU.

Les *adjudications judiciaires* sont ordonnées par le tribunal dans l'intérêt des mineurs, des interdits, des absents et dans quelques autres cas particuliers. S'il s'agit de *meubles*, la vente est faite dans les formes prescrites au titre des saisies-exécutions (C. proc. civ., art. 945).

L'adjudication des *immeubles* a lieu : 1° lorsqu'un héritage est commun à plusieurs personnes et que les ayants droit ne peuvent ou ne veulent s'entendre pour le partager en nature, ou bien lorsqu'il y a parmi eux des absents, des mineurs même émancipés ou des interdits ; dans ce dernier cas, la licitation (vente aux enchères) est faite en justice avec les formalités prescrites pour l'aliénation des biens des mineurs ; autrement, le partage peut être fait à l'amiable entre les héritiers, présents et majeurs, dans la forme qui leur conviendra C. civ., art. 1686. 1688) ; 2° lorsque les immeubles appartiennent à des mineurs, à des interdits, ou à des absents. La mise en adjudication d'un immeuble appartenant à un mineur doit être autorisée par le conseil de famille et par le tribunal ; la vente aux enchères a lieu en présence du subrogé tuteur (C. civ., art. 459), après une seule affiche apposée quinze jours au moins, trente jours au plus, et suivant les formes indiquées par les art. 953 et suiv. du C. de procédure, et plus souvent par-devant un notaire que le tribunal commet à cet effet.

Ne peuvent se porter adjudicataires, sous peine de nullité, ni par eux-mêmes, ni par personnes interposées : 1° les *tuteurs*, des biens des mineurs dont ils ont la tutelle ; 2° les *mandataires*, des biens qu'ils sont chargés de vendre.

Les *adjudications forcées* ont lieu par suite de saisie immobilière et sont le résultat d'une procédure très compliquée : 1° dans les vingt jours au plus tard après la transcription de la saisie, le poursuivant doit déposer au greffe du tribunal le cahier des charges contenant l'énonciation du titre exécutoire en vertu duquel la saisie a été faite, du commandement, du procès-verbal de saisie, ainsi que des autres actes et jugements intervenus postérieurement ; la désignation des immeubles, les conditions de la vente et une mise à prix de la part du poursuivant ; 2° dans les huit jours au plus tard après le dépôt au greffe, sommation de prendre communication du cahier des charges est faite au saisi, aux créanciers inscrits sur les biens saisis, à la femme du saisi, au subrogé tuteur des mineurs ou interdits, etc. Au jour indiqué par cette sommation, le tribunal doit donner acte au poursuivant des lecture et publication du cahier des charges qui ont été faites à l'audience, statuer sur les dires et observations qui y ont été insérés par le poursuivant, le saisi et les créanciers inscrits, et fixer le jour et l'heure où il procédera à l'adjudication ; 3° le délai entre la publication et l'adjudication est de trente jours au moins et de soixante au plus. Quarante jours au plus tôt et vingt jours au plus tard avant l'adjudication, l'avoué du poursuivant doit satisfaire à certaines conditions de publicité ; 4° au jour indiqué pour l'adjudication, il y est procédé, sur la demande du poursuivant, et, à son défaut, sur celle de l'un des créanciers inscrits. Les enchères sont faites par ministère d'avoué et à l'audience. L'avoué dernier enchérisseur est tenu, dans les trois jours de l'adjudication, de déclarer l'adjudicataire et de fournir son acceptation, sinon de représenter son pouvoir ; faute de ce faire, il est réputé adjudicataire en son nom ; 5° toute personne peut, dans les huit jours qui suivent l'adjudication, faire, par le ministère d'un avoué, une surenchère, pourvu qu'elle soit du sixième au moins du prix principal de la vente. La surenchère est faite au greffe du tribunal qui a prononcé l'adjudication. Au jour indiqué, il est ouvert de nouvelles enchères auxquelles toute personne peut concourir ; s'il ne se présente pas d'enchérisseur, le surenchérisseur est déclaré adjudicataire ; en cas de folle enchère, il est tenu de la différence entre son prix et celui de la vente. Lorsqu'une seconde adjudication a eu lieu après la surenchère, aucune autre surenchère des mêmes biens ne peut être reçue ; 6° le jugement d'adjudication définitif, dûment transcrit, purge toutes les hypothèques, et les créanciers n'ont plus d'action que sur le prix (C. proc. civ., art. 673-717).

II. ADJUDICATIONS ET MARCHÉS ADMINISTRATIFS. — Les marchés de *travaux publics* ont pour objet l'exécution d'un certain travail public, et sont assimilables à un louage d'industrie. Les marchés de *fournitures*, dont l'objet est de fournir aux services publics les objets de consommation qui leur sont nécessaires, doivent être considérés comme une vente de choses mobilières. Au point de vue des difficultés qui peuvent s'élever au sujet de l'exécution des marchés, cette distinction est très importante.

Les marchés au compte de l'*Etat* sont passés par les ministres ou par les fonctionnaires délégués à cet effet. Les marchés au compte des *départements* sont passés par les préfets, selon les délibérations des conseils généraux. Les marchés au compte des *communes* sont passés par les maires, selon les délibérations des conseils municipaux.

Les marchés de travaux publics et les marchés de fournitures peuvent avoir lieu, suivant les cas, soit par adjudication, soit de gré à gré.

Adjudications et marchés au compte de l'Etat. — D'après l'art. 1er du décret du 18 novembre 1882, les marchés de travaux, fournitures ou transports au compte de l'Etat sont faits *avec concurrence et publicité*, sauf les exceptions mentionnées à l'art. 18 où il peut être passé des *marchés de gré à gré*.

L'avis des adjudications à passer est publié, sauf les cas d'urgence, au moins vingt jours à l'avance, par voie d'affiches et par tous les moyens ordinaires de publicité.

Les *droits de timbre et d'enregistrement* des marchés passés soit par adjudication, soit de gré à gré, sont à la charge de ceux qui contractent avec l'Etat. Les *frais de publicité* restent à la charge de l'administration (art. 21).

Les cahiers des charges déterminent l'importance des garanties pécuniaires à produire : 1° par les *soumissionnaires*, à titre de *cautionnements provisoires*, pour être admis aux adjudications ; 2° par les *adjudicataires*, à titre de *cautionnements définitifs*, pour répondre de leurs engagements. Les cahiers des charges peuvent, s'il y a lieu, dispenser les soumissionnaires ou adjudicataires de l'obligation de déposer un cautionnement, ou, en sens contraire, stipuler des garanties exceptionnelles (art. 4).

Adjudications forestières. — Les adjudications de coupes des bois de l'Etat sont réglées par les art. 17-28 du Code forestier ; les adjudications de *glandée, pannage et paisson*, par les art. 53-57 ; les adjudications de coupes des bois des communes et établissements publics, par les art. 100 et suivants du même code. On trouvera aussi des dispositions réglementant la matière dans l'ordonnance pour l'exécution du Code forestier en date du 1er août 1827.

Adjudications et marchés au compte des départements. — Un avis du conseil d'Etat du 27 juin 1889 a déclaré que le décret du 18 novembre 1882 s'appliquait, en l'absence de toute disposition restrictive, aux marchés passés pour le compte des départements, aussi bien qu'aux marchés passés pour le compte de l'Etat.

Adjudications et marchés au compte des communes. — L'adjudication avec publicité et concurrence est, pour les communes comme pour l'Etat et le département, le mode régulier des marchés de travaux publics. Cependant, les travaux communaux s'exécutent parfois en régie, et l'ordonnance du 14 novembre 1837, que n'a pas abrogée sur ce point la loi du 5 avril 1884, donne à l'administration municipale la faculté de traiter de gré à gré pour les travaux et fournitures dont la valeur n'excède par 3.000 fr., pour les objets qui n'ont qu'un possesseur unique, etc. — Lorsque le maire procède à une adjudication publique pour le compte de la commune, il est assisté de deux membres du conseil municipal et du receveur municipal.

Admission des sociétés ouvrières aux adjudications publiques. — Le décret du 4 juin 1888, rendu applicable à l'Algérie par celui du 18 janvier 1889, a fixé les conditions exigées des associations ouvrières françaises pour qu'elles puissent soumissionner les travaux ou fournitures faisant l'objet des adjudications de l'*Etat*.

D'autre part, la loi du 29 juillet 1893 a admis les mêmes associations aux adjudications des travaux des *communes* dans les conditions déterminées par le décret du 4 juin 1888.

Ne peuvent être adjudicataires dans les adjudications administratives : 1° les *administrateurs*, des biens des communes ou des établissements publics confiés à leurs soins ; 2° les *officiers publics*, des biens nationaux dont les ventes se font par leur ministère (C. civ., art. 1596) ; 3° les *agents de l'administration forestière*, des coupes de bois de l'Etat (C. for., art. 21) ; 4° les *maires, adjoints et receveurs des communes*, des coupes de bois de leur commune (C. for., art. 101).

— RÈGLES DE JURIDICTION. Il faut distinguer, au point de vue de la compétence, entre les marchés de *fournitures* et les marchés de *travaux publics*. Sur les difficultés qui peuvent s'élever entre les entrepreneurs de *travaux publics* et l'administration, concernant le sens ou l'exécution des clauses, il est statué par le conseil de préfecture (loi du 28 pluviôse an VIII, art. 4), qu'il s'agisse de marchés passés au compte de l'Etat ou de marchés passés au compte du département, de la commune ou des établissements publics. C'est le conseil d'Etat qui est compétent (décret du 11 juin 1806), quant aux marchés de *fournitures* passés pour l'Etat, et les tribunaux de droit commun, quant aux marchés de *fournitures* passés pour le compte des départements, communes et établissements publics.

— RÉSILIATION ET CLAUSES PÉNALES. Conformément au droit commun, l'Etat, le département, etc., peuvent résilier un marché, mais moyennant les réparations prévues par l'art. 1794 du Code civil. Il faut également appliquer les art. 1226 et suivants, lorsque le fournisseur ou l'entrepreneur n'exécutent pas en tout ou partie la convention, ou l'exécutent simplement avec retard. L'administration garde le droit de relever les intéressés des retenues stipulées.

— Pour les dispositions destinées à empêcher la liberté des enchères dans les adjudications, v. ENCHÈRES.

ADJUGÉ ! expression ellipt. et invar. dont on se sert, dans les ventes aux enchères publiques, pour annoncer que la chose est adjugée.

ADJUGER v. a. (lat. *adjudicare*, même sens. — Il prend un *e* muet après le *g* devant les voyelles A, O : *Il adjugea, nous adjugeons*). Accorder, concéder par adjudication : ADJUGER *des meubles*. On ADJUGE *l'enlèvement des boues de Paris*.

— Par ext. Décerner, attribuer : ADJUGER *une récompense*.

— Dr. Déclarer par jugement qu'une chose appartient à l'une des parties qui se la disputent. ‖ *Adjuger au demandeur ses conclusions*, Rendre un jugement conforme aux prétentions du demandeur.

Adjugé, ée part. pass. du v. Adjuger : *Location* ADJUGÉE. *Marchandises* ADJUGÉES.

S'adjuger, v. pr. Etre adjugé.

— Par ext. S'approprier, se mettre en possession de : S'ADJUGER *un titre de noblesse*.

ADJURATEUR n. m. Syn. peu usité de EXORCISTE.

ADJURATION (*si*) n. f. Formule employée par l'Eglise catholique pour les exorcismes, et qui commence par les mots lat. *Adjuro te*, Je t'adjure. — L'adjuration est *impérative* ou *déprécatoire*, selon que l'on emploie une formule de commandement ou de prière ; *expresse* ou *implicite*, suivant qu'on se sert du nom de Dieu, ou qu'on invoque celui de quelqu'une de ses œuvres.

— Par ext. Prière instante, supplication.

ADJURER (lat. *adjurare*, même sens) v. a. Commander, ordonner au nom de Dieu.

— Par ext. Supplier avec instance : *On* ADJURA *vainement Régulus de rester à Rome*. ‖ Prendre à témoin : J'ADJURE *Dieu que...*

S'adjurer, v. pr. Etre adjuré.

ADJUTATOIRE (lat. *adjutatorius*; de *adjutare*, aider) adj. Secourable, propre à aider. (Vieux.)

ADJUTEUR (lat. *adjutor*, de *adjutare*, aider) n. m. Celui qui aide, auxiliaire : *Le bourreau a plusieurs* ADJUTEURS.

— En T. de dr. Autrefois, Magistrat adjoint à un autre pour l'aider dans ses fonctions.

ADJUVANT, ANTE (lat. *adjuvans*; part. prés. de *adjuvare*, aider) adj. Qui aide, auxiliaire : *Remède* ADJUVANT.

— n. m. Médicament qu'on fait entrer dans une formule pour seconder l'action du médicament principal.

ADJUVAT (*va*) n. m. Qualité, fonction d'aide, plus particulièrement d'aide d'anatomie, de chirurgie : *Concours pour l'*ADJUVAT.

ADLER, en tchèque **ORLICE**, affluent de gauche de l'Elbe supérieur, formé par deux branches principales : la *Wilde Adler* ou *Erlitz*, qui isole l'Adlergebirge des Riesengebirge et la *Stille Adler*. Il conflue avec l'Elbe à Koeniggraetz, après un cours de 95 kilom. environ. Sur ses rives fut livrée, en 1866, la première grande bataille entre la Prusse et l'Autriche.

ADLER (Christian), peintre sur porcelaine, né en 1786 à Triesdorf en Basse-Franconie, mort à Munich en 1842. Il fut inspecteur et peintre principal de la manufacture de porcelaine de Nymphenburg, où il exécuta de nombreuses copies, d'après les tableaux de l'ancienne Pinacothèque ; ces ouvrages, d'une désespérante minutie, se trouvent aujourd'hui à la nouvelle Pinacothèque de Munich.

ADLER (Frédéric), architecte et écrivain allemand, né à Berlin en 1827. Indépendamment de plusieurs palais princiers de la capitale, il a construit l'église Saint-Thomas et la petite église gothique du Sauveur à Berlin, l'église Sainte-Elisabeth à Wilhelmsbafen, l'église Saint-Paul à Bromberg, et le monument de la Victoire à Marienbourg. Il a activement contribué au succès des fouilles d'Olympie, et est l'auteur de nombreux cartons de vitraux. On lui doit les monographies suivantes : l'*Histoire de l'architecture de Berlin*; *les Edifices en briques du moyen âge de l'Etat prussien* (1859-1865) ; *les Grandes Métropoles au point de vue de l'architecture*; *Recherches sur l'histoire de l'architecture en Allemagne* (Berlin, 1870-1879).

ADLERBERG (Vladimir Theodorewitch, comte), général et homme d'Etat russe, né à Viborg (Finlande) en 1790, mort en 1884. Il appartenait à une grande famille d'origine esthonienne et fit d'abord les campagnes de 1812 à 1814, puis en 1817 fut attaché à la personne du grand-duc Nicolas qui, devenu empereur, le fit chancelier des ordres russes et ministre de sa maison (1852). En 1870, sa mauvaise santé l'obligea à abandonner son poste, dans lequel lui succéda son fils aîné, ALEXANDRE **Adlerberg**, né en 1818, mort en 1888 ; celui-ci fut aide de camp de l'empereur Alexandre II. Le second fils du comte Adlerberg, Nicolas, mort en 1892, fut nommé, en 1866, gouverneur général de Finlande. Il a publié un volume *De Rome à Jérusalem* (1853). — Une sœur de Vladimir Theodorowitch, JULIE **Adlerberg** (1796-1864), fut grande maîtresse de la cour de l'impératrice Alexandra Theodorowna.

ADLERCREUTZ (Charles-Jean, comte d'), général suédois, né en 1757, mort en 1815. Il fut vainqueur des Russes à Sikajocki, et prépara avec Adlersparre la révolution de 1809, qui substitua Charles XIII à Gustave IV sur le trône de Suède.

ADLERFELD (Gustave), historien suédois, né à Stockholm en 1671, tué à la bataille de Pultava en 1709. Gentilhomme de la chambre de Charles XII, il le suivit dans toutes ses campagnes, et écrivit une *Histoire militaire de Charles XII, roi de Suède*, que son fils publia en 1740.

ADLERGEBIRGE ou **ERLITZKÆMME**, ramification des Rieseugebirge, qui sert de frontière entre la Bohême et la Silésie prussienne. Point culminant : la Deschnauer Koppe (1.183 m.).

ADLERSPARRE (George, comte d'), général suédois, né en 1760, mort en 1835. Il joua un grand rôle dans la révolution qui précipita Gustave IV du trône, puis fut écarté du pouvoir par le comte d'Adlercreutz. Il publia un journal, *les Mélanges*, qui parut de 1787 à 1800.

AD LIBITUM (mots lat. qui signif. *A volonté*) loc. adv. A volonté, d'une façon ou d'une autre, comme il plaît.

— Mus. Mis au commencement ou dans le cours d'un morceau de musique, ces mots indiquent que l'exécutant peut donner carrière à son imagination, presser ou ralentir le mouvement. Sur une partition, ces mots désignent une partie qu'on peut supprimer.

AD LIMINA APOSTOLORUM, et par abrév. **AD LIMINA** (mots latins qui signifient *Au seuil des Apôtres*), périphrase par laquelle on désigne le saint-siège apostolique, Rome : *Entreprendre un pèlerinage* AD LIMINA.

AD LITEM (mots latins qui signifient *Pour un procès*) loc. adv. *Mandat ad litem, procuration ad litem*, Mandat, procuration que l'on donne spécialement pour tel procès.

AD LITTERAM (mots lat. qui signif. *A la lettre*) loc. adv. Littéralement : *On doit citer un auteur* AD LITTERAM.

ADLUMIE (du lat. *ad*, près de, et du gr. *lumé*, impureté) n. f. Genre de plantes de l'Amérique septentrionale, de la famille des fumariacées.

AD MAJOREM DEI GLORIAM (mots lat. qui signif. *Pour la plus grande gloire de Dieu*), devise de la Compagnie de Jésus, dont les initiales A. M. D. G. servent d'épigraphe à la plupart des livres émanés de cette Compagnie. Cette devise est souvent citée, soit intégralement, soit avec une modification : *Ad majorem regis gloriam. Ad majorem rei litterariæ glorium*; etc.

ADMÈTE, roi de Phères, en Thessalie, l'un des Argonautes, donna l'hospitalité à Apollon banni de l'Olympe, et lui confia ses troupeaux. Apollon, reconnaissant, obtint pour lui des Parques la faveur d'être exempt de la mort, à condition que l'un des siens se dévouât à sa place. Sa femme Alceste consentit à mourir pour lui.

ADMETE, roi des Molosses, chez qui se réfugia Thémistocle poursuivi comme traître. Admète, bien qu'il fût l'ennemi du héros grec, refusa de le livrer aux Athéniens.

ADMETTRE v. a. (lat. *admittere*, même sens ; formé de *ad*, auprès, et *mittere*, envoyer. — *J'admets, il admet, nous admettons, vous admettez, ils admettent. J'admettais, nous admettions. J'admis, nous admîmes. J'admettrai, nous admettrons. J'admettrais, nous admettrions. Admets, admettons, admettez. Que j'admette, que nous admettions. Que j'admisse, que nous admissions. Admettant. Admis, admise*). Recevoir, agréer, faire participer à un avantage : ADMETTRE *quelqu'un à sa table*.

— Par ext. Reconnaître comme vrai, comme existant : ADMETTRE *une hypothèse*. ‖ Souffrir, comporter, permettre : *Le puiement d'une dette d'honneur n'*ADMET *point de retard*. ‖ Accueillir favorablement, trouver bon, valable : ADMETTRE *une prière, une requête*.

— *Admettre quelqu'un à se justifier*; *à ses preuves justificatives, à faire preuve*, Permettre à cette personne d'exposer tout ce qu'elle a à dire pour sa justification.

— Douanes. *Admettre temporairement*. V. ADMISSION.

S'admettre, v. pr. Etre agréé, admis, reçu.

— SYN. **Admettre, recevoir.** Où *admet* dans sa familiarité ceux qu'on en juge dignes ; on *reçoit* dans les sociétés ceux qui y sont présentés. *Recevoir* a rapport au fait, et *admettre* au droit : *La France* A REÇU *les noirs de ses colonies comme citoyens, et les* A ADMIS *à tous les privilèges de cette qualité*.

— ANTON. **Chasser, éconduire, éliminer, exclure, expulser, renvoyer, repousser.**

ADMINICULE (lat. *adminiculum*, soutien) n. m. Dr. Circonstance qui, dans un procès, ne forme pas preuve complète, mais contribue à faire preuve. ‖ Dans le langage ordinaire, Secours, moyen auxiliaire.

— Fig. : *La justice doit exister par elle-même et se dé-*

montrer à la conscience sans ADMINICULE *étranger*. (Proud.)
— Bot. Appui, soutien d'une plante.
— Méd. Ce qui peut faciliter l'effet d'un remède.
— Numism. Ornements qui entourent la figure d'une médaille, d'une monnaie.
— Zool. Petites dents qui garnissent l'abdomen des nymphes souterraines et facilitent leur sortie de terre.

ADMINISTRANT, ANTE adj. Qui est chargé de l'administration : *Beaucoup de sociétés de bienfaisance sont dirigées par des dames* ADMINISTRANTES.

ADMINISTRATEUR, TRICE n. Fonctionnaire ou particulier qui administre, qui régit les biens d'une personne, d'une compagnie, d'une communauté, etc. : *Le maire est l'*ADMINISTRATEUR *naturel des biens de la commune.*
— Celui qui entend bien l'administration : *Napoléon Ier fut un* ADMINISTRATEUR.
— *Administrateur provisoire d'une succession.* V. SUCCESSION.
— *Administrateur d'une société par actions.* V. SOCIÉTÉ.
— Peut s'employer adjectiv. : *Richelieu eut un génie à la fois politique et* ADMINISTRATEUR.

ADMINISTRATIF, IVE adj. Qui a rapport à l'administration, qui concerne l'administration : *Le pouvoir* ADMINISTRATIF. ‖ En parlant des personnes, Qui fait partie d'une administration : *Les sommités* ADMINISTRATIVES.
— *Corps administratif*, Ensemble des fonctionnaires qui concourent à l'administration de l'État. ‖ *Police administrative*, Pouvoir qui a pour objet de faire respecter les lois et règlements administratifs. ‖ *Division administrative*, Celle d'après laquelle un gouvernement partage en circonscriptions le territoire de l'État : *La* DIVISION ADMINISTRATIVE *de la France comprend des départements, des arrondissements, des cantons et des communes.* (Chacune de ces divisions, administrée par un fonctionnaire particulier : *Les départements sont les principales* DIVISIONS ADMINISTRATIVES *de la France.*)
— *Droit administratif*, Ensemble des règles qui concernent la gestion des intérêts communs ou déterminent les droits et les obligations mutuelles de l'administration et des administrés. V. DROIT.

ADMINISTRATION (*si*) n. f. Action d'administrer les affaires publiques ou privées : *L'*ADMINISTRATION *des départements est confiée aux préfets.* ‖ Pouvoir administratif ; exercice de l'autorité : *Charlemagne concentra l'*ADMINISTRATION *en sa personne.*
— Science et art de gouverner un État, d'administrer : *L'*ADMINISTRATION *est une science d'expérience et d'observation.* ‖ Le gouvernement, considéré dans son action administrative : *Les préfets reçoivent et exécutent les ordres de l'*ADMINISTRATION.
— Corps d'administrateurs chargés d'une branche particulière des services publics : *L'*ADMINISTRATION *des postes.* ‖ Temps pendant lequel on exerce les fonctions d'administrateur : *Solon réduisit à dix ans l'*ADMINISTRATION *des archontes.*
— *Administration publique*, Ensemble des pouvoirs qui, soit au centre de l'État, soit dans chaque département, arrondissement, commune, etc., sont chargés de l'exécution des lois. ‖ *Conseil d'administration*, Réunion de personnes chargées de faire observer les lois, les statuts d'une société, d'une entreprise, dont elles font partie.
— Méd. Action de faire prendre un remède : *L'*ADMINISTRATION *d'un vomitif.*
— Relig. cathol. *Administration des sacrements, des derniers sacrements*, Action de conférer à un mourant le viatique et l'extrême-onction.
— ENCYCL. Dr. adm. *L'administration* est l'ensemble des organes qui ont mission d'appliquer le droit administratif, c'est-à-dire les règles qui régissent, conformément aux principes fondamentaux posés par le droit constitutionnel, les rapports des particuliers avec l'État, et les relations réciproques des diverses autorités publiques. Les *lois administratives*, considérées par opposition aux *lois civiles*, ont un caractère d'utilité générale et collective.
Les unités administratives sont : l'État, le département, la commune, les établissements publics.
On distingue l'administration *active*, généralement confiée à un agent unique : l'administration *consultative* ou *délibérative*, auxiliaire de la précédente, qu'elle éclaire ou contrôle ; l'administration *contentieuse*, chargée d'assurer aux particuliers, par ses jugements ou ses arrêts, le respect des lois administratives.
Au point de vue de la compétence territoriale, l'administration est *centrale* (président de la République, ministres, Conseil d'État, Cour des comptes) ; *départementale* (préfets, sous-préfets, conseils de préfecture et d'arrondissement, conseil général, commission départementale) ; *communale* (maires, conseils municipaux). Se reporter aux mots entre parenthèses.
— Dr. CIV. *Administration légale.* Le père est, pendant toute la durée du mariage, administrateur des biens personnels de ses enfants mineurs ; cette administration, attribut de la puissance paternelle, est dite *légale*, parce qu'elle est conférée de plein droit par la loi. V. PUISSANCE PATERNELLE.
— SYN. **Administration, gouvernement, régime.** Le *gouvernement* est la forme politique établie dans un État. Le *régime* est l'ordre, la règle à laquelle on est soumis. L'*administration* est la direction des affaires selon les principes du gouvernement.

ADMINISTRATIVEMENT adv. D'une manière administrative, d'après les règles de l'administration : ADMINISTRATIVEMENT *parlant.*

ADMINISTRÉ, ÉE n. Se dit des citoyens, par opposition à l'administration : *Le maire doit être respecté de ses* ADMINISTRÉS.

ADMINISTRER (lat. *administrare*, même sens ; formé de *ad*, à, et *ministrare*, servir) v. a. Gouverner, diriger les affaires publiques ou particulières : *Le mari* ADMINISTRE *les biens comme chef de la communauté.*
— *Administrer la justice*, Rendre la justice. ‖ *Administrer des titres, des preuves, des témoins*, Les produire en justice.
— Relig. cathol. Conférer : ADMINISTRER *le baptême, l'extrême-onction.* ‖ Elliptiq. *Administrer quelqu'un*, Lui conférer le viatique et l'extrême-onction.
— Méd. Faire prendre, donner à un malade : ADMINISTRER *un purgatif.*
— Fam. Appliquer : ADMINISTRER *des coups de canne.*
S'administrer, v. pr. Être gouverné. ‖ S'appliquer à soi-même ; se servir, manger, boire, prendre : S'ADMINISTRER *du vin, du rhum.* (Fam.)
— En T. de méd. Être prescrit, donné.
SYN. **Administrer, conduire, diriger, gérer, gouverner, régir.** *Gérer*, c'est Rendre productif par le développement. *Régir*, c'est Gouverner une chose pour la conserver. *Diriger*, c'est Établir une certaine distribution, un certain ordre que l'on est chargé de maintenir. *Administrer*, c'est Être chargé d'objets d'une haute importance, comme les finances ou la justice d'un État. *Conduire*, c'est Montrer de la sagesse et de l'habileté dans le maniement des affaires. *Gouverner*, c'est Administrer les affaires d'un pays.

ADMIRABLE adj. Qui excite l'admiration : *La nature est* ADMIRABLE *dans ses plus frêles productions.*
— Par ext. Excellent, parfait : *L'âme a les yeux bons et l'odorat* ADMIRABLE. (Buff.)
— Iron. Étrange, étonnant : *Ils sont* ADMIRABLES *de vouloir prendre le Parlement pour dupe.* (Pascal.)
L'admirable, n. m. Ce qui est digne d'être admiré : L'ADMIRABLE *en tout ceci, c'est que...*

ADMIRABLEMENT adv. D'une manière admirable, parfaite, étonnante.
— Peut se joindre à un autre adverbe, qui alors est explétif : *Être* ADMIRABLEMENT BIEN *habillé.*

ADMIRAL (Henri **L'**), paysan d'Auvergne, né en 1744, mort en 1791. Il essaya vainement de tuer Robespierre, et fut exécuté à la suite d'une tentative d'assassinat sur Collot d'Herbois.

ADMIRALTY INLET ou **ADMIRALTY SOUND**, détroit de la côte N.-O. des États-Unis (terr. de Washington), faisant communiquer le détroit de Juan de La Fuca, au N., avec le Puget Sound au S.

ADMIRALTY ISLAND, grande île de l'Amérique du Nord, entre l'archipel de Sitka et la côte S.-S.-O. d'Alaska, exclusivement peuplée de tribus indigènes.

ADMIRANT, ANTE adj. Qui marque, qui exprime l'admiration : *Louis XIV aimait « la souplesse, la bassesse, l'air* ADMIRANT *».* (St-Simon.)

ADMIRATEUR, TRICE n. Celui, celle qui admire : *Un censeur nous sert mieux qu'un* ADMIRATEUR.
— S'empl. quelquefois adjectiv. : *Peuple* ADMIRATEUR.

ADMIRATIF, IVE adj. Qui exprime, qui marque l'admiration : *Ton* ADMIRATIF. *Exclamations* ADMIRATIVES.
— Qui admire tout, que tout jette dans l'admiration : *Les sauvages sont fort* ADMIRATIFS.
— Gramm. *Point admiratif.* V. ADMIRATION (POINT D'). ‖ *Particule admirative*, Particule qui sert à marquer l'admiration, comme *oh! ah!* etc.
— Littér. *Genre admiratif*, Se dit des ouvrages de poésie et d'éloquence qui ont particulièrement pour objet d'exciter l'admiration : *Corneille est supérieur dans le genre* ADMIRATIF.

ADMIRATION (*si*) n. f. Sentiment qu'éprouve l'âme quand elle est frappée par les caractères du beau : *Exciter, Susciter* l'ADMIRATION. *Être saisi, ravi d'*ADMIRATION. ‖ S'empl. aussi au plur., surtout dans le sens de l'objet même qu'on admire : *La génération actuelle a bien envie de railler nos anciennes* ADMIRATIONS. (Th. Gaut.)
— *Être l'admiration de, Faire l'admiration de*, Etre admiré par.
— Gramm. *Point d'admiration*, Signe de ponctuation que l'on met après une expression ou une phrase qui exprime l'admiration, l'étonnement. ‖ On dit aussi POINT D'EXCLAMATION ou POINT ADMIRATIF, EXCLAMATIF.

ADMIRATIVEMENT adv. D'une manière admirative, avec admiration.

ADMIRER (lat. *admirari*, même sens ; de *ad*, à, et *mirari*, regarder) v. a. Considérer avec admiration : *Ceux qui savent beaucoup* ADMIRENT *peu.* (Sénèque.)
— Trouver singulier, étrange, voir avec étonnement. (Dans ce dernier sens, il se construit avec DE et l'infinitif, ou QUE et le subjonctif) : *J'*ADMIRE DE *le voir... J'*ADMIRE QUE *l'on puisse...* ‖ Quelques écrivains ont employé l'indicatif après *que*. ‖ *Admirer* peut aussi avoir une proposition pour complément : *J'*ADMIRE *comment on n'entre pas en désespoir d'un si admirable état.* (Pasc.) ‖ On a dit autrefois *admirer si*, pour *admirer que* :
J'admirais si Mathan, dépouillant l'artifice...
RACINE.
S'admirer, v. pr. Avoir de l'admiration pour soi-même :
L'ignorance, toujours, est prête à *s'admirer.*
BOILEAU.
‖ Se louer l'un l'autre : S'ADMIRER *réciproquement.*
— ANTON. **Dédaigner, déprécier, mépriser.**

ADMIROMANE (de *admirer*, et du gr. *mania*, manie) n. et adj. Personne qui a la manie de l'admiration.

ADMIROMANIE n. f. Manie de tout admirer.

ADMISSIBILITÉ n. f. État de ce qui est admissible : *L'*ADMISSIBILITÉ *d'une proposition.* ‖ État de celui qui est admissible à un emploi, à une charge, à un grade : *La Révolution proclama l'*ADMISSIBILITÉ *de tous les citoyens français aux fonctions publiques.*

ADMISSIBLE adj. En parlant des choses, Reconnu bon, valable : *Proposition* ADMISSIBLE. ‖ En parlant des personnes, Qui peut être reçu : *Candidat* ADMISSIBLE *à Saint-Cyr.* (Dans ce sens, s'empl. substantiv. : *Être compris parmi les* ADMISSIBLES.)

ADMISSION (du lat. *admissus*, part. pass. de *admittere*, admettre) n. f. Action par laquelle une personne ou une chose est admise dans un milieu, dans un corps, à une fonction : *L'*ADMISSION *à tous les emplois est un des principes auxquels les Français tiennent le plus.* (Mme de Staël.)
— Douanes. *Admission temporaire*, Importation en franchise de certains produits étrangers destinés à être réexportés, après avoir subi en France un complément de fabrication ou de main-d'œuvre. Le bénéfice de l'admission temporaire ne peut être accordé à une industrie qu'en vertu d'une loi, après avis du Comité consultatif des arts et manufactures, sauf les exceptions déterminées par l'art. 23 de la loi du 11 janvier 1892.
— Mécan. Ouverture ménagée à l'entrée de la vapeur dans le cylindre, opérée par le mouvement alternatif de la glissière du tiroir, qui, en découvrant l'orifice, présente un passage libre.

ADMITTATUR (mot lat. qui signif. *Qu'il soit admis*) n. m. Certificat de capacité que l'on délivrait autrefois à celui qui aspirait à un grade dans une faculté, qui demandait à entrer dans certains corps.
— Autrefois, Permis d'assigner donné par la chambre des requêtes. ‖ Aujourd'hui, Pièce signée et scellée par l'évêque, exigée de tout prêtre qui veut dire sa messe dans une paroisse où il n'est pas connu. Cette pièce se nomme aussi CLEFBOU (*Qui est celebre*).

ADMIXTION (*ksti* — du lat. *ad*, à, et *mixtio*, mélange) n. f. En T. de pharm., Action d'ajouter en mélangeant.

ADMODIATEUR, TRICE n. ; **ADMODIATION** n. f. ; **ADMODIER**, v. a. V. AMODIATEUR, AMODIATION, AMODIER.

ADMONESTATION (*si*) n. f. Avertissement, semonce, réprimande : ADMONESTATION *à un écolier.*

ADMONESTER (du lat. *admonere*, avertir) v. a. Faire une réprimande, tancer, semoncer : ADMONESTER *un enfant.*
— En T. de dr. Faire une réprimande à huis clos, avec défense de réitérer : *Le juge* ADMONESTAIT *un particulier, lorsque celui-ci avait commis une faute qui ne méritait qu'une punition légère.* — Dans ce sens, on dit encore ADMONETER. Pour la conjugaison de cette dernière forme, l'*e* fermé se change en *è* ouvert devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel, où l'on conserve l'*é* fermé : *Tu admonéteras, nous admonéterions.*

ADMONÉTÉ n. m. Acte en vertu duquel on était réprimandé en justice : *L'*ADMONÉTÉ *n'emportait point l'infamie.*
— n. Personne qu'on a admonétée : *L'*ADMONÉTÉ *se retirait confus.*

ADMONITEUR, TRICE n. Personne qui avertit, qui réprimande. ‖ Dans quelques communautés, et particulièrement chez les jésuites, Novice chargé d'avertir les autres de ce qu'ils ont à faire. — Sorte de surveillant placé auprès du général pour l'avertir secrètement de ses fautes. ‖ *Admonitrice*, Celle qui, dans les communautés de femmes, remplit des fonctions analogues.

ADMONITIF, IVE adj. Qui admoneste, qui réprimande, qui censure, en parlant des choses : *Formule* ADMONITIVE. *Consistoire* ADMONITIF.

ADMONITION (*si* — du lat. *admonere*, avertir n. f. Dans l'anc. dr., Peine qui consistait à recevoir debout, devant le tribunal, un avertissement du président, de ne plus commettre la faute dont on s'était rendu coupable. On était souvent condamné en même temps à une aumône. ‖ S'emploie, dans le langage ordinaire, avec le sens de Réprimande, avertissement, *admonstation.*
— Dr. ecclés. Avertissement juridique qui se fait en certains cas par l'autorité de l'évêque, avant de procéder à l'excommunication. SYN. MONITION.
— Hist. A Florence, au XIVe siècle, loi qui excluait temporairement ou pour toujours, des fonctions publiques, les citoyens suspects d'attachement aux Gibelins.

ADMOTIF, IVE (du lat. *admotus*, approché) adj. Se dit d'une germination dans laquelle l'épisperme reste fixé latéralement près de la base du cotylédon.

ADNASAL, ALE du lat. *ad*, à, et de *nasal* adj. Voisin du nez.
— n. m. Os de la région nasale : ADNASAL *fracturé.*

ADNÉ, ÉE (du lat. *ad*, auprès, et *natus*, né adj. Se dit de toute partie attachée, soudée à une autre, et qui paraît faire corps avec elle : *Disque* ADNÉ. *Anthères* ADNÉES.
— n. f. La conjonctive, la membrane qui joint le globe de l'œil aux paupières : ADNÉE *malade.*

ADNEXION (*ksi* — du lat. *adnexus*, attaché) n. f. En botanique, État d'une partie jointe à une autre.

ADNOTATION (*si* — du lat. *ad*, auprès, et *notatio*, signe, note) n. f. Réponse que le pape fait à une supplique, en se contentant d'y apposer sa signature, ce qui signifie ACCORDE.

ADOBE (mot espagn.) n. m. Sorte de brique cuite au soleil, dont on fait un grand usage au Pérou. On donne aussi le nom d'*adobe* aux constructions faites avec ces briques.

AD OCULUM (mots lat. qui signif. *Sous l'œil* loc. adv. employée dans le langage juridique.

ADOCUS (*cuss*) n. m. Genre de grandes tortues fossiles, du terrain crétacé ou tertiaire de l'Amérique du Nord.

ADOLESCENCE n. f. Époque de la vie qui s'étend depuis l'enfance jusqu'au moment où l'on cesse de grandir, c'est-à-dire de quatorze à vingt ou vingt-cinq ans.
— Par ext. et collectiv. Les adolescents : *L'*ADOLESCENCE *doit respecter la vieillesse.* (Ne se dit guère qu'en parlant des garçons.)
— Fig. Le commencement, les premiers temps : *Lorsque le monde était encore dans son* ADOLESCENCE...
— ENCYCL. L'*adolescence* commence de onze à quinze ans pour les femmes, de quatorze à seize ans pour les hommes ; elle se termine pour celles-là vers dix-neuf ou vingt ans, et pour ceux-ci vers vingt-trois ou vingt-cinq ans. Il est plus juste de dire que l'adolescence prend fin quand l'accroissement de l'individu est terminé. Elle se caractérise par la transformation complète de l'enfant : la jeune fille devient femme, et le jeune garçon se revêt des attributs de l'homme fait. V. PUBERTÉ.

ADOLESCENT, ENTE (lat. *adolescens*, de *adolescere*, croître) n. Celui, celle qui est dans l'âge de l'adolescence : *C'est l'*ADOLESCENT *par qui fait l'homme sage et vigoureux.* (B. de St-Pierre.)
— En T. d'agric. Qui n'a pas encore porté de fruits : *Arbre* ADOLESCENT. *Vigne* ADOLESCENTE.
— S'empl. adjectiv. : *Caudeur* ADOLESCENTE.

ADOLPHE n. m. Nom générique de la monnaie d'or en Suède, comme celui de *louis* ou de *napoléon* en France. Dans le principe, il s'est appliqué aux ducats d'Adolphe-Frédéric (1751-1771). V. DUCAT.

ADOLPHE saint, évêque d'Osnabruck (Westphalie), de 1202 à 1222, mort en 1224. Il fonda diverses institutions charitables. Fête, le 11 février.

ADOLPHE DE NASSAU, empereur d'Allemagne, né en 1250 ou 1255, mort en 1298. C'était un simple gentilhomme qui fut élu empereur d'Allemagne, en 1292, à la

mort de Rodolphe de Habsbourg, à l'exclusion d'Albert, fils de ce prince. Il commit des extorsions et des injustices et se mit à la solde du roi d'Angleterre Edouard Ier contre Philippe le Bel. L'Allemagne se révolta contre lui après la conquête de la Thuringe (1296), et son compétiteur Albert d'Autriche finit par le vaincre à la bataille de Gœllheim, dans le Palatinat (1298), où Adolphe fut tué.

— BIBLIOGR. : *Le roi Adolphe et son temps* (Berlin, 1862 ; Preger, *Albert d'Autriche et Adolphe de Nassau* (Leipzig, 1869).

Adolphe de Nassau (ORDRE D'), institué le 8 mai 1858 dans le grand-duché de Luxembourg pour récompenser les mérites civils et militaires. Il comprend cinq classes : grands-croix (écharpe et plaque) ; commandeurs de 1re classe (plaque) ; commandeurs de 2e classe (sautoir) ; chevaliers de la croix d'or boutonnière ; chevaliers de la croix d'argent (boutonnière). La croix des militaires est anglée de deux glaives. La décoration se porte suspendue à un ruban bleu liséré d'orange.

Ordre d'Adolphe de Nassau.

ADOLPHE-FRÉDÉRIC, duc de Holstein-Gottorp, évêque de Lubeck, puis roi de Suède, né en 1710, mort en 1771. Nommé prince royal de Suède en 1743, grâce à l'influence russe, il devint roi en 1751, mais ne sut pas faire respecter son autorité, ni apaiser les luttes des *Bonnets* et des *Chapeaux*. En 1768, il déposa la couronne, mais la reprit huit jours après, et la conserva jusqu'à sa mort. Son fils, Gustave III, lui succéda.

ADOLPHE (Guillaume-Auguste-Charles-Frédéric), grand-duc de Luxembourg, né à Weilburg en 1817. Il succéda à son père en 1839 comme prince souverain du duché de Nassau. Lors de la lutte entre la Prusse et l'Autriche, il prit parti pour cette dernière puissance, et vit son duché annexé par la Prusse en 1866. L'année suivante, il renonça à tous ses droits pour une somme de 8 millions et demi de marks, et fut ainsi le dernier duc de Nassau. Il a pris en 1889 le gouvernement du grand-duché de Luxembourg, à la mort du roi de Hollande, Guillaume III.

Adolphe, roman de Benjamin Constant (1815). On pense généralement que c'est une sorte d'autobiographie. C'est une peinture vraie et saisissante de l'inconstance, des inquiétudes et des inconséquences du cœur humain, qui, ne sachant ni ce qu'il veut, ni ce qu'il ne veut pas, ne peut trouver le repos. Adolphe aime Eléonore, sans pouvoir être heureux ni avec elle ni sans elle : voilà tout le roman. La finesse des observations et les charmes du style font oublier l'absence de drame et d'action.

ADOLPHUS (John), écrivain anglais, né en 1770, mort en 1845. Avocat, il se distingua notamment dans la défense de Thistlewood, impliqué dans la conspiration de 1820. On lui doit plusieurs ouvrages écrits en anglais : *Etat politique de la Grande-Bretagne* (Londres, 1818) ; *Histoire de l'Angleterre depuis l'avènement de George III jusqu'à la paix de 1780* (Londres, 1805) ; *Histoire de France depuis 1790 jusqu'à la paix de 1802* (1803).

ADOM, ville de Palestine, près la mer Morte. C'est là que, suivant la Bible, les Israélites passèrent le Jourdain à pied sec.

ADOMESTIQUER (rad. *domestique*) v. a. Attacher à sa maison, à son service. (Vieux.)

S'adomestiquer, v. pr. Se faire de la maison ; s'attacher au service de quelqu'un.

ADON (saint — en gr. *Qui veut plaire*), archevêque de Vienne en Dauphiné, né dans le Gâtinais en 799, mort en 874. Malgré son crédit auprès des plusieurs papes et des rois de France, il resta toujours humble, uniquement occupé des devoirs de l'épiscopat et de l'étude des lettres. Son ouvrage principal est une *Chronique universelle*. — L'Eglise l'honore le 16 décembre.

ADONAÏ (mot hébr. qui signif. *Maître suprême*), nom que l'Ancien Testament donne à Dieu. Les Juifs prononcent *Adonai* le tétragramme ineffable YHWH ; et, pour indiquer cette lecture, les massorètes ont combiné les voyelles du premier mot avec les consonnes du second. La prononciation *Jehovah*, résultat de cette combinaison, est donc un véritable barbarisme qui n'a jamais été admis par les Juifs et qui date, parmi les chrétiens, du XVIe siècle. — Le mot *Adôn*, avec le suffixe pronominal *adoni* signifiant « mon Seigneur », précède souvent les noms de divinités sur les monuments phéniciens, et désigne même une divinité particulière.

ADONC ou **ADONCQUES,** ou **ADONQUES** (*donk* — rad. *donc*) adv. Dans cet instant, dans cette conjoncture. (Vieux.)

ADONI, ville de l'Hindoustan, présidence de Madras ; 22 500 hab. Elle fut prise par Tippoo-Saeb en 1787, et rendue aux Anglais après la mort de ce prince, en 1800.

ADONIA (du gr. *Adônis*, Adonis, nom mythol.) n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des coccinellidés, renfermant de petites coccinelles un peu allongées, tachées de nombreux points sur fond roux ou fauve. (Habitent surtout le nord de l'Europe.)

ADONIAS, quatrième fils de David, prétendit à la royauté du vivant même de son père. Salomon, reconnu roi par tout Israël, le fit mettre à mort.

ADONIDE n. f. Bot. V. ADONIS.

ADONIDIE du gr. *Adônis, idos*, Adonis, nom mythol.) n. f. Hymne de deuil que l'on chantait aux fêtes d'Adonis.

ADONIDINE (rad. *Adonis*, nom mythol.) n. f. Alcaloïde de l'*adonis vernalis*.

— ENCYCL. L'*adonidine* agit sur le cœur, donne plus d'énergie aux contractions et relève la tension artérielle. On la préfère comme médicament à la caféine, à la spartéine et à la digitaline. Elle favorise la sécrétion de l'urine. L'adonidine est préconisée en Russie contre l'hydropisie. Elle peut être administrée en pilules de 5 milligr., jusqu'à concurrence de quatre ou cinq par jour.

ADONIEN, ENNE (*ni-in, èn*) adj. Antiq. gr. V. ADONIQUE.

ADONIES (gr. *adônia* ; de *Adônis*, Adonis, nom mythol.) n. f. pl. Fêtes d'origine grecque en l'honneur d'Adonis.

— ENCYCL. Ces fêtes, très célèbres dans l'antiquité, duraient huit jours. Les femmes exposaient dans les rues des images du dieu, accomplissaient tous les rits des funérailles et entonnaient des chants de douleur accompagnés par la flûte phénicienne. A Alexandrie, l'image du dieu, déposée sur un lit d'argent, était entourée de fleurs éphémères et contenues dans des vases précieux : c'étaient les « jardins d'Adonis ».

ADONIQUE (*nik*) ou **ADONIEN, ENNE** (*ni-in, èn*) — du gr. *Adônis*, Adonis, nom mythol.) adj. Mythol. D'Adonis ; qui appartient, qui a rapport à Adonis.

— Prosod. anc. *Vers adonique* (ou *adonien*), Vers grec ou latin, composé d'un dactyle et d'un spondée ou d'un trochée, comme *terrant urbem*. Par sa marche rapide, il convient à des chants badins et joyeux. On s'en sert particulièrement pour terminer la strophe saphique. Son nom lui vient des *adonies*, où l'on faisait usage de ce rythme.)

ADONIS (du gr. *Adônis*, Adonis, nom mythol.) n. m. Entom. Espèce de papillon diurne du genre lycène, d'un bleu éclatant. On l'appelle vulgairement *bel-argus*.)

— n. f. Bot. Genre de la famille des renonculacées, comprenant des plantes âcres, vénéneuses, qui abondent dans les blés et qu'on emploie parfois comme médicament épispastique, apéritif, sudorifique. Elles ressemblent aux anémones par leurs fleurs, et aux renoncules par leur fruit.) ‖ On dit aussi ADONIDE.

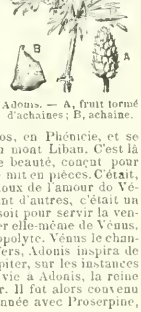

Adonis. — A, fruit formé d'achaines ; B, achaine.

ADONIS, fleuve de Phénicie, qui se jetait dans la mer près de Byblos.

ADONIS. Dans la mythologie grecque, jeune homme d'une grande beauté qui, suivant Ovide, était fils de Myrrha et du père de celle-ci, Cinyre, roi de Paphos et de Chypre, que sa fille avait trompé dans l'obscurité en se faisant passer pour la reine. C'est en Arabie que sa mère le lui ait au monde. Devenu grand, Adonis alla à Byblos, en Phénicie, et se livra à la chasse dans les forêts du mont Liban. C'est là que Vénus, frappée de son extrême beauté, conçut pour lui un violent amour. Un sanglier le mit en pièces. C'était, suivant les uns, Mars lui-même, jaloux de l'amour de Vénus pour le bel adolescent ; suivant d'autres, c'était un sanglier rendu furieux par Diane, soit pour servir la vengeance de Mars, soit pour se venger elle-même de Vénus, qui avait été cause de la mort d'Hippolyte. Vénus le changea en anémone. Descendu aux enfers, Adonis inspira de l'amour à Proserpine, et, lorsque Jupiter, sur les instances de Vénus, eut consenti à rendre la vie à Adonis, la reine des enfers refusa de le laisser partir. Il fut alors convenu qu'Adonis passerait six mois de l'année avec Proserpine, et les six autres avec Vénus.

La légende, dont nous ne rapportons que la forme commune, présente une multitude de variantes. — Adonis est resté le type de la beauté masculine, et c'est dans ce sens que son nom se présente si souvent en littérature et dans la conversation.

Adonis, poème épique du cavalier Marini, en vingt chants, et qui a pour sujet les amours de Vénus et d'Adonis (1623). Ce poème eut une vogue immense, non seulement en Italie, mais en France ; l'auteur l'avait dédié à Louis XIII. Il contient une foule d'épisodes et de tableaux ravissants, mais il est déparé par les antithèses, les figures outrées, les jeux de mots, les faux brillants. Son style, appelé *marinesco*, fit fureur en Italie pendant tout le XVIIe siècle.

Adonis (STATUES ET REPRÉSENTATIONS DIVERSES D'). Si l'on ne connaît pas de statue d'*Adonis* datant de la belle époque grecque, certains musées, tels que ceux de Rome et de Naples, en possèdent quelques-unes provenant de sculpteurs anciens. Les amours d'Aphrodite et du jeune dieu syrien sont fréquemment figurées sur les sarcophages romains et les vases italiotes. Des camées et des peintures antiques, à Rome (bains de Titus) et à Pompéi, montrent l'image d'Adonis en des épisodes de sa vie.

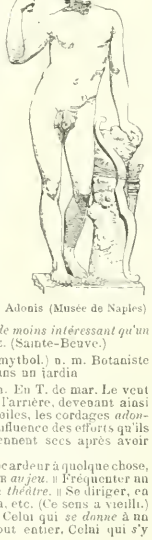

Adonis (Musée de Naples)

Dans l'art moderne, des tableaux du Titien, de l'Albane, de Rubens, de Prudhon représentent le départ d'Adonis pour la chasse ; la mort d'Adonis a fourni le thème d'une statue célèbre de Michel-Ange et d'un excellent tableau de Poussin ; enfin, un groupe de Canova a pour sujet *Vénus et Adonis*.

ADONISER (rad. *Adonis*, nom mythol.) v. a. Parer avec beaucoup de soin et de recherche.

S'adoniser, v. pr. Se parer avec recherche, pour paraître plus beau, plus jeune : *Je ne sais rien de moins intéressant qu'un homme qui se mire et qui* S'ADONISE. (Sainte-Beuve.)

ADONISTE (rad. *Adonis*, nom mythol.) n. m. Botaniste qui décrit les plantes cultivées dans un jardin

ADONNER (de *à*, et *donner*) v. n. En T. de mar. Le vent *adonne* lorsqu'il se rapproche de l'arrière, devenant ainsi plus favorable qu'il n'était. Les voiles, les cordages *adonnent*, lorsqu'ils s'allongent sous l'influence des efforts qu'ils supportent, ou parce qu'ils deviennent secs après avoir été mouillés.

S'adonner, v. pr. S'appliquer avec ardeur à quelque chose, s'y livrer constamment : S'ADONNER *au jeu*. ‖ Fréquenter un lieu, s'y complaire : S'ADONNER *au théâtre*. ‖ Se diriger, en parlant d'une chasse, d'un chemin, etc. (Ce sens a vieilli.)

— SYN. **S'adonner, se donner.** Celui qui *se donne* à un art, à une science, y est livré tout entier. Celui qui *s'y adonne* y est seulement attaché.

ADONY, bourg d'Autriche (comitat de Stuhlweissenburg), sur la rive dr. du Danube ; 4.500 hab. Adony, qui est peut-être le *Vetus Salinum* des Romains, est le chef-lieu d'un district hongrois peuplé de plus de 32.000 hab.

ADOPTABLE adj. Qui peut, qui doit être adopté : *Opinion* ADOPTABLE.

ADOPTANT, ANTE n. Personne qui adopte un enfant étranger : *L'*ADOPTANT *avait droit de vie et de mort sur l'*ADOPTÉ.

— n. m. pl. Hist. ecclés. V. ADOPTIENS.

ADOPTER (lat. *adoptare*, de *ad*, pour, et *optare*, choisir) v. a. Reconnaître comme sien un enfant appartenant à une famille étrangère, en accomplissant les formalités légales : *Antonin le Pieux* ADOPTA *Marc-Aurèle*.

— Par ext. Prendre soin d'un enfant, le traiter comme sien, mais sans formalités légales. ‖ Admettre, embrasser, pratiquer : ADOPTER *un parti, une proposition, une erreur*. ADOPTER *une mode*.

— Législ. Approuver, sanctionner, voter : *Le Sénat* ADOPTE *ou rejette les projets de lois votés par la Chambre*.

Adopté, ée part. pass. du v. Adopter.

— Elliptiq. *Adopté !* Formule de vote qui indique que la proposition est adoptée.

— Substantiv. Enfant adopté : *Un* ADOPTÉ. *Une* ADOPTÉE.

S'adopter, v. pr. Être admis, accepté. ‖ S'aimer, se choisir réciproquement.

— SYN. **Adopter, choisir, élire, opter, préférer.** *Choisir*, c'est se déterminer en faveur d'une chose plutôt que d'une autre. *Opter*, c'est choisir, étant contraint de se décider. *Elire*, c'est choisir quelqu'un, par la voie des suffrages, pour remplir une fonction. *Préférer*, c'est marquer le choix qu'on fait d'une chose relativement à l'emploi ou à l'usage qu'on en veut faire. *Adopter*, c'est choisir une chose qui est à un autre, ou dont un autre est l'auteur, la lui empruntant et la faire sienne.

ADOPTIANISME (*si* — rad. *adoptiens*) n. m. Nom donné à l'une des nombreuses hérésies concernant la Trinité.

ADOPTIENS (*si* — rad. *adopter*) n. m. pl. Membres d'une secte du VIIIe siècle, qui eut pour chefs Elipandus, archevêque de Tolède, et Félix, évêque d'Urgel, en Espagne. Les *adoptiens* prétendaient que, comme Dieu, Jésus-Christ était de sa nature fils de Dieu, mais que, comme homme, il ne l'était que par adoption. Leur hérésie consistait dans l'affirmation d'une dualité dans la *personne*, tandis que l'opinion orthodoxe admet seulement la dualité dans la *nature*. Charlemagne les fit condamner dans un synode tenu à Ratisbonne en 792 et au concile de Francfort (794). ‖ On dit aussi ADOPTANTS et ADOPTIONNISTES.

ADOPTIF, IVE adj. Qui a été adopté dans les formes légales : *Fils* ADOPTIF. *Fille* ADOPTIVE. ‖ Qui adopte, qui reconnaît comme son enfant : *Père* ADOPTIF. *Mère* ADOPTIVE. ‖ Dont on a fait choix, en parlant des choses : *L'étranger, naturalisé à Rome, prenait bientôt l'esprit de sa patrie* ADOPTIVE. (Nisard.)

— Fig. : *Je regarde la bienveillance comme la sœur* ADOPTIVE *de la charité*. (Descuret.)

ADOPTION (*si*) n. f. Action d'adopter : *Entrer dans une famille par* ADOPTION.

— Par ext. Attachement, liaison intime : *L'*ADOPTION *de deux âmes l'une pour l'autre*. ‖ Choix, préférence : *La France est la patrie d'*ADOPTION *de tous les intellectuels*.

— Fig. Introduction, admission : *L'*ADOPTION *des mots étrangers ne saurait se faire avec trop de précaution*.

— Législ. Sanction, vote, approbation : *L'*ADOPTION *d'un projet de loi*.

— Théol. Grâce spéciale par laquelle, dans le baptême, les chrétiens deviennent enfants de Dieu et héritiers du royaume du ciel, dont les avait exclus la prévarication du premier homme.

— ENCYCL. Dr. L'*adoption* remonte à la plus haute antiquité. Elle était connue des Hindous, des Hébreux, etc.

— *Droit grec*. La véritable adoption, chez les Athéniens, se faisait par acte entre vifs. Elle s'opérait par l'inscription de l'adopté dans la phratrie de l'adoptant. L'adoptant devait avoir quatorze ans au moins de plus que l'adopté ; il devait, de plus, avoir la libre disposition de ses biens, et ne pas avoir d'enfant mâle au moment de l'adoption. Les enfants de ce sexe qui pouvaient survenir ne rompaient pas les liens de l'adoptant et de l'adopté, et celui-ci conservait des droits égaux à ceux de ses frères par adoption. En revanche, l'adopté perdait tous droits sur les biens de son père naturel, mais conservait ses droits sur les biens propres de sa mère. D'ailleurs, il n'avait aucun droit sur les biens propres de l'épouse de l'adoptant. Quand l'adopté venait à avoir un fils, il lui était permis de rentrer dans sa famille naturelle, mais ses propres fils restaient dans la famille de l'adoptant.

— *Droit romain*. On distinguait à Rome l'*adoption* proprement dite, qui ne s'appliquait qu'aux personnes *alieni juris*, et l'*adrogation*, applicable seulement aux personnes *sui juris*. L'effet de l'adoption était de faire passer complètement l'adopté sous la puissance du père adoptif, et d'établir artificiellement entre eux les mêmes relations civiles que celles qui découlent de la naissance *ex justis nuptiis*. L'adopté prenait les noms, prénoms et surnoms de sa famille d'adoption, mais en y ajoutant, sous forme d'adjectif, le nom de sa famille naturelle. Ainsi, les *Æmilius*, en passant dans la famille des *Scipio*, s'appelait *Scipio Æmilianus*. L'adoption romaine avait un but à la fois politique et religieux : elle servait à perpétuer les grands noms, à empêcher l'extinction des familles, et à assurer le culte des ancêtres.

L'adoption se faisait par l'emploi de formes assez compliquées et symboliques, qui avaient pour but, d'une part, de dissoudre la puissance du père naturel sur le futur adopté, et, d'autre part, de faire passer ce dernier sous la puissance de l'adoptant. Lorsque l'usage de ces formes tomba en désuétude, sous Justinien, l'adoption se fit simplement par l'autorité du magistrat qui en dressait acte.

Il pouvait résulter de l'adoption des conséquences fâcheuses. En effet, si plus tard l'adopté était émancipé ou exhérédé par son père adoptif, il avait perdu sans compensation ses droits d'hérédité dans la succession de son père naturel. Pour ce motif, Justinien décida que l'adoption ne produirait pas toujours des effets identiques. Il maintint les effets anciens pour le cas où le fils était adopté par un ascendant. Si, au contraire, il était adopté par un autre qu'un ascendant, l'adopté restait désormais sous la puissance et dans la famille de son père naturel et y conservait tous les droits d'hérédité. Il acquérait de

plus des droits à la succession de l'adoptant, lorsque celui ci mourait sans laisser de testament.

— *Lois des barbares.* On rencontre aussi, chez les barbares, quelques exemples d'adoption. L'adoption par les armes était employée par les chefs qui n'avaient pas d'enfants ; elle consistait dans le choix qu'ils faisaient de celui qui leur paraissait le plus digne de leur succéder.

A côté de cette adoption politique et militaire, on trouve dans les formules de Marculphe quelques exemples de véritables adoptions civiles. Mais ces adoptions étaient rares et cessèrent de bonne heure d'être en usage ; elles ne persistèrent que dans la noblesse, pour la continuation du nom ; on appelait cette institution l' « adoption pour le port du nom ou des armes ».

— Dr. franç. L'adoption établit entre deux individus des rapports purement civils de paternité et de filiation. L'un est l'*adoptant*, l'autre l'*adopté*.

I. — DE L'ADOPTION ET DE SES EFFETS. L'adoption n'est permise qu'aux personnes de l'un ou de l'autre sexe, âgées de plus de cinquante ans, qui n'auront, à l'époque de l'adoption, ni enfants ni descendants légitimes, et qui auront au moins quinze ans de plus que les individus qu'elles se proposent d'adopter (C. civ., art. 343). — Nul ne peut être adopté par plusieurs, si ce n'est par deux époux. Hors le cas de l'article 366, nul époux ne peut adopter qu'avec le consentement de l'autre conjoint (C. civ., art. 341). — La faculté d'adopter ne pourra être exercée qu'en faveur de l'individu à qui l'on aura, dans sa minorité, et pendant six ans au moins, fourni des secours et donné des soins non interrompus, ou envers celui qui aurait sauvé la vie à l'adoptant, soit dans un combat, soit en le retirant des flammes ou des flots. Il suffira, dans ce deuxième cas, que l'adoptant soit majeur, plus âgé que l'adopté, sans enfants ni descendants légitimes ; et, s'il est marié, que son conjoint consente à l'adoption (C. civ., art. 345). (Cette forme particulière d'adoption est qualifiée d'*adoption rémunératoire*.) — L'adoption ne pourra, en aucun cas, avoir lieu avant la majorité de l'adopté. Si l'adopté, ayant encore ses père et mère ou l'un des deux, n'a point accompli sa vingt-cinquième année, il sera tenu de rapporter le consentement donné à l'adoption par ses père et mère ou par le survivant ; et, s'il est majeur de vingt-cinq ans, de requérir leur conseil (C. civ., art. 346). — L'adoption confère le nom de l'adoptant à l'adopté en l'ajoutant au nom propre de ce dernier (C. civ., art. 347). — L'adopté reste dans sa famille naturelle et y conserve tous ses droits ; néanmoins, le mariage est prohibé : entre l'adoptant, l'adopté et ses descendants ; entre les enfants adoptifs du même individu ; entre l'adopté et les enfants qui pourraient survenir à l'adoptant ; entre l'adopté et le conjoint de l'adoptant, et réciproquement entre l'adoptant et le conjoint de l'adopté (C. civ., art. 348). — L'obligation naturelle, qui continue d'exister entre l'adopté et ses père et mère, de se fournir des aliments dans les cas déterminés par la loi, est considérée comme commune à l'adoptant et à l'adopté, l'un envers l'autre (C. civ., art. 349). — L'adopté n'acquiert aucun droit de successibilité sur les biens des parents de l'adoptant, mais il a sur la succession de l'adoptant les mêmes droits que ceux qu'y aurait l'enfant né en mariage, même quand il y aurait d'autres enfants de cette dernière qualité nés depuis l'adoption (C. civ., art. 350). — Si l'adopté meurt sans descendants légitimes, les choses données par l'adoptant, ou recueillies dans sa succession, et qui existeront en nature lors du décès de l'adopté, retournent à l'adoptant ou à ses descendants, à la charge de contribuer aux dettes, et sans préjudice des droits des tiers. Le surplus des biens de l'adopté appartient à ses propres parents, et ceux-ci excluent toujours, pour les objets même spécifiés au présent article, tous héritiers de l'adoptant autres que ses descendants (C. civ., art. 351). — Si, du vivant de l'adoptant, et après le décès de l'adopté, les enfants ou descendants laissés par celui-ci viennent à mourir eux-mêmes sans postérité, l'adoptant succède aux choses par lui données, comme il est dit en l'article précédent, mais ce droit est inhérent à la personne de l'adoptant, et non transmissible à ses héritiers, même en ligne descendante (C. civ., art. 352).

II. — DES FORMES DE L'ADOPTION. La personne qui se proposera d'adopter et celle qui veut être adoptée se présentent devant le juge de paix du domicile de l'adoptant, pour y passer acte de leurs consentements respectifs. Une expédition de cet acte est remise, dans les dix jours suivants, par la partie la plus diligente, au procureur de la République près le tribunal de première instance dans le ressort duquel se trouve le domicile de l'adoptant, pour être soumise à l'homologation de ce tribunal. Le tribunal, réuni en chambre du conseil, vérifie : 1° si les conditions de la loi sont remplies ; 2° si la personne qui se propose d'adopter jouit d'une bonne réputation. Après avoir entendu le procureur de la République, et sans aucune autre forme de procédure, le tribunal prononce, sans énoncer de motifs, en ces termes : « Il y a lieu, *ou* Il n'y a pas lieu à l'adoption. » (C. civ., art. 353-356.) — Dans le mois qui suit le jugement du tribunal de première instance, ce jugement est, sur les poursuites de la partie la plus diligente, soumis à la Cour d'appel, qui instruit dans les mêmes formes que le tribunal de première instance et prononce sans énoncer de motifs : « Le jugement est confirmé, » *ou* « Le jugement est réformé ; » en conséquence », il y a lieu, *ou* il n'y a pas lieu à l'adoption. » (C. civ., art. 357.) — Pour arrêt de la Cour d'appel qui admet une adoption est prononcé à l'audience et affiché en tels lieux et en tel nombre d'exemplaires que la cour juge convenables (C. civ., art. 358). — Dans les trois mois qui suivent cet arrêt, l'adoption est inscrite, à la réquisition de l'une et de l'autre des parties, sur les registres de l'état civil du lieu où l'adoptant est domicilié. Cette inscription ne peut avoir lieu que sur le vu d'une expédition en forme du jugement de la Cour d'appel, et l'adoption reste sans effet si elle n'a été inscrite dans ce délai (C. civ., art. 359). — Si l'adoptant venait à mourir après que l'acte constatant la volonté de former le contrat d'adoption a été reçu par le juge de paix et porté devant les tribunaux, et avant que ceux-ci eussent définitivement prononcé, l'instruction serait continuée et l'adoption admise s'il y a lieu. Les héritiers de l'adoptant peuvent, s'ils croient l'adoption inadmissible, remettre au procureur de la République tous mémoires et observations à ce sujet (C. civ., art. 360).

III. — DE L'ADOPTION PAR LE TUTEUR OFFICIEUX OU ADOPTION TESTAMENTAIRE. Si le tuteur officieux (V. TUTEUR), après cinq ans révolus depuis la tutelle, et dans la prévoyance de son décès avant la majorité du pupille, lui confère l'adoption par acte testamentaire, cette disposition est valable, pourvu que le tuteur officieux ne laisse point d'enfants légitimes (C. civ., art. 366). — Si, à la majorité du pupille, son tuteur officieux veut l'adopter, et que le premier y consente, il est procédé à l'adoption selon les formes ordinaires, et les effets en sont, en tous points, les mêmes (C. civ., art. 368).

— Dr. canon. Quant aux empêchements canoniques au mariage résultant de l'adoption, l'Église se conforme *en principe* aux règles du droit civil de chaque nation.

ADOPTIONNISTES (*si*) n. m. pl. Hist. rel. V. ADOPTIENS.

ADOPTIVEMENT adv. D'une manière adoptive, par adoption.

ADORABLE adj. Qui est digne d'être adoré, qui a droit à l'adoration : *Vous êtes, ô mon Dieu, seul* ADORABLE ! (Massillon.)

— Par exagér. Qui est digne d'être aimé avec passion : *Mère* ADORABLE. *Caractère* ADORABLE. ‖ Fam. En parlant des choses, Parfait, exquis : *Café, vin* ADORABLE.

— S'empl. quelquefois substantiv. en parlant d'une femme : *Eh quoi ! mon* ADORABLE, *allez-vous commencer par une querelle ?* (Sterne.)

ADORABLEMENT adv. D'une manière adorable.

ADORATEUR, TRICE n. Celui, celle qui adore une divinité : *Les* ADORATEURS *de Brahma.*

— Par ext. Celui qui aime une chose avec excès : *Un* ADORATEUR *du pouvoir, de la fortune.* ‖ Celui qui aime une femme, qui lui fait assiduement la cour : *Les femmes du monde font vanité de traîner à leur suite une foule d'*ADORATEURS. (St-Evrem.) ‖ Admirateur excessif : *Mme Dacier était une* ADORATRICE *d'Homère.*

— S'empl. adjectiv. :

Les flots toujours nouveaux d'un peuple *adorateur.*
RACINE.

ADORATIF, IVE adj. Qui a le caractère de l'adoration : *Culte* ADORATIF.

ADORATION (*si*) n. f. Action d'adorer, de rendre un culte, des honneurs divins : *L'*ADORATION *du vrai Dieu, des idoles.*

— Par ext. Amour extrême, attachement excessif, et démonstrations, adulations qui en résultent. Dans ce sens, *adoration* s'emploie souvent au pluriel : *La reconnaissance a ses* ADORATIONS *et ses enthousiasmes.* (Proud.)

— *Aimer à l'adoration* ou *Avec adoration*, aimer avec idolâtrie.

— ENCYCL. Théol. Le mot *adoration* se disait autrefois des hommages offerts aux hommes que l'on voulait honorer, aussi bien que du culte dont Dieu était l'objet. Toute la différence se trouvait dans l'intention. C'est ainsi que, dans la Bible même, on voit Abraham adorer le peuple d'Hébron, pour lui demander un sépulcre (Gen., XXIII, 7). Il adore aussi les anges qui lui apparaissent à Mambré (Gen., XVIII, 2). La Sunamite adore Elisée, qui avait ressuscité son fils (IV, Reg., IV, 37). Mais *adoration* n'a plus qu'un sens rigoureux et signifie uniquement le culte suprême qu'on rend à Dieu seul.

Etymologiquement, le mot *adorer*, que nous avons emprunté au latin, signifie s'adresser à quelqu'un, le prier (*ad, orare*), ou, selon d'autres, approcher la main de ses lèvres, la baiser (*ad, os* [*oris*]). Quoique cette dernière étymologie paraisse fantaisiste, il est certain qu'une des formes de l'adoration était le baisement de la main, soit que l'on baisât la main de celui que l'on prétendait adorer, soit — ce qui paraît avoir été plus fréquent — que l'on baisât sa propre main en le regardant (Job, XXXI, 27 ; III, Rois, XIX, 18). L'adoration s'est manifestée aussi par le baisement de la terre, et, plus souvent encore, par la génuflexion ou le prosternement.

L'Église catholique *honore* les saints, elle ne les *adore* pas. Pour empêcher plus sûrement toute confusion, les théologiens désignent même par des noms différents le culte rendu à Dieu (culte de *latrie*, adoration proprement dite) et le culte rendu aux saints (culte de *dulie*). Ils appellent *hyperdulie* les hommages dont la Vierge est l'objet. Encore l'Église entend-elle, en honorant ainsi les saints, honorer en eux Dieu même, source des grâces dont elle admire les fruits dans leurs âmes.

Elle *adore* le saint sacrement, au sens propre, parce qu'elle admet la présence réelle de Jésus-Christ dans l'hostie consacrée. Mais elle a gardé le mot d'*adoration*, au sens large, dans les deux expressions suivantes :

1° *Adoration de la croix*, Cérémonie qui se pratique le vendredi saint dans toutes les églises catholiques. Elle consiste à s'agenouiller devant la croix et à la baiser, pour rendre hommage, en elle, à Jésus-Christ qui voulut y accomplir son sacrifice.

2° *Adoration du pape*, Hommage de respect et de soumission offert par les cardinaux au pape après son élection. ‖ C'est aussi une manière extraordinaire d'élire le pape. L'élection est dite par *adoration* lorsque les deux tiers au moins des cardinaux, comme entraînés par un mouvement spontané, vont se prosterner aux pieds de l'un d'eux, le proclamant souverain pontife sans aller au scrutin et se rendent ensuite à l'adoration.

— *Adoration perpétuelle*, Dévotion par laquelle le saint sacrement a toujours des adorateurs, au moyen d'un roulement établi en bien entre les membres d'une même communauté seulement, ou bien, d'une part, entre les membres d'une même communauté ou les fidèles d'une même paroisse, et, d'autre part, entre les paroisses et les communautés d'un même diocèse. Ainsi, le saint sacrement est exposé et adoré toute l'année sans interruption.

— *Filles, religieuses de l'adoration*, Religieuses de Saint-Benoît, qui se vouent à la pratique de l'adoration perpétuelle.

Adoration des Bergers (L'), tableau de Ribera, au Musée du Louvre. Cette toile, forte et charmante, mérite une place élevée dans l'œuvre de son auteur. Elle offre même un attrait à la curiosité, car elle appartient à l'époque où Ribera, s'inspirant du Corrège, adoucit, par la grâce du style, la suavité de l'expression, la manière énergique et sombre qu'il avait empruntée à Caravage. La tête de Marie et celle de l'enfant ne sont pas les meilleures parties de l'œuvre ; mais rien de plus vigoureux et de plus vrai que les figures des pâtres, qui, pleins de respect et d'émotion, s'inclinent pour adorer Jésus. Le berger le plus proche de l'enfant est surtout remarquable par l'expression mâle de son visage et les tons chauds de ses draperies vivement éclairées.

Adoration des Bergers (d'après Ribera).

Adoration des Mages, tableau de Poussin. Le peintre a supposé l'étable formée par les ruines d'un antique édifice. La Vierge est assise, tenant l'enfant sur ses genoux, près d'une pierre carrée, qu'on pourrait supposer avoir servi d'autel. Trois groupes composent ce tableau : à gauche, sont la Vierge, Jésus et saint Joseph ; au milieu, les rois et leur suite ; dans le fond, les valets, les chameaux, les chevaux, cortège fastueux que, par respect, les mages ont laissé à l'écart. Les mouvements de tous les personnages sont aussi expressifs que les traits de leurs visages ; chaque figure est aussi belle par la naïveté de la pose que par l'éloquence de l'expression.

ADORÉ, ÈE n. Personne aimée avec passion.

ADOREA du lat. *ador, adoris*, froment pur, n. f. Récompense militaire en usage dans les premiers temps de la république romaine et qui consistait d'abord en blé. Gâteaux de froment et de sel qu'on offrait dans les sacrifices appelés *adores*.

ADOREMUS mot lat. signifiant *Adorons* n. m. Nom d'une prière qui se chante dans les saluts.

ADORER (lat. *adorare*) v. a. Rendre un culte, des honneurs divins : ADORER *Dieu. On honore la Vierge et les saints, mais on n'*ADORE *que Dieu seul. Adorer la bonté, la sagesse, les bienfaits*, etc., *de Dieu.* Adorer Dieu relativement à sa bonté, à sa sagesse. *Adorer la croix.* La vénérer, l'honorer d'une espèce de culte qui, par relation, a Dieu seul pour objet. ‖ Rendre un profond hommage, honorer :

Tout était adoré dans le siècle païen :
Par un excès contraire, on n'*adore* plus rien.
L. RACINE.

— Par exag. Aimer éperdument, avec idolâtrie : ADORER *sa mère.* ‖ Admirer aveuglément : ADORER *un auteur.* Avoir un goût excessif pour une chose ; Dehlle a dit du café :

Il est une liqueur aux poètes plus chère,
Qui manquait à Virgile et qu'*adorait* Voltaire.

‖ Courtiser assidûment et servilement : *Mes enfants, tant qu'un homme est au ministère,* ADOREZ-*le.* (Balz.) ‖ *Adorer le pape*, Rendre au pape nouvellement élu le premier hommage public. V. ADORATION. ‖ *Adorer la croix.* V. ADORATION.

— ALLUS. HIST. **Adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré,** Paroles que saint Remi adressa à Clovis en le baptisant, après la bataille de Tolbiac. On y fait souvent allusion, ainsi qu'au membre de phrase qui les avait précédées : *Courbe la tête, fier Sicambre*, dans le sens de : Renonce à tes opinions, à tes sentiments, pour adopter des opinions, des sentiments opposés.

— PROV. et FIG. **Adorer le veau d'or,** Courtiser, flatter ceux qui n'ont d'autre mérite que leur fortune. Se dit par allusion au veau d'or que les Israélites adorèrent au pied du mont Sinaï.

S'adorer, v. pr. S'idolâtrer soi-même : *Le fat* S'ADORE. ‖ S'aimer beaucoup l'un l'autre : *Daphnis et Chloe* S'ADORAIENT.

— SYN. **Adorer, honorer, révérer, vénérer.** *Adorer* exprime un respect, un amour et une reconnaissance sans bornes ; *honorer* rend une idée plus faible et plus générale ; on *révère* ce qui a un caractère de sainteté ; *vénérer* exprime une idée de déférence et renchérit sur *honorer*. On *adore* Dieu, on *honore* les saints, on *révère* les reliques et les images, on *vénère* la vieillesse.

ADORÉTE du gr. *adorétos*, non écorché, qui a sa toison n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, du groupe des anomalidés, de couleur grise ou roussâtre. Les adorètes, qui ressemblent à de petits hannetons, habitent l'ancien monde, surtout dans les régions désertiques. Deux espèces se trouvent dans la Russie méridionale : *adoretus compti* et *nigrifrons*.

Adorète.

ADORIE du gr. *a* priv., et *doru*, lance n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des galérucidés, répandus notamment dans l'Indo-Chine.

ADORNER v. a. Même sens que Orner, affubler. Vieux.

ADORNO, l'une des grandes familles plébéiennes qui se disputèrent le gouvernement à Gênes, du XIVe au XVIe siècle. Elle a fourni plusieurs doges à la république. Les *Adorni*, tour à tour appuyés sur la France, les ducs de Milan et l'Espagne, luttèrent surtout contre les Fregosi, subirent pendant 165 ans toutes les fortunes, toutes les fluctuations de la guerre civile, et furent définitivement renversés par André Doria, en 1528.

Voici la liste des doges de Gênes de cette famille :

GABRIEL, doge de 1363 à 1371 ; ANTONIOTTO, qui, à la fin du XIVe siècle, fut quatre fois élevé à la dignité de doge et quatre fois renversé. Il délivra le pape Urbain VI assiégé dans le château de Nocera par le roi de Naples Charles III, fit une croisade contre les Maures de Tunis, et enfin, pour protéger sa patrie contre l'ambition du duc de Milan, plaça Gênes sous la suzeraineté du roi de France Charles VI (1396) ; GEORGES, doge de 1413 à 1415 ; RAPHAEL, doge de 1443 à 1447 ; BARNABAS, doge un mois en 1447 ; PROSPER,

doge et gouverneur de Gênes entre 1461 et 1478; ANTONIOTTO II, doge deux fois entre 1513 et 1527.

ADOS (*dô* — rad. *dos* n. m. Talus en terre, servant à soustraire les cultures à l'influence des vents du nord et à les exposer plus directement à l'action du soleil.

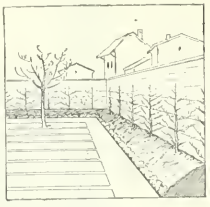

Ados (*hortic.*).

— ENCYCL. En particulier, et suivant qu'il s'agit d'agriculture ou d'horticulture, les *ados* diffèrent essentiellement. Dans le premier cas, l'ados ou labourage en billons s'opère à l'aide de la charrue, en formant une succession parallèle et continue de terres extraites du sillon, à droite et à gauche de ce dernier. Les terres ainsi remuées sont reprises de nouveau et rejetées en sens inverse de leur première mise en place. Ce mode de procéder s'emploie de préférence dans les terrains jusqu'alors incultes ou remplis de mauvaises herbes, afin de les extirper et de les détruire d'une manière complète.

En horticulture, un ados constitue une sorte de talus en pente douce, composé de terres rapportées et adossées soit contre un mur, soit contre une cloison verticale de planches destinée uniquement à maintenir les terres. Les ados se disposent de telle manière que le soleil les frappe du matin au soir; on en fait du reste usage pour l'obtention des primeurs et des plantes de repiquage.

ADOSSEMENT n. m. Action d'adosser; état de ce qui est adossé: ADOSSEMENT *d'une échoppe contre une maison.*

— Fig. Appui, soutien: *La liberté a pour* ADOSSEMENT *l'ensemble des nécessités de la nature et de l'esprit.* (Proudh.)

— Anat. *Adossement de deux membranes.* Connexion de deux membranes qui s'appuient l'une sur l'autre.

ADOSSER (rad. *dos*) v. a. Appuyer le dos contre quelque chose: ADOSSER *un enfant contre la muraille.* ‖ En parlant des choses, Placer, appuyer contre: ADOSSER *une cabane contre un rocher.*

— Art milit. *Adosser une troupe.* L'appuyer contre un accident de terrain ou contre une autre troupe, etc., pour les besoins de l'attaque ou de la défense.

— Numism. et beaux-arts. Mettre deux têtes sur la même ligne, mais en sens opposé.

Adossé, ée part. pass. du v. Adosser.

— Banq. Appuyé: *La sécurité des billets de banque est* ADOSSÉE *à d'autres garanties.* (Wolowski.)

— Blas. Se dit de deux pièces pareilles représentées sur l'écu dos à dos, que ce soient des animaux ou des objets.

— Entom. *Abdomen adossé,* Celui qui, à sa partie inférieure, est joint au corps par un court appendice.

— Numism. *Têtes adossées,* Têtes mises sur une même ligne et en sens inverse, les faces opposées.

S'adosser, v. pr. S'appuyer le dos contre.

— Etre appuyé contre: *La ville de Lugano* S'ADOSSE *à un coteau de vignes.* (Chateaub.)

Croissants et lions adossés.

ADOTÉLE n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, renfermant des broscides australiens à corps allongé et subconvexe.

ADOU ou **QUAQUA** (PAYS DE), contrée maritime de la Guinée (Afrique), comprise, sur la Côte d'Ivoire, entre le Bandama et le Sassandra. C'est un pays dont l'intérieur est peu connu, au delà des hauteurs qui, fort près de la mer, atteignent 100 à 150 m. d'altitude. Au pied de ces hauteurs, de grandes lagunes, séparées de la mer par une étroite flèche sablonneuse, s'étendent ininterrompues de Grand-Lahou à Fresco. Là, se trouvent des villages peuplés par les Quaquas (ou *Aradrom*), des factoreries et quelques postes français: Grand-Lahou, Petit-Lahou, Fresco, Sassendra, etc. — Le pays d'Adou fait partie de la colonie française de la *Côte d'Ivoire.*

ADOUA, ville et capitale du royaume de Tigré, en Ethiopie; environ 3.500 hab. Située par 2.000 m. d'altitude, sur les bords de l'Assam, affluent de droite du Tacazze, non loin d'*Axoum*, l'ancienne capitale, Adoua avait autrefois une grande importance commerciale qu'elle a perdue au XIXe siècle; mais elle garde son importance stratégique sur la route de l'Ethiopie intérieure à la côte. L'armée de Ménélik y a écrasé, le 1er mars 1896, le corps expéditionnaire italien commandé par le général Baratieri.

ADOUBEMENT n. m. Action d'adouber. ‖ Ensemble des défenses de corps que portait l'homme de guerre au moyen âge et différant beaucoup de l'armure, qui est un composé de pièces de fer ou d'acier battu enclosant le combattant de toute part. V. ARMURE.

— ENCYCL. Le principe de l'*adoubement* est dans une tunique de tissu ou de cuir renforcée par des clous, des petites plaques ou des anneaux de métal, puis dans une chemise de mailles à laquelle s'adjoignent des chausses et des manches de même nature. — Fig. 1: un homme d'armes des bandes de Guillaume le Conquérant d'après la tapisserie de Bayeux. La coiffure est un petit casque de fer à nasal qui s'attache sur une aumusse d'étoffe et sur un camail complet de peau habillé d'anneaux de fer. Une broigne armée de même descend jusqu'aux genoux, protège les bras par ses manches et les mains par ses continuations en moufles. Des chausses de toile couvertes d'anneaux d'acier complètent l'armement. Tel fut l'adoubement jusqu'au XIIe siècle, époque où le haubert de mailles prévalut. Mais, jusqu'au milieu du XIVe siècle, on porta des défenses mixtes où la maille, les petites plates d'acier et le cuir bouilli s'unissaient. — Fig. 2: chevalier des premières années du XIVe siècle. Il porte sous ses armes un gamboison piqué qui apparaît aux genoux, puis une chemise de mailles avec manches et chausses où l'on voit des renforts d'acier qui sont des pièces de plates. La cotte d'armes de drap de soie recouvre le tout. Telle fut l'armure mixte des premières années du XIVe siècle. On portait aussi des défenses de cuir et de peau où étaient

Fig 1 Homme d'armes, vers 1060. — Fig 2. Chevalier, vers 1300.

piquées des longitudinales de cordes, des attelles de baleine, des tigelles de cuivre, etc. V. ARMURE, ARMES, BROIGNE, CASQUE, COTTE, etc.

ADOUBER (du bas lat. *adobare* ou de *adaptare*) v. a. Revêtir d'armes défensives: ADOUBER *un homme d'armes.*

— Jeu. Au trictrac, aux échecs, aux dames, Toucher une pièce pour la mettre exactement sur sa case, mais sans avoir intention de la jouer. Lorsqu'un joueur veut toucher une ou plusieurs pièces pour les arranger, il doit dire: *J'adoube;* faute de cette précaution, son adversaire peut le forcer à jouer celle des pièces qu'il aura touchée.

— Mar. Réparer, mettre en état, en parlant d'un navire. ‖ On dit MIEUX RADOUBER.

S'adouber, v. pr. S'ajuster, s'orner, et, particul., se parer des armes et des vêtements de la chevalerie.

ADOUCI (rad. *doux*) n. m. Première façon donnée aux glaces brutes et au cristal ébauché par la taille. ‖ Substance minérale dont se servent les polisseuses pour effacer les traits que la pierre et le charbon peuvent avoir laissés sur l'ouvrage. ‖ *Atelier de l'adouci,* Lieu où l'on donne la première façon aux glaces et au cristal.

ADOUCIR (rad. *doux*) v. a. Rendre plus doux ce qui est amer, âcre, salé: ADOUCIR *l'acide du citron avec le sucre.*

— Par anal.: ADOUCIR *le sang, l'âcreté des humeurs.*

— Par ext. Rendre moins froid, moins rigoureux: *L'hiver la pluie* ADOUCIT *le temps.* ‖ Rendre moins pénible à la vue, moins blessant pour l'oreille, etc.: ADOUCIR *la prononciation.* ADOUCIR *son regard.*

— Fig. Rendre moins grossier, apprivoiser: *Les arts* ADOUCISSENT *les mœurs. Orphée* ADOUCISSAIT *les tigres et les lions.* ‖ Apaiser, calmer: *Le temps* ADOUCIT *nos douleurs.* ‖ Tempérer, mitiger: ADOUCIR *une expression.* ‖ Rendre moins dur, plus supportable: *L'aumône ne suffit pas à* ADOUCIR *la misère.* ‖ Concilier une affaire, un différend: *Il est bon de pacifier et d'*ADOUCIR *toujours les choses.*

— Arch. Rendre un ornement moins saillant, moins anguleux: ADOUCIR *les angles d'une façade.*

— Métall. Donner à un métal un certain poli et une sorte d'éclat, au moyen de la poussière de plusieurs substances minérales: *On doit à Réaumur l'art d'*ADOUCIR *le fer fondu.* ‖ *Adoucir la fonte,* c'est Ajouter à la masse portée au rouge sombre de l'oxyde de fer, en maintenant la température pendant un certain temps.

— Peint. et sculpt. *Adoucir les contours,* Affaiblir ce qu'ils ont de trop prononcé. ‖ *Adoucir les traits d'une figure,* Les rendre moins rudes, plus fins, plus délicats. ‖ *Adoucir les teintes d'un tableau,* Les fondre de manière que la transition des ombres aux demi-teintes, et des demi-teintes aux clairs, soit à peu près insensible. ‖ *Adoucir les couleurs,* En diminuer l'éclat.

— Techn. Enlever les aspérités que présentent les corps, les polir soit avec l'émeri, soit avec la prêle, etc. ‖ *Adoucir l'or,* Séparer l'or des matières étrangères, afin de le rendre plus propre à être travaillé.

— Teint. Rendre une couleur moins vive, l'éclaircir.

S'adoucir, v. pr. Devenir plus doux et, par ext., moins rigoureux: *Les fruits* S'ADOUCISSENT *en mûrissant. Le temps* S'ADOUCIT *à la Saint-Martin.* ‖ S'affaiblir, perdre de sa sonorité. ‖ Se fondre, devenir moins marqué, moins apparent, moins saillant: *Les angles* S'ADOUCISSENT *par le frottement.* ‖ En parlant des métaux, Devenir moins dur, plus malléable: *Le fer* S'ADOUCIT *par le feu.*

— Fig. Devenir moins rude, moins farouche, se polir: *Les hommes* S'ADOUCISSENT *par l'instruction.* ‖ En parlant des personnes, Se calmer, s'apaiser. Et en parlant des choses, Diminuer de violence, d'intensité: *Les défauts* S'ADOUCISSENT *toujours avec le temps et l'absence.* (G. Sand.)

— SYN. **Adoucir, radoucir.** *Radoucir* se dit des choses trop aigres ou trop dures, ou bien des choses qui, étant doucés, ont été changées, et qu'on ramène à leur état primitif. *Adoucir* signifie simplement rendre doux.

— SYN. **Adoucir, mitiger, modérer, tempérer.** On *modère* ce qui est trop grand. On *tempère* ce qui est trop fort, trop violent. On *adoucit* ce qui est âpre, sauvage, au prop. et au fig. On *mitige* ce qui est trop sévère. On *adoucit* un chagrin; on *mitige* une peine; on *modère* l'élan, l'impétuosité; on *tempère* la crainte par l'espérance.

— ANTON. **Exciter, irriter, surexciter.**

ADOUCISSAGE (rad. *doux*) n. m. Techn. Action, manière d'adoucir les métaux. ‖ Poli qu'on leur donne en les adoucissant. ‖ Substance en poudre dont on se sert pour adoucir.

— Métall. Opération consistant à soumettre la fonte brute au contact d'oxydes de fer durant plusieurs jours, tout en maintenant la masse au rouge sombre.

— Teint. Manière de rendre une couleur moins vive par le mélange de substances qui l'éclaircissent.

— Peint. V. ADOUCISSEMENT.

ADOUCISSANT, ANTE adj. Qui adoucit, qui est propre à calmer la douleur ou l'irritation: *Les sucres, les farineux, les gelées, le lait, sont* ADOUCISSANTS. (Virey.)

— n. m.: *Un* ADOUCISSANT, Pour Un médicament adoucissant.

ADOUCISSEMENT n. m. Action d'adoucir; état d'une chose adoucie.

— Par ext. Changement favorable dans la température: ADOUCISSEMENT *du temps.* ‖ Soulagement, diminution de peine: *Certaines douleurs ne peuvent recevoir d'*ADOUCISSEMENT. ‖ Action de rendre moins accentué, moins rude: ADOUCISSEMENT *des traits, de la voix.*

— Fig. Conciliation, atténuation, ménagement: *Dire la vérité sans* ADOUCISSEMENT. ‖ Amélioration: *Apporter un* ADOUCISSEMENT *au sort de quelqu'un.*

— Archit. Liaison ou raccordement d'un corps avec un autre par un chanfrein ou un cavet.

— Méd. Diminution dans le nombre et l'intensité des symptômes d'une maladie.

— Peint. Se dit quand les couleurs sont fondues finement, les formes et les contours moins prononcés, les traits plus délicats, les teintes plus habilement graduées.

— Techn. Aplanissement de la surface des glaces. ‖ En parlant des métaux. V. ADOUCISSAGE.

ADOUCISSEUR, EUSE (rad. *adoucir*) n. Ouvrier, ouvrière qui polit les glaces.

ADOUÉ, EE (de *à* et *doux*) adj. En T. de chass. Accouplé, apparié: *Perdrix* ADOUÉES.

ADOUMA, peuplade du Congo français ou Ouest africain, habitant sur les deux rives de l'Ogôoué, en amont des rapides de Bouanji, une série de villages relevant du poste français de *Lastourville.* — *Un* ADOUMA. *Des* ADOUMA.

ADOUR, fleuve de France qui a sa source principale près du col du Tourmalet, canton de Campan (Hautes-Pyrénées), traverse les départements du Gers et des Landes, sépare ce dernier de celui des Basses-Pyrénées pendant 30 kilom. et se jette dans l'océan Atlantique entre Anglet et Le Boucau, après un cours de 335 kilom., ayant arrosé la vallée de Campan, Bagnères-de-Bigorre, Tarbes, Aire, Saint-Sever, Dax et Bayonne. Ses principaux affluents sortent des Pyrénées; ce sont: la Midouze,

BASSIN DE L'ADOUR
0 10 20 30 40 50 k
Douze
Mont de Marsan
L A N D E S
Midouze
Midou
Mauvezin
Pouseau
Dax
St Sever
Aire
G E R S
Luy
Luy de France
Gave de Pau
Gave d'Ossau
Gave d'Aspe
Gave d'Oloron
Gave de Mauléon
Gave de Saint-Palais
Gave de Pau
Gave de Oloron
Gave de Mauléon
Gave de Bidouze
Gave de Saint-Jean-Pied-de-Port
Nive
Nivelle
Bidouze
Gave de Mixe
Gave de Lantabat
Gave de Bidouze
Gave de Saint-Jean-Pied-de-Port

ADOWLY n. m. Métrol. V. ADIOLÉE.

ADPAO ou **ADPOWE** n. m. Mesure usitée dans l'Inde pour les matières sèches; on l'évalue ordinairement au poids. A Bengalore, il vaut 119.804 grammes; à Bombay, 111.766 grammes.

AD PATRES (mots lat. qui signif. *Vers les ancêtres*) loc. adv. *Aller ad patres*, Mourir. ‖ *Envoyer ad patres*, Faire mourir.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM, premiers mots latins des bulles *doctrinales*, énonçant le jugement rendu par le saint-siège sur une doctrine qui lui a été déférée, et qui signif. : *A la mémoire éternelle du fait, de la chose.* (Ces mots sont passés dans la langue courante.)

ADPHALANGINE (du lat. *ad*, auprès de, et de *phalangine*) n. f. Phalangine accessoire.

ADPORINE. Astron. V. ASPORINE.

ADPROMISSION (du lat. *ad*, à, et *promissio*, promesse) n. f. Dr. rom. Promesse faite par une personne pour s'obliger accessoirement à la même dette qu'un promettant principal; c'était une façon de cautionner cette dette.

AD QUEM (mots lat. qui signif. *Pour lequel*) loc. adv. S'emploie dans le langage juridique pour exprimer le jour jusqu'auquel on compte : *Le jour* AD QUEM. ‖ Par contre, on emploie l'expression *a quo* pour désigner le jour à partir duquel on compte.

ADRA (Tanc. *Abdère* des Romains), ville maritime d'Espagne (Andalousie), sur la Méditerranée; 11.500 hab. Riches mines de plomb.

ADRAGANT, ADRAGANTE ou **ADRAGANTHE** (corruption de *tragacanthe*; du gr. *tragos*, bouc, et *akanthe*, épine) adj. Se dit d'une gomme qui sort spontanément en filets ou bandelettes des tiges de plusieurs arbrisseaux du genre des astragales : *La gomme* ADRAGANTE *vient de l'Asie Mineure, de la Perse, de l'île Candie.* ‖ On dit aussi *gomme d'*ADRAGANT.

— ENCYCL. La *gomme adragante* se présente sous forme de petits fragments rubanés, de couleur blanche. Insoluble dans l'alcool, soluble dans l'eau bouillante, elle se gonfle dans l'eau froide et y forme un mucilage visqueux et épais. Ce mucilage, qui à l'apparence d'une gelée, contient la *bassorine*. Les pharmaciens s'en servent pour donner de la consistance aux médicaments, faire des pastilles, des loochs; les confiseurs, pour préparer des crèmes, des gelées. Elle entre dans la composition des tablettes de couleurs destinées à la miniature et à l'aquarelle, et sert pour apprêter les cuirs et les tissus.

ADRAGANTINE n. f. Principe immédiat de la gomme adragante; il existe aussi dans la gomme qui découle de la plupart de nos arbres fruitiers. ‖ On écrit aussi ADRAGANTHINE.

ADRAMMÉLECH, l'une des deux divinités en l'honneur desquelles les habitants de Sépharvaïm brûlaient leurs enfants; l'autre était ANAMÉLECH.

ADRAMMÉLECH, fils de Sennachérib, roi d'Assyrie; il assassina son père à son retour de l'expédition contre Jérusalem, et fut contraint par son frère Assarhaddon de se réfugier en Arménie.

ADRAMYTTIUM ou **ADRAMYTTEUM,** ville de Mysie, sur le Caïcus, en face de Lesbos, au fond du *golfe d'Adramyttium*. C'était une colonie lydienne ou athénienne.

ADRANA, auj. *Eder*, riv. d'Allemagne. C'est sur ses bords que, l'an 15 de notre ère, Germanicus battit les Germains.

ADRAR, pays montagneux du Sahara occidental, peu connu, enserré entre deux lignes de hautes dunes (130 m.), ce qui lui a valu son nom d'*Adrar* (la *Montagne*). Des quelques oasis y existant, les principales sont celles de Ouadan et surtout de Chinghéti; la population est de 7.000 ou 8.000 hab. (Arabes mélangés de Berbers), qui cultivent le mil, le blé, l'orge et extraient de la lagune d'Idjil un sel estimé. L'Adrar, situé sur la grande route des caravanes allant du Maroc au Sénégal et aux pays du haut Niger, fait un commerce actif. Les Espagnols ont essayé, en 1887, de le rattacher à leurs possessions du Sahara occidental, mais ils l'ont fait sans succès. La France ne peut admettre ces prétentions, et doit revendiquer pour sa sphère d'influence l'Adrar, dont le sultan a fort bien accueilli, en 1892, Léon Fabert, envoyé vers lui par le gouvernement du Sénégal.

ADRAR, une des villes les plus populeuses du Touât (Sahara français), chef-lieu du *district de Timmi*. Pop. : 7.400 hab.

ADRAR DES AOUELIMMIDEN, contrée de l'Afrique (Sahara central), située entre le Niger en aval de Tombouctou et l'oasis d'Air ou Ashen. C'est un pays très mal connu; on le sait montagneux et se rattachant, au S.-O., au plateau d'Aghah; il paraît être arrosé dans des conditions analogues à celles de l'Algérie, fertile, propre à l'élevage des bestiaux, habitable pour les Européens. Les Aouelimmiden occupent ce pays, que traverse la route des caravanes allant du Niger à l'Ashen, et qui mérite, surtout depuis l'occupation de Tombouctou, une attention toute spéciale de la part de la France.

ADRASTE n. m. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des élatéridés, renfermant de petits taupins de teintes grises ou roussâtres, habitant l'Europe centrale et méridionale.

ADRASTE, roi d'Argos, accueillit Polynice chassé de Thèbes par son frère Étéocle, et entreprit pour le rétablir la guerre dite des *Sept-Chefs*. Ces chefs épuisèrent leurs efforts devant Thèbes, périrent tous, à l'exception d'Adraste, et furent vengés plus tard par leurs fils, les *Épigones*, qui prirent Thèbes et la dévastèrent.

ADRASTE, fils de Midas, roi de Phrygie, vers 600 av. J.-C. Il se réfugia à la cour de Crésus, roi de Lydie, par suite de la mort de son frère, qu'il avait tué involontairement, et ce prince lui confia l'éducation de son fils Atys. Mais Adraste, dans une chasse contre un sanglier qui ravageait la Mysie, eut encore le malheur de percer le jeune prince d'un trait qu'il destinait au monstre. Désespéré, et quoique Crésus lui eût pardonné, il se tua sur le tombeau d'Atys.

ADRASTE d'Aphrodisias (en Carie), philosophe péripatéticien et mathématicien distingué, dont il ne nous reste que des fragments, vivait vers le commencement du IIe siècle de notre ère. Il avait aussi écrit sur l'astronomie. — Un autre ADRASTE, également philosophe péripatéticien, né à Philippes, ville de Macédoine, florissait de 360 à 317 av. J.-C. Il avait écrit un *Traité sur la musique* dont il ne reste que des fragments cités par Porphyre.

ADRASTÉE n. f. Arbrisseau de la famille des dilléniacées, qui croît en Nouvelle-Hollande.

ADRASTÉE (du gr. *a* priv., et *drao*, fuir). Ce nom signifie l'*Inévitable*. Sous sa forme la plus ancienne, *Adrastée* est soit une fille de Mélissus, roi de Crète, soit une nymphe de cette île, et elle est chargée du soin de Jupiter enfant. Plus tard, son nom est associé à celui de Némésis, et l'on confond les deux divinités. Elle personnifie ce qu'il y a d'inévitable dans la justice.

Adrastée.

AD REM (mots lat. qui signif. *A la chose*) loc. adv. Nettement, catégoriquement, sans détour, sans ambiguïté : *Répondre* AD REM. ‖ Adjectiv. Approprié à la question, à la circonstance : *Réponse* AD REM.

ADRESSE (rad. *adresser*) n. f. Indication du domicile d'une personne, du lieu où l'on veut aller ou envoyer; suscription que l'on met sur une lettre pour la faire arriver à destination : *Écrire* ADRESSE. *Donner, laisser son* ADRESSE.

— *Bureau d'adresses*, Établissement public où chacun pouvait aller chercher les adresses, les renseignements dont il avait besoin. ‖ Fig. et fam. *C'est un vrai bureau d'adresses*, Se dit d'une maison qui réunit toutes les nouvelles du jour, d'une société ou d'une personne qui les recueille et les colporte. ‖ *Prendre quelqu'un pour son bureau d'adresses*, L'importuner par des questions ou par des commissions indiscrètes.

— *A l'adresse*, Dirigé sur, destiné à : *Un compliment, un regard* A L'ADRESSE *de quelqu'un.*

— Polit. Discours, allocution, etc., ayant pour objet une demande, une adhésion, une félicitation, etc., présentée par un corps constitué, par une réunion de citoyens.

— ENCYCL. Polit. Dans le langage politique, l'*adresse* est un discours dans lequel un corps constitué exprime au souverain ses sentiments et ses vœux. Dans un sens plus restreint, c'est la réponse que, dans les monarchies constitutionnelles, les Chambres législatives font, à l'ouverture de chaque session, au discours de la couronne. L'usage des adresses est originaire d'Angleterre; il a passé dans les mœurs de la plupart des Etats constitutionnels. En France, de 1815 à 1848, la discussion de l'adresse avait une grande importance. C'est dans une de ces adresses que la Chambre des députés flétrit ceux de ses membres qui avaient fait visite au comte de Chambord à Belgrave-Square, qu'elle rejeta le traité conclu avec les Anglais pour le droit de visite, qu'elle empêcha une expédition projetée contre Madagascar. L'*adresse des deux cent vingt et un*, au roi Charles X, ainsi nommée parce qu'elle fut votée par une majorité de 221 membres contre 181 opposants, fit époque dans notre histoire parlementaire : elle amena la dissolution de la Chambre et bientôt la révolution de Juillet. Supprimée après la révolution de Février, l'adresse fut rétablie en 1861. Le droit d'interpellation n'existant pas dans la constitution de 1852, la discussion de l'adresse était la seule occasion offerte à l'opposition de se faire entendre.

— Mœurs et cout. L'industrie des *adresses*, à Paris, est exercée par des établissements qui se sont appelés tour à tour : *bureaux d'écritures, bureaux d'adresses, de publicité*, etc., et qui rentrent dans la catégorie générale des *agences*. C'est à elle que l'on doit la prompte expédition de tout ce qui est distribué à grand nombre, sous bande et à domicile : prospectus de magasins de nouveautés et d'industries diverses, circulaires électorales, bulletins de vote, etc. Certaines de ces maisons se livrent, dit-on, à une industrie moins inoffensive : elles fournissent aux mendiants de profession des listes d'adresses de personnes charitables, avec renseignements particuliers, tels que l'heure où on les trouve chez elles, le genre d'infortune auquel elles sont plus spécialement sensibles, la somme qu'elles ont l'habitude de donner, etc.

ADRESSE (rad. *adroit*) n. f. Dextérité, habileté dans l'exercice des facultés du corps ou de l'esprit : *Manier un cheval avec* ADRESSE. *Peindre avec* ADRESSE.

— Fig. Ruse, finesse : *Mentir avec* ADRESSE.

— *Tour d'adresse*, Tour, prestidigitation, escamotage, etc.

— SYN. **Adresse, art, dextérité, entregent, habileté, industrie, savoir-faire.** L'*habileté* se dit de la facilité, du tact qu'on apporte dans la conduite et dans la direction d'une affaire ou d'un travail. L'*art* suppose de l'étude. L'*industrie* suppose de l'invention dans les moyens. Le *savoir-faire* n'est que de l'habitude. L'*adresse* suppose de la justesse dans les mouvements. La *dextérité* indique de l'habileté dans les travaux de la main. L'*entregent* est le savoir-vivre.

— ANTON. **Gaucherie, impéritie, ineptie, inhabileté, maladresse, malhabileté.**

ADRESSER (de *à*, et *dresser*) v. a. Faire parvenir, envoyer directement quelque chose ou quelqu'un, souvent avec recommandation : ADRESSER *une lettre, un paquet à quelqu'un.* ADRESSER *un pauvre à un bienfaiteur.* ‖ Donner : ADRESSER *des conseils.* ‖ Appliquer, porter : ADRESSER *un coup d'épée.* ‖ Dédier : *Tous les beaux esprits du XVIIe siècle* ADRESSAIENT *leurs œuvres à quelque grand personnage.* (Vieux.) ‖ Proférer, exprimer dans une certaine intention : ADRESSER *des vœux, des injures.*

— *Adresser la parole à quelqu'un*, Lui parler directement.

S'adresser, v. pr. Être adressé :

C'est à vous, s'il vous plaît, que ce discours s'adresse.
MOLIÈRE.

‖ Aller trouver quelqu'un, avoir recours directement à lui pour demander ou obtenir quelque chose : S'ADRESSER *au ministre.*

— S'attaquer à quelqu'un : *Prudemment, on ne doit point* S'ADRESSER *aux personnes puissantes.* (St-Evrem.)

— Fig. Être fait pour agir sur : *La prose ne* S'ADRESSE *qu'à l'idée; le vers parle à l'idée et à la sensation.* (Lamart.)

ADRETS (François DE BEAUMONT, baron DES), célèbre homme de guerre du XVIe siècle, né en 1513 au château de La Frette, en Dauphiné, où il mourut en 1587. Tout enfant, il servit en Italie sous Lautrec et devint, en 1535, colonel des légionnaires du Dauphiné. Il guerroyait en Piémont quand il fut fait prisonnier par les Espagnols à Montecalvo. Il attribua sa mésaventure à Charles d'Ally de Pecquigny, et l'accusa de l'avoir trahi. N'ayant pu obtenir gain de cause auprès du roi, il passa dans le grand parti des mécontents en faisant profession de la religion réformée. Il garda la ville de Valence comme place d'armes (1562), et se fit nommer lieutenant du prince de Condé, tout en conservant les titres de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, de colonel des légionnaires, et en s'arrogeant celui de lieutenant général du roi en Dauphiné. Dès lors, il se mêla à toutes les violences, et il se fit une grande réputation de cruauté, sans doute exagérée, mais qui paraît cependant avoir été remarquée en cette époque où l'on ne connaissait pas la pitié. Ses bandes infestèrent le Lyonnais et le Dauphiné, faillirent prendre Avignon, inondèrent le Beaujolais et le Forez, répandant partout le sang et l'incendie. La férocité de des Adrets se donna un libre cours après la prise du château de Montbrison (16 juillet 1562), où il obligea les catholiques prisonniers à se jeter du haut d'une tour, exploit que renouvela plus tard Monthrun à Mornac. Fait prisonnier par ses compagnons qu'il avait mécontentés, il fut livré aux ennemis, et enfermé au château de Nemours, où l'on commença son procès. L'édit de pacification d'Amboise signé le 12 mars 1563, lui rendit la liberté. Gagné par la cour, il abandonna le protestantisme et se retira dans son château de La Frette, puis, en 1567, il combattit ses anciens coreligionnaires comme colonel des gens de pied du Dauphiné, et fut nommé chevalier de Saint-Michel. Tenu en défiance par tous les partis, il fut encore arrêté et jugé à Lyon. La paix du 15 août 1570 le tira de ce mauvais pas et le fit même rentrer en faveur. A la Saint-Barthélemy, il ne prit pas parti, puis il se fit relever de son commandement et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort, pratiquant la religion catholique. Il n'est plus guère connu que par sa dureté et sa férocité légendaires.

ADRIA, ville du roy. d'Italie (prov. de Rovigo), sur le canal Bianco; 11.600 hab. C'est le siège d'un évêché et le chef-lieu du *canton d'Adria* et de l'arrondissement du même nom (41.000 hab.). Elle s'élève à peu près sur l'emplacement de l'ancienne *Atria*, port de mer qui a donné son nom à l'Adriatique, et qui, grâce aux alluvions du Pô et de l'Adige, est aujourd'hui éloigné de la mer d'environ 20 kilom. Commerce de grains, de bétail et de cuirs.

ADRIAN, ville des Etats-Unis (Michigan), sur la rivière Raisin, qui se jette dans le lac Erié; 7.849 hab. Point de jonction de chemins de fer qui la font communiquer avec les villes de Chicago, Cleveland et Détroit : cette ville est importante sous le rapport de l'agriculture et du commerce.

ADRIANA n. f. Genre d'euphorbiacées, dédié à *Adrien de Jussieu*. (L'*adriana* est un arbuste de la Nouvelle-Hollande.)

ADRIANA ou **HADRIANA VILLA** (*villa d'Adrien*), nom donné à un domaine immense situé à environ 6 lieues de Rome, au pied des collines de Tibur (Tivoli), où l'empereur Adrien fit reproduire (vers 125) les monuments et les lieux qu'il avait le plus admirés au cours de ses longs voyages, et où il vint passer les dernières années de sa vie. Abandonnée ensuite, elle fut probablement ruinée par Totila, roi des Goths, puis, à partir du XVIe siècle, véritablement pillée par les amateurs d'antiquités, jusqu'au moment où des fouilles méthodiques furent entreprises par le gouvernement italien dans cet ensemble de ruines considérables, un des plus intéressants et des plus curieux qui existent en Italie.

— BIBLIOGR. : G. Boissier, *Promenades archéologiques* (Paris, 1880), *la Villa d'Adrien*, p. 179-247.

ADRIANÉES (du lat. *Adrianus*, Adrien) n. f. pl. Jeux institués en l'honneur de l'empereur romain Adrien, et qui se célébraient tous les cinq ans. (On dit aussi ADRIANALES.) ‖ Petits édifices dans lesquels l'empereur Adrien avait, dit-on, permis aux chrétiens de se réunir.

ADRIANI (Jean-Baptiste), historien florentin, né en 1513, mort en 1579. Auteur d'une *Histoire* de son temps, qui va de 1536 à 1574, et qui fait suite à celle de Guichardin. — Son fils, MARCEL **Adriani,** né en 1553, mort en 1604, littérateur italien, en a donné, en 1583, à Florence, la meilleure édition.

ADRIANI (Jean-Baptiste), écrivain et religieux italien, né à Cherasco (Piémont) en 1823. Il a publié une série d'études historiques très documentées et très estimées, telles que *Documents inédits sur l'histoire subalpine au* XIIe *et au* XIIIe *siècle* (1853); *Journal du congrès de la paix de Cherasco* (1863); *Campagnes et domination des Français en Piémont de 1536 à 1539* (1867); *Genève, ses princes-evêques et les comtes et ducs de Savoie* (1868), etc.

ADRIANISTES (du lat. *Adrianus*, Adrien) n. m. pl. Nom qui, par suite d'une erreur de transcription d'un texte d'Ensèbe, est donné aux *Hémandristes*. Membre d'une autre secte fondée au XVIe siècle par Adrien Hamstedius, de Dordrecht. Ces *adrianistes* étaient des anabaptistes.

ADRIANO, peintre espagnol appartenant à l'ordre des carmes, né à Cordoue, mort dans la même ville en 1570. Il ne reste de lui qu'un très petit nombre de tableaux, parmi lesquels on cite un beau *Crucifiement*. Élève de Pablo de Cespedes, il se pénétra du style de l'antiquité et se consacra à la peinture religieuse. Toujours mécontent de ses œuvres, il en détruisit un grand nombre : la plus célèbre de celles qui restent est une *Madeleine*, conservée aujourd'hui au palais de Cordoue.

ADRIATIQUE (MER), partie de la mer Méditerranée, comprise entre les deux péninsules italique et balkanique. Elle communique avec la mer Ionienne par le canal d'Otrante, et mesure du cap d'Otrante à Trieste environ 800 kilom. de long sur 160 kilom. de large.

L'Adriatique présente la forme d'une grande cuvette allongée du S.-E. au N.-O., très peu profonde dans sa partie septentrionale, par suite des alluvions apportées par le Pô, l'Adige et les torrents alpestres, — se creusant de plus en plus à mesure qu'on descend vers le S., atteignant même 1.275 m. vers 42° de latitude et se relevant ensuite jusqu'à 600 mètres dans le canal d'Otrante.

Pour être peu prononcée, la marée ne s'y fait pas moins sentir, surtout dans le golfe de Venise, où elle atteint une amplitude de 0m,90. Les vents du S.-E. y souffient fréquemment et violemment en hiver, et rendent dangereuse la navigation de l'Adriatique, assez sûre pendant l'été. Deux courants sont sensibles à l'entrée du canal d'Otrante: l'un longe la côte E. dans la direction du N., l'autre la côte O. dans la direction du S.

Entre les côtes orientale et occidentale de la mer Adriatique, il existe un contraste frappant. Le littoral italien est tantôt presque droit et fort peu accidenté (depuis Otrante jusqu'au fond du golfe de Manfredonia), tantôt, grâce au voisinage de l'Apennin central, d'une élévation médiocre et d'un abord facile (entre le promontoire du mont Gargan et Rimini), tantôt enfin, par suite des alluvions des fleuves alpestres, bas, plat, difficilement accessible (dans le golfe de Venise). Dès que les Alpes se rapprochent de la mer, le littoral se relève pour les côtes de l'Istrie, presqu'île admirablement détachée entre les golfes de Trieste et de Quarnero; il est, grâce à la proximité continue des montagnes, plus articulé encore, aride, semé de rochers sur les côtes balkaniques, en avant desquelles se déroule, parallèlement au rivage, le long archipel dalmate. Aussi est-il facile de voir où la mer Adriatique reçoit des fleuves importants (c'est là où elle pénètre jusqu'à l'Italie continentale, qu'arrosent le Pô, l'Adige, la Brenta, la Piave, le Tagliamento, l'Isonzo) et où sont les grands ports naturels: ils se trouvent sur la côte orientale, dans des échancrures telles que la baie de Durazzo et la rade d'Antivari, dans les fiords comme les Bouches de Cattaro, Spalato ou Pola, au fond des golfes comme ceux de Fiume et de Trieste. Il y a encore de bons ports sur les côtes péninsulaires italiennes (Brindisi, etc.), mais le littoral du golfe de Venise est aujourd'hui tellement encombré par les alluvions, que tous les anciens ports sont à l'intérieur des terres ou sans profondeur. On a constaté, sur les rivages vénitien et dalmate, un mouvement d'affaissement sur l'Adriatique, qui contraste avec l'exhaussement continuel de la côte italienne du S.-E., vers Brindisi.

Les populations riveraines, foncièrement maritimes, se livrent (sur la côte dalmate) à un cabotage très actif. Grâce aux navires du Lloyd austro-hongrois, partis de Trieste, le mouvement commercial est important dans l'Adriatique.

L'*Adrianum* ou *Adriaticum mare* des anciens, qui fut mer vénitienne au moyen âge, et en grande partie napoléonienne au début du XIXe siècle, n'a eu son hydrographie sérieusement étudiée que de nos jours: par la marine autrichienne de 1814 à 1822, puis en 1866, ainsi que par le capitaine anglais Smyth. V. ITALIE, AUTRICHE, EUROPE.

— BIBLIOGR.: *Manuel du cabotage de la mer Adriatique* (Milan, 1828); W.-H. Smyth, *la Méditerranée* (Londres, 1854, t. Ier).

ADRIEN ou **HADRIEN** (*P. Ælius Hadrianus*), empereur romain de la famille des Antonins, né à Rome en 76 apr. J.-C., mort à Baïa en 138. Orphelin de bonne heure, il eut pour tuteur son cousin Trajan qui l'adopta et lui laissa l'empire en mourant. Une fois empereur (117) Adrien, qui avait successivement franchi tous les degrés de la hiérarchie, ne cessa de montrer son souci d'assurer la tranquillité de l'empire. Il débuta par le faire rentrer dans les limites orientales qu'Auguste lui avait données, puis s'occupa à le fortifier par la construction d'immenses ouvrages en Bretagne (muraille d'Adrien), en Germanie dans les champs Décumates (de Mayence à Ratisbonne) et le long du Danube. En même temps, il parcourait les diverses provinces de l'empire, en voyageur et en archéologue autant qu'en administrateur, marquant son passage par la construction de monuments magnifiques (en Asie, à Athènes, etc.), et embellissant les environs de Rome et Rome même en faisant construire la *villa d'Adrien*, le *pons Ælianus* (pont Saint-Ange), son propre mausolée qui est devenu le *château Saint-Ange*, etc.

Adrien

Non content de corriger les abus remarqués dans les provinces, de diminuer les impôts, etc., Adrien accomplit de grandes réformes dans l'administration et dans le droit: substitution des chevaliers aux affranchis dans les bureaux impériaux, réorganisation du conseil privé de l'empereur (*consilium principis*), promulgation de l'*Edit perpétuel*, rédigé par le jurisconsulte Salvius Julianus (cette compilation judiciaire a régi l'empire jusqu'à Justinien), adoucissement du sort des esclaves, etc. Adrien a même modéré les persécutions contre les chrétiens, et n'a cessé de protéger les sciences. Quant aux lettres et aux arts, il les estimait dès sa jeunesse et les cultiva toujours avec passion, surtout pendant les dernières années de sa vie, qu'il passa dans sa célèbre villa de Tibur. V. ADRIANA.

Adrien, grâce à une discipline et à une administration prévoyantes, sut donner au monde vingt et une années de paix et de prospérité. Une seule guerre eut lieu à son époque, contre les Juifs insurgés à la voix d'Akiba et de Bar-Kokaba (132-135); elle fut réprimée avec la plus grande cruauté. La persécution des Juifs, ses superstitions, ses débauches (on connaît sa passion pour Antinous, son favori, dont il fit un dieu après sa mort), voilà ce qu'on peut reprocher à ce prince, qui laissa en mourant l'empire à Antonin le Pieux.

— BIBLIOGR.: Gregorovius, *Histoire d'Adrien et de son temps* (1884).

Adrien (MURAILLE D'), grand ouvrage militaire que les trois légions romaines détachées en Bretagne (Angleterre), sous le règne d'Adrien, élevèrent de l'embouchure de la Tyne au golfe de Solway, pour arrêter les Calédoniens. Le *vallum Hadriani* consistait en une muraille haute de 12 à 15 pieds, large de 6 à 10, dominée par environ trois cents tours de garde, défendue en avant et en arrière par des fossés très larges et très profonds, protégée enfin par un ensemble de 17 camps retranchés. La conservation de nombreux restes de ce colossal ouvrage, qui s'opposait à toute invasion venant de l'intérieur de l'île, a permis d'en reconstituer l'ensemble.

Adrien, opéra en trois actes, paroles d'Hoffmann, musique de Méhul, représenté pour la première fois sur le théâtre de la République et des Arts le 4 juin 1799. Le poème reproduit à peu près l'*Adriano* de Métastase. Les récitatifs sont pleins d'ampleur et du plus beau caractère; les chœurs surtout sont admirables. Cette partition d'*Adrien* est restée l'une des plus ignorées de Méhul, et cependant, elle est de celles qui font le plus grand honneur à ce maître admirable.

ADRIEN (saint), martyr à Nicomédie, vers l'an 303. On l'invoque contre la peste, et l'Eglise l'honore le 8 septembre. — Trois autres personnages de ce nom ont été aussi canonisés: 1° saint ADRIEN, martyr à Césarée vers 309, honoré le 5 mars; 2° saint ADRIEN, qui alla prêcher la foi dans la Grande-Bretagne, et qui y mourut en 720, honoré le 9 janvier; 3° saint ADRIEN, évêque de Saint-André, en Ecosse, martyr vers 874, honoré le 4 mars.

ADRIEN Ier, 97e pape, né à Rome, mort en 795, fut élu le 1er février 772, après la mort d'Etienne III, avec l'appui du parti franc, et continua avec Charlemagne la politique d'alliance déjà pratiquée avant lui. Il a provoqué la destruction du royaume des Lombards par les Francs, a créé Charlemagne patrice de Rome, et s'est fait confirmer et augmenter par lui la donation antérieurement faite à Saint-Pierre de l'exarchat de Ravenne et de la Pentapole.

— BIBLIOGR.: *Liber pontificalis* (éd. Duchesne, t. I).

ADRIEN II, 108e pape, élu en 867, mort en 872, s'est efforcé pendant son pontificat de faire prédominer la suprématie du saint-siège dans l'ordre politique aussi bien que dans l'ordre religieux. Tandis qu'il faisait condamner à Rome, par un concile, Photius, premier auteur du schisme d'Orient, il faisait proclamer par un autre concile, à Constantinople (869), la suprématie du pape sur toutes les Eglises et sa supériorité sur tous les conciles.

— BIBLIOGR.: *Liber pontificalis* (éd. Duchesne, t. II).

ADRIEN III (AGAPIT), 111e pape, a, pendant son année de pontificat (884-885), énergiquement lutté contre Photius.

ADRIEN IV (Nicolas BREAKSPEAR), 171e pape, né à Abbots-Langley (Hertford), élu en 1154, mort en 1159. Il refusa de reconnaître l'organisation républicaine donnée à Rome par Arnaud de Brescia, qu'il chassa de cette ville, puis fit périr (1155). Il soutint une lutte malheureuse contre Guillaume le Mauvais, roi normand des Deux-Siciles (1154-1156), et commença contre Frédéric Barberousse, presque aussitôt après l'avoir couronné empereur à Rome (1155), la longue lutte des Guelfes et des Gibelins. Adrien IV est le seul Anglais qui ait été pape; il était d'une origine très humble.

ADRIEN V (OTTONONI DE FIESCHI), 188e pape, né à Gênes, mort à Viterbe, régna un mois, en l'année 1276 (11 juill.-18 août).

ADRIEN VI (A. FLORISSE), 216e pape, né à Utrecht en 1459, mort en 1523, fut précepteur, puis ministre de Charles-Quint. Elu pape à la mort de Léon X (1522), malgré son origine flamande et son humble extraction, Adrien VI essaya sans succès de réformer le saint-siège, d'arrêter en Allemagne les progrès de Luther, de se tenir en dehors des divisions politiques des princes chrétiens, de réconcilier Charles-Quint et François Ier et de les unir dans une expédition contre les Turcs. Malgré son savoir et son inépuisable charité, il déplut aux Romains par l'austérité de sa vie et ne parvint pas à bien gouverner les Etats pontificaux. Il mourut, considérant son accession au pouvoir suprême comme le plus grand malheur de sa vie.

ADRIEN, dixième et dernier des patriarches russes, après avoir été métropolite de Kazan (1636-1700). Il lutta contre les réformes de Pierre le Grand. Son opposition, qui fut vaine, amena le tsar à supprimer l'entrée solennelle du patriarche à Moscou, cérémonie où l'empereur lui-même conduisait par la bride l'âne qui portait le prélat, puis, à la mort d'Adrien, à supprimer la dignité même de patriarche.

Adrienne Lecouvreur, drame en cinq actes et en prose, par A. Scribe et E. Legouvé, représenté pour la première fois au Théâtre-Français, le 14 avril 1849. Le sujet est l'amour de la princesse de Bouillon pour Maurice de Saxe. Elle a pour rivale Adrienne Lecouvreur, l'actrice en vogue de la Comédie-Française, et tout le drame repose sur cette rivalité. La scène capitale est celle où la grande tragédienne, invitée à réciter quelques vers dans une soirée que donne Mme de Bouillon, et se croyant abandonnée par son amant, qu'elle voit assidu auprès de la princesse, se trahit elle-même en jetant à la face de sa rivale ces vers de Phèdre à Œnone:

. . . . . Je sais ses perfidies,
Œnone!... et ne suis point de ces femmes hardies,
Qui, goûtant dans le crime une honteuse paix,
Ont su se faire un front qui ne rougit jamais!

Il s'ensuit, entre la grande dame et la comédienne, une scène d'ironie et de rage où, sous des formes insolemment polies, elles se déchirent mutuellement le cœur.

La comédienne sort victorieuse du salon de la princesse, qui, pour se venger, lui envoie un bouquet empoisonné. Maurice de Saxe, que ses créanciers ont fait emprisonner pour dettes, délivré par la délicate générosité d'Adrienne, n'a que le temps de recevoir ses adieux et son dernier soupir.

Ce drame, outre son propre mérite, dut son grand succès à l'incomparable talent de Rachel.

ADRIERS, comm. de France, dép. de la Vienne, arr. et à 21 kilom. de Montmorillon; 2.020 hab. Eglise fortifiée.

ADROGATION (*si*) n. f. Dr. rom. Action d'adopter une personne qui n'était pas sous la puissance paternelle, maîtresse d'elle-même, *sui juris*.

— ENCYCL. L'*adrogation* était plus solennelle que l'adoption. C'était un acte intéressant l'Etat. Elle exigeait primitivement: une enquête des pontifes sur les motifs de l'adoption, une autorisation législative donnée par les comices *curiates*, et le consentement formel de l'adrogé. A la fin de la république, lorsque les comices ne se réunissaient plus, on faisait l'adrogation devant trente lecteurs qui les représentaient. Enfin, à partir de Dioclétien, l'adrogation eut lieu par rescrit impérial. L'adrogation avait tous les effets de l'adoption; mais, de plus, elle plaçait les enfants et tous les biens de l'adrogé sous la puissance de l'adrogeant. L'adrogation des femmes et des impuberes, âgés de moins de vingt-cinq ans, ne devint possible qu'à partir d'Antonin le Pieux, qui décréta en outre que l'adrogeant fournirait une caution pour les garanties des droits éventuels de l'adrogé.

ADROGÉ n. m. Celui qui avait été adrogé: *Il fallait que l'*ADROGÉ *appartînt au sexe masculin et fût pubère.*

ADROGEANT, ANTE n. Celui, celle qui prenait en adrogation: *Les créances de l'*ADROGÉ *passaient à l'*ADROGEANT.

ADROGER (de *ad*, pour, et *rogare*, demander) v. a. En T. de dr. rom., Prendre en adoption une personne *sui juris*.

ADROIT, OITE (autrefois on prononçait *adret, ète*, et même encore au temps de Corneille, qui fait rimer *adroite* avec *retraite* — du lat. *ad*, à, et *dextera*, main droite) adj. Qui a de l'adresse dans les exercices du corps, dans le travail des mains: *Bayard était* ADROIT *à tous les exercices.*

— Fig. Qui montre ou prouve de l'habileté, de la finesse: *Diplomate* ADROIT. *Discours* ADROIT.

— LOC. PROV. **Être adroit comme un singe**, Etre très habile de ses mains. | **Être adroit de ses mains comme un cochon de sa queue**, Etre très gauche, très maladroit.

— SYN. **Adroit, entendu, habile, industrieux, ingénieux.** Le mot *habile* caractérise la conduite dans toute affaire compliquée ou dans tout un ordre d'affaires. On n'est *adroit* que dans un acte simple ou particulier. L'adresse est donc inférieure à l'habileté. L'homme *industrieux* est tout à la fois adroit et inventif. Celui qui est *ingénieux* est seulement inventif, et le mot s'applique à de moindres choses. Celui qui est *entendu* est devenu propre à un service à force de leçons ou d'expérience.

— ANTON. **Gauche, inapte, inepte, inhabile, lourd, lourdaud, maladroit, malhabile.**

ADROITEMENT adv. Avec adresse, avec dextérité.

— Fig. Avec habileté, avec finesse: *Une supériorité sottement négligée ne vaut pas une médiocrité* ADROITEMENT *cultivée.* (Mme E. de Gir.)

ADROSTRAL (du lat. *ad*, auprès de, et *rostrum*, bec) adj. m. Se dit d'une pièce de la mâchoire supérieure de quelques animaux.

— n. m.: L'ADROSTRAL.

ADROTHÉRIUM (*ri-om'* — du gr. *adros*, robuste, et *thérion*, bête sauvage) n. m. Genre de pachydermes fossiles. (La seule espèce connue [*adrotherium depressum*] provient des phosphorites du Quercy [terrain éocène].)

ADRUMÈTE ou **HADRUMETE** (lat. *Hadrumetum*), vieille cité tyrienne située au S. de Carthage, sur la côte orientale de la Tunisie. Elle tomba de bonne heure dans la dépendance de Carthage et fut conquise par Agathocles en 310 av. J.-C. Trajan fit de cette ville une colonie romaine qui fut, dès le VIe siècle, la métropole de la Byzacène. Elle était beaucoup plus considérable que la ville contemporaine, qui en occupe l'emplacement.

ADRY (Jean-Félicissime), bibliographe, né à Vincelotte (Bourgogne) en 1749, mort à Paris en 1818. On lui doit de bonnes éditions annotées de Boccace, de La Fontaine, du *Télémaque*, etc.; une *Notice sur les Elzévirs*; une *Histoire littéraire de Port-Royal*; une *Vie de Malebranche*; etc.

ADSCAPÉAL adj. m. Se dit de l'une des pièces osseuses de l'oreille interne.

— n. m.: L'ADSCAPÉAL.

ADSCRIT (*skri* — lat. *adscriptus*; de *ad*, auprès, et de *scriptus*, écrit) adj. m. Se dit, par opposition à *souscrit*, d'un iota placé à la suite d'une autre voyelle.

ADSTIPULATEUR n. m. En T. de dr. rom., Celui qui stipule accessoirement, et a la suite d'un stipulant principal, le même objet que celui-ci. V. ADSTIPULATION.

ADSTIPULATION (*si*) n. f. Dr. rom. Stipulation accessoire qui accompagnait une stipulation principale, et avait nécessairement le même objet.

— ENCYCL. Sous le système de procédure des *actions de la loi*, l'utilité de l'*adstipulation* résultait de l'ancienne règle qui défendait aux plaideurs de se faire représenter en justice. Si l'on prévoyait qu'en raison d'une absence, ou de toute autre cause, on ne pourrait intenter l'action à l'échéance, on avait le soin de faire stipuler accessoirement un adstipulateur, qui intentait l'action en temps utile, et ensuite rendait compte. L'adstipulateur était en réalité un mandataire d'un genre spécial.

ADSTRICTION (*ksi* — du lat. *adstrictio*, même sens) n. f. Resserrement causé par un astringent.

ADUATUQUES (lat. *Aduatuci*; de *Aduatuca*, ville de Belgique, chez les Eburons), ancien peuple de la Gaule, issu des Cimbres et des Teutons, entre l'Escaut et la Meuse. (On a dit aussi ADUATIQUES.) — *Un* ADUATUQUE (ou ADUATIQUE).

ADUÈITAM (*tam'*) n. m. Système opposé au duéitam, ou dualisme, dans la philosophie hindoustanique. (Les aduéitamistes soutiennent que Dieu seul existe, que le monde n'est qu'une illusion. Ils ont pour adversaires les duéitamistes, qui admettent l'existence séparée de Dieu et du monde.)

ADULA ou **ADULE** (*Adoulas Oros* de Strabon), massif de montagnes de la Suisse, dans les Alpes Lépontiennes, compris entre le Vorderrhein au N., le col Lukmanier et le Tessin à l'O., le col de Jorio au S., la route du Splügen à l'E.; son sommet principal est le Rheinwaldhorn (3.398 m.). Le Hinterrhein sort d'un de ses glaciers, celui de Paradis; ainsi peuvent se justifier les vers de Boileau:

Au pied du mont *Adule*, entre mille roseaux,
Le Rhin, tranquille et fier du progrès de ses eaux,...

ADULAIRE (de *Adule*, montagne des Alpes) adj. Se dit d'une variété limpide de feldspath orthose qui se trouve au mont Saint-Gothard, autrefois l'*Adule*.

— n. f.: *Une* ADULAIRE.

ADULATEUR, TRICE n. Celui, celle qui adule, qui flatte bassement et dans des vues intéressées: *La grandeur ne manque pas d'*ADULATEURS.

— Adjectiv.: *Mère* ADULATRICE. *Phrases* ADULATRICES.

— SYN. **Adulateur, flagorneur, flatteur, louangeur.** Le *louangeur* ne loue que pour louer. Le *flagorneur* loue à tout propos et avec maladresse. Le *flatteur* loue pour plaire. L'*adulateur* loue avec bassesse et hypocrisie.

ADULATIF, IVE adj. Qui sert à aduler, qui a le caractère de l'adulation: *Vers* ADULATIFS. (Peu usité.)

ADULATION (*si*) n. f. Action d'aduler; flatterie basse, servile, intéressée : *Les éloges donnés a un roi sont voisins de l'*ADULATION. (De Malesherbes.)

ADULATOIRE adj. Qui appartient à l'adulateur, qui tient de l'adulation : *Poésie* ADULATOIRE.

ADULER (du lat. *adulari*, caresser à la façon des chiens; do *ad*, à, et *aludare*, hurler) v. a. Flatter bassement, avec servilité : *On n'*ADULE *que par intérêt.*

S'aduler, v. pr. Se flatter complaisamment, ridiculement.

ADULIS, territ. français, sur la côte orientale de l'Afrique (mer Rouge), sur lequel, depuis 1859, la France a des droits qu'elle a maintenus contre les prétentions des Anglais et des Italiens, mais qu'elle n'a pas exercés jusqu'ici. Ce territoire comprend Zoulla, l'ancienne *Adulis*, avec sa baie (appelée par les Anglais *baie d'Annesley*, et par les indigènes *baie d'Afar*), et les îles voisines de Dessi et d'Onda.

Les anciens avaient tiré parti de l'admirable situation d'Adulis, et y avaient élevé une ville très florissante, qui devint sous les Romains le *port d'Axum* et le plus grand marché de l'Éthiopie. Le moine Cosmas y a trouvé au VIe siècle deux inscriptions très intéressantes, dont l'une relative aux conquêtes de Ptolémée Évergète.

ADULITAIN, AINE, celui, celle qui est d'Adulis. — *Les* ADULITAINS.

— Ajectiv. : *Peuple* ADULITAIN. *Langue* ADULITAINE.

ADULTE (lat. *adultus*, part. pass. de *adolere*, croître) adj. Qui est arrivé à la période de la vie comprise entre l'adolescence et la vieillesse, à l'âge de raison : *L'homme* ADULTE.

— Fig. Se dit des facultés intellectuelles qui ont pris tout leur développement : *La force demandée à des cerveaux non* ADULTES *est un escompte de leur avenir.* (Balz.)

— Zool. et bot. Se dit des organismes parvenus au stade où ils peuvent se reproduire : à ce moment, le corps a généralement acquis tout son développement.

— Substantiv. Celui, celle qui est dans l'âge adulte : *Le nombre des* ADULTES *illettrés diminue chaque jour.*

— ENCYCL. Physiol. On donne le nom d'*âge adulte* à l'âge qui succède à l'adolescence et qui dure jusqu'à la vieillesse, c'est-à-dire depuis vingt-trois ou vingt-quatre ans chez l'homme, dix-neuf ou vingt ans chez la femme, jusqu'à soixante ans chez les deux sexes. La taille est alors arrivée à son maximum; les proportions du corps et des membres sont définitives; les os deviennent plus denses et plus pesants, la graisse plus abondante; le corps s'accroît en largeur, et gagne en force de résistance ce qu'il perd en souplesse et en agilité. Les maladies qui caractérisent surtout l'âge adulte sont celles de l'appareil gastro-hépatique et des voies urinaires, le rhumatisme et la goutte, et en plus, chez la femme, les maladies de l'utérus. La disposition à la pléthore, à la congestion, à l'obésité, se remarque également pendant cette période, où l'abondance de la nutrition ne peut plus servir à l'accroissement.

— Pédag. *Cours d'adultes.* Ces cours ont pour but, soit de combler les lacunes laissées par l'école primaire, soit d'affermir et de compléter, après l'âge scolaire, l'instruction précédemment acquise.

On fait remonter jusqu'à 1709 le premier essai connu des cours d'adultes. Toutefois, le XVIIIe siècle en produisit peu d'exemples. Une modeste et timide tentative faite à Auvray, en 1813, fut arrêtée par la Restauration. Cependant, deux cours d'adultes s'ouvrent à Paris en 1820.

Les classes du soir commencent à prendre faveur après 1830, tant en province qu'à Paris. Le mouvement fléchit devant la réaction de 1850, pour reprendre son essor en 1863, et atteindre son apogée en 1867. Le nombre des cours s'élevait alors à 28.586 pour les hommes, et à 5.466 pour les femmes; mais, en 1872, il descend à 23.500 et 5.100. Cette diminution, qui s'accentue dans les années suivantes, peut s'expliquer par la création de nouvelles écoles primaires, l'affaiblissement graduel du nombre des illettrés, et aussi par l'insuffisance des résultats obtenus.

C'est généralement dans les centres importants que cette institution s'est le mieux conservée, tout en modifiant peu à peu son aspect de classse élémentaire. Au lieu d'un enseignement réduit, pour presque tous, aux premiers rudiments de la lecture, de la langue française et du calcul, on trouve communément aujourd'hui, dans des salles moins encombrées, à la vérité, des cours empruntés au programme des écoles primaires supérieures.

La réglementation des cours d'adultes, précédemment fixée par l'arrêté du 22 juillet 1884, a été heureusement modifiée par le décret du 11 janvier 1895, qui s'applique également aux *écoles d'apprentis.*

En vertu des dispositions actuelles, les cours sont créés par le préfet, à la demande du conseil municipal; et aucun instituteur ne peut être contraint de les diriger. Les élèves doivent être âgés de treize ans, au moins. L'enseignement peut porter sur les matières de l'instruction élémentaire et supérieure, ou comprendre des cours théoriques ou pratiques, spécialement appropriés aux besoins de la région. — Les cours d'adultes peuvent comprendre des classes destinées aux illettrés, des cours spéciaux pour les jeunes gens qui désirent compléter leur instruction, des conférences et des lectures communes à tous. Il peut être établi deux ou plusieurs sections distinctes, suivant l'âge et le degré d'instruction des élèves. — Les cours et conférences peuvent être confiés à toute personne qui en fera la demande, sur la proposition du maire, approuvée par le préfet, après avis de l'inspecteur d'académie. Le programme de ces cours et conférences sera soumis à l'inspecteur, en même temps que la demande. La subvention de l'État prévue par la loi de 1867 ne peut être accordée aux cours d'adultes que si la commune se charge des dépenses de chauffage et d'éclairage. Cette subvention, allouée sur la proposition du préfet, ne dépassera pas la moitié des frais qu'entraînent ces cours. — Des subventions de l'État, ainsi que des concessions de livres et de matériel d'enseignement, pourront être allouées aux associations d'enseignement créées en vue d'organiser des cours d'adultes. — Lorsque la commune prend à sa charge les frais du cours, les conditions de rémunération sont fixées de gré à gré entre la commune et le directeur du cours d'adultes.

ADULTÉRANT, ANTE adj. Qui peut adultérer : *Matière* ADULTÉRANTE. (Peu usité.)

ADULTÉRATEUR n. m. Celui qui frelate, falsifie : *Un* ADULTÉRATEUR *de monnaies.* (Inusité.)

ADULTÉRATION (*si*) n. f. Action d'adultérer, de falsifier une chose, et particulièrement d'altérer les monnaies : *L'*ADULTÉRATION *des médicaments compromet la vie des malades.*

— Fig. Altération quelconque : ADULTÉRATIONS *d'un type.*

ADULTERE (lat. *adulter*; de *ad*, vers, et *alter*, un autre, adj. Qui viole la foi conjugale : *En d'autres contrées, on enfonce des tuyes effilées sous les ongles des femmes* ADULTÈRES. (Catulle Mendès.) || Se dit aussi des choses : *Commerce, amour* ADULTÈRE.

Je verrai le témoin de ma flamme *adultère*...
RACINE.

— Fig. Dans le style poétique ou oratoire, Criminel, qui offre un mélange impie : *Toute âme dominée par l'erreur est une âme* ADULTÈRE *et prostituée.*

— Substantiv. Celui, celle qui viole, qui a violé la foi conjugale : *Un* ADULTÈRE. *Une* ADULTÈRE.

Faut-il que sur le front d'un profane *adultère*
Brille de la vertu le sacré caractère!
RACINE.

ADULTÈRE (même étymol. qu'au mot précéd.) n. m. Violation de la foi conjugale : *Peu d'*ADULTÈRES *peuvent être prouvés.* (Napoléon Ier.) || *Adultère simple.* Adultère commis par une personne mariée avec une personne non mariée. || *Adultère double.* Adultère qu'un homme marié et une femme mariée commettent ensemble.

— Fig. Mélange, accouplement illicite, contraire à la logique, à la morale : *L'alliance de la politique et de la justice est un indigne* ADULTÈRE. (Cormieux.)

— Dr. Au point de vue civil, l'*adultère* du mari, comme l'adultère de la femme, peut servir de fondement à une action en divorce ou en séparation de corps : avant la loi de 1884, qui a rétabli le divorce, il fallait que le mari eût tenu sa concubine dans la maison conjugale pour que l'adultère du mari fût une cause de séparation de corps; mais, au point de vue pénal, la différence subsiste : le Code pénal ne punit le mari que lorsqu'au délit d'adultère il a joint le fait d'entretenir sa concubine dans la maison commune; et encore ne le punit-il que de l'amende (100 à 2.000 fr.); au contraire, il prononce contre la femme adultère la peine de l'emprisonnement pendant trois mois au moins, et deux ans au plus, en quelque lieu que le délit ait été commis. Le mari seul peut porter plainte contre sa femme, et réciproquement. Il reste maître d'arrêter la peine prononcée en consentant à reprendre sa femme. La loi défend d'ailleurs que la plainte du mari soit reçue s'il se trouve lui-même dans le cas d'adultère punissable. Le complice de la femme est puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et en outre d'une amende de 100 fr. à 2.000 francs. Enfin, l'article 324 du C. pén. déclare que, dans le cas d'adultère de la femme, le meurtre commis par son mari sur elle et sur son complice, à l'instant où il les surprend en flagrant délit dans la maison conjugale, est excusable, c'est-à-dire qu'au lieu de la peine capitale, c'est seulement un emprisonnement de un à cinq ans qui doit lui être infligé; souvent même, il est acquitté.

L'adultère invoqué comme cause de divorce ou de séparation de corps sera prouvé par témoins, par simples présomptions, par lettres missives, et aussi par un procès-verbal de constat dressé par le commissaire de police à la requête de l'un des époux.

L'adultère peut aussi servir de base à une action en désaveu de paternité, mais à la condition que la naissance de l'enfant ait été cachée au mari (C. civ., art. 229, 230, 306, 313; C. pén., art. 324, 337, 338, 339).

ADULTÉRER v. a. (lat. *adulterare*, même sens. — Il change l'*é* fermé du radical *adulté* en è ouvert avant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel, où il conserve l'*é* fermé). Falsifier, frelater en substituant à une substance active et chère une autre substance inerte et moins chère : ADULTÉRER *un médicament.* || En parlant des monnaies, Y introduire plus d'alliage que la loi ne le permet.

— Fig. Altérer, fausser, vicier : *L'intérêt* ADULTÈRE *souvent les meilleures intentions.*

S'adultérer, v. pr. Être adultéré, au prop. et au fig.

ADULTÉRIN, INE adj. Qui est né d'un adultère : *Enfant* ADULTÉRIN. *Sœur* ADULTÉRINE.

— *Enfants adultérins.* V. ENFANTS.

— Fig. Hybride, qui est le produit d'un mélange vicieux : *Idiome* ADULTÉRIN.

— Agric. et hortic. *Variété adultérine.* Plante qui provient de l'ovule d'une espèce, fécondé par le pollen d'une fleur d'une autre espèce.

— Substantiv. Celui, celle qui sont nés d'un adultère.

ADULTÉRINITÉ n. f. Caractère de celui qui est adultérin : *L'*ADULTÉRINITÉ *d'un enfant.* (Peu usité.)

ADULTÉRISME n. m. Nom altéré : *D'Aguesseau* pour *Daguesseau* est un ADULTÉRISME.

AD UNGUEM (mots lat. qui signif. *Sur l'ongle*, et qui s'emploient en parlant d'une chose que l'on sait sur le bout du doigt : *Savoir sa leçon, son rôle* AD UNGUEM) loc. adv. Cette expression, qui se trouve dans Horace (liv. Ier, Satir : v, vers 32), est une métaphore tirée de l'habitude qu'ont certains ouvriers de passer l'ongle sur une surface qu'ils veulent rendre parfaitement polie. Elle signifie donc également Du dernier fini : *Des vers limés* AD UNGUEM.

AD UNUM loc. adv. Mots lat. qui signif. Jusqu'à un seul, c'est-à-dire Jusqu'au dernier : *Ils y passèrent tous* AD UNUM.

ADURENT, ENTE (du lat. *ad*, à, et *urere*, brûler) adj. En médecine, Ardent, brûlant : *Soif* ADURENTE.

ADUSTE (lat. *adustus*, brûlé) adj. Pathol. Se disait d'une prétendue altération du sang et des humeurs indiquée par la sécheresse de la peau, la chaleur, la soif, la couleur noire du sang. || Brûlé, hâlé par le soleil : *Teint* ADUSTE *et bronzé.*

— Conchyl. Se dit des coquilles auxquelles le mélange de noir et de blanc donne l'aspect de pièces ayant été rôties.

— Fig. triste, chagrin : *Caractère* ADUSTE.

ADUSTION (lat. *adustio*, de *adurere*, brûler) n. f. Cautérisation à l'aide du feu : *L'*ADUSTION *est regardée comme efficace contre les morsures venimeuses.*

AD USUM loc. adv. Mots lat. qui signif. Selon, d'après l'usage : *Célébrer un anniversaire* AD USUM.

AD USUM DELPHINI (mots lat. qui signif. *A l'usage du dauphin*), nom donné aux éditions des auteurs latins entreprises par ordre de Louis XIV pour l'usage du dauphin, son fils, sur le conseil du duc de Montausier et sous la direction de Bossuet et de Huet, précepteurs du jeune prince. Ces éditions sont très bonnes, pourvues d'excellents index, mais certains passages trop crus ont été retranchés. Souvent, pour Martial, par exemple, on s'est contenté de rejeter à la fin, en appendice, les épigrammes libres. || Dans le style familier, on désigne par ces trois mots : *ad usum Delphini*, tout livre épuré, toute phrase, tout discours arrangé pour les besoins de la cause.

AD VALOREM (mots lat. qui signifient *Selon la valeur*) loc. adv. Les objets importés d'un pays dans un autre sont soumis à des droits de douane qui se distinguent en droits *ad valorem* et en droits *spécifiques.* Les premiers sont proportionnels à la valeur des objets, quels qu'ils soient; les seconds sont basés sur la nature des objets importés. La loi dit, par exemple : Les tissus, la houille payeront tant; ce sont des droits *spécifiques.* Si, au contraire, la loi dit : Une marchandise qui coûte 100 francs, 200 francs, 300 francs, payera 10 francs, 20 francs, 30 francs d'entrée, c'est un droit *ad valorem.*

ADVENIR v. n. lat. *advenire*; de *ad*, à, et *venire*, venir. On écrivait autrefois *avenir.* — Ce verbe, qui prend l'auxil. *être* dans les temps composés, n'est usité qu'aux troisièmes personnes et à l'infinitif : *Il advient. Il advenait. Il advint. Il adviendra. Il adviendrait. Qu'il advienne. Qu'il advînt. Il est advenu*, etc.). Arriver, survenir, échoir :

Cependant, il *advint* qu'au sortir des forêts
Le lion fut pris dans les rets.
LA FONTAINE.

— Loc. PROV. **Fais ce que dois, advienne que pourra,** Remplis toujours ton devoir, sans te préoccuper des suites.

— PROV. LITTER. **J'étais là; telle chose m'advint,** Allusion à un vers de La Fontaine, dans la fable des *Deux Pigeons*, et qui s'applique aux récits que font, qu'aiment à faire les voyageurs.

ADVENTICE (lat. *adventicius*, étranger) adj. Didact. Qui survient du dehors : *Idées* ADVENTICES.

— Agric. *Plantes adventices*, Qui croissent sans avoir été semées, comme les mauvaises herbes.

— Bot. *Organe adventice.* On dit mieux ADVENTIF. (V. ce mot.) Se dit de tout organe qui naît hors de sa place normale.

— Méd. *Maladies adventices*, Maladies qui ne sont pas héréditaires, qui ne tiennent pas à la constitution. : *Tunique adventice* (des artères) ou *Tunique celluleuse.* C'est la *tunique externe.* V. ARTÈRE.

— Philos. *Idées adventices*, Idées qui viennent des sens et qui ne peuvent naître que des objets extérieurs. On le dit par opposition à *idées innées.*

ADVENTIF, IVE (du lat. *adventicius*, étranger) adj. Dr. rom. *Pecule adventif*, Pécule concédé aux fils de famille en nue propriété. V. PÉCULE.

— Anc. dr. *Biens adventifs.* Dans les pays de droit écrit, c'étaient Les biens acquis par la femme mariée depuis son mariage. Ils n'augmentaient pas la dot, et restaient à la femme comme paraphernaux.

Racines adventives : 1. du lierre; 2. du fraisier.

— Agric. et bot. Se dit d'un organe qui se développe dans un point où l'on ne trouve pas normalement d'organe de la même nature. C'est ainsi que certaines racines nées sur les tiges, certains bourgeons, qui naissent ailleurs qu'à l'aisselle des feuilles, sont dits racines *adventices* et bourgeons *adventifs.*

ADVERBE (lat. *adverbium*; de *ad*, auprès de, et *verbum*, verbe) n. m. Mot invariable qui se joint aux verbes, aux adjectifs ou aux adverbes pour en modifier la signification.

— ENCYCL. L'*adverbe* est ainsi nommé parce qu'il accompagne le plus souvent le verbe; il équivaut à une préposition suivie d'un nom : *Parler* POLIMENT (Parler *avec politesse*). Il y a beaucoup d'adverbes; nous citerons seulement les principaux, qui marquent :

LE LIEU : *Ailleurs, alentour, autour, ci, deçà, dedans, dehors, delà, derrière, dessus, dessous, devant, ici, là, loin, partout, où, y*, etc.

LE TEMPS : *Alors, aujourd'hui, auparavant, aussitôt, autrefois, avant, bientôt, cependant, déjà, demain, depuis, désormais, dorénavant, enfin, ensuite, hier, jadis, jamais, maintenant, parfois, quand, quelquefois, souvent, tantôt, toujours, tard, tôt*, etc.

LA QUANTITÉ : *Assez, beaucoup, combien, davantage, encore, guère, même, moins, peu, plus, que, quelque, si, tant, tellement, tout, très, trop*, etc.

LA MANIÈRE OU LA COMPARAISON : *Ainsi, aussi, autant, bien, comment, ensemble, exprès, fort, mal, mieux, pis, pourquoi, plutôt, surtout, vite*, etc., et une foule de mots en *ment*, comme *sagement, doucement, bonnement*, etc.

L'AFFIRMATION OU LE DOUTE : *Assurément, certainement, certes, oui, peut-être, probablement, vraiment*, etc.

LA NÉGATION : *Ne, non, nullement, pas, point, rien*, etc.

En principe, les adverbes en *ment* se forment par la combinaison de l'adjectif féminin avec la terminaison *ment*, laquelle représente le latin *mens, mentis*, esprit, intention. Le latin *mens* étant féminin, on comprend pourquoi l'adjectif doit prendre la forme féminine : *bonnement, largement, parfaitement, richement*, etc. Mais l'application de cette loi donne lieu à un grand nombre de particularités dont il sera question à chaque adverbe, dans son ordre alphabétique.

ADVERBES INTERROGATIFS. — Beaucoup d'adverbes, tels que : *quand, combien, comment, pourquoi, ensemble, exprès, assez, peu, beaucoup, moins, plus*, etc., sont employés dans des phrases interrogatives. On les appelle pour cette raison *adverbes interrogatifs.* Ex. : *Quand partez-vous? Aujourd'hui? Demain? Bientôt?*

DEGRÉS DE SIGNIFICATION. — De même que les adjectifs, les adverbes de manière en *ment* sont susceptibles de différents degrés de signification. Ces degrés de signification se forment de la même manière que ceux des adjectifs. Positif : *Sagement;* — comparatif : *Plus sagement;* — superlatif : *Très sagement.*

Trois adverbes forment irrégulièrement leur comparatif; ce sont : *bien, mal, peu*, qui font : *mieux, pis* (ou *plus mal*), *moins.* (Ces adverbes font au superlatif relatif : *le*

mieux, *le pis*, *le moins*, et au superlatif absolu : *très bien*, *très mal*, *très peu*.)

Complement de l'Adverbe. — Les adverbes de quantité : *assez*, *autant*, *beaucoup*, *bien*, *combien*, *guère*, *infiniment*, *moins*, *peu*, *plus*, *que*, *tant*, *tellement*, *trop*, et quelques adverbes de manière, tels que : *conformément*, *contrairement*, *indépendamment*, *préférablement*, *relativement*, peuvent avoir un complément : Assez *de paroles*. Conformément *à la loi*.

ADVERBIAL, ALE adj. Qui tient de l'adverbe, qui en a la signification.

— *Locution, expression adverbiale*, Assemblage de mots remplissant les fonctions d'un adverbe. Tels sont : *à l'envi*, *à la hâte*, *à part*, etc.

ADVERBIALEMENT adv. D'une manière adverbiale, comme un adverbe : *Les adjectifs employés* adverbialement *restent invariables*.

ADVERBIALISER v. a. Donner à un mot une désinence ou la fonction d'adverbe

S'*adverbialiser*, v. pr. Etre employé adverbialement : *Les adjectifs « bon » et « cher »* s'adverbialisent *souvent*.

ADVERBIALITÉ n. f. Qualité de l'adverbe, ou d'un mot pris comme adverbe.

ADVERS (vèr'), **ERSE** (lat. *adversus* ; de *ad*, contre, et *versus*, tourné, adj. Opposé, contraire : *Un mélange de deux qualités* adverses : *la sincérité et le chic*. (E. Bergerat.) *Candidats* advers. (Le masculin est peu usité.)

— *Avocat adverse*, Expression elliptique mise pour Avocat qui plaide pour la partie adverse. ‖ *Fortune adverse*, Fortune contraire, défavorable.

— En T. de bot. Se dit de toute la partie de la plante qui est à l'opposite d'une autre, ou tournée vers elle.

ADVERSAIRE (lat. *adversarius*, même sens ; de *adversus*, opposé) n. m. Celui qui est opposé à un autre dans un combat : *Désarmer, tuer son* adversaire. ‖ Celui qui est d'un parti opposé, en matière d'opinions, de procès, de jeu, etc. : *Réduire son* adversaire *au silence*.

— Syn. **Adversaire, antagoniste, ennemi.** Notre *ennemi* tend à nous nuire, à nous perdre. *Adversaire* se dit plutôt par rapport à des discussions d'intérêts. *Antagoniste* se dit par rapport à des discussions d'opinions, à des jalousies.

— Anton. **Champion, défenseur, tenant. — Allié, ami, auxiliaire, partenaire.**

ADVERSATIF, IVE (lat. *adversativus* ; de *adversus*, opposé) adj. Gramm. Se dit des conjonctions ou locutions conjonctives qui marquent quelque opposition entre ce qui les précède et ce qui les suit. Telles sont : *mais*, *quoique*, *bien que*, *cependant*, etc.

— En T. de logiq. *Phrase adversative*, Celle qui est formée de deux propositions dont la seconde nie la première, ou la restreint : *Je vous crois, bien que ce ne soit pas croyable*, est une phrase adversative.

ADVERSATIVEMENT adv. D'une manière opposée : Adversativement *au droit hypothécaire*.

ADVERSITÉ (lat. *adversitas* ; de *adversus*, contraire) n. f. Sort contraire : L'adversité *est la pierre de touche du caractère*. (Balz.) ‖ Série d'obstacles, d'accidents fâcheux, etc. : *Les* adversités *sont comptées en accroissement de gloire*. (Chateaub.)

— Syn. **Adversité, détresse, disgrâce, infortune, malheur, misère.** Le *malheur* est un accident fâcheux qui nous arrive. *Infortune* est le synonyme poétique de *malheur*, et se dit surtout d'une suite d'événements fâcheux. L'*adversité* est un état dans lequel on a le sort contre soi. La *disgrâce* est la perte d'un état heureux d'où l'on est déchu. La *misère* est un grand dénuement ou une grande souffrance. La *détresse* est une misère extrême, mais qui peut n'être que momentanée.

ADVERTANCE (du lat. *advertere*, tourner vers) n. f. Action de tourner son esprit vers un objet. ‖ Les casuistes ont employé ce mot pour désigner l'attention que le pécheur, en péchant, apporte à son péché.

ADVIELLE (Victor), administrateur et littérateur français, né à Arras en 1833. Il a consacré ses loisirs à des travaux historiques et biographiques assez nombreux, parmi lesquels : *Souvenirs historiques de l'Artois* (1860) ; *le Chevalier Bayard* (1860) ; *L'Abbé J.-H.-R. Prompsault* (1862) ; *Causeries dauphinoises* (1861) ; *la Question du divorce* (1880) ; *le Patois artésien et les Chansons de la fête d'Arras* (1882) ; *Histoire de la ville de Sceaux* (1883).

AD VITAM ÆTERNAM loc. adv. Mots lat. qui signif. *Pour la vie éternelle*, A jamais, pour toujours.

ADVOUÉ n. m. Hist. ecclés. V. avoué.

ADY n. m. Sur la côte de Malabar, mesure de longueur valant 0m,265. L'ady carré vaut 7,05854374 décimètres carr.

ADYNAMICO-ATAXIQUE (de *adynamie* et *ataxique*) adj. Se dit d'une maladie qui présente le double caractère de l'adynamie et de l'ataxie.

ADYNAMIE (du gr. *a* priv., et *dunamis*, force) n. f. Débilité générale, prostration physique et morale.

Encycl. On donne, en pathologie, le nom d'*adynamie* à un état général, toujours momentané, caractérisé par l'abattement profond de la physionomie, la difficulté des mouvements, l'obscurcissement des sensations, la faiblesse du cœur et des artères, la lenteur du pouls.

ADYNAMIQUE adj. Qui est caractérisé par l'adynamie ; faible, abattu, sans force : *Etat* adynamique. ‖ Se dit aussi des maladies qui sont accompagnées des symptômes désignés sous le nom d'*adynamie* : *La fièvre* adynamique *de Pinel est la fièvre typhoïde*.

ADYTUM (*tom'* — mot lat., du gr. *aduton*, sanctuaire) n. m. Chambre particulière ou secrète dans un temple, d'où tout le monde, excepté les prêtres, était sévèrement exclu ; on y rendait souvent des oracles.

Æ était, en latin, une véritable diphtongue. L'*a* y conservait toujours un son plein et entier, et celui de l'*e* était très faible. En passant dans notre langue, le signe *æ* n'est resté une diphtongue que pour la vue, l'*a* s'y trouvant, dans la prononciation, complétement sacrifié à l'*e*. Il tend même à disparaître de l'orthographe française, et ne s'y maintient dans quelques noms propres et dans quelques termes scientifiques que par sa valeur étymologique.

Æa, nom que portaient, dans l'antiquité, plusieurs villes, îles et promontoires. Tels : Æa, ville de la Colchide, fondée par Ætès ou Ëétès, près du Pont-Euxin (mer Noire), à l'embouchure du Phase, où la Fable place les incidents relatifs au mythe de Médée, de Circé et des Argonautes. — Æa, île de la Colchide, à l'embouchure du Phase, demeure de la magicienne Circé, selon Homère. — Æa, île située vers le détroit de Sicile, séjour, suivant la Fable, de la magicienne Circé, jointe depuis au continent. C'est aujourd'hui Circeo ou Circello (*Circæum Promontorium*), montagne des anciens Etats de l'Eglise, formant promontoire sur la mer Tyrrhénienne.

Æacées n. f. pl. Antiq. V. éacies.

Æacide. Hist. anc. V. Éacide.

Æantide, une des ancienne tribus de l'Attique, portant le nom d'Ajax, fils de Télamon.

Æanties (du gr. *Aias*, *Aiantos*, Ajax) n. f. pl. Fêtes qu'on célébrait à Salamine en l'honneur d'Ajax, fils de Télamon, et dans lesquelles on portait sur un cercueil un mannequin armé de toutes pièces. Elles étaient également célébrées par une tribu athénienne, celle d'Æantide. ‖ On écrit aussi aianties, et mieux ajacties.

Æbutia (lex), loi romaine qui date de l'an 577 ou de l'an 583 de Rome et porte le nom du tribun *Æbutius*. Elle consacra un important changement dans le système de procédure jusqu'alors suivi à Rome, en supprimant presque complétement les *actions de la loi* (v. action) dont les formules compliquées et inutiles exposaient les plaideurs aux plus grands dangers.

Æchmantère ou **Æchmanthera** (*kman* — du gr. *aikhmé*, pointe, et *anthéros*, fleuri) n. m. Genre de plantes acanthacées, dont la seule espèce connue est l'*æchmanthera Wallichii*, arbrisseau tomenteux, originaire de l'Inde.

Æchmea ou **Æchmée** (*kmé* — du gr. *aikhmé*, lance) n. m. Genre de plantes, de la famille des bromélacées, habitant l'Amérique tropicale.

— Encycl. Les *æchmea* sont des herbes à feuilles dentées en scie, généralement coriaces, dont la base engainante forme un réservoir où peut s'accumuler l'eau de pluie. Une espèce, l'*æchmea fulgens*, est cultivée dans nos serres. Ses fleurs, d'un beau jaune vert, sont groupées en panicule. Elle présente une variété à feuilles d'un pourpre violacé en dessous.

Æchmea. — A, fleur ; B, étamine en place.

Æchmie (*ék* — du gr. *aikhmé*, pointe) n. f. Genre d'insectes microlépidoptères, famille des tinéides, renfermant de petits papillons ou teignes dont les ailes sont ornées de brillantes marques métalliques. Les æchmies habitent l'Europe ; une des espèces typiques est l'*æchmia thrasonella* d'Allemagne et du nord de la France.

Æcidie, Æcidiacées. Bot. V. écidie, écidiacées.

Æde (du gr. *aédès*, importun) n. m. Genre d'insectes diptères, habitant le nord de l'Allemagne.

Aède (gr. *aoidos*, chantre) n. m. Chez les anciens Grecs, Nom donné aux poètes de l'époque primitive, qui, dans les grandes solennités, chantaient des hymnes, des poésies mystiques, des cosmogonies, des théogonies composées par eux-mêmes. Ils furent d'abord des prêtres, et leurs chants étaient surtout religieux. Plus tard, ils furent des artistes indépendants, travaillant pour le peuple, des *démiurges*, comme les appelle Homère ; ils firent alors une place de plus en plus grande aux héros dans leurs chants.

Ædelforse ou **Ædelforsite** (de *Ædelfors*, mine de Suède) n. f. Nom de quelques silicates : variété calcifère d'amphibole hornblende ; variété de lazulite ; espèce appartenant à la famille des zéolithes.

Ædélite (de *Ædel*, nom de lieu, et du gr. *lithos*, pierre) [L'orthogr. rationnelle serait ædelithe] n. f. Variété de prehnite, zéolithe calcifère qu'on a trouvée en Suède.

Ædepol! (abréviation des mots lat. *Per ædem Polluci!* qui signifient *Par le temple de Pollux!*) interj. Jurement usité en Grèce et à Rome, équivalant à Certes, assurément, en vérité. ‖ On écrit aussi edepol!

Ædes (*dès* — lat. *ædes*, édifice, temple) n. f. Bâtiment quelconque, de l'antiq. rom., et par extension, temple ou chapelle. On distingua d'abord l'*ædes* du *templum* : le premier n'était que consacré, le second était à la fois consacré et inauguré ; cette distinction disparut dans la suite. Le mot *ædes* a été employé par les auteurs chrétiens.

Ædésia, femme philosophe de l'école néoplatonicienne. Elle vécut au ve siècle après J.-C. et épousa Hermias, membre de l'école, et qui enseigna lui-même à Alexandrie. Elle conduisit à Athènes ses fils Héliodore et Ammonius auprès de Proclus, dont ils suivirent avec elle les leçons. Ils vinrent ensuite enseigner à Alexandrie.

Ædésius, philosophe néoplatonicien du ive siècle, mort en 355. Il appartenait à une famille noble de Cappadoce. Converti au néoplatonisme par Jamblique, il recueillit, après son maître, la direction de l'école. Mais, pour éviter les persécutions auxquelles le polythéisme était en butte à l'époque, il professa dans une ville obscure, Gergame, où il se fit un certain nom. Il eut Julien parmi ses élèves.

Ædicule (lat. *ædicula*, dimin. de *ædes*, maison, temple) n. f. Sanctuaire, tabernacle ou dais, construit dans la *cella* d'un temple romain, et abritant la statue du dieu. ‖ Petit cabinet, fait sur le modèle d'un temple, qui contenait les images des ancêtres, les lares et les divinités tutélaires. ‖ Niches des tombeaux qui recevaient les urnes funéraires. ‖ Chapelle portative. ‖ Pendant le moyen âge, on représentait les fondateurs des monuments chrétiens portant un édicule sur la main et l'offrant à Dieu. D'autres édicules servaient de reliquaires.

Ædie (du gr. *aédia*, désagrément, tristesse) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des yponomeutidés, renfermant des teignes d'Europe à corps robuste et cylindrique. Les chenilles des ædies vivent isolées sur les plantes basses.

Ædile ou **Ædilis** (*liss* — lat. *ædilis*, qui a rapport aux maisons) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des cérambycidés, renfermant des longicornes de l'Europe moyenne et méridionale. Ces insectes vivent dans les pins et dans les bois de construction.

Ædile.

Ædœïte (*dé* — du gr. *aidoia*, parties sexuelles) n. f. Inflammation des parties génitales externes.

Ædœoblennorrhé (*dé* — du gr. *aidoia*, parties sexuelles ; *blenna*, mucosité, et *rhein*, couler) n. f. Écoulement muqueux par les parties génitales.

Ædœodynie (*dé*) ou **Ædoiodynie** (*do-yo*) [du gr. *aidoia*, parties sexuelles, et *odunê*, douleur] n. f. Douleur dans les parties sexuelles.

Ædœographie (*dé* — du gr. *aidoia*, parties sexuelles, et *graphein*, écrire) n. f. Description des parties génitales.

Ædœologie (*dé* — du gr. *aidoia*, parties sexuelles, et *logos*, discours) n. f. Traité sur les organes de la génération.

Ædœophasme (*dé* — du gr. *aidoia*, parties sexuelles, et *phasma*, forme) n. m. Très grand orthoptère fossile, dont on trouve les ailes dans le carbonifère de Commentry.

Ædœopsophie (*dé* — du gr. *aidoia*, parties sexuelles, et *psophos*, bruit) n. f. Emission sonore du gaz par les organes de la génération.

Ædœoscopie (*dé* — du gr. *aidoia*, parties sexuelles, et *skopein*, examiner) n. f. Examen des organes génitaux.

Ædœotomie (*dé* — du gr. *aidoia*, parties sexuelles, et *tomê*, incision) n. f. Dissection des organes de la génération.

Ædœozoaire (*dé* — du gr. *aidoia*, parties sexuelles, et *zôon*, animal) adj. Se dit des animaux chez lesquels prédominent les organes sexuels.

Aédon (de *Aédon*, n. mythol.) n. m. Genre d'oiseaux passereaux, renfermant des fauvettes de désert à coloration grise, variée de roux et de brun. On trouve les aédons depuis l'Espagne jusqu'au pays des Somalis, en Égypte, en Algérie, etc.

Aédon, épouse de Zéthus, frère d'Amphion. Jalouse de la nombreuse famille de Niobé, sa belle-sœur, elle résolut d'égorger Amanée, fils aîné de sa rivale, et, par méprise, tua son propre et unique fils Itylc. Elle fut livrée aux Furies, et se tua de désespoir. Les dieux, touchés de compassion, la métamorphosèrent en rossignol.

Æga (du gr. *aix*, *aigos*, chèvre) n. m. Genre de crustacés isopodes, type du groupe des *æginés*.

Ægagre (gr. *aigagros*, chèvre sauvage) n. f. Espèce de chèvre sauvage, ou redevenue sauvage. Sa taille est plus forte et sa robe plus foncée que celles de la chèvre domestique. Elle habite l'Asie centrale, et surtout la Perse.

Ægagropile ou **Ægagropile** (du gr. *aigagros*, chèvre sauvage, et *pilos*, laine foulée) n. m. Concrétion qui se trouve quelquefois dans les voies digestives des ruminants. (Elle est formée de poils que l'animal a avalés en se léchant, et que les mouvements de l'estomac ont réunis en boule). Syn. bézoard d'allemagne. V. bézoard.

Ægérite (du gr. *aigeiros*, peuplier) n. m. Genre de champignons vivant sur les bois en décomposition.

Ægialie (du gr. *aigialos*, bord de la mer) n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, renfermant des formes européennes de petite taille, dont les larves vivent dans les racines de diverses plantes dans les terrains sablonneux.

Ægialite ou **Ægialtes** (du gr. *aigialités*, vivant sur le littoral) n. m. Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, famille des charadriidés, renfermant les gravelots et autres petits pluviers qui vivent sur les rives caillouteuses de la mer ou des cours d'eau dans nos régions. Les ægialites ont le plumage coloré par grandes masses, le front marqué d'un bandeau et le cou cercle d'un collier.

Ægialite.

— Entom. Tribu de coléoptères lamellicornes, dont les larves vivent dans le bois en décomposition.

Ægicère ou **Ægicéras** (*rass* — du gr. *aix*, *aigos*, chèvre, et *kéras*, corne ; allusion à la forme du fruit) n. m. Genre de plantes à fleurs blanches réunies en grappes ou en ombelles, et à fruit arqué. C'est un petit arbre qui, comme le manglier, poussé dans l'eau saumâtre. On le trouve dans les îles du Pacifique.

Ægicérées n. f. pl. Plantes de la famille des myrsinéacées, dont la graine est dépourvue d'albumen. Le type de ces plantes est l'*ægicéras*.

Ægicore (du gr. *aix*, *aigos*, chèvre, et *korê*, vierge), une des quatre premières tribus de l'Attique, composée de bergers.

Ægicrâne (du gr. *aix*, *aigos*, chèvre, et *crâne*) n. m. Tête de chèvre ou de bélier dont sont ornés certains monuments anciens.

Ægidi ou **Agidi** (Louis-Charles), jurisconsulte et homme politique allemand, né à Tilsitt en 1825. Outre des articles et des brochures, on lui doit : *le Conseil des*

princes depuis la paix de Lunéville (Berlin, 1853); *l'Acte final de la conférence des ministres à Vienne* (1860); *Des temps qui ont précédé le Zollverein* (1866); *la Navigation libre sous pavillon ennemi* (1866), etc. Ægidi a publié, de 1861 à 1870, les *Archives d'État* (recueil de documents).

ÆGIDIE (du gr. *aigidion*, chevreau) n. m. Genre de coléoptères lamellicornes, tribu des scarabéides, habitant la Guadeloupe et le Brésil.

ÆGIDIUS. Hist. rom. V. ÉGIDIUS.

ÆGILOPINÉES n. f. pl. Nom donné à une tribu de la famille des graminées, dont le type est *l'ægilops*.

ÆGILOPS (*lopss* — du gr. *aix, aigos*, chèvre, et *ôps*, œil, parce que les chèvres seraient sujettes à cette maladie, ou parce que l'œil affecté a l'aspect de celui des chèvres) n. m. Pathol. Petit ulcère qui se forme dans l'angle interne des paupières, au-devant ou à côté du sac lacrymal, et qui succède à une petite tumeur appelée *anchilops*.

— Bot. Genre de graminées, très voisin des froments (*triticum*). Ce sont en général des plantes basses, peu développées, à épis munis de barbes raides, et qui ne sont d'aucune utilité; il y en a dans le midi de la France.

Ægilops. — A, fleur; B, graine.

ÆGINETIA ou **ÆGINÉTIE** (du gr. *aiginé*, chèvrefeuille) n. f. Genre d'orobanchées. L'*æginetia indica* est employée, aux Indes, pour raffermir les gencives et corriger la fétidité de l'haleine.

ÆGINIDÉS (du gr. *aix, aigos*, chèvre) n. m. pl. Groupe de méduses craspédotes, de la tribu des narcoméduses.

ÆGIPAN (du gr. *aix, aigos*, chèvre, et *Pan*, dieu des bergers), surnom de Pan, à cause de ses pieds de chèvre. Quelques auteurs donnent ce nom à un dieu particulier et le disent fils de Zeus; d'autres, fils de Pan et d'Ega. ‖ Nom donné aux satyres que l'on représentait avec des cornes à la tête, des pieds de chèvre et une queue. ‖ Espèce fabuleuse d'hommes ayant un museau de chèvre et une queue de poisson, qui, selon Pline et Méla, habitaient la Libye.

ÆGIPHILE (du gr. *aix, aigos*, chèvre, et *philos*, ami) n. f. Genre de plantes verbénacées de l'Amérique tropicale, dont une espèce passe pour conjurer la morsure des serpents.

ÆGIPHILÉES n. f. pl. Tribu de plantes de la famille des verbénacées, dont le type est *l'ægiphile*.

ÆGIRA, ville de l'ancienne Grèce (Achaïe), qui reçut les habitants de la ville d'Ægès, ruinée par l'inondation. Sur ses ruines est aujourd'hui *Xilocastro*. — Un des anciens noms de *Lesbos*.

ÆGIS (*jiss* — du gr. *aigis*, égide) n. f. Pathol. Tache blanche de la cornée.

— Antiq. Peau de chèvre dont se couvraient les habitants primitifs de la Grèce.

ÆGITHALE (du gr. *aigithalos*, mésange) n. m. Nom scientifique des mésanges du genre *rémis*. V. ce mot.

ÆGITHE (du gr. *aigithos*, linotte) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des érotylidés, comprenant des érotyles des régions chaudes de l'Amérique.

Ægithe.

ÆGITHINE (du gr. *aigithos*, linotte) n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des méliphagidés, habitant l'Inde et la région indo-chinoise et indo-malaise. Les ægithines sont de petite taille, de coloration jaune ou verdâtre plus ou moins variée de noir et de blanc.

ÆGIUM ou **EGIUM**, ancienne ville de la Grèce, aujourd'hui *Vostitza*, dans l'Achaïe, sur le golfe de Corinthe. Agamemnon y réunit les chefs grecs avant la guerre de Troie. Dans ses environs, au bois nommé Æharium, consacré à Jupiter, se tenaient les assemblées de la Ligue achéenne. Selon quelques mythographes, ce lieu, et non pas l'île de Crète, est l'endroit où Jupiter aurait été nourri par une chèvre.

ÆGLÉ (du gr. *aiglé*, lustre, éclat) n. m. Genre de *rutacées*, de la série des *aurantiées*. Ce sont des plantes des Indes et des régions tropicales de l'Afrique. Leurs fruits sont savoureux, nourrissants et aromatiques; le bois est employé pour la construction.

ÆGLÉE (du gr. *aiglé*, lustre, éclat) n. f. Genre de crustacés décapodes, renfermant des formes marines à carapace ovale.

ÆGLEFIN ou mieux **ÉGLEFIN** n. m. Nom donné à une espèce de gade. ‖ On l'appelle aussi AIGREFIN.

ÆGLINE (du gr. *aiglé*, splendeur) n. f. Genre de trilobites ayant cinq ou six segments thoraciques (silurien de Bohême); le type est *l'ægline armata* (Bar.).

ÆGOCÉPHALE (du gr. *aix, aigos*, chèvre, et *képhalé*, tête) n. m. Oiseau chez lequel certains naturalistes croient reconnaître les caractères de la grande barge aboyeuse.

ÆGOCÉRAS (*râss* — du gr. *aix, aigos*, chèvre, et *kéras*, corne) n. m. Mollusques céphalopodes fossiles appartenant au groupe des ammonites et très abondants dans le lias inférieur.

Ægocéras.

ÆGOCÉRATIDÉS (rad. *ægocéras*) n. m. pl. Famille d'ammonités prosiphonés, comprenant quantité d'espèces jurassiques et crétacées; ce sont des formes lisses ou pourvues de côtes simples, à ombilic large.

— ENCYCL. On sait l'évolution des ægocératidés à partir du lias, et la descendance en est bien établie. Zittel les divise en cinq groupes : les *psilocératinés*, formant la souche des autres, sont des formes à ventre arrondi sans carène; les *arietinés* ont le ventre aplati avec carène entre deux sillons; les *ægocératinés* ont des côtes qui traversent la face ventrale; les *polymorphinés* sont des espèces compliquées dont le jeune est un *ægocéras*; les *hamitocératinés* sont des *ægocéras* dont l'adulte a perdu cotes et carène.

ÆGOCÉRATINÉES (rad. *ægocéras*) n. f. pl. Groupe d'ammonites ægocératidées, dont les genres principaux sont les *ægocéras* et les *schlothéimia*.

Ægocératidés. — Gymnites, source des ægocératidés.

ÆGOCÈRE (du gr. *aix, aigos*, chèvre, et *kéras*, corne) n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des ésiadés, renfermant des papillons voisins des ésies et des agaristes, et habitant l'Inde.

ÆGOCÉROS (*ross* — du gr. *aix, aigos*, chèvre, et *kéras*, corne) n. m. Genre d'antilopes, voisines des hippotragues, de grande taille, à robe d'un gris bleuâtre, renfermant les formes dites *équines*. Les ægocéros habitent les régions chaudes de l'Afrique. L'espèce type du genre, l'*ægocéros equinus*, se trouve du Sénégal en Cafrerie. V. ANTILOPE.

ÆGOLÉTHRON (du gr. *aix, aigos*, chèvre, et *oléthros*, mort) n. m. Nom que les anciens donnaient au *rhododendron ponticum*, qu'ils croyaient vénéneux pour la chèvre.

ÆGOPHAGE (du gr. *aix, aigos*, chèvre, et *phagein*, manger), surnom qu'on donnait à Junon, chez les Lacédémoniens, à cause des chèvres qu'on lui sacrifiait. ‖ On écrit aussi ÉGOPHAGE.

ÆGOPHONIE n. f. Pathol. V. ÉGOPHONIE.

ÆGOPHONIQUE adj. Pathol. V. ÉGOPHONIQUE.

ÆGOPODE (du gr. *aix, aigos*, chèvre, et *pous, podos*, pied) adj. Dont les pattes ressemblent aux pieds d'une chèvre.

— n. f. Plante de la famille des ombellifères, vulgairement nommée *pied-de-chèvre, herbe aux goutteux*. Elle croît dans les lieux ombragés, dans les vergers, au bord des eaux. Ses jeunes pousses sont mangées en salade. C'est une plante excitante, diurétique et vulnéraire.

ÆGOSOME (du gr. *aix, aigos*, chèvre, et *sôma*, corps) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des cérambycidés, renfermant de grands longicornes à antennes rugueuses, habitant l'Europe, la Chine et les Indes orientales. La seule espèce européenne, *ægosoma scabricorne*, vit dans toutes sortes de bois, dans les vieux troncs des hêtres, tilleuls, etc.

Ægosome.

ÆGOS-POTAMOS (*Fleuve de la Chèvre*), petit fleuve de la Chersonèse de Thrace, se jetant dans l'Hellespont au N. de Sestos, célèbre par la victoire que Lysandre y remporta sur la flotte athénienne, et qui termina la guerre du Péloponèse (404 av. J.-C.). Aujourd'hui l'*Indjelimen*.

ÆGOSTHÈTE (du gr. *aix, aigos*, chèvre, et *stêthos*, poitrine) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes du cap de Bonne-Espérance.

ÆGOTHÈLE (du gr. *aix, aigos*, chèvre, et *thêlé*, mamelle) n. m. Genre d'oiseaux passereaux fissirostres, famille des caprimulgidés, renfermant des engoulevents de la région néoguinéenne et australienne, caractérisés par les plumes allongées de la face qui recouvrent le bec et forment une crête sur le front : ægothèle de la Nouvelle-Hollande (*ægotheles Novæ Hollandiæ*), Australie et Tasmanie; d'autres espèces en Papouasie. V. ENGOULEVENT.

Ægothèle.

ÆGUILLAT (*gui-ya*) n. m. Nom vulgaire du squale acanthias.

ÆGUS (*guss* — du gr. *aix, aigos*, chèvre) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des lucanidés, renfermant des formes de l'archipel Malais, du Japon et des îles de la Nouvelle-Guinée.

ÆGYRINE n. f. Minéral du genre pyroxène, paraissant identique à l'acmite. On la trouve en cristaux assez gros dans des syénites de Norvège et du Groenland.

A. E. I. O. U. (abréviation du lat. *Austriæ est imperare orbi universo*, et de l'allem. *Alles Erdreich ist Oesterreich unterthan* : Il appartient à l'Autriche de régner sur tout l'univers), devise symbolique de la maison d'Autriche.

ÆLANITICUS SINUS, ancien nom du golfe d'*Akabah*, le plus oriental des deux golfes formés par la mer Rouge, et au fond duquel s'élevait la ville d'*Elana*.

ÆLHIN n. m. Espèce de souchet croissant dans les endroits propres à la culture du riz, à Ceylan.

ÆLIA (LEX), loi décrétée à Rome l'an 154 av. J.-C., et qui, ainsi que la loi Fufia, de la même année, avait pour but d'établir entre les auspices pris par des magistrats d'ordre différent une hiérarchie conforme à celle qu'on voulait établir entre les magistratures elles-mêmes. L'*obnuntiatio*, ou notification officielle de quelque signe fâcheux, n'était recevable par le président des comices que si elle provenait d'un magistrat supérieur ou égal en rang.

ÆLIA CAPITOLINA, nom donné à Jérusalem, par l'empereur Adrien, lorsqu'il y eut, en 122 ou 131, envoyé une colonie romaine.

ÆLIA SENTIA (LEX), loi votée sous Auguste, l'an 7 av. de la fondation de Rome (an 4 apr. J.-C.), sous le consulat de S. Ælius Catus et de C. Sentius Saturninus. Son but fut de restreindre les affranchissements qui s'étaient multipliés à l'excès et d'entraver l'acquisition du droit de cité par les affranchis.

ÆLIE n. m. Genre d'insectes hémiptères, du groupe des géocores, famille des pentatomides, renfermant des punaises terrestres de nos pays. Les espèce type du genre *ælia acuminata* est une pentatome allongée, jaunâtre, très commune dans toute la France.

Ælie.

ÆLIUS GALLUS, général romain, préfet d'Égypte en l'an 24 av. J.-C. Le premier des Romains, il fit une expédition en Arabie; une épidémie l'arrêta.

AELST (Evert VAN), peintre hollandais, né à Delft, en 1602, mort en 1648. Il a peint surtout des natures mortes notamment des armures et du gibier. Ses tableaux, perdus pour la plupart, d'ailleurs fort rares, sont très recherchés pour la finesse de l'exécution.

AELST (Willem VAN), peintre de fleurs et de nature morte, né en 1620 à Delft, mort en 1679 à Amsterdam. Il séjourna longtemps en France et en Italie. Plusieurs de ses tableaux, d'un arrangement heureux, d'un coloris transparent et très sobre, se trouvent aux musées de Berlin, de Dresde, à la Pinacothèque de Munich, à la galerie Pitti à Florence.

AELTRE, bourg industriel de la Flandre orientale (Belgique), à 20 kilom. à l'O. de Gand; 7.125 hab. Fabriques et filatures de toiles; amidonneries, huileries.

ÆLURIDÉS n. m. pl. Animaux de la famille de l'*ælurus*.

— ENCYCL. Cope a créé sous le nom d'*ælurides* une famille de mammifères qui a pour type le genre *ælurus* (panda), qui comprend en outre l'æfurpode et le genre fossile hyænarctos, et qui est intermédiaire entre celle des ursidés (ours) et celle des mustélidés (martres).

ÆLURODON (*don'* — du gr. *ailouros*, chat, et *odous, odontos*, dent) n. m. Grand carnassier fossile du miocène de l'Amérique du Nord.

ÆLUROGALE ou **ÆLURIGTIS** (*tiss* — du gr. *ailouros*, chat, et *galé*, belette) n. m. Genre de félins fossiles, voisins des chats (période oligocène).

ÆLUROPODE (du gr. *ailouros*, chat, et *pous, podos*, pied) n. m. Genre de mammifères carnivores, intermédiaire entre les ours et les vrais carnassiers (chiens, chats, civettes). ‖ On dit aussi AILUROPUS, AILUROPE.

— ENCYCL. Ce genre fut créé pour une espèce découverte au Thibet par l'abbé David *ailurapus melanoleneus*, très semblable aux ours par les formes extérieures, mais se rapprochant davantage du panda par le squelette et le système dentaire. Plus petit que l'ours brun, il est blanc sur presqueson tout le corps. Il a la tête ronde, la queue courte comme les ours, la plante des pieds poilue et la démarche semi-plantigrade comme le panda. Les dents sont au nombre de quarante. Il vit sur les sommets inaccessibles du Thibet oriental, et se nourrit de racines, de bambous et autres végétaux.

ÆLUROPSIS (*psiss* — du gr. *ailouros*, chat, et *opsis*, apparence) n. m. Genre de carnassiers fossiles, voisins de l'ælurogale.

ÆLURUS (*russ* — du gr. *ailouros*, chat) n. m. Nom scientifique du panda, qui est le type d'une famille intermédiaire entre les ursidés (ours) et les mustélidés (martres).

AÉMÈRE ou **AHÉMÈRE** (du gr. *a* priv., et *hémèra*, jour) adj. Se dit des saints qui n'ont pas de fête spéciale dans l'année, le jour de leur mort étant inconnu.

ÆMILIA (LEX), loi édictée en 434 av. J.-C. sur la proposition du dictateur Æmilius Mamercus, par laquelle la durée des fonctions de censeur fut réduite de cinq ans à dix-huit mois.

ÆMONIA ou **HÆMONIA**, ancien nom de la THESSALIE.

ÆNÉATEUR (lat. *æneator*, même sens) n. m. Nom donné par les Romains aux musiciens qui, à l'armée, faisaient usage d'instruments de cuivre, tels que les *buccinatores*, les *cornicines*, les *tubicines*, etc.

ÆNÉICOLLE (du lat. *æneus*, de bronze, et *collum*, cou) adj. Qui a le cou couleur bronzée.

ÆNÉOCÉPHALE (du lat. *æneus*, d'airain, et du gr. *képhalé*, tête) adj. Zool. Dont la tête est de couleur bronzée.

ÆNÉSIDÈME, célèbre philosophe sceptique. Il naquit à Gnosse en Crète, ou peut-être à Égée; il enseigna à Alexandrie, on ne sait à quelle époque. Dans une période de 210 ans (de 80 av. J.-C. à 130 ap. J.-C.), on ne peut lui assigner une place avec certitude. Quelques historiens le font vivre vers 130 ap. J.-C.; d'autres au commencement de l'ère chrétienne; d'autres enfin voient en lui un contemporain de Cicéron. On n'est guère plus d'accord sur sa doctrine; cependant, il semble avoir, en général, professé le scepticisme. Les anciens lui attribuaient cinq ouvrages : *Enseignement des Pyrrhoniens*, en 8 livres; *Sur la Sagesse*; *Sur la Recherche*; *Exquisses pyrrhoniennes*; *Éléments*. Nous n'avons l'analyse détaillée et des citations que du premier, qui était dédié à L. Tubéron, partisan de l'Académie.

— BIBLIOGR. : Émile Saisset, *Ænésidème* (1865); Brochard, *les Sceptiques grecs*.

ÆNIANES, ancien peuple de la Thessalie, qui habitait près des rives du Spercheus, entre les monts Pinde, Othrys et Œta, et finit par se confondre avec les Étoliens. Une colonie de ce peuple fonda en Asie la ville ancienne d'*Æniana*, près de la mer Caspienne. — *Un* ÆNIANE.

ÆNIGMATITE du gr. *ainigma*, énigme) n. f. Variété de pyroxène trouvée dans une syénite du Groenland.

ÆOLANTHE du gr. *aiolos*, diapré, et *anthos*, fleur) n. m. Genre de plantes labiées, cultivées en Chine et au Brésil.

ÆOLINE de *Æolus*, dieu du vent) n. f. Instrument à clavier et à anches libres. C'est un orgue de petites dimensions, que l'on fait parler, comme l'harmonium, au moyen

de languettes métalliques vibrant par l'action d'un courant d'air. V. ACCORDÉON.

ÆOLODICON (de *Éole*, dieu du vent) n. m. Instrument du même genre que l'éoline. Il ne diffère de celle-ci que par la construction de la soufflerie, qui est à vent continu.

ÆOLODON (du gr. *aiolos*, mobile, et de *odous, odontos*, dent) n. m. Crocodilien fossile du jurassique supérieur.

ÆON ou **ÉON**, nom que les Phéniciens donnaient à la première femme. Elle apprit à ses enfants à se nourrir des fruits des arbres.

ÆPHNIDIE (du gr. *aiphnidios*, inattendu, rapide) n. f. Genre d'insectes. Syn. de MASORÉUS. V. ce mot.

ÆPINUS (Jean Hoch, dit), théologien protestant, né à Brandebourg en 1499, mort à Hambourg en 1553. Disciple de Luther, il est l'auteur d'ouvrages très violents contre l'Eglise romaine, notamment : *Pinacidion de Romanæ Ecclesiæ imposturis et papisticis sutelis* (Hambourg, 1536).

ÆPINUS (François-Ulric-Théodore Hoch, dit), physicien allemand, de la famille du précédent, né à Rostock en 1724, mort à Dorpat en 1802. Il s'établit à Saint-Pétersbourg, où il devint professeur, membre de l'Académie des sciences. Il publia : *Réflexions sur la distribution de la chaleur a la surface de la terre*, traduites en français par Raoul (1762), et un grand nombre de mémoires. On lui attribue la première idée de l'électrophore et du condensateur électrique.

ÆPIORNIS ou **ÆPYORNIS** (*niss* — du gr. *aipus*, immense, et *ornis*, oiseau) n. m. Genre d'oiseaux *ratites*, ordre des *aptérygiformes*.

— ENCYCL. Ces gigantesques oiseaux sont connus par des ossements trouvés dans les dépôts quaternaires et récents de Madagascar et par des œufs rencontrés dans la vase, œufs qui ont une contenance de 8 litres et qui équivalent à 150 œufs de poule environ. L'examen des os rapportés de Madagascar, par Grandidier, permet d'affirmer que l'*æpiornis* avait près de 4 mètres, et présentait de grandes analogies avec l'*apteryx*.

Æpius.

ÆPUS (*puss* — du gr. *aipus*, immense [par antiphr.]) n. m. Genre d'insectes coléoptères, familles des carabidés, renfermant de très petites formes vivant sous les pierres au bord de la mer. On connaît trois espèces d'æpus : une d'Europe, une de Madère, que du Chili. L'*æpus Robini* vit sur nos côtes et se laisse recouvrir par la mer à marée haute.

ÆPYCÉROS (*ross* — du gr. *aipus*, vaste, et *kéras*, corne) n. m. Genre d'antilopes du sud et de l'ouest de l'Afrique.

ÆPYSAURUS (*sô-russ* — du gr. *aipus*, immense, et *sauros*, lézard) n. m. Genre de reptiles dinosauriens fossiles, qui se trouvent dans les grès verts du terrain crétacé.

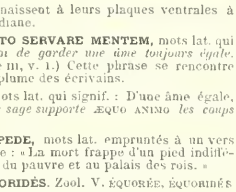
Æpysure.

ÆPYSURE (du gr. *aipus*, vaste, et *oura*, queue) n. m. Genre de reptiles ophidiens, famille des hydrophidés, renfermant des serpents des mers chaudes à corps presque rond. Les æpysures sont venimeux et se reconnaissent à leurs plaques ventrales à une seule crête médiane.

ÆQUAM MEMENTO SERVARE MENTEM, mots lat. qui signif. : *Souviens-toi de garder une âme toujours égale.* (Horace, liv. II, ode III, v. 1.) Cette phrase se rencontre quelquefois sous la plume des écrivains.

ÆQUO ANIMO, mots lat. qui signif. : D'une âme égale, avec constance : *Le sage supporte* ÆQUO ANIMO *les coups de l'adversité.*

ÆQUO PULSAT PEDE, mots lat. empruntés à un vers d'Horace qui signifie : « La mort frappe d'un pied indifférent à la chaumière du pauvre et au palais des rois. »

ÆQUORÉE, ÉQUORIDÉS. Zool. V. ÉQUORÉE, ÉQUORIDÉS.

AÉRABLE adj. Qui peut être aéré, que l'on doit aérer : *Les ateliers doivent être facilement* AÉRABLES.

AÉRAGE n. m. Action de donner de l'air, de renouveler l'air dans un espace clos : *Appareils, tuyaux d'*AÉRAGE. *Cheminée d'*AÉRAGE.

— En T. de min. On donne particulièrement le nom d'*aéroge* à la ventilation des puits et galeries d'exploitation souterraine. V. VENTILATION.

AÉRANT, ANTE adj. Qui est propre à donner de l'air, à faire circuler l'air : *Ouverture* AÉRANTE.

AÉRANTHE ou **AERANTHUS** *tuss* — du gr. *aër*, air, et *anthos*, fleur) n. f. Genre de plantes de la famille des orchidées, croissant à Madagascar, et dont plusieurs sont cultivées pour la beauté de leurs fleurs.

ÆRARIUM (*oui'* — mot lat. dérivé lui-même de *æs, æris*, argent monnayé, monnaie) n. m. C'était, à Rome, le trésor public et l'administration des caisses de l'Etat. Sous l'empire, on le distingua du *fiscus* ou trésor particulier des princes. Outre ce trésor qui servait à payer les dépenses ordinaires, il y avait encore l'*ærarium sanctus*, pour les circonstances extraordinaires ; à partir d'Auguste, une caisse particulière, *ærarium militare*, fut spécialement affectée à l'entretien et aux pensions de l'armée. Jusqu'à l'empire, le trésor fut administré par des *questeurs* en nombre variable, ensuite par des *préfets*, enfin, après Dioclétien, par le *Comte des largesses sacrées*.

AÉRATEUR, TRICE adj. Qui sert à aérer. ‖ *Plancher aérateur*, Plancher à ventilateurs destiné à aérer le blé et à chasser les insectes qui s'y trouvent.

AÉRATION (*si*) n. f. Action de faire pénétrer et circuler l'air : *L'*AÉRATION *est un énergique agent d'assainissement.* V. VENTILATION.

Action d'exposer une substance à l'air, pour lui faire absorber le fluide, ou pour modifier sa couleur, son odeur, sa saveur : *L'*AÉRATION *de l'eau. L'*AÉRATION *du blé.*

AÉRÉ, ÉE adj. Qui est à bon air : *Appartement* AÉRÉ.

ÆRE PERENNIUS, mots lat. empruntés à un passage d'Horace ou le poete, avec la confiance que donne le génie, a dit, en parlant de ses vers : « J'ai achevé un monument plus durable que l'airain. » (*Exegi monumentum ære perennius.*) *L'ære perennius* d'Horace se cite tantôt en latin, tantôt en français.

AÉRÉPHONE (du gr. *aër*, air, et *phônê*, son) n. m. Instrument à clavier, sorte de physarmonica, inventé par Chrétien Dietz en 1827 et destiné à prolonger les sons du piano au moyen de lames vibrantes résonnant avec les cordes de l'instrument. V. ACCORDÉON.

AÉRER (rad. *aire*) v. n. Faire son aire, en parlant d'un oiseau de proie. (AIRER serait la forme correcte.)

AÉRER v. a. (du gr. *aër, aéros*, air. — Ce verbe change l'*é* fermé du radical *aér* en *e* ouvert avant une syllabe muette : *J'aère, ils aèrent*, etc., excepté au futur et au conditionnel présent, où l'*é* fermé se conserve : *J'aérerai ; nous aérerions*). Donner de l'air, renouveler l'air dans un espace clos ; ventiler : AÉRER *un atelier.* ‖ Exposer une substance à l'air : AÉRER *de l'eau, du blé.*

AÉRETHMIE (du gr. *aër*, air, et *êthmos*, crible) n. f. Infiltration d'air dans le tissu cellulaire ; emphysème.

AÉRHÉMOCTONIE (du gr. *aër*, air ; *aima*, sang, et *ktonos*, action de tuer) n. f. Introduction de l'air dans les veines.

— ENCYCL. L'*aérhémoctonie* se produit pendant le cours des opérations chirurgicales pratiquées au cou ou dans le creux de l'aisselle. Le malade tombe en syncope, par arrêt instantané du cœur. On pratique la respiration artificielle, l'électrisation du cœur et du diaphragme.

AÉRHÉMOTOXIE (du gr. *aër*, air ; *aima*, sang, et *toxikon*, poison) n. f. Mot inexact pour AERHÉMOCTONIE.

AÉRHYDRIQUE (du gr. *aër*, air, et *udôr*, eau) adj. Qui va au moyen de l'air et de l'eau. ‖ *Soufflerie aérhydrique*, Soufflerie produite par un jet de vapeur et activant la venue de l'air dans un haut fourneau. ‖ *Chalumeau aérhydrique*, Chalumeau qu'on emploie pour la soudure du platine par l'or, pour la brasure du cuivre et surtout pour la soudure du plomb sans alliage d'étain. Il a été inventé par le comte des Bassyns de Richemond.

AÉRICOLE (du lat. *aer, aeris*, air, et *colere*, habiter) adj. Se dit des plantes qui vivent tout entieres dans l'air : *Certaines orchidées sont* AÉRICOLES.

AÉRIDE (du gr. *aérios*, qui habite l'air) n. f. Genre de plantes orchidiacées, originaires de l'Inde et des îles voisines ; leurs fleurs sont très belles, et généralement pourpres ou jaunes.

AÉRIDUCTE (du lat. *aer, aeris*, air, et *ductus*, conduit) n. m. et adj. Se dit des organes respiratoires de certaines larves aquatiques. ‖ On dit mieux AERIFÈRE.

AÉRIEN, ENNE (*in, ên'* — du lat. *aer, aeris*, air) adj. Qui est d'air ; qui en est composé, qui en a la nature : *Fluide* AÉRIEN. ‖ Qui se passe dans l'air, qui est un effet de l'air : *Les météores* AÉRIENS *sont la pluie, la neige, le brouillard*, etc. ‖ Qui s'élève, est suspendu dans l'air ; qui a lieu dans l'air : *Voyage* AÉRIEN. *Navigation* AÉRIENNE.

— Fig. Qui a quelque chose de léger, de pur, de délicat ou de vague et d'insaisissable comme l'air : *Gaze* AÉRIENNE. *Démarche, taille* AÉRIENNE.

— Poétiquem. *Peuple aérien*, Les oiseaux. ‖ *Chant aérien*, Le chant des oiseaux. ‖ *Esprits aériens*, Les anges, les sylphes, les génies.

— Anat. *Voies aériennes, conduits aériens.* Ensemble des conduits (larynx, trachée, bronches) par lesquels l'air se rend et se distribue dans les poumons.

— Bot. *Vaisseaux aériens*, Vaisseaux des plantes, qui contiennent ordinairement de l'air ; se dit des trachées et fausses trachées, par opposition aux *vaisseaux laticifères*, qui contiennent le liquide appelé *latex : Les vaisseaux laticifères appartiennent à l'écorce, les vaisseaux* AÉRIENS *au bois.* ‖ *Tiges aériennes*, Tiges qui se développent dans l'air ; se dit par opposition aux *tiges souterraines* ou *rhizomes*, qui végètent sous terre. ‖ *Feuilles aériennes*, Feuilles qui agissent directement sur l'air atmosphérique ; par opposition aux feuilles *aquatiques* ou *submergées : La renoncule aquatique a des feuilles* AÉRIENNES *et des feuilles submergées.* ‖ *Racines aériennes*, Racines qui n'appartiennent pas au système descendant, mais qui naissent sur la tige sans ordre. (On les appelle le plus souvent *racines adventives.*) ‖ *Plantes aériennes*, Plantes qui vivent dans l'air, qui respirent par des feuilles aériennes. (Se dit par opposition aux *plantes aquatiques*, qui respirent au moyen des feuilles submergées.)

— Chim. *Acide aérien*, Ancien nom de l'acide carbonique.

— Entom. Se dit d'une espèce de guêpes très petites, qui attachent ordinairement leur nid à des branches d'arbre.

— Ornith. *Oiseau aérien*, Celui qui, comme l'hirondelle, se pose rarement à terre.

— Peint. *Figures aériennes.* Celles par lesquelles les peintres cherchent à représenter des êtres aériens, tels que des anges, des génies, des gnomes, etc. ‖ *Perspective aérienne.* Se dit pour spécifier cette partie de la perspective dont les effets résultent de l'interposition de l'air entre l'objet et l'œil du spectateur. ‖ *Peinture aérienne*, Peinture dans laquelle l'enveloppe de l'air, de la lumière ambiante est rendue avec vraisemblance ou exactitude.

— Techn. *Télégraphe aérien*, L'ancien télégraphe à bras, qui était placé sur un lieu élevé. ‖ *Système aérien de vidange*, Manière de faire la vidange en produisant le vide dans les tuyaux.

AÉRIENNEMENT adv. D'une manière aérienne ; dans l'air.

AÉRIENS n. m. pl. Secte d'hérétiques qui s'éleva en Orient, vers 355, et qui fut ainsi appelée d'*Aérius*, son fondateur. V. AERIUS.

AÉRIFÈRE (du lat. *aer, aeris*, air, et *ferre*, porter) adj. Qui porte, qui conduit, qui distribue l'air : *Conduit, tube* AÉRIFÈRE. ‖ *Meules aérifères.* Meules qui, pendant le travail, projettent de l'air frais dans le grain broyé, pour l'empêcher de s'échauffer.

— Anat. *Conduits aérifères*, Conduits servant à la respiration chez les animaux et chez les végétaux.

— Techn. Se dit d'appareils propres à décanter les liquides en bouteilles ou en tonneaux : *Cannelle, entonnoir, siphon* AÉRIFÈRES.

— n. m. Appareil propre à diriger, à conduire l'air : *Les ventilateurs sont des* AÉRIFÈRES.

ÆRIFERE (du lat. *æs, æris*, cuivre, et *ferre*, porter) adj. Qui contient du cuivre : *Mine* ÆRIFÈRE.

AÉRIFICATION (*si*) n. f. Opération par laquelle on fait passer à l'état gazeux une matière solide ou liquide ; effet, résultat de cette opération.

AÉRIFIER (du lat. *aer, aeris*, air, et *fieri*, devenir) ou **AÉRISER** v. a. Chim. et physiq. Changer, transformer en air ; faire passer à l'état de gaz : AÉRIFIER *un corps liquide.* **S'aérifier** ou **S'aériser,** v. pr. Etre aérifié ou aérisé.

AÉRIFORME (du lat. *aer, aeris*, air, et de *forme*) adj. Qui a l'apparence de l'air ; qui en a la transparence, l'élasticité, la compressibilité ; gazeux : *Les corps* AÉRIFORMES *ne possèdent pas de forme particulière.*

AÉRINITE n. f. Silicate hydraté naturel de fer, d'alumine et de chaux.

AÉRITES (du lat. *aer, aeris*, air) n. m. pl. Se dit des animaux qui vivent dans l'air.

AÉRIUS, hérésiarque du IVe siècle, qui naquit dans le Pont et fut presbytre à Séhaste, de 355 à 360. Il s'éleva contre la suprématie que les évêques prétendaient exercer sur les presbytres, et prêcha contre les prières pour les morts et les jeûnes obligatoires.

AÉRIVORE (du lat. *aer, aeris*, air, et *vorare*, dévorer) adj. Qui vit d'air, qui se nourrit d'air.

ÆRO (du gr. *airô*, je soulève en l'air) n. m. Panier de jonc ou d'osier qui servait aux soldats romains à transporter la terre pour les travaux de fortification et de campement.

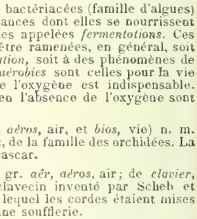
Æro.

AÉROBATE (du gr. *aër, aéros*, air, et *batein*, marcher) n. et adj. Qui va par les airs.

AÉROBIE (du gr. *aër, aéros*, air, et *bios*, vie) adj. Qui a besoin d'air ou d'oxygène libre pour vivre. (Se dit des organismes microscopiques.)

— n. m. : *Un* AÉROBIE.

— ENCYCL. Beaucoup de bactériacées (famille d'algues) provoquent dans les substances dont elles se nourrissent des transformations rapides appelées *fermentations.* Ces transformations peuvent être ramenées, en général, soit à des phénomènes d'*oxydation*, soit à des phénomènes de *réduction.* Les bactéries *aérobies* sont celles pour la vie desquelles la présence de l'oxygène est indispensable. Les bactéries qui vivent en l'absence de l'oxygène sont *anaérobies.*

AÉROBION (du gr. *aër, aéros*, air, et *bios*, vie) n. m. Genre de plantes aériennes, de la famille des orchidées. La plupart croissent à Madagascar.

AÉROCLAVICORDE (du gr. *aër, aéros*, air ; de *clavier*, et *corde*) n. m. Sorte de clavecin inventé par Scheb et Scherzki en 1790, et dans lequel les cordes étaient mises en vibration au moyen d'une soufflerie.

AÉROCONDENSEUR (du gr. *aër, aéros*, air, et de *condenseur*) n. et adj. m. Nom donné à un condenseur par surface, où l'eau condensante est remplacée par l'air sec et froid : *Un* CONDENSEUR. *Un appareil* CONDENSEUR.

AÉROCYSTE (du gr. *aër, aéros*, air, et *kustis*, vessie) n. f. Nom donné aux vésicules de quelques fucus et autres algues, qui, remplies de gaz, permettent à ces plantes de se soutenir à la surface de l'eau : *Les sargasses possèdent des* AÉROCYSTES *ressemblant à des grains de raisin.*

A, aérocystes (1. Varech; 2. Sargasse).

AÉRODYNAMIQUE (du gr. *aër, aéros*, air, et *dunamis*, force) n. f. Partie de l'hydrodynamique relative au mouvement des fluides parfaits ou des gaz. ‖ On l'appelle aussi PNEUMATIQUE.

AÉROGNOSIE (du gr. *aër, aéros*, air, et *gnôsis*, connaissance) n. f. Partie de la science qui traite des propriétés de l'air, et du rôle qu'il joue dans la nature.

AÉROGRAPHE (du gr. *aër, aéros*, air, et *graphein*, écrire) n. m. Celui qui écrit sur l'air, sur ses propriétés ; qui fait une description ou qui explique la théorie de l'air.

AÉROGRAPHIE n. f. Théorie, description de l'air ou des gaz.

AÉROGRAPHIQUE adj. Qui concerne l'aérographie : *Carte* AÉROGRAPHIQUE.

AÉROHYDROPATHIE (du gr. *aër, aéros*, air ; *udôr*, eau, et *pathos*, affection) n. f. Méthode de traitement des maladies, dans laquelle l'air et l'eau sont les principaux moyens curatifs dont on se sert.

AÉROLITHE (du gr. *aër, aéros*, air, et *lithos*, pierre) n. m. Pierre qui tombe du ciel.

— ENCYCL. Les *aérolithes* sont des masses minérales qui arrivent des profondeurs de l'espace sur la terre, et dont la chute est ordinairement accompagnée de phénomènes lumineux et d'un bruit de détonation. Le poids des aérolithes varie depuis quelques grammes jusqu'à des milliers de kilogrammes. Ils sont brûlants à l'instant de leur chute, et répandent une odeur de soufre et de poudre à canon. Leur forme est irrégulière et pleine d'aspérités, mais le plus souvent les angles sont émoussés par la fusion qui a recouvert la surface d'une sorte d'émail noir de très faible épaisseur.

De toutes les théories concernant l'origine des aérolithes, la plus vraisemblable, la plus scientifique, revient à considérer les aérolithes comme les fragments de planètes,

désagrégées et pénétrant dans notre atmosphère dont le frottement entraîne l'échauffement et la fusion superficielle. V. GÉOLOGIE COMPARÉE, MÉTÉORITE, BOLIDE.

AÉROLITHIQUE adj. Qui appartient, qui est propre aux aérolithes.

AÉROLOGIE (du gr. *aêr, aêros*, air, et *logos*, discours) n. f. Partie de la physique qui traite de l'air et de ses propriétés.

AÉROLOGIQUE adj. Qui a rapport, qui appartient à l'aérologie : *Discours, traité* AÉROLOGIQUE.

AÉROMANCIE (du gr. *aêr, aêros*, air, et *manteia*, divination) n. f. Art de prédire l'avenir par certaines apparences manifestées dans l'air.

AÉROMANCIEN, IENNE (*ien, ienne*) adj. Qui a rapport à l'aéromancie.

— n. Celui, celle qui pratique l'aéromancie.

AÉROMEL (du gr. *aêr, aêros*, air, et *mel*, miel) n. m. Miel aérien. (Nom donné à la manne.)

AÉROMETRE (du gr. *aêr, aêros*, air, et *métron*, mesure) n. m. Instrument qui sert à déterminer la densité ou la raréfaction de l'air. ‖ Instrument imaginé par le physicien Hall, et au moyen duquel on peut faire les corrections nécessaires quand on veut mesurer le volume moyen des gaz.

AÉROMÉTRIE n. f. Science qui a pour objet l'étude des propriétés physiques de l'air.

AÉROMÉTRIQUE adj. Qui a rapport à l'aérométrie : *Expériences* AÉROMÉTRIQUES.

AÉROMONTGOLFIÈRE (du gr. *aêr, aêros*, air, et de *Montgolfier*, n. d'homme) n. f. Synonyme inusité de MONTGOLFIÈRE.

AÉROMOTEUR (du gr. *aêr, aêros*, air, et de *moteur*) n. m. Moteur actionné par l'air. V. IRRIGATION, MOULIN.

AÉRONAUGRAPHIE (du gr. *aêr, aêros*, air ; *nautês*, navigateur, et *graphein*, écrire) n. f. Traité de navigation aérienne.

AÉRONAUGRAPHIQUE adj. Qui a rapport à la navigation aérienne : *Expérience* AÉRONAUGRAPHIQUE.

AÉRONAUTE (du gr. *aêr, aêros*, air, et *nautês*, navigateur) n. Celui, celle qui parcourt les airs dans un aérostat : *Les* AÉRONAUTES *sont souvent victimes de leur courage.*

AÉRONAUTIE n. f. Art de naviguer dans l'air. ‖ On dit plutôt AÉRONAUTIQUE.

AÉRONAUTIQUE n. f. Art de fabriquer des aérostats ; art de se soutenir et de naviguer dans les airs. ‖ On dit aussi AÉROSTATION et AÉROSTATIQUE.

— Adjectivem. : *Voyage, observation* AÉRONAUTIQUE.

AÉRONAVAL, ALE (du gr. *aêr, aêros*, air, et *navis*, navire) adj. Qui se rapporte à la navigation dans l'air, à l'aéronautique.

AÉRONEF (du gr. *aêr, aêros*, air, et du vieux franç. *nef*, navire) n. m. Appareil imaginé par le vicomte G. Ponton d'Amécourt, et au moyen duquel un homme pourrait s'élever dans les airs. ‖ Appareil proposé par Transon, vers 1846, pour diriger les aérostats. (Cet appareil se compose de deux ballons attachés ensemble, dont l'un a une force ascensionnelle plus grande que l'autre pour atteindre les courants favorables.) V. AEROSTAT, AVIATION.

AÉROPHANE (du gr. *aêr, aêros*, air, et *phanos*, transparent) adj. Qui a la transparence de l'air.

AÉROPHOBE (du gr. *aêr, aêros*, air, et *phobos*, crainte) adj. Qui a peur de l'air, qui redoute le contact de l'air.

— Substantiv. Celui, celle qui a peur de l'air : *Les* AÉROPHOBES *se rencontrent parmi les névrosés.*

AÉROPHOBIE n. f. Horreur du contact de l'air en mouvement, symptôme assez fréquent de l'hystérie et d'autres affections nerveuses : *L'*AÉROPHOBIE *peut se joindre à l'hydrophobie.*

AÉROPHONE (du gr. *aêr, aêros*, air, et *phônê*, voix) n. m. Appareil à air comprimé qui amplifie la voix humaine et la rend perceptible à grande distance.

— ÉNCYCL. *L'aérophone*, inventé par Th. Edison en 1878, est une sorte de trompette à air comprimé amplifiant les articulations de la voix à l'aide d'un mécanisme spécial. Les organes essentiels sont : 1° une membrane vibrante devant laquelle on parle et à laquelle est fixée une tige rigide terminée par une double soupape (les oscillations de la membrane, transmises à la soupape, ouvrent ou ferment alternativement les deux branches d'un tube bifurqué par lequel arrive l'air comprimé) ; 2° une large membrane vibrante, qui partage un tambour en deux compartiments, dans chacun desquels aboutit l'une des branches du tube ; 3° une troisième membrane, beaucoup plus grande, reliée à la seconde par une tige rigide et placée au centre d'un grand pavillon. A chaque vibration de la voix correspond une vibration de la troisième membrane renforcée par la venue de l'air comprimé.

AÉROPHONE (même étym. qu'au mot précédent) adj. Qui a la voix retentissante.

— n. m. pl. Famille d'oiseaux, ordre des échassiers, établie par Vieillot et renfermant le genre *grue*.

AÉROPHORE (du gr. *aêr, aêros*, air, et *phoros*, qui porte) n. m. Appareil destiné à conduire l'air dans les milieux viciés, et de cette façon, à protéger la vie des personnes qui doivent y séjourner. Il est employé pour les *caissons* ou cloches à plongeurs et dans les galeries de mines. ‖ On dit aussi AERIFERE.)

— Adjectiv. : *Vaisseaux, cloches* AÉROPHORES. (On dit mieux AERIFÈRES.)

— ÉNCYCL. *L'aérophore* a été inventé, vers 1873, par Denayrouse, ancien officier de marine. Il consiste en un réservoir en tôle d'acier, formé de trois cylindres juxtaposés, remplis d'air à la pression de 25 à 30 atmosphères. Il communique avec la bouche par un tube de caoutchouc disposé de façon à ne laisser passer que la quantité d'air pur indispensable, et la respiration se fait aussi facilement et aussi régulièrement que dans les conditions ordinaires. Enfin, une lampe de sûreté, entretenue par l'air du réservoir, fournit au besoin une lumière suffisante pour se diriger dans l'obscurité.

AÉROPHYTE (du gr. *aêr aêros*, air, et *phuton*, plante) adj. Se dit d'une plante qui vit dans l'air par opposition à *hydrophyte*. — n. f. : *Une* AEROPHYTE.

AÉROPHYTON (du gr. *aêr, aêros*, air, et *phuton*, plante) n. m. Genre de champignons de l'ordre des mucortacées, vivant dans l'Amérique tropicale.

AÉROPLANE (du gr. *aêr, aêros*, air, et de *planer*) n. m. Machine capable de se soutenir dans l'air, sans être plus légère que lui, en vertu de la pression du vent sur des surfaces inclinées.

— ÉNCYCL. Plusieurs *aéroplanes* à ailes ou à hélice, mus par la force musculaire de l'homme, la vapeur, l'air comprimé ou l'électricité, ont été expérimentés. Nous citerons

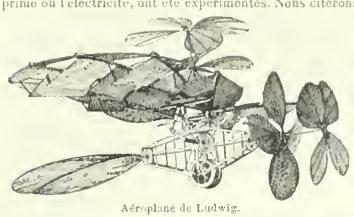

Aéroplane de Ludwig.

entre autres celui de V. Tatin, qui est un véritable oiseau, volant à coups d'ailes ; l'appareil mixte de Duroy de Bruignac, qui comporte un petit aérostat ; celui de Lilienthal, avec lequel, sautant en l'air après avoir pris un élan de cinq ou six mètres, l'inventeur retombait à une distance d'environ deux cent cinquante mètres ; celui de Maxim, un des plus perfectionnés, et l'aéroplane Ludwig, présenté en 1897 à la Société des ingénieurs civils. Jusqu'ici, on n'est pas parvenu à rendre ces appareils pratiquement utilisables. V. AVIATION.

AÉROPLEURIE (du gr. *aêr, aêros*, air, et *pleura*, plèvre) n. f. Méd. Syn. de PNEUMOTHORAX. V. ce mot.

AÉRORACHIE (du gr. *aêr, aêros*, et de *rachis*) n. f. Accumulation du gaz dans le rachis.

AÉROSCAPHE (du gr. *aêr, aêros*, air, et *skaphê*, barque) n. m. Nom proposé pour désigner les bateaux mus par l'air, par opposition à *pyroscaphe*.

AÉROSCOPE (du gr. *aêr, aêros*, air, et *skopein*, examiner) n. m. Instrument servant à recueillir, pour les examiner, les poussières microscopiques en suspension dans l'air. ‖ Syn. de PULVISCOPE.

— ÉNCYCL. Le principe des appareils de ce genre consiste à diriger un filet d'air sur une substance visqueuse et gélatineuse à laquelle adhèrent les poussières et les germes. L'*aéroscope* du Dr Miquel se compose d'un court cylindre de verre, dont la surface extérieure est enduite de vaseline. Un mouvement d'horlogerie lui fait faire un tour complet autour de son axe en douze heures. Il est enfermé dans une boîte métallique de même forme, percée d'une fente étroite le long d'une génératrice. Un aspirateur force l'air à passer par cette fente et permet d'en mesurer à peu près le volume. L'air aspiré, se brisant sur la lame de verre, y dépose ses poussières ; la lame est examinée au microscope. On a constaté que le nombre des organismes microscopiques flottant dans l'air à Paris atteint un maximum entre six et huit heures du matin et un autre entre six et huit heures du soir, tandis qu'il passe par un minimum vers deux heures du matin, et par un autre vers deux heures de l'après-midi. V. BARBOTEUR.

AÉROSCOPIE n. f. Méthode pour faire des observations sur l'air ; art d'étudier l'atmosphère.

AÉROSCOPIQUE adj. Qui a rapport à l'aéroscopie : *Observations* AÉROSCOPIQUES.

AÉROSITE n. f. Argent rouge antimonial que l'on nomme aussi PYRARGYRITE ou ARGYRYTHROSE.

AÉROSPHÈRE (du gr. *aêr, aêros*, air, et *sphaira*, sphère) n. f. Masse d'air qui entoure notre globe. ‖ On dit mieux ATMOSPHÈRE.

AÉROSTAT (*ta* — du gr. *aêr, aêros*, air, et *istaô*, je me tiens) n. m. Appareil qui s'élève dans l'atmosphère, grâce à la légèreté spécifique du gaz dont il est rempli : *L'n* AÉROSTAT *qu'on ne peut diriger est tout au plus un jouet d'enfant.* (Ch. Nod.)

— ÉNCYCL. Les *aérostats* sont souvent appelés *ballons*, en raison de leur forme. On leur donne le nom de *montgolfières* quand ils sont remplis d'air chaud.

— *Théorie des aérostats.* La théorie des aérostats repose sur ce principe découvert par Archimède, qu'un corps plongé dans un fluide éprouve une poussée de bas en haut, égale au poids du fluide déplacé. Ce corps restera donc en équilibre, tombera ou s'élèvera, suivant que son poids sera égal, supérieur ou inférieur au poids du fluide déplacé.

Un aérostat est composé de deux parties essentielles : d'un *ballon*, enveloppe renfermant un gaz spécifiquement plus léger que l'air, et d'une *nacelle*, sorte de corbeille d'osier suspendue au ballon à l'aide d'un *filet* à larges mailles ou d'une *chemise* d'étoffe légère. Tout gaz dont la pesanteur spécifique est notablement moindre que celle de l'air pourrait servir à gonfler un ballon. On a d'abord fait usage de l'air chaud ; aujourd'hui, en emploie exclusivement l'hydrogène ou le gaz d'éclairage. L'enveloppe doit être imperméable ; elle est formée soit de taffetas verni, soit d'une feuille mince de caoutchouc placée entre deux feuilles de taffetas. A la partie inférieure est une ouverture pour l'introduction du gaz ; à la partie supérieure, une autre ouverture garnie d'une soupape de métal, destinée à donner issue au gaz. C'est dans la nacelle que se tient l'aéronaute, avec tous les objets nécessaires au voyage, et une provision de *lest*.

On donne le nom de *force ascensionnelle* à la différence qui existe entre le poids total de l'aérostat et le poids de l'air déplacé. La différence entre le poids de l'air déplacé par le ballon et le poids du gaz est proportionnelle au cube du rayon ; d'autre part, le poids de l'enveloppe de taffetas est proportionnel à la surface du ballon, c'est-à-dire seulement au carré du rayon. On voit que la force ascensionnelle doit nécessairement croître avec les dimensions de l'aérostat. Notons que, pour un même ballon, la force ascensionnelle est beaucoup plus grande si on l'a gonflé avec de l'hydrogène que si l'on a employé du gaz d'éclairage, la densité de l'hydrogène étant environ un quinzième de celle de l'air, tandis que celle du gaz en est la moitié. L'enveloppe doit toujours être assez vaste pour que le ballon ait acquis une force ascensionnelle suffisante bien avant que d'être complètement distendu. En effet, la pression de l'atmosphère diminuant à mesure que l'on s'éloigne de la terre, il arriverait un moment où l'enveloppe finirait par éclater sous la pression du gaz contenu à l'intérieur, quelque solide qu'elle fût, si elle ne pouvait augmenter de volume. Deux causes tendent à diminuer la force ascensionnelle d'un aérostat : la première est la raréfaction du milieu que le ballon atteint en s'élevant ; la seconde est le phénomène d'endosmose, qui s'opère à travers l'enveloppe, quelque soin qu'on ait pris de la rendre imperméable, et en vertu duquel une quantité notable d'air extérieur ne tarde pas à pénétrer dans le ballon, en même temps qu'une partie du gaz intérieur s'échappe dans l'atmosphère. La force ascensionnelle peut encore diminuer par la condensation de vapeur d'eau à la surface de l'aérostat ; elle peut augmenter par l'échauffement du gaz, si le ballon reçoit les rayons du soleil. Lorsque l'aéronaute est arrêté par la diminution de la force ascensionnelle, et qu'il veut continuer à s'élever, il décharge la nacelle d'une partie du lest. Lorsqu'il veut arrêter le ballon ou opérer une descente, il ouvre, à l'aide d'une corde qui se rend dans la nacelle, la soupape qui ferme l'ouverture supérieure. Une ancre, placée à l'extrémité d'une longue corde, sert ordinairement à prendre un point fixe sur le sol et à amener peu à peu la nacelle jusqu'à terre. Dans les aérostats militaires, on a substitué à l'ancre une herse articulée en acier. — Avant que l'aérostat abandonne la terre, on mesure la force ascensionnelle au moyen du dynamomètre, on peut la déterminer *a priori* quand on connaît le volume du gaz introduit, le poids de l'enveloppe et des accessoires, et les conditions dans lesquelles se trouve l'air ambiant. Dans le cours de l'ascension, le baromètre permet de vérifier à chaque instant si le ballon s'élève, et d'évaluer avec une approximation suffisante la hauteur à laquelle on est parvenu.

— *Invention des aérostats.* Vers la fin du XVIIe siècle, le Portugais Gusmao s'éleva en ballon ; mais il mourut sans livrer son secret. Lorsque Cavendish eut découvert l'hydrogène, en 1766, le Dr Black essaya, sans y réussir, de faire monter dans l'air une vessie remplie de ce gaz, extrêmement léger. Les deux frères Etienne et Joseph Montgolfier, fabricants de papier à Annonay (Ardèche), furent plus heureux. Le 5 juin 1783, une enveloppe faite d'une toile d'emballage, doublée de papier, de forme à peu près sphérique, ayant environ 866 mètres cubes de capacité, ouverte par en bas, et portant suspendu à sa partie inférieure un réchaud, fut lancée solennellement sur la place publique d'Annonay. Bientôt le physicien Charles imita cette expérience en substituant l'hydrogène à l'air chaud, et le premier ballon qu'eût encore vu Paris s'éleva au Champ-de-Mars, salué par le canon, au milieu d'une foule immense qui couvrait les places, les avenues, les toits.

Montgolfier renouvela à Versailles, en présence de la cour, l'expérience d'Annonay, avec un aérostat qui s'éleva à un demi-kilomètre, emportant un mouton, un coq et un canard dans une cage suspendue à l'appareil. Ces animaux revinrent sains et saufs.

Montgolfier et son collaborateur Pilatre de Rozier firent peu après une ascension en ballon captif. Enfin, le 20 novembre 1783, Pilatre, enhardi par ce premier succès, se hasarde avec le marquis d'Arlandes sur un aérostat entièrement libre, et fit ainsi le premier voyage aérien. Le 7 janvier 1785, Blanchard et Jefferie accomplirent la traversée de Douvres à Calais. Le 15 juin de la même année, l'aventureux Pilatre de Rozier et Romain tentaient une expédition semblable, mais les deux aéronautes trouvèrent la mort sur les falaises de Boulogne.

— *Applications des aérostats.* Après les voyages d'essai entrepris par curiosité, vinrent les voyages scientifiques. En 1804, Biot et Gay-Lussac s'élevèrent ensemble et recueillirent de nombreux renseignements sur la physique de l'air. Un mois après, Gay-Lussac partit seul, atteignit une hauteur de 7.000 mètres, et en rapporta des échantillons d'air atmosphérique, dans lesquels une analyse délicate ne découvrit aucun élément nouveau. En 1862, les Anglais Glaisher et Coxwell cherchèrent à déterminer jusqu'où l'on pouvait aller impunément pour la vie humaine, et auraient atteint 8.840 mètres. Ils étaient parvenus à 7.000 mètres, lorsque l'un d'eux s'aperçut qu'il ne pouvait plus remuer les bras et s'évanouit. Paul Bert a montré que la cause des troubles qui se produisent sur l'organisme, à une grande hauteur, est due au manque d'oxygène et à la diminution de pression. En 1874, Crocé Spinelli et Sivel emportèrent deux ballonnets d'oxygène pour lutter contre la raréfaction de l'air. Ils atteignirent 7.400 mètres. L'expérience fut renouvelée par ces deux aéronautes et Gaston Tissandier, en 1875. Mais, quelque temps après, une nouvelle expédition des mêmes aéronautes sur le *Zénith* coûta la vie aux deux premiers. Le *Zénith* s'était élevé à 10 kilomètres environ ; mais les aéronautes avaient perdu connaissance à 8.600 mètres. En 1894, Benson atteignit 9.155 mètres, et, en 1901, il arriva à 10.300 mètres. Des *ballons-sondes* portant des appareils enregistreurs se sont élevés à 15 kilomètres. La température, à cette hauteur, est de 70° au-dessous de zéro. V. HAUTEUR.

Les aérostats ont été aussi appliqués à l'art militaire : le comité de Salut public décida que les aérostats seraient employés, aux armées, comme moyen d'observation. L'aérostat militaire était retenu captif à une certaine hauteur au moyen de cordes que dirigeaient à terre des *conducteurs*. Le corps des aérostiers accompagna l'armée de Sambre-et-Meuse. Il figura d'abord à la défense de Maubeuge, puis à l'attaque de Charleroi, à la bataille de Fleurus, et enfin au siège offensif de Mayence. Une deuxième compagnie d'aérostiers fut organisée à l'époque de l'expédition d'Egypte. Pendant la guerre de sécession, en Amérique, le général Mac-Clellan eut plusieurs fois recours aux aérostats, qui lui rendirent de très grands services. En 1870, pendant le siège de Paris, cinquante-deux ballons furent lancés de la capitale et parvinrent pour la plupart à destination. Depuis cette époque, les états-majors des diverses puissances font des études en vue du perfectionnement de l'outillage aéronautique. C'est qu'en effet, en temps de guerre, les aérostats peuvent rendre des services de nature différente : reconnaissances, levées photographiques, transports de dépêches, de personnes, lancement de projectiles. L'école aérostatique de Meudon, fermée en 1799, a été réorganisée en 1871. Le modèle de ballon captif militaire que l'on a choisi contient 500 à 600 mètres cubes de gaz. Le câble est enroulé sur un

treuil porté par un chariot. Un téléphone relie les aéronautes au sol. Un décret du 19 mai 1886 a organisé les services de l'aérostation militaire.

— *Navigation aérienne.* L'invention des aérostats avait fait faire un pas considérable à la question de la navigation aérienne; on avait le véhicule, il ne s'agissait plus que de le diriger. Après les essais infructueux de Meusnier avec des ballons à deux enveloppes, de Transon avec des ballons conjugués, Giffard, en 1852, a tenté d'appliquer la vapeur à la direction des ballons en donnant à ceux-ci la forme d'un ovoïde allongé à axe horizontal. Dupuy de Lome a repris, en 1872, aux frais du gouvernement, l'expérience de Giffard.

Les expériences de Giffard et de Dupuy de Lôme démontraient nettement qu'un aérostat allongé peut acquérir, sous l'impulsion d'une hélice, une vitesse propre au milieu de l'air qui l'environne; mais la direction n'appartient réellement à l'aéronaute que si l'aérostat possède une vitesse propre, supérieure à celle du vent. Ce qui importe, c'est donc d'obtenir cette vitesse propre, et la difficulté, c'est de trouver un moteur assez léger, assez puissant et assez exempt de dangers pour les aéronautes. Avec la machine à vapeur, les deux premières conditions sont en quelque sorte contradictoires; de plus, la variabilité du poids, par suite de l'usure du combustible, constitue un assez grave inconvénient; enfin, le foyer est une menace continuelle d'incendie et d'explosion. La force musculaire présente l'inconvénient de n'être suffisante qu'à la condition de charger la nacelle d'un grand nombre d'hommes.

Il était naturel de demander à l'électricité la solution du problème. Le 8 octobre 1883, Gaston Tissandier exécuta une ascension dans laquelle il appliquait les moteurs dynamo-électriques à la navigation aérienne. L'aérostat s'éleva de l'atelier d'Auteuil à 500 mètres de hauteur, et put se maintenir contre un vent de 3 mètres par seconde. Les frères Tissandier opérèrent une seconde ascension, le 26 septembre 1884 : l'aérostat obéit parfaitement au gouvernail, complètement reconstruit; la machine dynamo-électrique imprimait au système une vitesse propre de 4 mètres par seconde. En même temps, les capitaines Renard et Krebs, de l'école aérostatique de Meudon, préparaient des expériences du même genre.

Le ballon *la France*, construit d'après les résultats de leurs savantes et patientes recherches, avait une forme ovoïde très allongée, avec le gros bout à l'avant et les deux extrémités effilées en pointe. L'hélice était installée à l'avant; le moteur pouvait développer une puissance de 8 chevaux 1/2. La pile pouvait être considérée comme constante pendant trois ou quatre heures. Le poids total de l'aérostat, muni de tous ses agrès, était de 1 650 kilogrammes environ, dont 435 pour la pile. Il pouvait enlever deux aéronautes pesant ensemble 150 kilogr. avec plus de 200 kilogr. de lest. La première ascension eut lieu le 9 août 1884 : les aéronautes purent, en décrivant un demi-cercle de 300 mètres de rayon, revenir au point de départ. Six autres ascensions confirmèrent cette épreuve : l'aérostat qui fit jusqu'à 15 kilom. à l'heure, contre un vent de 8 kilom., est revenu cinq fois sur sept à son point de départ.

Les résistances mesurées ont été beaucoup plus grandes qu'on ne le supposait. Pour imprimer à l'aérostat *la France* la vitesse propre de 10 mètres, il aurait fallu une puissance de 31 chevaux à l'arbre de l'hélice. Malgré cette conclusion un peu décevante, la possibilité de diriger les ballons à l'aide de moteurs électriques n'est pas moins démontrée. La résistance n'augmentant que proportionnellement au carré du diamètre, tandis que la force ascensionnelle est proportionnelle à peu près au cube du diamètre, il sera plus facile de donner la direction aux grands aérostats qu'aux petits. Il sera également nécessaire de créer des sources d'énergie électrique pouvant rester en action pendant un temps plus long. Il n'est donc pas prouvé que l'électricité doive être forcément le moteur aérien de l'avenir.

Les moteurs empruntant l'énergie à une source calorifique ont eu aussi leurs partisans. En Russie, on a construit un grand ballon à hélice, mû par une machine à vapeur de 50 chevaux.

En Angleterre, on s'est appliqué à tirer parti de la méthode préconisée autrefois par Meusnier, qui consiste à chercher, à différentes altitudes, des courants de directions différentes : en faisant pénétrer l'aérostat successivement dans deux courants d'air, on pourra le conduire à un point quelconque, situé dans une direction intermédiaire. On explore les courants étagés dans l'atmosphère à l'aide de ballons-pilotes qui sont maintenus captifs par les aéronautes. Le capitaine J. Temper a montré, dans divers voyages aéronautiques, que la méthode peut être avantageusement utilisée. V. BALLON.

— BIBLIOGR. : Charles, *L'Art de voyager dans les airs* (Paris, 1784 ; Dupuy de Lôme, *l'Aérostat à hélice* (Paris, 1852) ; G. Tissandier, *Simples Notions sur les ballons* (Paris, 1876) ; A.-H. Hamon et A.-F. Hamon, *la Navigation aérienne* (Paris, 1885).

AÉROSTATHMION (du gr. *aêr, aêros*, air, et *stathmion*, balance, poids) n. m. Instrument inventé en 1765 par Carpi, et destiné à marquer d'une manière sensible les variations du poids de l'atmosphère et le degré de la température.

AÉROSTATIE n. f. Mot qui s'est dit pour AÉRONAUTIQUE et AÉROSTATION.

AÉROSTATION *si* n. f. Syn. de AÉRONAUTIQUE.

AÉROSTATIQUE adj. Qui a rapport aux aérostats, aux ballons, à la manière de les diriger : *La première idée des ballons* AÉROSTATIQUES *date du* XVII*e siècle.* (A. Libes.) ‖ Se dit de ce qui est propre à enlever dans les airs : *Machine* AÉROSTATIQUE. ‖ Qui a lieu dans les airs, en ballon : *Voyage* AÉROSTATIQUE.

— n. f. Théorie de l'équilibre de l'air, et, plus particulièrement, théorie des aérostats. Syn., dans ce dernier cas, de AÉRONAUTIQUE.

AÉROSTIER ou **AÉROSTATIER** (du gr. *aêr, aêros*, air, et *istaô*, je me tiens) n. m. Aéronaute : *Habile* AÉROSTIER. ‖ Soldat du corps créé en France, pendant la Révolution, pour la manœuvre des aérostats militaires : *Les* AÉROSTIERS *rendirent des services à Fleurus.* (V. AÉROSTAT.) ‖ Aujourd'hui, soldat préposé à la manœuvre des aérostats militaires.

AÉROTECHNIE (*tèk* — du gr. *aêr, aêros*, air, et *techné*, art) n. f. Étude des applications qu'on peut faire de l'air à l'industrie.

AÉROTHÉRAPIE (du gr. *aêr, aêros*, air, et *thérapeia*, traitement) n. f. Méthode thérapeutique qui traite les maladies par l'air raréfié ou par l'air comprimé.

— ENCYCL. *Air raréfié.* L'application de l'air raréfié est basée sur cette remarque : la vigueur des habitants des hautes montagnes. On a cherché à réaliser les conditions analogues à celles où se trouvent ces habitants. C'est le bain d'*air rarefié* d'une durée égale à une heure. Le premier quart d'heure, on abaisse progressivement la pression atmosphérique à 0m,58 ; la demi-heure suivante, la pression reste constante, et le dernier quart d'heure retourne insensiblement à la pression de 0m,76. (Cette méthode ne tient pas compte de la situation spéciale où se trouvent les habitants des grandes altitudes : pression constante de l'air raréfié, exercice à l'air pur.)

— *Air comprimé.* Sous l'influence de l'air comprimé, la poitrine se dilate, les mouvements respiratoires diminuent, les combustions sont activées, la température augmente. De la utilité de l'air comprimé contre l'asthme, le catarrhe pulmonaire, l'emphysème, la laryngite catarrhale, la phtisie, la chloro-anémie, les convalescences longues, le diabète et l'obésité.

Deux moyens : 1° le *bain d'air comprimé* sous une vaste cloche pouvant contenir plusieurs malades et communiquant avec une pompe foulante qui comprime l'air progressivement ; 2° les *inhalations d'air comprimé* avec le masque.

AÉROTHÉRAPIQUE adj. Qui se rapporte à l'aérothérapie : *Appareil, méthode* AÉROTHÉRAPIQUE.

AÉROTHERME (du gr. *aêr, aêros*, air, et *thermos*, chaud) adj. Se dit de fours à pain chauffés par un courant d'air chaud.

AÉROTONE (du gr. *aêr, aêros*, air, et *tonos*, tension) n. m. Sorte de fusil à air comprimé : *Les* AÉROTONES *peuvent chasser une balle à une distance de 25 à 50 mètres.*

AÉROTONOMETRE (du gr. *aêr, aêros*, air ; *tonos*, tension, et *métron*, mesure) n. m. Instrument destiné à mesurer la tension de l'air dans les recherches physiologiques relatives à l'action de la raréfaction ou de la compression sur les organismes ou dans l'aérothérapie.

AÉROVAPEUR (du gr. *aêr, aêros*, air, et de *vapeur*) n. m. Moteur actionné par un mélange d'air et de vapeur.

AERSCHOT, ville de Belgique (prov. du Brabant), sur la Demer, au pied des collines où commencent les basses plaines de la Campine ; 6.230 hab. Elle a été prise plusieurs fois par les Français (1705, 1746, 1793). Érigée en marquisat par Charles-Quint en faveur de Guillaume de Croy (1507), et plus tard en duché (1533), Aerschot passa ensuite à la famille d'Arenberg. C'est le chef-lieu d'un canton de l'arrond. de Louvain (22.000 hab.).

AERSCHOT (Philippe DE CROY, 3e duc D'), prince de Chimay, né en 1526, mort en 1595. Ce diplomate belge joua un rôle assez important à l'époque des troubles des Flandres, refusa d'entrer dans une conjuration tramée contre Granvelle et devint gouverneur d'Anvers en 1576 et de la Flandre en 1577. Il finit sa vie dans la retraite à Venise.

AERTS (F.), musicien et compositeur belge, né à Saint-Trond en 1827. On lui doit des romances, des airs variés, des fantaisies pour orchestre. Il a publié sur la musique des ouvrages estimés : *Méthode théorique et pratique pour l'accompagnement du plain-chant ; Manuel théorique et pratique du plain-chant ; le Chansonnier des écoles ;* etc.

AERTSEN ou **AVERTSEN** (Pieter), dit **Pierre le Long** ou **Lange Peter**, à cause de sa haute taille, peintre hollandais, né à Amsterdam en 1505, mort en 1573. Outre des tableaux religieux et des scènes de genre, il peignit avec succès des intérieurs et des sujets familiers, comme l'excellente *Cuisinière hollandaise* du musée de Bruxelles.

AÉRUE ou **AERVA** (nom arabe) n. f. Genre de plantes amarantacées, comprenant six espèces propres aux régions intertropicales ou subtropicales de l'ancien continent.

ÆRUGINEUX, EUSE (du lat. *æruginosus*, rouillé ; formé de *æruqo*, rouille) adj. Qui tient de la rouille ou qui ressemble à la rouille. (Inusité.)

AÉRUGITE n. f. Arséniate anhydre naturel de nickel.

ÆSALE (du gr. *aisalon*, émerillon, épervier) n. m. Genre d'insectes coléoptères pectinicornes, ou lucanidés, type d'une petite sous-famille dite des *æsalinés*, et dont la seule espèce connue, *æsalus scarabæoides*, habite le tronc des vieux chênes dans les montagnes d'Europe. La sous-famille des æsalinés comprend, en outre, les genres *ceruchus, mitophyllus, ceratognathus, nicagus*, répandus dans l'Australie, l'Amérique du Nord et la Nouvelle-Zélande.

ÆSALON (du gr. *aisalon*, émerillon, épervier) n. m. Nom donné à un genre d'oiseaux de proie qui comprend l'émerillon et les faucons.

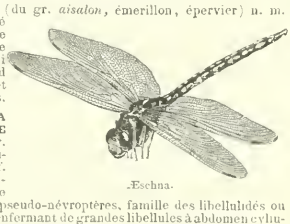

Æschna.

ÆSCHNA ou **ÆSCHNE** *esk* — du gr. *aiskhunê*, pudeur) n. f. Genre d'insectes de l'ordre des pseudo-névroptères, famille des libellulidés ou odonates, renfermant de grandes libellules à abdomen cylindrique, à vol puissant et rapide, répandues dans l'Europe et l'Amérique du Nord. Ces æschnes sont nuisibles aux environs des ruches, car elles dévorent les abeilles ; par contre, ces grands névroptères font la nourriture des busards qui les chassent au bord des eaux.

Æschynanthe.

ÆSCHYNANTHE (*ki* — du gr. *aiskhunê*, pudeur, et *anthos*, fleur) n. m. Genre de plantes dicotylédones, famille des cyrtandracées, croissant aux Indes orientales et dans les archipels avoisinants.

— ENCYCL. Les caractères principaux de ce genre sont : corolle tubuleuse, gamopétale, à cinq divisions inégales. Ce sont des sous-arbrisseaux grimpants, à feuilles opposées, charnues et à fleurs en cymes terminales ou axillaires. On peut citer, parmi les belles espèces cultivées dans nos serres, l'*æschynanthus pulcher*, à grandes fleurs bicolores, d'une rouge éclatant.

ÆSCHYNITE (*chi*) n. f. Titano-niobate de thorium, cérium, fer, yttrium, lanthane, didyme, calcium, trouvé à Minsk, dans l'Oural.

ÆSCHYNOMÈNE (*ki* — du gr. *aiskhunoménos*, pudibond) n. f. Genre de légumineuses papilionacées.

— ENCYCL. Ce genre a dix étamines, réunies en deux groupes de cinq. Ce sont des arbrisseaux ou des herbes des régions chaudes, à fleurs de couleurs variées. L'*æschynomena cannabica*, de l'Inde, a des fibres textiles ; l'*æschynomena paludosa*, à tiges d'un tissu mou et léger, est employée en Chine pour faire du *papier de riz*.

ÆSCULACÉES n. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre *æsculus* ou *hippocastanum*, formé d'une seule espèce, le marronnier d'Inde. ‖ On dit aussi ÆSCULINÉES et HIPPOCASTANÉES.

— ENCYCL. La famille des *æsculacées*, ou *hippocastanées*, comprend quelques arbres et arbrisseaux exotiques, la plupart cultivés comme ornement dans nos pays. Elle présente des feuilles opposées, sans stipules, composées, digitées ; des fleurs hermaphrodites ; un calice caduc, à cinq divisions ; une corolle irrégulière à pétales distincts, inégaux, au nombre de cinq, et des étamines ordinairement au nombre de sept.

ÆSCULÉTINE n. f. Substance cristalline qui résulte du dédoublement de l'*æsculine* sous l'influence des acides ou de l'émulsine. L'æsculétine cristallise en petites aiguilles d'une saveur amère et sans réaction acide ; sa solution aqueuse est dichroïque, comme celle de l'æsculine. ‖ On écrit aussi ESCULÉTINE.

ÆSCULINE (rad. *æsculus*) n. f. Substance cristalline, contenue dans l'écorce du marronnier d'Inde. L'æsculine se présente sous la forme de petites aiguilles incolores, sans odeur, d'une saveur amère, d'une légère réaction acide. La solution aqueuse de cette substance présente des reflets chatoyants très remarquables ; elle est incolore par transmission, et bleue par réflexion : de là le nom de *polychrome* (plusieurs couleurs) qui lui est quelquefois donné. ‖ On écrit aussi ESCULINE.

ÆSCULUS (*luss* — lat. *æsculus*, sorte de chêne) n. m.

Æsculus. — A, fleur ; B, coupe de la fleur ; C, fruit ; D, graine ou marron d'Inde.

Genre d'æsculacées, renfermant une seule espèce, l'*æsculus hippocastanum* (ou *marronnier d'Inde*), apporté de Constantinople à Paris en 1615. V. MARRON D'INDE.

ÆSTHÈME (gr. *aisthêma*, même sens) n. m. En T. de méd., Syn. de SENSATION.

ÆSTHÉSIE (du gr. *aisthêsis*, sens) n. f. Syn. de SENSIBILITÉ. (Expression employée parfois par les physiologistes.) ‖ On écrit aussi ESTHÉSIE.

ÆSTHÉSIOGRAPHIE (du gr. *aisthêsis*, sens, et *graphein*, décrire) n. f. Traité des organes des sens. ‖ On écrit aussi ESTHÉSIOGRAPHIE.

ÆSTHÉSIOLOGIE (du gr. *aisthêsis*, sens, et *logos*, discours) n. f. Traité des organes des sens. ‖ On écrit aussi ESTHÉSIOLOGIE.

ÆS TRIPLEX, mots lat. qui signif. *triple airain*, et qui sont empruntés à un passage d'Horace (livre Ier, ode III), où le poète dit : « Un triple chêne, un triple airain couvrait le cœur de celui qui, le premier, confia aux flots redoutables une barque fragile. » — L'*æs triplex*, « le triple airain » du poète, se rappelle tantôt en latin, tantôt en français, pour exprimer soit l'intrépidité, soit la dureté du cœur, etc.

ÆSTUANT, ANTE (lat. *æstuans*, chaud, bouillant) adj. Échauffé, qui fermente : *Un quartier durci et* ÆSTUANT *de gruyère.* (Nadar.)

ÆTA, AITA, etc., nom que se donnent à eux-mêmes les Négritos des Philippines. V. NÉGRITO.

ÆTERNUM VALE (mots lat. qui signif. *Adieu pour l'éternité*). Au moment où Orphée perd pour la seconde fois sa chère Eurydice, Ovide lui fait jeter cet adieu déchirant : *Supremumque vale!* (Adieu pour la dernière fois!) Dans l'application, néanmoins, on dit plus volontiers : *Æternum vale.*

ÆTHALIUM (*om'* — du gr. *aithalês*, couleur de suie) n. m. Genre de champignons myxomycètes, caractérisés par un plasmode dont l'ectoplasme est marqué de lignes concentriques. ‖ On écrit aussi ÆTALION.

— ENCYCL. Les *æthalium* appartiennent à la tribu des physarées, famille des endomyxées. Une espèce, type du genre, l'*æthalium septicum*, se développe sur la tannée, ce qui l'a fait nommer « fleur de tannée, fleur de tan » ;

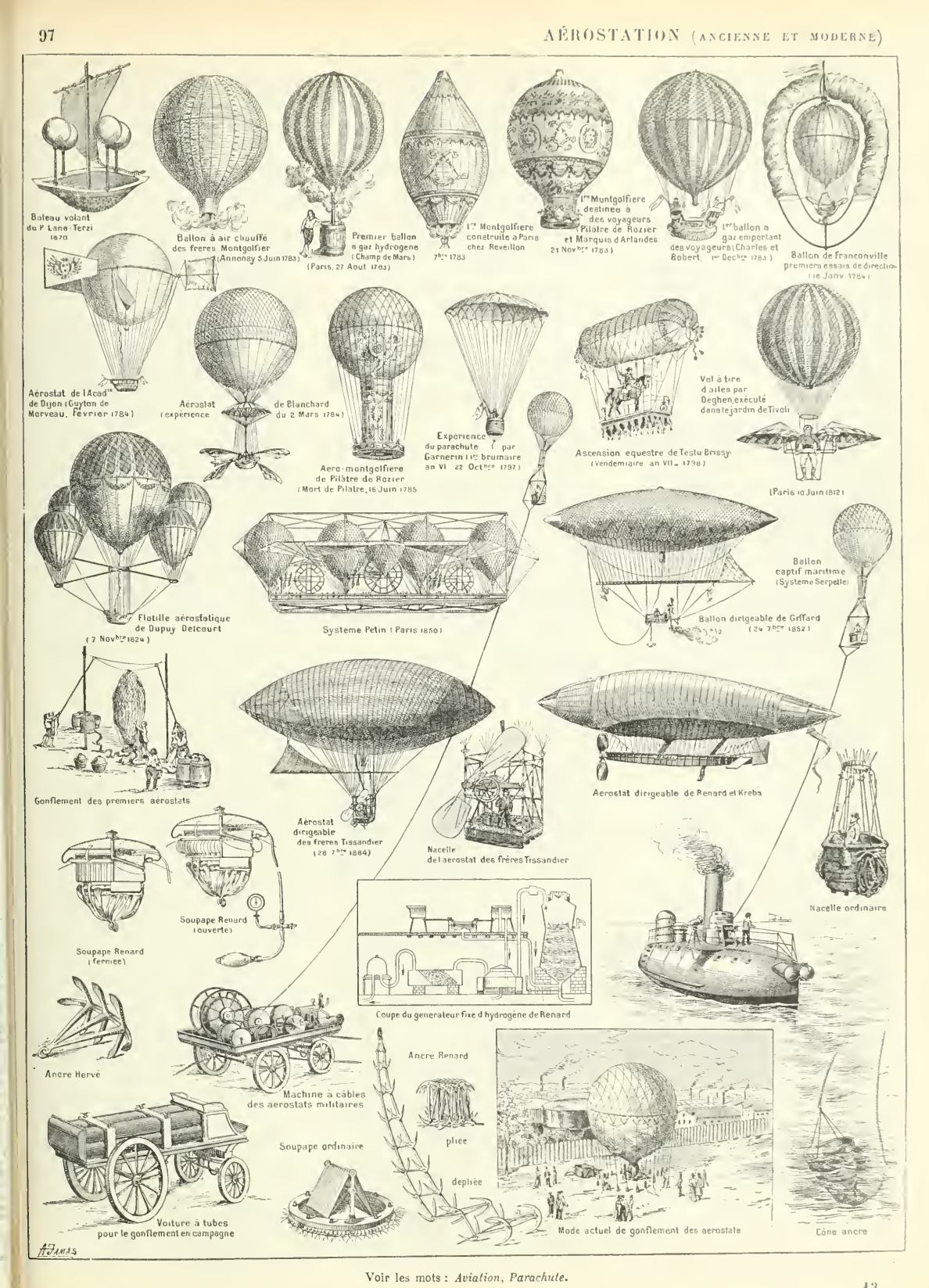

Voir les mots : *Aviation*, *Parachute*.

elle est très commune dans les serres, où elle cause de grands dégâts, envahissant en une nuit les plantes. Elle développe son plasmode en un large gâteau jaune, épais de 0m,02 ou 0m,03, sur 0m,33 de diamètre. Le phénomène le plus remarquable que présentent ces masses est la possibilité de se mouvoir en glissant à la surface des corps sur lesquels elles sont appliquées. Au moment de la fructification, le plasmode s'élève à l'intérieur du milieu nutritif et vient se rassembler à sa surface sur laquelle il se déplace, puis prend une forme déterminée et s'entoure d'une membrane cellulosique. Cette dernière, s'épaississant et se durcissant de bas en haut, sert de support à la partie supérieure qui est le sporange. Ce sporange, muni d'un capillite, mais dépourvu de columelle, donne naissance à des spores violettes.

— Syn. **Æthalium, luligo, pittocarpe.**

ÆTHEILÈME (*té* — du gr. *aitheis*, couleur de suie, et *lêmé*, sécrétion) n. m. Genre de plantes acanthacées, originaires des régions tropicales de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie.

ÆTHÉOGAME (du gr. *aéthês*, insolite, et *gamos*, mariage) n. et adj. Se dit des acotylédones, c'est-à-dire des plantes qui, pour les organes et le mode de reproduction, s'éloignent des monocotylédones et des dicotylédones. Ce terme, jadis employé par de Candolle, n'est plus usité.

ÆTHÉRIE (du gr. *aithérôos*, éthéré) n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, croissant à Java.

— Moll. V. ETHERIE.

ÆTHIONÈME (du gr. *aéthês*, insolite, et *nêma*, filament) n. m. Genre de plantes crucifères, voisines des thlaspis et des ibéris, originaires de l'Europe méridionale, de l'Asie Mineure et de la Perse.

ÆTHLIUS, fils de Jupiter d'après les uns, d'Eole d'après les autres, et père d'Endymion.

ÆTHOPHYLLUM (*llom'* — du gr. *aithos*, flamme, et *phullon*, feuille) n. m. Nom donné par Brongniart à des palmiers fossiles.

— Encycl. Les feuilles des *æthophyllum*, espacées, groupées par trois, planes, linéaires, égales, étaient attachées à des tiges rameuses, sans nœuds, striées à la surface. On a trouvé ces végétaux dans le grès bigarré de Soultz-les-Bains.

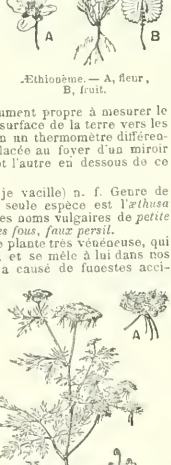

Æthionème. — A, fleur, B, fruit.

ÆTHRIOSCOPE (du gr. *aithria*, sérénité, fraîcheur, et *skopein*, explorer) n. m. Instrument propre à mesurer le rayonnement calorifique de la surface de la terre vers les espaces célestes. Il consiste en un thermomètre différentiel dont une des boules est placée au foyer d'un miroir concave tourné vers le ciel, et l'autre en dessous de ce même miroir.

ÆTHUSE (du gr. *aithussô*, je vacille) n. f. Genre de plantes ombellifères, dont la seule espèce est l'*æthusa cynapium*, plus connue sous les noms vulgaires de *petite ciguë, ache des chiens, persil des fous, faux persil.*

— Encycl. L'*æthuse* est une plante très vénéneuse, qui ressemble beaucoup au persil et se mêle à lui dans nos jardins. Cette ressemblance a causé de funestes accidents. L'æthuse se distingue du persil par la forme de ses folioles plus étroites et plus nombreuses et par l'involucelle composé de 3-5 folioles placées du côté extérieur des ombellules sans les entourer; ses fleurs sont blanches.

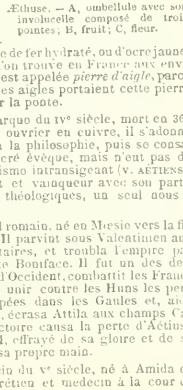

Æthuse. — A, ombellule avec son involucelle composé de trois pointes; B, fruit; C, fleur.

AÉTIENS (*si-in*) n. m. pl. Sectaires, disciples d'*Aétius*. On les appelle plus ordinairement *anoméens*, parce qu'ils niaient non seulement que le Verbe fût consubstantiel, mais encore qu'il fût d'une nature semblable à celle du Père. On les appelle aussi quelquefois EUNOMIENS, du nom d'Eunomius, ami et disciple d'Aétius.)

AÉTITE (du gr. *aétos*, aigle) n. f. Variété de peroxyde de fer hydraté, ou d'ocre jaune.

— Encycl. L'*aétite* que l'on trouve en France aux environs de Trévoux et d'Alais est appelée *pierre d'aigle*, parce que, suivant une légende, les aigles portaient cette pierre dans leur nid pour faciliter la ponte.

AÉTIUS (*si-uss*), hérésiarque du IVe siècle, mort en 366 à Constantinople. D'abord ouvrier en cuivre, il s'adonna ensuite à la médecine et à la philosophie, puis se consacra à la théologie, fut sacré évêque, mais n'eut pas de diocèse. Adepte de l'arianisme intransigeant (V. AÉTIENS), il fut tour à tour proscrit et vainqueur avec son parti. De ses trois ceuts traités théologiques, un seul nous a été conservé.

AÉTIUS (*si-uss*), général romain, né en Mysie vers la fin du IVe siècle, mort en 454. Il parvint sous Valentinien aux plus hautes dignités militaires, et troubla l'empire par ses rivalités avec le comte Boniface. Il fut un des derniers soutiens de l'empire d'Occident, combattit les Francs et les Bourguignons, sut unir contre les Huns les peuplades germaniques campées dans les Gaules et, aidé par Théodoric et Mérovée, écrasa Attila aux champs Catalauniques (451). Cette victoire causa la perte d'Aétius : l'empereur Valentinien III, effrayé de sa gloire et de sa puissance, l'assassina de sa propre main.

AÉTIUS (*si-uss*), médecin du Ve siècle, né à Amida en Mésopotamie. Il était chrétien et médecin à la cour de Constantinople.

AETOLIKON ou **ANATOLIKO**, ville de Grèce (prov. d'Acarnanie-et-Etolie), bâtie sur une île réunie par une chaussée à la terre ferme, à 10 kilom. au nord de Missolonghi; 5.500 hab. Culture de l'olivier et de la vigne, commerce actif de poisson, d'huile et de raisin de Corinthe. Cette ville résista vaillamment aux Turcs, entre 1823 et 1826.

AÉTOMA ou **AÉTOS** (*toss* — du gr. *aétos*, aigle) n. m. Autrefois, chez les Grecs, le tympan du fronton; quelquefois même, le fronton entier. On pense que ce mot vient de ce que les anciens avaient pour habitude de mettre la figure d'un aigle sur le faîte de leurs édifices).

Æthophore.

AÉTOPHORE (du gr. *aétos*, aigle, et *phoros*, qui porte) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, sous-famille des drominés, renfermant d'élégants insectes allongés et plats, vivant dans les marécages. Les aétophores sont ainsi nommés parce que leurs élytres jaunes portent des taches dont la réunion figure une sorte d'aigle éployé. La seule espèce du genre, *æthophorus imperialis*, de nos pays, se trouve sous les roseaux coupés, dans les marais. V. DEMETRIAS.

AÉTOS (*toss* — du gr. *aétos*, aigle) n. m. Genre d'oiseaux, du groupe des buses.

AÉTOSAURE (du gr. *aétos*, aigle, et *sauros*, lézard) n. m. Genre de reptiles hydrosauriens, famille des hélodontides, renfermant des crocodiles fossiles dans le keuper d'Allemagne.

Aétosaure.

ÆVUM (*vom'*), personnification de l'éternité, de l'immutabilité du temps, chez les Romains, à l'époque de l'empire.

AF, modification du préfixe *ad*, qui a lieu, par assimilation de consonnes, quand le mot auquel celui-ci est adjoint commence par F : *Af/amer* pour *ad/amer*, etc.

AFA, commune de Corse, arr. et à 9 kilom. d'Ajaccio; 1.080 hab.

AFAKITE n. m. Appellation injurieuse équivalant à celle de *vagabond* et que les Arabes infligent aux musulmans qui viennent à La Mecque dans le seul but de s'attribuer le titre de *haddji* (pèlerin) et qui s'en retournent immédiatement sans y séjourner.

AFANASIEV (Alexandre-Stéphanovitch), écrivain russe né en 1816. Il a publié, tantôt sous son vrai nom, tantôt sous le pseudonyme de TCHOUJBINSKY, une *Galerie des écrivains polonais*, une *Histoire populaire de la Russie* (1855), un *Voyage dans la Russie méridionale*, et différents autres ouvrages.

AFANASIEV (Alexandre-Nicolaïevitch), écrivain et savant russe, né en 1826 dans le gouvernement de Voroneje, mort en 1871. Il a publié : *les Divinités zoomorphiques des Slaves; la Vie d'outre-tombe, d'après les traditions slaves; les Vues poétiques des Slaves sur la nature* (1866-1868); *Contes populaires russes* (1873), dont quelques-uns ont été traduits en français.

AFAR ou **AFER**, pays encore à peu près inconnu de l'Afrique nord-orientale, entre l'Ethiopie, la mer Rouge, le golfe d'Aden et le pays de Harrar. Cette contrée montueuse, tourmentée, volcanique, renfermant des lacs très riches en sel, notamment les lacs Assal et Alalbad, possède un seul grand fleuve, l'Haouach, qui prend ses sources dans la partie méridionale de l'Abyssinie, et se jette dans le grand lac saumâtre d'Aoussa, à 100 kilomètres environ du golfe de Tadjoura. Ce pays sec et aride est habité par les Afar, connus surtout sous le nom de *Danâkil* et d'*Adel*, qui se subdivisent en plusieurs tribus, indépendantes malgré les efforts des Ethiopiens, et commandent les routes commerciales entre la mer Rouge et l'Ethiopie. Dans l'Afar, la France possède les territoires d'Obock et de Tadjoura.

Types d'Afar.

AFER (Domitius), orateur latin, né à Nîmes, l'an 16 av. J.-C., mort l'an 59 de l'ère chrétienne. Quintilien le place au rang des grands orateurs. Mais il joua le rôle de délateur sous Tibère, Caligula, Claude et Néron. Il ne reste de lui que quelques fragments.

AFF n. m. ou **AFFE** n. f. T. d'argot. Abréviation d'AFFAIRE. ‖ *Maquiller une aff.* Comploter un mauvais coup. ‖ *Eau d'aff*, Eau-de-vie : *Tu vas me payer de l'EAU D'AFF, ou je te fais danser.* (E. Sue.)

AFFABILITÉ n. f. Courtoisie, bienveillance; manières douces, aveuantes : *Villeroy avait concilié la grandeur avec l'AFFABILITÉ.* (Mass.)

— Syn. **Affabilité, civilité, honnêteté, politesse.** V. AFFABLE.

AFFABLE (lat. *affabilis*, formé de *fari ad*, parler à) adj. Qui se rend agréable à ceux qui l'approchent : *Il faut être* AFFABLE *avec tout le monde.* ‖ Qui annonce de l'affabilité, qui accompagne l'affabilité : *La vraie vertu est toujours égale,* AFFABLE *et complaisante.* (Fén.)

L'affable, n. m. : *Il faut mêler u propos* L'AFFABLE *et le sévère.* (Rotrou.)

— Syn. **Affable, civil, courtois, gracieux, honnête, poli.** L'homme *gracieux* va au-devant de ce qui peut nous être agréable. L'homme *affable* attend qu'on vienne à lui pour manifester sa bienveillance. L'homme *poli* et l'homme *civil* se montrent fidèles observateurs des usages reçus dans la bonne compagnie; mais le premier est plus cérémonieux que le second. L'homme *honnête* se renferme dans les limites les plus strictes de la civilité. L'homme *courtois* pousse la politesse à l'extrême. Il faut être *honnête* sans cérémonie, *civil* sans importunité, *courtois* sans affectation, *poli* sans fadeur, *gracieux* sans minauderie, *affable* sans familiarité.

AFFABLEMENT adv. D'une manière affable, avec affabilité : *Accueillir quelqu'un* AFFABLEMENT.

AFFABULATION (*si* — lat. *affabulatio*, moralité; de *ad*, à, et *fabula*, fable) n. f. La partie d'un apologue, d'une fable, qui en explique le sens moral.

— Par ext., Moralité qu'on peut tirer de certains événements historiques. ‖ Arrangement des faits qui constituent la trame d'un roman : L'AFFABULATION *d'un roman.*

AFFADIR (rad. *fade*) v. a. Rendre fade, sans saveur : AFFADIR *une sauce, une liqueur.*

— Par ext. *Affadir le cœur*, Causer du dégoût. ‖ Fig. Inspirer de la répugnance, de l'aversion; lasser, fatiguer : *Un chant monotone* AFFADIT *l'auditeur.*

— Fig. Rendre froid, insipide, affaiblir : *Trop de recherche dans les expressions* AFFADIT *le style.* ‖ Ôter le sel, le piquant : AFFADIR *une épigramme.*

S'affadir, v. pr. Devenir insipide : *Les liqueurs* S'AFFADISSENT *si l'on y met trop de sucre.*

— Fig. Devenir doucereux, affecté, froid, insipide : *L'éloquence* S'AFFADIT *par des adulations.* ‖ En parlant des personnes, Devenir faible, lâche, s'efféminer : *Florian* S'ÉTAIT *un peu* AFFADI *dans le voisinage du duc de Penthièvre.* (Ste-Beuve.)

AFFADISSANT, ANTE adj. Qui est propre à affadir; insipide, sans saveur : *Sucreries* AFFADISSANTES.

— Fig. Fatigant, ennuyeux : *Flatteries* AFFADISSANTES.

AFFADISSEMENT n. m. Action de rendre fade; sensation, effet, malaise que produit la fadeur : AFFADISSEMENT *d'un ragoût.* AFFADISSEMENT *de cœur.*

— Fig. Etat de ce qui est doucereux, affecté et froid : L'AFFADISSEMENT *littéraire, artistique,* etc.

AFFAIBLI, IE adj. Dont les forces ont diminué : *Personne* AFFAIBLIE *par la maladie.* ‖ Dont l'intensité est plus faible : *Son* AFFAIBLI.

— Syn. **Affaibli, faible.** Un homme est *faible* par lui-même, quand il manque de force; mais il est *affaibli* quand il a subi une action qui l'a rendu faible.

— Syn. **Affaibli, amolli, efféminé, énervé.** *Affaibli* et *énervé* se rapportent plus particulièrement au corps, à une action physique; *amolli* et *efféminé*, à l'âme, à une action morale. *Affaibli* marque l'effet, le résultat; *énervé* exprime la cause; on est *affaibli* parce qu'on est *énervé*, les *nerfs* étant ce à quoi tient la force. *Amolli* exprime un amoindrissement d'énergie dans le caractère, les facultés, la volonté; *efféminé* marque pour ainsi dire un état naturel ou résultant d'une longue éducation, et qui fait que l'on a les goûts, les manières d'une femme.

AFFAIBLIR (rad. *faible*) v. a. Rendre faible, diminuer la force : AFFAIBLIR *un lutteur.* AFFAIBLIR *une pensée.*

— Fig. Diminuer l'activité, l'énergie, etc., le crédit, l'autorité, etc. : *On* AFFAIBLIT *toujours ce qu'on exagère. Les lois inutiles* AFFAIBLISSENT *les lois nécessaires.*

— B.-arts. Adoucir à l'excès le coloris, les teintes, les contours.

— Techo. Oter de l'épaisseur, diminuer le poids, le titre, etc. : AFFAIBLIR *les monnaies.* AFFAIBLIR *une planche.*

— v. n. Perdre de ses forces, de ses facultés, au prop. et au fig. : *Nous sommes tous faits pour* AFFAIBLIR, *vieillir et mourir.* (Mme de Lambert.)

S'affaiblir, v. pr. Devenir faible; se dit des personnes et des choses : *La vue des vieillards* S'AFFAIBLIT, *ils* S'AFFAIBLISSENT *eux-mêmes.*

— Fig. Perdre de sa puissance, de son influence, etc. : *Pyrrhus se plaignait de* S'AFFAIBLIR *par ses victoires.* ‖ En parlant des choses morales, Perdre de sa vivacité, de son énergie : *Les sentiments* S'AFFAIBLISSENT *par le temps et par l'absence.*

— Syn. **Affaiblir, énerver.** Le premier marque l'effet, le second la cause. V. AFFAIBLI.

AFFAIBLISSANT, ANTE adj. Qui est propre à affaiblir : *Un régime* AFFAIBLISSANT. *La saignée réitérée est un remède* AFFAIBLISSANT. (Chomel.)

— Fig. Qui énerve, amollit, efféminie : *L'excès de bienêtre nous* AFFAIBLIT.

AFFAIBLISSEMENT n. m. Diminution de la force, débilitation, au prop. et au fig.; état de ce qui est affaibli : L'AFFAIBLISSEMENT *de la vue, de la mémoire.* L'AFFAIBLISSEMENT *des passions.* L'AFFAIBLISSEMENT *d'un parti.* ‖ Relâchement : L'AFFAIBLISSEMENT *de la discipline, de la foi.*

— Diminution de poids, de titre, en parlant des monnaies.

— En T. de phot. Diminution de l'intensité d'une image.

AFFAIBLISSEUR n. et adj. En T. de phot. On désigne ainsi les bains au moyen desquels on opère l'affaiblissement (le bain le plus usité est celui de *Farmer*, renfermant : eau, 1.000 gr.; hyposulfite de sodium, 5 gr.; ferricyanure de potassium, 5 gr.) : *Un* AFFAIBLISSEUR. *Bain* AFFAIBLISSEUR.

AFFAINÉANTIR (S') (rad. *fainéant*), v. pr. Devenir mou, lâche : *Les nations* S'AFFAINÉANTISSENT *dans une longue paix.*

AFFAIRE (du lat. *ad*, à, et *facere*, faire; ou de l'ital. *affare*) n. f. Tout ce qui est à faire, tout ce qui dans la vie est le sujet d'une occupation quelconque : *Une* AFFAIRE *agréable, importante, ennuyeuse. Le bonheur est l'*AFFAIRE *de tout ce qui respire.* (Legouvé.) ‖ Projet, dessein, entreprise : *Je ne dis pas mes* AFFAIRES *aux autres.* (V. Hugo.) ‖ Tout ce qui se rapporte à la fortune, aux biens, aux intérêts d'un particulier : *L'homme prend soin des* AFFAIRES *du dehors, la femme de celles du dedans.* (B. de St-P.) ‖ Tout ce qui concerne les intérêts publics, tout ce qui a rapport aux événements politiques, au gouvernement, aux ministères, aux administrations, etc. : AFFAIRES *publiques.* AFFAIRES d'*Etat.* ‖ Choses usuelles, objets servant soit à l'habillement, soit à la toilette : *On conserve ses* AFFAIRES *par l'ordre et la propreté.*

— Employé au pluriel, ce mot emprunte très souvent un sens tout particulier de son complément déterminatif ou de l'adjectif qui l'accompagne : *Les* AFFAIRES *spirituelles, temporelles. Les* AFFAIRES *d'Indo-Chine, de Madagascar.*

— Marché, traité, convention, transaction commerciale, spéculation financière, etc. : *Faire des* AFFAIRES *avec quelqu'un. Etre, se mettre dans les* AFFAIRES. *Les* AFFAIRES, *c'est l'argent des autres.* (Alex. Dum. fils.) ‖ Tout ce qui peut causer de la peine, de l'embarras, de l'inquiétude; soin, souci, difficulté, danger : *Assoupir une* AFFAIRE. ‖ Procès, débat; tout ce qui appartient au contentieux, tout ce qui est du ressort des tribunaux : AFFAIRE *civile, criminelle.* AFFAIRE *judiciaire.* ‖ Chose qui concerne, qui regarde : *La philosophie est une* AFFAIRE *d'âme, comme la*

poésie et la religion. (Jouffroy.) ‖ Spécialité, génie, talent particulier : *C'était l'AFFAIRE de Molière de jouer les médecins.* (Trév.) ‖ Chose qui est agréable, qui convient parfaitement : *Ceci ou Cette personne fait* MON AFFAIRE, *est mon* AFFAIRE. ‖ Engagement militaire, combat : AFFAIRE *glorieuse.* AFFAIRE *sanglante.* ‖ Dispute, duel, combat singulier : *Chercher une* AFFAIRE. ‖ Dans le même sens on dit : AFFAIRE *d'honneur.* ‖ Liaison intime, intrigue amoureuse, commerce de galanterie : AFFAIRE *de cœur.* AFFAIRE *d'amour.*

— Employé d'une manière vague, le mot *affaire* est souvent synonyme de mot *chose*, qui lui-même dans un sens indéfini : *Ah! qu'une femme demoiselle est une étrange* AFFAIRE! (Mol.) *Don Juan réduit l'amour à n'être qu'une* AFFAIRE *ordinaire.* (H. Beyle.)

— T. d'argot. Vol à commettre, coup à faire : *Monter une* AFFAIRE.

— Dans un sens mystiq. *L'affaire du salut.* Le soin qu'un croyant doit prendre de lui-même par rapport à son âme et en vue de la vie future.

— *Affaire d'or, affaire magnifique,* etc. Opération très avantageuse, marché où il y a beaucoup à gagner.

— *Avoir affaire,* Être très occupé, ou être appelé ailleurs : *Excusez-moi, j'ai* AFFAIRE. ‖ *Avoir affaire à quelqu'un,* Avoir à lui parler, avoir à traiter avec lui. (Se dit aussi par manière de menace : *Il* AURA AFFAIRE *à moi.*) ‖ *Avoir affaire avec quelqu'un,* Suppose différend, contestation : *Il faut éviter d'*AVOIR AFFAIRE AVEC *des fripons.* ‖ *Avoir affaire de quelqu'un,* Avoir besoin de lui : *La république* A *bien* AFFAIRE DE *gens qui ne dépensent rien!* (La Font.) (Dans ce sens, quelques-uns écrivent *à faire* en deux mots; cela ne saurait être considéré comme une faute, *à faire* convenant mieux ici que *affaire*; mais l'usage est d'écrire *affaire* en un mot.) ‖ *Avoir affaire à une femme,* Entretenir avec elle un commerce de galanterie. ‖ *Avoir son affaire.* Avoir ce qui convient, réussir. (Ironiquem., dans ce sens, Recevoir une correction, ou une leçon.) — Se dit aussi d'une personne mortellement blessée ou malade : *Il n'y a plus rien à espérer: il* A SON AFFAIRE. — Dans un sens familier, Être tout à fait ivre : *Je buvais une absinthe; après quoi, j'*AVAIS MON AFFAIRE, *là, dans le solide.* (Monselet.)

— *C'est une affaire,* La chose est grave et mérite qu'on y réfléchisse : *Attaquer cette place,* C'EST UNE AFFAIRE. ‖ *C'est une affaire d'État,* C'est une affaire de la plus haute importance. ‖ *Ce n'est pas une petite affaire,* La chose n'est pas facile. ‖ *C'est une affaire faite,* C'est une chose à laquelle il ne faut plus penser. ‖ *C'est une affaire faite,* Vous pouvez regarder la chose comme conclue; c'est une chose sur laquelle vous pouvez compter. ‖ *Ce n'est pas l'affaire d'un moment, d'un jour,* C'est une chose qui présente de grandes difficultés et qui demande du temps, des soins : *Former des citoyens* N'EST PAS L'AFFAIRE D'UN JOUR. (J. J. Rousseau.) ‖ *Faire affaire,* Conclure, terminer, tomber d'accord. ‖ *Faire l'affaire,* Suffire; atteindre le but proposé. ‖ *Faire son affaire,* en parlant de quelqu'un, Le châtier, lui donner une leçon, même le tuer : *L'espion fut découvert, et on lui* FIT SON AFFAIRE. ‖ *Faire son affaire* on *ses affaires,* en parlant de soi-même, Réussir, faire fortune : FAIRE SES AFFAIRES *dans les vins, dans les cuirs, dans les soies,* etc.

— Proverbialem. :

Corsaires à corsaires,
L'un l'autre s'attaquant ne *font pas leurs affaires.*
REGNIER, imité par LA FONTAINE.

‖ *Faire son affaire d'une chose,* S'en charger, en répondre : *Dites-moi quelle place vous désirez, j'*EN FAIS MON AFFAIRE. ‖ *Vous avez fait la une belle affaire!* Vous avez fait telle chose mal à propos; vous avez fait une chose qui aura des suites fâcheuses. ‖ *Faire des affaires de tout,* Attacher de l'importance à des choses qui n'en ont pas. ‖ *C'est mon affaire,* ou *Ce sont mes affaires,* Cela ne regarde que moi, n'expose que moi. ‖ *C'est son affaire,* Cela le regarde. ‖ *Voilà bien une autre affaire!* C'est une chose bien différente, à laquelle on ne s'attendait pas. ‖ *C'est affaire à lui,* C'est son affaire, c'est lui que cela regarde, qui en est capable, ou encore, C'est à lui de s'en tirer comme il le pourra. ‖ *C'est affaire à,* Il appartient à...: C'EST AFFAIRE AUX *médecins de guérir les malades.* ‖ *Le bon, le meilleur, le pire de l'affaire est que...* Ce qui est étonnant, ce qui surprend davantage encore, c'est que... ‖ *Une affaire de rien, de peu,* etc., Une chose facile à faire, une chose sans conséquence.

— *Se tirer d'affaire,* Se tirer d'un danger, d'un embarras quelconque. ‖ *Être hors d'affaire,* Être hors de danger, hors d'embarras. ‖ *Être au-dessous, au-dessus de ses affaires,* Ne pas réussir, ou Être en prospérité.

— *Belle affaire!* Chose de peu d'importance, ou d'une exécution facile. ‖ *Quelle affaire! que d'affaires!* Que de peines pour rien, que d'embarras pour peu de chose!

— *Être de bonne affaire,* En T. de fauconn. Se dit d'un oiseau quand il est bien affaité, bien dressé pour la volerie.

— *Chargé d'affaires,* Agent diplomatique accrédité auprès d'un gouvernement de peu d'importance, ou remplissant les fonctions de l'ambassadeur ordinaire pendant l'absence de l'ambassadeur titulaire. ‖ *Agent d'affaires,* Celui qui, moyennant salaire, fait profession de se charger des affaires d'autrui. (On dit aussi *homme d'affaires.*) ‖ *Faiseur d'affaires,* Celui qui n'a d'autre état que de spéculer dans le but de gagner de l'argent par des opérations de finance. (Il se prend ordinairement en mauv. part.) ‖ *Gens d'affaires,* Intendants, régisseurs, etc. ‖ *Cabinet d'affaires, bureau d'affaires, agence d'affaires,* Établissement dirigé par une personne qui se charge de diriger des affaires contentieuses, etc. V. AGENCE.

— Fig. Se dit en parlant d'une femme galante, d'une entremetteuse :

La toilette d'Albine est un *bureau d'affaires.*
DORAT.

— Fam. et bas. *Faire ses affaires, aller à ses affaires,* Satisfaire ses besoins naturels.

— *Chaise d'affaires.* Nom donné autrefois, chez le roi, à la chaise percée : *Henri III fut blessé mortellement par Jacques Clément, étant sur sa* CHAISE D'AFFAIRES. (Littré.) ‖ *Brevet d'affaires.* Le privilège d'entrer dans le lieu où le roi était sur sa chaise percée. ‖ En parlant d'une femme, *Avoir ses affaires,* Avoir ses règles.

— LOC. ADV. **Point d'affaire,** Nullement, en aucune manière : *Des conseils tant qu'il vous plaira, mais de l'argent,* POINT D'AFFAIRES.

— Proverbialem. : **Il n'y a point de petites affaires.** Les plus petites choses méritent notre attention. ‖ **Avoir affaire à la veuve et aux héritiers,** Avoir affaire à forte partie. ‖ **Les affaires sont les affaires.** Il faut s'occuper sérieusement et exclusivement des choses de son état. ‖ **Chacun sait ses affaires,** Se dit quand on ne veut point entrer dans les motifs de la conduite de quelqu'un, ou qu'on refuse, par une fin de non-recevoir, des conseils, des reproches, etc. ‖ **Il vaut mieux avoir affaire à Dieu qu'à ses saints,** Il vaut mieux s'adresser à celui qui gouverne qu'à ses subordonnés. ‖ **Ceux qui n'ont point d'affaires s'en font,** L'oisiveté fatigue, et l'on se crée des occupations. ‖ **Avoir plus d'affaires que le légat,** Être très occupé. ‖ **Les affaires font les hommes,** La pratique des affaires forme, donne de l'aptitude.

— PROV. HIST. **A demain les affaires sérieuses,** ou simplement **A demain les affaires.** V. DEMAIN.

— PROV. LITTÉR. **Le temps ne fait rien à l'affaire,** Allusion à un vers du *Misanthrope.* V. TEMPS.

— PROV. LITTÉR. :

. . . *On ne s'attendait guere*
A voir Ulysse en cette AFFAIRE.

Vers de La Fontaine, dans *la Tortue et les deux Canards.* Deux canards, proposant à une tortue de la transporter à travers les airs, lui disent :

Vous verrez mainte république,
Maint royaume, maint peuple; et vous profiterez
Des différentes mœurs que vous remarquerez.
Ulysse en fit autant. *On ne s'attendait guère,* etc.

On cite ces vers pour exprimer plaisamment la surprise que doit causer une intervention inattendue.

Le moindre grain de mil
Serait bien mieux mon AFFAIRE.
LA FONTAINE (*le Coq et la Perle*).

Un coq fait cette réflexion en trouvant une perle. On l'applique lorsque échoit à une personne une chose précieuse qui lui est inutile.

— ENCYCL. *Agent d'affaires.* V. GESTION D'AFFAIRES.

— ANTON. **Amusements, divertissements, passe-temps, plaisirs.**

Affaire Clémenceau (L'), roman d'Alex. Domas fils (1866). Peu d'œuvres ont eu plus de retentissement que ce mémoire supposé d'un artiste accusé d'avoir tué sa femme, et qui cherche, non point à excuser, mais à expliquer son crime.

Le héros est un fils naturel abandonné par son père, et élevé par sa mère, qui est à la tête d'un magasin de lingerie. Il entre dans l'atelier d'un sculpteur, manifeste aussitôt un grand talent, mais tombe dans les filets d'une aventurière, et d'Iza, sa fille. La mère, fausse grande dame, vivant d'expédients et de mensonges, est fatalement amenée à spéculer sur la beauté précoce d'Iza, vouée dès le berceau à l'intrigue, façonnée d'avance à toutes les fourberies féminines. Pierre Clémenceau, passionné, avec un cœur et des sens tout neufs, prend au sérieux les hâbleries de la comtesse et les naïvetés calculées de la fille, qu'il épouse. On devine le duel qui va s'engager entre ces deux natures si différentes; Iza, courtisane des pieds à la tête, trompe son mari, qui est le seul à l'ignorer, et l'art de l'auteur éclate dans les scènes qui préparent Pierre à la révélation suprême de son malheur et de sa honte. Ils se séparent. Clémenceau essaye de se rattacher à l'art, à la paternité, aux espérances d'une vie nouvelle. Vains efforts! Il aime toujours sa femme et il revient furtivement à cette alcôve souillée, et qui ne peut plus lui accorder, à lui le mari et le maître, qu'une hospitalité clandestine. Dans Iza il n'a plus retrouvé qu'une fille; mais, comme cette fille est sa femme, il la tue.

On reconnaît dans *l'Affaire Clémenceau* bien des erudités de détail, de singulières hardiesses d'exécution; mais c'est un livre d'une réalité puissante.

Affaires de Rome, ouvrage que Lamennais a publié en 1837, et dans lequel il donne l'histoire de ses rapports avec Rome, au sujet du journal *l'Avenir.* (V. LAMENNAIS.) Le volume contient, en outre, sous ce titre : *Des maux de l'Église et de la Société,* ce qui put être achevé d'un ouvrage dans lequel l'auteur de *l'Essai sur l'Indifférence,* voulant présenter un tableau fidèle de l'état de l'Église catholique dans le monde entier, ainsi que de l'état de la société, recherche les causes de la décadence de l'Église et celles des souffrances de la société, et indique les moyens propres à y remédier. Enfin, dans les dernières pages des *Affaires de Rome,* Lamennais s'attache à montrer qu'entre la papauté et les peuples, une rupture complète s'est effectuée, et que cet antagonisme devient de plus en plus irrémédiable.

Affaires étrangères (MINISTÈRE DES). Le Ministère des affaires étrangères existe comme département distinct depuis 1588. Jusque-là, la direction de la diplomatie restant entre les mains du roi ou de son principal ministre, la correspondance était faite par l'un des secrétaires du roi, sans spécialisation. Sous François Ier, les quatre secrétaires qui expédiaient les affaires intérieures expédiaient encore les affaires extérieures sur les ordres du roi rendus généralement après l'avis du conseil secret. L'un des secrétaires avait l'Écosse et l'Angleterre; l'autre, la Savoie, l'Allemagne, les cantons suisses; le troisième, l'Espagne et le Portugal; le quatrième, le Piémont, Rome, Venise, le Levant. En 1588, Henri III donna l'expédition de toutes les affaires extérieures à Louis de Révol, à qui succéda Nicolas de Neufville de Villeroy, en 1591. Depuis lors, un secrétaire d'État fut chargé des affaires étrangères jusqu'à la fin de la monarchie légitime, à l'exception de la période de 1624 à 1626, durant laquelle trois secrétaires d'État eurent, l'un la correspondance de l'Espagne, de l'Italie et de la Suisse, l'autre, de l'Allemagne, de la Pologne et des Provinces-Unies; le troisième, de l'Angleterre, de la Turquie et du Levant; et de la période de 1715 à 1718, durant laquelle exista un conseil des affaires étrangères présidé par le maréchal d'Huxelles, la direction appartenant en réalité au conseil de régence. Après la Révolution du 10 août 1792, Lebrun reçut le portefeuille du ministre des affaires étrangères; ces fonctions furent supprimées le 21 juin 1793, et les relations extérieures confiées à des commissaires; le poste de ministre fut rétabli le 6 novembre 1795.

Le Ministère des affaires étrangères, qui est l'organe des relations du gouvernement français avec les puissances étrangères, fait également recueillir au dehors tous les renseignements de nature à servir notre influence politique et économique à l'extérieur, et prête en nombre de circonstances ses bons offices aux intérêts de nos nationaux à l'étranger. L'indication des services qui sont de son ressort fera connaître l'étendue et l'importance de son rôle.

Sans faire l'historique du son organisation, il convient de dire que, sous l'ancien régime, le Ministère comprenait deux départements politiques dirigés chacun par un premier commis, un bureau des fonds et un bureau des archives; et que les consulats dépendant tantôt de ce ministère, tantôt du département de la marine. A partir de leur réunion aux affaires étrangères en 1792, les consulats formèrent un bureau dépendant de la direction politique, et qui, sous l'empire, fut qualifié de « division ». L'ordonnance du 3 août 1825 en fit une direction indépendante.

L'organisation actuelle de l'administration centrale du Ministère remonte au décret, rendu en conseil d'État du 12 mai 1891, modifié depuis, partiellement. L'administration centrale comprend : 1° le cabinet du ministre (auquel sont rattachés les bureaux du personnel, des traducteurs et de la presse, du chiffre, du départ et de l'arrivée des courriers et le service du protocole); 2° la direction des affaires politiques (comprenant un bureau d'ordre et de classement, la sous-direction du Nord et de l'extrême-Orient, la sous-direction du Midi et de l'Orient, la sous-direction du contentieux, celle-ci traitant les questions d'extradition, les réclamations des étrangers contre le gouvernement français et des Français contre les gouvernements étrangers, les questions relatives à la juridiction consulaire, etc.); 3° la direction des consulats et des affaires commerciales divisée en : sous-direction des affaires commerciales, chargée de la correspondance relative aux intérêts du commerce français à l'étranger, de la négociation des traités de commerce et de navigation, des conventions pour la protection de la propriété littéraire et industrielle et de l'étude des traités analogues passés par les nations étrangères, etc.; sous-direction des affaires consulaires dans la compétence de laquelle sont les conventions sanitaires, les arrangements internationaux relatifs aux chemins de fer, aux communications postales et télégraphiques, la correspondance relative à ces affaires et à l'application de la loi militaire à l'étranger; sous-direction des affaires de chancellerie, chargée des législations, de la transmission des actes judiciaires et des actes de l'état civil, de la correspondance relative au règlement des successions de nos nationaux à l'étranger ou des étrangers en France, aux naturalisations, aux rapatriements administratifs, aux demandes de services et renseignements, etc.; 4° la division des archives (bureau historique, chargé des communications au public et de la publication de documents anciens; bureau du classement et des communications au département; bibliothèque; service géographique); 5° la division des fonds et de la comptabilité (chargée de la comptabilité du département et de la surveillance des comptabilités des postes diplomatiques et consulaires, de la préparation du budget, du service des bâtiments du Ministère et de ceux qui appartiennent à la France en pays étranger, du payement des traitements, de la liquidation des pensions de retraite, etc.). Au département sont rattachés un jurisconsulte, trois secrétaires interprètes, deux comités consultatifs du contentieux, des consulats) et la commission des archives diplomatiques. La hiérarchie de l'administration centrale comprend des directeurs, sous-directeurs, rédacteurs, ou chefs de bureau, etc.; la plupart de ces fonctions au cabinet et dans les directions politique et des consulats sont remplies par des agents ayant un grade dans la carrière extérieure (diplomatique ou consulaire) et détachés, hors cadre, à l'administration centrale. Les agents des autres services peuvent, dans des conditions déterminées, recevoir des grades dans la hiérarchie diplomatique et consulaire.

Les services extérieurs comprennent : 1° le corps diplomatique et consulaire (décrets des 24 juin 1886, 17 janvier et 12 novembre 1891, 11 et 22 octobre 1892, 25 octobre et 22 novembre 1894), comprenant : *a* des ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, secrétaires d'ambassade de 1re, 2e et 3e classe, attachés d'ambassade; *b* des consuls généraux, consuls de 1re et 2e classe, consuls suppléants, élèves-consuls; *c* des vice-consuls; *d* des chanceliers de 1re et 2e classe et des élèves-chanceliers; 2° les drogmans et interprètes; 3° les commis expéditionnaires de chancellerie; 4° les contrôleurs civils en Tunisie.

Aux termes des règlements, nul ne peut entrer à la direction politique ou à la direction des consulats qu'à titre d'attaché et après un concours, exception faite pour les fonctions de directeurs et sous-directeurs; le concours est également la base du recrutement des secrétaires d'ambassade et consuls.

AFFAIRÉ, ÉE adj. Qui a beaucoup d'affaires, qui en est accablé; qui paraît très occupé, ou qui veut le paraître; empressé, agité : *Le public se compose de gens* AFFAIRÉS *ou ennuyés.* (De Barante.) ‖ En parlant des choses, so dit surtout de la physionomie, de la mine, qui annoncent de l'inquiétude ou de l'empressement : *Avoir l'air* AFFAIRÉ. Peut avoir un complément marqué par la prép. DE : *Gens* AFFAIRÉS DE *riens.*

— Substantiv. : *Les* AFFAIRÉS *abondent dans les grandes villes.* ‖ *Faire l'affairé.* Faire l'empressé, affecter d'être surchargé d'affaires, de besogne.

AFFAIREMENT n. m. Etat d'une personne affairée.

AFFAIREUX, EUSE adj. Qui est embarrassé dans ses affaires : *Me semble plus misérable un riche malaisé, nécessiteux,* AFFAIREUX, *que celui qui est simplement pauvre.* (Montaig.) ‖ Qui donne fort à faire, qui occupe beaucoup, le plus souvent sans profit : *J'aime mieux une vie moins brave et moins* AFFAIREUSE. Montaig.) ‖ *Conversations* AFFAIREUSES. (Ch. Nod. [Vieux.]

AFFAISSEMENT n. m. Etat d'une chose affaissée : *L'*AFFAISSEMENT *d'un edifice, d'une montagne,* etc.

— Fig. Accablement, affaiblissement des forces physiques, intellectuelles et morales : *Un* AFFAISSEMENT *moral s'empare d'un peuple travaillé par les révolutions.* (Mérimée.

— Chirurg. Dépression : *L'*AFFAISSEMENT *d'une tumeur.*

— Géol. Déplacement plus ou moins vertical du sol dû, soit aux secousses profondes, soit au tassement progressif de certaines couches, soit à la dissolution par les eaux souterraines de roches calcaires ou autres. Dans le Valais, les eaux séléniteuses dissolvent annuellement 200 mètres cubes de gypse dans le sous-sol.

— Pathol. Etat d'un homme qui, affaibli par la maladie, ne peut so soutenir.

AFFAISSER rad *faix*) v. a. Faire ployer, courber sous le faix : *Une trop grande charge finit par* AFFAISSER *un plancher.* ‖ Faire baisser, tasser des choses posées les unes sur les autres : *Les grandes pluies* AFFAISSENT *les terres.*

— Fig. Diminuer les forces, affaiblir, accabler : *Le grand âge* AFFAISSE *l'esprit.*

S'affaisser, v. pr. S'abaisser, se plier, se courber par son propre poids : *Les montagnes* S'AFFAISSENT *quelquefois.*
— Fig. Être accablé : *L'âme* S'AFFAISSE *sous le poids des chagrins.* ‖ On dit quelquefois *Laisser affaisser* pour Laisser s'affaisser : *Nous* LAISSONS AFFAISSER *notre esprit dans la nonchalance.* (J.-J. Rouss.)
— En T. de chirurg. Subir une dépression : *Tumeur qui* S'AFFAISSE.

AFFAÎTAGE ou **AFFAISAGE** n. m. Action de dresser, d'apprivoiser un oiseau de proie.

AFFAÎTEMENT n. m. Action d'affaiter un oiseau de proie. ‖ Manière de travailler les peaux à la tannerie.

AFFAÎTER (du lat. *ad*, à, et *factare*, façonner, disposer, préparer) v. a. Fauconn. Apprivoiser un oiseau de proie, le dresser à revenir sur le poing. ‖ S'est employé anciennement au fig., dans le sens d'Élever, instruire ; orner, ajuster : *Il duist sa barbe,* AFFAÎTA *son guernon.* (Charson de Roland.)
— Archit. Se dit quelquefois, mais abusivement, pour ENFAÎTER.
— Techn. Façonner : AFFAÎTER *des peaux.*

AFFAÎTEUR n. m. Celui qui est chargé de dresser, d'apprivoiser les oiseaux de proie.

AFFALE ! T. de mar. Commandement d'affaler. V. AFFALER.

AFFALEMENT n. m. En T. d'argot. Accablement, découragement : *L'*AFFALEMENT *est l'état particulier des âmes faibles.*

AFFALER (de l'allem. *af*, *auf*, sur, et *fallen*, tomber) v. a. En T. de mar. Faire descendre. ‖ *Affaler une cargue.* Haler sur l'un des bouts pour vaincre la résistance éprouvée par le filin à son passage dans les poulies ou dans les conduits, et le faire ainsi descendre. ‖ *Affaler un objet quelconque.* L'envoyer doucement de haut en bas, à l'aide d'un bout de filin ; on *affale* un voilier ou un calfat dans une chaise. ‖ On dit aussi qu'*un navire est affalé à la côte,* lorsque, tombé trop à terre, il risque de ne pouvoir se relever. (Dans ce dernier sens, *affaler* n'est plus usité aujourd'hui à la forme active.)

S'affaler, v. pr. Se laisser glisser le long d'un cordage, pour descendre plus vite : *Matelot qui* S'AFFALE *le long d'un gathauban.*
— En T. d'argot. Tomber : *T'es rien poivre, tu vas* T'AFFALER. (J. Richepin, *le Pavé.*)

AFFAMABLE adj. Qui peut être affamé, que l'on peut affamer : *Ville, place* AFFAMABLE.

AFFAMANT, ANTE adj. Propre à affamer : *Médication* AFFAMANTE.
— Fig. Qui porte à désirer ardemment et sans cesse ; dévorant : *Une ambition* AFFAMANTE.

AFFAMATION (*si*) n. f. ou **AFFAMEMENT** n. m. Action d'affamer au prop. et au fig. ; résultat de cette action.

AFFAMÉ, ÉE n. Celui, celle que la faim pousse : *Le monde est plein d'*AFFAMÉS.
— Fig. Celui, celle qui est avide de, qui désire passionnément une chose : *Des* AFFAMÉS *de gloire.*
— Adjectiv. : *Loup* AFFAMÉ.
— PROV. **Ventre affamé n'a point d'oreilles.** Celui qui a faim n'écoute guère ce qu'on lui dit, les représentations qu'on lui fait. C'est la moralité d'une fable de La Fontaine (*le Milan et le Rossignol*). ‖ **Comme un pou affamé,** Comparaison triviale, mais énergique, servant à caractériser l'homme qui pousse la rapacité jusqu'à ses dernières limites.

AFFAMER (du lat. *ad*, à, et *fames*, faim) v. a. Causer, faire souffrir la faim, en retranchant, en arrêtant les vivres : AFFAMER *une ville. L'impôt de consommation extenue le peuple et l'*AFFAME. (Proudh.) ‖ Affaiblir, rendre moins vif, moins actif : *La diète* AFFAME *la maladie ; mais elle* AFFAME *bien plus encore la vitalité.* (Raspail.)
— Agric. *Affamer une plante, un arbre,* Les priver d'une partie de leur nourriture, pour arrêter un plus grand développement de bois, aussi aux fleurs et aux fruits.
— Pêch. Attirer, à l'aide d'un appât, le poisson à fleur d'eau, à l'endroit où le filet est tendu.

S'affamer, v. pr. Être affamé : *L'araignée* S'AFFAME *pour se nourrir.* (Michelet.) ‖ Tomber dans la misère, le dénuement : *Le travailleur* S'AFFAME *par la maladie, par le chômage,* etc.

AFFAMEUR n. m. Celui qui affame, qui ôte, qui retranche les vivres : *Le cri d'*« AFFAMEUR » *désignait à une mort à peu près certaine celui qui en était l'objet.*

AFFANER (du lat. *fœnum*, foin) v. a. Cultiver. (Vieux.

AFFANGISSEMENTS (rad. *fange*) n. m. pl. Amas de fange, de vase, dans le lit des cours d'eau.

AFFANURE (du lat. *ad*, à, et *fœnum*, foin) n. f. La portion de blé par laquelle on paye, dans quelques provinces, les moissonneurs et les batteurs en grange.

AFFARE n. f. Terme ancien qui désignait (notamment en Dauphiné) toutes les dépendances d'un fief.

AFFE n. f. Argot. V. AFF.

AFFÉAGE n. m. Anc. dr. Droit qui était dû pour chaque feu d'un village.

AFFÉAGEMENT n. m. Anc. dr. Action d'afféager. L'afféagement est noble, lorsque la partie aliénée l'est à titre de sous-inféodation ; il est roturier, lorsqu'il a été stipulé dans l'acte que l'héritage afféagé serait tenu en roture.

AFFÉAGER (du lat. *ad*, à, et de *féage*) v. a. Autrefois, aliéner une partie des terres nobles d'un fief pour être tenues en fief ou en roture par l'acquéreur, à la charge d'une certaine redevance.

AFFÉAGISTE n. m. Celui qui tenait une terre afféagée.

AFFECTABLE adj. Qui peut être touché, affligé ; qui est susceptible de s'affecter : *Homme très* AFFECTABLE. ‖ Qui peut être engagé, hypothéqué : *Terres* AFFECTABLES.

AFFECTANT, ANTE adj. Qui affecte, qui touche, qui cause de la peine : *Histoire* AFFECTANTE.

AFFECTATION (*si* — lat. *affectatio*, même sens) n. f. Manière d'être, de parler, d'agir, qui s'éloigne du naturel : *Toute* AFFECTATION *est ridicule. Pour fuir la vulgarité, on arrive à l'*AFFECTATION *la plus abominable.* (H. Beyle.)
— Simulation ou exagération de sentiments, de qualités qu'on n'a pas ou qu'on a peu : *On pleure par* AFFECTATION, *aussi bien que par émotion vraie.* (G. Sand.)
— Destination, application à un usage déterminé : AFFECTATION *d'un édifice au culte, d'une somme à telle dépense.*
— *Affectation hypothécaire,* Acte par lequel on hypothèque un ou plusieurs immeubles pour garantir une obligation. ‖ *Affectation.* Dr. adm. V. DOMAINE, FORÊT.
— SYN. **Affectation, afféterie.** L'*affectation* est une manière d'être qui s'éloigne du naturel, et qui souvent manque de sincérité. L'*afféterie* est une sorte de mignardise : *On tombe dans l'*AFFECTATION *en courant après l'esprit, et dans l'*AFFÉTERIE *en courant après les grâces.*
— ANTON. **Aisance, naturel, simplicité.**

AFFECTÉ, ÉE adj. Qui a de l'affectation : *Pose* AFFECTÉE. ‖ Fig. Qui est ému, affligé.
— Algèb. Se dit d'une quantité accompagnée par un signe, un coefficient, un exposant, etc.
— Dr. canon. Se disait d'un bénéfice chargé d'un mandat, indult, ou réservation du pape.
— SYN. **Affecté, apprêté, compassé, composé, étudié, guindé, maniéré, recherché.** *Recherché* indique que l'on pousse le bon goût et la distinction jusqu'à la minutie. *Étudié* renferme une idée de pédantisme ou d'astuce, mais que *composé*, qui exprime les allures de certains pédants et les manières hypocrites de certains faux dévots. *Maniéré* exprime la prétention ridicule que certaines personnes mettent dans leurs gestes ou dans leurs paroles. *Affecté* marque la recherche dans les manières et le langage. *Apprêté* ajoute à l'idée d'*affecté. Guindé* renchérit encore sur l'idée exprimée par *apprêté. Compassé* se dit de ce qui est d'une régularité, d'une symétrie minutieuse.

AFFECTER v. a. 1° De l'inf. lat. *affectare*, affecter, ou 2° *afficere*, agir sur. 1° Faire une chose avec ostentation, avec affectation : *Nous* AFFECTONS *souvent de louer avec exagération des hommes assez médiocres.* (La Bruy.) ‖ Feindre, simuler, faire semblant d'avoir : AFFECTER *l'air distrait.* AFFECTER *de grands airs.* ‖ Faire un usage fréquent, généralement ridicule ou vicieux, de certaines choses ; abuser : AFFECTER *certains mots. Il est de mode à Paris d'*AFFECTER *les usages anglais.* ‖ Marquer de l'attachement, de la prédilection pour certaines choses : *Chaque acteur* AFFECTE *particulièrement certains rôles.* ‖ Rechercher une chose avec ambition ; y aspirer, s'y porter avec ardeur : *César* AFFECTAIT *la première place, et ne voulait point d'égal.*
‖ Avoir une disposition à prendre certaines formes, certaines configurations : *Le sel marin* AFFECTE *dans sa cristallisation la figure cubique.* ‖ Fig. : *La vanité prend, suivant les formes qu'elle* AFFECTE, *des noms différents.* (Arnault.)
— 2° Toucher, impressionner, affliger : *La mort de Turenne* AFFECTA *beaucoup l'armée.* ‖ Au physique, causer une impression douloureuse, morbide : *Le tabac* AFFECTE *la langue l'odorat et quelquefois la vue.* ‖ Destiner, appliquer à un certain usage : AFFECTER *une somme à telle dépense.* ‖ Attacher, annexer, attribuer : AFFECTER *une dotation à une dignité.*

S'affecter, v. pr. Être ému, touché ou affligé ; ressentir une impression orthoinairement fâcheuse : *L'égoïste voudrait ne* S'AFFECTER *de rien, et tout l'affecte.* (Boiste.) ‖ Être feint, contrefait, simulé : *La véritable douleur ne peut s'*AFFECTER.
— En T. de pathol. Contracter une lésion : *Les poumons* S'AFFECTENT *facilement.*
— SYN. **Affecter, afficher, se piquer.** *Affecter*, c'est Manifester une prétention. *Afficher*, c'est Faire parade d'un défaut ou d'une qualité. *Se piquer*, c'est Avoir de soi-même une certaine opinion.

AFFECTIBILITÉ n. f. Et AFFECTIBILITÉ *est plus grande chez les femmes que chez les hommes.*

AFFECTIF, IVE adj. Qui inspire de l'affection, qui impressionne, qui attire à soi. Se dit surtout dans le langage ascétique : *Un discours, un geste* AFFECTIF. *Saint Bernard est un des Pères de l'Église les plus* AFFECTIFS. ‖ Sensible, impressionnable : *Naturel tendre et* AFFECTIF. ‖ Qui provient des sens, qui est le résultat de la sensibilité : *Les premières sensations des enfants sont purement* AFFECTIVES. ‖ Qui consiste dans les sentiments et les actes intérieurs. — Se dit par opposition à EFFECTIF : *Amour* AFFECTIF. *Vertus* AFFECTIVES.
— En T. de gramm. Se dit des mots qui peignent d'un seul trait les affections subites de l'âme, tels que les interjections. ‖ S'empl. substantiv. dans le même sens : *Les* AFFECTIFS *ont été le premier langage oral de l'homme.* (Darjou.)

AFFECTION (*si* — lat. *affectio*, même sens) n. f. Se dit en général de toutes les impressions que l'âme éprouve, comme les penchants, les sentiments d'attachement, les préférences, et particulièrement de la tendresse : *L'*AFFECTION *des hommes a coutume de changer avec la fortune.* (La Rochef.) ‖ Sensations : *Le corbeau a un grand nombre d'inflexions de voix répondant à ses différentes* AFFECTIONS *intérieures.* (Buff.) Les objets mêmes de nos attachements : *Chaque jour on se détache de quelqu'une de ses* AFFECTIONS. ‖ État maladif, lésion morbide, maladie : *L'habitude de fumer prédispose aux* AFFECTIONS *cérébrales.* (A. Rion.)
— *Affection à*, Tendance à, attachement à : AFFECTION *au péché.* (Fléchier.)
— **D'affection,** loc. adv. Avec intérêt, avec chaleur : *Parler* D'AFFECTION *de quelque chose.* (Mme de Sévigné.)
— SYN. **Affection, amitié, amour, attachement, inclination, passion, tendresse.** L'*amour* se dit en général de tout ce qu'on aime, mais plus particulièrement du sentiment qu'un sexe éprouve pour l'autre. La *tendresse* consiste en une douce et inactive émotion. L'*inclination* est un commencement d'amour ou de tendresse. L'*amitié* suppose d'ordinaire réciprocité. L'*affection* naît d'une manière douce et tranquille. L'*attachement* consiste presque uniquement à tenir d'une manière quelconque aux personnes et aux choses, à n'y être point indifférent. *Passion* se dit, dans le langage ordinaire, d'une affection quelconque poussée à l'excès.
— SYN. **Affection** (avec), **affectueusement.** Le second dit plus que le premier. *Affectueusement*, en effet, signifie En homme plein d'affection, et de cette affection qui se marque par de nombreux petits soins.
— ANTON. **Animadversion, antipathie, désaffection, détachement, éloignement, froideur, haine, indifférence.**

AFFECTIONNABLE (*si*) adj. Qui mérite d'être affectionné : *Personne* AFFECTIONNABLE. Peu usité.

AFFECTIONNATIVITÉ (*si-o*) n. f. Phrénol. V. AFFECTIONNIVITÉ.

AFFECTIONNÉ, ÉE (*si*) adj. Qui a de l'affection ; qui est attaché de cœur, dévoué : *Avoir des sujets* AFFECTIONNÉS *vaut mieux qu'avoir de vaillants soldats.* (Sent. persane.)
— Suivi d'un complément, il veut généralement la prép. A : *Je suis Français, et très* AFFECTIONNÉ *à ma patrie.* (Vauban.)
— En style épistolaire, entre dans les formules de politesse et de salutation qu'on met au bas des lettres : *Votre* AFFECTIONNÉ *serviteur.* ‖ On dit aussi substantiv. : *Votre* AFFECTIONNÉ. *Votre très* AFFECTIONNÉE.
— *Faire l'affectionné*, s'est dit pour Feindre une grande affection.

AFFECTIONNÉMENT (*si*) adv. Avec affection, d'une manière affectionnée.

AFFECTIONNER (*si* — rad. *affection*) v. a. Avoir de l'affection pour quelqu'un ou pour quelque chose : *César* AFFECTIONNAIT *Brutus.* ‖ Avoir un goût marqué pour : AFFECTIONNER *l'étude, le jeu.* ‖ Inspirer de l'affection pour ; attacher à : *Un tendre sentiment inspiré par la nature nous* AFFECTIONNE *à nos semblables.* (De Barante.)

S'affectionner, v. pr. S'attacher fortement à ; mettre son affection dans ; se passionner pour : S'AFFECTIONNER *à un pays, à un bienfaiteur, à un obligé.* ‖ *S'affectionner quelqu'un.* Se l'attacher, gagner son affection : S'AFFECTIONNER *des commis, des domestiques.*
— SYN. **Affectionner, aimer, chérir.** Nous *aimons* généralement ce qui nous plaît, soit les personnes, soit les choses ; nous ne *chérissons* que les personnes. *Affectionner* paraît exprimer un sentiment plus modéré que *chérir* et *aimer.* On n'*affectionne* que ses égaux et ses inférieurs.
— SYN. **S'affectionner à, s'affectionner pour.** D'après Marmontel, le premier signifie tout simplement *S'attacher à* ; le second, c'est S'intéresser vivement, se passionner.
— ANTON. **Abhorrer, détester, exécrer, haïr, jalouser.**

AFFECTIONNIVITÉ (*si*) n. f. En phrénologie, Faculté affective, qui nous porte à nous attacher aux hommes, aux animaux, aux objets qui nous entourent. ‖ On l'appelle aussi AFFECTIONNATIVITÉ et ADHÉSIVITÉ.

AFFECTIVITÉ n. f. En philosophie, fonction générale sous laquelle on range les phénomènes affectifs : *L'*AFFECTIVITÉ *existe chez tous les êtres dont les nerfs sensitifs ne sont ni paralysés ni anesthésiés.*

AFFECTUEUSEMENT adv. D'une manière affectueuse, avec affection.
— SYN. **Affectueusement, avec affection.** V. AFFECTION.

AFFECTUEUX, EUSE adj. Plein d'affection, d'attachement, d'amitié, de tendresse : *La femme est d'autant plus* AFFECTUEUSE *et plus tendre qu'elle est pure.* (Ventura.)
— Qui témoigne de l'affection ; qui excite l'affection : *Avec des prières* AFFECTUEUSES *on triomphe des cœurs les plus durs.* (Ch. Nod.)
— ANTON. **Froid, haineux, malveillant, misanthrope.**

AFFECTUOSITÉ n. f. Qualité d'une personne affectueuse ; sentiment d'affection profonde : *Les belles âmes ne sont jamais mieux prédisposées à la bienveillance et à l'*AFFECTUOSITÉ *que par le bonheur.* (E. Sue.)

AFFENAGE n. m. Action d'affener, de donner la pâture : *L'*AFFENAGE *des bestiaux.*

AFFENER v. a. (du lat. *ad*, à, et *fœnum*, foin. — L'é du radical prend l'accent grave devant une syllabe muette : *J'affène, tu affenes,* etc.). Donner la pâture aux bestiaux. ‖ On dit aussi AFFENAGER.

AFFENOIR (rad. *affener*) n. m. Ouverture pratiquée dans le plafond ou la voûte, au-dessus des mangeoires, et par laquelle on jette le fourrage du grenier dans l'écurie ou l'étable. V. ABAT-FOIN.

AFFÉRAGE n. m. Anc. dr. V. AFFEURAGE.

AFFÉRENCE n. f. Rapport, relation. (Vieux.)

AFFÉRENT, ENTE (du lat. *afferens*, allant à, qui convient à) adj. Dr. Se dit de la part qui revient à chacun des intéressés dans un objet indivis : *Portion, part* AFFÉRENTE. ‖ Il est ordinairem. suivi d'un complément et signif., alors, Qui est attaché, qui incombe à : *Droit* AFFERENT *au locataire. Dette* AFFÉRENTE *à la succession.*
— Anat. *Vaisseaux afférents,* Vaisseaux qui apportent un liquide à un organe.

AFFÉRER (du lat. *ad*, à, et *ferre*, porter) v. a. Anc. dr. Imposer, répartir, régler la part de chacun dans une chose commune.
— v. n. Revenir, incomber : *La part qui* AFFÈRE *à chaque héritier.*

AFFÉRIR (du lat. *ad*, à, et *ferire*, frapper) v. n. Frapper à. ‖ Fig. Convenir : *Il n'*AFFIERT *qu'aux grands poètes d'user des licences de l'art.* (Montaigne.) [Vieux.]

AFFERMABLE adj. Qui peut être affermé.

AFFERMAGE n. m. Action de donner ou de prendre à ferme un immeuble : *L'*AFFERMAGE *des terres.* ‖ Bail à ferme, prix de ce bail (il se dit par rapport à celui qui reçoit le revenu et à celui qui le doit) : *J'ai touché mon* AFFERMAGE. *J'ai payé mon* AFFERMAGE. ‖ Convention par laquelle certains entrepreneurs de publicité louent, pendant un temps déterminé et pour une somme fixe, la partie d'un journal destinée aux annonces.

AFFERMATAIRE n. Celui, celle qui prend à ferme. (Vieux.

AFFERMATEUR, TRICE n. Celui, celle qui afferme, qui donne a ferme. (Vieux.)

AFFERMATION (*si*) n. f. Action d'affermer. (Vieux.)

AFFERME n. f. Syn. de FERMAGE. (Vieux.)

AFFERMEMENT n. m. Action d'affermer : *L'*AFFERMEMENT *d'une terre.*

AFFERMER (rad. *ferme*) v. a. Donner à ferme, à bail : AFFERMER *ses terres.* AFFERMER *les annonces d'un journal.* ‖ Prendre à ferme, à bail : *Les cultivateurs* AFFERMENT *les terres de ceux qui ne veulent pas les cultiver eux-mêmes.*

S'affermer, v. pr. Etre donné, être pris à ferme ou à bail.
— SYN. **Affermer, louer.** Ces deux mots expriment l'action par laquelle le propriétaire d'une chose en cède à un autre la jouissance et l'usufruit, moyennant une somme annuelle. Mais on *loue* toutes sortes de choses, et pour un temps qui peut être court : on *loue* des chambres, des meubles, des habits, des livres, etc. *Affermer* se dit principalement des biens ruraux, et en général des choses

dont la jouissance est abandonnée par le propriétaire, pour un temps d'ordinaire assez long.

AFFERMIR (formé de *à*, et de *ferme*) v. a. Rendre ferme, stable : AFFERMIR *un pont, une voûte, un édifice*.

— Par ext. Donner de la consistance : *Le vinaigre* AFFERMIT *certains légumes. La gelée* AFFERMIT *les chemins.* ‖ Dans ce sens, *raffermir* est le mot propre.

— Fig. Conseiller ; rendre plus ferme, plus stable, en parlant des choses : *Richelieu* AFFERMIT *le trône sur les débris de l'anarchie féodale.* (Fontanes.) ‖ Rendre plus ferme, plus attaché à, en parlant des personnes (et alors s'emploie presque toujours avec l'une des prép. DANS, CONTRE, SUR) : AFFERMIR *un prince* SUR *le trône.* AFFERMIR CONTRE *les coups de la fortune.* AFFERMIR *quelqu'un* DANS *une croyance.*

— Manèg. *Affermir la bouche d'un cheval*, L'habituer à l'effet de la bride. ‖ *Affermir un cheval dans la main et sur les hanches*, L'accoutumer, dans la marche, à tenir les hanches basses.

S'affermir, v. pr. Devenir ferme, plus ferme ; prendre de la consistance : S'AFFERMIR *sur les étriers. Le poisson* S'AFFERMIT *en cuisant.* (Trév.)

— Fig. Devenir plus fort, plus stable, plus inébranlable : S'AFFERMIR *dans une résolution, dans un dessein.*

— SYN. **Affermir, arrêter, assurer, attacher, consolider, fixer.** On *assure* ce qu'on met à l'abri de certains accidents ou de certains risques. On *affermit* ce que l'on assied sur de solides fondements : AFFERMIR *une conquête.* — On *consolide* ce qui tend à se rompre, à se désunir : CONSOLIDER *un mur.* — On *arrête* les choses en mouvement : ARRÊTER *une voiture, un cheval.* — On *fixe* en arrêtant d'une manière invariable : FIXER *un volet.* — On *attache* en faisant tenir une chose à une autre : ATTACHER *une treille à l'espalier.*

— SYN. **Affermir, cimenter, confirmer, raffermir, sceller.** *Cimenter* se dit des choses où l'on voit distinctement des parties qui pourraient se désunir et entre lesquelles on met un lien pour les rendre indissolubles ; on *cimente* l'amitié, une union, une alliance. On *confirme* ce qui est déjà fort en y ajoutant un nouveau degré de force. On *raffermit* ce qui chancelle, ce qui est ébranlé. Enfin, *sceller* veut dire ajouter quelque chose, quelque signe qui consacre : *Les apôtres* SCELLÈRENT *leur témoignage de leur sang.*

— ANTON. **Affaiblir, ébranler, miirmer, ruiner.**

AFFERMISSEMENT n. m. Action d'affermir, de consolider ; état de ce qui est affermi : L'AFFERMISSEMENT *des gencives, des chairs.*

— Fig. Consolidation ; amélioration de ce qui est déjà dans un état satisfaisant : L'AFFERMISSEMENT *du crédit public.* L'AFFERMISSEMENT *de la santé.*

AFFÉRON (rad. *fer*) n. m. Petite pièce de métal qui garnit le bout des lacets et des aiguillettes. ‖ On dit plutôt FERRET.

AFFÉTÉ, ÉE adj. Qui est plein d'affectation ; prétentieux : *Manieres* AFFÉTÉES. ‖ Qui marque de l'affectation, de l'afféterie : *Style, langage* AFFÉTÉ.

— Il s'employait autrefois adjectiv. et substantiv. au fém. dans le sens de Enjoleuse : *Méfiez-vous des* AFFETÉES.

AFFÉTER (même étym. que *affaiter*) v. a. S'est dit ancien. dans le sens de Attifer. ‖ On a dit aussi AFFETIER.

AFFÉTERIE n. f. Soin minutieux et trop marqué de plaire ; manière affectée et prétencieuse d'agir et de parler : *Henri III était, dans sa toilette, d'une* AFFETERIE *ridicule.* ‖ Les objets mêmes, les petits ornements qu'on met pour plaire : *Le rouge, les mouches*, etc., *sont les* AFFÉTERIES *des coquettes.* ‖ On dit aussi : *Les* AFFÉTERIES *du style, du langage.*

— SYN. **Afféterie, affectation.** V. AFFECTATION.

— ANT. **Aisance, naturel, simplicité.**

AFFETTUOSO adv. Mus. Terme italien indiquant que le morceau doit être rendu d'une façon expressive, à l'aide d'accents marqués avec tendresse et douceur, et dans un mouvement qui tient en quelque sorte le milieu entre l'*adagio* et l'*andante*. Quelquefois, le mot *affettuoso* est accolé à un terme significatif de mouvement : *andante affettuoso, adagio affettuoso*, et alors il indique uniquement le caractère du style et de l'expression. ‖ On dit aussi AFFETTO, ou mieux CON AFFETTO.

AFFEURAGE ou **AFFORAGE** n. m. Droit que l'on devait payer au seigneur pour avoir le privilège de vendre certaines boissons dans l'étendue de la seigneurie. ‖ Tarif fixé par les officiers du seigneur pour la vente de ces boissons. ‖ Prix d'une chose vénale fixé par autorité de justice ou par toute autre autorité compétente.

AFFEURER ou **AFFORER** (du lat. *ad*, à, et *forum*, marché) v. a. En dr. féod., Fixer le prix des denrées, estimer.

AFFICHABLE adj. Qui peut ou doit être affiché : *Discours, avis* AFFICHABLE.

AFFICHAGE n. m. Action d'afficher ; résultat de cette action : *L'autorisation d'afficher doit être demandée, avant l'*AFFICHAGE, *à l'autorité municipale, dans les départements ; à Paris, au préfet de police.* (Belèze.)

AFFICHANT, ANTE adj. Ne s'emploie qu'au figuré, et dans le sens de Compromettant, scandaleux : *Femme* AFFICHANTE. *Luxe* AFFICHANT.

AFFICHE n. f. Feuille écrite ou imprimée, que l'on placarde en lieu apparent sous les yeux du public pour l'avertir de quelque chose : AFFICHE *légale, judiciaire.* AFFICHE *de spectacle.*

— Fig. Preuve, témoignage, indice moral (se dit surtout de ce dont on fait parade) : *L'étiquette est l'*AFFICHE *de la fausse grandeur.* (Arnault.)

— Se dit pour Affichage, en style de palais : *Les tribunaux civils pourront ordonner l'impression et l'*AFFICHE *de leurs jugements.* (Code.)

— Pêch. Perche de 2 à 3 mètres de long, munie d'une pointe de fer, que les pêcheurs enfoncent dans le sable ou la vase pour arrêter leur bateau quand ils veulent tendre le verveux.

— ENCYCL. Dr. La loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse a complètement abrogé les dispositions restrictives de la liberté de l'affichage.

Aux termes de l'art. 15 de cette loi, le maire, dans chaque commune, désigne par arrêté les lieux exclusivement destinés à recevoir les affiches des lois, décrets ou autres actes émanant de l'autorité publique ; les affiches des actes émanés de l'autorité publique seules sont *sur papier blanc.* Les contraventions aux dispositions qui précèdent sont, aux termes de l'art. 2 de la même loi, punies d'une amende de 5 à 15 francs ; en cas de récidive dans la même année, la peine de l'emprisonnement peut être prononcée. Les afficheurs ne sont plus soumis à l'obligation de faire une déclaration préalable. L'art. 16 porte que « les professions de foi, circulaires et affiches électorales pourront être placardées, à l'exception des emplacements réservés aux actes de l'autorité publique, sur tous les édifices publics autres que les édifices consacrés aux cultes ». La loi prononce des pénalités pour les infractions à ces dispositions.

La destruction d'affiches par un fonctionnaire ou un agent de l'autorité publique, que les affiches émanent de l'autorité ou d'un candidat, constitue un délit justiciable des tribunaux de police correctionnelle (art. 17).

— Financ. *Droit de timbre sur les affiches.* On distingue : 1° les affiches *judiciaires*, apposées en vertu de jugements, par exemple pour les ventes de biens sur saisie, les envois en possession, certaines condamnations, etc. ; 2° les affiches *légales*, prescrites par la loi pour porter à la connaissance du public certains actes de la vie publique ou civile (recrutement, listes électorales, publications de mariage, etc.) ; 3° les affiches *industrielles*. Un droit de timbre frappe les affiches qui ont trait à des intérêts privés et celles qui sont apposées par les particuliers.

Aux termes de la loi du 26 décembre 1890 (art. 5), le droit édicté par l'art. 30 de la loi du 8 juillet 1852 (pour toute affiche sur une matière *autre que le papier* inscrite dans un lieu public, sur les murs, sur une construction quelconque, ou même sur toile, au moyen de la peinture ou de tout autre procédé) fut remplacé par une *taxe annuelle de timbre.* Mais, aux termes de l'art. 19 de la loi de finances du 26 juillet 1893, cette taxe *cessa d'être annuelle*, et la quotité en fut fixée, *par mètre carré pour toute la durée de l'affiche*, à :

1 fr. »	dans les communes de	5 000 hab. et au-dessous.
1 fr. 50	— —	5.001 hab. à 50.000.
2 fr. »	— —	50.000 hab. et au-dessus.
2 fr. 50	à Paris.	

Pour la liquidation du droit, toute fraction de mètre carré est comptée pour 1 mètre carré.

Il est accordé à titre d'indemnité aux gendarmes, gardes champêtres et autres agents de la force publique qui ont constaté les contraventions, un quart des amendes payées par les contrevenants (Décret du 18 février 1891.)

L'art. 18 de la loi de finances du 26 juillet 1893 exempte du droit de timbre les affiches manuscrites contenant exclusivement des demandes et offres d'emploi.

En ce qui concerne les affiches *sur papier*, sous l'empire de la loi du 27 juillet 1870 (art. 6) et du décret du 21 décembre 1872, les timbres mobiles destinés à ces affiches devaient être apposés préalablement à l'impression. La loi du 28 décembre 1895 (art. 9) a autorisé les auteurs des affiches sur papier à les timbrer eux-mêmes après l'impression, par l'apposition de timbres mobiles créés en exécution de l'art. 6 de la loi du 27 juillet 1870, et le décret du 2 janvier 1896 dit à ce sujet :

« Les timbres mobiles dont il est fait emploi dans les conditions spécifiées par l'art. 9 de la loi du 28 décembre 1895 sont collés, avant l'affichage, aux risques et périls de l'auteur de l'affiche, et oblitérés soit par l'inscription, en travers du timbre, de la date de l'oblitération et de la signature de l'auteur de l'affiche, soit par l'apposition, en travers du timbre, d'une griffe à l'encre grasse faisant connaître le nom de l'auteur de l'affiche ou la raison sociale de sa maison de commerce, ainsi que la date de l'oblitération. « Les affiches sans indication d'adresse (par exemple, *Dictionnaire Larousse*) peuvent être exposées sans timbre à l'intérieur comme à l'extérieur des magasins où se vend le produit annoncé ; si, au contraire, l'affiche porte en outre l'adresse (*Dictionnaire Larousse, 17, rue Montparnasse*), elle ne peut être affichée sans timbre qu'à l'intérieur.

Les contraventions aux dispositions fiscales relatives au droit de timbre sont punies d'une amende de 100 à 500 fr. et des peines portées à l'art. 464 du C. pén. Cette amende frappe solidairement l'afficheur et celui qui a ordonné l'affichage.

— *Affiches illustrées.* L'affiche illustrée, qui fut probablement ignorée de l'antiquité, apparaît chez nous au XVIIe siècle. Il nous reste de cette époque des affiches de théâtre, et surtout des affiches de racoleurs. Les affiches de modes suivirent bientôt. Les gravures de « thèses », souvent très belles et signées de noms célèbres, peuvent passer à la rigueur pour une variété de l'affiche. Les affiches de foires, dont on peut voir un spécimen dans une estampe de Coelun le fils (*le Chanteur de cantiques*), nous offrent une variété nouvelle. Désormais, l'affiche a sa place dans l'histoire artistique : témoin l'*Afficheur* de Boucharlon et le *Colleur* de J. de Boissieu. Parfois, l'affiche illustrée se colorie grossièrement, comme celle de la *Bonne bierre de Mars*, qui date du Directoire. Mais, en général, elle est d'un seul ton, et en noir.

C'est sous cette forme encore qu'elle apparaît dans la première moitié du XIXe siècle. L'invention de la lithographie multiplie les affiches, et les artistes qui les signent comptent parmi les plus éminents. Entre 1820 et 1840, l'affiche illustrée constitue en quelque sorte un chapitre populaire de l'art romantique, et une page curieuse de l'histoire des mœurs : Raffet, Grandville, C. Nanteuil, Gavarni, J. Gigoux, H. Vernet, Bertall, Daumier, sont alors les maîtres de l'affiche littéraire, théâtrale, satirique ou commerciale.

Un perfectionnement restait à trouver : la couleur. Vers 1866, Jules Chéret essayait les affiches en plusieurs tons. Dès lors, la chromolithographie murale était trouvée, et, depuis, l'aspect de la rue moderne s'est transformé. L'affiche illustrée est devenue un art, qui a ses inventeurs, ses spécialistes, ses raffinés et ses collectionneurs. Elle a reflété, dans ces vingt dernières années, tous les mouvements généraux de l'art ; elle a été réaliste, impressionniste, symboliste, etc. Les artistes principaux en France, entre Jules Chéret, sont Boutet de Monvel, Forain, Grasset, Guillaume, Ibels, Rivière, Steinlen, Toulouse-Lautrec, Willette, Mucha, etc. Elle a fait figure distinguée soit aux grandes Expositions (1889), soit aux expositions particulières (exposition Chéret, 1889, Bodinière, 1892, Centenaire de la lithographie, 1894, etc.). Elle a sa bibliographie : *les Affiches illustrées*, par E. Maindron (1886 et 1896), *les Maîtres de l'affiche* (1896), etc.

Hors de France, les artistes de l'affiche ne sont pas moins nombreux. La liste en serait trop longue ici. Nous mentionnerons : Sattler, en Allemagne ; Aug. Donnay, Rassenfosse, etc., en Belgique ; Dudley-Hardy, Aubrey-Beardsley, Walter Crane, Anning Bell, Mackintosh, etc., en Angleterre ; Bradley, Will-Carqueville, Edw. Penfield, Louis Rhead, etc., en Amérique. On trouvera une énumération plus complète dans *the Modern Poster* (New-York, 1895), et dans *les Affiches étrangères illustrées* (Paris, 1896).

Affiches (PETITES-), publication périodique paraissant à Paris, dans laquelle on insère des annonces, offres ou demandes, de la part de particuliers ou de compagnies industrielles. Les *Petites-Affiches* passent pour la plus ancienne publication périodique de France. Elles ont fusionné avec le *Journal judiciaire* et le *Journal général d'affiches*, et paraissent sous ce dernier titre.

AFFICHEMENT n. m. Action d'afficher ; résultat de cette action : L'AFFICHEMENT *des jugements, des actes de l'état civil*, etc. ‖ On dit aussi, et mieux, AFFICHAGE.

AFFICHER (lat. *affigere*, fixer) v. a. Mettre, poser, appliquer des affiches, des placards : AFFICHER *un arrêté, une vente de biens.*

— Fig. Affecter, se faire gloire, étaler avec ostentation, en bravant l'opinion publique : AFFICHER *un grand luxe.* AFFICHER *de ne croire à rien.*

— *Afficher une femme*, Rendre publique sa liaison avec elle, la compromettre.

— En T. de cordonn. Couper les extrémités du cuir de l'empeigne trop longue, quand la chaussure en fabrication est sur la forme. ‖ On dit aussi, et de préférence, *monter l'empeigne.*

S'afficher, v. pr. Être affiché : *Rien ne peut* S'AFFICHER *sans timbre.* (Boiste.)

— Fig. Se faire passer pour : *Une femme qui* S'AFFICHE *pour savante se fait un grand tort.* ‖ S'étaler, se montrer avec exagération. ‖ S'exposer aux discours du public, braver les convenances : *Un homme sensé ne* S'AFFICHE *point.*

— SYN. **Afficher, affecter, se piquer.** V. AFFECTER.

AFFICHEUR n. m. Celui dont la profession est d'afficher, d'appliquer des affiches contre les murs : *Les* AFFICHEURS *travaillent beaucoup au moment des élections.*

— Fig. *Afficheur de femmes*, Homme qui se plaît à compromettre les femmes.

AFFICHIER n. m. Compositeur d'affiches, principalement dans les imprimeries où se font les affiches de théâtre.

AFFICHURE n. f. Garniture de clous et d'appliques de métal qui ornaient les selles de luxe, aux XVe et XVIe siècles. ‖ L'inventaire du trousseau de Marie de Bourgogne (1415) signale une *selle à afficheures dorées d'or fin.*

AFFIDATION (*si* — du lat. *ad*, à, et *fidere*, se fier) n. f. Prestation de foi à un seigneur pour se mettre sous sa sauvegarde et protection, sans devenir son vassal. Cet usage n'existait guère qu'en Alsace.

AFFIDAVIT (*vit*) n. m. Mot latin qui signifie *Il affirma*, et qu'on emploie en Angleterre et aux États-Unis pour désigner la déclaration affirmée sous serment devant un magistrat ou une autorité quelconque, par exemple par un porteur étranger de valeurs soumises à l'income-tax et qui veut s'affranchir de la retenue sur les coupons, laquelle incombe aux seuls contribuables anglais. L'*affidavit* fut aussi employé par l'Italie en 1866 comme conséquence du cours forcé du papier-monnaie : pour être payé, en France, en espèces métalliques, le porteur devait déclarer que les titres ou coupons n'appartenaient pas à des sujets italiens) ‖ Pl. invar. : *Des* AFFIDAVIT.

AFFIDÉ, ÉE (du lat. *ad*, à, et *fidere*, se fier) adj. A qui on se fie, en qui on met sa confiance : *Un ami* AFFIDÉ. *Des valets* AFFIDÉS.

— Substantiv. Agent secret et dévoué ; intrigant, espion : *Les* AFFIDÉS *du comte de Saint-Paul l'informèrent des mauvaises dispositions du duc de Bourgogne.* (Anquet.)

— Féod. Quasi-vassal auquel un seigneur, en échange de sa foi, prêtait aide et assistance.

Les Affidés, n. m. pl. Titre que prenaient les académiciens de Pavie.

AFFIDENT, ENTE n. Confident, familier d'une personne.

AFFIER (du lat. *ad*, à, et *fidere*, se fier. — Il prend deux i de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous affions. Que vous affiez*) v. a. Planter ou provigner des arbres de bouture : *Ce jardin est à moi ; je l'ai planté moi-même*, AFFIÉ, *accoutré.* (P.-L. Cour.)

AFFIÉS n. m. pl. Nom donné anciennement aux parents et amis qui assistaient aux fiançailles. — *Un* AFFIÉ.

AFFIEUX, comm. de la Corrèze, arr. et à 28 kilom. de Tulle ; 1.060 hab.

AFFILAGE n. m. Action d'affiler un outil, un instrument tranchant : L'AFFILAGE *a pour but d'ôter le morfil.*

— ENCYCL. L'opération de l'*affilage* s'obtient en appuyant successivement les deux faces de l'outil sur une meule en bois tournant rapidement et revêtue de cuir sur sa périphérie. Une couche d'émeri humecté d'huile recouvre le cuir. La bavure ou *morfil* qui se produit sur le tranchant, par suite du frottement de l'outil sur la meule, s'enlève ensuite à l'aide d'une pierre à huile très douce.

AFFILE n. m. Nouet de toile plein de graisse, qu'on emploie pour affiler certains outils de fer.

AFFILÉ, ÉE adj. Aiguisé : *Couteau* AFFILÉ. *Lame bien* AFFILÉE. ‖ Fig. *Avoir la langue bien affilée*, Bavarder beaucoup ; aimer à médire.

AFFILÉE (rad. *fil*) n. f. Suite, continuité. ‖ S'empl. surtout dans la loc. adv. *D'affilée*, c'est-à-dire De suite, sans s'arrêter, sans discontinuer, : *L'alouette chante une heure* D'AFFILÉE *sans s'interrompre d'une demi-seconde.* (Mich.)

AFFILEMENT n. m. Action d'affiler, d'aiguiser ; résultat de cette action : L'AFFILEMENT *d'un rasoir.*

AFFILER (rad. *fil*) v. a. Aiguiser un instrument, lui donner le fil : *La pierre du Levant sert aux couteliers pour* AFFILER *les lancettes.* (Lenorm.)

— Fig. *Affiler le poignard de la calomnie. Affiler un mot, un geste, une parole*, etc., Leur donner un sens mordant, perfide ; les envenimer.

— Fam. *Affiler le caquet à quelqu'un*, Le rendre piquant.

— Agric. *Affiler les blés.* Se dit de la gelée qui rend les fanes du blé aussi petites et aussi pointues que des fils. ‖ *Affiler des arbres*, Les planter à la file les uns des autres, les aligner.

— Techn. Mettre, passer le lingot d'or ou d'argent dans la filière.

S'affiler, v. pr. Être affilé : *Les couteaux et autres instruments grossiers* S'AFFILENT *à sec.* (Lenorm.)

AFFILERIE n. f. Lieu, usine où l'on affile les outils.

AFFILEUR n. m. Celui qui fait le métier d'affiler les outils.

AFFILIATION (si — du lat. *filius*, fils) n. f. Sorte d'adoption en usage chez les anciens Gaulois.

— Par ext. Action d'associer ou d'être associé à une compagnie, à une corporation, à une communauté, etc. : AFFILIATION *à une société savante, à un club.* ‖ Se prend quelquefois pour la société même à laquelle on est affilié : *Se lier par des promesses à une* AFFILIATION. (G. Sand.) ‖ Rapport qui existe entre deux compagnies ou sociétés affiliées : *Il y avait* AFFILIATION *entre le club des Jacobins de Paris et les clubs de province.*

— Société, association secrète : *Il y eut de nombreuses* AFFILIATIONS *durant la période révolutionnaire qui a clos le* XVIII*e siècle.*

— Procédure ou ensemble des cérémonies que suivent les assemblées secrètes ou politiques avant d'accepter un membre nouveau.

— SYN. **Affiliation, initiation.** L'*affiliation* est l'acte par lequel une société adjoint un membre nouveau. L'*initiation* est l'enseignement par lequel on dévoile méthodiquement à un affilié les secrets de l'association.

AFFILIÉ, ÉE n. et adj. Personne affiliée : *Les sociétés secrètes ont des* AFFILIÉS *jusque dans les campagnes.* (Littré.)

— ANTON. **Intrus, profane.**

AFFILIER v. a. (du lat. *ad*, à, et *filius*, fils. — Il prend deux i de suite aux deux prem. pers. plur. de l'impar. de l'indicatif et du prés. du subj. : *Nous affiliions. Que vous affiliiez*). Associer à une corporation, à une société et surtout à une société politique, publique ou secrète : AFFILIER *plusieurs sociétés à une société centrale.*

S'affilier, v. pr. S'associer à, avec : S'AFFILIER *à une académie, à une congrégation.*

AFFILOIR n. m. Pierre schisteuse ou instrument d'acier dont on se sert pour aiguiser les instruments tranchants. ‖ Cuir sur lequel on promène le rasoir avant de s'en servir. ‖ Morceau d'acier cylindrique sur lequel les bouchers, les charcutiers, les cuisiniers, affûtent leurs couteaux. (On dit aussi *fusil*). ‖ Pince avec laquelle le parcheminier tient le fer tranchant qui lui sert à raturer le parchemin, c'est-à dire à racler le dessus des peaux. V. AFFILAGE.

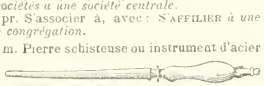

Affloirs.

AFFILOIRES n. f. pl. Pierres à aiguiser fixées dans du bois sur lesquelles les menuisiers affûtent les lames de leurs ciseaux et de leurs rabots. — *Une* AFFILOIRE.

AFFIN, INE (du lat. *ad*, auprès, et *finis*, limite) adj. Semblable, conforme : P et B *sont deux lettres* AFFINES. ‖ Allié : *Les parents alliés ne sont pas* AFFINS *des parents de l'autre époux.* (Passerat.)

— n. m. Parent, proche, allié : *Par le droit civil, il y a certaines prohibitions de mariage entre les* AFFINS. (Bouteillier.) ‖ Dans ce sens, s'emploie le plus souvent au pluriel.

AFFINAGE n. m. Purification des métaux, opération qui consiste à les isoler des matières étrangères qui s'y trouvent mêlées : L'AFFINAGE *de l'or, du cuivre, de la fonte.* ‖ Se disait autrefois de la purification du salpêtre, du sucre, etc. (Aujourd'hui, on dit *raffinage.*)

— Agric. Opération qui a pour but de rendre la terre meuble, de la diviser, pour qu'elle soit plus accessible aux influences extérieures.

— Manuf. La dernière toute qu'on donne aux draps. ‖ Action de passer le lin ou le chanvre par une sorte de peigne très délié, l'*affinoir*. Action d'adoucir et d'aiguiser les aiguilles en les passant sur une pierre.

— Reliure. Action de coller des bandelettes de papier sur le côté du carton destiné à être passé dans le mors du livre à relier.

— Verr. Opération ayant pour but de faire disparaître les bulles d'air contenues dans le verre.

— ENCYCL. L'*affinage* constitue une opération ayant pour but d'amener un métal quelconque à l'état d'absolue pureté. (V. aux articles ACIER, CUIVRE, FONTE, etc., la description des procédés de purification de ces corps.) Nous ne nous occuperons ici que de l'affinage de l'or et de l'argent.

Pour séparer l'or et l'argent des alliages dans lesquels ils se trouvent, on peut employer soit l'acide nitrique, soit l'acide sulfurique.

L'affinage à l'acide nitrique repose sur la propriété que possède cet acide de dissoudre l'argent sans attaquer l'or. Lorsque la dissolution est complète, il reste à ramener l'argent à l'état métallique. On commence par étendre d'eau distillée la dissolution nitrique, puis on précipite l'argent au moyen de lames de cuivre. On lave le précipité argentique avec de l'eau distillée bouillante, ce qui enlève tout le nitrate de cuivre, puis on le foule dans des tabes en fonte au moyen de la presse hydraulique ; ensuite, on fond les culots avec un peu de borax et de nitre.

L'affinage au moyen de l'acide nitrique, aujourd'hui abandonné, ne donnait pas des résultats absolument irréprochables, et l'or obtenu renfermait des traces d'argent, comme ce dernier métal contenait, lui aussi, quelque peu d'or.

Le procédé dans lequel on substitue l'emploi de l'acide sulfurique à celui de l'acide nitrique est dû à Darcet neveu, et permet d'enlever l'or à un millième près. Il repose sur ces deux faits : 1° l'acide sulfurique concentré et chaud dissout l'argent et le cuivre à l'état de sulfates solubles, sans attaquer l'or; 2° le sulfate d'argent est réduit par le cuivre à l'état d'argent métallique. On commence donc à traiter l'alliage par l'acide sulfurique à 66° et bouillant ; puis on décante la liqueur, et on la *traite pour argent* à l'aide de lames de cuivre. On recueille ensuite les boues demeurées dans la chaudière et qui contiennent l'or mélangé à un peu de cuivre et d'argent. On les traite de nouveau à l'acide sulfurique et on opère ainsi à deux ou trois reprises différentes, en décantant chaque fois la solution et la traitant *pour argent.* En fin de compte, l'or inattaqué reste seul au fond de la chaudière, on lave alors ces boues et on les fond au creuset; on obtient ainsi les lingots d'or pur dont le titre varie entre 0,998 et 0,999.

L'affinage des matières d'or et d'argent constitue une industrie classée parmi celles qui, étant insalubres, sont soumises à une réglementation particulière.

Dans le cas qui nous occupe, il convient de prendre de grandes précautions pour éviter les dégagements extérieurs d'acide sulfureux chargé de vapeurs d'acide sulfurique.

Le système imaginé par Darcet pour obtenir ce résultat consiste à faire passer ces vapeurs dans de gros tubes de plomb refroidis par une eau courante, et à les conduire dans des réservoirs en plomb, où l'acide sulfurique en vapeurs, arrivant sur une nappe d'eau froide, se condense et acidule cette eau, dans des proportions assez grandes pour qu'elle puisse être employée à la fabrication du sulfate de cuivre. L'acide sulfurique, dans le système de Darcet, est fixé sur de l'hydrate de chaux. Le dégagement de vapeurs acides est nul, ou excessivement faible. Le tirage de la cheminée est, dans cette industrie, d'une importance exceptionnelle ; c'est de son plus ou moins d'activité que dépend l'assainissement de l'atelier.

AFFINEMENT n. m. Action d'affiner : L'AFFINEMENT *de l'or, du fer.*

— Fig. Développement physiologique ou intellectuel perfectionné, subtil même : L'AFFINEMENT *des esprits.*

AFFINER (rad. *fin*) v. a. Rendre une substance plus pure, la débarrasser des matières étrangères qui y sont mêlées : AFFINER *de l'argent, de l'étain.*

— Fig. Perfectionner, rendre plus fin, plus subtil : *L'amour* AFFINE *les facultés délicates.* (Michelet.)

— Tromper par artifice, duper. (Vieux.)

— Techn. *Affiner la terre*, L'ameublir pour la rendre plus accessible à l'eau, à l'influence de l'air et de la lumière. ‖ *Affiner des clous, des épingles*, En aiguiser la pointe. ‖ *Affiner du lin, du chanvre*, Le rendre plus mou, plus délié, plus doux au toucher. ‖ *Affiner le ciment*, Le pulvériser, le réduire en poudre impalpable. ‖ *Affiner le verre*, Enlever les défauts, les bulles qui restent après la fusion. ‖ *Affiner le fromage*, Le rendre plus fin, plus relevé, en le laissant séjourner quelque temps à la cave. ‖ *Affiner du carton*, Y coller des feuilles de papier ou de parchemin pour lui donner de la fermeté. ‖ *Affiner du sucre*. V. RAFFINER.

— v. n. Mar. S'éclaircir, devenir plus beau : *Le temps* AFFINE. ‖ On dit mieux : *Le temps* S'AFFINE.

S'affiner, v. pr. Être affiné : *L'or et l'argent ne* S'AFFINENT *plus à la coupelle.* ‖ Prendre un goût plus fin : *Le vin* S'AFFINE *à la cave.* ‖ Devenir pointu, s'allonger : *Museau, visage qui* S'AFFINE.

— Fig. Devenir plus fin, plus subtil : *L'esprit* S'AFFINE *par la conversation.* ‖ Se civiliser, se polir : *L'homme* S'AFFINE *par l'éducation.*

AFFINERIE n. f. Lieu où l'on affine les métaux : *Porter des métaux à l'*AFFINERIE. ‖ Se dit quelquefois pour Affinage : *Le fer perd au moins un quart de sa masse par le travail de l'*AFFINERIE. (Se disait du fer affiné et mis en rouleaux pour faire divers ouvrages : *Acheter un millier d'*AFFINERIE.) ‖ Petite forge où l'on tire le fer en fil d'archal.

AFFINEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière qui, dans les manufactures de lainage, est employé à l'affinage. ‖ Ouvrier, ouvrière qui affine le chanvre, c'est-à-dire qui le passe dans un peigne de fer à dents fines.

— n. m. Celui qui affine les métaux.

— *Affineur des monnaies*, Dans les hôtels des monnaies, employé qui affine l'or et l'argent.

— n. f. Ouvrière en dentelle.

— Fig. Enjôleuse qui emploie toutes les ruses pour arriver à ses fins.

AFFINITÉ (lat. *affinitas*, même sens) n. f. Alliance que le mariage établit entre un époux et les parents de son conjoint.

— Par ext. Conformité, ressemblance, surtout en parlant du physique : *Le chat a de l'*AFFINITÉ *avec le tigre.*

— Fig. Ressemblance ou analogie, liaison ou rapport entre les personnes ou les choses par suite d'une certaine conformité de caractère, de goût, etc. : *Il y a entre les gens frappés par le malheur une* AFFINITÉ *magnétique.* (A. de Gondrec.) *Il y a de l'*AFFINITÉ *entre la poésie, la musique et la peinture.*

— Chim. Force attractive qui anime les molécules de différente nature, et qui détermine leur combinaison : *Chaque élément a ses* AFFINITÉS *particulières.* (Chapital.) ‖ Par comparaison dans un sens moral. Attraction, tendance : *Certaines* AFFINITÉS *morales sont plus puissantes que toute affinité chimique.*

— Gramm. *Affinité des lettres*, Propriété qu'ont certaines lettres de pouvoir être prises les unes pour les autres, soit dans la langue même à laquelle elles appartiennent, soit dans le passage d'un mot de cette langue en un autre idiome. Ainsi *b* a de l'affinité avec *p* : *abeille* vient du lat. *apicula.*

— Linguist. *Affinité des langues*, Lien, communauté qui existe entre diverses langues appartenant à une même famille : L'AFFINITÉ *du français, de l'allemand et du russe est évidente pour le savant.* (Renan.)

— Mus. *Affinité des tons*, Rapport qu'ils ont entre eux : *Le ton d'ut a de l'*AFFINITÉ *avec les tons de sol et de la, ses adjoints, ou de la mineur, son relatif.* (Littré.

— ENCYCL. Biol. Le mot *affinité* a été pris en deux acceptions distinctes et presque opposées : 1° avec le sens étymologique de parenté, alliance ou ressemblance (*affinité naturelle, affinité de soi pour soi*) ; 2° avec le sens de aptitude à une union (*affinité sexuelle*) : ce dernier sens est celui que les chimistes entendent habituellement, et il implique une dissemblance entre les corps qui vont se combiner chimiquement ou sexuellement.

— *Affinité naturelle.* On désigne par ce terme les rapports de parenté ou ressemblance existant entre deux êtres ou deux groupes d'êtres. L'affinité est donc le fondement des *classifications* : elle se mesure par le nombre des caractères communs et l'importance de ces caractères, suivant les règles posées pour la première fois par Jussieu.

— *Affinité de soi pour soi.* Il a été constaté que chez les monstres par soudure, union se fait toujours entre parties homologues ou semblables; les deux êtres constituant un monstre double seront soudés dos à dos, flanc à flanc, tête à tête, etc., et jamais dos à ventre, tête à flanc, etc.; une main double sera formée de deux mains soudées pouce à pouce ou auriculaire à auriculaire; cette loi, énoncée par Etienne Geoffroy Saint-Hilaire et confirmée par son fils Isidore Geoffroy, est dite loi de l'*affinité de soi pour soi.*

— *Affinité sexuelle.* Les cellules sexuelles, pour se féconder, doivent remplir certaines conditions intrinsèques (*maturité, fécondabilité*) et, de plus, elles doivent être associées en couples couvenables; les ovules d'un plant de réséda ne peuvent être fécondés que par le pollen d'un autre individu. Il y a donc une adaptation nécessaire des cellules sexuelles, c'est ce qu'on appelle *affinité sexuelle* ; cette affinité entraîne diverses actions réciproques : attraction mutuelle des cellules sexuelles, déformation préliminaire, pénétration, fusion. Certains auteurs ont restreint le sens de l'expression à la désignation des phénomènes d'attraction.

L'affinité sexuelle dépend visiblement du degré de parenté existant entre les cellules sexuelles, mais cela d'une façon variable avec les espèces : elles ne doivent pas venir d'animaux très différents ; cependant il y a parfois affinité sexuelle entre les produits de deux êtres d'espèce voisine (cheval et âne; divers varechs). [V. HYBRIDATION.] Le plus souvent, les cellules sexuelles proviennent d'individus distincts appartenant à la même espèce ; enfin, les cellules peuvent être sœurs et provenir d'un même individu : l'affinité est alors très exceptionnelle. (V. AUTOFÉCONDATION.) On peut dire que l'affinité existe en général entre éléments sexuels modérément différents ; et qu'elle domine quand la ressemblance est trop ou trop peu marquée.

— BIBLIOGR. O. Hertwig, *la Cellule et les Tissus*; Herb. Spencer, *Principes de biologie* ; Y. Delage, *l'Hérédité.*

— Chim. En introduisant le mot *affinité* dans le langage chimique, Boerhaave entendait exprimer, non pas les rapports de similitude des divers corps, mais bien leur faculté de combinaison. Geffroy l'aîné précisa les idées de Boerhaave et publia, en 1718, la première table d'affinités sous le titre : *Table des rapports observés entre les diverses substances* ; on y trouve les corps rangés en seize séries linéaires, où le premier terme de chaque colonne est considéré comme ayant plus d'affinité pour le second que pour le troisième, plus pour ce dernier que pour le quatrième, et ainsi de suite. Mais ces tables de Geffroy présentaient le grave défaut de ne tenir aucun compte des circonstances dans lesquelles se trouvent placés les corps réagissants ; acceptées pourtant par tous les chimistes de l'époque, elles furent perfectionnées par Bergmann. Depuis lors, l'affinité a été l'objet des préoccupations de tous les savants, mais est restée, jusqu'à la fin de ce siècle, une notion tout à fait confuse :

Alors que Newton voit simplement dans l'affinité un cas particulier de l'attraction universelle, pour Berthollet, les forces de *cohésion* et d'*expansion*, et aussi les *quantités* prennent une place prépondérante dans les phénomènes chimiques un rôle prédominant. Enfin, quand Davy eut décomposé les alcalis par la pile, l'affinité fut envisagée par les plus habiles chimistes, et surtout par Berzélius, comme le resultat des attractions et des répulsions électriques.

En réalité, aujourd'hui encore, nous ignorons complètement la nature de cette force qui intervient si souvent dans les combinaisons chimiques, mais nous pouvons au moins l'étudier dans certaines de ses manifestations qui sont susceptibles de mesure : tels sont principalement les phénomènes thermiques qui accompagnent toute réaction chimique. (V. THERMOCHIMIE.) Sur ce point, nous ne pouvons mieux faire que citer Verdet : « Ces forces mystérieuses, dit-il en parlant des affinités, qui semblaient échapper à toute mesure précise, rentrent dans l'empire de la mécanique générale, et deviennent accessibles aux évaluations numériques. Sans doute, on ne peut mesurer leur grandeur propre, c'est-à-dire déterminer les accélérations qu'elles communiqueot en un temps donné aux atomes qu'elles sollicitent ; mais leur travail, dans la formation ou la destruction d'une combinaison quelconque, peut s'apprécier aujourd'hui avec la même certitude et la même précision que le travail d'une chute d'eau. Soient par exemple 1 gramme d'hydrogène et 8 grammes d'oxygène à une température déterminée ; unissons-les par l'action d'une des causes qui ont la faculté de provoquer la combinaison des deux gaz, et ramenons à la température primitive les 9 grammes de vapeur d'eau ainsi formés ; la quantité totale de chaleur qui aura été cédée aux corps extérieurs pendant la suite de ces transformations, multipliée par l'équivalent mécanique de la chaleur, sera l'expression exacte du *travail* des affinités, pourvu, toutefois, que le phénomène de la combinaison n'ait été accompagné d'aucun développement de travail extérieur, d'aucune communication de force vive à des corps étrangers, d'aucune création de force vive dans les corps eux-mêmes qui prennent part à l'action chimique. »

C'est en suivant ces idées que Berthelot, après avoir défini l'affinité comme la résultante des actions qui tiennent unis les éléments des corps composés, pose le principe suivant qui fournit la mesure des affinités chimiques : la quantité de la chaleur dégagée dans une réaction quelconque mesure la somme des travaux chimiques et physiques accomplis dans cette réaction.

— Dr. *Affinité* ou alliance est le lien qui existe entre un époux et les parents de l'autre ; elle constitue une parenté civile, et peut produire des effets semblables à ceux de la parenté naturelle. Nous disons *peut produire*, parce que, dans certains cas, ces effets ne se produisent point : c'est ainsi que l'alliance ne confère pas, comme la parenté, un droit de succession. Ainsi, le code civil (art. 161-164) interdit le mariage entre tous les ascendants et descendants et les alliés dans la même ligne, entre les frères et sœurs et les alliés au même degré, sauf les dispenses qu'il est loisible au chef de l'État d'accorder pour des causes graves ; aux alliés collatéraux, c'est-à-dire aux beaux-frères et belles-sœurs. Les gendres et les belles-filles doivent des aliments à leurs beau-père et belle-mère dans le besoin (C. civ., art. 206).

En matière civile, nul ne peut être assigné comme témoin s'il est allié en ligne directe de l'une des parties (C. proc. civ., art. 263). En matière criminelle, les dépositions des alliés de l'accusé ne peuvent pas plus être reçues à titre de témoignages que celles de parents au même degré; elles ne sont accueillies qu'à titre de renseignements.

Les notaires ne peuvent recevoir des actes dans lesquels leurs alliés en ligne directe à tous les degrés et en ligne collatérale, jusqu'à celui d'oncle ou de neveu inclusivement, seraient parties, ou qui contiendraient quelque disposition en leur faveur (Loi du 25 ventôse an XI, art. 8).

Un huissier ne peut instrumenter pour ses alliés en ligne directe à l'infini, et en ligne collatérale jusqu'au degré de cousin issu de germain inclusivement.

Dans les communes de 501 hab. et au-dessus, les ascendants et les descendants, les frères et les alliés au même degré ne peuvent être en même temps membres du même conseil municipal (Loi du 5 avril 1884, art. 35).

— Dr. ecclés. Le droit ecclésiastique donne au mot affinité un sens plus étendu que le droit civil. Il fait résulter l'affinité non seulement du mariage, mais encore d'un commerce charnel illicite. Dans la ligne directe, l'affinité ainsi comprise rend le mariage religieux nul à tous les degrés. Dans la ligne collatérale, elle le rend nul jusqu'au quatrième degré, si elle résulte du mariage, et jusqu'au deuxième, si elle résulte de la fornication.

L'Église reconnaît en outre une *affinité spirituelle* résultant de l'administration du baptême. Cette affinité ne permet pas qu'il y ait mariage entre le parrain et sa filleule, entre la marraine et son filleul, entre le parrain et la mère de l'enfant, entre la marraine et le père de l'enfant, entre la personne qui a conféré le baptême et l'enfant ou ses parents

— Syn. **Affinité, alliance, connexion, connexité, liaison, union.** La *liaison* exprime la manière dont les choses sont jointes. L'*alliance* marque un rapport entre des choses opposées, disparates. L'*union* est une liaison intime, comme celle de deux époux. L'*affinité* est une liaison naturelle, essentielle. La *connexion* énonce une liaison effective dans les choses. La *connexité* dénote un simple rapport : *Il y a une* CONNEXITÉ *entre la morale et le droit.*

— Anton. **Antagonisme, antipathie, répulsion.**

Affinites electives (Les), roman de Gœthe, publié en 1809. Deux époux, Edouard et Charlotte, qui appellent à partager le bonheur de leur intimité un ami, le capitaine; une nièce, Ottilie; deux amours illégitimes, qui naissent et se développent parallèlement, à l'insu d'abord, puis avec la tolérance de chaque conscience : l'amour du capitaine et de Charlotte plus grave, plus soumis à la raison, l'amour d'Edouard et d'Ottilie plus passionné, qui ne connaît pas de mesure, qui ne veut pas de limites, et qui suit sa pente avec une effrayante sincérité; pour dénouement, la mort d'Ottilie et d'Édouard, c'est-à-dire la destinée tragique au bout de la passion coupable; tel est le sujet du livre, dont le titre s'explique par une comparaison entre les passions du cœur et les affinités chimiques.

On trouve dans ce roman, dont Gœthe disait que chaque ligne était un moment de sa vie, une grande richesse d'analyses psychologiques, des réflexions originales, des pensées ingénieuses ou profondes, des descriptions de la nature distribuées avec sobriété, et dont le dessin très correct montre le naturaliste dans l'écrivain; enfin, ce don de comprendre la réalité, qui caractérise essentiellement le génie de Gœthe.

AFFINOIR (rad. *fin*) n. m. Instrument en forme de peigne et à dents de fer, au travers duquel on fait passer le lin et le chanvre pour les affiner. V. PEIGNE, TEILLAGE.

AFFION ou **AFFIUM** (*om'* — de l'arabe *afioûn*; lat. *opium*, gr. *opion*) n. m. Suc laiteux qui coule des incisions faites aux capsules du pavot et se dessèche sous forme de larmes. C'est une substance de choix, très estimée des amateurs d'opium en Orient, et réservée aux familles riches. V. OPIUM.

AFFIQUAGE n. m. Opération qui consiste à passer l'extrémité de pattes de homard de diverses grosseurs dans tous les jours des broderies en point d'Alençon, pour les faire ressortir.

— Encycl. Cette opération se fait après le blanchissage de la dentelle; elle pare, elle dégage la broderie que l'eau a légèrement froncée. Les pattes de homard ne sont employées que pour le point d'Alençon; pour les autres broderies, on se sert d'instruments d'ivoire.

AFFIQUER v. a. Pratiquer l'opération de l'affiquage.

AFFIQUET (*ké* — du celt. *ficha*, ce qui s'attache) n. m. Petit instrument de bois tourné portant les aiguilles à tricoter et que les femmes suspendaient autrefois à leur ceinture : *Les* AFFIQUETS *étaient encore en usage au* XVIII*e siècle.* ‖ Se disait aussi de toutes les menues parures des femmes, notamment des coiffures, mais, dès le XVII*e* siècle, le mot était pris en mauvaise part. D'*affiquet* on a fait par corruption *affutiau*.

AFFIRMANT, ANTE adj. Qui affirme, qui renferme une affirmation : *Proposition* AFFIRMANTE.

— Substantiv. Celui, celle qui affirme : *Les* AFFIRMANTS.

AFFIRMATIF, IVE (du lat. *ad*, à, et *firmus*, ferme) adj. Qui affirme, qui soutient une chose comme vraie : *Homme* AFFIRMATIF. *Réponse* AFFIRMATIVE. ‖ Tranchant, décisif : *Ton* AFFIRMATIF. *Un esprit aimable est celui qui n'est* AFFIRMATIF *que dans la mesure strictement nécessaire.* (Mme d'Agout.) ‖ Par quoi on affirme une chose : *Jugement* AFFIRMATIF. (Dans ce dernier sens, il s'oppose à NÉGATIF.)

— Algèb. *Quantité affirmative*, Expression synonyme de *quantité positive* ou de quantité affectée du signe +.

— Gramm. *Mode affirmatif*, Mode indicatif, parce qu'il exprime l'existence, l'état ou l'action d'une manière absolue, et qu'il *affirme* qu'une chose est, a été ou sera.

— Log. *Proposition affirmative*, Proposition exprimée sans négation.

— n. m. : L'AFFIRMATIF, Le mode indicatif.

— Anton. **Négatif, dubitatif.**

AFFIRMATIFS n. m. pl. Nom donné par l'inquisition aux hérétiques qui soutenaient hardiment leurs erreurs pendant l'interrogatoire.

AFFIRMATION (*si*) n. f. Action d'affirmer, de soutenir comme vrai; assurance positive d'un fait : AFFIRMATION *précise, formelle. L'*AFFIRMATION *est le premier acte de la pensée.* (V. Cousin.)

— Dr. *Affirmation légale*, Déclaration d'un fait ou d'un acte sous la foi du serment.

— Gramm. Expression affirmative : *Deux négations valent une* AFFIRMATION.

— Phil. Acte par lequel l'esprit prononce qu'une chose existe : L'AFFIRMATION *est un jugement qui s'exprime par la proposition.*

— Encycl. Dr. La loi impose l'*affirmation légale* au créancier, en cas de faillite, pour toutes créances, fussent-elles constatées par acte authentique, et à peine de déchéance si elle n'a pas lieu dans le délai de huitaine.

— Syn. **Affirmation, affirmative.** L'*affirmation* est l'action d'affirmer : *Tout jugement se réduit à une* AFFIRMATION *ou à une* NÉGATION. (Lafaye.) L'*affirmative* est une proposition qui a la propriété d'affirmer : *Dans les discussions, les uns soutiennent l'*AFFIRMATIVE, *les autres la* NÉGATIVE.

AFFIRMATIVE n. f. Se dit en général de toute façon de parler par laquelle on affirme : *Soutenir l'*AFFIRMATIVE. ‖ Se dit, principalement en logique, de toute proposition qui sert à affirmer

— Syn. **Affirmative, affirmation.** V. AFFIRMATION.

AFFIRMATIVEMENT adv. D'une manière affirmative, avec assurance : *Nous croyons qu'il est ridicule de parler* AFFIRMATIVEMENT *et avec chaleur de quoi que ce soit.* (Vauven.) ‖ Positivement, exactement : *Ne savoir* AFFIRMATIVEMENT *ni qu'espérer ni que craindre.* (Mariv.) [Peu usité en ce dernier sens.]

AFFIRMER (lat. *affirmare*, même sens; formé de *ad*, à, et *firmare*, rendre ferme) v. a. Déclarer, soutenir, assurer qu'une chose est vraie : AFFIRMER *une proposition, un fait. L'ignorance* AFFIRME *ou nie, la science doute.* ‖ Avouer, proclamer, reconnaître ou faire reconnaître comme existant, comme nécessaire : *Tous les hommes* AFFIRMENT *le libre arbitre par leur conduite.* (Bastiat.)

— En T. de dr. Déclarer légalement en justice la vérité d'un fait, avec ou sans serment : AFFIRMER *par serment, sans serment.*

S'affirmer, v. pr. Être affirmé : *Cette proposition peut* S'AFFIRMER. ‖ Se manifester, se produire au dehors : *La puissance de l'électricité* S'AFFIRME *tous les jours.* ‖ Se poser avec un caractère bien déterminé : *Les arrivistes ne doivent manquer aucune occasion de* S'AFFIRMER.

— Syn. **Affirmer, assurer, attester, avancer, certifier, confirmer, garantir, prétendre, promettre, répondre, soutenir.** *Affirmer* suppose quelque chose dont on est convaincu ou dont on veut convaincre. *Confirmer*, c'est donner une force nouvelle à ce qui a été affirmé ou assuré. *Attester* emporte l'idée que l'on a été *témoin* des choses. *Certifier*, c'est donner la certitude qu'une chose est arrivée, s'est passée de telle façon. *Prétendre* s'applique à ce qu'on se propose de défendre. *Avancer* exprime ce qu'on propose pour le défendre. *Soutenir* marque ce que l'on défend actuellement. On *garantit* les qualités. On *répond* des événements. *Promettre*, c'est répondre que tel événement se réalisera.

— Anton. **Dédire, démentir, nier, rétracter.**

AFFISTOLEMENT n. m. Action d'affisteler, de s'affisteler.

AFFISTOLER (du lat. *fistula*, pipeau) v. a. Parer, endimancher, ajuster d'une manière minutieuse. (Pop.) ‖ S'est dit autref. pour Tromper, prendre par de beaux semblants.

S'affistoler, v. pr. S'ajuster, se parer.

AFFISTOLEUR, EUSE n. Trompeur, enjôleur, persifleur. (Vieux.)

AFFISTOLURE n. f. Tromperie, à l'aide de beaux semblants. (Vieux.)

AFFIXAL, ALE adj. Qui a rapport aux affixes.

AFFIXE (lat. *affixus*, participe pass. de *affigere*, coller à) n. m. Linguist. Particule qui se met avant ou après le radical d'un mot pour en modifier la signification, et qui *s'attache* en quelque sorte à ce radical. Ainsi, dans *parsemer*, le radical est *sem*; *par* et *er* sont des affixes. Les affixes qui précèdent le radical s'appellent *préfixes*; ceux qui le suivent s'appellent *suffixes*. V. ces mots, ainsi que RACINE, RADICAL.

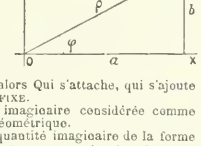

— Le mot *affixe* s'empl. aussi adjectiv., et signif. alors Qui s'attache, qui s'ajoute à un radical : *Particule* AFFIXE.

— n. f. Math. Quantité imaginaire considérée comme liée à sa représentation géométrique.

— Encycl. Math. Une quantité imaginaire de la forme $a + b\sqrt{-1}$ est représentée par un point P qui a pour abscisse a et pour ordonnée b par rapport à deux axes rectangulaires dans le plan. $a + b\sqrt{-1}$ est l'*affixe* du point P, considéré comme représentant la quantité imaginaire.

Si l'on joint le point P à l'origine O, la quantité imaginaire peut encore être représentée par la longueur

$$OP = \rho = \sqrt{a^2 + b^2} \text{ et l'angle } \varphi;$$

OP est le *module*, et l'angle φ l'*argument* de la quantité imaginaire. L'argument est défini par $\cos\varphi = \frac{a}{\rho}$ et $\sin\varphi = \frac{b}{\rho}$. En fonction de φ et de ρ, l'*affixe* de la quantité imaginaire a pour expression

$$\rho(\cos\varphi + \sqrt{-1}\sin\varphi).$$

AFFIXION (*ksi* — du lat. *affigere*, coller) n. f. Action d'afficher : L'AFFIXION *des placards.* (Peu usité.)

AFFLACHIR (rad. *flasque*) v. n. Devenir mou, faible, languissant.

AFFLEURAGE n. m. Action de délayer la pâte qui sert à fabriquer le papier.

— En T. d'écon. dom. Farine qui rend beaucoup.

AFFLEURANT, ANTE adj. Se dit d'une pile qui délaye la pâte à papier à maillet nu : *Pile* AFFLEURANTE.

— En T. d'écon. dom. Se dit d'un mélange de différentes farines : *Mélange* AFFLEURANT.

AFFLEURÉE n. f. Nom donné à la pâte à papier broyée par la pile affleurante.

AFFLEUREMENT n. m. Arts et mét. Réduction d'une surface au même niveau qu'une autre, et sans aucune saillie.

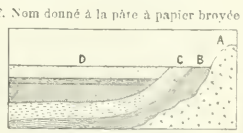

A. Pointement granitique ayant provoqué le redressement des couches B et C. — B, C. *Affleurement* des deux couches redressées. — D. Dépôts dont la formation est postérieure au redressement des couches B et C.

— Par ext. Se dit d'un point peu apparent d'un objet dont une partie est enfouie, et surtout de quelques restes d'anciennes constructions qui affleurent à peine la terre.

— Géol. Émergeace partielle des couches ou filons à la surface du sol. ‖ Extrémité d'une couche ou d'un filon qui vient *affleurer* la surface de la terre.

— Physiq. *Point d'affleurement*, Point qui doit toujours être ramené au niveau du liquide dans l'aréomètre à volume constant et à poids variable.

AFFLEURER (rad. *à fleur* v. a. Réduire deux corps contigus à un même niveau, les joindre exactement : AFFLEURER *les battants d'une porte, les lames d'un parquet.* ‖ Toucher de fort près, être à fleur de : *Pavillon qui* AFFLEURE *un mur.*

— Fig. Toucher, aborder à : AFFLEURER *un rivage.*

— Constr. nav. Se dit d'une pièce de bois qui semble ne faire qu'une même surface avec une autre pièce : *Les bordages doivent* AFFLEURER *les couples.*

— Econ. dom. Mélanger plusieurs farines, telles que celles de froment, de seigle et d'orge.

— Papet. Délayer la pâte à papier.

— v. n. Arriver à un même niveau : *Planches qui* AFFLEURENT.

— Géol. Se dit d'une couche ou d'un filon dont une partie apparaît à la surface du sol.

— Physiq. Se dit de l'aréomètre qui enfonce jusqu'au point de l'affleurement.

S'affleurer, v. pr. Être de niveau, en parlant de deux pièces dont les surfaces se confondent.

AFFLEURIE (rad. *à fleur*) n. f. La fine fleur de la farine.

AFFLICTIF, IVE (du lat. *afflictus*, part. pass. de *affligere*, frapper adj. Se dit des peines corporelles, qui atteignent le corps lui-même.

— Encycl. Dans notre législation, les peines sont *afflictives* et infamantes, ou infamantes simplement. Les premières sont : la mort, les travaux forcés à perpétuité ou à temps, la déportation, la détention, la réclusion. Les peines infamantes seulement sont : le bannissement, la dégradation civique. Les peines *afflictives* et infamantes privent le condamné de ses droits civils, emportent la destitution de la tutelle et de la curatelle, enfin peuvent servir de base à une action en divorce ou en séparation de corps.

AFFLICTION (*ksi*) n. f. Peine morale, douleur profonde et durable : *Tomber dans l'*AFFLICTION. *La véritable* AFFLICTION *est muette.* (Boitard.)

— Syn. **Affliction, amertume, désolation, douleur, mal, peine, souffrance, tourment.** Le *mal* se dit presque uniquement du corps, et exprime tout ce qui l'affecte désagréablement. *Peine* s'applique à l'esprit et désigne une souffrance intérieure. *Douleur* exprime des maux ou le sentiment de maux aigus, poignants. *Souffrance* marque l'idée de maux moins vifs, mais continus. L'*amertume* est une peine extrêmement désagréable, mais moins grave, moins profonde que la souffrance. Le *tourment* est le comble de la douleur et de la peine. L'*affliction* est produite par des causes graves : revers de fortune, catastrophe, perte d'une personne chérie, etc. La *désolation* est une extrême affliction.

— Syn. **Afflictions, croix, peines, tribulations.** *Peines* est le terme général. Les *tribulations* sont dues à des persécutions, à des traverses. Les *croix* sont des peines que Dieu envoie aux chrétiens pour les exercer et les rendre dignes des récompenses qui leur sont destinées.

— Anton. **Contentement, enjouement, gaieté, hilarité, joie, jubilation, ravissement, satisfaction.**

AFFLICTIVEMENT adv. D'une manière afflictive.

AFFLIGÉ, ÉE n. Personne qui est dans l'affliction : *Ayez pour les* AFFLIGÉS *de ces paroles de l'âme qui tempèrent l'amertume des pleurs.* (Lamenn.)

— Adjectiv. Qui a de l'affliction : *Femme* AFFLIGÉE. ‖ Accablé, abattu, atteint de quelque mal : *Pays* AFFLIGÉ *de la peste.*

AFFLIGEABLE adj. Qui peut être affligé, qui est susceptible de s'affliger. (Peu usité.)

AFFLIGEANT, ANTE adj. Qui afflige, qui cause de l'affliction (se se dit que des choses : *Les torts d'un ami sont* AFFLIGEANTS *pour nous et pour lui.* (Boiste.)

— Avec l'impers. *il est*, on dit : *Il est* AFFLIGEANT *de* .. pour Il est triste, fâcheux de...

AFFLIGER v. a. (du lat. *affligere*; formé de *ad*, à, et *fligere*, frapper. — Prend un *e* muet après le *g* devant A et O : *Nous affligeons. Il affligea*). Accabler de maux, de souffrances; ruiner, désoler, dévaster, ravager, en parlant d'un pays sur lequel pèsent de grandes calamités : *La peste a plusieurs fois* AFFLIGÉ *Marseille.*

— Causer de l'affliction, de la peine, de la douleur, du tourment, attrister : AFFLIGER *la femme qu'on aime, c'est un crime.* (Balz.) ‖ Mortifier, faire souffrir, en parlant du corps, de l'esprit, etc. : AFFLIGER *son corps par le jeûne, son esprit par la méditation.* (Ce sens a un peu vieilli.)

— Par exag., Affecter péniblement : *L'orgue de Barbarie* AFFLIGE *les oreilles musicales.* (Balz.) ‖ Humilier, insulter :

J'ai tantôt sans respect affligé sa misère.
RACINE.

S'affliger, v. pr. Éprouver de l'affliction, s'attrister : S'AFFLIGER *du malheur d'autrui.*

— Syn. **Affliger, attrister, contrister, fâcher, mortifier.** *Affliger* suppose un mal considérable, qui abat et accable. *Fâcher* annonce un chagrin moins grave, quelque chose qui contrarie, qui pique. *Mortifier* exprime une violente contrariété d'amour-propre. *Attrister* désigne un déplaisir qui ne fait qu'effleurer le cœur. *Contrister* marque des maux plus grands ou plus prochains.

— Anton. **Charmer, consoler, contenter, égayer, enchanter, ragaillardir, réjouir, satisfaire, transporter.**

Afflighem, village de Belgique, prov. de Brabant, arr. et à 20 kil. N.-O. de Bruxelles. Ruines d'une abbaye du même nom, autrefois célèbre et dont la fondation remonte à 1086.

AFFLORINEMENT de *à*, et *florin*' n. m. Jadis, tableau des biens nobles d'après lequel, en Provence, on faisait la répartition de l'impôt. Redevance, espèce de contribution que devait un fief, et dont la valeur était représentée par un certain nombre de *florins*.

AFFLOUAGE n. m. Opération qui consiste à remettre à flot un navire échoué : L'AFFLOUAGE *d'un bâtiment.*

AFFLOUEMENT n. m. Résultat de l'affloua ge.

AFFLOUER v. a. Ramener un navire échoué à un endroit où il y a assez d'eau pour qu'il flotte.

AFFLUENCE n. f. Action d'affluer, en parlant des eaux : L'AFFLUENCE *des eaux provenant de la fonte des neiges fait*

d'border les rivières. ‖ Par anal. Se dit des choses qu'on peut comparer à des rivières, à des canaux : *Paris est le centre d'un mouvement considérable que lui procure l'*AFFLUENCE *de nombreuses voies ferrées.*

— Par ext. Grand concours de personnes : AFFLUENCE *de spectateurs, de visiteurs.* ‖ Grande abondance de choses : *L'*AFFLUENCE *de détails méthodiques n'est point une voie sûre pour instruire le lecteur.* (Fourier.)

— En mauvaise part, Flux, abondance inutile : *Quelle* AFFLUENCE *de paroles!*

— Pathol. Concours de sang, d'humeurs, etc., qui se porte, en plus grande quantité qu'à l'ordinaire, vers un même organe : *L'*AFFLUENCE *du sang a la tête peut causer des accidents fâcheux.* (Lav.)

— Physiq. *Les affluences.* Les rayons électriques qui se portent vers un corps actuellement électrisé. (Ne s'empl. qu'au plur. dans ce sens.)

— **En affluence,** *loc. adv.* En grande abondance, en foule.

— SYN. **Affluence, concours, foule, multitude, presse.** Tous ces mots expriment l'idée d'une réunion nombreuse; mais *multitude, foule* et *presse* marquent seulement qu'il se trouve beaucoup de gens dans un endroit. *Concours* et *affluence* à l'idée de quantité ajoutent une idée de mouvement, expriment que beaucoup de gens se portent d'un lieu vers un autre. La *multitude,* la *foule,* la *presse,* sont une chose; le *concours* et l'*affluence* sont un fait. *Concours* exprime l'arrivée en masse et accidentelle; *affluence* l'arrivée successive et continue. *Foule* exprime, en outre, une idée de tumulte, de cohue. *Presse* éveille l'idée d'une agglomération presque périlleuse.

— ANTON. **Disette, insuffisance, manque, absence, rareté.**

AFFLUENT n. m. Cours d'eau qui coule vers un autre; rivière qui perd son nom en se jetant dans une autre : *La Marne est un* AFFLUENT *de la Seine.*

— Par ext. Se dit des rues d'une grande ville, des voies publiques.

AFFLUENT, ENTE adj. Se dit des cours d'eau qui vont se perdre dans d'autres cours d'eau d'une étendue et d'une masse ordinairement plus considérables : *Rivière* AFFLUENTE.

— Pathol. Se dit des humeurs qui se portent en abondance dans quelque partie du corps : *Sang* AFFLUENT.

— Physiq. Se dit d'un fluide qui se porte dans une direction déterminée : *Électricité* AFFLUENTE.

AFFLUER (lat. *affluere,* couler vers) v. n. Couler vers; se rendre dans un même canal, aboutir au même terme (se dit du cours des eaux) : *Le Rhône* AFFLUE *dans la Méditerranée.*

— Par anal., Se dit du sang, des humeurs qui se portent en abondance vers quelque point : *Il faut empêcher le sang d'*AFFLUER *à la tête.*

— Par ext. Survenir, arriver en grand nombre, en parlant des personnes ou des choses : *Les étrangers* AFFLUENT *à Paris. Les navires* AFFLUENT *à Marseille.*

— Fig. Augmenter, s'accroître : *Les convalescents sentent la vie* AFFLUER *en eux.*

AFFLUX (*flu* — du lat. *ad,* vers, et *fluxus,* cours) n. m. Réunion plus abondante des liquides vers une partie du corps devenue le siège d'une irritation morbide ou d'une stimulation physiologique : *L'*AFFLUX *du sang.*

— En T. d'électr. Mouvement du fluide électrique vers un point. ‖ *Point d'afflux,* Point par lequel le fluide pénètre dans un milieu.

AFFOLAGE n. m. Autrefois, Folie : *Las! grand* AFFOLAGE *m'est d'espérer.* (Chanson du XVe siècle.)

— En T. d'hortic. Maladie des anémones, qui les fait pousser en feuilles et les empêche de fleurir.

AFFOLANT, ANTE adj. qui affole : *Nouvelles* AFFOLANTES. *Beauté* AFFOLANTE.

AFFOLÉ, ÉE n. Personne qu'aveugle, que rend folle la passion, la terreur, etc. : *Le nombre des* AFFOLÉS *croit journellement.*

— Adjectiv. : Personne rendue folle, qui aime d'une manière folle : *Épouse* AFFOLÉE.

— En T. de physiq. *Aiguille affolée,* Aiguille aimantée qui éprouve des déviations subites et irrégulières causées soit par un orage, une aurore boréale, une éruption volcanique ou un tremblement de terre, soit par le voisinage du fer.

AFFOLEMENT n. m. Action de perdre la tête ou de devenir réellement fou, et surtout fou par amour; état d'une personne affolée : *Les détonations des armes à feu produisent chez les sauvages un véritable* AFFOLEMENT. *Ninon de Lenclos, déjà vieille, causa encore plus d'un* AFFOLEMENT.

— En T. de physiq. Etat d'une aiguille aimantée qui est affolée.

AFFOLER (rad. *fol*) v. a. Rendre fou, et surtout fou d'amour : *Cléopâtre* AFFOLA *Antoine.*

— Neutralem. Devenir fou : AFFOLER *de quelqu'un.* ‖ On dit plutôt RAFFOLER.

— Mécan. Rendre indépendante du mouvement général une partie d'un mécanisme pour qu'elle soit libre de rester au repos, grâce aux embrayages et aux poulies folles.

— Physiq. Dérager l'aiguille aimantée. V. AFFOLÉ.

S'affoler, v. pr. Se prendre de passion pour : S'AFFOLER *de quelqu'un, de quelque chose.*

AFFOLIR (rad. *fol*) v. n. Devenir fou : *Les alcooliques* AFFOLISSENT *un peu chaque jour.* (Peu usité.)

AFFONSÉE n. f. Genre aberrant de légumineuses mimosées du Brésil, ayant plusieurs carpelles.

AFFORAGE n. m. Anc. dr. V. AFFÉRAGE.

AFFORER v. a. Anc. dr. V. AFFEURER.

AFFORESTAGE n. m. Droit de prendre du bois dans une forêt : *Avoir l'*AFFORESTAGE, *le droit d'*AFFORESTAGE *dans une forêt.*

AFFORESTER (rad. *forêt*) v. a. Concéder le droit d'afforestage : AFFORESTER *une commune dans tels bois.*

AFFORI, comm. de l'Italie septentr. (Lombardie), près de Milan; 7.240 hab.

AFFOUAGE (du bas lat. *affougium,* formé lui-même de *ad,* vers, et *focus,* foyer) n. m. Droit de prendre des bois de chauffage et de construction dans une forêt communale. ‖ Entretien en combustible d'une usine. Ce mot désigne surtout le bois nécessaire à la fabrication du charbon employé dans les hauts fourneaux et les affineries.

— ENCYCL. Dr. L'*affouage* donne droit aux habitants d'une commune de prendre du bois dans les forêts de cette commune. Les coupes affouagères sont déterminées par l'administration forestière et abattues par un entrepreneur spécial.

Le mode de distribution et de partage de l'affouage, tel qu'il avait été organisé par la loi du 26 nivôse an II et par le Code forestier de 1827, donnait lieu à une foule de conflits, auxquels la loi du 23 novembre 1883 et la loi du 19 avril 1901 ont eu successivement pour objet de mettre fin.

Ainsi qu'il a été modifié, en dernier lieu, par la loi de 1901, l'art. 105 du Code forestier décide que, « s'il n'y a titre contraire », le partage de l'affouage, qu'il s'agisse des bois de chauffage ou des bois de construction, doit se faire suivant le triple mode que voici : ou par feu, c'est-à-dire par chef de famille ou de ménage ayant domicile réel et fixe dans la commune avant la publication du rôle; ou bien par tête d'habitant remplissant les mêmes conditions de domicile; ou bien de façon mixte, c'est à-dire moitié par feu et moitié par tête; il laisse aux municipalités le droit de choisir entre ces trois modes de partage. D'ailleurs, il assure également aux municipalités la faculté de vendre, au lieu de le partager entre les habitants, le produit de l'affouage; les dispositions à cet égard sont ainsi conçues : « Le conseil municipal pourra aussi décider la vente de tout ou partie de l'affouage au profit de la caisse communale; dans ce dernier cas, la vente aura lieu par voie d'adjudication publique, par les soins de l'administration forestière. » C'est chaque année, dans la session de mai, que le conseil municipal décide s'il y a lieu de vendre le produit de l'affouage ou de le partager entre les habitants.

Les droits qui reposeraient sur d'anciens titres non prescrits sont seuls respectés, et les seuls titres dont il s'agisse ici sont des actes féaux, tels que les édits, ordonnances ou arrêtés de règlement émanant des autorités qui, sous l'ancienne monarchie, avaient qualité pour régler la distribution de l'affouage.

C'est l'administration forestière qui procède à la délivrance de l'affouage, mais c'est le conseil municipal qui en opère la répartition. La répartition des *taxes d'affouage* est faite au moyen de rôles dressés par les maires et rendus exécutoires par le préfet.

AFFOUAGÉ, ÉE n. Celui, celle qui jouit d'un droit d'affouage : *Chaque* AFFOUAGÉ *peut vendre ou échanger le bois qu'il reçoit.* ‖ On dit plutôt AFFOUAGER et AFFOUAGISTE.

AFFOUAGEMENT n. m. Anc. dr. Action d'affouager.

AFFOUAGER v. a. Dresser la liste des habitants d'une commune qui ont droit à l'affouage. ‖ Déterminer, dans une forêt, les coupes qui doivent être partagées en vertu du droit d'affouage.

AFFOUAGER, ÈRE adj. Concédé pour l'affouage; qui fait partie d'un affouage : *Coupe* AFFOUAGÈRE.

— n. Celui, celle qui jouit d'un droit d'affouage.

AFFOUAGISTE n. Personne qui jouit du droit d'affouage.

AFFOUILLABLE (*ll* mll.) adj. Susceptible de subir l'affouillement : *Le sol des pentes accentuées est souvent* AFFOUILLABLE *et instable.*

AFFOUILLEMENT (*ll* mll.) n. m. Action d'affouiller; résultat de cette action : *L'*AFFOUILLEMENT *est l'action produite par les eaux dont le courant a creusé les berges d'un fleuve, dégradé une pile de pont,* etc. V. ÉROSION.

— En T. d'artill. Dégradation, cavité de forme allongée produite dans l'âme des bouches à feu par le passage des gaz de la poudre.

AFFOUILLER (*ll* mll. — rad. *fouiller*) v. a. Creuser (se dit en parlant de l'action que produit le courant des eaux) : AFFOUILLER *les berges d'une rivière.*

AFFOURAGEMENT ou **AFFOURRAGEMENT** n. m. Distribution des fourrages aux bestiaux. ‖ Approvisionnement d'une exploitation en fourrages : *La carotte est, après la chicorée sauvage,* L'AFFOURAGEMENT *le plus sain des bestiaux.* (Duchêne.)

AFFOURAGER ou **AFFOURRAGER** (rad. *fourrage*) v. a. Distribuer du fourrage aux bestiaux : AFFOURAGER *les bœufs.*

AFFOURCHAGE ou **AFFOURCHEMENT** n. m. Action d'affourcher. ‖ *Affourchement* se dit encore de la jonction, de l'emboîtage de deux pièces de bois dont l'une est en languette, et l'autre à rainure.

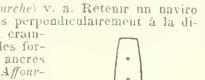

Affourchement.

AFFOURCHE n. f. *Ancre* et *Câble d'affourche.* En T. de mar., l'Ancre et le Câble dont on fait usage pour affourcher un bâtiment. ‖ On dit aussi *Ancre* et *Câble d'*AFFOUR.

AFFOURCHER rad. *fourche*) v. a. Retenir un navire sur deux ancres mouillées perpendiculairement à la direction du vent le plus à craindre; de la sorte les câbles formant fourche, les deux ancres travaillent également. ‖ *Affourcher à la voile.* Jeter une première ancre, puis se diriger à très petites voiles sur le point où l'on vent en jeter une seconde. ‖ *Affourcher en patte d'oie* ou *en barbe de chat.* Mouiller sur trois ancres jetées en patte d'oie.

— Fam. Monter à califourchon sur : AFFOURCHER *un mulet, une poutre.*

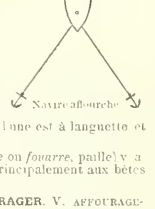

Navire affourché.

— En T. de charp. Joindre ensemble deux pièces de bois, dont l'une est à languette et l'autre à rainure.

AFFOURER (du vieux mot *feurre* ou *fourre,* paille) v. a. Syn. de AFFOURAGER (s'applique principalement aux bêtes à laine) : AFFOURER *un troupeau.*

AFFOURRAGEMENT, AFFOURRAGER. V. AFFOURAGEMENT, AFFOURAGER.

AFFRAÎCHE! Interjection marine qui traduit le désir de voir franchir le vent.

AFFRAÎCHIE n. f. En T. de mar. Augmentation dans l'intensité du vent.

AFFRAÎCHIR (rad. *fraîchir*) v. n. En T. de mar. Augmenter de force en parlant du vent. ‖ On dit mieux FRAÎCHIR.

AFFRANCHE n. f. Pièce de bois destinée à soutenir les ridelles aux quatre coins d'une voiture.

AFFRANCHI, IE n. et adj. Esclave qui recevait de son maître la liberté : *Les* AFFRANCHIS *grecs n'étaient pas considérés comme citoyens. Ilote* AFFRANCHI. V. AFFRANCHISSEMENT.

— Fig. : *La philosophie du XIXe siècle est une nouvelle* AFFRANCHIE. (V. Cousin.)

Affranchi (L'), *journal des hommes libres,* feuille révolutionnaire publiée à Paris du 2 au 25 avril 1871 pendant la Commune. L'*Affranchi,* qui remplaçait la *République nouvelle,* eut pour rédacteur en chef, d'abord Paschal Grousset, et pour principaux rédacteurs : Arthur Arnault, Raoul Rigault, Charles et Gaston Da Costa, Olivier Pain, Vésinier et Simon Dereure. Ce journal parut au moment où échouaient les dernières tentatives faites pour empêcher la guerre civile d'éclater.

AFFRANCHIR (rad. *franc*) v. a. Rendre, déclarer libre : *C'est tout de même bien profitable qu'on ait* AFFRANCHI *plèbe et gléba.* (Sévérine.) *Louis le Gros affranchit les serfs, mais dans les domaines de ses vassaux.*

— Par ext. Délivrer, en général :

La pensée et la foi *affranchirent* la terre.
LAMARTINE.

‖ Dégrever de tout droit, de toute redevance : *On devrait* AFFRANCHIR *les indigents de tout impôt, même indirect.*

— Délivrer d'une sujétion, d'un mal, d'une peine, et en général de tout ce qui gêne : *La mort nous* AFFRANCHIT.

— *Affranchir une lettre, un paquet,* En payer le port au moment de l'expédition.

— Hortic. *Affranchir un arbre,* Le greffer au pied, de manière que de nouvelles racines s'enfoncent en terre et fassent disparaître les premières.

— Jeu. *Affranchir une carte.* La rendre imprenable, en faisant jouer toutes les cartes qui lui sont supérieures.

— Manèg. *Affranchir un fossé,* Le franchir.

— Mar. *Affranchir une pompe.* C'est pomper l'eau de la cale jusqu'à ne plus pouvoir en retirer. ‖ *Affranchir une voie d'eau,* Se dit lorsque le débit de la pompe est supérieur à la quantité d'eau qui pénètre dans le navire.

— Techn. *Affranchir un tonneau,* Le flamber quand il est neuf, pour lui ôter le goût du bois.

— Vétér. *Affranchir un animal,* Le châtrer; enlever les ovaires chez une femelle.

S'affranchir, v. pr. Se rendre libre, indépendant; se débarrasser, se délivrer de : *Les croisades furent pour quelques communes l'occasion de* S'AFFRANCHIR. S'AFFRANCHIR *de tout devoir, de toute crainte, de toute règle.*

— En T. d'hortic. Se dit d'un arbre greffé au pied, et qui, par la naissance de nouvelles racines en cet endroit, force celles du premier sujet à disparaître.

— SYN. **Affranchir, délivrer.** *Affranchir* signifie Donner la franchise, la liberté; *délivrer* signifie Tirer d'une sujétion, d'une situation gênante, de captivité. On *affranchit,* par exemple, une terre d'une servitude. On *délivre* une contrée d'ennemis, de brigands, etc. *Affranchir* un pays, c'est lui donner la liberté; le *délivrer,* c'est la lui rendre : *Les Américains* S'AFFRANCHIRENT *du joug de l'Angleterre. Hercule* DÉLIVRA *la Grèce des monstres dont elle était infestée.*

— ANTON. **Asservir, assujettir, astreindre, contraindre, forcer, obliger, tyranniser.**

AFFRANCHISSABLE adj. Qui peut, qui doit être affranchi.

AFFRANCHISSANT, ANTE adj. Qui affranchit, qui est propre à affranchir : *Il y a, au fond du christianisme, une force* AFFRANCHISSANTE. (Le P. Félix.)

AFFRANCHISSEMENT n. m. Action d'affranchir un esclave, un serf; état d'un esclave, d'un serf affranchi.

— Par anal. Délivrance de la tyrannie, cessation d'un pouvoir illégal ou oppressif : *Le sang français a coulé pour l'*AFFRANCHISSEMENT *de l'Italie.* (E. de La Bédoll.)

— Fig., en parlant des choses morales : *La grande question des temps modernes, c'est l'*AFFRANCHISSEMENT *de l'ignorance.* (Maquel.)

— Financ. Acquittement préalable des frais de port, soit d'une lettre, soit d'un paquet, etc. : *L'*AFFRANCHISSEMENT *est facultatif ou obligatoire suivant les cas.* ‖ Prix que coûte cet acquittement de port : *L'*AFFRANCHISSEMENT *est plus cher pour l'étranger que pour la France.*

— ENCYCL. Hist. du droit. *Affranchissement en Grèce.* Chez les Grecs, comme chez les Romains, l'affranchissement exigeait une certaine publicité; aussi ses formes étaient-elles solennelles, au moins à l'origine. On faisait une déclaration sur une place publique ou dans un temple; ou bien on inscrivait le nouveau citoyen sur les registres publics. Plus souvent encore, on affranchissait sous forme de vente à une divinité; l'esclave ainsi affranchi était placé sous la protection du dieu. Parfois aussi, le maître laissait en mourant la liberté à son esclave. L'affranchi ne devenait pas citoyen. A Athènes, il entrait dans la classe des *métèques* (étrangers domiciliés). Des services rendus à l'Etat pouvaient lui mériter une condition moins précaire; mais il n'arrivait à la plénitude des droits civils et politiques que par une décision votée par une assemblée d'au moins six mille citoyens.

A Sparte, les *ilotes* (v. ce mot), enrôlés parfois dans les moments de péril public, pouvaient également, à la suite de belles actions, être affranchis par l'Etat. Ils ne s'élevaient pas au rang de citoyens.

— *Affranchissement à Rome.* L'affranchissement n'avait pas seulement pour effet, à Rome, de donner la liberté à l'esclave; il en faisait encore un citoyen. Aussi était-il solennel et réglé avec une grande précision. Il y avait, à l'origine, trois modes seulement d'affranchir : la *vindicte,* le *cens,* le *testament.* La *manumissio vindicta* était un procès fictif dans lequel un tiers revendiquait un esclave comme libre devant le magistrat : le maître ne contredisant point, le magistrat proclamait la liberté. L'affranchissement *censu* résultait de l'inscription de l'esclave sur les registres du cens. L'affranchissement par testament consistait dans une déclaration de volonté inscrite par le maître dans son testament, soit d'une façon directe, soit sous forme de fidéicommis. L'esclave affranchi par l'un de ces modes devenait citoyen romain. Néanmoins, il y avait entre l'*affranchi* et l'*ingénu* de nombreuses différences. En fait, les affranchis s'adonnaient au commerce, à l'industrie et aux arts, tandis que les ingénus considéraient le travail comme une déchéance. En droit, les affranchis étaient

privés du *jus honorum* et écartés des affaires publiques. Le mariage ne fut possible entre ingénus et affranchis qu'à partir des lois caducaires. (V. CADUCAIRE, INGENU.) Les affranchis étaient tenus envers leur patron de devoirs de reconnaissance (*obsequium*) et de services plus ou moins nombreux (*operæ*). A la mort de l'affranchi, ses biens revenaient au patron ou à ses héritiers. Souvent, le maître n'affranchissait l'esclave que pour ne pas mourir intestat; s'il était insolvable, il évitait ainsi la vente des biens sous son nom. C'était alors le nom de l'affranchi qui figurait dans la vente des biens héréditaires; il devenait infâme, mais il avait gagné la liberté. Lorsque la qualité de citoyen romain perdit son importance et sa valeur, on finit par admettre des formes plus simples et dépourvues de solennité. On put affranchir en remettant à l'esclave des lettres d'affranchissement, en l'appelant son fils, en le dotant, en le faisant coiffer du *pileus* ou bonnet de liberté, etc. L'on dut mettre un frein à la multiplicité des affranchissements et à l'envahissement de la cité par les affranchis. La loi *Junia Norbana* créa la classe des affranchis latins juniens. (V. LATIN JUNIEN.) La loi *Ælia Sentia* augmenta le nombre de ceux qui, au lieu de devenir citoyens, comme autrefois, devenaient latins juniens, et créa une troisième condition d'affranchis, les *déditices*. (V. ce mot.) Enfin, la loi *Fufia Caninia* limita le nombre des affranchissements par testament. Sous Justinien, on employait comme modes d'affranchissement : le testament, l'affranchissement dans les églises, qui avait remplacé le cens, et les modes non solennels. En même temps, les effets de l'affranchissement tendaient à revenir à l'unité. Dans le dernier état du droit romain, la *manumissio* rendait toujours l'esclave à la fois libre et citoyen romain.

— BIBLIOGR. : H. Lemonnier, *Essai sur la condition privée des affranchis aux trois premiers siècles de l'empire romain* (Paris, 1887).

— *Affranchissement dans l'ancien droit français.* Il faut distinguer dans la période barbare deux catégories très différentes dans les formes d'affranchissement : les affranchissements conformes aux lois barbares, et ceux conformes à la loi romaine. L'*affranchissement par le denier*, d'origine germanique, a été usité chez les Francs : il consistait dans le jet d'un denier et représentait en réalité l'investiture de l'esclave dans sa nouvelle condition. Les affranchissements romains étaient : l'affranchissement par écrit (*per cartam*), l'affranchissement dans les églises, l'affranchissement par testament, et l'affranchissement devant témoins (*coram testibus*). Ces formes, moins solennelles et plus simples que celles des lois barbares, finirent par prévaloir.

Aux XIIe et XIIIe siècles, il n'y avait plus d'esclaves proprement dits, mais des serfs. On sortait également du servage par l'affranchissement; la forme qui se répandit le plus fut l'affranchissement *per cartam*. Il y avait aussi des affranchissements partiels par lettres royaux dès le temps de Louis le Gros en 1130 (mais les ordonnances les plus connues sont celles qui, en 1315 et 1318, sous Louis X le Hutin et Philippe V le Long, proclament la liberté des serfs au principe de droit naturel), par ventes, échanges, rachats, droit d'asile pour les serfs fugitifs accordé à certaines villes, besoins d'argent des seigneurs, etc.

— BIBLIOGR. : M. Fournier, *Essai sur les formes et les effets de l'affranchissement dans le droit gallo-franc* (Paris, 1885).

— *Affranchissement dans les colonies françaises.* Dans les colonies françaises, l'affranchissement des esclaves nègres résultait, d'après le *Code noir*, de la volonté du maître, de l'autorité du magistrat ou de la loi. Il pouvait, dans le premier cas, être fait par acte entre vifs ou par testament; le magistrat l'accordait pour services rendus à la cause publique; enfin il avait lieu, de droit, par suite de mariage du maître et son esclave, de la venue d'un nègre en France avec son maître, de la désignation d'un nègre comme légataire universel ou exécuteur testamentaire de son maître décédé, ou encore d'accomplissement du service militaire. Ces cas assez nombreux d'affranchissement, les ordonnances royales du XVIIIe siècle montrent une tendance de plus en plus accentuée à les restreindre dans les limites les plus étroites possibles, mais elles ne les supprimèrent jamais complètement. Il en fut ainsi après le rétablissement de l'esclavage par le premier consul jusqu'au gouvernement de Juillet, qui reprit les idées du Code noir et prépara l'abolition de l'esclavage, proclamée par la seconde République française en 1848.

— BIBLIOGR. : Trayer, *Etude historique sur la condition légale des esclaves dans les colonies françaises* (Paris, 1887).

— Financ. L'affranchissement est facultatif pour les lettres ordinaires, pour les papiers d'affaires ou de commerce, pour les imprimés et les échantillons, c'est-à-dire que la poste les fait parvenir à destination, qu'ils soient ou non affranchis; mais, à l'arrivée, les destinataires doivent payer une taxe double du prix de l'affranchissement initial. Au contraire, l'affranchissement est obligatoire *au départ* pour les envois (lettres ou paquets) chargés ou recommandés. V. POSTE.

— Hortic. Action d'affranchir un arbre; état d'un arbre affranchi : *Cet* AFFRANCHISSEMENT *se pratique à souhait sur les mûriers.* (Olivier de Serres.) ‖ Si les arbres greffés au pied sont plantés de façon que le point d'insertion de la greffe soit enterré, celle-ci développe souvent des racines qui suffisent à la nourriture de l'arbre; bientôt, le sujet pourrit et finit par disparaître; on dit alors que l'arbre s'est *affranchi*; il vit par ses propres racines, et non par celles du sujet sur lequel il avait été greffé. L'affranchissement est quelquefois utile, et alors on l'obtient en enterrant de quelques centimètres le nœud de la greffe. D'autres fois il est nuisible, et dans ce cas il faut déchausser le pied ou planter de manière que l'origine de la greffe soit assez élevée au-dessus du sol.

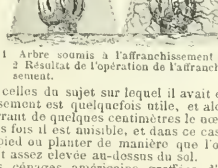

1 Arbre soumis à l'affranchissement — 2 Résultat de l'opération de l'affranchissement.

Les boutures des cépages américains greffées d'un sujet français, au moyen desquelles on a reconstitué en partie notre vignoble, exigent à ce point de vue des soins spéciaux, le greffon s'enracinant fréquemment en même temps que la bouture. Il est, bien entendu, indispensable de couper les jeunes racines du greffon.

AFFRANCHISSEUR n. m. Celui qui affranchit de la tyrannie, de l'oppression : *Titius Quintus fut l'*AFFRANCHISSEUR *de la Grèce.* (Amyot.)

— En T. d'art vétér. Celui qui fait métier de châtrer les animaux mâles, et de supprimer les ovaires chez certaines femelles. (Expression vulgaire.)

AFFRE n. f. Frémissement d'épouvante et d'horreur, angoisse, douleur (ne s'emploie guère qu'au pluriel) : *Les* AFFRES *de la mort.*

— SYN. **Affres, angoisses, transes.** Les *affres* sont caractérisées par des frissons, des gestes égarés, le désordre des idées, etc.; les *transes*, par un tremblement universel; les *angoisses*, par l'oppression, la suffocation.

AFFRE (Denis-Auguste), archevêque de Paris, né en 1793 à Saint-Rome-de-Tarn, mort à Paris en 1848. Il professa la théologie à Saint-Sulpice et fut ensuite successivement aumonier des Enfants-Trouvés, vicaire général à Langon, puis à Amiens, coadjuteur de l'évêque de Strasbourg, enfin archevêque de Paris en 1840. Il créa les conférences ecclésiastiques et l'école des Carmes. Pendant les journées de juin 1848, il voulut tenter un effort suprême pour arrêter l'effusion du sang, et se présenta, le 25, à quatre heures du soir, devant la barricade élevée à l'entrée du faubourg Saint-Antoine. Au moment où il exhortait les combattants à la soumission, il fut frappé aux reins d'une balle égarée, et tomba entre les bras des insurgés. Cet événement ne fut pas d'ailleurs le résultat d'un crime : la direction du coup de feu, l'attestation des grands vicaires, la douleur des insurgés ne laissent aucun doute à cet égard. Le vénérable prélat expira le 27. On connaît les admirables paroles qu'il prononça à ses derniers moments : « Que mon sang soit le dernier versé !... Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis. » On a de lui un *Essai historique et critique sur la suprématie des papes et de l'Eglise* (1829), dirigé contre l'ultramontanisme de Lamennais; une *Introduction philosophique à l'étude du christianisme* (1844), qui est dirigée contre le spiritualisme cousinien; un *Essai sur les hiéroglyphes égyptiens* (1831); un *Traité de l'administration temporelle des paroisses* (1827), et un *Traité d'appel comme d'abus* (1845).

AFFRÉRER (rad. *frère*) v. a. Unir d'un lien fraternel : AFFRÉRER *tous les peuples de la terre pour n'en faire qu'une seule et même famille.*

S'affrérer, v. pr. S'unir d'un lien fraternel; être étroitement uni, lié, attaché.

AFFRÉRISSEMENT n. m. Action de rendre frères.

— ENCYCL. L'affrérissement est une double adoption qui fait entrer les enfants d'un second lit dans la famille d'un époux décédé, et ceux du premier lit dans la famille de l'époux ou de l'épouse de leur père ou mère survivant.

AFFRÊTEMENT n. m. Louage d'un navire pour un voyage ou pour un temps déterminé, selon des conditions stipulées avec le propriétaire de ce navire : *Le code de commerce range les chartes-parties, les* AFFRÊTEMENTS *et les nolisements dans la même catégorie.*

— ENCYCL. Toute convention pour le louage total ou partiel d'un vaisseau prend le nom d'*affrêtement*, de *nolisement* ou de *charte-partie*. *Nolisement* se dit dans la Méditerranée. La *charte-partie* est le contrat d'affrêtement : l'*affréteur* est celui qui prend à loyer, le *fréteur* est celui qui donne à loyer (C. comm., art. 286-310).

AFFRÊTER v. a. (rad. *fret*, louage. — L'*e* fermé du radic. se change en *ê* ouvert devant une syllabe muette, excepte au futur et au conditionnel : *J'affrète, tu affrètes. J'affrèterai. Nous affrêterions*). Prendre un bâtiment à louage, soit en totalité, soit en partie : AFFRETER *un brick.*

S'affrêter, v. pr. Etre affrété; se louer, se prendre à louage : *Bâtiment qui peut s'*AFFRETER.

AFFRÊTEUR n. m. Celui qui affrète un bâtiment : *L'*AFFRÉTEUR *loue le moyen de transport, et s'engage a payer le prix convenu; le* FRETEUR *s'oblige a opérer le transport.*

— Dr. comm. V. FRET.

AFFREUSEMENT adv. D'une manière affreuse.

— Par exag. Beaucoup, très fort, extrêmement : *Etre* AFFREUSEMENT *laid.*

AFFREUSETÉ n. f. Etat, qualité de ce qui est affreux : *L'*AFFREUSETÉ *du mensonge, du vice.*

AFFREUX, EUSE (rad. *affre*) adj. Qui cause de l'épouvante, de l'effroi, de la terreur :

La mort n'a rien d'*affreux* pour qui n'a rien à craindre.
CORNEILLE.

— Par exag. Extrêmement laid; horrible à voir : *Rien d'*AFFREUX *comme une mode surannée.* (H. Beyle.) ‖ Très mauvais; extrêmement désagréable, détestable : *Temps* AFFREUX. *Humeur* AFFREUSE. *La pluie rend les chemins* AFFREUX. ‖ Excessif, extrême : *Obscurité* AFFREUSE. AFFREUSE *perplexité.* ‖ Se dit du style, du langage, des ouvrages d'esprit : *Locution* AFFREUSE. *Critique* AFFREUSE.

— Dans un sens moral, Triste, malheureux; qui est à redouter par ses effets, horrible à supporter : *Tout devient* AFFREUX *dans la pauvreté.* (Boil.) ‖ Ignoble, atroce, abominable, sacrilège : *Crime* AFFREUX. AFFREUSE *calomnie.* ‖ En parlant des personnes, Cruel, méchant, profondément vicieux : *Un* AFFREUX *tyran. C'est un homme* AFFREUX.

— SYN. **Affreux, effroyable, épouvantable, horrible.** Ce qui est *affreux* inspire l'éloignement, le dégoût : on a peine à en soutenir la vue. Une chose *horrible* excite l'aversion : on ne peut s'empêcher de la condamner. Ce qui est *effroyable* est capable de faire peur. Un objet *épouvantable* cause l'étonnement, et le plus souvent la terreur.

— SYN. **Affreux, difforme, hideux, horrible, laid.** Le *difforme* est tel par sa nature même; le *laid* n'est tel que par l'impression qu'il fait sur nous : *Un homme qui a beaucoup de mérite et d'esprit n'est pas* LAID, *même avec des traits* DIFFORMES. (La Bruy.) — Ce qui est *hideux* est repoussant. Ce qui est *affreux* est laid à faire peur. Ce qui est *horrible* fait frissonner.

AFFREVILLE (sous les Romains *colonia Augusta*), comm. d'Algérie, départ. et à 120 kilom d'Alger, arrond. de Milianah; 3.800 hab.

AFFRIANDANT, ANTE adj. Qui affriande, qui attire par l'appât de quelque chose d'agréable : *Gâteau* AFFRIANDANT. *Omelette* AFFRIANDANTE.

— Fig. Séduisant, alléchant. *Le plus grand charme de l'amour est l'attrait* AFFRIANDANT *du fruit défendu.* (E. Suc.)

AFFRIANDER rad. *friand* v. a. Rendre friand, accoutumer à la friandise; exciter l'appétit, le désir : *On* AFFRIANDE *un enfant en lui donnant des mets trop délicats.*

— Fig. et fam. Allécher, attirer par quelque chose d'utile, d'agréable. *Le gain* AFFRIANDE *les joueurs.*

AFFRICHER v. a. Laisser un terrain en friche.

AFFRIOLANT, ANTE adj. Très appétissant : *Mets* AFFRIOLANTS.

— Fig. Qui est rempli de charmes et d'attraits, séduisant : *Femme* AFFRIOLANTE.

AFFRIOLEMENT n. m. Action d'affrioler. (Peu usité.)

AFFRIOLER (de l'anc. v. *frioler*, frire légèrement v. a. Attirer par quelque chose d'agréable au goût : AFFRIOLER *par la bonne chère.*

— Fig. Attirer par quelque chose de séduisant, d'agréable : *Les cadeaux* AFFRIOLENT *les enfants et les femmes.*

AFFRITER (rad. *frit*, de *frire*) v. a. Rendre propre à faire une bonne friture : *On* AFFRITE *une poêle neuve en y faisant chauffer de la graisse et en l'essuyant à sec.*

AFFRONT (rad. *front*) n. m. Injure publique, qui fait monter la rougeur au front : *Recevoir, essuyer un* AFFRONT. ‖ Déshonneur, honte : *Les mauvais sujets font* AFFRONT *a toute leur famille.* ‖ Insuccès, échec déshonorant : *La bataille d'Iéna a laissé l'*AFFRONT *de Rosbach.* (Napol. Ier.)

— *Faire l'affront d'une chose a quelqu'un*, La lui reprocher vertement, hautement. ‖ *En avoir l'affront*, Ne pas réussir. ‖ *Souffrir, supporter, dévorer, boire un affront*, S'y résigner, ne pas en tirer vengeance. ‖ *Ne pouvoir digérer un affront*, En garder toujours rancune. ‖ *Laver, réparer un affront*, En tirer vengeance. ‖ Fam. *Sa mémoire lui fait affront*, Se dit d'un orateur d'un acteur, etc., à qui la mémoire manque.

— SYN. **Affront, avanie, insulte, outrage.** *Affront* est surtout un trait de mépris lancé en face de témoins. L'*insulte* est une attaque faite avec insolence. L'*outrage* ajoute à l'insulte un excès de violence qui irrite. L'*avanie* est un traitement humiliant.

AFFRONTABLE adj. Qui peut, qui doit être affronté. (Peu usité.)

AFFRONTAILLES (*ll* mll. — rad. *affronter*) n. f. pl. Limites d'une terre; ligne où elle confine à d'autres terres. (Terme usité dans quelques provinces de France.)

AFFRONTEMENT n. m. Techn. Action de mettre de niveau et bout à bout : L'AFFRONTEMENT *de deux poutres.*

— Chir. Rapprochement des bords d'une plaie : *On maintient l'*AFFRONTEMENT *au moyen de bandelettes agglutinatives ou de points de suture.*

AFFRONTER (rad. *front*) v. a. Faire front à, attaquer de front : attaquer avec hardiesse, braver : *Les volontaires de 1792* AFFRONTÈRENT *l'ennemi avec une incroyable hardiesse.*

— Par ext. S'exposer hardiment à : AFFRONTER *la mort, les tempêtes.*

— Poétiq. *Affronter le ciel, la nue*, Se dit des choses qui, par leur hauteur, semblent menacer le ciel, les nues, etc.: *L'Atlas semble* AFFRONTER *le ciel.*

— Tromper : *Coquin qui* AFFRONTE *tout le monde.* (Vieux.)

— Chir. Réunir les deux extrémités d'un os fracturé, les deux lèvres d'une plaie.

— Techn. Mettre front à front, de niveau et bout à bout. AFFRONTER *deux pièces de bois, deux panneaux.*

Affronté, ée part pass. du v. Affronter.

— Blas. Se dit de deux animaux ou de deux têtes d'animaux qui se regardent, et de deux choses qui sont opposées de front. ‖ Se dit aussi des objets dont les tranchants ou les pointes se regardent : *Deux marteaux, le fer en dedans, sont* AFFRONTÉS. (Gourdon de Genouillac.) *Croissants affrontés*, Ceux dont les concavités se regardent, etc.

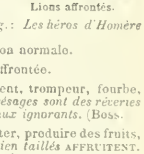
Lions affrontés.

S'affronter, v. pr. S'attaquer de front, se heurter, au prop. et au fig.: *Les héros d'Homère s'insultent avant de* S'AFFRONTER.

— Chir. Se réunir dans la direction normale.

AFFRONTERIE n. f. Hardiesse effrontée.

AFFRONTEUR, EUSE n. Impudent, trompeur, fourbe, audacieux : *Les horoscopes et les présages sont des rêveries que les* AFFRONTEURS *vendent cher aux ignorants.* (Boss.)

AFFRUITER (rad. *fruit*) v. a. Porter, produire des fruits, en parlant d'un arbre : *Les arbres bien taillés* AFFRUITENT. ‖ *Affruiter* s'emploie quelquefois activement, dans le sens de Planter des arbres à fruit : AFFRUITER *un terrain.*

S'affruiter, v. pr. Se mettre à fruit, en parlant d'un arbre : *Ce pommier* S'AFFRUITE.

AFFRY (Louis-Augustin-Philippe, comte d'), militaire et magistrat suisse, né à Fribourg en 1743, mort à Berne en 1810. Il commanda l'armée française du Haut-Rhin jusqu'au 10 août 1792. Après le licenciement des troupes suisses, il se retira dans sa patrie, fut nommé commandant des forces militaires et fit partie, en 1802, des députés que l'Helvétie envoya à Paris près du premier consul. En 1803, il fut nommé landamman avec pouvoirs extraordinaires jusqu'à la réunion de la diète. Il remplit ensuite plusieurs missions importantes près de Napoléon.

AFFUBLEMENT n. m. Habillement ridicule, de mauvais goût.

AFFUBLER (du bas lat. *affibulare*, agrafer : formé de *fibula*, boucle) v. a. Habiller, vêtir, surtout d'une façon bizarre, ridicule; et au fig. Donner, attribuer : *Molière* AFFUBLE *M. Jourdain d'habits et de manières grotesques.*

S'affubler, v. pr. Se vêtir, se couvrir d'une manière étrange, ridicule, au prop. et au fig.: S'AFFUBLER *d'un déguisement.* S'AFFUBLER *d'un masque de douleur.*

— SYN. **Affubler, tagoter, habiller, revêtir, vêtir.** On est *vêtu* de ce qu'on porte d'ordinaire, on est *revêtu* de ce qu'on porte par-dessus le vêtement, comme un insigne, une marque d'honneur. *Habillé* indique que l'on est ajusté ou mis de telle façon. *Affublé* et *tagoté* font connaître que l'on est étrangement habillé; mais *affublé* ne se dit généralement qu'avec indication de la chose, *tagoté* s'emploie d'une manière absolue. V. ACCOUTRÉ.

AFFUSER v. a. Soumettre à l'affusion : AFFUSER *un malade.*

AFFUSION (lat. *affusio ;* de *affundère*, verser, répandre) n. f. Arrosement, aspersion : *Une* AFFUSION *d'eau froide peut ranimer une personne évanouie.*

— ENCYCL. L'*affusion* est un procédé thérapeutique qui consiste à répandre de l'eau froide ou chaude sur une région quelconque du corps. Dans la douche, l'eau est lancée avec force. La durée des affusions varie avec le but à atteindre. Les affusions froides ont été employées avec succès dans les fièvres typhoïdes, les affections cérébrales, la scarlatine, les brûlures. Les affusions chaudes sont employées dans un but sédatif, comme révulsif.

AFFÛT (*fu* — rad. *fût, fust,* qui se disait pour Bâton, tronc, arbre, bois ; du lat. *fustis,* bâton) n. m. Lieu caché où l'on se poste pour guetter le gibier, et par analogie un adversaire quelconque : *Tuer un loup à l'*AFFÛT. *Attendre son ennemi à l'*AFFÛT. ‖ Chasse faite à l'affût : *L'*AFFÛT *sent toujours un peu le braconnage.* ‖ Logette de feuillage où l'on se cache pour faire cette chasse : *Se tenir coi dans son* AFFÛT.

— Fig. et fam. *Etre, se mettre à l'affût,* Epier l'occasion favorable, être au guet : *Etre* À L'AFFÛT *des places, des modes.* ‖ *Homme d'affût,* Homme rusé, roué.

— Artill. Bâti en bois ou en métal, destiné à soutenir une bouche à feu dans les manœuvres et dans le tir.

— Par ext. Support : *L'*AFFÛT *d'un telescope.*

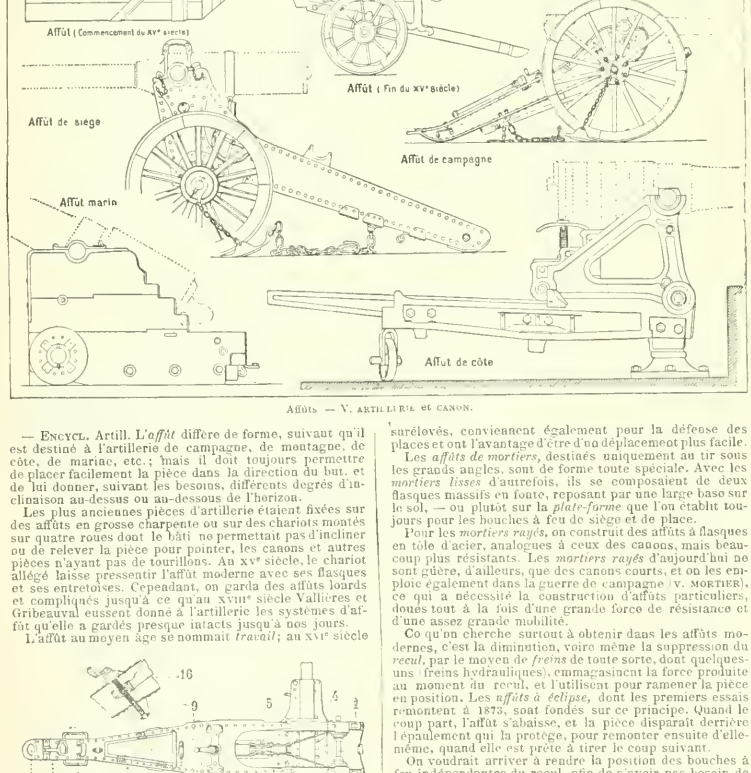

Affûts — V. ARTILLERIE et CANON.

— ENCYCL. Artill. L'*affût* diffère de forme, suivant qu'il est destiné à l'artillerie de campagne, de montagne, de côte, de marine, etc. ; mais il doit toujours permettre de placer facilement la pièce dans la direction du but, et de lui donner, suivant les besoins, différents degrés d'inclinaison au-dessus ou au-dessous de l'horizon.

Les plus anciennes pièces d'artillerie étaient fixées sur des affûts en grosse charpente ou sur des chariots montés sur quatre roues dont le bâti ne permettait pas d'incliner ou de relever la pièce pour pointer, les canons et autres pièces n'ayant pas de tourillons. Au XVe siècle, le chariot allégé laisse pressentir l'affût moderne avec ses flasques et ses entretoises. Cependant, on garda des affûts lourds et compliqués jusqu'à ce qu'au XVIIe siècle Vallières et Gribeauval eussent donné à l'artillerie les systèmes d'affût qu'elle a gardés presque intacts jusqu'à nos jours.

L'affût au moyen âge se nommait *travail ;* au XVIe siècle

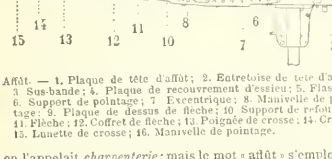

Affût. — 1. Plaque de tête d'affût ; 2. Entretoise de tête d'affût ; 3. Sus-bande ; 4. Plaque de recouvrement d'essieu ; 5. Flasque ; 6. Support de pointage ; 7. Excentrique ; 8. Manivelle de pointage ; 9. Plaque de dessus de fleche ; 10. Support de refouloir ; 11. Flèche ; 12. Coffret de fleche ; 13. Poignée de crosse ; 14. Crosse, 15. Lunette de crosse ; 16. Manivelle de pointage.

on l'appelait *charpenterie ;* mais le mot « affût » s'employait aussi à ces époques, surtout pour désigner la pièce de bois sur laquelle reposait la pièce : on réservait le nom de *chevalet* au cadre qui la supportait.

Aujourd'hui, les parties principales de l'affût sont : les *flasques,* l'*essieu,* les *roues,* le *système de pointage,* le *frein.*

— Les *affûts de campagne* se composent de deux *flasques* en tôle d'acier, reliés par des *entretoises* qui, d'abord parallèles, se rapprochent ensuite de manière à former la *flèche en crosse* qui repose sur le sol. A l'avant, ils présentent à leur partie supérieure des *encastrements* demi-circulaires, destinés à recevoir les *tourillons* de la pièce. La culasse de celle-ci repose sur un *support de pointage* qu'une *vis,* mise en mouvement par une *manivelle,* permet de faire monter ou descendre, afin de *pointer* la pièce. Par le moyen d'un *essieu,* également en acier, l'affût repose sur deux *roues* en bois à moyeu métallique qui lui assurent la mobilité voulue, tant pour le *pointage en direction,* donné en déplaçant la flèche au moyen d'un *levier* engagé dans les *anneaux* de la crosse, que pour le transport de la pièce : l'affût s'attachant alors au *avant-train* en engageant le *crochet cheville ouvrière* de celui-ci dans la *lunette* du bout de crosse.

Les *affûts de montagne* présentent une disposition analogue avec des dimensions plus réduites et sont susceptibles de se démonter facilement en plusieurs parties transportables à dos de mulet.

Les *affûts de siège,* également métalliques, diffèrent de ceux de campagne surtout par la forme surélevée de leurs flasques, qui leur permet de tirer par-dessus les *épaulements* destinés à protéger pièces et servants.

Les *affûts de place* et *de côte* se sont composés longtemps de deux parties distinctes : l'affût proprement dit, qui supportait la pièce, et un *châssis* sur lequel cet affût avançait ou reculait. Le *châssis,* monté sur des *roulettes,* pouvait se déplacer pour permettre le pointage en direction. Les affûts de siège actuels, grâce à leurs flasques surélevés, conviennent également pour la défense des places et ont l'avantage d'être d'un déplacement plus facile.

Les *affûts de mortiers,* destinés uniquement au tir sous les grands angles, sont de forme toute spéciale. Avec les *mortiers lisses* d'autrefois, ils se composaient de deux flasques massifs en fonte, reposant par une large base sur le sol, — ou plutôt sur la *plate-forme* que l'on établit toujours pour les bouches à feu de siège et de place.

Pour les *mortiers rayés,* on construit des affûts à flasques en tôle d'acier, analogues à ceux des canons, mais beaucoup plus résistants. Les *mortiers rayés* d'aujourd'hui ne sont guère, d'ailleurs, que des canons courts, et on les emploie également dans la guerre de campagne (V. MORTIER), ce qui a nécessité la construction d'affûts particuliers, roues tout à la fois d'une grande force de résistance et d'une assez grande mobilité.

Ce qu'on cherche surtout à obtenir dans les affûts modernes, c'est la diminution, voire même la suppression du *recul,* par le moyen de *freins* de toute sorte, dont quelques-uns (freins hydrauliques), emmagasinent la force produite au moment du recul, et l'utilisent pour ramener la pièce en position. Les *affûts à éclipse,* dont les premiers essais remontent à 1873, sont fondés sur ce principe. Quand le coup part, l'affût s'abaisse, et la pièce disparaît derrière l'épaulement qui la protège, pour remonter ensuite d'elle-même, quand elle est prête à tirer le coup suivant.

On voudrait arriver à rendre la position des bouches à feu indépendantes du recul, afin de n'avoir pas besoin de repointer chaque coup et d'obtenir ainsi des *canons à tir rapide,* car l'opération du pointage est plus longue que celle du chargement. Le problème est à peu près résolu pour les pièces de petit ou même de moyen calibre employées dans la défense des places et sur les bâtiments de guerre, c'est-à-dire installées à poste fixe.

Pour les pièces de campagne, le problème du tir rapide n'a encore reçu aucune solution vraiment satisfaisante, en raison surtout de l'extrême variété des terrains sur lesquels opèrent ces pièces.

— Chass. L'affût est permis pendant le *jour* seulement. Toutefois, on comprend dans cette expression de *jour* le crépuscule qui précède le lever du soleil et le crépuscule qui suit son coucher, car c'est précisément pendant ces périodes de demi-obscurité que les animaux se rendent au viandis ou au gagnage, ou qu'ils en reviennent. De plus, l'affût de *nuit* peut être autorisé par exception pour les oiseaux de passage. Le chasseur doit observer les règles suivantes : 1° se poster sur le passage habituel des animaux ; 2° se dissimuler ; 3° se placer au vent du gibier, c'est-à-dire de manière que le vent ne puisse pas porter ses émanations au gibier, qui a l'odorat très fin. — On peut tuer à l'affût toute sorte de gibier de poil ou de plume.

AFFÛTAGE n. m. Action d'affûter, d'aiguiser un outil : *L'*AFFÛTAGE *se fait à sec ou sur la pierre mouillée.* (Lenorm.) ‖ Collection des outils nécessaires à un menuisier : *L'*AFFÛTAGE *comprend* la *varlope,* le *riflard* (rabot, guillaume, etc.) ‖ Se disait ancien. de l'action d'affûter un canon.

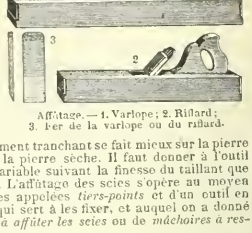

Affûtage. — 1. Varlope ; 2. Riflard ; 3. Fer de la varlope ou du riflard.

— Chapell. Façon donnée à un vieux chapeau.

— Papet. Le châssis des formes.

— ENCYCL. L'*affûtage* d'un instrument tranchant se fait mieux sur la pierre mouillée que sur la pierre sèche. Il faut donner à l'outil une inclinaison variable suivant la finesse du taillant que l'on veut obtenir. L'affûtage des scies s'opère au moyen de limes spéciales appelées *tiers-points* et d'un outil en bois et en fonte qui sert à les fixer, et auquel on a donné le nom d'*entaille à affûter les scies* ou de *mâchoires à ressort.* V. SCIE.

AFFÛTER (rad. *fût*) v. a. Aiguiser un outil, en réparer le tranchant ; tailler la pointe d'un crayon ; donner du mordant à une scie, etc. : *La meule sur laquelle on* AFFÛTE *est une pierre siliceuse posée à plat.* ‖ Ajuster les outils aux fûts qui servent à les maintenir dans la position la plus propre pour les rendre plus tranchants.

— Argot. Tromper. *Affûter quelqu'un,* Le rendre rusé. ‖ *Affûter ses mules,* Manger. ‖ *Affûter ses pincettes,* Se préparer à marcher, à courir. ‖ *S'affûter le cornet, le sifflet,* Boire.

— Artill. Mettre sur l'affût, disposer pour tirer : AFFÛTER *un canon.* (Vieux dans ce sens. On dit aujourd'hui *mettre en batterie.*) S'est dit, par ext., de toute autre arme à feu : AFFÛTER *une arquebuse entre deux branches.*

— v. n. Chasser à l'affût.

Affûté, ée, part. pass. du v. Affûter.

— Blas. Se dit d'un canon représenté avec un affût d'un émail ou d'un métal différents du sien (ce terme n'est guère en usage dans les armoiries modernes). A partir de François Ier, les grands maîtres de l'artillerie portèrent, au-dessous de leur blason, deux canons accolés et posés sur leurs affûts.

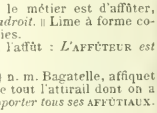

Canon affûté.

— Techn. *Ouvrier bien affûté,* Ouvrier qui a ses outils au grand complet.

S'affûter, v. pr. Etre affûté : *Les outils trop vieux ne peuvent plus* S'AFFÛTER. ‖ Se mettre à l'affût, se cacher quelque part pour guetter : S'AFFÛTER *derrière un arbre.* ‖ Fig. Se concerter, épier l'occasion de, être à l'affût : S'AFFÛTER *pour jouer quelque tour.* (Peu usité dans ces deux derniers sens.)

— SYN. **Affûter, aiguiser.** *Aiguiser,* c'est passer l'outil sur une meule tournante, et *affûter,* le passer sur une pierre posée à plat.

AFFÛTEUR n. m. Celui dont le métier est d'affûter, d'aiguiser les outils : AFFÛTEUR *adroit.* ‖ Lime à forme conique qui sert à redresser les scies.

— Chass. Celui qui chasse à l'affût : *L'*AFFÛTEUR *est souvent un terrible braconnier.*

AFFÛTIAU (*ti-ô* — rad. *affûter*) n. m. Bagatelle, affiquet (se dit surtout au plur. et fam. de tout l'attirail dont on a besoin pour faire une chose) : *Apporter tous ses* AFFÛTIAUX.

AFGHAN, ANE, celui, celle qui habite l'Afghanistan. — *Les* AFGHANS.

— n. m. Idiome : *Parler l'*AFGHAN.

— Adjectiv. : *Guerrier* AFGHAN. *Religion* AFGHANE.

AFGHANISTAN, contrée de l'Asie centrale, formant la partie N.-E. du plateau de l'Iran, entre la Perse et l'Inde.

L'Afghanistan est limité au N. par le Turkestan russe, à l'O. par la Perse, au S. par le Béloutchistan, à l'E. par l'empire anglo-indien, dont le séparent les monts Souleïman. Sa superficie est d'environ 550.000 kil. carrés, supérieure à celle de la France ; sa population est de 4 à 5 millions d'habitants.

— *Relief du sol.* L'Afghanistan est un pays de montagnes, d'environ 1.200 m. d'altitude moyenne. Au N.-E. se dresse la chaîne de l'Hindou-Kouch, dont quelques sommets atteignent près de 6.000 m. et sont couverts de neiges persistantes. Elle se termine, au cœur du pays afghan, par le massif du Kohi-Baba (5.486 m.), s'abaissant vers la vallée du Héri-Roud. De ce massif se détachent, vers 1O. et vers 1E., deux systèmes orographiques, se rattachant l'un aux montagnes du Khorassan, l'autre aux monts Souleïman, et portant le nom de Safed-Koh. Les monts Souleïman ont une altitude moyenne de 3.000 à 3.500 mètres ; leur principal sommet, le Taklet-a-Souleïman (le trône de Salomon), a 3.441 m. d'altitude. Les monts Souleïman, le Kohi-Baba et les montagnes du Hérat, qui se prolongent jusqu'aux marécages de l'Hamoun, renferment un immense plateau de sable, de 1.000 m. d'altitude, s'abaissant lentement vers cette dépression. C'est la région du Dachti-Maounen et du Registan, prolongements des déserts salés de la Perse et du Béloutchistan.

— *Rivières.* L'Afghanistan se partage en trois bassins principaux : de l'Amou-Daria, de l'Hilmend et de l'Indus ; leur point de rencontre est situé à l'extrémité orientale du Kohi-Baba. L'Amou-Daria, au cours rapide et sujet à une crue périodique, forme, pendant plus de 500 kilom., la frontière N. de l'Afghanistan. A son bassin se rattachent le Mourgab et le Héri-Roud (ou rivière de Hérat), qui forme longtemps la frontière persane ; ces deux cours d'eau se perdent dans les sables du Turkestan, au milieu d'oasis. L'Hilmend (1.100 kilom.), né dans le Kohi-Baba, navigable à partir de Guiricht, se perd dans un des lacs de l'Hamoun. Les hautes terres afghanes envoient à l'Indus le Kaboul-Daria, qui est navigable à partir de *Kaboul,* capitale actuelle de l'Afghanistan, passe à Djellalabad et forme les gorges de Khaïber, le Kouram et le Gomoul, dont les défiles conduisent, comme ceux du Kaboul, de l'Inde à la capitale afghane. On connaît peu de lacs dans

ce pays. Seul, le Hamoun a quelque étendue; mais c'est un vaste chott, à peu près desséché, ne devant plus son existence qu'aux apports de l'Hilmend.

— *Climat.* Comme les pays voisins du Turkestan et de la Perse, l'Afghanistan a un climat continental, aux caractères nettement tranchés : l'hiver y est rigoureux, l'été brûlant. Seules, quelques vallées (Kaboul, Hérat), ne connaissent point de températures extrêmes. Mais les plateaux sont balayés par les vents, tantôt glacés et tantôt étouffants, toujours desséchants. Dans le S., les régions de l'Hamoun et du bas Hilmend sont purement désertiques; d'avril en octobre, le sable calciné se soulève en tourbillons, et toutes les eaux tarissent. D'ailleurs, la sécheresse est le trait dominant du climat afghan.

CARTE DE L'AFGHANISTAN

— *Productions naturelles.* L'Afghanistan est en général peu boisé; cependant, on rencontre, en grand nombre, les gommiers autour du Hérat (la partie la plus fertile du pays) et de Kandahar, les pistachiers sur l'Hindou-Kouch, et, un peu partout, les arbres fruitiers d'Europe. On récolte deux fois par an : l'orge (dont les Afghans nourrissent leurs chevaux), le riz, le maïs et le froment. Le tabac, le coton, la canne à sucre, la vigne viennent bien dans le pays; mais l'insuffisance de l'humidité empêche le développement des pâturages. Les fauves de l'Afghanistan sont le lion, dans l'Hindou-Kouch; le léopard, l'ours, l'hyène et le loup. Les cerfs et les antilopes abondent. Les tribus nomades ont d'immenses troupeaux de moutons et de chèvres; dans les plaines, le dromadaire est la bête de somme, et sur les plateaux, le chameau.

— *Population.* L'Afghanistan est peuplé par neuf races principales : les *Afghans*, les *Tadjiks*, les *Kysilbâchs*, les *Hazareh*, les *Uzbeks*, les *Hindous*, les *Djâts*, les *Kafirs* et les *Arabes*. Les *Afghans*, la race dominante (la moitié de la population), parlent un idiome iranien, le *pachtou*; ils pratiquent le mahométisme sunnite. Les Afghans occupent surtout les régions montagneuses de l'E. et du S.-E. Les *Tadjiks*, ouvriers et agriculteurs, constituent, dans les provinces de l'O., l'élément aborigène (près de 1 million). Les *Kysilbâchs*, descendants de Persans immigrés, sont musulmans chiites. Les *Hazareh*, d'origine touranienne, habitent les hautes montagnes entre Hérat et Kaboul. Les *Uzbeks*, anciens Turcomans, dominent au N. de l'Hindou-Kouch. Les *Hindous* sont les commerçants et les financiers des villes; les *Kafirs*, au contraire, de rudes montagnards entre l'Hindou-Kouch et l'Indus. Les *Arabes* sont surtout agglomérés dans le Kabouliistan septentrional; mais on les rencontre dans tout le pays. Ainsi le mot « Afghanistan » est une simple expression géographique, et ne représente en rien une race homogène.

Types afghans.

— *Armée.* La puissance militaire de l'Afghanistan s'est affirmée dans différentes guerres soutenues contre les Anglais, au cours desquelles ces derniers essuyèrent de graves défaites. Les Afghans ont en effet une réelle organisation militaire, bien que chacune des régions quasi indépendantes du territoire ait son chef et son armée. Plusieurs de ces armées sont permanentes et régulièrement organisées. Celles de Kaboul et de Kandahar comprennent chacune 2.500 hommes d'infanterie et 3.000 de cavalerie régulière, groupés en régiments de 500 hommes, plus 10.000 cavaliers irréguliers. L'artillerie compte 45 pièces réparties en batteries. L'armée de Hérat comprend 5 régiments d'infanterie et 5 de cavalerie à 500 hommes, plus deux batteries; elle passe pour la mieux instruite. Les autres armées sont moins importantes, mais l'ensemble forme un total considérable.

Les troupes régulières se recrutent par la *conscription*. La discipline est très sévère. Les soldats, casernés avec leurs familles, sont habillés, nourris et armés par le gouvernement. Les cavaliers doivent se procurer leurs chevaux. L'armement de l'infanterie, qui comportait encore beaucoup de fusils à silex à l'époque des dernières guerres, s'est peu à peu amélioré. L'artillerie a toujours été relativement bonne, et les Afghans sont bons pointeurs.

L'armée régulière est complétée par une réserve (*defteri*) formée d'hommes dont le contrôle est soigneusement tenu, qui jouissent pendant la paix d'une petite solde et de certains avantages. Effectif : 75.000 cavaliers et 60.000 fantassins. Enfin, la levée en masse a permis, quand il l'a fallu, de mettre sur pied près du huitième de la population.

— *Organisation politique.* A la tête de l'Afghanistan est l'émir de Kaboul, au pouvoir absolu en théorie; en fait, l'organisation du pays est féodale. Le vice-roi de Hérat est à peu près maître de ses actes. Les diverses tribus ont des gouvernements qui leur sont propres; de plus, elles peuvent s'unir en confédérations. Dans le N.-E., beaucoup d'entre elles sont absolument indépendantes.

— *Industrie et Commerce.* La préparation des toisons, la fabrication des étoffes de soie, des feutres et des tapis, sont les principales branches de l'industrie afghane, fort peu développée encore. Le centre de cette fabrication est Kandahar. Les productions minérales sont peu exploitées. Ce sont, dans la région septentrionale, le cuivre et le plomb, du fer d'excellente qualité et un peu d'or, des pierres précieuses. Les Afghans occidentaux font un assez grand commerce par caravanes. Hérat, Kaboul, Djellalabad, Ghazna sont les seuls centres commerciaux de l'Afghanistan. On en exporte des chevaux, de la laine brute, des épices, des noix; on y importe des étoffes de coton, de l'indigo, du sucre, du thé.

— *Histoire.* Placé sur une des grandes routes du monde, le pays afghan a été, depuis l'antiquité, foulé par les armées conquérantes. Envahi par les satrapes de Cyrus, puis de Darius, annexé ensuite à l'empire d'Alexandre, il fut, après une période mal connue, conquis successivement par les Turcs (VIe siècle) et par les Arabes. Du XIe au XIIe siècle, la dynastie afghane des Ghaznévides régna sur la Perse et sur l'Inde. En 1221 Gengis-Khan, en 1400 Timour, en 1504 le sultan mongol Baber, se rendirent sur l'Afghanistan. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, les princes afghans luttèrent contre les souverains persans; les uns et les autres dominèrent alternativement sur le plateau de l'Iran, jusqu'à ce que, en 1747, Ahmed Abd-Allah, fils du khan de Hérat, fondât, à Kandahar, la dynastie afghane des Douranis. A cette date commence l'histoire contemporaine de l'Afghanistan.

En 1807, comme Napoléon Ier s'était assuré l'appui de la Perse contre l'Inde, l'Angleterre s'assura l'alliance de l'émir afghan. Mais la dynastie douranie fut ruinée peu après par des révoltes; Hérat se plaça sous la suzeraineté de la Perse et le rajah des Sikhs entama, à l'O., les terres afghanes. Peu après, cependant, Dost-Mohammed, frère du grand vizir du dernier des Douranis, s'empara du pouvoir, et demanda secours à la Russie. Les Anglais se hâtèrent alors d'envahir l'Afghanistan et furent aisément victorieux; mais, forcés à la retraite par un soulèvement populaire, ils furent massacrés (1842). Ils se rapprochèrent alors de Dost-Mohammed, qui put, grâce à leur amitié, reconquérir Hérat. A la mort de celui-ci (1863), des luttes sanglantes mirent aux prises, pendant quinze ans, les membres de sa famille; son fils Chir-Ali, désigné comme son successeur, vint à bout de toutes les révoltes. Les sympathies avouées du nouvel émir pour la Russie et la réception, à Kaboul, d'une ambassade envoyée par le tsar, suscitèrent une seconde fois les méfiances des Anglais. Ils envahirent de nouveau l'Afghanistan, entrèrent à Kandahar (1879) et imposèrent à Yacoub-khan, le traité de Gandamak, qui leur donnait les trois passes de Khodjak, Païvar et Kaïber, ainsi que le droit d'entretenir un représentant à Kaboul (5 mai). Mais, bientôt, la population afghane massacrait l'ambassade anglaise et renversait l'émir. Dès le 12 octobre, le général Roberts faisait à Kaboul une entrée triomphale. L'Angleterre se déclara alors pour le prétendant Abd-ur-Rhaman-khan, petit-fils de Dost-Mohammed, qui vivait, depuis 1869, sur territoire russe, à Samarkande. Ayoub-khan, fils de Chir-Ali, se prétendit lésé par ce choix, se souleva et mit en déroute le général anglais Barrows; mais il fut écrasé, près de Kandahar, par le général Roberts. L'Angleterre retira alors ses troupes (1881) et, deux ans après, elle inscrivit au budget de l'Inde un subside annuel de 3 millions, doublé en 1895, en faveur d'Abd-ur-Rhaman. La Russie avait fait, de son côté, des progrès vers les hautes terres afghanes et occupé Merv, Vol-Otan, Saraks. Elle se mit d'accord avec l'Angleterre pour la nomination d'une commission mixte, chargée de concilier les intérêts des deux nations rivales (mai 1884). Le gouvernement russe, cependant, chercha, par de lentes négociations, à gagner du temps, tout en faisant avancer en secret ses troupes. Il fit même, en avril 1885, attaquer et prendre les positions des forces afghanes sur le Kousch et installer une administration provisoire à Pendjeh, sur le territoire revendiqué par l'émir. La guerre sembla un instant inévitable entre l'Angleterre et la Russie. Une convention fut enfin, grâce à l'entremise de l'Allemagne, agréée par les deux parties, fixant la frontière sur la ligne du Mourgab : Pendjeh était attribué à la Russie, tandis que Merontchak restait à l'Afghanistan. Pour la délimitation sur le Heri-Roud, des délégués furent nommés, qui procédèrent à leurs travaux en 1885 et 1886. Mais l'Afghanistan n'était pas encore arrivé à une situation tranquille, comme l'ont prouvé des révoltes (1886, 1888 et 1889), de peu d'importance. D'ailleurs, la question de l'Afghanistan se réglera entre la Russie et l'Angleterre. Il est incontestable que l'avantage est actuellement aux Russes : la position d'Hérat, clef de la route des Indes, est à la merci d'une agression de leur part.

— BIBLIOGR. : Dorn, *Histoire des Afghans* (Londres, 1829-1834); Mohan Lal, *Voyages dans le Pendjab, l'Afghanistan et le Turkestan* (Londres, 1846); Ferrier, *Voyages en Perse et dans l'Afghanistan* (Paris, 1860); Yate, *l'Afghanistan septentrional* (Londres, 1888); Gore et Strahan, *Carte de l'Afghanistan* (4 feuilles, India office 1891); Thorburn, *Nos voisins asiatiques* (Londres, 1895); Wheeler, *l'Emir Abd-ur-Rhaman* (Londres, 1895); Gray, *la Cour d'Afghanistan* (Londres, 1895).

AFICHE ou **AFFICHE** n. f. En T. d'archéol. Petite pièce d'orfèvrerie fixée à un vêtement, à une coiffure et servant à les agrafer ou à les orner.

— SYN. **Affiquet, affiquet, affiquette.**

AFICIONADO n. m. Nom donné aux dilettanti espagnols, surtout aux amateurs de combats de taureaux.

AFIN (du lat. *ad*, pour, vers, et *finis*, la fin) adv. Exprime la tendance vers un but, la fin pour laquelle une chose se fait. — Sous de la prép. *de*, il forme une locution prépositive et régit toujours l'infinitif : AFIN DE REPYOYER *dire*... || Suivi de la conj. *que*, il forme une locution conjonctive qui régit toujours le subjonctif : AFIN QUE *vous* SACHIEZ...

— Les locutions *afin de* et *afin que* sont synonymes, quant au fond même de la pensée : *Il faut voyager* AFIN DE *vous instruire. Il faut voyager* AFIN QUE *vous vous instruisiez*. La distinction est une question de forme. Dans certaines phrases, on emploie après *afin* tantôt la prép. *de* et tantôt la conj. *que* : AFIN DE *juger plus sainement, et* QUE *nous ne pensions pas que*... (Descartes); mais cette construction est lourde. On emploie *afin que* et non pas *afin de*, toutes les fois qu'on veut mettre entre *afin* et le verbe qu'il régit une incidente.

— SYN. **Afin de, pour; afin que, pour que.** *Pour* et *afin de* signifient l'un et l'autre qu'une chose est faite en vue d'une autre; mais *pour* exprime l'intention d'une manière plus vague, plus faible; *afin de* révèle plus expressément le dessein d'arriver à un certain but. — Les locutions *afin que* et *pour que* présentent la même différence : *pour que* est moins précis, plus général que *afin que* : *Le marchand d'étoffes donne des noms bizarres à ses tissus* POUR QU'*ils attirent l'attention, et il les étale avec art* AFIN QU'*ils paraissent plus beaux*.

AFINGER (Bernhard), sculpteur allemand, né en 1813 à Munich, mort à Berlin en 1882. Élève de Rauch en 1840, il ouvrit un atelier en 1846. Dans son enseignement, il s'efforçait d'unir l'inspiration des vieux maîtres allemands à la beauté classique de la forme. Il a indiqué lui-même cette fusion dans ses sculptures religieuses ou funéraires. Ses portraits sont nombreux. Parmi ses autres œuvres, il faut citer surtout : un *Ange de la Résurrection*, pour le tombeau de la famille Pourtalès; une statue colossale de *Vencton* pour le musée national de Pesth. Les plus réputés sont le monument d'*Ern. Maur. Arndt* à Bonn, et les Figures du *Monument de l'Université* à Greifswald.

AFIOUME n. m. Lin du Levant, extrêmement fin.

AFIOUM-KARA-HISSAR (en turc, *Forteresse noire de l'opium*, anc. *Synnada*), ville de la Turquie d'Asie (Anatolie) sur le Kara-Arslan-Tchaï, tributaire de l'Akar-Tchaï; 20.000 hab. Culture renommée de pavots à opium; fabrication de feutres, lainages, cotons, d'armes à feu et d'armes blanches.

AFLÂDJ, pays à peu près inconnu de l'Arabie cen-

trale, habité par les Beni Djâda (environ 25.000 hab.). Ville principale *Charfa*.

AFŒTAL, ALE (du gr. *a* priv., et de *fœtus*) adj. Privé de fœtus. || *Grossesse afœtale*, Grossesse dans laquelle le fœtus est remplacé par un corps hydatique qui tient lieu d'embryon et est expulsé, sans accident, avant le neuvième mois.

A FORTIORI (sous-ent. *ratione*) loc. adv. [mots lat. qui signif. *A plus forte raison*]. On les emploie avant la conséquence que l'on tire de raisonnements dans lesquels on conclut du moins au plus, d'une chose moins évidente à une chose plus évidente : *Si je dois obliger mon cousin,* A FORTIORI *dois-je secourir mon frère.* V. FORTIORI (À).

AFRAGAR n. m. Nom donné au vert-de-gris par les anciens alchimistes.

AFRAGOLA, ville d'Italie (prov. de Naples); 19.400 hab. Chanvre, vins.

AFRANCESADOS (mot espagn.) n. m. pl. Nom donné aux Espagnols qui, en 1808, se rallièrent à la cause de Joseph Bonaparte. — *Un* AFRANCESADO. || On les appelait aussi JOSEFINOS.

AFRANIA, dame romaine qui vivait au ier siècle avant notre ère, au temps de Jules César, à cause de qui fut faite la loi *Afrania*, interdisant aux femmes de plaider.

AFRANIUS NEPOS (Lucius), général romain, mort l'an 47 avant J.-C. Nommé consul en 60, grâce à Pompée dont il était la créature, il prit, au temps de la guerre civile, parti pour son ancien chef, et fut battu, avec Petreius, par César, auprès d'Ilerda (Lérida). A Pharsale, il commandait l'aile droite de l'armée pompéienne. Il pensait, après la défaite, aller rejoindre Cn. Pompée, quand il fut vaincu et tué par le lieutenant de César, Sitius.

AFRANIUS (Lucius), poète comique latin, qui vivait 100 ans av. J.-C. ; il abandonna le premier l'imitation grecque pour la peinture des mœurs romaines. Il ne reste de lui que de courts fragments.

AFRICAIN (Sexte-Jules), en lat. **Sextus Julius Africanus,** historien grec du IIIe siècle de notre ère, qui embrassa le christianisme, et reçut, dit-on, la prêtrise. Très instruit et très versé dans les sciences, il composa deux ouvrages dont il reste des fragments : le *Cestes*, traitant de matières relatives à la médecine, la physique, l'agriculture et l'art militaire, et une *Chronologie* en cinq livres, qu'Eusèbe, dans son *Epitome*, a abrégée.

AFRICAIN, AINE, celui, celle qui habite l'Afrique.

— Adjectif. Qui est de l'Afrique, qui appartient à ce pays : *Désert* AFRICAIN. *Terre* AFRICAINE.

Africaine (L'), opéra en cinq actes, poème de Scribe, musique de Meyerbeer, représenté à l'Opéra le 28 avril 1865.

Le livret. — Vasco de Gama sollicite, devant le Conseil du roi, à Lisbonne, le commandement d'une expédition destinée à découvrir un passage reliant l'Inde à l'Europe. Son rival, Dom Pedro, l'emporte sur lui. Vasco, furieux, injurie ses juges, qui le condamnent à la prison perpétuelle, tandis que son ennemi devient l'époux de la jeune et belle Inès, aimée de Vasco. Ce dernier a ramené d'un premier voyage deux prisonniers : une reine africaine, Sélika, et son compagnon Nelusko. Sélika s'est éprise de Vasco ; Nelusko, qui aime sa souveraine, est jaloux et veut poignarder Vasco, endormi dans sa prison ; mais Sélika veille et empêche le meurtre. Inès pénètre dans la prison et apprend à Vasco qu'elle a consenti à devenir l'épouse de Dom Pédro qu'à la condition que lui-même serait libré. Dans l'élan de sa reconnaissance, Vasco lui fait don de ses deux esclaves, Sélika et Nelusko. Nelusko est donné comme pilote au navire sur lequel Dom Pedro s'embarque avec sa jeune femme pour aller à la recherche de la route des Indes. Mais c'est pour mieux trahir Dom Pedro que Nelusko paraît le servir. Il s'apprête, en effet, à faire périr le navire. Vasco, qui a frété à ses frais un autre bâtiment, rejoint celui de Dom Pedro, et avertit celui-ci du péril. Pour toute réponse, Pedro donne l'ordre de l'arquebuser. Mais à ce moment, son vaisseau heurte un rocher et est aussitôt envahi par une foule d'Indiens qui massacrent Dom Pedro et une partie de l'équipage. — Le quatrième acte nous conduit dans l'île dont Sélika était reine et dont elle a repris la souveraineté. Elle sauve Vasco, qu'on allait immoler avec d'autres prisonniers, en déclarant qu'il est son époux. Toutefois, il faut que ce mariage soit consacré d'après les lois du pays. La cérémonie s'accomplit. Mais la voix d'Inès, que Vasco entend au loin, lui cause un trouble qu'il ne peut réprimer : il l'aime toujours. Sélika a compris. Elle est généreuse, elle se sacrifiera. Elle fera plus : ne pouvant oublier, elle mourra. Tandis que le navire de Vasco emporte l'infidèle, qui part avec Inès, elle va s'étendre à l'ombre d'un mancenillier, dont le parfum fatal la conduit doucement à la mort, au milieu d'un rêve d'amour. Nelusko vient mourir près d'elle.

La partition. — Elle est superbe, presque d'un bout à l'autre. Le premier acte est admirable, et les épisodes de cette scène du conseil y sont traités avec une grandeur incomparable. Au second, il faut citer la délicieuse berceuse de Sélika : *Sur mer genoux, fils du soleil...* et son duo avec Vasco. Tout le tableau du vaisseau serait à signaler, avec le joli chœur des femmes, le réveil des matelots, le quatuor des coryphées avec chœur, la prière à saint Dominique, le beau chant de Nelusko sans accompagnement et la ballade du grand Adamastor. Le quatrième acte s'ouvre par une marche dont l'effet puissant se trouve accru lorsque à l'orchestre ordinaire vient s'ajouter un second orchestre de cuivres. La scène de la cérémonie nuptiale et les exclamations du ministre de Brahma sont d'une effet majestueux. L'air de Vasco est l'un des plus beaux peut-être qui soient au théâtre, et son duo avec Sélika est d'une inspiration exquise. Le cinquième acte, composé de deux tableaux très courts, nous offre un duo entre Inès et Sélika, dont l'expression dramatique acquiert une intensité rare. C'est entre ces deux tableaux que se trouve l'épisode musical célèbre sous le nom de « unisson de l'*Africaine* ». C'est une courte phrase, d'un effet prodigieux, exécutée à l'unisson par les violons (sur la quatrième corde), les altos, les violoncelles, les clarinettes et les bassons. Quant à la scène de la mort de Sélika, elle est empreinte de la poésie la plus pénétrante et la plus émouvante.

Les trois rôles principaux de l'*Africaine*, ceux de Sélika, de Vasco et de Nelusko, ont été créés par Marie Sass, Naudin et Faure.

AFRICANISME (rad. *Africain*) n. m. Nom donné à certaines locutions qu'ont employées des auteurs latins nés en Afrique: *On trouve de nombreux* AFRICANISMES *dans saint Augustin.*

AFRICANUS (Sextus Cæcilius), jurisconsulte romain du IIe siècle (règnes d'Adrien et d'Antonin), dont des fragments concis et souvent obscurs sont insérés au *Digeste*.

AFRICANUS (Sextius Julius), écrivain chrétien du IIIe siècle. Sa *Chronographie*, ainsi que les *Cestes*, sorte d'encyclopédie scientifique qu'on lui attribue, sont perdus ; mais les historiens byzantins nous ont transmis quelques fragments du premier ouvrage, dont Eusèbe s'est d'ailleurs servi pour écrire son *Epitome*.

AFRICUS (*kuss* — mot lat. signif. *africain*) n. m. Vent du sud-ouest, qui souffle d'Afrique. N'est usité qu'en poésie :

Bientôt le cruel *Africus*
Ouvrira ses aîles redoutables,
S'éveille aux cris épouvantables
De la maîtresse de Glaucus. DE BERNIS.

AFRIDI, grande tribu de l'Afghanistan, entre le Kafiristan et les plaines de Peschawar, situées dans la partie N.-O. de l'Inde. Cette tribu, qui occupe les passes de Khaiber et de Kohat, compte environ 100.000 âmes.

AFRIQUE (la Αἰβύη, des Grecs, l'*Africa* des Romains) est une des cinq parties du monde actuel, située immédiatement au S. de l'Europe, dont elle est le prolongement jusque par delà le tropique du Capricorne, et avec qui elle constitue un des trois segments entre lesquels on tend aujourd'hui à partager les terres.

Bornée par la Méditerranée au N., par l'Atlantique à l'O., par l'océan Indien à l'E., l'Afrique, après avoir été presqu'île jusqu'en 1869, alors qu'elle se rattachait à l'Asie par l'isthme de Suez, est actuellement une île mesurant une superficie d'environ 30 millions de kilom. carr. (plus exactement, 29.820.000 avec Madagascar et les autres îles africaines) et débordant des deux côtés de l'équateur jusqu'au N. du tropique du Cancer et au S. du tropique du Capricorne. Du N. au S., du cap Blanc de Tunisie au cap des Aiguilles, elle mesure 8.000 kilom. ; elle en compte 7.800 d'O. en E., du cap Vert au cap Guardafui.

Aucune comparaison ne rend bien compte de la forme de l'Afrique, le plus massif des continents ; selon les uns, c'est une poire dont la pointe est tournée vers le S.; selon d'autres, c'est un cerf-volant dont on a retranché une aile, dont la queue serait située au cap de Bonne-Espérance et la tête limitée par les contours de la Méditerranée. Ce qu'il importe de retenir surtout, c'est l'épaisseur, la massivité de ses formes, qui contrastent singulièrement avec l'élégance et la sveltesse des formes de l'Europe, la plus découpée des parties du monde.

— GÉOLOGIE. L'étude de l'Afrique est trop peu avancée pour qu'on puisse insister ici sur la constitution géologique du sol. Sauf pour ce qui concerne l'Algérie-Tunisie, l'Egypte et les pays de l'extrême-Sud de l'Afrique, qui ont fait l'objet de sérieuses recherches, on est réduit à des données d'ensemble plus ou moins précises sur la côte méditerranéenne, le Sahara occidental et central, le bassin du Nil supérieur et moyen, l'Afrique équatoriale, les bords du Zambèze, enfin Madagascar; parfois même, on ne peut procéder que par induction. Il faut cependant reconnaître que chaque jour les voyageurs reviennent avec des notions scientifiques plus approfondies et que les Allemands, en particulier, ont tourné depuis quelques années des contributions precises à la connaissance géologique de l'Afrique.

Les roches éruptives y tiennent fort peu de place, sauf sur le plateau éthiopien presque entièrement d'origine volcanique, dans le massif montagneux où se dressent le Kénia et le Kilimandjaro et dans le massif volcanique du Kameroun. — Quant aux roches primitives, elles bordent le plateau éthiopien entre le Nil et la côte de la mer Rouge et se retrouvent au Tibesti (Sahara), dans le Fouta-Djallon, l'Adamaoua et le Sokoto au Soudan, sur les côtes de Guinée et de l'Afrique sud-occidentale, enfin dans la région des Grands Lacs, entre Lado et le Zambèze.

Les terrains de transition se rencontrent au N.-O. du Sahara, sur les bords du Sénégal, sur le littoral S. et O. de la colonie du Cap, presque toujours en bordure des couches primitives. Les terrains secondaires constituent des parties du Sahara algérien, de la Tripolitaine, de la Nubie et du Soudan oriental, ainsi que les plateaux élevés de la colonie du Cap et une partie de l'Atlas, dont l'autre partie est tertiaire, comme aussi le plateau de Barka. Les terrains tertiaires occupent une étroite lisière sur les rivages, ainsi que les deltas du Nil, du Niger et du Zambèze, le Sahara occidental presque entier, les pays arrosés par le Nil Bleu, le cours moyen du Congo et le bassin supérieur du Zambèze.

— OROGRAPHIE. L'orographie de l'Afrique est suffisamment connue pour pouvoir être indiquée dans ses grandes lignes. Monotone est le relief africain, où la forme du plateau, c'est-à-dire la forme la moins achevée du relief, prédomine de telle façon que l'Afrique a pour l'élévation moyenne de ses terres une altitude supérieure à celle de l'ensemble de l'Asie (de 580 à 660 m.).

La partie méridionale de l'Afrique constitue un plateau immense de forme triangulaire, haut probablement de 1.000 à 1.100 m.; des chaînes de montagnes très caractérisées et continues à l'E. et au S.; des terrasses interrompues à l'O., en font les talus extérieurs, qui laissent s'intercaler entre la mer et eux une plaine côtière très étroite. Les vallées du Nil et du Congo, qui forment une véritable dépression relative au travers de l'Afrique, marquent la séparation du plateau méridional d'avec les plateaux du N. du continent.

Ces derniers, de moindre hauteur que le plateau austral, forment plusieurs groupes distincts : à l'O. du Nil, les plateaux du Kordofan, du Dar Fertit, du Darfour, et du Ouadaï, se prolongeant du S.-E. au N.-O. par le Tibesti et l'Abaggar; — entre le Congo, la dépression du Tchad et le Niger, les pays élevés de l'Adamaoua et du Kameroun; — à l'O. et au S. du Niger, le groupe, parallèle au littoral atlantique, des plateaux dont le Tagant et l'Adrar marquent l'expiration au N. du Sénégal, et dont le Fouta-Djalon semble être le nœud orographique.

Au N. de l'Afrique occid., par delà le Sahara haut en moyenne de 400 m. seulement, se dresse le système montagneux de l'Atlas, orienté d'O. en E., comme les montagnes de l'Europe auxquelles il fait suite et avec lesquelles il était uni à une époque géologique antérieure (ce que prouve la similitude de la flore et de la faune des deux côtés de la Méditerranée). De là les hautes terres de l'Afrique Mineure, ou Maghreb, auxquelles fait pendant, à l'E. des Syrtes, le petit plateau tripolitain de Barka.

Telle est la configuration verticale de l'Afrique. Elle semblait jusqu'à ces dernières années manquer de volcans en activité; la découverte du Virounga, dans la chaîne du M'Toumbiro, a prouvé que ce genre de phénomène ne faisait nullement défaut au continent actuel.

— CLIMAT. Du climat, il y a fort peu de chose à dire; la situation astronomique de l'Afrique, l'imperfection de ses formes, voilà quels en sont les facteurs principaux. Appartenant par sa position à la zone des pluies tropicales au centre, aux deux zones des alizés et des pluies d'hiver au N. et au S. des tropiques, le continent africain, par suite de modifications résultant de l'influence de l'altitude, du voisinage de la mer, etc., possède plusieurs régions climatériques distinctes. Au N. et au S. de l'Afrique équatoriale, où les pluies tombent toute l'année, sont deux contrées de moussons, à hiver plus ou moins sec (Soudan, Zambèze), auxquelles font suite deux zones de steppes subtropicales ou de déserts au climat extrême (Sahara, Kalahari), par delà lesquelles viennent deux zones tempérées de pluies subtropicales d'hiver qui sont la région méditerranéenne au N., et celle du Cap au S. (Marcel Dubois : *Afrique.*)

— HYDROGRAPHIE. Du relief du sol et du climat se déduit facilement l'hydrographie. Son trait caractéristique est (là où il existe des fleuves) l'absence de fleuves navigables jusqu'à leur embouchure. Courts au Maghreb, sur la côte orientale, et aux alentours du cap de Bonne-Espérance, ou là montagnes sont très rapprochées de la mer, nuls dans le Sahara et dans les steppes australes, les cours d'eau africains de grande importance sont rares. Seuls le Nil tributaire de la Méditerranée, le Niger et le Congo qui se jettent dans l'océan Atlantique, le Zambèze qui aboutit à l'océan Indien, sont tels; mais aucun de ces fleuves n'est accessible à la navigation. Ce sont tous des fleuves de plateau, coupés dans leur cours supérieur, et aussi dans leur cours moyen, par des obstacles : chutes, rapides, cataractes, qui arrêtent la navigation non seulement au pied des terrasses côtières, mais plus en amont encore. Des cours d'eau secondaires (Limpopo, Orange) ne sont pas non plus exempts de difficultés de ce genre : c'est le privilège de quelques fleuves moins importants : Chiré, Kouilou, Bénoué, qui sont de véritables voies fluviales vers le centre africain.

Toutes les précipitations atmosphériques qui tombent sur le sol de l'Afrique équatoriale ne s'écoulent pas à la mer par les quatre énormes fleuves émissaires des réservoirs que sont les lacs Victoria, Albert-Edouard, Albert, Tanganyika, Bangouélo, Nyassa; une partie d'entre elles s'amasse à l'intérieur des plateaux dans d'immenses bassins sans écoulement (lac Tchad, lac Rodolphe ou Basso Narok) couvrant au minimum, semble-t-il, une superficie de 7 millions et demi de kilom. carrés, dans des marais à pente indécise comme ceux du lac Nô (Nil), ou encore du Dilolo dont les eaux se déversent tantôt dans le Congo, tantôt dans le Zambèze.

Le régime hydrographique de l'Afrique est donc très loin de faciliter l'accès à l'intérieur même du continent.

— CÔTES. Le littoral ne s'y prête pas davantage; nulle part il n'est fortement entamé par des mers intérieures, pas même du côté de la Méditerranée et de la mer Rouge; nulle part on ne peut signaler de véritables golfes, pas plus au N. du côté des Syrtes qu'à l'O. du côté de la surface marine improprement dénommée *golfe de Guinée.* Aucune saillie ne s'enfonce profondément dans la mer : ni le cap Bon dans la Méditerranée, ni, dans l'Atlantique, le cap Vert, le cap Lopez, ou même, à l'extrémité méridionale du continent, le cap de Bonne-Espérance; seul fait exception le cap Guardafui, dans l'océan Indien, non pas tant par lui-même qu'en sa qualité de terminaison de l'angle massif appelé *pays des Somalis.* Quant aux îles, fort rares sur les côtes d'Afrique, ce ne sont, dans l'Atlantique méridional, que des récifs perdus dans les solitudes océaniques, de rares îlots; — de petits archipels, un peu plus nombreux dans la partie septentrionale; et encore faut-il noter que ces îles, isolées par de grandes profondeurs, ne se rattachent nullement à l'Afrique, pas plus que dans l'océan Indien Madagascar, les Mascareignes et les Seychelles, qui semblent les restes d'un continent submergé. Seuls les petits îlots cotiers (Zanzibar, Pemba) et Socotora, qui annonce en pleine mer le cap Guardafui, sont vraiment des îles africaines.

Comment, dès lors, s'étonner de la relation existant entre le littoral et l'intérieur du continent? On compte en Afrique 1 kilom. de côtes pour une surface de 1.420 kilom. carrés. Nous voilà bien loin de la relation constatée pour l'Europe (1 pour 289).

— FLORE. D'une façon générale, on peut établir, pour la répartition des espèces végétales en Afrique, trois grandes divisions : les déserts, les grandes plateaux, les côtes à grands estuaires de la région occidentale. La région méditerranéenne doit rentrer dans la flore circaeuropéenne, à laquelle elle se rapporte absolument, les formes végétales étant en Algérie à peu près les mêmes que dans le sud de l'Espagne et les côtes de la Méditerranée. La région du désert est surtout riche en grandes graminées à racines traçantes, en euphorbiacées, en cactées, en zygophyllées, résédacées, asclépiadées; les arbres appartiennent toujours à la famille des légumineuses, acacias à bois dur, rabougris, couverts d'épines. Parmi les palmiers, les principaux sont le palmier, le rônier, le doum. Dans la région occidentale existe le baobab. La flore des grands plateaux est très riche en grandes graminées, en musacées, en arbres de toutes tailles, en grandes fougères du groupe des cyathées, en palmiers, en pandanées, dracœna, etc. Les forêts fournissent tous les bois durs estimés en ébénisterie, comme l'ébène. Les palétuviers poussent à l'embouchure des rivières, même sur les côtes d'Obock, où l'apport des vases de la rivière desséchée ne se fait qu'accidentellement. La plante la plus singulière et la plus remarquable de l'Afrique australe est le *welwitschia mirabilis;* la plus utile est le caféier, qui est originaire du royaume de Kaffa, limitrophe de l'Abyssinie : c'est de là que les Arabes du Harrar l'ont transporté en Arabie.

— FAUNE. Les divisions sont les mêmes pour la faune que pour la flore. La faune du littoral méditerranéen sera étudiée au mot MÉDITERRANÉE; il n'y a donc pas à s'en occuper ici. La région du désert possède une faune très riche notamment en antilopes, en gazelles et en petits rongeurs. Les oiseaux, éminemment migrateurs, n'ont rien de particulier; ce sont des outardes, des gangas, des francolins, des glanéoles, des pluviers et autres échassiers, dont peu d'espèces particulières à l'Afrique.

CARTE GÉNÉRALE DE L'AFRIQUE

FRANCE
ITALIE
ADRIATIQUE
BOSNIE
SERBIE
BULGARIE
TURQUIE
Constantinople
Bucarest
MER NOIRE
EMPIRE RUSSE
MER CASPIENNE
Madrid
ESPAGNE
Lisbonne
Rome
Sardaigne
Naples
MER TYRRHÉNIENNE
GRÈCE
Athènes
ASIE MINEURE
Smyrne
Crète
Chypre
MER IONIENNE
Sicile
MAROC
ALGÉRIE
TUNISIE
Tripoli
MÉDITERRANÉE
Alexandrie
Le Caire
EGYPTE
Suez
Jérusalem
Beyrouth
Damas
Téhéran
PERSE
Et Hamada
Désert de Nefoud
CHAMMAR
NEDJED
OUAHABITES
La Mecque
Désert Robe el Khali
ASSIR
YEMEN
Aden
G. d'Aden
Socotora
TRIPOLITAINE
FEZZAN
Mourzouk
Ghadames
Sokna
Tessemma
Mengbough
Kufra
Oasis de Koufra
Désert de Libye
Désert de Nubie
NUBIE
SOUDAN ÉGYPTIEN
ÉTATS DU MAHDI
Khartoum
Omdurman
Fogoula
Massaoua
ABYSSINIE
Gondar
Magdala
Harrar
Berbera
Zeila
Obock
Djibouti
Tadjoura
Massaoua
Asmara
Keren
Kassala
Gedaref
Sennar
Obeid
Fachoda
Lado
Gallas
Somalis
Mogadischo
Berdera
Lamu
Mombasa
Zanzibar
Dar es Salam
Kilima Ndjaro
Tanga
Pemba
Mafia
Kilwa
Lindi
Mozambique
Quelimane
Beira
Sofala
Tananarive
Nossi Bé
Tamatave
Ste Marie
Ste Marie de Madagascar
Ile Maurice
Ile Bourbon
Ile Rodrigue
Ile Seychelles
Ile Aldabra
Ile Providence
Ile Glorieuse
Ile Comores
Ile Mayotte
Ile Anjouan
Ile Nossi Be
Ile Ste Marie
Ile Tromelin
Ile Europa
Ile Juan de Nova
Ile Tromelin
Ile Amirantes
Ile Farquhar
Ile Aldabra
Ile Chagos
Ile Maldives
Ile Laccadives
Ile Ceylan
Ile Socotra
Ile Dahlak
Ile Kamaran
Ile Perim
Ile Kerguelen
Ile Crozet
Ile Amsterdam
Ile St Paul
Ile Tristan d'Acunha
Ile Gough
Ile Bouvet
Ile Marion
Ile Prince Edward
Ile Heard
Ile Macquarie
Ile Chatham
Ile Auckland
Ile Campbell

AFRIQUE

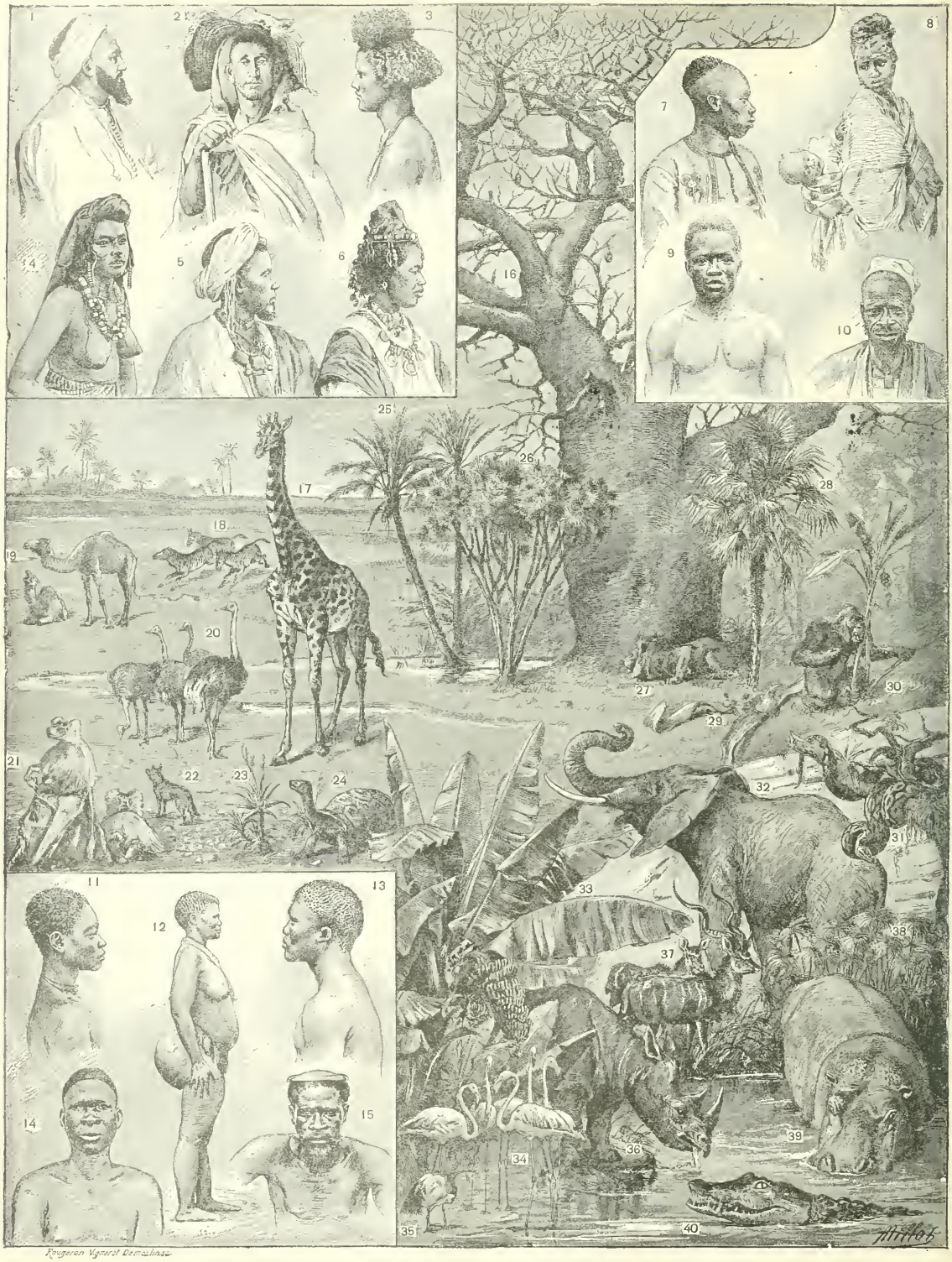

Rougeron Vignerot Demaulinsc

1. Arabe. — 2. Kabyle. — 3. Abyssin. — 4. Femme danakil. — 5. Peul. — 6. Femme peule. — 7. Soudanais. — 8. Femme sénégalaise ouolove. — 9. Dahoméen. — 10. Mandingue. 11. Pahouin. — 12. Femme hottentote. — 13. Hottentot. — 14. Congolais. — 15. Cafre. — 16. Baobab. — 17. Girafe. — 18. Zèbre. — 19. Dromadaire. — 20. Autruche. — 21. Cynocéphale hamadryas. — 22. Chacal. — 23. Aloès. — 24. Tortue géante terrestre. — 25. Dattier. — 26. Palmier dhoum. — 27. Lion. — 28. Latanier. — 29. Welwitschia. — 30. Gorille. 31. Python de Séba. — 32. Éléphant. — 33. Bananier. — 34. Flamant. — 35. Ibis sacré. — 36. Rhinocéros. — 37. Antilope coudou. — 38. Papyrus. — 39. Hippopotame. — 40. Crocodile

Les insectes sont très nombreux et donnent d'excellents renseignements sur la nature du terrain, car la plupart de ces animaux désertiques se retrouvent depuis le Sénégal, en passant par le Sahara, les déserts égyptiens, nubiens, danakils, somalis, jusqu'au cap Guardafui.

La faune des grands plateaux est extrêmement riche ; elle donne l'idée de ce qu'était l'Europe à l'époque tertiaire. D'immenses troupeaux d'antilopes, de zèbres, de ruminants, parmi lesquels le plus puissant est le buffle, parcourent les prairies avec les autruches, les girafes, les éléphants, les rhinocéros. L'hippopotame, forme exclusivement africaine, vit dans tous les fleuves et les lacs avec un lamantin, cétacé herbivore également particulier à cette faune. Les grands carnassiers sont le lion, le léopard, la panthère ; le lycaon ou « loup peint » vit par bandes dans les grandes plaines qui avoisinent le Cap. Les hyènes, chacals, civettes sont les principaux carnassiers de taille moyenne ; ils se répandent dans la région désertique où vit, dans le désert de sable, le curieux renard fennec. Les singes de la région des plateaux sont des cynocéphales, des mandrils, des papions, et aussi des guenons ou cercopithèques et les colobes. Parmi les édentés, il faut citer le grand oryctérope du Cap, qui est un fourmilier, et les pangolins. Les rongeurs sont très nombreux, et beaucoup sont armés de piquants ou d'épines, tout comme dans les formes du désert. Les oiseaux de cette région ne présentent rien de bien particulier, sauf l'autruche, type éminemment africain, et aussi le curieux balaenicops, dont le bec est élargi comme une énorme cuiller. Les pintades y sont un type bien particulier à l'Afrique, où elles semblent remplacer les faisans asiatiques et les dindons américains ; il en est de même du serpentaire, qui se trouve à partir de l'Abyssinie jusqu'au Cap. Le gypaète d'Abyssinie a été considéré comme une espèce particulière. L'Afrique possède, du reste, en propre, plusieurs espèces d'aigles, de faucons et de vautours ; son grand-duc (*nyctéctos lacteus*) est beaucoup plus grand que celui d'Europe. Les reptiles, très nombreux, ne présentent rien de particulier ; on sait que les crocodiles sont répandus dans le monde entier, excepté en Europe, et les varans se trouvent aussi en Asie. Les serpents sont les grandes vipères des genres *echidna*, *clotho*, *echis* et *naja* ; ce dernier se trouvant aussi dans le désert avec les *vipera*, *cerastes* et genres voisins, et les *atractaspis*, *dendraspis*, toutes formes venimeuses. Les couleuvres et les pythons sont représentés par de nombreuses espèces, comme les scinques, caméléons, geckos, zonures et chamæsaurides ; ces derniers sont particuliers à l'Afrique.

La faune des grandes forêts des estuaires de la côte occidentale présente un caractère nettement tropical et possède les remarquables singes anthropomorphes, le gorille du Gabon et les trois espèces de chimpanzés. Les autres singes sont des cercopithèques. Le grand lémurien de ces régions est le potto (*perodicticus*) et, comme autres formes remarquables, il faut citer les *potamogales*, grands insectivores menant une existence aquatique comme le curieux chevrotain (*hyæmoschus aquaticus*). Le rongeur le plus remarquable est l'*anomalux*, écureuil volant. Une forme très petite d'hippopotame (*hippopotamus liberiensis*) vit dans les rivières. Comme oiseaux, on doit citer les brèves (*pitta*), genre essentiellement indo-malais, mais aussi les musophages, si caractéristiques de cette faune africaine. Les insectes, très nombreux en espèces et en genres, renferment quelques formes absolument spéciales à l'Afrique, comme les grands carabiques du genre *tefflus*, les cicindélides des genres *mantichora*, *eurymorpha*, *bostrichophorus*, etc. Parmi les coléoptères, il faut citer les goliathides, dont plusieurs espèces sont de très grande taille.

La faune du cap de Bonne-Espérance est assez particulière ; elle rappelle un peu celle du Mozambique, et aussi celle du désert. Parmi ses mammifères les plus remarquables est le protèle de Delalande. En résumé, la faune de l'Afrique, quoique très variée, ne comporte pas une originalité très grande, les mêmes espèces se retrouvant à peu près dans toute son étendue. Sur 174 familles de vertébrés, elle n'en possède que 22 qui lui soient propres ; sur 140 genres de mammifères, 90 lui sont spéciaux ; pour les oiseaux, elle compte 179 genres particuliers sur 291. Il ne faut pas compter Madagascar au nombre des îles africaines, cette île ayant un régime spécial qui rappellerait plutôt la Malaisie.

Les poissons habitant les eaux douces de l'Afrique sont très nombreux en espèces, mais trois familles seulement lui sont particulières : les mormyrides, les gymnarchides, les polyptérides.

— Ethnologie. *Races humaines*. Cinq mille ans av. J.-C. vivait dans la vallée du Nil une population qui avait déjà atteint un remarquable degré de civilisation. Mais ces vieux Égyptiens n'étaient pas les plus anciens habitants de l'Afrique ; ils avaient eu des ancêtres qui, comme toutes les races primitives du globe, s'étaient servis de pierres pour fabriquer leurs instruments.

L'existence d'un « âge de pierre » dans le continent noir est aujourd'hui surabondamment démontrée. On en a trouvé des traces en Égypte, en Tunisie et en Algérie ; dans le Sahara, des spécimens de cette industrie primitive ont été recueillis par milliers. On a rencontré des outils en pierre sur le haut Sénégal, dans la Guinée portugaise, à la Côte d'Ivoire, au Gabon, vers les cataractes du Congo, dans le bassin du Niari, comme chez les Niam-Niam et dans le Somal. Enfin, la Cafrerie britannique et les environs du cap de Bonne-Espérance ont fourni un contingent énorme d'objets préhistoriques, dont plusieurs semblent dater des temps quaternaires.

Ces vieilles populations africaines ont vu de nombreux envahisseurs venir leur disputer le sol. Nous ne sommes guère renseignés sur les premières migrations qui atteignirent l'Afrique ; mais les inscriptions hiéroglyphiques de l'Égypte signalent des hommes blonds venus du nord (les *Tamahou*) comme s'étant établis de bonne heure dans les contrées septentrionales, des Asiatiques comme ayant gagné la vallée du Nil et le littoral méditerranéen longtemps avant notre ère. Les Phéniciens, puis les Romains étendirent leur domination au nord du Sahara, et les Arabes se répandirent de l'Égypte au Maroc, de l'Abyssinie au Niger et à l'Oubangui, du golfe d'Aden à la Cafrerie. Les Éthiopiens et les groupes qui s'y rattachent sont vraisemblablement venus aussi de l'est. Établis au milieu des races locales, ces envahisseurs se sont souvent croisés avec elles ; et de ces mélanges sont issues un grand nombre des populations actuelles.

D'une façon générale, aujourd'hui, le nord de l'Afrique est occupé par des blancs, l'est, jusque dans le voisinage des grands lacs, par des Éthiopiens, et l'immense région qui s'étend du Sahara au cap de Bonne-Espérance est peuplée de nègres.

Les blancs du nord comprennent des *Berbers* et des *Arabes*. Les premiers occupent depuis de longs siècles l'Afrique septentrionale. Venus d'Europe, à une époque inconnue, ils se sont étendus jusqu'aux îles Canaries. Ce sont eux qui ont élevé les dolmens et les autres monuments mégalithiques ; à eux devaient se rattacher les Tamahou des Égyptiens. Ils semblent appartenir à deux types différents : l'un brun, le plus commun de nos jours, et l'autre blond, qui se rencontre surtout dans l'Aurès et dans le Rif. Vers 1100, ils bâtirent Tombouctou, et chacun sait que des Berbers s'emparèrent de la Sicile, des Baléares, de la moitié de l'Espagne, et envahirent la France elle-même. Aujourd'hui, leurs principaux groupes sont : les *Touareg* (Sahara) ; les *Zénaga*, comprenant les *Maures Trarzas*, *Brakna* et *Douaiches*, à l'extrémité sud-ouest du désert, le long de la rive droite du Sénégal ; les *Chellouh* (Maroc) ; les *Chaouias* (Aurès) ; les *Kabyles* (Grande et Petite Kabylie).

Les *Arabes*, fort nombreux dans tout le nord de l'Afrique, ont commencé leur migration au VIIe siècle ; la principale invasion eut lieu du XIe au XIIIe siècle. Nous venons d'indiquer les contrées qu'ils ont atteintes. Les uns sont devenus sédentaires et ont fondé de grandes villes où florissaient, au moyen âge, la littérature, les sciences, les arts et l'industrie. Les autres, désignés sous le nom de « Bédouins », sont restés pasteurs et nomadisent le long des limites septentrionales du Sahara.

Les *Éthiopiens* comprennent une partie des *Nubiens*, les *Abyssins*, les *Danakil* ou *Afar*, les *Somalis* et une fraction des *Gallas*, les autres étant fortement nigritisés. Malgré leur peau souvent foncée, ce ne sont pas des nègres ; leurs cheveux longs et frisés, leurs traits fins, leur nez saillant en font un groupe à part. Des migrations éthiopiennes se sont dirigées vers l'ouest, et ont sans doute donné naissance aux *Saras* de l'Adamaoua, et aux *Peuls* ou *Foulbé* qui on rencontre jusqu'au Sénégal et dans la Gambie.

Dans presque toute l'Afrique, un mouvement de migration porte les populations de l'est à l'ouest. Les *Pahouins* ou *M'Fan* anthropophages, arrivés il y a un demi-siècle au voisinage de nos possessions gabonaises, viennent du nord-est et se rattachent aux *Niam-Niam*, à peau rougeâtre, des sources du Bahr-el-Gazal.

Les Arabes appartiennent au rameau sémitique ; les Éthiopiens proprement dits ou *Kouschites*, les Égyptiens et les Berbers formeraient le rameau *chamitique* de certains auteurs.

Le monde noir africain est représenté au sud, à l'est et à l'ouest du lac Tchad, par les *Soudaniens*, les vrais nègres de l'antiquité classique. Ce sont des hommes robustes, de taille élevée, à peau si noire qu'elle offre parfois des reflets bleuâtres, à cheveux très crépus, avec un crâne haut et allongé, une face très projetée en avant, un nez fort épaté et des lèvres extrêmement volumineuses. Les *Sonrhais*, les *Sanghis*, les *Mellis*, les *Tombos*, les *Mossis* en constituent la fraction occidentale ; les *Bornous* et les *Baghermis*, la fraction méridionale ; les *Ouadais*, les nègres du *Darfour* et du *Kordofan*, la branche orientale. De nombreux représentants s'en rencontrent en Tripolitaine, en Tunisie et jusqu'en Algérie. Les *Youdas* du Dar-Bertat et les *Haoussas* se distinguent des Soudaniens proprement dits par leur crâne plus court, plus aplati, par leur face élargie et moins prognathe, par leur chevelure qui, tout en étant crépue, atteint néanmoins une certaine longueur et se divise naturellement en longs tire-bouchons.

Les *Mandingues*, comprenant les *Malinkés*, les *Bambaras* et les *Soninkes*, se sont constitués dans les montagnes de Kong ; ils ont formé jadis un puissant État et sont fractionnés aujourd'hui en un grand nombre de tribus qu'on rencontre dans la boucle du Niger et sur le haut Sénégal. Dans les rivières du sud, les Diolas se rattachent au même groupe et, du côté du golfe de Guinée, les marchands maadingues se sont avancés jusqu'auprès du littoral. Grands, forts, les nègres de ce type ont la peau luisante, avec des reflets d'un brun tirant un peu sur le chocolat ; leurs cheveux sont crépus, leur crâne est allongé, leur nez large, leurs pommettes sont fortes et leurs lèvres volumineuses ; ils ont une barbe plus fournie que les autres nègres. Commerçants et industrieux, ils exécutent de remarquables ouvrages en cuir.

Quand ils s'étendirent vers le nord et le littoral, les Mandingues refoulèrent une foule de populations, anciennement établies dans le pays, telles que les *Ouolofs* du Sénégal, grands nègres qui, malgré leur peau d'un noir mat très foncé, ont les traits plus fins que leurs voisins, les *Sousous*, les *Timaneys*, les *Landoumans*, les *Nalous*, et une foule d'autres peuplades du sud de la Sénégambie.

De Sierra-Leone au Dahomey, le littoral est occupé par des nègres à type relativement élevé, remarquables par leur esthétique. Parmi ces populations guinéennes, on peut citer les *Krous*, les *Apolloniens*, les *Minas*, les *Achtiés*. Au Dahomey, les *Gèges*, les *Nagos*, aussi bien que les *Yorubas*, ont la face très projetée en avant. Les *Yébous* des bouches du Niger paraissent avoir les pommettes assez fortes. Un peu à l'intérieur des terres il faudrait signaler les *Agnis*, et surtout les *Véis*, possédant une écriture alphabétique inventée par eux. En somme, dans toute la Guinée, vivent des populations fort diverses.

De l'équateur au pays occupé par les Bosjesmans, les Hottentots et leurs métis, vivent les *Bantous*. Ils constituent un grand groupe linguistique renfermant des populations hétérogènes au point de vue physique. Ainsi, au Gabon, à côté des *M'Fongué* à type assez élevé, on rencontre des *Bakalais* offrant un prognathisme considérable. Au Congo, certains nègres du littoral ont le crâne court, tandis que les *Batékés*, les *Boubanguis*, les *Bangalas*, etc., ont en même temps le crâne très long, la face très haute et très projetée en avant. Les *Béchuanas* de l'intérieur et les *Macouas* de la côte orientale offrent, comme la plupart des nègres du Mozambique, un type tout à fait inférieur, avec un nez épaté, parfois plus large que long, des lèvres énormes et des mâchoires fort proéminentes. A côté d'eux, les *Cafres*, qu'on range aussi parmi les Bantous, montrent au contraire un type supérieur, avec des traits relativement fins, un nez moins large et beaucoup plus saillant. Chez eux, comme chez les *Zanzibarites*, les *Masais* et les nègres de l'Ouganda, de nombreux croisements ont eu lieu avec le type arabe.

Le sud du continent africain est habité par les *Bosjesmans*, les *Hottentots*, déjà mêlés de Bantous, et de nombreuses tribus encore plus métissées (*Griquas*, *Koranas*, *Namaquas*, etc.). Petite, à teint jaunâtre, avec un crâne long, une face triangulaire par suite de la saillie des pommettes et de l'étroitesse du menton, la race bosjesmane constitue un type à part, l'un des plus intérieurs de l'humanité. Les femmes ont, dans la région fessière, des masses de graisse énormes. La langue est caractérisée par des *klicks*, c'est-à-dire par des voyelles claquantes.

Au milieu des nègres de grande taille s'étendant du Sahara au Transvaal et au désert de Kalahari, vivent de petits nègres, vrais pygmées, dont la taille reste parfois au-dessous de 1^m,20, dont la tête est assez souvent globuleuse ; on les désigne sous le nom de *Negrilles*. Leurs tribus (*Akkas*, *Batouas*, *Ouambouttis*, *Akous*, etc.) demeurent le long de l'équateur, ne dépassent guère 6° de latitude nord ou 4° de latitude sud. Peu industrieux, opprimés par leurs voisins, pour le compte desquels ils chassent, ils semblent les restes d'une vieille race presque entièrement disparue.

Des pasteurs existent en grand nombre chez les Arabes, les Éthiopiens, les Bosjesmans et les populations nigritiques. La plupart des nègres, dont on évalue le chiffre à 128 millions environ, se livrent à l'agriculture, tout en élevant de nombreux troupeaux. Dans le centre de l'Afrique, on trouve beaucoup de populations cannibales. Les peuples nigritiques, primitivement fétichistes, ont, dans certaines contrées, embrassé l'islamisme qui a été introduit par les Arabes et auquel se sont convertis la plupart des Berbers.

— Ressources naturelles de l'Afrique. Si le sol du continent africain commence à être connu dans ses grands traits, il n'en est pas de même du sous-sol, qui demeure encore à l'heure actuelle presque complètement inconnu : seules les parties où vivent depuis assez longtemps déjà les Européens au N. et au S. de la zone intertropicale ont été relativement étudiées ; mais l'ignorance des richesses minérales de l'Afrique est encore telle que personne ne pourrait dire quelles sont en ce genre les ressources les plus abondantes. Il est certain que les métaux existent sur un bon nombre de points : à la côte de Guinée sur l'océan Atlantique, à la côte de Mozambique sur l'océan Indien, arrive depuis longtemps déjà des pays de l'intérieur la poudre d'or, et des paillettes d'or sont roulées par un très grand nombre de fleuves. L'Afrique australe offre mieux encore : au Transvaal existent de riches *gisements aurifères*, origine de récents et graves conflits entre les Boers et les Anglais ; on a découvert aussi des gisements du même genre dans les montagnes de l'E. et à Madagascar, et on pense en rencontrer de considérables au Fouta-Djalon et dans les pays environnants. Les grands gisements de *diamants* qui ont valu son nom à un district de l'Afrique australe (district de Diamantina) ont contribué pour beaucoup au prompt développement de la colonie anglaise du Cap par l'afflux d'hommes et de capitaux qu'ils ont déterminé vers ce pays. L'argent existe au Soudan.

Les métaux précieux ont surtout attiré jusqu'ici les Européens en Afrique, mais ils ne constituent pas les seules ressources minérales du continent : on extrait la houille du sol au Transvaal. Dans nombre de pays, on a constaté l'existence du fer, le moins rare de tous les métaux ; il est exploité en Algérie, comme aussi le plomb, une des richesses du Maghreb. En ressources d'un autre genre encore : carbonate de soude (ou *natron*), sel gemme, etc., l'Afrique est très riche, et aussi Madagascar.

A côté des ressources minérales, il faut tenir compte des ressources végétales, dont l'importance est extrême.

Sur les bords méridionaux de la Méditerranée, prospèrent les plantes qui se retrouvent également sur les autres rivages de la même mer et en sont caractéristiques : les oliviers, les orangers, les citronniers se développent chaque jour davantage dans la partie française du Maghreb, où réussit aussi la vigne. Quelle fertilité de l'autre côté des Syrtes, sur le plateau de Barka, et surtout en Égypte, dans la vallée d'alluvions et dans le delta du Nil ! L'agriculture constitue dans tous ces pays la principale richesse.

Elle la constitue également dans cette zone tempérée australe, qui correspond, au S. du tropique du Capricorne, à la zone méditerranéenne. Les céréales, la vigne y sont de grandes sources d'aisance et même de fortune pour ces pays, et pour la colonie anglaise du Cap surtout.

Les palmiers-dattiers, les bananiers, les palmiers, voilà les plantes alimentaires de la zone tropicale ; les unes réussissent où d'autres ne peuvent pas pousser, suivant les variations du climat. Malgré leur intérêt pour lui, ce ne sont pas tant encore des plantes de ce genre que recherche l'Européen que les plantes utiles à son industrie : la liane de caoutchouc, l'arbre à beurre ou karité, le gommier, les arachides, le palmier à huile, le cocotier, etc. Voilà les principales sources du commerce pour l'Afrique équatoriale.

Ce sont au contraire de nouvelles plantes cultivées (canne à sucre, café, qui, sur la côte E. de l'Afrique sont surtout exploitées. Il en est de même dans les îles de l'Océan Indien (Bourbon, Maurice, etc.), qui cultivent aussi la vanille et les épices. Quant aux ressources animales de l'Afrique, elles sont nombreuses ; sur le littoral méditerranéen, le cheval, l'âne, le mouton, la chèvre sont de véritables sources de richesses pour les habitants, de même que, dans la zone tempérée du S., l'élevage des chevaux et des troupeaux de bœufs, de moutons, de chèvres, même d'autruches. Le dromadaire, le « vaisseau du désert », fait passer le Sahara aux hommes et aux marchandises. Enfin, dans l'Afrique équatoriale, éléphants, rhinocéros, hippopotames fournissent l'ivoire qu'il faut, comme les richesses végétales du pays, transporter à dos d'homme partout où la tsétsé empêche l'usage des bêtes de somme.

— Commerce de l'Afrique. Jusqu'au dernier quart du XIXe siècle, le continent africain, par suite de sa massiveté, n'a guère été pénétré par les commerçants européens ; sur les côtes seules, il y avait une véritable activité commerciale. Il en était ainsi depuis l'antiquité, bien que la voie du Nil ait été dès lors connue et pratiquée, bien que l'Afrique équatoriale ait été déjà atteinte par le commerce égyptien, qu'au moyen âge, il y ait eu des relations commerciales suivies entre le Maghreb et le Soudan, et que les Portugais aient remonté, aux XVe et XVIe siècles, le Zambèze à la recherche de l'or. Les côtes seules étaient fréquentées par les navires français, anglais, espagnols et autres, qu'ils fissent le commerce de la traite, ou celui des richesses de l'Afrique.

A l'époque contemporaine, la vulgarisation des résultats géographiques des grandes explorations a modifié les errements commerciaux, et on a utilisé des routes naguère ignorées, ou connues seulement de ceux qui les avaient découvertes et en gardaient le secret avec un soin jaloux. On a remonté ou descendu les grands fleuves africains, et on en a tiré parti. Au moment où s'est fermée pour les Européens la voie du Nil, celles du Niger, du Congo, du Zambèze ont été ouvertes et ont permis de pénétrer en plein cœur de l'Afrique. Des routes de terre et même déjà quelques chemins de fer ont aussi contribué à conduire au centre du continent les marchands européens, qui trafiquent maintenant, grâce aux caravanes, aux embarcations, aux locomotives, avec des peuplades inconnues il y a peu de temps encore. Ainsi s'ouvre complètement à son tour, au commerce et à la civilisation de l'Europe, le continent le plus inaccessible de tous.

— Le partage de l'Afrique. Il s'y ouvre si bien que les grandes puissances européennes en ont aujourd'hui opéré le démembrement à leur profit. Commencé en 1885 à la conférence de Berlin, poursuivi activement depuis lors, le partage de l'Afrique entière est maintenant un fait accompli, puisque « théoriquement, à l'heure actuelle, en dehors du Maroc, de la république de Liberia, du Libéria, et de Libye, du Transvaal et de l'Etat d'Orange, il n'est plus de partie de l'Afrique qui n'appartienne à une puissance européenne ou ne soit comprise dans une des vagues et hypothétiques sphères d'influence ». (Rousselet.)

Deux peuples tiennent la tête, parmi les puissances coloniatrices de l'Afrique : la France et l'Angleterre.

Du domaine africain de la *France*, les joyaux sont sur la mer Méditerranée, où nous possédons les parties centrale et orientale du Maghreb, l'Algérie et la Tunisie, vrais prolongements de notre pays au S. de la grande mer intérieure, qui nous assurent la prépondérance dans toute la partie septentrionale du continent. Ces possessions effectives se continuent dans le Sahara par un arrière-pays faisant partie de la zone d'influence française, englobant les oasis du Touat, du Tidikelt, ainsi que les territoires de parcours des Touareg et le Tibesti, et aboutissant à Say sur le Niger, et à Barroua sur le lac Tchad. — Du cap Blanc à la Mellacorée, presque tout le littoral appartient à la France, et aussi les pays situés plus en arrière (Sahara sénégalais, Sénégal, Casamance, Guinée française), enserrant du côté de l'O. nos vastes possessions du Soudan, qui s'étendent jusqu'à la rive orientale du Tchad, jusqu'au Kanem et au Ouadaï, et se rattachant ainsi par le Sahara à l'Algérie-Tunisie. — Elles se relient d'autre part au littoral du golfe de Guinée par les colonies de la Côte de l'Ivoire et du Dahomey, prolongations méridionales du Soudan français, par l'intermédiaire du pays de Kong et du Bergou. Par cette dernière contrée encore, il est possible aux Français venus du Dahomey de gagner Say et les pays situés sur la rive gauche du Niger jusqu'au lac Tchad, qui relèvent, eux aussi, de notre zone d'influence. — La France accède encore au lac Tchad d'une autre façon, par l'hinterland septentrional du Gabon-Congo, vaste colonie s'étendant de l'océan Atlantique aux ondulations qui marquent la séparation des territoires arrosés par le Nil et par le Congo, et du Congo au Tchad. Sur le littoral oriental du continent africain, la France ne possède qu'un faible territoire (*Etablissements français de la mer Rouge*), susceptible toutefois de prendre un réel développement dans l'avenir. D'ailleurs, la conquête récente de Madagascar lui constitue, avec ses satellites et avec l'île de la Réunion, un domaine insulaire considérable, le plus important de tout l'océan Indien.

L'*Angleterre* — de laquelle ne dépend nullement (d'après les conventions diplomatiques en vigueur) l'Egypte — possède en Afrique des territoires plus considérables encore que les territoires français. Ses enclaves de la côte occidentale sont parfois sans grande importance (Gambie, Sierra-Leone, Côte de l'Or), partout où le développement de la puissance française a arrêté l'expansion anglaise; parfois, au contraire, elles ont une très grande valeur. En effet, les territoires de Lagos et de la Côte du Niger donnent accès aux riches pays haoussas, qu'a commencé à exploiter la célèbre Ie Anglaise du Niger, dont les prétentions n'ont pas été suffisamment réduites par la diplomatie française. Mais là n'est pas la puissance de l'empire colonial britannique en Afrique; sa grande force réside dans le sud du continent, où, au S. de la petite enclave de la Walfish Bay, depuis l'embouchure du fleuve Orange à l'O. jusque vers la baie Delagoa à l'E., tout le pays est anglais. Les anciennes colonies du Cap et de Natal ont été la base d'opération des hardis pionniers qui successivement ont annexé les pays des Béchouanas, des Matabélés, etc., et ont étendu, par tous les moyens, jusqu'au Zambèze, puis jusqu'à l'extrémité méridionale du lac Tanganyika, aux dépens des indigènes, des Portugais et des Boers, le territoire possédé dans l'Afrique australe et au cœur du continent par les Anglais. Plus au N. encore, l'Angleterre possède le vaste pays désigné parfois sous le nom d'*Ibea*, auquel se rattachent les îles côtières de Zanzibar et de Pemba; elle a enfin établi son protectorat sur le littoral méridional du golfe d'Aden, occupé par les Somalis, et a conquis sur les derviches et sur la France les anciennes contrées du Soudan égyptien, le Kordofan, le pays du Bahr-el-Ghazal et le Darfour.

Ce rapide *état* des colonies anglaises en Afrique serait incomplet s'il n'était fait mention des possessions insulaires. Ce sont de simples îlots perdus dans l'Atlantique (l'Ascension, Sainte-Hélène), ou des terres parfois sans importance (les Seychelles, Socotora), parfois au contraire tout à fait appréciables (Maurice) dans l'océan Indien; ce sont toujours des points remarquables au point de vue maritime ou stratégique, contribuant à maintenir la suprématie de l'Angleterre sur toutes les mers du globe.

La *Belgique*, dont l'Etat indépendant du Congo ne est pas encore officiellement une colonie, possède un immense territoire (2.240.000 kilom. carr.) relativement très peuplé (14.100.000 hab.). Il communique avec l'Atlantique par un étroit couloir, large d'environ 50 kilom. à l'estuaire même du Congo, mais s'épanouit à l'intérieur du continent, entre des possessions françaises, anglaises, allemandes et portugaises dont les frontières bien déterminées ne laissent plus aux Belges le moindre espoir de développer davantage l'empire qu'ils ont, en quelques années, constitué au cœur de l'Afrique équatoriale.

Malgré les spoliations considérables dont il a été victime, de la part de l'Angleterre et du Congo belge, entre 1885 et 1890, le *Portugal* détient encore en Afrique une étendue de pays évaluée à 2.200.000 kilom. carr. et peuplée de 4.500.000 individus. Ces territoires ne sont pas d'un seul tenant; entre la Casamance et la Mellacorée se trouve la Guinée portugaise; au S. du Congo français, c'est la petite enclave de Cabinda, laissée au Portugal par droit historique. Vient ensuite le territoire d'Angela, ou *Afrique occidentale portugaise*, qui s'étend de l'embouchure du Congo à celle du Cunené, auquel fait pendant, sur l'océan Indien, en face de Madagascar et des Comores, l'Afrique orientale portugaise (Mozambique). Les territoires qui, à l'intérieur du continent, relaient ces deux contrées ont cessé d'être portugais; l'Angleterre les a occupés par la raison du plus fort, sous prétexte que le Portugal ne les avait jamais colonisés. Ce sont encore des colonies du même pays que les îles Madère et du Cap-Vert en plein Atlantique, que les îlots de Saint-Thomas et du Prince au fond du golfe de Guinée.

Les possessions de l'*Allemagne* ne sont pas de beaucoup inférieures en superficie, ni supérieures en population à celles du Portugal; elles couvrent 2.130.000 kilom. carr. et nourrissent 5.870.000 âmes. Elles se divisent en quatre parties : l'étroit Togoland, sur la côte de Guinée septentrionale, entre la Côte de l'Or anglaise et le Dahomey français; — le Cameroun, dont le littoral va du Rio del Rey au Rio Campo, par l'hinterland duquel les Allemands arrivent jusqu'au Tchad, comme les Anglais et les Français; — le Sud-Ouest africain, qui touche au Zambèze au N., au fleuve Orange au S.; — enfin, l'Afrique orientale allemande, deux fois grande comme la métropole, purement tropicale, au littoral de laquelle aboutissent plusieurs routes de commerce venues du centre africain.

Les prétentions de l'*Italie* s'étendent sur un territoire de 1.560.000 kilom. carr., peuplé de 6.300.000 hab.; mais le territoire occupé par elle effectivement est loin d'être aussi considérable; c'est une partie du littoral de la mer Rouge (l'Erythrée), rien de plus. La côte somali n'est pas, en réalité, gardée par des postes italiens; quant à l'Abyssinie, elle s'est comportée de telle sorte qu'il faut aujourd'hui défalquer une superficie de 500.000 kilom. carr., et une population de 4.500.000 individus, des chiffres représentant l'ensemble de l'empire italien en Afrique.

Même ainsi réduit, cet empire est supérieur à celui de l'*Espagne*; les présides marocains, le protectorat saharien (Rio de Oro) du cap Bojador au cap Blanc, l'archipel des Canaries et les îles du golfe de Guinée (Fernando Pe, Corisco, Annobom), enfin les territoires du cap Saint-Jean (rio Mouni) ne donnent pas un ensemble territorial de 550.000 kilom. carr., ni une population de 450.000 habitants. L'Espagne est donc la puissance européenne possédant le moins de colonies en Afrique.

— Les *Etats indépendants*. En dehors de cette longue énumération sont restées plusieurs parties de l'Afrique : les Etats indépendants, ou parfois simplement pseudo-indépendants.

L'*Egypte* (935.000 kilom. carr., 6.800.000 hab.) est théoriquement vassale de la Turquie; elle dépend en réalité de l'Angleterre, qui l'administre et est véritablement devenue son héritière dans la vallée du Nil.

La *Tripolitaine*, située plus à l'O. sur la Méditerranée, est une véritable province turque, occupant avec le Barka et le Fezzan une superficie de 1.030.000 kilom. carr., peuplée de 1 million d'habitants.

A l'extrémité occidentale du Maghreb-el-Aksa, le *Maroc* constitue un empire réellement indépendant convoité par l'Angleterre, la France et l'Espagne, mais encore intact (792.000 kilom. carr., avec le Sahara marocain, 8 millions d'habitants).

Sur le littoral, il ne subsiste plus, à l'exception de la république de *Liberia*, aucun pays indépendant; mais il en reste encore quelques-uns à l'intérieur : le *désert de Libye*, par exemple, et au Soudan, les *Etats haoussas* qui repoussent la domination de la Compagnie anglaise du Niger, l'*Adamoua*, le *Baguirmi*, l'*Ouadaï*, enfin l'*Empire chrétien d'Ethiopie*, fortement constitué sous Ménélik, qui a victorieusement affirmé son indépendance en face de l'Italie, de même que, dans l'Afrique australe, le *Transvaal* a repoussé avec succès l'invasion anglaise. Cette république (294.000 kilom. carr., 680.000 hab.) et l'*Etat libre d'Orange*, plus petit (130.000 kilom. carr.) et moins peuplé (200.000 hab.), voilà les deux seuls Etats indépendants de l'Afrique australe. Ainsi, de rares débris subsistent seuls, à l'heure actuelle, d'un état politique encore tout rapproché.

— La découverte de l'Afrique. Pour être un peu plus ancienne, l'exploration de l'Afrique intérieure n'a pas commencé il y a longtemps; elle est presque tout entière l'œuvre du XIXe siècle, de même que l'exploration de son littoral est presque entièrement l'œuvre du XVe.

Depuis longtemps, il est vrai, la reconnaissance des côtes africaines est commencée; si haut qu'on remonte dans l'histoire ancienne, on trouve connaissance du littoral méditerranéen de l'Afrique et du celui de la mer Rouge. La mythologie phénicienne représente son Hercule, Baal Melkarth, s'avançant jusqu'aux colonnes qui portent son nom, et il semble que les Egyptiens aient eu de tout temps des ports sur le golfe Arabique. De ces ports sont parties les premières expéditions ayant pour but d'explorer le littoral. Dès la 18e dynastie égyptienne, en effet, au temps de la reine Hatshepsou, des navires équipés sur la mer Rouge en longent les côtes et s'avancent jusqu'au pays de Pouat, au pays de l'encens, c'est-à-dire au Somal actuel, dans lequel on a parfois voulu voir, comme dans le Sofala, le célèbre *Ophir* de la Bible. A une époque historique plus rapprochée et mieux connue, les Phéniciens auraient, selon Hérodote, fait en trois ans le périple de l'Afrique, au temps et sur l'ordre du roi d'Egypte Néchao, depuis la mer Rouge jusqu'à la Méditerranée. De Carthage, plus tard encore, vers l'an 500, Hannon s'est avancé le long du littoral dans l'océan Atlantique, peut-être jusqu'au fond du golfe de Guinée, jusqu'au rio de Ouro tout au moins. Les Grecs et les Romains ont-ils été plus loin? La chose est possible, et même vraisemblable. Des traditions vagues, des récits légendaires tendraient du moins à le faire croire; mais il est prudent de ne leur accorder qu'une confiance très minime.

On peut accorder, au contraire, pleine confiance au périple de la mer Erythrée et aux travaux géographiques de Strabon et de Ptolémée. Il en ressort que le littoral africain de l'océan Indien était, au début de l'ère chrétienne, longé et fréquenté par les marchands et les navigateurs jusqu'au cap Delgado, que Madagascar était figurée sur la carte du monde connu des anciens. En suivant la côte plus au S., on serait rapidement parvenu à doubler l'Afrique; mais la théorie de Ptolémée, qui considérait l'océan Indien comme une mer fermée et le littoral africain comme s'inclinant vers l'E. et rejoignant les côtes orientales de l'Asie, découragea les navigateurs et arrêta pendant dix siècles les découvertes de ce côté.

Du côté de l'Occident, pendant le moyen âge, elles reculèrent. Les anciens avaient connu les Canaries; on les ignora pendant de longs siècles, au cours desquels les Arabes seuls se lancèrent sur l'océan ténébreux de l'ouest. Quant au littoral longé par Hannon, il a été de nouveau connu au XIVe siècle par les marins dieppois, qui se seraient avancés à plusieurs reprises, à en croire des traditions normandes, jusqu'aux côtes de Guinée, où ils auraient, vers 1364, fondé des établissements; mais celui même qui admet la réalité de ces voyages doit les considérer comme géographiquement dépourvus de toute importance, car les Dieppois, comme tous les peuples navigateurs du temps, ont gardé avec un soin jaloux le secret de leurs découvertes, qui n'ont nullement étendu le champ des connaissances géographiques. Il n'en est pas de même de la découverte et de la colonisation des îles Fortunées (Canaries) par Jean de Bethencourt et Gadifer de La Salle (1402), parce que cet archipel n'a cessé depuis lors d'être porté sur les cartes et fréquenté.

Peu de temps après cette date, s'ouvre véritablement pour l'Afrique l'ère des découvertes maritimes, sous l'influence de l'infant don Henri de Viseu, *le Navigateur*. Au promontoire de Sagres, il réunit une académie de navigateurs et de savants, et dresse le programme qui, poursuivi avec persévérance pendant près de trois quarts de siècle, aboutit, en 1497, à la découverte d'une nouvelle route des Indes, dont plusieurs circonstances historiques (la fermeture de la route de la mer Rouge) et économiques faisaient une véritable nécessité.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter en détail la découverte du littoral africain par les Portugais; notons seulement que les premiers capitaines envoyés par don Henri se sont avancés timidement le long du littoral saharien, mettant huit ans à passer du cap Bojador (doublé en 1433 par Gil Yanez) au cap Blanc (Nunao Tristao en 1440), sept ans pour gagner de là l'embouchure du Sénégal (Lanzarotte) et le cap Vert (Denis Fernandez). C'est que le préjugé géographique de la zone torride les effraye encore; quand il est démontré, en 1456, par le voyage du Vénitien Ca'da Moste jusqu'à la Côte de l'Or, qu'on peut vivre sous le tropique, malgré la chaleur du soleil, il ne reste plus à combattre que la terreur de l'inconnu. Les Portugais l'ont fait avec succès en achevant, dans les années suivantes, la découverte de la côte de Guinée et des îles adjacentes, puis en reprenant, après un intervalle de quelques années, l'exploration du littoral.

La découverte du Zaïre par Diego Cam (1485), son voyage postérieur au S. du grand fleuve, enfin l'entrée de Barthélomeo Diaz dans la mer des Indes, et au retour sa découverte du cap des Tempêtes, appelé aussitôt par Jean II « cap de Bonne-Espérance », voilà les grandes dates de la seconde période d'activité portugaise.

Un seul nom remplit la troisième, celui de Vasco de Gama, qui, en 1497, accomplit le célèbre voyage dans lequel il doubla la pointe extrême de l'Afrique méridionale et reconnut la côte orientale du continent jusqu'à Mélinde, où il trouva le pilote arabe qui le conduisit aux Indes. Il relie ainsi les découvertes portugaises à celles des anciens et achève la reconnaissance des côtes de l'Afrique; en touchant, à son retour, à Magdecho et à Zanzibar, il ne fait que reconnaître des points signalés par Ptolémée et fréquentés par les navigateurs arabes pendant tout le moyen âge. La découverte de très peu postérieure (1500) de Madagascar par Diego Diaz est la dernière date capitale à retenir pour qui désire connaître dans ses grands traits l'histoire de l'exploration du littoral africain; des études de pur détail, hydrographiques et autres, ne peuvent, malgré leur intérêt, être connues que des spécialistes désireux d'approfondir cette histoire jusque dans les moindres détails.

Seuls, également, les spécialistes peuvent discuter sur le voyage exécuté dès une grande antiquité à l'intérieur de l'Afrique par les cinq Nasamens d'Hérodote, sur d'autres récits trop vagues et d'un caractère parfois trop fabuleux. Il faut seulement retenir que les anciens ont essayé de savoir quelque chose sur l'intérieur du continent, et qu'au temps de Néron, un centurion romain remonta le Nil jusqu'à la région de confluents et de marécages qui porte sur les cartes contemporaines le nom de « lac No ».

Les Arabes, au moyen âge, ont connu une bonne partie de l'Afrique septentrionale, parcouru le Sahara et le Soudan, et fait parvenir jusqu'en Occident la renommée de Tombouctou; ils ont peut-être aussi exploité quelques-uns des riches pays de l'Afrique australe (Manica, Gaza). Mais les Européens sont restés en dehors de ce mouvement; à peine peut-on signaler, au début des temps modernes, le voyage de Pedro de Covilham dans les pays du *Prestre Jean* (1486), à la recherche d'une route terrestre vers les Indes et les pays producteurs d'épices.

Les Portugais, une fois installés sur les côtes du continent, ont-ils continué leur œuvre géographique et étudié l'intérieur de l'Afrique? Nullement; il y a bien eu des voyages exécutés à travers les pays noirs au XVIe siècle, de véritables tentatives d'exploration un peu plus tard, mais rien ne fut fait d'une façon continue ni scientifique jusqu'au XIXe siècle. Alors seulement ont commencé les explorations nécessaires pour remplir l'immense blanc qui, sur les cartes, avait été substitué aux renseignements de valeur très inégale enregistrés aux XVIe et XVIIe siècles.

L'Association africaine fondée à Londres en 1788 pour l'exploration systématique du continent noir a été l'instigatrice du mouvement qui, à notre époque, a abouti à la connaissance presque complète de cette partie du monde. Si ses premiers pionniers sont morts sans avoir fait de découvertes, Mungo-Park, envoyé par elle au Soudan, fit un peu plus tard une exploration intéressante du Niger moyen (1805), et Oudney, Denham et Clapperton (1822-1824) purent, de Tripoli, gagner le lac Tchad, dont le nom seul était connu. De nouveaux voyages, dus à Clapperton, Richard Lander et surtout Barth (1850-1855), fixèrent les grands traits de la géographie physique du Soudan, firent connaître les bouches et les cours inférieur et moyen du Niger et complétèrent les renseignements

recueillis par René Caillé à Tombouctou (1827-1828). De grands voyages comme ceux de Gerhard Rohlfs, de Monteil, de Binger, de Mizon, de Gentil, n'ont fait, malgré leur importance, que préciser les connaissances et placer sur le squelette géographique, dessiné dès 1855, la chair qui lui manquait encore. On n'en peut pas dire autant du voyage de Nachtigal dans le Soudan oriental (1869-1874) ; il a réussi là où avait échoué Vogel en 1855, et sa relation est la base de connaissances sur le Ouadaï et le Darfour.

Les pays situés au N. du Soudan ont été étudiés surtout à partir de 1830, quand l'occupation de l'Algérie par les Français eut fourni un point de départ solide aux voyageurs. Les pays colonisés par la France ou soumis à son protectorat comptent actuellement parmi les mieux connus de l'Afrique ; il n'en est pas de même du Maroc ni de la Tripolitaine, malgré les efforts des Duveyrier, des Rohlfs, des de Foucauld. Quant au Sahara, certaines parties commencent à en être explorées d'une manière à peu près satisfaisante, grâce à des voyages comme ceux de Duveyrier chez les Touareg du Nord, de la mission Flatters, de Foureau, de Flamand ; mais la partie occidentale du Sahara et surtout le désert de Libye sont encore à peine connus, en dehors des routes suivies par les caravanes et des oasis situées sur ces routes.

Avec le Sahara et le Soudan, les grands terrains de l'exploration africaine sont l'Afrique subéquatoriale et la vallée du Nil. Cette dernière partie du continent, dont l'exploration, commencée dès l'antiquité, avait été poursuivie au XVIIIe siècle par l'Écossais Bruce, le premier découvreur des sources du Nil Bleu en Abyssinie, a été étudiée avec persévérance par des explorateurs français (d'Arnaud-bey entre autres) qui, au temps de Méhémet-Ali, voulaient parvenir aux sources du Nil, en remontant le fleuve. Ils ne purent pas réaliser ce programme, mais recueillirent, sur ce qui ne devait pas tarder à devenir le Soudan égyptien, une foule de renseignements précieux, complétés plus tard par Schweinfurth, renseignements auxquels firent pendant les informations obtenues en Ethiopie par Rochet d'Héricourt, les frères d'Abbadie, etc. La gloire de trouver les sources du Nil était réservée aux Anglais partis de Zanzibar : Speke et Grant découvrirent le lac Victoria, le réservoir équatorial du Nil entre 1860 et 1863 ; en 1864, Samuel Baker trouva un peu plus au N.-O. un autre réservoir du Nil, l'Albert-Nyanza, que Stanley différencia, dès 1875, du lac Albert-Edouard. Entre temps, Gessi et Mason, puis, un peu plus tard, Emin-pacha, Junker, tout récemment le Dr Stahlmann et le major von Götzen, enfin le commandant Marchand et ses compagnons, ont précisé la connaissance d'un système hydrographique, dont le Français Décle a peut-être découvert la source la plus éloignée. A ce terrain d'exploration il faut rattacher l'extrémité orientale de l'Afrique, ces pays arrosés par le Tana et le Djouba, dont les Allemands Krapf et Rebmann, et le baron von der Decken, avaient, dès le milieu du siècle, commencé l'étude. Des voyageurs français, anglais, allemands, et surtout italiens, très persistants, ont poursuivi la reconnaissance de ces contrées, où ils ont découvert des lacs importants, tels que les lacs Rodolphe et Stéphanie (von Höhnel).

Au S. des deux premiers champs où se sont distingués les explorateurs africains, se développait, au milieu du XIXe siècle encore, occupant toute la partie méridionale du continent, le dernier terrain alors inconnu. De celui-là, comme des autres, les grands traits sont définitivement fixés. Des voyageurs comme Levaillant n'avaient pas, au début du siècle, poussé leurs reconnaissances bien loin au N. de la colonie du Cap ; à Livingstone, l'admirable missionnaire explorateur, revient l'honneur, pendant ses voyages poursuivis de 1841 à 1873, d'avoir reconnu la plus grande partie de ce pays. Il a débuté par découvrir le lac Ngami (1849) et (en 1851) le cours moyen du Zambèze, dont il a (en 1856) achevé l'exploration, après avoir traversé l'Afrique, de Loanda à l'océan Indien. Il a ensuite étudié (1858-1864) les affluents du grand fleuve qu'il venait de reconnaître et le lac Chirowa, enfin le lac Nyassa dont il termina un peu plus tard l'examen (1866). Dès lors, le problème des sources du Nil l'occupe tout entier. A l'exploration du Tanganyika, découvert par Burton, et Speke en 1858, Livingstone joint celle des lacs Moero et Bangueolo, des fleuves Loualaba et Louapoula, qu'il croit se rattacher au système hydrographique du Nil ; il meurt en 1873, sans avoir compris son erreur. Cameron l'a rendue évidente dès 1874, et Stanley, en 1876-1877, a prouvé par sa descente du Congo ou Livingstone que le Loualaba était le cours supérieur du fleuve énorme dont Tuckey avait, en 1816, reconnu l'estuaire.

Le pays où prennent leurs sources les affluents méridionaux du Congo, les affluents de droite du Zambèze, Cameron l'avait traversé dès 1875 ; Serpa-Pinto, Wissmann et Pogge, Capello et Ivens ont contribué à le faire mieux connaître ; il est, comme les Français Giraud et Foa plus à l'E., complété les découvertes de Livingstone, les uns du côté du Zambèze, les autres vers les sources du Congo, ou bien traversé les nombreux affluents du Congo que des explorateurs belges surtout ont étudié de façon plus détaillée dans ces dernières années. A des Belges encore, et aux explorateurs dont S. de Brazza est le chef, revient le mérite d'avoir étudié les affluents droit du Congo et le pays qui s'étend jusqu'aux confins du Soudan égyptien, l'Ouellé-Oubangui en particulier, cette immense rivière dont Junker avait reconnu le cours supérieur.

Grâce à ce superbe et fécond mouvement d'exploration, l'Afrique est aujourd'hui connue dans ses principaux traits. Les îles qui en dépendent, et en particulier le petit continent de Madagascar, le sont également (cette étude est une œuvre surtout française, dont Grandidier est l'instigateur et en grande partie l'auteur). Aussi n'y a-t-il plus aujourd'hui à accomplir sur le continent noir une série de ces découvertes qui marquent une date dans l'histoire de la géographie : les explorateurs ne peuvent plus espérer faire que des constatations de détail, des découvertes de second ordre. Quand des trouvailles de ce genre ne seront plus possibles, commencera l'étude minutieuse du sol ; si donc l'ère des découvertes africaines approche de son terme, il est loin d'en être ainsi pour l'ère de son étude géographique. Celle-là, qui succède à l'ère des découvertes, est encore à peine ouverte.

— BIBLIOGR. : Gay, *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'Afrique et à l'Arabie* (Paris, 1875) ; Walckenaer, *Collection de relations de voyages en Afrique de 1400 à nos jours* (Paris, 1826-1831) ; E. Reclus, *Nouvelle géographie universelle, Afrique* (t. X-XIII) Paris, 1885-1888 ; Bamier, *L'Afrique, géographie appliquée à la marine, au commerce, à l'agriculture*, etc. Paris, 1878) ; Chavanne, *Africa im Liche unserer Tage* Vienne, 1883) ; Lamer, *l'Afrique, choix de lectures géographiques* (Paris, 1881) ; Vivien de Saint-Martin et Rousselet, *Dictionnaire de géographie universelle, et Supplément* ; Hartmann, *les Peuples de l'Afrique* (Paris, 1879) ; R. N. Cust, *a Sketch of the modern languages of Africa* (Londres, 1883) ; Scott Keltie, *the Partition of Africa* (Londres, 1895) ; Malaviaille, *le Partage de l'Afrique* (Montpellier, 1892) ; V. de Saint-Martin, *Histoire des découvertes géographiques* (Paris, 1873) ; de Bizemont, *les Grandes Entreprises géographiques depuis 1870, Afrique* (Paris, 1879).

AFRIQUE (lat. *Africa*). Géogr. anc. Nom d'une province romaine, créée après la ruine de Carthage (146 av. J.-C.), qui s'augmenta plus tard du royaume de Numidie, et gouvernée par un proconsul qui était un des plus hauts fonctionnaires de l'empire. Auguste, qui la rangea parmi les provinces sénatoriales, y cantonna cependant une légion en Numidie ; aussi Septime-Sévère fit-il de ce pays (193 ap. J.-C.) une province à part. L'Afrique proconsulaire fut encore réduite sous Dioclétien, puis devint dans l'empire d'Occident le centre d'un diocèse comprenant toute l'Afrique Mineure et la Tripolitaine. Occupée en partie par les Vandales au Ve siècle, l'Afrique fut reconquise par les Romains d'Orient, et devint alors une préfecture dépendant de Constantinople. Elle fut conquise par les Arabes au VIIe siècle.

Afrique centrale anglaise. C'est le nom français d'un territoire appelé officiellement par les Anglais *British Central Africa*, et situé sur le rivage occidental du lac Nyassa. V. NYASSALAND.

Afrique méridionale anglaise ou *British South Africa*. Ce sont les territoires de la Compagnie anglaise de l'Afrique du Sud, constituée à Londres le 15 octobre 1889 ; on leur applique spécialement aujourd'hui le nom de ZAMBÉZIE. V. ce mot.

Afrique Mineure, nom donné parfois par les géographes au Maghreb ou pays traversés par le massif de l'Atlas.

Afrique occidentale française. — Nom donné par le décret du 16 juin 1895 à un grand gouvernement général englobant presque toutes les colonies françaises de l'Afrique du nord-ouest, c'est-à-dire les territoires du Sénégal, du Soudan français, de la Guinée française et de la Côte d'Ivoire, ainsi que leurs dépendances. Sur toutes ces colonies, administrativement et financièrement autonomes, le gouverneur général exerce la haute direction politique et militaire ; il administre en outre directement la colonie du Sénégal, augmentée du cercle de Bakel et du Bambouk. *Dakar*, résidence du gouverneur général, est la capitale de l'Afrique occidentale française. Le Dahomey ne dépend pas de ce fonctionnaire, auquel, toutefois, le gouverneur du Dahomey est tenu d'adresser un duplicata de ses rapports politiques et militaires.

Afrique orientale allemande. — L'Afrique orientale allemande (la *Deutsch-Ostafrika*), la plus grande des colonies allemandes (environ 950,000 kilomètres carr. ; 2.900.000 hab.) s'étend dans l'est de l'Afrique équatoriale, entre l'océan Indien et les grands lacs. Elle est délimitée par l'Afrique orientale anglaise, le Congo belge, la Zambèze et l'Afrique orientale portugaise.

Cette contrée, fort mal connue encore, ne présente aucune unité physique ; le versant océanique, puis la dépression de l'Afrique orientale, le plateau granitique de l'Ounyamoézi, enfin les montagnes schisteuses de l'Afrique centrale, voilà les pays de caractère très différent entre lesquels se partage l'Afrique orientale allemande. C'est une contrée qui, en dehors de la bande étroite du littoral et de la grande dépression marquée par le lac salé de Natron, etc., se compose de steppes herbeux, de terrasses parfois très fertiles et de plateaux au-dessus desquels émergent les sommets du Kilimandjaro, du Mérou, etc. Le Roufidji et le Rovouma, voilà les plus importants des fleuves côtiers de l'Afrique orientale allemande, qui possède dans la Kaghéra la véritable source du Nil au S. du Victoria-Nyanza, et un affluent du Congo

Afrique orientale allemande.

par le lac Tanganyika, le Mlagarassi. Comme le lac Nyassa, les deux précédents sont en communication avec de grands fleuves africains ; il n'en est pas de même des lacs de Natron, Manyara, Eyassi, Rikoua, situés dans le bassin sans écoulement.

Une contrée aussi étendue n'a pas un climat uniforme ; les pays qui la composent présentent à cet égard de très grandes différences. On peut dire, toutefois, que l'Afrique orientale allemande est située dans la zone des vents alizés du S. E. ; la mousson s'y fait plus ou moins sentir du N.-E. de décembre à mars, et du S.-O. de mai à septembre. Comme les vents, les précipitations suivent la marche du soleil, elles sont très inégalement réparties suivant les pays, parfois aussi suivant les saisons, tombant pendant l'année entière au Nord, pendant cinq mois seulement dans les parages du Nyassa, diminuant d'intensité à mesure qu'on pénètre dans l'intérieur. Quant à la température, elle varie avec la latitude, l'écart entre les moyennes du mois le plus chaud et du mois le plus froid augmentant du N. au S.

Les ressources minérales de cette colonie sont insignifiantes, et il semble bien que la proportion des bons terrains de culture n'y soit pas très considérable ; l'aire cultivée actuellement est restreinte, et la richesse du pays réside surtout dans les steppes herbeux de l'intérieur, qui fourmillent de gibier, et où les nomades élèvent d'immenses troupeaux de bétail.

Les indigènes de l'Afrique orientale allemande (Foulah-Sandeh, Bantous) sont très inégalement répartis sur la surface du sol : le littoral est relativement peuplé, tandis que les steppes du Massai le sont à peine. On n'y compte pas encore 1.000 Européens. Bagamoyo, Dar-es-Salam, Pangani, Tanga, Saadani, voilà les principaux ports du pays. Si les esclaves n'y arrivent plus de l'intérieur, l'ivoire surtout, et les cocos, noix et coprah, le caoutchouc, le copal y affluent et forment les principaux articles de commerce de la contrée.

C'est en 1884 que la « Société allemande de l'Afrique orientale » a commencé s'établir dans le pays. Le sultan de Zanzibar en fut définitivement spolié en 1886, mais la Compagnie se vit quelques années plus tard obligée, à la suite d'une grande révolte des noirs, de céder ses établissements à l'empire allemand qui exerce sur eux, depuis 1891, la suzeraineté effective. Un gouverneur nommé par l'empereur y exerce le pouvoir civil et militaire, et dirige l'espèce de protectorat auquel est soumis le pays.

— BIBLIOGR. : Wagner, *Deutsch Ostafrika* (Berlin, 1888) ; K. Peters, *die Deutsch-Ostafrikanische Kolonie* (Berlin, 1889) ; Reichard, *Deutsch-Ostafrika* (Leipzig, 1892).

Afrique orientale anglaise. — On appelle *Afrique orientale anglaise* (*British East Africa*) ou *Ibea* (*Imperial British East Africa*) un vaste ensemble de territoires situés dans la partie orientale de l'Afrique équatoriale et soumis à l'administration de la Compagnie anglaise de l'Afrique

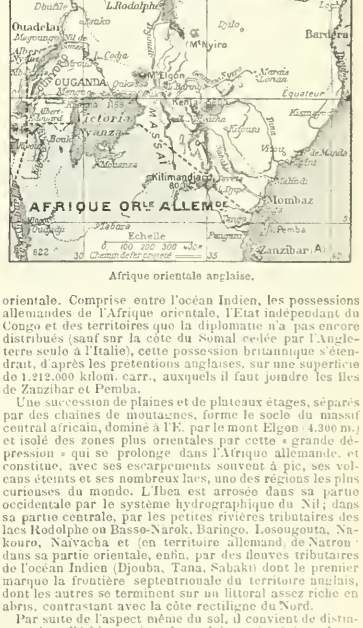

Afrique orientale anglaise.

orientale. Comprise entre l'océan Indien, les possessions allemandes de l'Afrique orientale, l'Etat indépendant du Congo et des territoires que la diplomatie n'a pas encore distribués (sauf sur la côte du Somal cédée par l'Angleterre seule à l'Italie), cette possession britannique s'étendrait, d'après les prétentions anglaises, sur une superficie de 1.212.000 kilom. carr., auxquels il faut joindre les îles de Zanzibar et Pemba.

Une succession de plaines et de plateaux étages, séparés par des chaînes de montagnes, forme le socle du massif central africain, dominé à l'E. par le mont Elgon (4.300 m.) et isolé des zones plus orientales par cette « grande dépression » qui se prolonge dans l'Afrique allemande, et constitue, avec ses escarpements souvent à pic, ses volcans éteints et ses nombreux lacs, une des régions les plus curieuses du monde. L'Ibea est arrosée dans sa partie occidentale par le système hydrographique du Nil ; dans sa partie centrale, par les petites rivières tributaires des lacs Rodolphe ou Basso-Narok, Baringo, Losougouta, Nakouro, Naivacha et (en territoire allemand, de Natron) ; dans sa partie orientale, enfin, par des fleuves tributaires de l'océan Indien (Djouba, Tana, Sabaki) dont le premier marque la frontière septentrionale du territoire anglais, dont les autres se terminent sur un littoral assez riche en abris, contrastant avec la côte rectiligne du Nord.

Par suite de l'aspect même du sol, il convient de distinguer dans l'Afrique orientale anglaise trois régions climatériques distinctes : le bassin du lac Victoria, appartenant à la zone climatérique de l'Afrique équatoriale du centre, les massifs qui entourent la « grande dépression », soumises à des conditions spéciales par suite de l'altitude, de la nudité du sol et de l'alternance des courants atmosphériques ; la zone orientale, aux saisons mieux tranchées, aux précipitations abondantes. Grâce à ces dernières, près de la côte, sur le bord des rivières et dans les districts montagneux, la végétation est extrêmement riche. Cette végétation se répartit, selon les zones d'altitude, entre les huit zones suivantes : la zone côtière (cocotiers, manguiers, palmiers), le steppe mimosas, les jungles des hauts plateaux, les forêts, la zone des bambous, les deux zones alpines inférieure et supérieure, enfin, en dessus de la ligne des neiges, la zone des lichens. La faune, très riche, est différente dans l'Ouganda (éléphant, la plupart des animaux domestiques de l'Europe, dans les steppes et les plateaux lion, girafe, zèbre, antilope, zébu) ; sur les bords des rivières habitent l'hippopotame, le rhinocéros et le buffle sauvage.

Les indigènes de l'Afrique orientale anglaise, au nombre de 6.500.000 (?), sont ici des Chamites (Somalis et Gallas), là des Foulah-Sandéh (Massai), ailleurs des Bantous qui se pénètrent et s'enchevêtrent les uns les autres, car ce pays est le point de rencontre de la plupart des grandes races africaines.

L'Ilien sera-t-elle divisée en plusieurs colonies distinctes? Elle ne l'a pas encore été, en tout cas; le port de Mombaz demeure le chef-lieu du territoire, dont les villes principales sont Ouanga, Malindi, Lamou et Kismayou sur le littoral. Il est question d'établir un chemin de fer entre Mombaz et le lac Victoria; des études ont été faites dans ce but, mais le travail n'a pas encore été commencé.

C'est en 1886 que l'Angleterre, pour ne pas laisser l'Allemagne occuper tout le pays, délimita pour la première fois sa sphère d'influence; elle se fit céder bientôt après (1887) par le sultan de Zanzibar l'administration d'une partie du Zanguebar. Voilà les premiers territoires de la Compagnie anglaise de l'Afrique orientale, qui s'est ensuite étendue jusqu'à l'Ouganda. Cette Compagnie s'est dissoute en 1895, et ses territoires (suzerainetés, protectorats), comme l'Ouganda démembré en 1894, ont fait retour à l'Angleterre, qui dot les placer sous son protectorat direct.

— Bibliogr. : *Handbook of East Africa* (Londres, 1894).

Afrique orientale portugaise. — Tel est le nom français de l'*Estado d'Africa oriental*, c'est-à-dire de la colonie portugaise de la côte orientale d'Afrique, de l'ancien gouvernement (bien diminué) de Mozambique. Ce pays, baigné à l'E. par l'Océan Indien, du cap Delgado à la baie Delagoa, est limité au N. par l'Afrique orientale allemande, à l'O. par la Zambézie anglaise et le Transvaal, au S. par les pays des Souazis et de Tonga. Ses frontières continentales, établies par une série de conventions passées entre 1886 et 1894, ne sont nullement naturelles.

Les 768.740 kilom. carr. de superficie de ce pays se partagent entre les trois régions plus ou moins bien tran-

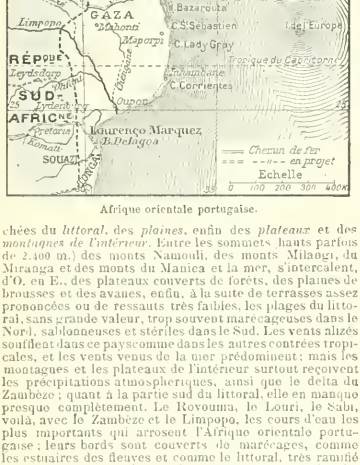

Afrique orientale portugaise.

chées du *littoral*, des *plaines*, enfin des *plateaux* et des *montagnes de l'intérieur*. Entre les sommets hauts parfois de 2.400 m.) des monts Namouli, des monts Milanga, du Miranga et des monts du Manica et la mer, s'intercalent, d'O. en E., des plateaux couverts de forêts, des plaines de brousses et des avanes, enfin, à la suite de terrasses assez prononcées ou de ressauts très faibles, les plages du littoral, sans grande valeur, trop souvent marécageuses dans le Nord, sablonneuses et stériles dans le Sud. Les vents alizés soufflent dans ce pays comme dans les autres contrées tropicales, et les vents venus de la mer prédominent; mais les montagnes et les plateaux de l'intérieur surtout reçoivent les précipitations atmosphériques, ainsi que le delta du Zambèze; quant à la partie sud du littoral, elle en manque presque complètement. Le Rovouma, le Louri, le Sabi, voilà, avec le Zambèze et le Limpopo, les cours d'eau les plus importants qui arrosent l'Afrique orientale portugaise; leurs bords sont couverts de marécages, comme les estuaires des fleuves et comme le littoral, très ramifié et riche en baies excellentes dans sa partie septentrionale, puis bas et dépourvu de ports, se terminant par l'admirable baie Delagoa. A ces côtes maritimes il convient d'ajouter quelques côtes lacustres possédées par la colonie sur la rive orientale du lac Nyassa et sur le lac Chiroua.

La température est celle des pays tropicaux (moyenne de novembre à Tête: 28°,7; de juillet, le mois le plus froid : 22°,5); mais le climat devient continental quand on pénètre sur les plateaux, où les variations de la température sont (surtout dans le pays de Gaza) très brusques et très considérables.

Les productions végétales sont celles des contrées tropicales, mais le sol est maigre et souvent stérile dans la partie septentrionale; il est plus riche dans la province d'Inhambané où le sucre, le tabac, le thé et le café réussissent fort bien. Des mines de houille (près de Tété), des gisements aurifères se trouvent aussi dans l'Afrique orientale portugaise, dont la population est évaluée par les uns à 800.000, par d'autres à 1.500.000 individus.

Mozambique et *Lourenço-Marquez*, voilà les deux capitales du pays, divisé de 1891 à 1893 en deux provinces; par elles et par les trois autres ports de Quilimané (chef-lieu d'une nouvelle province, la Zambézie, créée en 1893), d'Ibo et d'Inhambané se fait tout le commerce du pays, qui est en voie de diminution. Ce commerce se fait surtout avec l'Angleterre, l'Allemagne, la France et le Portugal; il est susceptible de se développer considérablement, le jour où les lignes de chemin de fer s'y poursuivront vers l'intérieur.

Un vice-roi nommé pour trois ans et résidant alternativement à Mozambique et à Lourenço-Marquez administre l'Afrique orientale portugaise au nom du roi de Portugal.

AFRITE n. m. Espèce d'esprit, de génie malfaisant dans la mythologie arabe. ‖ On dit aussi AFRIET et IFRIET.

AFROUSA n. f. Nom vulgaire, dans les Alpes, des fraisiers sauvages.

AFZÉLIE (de *Afzelius*, nom d'un botaniste suéd.) n. f. Genre de légumineuses cœsalpiniées, habitant les parties tropicales de l'ancien monde.

— Encycl. Les *afzélies* sont des arbres à feuilles paripinnées, à fleurs très odorantes, dont la corolle se compose d'un seul pétale onguiculé, orbiculaire ou réniforme, les autres restant petits. Le fruit est épais, ligneux et court; il contient une pulpe assez abondante entourant les graines. Certaines espèces fournissent un bois estimé en Guinée et à Madagascar.

AFZELIUS (Adam), botaniste suédois, né à Larf en 1750, mort à Upsal en 1837. Élève de Linné, il fut successivement : en 1785, démonstrateur de botanique à l'université d'Upsal, puis professeur; en 1792, explorateur en Guinée; en 1794, secrétaire d'ambassade à Londres; en 1802, fondateur de l'Institut linnéen; en 1812, professeur extraordinaire de médecine à l'université d'Upsal, etc. On lui doit de nombreux mémoires sur l'histoire naturelle dont les principaux sont : *De vegetalibus suecanis observationes et experimenta* (1784,); *Remedia guinensia* (1813-1817); *Vie de Linné* (1823); *Stirpium in Guinea medicinalium species cognitæ et novæ* (1825-1829). — Johan **Afzelius**, son frère, né à Larf en 1753, mort à Upsal en 1837, contribua aux progrès de la chimie et eut pour élève le célèbre Berzélius. — Pierre **d'Afzelius**, médecin suédois, frère d'Adam et de Johan, né à Larf en 1760, mort à Upsal en 1843. C'est celui des trois frères qui eut la carrière la plus brillante. Il étudia à Paris avec Desault et Baudelocque, à Edimbourg avec Cullen. En 1789, il fut directeur du service de santé de l'armée qui fit l'expédition de Finlande. En 1801, il devient professeur à l'université d'Upsal; en 1812, il est médecin du prince royal Charles-Jean, inspecteur général du service de santé militaire et président de l'Académie des sciences de Stockholm. Afzelius exerça une grande influence sur les sciences médicales en Suède. Il fut anobli et comblé d'honneur.

AFZELIUS (Arvid-Auguste), littérateur suédois, de la famille des précédents, né à Enkœping en 1785, mort en 1871. Il consacra ses loisirs à l'étude de l'histoire et de la littérature de son pays. On lui doit deux œuvres originales : un drame, intitulé *Den Sista Falkengen*, et une histoire populaire de la Suède jusqu'à la mort de Charles XII, *Svenska Folkets Sagohaefder* (1839 1870). Il a publié en outre des recueils de chansons populaires de la Suède : *Svenska Folkvisor* (Stockh., 1814-1817), et *Afsked af Svenska Folksharpan* (Stockh., 1848), avec les airs notés en regard du texte; enfin, il a traduit en suédois moderne les vieilles légendes scandinaves *Edda Saemundar* et *Herwora Saga*.

AFZELIUS (Frédéric-Georges), philosophe suédois, parent des précédents, né en 1812. Professeur tour à tour à Upsal, puis à Lund, et de nouveau à Upsal, il a fait paraître deux ouvrages qui ont eu de nombreuses éditions : un *Traité de logique* et un *Traité de psychologie*. On lui doit encore des *Dissertations sur la philosophie hégélienne* (1844), *Sur la philosophie de l'Etat* (1845), *Sur les catégories d'Aristote* (1848), etc.

AG, modification du préfixe *ad*, qui a lieu, par assimilation de consonnes, quand le mot auquel celui-ci est adjoint commence par G : *Agglomérer*, pour *adglomérer*, etc.

AGA ou **AGHA** (mot turc qui signif. *chef*) n. m. Nom donné en Turquie aux officiers qui sont illettrés et à certains fonctionnaires civils. (C'était autrefois le titre du commandant des janissaires et de certains officiers de la cour. ‖ *Kislar-aga*, Chef des eunuques noirs.

— Titre de politesse, que l'on donne aux personnes de distinction. ‖ En Algérie, sous l'administration turque, titre du commandant des troupes, dont l'autorité s'étendait sur toute la province d'Alger. Sous l'administration française, dans la hiérarchie des *goums*, on trouve le caïd, l'aga, et le bâch-aga. Le titre d'*aga* équivaut à peu près à celui de colonel.

Agabe.

AGABE n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des dytiscidés, qui renferme une centaine d'espèces réparties sur tout le globe.

AGABELLE n. m. Cétacé fossile du miocène d'Amérique.

AGABLI ou **AKABLY**, oasis du Touat, dans la zone saharienne d'influence française.

AGAÇANT, ANTE adj. Qui agace, qui fait mal aux nerfs : *Le bruit de la lime sur le fer est* AGAÇANT.

— Par ext. Qui impatiente, irrite : *Bavardage* AGAÇANT. ‖ En bonne part, Provoquant, séduisant : *Tournure* AGAÇANTE. *Yeux* AGAÇANTS.

— Anc. méd. Nom des médicaments qui stimulent légèrement. ‖ Substantiv. : *Un* AGAÇANT. *Les* AGAÇANTS.

AGACE ou **AGASSE** (de l'ital. *gazza*, pie) n. f. Nom populaire de la pie. — On entendait par *agace*, aux XVIIe et XVIIIe siècles, une variété de pie qui a les plumes plus noires que l'espèce ordinaire.

— Blas. Nom de la pie quand elle est figurée sur l'écu.

— Mar. *Nid d'agasse* ou *Nid de pie*. Filet en forme de sac dont sont pourvus les hommes suspendus pour travailler à bord, et qui renferme leurs outils.

AGACEMENT n. m. Sensation désagréable produite par le contact des acides, par un bruit très aigu, etc. : *L'oseille produit l'*AGACEMENT *des dents*. ‖ Impatience, légère irritation que les sens éprouvent à l'occasion de tout ce qui agit sur le système nerveux : AGACEMENT *des nerfs*.

AGACER v. a. (du gr. *akazein*, piquer. — Le *c* du radical prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un A ou un O : *Nous agaçons, il agaça*). Causer de l'agacement, produire une sensation désagréable sur les sens ou sur les nerfs : *Le verjus, les fruits verts, le citron,* AGACENT *les dents. Un cliquetis rapide frappe et* AGACE *l'oreille.*

— Par ext. Animer, exalter : AGACER *l'appétit.* ‖ Provoquer, fâcher : AGACER *un chien.*

— Fig. Chercher à se faire remarquer, à plaire par des agaceries, des manières séduisantes : AGACER *est un jeu de la coquetterie, dont la vertu paye les frais.* (Molière.)

S'agacer, v. pr. Être agacé : *Les dents, les nerfs* S'AGACENT *au bruit particulier produit par certains frottements.*

— Par ext. Se contrarier, s'irriter : *Il ne faut pas* S'AGACER *pour la moindre chose.* ‖ Se provoquer : *Les enfants* S'AGACENT *souvent et n'en sont pas plus mal ensemble.*

— Syn. **Agacer, harceler, provoquer.** Un fâcheux nous *harcèle* par ses importunités; un railleur nous *agace* par ses sarcasmes; un ennemi nous *provoque* par ses insultes.

— Anton. **Apaiser, calmer.**

AGACERIE n. f. Regards, paroles, manières séduisantes, ayant pour but d'attirer l'attention, de plaire : *Les* AGACERIES *d'un fat, d'une coquette.*

— Fig. Se dit de l'esprit, de ce qui appartient à l'esprit : AGACERIES *charmantes de l'esprit et du génie.*

AGACEUR n. m. Celui qui agace, qui excite. (Vieux.) ‖ Dans le langage hippique, syn. de BOUTE-EN-TRAIN.

AGACIN n. m. Cor aux pieds.

AGADA. On distingue dans la tradition juive la *halachah* et l'*agada*.

— Encycl. La *halachah* était la détermination établie, qui constituait la « loi orale ». Il était défendu d'y changer le moindre détail. Nulle liberté n'était laissée au docteur de la synagogue, si ce n'est celle d'expliquer et d'illustrer le point qu'il exposait. L'objet de la halachah était d'appliquer à tous les cas possibles les principes posés par la législation de Moïse. Elle était revêtue de la même autorité que cette loi, et passait pour avoir été révélée en même temps. L'*agada*, au contraire, embrasse tous les enseignements non revêtus du caractère d'une loi déterminée avec précision. Légende, histoire, morale, discussion, application, tout ce que l'imagination ou le goût du maître le portait à choisir rentrait dans l'agada, pourvu qu'on pût le rattacher d'une façon quelconque à l'Écriture ou à une halachah. Ce rattachement se faisait primitivement par quatre règles, qui peu à peu s'étendirent jusqu'à quarante-deux. L'une d'elles permettait à l'interprète de chercher la valeur numérique des lettres contenues dans un mot. En Judée, comme à Rome, en effet, les lettres s'emploient pour désigner les nombres. Ce compte fait, il était ensuite permis de substituer à une expression un ou plusieurs mots ayant la même valeur numérique. Il est dit, par exemple, que Moïse était marié à une femme éthiopienne (dans l'original *Tushiith*). On remplace ce mot par un autre qui a la même valeur numérique et qui signifie « de belle apparence ». Et l'on a supprimé le scandale du mariage de Moïse avec une Éthiopienne. Si l'on ne considère que les produits agadiques des premiers siècles, on les trouve dans le *Talmud*, où ils figurent à côté de la halakha, en partie dans la *Mischna* (v. ce mot) et dans les écrits rabbiniques similaires, puis dans les traductions araméennes du Pentateuque (v. TARGOUM), dans l'ancien *Midrasch*. V. ce mot.

De la Palestine, l'agada a passé chez les Juifs égyptiens, puis en Babylonie et dans les pays occidentaux. Un rabbin de Narbonne, Moïse le prédicateur (XIe siècle), est connu comme un des agadistes les plus remarquables. Un rabbin du XIIIe siècle, Simon Kara, a pour ainsi dire clos la période agadique en composant une espèce d'encyclopédie agadique connue sous le nom de *Jalkout*. L'agada continue pourtant à vivre plus ou moins obscurément dans les poésies synagogales et dans les écrits cabalistiques, mais elle n'est plus que l'écho d'elle-même.

— Bibliogr. : *Gottendienstliche Vertrage* de Zunz; article *Talmud* de Derenbourg, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, de Lichtenberger.

AGADÉ ou **AGANÉ**, nom d'une ville de l'antique Chaldée, située sur l'Euphrate et qui paraît avoir été un des faubourgs de *Sippar*. V. ce mot.

AGADÈS, capitale de la grande oasis d'Aïr ou Asben; entrepôt important du commerce de l'Afrique centrale, sur la route des caravanes de Tripoli au Soudan; 8.000 hab.

AGADIR ou **AGHADIR**, port le plus méridional et le meilleur du Maroc, sur l'océan Atlantique, au N. de l'embouchure de l'Oued Sous; environ 600 hab.

AGAG, roi des Amalécites, qui, vaincu et pris par Saül, fut épargné par lui malgré l'ordre de Dieu, mais fut tué par le grand prêtre Samuel.

AGAILLARDIR (*ll* mll.) v. a. Rendre plus gaillard.

S'agaillardir, v. pr. Devenir plus gaillard : *Pour* S'AGAILLARDIR, *il faut posséder la tranquillité d'esprit.* (Mercier.)

AGALACTE (du gr. *a* priv., et *gala, aktos*, lait) n. et adj. Se dit d'une femme qui n'a pas de lait; d'un enfant qui n'a pas encore tété.

AGALACTIE ou **AGALAXIE** n. f. Absence de lait chez les accouchées ou les nourrices. Souvent, au moyen de *galactagogues*, on réussit à rétablir la sécrétion lactée.

AGALANCÈE n. f. Nom vulgaire de l'églantier commun dans le midi de la France.

AGALER v. a. Sarcler le maïs, le champ où pousse le maïs. Sarcler divers semis.

AGALIK ou **AGHALIK** (rad. *aga*) n. m. Province soumise à l'autorité d'un *aga*.

AGALLOCHE (du gr. *agallochon*, aloès) n. m. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, tribu des hippomanées.

— Encycl. L'*agalloche* (*excœcaria agallocha* de Linné) est un petit arbre voisin du mancenillier et dont le suc âcre et caustique serait capable de faire perdre la vue en tombant sur les yeux; d'où le nom d'*arbre aveuglant*. Il habite les Indes orientales, Ceylan, Malacca, les Moluques, etc. On le rencontre surtout dans les terrains marécageux, baignés alternativement par les eaux douces et les eaux salées. Le bois d'agalloche, *bois d'aigle*, est résineux et aromatique. Quand on le brûle, il répand une odeur agréable. On l'emploie en ébénisterie, en parfume-

rie et en médecine, contre la goutte, le rhumatisme et les vers intestinaux.

AGALMATOLITHE (du gr. *agalma, atos*, ornement, statue, et *lithos*, pierre) n. m. Silicate d'alumine hydraté, vert pâle, à éclat gras, dont on se sert en Chine pour sculpter des figurines et objets divers. ‖ Plusieurs écrivent AGALMATOLITE.

AGALME (du gr. *agalma*, ornement) n. f. Genre d'acalèphes (*siphonophores physophorides*) pourvus de vésicules natatoires disposées sur deux rangées. On trouve les *agalmes* dans l'océan Pacifique.

AGALOSTÈMONE (du gr. *a* priv.; *galôs*, belle-sœur, et *stèmôn*, étamine) n. f. et adj. Plantes dont les étamines sont insérées alternativement sur le calice et la corolle.

AGALOUE n. m. Dénomination qui s'applique, dans le Midi, à divers arbrisseaux ou plantes épineuses, croissant en buisson ou en touffe.

AGALYSIEN (*in* — du gr. *agan*, trop, et *lusis*, dissolution) n. m. Nom donné par Brongniart au terrain *archéen*.

AGAME (du gr. *agamos*, célibataire; formé de *a* priv., et *gamos*, noce) adj. Bot. Se dit des plantes qui n'ont pas d'organes sexuels connus.

— n. f. pl. La classe même de ces plantes. Les *agames* répondent aux acotylédonées de Jussieu.

— n. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens habitant l'Afrique et les Indes. Voisins des lézards, ils ont en général, un aspect hideux, une peau sèche et raboteuse, et des couleurs ternes. Leur tête est triangulaire, leur queue arrondie et couverte d'écailles. On trouve leurs os dans les phosphorites du Quercy.

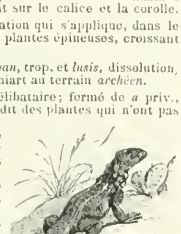

Agame.

— n. m. pl. Moll. Sous-ordre de mollusques, établi par Latreille et correspondant aux *scutibranches* de Cuvier. V. SCUTIBRANCHES.

AGAMÉ, prov. du Tigré, dans la partie N.-E. de l'Éthiopie. Cap. *Adighérat*.

AGAMÈDE, frère de Trophonius. V. ce nom.

AGAMEMNON, roi légendaire de Mycènes et d'Argos, fils d'Atrée, suivant Homère, et frère de Ménélas. Il épousa Clytemnestre, sœur d'Hélène, et en eut trois enfants : Iphigénie, Electre et Oreste. Sa puissance et son autorité lui firent confier la conduite de la guerre de Troie, dont il avait été l'un des instigateurs. Il sacrifia alors sa fille Iphigénie pour apaiser le courroux de Diane et faire cesser les vents contraires qui retenaient la flotte en Aulide, et soutint avec éclat la supériorité de son rang parmi les autres chefs de l'armée grecque pendant les longues années du siège de la ville de Priam. Mais il excita la colère d'Achille en lui enlevant Briséis, et détermina ainsi le héros à priver les Grecs du secours de sa valeur. Quand Troie eut succombé, il reçut Cassandre dans sa part de butin et, après une absence de dix ans, il rentra dans ses foyers, où la trahison d'une épouse adultère lui fit trouver la mort. Il fut assassiné pendant son sommeil par Egisthe, l'amant et le complice de Clytemnestre.

Agamemnon, tragédie d'Eschyle. La scène représente la place publique d'Argos et le palais de ses rois. Sur le faîte de cette demeure est un esclave chargé d'attendre le signal de la prise de Troie. Enfin, la nouvelle arrive, et bientôt Agamemnon paraît triomphant. Sur l'invitation empressée de Clytemnestre, il entre dans son palais. Un sombre pressentiment agite le chœur. Tout à coup des cris se font entendre : ce sont ceux du malheureux roi qu'on égorge. Et l'on voit Clytemnestre revenir, la hache à la main, sanglante, fière de son crime. La tragédie est d'une élévation farouche et superbe.

Agamemnon, tragédie d'Alfieri (1783). Le poète a présenté un héros fatigué de la puissance, dégoûté de la gloire que l'on acquiert par les malheurs de l'humanité, et ne cherchant que la paix de la vie privée près d'une épouse qui le trahit et qui doit lui donner la mort. Jamais Alfieri n'a porté plus loin la terreur et la pitié, et, parmi ses plus heureuses conceptions dramatiques, celle-ci, par la simplicité du plan, par la peinture des passions, mérite d'être placée au premier rang.

Agamemnon, tragédie de Lemercier, en cinq actes et en vers. Représentée au Théâtre-Français, le 24 avril 1797, cette pièce eut un grand succès, et le Directoire, dans une fête solennelle au Champ-de-Mars, la couronna. C'est le chef-d'œuvre de Lemercier.

Victor Hugo, dans son discours de réception à l'Académie, en a résumé les qualités et la valeur, et a fait ressortir les curieuses oppositions des caractères de Clytemnestre, de Cassandre et d'Oreste.

AGAMEMNONIDES, nom patronymique des descendants d'Agamemnon. — *Un* AGAMEMNONIDE.

AGAMI (nom donné par les naturels) n. m. Oiseau originaire de l'Amérique méridionale, tenant à la fois des gallinacés et des échassiers, et très facile à apprivoiser : *Les* AGAMIS *sont très fidèles à leur maître.*

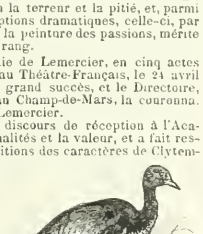

Agami.

— ENCYCL. L'*agami* (*psophia crepitans*) a la taille d'un faisan. Les ailes, le cou, la tête et le ventre sont noirs, la poitrine irisée. Une bande d'un rouge ferrugineux traverse le dos, passe sur les ailes en dorant les petites couvertures d'un fauve éclatant. La tête, la gorge et le haut du cou sont couverts d'un duvet légèrement crépu et moelleux; le tour de l'œil est nu; le bec est conique et un peu convexe. L'agami se rencontre aux Antilles, où il est nommé *caracara*, à la Guyane, où il s'appelle *oiseau-trompette*. Les agamis vivent par troupes de trente à quarante individus; ils se laissent approcher par l'homme, et l'on peut en abattre plusieurs avant que les autres pensent à s'enfuir. Il se tient de préférence sur les lieux élevés, à le vol lourd et se nourrit d'insectes et de fruits sauvages. L'agami est facile à domestiquer; il joue, dans nos basses-cours, auprès des volailles, le rôle d'un chien de berger. V. PSOPHIA.

AGAMIDES (du gr. *a* priv.; *gamos*, mariage, et *eidos*, forme) n. m. pl. et adj. Classe de reptiles sauriens, qui a pour type le genre *agame*. — *Un* AGAMIDE. *Monstre* AGAMIDE.

AGAMIE (rad. *agame*) n. f. En T. de bot. Nom donné par Richard à la vingt-cinquième et dernière classe du système sexuel (*cryptogamie*) de Linné.

AGAMIEN, IENNE (*in, ên*) adj. Qui ressemble à l'agame. — n. m. pl. Famille de reptiles sauriens, ayant pour type le genre *agame*.

AGAN (du gr. *agan*, trop) n. m. Débris de toute sorte que la mer dépose sur la plage, lors des grandes marées. ‖ On dit aussi LAISSES. V. ce mot.

AGANA ou **SAN-IGNACIO-DE-AGANA**, ville de l'île de Guam, dans les Marianne (Polynésie, Océanie); 5.800 hab. Elle possède un port sûr; c'était jadis l'étape des galions entre Manille et Acapulco.

AGANAIS (du gr. *aganos*, gracieux) n. m. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, habitant le Sénégal et la Chine.

AGANIPPE, fille du fleuve Permesse et nymphe de la fontaine du même nom, consacrée aux Muses, au pied de l'Hélicon, en Béotie.

AGANIPPIDE adj. Qui appartient à la fontaine Aganippe. ‖ En poésie, l'*onde aganippide*, L'eau de l'Aganippe, considérée sous le rapport de sa vertu inspiratrice. ‖ Les Muses ont été surnommées *Aganippides* (n. et adj.).

AGANISIE (du gr. *aganos*, agréable) n. f. Genre d'orchidées, habitant l'Amérique tropicale.

AGANITE n. m. Nom donné vulgairement, dans le midi de la France, au blé rachitique.

AGANTER (du provenç. *aganta*) v. a. Dans la marine, Prendre, saisir avec la main; prendre à la volée, happer, en parlant d'un cordage.

AGAÔ, AGOS ou **AGAOUS**, peuple primitif et inculte de l'Ethiopie, qui occupe les parties les plus montueuses et les plus sauvages du centre du pays, entre le Tacazzé et l'Abaï. — *Un* AGAÔ (ou AGO, ou AGAOU). *Des* AGAÔ.

AGAON (du gr. *agaos*, admirable) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des chalcididés, qu'on rencontre sur la côte occidentale d'Afrique.

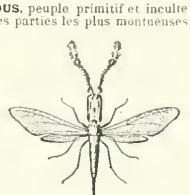

Agaon.

AGAPANTHE (du gr. *agapê*, amour, et *anthos*, fleur) n. m. Genre de plantes de la famille des liliacées, originaire d'Afrique, et remarquable par la beauté de ses fleurs, les unes entièrement blanches, d'autres panachées de blanc et de bleu.

AGAPANTHÉES (rad. *agapanthe*) n. f. pl. Groupe de la famille des liliacées. Il renferme des plantes vivaces à racines fibreuses ou tuberculeuses.

AGAPANTHIE (du gr. *agapê*, amour, et *anthos*, fleur) n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes lamiaires, vivant sur les chardons. On en trouve aux environs de Paris.

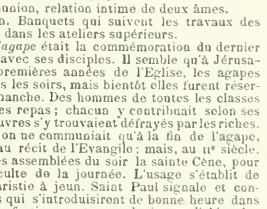

Agapanthie.

AGAPE (du gr. *agapê*, amour) n. f. Dans la primitive Eglise, Repas que les fidèles prenaient en commun : *Les* AGAPES *furent abolies au* IVe *siècle.*

— Fig. Communion, relation intime de deux âmes.

— Fr.-maçonn. Banquets qui suivent les travaux des fêtes de l'ordre, dans les ateliers supérieurs.

— ENCYCL. L'*agape* était la commémoration du dernier repas de Jésus avec ses disciples. Il semble qu'à Jérusalem, dans les premières années de l'Eglise, les agapes avaient lieu tous les soirs, mais bientôt elles furent réservées pour le dimanche. Des hommes de toutes les classes assistaient à ces repas; chacun y contribuait selon ses moyens; les pauvres s'y trouvaient défrayés par les riches. Dans l'origine, on ne communiait qu'à la fin de l'agape, conformément au récit de l'Evangile; mais, au IIe siècle, on retranchait des assemblées du soir la sainte Cène, pour la joindre au culte de la journée. L'usage s'établit de recevoir l'eucharistie à jeun. Saint Paul signale et condamne des abus qui s'introduisirent de bonne heure dans les agapes. Ces festins nocturnes devinrent l'objet des attaques passionnées des païens, qui les présentaient comme servant de prétexte à d'infâmes débauches. Le concile de Carthage abolit cet usage en 397, moins pour remédier à un désordre réel que pour ôter tout prétexte à la calomnie. Chez les catholiques, le pain bénit est destiné à rappeler les agapes.

AGAPET, diacre à Constantinople, auteur d'un ouvrage intitulé *Schedê basilikê*, qu'il dédia à Justinien lors de son avènement (527). Il y exposait la règle de conduite que devait suivre un prince pour régner sagement. Cet ouvrage a été publié pour la première fois en grec et en latin (Venise, 1509), et souvent réédité depuis. Une mauvaise traduction française, faite par Louis XIII sur le latin, a été publiée à Paris (1612).

AGAPET Ier (saint), 58e pape romain, de 535 à 536. Pendant son pontificat qui ne dura pas un an, il combattit les eutychéens, déposa le patriarche de Constantinople, Anthyme, et se porta comme médiateur entre Théodat, roi des Goths d'Italie, et l'empereur Justinien; il mourut à Constantinople.

AGAPET II, 132e pape romain, de 946 à 956, appela en Italie Othon de Germanie contre Bérenger, et assembla le synodo d'Ingelheim, pour faire cesser les différends entre Louis d'Outremer et le comte Hugues. Agapet fit tous ses efforts pour délivrer de l'avilissement Rome et la papauté, dominées pendant soixante ans par trois femmes intelligentes et vicieuses : Théodora la Grande et ses deux filles, Théodora la Jeune et Marousia. L'appui que lui prêta Othon le Grand l'aida dans sa tâche. Agapet mourut à Rome.

AGAPÈTES (du gr. *agapêtos*, aimé) n. f. pl. Vierges qui, dans la primitive Eglise, étaient associées au service des évêques, des prêtres ou des diacres. Elles étaient chargées des soins de la vie matérielle. L'expérience démontra le danger de ces unions mystiques, que dénoncent les conciles d'Elvire (306), d'Ancyre (316), de Nicée (325). Vers 383, saint Jérôme les condamne énergiquement. Saint Jean Chrysostome a beaucoup combattu cette institution, et s'attira ainsi de redoutables animosités. Enfin, en 420, l'empereur Honorius l'interdit formellement. — *Une* AGAPÈTE.

AGAPHITE n. f. Turquoise de belle couleur bleue, connue dans le commerce sous le nom de *turquoise orientale.*

AGAPORNIS (*niss* — du gr. *agapê*, amour, et *ornis*, oiseau) n. m. Famille de petits perroquets de l'Amérique du Sud.

AGAR, esclave égyptienne, servante de Sara, femme d'Abraham, laquelle, se croyant stérile, la donna, d'après la Bible, pour compagne à son mari. Chassée par Sara dans le désert, d'abord après la conception, puis après la naissance d'Ismaël, Agar fut, la seconde fois, secourue par un ange qui lui montra une *source d'eau vive*; elle s'y désaltéra avec son fils Ismaël, et put continuer son voyage.

Ces épisodes ont souvent inspiré littérateurs et peintres.

AGAR (Jakob D'), peintre, né à Paris en 1610, mort à Copenhague en 1715. Il fut nommé, en 1675, membre de l'Académie de Paris, puis exclu de cette compagnie en 1682 comme protestant. Il se rendit en Danemark, où il devint peintre du roi, puis en Angleterre, et se distingua dans ces deux pays comme portraitiste.

AGAR (Marie-Léonide CHARVIN, dite), actrice française, née à Sedan en 1832, morte à Mustapha, près d'Alger, en 1891. Après avoir reçu une bonne éducation, elle vint à Paris vers 1853, donna des leçons de piano, puis chanta dans les cafés-concerts. Son regard plein d'expression, son maintien sculptural, sa majestueuse beauté, la firent bientôt remarquer, et on l'engagea à déserter le chant pour la déclamation. Elle prit alors le nom d'AGAR, et débuta dans la tragédie à l'Ecole lyrique de la Tour-d'Auvergne (1859). Elle joua ensuite à l'Odéon (1862); à la Porte-Saint-Martin; au Théâtre-Français; à l'Ambigu; puis elle revint à la Porte-Saint-Martin créer brillamment *Faustine* (1864). A la Gaîté, elle se distingua dans *la Tour de Nesle* et *le Fils de la Nuit*; puis elle rentra à l'Odéon, où elle créa *le Passant* avec Sarah Bernhardt; elle obtint un éclatant succès dans le rôle de Sylvia (1869). Quelques mois plus tard, elle fut admise de nouveau au Théâtre-Français; elle trouva peu d'occasions de s'y produire, et quitta ce théâtre en 1872, pour aller parcourir les principales villes de France avec la troupe dirigée par Georges Marye, qu'elle avait épousé. Engagée à la Comédie-Française en 1877, elle y interpréta avec une grande puissance dramatique des rôles de l'ancien répertoire et celui de Mme Bernard, dans *les Fourchambault*; mais, n'ayant pas été nommée sociétaire, elle quitta le Théâtre-Français en décembre 1878. Après de nouvelles pérégrinations artistiques et un court passage à l'Ambigu, cette actrice, qui excellait dans les emportements passionnés de la passion furieuse, fut encore engagée, comme pensionnaire, à la Comédie-Française (1885); mais elle n'était plus que l'ombre d'elle-même; elle abandonna définitivement le Théâtre-Français, et donna quelques représentations pour vivre. En juillet 1888, elle jouait au théâtre des Gobelins lorsqu'elle s'arrêta tout à coup, frappée d'une paralysie partielle. Grâce à une représentation extraordinaire donnée à son bénéfice en octobre 1889, Agar put aller en Algérie essayer de rétablir sa santé : elle y termina sa vie.

Mme Agar.

AGARA n. m. Bois plus connu sous le nom de *bois de senteur*, à cause de l'odeur suave qu'il répand et qui le fait rechercher par les parfumeurs. Les Chinois et les Japonais en fabriquent des meubles et des boîtes. On croit que ce bois vient du cearre de la Chine, mais on ne connaît pas le nom de l'arbre qui le fournit.

AGAR-AGAR (mot malais) n. m. Sorte de *glu* extraite d'une algue marine (*gracilaria lichenoides*) que l'on trouve aux Indes, à Java et à Ceylan.

— ENCYCL. Cette substance s'extrait par ébullition dans l'eau et concentration jusqu'à consistance de gelée. — L'*agar-agar* préparé en Malaisie sert en Chine à la confection d'une confiture. On l'utilise dans ce pays, et aussi en Europe, pour donner au papier et à certaines étoffes un aspect particulier : il rend le papier transparent. C'est un milieu de culture inerte fort employé en microbiologie.

AGARDH (Charles-Adolphe), botaniste suédois, né en 1785 à Bostad (Scanie), mort à Carlstad en 1859. Professeur de mathématiques à l'université de Lund (1807), il étudia la botanique et obtint en 1812 la chaire de botanique et d'économie pratique à cette même université. Il entra dans les ordres et, en 1817, il fut élu député à la diète; en 1834, il fut nommé évêque de Carlstad, et renonça à l'enseignement. Agardh défendit les idées libérales. Il était membre de l'Académie suédoise et de l'Académie des sciences de Stockholm. Ses principaux ouvrages sont : *Dispositio et synopsis algarum Scandinaviæ* (1817); *Species algarum* (Lund, 1820-1828); *Traité de botanique* (1830-1831); *Essai sur la métaphysique du calcul différentiel* (Stockholm, 1848); *Essai de statistique économique de la Suède* (1852-1858); *la Suède depuis son origine jusqu'à nos jours* (1855 [traduit en français par Mlle Du Puget]), etc.

AGARDH Jacob-Georges), botaniste suédois, né et mort à Lund (1813-1901). Fils du précédent, il s'adonna, comme lui, à l'étude des sciences naturelles, et devint professeur de botanique à Lund en 1854. Il a surtout étudié les algues. Ses principaux ouvrages sont : *Algæ maris Mediterranei et Adriatici* (1842); *Caroli Adolphi Agardh icones algarum ineditæ* (1846 ; *Species, genera et ordines algarum* (1848-1863); *Theoria systematis plantarum* (1858). Le *Species, genera et ordines algarum* (Lund, 1848-1876) est son œuvre capitale. Ce savant a été élu, en 1885, membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris.

AGARDHIE (de *Agardh*, n. pr.) n. f. Genre d'algues siphonées.

AGARE n. f. Genre d'éponges à fibres simples ou ramifiées et séparées par une membrane très fine.

AGARÉENS ou **AGARÉNIENS**, ancien peuple du désert, situé au S.-E. du territoire des tribus de Ruben, de Gad et de Manassé, qui tirait son nom d'*Agar*, mère d'Ismaël, dont il prétendait descendre. Les Agaréens luttèrent d'abord contre les Juifs, puis plus tard, contre l'empereur Trajan, qu'ils contraignirent à lever le siège de leur capitale, *Agarena*. — *Un* AGARÉEN (ou AGARÉNIEN).

AGARIC (gr. *agarikon*, même sens) n. m. Bot. Genre de champignons basidiomycètes.

— Méd. *Agaric astringent*, Substance appelée aussi *agaric des chirurgiens*, et qui ressemble beaucoup à l'amadou; elle provient des mêmes champignons, et sa préparation est presque semblable. On s'en sert pour arrêter le sang dans les hémorragies légères. ‖ *Agaric blanc* ou *des pharmacies*, Substance blanche, préparée avec le polypore du mélèze. C'est un purgatif abandonné. Il est employé contre les sueurs nocturnes des phtisiques.

— ENCYCL. Les *agarics* constituent un genre important dans l'immense famille des champignons basidiomycètes hyménomycètes. Un pédicule central ou latéral, pourvu ou non d'un anneau dans sa partie supérieure; un chapeau à face inférieure garnie de lames simples, généralement libres, rayonnant du centre à la circonférence : tels sont les principaux caractères des agarics. Outre le chapeau, les agarics présentent encore à considérer : 1° la *volve*, membrane plus ou moins développée, située à la base du pédicule; 2° les *lamelles*, supportant l'*hyménium* et situées à la face inférieure du chapeau; et 3° l'*anneau* ou *collerette* qui entoure le pédicule. L'*hyménium* des agarics porte des cellules stériles et des cellules fertiles ou *basides*. Chaque *baside* est surmontée de quatre prolongements, les *stérigmates*, portant chacun une *spore* ou *basidiospore*. Les agarics croissent dans les terrains les plus divers : fumiers, feuilles mortes, détritus de végétaux, écorces ou racines des plantes, etc. On les rencontre depuis les régions polaires jusqu'à l'équateur, mais surtout dans les régions tempérées. Le genre agaric renferme plus de mille espèces, dont plusieurs sont recherchées comme aliment, tandis que d'autres sont des poisons violents. Les principales espèces comestibles sont : l'*agaric comestible* ou *champignon de couche* (*agaricus edulis*), qui se reconnaît à son pédicule épais, cylindrique, blanc, son chapeau jaune paille, blanc ou d'un brun plus ou moins foncé, se pelant facilement, et présentant en dessous des lames inégales, d'abord blanches ou roses, puis devenant noirâtres. Ce champignon a une chair ferme, une saveur et une odeur très agréables. Il est cultivé en grand dans presque toute l'Europe. A Paris, cette culture se fait dans les caves, les carrières abandonnées, dans du fumier, au moyen du *mycélium* recueilli sous le nom de *blanc de champignon*.

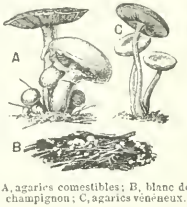

A, agarics comestibles; B, blanc de champignon; C, agarics vénéneux.

Parmi les autres espèces comestibles, citons la coulevrée (*agaricus colubrinus*). Les agarics vénéneux qu'il importe de bien mentionner sont la « tête de Méduse » (*agaricus annularius*), l'agaric soufré (*agaricus sulfureus*), le morton ou agaric meurtrier (*agaricus necator*).

AGARICE n. f. Variété de calcaire, blanche et spongieuse, que l'on retire des fentes de certaines roches. On dit aussi AGARIC MINÉRAL.

AGARICÉ, ÉE, AGARICIN, INE ou **AGARICINÉ, ÉE** adj. Qui ressemble à l'agaric. ‖ On dit aussi AGARICOIDE (du gr. *agarikon*, agaric, et *eidos*, forme).

AGARICIE n. f. Genre de polypes des pays chauds qui ressemblent aux champignons appelés *agarics*.

AGARICIFORME (de *agaric*, et *forme*) adj. Dont la forme est celle d'un agaric.

AGARICINE n. f. Résine brune des agarics, qui a l'aspect cristallin. Syn. de MANANITINE.

AGARICINÉ, ÉE adj. Minér. V. AGARICÉ.

AGARICINÉES n. f. pl. Groupe de champignons hyménomycètes, ayant pour type le genre *agaric*.

AGARICIQUE adj. Se dit d'un acide extrait de l'agaric blanc.

— ENCYCL. Chim. L'*acide agaricique* est solide, fusible à 145°,7, soluble dans l'alcool, mais presque insoluble dans l'eau, l'acide acétique et surtout l'éther.

AGARICON n. m. Nom donné à un polypore qui croît sur le tronc des mélèzes. Il fournit le produit appelé *agaric blanc*. V. AGARIC.

AGARICOPHAGE (du gr. *agarikon*, agaric, et *phagein*, manger) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des anisotomidés, de petite taille, de forme globuleuse, vivant dans les champignons. Les agaricophages habitent l'hémisphère Nord.

AGARICOPHILE (du gr. *agarikon*, agaric, et *philos*, ami) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des mycétéidés, renfermant de très petits insectes vivant dans les champignons de l'Europe orientale.

AGARISTE (du gr. *agan*, trop, et *aristos*, excellent) n. f. Entom. Genre de lépidoptères de la Nouvelle-Hollande.

AGARPARA, en anglais *Agurpara*, ville du Bengale (Indoustan), à 4 kilom. S. de Calcutta; 30.300 hab.

AGARTI ou **ADARGATIS**, femme d'Adad, roi de Syrie, fut, apr. sa mort, mise au rang des divinités, comme son mari.

AGARUM (*rom*) n. m. Algue de la famille des laminariées, qui se trouve dans les mers boréales.

AGARYTHRINE n. m. Alcaloïde extrait de l'*agaricus ruber*. Il se présente sous l'aspect d'une masse amorphe jaunâtre, soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther; l'acide azotique et le chlorure de calcium le colorent en rouge.

AGAS (*gass*) n. m. Nom vulgaire de l'érable champêtre, dans quelques ocalités du midi de la France.

AGASIAS, sculpteur d'Éphèse, auteur de la belle statue antique nommée *le Gladiateur Borghèse* ou *Gladiateur combattant*, exécutée vers l'an 100 av. J.-C. et découverte au commencement du XVIIe siècle, à Antium.

Agarum.

AGASSIN n. m. Bourgeon de vigne placé au bas du cep et ne donnant jamais de grappe.

AGASSIZ (Louis), naturaliste suisse, né en 1807 à Môtiers, canton de Neuchâtel (Suisse), mort à Cambridge-Boston en 1873. Il étudia la médecine à Zurich, à Heidelberg, puis à Munich, et prit le grade de docteur en 1830. A cette époque, il vint à Paris, reçut les encouragements de Cuvier, qui mit à sa disposition tous les matériaux qu'il avait lui-même recueillis pour faire l'histoire des poissons fossiles; de retour en Suisse, il fut nommé professeur d'histoire naturelle à Neuchâtel (1832). En 1846, Agassiz partit pour l'Amérique. L'accueil qu'il reçut, le succès des leçons qu'il donna à l'Institut Lowell, de Boston, le déterminèrent à se fixer aux Etats-Unis; il fut chargé de la chaire de zoologie et de géologie à l'Ecole scientifique annexée à l'université de Cambridge. Il est un des naturalistes qui ont marché avec le plus d'ardeur dans les voies ouvertes par Cuvier. Ses *Recherches sur les poissons fossiles* (1833-42) sont pour l'histoire des poissons un monument aussi important que les *Recherches sur les ossements fossiles* pour les mammifères. Il a étudié les espèces vivantes et, dans son *Histoire naturelle des poissons d'eau douce de l'Europe centrale* (1839 et suiv.), il donne une grande place à l'embryogénie. En 1859, il obtint le grand prix des sciences physiques de l'Institut de France, et l'offre de la chaire de d'Orbigny, au Muséum; il préféra rester en Amérique. Ce fut toujours un homme simple, affable, dévoué à la science.

Louis Agassiz.

Agassiz transporte à toutes les divisions de la méthode dite « naturelle » une idée analogue à celle de l'archétype de Owen : chacune de nos espèces, chacun de nos genres, chaque famille, chaque type représente une conception distincte du Créateur : « Loin de devoir leur origine à l'action continue de causes physiques, dit-il, tous les êtres ont successivement fait apparition sur la terre en vertu de l'action immédiate du Créateur. » Il s'est occupé de géologie; il a démontré le transport des blocs des rochers qu'on nomme *erratiques* par le mouvement d'anciens glaciers beaucoup plus étendus que ceux que nous connaissons aujourd'hui. Parmi les ouvrages d'Agassiz, nous citerons : *Description des échinodermes fossiles de la Suisse* (1839 et suiv.); *Monographie d'échinodermes vivants et fossiles* (1838-42); *Monographie des poissons fossiles du vieux grès rouge* (1844), dont les éléments servirent de base à une nouvelle classification des poissons; *Etudes sur les glaciers* (1840); *Nouvelles études sur les glaciers* (1847); la *Bibliographia zoologiæ et geologiæ* (Londres), et le *Nomenclator zoologicus*; *Voyage au Brésil*, publié par Félix Vogeli; *Etudes sur les échinodermes*; l'« Essay of classification », qui a paru en tête de son ouvrage *Contribution à l'Histoire naturelle des Etats-Unis*, a été traduit en français sous le titre de *l'Espèce et les Classifications* (Paris, 1869).

AGASSIZ (Alexandre), naturaliste, fils du précédent, né à Neuchâtel en 1835, s'est fixé aux Etats-Unis. Il a publié de nombreux ouvrages : *Embryologie des astéries* (Boston, 1865); *les Acalèphes de l'Amérique du Nord* (1865 ; *Revision des Oursins* (Cambridge, 1872-73); le *Développement des pleuronectes* (1878), travail dans lequel il montra que les poissons plats, tels que soles, limandes, etc., sont symétriques dans le jeune âge et ne deviennent asymétriques que petit à petit. Il a dirigé les grandes expéditions américaines de sondages et dragages sous-marins. A l'opposé de son père, A. Agassiz est un partisan décidé de la théorie du transformisme. L'Académie des sciences de Paris l'a élu correspondant en 1877.

AGASSIZIA (de *Agassiz*, nom d'homme) n. f. Genre d'oursins à test mince, vivant dans les mers chaudes; quelques espèces sont fossiles.

AGASSIZOCRINUS (*nuss* — de *Agassiz*, nom d'homme, et du gr. *krinon*, lis) n. m. Genre d'échinodermes crinoïdes fossiles. Ils ont dix bras simples à longues pinnules. On les trouve dans le calcaire carbonifère.

AGASTACHYS (*kiss* — du gr. *agastos*, admirable, et *stachus*, épi) n. m. Genre de plantes de la famille des protéacées, formé par un arbrisseau de la terre de Diémen.

AGASTE (du vieux fr. *agarre*, gâter) n. f. Pluie soudaine et abondante qui cause de graves dommages. (Inusité.)

AGASTER (rad. *gaster*, pour *gâter*) v. a. Détruire, endommager. (Vieux.)

AGASTHÈNE, roi d'Elide, fils d'Augias et père de Polyxène, un des héros grecs qui allèrent au siège de Troie.

AGASTRAIRE (du gr. *a* priv., et *gastêr*, *gastros*, ventre) n. m. et adj. Se dit des protozoaires qui n'ont pas de canal intestinal proprement dit, et dont les fonctions se réduisent à l'exhalation et à l'absorption extérieures. Syn. de AGASTROZOAIRE.

AGASTRIQUE (du gr. *a* priv., et *gastêr*, *gastros*, ventre) n. m. et adj. Se dit des animaux privés d'intestin.

AGASTRONERVIE (du gr. *a* priv.; *gastêr*, estomac, et *neuron*, nerf) n. f. Défaut d'action nerveuse de l'estomac.

AGASTROZOAIRE (du gr. *a* priv.; *gastêr*, ventre, et *zôon*, animal) n. m. et adj. Syn. de AGASTRAIRE.

AGASTYA, saint personnage de la mythologie védique, né de la semence de Mitra et de Varouna. Il but la mer, pour donner aux dieux la facilité de tuer deux géants qui s'y étaient réfugiés. Il a apporté aux hommes uno des formes sacerdotales d'Agni, Vasisbtha, et il est l'ancêtre de la race de prêtres, les Manas. Peut-être faut-il voir en lui une personnification d'Agni.

AGATE (selon Pline, du gr. *Achates*, nom d'un fleuve de Sicile, sur les bords duquel cette pierre aurait été trouvée pour la première fois) n. f. Minér. Variété de quartz calcédoine, généralement divisée en zones concentriques et de nuances différentes.

— Techn. Instrument formé d'une agate enchâssée dans un manche et servant de brunissoir.

— ENCYCL. En minéralogie et dans les arts, on comprend généralement sous le nom d'*agates* des calcédoines remarquables par leurs belles colorations et susceptibles d'un beau poli. Parmi celles qui sont caractérisées par une seule couleur, on distingue : la *cornaline*, d'un rouge cerise; la *sardoine*, de couleur brune; la *chrysoprase*, d'un vert pomme dû à la présence du nickel. Quand les agates offrent des bandes de couleurs distinctes, on dit qu'elles sont *rubanées*; quand les bandes sont de couleurs régulières et bien tranchées, on les nomme *onyx*; si les couleurs sont irrégulièrement jetées, les agates sont dites *jaspées*. Enfin, on distingue l'agate *œillée*, formée de couches concentriques enveloppant un noyau globuleux; l'agate *herboriée* ou *arborisée*, l'agate *mousseuse*, dont l'aspect filamenteux est dû à des veinules d'oxyde de fer et de manganèse; l'agate *enhydre*, qui contient des gouttes d'eau, etc. Les agates servent à faire des objets d'ornement de formes très variées : cachets, parures, camées, vases, etc. En raison de sa dureté, l'agate est aussi employée à la confection de mortiers, de brunissoirs, etc. On donne quelquefois le nom d'*agate noire* à l'OBSIDIENNE.

1. Agate (*onyx*); 2. Agate en arborisation.

AGATE, ÉE adj. Se dit d'une roche qui présente des portions d'agate : *Jaspe* AGATÉ.

AGATHANGE ou **AKATHANKELOS**, historien arménien du IVe siècle après J.-C., secrétaire du roi Tiridate II, dont il a écrit l'histoire. On lui attribue aussi une *Histoire ancienne de l'Arménie*, dont il n'est certainement pas l'auteur.

AGATHARCHIDE, de Coïde, historien et géographe grec qui florissait vers la fin du IIe siècle avant J.-C. Il reste des fragments d'un seul de ses ouvrages, relatif à *la mer Erythrée*.

AGATHARQUE, peintre grec, né à Samos. Contemporain de Zeuxis, il exécuta, ce qui était une grande nouveauté, un décor peint pour une tragédie d'Eschyle; il réussit surtout dans la décoration des appartements, et fit pour la maison d'Alcibiade une série de fresques restées célèbres.

AGATHAUMAS (*tô-mass* — du gr. *agathos*, bon, et *thauma*, prodige) n. m. Genre de reptiles dinosauriens fossiles. Syn. de TRICÉRATOPS.

AGATHE (sainte), vierge et martyre, née à Palerme. N'ayant pas voulu sacrifier aux idoles, elle fut, après d'atroces tortures, roulée nue sur des charbons ardents, à Catane, vers 251, par ordre de Quintien, consul de Sicile. Elle est la patronne de l'île de Malte. L'Eglise célèbre sa fête le 5 février.

AGATHÉE (du gr. *agathéos*, divin) n. f. Genre de plantes composées, voisin des asters et des cinéraires, et originaire du cap de Bonne-Espérance. On cultive dans les jardins l'*agathée amelloïde* ou *céleste*.

AGATHÉLÉPIS (*piss*) ou **AGATHELPIDE** (du gr. *agathos*, bon, et *lépis*, écaille) n. m. Genre de plantes sélaginacées, renfermant quelques sous-arbrisseaux du Cap.

AGATHELIA (du gr. *agathos*, bon, et *hélios*, soleil) n. f. Genre de polypes fossiles à polypier rameux congloméré, qui se trouvent dans les terrains crétacé et tertiaire.

AGATHÉMÈRE, géographe grec, postérieur à Ptolémée et qui, probablement, vivait au IIIe siècle apr. J.-C.

AGATHIAS, poète et historien grec du VIe siècle, né à Myrine, dans l'Asie Mineure, auteur d'une *Histoire* du règne de Justinien, comprenant les années 532-59, qui se trouve dans la *Collection byzantine*. Il a laissé également de nombreuses et assez remarquables épigrammes. Agathias a été surnommé *le Scolastique*.

AGATHIDE ou **AGATHIS** (*tiss* — du gr. *agathis*, *idos*, peloton) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, famille des braconidés, renfermant des ichneumons voisins des bracons et habitant l'Europe. Les agathis sont parasites des chenilles de diverses tordeuses. L'*agathis malvacearum* est parasite de la *parasia cadinella*, comme du reste les autres espèces de France, *agathis nigra* et *agathis purgator*.

Agathide.

AGATHIDIE (du gr. *agathis*, *idos*, peloton) n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des anisotomi-

dés, renfermant de petites formes globuleuses, noires ou rousses, habitant l'hémisphère Nord. Nombreuses espèces d'Europe vivant dans les champignons, le bois pourri.

AGATHINE ou **AGATINE** (du gr. *agathis*, peloton) n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, famille des hélicidés, renfermant des animaux terrestres des régions chaudes, à coquille le plus souvent ornée de riches couleurs.

Agathine.

AGATHIPHYLLIA (du gr. *agathis*, peloton, et *phulleion*, feuille) n. f. Genre de polypiers astréens fossiles des terrains éocène et oligocène.

AGATHISTEGA ou **AGATHISTEGUE** (du gr. *agathis*, peloton, et *stégé*, abri, loge) n. f. Groupe de foraminifères, caractérisés par leurs loges disposées autour d'un axe, suivant deux ou cinq plans. Dans ce groupe rentrent les bileculines, les quinqueloculines, les tabularia, etc.

AGATHOCLE, tyran de Syracuse, né à Rhégium vers 361 av. J.-C., mort en 289. Il était fils d'un potier, servit comme simple soldat, devint chef de faction, et, par un mariage, fut l'un des plus riches citoyens de Syracuse. Exilé par le tyran Sostrate, comme partisan de la démocratie, il se mit à la tête des mécontents, parvint à faire chasser Sostrate, fut rappelé et mis à la tête de l'armée. Il s'empara du pouvoir suprême en 317 et assura son autorité par le massacre des nobles, l'abolition des dettes, le partage des terres, quelques lois équitables et des guerres souvent heureuses contre les Carthaginois, maîtres d'une partie de la Sicile. Assiégé dans Syracuse en 311, il quitte cette ville, débarque en Afrique, brûle ses vaisseaux et marche sur Carthage en soumettant toutes les villes du littoral. Mais, dans une seconde campagne (310), il est battu; obligé de fuir, il laisse massacrer ses deux fils par ses soldats qui traitent avec Carthage. De retour en Sicile, il fait massacrer tous les parents des soldats qui l'avaient suivi en Afrique. Ces croautés soulèvent la Sicile, mais, grâce au secours des Carthaginois, ses anciens ennemis, il rétablit son autorité. Il fait alors la guerre dans les îles Lipari et l'Italie méridionale et prépare une nouvelle expédition contre Carthage quand il est empoisonné à l'instigation de son petit-fils.

— Bibliogr. : R. Schubert, *Histoire d'Agathocle* (Breslau, 1887).

AGATHOCLE, fils de Lysimaque, lequel avait obtenu, après la mort d'Alexandre le Grand, la Thrace et la Chersonèse. Lysimaque fit tuer son fils de crainte de rencontrer en lui un compétiteur. La mère de la victime, Lysandra, se réfugia auprès de Séleucus, roi de Babylone, qui, sur ses prières, déclara la guerre à Lysimaque.

AGATHOCLE, historien grec, du IIe siècle avant notre ère, auteur d'une *Histoire de Cyzique*, à peu près perdue. Les historiens de l'antiquité citent d'autres écrivains du même nom ; notamment : Agathocle (de Milet), qui avait fait un ouvrage sur les cours d'eau, et Agathocle (de Chio), auteur de divers écrits sur l'agriculture.

Agathocle, tragédie de Voltaire, en cinq actes et en vers, représentée au Théâtre-Français en 1779, le jour anniversaire de la mort de ce poète. Ce n'est qu'une esquisse trouvée dans ses papiers. Les amis de Voltaire croyaient honorer sa mémoire en faisant connaître cette pièce posthume; leur zèle ne fut pas récompensé. *Agathocle* est une tragédie très imparfaite, aux figures indécises, sans expression, sans couleur et sans vie.

AGATHOCLÉE, courtisane d'Alexandrie, morte en 204 avant notre ère. Elle inspira une violente passion à Ptolémée Philopator, roi d'Egypte, qui, pour l'épouser, fit mettre à mort sa femme Cléopâtre. Agathoclée profita de sa situation nouvelle pour acquérir de grandes richesses. Après la mort subite de Ptolémée Philopator, elle voulut assassiner Ptolémée Epipbane, le prince héritier, âgé de cinq ans, et s'emparer du pouvoir; mais le peuple se souleva et massacra la courtisane et sa mère Ænanthe.

AGATHODÆMON ou **AGATHODÉMON** (du gr. *agathos*, bon, et *daimôn*, génie), divinité bienfaisante en l'honneur de laquelle, à la fin des repas, les Grecs buvaient un peu de vin pur. La coupe qui servait à cet usage s'appelait *coupe d'Agathodæmon* : de là le nom d'*agathodæmonistes* ou *agathodémonistes*, donné aux gens sobres par Hésychius. — Nom grec du dieu égyptien Kneph, génie de la fécondité et de la bienfaisance, symbole du Nil. On le voit représenté, sur les monuments de l'ancienne Egypte, sous la forme d'un serpent dont la tête est couronnée d'une espèce de diadème, et dont le corps, replié en nombreux anneaux, est terminé par une fleur de lotus ou un bouquet d'épis. — Une des autorités alchimiques dont le nom figure souvent à côté de celui de *Hermès*.

AGATHODE (du gr. *agathos*, bon, et *eidos*, apparence) n. m. Genre de plantes gentianées, originaire de l'Inde. La racine amère, tonique et fébrifuge de cette plante, est employée dans l'Inde aux mêmes usages que la gentiane.

AGATHOERGE (du gr. *agathoergos*, qui fait de belles actions) n. m. Chez les Spartiates, chaque année, trois cents citoyens étaient désignés sous le nom de *hippeis*, pour servir de gardes du corps au roi; les cinq plus âgés recevaient le nom d'*agathoerges*, et les ambassades publiques leur étaient réservées.

AGATHOÏDE (du gr. *agathos*, bon, et *eidos*, apparence) adj. Qui inspire, suggère le bien, qui en a l'apparence.

AGATHOIS, OISE (de *Agatha*, n. lat. de la ville d'Agde), celui, celle qui est d'*Agde*. (On dit aussi Agathais, aise.) — *Les* Agathois (ou Agathais).

— Adjectiv. : *Jeunesse* agathoise (ou agathaise).

AGATHON, d'Athènes, poète dramatique du siècle de Périclès, né vers 448 av. J.-C., mort en 401. Il était fils de Tisamène et appartenait à l'une des familles les plus considérables d'Athènes. Platon le fait figurer dans *le Banquet*. Il ne nous reste d'Agathon que des titres de tragédies et des fragments conservés par Aristote et Athénée. Aristophane lui reproche d'imiter les défauts d'Euripide, et d'avoir un style affecté, plein d'antithèses et de subtilités sophistiques.

AGATHON (saint), 79e pape, né à Palerme, sacré en 678 et mort en 682. De concert avec l'empereur Constantin Pogonat, il fit condamner les monothélètes dans le sixième concile de Constantinople (680) et lança l'anathème contre ces hérésiarques, parmi lesquels était le pape Honorius ou Honoré Ier, mort quarante-deux ans auparavant. Il affranchit la papauté du tribut qu'elle payait à l'empereur de Constantinople lors de son élection. Fête le 10 janvier. — Soldat et martyr à Alexandrie, vers 250. Honoré le 7 déc.

Agathon, roman philosophique de l'Allemand C.-M. Wieland (1766) et considéré comme son chef-d'œuvre. On y trouve l'apologie des doctrines matérialistes telles que Helvétius les professait en France à cette époque ; les idées naturelles et positives, la philosophie expérimentale lui fournissent la plupart de ses thèses. *Agathon* est en même temps une sorte d'autobiographie dans laquelle l'auteur expose l'histoire de la révolution morale qui s'était opérée en lui depuis qu'il avait commencé à abandonner le mysticisme.

AGATHOPHYLLE (du gr. *agathos*, bon, et *phullon*, feuille) n. m. Genre de lauracées, dont l'unique espèce croît à Madagascar, où l'on emploie ses feuilles comme condiment.

AGATHOPUS, un des plus célèbres graveurs grecs en pierres fines de l'antiquité. Il vivait à l'époque romaine; on lit son nom sur deux agnes-marines de Florence, offrant l'une le portrait d'un Romain imberbe et âgé de la fin de la République, l'autre le portrait d'un jeune Romain, peut-être Cneius Pompée. Le nom d'Agathopus a été ajouté improprement, à une époque moderne (comme il est arrivé souvent pour d'autres pierres antiques et d'autres noms d'artistes), sur un camée antique du Musée de Berlin, représentant Héraclès et la biche Cerynite.

AGATHOSME (du gr. *agathos*, bon, et *osmé*, odeur) n. m. Genre de plantes diosmées, de la famille des rutacées. L'agathosme croît particulièrement au cap de Bonne-Espérance. Ses feuilles, très aromatiques, servent à préparer des boissons digestives et stimulantes.

AGATHYRSES, nom d'un peuple de l'anc. Sarmatie, habitant vers les sources du Borysthène et passant pour descendre d'*Agathyrse*, fils d'Hercule Libyen. — Des **Agathyrses** habitaient aussi les bords du Marsius (Hongrie); soumis par les Alains, ils se confondirent avec eux. — *Un* Agathyrse.

AGATI (mot hindou) n. m. Genre de plantes de la famille des légumineuses papilionacées, dont les graines comestibles ont la saveur des haricots. L'écorce, qui est amère, vénéneuse, est prescrite en infusions contre les affections catarrhales; les feuilles sont utilisées pour blanchir le linge; on les emploie aussi comme vulnéraires et comme remèdes laxatifs. L'agati croît dans le sud de l'Asie orientale.

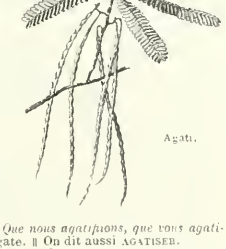

Agati.

AGATIFERE (de *agate*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui contient de l'agate : *Terrain* agatifère.

AGATIFIER v. a. (de *agate*, et du lat. *fieri*, devenir. — Prend deux i de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous agatifiions, vous agatifiiez. Que nous agatifiions, que vous agatifiiez*). Convertir en agate. ‖ On dit aussi agatiser.

S'agatifier, v. pr. Se transformer en agate.

AGATIN, INE adj. Qui a l'apparence, la couleur de l'agate : *Pierre* agatine.

AGATIS (de *à*, et *gâter*) n. m. Dans l'anc. dr., Dommage causé par des animaux sur le terrain d'autrui. Quelques coutumes permettaient de tuer un ou plusieurs des animaux coupables; d'autres donnaient une action en réparation contre leur propriétaire.

AGATISER (rad. *agate*) v. a. et **AGATISIER** (**S'**), v. pr. V. agatifier.

AGATOÏDE (de *agate*, et du gr. *eidos*, forme) adj. Qui ressemble à l'agate : *Pétrosilex* agatoïde.

AGAVE (du gr. *agauos*, magnifique) n. m. Genre de plantes amaryllidées, renfermant des formes américaines.

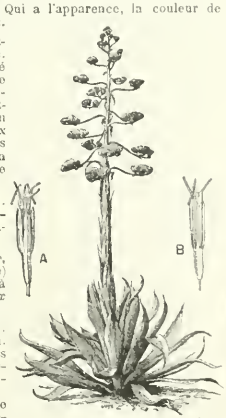

Agave. — A, fleur; B, coupe de la fleur.

— Encycl. Le genre *agave*, désigné improprement sous le nom vulgaire d'*aloès*, a été rangé dans la famille des amaryllidacées, tribu des *agavées*. Le type le plus remarquable et le mieux connu est l'*agave d'Amérique*. Originaire de l'Amérique du Nord, et particulièrement du Mexique, il fut importé en Europe vers le milieu du XVIe siècle. La souche de cet agave porte une touffe de feuilles longues souvent de plus de 2 mètres, larges et épaisses, convexes en dessous, creusées en gouttière en dessus, d'un vert glauque, à bords garnis d'épines d'un brun noirâtre, très fortes, et se terminant par une pointe noire, longue, recourbée et très acérée. Les fleurs, très nombreuses, d'un jaune verdâtre, sont portées par une hampe. Naturalisé sur tout le littoral de la Méditerranée, l'agave vient à peu près dans tous les sols, et se propage très facilement par graines ou par rejetons. Associé au cactus, il forme des haies impénétrables. L'agave est employé surtout comme plante textile. Ses fibres, longues, fortes et solides, après avoir été d'abord débarrassées du parenchyme qui les entoure, puis lavées, battues et peignées, sont d'un usage assez répandu en Espagne et en Algérie; on en fait des filets, des nattes, des toiles d'emballage. Au Mexique, les feuilles servent à couvrir les maisons. Les Mexicains font fermenter dans des jattes de terre la sève de l'agave d'Amérique, et en tirent une boisson alcoolique nommée *pulqué*.

AGAVÉ, ÉE adj. Qui ressemble à l'agave.

— n. f. pl. Tribu des amaryllidées, renfermant le genre *agave* : *Les* agavées *sont originaires d'Amérique*.

AGAVÉ, fille de Cadmus et d'Harmonia. Ayant calomnié Sémélé, sa sœur, amante de Jupiter, elle fut frappée de démence par Bacchus, et dans un accès de folie elle déchira son fils Penthée, roi de Thèbes. Eschyle a fait de cette aventure le sujet d'une de ses tragédies; Euripide l'a traitée à son tour dans les *Bacchantes*.

AGAZI ou **AGAAZI**, ancien nom du Tigré, resté à une tribu du N.-E. de l'Abyssinie.

AGAZZARI (Agostino), compositeur italien, né à Sienne en 1577, mort dans la même ville en 1640. Il fut au service de l'empereur Mathias, puis maître de chapelle à Rome. S'étant lié avec le compositeur Viadana, il adopta sa méthode de la basse chiffrée. Vers 1630, il remplit, à Sienne, les fonctions de maître de chapelle de la cathédrale. On a de lui : *Madrigali a cinque voci* (Venise, 1600) ; *Madrigali armoniosi a cinque e sei voci* (Venise, 1600) ; *Motteti a due e tre voci* (Rome, 1601) ; *Sacræ laudes* (Rome, 1603) ; *Sacræ cantiones* (Rome, 1606), et la *Musica ecclesiastica* (Sienne, 1638), écrite sur le caractère de la musique religieuse, d'après l'autorité des conciles.

AGDE (*Agatha* ou *Agathè Tukhè* (*Bonne Fortune*)), chef-lieu de cant., arrond. et à 22 kilom de Béziers (Hérault), à 4 kilom. de la mer ; 8.478 hab. (*Agathois, oises*).

— Encycl. Cette ville, située sur l'Hérault à son intersection avec le canal du Midi, au pied de la montagne de Saint-Loup, a un commerce actif de cabotage. Peu de monuments anciens (cathédrale fortifiée de Saint-Etienne). Pop. du canton : 17.789 hab. — Fondée par les Massaliotes à une époque inconnue, *Agde* fit partie de la cité de Béziers jusqu'au milieu du VE siècle. Enlevée aux Romains par les Wisigoths, elle resta sous la domination de ce peuple jusqu'au moment où, après une courte occupation par les Arabes, elle devint franque (732). Administrée d'abord par des vicomtes, puis par des évêques, Agde n'a cessé de voir, entre 1300 et 1790, se développer, surtout avec l'Espagne, son mouvement commercial et maritime, grâce à la suppression du monopole d'Aigues-mortes et à l'ouverture du canal du Midi ; mais au XIXe siècle la grande extension de Cette menace de réduire l'un et l'autre. — Patrie de saint Maixent. Un concile y a été tenu en 506.

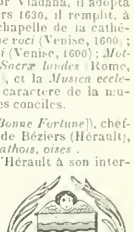

Armes d'Agde.

AGDESTIS (*tiss*) n. m. Genre de phytolaccacées renfermant des arbustes du Mexique et de l'Amérique du Sud, à fleurs roussâtres.

Agdestis. Coupe de la fleur

ÂGE (du vieux fr. *haye*, dérivé lui-même du lat. *agere*, pousser, conduire) n. m. Pièce de bois ou timon auquel se lie le soc et tout le système de la charrue : *L'*âge *est horizontal ou incliné*. V. charrue.

ÂGE n. m. (Pour arriver à sa forme actuelle, ce mot a subi de nombreuses transformations : du lat. *ætas*, devenu *edage*, *eage* ou *ange*, enfin *âge*). Durée ordinaire de la vie : *L'*âge *de l'homme ne passe pas communément quatre-vingts ans.* ‖ Nombre d'années que l'on a vécu, temps qui s'est écoulé depuis la naissance jusqu'au moment où l'on parle ou dont on parle : *Fontenelle mourut à l'*âge *de cent ans.*

On a l'*âge*, après tout, qu'on porte sur son front.
F. Augier.

— En poésie, la vie, l'existence :

J'ai consumé mon *âge* au sein de l'Amérique
Voltaire.

— Chacun des différents degrés de la vie de l'homme : *La modestie est de tous les temps et de tous les* âges.

Chaque *âge* a ses plaisirs, son esprit et ses mœurs.
Boileau.

‖ Dans ce dernier sens, est souvent déterminé par un complément qui en précise le sens : *On ne pleure jamais tant que dans l'*âge *des espérances.* (Rivarol.)

— Avancement dans la vie : *L'*âge *diminue nos agréments en nous laissant nos défauts.* (Lévis.)

— Collectiv. Personnes de tout âge : *Lors de la prise de Nesle, Charles le Téméraire n'épargna ni l'*âge *ni le sexe.*

— Par anal., on applique le mot âge aux animaux, aux végétaux et même aux objets inanimés : *L'*âge *d'un cheval, d'un chêne. L'*âge *des monuments phénicens qui nous sont parvenus est fort douteux.* (Renan.) ‖ En parlant des sciences, des lettres, des arts, etc., chacun de leurs différents états, à différentes époques : *Le* XVIIe *siècle est, en France, un* âge *de gloire pour la littérature classique.*

— Siècle, temps, époque, génération : *Notre* âge *n'est pas plus déshérité qu'un autre de bonnes et belles âmes.* (Renan.) ‖ Un certain nombre, un nombre déterminé de siècles : *La durée du monde est divisée en plusieurs* âges.

— *Le bas âge, le jeune âge, le premier âge, l'âge tendre.* L'enfance. ‖ *Age de raison.* Epoque où l'enfant commence à acquérir la notion du bien et du mal. L'âge de raison, en ce qui concerne la confession catholique, est fixé à sept ans. ‖ *Le bel âge, la fleur de l'âge.* La jeunesse. ‖ *Age d'homme.* Celui où le corps humain a pris tout son développement. ‖ Se dit aussi, par comparaison, des animaux

et même des choses, mais en parlant d'une vie entièrement remplie : *On dit que la corneille vit trois* ÂGES D'HOMME. ‖ *Âge adulte*, Période de la vie dans laquelle le corps, après avoir acquis tout son développement, reste à l'état stationnaire. ‖ *Âge nubile*, Age où l'on est physiologiquement apte à contracter mariage. Se dit principalement des jeunes filles. ‖ *Âge de puberté*, Epoque à laquelle les garçons et les filles sont nubiles : *La femme arrive plus tôt que l'homme à* l'ÂGE DE PUBERTÉ. ‖ *Age viril*, Age où l'homme est parvenu à toute sa force physique. ‖ *Age mûr*, Celui où les facultés physiques, intellectuelles et morales, ont acquis tout leur développement. ‖ *Age critique*, Epoque de la disparition définitive des règles chez la femme. (On dit aussi *retour d'âge*.) ‖ *Age avancé*, La vieillesse. ‖ *Le déclin de l'âge*, Le commencement de la caducité. ‖ *Age moyen*, La durée moyenne de la vie. ‖ *Moyen âge*, Age intermédiaire de la vie :

Un homme de *moyen âge*,
Et tirant sur le grison...
LA FONTAINE.

‖ *Président d'âge*, Celui qui, au moment où une assemblée se forme, la préside, parce qu'il est le plus âgé des membres présents. ‖ *Etre entre deux âges*, Nétre ni jeune, ni vieux. ‖ *Un certain âge*, Un âge qui touche à la vieillesse. ‖ *Etre sur l'âge*, Etre d'un âge un peu avancé. ‖ *Etre sur le retour de l'âge*, Se dit de l'homme et de la femme, pour exprimer qu'ils touchent à la vieillesse. ‖ *Etre d'âge à, en âge de*, Avoir un âge qui permet de. ‖ *Etre de son âge, avoir l'esprit de son âge*, Se conduire comme il convient à l'âge que l'on a. ‖ *Figure qui n'a pas d'âge*, Qui n'indique aucun âge. ‖ *N'avoir point d'âge*, Nétre ni trop jeune ni trop vieux. ‖ *Ne pas paraître son âge*, Ne pas paraître avoir l'âge qu'on a réellement. ‖ *Bien porter son âge*, Etre encore vert, ne pas sentir le poids des années. (Cette locut. signifie aussi Paraître l'âge que l'on a réellement.) ‖ *Homme de tous les temps et de tous les âges*, Homme qui connaît bien l'histoire.

— **D'âge en âge**, loc. adv. Successivement, de siècle en siècle, de génération en génération.

— *Age du lait*, Temps écoulé depuis les couches d'une nourrice jusqu'au moment où l'on parle.

— *Cheval de bon âge*, Qui n'est ni trop jeune ni trop vieux. ‖ *Cheval hors d'âge*, Qui n'a plus aux dents les marques par lesquelles on reconnaît l'âge des chevaux.

— Astron. *Age de la lune*, Nombre de jours écoulés depuis l'époque de la dernière nouvelle lune. V. ÉPACTE.

— Chronol. *Age du monde*, Temps qui s'est écoulé depuis que le monde est créé.

— Dr. *Dispense d'âge*, Autorisation de faire une chose, d'exercer certains droits avant l'âge prescrit par les lois.

— Eaux et for. *Age d'un bois, d'un taillis*, Temps qui s'est passé depuis la dernière coupe. ‖ *Age d'un arbre*, Nombre d'années de sa pousse, que l'on reconnaît en comptant les cercles concentriques que présente sa coupe transversale. — Pour les arbres fruitiers, l'*âge* se reconnaît aux bourrelets placés aux différentes tailles.

— Econ. rur. Espace de temps qui sépare une mue de l'autre, chez le ver à soie.

— Géol. Divisions que l'on a dû établir dans la série ininterrompue des formations géologiques.

— Hist. *Moyen âge*, Période historique comprenant le temps écoulé entre 395 et 1453, c'est-à-dire depuis l'avènement à l'empire des deux fils de Théodose le Grand, jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II.

— Myth. *Age héroïque*, Epoque que l'on assigne à l'existence des héros de l'antiquité : Hercule, Thésée, Jason, etc. ‖ *Les quatre âges*, périodes en lesquelles les anciens divisaient le monde : 1° l'*âge d'or*, sous le règne de Saturne, ère d'innocence, de bonheur, d'abondance sans travail; 2° l'*âge d'argent*, sous le règne de Jupiter : il marqua un degré de moins dans l'état précédent; 3° l'*âge d'airain*, où l'injustice, la rapine, les guerres envahirent le monde; 4° l'*âge de fer*, où la nature devint avare de ses dons, et l'homme de plus en plus méchant. ‖ S'applique, par assimilation, à n'importe quelles autres époques : *Le* XVIIe *siècle fut l'*ÂGE D'OR *de la littérature française*.

— Relig. catbol. *Age de la loi de nature*, Temps qui s'est écoulé depuis Adam jusqu'à Moïse. ‖ *Age de la loi*, Celui qui s'est écoulé depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ. ‖ *Age de la loi de grâce*, Celui qui s'est écoulé depuis Jésus-Christ jusqu'aujourd'hui.

— ENCYCL. HOMMES : Physiol. On donne le nom d'*âges* aux périodes de la vie humaine. Ce sont : la première enfance (jusqu'à 7 mois), la deuxième (jusqu'à 3 ans), la troisième (jusqu'à 7 ans), l'adolescence (7 à 13 ans chez les filles, 7 à 15 ans chez les garçons), la puberté (jusqu'à 18 ou 22 ans), l'âge adulte (jusqu'à 40 ans), l'âge de retour (jusqu'à 60 ans), enfin la vieillesse. Tous les âges se succèdent par des transitions, mais l'organisme subit des modifications qui marquent l'accroissement, l'état et le déclin de l'individu.

— Dr. On donne, en jurisprudence, le nom d'âge *légal* à celui qui est fixé par la loi pour l'exercice de certains droits civils ou politiques. Il y a un âge fixé pour contracter mariage, un âge pour adopter, pour tester, pour refuser la tutelle ou s'en faire décharger; un âge pour la majorité, pour l'émancipation, pour l'enrôlement volontaire : un âge pour être appelé sous les drapeaux, pour être reçu en témoignage, pour être électeur, éligible, juré; enfin, un âge pour encourir certaines peines : à soixante-dix ans, le débiteur non stellionnataire est affranchi de la contrainte par corps; le prévenu qui n'a pas atteint sa seizième année ne peut être condamné qu'à une peine correctionnelle; la peine des travaux forcés et celle de la déportation sont remplacées par la réclusion quand le condamné a soixante-dix ans. — L'âge se prouve en général par l'acte de naissance, régulièrement inscrit sur les registres de l'état civil, ou à son défaut par d'autres actes authentiques ou de notoriété publique.

— Enseign. *Age scolaire*. Les enfants des deux sexes ne peuvent être admis à l'école mixte avant deux ans et après six ans. Pour être admis dans une école primaire publique, les enfants doivent être âgés de six ans au moins, et de treize ans au plus.

— Méd. lég. La détermination approximative de l'âge est une question médico-légale de la plus haute importance; elle se lie à celle de l'identité. Cette détermination est basée sur la taille, sur le poids, sur le développement du système osseux v. OSSIFICATION), sur le développement du système dentaire. V. DENTS.

— ANIMAUX. La détermination de l'*âge* est très importante pour l'achat des animaux domestiques; elle se fait généralement par l'examen des dents.

Cheval. Le poulain naît sans incisives : les incisives centrales (*pinces*) apparaissent au bout de 8 jours, les suivantes ou *mitoyennes* à 5 semaines, les plus externes ou *coins* à 6 ou 8 mois : puis les dents s'usent dans l'ordre de leur apparition; elle sont *rasées* : les *pinces* à 10 mois, les *mitoyennes* à 12, les *coins* à 18 ou 20. A 2 ans, les pinces tombent et sont remplacées vers 2 ans et demi, les *mitoyennes* sont remplacées entre 3 ans et demi et 4 ans, les *coins* entre 4 ans et demi et 5 ans : à ce moment l'animal *a tout mis*, puis on observe l'*effacement des pinces* à 6 ans, des *mitoyennes* à 7 ans, des *coins* à 8 ans : le cheval *a rasé*, il est *hors d'âge* (on juge ensuite de son

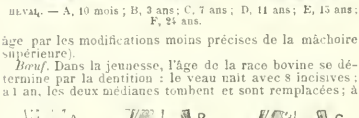

CHEVAL. — A, 10 mois; B, 3 ans; C, 7 ans; D, 11 ans; E, 15 ans; F, 24 ans.

âge par les modifications moins précises de la mâchoire supérieure).

Bœuf. Dans la jeunesse, l'âge de la race bovine se détermine par la dentition : le veau naît avec 8 incisives; a 1 an, les deux médianes tombent et sont remplacées; à

BŒUF — A, naissance; B, 5 ans; C, 12 ans.

2 ans, ce sont les suivantes; à 3 ans, la troisième paire; plus tard on détermine l'âge par les cornes : lisses jusqu'à la troisième année, elles acquièrent ensuite un anneau ou bourrelet à la base chaque année; leur âge est donc égal au nombre des bourrelets, plus 3 ans.

Mouton. Les incisives apparaissent dans le premier mois; à 6 mois perce la première molaire permanente; à 2 ans, les incisives de lait tombent, et sont remplacées; à 5 ans, les vraies molaires sont au complet.

Chèvre. La dentition suit les mêmes lois que pour le mouton.

Chien. Le chien naît aveugle avec ses incisives; ses yeux s'ouvrent à 12 jours, les dents de lait tombent à 3 ou 4 mois : il est adulte à 9 ou 10 mois, hors d'âge vers 12 ans.

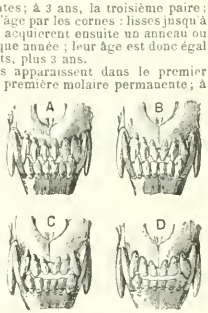

CHIEN. — A, 8 mois; B, 15 mois; C, 2 ans; D, 5 ans.

Age maximum des animaux. Les documents sont peu nombreux et de médiocre valeur sur l'âge auquel atteignent les animaux; parmi les mammifères : le cheval vit de 25 à 30 ans, exceptionnellement plus; l'âne vit 40 ans et plus en Egypte et en Arabie, à peine 12 ou 15 ans en France; le chien et le mouton ne dépassent guère 15 ans; le bœuf 25 ou 30 ans; le chameau 40 ou 50; la baleine vit certainement plusieurs siècles, et l'éléphant 200 ans. On peut reconnaître l'âge d'un cerf à ses bois, car ces prolongements frontaux poussent et tombent chaque année. La première année, les bois sont de simples *daques*; la seconde année, l'animal ne porte le plus souvent qu'une branche ou *andouiller*; la troisième année, il porte trois ou quatre andouillers. Après la septième année, le nombre des andouillers croît sans règle fixe; et, en tout cas, les cerfs les plus âgés n'ont que dix ou douze andouillers, et sont nommés *dix cors*.

Les chats vivent ordinairement de 10 à 15 ans, mais on ne sait pas exactement l'âge maximum du tigre et du lion; on suppose que le lion peut vivre de 30 à 35 ans.

Certains oiseaux vivent fort longtemps : un faucon mourut à Schœnbrun après 118 ans de captivité, un autre après 162 ans; des cygnes auraient vécu 300 ans et une oie sauvage plus d'un siècle; des perroquets sont morts centenaires; les petits oiseaux vivent assez longtemps : le rossignol 10 ans, le merle 12, le canari 15, le coucou 32 ans et plus. Parmi les oiseaux domestiques, la poule peut atteindre 20 ans, le faisan et le dindon 15 ou 16, le pigeon 10. La longévité des reptiles est mal connue; mais les serpents, les grandes tortues, les crocodiles doivent atteindre un âge respectable. Les poissons vivent aussi très longtemps.

Les insectes ont la vie fort courte; néanmoins, Lubbock a gardé une fourmi pendant 15 ans; une reine d'abeilles peut atteindre 4 ou 5 ans; les ouvrières et surtout les mâles ont au contraire une vie courte. Beaucoup d'insectes vivent assez longtemps sous forme de larve (ver blanc ou larve de hanneton, éphémères) et meurent peu après leur dernière métamorphose lorsqu'ils sont adultes, après l'accouplement ou la ponte; certains d'entre eux ne vivent même que quelques heures.

Parmi les crustacés, l'écrevisse dite « marchande » a 6 ou 7 ans : elle peut atteindre 40 à 50 ans. Les gros homards doivent être fort vieux. Pour les mollusques, on sait peu de chose : l'escargot comestible atteint 4 ans, les huîtres peuvent vivre davantage, et l'on admet que le *grand bénitier* (*tridacna gigas*) peut vivre un siècle. Les grands céphalopodes doivent avoir une longévité notable. Une actinie est demeurée de 1828 à 1887 dans un bac du Jardin botanique d'Edimbourg.

— PLANTES. *Age des végétaux*. On ne possède aucune méthode précise pour déterminer l'âge des cryptogames et des monocotylédones. Mais chez les dicotylédones, on compte les couches concentriques existant sur la section transversale de la tige. Après la saison hivernale, où il y a un repos de la végétation, celle-ci devient active, et le bois qui se forme alors présente des vaisseaux larges à paroi mince et peu colorée; quand la végétation se ralentit, le bois est dense et sombre; on peut ainsi compter les saisons végétatives. Or, en nos pays, il y a une seule saison d'active végétation : le printemps; on aura donc autant de zones claires que de printemps. Dans les régions où la végétation s'active à deux reprises, il y aura deux cercles clairs par année. Ainsi l'on déterminera l'âge d'un arbre abattu connaissant la climatologie locale.

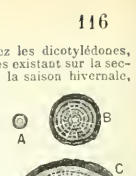

CHÊNE. — A, 1 an, B, 5 ans; C, 12 ans.

Parmi les plantes herbacées, il y en a qui vivent un an, elles sont dites *annuelles*; d'autres vivent deux années ou davantage; et alors, quelques-unes, dans les régions où le froid n'est pas intense, peuvent devenir ligneuses.

— TERRAINS. On appelle *âges* les divisions que l'on a dû établir dans la série ininterrompue des formations sédimentaires. On distingue quatre âges principaux : l'âge *primaire*, l'âge *secondaire*, l'âge *tertiaire* et l'âge *quaternaire*.

La *période* (âge ou *époque*) *primaire* ou *paléozoïque* est caractérisée par la formation des premières couches de sédiments sur les roches primitives ou archéennes et par l'apparition des premiers organismes à la surface du globe : trilobites, spirifer, productus, etc. Vers la fin de la période, apparaît la première faune aérienne, des insectes souvent gigantesques, ainsi qu'une riche et luxuriante végétation de fougères, etc.

Dans les *terrains secondaires* ou *mésozoïques*, les dépôts sont variés, mais les formations calcaires et argileuses prédominent. La faune terrestre est des plus variées : les premiers mammifères marsupiaux font leur apparition, les grands reptiles ageurs ou volants (ichtyosaures, plésiosaures, ptérodactyles, etc.), atteignent leur apogée, les ammonites et les bélemnites, qui se montrent au début de la période, disparaissent subitement, sans laisser de traces, quand la série secondaire prend fin.

Dans l'âge *tertiaire* ou *néozoïque*, les continents se dessinent avec leurs principaux reliefs; les pays ont leurs

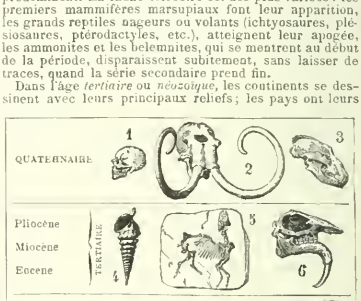

1. Homme. — 2. Mammouth. — 3. Ours des cavernes. — 4. Cérithe. — 5. Paléothérium. — 6. Dinothérium. — 7. Ammonite. — 8. Ichtyosaure. — 9. Ptérodactyle. — 10. Trilobite. — 11. Spirifer. — 12. Paléoniscus. — 13. Fougère.

climats, leurs saisons; la grande classe des mammifères ordinaires apparaît; elle est surtout représentée par de grands mammifères qui sont presque venus jusqu'à nous : paléothérium, anoplothérium, dinothérium, mégathérium, mastodonte, etc.

Au cours de l'âge *quaternaire* ou *pléistocène*, les continents ont acquis une configuration qui a fort peu varié depuis. Pendant cette période, s'est poursuivi le creusement des vallées. L'existence de l'homme, prehablement plus ancienne, n'est bien établie qu'à partir de cet âge.

— *Age relatif des montagnes* ou *des dislocations*. On le détermine en vertu du principe suivant d'E. de Beaumont : « L'époque du soulèvement d'une chaîne est nécessairement comprise entre l'époque de la formation des couches relevées et celle du dépôt des strates qui s'étendent horizontalement jusqu'au pied de la montagne. »

— *Age relatif des sédiments*. Trois caractères principaux servent à déterminer l'âge des strates : 1° la superposition; 2° le caractère minéralogique; 3° les débris organiques. — L'ordre de superposition est la donnée la plus importante et la plus simple. Une couche quelconque est toujours plus ancienne que toutes celles qui la surmontent, et plus récente que les couches sur lesquelles elle repose. D'autre part, la nature des fossiles possède une valeur comparable à celle des médailles dans la série des événements historiques.

— *Age relatif des éruptions*. On détermine l'âge relatif des roches éruptives par les trois caractères suivants : 1° position relative (quand une roche éruptive traverse des couches sédimentaires, on la considère naturellement comme postérieure à ces couches); 2° altération des roches au contact; 3° composition minérale.

— PRÉHISTOIRE. *Ages préhistoriques*. Les temps préhistoriques sont les temps antérieurs à tous les documents traditionnels ou écrits. L'humanité primitive a passé par des âges ou périodes que l'on distingue par les outils dont l'homme se servait. L'homme, avant de connaître l'usage des métaux, a d'abord passé par l'*âge de la pierre*, pen-

dant lequel il n'avait à sa disposition que des armes et des outils en silex, et qui se divise en deux périodes : l'âge de la *pierre taillée* ou *paléolithique*, et l'âge de la *pierre polie* ou *néolithique*.

Dans l'âge paléolithique, on distingue d'abord : 1° l'époque des *alluvions*, ainsi appelée parce que les débris qui nous en restent ont été découverts dans les alluvions des fleuves et des rivières : l'homme vit côte à côte avec les grandes espèces animales aujourd'hui disparues (mammouth, rhinocéros à narines cloisonnées, grand chat-tigre des cavernes, aurochs); il se nourrit de pêche et de chasse;

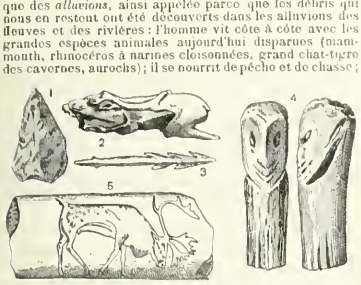

1. Arme de pierre de la première époque paléolithique. — 2. Manche de poignard sculpté en ivoire. — 3. Harpon en bois de renne. — 4. Figures humaines sculptées sur bois de renne. — 5. Renne broutant sculpté sur bois de renne.

il se sert d'outils en pierre, en os ou en corne; 2° l'époque *des cavernes* ou *du renne* : l'homme s'abrite dans les cavernes, et chasse surtout le renne, qui fournit à la plupart de ses besoins.

Dans l'âge néolithique, au lieu de tailler ses outils par éclats, l'homme apprend à les polir; il fabrique des haches et outils d'un fini remarquable, construit des habitations rudimentaires et des monuments funéraires, dits *mégalithiques* (dolmens, menhirs, etc. [v. ces mots]). Dans le voisinage des Alpes, il élève des cités lacustres (v. LACUSTRES) ou palafittes. Il domestique des animaux et cultive les céréales.

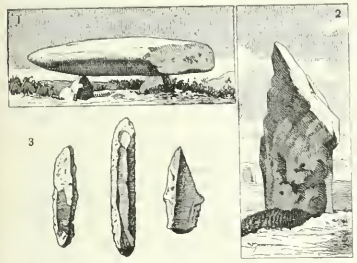

1. Dolmen de Locmariaquer (la Table des marchands). — 2. Menhir (Carnac). — 3. Silex taillés.

Cette succession de phases dans l'âge de la pierre est vraie de la France, de la Belgique et de la Suisse, mais elle ne s'applique que très imparfaitement aux autres pays, où la durée de l'âge de la pierre et son développement présentent, suivant les régions, des variétés considérables. Tout ce qu'on peut dire, et cela va de soi, c'est que partout l'humanité a débuté par une période où elle ne s'est servie que de la pierre.

G. de Mortillet a donné une classification des phases de l'âge de la pierre qu'il convient de signaler; chacune de ces phases est dénommée d'après les stations où ont eu lieu les découvertes d'objets les plus caractéristiques. L'âge néolithique porte dans cette nomenclature le nom de *robenhausien*; il vient immédiatement après le quaternaire géologique, lequel correspond à l'âge paléolithique et comprend, en redescendant le cours des siècles : le *magdalénien* (objets en os sculptés ou gravés parfois avec une grande vérité); le *solutréen* (pointes de silex en feuille de laurier taillées sur les deux faces, pointes à cran taillées d'un seul côté); le *moustérien* (pointes taillées à un seul bout et larges racloirs ayant une surface plane); le *chelléen* (silex à peine dégrossis nommés « coups-de-poing », parce que ces instruments se maniaient probablement à la main).

Haches en bronze : 1. A bords droits. 2. A talons. 3. A ailerons. 4. A douille.

L'époque chelléenne répond vraisemblablement à la base du *quaternaire* géologique. Dans le terrain qui précède le *tertiaire*, on trouve encore des silex taillés. Par qui l'ont-ils été? G. de Mortillet répond : par un animal plus intelligent que les singes actuels, mais qui n'était pas encore un homme, et qu'il a nommé l'*anthropopithèque*. Le Dr Eug. Dubois a découvert dans des dépôts incontestablement tertiaires de Java le crâne d'un être qui se rapproche autant du singe que de l'homme : c'est le *pithecanthropus erectus*.

Y a-t-il eu un âge de bronze, correspondant à un état général de civilisation et ayant partout succédé à l'âge de pierre? Tel n'est pas l'avis d'Alexandre Bertrand. D'après ce savant, il n'a pu y avoir un âge de bronze universel, puisque dans certaines contrées ne se montrent pas de gisements d'étain; l'usage du bronze, excluant celui du fer, a existé chez les Scandinaves et chez les Finlandais, mais non en Gaule, en Italie, en Grèce, où il y a eu simplement un temps où le bronze était plus abondant que le fer. Quant aux cités lacustres, si dans les unes on ne trouve que de la pierre, dans les autres que du bronze, A. Bertrand répond avec Desor que ces cités étaient les magasins et les ateliers des métallurgistes du bronze. La théorie contraire est défendue par G. de Mortillet pour qui, entre l'âge de la pierre et l'âge du fer, il y a bien eu, du moins dans toute l'Europe, un état social général caractérisé par l'usage systématique du bronze et comprenant deux phases : le *morgien* (haches à bords droits, haches à talons, poignards triangulaires, épées affilées); le *larnaudien*, plus récent, caractérisé par une quantité relativement considérable de cu métal, par des haches à ailerons, des haches à douille, et des épées dont la lame ressemble à une feuille d'iris et dont les pommeaux en disque horizontal présentent souvent des antennes. Selon la théorie adoptée, les débuts

Statuettes de bronze (Hallstat).

de l'âge du fer sont nécessairement placés à des périodes différentes. Tandis que G. de Mortillet les place, dans sa classification, immédiatement après le *larnaudien* et en fait, sous le nom de *hallstattien*, l'âge le plus proche des temps historiques, A. Bertrand objecte que ce prétendu âge de fer a commencé aux époques les plus diverses selon les régions, que les peuples de l'Orient classique et les Chinois ont très anciennement connu ce métal, qu'en Afrique il n'y a pas eu d'âge du bronze, qu'en Danemark l'usage habituel du fer n'est pas antérieur au premier siècle de notre ère, et qu'en Gaule son introduction n'est nullement préhistorique. Il est de fait que le bronze est rarement trouvé seul, et le fer l'accompagne fréquemment. Ces mélanges se rencontrent jusque dans les sépultures semi-mégalithiques du Finistère et des Côtes-du-Nord, appartenant par l'ensemble de leur construction à l'âge de pierre. Celui-ci n'a persisté que là seulement où le commerce n'avait pas fait pénétrer le bronze, et le bronze, que là où il n'avait pas fait pénétrer le fer. Il semble qu'il y ait lieu de faire, en cette matière, la part des richesses naturelles et celle des hasards du commerce, qui ont présidé à la distribution des deux métaux parmi les peuples primitifs.

— Histoire : *Ages historiques*. L'histoire générale est divisée par les savants en quatre grandes périodes : 1° C'est d'abord l'histoire *ancienne* ou *de l'antiquité*, comprenant tous les faits historiques qui se sont succédé depuis les temps les plus reculés jusqu'à la chute de l'empire romain d'Occident. On fixe généralement à l'année 395 (mort de Théodose) la date extrême de cette première période, bien que la chute de l'empire n'ait eu lieu qu'en 476; mais ce qu'il importe de noter, c'est que l'antiquité prend fin lorsque les Barbares détruisent l'empire romain, maître du monde civilisé. 2° Pendant le *moyen âge*, ou âge intermédiaire entre l'antiquité et la période dite des temps modernes, un nouvel état social naît de la combinaison des institutions romaines, germaniques et chrétiennes : le régime féodal règne dans toute l'Europe; les deux grandes puissances de l'Occident sont le pape et l'empereur. Le moyen âge se termine lorsque la royauté a battu en brèche la féodalité et ressaisi les droits de souveraineté, lorsque les rois sont réellement maîtres dans leur royaume, et, relativement sûrs de leur couronne, vont se disputer la domination du monde. 3° Les *temps modernes* vont de la conquête de Constantinople par Mahomet II (1453) à la Révolution française (1789) : durant cette période, partout triomphe la monarchie absolue; mais la Renaissance et la Réforme font triompher aussi le principe du libre examen, et l'excès de l'absolutisme finit par déterminer en France la Révolution de 1789, qui a pour préface, de l'autre côté du détroit, la Révolution d'Angleterre. 4° L'*histoire contemporaine* commence en 1789; elle a vu jusqu'ici prévaloir deux faits essentiels : le principe des nationalités et le succès de plus en plus considérable de la démocratie.

— Bibliogr. : Bertrand, *la Gaule avant les Gaulois* (Paris, 1884); de Mortillet, *le Préhistorique* (Paris, 1882. — Cf. son album du *Musée préhistorique*); Cartailhac, *la France préhistorique* (Paris, 1889); S. Reinach, *Antiquités nationales. Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye* (Paris, 1889); Evans, *les Ages de la pierre* (trad. fr., Paris, 1878); *l'Age du bronze* (Paris, 1882, trad. fr.)

Âge ingrat (L'), comédie en trois actes, en prose, d'Edouard Pailleron (Gymnase, déc. 1878). L'auteur appelle « âge ingrat » la période de la vie humaine qui va de trente-cinq à quarante ans, période de mue, où les viveurs demandent à se ranger, et où les sages, sentant la jeunesse leur échapper, sont disposés à faire des sottises.

M. de Sauves est dans le premier cas, Fondreton dans le deuxième. La comtesse Julia, aventurière de haute marque, les a eus successivement pour amants. Mme de Sauves a fait depuis longtemps le deuil de son mari, mais elle a pitié du chagrin de la femme de Fondreton, qui ne peut se consoler d'être abandonnée. Mme de Sauves, au bras de Désanbiers, qui la courtise, vient réclamer à Julia, non son mari, mais celui de son amie.

Voyez comme je suis bonne! répond la comtesse : vous me me demandez qu'un mari, je vous en donne deux. » M. de Sauves arrive : pris au piège, il offre son bras à sa femme, qui le refuse et s'en retourne au bras de Désanbiers. Les deux maris coagédiés rentrent au bercail. Un personnage épisodique, fort amusant, est Dahirel, l'homme à marier, objet de l'attention des mères et des jeunes filles, qui, après avoir résolu de prolonger indéfiniment son agréable position, finit par épouser la sœur de Mme Fondreton. — Cette pièce s'annonce d'abord comme une comédie de mœurs, puis tourne au vaudeville.

Âge difficile (L'), comédie en trois actes et en prose, de Jules Lemaître (Gymnase, janvier 1895). Vers soixante ans, l'homme, forcé d'abdiquer quelques-unes de ses prérogatives viriles, ne sait plus trop ni où aller, ni que devenir; il flotte, alors, tantôt irrésolu et désenchanté, tantôt, au contraire, plein de nouveaux désirs et d'amour pour la vie qui lui échappe. C'est l' « âge difficile ». Deux personnages y sont arrivés : l'un, Vaneuse, veuf de très bonne heure, a une fille, Yoyo, élevée en demi-vierge, pervertie et mariée à un certain de Montaille, charmé que sa femme ait des amants et très reconnaissant lorsqu'ils se montrent généreux envers lui; l'autre c'est Chambray, brave chimiste enrichi, qui, n'ayant pu épouser celle qu'il aimait, a adopté une orpheline qu'il a mariée à son meilleur élève, Pierre Martigny. De ce mariage sont nés deux enfants. Chambray s'immisce aux affaires du jeune ménage, près duquel il joue un peu le rôle de belle-mère; or Martigny est devenu l'amant de Yoyo. Montaille en profite pour lui passer à un prix exorbitant une collection de meubles Renaissance; Chambray, au risque de désunir le couple, révèle tout à sa fille adoptive; celle-ci, furieuse, met Yoyo à la porte. Et malgré Chambray, dans une scène ravissante, les deux époux se réconcilient. Mise en demeure de choisir entre son mari et son père qui s'obstine à vouloir que le ménage se sépare, la jeune femme choisit son mari. Montaille arrive se plaindre de ce que l'on ait insulté sa femme. Il se trouve en face de Chambray, qui prend l'affaire à son compte, se bat en duel avec le mari complaisant, et le blesse; au dernier acte, par un revirement amusant, c'est Yoyo qui vient tenter Chambray et s'offrir à lui comme maîtresse. Le chimiste est sur le point de succomber, va céder à l'adresse vicieuse de Yoyo, lorsque paraît Mme Miriel, l'amie d'il y a vingt ans, que Chambray n'a pu épouser. Veuve aujourd'hui, elle apporte au père adoptif les regrets de sa fille et de son gendre, les baisers des petits enfants, et prenant la main de Chambray, elle lui dit : « Il ne faut pas aimer pour soi... Comme nous allons bien vieillir! » L'âge difficile est passé... et toutes les mauvaises idées s'enfuient à cette douce parole. Cette comédie, d'une haute tenue littéraire, est l'une des meilleures de l'écrivain.

Âgé, ée adj. Qui a un certain âge, un certain nombre d'années : *Un homme* âgé *de vingt ans, de trente ans.*

— Absol. : Avancé en âge : *Respectez les gens* âgés. *Cheval* âgé. *Arbre* âgé.

— Syn. **Âgé de, à l'âge de.** *Agé de* désigne simplement l'âge, indépendamment de toute idée accessoire : *Homme* âgé de *trente ans.* ‖ *A l'âge de* précise une époque, et ajoute une circonstance à l'idée d'âge : *Mourir* à l'âge de *vingt ans.*

AGEASSE n. f. Pie-grièche grise.

AGÉDOÏTE n. f. Principe cristallin extrait de la réglisse, et dont on a reconnu l'identité avec l'*asparagine*.

AGELACRINUS (*nuss* — du gr. *agélê*, troupeau, et du gr. *krinon*, lis) n. m. Genre d'échinodermes crinoïdes fossiles hémisphériques ou discoïdes, sans tige, que l'on trouve dans les terrains siluriens, dévoniens et carbonifères. ‖ On dit aussi AGELACRINITE.

AGÉLADAS ou **AGÉLAÏDAS**, représentant célèbre de la sculpture grecque dans la période dite de l'« archaïsme avancé ». Né à Argos, c'est lui qui fit de l'école argienne la rivale de l'école sicyonienne. Son activité semble s'être étendue entre les années 516 et 460 av. J.-C. C'est de son atelier que sont sortis Phidias, Polyclète et Myron, les trois grands maîtres du Ve siècle. Ses ouvrages les plus réputés étaient, outre de nombreuses statues d'athlètes : deux statues de Zeus, un Héraclès enfant, le « Cléosthènes d'Epidamne » monté sur son char, etc.

AGELÆA (du gr. *agélê*, troupe) n. f. Genre d'insectes coléoptères carabiques, sous-famille des pérostichinés, ne renfermant qu'une espèce, de taille moyenne, allongée, élégante, de couleur roux ambré et habitant la Sardaigne. ‖ L'*agelæa fulva* habite la Sardaigne et est très rare dans les collections.

Agelæa.

AGÉLAS ou **AGÉLAÜS**, esclave de Priam, qui le chargea d'exposer son fils Pâris sur le mont Ida; il éleva l'enfant miraculeusement sauvé. — Fils d'Hercule et d'Omphale, nommé aussi **Lamus**, et aïeul de Crésus. — Un des fils d'Enée, roi de Calydon, et d'Althée, frère de Méléagre. — Un des prétendants de Pénélope tué par Ulysse; il était fils de Damastor.

AGÉLASTIQUE (du gr. *agélastikos*, qui vit en troupe) n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des chrysomélides renfermant des formes de taille petite ou moyenne, métalliques, dont les larves vivent en général sur les aunes et les peupliers, au bord des eaux. Les agélastiques habitent l'hémisphère Nord; deux espèces seulement se trouvent en France. Citons l'agélastique de l'aune (*agelastica alni*), d'un bleu violet, très commun.

Agélastique.

AGÉLENE ou **AGELENA** (du gr. *agélê*, troupe) n. f. Genre d'arachnides, famille des *agélénidés*, renfermant des araignées de grande taille, grisâtres, vivant à terre dans les herbes ou les buissons, où elles établissent de vastes toiles en forme d'entonnoir. Les agélènes sont répandues un peu sur tout le globe, surtout dans l'hémisphère Nord, à l'exception d'une espèce qui est propre aux Mascareignes. La seule espèce de notre pays, *agelena labyrinthica*, est très commune partout.

AGÉLÉNIDÉS n. m. pl. Famille d'arachnides, sous-ordre des aranéides, tribu des tubitélaires, dont le genre *agélène* est le type. Les agélénidés renferment de grandes araignées à longues pattes, tissant de vastes toiles; leurs filières supérieures sont beaucoup plus longues que les autres. Genres principaux : tégénaire, agélène, nyssa, hahnia.

AGÉLÉNOÏDE (de *agélène*, et du gr. *eidos*, forme) adj. Qui ressemble à l'*agélène*.

— n. f. pl. Classe d'arachnides de l'Afrique.

AGELET (Joseph Lepaute d'), astronome français, né en 1751, mort en 1788. Elève de Lalande, il fut attaché, à vingt-deux ans, à l'expédition que de Kerguelen conduisit dans les mers australes; membre de l'Académie des sciences, il écrivit en 1783 des mémoires sur la longueur de l'année et sur l'aphélie de Vénus. Il trouva la mort avec La Pérouse, dans l'expédition de 1785.

AGELLI (Antoine), en latin **Agellius**, prélat et érudit italien, né à Sorrente en 1532, mort en 1608. Il fut nommé par Grégoire XIII membre de la commission chargée

d'examiner la version des *Septante*, devint inspecteur de l'imprimerie du Vatican, enfin évêque d'Acerno où il mourut. Agelli a publié en latin : *Commentaire sur Habacuc* (Anvers, 1597); *Commentaire sur les* Lamentations de Jérémie (Rome, 1589); *Commentaire sur les* Psaumes *et les* Cantiques (Rome, 1606); *Commentaire sur les* Proverbes *de Salomon* (1649), etc.

AGELNOTH, en latin **Achelnotus**, archevêque de Cantorbéry au XIe siècle, jouit d'un grand crédit sous le roi Canut et refusa, après la mort de ce prince, de couronner Harold qui voulait s'emparer du trône au détriment de Canut le Hardi.

AGEM (*jêm'* — mot arabe) n. m. Linguist. V. ADJEM.

AGEN (lat. *Aginnum*), ch.-lieu du départ. de Lot-et-Garonne, sur la Garonne, au confluent de la Masse, à 651 kil. de Paris; évêché et cour d'appel; 22.730 hab. (*Agenais*). L'arron. 9 cant., 72 comm. et 73.185 hab. Commerce considérable de prunes, dites *pruneaux d'Agen*; serges, teintureries.

L'ancienne capitale de l'Agenais, agréablement située dans une vaste plaine, possède une intéressante cathédrale (Saint-Caprais) qui date des XIIe et XIIIe siècles; l'abside est un beau modèle de style roman. La jolie promenade du Gravier et le pont-aqueduc du canal Latéral qui traverse la Garonne sont remarquables.

— *Histoire.* A l'époque de la première apparition des Romains dans les Gaules, Agen était la capitale des Nitiobriges. En 417, les Wisigoths s'en emparèrent et en furent chassés par Clovis. Les Normands la détruisirent de fond en comble, en 848. Après avoir appartenu aux comtes d'Angoulême, au roi de France, au roi d'Angleterre, à Raymond IV de Toulouse, qui étendit les franchises de sa commune, Agen subit la visite de Simon de Montfort (1215-1218), passa sous l'autorité de Philippe le Hardi, fut rendue à l'Angleterre par le traité de Brétigny, en 1360, et ne redevint définitivement française qu'en 1453.

Armes d'Agen.

Agen a vu naître Scaliger, les deux Lacépède, Bory de Saint-Vincent et Jasmin, le barbier poète.

AGENAIS ou **AGÉNOIS** (*pagus Aginnensis*), ancien pays de France habité par les Nitiobriges, constituant les trois quarts du départ. actuel du Lot-et-Garonne. Il eut ses comtes héréditaires dès le IXe siècle, et fut réuni à la couronne en 1615. Capit. *Agen*.

AGENCE (rad. *agent*) n. f. Emploi d'agent, charge d'agent : *Obtenir l'*AGENCE *d'une compagnie, d'une administration.* ‖ Temps durant lequel un agent remplit ses fonctions : *Se faire estimer pendant son* AGENCE. ‖ Administration où l'on s'occupe de différentes affaires, et dont la fonction est déterminée par le nom complémentaire. ‖ Les bureaux mêmes de l'agence : *Une* AGENCE *confortable.*

— *Agence de placement,* Bureau où l'on se charge de procurer des places aux personnes sans emploi.

— *Agence de publicité,* Administration qui fait pour le compte d'autrui des annonces, des réclames, etc.

— Autrefois, Fonction d'agent du clergé.

— ENCYCL. *Agences d'affaires.* Ces agences sont des cabinets d'affaires généralement dirigés par des hommes de loi, qui, pour des raisons particulières, n'exercent plus leur profession primitive, tout en continuant à la côtoyer. L'agent d'affaires accepte les missions les plus variées. Mais on ne saurait donner cette qualité à celui qui, sans avoir aucun bureau ouvert pour recevoir le public, se charge d'encaisser sur place des effets de commerce à lui remis par un banquier (Cons. d'Etat, 14 août 1874). L'agent d'affaires est un véritable commerçant; comme tel, il paye patente, ses registres doivent être timbrés, il est justiciable du tribunal de commerce, et il peut être déclaré en faillite (C. cass., 1er juin 1821 et 9 juillet 1827). L'agent d'affaires conserve pendant trente ans le droit de réclamer ses honoraires.

Chacun est libre, si bon lui semble, d'ouvrir un cabinet d'affaires. De très gros intérêts se débattent parfois dans ces études mixtes, où il est souvent traité de gérances importantes, de ventes et d'achats de fonds de commerce, etc. Toutefois, la clientèle de l'agent d'affaires se recrute plutôt parmi les petites gens, qui vont de préférence à lui. La jurisprudence déclare les agents d'affaires responsables des préjudices causés à leurs clients par les renseignements inexacts qu'ils leur ont fournis, se portant fort de leur exactitude, même si ces renseignements étaient qualifiés de confidentiels.

— *Agences de voyages.* Ces sociétés commerciales se chargent d'organiser à prix réduits des voyages circulaires et autres, ainsi que de procurer à leurs clients, dans de bonnes conditions, des coupons d'hôtels, des billets de chemin de fer ou de bateaux à vapeur, etc.

— *Agences matrimoniales.* Les agences matrimoniales sont des offices qui se chargent, moyennant finances, d'enregistrer les offres et les demandes se produisant sur le marché de l'hymen, de fournir des renseignements aux personnes qui se sont inscrites à l'agence, et, si possible, de conclure le mariage.

Ces offices existent dans tous les pays.

La préfecture de police divise ceux de Paris en trois groupes, suivant qu'ils recrutent leur clientèle dans les classes plus ou moins élevées de la société, et surtout d'après le loyer que paie l'agent matrimonial. Tous demandent le versement préalable d'une certaine somme, sans préjudice d'une commission à venir (un tant pour cent sur la dot). L'agence de troisième ordre est la plus fréquentée. Elle a pour spécialité le mariage des petits employés et des domestiques. Toutes ces agences s'emploient activement aux mariages avec *tare,* qui sont surtout de leur domaine et dont on voit assez souvent les fruits dans les causes célèbres qu'enregistre la *Gazette des Tribunaux.*

Outre ces offices patentés, il existe, dit-on, une certaine quantité d'agences matrimoniales libres, tenues par des « femmes du monde », et dont personne ne peut, à première vue, soupçonner l'existence. Certaines familles des grands centres, qui mènent un train luxueux, n'arrivent, paraît-il, que par ce moyen à soutenir leur rang. Leur industrie mystérieuse consiste à servir d'intermédiaire, moyennant subvention, aux agences patentées qui effrayent les natures craintives. Elles leur louent, en quelque sorte, leur nom ou leur situation, leurs relations, leurs salons, leurs invités... et le savoir-faire de la maîtresse de la maison.

Quelle valeur peut avoir devant les tribunaux l'engagement pris par un particulier de payer une commission à un agent matrimonial ? Ni la jurisprudence ni les auteurs ne sont d'accord sur ce point. Il semble, toutefois, résulter de l'ensemble des décisions judiciaires que le bon de commission n'a aucune valeur, mais qu'il est pourtant dû à l'agent matrimonial une rémunération proportionnée aux démarches et aux dépenses qu'il a faites.

— *Agences de renseignements.* Ces agences sont des offices où l'on trouve, moyennant rémunération, des indications confidentielles sur la solvabilité et la moralité des personnes. Elles assument, tant vis-à-vis de celui qui s'informe, qu'à l'égard de celui sur lequel on s'informe, une responsabilité des plus graves. Les tribunaux ont eu plusieurs fois à intervenir à ce sujet. De leurs décisions résultent différents principes : 1° L'agence de renseignements est passible de dommages-intérêts envers le commerçant sur lequel elle fournit des renseignements *erronés,* de nature à porter atteinte à son crédit. 2° Par contre, dans le cas qui précède, l'agence n'a aucun recours contre le *commerçant* qui lui a fourni les renseignements en question. 3° Une agence de renseignements ne peut impunément fournir de mauvaise foi, sur des commerçants, des communications inexactes et défavorables. Peu importe qu'elle ait donné ledit renseignement sous le sceau du secret, ou même sans le garantir, et sur un commerçant vendeur, mais non acheteur. 4° En donnant à faux des renseignements favorables, une agence engage sa responsabilité, et devient passible de dommages-intérêts. 5° Celui qui, consulté sur la solvabilité d'un négociant, a donné sciemment des renseignements erronés, de nature à engager le consultant à se lier d'affaires avec ce négociant, doit être condamné à garantir, à titre de dommages-intérêts, celui par lequel il avait été consulté, de toute perte résultant des rapports d'affaires qui se sont établis entre les deux maisons. Dans le même ordre d'idées, la divulgation des protêts est un quasi-délit, qui peut entraîner condamnés auteurs une sévère condamnation à des dommages-intérêts.

Au-dessous des agences de renseignements, vivent dans l'ombre certaines officines qui s'offrent à donner à tout venant, et sur n'importe quelle personne, les renseignements les plus minutieux portant sur les détails les plus secrets de la vie privée. Bureaux de police intime, maisons de louage de détectives véreux, cuisines où l'on accommode en des ragoûts étranges l'honneur et le bonheur des gens! Il en résulte parfois des drames sanglants, comme l' « Affaire du palais de justice », où Mme Clovis Hugues tua l'agent Morin à coups de revolver.

— *Agences télégraphiques.* Ces agences sont des administrations qui se chargent surtout de centraliser, puis de transmettre soit au public, soit aux journaux, par le télégraphe et le téléphone, les nouvelles politiques, financières, commerciales, maritimes, etc., de toutes les parties du monde. Elles enregistrent aussi des communications gouvernementales, officieuses et parfois officielles. La plus ancienne de ces maisons est l'agence Havas, fondée à Paris sous le premier empire. Ses services furent d'autant plus précieux à l'origine, que l'on ne possédait, comme moyens de communication rapide, que le télégraphe aérien et quelques bateaux à vapeur. Elle se développa considérablement en 1835, puis, après 1858, quand Auguste Havas, descendant du fondateur, créa les « dépêches fractionnées ». Au début, toute personne qui voulait télégraphier par le câble sous-marin était astreinte à un minimum de vingt mots, taxés à 40 francs chacun. Le minimum a disparu et les tarifs ont sensiblement baissé : mais, avant le nouvel état de choses, les « dépêches fractionnées », à l'aide d'un dictionnaire télégraphique convenonnel et par la réunion en un seul câblogramme des dépêches de plusieurs négociants, permettaient à ceux-ci de communiquer à beaucoup moins de frais. — Sur le modèle de l'agence Havas, se sont fondées des maisons similaires : telles, en France, l'agence Dalziel aujourd'hui disparue, l'agence Fournier, l'agence Nationale, etc., et à l'étranger les agences Wolf (Allemagne), Reuter (Angleterre), Stéfani (Italie), Lebègue (Belgique), Orell-Fussli (Suisse), etc.

— *Agences théâtrales.* On désigne sous ce nom deux sortes d'établissements. Les uns sont de simples annexes du bureau de location des théâtres. Quant aux autres, la meilleure définition qui leur convienne est : bureaux de placement pour artistes des deux sexes. Leur clientèle comprend surtout les vieux artistes qui ne trouvent plus que difficilement à se caser, les tout jeunes qui n'osent pas se présenter directement à un théâtre, ceux enfin qui n'ont pas de réputation, ou qui en ont une mauvaise, au point de vue artistique s'entend. Dans l'argot théâtral, on les désigne sous le nom générique de *nageurs,* et le directeur de l'agence se nomme le *correspondant,* parce qu'en effet une correspondance des plus actives s'échange chaque jour entre ces cabinets et celui des directeurs de province. A chaque placement nouveau, le correspondant prélève une prime de tant pour 100 sur les appointements de son « protégé ».

AGENCÉ, ÉE adj. Arrangé : *Décors mal* AGENCÉS. ‖ Ajusté, paré : *Comme vous voilà* AGENCÉE !

AGENCEMENT n. m. Action d'agencer, de disposer; état de ce qui est agencé : *L'*AGENCEMENT *des os est une chose admirable.* ‖ Manière d'arranger, de mettre en ordre : *L'*AGENCEMENT *d'un appartement, des livres d'une bibliothèque.* (Vieux en ce sens.)

— Fig. Disposition, enchaînement : *Dans l'*AGENCEMENT *des affaires humaines, il y a mille choses qui nous échappent.* (Volt.) ‖ Combinaison, disposition habile, en parlant du style, des différentes parties d'un ouvrage d'esprit : *L'*AGENCEMENT *adroit des épisodes d'un roman.*

— B.-arts. Arrangement des parties d'une figure, des draperies, des accessoires d'un tableau.

AGENCER v. a. (de *à,* et *gent* [gentil]. — Le *c* prend une cédille devant les voyelles A et O : *Nous agençons, il agença,* etc.). Ajuster, disposer plusieurs choses ou les parties d'une même chose dans un certain ordre : AGENCER *des draperies.* AGENCER *une chevelure avec goût.*

— Fig. Distribuer avec art, en parlant de choses morales. ‖ Disposer habilement les parties d'un discours, les scènes d'un drame, les épisodes d'un poème, etc.

— B.-arts. Combiner les groupes d'une composition, les figures d'un même groupe, les accessoires d'un tableau.

S'agencer, v. pr. Etre placé, combiné : *Toutes les pièces d'une machine doivent* S'AGENCER *avec la même justesse.*

— Fig. S'unir, s'accorder : *Souvent les droits et les devoirs* S'AGENCENT *mal ensemble.*

— A signifié S'ajuster, se parer.

AGENCEUR, EUSE n. Personne qui agence, qui dispose les diverses parties d'un ouvrage : *Victorien Sardou est un très habile* AGENCEUR *de scènes.*

AGENDA (*jin* — mot lat. qui signif. *choses à faire;* du v. *agere,* faire) n. m. Registre ou carnet de poche, sur lequel on inscrit pour par jour ce qu'on a fait ou ce qu'on doit faire : *Ecrire une note, une adresse, une dépense sur un* AGENDA. ‖ Pl. *Des* AGENDAS.

— ENCYCL. *L'agenda* contient généralement, en tête, un calendrier. Sur les feuillets blancs qui doivent recevoir l'écriture, tous les jours de l'année se trouvent répétés, de manière à permettre d'inscrire, à leur date, les choses qu'on a besoin de se rappeler. L'agenda contient, en outre, des indications pouvant servir aux diverses professions et, par suite, chaque sorte d'agenda peut être désignée par un nom particulier.

AGENDE (même étym. que *agenda*) n. f. Autrefois, Administration municipale.

— En T. de liturg. Chez les chartreux, L'office des morts, divisé en neuf leçons.

AGÈNE (du gr. *a* priv., et *génos,* naissance, production) adj. Bot. Ancienne désignation s'appliquant aux végétaux intérieurs.

— n. m. pl. : *Les* AGÈNES.

— Anat. Syn. de AGÉNOSOME.

AGÉNÉIEN, IENNE (*i-in, èn'* — du gr. *a* priv. et *généion,* barbe) adj. Se dit d'une famille d'oiseaux grimpeurs n'ayant à la base du bec ni plumes ni longues soies.

— n. m. pl. : *Les* AGENEIENS.

AGÉNÉIOSE (du gr. *a* priv., et *généion,* barbe) n. m. Genre de poissons de la famille des siluridés, mais différant des silures et caractérisés par l'absence de barbillons autour de la bouche.

AGÉNÉSIE (du gr. *a* priv., et *génésis,* génération) n. f. Pathol. Incapacité d'engendrer, par suite d'une conformation vicieuse des organes génitaux, ou de l'altération du liquide séminal. — N'est pas syn. de ANAPHRODISIE, qui n'exprime qu'une absence passagère du désir vénérien.

— Térat. Absence d'un organe ou défaut dans son développement.

AGÉNÉSIQUE adj. Qui tient de l'agénésie.

AGÉNIE (du gr. *a* priv., et *généion,* barbe) n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des pompilides, renfermant de petits pompiles noirs à abdomen à peine pedonculé et à ailes sans bandes foncées. Les agénies habitent l'ancien monde. L'espèce type du genre (*agenia punctum*), longue de 6 à 8 millimètres, vit en France; elle construit de petits nids en terre maçonnée où elle accumule des araignées des genres clubione et drasse, pour la nourriture de ses larves.

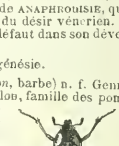
Agénius (gr. nat.)

AGÉNIUS (*uss* — du gr. *a* priv., et *généion,* barbe) n. m. Genre de coléoptères lamellicornes, famille des cétonidés, renfermant quelques espèces sud-africaines, ressemblant à des trichies.

AGÉNOIS. Géogr. V. AGENAIS.

AGÉNOR, nom de plusieurs personnages mythologiques, dont les deux plus connus sont : AGÉNOR, fils de Neptune, roi de Phénicie et frère de Bélus. Il eut six enfants, parmi lesquels Europe, qu'enleva Jupiter, et Cadmus, le fondateur de Thèbes. Didon le comptait au nombre de ses ancêtres. La légende qui a pour but de consacrer l'unité de peuples divers a son origine dans des mythes solaires. D'après Hild, *Agénor* a dû désigner d'abord le soleil, dont les migrations des peuples ont suivi la marche vers l'occident. — AGÉNOR, fils d'Anténor et de Théano, et l'un des plus vaillants défenseurs de Troie.

AGÉNOR n. m. Crust. Genre de crustacés décapodes, famille des oxyrhynques.

— Entom. Espèce de lépidoptère diurne.

AGÉNORIDES, nom patronymique des descendants de Cadmus par Agénor. — *Un* AGÉNORIDE.

AGÉNORIE, déesse de l'industrie et de l'activité, à Rome. Son temple était situé sur le mont Aventin. Elle portait aussi le nom de Strenua (diligente), par opposition à Murcia, déesse de l'oisiveté, et à Vacuna, déesse du loisir.

AGÉNOSOME (du gr. *a* priv. ; *génos,* naissance, et *sôma,* corps) n. m. Nom donné à des monstres caractérisés par un défaut de développement dans les organes génitaux.

AGENOUILLEMENT (*ll* mll.) n. m. Action de s'agenouiller.

AGENOUILLER (*ll* mll. — rad. *genou*) v. a. Faire mettre à genoux, contraindre à se mettre à genoux : *Les grandes douleurs morales* AGENOUILLENT *parfois les moins croyants.*

S'agenouiller, v. pr. Se mettre à genoux dans une intention religieuse, pour prier, adorer, etc.

— Par anal. Se dit de toute personne qui se met à genoux, et même de certains animaux : *Les éléphants, les chameaux* S'AGENOUILLENT *sur l'ordre de leur conducteur.*

— Fig. S'incliner, plein d'admiration devant une personne ou une chose : S'AGENOUILLER *devant la vertu, le talent.* S'AGENOUILLER *devant l'argent.*

— PROV. :

A la quenouille,
Le fort *s'agenouille.*

(La passion, maîtrisant les caractères les plus énergiques, les rend esclaves des caprices de la femme. C'est sans doute une allusion à Hercule filant aux pieds d'Omphale.)

— SYN. S'agenouiller, se mettre à genoux. Ces deux formes expriment la même idée. Toutefois, en parlant des animaux, *s'agenouiller* s'emploie de préférence; en parlant des personnes, *s'agenouiller* semble marquer plus particulièrement un sentiment d'humilité ou d'adoration.

AGENOUILLOIR (*ll* mll.) n. m. Petit escabeau sur lequel on s'agenouille : *L'*AGENOUILLOIR *d'un prie-Dieu.*

AGENT (*jan* — du lat. *agens,* part. prés. de *agere,* agir) n. m. Tout ce qui agit, opère; force : AGENT *naturel. La*

vapeur et l'électricité sont de puissants AGENTS. ‖ S'emploie aussi avec un complément qui en détermine l'effet : *La végétation est dans les campagnes un puissant* AGENT *d'assainissement.* (Lélut.)

— Fig. *La tendance de notre époque est de remplacer les* AGENTS *moraux par des* AGENTS *matériels.* (Renan.)

— En parlant des personnes, se dit généralement de tout individu qui agit, parfois de lui-même, le plus souvent comme gérant, comme mandataire, etc. : AGENT *intègre, incapable. L'*AGENT *d'un prince, d'une compagnie.* ‖ Se prend aussi en mauvaise part : *Un* AGENT *de troubles, d'intrigues.*

— *Agent de la force publique.* Personne qui a mandat pour faire respecter l'ordre public et la loi, même par des moyens coercitifs, comme les gendarmes, les gardes champêtres, les gardes forestiers, etc. ‖ *Agent de police.* Nom général sous lequel on comprend les sergents de ville, appariteurs, inspecteurs de police, officiers et gardiens de paix, gardes de ville, etc., et souvent aux hommes de police habillés en bourgeois.

— *Agent secret,* Espion, émissaire secret de la police, ou, plus simplement, Personne de confiance chargée d'une mission secrète de la part d'un particulier, mais le plus souvent de la part d'un gouvernement.

Agent provocateur, Celui qui excite quelqu'un à faire quelque chose; celui qui, dans un moment de troubles, pousse les citoyens à la révolte pour donner lieu à une répression violente. ‖ Dans ce dernier sens, au fig. : *Le besoin est l'*AGENT PROVOCATEUR *du progrès.* (E. Pelletan.)

— *Agent de change.* Autref., Changeur, banquier. Aujourd'hui, Intermédiaire entre les vendeurs et les acheteurs dans la négociation des effets de commerce, des actions de toute nature, des rentes sur l'Etat, des matières métalliques, etc. ‖ *Agent forestier,* Fonctionnaire chargé de la surveillance, de la conservation des forêts de l'Etat (expression générique qui embrasse les conservateurs, les inspecteurs, les sous-inspecteurs et les gardes généraux, mais non les arpenteurs et les simples gardes). ‖ *Agent voyer,* Employé préposé à la construction, à l'entretien et à la police des chemins vicinaux. (Pl. *Des* AGENTS VOYERS.) ‖ *Agent comptable,* Employé chargé de la comptabilité d'une administration et du maniement des fonds. ‖ *Agent d'affaires,* Celui qui se charge, moyennant une rétribution, de diriger et de suivre les affaires d'intérêt des particuliers, et surtout leurs affaires contentieuses. V. AGENCE.

— *Agents du clergé.* Se disait autrefois d'ecclésiastiques choisis par des provinces ecclésiastiques pour avoir soin des affaires du clergé.

— Chim. Tout corps qui produit ou détermine un effet chimique quelconque : *L'acide phénique est un des* AGENTS *antiseptiques les plus précieux.*

— Dr. intern. *Agents diplomatiques et consulaires,* Personnes qui, à un titre et à un degré quelconque, sont envoyées par leurs gouvernements en pays étranger, afin d'y pourvoir aux intérêts de leurs gouvernements ou de leurs nationaux. On réunit sous cette dénomination : 1° les *ministres publics* qui représentent leurs gouvernements près des gouvernements étrangers; 2° les *commissaires délégués* pour régler certaines affaires particulières (délimitation de frontières, etc.); 3° les *consuls;* 4° le *personnel des ambassades et des légations;* 5° le *personnel des consulats. Stricto sensu,* on réserve le titre d'agents diplomatiques aux agents de la première catégorie; nous ne parlerons ici (v. plus bas, encycl.) que d'eux et de leur personnel. V. CONSULS.

— Gramm. Autrefois on disait, au féminin, *agente;* mais aujourd'hui le mot *agent* masculin, même avec un corrélatif féminin : *Vous aurez dans cette* FEMME UN TRÈS BON AGENT. (Acad.) ‖ L'Académie, cependant, admet le genre féminin pour ce mot, mais seulement lorsqu'il est pris en mauv. part. : *Je découvris que, dans cette intrigue, elle était la principale* AGENTE. (Acad.)

— Méd. Toute substance, toute force qui peut avoir une influence ou déterminer un effet quelconque : AGENT *anesthésique.* AGENT *thérapeutique.* ‖ *Agent provocateur.* Dans l'anc. méd., Ce qui causait, produisait une maladie.

— Philos. Opposé de *patient.* Ainsi l'on dit *l'agent et le patient,* pour désigner la cause qui opère et le sujet sur lequel elle opère.

— Physiq. Nom sous lequel on désigne certaines forces de la nature, comme le calorique, l'électricité, le magnétisme, appelées aussi des « formes de l'énergie ».

— ENCYCL. Dr. intern. Le *droit de représentation, d'ambassade* ou *de légation* est une conséquence du droit de souveraineté des Etats. On demande aux gouvernements étrangers d'agréer le choix des agents envoyés près d'eux : cette règle de courtoisie, généralement suivie, n'est pas obligatoire. La Turquie, en 1896, a refusé d'agréer l'ambassadeur d'Italie Catalani.

Pour éviter des conflits de préséance, le Congrès de Vienne a, par un règlement du 19 mars 1815, divisé les agents diplomatiques ou ministres publics en trois classes : 1° les ambassadeurs, légats ou nonces; 2° les ministres, envoyés et autres accrédités auprès des souverains; 3° les chargés d'affaires, accrédités auprès des ministres des affaires étrangères. Au Congrès d'Aix-la-Chapelle, on a créé une classe intermédiaire, celle des ministres résidents, venant avant les chargés d'affaires. Le titre d'« ambassadeur » ou « envoyé extraordinaire » ne confère aucun privilège : on le donne soit à des agents ayant une mission temporaire et extraordinaire, soit même à des agents ayant une mission permanente.

On a coutume de dire que les ambassadeurs représentent la personne du souverain qui les envoie; en fait, ils n'ont que des prérogatives honorifiques sur les ministres.

Le agents sont munis de lettre de créance, qu'ils remettent en audience au chef de l'Etat (s'il s'agit d'un ambassadeur ou d'un ministre), ou au ministre des affaires étrangères (s'il s'agit d'un chargé d'affaires).

En ce qui concerne la préséance, les agents de même classe sont placés suivant l'ordre de la date de la présentation de leurs lettres de créance. Dans les pays catholiques, les nonces du pape jouissent de la préséance.

Les agents ont pour fonction de négocier conformément aux instructions de leur gouvernement, de renseigner, de protéger leurs nationaux. Ils délivrent des passeports, légalisent des pièces, font (en certains pays) des actes d'état civil, etc. Ils agissent parfois en corps.

On leur reconnaît les *privilèges* et *immunités* nécessaires pour qu'ils puissent remplir leurs fonctions sans entraves, à savoir : 1° l'inviolabilité, et, par suite, la liberté de correspondre par courriers, par les postes locales, par télégrammes, en chiffres ou en clair. (Les outrages commis contre eux sont prévus par les lois pénales de divers pays; en France, la loi du 16 mars 1893 a enlevé à la Cour d'assises la connaissance de ce délit qui lui avait été remise par la loi sur la presse de 1881); 2° l'exemption de toute juridiction civile ou criminelle de l'Etat où ils sont accrédités; 3° l'exemption des impôts; à titre de courtoisie, on leur accorde aussi l'exemption des droits de douane et, le plus souvent, des contributions municipales; 4° l'inviolabilité de l'hôtel de l'ambassade (mais le droit d'asile ne peut être exercé qu'exceptionnellement).

Quand il est appelé à d'autres fonctions, ou révoqué, ou démissionnaire, l'agent présente des *lettres de rappel.*

Le gouvernement qui a à se plaindre d'un agent accrédité près de lui peut en demander le rappel. Il faut des circonstances exceptionnelles pour qu'il lui envoie ses passeports; le pays dont l'agent est ainsi renvoyé peut considérer cette mesure comme une injure grave.

Le personnel officiel des missions diplomatiques peut comprendre des conseillers, secrétaires et attachés; au chancelier et ses secrétaires, commis, etc.; des interprètes, drogmans, etc.; des attachés militaires ou navals, chargés de rapports techniques; des courriers de cabinet, des aumôniers. Ce personnel jouit de l'inviolabilité, de l'exemption des impôts et de la juridiction locale. Le personnel non officiel comprend la famille de l'agent et celles de son personnel officiel, les secrétaires, médecins, officiers de la maison, domestiques, etc. Les femmes des agents et des membres du personnel officiel ont les mêmes immunités que leurs maris. Quant au personnel non officiel, l'immunité de juridiction leur est généralement accordée. C'est une question de tact, de courtoisie et de bonne foi que toute question d'immunité diplomatique; l'étendue de ces privilèges fait un devoir de n'en pas abuser. L'*Institut de droit international* a, en 1895, rédigé un projet de règlement codifiant les immunités.

— BIBLIOGR. : Grenville-Murray, *Droits et Devoirs des envoyés diplomatiques* (Paris, 1863); de Clercq et Vallat, *Formulaire des chancelleries diplomatiques et consulaires* (Paris, 1870).

— Dr. adm. *Agent judiciaire du Trésor,* Fonctionnaire qui représente le Trésor dans toutes les actions où celui-ci figure comme demandeur ou comme défendeur, et qui a particulièrement mission de poursuivre les comptables en débet et autres débiteurs du Trésor. Dans les départements, un avoué est chargé, sous la direction de l'agent judiciaire du Trésor, de poursuivre les débiteurs.

— Dr. comm. *Agent de change.* Les *agents* de change sont des officiers ministériels, institués par le gouvernement près les bourses de commerce, et qui ont seuls le droit de négocier les effets publics et autres susceptibles d'être cotés; de faire pour le compte d'autrui les négociations de lettres de change ou de billets et de toutes sortes de papiers commerçables, et d'en constater le cours. Ils peuvent faire, concurremment avec les courtiers de marchandises, les négociations et le courtage des ventes ou achats de matières métalliques; ils ont seuls le droit d'en constater le cours, ainsi que celui des matières d'or et d'argent. Leur nomination est faite par le président de la République, sur la proposition du ministre des finances (Paris) ou du ministre du commerce (départements). Nul ne peut être nommé agent de change s'il ne jouit de ses droits de citoyen, s'il n'a satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement, s'il n'a travaillé pendant quatre ans au moins dans une maison de banque ou de commerce ou chez un notaire, ni entrer en fonctions avant d'avoir justifié du versement du cautionnement exigé.

Sous l'empire de l'art. 85 du code de commerce, un agent de change ne pouvait, sous peine de destitution et d'amende, faire aucune opération de commerce ou de banque pour son compte, ni s'intéresser directement ou indirectement dans aucune entreprise commerciale : cette prohibition a été levée par la loi du 28 mars 1885 sur les marchés à terme. Destitué, il ne peut être réintégré; en cas de faillite, il est poursuivi judiciairement comme banqueroutier. Il doit tenir des livres, et coter sur un carnet chacune de ses opérations. Il est toujours responsable de la livraison et du payement. Dans les bourses de commerce comptant au moins six offices d'agents de change, il peut être créé un parquet. En ce cas, on élit une *Chambre syndicale,* chargée d'exercer une police et une discipline intérieures sur la Compagnie, de la représenter près de l'autorité et d'agir dans son intérêt. Elle connaît des contestations qui peuvent s'élever entre les agents de change dans l'exercice de leurs fonctions, donne son avis et, si les intéressés refusent de s'y conformer, renvoie l'affaire devant les tribunaux compétents. Elle a le droit de prendre connaissance de la situation des membres de la Compagnie, de vérifier leur livres, de leur prescrire telle mesure de prudence qu'elle juge nécessaire à la régularité de leurs opérations.

Un décret du 6 février 1880 règle la négociation en France des valeurs étrangères : les chambres syndicales des agents de change, à Paris ou dans les départements, accordent, refusent, suspendent ou interdisent les négociations, à leurs bourses respectives, des actions, obligations, titres d'emprunts, quelle que soit d'ailleurs leur dénomination, et qu'elles émanent des sociétés, compagnies, entreprises, ou de villes ou provinces étrangères ou de tous autres établissements étrangers. Le ministre des finances a le droit d'interdire, s'il le juge utile, la négociation en France d'une valeur étrangère, et sa décision ne saurait être attaquée devant le conseil d'Etat. Un décret du 7 octobre 1890 a été rendu, en exécution de l'art. 90 du code de commerce (négociation et transmission des effets publics) et de la loi du 28 mars 1885 (marchés à terme).

Dans les villes où il n'y a pas d'agents de change, les effets publics sont négociés par les notaires, et toute personne peut négocier les effets privés.

(Loi du 28 ventôse an IX; arr. du 29 germinal an IX et du 27 prairial an X; C. comm., art. 74 et suiv.; lois du 28 avril 1816 et du 28 mars 1885; décrets du 6 février 1880 et du 7 octobre 1890.)

— BIBLIOGR. : Peuchot, *Manuel du banquier et de l'agent de change* (Paris, 1829); Bozérian, *La Bourse* (Paris, 1859); A. Courtois, *Traité des opérations de Bourse* (Paris, 1875); Bozérian, *De l'Institution des agents de change* (Paris, 1882).

— *Agents voyers.* Agents spécialement chargés de la construction, de la réparation, de l'entretien et de la police des chemins vicinaux. Ils sont nommés par le préfet et leur traitement, payable sur les fonds des travaux, est fixé par le Conseil général. Ils prêtent serment; ils ont le droit de constater les contraventions et délits, et d'en dresser procès-verbal (Loi du 21 mai 1836, art. 11). Il y a dans chaque département : un agent voyer en chef résidant au chef-lieu et des agents voyers de canton. V. CHEMINS VICINAUX.

— *Agents de police.* Ces agents sont nommés et révoqués, à Paris, par le préfet de police, en province par l'autorité municipale. Leurs *rapports* ne sont pas de vrais procès verbaux faisant foi en justice jusqu'à preuve contraire ou jusqu'à inscription de faux; ce sont de simples documents dont les tribunaux tiennent tel compte qu'il leur plaît et que l'on est admis à combattre par tous les moyens de preuves. — Les injures adressées aux agents de police sont des *délits* passibles de peines correctionnelles.

— *Agent secret.* L'idée d'employer des agents secrets date de l'ancienne monarchie. Saint-Simon nous apprend que Louis XIV, voulant savoir ce qui se passait « dans les lieux publics, dans les maisons particulières, dans le commerce du monde, dans le secret des familles et des liaisons », embauchait un nombre infini d'espions et rapporteurs : « Ces voies inconnues rompirent le cou à une infinité de gens de tous états sans qu'ils en aient jamais pu découvrir la cause, souvent très injustement... Outre les rapports sérieux qui revenaient au roi par les lieutenants de police, il se divertissait d'apprendre toutes les galanteries et toutes les sottises de Paris. » Depuis lors, tous les gouvernements sans exception ont employé des agents secrets, nationaux et étrangers. Ces agents sont rétribués sur les fonds secrets dont dispose le préfet de police et sans émargement ni quittance. Ils se recrutent dans toutes les classes sociales, parce que la police secrète a l'œil ouvert sur tous les milieux.

Sous certains régimes despotiques, l'agent secret pousse le parti de l'opposition à des actes séditieux pour faire reconnaître les ennemis du pouvoir : il devient alors *agent provocateur.* Ce moyen immoral mérite d'être flétri, car le maintien des agents secrets ou provocateurs empêchera toujours bon nombre d'esprits libéraux d'accorder à la police l'estime due à toute administration utile.

— Econ. polit. *Agents naturels.* L'économie politique appelle *agents naturels* la matière en général et les forces qui en dérivent; autrement dit, tout ce qui dans l'activité économique est fourni par la nature. L'homme reste en dehors de cette classification : c'est lui, agent intelligent, qui, dirigeant les forces naturelles, les faisant agir sur les éléments au mieux de ses intérêts, les approprie à son usage par le travail. Le capital participe de ces deux premiers facteurs : travail et nature; c'est en somme une réserve conservée et accumulée pour une utilisation ultérieure. Les premiers économistes employaient le mot *terre* pour désigner les agents naturels, mais ce mot a une acception trop restreinte; l'idée de force est inséparable, du reste, de l'idée de matière. Sont agents naturels l'air, l'eau, la terre, les minéraux aussi bien que le vent, l'électricité, la force élastique des gaz qui agit dans la machine à vapeur, la pesanteur. Même quand l'homme agit en vue de ne développer qu'une force musculaire, il ne devient pas agent naturel; il est l'intelligence qui coordonne les idées, asservit la nature, combine les actions des éléments entre eux.

La répartition des agents naturels sur le globe est très inégale : la Normandie dispose d'un sol très fertile, les Landes sont très pauvres, l'Angleterre est très riche en mines de houille et de fer, l'Italie n'en a pas, le pétrole ne se trouve guère en abondance que sur deux points du globe (Pensylvanie et bords de la mer Caspienne); la distribution même de l'eau, de la chaleur solaire est très inégalement faite à la surface des continents habitables.

De là de grandes inégalités entre la richesse native des diverses contrées; de là aussi la lutte incessante des hommes entre eux pour s'assurer la jouissance des meilleurs fonds, des sols les mieux pourvus d'éléments utilisables. Thucydide a très bien observé pour la Grèce que les dissensions, les luttes intestines étaient nées du désir de la possession des meilleures parties de ce pays. Les déplacements, les luttes des peuples pasteurs dans l'antiquité, comme de nos jours chez les Arabes nomades ou les Kirghiz, ont le même objet. L'émigration, la colonisation ont-elles en réalité un autre but?

Certains agents naturels, la terre, l'eau courante, peuvent être appropriés, c'est-à-dire faire l'objet d'une propriété privée; d'autres, l'air, les forces physiques, sont gratuitement à la disposition de qui sait et peut les utiliser par le travail.

— BIBLIOGR. : J.-B. Say, *Traité d'économie politique* (Paris, 1817); Droz, *Economie politique* (Bruxelles, 1879); Ch. Gide, *Principes d'économie politique* (Paris, 1884).

AGE QUOD AGIS (mots lat. qui signifient : *Fais ce que tu fais,* c'est-à-dire sois entièrement à ce que tu fais). Beaucoup de nos proverbes se rapportent à cet axiome latin, comme : « On ne peut être en même temps à la cave et au grenier », et « Quand on chasse deux lièvres, on risque de n'en prendre aucun. »

AGER, en latin **Agerius,** savant, né dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il professa la médecine et la botanique à Strasbourg. On a donné, en son honneur, le nom d'*ageria* à une plante du genre pæderota dont il a fait la découverte. Ce savant a laissé : *Disputatio de zoophytis* (1625); *De anima vegetativa* (1629); un recueil de thèses médicales et physiques : *Theses physico-medicæ de homine sano* (1593).

Ager publicus. Dr. rom. Nom qui désignait, chez les Romains, l'ensemble du territoire et des édifices faisant partie du domaine de l'Etat. Toute conquête territoriale appartenant à l'Etat, il ne comprenait au début que le territoire de Rome, et il s'accrut ensuite de toutes les nouvelles conquêtes.

Ager romanus. Dr. rom. Nom donné au territoire propre de la ville de Rome, le seul susceptible à l'origine de propriété civile (*dominium ex jure Quiritium*). L'*ager romanus* se distingua de l'*ager publicus,* dont il dépendait d'abord, du jour où des concessions furent faites à des particuliers sur l'ager publicus; celles faites sur les territoires conquis plus tard constituèrent un *ager peregrinus,* mais le territoire italique fut assimilé à l'ager romanus.

AGÉRASIE (du gr. *a* pri., et *géras,* vieillesse) n. f. Vieillesse verte et vigoureuse, exempte des infirmités ordinaires à cet âge.

AGÉRATE (*agératos,* qui ne vieillit pas) n. m. Genre de plantes composées, dont l'espèce la plus remarquable est l'*agérate du Mexique,* cultivée dans nos jardins pour ses belles fleurs d'un bleu lilas.

AGÉRATÉ, ÉE adj. Qui ressemble à l'agérate. Syn. de AGERATOIDE.
— n. f. pl. Groupe de plantes composées, tribu des eupatoriées, dont le type est l'*agérate*.

AGÉRATOÏDE (de *agérate*, et du gr. *eidos*, ressemblance) adj. Syn. de AGÉRATÉ.

AGERONIA, déesse tutélaire du berceau; elle avait pour attribution spéciale de veiller sur les mouvements de l'enfant.

AGERONIA (de *Ageronia*, n. mythol.) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalides, renfermant de beaux papillons des régions chaudes de l'Amérique. On en connaît une douzaine d'espèces.

AGÉSANDRE, statuaire rhodien du Ier siècle av. J.-C., qui, d'après Pline, exécuta avec ses deux fils, Athénodore et Polydore, le fameux groupe du *Laocoon*, retrouvé en 1506 dans les ruines des bains de Titus, à Rome, par Félix de Freddi.

AGÉSILAS (du gr. *agésilaos*, conducteur de peuple), surnom de Pluton, parce qu'il réunit les hommes dans le trépas.

AGÉSILAS (*lass*), Athénien du Ve siècle av. J.-C., frère de Thémistocle. Il tua Mardonius, l'ayant pris pour le roi des Perses, Xerxès, et montra un tel courage devant la mort que, selon Plutarque, Xerxès lui fit grâce.

AGÉSILAS Ier (*lass*), roi de Sparte, sous le règne duquel Lycurgue accomplit ses réformes. — AGÉSILAS II, roi de Sparte de la famille des Proclides et l'un des grands capitaines de l'antiquité. Il régna de 397 à 360 ou 358 av. J.-C. A la mort de son frère aîné Agis Ier, il se fit nommer roi avec l'aide de Lysandre. Peu considéré d'abord parce qu'il était petit, laid et boiteux, il gagna la faveur de tous par son habileté. Le fait culminant de sa vie militaire est une brillante expédition en Asie contre les Perses (395), après laquelle il se préparait à pénétrer au cœur même de l'empire quand il fut rappelé au secours de Sparte menacée par la coalition des Grecs continentaux et d'une partie des Péloponésiens. Agésilas battit les confédérés à Coronée (394) et assura à Sparte, pour quelques jours encore, sa prédominance en Grèce que lui arrachèrent bientôt les Thébains, commandés par Épaminondas. Il sauva Sparte menacée après sa défaite de Mantinée, mais il ne put rendre l'hégémonie à sa patrie et s'engagea alors au service de Takhos, roi des Égyptiens insurgés. Au bout de quelques jours, il le détrôna et le remplaça par Nectanabis. C'est au retour de cette expédition qu'il périt dans une tempête. Il était plus qu'octogénaire. — Cornelius Nepos et Plutarque ont écrit sa *Vie*; Xénophon a fait son éloge.

Agésilas, tragédie de Corneille, en cinq actes et en vers, représentée en 1667. Cet ouvrage est un des plus faibles de l'auteur. Toutefois, il contient encore quelques parties remarquables. Il est écrit en vers libres et croisés, comme devait l'être, un an plus tard, l'*Amphitryon* de Molière. — Une épigramme de Boileau, qui aurait bien pu épargner la vieillesse du grand poète, a discrédité pour toujours *Agésilas* :

J'ai vu l'*Agésilas*,
Hélas! (V. ATTILA.)

AGÉSIPOLIS Ier (*lass*), roi de Sparte, de 395 à 380 av. J.-C., qui régna conjointement avec Agésilas II. Il prit et détruisit Mantinée en 385, et mourut après avoir dirigé la guerre contre Olynthe. — **Agésipolis II**, neveu du précédent, régna à Sparte de 371 à 370. — AGÉSIPOLIS III succéda à Cléomène III en 219 avant notre ère et fut chassé de Sparte par son collègue Lycurgue.

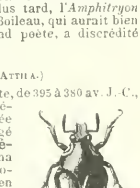
Agestrate (réd. de moitié).

AGESTRATE (du gr. *agestratos*, général d'armée n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des cétonidés, renfermant de grandes cétoines de la région indo-malaise, remarquables par leur coloration métallique. Citons l'*agestrata orichalcea* vert doré à reflets cuivreux (Indo-Chine).

AGEUSTIE (du gr. *a* priv., et *geusis*, goût n. f. Diminution de la faculté de percevoir les saveurs. ‖ On écrit aussi AGHEUSTIE et AGUEUSTIE.

AGGÉDULE (du gr. *aggos*, urne) n. f. Nom donné par Hoffmann et Necker à l'urne de quelques mousses, et à la cupule de certains champignons. (Inusité.)

AGGÉE, l'un des douze petits prophètes. Il contribua par ses allocutions à la réédification du Temple. Il vivait au temps de Zorobabel (520 av. J.-C.).

AGGER (*jèr'* — mot lat. qui signifie *monceau*) n. m. Retranchement ou rempart en terre, surmonté d'une palissade ou de murailles, qui entourait les camps romains.

Agger construit par J. César devant Bourges.

Il était protégé en avant par un fossé : *L'*AGGER *servait à la fois comme moyen d'attaque et comme moyen de défense.* ‖ Dans les *camps permanents*, l'agger était formé par un mur flanqué de tours. ‖ Terrasse de charpente et de terre, qu'on élevait devant les murailles d'une ville assiégée, pour y installer les machines de guerre.

Agger de Servius, fortification colossale construite par le roi Servius Tullius à l'E. de Rome, sur le mont Esquilin. Tarquin l'Ancien l'augmenta plus tard et on l'appela alors *Agger de Tarquin*. ‖ On dit aussi AGGER DE ROME.

AGGERSHUUS (*uss*), prov. administrative du roy. de Norvège, ch.-l. *Christiania*, capitale du royaume. Elle tire son nom d'une citadelle située près de Christiania.

AGGLOMÉRAT (*ra*) n. m. Brèche plus ou moins grossière, composée de fragments de matériaux lancés par les anciens volcans.

AGGLOMÉRATIF, IVE adj. Qui a le pouvoir d'agglomérer.

AGGLOMÉRATION (*si*) n. f. Action d'agglomérer des personnes ou des choses; état de ce qui est aggloméré : *L'*AGGLOMÉRATION *des neiges, des sables. Une société est une* AGGLOMÉRATION *d'individus.* (L. Jourdan.)

AGGLOMÉRÉ n. m. Briquette combustible faite avec du poussier de houille, soit à l'aide de la compression seule, soit en ajoutant à la masse une substance agglutinante.
— ENCYCL. L'industrie des *agglomérés* est très importante. La marine et les chemins de fer les emploient car ce sont des combustibles solides, de qualité régulière et d'arrimage facile. Les menus de houilles, les poussiers de coke sont mélangés après lavage avec des agglomérants minéraux tels que l'argile, le goudron, et surtout le brai gras et sec (l'argile augmente la teneur en cendres qui ne doit pas dépasser à peut 100 dans les combustibles industriels); la pâte est broyée, malaxée, et comprimée en briquettes. Les appareils compresseurs se divisent en trois grandes classes : 1° appareils compresseurs à pistons et moules fermés et à fonds mobiles, refoulant la pâte dans ces moules : machines Marsais, Mazeline, et Revolier; 2° compresseurs à pistons et moules ouverts : machine Evrard; 3° compresseurs à roues tangentielles, dans lesquels il se produit une longue barre d'agglomeré qu'un couteau mécanique débite aux dimensions voulues, au fur et à mesure de sa sortie du compresseur : machines Verpilleux, David et Jarlot.
L'industrie livre des agglomérés qui remplacent le charbon des cornues dans les usages électriques et d'autres que l'on emploie pour les bétons. On fait aussi des agglomérés de liège qui servent d'*isolants* pour conserver la chaleur ou le froid. Enfin, ce que l'on nomme *verres agglomérés* désigne une sorte de peinture sur verre. V. ÉGLOMISÉ.

AGGLOMÉRER v. a. (lat. *agglomerare*, de *ad*, à, et *glomus*, *glomeris*, peloton. — L'é du rad. *agglomér* se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'agglomère, tu agglomères. Que j'agglomère*, sauf au futur et au cond. prés., où l'é fermé se conserve : *J'agglomérerai. Tu agglomérerais*). Réunir en masse, entasser, assembler : *C'est la richesse du sol qui* AGGLOMÈRE *les hommes dans une contrée.*
S'agglomérer, v. pr. Être aggloméré, s'amonceler, s'entasser.
— Fig. : *Dans la capitale* S'AGGLOMÈRENT *tous les intérêts.* (B. Const.)
— ANTON. **Désagréger, disgréger, disperser, disséminer, éparpiller, parsemer.**

AGGLUTINABLE adj. Qui peut s'agglutiner. (Peu usité.)

AGGLUTINANT, ANTE adj. Qui est de nature à se réunir, à s'agglomérer, à s'agglutiner.
— Méd. Autref. *Remèdes agglutinants*, ou substantiv. *Agglutinants*. Remèdes que l'on croyait propres à réunir des parties divisées, à les recoller, comme le sparadrap, le diachylon gommé, l'emplâtre d'André de Lacroix, le taffetas d'Angleterre, etc. Ces mots ne désignent plus que des substances emplastiques nommées plus ordinairement *agglutinatives*, ou substantiv. *Agglutinatifs*. Ils se disent des substances qui produisent l'agglutination des bactéries : *Le sérum du sang des typhiques est agglutinant pour les bacilles de la fièvre typhoïde.*
— ENCYCL. Linguist. *Langues agglutinantes* ou *agglomérantes*. Les langues peuvent affecter trois formes différentes : le *monosyllabisme*, l'*agglutination* et la *flexion*. Les langues à *flexion* présentent une organisation plus développée que les langues *agglutinantes*, et celles-ci une organisation supérieure aux langues *monosyllabiques*. Parmi les langues qui ont été ou qui sont encore parlées, les unes ont passé par ces trois phases, les autres se sont arrêtées dans leur développement. Ainsi, l'agglutination renferme le monosyllabisme, la flexion renferme à la fois le monosyllabisme et l'agglutination.
Dans le monosyllabisme, les mots sont formés d'une succession de racines invariables; dans les langues agglutinantes, on rencontre bien un élément fondamental qui garde son sens primitif, mais aussi d'autres éléments qui s'agglutinent à ce radical, perdent leur sens propre et ne servent plus qu'à marquer l'état ou l'action. Ces éléments agglutinés sont les *affixes*. (V. ce mot.) — La classe des langues *agglutinantes* embrasse la plus grande partie des langues du globe, notamment : les langues américaines, les dialectes des Hottentots et des Cafres ou Bantous, les langues malayo-polynésiennes, le japonais, le coréen, les langues ouralo-altaïques, les langues dravidiennes de l'Inde, et peut-être le basque. V. ces mots et LINGUISTIQUE.

AGGLUTINATEUR, TRICE adj. Qui a la propriété d'agglutiner : *Faculté* AGGLUTINATRICE.

AGGLUTINATIF, IVE adj. Se dit des substances emplastiques qui favorisent la réunion des bords des plaies en les maintenant rapprochés.
— *Bandelettes agglutinatives* ou *Emplâtres agglutinatifs*. Petites bandes de toile forte, coupées à droit fil, enduites de substances agglutinatives et servant à rapprocher les bords d'une plaie, ou à maintenir plusieurs pièces d'un appareil. On emploie dans ce but le sparadrap, le diachylon, la baudruche, le collodion, le taffetas d'Angleterre, etc.
— Substantiv. : *Un* AGGLUTINATIF. *Des* AGGLUTINATIFS. Syn. de AGGLUTINANT. (La dextrine, le silicate de potasse, le plâtre, servent à fabriquer les *appareils* dits *inamovibles* pour fractures de membres, coxalgies, etc.)

AGGLUTINATION (*ti-na-si*) n. f. Méd. Action d'agglutiner, de s'agglutiner, réunion de parties accidentellement divisées : *L'*AGGLUTINATION *par le sérum des malades de certains microbes cultivés est un élément de diagnostic.* (Widal.)
— Par ext. Se dit de toutes choses qui se réunissent, se collent les unes aux autres.
— Linguist. V. AGGLUTINANT.

AGGLUTINÉ, ÉE adj. Recollé, rejoint.
— Bot. Se dit des organes accolés par de la glu, de manière cependant à pouvoir être détachés sans déchirure, comme les grains de pollen de quelques orchidées.
— Par ext. Se dit des choses réunies, jointes entre elles : *La corne du rhinocéros est un amas de poils* AGGLUTINÉS *et durcis. Bucilles* AGGLUTINÉES.

— Linguist. *Langues agglutinées*, Langues qui procèdent par voie d'agglutination : *Les langues de l'Amérique du Nord sont* AGGLUTINÉES. (Littré.) V. AGGLUTINANT.

AGGLUTINER (lat. *agglutinare*, même sens; de *ad*, à, et *glutinum*, colle) v. a. Réunir, agglomérer.
— En T. de chir. Recoller des parties contiguës, accidentellement divisées.
S'agglutiner, v. pr. Se recoller, se rejoindre : *Les lèvres d'une plaie* S'AGGLUTINENT.
— Linguist. Se joindre par agglutination.

AGGRAVANT, ANTE adj. Qui rend plus grave, plus grief, plus dangereux : *Symptômes* AGGRAVANTS.
— *Circonstances aggravantes*, Circonstances qui ajoutent à la gravité d'une faute. (V. CIRCONSTANCES.) [Se dit, dans le langage ordinaire, par analogie avec les « circonstances aggravantes » du droit criminel.]
— En T. de théol. *Circonstance aggravante*, Celle qui rend le péché plus grief sans en changer la nature : *Insulter quelqu'un est un péché; il y a* CIRCONSTANCE AGGRAVANTE *si l'insulte s'adresse à un père, à une mère*, etc.
— ANTON. **Atténuant.**

AGGRAVATION (*si*) n. f. Dr. Particularité qui rend plus grave un délit, un crime. ‖ *Aggravation de peine*, Augmentation de peine résultant de la constatation de circonstances aggravantes.
— Accroissement, augmentation, en parlant de droits, de charges, etc. : *On se plaint des* AGGRAVATIONS *continuelles d'impôts.* ‖ Tout ce qui rend pire l'état d'une chose : *Le chômage est la pire* AGGRAVATION *de la misère de l'ouvrier.*
— Art vétér. Maladie qui survient aux pattes des chiens. V. AGGRAVÉE.
— Législ. Loi du 26 mars 1891 sur l'atténuation et l'aggravation des peines. V. PEINE.
— Méd. Exacerbation, augmentation de la maladie.
— ANTON. **Atténuation.**

AGGRAVE (rad. *aggraver*) n. f. Dr. canon. Anathème prononcé autrefois par l'official contre celui que l'excommunication n'avait pas amené à soumission, et qui le privait de tout usage de la société religieuse : *Pendant la fulmination de l'*AGGRAVE, *les cloches sonnaient, les prêtres éteignaient les cierges et les jetaient à terre.*
— Art vétér. Syn. de AGGRAVÉE.

AGGRAVÉ, ÉE n. Personne contre laquelle on avait fulminé la censure ecclésiastique appelée *aggrave*.

AGGRAVÉE n. f. Maladie de la patte du chien, qui consiste dans l'inflammation du réseau vasc laire situé sous l'épiderme dont les tubercules plantaires sont recouverts. Une maladie analogue existe chez le porc, le mouton et le bœuf. ‖ On dit aussi AGGRAVE, AGGRAVATION, AGGRAVEMENT. Mais *aggravée* est l'expression la plus usitée.
— ENCYCL. Cette affection est produite par la fatigue de la chasse, une longue marche sur des terrains pierreux, ou couverts de chaumes, de neige ou de glace. La patte se gonfle, devient douloureuse; l'appui sur le sol est difficile; parfois des crevasses apparaissent à la surface plantaire, ou bien l'on voit des ampoules se montrer. Le repos suffit ordinairement pour que l'*aggravée* disparaisse. Dans le cas où l'inflammation est violente, on a recours aux astringents, ou mieux aux cataplasmes émollients. Les abcès qui résultent parfois de l'aggravée se traitent comme les autres abcès.

AGGRAVEMENT n. m. Syn. à peu près inusité de AGGRAVATION. ‖ Syn. de AGGRAVÉE.

AGGRAVER (lat. *aggravare*; de *ad*, à, et *gravis*, pesant) v. a. Rendre plus pesant : *Le corps nous* AGGRAVE *et nous abaisse vers la terre.* (Pasc.) [Vieux.]
— Fig. Rendre plus difficile à supporter, plus pénible, plus douloureux : *Les remèdes vains* AGGRAVENT *le mal. L'octroi* AGGRAVE *la misère du pauvre.* (E. de Gir.) ‖ Augmenter la gravité d'une faute, d'un délit, etc., ou la rigueur de la condamnation : *Souvent on* AGGRAVE *ses torts par la manière dont on les excuse.*
— Dr. canon. *Fulminer une aggrave.* V. AGGRAVE.
S'aggraver, v. pr. Devenir plus lourd; s'appesantir. ‖ Devenir plus grave, plus pénible, etc., au prop. et au fig. : *Mal qui* S'AGGRAVE. *Difficultés politiques, financières, qui* S'AGGRAVENT
— ANTON. **Atténuer, diminuer.**

AGHADÈM, oasis du Sahara central (pays Tibou), une des étapes principales de cette partie du Sahara, sur la route des caravanes de Tripoli et du Fezzân au lac Tchad.

AGHLAB IBN-SALIM-AL-), ancêtre de la dynastie des Aghlabites, mort en 768. Il dirigea d'abord la province du Zab, puis (760) le gouvernement de l'Afrique. Il périt en combattant les Berbers révoltés.

AGHLABITES, nom d'une dynastie africaine dont le fondateur est Ibrahim Ibn-el-Aghlab, fils d'Ibn-Salim-al-Aghlab. Ils descendaient d'un chef arabe qui avait secondé les premiers efforts des Abbassides dans le Khoraçan. De 800 à 910, cette dynastie, dont la résidence fut Kairoan, régna sous la suzeraineté des Abbassides sur la plus grande partie du nord de l'Afrique et fit la conquête de la Sicile (827). — *Un* AGHLABITE.
Voici les noms des onze souverains aghlabites :

Ibrahim Ier (800-812).	Ziadet-Allah II (863-864).
Aboul-Abbas Ier (812-817).	Aboul-Gharaniq (864-875).
Ziadet-Allah Ier (817-838).	Ibrahim II (875-902).
Abou-Ikal (838-841).	Aboul-Abbas III (902-903).
Aboul-Abbas II (841-856).	Ziadet-Allah III (903-910?)
Abou-Ibrahim (856-863).	

AGHRIM, village d'Irlande, à 46 kilom. E. de Galway; 1.000 hab. L'armée de Jacques II y fut battue par Guillaume III (1691).

AGIADES ou **AGIDES**, une des races royales de Sparte; descendait d'Agis, fils d'Eurystène, l'un des Héraclides qui envahirent le Péloponèse dans le XIIe siècle av. J.-C. — *Un* AGIADE (ou AGIDE).

AGIAS (*ass*), poète grec de Trézène, auteur des *Nostoi* ou *Retours*, et postérieur d'un siècle ou deux à Homère. Le sujet des *Nostoi* est le retour des Achéens du siège de Troie.

AGIASME n. m. Théol. V. HAGIASME.

AGIAU (*ji-ô*) n. m. Sorte de pupitre sur lequel le docteur place le cahier qui contient les feuilles d'or.
— Fam. et au pl. Colifichets de femme, affiquets, bijoux, etc. : *Les* AGIAUX *de la mariée de village.* (Inusité.)

AGIDI (Louis-Charles), jurisconsulte. V. Ægidi.

AGIER (Pierre-Jean), magistrat, né et mort à Paris (1748-1823). Il fut successivement député à la Constituante, membre de la commune de Paris, président du tribunal révolutionnaire après le 9 thermidor, enfin juge, puis vice-président de la cour d'appel de Paris. Il a laissé des écrits de jurisprudence, des traductions des Prophètes et des Psaumes, etc. — Son fils fut le fondateur et le chef du groupe *Agier*, réunion d'une trentaine de députés, qui exerça une influence considérable dans les Chambres pendant les quatre dernières années du règne de Charles X.

AGILA, roi des Wisigoths d'Espagne, de 549 à 554. Ses exactions et sa tyrannie soulevèrent ses sujets contre lui, et il périt assassiné, après avoir été défait près de Séville par son compétiteur Athanagilde.

AGILE (lat. *agilis*, même sens) adj. Qui agit, qui se meut facilement ; vif, souple, dispos : *Soldat* AGILE. *Pas* AGILE. *Main* AGILE.

— Fig. Vif, prompt à comprendre, à saisir : *Voltaire avait l'imagination riche, l'esprit* AGILE. (Joubert.)

— ANTON. **Engourdi, lent, lourd, pesant.**

AGILEMENT adv. Avec agilité.

AGILITÉ n. f. Aisance, légèreté dans les mouvements, souplesse du corps : *L'*AGILITÉ *d'un cavalier. Le lierre sauve parfois sa vie par son* AGILITÉ.

— Fig. Vivacité, facilité, souplesse : *Catinat avait une application et une* AGILITÉ *qui le rendaient capable de tout.*

— En T. de mus. Flexibilité, souplesse, étendue : *L'*AGILITÉ *de la voix. Chanter avec* AGILITÉ.

AGILOLFINGES, descendants d'*Agilolfe*, guerrier bavarois ou franc qui, en 533, aurait rendu la Bavière indépendante des Ostrogoths. Les Bavarois furent gouvernés depuis par un membre de cette famille. Le dernier fut Tassilon II, gendre de Didier, roi des Lombards, que Charlemagne vainquit et enferma dans un couvent en 788 ; la Bavière fut dès lors incorporée à la monarchie des Francs. — *Un* AGILOLFINGE.

AGILULF ou **AGILULPHE**, ou **AGILOLF**, duc de Turin et roi des Lombards (590-615). Il lutta avec succès contre l'empire grec et contraignit l'empereur Phocas à acheter la paix en 603. Il se convertit au catholicisme, releva les églises et dota les monastères de son royaume, mais ne put empêcher les Avares d'envahir le Frioul en 611. Le premier, Agilulf a ceint la « couronne de fer ».

AGINCOURT (Séroux d'). V. Séroux d'Agincourt.

AGIO (de l'ital. *aggio*, ajouté, donné en sus ; qui semble formé de *aggiungere*, joindre, augmenter ; dérivé du v. lat. *jungere*, même sens) n. m. Différence qui existe entre la valeur nominale et la valeur réelle des monnaies, entre les espèces et le papier de banque, entre l'argent du pays et l'argent des nations étrangères, etc., et, d'une manière générale, Bénéfice qui résulte de l'échange d'une valeur contre une autre valeur. ‖ Supplément d'intérêt qui se paye à chaque renouvellement d'un effet présenté à l'escompte, et qui s'ajoute aux droits de commission et de courtage. ‖ Souvent ce mot, employé d'une manière générale, a un sens défavorable, et signifie Usure, tripotage de Bourse, etc. : *S'enrichir par l'*AGIO.

AGIONITES n. m. pl. Membres d'une secte qui parut vers 604. Les *agionites* prétendaient que le mariage et la chasteté étaient une suggestion du mauvais principe. Ils furent condamnés par le concile de Gangra, ville de l'Asie Mineure. — *Un* AGIONITE.

AGIOSYMANTRE ou **AGIOSIMANDRE** (du gr. *hagios*, sacré, et *sémantérion*, signal) n. m. Pièce de bois d'érable sur laquelle frappaient avec un marteau les prêtres de l'Église grecque, dans l'empire ottoman, pour appeler les fidèles aux offices. Il remplaçait les cloches, interdites par les Turcs. ‖ On appelait *agiosimérides* une lame de fer sur laquelle on frappait dans le même but.

AGIOTAGE (rad. *agio*) n. m. Trafic, spéculation aléatoire sur les fonds publics, sur les actions industrielles, etc. : *On a parlé de l'*AGIOTAGE *de la rue Quincampoix : notre époque a vu mieux.* (L. Reybaud.) ‖ Se prend souvent en mauvaise part, dans le sens de Tripotage de Bourse, de spéculation illicite.

— *Le temple de l'agiotage*, La Bourse.

— Encycl. Bours. Voici quelques-unes des différences que Horace Say signale entre la *spéculation* et l'*agiotage* : « La spéculation est une opération régulière ; l'*agiotage* est un pari où les joueurs conservent l'arrière-pensée de tricher au besoin. La spéculation est un placement de capitaux fait avec intelligence par l'achat à bas prix de denrées ou de marchandises, dans l'intention de les revendre plus tard, lorsque les prix s'élèvent. Dans l'agiotage, au contraire, l'achat se fait avec intention de revendre au plus tôt ; on traite le plus souvent à terme pour ne point employer de capital, ou n'a pas la moindre intention de prendre livraison de la chose achetée ; d'autres fois, on vend avec promesse de livrer ce qu'on ne possède pas, ce qu'on n'a même aucune prévision de posséder ; on compte que dans l'intervalle on pourra se liquider, par une opération contraire, à des prix dont la différence deviendra un profit ; on se fie pour cela sur les événements fortuits, sur les chances des récoltes, sur les conséquences d'une nouvelle bonne ou mauvaise, qu'on s'arrange même pour inventer et répandre au besoin. »

— Dr. La loi du 28 mars 1885 sur les marchés à terme a abrogé les articles 421 et 422 du Code pénal, qui punissaient les paris sur la hausse ou la baisse des effets publics, ainsi que la convention de vendre ou de livrer des effets publics qui n'étaient pas à la disposition du vendeur à l'époque de la convention, ou qui ne devaient pas y être à l'époque de la livraison.

AGIOTER v. n. Se livrer à l'agiotage : *Sous le Directoire, l'*AGIOTAGE *reprit ses libres allures.* (Chap.-Montlav.)

AGIOTEUR, EUSE n. Celui, celle qui se livre à l'agiotage : *L'*AGIOTEUR *n'est souvent qu'un escamoteur habile.*

— Adjectiv. : *Banquiers* AGIOTEURS. *La gent* AGIOTEUSE.

AGIR (du lat. *agere*, faire) v. n. Faire quelque chose, être en action : *L'homme est libre d'*AGIR *ou de ne pas* AGIR. (Pasc.) ‖ Exécuter quelque chose (se dit par opposition aux raisonnements, aux projets, aux discours) : *Il faut* AGIR *dans la jeunesse et raconter dans la vieillesse.* (St-Marc-Gir.) ‖ User de son influence, faire des démarches, s'employer à quelque affaire : AGIR *auprès d'un ministre.* ‖ En parlant des choses, Opérer, produire un effet : *Remède qui n'*AGIT *pas.* ‖ Se conduire, se comporter : *Parlez discrètement et* AGISSEZ *courageusement.* (P. Bourdaulo.) ‖ Poursuivre en justice : AGIR *au civil, au criminel.* AGIR *contre un débiteur.*

— *Agir de, agir par.* Se dit pour, Agir d'après, agir avec le secours de : AGIR DE *toute sa force.* AGIR PAR *ordre de quelqu'un.* ‖ *Agir contre*, Se mettre en lutte, en opposition avec : AGIR CONTRE *sa conscience*, CONTRE *ses intérêts.*

S'agir, v. pr. Être question de. Il ne s'emploie qu'impersonnellem. : *Il s'agit, il s'est agi, il s'agissait, il s'agirait*, et peut avoir pour complément un nom de personne ou de chose.

— Elliptiq. *Il s'agit si*, Il s'agit de savoir si : Il *ne* s'AGIT *point si les langues sont anciennes ou nouvelles, mortes ou vivantes.* (La Bruy.) ‖ *S'agissant*, loc. conj. Vu qu'il s'agit, puisqu'il s'agit : *L'indulgence devient impossible*, S'AGISSANT *d'accusations énormes.* (Ces locutions ont vieilli.)

— *Dont s'agit*, locut. encore en usage au barreau, et qui s'emploie pour *dont il s'agit.*

— Gramm. Comme verbe impersonnel et dans la forme pronominale, *il s'agit* prend toujours l'auxiliaire *être.*

AGIRA, AGGIRA ou **SAN-FILIPPO-D'AGIRA** (l'anc. *Agyrium*), ville d'Italie (Sicile), prov. de Catane, sur le fl. côtier Salso ; 13.700 hab. Céréales, olives, vins. Lieu de naissance de Diodore de Sicile.

AGIS (*igis*), nom de plusieurs rois qui ont régné sur Sparte : AGIS, fils d'Eurysthène, lui succéda vers l'an 1000 av. J.-C. Il soumit le premier, prétend-on, les habitants d'Hélos, ou Ilotes, et donna son nom à la famille royale des Agiades. — AGIS Ier, fils et successeur d'Archidamus, régna de 426 à 397 av. J.-C. Il combattit avec succès les Athéniens et les Argiens pendant la guerre du Péloponèse, et concourut plus tard, avec Lysandre, à la prise d'Athènes, après la bataille d'Ægos Potamos. — AGIS II, fils d'Archidamus III, roi de 328 à 330 av. J.-C. Contemporain d'Alexandre, il essaya, pendant son expédition en Asie, de soustraire son pays à la domination macédonienne. Mais il fut vaincu et tué par Antipater, gouverneur de la Macédoine, devant Mégalopolis. — AGIS III, roi de Sparte de 244 à 235 av. J.-C. Il voulut faire revivre la constitution de Lycurgue, et proposa d'abolir toutes les dettes et de procéder à un nouveau partage des terres. Il s'attira ainsi la haine de l'aristocratie, dont son collègue Léonidas épousa les intérêts. Pendant une expédition d'Agis, une conspiration se trama contre lui. De retour à Sparte et voyant le triomphe de ses ennemis, il se réfugia dans le temple de Minerve ; mais Léonidas sut l'en arracher et le traduisit devant les éphores, qui le firent étrangler.

— BIBLIOGR. : Plutarque, *Vie d'Agis.*

AGISSANT, ANTE adj. Qui agit, qui a de l'activité, qui se donne beaucoup de mouvement : *Ne commencez pas par l'inapplication et la paresse une vie qui doit être occupée et* AGISSANTE. (Boss.) ‖ Qui est en activité : *Le nombre des volcans éteints est beaucoup plus grand que celui des volcans* AGISSANTS. (Buff.) ‖ Qui opère avec force, avec efficacité : *La poudre n'est plus* AGISSANTE *dès qu'elle est humide.* ‖ Qui a de l'action, de l'influence sur : *Le propre de la foi, c'est d'être opérante et* AGISSANTE *par amour.* (Boss.)

— *Médecine agissante*, Système de médecine qui consiste à employer des remèdes énergiques et violents, par opposition à la *médecine expectante*, qui attend plus de l'action de la nature que de l'énergie des remèdes.

— SYN. **Agissant, actif.** V. ACTIF.

AGISSEMENT n. m. Façon d'agir, conduite, menées (s'emploie presque toujours au pluriel et en mauvaise part) : *Surveiller les* AGISSEMENTS *d'un conspirateur.*

AGITABLE adj. Susceptible d'être agité, discuté : *Toutes les questions ne sont pas* AGITABLES *en tous lieux.*

AGITANT, ANTE adj. Qui produit de l'agitation : *Les nouvelles d'Orient sont souvent* AGITANTES.

AGITATEUR, TRICE (lat. *agitator, trix*) adj. Qui sert à agiter, à mettre en action, en mouvement : *Moulin* AGITATEUR.

AGITATEUR (même étymol. qu'à l'article précédent) n. m. Réformateur ou révolutionnaire ; qui excite de la fermentation dans les assemblées, dans les masses populaires (se prend en bonne ou mauvaise part) : *O'Connell fut un grand* AGITATEUR.

— Antiq. rom. Cocher du cirque. V. AURIGAIRE.

— Chim. Baguette en verre qu'on emploie pour remuer les réactifs dans les vases.

— Hist. Nom donné aux officiers que l'armée anglaise élut en 1649, pendant les troubles politiques de cette époque. ‖ *Le grand agitateur*, Surnom donné à O'Connell, qui consacra toute sa vie à revendiquer les droits politiques de l'Irlande, sa patrie, devant le parlement anglais.

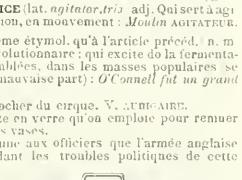

Agitateur.

— Techn. Mécanisme intérieur qui, dans les barattes, sert à agiter la crème pour en séparer le beurre. ‖ Cadre en bois, armé de traverses, qui remue constamment la pâte de papier. ‖ Dans les brasseries, Appareil armé de crochets on fer destinés à labourer et malaxer le malt.

AGITATION (*si*) n. f. Mouvement général et irrégulier, secousses diverses et répétées : *L'*AGITATION *des flots, des arbres.* ‖ Mouvement continuel d'une masse, d'une foule : *Il y a une* AGITATION *continuelle dans les rues de Paris.* ‖ Se dit particulièrem. en politique pour exprimer la fermentation, les troubles dans une assemblée, parmi le peuple : *La liberté contestée, c'est l'*AGITATION *permanente.* (E. de Gir.)

— Par ext. Grande activité dans les actions : *L'activité est nécessaire au bonheur, l'*AGITATION *lui est contraire.*

— Fig. Troubles, vicissitudes de la vie ; inquiétude, soucis, tourments, tourments de l'âme : *L'amour est l'*AGITATION *de la vie ; l'amitié en est le repos.* (Mme Cottin.)

Nos *agitations* ne laissent pas de trace,
C'est la bulle sur l'eau qui crève et qui s'efface.
T. LANTIER.

— En T. de pathol. Mouvement maladif, continuel et irrégulier, accompagné d'une inquiétude pénible de l'esprit.

— SYN. **Agitation, tourment.** L'*agitation* est une inquiétude de l'âme, une alternative de mouvements contraires ; le *tourment*, peine causée par un mal déterminé et présent, ne suppose ni pluralité de sentiments, ni incertitude. *Tourment* exprime une idée beaucoup plus forte que *agitation* ; l'un est en quelque sorte l'augmentatif de l'autre.

AGITATO adv. ital. qui signif. *avec agitation*. Placé en tête d'un morceau de musique, ce mot en marque le caractère véhément et parfois impétueux. Pour indiquer en même temps que le caractère, le mouvement du morceau, qui est généralement vif, on fait précéder le mot *agitato* du mot *allegro* : ALLEGRO AGITATO.

— S'empl. substantiv. : *Un* AGITATO.

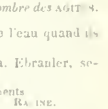

Flots agités.

AGITÉ, ÉE n. et adj. Méd. Nom qu'indifféremment donné aux aliénés qui exécutent sont continuellement, soit par intermittence, des mouvements violents et rapides : *L'alcoolisme accroît journellement le nombre des* AGITÉS. *Personne* AGITÉE.

— Blas. Se dit des flots de la mer ou de l'eau quand ils sont représentés en mouvement.

AGITER lat. *agitare*, même sens) v. a. Ébranler, secouer, remuer en divers sens :

Les vents *agitent* l'air d'heureux frémissements
RACINE.

— Par ext. Exciter le trouble, émouvoir fortement, soulever : AGITER *le peuple.* AGITER *les masses.*

— Fig. Exciter divers mouvements de l'âme : *Les plus légers intérêts de la terre* AGITENT *les hommes.* (Mass.) ‖ Discuter, débattre : AGITER *une question.*

S'agiter, v. pr. Être agité, se remuer : Être dans un mouvement continuel, en parlant des hommes et des choses : *La mer* S'AGITE. ‖ *On* S'AGITE *de toutes manières pour être ce qu'on n'est pas.* (Frayss.)

— Par ext. Être en fermentation, être prêt à se soulever : *Un peuple que protègent de bonnes lois ne* S'AGITE *ni ne se soulève.* (Montgaillard.)

— Fig. S'inquiéter, se tourmenter, être dans un continuel mouvement d'action ou d'idées : *L'ambition s'empresse et* S'AGITE *pour parvenir.* (Fléch.) ‖ Être discuté, traité, etc. : *L'incrédulité fut grande quand* S'AGITA *la question des chemins de fer.* ‖ S'emploie impers. dans le même sens : *Il* S'AGITA *une question importante.*

— En T. de méd. *Ce malade s'agite*, Il éprouve l'anxiété, le malaise connu sous le nom d'*agitation*.

— PROV. LITTÉR. **L'homme s'agite, Dieu le mène**, Paroles de Fénelon, dans son sermon pour la fête de l'Épiphanie.

— SYN. **Agiter, s'émouvoir, troubler.** L'âme est *émue* par un sentiment isolé, tel que la colère, la joie, etc. ; elle est *agitée* par une succession, une variété de sentiments différents et quelquefois contraires ; elle est *troublée* par le désordre que ces sentiments apportent dans ses facultés. L'*émotion* indique un mouvement de l'âme ; l'*agitation* exprime l'idée d'incertitude, de déchirement ; le *trouble*, celle de désordre.

— SYN. **Agiter, débattre, discuter, traiter.** *Agiter* exprime une action répétée. On agite à plusieurs reprises, souvent ou longtemps ; *débattre* suppose de la chaleur et de la vivacité, et s'emploie surtout à propos d'intérêts personnels ; *discuter* exprime plus de réflexion. Des plaideurs *débattent* leurs intérêts ; les juges *discutent* les droits des parties. *Traiter* signifie qu'on examine une chose sous toutes ses faces : TRAITER *une question philosophique.*

AGLA n. m. Mot cabalistique qui, d'après les musulmans, aurait, quand on le prononce la figure tournée vers l'Orient, le pouvoir de faire connaître l'avenir et retrouver les objets perdus.

AGLACTATION (*si*) n. f. Syn. de AGALACTIE. V. ce mot.

AGLAÉ (du gr. *aglaia*, élégance) n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des iridées. ‖ Arbre de la famille des méliacées, cultivé en Chine pour son port élégant ainsi que pour ses fleurs qui servent à parfumer le thé et dont on mange quelquefois les jeunes feuilles en guise de légumes. ‖ On dit aussi AGLAIA ou AGLAIE.

— n. m. Ornith. Sous-genre de passereaux voisins du genre tanagra, oiseaux particuliers au nouveau monde et remarquables par leurs couleurs brillantes.

AGLAÉ, la plus jeune des trois Grâces, épouse d'Héphaïstos. On la représente tenant à la main un bouton de rose. V. GRÂCES.

AGLAÉ (nom mythol.) n. f. Planète télescopique découverte par M. Luther en 1857.

AGLAÏS (*iss* — du gr. *aglaos*, beau) n. m. Groupe d'insectes lepidoptères rhopalocères diurnes, qui n'est qu'une subdivision du genre vanesse, renfermant la *vanessa urticæ*. V. VANESSE.

AGLAOMORPHE du gr. *aglaos*, élégant, et *morphé*, forme n. m. Genre de fougères polypodes, peu nombreuses en espèces et originaires des îles de l'Océan Indien.

Aglaonème.

AGLAON, peintre grec, qui vivait au IVe siècle avant notre ère. Il exerça son art à Athènes. Athénée rapporte que, chargé de représenter la victoire d'Alcibiade aux jeux Néméens, il peignit le célèbre Athénien ayant sur ses genoux la déesse de la Victoire.

AGLAONÈME ou **AGLAONÉMA** (du gr. *aglaos*, élégant, et *néma*, fil, étamine) n. m. Genre de plantes aroïdées, à

feuilles odorantes, croissant dans l'Inde, l'archipel Malais et les Moluques.

AGLAOPE (du gr. *aglaôps*, qui a de beaux yeux) n. f. Genre d'insectes lépidoptères crépusculaires.

— Encycl. L'espèce la plus commune est l'aglaope malheureuse (*aglaope infausta*), dont la chenille dévaste les amandiers du sud de la France et de l'Europe méridionale. Les chenilles sont courtes, ramassées, garnies de petits bouquets de poil implantés sur des tubercules; les chrysalides sont renfermées dans une coque ovoïde d'un tissu très serré. Le papillon paraît en juin et juillet.

AGLAOPHAMUS (*muss*), nom du personnage qui enseigna, dit-on, à Pythagore, les doctrines orphiques.

AGLAOPHÉNIE (du gr. *aglaos*, beau, et *phainein*, paraître) n. f. Genre de polypes sertulaires à hydrothèques sur un rang, et habitant les mers de l'Europe.

AGLAOPHON, peintre grec de Thasos qui vivait au ve siècle av. J.-C. Il représenta un des premiers la Victoire avec des ailes. Il fut le père du célèbre peintre Polygnote et le grand-père d'Agglaophon, autre peintre grec dont Elien a vanté le talent.

AGLASPIDES (du gr. *aglaos*, brillant, et *aspis*, bouclier) n. m. pl. Nom d'une des divisions de l'armée macédonienne. — *Un* aglaspide.

AGLAURE ou **AGRAULE**. Myth. V. Agraulie.

AGLAURE (*glô* — de *Aglaure*, n. pr. myth.) n. f. Genre de méduses trachyméduses, caractérisées par des filaments marginaux rigides et par des organes sexuels situés dans des enfoncements des huit canaux radiaires. L'aglaure habite la Méditerranée.

AGLAURIES n. f. pl. Antiq. gr. V. agraulies.

AGLAÜS (*uss*), le plus pauvre des Arcadiens, qu'Apollon jugea plus heureux que Gygès, parce que, content de son modeste héritage, il ne s'en était jamais éloigné, et il vivait modestement des produits qu'il en tirait.

AGLÈNE (du gr. *a* priv., et *glêné*, prunelle) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des colydiidés, de petite taille, aveugles, dont la seule espèce (*aglenus brunneus*), d'un jaune fauve, vit en France dans les celliers, sous les débris de bois.

Aglène (grossi 7 fois).

AGLIARDI (Antonio), cardinal italien, né à Cologno al Serio (Bergame) en 1832. D'abord archevêque de Césarée (1884), il devint successivement délégué apostolique aux Indes (1884), délégat et envoyé extraordinaire en Chine pour y établir des rapports directs avec le Vatican (1886), substitut à la secrétairerie d'Etat, nonce à Munich (1889) et nonce à Vienne (1893). En 1895, il fut accusé par le chef du cabinet hongrois d'ingérence dans les affaires intérieures de la Hongrie, ce qui provoqua un incident à la suite duquel le ministre Kalnoky donna sa démission. Bien que sa situation parût alors compromise, il est resté nonce à Vienne jusqu'à son élévation au cardinalat le 22 juin 1896.

AGLIBOL, divinité des Palmyréniens : la Lune selon Saumaise, le Soleil suivant Selden.

AGLIE (du gr. *aglié*, tache sur l'œil) n. f. Pathol. Cicatrice blanche à la cornée transparente.

— n. m. Entom. Genre d'insectes lépidoptères (ainsi nommés à cause d'une tache blanche occupant le centre d'une tache plus grande, en forme d'œil, existant sur les quatre ailes de ces lépidoptères).

Aglie (réd. de moitié).

— Encycl. Le genre *aglie*, sous-ordre des bombycidés, famille des saturnidés, renferme des papillons dont l'espèce type (*aglia tau*), vulgairement nommée la « hachette », habite la France. Le mâle est fauve cuir, la femelle couleur de paille; ils volent rapidement en plein soleil dans les grandes forêts et ont le port des papillons diurnes. La chenille verte, rayée obliquement de jaune, vit sur le charme, le hêtre, le chêne; elle file son grossier cocon au pied des arbres.

AGLIE, ville d'Italie, prov. de Turin; 3.600 hab. Elle possède un musée d'antiquités découvertes à Tusculum.

AGLIO (Joseph), poète italien, né à Crémone en 1827. Il suivit la carrière du barreau, mais consacra ses loisirs à des travaux littéraires, qui se recommandent par la vigueur du style. Outre des poésies diverses, des traductions et des discours, on lui doit trois drames lyriques : *Orphée*, *Giordano Bruno*, *Rome*; des poèmes : *la Nuit de Géthsémani*, *le Banquet des Borgia*, publié dans la « Strenna cremonese » (1870); *le Centenaire du Dante*; etc.

AGLOBULIE (du gr. *a* priv., et de *globule*) n. f. Insuffisance de globules rouges dans le sang. V. Sang.

AGLOMÉRATION (*si*) n. f. et **AGLOMÉRER** v. a. V. agglomération et agglomérer.

AGLOSSE (du gr. *aglôssos*; de *a* priv., et *glôssa*, langue) n. m. et adj. Privé de langue : *Un* aglosse. *Espèce* aglosse.

— n. f. Entom. Genre d'insectes microlépidoptères pyralidés, renfermant de petits papillons de nos pays dont les chenilles se nourrissent dans les maisons de matières organiques, surtout de graisse. Citons l'aglosse ou fausse teigne de la graisse (*aglossa pinguinalis*), grisâtre; l'*aglossa cuprealis*, rouge cuivreux. V. asopie.

Aglosse (gr. nat.).

— n. m. pl. Erpét. Sous-ordre de batraciens anoures, caractérisés par l'absence de langue, les yeux situés près des coins de la bouche, les pattes postérieures à membrane interdigitale entière, et le corps aplati. Habitent les régions chaudes du globe, surtout l'Amérique. Les aglosses se subdivisent en trois familles : pipidés, dactylèthridés, myobatrachidés.

— Moll. Gastéropodes dépourvus de radule, tels que les téthyidés, les phyllidiidés, les dorodopsidés, etc.

AGLOSSIE n. f. Absence de la langue; elle s'accompagne souvent de l'absence de la mâchoire inférieure ou *agnathie*.

AGLOSSOSTOME (du gr. *a* priv.; *glôssa*, langue, et *stomo*, bouche) n. m. et adj. Se dit d'un monstre dépourvu de langue.

AGLUTITION (*ti-si* — du gr. *a* priv., et du lat. *glutitio*, action d'avaler) n. f. Impossibilité d'avaler. (Inusité.)

AGLY (et non *la Gly*), petit fleuve de France, né dans les Corbières, au Pech de Bugarach (Aude); il arrose Rivesaltes et se jette dans la Méditerranée, après un cours de 80 kilom.

AGLYPHE (du gr. *a* priv., et *gluphê*, sillon, rainure) adj. S'applique aux dents des ophidiens, qui ne sont ni cannelées, ni tubulées. ‖ Se dit aussi des ophidiens dont les dents sont aglyphes : *Les ophidiens* aglyphes *ne sont pas venimeux*.

AGLYPHODONTES (du gr. *a* priv.; *gluphê*, sillon, et *odous*, *odontos*, dent) n. m. pl. Division des reptiles ophidiens, qui n'ont pas de dents cannelées ou tubulées, ni de sécrétion venimeuse. — *Un* aglyphodonte.

AGMATOLOGIE (du gr. *agma*, *atos*, fracture, et *logos*, discours) n. f. Traité des fractures.

AGNADEL (*Agnadello*), commune de la Lombardie (Italie), entre l'Adda et le Serio; 1.700 hab. Victoire des Français le 14 mai 1509 : Louis XII y battit les Vénitiens que commandait Alviano, et réduisit ensuite en quinze jours Venise à la possession de ses lagunes.

AGNAN (*gn* mll.) n. m. Sorte de virole ou de petite plaque en métal, percée au milieu pour le passage d'un clou qui doit y être rivé pour relier les bordages à clin.

AGNAN (*gn.* mll.) [saint], en lat. **Anianus**, évêque d'Orléans, originaire de Vienne en Dauphiné, mort en 453. Quand les Huns vinrent assiéger Orléans, il dirigea courageusement la résistance des habitants et demanda du secours à Aétius. Attila dut lever le siège de la ville. On attribue à saint Agnan l'origine du privilège qu'avaient les évêques orléanais de délivrer les prisonniers à leur entrée dans la cité. Les huguenots violèrent son tombeau en 1562 et brûlèrent ses restes. Fête le 17 novembre.

AGNANI (Jean d'), jurisconsulte italien, né à Agnani vers 1390, mort en 1457. Il fut appelé à professer le droit à Bologne (1425). Le pape Martin V le chargea de missions diplomatiques. Etant devenu veuf, il entra dans un couvent. Il avait composé un *Recueil de conseils* et des *Commentaires sur les Décrétales*.

AGNANO, lac desséché des environs de Naples. Près de là, se trouvent la grotte du Chien et les étuves sulfureuses de San-Germaoe (*Thermæ anianæ* des Romains).

AGNANTHE (*ag-nan* — du gr. *agnos*, chaste, et *anthos*, fleur) n. f. Genre de verbénacées, renfermant des arbrisseaux des Antilles nommés aussi *cornulies* et dont une espèce est cultivée en Europe dans les serres chaudes. En Amérique, son bois sert à teindre en jaune.

AGNAT, ATE (*ag-na* — du lat. *ad*, près, et *natus*, né) n. et adj. Dr. rom. Se dit des personnes qui, descendant d'une même souche masculine, appartiennent à la même famille : *Les* agnats *seuls composaient la famille légale*.

— Encycl. A Rome, le mot *famille* n'exprimait pas, comme aujourd'hui, l'ensemble de tous les parents unis par les liens du sang; c'était une sorte de corporation, la réunion d'un certain nombre de personnes sous la puissance d'un chef, le *père de famille*. Celui-ci composait d'ailleurs sa famille comme il l'entendait. La véritable famille romaine était constituée par l'ensemble des *agnats*.

L'agnation était une conception artificielle du droit civil basée sur l'idée de puissance paternelle.

Tous ceux qui étaient soumis à ce pouvoir paternel étaient agnats entre eux. Entrer dans la famille par le mariage, par l'adoption, c'était passer sous ce pouvoir, et par là même acquérir les droits des agnats; sortir de la famille par l'émancipation, par l'adoption dans une autre famille, c'était perdre ces droits. Etaient donc agnats les enfants nés du père de famille *ex justis nuptiis*, les enfants *adoptés* ou *adrogés* par lui, la femme *in manu*.

Tant que durait la puissance paternelle, l'agnation entre ces diverses personnes n'existait que virtuellement. C'est une fois la puissance dissoute qu'elle produisait ses effets. Elle donnait droit au profit de chaque agnat à la succession *ab intestat* des autres agnats, mourant sans laisser d'héritiers siens. (V. héritiers.) De plus, les agnats mâles avaient droit à la tutelle légitime de leurs agnats impubères, et des agnates même pubères. L'agnation se dissolvait par toutes les causes entraînant la *capitis deminutio*. Le lien qui unissait les agnats entre eux était souvent artificiel, puisqu'on comptait parmi eux les adoptés et que, d'autre part, on excluait les parents par les femmes et même les parents par les mâles qui avaient perdu à la suite d'une *capitis deminutio* leurs droits d'agnation.

A la différence de l'agnation, la *cognation* exprimait la parenté naturelle et véritable, basée sur les liens du sang, indépendamment du lien spécial de famille créé et limité par la loi. Les préteurs et les empereurs cherchèrent à effacer cette distinction des agnats et des cognats; cependant, elle existait encore lors de la promulgation des Institutes, et ne fut abolie par Justinien que vers 570.

AGNATHE (*ag-na* — du gr. *a* priv., et *gnathos*, mâchoire) n. m. et adj. Térat. Qui n'a pas de mâchoires ou de mandibules : *Un* agnathe. *Un monstre* agnathe.

— n. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères.

— n. m. pl. Nom donné aux éphémères et aux phryganiens, insectes dont les pièces buccales sont rudimentaires.

AGNATHIE (*ag-na-ti*) n. f. Monstruosité consistant en l'absence de mâchoire inférieure.

AGNATION (*ag-na-si*) n. f. En T. de dr. rom., Lien de parenté civile, par opposition à la parenté naturelle ou *cognation*.

AGNATIQUE (*ag-na-ti*) adj. Qui appartient aux agnats. (Peu usité.)

AGNE (*gn* mll. — du gr. *agnos*, chaste) n. f. Genre de légumineuses, voisin du genre *mimosa*, et propres à l'Amérique équatoriale.

AGNEAU (*gno* [*gn* mll.] — lat. *agnus*, même sens, tiré du gr. *agnos*, chaste, innocent; on disait autref. *agnel*) n. m. Petit de la brebis, tant qu'il n'a pas un an : *La peau de l'*agneau *sert à faire des gants et des fourrures*. ‖ Chair d'agneau débitée à la boucherie : *Manger de l'*agneau *rôti, une selle d'*agneau.

— Fig. Personne d'humeur douce et inoffensive : *On dit que les* agneaux *révoltés sont terribles*.

— Art culin. *Epigramme d'agneau*, Blanquette assez compliquée de poitrine et de côtelettes d'agneau.

— Blas. Symbole de la douceur et de la franchise. (Il est toujours représenté sur l'écu de profil et *passant*.) ‖ *Agneau pascal*, Figuration de l'agneau porte-étendard qui tient par une de ses pattes de devant la bannière du Christ, frappée d'une croix de gueules sur champ d'argent. L'agneau pascal est toujours représenté *passant*, et souvent *nimbé*.

Agneau pascal.

— Bot. *Agneau de Tartarie*, Fougère du genre cibotium provenant d'Asie et à laquelle on attribuait de grandes vertus médicinales; entre autres, celle d'arrêter les hémorragies.

— Hist. *Agneau de Dieu*, Nom d'un ordre de chevalerie qui fut institué en Suède, par Jean III, en 1569.

— Numism. *Agneau d'or*, Ancienne monnaie. V. agnel.

— Relig. *Agneau pascal*, Nom que donnaient les Israélites à l'agneau qu'ils immolaient tous les ans en mémoire du passage de la mer Rouge. (V. pâque.) ‖ Chez les chrétiens, l'usage de faire bénir à l'église, le jour de Pâques, un agneau dit *agneau pascal*, existait encore au XVIIe siècle dans plusieurs provinces de la France. ‖ *Fête de l'agneau pascal*, Nom donné primitivement à la fête de Pâques.

— Dans le langage mystique : *L'Agneau, l'Agneau de Dieu, le divin Agneau, l'Agneau sans tache, l'Agneau qui efface les péchés du monde*, etc., Noms donnés à Jésus-Christ par saint Jean-Baptiste et par l'Eglise.

— Zool. *Agneau d'Israël*, Nom vulgaire du daman de Palestine (*hyrax syriacus*), mammifère ongulé se rapprochant des pachydermes, mais qui a un poil fin et qui est de la grosseur d'un lièvre.

— Prov. **Etre doux comme un agneau**, Etre d'une humeur, d'une nature fort douce.

— Encycl. Art culin. Les *agneaux* ne sont bons à manger que de décembre à août. Les meilleurs sont les forts agneaux de deux mois. On reconnaît la bonne qualité de l'agneau à l'épiderme fin et transparent, à la chair blanche et grasse, à la poitrine épaisse, aux rognons bien couverts de graisse. L'agneau *rôti* est un mets fort délicat. On prend ordinairement le quartier de devant; on le pare, on le pique de lard, on le couvre de papier beurré et on le met à la broche devant un feu modéré. Quand l'agneau est cuit à point, on le fend avec un couteau et on y introduit d'excellent beurre manié avec du persil et des fines herbes hachées. L'*épaule* d'agneau se fait cuire ordinairement dans une braisière, et on la sert avec une sauce ou avec des légumes. La *poitrine* d'agneau peut être cuite soit dans une braisière, soit dans le pot-au-feu; on la coupe ensuite en morceaux qu'on pane et qu'on fait frire, ou qu'on grille sans les paner. On sert sur un bon jus, sur des légumes ou sur un macaroni. On prépare la *blanquette* d'agneau comme celle de veau, les *croquettes* d'agneau comme celles de volaille.

Agneau.

— Salines. Base de sel supportant une gerbe.

— Zootechn. On trouvera au mot ovine des développements en ce qui concerne la zootechnie de la race ovine.

Agneau (L'), figure symbolique du Christ s'immolant comme victime pour racheter les péchés de l'humanité. Ce symbole apparaît de bonne heure, mais il ne devient fréquent et populaire qu'à partir du IVe siècle. Au VIIe siècle, l'Eglise d'Orient essaya de réagir contre cet usage, que les Pères avaient plutôt encouragé; le concile quinisexte, tenu à Constantinople (692), ordonna de préférer la réalité aux allégories, et de montrer le Christ sur la croix. Mais ce concile n'a pas été reconnu par l'Eglise d'Occident, et sa défense n'a pas été respectée, même en Orient.

Agneau mystique (L') [désigné encore sous le nom de *Agneau pascal* ou *le Triomphe de l'agneau*], œuvre capitale de l'Ecole flamande primitive et chef-d'œuvre des frères Hubert et Jean van Eyck. Commandée par Josse Wydt à Hubert, qui mourut en 1426 avant de l'avoir achevée, cette vaste composition fut menée à terme par Jean van Eyck, et exposée pour la première fois en 1432. De là une différence d'esprit et de style dans les morceaux, les uns plus archaïques et mystiques, les autres plus réalistes. Jean serait l'auteur de ces derniers. Sous sa forme première, c'était un retable qui, tous volets ouverts, présentait douze compositions alignées sur deux rangées : sept en haut, cinq au-dessous. Dieu le Père, coiffé de la tiare, trônait dans le panneau central de la rangée supérieure, juste au-dessus de l'*Agneau mystique*, le morceau capital de la rangée inférieure qui a donné son nom à l'ensemble. Aujourd'hui, l'œuvre est dépareillée. Les deux panneaux extrêmes du rang supérieur (*Adam* et *Ève*) sont à Bruxelles. Deux autres, les morceaux voisins (*sainte Cécile* et *Anges chanteurs*) sont au musée de Berlin, ainsi que quatre panneaux sur cinq de la rangée inférieure. Par bonheur, le morceau capital et central de cette rangée est demeuré en place. Malgré ces pertes sensibles, les quatre morceaux originaux (les autres sont des copies de Coxcie, postérieures de cent ans), qui restent à l'église Saint-Bavon de Gand, ont fait et feront de tout temps l'admiration des artistes.

Agnel de saint Louis.

AGNEL (*gn* mll. — réd. *agneau*) n. m. Monnaie d'or créée par saint Louis et que l'on frappa jusque sous Charles VII. Elle tirait son nom de l'agneau pascal, que portait une de ses faces. L'*agnel* s'appela aussi *mouton d'or* à partir du XIVe siècle. Sa valeur varia sans cesse.

AGNELAGE ou **AGNELEMENT** (*gn* mll.) n. m. Époque où une brebis met bas; cette action même : *L'*AGNELAGE *a lieu vers le cent cinquantième jour.*

AGNELÉE (*gn* mll.) n. f. Tous les petits qu'une brebis met bas en une fois.

AGNÈLEMENT (*gn* mll.) n. m. Syn. de AGNELAGE.

AGNELER (*gn* mll.) v. n. [L'Académie ne donne aucun renseignement sur la conjugaison de ce verbe; on peut donc écrire, quand l'e muet du radical précède une syllabe muette, *agnelle* ou *agnèle*. De ces deux orthographies, la seconde nous paraît être la meilleure.] Mettre bas, en parlant de la brebis : *Une brebis qui* AGNÈLE, *qui* AGNELERA.

AGNELET (*lè* [*gn* mll.] — du lat. *agnellus*, dimin. de *agnus*, agneau) n. m. Petit agneau.

Agnelet, personnage d'une charmante farce de notre vieux théâtre, *l'Avocat Patelin*, reprise en 1706 par Brueys et Palaprat. *Agnelet* est le type du paysan sournois qui dissimule sa ruse sous une feinte stupidité.

AGNELIN (*gn* mll.) n. m. Peau mégissée d'agneau à laquelle on a laissé la laine. ‖ Laines d'agneaux (elles sont employées pour la fabrication de certains chapeaux).

AGNELINE (*gn* mll.) adj. f. Se dit d'une laine courte, soyeuse et frisée, provenant de la première tonte de l'agneau.

AGNELLE (*gn* mll. — rad. *agnel*) n. f. Agneau femelle.

AGNELLI (Fra Guglielmo), sculpteur italien, né en 1238, mort à Pise en 1312. Élève de Niccolo Pisano, il entra à l'âge de dix-neuf ans dans l'ordre de Saint-Dominique, et son culte pour le fondateur de cet ordre le porta à dérober une côte du saint lors de la translation des ses reliques à Bologne. Lo larcin de Fra Guglielmo ne fut révélé par lui que lorsqu'il fut sur son lit de mort. Agnelli est l'auteur de quatre bas-reliefs à la cathédrale de Pise; il a travaillé avec son maître aux sculptures du tombeau de saint Dominique à Bologne, et à celles des façades de la cathédrale d'Orvieto et de l'église San-Michele in Borgo à Pise (1304).

AGNELLI (Salvatore), compositeur italien, né à Palerme en 1817. Élève du Conservatoire de Naples, où il eut pour maîtres Furno, Zingarelli et Donizetti, il tourna de bonne heure ses vues vers le théâtre, et fit représenter : *i Due Pedanti* (Naples, 1834); *il Lazzarone napolitano* (Naples, 1838); *i Due Gemelli* (Palermo, 1839); *i Due Forzati* (Palermo, 1839); *la Sentinella notturna* (Naples, 1840); *il Fantasma* (Naples, 1842), etc. En 1846, Agnelli vint se fixer à Marseille où il donna au Grand-Théâtre : *la Jacquerie*, grand opéra (1849), *Léonore de Médicis* (1855), *les Deux Avares*, opéra-comique (1860) et trois ballets : *Calisto, Blanche de Naples, la Rose*. Agnelli a écrit encore un *Miserere* à double chœur, un *Stabat Mater* pour voix et orchestre, et enfin une cantate, *l'Apothéose de Napoléon Ier*, qui fut exécutée à Paris en 1856.

AGNELLI (Laurent), écrivain italien, né à Santagata, dans la Pouille, en 1830. Il reçut la prêtrise, puis s'adonna à l'enseignement et fut successivement sous-directeur du gymnase de Cantazaro (1865) et directeur des gymnases de Sciacca (1868) et de Cefalu. On lui doit notamment : *Philosophie de la littérature* (1864), ouvrage inspiré par les doctrines de Gioberti; *les Montagnes de la Calabre* (1867), recueil de vers où l'on trouve des descriptions exactes et colorées; *Dialogues sur l'agriculture* (1871); *la Daunie antique et la Capitanate moderne* (1874), etc.

AGNELLO (col d'), col très fréquenté des Alpes Maritimes (dép. des Hautes-Alpes), mettant en communication Château-Queyras et Château-Dauphin, les vallées de la Durance (par le Guil) et du Pô (par la Varoche), la France et l'Italie. Parmi les nombreuses armées qui, entre le XIIIe siècle et le début du XIXe, franchirent le col d'Agnello, il faut citer celles de François Ier descendant en Italie en 1515, et du maréchal de Berwick en 1702.

AGNELLO (André), archevêque de Ravenne et historien italien du IXe siècle, auteur d'un *Liber pontificalis, sive vitæ pontificum Ravennatum*, reproduit par Muratori.

AGNELLO (Jean), marchand, puis tyran de Pise, mort en 1368. Il s'empara de l'autorité par surprise en août 1364, et garda pendant quatre ans le pouvoir. Il mourut au moment où il allait recevoir de l'empereur Charles IV le titre de « doge ».

AGNENI (Eugène), peintre italien, né à Sutri, près de Rome, en 1819, mort à Frascati en 1878. Élève de Fr. Coghetti, il s'adonna d'abord à la peinture historique et religieuse. Il décora en 1847 la salle du trône au Quirinal, dut s'enfuir à cause de sa participation à la Révolution de 1848, vécut à Gênes, puis à Paris (1853), et ne revint qu'en 1869 à Florence, où il orna de peintures un grand nombre d'édifices.

AGNÈS (sainte), jeune vierge de Salerne, martyrisée sous Dioclétien. Elle n'avait que treize ans quand elle fut arrachée à sa famille et conduite devant le préfet de Rome, au moment où un édit barbare venait d'être publié contre les chrétiens. Séductions ni menaces ne purent ébranler la foi de la jeune héroïne, qui périt avec un courage admirable. L'Église célèbre sa fête le 21 janvier.

La mort de sainte Agnès a fourni au Titoret et au Dominiquin le sujet de deux tableaux célèbres.

AGNÈS, comtesse d'Orlamünde, personnage du XIIIe siècle qui, raconte la légende, ne voyant pas, après la mort de son premier mari, son amour partagé par le burgrave de Nuremberg, Albrecht le Bel, tua dans un accès de désespoir ses enfants, et fut jetée dans la prison de Hof, où elle termina sa vie. Elle est, d'après une tradition populaire, la fameuse Dame blanche, dont chaque apparition présage un malheur pour la famille royale de Prusse.

AGNÈS (LA MÈRE). Hist. V. ARNAULD (Agnès).

Agnès, personnage de *l'Ecole des Femmes*, de Molière, et qui est resté au théâtre comme le type de l'*ingénue*, c'est-à-dire de la jeune fille naïve, ignorante, qui dit sans rougir les choses les plus aventureuses, et qui aussi est cruelle sans le savoir. Par exemple, elle demandera « si les enfants se font par l'oreille ». Puis, quand le vieil Arnolphe déclare qu'il est prêt à se tuer pour lui prouver son amour, elle répondra férocement :

« Tenez, tous vos discours ne me touchent point l'âme;
Horace avec deux mots en ferait plus que vous. »

On reproche à Molière le type même d'Agnès; il le défendit magistralement dans la *Critique de l'Ecole des Femmes*. Destouches a écrit une comédie intitulée *la Fausse Agnès*.

— Substantiv. Au théâtre, rôle d'ingénue : *Jouer les* AGNÈS.

— Par compar., Personne, jeune fille qui a le caractère de l'Agnès de Molière : *C'est une* AGNÈS.

Un bonhomme, époux d'une *Agnès*,
Contraint d'aller aux champs, la pria d'être honnête :
« Si quelque autre que moi jouit de tes attraits,
Il me viendra, dit-il, des cornes à la tête.
— Des cornes! que dites-vous là?
Revenez comme vous vôlà :
J'aime bien mieux être idole.
Il part; à son retour, qu'elle trouva trop prompt,
Ne lui voyant rien sur le front :
« Que vous êtes menteur! » dit-elle.
BOUSSAULT.

AGNÈS D'AUTRICHE, née en 1281, morte en 1364, était la fille de l'empereur Albert Ier et d'Élisabeth de Carinthie. Elle épousa en 1296 le roi de Hongrie André III, qui la laissa veuve en 1309. Son père ayant été assassiné en Suisse par Jean le Parricide, une légende, reconnue fausse, prétend que, pour le venger, elle fit périr plus de mille personnes.

AGNÈS DE FRANCE, impératrice de Constantinople, née en 1171, morte vers 1220. Fille de Louis VII et d'Alix de Champagne et sœur de Philippe-Auguste, Agnès avait à peine neuf ans lorsque, en 1180, son père accorda sa main à Alexis II Comnène. Quand, en 1183, Andronic Ier se substitua à lui, il épousa Agnès qui, après sa mort, demeura à Constantinople. En 1205, elle épousa un gouverneur d'Andrinople, Théodore Branas, dont elle eut une fille, qui fut la belle-mère de Guillaume de Villehardouin.

Agnès de Hohenstaufen, opéra en trois actes, paroles de Raupach et du baron de Lichtenstein, musique de Spontini, représenté sur le Théâtre royal de Berlin en janvier 1838. C'est l'histoire, souvent mise à la scène, du premier mariage de Philippe-Auguste, roi de France, avec la princesse Ingeburge, de son divorce avec celle-ci, et de sa seconde union avec Agnès de Méranie. Les librettistes ont tiré bon parti du sujet, et le compositeur a écrit une musique digne de son talent. A signaler : au premier acte un beau duo, un quatuor en *si* bémol et le finale, et plus tard le superbe chœur des Nonnes, un second quatuor, l'air d'Irmengarde, mère d'Agnès, le chœur des juges du combat et les airs de ballet.

AGNÈS DE MÉRANIE, fille de Berthold, duc de Méran ou de Mérane (Tyrol), reine de France, morte en 1201. Épousée en 1196 par Philippe-Auguste après qu'il eut répudié Ingeburge, sœur du roi de Danemark, elle fut renvoyée par lui quatre ans plus tard, quand le pape Innocent III eut mis le royaume de France en interdit (1200). Philippe-Auguste reprit Ingeburge, et Agnès mourut peu après au château de Poissy, laissant deux enfants que le pape, sur la demande du roi de France, consentit à légitimer : Philippe Hurepel, comte de Clermont, et Marie, qui épousa Henri, duc de Brabant et de Lorraine.

Agnès de Méranie a inspiré deux poètes dramatiques : Ponsard a écrit la tragédie *Agnès de Méranie*, et Legouvé *les Deux Reines*.

AGNÈS DE POITOU, impératrice d'Allemagne, morte en 1077. Fille du duc d'Aquitaine Guillaume V, elle épousa l'empereur Henri III en 1043; veuve en 1056, elle gouverna au nom de son fils Henri IV jusqu'en 1062, époque où, dépouillée du pouvoir, elle se retira à Rome.

— BIBLIOGR. : Salis-Marschlins, *Agnes von Poitou, Kaiserin von Deutschland* (Zurich, 1888).

AGNÈS SOREL. Hist. V. SOREL.

AGNESI (Mario-Gaétane), savante italienne, née à Milan en 1718, morte en 1799. Célèbre par sa prodigieuse précocité dans l'étude des sciences et des langues, elle put, pendant une maladie de son père, le suppléer dans sa chaire de mathématiques, à Bologne (1750). Ses ouvrages de mathématiques ont été traduits en français (1775).

AGNÉSITE n. f. Chim. V. BISMUTHITE.

AGNETTE (*gn* mll.) n. f. Sorte de burin tenant le milieu entre le burin ordinaire et la gouge.

AGNETZ, comm. du dép. de l'Oise, arr. et à 3 kilom. de Clermont; 1.244 hab. Huileries, moulins.

AGNI, dieu du panthéon Védique ou des Védas.

— ENCYCL. *Agni* est, dans le premier état de la théogonie, le feu divinisé, *ignis*. Éclair, soleil au ciel, il est sur la terre le feu du foyer et de l'autel. Du reste, l'éclair lui-même est la flamme d'un sacrifice offert par les *Mânes* ou *Pitris*, et par delà notre ciel, un troisième Agni a été imaginé. Celui-ci est la flamme du sacrifice offert par les dieux eux-mêmes pour la conservation des lois de l'univers. L'Agni terrestre est le messager qui, en s'élevant vers le ciel, porte les vœux et les offrandes des mortels aux pieds des dieux. C'est un hôte, un ami, un intercesseur. C'est lui encore qui porte au séjour des ancêtres l'âme du corps réduit en cendres. Mais Agni s'est lassé un jour de ce rôle secondaire; il a forcé Varouna, le dieu suprême, à lui donner un rang égal aux grands dieux. Il est devenu la conscience du monde. Il est le « témoin aux mille yeux », qui dénonce le pécheur; mais, bon et miséricordieux, il intercède en sa faveur.

Dans la mythologie hindoue postérieure, dans les *Pouranas*, Indra veut déposséder Agni de son rang, mais avec l'aide d'Ardjouna et de Krishna, celui-ci le conserve, ou à peu près; il reste un des huit régents du monde, dont il soutient la partie Sud-Est, et paraît quelquefois comme roi des Mânes. On le représente avec le corps rouge, trois jambes, sept bras, monté sur un bouc ou un bélier. D'une main il tient une hache, d'une autre la cuillère aux libations; sept langues sortent de sa bouche, sept rayons de son corps.

AGNITION (*si* — lat. *agnitio*, de *agnoscere*, connaître) n. f. Au théâtre, Reconnaissance sur la scène : *L'*AGNITION *est un grand ornement dans les tragédies*. (Arist.) [Inus.]

AGNODICE, savante grecque, qui vivait à Athènes au IVe siècle avant notre ère. Ayant appris la médecine, elle s'occupa particulièrement du traitement des maladies des femmes. Des médecins jaloux de son succès l'accusèrent de corrompre les femmes. Elle se justifia. Mais alors on la poursuivit comme ayant violé la loi qui interdisait aux femmes de suivre les cours d'hommes et d'étudier la médecine; les principaux citoyens d'Athènes intervinrent et firent abroger cette loi.

AGNOETES ou **AGNOITES** (du gr. *a* priv., et *gnoô*, de *gnôsis*, je connais) n. m. pl. Hérétiques de la fin du IVe siècle, qui prétendaient que Dieu ne connaissait pas tout, mais qu'il acquérait de nouvelles connaissances, erreur qui fut renouvelée plus tard par les sociniens. — Autres hérétiques qui, vers l'an 535, soutenaient à la suite d'un diacre d'Alexandrie, Themistius, que Jésus-Christ avait ignoré certaines choses. Ils furent réprouvés et on leur donna le nom d'*agnoètes* (ceux qui ignorent). Grégoire le Grand condamna leur doctrine. — *L'*AGNOÏTE ou AGNOITE.

AGNOIE (du gr. *a* priv., et *gnoô*, je connais) n. f. État d'un malade qui ne reconnaît rien de ce qui l'entoure.

AGNOLO (Baccio d'), architecte et sculpteur florentin, né en 1460, mort en 1543. Il construisit à Florence les palais Bartolini et Orsini, sculpta les stalles du chœur et le buffet des orgues de Santa-Maria Novella. Il fut de 1506 à 1529, le premier maître d'œuvre de la cathédrale de Florence. C'est lui qui, avec Cronaca, fut chargé de disposer les plans de la grande salle du palais de la Seigneurie. On cite encore de lui, dans ce même palais, le cadre du tableau de Fra Bartolommeo, si merveilleusement sculpté.

AGNOLO (Gabriel d'), architecte napolitain, mort en 1510. Il a construit à Naples, vers l'an 1500, le palais Gravina et les églises de Sainte-Marie l'Égyptienne et de Saint-Joseph.

AGNOMEN (*men*) n. m. Mot latin signif. le surnom que, dans l'antiquité romaine, il était d'usage d'accoler au nom patronymique d'une famille, ou au nom individuel de l'un de ses membres.

AGNONE, ville de la prov. de Molise (Italie), sur le Verrino, affluent du Trigno, tributaire de l'Adriatique; 10.900 hab. Agnone est renommée par ses usines pour le travail du cuivre. — On croit que Agnone occupe l'emplacement de la ville samnite *Aquilonia*, détruite et saccagée par Papirius Cursor en 293 av. J.-C. On a trouvé dans ses environs des inscriptions en dialecte osque; la plus célèbre est celle que les annales de l'Institut archéologique de Rome ont publiée et qu'on appelle le *Bronze d'Agnone*.

AGNONIDES ou **HAGNONIDES**, orateur et délateur athénien du IIIe siècle av. J.-C., qui accusa sans succès théophraste d'impiété, fut chassé d'Athènes par Antipater, mais y revint grâce à la bienveillance de Phocion, qu'il contribua ensuite à faire mourir. Peu après, les athéniens firent périr Agnonides lui-même.

AGNOSCIOLA. Biogr. V. ANGUSSOLA.

AGNOSCO VETERIS VESTIGIA FLAMMÆ, mots lat. qui signif. : *Je reconnais la trace de mes premiers feux*. Virgile, *Enéide*, liv. IV, v. 23.) C'est en ces termes que Didon, veuve de Sichée, avoue à sa sœur qu'elle retrouve en elle-même, pour Enée, la passion qu'elle éprouvait pour son premier époux.

Racine a heureusement imité Virgile dans ce vers :

De mes feux mal éteints j'ai reconnu la trace.

Les allusions que l'on fait à cet hémistiche ont toujours rapport à une passion mal éteinte, et particulièrement à la passion de l'amour.

AGNOSIE (du gr. *a* priv., et *gnôsis*, connaissance) n. f. Ignorance.

AGNOSTE (du gr. *agnôstos*, inconnu) n. m. Genre de trilobites, crustacés fossiles se trouvant dans le silurien inférieur, dont le pygidium ressemble à la tête, et qui n'ont que deux segments thoraciques très courts. Les agnostos sont de très petite taille.

AGNOSTICISME (du gr. *a* priv., et *gnôsis*, connaissance) n. m. Doctrine philosophique qui déclare l'absolu inaccessible à l'esprit humain et professe une complète ignorance touchant le principe et le fond même de tous les phénomènes physiques et moraux : *L'*AGNOSTICISME, *c'est le dogme de l'ignorance nécessaire*. (Denys Cochin.)

— ENCYCL. Le mot *agnosticisme* nous vient d'Angleterre : c'est un synonyme de notre terme français, un peu vague, de *positivisme*. Il s'applique surtout au positivisme de Herbert Spencer, qui reconnaît, au delà du domaine de la science, un domaine nécessaire de l'inconnaissable, de la nescience, où les métaphysiques et les religions ont de tout temps placé leurs mystérieux objets.

Le positivisme d'Auguste Comte mérite aussi le nom d'*agnosticisme*, car Auguste Comte déclarait, lui aussi, que l'origine première, la substance et la fin dernière des choses sont inaccessibles à l'esprit humain. Littré, son disciple, traçait, à son tour, sous le nom d'*immensité*, le caractère philosophique de l'inconnaissable : « Ce qui est au delà du savoir positif, disait-il, soit matériellement le fond de l'espace sans bornes, soit intellectuellement l'enchaînement des causes sans terme, est inaccessible à l'esprit humain. Mais « inaccessible » ne veut pas dire « nul et non existant ». C'est un océan qui vient battre notre rive, et pour lequel nous n'avons ni barque ni voile, mais dont la claire vision est aussi claire que formidable. »

En quoi le positivisme comtiste et l'agnosticisme de Herbert Spencer diffèrent-ils? En ceci que, pour Comte et Littré, l'inconnaissable est une limite de fait que trouve la science, une limite au delà de laquelle elle ne peut s'avancer, tandis que, pour Spencer, cette limite est reconnue nécessaire et fixée *a priori* par l'analyse des conditions de la science et de ses dernières idées. Selon lui, les idées dernières de la science, ce sont les idées d'espace, de temps, de matière, de mouvement, de personnalité consciente ou de substance spirituelle; toutes sont représentatives de réalités incompréhensibles.

Le néocriticisme (Renouvier) reproche à l'agnosticisme de confondre comme appartenant à l'inconnaissable deux espèces de questions très différentes : les questions relatives à l'absolu, à l'infini et à la substance, d'une part; d'autre part, les questions d'origine et de fin des phénomènes observables. Les premières questions devraient être absolument bannies de l'esprit, non seulement parce que l'absolu, l'infini et la substance sont choses incompréhensibles, mais parce que, en raison de la contradiction inhérente à ces idées, elle ne représentent aucune réalité pensable. Quant aux questions d'origine et de fin, rien n'empêche de leur donner place, au delà du savoir positif, dans un domaine de la croyance légitime, soit philosophique, soit religieuse.

AGNOSTICISTE n. Qui professe l'agnosticisme.

AGNOTHÉRIUM *om'* ou **AGNOTHÉRION** (du gr. *agnôs*, inconnu, et *thérion*, animal) n. m. Genre de carnassiers fossiles qui se rapprochent beaucoup du chien. V. AMPHICYON.

AGNUS-CASTUS (*gnuss, tuss* — du gr. *agnos*, chaste, et du lat. *castus*, même sens) n. m. Espèce d'arbrisseau du genre vitex, appelé aussi *gattilier* et poussant dans la région circaméditerranéenne.

— ENCYCL. De toute antiquité, les feuilles de l'*agnus-castus* passaient pour anaphrodisiaques, et les femmes athéniennes en faisaient des jonchées où elles couchaient les nuits des sacrifices de Cérès. On a employé jadis les feuilles de l'agnus-castus comme émollientes, et aussi comme stimulantes; l'arbrisseau est aujourd'hui cultivé seulement pour l'ornement, à cause de ses fleurs en longs épis bleus, gris ou blancs.

Agnus-castus.
A, fleur; B, coupe de la fleur.

AGNUS DEI (*gnuss, dé-i* — mots lat. signif. *agneau de Dieu*) n. m. Petit médaillon fait avec de la cire bénite du cierge pascal mêlée au saint chrême et que le pape consacre avant de la distribuer aux fidèles.

— ENCYCL. Comme on gardait précieusement ces petits disques dans des reliquaires, on a donné par la suite le nom d'*agnus Dei* à ces reliquaires mêmes et aussi à de petites images de piété qui représentent plus ou moins l'agneau pascal. Le nom d'*agnus Dei* vient de ce que ces disques portent empreint sur une de leurs faces l'agneau pascal porte-étendard. Les *agnus Dei* étaient bénits par l'archidiacre et distribués aux fidèles le premier dimanche *in albis* du pontificat d'un pape; la même cérémonie se renouvelant ensuite tous les sept ans. La bénédiction fut faite plus tard par le pape lui-même, qui laissait au maître de sa garde-robe le soin de les distribuer. Les religieux feuillants avaient le droit d'en faire d'autres avec de la pâte. Les souverains recevaient depuis le VIe siècle des *agnus Dei* pontificaux, et on les gardait dans de précieux reliquaires. On conserve à Aix-la-Chapelle l'*agnus Dei* de Charlemagne. Ces *agnus Dei* servaient d'amulettes contre la grêle et l'orage, contre les maladies; les femmes enceintes les suspendaient à leur chapelet ou à leur lit. En 1572, il fut interdit de peindre et de dorer ces saintes images. (GAY, *Glossaire archéol.*) Signalés dans tous les inventaires, ces *agnus Dei* sertis d'orfèvrerie étaient souvent d'une grande richesse; on les gardait sous des capsules de verre, et on les enchâssait parfois dans des croix. ‖ Petit reliquaire en forme de losange, orné de figures de saints, de fils d'or et de franges de soie : *Anciennement, on mettait dans les* AGNUS *des reliques des saints.* ‖ Petite image de piété entourée de broderies, que l'on donne aux enfants.

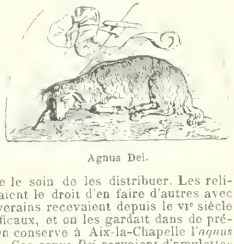
Agnus Dei.

Agnus Dei (même étymol. et même prononc. qu'à l'article précédent) n. m. Partie de la messe où le prêtre frappe trois fois sa poitrine en récitant autant de fois la prière qui commence par les mots *Agnus Dei* : L'AGNUS DEI *se trouve entre le Pater et la Communion; il a été placé à cet endroit de la messe par le pape Serge Ier, en 688.* ‖ Morceau de plain-chant ou de musique que le chœur chante quand le prêtre récite cette prière : L'AGNUS DEI *de la messe de* Requiem *que Verdi composa pour les funérailles de Manzoni est remarquable.*

AGNY, comm. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. d'Arras; 1.034 hab.

AGOBARD, savant archevêque de Lyon, né vers 779 dans la Gaule narbonnaise, mort en 840. Il fut déposé au moment pour sa participation à la révolte des fils de Louis le Débonnaire. Il a laissé des écrits contre Félix d'Urgel, contre les juifs, contre l'adoration des images, et contre la loi Gombette, qui autorisait les duels judiciaires et qu'il fit abroger. Ses œuvres sont dans le tome CIV de la *Patrologie latine* de Migne.

AGOBILLES (*ll* mll.) n. m. pl. Vieux mot qui signifiait Choses malpropres, chiffons, objets de peu de valeur. Il se retrouve dans l'argot, où il a le sens d'*outil*.

AGOGE (du gr. *agôgé*, conduite) n. m. Rigole conduisant l'eau d'une galerie de mine jusqu'au puisard.

AGOGÉ (du gr. *agô*, je conduis) n. f. Mot qui désigne, dans la musique grecque, la succession des tons ascendants et descendants.

AGOGNA, affluent du Pô, long d'environ 120 kilom., arrose Novaro et Mortara. A donné son nom au *départ. d'Agogna* (ch.-l. Novare) sous Napoléon.

AGOMÈTRE, AGOMÉTRIE, AGOMÉTRIQUE (du gr. *agô*, je conduis, et *métron*, mesure). Syn. de DIAGOMÈTRE, DIAGOMÉTRIE, DIAGOMÉTRIQUE. V. ces mots.

AGOMPHE (du gr. *a* priv., et *gomphios*, dent) adj. Qui n'a pas de dents.

AGOMPHOSE ou **AGOMPHIASE** (du gr. *a* priv., et *gomphos*, clou) n. f. Etat des dents lorsqu'elles vacillent dans leurs alvéoles.

AGON n. m. Poisson. V. AGONE.

AGON, port et commune de la Manche, sur la Manche, arr. et à 12 kilom. de Coutances; 1.614 hab. *Agonais.*) Armements pour la pêche de la morue.

AGON, chez les anciens Grecs, génie qui présidait aux luttes. Agon était surtout le représentant des concours et des jeux sacrés. Les Grecs ne lui donnaient pas un type invariable; leurs artistes le représentaient sous des traits différents.

Agon.

AGONAC, commune de la Dordogne, arr. et à 12 kilom. de Périgueux, sur la Beauronne de Chancelado, affluent de l'Isle; 1.533 hab.

AGONAL, ALE (rad. *agonales*) adj. Qui concerne les fêtes, les jeux publics.

AGONALES (de *Agonius*, surnom de Janus) n. f. pl. Fêtes que les Romains célébraient aux mois de janvier, mai et décembre, en l'honneur de Janus, et à l'occasion desquelles un prêtre, appelé le *roi des sacrifices*, lui immolait un bélier.

AGONATE (du gr. *agonatos*, sans genoux) adj. Qui n'a point de genoux. Jadis on désignait par ce mot une classe d'arthropodes appelés aujourd'hui *crustacés*.

AGONAUX (rad. *agonales*) n. m. pl. Classe de prêtres saliens institués par le roi Tullus Hostilius. Ils étaient chargés du culte de la Peur et de la Valeur. On les appelait aussi *Collins* (*Collini*), de leur temple situé sur le mont Quirinal ou mont Collin. — *Un* AGONAL.

AGONE (du gr. *a* priv., et *gonê*, angle) adj. Hist. nat. Qui n'a point d'angles.

— n. m. Entom. Sous-genre d'insectes coléoptères du genre anchomène ou platyne, et renfermant de nombreuses espèces de l'hémisphère boréal, ordinairement parées de couleurs métalliques très brillantes. L'agone à six points (*agonum sexpunctatum*), rouge cuivreux et vert doré, commun au bord des eaux en France, peut être pris comme type du sous-genre. V. ANCHOMÈNE.

— Ichtyol. Genre de poissons voisins des cottes, synonyme de ASPIDOPHORE. (V. ce mot.) ‖ Un des noms de la vandoise, poisson du genre chevaine. (V. ce mot et SQUALIN.) ‖ Un des noms, en Italie, de l'alose finte. (V. ALOSE.) ‖ On dit aussi AGON et AGONEX.

Agone
(grossi 2 fois).

AGONES (du gr. *agôn*, lutte) n. m. pl. Jeux publics chez les Grecs et chez les Romains. Il y avait les *agones capitolins*, fêtes instituées par Dioclétien; les *agones d'Adrien*, fêtes instituées par cet empereur, et qui se célébraient à Athènes; les *agones isélastiques*, fêtes instituées par Antonin à Pouzzoles; les *agones actiaques*, fêtes instituées par Auguste en mémoire de la bataille d'Actium.

AGONIE (du gr. *agônia*, combat) n. f. Dernière lutte de la vie contre la mort : état d'un malade à l'extrémité : *Être à l'*AGONIE. *L'*AGONIE *peut ne durer qu'un petit nombre d'heures, ou se prolonger plusieurs jours.* (Chomel.)

— Par ext. Mort : *Il faut sucer, veiller, pour avoir un peu de fortune, ou la devoir à l'*AGONIE *de ses proches.* (La Bruy.)

— Fig. Ce qui finit, s'éteint, en parlant des institutions, et même des choses morales : *La vieille société fait semblant de vivre, elle n'en est pas moins à l'*AGONIE. (Chateaub.) ‖ Peines, souffrances morales : *Toute notre vie n'est qu'une longue et pénible* AGONIE. (Mass.)

— ENCYCL. L'*agonie*, dont la durée est variable, est caractérisée par l'immobilité et l'altération profonde des traits, un râle bruyant dont le malade ne paraît pas toujours avoir conscience, le trouble de la vue, l'aspect terne de la cornée, la perte de la voix et de la parole, la lividité et la sécheresse de la langue et des lèvres, la petitesse et l'intermittence du pouls, l'extinction graduelle de la chaleur animale de la périphérie au centre. La respiration semble au premier abord finir la dernière, et c'est pour cela sans doute que dans toutes les langues le mot *expirer* est synonyme de *mourir*; mais en réalité le cœur mérite l'épithète que la science lui a donnée, *ultimum moriens*. L'agonie peut être tranquille, mais parfois le malade est agité de mouvements convulsifs plus ou moins violents, le délire peut être continu ou intermittent. Une période de calme survient qui précède la terminaison fatale. Il arrive souvent que les malades entendent tout ce qui se dit autour d'eux quand on les croit déjà sans aucune connaissance, aussi les personnes qui les entourent doivent se le rappeler et éviter toute allusion à la mort qui est prochaine.

AGONIEN, ENNE (*i-in, èn*) adj. Qui a rapport aux fêtes, aux jeux publics de l'antiquité romaine. ‖ Epithète de Jupiter, de Neptune, de Mercure, et en général de toutes les divinités qui présidaient aux luttes gymniques.

AGONIONEURE (du gr. *agônios*, sans angles, et *neuron*, nervure) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, famille des chalcididés, renfermant de petits parasites ayant les mœurs des chalcides ou chalcis. (V. ce mot.) Les agonioneures habitent l'Europe et vivent aux dépens des pucerons.

AGONIR (du vieux fr. *ahonnir*, faire honte) v. a. Accabler. Est presque toujours suivi des mots *injures, sottises*, etc.) : AGONIR *quelqu'un d'injures.* (Ne pas dire *agoniser.*)

S'**agonir**, v. pr. S'accabler d'injures.

AGONIS (*niss*) n. m. Genre de plantes de la famille des myrtacées d'Australie, cultivées comme arbustes d'ornement.

AGONISANT, ANTE n. et adj. Qui est à l'agonie : *On récite des prières près des* AGONISANTS, *des fidèles* AGONISANTS. ‖ En parlant des choses, Qui indique l'agonie : *Parler d'une voix* AGONISANTE.

— Par exag. Qui est très affaibli par l'âge, la maladie, etc. : *Un vieillard* AGONISANT.

— Fig. Se dit des choses qui sont à leur déclin, qui touchent à leur fin : *Empire* AGONISANTE. *Société* AGONISANTE.

— *Prières des agonisants*, Dernières prières que l'on récite au chevet des mourants.

— ENCYCL. *Pères agonisants. Confrérie d'agonisants.* On trouve, au début du XIIIe siècle, en Hongrie, en Autriche et en Pologne, des associations dites de *Frères de la Mort*, qui avaient pour but d'assister les mourants. A la fin du siècle, ils adoptèrent la règle des augustins et commencèrent à se répandre dans le reste de l'Europe. Il y en a eu en France au XVIe siècle. C'est probablement à leur imitation que Camille de Lellis fonda, à Rome, en 1586, une congrégation de *Pères agonisants*, qui devaient assister les mourants abandonnés, surtout en temps de peste. Ils adjoindraient à leur mission initiale celle d'accompagner les condamnés à mort et de dire des messes en leur faveur. C'est à tort que beaucoup d'auteurs ont borné leur activité à ce dernier ministère.

AGONISER v. n. Etre à l'agonie : *Malade qui* AGONISE.

— Par compar., Finir, s'éteindre en parlant des choses :

La nuit, quand la veilleuse *agonise* dans l'urne...
V. HUGO.

— Par ext. Mener une vie languissante; mourir peu à peu ou simplement mourir : *Que de malheureux* ONT AGONISÉ *sur la place de Grève!*

— Fig. Être prêt à disparaître, à se dissoudre, à s'éteindre, en parlant des institutions, des empires, etc. : *Le vieux monde* AGONISE *en Europe.* (V. Considérant.)

AGONISTARQUE (du gr. *agônistês*, combattant, et *arkhos*, chef) n. m. Officier chargé de faire exercer les athlètes grecs et qui présidait à leurs luttes.

AGONISTE (du gr. *agônistês*, combattant) n. m. Nom donné, chez les anciens Grecs, aux particuliers qui se livraient aux exercices gymnastiques dans l'unique but d'augmenter leurs forces physiques et de se rendre plus propres au service militaire.

AGONISTIQUE adj. Gymn. Qui concernait l'art athlétique.

— n. f. Partie de la gymnastique qui comprenait les combats des athlètes.

— n. m. pl. Hist. relig. Nom donné par les donatistes (v. ce mot) à ceux de leurs adeptes qui parcouraient les provinces, pour propager leur doctrine et combattre celle des catholiques.

AGONIOS, surnom de certains dieux. V. AGONIEN.

AGONIUS, dieu qui, chez les Romains, présidait aux affaires et à tous les actes en général; peut-être Janus, dont le temple était sur le mont *Agonus* (Quirinal).

Agonodème
(grandeur nat.).

AGONODÈME (du gr. *a* priv.; *gonê*, angle, et *démas*, corps) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, sous-famille des pérostichinés, dont le synonyme est ADELOSIA.

— ENCYCL. Les *agonodèmes* proviennent de l'Europe moyenne ou orientale et du Caucase; ce sont des féronides de formes élégantes, aplaties et brunes. La seule espèce française (*adelosia macra* ou *picimana*) vit dans les endroits humides, enterrée, ou sous les débris d'inondation; rare à Paris.

Agonodère
(grossi 2 fois).

AGONODÈRE (du gr. *agônos*, non anguleux, et *dérê*, cou) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, sous-famille des harpalinés, à corps allongé, subovale, de couleur jaune ou roussâtre, varié de brun. Ils sont de petite taille, et sont propres à l'Amérique du Nord.

AGONOSOME (du gr. *agônos*, non anguleux, et *sôma*, corps) n. f. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des pentatomidés, renfermant des scutelères de la région équatoriale américaine.

AGONOSTOME (du gr. *agônos*, non anguleux, et *stoma*, bouche) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des mugilidés, renfermant un mauge de l'océan Indien, propre à la région des Mascareignes (*agonostoma Telfairi*).

AGONOTHETE (du gr. *agônothétês*) n. m. Magistrat athénien, directeur, président, juge des jeux et des combats publics, et aussi censeur des pièces de théâtre.

AGONYCLITE (du gr. *a* priv.; *gonu*, genou, et *klitos*, incliné) n. m. Membre d'une secte du commencement du VIIIe siècle, qui condamnait la prière faite à genoux.

AGO-OYO ou **OYO**, capitale du Yoroubа, côte de Guinée (Afrique); 70.000 hab.

AGORA, ancienne ville de la Chersonèse de Thrace, sur l'Hellespont, traversée par Xerxès avec son armée,

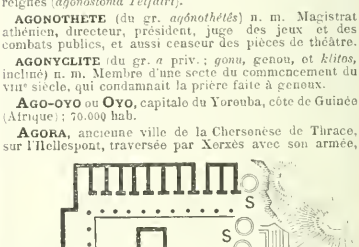

A. Agora. — B. Basilique — S. Silos. — M. Magasins creusés dans le roc.

qui (suivant la tradition) tarit pour se désaltérer les eaux du fleuve Mélas (aujourd'hui *Kara-Sou*).

AGORA, n. f. Nom sous lequel on désignait la principale place publique dans les villes de l'ancienne Grèce. Tout

autour régnaient des portiques sous lesquels les magistrats rendaient ordinairement la justice ; dans l'intérieur, s'élevaient des temples, des autels, les statues des dieux ou des grands hommes, tandis que des édifices importants, où siégeaient les différents conseils, le bordaient à l'extérieur. L'agora la plus célèbre est celle d'Athènes, où se tenaient souvent les assemblées du peuple. C'était aussi la place du marché, et le centre de la vie athénienne. Le plan de l'agora d'Antiphellus, levé par Texier (*Voyage en Asie Mineure*, I, pl. 62), fera bien comprendre quelle semble avoir été la disposition habituelle de l'agora grecque.

AGORACRITE, sculpteur grec, né dans l'île de Paros. Florissait dans la deuxième moitié du ve siècle av. J.-C. Entré fort jeune dans l'atelier de Phidias, il devint bientôt son élève favori. Pline et Pausanias ont accrédité sur lui plusieurs erreurs. Les chefs-d'œuvre les plus probables d'Agoracrite de Paros sont : au Métrôon d'Éphèse, la statue de la Mère des dieux, représentée assise, accompagnée de deux lions couchés sur un trône ; à Rhamnonte, une statue colossale de Némésis, en marbre. En 1880, on a découvert des bas-reliefs mutilés provenant de la base de cette statue. Une tête, présumée celle d'un dos Dioscures, conserve toute la saveur du style de Phidias. Agoracrite excellait encore, comme son maître, dans les travaux en bronze.

AGORANOME (du gr. *agora*, place publique, et *nomos*, loi) n. m. Magistrat chargé de la police des marchés chez les anciens Grecs, plus particulièrement de toucher des droits au profit de la ville, de veiller, à tous les points de vue, à la loyauté des transactions. Les agoranomes avaient aussi une partie des attributions des édiles romains.

AGORAPHOBIE (du gr. *agoro*, place publique, et *phobos*, crainte) n. f. Horreur du public. Vertige que certaines personnes éprouvent quand elles se trouvent devant un espace vide, quand elles ont à traverser une place publique, un pont. Cette maladie s'observe chez les névrosés, les hystériques, les hypocondriaques.

AGORAQUE (du gr. *agora*, place publique, et *arkhos*, chef) n. m. L'agoranome de Sparte. V. AGORANOME.

AGORDAT, ville du Tigré, colonie italienne de l'Erythrée, près de Kéren, sur la route allant de cette ville à Kassala. Victoire du général italien Arimondi sur les Derviches en 1893.

AGORDO, ville d'Italie, prov. de Belluno (Vénétie), sur le Corderole, affluent de droite de la Piave ; 3.200 hab. Chef-lieu d'un district peuplé de 27.000 hab. et contenant des mines d'où on extrait du cuivre, du plomb, du vitriol et du soufre.

AGORÉEN, ENNE (*in, èn*) adj. Épithète commune aux dieux protecteurs de l'agora et des affaires qui s'y traitaient : marchés, procès, etc. Tels Jupiter, Minerve, Thémis, Mercure, etc.

AGOSTA, ville maritime d'Italie, sur la côte orient. de l'île de Sicile ; 13.180 hab. Son port est large, mais peu sûr. Cette ville, fondée par Frédéric II au début du XIIIe siècle, a donné son nom à la bataille navale de 1676, où le Hollandais Ruyter fut défait par Duquesne.

AGOSTIN (Michel), agronome espagnol, né vers 1560 près de Girone, mort vers 1630. Il enseigna le premier à ses compatriotes que l'agriculture est une véritable science. On lui doit un ouvrage intitulé : *Libro de los secretos de agricultura* (Livre des secrets de l'agriculture).

AGOSTINI (le P. Jean DEGLI), biographe italien, né à Venise en 1701, mort en 1755. Il était franciscain et bibliothécaire du couvent della Vigna, dans sa ville natale. On a de lui, en italien : *Notices historico-critiques concernant la vie et les ouvrages des écrivains vénitiens* (2 vol.).

AGOSTINO, sculpteur et architecte italien, né à Sienne en 1269, mort dans la même ville en 1344. Avec son frère AGNOLO, il suivit leur maître, l'architecte Giovanni Pisano, à Pise et dans d'autres villes où ils exécutèrent d'importants travaux. De retour à Sienne en 1308, Agostino donna le plan du palais des Neuf, ce qui lui valut d'être nommé avec son frère surintendant des bâtiments de la ville. Ils achevèrent la cathédrale, construisirent la porte Romaine et la porte Tufi, l'église et le couvent de Saint-François, puis ils se rendirent peu après à Orvieto et y sculptèrent les Prophètes qui décorent la façade de l'église de Sainte-Marie. Ils exécutèrent, dans l'espace de trois années, d'après les dessins de Giotto, le célèbre tombeau de Guido d'Arezzo. Par ordre de Jean XXII, ils construisirent à Bologne une citadelle et des digues. De retour à Sienne en 1338, les deux frères construisirent l'église Sainte-Marie, la tour et la grande salle du palais. Agnolo se trouvait occupé à Assise par la construction d'une chapelle et d'un tombeau quand Agostino mourut à Sienne.

AGOSTINO DI DUCCIO (ou **GUCCIO**), dit aussi **Augustin de Florence**, sculpteur et architecte, né à Florence en 1418, mort à Pérouse vers 1498. A l'âge de vingt-quatre ans, il sculpta sur la façade du dôme de Modène quatre bas-reliefs tirés de l'histoire de saint Géminien. Il participa à la réédification de l'église Saint-François à Rimini ; on lui attribue dans cette église toute une série de sculptures : *les Prophètes et les Sibylles, les Sciences et les Arts, les Planètes et les Signes du Zodiaque*, d'une improvisation facile, souvent imprévue et pittoresque. A Pérouse, où il vint vers 1459, il orna la façade de l'oratoire de San Bernardino de riches bas-reliefs représentant *la Vierge glorieuse*, et les *Miracles de saint Bernardin* (1461). Cette décoration, dans laquelle l'artiste s'est servi de marbres de couleurs et de terre cuite, est de l'effet le plus heureux. Les personnages sont traités avec une finesse de détails de tout point remarquable. Agostino exécuta dans la même ville le retable en pierre et terre cuite de l'église San Domenico, ainsi que la porte de San Pietro, située auprès de cette église. Cet artiste a contribué au développement de l'art céramique à son époque. Il avait créé une fabrique de poterie dans le château de Deruta.

AGOT (*go*) n. m. Syn. de *cagot*.

AGOUARACHAY n. m. Nom vulgaire d'une espèce de renard (*vulpes azarae*) qui habite le Brésil, le Chili et jusqu'à la Terre de Feu. V. RENARD.

AGOUCHI n. m. Rongeur de la Guyane, voisin de l'*agouti*.

AGOUÉ, ville commerçante du Dahomey (Guinée), près de la frontière du Togo allemand, sur la lagune côtière ; 5.500 hab. Centre de la petite république des Minas, protégée par la France.

AGOULT (*gou*) (Marie DE FLAVIGNY, comtesse D'), femme de lettres française, connue sous le pseudonyme de **Daniel Stern**, née à Francfort-sur-Mein en 1805, morte à Paris en 1876. Elle épousa le comte d'Agoult en 1827, et son salon devint le rendez-vous des célébrités du temps. C'était une femme de tout premier ordre, de l'intelligence la plus libre et la plus hardie, aux idées énergiques et fières, au style mâle. Roman, art, politique, histoire, philosophie, elle a tout abordé avec un égal talent. Elle a publié, sous le pseudonyme de DANIEL STERN, outre de nombreux articles littéraires : *Hervé* (1841) ; *Valentia* (1842) ; *Essai sur la liberté considérée comme principe et fin de l'activité humaine* (1846) ; *Lettres républicaines* (1848) ; *Esquisses morales et politiques* (1849) ; *Histoire de la Révolution de 1848* (1851) ; *Trois Journées de la vie de Marie Stuart* (1856) ; *Florence et Turin* (1862) ; *Dante et Gœthe* (1866) ; *Histoire des commencements de la politique des Pays-Bas* (1872), etc. Son tombeau au Père-Lachaise (Paris) est une des belles œuvres du statuaire Chapu.

Comtesse d'Agoult.

AGOUPY n. m. Nom du rouge-gorge dans certains pays.

AGOUT, riv. de France, qui prend sa source dans les monts de l'Espinouse, parcourt jusqu'à Castres des gorges pittoresques, puis arrose une riche plaine au milieu de laquelle elle baigne Lavaur. Elle se jette dans le Tarn (rive gauche), après un cours très sinueux de 175 à 180 kilom.

Agouti.

AGOUTI n. m. Genre de mammifères rongeurs, renfermant des animaux de la taille d'un lièvre, aux oreilles et à la queue courtes, au poil luisant, hauts sur pattes et n'ayant que trois doigts aux pattes postérieures ; leur coloration est d'un châtain brillant.

— ENCYCL. Les *agoutis* habitent l'Amérique du Sud ; ils se creusent des terriers. L'agouti commun ou *lièvre doré* (*dasyprocta aguti*) atteint 50 centimètres de long (Guyane, Brésil et Pérou). On rencontre parfois les agoutis par groupes de vingt à trente individus ; on leur donne la chasse pour leur chair, qui est délicate. La peau de quelques espèces sert à la fabrication des vêtements. Ce petit animal se domestique facilement.

AGOYATE (*go-iat'* — du gr. *agoiato* ; formé de *agô*, je conduis) n. m. En Grèce, guide qui accompagne les voyageurs et porte leurs bagages : L'AGOYATE *passe l'eau sans se mouiller ; il se nourrit le plus souvent sans manger*. (Ed. About.)

Agra (grand. nat.).

AGRA n. m. Genre d'insectes coléoptères, familles des carabidés, type d'une petite sous-famille dite des *agrinés*, renfermant des insectes allongés, de formes élégantes, de couleur ordinairement mordorée, bleue ou dorée, propres aux régions équatoriales de l'Amérique. On en connaît plus de 150 espèces.

AGRA n. m. Bois de senteur provenant de la Chine.

AGRA, ville de l'Hindoustan anglais, chef-lieu d'un district, subdivision des *Provinces du nord-ouest*, sur la Djumma, affluent du Gange ; 168.600 hab. Pop. du district, 1.003.000 hab. Agra est le grand marché des produits du nord de l'Hindoustan, que des chemins de fer et le *canal d'Agra* mettent en relation avec toute la partie continentale du pays. Autrefois très florissante (au temps d'Akbar), Agra est tombée ensuite dans une décadence dont elle s'est relevée sous la domination anglaise.

AGRA (l'évêque D'), titre fictif de l'abbé de Folleville, président du conseil supérieur des Vendéens insurgés. V. FOLLEVILLE.

AGRADELA n. f. Nom languedocien de l'*épine-vinette*.

AGRAFAGE n. m. Action d'agrafer. ‖ Assemblage sans soudure fait au moyen de lames de fer-blanc fortement appliquées sur les différentes pièces des ustensiles métalliques destinés à aller au feu.

AGRAFE (du gr. *agra*, prise, ou de l'allem. *greifen*, saisir) n. f. Crochet de métal qui s'engage dans un anneau appelé « porte », et sert à joindre les bords opposés d'un vêtement, etc. : *La fabrication des* AGRAFES *fut révolutionnée en 1843 par une machine ingénieuse qui en donnait deux cents par minute*. (Maigne.)

— *Agrafe en diamants*, etc., Agrafe montée en diamants, etc. ‖ *Agrafe-châtelaine*, Espèce d'agrafe dont on se sert pour retenir les montres : *Des* AGRAFES-CHÂTELAINES. ‖ *Agrafe-page*, Petite pince au moyen de laquelle les femmes relèvent leur robe sans être obligées de la tenir à la main. ‖ Pl. *Des* AGRAFES-PAGES.

— Archit. Crampon de fer qui unit les pierres entre elles et les empêche de se disjoindre. ‖ Se dit aussi de tout ornement de sculpture placé à la tête des arcs, et paraissant relier les moulures de l'archivolte avec la clef de l'arc et le nu du mur.

— Bot. Poils durs et recourbés en crochet, appelés plus ordinairement *poils crochus*.

— Chirurg. *Agrafe de Valentin*, Pince à branches parallèles, employée par le chirurgien Valentin dans l'opération du bec-de-lièvre, pour opérer le rapprochement des bords de la plaie.

— Cost. Le mot *agrafe* signifiait anciennement une branche de métal, parfois montée sur cuir, traversant l'épaisseur des feuillets d'un livre pour rapprocher les couvertures de la reliure et servir de fermoir. Au XVe siècle, il est fait mention, dans la *Librairie* des ducs de Bourgogne, *d'un moult riche livre... clos de agrappes* (pour agrafes) *d'argent dorées et émaillées*. — Comme accessoire de costume, l'agrafe a peu varié depuis l'antiquité : elle répond ordinairement à deux types : celui de la fibule dont le type est la *broche*, celui encore plus habituel de deux médaillons fixés au vêtement et reliés entre eux par une attache mobile en forme d'*S*. V. FIBULE, FERMAIL, ENSEIGNE, BOUCLE.

— Hortic. Ornement qui relie deux figures dans un parterre.

— Serrur. Sorte de boucle en fer qui sert à fermer en même temps la croisée et les volets.

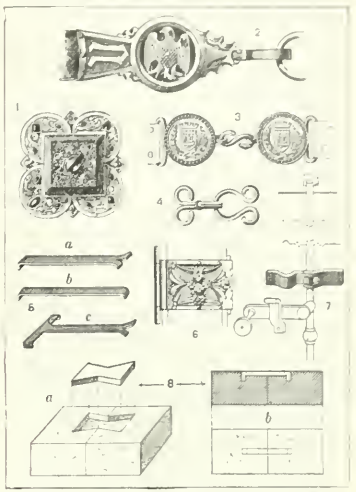

1. Agrafe de manteau (moyen âge). — 2. Agrafe de ceinture (XVe siècle). — 3. Agrafe de ceinturon. — 4. Agrafe de couturière. — 5. Agrafes de marbrier : *a*, agrafe à scellement ; *b*, agrafe à talon ; *c*, agrafe à T. — 6. Agrafe (fermoir de livre). — 7. Agrafe ou contre-panneton (serrurerie). — 8. (Construction) : *a*, agrafe en queue d'aronde ; *b*, agrafe simple.

AGRAFER v. a. Attacher avec une agrafe : AGRAFER *un corsage*.

— Par ext. Se dit de la personne même dont on attache les agrafes : *Femme de chambre qui* AGRAFE *sa maîtresse*.

— *Agrafer quelqu'un*, Le saisir vivement, surtout au collet. ‖ *Agrafer un soldat*, Le consigner dans son quartier, l'empêcher de sortir. (Pop.)

S'agrafer, v. pr. S'attacher : *Robe qui* S'AGRAFE *dans le dos*.

— Par ext. Être fixé : *Anses d'un pot* S'AGRAFANT *avec élégance au col et aux flancs*.

— *S'agrafer à quelqu'un*, S'y attacher, ne pas vouloir le quitter. (Pop.)

— ANT. **Désagrafer, désagraffer.**

AGRAIN n. m. Grain en gerbe, exposé pour attirer le gibier.

AGRAIN (Eustache), dit **d'Agrain**, mort en 1123, homme de guerre français, peut-être originaire du Languedoc, qui se distingua à la première croisade, devint, en 1102, prince de Sidon, puis connétable, et enfin (1123) régent du royaume de Jérusalem. Il dut à ses succès sur le soudan d'Égypte le surnom d'*épée et boucher de la Palestine*. Un de ses descendants, nommé JULIEN, épousa, en 1255, une fille du roi d'Arménie.

AGRAINER ou **AGRENER** v. a. Répandre du grain pour le gibier, les animaux qu'on élève. V. AGRENER.

AGRAIRE (du lat. *ager, agri*, champ) adj. Se disait, chez les Romains, des lois qui avaient pour objet de distribuer aux citoyens les terres provenant de la conquête : *Spurius Cassius proposa la première loi* AGRAIRE. ‖ S'applique aujourd'hui assez souvent à un système de législation qui aurait pour but le partage égal des terres entre les pauvres et les riches : *La Convention prononça la peine de mort contre quiconque proposerait une loi* AGRAIRE. Qui concerne les champs, les terres, les biens-fonds : *Mesures* AGRAIRES.

Agraires (Lois). Dr. et hist. 1° En *Grèce*. S'il n'y a pas eu en Grèce de *lois agraires*, la *question agraire* ne s'y est pas moins posée de très bonne heure, et y a suscité dans la plupart des cités des luttes d'une âpreté extrême. En dehors d'Athènes et peut-être de quelques républiques similaires, cette question domine l'histoire de la plupart des cités grecques, où les attentats contre la propriété sont aussi anciens que les révolutions politiques. La tyrannie a été, dès les VIIe et VIe siècles, une arme de guerre contre les riches : les luttes entre l'aristocratie et la démocratie amenèrent ensuite des perturbations profondes dans l'état des propriétés ; enfin, au IIIe et au IIe siècle, l'extrême concentration de la propriété, et par suite l'extension du paupérisme, amenèrent des dépossessions violentes en Thessalie, en Étolie, en Arcadie, en Messénie, ailleurs encore. — des tentatives pacifiques à Sparte (Agis, Cléomène). Les luttes pour la possession du sol se poursuivirent jusqu'à la conquête romaine, et contribuèrent pour une large part à la décadence hellénique.

— BIBLIOGR. : Guiraud, *La Propriété foncière en Grèce jusqu'à la conquête romaine* (Paris, 1893).

2° A *Rome*. Les Romains, qui considéraient comme le premier des biens la propriété privée, et qui en imposèrent le respect aux Grecs, ont eu aussi leur question agraire. C'est en faire l'histoire que passer en revue les différentes *lois agraires* promulguées par eux.

Dans son acception la plus générale, ce nom s'appli-

quait, chez les Romains, à toute disposition ayant pour objet de remanier la distribution de l'*ager publicus* et d'assurer aux citoyens pauvres une part dans l'*exploitation des terres conquises*. Ces terres avaient été affermées dans l'origine aux patriciens, qui non seulement n'en payaient plus le cens et transformaient ces *possessions* toujours révocables *en propriétés*, mais encore les augmentaient sans cesse par des achats à vil prix et souvent par la force. Les lois agraires, offertes par la noblesse, arme de guerre entre les mains des tribuns du peuple, et qui soulevèrent tant d'orages, avaient donc pour but de limiter ces usurpations, en revendiquant et le droit imprescriptible de l'État, et le droit des plébéiens de participer à l'exploitation des terres publiques. La plus ancienne loi agraire est celle de Spurius Cassius, qui remonte à l'an 486 av. J.-C.; la plus célèbre était la loi *Licinia*, obtenue l'an 376 av. J.-C.; elle limitait à 500 arpents la quantité de terres domaniales que pouvaient posséder les détenteurs, et prescrivait en outre le payement des fermages. Elle ne fut jamais exécutée, malgré les plaintes du peuple, que les patriciens essayaient parfois d'apaiser par la concession de quelques parcelles au loin. Les Gracques firent voter la loi *Sempronia*, qui reprenait et dépassait même les dispositions de la Licinia, mais cette nouvelle loi fut définitivement abrogée après leur immolation par l'aristocratie. De nouvelles lois agraires furent proposées au temps de Cicéron, qui les combattit dans deux discours. Quatre ans plus tard, en l'an de Rome 695, César, étant consul, en fit voter une qui concédait les terres publiques de la Campanie aux plébéiens pères de trois enfants. Sous les empereurs, il n'y eut plus de lois agraires proprement dites, mais de simples distributions sans aucun caractère de légalité, et qui n'étaient le plus souvent que le fruit de violentes déposssessions. L'expression *lex agraria* que l'on trouve au *Digeste* n'y désigne plus que des lois relatives au bornage et à la police rurale.

Il ne faudrait pas croire que les lois agraires aient eu pour but de dépouiller de véritables propriétaires ou de mettre une limite à l'étendue des propriétés foncières. Elles ne ressemblaient en rien, par exemple, à celles que Lycurgue établit à Sparte. Mably et Montesquieu avaient professé cette fausse opinion, que partageait également la Convention lorsqu'elle prononça, le 17 mars 1793, la peine de mort contre quiconque proposerait une loi agraire, c'est-à-dire tendant au partage égal des terres entre tous les citoyens. Les travaux de Heyne, de Savigny et de Niebuhr ont, à cet égard, rétabli la vérité historique.

— BIBLIOGR. : Macé, *Des lois agraires chez les Romains* (Paris, 1846); Laboulaye, art. dans la *Revue de législation et de jurisprudence*, t. II et III (Paris, 1846).

3° En *Irlande* et en *Ecosse*. On a signalé, au mot *absentéisme*, l'importance de la question agraire en Irlande; cette question est en effet intimement liée à l'histoire de l'« île-sœur » sous la domination anglaise; et c'est l'honneur de Gladstone d'avoir fait voter par le Parlement du Royaume-Uni les *Irish agrarian laws*. On trouvera l'exposé de la question au mot IRLANDE, et, au mot ECOSSE, celui des difficultés auxquelles le *Crofter's bill* de 1886 a eu pour objet d'apporter un remède.

AGRAM (*am'*) n. m. nom vulgaire du chiendent dans quelques régions de la France.

AGRAM (*Zagrab* en croate), ville de Croatie, située près de la Save; 37.350 hab. C'est la ville où est née l'idée de l'*illyrisme*, le foyer intellectuel des Slaves méridionaux dont elle est l'« Athènes », la capitale du royaume de Croatie. Là résident le ban de Croatie et de Slavonie, les administrations centrales du royaume. En 1880-81, Agram a été ébranlée par plus de deux cents secousses de tremblement de terre. Chef-lieu d'un district du même nom, peuplé de 88.000 hab., et d'un comitat qui compte 484.250 hab.

Armes d'Agram.

Agramant, chef de l'armée qui assiège Paris dans le *Roland furieux* de l'Arioste. Pour sauver Charlemagne, Dieu charge saint Michel d'ordonner à la Discorde de semer la division parmi les chefs ennemis. De là est venue cette phrase proverbiale : *La discorde est au camp d'Agramant*. La valeur impétueuse de ce personnage est également passée en proverbe, et l'on y fait de fréquentes allusions.

AGRANDIR (rad. *grand*) v. a. Rendre plus grand, plus vaste, plus étendu : AGRANDIR *une maison, une ville, une plaie*. ‖ Faire paraître plus grand : *Les vêtements noirs et longs* AGRANDISSENT *la taille*.

— Par ext. Rendre plus riche, plus puissant, plus élevé en dignités : *Marie de Médicis* AGRANDISSAIT *tous les jours Concini*. ‖ Amplifier, exagérer : *Les bavards sont sujets à* AGRANDIR *leurs récits*.

— Fig. Élever, ennoblir, fortifier : *Les bonnes lectures* AGRANDISSENT *l'âme*. ‖ Imprimer un caractère de grandeur à ce qu'on fait, à ce qu'on dit, à ce qu'on écrit : *Corneille* AGRANDIT *ses héros*.

S'agrandir, v. pr. Devenir plus grand, plus étendu : *Paris* S'AGRANDIT *tous les jours*. ‖ Augmenter sa puissance, ses possessions, ses richesses : *Presque toutes les puissances européennes cherchent à* S'AGRANDIR *en Afrique*.

— Fig. S'élever, s'ennoblir, se fortifier.

— Syn. **Agrandir, accroître, augmenter.** V. ACCROÎTRE.

— Syn. **Agrandir, étendre.** On *agrandit* dans les trois dimensions, on n'*étend* que dans une seule. *Agrandir*, c'est embrasser plus d'espace dans tous les sens, rendre plus vaste, plus spacieux; *étendre*, c'est agrandir au loin, c'est reporter plus loin les limites. On *étend* ce qui est court, ce qui manque de longueur. On *agrandit* un bassin circulaire, une ouverture carrée, ronde ou ovale, en lui conservant la même forme; on *étend* une allée, un sentier dans un pré. Un lapin *agrandit* son terrier sans l'*étendre* en lui donnant plus de capacité; il l'*étend* sans l'*agrandir* en le creusant plus avant. Il ne fig., la nuance est beaucoup plus délicate, et même, dans un grand nombre de cas, la différence est nulle : on *agrandit* ou l'on *étend* la sphère de ses connaissances; on *agrandit* ou l'on *étend* son pouvoir. Mais on dira plutôt *étendre qu'agrandir* sa réputation, son commerce, son influence, sa domination.

— ANTON. **Amoindrir, apetisser, diminuer, rapetisser, réduire, restreindre.**

AGRANDISSEMENT (rad. *agrandir*) n. m. Augmentation, accroissement : L'AGRANDISSEMENT *d'une propriété, d'une maison, d'un jardin*. L'AGRANDISSEMENT *d'une photographie*.

— Fig. Se dit en parlant de la puissance, des dignités, de la fortune : *Jamais les plaisirs ne firent perdre à César une heure du temps qu'il pouvait employer à son* AGRANDISSEMENT. (Ch. Charron.)

— ENCYCL. Phot. Les appareils destinés à faire les *agrandissements* sont basés sur le fait qu'un objectif donne d'un objet situé à une distance de sa face antérieure comprise entre le double de sa distance focale et sa distance focale une image réelle, renversée et agrandie. Si p et p' sont les distances de l'original et de son image à l'objectif, l'amplification g (V. AMPLIFICATION) est donnée par la formule :

$$g = \frac{f}{p-f} = \frac{p'-f}{f}$$

f étant la distance focale de l'objectif employé. Il en résulte que, si l'objet doit être grossi g fois, il faut le placer à une distance $p = \frac{f(g+1)}{g}$ de l'objectif, et l'image va se former à une distance $p' = (g+1)\,f$. Les agrandissements peuvent se faire, à volonté, à la lumière artificielle ou naturelle; la lumière solaire est indispensable pour les agrandissements sur papier au charbon. On peut, comme appareil, utiliser une lanterne à projection, et, lorsque l'amplification ne doit pas être très grande, employer un amplificateur. V. ce mot.

AGRANDISSEUR n. m. Appareil employé en photographie pour les agrandissements. V. AMPLIFICATEUR.

AGRANDITIF n. m. Mot qui sert à donner plus d'étendue à une expression, à l'agrandir : AUGMENTATIF *emporte un tout autre sens que* AGRANDITIF. (Mercier.)

AGRANIES, AGRIANIES ou **AGRIONIES** (du gr. *agrios*, sauvage, féroce) n. f. pl. Fêtes en l'honneur de Bacchus, dont le char était traîné par des tigres.

— ENCYCL. Les *agranies* se célébraient en Béotie. Les femmes s'assemblaient la nuit, feignaient de chercher le dieu, qui, disaient-elles, allait alors se cacher chez les Muses. Après un festin, elles se proposaient des énigmes. Ce singulier mystère paraît avoir symbolisé l'influence de l'étude sur le naturel le plus féroce.

AGRAPHIDES n. m. pl. Genre de plantes de la famille des liliacées, dont une espèce, la *jacinthe sauvage*, est commune dans nos bois.

AGRAPHIE (du gr. *a* priv., et *graphein*, écrire) n. f. Impossibilité d'écrire, quoique le malade entende, comprenne, parle et lise correctement : L'AGRAPHIE *est l'aphasie de la main*. (Charcot.)

— ENCYCL. Ce symptôme s'observe dans l'ataxie locomotrice, le delirium tremens, le tremblement mercuriel, la crampe des écrivains, les lésions de l'encéphale, l'hystérie, etc. On doit distinguer trois formes d'*agraphie*, correspondant aux trois formes d'aphasie : agraphie par *cécité verbale*, où le malade peut encore écrire de la tête ou sous la dictée, mais non d'après un modèle; agraphie par *surdité verbale*, où le malade ne peut écrire sous la dictée, bien qu'il puisse encore écrire de tête ou d'après un modèle; *agraphie motrice*, où il ne peut plus écrire du tout. Cette dernière forme paraît plus rare que les précédentes.

L'agraphie est habituellement associée à l'hémiplégie ou à l'aphasie; cependant, elle peut être observée isolément, en dehors de tout trouble intellectuel ou moteur. V. APHASIE.

AGRAPPE n. f. Garniture de billettes à la poignée de la lance de joute. (V. GRAPPE.) ‖ Au moyen âge, s'employait aussi comme synonyme de AGRAFE, de MORDANT, V. ces mots.

AGRAPPER (rad. *grappin*) v. a. Prendre, saisir avec force et habileté :

Comme résine
Qui coagulotine,
Ce qu'elle attrape :
Femme est encline,
Toujours elle happe
Ce qu'elle *agrappe*. (XVIe siècle.)

(Vieux et fam.) ‖ On dit mieux AGRIPPER et GRIPPER.

AGRARIANISME (*niss* — rad. *agraire*) n. m. Système des partisans du partage des terres entre tous ceux qui cultivent le sol.

AGRARIAT (*ri-a*) n. m. Application de l'agrarianisme, partage des terres entre ceux qui cultivent le sol.

AGRARIEN, ENNE (*ri-in, èn'*) adj. Qui concerne la loi agraire : *Partage* AGRARIEN.

— Substantiv. Partisan des lois agraires : *C'est à l'époque des convulsions sociales qu'apparaissent les* AGRARIENS. ‖ On dit aussi AGRARIER.

— ENCYCL. Hist. et polit. *Les agrariens*. Nom que s'est donné un parti de théoriciens socialistes aux Etats-Unis. C'est aussi le nom d'un parti politique allemand, composé surtout de grands propriétaires fonciers, qui estiment la terre et l'agriculture lésées par la législation actuelle au bénéfice du capital argent. Protectionnistes à outrance, ils ont leur forteresse dans les pays au delà de l'Elbe.

AGRASSOL n. m. Nom donné, dans le midi de la France, au groseillier à maquereau.

AGRATE (Marco FERRARE D'), sculpteur italien du XVIe siècle. Son œuvre la plus connue est la statue de saint Barthélemy (1562), placée dans la cathédrale de Milan et représentant le personnage écorché qui porte sa peau sur ses épaules. Ce marbre est curieux au point de vue anatomique. L'artiste a gravé sur le socle de sa statue :

Non me Praxiteles, sed Marcus finxit Agratus.

(Ce n'est point Praxitèle, mais Marco Agrate qui me sculpta.)

Dans cette même cathédrale, pour laquelle Agrate travailla de 1541 à 1571, on voit de lui un bas-relief, *les Noces de Cana*; il a également collaboré à la décoration de la Chartreuse de Pavie.

AGRAULE, nom d'un démie de l'Attique, s'appelant aussi d'*Agraule* (ou *Aglaure*), fille de Cécrops.

AGRAULE ou **AGLAURE**, fille de Cécrops, adorée à Salamine et à Athènes. Suivant Hérodote, elle se dévoua volontairement pendant une guerre que soutenaient les Athéniens. Elle avait près de l'Acropole un temple où les jeunes guerriers prêtaient serment avant d'aller à la guerre.

AGBAULIES ou **AGLAURIES** n. f. pl. Fêtes en l'honneur d'Agraule, à Salamine et peut-être à Athènes; elles ont été, primitivement, accompagnées de sacrifices humains.

AGRAULIS (*ô-liss* — du gr. *agraulos*, qui vit dans les champs) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, renfermant des papillons de couleurs vives et tranchées, à ailes dentelées, habitant les régions tropicales et équatoriales de l'Amérique. ‖ On les appelle aussi DIONES.

AGRAVIADOS (mot esp. qui signif. *persécutés*) n. m. pl. Nom pris lors de l'établissement des Bourbons en Espagne, par le parti d'opposition à la nouvelle dynastie, et devenu générique en Espagne pour désigner les mécontents politiques. — *Un* AGRAVIADO.

AGRAYLÉE (*grè* — du gr. *agraulein*, habiter les champs) n. f. Genre d'insectes névroptères trichoptères, de la famille des phryganidés, voisins des hydroptiles, et renfermant de petites phryganes ressemblant à des teignes. Nombreuses espèces dans nos pays : *agraylea sparsa, costalis*, etc.

AGRAZ (*graz'*) n. m. Boisson rafraîchissante que les Espagnols font avec du raisin vert : *Le goût légèrement acidulé de l'*AGRAZ *est des plus agréables*. (Th. Gaut.)

AGRE n. f. Genre de coléoptères. V. AGRA.

AGRÉABILITÉ n. f. Qualité d'une personne qui est, qui se rend agréable : L'AGRÉABILITÉ *d'un causeur*.

AGRÉABLE adj. Qui agrée, qui plaît : *Maison, conversation, figure, odeur, rêve* AGRÉABLE. *L'art du philosophe consiste à se rendre tous les objets* AGRÉABLES *par la manière de les considérer*. (Guizot.) ‖ S'empl. avec la prép. A : *Son* AGRÉABLE *à l'oreille. Mets* AGRÉABLE AU *goût. Se rendre* AGRÉABLE *à quelqu'un*. ‖ Qui plaît en société, qui est aimable, d'un commerce facile : *On se crait dispensé d'être un homme de bien, pourvu qu'on soit un homme* AGRÉABLE. (J.-J. Rouss.)

— *Avoir pour agréable*, Consentir à, trouver bon : AYEZ POUR AGRÉABLE *que...* ‖ On disait aussi *avoir agréable*.

— *Il est agréable de*, C'est une chose qui plaît que de...

— Substantiv. Personne qui cherche à plaire, qui affecte l'amabilité, la galanterie : *Un* AGRÉABLE. ‖ *Faire l'agréable*, Mettre beaucoup d'empressement à passer pour aimable.

L'agréable, n. m. Ce qui est agréable, ce qui plaît :

Heureux qui sait mêler *l'agréable* à l'utile!
VOLTAIRE.

— PROV. LITTÉR. **Joindre** (ou **unir**) **l'utile à l'agréable.** V. UTILE DULCI.

— SYN. **Agréable, gracieux.** Ce sont l'air et les manières qui rendent *gracieux*. Ce sont l'esprit et l'humeur qui rendent *agréable*.

— ANTON. **Blessant, choquant, contrariant, déplaisant, désagréable, disgracieux, fâcheux, malplaisant, malsonnant, odieux, pénible, rebutant.**

AGRÉABLEMENT adv. D'une manière agréable.

AGRÉAGE (rad. *agréer*) n. m. Syn. de COURTAGE. V. ce mot.

AGRÉATION (*si*) n. f. Action d'agréer, de recevoir : L'AGRÉATION *par le gouvernement des inspecteurs ecclésiastiques*.

AGREDA (peut-être l'anc. *Gracchuris*), ville d'Espagne (prov. de Soria), sur le rio Queiles, affluent de l'Ebre; 3.000 hab. Ruines romaines; vignobles. Conquise par le roi Don Sanche sur les Arabes, en 912.

AGREDA (Marie D'), religieuse cordelière, supérieure du couvent de l'Immaculée-Conception, à Agreda (Espagne), née dans cette ville en 1602, m. en 1665. Elle est célèbre par ses extases et ses visions. Elle écrivit une *Vie de la sainte Vierge*, qu'elle prétendait être le fruit d'une révélation divine, et qui fut censurée par le saint-siège et par la Sorbonne. Son livre a été traduit en français par le récollet Thomas Crozet (Marseille, 1696). Hors de ses crises mystiques, elle a été une femme remarquable, comme le prouve sa correspondance avec le roi Philippe IV, traduite en français par A. Germond de Lavigne (Paris, 1855).

AGRÉÉ n. m. Praticien qui postule devant un tribunal de commerce, avec l'*agrément* de ce tribunal.

— ENCYCL. Les *agréés* cumulent, devant les tribunaux de commerce, les fonctions que les avoués et avocats exercent devant les tribunaux civils; mais, à la différence de ces derniers, leur ministère n'est pas obligatoire pour les parties, lesquelles peuvent toujours exposer elles-mêmes le sujet de la contestation, les faits qui s'y rattachent et les moyens de défense. Les agréés sont de simples mandataires, sans caractère public, que le tribunal a jugés capables de représenter les parties. Si un agréé plaide une cause, il ne peut le faire qu'en vertu d'un pouvoir spécial à lui délégué par la personne intéressée, à moins que celle-ci ne préfère l'autoriser à l'audience même (C. comm., art. 627). L'agrément du tribunal de commerce s'obtient sans difficulté par l'achat de l'étude d'un agréé en exercice, qui se charge toujours de présenter son successeur au tribunal et de le faire agréer.

Les agréés se chargent principalement d'instruire et de plaider les affaires commerciales, de défendre les intérêts de leurs mandants devant les arbitres juges, de rédiger les actes de société, les transactions commerciales, etc.

AGRÉER v. a. (rad. *gré*). — *J'agrée, tu agrées, il agrée, nous agréons, vous agréez, ils agréent. J'agréais, nous agréions. J'agréai, nous agréâmes. J'agréerai, nous agréerons. J'agréerais, nous agréerions. Agrée, agréons, agréez. Que j'agrée, que nous agréions. Que j'agréasse, que nous agréassions. Agréant. Agréé, agréée*. Recevoir favorablement, accueillir avec plaisir; approuver : AGRÉER *une proposition*. AGRÉER *une demande*. AGRÉER *une prière*. ‖ Admettre, recevoir quelqu'un en quelque qualité : AGRÉER *quelqu'un pour gendre*.

— *Agréez mes civilités, mes hommages, mes respects*, Formules de politesse qu'on emploie en terminant une lettre. ‖ *Agréer que*, Permettre, approuver, trouver bon que : AGREEZ, *monsieur, que je vous félicite*.

— v. n. Être au gré de, plaire, convenir à, être agréable à : *La vie est un mets qui* N'AGRÉE *que par la sauce*. (V. Hugo.)

— Impers. *Il agrée de, il agrée que*, Il convient de, il convient que.

— PROV. **Quand on doit, il faut payer ou agréer,** Il faut donner de l'argent, ou, au moins, de bonnes paroles.

S'agréer, v. pr. Être agréé : *Propositions qui peuvent* S'AGRÉER.

— Syn. **Agréer, accepter, recevoir.** V. accepter.
— Anton. **Récuser, refuser, rejeter, repousser.**

AGRÉER v. a. Mar. V. gréer.

AGRÉEUR n. m. Mar. Celui qui installe les agrès d'un navire. ‖ On dit plutôt greeur. V. ce mot.
— Comm. Dégustateur ou inspecteur des eaux-de-vie, qui, à la requête et aux frais des parties intéressées, constate le poids, le goût des alcools, et leur identité avec les échantillons.
— Techn. V. agréyeur.

AGRÉGAT (*ga*) n. m. Assemblage, résultat de choses jointes qui forment un tout *par accident*, mais non *essentiel* : *La matière n'est qu'un* agrégat *multiple, séparable, sans unité.* (Renan.)
— Fig. : *La société est un* agrégat *d'individualités.*
— Encycl. Minér. V. agrégation.

AGRÉGATIF, IVE adj. Qui rappreche, qui a la faculté de réunir : *Force* agrégative.
— Méd. anc. *Pilules agrégatives*, Pilules qui passaient pour réunir les vertus de beaucoup de médicaments.

AGRÉGATION (*si*) n. f. Admission dans un corps, dans une compagnie : *S'opposer à l'*agrégation *de quelqu'un.* ‖ Dans l'université, Concours auquel doivent prendre part ceux qui aspirent au titre d'*agrégé*.
— Par ext. Réunion, agglomération : *L'espèce n'est au fond que l'*agrégation *des individus.* (E. Const.)
— Physiq. Réunion de parties, de molécules rapprochées les unes des autres, de manière à adhérer entre elles, et à opposer quelque résistance à leur séparation : *Les corps se composent de l'*agrégation *de parties de matières infiniment petites.* (Chateaub.)
— Encycl. Instr. publ. On donne le nom d'*agrégation* au concours institué pour le recrutement des professeurs de lycées. Créé en principe dès 1808, il ne fut réellement organisé qu'en 1821, et divisé en trois ordres : lettres, sciences, grammaire, auxquels s'ajoutèrent ceux de la philosophie (1825), de l'histoire (1831), des langues vivantes (1848). Réduit à deux ordres, lettres et sciences, en 1852, le concours d'agrégation fut de nouveau subdivisé à partir de 1857. Aux agrégations qui existaient précédemment on a ajouté, depuis 1864, l'agrégation de l'enseignement spécial (1866) (lettres et sciences), depuis supprimée (1893), l'agrégation des sciences naturelles (1881), l'agrégation des jeunes filles (1883). Il existe onze ordres d'agrégation : lettres, grammaire, histoire et géographie, philosophie, langues vivantes (anglais et allemand), sciences mathématiques, sciences physiques, sciences naturelles, pour les lycées de garçons ; lettres (section littéraire et section historique), sciences (section mathématique et section des sciences physiques et naturelles) pour les lycées de jeunes filles. Les programmes des concours sont à la fois scientifiques et pédagogiques ; ils sont publiés tous les ans avant le 1er octobre. Le grade de licencié est nécessaire pour se présenter à l'agrégation, sauf à celle des langues vivantes et à celle des jeunes filles, où la licence peut être remplacée par des certificats d'aptitude spéciaux. Nul ne peut être nommé professeur titulaire de lycée s'il n'est agrégé. Un traitement de 500 francs est attaché à ce titre. — Il existe également, dans les facultés de droit et de médecine et dans les écoles de pharmacie, des concours d'agrégation ouverts entre les docteurs en droit ou en médecine, et les pharmaciens de 1re classe pourvus en outre du grade de docteur ès sciences physiques ou naturelles, ou du diplôme de pharmacien supérieur. Les concours ont lieu à des époques indéterminées. Les agrégés de droit et de pharmacie sont nommés pour dix ans et renouvelés par moitié tous les cinq ans ; les agrégés de médecine pour neuf ans, et renouvelés par tiers tous les trois ans ; ils sont nombres de la faculté ou école à laquelle ils sont attachés. Il y a quatre sections pour l'agrégation de droit (droit privé et criminel, droit public, histoire du droit, sciences économiques), quatre sections pour l'agrégation de médecine (anatomie et physiologie, sciences physiques, médecine propre et médecine légale, chirurgie et accouchements), et deux sections pour la pharmacie (physique-chimie-toxicologie, et histoire naturelle médicale-pharmacie). Dans les facultés (lettres et sciences), le concours d'agrégation est complétement tombé en désuétude.
— Minér. Le mot *agrégation* ne s'entend généralement que de la réunion des particules d'un corps solides. L'état cristallin est le mode d'agrégation le plus parfait sous lequel les substances minérales se présentent à nos yeux. Les propriétés physiques des corps : dureté, ténacité, friabilité, élasticité, sont les effets variés de la force d'agrégation.

AGRÉGÉ, ÉE n. Personne qui est admise, après un concours, dans le corps des professeurs. V. agrégation.
— n. m. Philos. Syn. d'agrégat : *Un monceau de sable, un tas de blé sont des* agrégés. (On dit plutôt *agrégat*.)
— n. m. pl. Zool. Animaux réunis plusieurs ensemble dans une enveloppe organisée commune, mais où chaque individu a ses organes distincts, destinés à la préhension des aliments. (Se dit aussi des organismes réunis en colonies, comme les salpes.) — *Un* agrégé.

AGRÉGER v. a. (du lat. *aggregare*, réunir ; formé de *ad*, à, et *grex, gregis*, troupeau, réunion. — Le 2e *g* du radical est suivi d'un *e* muet devant les voyelles a, o : *Tu agrégeas, nous agrégeons.* L'*e* fermé se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Il agrège*). Recevoir, admettre dans un corps, dans une compagnie : Agréger *un païen au christianisme.* ‖ Se dit particulièrem. en parlant des facultés universitaires : *Les Facultés* agrègent *chaque année un certain nombre de licenciés.*
— Physiq. Réunir en un seul tout des parties qui n'ont point entre elles de liaison naturelle : *La nature* agrège *les grains de sable en cristaux.*
S'agréger, v. pr. S'unir à, être joint à : S'agréger *à une confrérie.*
— Bot. Se dit de tous les organes qui, naissant d'un même point, ou ayant une insertion très rapprochée, sont disposés par paquets ou capitules.
— Syn. **Agréger, associer.** On associe à toutes sortes de choses : travaux, entreprise, commerce, etc. ; mais on *agrège* seulement à un corps, à une association.

AGRÉMENT n. m. Approbation, consentement : *Donner, refuser son* agrément *à une chose ou pour une chose. Solliciter l'*agrément *de quelqu'un.* ‖ Qualité d'une personne ou d'une chose qui plaît, qui est agréable : *Les* agréments *d'un causeur.*

La fable offre à l'esprit mille *agréments* divers.
Boileau.

‖ Grâce, aisance, facilité : *Chanter, danser avec* agrément. ‖ Plaisir, charme, amusement : *Il faut vivre avec les bons pour l'*agrément *de la vie.* (J.-L. Mabire.)
— **D'agrément,** loc. qui s'empl. en parlant d'une chose où l'on trouve de l'agrément, par opposition à utilité : *Certaines terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'*agrément.
— Argot. *Se pousser de l'agrément*, S'amuser. ‖ Au théâtre, *Avoir de l'agrément*, Etre applaudi.
— Art dram. *Les agréments*, Divertissements de musique ou de danse joints à des pièces de théâtre : *On donne, au Théâtre-Français*, le Bourgeois gentilhomme *et* le Médecin malgré lui *avec tous leurs* agréments.
— Méd. S'est dit au XVIIe siècle pour Lavement.
— Mus. *Notes d'agrément*, Traits improvisés ou écrits dont on orne les mélodies. (On dit aussi ornement ou fioriture. V. *ornement*). On représente les notes d'agrément au moyen de signes ou de petites notes. Ces petites notes n'ont aucune valeur déterminée dans la mesure, et on est libre de les faire ou non. Employées avec modération, elles donnent de l'accent et du charme à la musique. Les principales sont : *l'appoggiature, l'acciacotura, le port de voix, le mordent, le grappetto*, etc.
— n. m. pl. Technol. Ornements, enjolivements : *Les portes morescques sont ornementées d'*agréments *de cuivre et de gros clous.* (Feydeau.)
— Techniq. *Arts d'agrément*, Arts que l'on cultive surtout pour son plaisir, comme la danse, la musique, l'escrime, etc.
— Syn. **Agrément, acquiescement, adhésion.** V. acquiescement.
— Anton. **Désagrément, incommodité, inconvénient.** V. les anton. de consentement.

AGRÉMENTER v. a. Relever une chose par des agréments, orner : *Boucher* agrementa *de galants tableaux quelques dessus de portes.*

AGRÉMINISTE n. m. Ouvrier qui dispose les agréments ou ornements sur les habits, les meubles, tentures, étoffes, etc.

AGRENAS (*nass*) n. m. Nom du prunier sauvage dans le sud-est de la France, où l'on appelle son fruit *agreno.*

AGRÉNER v. a. (Change l'*é* fermé en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'agrène.*) Vider l'eau d'une embarcation.

AGRENER v. a. (rad. *grain*. — Prend un accent grave sur l'*e* du rad. devant une syllabe muette : *J'agrène. Nous agrènerons*). Nourrir avec du grain : Agrener *la volaille.* (Se dit spécialement quand il s'agit du gibier que l'on veut fixer quelque part, ou d'un poulain qu'on tire de l'herbage pour le nourrir d'avoine.) ‖ On dit aussi agrainer.

AGRÈS (*grè* — rad. *agréer*) n. m. pl. Mar. Tous les objets nécessaires pour équiper un navire : câbles, vergues, voiles, etc. : *Les mâts, pris isolément, ne figurent pas parmi les* agrès. V. navire.
— Artill. Appareils ou accessoires qu'on emploie pour les manœuvres de force et les mouvements du matériel : tels les cabestans, les chèvres, les leviers, rouleaux, calés, maillets, piquets, etc.
— Gymn. Appareils : cordes, échelles, perches, etc., qui garnissent un portique. V. gymnastique, portique.
— Techn. Moufles et cordages de la chèvre.
— Syn. **Agrès, gréement.** Ces deux mots s'emploient couramment l'un pour l'autre, mais *agrès* a un sens beaucoup plus général : tout ce qui n'est pas la coque, les mâts seuls, les armes ou les munitions, fait partie des *agrès*, qui comprennent ainsi, en outre du *gréement*, les avirons, les ancres, la barre, etc.

AGRESSER (du lat. *aggredi*, attaquer ; de *ad*, vers, et *gradi*, marcher) v. a. Vieux mot qui signifiait Attaquer, exciter, provoquer. ‖ On écrivait aussi *aggresser.*

AGRESSEUR n. m. Celui qui attaque le premier : *Pour prevenir les duels, il faudrait punir les* agresseurs.
— Anton. **Insulté, offensé, provoqué.**

AGRESSIF, IVE adj. Qui a le caractère de l'agression : *Les passions* agressives *d'un parti rendent inévitables les mesures violentes de l'autre.* (Mignet.) ‖ Se dit aussi des personnes et des animaux portés à attaquer, à provoquer les autres : *Les petits chiens sont les plus* agressifs.

AGRESSION (rad. *agresser*) n. f. Action de celui qui attaque, qui provoque le premier : *La défense est un devoir, l'*agression *est un acte de folie.* Raspail.)
— Syn. **Agression, attaque.** L'*agression* est une attaque inattendue et non provoquée ; l'*attaque*, au contraire, vient d'un ennemi dont on se défie.
— Anton. **Défense, défensive, résistance.**

AGRESSIVEMENT adv. D'une manière agressive.

AGRESSIVITÉ n. f. Caractère agressif : *Il ne faut montrer contre aucune institution une* agressivité *de parti pris.*

AGRESTE (*grè-st'* — lat. *agrestis*, même sens ; de *ager, agri*, champ) adj. Champêtre, rustique : *Site* agreste. ‖ Rude, inculte, grossier : *Manières* agrestes.
— En T. de bot. Se dit des plantes qui croissent spontanément dans les lieux non cultivés.
— Syn. **Agreste, champêtre.** Un site *agreste* est un endroit sauvage, solitaire, où le travail de l'homme ne s'est pas fait sentir ; un site *champêtre* peut être un lieu très agréable. *Agreste* exprime donc une idée plus énergique, et souvent plus défavorable que *champêtre.*
— Anton. **Urbain, cultivé.**

AGRESTEMENT (*grè-ste*) adv. D'une manière agreste.

AGRÉYEUR n. m. Ouvrier qui fait passer le fil de fer par la filière. ‖ On dit aussi agreeur. V. filière.

AGRIANES, nom d'un peuple de l'antiquité qui habitait une partie de la Thrace, près des sources du Strymon. — *Un* Agriane.

AGRIANIES n. f. pl. Antiq. V. agranies.

AGRIANTHE (du gr. *agrios*, sauvage, et *anthos*, fleur) n. m. Arbrisseau du Brésil, famille des composées, à feuilles rapprochées, étroites, aiguës, rigides, carénées et subimbriquées, à capitules réunis au sommet des rameaux.

AGRICOLA. *Greffe d'Agricola*, Greffe par approche sur des branches que l'on incise en long et que l'on accole.

AGRICOLA (Cneius Julius), général romain, né à Fréjus vers l'an 37 de J.-C., mort en 93. Il étendit la domination romaine sur la plus grande partie de la Grande-Bretagne, et fut rappelé par Domitien, jaloux de sa gloire, qui le fit, dit-on, empoisonner. L'historien Tacite, qui était son gendre, a écrit sa Vie.

AGRICOLA (Rodolphe), philologue hollandais, né près de Gröningue en 1443, mort à Heidelberg en 1485. Il contribua à la renaissance des lettres et écrivit, entre autres ouvrages, un traité *de Inventione dialectica.*

AGRICOLA (Georges Landmann, plus connu sous le nom latinisé de), naturaliste allemand, né à Glauchau (Saxe) en 1490, mort à Chemnitz en 1555. Il fut un des créateurs de la minéralogie. Son ouvrage le plus célèbre est le traité *de Re metallica* (1546).

AGRICOLA (Jean Schneider ou Schnitter, dit), théologien protestant, né à Eisleben en 1494, mort à Berlin en 1566. On l'a appelé souvent *Magister Islebius* (maître d'Eisleben). Il se sépara de Luther dont il avait été le disciple et fonda la secte des *antinomiens*. Outre ses écrits de controverse, il a laissé un recueil de proverbes allemands.

AGRICOLA (Martin), compositeur allemand, né à Sorau (Silésie) en 1486, mort à Magdebourg en 1556. Il a laissé des livres fort intéressants sur la musique à la fin du moyen âge, sur les instruments de musique en usage à cette époque et sur la manière d'en jouer.

AGRICOLA (Christian-Ludwig), peintre, né à Ratisbonne en 1667, mort dans la même ville en 1719 ; il est l'auteur de paysages d'une composition poétique et d'une chaude lumière. On voit de ses tableaux aux musées de Dresde et de Vienne. Il peignit aussi des portraits, dont un grand nombre se voient à Schwerin.

AGRICOLA (Georges-André), médecin allemand, né à Ratisbonne en 1672, mort en 1738. On lui doit, entre autres écrits, un livre qui fit beaucoup de bruit : *Essai nouv. et cependant fondé dans la nature et sur la raison, concernant la multiplication des arbres, des arbrisseaux et plantes* (Ratisbonne, 1716-1717), traduit en français sous le titre de *Agriculture parfaite* ou *Nouvelle découverte* (Amsterdam, 1720). L'auteur prétend avoir trouvé le moyen de multiplier les plantes avec une rapidité prodigieuse. Au milieu d'assertions erronées ou déraisonnables, il fait un grand nombre de remarques justes et utiles.

AGRICOLA (Jean-Frédéric), compositeur allemand, né à Dobitschon (Gotha) en 1720, mort en 1774. Outre des cantates et des morceaux de musique sacrée, on lui doit quelques opéras : *il Re pastore* (1752) ; *il Tempio d'Amore* (1755) ; *Achille in Sciro* (1758) ; *Ifigenia in Tauride* (1765).

AGRICOLA (Karl Joseph Alois), peintre et graveur, né à Säckingen (Baden) en 1779, mort à Vienne en 1842. Il peignit des tableaux, des portraits, des miniatures, et grava des planches d'après Raphaël, Holbein, Poussin, etc.

AGRICOLA (Philippe), peintre, né à Urbin en 1776, mort à Rome en 1857. Fut directeur de l'Académie de Saint-Luc à partir de 1813. Son talent froid et académique s'est exercé sur des sujets religieux et mythologiques.

AGRICOLA (Edouard), paysagiste, né à Stuttgard en 1800, fit de longs voyages d'études, vécut dix-huit ans en Italie, puis s'établit à Carlsruhe. Peignit surtout des paysages d'Italie et des marines.

AGRICOLE (lat. *agricola* ; de *ager, agri*, champ, et *colere*, cultiver) adj. Qui s'occupe d'agriculture, qui est adonné à l'agriculture : *Peuple* agricole. *La France est à la fois* agricole *et manufacturière.* ‖ Qui tient à l'agriculture, qui s'y rapporte : *Produits* agricoles. *Enseignement* agricole.
— S'est employé quelquefois pour Agriculteur :

Choiseul est *agricole*, et Voltaire est fermier.
Voltaire.

— *Comices agricoles.* V. comices. ‖ *Syndicats agricoles.* V. syndicats.
— *Ordre du Mérite agricole*, Ordre institué par décret du 7 juillet 1883, pour récompenser les services rendus à l'agriculture, et qui comprend des chevaliers, des officiers et des commandeurs.
— Encycl. On ne peut être admis dans l'*ordre du Mérite agricole* si l'on n'a exercé pendant quinze ans la pratique agricole ou des fonctions se rattachant à l'agriculture, à moins de justifier de services exceptionnels dûment motivés. Les nominations au grade de chevalier sont faites par le ministre de l'agriculture ; les promotions aux grades d'officier et de commandeur, par le président de la République, sur la proposition du ministre. Les officiers ou commandeurs de la Légion d'honneur peuvent être promus officiers ou commandeurs du Mérite agricole sans passer par les grades de chevalier ou d'officier.

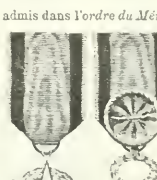
Insigne du chevalier du *Mérite agricole.* Insigne de l'officier.

La décoration de chevalier consiste dans une étoile à six pointes en argent émaillée de blanc et à rayons doubles, surmontée d'une couronne en feuilles d'olivier, et dont le centre, entouré d'épis, présente d'un côté l'effigie de la République avec la date de création de l'ordre, et de l'autre les mots : *Mérite agricole.* La décoration d'officier et de commandeur est en or, surmontée d'une couronne en feuilles de vigne et de laurier et, en tous autres points conforme à celle de chevalier. Le ruban, avec rosette pour les officiers, est moiré vert et bordé d'un liseré amarante ; il est porté en sautoir par les commandeurs.
Les membres de l'ordre versent au Trésor, à titre de droits d'insignes et de brevets, 15 francs pour la croix de chevalier, 18 francs pour la croix d'officier et 60 francs pour la décoration de commandeur.

Agricole (médaille d'honneur). V. travail (*Médaille du*).

AGRICOLITHE n. f. Variété d'eolytine, trouvée à Johann-Georgenstadt et à Schneeberg (Saxe). ‖ Plusieurs écrivent agricolite.

AGRICULTEUR n. m. Celui qui pratique l'agriculture, qui en fait sa profession : *Un grand* agriculteur *est l'égal d'un grand poete et d'un grand homme d'Etat.* (A. Karr.)

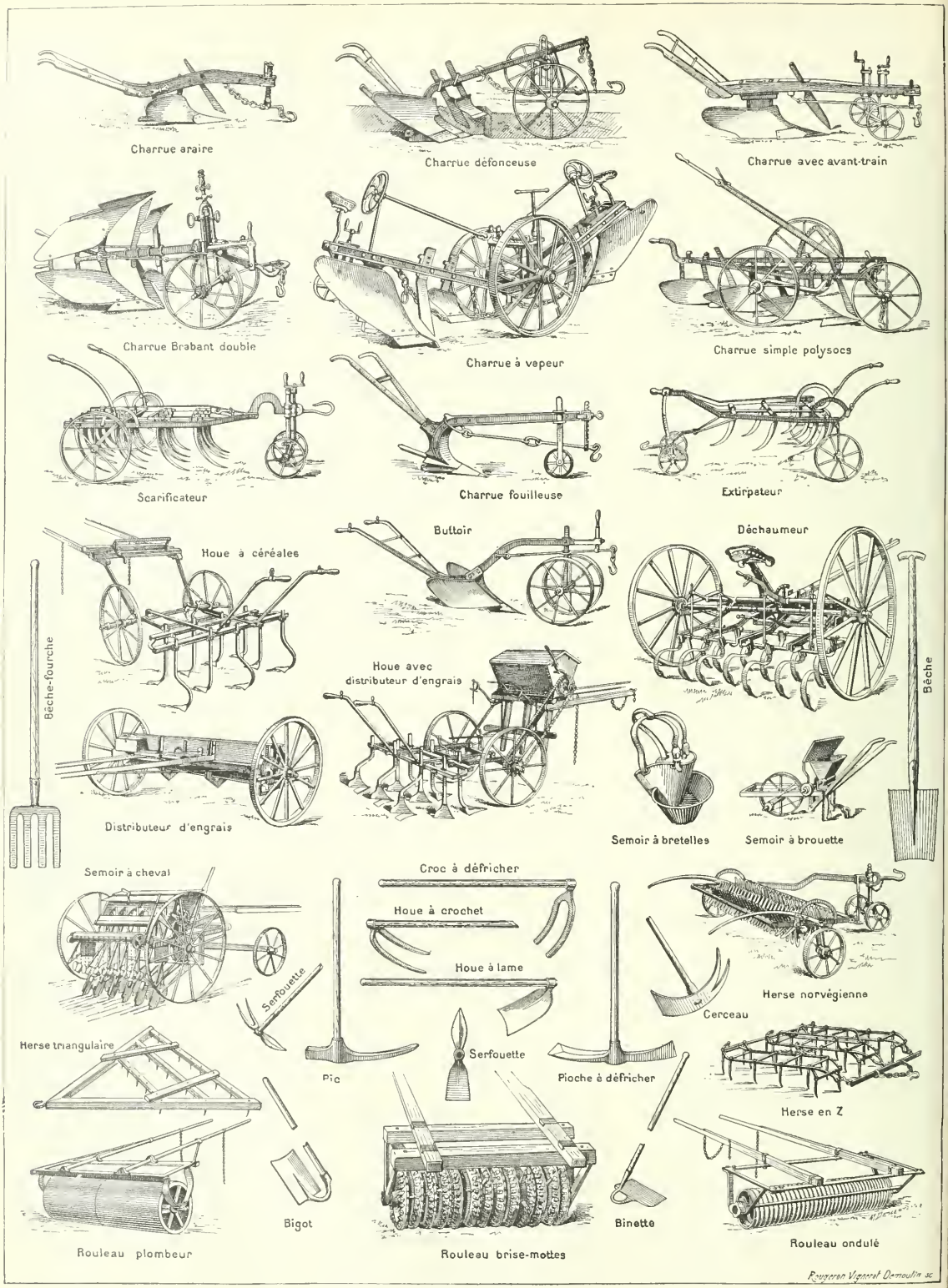

Voir les mots : *Charrue*, *Semoir*, *Herse*, *Rouleau*, etc.

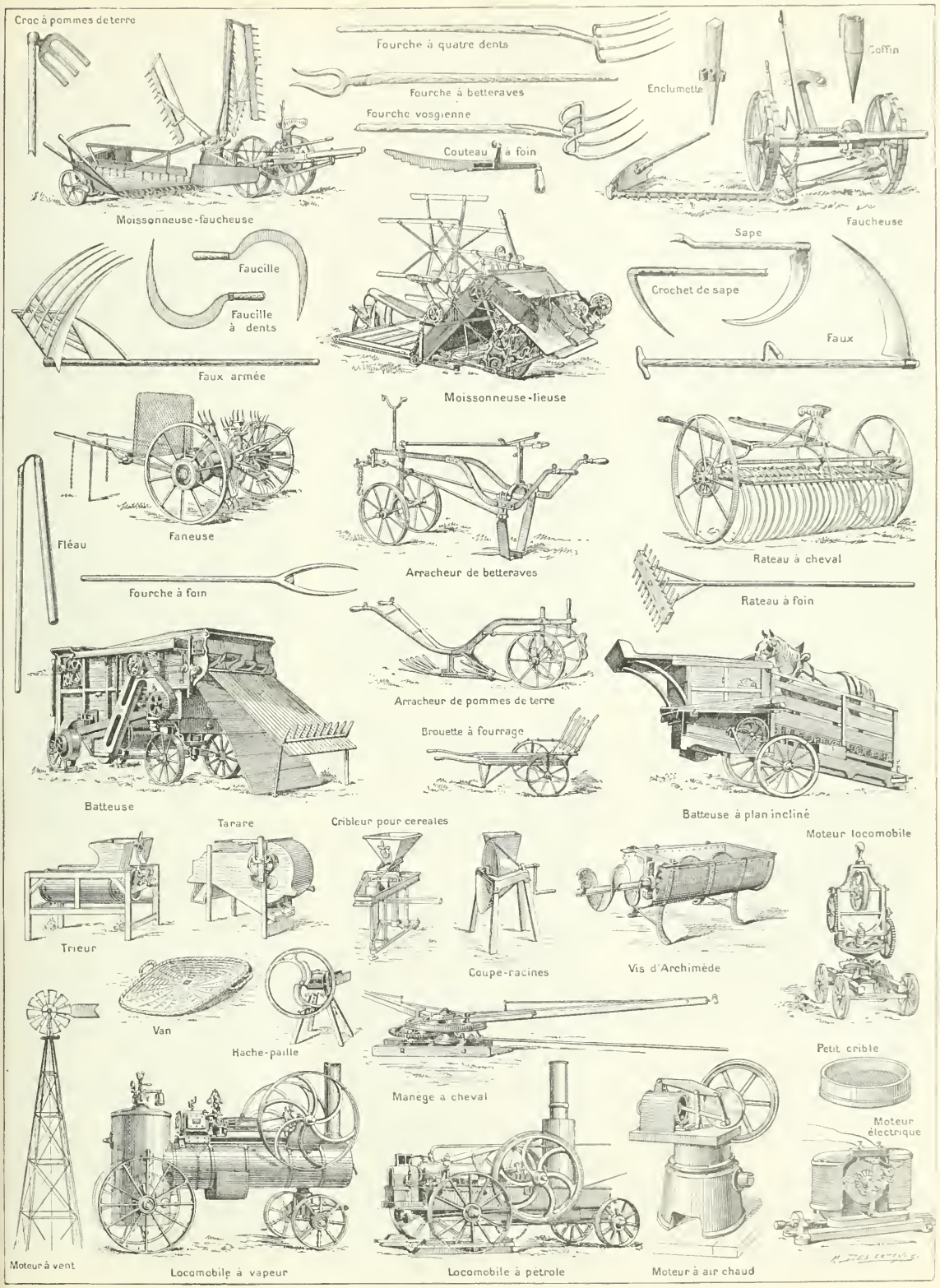

Voir les mots : *Batteuse, Moissonneuse, Horticulture, Jardinage*, etc.

— S'empl. adjectiv.: *Les Anglais, jusqu'au* XVII*e siècle, furent des peuples chasseurs et pasteurs plutôt qu'*AGRICULTEURS. (Volt.)

— SYN. Agriculteur, agronome, cultivateur, laboureur. L'*agriculteur* est celui qui fait valoir par lui-même et en grand. L'*agronome* est celui qui étudie la théorie de l'agriculture, en vue d'en perfectionner la pratique. Le *cultivateur* s'adonne à un genre de culture particulier. Le *laboureur* est celui qui cultive la terre lui-même.

AGRICULTURAL, ALE adj. De l'agriculture, qui a rapport à l'agriculture: *La perfection* AGRICULTURALE.

AGRICULTURE (lat. *agricultura*, même sens; formé de *ager, agri*, champ, et *cultura*, culture) n. f. Au sens étymologique: Culture du sol, travail et soins qu'on lui donne pour le faire produire. ‖ Dans un sens plus large et correspondant mieux à la réalité: Culture du sol et du bétail.

— ENCYCL. Econ. rur. C'est une opinion commune que les hommes primitifs, d'abord chasseurs et guerriers, ne se sont livrés à la culture du sol qu'après avoir fait subir la domestication à certains animaux. La « vie pastorale » aurait donc précédé la « vie agricole ». C'est du moins, en règle générale, ce qui a dû se produire.

Toujours est-il que les peuples de l'antiquité dont on connaît bien l'histoire pratiquaient l'agriculture avec intelligence et passion, à peu d'exceptions près, sinon aux époques de leur décadence.

En France, on remarque des périodes successives de décadence et de prospérité agricoles. L'affranchissement d'un grand nombre de serfs à la suite des croisades et l'affranchissement des communes ont pour conséquence une renaissance de l'agriculture. Au XVI*e* et au commencement du XVII*e* siècle, le clergé et la noblesse, principaux propriétaires du sol, s'intéressent vivement à son exploitation et en retirent profit. C'est alors que Sully encourage les efforts des cultivateurs et qu'Olivier de Serres publie son « Théâtre et Mesnage des champs »; mais, sous Louis XIV, la noblesse, attirée à la cour, abandonne la campagne; des guerres incessantes affaiblissent le pays; l'édit qui défend l'exportation des grains et l'administration de Law sous Louis XV sont pour la culture des causes nouvelles de décadence. Il faut signaler un relèvement manifeste sous Louis XVI, quand Turgot arrive aux affaires: le commerce des grains est redevenu libre, la corvée est abolie, on fonde les écoles vétérinaires. Mais les troubles de la Révolution, les guerres de la République et du premier Empire retardent l'essor que prendra l'agriculture dans le cours du XIX*e* siècle.

Alors, son évolution est remarquable. La chimie et la physiologie, en se développant, permettent à la science agricole, à l' « agronomie », de se constituer peu à peu sur des bases solides. Il en résulte: l'emploi des engrais chimiques, l'emploi des machines perfectionnées, l'introduction de nouvelles méthodes de culture, qu'elles s'appliquent aux plantes ou aux animaux, et qui modifient profondément la pratique agricole; enfin, la création des écoles d'agriculture, des chaires départementales d'agriculture, des stations agronomiques et de nombreuses sociétés agricoles. En revanche, l'abaissement des prix de transport permet à la Russie, à l'Amérique, à l'Australie d'envoyer sur nos marchés principalement des céréales qui font à nos produits similaires une concurrence rendue très redoutable par des spéculateurs habiles et telle que notre agriculture, malgré ses méthodes perfectionnées, en a subi un contre-coup qui l'a ébranlée profondément: elle est entrée dès lors dans une période de crise dont on ne prévoit pas encore la fin.

Pris dans le sens le plus général, le mot « agriculture » signifie l'exploitation méthodique de certaines productions vivantes du sol: plantes cultivées, arbres des forêts, ou bétail, car c'est rester dans la vérité scientifique et c'est faire sentir une relation importante que de considérer le bétail comme « produit par le sol », bien qu'il ne le soit que de façon indirecte et par l'intermédiaire des végétaux d'où il tire sa subsistance.

L'agriculteur est, sous certains points de vue, un véritable industriel: de même que celui-ci, il met en œuvre de la force, au moyen de machines, pour transformer des matières premières en produits de fabrication. Mais les machines utilisées dans la culture, ce sont *les plantes et les animaux d'élevage ou d'engraissement;* la force mise en œuvre (si on fait abstraction momentanément de celle que dépense ou fait dépenser l'agriculteur pour préparer le sol, soigner les cultures et rentrer les récoltes), c'est *l'activité spontanée en vertu de laquelle ces plantes et ces animaux évoluent* et se développent, enfin, le produit fabriqué, c'est *la plante elle-même ou l'animal,* quand ils sont arrivés au terme de leur développement.

Ainsi, faire de l'agriculture, c'est obtenir, par l'emploi de « machines vivantes », de la matière végétale ou animale. Mais il ne faut pas que ces machines fonctionnent ainsi qu'elles fonctionneraient dans la nature si on les abandonnait à elles-mêmes, car elles produiraient trop peu en trop de temps. Il est donc nécessaire, pour le cultivateur, de substituer aux conditions naturelles du développement des êtres des conditions tout artificielles. Il faut qu'il prépare la terre, qu'il prépare quelquefois les graines, qu'il les ensemence avec soin, qu'il les recouvre, qu'il protège ses futures récoltes des mauvaises herbes, qu'il améliore la composition du sol, etc.

Les plantes, avons-nous dit, sont des machines. On peut préciser quel genre de machines. Ce sont, en effet, de vrais appareils de laboratoire, de vrais appareils de « synthèse chimique ».

Elles puisent dans le sol et dans l'air atmosphérique des « matières minérales » à composition chimique très simple. Elles les décomposent, combinent et transforment, de sorte qu'elles en obtiennent des substances dites « organiques » à composition chimique très complexe, que l'homme sait utiliser de mille façons, et qui entrent pour une part dans son alimentation ou dans celle des animaux domestiques.

C'est ainsi que l'*amidon*, qui constitue en partie la farine, que les *huiles* des graines oléagineuses, que le *sucre* de la betterave, que le *glucose* ou principe sucré du grain de raisin, représentent sous des aspects divers du *carbone (ou matière essentielle du charbon) combiné aux éléments de l'eau.* Mais l'eau provient du sol où la plante l'a été chercher au moyen de ses racines, et le carbone provient de l'air atmosphérique d'où la plante l'a extrait au moyen de ses feuilles (décomposition du gaz carbonique de l'air par les feuilles et les parties vertes des végétaux).

L'opération culturale est donc une véritable opération industrielle. Elle doit, ainsi que l'opération industrielle, se solder par un bénéfice suffisant. Mais ce bénéfice est susceptible de s'accroître dans des proportions considérables si l'agriculteur, possédant réellement son métier et non pas la seule routine de son métier, est à même de déployer une initiative qui doit rester prudente.

Or les considérations qui ont été développées indiquent que toute explication rationnelle d'une opération culturale, tout essai de théorie en agriculture, a pour raison dernière une vérité scientifique. La chimie (la science des combinaisons des corps), la physiologie (la science du mécanisme des fonctions de la vie chez la plante et chez l'animal), sont surtout liées d'une façon intime à la science agronomique.

Mais celle-ci est loin d'être portée à un haut degré de perfectionnement. Elle se constitue un peu chaque nouveau jour, et, il faut bien l'avouer cependant, les raisonnements empiriques suppléent fréquemment à l'explication basée sur la science, c'est-à-dire à la démonstration expérimentale et rigoureuse dont on ne saurait douter. Il y a des siècles, Columelle enseignait aux Romains que les plantes légumineuses, à l'exception de toutes les autres, n'épuisent pas la terre qui les porte, et mieux encore l'améliorent!... Il n'y a que très peu de temps qu'on donne de ce fait singulier la raison véritable, et certes inattendue. V. LÉGUMINEUSE.

Quant à la grande masse des praticiens, leur ignorance est plutôt extrême, et ils se désintéressent trop volontiers des recherches des savants et des théories édifiées, fussent-elles inexactes, ce qu'il faut savoir, fussent-elles exactes, ce qu'il importe encore plus de savoir. On pourrait compter les cultivateurs qui se font du sol cultivé l'idée qu'en a précisée la science moderne: soit une matière en pleine fermentation, grouillante de vie, où circulent l'air et l'eau vivifiants, où serpentent, innombrables, les radicelles des plantes, où pullulent par millions des êtres microscopiques dont la fonction vitale ne le cède pas en importance à celle des êtres supérieurs, car, de même que les plantes préparent en quelque sorte aux animaux leur *nourriture organique,* de même ces êtres minuscules préparent aux plantes, en décomposant la matière organique des fumures, la *nourriture minérale* qu'elles réclament.

— L'agriculture ayant pour objet de produire de la « matière organique d'origine végétale ou animale », on la subdivise naturellement en deux branches principales: la *culture pastorale* (élevage et engraissement du bétail), et la *culture proprement dite* (ou culture des plantes). Chacune de ces subdivisions en comporte d'autres à la vérité plus artificielles, car les principes généraux de la culture des plantes et les principes généraux de l'élevage (qui, présentés les uns et les autres en corps de doctrine, constituent ce qu'on appelle l'*agronomie* et la *zootechnie*) restent les mêmes toujours: il s'agit seulement de les plier, de les adapter aux circonstances diverses qui se présentent dans l'application.

On nomme *jardinage* la culture faite d'habitude à la bêche, sur un espace assez restreint (le jardinage comporte l'*horticulture* ou culture des fleurs, et la *culture maraîchère* ou culture des légumes), et *culture arable* la culture en plein champ sur de grands espaces et au moyen de la charrue. Il faut rattacher au jardinage l'*arboriculture fruitière* et *d'ornement* (culture des arbres à fruits et des arbres d'ornement), tandis qu'il faut rattacher à la culture arable la *sylviculture* ou exploitation des arbres forestiers.

L'horticulture, la culture maraîchère et l'arboriculture supposent en principe des soins méticuleux et l'emploi de toute espèce de procédés culturaux ingénieux. Ici l'homme, en intervenant, violente la nature dans la mesure du possible. Il obtient ainsi des produits tout à fait différents, si on les compare aux types naturels dont ils sont issus. Mais la quantité de matière végétale alors récoltée en un an, sur une étendue restreinte, devient proportionnellement considérable.

La culture spéciale de la vigne ou *viticulture* forme transition entre la culture arable et le jardinage. La vigne se greffe, se taille, s'ébourgeonne comme les arbres fruitiers. Mais le vignoble est généralement de grande étendue, et on lui applique certains des procédés expéditifs de la culture arable (emploi de la charrue pour labourer entre les lignes des ceps).

La *pisciculture* (culture des étangs et des rivières pour la production du poisson), la *sériciculture* (culture des vers à soie), l'*apiculture* (culture des abeilles pour la production du miel et de la cire) sont autant de branches annexes de l'agriculture au même titre que la culture du gros bétail (races bovines), du petit bétail (porc, mouton, chèvre), du bétail de basse-cour, et que l'élevage du cheval.

— Un *système de culture* résulte de l'ingénieuse combinaison de quelques-unes de ces cultures si diverses. Dans la plupart des cas, l'agriculteur est à la fois producteur de bétail et producteur de matières végétales pour une vente immédiate: céréales ou plantes industrielles. Le bétail donne du fumier et assure en partie le travail des champs; aussi le système de culture établit une sorte d'équilibre entre les cultures fourragères dont les récoltes sont destinées aux animaux, et les cultures épuisantes dont les récoltes seront exportées de la ferme. Il faut remarquer cependant que l'adjonction des engrais chimiques au fumier de ferme a permis de troubler cet équilibre quand il y avait avantage à cela, puisqu'en effet les engrais chimiques c'est, on peut dire, du fumier minéral, et que, dès lors, si l'agriculteur en importe dans sa ferme, il peut avoir moins d'animaux sans nuire à la fertilité de ses terres.

En outre, le système de culture d'une région est adapté au sol, au climat, au régime économique de cette région. Mais l'adaptation à la nature géologique du sol est surtout remarquable.

En parcourant la France, l'observateur distingue des aspects agricoles qui se succèdent sans interruption, mais si distincts les uns des autres et si caractéristiques que les étendues de pays qu'ils embrassent ont reçu des noms dans la langue usuelle: la Brie, la Beauce, la Sologne, le Perche, le Boulonnais, le Morvan, le Lyonnais, etc. L'étude de la carte géologique démontre que ces *régions agricoles* pour chacune desquelles se trouvent adoptés un certain assolement, une certaine façon de cultiver, correspondent à autant de *régions géologiques.* Et, comme des couches de même nature se retrouvent sur plusieurs points de la France, on peut présumer que sur ces points différents on retrouvera des modes de culture à peu près identiques. C'est en effet ce qu'on vérifie.

Ainsi, toutes les *régions granitiques* sont accidentées avec des fonds de vallée argileux et humides, et des coteaux de terre pauvre, sableuse et sèche. Dans ces régions, tandis que les fonds de vallée constituent des prairies permanentes pour le gros bétail, la terre pauvre des coteaux (à moins qu'elle ne soit améliorée par des phosphates de chaux, ou plantée en vignobles si l'exposition le permet) est soumise à la *culture semi-pastorale*: elle produit pendant quelques années du seigle, de la pomme de terre, de l'avoine et du sarrasin, puis on l'abandonne, également pendant plusieurs années, à la végétation spontanée: elle est alors parcourue par le bétail dans la saison favorable. Au total, les terres cultivées sont de peu d'étendue, et c'est nécessaire pour qu'on puisse les fumer d'une façon suffisante.

« Partout (c'est-à-dire sur tous les sols granitiques de la France) dit Eug. Risler (*Géologie agricole*), dans les montagnes de l'Auvergne et du Forez, dans les Vosges comme en Bretagne, nous retrouvons ce système de culture. »

Nous nous bornerons à cet exemple, on pourrait en citer beaucoup d'autres.

— Le système de culture est d'autre part, nous l'avons dit, en relation avec le régime économique de la région.

Dans les pays neufs, tels que l'Amérique et l'Australie, où la terre fertile ne coûte rien ou presque rien, il est logique de cultiver sur de grandes étendues sans chercher à obtenir des rendements élevés: la terre vaut moins que les frais de transport du fumier, et remplace en quelque sorte ce fumier. Mais une pareille culture à faibles dépenses et à faibles récoltes par hectare (ou culture dite *extensive*), ainsi pratiquée sur des sols naturellement fertiles (tandis que sont délaissées les terres pauvres) ne peut avoir qu'une durée éphémère. Quand la terre devient rare, elle acquiert bientôt une valeur beaucoup plus élevée que celle des matières fertilisantes. Par l'emploi de celles-ci on répare d'abord un épuisement du sol jadis fatal, bien qu'imprévoyant. Il s'agit de plus de réaliser une production élevée sur un espace restreint, et de mettre en œuvre pour ce résultat les méthodes de culture les plus parfaites, tout en s'efforçant d'augmenter graduellement la richesse de la terre. En d'autres termes, on pratique la culture dite *intensive* à grandes dépenses et à rendements élevés par hectare.

En même temps s'impose la mise en valeur des terres pauvres et, autant que possible, leur amélioration progressive.

Il faut ajouter que, dans une telle période économique (qui est celle que traverse aujourd'hui la France), la culture intensive n'est pas à pratiquer sans discernement sur toutes natures de terre. Il convient de n'exiger des diverses parties d'un domaine agricole que ce qu'elles sont en état de donner actuellement, sans, par une folle présomption, leur vouloir faire produire ce qu'elles ne peuvent produire; sinon, les profits restent bien au-dessous des dépenses.

Dans un grand domaine qui comporte de bonnes et de mauvaises terres, le cultivateur doit concentrer presque toute son action et la majeure partie de ses ressources sur les terres les meilleures. Il pratiquera tout en même temps la culture intensive sur les parties riches, et une culture extensive bien qu'améliorante (culture forestière, culture semi-pastorale) sur les parties pauvres. En d'autres termes, il tendra à augmenter peu à peu la fertilité de la totalité du domaine, mais en employant, à cet effet, des moyens très différents suivant la nature des diverses parties de ce domaine.

(La forêt, la prairie mettent la terre en valeur et l'améliorent en même temps, parce qu'elles l'enrichissent en « humus » ou « terreau » résultant de la décomposition de tous les débris végétaux qui sont morts sur place, et pour d'autres causes dont les raisons sont plutôt soupçonnées que bien connues à l'heure actuelle.)

— Les méthodes intensives ou extensives sont, suivant les circonstances, également pratiquées par les cultivateurs de grande, de moyenne ou de petite culture. On sait qu'en France une exploitation est dite « de grande culture » quand le domaine de la ferme représente au moins une cinquantaine d'hectares, et « de moyenne culture » quand la superficie n'en atteint pas 50 hectares, mais en compte au moins 10. Les petits cultivateurs, enfin, sont ceux qui font valoir moins de 10 hectares.

Par suite du partage égal des terres entre tous les enfants, les petits propriétaires sont très nombreux en France. Il n'est pas rare que les ouvriers agricoles employés à l'occasion ou presque régulièrement dans un grand domaine possèdent d'autre part quelques pièces de terre en vigne, en blé ou en fourrage. La vigne et le blé assurent le principal de leur subsistance, le fourrage est destiné à quelques animaux.

On reproche à la petite culture d'être un obstacle à une meilleure exploitation du sol. Les petits propriétaires, qui n'entendent pas grand'chose à la chimie, sont parfois victimes de certains marchands d'engrais chimiques peu scrupuleux. L'esprit d'initiative leur fait défaut. Ils ne peuvent employer les machines sur leurs champs d'étendue restreinte. Mais ils aiment avec passion la terre qu'ils fécondent par leur courageux labeur. Ce labeur tenace, qu'ils ne marchandent jamais, suppléé à tout, au manque de science et au reste.

Race sobre et rude, c'est elle qui assure, parce qu'elle est forte physiologiquement, l'avenir de la France. Dans certains cas, les petits cultivateurs ont su s'associer pour exploiter à frais et à bénéfices communs (« fruitières » du Jura et du Doubs). Dans ce cas, ils apportent à l'entreprise toutes leurs qualités, et les inconvénients du travail morcelé disparaissent.

La grande culture permet l'emploi des meilleures méthodes. Elle réduit les frais d'exploitation par hectare au minimum, sauf en ce qui concerne la main-d'œuvre. Or, c'est là son point vulnérable. Les ouvriers agricoles sont mal rétribués, mais ils travaillent la plupart du temps sans initiative, ni zèle. Les plus avisés d'entre eux sont attirés par les villes, d'où on ne les voit jamais revenir. Il y a comme une sorte de malentendu, inévitable peut-être, dans les conditions sociales et économiques actuelles, entre le grand agriculteur ou le grand fermier et le personnel qu'il emploie.

La moyenne culture pratiquée avec intelligence présente certains des avantages de la grande culture, et n'en a pas les inconvénients. Le cultivateur aidé de sa famille

et de quelques serviteurs qu'il connaît aussi bien que possible suffit à la tâche de chaque jour. Les terres sont d'une étendue déjà suffisante, et les opérations ont assez d'amplitude pour permettre les améliorations et stimuler l'agriculteur à mieux faire.

— Législ. *Mesures préventives contre les insectes et végétaux parasites.* La loi du 24 décembre 1888 a pour objet d'arrêter et même de prévenir les ravages causés par les insectes et les végétaux parasites; en conséquence, à en rendre la destruction obligatoire et même à armer, au besoin, l'administration d'un pouvoir suffisant pour la faire opérer elle-même aux frais des habitants. De plus, comme l'invasion de certaines espèces — les sauterelles, par exemple — a lieu avec une rapidité foudroyante, il fallait que l'action administrative se fît sentir parfois presque instantanément. L'article 1er de la loi a donc laissé aux préfets l'initiative des mesures de défense à prendre, ainsi que la fixation des délais d'exécution et les procédés de destruction à employer.

Toutefois, l'exercice du droit du préfet a été subordonné à plusieurs conditions : il faut que les dommages causés ou prévus aient un caractère *calamiteux* ou *envahissant;* de plus, et à moins qu'il ne s'agisse de mesures urgentes et temporaires, l'arrêté ne peut être pris qu'après l'avis du conseil général; enfin, cet arrêté ne peut être rendu exécutoire qu'après l'approbation du ministre de l'agriculture, lequel le soumet à l'examen d'une commission technique instituée par le décret du 8 février 1889.

La loi du 24 décembre 1888 étant une loi d'intérêt général, tous les terrains, publics aussi bien que particuliers, y sont soumis, et assujettis à la visite des agents. Toutefois, dans les bois et forêts, où les insectes nuisibles s'enfoncent peu, où d'ailleurs les frais d'exécution seraient hors de proportion avec les avantages cherchés, l'arrêté préfectoral n'est applicable que sur une lisière de 30 mètres.

L'article 3 détermine la procédure à suivre en cas d'inexécution des mesures dans les délais fixés par l'arrêté préfectoral : un procès verbal de constat peut être dressé par tout agent de l'administration (maire, garde forestier, garde champêtre, etc.). Mais le législateur a voulu que la destruction des insectes résultât non de cet acte administratif, mais d'une décision judiciaire. Le contrevenant est donc cité devant le juge de paix, qui pourra ordonner l'exécution provisoire de son jugement, nonobstant opposition ou appel sur minute et avant l'enregistrement. Les autorités administratives ont d'ailleurs le droit de faire exécuter d'office, aux frais des contrevenants, les travaux que ceux-ci n'auront pas effectués dans le délai imposé par le juge; les dépenses en résultant font l'objet d'un arrêté spécial, du préfet, et sont recouvrées par les percepteurs, dans les formes établies pour la perception des contributions directes.

Les pénalités établies par la loi du 24 décembre consistent dans une amende de 6 à 15 francs, qui, en cas de récidive, est doublée et peut s'accompagner de prison. Les circonstances atténuantes sont d'ailleurs admises, par application de l'article 463 du code pénal.

La loi du 21 décembre 1888 a abrogé explicitement la loi du 26 ventôse, en ce sens que la destruction des chenilles rentre dans l'application de la nouvelle loi qui vise la destruction de tous les insectes nuisibles.

Quant à la destruction du phylloxera et du doryphora, elle est réglementée par une loi spéciale, celle du 15 juillet 1878-2 août 1879.

— Bibliogr. Les écrits sur l'agriculture dus aux anciens constituent aujourd'hui de précieux documents historiques. Ce sont principalement :

Le *Livre sur l'agriculture nabathéenne* d'Ibn-Wahschiah, l'*Histoire des plantes* de Théophraste, l'*Économique* et l'*Équitation* de Xénophon, les *Traités d'agriculture* des auteurs latins Caton, Varron, Columelle et Palladius, les *Géorgiques* de Virgile et l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien. A titre de mémoire, on citera le traité en 28 vol. du Carthaginois Magon. Il n'est rien resté de cet ouvrage, qui fut traduit du punique en latin.

Au XIIe siècle de l'ère chrétienne, l'Arabe espagnol Ibn-el-Avvam compose un *Livre de l'agriculture* dont il existe une traduction française par Clément Mullet.

A la fin du XVIe siècle, Ch. Estienne publie son *Agriculture et Maison rustique*, et Olivier de Serres son *Théâtre d'agriculture et Mesnage des champs.*

A la fin du XVIIe siècle et au commencement du XIXe, paraissent : la *Nouvelle Maison rustique* de Bastier, le *Cours d'agriculture* de l'abbé Rozier, les *Dictionnaires d'agriculture* de Bosc et Pourrat, la *Maison rustique du XIXe siècle* de Bailly, Malepeyre et Bixio.

Parmi les principaux ouvrages modernes ou récents publiés en France, nous signalerons :

Le *Livre de la Ferme* de P. Joigneaux, l'*Encyclopédie pratique de l'agriculture* de Moll et Gayot, le *Cours d'agriculture* de Gasparin, l'*Économie rurale* de Boussingault, l'*Économie rurale de l'Angleterre et de la France* de Léonce de Lavergne, l'*Essai sur la Statique chimique des êtres organisés* de Dumas et Boussingault, l'*Agronomie, Chimie agricole et Physiologie* de Boussingault, le *Dictionnaire d'agriculture* de Richard (du Cantal), le *Traité de zootechnie* de Sanson, le *Cours de viticulture* de Foëx, le *Dictionnaire d'agriculture* de Barral, continué sous la direction de H. Sagnier, la *Géologie agricole* et la *Physiologie et Culture du blé* d'Eugène Risler, les *Contributions à l'étude de la chimie agricole* de Th. Schlœsing père, le *Traité d'analyse agricole* de Grandeau et celui de Ach. Muntz, le *Traité de chimie agricole* de Dehérain, la *Législation rurale* de Gauwain, les *Maladies des plantes agricoles* de Prillieux, le *Matériel agricole moderne* d'Alf. Tresca, la *Botanique agricole* de J. Vesque, la *Zoologie agricole* de P. Brocchi, etc.

Journaux et périodiques principaux : *Bulletin du Ministère de l'agriculture, Annales de l'Institut agronomique, Annales agronomiques de Dehérain, Journal d'agriculture pratique, Journal de l'agriculture, Agriculture nouvelle, Agriculture moderne, Vigne américaine* (Lyon), *Revue de viticulture, Progrès agricole et viticole*, etc.

— **Agriculture** (Ministère de l'). Rattachée successivement, comme simple division, au Ministère de l'intérieur et à celui des travaux publics, puis en dernier lieu, comme direction, au Ministère du commerce, l'administration de l'agriculture fut érigée en département autonome par le décret du 14 novembre 1881, sur le rapport de Gambetta. Le premier titulaire du portefeuille spécial de l'agriculture fut le député Paul Devès. L'organisation générale du Ministère n'a pas varié depuis sa fondation. Elle comporte six services : le cabinet du ministre; le secrétariat et la comptabilité; la *direction de l'agriculture* (avec quatre bureaux : 1re b., enseignement agricole; 2e b., écoles et services vétérinaires; 3e b., encouragements à l'agriculture, associations et concours agricoles, législation; 4e b., statistique agricole et subsistances); la *direction des haras* (avec deux bureaux : 1re b., administration et remonte des haras; 2e b., encouragements à l'industrie chevaline); la *direction des forêts* (avec trois bureaux : 1re b., acquisitions, enseignement forestier; 2e b., aménagement et exploitation; 3e b., reboisement et défrichement); la *direction de l'hydraulique agricole* (avec deux bureaux : 1re b., dessèchement et assainissement; 2e b., irrigation et submersion). Le ministre est assisté d'un conseil supérieur de l'agriculture (v. ci-dessous) et de plusieurs commissions techniques consultatives (conseil supérieur des haras, conseil des forêts, commission de l'hydraulique agricole, commission supérieure du phylloxera, comité des epizooties, commission pour la destruction des insectes et végétaux nuisibles, commissions du *herd-book*, et du *stud-book*).

— *Agriculture* (*Conseil supérieur de l'*). Ce conseil, institué par décrets en date du 11 janvier et du 25 juillet 1882, a été réorganisé par le décret du 4 mars 1893. Il comprend des membres de droit et des membres nommés par le président de la République. Il se réunit au moins une fois par an, sous la présidence du ministre. Dans l'intervalle des sessions, une commission consultative permanente, prise dans le sein du conseil, donne son avis sur toutes les questions renvoyées à son examen par le ministre.

— *Agriculture* (*Inspection de l'*). Elle a été établie par l'arrêté ministériel du 24 janvier 1881 et réorganisée par celui du 1er décembre 1883. Elle comprend trois ou quatre inspecteurs généraux et plusieurs inspecteurs, dont un affecté à l'Algérie. Ils sont chargés spécialement de l'organisation des concours agricoles régionaux, de la présidence des jurys pour l'attribution des primes d'honneur, des rapports entre le Ministère et les sociétés d'agriculture, du contrôle des chaires départementales d'agriculture. Il existe en outre deux inspecteurs généraux de l'enseignement agricole; deux inspecteurs généraux de la viticulture, chargés de contrôler l'exécution des lois et règlements relatifs aux maladies de la vigne; un inspecteur général des écoles vétérinaires, et un inspecteur général des services sanitaires vétérinaires. V. VÉTÉRINAIRE.

— *Agriculture* (*Enseignement professionnel de l'*). Il est l'œuvre de la République. Sa loi fondamentale en France est celle du 3 octobre 1848, complétée par les lois des 30 juillet 1875, 9 août 1876, et 16 juin 1879. Il comprend : 1° un enseignement supérieur, représenté par l'*Institut national agronomique* (v. INSTITUT); 2° un enseignement secondaire, à la fois théorique et pratique, représenté par les trois *écoles nationales* d'agriculture, l'école nationale d'horticulture, l'école nationale des industries agricoles; 3° un enseignement primaire supérieur, constitué par les *écoles pratiques* d'agriculture; 4° un enseignement primaire élémentaire constitué par les écoles d'apprentissage, et comprenant les fermes-écoles, les fruitières-écoles, les magnaneries-écoles, les écoles de laiterie, d'aviculture, de viticulture, d'arboriculture, de pisciculture, d'irrigation (v. ÉCOLES PRATIQUES, FERMES-ÉCOLES, etc.); 5° un enseignement mixte, celui des professeurs de chimie agricole dans les facultés, et celui des professeurs départementaux et spéciaux d'agriculture (v. ci-dessous); 6° un enseignement expérimental auquel se rattache le service des champs de démonstration (v. CHAMP), et celui des stations agronomiques et laboratoires agricoles. (Pour les autres établissements scolaires dépendant du Ministère de l'agriculture, v. VÉTÉRINAIRE, HARAS, FORÊTS.)

— *Agriculture* (*Chaires d'*). Elles ont été établies par la loi du 16 juin 1879 et le décret réglementaire du 9 juin 1880, à raison d'une chaire par département. Les titulaires, dits *professeurs départementaux d'agriculture*, sont nommés au concours. Ils sont chargés de l'enseignement agricole dans les écoles normales primaires, de conférences agricoles dans les campagnes et de missions agricoles officielles dans leurs départements respectifs.

Ils sont suppléés dans les arrondissements par les professeurs *spéciaux* d'agriculture, nommés et payés, comme les premiers, par l'État, et chargés de faire un cours régulier d'agriculture dans les lycées, les collèges, ou les écoles primaires supérieures, et des cours d'adultes dans les communes rurales.

— *Agriculture* (*Commission internationale d'*). V. ci-dessous CONGRÈS D'AGRICULTURE.

— **Agriculture** (CONGRÈS INTERNATIONAL D'). En 1889, à l'occasion de l'Exposition universelle, il se tint à Paris, du 4 au 11 juillet, un congrès international d'agriculture présidé par Jules Méline, député. La plupart des gouvernements d'Europe, l'Amérique et d'Asie s'y firent représenter, et un grand nombre d'agronomes et de praticiens distingués de tous les pays y prirent part. Les travaux se résumèrent en un ensemble de soixante et onze vœux spéciaux émis par les six sections de l'assemblée, et relatifs à la crise agricole, aux institutions de crédit, de prévoyance et d'assistance agricoles, à l'enseignement agricole, aux cultures industrielles et industries agricoles, à la viticulture et à la sériciculture, à la protection des oiseaux utiles et à la destruction des insectes nuisibles, au repeuplement et à la police des eaux. Ce congrès obtint un succès pratique considérable. Aussi, avant de clore ses assises, il institua une *Commission permanente internationale*, composée de quarante membres, et chargée d'organiser des congrès analogues, d'en préparer le programme, d'en publier les comptes rendus et de poursuivre auprès des divers gouvernements la réalisation des vœux émis par ces assemblées. Le siège de la commission internationale est à Paris. Elle a déjà organisé deux nouveaux congrès, dont les résultats n'ont pas été moins remarquables que ceux de la réunion de 1889, le congrès de La Haye, du 7 au 13 septembre 1891 et le congrès de Bruxelles, du 8 au 16 septembre 1895.

— **Agriculture** (CHAMBRES CONSULTATIVES D'). Elles ont été instituées par la loi des 25 février, 10 et 20 mars 1851, titre II, au chef-lieu de chaque département, pour donner leur avis sur les changements à opérer dans la législation agricole, sur la police et l'emploi des eaux, les foires et marchés, la création des établissements agricoles, etc. Le décret du 25 mars 1852 a profondément modifié leur organisation. Il a créé une chambre d'agriculture par arrondissement. Chaque chambre se compose d'au moins six membres, un par canton, choisis par le préfet, au bien d'être élus comme précédemment par les comices agricoles, parmi les agriculteurs ayant leur domicile ou des propriétés dans le canton. Elles se réunissent une fois par an, sur la convocation et sous la présidence du préfet, qui fixe la durée de la session et arrête le programme des travaux. Elles sont reconnues établissements d'utilité publique (art. 20 de la loi de 1851).

— **Agriculture** (SOCIÉTÉS D'). Ce sont des associations libres. On peut les diviser en trois groupes : 1° les sociétés d'agriculture proprement dites, qui ont un caractère plutôt académique et un objet scientifique (discussion des théories agricoles, études des perfectionnements des méthodes d'élevage et d'acclimatation, etc.; 2° les *comices* agricoles (v. ce mot, qui poursuivent un but pratique, tel que expositions, concours d'animaux; 3° les *syndicats* agricoles, viticoles, horticoles, etc., qui ont un caractère absolument économique et professionnel (v. SYNDICATS). Les deux premières catégories ne sont soumises qu'à l'obligation de faire approuver leurs statuts par l'autorité préfectorale. Elles peuvent d'ailleurs recevoir des subventions de l'État, mais seulement sur la proposition du conseil général du département (Loi du 10 août 1871, art. 68). Quelques-unes de ces sociétés ont acquis une grande autorité dans le monde agricole : telles sont, à Paris, la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, et la Société des agriculteurs de France.

— **Agriculture** (SOCIÉTÉ NATIONALE D'). Cette Société, véritable Académie de l'agriculture, a été établie par arrêt du conseil d'État du roi, le 1er mars 1761, sous le nom de « Société royale d'agriculture », et réorganisée en dernier lieu par les décrets des 23 août 1878 et 27 février 1879. Elle a pour mission de répondre aux demandes du gouvernement sur tout ce qui intéresse le progrès agricole, d'étudier toutes les questions se rattachant à la législation et à l'économie rurales, d'expérimenter et apprécier tous les nouveaux procédés concernant les diverses branches de l'agriculture. Elle se compose de membres titulaires, de membres étrangers et d'associés nationaux, dont l'élection par la compagnie est soumise à l'approbation du président de la République, et de membres correspondants, dont l'élection doit être ratifiée par le ministre de l'agriculture. Celui-ci est le président d'honneur de la Société qui, comme toutes les Académies, a un secrétaire perpétuel. Les membres de la Société sont répartis en huit sections (1re, grande culture; 2e, cultures spéciales; 3e, sylviculture; 4e, économie des animaux; 5e, économie, statistique et législation agricoles; 6e, sciences physico-chimiques agricoles; 7e, histoire naturelle agricole; 8e, mécanique agricole et irrigations). Ils se réunissent une fois par semaine dans l'hôtel que la Société possède rue de Bellechasse, 18, à Paris. Des concours annuels sont ouverts en vue de récompenser les auteurs des découvertes et travaux utiles à l'agriculture. La Société publie une série de *Mémoires* depuis sa fondation, et un bulletin mensuel de ses séances depuis 1837.

— BIBLIOGR. : Ronna (A.), *le Ministère de l'agriculture* (Paris, 1892); Tisserand (Eug.), *l'Enseignement agricole en France* (1894, Imp. nation.).

AGRIE (du gr. *agrios*, cruel, sauvage) n. f. Méd. Nom scientifique de la goutte.

— Entom. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, sous-famille des sarcophaginés, renfermant des mouches voisines des sarcophages, à front large, à ailes assez courtes, à abdomen arrondi dans les deux sexes; habitent l'Europe.

AGRIELCOSE (du gr. *agrios*, cruel, et *elkósis*, ulcération) n. f. Ulcère rongeant.

AGRIER (*é* — du lat. *ager, agri*, champ) n. m. Anc. dr. Nom donné, dans quelques localités, au droit seigneurial appelé ordinairement *champart*.

— Agric. Variété de raisin noir.

AGRIFFER (rad. *griffe*) v. a. Prendre avec les griffes, avec les ongles.

S'agriffer, v. pr. Se suspendre, s'attacher avec les griffes : *Les chats aiment à* S'AGRIFFER *aux meubles.*

— Par ext. et fam. Se dit quelquefois des personnes.

AGRIFOUS ou **AGREFOUS** n. m. Un des noms vulgaires du houx que les anciens auteurs appelaient quelquefois, conformément à son étymologie, *agrifolium*.

AGRIGENTE ou **AKRAGAS**, ancienne ville de Sicile, fondée vers 600 av. J.-C. par des Doriens de Géla. Elle fut asservie par le tyran Phalaris, reçut une constitution du philosophe Empédocle, et prit un grand développement grâce à son commerce avec les Carthaginois qui la pillèrent en 400. Elle fut relevée par Timoléon, puis pillée de nouveau en 262, et soumise (210) par les Romains, sous la domination desquels elle déclina. Au moyen âge, les Agrigentins s'écartèrent davantage du rivage et transportèrent leur cité sur l'emplacement de la moderne *Girgenti*.

Des ruines considérables prouvent encore aujourd'hui l'importance de l'ancienne Agrigente. Les temples de la *Concorde*, de *Junon Lacinienne*, d'*Hercule*, de *Castor et Pollux*, sont bien connus des archéologues, ainsi que celui de *Jupiter Olympien*, surnommé le « Palais des Géants », qui ne fut jamais achevé.

Agrile (grossi 2 fois)

AGRILE du gr. *agrios*, sauvage) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des buprestidés, allongés, étroits, à coloration ordinairement métallique, avec des fascies duveteuses. Les larves vivent dans le tronc ou les branches des arbres ou des plantes ligneuses; certaines font des dégâts dans les arbres fruitiers. On connaît plus de quatre cents espèces d'agriles, répandues sur tout le globe. Citons l'agrile vert (*agrilus viridis* (France)).

AGRIMENSOR mot lat. qui signif. *mesureur des champs* n. m. Titre donné à Rome aux arpenteurs officiels, chargés de fixer les bornes des propriétés. Leurs fonctions furent d'abord sacerdotales, par suite des idées religieuses que les Romains attachaient à la propriété et aux termes qui en marquaient les limites. Sous Justinien, les *agrimensores* n'étaient plus que des experts et des juges.

AGRIMINISTE n. m. Techn. V. AGRÉMINISTE.

AGRIMONIÉ, ÉE adj. Qui ressemble à l'aigremoine.

— n. f. pl. Tribu de la famille des rosacées, dont le type est l'*aigremoine*.

AGRIOCHÈRE (du gr. *agrios*, sauvage, et *choiros*, porc) n. m. Genre de mammifères artiodactyles, fossiles dans le terrain tertiaire.

AGRION (du gr. *agrios*, agreste) n. m. Genre d'insectes, type de la famille des *agrionnés*, renfermant des libellules ou demoiselles à corps fin et cylindrique, à ailes pédonculées, à coloration vive et tranchée. Mœurs des libellules, mais vol beaucoup plus lent; taille petite ou moyenne; très nombreuses espèces répandues sur tout le globe. Citons l'*agrion puella* : mâle noir bronzé et bleu azur, femelle plus claire. Très communs au bord des eaux.

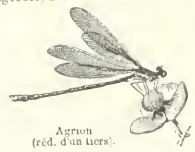
Agrion (réd. d'un tiers).

AGRIONIES n. f. pl. Antiq. gr. V. AGRANIES.

AGRIONINÉS (rad. *agrion*) n. m. pl. Sous-famille d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, famille des libellulidés, caractérisés par les deux paires d'ailes égales, relevées à l'état de repos, les yeux séparés, et par les larves ayant ordinairement trois branchies à l'extrémité du corps. Genres principaux : caloptéryx, hétérine, agrion, platycnémis, épallage, neurobasis, lestes, mecistogaster.

AGRIOPE (du gr. *agriôpos*, qui a le regard farouche) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des trigliidés, caractérisés par leurs crêtes latérales crâniennes très élevées, entre lesquelles commence la nageoire dorsale. Les agriopes atteignent jusqu'à deux pieds de long, et sont remarquables par leurs formes bizarres; ils habitent les mers du sud, notamment au cap de Bonne-Espérance, comme l'agriope verruqueux (*agriopus verrucosus*), mais aussi en Amérique (*agriopus peruvianus*).

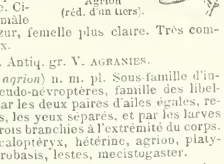
Agriope.

AGRIOPHYLLE (du gr. *agrios*, sauvage, et *phullon*, feuille) n. f. Genre de plantes de la famille des chénopodées, habitant la Crimée et la Mongolie.

AGRIOPIS (*piss* — du gr. *agriôpos*, qui a le regard farouche) n. m. Genre d'insectes lépidoptères hétérocères, du groupe des noctuelles, sous-famille des hadéninés, renfermant des noctuelles à ailes épaisses, à trompe grêle, à thorax carré.

— ENCYCL. Les chenilles des *agriopis* sont lisses, sans poils, les chrysalides arrondies en avant, très coniques en arrière. Habitent l'Europe. La seule espèce *agriopis aprilina*, verte, blanche et noire, est commune en France pendant l'automne; la chenille vit sur le chêne.

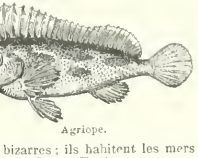
Agriopis (réd d'un tiers).

AGRIORNIS (*niss* — du gr. *agrios*, sauvage, et *ornis*, oiseau) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des tyrannidés, renfermant des petits oiseaux américains très voisins des tyrans, et dont le bec vigoureux, recourbé brusquement à l'extrémité, rappelle celui des pies-grièches. Les agriornis habitent l'Amérique équatoriale, le Chili et la Patagonie.

Agriornis.

AGRIOTE, AGRIOTTE ou **AGRIETTE** (du gr. *agrios*, sauvage) n. f. Espèce de merise qui diffère de la cerise en ce qu'elle a une saveur plus aigre, plus sauvage, d'où son nom.

AGRIOTE (même étymol. qu'à l'article précédent.) n. m. Genre de coléoptères, famille des élatéridés, renfermant des taupins de taille moyenne ou petite, de coloration habituellement grise et dont les larves, chez beaucoup d'espèces, sont nuisibles aux racines des céréales. Les agriotes, communs en France, sont répandus dans l'hémisphère boréal, quelques-uns dans l'Amérique centrale, d'autres en Australie, en Malaisie.

Agriote (grossi 2 fois).

AGRIOTHYMIE (du gr. *agrios*, sauvage, et *thumos*, colère) n. f. Tendance maladive à commettre des actes de folie furieuse.

AGRIOTHYMIQUE adj. Qui a rapport à l'agriothymie.

AGRIOTIER (*é*) n. m. Arbre qui produit l'agriote.

AGRIOTYPE (du gr. *agrios*, sauvage, et *typos*, empreinte) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, famille des ichneumonidés, renfermant de petits ichneumons du nord et de l'est de l'Europe, dont les larves sont parasites de celles des phryganes.

— ENCYCL. Les *agriotypes* sont des ichneumons aberrants, faisant le passage aux braconidés et ressemblant aussi aux évanuidés. Les larves ont un curieux appareil respiratoire qui leur permet de vivre dans l'intérieur du corps de leurs victimes. Citons l'*agriotypus armatus* (rivières d'Allemagne et de Bohême), parasite des phryganes du genre *silo* (*silo pallipes*).

Agriotype (grossi 3 fois).

AGRIPAUME n. f. Nom vulgaire d'une espèce de léonure. On l'emploie en infusions stomachiques. V. LÉONURE.

AGRIPENNE (du gr. *agria*, prise, et du lat. *penna*, plume) n. m. Espèce de passereau américain, qu'on appelle aussi *ortolan de riz*. V. DOLICHONYX.

AGRIPHYLLE (du gr. *agria*, prise, et *phullon*, feuille) n. m. Genre de plantes appartenant à la famille des composées, originaires de l'Afrique australe.

AGRIPPA (du lat. *ægre partus*, mis au monde difficilement) n. m. Nom donné en médecine aux enfants venus au monde les pieds devant. (Vieux.)

— ENCYCL. D'après Pline, la dénomination d'*agrippa* était appliquée aux enfants qui se présentent les pieds devant, parce que cet accouchement est très laborieux. On disait AGRIPPINE pour les enfants du sexe féminin qui étaient dans le même cas. Ces appellations sont devenues, par la suite, de véritables noms propres.

AGRIPPA (Menenius), consul romain l'an 502 av. J.-C. Lors de la retraite de la plèbe sur le mont Sacré, il fut député par le sénat auprès du peuple, fit appel à la concorde et ébranla la multitude en lui racontant l'apologue *les Membres et l'Estomac*.

AGRIPPA (Marcus Vipsanius), général romain, né en 63, mort l'an 12 av. J.-C. Quoique de condition très obscure, il fut le compagnon d'études d'Octave dont il devint l'ami, le conseiller. Il le seconda efficacement dans toutes ses entreprises et épousa sa nièce Marcella, puis sa fille Julie. Ce fut lui qui décida le succès de la bataille d'Actium. Il fit construire, à Rome, le Panthéon.

AGRIPPA, sceptique grec, à la fin du Ier siècle après J.-C. et au commencement du IIe. Sans avoir été l'un des chefs de l'école, il se trouve avoir donné les arguments les plus décisifs et la formule la plus nette du scepticisme; il est celui dont la critique porte le plus loin, puisqu'il s'attaque à la forme même de la vérité. Sa doctrine a été analysée par Brochard dans *les Sceptiques grecs*.

AGRIPPA (Hérode). Hist. V. HÉRODE.

AGRIPPA (Camille), savant italien, né à Milan, vivait au XVIe siècle. Il se rendit à Rome sous le pontificat de Grégoire XIII, au moment où l'on s'occupait de transporter un obélisque sur la place Saint-Pierre. Agrippa publia à ce sujet : *Trattato di transportar la guglia insu la piazza di San Pietro* (Rome, 1583). Agrippa était un grand amateur d'escrime : on lui doit un *Dialogue philosophique* sur la science des armes, où il préconise l'avantage de la pointe de l'épée sur le tranchant (Venise, 1568).

AGRIPPA DE NETTESHEIM (Henri-Corneille), médecin et philosophe cabaliste, né à Cologne en 1486, mort dans un hôpital de Grenoble en 1533 ou 1534. D'abord soldat, puis professeur à Dôle, Londres, Cologne, Paris, Tunis, Metz, Fribourg, il exerça en 1524 la médecine à Lyon, et devint médecin de Louise de Savoie, mère de François Ier. Chassé de France pour avoir entretenu des relations avec le connétable de Bourbon, il entra au service de la sœur de Charles-Quint, qui le fit nommer historiographe de cet empereur. Adepte des sciences occultes, il fut accusé de magie et emprisonné à Bruxelles pendant un an. De là il passa à Cologne et à Lyon, où il fut arrêté pour avoir écrit contre la reine mère; enfin, il se rendit à Grenoble, où il finit sa carrière orageuse. Ses principaux ouvrages sont : *De incertitudine et varietate scientiarum declamatio invectiva* (1527), trad. en fr. par Louis Mayenne Turquet (1582); *De nobilitate et præcellentia feminei sexus declamatio* (Anvers, 1529); *De occulta philosophia libri tres* (Anvers et Paris, 1531 [trad. en fr. par Le Vasseur]).

Agrippa de Nettesheim.

AGRIPPER (altér. de *agriffer*) v. a. Prendre, saisir avidement, ou avec finesse : AGRIPPER *une place*. (Fam.)

S'agripper, v. pr. S'attacher, s'accrocher à.

AGRIPPEUR, EUSE n. Celui, celle qui agrippe. (Pop.)

AGRIPPIN, évêque de Carthage, vers l'an 217. Il soutenait qu'il fallait baptiser de nouveau ceux qu'avaient baptisés des hérétiques. Un concile réuni à Carthage sanctionna son opinion; mais cette coutume asiatique ne put être établie solidement en Afrique, et Cyprien lui-même, l'un des successeurs d'Agrippin, ne put la faire prévaloir.

AGRIPPINE (*Agrippina major*), femme de Germanicus, fille de Vipsanius Agrippa et de Julie, morte en 33 apr. J.-C. Elle accompagna son mari en Germanie et en Orient, et, après la mort de ce dernier, rapporta ses cendres à Rome. Elle fut exilée par Tibère, qui la redoutait à cause de ses vertus et de son crédit auprès du peuple, dans l'île de Pandataria, sur la côte de Campanie, où elle mourut. Elle avait eu de son mariage avec Germanicus neuf enfants, parmi lesquels il faut citer Caligula et Agrippine la Jeune.

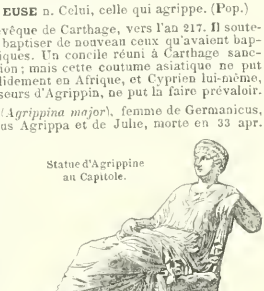
Statue d'Agrippine au Capitole.

AGRIPPINE (*Agrippina minor*), née en 16 apr. J.-C., morte en 59. Elle épousa d'abord Domitius Ahenobarbus, qui la rendit mère de Néron, puis, après un second mariage, l'empereur Claude, son oncle (49). Elle fit adopter son propre fils par Claude, au mépris des droits de Britannicus, empoisonna son troisième mari et lui substitua Néron sur le trône. Mais elle ne tarda pas à fatiguer de ses exigences son fils, et celui-ci, après avoir empoisonné Britannicus, décida de se débarrasser d'elle. N'ayant pu réussir à la faire noyer, il envoya un tribun pour l'égorger. « Frappe au ventre », dit-elle à l'assassin. Ironie tragique qui signifiait sans doute que ce sein était coupable d'avoir donné le jour à un monstre tel que Néron. Cette Agrippine est l'héroïne de la pièce de Racine, *Britannicus*.

Agrippine et Claude.

AGRIS, comm. de la Charente, arr. et à 19 kilom. d'Angoulême, près du confluent de la Tardoire et du Bandiat; 1.180 hab. Près de là, les eaux des deux rivières sont absorbées par des gouffres, dans la forêt de Braconne.

AGROBATE (du gr. *agrobatês*, qui erre dans les champs) n. m. Genre d'oiseaux. Syn. de AEDON.

AGRODROME (du gr. *agros*, champ, et *dromos*, course) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des motacillidés, voisins des pipits et en différant par leur taille élancée, leur bec vigoureux, leurs tarses hauts et robustes. Les agrodromes habitent les régions désertiques de l'ancien monde.

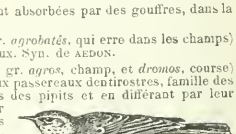
Agrodrome.

AGRŒCHINIENS (*ni-en* — du gr. *agroicos*, grossier) n. m. pl. Famille d'orthoptères locustides de la tribu des conocéphalines, ayant entre les antennes une pointe frontale. On les divise en *agrœcinés* dont le front est lisse, et en *salomonés* dont le front est ponctué, rugueux ou épineux. Les *agrœcinés* vivent dans les régions intertropicales, en Asie, dans les îles océanniennes, en Amérique et à Madagascar. Une espèce a été trouvée sur la côte orientale d'Afrique. Les *salomonés* se trouvent dans les îles de la Sonde, aux Philippines, dans les îles océanniennes et à Madagascar.

Odontolakis (agrœcinié réd. au tiers).

AGROGRAPHIE (du gr. *agros*, champ, et *graphê*, description) n. f. Description des champs, et particulièrement de ce qui a rapport à la culture.

AGROLOGIE (du gr. *agros*, champ, et *logos*, discours) n. f. Science qui a pour objet la connaissance des terres, dans leurs rapports avec l'agriculture.

AGROLOGIQUE adj. Qui se rapporte à l'agrologie.

AGROMANE (du gr. *agros*, champ, et *mania*, folie) n. Celui, celle qui a la manie de l'agriculture.

AGROMANIE n. f. Manie de l'agriculture.

AGROMENE (du gr. *agros*, champ, et *menein*, habiter) n. Celui, celle qui passe sa vie à la campagne.

AGROMYZE (du gr. *agros*, champ, et *muzein*, murmurer) n. m. Genre d'insectes diptères brachocères, comprenant plus de cent espèces européennes.

AGRON, roi d'Illyrie, du IIIe siècle av. J.-C. Il conquit et pilla l'île de Pharos (Lesina), conquit une partie de l'Épire et soutint Démétrius II de Macédoine contre les Étoliens. Mourut des suites de ses excès, vers 229 av. J.-C.

AGRONOME (du gr. *agros*, champ, et *nomos*, loi) n. m. Celui qui est versé dans la théorie de l'agriculture : *Habile* AGRONOME.

— S'emploi. adjectiv. : *Les auteurs* AGRONOMES.

— *Agronome (ingénieur-)*. Titre conféré par arrêté ministériel du 18 février 1892 aux élèves diplômés de l'Institut national agronomique.

— SYN. **Agronome, agriculteur, cultivateur, laboureur.** V. AGRICULTEUR.

AGRONOMETRIE (du gr. *agros*, champ, et *métron*, mesure) n. f. Connaissance du produit, du rapport de certaine étendue de terrain, et en quelque sorte mesure de la force productive du sol.

— SYN. **Agronométrie, phorométrie.**

AGRONOMIE n. f. Théorie de l'agriculture, science des lois agricoles : *Les sciences diverses considérées dans leurs rapports avec l'agriculture constituent dans l'ensemble ce qu'on appelle l'*AGRONOMIE.

AGRONOMIQUE adj. Qui a rapport, qui appartient à l'agronomie : *Science* AGRONOMIQUE.

— *Institut agronomique*. V. ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

— *Stations agronomiques*. Établissements dans lesquels on effectue des recherches sur toutes les questions qui intéressent l'agriculture : sélection des plantes, acclimatation, physiologie végétale et animale, pisciculture fluviale et marine, engrais, etc.

— ENCYCL. Les *stations agronomiques* sont destinées, concurremment avec les laboratoires agricoles, à éclairer les cultivateurs sur la composition de leurs terres, sur la sélection des semences, l'essai des machines, les maladies des végétaux, les insectes nuisibles ou utiles, les fermentations, l'industrie laitière, etc.

Ces stations ou laboratoires sont organisées par l'Etat, les départements ou les municipalités. Elles peuvent être subventionnées par l'Etat, en raison de l'importance des travaux effectués et des services rendus.

Dans les laboratoires agricoles, on n'effectue que des analyses chimiques (terres, engrais, etc.), tandis qu'à la « station agronomique » ou « station spéciale », les recherches et analyses chimiques vont de pair avec les essais culturaux ou de toute autre espèce.

AGRONOMIQUEMENT adv. D'une manière agronomique.

AGROPHILE (do gr. *agros*, champ, et *philos*, ami) n. f. Genre d'insectes lépidoptères hétéroceres, du groupe des noctuelles, sous-famille des acontinés, renfermant des noctuelles à ailes non dentelées, frangées, à abdomen long et lisse.

— Encycl. Les chenilles des *agrophiles* sont effilées et sans poils, elles se chrysalident dans de petites coques en terre. Habitent l'Europe et l'Amérique. La seule espèce de nos pays, l'agrophile soufrée (*agrophila sulphuraria*), jaune et noirâtre, est commune au printemps et à l'automne; la chenille vit sur les liserons.

Agrophile (grandeur natur.).

AGROPYRON ou **AGROPYRE** (du gr. *agros*, champ, *et puros*, blé sauvage) n. m. Genre de plantes de la famille des graminées, tribu des poées.

AGROSTEMME (du gr. *agros*, champ, et *stemma*, couronne) n. f. Genre de plantes de la famille des caryophyllées, tribu des silenées, dont certaines espèces ornent nos jardins et d'autres vivent dans les champs, en particulier, l'*agrostemma githago* ou nielle des blés.

AGROSTEMMINE (rad. *agrostemme*) n. f. Alcali que l'on extrait des semences de la nielle des blés. L'agrostemmine cristallise en paillettes légèrement jaunâtres, peu solubles dans l'eau, très solubles dans l'alcool.

AGROSTICULE (du gr. *agróstis*, chiendent) n. f. Plante vivace de la famille des graminées, originaire du Brésil.

AGROSTIDE (du gr. *agróstis*, chiendent) n. f. Genre de plantes de la famille des graminées.

— Encycl. Le genre *agrostis* de Linné, qui comprenait environ cent espèces, a été considérablement réduit. Il est caractérisé par ses fleurs en panicules étalées ou contractées, ses glumes carénées et dépourvues d'arêtes, et deux écailles. Parmi les espèces conservées dans ce genre, nous citerons: l'*agrostide* commune; l'*agrostide* élégante, plante qu'on cultive en bordure et qui croît dans le midi de la France, etc.

Agrostide. A, épillet fleuri.

AGROSTIDÉES n. f. pl. Tribu de la famille des graminées ayant pour type le genre *agrostide*.

AGROSTOGRAPHIE (du gr. *agróstis*, chiendent, et *graphê*, description) n. f. Partie de la botanique qui a pour objet l'étude des graminées.

AGROSTOLOGIE (du gr. *agróstis*, chiendent, et *logos*, discours) n. f. Traité sur les plantes de la famille des graminées.

AGROSTOPHYLLE (du gr. *agróstis*, chiendent, et *phullon*, feuille) n. m. Genre de plantes de la famille des orchidées, indigène de l'île de Java.

AGROTÈRE (du gr. *agrotêros*, champêtre) n. f. Genre d'insectes microlépidoptères, famille des pyralidés, renfermant de petits papillons ressemblant à des teignes. Les agrotères sont des tordeuses habitant l'Europe et l'Asie septentrionale. Citons l'*agrotera nemoralis* (toute l'Europe); l'*agrotera olivacea* (Sibérie).

AGROTÈRE et **AGROLÉTÈRE**, surnoms donnés quelquefois à Artémis (Diane), soit à cause d'un temple qu'elle avait à *Agra*, dans l'Attique, soit parce qu'elle habitait les campagnes, les bois (en gr. *agros*, champ).

— Encycl. Au temps de l'invasion de Darius, raconte Xénophon, les Athéniens s'étaient engagés à offrir en sacrifice à la déesse autant de chèvres qu'ils auraient tué d'ennemis; mais le nombre fut si grand, que ce vœu n'aurait pu être immédiatement accompli sans une extermination des troupeaux de l'Attique. Pour échapper à cette ruine et ne pas être parjure, le sénat décréta de sacrifier chaque année cinq cents chèvres, et cela perpétuellement.

AGROTÈS (*tèss* — du gr. *agrotês*, laboureur), surnom de Pan et de Mercure.

AGROTIDE ou **AGROTIS** (*tiss* — du gr. *agrotês*, qui habite les champs) n. f. Genre de lépidoptères, du groupe des noctuelles. Les chenilles sont allongées, cylindriques, vivent enterrées autour des racines des plantes basses et se chrysalident dans le sol; on en trouve partout, surtout en Europe et en Amérique. L'agrotis des moissons (*agrotis segetum*) est très commune; sa chenille, ou ver gris, fait un grand tort aux betteraves: le nom vulgaire du papillon est la « moissonneuse ». D'autres espèces attaquent les céréales.

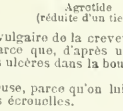
Agrotide (réduite d'un tiers).

AGROUELLE (corrupt. d'*écrouelles*) n. f. Crust. Nom vulgaire de la crevette des ruisseaux (*gammarus pulex*), parce que, d'après un préjugé populaire, elle produit des ulcères dans la bouche de ceux qui la mangent.

— Bot. La scrophulaire noueuse, parce qu'on lui attribuait la propriété de guérir les écrouelles.

AGROUPEMENT n. m. Action d'grouper; état de ce qui est agrouré: *Un* AGROUPEMENT *méthodique de faits*.

— En T. d'archit. Sorte d'accouplement de colonnes disposées deux à deux, trois à trois, etc.

AGROUPER (rad. *groupe*) v. a. Disposer, réunir en groupe: AGROUPER *des chiffres*.

S'**agrouper**, v. pr. Se mettre en groupe.

AGRUME n. f. Espèce de prune employée pour faire des pruneaux d'Agen.

AGRYPNE (du gr. *agrupnos*, qui veille) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des élatéridés, renfermant de grands taupins roussâtres, pubescents, habitant surtout les régions désertiques de l'ancien monde.

AGRYPNIE (du gr. *agrupnia*, veille; formé de *a* priv., et *grupnia*, sommeil) n. f. Insomnie, défaut de sommeil. (Peu usité.)

AGRYPNIE (du gr. *agrupnos*, éveillé, parce que ces phryganes volent la nuit) n. f. Genre d'insectes névroptères, trichoptères, famille des phryganidés, ayant les jambes épineuses. Ils habitent l'hémisphère boréal.

AGRYPNIS (*pniss* — du gr. *agrupnein*, veiller n. f. Fête nocturne célébrée en Sicile, en l'honneur de Bacchus.

AGRYPNOCOME (du gr. *a* priv.; *grupnia*, sommeil, et *kóma*, assoupissement) n. m. Insomnie jointe à une grande envie de dormir. (Peu usité.)

AGRYPNODE (du gr. *agrupnodês*, sans sommeil) adj. Qui est privé de sommeil. ‖ *Fièvre agrypnode*, Celle qui prive de sommeil. (Peu usité.)

AGUA (prononc. *agoa* ou *agoua*) n. m. Crapaud de l'Amérique méridionale et qui est la plus grande espèce du genre.

— Encycl. L'*agua* (*bufo marinus* ou *agua*, ou *horridus*) atteint jusqu'à 20 centim. de longueur. Le crapaud agua sort la nuit par quantités énormes, couvrant parfois le sol dans les rues. Son cri ressemble à un fort aboiement. On a essayé de le domestiquer en diverses régions pour détruire les insectes.

Agua.

AGUA, volcan du Guatemala (Amérique centrale), à 25 kilom. S.-O. de la capitale, altitude 1.438 m. A cette montagne, prétend-on, le Guatemala devrait son nom (U-hate-z-mal-ha) (*qui jette de l'eau*).

AGUADA, comm. de l'île espagnole de Porto-Rico (Antilles); 9.530 hab. Ch.-l. *San-Francisco de La Aguada*.

AGUADILLA, ville maritime de l'île espagnole de Porto-Rico (Antilles); 14.000 hab. Port important sur la côte N.-O. de l'île et sur la *baie Aguadilla*. La commune est peuplée de 16.140 hab.; le département du même nom, occupant l'angle N.-O. de l'île, compte 82.000 hab.

AGUADO (Alexandre-Marie), célèbre financier espagnol, né à Séville en 1784, mort à Gijon en 1842. Colonel en 1810, puis aide de camp du maréchal Soult, il quitta le service en 1815 pour se lancer à Paris dans des entreprises commerciales, aborda les opérations de la haute banque, fut nommé en 1823 agent financier de l'Espagne à Paris, et reçut de Ferdinand VII la concession de mines, de vastes terrains et le titre de marquis de Las Marismas del Guadalquivir. Ce fut lui qui négocia les emprunts espagnols de cette époque. Il laissa, en mourant, une fortune estimée à plus de soixante millions. Il possédait une magnifique galerie de tableaux. Aguado avait été naturalisé Français en 1828.

AGUARICO, riv. aurifère de l'Amérique méridionale, sortie des Andes près de l'Équateur, affluent de rive gauche du Rio Napo. Longueur du cours: 675 kil.

AGUAS-CALIENTES, ville du Mexique; 66.000 hab. Capit. de l'État du même nom, peuplé de 110.000 hab.

AGUERO (Bartolomé DE), chirurgien espagnol, né à Séville en 1531, mort en 1597. Il acquit une grande réputation dans le traitement des plaies faites par les armes à feu et fut surnommé le *Paré de l'Espagne*. Son principal ouvrage est: *Tesoro de la verdadera cirurgia* (Séville, 1684).

AGUERO (Benoît-Manuel), peintre espagnol, né et mort à Madrid (1626-1670). Élève de J.-B. del Mazo, il est principalement connu par ses tableaux de batailles et de paysages. On voit quelques uns de ses ouvrages dans les palais d'Aranjuez et du Buen-Retiro. Ses compositions se reconnaissent par le fini du dessin.

AGUERRIR (rad. *guerre*) v. a. Accoutumer à la guerre, aux fatigues, aux dangers de la guerre: AGUERRIR *une armée. La nécessité et l'habitude* AGUERRISSENT *quelquefois un poltron*. (Laténa.)

— Fig. Accoutumer à quelque chose de fatigant, de dur, de pénible, de fâcheux: *Mme Roland* AVAIT *depuis longtemps* AGUERRI *son âme contre la persécution*. (Lamart.)

S'**aguerrir**, v. pr. S'accoutumer à la guerre et à ses fatigues ou, en général, à quelque chose de pénible, de périlleux: *Les volontaires de 1792* SE SONT *vite* AGUERRIS.

AGUESSEAU (Henri-François D'), chancelier de France, né à Limoges en 1668, mort à Paris en 1751. Avocat général au parlement de Paris en 1690, il débuta avec éclat et devint procureur général en 1700. Il traça sur la procédure criminelle les instructions les plus judicieuses, et montra autant d'élévation d'esprit que d'éloquence. Partisan déclaré des libertés gallicanes, il s'opposa avec énergie à l'enregistrement de la bulle *Unigenitus*. En 1717, le régent l'appela à la dignité de chancelier, mais le disgracia l'année suivante, pour son opposition au système de Law. Rappelé en 1720, il parvint à prévenir la banqueroute, consentit enfin à l'enregistrement de la fameuse bulle, dans un but de conciliation, et fut exilé de nouveau par le cardinal Dubois, en 1722. Nommé de nouveau chancelier en 1727, il ne recouvra les sceaux qu'en 1737. Il perfectionna la législation, régla les instructions judiciaires, et jeta les fondements de réformes législatives. En 1750, il donna sa démission et reçut une pension de 100.000 livres. Dans sa longue carrière, il montra une admirable intégrité, et le dévouement le plus absolu aux intérêts publics. Grand magistrat, orateur élégant, jurisconsulte de premier ordre, il avait, en outre, une érudition profonde et variée. C'est pendant l'une de ses disgrâces qu'il rédigea le cours complet d'éducation judiciaire connu sous le titre de *Instruction à mes enfants*. Bien qu'anobli, il signa toujours *Daguesseau*, son véritable nom. En 1810, sa statue fut placée devant le péristyle du palais du Corps législatif, avec celle de L'Hospital; une autre existe aussi dans la salle des séances du Sénat. — Son petit-fils, Henri-Cardin-Jean-Baptiste, marquis **d'Aguesseau**, né au château de Fresnes en 1746, mort en 1826, fut successivement avocat général au parlement de Paris, conseiller d'État, député aux États généraux, président du tribunal d'appel de Paris sous le Consulat, ministre plénipotentiaire à Copenhague et pair de France. Il fut reçu membre de l'Académie française en 1787.

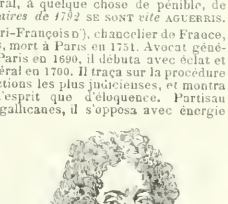
D'Aguesseau.

AGUETS (*ghè* — de *a*, et *guet*, en guettant) n. m. pl. Ne s'emploie que dans les locutions suivantes: *Être, se tenir aux aguets*, Être, se tenir en embuscade, aux écoutes, épier. ‖ *Mettre, se mettre aux aguets*, En observation.

AGUI (*ghi*; comme dans *guider*) n. m. Nœud qui lie un bout de corde à une chaise en sangle pour hisser ou affaler un gabier, un charpentier, un calfat, etc., chargé d'exécuter des réparations urgentes: *Nœud d'*AGUI.

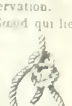
Nœud d'agui.

AGUIAR (Don Thomas DE), peintre espagnol, vivait à Madrid au milieu du XVIe siècle. Élève de Velasquez, il cultiva la peinture de genre et de portrait avec un rare talent. Il excellait à peindre de petites figures. Ses portraits se font remarquer par la ressemblance et aussi par la franchise du style. Le plus célèbre est celui du poète Solis.

AGUICHER (*ghi*) v. a. En T. d'argot. Agacer.

AGUIÉE (*ghi-e* n. f. Sangle fixée à un cordage par un *nœud d'agui* et sur laquelle s'assied un homme que l'on hisse.

AGUILA (D'), voyageur et historien, mort à Paris en 1815. Il voyagea en Amérique, dans le nord de l'Europe, et se rendit, en 1789, en Suède, où il fut témoin de l'assassinat de Gustave III. On a de lui: *Histoire des événements mémorables du règne de Gustave III* (Paris, 1807), etc.

AGUILAR (Gaspard D'), littérateur espagnol, né dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il est connu par une relation des fêtes qui eurent lieu à l'occasion du mariage du roi don Philippe avec Marguerite d'Autriche, et qui a pour titre: *Fiestas nuptiales que la ciudad y reino de Valencia hizieron, etc.* (Valence, 1599); par un poème: *Expulsion de los Mariscos de España por el rey Don Felipe III* (1618), et par douze comédies publiées en 1614. Les plus remarquables de ces pièces sont: *la Nueva Humildad, la Gitana melancolica* et *los Amantes de Cartago*.

AGUILAR DE LA FRONTERA, ville de la prov. de Cordoue, en Espagne; 22.400 hab. Vignes, mines de cuivre. Elle est le ch.-l. d'un district peuplé de 25.000 hab.

AGUILAS, ville et port d'Espagne (prov. de Murcie), sur la Méditerranée; 9.000 hab. Fabriques de soufre et de savon, moulins. Ancien château.

AGUILERA (don Ventura-Ruiz), poète espagnol, né en 1820 à Salamanca, mort en 1881. Il étudia la médecine, puis se jeta avec ardeur dans les luttes politiques, et fut un brillant journaliste. *Los Cantares* ou « Chansons populaires », qui le firent surnommer le *Béranger espagnol*, établirent sa réputation comme poète et furent suivies bientôt de *Ecos nacionales* et de *Elegias y Armonias*. Nous citerons encore le *Livre de la patrie*, et deux comédies: *Fleur fanée* et *l'Aumône et le Pardon*. Il a également publié un recueil de satires. Aguilera était directeur du musée archéologique de Madrid lorsqu'il mourut.

AGUILLE ou **AGUILLIE** (*ghi*, et *ll* mll.) n. f. Toile de coton qui se fabrique à Alep.

AGUILLON (François D'), savant jésuite belge, né à Bruxelles en 1567, mort en 1617. Il s'adonna à l'étude des sciences, fut professeur et finit recteur du collège des jésuites d'Anvers. On a de lui un *Traité d'optique* (1613).

AGUILLOT (*ghi*, et *ll* mll.) n. m. Cheville en fer qui réunit deux cordes en une.

AGUIMPER (rad. *guimpe*) v. a. Couvrir, revêtir d'une guimpe, et par ext. Se parer, s'attifer, se pomponner. (Vieux.)

AGUIRRE (Joseph-Saenz D'), cardinal espagnol, né à Logroño en 1630, mort à Rome en 1699. Il entra dans l'ordre des bénédictins, professa la théologie à Salamanque, puis fut nommé successivement censeur, secrétaire du saint-office et cardinal (1686). C'était un théologien instruit, à qui manquait l'esprit critique. Nous citerons de lui: *Defensio cathedræ sancti Petri adversus declarationes cleri gallici* (Salamanque, 1683), ouvrage dans lequel il attaque les déclarations du clergé de France en 1682, ce qui lui valut le chapeau de cardinal; *Sancti Anselmi theologia*, dont la meilleure édition est celle de Rome (1690); *Collectio maxima conciliorum Hispaniæ* (Rome 1693-1694), etc. Dans ce dernier ouvrage, il se sert de pièces qui lui ont été fournies par des faussaires et qui ont mis les érudits à la torture.

AGULIERS (DES), philosophe français, né à La Rochelle en 1683, mort en 1744. Emmené tout jeune à Londres par son père, ministre protestant, proscrit après la révocation de l'édit de Nantes, il fit ses études à l'Université d'Oxford, où il fut plus tard professeur. Il a beaucoup contribué à propager la philosophie newtonienne sur le continent.

AGUSTI ou **AGUSTIN** (Miguel), écrivain espagnol, né à Bañolas (Catalogne), dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il fut successivement chapelain et prieur de l'ordre de Saint-Jean, et il résida longtemps à Perpignan. Agusti se fit connaître par un ouvrage intitulé: *Livre des secrets de l'agriculture* (Barcelone, 1617), réédité avec des additions importantes à Perpignan, en 1626. Dans ce livre, Agusti traite des signes du temps, des époques des semailles et des plantations, des arbres fruitiers, des engrais, des vins, des animaux domestiques et de la chasse; le tout suivi d'un petit vocabulaire latin, espagnol, catalan, italien, portugais et français.

AGUSTITE (du gr. *a* priv., et du lat. *gustus*, goût) n. f. Phosphate de chaux paraissant identique avec l'*apatite*.

Apollon Agyieus.

AGYIEUS (du gr. *agua*, rue, surnom d'Apollon, protecteur des rues, des places, de la demeure, de la famille, à Argos, à Athènes et

autres villes de la Grèce. On lui élevait primitivement dans les rues des autels, que les fidèles arrosaient d'huile comme offrande.

AGYNAIRE ou **AGYNE** (du gr. *a* priv., et *gyné*, femme) adj. Se dit des fleurs doubles, dans lesquelles les étamines et le périanthe constituent toute la fleur, dans laquelle le pistil manque.

AGYNÉE (rad. *agyné*) n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, qu'on trouve en Asie, en Afrique et en Océanie.

AGYNIENS n. m. pl. Hist. eccl. Syn. de AGIONITES.

AGYNIQUE (rad. *agyne*) adj. Se dit de l'insertion des étamines, quand elles ne contractent pas d'adhérence avec l'ovaire. (Terme peu employé.)

AGYRRHIUS, démocrate grec, qui vivait à Athènes au IVe siècle av. J.-C. Il fit voter au peuple une indemnité pour le temps que les citoyens passeraient dans les assemblées politiques, et une autre pour que les citoyens pussent gratuitement assister aux spectacles. Par suite, il se rendit très populaire et reçut, après la mort de Thrasybule, le commandement de la flotte athénienne envoyée à Lesbos (389).

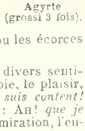

Agyrte (grossi 3 fois).

AGYRTE (du gr. *agurtês*, charlatan) n. m. Myth. Nom donné aux prêtres de Cybèle, qui parcouraient les rues en faisant des jongleries. Ils tiraient aussi des horoscopes et disaient la bonne aventure.

— n. m. pl. Entom. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des silphidés, renfermant de petites formes à corps convexe, à pattes robustes, élargies en leurs extrémités et légèrement épineuses. Les agyrtes vivent en Europe sous les pierres ou les écorces d'arbres.

AH (*â*) interjection qui sert à marquer les divers sentiments, les affections vives de l'âme : 1° la joie, le plaisir, le contentement, le bonheur : Ah! *que je suis content!* ‖ 2° la souffrance, la douleur, l'indignation : Ah! *que je souffre!* ‖ 3° la surprise, le saisissement, l'admiration, l'enthousiasme :

Ah! que de la vertu les charmes sont puissants!
TH. CORNEILLE.

‖ S'emploie souvent pour donner plus de force, plus d'énergie à la phrase : Ah! *ne croyez pas cela.* ‖ Se redouble quelquefois pour marquer la surprise ou l'ironie : Ah! ah! *je vous y prends!* ‖ Répété plus de deux fois, il marque les éclats de joie ou les cris de la douleur : Ah! ah! ah! ah! ah! *la plaisante figure pour un doyen!* (Regnard.)

— Peut s'employer substantiv. : il reste alors invariable, sauf en poésie, où l'on peut le faire varier : *Pousser des* oh! *et des* ah!

. . . . . Faire du fracas
À tous les beaux endroits qui demandent des *ah!*
MOLIÈRE.

— *Ah* fait partie de locutions familières dont le sens se modifie par le mot ou les mots qui l'accompagnent. Telles sont : *Ah bah*, qui exprime l'insouciance, l'étonnement; *Ah bien oui*, qui exprime le désappointement d'une manière plaisante; *Ah mais*, qui donne de l'énergie à une affirmation; *Ah çà*, qui exprime le mécontentement, l'impatience, etc.

— SYN. Ah! ha! *Ah!* exprime une émotion profonde et de quelque durée. *Ha* marque quelque chose de subit et d'inattendu.

Ah! vous dirai-je, maman, premier vers et titre d'une vieille chanson populaire. C'est une de ces aimables mélodies que tout le monde chante et dont on ignore l'auteur. Elle doit dater, à en juger par le style, de la fin du XVIIe ou du commencement du XVIIIe siècle.

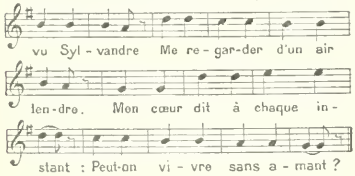

Ah! vous dirai-je, maman,
Ce qui cause mon tourment!
Depuis que j'ai vu Sylvandre
Me regarder d'un air tendre,
Mon cœur dit à chaque instant :
Peut-on vivre sans amant?

L'autre jour dans un bosquet
De fleurs il fit un bouquet;
Il en para ma houlette,
Me disant : Belle brunette,
Flore est moins belle que toi,
L'Amour moins tendre que moi.

Je rougis et par malheur,
Un soupir trahit mon cœur :
Le cruel, avec adresse,
Profita de ma faiblesse.
Hélas! maman, un faux pas
Me fit tomber dans ses bras.

Je n'avais pour tout soutien
Que ma houlette et mon chien,
L'Amour, voulant ma défaite,
Fit du chien et houlette :
Ah! qu'on goûte de douceur
Quand l'amour prend soin d'un [cœur!

Mozart a écrit sur l'air de *Ah! vous dirai-je, maman*, des variations de piano délicieuses, et Adolphe Adam un excellent trio bouffe dans son petit opéra *le Toréador*.

AHAGGÂR ou **HOGGÂR**, nom d'un plateau de grès de forme circulaire, occupant à peu près le centre du Sahara.

ENCYCL. Ce plateau est très accidenté, et dominé par des pics hauts parfois de plus de 2.000 mètres, couverts de neige en hiver pendant plusieurs mois. Bien arrosé par les pluies, l'*Ahaggâr* possède de véritables cours d'eau (Ichar-ghar, Taghit, Tafassasset). Sa flore varie suivant l'altitude, depuis celle du Sahara jusqu'à celle des pays tempérés; quant à la faune, elle est presque inconnue. La tribu des Touareg Ahaggâr (appartenant à la confédération des Imoschagh, coupable du massacre de la mission Flatters) habite ce plateau, dont *Idelès* et *Tazerouk*t sont les principaux centres de population.

Aucun voyageur n'a pu jusqu'à présent pénétrer dans l'Ahaggâr. Seuls, le Dr allemand H. Barth et le Français Duveyrier en ont longé les contreforts, le premier en 1850, le second en 1859, et en ont rapporté des renseignements qui constituent tout ce qu'on sait sur ce pays.

AHALER (rad. *haleine*) v. n. Respirer d'une manière bruyante, après une course et dans un moment de fatigue.

— v. a. Pousser son haleine sur quelque chose : *Si l'on* AHALE *une glace, on la ternit.*

S'ahaler, v. pr. Etre ahalé.

AHAN n. m. Onomatopée qui est un cri de fatigue, de grand effort, tel que celui d'une personne qui fend du bois, pétrit une pâte, etc.

Moult ils ont eu et peines *et ahans*
Chanson de Roland

— *Suer d'ahan*, Faire un travail très fatigant, se donner une peine extrême.

AHANER v. n. Faire entendre le cri de *ahan* en travaillant : *Le fendeur de bois* AHANE *à chaque coup qu'il porte.*

— Par ext. Travailler avec peine, supporter une grande fatigue.

De votre douce haleine
Esventez cette plaine,
Esventez ce séjour,
Cependant que *j'ahane*
A mon blé que je vanne
En la chaleur du jour.
JOACH. DUBELLOY.

S'ahaner, v. pr. S'est dit pour Se donner beaucoup de peine.

AHANTA, petit Etat de la Guinée septentrionale, possessions anglaises de la Côte de l'Or. Villes princ. : Boussoua et Axim. Riche en mines d'or et bien cultivé.

AHAR, ville de l'Inde occidentale, nécropole des radjahs d'Oudeipour.

AHASVÉRUS ou **le Juif errant**, personnage légendaire, condamné à l'immortalité et au mouvement perpétuel, qui n'a jamais que cinq sous à dépenser à la fois, mais qui trouve toujours cette faible somme dans sa poche. De cette légende, qui paraît originaire de Constantinople (vers la fin du IVe siècle) existent deux principales versions : celle d'Orient, qui fait du Juif errant le portier de Ponce-Pilate, et celle d'Occident qui le fait cordonnier à Jérusalem et le nomme Ahasvérus.

Le Juif errant, qui personnifie les destinées du peuple juif depuis le christianisme, a inspiré, outre la fameuse complainte d'Isaac Laquedem, les Allemands Gœthe, Schubart et Musaeus, l'Autrichien Hamerling, les Français Edg. Quinet, Eug. Sue et Béranger.

Par métonymie, le mot *Ahasvérus* est souvent employé comme nom commun, et sert à désigner quelqu'un dont la vie agitée présente quelque rapport avec le caractère du héros de la légende. V. LAQUEDEM.

Ahasverus à Rome, épopée en six chants, le chef-d'œuvre du poète autrichien Robert Hamerling (Vienne, 1866). Bien différent du drame philosophique de Quinet, l'*Ahasvérus* de Hamerling est une œuvre en grande partie historique; Néron en est le héros principal, beaucoup plus que le fantastique personnage dont elle porte le nom, et qui n'est pas, comme dans Quinet, une idéalisation du Juif errant. Les tableaux grandioses qui se succèdent dans l'œuvre de Hamerling en font une des productions les plus remarquables de la poésie allemande. Il y a cependant un défaut dans cette conception d'un vieillard fatidique, assistant à toutes les folies de l'empereur et y applaudissant jusqu'au bout, sans qu'il se dégage un sens philosophique certain de cette allégorie bizarre.

AHAUS, ville de Prusse, prov. de Westphalie; 2.400 hab. Mines de fer importantes. Capitale de l'ancien comté de *Ahaus-Bocholt*. Le 6 août 1623, Tilly battit, près de cette ville, le prince Christian de Brunswick. Chef-lieu du cercle du même nom, dont la popul. est de 39.100 hab.

AHÉGAST n. m. Arbre indéterminé de Madagascar et des Indes orientales, dont les racines servent à teindre en rouge.

AHÉMÈRE ou **AÈMERE** (du gr. *a* priv., et *hêmera*, jour) adj. Se dit des saints dont on ignore le jour de la naissance, et qui, par conséquent, n'ont point de jour férié.

AHENOBARBUS (*buss — qui a la barbe couleur d'airain, rousse*), surnom d'une branche de la famille Domitia. V. DOMITIUS.

AHÉTULLE n. f. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, famille des dendrophidés, renfermant des couleuvres d'arbres à écailles à peu près égales et ayant une grande dent postérieure à la mâchoire supérieure. Vivent au Brésil et dans l'Afrique tropicale.

AHEURTEMENT n. m. Obstination extrême, attachement invincible à une opinion, à un sentiment : *C'est un étrange* AHEURTEMENT *que le sien.* ‖ S'est pris dans le sens de Obstacle : *De la sourdeur tant de scandales et* AHEURTEMENTS *de notre foi.* (Calvin.)

AHEURTER (**S'**) (de *à*, et *heurt*) v. pr. S'attacher opiniâtrément à quelque chose : *C'est un grand malheur que de* S'AHEURTER *à ce qu'on ne peut exécuter tout seul.* (Boiste.) ‖ Echouer, se briser : *Depuis deux cents ans environ, les diverses philosophies* S'AHEURTENT *à la question de la certitude, sans la résoudre.* (P. Leroux.)

AHI, interj. qui exprime un sentiment de douleur physique : AHI! AHI! AHI! *vous ne m'aviez pas dit que les coups en seraient.* (Mol.) ‖ On écrit et on dit mieux AÏE.

AHIAS ou plutôt **AHIJA**, prophète de Silo. La Bible rapporte que, vers l'an 924 av. J.-C., il prédit à Jéroboam le schisme des dix tribus et lui annonça qu'elles le choisiraient pour roi. Plus tard, il lui prédit encore qu'en punition du crime d'idolâtrie il perdrait son fils Abia.

AHIBRADHNA Dans la mythologie indoue, un des onze Roudras ou manifestations inférieures du dieu Siva, troisième personne de la *Trimourti* ou Trinité indienne. Dieu de la destruction et de la mort, il modifie, dissout et tue, mais pour renouveler les choses.

AHÎRS, tribus de l'Inde nord-occidentale, du Nepaul aux monts Vindhyâ, et du Behar aux bouches du Sindb. Environ 2.250.000 âmes.

AHKAF (AL), parties du grand désert méridional de l'Arabie, entre le Nedjed, l'Omân et le Yémen.

AHLBORN (August Wilhelm Julius), peintre, né en 1796 à Hanovre, mort en 1857 à Rome. Il fut élève de Wach à Berlin, vécut en Italie de 1827 à 1832 et en rapporta de bons paysages, pleins de vérité, qui se trouvent aujourd'hui dans les châteaux de Berlin et des environs.

AHLBORN (Lea LUNDGREN, dame), graveur de médailles, née à Stockholm en 1820. Elève de son père, graveur en monnaies. S'est fait remarquer par des médailles qui attestent un talent distingué. Exposition universelle de Paris, en 1855 : *Charles XIV, roi de Suède; Berzélius, Jenny Lind*, etc. Exposition de 1878 : une suite de médailles.

AHLE (Jean-Rodolphe), compositeur allemand, né à Mulhausen en 1625, mort en 1673. Il fut directeur de l'école musicale d'Erfurt (1646) et organiste à Mulhausen (1649). On lui doit des recueils de compositions musicales : *Trente symphonies* (1650); *Première dizaine d'airs spirituels* (1660); *Motets* (1664), etc. — Son fils JEAN-GEORGES, musicien et écrivain allemand, né à Mulhausen en 1650, mort en 1706, lui succéda comme organiste et devint sénateur dans sa ville natale. Outre des compositions musicales et des dissertations, nous citerons de lui : *Dialogues du printemps, de l'été, de l'automne et de l'hiver* (1695-1701), où il donne des règles sur l'harmonie et la composition.

AHLEFELD (Charlotte-Elisabeth-Sophie-Wilhelmine D'), femme de lettres allemande, née à Stedten en 1781, morte à Teplitz en 1848. Elle a publié de nombreux romans; entre autres : *Liebe und Entsagung* (1805); *Felicitas* (1825); *der Stark der Pflicht* (1832), etc. Elle a signé quelques-uns de ses romans du pseudonyme de ELISA SELBIG.

AHLEN, ville de Prusse, province de Westphalie, sur les rives de la Werse, affluent gauche de l'Ems; 5.000 hab. Filature et tissage du lin.

AHLFELD (Jean-Frédéric), prédicateur allemand, né à Mehringen (Anhalt) en 1810, mort à Leipzig en 1884. Il devint successivement recteur à Woerlitz (1837), pasteur à Halle (1847), et enfin à Leipzig (1851-1881). Ce célèbre prédicateur a publié de nombreux recueils de sermons et de *Récits pour le peuple.*

AHLFELD (Frédéric), médecin allemand, né à Alsleben (Saxe) en 1843. Il s'occupa surtout d'accouchements. En 1883, il devint professeur à l'université de Marbourg et directeur de l'Ecole des sages-femmes. Ses principaux ouvrages sont : *De la formation du front et de la figure* (1873); *Nutrition de l'enfant par le lait de la mère* (1878); *Difformités humaines* (1880-1883), etc.

AHLQUIST (Auguste-Engelbert), écrivain finnois, né à Kuopio (district de Savolats) en 1826. Il se passionna pour la philologie, s'occupa des anciens idiomes finnois, dans le but de créer une littérature nationale, et fut nommé, en 1862, professeur de langue et de littérature finnoises à l'université d'Helsingfors. On lui doit un recueil de poésies finnoises, sous le titre de *Sakenia Etincelles*); une relation de son voyage dans le Nord : *Muistelmia matkoilta wenäjällä ruosina* (Helsingfors, 1860); une *Grammaire wotique* (1855); *Recherches sur les langues ouralo-altaïques* (1871), etc.

AHLWARDT (Pierre), philosophe allemand, né à Greifswald en 1710, mort en 1791. Il est le fondateur d'un ordre dit « des Abélites », et a laissé de nombreux écrits. — Son fils, CHRETIEN-GUILLAUME, philologue allemand, né à Greifswald en 1760, mort en 1820, s'appliqua surtout à l'étude des langues, et fut recteur des gymnases d'Oldenbourg et de Greifswald. Outre un très grand nombre d'articles et de traductions, on a de lui une *Traduction d'Ossian*, en vers; une *Grammaire de la langue gaélique;* un *Essai pour l'éclaircissement du poème des « Niebelungen »*, etc. — THÉODORE-GUILLAUME, orientaliste allemand, fils du précédent, né à Greifswald en 1828, apprit les langues orientales, puis s'adonna à l'étude des manuscrits arabes, d'abord à Gotha, puis à la bibliothèque Nationale de Paris (1854-1856). En 1861, il fut nommé professeur de langues orientales à Greifswald. Philologue d'une profonde érudition, il a publié des recherches sur *la Poésie et la Poétique des Arabes* (Gotha, 1856), sur *l'Authenticité des anciens poèmes arabes* (1872) et de nombreuses éditions d'anciens ouvrages arabes : *Histoire des empires mahométans d'Elfachri* (1860); *le Divan d'Abu-Novas; les Divans des six anciens poètes arabes* (Londres, 1870), etc. Enfin, il a dressé un *Catalogue des manuscrits arabes de la bibliothèque royale de Berlin* (Greifswald, 1871).

AHLWARDT, agitateur antisémite prussien, né en Poméranie en 1848. Recteur d'une école normale à Berlin, il fut pressuré par des usuriers juifs, et leur voua une haine acharnée. Ses pamphlets : *Berlin aux mains des boursiers juifs*, le *Serment d'un Juif* et les *Fusils juifs* eurent un énorme retentissement. Arrêté en 1892 pour la publication de ce dernier, dans lequel il accusait la maison Lœwe d'avoir livré des armes impropres à tout service, il fut condamné à la prison, devint un des chefs du parti antisémite, et fut élu député d'Arnswald-Friedberg en 1892. Au Reichstag, il renouvela ses attaques au sujet des fusils Lœwe, puis il accusa le prince de Bismarck d'avoir pris des millions dans le trésor des invalides de guerre, mais il ne put fournir aucun document à l'appui de ses assertions. Il n'en fut pas moins réélu député à Arnswald et à Neustettin (juin 1893); il prit alors la direction du journal *la Réforme westphalienne*. Depuis, il a fait aux Etats-Unis un long voyage pour répandre l'antisémitisme et a repris sa place au Reichstag en 1897.

AHM n. m. Nom d'une mesure de capacité usitée dans plusieurs parties de l'Allemagne : Hambourg, 144 l. 786; Hanovre, 155 l. 552; Hesse-Cassel, 158 l. 750; Hesse-Darmstadt, 160 litres; Lubeck, 144 l. 820; Hollande, 155 l. 254; Rotterdam, 151 l. 380.

AHMADOU, ancien sultan de Ségou, fils du célèbre prophète El Hadj-Omar, auquel il succéda en 1866, a laissé fondre entre ses mains le grand empire que lui avait legué son père. Il plaça ses Etats sous le protectorat de la France en 1881, puis intrigua contre elle et vit, en 1890, le commandant Archinard s'emparer de sa capitale. Il erre depuis lors dans la boucle du Niger, se livrant au commerce des esclaves et suscitant des obstacles aux missions françaises qui explorent le pays.

Ahmadou-Cheikhou, prophète sénégalais, mort en 1875. Il voulut, en 1869, soulever les indigènes du Sénégal contre la France, proclama la guerre sainte, mais fut vaincu et tué par nos troupes.

Ahmed Ier, 11e sultan ottoman, né en 1589, mort en 1617. Il succéda en 1603 au sultan Mohammed III, son père. Dès le début de son règne, l'armée ottomane eut maille à partir en Asie avec Abbas le Grand, qui la défit et s'empara de plusieurs places. Les succès du schah de Perse avaient été indirectement favorisés par le soulèvement des troupes qui, sous le règne précédent, avaient été déportées en Asie, soulèvement qui coïncidait avec une révolte des Kourdes, des Druses, etc. Le grand vizir Mouradpacha, vainqueur, non sans peine, après plusieurs années de lutte (1609), se tourna contre la Perse, mais mourut de fatigue en 1611. L'année suivante, le sultan, malgré les succès de ses armées, fit la paix avec le schah et rendit les territoires conquis depuis Suleyman (1612).

Pendant ce temps, les Hongrois insurgés firent appel à la Porte contre les Impériaux; leur roi Bocskaï reçut l'investiture du sultan (1605), mais fit défection dès qu'il eut, de concert avec les Turcs, effrayé l'Autriche au point que celle-ci le reconnut comme prince de Transylvanie (1606). Occupée en Asie, la Porte dut signer avec l'Autriche la paix de Sitvatorok (1606), préface de la paix de Carlowitz, et premier coup porté à la puissance ottomane. D'autre part, la flotte espagnole vainquit au cap Corvo le Capitan-pacha (1614). Ahmed Ier mourut en 1617; les qualités que ses contemporains lui reconnaissent avaient été annihilées par l'influence déprimante du harem.

Ahmed II, 21e sultan ottoman, né en 1643, mort en 1695. Il succéda en 1691 à son frère Soliman III et accorda toute sa confiance au grand vizir Kupruli, déjà tout-puissant sous le dernier règne. En 1691, Kupruli fut tué près de Salankenem dans une bataille contre les Impériaux, et le souverain se trouva brusquement privé d'un vertueux homme d'Etat et d'un habile stratège. Après sa mort, Belgrade, assiégée par les Autrichiens, fut délivrée (1693), mais les Vénitiens s'emparèrent de Chio (1694).

Ahmed III, 23e sultan ottoman, né en 1673, mort en 1736. Il succéda en 1703 à son frère Mustapha II, déposé par la coalition des ulémas et des janissaires. Il écarta les ouvertures de Louis XIV qui, engagé dans la guerre de la succession d'Espagne, le poussait à prendre les armes contre les ennemis communs des deux Etats; il reçut à Bender Charles XII, le vaincu de Pultava (1709), mais ne se laissa pas davantage entraîner dans une guerre contre le tsar, dont il ne prévoyait pas la puissance. Le grand vizir, un Kuprnli, préférait entretenir avec Pierre le Grand des relations de bon voisinage. Dès que Kuprnli fut mort, le parti de la guerre l'emporta: la puissance moscovite était menacée de sombrer avant d'avoir eu le temps de s'affirmer, mais le nouveau grand vizir, acheté par les présents de la tsarine, consentit au traité de Falkseu, qui rétablit la paix (1711). L'année suivante, une trêve de vingt-cinq ans fut conclue avec les Russes, et Charles XII expulsé, définitivement écrasé par la paix d'Andrinople (1713), se retira du territoire ottoman (1714).

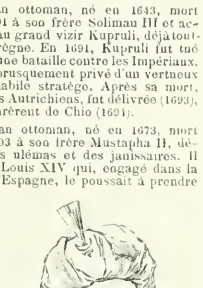
Ahmed III.

En 1715, sous prétexte que Venise avait secrètement soutenu les Monténégrins, les Turcs conquirent la Morée et les places vénitiennes de Crète. L'empereur Charles VI les somma de restituer leurs conquêtes, et, sur leur refus, envoya contre eux le prince Eugène, qui les écrasa à Peterwardein (1716); Temesvar capitula, Belgrade fut investie et prise (1717), et le traité de Passarowitz, favorable à l'Autriche et à la Russie, mit fin aux hostilités (1718). Ahmed III, diminué en Europe, devait l'être aussi en Asie, et les victoires de la Perse provoquèrent en 1730 une révolte des janissaires qui aboutit à la déposition du sultan.

Ahmed eut l'honneur de rendre un hatt-i-schérif autorisant l'introduction de l'imprimerie à Constantinople.

Ahmed ou **Ahmet**, dey d'Alger de 1805 à 1808. Il se rendit odieux par ses exactions et ses crimes, excita contre lui l'indignation générale et fut mis à mort par ses soldats, qui, mêlés à la multitude, traînèrent son cadavre à travers les rues.

Ahmedabad, ville de l'Hindoustan, dans la présidence de Bombay, sur le fleuve côtier Sabarmati; 148.100 hab. Fondée en 1426 par Ahmed-Châh, cette ville arriva au XVIIe siècle à un haut degré de splendeur; elle fut prise par les Mahrattes en 1755, par les Anglais en 1785, et déclina depuis lors jusqu'à notre époque. Cette ancienne capitale du Gudjrat possède de nombreuses et belles ruines; c'est le quartier général de la secte des saravaks ou djainas du Gudjrat. Chef-lieu d'un district du même nom, peuplé de 921.700 hab.

Ahmed-abou-mazar, médecin arabe, qui vivait dans les premières années du IXe siècle. Il se fit chrétien et vécut à la cour du calife Al-Mamoun, à Babylone, en qualité d'interprète des songes. On a de lui un ouvrage arabe, dont la Bibliothèque nationale de Paris possède des manuscrits, et qui a été traduit en latin sous le titre de *Apotelesmata, sive De significatione et eventis insomniorum* (Francfort, 1577). Cet ouvrage a été traduit, en outre, en français.

Ahmed-ben-thouloun (Aboul-Abbas), chef d'une dynastie qui regna en Egypte, né en 835, mort à Antioche en 884. Fils d'un esclave turc, qui avait obtenu du calife Mahmoun certaines dignités, il profita des rivalités des califes pour s'élever au souverain pouvoir, s'empara de Barkah, puis conquit Damas, Emesse, Alep et Antioche, et s'avança jusqu'à Tarse. La dynastie des Thoulounides dont il fut le fondateur compte quatre princes, dont le dernier, Haroun, fut mis à mort par le calife Mo-Klafy 905.

Ahmed-kaiserli-pacha, général turc, né à Césarée (Palestine) en 1796, mort en 1881. En nai 1876, il siégea dans la commission qui déposa le sultan Abd-ul-Aziz. Ce fut lui qui arrêta le Circassien Hassan, lorsqu'il fondit sur les ministres pour venger le meurtre du sultan (1876). Lorsque la guerre éclata avec la Russie, Ahmed-Kaiserli, malgré ses quatre-vingts ans, prit le commandement de Roustchouk et fit des sorties meurtrières. Impliqué dans le procès des personnages accusés d'avoir fait assassiner Abd-ul-Aziz, il mourut au moment où ses coaccusés étaient traduits en justice.

Ahmed-khan, également connu sous les noms de **Nicodar** ou **Ny-Goudar**, empereur mogol de la race de Gengis-Khan, mort en 1284. Il succéda en 1282 à son frère Abaka-Khan et fut le premier souverain mogol qui embrassa l'islamisme. Pour ce fait, il excita contre lui les partisans de l'ancien culte. Il fit arrêter et tuer son frère Kanghour-Paï, révolté. Son neveu prit les armes contre lui, le fit prisonnier et le livra aux enfants de Kanghour-Paï qui le mirent à mort.

Ahmednagar, ville de l'Hindoustan, présidence de Bombay, sur le Sina, sous-affluent du Krichna par le Bhima; 41.680 hab. Aureng Zeb y est mort en 1707. Prise par les Anglais en 1803. Le district du même nom renferme 888.700 hab.

Ahmed-pacha, général ottoman, né vers 1490, mort en 1524. Il se fit surtout remarquer dans les dernières années de sa vie, c'est-à-dire au début du règne de Soliman Ier le Magnifique. Il venait de se battre contre les Hongrois (1521) lorsqu'il fut mis à la tête de l'armée qui conquit Rhodes, et c'est lui qui rédigea les articles de la capitulation imposée au grand maître Villiers de l'Isle-Adam (1522). Il chercha alors à remplacer Piri-pacha dans la charge de grand vizir; mais, ses intrigues ayant échoué, il demanda le gouvernement de l'Egypte et l'obtint. A peine en Afrique, il souleva les mamelouks, extermina les janissaires fidèles à Soliman et prit le titre de sultan. Le grand vizir Ibrahim, envoyé contre lui, détacha de la cause du rebelle les chefs militaires les plus influents, notamment Mohammed-bey. Il se réfugia chez les Arabes Béni-Bakar, qui le trahirent ou plutôt le vendirent, et sa tête orna les murs du sérail.

Ahmed-pacha Guédick (*Brèche-dent*), général ottoman qui, sous Mahomet II, prit une part prépondérante à la conquête de la Karamanie comme auxiliaire du grand vizir Mahmoud-pacha. En 1480, il s'empara de Zante et de Sainte-Maure.

Ahmed-schah-l'abdaly, fondateur du royaume de Candahar, né vers 1724, mort en 1771. Il s'attacha à la fortune de Nadir-Schah, et, après l'assassinat de ce prince, il se fit reconnaître comme souverain des Afghans (1746). Il envahit jusqu'à six fois le nord de l'Inde, écrasa les Mahrattes à trois reprises, battit les Seykes et s'empara de Kachemir et du Pendjab. Il eut pour successeur son fils Timour-Schah.

Ahmed-vefik-pacha, homme d'Etat ottoman, né à Constantinople vers 1818, mort en 1891. Il fit ses études à Paris, puis fut attaché au bureau de traduction de la Porte et, puis, en 1847, le *Salaamé* ou *Annuaire de l'empire ottoman*. Hexerça dans la suite les plus hautes fonctions administratives, fut ministre de la justice (1857), envoyé extraordinaire à Paris (1860-1861), commissaire général en Anatolie. Sous Abd-ul-Hamid, il présida le parlement institué par ce prince (février 1877), puis devint ministre de l'intérieur et président du Conseil (février-avril 1878) et fit dissoudre la Chambre. Pendant son court passage aux affaires fut signé, le 3 mars 1878, le traité de San-Stefano, entre la Russie et la Turquie. Gouverneur général de Brousse en 1879, puis tombé en disgrâce, et emprisonné, il fut, pendant trois jours, président du Conseil, en décembre 1882. Il vécut depuis dans la retraite. Ahmed-Vefik a traduit en turc la plupart des comédies de Molière et quelques-uns des chefs-d'œuvre de Shakspeare et de Schiller.

Ahmet-rifaat-pacha, homme d'Etat égyptien, né au Caire en 1825, mort en 1858. Fils aîné d'Ibrahim-pacha, il s'attacha à introduire dans ses immenses domaines des améliorations importantes. Devenu suspect au vice-roi Abbas, il se rendit à Constantinople (1851), où le sultan lui donna le grade de général de division. En 1854, il retourna en Egypte, et devint membre et président du conseil d'Etat.

Ahn (Jean-François), pédagogue allemand, né à Aix-la-Chapelle en 1796, mort à Neuss en 1865. Il enseigna l'allemand et se fit connaître par une méthode nouvelle très estimée. Parmi ses ouvrages, dont plusieurs ont été traduits en français, nous citerons: *Nouvelle méthode pratique et facile pour apprendre la langue allemande* (1843); *Nouvelle méthode pratique et facile pour apprendre la langue anglaise* (1859); *Pour apprendre la langue italienne* (1860); *Grammaire allemande théorique et pratique* (1859).

Ahnfeldt (Arvid), littérateur suédois, né à Lund en 1845, mort à Copenhague en 1890. Attaché à la bibliothèque royale de Stockholm, il débuta comme journaliste dans l'« Aftonblad » et devint, en 1881, rédacteur en chef du journal politique « la Chronique du jour ». Comme littérateur, Ahnfeldt s'est fait connaître par une *Histoire universelle de la Littérature* (Stockholm, 1874-1876) et par les *Scènes de la vie a la cour et dans l'aristocratie* (1880).

Ahnfeldtie (du nom de *Ahnfeldt*, botaniste suédois du XIXe siècle) n. f. Genre d'algues du groupe des tylocarpées, ayant une fronde charnue ou cornée, cylindrique, divisée d'une façon dichotomique. On en connaît quelques espèces qui vivent dans les mers de l'hémisphère boréal.

Ahonter ou **Ahontir** (rad. *honte*) v. a. Rendre quelqu'un honteux: *Je ne crains pas que l'on m'*AHONTE *en m'opposant a moi-même le peu que je vaux.* (L. Veuillot.)

Ahoua ou **Ahouai** (nom indien) n. m. Genre d'apocynée, qui croît au Brésil. Ses fruits ont des couleurs vives et une saveur agréable. Les amandes sont amères et passent même pour vénéneuses. En Europe, cet arbre est cultivé dans les serres chaudes.

Ahouramazda, nom zend de *Ormazd*, considéré comme principe du bien et de la lumière, par opposition à Ahriman, dans la mythologie parse. V. Ormazd.

Ahrens (Henri), jurisconsulte allemand, né à Kniestedt (Hanovre) en 1808, mort à Salzgitter en 1874. Docteur en 1830, il prit part au mouvement démocratique de 1831 et dut s'exiler. Arrivé à Paris, il collabora à des revues, enseigna la philosophie 1836, puis professa à l'université de Bruxelles. Elu député de l'Assemblée nationale de Francfort en 1848, il vota avec les libéraux et devint ensuite professeur de droit à Gratz. Ses principaux ouvrages sont: *Cours de philosophie de l'histoire* (1840); *la Science politique fondée sur la philosophie et l'anthropologie* (1850); *Encyclopédie du droit et de la science politique* (Vienne, 1855 et suiv.); *Déviation du nouvel esprit allemand et nécessité de réformer l'instruction publique* (1873).

Ahrens (Henri-Ludolf), publiciste allemand, né à Helmstædt (Brunswick) en 1809, mort à Hanovre en 1881. Il fut directeur du gymnase de Lingen (1845), et de celui de Hanovre (1849), où il fut élu député. Nous citerons parmi ses ouvrages: *De Athenarum statu politico et litterario* (1829); *Règles du dialecte homérique et attique* (1852); *Sur le nom et le temps du champ de Mars des anciens Francs* (1872).

Ahrien (*ri-in*) n. m. Nom donné par Dumont à une division de l'étage coblentzien (syst. dévonien) et qui a pour type les grès de Vireux (Ardennes).

Ahriman (*angra manyui* — littéralement « le destructeur, celui qui tue, le Génie du mal », opposé à Ormazd, le Génie du bien, dans la religion de Zoroastre). Ahriman est né au milieu des ténèbres premières, au moment où Ormazd surgissait de la lumière pure; il a créé des productions symétriques et adverses de celles d'Ormazd pour les combattre; la lutte doit durer 12.000 ans, mais l'univers finira, et Ahriman sera vaincu. Il se prosternera alors aux pieds d'Ormazd pour célébrer avec lui un hymne éternel en l'honneur du Dieu suprême.

— Bibliogr.: J. Darmesteter, *Ormazd et Ahriman* (Paris, 1877).

Ahrimanien, enne (*in, èn*) adj. De la nature d'Ahriman: *Êtres* AHRIMANIENS, *malfaisants et impurs.* || On dit aussi AHRIMANIQUE: *Emblèmes* AHRIMANIQUES.

Ahrimans, Herimans ou **Hermans**, catégorie d'hommes libres mentionnée dans les textes législatifs de l'époque barbare, chez les Francs et chez les Lombards. C'étaient des guerriers pourvus de bénéfices, distincts des leudes.

Ahrweiler, ville et ch.-l. de cercle de la Prusse rhénane (Allemagne), présidence de Coblentz, sur l'Ahr, affluent du Rhin; 4.580 hab. Vins estimés. Pop. du *cercle d'Ahrweiler*: 38.215 hab.

Ahsharumoff (Nicolas), écrivain russe, né à Saint-Pétersbourg en 1820. Il quitta l'administration pour s'occuper de peinture et de littérature. Ahsharumoff débuta par un essai dramatique, *le Bal masqué*; puis il publia des romans: *le Joueur*, *le Nom d'auteur*, *le Mandarin*, etc. En même temps, il donnait comme critique des articles d'un goût judicieux et fin et d'une grande impartialité.

Ahuachapan, ville de la république de San-Salvador (Amérique centrale), arrosée par un affluent du Rio del Paza, dans une plaine fertile; 12.000 hab. Fontaines thermales sulfureuses. C'est le chef-lieu d'un département du même nom (38.000 hab.).

Ahuillé, comm. du dép. de la Mayenne, arr. et à 9 kilom. de Laval, sur la Mayenne; 1.250 hab.

Ahun, ch.-lieu de cant. (Creuse), arrond. et à 16 kilom. de Guéret, près de la Creuse; 2.349 hab. Mines de houille formant le petit *bassin houiller d'Ahun*, qui dépend du grand groupe géographique de Creuse-et-Correze. Le canton a 11 comm. et 10.404 hab.

Ahuri, ie n. Personne troublée, étourdie, stupéfaite: *Un* AHURI. *Quelle* AHURIE!

Ahurir (selon l'opinion la plus probable, de l'adj. celtique *hur*, stupéfait v. a. Etonner quelqu'un, le troubler, l'étourdir: *On* AHURIT *un enfant a force de le gronder.*

Ahurissement n. m. Etat d'une personne ahurie, qui ne sait où donner de la tête; étonnement, stupéfaction.

Ai (nouvelle orthographe de la diphtongue *oi*, qui s'est substituée à l'ancienne, par suite du changement de prononciation). Le nom de peuple *françois* se prononçait et s'écrivait comme le nom propre *François*. On prétend que cette prononciation a changé lors de l'arrivée de Catherine de Médicis. Le son *oi* n'existant pas en Italie, la reine et les nombreux Italiens qui l'accompagnaient prononcèrent à l'italienne: *francese*. Cette prononciation, adoptée bientôt par les courtisans, ne tarda pas à devenir générale: mais l'orthographe resta la même jusqu'à Voltaire. *Ai* pour *oi* n'a été définitivement adopté par l'Académie que dans son édition de 1835.

Ai. Géogr. V. Ay.

Aï n. m. Mamm. (*aï*, du cri de ces animaux qui font « ai-aï »). Nom vulgaire de certains mammifères de l'ordre des édentés et du genre bradype. On les nomme *paresseux* à cause de la lenteur de leurs mouvements.

— Chirurg. Inflammation des coulisses fibro-synoviales des tendons du poignet, accompagnée d'une crépitation particulière.

— Mar. Nom sous lequel les pêcheurs et les mariniers désignent un courant rétrograde au cours d'une rivière sur ses bords et finissant par un tourbillon. C'est un endroit dangereux pour de petites embarcations.

Aï long 0m,90.

— Encycl. Chirurg. L'*aï* peut être dû à un traumatisme ou à un effort. Il est encore appelé *crépitation douloureuse des tendons*, *synovite tendineuse ténosite crépitante*. Sa durée est de quinze à vingt jours. Il faut tenir le membre dans un repos absolu, le couvrir de compresses résolutives et exercer un peu de compression sur la surface malade.

Aiacha, nom de différentes tribus algériennes, épar-

ses dans les trois départements de la colonie, et aussi d'une tribu de marabouts située dans les montagnes de la Tripolitaine, au S. du Tripoli.

AIALON, anc. ville de la Palestine, de la tribu de Dan, près de la ville lévitique de Bethsamès. C'est probablement l'endroit où, d'après la Bible, Josué arrêta le soleil. ‖ Anc. ville de la Palestine, de la tribu de Zabulon.

AIANTIDE (du gr. *Aiax*, Ajax) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'un des Ajax.

— n. m. pl. Membres d'une tribu d'Athènes : *Les* AIANTIDES.

AÏAUT ou **AÏAULT** n. m. Nom vulgaire du narcisse des prés (*narcissus pseudo-narcissus*). [V. NARCISSE.] ‖ Ce nom désigne parfois le *bulbocode printanier*.

AIBEK (Azed-Eddyn), premier sultan d'Egypte de la dynastie des mamelouks bahariles, mort en 1257. Turc de naissance, il eut un avancement rapide dans l'armée égyptienne, devint généralissime, après l'assassinat de Touran-Schah, et empêcha qu'on ne massacrât Louis IX et les Français faits prisonniers à Mansoura. Un enfant de la famille royale ayant été placé sur le trône, il fut chargé de la régence, conquit une partie de la Syrie et détrôna son pupille en 1254. La favorite de Touran-Schah, Schadjz-Eddour, qu'il avait épousée, le fit assassiner; son fils Ali lui succéda.

AIBOUGUIR, grand lac situé au N.-O. de Khiva, et dépendant anciennement de la mer d'Aral. Il est formé par les eaux de l'Amou-Daria.

AICARD (François-Victor-*Jean*), poète et auteur dramatique français, né à Toulon en 1848. Fils d'un littérateur distingué, qui collabora à l'*Encyclopédie* de Pierre Leroux, il s'est fait connaître comme un écrivain délicat, recherchant surtout les peintures attrayantes; c'est un poète tendre et familial. Plusieurs de ses recueils de vers ont été couronnés par l'Académie française. Les principaux sont : *Jeunes croyances* (1867); *Rebellions et Apaisements* (1871); *Poèmes de Provence* (1874); *la Chanson de l'Enfant* (1875); *Miette et Noré* (1880); *Dieu dans l'homme* (1885); *le Livre d'heures de l'amour* (1887); *Maternité* (1893); *Jésus* (1896), etc. Comme auteur dramatique, il a donné : *Pygmalion* (1872); *Mascarille* (1873); *Othello*, en cinq actes (1882); *Smilis*, en quatre actes (1883), joué au Théâtre-Français; *le Père Lebonnard*, en quatre actes, joué au Théâtre-Libre (1889). On lui doit aussi plusieurs romans : *Don Juan* (1889); *le Roi de la Camargue* (1891); *l'Ibis bleu* (1893); *Fleur d'abîme* (1894); *Diamant noir* (1895), etc. Citons encore de lui : *la Vénus de Milo* (1874); *Visite en Hollande* (1878) et sa pièce sur *Lamartine* qui lui a valu le prix de poésie à l'Académie française en 1883. Aicard a été, en 1894, président de la Société des gens de lettres.

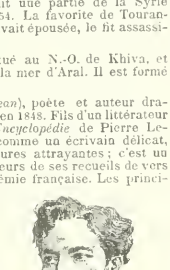

Jean Aicard.

AICARDO (Jean), architecte italien, né à Cunéo (Piémont), mort en 1625. Il vint se fixer à Gênes, où il construisit le chœur de l'église Saint-Dominique, le grenier public et le grand aqueduc qui alimente la ville d'eau. Ayant laissé en mourant cet aqueduc inachevé, son fils, JACQUES **Aicardo**, fut chargé de le terminer. Ce dernier, mort en 1650, éleva une partie des fortifications de Gênes, complétées de nos jours et dont l'ensemble ne mesure pas moins de 15 kilomètres.

AICARTS DE FOSSAT, troubadour du XVe siècle. Il est connu par un poème sur la querelle qui s'éleva entre le prince Edmond, fils de Henri III, roi d'Angleterre, nommé roi de Naples par le pape Innocent IV, et son compétiteur Conrad IV.

AÏCHA (*A-i-cha*), fille d'Abou-Bekr et seconde femme de Mahomet, qui la chérissait tendrement. Ennemie implacable d'Ali, elle contribua à l'éloigner longtemps du califat, puis se révolta contre lui lorsqu'il fut parvenu au souverain pouvoir. Vaincue, elle tomba au pouvoir d'Ali, qui la respecta et la fit reconduire à la Mecque, où elle mourut en 678. Les musulmans l'ont mise au rang des quatre femmes incomparables qui ont paru sur la terre.

AICHACH, ville de la haute Bavière, sur la Paar, affluent droit du Danube; 2.500 hab. Distilleries et fabriques de potasse. A 3 kilom. de la ville sont les ruines du château de Wittelsbach, berceau de la dynastie royale de Bavière. Ch.-lieu d'un district peuplé de 26.600 hab.

AICHE (du lat. *esca*, nourriture, appât) n. m. Ce mot sert à désigner un petit ver et les diverses espèces d'amorces pour la pêche à la ligne. ‖ On dit mieux ACHER.

AICHER v. a. Mettre un aiche, ou toute autre amorce, à l'hameçon.

S'aicher, v. pr. Etre aiché : *Les lignes* S'AICHENT *avec des appâts de diverse nature*.

Aïda, opéra en quatre actes, livret de Ghislanzoni, musique de Verdi, représenté pour la première fois au Caire, le 24 déc. 1871; à Milan, le 7 fév. 1872; au Théâtre-Italien de Paris, le 22 avril 1876; et en français, à l'Opéra, le 22 mars 1880. Cet ouvrage avait été demandé à Verdi par le khédive Ismaïl-pacha pour l'inauguration du théâtre qu'il faisait construire au Caire.

— *Le livret*. L'idée première du sujet d'*Aïda*, qui est purement d'imagination, appartient à Mariette-bey, qui l'a relevée de détails historiques et archéologiques. Ce sujet fut mis en œuvre par Camille du Locle, qui écrivit le livret en prose française, chez Verdi; après quoi Ghislanzoni traduisit cette prose en vers italiens (lesquels furent à leur tour traduits plus tard en français).

La scène se passe à Memphis et à Thèbes, au temps des Pharaons. Le roi d'Egypte est en guerre avec Amonasro, roi d'Ethiopie, dont la fille, Aïda, qui a été faite prisonnière, est devenue l'esclave de la belle Aménéris, fille du pharaon. L'une et l'autre se sont éprises d'un jeune officier nommé Radamès, chef des soldats qui vont marcher contre les Ethiopiens. Ce Radamès aime Aïda, et il ignore que c'est son père qu'il va combattre. Aménéris découvre leur amour et elle en ressent pour sa rivale une haine furieuse. Radamès revient vainqueur du combat, ramenant prisonnier le roi Amonasro, qu'on lui décerne les honneurs du triomphe, et le pharaon lui accorde la main de sa fille. Mais Radamès ne songe qu'à Aïda. Amonasro, voulant mettre à profit cet amour, exige de sa fille qu'elle obtienne de son amant le secret des opérations qui se préparent encore contre son peuple. Terrifiée par son père, elle arrache ce secret à Radamès; mais Aménéris, qui les épiait, surprend leur entretien, et fait saisir les trois coupables. Radamès est condamné à être enseveli vivant dans une prison souterraine, malgré les efforts d'Aménéris, qui voudrait le sauver et qu'il repousse dédaigneusement. Aïda a secrètement précédé son amant dans le lieu funèbre pour y mourir avec lui.

— *La partition*. Le premier acte pose l'action avec fermeté, sans faire saillir tel ou tel épisode; avec le second, le mouvement se dessine, les couleurs s'avivent, et la superbe scène du triomphe de Radamès, avec son finale grandiose, fait passer sur le spectateur comme un frisson héroïque. (C'est ici que le compositeur a employé ces fameuses trompettes droites, dont l'effet est superbe.) Le troisième acte nous amène dans le domaine du pathétique avec le duo farouche dans lequel Amonasro exige de sa fille qu'elle arrache à Radamès le secret qu'il a intérêt à connaître, avec le second duo, si plein d'une ardeur amoureuse, au cours duquel Radamès finit par céder à Aïda, enfin avec le trio qui a fourni au musicien le prétexte d'élans si chaleureux et si profondément dramatiques. Au quatrième acte, la scène du jugement de Ramadès, si saisissante, et le duo des deux amants, enfermés dans le caveau où ils doivent périr, sont des pages magnifiques, qui portent à leur plus haut degré la puissance de l'expression et le sentiment de la grandeur scénique et musicale.

AIDABLE adj. Qui peut être aidé, qui peut aider : *Il n'y a d'*AIDABLES *que ceux qui commencent par s'aider eux-mêmes*. (Inusité.)

AIDANCE n. f. Aide, secours. (Vieux.)

AIDANT, ANTE adj. Qui aime à aider, à secourir : *Personne* AIDANTE. *Toutes choses sont aidées et* AIDANTES. (Peu usité.)

— S'empl. substantiv. dans cette phrase proverbiale : *Malgré lui et ses* AIDANTS, Malgré lui et tous ceux qui prennent parti pour lui.

AIDE n. f. (du lat. *adjuvare*, secourir .— On a dit d'abord *adjude*, puis par contract., *aiude*, et enfin *aide*). Secours, assistance, protection : *La Ligue soutint la lutte avec l'*AIDE *de l'Espagne*. ‖ La personne, la chose même dont on reçoit du secours, de l'assistance : *Trouver une* AIDE *dans la résignation*. ‖ Eglise ou chapelle servant de succursale, quand l'église paroissiale est trop éloignée ou trop petite : *Sainte-Marguerite, dans le faubourg Saint-Antoine, était une* AIDE *de la paroisse Saint-Paul*. (On dit auj. SUCCURSALE.)

— *Venir en aide à quelqu'un*, Le secourir, l'assister. ‖ *Dieu vous soit en aide!* locution dont on se sert pour faire un bon souhait à quelqu'un, soit en parlant à un pauvre à qui l'on refuse l'aumône, soit quand une personne éternue. On dit aussi *Dieu vous assiste!* ou *Dieu vous bénisse!*

— *A l'aide!* loc. interj. Au secours. ‖ *Avec l'aide de, A l'aide de*, loc. prép. Avec le secours de, au moyen de :

Que tu sais bien, Racine, *à l'aide d'un* acteur,
Émouvoir, étonner, ravir le spectateur!
BOILEAU.

— Archit. Petite pièce adjointe à une plus grande, à laquelle elle est destinée à servir de décharge ou de degagement. ‖ *L'aide d'une église*, La sacristie. (Peu usité.)

— Hortic. Sarment qui soutient un cep de vigne.

— PROV. **Un peu d'aide fait grand bien.** Un petit secours est souvent d'une grande utilité. ‖ **Bon droit a besoin d'aide.** Il ne faut pas se fier sur la justice de sa cause; il est nécessaire, pour en assurer le succès, d'agir et de faire agir.

— n. f. pl. Impôts, subsides, levées de deniers qui se faisaient sur le peuple pour aider à soutenir les dépenses de l'Etat sous l'ancienne monarchie. ‖ *Cour des aides*, Cour souveraine qui jugeait des affaires concernant ces subsides. (V. encycl.) ‖ *Aller à la cour des aides*, Se dit par jeu de mots, en parlant d'une personne qui se fait aider en quelque ouvrage, de quelqu'un qui va aux emprunts chez ses voisins, et d'une femme qui ne se contente pas de son mari.

— Manèg. S'entend de tous les moyens à l'aide desquels un cavalier agit sur son cheval. On distingue les *aides supérieures* (mains, rênes), les *aides inférieures* (cuisses, genoux, jambes), et les *aides supplémentaires* ou *accessoires* (voix, cravache, etc.). On dit d'un cavalier et d'un cheval qu'ils ont les *aides fines* : le premier, quand il les emploie avec méthode et précision; le second, lorsqu'il obéit aux plus légères impressions ordonnées.

— ENCYCL. *Aides*. Sous le régime féodal, le vassal devait au suzerain, dans des cas exceptionnels, des prestations pécuniaires appelées *aides* (du lat. *auxilium*). Ces cas exceptionnels étaient les suivants : 1° quand le suzerain était fait prisonnier et qu'il fallait payer sa rançon; 2° quand il mariait son fils aîné; 3° quand il mariait sa fille aînée; 4° quand il partait pour la croisade.

A partir de 1360, des aides furent levées régulièrement pour le compte de la monarchie, sauf une interruption depuis la fin du règne de Charles VI jusqu'à l'ordonnance du 28 février 1435. C'étaient des taxes portant sur les objets de consommation, à la différence de la taille, qui constituait un impôt direct; elles frappaient principalement les boissons. Le contentieux des aides était jugé en première instance par les *élus* et en dernier ressort par la *Cour des aides*.

— *Aides* (*Cour des*). Lorsque les états généraux se réunirent sous Jean le Bon, en 1355, ils imposèrent à la monarchie un système nouveau et remarquable d'administration financière. Ils lui accordèrent des subsides, mais à la condition que des *députés* ou *élus*, choisis dans leur sein, iraient dans les provinces pour assurer eux-mêmes la répartition et la perception des *aides* ou subsides. Au-dessus des *députés* ou *élus*, les états généraux nommèrent des *généraux superintendants des finances*, ayant à la fois des attributions administratives et des attributions contentieuses. La monarchie conserva cette organisation, due à l'initiative des états généraux et consacrée par l'ordonnance du 28 décembre 1355, mais elle substitua à la désignation des élus et superintendants par les états la nomination directe par le pouvoir central, et introduisit des modifications dont la plus importante date de 1411. L'institution des superintendants fut dédoublée : les uns reçurent la mission exclusive de surveiller la perception de l'impôt; les autres, chargés du contentieux en matière de taxes fiscales, formèrent la *Cour des aides*, qui devint bientôt une cour souveraine, comme les chambres des comptes. Non seulement elle connaissait de toutes les causes relatives aux aides proprement dites, mais les gabelles, tailles, droits d'octroi, de marque sur les matières d'or et d'argent, etc., étaient de sa compétence. Elle statuait sur les privilèges et exemptions dont les nobles et les ecclésiastiques devaient jouir relativement aux divers impôts, et par là sur la réalité et la valeur des titres qui conféraient ces exemptions. Elle connaissait en outre, en première instance et en dernier ressort, de tous les contrats et actes passés entre les fermiers, traitants et munitionnaires, relativement à leurs fermes, traités, munitions, transports et associations. Enfin, elle recevait les appels des sentences des élections, greniers à sel, maîtres des ports et bureaux des traites. Dans l'origine, il n'existait qu'une seule cour des aides, celle de Paris, et son ressort s'étendait à tout le royaume. Plus tard, d'autres cours des aides furent créées à Rouen, Nantes, Bordeaux, Montauban, Montpellier, Clermont, Grenoble, Aix, etc. La plupart furent réunies à des parlements ou à des chambres des comptes. En 1789, il n'en restait plus que trois, celles de Bordeaux, Clermont et Montauban, qui eussent conservé une existence distincte. Les cours des aides, ainsi que toutes les autres institutions judiciaires de l'ancienne monarchie, furent supprimées par la loi du 7-11 septembre 1790.

— SYN. **Aide, appui, assistance, secours.** *Aide* implique une idée d'action; *assistance*, une idée de générosité; *secours*, une idée d'assistance immédiate et opportune; *appui*, le soutien de la faiblesse physique et morale. Une *aide* nous sert dans les travaux; un *secours*, contre les dangers; une *assistance*, dans les circonstances intimes; un *appui*, dans tous les temps.

AIDE n. Celui, celle qui seconde quelqu'un dans un travail, une opération : *Ce chirurgien a un* AIDE *fort adroit. Cette garde-malade est une* AIDE *très adroite*.

— Un mot complémentaire détermine habituellement le sens particulier de ce mot : *Aide-médecin, aide-pharmacien, aide-jardinier, aide-lingère, aide de cuisine, aide-maçon*, etc., c'est-à-dire Personne chargée d'aider, de seconder un médecin, un pharmacien, un jardinier, une lingère, etc.

— Fam. et par compar. Personne placée sous les ordres d'une autre.

— *Aide des cérémonies*, Officier qui, à la cour, seconde le grand maître des cérémonies dans ses fonctions, et le remplace en cas d'absence.

— *Aides du bourreau* ou *de l'exécuteur*, Adjoints, valets qui assistent le bourreau dans ses fonctions. ‖ On disait autrefois VALETS DU BOURREAU.

— *Sous-aide*. Nom donné à celui qui est placé sous les ordres de l'aide dans l'exercice des mêmes fonctions. ‖ Pl. des SOUS-AIDES.

— *Aide-mémoire*, Ouvrage abrégé, propre à fixer facilement les faits dans la mémoire. ‖ Pl. des AIDE-MÉMOIRE.

— Armée. *Aide de camp*, Officier d'état-major attaché à la personne d'un chef militaire pour le seconder dans tous les détails du service. ‖ *Aide-major*, Chirurgien militaire placé sous les ordres du chirurgien-major, dans un régiment ou dans un hôpital. — On dit aussi AIDE-CHIRURGIEN. (Pl. *Des* AIDES-MAJORS, *des* AIDES-CHIRURGIENS.) ‖ Autref. Officier de détail, choisi parmi les lieutenants avec commission de capitaine, et placé sous la direction immédiate du major. (Supprimé à la Révolution et remplacé depuis par l'*adjudant-major*.) ‖ *Aide-major de corps*, Se disait des aides-majors servant dans les régiments, par opposition aux aides-majors de place. ‖ *Aide-major de place*, Officier placé sous les ordres du major de place. (On le nomme aujourd'hui ADJUTANT DE PLACE.) ‖ *Aide-major général*, Officier supérieur d'infanterie, faisant partie de l'état-major de l'armée, et exerçant les fonctions de major général auprès des détachements. (Grade supprimé en 1788.) — Officier général employé directement sous les ordres du major général. ‖ *Aide-maréchal général des logis*, Officier supérieur de cavalerie, ayant les mêmes fonctions que l'aide-major général dans l'infanterie. (Grade supprimé en 1788.)

— Mar. On appelle *aides* deux matelots appariés pour s'aider réciproquement. Il y a aussi des *aides-canonniers*, des *aides-timoniers*, des *aides-voiliers*, des *aides-charpentiers*, etc., c'est-à-dire des Canonniers, des timoniers, etc., placés sous la direction du maître et du second maître des canonniers, des timoniers, etc. ‖ *Aide-maître de pont* ou *chableur*, Marinier qui seconde le maître du pont dans les passages difficiles et dangereux. ‖ *Aide-gondolier*, Celui qui aide le gondolier dans son travail. ‖ *Aide de plongeur*. Dans la pêche aux perles, Pêcheur qui se tient dans une barque, prêt à retirer le plongeur au premier signal que celui-ci donne au moyen d'une corde, à laquelle il est attaché d'un bout et qui, de l'autre bout, est amarrée sur le bord de la barque. ‖ *Aide-commissaire*, Officier occupé sous les ordres du commissaire dans l'administration du commissariat de la marine. V. COMMISSARIAT.

— Techn. *Aide-bonte-avant*. Dans les salines, Ouvrier qui aide celui dont la fonction est de remplir la mesure de sel avec les pelles, et qui frappe cette mesure d'un nombre de coups uniformes, afin de conserver le poids et l'égalité dans les mesurages.

— ENCYCL. Armée. L'*aide de camp* porte les ordres écrits ou verbaux de son chef, le suit partout et ne le quitte que pour remplir des missions; il est homme d'épée, de cheval et de plume; il fait des reconnaissances, des visites, des tournées; on le charge de tous les détails relatifs aux individus, à la discipline et aux opérations de la guerre. Le nombre et le grade des aides de camp varient en raison de l'élévation du grade ou de l'emploi des généraux. Les aides de camp de l'armée sont choisis aujourd'hui parmi les officiers brevetés de l'Ecole supérieure de guerre.

AIDÉ (Hamilton), écrivain anglais, né à Paris en 1829. Fils d'un Américain, il entra dans l'armée en 1845, puis se livra à ses goûts littéraires. Comme poète, il publia : *Poèmes* (1854); *Eléonore* et *Autres poésies* (1856); *le Roman de la fille écarlate*, etc. Romancier, il a peint les

mœurs de la haute vie avec autant de fidélité que de charme. C'est un écrivain vigoureux et original dans *Rita* (1859); *Confidences* (1859); *Carr de l'arriyon* (1862); *Monsieur et Madame Fauleonbridge* (1864); *les Marstons* (1868); *Mœurs et Mystères* (1872); *Penruddocke* (1873); *la Merveille d'un jour* (1875); *Un poète du grand monde* (1882); *Sacrifices, Deux belles-mères* (1884); *Présentée* (1889), etc. Ces trois derniers volumes ont été traduits en français.

AIDEAU (rad. *aide*) n. m. Morceau de bois passé dans les ridelles d'une charrette, pour soutenir les charges.

A. Aideau.

AIDÉIQUE (*a-i* — du gr. *a* priv., et *idea*, vue, image) n. et adj. Se dit d'une personne à laquelle les idées manquent totalement. ‖ Ce mot s'oppose, en langage philosophique, à polyidéique (qui a plusieurs idées) et à monoidéique (qui n'a qu'une seule idée, une idée fixe).

AIDER (rad. *aide*) v. a. Porter secours, prêter appui : *C'est le faible des amis du monde de nous vouloir* AIDER *selon leur humeur, et non pas selon nos besoins.* (Boss.) ‖ Favoriser, concourir au succès, soutenir, au prop. et au fig. : *La vapeur et l'électricité* AIDENT *les relations commerciales.*

— *Aider quelqu'un à*, Le seconder, contribuer au résultat par son assistance : *Le mépris de la vie nous* AIDE *souvent à la conserver.* (De Bugny.) ‖ *Aider quelqu'un de*, L'appuyer, le soutenir de : AIDER *quelqu'un* DE *sa bourse,* DE *son crédit.*

— Mar. *Aider un vaisseau dans ses mouvements*, Joindre la manœuvre de la voilure à celle du gouvernail. ‖ *Aider une ancre*, Lui mettre des planches aux pattes quand le fond de la mer tient mal.

— v. n. *Aider à quelqu'un*, Partager avec lui le travail, la fatigue; l'assister de sa personne. ‖ *Aider à une chose*, Y contribuer, y concourir, y prendre part : *Un peu de vin pur après le repas* AIDE À *la digestion.*

— *Aider à la lettre*, Suppléer à ce qu'il y a d'incomplet, d'obscur dans le texte d'un passage. (Cette façon de parler vient de ce que, dans les manuscrits, il y avait des abréviations qu'il fallait déterminer par le sens.) ‖ Entrer dans l'intention de celui qui écrit ou qui parle, en expliquant ce qu'il a dit ou écrit d'une manière obscure. ‖ Signifie aussi Altérer la vérité, soit pour amuser, soit pour tromper ceux qui vous écoutent. ‖ *Aider à la nature*, Accélérer son action, la rendre plus prompte.

— PROV. **Dieu aide à trois sortes de personnes : aux fous, aux enfants et aux ivrognes**, La Providence semble veiller aux intérêts de ces personnes, qui sont hors d'état de se secourir elles-mêmes. ‖

A qui se lève matin
Dieu *aide* et prête la main.

Dieu se montre favorable aux gens actifs, laborieux.

— *Dieu aidant*, loc. prov. qui signif. Avec l'aide, la protection de Dieu. ‖ S'empl. dans plusieurs autres phrases analogues : *La science* AIDANT. *Le temps* AIDANT.

S'aider, v. pr. Faire tous ses efforts, employer tous les moyens pour réussir dans une chose :

Aidez-vous seulement, et Dieu vous *aidera.*
RÉGNIER.

— *S'aider de*, Se servir d'une personne ou d'une chose, en faire usage : *On devrait* S'AIDER DE *la main gauche comme* DE *la main droite.* ‖ S'assister, se secourir mutuellement : *Il faut* S'AIDER *les uns les autres.*

— SYN. **Aider, assister, secourir.** *Secourir* indique un danger; *aider*, une peine; *assister*, un besoin. On va au *secours* de quelqu'un dans un combat; on l'*aide* à porter un fardeau; on *assiste* les pauvres.

— ANTON. **Contrarier, contrecarrer, desservir, gêner, grever, incommoder, nuire, paralyser, préjudicier.**

— PROV. LITTÉR. :

Aide-toi, le ciel t'*aidera.*

Vers de La Fontaine, dans *le Charretier embourbé*, et qui est souvent rappelé par les écrivains.

AIDEUR n. m. Celui qui aide. (Vieux.)

AIDIE (du gr. *aidios*, éternel) n. f. Genre créé pour un grand arbre de Cochinchine dont le bois, blanc et dur, est excellent pour la construction des parties inférieures des édifices, car il se conserve très bien dans l'humidité. Les descriptions données jusqu'ici sont trop imparfaites pour qu'il soit possible d'assigner à cet arbre une place dans la classification.

AÏDIN, surnommée **Guzel-Hissar**, ville de l'Asie Mineure, sur le Tabak-Tchaï, affluent du Menderch 36.250 hab. Cette ville, l'ancienne *Tralles*, est le chef-lieu d'un district peuplé de 205.600 hab. Aux environs, de sources minérales nombreuses et abondantes.

AIDONE, ville d'Italie, prov. de Caltanisetta (Sicile), près la source du fl. côtier de Terranova; 7.600 hab. Sources minérales.

AÏDONÉE, roi des Molosses, en Epire. Il vivait cinquante ans avant la guerre de Troie. Pirithoüs, aidé de Thésée, voulut enlever sa fille Proserpine, dont il était amoureux. Mais ils échouèrent dans leur expédition. Thésée fut emprisonné par ordre du roi, et Pirithoüs dévoré par Cerbère, le chien d'Aïdonée. — Ce récit est une interprétation évémériste du mythe célèbre de la descente de Thésée et de Pirithoüs aux enfers.

AÏDOS, ville de la Roumélie, sur les pentes méridionales du Balkan oriental, près du défilé du même nom; 4.000 hab. Sources minérales.

AÏE interj. (*a-ïe*, comme dans *paille* — vieux mot qui était une contraction du mot *aide*. En effet, l'interj. *aie* est un cri de douleur par lequel on semble appeler au secours, à l'aide). Cri de douleur qui ordinairement se répète. ‖ Cri par lequel les charretiers excitent les chevaux.

— S'empl. parfois substantiv. : *Jeter des* OH! *et des* AIE.

AÏEUL (du lat. *avus*, grand-père, qui a donné au bas lat. le diminutif *aviolus*, dont notre vieille langue a fait *aviol* et *aiol*, puis *aïeul*) n. m. Grand-père. ‖ *Aïeul paternel*, Grand-père du côté du père. ‖ *Aïeul maternel*, Grand-père du côté de la mère.

— Par ext. Un des ancêtres, le chef d'une race : *Il n'est au pouvoir de personne d'avoir eu un* AIEUL *qui se soit rendu célèbre il y a trois ou quatre cents ans.*

— *Notre premier aïeul*, Adam.

— Par compar. Se dit de ceux qui ont devancé les autres dans une profession, une entreprise, une idée, etc. : *Renaudot a été l'*AIEUL *des journalistes.*

— Gramm. Ce mot a deux pluriels, *aïeuls* et *aïeux*. *Aïeuls* se dit lorsqu'on veut désigner particulièrement, uniquement, les deux grands-pères. *Aïeux* sert à désigner les ancêtres en général : *Une seule vertu vaut mieux qu'un siècle d'*AÏEUX. (Le roi Stanislas.)

Le mérite tient beu des plus nobles *aïeux.*
DESTOUCHES.

— Par ext. Ceux qui ont vécu avant nous, dans notre patrie : *C'était la mode chez nos* AÏEUX.

— Fam. *Il est allé voir ses aïeux*, Il est mort.

— PROV. LITTÉR. :

Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'*aïeux*,

Vers de Voltaire. V. PAYS.

— SYN. **Aïeux, ancêtres, pères.** Ces trois mots désignent ceux de notre nation qui ont existé avant nous, et de qui nous descendons sans être précisément de la même famille. Ces expressions diffèrent en ce qu'il se trouve entre elles une gradation d'ancienneté; de manière que le siècle de *nos pères* a touché au nôtre, que *nos aïeux* les ont devancés, et que *nos ancêtres* sont les plus reculés de tous. On emploie plus particulièrement le mot *pères* quand on veut exprimer la transmission, dans une famille, d'un caractère, d'une qualité physique ou morale, etc.

AÏEULE (rad. *aïeul*) n. f. Grand'mère. ‖ *Aïeule paternelle*, Grand'mere du côté du père. ‖ *Aïeule maternelle*, Grand'mère du côté de la mère.

— Par ext. Se dit pour désigner des femmes du temps passé : *La mode revient aux chansons de nos* AÏEULES.

— Fig. : *L'économie politique a été l'*AÏEULE *du socialisme.* (L. Veuillot.)

AIFFRE Raymond-René), peintre français, né à Rodez en 1806, mort à Paris en 1867. Cet artiste a exécuté des peintures religieuses allégoriques, des portraits et des tableaux de genre dont les plus connus sont : *l'Enfance de Poussin* (1845); *Il n'y a pas de rose sans épines* (1846).

AIFFRES, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 6 kil. de Niort, sur la Guirande, affluent de la Sèvre Niortaise; 970 hab.

AIGAIL ou **AIGUAIL** (*ga-i*, et *il* mll. — rad. *aigue*, eau) n. m. Nom que, dans les vocabulaires de la chasse, on donne aux petites gouttes de rosée : *L'*AIGAIL *ôte au chien de chasse la puesse de son flair.*

AIGAIRE (*ghè* — rad. *aigue*, eau) n. m. Rigole large et profonde, séparant les billons et servant à faciliter l'écoulement des eaux : *On pratique l'*AIGAIRE *dans les terrains gras, peu perméables à l'eau.*

— ENCYCL. Cette pratique donne au champ une surface inégale qui empêche l'emploi de certains instruments perfectionnés, comme la moissonneuse mécanique par exemple. L'assainissement des terres humides par le drainage permet de substituer le labour à plat aux systèmes des *aigaires.*

AIGALADES ou **AYGALADES** (LES), fleuve côtier de France, qui descend du plateau de la Viste et se jette dans le golfe de Marseille à Arenc, après avoir arrosé un joli vallon où se trouve le village appelé LES AIGALADES (Bouches-du-Rhône), cant. et à 6 kilom. de Marseille; 1.080 hab. Le château du roi René est sur le territoire de ce village.

AIGEON (corrupt. d'*agneau*) n. m. Nom donné quelquefois aux agneaux pour lesquels la mère montre de l'antipathie et qu'elle refuse d'allaiter; *Il n'y a guère qu'un* AIGEON *sur cent agneaux.* (E. Sue.)

AIGLAT (*la*) n. m. Aiglon, petit de l'aigle. (Vieux.)

AIGLE (du lat. *aquila*) n. des deux genres. L'un des plus grands et des plus puissants oiseaux de proie diurnes : *Les* AIGLES *habitent les rochers sauvages et escarpés.*

— Aigle est du masc. : 1° quand il désigne en général l'oiseau qui porte ce nom : *L'*AIGLE *est fier*; 2° quand il désigne un homme de génie, un homme supérieur par son esprit, ses talents : *Napoléon Ier fut un* AIGLE. Aigle est du féminin : 1° quand il désigne la femelle de l'oiseau : *L'*AIGLE *est remplie de tendresse pour ses petits*; 2° en termes de blason et dans le sens d'étendard, enseignes militaires : *Plusieurs* AIGLES *furent prises par les Germains après la défaite de Varus.* Cependant, on dit : *L'*AIGLE *blanc de Pologne*; *l'*AIGLE *noir de Prusse.*)

Aigle et aiglons dans leur aire.

— Représentation d'un aigle en cuivre ou en bois dont les ailes étendues forment un lutrin, au pupitre de chœur : *Chanter à l'*AIGLE.

— Enseignes de quelques nations, surmontées de la figure d'un aigle : *Germanicus porta les* AIGLES *romaines aux rives de l'Elbe.* (Chateaub.) ‖ *Aigles françaises, Nos aigles*, Armes du premier et du second Empire français (une *aigle* tenant un foudre dans ses serres). ‖ *L'aigle germanique*, L'empire d'Allemagne.

Aigles romaines.

— *Ce n'est pas un aigle*, Se dit souvent d'un homme qui n'a qu'une intelligence bornée. ‖ *Avoir des yeux d'aigle*, Avoir des yeux vifs et perçants. ‖ *Avoir une vue d'aigle, un regard d'aigle, un coup d'œil d'aigle*, Avoir une grande pénétration d'esprit, des vues de génie. ‖ *Crier comme un aigle*, Crier d'une voix aiguë, perçante.

— *L'aigle de Patmos*, Saint Jean l'Evangéliste, parce qu'il composa l'*Apocalypse* dans l'île de Patmos. L'aigle est aussi l'attribut de cet évangéliste. ‖ *L'aigle des docteurs de la France*, Surnom donné au célèbre théologien Pierre d'Ailly, à cause de ses profondes connaissances en théologie. ‖ *L'aigle de Meaux*, Bossuet, évêque de Meaux, à cause de son éloquence.

— En poésie, le mot *aigle* est souvent remplacé par diverses périphrases : *Le roi des oiseaux, le roi des airs. L'oiseau de Jupiter. L'oiseau royal. L'oiseau de Ganymède. L'oiseau qui porte le tonnerre. Le ministre ailé du roi des dieux*, etc.

— Alchim. *Aigle blanc*, Mercure doux ‖ *Aigle noir*, Esprit de la cadmie vénéneuse, appelée *cobalt*. ‖ *Aigle céleste*, Sorte de panacée, préparée avec le mercure réduit en essence. ‖ *Aigle de Vénus*, Safran composé de vert-de-gris, au moyen d'un feu de réverbère, auquel on ajoute du sel ammoniac, quelquefois sublimé. ‖ *Aigle volante*, Mercure sublimé. ‖ *Aigle étendue*, Sel ammoniac sublimé. ‖ Nom que l'on donnait au protochlorure de mercure et à l'hydrochlorate d'ammonium.

— Astron. Constellation de l'hémisphère septentrional, située entre le Serpentaire et le Dauphin.

— Blas. Figure héraldique. L'aigle est représentée vue de face, la tête tournée de profil vers la droite, les ailes étendues ou parfois pendantes (*abaissées*). Elle est dite *bicéphale*, quand elle a deux têtes; *éployée*, quand les ailes sont ouvertes; *becquée, lampassée, membrée*, suivant que son bec, sa langue, ses pattes, sont d'un émail

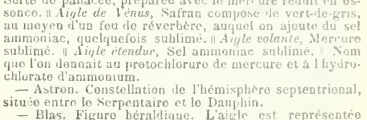

Aigles héraldiques.

différent; *contournée*, quand la tête regarde à gauche; *couronnée* ou *diadémée*, si elle porte couronne ou diadème; *essorante*, quand elle semble devoir s'envoler; *essorée*, représentée au vol; *au naturel*, quand elle est figurée vue de profil, ou avec sa tête de face comme sur les armoiries de Napoléon. L'aigle apparaît comme emblème souverain au XVe siècle (Sigismond, 1410), et devient le signe du Saint-Empire que l'on joint, à Aix-la-Chapelle, aux ornements du tombeau de Charlemagne. Cette aigle est à deux têtes. Symbole de l'Empire, elle est prise par la Russie au XVIIe siècle (Pierre-le-Grand, 1721); elle sert de support à l'écu de l'Empire d'Autriche de Prusse (Pologne, Prusse, Sagan) a une seule tête. L'aigle adoptée par Napléon Ier n'a aucun caractère héraldique; elle est représentée au naturel d'après un dessin d'Isabey, emprunté aux aigles des tombeaux des Visconti, qui ressemblent à des aigles de lutrin. Dans les armoiries particulières, l'aigle à une ou deux têtes est employée dès les croisades.

Aigles bicéphales.

— Bot. *Aigle impériale*, Espèce de fougère du nord de l'Europe, ainsi appelée parce que sa racine, coupée transversalement, rappelle la figure d'une aigle à deux têtes.

Aigle de l'Empire.

— Comm. *Papier grand-aigle*, ou simplement *Grand-aigle*, Papier d'une très grande dimension (environ 1m,06 sur 0m,75), que l'on emploie surtout pour les cartes géographiques et les tableaux synoptiques. ‖ Les cartonniers appellent aussi *grand-aigle* le plus grand format des feuilles de carton. ‖ *Papier petit-aigle*, Papier un peu moins grand que le papier grand-aigle (environ 0m,94 sur 0m,60).

— **Ichtyol.** *Aigle*, et *Aigle de mer*, Nom vulgaire des raies de la famille des myliobatidés ou mourines, ainsi appelées à cause de leurs larges nageoires pectorales.

— Iconogr. et symboliq. L'aigle est prise comme symbole de force, de puissance, de hauteur. ‖ Attribut de saint Jean l'Evangéliste. ‖ Symbole de la résurrection chrétienne. (Elle devient commune sur les écus des chevaliers, au moment des croisades, comme signe d'intrépidité et de courage.)

— Métrol. Monnaie d'or des Etats-Unis, qui porte l'effigie d'un aigle. Elle vaut 51 fr. 83 c. de notre monnaie. Il y a aussi le *double aigle* valant 103 fr. 65 c., le *demi aigle* valant 25 fr. 91 c., et le *quart d'aigle* valant 12 fr. 95 c. Le *double aigle* équivaut à 20 dollars.

— Minér. *Pierre d'aigle*, L'actite. V. ce mot.

— Moll. *Aigle royal*, Nom vulgaire d'une coquille terrestre du genre bulime.

— PROV. **L'aigle ne chasse point aux mouches**, L'homme supérieur dédaigne les bagatelles, ne descend point aux petites choses. V. AQUILA NON CAPIT MUSCAS. ‖ **L'aigle n'engendre point la colombe**, C'est la nature, les qualités ou les défauts du père, et non autre chose, que l'on retrouve chez le fils.

ORDRES DE CHEVALERIE

Aigle blanc, Ordre russe, fondé comme ordre polonais par Wladislas IV (1325). Restauré par Auguste II (1705), il cessa d'être conféré par suite de l'annexion au territoire russe d'une partie de la Pologne. Alexandre Ier le rétablit (1815), et le réserva tout d'abord aux services rendus au « royaume de Pologne ». — C'est le troisième des ordres russes; il vient après ceux de Saint-André et de Saint-Alexandre-Nevski. Une seule classe : grand cordon (avec plaque) bleu foncé, auquel est suspendue une croix en émail rouge bordée d'argent.

Aigle blanc (Russie).

Aigle noir. Le premier des ordres prussiens, fondé par Frédéric Ier en 1701, la veille de son couronnement. Croix de Malte en émail bleu, bordée d'or, portant au centre les initiales F. R. (*Fredericus Rex*); cordon orange. Une seule classe de chevaliers, au nombre de trente, portent le grand cordon avec une plaque au centre de laquelle est un aigle noir tenant dans ses serres noc couronne de lauriers.

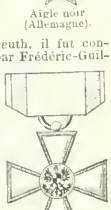
Aigle noir (Allemagne).

En costume de cérémonie, les chevaliers ont un grand manteau de velours rouge et un collier (le costume créé par Frédéric Ier ne se porte plus); les reines de Prusse ont parfois reçu cet ordre. Frédéric Ier avait choisi la couleur orange en souvenir de sa mère, née princesse d'Orange.

Aigle rouge, Ordre prussien, immédiatement inférieur à l'Aigle noir. Créé par Georges Guillaume, margrave de Bayreuth, il fut confirmé comme ordre prussien en 1790 par Frédéric-Guillaume II, après la réunion du margraviat à la Prusse et réglementé de nouveau en 1861. L'ordre comprend cinq classes : des grands-croix, des grands officiers, des commandeurs, des officiers et des chevaliers. La décoration est une croix en émail blanc bordée d'or et portant au centre, d'un côté, l'aigle rouge; de l'autre, figurent les initiales F. W. qui signifient Frédéric-Wilhelm. Le ruban est blanc, avec une raie orange sur chaque bord.

Aigle rouge (Allemagne).

Aigle d'Este, Ordre fondé en 1855 par François II, duc de Modène; cessa d'être conféré par suite de l'annexion du duché de Modène.

Aigle blanc, Ordre fondé en 1883 par le roi Milan Ier, le premier en date des ordres serbes. Cinq classes. Ruban rouge liséré de bleu.

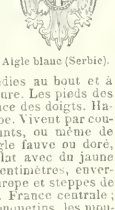
Aigle blanc (Serbie).

Aigle mexicain, Ordre fondé en 1865 par Maximilien et qui disparut avec l'empire éphémère fondé au Mexique par l'archiduc d'Autriche.

— *Aigle de Saint-Michel*, Ordre militaire portugais, fondé en 1711, par le roi Alphonse Henriquez.

— *Grand aigle*, Nom primitif du grade de la Légion d'honneur que l'on appelle aujourd'hui grand'croix.

— ENCYCL. Ornith. Genre d'oiseaux rapaces, famille des accipitridés, sous-famille des aquilinés, de très grande taille, à vue perçante, à vol rapide, de formes robustes, à longues ailes arrondies au bout et à bec long, droit à la base, sans échancrure. Les pieds des *aigles* sont emplumés jusqu'à la naissance des doigts. Habitent les régions montagneuses du globe. Vivent par couples et se nourrissent d'animaux vivants, ou même de corps morts. Nombreuses espèces : aigle fauve ou doré, ou royal (*aquila chrysaetos*), brun chocolat avec du jaune à la tête et aux pattes; longueur : 90 centimètres, envergure : 3 mètres (hautes montagnes d'Europe et steppes de la Russie), s'aventure parfois dans la France centrale; attaque les chèvres, les chamois, les bouquetins, les moutons; on en a même vu enlever des enfants. Aigle impérial (*aquila heliaca*), plus petit; plumage marqué de blanc, surtout à la nuque, bec bleuâtre, noir à la pointe (Europe méridionale et orientale, Asie, nord de l'Afrique); aigle criard (*aquila clanga*), à peine 2 mètres d'envergure; petit; couleur fuligineuse; nombreuses variétés répandues dans les régions accidentées de l'Europe, l'Asie et l'Afrique moyenne. Des formes fossiles existent dans les brèches osseuses de Sardaigne.

— *Aigle pêcheur*, V. PYGARGUE. ‖ *Aigle batteur*, V. HÉLOTARSE, et les mots CIRCAÈTE (pour aigle Jean le Blanc et pandion), HALIAÈTE, etc. ‖ *Aigle autour*, V. HALIASTUR, HALBUZARD, ORFRAIE, etc.

AIGLEFIN (ou **ÆGLEFIN**), **AIGREFIN** (ou **ÆGREFIN**), n. m. Poisson du genre gade, voisin des morues, mais plus petit. On le pêche dans les mers du nord. V. MORUE.

AIGLER (Bernard), cardinal français, né à Lyon, mort en 1282. Il entra dans l'ordre des bénédictins, puis devint abbé du Mont-Cassin. Aigler reçut du pape Clément IV le chapeau de cardinal. On a de lui une *Exposition de la règle de saint Benoît* et quelques livres ascétiques, notamment le *Miroir des moines*.

AIGLETTE (rad. *aigle*) n. f. Nom donné aux aigles mises en nombre sur un écu. ‖ On dit aussi AIGLON, et AIGLAT.

L'*aiglau* est l'aigle jeune, sans serres, sans bec.

— ENCYCL. Les *aiglettes* sont ordinairement au nombre de trois au moins. Quelquefois, on appelle *aiglette* une aigle seule, quand elle est posée sur une pièce honorable, et qu'elle n'occupe point la partie la plus apparente de l'écu. *Famille La Trémoille* : d'or, au chevron de gueules accompagné de trois *aiglettes* d'azur, becquées et *membrées* de gueules. V. ALÉRION.

AIGLITE (de *Laigle* [Orne], et du gr. *lithos*, pierre. — L'orthogr. étymol. serait AIGLITHE) n. f. Nom donné par Stan. Meunier à un type de roche météoritique pierreuse (*sporadosidère oligosidère*), de structure grésiforme. On retrouve ce type dans les matériaux de plus de quinze chutes différentes.

AIGLON, ONNE n. Petit de l'aigle : *L'aigle nourrit de chair ses* AIGLONS.

— Fig. et iron. Celui qui, sans avoir les talents nécessaires, veut s'élever trop haut dans une science, dans un art, etc.

— En T. de blas. *Aiglons* se dit de plusieurs aigles figurées sur un même écu. ‖ On dit aussi AIGLATS et AIGLETTES.

— Adj. Qui appartient à l'aigle, à sa race, à sa famille : *La gent* AIGLONNE.

AIGLURE (rad. *aigle*) n. f. Taches rousses sur le plumage d'un oiseau de proie : *Faucon bigarré d'*AIGLURES.

AIGNAN, ch.-lieu de cant. (Gers), arrond. et à 39 kilom. de Mirande; 1.517 hab. Ce fut un instant la résidence des comtes d'Armagnac au moyen âge. Le canton a 13 communes et 6.629 hab.

AIGNAN (Etienne), littérateur français, né en 1773 à Beaugency (Loiret), mort à Paris en 1824. Il fut aide des cérémonies de Napoléon Ier et succéda, en 1814, à Bernardin de Saint-Pierre à l'Académie française. On lui doit des tragédies : *Polyxène* (1804), *Brunehaut* (1811), *Arthur de Bretagne* (1816), une traduction en vers de l'*Iliade*, des *Extraits des Mémoires relatifs à l'histoire de France depuis 1767 jusqu'à la Révolution* (1825), avec de Norvins.

AIGNAY-LE-DUC (lat *Agnaium*), ch.-l. de cant. (Côte-d'Or), arr. et à 33 kilom. de Châtillon-sur-Seine, sur la Coquille, sous-affl. de la Seine par le Revinçon; 811 hab. Le canton a 16 comm. et 3.816 hab. — Aignay-le-Duc était, au XVIIIe siècle, une prévôté ressortissant au bailliage de Châtillon.

AIGNER (Joseph Matthias), peintre, né en 1818 à Vienne, où il se suicida en 1886. Élève d'Amerling, il s'adonna spécialement et avec succès à la peinture de portraits (portraits des poètes Lenau et Grillparzer, de l'empereur François-Joseph et de l'impératrice Elisabeth, du compositeur Rubinstein). Il a illustré aussi des contes. En 1848, il avait été condamné à mort, pour agitation politique, puis gracié.

AIGOUAL, anc. *Marcha Algoaldi*, nom d'un petit massif des Cévennes, entre le Gard et la Lozère, duquel partent les vallées du Gardon et de l'Hérault vers la Méditerranée, et celles de la Jonte, du Tarnon et du Tarn vers l'Océan. Son principal sommet est le *pic de l'Aigoual* (1.567 m.), sur lequel on a construit, suivant les indications du colonel Périer, un observatoire météorologique, important par sa situation au nœud de la liaison météorologique entre la France du nord et celle du midi, au point le plus arrosé du pays, dans une région de l'air où les conflits des vents sont incessants et terribles.

— BIBLIOGR. : Martel, *les Cévennes* (Paris, 1889), ch. XV, « l'Aigoual ».

AIGOUN, ville de Chine (Mandchourie), sur l'Amour, à 35 kilom. en aval de la ville russe de Blagoveschtchensk; 15.000 hab. Marché central des nomades de la province septentrionale et chef-lieu de tout le district amourien de la Mandchourie, considéré comme capitale par tous les Mandchoux et les Chinois de la rive sibérienne. La fut conclu (16/28 mars 1858) le traité qui céda officiellement à la Russie la rive gauche de l'Amour, depuis l'Aigoun jusqu'à la mer.

AIGRE (du lat. *acer*, aigu) adj. Qui est acide, piquant au goût : *Fruits* AIGRES. *Cerises* AIGRES. *Pommes* AIGRES. ‖ Qui s'est corrompu, qui a acquis une certaine âcreté : *Lait* AIGRE. *Vin* AIGRE. V. VIN.

— Par anal. Vif, saisissant, en parlant de l'air, du vent, etc. : *Vers la fin de l'automne, le froid devient* AIGRE. ‖ Aigu, rude, perçant, en parlant des impressions produites sur l'ouïe : *Voix* AIGRE. *Sons* AIGRES. ‖ Qui manque de liaison, d'harmonie; qui n'est pas bien nuancé, en parlant des couleurs, du ton, etc. : *Couleurs* AIGRES.

— Fig. Rude, sévère, désagréable, en parlant des choses : *Humeur* AIGRE. *Esprit* AIGRE. *Style* AIGRE. *Répartie* AIGRE. ‖ Revêche, acariâtre, en parlant des personnes : *Les femmes sont ordinairement plus* AIGRES *et plus coleres que les hommes*. (Amyot.)

— Pop. *Etre aigré comme verjus, comme citron vert*. Se dit d'une personne très acariâtre.

— En T. de techn. Qui n'est pas ductile, malléable; qui est sec, cassant et se brise sous le marteau lorsqu'on veut le travailler : *Le fer et le cuivre* AIGRES *renferment des traces de soufre et de phosphore*. ‖ Se dit des pierres dans un sens analogue : *La pierre siliceuse est singulièrement âpre*, AIGRE, *cassante*. (Michelet.) ‖ Se dit des terres marneuses difficiles à cultiver, qui durcissent par la sécheresse et se transforment en marais dans les temps de pluie.

— n. m. Goût, odeur aigre : *Le vin débouché tourne à l'*AIGRE. ‖ On dit de même : *Un goût d'aigre, une odeur d'aigre*.

— Par anal. : *Il y a encore de l'aigre dans l'air*, Le temps n'est pas encore adouci.

— Sorte de liqueur agréable à boire, faite avec du jus de cédrat, de limon ou de bigarade, de l'eau et du sucre : AIGRE *de cédrat*. AIGRE *de limon*. AIGRE *de bigarade*. ‖ Suc exprimé de citrons à demi mûrs, préparé en grand dans les environs de Gênes, et employé en parfumerie.

— SYN. **Aigre, acerbe, acide, acrimonieux.** V. ACERBE.

— ANTON. **Doux, sucré, mielleux.**

AIGRE, ch.-lieu de cant. (Charente), sur l'Houme, affluent de la Charente, arrond. et à 22 kilom. de Ruffec; 1.453 hab. Distilleries d'eau-de-vie dite « de Cognac ». Le canton a 16 comm. et 9.185 hab.

AIGRE-DOUX, CE adj. Qui a un goût mêlé d'aigre et de doux : *Fruits* AIGRES-DOUX. *Oranges, cerises* AIGRES-DOUCES.

— *Cidre aigre-doux*, Vieux cidre que l'on a passé sur du marc nouveau, afin d'adoucir son aigreur.

— Fig. Dont l'aigreur se fait sentir sous une apparence de douceur : *Paroles* AIGRES-DOUCES. *Style* AIGRE-DOUX.

— Substantiv. : *L'aigre-doux*, Ce qui est aigre-doux.

Je vous dirai, monsieur, que j'ai vu le jaloux,
Qui m'a reçu d'un ton qui tient de *l'aigre-doux*.
REGNARD.

‖ Se dit aussi des personnes dont l'humeur aigre se couvre d'une apparence de douceur : *Les* AIGRES-DOUX *sont déplaisants*. (Peu usité.)

AIGREFEUILLE (Charles D'), ecclésiastique français, né à Montpellier en 1668, mort dans cette ville en 1743, auteur d'une *Histoire de la ville de Montpellier* (Montpellier, 1737-1739); réimprimée de 1878 à 1882 (Montpellier).

AIGREFEUILLE, ch.-lieu de cant. (Loire-Inférieure), non loin de la Maine, arrond. et à 19 kilom. de Nantes; 1.390 hab. (*Aigrefeuillais.*) Le cant. a 7 comm. et 13.929 hab.

AIGREFEUILLE-D'AUNIS, ch.-lieu de cant. (Charente-Inf.), arrond. et à 20 kilom. de Rochefort; 1.619 hab. (*Aigrefeuillais.*) Distilleries d'eau-de-vie, dite *aigrefeuille*. Bifurcation des voies ferrées (Etat) de Poitiers à La Rochelle et à Rochefort. Le canton a 11 comm. et 8.677 hab.

AIGREFIN n. m. Homme adroit et rusé qui vit d'industrie : *Gardez-vous des* AIGREFINS. ‖ Le mot *aigrefin*, dans ce sens, ne semble pas antérieur au règne de Louis XIV.

— Ichtyol. V. AIGLEFIN.

AIGRELET (*lè*), **ETTE** adj. Légèrement aigre, un peu aigre : *Le fruit de l'épine-vinette a un petit goût* AIGRELET. ‖ Fig. et fam. Se dit du ton, des manières, des discours qui marquent quelque chose de piquant : *Humeur* AIGRELETTE.

AIGRELIER (*li-é* — rad. *aigre*) n. m. Nom vulgaire de l'alizier des bois.

AIGREMENT adv. Avec aigreur.

AIGREMOINE (du gr. *argémônê*; de *argémos*, taie, parce que cette plante passait pour guérir les taies de l'œil) n. f. Genre de plantes de la famille des rosacées, tribu des potérées. Une des ses espèces, l'*aigremoine eupatoire*, remarquable par ses fleurs jaunes, est commune dans nos campagnes. On l'emploie en médecine comme astringente et vulnéraire.

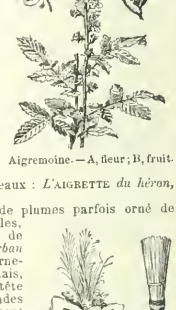

Aigremoine. — A, fleur; B, fruit.

AIGREMORE n. m. Charbon pulvérisé de bois tendre, dont se servent les artificiers pour leurs préparations pyrotechniques.

AIGRET (*grè*), **ETTE** adj. Un peu aigre : *Fruit* AIGRET.

AIGRETTE (du gr. *akros*, cime) n. f. Faisceau de plumes effilées et droites qui orne la tête de certains oiseaux : L'AIGRETTE *du héron, du hibou*.

— Par compar. Bouquet de plumes parfois orné de pierres précieuses ou de perles, qui orne certaines coiffures de femmes et d'hommes : *Turban surmonté d'une* AIGRETTE. ‖ Ornement analogue placé sur les dais, les lits de parade, et sur la tête des chevaux dans les grandes cérémonies, particulièrement dans les cérémonies funèbres. ‖ Sorte de pompon qui surmonte les coiffures militaires : L'AIGRETTE *d'un shako, d'un colback*.

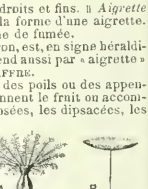
Aigrettes.

— *Aigrette de verre*, Sorte d'ornement composé de fils de verre droits et fins. ‖ *Aigrette d'eau*, Petit jet d'eau présentant la forme d'une aigrette. ‖ *Aigrette de fumée*, Petite colonne de fumée.

— Blas. L'*aigrette*, espèce de héron, est, en signe héraldique, nommée SAFFRE : mais on entend aussi par « aigrette » le héron ordinaire. V. HÉRON et SAFFRE.

— Bot. Nom donné à la réunion des poils ou des appendices de formes variées qui couronnent le fruit ou accompagnent la graine, dans les composées, les dipsacées, les valérianées, les apocynées, les asclépiadées, etc. Suivant sa nature, on distingue l'*aigrette en soyeuse, plumeuse, membraneuse, écailleuse*, etc. C'est un organe de dissémination; c'est par l'*aigrette* que certains fruits peuvent être transportés par les vents à de grandes distances.

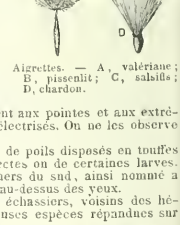

Aigrettes. — A, valériane; B, pissenlit; C, salsifis; D, chardon.

— Conchyl. *Aigrette blanche*, Nom vulgaire donné à la coquille d'une espèce de velute.

— Electr. *Aigrette lumineuse*. On appelle ainsi un faisceau de rayons lumineux, divergents entre eux, d'une teinte violacée, qui se forment aux pointes et aux extrémités anguleuses des corps électrisés. On ne les observe que dans l'obscurité.

— Entom. Petits bouquets de poils disposés en touffes sur le corps de certains insectes ou de certaines larves.

— Ichtyol. Poisson des mers du sud, ainsi nommé à cause d'un appendice qu'il a au-dessus des yeux.

— Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, voisins des hérons, renfermant de nombreuses espèces répandues sur tout le globe, et caractérisées par les faisceaux de plumes déliées qui, à l'époque des amours, se développent sur le dos des mâles.

Aigrette.

— ENCYCL. Ornith. La plupart des *aigrettes* sont blanches, quelques-unes rousses. La plumassorie fait un important commerce des plumes d'aigrettes mâles; les plus estimées sont celles d'un blanc pur et recourbées que l'on nomme *de la crosse* : elles valent jusqu'à 4.000 francs et plus le kilogramme. On les prend sur des

aigrettes des régions tropicales, surtout en Amérique du Sud ; on a pu en élever en Tunisie pour le commerce des plumes. Le genre *aigrette* est scientifiquement divisé en *heriodas*, *egretta* ou aigrette proprement dite, *bubulcus* (ou garde-bœuf).

— Electr. On obtient de très belles aigrettes en plaçant dans le voisinage d'une machine électrique un conducteur isolé offrant une grande surface. Il est à remarquer que les aigrettes offrent une forme différente suivant qu'elles sont dues à un écoulement d'électricité positive ou négative : celles qui sont dues à l'électricité positive s'épanouissent bien plus que les autres. La manifestation des aigrettes est toujours accompagnée d'un bruit sourd, ce qui suffirait à démontrer leur discontinuité, phénomène qu'on a vérifié avec le miroir tournant de Wheatstone. — Ce qui distingue l'aigrette de l'étincelle, c'est que l'aigrette ne laisse échapper qu'une faible fraction de l'électricité du conducteur. D'ailleurs, l'une et l'autre se produisent à la même distance, et la transformation des aigrettes en une succession d'étincelles paraît ne dépendre que de l'augmentation du débit de la machine ou de la capacité des conducteurs, et non de l'accroissement des différences de potentiel.

AIGRETTÉ, ÉE adj. Qui porte une aigrette : *Graine* AIGRETTÉE.

AIGREUR n. f. Qualité de ce qui est aigre : *Ce vin, ce lait a pris de l'*AIGREUR.

— Fig. Disposition d'esprit et d'humeur qui porte à faire ou à dire des choses piquantes et blessantes : *La douceur vient à bout de résistances que l'*AIGREUR *rend invincibles.* (La Rochef.) ‖ Mots piquants, mordants : *Il me vient encore des* AIGREURS *au bout de ma plume.* (Mme de Sév.)

— Amertume d'un sentiment, d'une passion : *L'*AIGREUR *de la jalousie, d'une perte. Combien d'*AIGREURS *naissent sur un mot, sur l'oubli de quelques égards!* (Turgot.) *L'*AIGREUR *de Fénelon contre Bossuet se dissimulait sous des dehors souriants et calmes.*

— Grav. Défaut d'harmonie dans le degré du fini : *Figure dans les traits de laquelle il y a de l'*AIGREUR. ‖ Au pl. Tailles où l'eau-forte a trop mordu ou mordu d'une manière disproportionnée.

— Méd. Sensation désagréable causée dans la région épigastrique par les renvois acides de l'estomac. S'empl. plus ordinairement au plur. : *Avoir, éprouver des* AIGREURS. (Pour les combattre, on emploie le plus souvent la magnésie calcinée, le sel de Vichy ou bicarbonate de soude et toute substance alcaline.) V. PYROSIS.

— SYN. **Aigreur, âcreté, acrimonie.** V. ÂCRETÉ.

AIGRIETTE ou **AIGRIOTTE** (rad. *aigre*) n. f. Espèce de merise. V. AGRIOTE.

AIGRIN n. m. Nom donné par les horticulteurs à de jeunes poiriers et pommiers, à cause de l'aigreur de leurs fruits.

AIGRIR v. a. Rendre aigre : *L'air* AIGRIT *le vin.*

— Fig. Rendre plus amer, plus pénible, plus douloureux : *Les consolations indiscrètes ne font qu'*AIGRIR *les violentes afflictions.* (J.-J. Rouss.) ‖ Indisposer, irriter :

Si le mal vous *aigrit*, que le bienfait vous touche.
RACINE.

— v. n. Devenir aigre : *Le vin* AIGRIT *promptement dans les tonneaux où pénètre l'air.*

S'aigrir, v. pr. Devenir aigre : *Boisson qui* S'AIGRIT.

— Fig. S'irriter : *L'orgueil est toujours hautain, impatient, prêt à* S'AIGRIR. ‖ S'aggraver : *Ressentiment qui* S'AIGRIT.

AIGRISSEMENT n. m. Action d'aigrir, résultat de cette action : *L'*AIGRISSEMENT *du vin, du lait.* ‖ S'empl. rarem. au fig. : *L'*AIGRISSEMENT *des esprits.*

AIGU, UË (du lat. *acutus;* formé de *acuere*, aiguiser) adj. Terminé en pointe : *L'arme de l'espadon est* AIGUË.

— Par anal. Clair et perçant, en parlant des sons de la voix : *La marmotte fait entendre un sifflement* AIGU.

— Fig. Subtil, piquant, mordant : *Plus un mauvais mot est* AIGU, *plus il pénètre en nos cœurs.* (S. Franç. de Sales.) ‖ Cuisant, cruel, profond : *Chagrin* AIGU.

— Anc. musiq. *Notes aiguës*, Expression par laquelle on désignait l'étendue des notes comprises depuis le *la*, sur la cinquième note de la basse jusqu'au *sol*, sur la dernière ligne du violon. ‖ Substantiv. : *L'aigu*, Son très élevé de l'échelle musicale. Il s'oppose au mot *grave* : *Monter du* GRAVE *à l'*AIGU.

— Géom. *Angle aigu*, Angle mesurant moins de quatre-vingt-dix degrés, c'est-à-dire plus petit que l'angle droit.

— Gramm. *Accent aigu*, Accent incliné de droite à gauche, et qui se place sur la plupart des *é* fermés. ‖ *E aigu*, L'*é* qui est surmonté d'un accent aigu.

— Hist. nat. Se dit, en parlant des animaux et des plantes, de toutes les parties qui sont terminées en pointe.

— Pathol. S'applique aux douleurs vives, aux maladies à marche rapide : *Douleurs* AIGUËS. *Affection* AIGUË.

— Prosod. Dans la langue espagnole, *Vers aigus*, Vers qui finissent par des mots accentués sur la dernière syllabe.

— ENCYCL. Méd. Le mot *aigu* a une double application en médecine. On dit douleur *aiguë* par opposition à douleur *sourde;* maladie *aiguë* par opposition à maladie *chronique.* Une douleur est *aiguë* lorsqu'elle est intense, vive, pénétrante. On appelle *maladies aiguës* celles dont l'invasion est brusque et qui parcourent promptement leurs périodes; selon leur durée, on les dit *subaiguës, aiguës, suraiguës.* Les maladies *chroniques* sont celles qui, se perpétuant, acquièrent une sorte de régularité. Une maladie *aiguë* peut devenir *chronique*, et une maladie *chronique* peut présenter des phases *aiguës.*

— ANTON. **Emoussé, épointé, mousse, obtus.** — **Grave** ou **bas** (son), **sourd** (bruit), **chronique** (maladie).

AIGUADE (*ga* — rad. *aigue*, eau) n. f. Lieu où se trouve l'eau douce que les embarcations vont chercher pour un navire. ‖ Se disait autrefois pour cette eau elle-même.

AIGUADIER (*ga-dié* — rad *aigue*, eau) n. m. Employé chargé de la surveillance et de la distribution des eaux d'un canal entre les propriétaires riverains.

AIGUAGE (*ga* — rad. *aigue*) n. m. Ancienne servitude qui donnait le droit de conduire de l'eau à travers le fonds d'autrui sur le sien et, à cet effet, d'appuyer un tuyau au cours d'un ruisseau pour en dériver l'eau. ‖ On dit aussi AIGAGE et AIGUERIE.

AIGUAIL n. m. Chass. V. AIGAIL.

AIGUAYER (*ghè-ié* — rad. *aigue*) v. a. Baigner, laver dans l'eau.

— *Aiguayer un cheval*, Le faire entrer dans la rivière jusqu'au ventre, et l'y promener pour le laver et le rafraîchir. ‖ *Aiguayer du linge*, Le laver et le remuer quelque temps dans l'eau avant de le tordre.

AIGUE (du lat. *aqua*, eau) n. f. Eau, dans le vieux français. ‖ Cette forme est restée dans plusieurs noms de villes : *Aigues*mortes, *Aigue*perse, Chaudes*aigues*, etc., et dans plusieurs mots de la langue usuelle, comme *aiguière, aiguade*, etc. ‖ Les littérateurs l'emploient encore de nos jours : *Le regard de Frédérique, doré dans ses yeux d'*AIGUE-*marine.* (Alph. Daudet.)

AIGUEBELETTE, village de France (Savoie), arrond. et à 17 kilom. de Chambéry ; 235 hab. Au N.-E. de ce village se trouve le petit lac du même nom, le quatrième lac de France, par 374 mètres d'altitude ; profondeur maximum : 71 mètres.

AIGUEBELLE (lat. *Aqua Bella*), ch.-l. de cant. (Savoie), arrond. et à 34 kil. de Saint-Jean-de-Maurienne ; 945 hab. (*Aiguebellans.*) Français et Espagnols y battirent le duc de Savoie en 1742. Les Français y battirent les Autrichiens en 1814. Le canton a 12 comm. et 9.353 hab.

AIGUEBELLE (Paul-Alexandre NEVEUE D'), marin français, né en 1831, mort à Paris en 1875. Envoyé en Chine en 1862, il fut attaché, en qualité de lieutenant, à un petit corps d'armée composé de Français et de Chinois. Il en reçut bientôt le commandement en chef et battit les Taïpings. Le gouvernement chinois lui proposa d'organiser sa marine à l'européenne. D'Aiguebelle y consentit, créa l'arsenal maritime de Fou-Tchéou, et y fit construire des navires de guerre. En récompense de ses services, l'empereur Toung-tchi le nomma grand amiral.

AIGUEFONDE, comm. du dép. du Taro, arrond. et à 23 kilom. de Castres ; 1.626 hab.

AIGUE-MARINE n. f. Variété commune d'émeraude, d'un vert bleuâtre : *L'*AIGUE-MARINE *se trouve en Sibérie.*

— Par compar. Qui est d'une couleur tirant sur le vert, comme l'aigue-marine : *Prunelles d'*AIGUE-MARINE.

— *Aigue-marine orientale*, Nom donné improprement à une variété de topaze bleu verdâtre, de Sibérie.

— ENCYCL. Les belles *aigues-marines* sont celles qui ne sont ni *jardinées*, ni déparées par des *herbes*, c'est-à-dire celles où l'on ne remarque ni fissures, ni glaces, ni portions presque opaques. Néanmoins, leur valeur est toujours bien inférieure à celle des émeraudes.

AIGUEPERSE (lat. *Aqua Sparsa*), ch.-l. de cant. (Puy-de-Dôme), arrond. et à 17 kilom. de Riom ; 2.325 hab. Aux environs, sources minérales gazeuses. Cette ancienne capitale du duché de Montpensier a joui de bonne heure des privilèges municipaux et possède une église intéressante (Notre-Dame). C'est la patrie de l'ambassadeur Charles de Marillac, du chancelier Michel de L'Hospital et du poète Delille. Le cant. a 12 comm. et 11.554 hab.

AIGUESMORTES (lat. *Aquæ Mortuæ;* provenç. *Aygas Mortas*), ch.-l. de cant. (Gard), arrond. et à 29 kilom. de Nîmes, situé au milieu des étangs d'Aiguesmortes, à l'extrémité occidentale du delta du Rhône ; 3.897 hab. (*Aiguesmortains* ou *Aiguesmortais.*) Saint Louis transforma Aiguesmortes, simple village, en une ville munie d'un

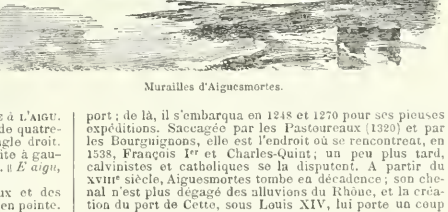

Murailles d'Aiguesmortes.

port ; de là, il s'embarqua en 1248 et 1270 pour ses pieuses expéditions. Saccagée par les Pastoureaux (1320) et par les Bourguignons, elle est l'endroit où se rencontrent, en 1538, François Ier et Charles-Quint ; un peu plus tard, calvinistes et catholiques se la disputent. A partir du XVIIIe siècle, Aiguesmortes tombe en décadence ; son chenal n'est plus dégagé des alluvions du Rhône, et la création du port de Cette, sous Louis XIV, lui porte un coup sensible. Aujourd'hui, le port est très peu fréquenté, et la ville n'occupe pas entièrement l'enceinte de ses beaux *remparts*, construits sous Philippe III par Guillelmo Boccanegra. — Capitale d'une viguerie au moyen âge, Aiguesmortes est auj. ch.-l. d'un cant. qui a 3 comm. et 7.224 hab.

AIGUESVIVES, comm. du dép. du Gard, arr. et à 17 kilom. de Nîmes ; 1.862 hab.

AIGUIÈRE (*ghi-è* — rad. *aigue*) n. f. Vase à étroite ouverture, avec anse et bec, et dans lequel on met de l'eau pour divers usages : *Benvenuto ne dédaignait pas de modeler des* AIGUIERES. (E. Sue.)

— Blas. Dans l'écu, l'*aiguière* est placée de profil, l'anse tournée à senestre.

Aiguière.

— ENCYCL. L'*aiguière* comporte une panse développée, surmontée d'une anse et d'un bec permettant de verser commodément le liquide. On a façonné des aiguières en terre, en cristal, en verre et en matières précieuses. Celles-ci relèvent de l'art de l'orfèvre. On cite plusieurs aigières exécutées par Benvenuto Cellini, notamment l'aiguière à tête de Minerve que conserve le musée du Louvre et qui a toujours été considérée comme sortie des mains de l'orfèvre florentin. Parfois, l'aiguière a pour support un bassin destiné à recevoir l'eau versée sur les mains des convives. Ces bassins n'étaient pas moins ornés que l'aiguière ; on en peut juger par le spécimen en étain ciselé qui est au Louvre et que l'on attribue à Briot.

AIGUIÉRÉE (*ghi-é*) n. f. Ce que contient une aiguière pleine : *Jeter une* AIGUIÉRÉE *d'eau.*

AIGUILHE, village de France (Haute-Loire), sur la Borne, affluent de la Loire, à 1 kilom. N. du Puy, dont il est en réalité un faubourg ; 611 hab. Au centre de ce village s'élève le dyke volcanique de *Saint-Michel* (89 mètres), sur la plate-forme duquel est construite l'église du même nom. Patrie du chanoine *Raymond* D'AIGUILHE ou D'AGILES, historien de la première croisade (XIe siècle).

AIGUILLADE (*gu-i*, et *ll* mil.) n. f. Syn. d'*aiguillon* pour piquer les bœufs attelés.

AIGUILLAGE (*gu-i*, et *ll* mill.) n. m. Manœuvre des aiguilles au moyen desquelles on opère les changements de voie sur les chemins de fer.

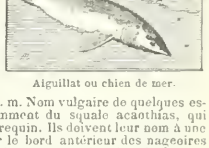

Aiguillat ou chien de mer.

AIGUILLAT (*gu-i-a* (*ll* mill.) — rad. *aiguille*) n. m. Nom vulgaire de quelques espèces de squales, notamment du squale acanthias, qui fournit l'huile de foie de requin. Ils doivent leur nom à une pointe cornée placée sur le bord antérieur des nageoires dorsales. On en trouve trois espèces sur les côtes de France.

AIGUILLE (*gu-i*, et *ll* mil. — du lat. *acicula*, dimin. de *acus*, pointe) n. f. Petite tige ordinairement d'acier, déliée, pointue par un bout (*pointe*), arrondie par l'autre (*tête*), qui est percée d'un trou (*chas* dans lequel on passe du fil, de la laine, de la soie, etc. : *Enfiler une* AIGUILLE.

— *Le clocher* (de Valognes), *pointu comme une* AIGUILLE *et vitré comme une lanterne.* (Barbey d'Aurevilly.)

— Sert à spécifier le travail manuel le plus ordinaire de la femme : *Vivre de l'*AIGUILLE, *de son* AIGUILLE.

— Pop. *Aiguille à tricoter les côtes*, Epée, fleuret.

— S'emploie dans une foule de comparaisons et de locutions proverbiales : *De fil en aiguille*, D'une chose à une autre, de propos en propos. ‖ *Raconter de fil en aiguille*, Raconter avec ordre, longuement et minutieusement. ‖ *Disputer sur la pointe d'une aiguille*, Elever des contestations sur des minuties, des subtilités. ‖ *Chercher une aiguille dans une botte de foin*, Chercher une chose très difficile à trouver. ‖ *Ne savoir pas faire un point d'aiguille*, Se dit d'une fille maladroite ou paresseuse. ‖ *Ne pas faire un point d'aiguille*, Ne rien faire. ‖ *C'est un homme qu'on ferait passer dans le trou d'une aiguille*, Se dit d'un homme extrêmement timide, d'un poltron. ‖ *Fournir quelqu'un de fil et d'aiguilles*, Le pourvoir de tout, même des plus petites choses.

— Archéol. Pointe d'os, ou de métal (silex, arête de poisson, etc.), bref, toute pointe résistante, qui a été affilée, aiguisée, pour pénétrer les corps mous durs.

— Archit. Clocher en pyramide très élancée, flèche : *Refaites le Paris du* XVe *siècle; regardez le jour à travers cette haie surprenante d'*AIGUILLES, *de tours et de clochers.* (Victor Hugo.) ‖ Obélisque : *L'*AIGUILLE *de Cléopâtre. L'*AIGUILLE *de Saint-Pierre de Rome.* ‖ Se dit également des ornements de pierre en forme de petits obélisques, qui surmontent diverses parties des édifices gothiques.

— Art milit. Nom donné à une espèce de broche de fer qui sert à la confection des artifices de guerre. ‖ *Fusil à aiguille*, Fusil se chargeant par la culasse, et dans lequel l'inflammation de la poudre est déterminée par le choc d'une fine tige métallique. V. FUSIL.

— Bot. Nom que les jardiniers donnent aux pistils, parce que le style, qui surmonte l'ovaire, a quelque ressemblance avec une aiguille à coudre. ‖ Nom donné aux feuilles linéaires, longues et aiguës : AIGUILLES *de pins.* ‖ *Aiguille de berger*, Nom vulgaire donné, à cause de la forme allongée et aiguë de ses fruits, à une ombellifère du genre scandix, qu'on appelle aussi *peigne de Vénus.* (V. PEIGNE et SCANDIX.) ‖ *Aiguille rouge*, Nom vulgaire d'un petit champignon du genre *hypophyllum* (*agaricus conicus*), d'un jaune d'or, dont la saveur est fade et rebutante, quoiqu'il n'incommode pas ceux qui en mangent. ‖ *Aiguille* ou *Pyramide*, Autre espèce de champignon. ‖ *Aiguille tachetée*, Espèce d'agaric, dont le chapeau, rose ou blanc, noircit avec l'âge, ce qui l'a fait aussi désigner sous les noms d'*éteignoir*, *œuf à l'encre* (ou *encrier*).

— Chass. Nom donné aux fils ou cordons que les valets de chiens pour sanglier doivent porter avec eux, pour panser et recoudre les chiens blessés.

— Chim. *Aiguilles d'essai*, Alliage d'or et d'argent en des proportions différentes. (On les appelle aussi TOUCHAUX.)

— Chirurg. Instrument d'acier, plus ou moins long, droit ou courbé, dont on se sert dans plusieurs opérations.

— Conchyl. Nom vulgaire de plusieurs coquilles : *Aiguille d'acier*, Coquille du genre *vis.* ‖ *Aiguille blanche à queue*, Le cérite buire. ‖ *Aiguille de tambour*, Coquille du genre turritelle. ‖ *Aiguille tressée* ou *à révolution*, Coquille du genre *vis.* ‖ *Aiguille dentée*, Autre coquille du genre *vis.* ‖ *Aiguille à coudre*, Tarière subulée. ‖ *Aiguille à fond blanc*, La turritelle repliée. ‖ *Aiguille grenue*, Coquille du genre *pourpre.* ‖ *Aiguille grenue à queue*, Le cérite granuleux.

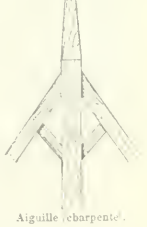

Aiguille (ébarpenté).

— Constr. Pièce de bois debout pour porter les dosses d'un pont. ‖ Lames métalliques verticales et mobiles en forme de *T*, juxtaposées les unes aux autres et maintenues à leurs deux extrémités. (Elles servent à conserver un niveau à peu près invariable de l'eau en amont d'un barrage, dans un fleuve ou une rivière navigables.) En char-

pente, Pièce de bois verticale sur laquelle les arbalétriers viennent s'assembler. (Se nomme aussi *poinçon*.)

— Fauconn. Maladie causée aux faucons par des parasites s'engendrant dans leur chair.

— Géogr. Sommet d'une montagne qui s'élève en pointe aigue et élancée.

— Géol. Nom que l'on donne à certaines formes d'érosion ou de dégradation.

— Gnomon. Verge de fer fixe marquant l'heure sur les horloges et les cadrans solaires. (On dit mieux STYLE.)

— Horlog. *Aiguille d'horloge, de pendule, de montre*, Petite verge d'acier indiquant les heures ou les minutes. ‖ *Petite aiguille*, Aiguille des heures. ‖ *Grande aiguille*, Aiguille des minutes. ‖ *Aiguille de rosette*, Nom donné à celle qui, placée sur un petit cadran, dans l'intérieur de la montre, auprès du balancier, sert à faire avancer ou retarder. ‖ *Aiguille trotteuse*, Celle qui indique les secondes. — Fig. : *La perte de la vie est imperceptible, c'est l'*AIGUILLE *du cadran que nous ne voyons pas aller.* (Mme de Sév.) ‖ En poésie, *L'aiguille mobile, l'airain mobile*, Périphrases par lesquelles on désigne l'aiguille d'un cadran.

Aiguilles d'horloge.

— Ichtyol. Nom vulgaire de l'*orphie* et de quelques autres poissons de nos mers, à cause de leur forme allongée et pointue.

— Mar. *Aiguille de fanal*, Barre de fer coudée, sur le coude de laquelle on établit le fanal de poupe. ‖ *Aiguille de carène*, Longue pièce de bois qui soutient la mâture d'un vaisseau lorsqu'on le met en carène. ‖ *Aiguille de ponton*, Pièce de bois qui soutient le mât de ponton contre l'effort des palans de redresse. ‖ *Aiguille*, Massif de charpente en pointe placé à l'avant d'un bâtiment, en saillie sur l'étrave, et servant à fendre les flots. (On le nomme aussi FLÈCHE.)

— Mécan. Sur les chemins de fer, Portions de rails rabotées, mobiles autour d'un point fixe, et servant à faire passer les wagons d'une voie sur une autre. ‖ Tige de fer se mouvant sur le cadran d'un manomètre, pour indiquer avec précision le degré de pression de la vapeur dans une machine.

— Minér. *Aiguilles cristallines*, Cristaux aciculaires, de forme allongée et déliée, appartenant à certaines substances, telles que le sulfate simple d'alumine, qu'on ne peut jamais obtenir autrement.

— Pêch. Petit bateau léger et effilé des deux bouts.

— Physiq. *Aiguille électrique*, Lame de métal en forme d'N, qui, placée sur un pivot fixé au conducteur électrique, tourne avec rapidité. ‖ *Aiguille aimantée*, Lame d'acier de forme variable, aimantée et soutenue par un de ses points, autour duquel elle peut tourner librement. ‖ *Aiguille de déclinaison*, Aiguille aimantée, mobile dans un plan horizontal autour d'un axe vertical. ‖ *Aiguille d'inclinaison*, Aiguille aimantée, mobile dans le plan vertical du méridien magnétique autour d'un axe horizontal. ‖ *Aiguille astatique*, Aiguille aimantée, soustraite à l'action directrice de la terre. ‖ *Aiguille de balance*, Aiguille fixée perpendiculairement au milieu du fléau d'une balance, et dont l'extrémité libre est mobile devant un cadran divisé. V. BALANCE.

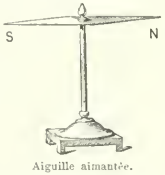

Aiguille aimantée.

— Techn. Nom donné, dans les arts et métiers, à un grand nombre de petits instruments que leur forme rapproche plus ou moins de l'aiguille ordinaire. ‖ Outil avec lequel les voiliers font les coutures. ‖ Longue broche de fer, dont on se sert pour soutenir un métier de drap. ‖ Sorte d'alène à pointe recourbée, dont se servent les consenses pour la reliure des livres. ‖ Instrument diminutif de la *barre à mine*, et à l'aide duquel le mineur amorce le trou destiné à loger de la poudre pour faire sauter les rochers. ‖ Triegle de fer employée pour déboucher le gréloir, dans les fabriques de cierges et bougies en cire. Etc. ‖ *Aiguille à passer* ou *Passe-lacet*, Aiguille sans pointe, dont se servent les femmes pour passer un lacet, un cordonnet, dans des œillets, dans une coulisse. ‖ *Aiguille à passer les bouts*, Aiguille qui porte un gros fil replié en boucle pour embrasser et tirer dans l'étoffe les bouts de cheville et autres. ‖ *Aiguille à tricot, aiguille à tricoter*, Tige d'acier ou de fer poli, émoussée par les deux bouts, dont on se sert pour tricoter des bas, etc. ‖ *Aiguille à tapisserie*, Aiguille émoussée, largement fendue, et dont la grosseur est proportionnée à celle du canevas qu'on emploie. ‖ *Aiguilles à reprises, aiguilles camuses, à tranchefiles*, Nom que l'on donne aux aiguilles de tailleurs ou à coudre, en raison de leur longueur et de leur grosseur. ‖ *Aiguilles à insectes*, Petites tiges très effilées et flexibles dont on se sert pour fixer des insectes dans les collections. ‖ *Aiguille à empointer*, Carrelet long et fort, dont on se sert pour arrêter avec de la ficelle ou du gros fil les plis des pièces d'étoffes. ‖ *Aiguille à emballer*, Aiguille ronde vers la tête et en fer de lance fort allongé vers la pointe. ‖ *Aiguille à matelas*, Aiguille qui sert aux matelassiers et aux tapissiers pour piquer les matelas et capitonner les meubles. ‖ *Aiguille à bâtier*, Aiguille qui sert à passer de la ficelle à travers les rembourrures de bâts. ‖ *Aiguille à crochet*, Aiguille pourvue d'une sorte d'hameçon pour accrocher le fil dans la broderie dite *au crochet*. On dit aussi CROCHET.) ‖ *Aiguilles à filet*, Aiguilles ayant à leurs extrémités des fourchettes se recourbant en arrière. ‖ *Aiguille à réseau*, Petit morceau d'acier fendu des deux bouts, à l'aide duquel les coiffeurs font les réseaux à perruque. ‖ *Aiguille à linures*, Aiguille dont se servent les chandeliers pour enfiler ensemble les chandelles. Ils appellent *aiguille à mèche* celle avec laquelle on place la mèche dans le moule.)

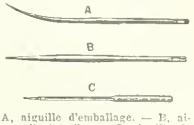

A, aiguille d'emballage. — B, aiguille à voile. — C, aiguille de machine à coudre.

— ENCYCL. Archéol. L'*aiguille* paraît avoir existé de tout temps. On en trouve dans le mobilier de l'époque des cavernes. Les cités lacustres la connaissaient, comme l'Egypte ancienne ou la Chine d'aujourd'hui. Pompéi en a livré en fer et en bronze. Les étuis à aiguilles, fabriqués à Rome par les *acuarii*, étaient de bois, d'ivoire, ou d'orfèvrerie délicatement ouvrée. Celui de Kertsch est célèbre.

La fabrication d'aiguilles en acier poli ne remonte pas au delà de 1370. Cette industrie fut introduite en Angleterre pour la première fois en 1543, et en France seulement dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

Au moyen âge, les meilleures fabriques d'aiguilles étaient en Espagne et en Italie, mais aussi en Orient, à Damas et à Antioche ; cette dernière ville était encore réputée au XVIe siècle pour ses aiguilles damasquinées.

L'aiguille joue un rôle dans les traditions populaires les plus anciennes ; ainsi, en Bretagne, les jeunes filles de tous temps ont jeté et jettent des aiguilles dans les fontaines sacrées pour savoir si elles se marieront. Si l'aiguille surnage, le mariage aura lieu ; si elle tombe au fond, le mariage manque. Dans les trésors de vieilles églises, on conserve encore des grandes aiguilles d'orfèvrerie qui servaient à toucher les reliques.

— Archit. L'*aiguille* est un des éléments les plus importants et les plus caractéristiques de l'architecture ogivale. Parmi les *aiguilles* les plus remarquables, nous devons citer celles des cathédrales d'Amiens, de Chartres, de Caudebec, de Harfleur, de Reims, de Rouen, de Notre-Dame et de la sainte Chapelle, à Paris.

Les obélisques prennent aussi quelquefois le nom d'*aiguilles* ; tels l'aiguille de Saint-Pierre de Rome, les deux obélisques de granit rose, dits *aiguilles de Cléopâtre*, qui se trouvaient à l'une des extrémités du port d'Alexandrie (le khédive Ismaïl donna la première à l'Angleterre et la seconde aux Etats-Unis) ; l'obélisque d'Arles, celui de la place de la Concorde (Paris), etc.

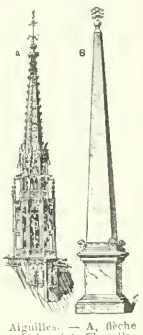

Aiguilles. — A, flèche de la sainte Chapelle ; B, aiguille d'Arles.

— Chirurg. L'or, l'argent, le platine, l'acier sont employés à la confection des *aiguilles*. La forme est variable, suivant l'usage qu'on en veut faire. Certaines aiguilles sont tubulées ; par exemple, celles qui servent aux ponctions, etc. La pointe est en conique ou aplatie et en fer de lance plus ou moins allongé. Le chirurgien se sert d'aiguilles pour les sutures, les ligatures d'artères. Certaines formes d'aiguilles répondant à des indications diverses sont connues sous les noms des chirurgiens qui les ont imaginées. Ainsi, nous avons les aiguilles de Scarpa, de Dupuytren, de Deschamps, de Lembert, etc.

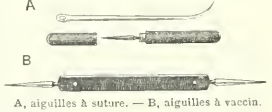

A, aiguilles à suture. — B, aiguilles à vaccin.

— Géol. L'*aiguille* que la mer a isolée des falaises, à Etreat, est un curieux exemple d'érosion. La dégradation se rencontre surtout en montagne, et en particulier dans le massif du Mont-Blanc. L'acuité des cimes est le résultat logique de leur désagrégation, les alternatives de gel et de dégel agissant sur toute l'étendue de leurs flancs.

Aiguille (géologie).

— Physiq. V. AIMANT, MAGNÉTISME TERRESTRE, BOUSSOLE, ASTATIQUE.

— Techniq. et vie pratiq. *Aiguille à coudre*. On distingue trois parties dans une aiguille : la *pointe*, le *corps* et la *tête*. C'est dans la tête qu'est percé le trou, qu'on nomme l'*œil* ou le *chas*.

Malgré leur bas prix, les aiguilles passent successivement par les mains de cent à cent vingt ouvriers avant d'être livrées au commerce. On divise en cinq séries les opérations diverses par lesquelles doit passer une aiguille : 1° façonnage de l'aiguille ou conversion du fil métallique en aiguilles brutes, comprenant une vingtaine d'opérations dont les principales sont le *calibrage* et le *choix des fils* ; le *découpage* et le *dressage* ; l'*empointage* ou formation de la pointe des fils à la longueur de deux aiguilles ; l'*estampage*, qui a pour but de dessiner la double gouttière de la tête, et le *percage* du chas ; 2° *cémentation*, trempe et recuit des aiguilles brutes, comprenant une douzaine d'opérations, parmi lesquelles la trempe proprement dite, dans un baquet plein d'eau ; la recuite et le redressage ; 3° *polissage* (cinq opérations répétées chacune dix fois et une dernière qui ne s'exécute qu'une fois, et qui consiste à nettoyer les aiguilles polies) ; 4° *triage* (cinq opérations : la mise à part des aiguilles carrées à la pointe et un nouveau redressage) ; 5° derniers tours de main : bronzage, drillage, brunissage et mise en paquets), une dizaine d'opérations.

Dans la couture ordinaire, il vaut mieux employer les aiguilles longues pour les reprises, les aiguilles courtes pour les piqûres et les ourlets : on travaille ainsi mieux et plus vite. Les bonnes aiguilles sont bien droites, ont la tête de la même grosseur que la tige et le chas *drillé*, c'est-à-dire poli à l'intérieur. Faute de remplir cette dernière condition, elles coupent le fil ; on remédie à cet inconvénient en passant légèrement la tête de l'aiguille dans la flamme d'une bougie. Conservées dans un étui, surtout s'il est métallique, les aiguilles perdent par le ballottement la finesse de leur pointe ; le mieux est de les piquer sur une *ménagère*, l'ancien *aiguillier*.

— Technol. Canal creusé le long d'une table salante et qui sert à la remplir et à la vider.

— Trav. publ. Dans la construction des chemins de fer, les *aiguilles* jouent un très grand rôle pour les *bifurcations* et *branchements* des voies. Elles donnent le moyen de ramifier les voies principales en un certain nombre d'autres secondaires et de constituer ce que l'on nomme les *voies de garage* et *voies d'évitement*. Elles permettent également aux trains de bifurquer. Les aiguilles se composent de barres mobiles, se terminant en pointes suivant un profil voulu, après avoir subi un rabotage particulier et qui diffère avec les types de rails employés par les compagnies. Des entretoises rendent les deux barres constituant l'*aiguille* ou l'*aiguillage* solidaires l'une de l'autre en les maintenant à une distance immuable, ce qui est d'une extrême importance pour éviter des déraillements.

Sur les voies de garage, d'évitement ou de bifurcation secondaires, les aiguilles sont mises en mouvement à bras d'homme, à l'aide d'un levier coudé dont une des branches porte une lourde lentille métallique qui forme contrepoids et s'oppose à ce que les barres mises en place

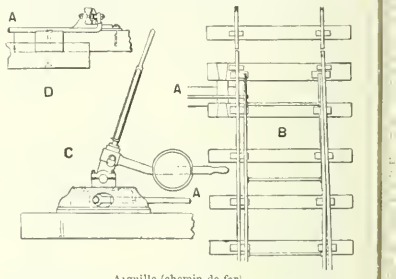

Aiguille (chemin de fer).
B, changement de voie. — C, levier de manœuvre — A, tringle de manœuvre. — D, extrémité de la tringle de manœuvre.

reviennent en arrière, sous l'action des trépidations occasionnées par le passage des véhicules d'un train. L'agent de la compagnie chargé spécialement de la manœuvre de ce genre d'aiguilles, l'*aiguilleur*, maintient du reste le levier dans la position qu'il lui a donnée, jusqu'à ce que le dernier wagon ait franchi l'aiguille.

Mais, afin de diminuer le nombre des agents préposés à cette manœuvre, on fait usage d'aiguilles manœuvrées à distance et réunies à leur mécanisme de commande par des tubes en acier guidés par des galets à gorge. Les mouvements du levier moteur se transmettent dans les différentes directions à l'aide de renvois analogues à ceux des cordons de sonnettes, et en centralisé au même point, dans un poste spécial, plusieurs boîtes de manœuvre. Pour que les trépidations au passage des trains ne puissent faire varier les aiguilles, les compagnies emploient des appareils spéciaux appelés *contrôleurs*, et notamment celui de Lartigue. Il arrive fréquemment que l'agent préposé à la manœuvre des aiguilles d'une bifurcation se trompe dans la direction à donner ; dans ce cas, il a une funeste tendance à modifier la position des aiguilles pendant le passage du train ; aussi certaines compagnies emploient-elles l'appareil Hohengger, ou celui de l'Elisabeth-Bahn, en Autriche, lequel empêche les aiguilles de se déplacer pendant le passage des wagons. Le franchissement des aiguilles se fait, du reste, à une allure modérée, n'excédant pas 20 kilomètres à l'heure. Outre les disques placés en avant de chaque bifurcation et qui indiquent si le passage est libre, les aiguilles prises en pointe par les trains en marche régulière sont pourvues de signaux indiquant leur position et manœuvrés par le changement de voie lui-même. Les aiguilles qui doivent généralement être prises par le talon ne portent aucun signal.

AIGUILLE (L'), montagne du dép. de l'Isère, territoire de la comm. de Chichilianne. On l'avait appelée la *Montagne inaccessible*. Alt. : 2.097 mètres. C'est une des sept merveilles du Dauphiné. Elle fut gravie pour la première fois par le gouverneur de Montélimart, Julien de Beaupré (24 juin 1492).

AIGUILLÉ, ÉE (*gu-i*, et *ll* mll.) adj. Qui est en forme d'aiguille : *Stylet* AIGUILLÉ.

— En T. de techn. Nettoyé avec des aiguilles, sur le dévidoir : *Soie* AIGUILLÉE.

AIGUILLÉE (*gu-i*, et *ll* mll.) n. f. Longueur de fil, de soie, de laine, nécessaire pour travailler à l'aiguille : *Apprêter des* AIGUILLÉES.

— En T. de techn. Dans les fabriques de fil, Développement du fil dans une course de chariot : *La longueur ordinaire de l'*AIGUILLÉE *est de 1m,250 pour les fins, et de 1m pour les extra-fins.*

AIGUILLER (*gu-i*, et *ll* mll.) v. a. Chirurg. Abaisser la cataracte au moyen d'une aiguille : AIGUILLER *le cristallin*. (Vieux.)

— Chem. de fer. *Aiguiller un train*, Le diriger sur une voie en manœuvrant les aiguilles.

— Techn. *Aiguiller la soie*, La nettoyer avec des aiguilles sur le dévidoir.

S'aiguiller, v. pr. Se dit, dans les chemins de fer, d'une voie qui se réunit à une autre au moyen des aiguilles : *Voies nouvelles qui vont s'*AIGUILLER *sur les anciennes.*

AIGUILLERIE (*gu-i*, et *ll* mll.) n. f. Fabrique, commerce d'aiguilles.

AIGUILLES (lat. *Aquilii*), ch.-l. de cant. (Hautes-Alpes), arr. et à 65 kilom. de Briançon, près du confluent du Guil et d'un torrent descendu du col de la Croisette ; 515 hab. Le canton a 7 comm. et 4.509 hab.

AIGUILLES (CAP DES), appelé par les Portugais cap de *las Aguhas*, pointe la plus méridionale de l'Afrique, au S.-E. du cap de Bonne-Espérance. La presqu'île du même nom, dont il est le point terminus, se poursuit en mer par un banc très dangereux à cause de ses bas-fonds.

AIGUILLETAGE (*gu-i*, et *ll* mll.) n. m. Action d'aiguilleter, état de ce qui est aiguilleté : *L'*AIGUILLETAGE *d'un haut-de-chausse.*

— En T. de mar. Amarrage réunissant deux cordages

ayant un œil ou une cosse, ou servant à fixer sur un espar un filin muni d'un œil.

AIGUILLETER v. a. (*qu-i*, et *ll* mll. — Ce verbe double la consonne *t* du radical quand la terminaison commence par un *e* muet : *J'aiguillette. Ils aiguilletteront. Qu'ils aiguillettent*). Attacher avec des aiguillettes : AIGUILLETER *son pourpoint*.

— *Aiguilleter des lacets*, Les ferrer.

— Eu T. de mar. Faire un aiguillettage. V. ce mot.

AIGUILLETIER, ÈRE (*gu-i*, et *ll* mll.) n. Celui, celle qui fait des aiguillettes, des lacets, qui les ferre. ‖ On écrit aussi AIGUILLETTIER.

AIGUILLETTE (*gu-i*, et *ll* mll. — dimin. d'*aiguille*) n. f. Cordon ou tresse ferrée par les deux bouts, qui sert à attacher : *Les* AIGUILLETTES *d'un haut-de-chausse*. ‖ *Aiguillette borgne*, Aiguillette déferrée. ‖ Au moyen âge, signifiait Cure-dents.

— Art culin. Tranche de chair effilée : AIGUILLETTE *de canard*. ‖ Par anal., en parlant d'une personne : *Arracher par* AIGUILLETTES *la peau d'un supplicié*.

— Bot. Un des noms vulgaires du *scandix pecten Veneris*. V. SCANDIX.

— Conchyl. Nom donné à une très petite espèce du genre agathine, que l'on trouve sous les mousses dans presque toute l'Europe. ‖ Très petite espèce de bulime, qu'on rencontre dans les environs de Paris.

Aiguillettes (costume).

— Cost. Cordon employé comme livrée. ‖ Marque distinctive de certains corps d'élite, comme la gendarmerie en France. Les aiguillettes d'or sont portées par les officiers d'état-major, les officiers qui remplissent certaines fonctions temporaires (officiers d'ordonnance, aides de camp) et les aspirants.

— Géogr. Petite aiguille, petite pointe de rocher.

— Ichtyol. Nom populaire de l'*orphie* en Bretagne. V. ORPHIE.

— Manèg. *Nouer l'aiguillette*, Se dit d'un cheval sauteur, qui détache des ruades violentes et répétées, les jambes étendues.

— Mar. Filin pour l'aiguillettage. ‖ Gros fil de fer terminé par une espèce de bouton, et qu'on emploie pour tirer du sable. ‖ *Aiguillette de pargne*, Allonge la plus haut placée d'une porque. ‖ *Aiguillette de mât*, Mâteau de renfort.

— Proverb. : *Il ne fait pas bon servir un maître qui serre de vieilles aiguillettes*, On gagne peu au service d'un maître trop économe. ‖ *Courir l'aiguillette*, Se disait des femmes de mauvaise vie qui couraient les rues. ‖ *Nouer l'aiguillette*, Faire un maléfice auquel on attribuait le pouvoir d'empêcher la consommation du mariage. (On appelait *noueurs* et *noueuses d'aiguillettes* ceux et celles qui passaient pour savoir accomplir ce maléfice.)

— ENCYCL. Pendant tout le moyen âge jusqu'au début du XVIIIe siècle, les *aiguillettes* servirent à attacher ensemble les diverses pièces du costume, notamment le pourpoint aux chausses. On se servait aussi d'aiguillettes pour retenir les feuillets des livres reliés en parchemin. Les *aiguillettes* pour le costume civil étaient faites de soie ou de fil, celles du costume de guerre étaient de cuir de mouton, de chien, de chevreau, etc., ou de tresse de chanvre avec des ferrets de cuivre ou de fer. A la fin du règne de Louis XIV, Mme de Maintenon étendit son influence austère sur les aiguillettes elles-mêmes : elles commencèrent à céder le pas aux boutons, qui paraissaient plus simples, plus sévères.

Comme insigne militaire, les aiguillettes auraient, dit-on, une origine assez plaisante. Le duc d'Albe, général espagnol, ayant eu à se plaindre d'un corps de Flamands qui avait lâché pied, avait décidé que toutes les fautes commises à l'avenir par ce corps seraient punies de la corde, sans distinction de rang et de grade. Les Flamands répondirent que, pour rendre l'exécution de cet ordre plus facile, ils porteraient désormais sur l'épaule une corde et un clou, ce qu'ils firent en effet ; mais leur conduite devint si brillante, si exemplaire, que la corde fut transformée en une tresse de passementerie, et qu'on en décora depuis, comme marque honorifique, les officiers de la maison des princes, les pages et les corps d'élite.

Quoi qu'il en soit de cette anecdote, l'aiguillette fut adoptée en France, en tant qu'insigne militaire, au temps de Louis XIII : les officiers d'infanterie, renonçant au corselet d'acier, ne gardèrent de l'ancienne armure que le hausse-col comme marque de leur grade, et ils y ajoutèrent les aiguillettes d'épaule, qui furent plus tard remplacées par les épaulettes.

AIGUILLEUR (*gu-i*, et *ll* mll.) n. m. Celui qui, dans un chemin de fer, est préposé à la garde et à la manœuvre d'une aiguille :

Près du rail où souvent passe comme un éclair
Le convoi furieux et son cheval de fer,
Tranquille, l'*aiguilleur* vit dans sa maisonnette.
F. COPPÉE.

‖ Celui qui tourne le robinet par où s'échappe la vapeur.

Aiguillier.

AIGUILLIER (*gu-i*, et *ll* mll.) n. m. Petit étui à mettre les aiguilles. C'était anciennement une gaine de bois, d'os, de métal plus ou moins finement travaillé, ouverte inférieurement, et contenant de petits feuillets d'étoffe sur lesquels on piquait les aiguilles. Les aiguilliers du XIVe siècle sont en forme de losange, ceux du XVIe siècle sont plutôt carrés ; parfois l'étui était habillé d'étoffe de soie brodée.

AIGUILLIER, ÈRE (*gu-i*, et *ll* mll.) n. Celui, celle qui fabrique ou vend des aiguilles.

AIGUILLIÈRE (*gu-i*, et *ll* mll.) n. f. Filet destiné à prendre les poissons dits *aiguilles*, et qui se tend entre deux eaux.

AIGUILLON (*gu-i*, et *ll* mll. — rad. *aiguille*) n. m. Pointe de fer fixée à un long bâton, ou simplement Bâton pointu pour piquer les bœufs : L'AIGUILLON *de bois est préférable à l'*AIGUILLON *de fer, souvent dangereux*.

— Fig. Stimulant, tout ce qui excite, anime, encourage : *L'intérêt est un puissant* AIGUILLON. ‖ *Aiguillons de vin*, Nom donné par Rabelais aux viandes salées qui excitent la soif. ‖ Dans l'Ecriture. *L'aiguillon de la chair*, Les tentations, les désirs de la concupiscence.

PROV. : **A dur âne, dur aiguillon**, Il faut user de moyens énergiques avec une personne difficile à diriger.

— Bot. On appelle *aiguillon*, en botanique, une production dure et pointue que présente l'écorce de certaines plantes.

— Ichtyol. Nom populaire du jeune brochet. V. ce mot.

— Pathol. Dans l'ancienne médecine, cause déterminante de l'inflammation.

— Zool. Dard creux et par où s'épanche le venin des insectes hyménoptères et des arachnides scorpionides.

— ENCYCL. Zool. L'*aiguillon* est toujours situé à l'extrémité de l'abdomen. Chez les scorpions, il est formé par le dernier segment de l'abdomen ou telson, qui se termine en une pointe arquée. Chez les hyménoptères (abeilles, guêpes), l'aiguillon se compose d'une gaîne chitineuse renfermant deux soies, et est articulé à son origine avec un certain nombre de pièces destinées à le faire sortir de l'abdomen et à le diriger dans tous les sens : *Les abeilles laissent ordinairement leur* AIGUILLON *dans la piqûre*.

— Bot. En botanique, l'*aiguillon* diffère de l'épine en ce qu'il est dû à une prolifération épidermique, tandis que l'*épine* est un prolongement de la partie profonde du bois. L'aiguillon se détache de la plante en laissant une cicatrice peu profonde (aiguillons des ronces, des rosiers, des acacias).

— Ichtyol. En ichtyologie, le nom d'*aiguillon* s'applique aux osselets d'une seule pièce et pointus qui remplacent, dans quelques familles de poissons, certains rayons des nageoires. ‖ On désigne encore sous ce nom les piquants que présentent sur leur corps certains animaux, comme les hérissons.

AIGUILLON (lat. *Acilio*), comm. du Lot-et-Garonne, arrond. et à 50 kilom. d'Agen, sur la rive gauche du Lot, près de son confluent avec la Garonne ; 3.094 hab. (*Aiguillonnais*.) Au moyen âge, cette ville fortifiée fut assiégée sans succès par le dauphin Jean (1346), et prise par Du Guesclin en 1370. Aiguillon fut érigée en duché-pairie à trois reprises en faveur : du fils aîné du duc de Mayenne (1599-1621) ; de Puy-Laurens (1634-1675) ; enfin, en 1638, de Madeleine de Wignerot, dont la biographie suit.

AIGUILLON (Marie-Madeleine DE WIGNEROT, duchesse D'), fille de René de Wignerot, seigneur de Pont-de-Courlay, et de Françoise du Plessis, sœur du cardinal de Richelieu, née vers 1604, morte en 1675. Fille d'honneur de la reine mère, elle épousa en 1620 Antoine de Beauvoir du Roure, sieur de Combalet, qui mourut peu après. De 1625 à 1631, elle fut dame d'atour de Marie de Médicis. Le cardinal essaya de remarier sa nièce au comte de Soissons ou même à Monsieur, mais elle s'y refusa, et, en 1638, il obtint pour elle une érection nouvelle d'Aiguillon en duché-pairie. Elle se consacra de tout temps à des œuvres charitables, fut l'auxiliaire de saint Vincent de Paul et fonda à Québec (1639) un établissement de religieuses hospitalières. Fléchier prononça son oraison funèbre.

AIGUILLON (Emmanuel-Armand DE WIGNEROT DU PLESSIS-RICHELIEU, duc D'), administrateur et homme d'Etat, né en 1720, mort en 1780 ou 1782. Colonel du régiment de Brie et marié en 1740 à la fille du comte de Plélo, il reçut de Louis XV, qui jugeait la duchesse de Châteauroux trop bien disposée pour le jeune officier, l'ordre d'aller servir en Savoie sous le prince de Conti (1744) ; il s'y battit bravement pendant la guerre de la Succession d'Autriche. Il fut nommé gouverneur de Bretagne en 1754. Sa conduite à Saint-Cast (1756) contre les Anglais, qui avaient tenté de débarquer, fut l'objet de critiques qui ne paraissent pas justifiées : ses ennemis prétendirent qu'il s'était mis à l'abri dans un moulin, ce qui fit dire à La Chalotais, procureur général près le parlement de Rennes, qu'il s'était couvert non de gloire, mais de farine. Le fait est contesté, et il se peut que d'Aiguillon ait simplement choisi un moulin comme poste d'observation. On lui reprocha aussi d'avoir, par un sentiment de mesquine jalousie, fait échouer en 1759 l'expédition projetée en Ecosse.

Duc d'Aiguillon.

Son despotisme administratif souleva contre lui les états de Bretagne et le parlement de Rennes. Obligé de donner sa démission, il fit une opposition très active à Choiseul, et, grâce à Mme Du Barry, il finit par l'emporter (1771). Après la retraite de Choiseul triompha le triumvirat (d'Aiguillon-Maupeou-Terray), et, sous d'Aiguillon, devenu ministre des Affaires étrangères et de la Guerre, eut lieu le partage de la Pologne. Il se fit remarquer dans ce poste par son infériorité. Soit que Choiseul ait plus que personne contribué aux infortunes de la Pologne, soit que l'on excuse cet homme d'Etat d'avoir abandonné une partie qu'il jugeait perdue, il est de fait que d'Aiguillon trouva, en arrivant aux affaires, une situation dont il était plus que tout autre incapable de se tirer dignement. Exilé à l'avènement de Louis XVI, il employa ses dernières années à recueillir des notes en vue de la publication de ses Mémoires.

— BIBLIOGR. : Soulavie, *Mémoires du duc d'Aiguillon* (1789) ; comte de Carné, *les Etats de Bretagne* (1868) ; Carré, *La Chalotais et le duc d'Aiguillon ; correspondance du chevalier de Fontette* (1893) ; A. Sorel, *la Question d'Orient au* XVIIIe *siècle* (Paris, 1889).

AIGUILLON (Armand DE WIGNEROT DU PLESSIS-RICHELIEU, duc D'), fils du précédent, né en 1750, mort à Hambourg en 1800. Officier dans la garde du roi, il fut, en 1789, élu député de la noblesse d'Agen aux états généraux, se déclara partisan des réformes et vota avec le parti de Barnave jusqu'à l'affaire de Varennes, après laquelle il voulut se rapprocher de la droite, qui l'accueillit froidement. Sa situation politique devenant difficile, il prit du service, fut envoyé à la frontière suisse (1792), mais émigra bientôt, redoutant les suites de la saisie d'une lettre où il quali fiait rudement l'Assemblée législative. Il ne prit aucune part à l'œuvre active de l'émigration. Rayé de la liste des émigrés, il se disposait, en 1800, à rentrer en France, lorsqu'il mourut subitement.

AIGUILLON-SUR-MER (L'), comm. et port de la Vendée, arr. et à 49 kilom. de Fontenay, sur le fl. cotier le Lay ; 1.822 hab. A 6 kilom. de là se trouve l'*anse de l'Aiguillon*, golfe de l'Atlantique et reste de l'ancien golfe du Poitou, où l'élève des moules a pris un très grand développement.

AIGUILLONNANT, ANTE (*gu-i*, et *ll* mll.) adj. Qui est de nature à aiguillonner, exciter, animer : *Curiosité* AIGUILLONNANTE.

AIGUILLONNEMENT (*gu-i*, et *ll* mll.) n. m. Action d'aiguillonner ; résultat de cette action : L'AIGUILLONNEMENT *d'un conducteur brutal blesse souvent les bêtes*.

AIGUILLONNER (*gu-i*, et *ll* mll. v. a. Piquer, presser avec l'aiguillon : *Il faut* AIGUILLONNER *les bœufs avec ménagement*.

— Fig. Exciter, aiguiser : *L'exercice* AIGUILLONNE *l'appétit*. ‖ Inciter, animer, encourager, attirer : AIGUILLONNER *un homme lent*. AIGUILLONNER *un poltron*. ‖ Tourmenter *Toujours quelque inquiétude nous* AIGUILLONNE.

***Aiguillonné*, ée** part. pass. du v. Aiguillonner. Chass. Se dit des fumées des bêtes fauves, terminées par un aiguillon : *Fientes* AIGUILLONNÉES.

— Zool. et Bot. Muni d'aiguillons : *Plante* AIGUILLONNÉE. *Insecte* AIGUILLONNÉ (comme les insectes hyménoptères [guêpes, abeilles] qui portent un aiguillon à venin). V. PORTE-AIGUILLON.

S'aiguillonner, v. pr. Etre excité, encouragé ; s'exciter, s'encourager : *Les hommes réunis* S'AIGUILLONNENT *et s'éclairent*. (Mercier.)

— SYN. **Aiguillonner, animer, encourager, exciter, inciter, porter à, pousser a.** On *excite* celui qui manque de résolution. On *incite* celui qui n'est pas disposé. On *pousse* a celui qui ne veut pas ou qui ne veut que faiblement. On *anime* celui qui n'a que de la froideur ou de l'indifférence. On *encourage* le lâche et le timide. On *aiguillonne* celui qui ne peut vaincre son inertie. On *porte à* celui qui se laisse mener plutôt que de se conduire lui-même.

AIGUILLONNEUX, EUSE (*gu-i*, et *ll* mll.) adj. En T. de bot., Muni d'aiguillons : *Arbre* AIGUILLONNEUX. ‖ On dit plutôt AIGUILLONNÉ.

AIGUILLONNIER (*gu-i*, et *ll* mll.) n. m. Nom vulgaire d'un insecte coléoptère longicorne (*calamobius gracilis*), habitant le midi et le sud-ouest de la France, la région circaméditerranéenne, et qui a fait parfois de grands ravages. Ses larves attaquent le froment sur pied en rongeant le chaume au sommet, circulairement, de telle sorte que les épis tombent au moindre vent. Les champs de froment, ainsi dévastés, ont l'air d'être pleins d'aiguillons, d'où le nom d'*aiguillonnier* donné à l'insecte.

Aiguillonnier (grossi 3 fois).

AIGUILLOT (*gu-i-o* [*ll* mll.] — rad. *aiguille*) n. m. Mamelon des gonds de cuivre ou de fer fixés sur le gouvernail et entrant dans les femelots fixés à l'étambot : *C'est sur les* AIGUILLOTS *que tourne le gouvernail*.

AIGUISABLE (*gu-i*) adj. Qui peut être aiguisé : *Couteau qui n'est plus* AIGUISABLE.

AIGUISAGE ou **AIGUISEMENT** (*gu-i*) n. m. Action d'aiguiser une arme, un outil ; état de l'ustensile aiguisé : L'AIGUISAGE *d'un sabre, d'une hache, d'un canif, d'un rasoir*. V. AFFILAGE.

AIGUISER (*gu-i*) v. a. Rendre aigu ou plus aigu, donner du tranchant, du mordant à un outil, à une arme, à un instrument : AIGUISER *une faux, un sabre*.

— Par anal. : AIGUISER *son bec, ses serres. Le sanglier* AIGUISE *ses défenses. Le lion* AIGUISE *ses griffes*.

— Fig. *La mort, avec sa faux tranchante, qu'elle* AIGUISAIT *sans cesse*. (Fén.) ‖ Rendre plus mordant, plus piquant : AIGUISER *une épigramme*. AIGUISER *un sourire*. ‖ Rendre plus prompt, plus actif, plus subtil : *La misère* N'AIGUISE *pas le génie ; elle l'use*. (F. Pyat.) ‖ Augmenter, exciter, en parlant de l'appétit : *Le grand air* AIGUISE *l'appétit*.

— Fig. *Aiguiser les couteaux*, Se préparer au combat. ‖ *Aiguiser ses dents*, Se disposer à bien manger.

***Aiguisé*, ée** part. pass. du v. Aiguiser. Méd. et pharm. Acidulé : *De l'eau* AIGUISÉE *de vinaigre. Une tisane* AIGUISÉE *de jus de limon*.

— Blas. Se dit des pièces qui ont leurs extrémités taillées en pointe : *Une croix* AIGUISÉE. *Une fasce* AIGUISÉE. (V. FICHE.) ‖ On entendait au moyen âge par *pal aiguisé* la figure aujourd'hui nommée *pile*. ‖ Se dit aussi des instruments figurés avec une pointe ou un tranchant d'un émail particulier, que ce soit une arme, un outil, etc.

S'aiguiser, v. pr. Etre aiguisé : *La plupart des outils* S'AIGUISENT *a la meule*.

— Fig. Devenir plus vif, plus actif, plus subtil : *L'esprit* S'AIGUISE *à Paris*.

— SYN. **Aiguiser, affûter.** V. AFFÛTER.

— SYN. **Aiguiser, alléger, amenuiser.** *Aiguiser*, c'est diminuer au bord et sur les bouts : on *aiguise* un rasoir, une épingle, un pieu. On *allégit* en diminuant sur toutes ses faces un corps considérable : on *allégit* une poutre. On *amenuise* un corps peu considérable, en le diminuant principalement sur une seule face : on *amenuise* une volige.

Pal aiguisé

— ANTON. **Émousser, épointer, ébrécher.**

AIGUISERIE (*gu-i* n. f. Usine où l'on aiguise et polit les armes blanches et les instruments tranchants.

AIGUISEUR, EUSE (*gu-i*) n. Personne dont le métier est d'aiguiser, ou qui travaille dans une aiguiserie.

— Adjectiv. : *Les ouvriers* AIGUISEURS *gagnent des maladies de poitrine en respirant des poussières métalliques*.

AIGUISOIR (*gui*) n. m. Instrument propre à aiguiser les couteaux.

AIGUÏTÉ (*gu-i*) n. f. Etat d'un angle aigu : *Adoucir l'AIGUITÉ des angles.* ‖ Qualité des sons aigus : *L'AIGUITÉ des sons, de la voix.* ‖ Aujourd'hui, on dit plutôt ACUITÉ.

AIGÛMENT adv. D'une manière aiguë.

AIGURANDE-SUR-BOUZANNE, ch.-lieu de cant. (Indre), arrond. et à 25 kilom. de La Châtre ; 2.366 hab. (*Aiguranda.*) Le cant. a 9 comm. et 14.425 hab.

AÏKAVA ou **AÏGAVA,** la ville la plus importante de l'île Sado (Japon) ; 11.430 hab. Centre d'une exploitation aurifère.

AIKIN (John), médecin et littérateur anglais, né à Kihworth-Harcourt (Leicester) en 1747, mort à Stoke-Newington en 1822. Ses principaux ouvrages sont : *Biographie générale; Lettres d'un père à son fils,* très estimées des Anglais ; *Pièces diverses en prose,* écrites conjointement avec sa sœur, miss Aikin, depuis Mme Barbauld ; des poésies, etc. Il a dirigé le *Monthly Magazine* de 1796 à 1806.

AIKINITE n. f. Bismuth sulfuré plombo-cuprifère, ($Pb^3Cu^4Bi^2S^6$), qu'on trouve dans un quartz aurifère de Sibérie. ‖ Syn. de PATRINITE.

AIKMAN (William), peintre écossais, né en 1682 à Cairney, mort en 1831 à Londres, où il s'était fixé après des voyages en Italie et en Orient. Il est auteur de portraits.

AIL (*a-i, et ll* mll.), suffixe qui indique un instrument : *gouvernail, éventail.* (Il est peu commun.)

AIL (*a-i, et ll* mll. — lat. *allium* ou *alium*) n. m. Plante dont les bulbes, d'une odeur forte et d'un goût âcre, s'emploient comme assaisonnement : *Tête d'AIL. Gousse d'AIL.*

— *Ail d'Ascalon,* L'échalote. ‖ *Ail d'Espagne,* La rocambole. ‖ *Ail de chien,* Nom vulgaire du muscari en grappes. ‖ *Ail à tunique,* Le poireau, à cause des pellicules blanches superposées dont se compose sa racine.

— *Flûte à l'ail,* Galoubet des Provençaux.

— Gramm. Dans le langage ordinaire, on dit au pluriel *des ails : On voit dans les jardins des* AULX *cultivés et des* AULX *sauvages.* En terme de botanique, on n'emploie que le pluriel *ails : La famille des* AILS.

— ENCYCL. Bot. L'*ail* (*allium*) forme, dans la famille des liliacées, un genre qui renferme un grand nombre d'espèces, parmi lesquelles on remarque l'oignon, le poireau, l'échalote, la ciboule, la civette, etc.

Les plantes comprises dans le genre *ail* sont herbacées, vivaces, rarement bisannuelles. Leur souche est bulbeuse, à bulbe simple ou multiple ; leur tige dressée, ordinairement cylindrique, quelquefois fistuleuse ; leurs feuilles sont le plus souvent engainantes à la base, tantôt planes, tantôt cylindriques ou demi-cylindriques et fistuleuses ; leurs fleurs, verdâtres, blanches, rosées, purpurines, bleuâtres ou violettes, sont disposées en ombelle simple terminale, et toujours enveloppées d'une spathe commune avant l'épanouissement.

L'ail commun (*allium sativum*) est une plante vivace, dont les bulbes produisent des bulbilles ou caïeux, connus sous le nom vulgaire de *gousses d'ail.* Ce sont ces bulbilles que l'on repique pour la multiplication de la plante.

Il croît dans tous les sols, mais de préférence dans les terres meubles et dans les sables des dunes, où ses bulbes arrivent à une grosseur considérable. Sa culture est très facile, et n'exige presque d'autre soin que le sarclage.

L'ail est fréquemment employé dans les préparations culinaires comme condiment, et même comme aliment, surtout dans les régions voisines de la Méditerranée. (V. AILLOLI.) Les jeunes feuilles se mangent quelquefois en salade. Sur les bords de la Loire, on hache ces feuilles, mais surtout les bulbes, pour les mêler au fromage frais. En Orient, l'ail séché et pulvérisé est employé aux mêmes usages que le poivre, qu'il remplace souvent.

Ail. — A, fleur ; B, gousse.

L'ail a aussi des propriétés médicales incontestables, bien qu'on les ait exagérées au point que cette plante a reçu le nom de *thériaque des pauvres.* C'est un vermifuge actif, et il a rendu des services, comme tonique et antiseptique, dans les temps d'épidémie.

Le bulbe est aussi employé dans l'industrie ; mélangé à la colle de farine, il lui donne plus de force adhésive, et permet que l'on s'en serve pour recoller la porcelaine.

Quelques espèces du genre *ail* ont des fleurs d'une belle couleur, ou d'une odeur agréable, et se cultivent comme plantes d'ornement : telles sont l'*ail doré* ou *moly,* l'*ail blanc,* l'*ail odorant* et l'*ail superbe* (ou *très odorant*).

— Hist. L'ail était cultivé par les anciens Egyptiens. Les Grecs l'avaient en horreur, au point qu'il était défendu à ceux qui en avaient mangé d'entrer dans le temple de Cybèle. Les Romains en faisaient cas. Alphonse, roi de Castille, institua un ordre de chevalerie appelé l'*ordre de la Bande,* dont les membres ne devaient manger ni aulx, ni oignons, sous peine d'être exclus de la cour pendant un mois. Dans le Nord, l'ail excite une répugnance assez générale, tandis qu'il tient une place considérable dans les combinaisons culinaires des méridionaux. Avant la Révolution, la dîme de l'ail rendait plus de 3.000 francs à l'archevêché d'Albi.

AILANTE (de *ailanto,* nom asiatique de cet arbre) n. m. Genre de simaroubées renfermant de grands arbres à feuilles alternes, habitant la région indo-malaise, chinoise et australienne.

— ENCYCL. Sur les cinq ou six espèces connues du genre *ailante,* l'espèce principale (*ailantus glandulosa*, introduite en France, de la Chine, au XVIIIe siècle, s'est bien acclimatée, et constitue un des plus importants éléments des plantations de Paris, notamment sur les boulevards extérieurs. L'ailante a une odeur fade et désagréable, due à une substance âcre et volatile, qui peut déterminer des éruptions cutanées lorsqu'on y touche. On nomme à tort l'ailante *vernis du Japon* ; ce dernier nom est celui d'une térébinthacée (*rhus vernix*). En Chine, vit sur cet arbre un grand bombyx (*attacus cynthia*), dont la chenille file une soie grossière. Ce papillon, acclimaté chez nous pour la première fois au Muséum d'histoire naturelle, semble le même que celui du ricin. Jadis, Guérin Méneville avait fait de grands essais pour utiliser ses cocons, mais la soie est grossière et n'a guère été employée. L'exploitation en grand du ver à soie de l'ailante et de son arbre a été abandonnée en France. En Chine, d'ailleurs, on n'exploite pas la soie du ver de l'ailante. L'*attacus cynthia,* propre au Japon, est aujourd'hui acclimaté complètement en France, où il vit à l'état sauvage.

Ailante. — A, fleur ; B, graine.

AILANTINE n. f. Matière textile provenant du ver à soie de l'ailante.

AILE (lat. *ala,* qui paraît être une abréviation de *axilla,* aisselle) n. f. Partie du corps des oiseaux, des insectes, de quelques mammifères, et même de quelques poissons, qui leur sert à voler : *Certains insectes ont, dans leur dernière métamorphose, des* AILES *et pas d'estomac.* (Anat. France.) ‖ Partie charnue d'un oiseau cuit, depuis le haut de l'estomac jusque sous les cuisses : AILE *de perdrix. Offrez en général les* AILES *du poulet, le ventre de la carpe et le dos du brochet.* (Brill.-Sav.)

— Fig. Direction, surveillance, protection :

Une fille est au mieux sous l'*aile* de sa mère.
C. DELAVIGNE.

— La poésie, en personnifiant l'Amour, le Temps, les Vents, les Heures, les Saisons, les Songes, la Mort, etc., leur prête des ailes. On donne aussi des ailes à certaines divinités, comme Mercure, et dans l'iconographie chrétienne aux anges, pour exprimer la rapidité avec laquelle ils exécutent les ordres divins. De plus, les ailes étant le symbole de la rapidité et de l'aspiration aux régions élevées, le mot *aile* s'emploie souvent au figuré et entre dans une foule de locutions : *Les* AILES *de la foi, de la pensée, de la prière, de l'intelligence, de l'imagination,* etc. ‖ *Les ailes des vaisseaux,* Leurs voiles. ‖ *Avoir des ailes,* Etre leste, agile, vif dans ses mouvements. ‖ *La peur donne des ailes, La peur met des ailes aux talons,* La peur précipite la course. ‖ *Fournir, donner des ailes,* Donner une rapidité telle qu'il semblerait qu'on a des ailes.

Or, il advint un jour que des Fièvres mortelles
Passèrent sur l'Espagne en secouant leurs *ailes.*
ALEX. DUMAS.

‖ *Avoir des ailes,* Arriver, se propager très promptement :

La louange est sans pieds, et le blâme a des *ailes.*
V. HUGO.

— Le mot *aile* s'emploie souvent avec un complément pour désigner certaines couleurs, certaines nuances, et, dans ce cas, il est invariable. ‖ *Aile de mouche,* Couleur grise, chatoyante. ‖ *Aile de hanneton,* Couleur d'un brun tanné. ‖ *Aile de scarabée,* Couleur verte, chatoyante. ‖ *Aile de corbeau,* Couleur noire avec reflets bleus.

— Fam. Bras : *Appuie-toi sur mon* AILE. (Labiche.)

— **A tire-d'aile,** ou **A tire-d'ailes,** loc. adv. Le plus vigoureusement, le plus vite possible. ‖ Fig. : *La calomnie marche* A TIRE-D'AILE.

— Proverbialem. : *Voler de ses propres ailes,* Agir sans le secours, sans la protection de personne. ‖ Dans un sens analogue : *Vouloir voler avant d'avoir des ailes,* Entreprendre une chose au-dessus de ses forces. ‖ *N'avoir pas l'aile assez forte,* Commencer trop tôt quelque chose de très difficile à exécuter. ‖ *Battre de l'aile,* Etre embarrassé, mal à l'aise. ‖ *Ne battre, n'aller que d'une aile ; ne battre plus, n'aller plus que d'une aile,* Avoir perdu beaucoup de sa vigueur, de sa considération, de sa fortune (de sa prospérité, en parlant d'une affaire, d'une entreprise). ‖ *Rogner les ailes à quelqu'un,* Lui retrancher de son autorité, de son revenu. ‖ *Tirer une plume de l'aile à quelqu'un,* Lui attraper quelque chose, lui extorquer de l'argent. ‖ *Arracher à quelqu'un une plume de l'aile, une belle plume de l'aile,* Le priver de quelque avantage considérable. ‖ *C'est la plus belle plume de son aile,* C'est le meilleur de son revenu. ‖ *En avoir dans l'aile,* Etre atteint d'une disgrâce imprévue, d'une maladie grave, être amoureux. ‖ *Voler des mêmes ailes,* Vivre ensemble, en bonne intelligence. ‖ *Tirer d'une chose pied ou aile,* En tirer profit de manière ou d'autre. ‖ *Baisser l'aile,* Etre triste, fatigué, harassé, mélancolique. ‖ *Autant qu'en courrirait l'aile d'une mouche,* Hyperbole qui signifie En très petite quantité.

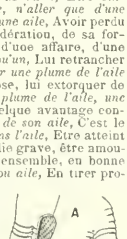

Aile : A, de genouillère ; B, de cubitière.

— Anat. Parties semblables situées de chaque côté d'un organe impair et symétrique : *Les* AILES *du nez, du sphénoïde, du sacrum.* ‖ *Aile de l'oreille,* Partie supérieure et évasée du pavillon de l'oreille.

— Armur. On entend par *ailes* les larges expansions latérales des *cubitières,* des *genouillères.* Ce mot est encore appliqué aux expansions saillantes de certaines armes, *lances, bourdonnasses, masses d'armes,* etc.

— Art culin. Partie de la lardoire où se place le lardon.

— Art milit. Partie latérale d'une armée de terre ou d'une armée navale en marche ou rangée en bataille : *Ne séparez jamais les* AILES *de votre armée de manière que votre ennemi se puisse placer dans les intervalles.* (Napol. Ier.) ‖ L'*aile* droite et l'*aile* gauche correspondent à la droite et à la gauche du commandant en chef qui, placé au centre, fait face à l'ennemi. ‖ Les Romains donnaient aux *ailes* le nom de *cornes* (*cornua*), et appelaient *ailes* (*alæ*) les troupes de cavalerie. ‖ Partie extrême d'un ouvrage de fortification : L'AILE *est une défense composée soit d'une, soit de deux branches.* (Gén. Bardin.)

— Blas. V. VOL et DEMI-VOL.

— Bot. Les deux pétales latéraux de la corolle papilionacée. ‖ On donne aussi ce nom aux expansions foliacées que présentent certains organes. ‖ *Aile de pigeon,* Nom vulgaire d'un champignon.

a, a, ailes (fleur de pois) ; A, aile séparée.

— Coostr. Charpentes formant cintre, qui soutiennent la partie postérieure d'une toiture et l'unissent à la flèche. ‖ Parties latérales d'un bâtiment qui, de chaque côté, rejoignent le corps principal à l'aplomb de la façade. (On dit *aile droite* et *aile gauche.*) ‖ Colonnades latérales d'un temple grec. ‖ Bas-côtés ou nefs latérales d'une église. ‖ Dans un théâtre, Les deux côtés de la scène où se meuvent les châssis des décors, et où se tiennent les gens de service. ‖ Les deux parties inclinées qui rétrécissent l'âtre d'une cheminée. ‖ *Ailes de lucarne,* Parties qui reposent sur les chevrons.

A, ailes d'un bâtiment.

— Danse. *Ailes de pigeon,* Saut exécuté en l'air, et pendant lequel les jambes imitent le battement des ailes des oiseaux.

— Fauconn. *Monter sur l'aile,* Se dit d'un oiseau quand il semble incliner son corps sur une aile, et s'élever par le seul mouvement de l'autre.

— Hortic. Non donné aux branches des arbres en espalier qui poussent de chaque côté des mères branches. ‖ *Ailes d'artichaut,* Les pommes qui viennent sur les côtés et ne sont jamais aussi grosses que celles du milieu ; on donne le nom d'*ailerons* aux pommes qui quelquefois accompagnent les ailes et sont encore plus petites.

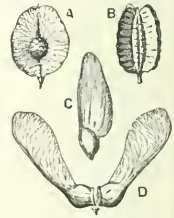

Ailes : A, orme ; B, combretum ; C, pin ; D, érable.

— Mar. *Aile d'hélice,* Se dit des branches de l'hélice. Chaque aile est une portion de surface hélicoïdale. Les hélices ont deux, trois ou quatre ailes. ‖ Parties situées dans la cale, sur les côtés qui avoisinent le plus les branches relevées des varangues. ‖ *Ailes de l'archipompe,* Les faces latérales de l'archipompe. ‖ *Aile de dérive,* Plate-forme solide en bois, ayant la forme d'une semelle, qu'on place de chaque côté, par le travers, en dehors du navire, pour l'aider à mieux tenir le vent. ‖ *Aile de pigeon* ou *de papillon,* Voile qui s'installait au-dessus des cacatois.

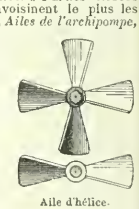
Aile d'hélice.

— Mod. *Ailes de pigeon,* Espèce de coiffure du XVIIe siècle, qui figurait une aile de chaque côté de la tête.

— Moll. Nom vulgaire de la lèvre de certaines coquilles, qui est plus prolongée qu'à l'ordinaire. ‖ Nom donné aux nageoires de quelques céphalopodes et ptéropodes, tels que les argonautes et les carinaires.

— Pêch. Bandes de filet qu'on ajoute aux côtés d'un filet afin d'augmenter sa largeur.

— Ponts et chauss. *Ailes de pavé* ou *de chaussée,* Pentes latérales de la chaussée. ‖ *Ailes d'un pont,* Elargissements pratiqués à l'aplomb des culées pour faciliter les abords du pont.

— Techn. Bord d'un chapeau dont la pente détermine la cambrure. ‖ Nom donné à des pièces de bois triangulaires qu'on attache à une des poupées du tour. ‖ Bande de plomb servant à maintenir les losanges de verre dans les panneaux des vitraux. ‖ Instrument employé au dévidage de la laine, du coton ou du fil. ‖ Fers plats formant charnière et permettant aux portes et aux fenêtres de tourner contre le chambranle. ‖ *Ailes d'un moulin,* Châssis garnis de toile que le vent met en mouvement et qui font tourner l'arbre actionnant les meules. (On les désigne aussi sous le nom de *volants.*) ‖ Dans une pièce d'horlogerie, *Ailes du pigeon,* Les dents du pignon. — Branche du volant d'une sonnerie. ‖ *Ailes du touret.* Chez les cordiers, Planchettes en croix qui servent à retenir le fil sur le touret, lorsqu'il est près d'être rempli. ‖ *Ailes de mouche,* Petites ancres maintenant en place les angles des cheminées en briques.

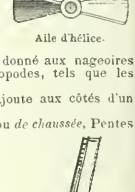
Ailes de moulin.

Ailes de mouche. (construc.).

— Zool. *Aile d'ange, aile de chauve-souris,* Nom vulgaire de mollusques du genre strombe. ‖ *Aile de corbeau,* Nom de la *pinna nigrine.* ‖ *Aile de papillon,* Nom de plusieurs gastéropodes. ‖ *Aile de mer,* Nom vulgaire d'un zoophyte, la *pennatule.*

— ENCYCL. Zool. Les *ailes* sont des appareils formés d'organes divers que possèdent certains animaux et qui leur permettent de se soutenir dans l'air.

Actuellement, les oiseaux, les chauves-souris et les insectes seuls possèdent de véritables ailes.

— *Oiseaux.* L'aile de l'oiseau est constituée par les os des membres thoraciques et par des appendices régu-

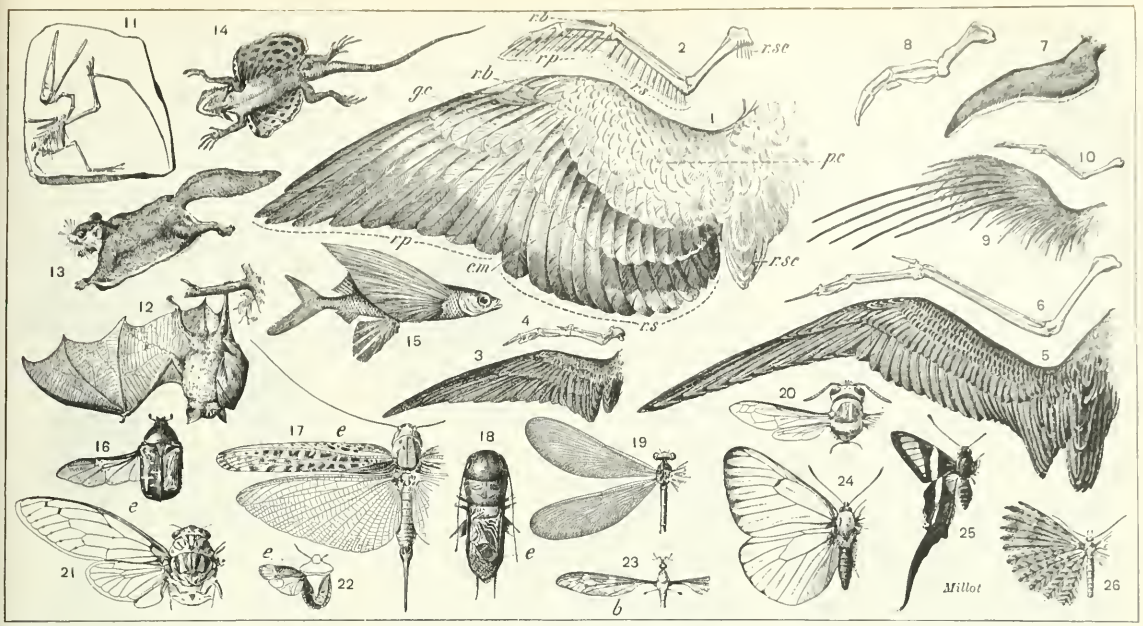

AILES. — 1, 2. Aile type (pigeon); *r p* rémiges primaires; *r s* rémiges secondaires; *r b* rémiges bâtardes; *r sc* rémiges scapulaires; *g c* grandes couvertures; *c m* couvertures moyennes; *p c* petites couvertures. — 3, 4. Aile de bon voilier à os courts (martinet). — 5, 6. Ailes de bon voilier à os longs (frégate). — 7, 8. Aile modifiée en nageoire du pingouin. — 9, 10. Aile rudimentaire du casoar à casque. — 11. Ptérodactyle. — 12. Chauve-souris. — 13. Ecureuil volant. — 14. Dragon volant. — 15. Exocet (poisson volant). — 16. Coléoptère (cétoine); *e* élytres. — 17. Orthoptère (dectique); *e* élytres. — 18. Orthoptère (grillon); *e* élytres. — 19. Névroptère (caloptéryx). — 20. Hyménoptère (frelon). — 21. Hémiptère (cigale). — 22. Hémiptère (punaise); *e* elytres. — 23. Diptère (tipule); *b* balancier. — 24. Lépidoptère (piéride). — 25. Lépidoptère à ailes avec prolongements (leptocircus). — 26. Microlépidoptère (oraéode).

mentaires, les plumes. L'humérus, le radius et le cubitus sont conformés à peu près comme chez les mammifères; la main, au contraire, a la forme d'une palette allongée qui donne insertion aux principales plumes de l'aile. On y trouve deux os du carpe, trois os du métacarpe dont deux ne sont soudés entre eux qu'aux extrémités, et trois doigts, dont le médian a deux phalanges, tandis que les deux latéraux n'en ont qu'une chacun. Des muscles recouverts par la peau qui porte les plumes mettent en mouvement cette charpente osseuse. V. PLUME.

Les plumes les plus importantes sont les pennes ou rémiges, insérées sur le bras, l'avant-bras et la main, et recouvertes, à leur base, en dessus et en dessous, par des plumes dites « tectrices » qui ont pour but de rendre plus facile le glissement de l'air sur l'aile, d'avant en arrière. Cette disposition, puis les fins crochets qui unissent les barbes font de l'aile une rame très légère et très résistante.

La forme des ailes varie : chez la perdrix, elles sont larges, courtes et arrondies à l'extrémité; chez l'hirondelle, elles sont étroites, allongées et aiguës à l'extrémité.

En général, les oiseaux qui peuvent soutenir un long vol ont des ailes larges et longues (grues, hérons, oies); ceux qui ont un vol rapide ont des ailes longues, mais plus étroites (albatros, frégates, hirondelles, martinets).

En somme, la forme des ailes dépend de la longueur des os et des pennes. Lorsque la première penne dépasse les autres, l'aile est pointue; si les trois, quatre ou cinq pennes antérieures augmentent successivement de longueur, l'aile est tronquée ou arrondie. Dans certains cas, les parties constituantes de l'aile sont plus ou moins réduites ou atrophiées et ne peuvent servir au vol (autruches, casoars, aptéryx) ou bien elles sont déviées de leur fonction habituelle et servent à la natation (manchots), les plumes étant réduites à l'état d'écailles.

— *Mammifères et reptiles.* De tous les mammifères, seules les chauves-souris volent réellement, et c'est encore le membre thoracique qui est l'organe du vol. Mais, tandis que chez les oiseaux les doigts sont atrophiés et que c'est le revêtement tégumentaire formé par les plumes qui sert à soutenir l'animal dans l'air, chez les chauves-souris les doigts sont démesurément longs et c'est une membrane plus ou moins nue, d'une grande délicatesse, un repli de la peau, tendu entre les doigts à la façon de la soie sur les baleines d'un parapluie, qui constitue l'aile.

Des ailes faites de la même manière existaient chez des reptiles de l'époque secondaire, appelés *ptérodactyles*.

— *Insectes.* Les ailes des insectes n'existent que chez les individus adultes; ce sont des lames membraneuses articulées sur la face dorsale du mésothorax et du métathorax, et soutenues par des épaississements chitineux simples ou ramifiés qu'on nomme les *nervures* et *nervules*, dont la disposition fournit d'importants caractères pour la classification. Les ailes peuvent être transparentes et nues (diptères, hyménoptères, névroptères, ailes de la seconde paire des coléoptères), ou bien recouvertes de poils ou d'écailles (lépidoptères, phryganides); elles sont coriacées chez les orthoptères et certains hémiptères; enfin, chez les coléoptères, les ailes antérieures devenues plus ou moins dures servent surtout à protéger le dos de l'insecte, on les nomme alors des *élytres*. Il y a deux paires d'ailes chez les insectes de la nature actuelle. Il existait à l'époque carbonifère des insectes souvent gigantesques, que Charles Brongniart a fait connaître, qui se rapprochaient de nos éphémères et étaient pourvus d'une paire de rudiments d'ailes au prothorax; ils étaient donc hexaptères. En revanche, de nos jours, certains insectes n'ont qu'une paire d'ailes (éphémères, diptères). Chez les diptères, les ailes de la seconde paire sont réduites à l'état de rudiments qu'on nomme les *balanciers*.

La forme des ailes, chez les insectes, varie à l'infini.

Les ailes restent étalées, ou sont repliées pendant le repos. Le plissement des ailes est des plus variés; mais, qu'il se fasse en travers, comme cela a lieu chez les coléoptères, ou longitudinalement et en éventail, ainsi que cela se voit chez les orthoptères, il ne résulte pas de l'action de muscles agissant directement sur les parties qui se déplacent de la sorte, mais est une conséquence des mouvements imprimés à certaines pièces basilaires de la charpente solide de ces rames par la contraction des muscles thoraciques. C'est en partie d'après la structure, la forme, le revêtement de l'aile que les entomologistes ont classé les insectes. Aussi, les noms des ordres se terminent-ils par le mot *ptère* (du gr. *ptéron*, aile) : *coléoptères*, (ailes-étuis); *lépidoptères* (ailes à écailles); *diptères*, ou insectes à deux ailes; etc.

On a beaucoup discuté pour savoir ce qu'étaient les ailes des insectes et d'où elles tiraient leur origine. Tantôt on les considère comme des évaginations sacciformes de la peau du corps, tantôt comme des stigmates modifiés, comme des branchies trachéennes métamorphosées, ou encore comme des appendices latéraux des plaques dorsales. En somme, le problème de l'origine phylogénétique des ailes d'insectes est des plus complexes et loin d'être résolu.

Ailes (parachutes et nageoires). On a quelquefois appelé à tort *ailes* les membranes qui servent de parachutes à certains animaux et les nageoires de plusieurs poissons. Chez les mammifères, ces parachutes sont constitués par des replis de la peau des flancs qui peuvent être tendus, mais sans être susceptibles de battre l'air à la façon des ailes. Ces sortes de voiles, qui permettent de ralentir la chute, existent chez des marsupiaux du groupe des phalangers, chez certains écureuils (polatouches, ptéromys) et chez les galéopithèques.

Chez les reptiles, ce sont des sauriens des genres dragon et sitane qui offrent des parachutes formés d'une façon un peu différente de ceux des mammifères. Les côtes sont très allongées, font saillie de chaque côté du corps et sont unies par un repli cutané. Quant aux poissons volants, c'est au moyen de leurs nageoires pectorales qu'ils peuvent se soutenir hors de l'eau. Celles-ci sont munies de rayons excessivement longs, réunis par une palmure membraneuse. Si ces poissons se sentent poursuivis par quelque ennemi, en fuyant ils s'élancent hors de l'eau et peuvent effectuer un vol de courte durée en battant l'air très rapidement de leurs nageoires. Ce sont surtout les exocets et les dactyloptères qui peuvent être appelés *poissons volants*.

— ALLUS. LITTÉR. :

Traînant l'aile et tirant le pied...

Vers de la fable de La Fontaine, *les Deux Pigeons*, qui, dans l'application, sert à exprimer un état fâcheux dont on ne s'est tiré qu'avec peine, et non sain et sauf.

Aile de Saint-Michel (ORDRE DE L'), ordre de chevalerie, analogue à celui des Templiers, créé, vers 1447, par Alphonse Henriquez, premier roi de Portugal, en mémoire d'une victoire remportée sur les Maures. Il disparut peu après la mort de son fondateur.

AILE n. f. Bière. V. ALE.

AILÉ, ÉE adj. Qui a des ailes : *Les animaux* AILÉS.

— *Le peuple aile, la gent ailée*, Les oiseaux. ‖ *Les pèlerins ailés*, Les oiseaux voyageurs.

— Se dit aussi par analogie : 1° de certains animaux pouvant se soutenir dans l'air, mais qui ne sont pas pourvus d'ailes véritables : *Poissons* AILÉS; 2° de certaines choses que l'on figure avec des ailes : *Cœur* AILÉ. *Un foudre* AILÉ *est le symbole de la rapidité et de la puissance.*

— Fig. Par allusion aux voiles des navires : *Escadre* AILÉE.

— En poésie, *Le ministre ailé de Jupiter*, L'aigle.

— Blas. Se dit des oiseaux, des insectes, des moulins à vent dont les ailes sont d'un émail différent de celui du corps, et aussi des pièces représentées avec des ailes, quand elles n'en ont pas en réalité, comme un serpent, un lion, un cœur, etc. : *Une bande* AILÉE, *une main* AILÉE.

— Bot. Dont la forme se rapproche de celle des ailes, en parlant de plusieurs parties des plantes : *Tige* AILÉE. *Capsules* AILÉES. *Feuilles* AILÉES.

— Mécan. *Vis ailée*, Vis qui donne de la prise aux doigts.

— Méd. *Omoplates ailées*, Omoplates qui offrent des saillies osseuses; elles se rencontrent chez les personnes frêles et amaigries.

AILERON (dimin. de *aile*) n. m. Extrémité de l'aile d'un oiseau : *L'*AILERON *d'un coq.* ‖ Cette même partie séparée de l'aile et cuite : *Ragoût d'*AILERONS.

— Archit. Espèce de consoles renversées, placées des deux côtés d'une lucarne, ou accompagnant la partie supérieure d'un portail.

— Argot. Bras : *Je suis piqué à l'*AILERON. (E. Sue.)

— Cost. Se disait aux XVIe et XVIIe siècles des manches flottantes de certains vêtements, comme les mandilles, et encore des garnitures et coques des entonnoires, que l'on appelait aussi des mâchoires. ‖ Dans certaines armes d'hast, comme les pertuisanes et les corsesques, on entend par *ailerons* les expansions du fer qui s'épanouissent ordinairement à son talon.

— Entom. Petite écaille simple ou double qui se trouve à la base de l'aile chez les insectes diptères.

— Hortic. *Aileron d'artichaut*, Pomme d'artichaut plus petite que l'aile.

— Mar. Planches en queue d'aronde que l'on cloue quelquefois temporairement des deux côtés du gouvernail dans les passes de peu de largeur, pour augmenter sa surface et sa puissance. ‖ En voilerie, Réunion des pointes de côté d'une voile carrée.

— Techn. Petits ais qui garnissent les roues des moulins à eau, et qui servent à les faire tourner par le choc de l'eau. ‖ Petite pièce qui, dans les carrières d'ardoise, sert de support à la partie du seau qu'on appelle le *chapeau*. ‖ Chacune des extrémités des lames de plomb qui maintiennent les pièces de verre d'un panneau de vitrage. ‖ Petits morceaux de carton que les artificiers attachent, en forme d'ailes, à une fusée volante. ‖ Nom que les serruriers donnent à certaines fiches de fer qui pénètrent à la manière d'un tenon dans une pièce de bois. On désigne ainsi les nageoires comestibles de certaines espèces de poissons. ‖ Autref., on nommait *ailerons* d'étroites bandes de drap qui recouvraient les coutures de la partie supérieure des manches dans un vêtement.

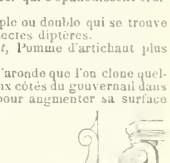

Ailerons (architecture).

— Encycl. Art culin. Les ailerons de poulet et de pigeon sont un peu amers ; aussi en coupe-t-on les extrémités avant de brider ces volatiles. Les ailerons de dinde, d'oie, de chapon ou de poularde, de faisan, de coq de bruyère, constituent un mets fort délicat, qu'on les mange farcis, aux truffes ou aux choux, etc. Pour les ailerons de dinde, il vaut mieux et de les faire cuire à petit feu dans une braisière couverte de cendres chaudes, puis de les glacer et de les servir sur une garniture.

AILETTE (dimin. de *aile*) n. f. Avant-corps ajouté à un corps de bâtiment et plus petit qu'une aile. ‖ Prolongement des bordages de l'arrière d'un vaisseau. ‖ Petite pièce rectangulaire d'acier, de forme barlongue, attachée sur l'épaule de l'homme d'armes. ‖ Nom donné à des espèces de petits tenons encastrés dans certains projectiles allongés et saillants à la surface. Ils ont surtout pour objet de donner au projectile le mouvement de rotation qui fait toute la valeur de l'artillerie rayée. ‖ Pièce qu'on ajoute sur le côté d'un soulier, d'une manche de chemise, d'un bas, pour servir de renforcement. ‖ Partie d'un rouet. ‖ Une des parties de l'écusson entre lesquelles la détente du fusil est fixée par une vis.

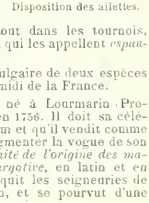

Disposition des ailettes.

— Encycl. Archéol. Les *ailettes* étaient en usage vers la fin du XIIIe siècle et le commencement du XIVe ; elles s'attachaient sur le haubert, au moyen d'aiguillettes, et doivent être considérées plutôt comme des ornements que comme des pièces de défense ; elles sont toujours armoriées comme l'écu, parfois sur leurs deux faces. On les portait surtout dans les tournois, comme l'indiquent de vieux textes, qui les appellent *espaulières à tournoyer*.

AILFER (*a-ill'-fèr*) n. m. Nom vulgaire de deux espèces d'ail : (*allium carinatum*, etc.) du midi de la France.

AILHAUD (Jean), chirurgien, né à Lourmarin (Provence) en 1674, mort à Vitrolles en 1756. Il doit sa célébrité à la poudre qui porte son nom et qu'il vendit comme une panacée universelle. Pour augmenter la vogue de son spécifique, il publia en 1738 un *Traité de l'origine des maladies et des effets de la poudre purgative*, en latin et en français. Devenu très riche, il acquit les seigneuries de Castellat, Vitrolles et Montjustin, et se pourvut d'une charge de conseiller secrétaire du roi.

AILLADE (*a-illa* — rad. *ail*) n. f. Sauce à l'ail. ‖ Morceau de pain frotté d'ail. ‖ Groupe de têtes d'ail.

— Fig. et fam. *Il nous a servi une rude aillade*, il nous a taucés vertement.

AILLAME (*a-illa*) n. m. Nom vulgaire du sorbier des oiseaux.

AILLANT-SUR-THOLON, ch.-lieu de cant. (Yonne), arrond. et à 13 kilom. de Joigny ; 1.321 hab. Le cant. a 22 comm. et 14.028 hab.

AILLAS (PAYS D') [lat. *Aliardensis pagus*], nom par lequel on désignait une partie de l'ancien Bazadais. Ch.-l. *Aillas*.

AILLAS, comm. de la Gironde, arr. et à 12 kilom. de Bazas, sur la Bassane, affluent de la Garonne ; 1.151 hab.

AILLE (*a-ill'*), suffixe qui exprime une idée de pluralité ou de collectivité : *volaille, bataille, fiançailles, broussailles*. (Il dérive de *alia, ilia*, pluriels neutres de noms latins. ‖ A l'idée de pluralité est quelquefois unie l'idée de mépris : *valetaille, canaille, marmaille*, etc.

AILLER (*a-illé*) n. m. Grand filet pour prendre des cailles.

AILLEURS (*a-illeur* [ne pas prononcer *a-lieur*] — lat. *aliorsum*, même sens) adv. En un autre lieu : *Il y a, a la ville comme* AILLEURS, *de fort sottes gens*. (La Bruy.)

— Par ext. Auprès d'une autre personne, ou dans un autre auteur, un autre passage : *Cette locution se trouve dans tel auteur, et* AILLEURS.

— *Partout ailleurs*, Dans tout autre lieu : *Beaucoup de criminels se réfugient a Paris, et on les cherche* PARTOUT AILLEURS. ‖ *Par ailleurs*, Par une autre voie : *Faites-moi tenir mes lettres* PAR AILLEURS. (Peu usité.)

— **D'ailleurs,** loc. adv. D'un autre lieu : *Si vous ne pouvez me fournir ces objets, je les ferai venir* D'AILLEURS. ‖ D'une autre cause, d'un autre motif : *Votre disgrâce vient* D'AILLEURS. ‖ En outre, de plus : *Et quand,* D'AILLEURS, *cela serait!* ‖ Du reste, sous d'autres rapports : *Certains raisonnements, fort justes* D'AILLEURS, *nous touchent peu*.

— Syn. **D'ailleurs, de plus, en outre.** *De plus* n'a rapport qu'au nombre. *D'ailleurs* annonce une raison, ou quelque chose d'espèce différente. *En outre* indique une raison qui augmente la force de celles qui suffisaient à elles seules.

AILLEVILLERS, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 32 kil. de Lure, sur la Semouse et l'Augrogne, affluent de la Lauterne ; 2.906 hab.

AILLIE (*a-illi* — rad. *ail*) n. f. Ragoût à l'ail. (On dit mieux AILLADE.)

— Ancien nom de la *prunelle*, prune sauvage dont on fait une espèce de piquette.

— Loc. PROV. **Je n'en donnerais pas une aillie,** Je n'en fais pas le moindre cas.

AILLOLI (*a-illo* — de *ail*, et du patois *oli* [huile] n. m. Coulis d'ail et d'huile d'olives, en usage surtout dans le midi de la France : *L'*AILLOLI *porte au sommeil*.

— Encycl. La manière la plus simple de préparer l'*ailloli* est de réduire des gousses d'ail en pâte fine en les pilant dans un mortier. On y ajoute alors un peu d'huile d'olive, goutte à goutte, en tournant le mélange toujours dans le même sens. Quand il devient consistant, on augmente, mais toujours très lentement, la quantité d'huile ; on met du sel, une cuillerée à bouche d'eau froide, un bon jus de citron, et, si l'on veut, une noix de mie de pain trempée dans du lait, ou deux jaunes d'œufs. L'ailloli réussi prend l'aspect d'une mayonnaise.

AILLOLISER (*a-illo* — rad. *ail*) v. a. Mêler de l'ail à une substance pour lui en donner le goût : AILLOLISER *une sauce*.

AILLOSSE (*a-illo*, et *ll* mll.) n. f. Terre argileuse, remplie de gravier, qui fait la base de la terre de bruyère dans certaines landes de Gascogne. Syn. de ALIOS.

AILLY (CAP D'), cap de la Seine-Inférieure, sur la Manche, entre Dieppe et Saint-Valéry-en-Caux.

AILLY (D'), famille protestante de la Picardie, qui tirait son origine de ROBERT **D'Ailly,** qui vivait vers 1090. Plusieurs de ses membres jouèrent un rôle très actif dans les guerres religieuses du XVIe siècle : CHARLES **D'Ailly** et son fils LOUIS périrent dans les rangs des protestants à la bataille de Saint-Denis (1567).

AILLY (Pierre D'), prélat français et théologien célèbre, surnommé l'*Aigle des docteurs de la France* et le *Marteau des hérétiques* ; né à Compiègne en 1350, mort à Avignon entre 1420 et 1425. Il fut nommé en 1384 grand maître du collège de Navarre, puis devint chancelier de l'Université de Paris et confesseur de Charles VI (1389). Il fit instituer, par Benoît XIII, la fête de la Sainte-Trinité. Evêque du Puy (1395), puis de Cambrai (1398), il eut une part considérable dans les tentatives faites pour mettre fin au grand schisme d'Occident. Il fut élevé au cardinalat par Jean XXIII et joua un rôle éclatant au concile de Constance. Martin V le nomma ensuite son légat à Avignon. Son plus remarquable ouvrage est le *Libellus de emendatione Ecclesiæ* (Livre sur la réformation de l'Eglise).

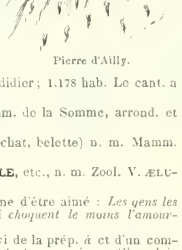

Pierre d'Ailly.

AILLY-LE-HAUT-CLOCHER, ch.-lieu de cant. (Somme), arrond. et à 13 kil. d'Abbeville ; 936 hab. Le cant. a 19 comm. et 9.592 habitants.

AILLY-SUR-NOYE, ch.-lieu de cant. (Somme), arrond. et à 21 kilom. de Montdidier ; 1.178 hab. Le cant. a 28 comm. et 8.141 hab.

AILLY-SUR-SOMME, comm. de la Somme, arrond. et à 7 kil. d'Amiens ; 1.584 hab.

AILURE (du gr. *ailouros*, chat, belette) n. m. Mamm. Syn. de PANDA. V. ce mot.

AILUROPODE, AILUROGALE, etc., n. m. Zool. V. ÆLUROPODE, ÆLUROGALE, etc.

AIMABLE adj. Qui est digne d'être aimé : *Les gens les plus* AIMABLES *sont ceux qui choquent le moins l'amour-propre des autres*. (La Bruy.)

— *Aimable* est parfois suivi de la prép. *à* et d'un complément : *Se rendre* AIMABLE *à toute une maison*. ‖ S'emploie dans les formules de remerciement, de politesse : *Vous seriez bien* AIMABLE *de venir me voir*.

— Doux, agréable, attrayant, en parlant des choses : *Il faut rendre la République* AIMABLE. (J. Simon.)

— *Cela est aimable, voilà qui est aimable*, Se dit en parlant d'une attention, d'une politesse dont on a été l'objet.

— *Aimable vainqueur*, Nom d'un ancien menuet qui fut composé par le savant chorégraphe Pécour.

— Substantiv. : *Adieu, ma très* AIMABLE. (Mme de Sév.) ‖ *Faire l'aimable*, Se donner beaucoup de peine pour plaire.

L'aimable, n. m. Ce qui est aimable : *Je préfère* L'AIMABLE *au surprenant et au merveilleux*. (Fén.)

— Anton. **Abominable, antipathique, détestable, exécrable, haissable, insupportable, odieux.**

AIMABLEMENT adv. D'une manière aimable.

AIMAFIBRITE n. m. Minér. V. HEMAFIBRITE.

AIMANT (selon les uns, du lat. *adamantem*, diamant, acier, devenu *ademant, aimant*. D'autres disent que l'aimant tire son nom de son action sur le fer [*pierre qui aime*]. — *Cette pierre*, écrit un naturaliste chinois du VIIIe siècle, *fait venir le fer a elle, comme une tendre mère ses enfants, et c'est pour cela qu'elle a reçu le nom de « pierre aimante »*). n. m. Oxyde de fer jouissant de la propriété d'attirer le fer et quelques autres métaux : *On distinguait autrefois l'*AIMANT *en* AIMANT *mâle, de couleur bleuâtre, et* AIMANT *femelle, d'un roux noirâtre*.

— Chim. *Aimant artificiel*, Mélange à parties égales de soufre, d'antimoine et d'arsenic, obtenu par la fusion.

— Minér. *Aimant de Ceylan*, Nom donné à la tourmaline, à cause de la propriété attractive qu'elle acquiert par la chaleur.

— Physiq. Nom générique donné à toute substance qui possède naturellement, ou qui a reçu, par un procédé quelconque, la propriété d'attirer le fer. ‖ *Aimant artificiel*, Substance à laquelle la force magnétique a été communiquée artificiellement. ‖ *Aimant terrestre*, Se dit de la terre, considérée comme un vaste aimant. ‖ *Nourrir un aimant*, Augmenter sa force en augmentant graduellement la charge qu'il supporte.

— Fig. Ce qui attire, ce qui attache : *La douceur, la modestie est un* AIMANT *qui attire les cœurs*.

— Poétiq. L'aiguille aimantée, la boussole :

L'aimant de nos vaisseaux seul dirige les ailes.
A CHÉNIER.

— Encycl. Hist. L'histoire mythique de la Chine fait remonter l'usage de l'*aimant* au temps de l'empereur Heung-ti, c'est-a-dire à plus de 2.600 ans avant l'ère chrétienne. Les Grecs connaissaient les aimants naturels qu'ils trouvaient dans une ville d'Asie Mineure et dans une région de Macédoine, toutes deux appelées MAGNESIA ; le mot *magnétique* fut appliqué dans la suite aux phénomènes observés sur les aimants et celui de *magnétisme* attribué à la branche de la physique qui étudie ces phénomènes. — Les aimants artificiels ne paraissent pas avoir été connus en Europe avant le XIIe siècle. (V. BOUSSOLE.) Ce n'est qu'au XVIe siècle que Gilbert (médecin et physicien anglais) fit la première théorie du *magnétisme terrestre*.

— Minér. L'*aimant* naturel ou *pierre d'aimant*, est une variété de l'espèce connue sous le nom de *magnetite* ou *fer oxydulé*. C'est une substance d'un éclat métallique très prononcé, dont la couleur, dans la cassure fraîche, varie du noir de fer au gris d'acier bleuâtre. L'aimant possède la propriété d'attirer le fer et quelques autres métaux comme le nickel, le cobalt, le chrome, etc. Sa cassure, souvent inégale, est lamellaire, écailleuse, conchoïde ou grenue. Sa cristallisation se rapporte au système cubique ; les cristaux sont tantôt des octaèdres simples ou modifiés, quelquefois des dodécaèdres rhomboïdaux. L'aimant est composé de trois équivalents de fer et de quatre équivalents d'oxygène (Fe^3O^4), et, par conséquent, sa formule représente la réunion d'une molécule de protoxyde (FeO) et d'une molécule de sesquioxyde de fer (Fe^2O^3). On le trouve principalement dans les roches basiques, basaltes, chloritoschistes. Il joue un rôle très important dans les arts métallurgiques ; c'est, de tous les minerais de fer, celui qui contient la plus grande quantité de ce métal. Il donne partout la meilleure qualité de fer connue.

— Physiq. Le mot *aimant* est devenu, en physique, un terme générique désignant toute substance qui présente la propriété naturelle ou acquise d'attirer le fer. Il y a deux espèces d'*aimants*, les *aimants naturels* et les *aimants artificiels*. Ces derniers sont à peu près les seuls employés, car on peut régler à volonté leur forme, leurs dimensions, et leur donner une puissance supérieure à celle des aimants naturels.

— *Force magnétique*. On nomme *substances magnétiques* celles qui sont attirables par l'aimant. L'attraction de l'aimant et du fer est réciproque, c'est-à-dire que le fer attire l'aimant. La force magnétique s'exerce à distance, soit dans le vide, soit à travers des substances non

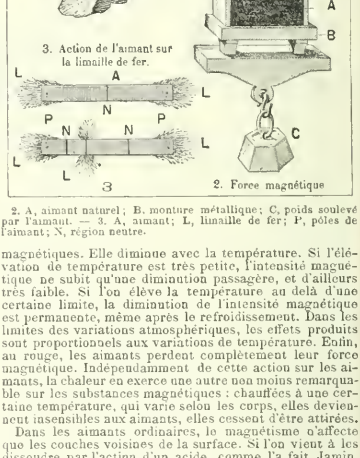

2. A, aimant naturel ; B, monture métallique ; C, poids soulevé par l'aimant. — 3. A, aimant ; L, limaille de fer ; P, pôles de l'aimant ; N, région neutre.

magnétiques. Elle diminue avec la température. Si l'élévation de température est très petite, l'intensité magnétique ne subit qu'une diminution passagère, et d'ailleurs très faible. Si l'on élève la température au delà d'une certaine limite, la diminution de l'intensité magnétique est permanente, même après le refroidissement. Dans les limites des variations atmosphériques, les effets produits sont proportionnels aux variations de température. Enfin, au rouge, les aimants perdent complètement leur force magnétique. Indépendamment de cette action sur les aimants, la chaleur en exerce une autre non moins remarquable sur les substances magnétiques : chauffées à une certaine température, qui varie selon les corps, elles deviennent insensibles aux aimants, elles cessent d'être attirées.

Dans les aimants ordinaires, le magnétisme n'affecte que les couches voisines de la surface. Si l'on vient à les dissoudre par l'action d'un acide, comme l'a fait Jamin, toute trace de magnétisme disparaît. Jamin a même pu superposer plusieurs couches de magnétisme de sens opposés dans un même barreau, en les faisant pénétrer plus ou moins profondément. Au fur et à mesure que l'on dissolvait le métal, elles se manifestaient successivement.

— *Pôles des aimants*. Les *aimants* ne possèdent pas dans toutes leurs parties une égale force magnétique. La force magnétique, nulle dans la région moyenne d'un

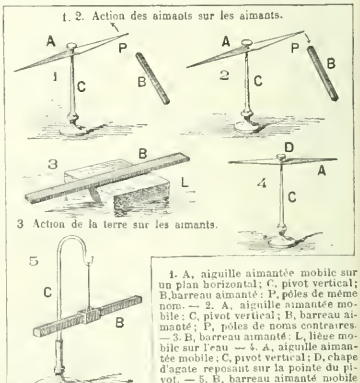

1. A, aiguille aimantée mobile sur un plan horizontal ; C, pivot vertical ; B, barreau aimanté ; P, pôles de même nom. — 2. A, aiguille aimantée mobile ; C, pivot vertical ; B, barreau aimanté ; P, pôles de noms contraires. — 3. B, barreau aimanté ; L, liège mobile sur l'eau. — 4. A, aiguille aimantée mobile ; C, pivot vertical ; D, chape d'agate reposant sur la pointe du pivot. — 5. B, barreau aimanté mobile dans un plan horizontal ; C, baguette qui soutient le barreau par un fil.

aimant, croît à mesure qu'on s'approche des ses extrémités. La partie de la surface de l'aimant où la force magnétique est insensible a reçu le nom de *ligne neutre*, et les deux points extrêmes qui paraissent agir comme de véritables centres d'attraction, celui de *pôles*. On peut étudier, comme l'a fait Coulomb, la distribution de la force magnétique le long d'un barreau aimanté, en déplaçant le long de ce barreau un petit index de fer bien pur, et déterminant au dynamomètre, en chaque point, la force nécessaire pour le détacher. Tout aimant naturel ou artificiel ayant une forme à peu près régulière présente deux pôles et une ligne neutre : il arrive parfois que dans les

barreaux mal aimantés, ou dans les *aimants* naturels, on observe, outre les pôles extrêmes, d'autres centres d'attraction séparés les uns des autres par des régions inactives : ces pôles intermédiaires se nomment *points conséquents*. Si un aimant est rompu en fragments, chaque fragment présente toujours une ligne neutre et deux pôles. Les substances magnétiques sont attirées également par les deux pôles d'un aimant; il est facile de voir, au contraire, que le même pôle d'un aimant mobile auquel on présente successivement les deux pôles d'un aimant fixe est attiré par l'un de ces pôles, et repoussé par l'autre. On appelle *pôles semblables, pôles de même nom*, tous les pôles de divers aimants fixes, qui agissent de la même manière sur le pôle de l'aimant mobile choisi pour l'expérience; mais les pôles qui l'attirent, comparés à ceux qui le repoussent sont *dissemblables* ou de *nom contraire*. L'expérience montre que les pôles du même nom se repoussent, et que les pôles de nom contraire s'attirent. Coulomb a prouvé que les attractions et les répulsions qui s'exercent entre deux pôles varient en raison inverse du carré de leur distance. Cet antagonisme des pôles se révèle encore dans l'action exercée par la terre sur les aimants. Si un aimant peut se mouvoir dans un plan horizontal autour de son centre de gravité, il prend une direction fixe, et tend à y revenir quand on l'en écarte : cette direction est sensiblement celle du N. au S. L'extrémité de l'aimant qui se porte vers le N. est appelée *pôle Nord*; celle qui se porte vers le S., *pôle Sud*. On constate que ce sont toujours les pôles de même nom qui se dirigent vers le même pôle de la terre.

— *Action des aimants sur les courants.* V. ÉLECTRO-MAGNÉTISME, INDUCTION.

— *Communication de la force magnétique ou aimantation.* Si l'on met un morceau de fer bien pur et bien recuit ou *fer doux* en contact avec un pôle d'un aimant, ce morceau de fer devient aussitôt un aimant complet qui présente deux pôles et une ligne neutre, attire la limaille et peut à son tour aimanter par contact un morceau de fer. Si le pôle de l'aimant est un pôle boréal, à l'extrémité du fer doux qui se trouve au contact se développe un pôle austral; l'autre extrémité présente un pôle boréal. Cette aimantation par simple contact s'appelle *aimantation par influence*. Mais, sitôt qu'on fait cesser le contact, l'aimantation par influence cesse, le fer redevient inerte. Le fer forgé et non recuit, ou mieux l'acier, résiste beaucoup plus que le fer à l'influence magnétique; l'aimantation s'y développe lentement; mais, une fois développée, elle persiste lors même qu'on éloigne l'aimant qui l'a produite. Cette résistance à l'influence des *aimants* et cette persistance de la force magnétique après l'aimantation paraissent liées l'une à l'autre; on les a attribuées à une même cause, que l'on a appelée *force coercitive*. Le fer, le nickel, le cobalt, le chrome, ne sont pas les seuls corps susceptibles d'aimantation. En employant des aimants de plus en plus puissants et des procédés d'observation suffisamment délicats, on peut reconnaître que tous les corps sont susceptibles d'acquérir par influence la polarité magnétique; seulement, ils se comportent de deux façons différentes : les uns à la manière du fer, ce sont les *corps magnétiques*; les autres prennent une aimantation inverse, ce sont les *corps diamagnétiques* (le corps le plus fortement diamagnétique est le *bismuth*).

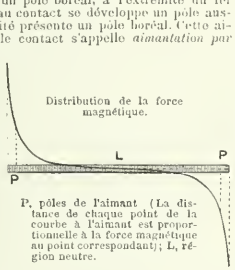

P, pôles de l'aimant (La distance de chaque point de la courbe à l'aimant est proportionnelle à la force magnétique au point correspondant); L, région neutre.

Les corps susceptibles d'aimantation peuvent être aimantés : 1° par contact ou par friction avec un aimant; 2° par l'action de la terre; 3° par l'électricité. V. ÉLECTRO-MAGNÉTISME.

— *Procédés d'aimantation de l'acier par le contact des aimants.* L'aimantation de l'acier se fait par trois procédés : 1° celui de la *simple touche* (il a l'inconvénient de développer des points conséquents); 2° celui de la *touche séparée*, indiqué par Duhamel, qui donne l'aimantation la plus régulière; 3° celui de la *double touche*, imaginé par Mitchell et perfectionné par Æpinus, et qui donne des aimants plus puissants.

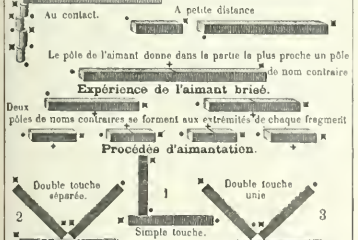

1. Frictions répétées d'une extrémité à l'autre, toujours dans le même sens. — 2. Frictions répétées depuis le milieu avec deux barreaux en sens inverse. — 3. Frictions avec deux barreaux en contact, aller et retour, à partir du milieu et terminant au milieu.

— *Aimantation par l'action de la terre.* L'action magnétique de la terre suffit pour développer dans le fer doux une aimantation passagère, et dans l'acier une aimantation durable. Une barre de fer on d'acier maintenue dans la direction de l'aiguille d'inclinaison s'aimante par influence. Des frottements ou des chocs répétés facilitent l'aimantation. C'est ce qui explique l'aimantation des outils d'acier, et probablement celle des aimants naturels.

L'expérience a montré qu'un barreau d'acier ne conserve son aimantation que s'il a été fortement trempé, et que la tension et la percussion rendent plus rapide l'aimantation d'un barreau.

Wertheim a constaté que l'aimantation diminue l'élasticité des corps. Elle augmente leur résistance à la torsion, et, d'après Joule, leurs dimensions longitudinales.

En ce qui concerne les applications, il importe de remarquer que la force attractive d'un aimant artificiel dépend bien plus de la composition chimique et de la constitution moléculaire de l'acier employé à sa construction que de la méthode suivie pour l'aimanter.

— *Forme des aimants.* La forme qu'on donne aux aimants dépend de l'usage auquel ils sont destinés. Quand on veut utiliser leur force attractive, on leur donne souvent la forme d'un fer à cheval, les deux pôles agissent simultanément sur un morceau de fer doux; on constate que la force exercée est supérieure au double de celle qu'exercerait chaque pôle en particulier. Jamin a constaté que la force des aimants est à la fois proportionnelle, dans certaines limites, à leur longueur et à leur épaisseur. De plus, l'aimantation de l'acier n'affectant que les couches superficielles, il a observé que les aimants massifs sont, à épaisseur égale, moins énergiques que ceux qu'on forme avec des lames superposées.

Le meilleur résultat obtenu par Jamin lui a donné un aimant qui supportait vingt fois son propre poids.

La nature de l'acier joue un rôle important dans la force de l'aimant. Jamin pense que les aciers les moins carburés conviennent le mieux.

— *Conservation des aimants.* Un grand nombre de causes tendent à diminuer l'intensité magnétique dans les *aimants*: chocs, variations de température, influence de la terre, voisinage d'autres *aimants*, etc. Pour combattre autant que possible ces causes d'affaiblissement, on a coutume de placer au contact des *aimants* des pièces de fer doux appelées *armures* ou *armatures*. Les barreaux aimantés sont placés par groupes de deux, parallèlement, les pôles de noms contraires en regard et réunis par des barreaux de fer doux. Pour un aimant en fer à cheval, les pôles sont réunis par un morceau de fer doux et on lui fait porter une charge plus ou moins grande suivant sa force. Lorsque l'armure ou le *contact* d'un aimant en fer à cheval est graduellement chargé de poids qui tendent à le détacher, l'aimant augmente de force; on dit qu'il *se nourrit*. Mais, si par une surcharge le contact s'est détaché, l'aimant devient tout à coup moins énergique qu'il ne l'était primitivement, il faut diminuer sa charge et le nourrir de nouveau.

— *Usages des aimants.* Les *aimants* sont surtout employés pour la construction des boussoles; on s'en sert aussi pour reconnaître la présence du fer, même en petite quantité, dans les minerais et les roches, et pour séparer les parcelles de fer mélangées à d'autres poudres métalliques résultant du travail des métaux à la lime ou au tour. Les aimants sont utilisés pour constituer le champ magnétique des machines magnéto-électriques. Ils forment la partie essentielle des téléphones.

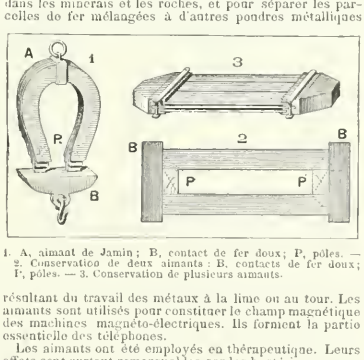

1. A, aimant de Jamin; B, contact de fer doux; P, pôles. — 2. Conservation de deux aimants; B, contacts de fer doux; P, pôles. — 3. Conservation de plusieurs aimants.

Les aimants ont été employés en thérapeutique. Leurs effets sont surtout remarquables sur les hystériques.

Si l'on déplace un aimant dans le voisinage d'un membre, celui-ci se contracte. Peut-être y a-t-il production de courants d'induction dans les muscles, car un muscle se contracte quand on le fait traverser par un courant électrique. Chez les personnes atteintes d'aœsthésie sur une moitié du corps, l'aimant donne un déplacement sur l'autre moitié symétrique : c'est le phénomène du *transfert*. Il en est de même pour les névralgies, les contractures, les paralysies.

— Pour la *théorie des aimants*, v. MAGNÉTISME.

AIMANT, ANTE adj. Tendre, affectueux, porté à aimer : *Une des conditions de la femme* AIMANTE *est d'être toujours caressante et gaie.* (Balz.)

AIMANTAIRE adj. Qui est produit par l'aimant : *Force, puissance* AIMANTAIRE. *La force* AIMANTAIRE *du globe.* (On dit plutôt MAGNÉTIQUE.) ‖ S'est dit du minerai de fer magnétique : *Mine* AIMANTAIRE.

AIMANTATION (*si*) n. f. Transformation d'un corps magnétique, c'est-à-dire attirable à l'aimant, en un aimant véritable, c'est-à-dire possédant des pôles distincts. V. AIMANT, ÉLECTRO-MAGNÉTISME.

AIMANTER v. a. Communiquer à un métal la propriété de l'aimant : AIMANTER *un morceau de fer.*

— *Aimanter par simple ou par double touche.* V. AIMANT. ‖ *Aimanter à saturation*, Communiquer à l'acier trempé toute la force magnétique qu'il peut conserver après l'aimantation.

— Fig. : *La passion* AIMANTE *l'homme.*

S'aimanter, v. pr. Etre aimanté : *Le fer doux* S'AIMANTE *mieux que l'acier. Un grand esprit* S'AIMANTE *à un autre grand esprit.* (E. Deschanel.)

AIMANTIN, INE adj. Qui appartient à l'aimant, qui est propre à l'aimant : *Vertu* AIMANTINE. ‖ Autref. signifiait constant, solide, et était en quelque sorte syn. de DIAMANTIN : *Une* AIMANTINE *foi.*

AIMARD (Gustave), littérateur et romancier, né à Paris en 1818, mort dans cette ville en 1883. Embarqué comme mousse à douze ans, il voyagea beaucoup, eut une existence aventureuse, vécut parmi les peuplades sauvages de l'Amérique, parcourut l'Espagne, la Turquie, le Caucase, puis fit avec Raousset-Boulbon l'expédition de la Sonora (Mexique). Il publia des romans d'aventures, où l'on trouve de la vie et de l'imagination, mais qui manquent d'observation et de style. En 1870, il forma et commanda quelque temps le bataillon des francs-tireurs de la presse. Atteint de la monomanie des grandeurs, il fut enfermé à l'asile Sainte Anne, où il mourut. Ses meilleurs volumes sont : *les Trappeurs de l'Arkansas* (1858), *le Grand Chef des Aucas* (1858), *le Chercheur de pistes* (1858); *les Pirates des prairies* (1859); *la Loi de Lynch* (1859); *la Fièvre d'or* (1860); *la Grande Flibustie* (1860); *les Rôdeurs de frontières* (1861); *les Fils de la Tortue* (1863); *les Nuits mexicaines* (1864), *la forêt vierge* (1870); *les Titans de la mer* (1873), *la Guerilla fantôme* (1874); *les Bois brûlés* (1875); *le Chasseur de rats* (1876), *l'Aigle noir des Dacotahs* (1878); *les Bandits de l'Arizona* (1882), *le Batteur de sentiers* (1884), etc. Aimard avait fait jouer, en 1864, à la Porte-Saint-Martin, un drame, *les Flibustiers de la Sonora*, avec A. Rolland.

AIMARGUES, comm. du dép. du Gard, arrond. et à 20 kilom. de Nîmes; 2.766 hab. (*Aimarguois*. Station du ch. de fer P.-L.-M., au croisement des embranchements d'Arles à Montpellier et de Nîmes à Aigues-mortes.

AIMAR-VERNAI (Jacques), paysan de Saint-Vérand (Isère), s'est rendu fameux par l'usage de la baguette divinatoire, à l'aide de laquelle il découvrait les eaux souterraines, les métaux enterrés. Il prétendait également pouvoir retrouver les voleurs et les assassins. Son imposture fut découverte à Paris par le fils du grand Condé, en 1693. V. BAGUETTE DIVINATOIRE.

AIME n. m. Mesure de capacité autrefois en usage en Belgique et dans le nord de la France, et valant environ 130 litres. Syn. de AAM, OHM.

AIME (lat. *Axuma*), ch.-l. de cant. (Savoie), arrond. et à 14 kilom. de Moutiers, sur l'Isère; 960 hab. (*Aimens.*) Le canton a 12 comm. et 6.921 hab.

AIMÉ, ÉE n. Personne qui est l'objet d'une vive affection.

Qu'est-ce aimer, si ce n'est, quand l'*aimé* le réclame,
A son propre malheur courir aveuglément?
A. BARBIER

AIMÉ (saint), archevêque de Sens, mort en 690. Fête le 13 septembre.

AIMER v. a. Avoir de l'affection, de l'amitié, du goût pour quelqu'un ou quelque chose : *Nous nous aimons toujours mieux que nous n'*AIMONS *les autres.* (Abbé de Choisy.)

Jardin de l'Occident, douce terre natale,
D'un cœur trop peu fervent je t'*aimais* autrefois.
J. LEMAITRE.

Pièce d'or aux doigts du poète,
Je sens, quand j'y pelleteis bien,
Que pour moi tu n'étais pas faite :
Ce que j'*aime* ne coûte rien.
F. COPPÉE.

— *Aimer* exprime surtout le sentiment, la passion qu'un sexe inspire à l'autre : *Le serment de ne plus* AIMER *est presque aussi peu raisonnable que celui d'*AIMER *toujours.*

— Se dit aussi de l'amour que l'on éprouve pour Dieu. ‖ S'applique même aux choses qui sont généralement regardées comme désagréables, comme pénibles : AIMER *les querelles, les procès.*

— Se dit aussi de l'attachement qu'éprouvent les animaux, de leur goût naturel pour certaines choses : *Le chien* AIME *son maître. La chèvre* AIME *les lieux escarpés.* ‖ On l'étend même aux plantes et aux choses, pour désigner ce qui leur convient, ce qui est en rapport avec elles : *Le céleri* AIME *une terre légère. Le vice, le crime* AIMENT *l'ombre.*

— *Aimer à*, suivi d'un infinitif, Avoir du plaisir à : *Ceux qui* AIMENT *à s'instruire ne sont jamais oisifs.* (Montesq.) ‖ On supprime quelquefois la prép. à : *J'*AIME *entendre le chant du rossignol.* ‖ *Aimer de* à la même sens, mais cette locution a vieilli. ‖ *Aimer que*, suivi du subjonctif, Savoir gré, être content de :

Aimez qu'on vous conseille, et non pas qu'on vous loue.
BOILEAU.

‖ *Aimer mieux*, Préférer : AIMER MIEUX *sa famille que soi-même.* ‖ Quand *aimer mieux* est suivi de deux infinitifs unis par *que*, on ne met rien devant le premier, mais on peut mettre ou ne pas mettre *de* devant le second : *Nous* AIMONS MIEUX *tout risquer que de nous contraindre.* (Boss.) *La plupart des lecteurs* AIMENT MIEUX *s'amuser que s'instruire.* (J.-J. Rouss.)

— PROV. **Aimer quelqu'un comme la prunelle de l'œil, de ses yeux, comme ses yeux,** Lui porter une très vive affection. (On dit parfois, plus trivialement : *Aimer comme ses petits boyaux.*) ‖ **Aimer comme la colique, comme les chiens aiment les coups de bâton,** Manière plaisante et triviale de faire entendre qu'on déteste une personne ou une chose. ‖ **Qui m'aime, aime mon chien,** Quand on aime une personne, on aime tout ce qui la touche de près ou de loin. ‖ **Quand on n'a pas ce que l'on aime, il faut aimer ce que l'on a,** Il faut savoir se contenter de son sort. ‖ **C'est trop aimer quand on en meurt,** Proverbe naïf du moyen âge qui se passe d'explication. ‖ **Qui aime bien, châtie bien.** (V. QUI BENE AMAT, BENE CASTIGAT.) ‖ **Il sera beaucoup pardonné, parce qu'elle a beaucoup aimé,** Paroles prononcées par Jésus chez Simon, a propos de Marie-Madeleine repentante. V. PARDONNER.

S'aimer, v. pr. S'aimer soi-même, être dominé par l'égoïsme : *Mazarin* S'AIMAIT *trop.* (De Retz.)

— *S'aimer dans un endroit,* S'y plaire :

Pourquoi me chasses-tu? — Pourquoi suis-tu mes pas?
Tu me plais loin de moi. — Je *m'aime* ou tu n'es pas.
MOLIÈRE.

‖ Se dit en parlant des animaux et des plantes : *La vigne* S'AIME *dans les terrains pierreux.*

— v. réciproq. Avoir une affection mutuelle : *Les hommes sont cause que les femmes ne* S'AIMENT *point.* (La Bruy.)

— SYN. Aimer, affectionner, chérir. V. AFFECTIONNER.

— ANTON. Abhorrer, abominer, détester, exécrer, haïr.

— ALLUS. LITTER.

Aimez-vous la muscade? On en a mis partout.
BOILEAU.

V. MUSCADE.

— PROV. HIST. **Qui m'aime me suive!** Allusion à un mot

de Philippe VI de Valois. — Ce prince était à peine sur le trône de France, qu'il songea à guerroyer contre les Flandres. La plupart des barons lui conseillaient d'attendre jusqu'à l'année suivante, « peur ce que l'hiver viendroit avant qu'on eût préparé une si grosse expédition. Comme ces paroles déplaisoient moult au roi, il se tourna devers messire Gautier de Châtillon, connétable du royaume de France : « Et vous, connétable, qu'en dites-vous? — Qui a bon cœur trouve toujours bon temps pour la bataille! » s'écria Gautier de Châtillon. Quand le roi eut ouï ces paroles, il accola le connétable, en disant : « *Qui m'aime me suive!* » Et donc fut crié que chacun, selon son état, fut prêt à Arras pour la Magdeleine. » (*Chronique de Saint-Denis.*)

Aimeri de Narbonne, chanson de geste, de Bertrand de Bar-sur-Aube, et qui date du commencement du XIIIe siècle (entre 1210 et 1220). Elle appartient au cycle dit de *Guillaume au court nez*, auquel se rattachent plus d'une vingtaine d'épopées du même genre. L'épisode du début, la prise de Narbonne par Aimeri, a inspiré à Victor Hugo son *Aymerillot*, un des plus beaux poèmes chevaleresques de *la Légende des siècles*.

AIMOIN, abbé de Fleuri ou Saint-Benoît-sur-Loire, auteur d'une *Histoire des Francs*, compilation qui va jusqu'en 654 et qui, malgré les erreurs qu'elle contient, est précieuse et a servi de base aux *Grandes Chroniques de Saint-Denis*. Dans ses *Miracles de saint Benoît* et dans sa *Vie d'Abbon*, il donne des renseignements très utiles sur l'état des esprits et des mœurs au Xe siècle. Il fut favorable à l'avènement de Hugues Capet. — On le fait mourir sans preuves en 1008.

AIMON (LES QUATRE FILS). On donne ce nom à quatre chevaliers fameux dont les aventures merveilleuses sont racontées dans nos vieilles chansons de geste, dont la plus ancienne version parvenue jusqu'à nous, *Renaud de Montauban*, remonte à la première moitié du XIIIe siècle. Aimon fut chargé par Charlemagne de gouverner le pays dont Albi était la capitale, et prit le titre de « duc de Dordon » (ou « de Dordogne »). Il eut pour fils les quatre preux RENAUD (ou REYNAULD), GUICHARD (ou GUISCARD), ALARD (ou ADELARD) et RICHARD (ou RICHARDET). Le duc d'Aigremont, frère d'Aimon, s'étant attiré la colère de Charlemagne, celui-ci envoya des troupes contre lui : il ne voulait que le vaincre et lui imposer des conditions, mais Ganeron, moins scrupuleux, le tua dans la bataille. Alors, Renaud et ses frères vinrent trouver Charlemagne pour lui demander justice du meurtre de leur oncle. N'ayant pu rien obtenir, ils se considérèrent comme déliés de leur serment, puis, aidés par le magicien Maugis, leur cousin, ils se frayèrent, l'épée à la main, un passage à travers les soldats du grand roi, et plus d'une fois ils ne durent leur salut qu'à leur unique cheval Bayard, que leur avait donné la fée Orlande.

Longnon a cru pouvoir établir que le Charlemagne des *Quatre fils Aimon* était, en réalité, Charles-Martel. Renaud et ses frères auraient été au nombre des Francs qui s'opposèrent à Charles-Martel, de 715 à 719. D'après les recherches de Grellet-Balguerie, l'origine des quatre fils Aimon serait, au contraire, aquitanique. Leur aïeul serait **Aimon Ier**, comte de Périgueux, et leur père **Aimon II** ou **Aimeron**. Ce qui est certain, c'est que les *Quatre fils Aimon*, *Renaud de Montauban* sont un écho des grandes luttes du VIIIe siècle entre les Francs d'Austrasie et les Gallo-Romains d'Aquitaine.

C'est en 1619 que parut à Anvers la *Chronique des quatre fils Aimon*, où l'on voit les quatre frères juchés les uns derrière les autres sur le robuste cheval Bayard. L'Arioste, dans son *Roland furieux*, a rendu immortel le nom de Renaud de Montauban et celui de sa sœur Bradamante, dont il a évidemment emprunté les types originaux à notre légende nationale.

— BIBLIOGR. : Paulin Paris, *Histoire littéraire de la France* (XXII, 667-708); Longnon, *Revue des questions historiques* (année 1879, pp. 173-96); Angel Fayolle, *Origine des villes de Ribérac, Mussidan*, etc. (Ribérac, 1881).

AIMORÈS ou **AIMOURÈS**. Géogr. V. BOTOCUDOS.

AIN, suffixe que l'on ajoute à un adjectif numéral (dix-huit, vingt, vingt-deux), pour désigner, dans le tissage des draps, certain nombre de fils de la trame.

— ENCYCL. Le mot *ain* proviendrait d'une abréviation de *centain* (écrit C^ain, et définitivement *ain*) ou *centaine*, les draps se désignant par les centaines de fils dont la trame était composée. Mais on n'a jamais dit « centain » pour « centaine ». En réalité, *ain* n'est pas un mot, mais un suffixe. Un drap ayant dix-huit cents fils de trame s'appelait un *dix-huitain*, ce qui est une expression aussi claire que « un quatrain », « un sixain », pour désigner une pièce de quatre, de six vers. On disait même un *vingtain*, un *vingt-deuxain*, un *vingt-quatrain*, un *vingt-huitain*, selon que la trame avait vingt, vingt-deux, vingt-quatre, vingt-six ou vingt-huit centaines de fils.

On peut employer tous ces mots adjectivement et dire : *Un drap dix-huitain, vingt-deuxain*, etc.

AIN, riv. de France, affluent droit du Rhône, née dans le dép. du Jura, près du village de Nozeroy. Elle se dirige vers le S. à travers ce département et celui de l'Ain, coulant jusqu'à Pont-d'Ain au fond d'une vallée sinueuse et resserrée, franchissant d'abord des sauts, puis recevant la Bienne, la Valouse, l'Orgeon, l'Albarine et le Surand; elle longe ensuite le plateau de la Dombes, et se jette dans le Rhône près de Loyettes, en face d'Anthon, à 190 kilom. de sa source. Le flottage est considérable sur l'Ain, navigable seulement depuis son confluent avec la Bienne (90 kilom.).

AIN (DÉPARTEMENT DE L'), formé de la Bresse, du Bugey, du Valromey, du pays de Gex et de la principauté de Dombes. Il tire son nom de la rivière de l'*Ain*, qui le traverse du N. au S. La frontière, entre ce département et le canton de Genève, est une ligne conventionnelle, d'abord parallèle au Rhône et circulant de l'O. à l'E., puis parallèle au lac de Genève. Superficie 579.897 hect.

Il comprend 5 arrondissements (*Bourg*, ch.-l. : Belley, Gex, Nantua, Trévoux), 36 cantons, 453 communes, et une population de 351.569 hab. Il ressortit au 7e corps d'armée, dont Bourg et Belley sont des subdivisions, à la 5e insp. des ponts et chaussées, à la 2e div. des mines, et à la 17e conserv. des forêts. L'évêché de Belley est suffragant de l'archevêché de Besançon; pour l'instruction publique et les tribunaux, le département est placé dans le ressort de Lyon.

La constitution géologique du département de l'Ain est calcaire et argileuse. Tout le relief y est dû au Jura : tombant à pic vers l'E., il s'abaisse en étages à l'O. vers les plaines marécageuses de Bresse et de Dombes; ces côtes portent des vignobles et des prés; la forêt s'étend au-dessus. Les rivières roulent resserrées entre les plis du Jura, ou les coupent par des écluses; ainsi fait le Rhône. On trouve quelques lacs : celui de Nantua, à 425 m. d'altitude, a 268 hect. d'étendue; celui de Silan, qui s'écoule par la Valserine, en a 180.

Le climat, salubre sur la montagne, est humide et malsain dans la Dombes, presque constamment couverte de brouillards épais et méphitiques. La neige y règne de la fin d'octobre à avril; des gelées tardives nuisent aux récoltes; l'hiver est rude dans le Jura.

L'Ain est plus remarquable par ses sites pittoresques que par ses richesses, malgré les progrès de l'agriculture

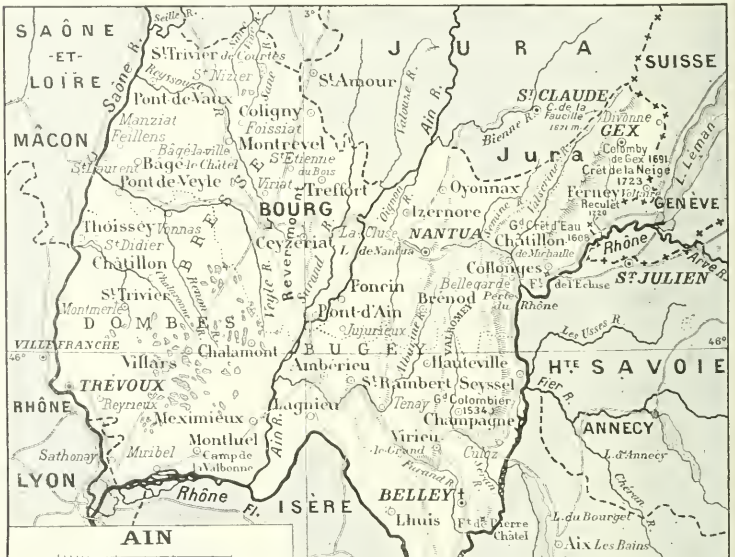
SAÔNE-ET-LOIRE
JURA
SUISSE
MÂCON
GEX
GENÈVE
BOURG
NANTUA
ST JULIEN
DOMBES
VILLEFRANCHE
TRÉVOUX
BUGEY
HTE SAVOIE
ANNECY
RHÔNE
LYON
ISÈRE
BELLEY
SAVOIE
AIN
St Trivier de Courtes
Pont de Vaux
Coligny
St Amour
St CLAUDE
Montrevel
Bâgé-le-Châtel
Pont de Veyle
Treffort
Oyonnax
Izernore
Thoissey
Ceyzériat
Poncin
Pont-d'Ain
Chatillon
St Trivier
Chalamont
Villars
Meximieux
Montluel
Ambérieu
Hauteville
Lagnieu
Champagne
Virieu
Cuiseaux
Cluis
Cluses
Seyssel
Colombier
Cerdon
Lhuis
Pierre Châtel
Aix les Bains
Belleg
Belleg
Pérte du Rhône
Les Usses R.
Fier R.
Chéran R.
L. d'Annecy
L. du Bourget
L. Léman
Ain R.
Saône R.
Rhône R.
Reyssouze R.
Seille R.
Suran R.
Valouse R.
Bienne R.
Orgeon R.
Albarine R.
Lemenc R.
Furand R.
Arve R.
Rhône
Sathonay
Miribel
Camp de Valbonne
Jujurieux
Tenay
Le Grand Cuiz
Bellegarde
Brénod
Coïlongues
Ft de l'Echse
Ft de Pierre Châtel
Ft de Cerdon
Ft de Colombier
Ft de Nantua
Ft de Chatillon
Ft de Chatillon
Ft de Lhuis
Ft de Belleg
Ft de Belleg
Ft de Pérte du Rhône
Ft de Les Usses
Ft de Fier
Ft de Chéran
Ft de Arve
Ft de Rhône
Ft de Rhône
Ft de Rhône

de la région inguinale ; il s'y forme aussi des fistules cutanées, à cause du peu d'épaisseur et du peu d'adhérence de la peau aux parties sous-jacentes. Les maladies du membre inférieur et celles des organes génitaux sont souvent suivies d'abcès dans l'*aine*, par suite de la propagation de l'irritation le long des vaisseaux lymphatiques dans les ganglions. V. BUBON.

Pour les hernies dont l'*aine* est souvent le siège, V. HERNIE.

AÏNÉ, ÉE (du vieux fr. *ains*, avant, et *né*, *née* adj. Né le premier : *Fils* AÏNÉ, *fille* AÏNÉE. *Frère* AÏNÉ, *sœur* AÏNÉE. ‖ Qui descend de l'aîné, qui a un aîné pour souche : *A l'extinction de la branche* AÏNÉE, *la branche cadette succède.*

— Fig. Se dit de certaines choses par rapport à d'autres qu'elles ont précédées : *La poésie est la sœur* AÏNÉE *de la science.*

Le symbole est partout frère *aîné* de l'histoire.
A. SOUMET.

— *Le fils aîné de France.* Sous l'ancienne monarchie, L'héritier présomptif de la couronne. ‖ *Le fils aîné de l'Église*, Qualification donnée aux rois de France, depuis la conversion de Clovis. ‖ *La fille aînée des rois de France*, Titre que prenait anciennement l'Université de Paris.

— Substantiv. L'AÏNÉ, l'AÏNÉE. ‖ On le dit également d'un second enfant à l'égard d'un troisième, et ainsi des autres : *Il est mon* AÎNÉ.

— Par ext., Se dit d'une personne plus âgée qu'une autre, et de ceux qui nous ont précédés dans la vie, dans une carrière : *Respectons nos* AÎNÉS.

— ANTON. **Cadet, puîné, minor, jeune** (ou **junior**).

AÏNÉ-GHEUL, ville d'Anatolie (Turquie d'Asie), prov. de Khodavendkiar, ch.-l. de canton ; 8.215 hab. Filatures de soie, tanneries. Aux environs, source minérale. Pop. du canton : 60.315 hab.

AÏN-EL-HADJAR, comm. d'Algérie (province d'Oran) ; 828 hab. Près du lac salé d'Oran. Sources minérales d'Aïn-el-Hadjar (la *Fontaine de pierres*).

AÏN-EL-KSAR, comm. mixte du dép. de Constantine, arr. et à 21 kilom. de Batna ; 33.161 hab.

AÏN-EL-TURK, comm. d'Algérie, arrond. et à 18 kil. d'Oran ; 372 hab. La plage d'Aïn-el-Turk servait toujours de point de débarquement aux jouissances d'Alger, quand ils venaient assiéger Oran. Eaux thermales d'*Aïn-Beida* (la *Fontaine blanche*).

AINEMOLO (Vincenzo), surnommé **il Romano**, peintre né à Palerme, mort après 1552. Il vint de bonne heure à Rome, où il fut tellement influencé par les œuvres de Raphaël qu'il répéta plusieurs figures du *Spasimo di Sicilia* dans un *Portement de croix*, qu'il exécuta à Santa-Maria-la-Nuova. Plusieurs de ses tableaux se trouvent au musée de Palerme (le *Supplice des 40 martyrs*), à San-Domenico de la même ville (la *Madone du Rosaire*, 1540), à Sainte-Marie-des-Anges et à Saint-Pierre-Martyr.

AÎNESSE (anciennement *ainsneece*) n. f. Priorité d'âge, principalement entre les enfants mâles d'une famille noble.

— Fig. : Priorité de fonctions, etc. : L'AÎNESSE *dans l'épiscopat.* ‖ Le plus souvent, le mot *ainesse* s'empl. avec le mot *droit.*

— *Droit d'ainesse*, Droit qu'avait l'aîné de prendre dans la succession des parents une plus grande part que les autres enfants : *Le* DROIT D'AÎNESSE *rejette au bas de la famille les cadets et les filles.* Vacquerie.)

— PROV. HIST. **Vendre son droit d'ainesse pour un plat de lentilles**, Allusion à un trait bien connu de la vie d'Esaü et de Jacob. V. LENTILLE.

— ENCYCL. Hist. Le *droit d'ainesse* paraît remonter à une haute antiquité. L'histoire d'Esaü et de Jacob nous prouve son existence chez les Hébreux ; l'Egypte et la Grèce en offrent quelques traces ; Tacite le constate chez les Germains. Cependant, on ne le retrouve pas dans la législation romaine. En France, nous le voyons naître et grandir avec la féodalité. D'après la coutume de Paris, le droit d'ainesse consistait d'abord dans un préciput, c'est-à-dire dans une portion que l'aîné prélevait sur la masse de la succession, antérieurement à tout partage. Le préciput prélevé, le reste des biens se partageait de la manière suivante : s'il n'y avait que deux enfants, l'aîné des deux prenait les deux tiers des biens restants, et le cadet l'autre tiers ; s'il y avait plus de deux enfants, l'aîné prenait une moitié pour lui seul, et l'autre moitié se partageait également entre tous les autres enfants. Le père et la mère ne pouvaient porter atteinte au droit d'ainesse ni par donation entre vifs, ni par testament ; l'aîné seul pouvait, de son propre mouvement et sans contrainte, renoncer validement à son droit. En général, dans les pays de droit écrit, l'égalité du partage n'était rompue que par la volonté paternelle. Cependant, les coutumes de Bordeaux et de Bayonne accordaient un avantage aux aînés. Le droit d'ainesse tendait à empêcher la division de la propriété, en même temps qu'il conservait l'unité et la richesse dans les grandes familles. Il fut aboli par les lois de l'Assemblée constituante des 15-28 mars 1790 et 8-16 avril 1791. En 1826, la Restauration projeta sans succès de le rétablir. Au XIXe siècle, il continue de subsister dans quelques États de l'Europe, notamment en Angleterre.

AINETTE n. f. Pêch. V. AINE.

AÏN-FEZZA, comm. mixte du dép. d'Oran (Algérie), arr. et à 6 kilom. de Tlemcen ; 12.823 hab.

AÏNHUM (*noum*) n. m. Maladie non congénitale des nègres au Brésil, en Afrique, caractérisée par l'amputation spontanée du petit orteil.

— ENCYCL. L'*ainhum*, affection spéciale à la race nègre et à l'âge adulte, a été décrite, en 1867, par Silva Lima. Le point de départ est trophique, et non traumatique. Un sillon se creuse sur le dernier orteil, au niveau du pli digito-plantaire. Il est formé par une bandelette de peau sclerosée, et finit par devenir circulaire et étrangler les tissus. L'orteil se tuméfie, se déforme, ne tient plus que par un mince pédicule ; enfin, il y a séparation du mort et du vif.

AÏN-KHENCHELA. Géogr. V. KHENCHELA.

AÏN-KHIAL, comm. de l'Algérie, dép., arrond. et à 72 kilom. d'Oran ; 3.369 hab.

AÏN-MADI, ville d'Algérie, dép. d'Alger, territ. milit. (subdivision de Médéah), à 60 kilom. O. de Laghouat, sur les confins du Sahara algérien ; 800 hab. environ. En 1838, Aïn-Madi fut assiégée, prise et rasée par Abd-el-Kader.

AÏN-MERAN, localité d'Algérie, appelée aujourd'hui *Rabelais*. Victoire de Saint-Arnaud, alors colonel, sur les tribus du Dahra (Oran), insurgées à la voix du Bou-Maza, en 1845.

AINMILLER (Max Emmanuel), peintre allemand, né à Munich en 1807, mort en 1870. Il étudia l'architecture, travailla à la manufacture de porcelaine de Nymphenbourg, puis s'adonna avec succès à la peinture sur verre. Il s'attacha à perfectionner cet art par l'emploi de procédés nouveaux. Le roi Louis lui confia la restauration des vitraux des cathédrales de Cologne, de Ratisbonne, et il exécuta des verrières pour plusieurs autres églises allemandes, anglaises, suisses, etc. Il est aussi l'auteur de plusieurs tableaux représentant des intérieurs d'église. — Son fils, HENRI **Ainmiller**, né à Munich en 1837, s'est adonné également avec succès à la peinture sur verre.

AÏN-MOKRA, ch.-l. de canton d'Algérie, dép. de Constantine, arrond. et à 31 kilom. de Bône ; 2.395 hab. Point terminus d'un chemin de fer parti de Bône et long de 33 kilom. Aux environs, mine de fer de Mokta-el-Hadid.

AÏN-NOUISI. Géogr. V. NOISY-LES-BAINS.

AÏNOS ou **AÏNUS** (*hommes*, en aïno), groupe ethnique de l'Asie orientale, occupant une place particulière dans l'ethnologie de l'Asie, et dont l'habitat actuel se réduit à la partie méridionale de l'île russe de Sakhalien, aux trois îles les plus méridionales des Kouriles et aux parties N. et E. de l'île de Yéso (Japon). On compte aujourd'hui environ 18.000 Aïnos. — *Un* AÏNO ou AÏNU.

— Adjectiv. : *Peuple* AÏNO.

— ENCYCL. La race *aïno*, qui s'éteint, diffère par son type physique, par ses mœurs, par sa langue, des autres populations asiatiques. Connue de très bonne heure des anciens Chinois, signalée par les Européens dès 1565, elle a été étudiée par La Pérouse (en 1787), puis, au cours du XIXe siècle et surtout à l'époque contemporaine, par nombre de savants, grâce auxquels on est mieux renseigné sur les Aïnos que sur beaucoup de peuples plus rapprochés de l'Europe.

Aïnos.

Les Aïnos sont forts, robustes, très velus, à barbe et à moustaches longues, à pommettes saillantes, à nez court et large. Ils sont si sales qu'il est difficile de connaître la couleur de leur peau. Leur intelligence est très bornée ; ils sont avant tout chasseurs.

— BIBLIOGR. : Dr Scheube, *die Ainos* (Tokio, 1881) : Batchelor, *the Ainu of Japon* (Londres, 1891).

AÏN-ROUA, comm. du dép. de Constantine (Algérie), arr. de Sétif ; 3.390 hab.

AINS (*inss* — ital. *anzi*, du lat. *ante*, avant) conj. Vieux mot qui signifie *mais*, et qui s'emploie encore dans le style marotique :

Digne non de pitié, *ains* de compassion.
RÉGNIER.

AÏN-SALAH, oasis du S. de l'Algérie. V. INSALAH.

AÏN-SEFRA, oasis de la prov. et à 401 kilom. d'Oran (Algérie), à la source de l'oued Aïn-Sefra (la *Source jaune*). Ch.-lieu d'une comm. mixte peuplée de 15.225 hab., et d'une subdivision militaire.

AÏN-SFISIFA (la *Source du petit peuplier*), oasis d'Algérie, près de la frontière du Maroc, dép. et à 383 kilom. d'Oran ; 1.100 hab.

AINSI (du lat. *in sic*, en cette manière) adv. De cette sorte, de cette façon, de cette manière. ‖ Au commencement de la phrase et suivi de *donc*, *ainsi* donne plus d'énergie à la pensée et exprime le plus souvent une conclusion :

Ainsi donc, philosophe à la raison soumis,
Mes défauts désormais sont mes seuls ennemis.
BOILEAU.

‖ Se met aussi au commencement des phrases pour exprimer un souhait : AINSI *puisse la France être toujours prospère !*

— *Ainsi soit-il.* Liturg. Formule finale de la plupart des prières de l'Église catholique, et qui exprime le désir de voir se réaliser ce qu'on a demandé à Dieu. ‖ Par ext. et fam. Se dit dans la conversation pour exprimer un vœu, un souhait, etc. ‖ Substantiv. : *Deux* AINSI SOIT-IL *sont bientôt dits.*

— *Ainsi* peut se répéter au commencement de deux propositions coordonnées : AINSI *on voit les choses*, AINSI *on les rapporte.*

— Se met au commencement de la deuxième partie d'une comparaison pour correspondre à *comme*, *de même que*, etc. : *Comme le soleil éclaire les ténèbres*, AINSI *l'étude éclaire l'ignorance.* ‖ Quelquefois, on supprime *comme* devant le premier terme de la comparaison : *Le hibou cherche l'obscurité*, AINSI *le méchant cherche les ténèbres.*

— *S'il en est ainsi, puisque ainsi est, puisque ainsi va*, locutions qui équivalent à *Puisque cela est ainsi, puisque cela va ainsi*, etc. ‖ *Si j'ose m'exprimer ainsi, s'il est permis de parler ainsi, si l'on peut s'exprimer ainsi, pour ainsi parler, pour ainsi dire*, Locutions que l'on emploie pour rendre l'expression d'une opinion, d'un jugement, moins absolue, moins tranchante.

— Conj. Par conséquent : *Je ne sais si un bienfait qui tombe sur un ingrat*, et AINSI *sur un indigne, ne change pas de nom.* (La Bruy.) ‖ De sorte que : *Conseiller mal est chose commune* : AINSI, *avec de bonnes intentions, on fait du tort.*

— **Ainsi que**, loc. conj. De même que. ‖ De la manière que, comme : *Cela s'est passé* AINSI QUE *je l'ai dit.* ‖ Avec ellipse du verbe et de la conj. *que* : *Les plus grands ambitieux que le monde connaisse avaient un tempérament bilieux* : AINSI *César, Richelieu, Napoléon.* (Bautain.) *Regarder ainsi que*, Regarder comme.

— Gramm. *Ainsi que, comme, de même que, aussi bien que, plus que, plutôt que*, entre deux sujets, marquent ordinairement la comparaison. Quand ils la marquent, le verbe, ne s'accordant qu'avec le sujet principal, doit rester au singulier : *L'histoire*, AINSI QUE *la physique, n'a commencé à se débrouiller que sur la fin du* XVIIe *siècle.* Lorsque ces conjonctions peuvent être considérées comme exprimant l'addition des sujets, le verbe se met au pluriel : *Bacchus* AINSI QU'*Hercule* ÉTAIENT RECONNUS *demi-dieux. La santé* COMME *la fortune* RETIRENT *leurs faveurs à ceux qui en abusent.*

— SYN. **Ainsi, c'est pourquoi.** *C'est pourquoi* renferme un rapport de cause et d'effet ; *ainsi* ne renferme qu'un rapport de prémisses et de conséquence : *Les femmes, pour l'ordinaire, sont changeantes* ; C'EST POURQUOI *les hommes deviennent mécontents à leur égard. Les Orientaux les enferment, et nous leur donnons une entière liberté* ; AINSI *nous paraissons avoir pour elles plus d'estime.* (Guizot.)

— SYN. **Ainsi que, comme, de même que.** *Ainsi que* marque une comparaison entre des choses qui arrivent ou se font : AINSI QUE *le gouvernement influe sur le caractère des peuples, le caractère des peuples influe sur celui des langues.* (Condorcet.) — *De même que* sert à comparer des faits ou des actions qui ont lieu de la même manière : DE MÊME QUE *la cire molle reçoit toutes sortes d'empreintes, de même un jeune homme reçoit toutes les impressions qu'on veut lui donner.* — *Comme* annonce une comparaison qui tombe sur la qualité d'une personne ou d'une chose : *Être hardi* COMME *un lion.*

AÏN-SIDI-CHERIF, comm. du dép. d'Oran (Algérie), arr. et à 11 kilom. de Mostaganem ; 1.368 hab.

AINSLIÉE (de *Ainslie*, natural. anglais) n. f. Genre de plantes de la famille des composées, renfermant deux espèces originaires de l'Inde.

AÏN-SMARA, comm. d'Algérie, dép., arrond. et à 20 kil. de Constantine, sur le Rummel ; 2.648 hab.

AÏN-SULTAN, comm. d'Algérie, dép. d'Alger, arrond. et à 9 kil. de Milianah ; 3.657 hab.

AINSWORTH (Robert), grammairien anglais, né à Woodvale en 1660 dans le comté de Lancastre, mort en 1743. Il est surtout connu par un *Dictionnaire latin-anglais.*

AINSWORTH (William Harrison), romancier anglais, né à Manchester en 1805, mort à Londres en 1882. Il débuta par un volume de poésies sous le pseudonyme de CHEVIOT-TICHEBOURNE, puis fit paraître un très grand nombre de romans extraordinaires, dont quelques-uns ont été traduits en français : *Sir John Chiverton* (1825) ; *Rookwood* (1834) ; *Crichton* (1837) ; *Jack Sheppard* (1839), une des ses œuvres qui ont eu le plus de vogue ; *Guy Fawkes* (1840) ; *le Château de Windsor* (1843) ; *Saint-James* ou *la Cour de la Reine* (1844) ; *les Sorcières du Lancashire* (1848) ; *la Chambre ardente* (1854) ; *Abigail* (1857) ; *le Gentilhomme des grandes routes* (1863) ; *le Cardinal Pole* (1863 ; *Jean Lno* 1864 ; *le Connétable de Bourbon* (1866 ; *le Mariage espagnol* ou *Charles Stuart à Madrid* (1867) ; *le Bon vieux Temps* (1873) ; *la Joyeuse Angleterre* (1874) ; *le Combat de Preston* (1875) ; *Beatrice Tyldesley* (1878) ; *Stanley Brereton* (1881), etc. Son style est clair, facile, sa langue harmonieuse ; les épisodes dramatiques, les péripéties, les aventures, même le caractère vicieux des personnages expliquent la vogue immense de ces romans, en Angleterre et en Amérique.

AINSWORTH (William Francis), géologue et médecin anglais, cousin du précédent, né à Exeter en 1807. Il a professé la géologie à Edimbourg et fait de longs voyages sur le continent et en Asie. Il a publié les relations de ses différents voyages, qui sont d'un grand intérêt.

AÏN-TAB (lat. *Antiochia ad Taurum*), ville de la Turquie d'Asie, ch.-l. d'un canton du district et à 100 kilom. d'Alep ; 43.150 hab. Pop. du canton : 27.000 hab. Aïn-Tab a été souvent dévastée par des tremblements de terre. C'était, au moyen âge, un des grands fiefs de la principauté d'Edesse (*Hatab* : prise en 1100 par Tamerlan, elle tomba au pouvoir des Turcs au XVIe siècle.

AÏN-TAGROUT, comm. du dép. de Constantine (Algérie), arr. et à 36 kilom. de Sétif ; 4.053 hab.

AÏN-TAYA, comm. d'Algérie, dép., arrond. et à 27 kilom. d'Alger ; 1.983 hab.

AÏN-TEEDLES, comm. d'Algérie, dép. d'Oran, arrond. et à 20 kilom. de Mostaganem ; 2.517 hab.

AÏN-TÉMOUCHENT (probablement l'*Albula* des Romains, le *Ksar-ibn-Sénan* des Arabes), ch.-l. d'un canton d'Algérie, dép., arrond. et à 76 kilom. d'Oran, au confluent de l'oued Témouchent et de l'oued Séman ; 5.879 hab. Abd-el-Kader en massacra la garnison en 1846. Pop. du cant. : 13.425 hab. ; de la comm. mixte : 21.645 hab.

AÏN-TINN, comm. d'Algérie, dép., arr. et à 26 kilom. de Constantine ; 3.679 hab.

AÏN-TOUTA, ancienne comm. mixte du dép. de Constantine (Algérie), appelée aujourd'hui MAC-MAHON. V. ce mot.

AÏOL, chanson de geste du cycle carolingien, composée vers la fin du XIIe siècle. Elle a pour objet les prouesses d'un fils du comte Elie, beau-frère de Louis le Débonnaire, disgracié par suite des intrigues d'un certain Macaire de Lausanne. Aïol, sur son cheval Marchegai, se rend à la cour pour démasquer Macaire, est envoyé en ambassade à Pampelune, enlève Mirabel, la fille du roi sarrasin Mibrien, auquel il est livré par la trahison de son ennemi, s'échappe, retrouve à Venise ses enfants, que Macaire avait voulu faire tuer, et finit par prendre Pampelune à Mibrien. Ce poème, de plus de 10.000 vers, offre des parties très remarquables.

AIOLOTHÈQUE ou **AIOLOTHECA** (du gr. *aiolos*, bigarré, et *thèkê*, boîte, capsule) n. f. Genre de plantes de la famille des composées-hélianthoïdées, comprenant des herbes blanchâtres, à feuilles alternes indivises, provenant du Mexique.

AIOPHYLLE (du gr. *aiôn*, âge, et *phullon*, feuille) n. m. Plantes dont les feuilles persistent au delà d'une année.

AIOUÉA (du mot caraïbe *aiouê* ou *aiouvé*) n. m. Genre de lauracées renfermant des arbres et arbrisseaux de l'Amérique australe, nommés aussi AIOUVE ou AJOUVÉA.

AIOUROU-COURAOU (du brésil. *aiuru*, nom des perro-

quets au Brésil) n. m. Nom donné par Marcgrave à une espèce de perroquet (*psittacus æstivus* de Linné) bleu, jaune et vert, habitant la Guyane et le Brésil.

AIPHANE (du gr. *aei*, toujours, et *phainein*, briller) n. m. Genre de palmiers de l'Amérique méridionale.

AIPYSURE n. m. Erpét. V. ÆPYSURE.

AIR (du gr. *aêr*, même sens) n. m. Fluide gazeux qui forme autour du globe terrestre l'enveloppe appelée « atmosphère » : *Galilée découvrit la pesanteur de l'*AIR.

Pourquoi quitter le sol où sont rentrés nos pères,
Et respirer un *air* fait pour d'autres poumons ?
F. FABIÉ.

‖ Se dit par rapport à la température et à la qualité de l'air : *L'*AIR *pur n'est pas seulement profitable à la santé : il est une indispensable nourriture.*

— Par ext. Séjour, fréquentation : *L'*AIR *de Paris est dangereux pour les jeunes gens.* ‖ Caractère, contact, influence d'une chose : *Louis XV respira dans son berceau l'*AIR *infecté de la Régence.* (Chateaub.)

— Fig. Milieu social ou moral, en parlant des pressentiments, des idées qui se manifestent tout à coup : *La guerre est dans l'*AIR.

— *Courant d'air*, Air en mouvement, qui pénètre par les ouvertures opposées d'un appartement. ‖ *Coup d'air*, Fluxion, inflammation causée par un courant d'air : *Les coups d'*AIR *tuent plus d'hommes que les coups de canon.* (Prov. esp.) ‖ *Être entre deux airs*, Se trouver dans un courant d'air. ‖ *Prendre l'air*, Respirer, être dans un lieu où l'on respire un air plus pur, plus léger. ‖ *Prendre un air de feu*, S'approcher du feu, pour s'y chauffer un instant. (On dit de même : *Prendre un air de soleil.*) ‖ *Changer d'air*, Changer d'habitation, de pays, pour respirer un autre air. ‖ *Donner de l'air à une chambre*, L'aérer, renouveler l'air en ouvrant les fenêtres. ‖ *Se donner, se pousser de l'air, Jouer la fille de l'air*, S'enfuir. (Pop.) ‖ *Être libre comme l'air*. Ne dépendre de personne. ‖ *Vivre de l'air du temps*, Être dans la plus profonde misère, n'avoir rien pour subsister. ‖ *Donner de l'air à du vin*, Oter le bondon du tonneau, de peur que le vin ne fasse éclater les douves. ‖ *Prendre l'air du bureau*, S'informer, s'enquérir de l'état d'une affaire. (Se dit surtout d'un employé qui ne fait qu'une courte apparition dans son bureau.)

— Au plur., ce mot désigne la vaste étendue de l'atmosphère : *L'immensité des* AIRS. ‖ Néanmoins, dans ce sens, il s'emploie indifféremment au sing. ou au plur. avec les verbes *battre, fendre, frapper, percer, traverser*, etc. : *Une flèche, un cerf, un cri qui fend l'*AIR *ou fendent les* AIRS.

— En poésie, *Les champs, les plaines, les régions, l'empire de l'*AIR, L'espace. ‖ *Les habitants de l'air, des airs*, Les oiseaux. ‖ *Le roi des airs*, L'aigle. ‖ *Les rois ou les puissances de l'air*, Les démons.

— **En** l'air, loc. adv. Dans l'air, dans l'espace qui est au-dessus de notre tête : *Regarder* EN L'AIR. ‖ Se dit aussi d'une chose qui ne paraît pas soutenue : *Un escalier qui est tout* EN L'AIR. (Acad.) ‖ *Tirer en l'air*, Faire partir une arme à feu en dirigeant en l'air le canon, sans but fixe. ‖ *Cracher en l'air*, Faire une chose inutile. ‖ *Cracher en l'air pour que cela retombe sur le nez* (très famil.), Faire par dépit une chose qui tourne contre son auteur. ‖ *Être toujours en l'air*, Avoir *toujours un pied en l'air*, Être toujours prêt à partir, à courir, à sauter. ‖ *Un pied levé et l'autre en l'air*, Se dit fam. pour exprimer un état d'incertitude ou d'inquiétude. ‖ *Bâtir en l'air*, Former des projets chimériques, bâtir des châteaux en Espagne.

— **En** l'air, signifie encore A la légère, sans réflexion : *Parler, agir* EN L'AIR. *Traiter une affaire* EN L'AIR. ‖ Sans importance, sans réalité, sans fondement : *Contes en* L'AIR. *Promesses* EN L'AIR. ‖ En désordre, sens dessus dessous : *Tout est* EN L'AIR *dans le logis des désordonnés.* ‖ S'agiter, être dans une certaine inquiétude ou simplement en mouvement : *Toute la ville est* EN L'AIR.

— Anc. chim. Nom générique donné aux différents gaz : *Air déphlogistiqué, air du feu, air vital, air éminemment respirable, air empyrial ou empyréal*, L'oxygène. ‖ *Air fixe, air méphitique, air solide de Hales*. L'acide carbonique. ‖ *Air inflammable*, L'hydrogène. ‖ *Air inflammable de marais*, L'hydrogène carboné. ‖ *Air phlogistiqué*, L'azote. ‖ *Air puant de soufre*, L'acide sulfhydrique.

— Fauconn. *Prendre l'air*, Se dit de l'oiseau s'élevant droit à perte de vue. ‖ *Nouer* (nager) *entre deux airs*, Manière de voler particulière aux oiseaux de proie.

— Peint. On dit qu'*il n'y a pas d'air dans un tableau*, pour exprimer que les figures ne se détachent pas assez du fond, et qu'*il y a beaucoup d'air*, pour exprimer qu'elles se détachent bien.

— ENCYCL. Physiq. L'*air* est le fluide gazeux qui forme autour du globe terrestre une enveloppe désignée sous le nom d'*atmosphère*. (V. ce mot). L'air est sans saveur, sans odeur, transparent et incolore sous une faible épaisseur; sous une grande épaisseur, il possède une teinte bleue plus ou moins foncée, suivant la pureté de l'atmosphère. Il est compressible et élastique. Il est mauvais conducteur de la chaleur et de l'électricité, à moins qu'il ne soit humide. A 0° et sous la pression de 0m,76, un litre d'air pèse 1gr.293. C'est à la densité de l'air, prise comme unité, que l'on compare celle des différents gaz. Sa puissance réfractive est également prise pour unité quand on veut évaluer celle des fluides gazeux. — Considéré longtemps comme *permanent*, l'air fut liquéfié au moyen d'une compression et d'une détente brusque en 1877 par Cailletet; Wrobleski, en 1884, l'a obtenu sous forme de liquide bouillant à —192° sous la pression atmosphérique.

— *Transparence de l'air*. L'air, pris en grande masse, n'est pas transparent et incolore d'une manière absolue. Le bleu du ciel n'est pas autre chose que la couleur propre de l'air. Malgré sa grande transparence, l'air intercepte une partie des rayons lumineux; il en intercepte d'autant plus qu'il est traversé dans une plus grande épaisseur.

— *Pesanteur de l'air et pression atmosphérique*. La pesanteur de l'air, soupçonnée par Aristote, fut mise hors de doute par Galilée au commencement du XVIIe siècle. Le savant florentin la démontra en pesant un ballon de verre, tour à tour rempli d'air ordinaire et d'air comprimé : il trouva le second poids supérieur au premier. On modifie généralement cette expérience en pesant un ballon dans lequel on a fait le vide; on fait ensuite rentrer l'air : le ballon augmente de poids. (Biot, Arago.)

L'air, en vertu de sa pesanteur, exerce une pression sur tous les corps avec lesquels il est en contact. A raison de l'extrême mobilité de ses molécules, il transmet, comme les liquides, dans tous les sens les pressions qu'il reçoit. On voit que la pression atmosphérique se déduit logiquement de la pesanteur de l'air. L'ancienne physique expliquait l'ascension de l'eau dans les tuyaux des pompes aspirantes en supposant que la nature *a horreur du vide*. Au commencement du XVIIe siècle, des fontainiers de Florence ayant inutilement tenté d'élever l'eau par le moyen de la pompe à une hauteur plus grande que 32 pieds (10m,33), Torricelli soupçonna que l'ascension de l'eau dans le corps de pompe était due à la pression exercée par l'air sur la surface libre du liquide. L'expérience faite avec des liquides inégalement pesants devait les montrer s'élevant à des hauteurs inversement proportionnelles à leurs densités; le mercure, dont la densité est 13,59, devait s'élever à environ 0m,76. C'est ce que Torricelli prouva par une expérience célèbre. (V. BAROMETRE.) Il remplit entièrement de mercure un tube de 3 pieds de longueur et fermé par une de ses extrémités; il le renversa, en bouchant l'autre extrémité avec le doigt, dans une cuvette remplie du même métal : la colonne mercurielle baissa, et, laissant un vide dans la partie supérieure du tube, se fixa à la hauteur prévue.

Si le poids de la masse de l'air est la cause de l'élévation du mercure dans un tube privé d'air, il s'ensuit que, si l'on porte l'appareil de Torricelli sur une montagne, la pression étant plus faible, l'ascension du mercure sera moindre. C'est ce qu'établirent les expériences de Périer à Clermont, et celles de Pascal sur la tour Saint-Jacques, à Paris.

— *Compressibilité et élasticité de l'air*. L'air est éminemment compressible et élastique.

Le volume d'une masse d'air est en raison inverse de la pression qu'elle supporte, pourvu que la température reste constante: telle est la loi de compressibilité de l'air et des gaz. Cette loi a été énoncée en Angleterre par Boyle, et en France par l'abbé Mariotte, à peu près vers 1670. On la désigne en France sous le nom de *loi de Mariotte*. La loi de Mariotte n'est pas rigoureusement exacte, bien qu'elle puisse être considérée comme telle dans la plupart des cas où l'on a à en faire usage. Il résulte des expériences de Regnault que, sauf pour l'hydrogène, la compressibilité des gaz est un peu plus grande que ne l'indique la loi de Mariotte.

— Chim. *Composition de l'air*. Les anciens croyaient que l'air formait l'un des quatre éléments avec la terre, l'eau et le feu. Mayow annonça en 1667 que l'air n'était pas un corps simple. Priestley, en 1774, découvrit l'oxygène, mais ne tira pas les conséquences de cette découverte. Lavoisier, la même année, fit connaître la véritable nature de l'air, dans une expérience restée célèbre.

Lavoisier chauffa pendant douze jours du mercure au contact de l'air; il constata que le volume de cet air avait diminué de 1/5 et que le gaz restant était de l'azote; à la surface du mercure, il s'était formé des pellicules rouges qui, chauffées, laissèrent dégager l'oxygène.

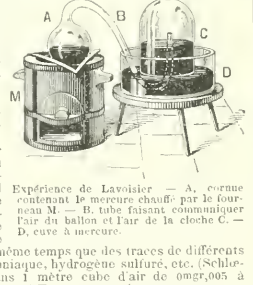

Expérience de Lavoisier — A, cornue contenant le mercure chauffé par le fourneau M. — B, tube faisant communiquer l'air du ballon et l'air de la cloche C. — D, cuve à mercure.

D'autres méthodes, beaucoup plus précises que celle de Lavoisier, permettent aujourd'hui de faire l'analyse de l'air.

En réalité, l'air est un mélange où dominent l'oxygène et l'azote. Il contient en outre de notables quantités d'argon, d'acide carbonique et de vapeur d'eau, en même temps que des traces de différents gaz : ozone, ammoniaque, hydrogène sulfuré, etc. (Schlœsing a trouvé dans 1 mètre cube d'air de 0mgr,005 à 0mgr,10 d'ammoniaque.) Tous ces gaz tiennent en suspension une multitude de poussières microscopiques : les unes d'origine minérale (substances terreuses, sels, particules de charbon, etc.); les autres d'origine végétale ou animale (duvets de coton ou de laine, détritus divers, etc.). Enfin, une partie de ces poussières est formée de germes organisés, *microbes*, qui, rencontrant un milieu convenable, peuvent s'développer et produire des fermentations et des putréfactions. V. MICROGRAPHIE.

— *Analyse quantitative de l'air par absorption*. On fait absorber l'oxygène contenu dans un volume connu d'air sec et pur, et on mesure la diminution du volume de la masse. On peut faire cette absorption au moyen du phosphore à froid et à chaud, ou par l'acide pyrogallique et la potasse.

— *Analyse eudiométrique*. V. EUDIOMÈTRE.

— *Analyse de l'air en poids*. C'est la méthode d'analyse la plus précise. Dumas et Boussingault faisaient passer un courant d'air pur et sec sur de la tournure de cuivre chauffée au rouge : le cuivre se combine avec l'oxygène pour donner de l'oxyde de cuivre; l'azote est recueilli dans un ballon vidé et taré à l'avance. L'augmentation de poids du cuivre donne le poids d'oxygène contenu dans une certaine masse d'air, le poids de l'azote peut aussi être mesuré. Cette méthode leur a donné comme composition de l'air en poids :

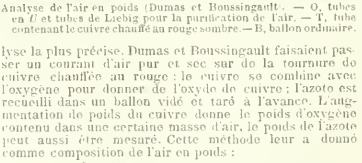

Analyse de l'air en poids (Dumas et Boussingault). — O, tubes en *U* et tubes de Liebig pour la purification de l'air. — T, tube contenant le cuivre chauffé au rouge sombre. — B, ballon ordinaire.

Oxygène	23 »
Azote	77 »
	100 »

— *Argon contenu dans l'air*. Schlœsing a montré que 100 vol. d'air contiennent à peu près 0 vol. 941 d'argon; cette proportion est à peu près constante, ainsi qu'il résulte de prises d'air faites en 1895 et 1896 à différents endroits, entre autres à Paris et aux Açores, à 2.275 mètres d'altitude. V. ARGON.

— *Vapeur d'eau contenue dans l'air*. V. HYGROMÈTRIE.

— *Acide carbonique contenu dans l'air*. Il a été dosé par Boussingault, puis par Montz et Aubin. Ces derniers ont trouvé que le volume d'acide carbonique contenu dans l'air variait entre 0,0027 et 0,0065. La respiration des hommes et des animaux, les combustions dues au chauffage et à l'éclairage, la décomposition des matières organiques, les volcans, fournissent d'énormes quantités d'acide carbonique; d'autre part, les plantes vertes qui dégagent cet acide pendant la nuit en réduisent une bien plus grande quantité sous l'influence des rayons solaires; enfin, la mer et les eaux de pluie dissolvent une grande partie de l'acide carbonique, c'est ce qui explique pourquoi la proportion d'acide carbonique dans l'air reste à peu près constante.

— *Composition constante de l'air*. Les expériences antérieures à la découverte de l'argon ont montré que l'air pris en différents endroits et à différentes altitudes variait peu quant à sa composition. Débarrassé de vapeur d'eau et d'acide carbonique, la composition s'éloigne peu des proportions suivantes :

	en volume.	en poids.
Oxygène	20,81	23 »
Azote	79,19	77 »
	100 »	100 »

En réalité, la proportion d'azote indiquée ici renferme l'argon contenu dans l'air. Schlœsing a constaté que le rapport en volume de cet argon au volume total (azote et argon) est à peu près 0,01184.

— *Rôle de l'air*. V. RESPIRATION, GERMINATION, COMBUSTIONS, MICROGRAPHIE.

AIR (du vieux mot *aire*, disposition, caractère) n. m. Se dit de l'extérieur d'une personne, de son maintien, de sa démarche, de l'expression de ses traits : *Avoir l'*AIR *malade, l'*AIR *gai. Parler, agir d'un* AIR *convenable.*

— Ressemblance entre deux personnes : *Les enfants ont presque toujours l'*AIR *du père ou de la mère.*

— *Avoir l'air de*, Paraître, sembler, avoir du rapport :

Jusque sous ses haillons desséchés et poudreux,
L'Arabe qui mendie *a l'air* d'un Belisaire
BARTHÉLEMY.

‖ *Avoir l'air comme il faut*, Avoir de la distinction dans la physionomie, le maintien, les manières. ‖ *Avoir l'air en dessous*, Paraître dissimulé, sournois, méchant. ‖ *N'avoir l'air de rien*, Feindre de ne pas songer à une chose, alors que précisément on y songe. ‖ *Cela n'a l'air de rien, mais...* Se dit pour faire entendre qu'une chose est plus importante en réalité qu'en apparence. ‖ *N'avoir pas l'air d'y toucher*, Être véritablement ce que l'on affecte de ne pas être. ‖ *Avoir un air de famille*, Avoir cette conformité de traits, de physionomie, qui existe ou qu'on croit reconnaître entre les personnes d'une même famille.

— *Faux air*, Affectation. ‖ *Avoir un faux air de quelqu'un*, Avoir avec lui quelque ressemblance. ‖ *A l'air*, A la convenance : *Les femmes doivent se coiffer* A L'AIR *de leur visage.*

— *Grand air, bel air, bon air*, Manières de la haute société, du grand monde : *Les gens du* BEL AIR, *du* GRAND AIR. ‖ En mauvaise part : *Des airs, de grands airs, des airs de grandeur, de supériorité, de prince*, etc., Des manières hautaines, arrogantes : *Avec de petites idées, on a toujours de* GRANDS AIRS. (Mme E. de Gir.) ‖ En parlant des choses, *Bon air, bel air*, Bonne apparence.

— Fam. *Avoir, prendre des airs penchés*, Affecter, pour plaire, des mines prétentieuses et langoureuses.

— *Avoir mauvais air*, Avoir des airs de mauvaise compagnie. ‖ *Avoir l'air mauvais*, Avoir l'air méchant :

Cléon, lorsque vous nous bravez,
En démontant votre figure,
Vous n'avez pas *l'air mauvais*, je vous jure.
C'est *mauvais air* que vous avez
Comte DE CHOISEUL.

— ENCYCL. Gramm. Lorsque l'expression *avoir l'air* est suivie d'un adjectif, celui-ci s'accorde tantôt avec le *sujet de la proposition*, tantôt avec le mot *air*.

Si le sujet est un nom d'objet inanimé, un nom de chose, l'adjectif s'accorde avec le sujet : *Pomme qui* A L'AIR *mûre.*

Si le sujet est un nom de personne ou d'animal, l'adjectif s'accorde :

1° Avec le mot *air*, quand il désigne l'expression des traits et de la physionomie. Ex. : *Femme qui* A L'AIR *bon.* (Il s'agit ici du visage.)

2° Avec le sujet, quand l'expression *avoir l'air* est synonyme de *sembler, paraître* : *Femme qui* A L'AIR *bonne. Femme qui* A L'AIR *bossue.*

(Dans le premier cas, on n'a en vue que la physionomie, l'*air* du visage; dans le second cas, on porte un jugement d'après les apparences, que ces apparences soient ou non conformes à la réalité. Quand on dit : *Cette femme* A L'AIR *bossue*, on n'affirme pas qu'elle le soit, mais seulement qu'elle paraît être *bossue.*)

AIR de l'ital. *aria* n. m. Suite de tons et de notes qui composent un chant : *Composer, apprendre, répéter un* AIR. ‖ Le chant et les paroles tout ensemble :

Oh ! comme les vieux *airs* qu'on chantait à douze ans
Frappent droit dans le cœur aux heures de souffrance !
A. DE MUSSET.

PROV. et LOC. PROV. **Je connais des paroles sur cet air-là**, J'ai déjà entendu les mêmes choses, les mêmes allégations, les mêmes excuses. ‖ **En avoir l'air et la chanson**, Être réellement ce qu'on paraît. ‖ **N'être pas dans l'air**, Ne pas chanter exactement un air. ‖ **Avoir l'air à la danse**, Se dit d'une personne vive, éveillée, appelée à réussir. ‖ **Jouer le même air**, Rabâcher. ‖ **Jouer un air de sa façon**, Maltraiter en paroles ou en actions.

— En T. d'argot. *Être à plusieurs airs*, Être hypocrite ou fantasque : jouer plusieurs rôles à la fois.

— ENCYCL. Le mot *air* est un nom générique qui désigne toute pièce de musique dans laquelle la mélodie d'une partie dominante attire principalement l'attention. On distingue les *airs vocaux* ou airs de chant, et les *airs instrumentaux*, destinés aux instruments. Les airs vocaux appartiennent au style d'église, au style de chambre ou au style de théâtre. — Les airs du style d'église doivent toujours conserver une teinte grave et religieuse. — Les airs du style de chambre sont ceux qui se chantent dans les salons, dans les ateliers, dans la rue. Ils comprennent les *romances*, les *chansons*, les *chansonnettes*, les *airs nationaux*, etc. Les airs du style de théâtre sont les airs

d'opéra : *cavatines, rondeaux, grands airs (airs de caractère, de sentiment, de bravoure), air déclamé* ou *parlé*, qui se rapproche du récitatif ; *air de convenance*, introduit par le chanteur dans un opéra auquel il n'appartient pas ; *air de pacotille*, que le compositeur ou le chanteur tient toujours prêt pour s'en servir à l'occasion, etc. Les *airs instrumentaux*, qui s'unissent à la danse et en règlent les mouvements, sont dits *airs de danse* et *airs de ballet*. Il y avait autrefois des airs de danse d'un caractère déterminé qu'on appelait *gavotte, menuet, bourrée, gigue, branle, polka, mazurka, scottish, valse, rédowa, varsovienne, quadrille, bolèro, fandanga, polonaise*, etc.

AIR, oasis du Sahara. V. ASBEN.

AIRA (du gr. *aira*, ivraie) n. f. Genre de plantes graminées à feuilles menues, qui poussent souvent en touffes épaisses. Plusieurs espèces se trouvent en Europe. On les cultive à cause de l'élégance de leur port. V. CANCHE.

AIRAGE (rad. *air*) n. m. Galerie d'appel d'air qui communique avec l'air extérieur, dans les exploitations houillères. ‖ Angle que forment les ailes d'un moulin, ou plutôt la voile de chaque aile, avec le plan de leur circulation.

AIRAIN (du lat. *æraneu*; formé de *æs, æris*, cuivre) n. m. Dans l'antiquité, ce terme désignait des alliages de différents métaux, dont le cuivre formait la base. V. BRONZE.

Le mot *airain*, à cause de la dureté de cet alliage métallique, est entré dans un grand nombre de locutions métaphoriques qui expriment une idée analogue, au physique, ou au moral : *Bâtir sur l'airain*, Faire un ouvrage qui doit aller à la postérité. ‖ *Être écrit sur l'airain*, Se dit d'une chose profondément gravée dans la mémoire, dont on se souvient toujours. ‖ *Mur, muraille, porte d'airain*, D'une solidité à toute épreuve. ‖ Fig. dans ce sens : *Souvent le plus léger voile qui s'interpose entre deux âmes devient un mur d'*AIRAIN. (Balz.) ‖ *Un ciel d'airain*, Une sécheresse absolue, au temps où l'on ne voit plus même de rosée. ‖ *Soleil d'airain*, Soleil brûlant. ‖ *Homme d'airain*, Homme robuste, capable de supporter les plus grandes fatigues. ‖ *Ame, cœur d'airain*, Dur, impitoyable. ‖ *Un front d'airain*, Un front sans pudeur, qui ne rougit jamais, ou, en bonne part, Fermeté inébranlable. ‖ *Airain* s'applique à tout ce qui est impénétrable, difficile à renverser, à détruire : *La nature est couverte d'un voile d'*AIRAIN. (Barthél.)

— Myth. *Age d'airain*. V. ÂGES.

— Prov. : **Les injures s'écrivent sur l'airain, et les bienfaits sur le sable.** On oublie aisément les bienfaits, on se souvient longtemps des injures.

— ALLUS. LITTÉR. **Triple airain.** Mots qui caractérisent l'intrépidité ou la dureté de cœur. (V. ÆS TRIPLEX.) ‖ **Plus durable que l'airain.** Allusion à une expression d'Horace. V. ÆRE PERENNIUS.

— ENCYCL. L'*airain* remonte à la plus haute antiquité. On en fit d'abord des armes. L'Egypte, l'Assyrie, les Hébreux emploient l'airain pour la sculpture, l'architecture et la décoration. Chez les Grecs, on assemblait avec des rivets les diverses parties d'une statue avant de connaître la fonte d'un seul jet. L'airain de Samos était fort recherché, et les bronziers samiens VIe et Ve siècles av. J.-C.) furent les plus réputés de la Grèce. Des édifices entiers, comme le temple de Minerve Chalciœcos, à Sparte, étaient d'airain. Vers le IIe siècle av. J.-C., l'airain de Corinthe supplanta tous les autres. La fable rapportée par Pline, d'après laquelle cette matière serait un mélange fortuitement produit, lors de l'incendie de Corinthe, par la fusion de divers métaux précieux (146 av. J.-C.), ne mérite aucune créance. L'airain de Corinthe était célèbre avant cette date. Les Etrusques, en relation constante avec l'Orient, pratiquèrent la perfection les ouvrages d'airain. Ils en transmirent le goût et les procédés à l'art romain. De Rome, la sculpture en bronze passa à Byzance avec Constantin ; puis, à partir de Justinien, cet art se répandit et rayonna en Europe. Les *portes* d'airain des églises d'Italie et de Sicile sont un usage byzantin. Charlemagne accueillit l'art nouveau, l'encouragea. Le moyen âge ne l'oublia pas (quoique pour les grands ouvrages il préférât la pierre). La Renaissance le vit porter partout en Europe à sa perfection, et, depuis, il n'a jamais perdu une vogue qu'expliquent les commodités de la fonte, la rapidité de ses procédés, et la solidité d'une matière qui éternise en quelque sorte l'œuvre d'art.

AIRAINES, comm. du dép. de la Somme, arrond. et à 26 kilom. d'Amiens, sur la *rivière d'Airaines*, affluent de la Somme ; 1.871 hab.

AIRAUT (ro) n. m. Filet pour prendre les petites soles.

AIRDRIE ou **AIRDRÉE**, ville d'Ecosse (comté de Lanark), à l'E. de Glasgow ; 19.110 hab. Houille, fer ; brasseries.

AIRE (lat. *area*, même sens) n. f. Surface plane, unie et préparée pour y battre les grains, et par ext. toute surface plane : *Les fléaux frappent l'*AIRE *en cadence*.

— Nid des grands oiseaux de proie, et surtout de l'aigle, parce que ces oiseaux aichent souvent sur un espace plat et découvert : *L'*AIRE *de l'aigle est, dit-on, sans cesse chargée de vivres*. (V. AIGLE.) ‖ Fig. dans ce sens : *L'exilé est jeté loin de l'*AIRE *natale*.

— Mesure d'une surface : *L'*AIRE *d'un carré, d'un cercle*.

— Anat. *Aire germinative*, Partie de la tache embryonnaire. On y distingue l'*aire opaque*, qui est externe, et l'*aire transparente* ou *pellucide*, qui est entourée par la précédente. La partie centrale de l'*aire transparente* se différencie bientôt, c'est l'*aire embryonnaire*. V. EMBRYOLOGIE.

— Bot. et zool. Espace compris entre les limites d'habitation d'une espèce, d'un genre, d'une famille. (On dit en ce sens : AIRE *ethnique*. AIRE *linguistique*.)

— Constr. *Aire d'un bâtiment, d'une maison*, Espace compris entre ses murs. ‖ *Aire d'un plancher*, Enduit de maçonnerie sur lequel on pose les lambourdes du parquet ou le carrelage. ‖ *Aire* ou *fausse aire*, Chirage qu'on met sur la charpente. ‖ *Aire d'un quai*, Partie supérieure sur laquelle on marche. ‖ *Aire d'un bassin*, Massif de ciment, de chaux, de cailloux, etc., qui en forme la fondation.

— Hortic. Surface occupée par les terrasses, les allées d'un jardin.

— Mar. *Aire de vent*. On entend par ce mot la trente-deuxième partie de l'horizon ; en divisant celui-ci en 360 degrés, on obtient pour chaque *aire* de vent 11° 15'. Les *aires* de vent, écrites sur un cercle où se trouve l'aiguille aimantée et qui porte le nom de *rose des vents*, servent à indiquer la direction suivie par cette aiguille, et par suite celle des vents. Les *aires* se nomment encore *rumbs*, *demi-rumbs* et *quarts de rumb*.

Aires de vent.

— NUMISM. Creux, ordinairement carré, qui occupe, en tout ou en partie, le revers de certaines monnaies primitives, chez plusieurs peuples de l'Occident.

— Techn. Partie supérieure et plate d'une grosse enclume. ‖ Dans un marteau, côté plat qui frappe et qui est opposé à la panne. ‖ Espace qui se trouve entre les cercles d'une futaille. ‖ Surface dressée sur le sol et destinée au tracé des épures de charpente et autres.

— ENCYCL. Géom. L'*aire* est le résultat de la mesure de la *surface*, le nombre qui exprime cette mesure. Mesurer une surface ou déterminer son aire, c'est trouver son rapport à une certaine surface arbitrairement choisie pour unité. Cette *surface unité* est le mètre carré.

— Astron. Les planètes décrivent autour du soleil des courbes planes suivant la loi des aires. V. PLANÈTE.

— Mécan. *Principe des aires*. Quand un point matériel décrit une trajectoire plane, si le rayon vecteur joignant le point mobile à un point fixe du plan décrit des aires proportionnelles au temps employé à les décrire, on dit que le mobile se meut suivant la *loi des aires*.

Quand un point matériel est soumis constamment à l'action d'une force centrale (force passant par un point fixe), on démontre que le point se meut dans un plan déterminé par le point fixe et la vitesse initiale, et que son mouvement est soumis à la loi des aires.

Quand un point décrit une trajectoire dans l'espace, sa projection sur un plan fixe décrit en même temps une trajectoire plane ; si ce dernier mouvement s'effectue suivant la loi des aires, on dit que le point de l'espace est soumis à la *loi des aires en projection*.

AIRE ou **AIRA** (du gr. *aira*, ivraie) n. f. Nom scientifique des graminées du genre canche.

AIRE, riv. de France, affluent de rive dr. de l'Aisne, prend sa source dans les collines de l'Argonne occid. (dép. de la Meuse), passe à Varennes, Grandpré, et a son confluent près de Senuc. Cours : 131 kilom.

AIRE-SUR-L'ADOUR (lat. *Vicus Julii, Adura*), ch.-lieu de cant. (Landes), arrond. et à 34 kilom. de Saint-Sever ; 4.510 hab. (*Aturins.*) Siège d'un évêché suffragant d'Auch, établi dès le Ve siècle. Le roi wisigoth Alaric II s'y établit au début du VIe siècle, et y promulgua son *Bréviaire* en 508 ; la *Ligue d'Aire* y fut conclue en 1418 par les seigneurs armagnacs. Patrie de saint Philibert. — Le canton a 12 comm. et 9.908 hab.

AIRE-SUR-LA-LYS (en lat. *Aria*), ch.-lieu de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 18 kilom. de Saint-Omer, au confluent de la Lys, de la Melde, du Maldick et de la Laquette, à la jonction des canaux de Neuffossé, de Saint-Omer et de la Bassée ; 8.416 hab. (*Airiens.*) Brasseries et huileries ; commerce considérable en grains et bestiaux. Ancienne collégiale gothique de Saint-Pierre-d'Aire ; bailliage remarquable et hôtel de ville. Place forte prise par les Normands en 881, par la Meilleraie, puis par les Espagnols en 1641, par le maréchal d'Humières en 1676, par les Alliés en 1710, cédée à la France en 1713 par le traité d'Utrecht. Sa charte communale, datée de 1188, est célèbre dans l'histoire des institutions communales sous le nom de *Loi de l'Amitié*. Chef-lieu d'une châtellenie de la Flandre au XIIe siècle, puis d'un bailliage de l'Artois. — Le cant. a 14 comm. et 17.042 hab.

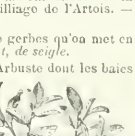
Armes d'Aire.

AIRÉE (rad. *aire*) n. f. Quantité de gerbes qu'on met en une fois sur l'aire : AIRÉE *de froment, de seigle*.

AIRELLE (dérivé de *aigre*) n. f. Arbuste dont les baies ont une saveur acide et sont très rafraîchissantes. Les enfants les mangent avec plaisir. On donne aussi à la plante le nom de *myrtille* et de *raisin d'ours*, et à ses fruits celui de *mauvets*.

— ENCYCL. Le genre *airelle* (*vaccinium*) est le type de la tribu des vaccinicées, famille des *éricacées*. Il renferme des arbrisseaux à rameaux anguleux, portant des feuilles alternes et des fleurs à ovaire infère, auxquelles succèdent des fruits charnus ou baies, d'une saveur acidule agréable. Les espèces, au nombre de quarante environ, sont répandues dans l'hémisphère Nord.

Airelle myrtille.
A, coupe de la fleur ; B, fruit

L'*airelle myrtille* est commune dans les lieux montueux, frais et boisés. Les feuilles ressemblent beaucoup à celles du myrte. Les fleurs sont d'un blanc rosé. Les fruits sont des baies d'un pourpre noirâtre dont on se sert pour faire une boisson, et que l'on peut distiller pour en retirer un alcool. On les emploie encore dans la teinture, et les tiges, ainsi que les racines et les feuilles, riches en tanin, sont utilisées pour le tannage. L'*airelle panetière* se distingue de la précédente par ses baies d'un beau rouge. Elle abonde sur les Alpes et dans les Vosges.

AIRER (rad. *aire*) v. n. Faire son nid, en parlant des oiseaux de proie : *Les autours* AIRENT *sur les arbres*.

AIRI ou **AIREI AYRI** n. m. Espèce de palmier du Brésil, à tiges épineuses, dont les fruits sont comestibles et dont le bois sert à faire des arcs.

AIRIGNE (*gn* mll. — du gr. *airô*, je lève) n. f. Instrument de dissection. V. ÉRIGNE.

AIROLA, ville d'Italie, prov. et à 20 kilom. S. O. de Bénévent ; 5.200 hab. Près d'Airola est la gorge fameuse des « Fourches Caudines ».

AIROLO, village de Suisse, cant. du Tessin, adossé au pied méridional du St-Gothard, au confl. des deux sources principales du Tessin, à l'extrémité du tunnel ; 1.750 hab. — Lutte sanglante entre les Français et les Russes 1799.

AIROPSIS (*psis* — dmgr. *aira*, ivraie, et *opsis*, apparence) n. m. Genre de plantes de la famille des graminées, dont les épillets se composent chacun de deux fleurs hermaphrodites et sessiles. L'airopsis croît généralement dans les mares, dans le midi de la France, en Espagne et en Italie.

Airs, des Eaux et des Lieux TRAITÉ DES ouvrage d'Hippocrate qui contient une ébauche admirable de cette partie des sciences biologiques appelée la *théorie des milieux*. Il peut être divisé en deux grandes sections : la première est consacrée à l'étude des influences du monde extérieur sur l'organisme, la seconde à l'étude de ces mêmes influences sur les facultés morales de l'homme. Celui qui veut s'appliquer à l'exercice de la médecine, dit l'auteur, doit considérer : 1° les saisons dans leurs révolutions régulières et dans les vicissitudes ou intempéries que chacune d'elles peut éprouver ; 2° les vents chauds ou froids qui sont nombreux à tous les pays et ceux qui sont propres à chaque contrée ; 3° les qualités des eaux ; 4° l'exposition des villes ; 5° le régime et le genre de vie des habitants. — La doctrine d'Hippocrate, relative à l'influence des climats sur les peuples, a manifestement inspiré la *Philosophie de l'histoire de l'humanité* de Herder, et l'*Esprit des lois* de Montesquieu.

AIRURE (rad. *aire*) n. f. Fin d'une veine métallifère ou de houille se terminant par un amincissement du filon.

AIRVAULT (lat. *Aurea Vallis* ch.-lieu de cant. (Deux-Sèvres), arrond. et à 24 kilom. de Parthenay ; 1.768 hab. — Le canton a 9 comm. et 6.775 hab.

AIRY (George Biddell), astronome anglais, né à Alnwick (Northumberland) en 1801, mort à Londres en 1892. Professeur d'astronomie à l'université de Cambridge, il organisa avec d'importantes améliorations l'observatoire de cette ville. En 1835, il fut nommé directeur de l'observatoire de Greenwich, où il resta jusqu'en 1886, et qui prospéra sous son habile direction. Il y fit faire, dès 1843, des observations magnétiques et météorologiques, qui furent l'objet de publications régulières.

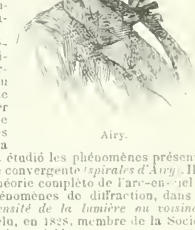
Airy.

Airy s'est livré à d'intéressants travaux, particulièrement pour déterminer la longitude au moyen du télégraphe électrique, pour remédier à la déviation de l'aiguille aimantée sur les navires en fer, pour calculer la densité de la terre ; il a étudié les phénomènes présentés par le quartz en lumière convergente (*spirales d'Airy*). Il a, le premier, donné une théorie complète de l'arc-en-ciel en tenant compte des phénomènes de diffraction, dans un mémoire intitulé : *Intensité de la lumière au voisinage d'une caustique*. Il fut élu, en 1828, membre de la Société d'astronomie, dont il devint président en 1835, et, en 1836, membre de la Société royale de Londres. Il fut reçu de l'Académie des sciences de Paris, et décoré de la Légion d'honneur en 1856. Indépendamment d'un grand nombre de mémoires publiés dans les *Transactions philosophiques*, dans le recueil de la Société d'astronomie, dans les *Transactions* de la Société philosophique de Cambridge, etc., on doit à Airy : *Observations astronomiques* (Cambridge, 1829-1838) ; des traités sur la *Gravitation* 1837, sur l'*Astronomie* (1853) et la *Trigonométrie* (1855), sur la *Mécanique*, l'*Optique*, le *Magnétisme*, etc.

AIS (è — du lat. *axis*, solive) n. m. Planche de bois rendue propre à divers usages : *Les* AIS *d'une cloison*.

— Pop. *Être entre quatre ais*, Être dans la bière, et, fig., Être mort. ‖ On dit plutôt *Être entre quatre planches*.

— Techn. Dans l'imprimerie, Panneau de bois sur lequel on range les feuilles de papier à mesure qu'on les trempe, et sur lequel on desserre les formes de caractères, bons à être distribués dans les casses. ‖ Sorte de planche dont font usage les relieurs qui emploient des *ais à rogner, à presser, à endosser*, etc. ‖ Planche dont se servent les fondeurs en sable pour poser les châssis. ‖ Planches feuillées et à rainures dans lesquelles les vitriers coulent l'étain. ‖ Planches qui ont servi à la construction d'un bateau. ‖ *Ais à rabaisser*, Planche de hêtre sur laquelle les mégissiers coupent les parties des peaux formant déchets.

— SYN. **Ais, planche.** *Planche* désigne des objets longs et plats ; *ais*, sauf dans le langage poétique, ne désigne que des planches ayant une destination particulière, comme chez les relieurs, les fondeurs, les vitriers.

AISANCE (rad. *aise* n. f. Facilité : *Porter avec* AISANCE *un pesant fardeau*. ‖ Facilité qui se montre dans les actions, les manières, le langage : *Les exercices physiques donnent de l'*AISANCE *dans la tournure*.

— Etat de fortune qui permet de se procurer les commodités de la vie : *Être, vivre dans une honnête* AISANCE.

— Au pl. Dégagements, lieux destinés à un usage secret, escaliers dérobés. ‖ *Cabinet d'aisances, lieux d'aisances*, Endroit où l'on peut satisfaire ses besoins naturels.

— SYN. **Aisance, aise.** *Aise* indique un état passager ; *aisance*, un état permanent. L'artisan qui a de quoi vivre est à son *aise* ; l'homme riche est dans l'*aisance*.

— SYN. **Aisance, abondance, opulence, richesse.** V. ABONDANCE.

— ANTON. **Difficulté, contrainte, embarras, gaucherie, lourdeur ; gêne pauvreté, misère.**

AISCEAU *so*, n. m. Constr. V. AISSETTE.

AISE (du gr. *aisios*, heureux) n. f. Sentiment le bien-être, de joie, de plaisir : *Être transporté d'*AISE. *Tressaillir d'*AISE. ‖ Etat commode, agréable, dans lequel on a la pleine liberté de ses mouvements, de ses idées, etc. : *Être, se mettre, à son* AISE *à table, dans un fauteuil. Le a-*

lite et le soulagement qui met le plus à l'aise le cœur de l'homme. (St-Marc-Gir.)

— Peu de fortune modeste, mais suffisant : *N'avoir que ce qu'il faut pour vivre, ce n'est pas être à son* AISE.

— *A l'aise aise.* Comme vous voudrez, sans vous gêner. Se dit aussi ironiq. à ceux qui agissent avec trop de familiarité, trop de liberté. ‖ *Se mettre à son aise,* Manquer aux convenances, en user avec trop de liberté et de familiarité. ‖ *N'en prendre qu'à son aise,* Ne faire que ce qui plaît, ne pas se fatiguer. ‖ *Vous en parlez bien à votre aise,* Se dit à celui qui donne des conseils difficiles à suivre, qui parle avec indifférence des peines d'autrui. ‖ *Mettre quelqu'un à son aise, le mettre à l'aise,* Dissiper son embarras, sa timidité. ‖ *Être mal à l'aise, mal à son aise avec quelqu'un,* Être embarrassé, intérdit. ‖ *N'être pas à son aise, être mal à son aise,* Être indisposé.

— Loc. prov. : **Vivre chez soi, paix et aise,** Vivre paisiblement, commodément. (Vieux.) ‖ **Ne demander que paix et aise,** Ne demander qu'à vivre exempt de souci et d'inquiétude. ‖ **Il n'est malade que de trop d'aise,** Se dit d'un homme riche qui a des incommodités nées d'une vie molle et oisive.

— Au pl. Commodités de la vie : *Chercher ses* AISES. *L'homme aime ses* AISES *et redoute le travail.* (Sihour.)

— Syn. **Aise, aisance.** V. AISANCE.

— Syn. **A l'aise, aisément.** *Aisément* exprime une action; *à l'aise,* un état. On fait quelque chose *aisément;* on repose *à l'aise.*

— Syn. **Aises, commodités.** Les *aises* de la vie sont toutes les choses sans lesquelles la vie serait insipide ou sans charme. Les *commodités* sont les biens, les avantages dont le défaut résulte de la pauvreté.

AISE (du gr. *aisios,* heureux) adj. Qui a de la satisfaction, du plaisir : *Le juste est* AISE *du bonheur d'autrui.*

— Suivi de *que,* AISE veut le subjonctif.

— Syn. **Aise, content, ravi.** Nous sommes bien *aises* des succès qui ne nous regardent qu'indirectement. L'accomplissement de nos propres désirs nous rend *contents.* Une forte impression de plaisir fait que nous sommes *ravis.*

— Anton. **Affligé, chagrin, consterné, contrarié, désespéré, désolé, fâché, mécontent, navré, triste.**

AISÉ, ÉE (rad. *aise*) adj. Facile, qui se fait sans peine : *Un homme de lettres est infiniment moins* AISÉ *à former qu'un général.* (De Rémusat.) La critique est *aisée,* et l'art est difficile. Destouches.

— *Cela vous est bien aisé à dire,* Se dit à une personne qui donne un conseil difficile à suivre, auquel elle n'est pas obligée de se conformer elle-même. ‖ *Être aisé à vivre,* Être d'un commerce doux et facile.

— Commode, où l'on est à l'aise : *Chemin* AISÉ. *Voiture* AISÉE. *Habit* AISÉ, *souliers* AISÉS. ‖ Qui n'a rien de gêné, rien de contraint : *Manieres* AISÉES.

— Clair, naturel, qui ne sent point le travail : *Style* AISÉ. *Vers* AISÉS. *Montesquieu était moins* AISÉ *que Montaigne.* (Ste-Beuve.) ‖ On dit plus ordinairement FACILE.

— Trop accommodant, relâché : *Morale* AISÉE.

— Qui possède une fortune suffisante : *Famille* AISÉE. ‖ En parlant des choses, Qui procure l'aise, ou que procure l'aisance : *Aimer la bonne chère et les choses* AISÉES *de la vie.* ‖ *Taille aisée,* Taille libre, dégagée.

— Gramm. Pour l'infinitif placé après *aisé à,* V. FACILE.

— Syn. **Aisé, facile.** Le premier se rapporte à l'état des choses en elles-mêmes; ce qui est *aisé* n'offre dans sa nature même aucun obstacle sérieux. Le second se rapporte plutôt à la position de celui qui veut faire quelque chose; si les personnes qui l'entourent ou les circonstances dans lesquelles il se trouve n'opposent point d'obstacles, la chose à faire est pour lui *facile : L'entrée d'un port est* AISÉE *lorsqu'elle est large et commode à passer; elle est* FACILE *lorsque personne n'arrête on passage.*

— Anton. **Ardu, difficile, laborieux, malaisé, pénible,** etc. **Affecté, compassé, empesé, emprunté, gourmé, maniéré, pincé, prétentieux,** etc.

AISELLE n. f. Ancienne variété de betterave très pauvre en sucre, à épiderme rouge et à chair blanche.

AISÉMENT adv. Facilement, sans peine : *On renonce plus* AISÉMENT *à son intérêt qu'à son goût.* (La Rochef.) ‖ Avec une abondance suffisante, sans privations : *Fortune qui permet de vivre* AISÉMENT. ‖ Commodément : *Cheval qui va* AISÉMENT.

— Syn. **Aisement, à l'aise.** V. AISE.

AISNE lat. *Axona*, riv. de France, affl. de gauche de l'Oise, qui prend sa source dans un massif de coteaux de l'Argonne occid. (dép. de la Meuse), traverse les dép. de la Marne, des Ardennes, de l'Aisne, de l'Oise en coulant d'abord au N.-N.-O., puis au S.-O, puis à l'O., à travers une large vallée où elle reçoit l'Aire, la Vaux (r. g.), la Retourne, la Suippe et la Vesle (r. dr.); baigne Sainte-Menehould, Vouziers, Rethel, Soissons. Se jette dans l'Oise près de Compiègne, après un cours de 280 kilom., sur lequels, par son canal latéral et par elle-même, elle est réellement navigable pendant 117 kil.

AISNE (DÉPARTEMENT DE L'), formé des anciens pays de Vermandois, du Thiérache, de Soissonnais, de l'Ardenois, de Laonnois et d'une partie de la Brie. Il tire son nom de la rivière de l'Aisne, qui le traverse de l'E. à l'O. Superficie 735.200 hectares.

Il comprend 5 arrond. (*Laon,* ch.-l.; Château-Thierry, Saint-Quentin, Soissons, Vervins), 37 cantons, 841 communes et une population de 541.613 hab. Il fait partie du 2e corps d'armée (Amiens); Soissons, Laon et Saint-Quentin en sont des subdivisions; il ressortit à la cour d'appel d'Amiens, à l'académie de Lille, à la 2e inspection des ponts et chaussées et à la 7e conservation des forêts. L'évêché de Soissons et Laon ressortit à l'archevêché de Reims, et est partagé en archidiaconés de Soissons et de Laon.

La surface de ce département offre une succession de plaines ondulées, entrecoupées de collines et de vallons. Au N. de l'Aisne, le pays est généralement plat; au S., il est couvert de collines hautes de 100 à 250 mètres, longeant de profondes vallées. Le sol des collines est argileux et calcaire; celui des plaines a été formé par des alluvions fluviales. — Le climat du département de l'Aisne est en général froid, humide, surtout dans la Thérache, marécageux à la première pluie, susceptible de brusques variations, au printemps et à l'automne. Bien pourvu de rivières, l'Aisne renferme environ 80 étangs (le plus considérable, celui de Saint-Laurent, a 100 hectares).

L'agriculture est très avancée dans l'Aisne. Les terres labourables forment les deux tiers de la surface productive, les céréales tiennent le premier rang. Les cultures maraîcheres se développent beaucoup (artichauts et haricots de Laon, de Chauny et de Soissons). On cultive le lin dans l'arrondissement de Saint-Quentin, et le chanvre dans tous les autres. Il y a de grandes prairies naturelles ou artificielles, et la culture de la betterave occupe de grandes étendues. Les deux tiers environ des arrond. de Château-Thierry, de Laon et de Soissons, donnent du vin, mais d'une qualité médiocre. Les arrond. de Vervins et de Saint-Quentin ont quelques houblonnières.

Le cinquième de l'Aisne est couvert de forêts (essences dominantes : chêne, charme, hêtre, bouleau). Sangliers, cerfs, daims et, en hiver, loups y abondent, ainsi que les renards, les blaireaux, les fouines, les putois, les hermines. L'Aisne est riche en gibier, même aquatique (cygne, outarde dans les grands hivers). Les rivières sont assez poissonneuses (esturgeon, lamprillon, alose, truite saumonée, écrevisses).

L'industrie manufacturière est active et variée. L'arrond. de Saint-Quentin fabrique des batistes, des linons, des toiles claires, des gazes, du linge damassé, des tissus de laine, de soie, de calicot, de tulle, des châles, et renferme des blanchisseries, des filatures, des fabriques d'huile et de savon. L'arrond. de Vervins a surtout des fabriques de bonneterie, de tricot, de fils à dentelles, des filatures de coton, des vanneries. L'arrond. de Laon compte d'importantes manufactures de toile de chanvre, des savonneries, la manufacture de glaces de Saint-Gobain et la verrerie de Folembray. Des tanneries et des corroieries sont établies dans l'arrond. de Château-Thierry, des sucreries dans presque tous les autres. Celui de Soissons fabrique des châles, des couvertures, des bas de fil, des chaussons tricotés, des peignes, de la tabletterie.

Ce département n'a pas de mines en exploitation. On y trouve (arrond. de Vervins) du minerai de fer. Le sol est généralement calcaire et crayeux; il renferme de belles carrières de pierres à bâtir, de marbre, d'ardoise, de meulière, de gypse; l'argile a creuset, les terres pyriteuses et alumineuses sont très exploitées, ainsi que l'alun et la couperose (Saint-Quentin).

En fait d'antiquités, le département de l'Aisne ne possède que quelques tombeaux préhistoriques, gaulois ou gallo-romains. Des traces de camp romain ont été relevées çà et là, ainsi que de routes militaires, de villas des rois francs. Comme monuments ayant un intérêt historique, citons les abbayes de Prémontré; de Saint-Vincent, à Laon; de Saint-Médard, à Soissons; les cathédrales de Soissons et de Laon; la collégiale de Saint-Quentin; les ruines de la tour de Coucy; le château de Villers-Cotterets (XVIe siècle), transformé aujourd'hui en dépôt de mendicité.

La population se compose de 1.000 habitants, dont 500 ouvriers, 300 cultivateurs, 200 rentiers, 100 commerçants, 100 fonctionnaires, 100 ecclésiastiques, 100 pensionnaires, 100 mendiants, 100 voleurs, 100 prostituées, 100 malades, 100 morts, 100 naissances, 100 mariages, 100 divorces, 100 suicides, 100 accidents, 100 incendies, 100 inondations, 100 tremblements de terre, 100 éruptions volcaniques, 100 guerres, 100 révolutions, 100 famines, 100 épidémies, 100 catastrophes, 100 miracles, 100 prodiges, 100 signes, 100 présages, 100 oracles, 100 prophéties, 100 visions, 100 songes, 100 rêves, 100 cauchemars, 100 hallucinations, 100 illusions, 100 mensonges, 100 vérités, 100 erreurs, 100 fautes, 100 vices, 100 vertus, 100 héros, 100 saints, 100 martyrs, 100 apôtres, 100 prophètes, 100 dieux, 100 déesses, 100 démons, 100 anges, 100 âmes, 100 corps, 100 esprits, 100 cadavres, 100 squelettes, 100 momies, 100 fantômes, 100 revenants, 100 vampires, 100 loups-garous, 100 sorcières, 100 magiciens, 100 alchimistes, 100 astrologues, 100 devins, 100 sorciers, 100 magnétiseurs, 100 médecins, 100 charlatans, 100 savants, 100 philosophes, 100 poètes, 100 artistes, 100 musiciens, 100 chanteurs, 100 danseurs, 100 acrobates, 100 clowns, 100 bouffons, 100 fous, 100 idiots, 100 imbéciles, 100 crétins, 100 aliénés

médiastin. L'incision doit être précoce, afin d'éviter les décollements. Les abcès tubereux n'ont aucune gravité; on applique des cataplasmes, puis on les ouvre quand c'est nécessaire, des qu'ils sont collectés. Les adenites de l'aisselle sont souvent dues à l'infection des ganglions lymphatiques par la propagation d'un cancer siégeant au sein ou d'une tumeur de l'humérus. Enfin, on a dans l'aisselle des anévrismes de l'artère axillaire, dont le diagnostic est quelquefois très difficile.

AISSETTE (du lat. *ascia*, hache) n. f. Petite hache recourbée dont se sert le tonnelier pour tailler les douves. ‖ On la nomme aussi AISSEAU ou AISCEAU, ou AISSELIÈRE.

Aissettes

AISTHÉTÈRE n. m. Physiol. V. ESTHÉTÈRE.

AISY n. m. Petit-lait provenant de la cuite des fromages de Gruyère, et qu'on a laissé aigrir, après y avoir mis de la nouvelle levure. Dans certaines parties de la France, le Jura en particulier, on nomme *aisy* les résidus fermentés du lait bouilli.

AIT, mot berbère qui signifie *fils* et équivaut à l'arabe *ben*. Il précède le plus souvent les noms des tribus berbères.

AÏT-ABBÈS, tribu kabyle du département de Constantine, à l'E. de l'oued Meklou, affluent supérieur de l'oued Sahel; elle occupe une quarantaine de villages, dont le plus important est Kela'a. Soumise à la France depuis 1847, cette tribu a renoncé à ses habitudes belliqueuses et se livre à l'application, sur cuir ou sur étoffe, de broderies d'or, d'argent ou de soie.

AÏT-AISSI, confédération berbère de la grande Kabylie (cercle de Tizi-Ouzou), comprenant environ 20.000 hab.

Aitareya-Brahmana, un des livres sanscrits qui constituent, sous le nom de *Brahmanas*, une annexe importante de la littérature védique. V. BRAHMANAS.

AÏT-EL-ARBÂ, grand village kabyle, situé dans le Jurjura, chez les Beni-Yenni, où s'est concentrée avant la conquête française, pendant plus de deux cents ans, l'industrie de la fausse monnaie. Durant la campagne dirigée par le maréchal Randon contre les Kabyles, le général Jousseuf s'empara de ce village de faux monnayers et mit fin à leur industrie.

AÏT-EL-HASSEM, important village de la Kabylie, prov. et à 135 kilom. d'Alger (cercle de Tizi-Ouzou), à 10 kilom. S. de Fort-National; 4.000 à 5.000 hab. Pris par les Français le 25 juin 1857, en même temps qu'Aït-el-Arbâ.

AITON (Guillaume), botaniste anglais, né à Hamilton, (Ecosse) en 1731, mort à Kew en 1793. Simple jardinier, il devint en 1759 directeur du Jardin royal de Kew. On a donné en son honneur le nom d'*aitonia* à une plante se rattachant à la famille des méliacées. Aiton est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Hortus kewensis*, réédité en 1810-1813 par son fils WILLIAM TOWSEND AITON.

AITONIE ou **AITONIA** (de *Aiton*, n. pr.) n. f. Genre de plantes se rattachant à la famille des méliacées et à celle des sapindacées, renfermant un petit arbuste de l'Afrique méridionale, parfois cultivé en Europe pour l'ornement.

AÎTRE (du lat. *atrium*, qui, chez les Romains, désignait un vestibule, une grande pièce d'entrée) n. m. Terrain libre servant de cimetière près d'une église. ‖ S'est dit pour *porche d'église, parvis, cour*.
— n. m. pl. V. ÉTRES.

Aitonie. — A, graine.

AÏT-YAHIA, douar du dép. d'Alger (Algérie), arr. et à 25 kilom. de Tizi-Ouzou, dans la comm. mixte du Jurjura; 6.800 hab. Tribu soumise à la France depuis 1857.

AIUNTAMIENTO n. m. Linguist. V. AYUNTAMIENTO.

AIUS LOCUTIUS ou **LOQUENS** (c'est-à-dire le *Diseur*, le *Parleur*; de *aio*, et *loquor*). Une voix surnaturelle ayant, croyait-on, annoncé à Rome l'approche des Gaulois, en 390 av. J.-C., les magistrats, après la délivrance de la ville, dédièrent cette voix sous le nom d'*Aius*, et lui érigèrent un temple.

AÏVALI ou **AÏVALIK** (l'anc. *Cydonia*), ville commerçante et port de l'Asie Mineure (Turquie d'Asie), sur la baie du même nom; 21.000 hab. Ruinée par les Turcs en 1821 pendant la guerre de l'indépendance hellénique, elle s'est promptement relevée.

AIVAZOVSKI (Gabriel), écrivain arménien, né et mort à Théodosie (Crimée) (1812-1900). Membre de la congrégation des mechitaristes, il fut préfet des études au collège arménien de Paris et publia : *Abrégé de l'histoire de Russie* (1836); *Histoire de l'empire ottoman*, etc. — Son frère, IVAN **AIVAZOVSKI,** né à Théodosie en 1817, s'adonna à la peinture, et fut nommé en 1847 peintre de la cour de Russie. Doué d'un talent vigoureux et original, il excelle à rendre les effets de la lumière et les fureurs de la mer démontée. Il s'est fait connaître en France en envoyant à nos Salons des tableaux très remarqués : *L'Hiver dans la Grande - Russie* (1857); *Côte de Crimée* (1867); *Tempête aux bords de la mer Noire* (1878); *Tempête dans la Méditerranée* (1879), etc. En 1890, il a exposé à la galerie Durand-Ruel, à Paris, 28 grands tableaux démarine.

Aix. — A, de la Caroline ; B, de la Chine.

AIX n. m. Nom donné à la sarcelle de la Californie et à la sarcelle de la Chine, que l'on appelle encore *canard mandarin*.

AIX, comm. de la Corrèze, arr. et à 12 kil. d'Ussel 1.051 hab.

AIX, comm. du dép. du Nord, arr. et à 23 kil. de Douai. 954 hab.

Aix en Provence (lat. *Aquæ Sextiæ*), ch.-lieu d'arr. (Bouches-du-Rhône), à 28 kilom. de Marseille, près du fl. côt. de l'Arc; 28.913 hab. (*Aixois*). L'arrond. a 10 cant., 59 comm., 106.291 hab. Archevêché, cour d'appel, siège d'une Académie et de plusieurs facultés. Ecole des Arts et Métiers. Grande et belle ville; superbe cathédrale du XIIe siècle; ruines de thermes romains. Commerce d'huile d'olive, de vins et de grains; filatures de coton, imprimeries d'indiennes ou de toiles peintes, huileries, teinturies, tanneries, etc.; aux environs, carrières de plâtre, de pierres de taille et de marbre.

Armes d'Aix (en Provence).

Aix possède, en outre, un établissement thermal, bâti en 1705 près des anciens thermes de Sextius. La découverte des eaux thermales d'Aix remonte à la plus haute antiquité. Elles sont légères, inodores, limpides et transparentes. On les emploie dans les paralysies, les luxations, les affections cutanées, les douleurs rhumatismales, les affections scrofuleuses, l'anémie, la chlorose, etc. En boisson, on les administre dans les leucorrhées, l'ictère, diverses maladies du foie, etc.

— *Histoire.* A l'ancienne ville gauloise existant sur l'emplacement d'Aix, C. Sextius Calvinus substitua, dès 123 av. J.-C., une ville romaine dans les environs de laquelle (à Pourrières) se livra en 102 av. J.-C. la bataille où Marius vainquit les Cimbres et les Teutons. Devenue colonie romaine au temps d'Auguste, puis chef-lieu de la cité des *Aquenses* et métropole de la Narbonnaise seconde (vers 370 après J.-C.), Aix fut occupée par les Wisigoths en 477, puis ravagée à plusieurs reprises par les Francs et les Lombards. Siège d'un archevêché dès le VIe siècle, cette ville, ayant été rattachée au royaume de Sigebert, ne tarda pas à jouir d'une indépendance à peu près complète. Après avoir subi (au VIIe siècle une invasion sarrasine, elle devint, dès le siècle suivant, la capitale du *comté de Provence* et dépendit successivement des royaumes de Bourgogne cisjurane et d'Arles. A partir du XIIe siècle, elle s'épanouit et devient, sous les princes de la maison d'Aragon et de la seconde maison d'Anjou, le centre littéraire et artistique de la Provence. Depuis sa réunion définitive à la France (en 1487), Aix, où se tinrent les états de Provence jusqu'en 1639, a été assiégée deux fois par les Impériaux et a lutté contre les protestants au XVIe siècle; elle a aussi lutté contre l'autorité royale jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Au siècle suivant, elle a subi les atteintes de la célèbre peste de Marseille de 1720. Deux conciles provinciaux y ont été tenus (en 1585 et en 1612).

Parmi les hommes célèbres qu'elle a vus naître, citons : les botanistes Adanson et Tournefort, le baron d'Oppède, Vauvenargues, l'abbé Bruyeis, Emeric David, l'orientaliste Joubert, Campra, Portalis, Mignet, les peintres Vanloo, Granet, le navigateur Bruni d'Entrecasteaux.

AIX, île fortifiée (Charente-Infér.), qui défend l'entrée de la Charente, en face de laquelle est la *rade de l'île d'Aix*, constituant pour Rochefort un vaste avant-port. Comm. dépendant du canton S. et de l'arr. (20 kil. de Rochefort; 519 hab. Victoire navale des Français sur les Anglais en 1806; bataille indécise en 1809. Napoléon s'y embarqua sur le *Bellérophon*, en 1815.

AIX-D'ANGILLON (LES), ch.-lieu de cant. (Cher), arrond. et à 19 kilom. de Bourges; 1.556 hab. — Le cant. a 11 comm. et 8.496 hab.

AIX-EN-OTHE (lat. *Aqnis*), ch.-lieu de cant. (Aube), arrond. et à 28 kilom. de Troyes; 2.670 hab. — Le cant. a 10 comm. et 7.959 hab.

AIX-LA-CHAPELLE (allem. *Aachen*, lat. *Aquæ grani*), ville d'Allemagne (Prusse rhénane), sur le Wurm, petit sous-affluent de la Meuse par la Roer; 103.500 hab. Ville industrielle de premier ordre; centre de la fabrication des draps et des lainages en Allemagne; fabriques d'aiguilles, d'épingles, de produits chimiques, de machines; fonderies, etc. Grand commerce de houille, de métaux, de bois, de céréales, de vins, de cuirs, de laine. Sources minérales importantes. La ville moderne conserve, à côté de beaux édifices contemporains, des monuments historiques remarquables : la cathédrale (*Münster* ou *Dom*) avec son admirable *trésor*, et l'hôtel de ville ou *Rathhaus*.

Armes d'Aix-la-Chapelle.

— *Histoire.* Aix-la-Chapelle semble avoir été habitée dès l'époque romaine, mais son nom n'apparaît dans l'histoire qu'au VIIIe siècle, sous Pépin le Bref. L'existence de sources thermales contribua à en faire la résidence favorite de Charlemagne, qui y établit la capitale de son vaste empire, y fit construire des monuments célèbres et y mourut en 814. Dès lors, Aix-la-Chapelle est la ville impériale par excellence; depuis Louis le Pieux et pendant toute la période carolingienne, le trésor de l'empire et l'atelier monétaire impérial y ont existé; jusqu'en l'année 1531, trente empereurs et rois allemands s'y sont fait couronner. Grâce à sa situation de ville libre impériale, Aix-la-Chapelle a vu son commerce prospérer au moyen âge; mais, pendant les temps modernes, elle a vu diminuer son importance. Le transfert du gouvernement à Francfort en 1536, les guerres de religion du XVIe siècle, puis les guerres du XVIIe siècle et de l'époque révolutionnaire (prise de la ville par les Français en 1792 et en 1794) contribuèrent encore à son déclin. Aix-la-Chapelle (du dép. fr. de la Roer entre 1801 et 1814. Aix-la-Chapelle fut donnée à la Prusse en 1815, et a, peu à peu, recouvré son ancienne prospérité.

De nombreux conciles y ont été tenus à l'époque carolingienne, parmi lesquels il faut citer particulièrement ceux de 799 (rétractation de Félix, évêque d'Urgel); de 809 (on y décida que le Saint-Esprit procédait du Père *et du Fils* (*Filioque*)); de 816-817 (réorganisation de la vie cléricale et de la vie monastique); de 836 (rétablissement de la discipline ecclésiastique). A Aix-la-Chapelle également furent signés deux traités de paix : celui du 2 mai 1668, qui mit fin à la guerre de Dévolution, et assura à la France toutes les conquêtes faites sur l'Espagne pendant la campagne de Flandre de 1667, Charleroi sur la Sambre, Ath sur la Dender, Binch, Douai et le fort de Scarpe, Tournai et Oudenarde sur l'Escaut et sur la Scarpe, Lille, Armentières et Courtrai sur la Lys et la Deule, Bergues et Furnes près de la mer; celui du 18 octobre 1748, qui termina la guerre de Succession d'Autriche et donna à la France de nouveaux avantages (Nante et basse Silésie, comté de Glatz, mais n'en procura aucun à la France, sauf l'autorisation de fortifier Dunkerque. Enfin, un congrès y fut tenu en 1818, 1er oct. 14 nov., qui délivra la France de l'occupation étrangère, fixa à 465 millions la somme due par elle à l'Europe (après l'art. 5 du traité de Prague, et la fit rentrer dans le concert européen.

Aix-la-Chapelle est le chef-lieu d'une présidence peuplée de 565.000 hab.

AIX-LES-BAINS, ch.-lieu de cant., arrond. et à 14 kil. de Chambéry (Savoie, sur la rive orientale du lac du Bourget, dans une vallée entourée de hautes montagnes; 5.580 hab. (*Aixois*). Climat fort doux. Importante station thermale, déjà connue des Romains (*Aquæ Domitianæ* ou *Aquæ Gratianæ*, qui y érigèrent l'arc de Campanus, le temple de Diane, etc. Délaissée pendant le moyen âge, elle a recommencé à être fréquentée au XVIIe siècle, et n'a cessé de l'être depuis lors. — Le cant. a 14 comm. et 17.001 hab.

AIX-NOULETTE ou **AIX-EN-GOHELLE,** comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 13 kilom. de Bethune; 1.328 hab.

AIXE-SUR-VIENNE, ch.-lieu de cant. (Haute-Vienne), arrond. et à 10 kilom. de Limoges, au confluent de la Vienne et de l'Aixette; 3.699 hab. Près de cette commune s'étend la *forêt d'Aixe*. Ruines d'un château où se réfugia Henri le Vieux, roi d'Angleterre. Patrie du poète académicien Beaupoil de Sainte Aulaire (1643-1724). — Le cant. a 10 comm. et 13.277 hab.

AIZELIN (Eugène), statuaire, né à Paris en 1821. Elève de Ramey et de Dumont, il a débuté au Salon de 1852. Ses œuvres les plus connues sont : *Nyssia au bain* (1861); *Psyché* (1863); *la Jeunesse* (1869) et *Mignon* (1880). Aizelin a exécuté deux statues de *la Danse* pour le théâtre du Châtelet, *l'Idylle* à la façade de l'Opéra, ainsi qu'une *Judith* qui est au musée du Luxembourg. On cite encore de lui des statues à Saint-Roch, à la Trinité, dans la cour du Louvre, à l'Hôtel de Ville de Paris, au Muséum, etc. Une grande pureté de forme, la grâce de la pose et de l'arrangement distinguent les œuvres d'Aizelin.

AIZENAY, comm. du dép. de la Vendée, arrond. et à 16 kilom. de La Roche-sur-Yon, près de la *forêt d'Aizenay*; 4.298 hab. Grand commerce de céréales et de vins blancs.

AIZEN MIO-Ô, « roi lumineux de l'extrême amour », l'un des dieux favoris des bouddhistes japonais. Il a la réputation de conduire agréablement les hommes au salut en les comblant de tous les biens matériels qu'ils désirent. Son rôle consiste à détruire les passions par la satiété et à allumer dans les cœurs l'amour du prochain. On le représente habituellement avec un teint rouge, un visage grimaçant, une chevelure hérissée, sur laquelle se dresse une tête de lion surmontée d'un *gokô* (ou foudre à cinq pointes, et six mains, dont l'une fait le poing de colère, tandis que les autres sont armées d'un *gokô*, d'une sonnette, d'un arc, d'une flèche ou d'un sabre et d'un lotus. Quelquefois aussi, sous le nom de Rietô-Aizen Mio-ô, on lui donne deux têtes, ce qui semble le rapprocher de l'Agni dieu du feu des brahmanes, tandis que la première forme serait plutôt celle d'un Çiva Bhairava. L'image d'Aizen, Mio-o sculptée à l'intérieur d'une boîte à allumettes, passe pour rendre invulnérable le porteur de ce talisman.

AIZOIDÉ, ÉE (de *aizoon*, et du gr. *eidos*, forme) adj. Qui ressemble à l'aizoon.
— n. f. pl. Groupe de plantes dont le type est l'*aizoon*. *Les* AIZOÏDÉES *doivent leur nom à Reichenbach.*

AIZOON (du gr. *aeizoon*, joubarbe) n. m. Genre de plantes grasses placées par certains auteurs parmi les ficoïdées, par d'autres parmi les portulacées, et renfermant environ huit espèces, dont plusieurs croissent sur les bords de la Méditerranée. Incinérées, elles fournissent la potasse.

AIZOONIE (rad. *aizoon*) n. f. Section du genre *saxifraga*, renfermant des plantes à feuilles coriaces.

AIZOOPSIS (*psiss*) n. m. Subdivision du genre drabe, plante de la famille des crucifères.

AIZY n. m. Dans le départ. du Nord, Nom que l'on donne au blé miellé.

AJACCIO (lat. *Adjacium*), ch.-l. du départ. de la Corse depuis 1811, sur la côte occident. de l'île; 18.553 hab. (*Ajacciens.*) L'arrond. comprend 12 cantons, 80 comm. et 78.640 hab. Evêché, vice-rectorat dépendant de l'acad. d'Aix; tribunaux de 1re instance et de commerce. Port large et sûr. Exportation d'huile d'olive, de cuirs, de bois de construction, de fromages, de cire et de châtaignes. Cigares, pâtes d'Italie; construction de navires. Assise sur une langue de terre que baigne un golfe magnifique (*golfe d'Ajaccio*) terminé au N. par le groupe des îles Sanguinaires, entourée par une ceinture de montagnes de granit, la ville d'Ajaccio, depuis quelques années, a pris rang parmi les stations d'hiver.

Armes d'Ajaccio.

— *Histoire.* Ajaccio, qui n'est probablement pas l'*Urcinium civitas* de Ptolémée, fut le siège d'un évêché depuis le VIIe siècle. Elle fut brûlée par les Sarrasins au Xe. En 1272, les Génois y établirent une colonie à laquelle ils donnèrent le nom de Castro-Lombardo et qu'ils doterent de privilèges analogues à ceux dont jouissait Bonifacio. Charles d'Anjou s'empara de la place et la détruisit en 1274. Pendant le XVe siècle, Ajaccio fit partie du domaine des seigneurs de Leca. Transférée en 1492 à environ 2 milles au sud de son emplacement antérieur, Ajaccio redevint une colonie génoise dont le séjour fut interdit aux Corses : les sujets de terre ferme de l'office de San-Giorgio peuplèrent uniquement la nouvelle cité jusqu'en 1556; alors, plusieurs villages des côtes ayant été détruits par les

corsaires, leurs habitants purent se réfugier dans la ville, mais n'y obtinrent droit de cité qu'en 1592. Sampiero Corso, colonel des troupes corses pour le roi Henri II, s'était dans l'intervalle (1553) emparé d'Ajaccio, que les troupes françaises gardèrent jusqu'en 1559. La ville redevint alors génoise, et, en 1723, lors du partage de la Corse en deux gouvernements, elle fut le siège de la juridiction d'Au-delà-des-Monts. Soumise définitivement à la France en 1768 (traité de Versailles), Ajaccio devint le ch.-lieu du dép. de la Corse en 1790, et de celui du Liamone en 1793; elle est celui de la Corse depuis 1810. Patrie de Napoléon, de Lucien, Louis et Jérôme Bonaparte, du cardinal Fesch, du dernier maréchal d'Ornano, etc.

AJAIN, comm. du dép. de la Creuse, arrond. et à 10 kilom. de Guéret; 1.936 hab.

AJALBERT (Jean), avocat et écrivain français, né à Levallois-Perret (Seine) en 1863. Il a écrit des vers impressionnistes et naturalistes : *Sur le vif* (1885), suivi de *Femmes et paysages* (1891), où il se montre tour à tour gouailleur et mélancolique. Ecrivain original, aux idées très avancées, il collabora à divers journaux, et publia, en 1893, dans le « Gil Blas », contre le monopole des avocats, un article qui lui valut de la part de son ordre une réprimande. Il a fait paraître des romans, des nouvelles, des impressions de voyage : *le P'tit* (1888); *En amour* (1890); *En Auvergne* (1893); *le Cœur gros* (1894); *Notes sur Berlin* (1894); *l'Auvergne* (1897); *Celles qui passent* (1898); *Sous le sabre* (1898). On lui doit aussi : *la Fille Elisa*, pièce tirée du roman de Goncourt (1890).

AJAN (CÔTE D'), nom donné autrefois à la partie de la côte orient. d'Afrique allant du cap Guardafui à Mogadoxo; c'est l'anc. *Azania* des Grecs.

AJANTIES (du gr. *aiantcia*, fêtes d'Ajax) n. f. pl. Fêtes célébrées à Salamine en l'honneur d'Ajax, fils de Télamon.

AJAX, nom de deux héros grecs, les plus vaillants, après Achille, de ceux qui s'illustrèrent devant Troie :

1° AJAX, fils d'Oïlée, était roi des Locriens. Homère le représente comme le plus fier de tous les Grecs, adroit à tirer de l'arc et à lancer le javelot, et surpassant à la course tous ceux qui osaient lui disputer le prix. Troie ayant été prise, il entra dans le temple de Minerve et enleva Cassandre, prêtresse de la déesse, après lui avoir fait violence dans le temple même. Appréhendant la vengeance de Minerve, il prit la fuite. Son vaisseau, assailli par une tempête, échoua, et Ajax se réfugia sur la pointe d'un rocher, d'où il défiait encore les dieux, en levant contre le ciel un poing menaçant. Neptune, indigné, frappa le rocher de son trident, et Ajax fut englouti dans les flots.

Ajax, d'après une pierre gravée.

2° AJAX, fils de Télamon, roi de Salamine, conduisait devant Troie une flotte de douze vaisseaux. Ayant été désigné par le sort, il lutta contre Hector dans un combat singulier, entre les deux armées. Ils combattirent un jour entier, et se séparèrent après s'être fait de mutuels présents. Après la mort d'Achille, il disputa les armes du héros à Ulysse, qui l'emporta sur lui par son artificieuse éloquence. Cet échec causa sa mort. (V. AJAX, tragédie de Sophocle.) Les différents épisodes de la vie des deux Ajax font l'objet de fréquentes allusions littéraires.

Ajax, tragédie de Sophocle. Après la mort d'Achille, les chefs des Grecs, réunis en assemblée, donnèrent à Ulysse les armes du héros. Ajax, qui les lui avait disputées, furieux de son triomphe, s'est levé la nuit pour aller tirer vengeance de cet affront. Minerve, la protectrice des Grecs, trouble ses sens et détourne ses coups sur les troupeaux formant le butin de l'armée. Rassasié de carnage, Ajax rentre dans sa tente, conduisant enchaînés quelques-uns des animaux sur lesquels s'est égarée sa colère. Tout à coup la raison lui revient, il voit dans quel abîme l'a jeté le courroux des dieux, il mesure l'étendue de son infortune et se décide à sortir d'une vie déshonorée. C'est l'accomplissement de cette résolution qui fait le sujet de la tragédie de Sophocle. Le passage le plus remarquable est le monologue d'Ajax luttant contre les images ravissantes de la vie qu'il va perdre.

AJDUKIEWICZ (Tadeusz), peintre de genre et de portraits, né en 1852 à Cracovie, fit un séjour à l'académie de Munich, où il se forma sous Seitz, Wagner et Jos. Brandt. Il accomplit alors de longs voyages d'étude en Orient et dans la Russie méridionale, puis se fixa à Vienne. On cite surtout de lui un *Marché au Caire* (1884), au Rudolfinum de Prague.

Ajonc.

AJICUBA n. m. Arbre indéterminé du Japon, à fruits comestibles.

AJKITE n. f. Variété d'ambre.

AJOINTER (rad. *joint*) v. a. Joindre des tuyaux bout à bout, ou placer deux planches l'une à l'extrémité de l'autre.

S'ajointer, v. pr. Etre ajointé : *Tuyaux, planches qui* S'AJOINTENT *difficilement*.

AJONC (*jon* — bas lat. *adjotum*, lieu planté d'ajoncs) n. m. Genre de légumineuses papilionacées, famille des lotées, dont le nom scientifique est *ulex* et qui renferme des arbustes épineux, à fleurs solitaires jaunes : *Les* AJONCS *éclatants, parure du granit*. (J.-M. de Heredia.)

— ENCYCL. Les ajoncs croissent naturellement dans les terres pauvres de l'Europe et de la région circaméditerranéenne. L'ajonc commun ou landier (*ulex europæus*), haut d'environ 2 mètres, est employé en Bretagne comme fourrage après avoir été écrasé sous la meule. Incinéré, il fournit un excellent amendement pour les terres. L'ajonc nain, très abondant en Provence dans les lieux arides, n'atteint que 0m,30 de hauteur et n'est d'aucun usage.

AJOUPA (mot ind.) n. m. Hutte faite de pieux et de branchage, chez les sauvages et dans les colonies. ‖ Abri construit par les marins qui abordent sur une côte inhabitée.

AJOUR (de *à*, et *jour*) n. m. Ouverture qui laisse passer le jour. ‖ En architecture, motif d'ornementation percé à jour : *Les intervalles laissés entre les meneaux de l'époque ogivale sont des* AJOURS. ‖ A jour, loc. adv. V. JOUR.

— Anc. dr. Syn. du mot AJOURNEMENT.

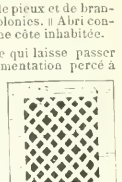
Baie ajourée.

AJOURÉ, ÉE (rad. *jour*) adj. Percé d'ouvertures, de vides pratiqués dans un membre d'architecture : *Balustrade* AJOURÉE. ‖ Se prend dans le sens de ÉCLAIRÉ : *Une mansarde* AJOURÉE *par deux carreaux*. ‖ Se dit, en T. de blason : 1° des maisons, des tours, dont les fenêtres sont d'un émail différent de celui du corps de l'édifice : *Une tour d'or* AJOURÉE *d'azur*; 2° des pièces percées à jour et dont les ouvertures laissent voir le champ de l'écu; 3° d'un chef crénelé dont les créneaux sont remplis d'un autre émail que le champ, et des ouvertures du chef, quelles que soient leurs formes, pourvu qu'elles touchent le sommet de l'écu.

Tour ajourée.

AJOURNABLE adj. Qui peut, qui doit être ajourné : *Projet* AJOURNABLE. *Décision* AJOURNABLE.

AJOURNÉ, ÉE part. pass. du v. Ajourner. ‖ Peut s'empl. substantivement : *Les* AJOURNÉS.

— Hist. *L'Ajourné*, Surnom de Ferdinand IV, roi de Castille et de Léon. Les deux frères Carvajal, accusés d'assassinat et condamnés par lui à être précipités du haut d'un rocher, l'*ajournèrent* à comparaître devant Dieu dans les trente jours; le prince, en effet, mourut au bout de ce terme : de là son surnom.

AJOURNEMENT n. m. Action de remettre à un autre jour : AJOURNEMENT *d'une affaire, d'un voyage*.

— Dans les assemblées délibérantes, Renvoi d'une discussion à une séance ultérieure : *Voter, repousser* l'AJOURNEMENT. ‖ Renvoi à une date ultérieure de la reprise des séances.

— En T. de proc. civ. Assignation donnée par huissier à comparaître à jour fixe devant un tribunal de première instance ou un tribunal de commerce (V. ASSIGNATION) : *Le jour de la signification ni celui de l'échéance ne sont jamais comptés dans le délai général fixé pour les* AJOURNEMENTS. ‖ Autref., *Ajournement a ban* ou *a cri public*, Ajournement donné à son de trompe, au lieu où se faisaient d'ordinaire les criées et proclamations. Il était particulièrement en usage contre les coutumax, les vagabonds et les criminels.

AJOURNER (rad. *jour*) v. a. Renvoyer à un autre jour, à une autre session : AJOURNER *une affaire, une délibération*.

— Assigner à un jour fixe pour comparaître en justice : AJOURNER *devant le tribunal*. AJOURNER *des témoins*.

— Par ext. Fixer un rendez-vous, surtout (autrefois), pour un combat collectif ou singulier.

S'ajourner, v. pr. Etre ajourné : *Les Chambres se sont* AJOURNÉES *de leur plein gré*.

AJOUTABLE adj. Qui peut, qui doit être ajouté.

AJOUTAGE n. m. Chose ajoutée à une autre. V. AJUTAGE.

AJOUTÉ n. m. Ce qu'un auteur ajoute à un manuscrit, à une épreuve : *Balzac faisait beaucoup d'*AJOUTÉS.

AJOUTÉ, ÉE adj. Anc. terme de blason, remplacé par AJOURÉ, ÉE.

AJOUTEMENT n. m. Action d'ajouter; ce qu'on ajoute. (Vieux.)

AJOUTER (du lat. *ad*, à, et *juxta*, auprès) v. a. Joindre une chose à une autre : N'AJOUTEZ *pas de chapitre a un livre manqué*. (V. Hugo.) ‖ Faire l'addition : AJOUTER *des unités de même nature*.

— Fig. : *La fourberie* AJOUTE *la malice au mensonge*. ‖ Amplifier, mettre du sien, joindre des circonstances : AJOUTER *quelque chose a la lettre, au conte, au texte*.

— *Ajouter foi à quelqu'un*, Croire à ce qu'il dit. ‖ *Ajouter foi à quelque chose*, Croire que cette chose est vraie.

— Neutral. Augmenter, donner plus de lustre : *Le malheur* AJOUTE *à la renommée des grands hommes*.

S'ajouter, v. pr. Etre ajouté : *Le bonheur* S'AJOUTE *quelquefois a la vertu*.

— SYN. **Ajouter, augmenter.**

— ANTON. **Amoindrir, déduire, défalquer, diminuer, éliminer, extraire, ôter, retirer, retrancher, supprimer.**

AJOUTOIR n. m. Chim. V. AJUTAGE.

AJOUVÉ ou **AIOUVÉ** (nom caraïbe) n. m. Genre de lauracées, tribu des cinnamomées de la Guyane, dont le fruit contient un noyau à amande huileuse et aromatique.

AJOUX (*jou*) n. m. Nom donné aux deux lames de fer employées par les tireurs d'or pour retenir les filières.

AJUGA (lat. *ajuga*, muscade) n. m. Genre de plantes de la famille des labiées, très abondantes dans les campagnes, et vulgairement appelées *bugle*. La *bugle pyramidale* pousse abondamment dans les bois arides et dans les pâturages dès le premier printemps. La *bugle rampante*, si commune chez nous, est très réputée comme vulnéraire.

AJUGÉES n. f. pl. Tribu de la famille des labiées, ayant pour type l'*ajuga*.

AJUNTAMIENTO n. m. Linguist. V. AYUNTAMIENTO.

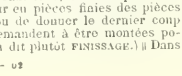
Nœud d'ajust.

AJUST ou **AJUT** (*ju* — rad. *ajuster*) n. m. Sorte de nœud appelé aussi *nœud de vache*, servant aux marins à joindre deux cordages ou les deux bouts d'un cordage rompu.

AJUSTAGE (*juss*. rad. *ajuster*) n. m. Dans les manufactures d'armes et chez les mécaniciens, Série d'opérations qui ont pour but de convertir en pièces finies des pièces qui ne sont qu'ébauchées, ou de donner le dernier coup de main à des pièces qui demandent à être montées polies, etc. En horlogerie, ou dit plutôt FINISSAGE.) ‖ Dans l'art du monnayage, Action de donner le poids légal aux flans des monnaies.

AJUSTEMENT (*juss*) n. m. Action d'ajuster une chose, de la rendre propre à sa destination, de la disposer comme il convient : AJUSTEMENT *d'une machine, d'une mesure, d'une balance, des accessoires d'une œuvre d'art*. ‖ Disposition, embellissement des différentes parties d'un bâtiment, d'un jardin, etc. : AJUSTEMENT *d'une maison*.

— Parure, toilette : *Être recherché, négligé dans ses* AJUSTEMENTS. ‖ Fig. : *La sévérité des femmes est un* AJUSTEMENT *et un fard qu'elles ajoutent à leur beauté*. (La Rochefoucauld.)

— Accommodement, moyen de conciliation : *Chercher un* AJUSTEMENT *à une affaire, à un différend*.

— En T. de techn. Action de réduire les flans des monnaies au poids qu'ils doivent avoir avant d'être frappés.

— SYN. **Ajustement, parure.** Ce qui appartient à l'habillement complet, quel qu'il soit, est *ajustement*; ce qu'on ajoute d'apparent et de superflu est *parure*. (Dans les beaux-arts, l'*ordonnance*, l'*agencement*, la *composition* sont à l'ensemble ce que l'*ajustement* est à l'accessoire : la *composition* d'un tableau, l'*ajustement* d'une draperie.)

AJUSTER (*juss* — de *à*, et *juste*) v. a. Rendre juste, conforme à l'étalon : AJUSTER *un poids, une mesure*. ‖ *Ajuster une pièce de monnaie*, Lui donner le poids légal. ‖ *Ajuster une balance*, Mettre ses deux plateaux en parfait équilibre.

— Accommoder un objet de façon qu'il s'adapte à un autre : AJUSTER *un couvercle à une boîte, un châssis à une fenêtre*. ‖ Mettre une chose en état de fonctionner : AJUSTER *un ressort, une machine, une serrure*.

— Embellir, disposer : AJUSTER *un parc, un salon*.

— Habiller, arranger, disposer avec soin, en parlant des choses de toilette : AJUSTER *ses cheveux, une cravate*. ‖ Parer : *Les femmes de chambre* AJUSTENT *leur maîtresse*.

— Ironiq. Remettre à leur place, malmener : *Molière* AJUSTA *de toutes pièces les médecins*.

— Accorder : AJUSTER *un tuyau d'orgue*. ‖ Proverbialem. et fam. *Ajuster ses flûtes*, Préparer ses moyens de succès.

— Se mettre d'accord, s'entendre sur ce qu'on doit faire.

— Fig. Concilier, mettre d'accord : AJUSTER *deux personnes*. AJUSTER *un différend*. ‖ Faire concorder, mettre en rapport, en harmonie : AJUSTER *des textes, des phrases*.

— Viser, faire en sorte d'atteindre : AJUSTER *un lièvre*. ‖ *Ajuster son coup*, Calculer, combiner son coup de manière à frapper juste. ‖ *Ajuster son fusil*, En régler la position en raison du but à atteindre.

— B.-arts. Disposer selon les règles les détails, les accessoires d'une œuvre (V. AJUSTEMENT) : AJUSTER *les draperies d'une statue*.

— Horticult. *Ajuster une fleur*, En disposer les feuilles, de manière que la fleur en paraisse plus large. ‖ Placer dans un bel ordre les pétales d'une fleur épanouie.

— Manèg. *Ajuster un cheval*, Le dresser. ‖ *Ajuster les rênes*, Les égaliser.

— Manuf. *Ajuster les lisses*, Leur donner l'élévation convenable.

— Mar. Faire un ajust, ou donner plus de longueur à une amarre.

Ajusté, ée part. pass. du v. Ajuster.

— Blas. Se dit de la flèche qui est posée sur la corde de l'arc, prête à être lancée. (Peu usité.) ‖ On dit plus souvent ENCOCHÉE (*flèche*).

— Jeu. *Cartes ajustées*, Cartes préparées pour tromper au jeu.

— Mode. *Vêtement ajusté*, Vêtement serré à la taille et qui moule bien le corps.

Flèche ajustée.

S'ajuster, v. pr. S'adapter, être en rapport parfait : *Clef qui* S'AJUSTE *à une serrure*.

— Fig. Se conformer, s'accommoder à : *Il faut savoir* S'AJUSTER *aux circonstances*. ‖ Se mettre d'accord, s'entendre : *Les fripons ne* S'AJUSTENT *que pour mal faire*.

— S'habiller, se parer : *Les femmes sont des heures à* S'AJUSTER.

— Se préparer, se mettre en posture : *Les joueurs de mail sont longtemps a* S'AJUSTER *pour frapper la boule*.

— Se viser : S'AJUSTER *le front avec un pistolet*.

— ANTON. **Déranger, désajuster.**

AJUSTEUR (*juss*) n. m. Ouvrier qui ajuste les différentes parties d'une machine pour les mettre en état de fonctionner simultanément, sans qu'aucun défaut gêne la régularité de leur contact. On appelle *ajusteur-monteur*, ou simplem. *monteur*, l'ouvrier chargé spécialement de l'assemblage des différentes pièces d'une machine, préalablement ajustées. (Dans l'horlogerie, il est appelé FINISSEUR.) ‖ Celui qui, dans l'art du monnayage, est chargé de donner aux flans des monnaies le poids légal.

AJUSTOIR (*juss*) n. m. Balance d'une extrême justesse, dans laquelle l'ajusteur place les flans des monnaies, afin de s'assurer si elles ont le poids légal. (On la nomme aussi TREBUCHET.) ‖ Atelier des ajusteurs.

AJUSTURE (*juss* — rad. *ajuster*) n. f. Concavité ménagée au fer à cheval, pour qu'il s'adapte plus facilement au pied.

AJUT (*ju*) n. m. Mar. V. AJUST.

AJUTAGE (rad. *ajouter*) n. m. Chim. Petit tuyau de métal ou de caoutchouc, destiné à joindre l'un à l'autre deux appareils chimiques. — Hydraul. Machines à vapeur. Petit tube métallique qu'on adapte à l'extrémité ou en un point quelconque d'un tuyau, destiné à déterminer le volume du jet d'eau ou de vapeur qui s'en échappe : AJUTAGE *sphérique*. AJUTAGE *conique*. AJUTAGE *circulaire*. ‖ On dit aussi AJUTOIR, AJOUTOIR et AJOUTAGE.

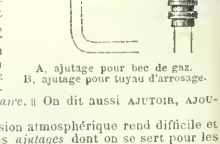

A, ajutage pour bec de gaz.
B, ajutage pour tuyau d'arrosage.

— ENCYCL. La pression atmosphérique rend difficile et douteuse la théorie des *ajutages* dont on se sert pour les jets d'eau. L'observation seule a pu déterminer la relation qui existe entre la hauteur du réservoir, celle du jet et les dimensions de l'ajutage. En ce qui concerne les dimensions, c'est aussi la pratique qui fait connaître les plus avantageuses au point de vue de la hauteur du jet.

AJUTOIR n. m. Hydraul. V. AJUTAGE.

AKABAH (GOLFE D'), golfe formé par une branche de la mer Rouge, entre la péninsule de Sinaï et la côte N.-O. de l'Arabie. C'est le *golfe Élanitique* des anciens.

AKAHADA n. m. Nom d'une poterie japonaise de la province de Yamato, fabriquée à l'origine (1644-1647) par le fameux potier *Nimsei* ou ses élèves. Elle a pour marque *Akahada*, ou *Akahada-yama*.

AKAKIA (Martin), lecteur au Collège de France, médecin de François Ier, mort en 1551. Son vrai nom était SANS-MALICE, dont *Akakia* n'est que la forme grécisée. Il a laissé quelques ouvrages. Plusieurs de ses descendants se distinguèrent également comme médecins : Martin, son fils, mort en 1588; Martin et Jean, fils de ce dernier. — Ce Jean, médecin de Louis XIII, qui mourut en 1630, eut lui-même des fils, dont l'un, Martin, professeur de chirurgie, fut célèbre par ses démêlés avec la Faculté, et dont plusieurs autres furent parmi les solitaires de Port-Royal.

AKAKIA (DIATRIBE DU DOCTEUR), satire de Voltaire, dirigée contre l'Académie de Berlin et contre son président, Maupertuis, qui avait émis, dans ses écrits, plusieurs opinions prêtant à la raillerie. Il est impossible de noyer un adversaire dans un déluge plus complet de plaisanteries mordantes et de sarcasmes amers. Frédéric II, qui ressentait plus de sympathie pour Maupertuis que pour Voltaire dont il redoutait la causticité, fit brûler ce libelle par la main du bourreau.

AKAMAGA-SIKI, ville du Japon (île de Hondo); 33.000 hab. Le 17 avril 1895 y fut conclu le traité qui mettait fin à la guerre sino-japonaise.

AKANTHIKON n. m. Minér. V. ACANTHIKON.

AKAPLESS, pays français de la côte d'Ivoire (Guinée septent. [Afrique]), compris entre le Comoé et la grande lagune d'Aby. — Un village de la contrée a le même nom.

AKAROA, baie de la Nouvelle-Zélande, où les Français songèrent, en 1840, à fonder une colonie; mais ils la trouvèrent occupée par les Anglais.

AKASSA, ville maritime du protectorat anglais du Niger (côte de Guinée), à l'embouchure de la Noun, dans la baie de Biafra. Un établissement anglais y a été fondé en 1890.

AKBAL n. m. Titre que les Arabes donnaient à leurs rois.

AKBAR (littéralem. *Récits historiques*) n. m. Mot arabe qui entre dans le titre de divers ouvrages orientaux.

Akbar (L'), journal politique quotidien, fondé à Alger en 1838; s'est fondu en 1897 avec le « Télégramme algérien ». L'« Akbar » était le plus ancien des journaux d'Algérie.

AKBAR, empereur mongol, né à Amarkot en 1542, monté sur le trône en 1556, mort en 1605, fils de l'empereur Houmayoun et petit-fils du sultan Baber, septième descendant de Tamerlan. Akbar avait treize ans quand son père envahit le Pendjab et commença la campagne qui devait le replacer sur le trône de l'Inde. En 1555, Houmayoun bat les Afghans de Sikender-Sebah qui s'étaient révoltés une dizaine d'années auparavant, et cette victoire lui ouvre les portes de Dehli. Houmayoun étant mort durant cette campagne, Akbar monta sur le trône avec Bahram-Khan comme régent. Le régent, général et administrateur, conquit Nagracot, mais Solman-Mirza s'empara de Kaboul, et les troupes du roi du Bengale envahirent l'empire, prirent Agra, Dehli et le Pendjab. En 1556, les Bengalais furent battus, et l'Afghan Sikender-Schah mis en fuite. Le régent s'empara aussi de Goualior, mais son ambition le fit tomber en disgrâce; il rentra en faveur et périt assassiné dans le Gouzerate. En 1565, les Uzbeks se révoltèrent; Akbar les battit, et de 1568 à 1576, il reconquit toutes les provinces de l'ancien empire mongol, le Bengale et le Behar, Malva, une partie du Dekkan, le Gouzerate, le Sind et le Cachemire. La conquête du Dekkan fut retardée par une guerre qu'il dut entreprendre contre les Afghans, et il donna cette vaste province à son fils Selim-Djihangir (né en 1569).

Akbar.

Le nom d'Akbar est inséparable de celui de son ministre Aboul-Fazl, qui organisa l'empire.

Akbar mourut en 1605, à Agra. Son règne est l'une des périodes les plus importantes de l'histoire littéraire et religieuse de l'Inde. Akbar adopta une ère nouvelle qui avait son avènement pour point de départ; il fit traduire en persan un grand nombre d'ouvrages chrétiens, arabes et indous. Il fut assez peu attaché à l'Islam et fonda même une nouvelle religion, la *Din i Ilahi*.

— BIBL.: Aboul-Fazl, *Akbar Nameh*; *Ain i Akbari* (littér. « le Miroir d'Akbar »), etc.; *Firishta*, traduit par Dow et Briggs (ouvrage sur l'Indoustan); Elphinstone, *History of India*; E. von Noer, *Kaiser Akbar* (Paris, 1881, trad. Bonet-Maury).

AKBOU, comm. d'Algérie (dép. de Constantine), arr. et à 77 kilom. de Bougie; 1.670 hab. Une commune mixte, située dans la même circonscription, compte 64.720 hab.

AKÉBIE (nom japonais) n. m. Genre de plantes de la famille des lardizabalées, renfermant des lianes chinoises et japonaises à feuilles palmées, à grappes de fleurs roses ou lilas, dont une espèce *akebia quinata*) est cultivée dans nos jardins.

Akébie. — *a*, fleur; *b*, fruit.

AKÉE (du gr. *akê*, action de porter remède) n. f. Genre de sapindacées du genre *cupania*. L'akée (*cupania sapida* de la Guinée) a été acclimatée aux Antilles et dans l'Inde, où elle est cultivée comme arbre fruitier. Ses fruits sont utilisés pour l'assaisonnement des ragoûts, et en les mélangeant à du sucre et de la cannelle, on en fait une mixture contre la diarrhée. On prépare des parfums avec ses fleurs, qui ont une odeur suave.

A'KEMPIS. Biogr. V. KEMPIS.

AKEN (Hieronymus VAN). Biogr. V. BOSCH.

AKÈNE n. m. Bot. V. ACHAINE.

AKÉNOCARPE (du gr. *a* priv.; *khainein*, ouvrir, et *karpos*, fruit) n. m. Dont le fruit est un *akène*.

AKENSIDE (Marc), poète anglais, né en 1721 à Newcastle-upon-Tyne, mort en 1770. Il étudia d'abord la théologie, puis la médecine. En 1744, il publia *les Plaisirs de l'imagination*, œuvre poétique, traduite en français par d'Holbach (1769). Il exerça la médecine en dernier lieu à Londres, et fut médecin de la reine. On lui doit un *Commentaire sur la dysenterie* (1757); des *Observations sur l'origine et les fonctions lymphatiques* (1757), etc. Une édition définitive de ses œuvres a été publiée en 1870.

AKENYAROU, lac d'Afrique. V. ALEXANDRA.

AKÉRATODIAPHANIE (du gr. *a* priv.; *kéras*, corne, *dia*, à travers, et *phainein*, faire paraître) n. f. Tare de l'œil.

AKERBLAD (Jean-David), archéologue et orientaliste suédois, né à Stockholm vers 1760, mort à Rome en 1819. Il posa, dans sa *Lettre sur l'inscription égyptienne de Rosette* (1802), quelques-uns des principes qui ont servi de base aux travaux de Champollion. La correspondance de P.-L. Courier contient quelques lettres d'Akerblad.

AKÉRITE n. f. Variété bleue de spinelle.

AKERS (Benjamin-Paul), sculpteur américain, né à Saccarappa (Maine) en 1825, mort à Philadelphie en 1861. Il fit, en 1851 et en 1855, deux voyages en Europe, et séjourna longtemps à Rome. Ses principales œuvres sont : *Benjamin en Égypte*; *Sainte Elisabeth de Hongrie*; *Diane et Endymion*; *Milton*, et surtout son *Pêcheur de perles*. — Son frère CHARLES, sculpteur et dessinateur, est né à Dans l'État du Maine en 1836. On lui doit les bustes ou les statues du général Neal Dow, du gouverneur Washburne, de Longfellow. Depuis 1871, il a abandonné la sculpture pour le portrait.

AKHAL-TEKKÉ, oasis du Turkestan russe (Asie centrale), province transcaspienne, au pied des pentes septentrionales du Kopet-Dagh. Elle est arrosée par l'Atrek, dont les eaux font pousser, sur un sol composé de loess et d'alluvions, les arbres fruitiers et toutes les céréales des pays tempérés. Le chemin de fer transcaspien traverse l'oasis d'Akhal-Tekké, dont les généraux russes Kauffmann et Skobelev se sont emparés en 1881.

AKHALTZIKHÉ ou **AKHALTZIKH**, ville du gouvern. de Tiflis (Russie d'Asie), sur le Poskhov-Tchaï, affluent du Kour; 16.000 hab., la plupart Arméniens. Quand elle fut prise sur les Turcs par Paskéïrtch, en 1828, elle était le principal marché des esclaves géorgiennes.

AKHARNAR (mot arabe signif. *la dernière du fleuve*) n. m. Étoile de première grandeur, située à l'extrémité centrale de la constellation de l'Eridan, invisible en Europe. C'est ACHERNARD de l'*Astronomie populaire* d'Arago.

AKHCHAM (*cham*) n. m. Prière du soir, chez les Turcs. || Heure à laquelle ils font cette prière.

AKHCHÎDITES, nom d'une dynastie de quatre souverains de l'Égypte au Xe siècle (936-969). Abou-Bikr-Mouhammad-ibn-Tagadj, surnommé *Al Akhchid*, en est le fondateur. — *Un* AKHCHIDITE.

Les quatre Akhchidites sont :

Al Akhchid, 934-946;	Ali-Aboul-Hassan, 961-966;
Aboul-Kasim, 946-960;	Ahmad, 966-969.

AK-HISSAR (le *Château blanc*), ville de la Turquie d'Asie, à 80 kilom. de Smyrne; 12.000 hab. Coton, vin. C'est la Thyatira des anciens et une des sept églises dont parle l'*Apocalypse*. Pop. du canton : 31.750 hab.

AKHLAT, ville de l'Arménie turque, à l'angle N.-O. du lac de Van; 4.000 hab.

AKHMIN ou **AKHMYN**, ville de la haute Égypte, sur la rive droite du Nil; 19.000 hab. Ruines de l'Apou ou Panopolis des anciens.

AKHTAGHI (*ghi*) n. m. Terme mogol signifiant *vassal*.

AKHTYRKA, ville de Russie (gouvern. de Kharkov), fondée par les Polonais en 1641 sur la rivière du même nom, sous-affluent du Dniéper; 26.600 hab.

AKI, prov. marit. du Japon (île de Hondo), peuplée de 719.900 hab. Ch.-l. *Hiroshima*.

AKIBA-BEN-JOSEPH, célèbre rabbin, né dans les premières années de l'ère chrétienne, mort en 120. Les juifs le regardent comme l'un des pères de la *Mischna*. (V. ce mot.) Il voyagea dans toutes les contrées du monde, et professa ensuite à la synagogue de Jaffa avec un tel éclat, qu'il compta, dit-on, jusqu'à vingt mille disciples. S'étant prononcé pour l'imposteur Bar Kochba (le *Fils de l'Étoile*), il l'oignit comme le vrai Messie, dirigea avec lui une multitude de fanatiques qui exercèrent de grandes cruautés contre les chrétiens de la Judée, mais furent écrasés par les Romains. Akiba périt dans les supplices. Il fut un novateur dans le développement religieux du judaïsme, grâce à une méthode d'exégèse qui lui permettait de s'affranchir du joug de la lettre et de mettre dans les anciens textes toutes les pensées nouvelles. Il a été un des principaux inspirateurs de la doctrine talmudique et l'*Agada* est pleine de sentences dont il est l'auteur.

AKICÈRE (du gr. *akis*, pointe, et *kéras*, corne) n. m. Genre d'orthoptères, de la famille des *acridiens*, de la tribu des pamphagines, qu'on rencontre en Afrique et dans le sud de l'Europe. Les articles des antennes sont dilatés et aplatis.

AKIM ou **AKEM**, pays de la colonie anglaise de la côte d'Or (Guinée), dont les deux petits États sont placés sous le protectorat britannique. Nsaouen et Bompata en sont les villes principales. Pop. 20.000 hab. environ.

AKIMITES n. m. pl. Hist. rel. V. ACÉMÈTES.

AKINÉSIQUE adj. Syn. de ACINÉTIQUE.

AKIS (*kis* — du gr. *akis*, pointe) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, renfermant de nombreuses espèces de taille moyenne, répandues dans les terrains arides de la région circaméditerranéenne.

Akis (grand. natur.)

AKITA, ville du Japon au N.-E. de l'île de Hondo, près du fleuve côtier Tosima-Gava; moins de 30.000 hab. Le *département d'Akita* compte 710.000 hab.

AKKADS. LES SUMERS ET LES AKKADS. Ces deux noms s'appliquent à des régions ou à des populations d'abord distinctes, réunies plus tard sous la puissance chaldéenne. Ils se présentent ensemble dans les titres des plus anciens souverains de la Mésopotamie inférieure, qui se disent « rois des Sumers et des Akkads », ils ont été pris par les rois d'Assyrie d'abord, et plus tard par les rois achéménides, dès qu'ils se sont rendus maîtres de Babylone. Ces titres semblent ainsi embrasser la civilisation de la haute Asie tout entière.

— *Histoire*. Les frontières primitives du pays des Sumers et des Akkads sont complètement inconnues : au VIIe siècle (av. J.-C.), un passage des inscriptions de Sennachérib montre les armées élamites traversant le pays des Akkads pour se rendre de Suse à Babylone. Le pays des Akkads était donc situé entre le Tigre et l'Euphrate, et s'étendait au sud de Babylone jusqu'au pays de Kar-Dunias. Dans certaines inscriptions, le pays des Akkads paraît représenter l'Assyrie; un passage des textes de Sargon (VIIe siècle av. J.-C.) l'applique même à l'Arménie. Le pays des Sumers devait se trouver à l'O. du pays des Akkads, sans qu'on puisse en préciser l'étendue.

Le pays des Sumers et des Akkads semble, dans la plus haute antiquité, désigner la basse Chaldée, alors divisée en petits États très florissants dont les principales capitales étaient fixées à Ur, à Erech, à Larsam, à Sippar, à Zirgourla. Les fouilles qui ont été faites dans ces différentes localités ont fait connaître de nombreux monuments de cette époque reculée, couverts en général d'inscriptions en caractères cunéiformes du style archaïque le plus primitif. Ce sont des statues, des statuettes, des pierres gravées qui attestent, malgré leur antiquité, un haut degré de culture. Sur différents points on a trouvé de nombreux contrats d'intérêt privé d'une forme toute particulière. Le texte, écrit sur des gâteaux de l'argile traditionnelle, est recouvert d'une enveloppe qui reproduit à peu près identiquement les mêmes conventions.

Le caractère ethnographique des peuples des Sumers et des Akkads est très difficile à saisir. On a prétendu qu'ils appartenaient à la race touranienne; d'autres, en petit nombre, à la race sémitique. Pour en fixer le caractère les éléments physiques font défaut. Quant à ceux qui pouvaient être fournis par la nature de l'idiome, ce sont précisément ceux qui auraient besoin d'abord d'être définis. Cet idiome est encore aujourd'hui l'objet des plus sérieuses investigations. Les savants ont discuté pendant longtemps sur le nom qu'il devait porter, les uns tenant pour le nom d'*akkadien*, les autres pour celui de *sumérien*, quelques-uns proposant de l'appeler *sumero-akkadien*. Ces différents noms n'appartiennent du reste aucun secours pour la lecture des textes; une seule chose paraissait évidente, c'est que cet idiome n'appartenait ni au groupe des langues sémitiques, ni à celui des langues ariennes.

La langue des Sumers et des Akkads fut conservée en Assyrie et en Chaldée comme langue savante, jusqu'aux conquêtes d'Alexandre; elle était parfaitement comprise du temps d'Assur-bani-pal, roi d'Assyrie (VIIe siècle av. J.-C.), qui envoya des scribes instruits dans les villes de la basse Chaldée pour copier et traduire des documents anciens écrits dans la langue des Sumers et les Akkads. Il a réuni leurs travaux et, comme il le dit lui-même, « il les a déposés dans la bibliothèque de son palais, à Ninive, pour l'instruction de ses sujets ». C'est là qu'ils ont été retrouvés, en grande partie du moins. Les traductions assyriennes ont donc permis de comprendre quelques-uns de ces documents. Ils renferment de précieux renseignements sur l'état de cette civilisation, qu'on peut regarder comme le point de départ de la civilisation assyro-chaldéenne. V. CHALDÉE.

— BIBLIOGR.: Oppert, *Expédition en Mésopotamie*; J. Menant, *Syllabaire assyrien*; Halévy, *Observations critiques sur les prétendus Touraniens de Babylone* (Journal asiatique » de 1871); F. Lenormant, *la Langue primitive de la Chaldée* (Paris, 1875). *Études akkadiennes*, etc.

AKKAS ou **TIKKI-TIKKI**, peuple nain de l'Afrique centrale, dont l'existence a été révélée par divers explorateurs, dont les premiers sont Schweinfurt et le voyageur italien Miani. Il habite dans la zone torride, sur les bords marécageux du Nil Blanc. Il appartient à ces populations négrilles dont les explorateurs ont prouvé l'existence sur une bande de territoire large de 3 degrés au N. et au S. de l'équateur, de l'Ouganda au Gabon, à travers tout le continent africain. La taille des Akkas est d'environ 1m,40. — *Un* AKKA.

AKKERMAN, ville forte de la Russie d'Europe (Bessarabie), petit port sur l'estuaire du Dniester; 44.900 hab. Fondée par les Milésiens. Akkerman fut remplacée par la ville romaine d'*Alba Julia* et occupée au moyen âge par les Génois. Après la conquête de la Bessarabie par les Turcs (1503), elle devint la capitale des Tatares Nogais, et le demeura jusqu'à son occupation définitive (1806) par les Russes. Là, fut signée, entre la Russie et la Turquie, le 25 septembre 1826, la *convention d'Akkerman*, corollaire du traité de 1812, dont la violation par les Turcs fut la cause de la guerre de 1828. Pop. du district : 222.000 hab.

AKMOLINSK, ville du gouvern. général des Steppes (Russie d'Asie), ch.-lieu de la *province d'Akmolinsk*, sur l'Ichim, affl. de l'Irtych; 5.700 hab. Marché important, point de rencontre des caravanes allant en Sibérie ou en venant vers Takchent et Boukhara. La province d'Akmolinsk, d'une superficie plus considérable que celle de la France, possède 540.000 hab.

AKNÈME (du gr. *a* priv., et *knémé*, cuisse) adj. Qui n'a pas de jambes.

AKNÉMIE (rad. *aknème*) n. f. Monstruosité organique, caractérisée par l'absence des jambes.

AKODON (du gr. *akis*, pointe, et *odous*, *odontos*, dent, n. m. Genre de rongeurs, famille des murides, renfermant des souris de l'Amérique du Sud, à oreilles externes très peu développées et cachées sous les poils.

AKOLAH ou **AKOWLAH**, ville de l'Inde (Bérar occid.); 16.000 hab. Pop. du district : 592.000 hab.

AKOTE, ville de l'Inde, sur un sous-affluent de la Tapti; 16.000 hab. Tapis et commerce de coton.

AKRA ou **ACCRA** (*N'krân'* des indigènes), ville d'Afrique, sur la côte de l'Or (Guinée sept.); 10.000 hab. Akra est, après Cape-Coast-Castle, la ville la plus considérable de la côte de l'Or. Son territoire est un des plus populeux de la côte septentrionale de Guinée; 40.000 hab. Trois forts européens y ont été successivement élevés à diverses époques : Christiansborg par les Danois, Crèvecœur par les Français, et Jamestown. Aujourd'hui, le territoire est entièrement aux mains des Anglais.

AKRON, ville des Etats-Unis d'Amérique (Ohio); 27.600 hab. Ville industrielle, grande entrepôse de céréales. Commerce de farine et de coton.

AKROTIRI, presqu'île montueuse située sur la côte N.-O. de l'île de Candie (Crète), entre le golfe de la Canée à l'O. et la baie de la Suda à l'E. La ville de La Canée, chef-lieu de l'île, est bâtie sur l'isthme qui relie la presqu'île à la terre ferme.

AKSAÏSKAÏA, ville de la Russie mérid. (gouvern. des Cosaques du Don), à l'endroit où l'*Aksaï*, bras droit du fleuve, rejoint la branche maîtresse du Don; 7.600 hab. Lieu de passage important pour le trafic avec le Caucase. Commerce de blé, bois, fer, etc.

AKSAKOV (Serge Timofeievitch), littérateur russe, né à Onta en 1791, mort à Moscou en 1859. Il publia, entre autres ouvrages : *Observations sur la pêche* (Moscou, 1847); *Contes et souvenirs d'un chasseur* (Moscou, 1855); *Chronique de la famille* (Moscou, 1856), son chef-d'œuvre; *Années de l'enfance de Bagrav* (Moscou, 1858). — Son fils aîné CONSTANTIN (1817-1861) s'occupa également de littérature, et son autre fils IVAN, né en 1823, mort à Moscou en 1886, fut un publiciste remarquable. Il débuta par un volume de poésies, dont une pièce, *le Vagabond*, eut un succès considérable. En 1852, il fonda la *Revue moscovite* (*Moskovski Sbornik*). Après l'avènement d'Alexandre II, il publia le *Parous* (le *Voile*), dont la police suspendit la publication; puis, en 1861, fonda le *Den* (le *Jour*), où il exposa ses théories politiques et panslavistes. Plus slavophile peut-être que le tsar lui-même, ce publiciste ardent indisposa par ses critiques acerbes. Aussi la censure supprima-t-elle son journal le *Jour* en 1865, et, en 1869, la *Moskwa* (*Moscou*). Aksakov fut le véritable instigateur de la guerre russo-turque. Le 22 juin 1878, dans une séance du comité slave, à Moscou, il prononça, au sujet du Congrès de Berlin, un véritable réquisitoire contre la diplomatie russe. Il fut exilé de Moscou, et le comité dissous; mais, en décembre suivant, cette interdiction de séjour fut levée. Après l'avènement d'Alexandre III, Aksakov fut, en 1881, autorisé à fonder la *Rouss* (la *Russie*), journal qui devint un des plus répandus de l'empire.

AKSOU, nom signifiant *eau blanche*, appliqué à de nombreux cours d'eau de l'Asie centrale.

AKSOU, ville chinoise du Turkestan oriental, sur l'*Aksou*, affl. de gauche du Tarym : 50.080 hab. L'oasis du même nom, une des plus vastes et des plus riches du Turkestan oriental, compte environ 28.000 hab. — Ville de l'Asie Mineure, à 25 kilom. de Brousse, point terminus du chemin de fer de Moudania à Brousse.

AKSOUM. Géogr. V. AXOUM.

AKYAB, port anglais de l'Indo-Chine, ch.-l. de la prov. d'Arakan (basse Birmanie). Le district du même nom, appelé *Tsettoué* par les indigènes, appartient à la Birmanie anglaise (416.000 hab.).

AKYROLOGIE n. f. Impropriété des termes. Syn. de ACYROLOGIE.

AL ou **EL**, article arabe *le*, considéré en français comme préfixe dans quelques mots d'origine arabe : *alchimie*, *Alcoran*, etc., et qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms arabes; alors, *el* devient *ech*, *ad*, *ed*, *en*, *er*, *es*, *et*, *ez* devant les consonnes correspondantes : *Ancel-Arba*, *Souk-ed-Djema*, *Ezghir-ez-Zemlia*, etc.

AL, modification de *ad* qui a lieu par assimilation de consonnes, quand le mot auquel s'adjoint ce préfixe commence par *l* : *allégner*, *allonger*, pour *adlégner*, *adlonger*, etc.

AL, finale d'un grand nombre d'adjectifs qui forment le plus souvent leur pluriel par le changement de *al* en *aux*. Cependant, il y a des exceptions; on dit, en effet, au pluriel : *bancals*, *fatals*, *finals*, *jovials*, *matinals*, *natals* (*nateur*, selon quelques-uns), *navals*, *papals*. Mais la forme plurielle de plusieurs adjectifs reste indéterminée au masculin, parce qu'on a rarement l'occasion de les joindre à des substantifs du genre masculin et du nombre pluriel; ainsi, on ne trouve guère l'emploi du pluriel masculin pour : *adverbial*, *astral*, *austral*, *boréal*, *catarrhal*, *croupal*, *diagonal*, *dominical*, *expérimental*, *férial*, *glacial*, *initial*, *inquisitorial*, *intégral*, *linéal*, *lingual*, *obsidional*, *officinal*, *ogival*, *orthogonal*, *pascal*, *patronal*, *pénal*, *rhumatismal*, *sidéral*, *sincipital*, *spinal*, *synovial*, *théologal*, etc.

ALA, ville de l'Autriche-Hongrie (Tyrol mérid.), près de la frontière italienne; 4.600 hab. Centre de la fabrication du velours du Tyrol, grand commerce de soie.

ALABAMA, riv. des Etats-Unis, longue d'env. 1.400 kil., qui sort de l'Etat de Géorgie et, après avoir décrit mille sinuosités dans une riche et immense plaine depuis Montgomery, s'unit à la Tombigby pour former la Mobile.

ALABAMA, l'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, sur le golfe du Mexique, ainsi appelé du fleuve côtier l'*Alabama* qui l'arrose. Superf. 135.320 kilom. carr.; pop. 1.500.000 hab. Capit. *Montgomery*. Selma, sur la rivière Alabama, Mobile, bon port sur la baie de Mobile et à l'embouchure de la rivière du même nom, en sont les villes principales.

Alabama (QUESTION DE L'). Dr. int. On donne ce nom à un grave différend qui éclata entre l'Angleterre et les Etats-Unis pendant la guerre de Sécession, par suite de l'inobservation d'une stricte neutralité par l'Angleterre. Le gouvernement britannique, voyant dans cette guerre une cause d'affaiblissement pour une grande puissance rivale, se montra très rigoureux envers les Etats du Nord, très bienveillant à l'égard des Sudistes, auxquels il reconnut la qualité de belligérants, et laissa armer dans ses ports, entre 1862 et 1864, plusieurs bâtiments de guerre, entre autres l'*Alabama*, pour le compte des Etats révoltés. L'*Alabama* captura de nombreux bâtiments marchands américains et fut coulé par le navire le *Kearsage* dans un combat livré au large de Cherbourg (19 juin 1864). Quand, après la victoire du Nord, le gouvernement de Washington demanda, par suite de ces faits, une indemnité à l'Angleterre, la tension devint telle entre les deux pays qu'on put redouter une guerre maritime. Cette affaire prit le nom de « question de l'*Alabama* ». L'arbitrage proposé, dès juin 1866, par les Etats-Unis, fut enfin accepté le 8 mai 1871 (traité de Washington) par l'Angleterre, qui paya l'indemnité de 15.500.000 dollars à laquelle le tribunal arbitral de Genève la condamna, le 14 septembre 1872. — L'affaire de l'*Alabama* fut le point de départ d'un mouvement d'opinion en faveur de l'arbitrage. V. ce mot.

— BIBLIOGR. : Geffcken, *die Alabama Frage* (Stuttgard, 1872); Pradier-Fodéré, *la Question de l'Alabama et le droit des gens* (1872).

ALABANDA, anc. ville de Carie (Asie Mineure), tout près du Scamandre, formant le centre d'une réunion de villes que les Latins appelaient l'*Alabandius conventus*. Labiénus la prit et la ruina en 38 av. J.-C.

ALABANDINE n. f. Sulfure de manganèse naturel qui doit son nom à la ville d'*Alabanda*, en Carie, où on le rencontre.

ALABANDIQUE adj. Se dit surtout d'un marbre fort noir dont parle Pline, et qui se trouvait aux environs d'*Alabanda*.

ALABANDITE n. f. Minér. V. ALABANDINE.

ALABARCHIE n. f. Dignité d'alabarque.

ALABARQUE ou **ALABARCHE**, ou **ARABARCHE** (du gr. *alabarkhos*, recevoir de péage) n. m. Fermier des douanes dans certains Etats grecs de l'Orient, et notamment dans l'Egypte des Ptolémées. Certains érudits ont considéré l'*alabarque* comme le titre du premier magistrat des Juifs d'Alexandrie, ce qui s'explique lorsqu'on sait que les fermiers de la plupart des impôts en Egypte étaient juifs et que le seul *alabarque* qu'on connaisse nommément était le Juif Alexandre Lysimaque, frère du philosophe juif Philon d'Alexandrie.

ALABASTRIN, INE (du gr. *alabastron*, albâtre) adj. Qui a la nature, les qualités ou l'apparence de l'albâtre.

ALABASTRIQUE (du gr. *alabastron*, albâtre) adj. Qui concerne l'albâtre.

— n. f. Art de travailler l'albâtre.

ALABASTRITE (du gr. *alabastron*, albâtre) n. f. L'alabastrite, ou albâtre gypseux, est une variété du gypse ou sulfate de chaux; elle est moins diaphane, moins dure, ne prend pas un aussi beau poli que l'albâtre calcaire, et peut être rayée avec l'ongle. On la tire principalement des environs de Volterra, en Toscane. Elle se trouve également aux environs de Paris, près de Lagny.

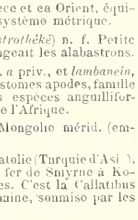

Alabastrons.

ALABASTRON ou **ALABASTRE** n. m. Vase à parfums. Il a pris probablement son nom de l'albâtre dont il était primitivement fabriqué, mais il en est aussi en verre, en poterie, en métaux précieux. (L'*alabastron* est ordinairement de petite dimension, de forme tubulaire, au col court, sans anses ou orné d'oreillons. Il se rencontre surtout dans les tombeaux, chez presque tous les peuples de l'antiquité classique.)

— Anc. mesure de capacité en Grèce et en Orient, équivalant à peu près à 0l,26 de notre système métrique.

ALABASTROTHÈQUE (gr. *alabastrothêkê*) n. f. Petite cave à parfums dans laquelle on rangeait les alabastrons.

ALABE ou **ALABÈS** (*bès* — du gr. *a* priv., et *lambanein*, saisir) n. m. Genre de poissons physostomes apodes, famille des symbranchidés, renfermant des espèces anguilliformes, des mers australes et du sud de l'Afrique.

ALA-CHAN, principauté de la Mongolie mérid. (empire chinois). Pop. : 20.000 hab.

ALACHILH, ch.-l. de canton d'Anatolie (Turquie d'Asie), prov. de Smyrne, sur le chemin de fer de Smyrne à Konieh; 22.000 hab. Sources minérales. C'est la Callatibus lydienne, la Philadelphie gréco-romaine, soumise par les Ottomans en 1391.

ALÂCHIR (rad. *lâche*) v. a. Rendre lâche, mou; détendre.

— v. n. Devenir lâche.

S'alâchir, v. pr. Tomber en faiblesse.

ALÂCHISSANT, ANTE adj. Qui alâchit.

ALÂCHISSEMENT n. m. Action d'alâchir, relâchement, diminution des forces.

ALACOQUE (Marguerite), religieuse visitandine, née en 1647 à Lauthecour (diocèse d'Autun). A l'âge de douze ans elle ajouta à son prénom celui de *Marie*, pour remercier la sainte Vierge de l'avoir guérie d'une paralysie douloureuse. Elle fit profession en 1672 dans le monastère de la Visitation, à Paray-le-Monial, où elle fut chargée aussitôt de la direction des novices. Sa vie apparaît, dans ses biographies, comme une suite d'austérités, de mortifications, d'extases, de révélations, de miracles même et de prophéties, dont une concerne sa mort, arrivée, ainsi qu'elle l'avait annoncé exactement, le 17 octobre 1690. Sur sa poitrine, on trouva gravé, en gros caractères, par la pointe d'un canif, le nom de *Jésus*. Un petit écrit mystique qu'elle avait composé : *la Dévotion au cœur de Jésus* (1685), a donné lieu à l'institution de la fête du *Sacré-Cœur*. Sa *Vie* a été écrite par Languet (1729). Ses œuvres ont été rééditées à Paris en 1867. Elle a été béatifiée en 1864.

ALACRÉATINE (rad. *alanine* et *créatine*) n. f. Substance cristallisable en prismes incolores, semblable à la créatine. Syn. de ISOCRÉATINE.

— ENCYCL. L'*alacréatine* $C^4H^8Az^3O^2$ se forme quand on abandonne une solution aqueuse d'alanine et de cyanamide additionnée d'un peu d'ammoniaque; elle fond à 180° avec décomposition partielle et est soluble dans douze parties d'eau à 15°.

ALACRÉATININE n. f. Base organique qui se forme quand on chauffe l'alacréatine.

— ENCYCL. L'*alacréatinine* $C^4H^7Az^3O$ se forme par l'action sur l'alacréatine d'une température de 180°, ou mieux d'une douce chaleur en présence de l'acide sulfurique dilué. Elle cristallise dans l'eau et dans l'alcool. Elle forme des sels avec les acides, et des sels doubles avec les sels d'or de platine et de cadmium; elle précipite l'argent et le mercure de leurs solutions azotiques et le chlorure de zinc en solution alcoolique. Elle est dédoublée en alanine et urée par l'eau de baryte bouillante, et transformée en guanidine par l'oxyde de mercure.

ALACRITÉ (lat. *alacritas*, vivacité) n. f. Gaieté d'humeur, enjouement : *Avec toute sa violence, la grande génératrice* (la mer) *n'en verse pas moins l'âpre joie, l'ALACRITÉ vive et féconde*. (Michelet.)

ALACTAGA ou **ALAGTAGA** (d'un mot tartare qui signif. *poulain varié*) n. m. Petit rongeur du genre gerboise. On le nomme *dipus jaculus* (flèche), parce qu'il franchit par ses sauts des distances si considérables, et que ces sauts se succèdent avec une telle rapidité qu'il ne semble pas toucher le sol. Il vit dans les plaines désertiques de Tartarie.

Alactaga

ALA-DAGH (du turc *ala*, élevé, et *dagh*, mont), nom donné par les Turcs, tantôt à des chaînes de montagnes, tantôt à des massifs, tantôt à des pics particuliers. On distingue notamment : 1° l'Ala-Dagh d'Arménie (3.500 m.), d'où descendent les premières sources de l'Euphrate; 2° l'Ala-Dagh de Galatie, qui se dresse dans le bassin du Sakaria (2.400 m.); 3° l'Ala-Dagh de Perse, situé au N. du Korassan, le long de la rive gauche de l'Atrek supérieur (3.700 m.); 4° l'Ala-Dagh de Cilicie, qui forme au S.-E. le rempart extérieur du plateau de l'Asie Mineure et possède le fameux passage des *Pylcs* (Portes ciliciennes), qui fut toujours de la plus haute importance stratégique, car par là doivent passer les armées qui se dirigent de Constantinople vers le littoral syriea ou vers l'Euphrate à son entrée dans la Mésopotamie, et par là, en effet, passèrent Xerxès, Alexandre et bien d'autres.

ALADIN, INE (de *Aladin*, n. pr.) adj. Se dit d'une teinture employée dans l'impression de l'indienne : *Couleur* ALADINE. *Les jaunes* ALADINS *sont produits sur laine et sur soie avec les chromates de potasse*.

ALADIN ou **ALA-EDDYN**, l'un des *Vieux de la Montagne*, ou princes des *assassins*, assassiné vers 1272, régna à partir de 1221. Louis IX, à son arrivée dans la Palestine, l'obligea à la soumission. V. VIEUX DE LA MONTAGNE.

Aladin ou *la Lampe merveilleuse*, conte des *Mille et une Nuits*. Aladin, fils d'un tailleur nommé Mustapha, rencontre un sorcier africain qui l'emmène avec lui, au loin, et le charge d'aller chercher au centre de la terre une lampe aux propriétés surnaturelles. Après de nombreuses péripéties, Aladin reste en possession de la lampe merveilleuse et, grâce à ce talisman, sa mère et lui acquièrent des richesses immenses, ce qui permet à Aladin d'épouser la fille du sultan. — En littérature, on fait souvent allusion à la lampe d'Aladin, pour désigner le moyen secret que possède un homme de satisfaire promptement tous ses désirs.

Ce conte a inspiré *Aladin* ou *la Lampe merveilleuse*, opéra-féerie en trois actes, d'Etienne, musique de Nicolo et Benincori (Opéra, 6 février 1822) et *la Lampe d'Aladin*, féerie-opérette en 4 actes d'E. Depré, musique d'A. Renaud (Galerie-Vivienne, 18 janvier 1891).

ALADJA, montagne de la Transcaucasie russe, à 15 kilom. environ au N. de Kars. Victoire remportée par les Russes, le 15 octobre 1877, sur Moukhtar-pacha, dont l'armée fut anéantie.

ALA-ED-DIN, fils aîné d'Osman, fondateur de la dynastie des Osmanlis. Tout occupé de science et désireux de solitude, ce prince renonça au pouvoir en faveur de son frère Orkhan (1327), refusant même le partage de l'autorité et n'acceptant, sur les instances de son frère, que le poste de vizir. Il se voua à l'organisation de l'Etat naissant des Osmanlis : il fit frapper des monnaies et créa la milice des janissaires. En 1333, Ala-ed-Din s'empara de Nicée, après avoir vaincu l'empereur d'Orient Andronic III, et mourut peu après, laissant sa charge à son neveu Soliman-pacha.

ALA-ED-DIN-KAI-KOBAD Ier, fils de Kai Khosran et petit-fils de Kilidj Arslan II, prince des Turcs Seldjoukides de Roum (Asie Mineure), monté sur le trône (1219) après la mort de son frère Ala-ed-Din-Kai-Kaous Ier. En 1220, ce prince s'empara de la forteresse de Kalonoros, qui appartenait aux Roupéniens de la Petite-Arménie et lui donna le nom d'Alaiyyâ; l'année suivante, il construisit les fortifications de Sivas et de Konia (*Iconium*). Il s'allia avec Melik-Ashraf, prince ayyoubite d'Edesse, et enleva quelques villes à son frère Melik-Kamel, sultan d'Egypte

(1225). En 1226, il s'empara de deux forteresses appartenant à Melik-Masoud, prince ortokide d'Amid. En 1229, le Khwarizmishah Djedal-ed-Din ayant pris Akhlat, qui appartenait à Melik-Ashraf, Ala-ed-Din marcha avec lui contre les troupes mongoles, qui reculèrent à son approche, sans combattre. Quelques années plus tard (1233), une coalition suscitée par le sultan d'Égypte Al-Kamil souleva tous les Ayyoubites contre Ala-ed-Din, mais Al-Kamil fut obligé de renoncer à la conquête d'Akhlat, par suite de la défection de sa famille.

Ala-ed-Din, pour payer les services que lui avaient rendus les Turcs dans une bataille contre les Mongols, leur donna des terres dans son empire. Il fut empoisonné en 1236 par son fils Ghyas-ed-Din Kai-Khosran II.

ALA-ED-DIN-KAI-KOBAD II, fils de Ghyas-ed-Din-Kai-Khosran II, prince seldjoukide de Roum. Après la mort tragique de son père (1246), les émirs placèrent sur le trône ses deux frères Rokn-ed-Din-Kilidj-Arslan et Asad-ed-Din-Kai-Kavus. Au bout de peu de temps, ils l'associèrent à la royauté. En 1253, un ambassadeur mongol vint notifier à Asad-ed-Din que Mangkou-Kaan, empereur de la Chine, ne le reconnaissait pas pour souverain, et lui donna l'ordre de se rendre à Karakoroum. Il fut convenu entre les trois frères qu'Ala-ed-Din II se rendrait auprès de Mangkou pour essayer de le fléchir; mais il mourut au cours de ce voyage, dans les déserts de Tartarie, en 1257.

ALA-ED-DIN-KAI-KOBAD III, fils de Feramurz et petit-fils d'Izz-ed-Din-Kai-Kavus II. On sait fort peu de chose de la vie de ce prince, qui est souvent confondu avec le précédent : c'est sous son règne, en 1300, qu'une invasion mongole mit fin à l'empire des Seldjoukides de Roum. Ala-ed-Din se réfugia à Constantinople auprès de Michel Paléologue qui le jeta en prison, où il mourut.

— BIBLIOGR. : *Tarikh i munnedjim Bashi*, de Nédjmi; Ibn-al-Athir, *Chronique Parfaite*; Huarts, *Inscriptions arabes d'Asie Mineure* dans la *Revue sémitique* (1894-1895).

ALAFIE n. f. Genre de plantes de la famille des apocynées, ne renfermant qu'une seule espèce à tige grimpante et à fleurs pourprées, qui croît à Madagascar.

ALAGA n. m. Étoffe commune de coton en Turquie.

ALAGNON, affluent torrentueux de l'Allier, qui traverse les dép. du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. Ce n'est qu'un long rapide, qui parcourt dans la forêt du Livran des gorges magnifiques. Cours de 80 kilom.

ALAGOAS, État du Brésil oriental, peuplé de 459.000 hab. Sa capitale est *Maceio*. La capitale ancienne, *Alagoas*, possède 5.000 hab.

ALAGON, rivière d'Espagne, affluent du Tago. Longueur : 208 kilom. — Ville d'Espagne (Aragon), prov. de Saragosse ; 3.300 hab.

ALAI, plateau du Turkestan russe (Asie centrale). Situé par 3.000 m. d'altit. entre les deux chaînes de l'Alaï-Dagh, qui sont le prolongement occidental du Thian-Chan et s'élèvent de 6.500 à 7.000 m., le plateau d'Alaï est traversé d'E. en O. par le Sourkh-Ab, et parcouru par les Kirghiz, qui y récoltent le blé, l'orge et le trèfle. La passe de Sari-Kol, qui mène jusqu'au plateau du Pamir, celle de Terek-Davan, par laquelle ont passé, depuis le commencement de l'histoire, la plupart des conquérants de l'Asie centrale, appartiennent à l'Alaï.

ALAIGNE, ch.-lieu de cant. (Aude), arrond. et à 12 kilom. de Limoux ; 578 hab. Le cant. a 27 comm. et 7.352 hab.

ALAIMO ou **ALAYMO** (Marc-Antoine), médecin italien, né à Ragalbuto (Sicile) en 1590, mort à Paris en 1662. Il rendit de grands services à Palerme pendant la peste de 1624.

ALAIN. Plusieurs personnages de ce nom ont été canonisés : saint ALAIN *de Courtay*, confesseur en Bretagne, honoré le 27 déc.; — saint ALAIN, abbé de Lavaur (VIIe siècle), fête le 25 nov.; — saint ALAIN *de La Roche*, dominicain breton, mort à Zwollo en 1475, fête le 8 sept.; etc.

ALAIN de Lille, philosophe et théologien, né à Lille vers 1114, mort à Cîteaux vers 1202. Il professa dans l'université de Paris avec un tel éclat, qu'on le surnomma *le Docteur universel*. Il cultiva l'alchimie et les sciences hermétiques.

ALAINS, peuplade établie dans l'antiquité entre la mer d'Azov et le Caucase. Après avoir lutté contre les Parthes en 78 av. J.-C., les Alains commencèrent au IIe siècle à lutter contre les Romains. A la fin du IVe siècle, chassés par les Huns de leur pays, ils pénétrent par fractions dans l'empire ; à partir du Ve siècle, il n'en est plus fait mention dans les documents. D'après la *Notitia dignitatum*, un corps d'Alains a été au service de l'empire romain, en Occident.

ALAIRE (du lat. *ala*, aile) adj. Qui a rapport aux ailes. — n. f. Zool. Genre de douves. ‖ Syn. de FASCIOLE.

ALAIRE ou **ALARIA** n. f. Algue de la famille des phéosporées, tribu des laminariées, pourvue d'un thalle massif à croissance intercalaire. Ces algues sont répandues dans les mers septentrionales. L'une des espèces (*alaria esculenta*) qu'on trouve abondamment sur les côtes de la Grande-Bretagne, est recherchée comme aliment, à cause de son goût légèrement sucré. On ne mange que la nervure médiane.

ALAIS (*lè*) n. m. Nom donné en fauconnerie à un oiseau de la famille des faucons, très propre à la chasse à la perdrix. ‖ On dit aussi ALÉTHES.

ALAIS (lat. *Alestum*), chef-lieu d'arrond. (Gard), à 42 kil. de Nîmes, au pied des Cévennes, sur le *Gardon d'Alais*; 24.380 hab. (*Alaisiens.*) Cette ville est un des principaux centres de l'industrie et du commerce de la soie, dont s'occupent presque exclusivement les habitants des collines et des vallons environnants. On y trouve aussi des verreries et des tuileries. Mais la plus grande industrie d'Alais est encore l'extraction de la houille et du minerai de fer, qui se rencontrent dans son riche bassin. Enfin, des sources minérales existent dans la ville même ou dans ses environs immédiats, et un peu plus loin se trouvent des bains assez fréquentés pendant la saison des eaux (aux Fumades, à Euzet).

— *Histoire*. Bien que l'emplacement d'Alais ait été habité dès l'époque romaine, il semble difficile d'y voir la ville épiscopale d'*Arrusitum*. En tout cas, au XIe siècle on trouve le nom d'*Alais* dans des documents authentiques ; dès 1200, la ville obtient une charte de consulat, un peu plus tard (1213), elle est acquise par Louis IX et dépend de la maréchaussée de Beaucaire. A la fin du XVIe siècle, c'est un des principaux centres des réformés dans le Midi ; Louis XIII s'en empara en 1629 et y signa, le 27 juin, la *Paix d'Alais* ou *Edit de grâce*, qui termina la dernière guerre de religion en France. Alais eut un peu plus tard beaucoup à souffrir de la révocation de l'Edit de Nantes ; son commerce de draperie, prospère dès le XIIe siècle, a mis près de deux siècles à s'en relever. Pour convertir ses habitants, Louis XIV eut recours aux mesures de rigueur, et y créa un évêché qui, de 1691, subsista jusqu'en 1790. La défaite des troupes royales sous ses murs par Jean Cavalier, le chef des camisards, le 21 décembre 1702, est le dernier fait saillant de l'histoire d'Alais. Patrie du chimiste J.-B. Dumas.

Armes d'Alais.

L'arrond. d'Alais compte 11 cantons (129.089 hab.). Pop. du canton Est : 21.800 hab., du canton ouest : 16.300 hab.

— BIBLIOGR. : E. Roschach, *Recherches historiques sur la ville d'Alais* (Alais, 1860).

ALAIS (BASSIN D'). On donne ce nom au riche bassin minéralogique du Gard, qui s'étend sur 400 kilom. carr. dans les pays arrosés par la Gardon et par la Cèze. Parmi ses dix-huit concessions minières, il faut surtout citer celles de Bessèges et de la Grand'Combe. La production houillère est évaluée à environ 2 millions de tonnes par an.

ALAISAGE n. m. Techn. V. ALÉSAGE.

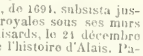

Alaise.

ALAISE (de *à l'aise*) n. f. En hortic. Attache d'osier, de jonc ou de paille, qu'on fixe à l'extrémité d'une branche d'arbre trop courte pour être palissée. ‖ En menuiserie, Planche ajoutée à une autre. ‖ En charronnerie, Emboîtoir.

ALAISÉ, ÉE adj. Blas. V. ALÉSÉ. ‖ On écrit aussi ALÉZÉ.

ALAISER v. a. Techn. V. ALÉSER.

ALAISIEN (*zi-in* — de *Alais*, n. de ville) n. m. Nom dans lequel Emilien Dumas comprenait les deux assises du terrain aquitanien de la région d'Alais (Gard).

ALAISOIR n. m. Techn. V. ALÉSOIR.

ALAJUELA, prov. de la rép. de Costa-Rica (Amérique centrale); 57.000 hab. La capitale de cette province, *Alajuela*, est une ville de 8.000 hab.

ALAKANANDA, rivière de l'Hindoustan, qui, sortie de l'Himalaya, se joint au Baghirati pour former le Gange dont elle est la source principale, bien que les Hindous considèrent le Baghirati comme la tête même du fleuve.

ALALCOMÈNES, anc. ville de la Béotie, fondée par Alalcomène, père nourricier d'Athéné, et pillée par Sylla.

ALALCOMÉNIE, fille d'Ogygès, roi de Thèbes, et de Thèbe, et sœur de Telxiné et d'Aulis. Les trois sœurs, qui avaient été les nourrices d'Athéné, devinrent, après leur mort, les déesses praxidiennes, les Praxidices. Elles avaient un temple à Haliarte, en Béotie ; on les honorait comme déesses de la tempérance et de la modération, comme favorisant la réussite des projets et comme présidant aux serments.

ALALIE (du gr. *a* priv., et *lalein*, parler) n. f. Mutisme accidentel. Mutité acquise. Syn d'APHASIE.

ALALITE n. f. (de *Ala*, n. de lieu, et du gr. *lithos*, pierre. — L'orthogr. rationn. serait ALALITHE) Variété de dropside d'un gris verdâtre, qui se trouve dans la petite vallée d'Ala (Piémont).

ALALONGA ou **ALALUNGA** (du lat. *ala*, aile, et *longa*, longue) n. m. Nom donné, à Nice, à un poisson du genre *germon*. V. GERMON et THON.

AL-AMAK n. m. Nom arabe de l'étoile de deuxième grandeur désignée par γ dans le planisphère de Flamsteed, et située dans le pied austral d'Andromède. ‖ On l'appelle aussi AMAK.

ALAMAN, nom d'une famille importante de l'Albigeois aux XIIe et XIIIe siècles, à laquelle appartient SICARD **Alaman le Vieux**, conseiller de Raymond VII, dernier comte de Toulouse, son sénéchal et son lieutenant général avant d'être celui d'Alphonse de Poitiers, mort en 1275.

ALAMANIE n. f. Genre d'orchidées, voisin des vandas, originaire du Mexique. Syn. de EPIDENDRUM.

ALAMANNI (Louis), poète florentin, né en 1495, mort à Amboise en 1556. Exilé de Florence, il se réfugia en France, et fut accueilli à la cour de François Ier, qui, en 1554, l'envoya en ambassade auprès de Charles-Quint. Ses ouvrages : *Opere toscane*, recueil d'élégies, de sonnets, de fables et de satires ; *la Coltivazione*, excellent poème didactique ; l'*Avarchide*, poème épique sur le siège de Bourges, se distinguent par l'élégance et la pureté du style.

ALAMANNIE. Géogr. V. ALÉMANNIE.

ALAMANS n. m. pl. Hist. V. ALEMANS.

ALAMBIC n. m. (*bik* — de l'arabe *al*, le ; *ambic*, vase à distillation ; suivant quelques autres, du gr. *ambix*, vase dont les bords sont rapprochés). Appareil dont on se sert pour la distillation : *Ce sont les Arabes qui ont introduit en Europe l'usage de l'*ALAMBIC.

— Fig. Grand centre où bouillonnent les passions :

Du soir au matin, fument autour des hommes
Ces vastes *alambics* qu'on nomme les cités.
A. DE MUSSET.

— *Passer une chose par ou à l'alambic, La tirer à l'alambic*, l'examiner minutieusement dans toutes ses difficultés, dans toutes ses parties. ‖ En mauv. part, *A l'alambic*, Se dit de ce qui est compassé, subtilisé, quintessencié : *Poésie à l'alambic.*

— ENCYCL. L'*alambic*, qui était déjà connu des Grecs, est l'appareil que l'on emploie, dans les arts chimiques, pour séparer les substances volatiles de celles qui ne le sont pas. Il se compose toujours de trois parties essentielles : la *cucurbite* (ou *chaudière*), le *chapiteau* et le *réfrigérant*. La cucurbite, partie inférieure dans laquelle on place les matières à distiller, doit toujours présenter la surface de chauffe la plus grande possible. Le chapiteau recouvre la cucurbite et communique avec le réfrigérant, au moyen d'un tuyau légèrement incliné. Enfin, le réfrigérant est la partie dans laquelle les vapeurs se condensent et prennent l'état liquide. Il consiste en un tube en spirale nommé *serpentin*, qui plonge dans un cylindre rempli d'eau froide. V. DISTILLATION.

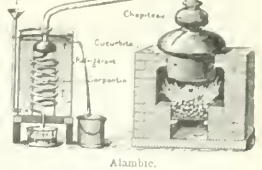

Alambic.

ALAMBIQUAGE (rad. *alambic*) n. m. Raffinement, subtilité excessive : *L'*ALAMBIQUAGE *est fréquent chez Marivaux.*

ALAMBIQUER v. a. Distiller à l'alambic. (Peu usité.)

— Fig. Subtiliser, quintessencier : *Les symbolistes* ALAMBIQUENT *leur style.* ‖ Fatiguer par trop d'application à des choses abstraites : *Les subtilités de la critique ne servent souvent qu'à* ALAMBIQUER *l'esprit.*

Alambiqué, ée part. pass. du v. Alambiquer. Se dit de pensées, de réflexions trop subtiles, trop raffinées : *Discours* ALAMBIQUÉS.

S'alambiquer, v. pr. Se fatiguer par des subtilités.

ALAMBIQUEUR (rad. *alambic*) n. m. Celui dont le stylo est raffiné, compassé : ALAMBIQUEUR *de phrases.*

ALAMEDA, ville des Etats-Unis (Californie), sur la baie de San-Francisco ; 11.165 hab. Pop. du comté : 93.865 hab.

ALAMOS, ville du Mexique (Etat de Sonora) ; 8.000 hab. Centre d'une région de mines d'argent.

ALAMOTOU ou **ALAMOUTOU** n. m. Arbre de Madagascar, produisant des fruits dont la saveur rappelle celle des figues ou des prunes. Cet arbre épineux paraît être un *zizyphus* ou un *flacourtia*.

ALAMOUT (le *nid de l'aigle*), citadelle de Perse, voisine de Kazbin, autour de laquelle se fonda, à la fin du XIe siècle, le petit Etat indépendant des Ismaéliens. Ils y demeurèrent jusqu'à la prise d'Alamout par Houlagou (1251).

ALAN n. m. Dogue de forte taille qu'on emploie pour chasser le sanglier et le loup.

ALAN, ALLEN ou **ALLYN** (William), prélat anglais, né en 1532, mort en 1597. Partisan ardent et fougueux du catholicisme, il fit une guerre active aux réformés religieuses de la reine Elisabeth. Forcé de s'expatrier, son zèle pour la restauration du catholicisme en Angleterre lui valut le chapeau de cardinal (1588) et l'archevêché de Malines (1591). Il contribua plus que personne à décider le cabinet de Madrid à équiper l'*Invincible Armada*. L'échec de cette entreprise détermina sa disgrâce.

ÅLAND (ARCHIPEL DE ÎLES D'), groupe d'environ trois cents îles et îlots de la mer Baltique, à l'entrée du golfe de Bothnie, et dépendant du gouvernement d'Abo-Björneborg (Finlande). Séparé de la côte finlandaise par le détroit de Skiftet, de la côte suédoise par le *detroit d'Aland*, cet archipel compte, sur ses 1.426 kilom. carr., 18.500 hab (*Alandais.*) L'île d'Aland est la principale du groupe ; près d'elle se trouve la magnifique rade de Bomarsund. L'archipel d'Aland appartient à la Russie depuis 1809. En 1854, la flotte franco-anglaise bombarda Bomarsund. Aux termes de la convention du 30 mars 1856, formant la troisième annexe au traité de Paris, le tsar « déclare que les îles d'Aland ne seront pas fortifiées, et qu'il n'y sera maintenu ni créé aucun établissement militaire ou naval ».

— BIBL. : Léouzon Leduc, *les Iles d'Aland* (Paris, 1854).

ALANDIER (*di-é*) n. m. Bouche, l'un des foyers à la base d'un four spécial.

— ENCYCL. Les fours à *alandiers* contiennent un certain nombre de foyers, répartis sur leur circonférence. On emploie de préférence ces fours, inventés par Wedgwood, pour cuire les poteries ayant de grandes dimensions.

ALANGIACÉ, ÉE ou **ALANGIÉ, ÉE** adj. Qui ressemble à un alangion. ‖ On dit aussi ALANGIE.

— n. f. pl. Bot. Tribu de plantes de la famille des combrétacées ou de celle des cornacées.

— ENCYCL. La tribu des *alangiées* renferme de grands arbres ou des arbrisseaux inermes, quelquefois épineux, à feuilles alternes, pétiolées, simples, entières. Les fleurs sont hermaphrodites, disposées en fascicules axillaires, ont un calice adhérent, campanulé, à cinq ou dix dents ; l'ovaire est infère. Le fruit est une baie contenant un albumen ruminé, qui ne renferme ordinairement qu'une graine. Cette famille a des affinités avec les myrtacées. Elle renferme les deux genres *alangium* et *marlea* ; ce sont généralement de beaux arbres, appelés par les Indiens *alangi* ou *angolam*, et qui sont répandus dans l'Inde jusqu'au pied de l'Himalaya. Leur bois est excellent, blanc et très dur.

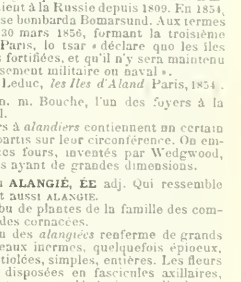

Alangier. — *a*, fruit.

ALANGIER (*gi-é*) n. m. Genre de plantes qui a servi de type à la tribu des alangiées. Deux espèces, l'*alangium hexapetalum* et l'*alangium decapetalum* de Lamarck, ont des racines aromatiques et amères.

ALANGION n. m. Plante de la famille des *alangiacées*. V. ce mot.

ALANGOURIR v. n. et **ALANGOURIR SE**, v. pr. V. ALANGUIR.

ALANGUILAN n. m. Bot. V. CANANG et ILANG-ILANG.

ALANGUIR (*ghir* — rad. *langueur* v. a. Fatiguer, affaiblir : *Le raisonnement tue l'inspiration ; l'attention qu'on lui prête l'*ALANGUIT *et l'amortit.* (V. Cousin.) ‖ Rendre langoureux : ALANGUIR *ses yeux.* ‖ On disait autref. ALANGOURIR.

— v. n. Etre languissant, perdre son énergie : *Les phtisiques à leur déclin* ALANGUISSENT *de jour en jour.*

S'alanguir, v. pr. Perdre de ses forces, de son énergie. ‖ Devenir langoureux.

ALANGUISSEMENT (*ghi*) n. m. Etat de langueur, d'abattement : *Secouer son* ALANGUISSEMENT.

ALANINE n. f. Substance que l'on obtient en traitant l'aldéhydrate d'ammoniaque par l'acide cyanhydrique en présence d'autres acides ; isomère de la LACTAMINE.

— ENCYCL. *L'alanine* $C^6H^7AzO^4$ cristallise en prismes incolores, réunis en étoiles ; elle est soluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, insoluble dans l'éther. L'acide azoteux la transformé en acide lactique. L'alanine joue le rôle d'acide avec les bases métalliques, de base avec les acides. Soumise à la distillation sèche, elle se dédouble en éthylamine et acide carbonique.

ALANSON (Edouard), chirurgien anglais, né à Newton en 1747, mort à Wavertree près de Liverpool en 1823. Il a attaché son nom a au procédé d'amputation dans la continuité des membres, évitant la saillie des os.

ALANTAMIDE (de *alantol*, et *amide*) n. f. Amide de l'acide alantique. Elle se dépose dans la solution alcoolique de l'anhydride alantique où l'on fait passer un courant de gaz ammoniac ; elle se présente en cristaux plumeux fusibles à 210°.

ALANTIKA, massif montagneux de l'Afrique occid. (Adamaoua) ; alt. moyenne : 1.000 m.

ALANTINE (de l'allem. *alant*, aunée) n. f. Nom donné au principe végétal appelé depuis *inuline*.

ALANTIQUE (rad. *alantine*) adj. Se dit d'un anhydride extrait de la racine d'aunée, ainsi que de l'acide et de divers composés qui en dérivent.

— ENCYCL. *L'anhydride alantique* $C^{10}H^{16}O^2$ s'obtient pur en le séparant de l'alantol par cristallisation. C'est un solide incolore, cristallisé en aiguille sprismatiques, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, fusible à 66°, sublimable et bouillant à 275°.

L'acide alantique $C^{10}H^{16}O^3$ s'obtient à l'état de sel potassique quand on verse de la potasse étendue et chaude sur l'anhydride ; on le met en liberté par l'acide chlorhydrique ; il est peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau chaude et l'alcool. Cet acide est monobasique ; ses sels sont peu stables.

ALANTOL (de l'allem. *alant*, aunée) n. m. Liquide jaunâtre extrait de l'essence d'aunée, et doué d'une odeur aromatique rappelant la menthe.

— ENCYCL. *L'alantol* $C^{10}H^{16}O$ s'obtient en exprimant entre des doubles de papier buvard la masse cristalline (anhydride alantique baigné d'alantol) qui se forme quand on distille la racine d'aunée dans un courant de vapeur d'eau. L'alantol imbibe le papier dont on le sépare à l'aide d'une nouvelle distillation. Ce composé bout vers 200°.

ALAON, monastère du royaume d'Aragon, diocèse d'Urgel, connu grâce au document dit *Charte d'Alaon*. C'est un diplôme de Charles le Chauve, daté de Compiègne, le 21 janvier de la cinquième année du règne (845), confirmant les libéralités d'un certain comte Warinégisile au monastère d'Alaon, et donnant la généalogie de sa famille jusqu'à Clotaire II, roi de France, son ancêtre en ligne directe ; ce diplôme représente par conséquent les rois d'Aragon comme descendant des Mérovingiens. C'est un document apocryphe, fabriqué au début du XVIIe siècle par l'Espagnol don Juan Tamayo de Salazar, dans le but de rattacher par la maison d'Aragon, plus étroitement que la maison de France, la maison d'Espagne-Autriche à la dynastie mérovingienne.

— BIBLIOGR. : Rabanis, *les Mérovingiens d'Aquitaine. Essai histor. et crit. sur la Charte d'Alaon* (Paris, 1856).

ALAOTRA, grand lac de Madagascar (prov. d'Antsihanâka), ayant pour émissaire le Maningory, qui se jette dans l'océan Indien. Il semble diminuer d'une manière continue.

ALAPAÏEFSK, ville de Russie (gouv. de Perm), sur la Néïva, affluent de la Toura : 8.400 hab.

ALARCON, bourg d'Espagne, prov. de Cuenca (Nouv.-Castille) ; 850 hab. Place de guerre considérable sous la domination des Maures, qui y vainquirent les Espagnols (1195).

ALARCON (Hernando DE), navigateur espagnol du XVIe siècle, a le premier fait le relevé hydrographique des côtes de la Californie, et démontré que cette vaste contrée n'est point une île.

ALARCON (Pierre-Antoine D'), écrivain et homme politique espagnol, né à Guadix en 1833, mort en 1891. Député en 1864, condamné en 1865 à l'exil comme signataire de la protestation des députés unionistes, il vint habiter Paris jusqu'à l'expiration de sa peine, et alla ensuite se fixer à Grenade. Il prit part à la révolution de 1868, et fut réélu membre des Cortès. Après l'avènement d'Alphonse XII, il fut nommé conseiller d'Etat. Son premier roman de quelque importance, le *Finale de Norma* (1855), a été traduit en français par Ch. Yriarte (Paris, 1866. Il donna ensuite : *Récit d'un témoin de la guerre d'Afrique* (1859) ; *Contes, articles et nouvelles* (1859) ; *l'Ami de la mort* ; *Poésies sérieuses et humoristiques* (1870) ; *Choses du passé* (1871) ; *le Tricorne*, dont la traduction parut dans « le Temps » en 1877 ; *l'Alpujara* (1874), récits de voyages dans la sierra Nevada ; *le Scandale* (1875), roman qui fit grand bruit ; *l'Enfant à la boule* (1880), son chef-d'œuvre ; *le Capitaine Veneno* (1881) ; *le Prodigue* (1882) ; *Jugements littéraires et artistiques* (1883) ; *Voyages à travers l'Espagne* (1883). Poète, romancier et critique, Alarcon écrivait avec chaleur et naturel ; il a réussi surtout dans le genre satirique et humoristique.

ALARCON Y MENDOZA (Don Juan Ruiz DE), poète dramatique hispano-américain, né au Mexique vers la fin du XVIe siècle, mort en 1639. Il est probable qu'il appartenait à l'ancienne et noble famille des **Alarcon**, venue d'Espagne à la suite des Pizarre et des Cortez. Il y revint d'assez bonne heure, fut attaché en qualité de rapporteur au conseil royal des Indes (1622), et, vers la même époque, commença à écrire pour le théâtre. Après avoir fait représenter un grand divertissement dramatique, *l'Araucanen vaincu*, en collaboration avec Guilhem de Castro, il composa seul des comédies très remarquables : *Don Domingo de don Blas ; l'Examen des maris ; les Mars ont des oreilles ; la Vérité suspecte*, dont Corneille a tiré toute sa comédie du *Menteur*, et un grand drame en deux parties, chacune en trois actes, qui est un des chefs-d'œuvre de la scène espagnole : *le Tisserand de Ségovie*. Aucun indice ne fixe la date de la représentation de ces pièces, qui furent imprimées en 1628 et en 1634.

Alarcon y Mendoza.

Dès le temps de Corneille, il était si bien oublié que Corneille crut d'abord imiter une comédie de Lope de Vega.

Alarcon est un des plus grands poètes de l'Espagne, et certainement le plus grand que l'Amérique espagnole ait produit. Inférieur à Lopo de Vega en imagination, a Calderon en poésie, il surpasse le premier et égale au moins le second par la profondeur et la vérité de ses caractères. Il a même, dans son *Tisserand de Ségovie*, une énergie dramatique à laquelle Calderon n'atteint pas toujours.

Sauf la *Verdad sospechosa*, imitée par Corneille, et le *Tisserand de Ségovie*, imité par H. Lucas, le théâtre d'Alarcon était à peu près ignoré en France ; il a été traduit en français par Alphonse Royer (1864).

ALARCONIE (du nom de *Alarcon*, le navigateur) n. f. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionidées. Les alarconies sont des plantes herbacées, à grandes feuilles. On les trouve en Californie.

ALARCOS (l'*Allack* des chroniqueurs arabes), village d'Espagne, prov. de Ciudad-Real (Nouvelle-Castille). Défaite des chrétiens par les Maures (1175).

ALARD ou **ADALARD**, vicomte de Flandre, au commencement du XIe siècle. Il fonda sur une montagne, entre l'Auvergne et le Gévaudan, un hospice qui a servi de modèle à celui du mont Saint-Bernard et qui reçut plus tard le nom de *Domerie d'Aubrac*. Le vicomte Alard s'y retira avec douze chevaliers.

ALARD (Jean-Delphin), violoniste français, né à Bayonne en 1815, mort à Paris en 1888. Premier prix de violon au Conservatoire, où il fut professeur de 1843 à 1875. Cet artiste, au jeu d'une grande pureté, au style classique, s'attacha à populariser les œuvres des grands maîtres. En 1847, il inaugura avec Franchomme des séances de musique de chambre qui devinrent fameuses.

ALARGUER (*ghé*) v. n. Gagner le large : s'éloigner de la côte ou d'un vaisseau. (Vieux.) ‖ Porter plus largue, manœuvrer de façon que le vent devienne plus largue.

ALARIC (MONTS D'), petit massif dépendant des Corbières, situé dans le dép. de l'Aude et dominant la rive droite du fleuve du même nom.

ALARIC Ier, roi des Wisigoths, de la race des Balthes, mort en 410 à Cosenza. A la fin du règne de Théodose, il commande un corps de troupes gothiques au service de l'Empire ; bientôt après (398), il dévaste la Thrace et menace Constantinople, puis franchit les Thermopyles et pénètre en Grèce jusque dans le Péloponèse. Repoussé par Stilicon, il rentre en Pannonie pour en ressortir bientôt et envahir l'Italie. Vaincu de nouveau par Stilicon à Pollentia en 402, et à Vérone, il gagne l'Illyrie, d'où il pénètre encore en Italie en 408. En 410, il s'empare de Rome, qu'il met au pillage pendant six jours. Puis il passe dans l'Italie méridionale, s'apprête à gagner la Sicile et peut-être l'Afrique, quand il meurt sur les bords du Busento. Pour assurer l'inviolabilité à sa sépulture, les soldats d'Alaric l'enterrèrent dans le lit du fleuve, détourné momentanément par eux de son cours.

— BIBLIOGR. : Simonis, *Versuch einer Geschichte des Alarich, Königs der Westgothen* (Göttingen, 1858) : Riegel, *Alarich der Balthe, König der Westgothen*... (Offenburg, 1870) ; Von Eicken, *der Kampf der Westgoten und Römer unter Alarich* (Leipzig, 1876).

ALARIC II, huitième roi des Wisigoths, mort en 507, succéda à son père Euric en 484, au moment où le royaume des Wisigoths s'étendait sur l'Espagne presque entière et sur la partie de la Gaule comprise entre la Loire, le Rhône et les Pyrénées. Peu cohérent, par suite des divisions de races et de religions, cet Etat fut détruit en 507 à la bataille de Vouillé, par Clovis, et Alaric périt dans le combat de la propre main de Clovis. Il avait promulgué à Aix, l'année précédente, le *Bréviaire d'Alaric*, recueil des lois applicables aux sujets gallo-romains du royaume wisigoth.

— BIBLIOGR. : Junghans, *Histoire critique des règnes de Childerich et de Chlodovech*, trad. par G. Monod (1879).

ALARIE ou **ALARIA** n. f. Bot. V. ALAIRE.

ALARMANT, ANTE adj. Qui est de nature à causer de l'inquiétude, de l'épouvante : *Nouvelle* ALARMANTE. *Situation* ALARMANTE. *Maladie* ALARMANTE.

ALARME n. f. (de *à l'arme !* cri militaire qui avertissait de prendre les armes. Dans ce sens, le pluriel a été substitué au singulier, et l'on dit *aux armes !*) Cri, bruit quelconque que l'on fait entendre pour attirer l'attention dans une circonstance dangereuse : *Donner, sonner l'*ALARME.

— Par ext. Panique causée dans un camp ou une place, par l'approche ou le bruit de l'approche des ennemis.

— Fig. Frayeur subite, trouble que cause dans l'âme l'image d'un danger réel ou apparent. ‖ Dans le style élevé et poétique, s'emploie presque toujours au pluriel : *Les jours du méchant sont remplis d'*ALARMES. (Didér.)

— *Canon d'alarme, pièce d'alarme.* Canon de gros calibre, chargé à poudre, et près duquel la mèche ou le boute-feu était toujours allumé. Le faire partir, c'était donner un signal d'alarme. ‖ *Batterie d'alarme* ou *Alarme céleustique* (du gr. *kéleusma*, ordre donné au moyen d'un signal ou d'un instrument), Batterie de caisse, destinée à donner l'alarme, en usage sous Louis XIV, remplacée aujourd'hui par la *générale*. ‖ *Poste d'alarme*, Poste avancé placé de manière à donner l'alarme à l'approche de l'ennemi. ‖ *Cloche d'alarme* ou *Tocsin*, Sonnerie d'une cloche destinée à avertir les habitants d'une ville ou d'un village de courir aux armes. ‖ *Fausse alarme*, Crainte sans fondement. ‖ *Prendre l'alarme*, S'effrayer, s'épouvanter. ‖ *Donner les alarmes*, ou *Tenir en alarme*, Harceler les avant-postes de l'ennemi : *C'est à la cavalerie légère a* DONNER LES ALARMES. (Gén. Bardin.)

— *En alarme*, loc. adv. En crainte, dans l'inquiétude.

— Prov. **L'alarme est au camp**, Se dit quand une société, une réunion de conspirateurs, etc., vient d'être effrayée par une cause quelconque.

— SYN. **Alarme, appréhension, crainte, effroi, épouvante, frayeur, peur, terreur.** *Alarme* indique une grande inquiétude causée par des dangers imminents. La *terreur* naît d'un danger immédiat, réel ou imaginaire, mais actuel. L'*effroi* est toujours produit par un danger réel. La *frayeur* est le sentiment d'un effroi passager. L'*épouvante* nous fait fuir éperdus, inconscients. La *crainte* est inspirée par quelqu'un ou quelque chose qui peut être favorable ou contraire : *La* CRAINTE *du Seigneur est le commencement de la sagesse.* — La *peur* se rapporte à une chose que l'on considère comme devant être funeste, mais qui est souvent imaginaire. L'*appréhension* est due à l'incertitude de l'avenir.

ALARMÉ, ÉE n. Personne émue, inquiète.

ALARMER v. a. Donner l'alarme : ALARMER *un camp.* (Peu usité.) ‖ Causer de l'inquiétude, de la frayeur : *Tout* ALARME *une mère.*

— Fig. Effaroucher, offenser : *Un rien* ALARME *la pudeur.*

S'alarmer, v. pr. S'inquiéter, s'effrayer : *Le lièvre* S'ALARME *au moindre bruit.* ‖ S'effaroucher : *Vertu qui* S'ALARME.

Lorsqu'il faut au devoir immoler la tendresse,
Un cœur *s'alarme* peu du péril qui le presse.
(RÉGNIER.)

— ANTON. Animer, encourager, enhardir, exciter, raffermir, rassurer, réconforter, retremper.

ALARMISTE n. Personne qui voit tout en noir et répand des nouvelles alarmantes : *L'*ALARMISTE *de mauvaise foi est un spéculateur ou un ambitieux.* (Fr. Wey.) ‖ Arg. Chien de garde. ‖ Adjectiv. : *Journaliste, Député* ALARMISTE.

ALARY (Pierre-Joseph), prieur de Gournay-sur-Marne et membre de l'Académie française, né et mort à Paris (1689-1770). Il gagna les bonnes grâces du régent, qui le nomma sous-précepteur de Louis XV. En 1723, il fut admis à l'Académie française, quoiqu'il n'eût rien écrit.

ALAS (*lass* — du lat. *ala*, aile) n. f. Partie des ailes du filet dit *bouline*.

ALASCHER, ville de Turquie d'Asie, sur un affluent du Ghiduz-Tchi (Hermus) ; 15.000 hab. C'est l'ancienne *Philadelphie*, siège de l'une des Eglises les plus célèbres des premiers temps du christianisme et ville sainte des Turcs.

ALASKA ou **ALASCHKA**, ancienne Amérique russe, actuellement territoire des Etats-Unis. C'est une presqu'île située à l'extrémité N.-O. de l'Amérique du Nord, entre l'océan Glacial, le détroit et la mer de Béring, enfin l'océan Pacifique. Une frontière conventionnelle la sépare à l'E. (du canal de Portland au mont Saint-Elie, à travers les montagnes ; du mont Saint-Elie à la mer Glaciale à travers la plaine arctique) du Dominion canadien.

Entre ces limites, l'Alaska s'étend avec ses dépendances sur une superficie de 1.376.000 kilom. carr. (dème fois et demie la grandeur de la France), où les roches volcaniques se rencontrent aux îles Aléoutiennes, les terrains primitifs au S. du mont Saint-Elie et sur la côte du Pacifique, les terrains secondaires (crétacés) dans l'archipel Alexandre, les tertiaires à l'E. du pays.

— ENCYCL. Tandis que la partie septentrionale de l'*Alaska* est presque partout basse et plate, le centre et surtout le midi sont très élevés, et sur la côte du Pacifique se dressent les plus hauts sommets des territoires de l'Union, à l'extrémité nord de la grande Cordillère nord-américaine (mont Saint-Elie, 5.977 mètres ; mont Logan, 6.396 mètres, etc.) ces montagnes, d'origine volcanique, contiennent encore des volcans en activité, revêtus de glaciers comptant parmi les plus grands du monde et descendant jusqu'à la mer. Au point de vue des précipitations atmosphériques, seule la côte pacifique est bien arrosée ; quant à l'intérieur du pays, il est soumis au régime continental. L'Alaska n'en est pas moins arrosé par des fleuves importants, tels que l'immense Youkon, et par des rivières côtières tributaires de la mer Polaire et de l'océan Pacifique. Quelques lacs existent aussi dans le S.-O., parmi lesquels il faut citer le lac Hiamna ou Chelkoff.

Le climat varie pour les différentes parties du pays ; le nord et le centre, séparés par le cercle polaire arctique, sont de climat continental, avec des températures froides extrêmes (—57° C. à Fort-Youkon) ; le littoral de l'océan Pacifique est relativement protégé par les montagnes contre les vents du N., et jouit d'un climat relativement doux dans la presqu'île d'Alaska, d'une douceur et d'une égalité remarquables dans le district de Sitka.

Bas et droit, sans beaucoup d'accidents notables, vaseux ou marécageux sur la mer Arctique, le littoral, sans se relever beaucoup, présente un aspect plus découpé sur le détroit de Béring, dans lequel la presqu'île qui termine le cap du Prince-de-Galles s'avance entre les baies Kotzebue et Norton vers l'asiatique cap Oriental jusqu'à une distance de 45 milles. La côte ne devient vraiment haute et très découpée qu'après la baie de Bristol et la mer de Béring, sur l'océan Pacifique ; là se trouve la longue péninsule d'Aliaska, que prolonge encore vers l'O. le chapelet des îles Aléoutiennes et que borde au S. l'archipel Kadiak. Au S.-E. du mont Saint-Elie, le littoral est encore plus découpé de fjords ; il est aussi bordé d'îles rocheuses, aux contours tourmentés, derrière lesquelles se trouve une voie de navigation intérieure sûre, mais souvent trop étroite pour que des bâtiments à voiles y puissent louvoyer.

La flore varie naturellement avec les parties du pays ; avec les forêts de conifères du district de Sitka et des bords du Youkon contrastent les îles Aléoutiennes, presque complètement dénudées et les territoires situés au N. du 69e lat. Pour la faune, ce sont surtout les oiseaux et les mammifères terrestres (ours, renards, castors, etc.) et marins (baleines, phoques, otaries, loutres de mer, etc.) des régions arctiques, qu'on rencontre dans l'Alaska. Quant aux ressources minéralogiques du sol, dont on a peut-être exagéré la richesse, elles sont certainement abondantes : des gisements houillers, des minerais de fer, de cuivre et d'or, s'y rencontrent.

On ne compte dans l'Alaska que 32.000 habitants, sur lesquels 23.500 Indiens (Innouits, Aléoutes, Athabascus, Tlinkits, etc.), se partagent en cinq groupes de langues. Ces indigènes ne semblent guère avoir gagné au contact de la civilisation que le goût des spiritueux et les maladies syphilitiques; aussi, entre 1880 et 1890, leur nombre s'est-il réduit de près d'un quart. La majeure partie de cette population, répartie en sept districts sur tout le pays, habite la côte méridionale de l'Alaska; là, et sur le cours du Youkon, quelques rares comptoirs (*Sitka*, la capitale, Karlook, Onnalaska, etc.) centralisent les produits du pays: pelleteries, saumons en boîtes et salés, merluches, ivoire, or (riches mines sur la frontière du Dominion, dans les parages de Dawson et du Klondike) et argent; ils exportent en petites quantités.

Découvert en 1741 par Béring et Tchirikoff, le territoire d'Alaska a d'abord eu son litteral étudié par différents navigateurs, entre autres par Cook et par Vancouver. Après la fondation, par l'empereur Paul Ier (1799), de la Compagnie russe-américaine, qui entreprit la colonisation et l'exploitation du pays, l'exploration de l'intérieur commença. La cession de l'Alaska aux États-Unis pour une somme de 38 millions de francs (1867) a donné un nouvel essor aux études sur l'intérieur, dont les dernières sont celles des missions d'exploration de la frontière, entre le Canada et l'Alaska (Mac Grath et Turner, 1889-1891).

— BIBLIOGR.: W.-H. Dall, *Alaska and its Resources* (Boston, 1870); Bancroft, *Histoire des États pacifiques de l'Amérique du Nord*, t. XXVIII, *Alaska* (San-Francisco, 1886); H.-W. Elliott, *an Arctic Province; Alaska and the Seal Islands* (Londres, 1886); Petrov, *Report on the population, industries and resources of Alaska* (Washington, 1885); *Report on the population and resources of Alaska at the eleventh census, 1890* (Washington, 1893).

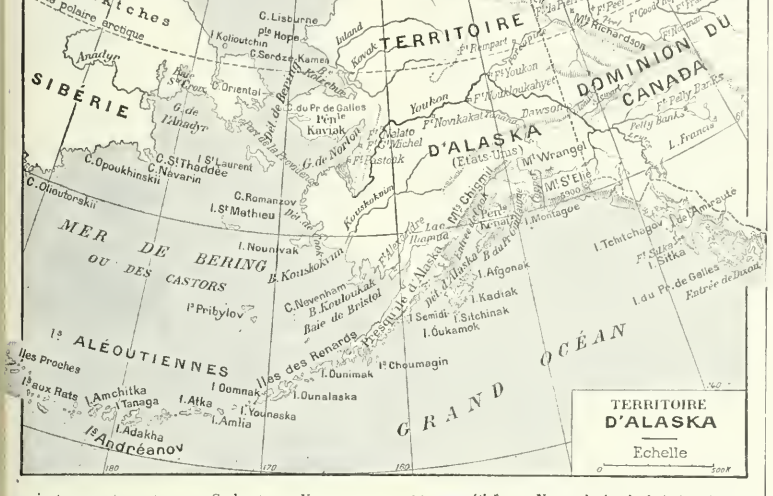

ALASKAÏTE (de *Alaska*, n. pr.) n. f. Sulfure naturel de bismuth, plomb, argent et cuivre.

ALASSIO, ville et port d'Italie, prov. et à 56 kilom. de Gênes; 5.200 hab., pour la plupart excellents marins et pêcheurs, adonnés surtout à la pêche du corail. Chantier de constructions navales; huileries.

ALASTOR, personnification de la divinité qui poursuit la vengeance d'un crime; « l'*alastor* de quelqu'un, pour parler comme les poètes grecs, est à peu près la même chose que son mauvais génie ». (A. Croiset.) ‖ Le poète anglais Percy Bysshe Shelley a donné ce nom à un beau poème qu'il a écrit en 1815, où il considère le génie de la solitude comme un mauvais génie: *Alastor* or *the Spirit of Solitude* (Londres, 1816).

ALATAMAHA ou **ALTAMAHA**, fleuve côt. des États-Unis, arrosant l'État de Géorgie et se jetant dans l'océan Atlantique, après un cours d'environ 225 kilom.

ALA-TAOU (nom générique, signifiant en turc *monts bigarrés*, et que portent plusieurs chaînes de montagnes considérables de l'Asie russe). Dans la partie mérid. du gouvern. de Séminétchinsk (Turkestan) se développent trois chaînes de montagnes se rattachant au système du Thian-Chan et formant un cadre autour du lac Issyk-Koul: l'*Ala-Taou*-Terskei, qui contourne le lac au S., l'*Ala-Taou*-Koungoï et l'*Ala-Taou*-Transilien, situés au N. du lac. Ce sont de hautes montagnes orientées d'E. en O., s'élevant jusqu'à une alt. de 5.000 mètres, et formant frontière (l'Ala-Taou-Terskei tout au moins) entre les empires russe et chinois. Elles dominent un pays de steppes, dépourvu de forêts, et possèdent sur leurs flancs une zone cultivable (entre 600 et 1.300 mètres), à laquelle font suite la zone des arbres à feuilles aciculaires (jusqu'à 2.300 mètres) et la zone alpine (jusqu'à 3.200 mètres), puis les neiges. On connaît encore dans le Turkestan la chaîne des Kirghizoin-*Ala-Taou*, qui prolonge du côté de l'O. l'*Ala-Taou*-Transilien; en Sibérie, celle de l'*Ala-Taou*-Kouznetzk, qui sépare l'Ob de l'Iénisséi; quelques autres montagnes peu importantes de l'Asie Centrale et de l'Asie Mineure portent aussi le nom d'**Ala-Taou**.

A LATERE (mots latins qui signif. *du côté, d'auprès*) loc. adv. Se dit des cardinaux qui, siégeant à côté du pape (*a latere*), s'en éloignent pour remplir une mission diplomatique: c'était un légat *a latere*, le cardinal Caprera, qui fut, en 1802, envoyé en France pour réorganiser le culte catholique rétabli.

ALATERNE (du lat. *alaternus*, nerprun) n. m. Grand arbrisseau de la famille des rhamnées, à tige rameuse, à feuilles persistantes, à fleurs verdâtres, exhalant une odeur de miel assez agréable. Il habite l'Europe mérid. et les bords du bassin méditerranéen. Son bois est dur, et ses fruits sont employés comme purgatifs.

ALATERNOÏDE (de *alaterne*, et du gr. *eidos*, forme) adj. Qui ressemble à l'alaterne.

ALATIER (*ti-é*) n. m. Nom vulgaire du fruit des viornes.

ALATION (*si* — du lat. *ala*, aile) n. f. Manière dont les ailes des insectes sont disposées ou conformées.

ALATLI n. m. Espèce de martin-pêcheur qui habite les Antilles et le Sénégal. ‖ On l'appelle aussi OISEAU A COLLIER (*alcedo torquata*).

ALATRI (lat. *Aletrium*), ville d'Italie, anciens États de l'Église, sur le Cosa, sous-affluent du Garigliano; 13.250 hab. Evêché; ruines pélasgiques.

ALATUNGA n. m. Ichtyol. V. ALALONGA.

ALATYR, riv. de la Russie d'Europe, qui coule aussi dans la Russie d'Asie, et se jette dans la Soura, affluent de la Volga, après un cours de 220 kilom. — District du gouvern. de Simbirsk (Russie d'Europe); territoire très boisé, qu'arrosent la Soura et l'Alatyr; 161.000 hab. Son ch.-l. est la ville d'*Alatyr*, au confluent de la rivière du même nom avec la Soura; 10.650 hab. Marché important.

ALAUDIDÉS (du lat. *alauda*, alouette, et du gr. *eidos*, forme) n. m. pl. Famille de passereaux conirostres, dont l'alouette est le type.

— ENCYCL. Les *alaudidés* se caractérisent par leur bec moyen, leurs ailes longues et larges à dix rémiges primaires, leur queue courte, et l'ongle du doigt postérieur prolongé en éperon. Habitent surtout les régions plates de l'ancien monde où ils se nourrissent d'insectes en été, de grains en automne et en hiver, et de petites plantes au printemps.

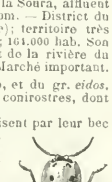
Alaüs (réd. d'un tiers).

ALAÜS (*la-uss* — du gr. *alaos*, aveugle) n. m. Genre de coléoptères élatéridés, renfermant de grands taupins couverts d'une pubescence grise et dorée, répandus sur tout le globe et surtout dans la région austro-malaise.

ALAUSI, ville de l'Équateur (prov. de Chimborazo), sur le petit fleuve côtier de ce nom; 6.200 hab. Sources chaudes; draperies.

ALAUX (Jean), dit *le Romain*, peintre français, né à Bordeaux en 1786, mort à Paris en 1864. Fils d'un peintre, il était le frère cadet de JEAN-PIERRE **Alaux**, décorateur (1783-1858), créateur du Néorama, et de JEAN-PAUL **Alaux**, dit *Gentil* (1788-1858), peintre dont le musée de Bordeaux conserve des ouvrages et qui fut le recteur des écoles de dessin de cette ville. Élève de Vincent et de Guérin, Jean Alaux remporta, en 1815, le prix de Rome avec un tableau *Briséis trouve dans la tente d'Achille le corps de Patrocle*. Il a exécuté, outre des tableaux et de nombreux portraits, des peintures historiques pour le musée de Versailles: *Bataille de Villaviciosa; Valenciennes prise d'assaut par Louis XIV; États généraux de Paris sous Philippe de Valois; Assemblée des notables à Rouen sous Henri IV; États généraux de Paris sous Louis XIII; Lecture du testament de Louis XIV*. On lui doit encore la décoration entière de la salle des états généraux, à laquelle il consacra neuf années et qui comprend plus de quatre-vingt-six compositions. Alaux, qui dirigea l'Académie de France à Rome de 1817 à 1850, fut nommé en 1851, membre de l'Institut où il succéda au peintre Drölling.

— BIBL.: E. Guillaumet, *Notices et discours* (Paris, 1895).

ALAUX (Gustave D'), écrivain français, né en 1816, mort à Paris en 1885. Il visita l'Espagne, le Liban, les Antilles et séjourna à Haïti, où il rassembla les matériaux de cette curieuse étude: *l'Empereur Soulouque et son temps* (1856).

ALAUX (Jules-Emile), professeur de philosophie et écrivain français, né à Lavaur (Tarn) en 1828. A ce lettré de talent, à ce philosophe spiritualisto d'une réelle indépendance, on doit notamment: *l'Art dramatique* (1855); *la Religion au XIXe siècle* (1857, poésies); *la Raison* (1860); *Pape et roi* (1861); *la Philosophie de M. Cousin* (1864); *la Religion progressive* (1869); *la République* (1871); *Analyse métaphysique* (1873); *Études esthétiques* (1874); *De la métaphysique considérée comme science* (1879); *Histoire de la philosophie* (1882); *Problème religieux du XIXe siècle* (1890); *Philosophie morale et politique* (1894); *Théorie de l'âme humaine* (1895), etc.

ALAVA, la plus grande et la plus méridionale des trois provinces basques (Espagne). Pays montagneux, encaissé, bien arrosé; 93.000 hab. Ch.-l. *Vitoria*. Céréales, mines de fer, de houille, etc. L'Alava (basque *Araiar*), réuni à la couronne d'Espagne en 1200, a conservé ses *fueros*.

ALAVA (Miguel Ricardo D'), général et homme d'État espagnol, né à Vitoria en 1771, mort à Bareges en 1843. Il accepta, en 1807, la constitution donnée à l'Espagne par Napoléon et accompagna à Madrid le roi Joseph; mais, en 1811, il se tourna contre lui et fut un des aides de camp de Wellington. Ferdinand VII l'envoya comme ambassadeur dans les Pays-Bas. Après la révolution de 1820, il devint président des Cortès. Chargé, en 1823, de négocier la paix avec le duc d'Angoulême, il échoua et passa en Angleterre. A la mort de Ferdinand VII, il rentra en Espagne et fut nommé ambassadeur à Londres, puis à Paris.

ALAVOINE (Jean-Antoine), architecte français, né et mort à Paris (1776-1834). Il éleva avec l'architecte Cellerier le théâtre des Variétés à Paris, et construisit seul les anciens bains *Montesquieu*. Nommé architecte du gouvernement, il exécuta des travaux à l'église abbatiale de Saint-Denis, à la cathédrale de Séez, et dressa, en 1815, sur la place de la Bastille, à Paris, le modèle d'une fontaine monumentale dite *Fontaine de l'Éléphant*, qui consistait en un éléphant de bronze portant sur son dos une tour de même métal, avec un appareil hydraulique dans l'intérieur. Ce projet ne fut pas exécuté. C'est encore Alavoine qui fit les plans de la colonne de Juillet, à Paris.

ALBA (l'*Alba Pompeia* des Romains), ville du royaume d'Italie (Piémont [prov. de Coni]), sur le Tanaro; 11.000 hab. Evêché. Patrie de Pertinax. Chef-lieu du district du même nom, qui compte 135.000 hab.

ALBA (lat. *Alba Fucentia*), ville d'Italie (prov. d'Aquila [Abruzze]); 2.450 hab. Ancienne capitale du pays des Marses, les Romains la colonisèrent en 303 av. J.-C., en firent la principale place de défense de l'Italie centrale, et y internèrent Persée, roi de Macédoine; Syphax, roi de Numidie, et Bituitus, roi des Arvernes.

ALBACETE, ville d'Espagne, ch.-l. de la prov. de ce nom, sur le rio de Bazalete, affluent du Jucar; 21.000 hab. Industrie cotelière. — La *province d'Albacete*, ancienne dépendance du royaume de Grenade, est la continuation vers l'E. du plateau de la Manche; 230.000 hab., sur 14.860 kilom. carr. Pop. du district: 28.800 hab.

ALBACORE n. m. Corruption du nom *albacoretta*, donné par Pline à une espèce de thon, et qui a servi ensuite à désigner plusieurs espèces de scombres.

ALBA DE TORMES, ville d'Espagne, à 22 kilom. S.-E. de Salamanque, sur le *Tormes*, affluent du Douro; 2.800 hab. Victoire des Français sur les Espagnols, en 1809.

ALBAIN (MONT), montagne du Latium, qui dominait Alba Longa, aujourd'hui *Monte-Caro*.

— Antiq. rom. On appelait *Albains* les prêtres de Mars, dont le mont Albain était la résidence ordinaire.

ALBAK, ville de Hongrie (comitat de Torda-Aranyos), sur un sous-affluent du Maros; 5.300 hab.

ALBALAT DEL ARZOBISPO, ville d'Espagne (prov. de Téruel), sur le rio Martin, affluent de l'Ebre; 4.200 hab. Près de la ville sont les *bains d'Arcos*, très fréquentés.

ALBAN, ch.-l. de cant. (Tarn), arrond. d'Albi; 955 hab. Fer magnétique, manganèse, etc.; menhirs. — Le cant. a 7 comm. et 8.322 hab.

ALBAN ou **ALBANS** (saint), premier martyr de la foi en Angleterre, périt vers 303. La ville de *Saint-Albans*, en Angleterre, a tiré son nom d'un monastère élevé à sa mémoire. Honoré le 22 juin.

ALBANAIS, AISE, celui, celle qui est de l'Albanie.

— Adjectiv.: *Guerrier* ALBANAIS. *Race* ALBANAISE.

— n. m. Linguist. Idiome qui se parle dans l'Albanie proprement dite et dans quelques provinces ottomanes.

— Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui prit naissance en Albanie, au VIIIe siècle, et qui renouvela les opinions des manichéens.

ALBANAISE n. f. Sorte d'anémone blanche.

ALBANE (François ALBANI, dit L'), célèbre peintre italien, né à Bologne en 1578, mort dans cette ville en 1660. Élève des Carrache, il se lia avec le Guide et le Dominiquin, travailla à Rome, puis à Bologne. Il a surtout cultivé le genre gracieux, ce qui lui a valu les surnoms de *Peintre des Grâces* et d'*Anacréon de la peinture*. On lui reproche de manquer d'invention et de finesse dans le coloris; mais il excellait dans l'art de peindre les monuments d'architecture, et dans la reproduction des vues champêtres et des paysages. On a souvent répété qu'il trouvait dans la

L'Albane.

beauté de sa femme et de ses douze enfants les modèles constants de ses toiles. Ses chefs-d'œuvre sont : *les Quatre Éléments*; *Vénus endormie*; *Diane au bain*; *Danaé couchée*; *Galatée sur la mer*, et *Europe sur le taureau*.

— BIBLIOGR. : A. Bolognini-Amorini, *Vita del celebre pittore Albani* (Bologne, 1837).

ALBANE (P.), pseudonyme de Mme E. Caro.

ALBANE (du lat. *albus* n. m. Genre de coléoptères longicornes, sous-famille des saperdinés, renfermant une seule espèce du midi de la France (*albana M. griseum*), de petite taille, vivant sur les cistes.

Albane (grossi 3 fois).

ALBANI, illustre famille de Rome, originaire de l'Albanie. Réfugiée en Italie après l'invasion des Turcs, au XVIe siècle, elle a fourni à l'Église bon nombre de prélats distingués, dont les plus connus sont : JEAN-JÉRÔME **Albani**, qui fut sur le point d'être élevé à la papauté après la mort de Grégoire XIII, mort en 1591; — JEAN-FRANÇOIS **Albani**, élu pape en 1700, sous le nom de Clément XI. Plusieurs de ses neveux devinrent cardinaux et jouèrent un rôle assez important : ANNIBAL **Albani**, évêque d'Urbin, mort en 1751; — ALEXANDRE **Albani**, son frère, bibliothécaire du Vatican, qui rassemblait dans sa maison de campagne, célèbre sous le nom de *Villa Albani*, des chefs-d'œuvre de toute espèce; — JEAN-FRANÇOIS **Albani**, mort en 1809 évêque d'Asti. (Ayant pris parti contre les Français à leur entrée en Italie, il vit son palais pillé et fut forcé de quitter Rome.) — Un autre cardinal de cette famille, JOSEPH, mort en 1834, fut commissaire apostolique dans les légations pendant les troubles de 1831 et se fit remarquer par des actes d'une extrême rigueur.

ALBANI (Marie-Emma LAJEUNESSE, connue sous le nom de), cantatrice d'origine française, née en 1851 à Chambly près Montréal (Canada). C'est dans la cathédrale d'*Albany* qu'elle remporta ses premiers succès. Elle se rendit ensuite à Paris, où elle reçut les leçons de Duprez, puis à Milan, où elle eut pour maître Lamperti. Elle débuta au théâtre de Messine, puis se fit entendre à Florence, à Londres, à Saint-Pétersbourg, à New-York, etc. En 1877, elle revint à Paris, et y fut reçue aussi chaleureusement que le méritait sa voix étonnamment belle. En 1878, Mme Albani a épousé Ernest Gye, fils du directeur de Covent-Garden, et, depuis, elle s'est fixée à Londres.

ALBANI (VILLA), célèbre maison de plaisance que fit élever près de Rome le cardinal Alexandre Albani. Cette magnifique demeure, construite sur le plan des habitations pompéiennes, fut décorée par les plus habiles artistes de l'époque; une précieuse collection d'objets d'art y fut installée dans une galerie, au plafond de laquelle Raphaël Mengs peignit un *Parnasse* beaucoup trop vanté. Winckelmann présida à la formation de ce musée, qui devint l'un des plus célèbres du monde. Entre autres chefs-d'œuvre de l'art antique, il contenait un *Apollon Sauroctone*, en bronze; le *Repos d'Hercule*, les *Fils de Niobé percés de flèches*; la *Canéphore ou Cariatide*; un *Cupidon*, copie de celui de Praxitèle; une *Faustine assise*; le délicieux bas-relief d'*Antinous*; etc. En 1796, nos armées victorieuses dépouillèrent la villa Albani de plusieurs de ses chefs-d'œuvre. Rendus en 1815, ils furent mis en vente par le prince Giuseppe Albani, et passèrent dans diverses collections; quelques-uns restèrent au Louvre; un plus grand nombre fut acquis par le roi de Bavière pour la glyptothèque de Munich. Acquise en 1866 par le prince Torlonia, la villa Albani n'offre plus aujourd'hui des ouvrages d'un grand intérêt.

ALBANI (Francesco), peintre. V. ALBANE (François).

ALBANIE, contrée du S.-O. de la Turquie d'Europe, qui est plutôt une région ethnographique que politique : le Monténégro, la Bosnie et la Serbie la bordent au N., la Macédoine à l'E., la Grèce au S., les mers Ionienne et Adriatique à l'O.

— *Géographie*. Ce pays, dont les parties septentr. et centr. appartiennent au système crétacé des Alpes, dont le S. est de nature volcanique, est le territoire le plus montagneux de la Turquie d'Europe. La première terrasse (la terrasse côtière) domine la mer au S.-O. par des falaises abruptes; les autres, intérieures, s'élèvent jusqu'aux montagnes de la Roumélie par des chaînes parallèles orientées du N.-E. au S.-O. que dominent, autour des lacs Ohhrida et Presba, des sommets atteignant et dépassant 2.300 m. Les pluies, amenées par les vents humides de l'O., sont abondantes en Albanie, surtout en octobre et en décembre; la neige, rare sur les côtes, recouvre en hiver le sol des terres intérieures. De nombreuses rivières traversent ou contournent les massifs montagneux; mais elles sont en général peu développées, par suite de la configuration même du pays, à peine navigables, et parfois même peu flottables; ce sont des torrents, gelés en hiver à l'intérieur de l'Albanie, très abondants au printemps et au début de l'été, lors de la fonte des neiges, presque à sec à la fin de la même saison (le Drin, la Morava, la Voïoutza, l'Asropotamos, etc.); seules, l'Arta (qui forme en partie la frontière du côté de la Grèce), accessible aux barques jusqu'à Arta, et la Bojana, navigable jusqu'aux abords de Scutari, font un peu exception à la règle générale. — Nombreux sont les lacs albanais, parmi lesquels les lacs Ohhrida, Presba et Ventrok doivent surtout être cités, avec le lac de Scutari, situé en partie sur le territoire albanais.

Le littoral albanais, long de 500 kilom. environ, entre la Bojana et l'Arta, est très découpé, souvent dominé par des falaises à pic, mais possède fort peu de baies importantes (Durazzo, Avlona). Il est, dans sa partie septentr., bordé de petits lacs et de lagunes; au S., Corfou, qui lui fait vis-à-vis, relève de la Grèce.

Le climat varie avec l'altitude et l'éloignement de la mer. Il est généralement sain, excepté sur le littoral où règnent presque continuellement, au N., des fièvres marécageuses. Tempéré sur la côte, où l'hiver (dans le S.) est, grâce aux vents froids venus du N., aussi doux qu'à Naples, il est fort rude à l'intérieur. Là, les rivières sont gelées et la neige couvre la terre pendant plusieurs mois; le thermomètre, par contre, s'y élève jusqu'à + 28° C. pendant l'été, qui arrive très brusquement.

Par suite de sa disposition orographique et du climat, l'Albanie possède une grande variété de produits végétaux : oranger, citronniers, grenadiers, olviers, figuiers, vignes poussent au bord de la mer, ainsi que les céréales; des forêts de chênes, de châtaigniers, de noyers couvrent les montagnes de l'intérieur. Dans d'excellents pâturages paissent des bœufs, des moutons, des chèvres; il existe aussi en Albanie une race de chevaux estimés, des ânes, des mulets, etc. Le cuivre et le plomb argentifère se rencontrent, paraît-il, dans la partie méridionale du pays.

Les habitants, les *Albanais*, s'appellent eux-mêmes *Skipétars* et donnent à l'Albanie le nom de *Skipéria*. Ils diffèrent totalement, pour les caractères ethniques, l'apparence physique et la langue, des autres races de la Turquie d'Europe. Leur origine est encore très mal connue; peut-être sont-ce des Illyriens émigrés et croisés avec des Grecs, des Serbes et des Bulgares. Ils sont aujourd'hui au nombre de 1.750.000 environ, dont 1.300.000 (musulmans ou chrétiens de schisme grec) en Albanie. Ils se partagent en deux grandes tribus séparées par le fleuve Skoumbi, les Ghègues au N. et les Tosques au S., subdivisées elles-mêmes en petits clans (*phis* ou *phar*), souvent en lutte les uns avec ces autres; ce sont des pasteurs, belliqueux et sauvages, parlant une langue encore fort mal connue, différente des idiomes parlés par les peuples voisins. L'Albanie comprend les trois vilayets de Janina, de Scutari et de Kossovo, subdivisés en sandjaks. Les villes principales sont les chefs-lieux de ces trois vilayets : Janina (25.000 hab.), Scutari ou Skodra (35.000 hab.) et Djakova (25.000 hab.), et des ports comme Durazzo, Avlona, Prevesa, etc.

Les mines de l'Albanie sont jusqu'ici absolument inexploitées, et l'industrie, même la plus primitive, n'existe pour ainsi dire pas. Le commerce pourrait se développer, si les voies de communication existaient dans le pays et permettaient d'exploiter les forêts de l'intérieur.

— *Histoire*. Habitée dès le début de l'époque historique par les Skipétars actuels, que les auteurs anciens appellent *Albani*, l'Albanie fut le pays où les Grecs placèrent plus d'une localité considérable de leur mythologie. Elle suivit jusqu'à la fin de l'empire romain le sort de la Macédoine, laquelle conquit une de ses parties, l'Épire, après la mort du célèbre Pyrrhus. Entre le VIe et le XVe siècle après J.-C., on sait seulement que l'Albanie fit partie de la *Grande Bulgarie*, puis du *Despotat* de Michael Angelus, bâtard de la famille des Comnène. Les Skipétars se rendent indépendants à la fin du XIIIe siècle, luttent avec Venise au XIVe siècle, résistent avec la plus grande énergie aux Turcs au XVe siècle, jusqu'à la mort de Scanderbeg; Scutari, leur dernier refuge, se rend un peu plus tard (1478). Dès lors, l'histoire de l'Albanie est tout entière contenue dans le récit de ses luttes contre les Monténégrins jusqu'en 1770. A cette date, Mahmoud Boutchatly, puis après lui son parent Mustapha Boutchatly, essayent sans succès de rendre le pays indépendant des Turcs, qui l'ont maintenu tranquille sous leur domination jusqu'en 1878. A cette époque, la *Ligue albanaise*, formée pour s'opposer par la force à la décision du traité de Berlin concernant le démembrement de la Skipéria, dut céder devant une manifestation des puissances signataires du traité; mais une insurrection suivit, bientôt comprimée d'ailleurs (1879). V. *la carte de* TURQUIE. V. BALKANS (presqu'île des).

— BIBLIOGR. : Hahn, *Albanesische Studien* (Iéna, 1854); Hecquard, *Hist. et Descr. de la haute Albanie* (Paris, 1859); Wiet, Mémoires insérés au *Bull. soc. géogr.* (1866 et 1868); Gopcevic, *Oberalbanien und seine Liga* (Leipzig, 1881).

ALBANIE du Caucase ou **AGHOVANIE**, ancienne contrée de l'Asie, nommée *Alona* par les Grecs, et située dans la partie orientale de la chaîne caucasique. Elle correspondait à peu près aux parties de la Géorgie russe appelées actuellement Shirvan, Leghistan et Daghestan.

— ENCYCL. Les Argonautes, selon la légende, se dirigèrent vers l'*Albanie*. En 65 avant J.-C., Pompée, poursuivant Mithridate, ne triompha pas sans peine de la résistance des Albanais, et, dans cette région, la domination romaine resta purement nominale. Plus tard, l'Aghovanie fut soumise à une dynastie indigène jusqu'à la fin du Xe siècle; elle obéit ensuite aux Sassanides; puis, par suite de l'invasion des Khazars, les *Aghovaniq* (nom arménien des Albanais du Caucase) émigrèrent en Arménie.

ALBANO ou **ALBANO LAZIALE**, ville des anciens États de l'Église (Italie), province et à 22 kil. de Rome; 7.100 hab. Près de la se trouve le petit *lac d'Albano*, dans le cratère d'un ancien volcan.

ALBANO (MONTE), petit groupe de montagnes d'Italie (Apennin romain), à 15 kilom. environ au S.-E. de Rome, s'étendant sur la rive gauche du Tibre. Au centre s'élève son point culminant, le Monte Cavo (951 m.), cratère d'éruption volcanique que couronnait autrefois le temple de Jupiter Latialis, construit sous Tarquin le Superbe. Le Monte Albano est traversé par la voie ferrée de Rome à Naples.

ALBANY, fleuve de l'Amérique septentr., terre de Rupert (Dominion du Canada), qui sort d'un plateau froid et désert, traverse le lac Saint-Joseph, forme un chapelet de lacs, dont le plus grand est le Miminiscа, et se jette dans la baie de James, après un cours de 1.000 à 1.200 kil.

ALBANY, capitale de l'État de New-York, ch.-lieu du *comté d'Albany*, sur le fleuve côtier Hudson; 95.000 hab. Nœud important de chemins de fer. Un des grands entrepôts du commerce intérieur des États-Unis. Le grand canal parti du lac Erié vient y aboutir à l'Hudson. Observatoire très important. Appelée Fort-Orange par les Hollandais ses fondateurs, Albany devint anglaise en 1667 (traité de Bréda). Les Américains y examinèrent, en 1754, les mesures à prendre contre le Canada, et Fulton y fit ses expériences sur les bateaux à vapeur. — Il existe d'autres villes du même nom aux États-Unis : en Géorgie (4.000 hab.); dans l'Orégon (3.000 hab.); etc.

ALBANY, ville de l'Australie (Australie occid. [comté de Plantagenet]), sur la baie du Roi-George; 2.670 hab. Ch.-l. du comté. Station de relâche importante pour les bateaux à vapeur. — Comté du Queensland.

ALBANY, comté de la colonie du Cap (Afrique australe); 23.500 hab., dont 10.000 blancs. Peaux, ivoire, chevaux, etc.

ALBANY, nom gaélique de l'Ecosse, employé pour désigner d'abord le pays tout entier, puis (jusqu'au XIIe s.) la région comprise entre le Tay et le Forth (comté de Perth). Des princes puînés de la maison d'Ecosse ont porté le titre de « ducs d'Albany » aux XVe, XVIe et XVIIe siècles. Les plus connus sont : *Robert* STUART, régent, mort en 1420; *Alex.* STUART, frère de *Jacques II*, mort exilé en France, en 1485; et *Jean* STUART, qui suivit Louis XII et François Ier en Italie et mourut en 1536. Le titre de « duc d'Albany » a été donné de nos jours au quatrième fils de la reine Victoria.

ALBANY (Louise-Marie-Caroline, comtesse D'), née à Mons en 1753, morte à Florence en 1824. Elle épousa en 1772 le prétendant Charles-Édouard, qui prit alors le nom de *comte* D'ALBANY. Elle vécut séparée de lui depuis 1780, à cause de ses brutalités. Elle inspira une violente passion au poète Alfieri, qui l'épousa après la mort du comte.

ALBANY (Leopold George Duncan Albert, comte DE CLARENCE, baron ARKLOW, duc DE SAXE, duc D'), né en 1853, mort en 1884. Il était le septième enfant de la reine Victoria et avait épousé, en 1882, la princesse *Augusta* DE WALDECK-PYRMONT. Il était de santé délicate, aimait l'étude et cultivait la musique. Favori de la reine sa mère, il était admis fréquemment à collaborer avec elle.

ALBARACIN, ville fortifiée d'Espagne (Aragon), sur le Guadalaviar; 2.000 hab. Fabrique de draps; ch.-l. d'un district peuplé de 24.000 hab.

— Nom d'une chaîne de montagnes située au N. de la ville, aux confins des provinces de Guadalajara et de Teruel, d'où sortent le Tage et le Guadalaviar.

ALBARELLE n. f. Vase italien de faïence, de forme cylindrique, ayant le pied et l'orifice plus étroits que la panse. Les albarelles sont les *cornets de pharmacie* des amateurs d'antiquités; elles furent en usage aux XVIe et XVIIe siècles.

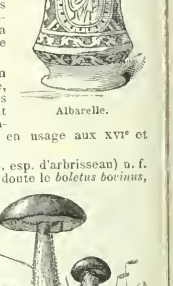

Albarelle.

ALBARELLE (de l'ital. *albarello*, esp. d'arbrisseau) n. f. Champignon du genre bolet, sans doute le *boletus bovinus*, vivant sur les peupliers et les châtaigniers. Les albarelles sont comestibles, et on en consomme surtout en Italie.

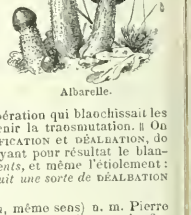

Albarelle.

ALBAS, comm. du dép. du Lot, arr. et à 16 kilom. de Cahors; 1.540 hab.

ALBATEGNI, astronome arabe, né vers le milieu du IXe siècle en Mésopotamie, mort en 929. Lalande le plaçait au premier rang parmi les astronomes.

ALBATION (*si* — du lat. *albus*, blanc) n. f. Mot par lequel les alchimistes désignaient l'opération qui blanchissait les métaux dont ils voulaient obtenir la transmutation. Il On dit, dans le même sens, ALBIFICATION et DÉALBATION, de tout acte, de toute opération ayant pour résultat le blanchiment : *la* DÉALBATION *des dents*, et même l'étiolement : *La privation de la lumière produit une sorte de* DÉALBATION *des corps vivants*. (Parisot.)

ALBÂTRE (du gr. *alabastron*, même sens) n. m. Pierre ordinairement blanche et assez tendre, d'un grain fin, translucide, susceptible d'un beau poli, et qui souvent est variée de veines colorées : *Vase, pendule d'*ALBÂTRE.

— Par extension. Se dit surtout, dans le style poétique, de tout ce qui est d'une blancheur éclatante : *Sein d'*ALBÂTRE. *Cou d'*ALBÂTRE.

— ENCYCL. Deux espèces minérales, de composition fort différente, portent le nom d'*albâtre* : l'une, l'*albâtre calcaire*, est une variété de chaux carbonatée; l'autre, l'*albâtre gypseux*, n'est qu'une variété de gypse ou sulfate de chaux. L'albâtre calcaire est en couches parallèles, mais ondoyantes. Ses veines sont souvent de couleurs différentes, blanc laiteux, jaune de miel, rouge et brun, comme l'*albâtre oriental* d'Égypte, l'*onyx* d'Algérie. L'albâtre gypseux ou *albâtre blanc vulgaire*, ou *alabastrite* (X, ce mot), est demi-translucide, offre souvent la blancheur la plus parfaite et ne fait pas effervescence avec les acides, comme l'albâtre calcaire. Les deux espèces sont employées, de temps immémorial, pour faire des coupes, des vases, des statuettes, etc.

ALBATROS (*tross* — corruption du lat. *albatus*, vêtu de blanc) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des procellaridés diomédéinés, caractérisés par un long bec crochu à narines tubuleuses, et par l'absence de doigt postérieur.

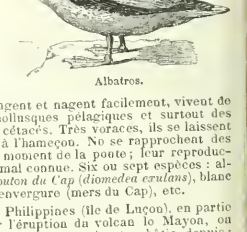

Albatros.

— ENCYCL. Les *albatros* sont les plus grands des oiseaux de mer; ils habitent l'océan de l'hémisphère Sud, ne dépassant que par hasard le tropique du Capricorne, remontant jusqu'au Japon et au Kamtchatka. Volant, plongeant et nagent facilement, vivent de céphalopodes, de mollusques pélagiques et surtout des cadavres des grands cétacés. Très voraces, ils se laissent facilement prendre à l'hameçon. Ne se rapprochent des terres isolées qu'au moment de la ponte; leur reproduction est encore très mal connue. Six ou sept espèces : albatros burleur ou *mouton du Cap* (*diomedea exulans*), blanc et gris pâle, 1 m. d'envergure (mers du Cap), etc.

ALBAY, ville des Philippines (île de Luçon), en partie détruite en 1814 par l'éruption du volcan le Mayon, ou *volcan d'Albay* (2.522 ou 2.731 m.), et rebâtie depuis; 12.000 hab. Ch.-l. de la *prov. d'Albay*, peuplée de 300.000 hab.

ALBE (du lat. *albus*, blanc) n. m. Bois de sapin et, en général, bois blanc.

ALBE (Ferdinand Alvarez DE TOLÈDE, duc D'), général de Charles-Quint et de Philippe II, né en 1508, mort en 1582. Dès l'âge de seize ans, ce jeune homme, d'une illustre famille castillane, prit part aux guerres de Charles-Quint

contre la France et les Barbaresques. En 1546, il fut chargé par l'empereur de conduire la guerre de Smalkalde; sa victoire à Mühlberg (1547) assit sa réputation militaire et lui fournit l'occasion de montrer pour les protestants une haine féroce. Au moment où abdique Charles-Quint, le duc d'Albe fait la guerre en Italie au pape Paul IV et aux Français; il y est le maître quand François de Guise la quitte pour aller défendre la France menacée de l'invasion ennemie après la défaite de Saint-Quentin (1557). Aussi apprend-il avec colère la paix de Cateau Cambrésis (1559), ce qui ne l'empêche pas d'aller conclure à Paris le mariage de son maître avec Elisabeth, fille du roi Henri II. Il en profite pour organiser un service d'espionnage, dont il laisse dans les rouages entre les mains de l'ambassadeur Chantonnay.

Dès lors, sous la direction de Philippe II, le duc d'Albe est à la tête des affaires en Espagne; en 1565, il est envoyé à Bayonne pour « encourager les pratiques de Montluc et des catholiques », mais il échoue auprès de Catherine de Médicis. Deux ans après, il part pour les Flandres avec les pouvoirs les plus étendus et une véritable armée. Il occupe solidement le pays, compose le tribunal sanguinaire, dit *Conseil des troubles*, fait arrêter et exécuter les comtes d'Egmont et de Horn, enfin met en déroute les mercenaires allemands du prince d'Orange (1568). La soumission du pays paraît alors complète, et l'amnistie est proclamée; mais les impôts exagérés et vexatoires dont les Flandres sont accablées déterminent, en 1578, un soulèvement que le duc d'Albe, malgré ses premières victoires et ses cruautés, ne peut bientôt plus comprimer. Il est alors remplacé par Requesens (1573) et rentre en Espagne.

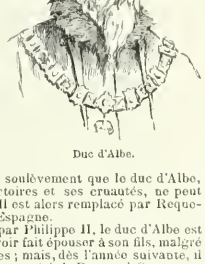
Duc d'Albe.

D'abord bien accueilli par Philippe II, le duc d'Albe est disgracié en 1579 pour avoir fait épouser à son fils, malgré le roi, une de ses cousines; mais, dès l'année suivante, il est tiré d'exil et chargé de conquérir le Portugal. Ses cruautés épouvantent le pays, qui se soumet rapidement, mais n'en est pas moins pressuré par les soldats espagnols. Peu après, le duc d'Albe mourut à Tomar, peu regretté de Philippe II, à qui il avait rendu les plus grands services.

— Bibliogr. : Gachard, *Correspondance du duc d'Albe...* (Bruxelles, 1850); *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas* (Bruxelles, 1848-1859); Forneron, *Histoire de Philippe II* (Paris, 1881-1882); duchesse de Berwick et d'Albe, *Documentos escogidos del archivo de la casa de Alba* (Madrid, 1891).

Albe Royale. Géogr. V. Stuhlweissenburg.

Albeck, village du Wurtemberg, à 9 kil. d'Ulm. Défaite du général autrichien Mack par les Français, en 1805.

Albedyll (Emile-Henri-Louis d'), général prussien, né à Libenow en 1834. Attaché en 1870 au grand état-major général, il prit part aux batailles de Gravelotte, de Sedan, puis au siège de Paris. Général major en 1873, aide de camp de Guillaume Ier, chef de son cabinet militaire, il exerça alors une grande influence.

Albe-la-Longue (lat. *Alba Longa*), la plus ancienne ville du Latium, fondée par Ascagne, fils d'Enée, vers l'an 1150 avant J.-C.; ainsi appelée parce qu'elle s'étendait en longueur entre le mont Albain et un lac du même nom (*lacus Albanus*). Pendant une période d'une longueur indéterminée (de 250 à 400 ans), la tradition romaine fait régner sur Albe les descendants d'Ascagne. Albe contribua à la création de nombreuses cités environnantes (et peut-être de Rome, dont le fondateur se rattache par les Sylvius aux rois d'Albe) et exerça la suprématie sur la confédération des trente villes du Latium qui faisaient à frais communs des sacrifices sur le mont Albain. Jalouses de sa prospérité, les villes latines entrèrent en lutte avec Albe, qui finit par succomber dans une guerre avec Rome, au temps du roi Tullus Hostilius. Les temples seuls échappèrent à la destruction d'Albe, dont les habitants furent pour la plupart transportés à Rome, si bien que, plus tard, des familles patriciennes romaines, les Fabii, par exemple, firent remonter leur origine aux Albains.

Albemarle (duc de). V. Monk.

Albemarle (George Thomas Keppel, comte d'), homme politique anglais, né et mort à Londres (1799-1891). A seize ans, il prit part à la bataille de Waterloo. En 1821, nommé aide de camp du marquis de Hastings, il le suivit dans l'Inde, qu'il quitta en 1824, puis il voyagea en Arabie, en Perse et en Russie. Il fut, en 1832, élu député de Norfolk à la Chambre des communes, où il vota avec les libéraux. Non réélu en 1835, il devint officier de service de la reine Victoria (1837) et secrétaire de John Russell (1846). Il était de nouveau député lorsqu'à la mort de son frère aîné (1850), il prit le titre de « comte d'Albemarle », et alla siéger à la Chambre des lords, où il continua à soutenir la politique libérale. On lui doit : *Journal d'un voyage de l'Inde en Angleterre, par Bassorah, Bagdad, etc.* (1827); *Récit d'un voyage à travers les Balkans* (1831); *Mémoires du marquis de Rockingham et de ses contemporains* (1852); *Cinquante ans de ma vie* (1876).

Albemarle Sound, grand golfe des Etats-Unis d'Amérique, sur les côtes de la Caroline du Nord, s'avançant à environ 110 kilom. dans les terres, avec une largeur moyenne de 20 kilom.

Albendorf, village de Prusse (prov. de Silésie); 1.800 hab. Chapelle appelée « le Calvaire », et visitée annuellement par plus de 150.000 pèlerins.

Albenga, ville d'Italie, à 60 kilom. de Gênes, près de la Méditerranée, rivière du pouant du golfe de Gênes; 4.730 hab. Population du district : 57.500 hab.

Albens (lat. *Civitas Albana*), ch.-l. de cant. (Savoie), arrond. et à 24 kilom. de Chambéry, au confluent de la Daisso et de l'Albenche; 1.729 hab. (*Albanais, aises.*) Le canton a 9 comm. et 6.131 hab.

Albens (vicomte d'), pseudonyme de Mme Rattazzi, née Wyse.

Alberes (monts), partie orientale de la chaîne des Pyrénées, partant du col de Pal au fond de la vallée du Tech et courant à l'E. du pic de Costabonne jusqu'à la Méditerranée, où elle tombe à pic au cap Creus et au cap Cerbère. Ses sommets présentent une faible altitude inférieure à 1.700 m. qui va décroissant de plus en plus d'O. en E. Les pentes de ces monts déchiquetés et profondément ravinés, souvent sans eau, sont revêtues çà et là de forêts de chênes verts ou de chênes-lièges; quant aux contreforts, ils sont couverts d'olivaies. Français et Espagnols s'y livrèrent de nombreux combats en 1794.

Albèrèse (du lat. *albus*, blanc) n. f. Nom d'une roche gréseuse dans le néocomien de l'Apennin central, et d'un calcaire compact du terrain éocène de Toscane.

Albergati (Nicolas), cardinal italien, né en 1375, mort en 1443. Evêque de Bologne, puis cardinal (1426) et nonce apostolique en France, il fut chargé, en 1431, par Eugène IV, de présider le concile de Bâle. Albergati fut nommé grand pénitencier, puis trésorier du pape.

Albergati Capacelli (François, marquis d'), littérateur italien, né à Bologne en 1728, mort en 1804. Ses œuvres, publiées à Bologne en 1781, contiennent des *Nouvelles morales* qui justifient assez mal leur titre, et un recueil d'agréables comédies.

Alberge (du provenç. *alberguo* ou *aouberguo*, pêche) n. f. Nom de certaines variétés d'abricots et de pêches à chair blanche, adhérente au noyau, et d'un goût aigrelet. (Les plus estimées sont les *alberges* de Tours et de Montgamet. En cuisine et en confiserie, on les traite comme les abricots.)

Albergeti ou **Albergheti,** nom de plusieurs fondeurs qui, comme d'ordinaire pendant le Renaissance, cumulaient cette profession avec celle de sculpteurs; ils brillèrent pendant deux siècles, de la seconde moitié du XVe au XVIIe siècle, à Ferrare, à Florence et surtout à Venise, où ils furent maîtres fondeurs de l'artillerie de la République. Les plus célèbres d'entre eux sont : Sigismondo, entré en 1487 au service de Venise : Alfonso, né à Ferrare, établi à Venise au XVIe siècle, qui exécuta la magnifique margelle de l'une des deux citernes de la cour du palais des doges, en 1559; Battista, dit *Zuanne*, à Florence (XVIe s.); Antonio Orazio, à Venise (XVIIe s.); Giovanni Battista, à Venise (XVIIe s.), dont un chef-d'œuvre se trouve sur l'Esplanade des Invalides, à Paris : un grand canon coulé, sur l'ordre du sénat de Venise, lors de la visite du roi de Danemark, en 1708.

Albergier (*ji-é* — rad. *alberge*) n. m. Nom donné à quelques variétés de pêchers et d'abricotiers.

Albergotti (François), jurisconsulte italien, né à Arezzo, mort à Florence en 1376. Il reçut le titre de **Doctor solidæ veritatis,** et il publia des *Commentaires sur le Digeste et le Code,* qui excitèrent l'admiration générale.

Albéric Ier, noble toscan, mort vers 925. Il embrassa le parti de Béronger Ier, qui le fit marquis de Camerino, et épousa la célèbre Marozia. Après avoir, à la tête des troupes de Jean X, en 916, combattu les Sarrasins établis près du Garigliano, il fut exilé par ce pape et massacré par les Romains.

Albéric II de Camerino, fils du précédent et de Marozia, mort en 954. Il força Hugues de Provence, troisième époux de sa mère et roi d'Italie, à se réfugier dans le château Saint-Ange, devint lui-même seigneur de Rome avec le titre de grand consul et gouverna cette ville pendant près de vingt-trois ans. — Son fils Octavien hérita de la souveraineté temporelle de Rome, et y joignit, deux ans plus tard, la souveraineté spirituelle, après avoir été élu pape sous le nom de Jean XII.

Albéric, bénédictin, né en Beauvoisis vers 1080, mort à Verdun en 1148. Cardinal-évêque d'Ostie, il fut légat en Angleterre, puis il tenta, sans succès, d'apaiser la révolte des habitants de Bari contre Roger II, convoqua un concile à Antioche pour déposer le patriarche Rodolphe, accusé d'hérésie, et enfin, il fut envoyé en France pour y combattre des hérétiques. Il fut, avec saint Bernard, le promoteur de la seconde croisade.

Albéric, moine cistercien de l'abbaye des Trois-Fontaines, près de Châlons-sur-Marne. Il vivait dans le XIIIe s. et a composé une chronique qui s'arrête à 1241.

Alberique, ville d'Espagne (prov. de Valence); 5.000 hab. Un des centres principaux de la culture du riz. Vieille ville arabe, conquise par don Jayme d'Aragon.

Alberobello, ville de l'Italie mérid. (prov. de Bari); 5.700 hab. Huileries, tonnelleries.

Albéron ou **Adalbéron** Ier, prince-évêque de Liége depuis 1123, mort en 1129. Il purgea son diocèse des brigands qui l'infestaient, rasa la citadelle de Fouquemont qui leur servait de retraite, et se fit céder par l'archevêque de Reims ses droits sur la seigneurie de Bouillon.

Alberoni (Jules), cardinal et ministre d'Espagne, né en 1664 à Fiorenzuola (Parmesan), mort à Rome en 1752. Il débuta de la manière la plus humble, et fut instruit par charité dans le couvent des barnabites de Plaisance. Devenu chapelain de l'évêque de Roncoveri (1702), il fut chargé par le duc de Parme de missions auprès du maréchal duc de Vendôme, qui commandait les troupes françaises en Italie, sut lui plaire et se fit ommener par lui comme secrétaire dans ses campagnes des Pays-Bas, puis en Espagne, où il fut employé à recruter des partisans au roi Philippe V. Après la mort de son protecteur (1712), Alberoni fut choisi par son souverain, le duc de Parme, pour résider à la cour d'Espagne en qualité d'agent officiel, et lit épouser la fille du duc, Elisabeth Farnèse, par le roi d'Espagne (1714). Nommé successivement, après la disgrâce de la princesse des Ursins, premier ministre, cardinal et grand du royaume, Alberoni entreprit de relever l'Espagne de la décadence où elle était tombée. Il réforma la marine et l'armée, réorganisa les finances, et prépara l'exécution de ses desseins par des négociations secrètes. Mais Philippe V ne laissa pas aux projets de son ministre le temps d'arriver à maturité. Malgré les protestations d'Alberoni, il déclara la guerre à l'empereur qui refusait de le reconnaître comme roi d'Espagne, et amena ainsi, après la conquête de la Sardaigne et de la Sicile (1717-1718), la constitution de la triple, puis de la quadruple alliance. La conspiration de Cellamare, fomentée par Alberoni, échoua en France, et une armée envoyée par le régent fit une irruption victorieuse en Espagne (janvier 1719). Accablé par tant de désastres, Philippe V céda aux instances du duc d'Orléans et renvoya son ministre, auquel les Espagnols n'avaient cessé de faire une constante opposition. Abandonné de tous, Alberoni passa en Ligurie, puis à Rome, où il subit une condamnation ecclésiastique, motivée surtout par les scandales de sa vie privée. En 1723, il rentra en faveur et fut désigné comme légat du saint-siège dans la Romagne.

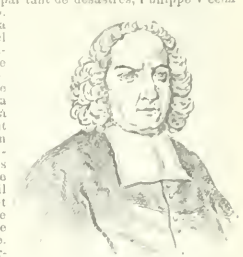
Alberoni.

— Bibliogr. : Varsani, *Storia del cardinale Giulio Alberoni* (Plaisance, 1862); Baudrillart (Alfred), *Philippe V et la Cour de France*, t. II (Paris, 1891); Bourgeois (Emile), *Lettres intimes de J. Alberoni* (Paris, 1892).

Albers (Jean-Abraham), médecin allemand, né et mort à Brême (1772-1821). Sa dissertation sur le croup lui permit de partager avec Jurine le grand prix proposé en 1801 par le gouvernement français. On lui doit : *Mémoire sur la maladie appelée claudication spontanée des enfants* (1817); *De trachelitide infantum vulgo croup vocata commentatio* (1815); *Icones ad illustrandam anatomiam comparatam* (1818), etc.

Albers (Jean-Frédéric-Hermann), médecin allemand, né à Dorsten (Prusse) en 1805, mort à Bonn en 1867. En 1831, il obtint une chaire de pathologie à Bonn et fut nommé directeur de l'hospice des aliénés. On lui doit un grand nombre d'ouvrages : *Pathologie et thérapeutique des maladies du larynx* (1829); *Atlas d'anatomie pathologique* (1832); *Etudes d'anatomie pathologique et de pathologie* (1836-1840); *Diagnostic des maladies de poitrine par des signes physiques* (1850).

Albersdorf, ville d'Allemagne (duché de Holstein [prov. de Slesvig-Holstein]); 4.600 hab. Filatures de laine, tuileries. Aux environs, verrerie de Christianshutte. Le canal de la Baltique à l'embouchure de l'Elbe passe par Albersdorf.

Albersweiler, ville de Bavière, à 5 kil. d'Annweiler, sur la Queich, affluent gauche du Rhin; 2.175 hab. Près de ce village s'ouvre la fameuse *vallée d'Annweiler.*

Albert, ch.-l. de cant. (Somme), arrond. et à 25 kilom. de Péronne, sur l'Ancre, affluent de la Somme; 6.743 hab. (*Albertins, ines.*) Papeterie, filature de coton, fonderies, distillerie, sucreries. Albert, appelée d'abord Incre, du nom de sa rivière, appartiot, au XIIe siècle, aux comtes de Saint-Pol, et obtint, en 1178, de Hugues III une charte de commune; en 1576, elle fut érigée en un marquisat, acquis par Concini en 1610, puis donné à Charles d'Albert, duc de Luynes, en 1620. Elle prit son nom actuel à cette époque, et fut brûlée en 1653 par le prince de Condé. — Le cant. a 26 comm. et 16.211 hab.

EMPEREURS, ROIS, PRINCES

Albert Ier, empereur d'Allemagne, de 1298 à 1308. V. Albert Ier, duc d'Autriche.

Albert II, empereur d'Allemagne, de 1438 à 1439. V. Albert V, duc d'Autriche.

Albert Ier, duc d'Autriche et empereur d'Allemagne (1248-1308), fils aîné de Rodolphe de Habsbourg, se vit, en 1292, préférer Adolphe de Nassau. Mais celui-ci mécontenta les électeurs, qui nommèrent Albert d'Autriche. Albert tua son compétiteur de sa propre main à la bataille de Gellheim, près Worms (1298), et fut maître de la couronne impériale. En Autriche, il s'attira par son administration tyrannique l'hostilité de Vienne et celle de l'archevêque de Salzbourg. On l'accusa d'avoir fait tuer Wenceslas III, dernier roi przemyslide de la Bohême (1306), à qui il donna comme successeur son fils Rodolphe. Il s'efforça aussi d'établir les siens dans la Thuringe et la Misnie et de faire valoir de prétendus droits en Alsace, en Souabe et en Suisse. Son neveu, Jean de Souabe, dit *le Parricide*, frustré par ses prétentions, l'attendit au passage de la Reuss, lorsqu'il allait soumettre les Suisses révoltés, et lui passa son épée au travers du corps.

— Bibliogr. : Mücke, *Albrecht I* (Goiba, 1866); Preger, *Albrecht von Œsterreich und Adolf von Nassau* (Leipzig, 1869).

Albert II, dit *le Sage* ou *le Boiteux*, fils cadet du précédent, duc d'Autriche, né à Vienne (1298-1358). Son administration en Autriche et en Carinthie le rendit populaire.

Albert III, dit *à la Tresse*, fils du précédent, duc d'Autriche en 1365 (1349-1395). Il fut malheureux dans quelques expéditions militaires, en particulier contre les Suisses (Nœfels, 1388). L'université de Vienne en fait son second fondateur; Albert III est la tige de la *branche Albertine* de la maison de Habsbourg.

Albert IV, dit *le Pieux* ou *le Patient*, fils du précédent (1377-1404), duc d'Autriche en 1395. Après une longue rivalité, il accepta son cousin Guillaume, fils aîné de Léopold III, comme corégent des domaines de la maison de Habsbourg. Il sévit contre la secte des vaudois, qui s'était développée en Autriche, et fit en Terre sainte, en 1400, un pèlerinage, qui lui valut le surnom de *mirabilia mundi*. Il mourut pendant une expédition en Moravie.

Albert V, dit *l'Illustre*, fils du précédent (1398-1439), duc d'Autriche en 1404. Son mariage avec Elisabeth, fille de l'empereur Sigismond, lui assura la possession de la Moravie, et, en 1438, les trois couronnes impériales, de Bohême et de Hongrie comme empereur, il est Albert II. Désormais, la couronne impériale ne sortit plus de la maison de Habsbourg. Il ramena l'ordre et la paix dans

ses Etats et fit le bonheur de ses peuples. Il lutta longuement contre les hussites, et mourut pendant une expédition en Hongrie contre le sultan Amurat II. Avec son fils LADISLAS *le Posthume* (mort en 1457), s'éteignit la ligne Albertine.

ALBERT, archiduc d'Autriche, sixième fils de l'empereur Maximilien II, né en 1559, mort en 1621. Elevé à la cour de Philippe II, il fut d'abord cardinal-archevêque de Tolède, puis devint vice-roi de Portugal, et fut enfin chargé du gouvernement des Pays-Bas, en 1595. Il lutta avec succès contre Henri IV jusqu'au traité de Vervins (1598). Après avoir renoncé à ses dignités ecclésiastiques, il épousa une fille de Philippe II qui lui donna les Pays-Bas et la Franche-Comté. Il tenta vainement de reconquérir la Hollande; vaincu à Nieuport (1600) par Maurice de Nassau, il ne put s'emparer d'Ostende qu'après un siège de plus de trois ans (1604). Dès lors commencèrent les négociations que termina la trêve de douze ans (1609), après la conclusion de laquelle Albert s'appliqua à effacer dans ses Etats (*Edit perpétuel*) les maux de la guerre.

ALBERT (Frédéric-Rodolphe), archiduc d'Autriche, né à Vienne en 1817, mort à Arco en 1895. Il était fils de l'archiduc Charles et oncle de l'empereur François-Joseph. Lorsque la guerre éclata entre l'Autriche et la Sardaigne, à la fin de 1848, il prit le commandement d'une division et contribua à la défaite du roi Charles-Albert à Novare (1849). Il devint ensuite gouverneur général de la Hongrie jusqu'en 1860. En 1866, il reçut le commandement en chef de l'armée chargée d'opérer contre les Italiens, les rencontra à Custozza (24 juin), leur fit essuyer une défaite complète et les rejeta vers le Mincio. Après la bataille de Sadowa, il fut nommé commandant en chef de l'armée autrichienne vaincue par les Prussiens; mais la paix vint terminer la campagne.

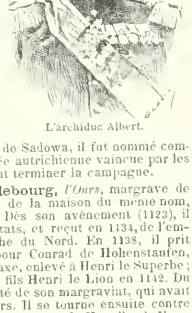
L'archiduc Albert.

ALBERT Ier, de Brandebourg, *l'Ours*, margrave de Brandebourg et fondateur de la maison du même nom, né en 1106, mort en 1170. Dès son avènement (1123), il travailla à agrandir ses Etats, et reçut en 1134, de l'empereur Lothaire, la marche du Nord. En 1138, il prit parti contre les Guelfes pour Conrad de Hohenstaufen, qui lui donna le duché de Saxe, enlevé à Henri le Superbe; mais il dut le rendre à son fils Henri le Lion en 1142. Du moins obtint-il l'immédiateté de son margraviat, qui avait relevé de la Saxe jusqu'alors. Il se tourna ensuite contre les Slaves païens et occupe, en 1150, le Havelland. Il colonise depuis lors le Brandebourg, en défriche les terres, y fonde des villes (Berlin, etc.), y appelle des ouvriers, y relève des évêchés jusqu'à sa mort.

— BIBLIOGR. : Lavisse, *la Marche de Brandebourg sous la dynastie Ascanienne* (Paris, 1875).

ALBERT II, de Brandebourg, margrave de Brandebourg en 1206, mort en 1221.

ALBERT III, margrave et électeur de Brandebourg, surnommé *l'Achille* et *l'Ulysse de l'Allemagne*, né en 1414, mort en 1486, était le troisième fils de Frédéric Ier. D'abord burgrave de Nuremberg, il devint margrave de Bayreuth en 1464 par la mort de son frère aîné, Jean l'Alchimiste, et, en 1470, électeur de Brandebourg, par l'abdication de son second frère, Frédéric. Il se trouva ainsi posséder tous les Etats qui avaient appartenu à son père dans la Franconie et dans la haute Saxe. C'est lui qui est l'auteur de la célèbre *Dispositio Achillea* de 1473, tendant à augmenter l'importance de sa maison en restreignant le morcellement du domaine patrimonial. En 1476, il abandonna à son fils, Jean le Cicéron, l'administration de ses Etats, se réservant la dignité électorale et le droit de conseil.

ALBERT de Brandebourg, dernier grand maître de l'ordre Teutonique et premier duc héréditaire de Prusse, (1490-1568). Elu grand maître en 1511, il lutta contre la Pologne pendant de longues années. Gagné à la Réforme en 1522, il signa en 1525 à Cracovie une convention par laquelle il sécularisa la Prusse inférieure, dont il devint duc sous la suzeraineté du roi de Pologne Sigismond, auquel il prêta hommage. Il se maria un peu plus tard (1527), introduisit le luthéranisme dans ses Etats et y développa l'instruction en fondant l'université Albertine de Kœnigsberg, où il attira des savants allemands et polonais. Malgré ses efforts, des dissensions agitèrent la Prusse jusqu'à sa mort.

— BIBLIOGR. : Rindfleich, *Herzog Albrecht und die Reformation in Preussen* (Dantzick, 1880); Lohmeyer, *Herzog Albrecht von Preussen* (Dantzick, 1890).

ALBERT *le Belliqueux*, margrave de Brandebourg-Culmbach, surnommé *l'Alcibiade de l'Allemagne* (1522-1558), prit part aux guerres du XVIe siècle au service tantôt de Charles-Quint (1544), et tantôt de la France (1552). Rentré au service de l'empereur, il se livra à des excès qui le rendirent odieux à l'Allemagne. Une ligue se forma alors contre lui, et Albert, vaincu dans une sanglante bataille, fut mis au ban de l'Empire (1553). Il mourut, dit-on, des suites de son intempérance.

ALBERT *le Dénaturé*, landgrave de Thuringe, margrave de Meissen, né vers 1240, mort en 1314, épousa sa concubine, Cunégonde d'Eisenberg, après la mort de sa femme Marguerite, fille de l'empereur Frédéric II, à qui il avait fait subir d'indignes traitements. Il chercha ensuite à priver ses fils du premier lit de leur héritage, et vendit ses domaines à l'empereur Adolphe de Nassau, ce qui occasionna une guerre avec ses fils. Il tomba entre les mains d'un d'entre eux et, après avoir recouvré la liberté, alla mourir à Erfurth.

ALBERT Ier *le Grand* ou *le Lion*, duc de Brunswick et de Luxembourg, né en 1236, mort en 1279. Il fut appelé en Danemark pour secourir la reine douairière Marguerite et le jeune roi Eric et reçut la dignité de gouverneur ou de vice-roi, mais fut chassé par les Danois.

ALBERT, roi de Suède, né vers 1338, mort en 1412. Duc de Mecklembourg, il fut élu roi de Suède en 1363, débuta par une guerre heureuse contre son prédécesseur et compétiteur Magnus II; mais son peu d'habileté amena des soulèvements dont, dès 1388, Marguerite, reine de Danemark, profita pour lui ravir la couronne. Battu et fait prisonnier dans la plaine de Falkoeping, il ne sortit de captivité qu'en payant (1395) une forte rançon que les dames du Mecklembourg l'aidèrent à payer en vendant leurs bijoux; Albert leur accorda, en retour, le droit de garder, leur vie durant, les fiefs qui, par l'extinction des mâles en ligne directe, devaient passer à une ligne collatérale.

ALBERT Ier ou **ALBRECHT**, duc électeur de Saxe depuis 1212, mort en 1260, fit la guerre à Waldemar II, roi de Danemark, et accompagna en Orient l'empereur Frédéric II. — Son fils, **Albert II**, duc électeur de Saxe, eut en partage la haute Saxe; en 1288, après la mort de Henri l'Illustre, l'empereur Rodolphe lui confèra le palatinat de Saxe.

ALBERT III, duc électeur de Saxe, fondateur de la *ligne Albertine*, né en 1443, mort en 1500, fils cadet de l'électeur Frédéric le Belliqueux. Il gouverna d'abord de concert avec son frère ERNEST les Etats paternels (1464-1481); quand il fallut les diviser, il choisit la Misnie (partage de Leipzig, 1485), qu'il administra jusqu'à sa mort.

ALBERT (Casimir), duc de Saxe-Teschen, né en 1738, mort en 1822. Second fils d'Auguste III, roi de Pologne et électeur de Saxe, il épousa en 1766 l'archiduchesse Marie-Christine, qui lui apporta en dot la principauté de Teschen. En 1792, il prit part à la guerre contre la France; retiré à Vienne après la bataille de Jemmapes, où il fut vaincu (1794), il s'adonna exclusivement aux lettres et aux arts, et réunit une riche collection de tableaux, qui passa ensuite entre les mains de l'archiduc Charles.

— BIBLIOGR. : Von Bivenot, *Herzog Albrecht von Sachsen-Teschen als Reichsfeldmarschall* (Vienne, 1864-66); Schönbrunner, *die Albertina* (Vienne, 1887).

ALBERT (François-Albert-Auguste-Charles-Emmanuel, dit **Prince**) né en 1819, mort en 1861. Second fils d'Ernest, duc de Saxe-Cobourg-Gotha, il épousa, en 1840, la reine d'Angleterre, Victoria. La manière dont il joua le rôle de *prince-époux* (*prince-consort*) fut pleine de modération, de tact, de sagesse et de dignité. Il accorda une protection éclairée aux arts, aux lettres, à l'industrie et à l'agriculture, et prit l'initiative d'une foule d'institutions utiles. C'est lui notamment qui coéqut et réalisa le plan de l'exposition universelle de Londres, en 1851.

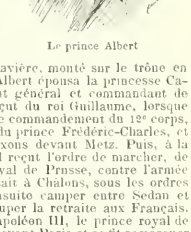
Le prince Albert

— BIBLIOGR. : A. Craven, *le prince Albert de Saxe-Cobourg* (Paris, 1883).

ALBERT (Frédéric-Auguste), roi de Saxe, en 1828, fils du roi Jean et de la reine Amélie-Auguste de Bavière, monté sur le trône en 1873. En 1853, le prince Albert épousa la princesse Caroline de Wasa. Lieutenant général et commandant de l'infanterie saxonne, il reçut du roi Guillaume, lorsque éclata la guerre de 1870, le commandement du 12e corps, faisant partie de l'armée du prince Frédéric-Charles, et combattit à la tête des Saxons devant Metz. Puis, à la tête des 12e et 4e corps, il reçut l'ordre de marcher, de concert avec le prince royal de Prusse, contre l'armée française, qui se réorganisait à Châlons, sous les ordres de Mac-Mahon, et alla ensuite camper entre Sedan et la frontière belge, pour couper la retraite aux Français. Après la capitulation de Napoléon III, le prince royal de Saxe conduisit son armée devant Paris et se fit remarquer à Champigny (2 décembre). Au mois de janvier 1871, il assista, au palais de Versailles, à la proclamation du roi Guillaume de Prusse comme empereur d'Allemagne, et, l'armistice conclu, il retourna en Saxe. Son père étant mort le 26 octobre 1873, il fut proclamé roi de Saxe, et a suivi des lors docilement le programme politique mis à exécution par le gouvernement impérial.

ALBERT (Honoré-Charles), prince de Monaco, né en 1848. Fils du prince Charles III, il servit comme enseigne dans la marine espagnole et épousa, en 1869, la fille du duc d'Hamilton, Marie-Victoire, dont il eut un fils, LOUIS-HONORÉ-CHARLES-ANTOINE, né en 1870, puis, après la dissolution de ce mariage par le pape (1880), la duchesse de Richelieu (octobre 1889). Pendant la guerre de 1870-1871, il s'engagea dans la marine française, et reçut le grade de lieutenant de vaisseau à titre auxiliaire. Il fit ensuite de longs voyages, se livra à bord de sa goélette « l'Hirondelle » et de son yacht « la princesse Alice », à d'intéressantes recherches sur le Gulf-Stream, les courants, la faune maritime, ce qui lui valut d'être élu membre correspondant de l'Académie des sciences le 27 avril 1891. Le prince Albert a succédé à son père comme prince de Monaco, le 16 septembre 1889.

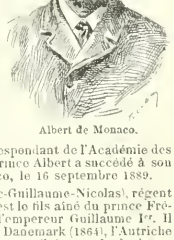
Albert de Monaco.

ALBERT (le prince Frédéric-Guillaume-Nicolas), régent de Brunswick, né en 1837. Il est le fils aîné du prince Frédéric-Henri-Albert, frère de l'empereur Guillaume Ier. Il prit part aux guerres contre le Danemark (1864), l'Autriche (1866), et la France (1870). En 1873, il épousa la duchesse Marie de Saxe-Altenbourg, dont il a eu plusieurs enfants. Après la mort de Guillaume de Brunswick (18 octobre 1884), il fut décidé que le duché serait gouverné par un régent. Le 15 octobre 1885, la diète de Brunswick choisit à l'unanimité le prince Albert de Prusse, qui prit possession du pouvoir le 3 novembre suivant.

PERSONNAGES DIVERS

ALBERT Ier, archevêque de Magdebourg, mort en 981. Il prêcha l'évangile aux Russes et, en 966, fut nommé archevêque de Magdebourg.

ALBERT (saint), évêque de Liége, assassiné en 1195 par des émissaires de l'empereur Henri VI. Fête le 21 novembre. — Moine du diocèse de Cambrai qui vivait au XIIe siècle. Honoré le 7 avril.

ALBERT II, comte de Hallermonde, cardinal-archevêque de Magdebourg, mort vers 1232. Comme légat du saint-siège en Allemagne, il promulgua la sentence de déposition prononcée par le pape contre Othon IV, et concourut ensuite à l'élection de Frédéric II.

ALBERT Ier, archevêque de Mayence depuis 1111, mort en 1137. Il se déclara en 1112 contre l'empereur Henri V, qui venait d'être excommunié par le concile de Vienne, et fut emprisonné par lui pendant trois ans. Lorsque le pape Calixte II était venir un concile à Reims, il reçut le titre de « légat de Germanie ». Après la mort de Henri V (1125), il fit élire empereur Lothaire, et prit part à la lutte entre ce prince et Frédéric de Hohenstauffen.

ALBERT Ier, prince-évêque de Liége, était fils du duc de Brabant Godefroi le Courageux, mort en 1192. L'empereur Henri VI avait nommé à sa place Lothaire, frère du comte d'Hochstædt, Albert se rendit à Rome et obtint du pape Célestin II confirmation de son élection. Mais Henri VI le fit assassiner. Les Liégeois vengèrent cruellement sa mort : s'étant emparés de Lothaire, ils l'écorchèrent vif et le plongèrent dans la chaux vive.

ALBERT, dit *le Bienheureux*, patriarche latin de Jérusalem, né vers 1150, mort en 1214. Il était évêque de Bobio et de Verceil, lorsque l'empereur Frédéric Barberousse et le pape Clément III le choisirent pour arbitre. Il dota l'ordre des carmes de constitutions sévères. En 1204, il fut nommé patriarche de Jérusalem; mais il dut résider à Saint-Jean-d'Acre, où il fut assassiné.

ALBERT, premier évêque de Livonie, né en 1160, mort à Riga vers 1230, vint en Livonie pour y propager la religion catholique. Il fonda en 1204 l'ordre militaire des Chevaliers porte-glaive.

ALBERT le Grand, l'un des savants les plus illustres du moyen âge, né en 1193 à Lauingen (Souabe), de la famille des comtes de Bollstædt, mort à Cologne en 1280, béatifié en 1652. Il étudia les sciences à Padoue, entra dans l'ordre des dominicains en 1222, enseigna la théologie et la philosophie à Ratisbonne, à Strasbourg (1229), à Cologne, puis à Paris (1245), où il séjourna trois ans. La foule qui se pressait à ses cours devint si considérable qu'il fut bientôt obligé d'enseigner en plein air sur une place qui a gardé son nom (la place *Maubert*, abréviation de *Magister Albertus*). De retour à Cologne, il fut élu (1254) provincial de son ordre. De 1259 à 1262, il occupa le siège de Ratisbonne. Il fut le maître de saint Thomas d'Aquin. Ses ouvrages forment 21 volumes in-folio (édit. P. Jammy, Lyon, 1651). Son érudition, extraordinaire pour l'époque, était surtout puisée dans les travaux des Arabes et des rabbins. Il avait aussi une connaissance approfondie d'Aristote, dont beaucoup de ses ouvrages ne sont que des commentaires. C'est avec lui que commencent ces théories subtiles de la *matière* et de la *forme*, de l'*essence* et de l'*être*, qui ont passionné les docteurs du moyen âge. Sa physique est presque complètement extraite d'Aristote; mais la chimie lui doit d'importantes découvertes. Il construisit aussi, dit-on, un automate humain qui pouvait marcher et même parler, et que son disciple, saint Thomas d'Aquin, aurait fait détruire, jugeant la tentative impie. L'étude d'Aristote ayant favorisé chez lui, en même temps que le goût des spéculations métaphysiques, celui des recherches expérimentales, il acquit dans les sciences naturelles des connaissances qui le firent passer pour magicien, et son souvenir survit encore à ce titre parmi les simples, qui consultent les grimoires de sorcellerie connus sous les noms de *Secrets admirables du grand Albert*, *Secrets du petit Albert*, etc.

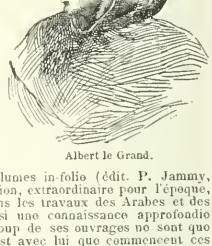
Albert le Grand.

— BIBLIOGR. : J. Sighart, *Albertus Magnus, sein Leben und seine Wissenschaft* (Ratisbonne, 1857 [trad. franç., Paris, 1862]); Hancberg, *Zur Erkenntnisslehre des Avicenna und Albertus Magnus* (Munich, 1866); Fr. Ueberweg, *Grundriss der Geschichte der Philos. der patristischen und scholastischen Zeit* (Berlin, 1886).

ALBERT, religieux et historien du XIIIe siècle, abbé de Stade en 1232. N'ayant pu rétablir la discipline dans son monastère, il entra dans l'ordre des franciscains, dont il devint général. On lui doit une *Chronique* qui va jusqu'à l'année 1256.

ALBERT d'Aix (ALBERTUS ou ADALBERTUS, ou ALBERICUS AQUENSIS), chanoine et *custos* de l'église d'Aix-la-Chapelle, a vécu à la fin du XIe siècle et dans la première moitié du XIIe siècle. Il composa, entre 1121 et 1158, une *Historia Hierosolymitanæ expeditionis*, qui raconte l'histoire des expéditions en Orient entre 1095 et 1121. C'est une compilation écrite à Aix-la-Chapelle d'après les récits des croisés revenus dans leur patrie; elle présente un tableau généralement fidèle des événements, et constitue l'une des meilleures sources pour l'histoire de la première croisade.

— BIB. : B. Kugler, *Albert von Aachen* (Stuttgard, 1885).

ALBERT III, comte de Sternberg, archevêque de Magdebourg, mort vers la fin du XIVe siècle. Il aliéna plusieurs villes de son domaine, céda à l'empereur Charles IV la basse Lusace, et s'enfuit en Bohême, en emportant le trésor de son église. En 1371, il permuta son archevêché contre l'évêché de Leitmeritz. — ALBERT V, cardinal-archevêque de Magdebourg et de Mayence, mort en 1545. A la diète de Worms, il fit mettre Luther au ban de l'em-

pire, puis s'efforça d'arrêter les progrès de ses doctrines, et expulsa de Halle, en 1534, un grand nombre de protestants. Il dut néanmoins accorder aux protestants de Magdebourg et d'Halberstädt le libre exercice de leur culte.

ALBERT (maison d'), famille noble du comtat Venaissin, descendant d'une branche des Alberti, de Florence, venue en France au début du XVe siècle. Elle a compté parmi ses membres : THOMAS **d'Albert**, vignier de Pont-Saint-Esprit, panetier de Charles VII ; — LEON **d'Albert**, le premier qui ait porté le titre de « seigneur de Luynes », tué à la bataille de Cérisoles (1544) ; — HONORÉ, son fils, né vers 1540, mort en 1592, colonel au service de la France ; — CHARLES **d'Albert**, duc de *Luynes*, connétable de France, favori de Louis XIII (v. LUYNES) ; — LOUIS-CHARLES **d'Albert**, duc de *Luynes*, né en 1620, mort en 1690, fils du précédent, père du duc de Chevreuse, qui travailla à la Bible de Lemaistre de Sacy, et fut lié de doctrines et d'amitié avec les hommes de Port-Royal ; — LOUIS-JOSEPH-CHARLES-AMABLE **d'Albert**, duc de *Luynes*, né en 1758, mort en 1807, député de la noblesse en 1789 ; — PAUL **d'Albert**, cardinal de *Luynes*, né en 1703, mort en 1783, archevêque de Sens en 1753, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences.

ALBERT (Alexandre MARTIN, dit), homme politique, membre du gouvernement provisoire de 1848, né à Bury (Oise) en 1815, mort à Mello en 1895. Ouvrier mécanicien, il joua un rôle actif dans les agitations du parti républicain sous Louis-Philippe, et contribua, en 1840, à la fondation du journal populaire *l'Atelier*. Nommé, après la révolution de février 1848, secrétaire, puis membre en titre du gouvernement provisoire, il se conduisit avec dignité et modestie et reçut la vice-présidence de la commission des travailleurs établie au Luxembourg. Élu dans la Seine représentant du peuple à l'Assemblée constituante, il fut arrêté pour quelques paroles de sympathie adressées à la foule, lors de l'envahissement de l'assemblée, le 15 mai. Traduit devant la haute cour de Bourges, il refusa de se défendre et fut condamné à la déportation. Il subit dix années de détention, recouvra la liberté lors de l'amnistie de 1859, et fut alors pourvu d'un modeste emploi à la Compagnie parisienne du gaz.

ALBERT (Paul), littérateur français, né à Thionville (Moselle) en 1827, mort à Paris en 1880. Il devint maître de conférences à l'École normale (1865), professeur à l'École de Saint-Cyr (1868) et professeur de langue et de littérature française moderne au Collège de France (1878). En 1866, M. Paul Albert prit une part active à la fondation de l'enseignement secondaire des jeunes filles à la Sorbonne, et en 1873 il fonda un cours libre de littérature. Brillant professeur, il fut aussi un écrivain délicat. On lui doit : *les Poètes et la religion en Grèce* (1863) ; *la Poésie* (1869) ; *la Prose* (1870) ; *Histoire de la littérature romaine* (1871) ; *la Littérature française, des origines à la fin du* XVIe *siècle* (1872) ; *la Littérature française au* XVIIe *siècle* (1873) ; *la Littérature française au* XVIIIe *siècle* (1875) ; *Variétés morales et littéraires* (1880) ; *la Littérature française au* XIXe *siècle* (1882-1885).

Albert le Valeureux (ORDRE D'), ordre de chevalerie du royaume de Saxe, créé, le 31 décembre 1850, par le roi Frédéric-Auguste, qui lui a donné le nom du fondateur de la branche Albertine de sa maison. C'est un ordre de mérite destiné à récompenser tous les genres de services. La décoration se suspend à un ruban vert liséré de blanc.

Ordre d'Albert le Valeureux.

Albert l'Ours (ORDRE D'), ordre de chevalerie des ducchés d'Anhalt, fondé, le 18 novembre 1836, par les princes souverains de la maison d'Anhalt, qui lui ont donné le nom d'un des plus illustres de leurs ancêtres, et l'ont destiné à récompenser tous les genres de mérite. Sa devise est : *Craint Dieu, et suis ses commandements*. Le ruban est vert foncé, liséré de rouge ponceau.

Ordre d'Albert l'Ours.

ALBERTA, un des quatre territoires du Nord-Ouest canadien, capit. *Calgary*. Pop. : 25.300 hab., sur une superficie de 250.000 kilom. carr.

ALBERTACCE, comm. de Corse, arr. et à 29 kilom. de Corte ; 1.187 hab.

ALBERTE n. f. Genre de plantes de la famille des rubiacées, tribu des gardéniées, renfermant des espèces originaire de Madagascar et de Port-Natal.

ALBERT-EDOUARD ou **LOUTA N'ZIGHÉ**, lac de l'Afrique centrale faisant suite au Tanganyika dans la direction du N. Il est dominé de toute part par les montagnes, et a pour affluent le Semliki, qui se jette dans l'Albert-Nyanza.

ALBERTI, famille florentine de la haute bourgeoisie, connue surtout par son rôle dans les luttes qui déchirèrent la république au XIVe siècle. Unie aux Médicis contre les Albizzi, elle eut la plus grande part à la révolution populaire de 1378. Le plus connu de ses membres est BENOÎT **Alberti**, qui, après avoir favorisé le mouvement des *Ciompi* (manouvriers, prolétaires) contre la noblesse, tenta une réaction en faveur de la haute bourgeoisie. Il fut exilé avec son parti en 1387. Les Alberti furent rappelés après le retour des Médicis, en 1435.

ALBERTI (LES), famille d'artistes originaire de Borgo San Sepolcro, dont les principaux membres sont : ALBERTO (1525-1598), architecte de fortifications, qui travailla de 1564 à 1586 pour les Médicis, et fut aussi sculpteur sur bois ; — ALESSANDRO, fils du précédent (1551-1596), peintre de fresques, qui travailla à Naples dans des églises et des palais, à Rome, à la sacristie de Saint-Jean-de-Latran ; — CHERUBINO, frère du précédent (1551-1615), élève d'Agostino Carracci, qui fut directeur de l'académie de Saint Luc à Rome, exécuta plusieurs peintures pour des palais et des églises, mais fut surtout remarquable comme graveur ; — GIOVANNI, frère des précédents (1558-1601), peintre de perspective ; — DURANTE, neveu du premier (1538-1613), qui peignit dans plusieurs églises de Rome ; — PIETRO FRANCESCO, fils du précédent (1581-1638), qui fut peintre d'histoire et graveur.

ALBERTI (Leo Battista), architecte, sculpteur, peintre, médailleur, musicien, humaniste, né à Gênes en 1404, mort à Rome en 1472, « le génie le plus universel de la première Renaissance ». On l'a souvent comparé à Léonard de Vinci, à cause de la diversité de ses connaissances. Dès sa jeunesse, il montra des aptitudes exceptionnelles pour les lettres, les sciences et la philosophie, aussi bien que pour les arts. En rapports étroits avec les Médicis, avec les Rucellai, il s'honora en outre de l'amitié de Brunelleschi (auquel il dédia son traité de *Peinture*), et de celle de Donatello. Il remplit à la cour romaine les fonctions de secrétaire pontifical. A partir de 1446, il dota de monuments remarquables Venise, Rimini (église de San-Francesco), Florence (chœur de Santa-Annunziata, 1451 ; façade de Santa-Maria-Novella, vers 1470 ; palais Rucellai [1451-1455], son œuvre la plus complète et la plus harmonieuse). A la prière de Sigismond Malatesta, il édifia à Mantoue l'église San-Sebastiano (1460) ; il fit pour la même ville les plans de l'église San-Andrea (1472). Partisan à outrance de l'antiquité classique, plus encore archéologue qu'artiste, Alberti témoigna comme architecte d'une science très sûre et d'un goût parfois inégal, bien que la hardiesse de ses conceptions leur ait valu d'être comparées à celles de Brunelleschi. Ses contemporains ont parlé avec éloge de ses portraits peints, d'une *Vue de Venise*, et de ses sculptures. Il a laissé de lui-même un remarquable médaillon. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages et de traités, parmi lesquels : *De re ædificatoria* (imprimé en 1485) qui lui valut le surnom de *Vitrure* moderne ; *Della statua* et *De pictura*, dont Claudius Popelin a donné une traduction française (Paris, 1868). Les *Œuvres volgari* d'Alberti ont été imprimées à Florence (1843-1849).

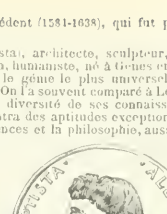

Médaille d'Alberti.

— BIBLIOGR. : Mancini, *Vita di Leo Battista Alberti* (Florence, 1882).

ALBERTI (Salomon), célèbre anatomiste allemand, né à Naumbourg en 1540, mort à Dresde en 1600. Il découvrit les valvules des veines, fit le premier connaître la structure de la vessie, des urètres et des papilles rénales, et enrichit la science d'une foule d'observations nouvelles.

ALBERTI (Frédéric-Auguste b), ingénieur allemand, né à Stuttgard en 1795, mort en 1878. Il introduisit d'importantes améliorations dans l'exploitation des mines de sel.

ALBERTI (Luigi), auteur dramatique et poète italien, né à Florence en 1822, mort dans cette ville en 1895. Il s'est fait connaître par un grand nombre de comédies dans lesquelles il a mis de l'esprit et du mouvement : *Valentino Carrera ; Pierre ou la Nouvelle Famille ; Une jeune épouse ne doit pas être contrariée ; la Fille avisée* (1871) ; *la Comtesse de Santafiore* (1884) ; etc. On lui doit aussi des poésies satiriques.

ALBERTI (Sophie MŒDINGER, dame), femme auteur allemande, née à Potsdam en 1826, et connue sous le pseudonyme de SOPHIE VERENA. Elle a publié des romans et des nouvelles : *Un enfant du Sud* (Iéna, 1859) ; *le Devoir avant tout et les Fleurs animées* (Leipzig, 1878) ; *Photographies du cœur* (Berlin, 1863) ; *Choses anciennes et nouvelles* (Berlin, 1879), etc.

ALBERTIE (*ti* — rad. *Albert*, n. pr.) n. f. Bot. Genre de conifères fossiles qui paraît devoir être placé dans la famille des araucariées. Schimper a distingué quatre espèces de ce genre, appartenant toutes au grès bigarré (trias inférieur) de Sulzbad (Alsace).

— *Zool.* Genre de vers rotateurs, famille des atrochés, renfermant des rotifères caractérisés par un organe rotatoire réduit à une étroite bande ciliée sur le bord frontal, ou faisant parfois défaut. Les *alberties* vivent, en général, en parasites dans la cavité viscérale des lombrics et dans l'intestin des limaces.

ALBERTINE n. f. Espèce d'anémone, nommée aussi PARANGON.

ALBERTINE (LIGNE), l'une des deux branches, la cadette, de la maison de Saxe, aujourd'hui dynastie régnante dans la Saxe royale. Elle remonte à Albert, comme la branche *Ernestine* à Ernest, les deux fils de l'électeur Frédéric II, qui se partagèrent la Saxe en 1485.

Une autre ligne Albertine, plus ancienne, est celle de la maison de Habsbourg, qui tire son nom d'Albert IV *a la Tresse*, duc d'Autriche, fils aîné de Rodolphe IV, et dura de 1365 à 1457.

Albertine (COLLECTION), à Vienne. Fondée par le duc Albert de Saxe-Teschen, gendre de Marie-Thérèse, dans les dernières années du XVIIIe siècle, elle comprend des gravures et des dessins. Les gravures, au nombre de 200.000 pièces environ, offrent plusieurs séries très remarquables : un portefeuille où sont réunies cinquante nielles du XVe siècle, parmi lesquelles l'*Adoration de la Vierge*, de Maso Finiguerra ; plusieurs portefeuilles consacrés aux Italiens, une admirable collection d'eaux-fortes de l'école hollandaise, etc. La gravure allemande y est représentée surtout par les plus belles planches d'Albert Durer, de Lucas de Leyde, souvent des pièces uniques.

Les dessins, quoique moins nombreux (18.000 pièces), sont d'un intérêt capital. On y trouve d'abord 164 pièces d'Albert Durer, parmi lesquelles la suite dite *Passion verte* (12 pièces, 1504). Raphaël y est largement représenté, ainsi que Léonard de Vinci, Michel-Ange, Jean Bellin, Jean de Fiesole, le Ghirlandajo, Mantegna, Titien, Paul Veronese, le Corrège, etc. ; il y a 150 dessins de Rubens, et une centaine de Rembrandt. Cette collection de dessins est la plus importante d'Europe, après celles du Louvre et de Florence.

ALBERTINELLI (Mariotto), peintre italien, né à Florence en 1474, mort en 1515. Élève de Cosimo Rosselli, il fut le compagnon d'atelier de Fra Bartolomeo et collabora avec lui à l'exécution d'une *Assomption de la Vierge* au musée de Berlin et d'un *Jugement dernier* (à Santa-Maria-Novella, à Florence). Les ouvrages les plus connus de l'Albertinelli seul sont : un ravissant petit triptyque (1509), au musée Poldi Pazzoli, à Milan ; une *Visitation* (1503), au musée des Offices ; une *Conception*, à la Chartreuse du Val d'Ema (1506) ; *la Vierge et l'Enfant, avec saint Jérôme et saint Zanobie* (1506), au musée du Louvre. Selon Vasari, Albertinelli se fit aubergiste vers 1512, mais il revint à la peinture à la fin de sa vie et exécuta différents ouvrages au couvent de la Quercia près de Viterbe.

ALBERTINIE ou **ALBERTINIA** n. f. Genre de plantes de la famille des composées vernoniacées, comprenant des arbrisseaux qui habitent le Brésil.

ALBERTINIÉES n. f. pl. Division de la famille des composées vernoniacées, dont le type est *l'albertinie*.

ALBERTINUS (Egidius), poète allemand, né à Deventer (Pays-Bas) en 1560, mort à Munich en 1620. Il était secrétaire de l'électeur de Bavière et il écrivit, dans une langue vive, énergique, des œuvres remarquables, notamment : *Règne de Lucifer et du Christ* (Munich, 1617).

ALBERTIS (Luigi Maria d'), géographe et voyageur italien, né en 1841. En 1860, il servit dans l'armée de Garibaldi, puis voyagea dans une partie de l'Europe. En compagnie du Dr Beccari, il se rendit en 1871 à la Nouvelle-Guinée, où il explora particulièrement la région du mont Arfak. Il visita ensuite les îles Sandwich, l'Amérique, la Nouvelle-Guinée, dont il explora la région centrale (1876-1877), gagna l'Australie en 1878, puis revint en Italie. On lui doit un grand ouvrage intitulé : *A la Nouvelle-Guinée ; ce que j'ai vu et ce que j'ai fait* (1880) ; des études sur la zoologie de la Nouvelle-Guinée, etc.

ALBERTITE (de *Albert*, n. pr.) n. f. Variété d'asphalte noir trouvé dans les roches subcarbonifères de la Nouv.-Écosse.

ALBERT-NYANZA ou **M'VOUTAN N'ZIGHÉ**, grand lac de l'Afrique centrale, terminant du côté du N. la série de nappes d'eau s'échelonnant depuis le Tanganyika au fond d'une des grandes failles qui traversent l'Afrique équatoriale du S. au N. ; il est situé par 720 mètres d'alt. dans les contrées de pâturages appelées la « Terre aux herbes », et mesure, selon Stanley, 160 kilom. de longueur. Le lac Albert, qui reçoit par le Semliki les eaux de l'Albert-Édouard, appartient au bassin du Nil et reçoit par la branche mère de ce fleuve les eaux du lac Victoria et des rivières qui s'y jettent ; il est d'autre part le grand « collecteur des eaux des puissants massifs du M'foumbiro, déjà ramassées par l'Albert-Édouard, et des eaux du Rououenzori, drainées par le Semliki ». Découvert en 1864 par Baker, l'Albert-Nyanza a été distingué de l'Albert-Édouard en 1876 par Stanley qui, en 1889, a résolu le problème de sa communication avec cette nouvelle nappe lacustre par le Semliki.

ALBERTONI (Giovanni), sculpteur italien, né en 1806 à Varallo, mort en 1887. Élève de Thorwaldsen à Rome, il est l'auteur, entre autres, du tombeau de la reine Marie-Christine à l'abbaye de Haute-Combe, en Savoie.

ALBERTRANDY (Jean-Chrétien), jésuite et historien polonais, né à Varsovie en 1731, mort en 1808. Il devint un familier du roi de Pologne Stanislas-Auguste, qui le chargea d'aller chercher à l'étranger des documents relatifs à l'histoire de la Pologne, et il rapporta d'Italie plus de deux cents volumes (1785). En récompense, il fut nommé évêque de Zenopolis. Parmi ses nombreux ouvrages, on cite : *Annales du royaume de Pologne*, en polonais (Varsovie, 1768) ; *Antiquités romaines éclaircies par les médailles* (1805, 1807, 1808).

ALBERT'S MINES, important centre minier du Nouveau-Brunswick (Dominion du Canada, situé à 170 kilom. au N. de Saint-John. On en exporte une grande quantité de houille pour les États-Unis.

ALBERTVILLE, ch.-lieu d'arrond. (Savoie), à 38 kilom. de Chambéry ; au débouché des vallées de l'Isère et de l'Arly, sur l'Arly ; 6.371 hab. (*Albertvillains*). La ville se compose de deux bourgs séparés par la rivière Conflans, l'antique *Oblimum*, sur la rive gauche, et l'Hôpital, sur la rive droite (combat du colonel Bugeaud contre les Autrichiens, en 1814), réunis depuis 1845 sous le nom actuel, dû au roi Charles-Albert. Commerce d'ardoises, fabriques de poteries et de tuiles. L'arrond. d'Albertville a 1 cant., 12 comm. et 35.669 hab., et le cant. 18 comm. et 16.523 hab.

Armes d'Albertville.

ALBERTYPIE de *Albert*, et de *type*) n. f. Procédé d'impression avec encres spéciales sur planches de gélatine ou sur verre, permettant de reproduire et multiplier les photographies. Syn. de GÉLATINOGRAPHIE et de PHOTOTYPIE.

ALBESCENCE (du lat. *albus*, blanc) n. m. État de ce qui est blanc, de ce qui blanchit. Se dit surtout de l'aube du jour.

ALBESTROFF, anc. ch.-l. de cant. (Meurthe), arrond. de Château-Salins, aujourd'hui dans l'Alsace-Lorraine, depuis le traité de Francfort du 10 mai 1871 ; 600 hab.

ALBI (lat. *Albiga*), ch.-l. du dép. du Tarn, à 709 kilom. de Paris, sur le Tarn ; 21.948 hab. (*Albigeois*). Cette ville possède plusieurs monuments remarquables : archevêché, cathédrale Sainte-Cécile, église Saint-Salvi, palais de justice, pont d'Albi, maisons anciennes. Aux pastel, vins, fabriques de toiles, de tissus, etc.

Armes d'Albi.

— *Histoire*. Mentionnée dès le Ve siècle, Albi fut tour à tour soumise aux Visigoths, aux Sarrasins, aux rois de France, à des comtes particuliers, puis aux comtes de Toulouse, qui y établirent des vicomtes dont le pouvoir fut, à partir du XIIe siècle, balancé par celui des évêques, successeurs (d'après la tradition) de saint Clair. Simon de Montfort se substitua à eux au XIIIe siècle ; mais Albi ne resta pas longtemps sous sa

domination et retomba, par le traité de Paris (12 avril 1229), sous l'autorité des rois de France qui, en 1264, laissèrent aux évêques la seigneurie temporelle de la ville. Peu auparavant (1254), y avait été tenu un concile pour achever d'extirper l'hérésie des Albigeois ; au XIVe siècle, les Pastoureaux y pénétrèrent (1320). Le seul événement à noter postérieurement est la transformation, en 1676, de l'évêché d'Albi en un archevêché qui disparut de 1790 à 1822. L'arrond. a 9 cant., 94 comm., et 100.546 hab., et le cant. 17 comm. et 31.525 hab.

— Bibliogr. : E. Jolibois, *Albi au moyen âge* (Albi, 1871).

ALBI, racine latine tirée de *albus*, blanc, et qui entre dans la composition d'un grand nombre d'adjectifs appartenant à l'histoire naturelle. Voici les principaux : ALBIBARBE (*albus*, blanc ; *barba*, barbe), Qui a la barbe blanche. ‖ ALBICAUDE (*cauda*, queue), Qui a la queue blanche. ‖ ALBICAULE (*caulis*, tige), Qui a la tige blanchâtre. ‖ ALBICEPS (*caput*, tête), Qui a la tête blanche. ‖ ALBICOLLE (*collum*, cou), Qui a le col blanc. ‖ ALBICORNE (*cornu*, corne), Qui a les cornes blanches. ‖ ALBICOSTE (*costa*, côte), Se dit d'un coquillage dont les cornes offrent des raies blanches. ‖ ALBIDIPENNE (*penna*, plume), Qui a les ailes blanchâtres. ‖ ALBIFLORE (*flos*, *floris*, fleur), Qui porte des fleurs blanches. ‖ ALBILABRE (*labrum*, lèvre), Qui a le museau tacheté de blanc. ‖ ALBIMACULÉ (*macula*, tache), Qui est tacheté de blanc. ‖ ALBIMANE (*manus*, main), Qui a les tarses blancs. ‖ ALBINERVE (*nervus*, nerf), Se dit d'une plante dont les feuilles ont des nervures blanches. Syn. ALBIVEINE (*vena*, veine). ‖ ALBIPÈDE (*pes*, *pedis*, pied), Qui a les pattes blanches. ‖ ALBIPENNE (*penna*, aile), Qui a les ailes blanches. ‖ ALBIROSTRE (*rostrum*, bec), Qui a le bec ou l'extrémité du museau blanc. ‖ ALBITARSE (*tarsus*, tarse), Qui a les tarses blancs. ‖ ALBIVENTRE (*venter*, ventre), Qui a le ventre blanc.

ALBIAS (lat. *Cosa*), comm. de France (Tarn-et-Garonne), arrond. et à 10 kilom. de Montauban, cant. de Négrepelisse, sur l'Aveyron ; 1.097 hab. Le nom de la « bastide d'Albias » apparaît pour la première fois en 1316.

ALBICANTE n. f. Variété d'anémone à grandes feuilles.

ALBICINI (comte César), homme politique et écrivain italien, né à Forli en 1825. Lors du soulèvement de la Romagne, en 1859, il fit partie de la junte provisoire de gouvernement, puis devint ministre dans les Légations. Après l'annexion (1860), il siégea au parlement italien et fut nommé recteur de l'université de Bologne. Ses principaux ouvrages sont : *Du progrès dans l'humanité et dans la science* (1863) ; *l'Etat et l'individu dans la société moderne* (1862) ; *la Nationalité* (1871).

ALBICORE n. m. Ichtyol. V. ALBACORE.

ALBIDE (du lat. *albus*, blanc) adj. Blanchâtre. ‖ S'est dit en particulier d'une couche du derme : *Couche* ALBIDE *profonde de la peau*.

ALBIEN (*bi-in* — de *Aube*, dép. franç.) n. m. Cet étage, ainsi nommé par d'Orbigny, est placé à la partie supérieure de la série infracrétacée, sur l'étage aptien, et sous les couches du cénomanien. Syn. de GAULT.

ALBIFICATION (*si*) n. f. Alchim. V. ALBATION.

ALBIGEOIS (L'), ancien pays de France (Languedoc), qui correspond à la *Civitas Albigensium* de l'époque gallo-romaine, et a formé d'abord le seul diocèse d'Albi, puis ceux d'Albi et de Castres. Il est maintenant compris tout entier dans le dép. du Tarn.

ALBIGEOIS ou CATHARES. On désigne sous ce nom, dès la fin du XIIe siècle, les hérétiques cathares (v. ce mot) du midi de la France. Les a-t-on appelés ainsi parce que le pays de l'Albigeois comptait plus de cathares que les autres parties du Languedoc ? La chose est impossible, puisque le centre religieux des cathares méridionaux était bien plutôt à Toulouse et dans le Toulousain. On a aussi, mais sans preuve certaine, prétendu que l'hérésie aurait fait sa première apparition en Languedoc, dans la vallée du Tarn, et par conséquent à Albi. Quoi qu'il en soit, il est bien certain que les Albigeois professaient exactement les mêmes doctrines que les cathares proprement dits ; comme eux, ils croyaient à l'existence de deux natures essentiellement et éternellement contraires et de deux créateurs, ayant chacun sa création, son monde et sa révélation ; comme eux, ils niaient la réalité de l'incarnation, des souffrances, de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ, ainsi que la résurrection de la chair. Ils condamnaient la procréation des enfants comme un crime. Ils ont péri pour la plupart pendant les guerres qui portent le nom de *croisade des Albigeois* ; les *Frères prêcheurs*, institués par saint Dominique pour l'extirpation de l'hérésie, firent ensuite une guerre si acharnée au catharisme, que, dès les premières années du XIVe siècle, l'hérésie albigeoise était presque complètement éteinte dans le midi de la France.

Albigeois (CROISADE DES). Le comte de Toulouse, Raymond VI, protégeant les Albigeois, le pape Innocent III lui demanda de prendre parti contre eux et de faire cesser leurs violences envers les catholiques. Raymond s'y refusa et fut excommunié (1207). Le légat Pierre de Castelnau ayant été assassiné sur ces entrefaites par un serviteur de Raymond VI (1208), le pape, secondé par les moines de Cîteaux, invita les princes de l'Europe à prendre la croix (1209). Les croisés n'eurent pas à marcher contre Raymond VI, qui fit brusquement sa soumission, mais contre Raymond-Roger, vicomte de Béziers et de Carcassonne : ces deux villes furent prises et saccagées. Le pape enjoignit à Raymond VI de se justifier du meurtre de Castelnau, et le comte de Toulouse comparut devant les conciles de Saint-Gilles (1210) et d'Arles (1211). Rejetant les conditions qu'on prétendait lui imposer, il prit les armes ; mais, vaincu à Castelnaudary et dans la plaine de Muret (1213), il perdit Toulouse, et, après le concile du Latran (1215), le pape mit Simon de Montfort en possession du comté. Les rigueurs de Simon lui aliénèrent les populations, et Raymond VII, fils de Raymond VI, put s'emparer de Toulouse ; Simon voulut reprendre la ville, mais il fut tué d'un coup de pierre (1218).

Louis VIII, roi de France, à la prière du saint-siège, se croisa contre les Cathares, après avoir reçu l'hommage d'Amaury, fils de Simon de Montfort, pour le comté de Toulouse ; il vint trois fois en Albigeois et conquit le Languedoc. Blanche de Castille continua la lutte : Castelnaudary fut pris (1227), les communications furent interceptées entre Toulouse et le comté de Foix (1228), et bientôt Raymond VIII vint en personne à Meaux négocier sa soumission : le traité de Paris (1229) termina la guerre, et Blanche, fille de Raymond VII, fut fiancée à Alphonse de Poitiers. C'était l'annexion certaine du comté de Toulouse à la couronne. C'est pour aider à la lutte contre cette hérésie que l'inquisition fut instituée.

— Bibliogr. : Ch. Schmidt, *Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois* (Strasbourg, 1849) ; Donais, *les Albigeois, leurs origines* (Paris, 1878) ; Peyrat, *Histoire des Albigeois* (Paris, 1882).

ALBIGNAC (Louis-Alexandre, baron D'), général français, né à Arrigas, près du Vigan, en 1739, mort en 1820. Il se conduisit brillamment en défendant Pondichéry contre les Anglais (1778). A son retour en France, il fut nommé maréchal de camp (1788), et lieutenant général (1792). Il servit à l'armée des Alpes, où il commanda en l'absence de Kellermann, et à l'armée du Rhin.

ALBIGNAC (Philippe-François-Maurice, comte D'), général, fils du précédent, né à Millau (Rouergue) en 1775, mort en 1824. Élevé parmi les pages du roi, il entra dans l'armée comme lieutenant en 1792, émigra, revint en France après le 18 Brumaire, rentra dans l'armée, puis passa au service du roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte, qui le nomma grand écuyer, général de brigade, ministre de la guerre, comte de Ried, et lui donna le fief de ce nom. Tombé en disgrâce, il revint en France. Pendant les Cent-jours, il se rangea du côté des Bourbons.

ALBIGNAC (le baron D'), maréchal de camp, né à Bayeux en 1782, mort à Madrid en 1823. Aide de camp de Ney, il le suivit en Espagne (1808), puis en Russie, et assista à la bataille de Leipzig, ainsi qu'à la campagne de France. En 1814, Louis XVIII le promut maréchal de camp. Député pendant les Cent-Jours, inspecteur général d'infanterie (1820), il prit part, en 1823, à la guerre d'Espagne.

ALBIGNY, comm. du dép. du Rhône, arr. et à 11 kilom. de Lyon, sur la Saône ; 1.205 hab.

ALBIKIA n. f. Bot. V. HYPOLITRUM.

ALBIN, INE (du lat. *albus*, blanc) adj. Qui est de couleur blanche, de la blancheur des albinos : *Couleur* ALBINE. *Tache* ALBINE.

ALBIN (Eléazar), peintre et naturaliste anglais du XVIIe siècle. Il a peint surtout des figures d'histoire naturelle, notamment celles qui accompagnent l'*Histoire des araignées* de T. Martyn (Londres, 1739) et l'*Histoire des insectes de l'Angleterre*, par Derham (Londres, 1851). Comme naturaliste, il a publié une *Histoire naturelle des oiseaux* (Londres, 1737), et une *Histoire naturelle des oiseaux chantants de l'Angleterre* (Londres, 1737), qu'il a ornée de gravures coloriées.

ALBINE (du lat. *albus*, blanc) n. f. Variété d'apophyllite.

ALBINE (sainte), vierge de Césarée, qui subit le martyre en 249. D'après les croyants eux-mêmes, le peu que l'on sait de sa vie appartient à la légende. Elle est honorée le 16 décembre. Les calendriers qui placent sa fête le 26 septembre la confondent avec une autre vierge du même nom, sœur de saint Praxède, qui fut martyrisée sous Antonin.

ALBINI (François-Joseph, baron D'), homme d'Etat allemand, né en 1748, mort en 1816. Il fut ministre des finances d'Autriche sous l'empereur Joseph II, puis chancelier aulique et ministre d'Etat de l'électeur de Mayence et assista au congrès de Rastadt (1797). Par la suite, il entra au service de l'empereur d'Autriche.

ALBINI (Giuseppe), savant italien, l'un des physiologistes les plus distingués de l'Italie, né à Milan vers 1832. On lui doit notamment : *Recherches sur le pancréas et le suc pancréatique* (Naples, 1866) ; *Leçons d'embryologie* (Naples, 1867) ; *De l'excitabilité et conductibilité des nerfs desséchés* (1868) ; *Guide pour l'étude de la physiologie normale et expérimentale* (Naples, 1870) ; *De la transfusion du sang* (Naples, 1872) ; *Recherches sur la force de sécrétion des reins* (1874), etc.

ALBINIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'albinisme.

ALBINISME (rad. *albus*, blanc) n. m. Anomalie congénitale d'organisation, consistant dans la diminution ou même l'absence totale du *pigment* ou matière colorante de la peau, des cheveux et des yeux. L'albinisme s'appelle encore *leucopathie* (du gr. *leukos*, blanc, et *pathos*, maladie), ou *leucéthiopie* (du gr. *leukos*, blanc, et *éthiops*, éthiopien, nègre). Ce dernier mot vient de ce que l'albinisme n'a d'abord été observé que dans la race nègre.

— Encycl. L'*albinisme*, dont les causes sont imparfaitement connues, se manifeste par l'absence partielle ou même totale du pigment qui caractérise les diverses espèces. Isidore Saint-Hilaire est le premier qui en ait donné une description méthodique ; il distingue l'albinisme *complet*, *partiel* et *imparfait*. Il se produit chez l'homme, les animaux et les plantes.

— Anthrop. L'albinoïsme, *chez l'homme*, se manifeste par une blancheur mate, rappelant celle de la cire, et par la finesse de la peau ; tout le système pileux, fin et soyeux, est d'une teinte pâle qui peut aller du blond très clair jusqu'à la coloration blanche de la soie ou du coton ; l'iris, non pigmenté, est transparent et paraît rosé ; la pupille apparaît d'un rouge vif, au lieu d'être noire. La choroïde, dépourvue de pigment, réfléchit la lumière au lieu de l'absorber et l'intérieur du globe de l'œil se trouve ainsi vivement éclairé en sorte que les albinos craignent un peu la lumière du jour. L'albinisme est surtout fréquent chez les nègres.

Les *nègres pies*, qui sont tachetés de blanc sur diverses parties du corps, sont affectés d'albinisme partiel.

— Bot. L'albinisme, *chez les végétaux*, affecte la feuille ou la corolle ; il n'est pas transmissible par le semis, mais bien par la greffe ou le bouturage. On le distingue de la chlorose par sa permanence et par la guérison de celle-ci avec arrosage aux sels de fer. Les feuilles étiolées verdissent quand on les expose au soleil. Les feuilles albinos demeurent donc telles, par suite de l'absence du principe pigmentaire colorant la chlorophylle. Quand l'albinisme est partiel, les feuilles sont dites *panachées*. L'albinisme de la fleur provient de l'absence, dans les cellules, des granulations pigmentaires colorantes ou des liquides colorés, dont le rôle est de donner à chaque fleur la teinte qui lui est propre. Les fleurs jaunes sont moins sujettes à l'albinisme que les bleues et les rouges, qui en sont plus fréquemment atteintes (la balsamine, le bleuet, la campanule, le pétunia. Les fruits sont également sujets à cette anomalie (cerise, fraise, groseille).

— Zool. Plus fréquent encore est l'albinisme *chez les animaux*. Il a été observé chez les animaux domestiques et chez les animaux sauvages. Cette affection atteint chez les bêtes le système pileux et les plumes, ainsi que l'iris de l'œil.

Tous les animaux sont sujets à l'albinisme ; il est plus fréquent chez les mammifères ; on le trouve également chez les ophidiens et les batraciens. A. Duméril a obtenu au Muséum, par voie de sélection artificielle, des axolotls albinos qui se reproduisent très bien. Des cas d'albinisme sont rapportés chez les grenouilles par Pavesi (*Tératologie comparée*), chez la musaraigne (*Bulletin de la Société zoologique de France* [1883]), chez des moineaux par le Dr Savatie (1882). L'albinisme s'observe également chez les poissons, surtout chez les cyprins dorés ou poissons rouges ; on l'a même rencontré chez un papillon (le *melitora didyma*), chez les mollusques, notamment chez les olives. L'albinisme peut devenir périodique. V. MIMETISME.

ALBINOS (*noss* — du portug. *albino*, venant lui-même du lat. *albus*, blanc) n. et adj. Qui est affecté d'albinisme : *Les lapins* ALBINOS *ont le poil blanc et les yeux rouges*.

ALBINOVANUS (C. Pedo), poète latin, ami d'Ovide. Il reste de lui des fragments d'un poème épique sur la navigation de Germanicus dans l'Océan septentrional. On lui attribue aussi, sur la mort de Mécène et sur celle de Drusus, des élégies qu'on place souvent à la suite des œuvres d'Ovide.

ALBINUS (Decius Clodius Septimus), général romain, prit la pourpre dans les Gaules à la mort de Pertinax (193). Septime-Sévère le vainquit à Lyon et le fit décapiter (197).

ALBINUS, philosophe platonicien du IIe siècle. Il professait à Smyrne, où Galien suivit ses leçons. On connaît de lui une *Introduction aux Dialogues de Platon*, qui a été publiée dans la *Bibliothèque grecque* de Fabricius.

ALBINUS, nom latinisé d'une famille de médecins allemands, dont le vrai nom était Weiss, qui signifie *blanc*. On distingue : BERNARD **Albinus**, né à Tessau en 1653, mort à Leyde en 1721 (il enseigna la médecine avec éclat à l'université de Leyde) ; — BERNARD-SIGEFROI, fils du précédent, l'un des plus grands anatomistes que l'Allemagne ait produits, qui professa également à Leyde (né à Francfort-sur-l'Oder en 1697, où il mourut en 1750). Son frère, CHRÉTIEN-BERNARD (1700-1752), enseigna la médecine à Utrecht et publia des ouvrages estimés.

ALBION, géant, fils de Neptune, qui avec son frère Bergion osa s'opposer à Hercule, lors du passage de celui-ci dans la Ligurie. Le héros ayant épuisé ses flèches, Jupiter écrasa Albion sous une pluie de pierres. Selon la Fable, la plaine où eut lieu le combat est restée jonchée de pierres, sur une étendue de plusieurs lieues. C'est le *Lapideus Campus* des Romains, et la *Crau* d'aujourd'hui (de *craigh* [amas de pierres] dans les langues celtiques).

ALBION (du lat. *albus*, blanc), nom donné par les Grecs à l'Angleterre, à cause de la blancheur de ses falaises et de ses rochers, vus de loin, ou à cause d'Albion, fils de Neptune. Aujourd'hui, ce mot n'est guère usité qu'en poésie et en rhétorique.

— *La perfide Albion*, Locution que l'on emploie lorsque l'on veut faire allusion à la politique égoïste du gouvernement anglais.

ALBION (NOUVELLE-), ancien nom de la Californie (Amérique du Nord), que ne portent plus les cartes.

ALBION-MINES, centre minier de la Nouvelle-Ecosse (Dominion du Canada), district de Picton, au S. de l'île du Prince-Edonard ; 1.900 hab. Houilles de qualité supérieure.

ALBIONE n. f. Sangsue. Syn de PONTOBDELLE.

ALBIPERLE (du lat. *albus*, blanc, et de *perle*) n. f. Substance d'un blanc nacré, extraite d'un calcul des parois abdominales. (Elle paraît identique à la margarine.)

ALBIREO (*ré* — mot arabe) n. f. Etoile de troisième grandeur qui marque la tête du Cygne dans la constellation de ce nom. Elle devait être la plus brillante de cette constellation après Deneb (α), puisqu'elle est désignée par la lettre β. Aujourd'hui, elle n'est que la sixième en éclat.

ALBIS (L'), chaînon alpestre qui sépare le lac de Zurich de la vallée de la Reuss. Son point culminant atteint 918 mètres ; il se termine au N.-O. par l'*Uetliberg*, qui domine Zurich (873 m.). En 1799, les Français, commandés par Masséna, en occupèrent les hauteurs.

ALBISSON (Jean), jurisconsulte français, né à Montpellier en 1732, mort en 1810. Membre du tribunal en 1802, puis conseiller d'Etat, il prit une part active à la rédaction du Code civil : *Lois municipales et économiques du Languedoc* (Montpellier, 1780 et ann. suiv.), etc.

ALBITE (du lat. *albus*, blanc) n. f. Silicate double d'alumine et de soude se rattachant à la famille des feldspaths.

— Encycl. L'*albite*, ou feldspath sodique, est un minéral que l'on trouve dans les roches primitives, dans les calcaires magnésiens des Alpes et parmi quelques schistes cristallins. Elle se présente soit en masses lamellaires clivables, soit en masses grenues présentant une cassure cristalline, soit en cristaux souvent très beaux. Les plus beaux cristaux sont fournis par le Saint-Gothard, le Zillerthal en Tyrol et les environs d'Arendal en Norvège. Une variété cristallisée d'un blanc laiteux et opaque, souvent imprégnée de chlorite, porte le nom de *péricline*. Les autres sont translucides ou transparentes. L'albite est un silicate d'alumine et de soude qui contient environ 66 à 69 0/0 de silice, 19 à 20 0/0 d'alumine et 11 à 12 0/0 de soude à laquelle s'associe une petite quantité de potasse et d'eau.

La formule de l'albite est $Na^2Al^2Si^6O^{16}$; son poids spécifique, 2,54 à 2,64 ; sa dureté, 6 à 6,5.

Les caractères de l'albite sont les suivants : elle fond difficilement en un verre bulleux ; elle est inattaquable par les acides. Les macles sont fréquentes.

L'albite a pu être reproduite artificiellement. Haute-

feuille l'a obtenue en chauffant pendant vingt jours un excès de soude avec de la silice et de l'alumine en présence de l'acide tungstique, ou encore du tungstate ou du vanadate de soude. Friedel et Sarasin l'ont préparée en chauffant de l'alumine précipitée avec du silicate de soude dans un tube d'acier.

ALBITTE (Antoine-Louis), avocat et homme politique français, né à Dieppe vers 1750, mort en 1812. Député par la Seine-Inférieure à l'Assemblée législative, puis à la Convention, il vota la mort du roi, remplit des missions et déploya beaucoup de rigueur contre les prêtres et les émigrés. Sous le consulat, il entra dans l'administration militaire, et périt pendant la campagne de Russie.

ALBIZZI, nom d'une famile noble originaire d'Arezzo, qui joua un grand rôle dans les troubles de Florence au XIVe siècle. Elle dirigeait le parti gibelin et aristocratique. Son chef, PIERRE **ALBIZZI**, eut la principale part au gouvernement de 1372 à 1378, et fut mis à mort après la révolution populaire des *Ciompi*. — Le neveu de Pierre, THOMAS **ALBIZZI**, gouverna de 1382 à 1417, et éleva Florence au plus haut degré de splendeur. — RENAUD **ALBIZZI**, fils de Thomas, entraîna sa patrie dans de folles entreprises, et fut exilé en 1434.

ALBIZZI (Barthélemy DEGLI), franciscain, également connu sous le nom de **Barthélemy de Pise**, né à Rivano, en Toscane, mort à Pise en 1401. Il est connu par un ouvrage intitulé : *Des conformités de saint François avec Jésus-Christ*.

ALBO-CARBON (du lat. *albus*, blanc, et *carbo, onis*, charbon) n. f. Nom industriel donné à de la naphtaline très raffinée. Un mélange de vapeur d'albo-carbon et de gaz d'éclairage brûlant dans un bec de 90 litres a le pouvoir lumineux de trois lampes Carcel.

ALBOÏN, roi des Lombards de 561 à 573, régnait sur le Norique et la Pannonie (Autriche et Hongrie occid.), quand, après la disgrâce de Narsès, il envahit l'Italie divisée entre les Grecs et les Ostrogoths (568). Il fit rapidement la conquête des parties septentrionale et centrale, moins Rome, l'exarchat de Ravenne et Venise, et il y fonda un nouvel Etat dont Pavie fut la capitale (572). Il périt assassiné par ordre de sa femme Rosemonde, pour l'avoir forcée, dans l'ivresse d'un festin, à boire dans le crâne de Cunimond, son père, roi des Gépides, qu'Alboïn avait vaincu et tué dans un combat avant de pénétrer en Italie.

ALBOIS (lat. *alburnum*) n. m. Barbarisme pour *albour* ou *aubour*, *aubournia*, nom vulgaire du CYTISUS LABURNUM.

ALBO LAPILLO NOTARE DIEM (mots lat. qui signif. *Marquer un jour avec la pierre blanche*, c'est-à-dire, Regarder comme un jour heureux). Cette expression, empruntée à Horace, est quelquefois employée par les écrivains.

ALBON ou **SAINT-ROMAIN-D'ALBON,** comm. de la Drôme, arrond. et à 42 kilom. de Valence ; 1.518 hab. Berceau de la famille des COMTES **D'Albon,** qui devinrent au XIIe siècle dauphins du Viennois, et furent au XIIIe siècle seigneurs de presque tout le Dauphiné. C'était la capitale du pays d'Albon, qui comprenait la vallée du Bancel, affluent de gauche du Rhône.

ALBON (Jacques D'), seigneur de Saint-André, maréchal de France. V. SAINT-ANDRÉ.

ALBONI (Marietta), cantatrice italienne, née à Cesena (Romagne) en 1823, morte à Ville-d'Avray (S.-et-O.) en 1894. Douée d'une admirable voix de contralto, sonore, veloutée et d'une égalité prodigieuse, elle débuta à la Scala de Milan, en 1843, et peu après commença la série de ses succès à Vienne, à Saint-Pétersbourg, en Allemagne, à Rome, à Londres, où elle fut applaudie à l'égal de Jenny Lind, à Paris où elle excita un enthousiasme indescriptible dans *Semiramide, la Donna del Lago, Cenerentola, il Matrimonio segreto, Don Pasquale, il Trovatore, Rigoletto, il Barbiere, le Prophète, Zerline* ou *la Corbeille d'oranges*. Un embonpoint précoce l'obligeant à quitter la scène, à peine âgée de quarante ans elle prit sa retraite.

Marietta Alboni.

En mourant, elle légua sa fortune à la ville de Paris pour diverses œuvres de bienfaisance. Le legs ne s'élevait pas à moins de 46.000 francs de rente.

AL BORAK ou **BORAK** (d'un mot arabe qui signif. *Jeter des éclairs* ; suivant d'autres, *blancheur éclatante*). Nom donné à la monture de Mahomet, quand il fit au ciel ce voyage nocturne que les mahométans célèbrent solennellement tous les ans, le 28 du mois de regeb.

ALBORNOZ (Gilles Alvarez Carillo), archevêque de Tolède et cardinal, né à Cuenca en 1310, mort à Viterbe en 1367. Obligé de quitter l'Espagne pour avoir blâmé les dérèglements de Pierre le Cruel, il se réfugia à Avignon auprès de Clément VI, qui le fit cardinal. Innocent VI le chargea de ramener l'Italie sous l'obéissance des papes (1353) ; après s'être allié avec Florence et Sienne, il intéressa à son entreprise le fameux Rienzi, put rétablir la puissance temporelle et conduire lui-même à Rome Urbain V, qui retourna bientôt après à Avignon.

ALBOSIUS ou **AILLEBOUT** (Jean), né à Autun au XVIe siècle, fut médecin de Henri III. Il publia un mémoire célèbre dans les annales de la science : *Portentosum lithopædium, sive Embryon petrificatum urbis Senonensis* (1582). Il s'agit d'un fœtus qu'il avait observé et qui était resté vingt-huit ans dans l'utérus de la mère, où il avait pris la consistance de la pierre.

ALBOTIN n. m. Dans l'anc. pharmacie, Nom du térébinthe et de sa résine.

ALBOUIS (Joseph-Jean-Baptiste). V. AZINCOURT (D').

Albrac (ORDRE D'), ordre hospitalier créé, vers 1120, dans le Rouergue, par un vicomte de Flandre, nommé Allard ou Adelard, pour protéger les voyageurs contre les malfaiteurs qui infestaient la montagne d'Albrac ou d'Aubrac, près de Rodez, et supprimé par Louis XIV en 1697.

ALBRAN et mieux **HALBRAN** n. m. Canard sauvage qui a encore ses premières plumes.

ALBRANDIA n. m. Bot. V. STREBLUS.

ALBRECHTSBERGER (Jean-Georges), savant harmoniste et organiste allemand, né à Klosterneuburg (Basse-Autriche) en 1736, mort à Vienne en 1809. Il devint en 1772 organiste de la cour de Vienne, et, vingt ans après, maître de chapelle à la cathédrale de cette ville. Outre des compositions religieuses, on lui doit des ouvrages estimés. Il compta Beethoven au nombre de ses élèves.

ALBREDA, ville de la côte occid. d'Afrique, à l'embouchure de la Gambie, cédée, en 1856, par la France à l'Angleterre ; 7.000 hab.

ALBRET ou **LEBRET,** ou **LABRIT** (en lat. *Leporetum*), ancien pays de France dont le berceau fut le château d'Albret (dans la commune de Labrit), et qui est aujourd'hui réparti entre les départements de la Gironde, des Landes, du Gers et du Lot-et-Garonne. Depuis le XIIIe siècle, la maison d'Albret, d'abord limitée à un modeste domaine dans le Bazadais et l'Agenais, ne cessa d'aller en prospérant. Les sires d'Albret, après avoir, pendant la guerre de Cent ans, servi l'Angleterre et la Navarre, passèrent au parti français et aidèrent à la reprise de la Guyenne. CHARLES Ier **D'Albret,** connétable de France, comte de Dreux, commandait à Azincourt (1415), où il perdit la vie. SOUS ALLAIN *le Grand*, de 1471 à 1522, la maison d'Albret régna sur le Béarn et la Navarre. Son petit-fils, HENRI Ier **D'Albret** (et II de Navarre), épousa en 1527 Marguerite, sœur de François Ier, et de ce mariage naquit JEANNE **D'Albret,** épouse d'Antoine de Bourbon, dont elle eut Henri de Navarre, le futur Henri IV. La descendance mâle de la maison d'Albret s'éteignit en 1676, dans la personne de CESAR-PHEBUS **D'Albret,** maréchal de France.

En 1556, Henri II, roi de France, avait érigé l'Albret en duché. En 1607, ce duché fut réuni à la couronne, dont il fut détaché en faveur du prince de Condé (1641), puis du duc de Bouillon (1651). Réuni au domaine national par la Convention, il fut partiellement restitué en 1816 aux descendants de la maison de Bouillon.

— BIBLIOGR. : A. Luchaire, *Notice sur les origines de la maison d'Albret* (Pau, 1873) ; *Alain le Grand, sire d'Albret* (Paris, 1877).

ALBRIER (Joseph), peintre français, né à Paris en 1791, mort dans la même ville en 1883. Outre de nombreux portraits, on a de lui : *le Premier Chapitre de la Toison d'or* (Versailles) ; *Cyparisse* (1819) ; *Aminte délivrant Sylvie* (1822) ; *Intérieur d'atelier de peintre* (1827) ; *Leda* (1836), etc.

ALBRIZZI (Isabelle THEOTOKI, comtesse D'), née à Corfou en 1770, morte à Venise en 1836, épouse du comte JOSEPH **D'Albrizzi,** inquisiteur d'Etat. C'était une femme de beaucoup d'esprit, qui cultiva les lettres avec succès. Byron, qui la connut à Venise, l'a surnommée **la Mme de Staël de Venise.** On lui doit : *Ritratti* (Brescia, 1807), série de portraits des Italiens les plus célèbres de son temps, et les *Opere di plastica di Canova* (Venise, 1822), étude sur les œuvres du célèbre statuaire.

ALBUCA (du lat. *albus*, blanc) n. m. Genre de liliacées bulbeuses, établi par Linné et qui provienment presque toutes de l'Afrique méridionale. Le suc mucilagineux de l'*albuca major* sert de boisson aux Hottentots. Certaines especes sont cultivées pour la beauté de leurs fleurs.

ALBUCASIS (nom dérivé d'*Aboul-Kacim*), médecin arabe, né à Zahra, près Cordoue, mort vers 1013 de notre ère. Il est connu par un traité intitulé *Al-Tassrif* (c'est-à-dire *Exposition des matières*). La partie qui traite de la chirurgie est très curieuse.

ALBUERA ou **ALBUHERA,** village d'Espagne, prov. et à 16 kilom. de Badajoz, sur le rio *Albuera*, affluent du Guadiana ; 630 hab. Défaite des Français du maréchal Soult, le 16 mai 1811, par les Anglo-Espagnols.

ALBUFEIRA, ville marit. du Portugal (prov. d'Algarve), sur l'Atlantique ; 5.000 hab. Baie profonde et sûre, où l'on pêche beaucoup de thon ; plantations de figuiers.

ALBUFERA, lac peu profond de l'Espagne orient., sur les bords de la Méditerranée, à 16 kilom. de Valence. Superficie : 85 kilom. carr. ; niveau à peine supérieur à celui de la Méditerranée. Il communique avec la mer par le *qave de Perello*, canal latéral au rio Jucar. Victoire de Suchet, ensuite duc **d'Albufera,** sur les Anglais (1812).

ALBUGINÉ, ÉE (du lat. *albus*, blanc) adj. Se dit des humeurs, membranes et tissus, remarquables par leur blancheur.

— *Humeur albuginée*, L'humeur aqueuse de l'œil. ‖ *Tunique albuginée de l'œil*, La sclérotique, vulgairement le *blanc de l'œil*. ‖ *Fibre albuginée*, Nom donné par Chaussier aux faisceaux du tissu lamineux (La fibre albuginée constitue les tendons, les ligaments articulaires et les aponévroses que Gerdy appelle *tissus albuginés*.) ‖ *Membrane albuginée profonde* et *Membrane albuginée superficielle*, Noms donnés à deux des lames dont est formée la couche externe du derme, appelée *corps muqueux*.

— n. f. *Albuginée du testicule*, Tunique résistante qui enveloppe immédiatement le testicule ; elle présente supérieurement un renflement appelé *corps d'Highmore*.

ALBUGINEUX, EUSE (du lat. *albus*, blanc) adj. Blanchâtre.

ALBUGINITE (du lat. *albus*, blanc) n. f. Phlegmasie aiguë ou chronique du tissu albuginé ou fibreux.

ALBUGO ou **ALBUGINE** (du lat. *albus*, blanc) n. m. Tache blanche circonscrite, opaque, qui se produit dans le tissu de la cornée transparente.

— ENCYCL. L'*albugo* est produit par un dépôt de lymphe entre les lames de la cornée, dépôt qui se rattache constamment à une kératite ; il diffère du *nuage* ou *nubécule*, en ce qu'il est plus opaque ; du *leucôme*, en ce que ce dernier est une aggravation de l'albugo. Dans celui-ci, le champ visuel est rétréci si la tache est à la périphérie, anéanti si elle est centrale. On traite l'albugo par des insufflations de poudre de calomel. On a quelquefois recours à l'iridectomie. V. ce mot.

ALBULA, nom ancien du Tibre. — Massif des Alpes Rhétiques (Suisse, Grisons), dont le point culminant atteint 3.420 m. d'altitude ; le col du même nom, qui met en communication les vallées du Rhin, et de l'Inn, s'élève à 2.315 m. Près du col de l'Albula naît la rivière du même nom, affluent du Rhin postérieur. Le district suisse d'Albula (Grisons), ch.-lieu *Alvenen*, compte 6.230 hab.

ALBUM (*bom'* — du lat. *album*, blanc) n. m. Panneau de muraille, recouvert d'un enduit de plâtre qui, à Rome et dans les villes de province, était destiné à recevoir, inscrits au pinceau, les actes officiels et publics, et des annonces des particuliers. En 1821, on a retrouvé l'album de Pompéi. Par extension, on a donné le nom d'*album* à la liste des décurions des villes, sénat municipal, à celle des jurés, des sénateurs, etc. L'*édit* que le préteur portait en entrant en charge, les *annales* des principaux événements que le grand pontife rédigeait chaque année prenaient aussi le nom d'*album*, parce qu'ils avaient été affichés sur l'album du Forum.

— Aujourd'hui, Cahier, petit registre, sur lequel on recueille des vers, des souvenirs, et où l'on demande aux littérateurs d'exprimer des pensées, aux musiciens d'écrire quelques notes, aux artistes de dessiner un croquis. Sorte de gros cahier relié, à compartiments, où l'on recueille des photographies.

— Titre donné à des recueils ou choix de morceaux tirés de divers auteurs, et destinés à la jeunesse : ALBUM *du jeune littérateur, du jeune naturaliste*, etc.

ALBUMEN (*men'* — du lat. *albus* n. m. Ovol. Blanc d'œuf.

— Bot. Réserve nutritive que la graine renferme sous ses téguments avec l'embryon, et qui sert à nourrir ce dernier pendant la première phase de son développement.

Albumen. — A, staphisaigre ; B, desvauxia ; C, anone, D, pavot ; E, œillet.

— ENCYCL. Ovol. L'*albumen*, ou blanc d'œuf, n'est qu'une dissolution aqueuse assez épaisse d'albumine. Il renferme 12 °/o de matière albuminoïde ; 1,5 °/o de graisse ; 0,5 °/o de sels (chlorure de potassium, chlorure, sulfate et phosphate de sodium) et 86 °/o d'eau. Ce corps est composé de plusieurs couches, et est délimité extérieurement par la membrane coquillière. Il est sécrété par l'oviducte, et vient envelopper le jaune qui chemine dans ce canal. L'albumen, ou blanc d'œuf, est destiné à fournir des matériaux nutritifs à l'embryon de l'oiseau.

— Bot. Le nom d'*albumen* a été donné par les botanistes aux matériaux nutritifs répandus autour de l'embryon dans la graine. Il provient des modifications que subissent, après la formation de l'œuf, le noyau et le protoplasme du sac embryonnaire. L'albumen manque chez quelques plantes. Dans ce cas, ce sont les cotylédons mêmes de l'embryon qui le remplacent dans ses fonctions de réservoir nutritif. L'albumen est dit *farineux* ou *huileux*, selon qu'il renferme de la fécule ou de l'huile dans son tissu. On l'appelle *corné*, lorsqu'il a la dureté de la corne ; c'est alors de la cellulose qu'il contient. Dans quelques rubiacées, l'albumen se présente sous la forme de grumeaux détachés les uns des autres, et il est dit *grumeleux*. Dans certaines plantes, par exemple dans le lierre, il présente des crevasses tapissées par les téguments ; alors, il est désigné sous le nom d'*albumen ruminé*.

ALBUM GRÆCUM n. m. Mots latins employés autrefois pour désigner la partie blanche des excréments du chien, séparée et séchée. Cette substance contient une grande quantité de phosphate de chaux, en raison des os dont le chien se nourrit. Elle était employée autrefois en thérapeutique.

ALBUMINAGE n. m. En T. de photogr., Action d'étendre sur une surface plane, verre ou papier, une couche d'albumine destinée à servir de substratum à un sel sensible à la lumière.

ALBUMINATE n. f. Combinaison mal définie de l'albumine avec des métaux.

ALBUMINE (de *albumen*, blanc d'œuf) n. f. Matière visqueuse blanchâtre, d'une saveur un peu salée, qui est l'un des principes immédiats des corps organisés.

— ENCYCL. L'*albumine* est une combinaison organique extrêmement répandue dans la nature. Elle forme la presque totalité du blanc d'œuf et du sérum du sang. Elle se trouve dans la plupart des liquides animaux, tels que le chyle, la lymphe, et dans plusieurs sécrétions, soit normales, soit pathologiques. L'humeur vitrée de l'œil n'est presque formée que d'albumine. Elle fait encore partie d'un grand nombre de tissus, et constitue l'un des principes essentiels de la substance cérébrale. Les tissus et les liquides végétaux contiennent également des quantités variables de l'*albumine*. Elle est surtout abondante dans les haricots, les fèves, les asperges, et dans les graines de plusieurs plantes oléagineuses. Les substances protéiques que l'on trouve dans les sucs végétaux sont connues sous le nom d'*albumine végétale* ; l'albumine d'origine végétale n'a pas encore pu être obtenue à l'état de pureté. L'albumine du blanc d'œuf, d'après Dumas et Cahours, a pour composition en centièmes : carbone, 54,3 ; oxygène, 21 ; azote, 15,8 ; hydrogène, 7,1 ; soufre, 1,8. L'albumine se présente sous deux états distincts : l'*albumine soluble* et l'*albumine insoluble* ou *coagulée*. On obtient cette dernière en chauffant l'albumine soluble. Corin et Bérard ont pu récemment distinguer 5 températures de coagulation pour l'albumine du blanc d'œuf : 57°,5, 67°, 72°, 76°, 82°. L'albumine d'œuf, étendue de deux à trois fois son volume d'eau, ne se coagule plus par la chaleur. L'alcool, la créosote et presque tous les acides coagulent l'albumine. L'acide acétique, l'acide tartrique, et l'acide phosphorique ne la coagulent pas, mais l'altèrent profondément. L'acide azotique, étant de tous les acides celui qui coagule le plus facilement l'albumine, sert à faire reconnaître la présence de ce corps dans les liquides de l'organisation animale. L'acide chlorhydrique concentré et bouillant dissout l'albumine en produisant une liqueur d'un beau bleu, réaction caractéristique propre à toutes les matières albuminoïdes. L'albumine se dissout dans les alcalis caustiques, Gerhardt la considérait comme un acide bibasique ; elle forme des composés insolubles avec plusieurs sels métalliques, et en particulier avec le sublimé corrosif, aussi emploie-t-on le blanc d'œuf comme contrepoison dans les empoisonnements par les sels de mercure ; cette propriété fait encore employer le sublimé corrosif pour conserver les pièces anatomiques. Le pouvoir rotatoire spécifique de l'albumine d'œuf est, d'après Starke, de — 37°,79, celui de l'albumine du sérum serait, d'après lui, assez variable : compris entre — 62°,6 et — 61°,59 pour l'homme, il ne serait que de — 60°,05

pour le cheval. L'albumine sert pour clarifier les sirops, les vins, les vinaigres, etc. A chaud, elle se coagule et entraîne avec elle les impuretés. A froid, elle est coagulée par le tanin, et le même phénomène se produit.

— Méd. L'albumine est adoucissante. Dissoute dans l'eau, elle sert pour l'usage externe en gargarismes, en collyres, en injections lubrifiantes. Dans du blanc d'œuf battu on ajoute de l'alun en poudre ou de l'acétate de plomb liquide ; on trempe des linges dans le liquide obtenu, et on les applique sur les parties enflammées ou excoriées.

A l'intérieur, à la dose par litre d'eau de trois à quatre blancs d'œuf battus, le tout aromatisé et sucré, elle constitue l'*eau albumineuse*, qui convient dans les gastrites, les gastralgies, l'hypocondrie, l'ulcère simple de l'estomac, l'ictère, la gastro-entérite, la dysenterie, la diarrhée. L'albumine est le contrepoison chimique d'un grand nombre de métaux et de solutions métalliques. Elle donne des *albuminates*, qui pénètrent dans la circulation et sont assimilés sans être nuisibles ; ou bien elle forme un précipité insoluble qu'il suffit d'évacuer par un vomitif ou un purgatif. Il ne faut point oublier qu'un excès d'albumine peut redissoudre le précipité formé tout d'abord.

ALBUMINÉ, ÉE adj. Bot. Se dit d'une graine pourvue d'albumen.

— Photogr. *Papier albuminé*, Papier encollé à l'albumine, généralement imprégné de chlorure de sodium, de manière qu'en le faisant flotter sur un bain d'azotate d'argent, il se forme par double décomposition du chlorure d'argent, sensible à la lumière.

ALBUMINER v. a. Enduire d'albumen du papier, de la toile, etc.

ALBUMINEUX, EUSE adj. Qui contient de l'albumine, qui en a les caractères, les propriétés : *Le sel dissout les substances* ALBUMINEUSES.

ALBUMINIFORME (de *albumine*, et *forme*) adj. Qui ressemble à l'albumine.

ALBUMINIMETRE (de *albumine*, et *mètre*) n. m. Appareil servant à déterminer, par la polarisation rotatoire ou par la coagulation, la quantité d'albumine contenue dans un liquide.

— ENCYCL. Le plus usité pour les recherches chimiques rapides est le tube d'Esbach, long de 15 centimètres et fondé sur la précipitation de l'albumine par l'acide picrique. Le tube étant plein d'urine jusqu'en U, on ajoute jusqu'en R le réactif (solution contenant par litre 10 gr. d'acide picrique et 20 gr. d'acide citrique). S'il y a de l'albumine, le liquide se trouble, et il se forme un dépôt. Le degré de la graduation où affleure ce dépôt au bout de 24 heures indique en grammes la quantité d'albumine par litre d'urine.

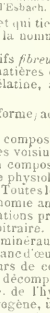

Albuminimètre d'Esbach.

ALBUMININE n. f. Nom donné à un produit d'altération, qu'on sépare de l'albumine du blanc d'œuf en l'abandonnant à elle-même, pendant un mois environ, à une température qui est au-dessous de 0°.

ALBUMINO-CASÉEUX, EUSE (de *albumine*, et du lat. *caseus*, fromage) adj. et n. m. Nom sous lequel on désigne une substance particulière trouvée dans les amandes, et qui tient de l'albumine et de la matière caséeuse. ‖ On la nomme aussi AMYGDALINE.

— Le mot *albumino* se joint encore aux adjectifs *fibreux*, *gélatineux*, *glutineux*, etc., pour désigner des matières où l'albumine se combine à la fibrine, à la gélatine, au gluten, etc.

ALBUMINOÏDE (de *albumine*, et du gr. *eidos*, forme) adj. De la nature de l'albumine.

— ENCYCL. Chim. On désigne sous le nom de composés *albuminoïdes* un certain nombre de substances très voisines du principe immédiat du blanc d'œuf, et dont la composition, les caractères physico-chimiques et le rôle physiologique rappellent de très près ceux de ce principe. Toutes les matières azotées qui se rencontrent dans l'économie animale en font partie ou en dérivent par des altérations progressives qui en rendent le classement assez arbitraire.

Leur composition, abstraction faite des sels minéraux, paraît être sensiblement celle de l'albumine du blanc d'œuf.

Si on les traite par la chaleur sèche, plusieurs de ces substances se fondent, se boursouflent, puis se décomposent en donnant de l'eau, de l'acide carbonique, de l'hydrogène, de l'ammoniaque, des carbures d'hydrogène, un charbon riche en azote et plusieurs produits oxygénés encore mal étudiés. Traités à chaud par les alcalis caustiques concentrés, ils donnent de l'ammoniaque et des ammoniaques composées, avec dégagement d'acide carbonique et formation d'acide formique, de glycocolle, de leucine et de tyrosine. L'acide sulfurique étendu d'eau les attaque et donne par ébullition de la leucine et de la tyrosine. Le même acide concentré les gonfle et les transforme en produits ulmiques ; enfin, additionné d'acide molybdénique, l'acide sulfurique leur donne une belle coloration bleue. L'acide chlorhydrique fumant les dissout à chaud et donne un liquide qui, surtout au contact de l'air, prend une teinte d'un bleu violacé très intense. L'acide azotique, concentré ou non, donne, avec les matières albuminoïdes, une teinte jaune, avec formation d'acide xanthoprotéique. L'azotate acide de mercure (réactif de Millon) les colore d'un rouge très intense. Sous l'influence du suc gastrique, les substances protéiques deviennent solubles et se transforment en peptone et en albuminose.

Les oxydants énergiques donnent avec les corps albuminoïdes des dérivés multiples, parmi lesquels on peut citer : tous les acides volatils de la série homologue des acides gras, depuis l'acide formique jusqu'à l'acide caproïque ; les hydrures et les nitriles correspondants ; l'acide benzoïque et l'hydrure de benzoïle, etc.

Enfin, au contact de l'air et en présence de l'eau, les matières albuminoïdes qu'on maintient à une douce température s'altèrent profondément et donnent un dégagement de gaz fétides. Cette putréfaction est due à la présence de *ferments figurés*.

Les matières albuminoïdes sont solides et généralement amorphes ; insolubles dans les éthers et les alcools, quelques-unes se dissolvent dans l'eau, mais souvent grâce à la présence d'acides, d'alcalis ou de sels. Leur odeur est nulle, leur saveur très faible. Ils s'altèrent fortement si on tente de les fondre, et se décomposent si on tente de les volatiliser. Ils dévient vers la gauche le plan de polarisation de la lumière.

Gauthier et Étard ont révélé la formation, comme produits de la fermentation bactérienne des matières albuminoïdes, d'alcaloïdes éminemment toxiques, les ptomaïnes et les leucomaïnes, qui se produisent spontanément dans la putréfaction des êtres organisés.

Schutzemberger a étudié la composition des albuminoïdes en se basant sur ce que, par hydratation, la matière protéique se décomposait en termes plus simples tous connus ; cependant, par déshydratation des produits analytiques obtenus, on n'a pu jusqu'ici reconstituer des composés analogues aux matières protéiques initiales. Comme corps déshydratant, Schutzemberger se servait de la baryte hydratée.

Parmi les classements indiqués jusqu'ici pour les matières albuminoïdes, celui qui semble le plus rationnel est le suivant :

I. *Matières albuminoïdes d'origine animale.* — Ce groupe comprend : 1° albumines ; 2° globulines ; 3° fibrines ; 4° matières albuminoïdes coagulées ; 5° substances amyloïdes ; 6° acidalbumines ; 7° alcali-albuminoïdes ; 8° albumoses ; 9° peptones ; 10° protéides ; 11° albumoïdes ; 12° substances gélatineuses ; 13° substances spongieuses.

II. *Matières albuminoïdes d'origine végétale.* — Ce groupe comprend : 1° albumines végétales ; 2° matières albuminoïdes du gluten ; 3° caséines végétales ; 4° globulines végétales.

ALBUMINOSE n. f. Chim. Nom proposé par Wurtz pour désigner le produit obtenu par l'action des alcalis sur l'albumine. V. ALCALI-ALBUMINE.

— Méd. *Albuminose chronique*, Nom donné par Engel à la pléthore.

ALBUMINOSO-SUCRÉ, ÉE (de *albumine*, et *sucre*) adj. Qui tient de la nature de l'albumine et de celle de la matière sucrée.

ALBUMINURIE (de *albumine*, et du gr. *ourein*, uriner) n. f. Trouble de la sécrétion urinaire, qui se caractérise par la présence de l'albumine dans l'urine.

— ENCYCL. Méd. Pour constater la présence de l'albumine dans l'urine, on a recours à l'acide nitrique ou à la chaleur. L'essai par l'acide nitrique se fait à froid ; on verse le réactif en le faisant couler le long des parois du récipient ; il tombe au fond du verre. Avec une urine albumineuse, il y a formation d'un précipité blanchâtre plus ou moins épais. Pour la recherche par la chaleur, il faut s'assurer au préalable que l'urine est acide, et, si elle ne l'est pas, l'acidifier en ajoutant deux ou trois gouttes d'acide acétique. La présence de l'albumine se traduit comme précédemment par un précipité obtenu en chauffant le tube dans la flamme d'un bec de gaz ou d'une lampe à alcool. On trouve l'albumine dans un certain nombre de maladies qui s'accompagnent de néphrite aiguë : la scarlatine, le choléra, l'érysipèle, la pneumonie, le typhus. Elle s'observe également dans la grossesse : dans tous ces cas, elle est passagère. La cause la plus fréquente est l'altération du rein, la lésion étant due à l'état général ou à un groupe de lésions rénales persistantes qui sont les *néphrites*. L'*albuminurie* est au contraire persistante quand elle a pour cause une néphrite chronique ou maladie de Bright. (V. NÉPHRITE.) On a incriminé le froid humide, l'abus des boissons alcooliques, etc.

Comme moyens de traitement, on emploie : des applications de ventouses scarifiées ou des sangsues, des pointes de feu à la région rénale, des frictions stimulantes. La diète lactée convient à tous les cas et s'impose absolument. Quand l'albuminurie tient à un trouble circulatoire, on donne la digitale ou la digitaline ; dans les albuminuries cachectiques, on emploie l'iodure de potassium et les préparations ferrugineuses. A la période ultime, tout traitement paraît jusqu'ici à peu près inutile.

ALBUMINURIQUE adj. Qui se rapporte à l'albuminurie, qui tient à l'albuminurie.

— n. Personne affectée d'albuminurie.

ALBUMOIDE adj. et n. m. Se dit des matières albuminoïdes insolubles (les sucs digestifs ne les dissolvent pas). On les place généralement à côté du groupe de la gélatine, mais ils s'en distinguent en ce que, par dédoublement, ils donnent de la *tyrosine*. On comprend dans ce groupe : *kératines*, *fibroïne*, *élastine* et *sericine*.

ALBUMOSES n. f. pl. Produit intermédiaire entre les acidalbumines et les peptones. Ce produit se forme dans la digestion pepsique et pancréatique des matières albuminoïdes. Les *albumoses* précipitent par l'acide azotique, l'acide acétique et divers sels ; ces précipités, qui se redissolvent à chaud, se forment de nouveau par le refroidissement. ‖ Syn. PROPEPTONES.

ALBUMOSURIE (de *albumose*, et *urine*) n. f. Symptôme morbide consistant en la présence de l'albumose dans l'urine. En rapport surtout avec les maladies des os et comportant un pronostic sévère, ce symptôme se décèle par l'acide azotique qui, ajouté à l'urine, donne un trouble laiteux l'étendant à toute la masse, au lieu de la masse opaline qui décèle l'albuminurie.

ALBUNÉE (de *Albunée*, nom mythol.) n. f. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes, du sous-ordre des *anomala* et de la famille des hippides.

ALBUNÉE, ALBUNA ou **ALBULA**, nymphe à laquelle étaient consacrés, près de Tibur, un bois, une grotte, une fontaine et un temple, que l'on voit encore à Tivoli, au-dessus de l'abîme dans lequel se précipite l'Anio. Suivant Lactance, on avait trouvé dans le lit de ce fleuve la statue de la sibylle tenant à la main un recueil d'oracle, qui furent, d'ordre du sénat, placés parmi les livres sibyllins.

ALBUNOL, ville d'Espagne, prov. de Grenade (Andalousie), dans le val du rio côtier de Albuñol ; 9.370 hab. Pop. du district : 29.240 hab.

ALBUQUERQUE, ville d'Espagne, province de Badajoz (Estrémadure), à 10 kilom. de la frontière portugaise ; 7.400 hab. Berceau de la FAMILLE **d'Albuquerque**. Ch.-l. d'un district de 21.000 hab. — Il existe aux États-Unis (Nouveau-Mexique) une petite ville de ce nom, sur le Rio-Grande-del-Norte. — Un bourg **d'Albuquerque** au Brésil (Matto-Grosso), sur le Paraguay. — Un bourg dans l'île Bohol, Philippines (6.000 hab.). — Enfin, un groupe d'îlots et de récifs dans la mer des Antilles.

ALBUQUERQUE (Alphonse D'), surnommé *le Grand*, et *le Mars portugais*, navigateur et conquérant, fondateur de la puissance portugaise dans l'Inde, né en 1453 à Alhandra, près de Lisbonne, d'une ancienne et illustre famille, mort le 16 décembre 1515. Il fut élevé à la cour d'Alphonse V, entra dans le service de mer sous Jean II, se distingua par quelques entreprises hardies dans les nouveaux établissements de l'Inde, et fut nommé gouverneur des Indes orientales par le roi Emmanuel (1509). Pour substituer à l'influence des musulmans celle des Portugais, il s'empara de Goa (1510), qui devint le centre du commerce et de la puissance des Portugais, puis soumit successivement le reste du Malabar, Ceylan, et enfin Malacca (1511), qui était alors la ville la plus commerçante de l'extrême Orient. La chute de cette ville donna aux Portugais un grand prestige auprès des rois de Pégou, de Siam, de Sumatra et de Java qui offrirent à Albuquerque leur amitié. S'il ne put s'emparer d'Aden en 1513, il prit du moins définitivement Ormuz en 1514. Le roi de Perse ayant alors envoyé demander un tribut au vainqueur, Albuquerque fit apporter devant les ambassadeurs des sabres, des grenades et des boulets : « *Voilà*, leur dit-il, *la monnaie des tributs que paye mon maître.* » Pour détruire Suez et ruiner l'Égypte, qui disputait aux Portugais l'empire commercial de l'Asie, il se concertait avec le négus d'Abyssinie afin de détourner le cours du Nil en lui ouvrant un passage pour se jeter dans la mer Rouge, quand Emmanuel le déstitua et lui donna pour successeur Lopès-Soarez, son ennemi personnel. Accablé de douleur, Albuquerque mourut à Goa, à bord du vaisseau qui devait le ramener en Europe. Le roi de Portugal, détrompé trop tard, lui écrivit une lettre qui le confirmait dans ses gouvernements, mais qui n'arriva qu'après la mort du héros. A toutes les qualités qui font le grand homme de guerre Albuquerque joignait les vertus qui font honorer l'homme privé. Il était loyal, désintéressé, juste, actif, sobre et humain. On lui reproche cependant quelques actes de cruauté. Il n'en est pas moins du petit nombre de ceux qui ne firent pas maudire le nom européen dans ces contrées lointaines.

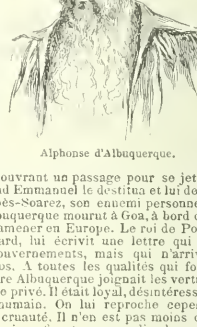
Alphonse d'Albuquerque.

Son fils naturel, ALPHONSE **d'Albuquerque**, né à Alhandra en 1500, mort à Lisbonne en 1580, a rédigé d'après ses papiers les *Commentaires d'Alphonse d'Albuquerque, capitaine général et gouverneur de l'Inde.*

— BIBLIOGR. : *Commentarios de Grande Afonso Dalboquerque* (Lisbonne, 1557) ; *Cartas de Afonso de Albuquerque, seguidas de documentos que as elucidam* (Lisbonne, 1884), dans la *Collection des monuments inédits pour l'histoire des conquêtes des Portugais en Afrique et en Amérique.*

ALBUQUERQUE (Georges D'), homme de guerre portugais, du XVIe siècle, mort vers 1530. Il succéda dans le gouvernement de Malacca à Roderic Brito, qui s'était retiré à Goa, et obtint du roi de Cambaye l'autorisation de bâtir une citadelle à Surate. Il entreprit avec succès de rétablir sur son trône le prince légitime de Pacem (1521), et lutta ensuite (1523-1525) contre le roi indigène, de Bintam ; il mourut après en avoir triomphé, ayant consolidé l'influence portugaise dans son gouvernement.

ALBUQUERQUE (Mathias D'), général portugais, mort à Lisbonne en 1646. Gouverneur de la province de Pernambuco en 1628, il repoussa les entreprises des Hollandais sur le Brésil. Il prit une part active à la révolution qui affranchit le Portugal de la domination espagnole, et affermit le trône du roi Jean IV par la victoire de Campo-Mayor (1644).

ALBUQUERQUE (DE LA CUEVA, ducs D'). V. CUEVA.

ALBURNE (lat. *alburnus*, même sens) n. f. Nom scientifique des poissons du genre able. V. ce mot et LEUCISCUS.

ALBURNOÏDE (du lat. *alburnum*, cytise, aubier, et du gr. *eidos*, forme) n. m. Qui ressemble à l'alburnum.

— n. f. pl. Division du genre cytise à fleurs blanches.

ALBURNUM (*nom*) n. m. Nom scientifique de l'aubier.

ALBURNUS, divinité adorée en Lucanie, sur une montagne du même nom.

ALBUS (*buss*) n. m. Ancienne monnaie de certaines provinces de l'Allemagne, et qui valait un peu plus de 0 fr. 20.

ALBUSSAC, comm. de la Corrèze, arrond. et à 15 kil. de Tulle ; 1.587 hab.

ALBY, ch.-l. de cant. (Haute-Savoie), arrond. et à 13 kilom. d'Annecy ; 1.097 hab., sur le Chéran. — Le cant. a 12 comm. et 7.706 hab.

ALCA n. f. Ornith. V. ALQUE.

ALCAÇAR-QUIVIR (lat. *Oppidum Novum*), petite ville du Maroc (Afrique), sur l'Oued Kous ; 5.000 hab. Station importante, sur la route des caravanes allant du N. au S. du Maroc, fondée par le calife Yakoub-Al-Mansour, au XIIe siècle. Dans les plaines voisines eut lieu, le 4 août 1578, la célèbre *bataille d'Alcaçar-Quivir*, où le roi portugais Sébastien fut battu et tué par les Maures.

ALCAÇAR-SAGHYR (lat. *Valonis Ostia*), ville ruinée du Maroc, entre Tanger et Ceuta, à l'endroit le plus resserré du détroit de Gibraltar. A longtemps servi de point de départ aux Maures partant guerroyer en Espagne.

ALCACER DO SAL (lat. *Salacia*), ville de l'Estrémadure (Portugal), sur le Sado ; 2.600 hab. Marais salants. Maures et chrétiens se la disputèrent longtemps.

ALCADE (de l'espagn. *alcalde*; formé de l'arabe *al*, le, et *kadi*, juge) n. m. Nom donné en Espagne à certains juges et magistrats municipaux.

— ENCYCL. Après l'expulsion des Maures, les *alcades* remplacèrent les cadis musulmans. Les fonctions des alcades sont à la fois civiles et judiciaires ; elles participent de celles de nos maires, de nos juges de paix, et de nos commissaires de police. L'attribut distinctif de ces magistrats est une baguette blanche surmontée d'une main d'ivoire. On appelle *alcades ordinaires* ceux qui a-

ministrent une ville entière, *alcades de quartier* ceux qui administrent une partie d'une grande ville. Il y a aussi : l'*alcade de nuit* ; l'*alcade alamin*, chargé de ce qui concerne les arts et métiers ; les *alcades des bâtiments et forêts*, qui ont une juridiction civile et criminelle sur les maisons et forêts royales hors de Madrid ; l'*alcade major*, exerçant une sorte de surveillance sur les autres alcades, etc.

ALCADIE n. f. Charge, fonctions d'un alcade. ‖ Résidence, demeure de l'alcade.

ALCAFORADA (Marianna), religieuse portugaise, née en 1640, morte au couvent de la Conception, de Beja, en 1723. Elle écrivit à un officier français nommé Chamilly, dont elle était éprise, cinq lettres qui sont des chefs-d'œuvre de passion, et qui ont été traduites en français sous le titre de *Lettres d'une religieuse portugaise* (1669).

ALCAFORADO ou **ALCOFORADO** (Antonio), gentilhomme portugais, mort en 1512. Page de don Jaime, duc de Bragance, il fut attaché au service de la jeune et belle duchesse doña Leonor de Mendoça. Don Jaime crut s'apercevoir qu'une intrigue criminelle était nouée entre son page et sa femme ; il fit, devant lui, couper la tête au page avec un couperet de boucher et égorgea lui-même la duchesse à coups de poignard.

ALCAHEST ou **ALKAHEST** n. m. Liqueur propre, selon Paracelse, à guérir toutes sortes d'engorgements. ‖ Nom appliqué par Van Helmont à un dissolvant imaginaire qui ramenait à leur première vie tous les corps de la nature.

— *Alcahest de Glauber*, Liqueur épaisse obtenue en faisant détoner sur des charbons ardents du nitrate de potasse, qui se transforme en sous-carbonate de potasse. ‖ *Alcahest de Respour*, Mélange de potasse et d'oxyde de zinc.

ALCAIQUE n. m. et adj. Sorte de vers en de mètre grec, inventé par Alcée et adopté par les Latins : *Horace emploie l'*ALCAÏQUE *dans un grand nombre de ses odes*.

— ENCYCL. Le vers *alcaïque* est hendécasyllabe : c'est un iambique de cinq pieds, dont le quatrième est toujours un anapeste, et qui doit avoir après le deuxième une césure marquée par une syllabe longue ou brève. Les poètes latins le commencent toujours par un spondée. L'alcaïque ne se trouve jamais seul chez les poètes classiques ; il n'existe des pièces entièrement composées de ces vers que chez les poètes latins du Ve siècle (apr. J.-C.). V. STROPHE.

ALCALA, nom de deux bourgs de l'île de Luçon (Philippines), peuplés l'un de 9.000 hab. (prov. de l'Angasinan) ; l'autre de 6.050 hab. (prov. de Cagayan), sur le Rio-Grande-de-Cagayan.

ALCALA DE CHISVERT, ville d'Espagne (prov. et à 15 kilom. de Castellon de la Plana) ; 6.000 hab. Tabacs.

ALCALA DE GUADAIRA ou **ALCALA DE LOS PANADEROS** (*Alcala des boulangers*), ville d'Espagne, prov. et à 11 kilom. de Séville, sur la *Guadaira*, 9.050 hab.

ALCALA DE HÉNARÈS (lat. *Complutum*), ville d'Espagne (prov. de Madrid), à 33 kilom. de Madrid par le chemin de fer, sur le *Hénarès*, affluent du Jarama ; 13.500 h. Elle a possédé, de 1489 à 1836, une université fondée par Ximénès, la plus célèbre du royaume au XVIe siècle, après celle de Salamanque. Beaux monuments, parmi lesquels le palais des archevêques de Tolède, etc. Patrie de Michel Cervantes et de Solis. Son district est peuplé de 48.450 h.

ALCALA DE LOS GAZULES, ville d'Espagne (Andalousie), prov. de Cadix, sur le fl. côt. la Barbate ; 10.000 hab.

ALCALA LA REAL, v. d'Espagne (prov. de Jaen) ; 15.800 h. Victoire du général Sébastiani sur les Espagnols, en 1810. Le district du même nom renferme environ 34.000 hab.

ALCALAMIDE (de *alcali*, et *amide*) n. f. Les *alcalamides* sont des corps qui dérivent de l'ammoniaque par la substitution, à l'hydrogène de cet alcali, de plusieurs radicaux, dont les uns sont positifs et les autres négatifs.

— ENCYCL. Gerhardt découvrit en 1845 les premières *alcalamides* (oxanilide, benzanilide). On divise cette classe de composés en *monalcalamides*, *dialcalamides*, *trialcalamides*, etc., suivant qu'ils dérivent d'une, de deux, de trois molécules d'ammoniaque. Les alcalamides sont distinguées en *secondaires* et en *tertiaires*, suivant que la substitution porte sur deux ou trois atomes d'hydrogène.

— I. MONALCALAMIDES. Le groupe des monalcalamides comprend les monalcalamides secondaires et les monalcalamides tertiaires.

— *Monalcalamides secondaires*. Cette catégorie comprend les monalcalamides métalliques et les monalcalamides à radicaux alcooliques.

Les premières résultent de la substitution d'un atome de métal à un atome d'hydrogène dans une monamide primaire. Ces corps s'obtiennent par l'action directe des oxydes métalliques sur les monamides primaires. Les acides les décomposent en régénérant l'amide primaire.

Les secondes s'obtiennent par des procédés semblables à ceux au moyen desquels on obtient les amides primaires (à part la substitution d'une monamine primaire à l'ammoniaque). V. AMIDES.

Les *alcalamides* secondaires sont cristallisables, peu solubles dans l'eau. Soumises à l'action des acides ou des hydrates alcalins, elles donnent des acides monoatomiques et des monamines primaires ; elles se décomposent sous l'influence de la chaleur en donnant une *alcalamide* tertiaire et une dialcalamide ne contenant qu'un seul radical monoatomique.

— *Monalcalamides tertiaires*. Cette catégorie comprend : 1° les monalcalamides qui résultent du remplacement de H^3 par des radicaux négatifs et de H par un radical positif ; 2° celles qui résultent du remplacement de H^3 par des radicaux positifs et de H par un radical négatif.

1° Dans les premières, le radical positif peut être un métal ou un hydrocarbure alcoolique.

« Les *alcalamides* dont le radical positif est un métal s'obtiennent en faisant réagir une amide secondaire sur un oxyde métallique. Les acides régénèrent l'amide primitive en s'emparant de son métal.

§ Les alcalamides dont le radical positif est un hydrocarbure alcoolique se préparent : 1° en faisant réagir les chlorures acides sur les *alcalamides* secondaires ; 2° en traitant les éthers cyaniques par les anhydrides des acides monobasiques. Ces composés dégagent de l'aniline et donnent, sous l'influence de la potasse et de la soude, un sel alcalin de l'acide dont ils contiennent le radical.

2° Les monalcalamides tertiaires résultant du remplacement de H^3 par des radicaux positifs et de H par un radical négatif ont été obtenues par l'action du chlorure de cyanogène sur les monamines secondaires. Chauffés avec des alcalis ou des acides, ils régénèrent une amine secondaire et donnent de l'acide cyanique, qui se décompose en anhydride carbonique et en ammoniaque.

— II. DIALCALAMIDES. Cette classe de composés dérive du type condensé A^2H^4. Elle comprend des dialcalamides dans lesquelles 3, 4, 5 ou 6H sont remplacés, et qui portent, en suivant l'ordre énoncé ci-dessus, les noms d'alcalamides semi-secondaires, secondaires, semi-tertiaires et tertiaires.

— *Dialcalamides semi-secondaires*. Ces corps résultent du remplacement de H^3 par un radical acide diatomique et de H par un radical alcoolique. Presque tous les composés de ce groupe s'obtiennent par l'action de l'ammoniaque sur un éther cyanique.

— *Dialcalamides secondaires*. Celles qui renferment un radical diatomique négatif et deux radicaux monoatomiques positifs se préparent, soit par l'action des monamines primaires sur les chlorures des radicaux acides diatomiques, soit en faisant réagir des monamines primaires sur les éthers alcooliques des acides basiques. Celles qui contiennent un radical diatomique basique et deux radicaux monoatomiques acides sont obtenues lorsque le radical positif est un métal diatomique, en faisant réagir une monamide primaire sur l'oxyde d'un métal diatomique.

— III. TRIALCALAMIDES. Cette classe de composés comprend les *alcalamides* qui dérivent de trois molécules d'ammoniaque ; elle est encore peu étudiée.

ALCALESCENCE (rad. *alcali*) n. f. État des substances animales et végétales dans lesquelles il s'est formé spontanément de l'ammoniaque.

— *Alcalescence des humeurs*. Nom sous lequel on désignait, dans l'anc. médecine, la simple disposition des corps à éprouver la fermentation alcaline et putride.

ALCALESCENT, ENTE adj. Qui a ou qui prend les propriétés alcalines : *Tous les corps qui contiennent du gaz azote peuvent devenir* ALCALESCENTS. (Orfila.)

ALCALI (de l'arabe *al*, le, et *kali*, nom de la *salsola soda*, plante marine d'où l'on retire la soude) n. m. Chim. Nom générique des composés qui ont pour caractères distinctifs de verdir le sirop de violette, de rougir la couleur jaune de curcuma, de rétablir les couleurs bleues végétales rougies par les acides, et de donner, lorsqu'on les traite par les acides, des corps désignés sous le nom de *sels*.

— Anc. chim. Les carbonates alcalins étaient appelés autrefois *alcalis aérés*, parce qu'ils résultent de l'action de l'acide aérien (acide carbonique) sur les alcalis. (On les appelait aussi *alcalis doux*, parce qu'ils ne sont pas doués de causticité, comme les alcalis purs ; ou encore *alcalis effervescents*, en raison de l'effervescence qu'ils font avec les acides.) ‖ *Alcalis caustiques*, Les alcalis purs, en raison de leur action caustique sur les tissus et par opposition aux alcalis doux. ‖ *Alcalis fixes*, La potasse et la soude, par opposition à l'alcali volatil. ‖ *Alcali volatil*, L'ammoniaque liquide, en raison de sa volatilité. ‖ *Alcali animal*, L'ammoniaque, parce qu'elle est un des produits ordinaires de l'altération des matières animales. ‖ *Alcali végétal*, La potasse, parce qu'elle se trouve en grande quantité dans les végétaux. ‖ *Alcali minéral*, *alcali marin*, La soude, parce que le sel marin ou chlorure de sodium est très répandu dans le règne minéral. ‖ *Alcali déliquescent*, La potasse, parce qu'elle devient liquide en absorbant l'humidité de l'air. ‖ *Alcali du nitre*, *alcali du tartre*, La potasse, parce qu'on la retire du nitre et du tartre.

— ENCYCL. Chim. On comprend sous le nom d'*alcalis* les oxydes des métaux alcalins : potassium, césium, rubidium, ammonium, thallium, sodium, lithium. (On désigne aussi sous le nom de *terres alcalines* les oxydes des métaux alcalino-terreux : baryum, strontium, calcium.) Les alcalis sont caractérisés par leur grande solubilité dans l'eau et par la solubilité de leurs sulfates et de leurs carbonates. Les terres alcalines ont pour caractère d'être notablement solubles, quoique beaucoup moins que les alcalis proprement dits, et de donner des sulfates et des carbonates insolubles ou très peu solubles.

Les anciens chimistes, sous ce nom d'alcalis, réunissaient les carbonates alcalins aux bases alcalines : de là, pour eux, deux espèces d'alcalis : les alcalis doux et les alcalis caustiques.

En 1756, Black, médecin d'Edimbourg, montra que les alcalis doux (carbonates alcalins) et les pierres calcaires renfermaient une substance gazeuse qu'il nomma *air fixe* (acide carbonique) ; que la calcination enlevait cette substance aux pierres calcaires, et les rendait caustiques ; que les alcalis doux, traités par la chaux vive, devenaient caustiques en lui cédant cet air fixe.

Lorsque Lavoisier montra, en 1776, que cet *air fixe* était l'acide carbonique, il devint évident que les alcalis doux et les calcaires non calcinés étaient de véritables sels formés par l'action de cet acide sur les alcalis caustiques.

Les alcalis caustiques résistèrent longtemps à toutes les tentatives faites pour les décomposer, lorsque Davy, en 1807, les soumit à l'action de la pile voltaïque. L'expérience confirma l'hypothèse de Lavoisier qui les assimilait à des oxydes métalliques et la chimie s'enrichissait en même temps de la découverte de nouveaux métaux, potassium, sodium, etc.

On applique souvent la dénomination d'*alcalis végétaux* à certaines bases salifiables, fournies par les plantes et plus généralement désignées sous le nom d'*alcaloïdes*.

— Pathol. La potasse, la soude, la chaux, la baryte et l'ammoniaque liquide enflamment, ramollissent et ulcèrent les tissus vivants ; quand les tissus forment un organe comme l'estomac, il peut y avoir perforation. Dans l'empoisonnement par les alcalis, les malades accusent une saveur urineuse et une chaleur âcre dans la bouche. Ils vomissent des matières sanguinolentes qui ne font point effervescence sur le carreau, et dans lesquelles on reconnaît facilement la présence des alcalis, au moyen des réactifs végétaux colorés. Comme antidote, on oppose aux alcalis des boissons acidulées : du vinaigre ou du jus de citron étendu de deux tiers ou de trois quarts d'eau. L'huile et le beurre produisent aussi de bons effets et peuvent être conseillés.

ALCALI-ALBUMINE n. f. Matière albuminoïde qu'on prépare par l'action de la soude sur le blanc d'œuf bien battu et soumis à une dialyse énergique. Fraîchement précipitée, elle a l'apparence de grumeaux blancs donnant au tournesol une réaction acide ; à chaque matière albuminoïde correspond probablement une alcali-albumine distincte.

ALCALICITÉ n. f. Propriété des substances alcalines. On dit mieux ALCALINITÉ.

ALCALIFIABLE (de *alcali*, et du lat. *fieri*, devenir) adj. Qui est susceptible de s'alcaliniser.

ALCALIFIANT, ANTE (de *alcali*, et du lat. *facere*, faire) adj. Se dit d'une substance qui peut provoquer dans une autre la manifestation des propriétés alcalines : *Quelques chimistes ont pensé que l'azote était le principe* ALCALIFIANT.

ALCALIGÈNE (de *alcali*, et du gr. *gennaô*, j'engendre) adj. Qui donne naissance aux alcalis.

ALCALIMÈTRE (de *alcali*, et *metre*) n. m. Instrument destiné à l'essai des soudes et des potasses.

A, alcalimètre. — B, agitateur.

ALCALIMÉTRIE n. f. Procédé ou moyen duquel on fait l'essai des potasses et des soudes du commerce.

— ENCYCL. Les soudes et les potasses du commerce sont impures. Pour déterminer la proportion de soude ou de potasse pure qu'elles contiennent (*titre* de l'alcali), on peut employer plusieurs procédés. Le plus simple et le plus expéditif est celui qui a été imaginé, en 1801, par le chimiste rouennais Descroizilles, et perfectionné, en 1828, par Gay-Lussac. On cherche la quantité de solution d'acide sulfurique normal, capable de saturer un poids connu de l'alcali à titrer, on sait, d'autre part, que 56 grammes de potasse ou 40 grammes de soude neutralisent 49 grammes d'acide sulfurique normal. L'acide sulfurique contenu dans une burette graduée (alcalimètre) est versé goutte à goutte dans la liqueur alcaline, préalablement colorée en bleu par du tournesol, jusqu'à virage au rouge.

ALCALIMÉTRIQUE adj. Qui est relatif, qui a rapport à l'alcalimétrie : *Procédé* ALCALIMÉTRIQUE.

ALCALIN, INE adj. Qui se rapporte aux alcalis : *Propriétés* ALCALINES. *Réaction* ALCALINE.

— Chim. *Métaux alcalins*, Métaux qui, par leur combinaison avec l'oxygène, produisent les alcalis proprement dits. ‖ *Sels alcalins*, Sels qui résultent de l'action d'un acide sur les alcalis.

— Pathol. *Cachexie alcaline*, Nom donné à une cachexie résultant de l'altération du sang par l'abus des alcalins, des eaux de Vichy.

— Thérap. *Médicaments alcalins*, Groupe de médicaments dont le bicarbonate de soude est le type. (Le mot *alcalin* s'emploie substantivem. dans le même sens.) ‖ *Eaux alcalines*, Eaux minérales caractérisées par leur richesse en bicarbonate de soude : telles les eaux de Vichy en France, et les eaux d'Ems en Allemagne. ‖ *Bain alcalin*, Bain consistant en une solution de carbonate de soude (100 à 500 gr. de sel pour 300 litres d'eau).

— ENCYCL. Thérap. On comprend sous le nom de *médicaments alcalins* les médicaments qui renferment un alcali en combinaison avec un acide faible, comme les acides carbonique, citrique, benzoïque.

Les principaux alcalins sont : les *alcalis caustiques*, les *carbonates* et *bicarbonates de soude*, *de potasse*, *de lithine* ; les *savons*, les *citrates de potasse*, *de soude*, *de magnésie* ; les *benzoates de lithine*, *de soude*, etc.

Sur les téguments (lotions, pommades, bains, etc.), les alcalins déterminent une légère irritation de la peau accompagnée de quelques démangeaisons passagères. Ils dissolvent la matière sébacée, détachent les cellules épidermiques les plus superficielles et facilitent ainsi les fonctions cutanées. Dans les maladies de la peau les alcalins paraissent agir en neutralisant l'acidité de la sécrétion cutanée. L'action des alcalis caustiques est beaucoup plus énergique. V. CAUSTIQUES.

Pris à l'intérieur aux faibles doses de 0 gr.50 à 2 gr., les alcalins se transforment totalement en chlorures au contact de l'acide chlorhydrique du suc gastrique, augmentent la sécrétion de ce liquide, et facilitent, par suite, la digestion. Une certaine quantité d'acide carbonique est mise en liberté. A doses plus élevées (5 à 15 grammes), une partie est transformée, l'autre est absorbée en nature. Grâce à leur présence dans le sang, les alcalins qui n'ont subi aucune décomposition, diminuent l'urée, abaissent la température, ralentissent la circulation. Le nombre des globules rouges diminue ainsi que la quantité de fibrine. A la longue, il y a dénutrition, hypoglobulie, anémie et cachexie séreuse, avec anasarque ou hémorragies consécutives.

L'augmentation de la quantité des urines, leur alcalinité, les rend aptes à dissoudre les graviers, les calculs et les dépôts tophacés. Les bicarbonates potassique et sodique dissolvent aisément les concrétions d'acide urique (*calculs uriques*, *gravelle urique*, *gravelle rouge*). L'action des alcalins est très manifeste dans le cas des calculs biliaires et des tophus. Les alcalins neutralisent les acides contenus dans le tube digestif ; ils sont employés comme antiacides. Ils sont précieux dans les renvois acides, les dyspepsies, les gastralgies, la diathèse urique. Les engorgements strumeux, la goutte, le rhumatisme aigu et chronique sont améliorés par leur emploi. Les eaux minérales sont les agents les plus précieux pour l'emploi des alcalins.

ALCALINISER v. a. Donner à une substance des propriétés alcalines : *On* ALCALINISE *le lait en le coupant d'eau de Vichy*. ‖ *Alcaliniser un malade*, Lui administrer des alcalins.

ALCALINITÉ n. f. Etat ou caractère d'une substance qui possède les propriétés des alcalis : *L'*ALCALINITÉ *est une propriété essentielle du sang pour qu'il puisse servir à l'accomplissement du phénomène de la vie*. (Pelouze.)

ALCALINO-FERRUGINEUX, EUSE adj. Qui contient des alcalis et des matières ferrugineuses. *Bain alcalino-ferrugineux*, Bain très actif contre la gale.

ALCALINO-PLOMBIFÈRE adj. Se dit d'une substance alcaline contenant du plomb.

ALCALINO-TERREUX, EUSE (de *alcali*, et *terre*) adj. Se dit d'un groupe de métaux comprenant le baryum, le strontium, le calcium. Les métaux alcalino-terreux sont ainsi nommés parce que leurs oxydes étaient autrefois

désignés sous le nom de *terres*, et parce qu'étant solubles, ils possèdent plusieurs propriétés des alcalis.

ALCALINULE adj. Se dit de tout sel dans lequel la quantité de métal alcalin dépasse le terme qui constitue l'état neutre, sans toutefois s'éloigner beaucoup de la limite qui répond à la saturation.

ALCALISATION (*si*) n. f. Action d'alcaliser, de dégager dans un sel neutre l'acide de l'alcali.

ALCALISER (rad. *alcali*) v. a. Dégager d'un sel neutre, par l'action du feu, la partie acide qui y était contenue. ‖ Additionner d'alcali.

S'*alcaliser*, v. pr. Se charger de principes alcalins.

ALCALOÏDE (de *alcali*, et du gr. *eidos*, forme) adj. et n. m. Substance organique azotée, douée de propriétés alcalines et possédant celle de s'unir aux acides pour constituer de véritables sels.

— Encycl. Hist. Seguin, Derosne et Sertuerner découvrirent presque simultanément, vers 1804, dans l'opium, des principes cristallisés ayant des propriétés alcalines, ce n'est qu'en 1817 que Sertuerner fit connaître ses études sur la *morphine* et montra la nature alcaline de cette substance. Pelletier, Caventou, Desfessés, Dumas, Liebig, Regnault, Zinin, Wurtz, Hoffmann, Bouchardat, Pasteur, etc., sont parmi les savants ceux qui ont le plus contribué à l'étude de ces corps. Les *alcaloïdes* se divisent en deux classes : *alcaloïdes naturels*, et *alcaloïdes artificiels*.

I. — *Alcaloïdes naturels*. Les alcaloïdes naturels, appelés aussi *alcalis végétaux* ou *alcalis organiques*, représentent le plus souvent les principes actifs des plantes dont ils proviennent; ils sont, pour la plupart, fixes, solides, cristallisés, de composition quaternaire, c'est-à-dire formés de carbone, d'hydrogène, d'oxygène et d'azote; quelquesuns, comme la *nicotine*, la *ciculine* et la *spartéine* sont liquides, volatils, et dépourvus d'oxygène. Ils sont en général peu solubles dans l'eau, plus solubles dans l'alcool et dans l'éther. Ils présentent tous une grande analogie chimique avec l'ammoniaque. La plupart sont des bases tertiaires. La conicine, cependant, est une base secondaire. Leur propriété capitale est de s'unir aux acides pour donner des sels. Les alcaloïdes naturels ont tous une saveur amère très prononcée; la plupart constituent des poisons très violents et des médicaments énergiques. Ils sont lévogyres, sauf la cinchonine et la quinidine.

Le procédé de leur préparation ressemble à celui que l'on emploie ordinairement pour séparer une base d'un sel quelconque. Ceux qui sont insolubles dans l'eau sont amenés à l'état de chlorure ou de sulfate, puis ils sont mis en liberté par un alcali; on isole ceux qui sont volatils en distillant le liquide qui les renferme après l'avoir mêlé avec de la potasse ou de la chaux. Leur solubilité dans l'alcool donne le moyen de les purifier.

Parmi les alcaloïdes naturels, citons : la codéine, la morphine, la narcotine, l'aconitine, la quinine, la caféine, l'atropine, la nicotine, la cocaïne, la strychnine.

II. — *Alcaloïdes artificiels*. Les alcaloïdes artificiels ne contiennent pas d'oxygène; ils se rapprochent, par leurs propriétés et par leur composition, des alcaloïdes naturels ternaires (nicotine). Ils représentent de l'ammoniaque dans laquelle 1, 2 ou 3 atomes d'hydrogène sont remplacés par certains radicaux; de là le nom d'*ammoniaques composées*, sous lequel on les désigne quelquefois. D'après cela, on les divise en trois groupes, suivant que la substitution porte sur 1, 2 ou 3 atomes d'hydrogène.

Les alcaloïdes du premier groupe se divisent d'après leur origine en deux catégories. Les uns, comme l'aniline, la toluidine, la xylodine, proviennent de l'action du sulfhydrate d'ammoniaque sur des hydrocarbures nitrés. Les autres, comme l'éthylamine, la méthylamine, l'amylamine, proviennent de l'action de la potasse sur les éthers cyaniques. Nous devons la connaissance des premiers à Zinin, et celle des seconds à Wurtz. — Les alcaloïdes du second et du troisième groupe ont été découverts par Hoffman, ceux du second (diéthylamine, éthylméthylamine, etc.) s'obtiennent par l'action des éthers bromhydriques sur ceux du premier, et ceux du troisième groupe (triéthylamine, éthyldiméthylamine, etc.), par l'action des mêmes éthers sur ceux du second.

Les travaux les plus récents permetteut de considérer la pyridine comme le noyau autour duquel doivent venir se grouper tous les alcaloïdes, comme les corps aromatiques autour de la benzine. On entendrait ainsi, sous le nom d'*alcaloïdes*, les bases organiques végétales qui sont des dérivés pyridiques. Selmi et A. Gautier ont, par des moyens différents, établi l'existence d'alcaloïdes vénéneux qui se produisent pendant la putréfaction des tissus animaux aux dépens des matières albuminoïdes. Ces alcaloïdes appartiennent à la série pyridique. On leur a donné le nom de *ptomaïnes*. V. ce mot.

En poursuivant ses recherches, Gautier a montré, en 1881, que l'on trouve d'une façon constante, dans les excrétions des animaux vivants, ainsi que dans les muscles, des alcaloïdes que l'on a nommés *leucomaïnes* (v. ce mot), pour les distinguer des alcaloïdes cadavériques.

ALCALOÏMÈTRIE (de *alcaloïde*, et du gr. *métron*, mesure) n. f. Méthode pour doser les alcaloïdes. Il n'y a pas de méthode générale connue jusqu'ici pour apprécier à l'avance la quantité d'alcaloïde contenue dans une plante.

ALCAMÈNE, roi de Sparte en 747 av. J.-C. Ce fut lui qui termina la guerre d'Hélos et commença celle de Messénie. On lui attribue quelques-unes des pensées réunies sous le titre de *Recueil des apophtegmes laconiques*.

ALCAMÈNE, sculpteur grec, originaire de Lemnos, un des plus grands artistes de la seconde moitié du ve siècle av. J.-C. Formé à l'école de Phidias, il fit, selon M. Ravet, l'*Hephaistos* du temple de Colonos Agoraïos, le *Dyonisios* du Lenaeon, l'*Arès* de l'Aréopage, l'*Hécate Epipyrgidia* de l'entrée de l'Acropole. Mais son œuvre maîtresse, qui ne nous est connue que par des descriptions, est l'*Aphrodite Ourania*, statue en marbre qu'on avait nommée l'*Aphrodite des jardins*, parce qu'elle était placée près de l'Ilissus, vers l'extrémité méridionale d'Athènes. Lucien la vante, et elle a été dans l'antiquité l'objet d'une admiration unanime. On a aussi longtemps et à tort attribué à Alcamène les sculptures du fronton occidental du temple de Zeus à Olympie, qui représentent la lutte des *Centaures* et des *Lapithes*.

ALCAMINE n. f. Chim. V. alkine.

ALCAMO, ville de Sicile (prov. de Trapani), au pied du mont Bonifato; 37.700 hab. Aux environs, ruines de l'antique *Segesta*. Pop. du district : 87.300 hab.

ALCAN (Michel), ingénieur, homme politique, né à Denneley (Meurthe) en 1811, mort à Paris en 1877. On lui doit des perfectionnements nombreux dans les procédés de tissage. Élu en 1848 représentant du peuple à l'Assemblée constituante, il vota avec la Montagne. Il a publié : *Essai sur l'industrie des matières textiles* (Paris, 1847); *Fabrication des étoffes, traité complet de la filature du coton* (1861); *Traité du travail des laines* (1866); *Traité du travail des laines peignées* (1873), etc.

ALCANCIE (de l'espagn. *alcancia*) n. f. Boule de terre légère, creuse, remplie de cendres ou de pétales de fleurs que l'on se jetait, au moyen âge, dans les divertissements.

— Encycl. Les *alcancies* avaient la forme et la grosseur d'une orange, on s'en servait surtout dans l'Espagne mauresque pendant les carrousels, et en Italie. L'usage en demeura constant jusqu'au milieu du xviiie siècle, et ces petits projectiles sont les ancêtres des *confetti* italiens. Ce sont les *cassolles* dont parle Vulson de La Colombière dans son *Théâtre d'honneur*; souvent, on les remplissait de poudres odoriférantes.

ALCANDRA. Dans la légende homérique, femme de Polybe, habitant de Thèbes, en Égypte. Elle fit présent à la belle Hélène d'un fuseau d'or et d'une corbeille d'argent. (*Odyssée*, VI, v. 125.)

ALCANDRE, nom de plusieurs personnages mythologiques : 1° fils de Munichos, roi des Molosses; devin et chéri des dieux. Un jour, il fut attaqué par des brigands, qui déjà avaient mis le feu à sa maison, lorsque Jupiter, pour sauver Alcandre et sa famille, les métamorphosa en oiseaux; 2° jeune Lacédémonien qui devint l'un des admirateurs de Lycurgue, après l'avoir brutalement traité.

ALCAÑIZ, ville d'Espagne (Aragon), prov. de Téruel; 7.800 hab. Exploitation d'alun. Les Espagnols en chassèrent les Français en 1809. Pop. du district : 23.900 hab.

ALCANNA, ALCANA ou **ALCANNE** n. f. Bot. V. alkanna.

ALCANTARA (lat. *Norba Cæsarea*), ville forte d'Espagne (Estrémadure), prov. de Cacérès, sur le Tage; 3.800 hab. Autref. ch.-lieu de l'ordre militaire d'*Alcantara*. Bâtie sur les ruines d'une ancienne ville romaine par les Maures, qui lui donnèrent son nom actuel; conquise en 1214 par Alphonse IX de Léon, elle fut, en 1479, le lieu où Isabelle de Castille et la duchesse doña Beatrix réglèrent les différends entre la Castille et le Portugal. Ruines d'un pont construit par Trajan. Pop. du district : 20.000 hab.

Une ville d'**Alcantara** existe aussi en Portugal dans la banlieue de Lisbonne et s'en distingue à peine; 6.200 hab.

ALCANTARA, ville marit. du Brésil (prov. de Maranhão), sur la baie de Saint-Marcus, vis-à-vis de São-Luiz de Maranhão; 15.700 hab. Fondée en 1648, elle était autrefois chef-lieu de la province. Des caboteurs chargent dans ce port le coton le meilleur de la province.

Alcantara (ordre d'), une des associations religieuses et militaires créées en Espagne pour combattre la domination des Maures. Fondé en 1156, sous le nom d'« ordre de Saint-Julien » par les frères don Suero et Gomez Fernande Barrientes, il fut approuvé en 1177 par le pape Alexandre III. En 1221, il prit le nom d'*ordre d'Alcantara*. Ses membres ont pour insignes une croix fleurdelisée de sinople, qu'ils portent en sautoir avec plaque; le ruban est vert.

Ordre d'Alcantara.

ALCAPTONE n. f. Nom donné par Boedecker à une substance jaune amorphe, insipide, extraite d'une urine morbide. Elle paraît se rapprocher des sucres, mais ne fermente pas.

ALCARAZ (Sierra d'), chaîne de montagnes d'Espagne, prov. et au S.-O. d'Albacete. Cette sierra, orientée du S.-O. au N.-E., de formation calcaire, se présente comme une chaîne allongée, très escarpée, mais sans ramifications. Point culminant, le Cerro de Almenara (1.802 m. d'alt.). De cette chaîne sortent : le Guadalimar, une des branches supérieures du Guadalquivir, et le Mundo, affluent du Segura.

ALCARAZ, ville d'Espagne, prov. d'Albacete (Murcie), sur le versant septentr. de la sierra du même nom; 4.630 hab. Défaite des Maures par Alphonse d'Aragon, en 1123. Pop. du district : 35.760 hab.

ALCARAZAS n. m. (*zâss* — suiv. l'Académie; l'orthogr. rationa. serait au singulier *alcarraza*; de l'arab. *al*, la, et *quaraz*, cruche; ou de *Alcarraza*, nom d'une localité d'Espagne où l'on fabrique beaucoup de ces vases). Vase poreux en usage dans les pays chauds.

Alcarazas.

— Encycl. Les *alcarazas*, connus depuis un temps immémorial et appelés aussi « gargouilettes », « potiches », etc., jouissent d'une propriété réfrigérante. Elle tient à ce qu'ils laissent transsuder une partie de l'eau qu'ils contiennent, et à ce que cette partie, en s'évaporant à la surface externe du vase, enlève une portion de calorique de l'intérieur. Pour accélérer cette évaporation, on expose les alcarazas à un courant d'air aussi vif que possible.

ALCARSINE n. f. Syn. de oxyde de cacodyle. V. cacodyle.

ALCATHOÜS, fils de Pélops et d'Hippodamie, frère d'Atrée et de Thyeste. Il succéda à Mégaréus, roi de Mégare, et son beau-père; Apollon l'aida à construire les murs de Mégare : la pierre sur laquelle le dieu posa sa lyre rendit depuis des sons mélodieux.

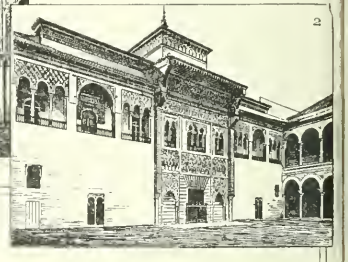

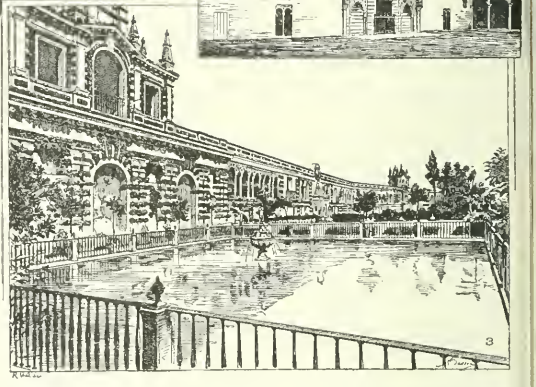

ALCAZAR DE SÉVILLE

1. *Patio* ou cour intérieure.
2. Entrée principale.
3. Etang et galerie de Don-Pedro.

ALCAUDETE, ville d'Espagne, prov. de Jaen (Andalousie), 9.200 hab.

ALCAVALA (espagn. *alcabala*, droit sur tout ce qui se vend) n. m. Impôt établi en Espagne sur le prix des ventes publiques, sous Alphonse II, roi de Castille; nul n'en était exempt, ni ville, ni prêtre, ni gentilhomme. Cet impôt, modifié plusieurs fois, s'est maintenu jusqu'à nos jours.

ALCAZAR (de l'arabe *al*, le, et *kazar*, palais) n. m. Nom des palais des rois maures, ordinairement fortifiés : *L'Alcazar de Tolède est bâti sur une grande esplanade entourée de remparts crénelés à la mode orientale*. (Th. Gaut.)

— Par ext. On a donné ce nom à certains établissements publics dont les décorations rappellent l'ornementation arabe.

— Encycl. Plusieurs villes d'Espagne (Ciudad-Rodrigo, Cordoue, Ségovie, Tolède, Séville) ont eu leurs *alcazars*; les plus remarquables sont :

1° Les Alcazars de Cordoue. Cordoue possédait deux alcazars : l'*Alcazar viejo* et l'*Alcazar nuevo*, tous deux dans la partie occidentale de la ville, à proximité du Guadalquivir et des fameux jardins des rois maures. L'enceinte appelée *Alcazar viejo*, de fondation arabe, est intéressante par les souvenirs historiques qu'elle rappelle. L'*Alcazar nuevo*, devenu prison d'Etat après avoir servi de résidence au Saint-Office, fut construit par Alphonse XI. On remarque devant les tours, où se trouvaient encore, il y a un siècle, des bains arabes, un vaste espace, le *Campo-Santo*, où les Arabes martyrisaient les chrétiens.

2° L'Alcazar de Séville. Quoique inférieure à l'Alhambra de Grenade, cette construction magnifique témoigne de l'excellent goût et de l'habileté des artistes arabes. Bâtie par les Arabes au xiie siècle, agrandie par Pierre le Cruel, Charles V, Philippe II, Philippe III et Philippe V, elle présente un singulier mélange du style oriental et du style gothique : l'ensemble en est fort imposant et, seul aujourd'hui avec l'Alhambra de Grenade, il peut donner, grâce à ses parties anciennes complétées par d'intelligentes restaurations modernes, une idée de ce qu'étaient ces demeures royales des souverains arabes. L'intérieur, enrichi d'une multitude d'antiquités précieuses, contient soixante-dix-huit appartements principaux, dont le salon des Ambassadeurs est le plus riche spécimen. La partie basse des murs, revêtue de carreaux où éclatent les plus riches couleurs, et les dalles de marbre du pavé, contribuent, avec des fontaines jaillissantes, à y entretenir la fraîcheur. Les compartiments à cintre qu'on remarque au-dessus du haut balcon en saillie sont découpés à jour pour éclairer une galerie secrète qui règne autour de la salle. L'Alcazar contient des cours spacieuses à colonnades. Le jardin est clos d'un mur épais, sur lequel règne une terrasse en arcades supportées par de nombreux piliers, de laquelle on jouit d'un magnifique panorama.

3° L'Alcazar de Ségovie, jadis un des monuments les

plus intéressants de Ségovie, s'élevait à la pointe occidentale de l'île, au confluent de l'Eresma et du Clamores. Il a perdu, en 1862, dans un incendie, les incomparables richesses historiques qui le décoraient ; la collection de statues en bois doré, représentant la série des anciens rois d'Oviedo, de Léon et de Castille, au nombre de cinquante-deux depuis Pélage jusqu'à la reine Jeanne (1555), celles du Cid et du comte Fernand Gonzalès, d'admirables mosaïques et d'anciennes fresques, tous ces trésors d'art que contenait l'ancienne forteresse bâtie au XIe siècle par Alphonse XI et convertie depuis un siècle en école militaire, ont été détruits. Il ne reste plus de l'édifice que des murailles, des tourelles et un donjon en ruine.

1° Les Alcazars de Tolède étaient au nombre de cinq. De deux d'entre eux, qui furent successivement occupés par les Goths et par les Maures, ainsi que de l'Alcazar du roi Pierre le Cruel, il reste quelques ruines enclavées dans des couvents. Un autre Alcazar, celui d'Alphonse VIII, converti en monastère, n'a conservé qu'un beau portail dans le style de la Renaissance. Le dernier, le plus important de tous, qui domine la ville et dont la construction date du règne de Charles-Quint, a été également détruit, en 1710, par un incendie, puis dévasté pendant les guerres du commencement de ce siècle ; il différait beaucoup, comme architecture, des alcazars édifiés par les rois chrétiens et les souverains arabes.

Alcazar de San-Juan, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille), prov. de Ciudad-Real, au centre de grandes plaines dosséchées ; 9.560 hab. Fabriques d'eau-de-vie. C'est la cité celtibère des Alces, où Tiberius Sempronius battit Regulus Tarrus, en l'an 180 av. J.-C. ; les Arabes lui donnèrent son nom d'Alcazar (*la Carafe*). Pop. du district : 43.700 hab.

Alcazar-quivir. Géogr. V. Alcaçar-Quivir.

Alcazar-saghyr. Géogr. V. Alcaçar-Saghyr.

Alcedo n. m. Nom scientifique des oiseaux de la famille des halcyonidés, vulgairement connus sous le nom de *martins-pêcheurs*. V. ce mot.

Alcée (gr. *alkéa*, mauve) n. f. Genre de plantes, de la famille des malvacées. Il comprend la *rose trémière*, cultivée pour la beauté et l'abondance de ses fleurs.

Alcée, nom de personnages mythologiques. Le plus connu est le fils de Persée et d'Andromède, père d'Amphitryon et aïeul d'Hercule, qui prit de lui le nom d'Alcide.

Alcée, poète lyrique grec, inventeur du mètre *alcaïque*, né à Mitylène (Lesbos), florissait au commencement du VIIe siècle. Il était contemporain de Sapho. Il mit sa verve satirique au service de l'aristocratie, et poursuivit de ses sarcasmes le parti démocratique. Des hymnes, des odes, des scolies, etc., d'Alcée, il ne restin que de courts fragments recueillis généralement avec les *Odes de Pindare*. Il composa aussi des mélodies.

On mentionne un autre **Alcee**, d'Athènes, qui, suivant Suidas, fut le plus ancien poète tragique.

Alcélaphe (du gr. *alké*, élan, et *élaphos*, cerf) n. m. Genre de ruminants ; antilopes du groupe des bubales, renfermant de grandes formes bovines des régions désertiques de l'Afrique orientale. Tels sont l'*alcelaphus tora* d'Abyssinie, l'*alcelaphus Swainei* des Somalis, etc. V. bubale.

Alcémérope (du lat. *alcedo*, martin-pêcheur, alcyon, et *mérops*, guêpier) n. m. Syn. de nyctiornis. V. ce mot.

Alcès (*cèss* — du gr. *alké*, élan) n. m. Nom scientifique de l'élan.

Alceste, fille aînée de Pélias et femme d'Admète, roi de Phères. Apollon, à qui Admète était cher, avait obtenu des Parques que celui-ci ne mourrait point si, le jour de son trépas, quelqu'un consentait à mourir pour lui. Alceste se dévoua ; mais Proserpine, touchée de cet amour, la renvoya sur la terre. Selon d'autres, Hercule l'arracha de vive force des enfers. Cette touchante tradition a fourni aux anciens le sujet de plusieurs tragédies, dont une seule nous est restée, l'*Alceste* d'Euripide.

Alceste, tragédie d'Euripide (439 ans avant notre ère). Alceste, femme d'Admète, consent à mourir à la place de son mari. Le sacrifice accompli, Hercule, touché de la générosité de l'épouse et de la douleur d'Admète, descend aux enfers et ramène celle qui s'est dévouée. La grandeur simple de l'action, la beauté des vers, et la pureté du style font de cette tragédie l'une des plus touchantes de l'antiquité. — Sophocle avait fait aussi une *Alceste* dont quelques fragments seulement nous sont parvenus.

Alceste ou *le Triomphe d'Alcide*, tragédie lyrique en cinq actes et un prologue, poème de Quinault, musique de Lulli, représentée à Paris le 19 janvier 1674. *Alceste* est l'un des plus beaux opéras de Lulli, bien que l'*Alceste* de Gluck, dont les procédés de composition sont plus modernes, l'ait fait oublier. L'air :

Le héros que j'attends ne reviendra-t-il pas ?

est un morceau expressif et touchant.

Alceste, opéra en trois actes, paroles du bailli du Rollet, musique de Gluck, représenté à Vienne, sur un poème italien de Calzabigi, le 16 décembre 1767, puis romanié et joué à Paris le 23 avril 1776. Le succès fut immense ; cependant, de nombreux détracteurs s'élevèrent contre l'illustre compositeur ; des cabales se formèrent et donnèrent lieu à une foule d'anecdotes et de mots piquants. Un soir, Mlle Levasseur jouait le rôle d'Alceste ; lorsqu'à la fin du second acte, elle chanta ce vers sublime par son accent :

Il me déchire et m'arrache le cœur,

quelqu'un s'écria : « Ah ! mademoiselle, vous m'arrachez les oreilles ! » Un voisin, transporté par la beauté de ce passage et par la manière dont il était rendu, répliqua : « Ah ! monsieur, quelle fortune, si c'est pour vous en donner d'autres ! »

Le mérite d'*Alceste*, c'est la déclamation lyrique dans son expression la plus complète ; c'est l'union intime de la musique et de l'action dramatique.

La partition est admirable en son ensemble, et elle atteint aux dernières limites du pathétique et de la passion. Les deux airs chantés par Alceste au premier acte : *Non, ce n'est point un sacrifice*, et *Divinités du Styx !* sont deux purs chefs d'œuvre ; les divers chœurs qui fournissent le second sont merveilleux de couleur et d'inspiration, et il faut citer encore, au troisième, le nouvel air d'Alceste : *Divinités implacables !* et celui d'Admète : *Alceste, au nom des dieux...* partout et toujours admirés.

Alceste, principal personnage du *Misanthrope*, de Molière. D'une probité inflexible, d'une franchise intransigeante, il censure sans ménagement les travers et les ridicules, et heurte de front tous les amours-propres. C'est le type de l'homme insociable, du misanthrope. Certaines parties de son caractère lui concilient l'estime et presque la sympathie du lecteur ; mais sa vertu sauvage, sa franchise brutale le font rodouter de ses meilleurs amis.

Alceste (Lettres d'). Plusieurs écrivains ont pris, à diverses époques, le pseudonyme d'Alceste. En 1849, par exemple, Amédée Achard publia sous ce nom quelques articles dans l'*Assemblée nationale* d'alors.

Les véritables *Lettres d'Alceste* parurent, en 1869, dans *l'Universel*, journal de Duening. Faites en vue de la campagne électorale qui allait s'ouvrir, elles s'attachaient à traiter trois questions : 1° les élections de 1869 ; 2° le gouvernement personnel ; 3° la crise. Elles se recommandaient par la pureté de la forme et par la hauteur des vues. On y sentait le désir de battre en brèche l'Empire ; mais les coups étaient portés d'une main si habile que la masse ne vit pas le but poursuivi, et, faute d'abonnés, *l'Universel* fut obligé de cesser sa publication. Alceste disparut avec lui. Il devait reparaître bientôt dans *la Vérité*, que dirigeait Portalis, puis dans *la Constitution*, qui la remplaça, ainsi que *le Corsaire* et *l'Avenir national*, avatars divers de la même feuille, que l'état de siège (1871-1873) supprimait et qui renaissait toujours. L'opinion la plus accréditée est que le collaborateur de Portalis était Hippolyte Castille.

Alcester (Frédéric Beauchamp Paget Seymour, baron), marin anglais. V. Seymour.

Alcétas Ier, roi d'Epire, à la fin du IVe siècle av. J. C. — **Alcetas II**, roi d'Epire, de 313 à 307 av. J.-C., frère de Perdiccas, général d'Alexandre. Il eut à soutenir une guerre contre Cassandre, fils d'Antipater, et fut mis à mort par ses propres sujets. Pyrrhus lui succéda.

Alchémille (*ké ; ll* mll.) ou **Alchimille** (*ki ; ll* mll. — de l'arab. *al kémelieh*, alchimique) n. f. Genre de plantes, de la famille des rosacées et de la tribu des agrimoniées.

— Encycl. L'*alchémille commune* est une petite plante vivace qui croît en abondance en France, dans les prés et les montagnes boisées ; on la désigne souvent sous les noms vulgaires de *pied-de-lion* ou *pied-de-lapin*, *mantelet de dame*, *porte-rosée*, *soubeirette*. D'autres espèces sont annuelles. On leur a attribué des propriétés merveilleuses, comme celle de refaire des virginités ; ce sont en somme des plantes faiblement astringentes.

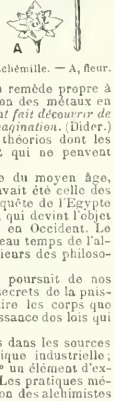

Alchémille. — A, fleur.

Alchéron ou **Alchiron** n. m. Pierre ou concrétion dans la vésicule biliaire du bœuf.

Alchimie (c'est le mot *chimie* précédé de l'article *al*, le ou la) n. f. Nom donné à la chimie du moyen âge ; art chimérique qui consistait à chercher un remède propre à guérir tous les maux et la transmutation des métaux en pierre philosophale : L'alchimie *a souvent fait découvrir de grandes vérités sur le grand chemin de l'imagination*. (Didier.)

— Par ext. So dit de systèmes, de théories dont les divers éléments sont inconciliables, et qui ne peuvent conduire à aucun résultat positif.

— Encycl. L'*alchimie* est la chimie du moyen âge, comme l'*art sacré* ou *art hermétique* avait été celle des savants de l'école d'Alexandrie. La conquête de l'Egypte mit les Arabes en possession de cet art, qui devint l'objet de leurs travaux et qu'ils répandirent en Occident. Le moyen âge arabe et chrétien a été le beau temps de l'alchimie, qui a beaucoup préoccupé plusieurs des philosophes marquants de cette époque.

Le but de l'alchimie était celui que poursuit de nos jours la synthèse chimique : saisir les secrets de la puissance créatrice de la nature et reproduire les corps que nous avons sous les yeux, par la connaissance des lois qui ont présidé à leur formation.

Il y a lieu de distinguer trois éléments dans les sources de l'alchimie : 1° un élément de pratique industrielle ; 2° un élément de mysticisme oriental ; 3° un élément d'explication rationnelle et philosophique. Les pratiques métallurgiques et les idées de transmutation des alchimistes ont pris naissance dans les industries d'Egypte et d'Assyrie relatives à la préparation des métaux et de leurs alliages, des verres, des pierres artificielles, des étoffes colorées.

Les alchimistes distinguaient deux espèces de métaux : les métaux inaltérables au feu (métaux *nobles*), et ceux à qui la chaleur fait perdre leur éclat et leur ductilité, c'étaient les métaux *imparfaits* ou *demi-métaux*. Les uns et les autres étaient pour eux des corps composés, et composés des mêmes principes. Chaque métal s'éloignait plus ou moins du plus noble des métaux, de l'or, selon l'état plus ou moins grossier du soufre et du mercure que d'après eux il contenait ; c'est sur le soufre et le mercure que roulaient toutes les combinaisons qu'ils voyaient s'opérer et tous les changements qu'ils croyaient possibles. La fabrication des émaux et des alliages leur suggérait deux moyens de compléter les imitations des métaux parfaits. Ils supposaient qu'un métal parfait, mis en contact avec un métal imparfait, devait lui communiquer sa perfection. Le second moyen consistait à teindre les métaux en or d'une façon intime et complète. De là l'invention d'un principe colorant ou *poudre de projection*, qui devint la *pierre philosophale* et qui devait multiplier l'or. Ils donnaient le nom de *grand œuvre* aux travaux accomplis dans ce but. La recherche de la panacée universelle, longtemps confondue avec celle de la pierre philosophale, ne s'en sépara que plus tard.

L'alchimie, de plus, était une science occulte, qui mettait au service de l'homme les puissances surnaturelles. Elle se rattachait aux rêveries mystiques des alexandrins et des gnostiques. Née au IIe et au IIIe siècle après Jésus-Christ, elle portait le cachet des conceptions religieuses et mystiques de cette époque.

L'alchimie renfermait encore, selon Berthelot, un élément rationnel et philosophique. C'est la philosophie grecque qui a fourni à l'alchimie la justification rationnelle de ses pratiques et de ses espérances. Le principe très simple sur lequel elles se fondent est que la matière est une par la substance, diverse par les qualités, que l'on peut dépouiller plus ou moins complètement une substance donnée des qualités qui la caractérisent, et la revêtir de qualités nouvelles que les substances peuvent ainsi se changer les unes dans les autres suivant un processus circulaire, qui revient au point de départ.

D'ailleurs, la transmutation des métaux était d'accord avec les observations du temps. Les métaux dérivant des oxydes, les alchimistes considéraient les oxydes comme élémentaires et simples, les métaux comme composés et produits. Ce sont les découvertes de Lavoisier qui ont ruiné définitivement la doctrine alchimique. Berthelot soutient que le principe platonicien de toute la philosophie alchimique, la matière une et capable de formes qui se substituent les unes aux autres, n'est nullement entamé par les conquêtes modernes de la chimie, et qu'on y doit voir une conception très plausible de la constitution de la matière.

Ce qui caractérisait l'alchimiste, c'était la patience. Il transmettait à ses enfants les secrets d'une expérience inachevée. Ce sont eux qui ont amassé un à un, péniblement, les matériaux de la chimie moderne. Nous leur devons la découverte des acides sulfurique, chlorhydrique, nitrique, de l'ammoniaque, des alcalis, de l'alcool, de l'éther, du bleu de Prusse, etc. La pierre philosophale, dit-on, a été une erreur ; mais, pour savoir qu'elle n'existe pas, il fallut examiner, observer avec toutes les ressources du temps, tout ce qui était accessible aux investigations. Sans ces patientes recherches, la chimie n'existerait pas dans son état actuel de perfection.

Ce fut vers la fin du XVIe siècle que l'alchimie commença à se perdre dans la lumière qu'elle avait donnée. Parmi les alchimistes célèbres, nous citerons, chez les Arabes : Gober, Rhazès, etc. ; chez les chrétiens : Roger Bacon, Albert le Grand, Raymond Lulle, Basile Valentin, Paracelse, etc. Notons en terminant que Spinoza, Leibniz croyaient à la pierre philosophale, à la transmutation des métaux, et que l'alchimie compte encore des adeptes comme Tiffereau, Baret, Papus, Strindberg, etc., et des journaux tels que l'*Hyperchimie*.

— Bibliogr. : Thomson, *History of Chemistry* (Londres, 1830) ; Hoefer, *Histoire de la Chimie* (Paris, 1866) ; Kopp, *Geschichte der Chimie et Beitrage zur Geschichte der Chimie* ; Berthelot, *Origines de l'Alchimie* (Paris, 1885), et *la Chimie au moyen âge* Paris, 1893).

Alchimille (*ki*) n. f. Bot. V. alchémille.

Alchiminier (*ni-é — mespilus germanica*) n. m. Nom vulgaire du néflier.

Alchimique adj. Qui a rapport, qui appartient à l'alchimie : *Livre* alchimique. *Recherches* alchimiques.

Alchimiste n. m. Celui qui s'occupait ou qui s'occupe d'alchimie : *Les* alchimistes *contemporains*.

— Par ext. Personne qui s'occupe de chimères.

Alchimiste n. m. Nom donné par le naturaliste Et.-Louis Geoffroy à une espèce de lépidoptères nocturnes.

Alchornée (*kor*) n. f. Bot. V. alcornée.

Alchornine (*kor*) n. f. Substance très amère extraite de l'*hedwigia virgilioides*, arbre de la famille des térébinthacées.

Alciat (André), jurisconsulte italien, né à Alzate (Milanais) en 1492, mort à Pavie en 1550. L'un des premiers, il chercha à éclairer l'étude du droit au moyen de l'histoire, des langues et de la littérature de l'antiquité. Doué de connaissances étendues, il expliqua et éclaircit ainsi un grand nombre de passages restés obscurs. Ses innovations commencèrent la ruine de l'école des vieux glossateurs et ouvrirent la voie à Cujas. Depuis, on ne se borna plus à commenter servilement le texte des lois romaines. On commença à en rechercher les principes à saisir les rapports entre la législation, les mœurs et les institutions.

Alciat ou **Alciati** (Jean-Paul), théologien italien, né à Milan vers le commencement du XVIe siècle, mort à Dantzig. Il abjura le catholicisme, se fit protestant, mais ne tarda pas à émettre sur la Trinité des idées qui lui aliénèrent ses nouveaux coreligionnaires. Il passa à Genève, s'associa un médecin, un avocat, et, de concert avec Gentilis, le petit groupe travailla à la propagation de ses doctrines. Les poursuites exercées contre Gentilis les décidèrent à s'éloigner de la Suisse, et ils allèrent évangéliser la Pologne, où ils obtinrent quelque succès.

Alcibiade, général, orateur et homme d'Etat grec, né à Athènes vers 450 av. J.-C., de la famille illustre des Alcméonides, mort en Bithynie en 404.

— *Histoire*. Orphelin de bonne heure, Alcibiade fut élevé par son oncle Périclès, et montra dès sa jeunesse la nature impérieuse, héroïque et folle de son esprit.

Alcibiade.

Les leçons de Socrate même ne purent exercer sur lui une influence suffisante pour lui permettre de refréner ses passions ; aussi prévit-on dès lors le mal qu'il ferait à sa patrie, une fois pourvu de l'influence et de l'autorité.

Jeune encore, il se distingua dans divers combats, notamment à Potidée, où Socrate lui sauva la vie, et à Délium, où lui-même protégea la retraite du philosophe. Mais, de retour à Athènes, il menait une vie corrompue et efféminée, passant les jours et les nuits en banquets avec des courtisanes, et troublant la cité de ses scandales et de ses bruyantes orgies. La vanité tenait aussi une grande place dans sa vie. Toute la Grèce parlait de son luxe, de ses prodigalités, de ses folies ; et lui-même prenait soin d'occuper sans cesse les frivoles Athéniens de ses moindres actions. On connaît l'histoire de ce chien magnifique qui lui avait coûté plus de 7.000 drachmes,

auquel il coupa la queue quand toute la ville l'eut admiré, afin qu'on en parlât encore.

Il entra dans les affaires publiques vers 420, et se trouva les lors en rivalité d'influence avec Nicias, qui avait fait conclure une trêve avec les Lacédémoniens. Alcibiade fit rompre cette trêve, reçut le commandement de quelques expéditions sur les côtes du Péloponèse et réussit enfin (415) à entraîner ses concitoyens dans cette désastreuse guerre de Sicile, qui fut le point de départ et l'une des causes des malheurs d'Athènes. Chargé du commandement de la flotte avec Nicias et Lamachus, il allait mettre à la voile, quand il fut accusé d'avoir, dans une nuit de débauche, mutilé les hermès ou images de Mercure dressées dans les lieux publics, et d'avoir tourné en dérision les redoutables mystères d'Eleusis. Il partit sous le poids de cette accusation. A peine avait-il touché les rivages de la Sicile où quelques succès brillants semblèrent justifier son audace, qu'on envoya d'Athènes la galère sacrée pour le ramener dans la cité : un décret de mort l'y attendait. En passant à Thurium, il s'enfuit, et, quand il apprit que les Athéniens l'avaient condamné : « Je leur ferai bien voir, s'écria-t-il, que je suis encore vivant ! » Puis il alla offrir ses services aux Spartiates, qu'il étonna par sa frugalité.

Ce souple génie attirait partout les regards et se rendait les peuples favorables en s'assimilant leurs qualités et leurs vices. Il engagea les Lacédémoniens à ravager l'Attique, et souleva contre les Athéniens l'île de Chio et la plupart des villes de l'Ionie. Mais la jalousie d'Agis, dont il avait séduit la femme, et l'envie que ses victoires inspirèrent aux géoéraux spartiates, le contraignirent à chercher un refuge auprès de Tissaphernе, satrape du roi de Perse, auquel il inspira cette politique d'épuiser les Grecs en favorisant alternativement les deux partis et en s'opposant au triomphe définitif soit d'Athènes, soit de Sparte. Il négocia en même temps son retour à Athènes, qu'il agitait de ses intrigues, et où le peuple lui fit un accueil enthousiaste. Nommé généralissime des troupes athéniennes, il gagna sur les Spartiates les batailles navales d'Abydos (411) et de Cyzique (410), rentra triomphant à Athènes (407), mais fut de nouveau exilé après la défaite de son lieutenant Antiochus par Lysandre. Il rassembla alors des mercenaires et alla, en aventurier, faire la guerre pour son propre compte en Thrace. Après le désastre d'Ægos-Potamos, craignant la puissance de Sparte, il se retira auprès du satrape Pharnabaze, en Bithynie, et parut dès lors touché des malheurs de sa patrie et disposé à la servir.

Les Lacédémoniens, ne croyant point avoir abattu Athènes tant qu'Alcibiade serait vivant, négocièrent sa mort auprès du satrape, qui le fit tuer à coups de flèches dans les bras d'une courtisane, au milieu des flammes de sa maison incendiée (404 av. J.-C.). Plutarque a écrit sa *Vie*, et deux dialogues de Platon portent son nom.

— LITTER. Le nom d'*Alcibiade*, dans la langue littéraire courante, sert à désigner un homme dont le caractère offre en contraste de grands vices unis à de brillantes qualités, et qui, avec la plus grande souplesse, se plie aux circonstances.

— BIBLIOGR. : Hertzberg, *Alcibiade der Staatmann und Feldherr* (Halle, 1854); Henri Houssaye, *Histoire d'Alcibiade* (Paris, 1875).

ALCIBIADE (saint), chrétien martyrisé à Lyon l'an 177. Honoré par l'Eglise le 2 juin.

ALCIDAMAS (*mâss*), sophiste grec, disciple de Gorgias, du IVe siècle av. J.-C., dont il reste deux harangues : l'une contre les autres sophistes, l'autre intitulée *Accusation d'Ulysse contre Palamède*.

ALCIDE n. m. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des curculionides, qui renferme un grand nombre d'espèces habitant l'Afrique et les Indes orientales.

ALCIDE, l'un des surnoms patronymiques d'Hercule. V. ALCÉE.

— S'emploie fig. comme nom masc., pour désigner un homme très fort : *C'est un* ALCIDE. ‖ On dit plutôt HERCULE.

ALCIDÉS (du lat. *alca*, pingouin) n. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, ayant pour type le pingouin.

ALCIMAQUE, surnom qui signifie *forte dans les combats*, et que l'on donne quelquefois à Pallas ou Minerve.

ALCINE (de *Alcina*, nom d'un natural. espagn.) n. f. Genre de plantes de la famille des composées, originaire du Mexique.

Alcine, personnage du *Roland furieux*, de l'Arioste. Lorsque Alcine, sœur de la fée Morgane, était fatiguée de ses amants, elle les métamorphosait en arbres, en rochers, en fontaines. Roger oublie près d'elle sa chère Bradamante. Cet épisode (chant VIII) est un des plus gracieux du poème.

ALCINOÉ (de *Alcinoé*, n. mythol.) n. f. Genre de polypes cténophores, appartenant à l'ordre des *lobata*, famille des *mnemiidæ*, dont on rencontre un certain nombre d'espèces dans l'Atlantique tropical. Syn. de CHIAJJA.

ALCINOÉ, fille du roi de Corinthe Polybe, et femme d'Arephiloque. Ayant renvoyé une tisseuse, nommée Nicandra, sans lui payer son salaire, elle en fut punie par Minerve, qui lui inspira une passion coupable pour le Samien Xanthos, avec lequel elle s'enfuit, abandonnant son époux et ses enfants. Poursuivie par le remords, elle se précipita dans la mer.

ALCINOÜS. Dans les poèmes d'Homère et d'Apollonius, roi des Phéaciens, père de Nausicaa, qui accueillit Ulysse naufragé et protégea Médée fuyant avec Jason.

ALCINOUS, philosophe platonicien du IIe siècle, auteur d'une *Introduction à la philosophie de Platon*, dont Marsile Ficin a donné une version latine, et Combe-Dounous une traduction française (Paris, 1800). D. Heinsius a donné la meilleure édition du texte avec trad. latine et notes (Leyde, 1630).

ALCIOPE (du nom d'une nymphe) n. f. Genre de plantes de la famille des composées et de la tribu des sénécionidées, à feuilles couvertes d'un duvet blanc et cotonneux, provenant de l'Afrique centrale.

ALCIPHRON, rhéteur grec, probablement contemporain de Lucien, auteur de lettres fictives où il fait parler des pêcheurs, des femmes, des gens de toutes les conditions, et fournit de curieux détails sur les mœurs grecques à son époque.

ALCIPPE, Spartiate exilé sous l'accusation d'attentat aux lois. Sa femme Damocreta et ses filles, n'ayant pu obtenir l'autorisation de le rejoindre, mirent le feu au temple, où l'on célébrait une fête, et se précipitèrent dans les flammes. Les Lacédémoniens jetèrent hors de leur territoire les corps de ces infortunées.

ALCIRA (lat. *Sacro*), ville d'Espagne (prov. de Valence), dans une île et sur la rive dr. du Jucar : 18.450 hab. Son territoire est regardé comme le jardin de la campagne de Valence. Elle fut fondée par les Carthaginois. Don Jaime Ier d'Aragon la conquit en 1242 sur les Maures, qui lui avaient donné son nom. Pop. du district : 50.400 hab. De là viennent les oranges connues à Paris sous le nom *la belle Valence*.

ALCITHOÉ (de *Alcithoé*, n. mythol.) n. f. Genre de la famille des composées, originaire du Mexique. Syn. de TRIXIS.

ALCITHOÉ, fille de Minyas, sœur de Leucippe et d'Arsippe. Ayant refusé toutes trois de prendre part aux fêtes de Bacchus, le dieu, pour les y contraindre par la frayeur, se présenta successivement devant elles en taureau, en lion et en panthère. Leucippe, désignée par le Sort, qu'elles avaient invoqué, pour se rendre à la fête, entra alors en fureur et déchira son propre fils Hippasus. La même frénésie s'empara aussitôt de ses sœurs. Mercure les changea : l'une en chauve-souris, l'autre en hibou, et la troisième en chouette.

ALCMAÏQUE n. m. et adj. Poés. V. ALCMANIEN.

ALCMAN, poète grec, né à Sardes en Lydie, où il florissait au VIIe siècle av. J.-C. Il avait composé un poème sur les *Dioscures*, des *Parthénies* ou *Eloges des jeunes filles*, et des pièces érotiques. Il est le vrai fondateur de la poésie chorale, le premier des grands lyriques grecs.

ALCMANIEN (*in*) ou **ALCMAÏQUE** de *Alcman*, n. pr.) n. m. et adj. Se dit d'un vers dont l'invention est attribuée au poète grec *Alcman*. C'est un iambique de cinq pieds ou un tétramètre dactylique, employé aussi par les Latins.

ALCMÈNE, épouse du Thébain Amphitryon. Jupiter la séduisit en prenant les traits de son époux, et en eut Hercule. A sa mort, son corps disparut, et on trouva à sa place une pierre dans son lit. Jupiter avait donné l'ordre à Mercure de la transporter dans les champs Elysées, où elle devait s'unir à Rhadamante. La pierre fut déposée dans un bois sacré, en un lieu dit depuis *chapelle d'Alcmène*. Elle fut révérée à Thèbes, à Haliarte et à Athènes. V. AMPHITRYON (comédie de Molière).

ALCMÈNE (nom mythol.) n. f. Planète télescopique, découverte par Robert Luther, le 27 novembre 1861.

ALCMÉON, fils d'Amphiaraüs et d'Eriphyle, tua sa mère pour venger son père, qu'elle avait poussé à faire partie de la funeste expédition des Sept chefs contre Thèbes, où il devait périr. Poursuivi par les Furies, Alcméon ne trouva de repos qu'après avoir été purifié par Phégée, roi d'Arcadie, dont il épousa la fille, Alphésibée. Ayant abandonné celle-ci pour épouser Callirrhoé, fille d'Archélaus, il fut tué par les beaux-frères d'Alphésibée.

ALCMÉON, petit-fils de Nestor, fils de Nélée. Chassé de Pylos par l'invasion dorienne, il vint s'établir à Athènes, vers 1100 avant J.-C. Il fut la tige de la puissante famille des *Alcmeonides*.

ALCMÉON, médecin et philosophe grec de la secte de Pythagore, né à Crotone (Grande-Grèce), vivait au VIe siècle av. J.-C. Le premier, dit-on, il disséqua des animaux, et il avait certainement des connaissances anatomiques; il se préoccupa des rapports du physique et du moral.

ALCMÉONS ou **ALCMÉONIDES**, puissante famille venue de Messénie à Athènes et dont le fondateur, Alcméon, passait pour se rattacher à Nestor. — *Un* ALCMÉON (ou ALCMÉONIDE).

— *Histoire*. Lors de la tentative de Cylon pour s'emparer de la tyrannie, un Alcméonide, l'archonte Mégacles, se mit à la tête des citoyens qui reprirent l'acropole sur Cylon, et il fit périr le plus grand nombre des cylonides dans des conditions qui le firent accuser par le peuple de sacrilège. Solon, profitant du prestige que lui avait donné la reprise de Salamine sur les Mégariens, fit bannir quelque temps les Alcméonides; après lui, la rivalité de Mégacles et de Pisistrate troubla la cité. V. PISISTRATE, MÉGACLÈS.) Alcméon, fils de Mégacles, pendant l'exil de sa famille à Delphes, fut mandé à Sardes par Crésus qui le renvoya, dit-on, comblé de richesses. Son fils, Mégacles, épousa Agarista, fille de Clisthène, tyran de Sicyone, et de ce mariage naquit un fils qui, selon l'usage athénien, prit le nom de son grand-père (Clisthène), et qui, après la chute des Pisistratides, eut une autorité prépondérante. Un autre Mégacles, fils de Clisthène, se distingua par des réformes politiques. Péricles et Alcibiade appartenaient à la famille des Alcméonides.

ALCOLEA DEL RIO, bourg d'Espagne (prov. de Séville), sur le Guadalquivir; 2.200 hab. Défaite des Espagnols par le général Dupont en 1808, et du général Pavia, marquis de Novaliches, en 1868, par le général Serrano, commandant des troupes révolutionnaires, ce qui entraîna la chute du gouvernement de la reine Isabelle II.

ALCON. Plusieurs personnages mythologiques ont porté ce nom. L'un des plus célèbres est ALCON, habile archer crétois et compagnon d'Hercule. Un serpent s'étant enroulé autour du corps de son fils, il tua le reptile d'une flèche sans toucher à l'enfant. Il faut rapprocher cette fable de celle de Guillaume Tell.

ALCOOL n. m. *kol'* — de l'arabe *al*, le, et de *cohol* ou *coht*, mot qui signifie *chose subtile*, et par lequel on désignait une poudre impalpable : d'autres le tirent du radical *kaly*, rôtir, griller. La première dérivation paraît la plus directe, mais la seconde est la plus favorable au sens). Esprit-de-vin, liquide obtenu par la distillation du vin : *L'*ALCOOL *se forme aux dépens du sucre qui existe dans le raisin*. ‖ S'emploie, par ext., pour désigner toute espèce de spiritueux.

— Terme générique employé par les chimistes pour désigner un groupe de composés présentant les mêmes propriétés fondamentales, le même type de composition et suivant les mêmes lois de métamorphoses que l'alcool ordinaire.

— Anc. pharmac. Servait à désigner deux choses : 1° une poudre très fine, 2° l'esprit-de-vin.

— *Alcool rectifié*. Esprit-de-vin à 36 degrés de l'aréomètre Cartier. ‖ *Alcool à 40 degrés*. Esprit-de-vin à 40 degrés du même aréomètre. ‖ *Alcool absolu, alcool anhydre*, Alcool pur, sans eau.

— ENCYCL. Chim. *Alcool vinique*. L'*alcool* proprement dit ou *esprit-de-vin*, CH^3-CH^2OH (*alcool vinique, alcool éthylique, hydrate d'éthyle, éthanol*), est un des principes constituants de toutes les boissons fermentées. Sa synthèse a été opérée par Berthelot, qui a procédé ainsi : 1° L'éthylène, agité avec de l'acide sulfurique, donne l'acide éthylsulfurique qui, distillé avec de l'eau, donne de l'acide sulfurique et de l'alcool. 2° Le chlorure d'éthyle, chauffé avec l'acétate de potassium, donne l'acétate d'éthyle qui, traité par une solution de potasse, donne de l'alcool.

L'alcool se prépare toujours par la distillation des liqueurs fermentées. Les liqueurs sucrées que l'on soumet à la fermentation sont généralement le jus de certains fruits, ou proviennent de céréales. La fermentation, ainsi que l'a montré Pasteur, s'opère par l'action de la levure de bière.

Les Grecs et les Romains ne connaissaient pas la distillation; entre les diverses liqueurs fermentées, ils ne voyaient de commun que l'action physiologique. Il est probable que l'art d'extraire l'alcool nous vient des Arabes. Arnaud de Villeneuve, savant du XIIIe siècle, ne fit qu'en introduire l'usage en Europe en en décrivant les propriétés. La *quinta essentia* (quintessence) de Raymond Lulle n'était autre chose que de l'alcool rectifié à une très douce chaleur.

C'est Lavoisier qui nous a appris l'origine et le mode de production de l'alcool dans la fermentation vineuse en montrant que, sous l'influence de la levure de bière, le sucre de raisin se transforme en acide carbonique et alcool :

$$\underset{\text{glucose.}}{C^6H^{12}O^6} = \underset{\text{acide carbonique.}}{2CO^2} + \underset{\text{alcool.}}{2C^2H^6O}.$$

L'alcool obtenu par distillation des liqueurs fermentées n'est jamais exempt d'eau. A l'aide de certains agents très avides d'eau, on peut obtenir l'alcool à l'état de pureté, l'alcool absolu. On laisse digérer pendant vingt-quatre heures de l'alcool à 90 degrés centésimaux sur de la chaux concassée, puis on distille au bain, et on répète cette opération sur la baryte caustique. Si on remplit une vessie avec une liqueur alcoolique, l'eau transsude à travers la membrane l'alcool se concentre et peut être porté à 98°. Le sulfate de cuivre anhydre permet de reconnaître si l'alcool est absolu. Il devient bleu si l'alcool contient de l'eau. De même, un peu d'alcoolate de baryte versé dans de l'alcool produit un précipité blanc, si l'alcool n'est pas anhydre.

— L'alcool pur est un liquide transparent, très fluide et très volatil, d'une odeur pénétrante, d'une saveur caustique, d'une action très énergique sur l'économie. Sa densité est de 0,792 à 20°; il bout à 78° sous la pression normale; Wroblewski a observé sa solidification à — 130°,5 en le soumettant au froid produit par l'évaporation de l'éthylène. La première analyse exacte qui en ait été faite est due à Théodore de Saussure.

Lorsqu'on mélange l'alcool avec une certaine quantité d'eau, on voit s'élever la température, et diminuer le volume du mélange. Le maximum de contraction est atteint par un mélange de 52,3 volumes d'alcool pour 47,7 d'eau. Si on chauffe une même solution d'alcool et d'eau, on remarque que c'est aux basses températures que les vapeurs émises par le mélange contiennent le plus d'alcool. Mêlé avec de la glace pilée ou de la neige, l'alcool à 0° peut abaisser la température jusqu'à — 37°. Il est très combustible et brûle avec une flamme jaunâtre lorsqu'il est pur, bleuâtre lorsqu'il est étendu d'eau. Sa flamme éclaire peu, mais elle échauffe beaucoup; l'alcool dissout très bien les résines, les éthers, les huiles essentielles, les matières grasses, les alcaloïdes, ainsi que beaucoup d'acides organiques. Certains gaz, comme l'oxygène, le cyanogène, l'acide carbonique, etc., sont plus solubles dans l'alcool que dans l'eau.

L'alcool n'est pas attaqué par l'oxygène de l'air, mais sa vapeur mélangée à cet oxygène forme un mélange détonant. Sous l'influence d'oxydants, il donne d'abord l'aldéhyde. Si l'oxydation est plus énergique, on obtient l'acide acétique. Le chlore et le brome donnent de l'aldéhyde, puis du chloral ou du bromal.

Soumis à l'action de l'acide sulfurique, l'alcool se change en éther. Il peut, si cette action se prolonge, se convertir en hydrogène bicarboné. Il peut aussi avec l'acide sulfurique produire de l'acide sulfovinique. La plupart des acides réagissant sur l'alcool donnent des *éthers*. (V. ETHER.) L'acide azotique oxyde l'alcool en produisant de l'aldéhyde, de l'acide acétique et de l'azotite d'éthyle.

Le potassium et le sodium se dissolvent dans l'alcool en donnant des éthylates cristallisés : l'hydrogène de l'oxhydrile est remplacé par le métal.

On reconnaît la présence de l'alcool dans une substance en la traitant par l'iode et un sel alcalin. Il se forme un précipité d'iodoforme.

— *Fabrication de l'alcool*. La fermentation des liquides sucrés donne l'alcool mélangé à d'autres substances; en distillant ces mélanges : vin, bière, cidre, hydromel, etc., on obtient l'alcool étendu d'eau.

Toute substance amylacée, susceptible d'être transformée en glucose par l'action de la diastase ou des acides minéraux, peut donner de l'alcool. Pratiquement, les substances employées sont : les céréales, les pommes de terre, les betteraves, les châtaignes, les topinambours et les mélasses. Dans tous les cas, les opérations peuvent tou-

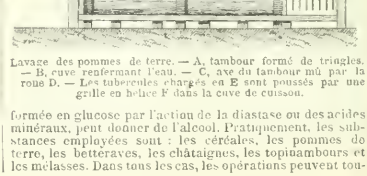

Lavage des pommes de terre. — A, tambour formé de tringles. — B, cuve renfermant l'eau. — C, axe du tambour mû par la roue D. — Les tubercules chargés en E sont poussés par une grille en hélice F dans la cuve de cuisson.

jours se classer comme il suit : préparation de la liqueur fermentescible, fermentation, distillation et rectification.

On concasse les céréales tendres, on en réduit en farine les céréales dures (maïs, riz). On additionne ensuite la matière, ainsi préparée, d'eau maltée et d'eau à 50° ou 60° ; on brasse, puis on ajoute graduellement de l'eau bouillante, jusqu'à ce que la masse ait pris une température de 65° à 70°. On laisse reposer, et alors la diastase transforme la matière amylacée en glucose. Le moût est ensuite refroidi, puis on y ajoute de la levure qui provoque la fermentation. Si l'on opère sur des pommes de terre, on les lave d'abord, puis on les fait cuire à la vapeur ; on les écrase, et on opère comme ci-dessus. Avec des châtaignes on fait de même, mais après les avoir écorcées.

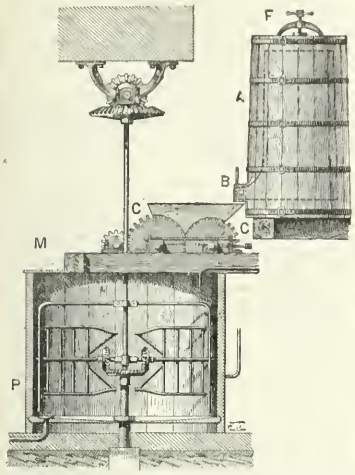

Cuisson et écrasage des pommes de terre. — A, cuve en bois à double fond (un tuyau amène la vapeur d'eau au-dessous du double fond). — Les tubercules tombés en F sont retirés après cuisson par l'ouverture B. — C, Cylindres broyant les tubercules. — M, cuve où l'on a placé de l'orge germée et de l'eau pour la saccharification. — P, appareil destiné à faire le mélange intime.

Pour le traitement direct des sucres et glucoses, on les dissout dans l'eau ; on ajoute 1/2 pour 100 d'acide sulfurique, puis 2 1/2 à 3 pour 100 de levure, et la fermentation se déclare presque aussitôt. Pour la distillation, la rectification des produits de la fermentation, v. DISTILLATION. Nous avons vu précédemment comment on peut concentrer l'alcool. Les alcools de betterave ont une odeur et un goût désagréables. Le mauvais goût des alcools est surtout dû à la présence d'aldéhydes. On transforme celles-ci en alcools en hydrogénant les flegmes dans un appareil constituant une pile formée de couples zinc-cuivre. On peut encore faire passer les flegmes dans de grands voltamètres actionnés par une dynamo. Les impuretés sont oxydées, et le mauvais goût enlevé. C'est après cette opération qu'a lieu la distillation.

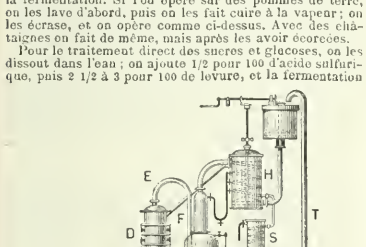

Distillation de l'alcool (appareil Cail). — A, A, chaudières communiquant par le tube B. — D, colonne à plateaux pour la rectification. — E, tube à siphon. — F, déflegmateur rectificateur. — H, serpentin rectificateur. — R, robinet de vidange. — S, serpentin condensateur. — T, tube amenant le moût, qui suit la marche inverse de la vapeur.

— *Alcools du commerce.* Les alcools du commerce se divisent en *eaux-de-vie* et *esprits*.

Les eaux-de-vie destinées aux usages domestiques renferment moins de 66 pour 100 d'alcool et proviennent de la distillation de vins, de grains, de pommes de terre. La distillation des mélasses et des sirops fermentés produit le *tafia* et le *rhum*. Le *kirsch* provient de la distillation de cerises écrasées, fermentées et distillées avec le noyau. Le *rach* ou *arack* des Orientaux est préparé avec du riz, ou avec la sève de palmier fermentée.

On communique à l'eau-de-vie un principe aromatique en la distillant avec les baies, les graines, les feuilles ou les tiges de certaines plantes (absinthe, genièvre, anis). Lorsqu'on ajoute du sucre aux eaux-de-vie aromatisées, on obtient des *liqueurs*.

Les eaux-de-vie qui contiennent de 66 à 70 pour 100 d'alcool sont désignées sous le nom d'*esprits*. Leur valeur dépend de leur richesse en alcool. Les noms de *trois-cinq*, *trois-six*, etc., donnés aux divers esprits, dérivent d'un ancien mode d'évaluation des alcools du commerce qu'on rapportait autrefois à l'eau-de-vie dite *preuve de Hollande*, marquant 19° Cartier et contenant 50 pour 100 d'alcool. Ces noms font connaître la quantité d'eau qu'il faut ajouter aux esprits pour les transformer en eaux-de-vie à 19° : un alcool dont 3 mesures ajoutées à 3 mesures d'eau donnaient 6 mesures à 19° était un esprit trois-six.

— *Usage de l'alcool.* Comme dissolvant des résines et des huiles essentielles, il sert à la fabrication des vernis. On emploie pour cet usage les alcools de qualité inférieure. A l'état anhydre, il sert à construire des thermomètres destinés aux basses températures. Comme il est avide d'eau et coagule l'albumine, il est employé pour la conservation des fruits, des animaux et des pièces anatomiques. Les parfumeurs et les dégraisseurs l'utilisent. Les *lampes à alcool* sont employées pour des expériences exigeant une température élevée. Mais la plus grande partie de l'alcool est consommée comme boisson.

— Physiol. L'alcool étant la base principale des boissons fermentées, l'étude de son action physiologique est très importante. L'historique des recherches se divise en deux parties : la première période ne comprend que des observations empiriques ; on se borne à constater les effets de l'ivresse. Dans la seconde partie, les observateurs comme Magendie, Claude Bernard, Bouchardat, Dujardin-Beaumetz, Audigé, Jaillet, Lancereaux, Laborde, Daremberg et un grand nombre d'autres, basent leurs recherches sur de véritables travaux scientifiques.

A doses faibles, l'alcool active la digestion : les liquides salivaires, gastriques, pancréatiques et intestinaux sont sécrétés en plus grande quantité ; il y a exagération des phénomènes mécaniques et chimiques de la digestion. Le cœur bat plus vite, la circulation est activée. Il y a augmentation des forces physiques, avec de la gaieté plus ou moins exubérante. L'alcool a une action diurétique très prononcée ; la sécrétion d'urine est plus que doublée par l'ingestion de 50 centimètres cubes d'alcool. La sueur augmente d'abord, puis cette augmentation disparaît, par suite de l'abondance de la sécrétion urinaire. Pour les uns, la température s'élève ; pour d'autres, elle s'abaisse.

A hautes doses, l'alcool est toxique et détermine des accidents pouvant aller jusqu'à la mort rapide. Il ralentit, ou même arrête toutes les sécrétions. Il attaque les parois du tube digestif, donne une sensation de cuisson, et peut même aller jusqu'à enflammer ou gangréner la muqueuse. La digestion se suspend par l'arrêt de la sécrétion des glandes. Les battements du cœur deviennent moins forts et plus lents, la tension artérielle s'abaisse. Les lésions du sang sont très nettes avec les doses mortelles : les globules ont perdu leur forme, ils se présentent sous des aspects très variés ayant la forme de disques créoelés, de croissants parfois troués. Dans les cas qui se terminent par la mort, la température du corps s'abaisse, il y a perte de connaissance, de l'analgésie ; la termioaison fatale s'ensuit. Quand la dose est massive, le sujet tombe à terre, insensible ; il passe dans le coma, et meurt le plus souvent après quelques secousses épileptiformes.

Les troubles physiologiques s'accompagnent de troubles de la sensibilité et de la raison. (V. IVRESSE.) L'usage prolongé de l'alcool, même à dose assez modérée, produit des lésions organiques qui constituent l'*alcoolisme chronique*. V. ALCOOLISME.

Quelles sont les transformations subies par l'alcool dans l'organisme ? Pour les uns (Bouchardat, Liebig, etc.), l'alcool était un aliment respiratoire : il s'oxydait dans l'économie et donnait en dernier lieu de l'acide carbonique et de la vapeur d'eau. Il jouait le rôle d'un aliment d'épargne se brûlant à la place des matières nutritives. Pour d'autres (Magendie, Nedemann), l'alcool était un modérateur de la combustion, il est vrai, mais son action n'était pas expliquée ; ils la croyaient analogue à celle que les anesthésiques exercent sur les éléments du sang. Jaillet a démontré chimiquement l'oxydation de l'alcool : l'oxygène combiné à l'hémoglobine du globule rouge se combine, au moment de la respiration, à l'alcool qui est apporté par le protoplasma du globule rouge ; il y a formation d'acide acétique. En présence des bases alcalines du sérum, cet acide acétique donne des acétates qui empruntent également l'oxygène au globule rouge pour former de l'eau et de l'acide carbonique. L'alcool, par son accumulation, donnera donc une diminution de la capacité respiratoire du sang et une accumulation d'acide carbonique dans le sérum.

Quand l'élimination, telle que nous venons de la décrire, ne peut plus suffire parce que la dose d'alcool est trop forte, l'organisme élimine l'alcool en nature par toutes ses sécrétions. Nous avons ainsi l'explication des deux théories contradictoires qui ont été longtemps soutenues.

— Thérap. Les effets thérapeutiques de l'alcool ressortent de l'étude que nous avons faite de ses propriétés physiologiques. A une dose qui ne dépasse pas 50 centimètres cubes par jour (toutes les boissons alcooliques réunies), il active la digestion, soutient les forces de ceux qui ont à fournir un travail pénible. Il est utile surtout dans les pays froids.

Ses propriétés stimulantes en font un tonique, un réconfortant employé pour remonter le malade ; il se donne dans les fièvres violentes (pneumonie, fièvre typhoïde), où il est considéré comme contribuant à l'abaissement de la température. Il est administré dans les empoisonnements de tout genre, dans le tétanos et la fièvre intermittente. Cependant, cette médication est repoussée comme dangereuse par nombre de médecins.

Un alcoolique subitement atteint de lésions graves, soit internes, soit chirurgicales, ne doit pas être privé d'alcool : cette privation pouvant déterminer des troubles cérébraux très graves, qui feraient courir de graves dangers à la vie du malade.

L'alcool est employé à l'extérieur en lotions qui permettent, grâce à ses propriétés, d'enlever les matières grasses de la peau, les détritus accumulés dans la cavité buccale ; il est la base de nombreux cosmétiques et dentifrices. On l'emploie en frictions contre les douleurs, en fomentations sur les brûlures accidentelles ou artificielles. Il a servi en injections sous-cutanées pour amener la formation de cicatrices dans des cas de goitres, de lipomes, de varices, etc. Il agit très bien dans les cas de suppuration, et il sert alors de véhicule à d'autres substances : iode, iodoforme, etc. ; il favorise la cicatrisation, évite l'infection et concourt à arrêter l'hémorragie, si elle se produit.

Avec l'alcool on obtient des *alcoolats*, des *alcoolatures* et des *alcoolités*. V. ces mots.

L'alcool reçut, au XVe et au XVIe siècle, un accueil enthousiaste. Pour les médecins d'alors, c'était non seulement une panacée universelle, mais un préservatif contre toutes les maladies. « L'alcool, s'écrie l'un d'eux, dissipe la mélancolie, réjouit le cœur, purifie l'entendement et illumine l'esprit. Il fortifie la jeunesse, et ressuscite les vieillards. Il aide à la digestion, prévient la cécité, dissipe les défaillances du cœur, empêche le tremblement des mains, la rupture des gros vaisseaux et le ramollissement de la moelle. » Le nom d'eau-de-vie (*aqua vitæ*), qui semble aujourd'hui une antiphrase, comme celui d'Euménides, donné aux Furies, était alors l'expression de la confiance universelle.

— Toxicol. Les recherches sur la toxicité des diverses sortes d'alcools sont surtout dues à Dujardin-Beaumetz et Audigé. Des expériences faites sur des animaux, principalement sur des chiens et des porcs, ont conduit aux conclusions suivantes.

Les alcools butylique et amylique sont à peu près quatre fois plus toxiques que l'alcool éthylique. La toxicité croît en même temps que le poids atomique et le point d'ébullition, ce qui se rapporte aux alcools chimiquement purs. Pour les alcools qui se rencontrent dans le commerce, on peut dire que :

1° De tous les alcools de consommation, le moins toxique est l'eau-de-vie de vin, qui l'est cependant un peu plus que l'alcool éthylique pur ;

2° Les eaux-de-vie de marc et de cidre, ainsi que les alcools d'industrie soigneusement rectifiés, ne sont guère plus dangereux que l'alcool de vin ;

3° Les alcools d'industrie et surtout l'alcool de betterave, bruts ou imparfaitement rectifiés, sont notablement plus vénéneux que l'alcool éthylique pur ;

4° Les parties séparées par la rectification des alcools bruts ont une toxicité bien supérieure à celle de l'alcool éthylique et qui peut être voisine de celle de l'alcool butylique ou de l'alcool amylique.

Des recherches très récentes ont mis en doute ces conclusions ; mais les résultats communiqués aux sociétés savantes ont été tellement controversés que nous jugeons inutile de les rapporter. Nous dirons seulement que, d'après Daremberg, tous les alcools seraient nuisibles, depuis les eaux-de-vie les plus renommées jusqu'aux alcools que l'industrie produit à si bon marché.

Voici des essais faciles à faire pour s'assurer de la pureté d'un alcool : s'il est bon, agité avec l'acide sulfurique concentré, il ne doit pas noircir ; il ne doit décolorer ni le permanganate de potasse, ni la fuchsine. Un alcool qui a subi avantageusement ces épreuves ne peut encore être garanti pur, mais les probabilités sont en sa faveur.

— *Statistique.* Autrefois, l'alcool était produit exclusivement par la distillation des vins. Mais, depuis que les départements producteurs d'eaux-de-vie de vins ont été ravagés par le phylloxera, l'alcool de grains et de betterave a presque complètement remplacé l'alcool de vin.

Il se fabrique en France plus de 2 millions d'hectolitres d'alcool. Une part est utilisée par la parfumerie, la pharmacie, mais la plus grande partie est consommée comme boisson. Les départements du nord sont ceux où l'on consomme le plus d'alcool : dans la Seine-Inférieure, la consommation annuelle est environ 14 litres par tête ; dans la Somme, 10 litres, tandis que dans la Haute-Savoie elle n'atteint que 0,6 par tête. Rouen et Le Havre sont les deux villes de France où la consommation de l'alcool est le plus forte : environ 16 litres par tête.

En France, la consommation moyenne est de 4 litres par tête ; en Norvège, 26 litres ; en Espagne, 0,84.

L'extrême facilité avec laquelle l'alcool absorbe l'eau, dissout les résines et les huiles, fournit un moyen commode de le dénaturer et donne lieu à une question fiscale importante ; on n'a pu trouver jusqu'ici un moyen pratique pour constater la présence de l'alcool dans les diverses substances qui le dissimulent.

ALCOOLS

La notion générale d'*alcool* a été introduite dans la science par Dumas et Péligot ; ils ont montré que l'esprit-de-bois avait des propriétés analogues à l'alcool vinique. De nombreux alcools vinrent alors se ranger à côté des deux premiers : Cannizzaro découvrit l'alcool benzylique ; Cheyreul, puis Berthelot, étudièrent ensuite la glycérine, Wurtz les glycols ; Friedel découvrit les alcools secondaires, et Beutlerow, en 1863, les alcools tertiaires.

— *Propriétés générales des alcools.* On désigne aujourd'hui sous le nom générique d'*alcools* une classe de corps qui dérivent des hydrocarbures par la substitution d'un oxhydryle OH à un atome d'hydrogène. Les propriétés générales de ces composés sont les suivantes : un atome d'hydrogène peut être remplacé par une valence métallique, un radical alcoolique (éther-oxyde) ou un radical d'acide (éther-sel). Sous l'influence de déshydratants énergiques, ils donnent naissance à un carbure d'hydrogène.

— *Classification des alcools.* Le plus simple des alcools est l'alcool méthylique

$$CH^3O = CH^3(OH)$$

qui dérive du gaz des marais CH^4. Kolbe désigne cet alcool sous le nom de *carbinol*, et le prend pour type de tous les alcools.

En remplaçant 1, ou 2, ou 3 atomes d'hydrogène du carbinol par 1, ou 2, ou 3 radicaux hydrocarbonés, on obtient des alcools primaires, ou secondaires, ou tertiaires.

$H\text{-}CH^2OH$	$CH^3\text{-}CH^2OH$	$C^2H^5\text{-}CH^2OH$
carbinol ou alcool méthylique.	alcool méthyl-méthylique ou éthylique.	alcool éthyl-méthylique ou propylique.
$CH^3 > CH^3 > CHOH$	$(CH^3)^2 = COH.$	
alcool propylique secondaire ou isopropylique	triméthylcarbinol (alcool tertiaire).	

Les groupements CH^2OH, $CHOH$, COH, le premier monovalent, le second divalent, le troisième trivalent, sont appelés *groupements alcooliques* primaires, secondaires et tertiaires, car ils donnent les alcools correspondants en s'unissant à certains radicaux qu'on appelle *radicaux alcooliques*.

Les trois alcools primaires, secondaires et tertiaires, se distinguent par leurs produits d'oxydation : les alcools primaires donnent, par oxydation ménagée, une *aldéhyde*,

puis, par une oxydation plus énergique, un acide ; le groupement (CH^2OH) abandonne d'abord H^2 pour donner le groupement des aldéhydes (COH), celui-ci peut fixer O pour donner le groupement (CO^2H) des acides : les alcools secondaires donnent par oxydation des acétones, puis, avec une oxydation plus énergique, la molécule est brisée et on obtient plusieurs acides ; pour les alcools tertiaires, l'oxydation brise la molécule, et conduit immédiatement à plusieurs acides.

En réalité, pour les distinguer, on forme l'iodure alcoolique de l'alcool, et on le distille sur de l'azotite d'argent ; puis, en traitant le produit de la distillation par la potasse et l'acide azoteux, on obtient une coloration rouge pour les alcools primaires, une bleue pour les alcools secondaires, et pas de coloration pour les alcools tertiaires.

— *Préparations générales des alcools.* — ALCOOLS PRIMAIRES. On peut les préparer en faisant agir sur l'aldéhyde convenable soit l'hydrogène naissant, soit l'hydrate de calcium ; ou bien encore, en forme le chlorure ou le bromure de l'hydrocarbure, puis l'éther correspondant, en faisant agir l'acétate d'argent ; enfin, le produit est traité par la potasse :

$$CH^3 + Cl^2 = CH^3Cl + HCl$$
$$CH^3Cl + CH^3O^2Ag = CH^3\text{-}CO^2\text{-}CH^3 + AgCl$$

acétate d'argent. acétate de méthyle. chlorure d'argent.

$$CH^3\text{-}CO^2CH^3 + KOH = CH^3\text{-}CO^2K + CH^3OH.$$

acétate de potassium. alcool méthylique.

— ALCOOLS SECONDAIRES ET TERTIAIRES. Les alcools secondaires ou *isoalcools* se préparent en soumettant les acétones à l'action de l'hydrogène naissant, ou encore en partant des homologues de l'éthylène par l'action successive de l'acide iodhydrique, de l'acétate d'argent et de la potasse. Les alcools secondaires de cette dernière classe ont été appelés *pseudo-alcools* par Wurtz.

Les alcools tertiaires s'obtiennent en faisant agir le zinc-méthyle, le zinc-éthyle ou les corps analogues sur les chlorures d'acétyle, de propionyle, de butyryle, etc. Au chlorure d'acétyle on peut facilement substituer l'oxychlorure de carbone. Ainsi, le premier terme de cette série, le triméthylcarbinol ($(CH^3)^3COH$), a été obtenu par Boutlerow en faisant agir le zinc-méthyle en excès sur le chlorure d'acétyle.

— *Propriétés générales des alcools.* — ALCOOLS PRIMAIRES. Les oxydants donnent une aldéhyde, puis un acide ; — les déshydratants donnent un hydrocarbure ou un éther :

$$CH^3\text{-}CH^2OH - H^2O = CH^2\text{=}CH^2.$$

alcool. éthylène.

Cette réaction est obtenue en chauffant l'alcool et l'acide sulfurique à 160°.

Les chlorures, bromures, iodures de phosphore donnent un chlorure, bromure ou iodure du radical de l'alcool et des acides phosphoriques ou phosphoreux, suivant que le chlorure employé est au maximum ou au minimum.

Les acides déterminent la formation d'un éther et d'eau ; cet éther est simple si l'acide qui agit est un hydracide, et composé si c'est un oxacide.

Sous l'influence de la potasse en fusion, ils donnent le sel de l'acide correspondant avec dégagement d'hydrogène.

Les métaux alcalins donnent des produits de substitution (alcoolates).

— ALCOOLS SECONDAIRES. Les oxydants donnent une acétone qui, par oxydation ultérieure, se scinde en un certain nombre d'acides ; les déshydratants donnent des hydrocarbures, la chaleur les décompose :

$$CH^3\text{-}CH^2\text{-}CHOH\text{-}CH^3 = CH^3\text{-}CH^2\text{-}CH\text{=}CH^2 + H^2O.$$

alcool butylique secondaire. butylène.

— ALCOOLS TERTIAIRES. Ils sont moins énergiques que les alcools primaires et secondaires dans la saturation des acides ; leurs éthers s'obtiennent plus difficilement.

Il existe une catégorie d'alcools tertiaires qui forment un groupe particulier, les *phénols*. V. ce mot.

Certains corps possèdent plusieurs fois le groupement alcoolique ; ce sont des alcools diatomiques, triatomiques, etc.

Les alcools diatomiques ne sont autres que les *glycols*. V. ce mot.

Les alcools triatomiques ont pour type la *glycérine*. V. ce mot.

On ne connaît qu'un alcool tétratomique, l'*érythrite*. V. ce mot.

Les alcools triatomiques ne sont connus qu'au nombre de trois : la *mannite*, la *dulcite*, la *sorbite*. V. ces mots.

— *État naturel, formation des alcools.* L'alcool propylique, C^3H^8OH, a été retiré des eaux-de-vie de marc ; l'alcool butylique, $C^4H^{10}O$, des alcools de betterave ; l'alcool amylique, $C^5H^{12}O$, des eaux-de-vie de pommes de terre ; l'alcool hexylique, $C^6H^{14}O$, des alcools de marc de raisin ; l'alcool cétylique ou éthal, $C^{16}H^{34}O$, du blanc de baleine, etc.

ALCOLAT (*la*) n. m. Tout liquide résultant de la distillation de l'alcool sur une ou plusieurs substances aromatiques, végétales ou animales : *L'eau de Cologne, la liqueur nommée « absinthe », etc., sont des* ALCOOLATS.

— ENCYCL. On prépare les *alcolats* avec des plantes fraîches ou desséchées, que l'on divise d'abord et que l'on fait ensuite macérer quelque temps dans l'alcool ; après quoi, on distille au bain-marie. Les degrés de concentration de l'alcool à employer varient de 56 à 86 degrés de l'alcoomètre centésimal. Autrefois, les noms de *esprit, baume, liqueur, eau*, etc., étaient donnés aux alcoolats. On les distingue aujourd'hui en *simples* et en *composés*, selon qu'ils résultent de l'action de l'alcool sur une seule substance ou sur plusieurs. Ce sont les pharmaciens, les parfumeurs, etc., qui préparent les alcoolats. Comme médicaments, ces liquides sont des excitants : à l'intérieur, on les prend par gouttes, sur du sucre ; à l'extérieur, on s'en sert pour liniments, gargarismes, collyres, etc.

ALCOOLATE n. m. Corps résultant de la substitution d'un métal à l'hydrogène dans la fonction alcool.

— ENCYCL. Le potassium et le sodium se dissolvent dans l'alcool éthylique avec dégagement d'hydrogène ; la réaction est exothermique et peut se représenter par la formule $C^2H^5OH + K = C^2H^5.OK + H$. L'*alcoolate* de potassium ainsi formé et l'alcoolate de sodium cristallisent en lamelles blanches. Les autres alcools donnent lieu, en présence des métaux alcalins, à une réaction analogue.

Les alcoolates prennent généralement le nom de l'alcool générateur : ceux qui dérivent de l'alcool méthylique s'appellent *méthylates*, de l'alcool éthylique, *éthylates*, etc.

On a obtenu des alcoolates d'alcools polyatomiques, et notamment des corps dérivant de la glycérine, appelés *glycérylalcoolates*, dont deux atomes d'hydrogène seulement sont remplacés par le métal, et qui sont des alcoolates d'alcools ayant pour formule générale $C^3H^5O^2M'.OH$.

ALCOOLATURE n. f. Médicament liquide préparé avec de l'alcool dans lequel on a dissous des matières d'origine végétale ou animale, sans recourir au procédé de la distillation. Les *alcoolatures*, de même que les *alcoolats*, se distinguent en *simples* et en *composées*. Par l'évaporation, les *alcoolatures* donnent les *extraits alcooliques*.

ALCOOLÉ n. m. Composé liquide contenant, comme l'alcoolature, des matières médicamenteuses dissoutes dans l'alcool.

— ENCYCL. Les *alcoolés* se distinguent généralement des alcoolatures, en ce que celles-ci se préparent avec des plantes fraîches, tandis que les alcoolés se préparent avec des plantes sèches. On désigne souvent les uns et les autres sous la dénomination générale de *teintures alcooliques*. Les alcoolatures et les alcoolés s'emploient à l'extérieur comme les alcoolats ; à l'intérieur, on les administre dans des potions, des tisanes, etc.

ALCOOLIDE n. m. Composé renfermant de l'alcool.

ALCOOLIFICATION (*si* — de *alcool*, et du lat. *fieri*, devenir) n. f. Fermentation alcoolique.

ALCOOLINE (rad. *alcool*) n. f. Composition balsamique et vulnéraire pour l'entretien de la bouche.

ALCOOLIQUE adj. Qui a rapport à l'alcool, qui contient de l'alcool : *Le vin, l'eau-de-vie et toutes les liqueurs de table sont des liqueurs* ALCOOLIQUES. ‖ *Boissons alcooliques*, Boissons renfermant de l'alcool.

— Atteint d'alcoolisme : *Individu* ALCOOLIQUE.

— *Fermentation alcoolique.* Fermentation par laquelle le glycose se dédouble en acide carbonique et en alcool. ‖ *Teintures alcooliques*, Dissolutions alcooliques de certaines substances médicamenteuses.

— S'emploie substant. pour désigner : 1° les liqueurs alcooliques : *Il ne faut pas abuser des* ALCOOLIQUES ; 2° une personne atteinte d'alcoolisme : *On peut bien être un* ALCOOLIQUE, *sans être un ivrogne.* (G. Bourcart.)

ALCOOLISABLE adj. Qui est susceptible d'être converti en alcool : *Le sucre est* ALCOOLISABLE.

ALCOOLISATION (*si*) n. f. Chim. Développement dans les liquides des propriétés qui caractérisent l'alcool : action de mêler de l'alcool à un autre liquide ; résultat de cette action : *La Chambre des députés a prohibé le mouillage et l'*ALCOOLISATION. (Proudh.)

— Anc. chim. Action de réduire une substance en poudre fine.

ALCOOLISER v. a. Mêler de l'alcool à un autre liquide ; faire, par la fermentation, un alcool d'une liqueur sucrée, ou dégager une liqueur alcoolique de sa partie aqueuse : *Est-ce frauder que d'*ALCOOLISER *les vins ?* (Proudh.)

S'alcooliser, v. pr. Devenir alcoolisé.

— Fam. S'enivrer avec des liqueurs spiritueuses.

ALCOOLISME (*lisse*) n. m. Maladie produite par l'abus des boissons alcooliques : *L'*ALCOOLISME *fait des progrès effrayants.*

— ENCYCL. Méd. On distingue deux sortes d'alcoolisme : l'*alcoolisme aigu* (v. IVRESSE), et l'*alcoolisme chronique*.

L'*alcoolisme chronique*, étudié pour la première fois d'une façon méthodique par Magnus Huss (1851), est un état morbide continu qui s'établit par l'usage journalier des spiritueux. Il est nécessaire de distinguer l'alcoolisme proprement dit de l'intoxication produite par l'absinthe et les boissons à essence d'une part (v. ABSINTHISME) et le vin d'autre part (v. ŒNILISME). Les accidents qu'il produit frappent surtout l'appareil digestif et le système nerveux. L'alcoolique perd l'appétit, il éprouve une sensation de brûlure le long de l'œsophage ; le matin, il a des vomissements de matières blanchâtres et filantes (pituites matutinales) ; souvent il a de la *gastrite chronique* qui peut parfois se compliquer de *gastrite ulcéreuse*. Quand la maladie est plus avancée, le foie, quoique moins touché que dans l'œnilisme, est le siège de lésions variables : il y a hypertrophie ou atrophie ; l'ictère est fréquent.

L'action de l'alcool sur le système nerveux à dose continue se traduit par un tremblement surtout accusé aux mains. C'est le matin à jeun qu'il est le plus intense ; il s'amende ensuite sous l'influence de nouvelles libations. Les alcooliques ont des céphalalgies, des vertiges, des crampes dans les mollets, des anesthésies partielles, siégeant d'abord aux pieds avec fourmillement et abolition du réflexe plantaire, puis remontant le long du membre inférieur ; les extrémités supérieures sont plus rarement atteintes. L'ouïe et la vue peuvent être atteintes : quelques-uns éprouvent des hallucinations, des convulsions, des accès de manie aiguë, des troubles cérébraux pouvant simuler ceux de la paralysie générale ou aboutir à la démence. Ils ont un sommeil troublé par des cauchemars ; leurs rêves sont peuplés d'animaux qu'ils voient courir sur leur lit ou dans leur chambre. Le *delirium tremens* (v. ce mot) est un épisode aigu, sous la dépendance étroite de l'alcoolisme chronique. Lorsque la mort ne survient pas dans un accès aigu, le terme auquel aboutissent les accidents relatifs aux centres nerveux est la *démence alcoolique*. Il y a affaiblissement progressif de toutes les facultés intellectuelles, et le malade arrive à un état permanent d'hébétude.

Depuis quelques années, on a mis en évidence l'action de l'alcool sur les nerfs périphériques, et on a décrit des névrites alcooliques ; névrites curables, il est vrai, mais dont la guérison est toujours longue à obtenir.

L'action sur le système circulatoire se traduit par une hypertrophie du cœur avec dégénérescence graisseuse, de l'athérome généralisé ; elle provoque sur les reins de la néphrite interstitielle. En outre, l'alcoolisme est cause de graves complications dans le cours ou la convalescence des maladies aiguës ; il conduit fréquemment à la tuberculose pulmonaire qui, dans ce cas, débute ordinairement par le sommet droit et se dissémine sous forme de granulations miliaires, souvent aussi à la tuberculose péritonéale.

Certains sujets offrent une grande résistance à l'intoxication alcoolique et semblent absorber impunément des quantités considérables de liqueurs fortes, mais il arrive toujours une époque où ils sont victimes de leur passion.

— *Alcoolisme héréditaire.* Les conséquences de l'alcoolisme se poursuivent dans la descendance des malades. Les enfants des alcooliques sont particulièrement exposés à la méningite tuberculeuse, aux accidents hystériformes et épileptiformes. Ils ont souvent une propension aux excès alcooliques. Les malformations ne sont pas rares ; entre autre la microcéphalie, accompagnée de paralysie, d'idiotie. On a remarqué que dans les populations alcooliques la taille moyenne diminue et que les cas d'*infantilisme* (v. ce mot) se multiplient, en même temps que la natalité diminue. Il ne faut pas oublier que l'usage quotidien des alcools, même à dose insuffisante pour produire l'ivresse, conduit lentement, mais sûrement, à l'alcoolisme chez l'individu ou chez ses descendants.

— *Traitement.* Le traitement de l'alcoolisme est surtout moral ; il faut chercher à déshabituer peu à peu le malade des boissons alcooliques. L'hydrothérapie et principalement les douches froides de courte durée amendent les accidents nerveux. Le bromure de potassium, la morphine, le chloral à haute dose (3 à 6 grammes) sont précieux dans les épisodes aigus.

— Méd. lég. Les alcooliques qui présentent des troubles mentaux doivent-ils être considérés comme responsables au point de vue pénal ? La question est délicate, et il n'y a point de règle absolue pour la résoudre. Les magistrats en police correctionnelle et les jurys en Cour d'assises admettent, suivant l'espèce, soit la responsabilité absolue, soit la responsabilité atténuée, soit l'irresponsabilité complète.

A moins de démence confirmée, entraînant l'internement dans un asile, il convient en général de ne pas exagérer l'indulgence à l'égard des alcooliques qui commettent des méfaits. La crainte du châtiment est un correctif de leurs impulsions, et il ne faut pas perdre de vue que la justice est surtout une institution de défense sociale. Indépendamment du delirium tremens, les troubles qui intéressent le plus directement la pratique médico-légale sont : l'amnésie incohérente, irrégulière, variable d'un instant à l'autre et, contrairement aux autres troubles de la mémoire, portant surtout sur les faits anciens ; puis la mobilité des idées et des sentiments ; enfin, la rapidité de la décision et de l'exécution qui constitue, chez beaucoup d'alcooliques, comme une ébauche des véritables impulsions. Poussés à un haut degré, ces troubles constituent la *folie alcoolique*. Ces particularités de l'état mental doivent être recherchées dans chaque cas particulier et signalées, quand elles existent, par le médecin expert.

— BIBLIOGR. : Magnus Huss, *Sur l'alcoolisme chronique* (1851 [en allemand]) ; F. Issartier, *De l'Alcoolisme moderne* (1861) ; V. Audhoui, *Pathologie générale de l'empoisonnement par l'alcool* (1868) ; Buguet, *De l'abus des boissons alcooliques* (1870) ; Lancereaux, *Atlas d'anatomie pathologique* (1871) ; Dr Lunier, *Du rôle que jouent les boissons alcooliques dans l'augmentation du nombre des cas de folie et de suicide* (1872) ; Dagonet, *De l'alcoolisme au point de vue de l'aliénation mentale* (1873) ; Magnan, *l'Alcoolisme et les diverses formes du délire alcoolique* (1874) ; *Congrès international pour l'étude des questions relatives à l'alcoolisme* (tenu à Paris en 1878) ; Baer, *l'Alcoolisme, son extension et son influence* (Berlin, 1878) ; F. Lentz, *De l'alcoolisme et de ses diverses manifestations au point de vue physiologique, clinique et médico-légal* (1884) ; Dujardin-Beaumetz et Audigé, *Recherches expérimentales sur l'alcoolisme chronique* (1884) ; J.-A. Pecters, *Alcool, physiologie, pathologie, médecine légale* (1885) ; *Société des économistes de Paris*, séance du 5 janvier 1885 ; Dr Colajannin, *l'Alcoolisme, ses causes et ses effets* (1887) ; Dr Legrain, *Dégénérescence sociale et Alcoolisme* (1895).

Alcoolisme (L') **et le monopole des alcools**, par le Dr Dubrandy (1886). Cet auteur estime qu'il faut réagir contre les effets de l'alcoolisme qui se répand de plus en plus, même dans les campagnes. En 1849, sur 100 suicides, 7 étaient imputables à l'alcoolisme ; en 1885, c'est 28. Quelle progression ! Il passe en revue les législations étrangères ; il est partisan, comme cela se fait en Hollande, de la limitation du nombre des débits.

ALCOOLOMÈTRE n. m. Métrol. V. ALCOOMÈTRE.

ALCOOLOTIF n. m. Médicament alcoolique qu'on emploie extérieurement. ‖ On dit aussi ALCOOLATIF.

ALCOOMEL (de *alcool*, et du lat. *mel*, miel) n. m. Excipient pharmaceutique, formé d'une partie d'alcool et de trois parties de miel.

ALCOOMELLÉ (rad. *alcoomel*) n. m. Liquide sirupeux produit par le mélange de trois parties de miel avec une partie d'une alcoolature.

ALCOOMÈTRE ou **ALCOOLOMÈTRE** (de *alcool*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Instrument destiné à mesurer la richesse en alcool des esprits ou eaux-de-vie.

— ENCYCL. La pesanteur spécifique de l'eau étant supérieure à celle de l'alcool, celui-ci est nécessairement d'autant plus dense qu'il est plus hydraté, en sorte que la densité d'un mélange d'alcool et d'eau nous indique la proportion d'alcool qu'il contient. Pour déterminer cette proportion, il suffit de prendre comme points extrêmes la densité de l'eau distillée et celle de l'alcool anhydre, et de noter les points intermédiaires entre ces deux densités. Les instruments employés pour mesurer la densité des liquides spiritueux et, par suite, leur richesse en alcool, portent le nom d'*alcoomètres*.

Alcoomètre.

L'*alcoomètre* anciennement employé dans le commerce français était l'aréomètre de Cartier, dont la tige est divisée en 44 degrés égaux. Le 0 est marqué au point d'affleurement dans une solution préparée avec 90 parties d'eau distillée et 10 parties de sel marin ; le 10e degré correspond à l'eau pure, et le 44e à l'alcool absolu. Cet instrument ne peut fournir, comme alcoomètre, que des indications approximatives, parce que ses divisions sont égales : il y a en effet contradiction lorsqu'on mélange de l'alcool et de l'eau.

Aujourd'hui, l'*alcoomètre* légal est, en France, celui de Gay-Lussac ; il se compose d'un tube de verre cylindrique terminé à l'une de ses extrémités par une ampoule contenant du mercure ou de la grenaille de plomb. Pour la graduation de l'échelle, on a choisi la température de 15 degrés centigrades. On a d'abord plongé l'appareil dans de l'al-

cool absolu, et on a réglé le lest de façon qu'il s'enfonçât jusqu'au sommet de la tige : en ce point, on a marqué 100. Puis, on a fait une solution alcoolique contenant en volume 65 d'alcool pour 100 ; l'appareil s'enfonce moins dans cette solution, dont la densité est plus grande que celle de l'alcool pur ; au point d'affleurement, on a marqué 95, et ainsi de suite, en opérant successivement avec des liqueurs contenant en volume 90, 85, 80, etc., d'alcool p. 100 ; on a partagé en cinq parties égales l'intervalle compris entre deux points consécutifs. Si l'instrument s'enfonce jusqu'à la division 50 dans un mélange d'alcool et d'eau, ce mélange contiendra 50 d'alcool pour 100. Gay-Lussac a construit empiriquement des tables de correction pour toutes les températures auxquelles on peut avoir besoin d'employer l'alcoomètre.

L'alcoomètre ne peut être employé pour obtenir la richesse alcoolique des vins, parce que ces liquides contiennent, outre l'eau et l'alcool, plusieurs autres substances en quantités variables qui influent sur la densité. Gay-Lussac a remarqué que, lorsqu'on distille un vin ou un esprit dont la richesse ne dépasse pas 15°, l'alcool passe tout entier, avec un peu d'eau, dans le premier tiers du liquide condensé ; en ajoutant à ce tiers les deux tiers d'eau, on a un liquide contenant sous un même volume la même quantité d'alcool que le vin à essayer ; on opérera sur ce liquide avec l'alcoomètre.

On a proposé d'autres appareils dont les indications sont à peu près indépendantes de la plus ou moins grande pureté du liquide. V. DILATOMÈTRE, EBULLIOMÈTRE.

ALCOOMÉTRIE (rad. *alcoomètre*) n. f. Etude des procédés qu'on emploie pour connaître ou déterminer la quantité d'alcool absolu que contiennent les liqueurs spiritueuses. ‖ On dit aussi ALCOOLOMÉTRIE.

ALCOOMÉTRIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'alcoomètre, aux qualités déterminées par cet instrument.

ALCOR, nom d'une petite étoile située dans la queue de la Grande Ourse.

ALCORA, ville d'Espagne (prov. de Valence) : 4.000 hab. Toiles, faïences et porcelaines. Victoire des Espagnols sur les Maures en 1094. La manufacture de faïences d'Alcora, fondée en 1787 par d'Aranda avec le concours d'artistes et d'ouvriers de Moustiers, a fabriqué des plaques d'appliques ovales, entourées d'une large bordure de rocaille en relief et décorées au centre de sujets religieux.

ALCORAN (de l'arab. *al* [le], et *koran* [livre, lecture]) n. m. Le livre qui contient la loi de Mahomet, et qui est le code religieux, moral et politique des musulmans. ‖ On dit aussi le KORAN et le CORAN.

ALCORANISTE n. Celui, celle qui lit ou explique l'Alcoran ; qui croit à l'Alcoran ; qui professe la doctrine renfermée dans l'Alcoran.

ALCORNÉE ou **ALCHORNÉE** (*kor*) n. f. Genre d'euphorbiacées uniovulées, renfermant des arbres et des arbustes que l'on trouve aux Antilles, au Brésil et dans l'Afrique tropicale occidentale.

ALCORNINE ou **ALCHORNINE** (*kor*) n. f. Substance grasse, tirée de l'écorce d'alcornoque.

ALCORNOQUE (rad. *alcornée*) n. f. Ecorce apportée d'Amérique en 1784 et attribuée à tort à *l'alchornea latifolia*, puis à un *nerium*. En réalité, c'est l'écorce d'un arbre voisin des guttiers, le *bowdichia virgilioides*. Elle est amère et un peu astringente.

ALCOTT (Amos Bronson), écrivain et pédagogue américain, né en 1799 à Wolcott (Connecticut), mort en 1888. Il introduisit dans l'éducation des enfants des innovations heureuses, basées sur un système analogue à celui de Pestalozzi. En 1858, il fut nommé superintendant des écoles de la ville de Concord. On lui doit : *Entretiens sur les Evangiles avec les enfants* (1836) ; *le Nouveau Connecticut* (1881) ; *Sonnets et Chansonnettes* (1882), etc. — Sa fille, LOUISA-MAY, femme de lettres américaine, née en 1832 à Germantown (Pensylvanie), morte en 1888, débuta par des *Contes de fées* (1855). Ayant soigné des blessés pendant la guerre civile de 1863, elle consigna ses souvenirs sous ce titre : *Esquisses d'hôpital*. Depuis lors, elle écrivit pour la jeunesse un grand nombre de récits spirituels qui lui ont acquis une grande réputation et dont plusieurs ont été traduits en français : *les Petites Femmes* (1867) ; *une Jeune Fille à l'ancienne mode* (1870) ; *Travail* ; *les Quatre filles du docteur Marsh*, adapté en français par P.-J. Stahl ; *la Corbeille à papiers de la tante Jo* (1872-1882), etc.

ALCÔVE n. f. (de l'esp. *alcoba*, chambre à coucher ; dérivé de l'arab. *al gobbah*, tente, chambre voûtée qui renferme un lit), enfoncement pratiqué dans une chambre à coucher, pour y placer un lit : ALCÔVE *à un lit, à deux lits. De petites* ALCÔVES *sont nuisibles à la santé.* (Millin.)

— *Les mystères, les secrets de l'alcôve*, Les mystères, les secrets de l'amour.

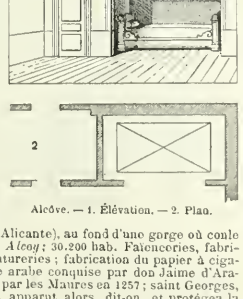

Alcôve. — 1. Élévation. — 2. Plan.

ALCOVISTE (rad. *alcôve*) n. m. Sigisbée d'une précieuse, habitué de ruelles. (Vieux.)

ALCOY, ville d'Espagne (prov. d'Alicante), au fond d'une gorge où coule le fleuve côtier de *Alcoy* ; 30.200 hab. Faïenceries, fabriques d'étoffes, teintureries ; fabrication du papier à cigarettes. Vieille ville arabe conquise par don Jaime d'Aragon, puis attaquée par les Maures en 1257 ; saint Georges, patron de la ville, apparut alors, dit-on, et protégea la ville, où se célèbre, les 22, 23 et 24 avril de chaque année, une fête très curieuse, en commémoration de ce fait. En 1873, lors de l'insurrection de l'Internationale espagnole, insurgés et soldats du gouvernement se disputèrent chèrement Alcoy. Pop. du district : 35.800 hab.

ALCUDIA DE CARLET, ville d'Espagne (prov. de Valence) ; 2.700 hab. Erigée en duché pour Godoï, avant qu'il portât le titre de « prince de la Paix ».

ALCUIN (*Albinus Flaccus*), savant religieux anglo-saxon, né vers 735, mort en 801. Elève de Bède le Vénérable et d'Ecbert, le futur archevêque d'York, il fut appelé par son ancien maître à professer à l'école de cette ville. Pendant un voyage en Italie (781), il rencontra à Parme Charlemagne, qui le retint auprès de lui et l'emmena à sa cour, où il professa devant le roi et son entourage. Il prit immédiatement le premier rang parmi les savants que Charlemagne avait réunis.

Après un court séjour en Angleterre (790), Alcuin revint en France et y soutint une lutte théologique contre Félix, évêque d'Urgel, et Elipand de Tolède. Un peu plus tard (796), il se retira à l'abbaye de Saint-Martin de Tours, où il demeura dès lors jusqu'à la fin de sa vie, se consacrant à l'instruction de ses moines, composant une bibliothèque précieuse, écrivant des ouvrages de différents genres (poésies, écrits théologiques, philosophiques, astrologiques, traités de grammaire, de rhétorique, de dialectique) et entretenant avec différents personnages, en particulier avec Charlemagne, une correspondance dont les fragments conservés jusqu'à nos jours constituent une source historique de premier ordre pour la connaissance de cette époque.

Comme philosophe, malgré son peu d'originalité, Alcuin a exercé une certaine influence ; mais son rôle est surtout considérable comme promoteur et directeur de l'éducation publique en Occident. L'école du Palais, devenue ensuite une vraie académie, a été dirigée immédiatement par Alcuin, qui avait pris le surnom de **Flaccus** ; de même l'école de Tours ; nombre d'écoles épiscopales ou abbatiales ont été dirigées par ses élèves ou conformément à ses indications, et d'une façon très brillante. Aussi Alcuin partage-t-il avec Charlemagne l'honneur de la renaissance littéraire qui se produisit en Occident au IXe siècle.

— BIBLIOGR. : Froben, *Beati Flacci Albini, seu Alcuini opera* (Ratisbonne, 1777 ; cf. la *Patrologie lat.* de Migne, t. C et CI) ; Jaffé, *Monumenta Alcuiniana* (*Bibliotheca rerum germanicarum*, t. VI [Berlin, 1873]) ; Werner, *Alcuin und sein Jahrhundert* (Vienne, 1881).

ALCYON (du gr. *alkuôn* ; formé de *als*, la mer, et de *kuôn*, qui fait ses petits) n. m. Oiseau fabuleux qui, d'après une légende grecque, devait sa naissance à la métamorphose de *Alcyone*. V. ce mot.

— ENCYCL. Myth. La croyance populaire admettait que l'*alcyon* faisait son nid sur les flots de la mer, et qu'il couvait ses œufs pendant sept jours avant et sept jours après le jour le plus court de l'année, période durant laquelle le calme ne cessait de régner. Cette période avait pris de là le nom de *jours alcyoniens*.

Cet oiseau a été identifié avec le martin-pêcheur, et, ce qui semble plus approcher de la vérité, avec la mouette, le pétrel, le goéland. Ces derniers oiseaux vivent pour ainsi dire sur les flots, et ce n'est que par exception qu'ils se posent à terre.

— Blas. On donne le nom d'*alcyon* au cygne dans son nid et voguant sur les flots. V. BALCYON.

ALCYON n. m. Genre de polypiers, de l'ordre des *alcyonaires* ou *alcyoniens*. V. ALCYONIENS.

ALCYONAIRES n. m. Polyp. V. ALCYONIENS.

ALCYONE n. f. Etoffe de soie qui a le brillant du satin.

ALCYONE. Myth. Fille d'Eole et épouse de Céyx. Selon Ovide et Virgile, Céyx périt dans un naufrage. Alcyone ne put survivre à sa douleur et se précipita dans les flots. Téthys les métamorphosa tous deux en alcyons. Suivant quelques mythologues, ils périrent victimes de leur orgueil. Ils se nommaient mutuellement Jupiter et Junon, et les dieux, irrités, les changèrent en oiseaux. ‖ Fille d'Atlas et de Pléione. C'est une des sept Atlantides, qui formèrent la constellation des Pléiades.

— Astron. Etoile de troisième grandeur, la plus brillante des Pléiades, marquée η dans les cartes célestes.

ALCYONÉE, géant qui attaqua Hercule pendant qu'il emmenait les bœufs de Géryon, et qui fut tué par lui. — Géant, fils d'Uranus et de la Terre. Après sa mort, ses filles, les ALCYONIDES, se précipitèrent à la mer et furent changées en alcyons. — Nom d'un marais anciennement situé près de Corinthe, par lequel Bacchus descendit aux enfers pour en retirer Sémélé. Il s'y faisait tous les ans des sacrifices nocturnes en l'honneur du dieu.

ALCYONELLE n. f. Genre de bryozoaires phylactolémates, famille des plumatellidés, renfermant des formes d'eau douce à cellules parcheminées et en forme de tube. Habitent nos pays.

ALCYONIDIUM (*om'* — de *alcyon*, et du gr. *eidos*, forme) n. m. Genre de bryozoaires, famille des *alcyonidés*, dont les colonies gélatineuses se développent souvent sur la coquille des moules et autres mollusques de nos mers. Citons l'*alcyonidium mytili* (océan Atlantique), l'*alcyonidium gelatinosum* (mer du Nord), etc.

ALCYONIEN, IENNE (*ni-in, èn'*) adj. Qui se rapporte à l'alcyon.

— Géogr. anc. *Mer Alcyonienne*, Nom que les Grecs donnaient à la partie orientale du golfe de Corinthe, située entre les côtes de la Béotie et de la Mégaride.

— Myth. *Jours alcyoniens*. V. ALCYON.

— Polyp. Syn. de ALCYONAIRE.

Alcyonien.

ALCYONIENS n. m. pl. Famille de polypes anthozoaires, pourvus de huit tentacules bipinnés et d'un même nombre de replis mésentéroïdes.

— ENCYCL. Les *alcyoniens* ou *alcyonidæ* forment une famille comprenant des polypiers charnus, dépourvus d'axe et ne renfermant qu'un petit nombre de spicules calcaires. Les principaux genres de cette famille sont les *cornularia*, les *alcyonium*, les *clavularia*, etc. Edm. Perrier fait des *alcyonidæ* une famille de l'ordre des *alcyonacea*. ‖ On dit aussi ALCYONAIRES.

ALCYONIDÉS (rad. *alcyon* n. m. pl. Famille de bryozoaires gymnolémates, sous-ordre des cténostomates, renfermant des formes groupées en colonies membraneuses ou charnues et irrégulières. Genres principaux : *alcyonidium*, *flustrelle*.

ALCYONIUS ou **ALCIONIUS** (Pierre), savant philologue, né à Venise en 1486, mort en 1527. D'abord correcteur d'imprimerie chez Alde Manuce, il obtint, en 1521, à Florence, la chaire de langue grecque. On a de lui des traductions d'Isocrate, de Démosthène et de plusieurs ouvrages d'Aristote. Le plus célèbre de ses ouvrages est un dialogue intitulé : *Medicus legatus, sive De exilio*.

ALDABRA, petit archipel de l'océan Indien, à 350 kilom. environ au N.-O. du cap d'Ambre (Madagascar). Ces terres basses, en partie recouvertes par des broussailles et de la verdure, abondent en tortues de terre et de mer. Elles ont été annexées en 1890 par l'Angleterre, et dépendent de l'île Maurice par les Seychelles.

ALDAME ou **ALDAMA** n. m. Syn. de *gymnopse*, genre qui appartient à la famille des composées-sénécionidées.

ALDAN, montagnes de la Sibérie orient., faisant partie des monts Stanovoï, s'étendant du S.-O. au N.-E., entre la rivière *Aldan* et le fleuve Lena. Grandes richesses métalliques ; gisements houillers assez importants.

ALDAN, riv. navigable de la Russie d'Asie, affluent droit de la Léna. Longue de 1.867 kilom., elle fait partie de la ligne de communication entre Saint-Pétersbourg et le Kamtchatka. La ville d'*Aldansk* est sur cette rivière.

ALDANE n. f. Corps résultant de la condensation de deux ou plusieurs molécules d'aldéhyde, avec élimination d'eau.

ALDE, un des noms sous lesquels on désigne une célèbre famille d'imprimeurs italiens. V. MANUCE (*Alde*).

— n. m. Se dit des éditions sorties des presses de ces imprimeurs : *Cette bibliothèque possède des* ALDES.

ALDÉBARAN ou **ALDÉBARAM** n. m. Etoile de première grandeur, d'une teinte un peu rouge, nommée aussi *Œil du Taureau* ; a dans la constellation de ce nom. Elle était, chez les Egyptiens, l'une des quatre étoiles royales. ‖ Nom sous lequel les anciens Arabes adoraient le soleil.

ALDEBERT ou **ADALBERT**, hérésiarque du VIIIe siècle. Il fut ordonné prêtre et devint évêque sans avoir de diocèse ; il fut le chef du clergé franc à la cour de Carloman, fils de Charles-Martel. Adversaire résolu de la suprématie de l'évêque de Rome, il prêchait contre la confession auriculaire, contre les pèlerinages, contre les abus du culte des saints, mais appuyait, dit-on, ses doctrines hardies par d'indignes jongleries. C'est ainsi qu'il aurait montré une lettre que lui aurait adressée Jésus-Christ, livré à la vénération des fidèles les rognures de ses ongles et de ses cheveux, etc. Condamné par les conciles de Soissons et de Rome, il fut jeté en prison, réussit à s'évader et fut, dit-on, assommé par des bergers sur les rives de la Fulde.

ALDEBERT, nom de quatre comtes de la Marche qui vécurent du Xe au XIIe siècle, et dont le plus connu est Aldebert Ier, mort vers 995, qui s'empara de Poitiers et de Tours, vers 990. Sa réponse à Hugues Capet est souvent citée : « *Qui t'a fait comte ?* lui fit demander celui-ci. — *Qui t'a fait roi ?* » aurait répondu fièrement Aldebert.

ALDÉE n. f. Se dit, sur la côte de Coromandel, de petites subdivisions territoriales administratives, et dans quelques autres contrées de l'Inde et au Brésil, des villages habités par les indigènes.

ALDEGONDE (sainte), née dans le Hainaut en 630, morte vers 680, fonda dans une solitude des bords de la Sambre un monastère qui fut le berceau du célèbre chapitre des chanoinesses de Maubeuge. Fête le 30 janvier.

ALDEGONDE (Philippe DE MARNIX, baron DE SAINTE-). V. MARNIX DE SAINTE-ALDEGONDE.

ALDEGREVER (Heinrich), plus connu sous le nom d'**Aldegrave**, peintre, graveur et orfèvre, né à Soest (Westphalie) en 1502, mort après 1555 dans la même ville ; un des plus habiles petits maîtres allemands du XVIe siècle. Il est surtout remarquable comme graveur et il a laissé près de trois cents gravures au burin : sujets tirés de la Bible, de la mythologie, portraits de Jean de Leyde, de Luther, de Mélanchthon, etc. Son burin est précis, très souvent délicat, mais parfois dur de contours. Comme peintre, il a un coloris vigoureux, mais se montre ordinairement sec ; on ne connaît comme tableaux authentiques de lui que *le Christ couronné d'épines et assis dans son sépulcre* (1529), au musée de Prague, et quelques *portraits*. Ses dernières années furent consacrées à l'orfèvrerie. Il a laissé des gaines de poignards, des bonterolles d'épées, des agrafes, des manches de cuillers, etc., où il surpassa la plupart de ses rivaux.

ALDÉHYDATE n. m. Corps composé résultant de l'action de l'aldehyde sur une base.

ALDÉHYDE (de *alcool dehydrogenatum*) n. f. Liquide volatil, d'une odeur pénétrante, qui se produit par l'oxydation de l'alcool. ‖ Corps qui a la même fonction chimique que l'aldéhyde. Syn. de ALDÉHYDE ACÉTIQUE, ETHYLAL, HYDRURE D'ACÉTYLE, OXYDE D'ÉTHYLIDÈNE, HYDRATE DE VINYLE, ACIDE ALDEHYDIQUE.

— ENCYCL. Chim. L'*aldéhyde* (C^2H^4O ou $CH^3\text{-}COH$), comme l'indique son nom, est de l'*alcool déshydrogéné*

$$\underset{\text{alcool}}{C^2H^6O} - \underset{\text{hydrogène}}{H^2} = \underset{\text{aldéhyde}}{C^2H^4O}.$$

Elle a été obtenue pour la première fois, par Doebereiner en 1821, mais non pure. L'analyse en a été faite par Liebig en 1835.

— *Modes de formation*. L'aldéhyde est le premier terme de l'oxydation de l'alcool ; le deuxième terme est l'acide acétique. De cette composition intermédiaire il résulte deux méthodes générales de préparation de l'aldéhyde :

1° *Oxydation de l'alcool*. La réaction s'exprime par la formule

$$\underset{\text{alcool.}}{C^2H^6O} + \underset{\text{oxygène.}}{O} = \underset{\text{aldéhyde.}}{C^2H^4O} + \underset{\text{eau.}}{H^2O}.$$

L'oxydation se fait au moyen du bichromate de potasse et de l'acide sulfurique étendu.

2° *Réduction de l'acide acétique*. Le réducteur le plus

convenable est l'acide formique : on distille un mélange d'acétate de calcium et de formiate de calcium

$$(C^2H^3O^2)^2Ca + (CHO^2)^2Ca = 2(C^2H^4O) + 2CO^3Ca.$$
acétate de calcium. formiate de calcium. aldéhyde. carbonate de calcium.

La décomposition au rouge des vapeurs d'alcool et d'éther, l'oxydation de l'éthylamine et des matières albuminoïdes

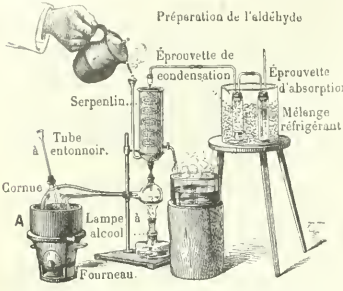

A, vase renfermant un mélange réfrigérant. — E, éprouvette renfermant de l'éther. (La cornue contient du bichromate de potassium ; on verse le mélange d'acide sulfurique et d'eau auquel on a ajouté l'alcool, on enlève A ; l'ébullition commence ; on l'active en chauffant un peu.)

par le permanganate de potassium, la déshydratation du glycol par le chlorure de zinc, etc., donnent naissance à l'aldéhyde.

— *Propriétés physiques.* L'aldéhyde est un liquide incolore, très mobile, d'une odeur désagréable ; densité (à 0°) 0,805 ; bouillant vers 21° sous la pression atmosphérique. Elle est miscible à l'eau et à l'alcool en toutes proportions.

— *Propriétés chimiques.* Une température de 160° détruit l'aldéhyde à la longue avec production d'une matière résineuse et de traces d'alcool et d'acide acétique. Sa vapeur brûle avec une flamme pâle. A l'air elle s'oxyde lentement en donnant de l'acide acétique. Elle réduit l'azotate d'argent ammoniacal et la liqueur de Fehling.

Hydrogénée par l'amalgame de sodium, elle se transforme en alcool

$$C^2H^4O + H^2 = C^2H^6O.$$
aldéhyde. hydrogène. alcool.

Traitée par le chlore, l'aldéhyde donne principalement du chlorure d'acétyle. Avec de l'aldéhyde hydratée, on obtient du *chloral* ou aldéhyde trichlorée CCl^3-COH.

Le perchlorure de phosphore transforme l'aldéhyde en chlorure d'éthylidène (v. ÉTHYLIDÈNE) isomérique avec le chlorure d'éthylène ou liqueur des Hollandais

L'aldéhyde se combine dans des conditions convenables avec l'aniline et donne naissance à une matière colorante violette. (Lauth.)

L'aldéhyde se combine directement à l'ammoniaque en donnant l'aldéhyde-ammoniaque, ou aldéhydate d'ammoniaque ou encore acétylure d'ammonium C^2H^3O,AzH^4. Ce corps cristallise en rhomboèdres. Il est soluble dans l'eau et l'alcool, et décomposable par l'acide sulfurique qui met l'aldéhyde en liberté.

L'aldéhyde se combine directement aux bisulfites alcalins en donnant un produit cristallisé soluble dans l'eau, mais peu soluble dans un excès de bisulfite.

L'action du gaz oxychlorure de carbone sur les vapeurs d'aldéhyde légèrement chauffées produit du *chloracétène*.

Un mélange d'aldéhyde et d'alcool absolu traité par un courant de gaz chlorhydrique donne un composé qui, chauffé avec l'éthylate de sodium, donne l'*acétal*.

— *Produits de condensation.* L'aldéhyde est susceptible de polymérisation. On connaît comme polymères la métaldéhyde, qui se dépose de l'aldéhyde par refroidissement, et la paraldéhyde $(C^2H^4O)^3$; d'une façon générale, ces polymérisations se produisent lorsque l'aldéhyde est en présence de certains réactifs, tels que l'acide chlorhydrique, l'acide sulfureux, le chlorure de calcium ou de zinc. L'*aldol* est formé de deux molécules d'aldéhyde mais avec une modification de l'une d'elles.

— *Produits de substitution.* 1° *Remplacement de l'oxygène.* Quand on fait passer un courant de gaz sulfhydrique dans une solution aqueuse d'aldéhyde, on obtient la sulfaldehyde (sulfure d'éthylidène) C^2H^4S, où l'oxygène est remplacé par le soufre.

2° *Remplacement de l'hydrogène.* Il existe deux groupes de dérivés où l'hydrogène est remplacé : ceux dans lesquels la substitution porte sur l'un des atomes d'hydrogène du groupe acétyle, ce sont les *aldéhydes substituées*, et ceux où elle s'effectue sur l'hydrogène joint à ce radical, ce sont les *chlorure, bromure, iodure d'acétyle*. On connaît dans le premier groupe : l'aldéhyde monochlorée CH^2Cl-CO, l'aldéhyde dichlorée $CHCl^2$-COH, l'aldéhyde trichlorée ou *chloral* (v. ce mot), l'aldéhy de dibromée $CHBr^2$-COH ; l'aldéhyde tribromée ou *bromal* (v. ce mot), l'aldéhyde cyanée, etc.

ALDÉHYDES. On donne le nom d'*aldéhydes* à toute une classe de corps qu'on obtient comme premiers produits d'oxydation des alcools primaires.

— *Préparations générales.* L'oxydation des alcools et la réduction des acides fournissent deux procédés généraux de préparation des aldéhydes.

1° *Oxydation des alcools.* Elle se fait au moyen du bioxyde de manganèse ou du bichromate de potassium avec l'acide sulfurique

$$C^5H^{12}O + O = C^5H^{10}O + H^2O.$$
alcool amylique. oxygène. aldéhyde valérique. eau.

2° *Réduction des acides.* Ce procédé (Williamson, Piria, Limpricht) est généralement employé. On distille un mélange de formiate de calcium et du sel calcique de l'acide dont on veut préparer l'aldéhyde :

$$C^4H^7O^2)^2Ca + (CHO^2)^2Ca = 2C^5H^{10}O + 2CO^3Ca.$$
butyrate de calcium. formiate de calcium. aldéhyde butyrique. carbonate de calcium.

— *Propriétés qui caractérisent les aldéhydes.* Elles sont susceptibles de fixer un atome d'oxygène pour donner l'acide correspondant

$$C^7H^6O + O = C^7H^6O^2.$$
aldéhyde benzoïque. acide benzoïque.

Elles sont susceptibles de fixer l'hydrogène sous l'action de l'amalgame de sodium et de régénérer l'alcool correspondant :

$$C^3H^4O + H^2 = C^3H^6O.$$
ald. acrylique (acroléine). alcool allylique.

L'alcool auquel on remonte ainsi est nécessairement un alcool primaire.

Elles forment avec les bisulfites des combinaisons cristallines solubles dans l'eau, peu solubles dans les solutions concentrées de bisulfites. Les alcalis et les acides dégagent les aldéhydes de ces combinaisons qui servent à séparer et à purifier les aldéhydes.

Le perchlorure de phosphore donne lieu à la substitution de deux atomes de chlore à un d'oxygène :

$$C^2H^4O + PCl^5 = C^2H^4Cl^2 + POCl^3.$$
aldéhyde acétique. perchlorure de phosphore. chlorure d'éthylidène. oxychlorure de phosph.

L'oxyammoniaque ou hydroxylamine AzH^3O s'unit aux aldéhydes avec élimination d'eau et donne naissance à des composés appelés *aldoximes*. V. ce mot.

— *Action des alcalis.* La potasse, en solution alcoolique, résinifie partiellement plusieurs aldéhydes de la série grasse ; une autre partie de la matière passe à l'état de sel alcalin ; mais, chauffées avec de la chaux éteinte, les aldéhydes régénèrent l'alcool et l'acide correspondants. Les aldéhydes de la série aromatique se comportent de cette dernière façon, même avec la potasse alcoolique.

L'ammoniaque s'ajoute purement et simplement, molécule à molécule, aux aldéhydes de la série grasse.

Dans la série aromatique, la réaction a lieu avec élimination d'eau.

— *Action des acides.* Dans la série grasse, l'acide nitrique l'oxyde et donne l'acide correspondant ; dans la série aromatique, il y a substitution du groupe nitryle AzO^2 à l'hydrogène dans le noyau aromatique.

L'hydrogène sulfuré provoque la substitution du soufre à l'oxygène. Le gaz chlorhydrique, passant dans un mélange d'alcool absolu et d'une aldéhyde de la série grasse, donne le produit d'addition de l'aldéhyde et de l'éther chlorhydrique de l'alcool. Ce produit, chauffé avec un alcoolate de sodium, donne un acétal. Les alcaloïdes, les amides, les éthers carboniques se combinent aux aldéhydes avec élimination d'eau. Les urées forment avec les aldéhydes des composés intéressants étudiés par Schiff.

Les phénols, réagissant sur les aldéhydes en présence de l'acide sulfurique donnent des produits d'addition analogues aux phtaléines. Il y a élimination d'eau.

Les hydrocarbures réagissant sur les aldéhydes en présence de l'acide sulfurique donnent de nouveaux hydrocarbures. Ex. :

$$CH^2O + 2C^6H^6 = CH^2(C^6H^5)^2 + H^2O.$$
ald. formique. benzène. diphénylméthane. eau.

Cette méthode a permis à Baeyer de faire la synthèse d'un grand nombre d'hydrocarbures.

— *Produits de condensation.* Les aldéhydes ont une tendance à condenser leur molécule. Cette tendance se traduit soit par une simple polymérisation (exemple : l'aldéhyde formique se transforme spontanément en trioxyméthylène), soit par une polymérisation accompagnée d'un changement dans la fonction (exemples : quand on fait agir à froid l'acide chlorhydrique sur l'aldéhyde acétique, on obtient l'aldol $C^4H^8O^2$; quand on fait agir le cyanure de potassium sur l'aldéhyde benzoïque, on a la benzoïne $C^{14}H^{12}O^2$). Enfin, il y a des produits de condensation, avec élimination d'eau : l'aldéhyde acétique conduit à l'aldéhyde crotonique (Kekulé), ce qui s'explique, depuis que Wurtz a découvert l'*aldol*, par la formation préalable de ce corps.

Le nom de *aldanes* a été donné à ces produits de condensation des aldéhydes avec élimination d'eau.

— *État naturel, formations.* Quelques aldéhydes existent dans la nature : l'aldéhyde cuminique dans l'essence de cumin, l'aldéhyde cinnamique dans celles de cannelle et de cassia. L'aldéhyde benzoïque ou essence d'amandes amères se forme dans les amandes par l'action de l'*émulsion* sur l'*amygdaline*.

Les aldéhydes se forment encore en oxydant les matières albuminoïdes, la gélatine, etc., en distillant différentes substances : huile de ricin, glycérine, etc. ; en faisant agir l'eau sur les alcools polyatomiques ou leurs éthers bromhydriques.

ALDÉHYDINES n. f. pl. On a donné ce nom à plusieurs corps ayant peu de rapports les uns avec les autres. Ladenburg appelle ainsi une série de bases qu'il obtient en faisant agir les aldéhydes aromatiques sur les diamines.

ALDÉHYDIQUE adj. Nom d'un acide qui, selon quelques chimistes, serait intermédiaire entre l'acide acétique et l'aldéhyde, mais dont l'existence ne paraît pas devoir être admise. Ce qu'on a appelé *acide aldéhydique* n'est pour Gerhardt qu'un mélange d'aldéhyde, d'acide acétique et d'autres produits d'oxydation de l'alcool.

ALDEIA-GALLÊGA DE RIBA-TEJO ou **ALDEA-GALLÊGA**, ville du Portugal (Estrémadure), à 15 kilom. E. de Lisbonne, sur l'estuaire du Tage ; 5.350 hab. — Il existe plusieurs autres localités portugaises du nom d'**Aldeia**.

ALDENEU, station thermale en Suisse, canton des Grisons, à 1.324 m. d'alt. Eaux sulfureuses employées en boisson contre les rhumatismes, la bronchite, les maladies cutanées, les scrofules.

ALDENHOVEN, bourg de la Prusse rhénane, entre Juliers et Aix-la-Chapelle, sur le Merzbach, affluent de la Roer ; 1.225 hab. Victoire des Autrichiens, commandés par Cobourg, sur les Français de Miranda (1793) ; défaite des Autrichiens de Clerfayt et Latour par Jourdan (1794).

ALDERMAN (*man'* — du sax. *ealdor*, ancien, vieux, et *mann*, homme) n. m. Titre de certains fonctionnaires municipaux, en Angleterre et aux États-Unis. ‖ Pl. *Des* ALDERMANS en français, et *Des* ALDERMEN en anglais V. COMMUNE.

ALDERNEY, île de la Manche. V. AURIGNY.

ALDERNEY (de *Alderney*, petite île de la Manche, dépendante de l'Angleterre) n. m. Nom d'une race de vaches laitières, élevées dans l'île de ce nom et dans celles de Guernesey et de Jersey.

ALDERSHOT ou **ALDERSHOLT**, ville d'Angleterre (Hampshire) ; 25.600 hab. D'abord village de 800 hab., Aldershot acquit son importance actuelle par la création d'un camp et d'établissements militaires considérables.

ALDIN, INE (de *Alde*, n. pr.) adj. Qui a rapport aux Aldes ; qui vient des Aldes : *L'édition* ALDINE *de Virgile, publiée en 1501, est très estimée.*

— *Caractères aldins.* Caractères d'imprimerie qu'Alde Manuce fit exécuter par d'habiles graveurs. Le plus remarquable de ces caractères est le caractère penché nommé aujourd'hui *italique*.

ALDINE ou **ALDINA** (de *Aldini*, n. pr.) n. f. Genre de légumineuses papilionacées, à fleurs irrégulières. Les *aldines* sont de grands arbres du Brésil et de la Guyane.

ALDINI (Jean), physicien italien, né à Bologne en 1762, mort en 1834. Professeur de physique à l'université de Bologne, il a publié en italien, en français et en anglais, un grand nombre d'ouvrages sur le galvanisme, la vapeur, etc. Il a inventé, pour combattre les incendies, un appareil qui porte son nom.

ALDION (du bas lat. *aldio*) n. m. On désignait ainsi, dans la loi lombarde, des colons attachés à la terre des détenteurs de fiefs. Les aldions représentent dans l'Italie barbare du haut moyen âge ce que les feudistes de France nommaient lètes (*liti vel fiscalini*) (Lois des Lombards, liv. III, titr. 20). Leurs habitations étaient appelées *aldiaricies* (*aldiaricæ*).

ALDIONAIRE (du bas lat. *aldionarius*) n. m. On désignait sous ce nom, dans les capitulaires italiens du haut moyen âge, des officiers sans doute militaires qui, dans la hiérarchie commençant par les ducs et les comtes, venaient après les centeniers. Il est permis de supposer que ces aldionaires étaient les détenteurs de fiefs à *aldions*.

AL-DJÉZIREH, nom turc de la MÉSOPOTAMIE. V. ce mot.

Aldobrandines (NOCES), peinture à fresque découverte sur le mont Esquilin (Rome) en 1606, sous le pontificat de Clément VIII (Aldobrandini), et qui représente une scène nuptiale. L'époux, presque nu, la tête couronnée de feuillage, se tient près du lit sur une estrade. L'épouse, encore enveloppée du *flammeum* ou voile de noces, est assise sur le bord du lit ; elle reçoit les avis d'une dame *pronuba* (femmes qui accompagnaient l'épousée). Près de là, une autre femme brûle des parfums. Tout à fait à droite, une prêtresse plonge la main dans un bassin rempli d'eau lustrale. Au côté opposé, trois autres femmes semblent occupées d'un sacrifice, pendant lequel l'une d'elles pince de la lyre. Jusqu'à la découverte des ruines de Pompéi, cette fresque était considérée comme le monument le plus précieux de la peinture antique. Elle date du début de l'empire romain, est essentiellement romaine par le sujet, mais n'en trahit pas moins l'influence grecque, aussi bien dans les procédés que dans la composition. Transportée d'abord dans la villa Aldobrandini, elle fut vendue ensuite par la famille Borghèse. Elle est aujourd'hui au Vatican. Poussin en a fait une copie qui est restée célèbre. Beaucoup d'artistes se sont inspirés de cette fresque, et notamment Augustin Dupré, pour la composition du célèbre encrier de l'impératrice Marie-Louise.

Les Noces Aldobrandines.

ALDOBRANDINI, famille toscane, connue à Florence dès le XIIIe siècle, et dont les principaux membres furent : SYLVESTRE **Aldobrandini,** jurisconsulte, né à Florence en 1499, mort à Rome en 1558, qui enseigna le droit à Pise, fut exilé par les Médicis et publia des ouvrages longtemps estimés ; — HIPPOLYTE **Aldobrandini,** fils du précédent, qui devint pape sous le nom de « Clément VIII » (v. ce nom) ; — JEAN **Aldobrandini,** cardinal, né en 1525, mort à Rome en 1573, frère du précédent, et qui fut évêque d'Imola ; — THOMAS **Aldobrandini,** frère du précédent, né vers 1540, mort en 1572, qui fut secrétaire des brefs du pape Pie V. Il laissa inachevée une traduction latine des *Vies des anciens philosophes*, de Diogène de Laërce, et un commentaire sur Aristote intitulé *De physico auditu*.

ALDOBRANDINI (VILLA), l'une des plus célèbres villas des environs de Rome. Le cardinal Pietro Aldobrandini, neveu du pape Clément VIII, avait chargé de sa décoration Jacopo della Porta, le Dominiquin, le chevalier d'Arpino, Giovani Fontana, etc. De précieux débris de l'art antique, entre autres les *Noces Aldobrandines*, furent réunis dans cette superbe habitation. L'état d'abandon dans lequel elle a été longtemps laissée lui a fait perdre beaucoup de sa primitive splendeur. Elle appartient aujourd'hui à la famille Borghèse.

ALDOL (rad. *aldéhyde* et *alcool*) n. m. Liquide mobile résultant d'une polymérisation de l'aldéhyde et possédant à la fois la fonction aldéhyde et la fonction alcool ; corps ayant la même fonction chimique que l'aldol type.

— ENCYCL. L'*aldol* $C^4H^8O^2$ est un liquide très mobile, incolore, miscible à l'eau en toute proportion ; distillé

sous la pression atmosphérique, il se décompose partiellement. Dans le vide, on peut le distiller entre 90 degrés et 100 degrés ; pur, il peut être distillé dans l'air. Il bout alors à 175 degrés. En chauffant l'aldol, on obtient l'aldéhyde crotonique. Il est susceptible de changer spontanément d'état allotropique, avec dégagement de chaleur ; il devient alors visqueux.

Ce corps intéressant, qui a été découvert par Wurtz, se forme quand on abandonne pendant quelques jours à une basse température un mélange d'aldéhyde et d'acide chlorhydrique étendu. Pour le séparer, on sature l'excès d'acide par le carbonate de soude ; on reprend par l'éther, qu'on chasse ensuite en évaporant doucement.

— *Constitution.* L'aldol est le résultat d'une polymérisation de l'aldéhyde avec changement de fonction. Sa molécule, formée de deux molécules d'aldéhyde soudées, possède à la fois la fonction alcool et la fonction aldéhyde.

L'aldol se polymérise facilement comme l'aldéhyde en triplant sa molécule pour former le paraldol. Il peut aussi doubler sa molécule avec perte d'eau. En se combinant à l'ammoniaque, l'aldol donne l'aldolammoniaque, qui, en perdant quatre molécules d'eau, donne une collidine, base non oxygénée

$$2(C^4H^8O^2) + AzH^3 = 4H^2O + C^8H^{11}Az$$
aldol-ammoniaque. eau. collidine.

La propriété que possède l'aldéhyde éthylique de se souder à elle-même, l'*aldolisation*, selon l'expression de Wurtz, permet d'expliquer la synthèse naturelle dans les végétaux d'un certain nombre de composés plus complexes.

ALDOXIMES n. f. pl. Nom désignant les composés obtenus par la réaction de l'hydroxylamine AzH^3O sur les aldéhydes. Il y a élimination d'une molécule d'eau.

— Encycl. Les *aldoximes* possèdent en général les mêmes propriétés que les *acétoximes* (v. ce mot), et se préparent de la même manière. On les obtient en faisant réagir, à l'ébullition, le chlorhydrate d'hydroxylamine sur l'aldéhyde. On ajoute un peu de carbonate de sodium, pour mettre la base en liberté. On reprend par l'éther, qu'on évapore ensuite.

Les aldoximes, soumises en solution acétique et alcoolique à l'amalgame de sodium, donnent des amines primaires normales. Hydratées, elles régénèrent l'aldéhyde et l'hydroxylamine. Traitées par les acides, elles peuvent donner des éthers.

ALDRIC (saint), mort en 856. Il fut confesseur de Charlemagne et évêque du Mans. Il avait composé un recueil de canons, connu sous le nom de *Capitulaires d'Aldric*, aujourd'hui perdu.

ALDRICH (Thomas Bailey), romancier et poète américain, né à Portsmouth (New-Hampshire) en 1836. Conteur spirituel, d'un esprit original, il s'est montré observateur très fin dans l'étude des caractères et psychologue pénétrant dans ses poèmes : *les Cloches* (1855) ; *le Drap d'or* (1874) ; *Dernières poésies lyriques* (1884), aussi bien que dans ses romans : *le Collier de Daisy* ; *Histoire d'un mauvais garçon* (1869) ; autobiographie ; *Prudence Palfrey* (1874) ; *Mademoiselle Olympe Zabriski* (1875) ; *la Reine de Saba* (1877) ; *la Tragédie de Stillwater* (1880), etc.

ALDRINGEN (Jean d'), homme de guerre, né à Thionville en 1584, mort en 1634. Dès le début de la guerre de Trente ans, il sert dans l'armée impériale sous les ordres de Tilly, qui le fait colonel en 1622. Pendant la période danoise, on le trouve à Dessau, arrêtant les forces de Mansfeld et préparant ainsi la victoire de Wallenstein (1626). Trois ans plus tard, il est en Italie et seconde Gallas dans la prise de Mantoue (1630). Revenu en Allemagne, lors de la campagne de Gustave-Adolphe, il est blessé au passage du Lech, où Tilly est mortellement blessé (1632), et il est appelé au commandement général des troupes impériales, avec le titre de feld-maréchal. En 1634, il succombe lui-même en défendant Landshut contre les Suédois.

Aldrovande. — A, fleur.

ALDROVANDE ou **ALDROVANDA** (de *Aldrovandi*, n. pr.) n. f. Genre de la famille des droséracées. L'*aldrovande vésiculeuse*, seule espèce de ce genre, est une plante aquatique, qui vit dans les fossés et les marais de l'Europe moyenne et méridionale et des environs de Calcutta. Au moment de la floraison, elle flotte à la surface de l'eau, où elle se maintient à l'aide de vésicules pleines d'air.

ALDROVANDI (Ulysse), célèbre naturaliste italien, né à Bologne en 1522, mort en 1607. Il voyagea dans toute l'Europe pour rassembler les matériaux de sa grande *Histoire naturelle*, véritable encyclopédie qui parut de 1599 à 1608. Il ne put en donner lui-même que les quatre premiers volumes ; la publication des neuf autres fut confiée par le sénat de Bologne à divers professeurs. Aldrovandi entretenait à ses frais des peintres et des graveurs pour l'exécution de ses travaux ; il reçut pour cette raison le titre d'« *illustrator* de la nature ». Ses voyages et ses sacrifices le réduisirent à une grande pauvreté, mais il n'est pas exact qu'il soit mort délaissé à l'hôpital : le sénat vint libéralement à son secours. Aldrovandi a laissé un grand nombre de manuscrits ; quelques volumes seulement ont été publiés. Son œuvre constitue une encyclopédie d'histoire naturelle.

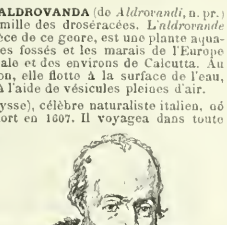
Aldrovandi.

ALDSTONE-MOOR, ville d'Angleterre, comté de Cumberland, au confluent de la South-Tyne et de la rivière Nect ; 1.650 hab. Mines de plomb.

ALDUDES, comm. du dép. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 61 kilom. de Mauléon, sur la Nive de Boigorry ; 1.261 hab. La vallée où se trouve ce village est, de ce côté, un des principaux points de passage entre la France et l'Espagne (*col des Aldudes*). Elle fut enlevée, le 5 juin 1794, par 1.500 Français de l'armée des Pyrénées-Occidentales aux Espagnols et aux émigrés.

ALE (*èl'* — mot angl.) n. f. Bière anglaise légère, fabriquée avec du malt peu torréfié, à l'inverse de ce qui se passe pour le *porter*. ‖ Quelques-uns, francisant le mot et conformant l'orthographe à la prononciation, écrivent AILE.

ALÉA (lat. *alea*, jeu de hasard) n. m. Mot latin qui a passé dans notre langue et qui signifie Chance, hasard : *Dans toute affaire, il y a de l'*ALEA.

ALEA, anc. ville d'Arcadie, où il y avait trois temples célèbres, consacrés à Minerve Alea, à Bacchus et à Diane. Le jour des fêtes de Bacchus, les femmes, selon Pausanias, étaient fouettées dans l'intérieur du temple.

ALEA, surnom sous lequel Minerve était révérée à Alea en Arcadie, à Tégée et à Mantinée. Son temple de Tégée était le plus magnifique du Péloponèse. Après sa victoire sur Antoine, Octave enleva la statue d'ivoire de la déesse, pour orner le forum qu'il avait fait construire.

ALEA JACTA EST ! (mots lat. qui signif. *Le sort en est jeté!*), exclamation fameuse que l'on dit avoir été prononcée par César au moment de franchir le Rubicon et de se mettre ainsi en guerre ouverte avec la République. César n'en dit rien dans ses *Commentaires*, pas plus, d'ailleurs, qu'il ne parle du Rubicon. Apocryphe ou authentique, le mot, fréquemment cité, est devenu comme la devise de ceux qui, contraints de prendre une résolution suprême, semblent s'en rapporter au destin.

ALEANDRO (Jérôme), savant prélat, né en 1480 à Motta (Marche Trévisane), mort à Rome en 1542. Il professa les belles-lettres à l'université de Paris, dont il devint recteur, fut nommé par Léon X bibliothécaire du Vatican, remplit des missions diplomatiques, se signala comme membre de la commission qui rédigea la bulle d'excommunication contre Luther, et à la diète de Worms, Paul III le fit cardinal. — Son petit-neveu, Jérôme **Aleandro**, connu sous le nom d'*Aléandre* Junior, né en 1574 à Motta, mort à Rome en 1629, était antiquaire, poète, littérateur et jurisconsulte. On a de lui des *Explications sur les antiques*, ouvrage très remarquable pour son temps, et des poésies latines et italiennes estimées.

ALEARDI (comte Gaetano), dit *Aleardo*, littérateur, né à Vérone en 1812, mort dans cette ville en 1878. Il se signala par son patriotisme ardent, fut arrêté en 1848 et en 1859, et désigné plus tard par Victor-Emmanuel pour siéger à la Chambre haute. Comme poète, il a excellé surtout dans le genre descriptif. Son style est coloré, vigoureux, pittoresque. Il publia notamment deux épopées : *il Matrimonio* (1841), et *Arnaldo di Roca* (1842) ; *Prime Storie* (1857) ; *Raffaele e la Fornarina* (1858) ; *Canto politico* (1862). Ses œuvres poétiques ont été réunies et publiées sous le titre de *Canti*, en 1867.

ALÉATOIRE (lat. *aleatorius*, tiré de *alea*, jeu de dés) adj. Se dit de toute convention à titre onéreux dont les résultats, quant aux avantages ou aux pertes, dépendent d'événements incertains : *L'assurance est un contrat* ALEATOIRE. ‖ Le *contrat aléatoire* est l'opposé du *contrat commutatif*. V. CONTRAT.

— Par ext. S'applique à tout ce qui est soumis aux chances du hasard : *Gain* ALÉATOIRE. *Résultat* ALÉATOIRE.

— n. m. Qualité de ce qui est aléatoire, incertain : *L'*ALÉATOIRE *d'un marché.*

ALÉATOIREMENT adv. D'une manière aléatoire.

ALEATORIUM (*om'*) n. m. Salle ou maison consacrée, chez les Romains, aux jeux de hasard.

ALEAUME (Louis), poète français, né à Verneuil en 1525, mort en 1596. Ses poésies latines et françaises ont été recueillies et publiées par son fils Gilles. On y remarque surtout le poème latin intitulé : *Obscura Claritas*, dont le sujet est une lanterne.

ALEBRAN n. m. Chass. V. ALBRAN.

ALEBRANDE n. f. Nom vulgaire de la sarcelle.

ALECHKI, ch.-lieu de district de la Russie méridion. : 10.300 hab. Fondée au xe siècle par les Génois, qui l'appelèrent *Alice*.

ALÉCITHE (du gr. *a* priv., et *lécithos*, jaune d'œuf) adj. Se dit des œufs qui, comme ceux des mammifères ou de l'amphioxus, ne renferment avec le germe qu'une très petite quantité de réserve nutritive, analogue au jaune de l'œuf des oiseaux.

ALECSANDRESCU (Gregorio), poète roumain. V. ALEXANDRESCU.

ALECSANDRIE, ville de Roumanie (Valachie), sur le Vide, afl. du Danube ; 12.300 hab.

ALECTHÉLIE n. f. (du gr. *alektôr*, coq, et *hêlios*, soleil, parce que cet oiseau se trouve sous l'équateur), genre d'oiseaux gallinacés, famille des mégapodidés, renfermant des mégapodes des Moluques dont l'espèce type, l'*alecthélie de d'Crville* (*alecthelia Urvillei*), se trouve dans l'île de Guébé, près de la Nouvelle-Guinée.

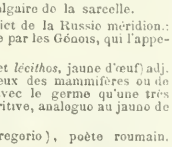
Alecthélie.

ALECTO (de *Alecto*, n. mythol.) n. f. Ornith. Genre d'oiseaux ayant pour type les tisserins, qui vivent sur divers points de l'Afrique. V. TISSERIN.

— Échin. Syn. de COMATULE (*antedon*).

— Polyp. Genre de bryozoaires fossiles, du groupe des tubulipores.

ALECTO (*colère implacable, fureur incessante*), l'une des trois Erinnyes ou Furies, fille de l'Achéron et de la Nuit.

ALECTON (de *Alecto, onis*, n. myth.) n. m. Arachn. Nom donné par Walkenaër à une section du genre *mygale*.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, provenant de Cuba.

ALECTOR (du gr. *alektôr*, coq) n. m. Nom donné quelquefois au hocco de la Guyane. V. HOCCO.

ALECTORIDES (du gr. *alektôr*, coq, et *eidos*, forme) n. m. pl. Famille d'échassiers à bec court, renfermant les genres agami, kaunchi, cariama, outardes, etc.

ALECTORIE (du gr. *alektôr*, coq) n. f. Nom collectif sous lequel on désigne certains lichens à fronde cylindrique, très rameux, vivant sur les branches des arbres.

ALECTOROLOPHE (du gr. *alektôr, oros*, coq, et *lophos*, crête) n. m. Ancien nom du *rhinanthus crista galli*, genre de plantes de la famille des scrofulariacées, tribu des rhinantées.

ALECTOROMANCIE n. f. Antiq. gr. V. ALECTRYOMANCIE.

ALECTOROMANCIEN, IENNE n. et adj. Antiq. gr. V. ALECTRYOMANCIEN.

ALECTORURIDÉES (du gr. *alektôr*, coq, et *oura*, queue) n. f. Groupe d'algues fossiles que l'on rencontre depuis le silurien inférieur jusqu'au pliocène.

ALECTRE n. f. Genre de plantes, de la famille des scrofulariacées, originaires des régions tropicales du globe.

ALECTRYOMACHIE (du gr. *alektruôn*, coq, et *maché*, combat) n. f. Joute de coqs.

ALECTRYOMANCIE (du gr. *alektruôn*, coq, et *manteia*, divination) n. f. Divination pratiquée par les anciens Grecs à l'aide d'un coq. Le coq était placé au milieu d'un cercle divisé en vingt-quatre cases, dans chacune desquelles on déposait un grain d'orge ou de froment après y avoir écrit une des lettres de l'alphabet. Puis, relevant les lettres dans l'ordre où le coq avait picoré le grain dans les cases, on formait un mot plus ou moins compréhensible qui constituait l'oracle.

ALECTRYOMANCIEN, IENNE (*ïn, én'*) n. et adj. Qui appartient à l'alectryomancie, qui pratique cet art.

ALECTRYON (du gr. *alektruôn*, coq) n. m. Genre de plantes, de la famille des sapindacées.

— Encycl. La seule espèce connue (*alectryon excelsum*) est un grand arbre de la Nouvelle-Zélande. Le fruit turgide, ligneux ou crustacé, est indéhiscent, ou se rompt inégalement en travers. La graine, munie à sa base d'un arille très charnu et turgide, renferme, sous ses téguments brillants, un embryon courbe à cotylédons étroitement convolutés en spirale. On mange les fruits, qui sont très estimés. On extrait de l'huile des graines.

Alectryon. — A, fleur ; B, fruit.

ALECTRYON (du gr. *alektruôn*, coq), serviteur de Mars. Ce dieu le changea en coq, parce qu'il l'avait laissé surprendre avec Vénus par le Soleil.

ALEF n. m. Linguist. V. ALEPH.

ALÉGATE ou **ALICATE** n. f. Pince d'émailleur à la lampe.

ALÈGRE (d'), nom d'une famille d'Auvergne, qui remonte au XIIIe siècle, et dont les membres les plus connus sont : Yves, baron **d'Alègre**, mort en 1512 à la bataille de Ravenne, qui suivit Charles VIII à la conquête du royaume de Naples et fut nommé par Louis XII gouverneur du duché de Milan ; — le marquis Yves **d'Alègre**, qui fit assassiner en 1592 François de Montmorency de Hallot et fut assassiné lui-même en 1597 ; — Yves, marquis **d'Alègre**, né en 1653, mort à Paris en 1733, petit-fils du précédent, maréchal de France en 1724. Il combattit et fut blessé à Fleurus, fit les guerres d'Allemagne et de Flandre, rendit la place de Bonn (1703), livrant ainsi à Marlborough l'électorat de Cologne ; s'empara de Bouchain en 1712, et trempa dans la conspiration de Cellamare. Sa fille avait épousé Barbezieux. V. ce mot.

ALEGRIA, bourg de l'île Cébu (Philippines), groupe des îles Visayas ; 8.860 hab.

ALÉIODE (du gr. *a* priv.; *leios*, uni, et *eidos*, forme) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumonides, famille des braconidés, à abdomen linéaire et non comprimé, parasites de microlépidoptères et de bombycides.

ALEIRON ou **ALÉRON** (du lat. *ala*, aile) n. m. Tringle de bois au moyen de laquelle, avec l'aide de cordes qui la traversent et en appuyant sur des pédales, on hausse et on relève les lisses d'un métier à tisser.

ALEKO-PACHA, de son vrai nom *Alexandre* VOGORIDÈS, homme d'État ottoman, d'une famille bulgare à laquelle appartient aussi l'évêque Safroni. De 1879 à 1884, il fut gouverneur de la Roumélie orientale, province créée en vertu du traité de Berlin.

ALEKSINE, ville de Russie (gouvern. de Toula), au confluent de l'Oka et de la Mordovka ; 4.000 hab. La ville, deux fois détruite par les Tartares (1348 et 1472), s'est relevée de ses ruines ; elle est, depuis 1777, le principal centre d'un district qui a pris son nom.

ALEM (*lèm'*) n. m. Étendard impérial de l'empire turc, rouge et portant au centre un croissant d'or sur fond blanc.

ALEMAN (Louis), connu sous le nom de *cardinal d'Arles*, né au château d'Arbant (Ain) en 1390, mort à Salon en 1459. Archevêque d'Arles et cardinal, il fit, au concile de Bâle, déposer le pape Eugène IV et placer la tiare sur le front d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui prit le nom de « Félix V ».

ALEMAN (Mathieu), écrivain espagnol, né à Séville, mort au Mexique vers 1620. Il fut pendant vingt ans contrôleur des finances de Philippe II, et se rendit célèbre par son roman de *Guzman d'Alfarache* (Madrid, 1599).

La version de cet ouvrage, due à Le Sage, est une imitation libre, plutôt qu'une traduction.

ALEMANNI ou **ALEMANNO** (Antonio), poète florentin du XVe siècle et du commencement du XVIe. Plusieurs de ses pièces burlesques ont été imprimées avec celles de Burchiello. On lui doit aussi : *Commedia la quale tratta della conversione di santa Maria Magdalena* (1521).

ALEMANNI (Nicolas), antiquaire italien, né à Ancône en 1583, mort à Rome en 1626. Il fut professeur et bibliothécaire au Vatican. On a de cet érudit le neuvième livre des *Histoires* de Procope, avec notes (Lyon, 1623); *Description de Saint-Jean-de-Latran*, ouvrage qui a été publié dans le *Thesaurus antiquitatum latinarum Italiæ*.

ALEMANNI ou **ALAMANNI** (ou *Alemans, Alamans* — de l'anc. allemand *alle mann*, « tous les hommes »), nom donné primitivement à une confédération guerrière de plusieurs tribus germaniques faisant partie du peuple des Semnoes (Quades, Hermundures, Marcomans, Iaziges, Taifales), qui parurent sur le Mein au commencement du IIIe siècle après J.-C., à la suite de leur expulsion du Brandebourg, leur territoire primitif, par les Goths et les Slaves (178). Successivement repoussés des terres de l'empire au IIIe siècle par Caracalla, par Alexandre-Sévère, par Maximien, Posthumius, Claude II, Aurélien et Probus, par Constance-Chlore en 301, ils demeurent établis sur la rive droite du Rhin, entre le Mein et le lac de Constance, jusqu'au milieu du IVe siècle. Ils franchissent alors le fleuve et tentent de s'établir en Alsace; mais ils sont encore vaincus et refoulés au delà du Rhin par Julien et par Valentinien, puis, avec Attila, par Aétius (453). Ils parviennent enfin, un peu plus tard, à étendre leur domination jusqu'au pied des Vosges; mais ils sont peu après vaincus et soumis par Clovis. (Bataille dite « de Tolbiac », 496.) Dès lors, les Alemanni dépendent des Francs; avec Théodebert, ils passent en Italie; sous Clotaire II et Dagobert, ils reçoivent la civilisation romaine et chrétienne et rédigent leur loi; Charlemagne les fixe définitivement au sol. Ils participent aux luttes du second quart du IXe siècle, et se rangent contre Louis le Pieux et Lothaire du côté de Louis le Germanique, du royaume duquel le traité de Verdun les fait dépendre, en 843.

— BIBLIOGR. : Beitmeister, *Alemannische Wanderungen* (Stuttgard, 1867); von Schubert : *die Unterwerfung der Alamannen unter die Franken* (Strasbourg, 1884).

ALÉMANNIE ou **ALAMANNIE**, grand-duché allemand des Xe et XIe siècles, fondé par Burkhard, qui fut partagé en 1096 entre les Zähringen et les Staufen. Ce duché s'étendait sur les deux rives du Rhin, en Souabe, en Suisse et en Bourgogne.

ALÉMANNIQUE ou **ALAMANNIQUE** n. m. et adj. Se dit d'un ancien dialecte de la langue allemande, qui était parlé en Souabe et dans une partie de l'Alsace et de la Suisse. (Dans ce dialecte sont écrites la plupart des poésies légendaires de l'Allemagne.)

ALEMANS. Hist. V. ALEMANNI.

ALEMBERT (Jean LE ROND D'), géomètre, littérateur, un des hommes les plus illustres du XVIIIe siècle, né à Paris en 1717, mort dans cette ville en 1783. Il était enfant naturel de Mme de Tencin et d'un commissaire d'artillerie nommé Destouches, et avait été exposé dès sa naissance sur les marches de la chapelle de Saint-Jean-le-Rond, près Notre-Dame. On le confia à la femme d'un pauvre vitrier, qu'il ne cessa jamais de considérer comme sa véritable mère, et son père répara autant qu'il le put cet abandon, en lui assurant, sans se dévoiler, une rente de douze cents livres. Après de brillantes études classiques, il étudia le droit, la médecine, puis et surtout les mathématiques. Un *Mémoire sur le calcul intégral* (1739), un autre *sur la réfraction des corps solides* (1741), le firent admettre à l'Académie des sciences dès 1741. Deux années après, il publia son principal ouvrage, son *Traité de dynamique* (1743), où se trouve le théorème suivant, connu sous le nom de *Principe de d'Alembert : « Si l'on considère un système de points matériels liés entre eux de manière que leurs masses acquièrent des vitesses respectives différentes, selon qu'elles se meuvent librement ou solidairement, les quantités de mouvement, gagnées ou perdues dans le système, sont égales. »* Les idées de d'Alembert amenèrent une révolution dans la science du mouvement. Il publia ensuite : *Mémoire sur la cause générale des vents* (1746); *Recherches sur la précession des équinoxes* (1749), où l'on trouve la première solution générale servant à déterminer le mouvement de rotation d'un corps de figure quelconque; *Essai sur la résistance des fluides* (1752); *Recherches sur différents points importants du système du monde* (1754); enfin, un nombre considérable d'opuscules. — Associé avec Diderot pour la fondation de l'*Encyclopédie*, il en écrivit le *Discours préliminaire*, où il montrait l'esprit humain marchant à la conquête successive de toutes les connaissances et esquissait le progrès des sciences. Il y donna un grand nombre d'articles et se chargea d'en revoir toute la partie mathématique. Philosophe sceptique, il garda une prudente réserve. Cependant, ses idées lui suscitèrent de nombreux ennemis, en même temps que sa renommée grandissait dans toute l'Europe. Il fut au premier rang parmi les géomètres de son siècle; il ne s'est élevé qu'au second en littérature et en philosophie, mais on trouve dans ses écrits des pensées ingénieuses et souvent élevées, un style sobre, limpide et précis. Ses principaux ouvrages en ce genre sont : *Mélanges de philosophie et de littérature*; *Essai sur les gens de lettres*, vigoureuse attaque contre les littérateurs qui se font les familiers des grands; *Eléments de philosophie*, où il cherchait à appuyer la morale sur la certitude géométrique; des *Mémoires sur Christine de Suède*, sur *la Suppression des jésuites*, des *Eléments de musique*; etc. Entré en 1754 à l'Académie française, il en fut nommé secrétaire perpétuel en 1772, et écrivit alors ces *Eloges historiques* des académiciens décédés, qui forment une suite naturelle à l'ouvrage de Pellisson et d'Olivet.

D'Alembert.

Le caractère de d'Alembert était honorable, indépendant et droit. Malgré la médiocrité de ses revenus, il ne se lassa jamais de venir au secours de toutes les infortunes. Parvenu au faîte de la célébrité, il continuait de vivre avec la même simplicité. Frédéric le Grand avait en vain voulu le fixer à Berlin, et n'était parvenu que difficilement à lui faire accepter une modique pension. Il avait également refusé les offres brillantes de l'impératrice Catherine. L'étude et l'amitié suffisaient à sa vie. Il eut avec Mlle de l'Espinasse une longue liaison, qui fut pour lui la source de cruelles souffrances. Il mourut de la pierre, dont il n'avait pas voulu se laisser opérer.

La meilleure édition des œuvres littéraires et philosophiques de d'Alembert est celle de Bossange (Paris, 1821); on y trouve, outre plusieurs morceaux jusqu'alors inédits, sa correspondance avec Voltaire et Frédéric. Ses œuvres scientifiques n'ont malheureusement jamais été réunies en collection complète.

— BIBLIOGR. : J. Bertrand, *d'Alembert* (Paris, 1889).

ALEMBROTH (mot chald. qui signif. *la clef de l'art*) n. m. et adj. En T. d'alchim., *Sel alembroth* ou *Sel de sagesse*, Ancien nom du chlorure double de mercure et d'ammoniaque $HgCl^2, AzH^3Cl$.

ALEMONA ou **ALIMONA** (du lat. *alere*, nourrir). Chez les Romains, déesse qui présidait, d'après Tertullien, au premier développement de l'enfant dans le sein de sa mère.

ALEMQUER, ville du Portugal (Estrémadure), sur un petit affluent du Tage; 4.900 hab. Ville ancienne, entourée de murailles mauresques; elle possède une source de toute beauté que le Camoëns a chantée dans ses *Lusiades*. Il existe au Brésil (prov. de Para) une ville du même nom, peuplée de 4.500 hab.

ALEMTEJO (c'est-à-dire *au delà du Tage*), anc. prov. administrative du Portugal, couvrant 24.390 kilom. carr. (soit plus du quart du Portugal) et se composant de plateaux tertiaires et de plaines schisteuses. Elle est peuplée de près de 400.000 hab. et partagée en trois districts : Portalègre, Evora et Beja.

— ENCYCL. Avec son climat dur, ses froids sensibles, ses fortes chaleurs, des pluies rares, l'Alemtejo est un pays sans grandes forêts, ni abondantes richesses du sol et du sous-sol, ni agriculture développée, ni commerce. C'est le pays le plus pauvre, le plus arriéré, le moins beau du Portugal. Capit. *Evora*.

Habité autrefois par des Celtes, assez prospère à l'époque romaine, l'Alemtejo possède les champs de bataille d'Ourique, où fut consacrée l'indépendance des Portugais à l'égard des Maures (1139), et de Villaviciosa (1665), où le Portugal secoua le joug de la domination espagnole.

ALÈNAS (*nâss* — de l'anc. haut allem. *alansa*, devenu *alesna*, ontil aigu) n. m. Arme du XIVe siècle, à lame triangulaire, de coupe longue et fine, qui est, suivant la façon dont elle est montée, une dague ou une sorte de pique.

— ENCYCL. Les *alènas* considérés comme dagues rentrent dans la catégorie de celles dites « à rouelles », tant par la forme de leurs lames que par leur poignée, dont la garde est une rondelle; certaines avaient leur fer à quatre pans. Gay, dans son *Glossaire archéologique*, considère l'alènas comme une arme d'hast d'après un passage de Guillaume Guiart; cette attribution est douteuse. Il est vrai qu'au moyen âge il est extrêmement difficile de départir les « armes de main » des « armes d'hast ».

Alènas.

ALENCAR (José Martiniano DE), écrivain et homme politique brésilien, né à Fortalezza (prov. de Ceara) en 1829, mort à Rio-Janeiro en 1877. Il fut député et ministre de la justice (1868). Comme écrivain, il fut le chef de la nouvelle école brésilienne. Ses ouvrages sont remarquables par la beauté des descriptions, le naturel et l'intensité de vie des personnages. Le meilleur, o *Guarany* (1867), a été traduit en plusieurs langues. Alencar réussit également au théâtre avec *Verso e Reverso* (1857), o *Demonio familiar*, et o *Credito* (1858).

ALENÇON (lat. *Alencium* ou *Alenconium*), ch.-lieu du départ. de l'Orne, à 210 kilom. O. de Paris, au confl. de la Sarthe et de la Briante, dans une plaine vaste et fertile, entourée de forêts; 17.550 hab. (*Alençonnais.*) L'arr. compte 6 cantons, 92 comm. et 59.127 hab. Le canton Est a 8 comm. et 16.829 hab., le canton Ouest 17 comm. et 12.441 hab.

Flanquée de cinq faubourgs, Alençon est une ville propre, mais triste et fanéinée. Ses monuments les plus intéressants sont : les restes du château (XIVe-XVe siècles), l'église Notre-Dame, de style ogival très riche (XVe siècle) avec d'admirables verrières du XVIe siècle, mais mutilées pendant la Révolution; l'église Saint-Léonard, édifiée de 1489 à 1505; la Préfecture, l'ancienne Intendance, d'un aspect imposant, mais froid. Fabriques de dentelles et de toiles dites *points* et *toiles d'Alençon*. Commerce de chevaux.

— *Histoire*. Cité pour la première fois au début du VIIIe siècle, comme chef-lieu d'une partie du *pagus Oximensis* (pays d'Exmes), Alençon ne tarda pas à prendre une réelle importance (au Xe siècle, sous Yves de Creil, qui est la souche des comtes héréditaires d'Alençon). Plusieurs fois prise, dans les siècles suivants, par les ducs de Normandie et par les rois normands et ancevins d'Angleterre, Alençon conserva ses comtes particuliers jusqu'en 1220, date de sa réunion au domaine royal. Prise deux fois par les Anglais pendant la guerre de Cent ans (1417 et 1444), cette ville fut, au XVIe siècle, le siège de la cour de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, qui laissa le protestantisme s'y implanter; aussi fut-elle très disputée entre les deux partis pendant les guerres de religion. En 1793, Cadoudal et Frotté ravagèrent ses environs, et Marceau en expulsa les Chouans. Le 16 janvier 1871, Alençon fut prise par le grand-duc de Mecklembourg, après deux jours de combat.

Alençon est la patrie du girondin Dufriche-Valazé; de Hébert, procureur de la Commune et rédacteur du journal *le Père-Duchêne*; du médecin Descenettes, du naturaliste La Billardière, du général Ernoul, etc.

Armes des ducs d'Alençon.

ALENÇON (duc D'), titre que porta François, le dernier des Valois, tant que son frère Henri fut duc d'Anjou. Lorsque celui-ci devint roi sous le nom de Henri III, François d'Alençon prit le titre de « duc d'Anjou ».

ALENÇON (comtes et ducs D'). Le comté d'Alençon, réuni à la couronne par Philippe-Auguste, en fut détaché par Louis IX pour son cinquième fils, Pierre, de 1269 à 1284, puis en 1293 par Philippe le Bel pour son frère Charles de Valois; il fut érigé en duché-pairie par Charles VI (1414). A la mort de Marguerite d'Angoulême, duchesse donairière d'Alençon (1549), Charles IX le donna comme donaire à sa mère Catherine de Médicis, qui le céda en 1566 à son plus jeune fils François. Il fit retour à la couronne en 1584. Engagé par Henri IV au duc de Wurtemberg, il fut racheté par Marie de Médicis et de nouveau réuni au domaine. Il fut donné par Louis XIII à son frère Gaston d'Orléans, dont la seconde fille, Mlle d'Alençon, mariée au duc de Guise, en hérita. Encore une fois réuni en 1696, il fut donné en apanage à Charles, duc de Berry, petit-fils de Louis XIV (1710). Après une dernière réunion au domaine, Louis XVI l'érigea en apanage pour son frère le futur Louis XVIII. Le titre de « duc d'Alençon » est porté par Ferdinand-Philippe-Marie d'Orléans, duc d'Alençon, deuxième fils du duc de Nemours, né à Neuilly-sur-Seine en 1844.

ALENÇON (POINT D'), genre de dentelle, qui se fabrique à Alençon et qui réunit la richesse des dessins à la perfection du travail (la plupart des motifs sont d'admirables copies de fleurs entremêlées d'herbes et de fougères, produisant un effet aussi riche que varié).

— ENCYCL. Cette merveille d'art a été surnommée la *reine des dentelles*; c'est la plus belle de toutes, et elle est d'un prix fort élevé. Depuis le commencement du XVIIe siècle, Alençon faisait de la dentelle à l'aiguille, et une habile ouvrière de cette ville, Marthe Barbot, avait trouvé d'elle-même le moyen de reproduire le point de Venise. Aussi, lorsque Colbert, en 1665, favorisa l'établissement en France de manufactures de dentelles, et que des ouvrières d'Italie, de Flandre, furent appelées aux frais du roi, Alençon fut la ville où furent obtenus les plus brillants résultats. Des lettres patentes fixèrent à Alençon le siège de la fabrication du « point de France ». Mais, malgré les privilèges accordés aux fabricants, l'industrie ne progressait guère, à cause de la concurrence des produits étrangers; aussi un édit royal, en date de 1684, prohiba l'entrée en France des dentelles de Flandre, de Gênes et de Venise. D'ailleurs, on substitua au point vénitien, qui n'avait pas réussi, un nouveau modèle qui obtint la plus grande vogue. On n'était reçu à Versailles qu'à condition de porter sur soi. Cette prospérité ne fut pas de longue durée : la reine Marie-Antoinette ayant mis à la mode des dentelles plus légères et moins riches, le *point d'Alençon* tomba en discrédit; il ne redevint en faveur que sous le premier Empire, et depuis n'a plus été abandonné. — Le point d'Alençon se fabrique à l'aiguille sur une feuille de parchemin vert, doublée d'une toile, où est dessiné le modèle. Il faut une douzaine d'ouvrières pour achever un morceau; chacune exécute des fragments; puis ces petites pièces sont réunies bout à bout, au moyen de coutures imperceptibles. Un crin invisible est passé dans les bords des contours pour donner de la force et maintenir. On n'emploie pour la fabrication de cette dentelle que du fil de lin filé à la main, d'une extrême finesse et sans nœuds, qui vient des environs de Nouvion (Somme). C'est à la belle et bonne qualité de ce fil que le point d'Alençon doit sa réputation. V. DENTELLE.

ALÈNE (autref. *alesne*, de l'esp. *alesna*) n. f. Espèce de poinçon, droit ou courbe, en forme de losange vers sa pointe, dont se servent les cordonniers, les bourreliers, etc., pour percer le cuir afin de le coudre.

— ENCYCL. Les *alènes* sont en acier et se font à la forge et à la lime : on commence par les faire droites, et on les courbe ensuite. Après les avoir trempées et recuites, on les polit en les agitant dans des sacs de peau avec de l'émeri et de l'huile, après quoi on les dégraisse avec de la sciure de bois. Droites et coniques dans l'origine, les alènes ne sont arrivées que par des perfectionnements graduels aux formes si diverses qu'elles reçoivent aujourd'hui.

Alènes.

ALÈNE n. f. Nom vulgaire donné sur les côtes du Languedoc à une espèce de raie à museau aigu.

ALÉNÉ, ÉE adj. Techn. Qui est en forme d'alène, pointu comme une alène.

— Bot. Syn. peu usité de SUBULÉ.

ALÉNIER (*ni-é*) n. m. Fabricant ou marchand d'alènes; ouvrier qui fait des alènes.

ALÉNOIS (corrupt. probable de *orlenois*, c'est-à-dire Orléanais, pays où ce cresson croît en abondance) adj. m. Se dit d'une espèce de cresson qui sert à relever le goût des salades. V. CRESSON.

ALENTIR (du lat. *lentus*, long à agir) v. a. Rendre lent, plus lent : ALENTIR *le mouvement d'une horloge*. ‖ On dit mieux aujourd'hui RALENTIR.

— Fig. : ALENTIR *les desseins, les transports de quelqu'un.*

S'alentir, v. pr. Se ralentir :

La fureur *s'alentit* par le retardement.

ROTROU.

ALENTISSEMENT n. m. Action d'alentir, de se ralentir. ‖ On dit aujourd'hui RALENTISSEMENT.

ALENTOUR (de la prép. *à*, l'art. *le*, et le subst. *entour*) adv. Aux environs, dans les lieux circonvoisins : *Tourner, rôder* ALENTOUR.

— PROV. et FAM. **Ne confondez pas autour avec alentour.**

Se dit à propos d'une méprise, d'une confusion quelconque, alors qu'il ne s'agit nullement d'une question de grammaire.

Alentour de, loc. prép. Autour de. (Cette locution a vieilli; on dit aujourd'hui AUTOUR DE.)

— **D'alentour**, loc. adv. Des environs : *Les bois, les échos, les rochers* D'ALENTOUR.

— Gramm. Employé comme adverbe, *alentour* ne doit être suivi d'aucun complément. Ne pas dire *alentour de la ville*, mais *autour de la ville*.

ALENTOURS n. m. pl. Lieux circonvoisins : *Les* ALENTOURS *de la ville*. ‖ Fig. : *Les* ALENTOURS *de la vérité*.

— Se dit aussi en parlant des personnes qui vivent familièrement avec quelqu'un, qui forment son entourage : *Pour réussir près d'un ministre, il faut se ménager les bonnes grâces de ses* ALENTOURS.

ALENZA Y NIETO (Leonardo), peintre et graveur espagnol, né à Madrid en 1807, mort dans la même ville en 1845. Il s'inspira particulièrement de la manière de Goya, grava à l'eau-forte et illustra « Gil-Blas » (1840), etc. Ses meilleurs tableaux sont : *Manolas au balcon*; *la Mort de Daoiz*; *Duel au couteau*; *Prêtre portant le viatique*.

ALÉON, un des Dioscures, frère de Mélampe et d'Emolpe. ‖ Quelques savants veulent qu'on lise ALCON.

ALEOTTI (Jean-Baptiste), architecte italien, né à Argenta près Ferrare en 1546, mort à Ferrare en 1636. Il construisit la citadelle de Ferrare, le grand théâtre de Parme et fournit les dessins de divers monuments à Mantoue, à Modène, à Parme et à Venise. Il est le fondateur de l'Académie *degli intrepidi* de Ferrare (1600).

ALÉOCHARE (*ka* — du gr. *alea*, abri, et *kharassein*, creuser) n. m. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des staphylinidés, de très petite taille, répandus sur tout le globe, vivant dans les champignons pourris, les débris végétaux et quelquefois sous les pierres et même dans les fourmilières.

Aléochare (grossi 6 fois).

ALÉOUTES ou **ALÉOUTIENNES** (ÎLES), archipel du grand Océan boréal, séparant la mer secondaire de Béring du grand Océan proprement dit et s'étendant d'E. en O. en demi-cercle, comme les piles d'un pont gigantesque, sur plus de 2.500 kilom. entre la presqu'île d'Alaska et la côte orientale du Kamtchatka..

— ENCYCL. Quelques-unes de ces îles montagneuses (surtout à l'E.) possèdent des volcans en activité, des sources d'eau chaude ressemblant parfois aux geysers d'Islande. Elles sont divisées en quatre groupes, dont le plus oriental, celui des *îles des Renards*, est le plus important, grâce à sa situation, à la grandeur des îles qui en font partie (Oumnak, Ounalaska, etc.), à ses ports, à son mouvement commercial.

On trouve des mines de houille, de cuivre, etc., dans les îles Aléoutiennes, dont les plus orientales seules possèdent une vraie végétation forestière. Ce qui fait la fortune de l'archipel, ce sont ses animaux à fourrures (renards, rats, etc.), ses mammifères marins (otaries, phoques, loutres), ses poissons, qui sont l'objet d'un grand commerce.

Les indigènes (*Aléoutes* ou *Aléoutiens*), au nombre d'environ 2.200, appartiennent à une subdivision des Esquimaux occidentaux; ce sont des hommes de taille moyenne, au teint brun, au nez aplati, qui vivent de la chasse et de la pêche. Les dialectes (agglutinants) qu'ils parlent sont distincts des dialectes *innuits*, parlés par les Esquimaux (Hovelacque).

Iloulouk, port d'Ounalaska, est l'établissement le plus peuplé des Aléoutiennes; les premières îles, les plus occidentales, ont été découvertes en 1741, par Béring. Après avoir dépendu de la Russie jusqu'en 1867, l'archipel, étudié en 1790-91 par le capitaine russe Sarytchev, relève actuellement, comme le territoire d'Alaska, des États-Unis. V. *la carte de l'*ALASKA.

ALEP, ville de la Syrie (Turquie d'Asie), sur les bords du Nahr-Koveïk; 127.150 hab. (*Alépins.*) Station intermédiaire entre le golfe d'Alexandrette et l'Euphrate; centre de convergence de nombreuses routes de caravanes (Mossoul, Bagdad, Diarbékir, Damas, Alexandrette, Latakieh). Brocarts d'or et d'argent, soies et cotons damassés, étoffes rayées de satin lamées d'or, mousselines de gaze, etc.

— *Histoire.* Appelée d'abord Khalbon, puis Bérée, Alep fut successivement possédée par les peuples conquérants de l'antiquité et par les Byzantins. Soumise par les premiers califes en même temps que la Syrie, cette ville fut gagnée par eux à l'islamisme; elle a eu, à partir du milieu du Xe siècle, sa vie propre jusqu'à sa conquête par les Turcs Seldjoukides en 1090, et même plus tard, passant par les vicissitudes les plus diverses (siège par les croisés en 1124, etc.), jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Occupée alors par les Mamelouks d'Égypte, elle passa de leur domination à celle des Turcs Osmanlis, en 1517. Ceux-ci, qui n'ont cessé de la posséder depuis, en ont fait le chef-lieu d'un district peuplé de 602.500 hab., et d'une province qui compte 996.000 hab.

ALEPASE n. m. Pièce de bois liée aux vergues nommées *antennes*, pour les fortifier.

ALÈPE (du gr. *a* priv., et *lépis*, écaille) n. m. Genre de crustacés cirripèdes, de la famille des lépadides, qui ont un manteau entièrement membraneux ou ne contenant que de petites *scuta*; le pédoncule est relativement court et mince.

ALEPH ou **ALEF** n. m. Première lettre de l'alphabet hébreu. ‖ Comme signe numérique, l'*aleph* équivaut à l'unité. ‖ Nom donné par Wronski aux fonctions homogènes dont tous les coefficients sont égaux à l'unité. La notation comprend le caractère *aleph* de l'alphabet hébreu suivi d'une parenthèse où sont écrites les quantités dont se compose la fonction homogène avec un exposant indiquant le degré de la fonction. Ainsi : $\aleph\,(a+b)^2 = a^2 + 2ab + b^2$.

ALEPI, port de l'Inde, principauté de Travankôr (Madras); 22.770 hab. Commerce d'épices.

ALÉPIDÉE (du gr. *a* priv., et *lépis*, *lépidos*, écaille) n. f. Genre de la famille des ombellifères, tribu des saniculées, originaire de l'Afrique australe.

ALÉPIDOTE (du gr. *a* priv., et *lépis*, *lépidos*, écaille) adj. Se dit des poissons dépourvus d'écailles.

ALÈPINE (rad. *Alep*) n. f. Étoffe dont la chaîne est de soie et la trame de laine.

— ENCYCL. L'*alépine*, originaire d'Alep, comme son nom l'indique, et introduite dans la fabrication française vers la fin du siècle dernier, a ordinairement 1m,10 de largeur, et se teint généralement en noir. La qualité la plus belle s'appelle *barpour*. Les qualités inférieures se doublent de caoutchouc, pour faire des étoffes imperméables.

ALÉPISAURE (du gr. *a* priv.; *lépis*, écaille, et *sauros*, lézard) n. m. Genre de poisson sans écailles, appartenant à la famille des salmoïdes, découvert à Madère en 1833.

ALÉPOCÉPHALE (du gr. *a* priv.; *lépis*, écaille, et *képhale*, tête) adj. Se dit des poissons dont la tête est dépourvue d'écailles.

— n. m. Genre de poissons de la famille des *alépocéphalidés*, voisine de celle des clupéoïdés et renfermant quatre ou cinq genres vivant à des profondeurs variant entre 650 et 3.500 mètres. L'*alépocephalus rostratus* vit dans la Méditerranée. Son corps est étroit, comprimé, garni d'écailles minces; la tête est nue.

ALÉPYRE ou **ALÉPYRUM** (*ni* — du gr. *a* priv., et *lépiron*, cosse) n. m. Genre de la famille des centrolépidées, voisine de celles des cypéracées et des restiacées, renfermant trois espèces, à ovaires étagés, nombreux et disposés en colonne. Ce sont de très petites plantes graminiformes, originaires de l'Australie méridionale.

ALER (Paul), savant jésuite allemand, né à Saint-Vith (Luxembourg) en 1656, mort en 1727. Il est surtout connu par le *Gradus ad Parnassum*, livre classique qui était calqué sur l'*Épithetorum et synonymorum Thesaurus* (Paris, 1862), attribué au P. Châtillon.

ALERCE (*roya patagonica* Hook) n. m. Arbre de la famille des cupressinées, atteignant de 35 à 40 m. de hauteur et composant de magnifiques forêts au Chili. Son écorce est blanche, lisse et sa cime arrondie. L'alerce, à Chiloé, sert à la construction des maisons, des embarcations, des routes et des traverses du chemin de fer. Son écorce donne une étoupe excellente.

ALERIA (lat. *Alalia*), comm. de la Corse, arr. et à 51 kilom. de Corte, sur la côte E. de l'île, près de l'embouchure du Tavignano et de l'étang de Diana; 690 hab. Jusqu'à sa destruction par les Sarrasins, cette ville, la plus ancienne de la Corse, fut la capitale de l'île; elle a donné son nom à la *plage* ou *plaine d'Aleria*, située sur le littoral oriental, qui constitue la plaine du Golo, région la plus fertile, mais la plus malsaine du pays.

ALÉRION (du lat. *ales*, oiseau) n. m. En T. de blas., Petite aigle toujours représentée en nombre, et qui n'a ni bec ni pattes. Très anciennement, on nommait les alérions des *aiglaux*.

Alérion

ALÉRON n. m. Techn. V. ALERION.

ALERTE! adv. (de l'ital. *all'*, sur la, et *erta*, côte, c'est-à-dire sur un lieu élevé, d'où l'on peut observer; il s'écrivait autref. en trois mots : *à l'erte*). Debout, sur ses gardes.

— S'empl. plus ordinairem. comme interject., pour éveiller et mettre en garde : ALERTE! *voici l'ennemi*.

ALERTE (même étymol. qu'à l'article précéd.) n. f. Émotion subite dans un camp, dans une garnison, etc., à l'annonce d'un danger, ou simplem., Mouvement provoqué par l'ordre de prendre les armes : *Donner l'*ALERTE. *Une fausse* ALERTE. ‖ Par anal. Tout ce qui provoque un mouvement de frayeur : *La souris rentre dans son trou à la moindre* ALERTE. (Buff.)

ALERTE (même étymol. qu'aux deux articles précéd.) adj. Vif, agile : *Nervonte* ALERTE.

— Se dit aussi des choses :

Bienheureuse la cloche, au gosier vigoureux,
Qui, malgré sa vieillesse, *alerte* et bien portante,
Jette fidèlement son cri religieux.

BAUDELAIRE.

— ANTON. **Endormi, engourdi, inactif, indolent, inerte, langoureux, mou, paresseux.**

ALES (Pierre-Alexandre, vicomte DE CORBET), économiste et littérateur, né dans la Touraine en 1715, mort vers 1770. Il publia des ouvrages anonymes, dont le plus estimé est un résumé philosophique sur l'*Origine du mal*.

ALÉSAGE n. m. Action d'aléser; résultat de cette action. ‖ On écrit aussi ALAISAGE.

ALÈSE n. f. Méd. V. ALÈZE.

ALÉSER (rad. *lé*) v. a. Polir un tube, un trou quelconque intérieurement : ALESER *la surface intérieure d'un corps de pompe, d'une bouche à feu*. ‖ En parlant de monnaies, En aplanir les lés, en redresser les bords; en rehausser les cornes. ‖ Quelques lexicographes écrivent ALAISER, contrairement à l'étymologie.

Aléséé, ée part. pass. du v. Aléser. En T. de blas. Se dit de toute pièce honorable qui ne touche pas les bords de l'écu soit par une de ses extrémités, soit par toutes. C'est un attribut très fréquent chez la croix. ‖ On a écrit aussi ALAISÉ et ALÉZÉ.

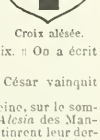

Croix alésée.

ALESIA, place forte de la Gaule où César vainquit Vercingétorix.

— *Histoire.* Au-dessus d'Alise-Sainte-Reine, sur le sommet du mont Auxois, s'élevait l'ancienne *Alesia* des Mandubiens, autour de laquelle les Gaulois soutinrent leur dernière lutte pour l'indépendance. Elu généralissime de l'armée gauloise, Vercingétorix avait marché sur la Saône avec 80.000 hommes d'infanterie et 15.000 cavaliers. Mais, après quelques escarmouches, il craignit d'être enveloppé par les Romains, et il se replia vers Alesia, située sur un immense plateau entouré de trois côtés par les vallées de la Brenne, de l'Ozo et de l'Ozerain, et défendue par un large fossé avec un mur en pierres sèches. Malgré les sorties furieuses des Gaulois, César réussit à bloquer ce vaste camp retranché. A cette nouvelle, toute la Gaule se leva pour sauver l'armée de Vercingétorix : les contingents réunis se montèrent à environ 240.000 hommes d'infanterie et 80.000 cavaliers. Mais, dans l'intervalle, César avait fait exécuter autour de son camp, vers l'extérieur, d'immenses travaux de fortification, analogues à ceux qui regardaient la ville. Ses lignes, du côté de la plaine étaient défendues par un rempart, une tranchée profonde de cinq pieds, huit rangs de fossés de trois pieds; et tous les abords étaient semés de chausse-trapes. Après des combats acharnés, l'armée de secours fut complètement mise en déroute; et Vercingétorix se livra de lui-même à César, espérant sauver la ville et ses compagnons. Par la défaite des dernières armées gauloises et par la prise d'Alesia, César achevait la conquête de tout le pays (52 av. J.-C.).

On a beaucoup discuté sur la situation de l'ancienne Alesia. Henri Martin, Jules Quicherat, E. Desjardins, d'autres encore ont voulu identifier cette ville avec le village d'*Alaise* (dép. du Doubs), arr. et à 15 kil. de Besançon. Mais la plupart des savants tiennent pour Alise-Sainte-Reine; et les fouilles qui y ont été exécutées de 1862 à 1865, sur l'ordre de Napoléon III par une commission composée de Creuly, de Saulcy, Alfred Jacobs et Alexandre Bertrand, ont confirmé cette opinion. Une statue de Vercingétorix, œuvre d'Aimé Millet, se dresse depuis 1865 au-dessus d'Alise-Sainte-Reine.

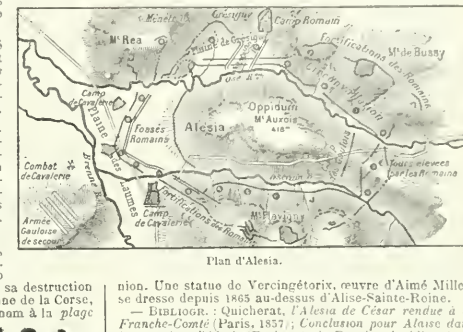

Plan d'Alesia.

— BIBLIOGR. : Quicherat, *l'Alesia de César rendue à la Franche-Comté* (Paris, 1857); *Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia* (Paris, 1858); Rossignol, *Alise, étude sur une campagne de Jules César* (Paris, 1857); de Saulcy, *les Campagnes de César dans les Gaules* (Paris, 1862); Napoléon III, *Histoire de César* (Paris, 1865-1866); de Barthélemy, *Alesia, son véritable emplacement* (Paris, 1867); E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, etc.

ALESIO (Mathieu-Pierre), peintre et aquafortiste italien, élève de Michel-Ange, né à Rome en 1547, mort en 1600. Il se rendit en Espagne en 1583, et s'établit à Séville; il y peignit, notamment dans la cathédrale, un *Saint Christophe*, fresque à dimensions gigantesques.

ALÉSOIR n. m. Instrument ou machine servant à aléser. ‖ Quelques-uns écrivent ALAISOIR; mais cette orthographe est contraire à l'étymologie.

— ENCYCL. On fait usage de l'*alésoir* pour polir intérieurement les corps de pompe, les cylindres des presses hydrauliques ou des machines à vapeur, les coussinets des arbres de transmission, les canons de fusil, l'âme des bouches à feu, et leur donner partout un diamètre intérieur rigoureusement exact. Du

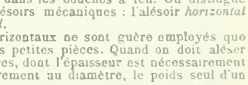

Alesoir à main.

alésage dépendent la précision et la facilité du jeu des pistons dans les machines à vapeur, la justesse du tir dans les fusils et dans les bouches à feu. On distingue deux espèces d'alésoirs mécaniques : l'alésoir *horizontal* et l'alésoir *vertical*.

Les alésoirs horizontaux ne sont guère employés que pour l'alésage des petites pièces. Quand on doit aléser de grands cylindres, dont l'épaisseur est nécessairement très faible relativement au diamètre, le poids seul d'un alésoir horizontal suffirait pour déformer la pièce, et les copeaux enlevés par l'alésoir ne tarderaient pas à remplir le cylindre. Ces inconvénients ne se présentent pas avec l'*alésoir* vertical, qui est dans ce cas employé de préférence.

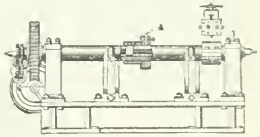

Machine à aléser. — A, alésoir.

Les alésoirs verticaux consistent en un disque monté sur un arbre vertical. Ce disque est muni de lames coupantes en acier trempé. Si l'arbre de l'alésoir est bien guidé dans ses coussinets et s'il n'éprouve pas de vibrations, on obtient un alésage aussi parfait que possible. Dans quelques grands alésoirs verticaux, une vis placée dans l'intérieur de l'arbre sert à faire descendre le porte-outil à mesure que les parties du cylindre sont suffisamment travaillées : cette vis intérieure est quelquefois remplacée par deux vis placées de chaque côté.

ALESSANDRI (Félix), compositeur, né à Rome en 1742, mort vers 1810. Il fut maître de chapelle du roi de Prusse. On lui doit une vingtaine d'opéras médiocres, dont le plus marquant est le *Retour d'Ulysse*, joué à Berlin en 1793.

ALESSANDRIA DELLA ROCCA, bourg d'Italie, prov. de Girgenti (Sicile); 5.800 hab.

ALESSANDRO, jurisconsulte napolitain, né en 1461, mort en 1523, connu surtout par son *Genialium Dierum lib. VI* (Leyde, 1673), ouvrage d'érudition philologique et archéologique qui contient d'intéressantes recherches.

Alessandro Stradella, opéra en trois actes, livre imité des pièces portant le même titre et écrites par Emile Deschamps, Emilien Pacini, Paul Duport et de

Forges, musique de Flotow, représenté d'abord en langue allemande à Hambourg, en décembre 1844, et en italien à Paris, le 19 février 1863. La partition est une des plus distinguées de l'auteur de *Martha*. Les rôles des *bravi* Malvoglio et Barbarino ont un caractère fort saisissant et original.

ALESSANO, ville d'Italie (Apulie, Pouille), prov. de Lecce, circonscr. de Gallipoli ; 3.200 hab. Siège d'un évêché. A une dizaine de kilom. à l'extrémité du cap Leuca, et sur l'emplacement de l'ancienne ville de ce nom, s'élève le sanctuaire fameux de Santa-Maria-di-Leuca, que les matelots appellent la *Madonna de Finibus*.

ALESSI (Galeazzo), architecte, né à Pérouse en 1512, mort le 30 décembre 1572 ; ami et imitateur de Michel-Ange, Alessi, qui fut élève de Caporali, construisit à Gênes l'église Santa-Maria-di-Carignano, et les palais Sauli, Grimaldi, Lescari, etc., sans parler de la Banque, construction de la plus grande hardiesse. Plusieurs villes d'Italie se le disputèrent. Bologne lui commanda la porte du palais du gouvernement. A Milan, il construisit le palais Marini et la façade de l'église Saint-Celse. Sa renommée s'était répandue au loin : à la demande de Philippe II, il fit un projet pour l'Escurial, lequel fut abandonné par la suite. Sur la fin de sa vie, il abusa de l'ornement ; et la richesse excessive de sa manière en fait un des fondateurs de l'architecture baroque.

ALESSIO, ville de la Turquie d'Europe (Albanie), sur le fleuve côtier Drin, près de son embouchure dans l'Adriatique ; 5.300 hab. Fondée par Denys, tyran de Syracuse, sous le nom d'*Alcrolisos*, elle devint la colonie romaine de Lissus. Scanderbeg y mourut en 1467.

ALESSIO PIEMONTESE, pharmacopole italien du XVIe siècle, auteur d'un livre *Des Secrets* (Venise, 1555, trad. fr. Rouen, 1588), qui traite des drogues, des cosmétiques, des savons, etc.

ALESTER ou **ALESTIR** (rad. *lest*) v. a. Alléger, dégager : *On* ALESTIT *un bâtiment en le débarrassant de tout ce qu'il peut contenir de gênant ou d'encombrant.* ‖ *Alester le gréement*, Le dégager, le rendre moins confus à l'œil.

ALÉSURES ou **ALLÉSURES** n. f. pl. Débris détachés d'une pièce qu'on alese, par les burins de l'alésoir. Les alésures les plus fines forment une poudre qu'on mêle avec du soufre et du sel ammoniac, pour en composer un mastic dit *mastic de fer*, avec lequel on fait les joints des pièces de fer.

ALET ou **ALETH** (lat. *Electa, Aletum*), comm. de l'Aude, arrond. et à 10 kilom. de Limoux, sur l'Aude ; 828 h. Son vallon est regardé comme le jardin du dép. de l'Aude. Fruits excellents, vins ; eaux thermales bicarbonatées calciques, faibles, de 20° à 29° C., pour la chlorose, la dyspepsie, la gastralgie. Ruines intéressantes.

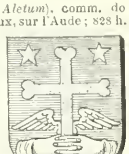
Armes d'Alet.

— Hist. La petite ville d'Aleth, ch.-l., à l'époque romaine, du *pagus Electensis*, était abandonnée quand fut fondé en 813, par Bera, comte de Razès, un monastère bénédictin autour duquel se forma une cité nouvelle. Devenue évêché au commencement du XIVe s., Aleth déclina lors des guerres de religion ; la suppression de son évêché en 1790 diminua encore son importance. On cite, parmi les évêques d'Aleth, le janséniste Nicolas Pavillon (1597-1677), à qui Boileau fait une flatteuse allusion dans le *Lutrin*.

— Géol. *Alet (grès d')*, Formation locale correspondant à la partie supérieure du terrain campanien (sénonien supérieur).

ALÈTE ou **ALÉTHES** (du gr. *alètès*, errant) n. m. Nom sous lequel on désignait, en fauconnerie, les faucons venant de l'Asie, par opposition aux *alphanets*, qui étaient ceux d'Afrique. Les *alètes* comprenaient aussi bien les variétés asiatiques du faucon pèlerin que les espèces particulières au Turkestan ou au Pamir.

ALÉTÈS, roi de Corinthe, descendant d'Hercule. L'oracle lui avait promis la conquête d'Athènes, à la condition que le roi de cette ville ne fût pas blessé dans l'action. Codrus, roi des Athéniens, ayant eu connaissance de l'oracle, se dévoua volontairement à la mort.

ALETH, anc. ville de la Gaule (Armorique), au N.-O. des *Rhedones* ; poste militaire des Romains ; siège d'un évêché breton, du VIe siècle (date de son évangélisation par saint Malo) au XIIe siècle, c'est-à-dire même après sa destruction par les Normands au IXe siècle. En 1157, Saint-Malo devint ville épiscopale au lieu d'Aleth, dont le promontoire inhabité, dominé par le fort de la Cité, entre l'embouchure de la Rance et le port de Saint-Malo, au N. de Saint-Servan, marque l'emplacement.

Aléthoptéris.

ALÉTHOLOGIE (du gr. *alêtheia*, vérité, et *logos*, discours) n. f. Traité, discours sur la vérité.

ALÉTHOLOGIQUE adj. Qui concerne l'aléthologie.

ALÉTHOPTÉRIS (*riss* — du gr. *alêthès*, vrai, et *pteris*, fougère) n. f. Genre de fougères fossiles, se trouvant dans le terrain houiller moyen et supérieur. V. PÉCOPTÉRIS.

ALÉTIDES n. f. pl. Fêtes athéniennes en l'honneur d'Erigone, fille d'Icare.

— Encycl. Myth. Ce dernier ayant appris aux bergers de l'Attique à faire du vin, ceux-ci s'enivrèrent, et, se croyant empoisonnés, le tuèrent. De désespoir, Erigone se pendit, en suppliant les dieux de permettre que les filles des Athéniens périssent comme elle, tant que ceux-ci n'auraient pas vengé son père. Ce vœu cruel étant exaucé, une véritable épidémie de suicides sévit parmi les vierges athéniennes. Apollon, consulté, conseilla d'apaiser les mânes d'Icare et d'Erigone en instituant des fêtes. Elles furent nommées *Alétides*, du surnom d'Erigone (Alétis), qui lui avait été donné parce qu'elle avait longtemps marché (*aladz*, errer) avant de retrouver le cadavre de son père. Une des particularités de ces fêtes, c'est que les jeunes filles s'y balançaient suspendues à des cordes.

ALÉTRINÉES n. f. pl. Tribu de la famille des liliacées, ayant pour type l'*alétris*. — *Une* ALÉTRINEE.

ALÉTRIS (*triss* — du gr. *alétris*, qui prépare la farine) n. m. Genre de plantes de la famille des liliacées, renfermant des plantes à racines fibreuses, sans bulbe, originaires de l'Amérique du Nord. Une espèce, *Valetris farinosa*, fournit un bulbe amer employé comme tonique dans l'hydropisie, le rhumatisme, les affections utérines. Dose : poudre ou extrait 0gr,60 ; teinture, 5 à 10 gr.

ALETSCH, le plus grand glacier des Alpes et d'Europe (Alpes Bernoises), long de 23 kil., depuis le côté S.-E. du glacier de la Jungfrau jusque dans le haut Valais. De ce glacier sort la Massa, qui se jette dans le Rhône ; sur son flanc orient. est situé le petit *lac d'Aletsch* ou de Märjelen.

— BIBLIOGR. : Roland Bonaparte, *le Glacier d'Aletsch et le lac Märjelen* (Paris, 1890).

ALETSCHHORN, le plus haut pic des Alpes Bernoises (4.198 m. d'alt.), dominant le grand glacier d'*Aletsch* et émergeant au S. du glacier de la Jungfrau. Tuckett l'a gravi pour la première fois en 1859.

ALETTE (du lat. *aletta*, dimin. de *ala*, aile) n. f. Archit. Chacune des deux parties du pied-droit s'étendant depuis la colonne ou le pilastre jusqu'au tableau de la baie. ‖ Partie comprise, dans une balustrade, de chaque côté d'un piédestal, entre le socle et la tablette.

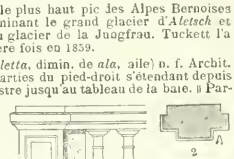

A, alette (arch.). — 1. Elévation ; 2. Plan.

— Cordonn. Cuir cousu à l'empeigne d'un soulier.

— Mar. Prolongation des bordages de l'arrière, qui, dans les bâtiments levantins, forme cette sorte de poupe qu'on appelle *cul-de-poule*. Les alettes sont presque toujours ornées d'arabesques en couleurs ou de sculptures.

ALEU, comm. du dép. de l'Ariège, arr. et à 17 kilom. de Saint-Girons ; 1.032 hab.

ALEUADES, puissante famille de Thessalie, qui descendait d'Hercule par Aleuas et qui formait une faction aristocratique prépondérante. Elle a joué un rôle considérable dans l'histoire de la Thessalie jusqu'à la conquête romaine. — *Un* ALEUADE.

ALEURIE (du gr. *aleuron*, farine) n. f. Genre de champignons du groupe des pézizes.

ALEURITE (du gr. *aleurités*, farineux) n. f. Genre de la famille des euphorbiacées, dont une espèce, le *bancoulier* des Moluques, donne la noix de bancoul, célèbre par ses propriétés purgatives.

ALEURITOPTÉRIS (*riss* — du gr. *aleurités*, farineux, et *pteris*, fougère) n. f. Genre de fougères, famille des polypodiées.

— Encycl. Les *aleuritopteris* diffèrent des cheilantes par leur port et surtout par un enduit jaune doré ou blanc argenté, revêtant la face inférieure de la fronde. Quelques espèces sont cultivées dans nos serres. On les trouve au Mexique, en Abyssinie, aux Indes et jusque dans la Sibérie méridionale.

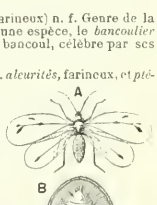

Aleurode. — A, mâle ; B, femelle (grossis 4 fois).

ALEURODE (et non ALEYRADE, du gr. *aleuron*, farine, et *eidos*, forme) n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des coccidés, renfermant de petites cocheinilles ailées dans les deux sexes. L'*aleurode chelidonii*, espèce type du genre, vit sur la chélidoine ou grande éclaire.

ALEUROMANCIE (du gr. *aleuron*, farine, et *manteia*, divination) n. f. Antiq. V. ALPHITOMANCIE.

ALEUROMETRE (du gr. *aleuron*, farine, et *métron*, mesure), n. m. Petit instrument servant à constater la quantité de gluten que contient la farine.

ALEUROMÉTRIQUE adj. Qui se rapporte à l'aleuromètre : *Instrument, expérience* ALEUROMÉTRIQUE.

ALEURONE (du gr. *aleuron*, farine) n. f. Matière azotée très abondante dans les graines mûres des phanérogames et paraissant être, comme l'amidon, une substance de réserve.

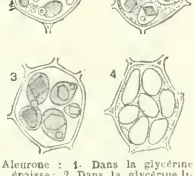

Aleurone : 1. Dans la glycérine épaisse ; 2. Dans la glycérine liquide ; 3. Dans la glycérine chauffée ; 4. Après traitement par la teinture d'iode et l'acide sulfurique.

— Encycl. L'*aleurone*, dont la découverte est attribuée à Hartig, en 1855, se trouve dans toutes les graines, mais existe surtout abondamment dans les graines oléagineuses. Les grains d'aleurone ne sont que des hydroleucites albuminifères desséchés. Ils se redissolvent à la germination et sont employés aux développements ultérieurs de la plante. Leur forme est arrondie ou ovale, parfois polyédrique, et leurs dimensions, très variables, sont comprises entre 0m,001 et 0m,055. Ils sont insolubles dans l'éther, l'alcool, la glycérine et les huiles grasses.

ALEUROSTICTE (du gr. *aleuron*, farine, et *stiktos*, tacheté) n. m. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes. ‖ Scarabéides, à corps glabre, à métasternum non avancé, à tibias antérieurs bidentés, à anus échancré.

ALEVIN (probablement du vieux fr. *alever*, qui signifie *élever, nourrir*) n. m. Jeune poisson qui sert à peupler les étangs.

ALEVINAGE n. m. Art de conserver et de propager l'alevin ; action d'aleviner un étang.

ALEVINER v. a. Peupler un étang, un vivier, en y jetant de l'alevin.

S'aleviner, v. pr. Etre alevinó.

ALEVINIER (*ni-é*) n. m. Petit étang dans lequel on élève de l'alevin. ‖ On dit aussi ALEVINIÈRE (n. f.).

ALEVRITE n. m. Ancienne orthographe de *aleurite*. ‖ On écrit aussi ALEVRIT.

ALEWI (Alkasim-ben-Mohamed), astronome arabe du VIIIe siècle. On lui doit des tables astronomiques, désignées sous le nom de *Nazm-al-Ikd*, où l'on trouve des calculs sur la précession et la retardation des corps célestes.

ALEXANDER (ARCHIPEL), grand archipel de la côte occid. de l'Amérique du Nord (territ. d'Alaska). Limité au S. par l'Entrée de Dixon (Dixon Entrance), au N. par le détroit de Cross, il compte, sur une distance de 420 kilom., près de douze cents îles, dont sept d'une étendue considérable.

ALEXANDER (sir James Edward), officier et voyageur anglais, né en 1803, mort en 1885. Il prit part aux guerres de Birmanie (1825), de Turquie (1829), de Portugal (1834). Il fit ensuite un voyage de découverte dans l'intérieur de l'Afrique, puis servit au Cap, au Canada et en Crimée (1854). Enfin, il alla combattre, en 862, les Maoris à la Nouvelle-Zélande. On lui doit plusieurs ouvrages, notamment : *Expédition de découverte dans l'intérieur de l'Afrique* (Londres, 1838).

ALEXANDER (Stephen), mathématicien et astronome américain, né en 1806 à Schenectady (Etat de New-York), mort à Princeton (New-Jersey) en 1883. Il professa l'astronomie et les mathématiques au collège de New-Jersey. Parmi ses études, toutes remarquables, on peut citer : *Origine de la forme et de la constitution actuelle de quelques agglomérations d'étoiles* (1852) ; *Harmonie dans la disposition du système solaire* (1875) ; *Phénomènes physiques accompagnant les éclipses solaires*.

Alexander (OPÉRATION D'), opération pratiquée pour la première fois en 1883 par le chirurgien contemporain Alexander, de Liverpool, et qui consiste à réséquer une partie des ligaments ronds, puis à suturer la partie conservée avec la paroi inférieure de l'anneau inguinal. Elle a pour objet de corriger les rétroflexions et rétroversions de l'utérus rebelles aux autres traitements, et donne d'assez bons résultats.

ALEXANDERSBAD, station balnéaire de Bavière (Franconie), au pied du mont Kœsseine, dans le Fichtel Gebirge. Une source d'eau minérale y fut découverte en 1731, et le margrave Alexandre y fonda, en 1782, un établissement de bains devenu célèbre.

ALEXANDRA (TERRE), territ. de l'Australie, dépendant depuis 1862, après l'exploration de Mac-Donall-Stuart, de la colonie d'Australie mérid., entre 16 et 26° lat. S.

— Encycl. Cette contrée est délimitée par un rectangle dont le coin N.-E. touche seul la mer dans la partie mérid. du golfe de Carpentarie, entre la rivière Large Creek et le Sandy Head. Cet immense territoire (il mesure près de deux fois la superficie de la France) presque inhabité, est traversé du N. au S. par le grand télégraphe transcontinental australien, qui, depuis 1873, relie Adélaïde, au S., à Palmerston au N. (Australie septent). Deux de ses stations sont bien connues : Lady Charlotte, près de l'Australie mérid., et surtout Alice Springs, près du tropique. La découverte de l'or a amené des Chinois en grand nombre sur cette partie du territoire, et plusieurs centres ont été créés, autour desquels la civilisation se groupe peu à peu.

ALEXANDRA ou **AKENYAROU**, rivière qui se jette dans la Kaghéra, source du Nil, et qui doit peut-être remplacer le *lac Alexandra*, dont Stanley entendit parler en 1876, et que n'ont vu ni Baumann en 1892-93, ni von Gotzen en 1894.

ALEXANDRA FEDELE (Cassandra). Biogr. V. FEDELE.

ALEXANDRA, appelée aussi **Salome**, reine des Juifs, de 78 à 69 av. l'ère chrétienne, après la mort d'Alexandre Jannée, son époux. Elle travailla à réparer les maux causés par la lutte de son mari contre le parti populaire, et gouverna au gré des pharisiens. La fin de sa vie fut attristée par la rivalité de ses deux fils, HYRCAN et ARISTOBULE, qui se disputaient le pouvoir.

ALEXANDRA, fille d'Hyrcan II, épousa Alexandre, fils d'Aristobule II, roi des Juifs, et en eut Aristobule et Mariamne, qui devint la femme d'Hérode le Grand. Cette princesse ambitieuse conspira contre son gendre, qui la fit mettre à mort, l'an 29 av. J.-C.

ALEXANDRA n. f. Planète télescopique découverte par Goldschmidt.

ALEXANDRE-Ier (TERRE), île glaciale antarctique, découverte en 1821, par le capitaine russe Bellingshausen, au S.-O. de la Terre de Graham et au S. de la Terre de Feu.

SAINTS ET PAPES

ALEXANDRE (saint), évêque de Jérusalem, le premier coadjuteur mentionné dans l'histoire ecclésiastique, mort en prison en 249 ou en 251, sous Décius.

ALEXANDRE (saint), patriarche d'Alexandrie au IVe siècle, combattit l'hérésie d'Arius, qu'il fit excommunier dans un synode (321), puis provoqua la réunion du concile de Nicée (325), où l'arianisme fut solennellement condamné. Il mourut en 326 ou 328.

ALEXANDRE NEVSKI (saint), prince moscovite, né en 1220, mort en 1263. Il était fils de Jaroslaf II, grand-duc de Russie, et succéda à son père en 1246. Illustré déjà par deux victoires remportées, l'une sur les Suédois en 1240, au bord de la Néva (d'où son nom de *Nevski*), l'autre sur les chevaliers de l'ordre Teutonique, il n'affranchit point, comme on l'a répété, la nation moscovite du tribut qu'elle payait aux successeurs de Gengis-Khan, et ne gouverna au contraire qu'avec l'appui des Tartares. Ses victoires en ont fait cependant un héros national et un des saints les plus vénérés de la Russie. Pierre le Grand fit construire en son honneur, à Saint-Pétersbourg, un monastère (1712) où ses restes furent déposés en 1723 ; il fonda aussi, en 1722, l'*ordre d'Alexandre Nevski*, qui rétablit en 1725 l'impératrice Catherine Ier.

ALEXANDRE Ier, pape de 109 à 119, subit, croit-on, le martyre. Rien de certain sur sa vie. Les *Epîtres* qui portent son nom sont apocryphes.

ALEXANDRE II (Anselmo DE BAGGIO), pape de 1061 à 1073. Né à Milan ; évêque de Lucques ; eut à lutter contre

l'antipape Honorius II; leva les évêques de France de s'opposer au massacre des juifs; refusa d'autoriser le divorce de Henri IV d'Allemagne, et le force à reprendre sa femme, Berthe de Suse. Il eut pour conseillers Pierre Damien et Hildebrand, depuis Grégoire VII.

ALEXANDRE III (Orlando BANDINELLI), né à Sienne; pape (1159-1181). Célèbre par sa lutte énergique contre Frédéric Barberousse, qui lui opposa successivement trois antipapes, et lui demanda enfin la paix à Venise (1177). Les Guelfes saluèrent en lui le *défenseur de la liberté italienne*. Il obligea Henri II d'Angleterre à faire amende honorable pour le meurtre de Thomas Becket, et convoqua le troisième concile de Latran, qui réserva la canonisation des saints au pape, et l'élection du pape aux seuls cardinaux, les deux tiers des voix étant nécessaires.

ALEXANDRE IV (Rinaldi, comte DE SEGNA), pape de 1254 à 1264, essaya d'achever la ruine du parti gibelin, qui menaçait l'indépendance de l'Italie et le pouvoir du saint-siège, et lutta sans succès contre Manfred, fils naturel de l'empereur Frédéric II, qui s'était emparé de l'Italie méridionale. Chassé de Rome, il mourut à Viterbe. A la prière de saint Louis, il établit des inquisiteurs en France.

ALEXANDRE V (Pietro FILARGO), pape de 1409 à 1410, avait dû mendier dans son enfance; il fut élu, à Pise, par les cardinaux des deux obédiences. Mais sa nomination ne mit pas fin au schisme. Il serait mort empoisonné.

ALEXANDRE VI (Roderico BORGIA), né en 1431 à Jativa (Espagne), mort en 1503. Jusqu'à vingt-cinq ans, il suivit, dit-on, la profession des armes. L'élévation de son oncle à la papauté, sous le nom de « Calixte III », tourna alors son ambition vers l'état ecclésiastique, pour lequel il n'était point fait. Cardinal depuis 1456, quoiqu'il ne soit entré dans les ordres qu'après 1480, si l'on en croyait une opinion, d'ailleurs peu fondée, il fut élu pape en 1492. On l'accuse d'avoir acheté les suffrages des électeurs. Sa vie privée jusqu'alors n'a pas été moins attaquée que son élection. On a soutenu assez récemment que les cinq enfants qu'il eut de Vanozza de Cattanei, et dont les plus célèbres furent César et Lucrèce, étaient nés pendant qu'il exerçait le métier des armes et à la suite d'un légitime mariage. Cette opinion est peu suivie en général, même des écrivains ecclésiastiques.

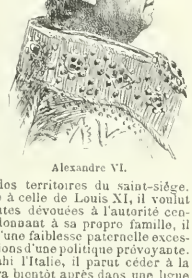
Alexandre VI.

Une fois maître du pouvoir, Alexandre se montra administrateur éclairé, politique habile, protecteur des lettres et des arts, et ami du peuple qui l'aima à son tour. Il fit une guerre sans pitié aux grands, dont plusieurs avaient usurpé des territoires du saint-siège. Par une politique analogue à celle de Louis XI, il voulut fonder des principautés toutes dévouées à l'autorité centrale; cependant, en les donnant à sa propre famille, il sembla obéir au penchant d'une faiblesse paternelle excessive, autant qu'aux inspirations d'une politique prévoyante.

Charles VIII ayant envahi l'Italie, il parut céder à la force et traita; mais il entra bientôt après dans une ligue puissante, et Charles dut repasser les Alpes (1495). Un peu plus tard, il annula le mariage de Louis XII avec la pieuse Jeanne de France; en retour, le roi l'aida à reconquérir les villes du saint-siège sur les feudataires des Romagnes.

Il mourut emporté par la malaria, après une semaine de maladie, et non empoisonné (comme le veut une tradition dont s'est moqué Voltaire), par un breuvage horrible, préparé pour le cardinal Corneto, dont il convoitait la fortune, et qu'un valet lui aurait versé par mégarde ou par trahison.

Peu de renommées sont plus compromises que la sienne devant la postérité. Les lettres, protégés des familles puissantes qu'il a frappées, ont vengé leurs bienfaiteurs sur sa mémoire. On sait, d'ailleurs, que l'opinion publique se plaît à charger les coupables: les Borgia en ont fait l'expérience. Ils ont passé pour s'être servis du poison comme d'une arme favorite, et n'avoir pas même reculé devant l'inceste. On revient aujourd'hui de ces excès, quoiqu'il ne soit guère possible de discerner exactement le vrai et le faux dans cette histoire confuse, où tant de passions se sont donné carrière. Ce qu'on peut dire, c'est qu'Alexandre VI, à la fois pape et prince, fut un prince bien plus qu'un pape. Prince, il subit trop sans doute l'influence d'un temps et d'un pays où le sens moral paraît s'être oblitéré, où, en politique, on croyait tout permis, la cruauté comme la perfidie. César Borgia, l'instrument et plus encore l'inspirateur de la politique paternelle, est donné par Machiavel comme le type admiré de l'homme d'État. Quant au pape, maître de la doctrine, il forme avec le prince un contraste frappant, qui a été mis vivement en relief. Supposant vraies toutes les accusations dont Alexandre VI a été l'objet, J. de Maistre a écrit: « Le bullaire de ce monstre est impeccable. »

— BIBLIOGR.: J. Burchard, *Diarium sive rerum urbanarum commentarii* (Paris, 1883); Roscoë, *Vie et Pontificat de Léon X* (1805 [trad. franç. par Henry, Paris, 1843]); Jorry, *Histoire du pape Alexandre VI* (Paris, 1851); J. Favé, *Études critiques sur l'histoire d'Alexandre VI* (1859); Ollivier, *Alexandre VI et les Borgia* (Paris, 1870); Gregorovius, *Lucrezia Borgia* (1874 [trad. franç., Paris, 1876]), Clément, *les Borgia* (Paris, 1882); *Dispacci di Antonio Giustinian, ambasciatore veneto in Roma* (1502-1505). V. BORGIA.

ALEXANDRE VII (Fabio CHIGI), né à Sienne en 1599, élu pape en 1655, mort en 1667. Savant et vertueux, il condamna de nouveau les cinq propositions de Jansénius, et prescrivit le fameux formulaire de 1665. C'est sous son pontificat que le duc de Créqui, ambassadeur de France à Rome, ayant été insulté par la garde corse, Louis XIV exigea que cette garde fût cassée, et que la réparation fût attestée par l'érection d'une pyramide sur une place de Rome. Ami des arts, il fit construire la colonnade de la place Saint-Pierre.

ALEXANDRE VIII (Pietro OTTOBONI), né à Venise en 1610, élu en 1689, mort en 1691. Il publia la bulle *Inter multiplices* contre les quatre articles du clergé de France (1682), sur les libertés de l'Église gallicane.

ROIS, EMPEREURS, PRINCES

ALEXANDRE Ier, 10e roi de Macédoine, fils d'Amyntas Ier, régna de 500 à 462 av. J.-C. Lors des guerres médiques, il fut forcé de se soumettre aux Perses et de leur fournir des troupes auxiliaires. Mais, la veille de la bataille de Platées, il avertit secrètement les Grecs des dispositions de Mardonius, et passa dans leurs rangs pendant le combat. Il attira à sa cour Pindare et les plus célèbres poètes de l'époque.

ALEXANDRE II, 16e roi de Macédoine, fils d'Amyntas II, régna de 369 à 367 av. J.-C. Il tenta de soumettre la Thessalie et combattit Alexandre de Phères, mais dut revenir en Macédoine pour combattre Ptolémée Alorites, qu'il vainquit avec l'aide de Pélopidas. Il périt peu après, assassiné par des émissaires de Ptolémée Alorités.

ALEXANDRE III, le Grand, roi de Macédoine, né en 356 av. J.-C., mort en juin 323 à Babylone, est le plus fameux capitaine de l'antiquité. Fils du roi Philippe II et d'Olympias, il hérita des grandes qualités de chacun d'eux et révéla de très bonne heure ce qu'il serait dans la suite par des traits caractéristiques dont le plus connu est l'anecdote relative au cheval Bucéphale, que seul Alexandre sut dompter. A partir de 345, après sa première éducation, Philippe confia son fils au philosophe Aristote, le plus grand savant du temps, qui lui fit parcourir le cycle entier des connaissances humaines, et exerça sur lui une influence très salutaire. Alexandre fait ensuite ses premières armes dans des campagnes contre les Thraces, contre les Grecs (Chéronée, 338), contre les Illyriens; écarté un moment par Philippe, lors de la répudiation de sa mère Olympias, Alexandre se réconcilie bientôt avec lui, et lui succède sans difficulté après son assassinat (336).

Mais il lui faut lutter aussitôt pour conserver à la Macédoine la suprématie que lui a assurée son père. Alexandre débute donc par se faire nommer stratège général des Hellènes dans une assemblée tenue à Corinthe (335), où il est entouré de tout ce que la Grèce possède alors d'hommes illustres ou considérables; puis il soumet les nations barbares situées au N. de la Macédoine (Triballes, Gètes) et les Illyriens; enfin, il comprime une révolte des Grecs, qui le croient mort, par un habile mélange de cruauté et de clémence, en rasant la ville de Thèbes qu'il a enlevée d'assaut, et en épargnant Athènes.

Alexandre peut dès lors se donner tout entier à cette expédition en Asie que Philippe songeait à entreprendre au moment même de sa mort. Il confie à Antipater le double soin de gouverner la Macédoine et de surveiller la Grèce pendant son absence, distribue tous ses biens à ses amis, ne gardant pour lui que l'espérance, et franchit l'Hellespont, au printemps de 334, avec une armée de 30.000 fantassins et de 5.000 cavaliers.

Après avoir, en Troade, offert des sacrifices aux mânes de Priam et d'Achille, Alexandre s'avance jusqu'au Granique et y culbute, après un combat acharné, l'armée perse d'Asie Mineure. Cette bataille le rend maître de l'Anatolie, dont, pour assurer ses communications avec la Macédoine et pour fermer aux Perses le chemin de la Grèce (où ils recrutent des mercenaires qui constituent le meilleur de leurs armées), il suit le littoral en affranchissant les Grecs d'Asie. Débarrassé de son plus redoutable adversaire, par la mort de Memnon le Rhodien, Alexandre, après avoir hiverné en Carie, reprend sa marche en avant. A Gordium, il tranche de son épée le fameux *nœud gordien*, qu'il prétend avoir ainsi accompli l'oracle qui promettait l'empire de l'Asie à celui qui saurait le dénouer (333). Puis il franchit le Taurus et entre dans Tarse, où il doit s'arrêter pour soigner la maladie très grave que lui a value son imprudence, quand il s'est baigné couvert de sueur dans les eaux glacées du Cydnus. Sauvé par son médecin Philippe, à la trahison duquel il s'est refusé à croire, Alexandre reprend sa marche en avant, franchit les Portes Ciliciennes, contourne le golfe d'Issus, et, avant de pénétrer en Syrie, écrase dans les plaines d'Issus (novembre) l'innombrable armée que Darius a conduite au-devant de lui. Le camp du roi perse, sa famille à l'égard de laquelle Alexandre tint la plus noble conduite, tombèrent aux mains du vainqueur; quant à Darius lui-même, il s'échappa.

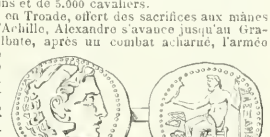
Tétradrachme d'Alexandre.

Aux tentatives faites alors par le vaincu pour obtenir la paix, Alexandre répond en exigeant une soumission complète, et en poursuivant l'exécution de son plan stratégique. Il soumet le littoral syrien; en Phénicie, les deux longs sièges de Tyr (sept mois) et de Gaza le retiennent pendant presque toute l'année 332; c'est seulement en décembre, après avoir sacrifié (à en croire les Juifs) à Jérusalem, dans le temple de Jahveh, qu'Alexandre pénètre en Egypte. Par sa tolérance, son respect politique pour leurs croyances, le Macédonien gagne l'affection des Egyptiens qu'avaient cruellement opprimés les Perses; il s'assure ainsi la fidélité de cette riche contrée qui fut le trait d'union entre le monde méditerranéen et l'extrême-Orient, et, après s'être avancé en plein désert de Libye jusqu'à l'oasis d'Ammon (où le prêtre de Zeus le proclame, dit-on, *fils du dieu*), il y fonde *Alexandrie* à l'extrémité occidentale du delta du Nil, aux limites du désert, sur la Méditerranée, dans une admirable situation.

Au printemps de 331, ayant complètement isolé Darius du monde hellénique par la conquête méthodique de toutes les côtes de l'empire perse, Alexandre s'enfonce au cœur même du pays. Il franchit l'Euphrate à Thapsaque, le Tigre près des ruines de Ninive, et rencontre près de Gaugamela, sur la grande route de l'empire, la nouvelle armée réunie par Darius. Ce fut surtout un combat de cavalerie que la bataille d'Arbelles (1er octobre), qui livra l'Asie intérieure à Alexandre victorieux. Toutes les grandes capitales de l'empire s'ouvrirent alors successivement devant lui: dans la plaine, Babylone, puis Suse (décembre 331); sur le plateau de l'Iran, en 330, Persépolis, puis Ecbatane; et Darius, poursuivi par Alexandre à travers la Médie et la Bactriane, fut bientôt après assassiné. Avec lui finissaient la dynastie des Achéménides et le premier empire perse.

L'œuvre d'Alexandre change dès lors de caractère: la conquête est terminée, mais il faut l'assurer, la consolider, et voilà ce qui va désormais être le but poursuivi. La soumission des provinces orientales de l'empire perse, prêtes à tomber dans l'anarchie, est immédiatement commencée et se poursuit avec lenteur, mais avec persévérance, dans des pays dont les populations belliqueuses défendent le terrain pied à pied. Combats et sièges se succèdent sans interruption et nécessitent l'introduction de nouveaux éléments dans l'armée d'Alexandre; à côté des Macédoniens et des Grecs, on y trouve maintenant des Perses, des Barbares, qui ne tarderont pas à former la majorité des soldats. En même temps, Alexandre modifie et son entourage immédiat, et sa propre manière d'agir, il devient le souverain de l'Asie (au grand déplaisir de ses anciens compagnons qui persistent à ne voir en lui que le roi de Macédoine), une sorte de demi-dieu devant lequel se prosternent les Perses qu'il admet auprès de lui; il se débarrasse de ceux qui critiquent ces innovations, en les assassinant (Parménion, Clitus), ou en les impliquant dans des conjurations contre lui (Philotas, Callisthènes).

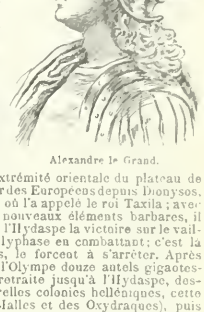
Alexandre le Grand.

La Parthyène, l'Hyrcanie, l'Arie, l'Arachosie, la Bactriane et la Sogdiane, une fois soumises et organisées (329-328), de nouvelles Alexandries fondées aux points stratégiques importants pour assurer sa domination, Alexandre, parvenu à l'extrémité orientale du plateau de l'Iran, pénètre, lui premier des Européens depuis Dionysos, dans la vallée de l'Indus, où l'a appelé le roi Taxila; avec une armée renforcée de nouveaux éléments barbares, il remporte sur les bords de l'Hydaspe la victoire sur le vaillant Porus, et arrive à l'Hyphase en combattant; c'est là que ses soldats, épuisés, le forcent à s'arrêter. Après avoir élevé aux dieux de l'Olympe douze autels gigantesques, Alexandre bat en retraite jusqu'à l'Hydaspe, descend, en fondant de nouvelles colonies helléniques, cette rivière (soumission des Malles et des Oxydraques), puis l'Indus jusqu'à l'océan Indien, où il contemple le phénomène de la marée, inconnu des Grecs riverains d'une mer intérieure.

Autant que celui d'un conquérant, Alexandre avait le tempérament d'un explorateur; il le prouva en chargeant Néarque de ramener la flotte construite sur les bords de l'Hydaspe et d'explorer le littoral de l'océan Indien, tandis que lui-même dirigerait à travers le S. de l'Iran le retour de l'armée de terre. A travers les déserts de la Gédrosie, où ils faillirent périr de faim et de soif, les soldats d'Alexandre gagnèrent la Caramanie; puis ils rentrèrent à Suse, où des fêtes marquèrent la fin de la campagne (février 325). C'est à ce moment qu'Alexandre, poussant plus loin encore qu'auparavant sa politique de fusion, encourage les Macédoniens à épouser des femmes perses, et épouse lui-même une fille de Darius, Statira; puis il incorpore, non sans avoir eu à comprimer un soulèvement de ses vétérans, 30.000 Asiatiques dans son armée et organise complètement sa cour à la manière perse. A Babylone, sa résidence favorite, on le voit ensuite recevoir des ambassadeurs de tous les points du monde alors connu; il forme là de nouveaux plans d'exploration et de conquête et fait, pour les réaliser, d'immenses préparatifs au milieu desquels il meurt, enlevé en quelques jours par la fièvre (juin 323), sans avoir eu le temps d'achever l'œuvre capitale de sa vie: la fusion des Asiatiques et des Hellènes, en assurant sa succession entière au fils né de son mariage avec Statira.

Une augmentation énorme du numéraire en circulation, un grand développement du commerce et de la navigation maritime, des progrès considérables en science, en technique, en industrie, la découverte de contrées inconnues, une action et une réaction intenses des mondes hellénique et asiatique l'un sur l'autre, voilà les principaux résultats de l'expédition et de l'œuvre civilisatrice d'Alexandre, un des plus grands souverains et des génies les plus prodigieux dont l'histoire ait enregistré le souvenir, un de ceux dont l'époque marque un grand tournant dans l'histoire de la civilisation du monde.

— BIBLIOGR.: Arrien, *Anabase* (c'est la source fondamentale de l'histoire d'Alexandre, que complètent les ouvrages de Plutarque, de Justin, de Quinte-Curce); Droysen, *Histoire de l'Hellénisme* (trad. Bouché-Leclercq, t. Ier, Paris, 1883); Jurien de La Gravière, *les Campagnes d'Alexandre* (Paris, 1884).

Alexandre le Grand (LÉGENDE D'). La vie d'Alexandre le Grand, ce poème héroïque qui se déroule en épisodes merveilleux de l'Hellespont à l'Indus, a laissé un long souvenir dans la mémoire des peuples, et de très bonne heure le héros macédonien fut l'objet de récits fabuleux dont le pays d'origine fut la principale fondation d'Alexandre: *Alexandrie d'Egypte*. Là semble avoir été écrite en grec, vers le IIe siècle de notre ère, une chronique merveilleuse, dont l'auteur est connu sous le nom de Callisthène ou faux Callisthène. Ce roman, où sont accumulées toutes les fantaisies des contes orientaux, traduit en latin au IVe siècle par un certain Julius Valerius, servit de base, dans les premières années du XIIe siècle, à un poème en dialecte dauphinois attribué à Albéric de Besançon ou de Briançon, dont le début seul a été conservé; il était écrit en laisses monorimes de huit syllabes. A la suite vinrent, en langue d'oïl, le *Poème d'Alexandre*, d'un clerc nommé Simon, en vers décasyllabiques, composition qu'amplifièrent Lambert li Cors, de Châteauduun, Alexandre de Bernay et Pierre de Saint-Cloud, trois des auteurs qui travaillèrent à cette compilation célèbre, surtout en ce qu'elle inaugura chez nous le vers de douze pieds, qui fut appelé, à cause de cela même, *alexandrin*. Le trait distinctif de tous ces romans est de faire d'Alexandre un autre Charlemagne et d'exalter en lui les vertus chevaleresques chères au XIIe siècle, mais fort inconnues de l'antiquité. A la fin du moyen âge, Alexandre est considéré comme un des neuf preux, et devient un des quatre rois des jeux

de cartes. — De la France, la légende d'Alexandre se répandit par tout l'Occident : en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Espagne et en Suède.

Les peuples slaves ont connu la légende d'Alexandre par deux voies distinctes : les sources occidentales et les légendes byzantines.

— Bibliogr. : Gaston Paris, *la Littérature française au moyen âge* (Paris, 1890); Paul Meyer, *Alexandre le Grand, Histoire de la légende d'Alexandre dans les pays romans* (Paris, 1886) ; Spiegel, *die Alexandersage bei den Orientalen* (Leipzig, 1851) ; Carraroli, *la Leggenda di Alessandro Magno* (Turin, 1892).

Alexandre le Grand (représentations figurées d'). Les écrivains de l'antiquité nous indiquent Apelle, Lysippe et Pyrgotèle comme le peintre, le sculpteur, le graveur en pierres fines attitrés d'Alexandre : ce prince avait défendu par une ordonnance qu'aucun autre que ces trois artistes le portraiturât. On cite d'Apelle l'*Alexandre lançant la foudre*, qui se trouvait dans le temple de Diane à Éphèse ; il fit aussi un portrait équestre du roi qui passait pour un chef-d'œuvre et qui servit peut-être de modèle pour la mosaïque de Pompéi (aujourd'hui au musée de Naples) représentant la *Bataille d'Issus*.

Lysippe exécuta plusieurs grandes compositions se rapportant à la vie d'Alexandre : tel un grand groupe érigé à Delphes, qui reproduisait la terrible chasse au lion dans laquelle le roi faillit perdre la vie ; tel encore un monument colossal représentant la *Bataille du Granique*.

Aucun des ouvrages de ces artistes n'est parvenu jusqu'à nous ; mais nous possédons, outre la mosaïque citée plus haut, un buste au British Museum, trouvé à Alexandrie, reproduisant sans doute un buste en bronze de Lysippe et s'accordant avec la description que nous ont laissée d'Alexandre Plutarque et tous les historiens ; — un buste de la collection du comte Erlach, trouvé à Rome, très beau et très expressif, offrant les mêmes traits, mais avec moins de réalisme et plus de noblesse, et dont l'auteur est probablement Leocharès, élève de Scopas et collaborateur de Lysippe ; — un *Alexandre hermès* en marbre, au musée du Louvre, découvert à Tivoli, qui passe aussi pour être un portrait authentique d'Alexandre, mais qui n'est sûrement que la copie d'un original aujourd'hui perdu ; — une statue d'Alexandre en marbre de Paros, assez mal restaurée par Thorwaldsen, à la glyptothèque de Munich ; — un *Alexandre et Diogène*, haut-relief en marbre à la villa Albani ; — une tête connue sous le nom d'*Alexandre mourant*, marbre grec conservé au musée de Florence ; — quatre compositions décorant un des sarcophages de Sidon conservés au musée de Constantinople et représentant des batailles ou des chasses d'Alexandre, où l'on trouve quatre portraits de ce roi, exécutés peut-être peu d'années avant sa mort ; — plusieurs représentations sur des monnaies, des vases, etc.

Alexandre et Diogène, d'après Puget.

La Renaissance, éprise avant tout d'antiquité, devait, tout naturellement, accorder dans ses ouvrages d'art une large place à Alexandre. Dans la gravure de Nicollo de Modène, il est représenté domptant Bucéphale ; dans la fresque de Raphaël (salle de la Signature), il fait déposer les manuscrits d'Homère dans le tombeau d'Achille ; dans les fresques du Sodoma à la Farnésine, on le voit épousant Roxane, et recevant la soumission de la famille de Darius. Des scènes de la vie d'Alexandre ont été dessinées par Perino del Vaga et gravées sur le cristal de roche de la cassette Farnèse conservée au musée de Naples.

Au xviie siècle, l'art français s'inspire souvent de la vie d'Alexandre. Nos artistes y voient tantôt un prétexte à compositions animées et pittoresques, tantôt un heureux thème à flatteries délicates pour l'Alexandre moderne, Louis XIV. A la première catégorie d'œuvres appartient le bas-relief de Puget, *Alexandre et Diogène* (achevé en 1687, transporté à Paris en 1694, aujourd'hui au Louvre). A la seconde, les *Batailles d'Alexandre*, de Lebrun, dont il est parlé ci-après.

Alexandre (les batailles d'), série de cinq tableaux peints par Lebrun et représentant *la reine de Perse aux pieds d'Alexandre* ou la *tente de Darius* (1660) ; le *Passage du Granique* (1663 ; la *Bataille d'Arbelles* (1665) ; *Alexandre et Porus* ou *Porus blessé* (1666) ; l'*Entrée d'Alexandre dans Babylone* (1667). Ces importantes compositions ont un caractère épique qui permet de les rapprocher des peintures de Raphaël et de Jules Romain se rattachant à Constantin. Lebrun a fait preuve dans ces pages guerrières d'une fertilité de pensée, d'une aisance de moyens qui le placent au premier rang parmi les peintres d'histoire de son époque. Les fautes de goût inséparables de toute peinture de style au siècle de Louis XIV, c'est-à-dire un ajustement de convention, une certaine emphase dans l'ensemble ne sont pas absentes des *Batailles* ; mais la science, la richesse, la grandeur, l'éclat distinguent ces œuvres d'une facture puissante. Ces *Batailles* ont été gravées avec un rare talent par les Audran, G. Edelinck, Drevet, Le Clerc, etc. Elles ont été également reproduites en tapisseries exécutées aux Gobelins. Simon Cognoulle, de Liège, sculpteur sur bois, a aussi reproduit les *Batailles* en une suite de bas-reliefs passés en vente à Paris en 1885. (V. *Charles Le Brun*, par H. Jouin (1887), chap. vii, pp. 171-180.)

Alexandre iv, surnommé **Ægus**, fils posthume d'Alexandre le Grand et de Roxane, proclamé à Babylone à sa naissance (323 av. J.-C.) ; il fut toujours en tutelle et périt empoisonné par Cassandre, en 310.

Alexandre v, roi de Macédoine, troisième fils de Cassandre, mort en 294 av. J.-C. De 297 à 294, après la mort de son frère aîné Philippe IV, il partagea le trône de Macédoine avec le frère Antipater, aux embûches duquel il put se soustraire en s'alliant à Démétrius Poliorcète et à Pyrrhus. Il périt massacré par l'ordre de Démétrius, dont il avait, une fois roi, tenté de se débarrasser.

Alexandre, prétendant au trône de Macédoine en 278 av. J.-C., fils d'Amestris, reine d'Héraclée, et de Lysimaque, ancien général d'Alexandre, à qui la Thrace était échue en partage. Pour éviter la mort, il se réfugia auprès du roi de Babylonie Séleucus, avec lequel il fit la guerre à son propre père. Après la mort de Lysimaque, Alexandre ne put hériter de la Thrace et ne parvint pas à s'emparer de la Macédoine.

Alexandre, troisième fils du dernier roi de Macédoine Persée. Il fut fait prisonnier après la défaite de son père, parut au triomphe de Paul-Émile (168 av. J.-C.), et devint greffier des magistrats d'Albe.

Alexandre i^er, Molosse, roi d'Épire, mort en 328 av. J.-C. Philippe de Macédoine, qui avait épousé Olympias, sa sœur, lui donna sa fille Cléopâtre en mariage 336 av. J.-C.). Appelé en Italie par les Tarentins, il fit quelques conquêtes dans le sud de la Péninsule (Grande-Grèce), puis fut vaincu et tué sur les bords de l'Achéron.

Alexandre ii, roi d'Épire de 272 à 242 av. J.-C., fils de Pyrrhus. Il conquit la Macédoine, d'où il fut chassé par Démétrius, fils d'Antigone Gonatas, puis parvint à s'établir solidement sur le trône d'Épire. Il écrivit un traité de tactique militaire estimé des anciens.

Alexandre, Balas, imposteur qui se fit passer pour le fils d'Antiochus Épiphane et usurpa le trône de Syrie sur Démétrius Soter, l'an 151 av. J.-C. Quatre ans plus tard, il fut vaincu et tué par le fils de Démétrius.

Alexandre ii, Zabinas, se fit passer pour le fils d'Alex. Balas, et usurpa le trône de Syrie sur Démétrius Nicator (126 av. J.-C.). Il fut renversé et mis à mort par ordre de Ptolemée, roi d'Égypte, en 122.

Alexandre i^er et **Alexandre ii**, rois d'Égypte. V. Ptolémée IX et Ptolémée X.

Alexandre, tyran de Phères, en Thessalie, de 370 à 357 av. J.-C., parvint au pouvoir et s'y maintint par la violence, livrant ses ennemis aux bêtes ou les faisant enterrer vivants. Il eut à lutter contre Alexandre II de Macédoine, puis contre Pélopidas de Thèbes, appelés par ses sujets. Emprisonné par le tyran, Pélopidas fut délivré par Épaminondas, puis revint combattre Alexandre de Phères et le défit à Cynocéphale (365). Dès lors, Alexandre se fait pirate et se rend plus odieux encore à ses sujets ; sa femme Thébé, à qui Pelopidas avait autrefois prêché la haine du tyran, finit par le faire assassiner (357).

Alexandre, Jannée, roi et grand prêtre des Juifs (104-78 av. J.-C.). Pendant son règne de vingt-sept ans, ce prince asmonéen conquit beaucoup de villes en Syrie, en Phénicie et en Arabie, et eut à soutenir de longues guerres contre ses sujets dirigés par les pharisiens, ennemis des aristocrates et des Asmonéens. Chassé du pays au bout de six années de lutte, il y revint un peu plus tard, et se vengea de son exil par d'horribles cruautés.

Alexandre, prince juif, fils d'Aristobule II, petit-fils d'Alexandre Jannée, suscita plusieurs révoltes contre la domination romaine, et fut tué l'an 53 av. J.-C. par Métellus Scipion, gendre de Pompée.

Alexandre-Sévère (Marcus Aurelius Severus Alexander), empereur romain depuis 222, né vers l'an 208, en Phénicie, mort en 235 apr. J.-C. Il succéda à son cousin Elagabal, qui l'avait adopté en 221, à l'âge de quatorze ans, et régna sous la tutelle de sa grand'mère Julia Mæsa et de sa mère Julia Mammæa. Il y eut alors une véritable réaction contre le règne précédent : une foule d'impôts disparurent ; Alexandre-Sévère, conseillé par son préfet du prétoire, le grand jurisconsulte Ulpien, créa des institutions civiles, diminua les impôts, améliora la position du soldat, fonda des banques de prêts à un intérêt très modique, et prodigua les encouragements aux lettres, aux sciences et aux arts. Il réforma aussi le luxe de la cour, et se montra juste et tolérant. Aucun mets recherché ne paraissait sur sa table, même les jours de cérémonie. « La majesté de l'empire se soutient, disait-il, par la vertu, et non par une vaine ostentation. » Malheureusement, ce prince philosophe manquait d'énergie : il ne sut pas comprimer les révoltes des prétoriens, qui massacrèrent Ulpien à ses pieds. Il protégea la Mésopotamie contre Artaxerxès, le fondateur de la seconde monarchie perse et de la dynastie des Sassanides, qui revendiquait les possessions romaines en Asie (232-233). Il venait d'arriver sur les bords du Rhin pour combattre les Germains quand, à vingt-neuf ans, il fut tué dans une émeute militaire, conduite par un soldat thrace nommé Maximin. Sa mort causa une douleur universelle dans l'empire.

Alexandre-Sévère.

— Bibliogr. : Biographie d'Alexandre-Sévère, par Lampride, dans l'*Histoire Auguste*; Duruy, *Histoire des Romains*, t. VI.

Alexandre, empereur de Constantinople, 3e fils de Basile le Macédonien, né vers 870, mort en 912. Il régna d'abord avec son frère Léon VI *le Philosophe*, puis seul (911). Il se livra dès lors à tous les excès, déposa Euthymius, patriarche de Constantinople, exila l'impératrice Zoé et son fils Constantin Porphyrogénète ; les Bulgares allaient ravager l'empire quand il mourut.

Alexandre i^er, *le Farouche*, fils de Malcolm III, roi d'Écosse de 1107 à 1124. Il dompta ses sujets révoltés, et servit de médiateur entre le roi d'Angleterre Henri Ier et les Irlandais.

Alexandre ii, né en 1198, roi d'Écosse de 1214 à 1249. Il fit deux irruptions en Angleterre, aidant d'abord les barons à imposer la Grande Charte au roi Jean, puis soutenu par Louis de France dans sa lutte contre le même roi. Il vécut ensuite en bonne intelligence avec Henri III d'Angleterre.

Alexandre iii, né en 1241, mort en 1286, roi d'Écosse depuis 1249, fils du précédent, combattit avec succès les Norvégiens, puis s'allia à eux et établit son autorité sur les Hébrides et sur l'île de Man.

Alexandre Jagellon, grand-duc de Lithuanie, né en 1461, élu roi de Pologne en 1501, mort à Vilna en 1506, fils de Casimir Jagellon. Il se défendit mal contre les chevaliers Teutoniques, les Moscovites et les Tatars. Il réunit en un code les lois de la Pologne.

Alexandre i^er, le Bon ou le Vieux, prince de Moldavie (1401-1433). Il succéda à Roman Ier, reconnut en 1402 la suzeraineté du roi de Pologne Vladislas Jagellon qu'il aida dans ses guerres, et dut souscrire, en 1432, au traité de Lublau, qui le forçait à servir l'empereur Sigismond en cas de guerre avec les Turcs. En 1422, Alexandre, envoya au secours du roi de Pologne, dont il avait épousé la sœur, une petite troupe qui se distingua à Marienbourg. Par la suite, il s'allia contre son beau-frère avec le prince de Lithuanie et fut battu (1432). Il eut pour successeur son fils Élie. Pendant son règne, Alexandre Ier s'attacha à développer les institutions de son pays, régla l'administration, créa des écoles et s'attacha à guérir les plaies de la guerre. — **Alexandre II**, prince de Moldavie, petit-fils du précédent, occupa le souverain pouvoir d'abord en 1449, puis de 1451 à 1454, et enfin de 1455 à 1456 ; Pierre IV lui succéda. — **Alexandre III**, *Cornea*, prince de Moldavie, se joignit à des conspirateurs qui renversèrent, en 1540, Etienne Lacusta, fut porté par eux au souverain pouvoir ; mais, dès le commencement de 1541, il eut la tête tranchée. — **Alexandre IV**, *Lapusneanu*, prince de Moldavie, était fils naturel de Bogdan le Borgne. Il monta sur le trône en 1552, se reconnut vassal de la Pologne, fut renversé en 1561 par Jean Héraclide, reprit le pouvoir en 1564, se signala par ses cruautés et mourut en 1568. — **Alexandre**, *Élie*, né vers 1560, était fils d'Élie Rares. Il fut successivement prince de Valachie en 1616, de Moldavie en 1620-1621, de Valachie (1628-1629), et enfin de Moldavie en 1632.

Alexandre-Jean i^er, prince de Moldavie et de Valachie. V. Couza.

Alexandre i^er, Paulovitch, empereur de Russie, né à Saint-Pétersbourg en 1777, mort à Taganrok en 1825. Son précepteur, le colonel suisse Laharpe, lui donna une instruction variée et libérale. Après la mort tragique de son père Paul Ier, il monta sur le trône (1801) et introduisit dans l'empire d'importantes réformes. Il abolit la torture, la confiscation des biens, le tribunal secret pour les crimes politiques, créa le conseil de l'empire, réorganisa les universités, créa celles de Kazan et de Karkov, et s'attacha à développer l'industrie, le commerce, les lettres et les arts. A l'extérieur, Alexandre Ier fit la paix avec l'Angleterre, et signa un traité d'amitié avec Bonaparte (1801) ; mais, lorsque celui-ci, devenu empereur, envahit l'Allemagne du Nord, il entra dans la troisième coalition, formée contre lui (1805), et fut vaincu à Austerlitz. Battu de nouveau à Eylau et à Friedland en 1807, il eut avec Napoléon Ier, dont il admirait le génie militaire et organisateur, une entrevue sur le Niémen et signa avec lui, en 1807, le traité de Tilsitt, dont la rupture fut suivie de la funeste campagne de Russie (1812). De Varsovie, Alexandre Ier, devenu l'implacable ennemi de Napoléon, lança un manifeste appelant l'Europe aux armes (1813). A la Russie se joignirent l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche et la Suède. Après la bataille de Leipzig, il fit décider la marche sur Paris, où il entra avec les alliés, pendant que Napoléon abdiquait (1814). Alexandre usa de sa victoire avec modération, consentit au retour des Bourbons, mais en leur imposant la déclaration de Saint-Ouen, et se borna à faire réduire la France à ses frontières de 1789. Après le traité de Paris, il se rendit en Angleterre, puis à Vienne. Alexandre, qui s'était déjà emparé de la Finlande et s'était agrandi en Asie aux dépens de la Perse et de la Turquie, se fit adjuger le grand-duché de Varsovie par le congrès de Vienne. Après Waterloo, il revint encore avec les alliés à Paris, s'opposa au démembrement de la France, et signa avec l'Autriche et la Prusse le fameux traité de la Sainte-Alliance (1815). Il avait subi jusque-là l'influence francophile et libérale de Spéransky ; désormais, il écouta Araktchéev, représentant des idées absolutistes. Ce prince séduisant, à l'esprit ouvert, tour à tour libéral et autocrate, mourut d'une fièvre paludéenne contractée pendant un voyage en Crimée. — De son mariage avec la grande-duchesse Marie-Louise de Bade (Elisabeth-Alexeiewna), il n'avait point eu d'enfants. Son frère Nicolas Ier lui succéda.

Alexandre Ier.

— Bibliogr. : Bogdanovitch, *Histoire du règne de l'empereur Alexandre* ; Pypine, *le Mouvement social sous Alexandre Ier et Alexandre Ier* (1867) ; Vandal, *Napoléon Ier et Alexandre Ier* (1891-1893) ; Rambaud, *Histoire de Russie*, chap. xxxiv et xxxv.

ALEXANDRE II, NICOLAIEVITCH, empereur de Russie, né à Moscou en 1818, mort à Saint-Pétersbourg en 1881. Il succéda, le 2 mars 1855, à son père Nicolas Ier, mort pendant la guerre de Crimée, annonça qu'il continuerait sa politique, se rendit à Sébastopol, et, après la prise de cette ville, souscrivit au traité de Paris (1856). Il commença alors à exécuter tout un plan de réformes. La plus importante, celle qui lui a valu le glorieux surnom de « tsar libérateur », est l'émancipation des serfs, d'abord dans les terres de la couronne (1856), puis dans tout l'empire (1861). Parmi les autres, nous citerons : la publicité des débats judiciaires, la création d'assemblées élues dans la province (*zemstvos*), de juges de paix, la réorganisation des universités, le développement de l'enseignement secondaire, la fondation de gymnases de femmes, l'adoucissement du régime de la presse. Pendant la mise à exécution de ces mesures éclata, en Pologne, l'insurrection de 1863-1864, qu'étouffa Mouraviov, et ce pays fut complètement assimilé au reste de l'empire en 1869. A l'extérieur, Alexandre II reconnut le royaume d'Italie, signa avec la Prusse la *convention de Berlin* (1863), se rendit, en 1867, à Paris, où il faillit être victime de l'attentat de Berezovski, conserva la neutralité pendant les guerres de 1866 et de 1870-1871, puis exigea de la conférence de Londres (mars 1871) la révision du traité de Paris, qui avait limité ses forces dans la mer Noire. En 1872, il forma avec les souverains d'Allemagne et d'Autriche l'alliance dite « des trois empereurs »; mais, en 1875, il intervint auprès de l'empereur allemand Guillaume Ier pour empêcher Bismarck de recommencer la guerre avec la France. En 1877, ayant pris parti pour les Bulgares, il déclara la guerre à la Turquie et obtint, par le traité de Berlin (1878), la Bessarabie, Kars, Ardahan, Batoum. Pendant son règne, la Russie s'était accrue des territoires de l'Amour, du Caucase, du Turkestan, de Samarcande, du Khokand; elle avait réduit à la vassalité Khiva et Boukhara, battu le khan de Kachgar et pris Askhabad en 1881. Ses dernières années furent attristées par l'opposition du parti vieux-russe à l'exécution des réformes, et par les attentats des nihilistes. Au moment où il allait doter son pays d'une constitution avec Chambre consultative, Alexandre II tomba, frappé à mort par les bombes révolutionnaires. — Il avait épousé, en 1841, la princesse Marie de Hesse-Darmstadt (Marie-Alexandrovna), dont il eut sept enfants. Son fils Alexandre III lui succéda.

Alexandre II.

— BIBL. : De Cardonne, *l'Empereur Alexandre II* (1883); Leroy-Beaulieu, *l'Empire des tsars et les Russes* (1881-1884).

ALEXANDRE III, ALEXANDROVITCH, empereur de Russie, né à Saint-Pétersbourg en 1845, mort à Livadia en 1894. Ce prince, essentiellement pacifique, succéda à son père Alexandre II le 1er mars 1881, et renonça à appliquer les réformes politiques projetées sous le règne précédent. Abandonnant les idées occidentales, il voulut une Russie russe, organisée d'après les traditions nationales : de là la réforme de l'administration rurale et des zemstvos; de là la russification des provinces baltiques; de là l'oukase obligeant l'héritier présomptif et son fils aîné à épouser des princesses de foi orthodoxe. En Asie, Alexandre III reçut la soumission des Turcomans de Merv, la cession de Saraks, s'empara de Pendjeh après la défaite des Afghans, évita une guerre avec l'Angleterre, et devint maître du plateau de Pamir. Il fit construire le chemin de fer transcaspien et commencer le transsibérien, travaux économiques, mais aussi politiques et stratégiques. En Europe, au début de son règne, il resta fidèle à la triple alliance du Nord (russo-allemande-autrichienne) et eut plusieurs entrevues avec les empereurs ses alliés. Mais les affaires de Bulgarie, en 1885-1886, amenèrent entre les deux empires du Nord un refroidissement qui ne fit que grandir. Alexandre III se tourna alors du côté de la France, put, grâce à elle, s'affranchir de la dépendance financière de Berlin, et affirma solennellement sa nouvelle politique par la réception des marins français à Cronstadt (1891), suivie de celle des marins russes à Paris (1893). — De son mariage avec la princesse Dagmar de Danemark (Marie-Feodorovna) il avait eu cinq enfants, dont l'un, Nicolas II, lui succéda.

Alexandre III.

ALEXANDRE KARAGEORGEVITCH, prince de Serbie, né en 1806, mort à Temesvar (Hongrie) en 1885. Fils du célèbre Karageorges, il habita longtemps la Valachie. Après l'arrivée au pouvoir de Michel Obrenovitch (1839), il put rentrer en Serbie et gagna la sympathie de ce prince. Michel ayant été renversé en 1842, une assemblée nationale proclama prince de Serbie le fils de Karageorges (septembre 1842). Alexandre s'attacha à encourager le développement de l'enseignement, de l'industrie et du commerce. Lors de la guerre d'Orient en 1853, il garda la neutralité. Par le traité de Paris (30 mars 1856), les grandes puissances garantirent l'existence de la Serbie et son indépendance réelle. Cependant, le vieux prince Miloch fomenta un complot pour le renverser. Ce complot fut découvert et réprimé avec une sévérité si excessive qu'un conflit se produisit entre le prince et la Chambre, qui exigea son abdication. Sa déchéance ayant été proclamée (22 décembre 1858), Miloch redevint prince de Serbie. Le 10 juin 1868, le fils et successeur de Miloch, le prince Michel, fut assassiné. Les assassins déclarèrent qu'ils avaient agi à l'instigation d'Alexandre Karageorgevitch. Les Chambres appelèrent au trône Milan, neveu du prince Michel. Depuis lors, Alexandre vécut dans la retraite. Son fils aîné Pierre, gendre du prince de Monténégro, se posa à diverses reprises en prétendant au trône de Serbie.

ALEXANDRE Ier, roi de Serbie, né à Belgrade en 1876. Fils du roi Milan et de la reine Natalie Kechko, il n'avait pas treize ans lorsque, son père ayant abdiqué (6 mars 1889), il fut proclamé roi, sous la régence de Kristich, Belimarkovitch et Protitch. Milan consentit à quitter la Serbie en 1891, mais à la condition que l'ex-reine Natalie en serait expulsée. Cette même année, Alexandre Ier se rendit à Saint-Pétersbourg, à Vienne et à Paris. En 1893, il fit arrêter les régents et les ministres, se proclama majeur et nomma son ancien gouverneur, Dokitch, président du nouveau ministère. A l'instigation de son père, revenu à Belgrade, il suspendit en 1894 la Constitution de 1888 et remit en vigueur celle de 1869. Il se tint en dehors de la crise orientale de 1897.

Alexandre Ier, roi de Serbie.

ALEXANDRE, prince de Battenberg, premier prince de Bulgarie, né à Vérone en 1857, mort à Gratz en 1893. Troisième enfant du prince Alexandre de Hesse, neveu du tsar Alexandre II, il fut élevé à Saint-Pétersbourg et se conduisit brillamment pendant la guerre russo-turque. Sur la proposition du gouvernement russe, le 29 avril 1879, l'Assemblée nationale bulgare, réunie à Tirnovo, l'élut à l'unanimité prince de Bulgarie.

Peu après, cependant, les élections à l'Assemblée bulgare donnèrent la majorité au parti politique qui voulait l'union de la Bulgarie à la Roumélie orientale et repoussait la tutelle de la Russie. Par deux fois, Alexandre Ier se décida à dissoudre la Chambre, et se fit investir par un souverain élu sous la pression officielle de pouvoirs dictatoriaux (1881). Mais le mouvement qui suivit ce coup d'Etat lui fit comprendre qu'il lui fallait rétablir la constitution de Tirnovo; il rompit donc avec les ministres russes dont il s'était entouré, et céda au mouvement qui aboutit, le 18 septembre 1885, à l'union de la Bulgarie et de la Roumélie orientale. A partir de ce moment, l'appui qu'il avait reçu de la Russie se changea en une hostilité déclarée. Sur ces entrefaites, la Serbie déclara la guerre à la Bulgarie, qui fut victorieuse. Alexandre, sur l'invitation comminatoire de l'Autriche, dut accepter un armistice (novembre 1885), mais il eut l'habileté d'obtenir du sultan l'union de la Bulgarie et de la Roumélie.

Dans la nuit du 21 août 1886, les chefs de l'opposition slavophile, secrètement encouragés par la Russie, firent arrêter le prince Alexandre, qui fut conduit au delà des frontières du pays. Rappelé par son armée et par la majeure partie de ses sujets, Alexandre n'hésita pas à rentrer en Bulgarie; mais, ne pouvant faire sa paix avec le tsar, il abdiqua (7 septembre 1886) et se retira auprès de son père, au château de Jugenheim, non loin de Francfort. Il épousa, en 1888, une cantatrice viennoise, Mlle Loisinger. A partir de ce moment, il se fit appeler le « comte de Hartenau », et devint colonel dans l'armée autrichienne.

Alexandre, prince de Battenberg.

ALEXANDRE (Guillaume-Charles-Henri-Frédéric), prince d'Orange, prince royal des Pays-Bas, né à La Haye en 1851, mort dans la même ville en 1884. Il était fils de Guillaume III, roi des Pays-Bas. Alexandre était contre-amiral à la suite, major général au grand état-major, etc.; mais il n'a, pour ainsi dire, pas eu d'existence politique. C'était un prince d'un esprit libéral et d'une nature délicate et nerveuse. Après le mariage de son père, en 1879, avec la reine Emma, il abandonna complètement la cour. Quand il ne voyageait pas, il vivait retiré dans son palais, et s'occupait presque exclusivement de littérature : il aimait beaucoup Paris, où il venait fréquemment.

PERSONNAGES DIVERS

ALEXANDRE, fils de Priam. V. PARIS.

ALEXANDRE, Polyhistor, savant écrivain grec du Ier siècle av. J.-C., amené prisonnier à Rome et acheté par Cornelius Lentulus, qui lui confia l'éducation de ses enfants et l'affranchit. Il avait composé quarante-deux *Traités* de grammaire, d'histoire et de philosophie, dont il ne reste que quelques fragments peu importants.

ALEXANDRE le Paphlagonien, fameux imposteur du IIe siècle de notre ère, né en Paphlagonie. Il étudia la médecine, se fit passer pour prophète, et gagna d'immenses richesses à rendre des oracles et à traiter les malades.

ALEXANDRE d'Aphrodisias, célèbre philosophe péripatéticien. Natif d'Aphrodisias, en Carie, il florissait à la fin du IIe et au commencement du IIIe siècle de l'ère chrétienne, sous le règne des empereurs Sévère et Caracalla. C'est le plus célèbre de tous les commentateurs d'Aristote, celui qui passe pour avoir le mieux compris, et développé avec le plus de talent, les doctrines du maître.

Il composa, pour défendre et expliquer ses théories : *Traité du destin et du pouvoir libre*; *Traité de l'âme*; *Traité de la mixtion ou du mélange*; *Questions naturelles et morales*. — Le plus important est le *Traité du destin et du pouvoir libre*, dédié aux empereurs Sévère et Caracalla. Il est conservé tout entier à la réfutation du fatalisme stoïcien. Cet ouvrage a été deux fois traduit en latin : d'abord par Hugo Grotius, dans l'ouvrage intitulé *Philosophorum sententiæ de Fato* (Amsterdam, 1648), ensuite par Schulzens (t. IV de la *Bibliothèque des philosophes grecs*), et dans une édition séparée (Zurich, 1782). Il a été traduit en français par Nourrisson (Paris, 1870).

ALEXANDRE Sulpice (*Sulpicius Alexander*), historien gallo-romain du début du Ve siècle, auteur d'une histoire à laquelle Grégoire de Tours a fait quelques emprunts.

ALEXANDRE de Tralles, médecin grec, né à Tralles, en Lydie, dans le VIe siècle de notre ère. Il exerça son art à Rome. Il est considéré comme un des meilleurs médecins grecs depuis Hippocrate. Le premier il pratiqua la saignée de la jugulaire et administra le fer en substance. Son principal ouvrage, *Biblia iatrica duodecideca* (1549), traite de toutes les maladies.

ALEXANDRE de Villedieu, écrivain du XIIIe siècle, composa vers 1209 une grammaire intitulée *Doctrinale puerorum*, et qui eut une vogue immense dans les écoles.

ALEXANDRE de Bernay, dit aussi *Alexandre de Paris*, poète du XIIe siècle. Il continua en vers de douze syllabes le roman d'*Alexandre le Grand*, commencé par Lambert le Cors, d'où le nom d'*alexandrins* donné depuis à ces vers. On lui attribue aussi : *Athis et Prophilias*.

ALEXANDRE de Hales, cordelier et théologien anglais, appelé *le Docteur irréfragable* et *la Fontaine de vie*, mort en 1245. Il fit ses études au monastère de Hales (comté de Glocester), enseigna la philosophie et la théologie à Paris, et, l'un des premiers, mit à profit les traductions arabes d'Aristote. Il forme la transition entre les *sententiaires*, qui se bornaient à exposer les sentences ou passages dogmatiques des Pères, et les théologiens, plus systématiques. Son grand ouvrage : *Summa universæ theologiæ*, est un commentaire sur Pierre le Lombard, où il résout les questions laissées indécises par ce dernier.

ALEXANDRE (Noël), dominicain, né à Rouen en 1639, mort à Paris en 1724. Attaché aux doctrines jansénistes, il protesta contre la bulle *Unigenitus*, et signa le *Cas de conscience*. Il composa une *Histoire ecclésiastique* en 24 vol. et en latin (1672-1686), fortement empreinte de gallicanisme.

ALEXANDRE (Dom Jacques), bénédictin, né à Orléans en 1653, mort en 1734; un des inventeurs des horloges à équation, auteur d'un *Traité général des horloges* (1734).

ALEXANDRE (Charles), philologue français, né à Paris en 1797, mort dans cette ville en 1870. Il devint inspecteur général de l'Université et membre de l'Académie des inscriptions (1875). On lui doit un *Dictionnaire grec-français* (1824); un *Dictionnaire français-grec* (1830), souvent réédités; une édition des *Oracula sibyllina* (1841-1856); etc.

ALEXANDRE (Edouard), fabricant d'instruments de musique, né et mort à Paris (1824-1888). Associé à la direction de l'établissement fondé en 1829 par son père, Jacob Alexandre, né en 1804, mort en 1876, il créa, de concert avec lui, le piano-orgue, le piano Liszt et l'orgue-melodium ou « orgue Alexandre ».

ALEXANDRE (Arsène), littérateur et critique d'art, né à Paris en 1859. Il a collaboré à de nombreux journaux et publié : *Henri Daumier, l'homme et l'œuvre* (1888); *A. L. Barye* (1889); *Histoire de la peinture militaire* (1889); *Histoire de l'art décoratif du XVIIIe siècle à nos jours* (1892); *L'Art du rire et de la caricature* (1893); *Histoire populaire de la peinture* (1895); *Jean Carriès imagier* (1895); *Histoire populaire de la peinture* (1896); etc.

ALEXANDREA. Dans la géogr. anc., Montagne de la Mysie, qui faisait partie du mont Ida, en Asie Mineure, et tirait son nom d'Alexandre Pâris, qui, suivant la Fable, jugea en cet endroit la querelle des trois déesses Junon, Pallas et Vénus, disputant le prix de la beauté.

ALEXANDRÈE (sainte), vierge martyrisée à Ancyre au IVe siècle. Honorée le 18 mai.

ALEXANDRESCU (Grégoire), poète roumain, né en 1812 à Targoviste, mort à Bukarest en 1885. Il porta l'épée jusqu'en 1835, et suivit le parti de son ami le colonel Campineano, chef de l'opposition libérale sous Alexandre Ghika. Ses premiers travaux furent publiés en 1838, sous le titre de *Poésies originales, élégies et fables*. Ses attaques pleines de verve contre le gouvernement qui opprimait alors la Roumanie lui attirèrent un internement de plusieurs années dans un monastère. Cela ne l'empêcha pas de faire paraître sa fameuse pièce, *l'An 1840*. On lui doit encore : *Poésies anciennes et nouvelles* (1842); *Souvenirs et impressions* (1847), et *Méditations* (1843).

ALEXANDRETTE ou **ISKANDEROUN** (anc. *Alexandria ad Issum*), ville de la Syrie (Turquie d'Asie), située au fond du golfe du même nom; 6.850 hab. Cette ville malsaine doit son importance à Alep, située à 100 kilom. dans l'O.-N.-O., à laquelle la relie une route carrossable de 140 kilom. Le port d'Alexandrette est l'escale des lignes de navigation à vapeur françaises, anglaises et russes. — Aux environs de cette ville (la *Myriandras* phénicienne, avec laquelle se confondit bientôt la localité fondée par Alexandre), les Turcs furent vaincus par Méhémet-Ali, le 13 avril 1832. — Alexandrette est le chef-lieu d'un canton peuplé de 23.380 hab., dépendant du district d'Alep.

ALEXANDRI (Basile), poète roumain, né à Bacau en 1821, mort à Paris en 1890. Après avoir fait ses études à Paris (1834-839), Alexandri retourna à Iassi où il collabora à la revue « Dacia literara » de Mihaï Kogalniccano. En 1844, il fit partie de la direction du théâtre de Iassi et écrivit plusieurs pièces. En 1848, impliqué dans le mouvement révolutionnaire contre le protectorat russe, il fut forcé de se réfugier à Paris. En 1857, il est membre du divan *ad hoc*, et deux ans après ministre des affaires étrangères (1859-1860). Depuis il vécut tantôt à Bukarest, tantôt à Paris, où, en 1874, il remporta le prix de Montpellier pour son dithyrambe au genie latin « Gnita latina », et où il revint en dernier lieu comme ministre plénipotentiaire. Les premières poésies qui firent la réputation d'Alexandri sont ses *Doine si lacrimioare*, calquées sur la forme des poésies populaires. Ses *Pastelori* pastels sont un genre d'églogues, ses *Legendes historiques*, des poèmes héroïques. Ses meilleurs drames sont : *Despot-Voda*, *Ovidiu* et *Fantana Blanduziei*. Très appréciées sont aussi ses chansons guerrières écrites pendant et après la guerre russo-turco-roumaine (1877).

Alexandri Aræ (mots lat. signif. *autels d'Alexandre*). Autels élevés en l'honneur d'Alexandre le Grand, et qui marquaient l'endroit où finissaient ses conquêtes, dans l'Inde, sur le golfe Persique, et dans la Marmarique (Tripolitaine), non loin du temple de Jupiter Ammon.

Alexandria, ville et port des Etats-Unis (Virginie), sur le Potomac, à 10 kil. de Washington; 15.000 hab. Au bord du fleuve, se trouve Mount-Vernon, maison de campagne d'une extrême simplicité, où Washington finit ses jours, en 1799. D'autres localités, plus éloignées, rappellent les souvenirs de la guerre civile; à Bullsrun, au S.-O., les fédéraux furent, pour la première fois, mis en déroute; à Fredericsburg, sur le Rappahannock, fut livrée la bataille de trois jours (mai 1861). Alexandria est le chef-lieu d'un comté. — Il existe nombre d'autres localités peu importantes du nom d'**Alexandria** : en Louisiane, dans le Nebraska, le Minnesota, etc.

Alexandria, ville très industrielle d'Ecosse (comté de Dumbarton), sur la Leven, déversoir du lac Lomond; 11.640 hab.

Alexandria, ville de la colonie anglaise du Cap (Afrique austr.), près de la baie d'Algoa; 3.600 hab. Chef-lieu d'un comté très montueux du même nom, baigné au S. par la grande baie d'Algoa, et parcouru par le chemin de fer d'Albany à Port-Elisabeth.

Alexandrie, ville et port de la basse Egypte, fondés par Alexandre le Grand en 331 av. J.-C., sur l'emplacement de l'ancienne *Racondah* des Pharaons et de la *Rhacôtis* des Grecs; ceux-ci l'appelèrent alors *Aleksandriôn polis*, les Romains *Alexandria*, et les Turcs lui ont conservé le nom de *Iskanderieh*. Alexandrie est située sur la langue de terre qui sépare le lac Maryouth (Maréotis) de la Méditerranée; elle compte 234.740 hab. Alexandrie doit sa prospérité au commerce; elle est l'entrepôt du commerce égyptien et d'une grande partie de celui de l'Arabie et de la Nubie. De là sont exportés, avant tout, le coton, puis les blés, les orges, les maïs, les vins, les sucres, les gommes, les peaux, les plumes d'autruche, les laines, la cire, les dattes, etc. Les bois, les métaux, les pierres, les objets d'art et les articles de luxe, les vins, les vêtements, etc., voilà les marchandises importées de préférence à Alexandrie. Des travaux considérables ont beaucoup amélioré les deux ports d'Alexandrie : le *Vieux-Port*, au mouillage très sûr, station principale de la marine égyptienne, et le *Port-Neuf*, mal abrité contre les vents du N., aujourd'hui presque abandonné, séparés l'un de l'autre par la presqu'île qui relie actuellement l'île de Pharos au continent. La ville est, en outre, reliée aux différentes parties de l'Egypte par deux lignes de chemins de fer aboutissant à Rosette et au Caire, situé à 170 kil.; enfin, de nombreuses lignes de bateaux à vapeur, anglaises, françaises, etc., achèvent de favoriser le mouvement commercial de la grande place de l'Egypte, où l'on rencontre aussi d'importants établissements financiers. La ville d'Alexandrie couvre une superficie de 100 kilom. carr.; elle est la résidence d'un gouverneur, d'un patriarche catholique, et le siège d'une cour d'appel. — Monuments contemporains : le nouveau palais, la douane, la Bourse, l'arsenal, l'Institut égyptien, qui contient une bibliothèque et des curiosités égyptiennes, etc.

— *Histoire*. La Racondah égyptienne n'était qu'une pauvre bourgade habitée par des pêcheurs et des bergers, quand, en 332, Alexandre, frappé de la situation admirable qu'elle occupait, chargea Dinocrates du sein d'y fonder une ville nouvelle. Dès l'année 331 commencèrent les travaux, conformément au plan tracé par cet architecte : Alexandrie affectant la forme du manteau macédonien, de la chlamyde, et s'élevant sur la langue de terre qui sépare le lac Maréotis de la Méditerranée. L'île de Pharos fut reliée au continent par la chaussée de l'*Heptastadion*, autour de laquelle furent établis le *Grand-Port* à l'E., et l'*Eunostos* à l'O.; et de grandes voies se coupant à angle droit séparèrent les différents quartiers de la cité. A l'E. se trouvait, le long du Grand-Port, le quartier *Bruchion*, renfermant les principaux monuments élevés à Alexandrie par les Ptolémées et les Romains (les palais, les temples, le Musée avec la Bibliothèque, le Gymnase, le Théâtre, les Aiguilles de Cléopâtre, etc.), et qui, fortifié après la prise d'Alexandrie par César, forma une ville dans la ville; à l'O. fut le quartier de *Rhacotis*, avec le Sérapéum et, plus tard, la colonne de Dioclétien. De vastes faubourgs augmentèrent ensuite la cité, dont le célèbre *Phare*, une des sept merveilles du monde, indiqua l'emplacement dès le règne de Ptolémée Philadelphe, et que le canal de Canope, navigable du Nil à Alexandrie, mettait en communication avec le grand fleuve égyptien.

Si Alexandrie s'est ainsi développée après la mort de son fondateur, elle le doit aux Ptolémées, qui en firent leur capitale et la métropole intellectuelle et commerciale du monde. Elle ne tarda pas à devenir plus peuplée qu'elle ne l'est aujourd'hui encore, et eut à subir, dès l'an 198 av. J.-C., un siège dirigé par Antiochus III de Syrie. César y entra en 46, après sa victoire sur Pompée à Pharsale, et, en quittant l'Egypte, il lui laissa pour reine Cléopâtre. Un peu plus tard (30 av. J.-C.), Octave s'empara de la ville et en fit la capitale de la province romaine d'Egypte.

Des luttes entre païens et chrétiens marquèrent l'établissement du christianisme à Alexandrie, dont Arius fut presbytre au IVe siècle. Trois siècles plus tard, Amrou, lieutenant du calife Omar, s'empara de la ville après un siège de 14 mois (22 décembre 640). De ce moment, Alexandrie commença à décliner. La fondation du Caire, sa courte occupation par les chrétiens à deux reprises différentes (1202 et 1367) contribuèrent encore à accentuer sa décadence, qui devint complète après la conquête de l'Egypte par les Ottomans en 1517, au temps de Sélim Ier; quand Bonaparte s'en empara (2 juillet 1798), la population d'Alexandrie n'était plus que de 7.000 habitants. En 1801, le général anglais Hutchinson attaqua Alexandrie, et Menou dut capituler (31 août).

Au cours du XIXe siècle, Alexandrie s'est relevée rapidement et a reconquis une extrême importance commerciale, grâce surtout aux efforts de Méhémet-Ali (qui fit creuser le canal Mamoudiéh en 1822) et de ses successeurs. Elle a beaucoup souffert — momentanément — de son bombardement par l'escadre anglaise (11 juillet 1882) et du pillage qui suivit; pillage dont des soldats égyptiens furent les auteurs.

— Bibliogr. : De Vaujany, *Alexandrie et la basse Egypte* (Paris, 1890); Dimitsas, *Histoire d'Alexandrie* (en grec, Athènes, 1885); Neroutsos-bey, *l'Ancienne Alexandrie* (Paris, 1888).

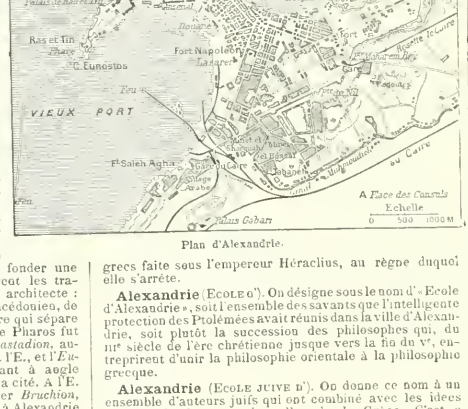

Plan d'Alexandrie.

Alexandrie (Bibliothèque d'), célèbre bibliothèque fondée par Ptolémée Soter dans le quartier d'Alexandrie nommé *Bruchion*, et dont Démétrius de Phalère fut le premier conservateur. Elle compta jusqu'à sept cent mille volumes, soit dans la bibliothèque de Bruchion, soit dans une bibliothèque supplémentaire au Sérapéion, qui en renferma bientôt trois cent mille. La première périt dans les flammes, lorsque César se rendit maître d'Alexandrie. La seconde s'augmenta quelque temps après de celle des rois de Pergame, donnée par Antoine à Cléopâtre; mais elle fut détruite en 390 dans les luttes des païens avec les chrétiens. Lorsque les Arabes s'emparèrent d'Alexandrie, en 641, ses restes furent, a-t-on dit sans preuve sérieuse, livrés aux flammes par l'ordre d'Amrou, leur chef, auquel le calife Omar avait écrit de les détruire.

Alexandrie (Musée d'). En même temps que la Bibliothèque, Ptolémée Soter avait fondé le *Musée* d'Alexandrie, où philosophes, savants et poètes, logeaient et prenaient leurs repas ensemble. Cette fondation donna un grand essor aux sciences et aux lettres. Alexandrie ne tarda pas à succéder à Athènes comme centre du mouvement intellectuel. On vit alors briller dans les sciences : Euclide, Apollonius de Perge, Nicomaque, Eratosthène, Aristarque, Hipparque, Erasistrate et Hérophile. En même temps, des prosateurs, des critiques et des poètes de valeur maintinrent à la poésie son importance et donnèrent à la philologie, l'histoire littéraire, la grammaire, dans les travaux de l'esprit, une place qu'elles n'avaient point eue jusqu'alors.

Alexandrie (Chronique d'), compilation d'auteurs grecs faite sous l'empereur Héraclius, au règne duquel elle s'arrête.

Alexandrie (Ecole d'). On désigne sous le nom d'« Ecole d'Alexandrie », soit l'ensemble des savants que l'intelligente protection des Ptolémées avait réunis dans la ville d'Alexandrie, soit plutôt la succession des philosophes qui, du IIIe siècle de l'ère chrétienne jusque vers la fin du Ve, entreprirent d'unir la philosophie orientale à la philosophie grecque.

Alexandrie (Ecole juive d'). On donne ce nom à un ensemble d'auteurs juifs qui ont combiné avec les idées propres de leur peuple celles de la Grèce. C'est à Alexandrie que s'est faite la rencontre de la pensée juive et de la pensée grecque. D'abord, les Juifs y apprirent la langue grecque. Ils en vinrent à oublier leur idiome maternel, et, pour pouvoir lire la loi et leurs autres livres sacrés, ils furent obligés de les traduire. Dans la traduction des *Septante*, on remarque l'aversion pour les anthropomorphismes, le besoin d'adopter les vues les plus épurées sur Dieu, d'écarter de l'idée de Dieu tout mélange d'imperfection humaine et même toute communication avec l'homme. L'*Ecclésiaste* accuse encore plus cette tendance qui doit mener aux êtres intermédiaires, au Logos. La *Sapience*, enfin, esquisse les idées essentielles que développera Philon. Aristobule a combiné consciemment les deux pensées qui se rencontraient. Son œuvre a été continuée par bien d'autres Juifs alexandrins qui, éclipsés par Philon, ont été oubliés. Philon a donné à l'école sa parfaite expression; c'est à son propos que nous en exposerons les idées principales. (V. Philon.) Cette théosophie judéo-alexandrine n'a pas été sans influence sur l'école proprement philosophique d'Alexandrie.

Alexandrie (Ecole philosophique d'). Il y a une parenté évidente entre les doctrines auxquelles était arrivée l'école judéo-alexandrine et celles qui deviendront le néoplatonisme hellénique. Les ouvrages du philonien Numénius d'Apamée étaient si bien connus dans l'entourage de Plotin, que celui-ci fut accusé, à tort d'ailleurs, de les avoir pillés. Il est non moins certain que le mouvement même de la pensée grecque, indépendamment de toute influence orientale, a préparé le dogmatisme néoplatonicien, lequel devait concilier le platonisme, le péripatétisme et le stoïcisme. Ammonius Saccas (v. ce nom) est le véritable fondateur de l'école; il n'écrivit point, et il semble avoir en une doctrine ésotérique qui devait se transmettre oralement. Plotin fut son disciple, et donna à sa philosophie une ampleur qu'elle n'avait probablement pas. Il enseigna à Rome, où il eut pour continuateur Porphyre, qui publia les *Ennéades* de son maître et qui mourut en 301. Après celui-ci, un changement d'attitude se produit dans l'école. Plotin et Porphyre, antérieurs à Constantin et au triomphe définitif du christianisme, condamnent encore la superstition, malgré leur ferveur religieuse. Leurs successeurs se font les défenseurs attitrés de l'ancienne religion; leur philosophie devient une apologétique de la vieille foi, et elle tend à justifier tout le contenu du paganisme, jusqu'à la sorcellerie, à la magie et à la théurgie. Jamblique (mort en 333) transporte l'école à Alexandrie. Ses disciples et lui attribuent toutes les connaissances à une révélation transmise par une série d'hommes privilégiés. Syrianus et Proclus changent encore une fois le siège de l'école : c'est à Athènes qu'ils enseignent. Le néoplatonisme disparaît bientôt après lui. Par réaction contre le faux mysticisme, l'aristotélisme s'était peu à peu restauré dans l'école elle-même. Les grands docteurs de l'Eglise ont connu les écrits de Plotin et de Porphyre. Au VIe siècle, un inconnu a adapté au christianisme l'enseignement de Proclus, et, sous le pseudonyme de « Denys l'Aréopagite », a mis en circulation les ouvrages qui ont nourri la mystique du moyen âge.

— Bibliogr. : Matter, *Histoire de l'école d'Alexandrie* (Paris, 1840); Jules Simon, *Histoire de l'école d'Alexandrie* (Paris, 1845); Vacherot, *Histoire critique de l'école d'Alexandrie* (Paris, 1846); Ravaisson, *Essai sur la métaphysique d'Aristote*, t. II; A. Fouillée, *la Philosophie de Platon*, t. II. — Les *Ennéades*, de Plotin, ont été traduites en français par Bouillet.

Alexandrie (Ecole chrétienne d'). Le christianisme fut, au rapport d'Eusèbe, introduit à Alexandrie dès le Ier siècle, par Marc l'Evangéliste, après le martyre de saint Pierre, pendant la persécution de Néron. Il y fit de rapides progrès. La constitution de l'ancienne Eglise d'Alexandrie nous a été conservée avec des caractères certains d'authenticité dans les *Constitutions apostoliques* en langue copte, document qui nous renseigne sur l'école des catéchètes, gloire de cette Eglise. Il importait aux chrétiens d'Alexandrie de concilier l'Evangile avec les résultats les meilleurs de la pensée antique et d'écarter les erreurs du paganisme. Il leur fallait encore écarter les séductions du gnosticisme. De là la fondation de l'école des catéchètes. Elle avait pour but de préparer les prosélytes au baptême : le gouvernement de l'Eglise reposant sur l'élection des fidèles, les plus sérieuses garanties étaient demandées aux néophytes. Elle était sous la direction de l'évêque; elle ne recrutait pas ses maîtres exclusivement dans le clergé. L'enseignement était rémunéré par les dons volontaires des fidèles, mais souvent aussi gratuit. L'école fut fondée par Pantenus, qui eut pour élèves et successeurs Clément et Origène. Celui-ci eut pour successeur Héraclas, puis Denys d'Alexandrie. Après Denys, l'histoire de l'école est obscure. Arius fut peut-être pendant quelque temps un de ses catéchistes. Rhodon fut le dernier de ses maîtres. Après lui, l'école, déjà déchue, disparut.

Alexandrie de la Paille (*Alessandria della Paglia*), ville d'Italie (Piémont), sur le Tanaro (affluent du Pô) près de son confluent avec la Bormida; 74.700 hab. Evêché, ville forte; l'industrie y est très développée (toiles, draps, soieries), et le commerce en est très actif. Nœud important de chemins de fer. Bâtie hâtivement en 1168 par la Ligue lombarde pour tenir en respect les partisans de l'empereur Frédéric Barberousse, Alexandrie prit son nom du pape Alexandre III. Bien que ses murs fussent de limon et de paille (de là son surnom de *della Paglia*, que lui donna par dérision Frédéric), elle résista avec succès aux Gibelins qui l'assiégèrent aussitôt après. Prise en 1707 par le prince Eugène, elle fut cédée par l'empereur Joseph Ier à Victor-Amédée II de Savoie, qui en fit construire la citadelle en 1728. De 1796 à 1814, elle appartint aux Français, qui remportèrent dans ses environs la victoire de Marengo, au lendemain de laquelle y fut conclu un armistice. Alexandrie, qui fut ch.-l. du dép. fr. de *Marengo*, est aujourd'hui le ch.-l. d'une province qui porte son nom et compte 153.000 hab.

— Bibl. : Gräf, *die Grundung Alessandrias* (Berlin, 1887).

Alexandrin, ine n. et adj. Qui est né à Alexandrie; qui a rapport à cette ville ou à ses habitants. ‖ On dit aussi alexandrien et alexandrinien.

— *Appareil alexandrin*, Espèce de mosaïque, ou plutôt de marqueterie précieuse, à laquelle l'empereur Alexandre-Sévère, qui, selon Lampride, en fut l'inventeur, avait donné son nom. L'*appareil alexandrin* servit sous le bas-empire à faire des frises, à orner des panneaux.

— *Dialecte alexandrin*. Né de la confusion du dialecte macédonien avec ceux des différentes parties de la Grèce, ce dialecte contenait beaucoup de locutions empruntées à des langues étrangères. C'étaient surtout les Egyptiens, les Syriens, les Juifs, en un mot les populations semi-grecques, semi-orientales, qui en faisaient usage. On donnait le nom d'*hellénistes* aux écrivains de ces nations qui s'en servaient, d'où le nom d'*hellénistique*, sous lequel on désignait aussi le dialecte alexandrin. On le trouve bien caractérisé dans les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.

— *Manuscrit alexandrin* (Codex alexandrinus), célèbre manuscrit grec de la bibliothèque du Musée britannique, contenant la Bible des Septante et le Nouveau Testament. Il fut envoyé à Charles Ier par le patriarche de Constantinople Cyrille Lucaris.

— *Vers alexandrin*, Vers français composé de douze syllabes quand la rime est masculine, et de treize quand elle est féminine. En principe, la césure doit être immédiatement après la sixième syllabe. ‖ S'empl. substantiv. : *La versification française, avec ses* alexandrins *qui tout deux à deux, a peu de mouvement*. (Michelet.)

Le vers *alexandrin* (appelé parfois *héroïque*, parce qu'il est particulièrement affecté à l'épopée et à la tragédie) convient surtout aux sujets sérieux et graves. Majestueux et solennel, il a les défauts de ses qualités : « Il est beau, dit Voltaire, mais parfois ennuyeux. » Les poètes romantiques, pour le rendre plus vivant, l'affranchirent de la césure, et l'allongèrent en quelque sorte par de fréquents enjambements.

Alexandrine (poésie). On donne le nom de poésie alexandrine à la poésie grecque qui fleurit en Egypte, spécialement à Alexandrie, sous les Ptolémées, et dura jusqu'à la domination romaine. Elle est essentiellement raffinée et subtile, avec un grand souci de la forme et, dans les idées comme dans le style, une recherche qui va

parfois jusqu'à l'affectation ; c'est ce qu'on appelle en littérature l'« alexandrinisme ». Ses principaux représentants sont : Philétas de Cos, Hermesianax, Alexandre d'Étolie, trois auteurs élégiaques ; Callimaque, dont les hymnes et les élégies sont perdus, mais sa *Chevelure de Bérénice* nous est parvenue dans la transcription latine de Catulle. Il est également l'auteur d'un grand nombre d'épigrammes recueillies dans l'*Anthologie*. Le poète épique de l'école alexandrine est Apollonius de Rhodes, dont les *Argonautiques* ont été imitées par Valerius Flaccus. Lycophron, le plus obscur des poètes grecs, écrivit sa fameuse *Alexandra* ou *Cassandre* pour l'amusement de Ptolémée Philadelphe, et, sous le même prince, Aratus formula en vers élégants tout ce qu'on savait de son temps sur l'astronomie ; ses *Phénomènes* sont un modèle de poème didactique. Théocrite enfin, dans ses *Idylles*, scènes familières, fragments épiques, tableaux champêtres, nous donne comme la fleur de la poésie alexandrine.

La philologie, l'histoire littéraire, la grammaire, représentées par Zénodote d'Éphèse, Aristarque de Samothrace, Cratès de Malles, Denys de Thrace, Apollonius le sophiste et Zoïle, prirent à Alexandrie, dans les travaux de l'esprit, une place qu'elles n'avaient point eue jusqu'alors. On sait que les noms d'Aristarque et de Zoïle sont devenus synonymes : le premier de critique sévère, mais impartial, le second de critique injuste et de mauvaise foi.

ALEXANDRINISME n. m. Système philosophique de l'école d'Alexandrie. ‖ Style orné, propre aux poètes grecs de la période Alexandrine.

ALEXANDRISTE n. m. Partisan de l'école d'Alexandrie, de l'alexandrinisme.

ALEXANDRITE (de *Alexandre*, n. pr.) n. f. Nom donné à une variété vert foncé de cymophane.

ALEXANDRIYA, ville de Russie (gouv. de Kherson), sur l'Ingouletz, affl. du Dniéper ; 13.100 h. Fondée en 1754 sous le nom de *Beg* ; depuis 1784, ch.-l. d'un district qui compte aujourd'hui 327.200 hab. Aux environs on a découvert de vastes gisements de fer.

ALEXANDROPOL, ville de Russie, gouv. d'Erivan (Transcaucasie), sur l'Arpatchaï, affluent de l'Araxe ; 22.700 hab. Fondée en 1837 par les Russes, sur la route militaire de Tiflis à Kars, à l'endroit qu'occupait alors le village de Gounri, Alexandropol a été une place forte jusqu'en 1878. C'est la ville la plus populeuse du gouvernement. Magnaneries. A 40 kilom. au S., et sur l'Arpatchaï, en rivière de l'Orge, se trouvent les ruines d'Ani. Défaites des Turcs par les Russes en 1807 et en 1853. Pop. du district : 134.600 hab.

ALEXANDROV, ville de Russie (gouv. de Vladimir) ; 7.000 hab. C'est l'*Alexandrovskaia Sloboda* du XVIe siècle, où séjourna de préférence le tsar Ivan IV le Terrible depuis 1564. Pop. du district : 100.000 hab.

ALEXANDROV, bourg de Pologne (Russie occid.), gouv. de Lublin ; 5.239 hab.

ALEXANDROVO, gare importante sur le chemin de fer de Thorn (Prusse), à Varsovie, dans le gouv. de Varsovie (Pologne), Russie occid. Douane très considérable.

ALEXANDROVSK, ville de Russie (gouvern. d'Iékatérinoslav), sur le Dniéper, en face l'île de Khortitza, célèbre dans l'histoire des Cosaques Zaporogues ; 16.130 hab. Ville fortifiée et entrepôt d'un commerce considérable. Pop. du district : 205.100 hab.

ALEXANDROVSKAÏA, ville de Russie (gouv. de Stavropol), sur la Toumouzlofka, affluent de la Kouma qui se jette dans la Caspienne ; 8.710 hab. — Pop. du district du même nom : 126.380 hab.

ALEXANDROVSK-GROUCHEVSKII, ville de la Russie mérid. (territ. des Cosaques du Don) ; 17.230 hab.

ALEXANOR (de *Alexanor*, n. myth.) n. m. Espèce de papillon des Basses-Alpes. V. PAPILLON (*papilio*).

ALEXANOR, neveu d'Esculape et fils de Machaon. Il était particulièrement révéré à Titane, en Sicyonie.

ALEXÉIEFKA, ville de Russie (gouv. de Voronèje), sur la Tikhaïa-Sosna, affluent du Don ; 14.000 hab.

Alexiade (L') ou *Vie d'Alexis Comnène*, par Anne Comnène, en 15 livres et en grec, est un des monuments précieux de la Collection byzantine. Il raconte l'histoire de la première croisade. Partout Anne Comnène fait l'apologie de son père, et accable de reproches les chefs des croisés, principalement Bohémond, fils de Robert Guiscard, ennemi personnel d'Alexis. On trouve le texte de l'*Alexiade* au tome CXXXI de la *Patrologie grecque*.

ALEXICACOS (*qui détourne le mal*), surnom donné à un grand nombre de dieux de l'antiquité, notamment à Jupiter et Apollon.

ALEXIEN (*in*) n. m. Religieux de l'ordre de Saint-Alexis.
— ENCYCL. Les *alexiens* étaient voués à la pauvreté et au soin des malades. Rappelant les beghards et les béguines, ils firent leur apparition au commencement du XIVe siècle, pendant la peste noire. Ils se répandirent surtout en Belgique et dans la basse Allemagne. On les a appelés parfois improprement *cellites* et *lollards*. Il y a encore des traces de cet ordre à Bruges, Cologne et Aix-la-Chapelle.

ALEXIMUS, philosophe grec de l'école de Mégare, au IVe siècle av. J.-C., né en Élide, disciple d'Eubulides. Il attaqua Aristote et les stoïciens, et prétendit fonder une secte, dont l'existence fut éphémère, qui fut nommée secte des *olympiques*, parce qu'il enseignait à Olympie.

ALEXIN, ville de Russie (gouv. de Toula), sur l'Oka, affluent de la Volga ; 6.000 hab. Pop. du district : 88.500 hab.

ALEXINATZ, ville frontière de la Serbie, située au confluent de la Moravitsa et de la Morava ; 5.760 hab.

ALEXIPHARMACEUTIQUE adj. Qui a les propriétés de l'alexipharmaque.

ALEXIPHARMAQUE (du gr. *alexein*, repousser, et *pharmacon*, poison) n. m. et adj. Nom que les anciens donnaient aux remèdes qu'ils croyaient propres à prévenir ou à détruire les mauvais effets des poisons : *Un* ALEXIPHARMAQUE. *Remède* ALEXIPHARMAQUE.
— ENCYCL. Sous cette dénomination étaient compris des agents thérapeutiques de toute nature et particulièrement des toniques, des excitants, des sudorifiques. On attribuait une efficacité supérieure à ceux dans lesquels il entrait le plus de substances diverses ; telles étaient les nombreuses espèces de *thériaque*, *Vorvétan*, etc.

ALEXIS, poète comique grec, né à Thurium, en Lucanie, mort vers 299 av. J.-C. Il avait composé deux cent quarante-cinq pièces, dont il reste d'assez nombreux fragments, rassemblés dans les *Fragm. comic. græc.* de Meineke (coll. Didot).

ALEXIS (saint), mort vers 412, appartenait à une famille romaine noble et riche, qu'il abandonna pour mener une vie misérable et ascétique. Fête le 17 juillet. Son histoire légendaire a inspiré le célèbre poème en vieux français intitulé *la Vie de saint Alexis*.

Alexis (LA VIE DE SAINT), poème français de la première moitié du XIe siècle. C'est un des plus anciens monuments de notre langue ; il est antérieur à la *Chanson de Roland*. Il est écrit en vers décasyllabiques et par laisses ou strophes monorimes de cinq vers. Le sujet est la vie de ce saint qui, au moment où sa famille lui présente une fiancée, jeune et ravissante, s'enfuit de la maison paternelle, par horreur du mariage, passe le reste de ses jours à mendier, et n'est reconnu par les siens, au milieu desquels il est revenu, qu'après sa mort. La composition de ce poème est extrêmement remarquable. Il en a été fait des amplifications au XXIIe, XIIIe, XIVe siècles. On a, de plus, deux autres poèmes du XIIIe siècle sur le même sujet.

ALEXIS Ier, Comnène, fils de Jean Comnène et neveu de l'empereur Isaac Comnène, né à Constantinople en 1048, mort en 1118, usurpa le trône sur Nicéphore Botoniate qu'il relégua dans un cloître (1081). Ce fondateur de la dynastie des Comnènes lutta sans relâche, sur les rivages de l'Adriatique, avec l'aide des Vénitiens, contre les Normands de Robert Guiscard (qui avait envahi la Grèce) ; en Thrace, contre les Petchénègues et les Koumans ; en Asie Mineure, contre les Turcs Seldjoukides. La venue des croisés (1096), appelés par lui, parce qu'il comptait s'en servir contre les Turcs, lui suscita une foule de difficultés et d'ennuis, et il recourut, pour s'en débarrasser, même à la trahison. Il eut aussi à réprimer des conjurations formées dans son palais. Cet empereur, calomnié par les historiens latins, trop loué par sa fille Anne Comnène dans l'*Alexiade*, a rendu de grands services à l'empire de Constantinople.

ALEXIS II, Comnène, né en 1167, mort en 1183, empereur de Constantinople, succéda en 1180 à son père Manuel Comnène, à l'âge de onze ans, sous la tutelle de Marie d'Autriche. Il fut bientôt détrôné par Andronic Comnène, cousin du défunt empereur, qui s'empara de la régence, s'associa lui-même à l'empire, et, peu de semaines après, fit étrangler le jeune Alexis. Il avait été fiancé à Agnès de France, sœur de Philippe-Auguste, mais sa mort tragique ne permit pas cette union.

ALEXIS (le faux), imposteur qui, en 1191, sous le règne d'Isaac l'Ange, se présenta comme étant le fils d'Alexis II et fit un assez grand nombre de dupes. Un prêtre l'assassina pendant son sommeil.

ALEXIS III, l'Ange, empereur de Constantinople, frère d'Isaac l'Ange, qu'il détrôna en 1195, mort en 1210. Il conclut avec les Turcs et les Bulgares une paix honteuse. En 1203, Alexis le Jeune, son neveu, s'empara de Constantinople à l'aide des croisés, qu'il avait intéressés à sa querelle, et Alexis l'Ange se vit forcé de prendre la fuite. Il tomba entre les mains de Théodore Lascaris, son gendre, qui le fit enfermer dans un monastère, où il mourut.

ALEXIS ou ALEXIUS Ier, Comnène, empereur de Trébizonde, né vers 1180, mort en 1222. Il échappa aux cruautés d'Isaac II, qui avait résolu de détruire la race des Comnènes, et profita en 1204, avec l'aide de son frère David, de la prise de Constantinople par les Latins pour s'emparer de Trébizonde et de diverses villes du littoral de la mer Noire, puis il prit le titre d'*autocrator* ou d'empereur, que portèrent après lui, à Trébizonde, quatre autres Alexis Comnène jusque vers 1470. Son règne fut troublé par des guerres continuelles avec les Turcs et avec Théodore Lascaris. Il dut céder une partie de ses possessions au sultan d'Iconium, et il ne régna plus que sur les pays situés près des rivages de la mer Noire.
— BIBLIOGR. : Fallmerayer, *Geschichte des Kaiserthums von Trapezunt* (Munich, 1827).

ALEXIS IV, le Jeune, empereur grec, de 1203 à 1204. Tiré de prison par les croisés, Isaac II, qui était aveugle, régna conjointement avec son fils Alexis IV. Les exigences des croisés, qui lui avaient vendu leur intervention, l'ayant mis dans la nécessité de recourir à de nouveaux impôts, Alexis Murzuphle exploita le mécontentement public, détrôna Alexis et le fit étrangler.

ALEXIS V, Ducas, surnommé MURZUPHLE (*dont les sourcils se rejoignent*), mort en 1204. Il s'empara du trône de Constantinople par le meurtre d'Alexis IV (1204), et fut à son tour détrôné par les croisés, alliés d'Alexis IV. Baudouin, comte de Flandre, prit sa place, et le fit précipiter du haut de la colonne de Théodose.

ALEXIS ou ALEXIUS DRAGON, Comnène, général appartenant à la famille des Comnènes, né vers 1553, mort en 1619. Il servit le duc de Savoie, la république de Venise et le pape, puis vint en France, où il fut mis à la tête d'un corps de cavalerie, et devint gouverneur du Perche.

ALEXIS, MICHAÏLOVITCH, tsar de Russie, le second de la maison de Romanov, né en 1629, mort en 1676, succéda (1645) à son père Michel Féodorovitch. Ses deux favoris, Plechtcheiev et Morosov, par leurs exactions, provoquèrent, en 1648, un soulèvement qui coûta la vie à Plechtcheiev et exaltèrent un mécontentement général. Deux prétendants : le troisième faux Démétrius et Ankoudinov, qui se disait fils du tsar Vasili Chouiski, en profitèrent pour disputer la couronne à Alexis qui, par une guerre heureuse contre la Pologne (1654-1667), s'assura la possession des provinces de Smolensk, de Tchernigov et de Sévérie, ainsi que d'une partie de l'Ukraine. Il réussit moins dans sa lutte avec la Suède (1655-1658), mais il étendit sa domination jusque dans l'extrême orient de la Sibérie, entra en relations avec la Chine, et, aidé par le vaillant hetman Chabarov, conquit la région du fleuve Amour. En 1672, il réprima sévèrement le soulèvement des Cosaques du Don. Il réunit en un seul corps toutes les lois des provinces russes et les fit publier en un recueil connu sous le titre d'*Oulagenié*. Ce fut sous son règne que le patriarche Nikon provoqua un schisme dans l'Église grecque. Il se maria deux fois, la seconde fois avec la belle Natalie Narichkine, de laquelle il eut, parmi d'autres enfants, Pierre le Grand et sa sœur Sophie.
— BIBLIOGR. : Bergh, *le Règne du tsar Alexis Mikhailovitch* (Saint-Pétersbourg, 1831).

ALEXIS, PÉTROVITCH, prince russe, fils de Pierre le Grand, né à Moscou en 1690, mort en 1718. Effrayé de rencontrer dans son héritier présomptif des dispositions antipathiques aux vastes conceptions de son génie, Pierre le Grand exigea de lui sa renonciation au trône. Pendant un voyage du tsar, Alexis s'enfuit à la cour de Vienne, puis à Naples, où son père finit par découvrir sa retraite. Il l'engagea alors à revenir à Moscou, puis le fit juger et condamner à mort pour crime de lèse-majesté ; mais il lui accorda presque en même temps sa grâce. Le prince mourut dans sa prison peu de temps après. Pierre II, son fils, monta sur le trône en 1727.
— BIBLIOGR. : De Vogüé, *le Fils de Pierre le Grand* (Paris, 1884).

ALEXIS (WILIBALD), pseudonyme du romancier allemand WILHELM HARING.

ALEXIS (Paul), écrivain français, né à Aix (Bouches-du-Rhône) en 1847, mort à Levallois-Perret en 1901. Il se montra l'un des plus fervents adeptes de Zola. Ses principaux ouvrages sont : *Celle qu'on n'épouse pas*, pièce en un acte (Gymnase, 1879) ; *la Fin de Lucie Pellegrin* (1880) ; *le Journal de M. Mure* (1880), et dans les *Soirées de Médan*, une nouvelle : *Après la bataille* ; *Émile Zola, notes d'un ami* (1882), importante étude sur le chef de l'école naturaliste ; *le Besoin d'aimer* (1885) ; *Madame Meariot* (1890) ; *Monsieur Betzy*, pièce en quatre actes, avec le même (1890) ; *la Provinciale*, pièce en trois actes, avec Giocosa (1893) ; *Comtesse* (1897), etc. Il a publié, sous le pseudonyme de TRUBLOT, emprunté à *Pot-Bouille*, de curieuses appréciations dramatiques, écrites dans un style ultra-naturaliste.

ALEXIS, ALEXANDROVITCH, grand-duc de Russie, né à Saint-Pétersbourg en 1850. Frère du tsar Alexandre III, il entra très jeune dans la marine, et devint amiral général, chef suprême de la flotte russe. Grand ami de la France, dont il connaît la littérature et les arts, il y a fait de fréquents voyages. En 1891, après la brillante réception de nos marins à Cronstadt, il fut à Paris l'objet de chaleureuses ovations.

ALEXISBAD, station balnéaire d'Allemagne, duché d'Anhalt, au pied du Harz, sur la Selke, sous-affluent de la Saale. Eaux connues depuis 1766 et très fréquentées.

ALEXITÈRE ou **ALEXITHÈRE** (du gr. *alexêtêr*, qui porte secours) n. et adj. Se disait des médicaments employés pour prévenir les effets d'un poison : *Un* ALEXITÈRE. *Eau* ALEXITÈRE.

ALEXOTA, ville de Russie occid. (Pologne), gouv. de Suwalki, sur le Niémen ; 9.300 hab.

ALEYRODE (*lé-i* — du gr. *aleuron*, farine, et *eidos*, apparence) n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de petite taille, à corps mou et recouvert d'une matière cireuse d'apparence farineuse.

ALEZAN, ANE (de l'arab. *al*, le, et *hazan*, beau, élégant) adj. De couleur fauve, tirant sur le roux : *Mule* ALEZANE.
— Substantiv. Cheval ayant le poil alezan : *On distingue l'*ALEZAN *clair, l'*ALEZAN *doré, l'*ALEZAN *brûlé*, etc.

ALÈZE ou **ALÉSE** (rad. *lé*) n. f. Drap ou lé de toile, plié en plusieurs doubles, dont on se sert pour soulever les malades, pour garantir le lit du sang, du pus, de l'urine, etc.
— ENCYCL. L'*alèze*, pliée en cravate, sert encore à pratiquer la contre-extension. L'alèze peut être remplacée par une toile gommée, une toile cirée, un tissu de caoutchouc ; d'ordinaire, on place ces tissus imperméables sur le drap de lit, et ils sont eux-mêmes recouverts par l'alèze, cette manière de faire est préférable.

ALFA n. m. Nom donné par les Arabes à une graminée du groupe des agrostidées fort commune en Algérie et appelée par les botanistes *stipa tenacissima* ou *macrochloa tenacissima*. C'est une herbe vivace qui forme des touffes, qui ne trace pas, et dont les tiges droites d'environ 1 mètre de long se terminent par une inflorescence en épi de cymes de 0m,20.
— ENCYCL. L'*alfa*, qui résiste aux chaleurs et à la sécheresse, croît abondamment dans toute l'Algérie et en Espagne. On l'appelle *spart* ; d'où le nom de *sparterie* donné aux ouvrages faits avec cette plante. Malgré sa forme très grêle, l'alfa possède une ténacité sans exemple peut-être dans les tiges des autres végétaux filiformes. L'alfa est depuis très longtemps exploité en Espagne et, bien avant que le commerce général se préoccupât des avantages que peut offrir ce produit, Marseille et une grande partie du midi de la France étaient inondées des envois de la Péninsule. On employait et on emploie encore dans ces pays de très nombreux ouvrages de sparterie, et notamment des paniers d'une grande commodité et d'une durée tout à fait exceptionnelle, auxquels on donne communément le nom de *couffins*. L'Espagne expédie ses sparts dans presque toutes les parties de l'Europe ; elle a pour principaux centres de production et d'exploitation Alicante, Santa-Pola, Carthagène, Las Aguilas.

Alfa. — *a*, épillet fleuri.

L'alfa occupe, en Algérie, d'immenses étendues de terrain, notamment dans le département d'Oran, et croît avec une vigueur inouïe dans les lieux même où toute autre végétation est rendue impossible par l'aridité du sol et l'élévation de la température. Le Sahara et le Tell sont, par endroits, couverts de véritables et immenses

prairies d'alfa. L'exploitation de ce produit, longtemps négligée en Afrique, a acquis une véritable importance. On a reconnu bientôt que ces feuilles rouies, broyées et peignées, pouvaient remplacer le chanvre et le lin et fournir des cordes qui pourrissent difficilement au contact de l'eau. Les feuilles d'alfa de qualité inférieure sont utilisées en papeterie et exportées principalement en Angleterre. On obtient la pâte de papier d'alfa en faisant rouir les feuilles dans une dissolution étendue de soude caustique. Au bout d'une semaine, on triture et on broie ces feuilles, afin d'en recueillir la partie fibreuse, qu'on blanchit alors au moyen du chlore. Ces fibres sont ensuite déchirées et réduites en une pâte, avec laquelle les usines anglaises fabriquent des papiers de qualités diverses.

L'alfa d'Algérie, trié et desséché pendant une dizaine de jours, perd 40 o/o de son poids. Il peut être alors utilisé, comme en Espagne, à la fabrication des cordes et des nattes sans autre préparation.

Alfane, nom que l'Arioste donne dans son poème à la jument de Gradasse. Ménage ayant prétendu établir que *alfana*, mot espagnol qui désigne un cheval fort et vigoureux, vient du latin *equus*, le chevalier de Cailly décocha contre le trop savant étymologiste le quatrain suivant :

Alfana vient d'*equus*, sans doute ;
Mais il faut avouer aussi
Qu'en venant de là jusqu'ici,
Il a bien changé sur la route !

ALFANGE (de l'arabe *al*, le, et *khandjar*, cutelas) n. f. Cimeterre maureque (Corneille, *Cid*, acte IV, scène III).

ALFANI (Domenico DI PARIS), peintre italien, né en 1483 à Pérouse, mort après 1553, fut élève du Pérugin, et se fit inscrire en 1510 au collège des peintres de sa ville natale. Alfani, qui avait reçu en même temps que Raphaël les leçons du Pérugin, demeura étroitement lié avec le peintre des *Stanze*, et ce put se défendre d'imiter le style de son ami. Plusieurs peintures d'Alfani ont été confondues avec des œuvres de Raphaël. On cite de lui, à l'université de Pérouse, la *Vierge entourée d'anges et de saints*. — Son fils ORAZIO DI PARIS, né à Pérouse vers 1510 et mort en 1583, imita le genre de son père. Une *Sainte Famille* (del Carmine), conservée à l'université de Pérouse et peinte d'après une composition de Raphaël du musée de Lille, est attribuée tour à tour à Orazio ou à Domenico.

ALFAQUES (PUERTO DE LOS) ou **SAN-CARLOS,** port et baie d'Espagne, prov. de Tortose (Catalogne), au S.-O. de l'embouchure de l'Ebre ; 4.540 hab. Nombreuses salines aux environs. Alfaques est l'entrepôt de Tortose, à cause de l'encombrement continuel produit par la vase à l'entrée de l'Ebre. Le canal Nuevo fait communiquer cette ville avec Amposta, sur l'Ebre.

ALFAR, ALFES ou **ALFS.** Mythol. V. ELFES.

ALFARABI, philosophe arabe, né à Farab, dans la Transoxiane, mort à Damas vers 950. Il étudia à Bagdad, alors foyer de la philosophie et de la science grecques, voyagea en Syrie et en Egypte, et finit par se fixer à Damas. Il popularisa parmi les Arabes les doctrines d'Aristote, et fut le maître d'Avicenne. Il avait un grand talent pour la musique et la poésie. De la plupart de ses ouvrages, il ne reste que des versions hébraïques.

ALFARO, ville d'Espagne (Vieille-Castille), sur l'Albama, affluent de l'Ebre ; 6.000 hab. Ville très ancienne, autrefois une des clefs du royaume de Navarre, aujourd'hui bien déchue ; conquise sur les Maures par le Cid Campeador en 1072. Pop. du district : 10.500 hab.

ALFARO Y GOMEZ (don Juan DE), peintre espagnol, né à Cordoue en 1640, mort en 1680. Il reçut d'abord les leçons d'Antonio del Castillo, puis vint à Madrid, où Velazquez acheva de le former. Il fut pendant un temps assez court le peintre en titre de l'amiral de Castille. Alfaro n'a pas de dessin, mais son coloris ne manque pas d'éclat, et ses petits portraits lui ont valu un certain renom. Celui de Calderon, placé sur le tombeau du poète dans l'église de San-Salvador à Madrid, est le plus célèbre. Alfaro était écrivain et il a laissé des poésies.

ALFÉNIDE (rad. *Halphen*, chimiste contemporain) n. m. Alliage métallique entièrement blanc, qui n'a pas l'inconvénient de rougir ou de jaunir. C'est du maillechort argenté, composé de 50 parties de cuivre, 30 de zinc, 10 de nickel et 1 de fer, et qui sert principalement à fabriquer des couverts de table. La découverte de cette composition date de 1850.

ALFENUS VARUS, jurisconsulte romain, né à Crémone, qui était célèbre vers 680 de Rome. On lui doit les premières collections de droit civil, auxquelles il donna le nom de *Digestes*.

ALFERGANI (Mohamed-ben-Kétir), astronome arabe, né à Farab (Sogdiane), mort vers 820 de l'ère chrétienne. Il revisa les *Tables astronomiques* de Ptolémée, et écrivit un *Livre des mouvements célestes et de la science des étoiles*.

ALFHEIM. Dans la mythologie scandinave, la ville céleste, séjour du dieu Frey. C'est là qu'habitent les *lios-alfar* (esprits lumineux). V. ELFES.

ALFIER (*f.-é* — de l'esp. *alferez*, ou de l'ital. *alfiere*, porte-drapeau) n. m. Officier porte-drapeau en Espagne et en Italie. Cette expression a été employée en France au XVIe siècle.

ALFIERI (Benoît-Innocent, comte), architecte italien, né à Rome en 1680, mort à Turin en 1767 (oncle du célèbre Alfieri). Il apprit le dessin et les mathématiques au collège des Jésuites à Rome, puis il fit son droit à Turin, exerça même la profession d'avocat à Asti, sans négliger la pratique de l'architecture. On lui doit la façade d'un palais qui fut élevé sur la place d'Alexandrie. Ensuite Charles-Emmanuel III le chargea de reconstruire l'Opéra de Turin, qui venait d'être incendié. Il a encore exécuté plusieurs palais de Turin, la façade de Saint-Pierre à Genève, le théâtre de Carignan, la tour de Sainte-Anne à Asti, etc.

ALFIERI (le comte Victor), poète tragique italien, neveu du précédent, né en 1749 à Asti (Piémont), mort à Florence en 1803. Ayant passé sa jeunesse dans les plaisirs et les aventures, parcouru d'une course folle une partie de l'Europe, sans autre but, comme il le dit lui-même, que de *se donner du mouvement*, il ne commença à écrire que vers 1775. Le théâtre l'attirant, il écrivit successivement vingt tragédies. A la manière molle, efféminée et gracieuse de ses devanciers il substitua un dialogue serré, nerveux et précis, un style mâle, pur, extrêmement concis, rempli d'images frappantes et de fortes pensées, une action sobre jusqu'à la sécheresse, des caractères tracés avec énergie, des situations vraiment tragiques et des sentiments élevés. Ses œuvres les plus remarquables sont : *Philippe II, Polynice, Antigone, Agamemnon, Virginie, Oreste, la Conjuration des Pazzi, Don Garcia, Rosemonde, Marie Stuart, Timoléon, Octavie, Mérope*, et *Saul*. En résumé, on reconnaît généralement qu'il est inférieur aux grands poètes modernes qui ont traité les mêmes sujets que lui. Imitateur de l'école française, malgré ses préventions et ses dénégations, il est resté, suivant l'habile critique Ginguené, à la même distance de nos grands tragiques que ceux-ci le sont des Grecs. En dehors de son théâtre, il a écrit une *Histoire de ma vie*, qui a été traduite en français, et un traité *De la Tyrannie*.

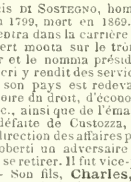
Alfieri.

Au début de sa carrière, Alfieri avait eu le bonheur de rencontrer une femme pleine de charme et d'élévation, la comtesse d'Albany, épouse du dernier des Stuarts, dont l'influence le fixa pour toujours au travail. Séparé d'elle par le caprice des événements et du monde, il la retrouva à Paris, où il était venu faire imprimer ses *Œuvres dramatiques*, et l'épousa quand elle fut devenue veuve (1788). La comtesse d'Albany lui fit élever, dans l'église de Santa-Croce, à Florence, un monument en marbre, l'un des chefs-d'œuvre de Canova, et qui est placé entre les tombeaux de Machiavel et de Michel-Ange. Elle donna une édition complète de ses œuvres (Pise, 1805-1815). Petitot a traduit en français les tragédies (Paris, 1802).

ALFIERI (César), marquis DI SOSTEGNO, homme politique italien, né à Turin en 1799, mort en 1869. Il servit d'abord dans l'armée, puis entra dans la carrière diplomatique. Lorsque Charles-Albert monta sur le trône (1831), il fit venir Alfieri à la cour et le nomma président de la commission de réforme. Alfieri y rendit des services considérables : c'est à lui que son pays est redevable de la fondation des chaires d'histoire du droit, d'économie politique, de droit des gens, etc., ainsi que de l'émancipation des universités. Après la défaite de Custozza, en 1848, Charles-Albert l'appela à la direction des affaires publiques. Mais Alfieri trouva en Gioberti un adversaire acharné, devant lequel il dut bientôt se retirer. Il fut vice-président du Sénat, de 1856 à 1860. — Son fils, **Charles,** marquis DI SOSTEGNO, homme politique et écrivain, est né à Turin en 1827. Membre de la Chambre des députés sardes, il prit fréquemment la parole et soutint de ses votes la politique de Cavour, dont il avait épousé la nièce. Après la mort de son père, il le remplaça au Sénat (1869). Le marquis Alfieri est le fondateur et le président de l'Institut des sciences sociales de Florence, destiné à préparer les jeunes gens instruits à entrer dans l'administration et dans la vie politique.

ALFONSINE, ville d'Italie (prov. de Ravenne) ; 7.000 h. Patrie de Vincenzo Monti.

ALFONSO, ville de l'île Luçon (Philippines), prov. de Cavite ; 7.000 hab.

ALFONSO-XII, comm. de Cuba (prov. de Matanzas) ; 9.700 hab.

ALFORD (Henry), poète et érudit anglais, né à Londres en 1810, mort à Canterbury en 1871. Il fut professeur à Cambridge et doyen de la cathédrale de Canterbury (1858). On lui doit : *Poèmes et Fragments poétiques* (Cambridge, 1831) ; *L'Ecole du cœur* (1835), poème souvent réédité ; *les Poètes de la Grèce* (1841), etc.

Alfort (ÉCOLE VÉTÉRINAIRE D'), la plus importante de nos trois écoles nationales vétérinaires ; les deux autres sont établies à Lyon et à Toulouse.

— ENCYCL. L'*École d'Alfort* fut fondée en 1766 par Bourgelat qui, quatre ans auparavant, avait déjà créé celle de Lyon. Elle est établie près des bords de la Marne, dans l'ancien château d'Alfort. Elle a toujours un effectif réel de trois cents élèves, qui y séjournent pendant quatre ans. La première année, les « alforiens » suivent des cours de physique, de chimie minérale, de botanique, de géologie, d'anatomie descriptive et de ce qu'on appelle « l'extérieur » ; on entend par là l'étude des formes des animaux : à son port, à son poil, il faut arriver à reconnaître la race, l'âge de l'animal, etc. La seconde année, on passe en revue l'anatomie générale, l'embryologie, la tératologie, la zoologie, la physiologie, la chimie organique et la toxicologie. La troisième année est consacrée à l'étude de la pharmacie thérapeutique, matière médicale, hygiène, pathologie générale et tumeurs, médecine opératoire, ferrure et maladies parasitaires. Aux bâtiments nécessaires à l'habitation et à l'instruction des élèves il a donc fallu adjoindre des hôpitaux-écuries, des étables, des porcheries, des bergeries, des chenils, etc., pour l'observation et le traitement des différentes espèces de maladies.

En quatrième et dernière année, les études s'achèvent par la pathologie médicale, la pathologie chirurgicale, la pathologie contagieuse, la police sanitaire, la médecine légale, l'inspection des viandes de boucherie, la pathologie bovine, ovine, caprine et porcine, l'obstétrique, la zootechnie. Pendant la dernière année, les élèves vont chaque jeudi en visite aux abattoirs de La Villette. A la fin de chaque année, il y a un examen de passage, et une insuffisance de points entraîne le renvoi.

L'établissement reçoit des internes, des demi-pensionnaires et des externes. L'externat pour tous a été décidé en principe. Toute demande a l'effet d'obtenir l'autorisation d'entrer dans l'une des écoles vétérinaires de France doit être adressée, avant le 1er août de chaque année, au ministre de l'Agriculture. Le prix annuel de la pension, à Alfort, est de 600 fr. pour les internes, 400 fr. pour les demi-pensionnaires, et 200 fr. pour les externes, sommes payables en trois termes. Des bourses et des fractions de courses peuvent être accordées par le ministre de l'Agriculture, mais pour une année seulement ; toutefois, elles sont renouvelables. Tous les élèves, boursiers ou non, sont obligés de se procurer à leurs frais les effets de trousseau, ainsi que les livres et les instruments nécessaires à leur instruction. L'école admet les étrangers au même titre que les nationaux, et l'époque d'entrée est fixée au 15 octobre de chaque année. L'admission n'a lieu qu'après un concours subi au chef-lieu de chaque département ; nul n'est autorisé à y prendre part, s'il n'a préalablement justifié qu'il aura dix-sept ans au moins et vingt-cinq au plus le 1er octobre de l'année du concours ; aucune dispense d'âge ne saurait être accordée. De plus, les candidats doivent être possesseurs de l'un des trois diplômes du baccalauréat ès lettres, ès sciences complet, ou de l'enseignement spécial. Le concours a lieu tous les ans ; les épreuves, qui sont écrites, portent uniquement sur les matières désignées au programme des connaissances exigées, qui est communiqué aux candidats sur leur demande. Les jeunes gens qui ont obtenu le diplôme délivré par l'Institut agronomique ou les écoles nationales d'agriculture sont dispensés du concours.

ALFORTVILLE, comm. du dép. de la Seine (arrond. de Sceaux), à 7 kilom. de Paris, au confluent de la Seine et de la Marne ; 6.600 hab. (*Alfortvillais.*)

— *Histoire.* Alfort, jadis un hameau, a dû son origine à un château qui, au XIVe siècle, était dénommé *Herefort* et, au XVIIe, *Ballefort*. Le hameau grandit en quelque sorte sous l'égide de son voisin et aîné, *Maisons*. Jusqu'en 1885, Alfort fut une dépendance de la commune de Maisons ; à cette date, une loi lui conféra une organisation municipale indépendante.

Le vaste château d'Alfort, à la pointe des grandes routes de la Bourgogne et de la Champagne, ayant vue sur la Seine et sur la Marne, fut longtemps le centre de grandes fêtes et de réceptions brillantes. Plus tard, on y fonda l'*École vétérinaire*. V. ALFORT.

ALFOS (*foss.*) n. m. Pathol. V. ALPHOS.

ALFOUR, ALFOUROU, ALIFOUR, nom d'une race d'hommes habitant, le plus souvent à l'état sauvage, l'intérieur des îles Malaises.

— ENCYCL. Les *Alfours* représentent au milieu des Malais un élément particulier, en minorité dans toutes les îles, composé de débris d'une race depuis longtemps disparue de Java, mais subsistant encore à Bornéo (*Dayaks*), à Sumatra (*Battaks*), et dans les autres îles, aux Célèbes, dans les Molaques, sous le nom d'*Alfourous*, que leur donnent les Malais.

Alfour.

Ces Alfours, appelés justement *Indonésiens* par le Dr Hamy, venaient probablement du S. de l'Inde, où se rencontrent encore sur certains points des types rappelant le leur. Ils furent les premiers habitants de la Malaisie, vivant dans les forêts, sur les montagnes, dans des maisons construites sur pilotis, rappelant les nombreuses stations lacustres. Plus tard, les Malais survinrent et les repoussèrent dans l'intérieur.

Les Alfours sont de taille assez élevée, d'un brun foncé et très poilus, dolichocéphales, mieux proportionnés dans leur ensemble que les Mélanésiens. Les hommes vont nus, à l'exception d'un langouti d'étoffe ou d'écorce d'arbre ; les femmes s'enveloppent les reins dans un pagne. Les Alfours sont grands guerriers et coupeurs de têtes ; ils ornent leurs longs boucliers, en forme de pavois, de peintures rouges et de chevelures prises sur l'ennemi.

Par l'île de Bouron, à l'intérieur de laquelle probablement il existe toujours des Alfours, puis par d'autres encore, ils ont sans doute passé en certains points de la Nouvelle-Guinée, surtout dans la péninsule du Nord, dont les races guerrières et montagnardes sont peut-être un mélange d'Indonésiens et de Mélanésiens, soit à Aodaie, par exemple (dans le territoire d'Arfaks) ou aux environs du havre de Porey. Le nom d'Arfaks n'est d'ailleurs en Nouvelle-Guinée, comme celui d'Alfours dans la bouche des Malais, qu'une désignation générale dans laquelle les populations côtières enferment toutes les tribus de l'intérieur dont elles ont à redouter les incursions.

— BIBLIOGR. : Dr Hamy, *les Alfourous de Gilolo* (Paris, 1877) ; Von Baer, *Ueber Papuas und Alfuren* (Saint-Pétersbourg, 1859) ; R.-N. Cust, *a Sketch of the Modern Languages of East Indies* (1878).

ALFRED le Grand, roi anglo-saxon de Wessex, né en 849, mort en 901. Au moment où il prit la couronne (871), les Danois occupaient la plus grande partie de l'Angleterre ; d'abord vaincu par eux et réduit à la condition de fugitif, Alfred finit par les écraser près d'Eddington (878). A la suite de cette bataille, le traité de Wedmore partagea l'Angleterre entre le roi de Wessex et le roi des Danois. Londres, d'abord attribuée à ce dernier, fut conquise en 886. Alfred donna à l'armée une organisation solide et nationale, créa une marine, fortifia la justice royale. Il favorisa les lettres, comme Charlemagne, s'entoura de savants et de lettrés, composa lui-même quelques ouvrages, entre autres une traduction anglo-saxonne de l'*Histoire ecclésiastique* de Bède, une autre du traité *De la Consolation*, de Boèce, et son *Testament*.

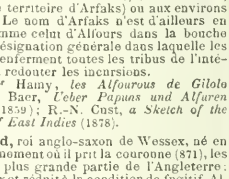
Alfred le Grand.

De nouvelles invasions de Scandinaves ayant eu lieu,

à partir de 893, Alfred dut les combattre, et il le fit avec succès. Les Gallois, alliés des Danois, se soumirent, et il mourut en paix en 901, emportant dans la tombe le surnom de *Grand*, que les chroniqueurs contemporains lui donnaient et que l'histoire lui a conservé.

— Bibliogr. : Hughes, *Alfred the Great* (Londres, 1878).

ALFRED II, prétendant au trône d'Angleterre. Suivant quelques auteurs, il descendait d'Alfred le Grand et était fils du roi Ethelred II. Venu en Angleterre vers 1012, après la mort du fils et du petit-fils de Canut le Grand, pour faire valoir ses droits à la couronne, il fut assassiné, et son compétiteur Edouard, soutenu par le comte Godwin, monta sur le trône.

ALFRÉDIE (*di*) ou **ALFREDIA** (de *Alfred*, n. pr.) n. f. Genre de plantes, de la famille des composées.

ALFRETON, ville d'Angleterre (comté de Derby) : 15.350 hab.

ALFRIDARIE n. f. Science par laquelle on donne successivement le gouvernement de la vie à chaque planète pendant un certain nombre d'années.

ALG. Abrév. de *algèbre*.

ALGA n. m. Nom du trône impérial en Ethiopie.

ALGACÉ, ÉE adj. Qui ressemble à une algue.

— n. f. pl. Syn. de algues. (Peu usité.)

ALGALIE (*lî*) ou **ALGALÉE** (*lé*) n. f. (mot d'origine arabe, selon les uns ; suivant Ménage et Littré, de *argaleion*, qui, dans la basse grécité, signifie *instrument à injecter de l'eau*). Syn. de sonde. V. ce mot.

ALGANON n. m. Petite chaîne que l'on mettait, pour la forme, au cou des galériens ayant la permission de circuler hors du bagne. ‖ On dit aussi arganeau.

ALGARADE (de l'arabe *al*, la, et *gharet*, expédition) n. f. Signifiait autrefois. Expédition militaire faite avec peu de monde et causant plus d'effroi que de mal. ‖ Sortie, insulte brusque, éclatante, faite sans sujet ou pour un sujet très léger : *Faire une* algarade. *Faire essuyer une* algarade *à quelqu'un.* ‖ Bon ou mauvais tour de jeunesse, ou autre.

ALGARDI (Alessandro), sculpteur et architecte italien, né à Bologne en 1583 ou selon d'autres, en 1602, mort en 1653. Élève des Carrache, il exécuta beaucoup de statues, de monuments funéraires, de bustes, de bas-reliefs, dont quelques-uns d'une dimension colossale, entre autres la statue de bronze d'Innocent X, son meilleur morceau ; un grand bas-relief représentant *saint Léon empêchant Attila d'entrer à Rome* (1648), conçu dans le goût du Bernin, acheva de fonder sa réputation. En s'inspirant à l'excès des exemples de l'école bolonaise, il a fait de la sculpture maniérée, pittoresque, qui révèle l'éducation dont il était redevable aux Carrache et dont l'influence fâcheuse s'est fait sentir en France au XVIIe siècle.

ALGAROBIE (*bî* — de l'esp. *algaroba*, fruit du caroubier) n. f. Genre de plantes de la famille des légumineuses-mimosées, groupe des adénanthérées, et renfermant des arbres ou arbustes américains à fruits en gousses allongées, droites ou arquées, à nombreuses graines enveloppées d'une pulpe charnue.

ALGAROTH ou **ALGÉROTH** (poudre d') [de *Algerotti*, n. de l'inv.] n. f. Oxychlorure d'antimoine que l'on obtient en traitant le chlorure d'antimoine par l'eau distillée.

ALGAROTTI (Francesco, comte), savant et littérateur italien, né à Venise en 1712, mort à Pise en 1764. Il était intimement lié avec Voltaire, qui l'appelait son *cher cygne de Padoue*. Il a publié des *Poésies*, un *Essai sur la peinture*, un *Voyage en Russie*, une volumineuse *Correspondance*, etc.

ALGARROBA n. m. Nom vulgaire donné en Espagne aux fruits du caroubier.

ALGARVE, la plus petite prov. du Portugal, à l'extrémité S.-O. de l'Europe. Le pays est en grande partie montagneux, très chaud, arrosé de nombreux petits cours d'eau ; le littoral, en partie bordé d'îles, bas, sablonneux, devenu à force de travail extrêmement fertile, s'oppose à la zone de la sierra qui est à peu près entièrement inculte (sauf dans les concilhos de Monchique et d'Alcoutim). Le pays n'a pas d'autres industries que celles qui se rapportent à la pêche. Sur une superficie de 4.850 kilom. carr., l'Algarve possède 205.900 hab. vivant surtout dans des hameaux très disséminés, mais aussi dans de grosses bourgades ou dans des villes. *Faro* est le chef-lieu.

Le nom d'Algarve (*El Gharb* en arabe, c'est-à-dire pays du couchant) est celui d'un ancien royaume maure, qui exista du VIIIe au XIIIe siècle, et dont *Silves* était la capitale. Il s'étendit aussi au littoral marocain opposé, et on distingua bientôt deux Algarves, dont furent souverains pendant un temps les rois de Portugal : l'Algarve *Alem-mar* (en deçà de la mer) et l'Algarve *Aquem-mar* (au delà de la mer). La province d'Algarve a eu une grande importance au XVe siècle, quand l'infant Don Henri de Viseu s'établit à Sagres et y prépara des expéditions pour la découverte du littoral africain.

— Bibliogr. : Von Maltzan, *Zum Cap Saint-Vincent. Reise durch das Königreich Algarbien* (Francfort-sur-le-Moin, 1880).

ALGAZEL n. m. ou **ALGAZELLE** n. f. (de l'arabe *al*, le, et *ghazel*, gazelle), mammifère de l'ordre des ruminants, de la famille des antilopes. C'est la grande antilope blanche, qui se trouve depuis l'Egypte jusqu'en Arabie. V. oryx.

ALGAZEL ou **ALGAZZALI,** philosophe arabe, né en 1058 à Thous (Perse), mort en 1111. Après avoir dirigé l'école de Bagdad et enseigné à Damas, à Jérusalem et à Alexandrie, il se retira dans sa ville natale, où il écrivit de nombreux ouvrages. Il fut un des chefs de la secte des *ascharites* ou orthodoxes. Il a écrit un livre sur *l'Unité de Dieu*. Sa *Destruction des philosophes* fut attaquée plus tard par Averroès. Il s'attacha à établir la supériorité de l'islamisme sur les autres religions et sur la philosophie. La bibliothèque Nationale possède plusieurs de ses traités manuscrits. Il y traite de la logique, de la physique et de la métaphysique.

ALGÉBAR n. m. Nom arabe de la constellation d'Orion.

ALGÈBRE n. f. (des mots arabes *al-djaber-el-moqabala*, art des restaurations, des rétablissements, et, par extension, art des solutions. Ce nom était fondé sur la règle en vertu de laquelle on rétablissait dans un des membres de l'équation la quantité qu'on supprimait dans l'autre, en changeant la fonction positive ou négative de cette quantité. ‖ En chirurgie, au moyen âge, le mot *algèbre* signifiait l'art de restaurer, de rétablir les membres luxés ou fracturés ; et dans les langues espagnole et portugaise, *algebrista* signifie encore *chirurgien*. : Science des grandeurs considérée d'une façon générale, ou science des lois des nombres : *Les formules d'*algèbre, *dans leur étroite enceinte, contiennent d'avance toute la courbe dont elles sont la loi.* (H. Taine.) ‖ Le livre qui traite de cette science : *L'*algèbre *de Bezout.* (Acad.)

— Par compar. Peut se dire, dans un tout autre ordre d'idées, de tout ce qui présente les formes rigoureuses de généralisation de l'algèbre : *Dangeau possédait cette* algèbre *rapide qu'on appelle l'esprit du jeu.* (Ste-Beuve.) *Les femmes ont des instincts d'une sûreté infaillible ; elles expliquent, par une* algèbre *qu'elles ont inventée, le merveilleux lui-même.* (Alex. Dum.) ‖ Se dit de même et fam. d'une chose difficile à comprendre, dont on n'a aucune idée : *L'expression des plus nobles sentiments n'est que de l'*algèbre *pour ceux qui n'ont pas d'âme.* (Boiste.)

— Encycl. Le but essentiel de l'algèbre est de *simplifier* et de *généraliser* les questions relatives aux nombres. L'idée fondamentale du nombre constitue le domaine de l'arithmétique : mais, en cherchant precisément les rapports qui peuvent exister entre les différents nombres, ou, comme l'on dit couramment, la façon dont ils sont *fonction* (v. ce mot) les uns des autres, l'esprit s'est arrêté à certains raisonnements qui revenaient fréquemment dans l'étude de questions d'apparences diverses. C'est ainsi que la notion d'un rapport, d'une fonction, s'est dégagée de l'idée d'une valeur numérique, et, en cherchant alors à grouper dans une théorie plus générale les problèmes qui se résolvaient par des procédés analogues, on a pu créer l'algèbre.

En un mot, l'algèbre analyse les relations des nombres en elles-mêmes, ainsi que leurs combinaisons et les lois de leurs transformations ; l'étude des fonctions est ainsi dégagée de toute considération relative au nombre lui-même, de toute valeur numérique. D'ailleurs, les raisonnements algébriques doivent inévitablement conduire à une vérification arithmétique ; et, si les conclusions sont d'une généralité rigoureuse, l'on n'en doit pas moins parvenir à des lois numériques, à la représentation, par des nombres, des phénomènes naturels.

La simplification apportée résulte de l'emploi de *signes* ou de symboles pour figurer les opérations, et de *lettres* pour désigner les nombres cherchés. On généralise, en ce sens que des lettres peuvent également représenter les nombres donnés, *quantités connues* ou *données* du problème.

— *Langue algébrique.* L'égalité de deux quantités s'exprime en les séparant par le signe =. On ajoute un nombre à un autre ou on le retranche d'un autre en les séparant par les signes + ou — : ainsi, la forme $a - b = 5$ exprime que l'excès de la quantité a sur la quantité b est égal à 5. Les signes précédents s'énoncent respectivement : égale, plus, moins ; et l'on dirait encore *a moins b égale 5.*

La multiplication est indiquée par le signe ×, ou bien encore par un simple point séparant les facteurs du produit, et s'énonce *multiplié par.* Ainsi, le produit du nombre a par le nombre b s'écrit $a \times b$ ou $a.b$, parfois même plus simplement encore ab, et s'énonce *a multiplié par b.* Si l'on des facteurs d'un produit algébrique est un nombre donné en chiffres, on le nomme *coefficient*, et il est écrit à la gauche du produit : ainsi 7 et $\frac{4}{3}$ sont les coefficients des produits $7\,abc$ et $\frac{4}{3}\,ab$. La division est indiquée par deux points ou une barre horizontale qui sépare le dividende et le diviseur : ainsi le quotient de a divisé par b s'écrit $a : b$ ou $\frac{a}{b}$ et s'énonce *a sur b.*

Le produit de plusieurs facteurs égaux à un même nombre est une *puissance* (v. ce mot) de ce nombre ; l'*indice* de cette puissance s'écrit à droite de ce nombre en haut, en petits caractères, et exprime combien il y a de facteurs dans le produit. Très généralement a^m, que l'on énonce *a.m* ou bien *a* puissance *m*, représente le produit de *m* facteurs égaux à *a*. En particulier, a^3 et a^2 qui figurent en produits $a \times a$ et $a \times a \times a$ s'appellent souvent le *carré* ou le *cube* du nombre *a*.

Inversement par $\sqrt[4]{a}$ on représente le nombre dont la quatrième puissance est égale à a ; 4 s'appelle aussi l'*indice* du radical, et cet indice se supprime couramment quand il s'agit d'une racine carrée. Ainsi, on écrira simplement $\sqrt{16} = 4$.

Pour ce qui concerne les symboles dont l'emploi suppose que deux quantités sont inégales, on écrira par exemple $11 > 8$, $7 < 10$, $a \neq b$, $a \leqslant 7$, $b \geqslant 11$, qui s'énoncent : 11 *plus grand que* 8, 7 *plus petit que* 10, *a différent de* b, *a inférieur ou égal à* 7, b *supérieur ou égal a* 11 (dans ces deux derniers cas, on dit encore : a *au plus égal a* 7, et b *au moins égal a* 11).

On devait bientôt rencontrer, en mathématiques, des grandeurs susceptibles d'avoir *deux sens différents* : par exemple, des degrés de température qui peuvent être comptés au-dessus et au-dessous de l'origine, du zéro choisi. Il en résultait le besoin de donner, pour ces grandeurs, une mesure qui indiquât non seulement la valeur arithmétique de cette grandeur, mais encore son *sens* ; on est ainsi conduit à créer deux nouvelles classes de nombres : *positifs* et *négatifs* (v. ces mots), et à chercher les règles de calcul de ces nombres entre eux. Le choix de ces règles, qui présente une part d'arbitraire, a été fait en sorte que les opérations jouissent, en général, des mêmes propriétés que les opérations arithmétiques correspondantes ; il suffit ici de constater que les nouvelles définitions introduites conduisent à des conclusions non contradictoires, dont la généralité est la base même du calcul algébrique, quelle qu'en soit, au reste, la valeur philosophique.

Tout revient d'abord, en algèbre, à établir les rapports entre les quantités mises en jeu, en un mot à mettre le problème proposé *en équation* ; on aboutit ainsi à une équation numérique ou *littérale*, suivant que les quantités supposées connues sont des nombres ou des lettres, et *résoudre* cette égalité ou cette équation consiste à trouver les nombres qui, mis à la place des inconnues, *satisfont* à l'équation, c'est-à-dire rendent les deux membres identiques. $6x - 2 = 3x + 4$ est une équation, expression d'égalité entre deux quantités $6x - 2$ et $3x + 4$; cette équation est résolue pour la valeur $x = 2$, car cette valeur, mise à la place de x, donne des valeurs numériques identiques aux deux quantités séparées par le symbole d'égalité, on dit encore que 2 est la *racine* de cette équation. Une équation devient une *identité* si elle est satisfaite, quelles que soient les valeurs des quantités inconnues ; ainsi : $x = \frac{1}{3}x + \frac{2}{3}x$ est une identité, car les deux membres sont numériquement égaux pour toute valeur numérique de x.

Dans son acception la plus haute, l'algèbre serait la recherche des propriétés des fonctions ; mais l'étude d'une fonction revient à connaître la succession des valeurs que peut prendre une expression algébrique, et, nous l'avons vu, égaler une expression à une quantité quelconque revient à former une équation, de sorte que, en dernière analyse, l'algèbre est l'étude des équations, et les diverses théories partielles qu'elle comprend se rattachent toutes, plus ou moins, à cet objet principal. V. fonction, équation, calcul.

— *Histoire de l'algèbre.* On fait généralement remonter l'origine de l'algèbre au géomètre Diophante d'Alexandrie (IVe siècle). L'ouvrage de Diophante appartient plutôt à l'arithmétique qu'à l'algèbre. Il représentait l'inconnue d'un problème par l'abréviation $\sigma\varsigma$, finale du mot grec *arithmos* (nombre ; il n'employait ni les lettres de l'alphabet, ni les signes des fonctions, excepté toutefois le signe de la soustraction, qui était un ψ renversé et un peu tronqué.

On pense que les Arabes, qui ont donné son nom à l'algèbre, en ont emprunté les éléments aux auteurs grecs et à Diophante, et cependant, dans le premier livre d'algèbre publié en Europe (à Venise, en 1494) par Luc Paciolo, il n'est fait aucune mention de Diophante : ceci tendrait à prouver que les Italiens tenaient des Arabes leurs connaissances en algèbre. L'Allemand Stifel (ou Stifelius) adoptait les signes + et — pour représenter l'addition et la soustraction, ainsi que le symbole $\sqrt{\ }$ pour signifier *radical* ou *racine*. L'Anglais Thomas Recorde inventait le signe de l'égalité = ; il fit choix de ce symbole, parce que, disait-il, il ne peut y avoir deux choses plus égales entre elles que deux lignes parallèles.

Mais le véritable créateur de l'algèbre moderne est le Français Viète, né à Fontenay-le-Comte en 1540. Aux nombres toujours employés jusque-là Viète substitua des lettres qui, représentant des grandeurs quelconques, transformaient le raisonnement particulier en formule générale, en loi. Il imagina la plupart des simplifications que subissent, pour être plus tôt résolues, les égalités algébriques. Après Viète, l'Anglais Harriot reconnut l'existence des racines négatives : on lui doit aussi l'invention des signes < et > (plus petit et plus grand). Oughtred, à la même époque, fit adopter le signe × pour désigner la multiplication, et Descartes introduisit la notation des exposants et les principes de leur calcul.

ALGÉBRIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'algèbre : *Formule, notation,* équation algébrique. *Fonction algébrique.* V. fonction.

— Par compar. D'une précision rigoureuse : *Exactitude* algébrique.

ALGÉBRIQUEMENT adv. D'une manière algébrique, selon les règles de l'algèbre.

ALGÉBRISER v. n. S'occuper d'algèbre, faire de l'algèbre.

— Fam. et iron. Employer des formules savantes, traiter un sujet trop scientifiquement : *Certains écrivains ont un grand penchant à* algébriser. (Reyn.)

ALGÉBRISTE n. Personne qui sait l'algèbre, qui fait des opérations d'algèbre : *La résolution des équations du troisième et du quatrième degré, le dénouement des fameux cas irréductibles furent la grande affaire des* algébristes *du XVIe siècle.* (Lionville.)

ALGECIRAS. Géogr. V. Algesiras.

ALGÉDI n. m. Nom arabe d'une étoile de la constellation du Capricorne.

ALGEMESI, ville d'Espagne (prov. de Valence), près du Jucar : 7.410 hab. Fabriques de papier, de carton.

ALGENIB (mot tiré de l'arabe) n. m. Etoile secondaire, marquant l'angle inférieur à gauche du grand carré de Pégase.

ALGER (William), écrivain américain, né à Freetown (Massachusetts) en 1823. Pasteur et théologien, il a écrit des ouvrages littéraires qui ont eu du succès : *la Poésie de l'Orient* (1856) ; *le Génie de la Solitude* (1867) ; *Amitiés de femmes* (1870), etc. — Son cousin, Horatio Alger, né à Revere (Massachusetts) en 1834, a publié sur l'enfance abandonnée de curieuses études intitulées : *the Ragged Dick* (Dick en haillons), et *the Tattered Tom* (Tom dégueillé).

ALGER, ch.-lieu du départ. du même nom et capitale de l'Algérie, sur la Méditerranée ; à 800 kilom. environ de Marseille ; archevêché et cour d'appel ; 96.784 hab. (*Algérois.*)

Armes d'Alger.

— Encycl. La ville d'*Alger* s'élève en amphithéâtre sur le flanc de hautes collines, au bord d'une large baie demi-circulaire à laquelle elle donne son nom.

Alger est bien la métropole politique et économique de l'Algérie ; sa longitude est à peu de chose près celle de Marseille et de Paris ; elle est entourée d'une contrée riche et prospère, les coteaux du Sahel et la plaine de la Mitidja ; elle est à égale distance des deux extrémités E. et O. de la colonie auxquelles la relient la ligne ferrée Constantine et Tunis d'une part, la ligne d'Oran de l'autre.

L'Alger des Turcs avait la forme d'un triangle dont la Kasba (118 m. d'altit.) formait le sommet et dont la base

de rochers escarpés plongeait directement dans la mer. Les remparts turcs ont fait place, en 1843, à l'enceinte bastionnée qui vient d'être à son tour dérasée dans la partie voisine de la mer, pour permettre à Alger de rejoindre ses faubourgs, plus étendus qu'elle-même : Saint-Eugène au N. et Mustapha au S. ; ils tendent à se confondre et se confondront de plus en plus avec Alger. La banlieue est plus considérable encore ; toute la côte, depuis la pointe Pescade jusqu'à la Maison-Carrée, sur une étendue d'environ 16 kilom., est bordée d'une suite presque ininterrompue de constructions.

Le port d'Alger, comme la ville même, s'est rapidement agrandi ; il s'agrandit encore par la création d'un arrière-port à l'Agha. Par le nombre et le tonnage des navires qui le fréquentent, le port d'Alger se place immédiatement après Marseille et Le Havre ; pour le tonnage effectif des marchandises embarquées ou débarquées, il vient au septième rang.

Alger correspond à la ville romaine d'*Icosium*, ruinée lors de la conquête arabe. A la fin du xe siècle, une nouvelle ville s'éleva ; elle fut appelée *djezair Beni-Mezrhanna* (îles des Beni-Mezrhanna) ; *îles*, à cause des îlots voisins, et *Beni-Mezrhanna*, du nom d'une tribu berbère établie

Plan d'Alger et de ses environs.

en ce lieu. Alger eut ses dynasties locales, un moment indépendantes au xve siècle, puis tributaires au xvie de l'Espagne, qui fit élever le Peñon, fort commandant la ville. Après l'établissement des Barbe rousse, Alger fut vassale du Padischâh, jusqu'à sa conquête par la France en 1830.

— *Prise d'Alger* (1830). Les relations d'Alger avec la France avaient revêtu un caractère de froideur, puis d'amertume, à l'occasion d'une dette contractée de 1793 à 1798 pour le compte du gouvernement français envers une maison de commerce algérienne. Le payement de cette obligation avait été différé, et ce retard irritait d'autant plus le dey, Hussein-pacha, qu'il était intéressé au règlement du litige. Deval, notre consul général, s'étant présenté, au printemps de 1827, à la Kasbah, pour saluer le dey, celui-ci, saisi d'une réclamation de notre agent, s'emporta et lui demanda sur un ton comminatoire s'il recevrait enfin son argent. Deval répliqua vivement et menaça à son tour Hussein-pacha, qui s'oublia jusqu'à le frapper au visage avec le chasse-mouches en plumes de paon, qu'il portait à la main.

Cette insulte eut en France un immense retentissement. Les satisfactions demandées furent refusées par le dey, et, après d'inutiles négociations, une expédition fut résolue, malgré les tentatives d'intimidation faites par l'Angleterre au gouvernement français.

Dès le 9 février 1830, des ordres avaient été expédiés à Brest, à Rochefort, à Lorient, à Cherbourg, à Bayonne et à Toulon, pour l'armement immédiat de 104 bâtiments, qui devaient jeter sur le sol algérien une armée de 40.000 hommes. La flotte fut placée sous le commandement du vice-amiral Duperré ; le comte de Bourmont fut nommé général en chef des troupes de débarquement.

La flotte appareilla le 25 mai 1830. Arrêtée par un coup de vent à deux reprises successives, elle se trouva, le 12 juin, sur la côte d'Afrique, et, le 13 au soir, elle jeta l'ancre sur la plage de Sidi-Ferruch, sans rencontrer de résistance sérieuse. La première division de l'armée débarqua le lendemain, dispersa sept à huit mille Arabes qui avaient fait mine de résister, et s'empara des batteries qui défendaient les dunes. Le 19, l'armée entière, débarquée, s'empara du camp de Staouéli, défendu par environ trente mille hommes, livra avec succès quelques nouveaux combats, et emporta, le 3 juillet, le fort de l'Empereur. Le 4 juillet, le drapeau français flottait sur la Kasbah, où l'on trouva en monnaies et lingots : 7.312 kilogr. d'or valant 25 millions, et 108.704 kilogr. d'argent valant environ 24 millions.

— BIBLIOGR. : H. de Grammont, *Histoire d'Alger sous la domination turque* (Paris, 1887) ; C. Rousset, *la Conquête d'Alger* (Paris, 1879) ; Plantet, *Correspondance des deys d'Alger avec la Cour de France* (Paris, 1890) ; Dalles, *Alger, Boufarick, Blida et leurs environs* (Alger, 1888).

ALGER (PROVINCE D'), au centre de l'Algérie, entre la province d'Oran à l'O. et celle de Constantine à l'E. Elle renferme un territoire civil, formant un dép. administré par un préfet, et un territoire militaire, administré par le général commandant la division militaire.

Les relations et le commerce s'établissant en Algérie entre des régions différentes par le climat et les productions, c'est-à-dire du N. au S. et du S. au N., expliquent jusqu'à un certain point la division administrative en trois provinces s'étendant chacune de la mer au Sahara. Mais les provinces algériennes ne sont, pas plus que les départements français, des divisions naturelles. Ainsi, la province d'Alger comprend : une partie, mais non la totalité, du Dahra, avec le massif de Miliana qui en est la continuation (Zaccar, 1.579 m.) ; le Sahel d'Alger, région de collines basses qui s'étend de Tipaza à Alger ; la plaine de la Mitidja ; l'Atlas de Blida ou Atlas mitidjien et le massif de Tablat ; la presque totalité de la grande Kabylie, vaste hémicycle de hautes terres, dominé par la chaîne du Djurdjura (2.000 à 2.300 m.), dont une partie seulement, celle qui avoisine Bougie, est rattachée au département de Constantine ; une portion de la plaine basse du Chélif ; le massif de l'Ouarsenis (1.985 m.) ; les hautes plaines des Beni-Sliman et des Arif ; la chaîne du Dira d'Aumale. Au S. de ces divers massifs, qui font partie de l'Atlas tellien, s'étendent les steppes du haut Chélif et des Zahrez ; puis viennent les monts des Ouled-Nail (Atlas saharien), les régions des Daïas et de la Chebka du Mzab (plateau à ravins entre-croisés). Au S. de la dépression de Ouargla, le terrain se relève vers El-Goléa et vers les trois postes extrêmes d'Hassi-Hinifel, Hassi-Chebaba (fort Miribel) et Hassi-el-Homeur (fort Mac-Mahon).

Les principales rivières de la province d'Alger sont : le Chélif, formé par les cours intermittents de l'oued Touila et du Nahr-Ouassel dans les steppes, et qui n'acquiert d'importance qu'après avoir traversé l'Ouarsenis par une brèche près de Boghar (il coule ensuite dans une longue vallée d'E. en O., entre l'Ouarsenis et le Dahra) ; le Mazafran, formé de la Chiffa et de l'oued Djer, et l'Harrach, qui arrosent la plaine de la Mitidja ; l'Isser, qui vient des montagnes d'Aumale ; le Sebaou, qui est l'artère centrale de la grande Kabylie.

Les côtes ont un développement d'environ 350 kilom. Les principales indentations sont : la baie et le cap Ténès ; Cherchell et Tipaza, que sépare le promontoire du Chenoua ; le cap Caxine, la baie d'Alger, le cap Matifou ; les caps Djinet et Bengut ; la baie de Dellys ; le cap Corbelin.

La population de la province d'Alger est de 1.526.667 hab., y compris l'armée. L'élément français s'assimile plus ou moins complètement par naturalisation ou mariage les autres éléments européens ; un groupe indigène y est d'une densité extrême, celui de la grande Kabylie, aussi peuplée proportionnellement que le département du Nord, et dont les habitants sont industrieux et émigrants. — Les Beni-Mzab constituent également une population importante, tant par le nombre que par l'activité commerciale de ses membres, qui viennent dans les villes du littoral ; ils appartiennent à un schisme de l'Islam. Dans le reste de la province d'Alger, les indigènes sont au contraire assez clairsemés ; les nomades, quoiqu'ils occupent des surfaces considérables, ne sont pas très nombreux.

La colonisation est intense dans le Sahel d'Alger et la Mitidja, où se trouve une grande partie de la population européenne et française. Elle a formé des groupes assez importants et assez nombreux dans la vallée du Chélif, ainsi qu'aux environs de Miliana, de Médéa, dans les vallées de l'Isser et du Sebaou. Le reste a été à peine effleuré. Sur au moins 20 millions d'hectares que comprend la province d'Alger, il faut d'ailleurs compter seulement environ 3 millions d'hectares de surface cultivable, 4 millions d'hectares de steppes, le reste appartenant au Sahara.

Les Européens agriculteurs possèdent une superficie de 377.000 hectares. Ils cultivent la vigne (Sahel, Médéa, Miliana) ; les primeurs (Hussein-Dey, Fort-de-l'Eau) ; le tabac (Cherchell, Boufarik) ; l'oranger (Blida) ; les céréales (Kabylie, Mitidja, Chélif) ; l'olivier (Kabylie, Dahra). Ils font encore peu d'élevage. Dans les steppes, on élève le mouton et le cheval ; dans le S., on cultive le dattier et on élève le chameau.

La province d'Alger compte 513 kilom. de grandes lignes de chemin de fer appartenant aux lignes Alger-Constantine (avec embranchement sur Tizi-Ouzou) et Alger-Oran (avec embranchement vers le S. jusqu'à Berrouaghia, embranchement qui doit être prolongé jusqu'à Laghouat). Elle a développé récemment un important réseau de tramways à vapeur, qui desservira le Sahel, la Mitidja, une partie de la Kabylie (ligne de Dellys). Le réseau des routes, fort incomplet, comprend essentiellement une route parallèle au littoral, suivant à peu près le tracé du chemin de fer, et deux routes perpendiculaires (Alger-Laghouat, et Alger-Bou-Saada, par Aumale).

Le *département d'Alger* compte cinq arrondissements : Alger, Miliana, Médéa, Orléansville et Tizi-Ouzou. Il comprend, en territoire civil, 103 communes de plein exercice et 21 communes mixtes. Le territoire militaire compte 3 communes mixtes et 5 communes indigènes.

ALGÉRIE. Géogr. Grande contrée de l'Afrique septentrionale, la plus importante des colonies françaises, en face des côtes du Languedoc et de la Provence, à 660 kilom. de Port-Vendres, à 770 kilom. de Marseille. Comprise entre la Méditerranée au N. et le Sahara au S., elle occupe la partie centrale des anciens Etats barbaresques, qui constituent une unité géographique distincte : l'Afrique Mineure, Maghreb, ou région de l'Atlas. Aussi l'Algérie n'est séparée de la Tunisie à l'E. et du Maroc à l'O. que par des frontières purement conventionnelles ; de ce dernier côté, la limite n'a été tracée par le traité du 18 mars 1845 que jusqu'au Teniet-es-Sassi. Elle est longue d'O. en E. de 1.200 kilom. environ, de 500 à 600 du N. au S., et couvre une superficie d'environ 670.000 kilom. carr.

— *Orographie.* La structure de l'Algérie est déterminée par deux séries de plissements montagneux, qui font partie du massif de l'Atlas et qu'on peut appeler l'Atlas tellien et l'Atlas saharien ; ils sont écartés à l'O. de 150 à 200 kilom. mais se rapprochent ensuite, grâce à la direction N.-E. de la chaîne méridionale, qui finit même, au delà de Guelma et de Bône, par occuper le voisinage de la mer.

Ni l'Atlas tellien ni l'Atlas saharien n'ont la forme d'une arête continue. Ils se décomposent en une succession de

massifs distincts, que séparent des plaines ou des plateaux. La hauteur de ces massifs, qui n'atteint nulle part 2.400 m., est rarement inférieure à 1.200.

Les principaux massifs de l'Atlas tellien sont : les monts de Tlemcen, le massif de l'Ouarsenis, le Djurdjura, avec le point culminant de la chaîne du N., le sommet du Lalla-Khedidja (2.308 m.) ; les chaînes des Babor et des Biban. Dans l'Atlas saharien se succèdent les monts des Ksour, le Djebel-Amour et les monts des Ouled-Nail, le grand massif de l'Aurès, que domine le Cheba (2.331 m.), le sommet le plus élevé de l'Algérie.

L'intervalle entre les deux bandes de plissements est rempli par des plateaux dont l'altitude varie entre 700 et 1.100 mètres, et où les dislocations du sol, marquées par les alluvions, n'apparaissent à la surface que comme de minces crêtes. Ces plateaux s'abaissent et se rétrécissent d'O. en E., et disparaissent même dans la province de Constantine.

Le Sahara algérien s'étend du pied de l'Atlas saharien jusqu'à une zone de dunes, l'Erg, divisée en deux par un plateau rocheux, sorte de pont (*kantra*). Il comprend à l'O. un talus incliné vers le S., à l'E. une vaste cuvette, celle des grands Chotts, situés au-dessous du niveau de la Méditerranée.

La division usuelle de l'Algérie en trois régions (Tell, Hauts-Plateaux, Sahara) n'est qu'à moitié juste et ne tient pas compte d'un grand nombre de différences. En réalité, on peut distinguer : 1° les régions montagneuses ; 2° les plaines basses du littoral (Mitidja, Chélif) ; 3° les hautes plaines cultivables (plaines de Bel-Abbès, de Sétif) ; 4° les steppes ; 5° le Sahara. L'Algérie est en somme une contrée fermée, de pénétration difficile ; l'étroite juxtaposition des chaînes morcelle la contrée en compartiments séparés les uns des autres.

— *Climat.* L'Algérie appartient à la zone du climat méditerranéen, caractérisée par la division de l'année en deux saisons : la saison des pluies, qui est en même temps la saison fraîche (automne, hiver, printemps), et la saison sèche, qui est en même temps la saison chaude (été). Le climat oscille entre deux influences : l'influence maritime

CARTE GÉNÉRALE DE L'ALGÉRIE ET DE LA TUNISIE

Golfe de Gascogne
Bilbao
St Sébastien
Vitoria
Pampelune
Logroño
Soria
Saragosse
Huesca
Tudela
Alfaro
Jalon
Escatron
Mequinenza
Lerida
Balaguer
Tortose
Tarragone
Barcelone
Gerone
Sco de Urgel
ANDORRE
Perpignans
Pt Vendres
C. Creus
Narbonne
Carcassonne
Foix
Toulouse
Tarbes
Pau
Auch
Agen
Cahors
Rodez
Montauban
Albi
Montpellier
Béziers
Cette
Nimes
Avignon
Arles
Aix
Marseille
Golfe du Lion
Toulon
Digne
Nice
MONACO
Dragnignan
Gênes
Golfe de Gênes
Pise
Livourne
Florence
Sienne
Arezzo
Pérouse
Grosseto
St Stefano
Massa
Lurques
Epezia
I. d'Elbe
Bastia
C. Corse
I. d'Hyères
CORSE
Ajaccio
Porto Vecchio
Détroit de Bonifacio
I. Maddalena
I. Caprara
Sassari
SARDAIGNE
Cagliari
C. Teulada
TYRRHÉNIENNE
MER
MER
MÉDITERRANÉE
Iles Baléares
Minorque
Pt Mahon
Majorque
Palma
Cabrera
Ia Pityuses
Iviça
Formentera
C. St Antoine
Alicante
Murcie
Lorca
Sangonera
C. de Palos
Carthagène
Almeria
C. de Gata
Valence
Cullera
Albacète
Cuenca
Castellon de la Plana
Teruel
Guadalaviar
Jucar
Ebre
Aragon
Segre
Cinca
Gallego
Alagon
Tajo
Guadiana
Oranais
Mostaganem
Orléansville
Mliana
Médéa
Medjadja
Tenes
C. Tenes
C. Khamia
Cherchel
Kolea
Sidi Ferruch
Sidi Mustapha
Alger
Tizi Ouzou
Bougie
Kabylie
Djurdjura
Ch.ne des Babor
Pe Kabylie
Bibans
Constantine
Sétif
Mla du Hodna
Batna
Biskra
Ez Ziban
Djelfa
Laghouat
Aumale
Bouira
Boghari
Mla de l'Ouarsenis
Mascara
Sidi Bel Abbès
Tlemcen
Oran
Mla de Saida
Saida
Frenda
Tiaret
Plateau du Seraou
Zahrez Chergui
Zahrez Gharbi
Bou Saada
Djelfa
Ain Oussera
Zeraina
El Beida
Ch. el Hodna
El Kantara
Lambessa
Mla de Timgad
Dj. Chelia
Dj. Aurès
Mla des Nemencha
El Guentis
Tebessa
Guerara et Tarf
Ain Beida
Souk Ahras
Guelma
Kroub
Philippeville
Bône
Mla d'El Kantour
Mla de la Medjerda
Khroumirie
Tunis
Bizerte
C. Blanc
C. Bon
I. de la Galite
C. Roux
C. Rosa
C. de Fer
C. Bougaroun
G. de Philippeville
Collo
Djidjelli
Bougie
Dellys
Ain Mokra
la Calle
Tebersouk
Zaghouan
Hammamet
G. de Hammamet
Enfida
Kairouan
Sousse
Monastir
Sfax
Gafsa
Gabès
Golfe de Gabès
I. Djerba
Ras Kapoudia
Sahel
Ch. Ghorsa
Nafta
Ch. el Djerid
Kebili
Matmata
Troglodytes
Douiret
Zarzis
Nefzacua
Dour
Tozeur
Biskra
Negrine
Ch. Melghir
Ouan el Tiour
El Mengoub
Sidi Khélil
Ouad Nail
Ouad Righ
Ouad Souf
Guémar
Tougourt
Guerrara
Béni Mzab
Ghardaia
Metlili
Ouargla
Hassi Berghaoui
Hassi Mey
Berrezof
Bir Gharbaya
El Oued
Areidji
El Erg ou Areg
Chadamès
Sinaoun
Hassi Djemel
Ain el Taiba
Hassi Ouchen
Hassi Inifel
El Meikkesa
Ch. Chaamba
Plateau de Tademayt
Timmimoun
Sebka de Gourara
Igli
Beni Abbès
Figuig
El Kenadsa
Melilla
Ouad Sidi Cheikh
Ouad Saoura
Ouad Guir
Ouad Ziz
Ouad Rhir
Ouad Mya
Ouad Tafilalet
Ouad Igharghar
Ouad Mzab
Ouad Nesa
Ouad Metlili
Ouad Lekra
Ouad Mekhadma
Ouad Djeddi
Ouad Zerqaoua
Ouad Relem
Ouad Djeri
Ouad Zeraia
Ouad Mellah
Ouad Zab
Ouad Nahr
Ouad Chelif
Ouad Mina
Ouad Tigri
Ouad Sebaou
Ouad Isly
Ouad Tafna
Ouad Sikkak
Ouad Kebir
Ouad Gh

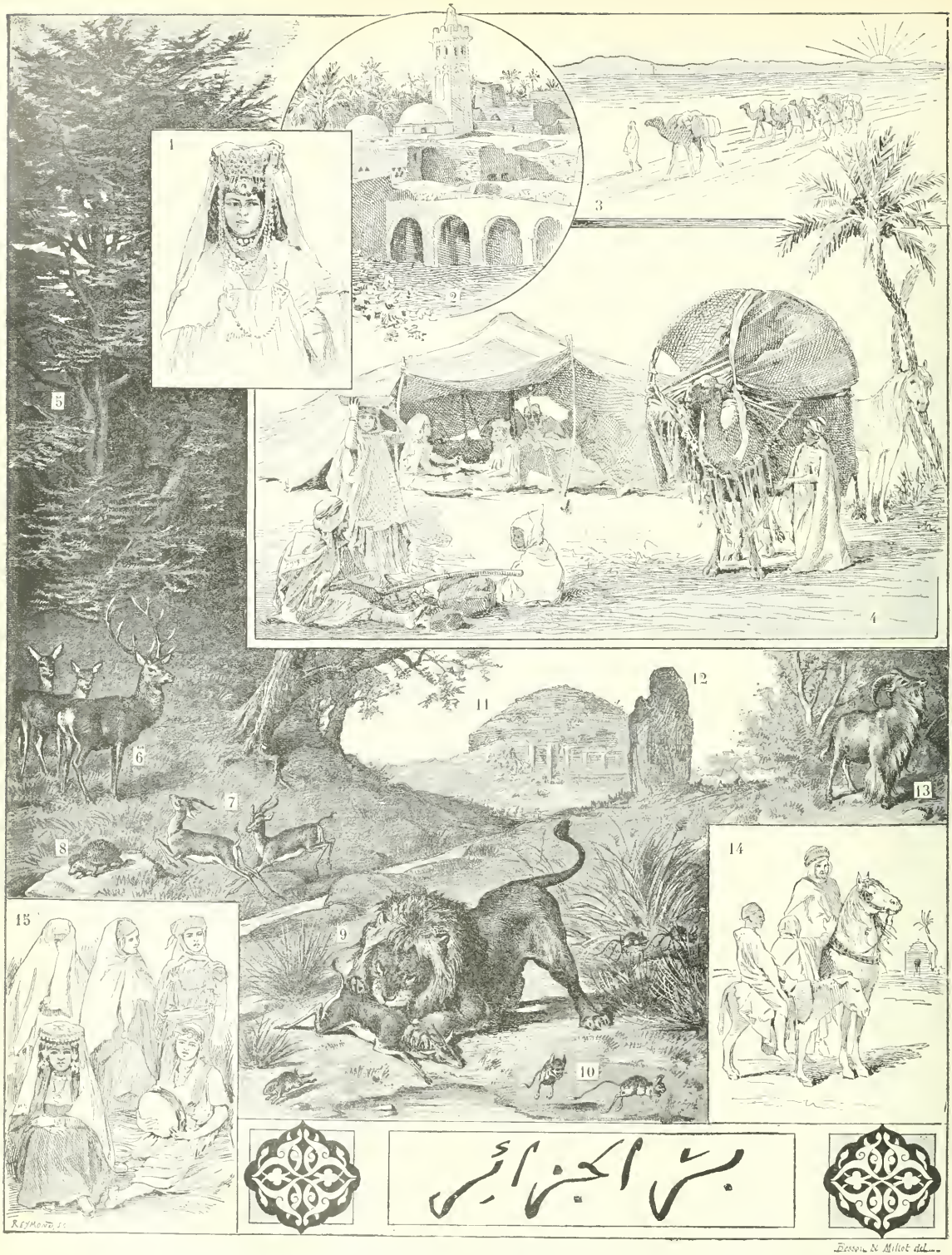

Dessin de Millet dd.

1. Femme de la tribu des Ouled Naïl (Biskra). — 2. Mosquée (Sidi-Okba). — 3. Caravane. — 4. Campement.
5. Cèdre. — 6. Cerf. — 7. Antilopes. — 8. Hérisson. — 9. Lion. — 10. Gerboises. 11. — Tombeau de la Chrétienne (environs de Blida). — 12. Menhir. — 13. Mouflon.
14. Cavalier et ânier arabes. — 15. Types de femmes algériennes. — Arabesques. — Caractères arabes (*Pays d'Alger*).

de la Méditerranée, l'influence continentale du Sahara, se combinant directement suivant la latitude, l'altitude, l'exposition, etc. Il en résulte une grande variété de climats locaux.

Les vents dominants sont ceux de l'O. en hiver, ceux du N. et du N.-E. en été. Le sirocco, le vent desséchant du S., est plus fréquent en hiver qu'en été, mais moins intense. Les pluies tombent d'octobre à avril; elles se produisent en général sous forme d'averses violentes et soudaines; elles sont fort irrégulières. Leur quantité va en augmentant d'une manière générale d'O. en E., et en diminuant du N. au S.; mais le relief surtout joue un grand rôle et amène dans les montagnes une recrudescence des précipitations, qui s'y produisent souvent sous forme de neige.

Pour la température, les différences sont également très grandes. Elle est très douce et très égale sur le littoral; à Alger, la moyenne du mois le plus chaud est de 22 degrés, et celle du mois le plus froid de 15 degrés. Cette égalité, caractéristique du climat maritime, disparaît dans les régions montagneuses et sur les plateaux; la température s'élève davantage pendant l'été et descend souvent au-dessous de zéro pendant l'hiver. Au Sahara, les variations entre les saisons, celles surtout entre le jour et la nuit, s'accentuent davantage encore.

— *Hydrogr.* Le relief et le climat de l'Algérie expliquent l'absence de cours d'eau importants. Point de grandes vallées; les rivières ne sont que des torrents, aucune n'est navigable. On utilise les eaux de quelques-unes d'entre elles pour l'irrigation au moyen de barrages. Les principaux cours d'eau du versant méditerranéen sont : la Macta, formée de l'Habra et du Sig; le Chélif, seul cours d'eau qui, venu de l'Atlas saharien, réussisse à traverser les plateaux et à atteindre la mer : c'est le fleuve le plus long de l'Algérie. Citons encore l'Isser, le Sebaou, l'oued Sahel, alimentés par les montagnes de Kabylie; l'oued el-Kébir, formé de la réunion du Rummel et du Bou-Merzoug; la Seybouse.

Les chotts des plateaux (chotts Gharbi et Chergui, Zahrez, Hodna, Tarf) ne sont que des bas-fonds où la neige et la pluie s'amassent en hiver. L'évaporation les transforme bientôt en couches de sel, et nulle part l'eau ne séjourne pendant toute l'année. Les *oueds* du Sahara algérien sont des sillons souvent très profonds et d'une grande étendue, mais ne roulant d'eau que temporairement, après les grandes pluies. Les rivières du Sud-Oranais se perdent dans les dunes; celles des provinces d'Alger et de Constantine inclinent leurs ravins vers l'oued Djedi et les chotts algéro-tunisiens, où convergent également les réseaux de l'Igharghar et de l'oued Mia.

— *Côtes.* Les côtes de l'Algérie sont orientées à peu près E.-O. Elles ont un développement d'environ 1.100 kil. Elles sont généralement élevées et montagneuses, les parties saillantes étant formées le plus souvent par des falaises à pic, et les parties rentrantes par des plages de sable ou de galets. Elles sont fort peu découpées, contrairement à ce que pourrait faire supposer la conformation montagneuse du Tell. On y rencontre cependant de grandes baies, de forme à peu près semblable, abritées par des caps rocheux contre les vents d'O. et de N.-O., les plus mauvais sur cette côte; ce sont les baies d'Oran, Alger, Bougie, Philippeville et Bône.

— *Flore et faune.* La flore de l'Algérie est méditerranéenne, comme son climat. La saison des pluies d'hiver est celle pendant laquelle les plantes se développent, et l'été la période de repos de la végétation. Les arbres et broussailles sont, la plupart, à feuilles persistantes. L'olivier est l'arbre caractéristique de cette zone. Sur le littoral, on trouve les lentisques, jujubiers, arbousiers, genévriers, le chêne-liège, le chêne-zéen, le pin d'Alep, le cèdre, le thuya, constituent les massifs forestiers. Lorsque la quantité de pluies est plus faible dans les steppes, ces arbres font place au térébinthe ou bétoum, au tamaris et aux herbes dures telles que l'alfa, l'armoise ou chiih, le guetaf, le diss, etc. Le dattier est l'arbre caractéristique des oasis du Sahara. De nombreuses plantes ont été acclimatées en Algérie, notamment l'eucalyptus d'Australie.

La faune de l'Algérie comporte trois zones bien nettes : une *méditerranéenne* comprenant des formes européennes, cerfs, carabes, etc.; une *intermédiaire* où des *hauts plateaux* (lions, panthères, moufions, bouquetins), etc.; une *désertique* avec tous les animaux du désert, gerboises, gerbilles, gazelles, alouettes à robe claire, gangas; et vers le S. cette faune se complique de grandes formes purement africaines, comme les antilopes du groupe des bubales, etc. Comme il n'y a pas eu de période glaciaire, on ne trouve en Algérie ni ours ni marmottes, ni formes semblables, et c'est par là que la faune algérienne diffère beaucoup de celle du Maroc. V. AFRIQUE.

— *Population.* L'Algérie compte 4.130.000 hab., dont 3.758.000 indigènes. Les indigènes sont Berbères ou Arabes. Les deux races ne forment pas un contraste absolu : les Arabes se sont berbérisés, et les Berbères se sont arabisés. Les Berbères ont pris la religion des Arabes, l'islam, et beaucoup d'entre eux ont même abandonné leur langue, qui se conserve pourtant dans les Kabylies, dans l'Aurès, et à l'état sporadique sur quelques autres points de l'Algérie. D'une manière générale, les Berbères occupent plutôt les massifs montagneux et les oasis du S. et sont sédentaires, ou parfois demi-nomades; les Arabes habitent les plaines et les steppes, ils sont nomades ou demi-nomades, et peuplent surtout la partie occidentale de l'Algérie. Les Koulouglis, métis de Turcs et d'indigènes, sont un élément qui disparaît. Les métis nègres sont nombreux. Les Maures sont des citadins de race indistincte qui font le commerce. Les juifs algériens, au nombre d'environ 53.000, ont été naturalisés en bloc en 1870, par le décret Crémieux.

La population européenne comprend à peu près 350.000 Français (d'origine ou naturalisés), 160.000 Espagnols, 36.000 Italiens, 13.000 Anglo-Maltais. Tous les Européens ne s'acclimatent pas également bien en Algérie; ceux du S. de l'Europe résistent mieux que ceux du N. La natalité française, quoique inférieure à celle des Espagnols et des Italiens, est cependant bien supérieure à celle de la mère patrie. Les Espagnols habitent surtout la province d'Oran. Les Italiens et les Maltais sont, au contraire, plus nombreux dans la province de Constantine.

— *Productions et cultures.* L'Algérie, qui était en 1830 un pays perdu pour la culture et la civilisation, s'est développée d'une manière remarquable; elle est susceptible de progresser bien davantage encore.

L'Afrique du nord, comme d'ailleurs tous les pays méditerranéens, est peu favorable à la végétation forestière. Cependant, quelques belles forêts subsistent encore dans certains massifs montagneux de l'Algérie, mais elles ne sont que très imparfaitement exploitées. La culture des céréales (blé, orge, avoine, maïs, bechna) occupe des surfaces importantes. Les cultures maraîchères sont développées au voisinage des ports d'embarquement. L'olivier vient partout à l'état sauvage, mais les arbres greffés sont encore trop peu nombreux, et les huiles mal préparées : c'est une culture susceptible de s'accroître. La vigne, au contraire, a été l'objet d'un engouement exagéré : la superficie et le rendement ont quadruplé depuis 1881, mais les prix ont baissé en conséquence. Le coton a disparu à peu près, tandis que le tabac s'étend. L'élevage (bœufs, chevaux, ânes et mulets, moutons, chameaux) doit également se développer, surtout l'élevage du mouton. Les côtes sont très poissonneuses, et la pêche côtière est importante; la pêche du corail est en décadence.

— *Mines et industrie.* L'Algérie est un pays essentiellement agricole, et l'industrie n'y a guère eu jusqu'ici d'importance. Les mines de fer y sont très riches : elles sont exploitées surtout à Aïn-Mokra (prov. de Constantine), par la Compagnie de Mokta-el-Hadid, et à Beni-Saf (prov. d'Oran). Les mines de cuivre, de zinc, de plomb et d'antimoine sont riches, mais peu utilisées. On ignore encore si les gisements de houille (région de Constantine) et de pétrole sont exploitables. Mais on sait désormais que les gisements de phosphates sont de nature à influer grandement sur la prospérité générale du pays : ils sont exploités depuis 1891 dans la région de Tébessa. Mentionnons, enfin, l'exploitation du sel des sebkhas et des rochers de sel, de carrières de marbre (Djebel-Filfila) et d'onyx, et l'existence de nombreuses sources thermales (Hammam, Meskoutine, etc.). L'industrie indigène (tapis, cuirs, armes) est en décadence et celle des Européens se borne à la mise en œuvre des produits agricoles (minoteries, distilleries).

— *Voies de communication et commerce.* L'Algérie compte 10.000 kilom. de routes, dont 3.000 de routes nationales, et près de 3.000 kilom. de voies ferrées, exploitées par six Compagnies. Le réseau des chemins de fer se compose essentiellement d'une grande ligne parallèle à la côte, reliant les grandes villes du Tell et se prolongeant jusqu'à Tunis (lignes Alger-Oran, Alger-Constantine-Guelma-Souk-Ahras). Des lignes s'en détachent au N. pour desservir Arzeu, Mostaganem, Bougie, Philippeville, Bône; à l'E. vers Aïn-Témouchent, Tlemcen; d'autres, dites « de pénétration », s'en séparent vers le S. (lignes de Ras-el-Ma, Aïn-Sefra, Tiaret, Berrouaghia, Biskra, Aïn-Beïda, Tébessa). Des Compagnies françaises de navigation mettent l'Algérie et ses principaux ports en relations continues avec la Corse et les ports de Marseille, Cette et Port-Vendres, sans compter les lignes côtières qui desservent le littoral. Les paquebots de la Compagnie générale transatlantique ne mettent que vingt-six heures pour faire la traversée d'Alger à Marseille.

Le commerce total de l'Algérie est réparti à peu près également entre l'importation et l'exportation. La France fait la majeure partie de ce commerce (70 à 75 pour 100). L'Algérie exporte des vins, des céréales, de l'alfa, du liège, des moutons, des laines, des minerais de fer, des phosphates. Elle importe des tissus, des outils, des métaux, des charbons, des denrées coloniales.

— BIBLIOGR. : Playfair, *A bibliography of Algeria* (Londres, 1888); *Exploration scientifique de l'Algérie* (Paris, 1844-1854); *Tableau de la situation des établissements français en Algérie* (1838-1858); *Statistique triennale de l'Algérie depuis 1866*; *Procès-verbaux du Conseil supérieur, précédés de l'exposé annuel de la situation par le gouverneur*; Daumas, *Mœurs et Coutumes de l'Algérie* (Paris, 1855); Accardo, *Répertoire alphabétique des tribus et douars de l'Algérie* (Alger, 1879); Hanoteau et Letourneux, *la Kabylie et les Coutumes kabyles* (Paris, 1872-1873); Flatters, *Documents relatifs à la mission dirigée dans le sud de l'Algérie* (Paris, 1884); Masqueray, *Formation des cités chez les sédentaires de l'Algérie* (1886); P. Leroy-Beaulieu, *l'Algérie et la Tunisie* (Paris, 1887); Niox, *Géographie de l'Algérie* (Paris, 1890); G. Rolland, *Géologie et Hydrologie du Sahara algérien* (1894-1895); Piesse, *Algérie-Tunisie* (*Guide Joanne*, 1896); Collections de la *Revue africaine*, des *Sociétés archéologiques de Constantine et de Bône*, des *Bulletins de la Société de géographie d'Oran*, de la *Société climatologique d'Alger*; etc.

— ORGANISATION ADMINISTRATIVE. *Historique.* La première ordonnance un peu complète sur l'organisation de l'Algérie date du 22 juillet 1834; elle plaçait à la tête de la colonie un gouverneur général dépendant du ministère de la guerre, et, à côté du gouverneur, un conseil composé d'un intendant civil, du commandant de la marine, du procureur général, du directeur des finances et d'un intendant militaire. L'ordonnance du 15 avril 1845 divisa l'Algérie en trois provinces, comprenant chacune trois *zones* : la *zone civile*, soumise à l'administration civile; la *zone mixte*, où l'autorité militaire remplissait les fonctions civiles; la *zone arabe*, où le régime militaire était en vigueur.

Depuis 1852, chacune des trois provinces comprend une *division*, placée sous le commandement d'un général, et un *département*, administré par un préfet.

En 1858, un ministère spécial fut créé pour l'Algérie; le gouvernement général fut supprimé, et le ministre correspondit directement avec les préfets et les généraux. Cette disposition avait pour objet la prédominance du pouvoir civil; mais le ministère spécial, impuissant à remplir sa tâche, fut supprimé après une durée de deux ans, et le gouvernement général fut reconstitué.

Un décret du 31 mai 1870 décidait que les préfets auraient la plénitude des pouvoirs administratifs et correspondraient directement avec le gouverneur général; les pouvoirs administratifs des généraux commandant les provinces furent limités aux territoires militaires.

Le gouvernement de la Défense nationale décréta, le 21 octobre 1870, que les trois départements de l'Algérie constitueraient à l'avenir un seul et même territoire, mais que les populations établies dans les *territoires militaires* continueraient à être administrées par l'autorité militaire.

Ce décret tendait à soustraire l'Algérie au régime militaire et à favoriser la colonisation, en même temps que l'extension du territoire civil. Le territoire civil était à peu près limité à ce que l'on appelait les *îlots de colonisation*, et le territoire militaire commençait encore aux portes d'Alger. Le gouverneur général, vice-amiral de Gueydon, porta la surface du territoire civil de 1.200.000 à 2 millions d'hectares. Le général Chanzy, qui lui succéda, le porta à 5 millions d'hectares. Le gouverneur général civil Albert Grévy, nommé le 15 mars 1879, porta d'un seul coup le territoire civil à 10.300.000 hectares, c'est-à-dire fit plus que le doubler, et près de 1 million d'indigènes passèrent sous un nouveau régime. Bientôt après furent rendus les décrets, dits du *rattachement*, du 26 août 1881, abrogés par le décret du 31 décembre 1896, qui a rétabli pour l'Algérie une sorte de décentralisation administrative.

— *Représentation parlementaire.* Depuis la loi du 15 mars 1849, l'Algérie a le droit de représentation au Parlement. Aux termes de celle du 28 juillet 1881, les trois départements nomment chacun deux députés. Au Sénat, en vertu de la loi constitutionnelle du 24 février 1875, les trois départements nomment chacun un sénateur.

— *Gouvernement général.* Le gouvernement et la haute administration sont centralisés à Alger, sous l'autorité d'un gouverneur général civil. Sous l'Empire des décrets du 11 mars et du 26 août 1881, l'administration de l'Algérie était morcelée entre le gouverneur général et les ministères; l'unité de vues faisant défaut, et l'expédition des affaires était forcément retardée. Le décret du 31 décembre 1896 a abrogé les décrets de rattachement. Le gouverneur général est redevenu le chef de tous les services civils, à l'exception des services non musulmans de la justice, des cultes, de l'instruction publique, de la trésorerie, des douanes. En cas de guerre ou d'insurrection, le gouverneur doit agir d'accord avec l'autorité militaire. S'il y a dissentiment, il en réfère au gouvernement; s'il y a urgence, il agit par voie de réquisition.

Le gouverneur général est assisté d'un *secrétaire général du gouvernement*.

Auprès de lui sont placés deux conseils consultatifs : l'un permanent, le *Conseil du gouvernement*, qui étudie les projets et exprime des avis; l'autre, siégeant une fois l'an, le *Conseil supérieur de gouvernement*, qui a pour principale mission de préparer le budget et de délibérer sur l'assiette et la répartition des impôts.

— *Administration départementale.* Elle présente deux branches distinctes, correspondant à deux régions distinctes : l'administration civile ou préfectorale et l'administration militaire ou divisionnaire. Néanmoins, cette distinction laisse subsister le principe de l'unité administrative et territoriale, proclamé par le décret du 24 octobre 1870. Les territoires civils occupent le Tell principalement et forment les trois départements d'Alger, Constantine et Oran. Dans les conseils généraux, les musulmans sont représentés par des *assesseurs*, désignés par le gouvernement général. Il y a dix-sept arrondissements, mais pas de conseils d'arrondissements. Le canton n'existe qu'au point de vue judiciaire, et correspond au ressort d'une justice de paix. La seconde branche de l'administration départementale, spéciale au territoire de commandement, est l'administration militaire, centralisée, pour chaque département, entre les mains du général commandant la division. Cette administration est constituée par les officiers de l'armée investis du commandement militaire local, avec le concours des bureaux arabes. C'est encore, en principe, l'arrêté du 21 mars 1867 qui régit cette partie de l'administration, sauf des modifications résultant de l'établissement du régime civil.

Une direction des affaires arabes est placée à Alger auprès du gouverneur, et des bureaux divisionnaires sont insérés au chef-lieu de chaque division. Les bureaux arabes sont composés de deux ou trois officiers et d'un interprète militaire. Les bureaux arabes sont chargés de l'administration supérieure, étant le détail laissé aux chefs indigènes. Le pays est divisé en tribus commandées par des *caïds*; une réunion de tribus forme un *aghalik*, et une réunion d'aghaliks, un *bachaghalik*, sous le commandement d'*aghas* et de *bachaghas*. Assistés par les chefs indigènes, les bureaux arabes surveillent les tribus, font dresser les rôles d'impôts, et assurent la perception des contributions; ils rendent même la justice dans certains cas. Mais l'organisation municipale pénètre de plus en plus dans le territoire militaire, et la suppression des bureaux arabes se poursuit progressivement.

— *Administration communale.* Il y a en Algérie quatre sortes de communes : les communes de plein exercice, les communes mixtes civiles, les communes mixtes militaires et les communes indigènes.

1° Les communes de plein exercice ont une organisation très semblable à nos communes de France.

Aujourd'hui, le maire et le conseil municipal sont élus. La loi municipale du 5 avril 1884 a été, sous certaines réserves, étendue à l'Algérie. La représentation des musulmans a été réduite par le décret du 7 avril 1884. Le nombre des conseillers indigènes ne peut dépasser six, ni excéder le quart de l'effectif total du conseil.)

2° Les communes mixtes civiles, surtout peuplées d'indigènes, sont régies par des administrateurs qui y ont remplacé les anciens bureaux arabes et sont assistés d'une commission municipale, composée des présidents ou caïds des tribus, nommés par le gouvernement, et de délégués européens élus.

3° et 4° Les communes mixtes militaires et les communes indigènes ne se rencontrent qu'en territoire militaire; les premières sont celles où habitent un petit nombre d'Européens, les secondes celles où n'habite aucun Européen. Les unes et les autres sont administrées par le commandant militaire, assisté d'une *commission municipale*.

— *Cultes.* Quatre cultes sont reconnus en Algérie. Le culte *catholique* a pour chef depuis 1867 l'archevêque d'Alger (c'était avant cette date, depuis 1838, un évêque suffragant de la métropole d'Aix), avec deux suffragants à Oran et à Constantine. — Dans chaque province de l'Algérie existe un consistoire *protestant*, qui en dirige les différentes paroisses. — De même un consistoire *israélite* présidé par un grand rabbin existe dans chaque province. — Quant au culte *musulman*, il est placé sous la surveillance du gouverneur général, qui nomme les *muftis* ou docteurs de la loi.

— *Justice.* Le service de la justice comprend, comme en France, des justices de paix, des tribunaux de 1re instance, une Cour d'appel et des Cours d'assises jugeant avec assistance du jury. Tous les magistrats sont amovibles.

Les juges de paix sont régis en principe, comme en France, par les lois du 25 mai 1838 et du 2 mai 1855, mais leur compétence est plus étendue. Ils remplissent, en outre, les fonctions de juges de référé, et sont quelquefois

juges en matière correctionnelle. En territoire militaire, les commandants de place connaissent des contraventions punies de peines de simple police.

Les tribunaux de 1re instance, au nombre de onze, sont organisés comme en France. Toutefois, il est attaché à chacun d'eux un assesseur musulman, avec voix consultative, pour le jugement des contestations entre musulmans.

La Cour d'appel, créée en 1834, siège à Alger. Elle est composée de quatre chambres. Le délai d'appel est d'un mois, augmenté du délai de distance, si l'une des parties est domiciliée en France.

Il y a quatre Cours d'assises : à Alger, Oran, Constantine et Bône.

A côté des juridictions françaises qui statuent sur les différends dans lesquels un Européen ou un israélite algérien est intéressé, il existe en Algérie une juridiction musulmane qui, dans certains cas, statue sur les proces nés entre musulmans.

— *Justice musulmane.* Aux termes du décret du 10 septembre 1886, les musulmans non admis à l'exercice des droits de citoyen français sont régis par leurs coutumes en ce qui concerne leur statut personnel, leurs successions et ceux de leurs immeubles dont la propriété n'est pas établie par un titre français. Les contestations relatives au statut personnel et aux successions sont portées devant les *mahakmas* ou tribunaux de cadis. Pour tout le reste, les indigènes sont régis par la loi française, et c'est à nos juges de paix qu'est confié le soin de juger leurs différends.

Le décret du 17 avril 1889 a réglé l'organisation de la justice musulmane en Algérie.

— *Finances.* Les dépenses budgétaires des services de l'Algérie sont rattachées au budget métropolitain, et le produit des contributions et revenus publics est au nombre des recettes générales du Trésor.

Les principaux impôts perçus au profit de l'Etat sont : les impôts arabes, la contribution foncière, l'enregistrement et le timbre, les licences, les poudres à feu et tabacs, les douanes. Les impôts perçus au profit des communes sont : la taxe des loyers, les prestations en nature pour les chemins vicinaux, la taxe sur les chiens, l'octroi de mer. V. OCTROI DE MER.

Les impôts arabes ne frappent que les indigènes : ce sont : 1° l'*achour*, impôt sur les récoltes ; 2° le *zekhât*, impôt sur le bétail ; 3° la *lezma*, redevance levée sur certaines tribus dont on ne connaît qu'imparfaitement les ressources, et qui, selon les cas, est un impôt de capitation ; 4° le *hokor* ou impôt sur le loyer de la terre. V. ACHOUR, ZEKHÂT, LEZMA, HOKOR.

En territoire civil, les indigènes paient l'achour, le zekhat et tous les impôts européens.

— *Etat civil des indigènes.* La législation musulmane ne connait pas l'institution des registres de l'état civil ; mais l'intérêt des Européens, appelés à traiter avec les indigènes, exigeait la création de semblables registres. Diverses tentatives pour en établir furent faites par les décrets du 8 août 1854 et du 18 août 1868. L'absence de noms patronymiques, chez les Arabes, était surtout regrettable au moment où la loi du 26 juillet 1873 tentait de soumettre à la loi française le plus d'immeubles possible. Aussi cette loi rendit-elle le nom patronymique obligatoire pour la création du titre de propriété. La loi du 23 mars 1882, allant plus loin, institua le recensement de la population par les officiers de l'état civil ou par un commissaire désigné. Chaque indigène doit choisir un nom patronymique ; en cas de refus, on lui en attribue un d'office. On délivre à chacun d'eux une carte d'identité indiquant le nom et le prénom portés au registre, avec le numéro de référence. A l'expiration d'un délai laissé pour se pourvoir, en cas d'erreur ou d'omission, le nom patronymique devient obligatoire pour les indigènes et pour les officiers publics et ministériels. Les déclarations de naissance, de décès, de mariage et de divorce sont obligatoires pour les indigènes musulmans.

— *Domaine.* Le domaine public en Algérie comprend, outre les biens qui en font partie en France, les lacs salés, les cours d'eau de toute espèce et les sources. Le domaine privé comprend : 1° les épaves et les successions en déshérence ; 2° les biens provenant du beylick, c'est-à-dire ceux qui, autrefois dans le domaine du gouvernement turc, ont été, lors de la conquête, réunis au domaine de l'Etat, et ceux des corporations religieuses musulmanes supprimées ; 3° les biens séquestrés réunis au domaine de l'Etat en vertu de l'ordonnance du 31 octobre 1845 ; 4° les bois et forêts, sous la réserve des droits de propriété et d'usage régulièrement acquis avant la loi du 16 juin 1851. La loi du 9 décembre 1886 régit actuellement l'Algérie pour tout ce qui touche aux forêts.

— *Colonisation.* La concession gratuite d'espaces restreints a été, jusqu'en 1860, le seul mode d'aliénation des biens du domaine de l'Etat. Ces concessions furent d'abord faites sous condition suspensive, en ce sens que les concessionnaires ne pouvaient transmettre ou hypothéquer ces biens qu'avec l'agrément de l'autorité. Le décret du 26 avril 1851 substitua la propriété sous condition résolutoire à la propriété sous condition suspensive, en imposant l'exécution de travaux de mise en valeur. Ce système fut changé par le décret du 28 juillet 1860, qui fit de la vente à prix fixe, aux enchères, ou quelquefois de gré à gré, le droit commun en matière d'aliénation du domaine. Mais l'administration ne paraît pas à entraîner vers l'Algérie un courant d'émigration bien considérable. Les appositions de séquestre à la suite de l'insurrection de 1871 mirent aux mains de l'Etat une surface utilisable considérable.

Pour qu'une impulsion nouvelle fût donnée à la création de centres de colonisation, la législation antérieure fut remaniée par les décrets des 16 octobre 1871, 10 octobre 1872, 15 juillet 1874 et 30 septembre 1878.

— *Régime de la propriété privée.* La loi du 16 juin 1851 avait conservé l'application du Coran pour les transmissions de propriété entre indigènes musulmans. Or la loi musulmane déclare les contrats valables par le seul consentement, sans aucune publicité. Il en résultait une grande confusion dans le régime de la propriété privée. Le sénatus-consulte du 22 avril constitua la propriété collective des tribus. La loi du 26 juillet 1873 établit sur des bases plus sûres la propriété individuelle en déclarant que la propriété en Algérie serait soumise au régime de la loi du 23 mars 1855 sur la transcription, et celle du 28 avril 1887 étendit beaucoup la portée d'application de la législation française. La loi du 16 février 1897 permit à tout possesseur, sans lui en faire une obligation, d'affermir son droit et de le faire confirmer d'une manière définitive par la délivrance d'un titre français.

— ARCHÉOLOGIE. Le champ des explorations archéologiques est des plus riches, et on y retrouve des vestiges de tous les peuples qui y sont passés. La période préhistorique y est représentée par les divers types de monuments mégalithiques (dolmens, cromlechs, etc.). Les armes trouvées dans les sépultures et ailleurs proviennent des périodes tant de la pierre taillée que de la pierre polie. Des dessins représentant le *bubalus antiquus* et des squelettes de cet animal ont été trouvés ou mis au jour (à Djelfa, à la pointe Pescade ; *hadjra mektouba* et ateliers de silex taillés du Sud-Oranais). Les caractères anthropologiques des crânes et ossements retrouvés sont ceux de la race brune de Cro-Magnon. Citons aussi les monuments funéraires, peut-être numides, dénommés par les indigènes *bazina*, assises concentriques de pierres formant degrés, *choucha*, petites tours à assises, *hanout*, ou boutiques crenelées dans la pierre.

— *Période phénicienne et période numidique.* Des stèles, des inscriptions et des lieux de sépulture attestent la présence des Phéniciens et des Carthaginois sur les côtes, mais l'intérieur appartenait aux Numides et aux Mauritaniens. C'est à la période numidique qu'on rapporte deux monuments considérables : 1° le tombeau de la Chrétienne (*Kobrer Roumia* des Arabes), non loin de Cherchel, énorme cylindre assis sur une base carrée, coiffé d'un cône à gradins, ayant 64 mètres de diamètre à la base et une hauteur actuelle de près de 33 mètres. P. Mela (1er s. apr. J.-C.) l'appelle *monumentum commune regiæ gentis* « nécropole de la famille royale », et il a servi de tombeau probablement à Juba II, prince de Césarée ou Cherchel, mort l'an 23 de J.-C. ; 2° le *Medracen*, au N.-E. de Batna, qui a servi de modèle au précédent (la forme générale, ainsi que le diamètre, en sont à peu près les mêmes ; mais il n'a que 18m,50 de haut, et l'ornementation extérieure en est moins gracieuse). On s'accorde généralement à y reconnaître le mausolée royal où reposait Massinissa.

— *Période romaine.* Ici, les ruines abondent et témoignent de la prospérité de l'Afrique romaine. Nous ne pouvons que citer Ténès, Miliana, Médéa, Cherchel, Tipaza, Aumale, Bougie, Sétif, le tombeau des Lollius, Philippeville, Lambèse et notamment Timgad (Thamugadi), entre Batna et Tebessa, appelée à juste titre la Pompéi africaine. Les principaux musées sont ceux d'Alger, Oran, Cherchel, Philippeville et Constantine. Les inscriptions fournies par l'Algérie au *Corpus inscr. lat.* sont excessivement nombreuses.

— *Période arabe.* Le plus ancien monument est le tombeau élevé à Sidi-Okba, dans l'oasis de ce nom, à 20 kilom. au S.-E. de Biskra ; on y lit : « Ceci est le tombeau d'Okba, fils de Nafé ; que Dieu le reçoive dans sa miséricorde ! » Mais c'est à Tlemcen qu'il faut admirer l'art arabe dans les mosquées, et principalement dans la grande mosquée, Djama-Kebir, ainsi que dans la tour et les fortifications de Mansoura. La grande mosquée d'Alger est bâtie sur le plan de celle de Cordoue ; celle d'Abd-er-Rahman fut élevée en la même ville, vers 1475 ; Bougie a encore les restes d'anciennes fortifications et d'une grande porte ogivale, ouvrant sur le port.

— *Période turque.* Il n'y a à signaler que les restes de la forteresse de la Kasba et du quartier de l'Amirauté, ainsi que la mosquée hanéfite d'Alger, en outre de diverses inscriptions commémoratives sur des forteresses, des fontaines, des arsenaux et quelques maisons particulières, ou palais, à Alger, Constantine et Oran ; mais ces constructions étaient ordinairement l'œuvre d'esclaves chrétiens ou d'ouvriers kabyles, et les matériaux, colonnes, etc., provenaient d'Europe.

— BIBLIOGR. : Letourneux, *Monuments funéraires de l'Afrique orientale* ; Flamand, dans l'*Anthropologie* (1892) ; R. Cagnat, *Chronique d'épigraphie africaine* (1890 et suiv.) ; *Corpus inscr. lat.*, t. VIII ; *Revue africaine* (Alger, 1857, et suiv.) ; Léon Renier, *Inscriptions romaines de l'Algérie* (Paris, 1857).

— HISTOIRE. *Populations primitives.* On a trouvé dans l'Afrique du nord des monuments mégalithiques et des instruments de l'âge de la pierre. Bien avant le début de la période historique, la population indigène avait dû subir des croisements. D'après Salluste, deux peuples habitaient primitivement l'un les rivages, l'autre l'intérieur : les *Gétules* et les *Libyens*. De leur croisement avec des immigrants asiatiques sortirent les *Numides* et les *Maures*. Il ne faut sans doute pas voir là des noms ethniques, mais des dénominations relatives aux habitudes de la vie : les Numides seraient les peuples nomades, par opposition aux Maures ou montagnards sédentaires. (*Iaamuren* signifie d'ailleurs, en kabyle, montagnard.)

Il suffira de rappeler ici, pour mémoire, la fondation de Carthage, les guerres puniques, la substitution des Romains aux Phéniciens dans la domination de l'Afrique septentrionale.

— *La domination romaine.* La conquête romaine commença en 204 av. J.-C., lorsque Scipion débarqua près d'Utique, et, vainqueur à Zama (202), imposa à Carthage un traité qui consacrait la déchéance de la vieille cité punique. Le Numide Massinissa, déclaré *allié* du peuple romain, et inviolable à ce titre, reçut les Etats d'un autre Numide, Syphax, régnant aussi sur tout le territoire qui forme aujourd'hui notre possession algérienne. Puis, après la destruction de l'an 146, l'ancien territoire de Carthage forma, sous le nom d'*Africa*, une province ayant Utique pour capitale. On se contentera de rappeler ensuite la guerre de Jugurtha (v. ce mot), la réduction de la Numidie en province romaine par César, après la bataille de Thapsus (46 av. J.-C.), la formation, sous Claude (43 ap. J.-C.), des deux provinces de *Mauritanie césarienne* et de *Mauritanie tingitane*. Malgré les exactions des proconsuls, malgré quelques révoltes notamment sous Tibère et sous Caligula), l'Afrique romaine jouit d'une période de prospérité qui dura près de trois siècles. Elle fut, comme on l'a dit souvent, un des greniers de Rome. Des villes grandes et magnifiques s'y fondèrent, principalement sur la côte et dans les plaines du département actuel de Constantine. Le pays se couvrit de routes. Enfin, il y eut une littérature romaine d'Afrique, ayant sa physionomie particulière. Dès que l'empire s'affaiblit, les rébellions recommencent. En 297, Julianus se fait proclamer empereur à Carthage ; il faut la présence de l'héritier du trône impérial, Maximilien Galère, pour vaincre cette insurrection. C'est alors que l'Afrique du nord est scindée en deux parties : la *Byzacène*, l'*Afrique proconsulaire*. La Numidie (cap. *Cirta*), assimilée à la Byzacène, fut gouvernée, comme elle, par un consulaire. La Mauritanie césarienne fut partagée en deux provinces : l'une retint le nom de *Césarienne* et eut pour capitale *Césarée* (Cherchell) ; l'autre empruntà à son chef-lieu, *Sitifis* (Sétif), le nom de *Sitifienne*. La partie comprise entre les deux Syrtes conserva le nom de Tripolitaine ; sa capitale était *Æa* (Tripoli). Quant à la Mauritanie tingitane, nommée ainsi de *Tingis* (Tanger), sa capitale, elle fut annexée à l'Espagne. Malgré cette nouvelle organisation, les révoltes sont continuelles chez ces peuples indomptables. En résumé, Rome sut tirer parti de sa conquête africaine, dont elle fit un pays riche et prospère, mais elle ne s'assimila pas l'élément indigène : dès que s'affaiblit la puissance de l'empire, la population berbère secoua un joug qu'elle ne supporta jamais avec résignation.

— *Les Vandales. Les Byzantins.* Les Vandales, qui déjà occupaient l'Espagne, furent appelés par Boniface, gouverneur de l'Afrique au nom de l'impératrice d'Orient, Pulchérie. Ils accoururent, ayant à leur tête Genséric (428), et alers des forêts de l'Atlas, du fond des déserts, sort une foule d'indigènes qui se réunissent aux envahisseurs pour assouvir leur vengeance. Les Vandales prennent Hippone et la réduisent en cendres (436), s'emparent de Carthage (439), dont ils font leur capitale et d'où ils partent pour brûler Rome (455). Mais, après la mort de Genséric, ses successeurs (477) reculèrent d'année en année devant les Maures, les Numides et les Gétules, et, de plus, ils se déchirèrent entre eux. Justinien crut le moment venu de reprendre l'Afrique ; il y envoya Bélisaire, qui eut bientôt vaincu le roi Gelimer, reprit Carthage et mis fin à la domination des Vandales par la victoire de Tricaméron (533).

Les Grecs du bas-empire ne purent réparer les ruines qu'avaient faites les Vandales. Les exactions des agents du fisc (sous Anastase, on taxa le droit de respirer !) et les révoltes ruinèrent finalement l'œuvre de Rome, à ce point que, sous le règne de Justinien, au dire de Procope, l'Afrique perdit 5 millions d'habitants. Ceux qui restèrent, accablés de tributs, appelèrent les Arabes, déjà maîtres de l'Egypte et de Tripoli.

— *Les Arabes.* La conquête arabe fut rapide. Le chef Sidi-Okbah fonda, en 678, la ville sainte de Kairouan et s'avança vers l'O. La Berbérie s'appela désormais Maghreb (couchant). La véritable résistance vint de ces montagnards que nous appelons aujourd'hui Berbères ou Kabyles. Dès le VIIe siècle, ils combattent les Arabes, comme ils nous combattirent au XIXe siècle, souvent vaincus, toujours prêts à recommencer la lutte. Sidi-Okbah succomba sous les attaques des Maures. Mais, sous le calife Abd-el-Melek (692-698), Hassem établit la domination arabe tout le long du littoral africain par la conquête de Carthage, qui fut livrée aux flammes. Une dernière révolte de l'Aurès, conduite par la reine et prophétesse Kahina, fut comprimée (709). Deux ans après, les Arabes d'Afrique franchissant, sous la conduite de Tarik, le détroit qui les sépare de l'Espagne, vont conquérir la Péninsule (711-719). C'est là que, pendant des siècles, fut placé le siège de leur empire d'Occident. Tolède, Cordoue, Grenade, furent capitales en même temps que Tunis, Fez ou Tlemcen. Cependant, le Maghreb se sépara du califat de Cordoue ; la dynastie des Aglabites régna à Kairouan, pendant que les Edrisites dominaient à Fez. Pendant ce temps, une dynastie berbère, les Rostamites, régnait à Tagdempt (Tiaret) (VIIIe-IXe s.). La domination des Fatimites d'Egypte s'étendit sur le Maghreb. Mais, à la fin du XIe siècle, les Zirites, chefs berbères, se rallièrent au rite orthodoxe malékite et se séparèrent des Fatimites. Ceux-ci jetèrent 200.000 envahisseurs sur le Maghreb, en même temps que des Berbères, venus du Maroc et du Sahara occidental, fondaient la dynastie des Almoravides, à laquelle succéda celle des Almohades et celle des Zianides de Tlemcen, également berbère.

— *Les Turcs.* Les habitants de Bougie vinrent solliciter l'assistance des deux frères Barberousse, pirates renommés qui professaient une haine implacable pour le nom chrétien. (V. BARBEROUSSE.) L'aîné, Aroudj, s'empare aussitôt de Cherchell, puis se rend à Alger, où il usurpe le pouvoir après avoir tué le prince arabe Sélim-Eutemy. Il organise alors un gouvernement militaire, ou *odjak*, remplaçant par des Turcs ou des renégats tous ses officiers, tous les membres de sa milice. Après une victoire importante sur les Espagnols (1516), il prend Tenès, Médéa, Miliana, Tlemcen, mais il est tué dans un combat livré par les Espagnols pour reprendre cette ville. Son frère, Khair-Eddyn, lui succéda. Vainement Charles-Quint veut détruire cette terrible puissance qui s'élève, la flotte de Hugues de Moncade est détruite devant Alger (1518), et les postes espagnols qui subsistaient sur la côte africaine, bloqués par les Algériens, ne conservèrent bientôt plus aucune force. A la pointe de l'épée, Barberousse fonda, avec Alger pour capitale, ce gouvernement de bandits, de renégats et d'écumeurs de mer, qui subsista jusqu'au XIXe siècle. Khair-Eddyn, sans reconnaître aucun maître, donna à Sélim Ier, sultan de Constantinople, l'assurance d'un hommage nominal. Il reçut alors à Constantinople, des mains du sultan Soliman, les insignes de capitan-pacha, c'est-à-dire grand amiral de la marine turque. Il protégea le port d'Alger par de nouveaux forts et par une jetée entre la côte et les îlots voisins, formée des débris d'une forteresse espagnole (le Peñon). Il détrôna le roi de Tunis, Muley-Hassan, et il fallut que Charles-Quint lui-même passât en Afrique pour lui arracher cette conquête. D'ailleurs, un peu plus tard (1541), l'empereur paya cher, par l'insuccès de son expédition d'Alger, le succès qu'il avait obtenu à Tunis.

Khair-Eddyn mourut à Constantinople, en 1527 ; mais le royaume qu'il avait fondé, avec son frère, en dehors de toute organisation régulière, devait durer trois siècles. L'amour de la rapine, la haine des chrétiens, furent des liens suffisants pour maintenir une sorte de pouvoir et d'autorité au milieu de ces dix générations de corsaires. Les révolutions de palais furent souvent difficiles à réprimer, car toute la force des Algériens consistait dans leur marine. Néanmoins, ils continuèrent à troubler le commerce de la Méditerranée et à ruiner les populations de l'intérieur. — Pour l'organisation du gouvernement turc en Algérie, voir ODJAK.

— *Relations de la France avec l'Algérie.* Les relations commerciales de la France avec la régence d'Alger remontent à l'année 1478, époque où des Marseillais vinrent pêcher le corail sur les côtes barbaresques. Au XVIe siècle,

le dey songea à s'appuyer sur la France contre les Espagnols qui, malgré leur défaite de 1541 sous les murs d'Alger, paraissaient encore menaçants. Des relations officielles s'établirent entre les deux pays : le premier titulaire au consulat d'Alger, le Marseillais Barthélle, fut nommé par Charles IX, le 15 septembre 1564. Du XVIIe siècle, date le *Bastion de France*, sorte de comptoir fortifié, qui fut, jusqu'en 1830, comme le point d'appui et de résistance de nos intérêts.

Henri IV et Richelieu eurent de nombreux démêlés avec l'Odjak. Louis XIV se décida à punir les insultes et les rapines des Algériens. Un traité, signé à Versailles en 1690, par les ambassadeurs du dey, fut la suite de ces mesures de rigueur. Cependant, le XVIIIe siècle est encore rempli des mêmes histoires d'enlèvements, de pillages et de cruautés. Lorsque Bonaparte envahit l'Égypte, le sultan excita encore la haine des Algériens contre les chrétiens; des traités, signés en 1800 et 1801, restèrent lettre morte. En 1806, le dey profita des défaites de la flotte française pour vendre aux Anglais nos concessions sur les côtes d'Afrique, mais tomba sans pouvoir réaliser ses projets dans la Méditerranée. En 1817, le dey consentit à nous restituer les concessions qu'il nous avait enlevées dix ans auparavant. Ces concessions n'étaient autre chose que l'ancien Bastion de France et certains points de la côte orientale propres à la pêche du corail. Le leyer de cette restitution fut élevé d'année en année par le dey; enfin, en 1826, il accorda à toutes les nations la jouissance de nos privilèges. Des complications, survenues peu de temps après, déterminèrent l'incident qui eut pour conséquence notre intervention en Algérie et la prise d'Alger, en 1830. V. ALGER.

— *Conquête de l'Algérie.* La régence barbaresque, dont Alger avait été la capitale, était formée, outre la province d'Alger, de trois beyliks : Titery au S., Oran à l'O., Constantine à l'E. Le bey d'Oran se soumit de plein gré, immédiatement après l'occupation d'Alger. A la suite d'une petite expédition, celui de Titery se rendit, dès la fin de 1830, au maréchal Clauzel, qu'une ordonnance du 12 août avait donné pour successeur au comte de Bourmont. Cependant, les populations nomades des campagnes, délivrées du joug des Turcs, s'abandonnèrent sans réserve

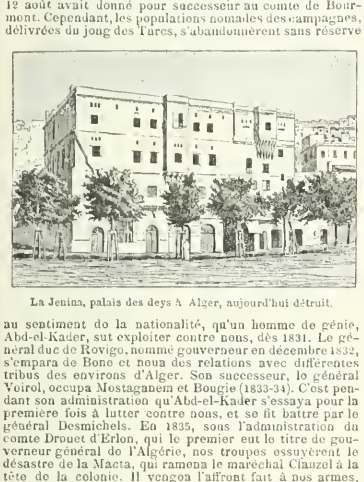

La Jenina, palais des deys à Alger, aujourd'hui détruit.

au sentiment de la nationalité, qu'un homme de génie, Abd-el-Kader, sut exploiter contre nous, dès 1831. Le général duc de Rovigo, nommé gouverneur en décembre 1832, s'empara de Bone et noua des relations avec différentes tribus des environs d'Alger. Son successeur, le général Voirol, occupa Mostaganem et Bougie (1833-34). C'est pendant son administration qu'Abd-el-Kader s'essaya pour la première fois à lutter contre nous, et se fit battre par le général Desmichels. En 1835, sous l'administration du comte Drouet d'Erlon, qui le premier eut le titre de gouverneur général de l'Algérie, nos troupes essuyèrent le désastre de la Macta, qui ramena le maréchal Clauzel à la tête de la colonie. Il vengea l'affront fait à nos armes, enleva à Abd-el-Kader sa capitale, Mascara, et fit, en nov. 1836, une tentative infructueuse sur Constantine.

Clauzel fut remplacé par le général Bugeaud. Celui-ci vainquit Abd-el-Kader sur les bords de la Sikkah; mais, tout aussitôt après, il crut avantageux de transiger et signa avec l'émir le traité de la Tafna (30 mai 1837). Ce traité, tout en consacrant la souveraineté de la France, reconnaissait l'autorité de l'émir sur les provinces d'Oran, de Titery et d'Alger, à l'exception de certaines villes.

Le général Damrémont, nommé gouverneur en février 1837, prépara une seconde expédition contre Constantine. Il tomba glorieusement, emporté par un boulet, la veille même de l'assaut, fixé au 13 octobre : le lendemain l'assaut fut livré avec une vigueur qui décida du succès. Le lieutenant général Valée, qui avait commandé l'assaut, reçut le bâton de maréchal et le commandement de l'Algérie. C'est dans cette seconde expédition de Constantine (1er oct.-3 nov. 1837) que se signalèrent plusieurs officiers dont le nom a eu depuis du retentissement : Bedeau, Lamoricière, Le Flô, Mac-Mahon, Canrobert.

Le maréchal Valée fit occuper, en 1838, Blida, et Coléa, dans la Mitidja, ainsi que Djidjelli et Sétif, dans la province de Constantine, lorsque l'expédition des Portes-de-Fer, conduite par le duc d'Orléans, fournit à Abd-el-Kader le prétexte de rompre le traité de la Tafna, de prêcher contre nous la guerre sainte, et de venir saccager notre territoire jusque sous les murs d'Alger.

Malgré nos succès, qui mirent en lumière les talents et la bravoure de plusieurs de nos généraux les plus remarquables, Duvivier, Changarnier, Lamoricière, Bedeau, Cavaignac; malgré l'occupation de Cherchell, de Médéa et de Miliana, après l'admirable affaire du col de Mouzaia ou Ténia (1840), Abd-el-Kader, toujours vaincu, toujours insaisissable, reparaissait le lendemain de chaque défaite, aussi redoutable que la veille.

C'est au général Bugeaud, nommé gouverneur en février 1841, qu'il était réservé de pacifier à peu près définitivement la colonie, après plusieurs années de nouveaux efforts. Il commença par la destruction des places d'armes de l'émir : Tagdempt, Boghar, Thaza, Saïda, et lui enleva Mascara. En 1842, il s'empara de Sebdou, sa dernière place, et occupa la province de Titery. Le duc d'Aumale, en 1843, à l'affaire du Taguin, enleva la *Smala*. Batna, Biskra, Dellys, furent occupés en 1844, et le Maroc, qui avait donné appui à l'émir, reçut son châtiment à la bataille de l'Isly, tandis que le prince de Joinville bombardait Tanger et Mogador. La paix, à la suite de ces succès réitérés, paraissait établie, lorsque, en 1845, Abd-el-Kader, rentré dans la province d'Oran, renouvelle ses tentatives, et les prédications de Bou-Maza soulèvent le Dahra. Cette insurrection fut bientôt réprimée par les colonels Saint-Arnaud et Pelissier, pendant que le général Bedeau achevait la soumission de l'Aurès. Abd-el-Kader fut définitivement rejeté dans le Maroc. En 1847, eut lieu l'expédition contre la grande Kabylie, dirigée par le maréchal Bugeaud, et à la fin de cette année, le 23 décembre, Abd-el-Kader se rendit au général Lamoricière. L'Algérie ne fut plus le théâtre que de quelques expéditions secondaires jusqu'en 1859, date de la soumission définitive de la grande Kabylie, par le maréchal Randon.

— *Insurrections partielles.* Depuis, des insurrections partielles ont éclaté sur divers points de l'Algérie.

En 1859, le général Martimprey dut faire une expédition au Maroc. En 1864, un soulèvement religieux éclata dans le Tell oranais et dans le S. de la province d'Alger. En 1870, à la suite de soulèvements de tribus, rapidement réprimés, l'insurrection éclate organisée, puissante, dans les provinces d'Alger et de Constantine à la voix de Mokrani, bachaga de la Medjana; elle se répand comme une traînée de poudre dans la Kabylie. Le général Lallemand réussit à écraser ce soulèvement qui ne fut point une guerre de race ou de religion, mais un effort violent de nobles aréoccents pour conserver des privilèges et des immunités dont souffraient surtout les pauvres, Arabes ou Kabyles, enrôlés sous la bannière du bachaga et d'un sceptique ambitieux, Aziz-ben-Chikh-el-Kaddah, dont le hasard de la naissance avait fait le chef d'une congrégation religieuse musulmane. Une tentative de rébellion eut lieu près de l'oasis d'El-Amri, au S. de Biskra, en avril 1876. En 1879, révolte des Arabes de l'Aurès, soulevés contre un caïd accusé d'exactions et qu'ils disaient soutenu par l'administration française. Deux ans plus tard, éclate une insurrection d'un caractère tout religieux, à l'instigation du marabout Bou-Améma, de la confrérie musulmane des Ouled-Sidi-Cheikh. La rapidité de l'expédition française en Tunisie arrêta les tribus des départements d'Alger et de Constantine; mais, dans le Sud-Oranais, éloigné du théâtre des opérations, les agents ou moqaddems du marabout avaient excité le fanatisme des Arabes. Une colonne, formée en avant de Saïda, eut avec les rebelles un engagement très vif à Chellala, et dut remonter vers le Tell, pour se ravitailler avant de reprendre la campagne. Bou-Améma, craignant l'action combinée des colonnes françaises, se jeta brusquement vers l'ouest, reçut ou exigea la soumission de diverses tribus, massacra les ouvriers espagnols des chantiers d'alfa de Saïda, et gagna le sud-ouest.

De la mi-juillet aux premiers jours d'octobre, les troupes françaises se tinrent sur la défensive, comme la saison l'exigeait; cependant, le colonel de Negrier détruisit la kouba d'El-Abiod-Sidi-Cheikh, pour inspirer aux fanatiques arabes une terreur salutaire. A l'automne, l'insurrection fut vaincue, mais c'est seulement en 1884 que la pacification fut assurée par la soumission des Ouled-Sidi-Cheikh.

— BIBLIOGR. : A. Rousseau, *Chronique de la Régence d'Alger* (Alger, 1841); Ibn-Khaldoun, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane (Paris, 1852-1856); Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes* (Paris et Alger, 1854); de Baudicour, *Histoire de la colonisation de l'Algérie* (Paris, 1860); Ach. Fillias, *Histoire de la conquête et de la colonisation de l'Algérie* (Paris, 1860); Vivien de Saint-Martin, *le Nord de l'Afrique dans l'antiquité* (Paris, 1863); Camille Rousset, *la Conquête d'Alger* (Paris, 1879); Maurice Wahl, *l'Algérie* (Paris, 1882); Gustave Boissière, *l'Algérie romaine* (Paris, 1883); Ernest Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête française* (Paris et Alger, 1888-1890); L. Rinn, *Histoire de l'insurrection de 1871 en Algérie* (Alger, 1890).

ALGÉRIEN, ENNE (*ri-in, en'*) n. et adj. Habitant de l'Algérie; qui a rapport à ce pays, à ses habitants : *Les anciens* ALGÉRIENS *étaient des pirates. Conquête* ALGÉRIENNE.

ALGÉRIENNE (rad. *Alger*) n. f. Comm. Sorte d'étoffe à rayures multicolores. Écharpe faite de cette étoffe.

— Méll. Nom vulgaire d'une grande espèce de moule comestible qu'on trouve sur les côtes d'Algérie.

ALGÉRINE (rad. *Alger*) n. f. Boisson arabe possédant les qualités de la bière et des limonades gazeuses.

ALGÉRITE (de *Alger*, n. de ville) n. f. Silicate d'alumine et de chaux, variété de wernérite.

ALGEROTH n. m. Chim. V. ALGAROTH.

ALGESIRAS ou **ALGECIRAS** (lat. *Julia Transductia*), ville d'Espagne (prov. de Cadix), sur le detroit de Gibraltar; 12.380 hab. — Pop. du district (y compris Ceuta) : 36.350 hab. — Les Maures commencèrent en 711, par la prise de cette ancienne ville romaine, leur conquête de l'Espagne; elle leur fut enlevée en 1344 par Alphonse XI de Castille. Algesiras est surtout célèbre par le brillant combat que l'amiral français Linois soutint dans la baie du même nom contre l'amiral anglais Saumarez, le 6 juillet 1801. Patrie du fameux chef arabe Abou Amer-Mohammed-Almanzor, « la terreur des chrétiens », et du general Espinosa de Los Monteros.

ALGHERO, ville et port sur la côte O. de Sardaigne; 10.120 hab. Ch.-lieu d'un district peuplé de 44.000 hab.

ALGIDE (*ji* — lat. *algidus*, qui glace) adj. Se dit des affections caractérisées par une sensation de froid glacial : *Fièvre* ALGIDE. *Période* ALGIDE *du choléra.*

ALGIDE (MONT), collines escarpées de l'ancien Latium, situées entre Preneste et Tusculum; appelées aujourd'hui Monte Artemisio. — Anc. ville du Latium, pays des Éques, sur le mont *Algide*, à l'E. du mont Albain.

ALGIDITÉ (*ji*) n. f. État, qualité de ce qui est algide.

— ENCYCL. L'*algidité* est un symptôme, et non une maladie constituée. Elle est caractérisée par un abaissement excessif de la température. Le thermomètre placé dans l'aisselle marque une diminution de la température qui peut arriver à 30 et même 28 degrés, la température anale restant à 38, 39, quelquefois 40 degrés. Elle s'observe dans le choléra, l'intoxication par le chloral. C'est un symptôme ordinaire du sclérème des nouveau-nés.

On lutte contre l'algidité au moyen de boissons aromatiques chaudes, infusions de thé, tilleul, mélisse, sauge, enveloppement dans des couvertures de laine, les bains sinapisés, les frictions avec le gant de crin.

— *Algidité des mains et des pieds.* Se rencontre chez les personnes lymphatiques qui ont constamment les mains et les pieds glacés. On y remédie par un régime tonique et reconstituant, et en portant des chaussettes de laine saupoudrées à l'intérieur de farine de moutarde. On se trouvera bien aussi de douches froides, très courtes, sur les jambes.

ALGIE, terminaison qui revient souvent dans la nomenclature médicale, et qui signifie Douleur (du gr. *algos* : *gastralgie*, douleur de l'estomac; *céphalalgie*, douleur de tête; *néphralgie*, douleur des reins; *névralgie*, affection du système nerveux; *odontalgie*, douleur des dents; *otalgie*, douleur d'oreille, etc.

ALGINE n. f. Substance azotée visqueuse que l'on trouve dans les plantes marines, et surtout dans les algues.

— ENCYCL. L'*algine* a été isolée pour la première fois des algues qui servent, à Glasgow, à la préparation de l'iode. Pour isoler l'algine, on traite les algues à l'ébullition par du carbonate de soude; la solution filtrée est additionnée d'acide sulfurique, qui précipite l'algine. Cette nouvelle substance ressemble à l'albumine, mais elle ne se coagule pas comme cette dernière par la chaleur. L'algine possède quatorze fois la viscosité de l'amidon et trente-sept fois celle de la gomme arabique. Elle contient tout l'azote, ainsi que toutes les parties nutritives des herbes marines, et convient parfaitement à la préparation des gelées. L'algine, isolée par filtration, se dissout dans les carbonates alcalins, avec lesquels elle forme des alginates solubles. Ceux de chaux, de baryte, de strontiane et les alginates métalliques sont insolubles. L'algine peut être employée pour émulsionner les huiles; sa composition centésimale permet de la considérer comme un aliment; pure ou sous forme d'alginate de soude, elle pourra être employée avec avantage pour l'apprêt des tissus. La cellulose algine peut fort bien se travailler au tour.

ALGLAVE (Emile), jurisconsulte et publiciste français, né à Valenciennes en 1842. Docteur en droit, puis archiviste paléographe, il prit en 1864, avec Yung, la direction de la *Revue des cours scientifiques* et de la *Revue des cours littéraires*, qui ont adopté, en 1871, les titres de « *Revue scientifique* » et « *Revue politique et littéraire* ». En 1870, il fut nommé au concours professeur agrégé à la faculté de droit de Douai; en 1874, il prit la direction de la *Bibliothèque scientifique internationale*. Professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris (1878), titulaire en 1885, il y enseigne la science financière avec un remarquable talent. On lui doit : *Action du ministère public et Théorie des droits d'ordre public* (1874-1876); *Principes des constitutions politiques; la Personnalité de l'Etat en matière d'emprunt* (1880); *la Lumière électrique* (1882); *le Monopole de l'alcool* (1886), en faveur duquel il a mené une ardente campagne.

ALGOA, grande baie de l'Afrique australe, dans la colonie angl. du Cap, entre le cap Récife au S.-O. et le cap Woody au N.-E., distants l'un de l'autre de 61 kilom. La baie reçoit les eaux des rivières de Zwartkop, de Coega et de Sunday, etc. Sur ses côtes méridionales se trouvent la ville et le port Elisabeth, d'où l'on fait une grande exportation de laines. Cette baie est le seul refuge contre les vents violents du N.-O. sur cette partie de l'Afrique.

ALGODONALES, ville d'Espagne, prov. de Cadix (Andalousie); 5.400 hab.

ALGODONITE n. f. Arséniure de cuivre, $Cu^{II}As^{2}$, ordinairement argentifère, trouvé à Algodones (Chili).

ALGOÏDE (de *algue*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui ressemble à une algue.

ALGOL n. m. Etoile changeante dans la constellation de Persée, marquée β dans les catalogues. ‖ On la nomme aussi TÊTE DE MÉDUSE.

— ENCYCL. *Algol* est ordinairement de deuxième grandeur, mais elle s'affaiblit parfois jusqu'à n'être plus que de quatrième. Vogel et Scheiner à Potsdam, en 1890, ont reconnu qu'Algol était formée de deux étoiles, une brillante, l'autre obscure, gravitant toutes deux autour d'un centre commun.

ALGOLOGIE (du lat. *alga*, algue, et du gr. *logos*, discours) n. f. On appelait ainsi autrefois la partie de la botanique qui traite des algues. ‖ On dit aujourd. PHYCOLOGIE.

ALGOLOGIQUE adj. Qui a rapport aux algues.

ALGOLOGUE n. Botaniste qui s'occupe de l'étude des algues.

ALGOMA, vaste district du Dominion du Canada (prov. d'Ontario), sur le littoral septentr. du lac Huron, peuplé de 41.850 hab. Ce pays, au climat rigoureux, renferme beaucoup de bonnes terres.

ALGOMEIZA n. m. Nom arabe de l'étoile Procyon, située dans la constellation du Petit Chien.

ALGONKIEN (*in*) n. m. Nom donné par les géologues américains au terrain précambrien. Le précambrien est le cambrien inférieur de ceux qui n'ont pas encore admis la réunion du cambrien supérieur (caractérisé par la *faune primordiale* de Barrande), au silurien inférieur.

ALGONQUIN, INE n. et adj. Ancienne et puissante nation indienne de l'Amérique du Nord, s'étendant du cap Hatteras et de l'Atlantique au Mississipi et à la rivière Rouge. Elle a à peu près disparu aux États-Unis, mais subsiste avec plus de vitalité au Canada. — *Les* ALGONQUINS. *Race* ALGONQUINE.

— n. m. Langue parlée par les Algonquins.

— Fig. Homme grossier, peu familiarisé avec les usages du monde, ou accoutré d'une manière bizarre.

ALGONTINE (du gr. *algos*, souffrance, et *odous*, *odontos*, dent) n. f. Sorte de chloroforme servant à calmer les douleurs de dents ou à éthériser le malade, afin que l'extraction de la dent ne lui cause aucune douleur.

ALGOR (lat. *algor*, refroidissement) n. m. Sensation de froid qui marque le premier degré d'une fièvre intermittente.

ALGORAB n. m. Etoile γ du Corbeau.

ALGORITHME n. m. (du gr. *arithmos*, nombre, précédé de l'article arabe, ou bien *Al Korismi*, le Khorismien, célèbre mathématicien arabe qui vivait sous le calife Al Ma-

moun, dans le premier tiers du IXe siècle). Procédé de calcul, forme de génération des nombres, genre particulier de notation : ALGORITHME *du calcul intégral*. ALGORITHME *du calcul des sinus*. ‖ Au XIIIe siècle, le mot *algorithme* signifiait l'arithmétique avec les chiffres arabes.

ALGORITHMIE (rad. *algorithme*) n. f. Mot employé par quelques mathématiciens allemands pour désigner la science des nombres dans son ensemble, comprenant l'arithmétique et l'algèbre.

ALGORITHMIQUE rad. *algorithme*) adj. Qui appartient aux mathématiques, à la science du calcul.

ALGOSPASME (*spass*) n. m. Spasme musculaire douloureux; crampe douloureuse.

ALGOSTASE (*sta-z'* — du gr. *algos*, douleur, et *status*, cessation) n. f. Mot employé par Verneuil pour exprimer la cessation d'une douleur.

ALGUAZIL (*gou-a* — de l'arab. *al*, le, et *ghazil*, archer) n. m. Agent de police en Espagne :

L'*alguazil*, dur au pauvre, au riche s'atteodrit.
V. HUGO.

ALGUE (lat. *alga*, même sens) n. f. Classe de plantes cryptogames, vivant au fond ou à la surface des eaux douces ou salées : *La mer constitue une région botanique à part, caractérisée par la prédominance des* ALGUES. (Maury.)

— ENCYCL. Bot. Les *algues* appartiennent au vaste groupe des cryptogames cellulaires ou amphigènes. Elles constituent, avec les champignons, l'embranchement des thallophytes. On trouve des algues dans toutes les eaux douces ou salées. Les algues, surtout les algues marines, renferment une matière mucilagineuse nutritive, des substances azotées, souvent de l'iode. Plusieurs espèces sont alimentaires ou médicinales; aucune n'est vénéneuse. On peut en extraire de la soude et de l'iode. On les emploie, presque partout, comme engrais.

La plupart des algues sont pourvues de *chlorophylle*. A la chlorophylle on trouve souvent associée la *xanthophylle*. Mais, dans un grand nombre d'espèces, à ces deux principes colorants s'en ajoute un troisième, insoluble dans l'alcool et l'éther, mais soluble dans l'eau. Ce pigment est bleu (*phycocyanine*), jaune brunâtre (*phycophéine*) ou rouge (*phycoérythrine*). Il résulte de là que la couleur verte de la chlorophylle se trouve plus ou moins masquée, et le thalle se montre d'un vert plus ou moins bleu, d'un brun plus ou moins sombre et d'un rouge plus ou moins foncé. D'autre part, quelques algues appartenant à la famille des bactériacées possèdent un protoplasme uniformément coloré en rouge par une substance dans laquelle la chlorophylle fait complètement défaut et qu'on appelle la *bactériopurpurine*. En outre, un grand nombre d'algues, et entre autres la presque totalité des bactériacées, sont totalement dépourvues de toute substance colorante.

Les algues vivent presque toujours dans l'eau, où leur thalle est tantôt fixé au fond par des crampons, tantôt libre, ou bien est maintenu à la surface à l'aide de flotteurs. La flore marine est presque tout entière composée d'algues. Certaines espèces, très rares, vivent dans les lieux humides, tandis que d'autres se développent et vivent en symbiose à l'intérieur d'organismes étrangers.

Le thalle des algues est tantôt simple et tantôt ramifié. Quand il est simple, il est souvent arrondi comme chez les *protococcus*, sous forme de filament cylindrique ramifié comme chez les *ulonia*, et souvent étiré en filament long, continu ou dissocié, comme on l'observe chez les *oscillariées*, les *bacteriacées*, etc. Parfois, il est aplati en lame, comme chez les *ulves*. La ramification est tantôt terminale comme chez les *fucus*, etc., tantôt latérale, comme chez les *antithamnes*, etc. Enfin, chez quelques algues, telles que les *constantinea* et les *characées*, l'appareil végétatif paraît se différencier, comme chez les plantes vasculaires, en racines, tiges et feuilles. Mais ce n'est là qu'une fausse différenciation.

Le thalle parfois possède une structure continue, comme chez les *vauchéries*. Mais, le plus souvent, il est cloisonné, soit en longs articles, soit en cellules.

Les algues se reproduisent soit au moyen de *spores*, soit par fécondation en formant des œufs.

Pour le développement par spores, prenons comme type une confervacée, la *chætophora elegans*, dont les *zoospores*, coniques et allongés, sont pourvus de quatre cils vibratiles. Ces zoospores, mis en liberté, nagent plus ou moins longtemps, perdent leurs cils, se fixent par leur extrémité antérieure, s'entourent d'une membrane, se cloisonnent et produisent enfin un thalle nouveau.

Comme exemple de fécondation par des œufs, choisissons le *fucus vesiculosus* (varech vésiculeux). Ici, les organes qui concourent à la formation de l'œuf sont les *anthéridies* et les *oosphères*. Les anthéridies naissent sur des poils rameux. Chaque noyau cellulaire subit six bipartitions successives, suivies de cloisonnements, et produit ainsi de petits anthérozoïdes coniques pourvus de deux cils vibratiles. Certaines cellules de la paroi du conceptacle, après un certain nombre de cloisonnements, produisent l'*oogone*, qui renferme huit oosphères volumineuses et arrondies. Au contact de l'eau, l'oogone rompt ses enveloppes et met les oosphères en liberté. Ces dernières, fécondées par les anthéridies, deviennent les œufs, lesquels, s'entourant d'une membrane de cellulose, tombent au fond de l'eau et reproduisent, plus tard, l'algue qui leur donne naissance.

On divise la classe des algues en quatre ordres, basés sur la nature du pigment qui colore le thalle. Ces divisions sont : les *chlorophycées* ou algues vertes, les *cyanophycées* ou algues bleues, les *phéophycées* ou algues brunes, et les *florideées* ou *rhodophycées* comprenant les algues rouges.

— BIBL. : Ph. van Tieghem, *Traité de botanique* (Paris, 1891).

— Paléont. *Algues fossiles*. Les algues fossiles sont assez rares, par suite du peu de consistance de leurs tissus; quelques familles pourvues d'un revêtement siliceux ou calcaire ont pu cependant résister : diatomées, siphonées incrustées, lithothamniées; mais, en dehors des types de ces divisions, on ne connaît que 200 espèces environ, dont beaucoup ne sont représentées que par des restes très incomplets, et pour l'étude desquels manquent souvent les points de comparaison avec les espèces actuelles.

ALGUETTE (rad. *algue*) n. f. Nom vulgaire de la zannichellie des marais.

ALHABOR n. m. Nom arabe de l'étoile Sirius (Grand Chien). ‖ On l'appelle aussi ALHEMINI.

ALHAGÉES (rad. *alhagi*) n. f. pl. Sous-tribu des papilionacées, à gousse arrondie et à fleurs en grappes ou en épis.

ALHAGI ou **ALHAGE** (mot arabe) n. m. Genre de la famille des légumineuses et de la tribu des hédysarées.

— ENCYCL. L'*alhagi Maurorum* est un petit arbrisseau répandu dans la région méditerranéenne austro-orientale et dans l'Inde. C'est à cette plante qu'on a attribué la production de la manne dont les Hébreux se sont nourris dans le désert. La manne est une substance sucrée qui exsude de la plante : elle paraît le matin sur les feuilles et les rameaux et se durcit sous forme de grains.

ALHAIOTH n. m. Nom arabe d'une étoile de 1re grandeur de la constellation du Cocher, marquée α dans les catalogues, et appelée quelquefois la Chèvre. ‖ On écrit aussi ALHATON.

AL-HAKAM Ier, émir de Cordoue (796-822), combattit les Francs, les rejeta au delà des Pyrénées, et s'avança jusqu'à Narbonne, mais ne put empêcher Louis le Débonnaire de prendre pied en Catalogne et d'en chasser les Maures.

AL-HAKAM II, calife de Cordoue, de 961 à 976. Il se montra le digne continuateur de son père Abd-er-Rahman. Grâce à ses succès contre les chrétiens, la puissance musulmane atteignit son apogée dans la Péninsule. Plus ad-

ALGUES. — 1 Protocoques; 2 Valonie; 3. Navicules; 4. Pinnulaires; 5. Ulve; 6. Coralline; 7. Fucus; 8. Oogone de fucus avec ses huit oosphères; 9. Oosphère libre entourée d'anthérozoïdes; 10. Poils rameux avec anthéridies A; 11 Anthéridie ouverte laissant échapper ses anthérozoïdes; 12. Zoospores de chétophore; 13. Zoospores de conferve; 14. Zoospore de vauchérie s'échappant; 15. Zoospore de vauchérie libre; 16. Zoospores fixés et germant; 17. Oogone O et anthéridie A de vauchérie.

ministrateur que guerrier, Al-Hakam II fit surtout fleurir les sciences et les arts, construisit un grand nombre d'édifices, et forma une vaste bibliothèque, qui fut le berceau de la célèbre académie de Cordoue.

ALHAKEM-BIAMRALLAH, né en 985, 6e calife fatimite d'Egypte (996-1021). Ce souverain versatile et changeant à l'excès, dont le règne fut au début troublé par des révoltes, en vint à se faire passer auprès de ses sujets pour un dieu. Il se montra d'abord très fanatique, puis très tolérant. Sous son règne, furent dressées les tables astronomiques connues sous le nom de *Tables Hakemites*.

ALHAMA DE LOS BAÑOS (lat. *Astigis Juliensis*), ville d'Espagne, prov. de Grenade (Andalousie); 7.900 hab. Eaux thermales sulfureuses. Cette ville, qui a donné son nom à une chaîne de montagnes, qui passait pour la clef de Grenade au temps des Maures, et fut prise sur eux par Ferdinand le Catholique en 1482, puis fut occupée par les Français, de 1810 à à 1812, a cruellement souffert lors du tremblement de terre du 25 décembre 1884. — Pop. du district : 19.100 hab.

ALHAMA de Murcie, ville d'Espagne, province de Murcie (Andalousie); 7.200 hab. Eaux thermales, connues dès l'époque romaine.

ALHAMAR (Mohamed Ibn-), dit **le Grand**, premier roi maure de Grenade, mort en 1273. Il se rendit indépendant et conquit Grenade dont il fit sa capitale, et où il commença la construction de l'Alhambra.

ALHAMBRA n. m. (de deux mots arabes qui signifient *la rouge*, à cause de la couleur des briques employées à cet gigantesque construction). Ancien palais et forteresse des rois maures de Grenade.

— Par compar. Tout monument offrant un caractère de grandeur et de magnificence qui rappelle le palais de Grenade : *Des* ALHAMBRAS.

— Par ext. Nom donné à des constructions de style mauresque, et servant d'ordinaire de lieux de distraction : *Le concert de l'*ALHAMBRA.

— *Histoire*. Les restes des palais maures appartiennent à trois époques. Le plus ancien groupe de constructions, comprenant le sanctuaire, la cour de la mosquée et l'ancienne porte principale, est antérieur au XIIIe siècle. Du XIIIe siècle et de la période de fondation de la dynastie nazarite date le second groupe, qui a comme centre la cour des Myrtes. Le troisième, c'est-à-dire la cour des Lions et les salles qui en dépendent (salle de la Justice, salle des Abencérages,

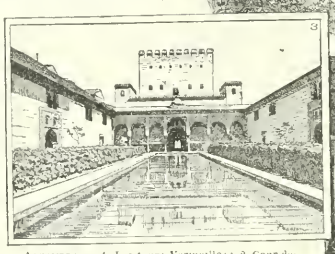

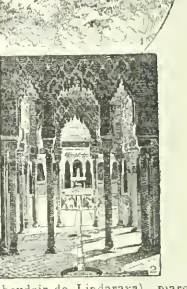

ALHAMBRA. — 1. Les tours Vermeilles; 2 Cour des Lions; 3. Cour des Myrtes et tour de Comares.

salle des Deux-Sœurs, boudoir de Lindaraxa), marque l'apogée de la domination nazarite et constitue le chef-d'œuvre de l'architecture musulmane de tous les temps et de tous les pays.

L'extérieur n'offre que l'aspect d'un édifice lourd et informe; mais on n'a pas plus tôt franchi la principale entrée, dite *porte du Jugement*, que l'œil reste ébloui de la grâce incomparable de ses ornements, de l'inépuisable variété des dessins et des arabesques, de la richesse et de la profusion des sculptures, de l'ordonnance générale à laquelle semble avoir présidé une imagination féerique, unie au goût le plus délicat. Parmi les cours ci-dessus signalées, on distingue surtout la *cour des Abencérages*, où s'accomplit, suivant la tradition, le massacre des infortunés princes de ce nom, et la fameuse *cour des Lions*, qui n'a pas moins de 30 mètres de long sur 16 mètres de large, et qui est pavée de marbre blanc. Elle est entourée d'une galerie soutenue par cent vingt-huit colonnes, également en marbre blanc; au centre de la cour se trouve la célèbre fontaine qui lui a donné son nom : elle est formée d'un bassin d'albâtre porté par douze lions en marbre noir; ils vomissaient autrefois de l'eau, qui était reçue dans un réservoir en marbre blanc, d'où elle se distribuait, au moyen de canaux, dans les appartements intérieurs.

Avec ses jardins ombragés, ses jets d'eau qui répandaient partout la fraîcheur, les sites magnifiques dont il est entouré, ses appartements vastes et nombreux, ses arabesques, ses sculptures fines et délicates, ses mosaïques, ses céramiques, l'Alhambra réalise magnifiquement tout ce que l'on peut atteindre d'un peuple ami des arts, à la fois riche et voluptueux.

ALHAURIN-EL-GRANDE, ville d'Espagne, prov. de Malaga (Andalousie), près de l'embouchure du Guadalhorce; 7.500 hab. Bains sulfureux; carrières de marbre.

AL-HAZEN (Abou-Ali-al-Haçan-ben-Alhaçan), astronome arabe, né à Bassora vers le milieu du Xe siècle, mort au Caire en 1038. Alhazen s'étant vanté de construire une machine au moyen de laquelle il arrêterait les inondations désastreuses du Nil et suppléerait aux inondations insuffisantes, fut appelé au Caire par le calife fatimite Alhakem-Biamrallah. Mais, en parcourant l'Egypte et les rives du Nil, il reconnut que son projet était impossible et dut revenir au Caire, où, pour éviter la colère du calife, il simula la folie.

AL-HORR, *le Sévère*, chef maure qui succéda en 717 à Ayoub dans le gouvernement de l'Espagne conquise par les musulmans, fit la guerre dans le midi de la France, d'où il revint chargé de dépouilles. Un échec subi par lui amena sa révocation par le calife Oualid, en 718.

ALHOY (Philadelphe-Maurice), littérateur, né à Paris en 1802, mort dans la même ville en 1856. Il a fondé, sous la Restauration, un grand nombre de petites feuilles, et notamment *le Figaro*, et a donné sur divers théâtres des pièces qui ne manquent ni d'imagination ni d'esprit. Il a publié en outre : *Grande Biographie dramatique* (1824), signée L'ERMITE DU LUXEMBOURG; *Physiologies de la lorette et de l'étudiant; les Bagnes; les Brigands et Bandits célèbres; les Prisons de Paris*, etc.

ALHUCEMAS, nom de trois îles situées près de la côte septent. du Maroc, à 155 kilom. S.-E. de Ceuta, et possédées depuis 1873 par l'Espagne, qui y fonda une colonie pénitentiaire. — Une grande plaine du Maroc septent., un peu au S. du *presidio* ou colonie pénitentiaire espagnole, porte le même nom.

ALI, mot arabe qui signifie *sublime*.

ALI, fils d'Abou-Talib et 4e calife arabe, cousin et gendre de Mahomet, né à La Mecque vers 600, mort à Coufa en 661. Elevé dans la maison du Prophète, il devint l'un de ses plus zélés sectateurs et rendit d'éclatants services à Mahomet, qui le récompensa en lui donnant sa fille Fatime en mariage. Cependant, après la mort du Prophète, trois califes se succédèrent avant qu'Ali put faire triom-

pher ses droits. En 656, il succéda à Othman. Il eut à lutter contre des révoltés qu'il vainquit à la bataille dite *du Chameau*. Ali eut ensuite à combattre Moavia qui avait soumis la Syrie et s'était fait reconnaître émir à Damas. Après de nombreux combats où Ali remporta l'avantage, des négociations s'ouvrirent, à la suite desquelles deux arbitres, nommés pour terminer le différend, proclamèrent calife Moavia, au mépris des droits d'Ali. Cette déclaration perfide, préparée par Amreu, porta un coup mortel au pouvoir d'Ali, qui néanmoins écrasa encore dans une bataille les révoltés. Mais il fut poignardé dans une mosquée. Il reste de lui des *Sentences* et des *Poésies*.

ALI (Ibn-Toussouf), né à Ceuta en 1081, sultan almoravide d'Afrique et d'Espagne (1106-1143), qui régna sur l'Afrique depuis l'Atlas jusqu'à la mer, sur l'Andalousie, Grenade, Valence, une partie du Portugal, de l'Aragon et de la Catalogne. Son règne fut troublé par des révoltes.

ALI, surnommé Coumourgi, fils d'un marchand de charbon, obtint par sa beauté la faveur des sultans Achmet II et Achmet III, et devint grand vizir en 1711. Il se montra alors l'adversaire déclaré de Charles XII de Suède, et finit par l'obliger à quitter le territoire ottoman. Il décida en 1715 la guerre contre les Vénitiens, qui sollicitaient l'intervention de l'empereur Charles VI. La guerre éclata entre la Turquie et l'Empire d'Allemagne; Coumourgi, qui s'était distingué en enlevant la Morée aux Vénitiens, fut mis à la tête d'une armée de 150.000 hommes et s'avança en Hongrie, où le prince Eugène le battit complètement à Peterwaradin. Il se fit tuer sur le champ de bataille (5 août 1716)

ALI, bey de la dynastie circassienne des Mamelouks, né en 1728 en Abkhazie, bey d'Égypte en 1757. Il essaya de rendre l'Égypte indépendante du sultan, mais il fut vaincu et fait prisonnier à la bataille de Salahieh. Il mourut quelques jours après (1773). Le premier, il avait osé battre monnaie à son coin et se faire nommer sultan-roi d'Égypte par le chérif de La Mecque.

ALI, nabab d'Aoude et vizir de l'empereur mogol Schah-Alem, né en 1781, mort en 1817. Parvenu au pouvoir en 1797 par la faveur du nabab Assef, son prédécesseur, et grâce à l'appui des Anglais, il rompit le traité conclu avec eux. Déposé, il fut remplacé par le frère du vieux nabab et reçut une forte pension; mais, venu à Bénarès, il assassina le résident de la Compagnie des Indes pendant un repas, et s'enfuit sur le territoire du rajah de Berar, qui le livra aux Anglais, avec promesse de la vie sauve. Ali fut conduit à Calcutta et mis dans une cage de fer, où il mourut après y être demeuré pendant dix-sept ans.

ALI, surnommé Arslan (*le Lion*), pacha de Janina, né en 1741 à Tébélen (Albanie), mort en 1822 à Janina.

— Encycl. Après la mort de son père (1754), qui avait été dépossédé du titre héréditaire de bey de Tépélen porté par ses ancêtres, Ali résolut de reconquérir la dignité qui avait été enlevée à sa famille. Il débuta par le brigandage, tua, dit-on, son frère, et empoisonna sa mère. Il offrit ses services à la Turquie, obtint la main de la fille du bey du pays, s'empara de Tépélen et de plusieurs autres villes. Pour avoir rendu quelques services à la Porte pendant la guerre de 1786 contre la Russie et l'Autriche, il reçut l'investiture régulière du beylik de Tépélen, puis devint (1787) pacha de Tricala (Thessalie). En 1788, il réussit à se faire conférer le pachalik de Janina; puis il finit par soumettre toute l'Albanie. Zélé musulman avec ses coreligionnaires, il révérait Moïse avec les juifs, et buvait, avec les chrétiens, *à la santé de la bonne Vierge*.

Ali, pacha.

Après plusieurs attaques infructueuses contre les Souliotes, chrétiens qui résistaient depuis un siècle aux armes ottomanes, il réussit par la trahison à les exterminer (1803). Avant cette époque, lors de la chute de la république de Venise, Ali avait essayé de faire tourner à son profit le voisinage des Français; il en recherchait l'alliance et les servit en les trahit au gré de ses intérêts, sans que Napoléon, qui avait deviné ses relations secrètes avec l'Angleterre, trouvât l'occasion de châtier ses perfidies. Cependant, Ali, auquel les Anglais livrèrent en 1814 le port de Parga, convoité par lui depuis longtemps, se comportait comme un véritable souverain autonome : l'Albanie, l'Épire, une partie de la Thessalie, toute la Grèce du N.-O. lui obéissaient directement, et son fils était pacha de Morée au moment où, en 1820, ayant fait assassiner un de ses anciens officiers, passé au service de la Porte, il reçut l'ordre de se présenter à Constantinople pour se justifier. Au lieu d'obéir, il se prépara à la résistance, et il se défendit dans Janina pendant près de deux ans. Réduit à la dernière extrémité par Kourchid-pacha en 1822, Ali brûla la ville et se retira dans la forteresse, dont on ne parvint à s'emparer que par la trahison. On lui montra alors le firman du sultan Mahmoud II, ordonnant sa mort; se voyant perdu, Ali, malgré ses quatre-vingts ans passés, voulut du moins vendre chèrement sa vie, et il périt accablé sous le nombre. Sa tête fut envoyée à Constantinople, où elle resta exposée plusieurs jours aux portes du sérail. On détruisit sa famille sans merci, et ses filles furent vendues à des pâtres épirotes.

Exagérés et écrivains ont présenté ce personnage célèbre sous les aspects les plus contradictoires, suivant leurs préjugés, leurs passions, leur nationalité, et sans tenir assez de compte, peut-être, des habitudes gouvernementales de l'Orient. Il est, en tout cas, certain qu'Ali a tenté le premier d'introduire en Orient la civilisation européenne, et qu'il a aussi le premier essayé de ce mouvement séparatiste qu'ont repris un peu plus tard, avec un meilleur succès, les Grecs et Méhémet-Ali.

ALI (Sidi-), bey de Tunis, né en 1817, fils du bey Sidi-Ahsin et successeur de son frère Mohamed-es-Sadock. Arrivé au pouvoir après l'établissement en Tunisie du protectorat français (traité de Kasr-es-Saïd, 12 mai 1881), Sidi-Ali n'a joué qu'un rôle effacé.

ALI-ABOUL-HASSAN, roi maure de Grenade, mort vers 1485. En 1469, il fit une guerre peu heureuse à Henri, roi de Castille, et en 1481 s'empara de Zahara, mais perdit la forteresse d'Alhama.

ALIACMON, petit-fils de Neptune et fils de Palestinus, roi de Thrace, périt dans une bataille. Son père, désespéré, se jeta dans les eaux du fleuve Conozus, appelé depuis Palestinus et plus tard Strymon (aujourd'hui *Karu-Sou*).

ALIAGA, ville de l'île de Luçon (Philippines), comptant avec sa commune une population de 20.000 hab.

ALIAGA (Fray Luiz), dominicain espagnol, confesseur de Philippe III, puis grand inquisiteur du royaume, né vers 1560, mort en 1630. Après avoir été quelque temps attaché à la personne de François-Xavier, il devint confesseur du roi vers 1600. Ce fut sous son inspiration que fut rendu le fameux édit de 1609, enjoignant aux Maures de se faire baptiser ou de quitter le royaume.

Aliaga se piquait de littérature; mais ses rapports avec les premiers écrivains de son temps, Cervantes et Quevedo, le montrent sous un jour assez défavorable. On lui attribue la *Seconde partie de don Quichotte* (1614), parue sous la signature d'Avellaneda, entre la première partie de ce roman célèbre et la véritable seconde partie due à Cervantes. En donnant une suite à ce chef-d'œuvre, l'auteur eut surtout en vue d'en faire la parodie; Cervantes y est bafoué et tourné en ridicule. Elle a été traduite en français par Germond de Lavigne (1853).

ALIAMET (Jacques), graveur franç., né en 1726 à Abbeville, mort à Paris en 1788. Élève de Ph.-Aug. Lefebvre, graveur abbevillois, de Robert Hocquet et de Lebas, à Paris, il a laissé un œuvre considérable d'après David Teniers, Van der Neer, Berghem, Wouwerman, Greuze, Boucher, Jeaurat et principalement Joseph Vernet. Il a aussi contribué à l'édition des *Contes de La Fontaine* de 1765, dite « des Fermiers généraux ». Son burin exact et précis traduit fidèlement les peintures que l'artiste a patiemment analysées. Si le souffle est parfois absent, on peut du moins toujours louer la conscience du graveur.

— Son frère cadet François-Germain, né à Abbeville en 1731, travailla d'abord à Lille, puis à Paris et, vers 1756, il se rendit à Londres où il se fixa. Il est mort le 5 février 1791. Il a exécuté des gravures d'après des tableaux anciens et quelques portraits de personnages anglais.

— Bibliogr. : Em. Deligières, *Aliamet* (Paris, 1896).

ALIAS (*âss*) adv. lat. qui signifie *autrement*, et qu'on emploie pour marquer une variante : *Julien Viaud*, alias *Pierre Loti*.

ALIASKA, grande presqu'île de l'Alaska (Etats-Unis de l'Amérique du Nord), qui forme la limite entre l'océan Pacifique et la mer de Béring, du côté de l'Amérique, et est une sorte de continuation des îles Aléoutiennes. Elle est très montagneuse, remplie d'anciens volcans et bordée d'îles et de groupes d'îles, surtout près de la côte baignée par l'océan Pacifique.

ALIATH n. m. Astron. V. Alioth.

Ali-Baba, héros d'un des contes des *Mille et une Nuits*. C'est un pauvre artisan de Perse auquel le hasard a fait découvrir le secret qui donne accès à la caverne habitée par quarante voleurs. Il suffit de prononcer ces mots : *Sésame, ouvre-toi*, pour que la porte s'ouvre. Ali-Baba, en l'absence des brigands, entre dans leur repaire, et se trouve en présence d'innombrables richesses dont il fera lui-même sa part. Son frère Cassim, ayant surpris le secret, pénètre à son tour dans la caverne; mais, ayant oublié les mots cabalistiques, il ne peut en sortir et est massacré par les voleurs. Ceux ci veulent également tuer Ali-Baba; mais ils périssent tous successivement, grâce à l'adresse et au courage de Morgiane, esclave d'Ali-Baba. L'expression *Sésame, ouvre-toi*, est passée dans la langue et sert à désigner un moyen infaillible pour surmonter tous les obstacles.

Ali-Baba ou *les Quarante voleurs*, opéra en quatre actes et un prologue, paroles de Scribe et Mélesville, musique de Cherubini (Opéra, 22 juillet 1833). Ce fut la dernière production scénique de Cherubini, âgé alors de soixante-treize ans.

Ali-Baba, opéra-comique en quatre actes et dix tableaux, paroles de Vanloo et William Busnach, musique de Charles Lecocq, représenté à l'Alhambra de Bruxelles le 11 novembre 1887, et à Paris, à l'Eden-Théâtre (aujourd'hui disparu), le 28 novembre 1889. La musique de Lecocq est élégante, pleine de grâce et de piquant. On y peut signaler nombre de morceaux bien venus, tels que le duo dramatique et la chanson des bûcherons au second acte, le finale du troisième, dans lequel se trouve insérée la jolie chanson du Muezzin, d'une couleur orientale si délicate et si originale, et au quatrième la délicieuse romance d'Ali et les piquants couplets du bois d'oranger.

ALIBANIES n. f. pl. Toile de coton des Indes orientales.

Alibaud (Louis), régicide, né à Nîmes en 1810, exécuté à Paris en 1836. Ayant quitté le service avec le grade de fourrier, il vint à Paris dans le dessein d'assassiner Louis-Philippe. Le 25 juin 1836, à six heures et demie du soir, il tira sur le roi, sans l'atteindre, un coup de canon-fusil près du Pont-Royal. On le condamna à la peine des parricides. Son exécution eut lieu le 11 juillet.

ALIBERT (Jean-Louis), médecin de Louis XVIII et de Charles X, né à Villefranche (Aveyron) en 1766, mort à Paris en 1837. Professeur à la faculté, médecin en chef de Saint-Louis, il s'occupa surtout des maladies de la peau. Le principal de ses ouvrages est le *Précis théorique et pratique sur les maladies de la peau* (1818). Il a donné aussi une *Physiologie des passions* (1825).

ALIBERTIE (*ti* — rad. *Alibert*, n. pr.) n. f. Genre de plantes de la famille des rubiacées-gardéniées. Ce sont des arbres ou arbrisseaux propres à l'Amérique tropicale orientale. Deux espèces, l'une de la Guyane et l'autre de la Nouvelle-Grenade, ont des fruits comestibles.

Ali-bey. Biogr. V. Badia y Leblich.

ALIBI (mot lat. qui signif. *ailleurs*) n. m. Présence d'une personne dans un lieu autre que celui dans lequel on la croyait au moment où un fait déterminé se produit en ce dernier lieu : *De tous les faits justificatifs, l'*alibi *est sans contredit le plus péremptoire*. (Courtin.) ‖ Pl. *Des* alibis.

— Fig. : *Danton chercha dans un second mariage une sorte d'*alibi *aux affaires politiques*. (Michelet.)

ALIBIFORAIN n. m. (mot formé par redondance du lat. *alibi*, ailleurs, et du fr. *forain*, étranger). Échappatoire, fausse excuse, propos sans rapport avec la chose en question : *Répondre par un* alibiforain. (Peu usité.)

ALIBILE (du lat. *alibilis*; formé de *alere*, nourrir adj. Se dit d'une substance qui est propre à la nutrition.

— Encycl. La portion du chyme destinée à notre nutrition, est totalement assimilable : c'est une substance *alibile*. Les matières alibiles par excellence prennent le nom de *nutriments*; injectées dans le sang, elles sont directement assimilées par les tissus et ne reparaîtraient pas dans les urines.

ALIBILITÉ n. f. Qualité d'un aliment qui renferme plus ou moins de substance alibile.

ALIBORON n. m. (altération du lat. *elleborum*, ellébore — L'expression *maître Aliboron* a été appliquée plaisamment, à l'origine, à un médecin qui considérait l'ellébore comme une panacée). Homme ignorant qui se croit propre à tout : *L'illustre Clairon aurait dû mépriser l'insulte de maître* aliboron-*Fréron*. (Grimm.) ‖ La Fontaine s'est servi de ce nom pour désigner l'âne.

ALIBOUFIER (*fi-é*) n. m. Genre de plantes, de la famille des styracées.

— Encycl. Les *aliboufiers* appartiennent au genre *styrax*. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles simples, alternes, sans stipules, à fleurs hermaphrodites, blanches ou jaunes, disséminées dans presque toutes les régions tempérées et chaudes du globe. Deux espèces sont utilisées en médecine et dans l'industrie : le *styrax officinale* cultivé en Orient, fournit le baume storax qu'en retire par incision. Le *benjoin* n'est autre chose que la résine odorante du *styrax benzoin*, qui croît dans l'Inde et dans les îles de la Sonde. Le baume découle d'incisions pratiquées sur le tronc, sous forme d'un suc blanc qui se colore au contact de l'air et se durcit.

Aliboufier. — *a*, fruit

ALIBRANDI (Girolame), peintre sicilien, né à Messine en 1470, mort dans cette ville en 1524, surnommé le **Raphaël de Messine**. Il se forma sous la direction d'Antonello de Venise, et plus tard reçut les leçons de Léonard de Vinci, dont il s'est fait l'imitateur; la plus estimée de ses œuvres est une *Purification de la sainte Vierge*, dans la cathédrale de Messine.

ALICA n. f. Aliment recherché des anciens et composé d'une céréale indéterminée nommée *zea* et d'une sorte d'argile que l'on trouvait entre Naples et Pouzzeles.

ALICANTE, ville forte d'Espagne et port sur la Méditerranée (prov. de Valence), 39.640 hab. Commerce animé; son port (le port méditerranéen le plus rapproché de Madrid) est fréquenté par des navires de toutes les nations. Alicante était autrefois la place forte la plus importante de tout le royaume de Valence. Le 27 septembre 1873, les intransigeants espagnols, soulevés contre le gouvernement de la république, bombardèrent Alicante.

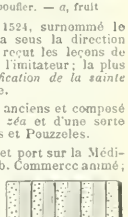
Armes d'Alicante.

Cette ville est le chef-lieu d'un district (50.950 hab.) et la capitale de la province du même nom. La *prov. d'Alicante*, formée de la partie mérid. de l'ancien royaume de Valence et d'une partie de celui de Murcie, est peuplée de 432.000 hab.; elle produit des vins renommés et des fruits verts et secs.

ALICANTE n. m. Vin de liqueur, originaire du territoire d'Alicante : *L'Algérie produit beaucoup d'*alicante. ‖ Cépage qui produit ce vin.

ALICATA (*Licata*, anc. *Phintias*), ville forte de Sicile, port sur la Méditerranée, saccagé par les Turcs en 1543; 17.500 hab.

ALICATE n. f. Techn. V. alegate.

ALICETTE n. f. Sorte de poignard, de couteau à gaine.

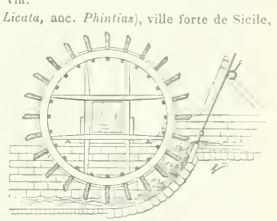
Roue munie d'alichons.

ALICHON (du lat. *ala*, aile) n. m. Nom donné aux petites planchettes de bois qui garnissent la roue d'un moulin, et sur lesquelles tombe l'eau qui imprime le mouvement. ‖ On dit aussi alichen et aileron.

ALICULA ou **ALICULE** (lat. *alicula*, espèce de manteau court n. f. Vêtement en usage dans l'antiquité romaine et qui consistait en une courte pèlerine, avec ou sans capuchon.

Romain revêtu de l'alicula.

— Encycl. Parfois cousue en forme de cloche, l'*alicula* ne s'ouvrait pas par devant, mais se passait par son ouverture supérieure. Elle était le vêtement habituel des bergers et des gens de la campagne, mais c'était aussi une pièce de costume de luxe, richement ornée, comme on peut le voir dans Pétrone, qui signale un barbare revêtu d'une riche alicule d'étoffe bariolée.

ALICULAIRE (rad. *alicula*) n. f. Genre de la famille des hépatiques, établi par Corda pour de petites plantes à tiges flexueuses, ascendantes, émettant des radicelles adventives.

L'*alicula scalaris* est assez commune en France, au bord des chemins et dans les rochers des terrains siliceux des plaines et des montagnes.

Aliculaire.

ALIDADE (de l'arabe *alidada*, règle) n. f. Règle, de bois ou de métal, mobile autour d'un de ses points, et dont l'une des extrémités se meut en général sur un cadran divisé.

— Encycl. Les *alidades* servent à mesurer des angles; en général, chaque appareil comprend deux alidades : l'une mobile autour d'un pivot situé au centre d'un cadran divisé, l'autre passant également par ce centre, mais fixe et servant de repère. Pour mesurer un angle, on dirige les alidades suivant les deux directions formant l'angle; ces directions sont déterminées de différentes façons : en topographie, la règle porte à chaque extrémité une *pinnule* (v. GRAPHOMÈTRE); dans les instruments de précision,

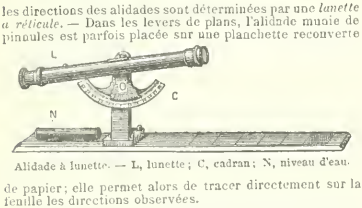

A, alidade. — C, planchette; P, pinnules.

les directions des alidades sont déterminées par une *lunette à réticule*. — Dans les levers de plans, l'alidade munie de pinnules est parfois placée sur une planchette recouverte

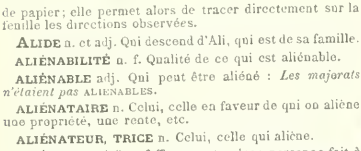

Alidade à lunette. — L, lunette; C, cadran; N, niveau d'eau.

de papier; elle permet alors de tracer directement sur la feuille les directions observées.

ALIDE n. et adj. Qui descend d'Ali, qui est de sa famille.

ALIÉNABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est aliénable.

ALIÉNABLE adj. Qui peut être aliéné : *Les majorats n'étaient pas* ALIÉNABLES.

ALIÉNATAIRE n. Celui, celle en faveur de qui on aliène une propriété, une rente, etc.

ALIÉNATEUR, TRICE n. Celui, celle qui aliène.

ALIÉNATION (*si*) n. f. Transport qu'une personne fait à une autre d'une propriété soit mobilière, soit immobilière. ‖ Par ext. Perte d'un droit naturel.

— *Aliénation de territoire*. V. ANNEXION.

— Fig. Aversion que des personnes ont les unes pour les autres : *Provoquer l'*ALIÉNATION *des sentiments, des cœurs*.

— Pathol. *Aliénation mentale, aliénation d'esprit*, ou simplem. *Aliénation*, Dérangement des facultés intellectuelles : *L'*ALIÉNATION MENTALE *est une cause d'interdiction*.

— Encycl. Pathol. L'expression *aliénation mentale* est souvent prise comme synonyme de FOLIE. Cependant, la synonymie n'est pas complète dans le langage scientifique. Depuis Pinel, le premier médecin auquel on doive des études sérieuses sur la folie, et même depuis Esquirol, qui a modifié la classification de Pinel, il s'est produit à ce sujet de nombreuses variations. (*Aliénation mentale* est en somme un terme plus général que *folie*.)

Baillarger, médecin de la Salpêtrière, divisait les maladies mentales en : 1° *vésanies* ou *folies*, qui comprennent la *monomanie*, la *mélancolie*, la *manie*, la *folie circulaire* ou *à double forme*; 2° *démences* qui peuvent être *simples* ou *incohérentes*; 3° *formes mixtes*, qui présentent à la fois les caractères des folies et des démences. L'idiotie et le crétinisme forment un appendice dans sa classification. Quant aux lésions élémentaires de l'aliénation mentale, il les distinguait en *partielles, générales* et *mixtes*. Les lésions partielles sont les conceptions *délirantes*, les impulsions *insolites* et les *hallucinations*; les lésions générales sont la *dépression* et l'*exaltation* de l'intelligence; les lésions mixtes sont la *dissociation* des idées et l'*abolition* de l'intelligence. V. les mots DÉLIRE, DÉMENCE, FOLIE, HALLUCINATION, IDIOTIE, IMBECILLITÉ, MANIE, MÉLANCOLIE, MONOMANIE, PARALYSIE GÉNÉRALE, VÉSANIE.

— Dr. On distingue l'aliénation *à titre gratuit* (donation, legs), et l'aliénation *à titre onereux*, c'est-à-dire faite moyennant un équivalent (vente, échange, prêt de consommation). Le droit d'aliéner suppose la qualité de propriétaire; mais la loi spécifie des cas où l'aliénation est soumise à des règles particulières. Ainsi, les mineurs ne peuvent aliéner que par l'intermédiaire de leurs tuteurs dûment autorisés; la femme mariée, pour aliéner, a besoin de l'autorisation de son mari ou de celle de la justice. En raison de leur destination, les routes, les rues, les places, les monuments sont regardés comme inaliénables; mais l'inaliénabilité ne dure qu'autant que cette destination.

ALIEN-BILL ou **ALIEN-ACT** (*étranger-acte*) n. m. Loi votée en 1793 par le Parlement anglais, sur la proposition de lord Granville, et qui donne au gouvernement le droit d'expulser les étrangers dont la présence paraît un danger. Cette loi a été remise plusieurs fois en vigueur pendant les guerres contre la France, sous le premier Empire, mais toujours pour une année seulement. ‖ Pl. *Des* ALIEN-BILLS. *Des* ALIEN-ACTS.

ALIÉNÉ, ÉE n. Personne atteinte d'aliénation mentale : *Maison d'*ALIÉNÉS.

— Encycl. Au moyen âge, les *aliénés* furent pris parfois pour des possédés et traités comme tels. En général, les plus furieux étaient enfermés dans les prisons ou les couvents. On laissait les plus paisibles en liberté, et ils devenaient l'objet, de la part de la foule, le plus souvent de cruelles risées, et quelquefois d'une étrange vénération. Ni la Science ni le Pouvoir ne tentaient rien pour les guérir. Ils se trouvèrent des soins que dans les monastères, qui se mirent peu à peu à les recueillir. Au XVIIe siècle, Louis XIV ayant créé les hôpitaux généraux, on y réserva un quartier séparé aux aliénés. Mais les médecins pensaient alors devoir appliquer à ces infortunés des traitements violents et barbares.

Ce n'est qu'en 1792 que l'un d'eux, le célèbre aliéniste Pinel, médecin en chef de Bicêtre, fit tomber les chaînes des malheureux internés, et commença de substituer un traitement rationnel au régime violent dont les aliénés étaient victimes. La science voyait, grâce à lui, un nouveau champ d'études s'ouvrir devant elle. Le fou n'était plus un possédé, c'était un malade qu'elle allait entreprendre de ramener à la santé. Depuis lors, la science des maladies mentales a fait des progrès incessants, et la terrible infirmité est maintenant soignée avec les ménagements moraux auxquels ont droit ceux qui ont le malheur d'en être atteints. A côté des établissements publics placés sous la direction de l'Etat et des départements, on compte en France une foule d'établissements privés, qui reçoivent des pensionnaires des deux sexes.

L'Eglise regarde comme incapables de participer aux sacrements ceux qui ont perdu la raison, ou qui ne l'ont jamais eue. Le baptême seul peut être accordé.

— Dr. adm. La condition des aliénés est régie par la loi du 30 juin 1838 et par l'ordonnance du 18 décembre 1839.

Chaque département est tenu d'avoir un établissement public, destiné à recevoir et soigner les aliénés, ou de traiter, à cet effet, avec un établissement public ou privé, soit de ce département, soit d'un autre département.

Les établissements publics ou privés consacrés aux aliénés sont soumis à la surveillance de l'autorité publique.

Toute personne placée dans un établissement d'aliénés cesse d'y être retenue, aussitôt que les médecins de l'établissement ont déclaré que la guérison est obtenue, ou si la sortie est requise par l'époux ou l'épouse; s'il n'y a pas d'époux ou d'épouse, par les ascendants; s'il n'y a pas d'ascendants, les descendants de l'aliéné, etc.

A Paris, le préfet de police, et, dans les départements, les préfets peuvent ordonner d'office le placement dans un établissement d'aliénés, de toute personne interdite, ou non interdite, dont l'état d'aliénation compromettrait l'ordre public ou la sûreté des personnes. Les ordres des préfets seront motivés et devront énoncer les circonstances qui les auront rendus nécessaires. En cas de danger attesté par le certificat d'un médecin ou par la notoriété publique, les commissaires de police à Paris, et les maires dans les autres communes, ordonneront, à l'égard des personnes atteintes d'aliénation, toutes les mesures provisoires nécessaires, à la charge d'en référer dans les vingt-quatre heures au préfet, qui statuera sans délai.

Les actes faits par une personne placée dans un établissement d'aliénés, pendant le temps qu'elle y aura été retenue, sans que son interdiction ait été prononcée ni provoquée, pourront être attaqués pour cause de démence, conformément à l'article 1304 du Code civil. Les dix ans de l'action en nullité courront, à l'égard de la personne retenue qui aura souscrit les actes, à dater de la signification qui lui en aura été faite, ou de la connaissance qu'elle en aura eue après sa sortie de la maison d'aliénés; et, à l'égard de ses héritiers, à dater de la signification qui leur en aura été faite ou de la connaissance qu'ils en auront eue, depuis la mort de leur auteur. Lorsque les dix ans auront commencé de courir contre celui-ci, ils continueront de courir contre les héritiers.

Le ministère public sera entendu dans les affaires qui intéresseront les personnes placées dans un établissement d'aliénés, lors même qu'elles ne seraient pas interdites.

ALIÉNER v. a. (lat. *alienare*, rendre autre, à un autre : de *alienus*, étranger. — L'é fermé du rad. se change en è ouvert devant une syllabe muette : *J'aliène, qu'ils aliènent*; excepté au fut. et au condit. : *J'aliénerai. Nous aliénerions*). Transférer à un autre la propriété d'une chose : *Le mari ne peut* ALIÉNER *les biens de sa femme sans son consentement*. ‖ Par ext., Se dit des choses morales : ALIÉNER *sa liberté*.

— Agir de manière à éloigner de soi les personnes, à perdre leur affection : *La parcimonie de Mazarin lui* ALIÉNA *beaucoup d'esprits*.

— Déranger, troubler, en parlant de l'esprit : *L'usage immodéré du vin* ALIÈNE *momentanément la raison*.

S'aliéner, v. pr. Etre aliéné : *Il y a des biens qui ne peuvent s'*ALIÉNER. ‖ *S'aliéner de*, Se séparer, s'isoler : *Toute société particulière, quand elle est étroite et bien unie*, S'ALIÈNE DE *la grande*. (J.-J. Rouss.)

— Perdre la bienveillance, l'estime, l'affection de quelqu'un : S'ALIÉNER *les esprits, les cœurs*.

— S'égarer, tourner à la folie : *La tête des alcooliques* S'ALIÈNE *chaque jour un peu*.

— SYN. Aliéner, vendre. — ANTON. Conserver, garder.

ALIÉNISME (*niss* — rad. *aliéné*) n. m. Folie : *Néron appartient à l'*ALIÉNISME *historique*. (P. de St-Victor.)

ALIÉNISTE (*niss*) n. m. et adj. Médecin qui s'occupe spécialement du traitement des aliénés : *Un* ALIÉNISTE. ‖ Qui a rapport à l'aliénation mentale : *La médecine* ALIÉNISTE.

ALIERMONT, petit pays de la Seine-Infér., entre les rivières de l'Eaulne et de la Bétbune, les forêts d'Arques et du Heillet; 3.640 hab.

ALIFÈRE (du lat. *ala*, aile, et *ferre*, porter) adj. Se dit des insectes pourvus d'ailes.

ALIFORME (du lat. *ala*, aile, et *forma*, forme) adj. Qui a la forme d'une aile : *Muscle, éminence* ALIFORME.

ALIGÈRE (du lat. *ala*, aile, et *gerere*, porter) adj. Qui porte des ailes. ‖ Épithète des dieux ailés : l'Amour, Mercure, etc.

ALIGHAR ou **ALIGHUR**, ville de l'Inde anglaise (prov. du N.-O.); 61.500 hab. Elle est défendue par une citadelle très forte, que les Anglais prirent d'assaut en 1803. — Pop. du district : 1.043.000 hab.

ALIGHIERI. Biogr. V. DANTE (*le*).

ALIGNAN (Benoît), bénédictin, né à Alignan-du-Vent, près de Pézenas, mort en 1268, abbé de La Grane. Il se fit remarquer par son fanatisme durant la guerre des albigeois et fut fait évêque de Marseille en 1229. Il partit en 1239 pour la croisade avec Thibaut, comte de Champagne. Il retourna en Palestine en 1260. Après avoir prêché en 1264 une nouvelle croisade, il se retira dans un cloître de frères mineurs. On lui doit un traité de théologie dédié au pape Alexandre IV.

ALIGNAN-DU-VENT, comm. de l'Hérault, arr. et à 19 kilom. de Béziers; 1.284 hab.

ALIGNEMENT (*gn* mll. — rad. *aligner*) n. m. Action de disposer des objets d'après une ligne donnée, presque toujours droite; résultat de cette action : *L'*ALIGNEMENT *d'un mur, d'une allée d'arbres*.

— Arch. préh. Suite de menhirs formant soit une ligne unique, soit plusieurs lignes parallèles : *Les plus célèbres* ALIGNEMENTS *sont ceux de Carnac, dans le Morbihan*.

— Chem. de fer. Portion de voie en ligne droite.

— Théor. milit. Manœuvre par laquelle on dispose et met sur une même ligne droite un certain nombre de soldats : *Après chaque mouvement, on rectifie l'*ALIGNEMENT. ‖ Ordre aux soldats de s'aligner : *A droite,* ALIGNEMENT !

— Voirie. Tracé que fait l'autorité administrative pour déterminer la largeur de la voie publique et fixer la ligne sur laquelle doivent être construits les bâtiments qui la bordent. V. SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE.

ALIGNER (*gn* mll. — du lat. *ad*, suivant, et *linea*, ligne) v. a. Ranger d'après une ligne donnée et presque toujours en ligne droite : ALIGNER *des maisons, des soldats*.

— Adm. milit. Pourvoir de vivres : *Troupes qui sont alignées en vivres jusqu'a telle date*.

— Fig. : *Pensez-vous pouvoir* ALIGNER *toutes les intelligences comme un plant d'arbres?* (Dider.)

— Par ext. Compasser, soigner jusqu'à l'affectation : ALIGNER *des mots, des périodes*.

— *Aligner des hémistiches*, Faire des vers. ‖ *Aligner des chiffres*, Faire de l'arithmétique, de la comptabilité.

— Mar. Disposer certaines parties du navire, telles que sabords, banquières, précéintes, suivant une ligne donnée, qui est droite ou courbe selon les circonstances.

— Vener. Couvrir, saillir : *Le cerf* ALIGNE *la biche*.

S'aligner, v. pr. Se ranger, être rangé en ligne droite.

— Pop. Se mettre en face d'un autre pour se battre.

ALIGNETTE n. f. Baguette sur laquelle on embroche les hareags à saurer.

ALIGNEUR, EUSE (*gn* mll.) n. Celui, celle qui aligne (il ne s'emploie guère qu'au fig., et par dénigrement) : ALIGNEUR *de rimes*.

ALIGNOIR ou **ALIGNONET** (*né* — *gn* mll.) n. m. Instrument en forme de coin qui sert à fendre les blocs d'ardoise.

ALIGNOLE ou **ALIGNOLLE** (*gn* mll.) n. f. Filet en forme de nappe dont on se sert dans la Méditerranée pour prendre les thons, les espadons, etc.

ALIGNY (Claude-Félix-Théodore CARUELLE D'), paysagiste français, né à La Chaume, commune de La Machine (Nièvre), en 1798, mort à Lyon en 1871. Elève de Watelet et de Regnault, il resta fidèle au style académique, tout en s'appliquant à une juste interprétation de la nature. Il devint, en 1861, directeur de l'École des beaux-arts de Lyon. Aligny a pris part aux Salons, depuis 1822 jusqu'à sa mort. Outre ses paysages fort nombreux, ses vues de Grèce, d'Italie ou de Fontainebleau, on cite de cet artiste : *Entretien de Jésus avec la Samaritaine* (1837); le *Tombeau de Cecilia Metella* (1861); et ses peintures décoratives à Saint-Paul, à Saint-Louis et à Saint-Etienne-du-Mont.

ALIGOTÉ n. m. Cépage à raisins blancs de la Bourgogne, sensible à la gelée, d'une fertilité suffisante pour qu'on puisse lui appliquer une taille courte. Caractères principaux : grappe moyenne, de forme plutôt conique, à grains petits, serrés et à peu près sphériques.

ALIGRE (Etienne D'), chancelier de France, né à Chartres en 1550, mort à La Rivière, près Chartres, en 1635. Président au présidial de Chartres, il obtint, en 1624, à la place de Sillery, les sceaux et le titre de chancelier. Deux ans après, exilé par Richelieu, il fut obligé de se retirer dans ses terres, laissant la réputation d'un ministre faible et timide, mais d'un des plus honnêtes hommes de la robe». Son fils, Etienne, né à Chartres en 1592, mort à Versailles en 1677, fut aussi garde des sceaux (1672), et ensuite chancelier (1674). C'était un magistrat intègre et éclairé. — Son fils Louis, marquis, né en 1617, mort en Italie en 1654, fut maréchal de camp.

ALIGRE (Etienne-François D'), descendant des précédents, premier président au parlement de Paris, né à Paris en 1727, mort émigré à Brunswick en 1798. A la veille de la Révolution, il se montra opposé à la convocation des états généraux, fut arrêté le jour de la prise de la Bastille, et sauvé par un de ses anciens domestiques.

ALIKHANOV, général russe, né à Bakou, qui a joué un très grand rôle dans la conquête des pays au delà de la mer Caspienne. Il servit sous les ordres de Skobeleff au Turkestan, détermina en 1884 l'annexion de l'oasis de Merv, et devint gouverneur de cette ville.

ALIMA n. m. Nom que Lench avait créé pour un genre de petits crustacés qui ont été reconnus comme étant des états larvaires de stomatopodes, du genre squille principalement. V. STOMATOPODES, SQUILLE.

ALIMA, rivière d'Afrique, affl. droit du Congo. C'est une belle rivière limpide pendant la saison sèche, noirâtre pendant les pluies (dont le nom change plusieurs fois dans la terminologie indigène), longue d'environ 500 kilom., et navigable sur près de 300. Elle coule d'abord du N.-E., puis vers l'E. et enfin l'E.-S.-E. Elle reçoit quelques affluents, dont la M'Pama encore inexplorée, et se jette dans le Congo par un vaste delta, à 350 kilom. au N.-E. de Brazzaville. Découverte par S. de Brazza en 1878, puis explorée à plusieurs reprises, l'Alima est aujourd'hui commandée par plusieurs postes français

ALIMENA, ville d'Italie (Sicile); 5.400 hab.

ALIMENT (lat. *alimentum*) n. m. Toute substance susceptible d'être digérée et de servir de nourriture : *La nature des* ALIMENTS *modifie à la fois l'état physique de l'homme et son caractère*.

— Par ext. Tout ce qui sert à faire subsister quelque chose : *L'eau est le principal* ALIMENT *des plantes*.

— Fig. Ce qui sert à nourrir, à développer les facultés, les passions, les sentiments, etc. : *L'inquiétude, la jalousie, les querelles, les raccommodements, les dépits, sont les* ALIMENTS *de l'amour*. (Ninon de Lenclos.)

— Ea T. d'assur., Estimation des objets ou marchandises que l'on fait assurer.

— Au pl. Dr. Ce qui est nécessaire à la nourriture, au logement et à l'entretien d'une personne : *Les* ALIMENTS *ne sont accordés que dans la proportion du besoin de celui qui les réclame avec la fortune de celui qui les doit.*

— SYN. **Aliment, nourriture, subsistance.** *Subsistance* exprime une idée qui n'est pas d'une application immédiate : *Pourvoir à la* SUBSISTANCE *d'une armée. L'aliment* est la chose qu'on mange. La *nourriture* désigne une action générale dont l'*aliment* fournit la matière particulière.

— ENCYCL. Physiol. En physiologie, on appelle *aliment* toute substance qui, introduite dans l'appareil digestif, doit fournir les éléments de réparation de nos tissus et les matériaux de la chaleur animale, et ceux nécessaires à l'accroissement de l'individu tant que son développement est incomplet. Le caractère essentiel de l'aliment, c'est d'être réduit à l'un des principes constituants du sang, ou de pouvoir être transformé par la digestion en l'un de ces principes. V. DIGESTION, ASSIMILATION.

D'après leur état physique, les aliments peuvent être distingués en *liquides* et *solides*. Au point de vue de leur origine, on peut les diviser en aliments d'origine *minérale* (eau, sel marin), d'origine *végétale* (fruits, et d'origine *animale* (lait). Les aliments d'origine animale dont l'homme fait le plus fréquemment usage sont : les viandes proprement dites, la volaille, le gibier, les poissons, les mollusques et les crustacés, le lait et les œufs, etc. Les aliments d'origine végétale les plus répandus sont : les céréales, les légumes, les herbes potagères, les fruits, etc.

Tous ces aliments offrent une composition complexe. Au point de vue chimique, on les partage en trois classes distinctes : 1° les aliments *albuminoïdes* ou *protéiques*, renfermant carbone, azote, hydrogène et oxygène (albumine, fibrine, caséine) et une certaine quantité de soufre, de phosphore et de sels minéraux ; 2° aliments contenant trois éléments : carbone, hydrogène et oxygène (fécules, gommes, sucres) ; 3° aliments *gras*, carbone et hydrogène avec peu d'oxygène (beurres, huiles, graisses). Les deux dernières classes sont souvent désignées sous le nom d'*aliments non azotés*, par opposition à ceux de la première, que l'on appelle *aliments azotés*.

Sous le rapport de leur destination physiologique, Liebig a réparti les aliments en deux groupes : aliments *plastiques* (seulement destinés à la rénovation des tissus), aliments *respiratoires*, producteurs de la chaleur animale. Cette distinction ne peut être admise d'une façon absolue ; les aliments azotés ou plastiques de Liebig concourent à la production de la chaleur et de l'énergie, et les aliments respiratoires à la nutrition des tissus.

On fait aussi la distinction des aliments en *aliments incomplets* et *aliments complets* ; ceux-ci comprennent seulement le *lait* et l'*œuf* ; 50 grammes d'œuf représentent 1.000 grammes de lait. Certaines substances employées comme aliments sont peu, ou pas, modifiées dans leur trajet à travers l'économie : elles paraissent agir en rendant les combustions plus utiles, ou même en les diminuant ; elles favorisent la transformation de la chaleur en force, d'où leur nom d'*aliments d'épargne*, d'*antidéperditeurs* (citons l'*alcool*, le *café*, le *thé*, qui est un succédané affaibli du café, le *cacao*, qui est également un réparateur, et la *coca*).

Une distinction que tout le monde fait est celle des aliments *légers*, qui se digèrent sans fatigue, et des aliments *lourds*, dont la digestion est lente et pénible. Au nombre des aliments légers, il faut mettre la volaille, les œufs frais à moitié cuits, le lait de vache, la plupart des poissons cuits à l'eau, les asperges, les artichauts, etc. Dans les aliments lourds se rangent la chair de porc et de sanglier, les salades, le pain tendre, la pâtisserie, les choux, la graisse, les haricots, etc.

— Art culin. L'homme consomme rarement les *aliments* sans les soumettre par avance à un certain nombre de préparations. L'art culinaire est destiné, dans le sens le plus général du mot, à favoriser le travail de la digestion. Il consiste, d'une part, à attendrir, à amollir les substances alimentaires au moyen de la cuisson ; de l'autre, à ajouter à un aliment des condiments propres à flatter le goût et à stimuler l'estomac. Les divers modes de cuisson sont le rôtissage, la cuisson à l'aide de l'eau, la cuisson à l'aide des corps gras. — Les matières alimentaires étant plus ou moins sujettes à la fermentation putride, on a imaginé divers moyens de prévenir le mouvement intestin qui les décompose et les corrompt. Les plus ordinaires de ces moyens sont la dessiccation, la cuisson, le manque d'air, l'emploi du sel, celui des acides et celui de l'alcool. V. CONSERVE.

— Dr. La loi entend par *aliments* les moyens de subsistance, c'est-à-dire la nourriture, le logement, les vêtements. L'obligation alimentaire résulte de la parenté ou de l'alliance. Elle ressort, pour les époux, de l'article 212 du C. civil, d'après lequel ils se doivent mutuellement secours et assistance. D'après les articles 205-207, les enfants doivent des aliments à leurs père et mère et autres ascendants qui sont dans le besoin. Les gendres et belles-filles doivent également et dans les mêmes circonstances des aliments à leurs beau-père et belle-mère ; mais cette obligation cesse : 1° lorsque la belle-mère a convolé en secondes noces, car alors c'est son nouveau mari qui lui doit les aliments ; 2° lorsque celui des époux qui produisait l'affinité et les enfants issus de son union avec l'autre époux sont décédés. Les obligations résultant de ces dispositions sont réciproques. Les aïeuls doivent des aliments à leurs petits-enfants dans le besoin, et réciproquement.

L'obligation naturelle qui continue d'exister entre un enfant adopté et ses père et mère de se fournir des aliments dans les cas déterminés par la loi est considérée comme commune à l'adoptant et à l'adopté l'un envers l'autre ; l'adopté et ses descendants peuvent demander et doivent des aliments à l'adoptant, mais ce droit et cette charge ne s'étendent pas aux ascendants de l'adoptant (art. 349 et 350). Les père et mère d'enfants naturels leur doivent des aliments, et réciproquement. Cette même obligation existe pour les parents envers leurs enfants incestueux et adultérins, bien qu'ils ne puissent les reconnaître légalement : les aliments sont réglés eu égard aux facultés du père et de la mère, au nombre et à la qualité des héritiers légitimes (art. 762, 763).

Lorsque le donateur est dans le besoin et que le donataire lui refuse des aliments, ce refus est une cause de révocation pour cause d'ingratitude (art. 953).

Les fournitures d'aliments faites à un débiteur et à sa famille, pendant les six derniers mois, par les marchands en détail (bouchers, boulangers, etc.), et pendant la dernière année par les maîtres de pension et marchands en gros, donnent à ces fournisseurs un privilège sur la généralité des meubles, lequel privilège s'exerce en cinquième rang (art. 2101). L'action des hôteliers à raison du logement et de la nourriture fournie se prescrit par six mois (art. 2271).

Lorsque celui qui fournit ou qui reçoit des aliments est replacé dans un état tel que l'un ne puisse plus en donner ou que l'autre n'en ait plus besoin en tout ou en partie, la décharge ou réduction peut être demandée (art. 209). Par contre, si la fortune de celui qui doit des aliments s'est accrue, ou si les ressources de celui qui les reçoit ont sensiblement diminué, il y a lieu à demander au tribunal un supplément d'aliments.

Les demandes en pension alimentaire sont toujours jugées comme matières sommaires, c'est-à-dire avec la plus grande célérité et les formalités les moins nombreuses. Les pensions alimentaires sont de leur nature incessibles et insaisissables, si ce n'est toutefois pour cause d'une autre dette alimentaire.

ALIMENTAIRE adj. Qui est propre à servir d'aliment : *Plante, racine* ALIMENTAIRE.

— Art culin. *Pâtes alimentaires*, Pâtes préparées le plus souvent pour potages, comme macaroni, nouilles, vermicelli, etc.

— Dr. *Pension alimentaire*, Pension fournie en argent ou en nature par celui qui doit des aliments, et en vertu d'un jugement ou d'un commun accord. ‖ *Provision alimentaire*, Somme attribuée par les juges, jusqu'à l'issue du procès, à celle des parties qui réclame des aliments.

— Hist. *Enfants alimentaires*, Nom donné, sous les empereurs romains, à des enfants pauvres qu'on élevait aux frais du trésor public, et qui, devenus grands, étaient enrôlés dans les légions. Trajan en entretenait 5.000 ; il avait fondé cette institution dans le but de favoriser l'accroissement de la population.

— Mécan. So dit des parties d'une machine qui contribuent à l'alimentation de la chaudière : *Pompe* ALIMENTAIRE. *Tuyau* ALIMENTAIRE. ‖ *Appareil alimentaire*, L'ensemble de ces parties.

— Physiol. Qui a rapport à la nutrition, à l'alimentation du corps : *Régime* ALIMENTAIRE. ‖ *Tube, canal, conduit alimentaire*, Le tube, le canal digestif.

— *Falsification des denrées alimentaires*. V. FALSIFICATION. ‖ *Plantes alimentaires*. V. PLANTE.

ALIMENTATEUR, TRICE adj. Qui alimente, qui nourrit : *Substance* ALIMENTATRICE. (Sardou et Pradel.)

ALIMENTATION (*si*) n. f. Action de nourrir, de se nourrir ; résultat de cette action : *L'*ALIMENTATION *doit être, partout et toujours, proportionnée à la dépense générale de l'économie.* (L. Cruveilhier.) ‖ On dit quelquefois ALITION.

— Par ext. Approvisionnement renouvelé des choses nécessaires : *L'*ALIMENTATION *d'un marché, d'une ville.*

— Agric. *Alimentation des plantes*, Action de fournir tout ce qui est nécessaire à leur conservation et à leur accroissement.

— Mécan. *Alimentation des chaudières*. Renouvellement de l'eau dans la chaudière à mesure qu'elle s'y transforme en vapeur. Ce renouvellement s'effectue généralement d'une façon automatique, au moyen de *pompes alimentaires* ou de l'*injecteur Giffard* et autres.

— ENCYCL. Physiol. L'*alimentation* doit fournir à l'organisme les moyens de réparer les pertes qu'il subit. L'adulte excrète par jour 310 grammes de carbone et 20 grammes d'urée ; il faut donc que le régime alimentaire soit composé de façon à fournir ces quantités de carbone et d'azote. Liebig avait cru que les matières albuminoïdes fournies par les aliments étaient transformées en fibres musculaires et étaient brûlées au moment de la contraction musculaire. L'expérience a montré que la source de chaleur de l'organisme réside dans l'oxydation, au niveau des muscles, des hydrocarbures qui y sont apportés par le sang. Le régime alimentaire du travailleur doit donc comprendre beaucoup de matières ternaires (sucre, huiles, graisses, amylacés), avec des matériaux azotés pour réparer l'usure des fibres musculaires. Quand l'alimentation est insuffisante, l'animal brûle sa propre substance, épuise ses matières de réserve et meurt d'*inanition*.

L'alimentation exerce autant que le climat une influence sur l'économie. Il n'est pas difficile de constater les ressemblances ou les différences physiques et morales qui existent entre les populations de l'Asie et de l'Amérique qui vivent de riz, les populations de l'Europe qui vivent de blé et de viande de boucherie, les habitants des côtes maritimes qui se nourrissent de poisson, et les pasteurs nomades qui consomment surtout du laitage.

— *Des différentes espèces d'alimentation selon les climats.* Dans tous les climats où règne constamment une température élevée, les habitants préfèrent une alimentation végétale, d'une digestion plus facile. La physiologie nous rend parfaitement compte de ce phénomène.

L'entretien de notre chaleur est fourni par la combustion des matières alimentaires assimilées. Quand la température ambiante est très élevée, comme dans les contrées tropicales, nous avons moins besoin d'aliments pour maintenir notre corps à sa température propre que lorsque nous sommes dans les régions tempérées ou froides. C'est ainsi qu'on peut expliquer la différence des régimes alimentaires des divers peuples, différence que nous pouvons constater en comparant la manière de vivre des habitants du nord de la France à celle des habitants du midi.

Dans les régions glaciales du globe, la chair des animaux et des poissons constitue la principale nourriture des habitants ; ils ont en effet à lutter contre la température glaciale qui les entoure constamment. Les Groenlandais, les Esquimaux, les habitants des îles Kouriles dévorent les chairs crues des phoques, des walross, des ours marins, boivent de l'huile de baleine, de l'huile de phoque : ils mangent des poissons fumés et desséchés, ou même putréfiés. Les Tartares mangent le plus souvent crue la chair de leurs chevaux. Dans l'Amérique du Nord, les sauvages se nourrissent également de viandes crues. Par raison hygiénique, bien plutôt que pour des raisons religieuses, l'usage de la chair de porc est défendu chez les israélites. Ainsi, on constate, dans les pays froids, l'usage à peu près exclusif de la viande ; dans les zones tempérées, le mélange de la viande avec les végétaux ; et enfin, dans les régions intertropicales, l'usage presque exclusif des végétaux ; partout l'alimentation se trouve modifiée selon le climat.

Pour les boissons, les habitants des pays froids recherchent les excitants les plus énergiques, tandis que, sous les tropiques, les stupéfiants sont préférés. L'alcool se consomme en grandes quantités dans toute l'Allemagne, en Angleterre, en Russie et dans les départements du nord de la France. Dans les pays très chauds, l'usage du vin et des boissons spiritueuses est plutôt nuisible qu'utile : c'est pourquoi Mahomet et tous les législateurs orientaux en général avaient proscrit les boissons alcooliques.

— Art milit. *Alimentation du soldat*. Le soldat français reçoit actuellement par jour 750 grammes de pain, 300 grammes de viande fraîche ou 200 grammes de viande conservée ; 20 g. de sucre, 20 g. de café, etc. Le pain de toute et les légumes lui sont fournis par l'ordinaire. V. ORDINAIRE.

L'alimentation du soldat en temps de paix a été beaucoup améliorée, surtout depuis l'introduction de service obligatoire. On s'est efforcé de varier la nourriture dont les principaux éléments autrefois étaient la soupe et le bœuf, le matin, et, le soir, le ragoût de bœuf aux pommes de terre. Le repas du soir doit être, en principe, préparé de différentes façons : viande rôtie, ragoûts de mouton, morue, etc.

De plus, on a organisé des réfectoires pour permettre aux hommes de manger assis à table, avec des assiettes, des verres, etc., au lieu de la gamelle, qui n'est plus guère utilisée qu'en campagne.

Mais le grand problème, en fait d'alimentation militaire, c'est celle des armées en temps de guerre. On ne peut parvenir à la résoudre qu'en faisant vivre d'abord aussi que possible les armées sur le pays, puis en les approvisionnant de conserves intelligemment préparées pendant la paix, comme la « saucisse aux pois » (*Erbswurst*) des Allemands, ce qui permet de transporter, sous un petit volume, de grands approvisionnements à la suite des armées.

Dans son ensemble, le service d'alimentation d'une armée en campagne peut être divisé en *service de l'arrière*, fonctionnant dans la *zone des opérations*, et *service de l'arrière*, fonctionnant dans la *zone du service des étapes* de l'armée. Le service de l'avant comprend *trois échelons de vivres* : 1° les *vivres de sac* ou *de réserve* ; 2° les *vivres des trains régimentaires* ; 3° les *vivres des convois administratifs*, portés respectivement par les hommes eux-mêmes, par les voitures à vivres des régiments, par celles des équipages militaires. Ces dernières portent notamment, outre des vivres proprement dits, prêts à consommer, des boulangeries de campagne permettant de fabriquer directement du pain, afin d'approvisionner autant que possible, chaque jour, les troupes de *pain frais*. Le *service de l'arrière* forme deux lignes : 1° *stations-magasins* et dépôts des têtes d'étapes de guerre ; 2° magasins de l'intérieur du territoire.

— Thérap. La voie normale de l'alimentation est la voie buccale ; mais le médecin est quelquefois obligé de recourir à d'autres moyens pour alimenter un malade. La voie rectale est parfois employée : on donne des lavements nutritifs. (V. LAVEMENTS.) Elle peut servir également quand les malades sont tourmentés par la soif et qu'ils ne peuvent boire.

La voie pulmonaire est une voie exceptionnelle. De la carnation particulière des bouchers et charcutiers, on a cru pouvoir déduire que les gaz mélangés à l'air sont plus ou moins absorbés par la surface pulmonaire. Les bains nutritifs ont été utilisés, mais les résultats ne répondent pas aux expériences. Seules les matières grasses sont facilement absorbées par la voie cutanée.

Les injections alimentaires intra-veineuses ne sont guère plus pratiques. Quand la masse sanguine a beaucoup diminué, les injections, soit hypodermiques, soit intra-veineuses de sérum peuvent rendre des services. Enfin, chez les aliénés, on a quelquefois recours à l'alimentation forcée ; elle se fait au moyen d'une sonde introduite par les fosses nasales, qui pénètre dans l'œsophage et jusque dans l'estomac.

Quand l'œsophage est complètement oblitéré, le chirurgien fait une ouverture qui peut porter soit sur la partie de l'œsophage située au-dessous du rétrécissement, soit sur l'estomac lui-même. V. GASTROSTOMIE.

— Zootecho. *Alimentation des bestiaux*. V. ENGRAISSEMENT, FOURRAGE, etc.

ALIMENTATIVITÉ n. f. En phrénologie, Instinct, prédisposition qui porte les individus à rechercher les aliments, ce qui conduit à la gourmandise et à l'ivrognerie. On dit aussi ALIMENTIVITÉ.

ALIMENTER v. a. Nourrir ; fournir les aliments nécessaires : ALIMENTER *une famille*. ‖ Approvisionner : *C'est la province qui* ALIMENTE *Paris.*

— Par anal. *Alimenter des végétaux, des plantes*, etc. Fournir les choses nécessaires à leur développement, à leur conservation : *Les sucs de la terre* ALIMENTENT *le végétaux*. ‖ Entretenir, fournir de tout ce qui est nécessaire pour qu'une chose puisse exister, fonctionner : ALIMENTER *le feu. Les ruisseaux* ALIMENTENT *les rivières, les rivières* ALIMENTENT *les fleuves.*

— Dr. Fournir des aliments ou une pension alimentaire.

— Mécan. *Alimenter une chaudière*, Renouveler l'eau à l'intérieur, au fur et à mesure de la production de vapeur.

— Fig. : ALIMENTER *l'esprit, les passions.*

S'alimenter, v. pr. Se nourrir ; tirer sa subsistance de : *L'homme ne* S'ALIMENTE *que par la destruction.* G. Sand.

— ANTON. **Detruire, étouffer, miner, ronger, ruiner, saper.**

ALIMENTEUX, EUSE adj. Qui a des propriétés alimentaires : *Les remèdes propres aux ulcères de l'estomac doivent être médicamenteux et* ALIMENTEUX. (Paré.) V. ALIMENTIVITÉ.

ALIMENTIVITÉ n. f. Phrénol. V. ALIMENTATIVITÉ.

ALIMOCHE n. m. Nom vulgaire d'un petit vautour de la région méditerranéenne (*néophron percnoptère*), nommé aussi *poule de Pharaon*. V. NÉOPHTÈRE.

ALIMODIAN, ville de l'île Panay (Philippines), prov. d'Iloilo ; 10.200 hab.

ALI-MOEZZIN, capitan-pacha, amiral, sous le règne de Selim II, mort en 1571. Il contribua à la prise de Chypre sur les Vénitiens en 1570, puis ravagea les côtes de l'Istrie, de la Dalmatie et de l'Istrie, et fut vaincu et tué par Don Juan d'Autriche, à la bataille navale de Lépante (1571).

ALINE (sainte), vierge et martyre, en 640. Fête 19 juin.

Aline, REINE DE GOLCONDE. Titre d'un opéra-comique sérieux, paroles de Romani, musique de Donizetti, représenté à Gênes, sur le théâtre Carlo Felice, en 1828. Cet ouvrage a été joué au Théâtre-Italien de Paris, le 10 mars 1870. — Titre d'un opéra-ballet en trois actes, paroles de Sedaine, musique de Monsigny, représenté

à l'Opéra, le 15 avril 1766. — Titre d'un opéra-comique en trois actes, paroles de Vial et Favières, musique de Berton, représenté à l'Opéra-Comique le 2 sept. 1803. — Titre d'un opéra-comique en trois actes, paroles de Vial et Favières, musique de Boieldieu, représenté à Saint-Pétersbourg le 5 mars 1804.

ALINÉA (du lat. *a*, de, depuis, et *linea*, ligne) n. m. Ligne nouvelle, écrite ou imprimée, dont le premier mot rentre sur les autres lignes : *Lire du premier au second* ALINÉA. ‖ Le passage, le paragraphe lui-même jusqu'à un alinéa suivant : *Les* « Paroles d'un croyant » *abondent en* ALINÉAS.

— ENCYCL. Il y a trois sortes d'alinéas : l'alinéa *rentrant*, ou alinéa proprement dit ; l'alinéa *saillant*, appelé *sommaire*, qui ressort en marge des autres lignes ; enfin, l'alinéa *aligné*, qui commence en alignement avec les autres lignes. (Ce dernier n'est employé qu'en poésie, et s'indique généralement par une ligne de blanc.)

ALINÉAIRE adj. Qui a rapport à un alinéa, qui forme un alinéa.

ALINER (du lat. *lineum*, toile) v. a. Fournir un navire de cordages et de voiles.

ALINGER v. a. Fournir, entretenir de linge : ALINGER *un domestique*.

S'alinger, v. pr. Se fournir, s'entretenir de linge. (Inus.)

ALINGUE n. m. Sorte de picu servant à délimiter des parcelles de terre.

ALIOS (*oss*) n. m. Nom donné, dans la Gironde, à une espèce de grès grossier, et de couleur brun foncé. Dans cette roche, les éléments sableux sont agglutinés par l'oxyde de fer, et aussi par des matières organiques.

— ENCYCL. L'*alios* se rencontre sous les plaines sablonneuses, dans les Landes, dans le Médoc, aux environs de Fontainebleau, en Sologne, etc. La matière organique, qui se sépare aisément par un simple lavage de la roche écrasée, contient, d'après Cloëz : carbone, 60.40 ; oxygène, 33.65 ; hydrogène, 5.65. D'après Faye, les matières organiques et les poussières ferrugineuses qui constituent le ciment de ce grès sont entraînées dans le sous-sol par l'action dissolvante des eaux de pluie.

ALIOTH ou **ALIATH** n. m. Nom arabe donné à la première étoile de la queue de la Grande Ourse. Cette étoile est marquée ε dans les catalogues.

ALIOTIQUE adj. Qui se rapporte à l'alios : *Sous-sol* ALIOTIQUE.

ALIPATA n. m. Arbre vénéneux des Philippines.

ALIPÈDE ou **ALIPES** (du lat. *ala*, aile, et *pes*, *pedis*, pied) adj. Qui a des ailes aux pieds : *Mercure est* ALIPÈDE.

— En T. de zool. Se dit des animaux dont les pattes sont membraneuses, comme la chauve-souris.

ALIPHÉRUS, fils de Lycaon, fondateur d'*Aliphère*, ville d'Arcadie, où Minerve était particulièrement révérée.

ALIPILE (du lat. *ala*, aisselle, et *pilus*, poil) n. m. Esclave épileur dans les bains romains.

ALIPITE n. m. Hydrosilicate naturel de nickel.

ALIPTE (du gr. *aleiphein*, oindre) n. m. Celui qui, chez les Grecs et les Romains, était chargé de frotter d'huile ceux qui sortaient du bain, ou les athlètes avant la lutte.

ALIPTÈRION (du gr. *aleiphein*, oindre) n. m. Salle où les baigneurs et les athlètes grecs ou romains se faisaient frotter d'huile.

ALIPTIQUE (rad. *alipte*) n. f. Partie de l'ancienne médecine qui traitait de l'art d'oindre le corps pour l'entretien de la santé et de la souplesse de la peau.

ALIQUANTE (du lat. *aliquantus*, d'une certaine grandeur) adj. N'est usité que dans cette locution : *Partie aliquante*, Partie qui n'est pas contenue un certain nombre de fois, exactement, dans un tout : *Deux est une* PARTIE ALIQUANTE *de treize*.

— ANTON. **Aliquote.**

ALIQUOTE (du lat. *aliquot*, un certain nombre) adj. Se dit d'une quantité contenue un certain nombre de fois, exactement, dans une autre quantité : *Deux, trois, quatre, six, sont des parties* ALIQUOTES *de douze*.

— MUS. *Sons aliquotes*, Sons secondaires qu'un corps sonore mis en vibration fait entendre en même temps que le son principal, et dont l'évaluation numérique est représentée par des nombres fractionnaires, aliquotes du son fondamental.

— S'empl. substantiv. au fém. dans ces deux acceptions : *Deux est une* ALIQUOTE *de six. Cette dix-septième est produite par une* ALIQUOTE *de la corde entière, savoir la cinquième partie*. (J.-J. ROUSS.)

ALISCANS (LES), chanson de geste du XIIe siècle. Elle appartient au cycle carolingien, branche de *Guillaume au court nez*, et offre, entre autres nombreux épisodes, les récits de deux grandes batailles livrées aux *Aliscamps* (*Elysii campi*), près d'Arles. (V. ALYSCAMPS.) Dans la première de ces batailles, Guillaume au court nez ou Guillaume d'Orange est battu par l'émir Abdérame ; dans la seconde, il prend sa revanche sur les Sarrasins, grâce à l'appui de Louis le Pieux et de Rainouart *au Tinel*, personnage à demi comique, qui y joue un grand rôle.

ALI-SCHIR (Emir-Nizam-el-Ilaqq-Oueddin), poète persan du XVe siècle. Président du divan et premier vizir, il fit construire une foule d'établissements utiles : mosquées, bains, caravansérails, etc., et protégea les arts et les lettres. Ali-Schir devint ensuite gouverneur d'Astrabâd, puis s'adonna entièrement à des travaux littéraires. Il écrivait avec autant de facilité en persan qu'en turc. Quand il se servait de la langue turque, il prenait le nom de NEVVAIY, et, lorsqu'il écrivait en persan, celui de FANI. Les plus remarquables de ses nombreux ouvrages sont : *Medjalis ennefais* (les *Réunions précieuses*) ; *Arouzi turki* (*Prosodie turque*) ; quatre *Divans* de poésies turques : *Garaib essouyr* (les *Merveilles de l'Enfance*) ; *Navvadir esschebaab* (les *Singularités de la Jeunesse*) ; *Bedai ekvoust* (les *Particularités de l'âge mûr*) ; *Feryad il kibr* (les *Fruits du grand âge* ; un *Divan* persan ; des *Mesnevis* ou Poésies historiques, etc.

ALIS, ISE et **ALISÉ, ÉE** (du provenç. *alizall*, même sens) adj. Lisse, poli. V. ALIZE.

ALISE n. f. Enfoncement servant d'abri aux navires sur les rivages. ‖ On dit aussi CALE.

ALISE ou **ALIZE** n. f. Fruit aigrelet de l'alisier.

ALISE-SAINTE-REINE, comm. de la Côte-d'Or, arr. et à 15 kilom. de Semur, sur le mont Auxois ; 642 hab. Sources thermales, célèbres dans la contrée, sous le nom de *Fontaine de Sainte-Reine* ; 700 à 800 hab. V. ALESIA.

ALISHAN (Léonce), écrivain arménien, né à Constantinople en 1820, vicaire général de la congrégation des mékhitaristes de Venise. Poète, littérateur et historien, il a publié notamment : *Géographie politique et Topographie de la grande Arménie* (Venise, 1853) ; *Poésies complètes* (1857) ; *l'Arménie pittoresque* (1870), et une édition des *Assises d'Antioche*. V. ASSISES.

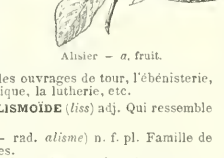

Alisier — *a*, fruit.

ALISIER ou **ALIZIER** (*zi-é*) n. m. Genre d'arbres, de la famille des resacées et de la tribu des pomacées, renfermant des arbres ou arbrisseaux généralement épineux, à fleurs blanches, roses ou purpurines, groupées en corymbes terminaux, à fruits petits, rouges, aigrelets ou insipides. On en trouve dans nos forêts plusieurs espèces. Le bois de l'*alisier* est excellent et très recherché pour les ouvrages de tour, l'ébénisterie, la tabletterie, la mécanique, la lutherie, etc.

ALISMACÉ, ÉE ou **ALISMOÏDE** (*liss*) adj. Qui ressemble à un alisme.

ALISMACÉES (*liss* — rad. *alisme*) n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones.

— ENCYCL. Bot. Les *alismacées* sont des plantes aquatiques ou marécageuses, vivaces. Elles ont des rhizomes charnus et féculacés, des feuilles disposées en rosette, pétiolées et engaînantes, et des fleurs pour vues d'un périanthe à six divisions. Le fruit est généralement un polyakène. Ces plantes abondent en Europe, où leurs fleurs embellissent les étangs et les ruisseaux. Les genres principaux sont : l'alisme, appelé aussi *flûteau* ou *plantain d'eau*, et la sagittaire ou fléchière.

— PALÉONT. A l'état fossile, on trouve des feuilles et fruits de cette famille dans le terrain tertiaire.

Alisme. — *a*, fleur ; *b*, fruit.

ALISME ou **ALISMA** (*liss* — gr. *alisma*, plantain d'eau) n. m. Genre de la famille des alismacées, dont l'espèce la plus connue est le plantain d'eau (*alisma plantago*), commun dans les mares.

ALISMORCHIDE (*liss* et *ki*, — de *alisme*, et du gr. *orchis*, orchis) n. m. Genre de la famille des orchidées.

ALISO ou **ÉLISO**, ville de l'ancienne Germanie, dans la vallée de la Lippe. Drusus y éleva une forteresse qui tomba au pouvoir des Germains, après la défaite de Varus.

ALISON (le baronnet sir ARCHIBALD-), historien anglais, né à Kenley (comté de Shrop) en 1792, mort à Passilhouse, près Glasgow, en 1867. Son œuvre capitale est l'*Histoire de l'Europe durant la Révolution française*, qu'il a conduite dans la suite jusqu'à l'avènement de Napoléon III. Alison a encore écrit des *Mélanges* (Miscellaneous), et de nombreux *Essais* ; une *Vie du duc de Marlborough* ; une *Vie de lord Castlereagh*, et, dans un autre genre, des *Principes et Pratiques du Droit criminel écossais* ; des *Principes de la population*.

ALISON (sir ARCHIBALD-), général anglais, né à Edimbourg en 1826. Il prit part aux guerres de Crimée, de l'Inde (où il perdit un bras à Lucknow), de la Côte de l'Or ; devint colonel en 1867, et fit partie de l'expédition contre les Achantis (1873-1874). Général en 1877, il commanda une brigade dans l'armée qui bombarda Alexandrie (1882), se distingua à la bataille de Tel-el-Kebir, reçut alors le grade de général de division, et commanda l'armée d'occupation en Égypte (1882-1883). Il fut promu, en 1889, au grade de général d'armée.

ALISONITE n. f. Sulfure naturel de cuivre et de plomb qu'on a trouvé à Nusia-Grande (Chili).

ALITÉ, ÉE n. et adj. Personne qui est au lit : *Un* ALITÉ.

ALITEMENT n. m. Séjour au lit, nécessité par une maladie. ‖ Mise au lit d'un malade dont l'état exige des précautions spéciales.

ALITER (rad. *lit*) v. a. Mettre dans le lit ; forcer à garder le lit : *Le drame de l'accouchement, qui* ALITE *passagèrement la femme, la laisse fort poétique*. (Michelet.)

— En T. de pêch. *Aliter des anchois, des harengs*, etc., Les ranger dans les caques, par couches, par lits.

S'aliter, v. pr. Se mettre au lit par suite de maladie, d'infirmités, de vieillesse.

— SYN. **S'aliter, se mettre au lit.** On *se met au lit* pour dormir ou se reposer ; on *s'alite* pour cause de maladie.

ALITION (*si* — du lat. *alere*, nourrir) n. f. Syn. peu usité de ALIMENTATION.

ALITRONC (*tron* — du lat. *ala*, aile, et *tronc*) n. m. Partie postérieure du thorax des insectes portant les ailes.

ALITURGIQUE (du gr. *a* priv., et de *liturgie*) adj. Se dit des jours qui n'ont pas d'office particulier : *Les vendredis étaient* ALITURGIQUES *dans l'Église d'Alexandrie*.

ALIVRER ou **ALLIVRER** (rad. *livre*) v. a. Diviser par poids d'une livre.

ALIX (Pierre-Michel), graveur, né à Honfleur en 1762, mort à Paris en 1817. Il a pratiqué avec succès le procédé de la gravure en couleurs à plusieurs cuivres, et il a laissé dans ce genre quelques compositions historiques intéressantes et une série de très beaux portraits, tels que ceux de *Marie-Antoinette*, de *Viala*, de *Mlle Maillard*, de *Barras*, des trois *Consuls*, de *Napoléon Ier*, etc.

ALIX DE CHAMPAGNE, quatrième fille de Thibaut IV, comte de Champagne, morte à Paris en 1206. Elle épousa en 1160 Louis VII, roi de France, qui avait précédemment épousé Eléonore de Guyenne et Constance de Castille ; de ce mariage naquit Philippe-Auguste, qui lui confia la régence en 1190, lorsqu'il partit pour la croisade. Alix gouverna avec beaucoup de sagesse et de fermeté.

ALIXAN (lat. *Alixianum*), comm. du départ. de la Drôme, arrond. et à 12 kilom. de Valence ; 1.540 hab. Ville autrefois assez importante, presque entièrement détruite par un incendie en 1345.

ALIXIA (CAMPHRE D') n. f. Cristaux blancs qu'on trouve sur l'écorce de l'*alixia aromatica*, solubles dans l'eau, l'alcool, l'éther, les alcalis. — L'acide azotique les jaunit sans les dissoudre.

ALIZARAMIDE n. f. Chim. Syn. de ALIZARINAMIDE.

ALIZARATE (rad. *alizarine*) n. m. Nom donné aux combinaisons de l'alizarine avec les bases, ou aux sels formés par l'acide alizarique. V. ALIZARINE.

ALIZARÉINE n. f. Chim. Syn. de ALIZARINAMIDE.

ALIZARI n. m. Racine entière de la garance : *L'*ALIZARI *reçoit le nom de « garance » quand il a été pulvérisé*.

ALIZARINAMIDE (de *alizarine*, et *amide*) n. f. Corps cristallisé résultant de la fixation de l'ammoniaque sur l'alizarine, molécule à molécule, avec élimination d'eau ; c'est donc une alizarine monoamidée.

— ENCYCL. L'*alizarinamide* s'obtient en chauffant vers 180°, en vase clos, un mélange d'alizarine pure et d'ammoniaque liquide pas trop concentrée. On la précipite du produit par un acide. Ce sont de belles aiguilles brunes, à reflets métalliques, fusibles vers 250° et se volatilisant sans décomposition, solubles dans l'eau bouillante, l'alcool (qu'elles colorent en rouge violacé), l'éther, les alcalis faibles.

L'alizarinamide teint la laine, sans mordant, en lilas, et le coton, sur mordant d'alumine, en rouge violacé.

— SYN. **Alizaramide, alizaréine, acide alizaramique, amido-oxyanthraquinone.**

ALIZARINE (rad. *alizari*, racine de garance) n. f. Matière colorante extraite de la racine de garance, et qui se présente sous forme de petites aiguilles rouges orangées.

— ENCYCL. L'*alizarine* est une matière colorante découverte en 1826 par Robiquet et Colin dans la garance (*rubia tinctorum*). La matière colorante se trouve en majeure partie dans la racine de la plante. Cette plante, qui appartient à la famille des rubiacées, est cultivée depuis les temps les plus reculés. On faisait usage dans nos contrées, avant la préparation industrielle de l'alizarine, de garances d'Avignon, d'Alsace et de Hollande. Pour l'obtenir de la garance, on mêle la racine pulvérisée avec de l'acide sulfurique concentré : au bout de quelques jours, on jette le mélange dans l'eau, et on enlève l'acide par des lavages. Le résidu, appelé *garancine* ou *charbon sulfurique*, est de la matière charbonneuse imprégnée d'alizarine. On traite ensuite par l'alcool. L'alizarine est inodore, insipide, soluble dans l'éther, l'alcool, à peine soluble dans l'eau froide. Cristallisée dans l'alcool, elle se présente sous forme d'aiguilles jaunes ou orangées. Elle donne avec les alcalis des dissolutions d'un bleu violet. Elle se comporte comme acide bibasique faible. Outre l'alizarine, la garance renferme de la purpurine ou oxyalizarine et un certain nombre d'autres matières colorantes. L'alizarine ne se fixe sur tissu qu'avec le concours de mordants. Les étoffes mordancées à l'alumine sont teintes en rouge. Avec les mordants ferrugineux, on obtient le noir et le violet. La purpurine fournit des violets. Le mélange d'alizarine et de purpurine que l'on trouve dans la garance permet d'obtenir sur coton un rouge franc très solide, connu sous le nom de *rouge d'Andrinople*.

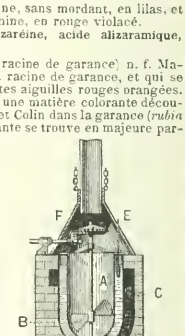

Préparation des acides anthraquino-sulforéux. — A, chaudière en fonte émaillée ; B, agitateur ; C, bain d'huile ; D, foyer ; E, thermomètre ; F, hotte mobile.

— *Synthèse de l'alizarine.* Graebe et Liebermann ont réalisé, en 1868, la préparation de l'alizarine au moyen de l'anthracène.

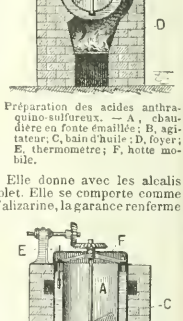

Traitement des anthraquinosulfites par les alcalis. — A, chaudière en fonte ; B, agitateur ; C, bain d'huile ; D, foyer ; E, thermomètre ; F, couvercle mobile en tôle. (Après avoir mélangé, on chauffe entre 200° et 280° jusqu'à ce que la matière devienne bleu foncé.)

L'anthracène $C^{14}H^{10}$ (v. ce mot) est un hydrocarbure que l'on trouve dans le goudron de houille. Il donne par oxydation de l'anthraquinone (v. ce mot). Cette dernière, transformée en dérivé bibromé et fondue avec la potasse, donne l'alizarine

$$\underset{\text{anthraquinone bibromée}}{C^{14}H^{6}Br^{2}O^{2}} + 2KOH = \underset{\text{alizarine.}}{2KBr + C^{14}H^{6}O^{2}(OH)^{2}}$$

L'alizarine, comme on voit, est une dioxyanthraquinone ; la purpurine, qui est une trioxyanthraquinone, se sépare de l'alizarine par dissolution, dans une solution bouillante d'alun ; la purpurine reste en dissolution, l'alizarine cristallise par refroidissement. On forme aussi de l'alizarine par l'oxydation directe de l'anthraquinone, lorsqu'on chauffe cette dernière avec de la potasse alcoolique.

Les produits de substitution de l'alizarine sont nombreux; on connaît : les alizarines mono et dichlorées, ainsi que les alizarines mono et dibromées, qui constituent des matières colorantes orangées. Les alizarines tétrachlorées et tétrabromées ne colorent pas les tissus mordancés.

La monointralizarine forme l'orange d'alizarine. Il existe trois nitroalizarines. On peut les obtenir en ajoutant de l'acide azotique à une solution refroidie d'alizarine dans l'acide sulfurique bouillant. Chauffée avec de l'acide sulfurique et de la glycérine, la monointralizarine fournit, après réduction par la poudre de zinc, le bleu d'alizarine, $C^{14}H^{8}AzO^{4}$. Il rivalise comme éclat, sinon comme solidité, avec le bleu d'indigo.

Le brun d'alizarine s'obtient en réduisant à chaud la nitroalizarine mélangée de soude par l'etain, ou encore l'alizarine seule par l'hydrosulfite de sodium.

On connaît dix dérivés anthracéniques isomères de l'alizarine, qui répondent à la formule $C^{14}H^{8}O^{4}$.

— *Préparation industrielle de l'alizarine.* En général, on transforme l'anthracène en anthraquinone, par oxydation, au moyen du bichromate de potassium et de l'acide sulfurique. L'anthraquinone purifiée est transformée, au moyen de l'anhydride sulfurique, en acide anthraquinomonosulfureux ou en acide anthraquino-disulfureux, suivant la température à laquelle on chauffe le mélange.

L'anthraquino-monosulfite de sodium, fondu avec de la soude caustique, donne de l'alizarate de sodium, en même temps que du sulfite de sodium, de l'eau et de l'hydrogène.

En traitant l'alizarate de sodium par un acide, on précipite l'alizarine. Ce produit est vendu en pâte sous le nom d'*alizarine pour violet*. L'alizarine pour rouge s'obtient de la même manière, mais en partant de l'anthraquino-disulfite de sodium. L'alizarine artificielle remplace partout les produits extraits de la garance.

ALIZARIQUE (rad. *alizarine*) adj. Se dit d'un acide plus souvent désigné sous le nom de ACIDE PHTALIQUE.

ALIZE n. f. Bot. V. ALISE.

ALIZÉ (du prov. *alizatt*, uni, uniforme) adj. m. Se dit de certains vents réguliers qui soufflent pendant toute l'année de l'E. à l'O. dans les régions tropicales : *D'Europe en Amérique, on est poussé par les vents* ALIZÉS. (Michelet. ‖ On écrit aussi ALISÉ.

— S'empl. substantiv. : *Les* ALIZÉS *font naître des remous au des contre-courants qui impriment la direction aux vents régnants des deux zones tempérées.* (De Humboldt.)

— ENCYCL. Les vents *alizés* soufflent de l'E. à l'O. dans les régions intertropicales, de l'E.-N.-E. à l'O.-S.-O. dans l'hémisphère boréal, et de l'E.-S.-E. à l'O.-N.-O. dans l'hémisphère australe. Ils ont pour causes la chaleur excessive du sol dans la zone torride, et le mouvement de rotation de la terre. L'air des régions équatoriales, violemment échauffé, se dilate, devient plus léger; il se produit par suite un appel d'air provenant des régions plus froides : de là deux courants d'air qui, si la terre était immobile, iraient du N. au S. au-dessus de l'équateur, et du S. au N. au-dessous de cette ligne, en même temps que deux contre-courants supérieurs (*contre-alizés*) allant respectivement en sens inverse des premiers, et dirigeant vers les pôles l'air des contrées équatoriales. Mais la terre, en tournant sur elle-même de l'O. à l'E., communique à l'air atmosphérique sa vitesse de rotation. Or la vitesse des différents points de la terre diminue graduellement de l'équateur aux pôles, où elle est rigoureusement nulle. Par conséquent, les molécules d'air qui viennent des pôles à l'équateur arrivent en chaque point de leur voyage avec une vitesse de rotation propre qui est moindre que celle des régions terrestres où elles se trouvent transportées. Les objets fixes de ces régions, tournant plus vite que l'air environnant, le frappent de l'O. à l'E. avec l'excès de leur vitesse, d'où résulte pour eux le même effet que s'ils étaient en repos et s'ils recevaient l'impulsion du vent en sens contraire, c'est-à-dire de l'E. à l'O. Cette vitesse relative de l'E. à l'O. se compose avec la vitesse relative dirigée du N. au S., pour donner une vitesse résultante dirigée vers le S.-O. Les alizés qui régnent des deux côtés de l'équateur présentent ainsi des obliquités opposées qui s'influencent l'une l'autre, et qui tendent au parallélisme à mesure qu'on se rapproche de l'équateur. V. MOUSSONS et TYPHONS.

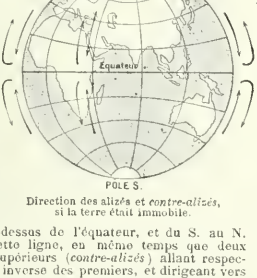

Direction des alizés et *contre-alizés*, si la terre était immobile.

Les contre-alizés s'éloignant de l'équateur participent en même temps au mouvement de rotation de la terre; les phénomènes inverses se produisent, les molécules d'air arrivent en chaque point de la terre avec une vitesse de rotation supérieure à celle du point considéré, il en résulte un vent qui souffle du S.-O. dans l'hémisphère Nord et du N.-O. dans l'hémisphère Sud. A mesure qu'ils se rapprochent des pôles, ils s'abaissent; vers le voisinage des tropiques, une partie du contre-alizé vient rejoindre l'alizé, terminant un véritable circuit; la partie du contre-alizé qui ne rejoint pas l'alizé continue son mouvement en donnant naissance au *courant équatorial*.

ALIZÉEN, ÉENNE adj. Qui a rapport aux vents alizés : *Phénomènes* ALIZÉENS.

ALIZIER n. m. Bot. V. ALISIER.

ALIZITE n. f. Variété de pimélite. Silicate hydraté d'alumine et de nickel, contenant un peu de magnésie et de fer.

ALIWAL, village du Pendjab (N.-O. de l'Inde), prov. d'Ambala, sur le Sattedj. Victoire des Anglais sur les Sikhs, le 28 janvier 1846.

ALJEZUR (et non **Alguezur**), ville du Portugal, district de Faro (Algarve), au pied du mont Foio, point culminant de la sierra de Monchique, sur le fleuve côtier Pomares; 2.550 hab.

ALJUBARROTA, ville de Portugal, district de Leiria (Estremadure); 12.835 hab. Le roi Jean Ier de Portugal y battit complètement Jean Ier de Castille le 14 août 1385 et, en souvenir de sa victoire, construisit aux environs le monastère de Santa-Maria da Batalha.

ALKAHEST n. m. Alchim. et chim. V. ALCAHEST.

ALKALI n. m. Chim. V. ALCALI.

ALKAMELUZ n. m. Nom arabe d'Arcturus, étoile de la constellation du Bouvier.

ALKAN (Charles-Valentin MORHANGE-), connu sous le nom d'**Alkan aîne**, musicien français, né à Paris en 1813, mort en cette ville en 1888. Il a été certainement l'un des grands maîtres du piano au XIXe siècle et un compositeur de premier ordre pour cet instrument. Il n'était âgé que de dix ans lorsqu'il obtint le premier prix de piano au Conservatoire, comme élève de Zimmermann, et il en avait treize seulement lorsqu'il se vit décerner le premier prix d'harmonie. Telles de ses pièces de piano peuvent être justement considérées comme de véritables chefs-d'œuvre : *les Omnibus*, variations; variations sur *l'Orage* de Steibelt; vingt-cinq *Préludes*; douze *Études*; *Marche funèbre*; *Marche triomphale*; un recueil d'*Impromptus*; *Études-caprices*; *le Chemin de fer*, *Bourrée d'Auvergne*, *le Preux*, études de concert; *les Mois*, douze morceaux; un concerto; une sonate, etc. — Son frère NAPOLEON-ALEXANDRE, né à Paris en 1826, obtint le second grand prix au concours de Rome (1850). Professeur au Conservatoire depuis 1847, il a donné quelques compositions pour le piano.

Alkékenge. — *a*, coupe du fruit.

ALKANNA (mot arabe) n. f. L'orcanette. V. ce mot.

ALKÉKENGE (mot arabe) n. f. Espèce du genre physalide (*physalis alkekengi*), vulgairement appelé *coquerel*.

— ENCYCL. L'*alkékenge* est une plante de la famille des solanacées, dont les fruits sont des baies rouges acidules, rafraîchissantes et diurétiques. On en trouve en France, en Allemagne, en Italie. On a beaucoup de peine à la détruire lorsqu'elle s'est emparée d'un sol favorable à son développement.

ALKEINE (*kè*) ou **ALKAMEINE** (*mè*) n. m. Nom donné par Ladenburg aux éthers dérivés des alkines.

AL-KENDI, philosophe arabe, mort en 860. Il a traduit Aristote et composé lui-même un grand nombre de traités. Les Arabes l'ont surnommé *le Philosophe par excellence*.

ALKERMÈS (*mèss* — de l'arabe *al*, le, et *kermès*) n. m. Liqueur de table fort agréable, mais excitante, qui tire son nom du kermès animal qu'on emploie pour la colorer en rouge. La préparation du vrai alkermès est ainsi notée : cannelle, 30 gr.; clous de girofle, 5 gr.; vanille, 3 gr.; infusion dans l'alcool à 32° pendant trois jours, puis on réunit la masse à une autre composée de : cochenille pulvérisée, 10 gr.; alun cristallisé, 50 centigr.; eau de roses, 250 gr., également infusée pendant trois jours; à cette masse totale on ajoute à froid : sirop de sucre, 2 kil. 500 gr.; eau de fleurs d'oranger, 125 gr.

— Pharm. *Confection d'alkermès*. Sorte d'ancien électuaire excitant très composé, et contenant du kermès.

ALKINES (rad. *alcool* et *amine*) n. f. pl. Bases tertiaires hydroxylées, possédant à la fois les propriétés de l'ammoniaque et des alcools.

— ENCYCL. Les *alkines*, abréviation de *alkamines*, nom d'abord donné par Ladenburg en 1876 à des bases bien définies, possédant à la fois la fonction alcool et la fonction amine, et sont assez stables en général pour être distillées sans décomposition. La présence du groupe (OH) des alcools dans la molécule permet d'éthérifier ces bases. Ces éthers (*alkéines*) se rapprochent des alcaloïdes naturels.

La méthode générale qui permet de préparer les alkines consiste à faire réagir des alcools chlorés (chlorhydrines alcooliques) sur des amines secondaires.

ALKOHOL, ALKOHOLIQUE, ALKOHOLISER. V. ALCOOL, ALCOOLIQUE, ALCOOLISER.

ALKMAAR, ville forte de Hollande, port sur le canal d'Amsterdam, à 32 kilom. N. d'Amsterdam; 15.700 hab.

— ENCYCL. Cette ville résista victorieusement aux Espagnols en 1573; Brune y vainquit, le 19 septembre 1799, le duc d'York, qui y signa, le 17 octobre suivant, la célèbre capitulation à la suite de laquelle fut évacuée la Hollande. Patrie de Métius, inventeur des lunettes d'approche.

ALKMAAR (Henri D'), poète néerlandais du XVe siècle, à qui l'on attribue le poème célèbre, en vieux langage, intitulé *Reineke Vos* (Reinier le Renard). C'est une espèce d'apologue contenant une critique, souvent très plaisante et pleine de sel, des divers états de la société féodale. Il paraîtrait cependant qu'Alkmaar n'a fait qu'étendre et versifier des fictions anciennes, et lui-même avoue dans sa préface « qu'il a traduit le présent livre du welche et du français ». Suivant quelques érudits, le *Reineke Vos* aurait pour auteur un poète du XVe siècle appelé Nicolas Baumann, et Alkmaar ne serait qu'un pseudonyme.

ALLA BREVE (de l'ital. *alla*, à la, et *breve*, brève) loc. adv. Mots qui se trouvent quelquefois au commencement des morceaux de musique d'église (on dit aussi *a cappella*), et qui indiquent un mouvement rapide d'une mesure à deux temps, composée d'une ou deux rondes.

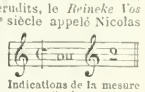
Indications de la mesure *alla breve*.

ALLACI (Leone), en latin **Allatius**, littérateur grec, né en 1586 à Chio, mort à Rome en 1669. Il vint se fixer à Rome vers 1610, remplit plusieurs emplois et fut nommé en 1661 bibliothécaire du Vatican. Écrivain laborieux et érudit, il a composé un très grand nombre d'ouvrages de théologie, de liturgie, de philologie et une *Dramaturgie* (1666) dans laquelle on trouve d'intéressantes notices sur le théâtre italien. On lui doit des éditions critiques d'auteurs grecs de la période chrétienne.

ALLACTITE n. f. Arséniate hydraté de manganèse se trouvant en cristaux prismatiques fonces ou vert-olive dans un calcaire cristallin, en Suède.

ALLADA, ville de la colonie fr. du Dahomey (Guinée sept.), à 15 kilom. N.-E. de Whydah ou Ouidah, capitale du nouveau *royaume protégé d'Allada*. Bâtie sur une éminence, entre les deux grands lacs d'Avon à l'O. et de Denham à l'E., cette ville renferme environ 10.000 âmes, et fait un commerce important. C'est l'ancienne capitale du royaume d'Ardrah.

ALLA FRANCESE (de l'ital. *alla*, à la, et *francese*, française) loc. adv. Mots que les Allemands plaçaient en tête de certains morceaux de musique, pour indiquer un *staccato* (détaché) d'un mouvement modéré.

ALLAGITE n. f. Silicate de manganèse uni à du carbonate de même métal, et résultant de l'altération de la rhodonite.

ALLAGOPAPPUS (*puss* — du gr. *allage*, changement, et *pappos*, aigrette), n. m. Genre de la famille des composées et de la tribu des astérées, qui provient des îles Canaries. ‖ On dit aussi ALLAGOPAPPE.

ALLAGOSTÉMONE ou **ALLAGOSTÉMON** (du gr. *allagé*, changement, et *stemôn*, filament), adj. S'applique aux plantes dont les étamines sont alternativement opposées, les unes aux pétales et les autres aux sépales. (Moench.)

ALLAH (mot arab.), nom que les musulmans donnent à Dieu, et qu'ils emploient souvent comme exclamation dans les mêmes cas où nous disons : « *Mon Dieu!* »

— ENCYCL. Mahomet recommande l'adoration d'*Allah* comme le dogme fondamental de sa religion. Allah est le créateur de la nature, l'être qui existe par lui-même, auquel nul autre ne peut être comparé, qui n'est point engendré, qui n'engendre pas, et qui seul est adorable. Le nom qu'il porte est formé de l'article *al* et d'*ilâh* « divinité », qu'on peut rapprocher du pluriel hébreu *Elohim*.

ALLAHABAD, ville de l'Indoustan anglais, ch.-lieu du district de ce nom, à 760 kil. N.-O. de Calcutta, au confluent du Gange et de la Djemmah; 175.245 hab. Station militaire importante, défendue par une forteresse considérable bâtie par l'empereur Akbar, en 1572, et commandant entièrement la navigation des deux fleuves; c'est le grand entrepôt de toute la province supérieure. — Le *district d'Allahabad* compte 1.549.000 hab., et la grande *province* du même nom, une des onze prov. du N.-O. de l'Inde anglaise, entre les rives du Gange et de la Djemmah, possède une population de 5.757.000 hab.

— ENCYCL. Aux yeux des Hindous, Allahabad (*demeure de Dieu*) est la cité sainte par excellence; chaque année, deux cent cinquante mille pèlerins viennent s'y purifier au point de jonction du Gange et de la Djemmah. Prayaga ou Preag (*lieu des sacrifices*) semble avoir existé dès le IIIe s. av. J.-C.; elle tomba en décadence à la suite des guerres entre mahométans et Hindous, puis se releva après Akbar, qui l'appela « Ilahabas » (d'où son nom actuel). Les Anglais l'ont prise d'abord en 1765, puis la reconquirent en 1801.

ALLAIN-TARGÉ (François-Henri-René), homme politique français, né à Angers en 1832. Avocat, puis magistrat, il donna sa démission en 1864 et se rendit à Paris où il collabora aux journaux de l'opposition. Après le 4 septembre 1870, il devint préfet de Maine-et-Loire, puis de la Gironde, et donna sa démission en même temps que Gambetta. Conseiller municipal à Paris en 1871 et 1874, puis député du XIXe arrondissement (1876, 1877 et 1881), il vota constamment avec la gauche radicale. Le 14 novembre 1881, il reçut le portefeuille des Finances dans le ministère Gambetta. Dans le cabinet constitué le 5 avril 1885, sous la présidence de Henri Brisson, il reçut le portefeuille de l'Intérieur. Il échoua en 1885 à la députation, dans le Maine-et-Loire, mais fut élu député de la Seine et quitta le ministère avec le cabinet Brisson, le 7 janvier 1886. Il rentra dans la vie privée lors des élections de 1889.

ALLAINVAL (Léonor-Jean-Christine, SOULAS D'), auteur dramatique, né à Chartres en 1700, mort à l'Hôtel-Dieu de Paris en 1753. Il a donné quelques comédies agréables : *l'École des Bourgeois* (1728); *le Mari curieux* (1731); *l'Embarras des richesses*, etc.

ALLAIRE (*Alair plebs* en 878), ch.-lieu de cant. (Morbihan), arr. et à 60 kilom. de Vannes; 2.374 hab. Sur son territoire, aux hameaux de Pendu, de Deil et du Vaudrequy, nombreux débris de monuments mégalithiques. — Le cant. a 9 comm. et 12.910 hab.

ALLAIS (Louis-Jean), graveur français, né à Paris en 1762, où il mourut en 1833. Il a gravé au lavis et à l'aquatinte des tableaux de Boilly, de Carle Vernet, et laissé de nombreux portraits. Sa femme, fille du graveur Briceau, s'adonna à la gravure en couleur. — Son fils JEAN-ALEXANDRE (1792-1850), élève de Massard, a gravé au burin et à l'aquatinte des estampes d'après les maîtres anciens et modernes et des portraits. — Le fils de celui-ci, et son élève, PROSPER-PAUL-ERNEST, né à Paris le 13 avril 1827, est, comme son père, graveur au burin et à l'aquatinte.

ALLAIS (Alphonse), littérateur français, né à Honfleur en 1854. Venu à Paris, il débuta aux journaux le *Tintamarre* et *le Chat Noir* par des fantaisies humoristiques, écrivit des monologues et collabora au *Gil Blas* et au *Journal*. Cet écrivain, plein de verve et de gaieté, à l'esprit très original de pince-sans-rire, a publié en volumes : *A se tordre* (1891); *Vive la vie!* (1892); *Pas de bile* (1893); *Rose et Vert, le Parapluie de l'escouade* (1894); *Deux et deux font cinq* (1895); *On n'est pas des bœufs* (1896); *le Bec en l'air* (1897). Il a fait jouer, en collaboration avec Alfred Capus, l'*Innocent*, vaudeville en trois actes (Nouveautés, 7 fév. 1896).

ALLAISE n. f. Dépôt accidentel et temporaire de sable qui se forme dans le lit des rivières, à la suite d'une crue par exemple.

ALLAITANT, ANTE adj. Qui allaite : *Une brebis* ALLAITANTE. (Ne se dit guère que des animaux.)

ALLAITE (rad. *allaiter*) n. f. Tette de la louve.

ALLAITEMENT n. m. Action d'allaiter; résultat de cette action : *L'*ALLAITEMENT *maternel est le plus salutaire.*

— ENCYCL. *L'allaitement* est dit *maternel* quand l'enfant est nourri par la mère; *étranger* quand c'est une autre personne qui s'en charge; *artificiel* quand il s'effectue par tout autre moyen. L'allaitement est *mixte* quand on combine deux ou plusieurs de ces moyens.

— I. ALLAITEMENT MATERNEL. L'allaitement maternel est le plus avantageux pour la mère et pour l'enfant. Chez

la mère, il écarte les accidents qui surviennent dans l'état puerpéral, tempere ou empêche la fièvre de lait, diminue les chances de métrite, de péritonite, d'hémorragie utérine. Il évite surtout l'engorgement des seins, aide l'utérus à revenir à son état normal, et empêche le retour trop rapide de l'ovulation avec ses résultats. Quand la mère est atteinte de maladies graves : faiblesse, anémie, lymphatisme, albuminurie, diabète, ou toute intoxication quelconque, elle doit s'abstenir. Les maladies nerveuses sont également incompatibles avec l'allaitement; tous les incidents qui attendriraient la mère retentiraient sur la sécrétion lactée et, par contre-coup, sur l'enfant. L'enfant trouve dans le lait maternel l'aliment de choix. Dès le début de l'alimentation, le colostrum, par ses qualités purgatives, ne peut se remplacer. Les raisons d'ordre médical commandent parfois à la mère de s'abstenir d'allaiter elle-même son enfant; mais elle obéit souvent à des considérations d'un ordre tout différent, qui tiennent uniquement au milieu social auquel elle appartient.

Pour faire teter l'enfant, on le place parallèlement au corps de la mère, qui se penche du côté du sein choisi. Il faut procéder au nettoyage préalable du mamelon avec de la ouate hydrophile imbibée d'eau boriquée ou bouillie. On renouvelle ce nettoyage quand la tetée est finie. Cette façon de procéder permet d'éviter la formation des crevasses, inflammations, abcès du sein. (V. SEIN.) Il faut veiller à ce que les narines de l'enfant ne soient pas obstruées par les parties molles; si cela se produit, on les déprime avec le doigt. L'enfant doit teter toutes les deux heures. Pour la nuit, il faut, autant que possible, que le nourrisson reste cinq heures sans être allaité, ce qui permet à la mère de se reposer. Il suffit d'avoir de la persévérance pour arriver à ce résultat. La durée des tetées est variable, de quinze à vingt minutes environ.

La femme qui allaite doit s'abstenir de certaines plantes : ail, oignon, asperges, dont les principes odorants passent dans le lait. Elle doit manger de la viande, des œufs, des farineux en purée, etc. La bière, le vin coupé d'eau, sont les meilleures boissons; le lait est trop diurétique, il doit être pris en très petites quantités, ainsi que l'alcool, qui donne à l'enfant de l'agitation et de l'insomnie.

— II. ALLAITEMENT ÉTRANGER. Quand la mère ne peut nourrir son enfant, l'allaitement par la nourrice s'impose comme une nécessité. Pour *faire perdre le lait* à la nouvelle accouchée, il faut l'alimenter pendant quelques jours avec des bouillons et des potages, la purger et lui faire la compression des seins au moyen d'une épaisse couche de ouate et d'un bandage de corps. On peut appliquer matin et soir des cataplasmes sur la région mammaire. Des diurétiques comme la pervenche, le chiendent, rendent parfois quelques réels services. V. NOURRICE.

— III. ALLAITEMENT ARTIFICIEL. Cet allaitement se fait avec du lait d'animal : vache, chèvre, ânesse.

Le lait d'ânesse est celui qui se rapproche le plus de celui de la femme. Il a l'inconvénient de coûter cher, de manquer presque totalement vers les derniers mois de l'année et de ne pouvoir être transporté. A l'hospice des Enfants-Assistés, les enfants syphilitiques tettent directement des ânesses; ces animaux sont réfractaires à la syphilis.

Le lait de chèvre est moins rare que celui d'ânesse, mais on ne peut également s'en procurer toute l'année; c'est le moins digestible des trois qui sont employés. Il conviendrait plutôt aux enfants déjà un peu avancés en âge. L'allaitement peut se faire directement.

Le lait de la vache est le plus employé. Dans les premiers mois, on doit l'étendre d'eau (environ un tiers), et le sucrer. La composition du lait d'une même vache varie d'un jour à l'autre, et il pourrait y avoir avantage à employer le mélange du lait des vaches de la même étable.

L'usage du lait stérilisé donne une sécurité plus grande. Il se trouve dans de petits flacons de la contenance d'une tetée; on le réchauffe au bain-marie, et on le donne soit au moyen d'une timbale très propre, soit en adaptant au petit flacon une teterelle en caoutchouc que l'on place dans de l'eau boriquée quand elle ne sert pas.

Le lait cru serait, dit-on, plus digestible que le lait stérilisé; mais, pour l'employer, il faudrait connaître sa production et l'utiliser quelques heures après la traite.

La cuisson du lait ne paraît pas atteindre le but poursuivi : la prophylaxie de la tuberculose. La simple ébullition à l'air libre ne permet pas de dépasser 85 degrés centigrades et, à cette température, les bacilles de Koch sont indemnes. On peut recommander ce procédé quand on ignore les sources de production du lait.

On fait boire le lait à l'enfant avec la cuiller, la timbale ou le verre, le biberon ou le petit pot. Les deux premiers instruments ont l'avantage de pouvoir se nettoyer avec la plus grande facilité; le professeur Tarnier leur donne la préférence pour les enfants qui n'ont pas été nourris au sein; pour les autres, il vaut mieux le biberon, à la condition, toutefois, qu'il soit tenu dans un état de propreté parfaite. V. BIBERON.

— IV. ALLAITEMENT MIXTE. L'allaitement mixte est la combinaison de l'allaitement par la mère ou la nourrice avec l'allaitement artificiel, qui vient comme appoint combler les insuffisances de l'allaitement naturel.

ALLAITER (lat. *allactare*, donner son lait) v. a. Nourrir de son lait : *Il faut* ALLAITER *les enfants le plus longtemps possible.* (Maquet.)

— Fig. Se dit en parlant de la nourriture de l'âme, de l'esprit, etc. : *La femme doit* ALLAITER *l'âme aussi bien que le corps de son enfant.* (Th. Perrin.)

Allamande.

ALLAMANDE ou **ALLAMANDA** (de *Allamand*, n. pr.) n. f. Genre de plantes, de la famille des apocynées, tribu des carissées. Il renferme des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux de l'Amérique tropicale à tiges dressées ou grimpantes, à feuilles verticillées et à belles fleurs jaunes.

ALLA MILITARE (de l'italien *alla*, à la, et *militare*, militaire) loc. adv. Mots qui, placés au commencement d'un morceau de musique, indiquent qu'il faut donner au morceau le caractère des marches militaires.

ALLAN (David), peintre écossais, né en 1744 à Alloa, près d'Edimbourg, mort en 1796, se forma à l'Académie de Glasgow, puis alla à Rome, où il reçut la médaille d'or de l'Académie de Saint-Luc pour son tableau *l'Origine de la peinture.* Il revint se fixer à Edimbourg, et y peignit des portraits et des scènes de genre qui le firent surnommer **le Hogarth ecossais.** Son talent consiste surtout dans l'expression, dans l'*humour* et la bonffonnerie.

ALLAN (sir William), peintre d'histoire, né en 1782 à Edimbourg, mort directeur de l'Académie de cette ville en 1850. Il fit de nombreux voyages en Russie, en Turquie, en Grèce, en Italie, en Espagne, et en rapporta quantité de tableaux de genre. Il peignit aussi en Angleterre des sujets tirés de l'histoire de sa patrie.

ALLAN (Louise DESPREAUX, dame), actrice française, née à Mons en 1810, morte en 1856. Elle débuta toute jeune au Théâtre-Français, puis jona au Gymnase et, après un séjour à Saint-Pétersbourg, fit sa rentrée à la Comédie-Française (1847), où elle se montra comédienne de premier ordre. Elle possédait l'esprit la finesse, le vrai ton du monde. Ses principales créations sont : Mme de Léry, du *Caprice;* la comtesse de Clairmont, de *Lady Tartuffe;* la mère, de *la Joie fait peur;* la mère, de *Par droit de conquête.*

ALLANCHE, ch.-lieu de cant. (Cantal), arrond. et à 25 kilom. de Murat, sur l'*Alanche*, affluent de l'Alagnon, au pied du mont Cézallier; 1.890 hab. Ruines du château de Maillargues; patrie de l'archevêque de Malines Dufour de Pradt. — Le cant. a 12 comm. et 8.918 hab.

ALLANDE, comm. d'Espagne, prov. d'Oviedo (Asturies); 8.120 hab.

ALLANIE ou **ALLANIA** (de *Allan Cunningham*, botaniste angl.) n. f. Genre de plantes de la famille des légumineuses, comprenant quatre ou cinq espèces, originaires de la Guyane et du Brésil. Syn. du genre ALOINE.

ALLANIQUE (rad. *allantoïne*) adj. Se dit d'un acide dérivé de l'allantoïne.

— ENCYCL. L'*acide allanique* $C^1H^4Az^2O^5$ paraît être un dérivé nitré de l'allantoïne. On l'obtient en traitant l'allantoïne à froid par de l'acide azotique très chargé de vapeurs nitreuses; il cristallise avec une molécule d'eau, qu'il perd aisément, se décompose à 210° sans fondre et sans dégager de vapeurs nitreuses. Il forme des sels qui cristallisent très facilement.

ALLANITE n. f. Variété brun rouge d'orthite découverte au Groenland.

ALLAN-KARDEC. Biogr. V. KARDEC.

ALLANT, ANTE (rad. *aller*) adj. Qui va, vient, aime la marche, le mouvement : *Une femme fort* ALLANTE. ‖ Qui a la force, la vigueur nécessaire pour aller : *Les vieillards ne sont plus guère* ALLANTS.

— Substantiv. Celui qui va. (N'est usité que dans cette locution : *Allants et venants.*)

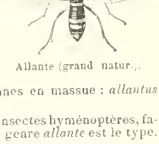

Allante (grand natur.).

ALLANTE (du gr. *allas, allantos*, saucisse) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, famille des tenthrédinides, renfermant de moyennes tenthrèdes de nos pays, à antennes en massue : *allantus scrophulariæ*, etc.

ALLANTINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, famille des tenthrédinidés, dont le genre *allante* est le type.

ALLANTOATE n. m. Nom générique des sels formés par l'acide allantoïque.

ALLANTODIE (*di* — du gr. *allas, antos*, saucisse, et *eidos*, forme) n. f. Genre de fougères de la Nouvelle-Hollande.

ALLANTOÏDE (même étymol. qu'à l'article précéd.) n. f. Une des membranes qui appartiennent au fœtus des mammifères, chez les ruminants; elle a la forme d'un long boyau, d'où le nom d'*allantoïde*.

— Adjectiv. : *La vésicule* ALLANTOÏDE.

— ENCYCL. La vésicule *allantoïde* naît par un *bourgeon creux* de la partie inférieure du tube intestinal. Elle se développe au moment où le pédicule de la vésicule ombilicale est déjà enserré par la cavité amniotique. Ce bourgeon, en se développant, prend place dans le pédicule de la vésicule ombilicale et se trouve divisé en deux parties : la portion située dans l'abdomen formera la vessie du fœtus, la seconde partie s'étale sur l'enveloppe extérieure de l'embryon, et donne l'allantoïde proprement dite. L'allantoïde, de cette façon, double la face externe de l'*amnios* et la face interne du chorion qui est pénétré par les villosités allantoïdiennes. Ce sont ces villosités qui sont le lieu des échanges entre le fœtus et le milieu environnant; elles constituent le *placenta*. La portion intermédiaire forme l'*ourage;* il s'oblitère vers le quarantième jour et se transforme en un cordon fibreux. Les vaisseaux *allantoïdiens* qui sont supportés par l'allantoïde deviennent par la suite les vaisseaux *ombilicaux* ou *placentaires*. L'allantoïde a servi comme caractère pour classer les vertébrés : ceux qui ont une allantoïde sont les *allantoïdiens* (mammifères, oiseaux et reptiles); ceux qui en sont dépourvus, les *anallantoïdiens* (batraciens, poissons).

ALLANTOÏDIEN, IENNE (*di-in, ièn*) adj. Qui appartient à l'allantoïde, ou qui s'y rapporte : *Le liquide* ALLANTOÏDIEN. *Vaisseaux* ALLANTOÏDIENS.

— n. m. *Un* ALLANTOÏDIEN.

ALLANTOINE (rad. *allantoïde*) n. f. Substance qui existe toute formée dans la liqueur amniotique des vaches, où elle a été découverte par Vauquelin et Bussière.

— ENCYCL. L'*allantoïne* est insipide, inodore et sans action sur les couleurs végétales. Elle cristallise en prismes incolores, très brillants. Elle est peu soluble dans l'eau froide, assez soluble dans l'eau bouillante. Traitée par l'acide azotique ou l'acide chlorhydrique, elle se dédouble en acide allanturique et en urée. L'allantoïne $C^4H^6Az^4O^3$ a été obtenue artificiellement par l'oxydation de l'acide urique à l'aide du peroxyde de plomb ou du permanganate de potassium :

$$\underset{\text{acide urique}}{C^5H^4Az^4O^3} + H^2O + O = \underset{\text{allantoïne}}{CO^2} + C^4H^6Az^4O^4$$

Grimaux a effectué la synthèse de l'allantoïne (1877) en chauffant l'acide glyoxylique ($C^2H^2O^4$) et l'urée ($CO(Az^2H^4)$) au bain-marie. Une molécule d'acide glyoxylique s'unit à deux molécules d'urée, avec perte de deux molécules d'eau.

ALLANTOIQUE adj. Qui se rapporte à l'allantoïde (syn. de ALLANTOÏDIEN). ‖ S'applique à un acide dérivé de l'allantoïne. Syn. (ancien) HYDANTOÏQUE. (Schlieper.) [Nom d'abord donné à l'allantoïne.]

— ENCYCL. Le sel de potassium de l'acide *allantoïque* $C^4H^5KAz^4O^4$ a été obtenu en dissolvant l'allantoïne dans la potasse en excès et en additionnant d'acide acétique et d'alcool la liqueur abandonnée pendant quelques jours, puis évaporant dans l'air sec. On attribue cet acide à la formule $C^4H^4Az^4O^4$ ou $CH(AzH\text{—}CO\text{—}AzH^3)^2\text{—}CO^2H$.

ALLANTOPHORE (du gr. *allas, allantos*, saucisse, et *phoros*, qui porte) adj. Qui est muni d'organes ou appendices ayant la forme d'un boyau. (Peu usité.)

ALLANTOXANIQUE (de *allantoïne*, et *oxygène*) adj. Se dit d'un acide dont on ne connaît que les sels. Son sel de potassium $C^4H^3Az^4O^4K$ s'obtient en oxydant la methylallantoïne par le permanganate de potassium en solution alcaline.

ALLANTOTOXICON (*kon* — du gr. *allas, allantos*, saucisse, et *toxikon*, poison) n. m. Poison qui se développe dans les viandes de charcuterie et dont la nature chimique est fort peu connue : il peut déterminer des accidents graves et même mortels.

ALLANTOXOÏDINE (rad. *allantoxanique*) n. f. Corps qui se produit avec dégagement d'acide carbonique par la décomposition de l'acide allantoxanique en présence de l'eau chaude. L'action prolongée de l'eau bouillante décompose ce corps en biuret et acide formique. L'allantoxoïdine, soluble dans l'eau bouillante, cristallise avec une molécule d'eau.

ALLANTURIQUE (de *allantoïne*, et *urique*) adj. Se dit d'un acide qui se forme par l'action de l'acide chlorhydrique sur l'allantoïne. Il se forme aussi en même temps que l'acide allanique dans l'action de l'acide nitrique sur l'allantoïne. Il est blanc, légèrement acide, déliquescent, presque insoluble dans l'alcool.

ALLA OTTAVA (de l'ital. *alla*, à la, et *ottava*, octave) loc. adv. Terme de musique qui indique qu'un passage doit être exécuté à l'octave au-dessus ou au-dessous.

ALLA PALESTRINA (de l'ital. *alla*, à la, et *Palestrina*, n. pr.) loc. adv. Se dit d'un style de musique d'église traité avec tant de perfection par le compositeur Palestrina que ses ouvrages sont restés les modèles du genre.

ALLA POLACCA (de l'ital. *alla*, à la, et *polacca*, polonaise) loc. adv. T. de musique. A la polonaise, c'est-à-dire en mesure ternaire modérée.

ALLAR (André-Joseph), sculpteur français, né à Toulon en 1845. Élève de Dautan, Guillaume et Cavelier, il remporta, en 1869, le grand prix de Rome. Une statue en bronze, *l'Enfant des Abruzzes*, et un bas-relief, *Hécube et Polydore*, d'un sentiment élevé, lui valurent, en 1873, une première médaille. Il a exposé depuis, outre des bustes : *le Rêve d'un poète*, la *Danse* (1875); *la Tentation*, groupe (1876); *les Adieux d'Alceste* (1879), groupe qui obtint la médaille d'honneur; *Thétis portant les armes d'Achille* (1882); *Jeanne d'Arc écoutant les voix*, groupe pour l'église de Domremy (1891); le monument commémoratif de Nice (1896); les statues de *Jean Goujon* et de *Jean Bullant*, à l'Hôtel de Ville de Paris. Cet artiste est, depuis 1891, professeur de modelage à l'École des beaux-arts.

ALLARD (Mlle), danseuse française, née en 1738, morte en 1802. Elle obtint un très grand succès à l'Académie royale de musique à Paris, et se lia intimement avec Vestris, dont elle eut un fils, Auguste Vestris, qui acquit, comme danseur, autant de renommée que son père.

ALLARD (Jean-François), général français, né à Saint-Tropez (Var) en 1785, mort à Lahore en 1839. Aide de camp du général Brune, il quitta la France à la Restauration, devint généralissime des troupes du roi de Lahore, les disciplina à l'européenne et leur donna le drapeau tricolore. Louis-Philippe le nomma son chargé d'affaires auprès du rajah.

ALLARD (Paul), magistrat et auteur d'importants travaux sur l'histoire du christianisme, érudit français, né à Rouen en 1841. On lui doit : *les Esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Eglise jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident* (1876); *Histoire des Persécutions pendant les deux premiers siècles* (1884); *la Persécution de Dioclétien* (1890); *le Paganisme au milieu du* IVe *siècle* (1894); *L'Aristocratie chrétienne sous Constantin* (1895), etc.

ALLARDE (Pierre-Gilbert LEROI, baron D'), constituant et économiste français, né à Montluçon en 1749, mort en 1809. Il s'occupa dans l'Assemblée constituante presque exclusivement de finances, des banques, des assignats, des patentes, dont il fit adopter l'institution. En 1803, il fut nommé régisseur de l'octroi municipal de Paris.

ALLARIZ, ville d'Espagne, province d'Orense (Galice), au pied des pentes sept. de la sierra de Peñagache; 9.115 hab. — Le district est peuplé de 34.000 hab.

ALLART (Mary GAY, dame), femme de lettres française, née à Lyon vers 1750, morte en 1821. On lui doit des traductions estimées de romans anglais : *Eléonore de Rosalba*, d'Anne Radcliffe (Paris, 1797); *Secrets de famille*, de miss Peatt (1799). Un roman de sa composition, *Albertine de Sainte-Albe* (Paris, 1818), eut du succès. — Sa fille, HORTENSE **Allart,** dame DE MÉRITENS, également femme de lettres française, née à Milan en 1801, morte en 1879, débuta par un roman : *la Conjuration d'Amboise* (1821), puis publia des *Lettres sur Mme de Staël* (1824) et se rendit en Italie, où Gino Capponi l'engagea à s'occuper d'études historiques. Elle épousa, à quarante-deux ans, *Louis* DE MÉRITENS. Ses principaux ouvrages sont : *Sextus* ou *le Romain des Maremmes* (1832); *Settima* (1836); *Histoire de la république de Florence* (1837-1843); *Essai sur l'histoire politique depuis l'invasion des barbares jusqu'en 1848* (1857); *Novum Organum* ou *Sainteté philosophique* (1863); *Histoire de la république d'Athènes* (1866), etc. Dans les dernières années de sa vie, Mme Allart publia, sous le pseudonyme

de Mme **Prudence de Saman** ou **de Saman l'Esbatz**, trois volumes qui eurent un succès de curiosité : *les Enchantements de Prudence* (1875); *les Nouveaux Enchantements* (1873), et *les Derniers Enchantements* (1874). Ce sont des sortes de mémoires, où l'auteur raconte en partie sa vie; on y trouve de piquants détails sur ses relations avec Lamennais, Béranger, Libri, Sainte-Beuve, et surtout sur l'amour qu'elle inspira à Chateaubriand.

ALLAS, détroit du grand Archipel asiatique (îles de la Sonde), nommé *Gilleswe* par les indigènes, compris entre la côte O. de Sumbawa et la côte E. de Lombok; il est long de 83 kilom. et large de 15 à 17 kilom. dans les parties les plus étroites. C'est un passage facile pour les navires entre l'océan Indien et la mer de Java.

ALLASSAC, comm. de France (Corrèze), arrond. et à 15 kilom. de Brive; 1.210 hab. Ce fut au moyen âge une seigneurie possédée par les évêques de Limoges, puis par les Roffignac.

ALLASSEUR (Jean-Jules), sculpteur, né à Paris en 1818. Élève de David d'Angers, il exposa un *Moïse sauvé des eaux* (1846, marbre 1859, réduction 1875); *Rotrou* (1866), statue en bronze pour la ville de Dreux; *Saint Joseph* (1867), statue en pierre pour l'église Saint-Étienne-du-Mont; le buste d'*Edmond About* (1877). On lui doit plusieurs statues et des figures allégoriques pour les monuments publics : *Malherbe, la Sculpture, la Pêche fluviale* (1857), statues en pierre; *la Pensée, Adonis* (1869), statues en pierre pour le Louvre; *Saint Charles Borromée*, à Saint-Étienne-du-Mont (1868); *Rameau*, à l'Opéra de Paris (1873); *Robert Estienne*, à l'Hôtel de Ville de Paris (1881); des figures allégoriques et les bustes de *Molière, Corneille, Boieldieu, Auber*, au théâtre de Cherbourg, etc.

ALLA TURCA (de l'ital. *alla*, à la, et *turca*, turque) loc. adv. T. de mus. À la turque : *Marche* ALLA TURCA.

ALLAUCH, comm. de France (Bouches-du-Rhône), arrond. et à 9 kilom. de Marseille; 3.220 hab. Les Grecs y fondèrent, croit-on, leur première colonie dans la Gaule. Aux environs, dans le bois de Pichaury, ruines de l'ancien château de Ners.

ALLA ZOPPA (de l'ital. *alla*, à la, et *zoppa*, boiteuse) loc. adv. T. de musique qui indique un mouvement syncopant entre deux temps sans syncoper entre deux mesures, ce qui donne aux notes une marche inégale, comme boiteuse.

Alla zoppa.

ALLE, rivière d'Allemagne (Prusse orient.), affluent gauche du Pregel. Elle reçoit les émissaires d'un grand nombre de petits lacs du pays et passe à Friedland. Cours : 200 kilom.

ALLEBOTE n. f. Grappillons de raisin que les vendangeurs laissent par mégarde dans les vignes. (Terme populaire, dont dérivent *allebater*, Cueillir des allebotes, et *alleboteur, euse*, Celui, celle qui cueille des allebotes.)

ALLÈCHANT, ANTE adj. Attrayant, séduisant : *Proposition* ALLÈCHANTE.

ALLÈCHEMENT n. m. Ce qui plaît, flatte (le goût surtout) et attire : *Être sensible aux* ALLÈCHEMENTS *des bons plats.*

— Fig. Attrait, appât, amorce : *Les* ALLÈCHEMENTS *de la volupté. Quel* ALLÈCHEMENT *que de mettre d'accord la beauté morale et la beauté physique!* (Balz.)

— B.-arts. Se dit du travail fait en dernier lieu pour obtenir la netteté, la beauté achevée d'une œuvre de gravure ou de sculpture : *L'*ALLÈCHEMENT *d'une statue.*

ALLÉCHER v. a. (de *à*, et *lécher*; ou plutôt du lat. *allectare*, fréquentatif de *allicere*, attirer. — L'*é* fermé du rad. se change en *è* ouvert devant un *e* muet : *J'allèche, tu allèches;* excepté au fut. et au condit., où l'Acad. maintient l'*é* fermé : *J'allécherai. Il allécherait*). Attirer, séduire en flattant le goût, l'odorat, etc. : *On* ALLÈCHE *les souris avec du lard et des noix.*

— Fig. Attirer par l'espérance, par le plaisir :

Contentez-vous de peu! voilà ce que je prêche
À tous ceux qui n'ont rien et que la Bourse *allèche.*
POISSARD.

— SYN. **Allécher, attirer.** *Attirer* s'emploie toutes les fois qu'il s'agit d'une action générale qui ne suppose pas un désir plus vif dans un individu que dans un autre, et *allécher*, quand il s'agit d'un individu auquel on suppose une grande ardeur vers l'objet.

ALLECTUS, usurpateur qui prit la pourpre dans la Grande-Bretagne, après avoir assassiné Carausius (294 de J.-C.). Attaqué par Constance Chlore, il fut vaincu et tué en 297.

ALLÉE (rad. *aller*) n. f. Trajet. Ne s'emploie guère qu'en opposition à *venue* ou à *retour*. On dit *l'allée et le retour*, ou mieux *L'aller et le retour*.

— *Allées et venues*, Action d'aller et de venir plusieurs fois, et particul. les pas et les démarches que l'on fait pour une affaire. ‖ Fig. Tergiversations.

ALLÉE n. f. Passage plus long que large, pratiqué entre deux murs, et qui conduit de l'entrée d'une maison dans l'intérieur : ALLÉE *étroite, obscure, Ouvrir, fermer la porte de l'*ALLÉE. ‖ Espace bordé d'arbres, de plantes, qui s'étend en longueur : *Les* ALLÉES *d'un parc, d'un jardin.* ALLÉE *de tilleuls.*

Allée couverte de Bagneux, à Saumur.

— Archéol. *Allées.* Nom donné à des rangées de pierres ou de figures sculptées, sphinx ou autres, disposées en allées et précédant certains temples de l'Égypte antique ou de l'Inde.

— On donne le nom d'*allées couvertes* à des *dolmens* de grande étendue, rangés pour former couloir.

ALLÉGATION *si* — rad. *alléguer*) n. f. Passage d'un bon auteur, fait important, etc., que l'on invoque pour prouver quelque chose. (Vieux.) ‖ Proposition qu'on met en avant, affirmation : *Le devoir du tribunal est de vérifier, avant tout, les* ALLÉGATIONS *des requérants.* (Balz.)

ALLEGE (rad. *alléger*) n. f. Bateau plat servant, dans les rades ou les ports, à décharger en partie un bâtiment pour réduire son tirant d'eau ou à amener à bord des marchandises ou des objets d'armement.

— Archit. Mur d'appui d'une fenêtre, moins épais que l'embrasure.

— Ch. de fer. Chariot d'approvisionnement, directement attelé à la locomotive et qui porte l'eau et le charbon. ‖ On dit plus généralement TENDER.

Allège (archit.).

ALLÉGEABLE adj. Qui est susceptible d'être allégé, au prop. et au fig. : *Douleur* ALLÉGEABLE.

ALLÉGEAGE n. m. Action d'alléger : *L'*ALLÉGEAGE *d'un navire.*

ALLÉGEANCE (rad. *alléger*) n. f. Diminution du poids d'un fardeau. (Inusité au prop.)

— Fig. Adoucissement, consolation, soulagement :

Le temps à mes douleurs promet quelque *allégeance.*
MALHERBE.

— SYN. **Allégeance, allégement.** *Allégeance* indique l'action d'alléger; *allégement*, le résultat de cette action.

ALLÉGEANCE (même étymol. qu'à l'article précéd.) n. f. Obligations du sujet à l'égard du souverain, en Angleterre.

— ENCYCL. Au moyen âge, les sujets qui n'étaient pas liés au roi par la vassalité l'étaient par l'*allégeance*. Le roi pouvait exiger un serment d'allégeance : la prestation de ce serment devint obligatoire dès la fin du XIIe siècle, et sa formule devint de plus en plus rigoureuse et compliquée sous le coup des événements politiques. Aujourd'hui encore, le *serment d'allégeance* est prêté par la magistrature et les membres des corps élus.

ALLÉGEAS (*jass*) n. m. Étoffe de coton et de lin qui se fabrique aux Indes orientales.

ALLÉGEMENT (rad. *alléger*) n. m. Diminution d'un poids supporté : *Donner de l'*ALLÉGEMENT *à un plancher, à un bateau.*

— Par ext. : *L'*ALLÉGEMENT *des impôts.*

— Fig. Soulagement, adoucissement, consolation.

— En T. de grav. Action de la main qui forme des tailles ou des hachures en appuyant moins avec le burin dans la confection des secondes.

— SYN. **Allégement, allégeance.** V. ALLÉGEANCE.

ALLÉGER v. a. (lat. *allevare*; formé de *ad*, à, et *levis*, léger. — Prend un *e* muet après le *g* devant les voyelles A et O : *Il allégea. Nous allégeons. Vous allégeâtes.* L'*e* fermé qui précède le *g* se change en *è* ouvert quand le *g* est suivi d'une syllabe muette : *J'allège, il allège* (sauf au futur et au conditionnel : *J'allégerai. Nous allégerions*). Partout ailleurs, il conserve l'*é* fermé : *Nous allégeons. Vous allégiez*, etc.). Rendre plus léger : ALLÉGER *la charge d'un portefaix, d'une bête de somme.*

— Par ext. Rendre moins onéreux : *Le contribuable s'attache aisément à qui promet d'*ALLÉGER *ses charges.* ‖ On dit de même : *Alléger les contribuables*, Diminuer les impôts qui pèsent sur eux.

— Fig. Calmer l'inquiétude, adoucir l'ennui, le chagrin, etc. : *La résignation* ALLÈGE *l'infortune.* (Bonnin.)

— Grav. *Alléger la main*, Conduire le burin légèrement avec la main, de façon à faire des traits de hachure moins prononcés que dans les tailles.

— Manèg. *Alléger un cheval*, Le rendre plus léger sur le devant ou sur le derrière, en portant le poids du corps en arrière ou en avant. ‖ Dans ce sens, on dit aussi ALLÉGERIR, ALLÉGIR.

— Mar. Diminuer la tension des cordages afin de faciliter leur glissement dans les poulies. (On dit aussi AFFALER.) ‖ *Alléger un navire*, Le rendre plus léger, en le débarrassant d'une partie de son chargement.

— Techn. Rendre une pièce de bois ou de métal plus légère, plus mince, par le rabot, le tour ou la lime.

S'*alléger*, v pr. Être allégé, au prop. et au fig.

— SYN. **Alléger, soulager.** *Alléger* signifie Diminuer le poids d'un fardeau, d'une souffrance, en quantité pour ainsi dire déterminée et avec un effet localisé. *Soulager* implique une action plus vague, dont l'effet peut s'étendre à toute la chose ou la personne allégée.

— ANTON. **Alourdir, appesantir, charger, grever, lester, surcharger.**

ALLÉGÉRIR (rad. *alléger*) v. a. Syn. de ALLÉGER, en terme de manège.

ALLÉGHANY, ville des États-Unis, sur la rive dr. de l'Ohio, en face de Pittsburg, dans l'État de Pensylvanie; 105.300 hab. Elle donne son nom à un comté peuplé de 552.000 hab.

— BIBLIOGR. : Guyot, *On the Appalachian mountains system* (New-York, 1861); Credner, *die Geognosie und der Mineralreichthum des Alleganysystems* (Pet. Mitt., 1871, n° 2); Zeigler et Grosscup, *the Heart of the Alleganies* (Raleigh, 1883).

ALLÉGHANYS (MONTS), important système montagneux de l'Amérique du Nord (longueur, 2.000 kilom. environ), appelés aussi *monts Apalaches*, parallèles à la côte orientale du continent, s'étendant depuis l'embouchure du Saint-Laurent jusqu'à celle de l'Alabama et séparant les eaux des tributaires de l'océan Atlantique de ceux du Mississipi. Comme le Jura, auquel ils ressemblent étonnamment, les Alléghanys sont composés de plusieurs chaînes courant parallèlement du S.-O. au N.-E., puis au N. de New-York) du S. au N., sur un plateau qui en forme le soubassement. La plus importante, la plus orientale, est celle des montagnes Bleues (*Blue Ridge*) qui possède le point le plus élevé (*Black Dome*, 2.044 mètres).

— ENCYCL. On donne plus particulièrement le nom d'*Alléghanys* à la partie méridionale du système, la plus haute, entre les sources de l'Alabama et la Susquehannah. Plus au N., on ne remarque plus que des hauteurs sans importance jusqu'à l'Hudson, au lieu duquel se développent les chaînes Acadiennes et des Adirondacks.

Les différentes parties des Alléghanys laissent entre elles de riantes vallées plus ou moins profondes, on y trouve du fer, du plomb, de l'or en assez grande quantité, du bitume, de l'anthracite, des salines en abondance, mais le charbon est la richesse minérale la plus importante.

Des Alléghanys proprement dits sort la rivière *Alléghany*, la principale source de l'Ohio, qui arrose un territoire contenant plus de 25.000 puits de pétrole.

Une peuplade indienne aujourd'hui disparue, qui habita d'abord la vallée supérieure de l'Ohio, puis la basse vallée du Mississipi, a porté le nom d'*Alléghanys*. C'est la tribu américaine sur laquelle on ait les renseignements les plus anciens. V. AMÉRIQUE, ÉTATS-UNIS.

ALLÉGIR (rad. *léger*) v. a. Man. et techn. V. ALLÉGER.

SYN. **Allégir, alguiser, amenuiser.** V. AIGUISER.

ALLÉGISSEMENT n. m. Action d'alléger le train de devant ou celui de derrière des animaux : *L'*ALLÉGISSEMENT *de l'avant-main du bœuf contribuerait à le rendre plus fort.*

ALLÉGORIE du gr. *allos*, autre, et *agoreuein*, représenter, n. f. Figure du discours qui présente à l'esprit un sens littéral, mais dans le but de fixer l'attention sur un autre sens qui n'est pas exprimé : *Les épopées d'Homère abondent en* ALLÉGORIES.

— En poésie, on a personnifié l'allégorie :

L'*Allégorie* habite un palais diaphane.
LEMIERRE.

— Petit poème dont le fond est une fiction allégorique : *Les apologues et les paraboles sont des* ALLÉGORIES.

— Peinture et sculpt. Composition d'un artiste représentant une idée abstraite au moyen de figures choisies et disposées pour faire comprendre cette idée : *C'est une* ALLÉGORIE *que ce fameux tableau de Prudhon*, la Justice et la Vengeance poursuivant le crime.

— ENCYCL. DE L'ALLÉGORIE EN GÉNÉRAL. L'*allégorie* est fréquente dans tous les genres de littérature.

En voici un bel exemple, tiré de *Rome sauvée*, tragédie de Voltaire. Catilina dit, en parlant de Cicéron, qui dirige les affaires de la République et qui soupçonne sa conspiration :

Sur le vaisseau public ce pilote égaré
Présente à tous les vents un flanc mal assuré;
Il s'agite au hasard, à l'orage il s'apprête,
Sans savoir seulement d'où viendra la tempête.

Il n'y a pas, dans ces quatre vers, une seule expression qui ne soit employée dans un sens détourné. Le vaisseau, c'est la république; le pilote, c'est Cicéron; les vents sont les ennemis de l'État; la tempête, c'est la conjuration.

En poésie, le mot *allégorie* s'applique plus particulièrement aux fictions où des êtres moraux sont personnifiés, quelle que soit l'étendue de ces fictions. Ces allégories prennent ordinairement le nom d'allégories *de composition*; telles sont la Ceinture de Vénus et les Prières dans l'*Iliade*, la Renommée dans l'*Énéide*, Béatrix dans *la Divine Comédie*, la Mollesse dans *le Lutrin*, l'Envie dans *la Henriade*. La parabole et l'apologue ne sont autre chose que des allégories de composition.

Mais l'allégorie n'est pas uniquement une figure de rhétorique. Il faut la considérer aussi comme mode général d'expression. A ce titre, l'allégorie se rencontre surtout chez les peuples primitifs, pour lesquels les images remplacent les idées abstraites, et chez les Orientaux qui trouvent en ces fictions un moyen d'exprimer leurs pensées contrariées par le despotisme.

L'allégorie joue aussi un grand rôle dans les Ecritures et dans leur interprétation par les théologiens.

L'allégorie peut encore faire partie du langage d'action : c'est une allégorie que l'acte de Tarquin le Superbe, abattant en présence de son fils les têtes des pavots les plus élevés, pour lui indiquer qu'il faut frapper les principaux citoyens de Gabies.

On trouve enfin l'allégorie dans un grand nombre de proverbes populaires : *Petite pluie abat grand vent; Mettre de l'eau dans son vin; Pêcher en eau trouble*, etc.

— L'ALLÉGORIE DANS LES ŒUVRES D'ART. Dans les beaux-arts, comme dans la littérature, l'allégorie est une espèce de fiction dont l'artifice consiste à présenter un objet à l'esprit de manière à lui donner l'idée d'un autre. C'est dire tout ce que cette fiction a d'ingénieux et de dangereux à la fois : d'ingénieux, car l'art se raffine ou s'élève au moyen des sous-entendus; de dangereux, car il tombe vite par là dans le convenu et le compassé. — L'art antique, où l'allégorie se mêlait naturellement à la religion et à presque toute la Fable, n'a pas connu les dangers de l'allégorie, aux belles époques de l'art. Ceux-ci datent de sa décadence. Mais c'est sur cette décadence, par malheur, que l'art moderne, dès la Renaissance, s'est le plus souvent guidé. Par là, ce qui n'était que banal dans l'antiquité est facilement devenu chez nous insupportable. Et pourtant, l'art ne saurait se passer de l'allégorie, il ne s'en est jamais complètement passé. Certaines pensées, certaines louanges, certains faits historiques, certaines glorifications ont besoin du langage allégorique. De très grands artistes, un Rubens, un Dürer, n'ont pu révéler toute leur puissance d'imagination que grâce à l'allégorie. Michel-Ange, Raphael, Mantegna, Poussin, dans cette voie, sont les maîtres, mais des maîtres difficilement imitables, et plutôt faits pour décourager.

C'est l'art antique et l'art moderne qu'il faudrait en grande partie résumer, si l'on voulait énumérer les allégories communément employées par les artistes. Nous n'en citerons ici que quelques spécimens : *Psyché*, le *Pressoir divin* (Catacombes), la *Danse des morts*, les *Apothéoses* de tout genre : les *Victoires* de Louis XIV par Lebrun à Versailles, *le Crime poursuivi par la Justice et la Vengeance*, de Prudhon; le *Chant du Départ*, de Rude, etc.

— Dans ces dernières années, l'allégorie s'est modernisée et s'est faite volontiers réaliste. Par là elle s'est momentanément rajeunie. Mais les modes vieillissent vite, et peut-être plus dans l'allégorie qu'ailleurs. C'est là son grand défaut, inhérent à sa nature même.

— SYN. **Allégorie, apologue, parabole.** L'*allégorie* est une fiction qui présente une chose pour une autre. L'*apo-*

logie est une allégorie morale, et la *parabole* une allégorie religieuse.

ALLÉGORIQUE adj. Qui tient de l'allégorie, qui appartient à l'allégorie.

— *Méthode allégorique.* Procédé qui consiste à voir dans les livres saints, à côté et souvent à la place même du sens littéral ou historique, des allégories, des figures, et à en faire sortir, par voie d'interprétation, tout ce qui peut se concilier avec une doctrine particulière, en paraissant respecter la tradition. Les esséniens, les thérapeutes, les kabbalistes, Philon le Juif, les gnostiques et même certains Pères de l'Eglise, comme Origène, Clément d'Alexandrie et autres, usèrent de ce moyen pour trouver dans la Bible un appui à leurs systèmes.

ALLÉGORIQUEMENT adv. D'une manière allégorique.

ALLÉGORISATION (*si*) n. f. Représentation allégorique d'une chose.

ALLÉGORISER v. a. Faire des allégories, expliquer par des allégories : *Les Pères de l'Eglise* ONT ALLÉGORISÉ *presque tout l'Ancien Testament.* (Acad.)

ALLÉGORISEUR n. m. Celui qui allégorise, qui explique les allégories.

ALLÉGORISME (*riss*) n. m. Etat d'une chose présentée allégoriquement. ‖ Manie, abus de l'allégorie : L'ALLÉGORISME *fleurit surtout chez les Orientaux.*

ALLÉGORISTE (*riss*) n. m. Celui qui explique un texte, un auteur, dans un sens allégorique : *Saint Augustin, saint Grégoire,* etc., *ont expliqué la Bible en* ALLÉGORISTES.

ALLEGRAIN, nom patronymique de plusieurs artistes qui s'illustrèrent au XVIIe et au XVIIIe siècle : ETIENNE, peintre et graveur, né à Paris en 1653, est mort dans la même ville en 1736. Il fut reçu à l'Académie en 1677. Il a laissé de nombreux ouvrages. Le Louvre possède deux *Paysages* dans le genre historique qui permettent de le rapprocher de Francisque Millet. On cite de lui, dans les galeries de Versailles, des *Vues du château et du jardin de Saint-Cloud* et des *Vues du jardin de Trianon.* Il eut pour frères JEAN-BAPTISTE, qui fut sculpteur, et PIERRE, peintre-doreur sans réputation. — GABRIEL, fils d'Etienne, né à Paris en 1679 est mort dans la même ville en 1748. Il fut élève de son père, cultiva les mêmes genres que lui, se fit recevoir académicien en 1716. Plusieurs de ses ouvrages se voient au Musée de Versailles. — CHRISTOPHE-GABRIEL, sculpteur, fils du précédent, né à Paris en 1710, mourut dans cette ville en 1795. Il avait épousé en 1733 la sœur de Pigalle : reçu académicien en 1751, il fut nommé professeur en 1759 et recteur en 1783. Ses œuvres les plus connues sont un *Narcisse se mirant dans l'eau* (1753) : une *Baigneuse* (1767), qui excita chez Diderot un enthousiasme à coup sûr excessif; *Diane surprise au bain par Actéon,* groupe d'une faible invention (1777) ; ces deux œuvres sont au Louvre. Christophe-Gabriel n'occupe parmi les maîtres de son temps qu'une place secondaire. Il entre de la mièvrerie dans ses compositions. — GABRIEL, fils du précédent, né à Paris en 1733, fut un sculpteur ornemaniste attaché au port de Rochefort et chef des travaux de sculpture exécutés dans l'arsenal pour les proues, les poupes et les galeries des vaisseaux. Il était entre au service de la marine le 1er juin 1764, et il cessa ses fonctions en 1775.

ALLEGRE, ch.-lieu de cant. (Haute-Loire), sur le versant S. du cratère des Bories, arrond. et à 21 kilom. du Puy ; 1,720 hab. Au moyen âge, Allègre fut le siège d'une baronnie érigée en marquisat vers 1551. En 1593, le duc de Nemours assiégea et prit le château, dont quelques restes subsistent encore. — Le cant. a 7 comm. et 8,232 hab.

ALLEGRE, comm. du Gard, arrond. et à 17 kilom. d'Alais, près de la Cèze ; 991 hab. Sources minérales des Fumades ; mines de fer et de bitume ; fertes.

ALLÈGRE (du lat. *alacer*, vif, joyeux) adj. Dispos, agile : *La santé morale est aussi nécessaire que la santé physique pour être* ALLÈGRE.

ALLÈGREMENT adv. D'une manière allègre.

ALLÉGRESSE (rad. *allègre*) n. f. Joie vive et souvent bruyante qui se manifeste extérieurement : *Transports d'*ALLÉGRESSE. *Les carillons des cloches, au milieu de nos fêtes, semblent augmenter l'*ALLÉGRESSE *publique.* (Chateaub.)

— Dans la relig. cathol. *Les sept Allégresses,* Sept prières adressées à la Vierge, en mémoire des sept mystères qui ont été pour elle un sujet de joie pendant sa vie.

ALLÉGRETTO (mot ital., dimin. de *allégro*). Placé en tête d'un morceau de musique, il indique un mouvement d'une rapidité modérée, qui tient le milieu entre l'*andante* et l'*allégro.* V. MOUVEMENT.

— n. m. Air d'un mouvement gracieux et léger : *Un* ALLEGRETTO. ‖ Pl. *Des* ALLÉGRETTOS.

ALLEGRI (Alexandre), poète italien, né à Florence, mort à la fin du XVIe siècle ou au commencement du XVIIe. Il est surtout connu par ses *Rime piacevoli* (Florence, 1605), poésies burlesques assez piquantes.

ALLEGRI (Antonio). V. CORRÈGE.

ALLÉGRO, mot ital. qui signif. *gai, vif, enjoué,* et qui s'emploie pour désigner un certain degré de vitesse dans le mouvement des morceaux, abstraction faite de leur caractère gai ou triste. V. MOUVEMENT.

— n. m. Air ou partie d'un air qui se chante vivement et légèrement : *Chanter, composer des* ALLÉGROS.

— ENCYCL. Ce mouvement tient le milieu entre l'*allégretto* et le *presto.* Pour le caractériser d'une façon plus précise, on lui accorde souvent un autre qualificatif, et l'on écrit : *allégro giusto, allégro moderato, allégro comodo, allégro non tanto, allégro maestoso, allégro mosso, allégro animato, allégro agitato, allégro assai, allégro vivace,* etc.

ALLÉGUER v. a. (*ghé* — lat. *allegare ;* de *al,* pour *ad,* vers, et *legare,* envoyer. Il change l'*é* fermé du radical en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'allègue; qu'ils allèguent;* excepté au futur et au condit., où l'Acad. maintient l'*é* fermé : *J'allèguerai. Nous allèguerions*). Citer une autorité, un fait, pour s'en prévaloir : ALLÉGUER *un passage de l'Ecriture, un texte de loi.* ‖ Mettre en avant, s'appuyer sur, prétexter :

Allèguez la beauté, la vertu, la jeunesse :
La mort ravit tout sans pudeur.
LA FONTAINE.

— SYN. Alléguer, citer, produire, rapporter. On *cite* ce qui a été dit ou écrit par un autre ; on *allègue* une raison, un témoignage, une preuve ; on peut *citer* ou *alléguer* un fait, un exemple, à titre de preuve. On *produit* ce qui était inconnu ou en réserve, pour appuyer sa thèse ou ses droits. Enfin, on *rapporte* ce qui a pu déjà être cité ou dit par d'autres.

ALLEINS, comm. des Bouches-du-Rhône, arr. et à 48 kilom. d'Arles, sur le canal de Craponne ; 983 hab.

ALLÉLOMACHIE (du gr. *allêlôn,* l'un l'autre, et *maché,* combat) n. f. Contradiction, conflit entre deux choses.

ALLÉLUCHIE (du gr. *allêlôn,* l'un l'autre, et *ekhein,* avoir) n. f. Accord, liaison entre deux choses.

ALLÉLUIA (mot hébreu, de *halelu,* louez, et *Iah,* Dieu) n. m. Cri de réjouissance, qui du judaïsme a passé dans la religion chrétienne : *Chanter l'*ALLÉLUIA. ‖ Petit morceau liturgique placé à la suite du graduel, dans la messe. ‖ S'emploie quelquefois, hors de la liturgie, comme exclamation de joie : *Nous ressuscitons :* ALLÉLUIA. ‖ Pl. *Des* ALLÉLUIAS.

— *Alléluia de carême,* Joie inconvenante. ‖ *Alléluia d'automne,* même sens. La fête des morts a lieu en automne.

— *Alléluia d'Othon,* Se dit quelquefois pour signifier une joie déplacée et suivie d'un échec. (Allusion à l'empereur Othon battu par Lothaire en 978, après avoir fait célébrer par un « alléluia » sa bravade contre Paris.)

— Fam. *Entonner l'alléluia,* Louer quelqu'un outre mesure.

— ENCYCL. Chez les Juifs, d'après le rituel fixé par le Talmud, on chantait dix-huit fois par an, et en particulier pendant le repos pascal, le grand *hallel,* c'est-à-dire les psaumes CXIII à CXVIII qui commencent tous par le mot *alléluia.* — Dans la religion chrétienne, la liturgie n'étant pas immuable comme le dogme, l'usage a varié, et il n'a pas été universel. Pendant les premiers siècles, dans l'Eglise grecque, on chantait l'alléluia les dimanches et fêtes, même en carême. On le chantait aussi aux funérailles. Dans l'Eglise latine, assez longtemps, il ne fut en usage qu'une fois l'an, à Pâques. Mais, à partir de saint Grégoire le Grand, on le dit toute l'année, même à l'office des morts. Il fut supprimé dans cet office par le quatrième concile de Tolède, et de la Septuagésime à Pâques, dans toute la liturgie, par Alexandre II. L'Eglise, qui ne prononce plus alors l'alléluia, en signe de pénitence, le répète plus que d'habitude, en signe de joie, pendant le temps pascal. — Le petit morceau liturgique qui s'appelle *Alléluia* consiste en un verset de l'Ecriture sainte, précédé et suivi du mot d'où le morceau tire son nom. Il est remplacé, quand l'alléluia est interdit, par le *trait,* suite de versets sans alléluias. Alors aussi, au mot « alléluia », qui se trouve au début des *heures* dans l'office, on substitue une formule qui exprime un sens analogue, mais sans la nuance d'allégresse ajoutée au mot par l'usage : *Laus tibi, Domine, rex æternæ gloriæ !* (Loué soyez-vous, Seigneur, roi d'éternelle gloire !)

ALLÉLUIA n. m. Petite plante qui fleurit vers le temps de Pâques (d'où son nom), et dont les feuilles ont un goût aigrelet. ‖ Nom vulgaire de la surelle commune (*oxalis acetosella*).

ALLEMAGNE, grand Etat de l'Europe centrale, que les Allemands appellent *Deutschland* ou plus exactement *Teutchsland.* Située entre les 47° 15' 45'' et 55° 52' 50'' de latitude N. et les 30° 31' 50'' et 20° 32' 25'' de longitude E., l'Allemagne est bordée au N. par la Baltique, le Danemark et la mer du Nord, à l'O. par la Belgique, le Luxembourg, la Hollande et une ligne conventionnelle qui, partie de la Meuse, longe cette rivière, coupe la Moselle à Pagny-sur-Moselle, court parallèlement au cours de la Meurthe et suit la crête des Vosges. Au S. elle est limitée par une partie du cours du Rhin et par le lac de Constance, puis elle confine au versant N. des Alpes et touche à l'empire d'Autriche-Hongrie sur tout le pourtour septentrional et occidental des monts de Bohême ; enfin, à l'E., une frontière conventionnelle la sépare de la Russie. Sa superficie totale est de 540,521 kilom. carr., c'est-à-dire un peu supérieure à celle de la France.

— I. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. *Géologie.* La partie centrale de l'Allemagne est de composition volcanique (trachytes et basaltes) et le granit domine dans la Bavière à l'E. de Ratisbonne, au N. du Danube jusqu'à Passau, puis dans la région du Fichtelgebirge comme dans le royaume de Saxe, le Brandebourg, le duché de Bade et la haute Alsace. Quant aux terrains de transition (dévoniens et siluriens), ils couvrent toute la partie occidentale de la Westphalie et la province Rhénane, depuis les frontières de Belgique et du Luxembourg jusqu'à Wiesbaden. Les terrains carbonifères occupent de vastes étendues, ce qui explique la prodigieuse richesse de l'Allemagne en houille (Hesse, Marbourg et surtout le bassin de la Ruhr). Le trias, qui se rencontre dans le royaume de Wurtemberg et une partie de celui de Bavière, constitue également la majeure partie de la Lorraine allemande. Le sud de la Bavière, les provinces Rhénanes, une grande partie des vallées du Rhin et de ses affluents sont constituées par les terrains tertiaires. Enfin, les plaines de l'Allemagne septentrionale représentent un ancien fond de mer dont le desséchement s'est opéré peu à peu. Le sol est formé de couches de marne, d'argile, de terre glaise et de sable de fer, de limon et d'humus, et il est parsemé de blocs erratiques. Dans ces contrées s'étendent également des marais tourbeux en grand nombre.

Le sous-sol est extrêmement riche : l'or se recueille dans le massif du Harz, l'argent dans l'Erzgebirge, le fer dans la Silésie supérieure, l'étain en Saxe, le zinc en Prusse et le kaolin en Saxe. Il convient aussi de ne pas oublier les nombreuses sources minérales (Ems, Aix-la-Chapelle, Carlsbad, Wiesbaden, etc.).

— *Orographie.* Toute la partie méridionale de l'Allemagne est couverte par le système des Alpes, depuis le coude du Rhin à l'O., jusqu'à Salzbourg à l'E. Ce système est nettement séparé des autres montagnes de l'Allemagne par le cours du Danube. Il se divise naturellement en plusieurs plateaux ou massifs, qui sont, en allant de l'O. à l'E. :

1° *Alpes Algaviennes* entre l'Inn, le Rhin, le lac de Constance et les affluents du Danube. Ces massifs atteignent une hauteur moyenne de 2,000 mètres (Hoch Vogel, 2,580 m.) ; 2° les *Alpes de Bavière* entre l'Inn et l'Isar (Zug, Spitze, 3,000 m.) ; 3° les *Alpes de Salzbourg* entre l'Inn et l'Enns (Hoch Gonig, 2,938 m.). Tous ces massifs sont calcaires, avec de vastes plateaux désolés et sans eau, pendant qu'à leur base se creusent des vallées boisées et pittoresques : telle est la vallée de la Traun, à laquelle on a donné le nom de *Salzkammergut;* 4° enfin, au N., entre l'Inn et la Traun, se dresse le massif du *Hunsrück,* qui constitue l'avant-chaîne la plus éloignée des Alpes vers le Danube.

Malgré l'apparente confusion des massifs allemands situés au N. des Alpes, il est possible de les diviser d'une façon rationnelle. Les hauteurs ont été créées par l'action tantôt unique et tantôt simultanée des trois grands systèmes : les Alpes, le Jura et le massif Bohémien.

1° Au S. du Danube, les plateaux Souabe et Bavarois sont évidemment des dépendances du système alpestre.

2° A l'E., les massifs qui partent du Böhmerwald et qui comprennent le Fichtelgebirge, le Frankenwald, le Thuringerwald et le Teutoburgerwald, dépendent du système Bohémien. Le Fichtelgebirge n'est pas, comme on l'a cru longtemps, la pierre angulaire sur laquelle viendraient s'appuyer toutes les hauteurs allemandes. C'est au contraire un massif nettement isolé dont l'altitude ne dépasse pas 1,000 mètres (le Schneeberg, 1,050 m.) et qui est entamé de toute part par de nombreux cours d'eau (Saale, Eger, Naales, Mein).

Le Frankenwald, avec le mont Westein (820 m.) ; le Thuringerwald avec le Beeberg (983 m.) ; le Harz, long de 100 kilom. entre la Saale et la Leine, et haut de 1,500 avec le Schneekoppe (1,600 m.) ; le Teutoburgerwald et les montagnes de la Weser ne constituent pas davantage une barrière infranchissable. Le passage des *Portes de Westphalie* a de tout temps mis les Allemands du S. en communication directe avec les Allemands du N.

3° A l'E. du Rhin, le Jura et les Vosges se continuent en Allemagne par la Forêt Noire, le Jura Souabe, le Jura Franconien, le Vogelsberg, le Spessart et le Rhöngebirge. La Forêt Noire, ou *Schwarzwald,* a été nettement coupée des Vosges par la trouée relativement récente du Rhin.

4° Enfin, au N. du Mein, au S. de la Ruhr, à l'O. de la Lahn et à l'E. de la Meuse, s'étend un plateau qui est, en quelque sorte, la résultante de tous les massifs allemands : c'est le plateau schisteux Rhénan, qui de l'Allemagne déborde sur la France, et que le Rhin du N. au S., la Moselle et la Lahn de l'O. à l'E. découpent en quatre massifs : le Hunsrück, le Taunus, l'Eifel et le Westerwald.

Au N. et à l'E. de tous ces systèmes s'étend la grande plaine de l'Allemagne du Nord, qui continue celles de la Russie et de la Sibérie, et qui ne se termine qu'en Hollande. Cette plaine coupée par de nombreuses rivières, au cours parallèle, a singulièrement facilité l'unité de l'Allemagne du Nord. Sans doute, à travers les montagnes allemandes s'ouvrent aussi quantité de voies de communication, mais il n'en reste pas moins que les pays du S. ont été et sont encore coupés des pays du N. et que jamais, malgré l'apparente unité politique, ce pays ne réalisera l'harmonie d'un pays moins montagneux et moins confus, tel que la France.

— *Climat.* Le climat de l'Allemagne ne varie guère du N. au S., parce que la situation septentrionale du N. de l'Allemagne est largement compensée par l'altitude de l'Allemagne du S. C'est ainsi que Augsbourg et Munich ont en Bavière un climat sensiblement analogue à celui de Stralsund, dans le royaume de Prusse. Au contraire, de l'O. à l'E., la température varie énormément. Les pays privés de l'influence bienfaisante de l'Atlantique souffrent du climat continental et, vers la Vistule et le Niémen, le climat est presque aussi rigoureux que celui de la Russie. Les vents d'E. qui dominent en Allemagne sont très froids en hiver et très chauds en été. Les pluies, assez abondantes (50 à 55 centimèt.) à l'O. et le long de la Baltique, diminuent sensiblement à l'E. (40 à 45 centimèt.), mais augmentent au S. (60 centimèt.) à cause des précipitations descendues des hauteurs alpestres. Francfort-sur-le-Mein a une température moyenne de + 10° ; Berlin n'a plus que + 9° et, au delà de l'Oder, la moyenne tombe à + 8°. C'est aussi le climat moyen de l'Allemagne du Sud, de sorte que, grâce à l'altitude, il fait en réalité moins chaud à Ulm qu'à Berlin.

— *Hydrographie.* Presque toutes les eaux de l'Allemagne s'écoulent vers la mer du Nord et vers la mer Baltique. Seul le plateau Bavarois donne des affluents au Danube.

Le Rhin, que l'on considère à tort comme le fleuve allemand par excellence, n'appartient à ce pays ni par son cours supérieur ni par son cours inférieur, et, jusqu'en 1870, son cours moyen n'était pour l'Allemagne qu'une frontière. C'est seulement à Bâle que ce fleuve devient allemand.

Dans sa route, le Rhin est grossi par de nombreux affluents. Il reçoit, sur la rive gauche, l'Ill, charmante rivière d'Alsace dont les petits affluents ouvrent les principales routes des Vosges et qui se termine à quatre ou cinq kilomètres en face de Strasbourg ; la Moder dont l'affluent, la Zorn, conduit au col de Saverne ; la Lauter, rivière du Hardt ; la Nahe qui vient du Hunsruck ; la Moselle, qui cesse d'être française à Pagny-sur-Moselle et qui aboutit en face de Coblentz. Des affluents de la Moselle le plus important est sans contredit la Sarre.

Sur la rive droite, le Rhin reçoit successivement : la Kinzgig, qui continue de l'autre côté du Rhin la vallée de l'Ill ; le Neckar, qui ouvre vers la Forêt Noire de nombreux passages que gardent Heidelberg et Mannheim ; le Mein, rivière qui a facilité l'établissement de voies de communication de l'O. à l'E. et qui traverse un pays riche et bien cultivé ; le Lahn, qui prolonge en territoire allemand la vallée de la Moselle.

Parallèlement au Rhin coulent de nombreux cours d'eau, aboutissant tous à la mer du Nord ou à la Baltique : l'Ems, qui se jette dans la mer du Nord au fond du golfe du Dollart ; la Weser, formée par la jonction de la Werra et de la Fulda, et dont le principal affluent est l'Aller ; l'Elbe, fleuve central de l'Allemagne, dont le cours supérieur est autrichien et qui recueille dans son cours l'Elster et la Havel, grossie de la Sprée sur sa rive droite, la Mulde et la Saale sur sa rive gauche ; l'Oder, descendu des Karpathes, pénètre en Allemagne quelques kilomètres après sa naissance. Le fleuve aboutit à une lagune intérieure, le Haff, qui ne communique avec la mer libre que par les passes ménagées entre la côte et les îles d'Usedom et de Wollin. L'Oder a reçu à droite la Wartha, et à gauche les deux Neisse de *Glatz* et de *Gœrlitz.*

On peut dire que les rivières allemandes se terminent avec l'Oder. La Vistule, d'abord autrichienne, puis polonaise, ne devient prussienne que dans la dernière partie de son cours, aux environs de Thorn. La Pregel, qui aboutit au Frisches Haff, n'a pas grande importance. Le Niémen n'est allemand qu'à son embouchure.

EMPIRE D'ALLEMAGNE

COPENHAGUE
DANEMARK
SUEDE
MER DU NORD
MER BALTIQUE
Iles de la Frise
SCHLESWIG
HOLSTEIN
Hambourg
LUBECK
MECKLEMBOURG-SCHWERIN
MECKLEMBOURG-STRELITZ
POMERANIE OCCIDENTALE
PRUSSE ORIENTALE
Danzig
Konigsberg
Stettin
Neumark
BRANDEBOURG
BERLIN
POSEN
Posen
VARSOVIE
RUSSIE
POLOGNE
Kalisz
Lodz
Plock
Lomja
Radom
Lublin
Kielce
Piotrkow
Cracovie
GALICIE
Beskides
Tatras
AMSTERDAM
PAYS-BAS
Utrecht
Arnhem
Groningue
Leeuwarden
Assen
Zwolle
Bois-le-Duc
Maastricht
Liege
BELGIQUE
Luxembourg
LUXEMB.
Arlon
Metz
LORRAINE
Nancy
Strasbourg
FRANCE
Cologne
Coblence
Francfort
Mayence
DARMSTADT
NASSAU
PALATINAT
Spire
Mannheim
Karlsruhe
WURTEMBERG
STUTTGART
Ulm
Augsbourg
Munich
Ratisbonne
BAVIERE
Nuremberg
Bayreuth
Wurzburg
Francfort
Leipzig
DRESDE
Chemnitz
Zwickau
Gotha
Weimar
Cassel
Hanovre
Brunswick
Magdeburg
Halle
Dessau
Lusaces
Bautzen
Breslau
SILESIE
Riesen G.
Prague
BOHEME
Troppau
Olmutz
Brunn
MORAVIE
AUTRICHE-HONGRIE
Vienne
Presbourg
Linz
Salzburg
Innsbruck
Zurich
SUISSE
Constance
Bale
Strasbourg
Lyon
Paris
Copenhague
Stockholm
Petersbourg
Moscou
Varsovie
Cracovie
Budapest
Vienne
Rome
Naples
Venise
Milan
Turin
Madrid
Lisbonne
Londres
Bruxelles
Amsterdam
Berlin
Munich
Dresde
Francfort
Cologne
Mayence
Strasbourg
Paris
Lyon
Marseille
Genève
Zurich
Milan
Venise
Rome
Naples
Madrid
Lisbonne
Londres
Bruxelles
Amsterdam
Copenhague
Stockholm
Petersbourg
Moscou
Varsovie
Cracovie
Budapest
Vienne

ALLEMAGNE (ARMES, DRAPEAUX, ARMÉE)

S.-of. d'infant. Soldat de la garde. Uhlan de la garde. Chas. de la garde. Uhlan. Bat. du train de la garde. Chasseur. Off. de hussards. Garde du corps. Général prussien. Officier d'état-major général. Cuirassier. Cadet. Off. d'inf. (pet. tenue) Off. sup. d'inf. Artilleur à pied. Art. à cheval. Art. de la garde. Fantassin. Pionnier. Dragon

ARMÉE PRUSSIENNE

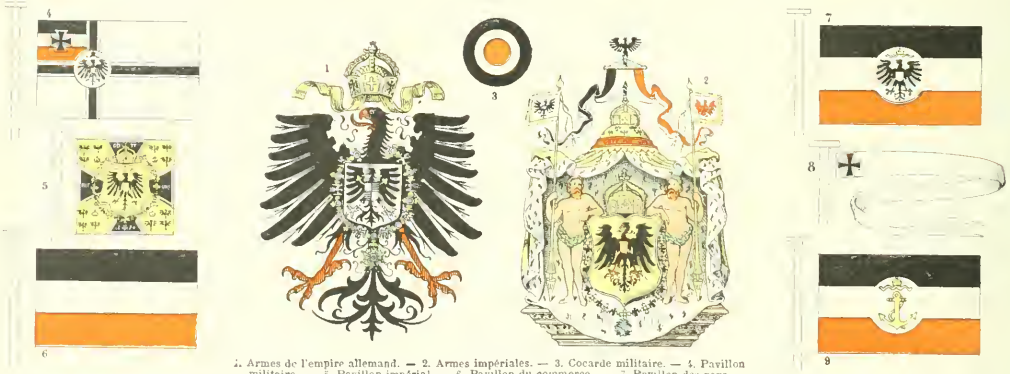

1. Armes de l'empire allemand. — 2. Armes impériales. — 3. Cocarde militaire. — 4. Pavillon militaire. — 5. Pavillon impérial. — 6. Pavillon du commerce. — 7. Pavillon des pays de protectorat. — 8. Fanion militaire. — 9. Pavillon de la marine.

Fant. bavarois. Uhlan bavarois. Chasseur bav. Chev.-léger. Chiron bav. Pionnier bav. Dragon wurtembergeois. Artilleur (off.) bav. Général saxon. Off. d'ét.-major bav. Général bavarois. Général wurtembergeois Off. d'ét.-m. saxon. Fant. wurt. Off. uhlan wurt. Fant. badois. Pionnier saxon. Hussard saxon. Fant. saxon. Uhlan saxon. Marin. Art. wurt. Art. saxon Carabinier saxon.

Toutes ces rivières communiquent entre elles par une dépression naturelle et liquide qui unit la Netze à l'Elbe par la basse Wartha, la Sprée et la Havel. Cette disposition a facilité l'établissement de nombreux canaux, qui forment une route ininterrompue de Hambourg à Dantzig.

Quant au Danube, d'abord petit cours d'eau au moment de la jonction des deux ruisseaux la Bregach et la Brège, il forme un système en quelque sorte extra-allemand. Ce fleuve, né dans la Forêt-Noire, entraîne vers la mer Noire de nombreuses rivières alpestres, à droite l'Iller, le Lech, l'Isar et l'Inn qui ouvrent des voies d'accès vers le S.; à gauche, l'Alkmühl, le Naab et la Regen, qui continuent de l'intérieur de l'Allemagne sur les bords du Danube.

— *Côtes.* L'Allemagne est baignée par deux mers : la mer du Nord qui est une mer ouverte, et la Baltique, mer fermée. Les côtes de la première sont marécageuses et si basses qu'il a fallu les défendre par des digues. Elles présentent le même aspect que les polders de la Hollande ou les moërs flamands. Ce ne sont que pâturages, marais, et canaux d'irrigation. Toute cette côte a été constamment remaniée par les eaux, et les îles qui la jalonnent sont les restes d'un ancien rivage, aujourd'hui englouti. Profondément entamée par le golfe du Dollart, dont l'origine est vraisemblablement la même que celle du Zuyderzée, la côte, pendant quelques kilomètres rectiligne, se creuse de nouveau avec la baie de Jade et dans l'estuaire de la Weser avec les ports de Brême et de Bremerhaven. L'estuaire de l'Elbe, plus profond que celui de la Weser, ouvre une large route vers Hambourg, et l'île d'Helgoland, que la vague élève lentement, a perdu son importance depuis que l'Allemagne l'a rachetée à l'Angleterre.

Analogues, c'est-à-dire basses et marécageuses, péniblement défendues contre les invasions de la mer, battues par les vents violents sont les côtes du Sleswig-Holstein. De nombreuses îles, dont la principale est l'île de Sylt, forment en avant comme une seconde ligne de côtes.

Les rivages qui longent la mer Baltique sont plus fermes et plus résistants. De nombreux fjords y créent des abris sûrs. Pendant que l'île d'Alsen porte la forteresse de Sonderburg, la rade de Kiel s'ouvre maintenant à l'entrée du canal auquel elle a donné son nom et qui met en communication les deux mers à travers toute la péninsule du Jutland. Au fond de la baie de Neustadt s'abrite la ville de Lubeck, puis recommencent, avec le Mecklembourg et la Poméranie, les côtes marécageuses et basses, plates et sablonneuses. Ses trois golfes ou *hafen* (Pommersches Haff, Frische Haff, et Kurisches Haff) sont séparés de la mer par d'étroites flèches de sable ou *nehrungen*. Au large, les îles de Rugen, d'Usedom et de Wollin jalonnent la ligne de l'ancien continent.

— *Flore.* D'une manière générale, l'Allemagne fait partie de la région des forêts boréales de l'ancien continent; c'est-à-dire qu'elle contient des forêts formées par quelques espèces végétales représentées par de nombreux individus. Elle est subdivisée par Drude en plusieurs zones distinctes. La zone *baltique*, comprenant la grande plaine de l'Allemagne du Nord (c'est-à-dire tout le littoral de la mer Baltique et de la mer du Nord, la Pologne, la Silésie et la Saxe, se relevant autour du Harz et contournant au N. le massif ardoisier rhénan) est la plus septentrionale. Ses types caractéristiques sont des arbres feuillus perdant pour la plupart leurs feuilles en hiver : hêtres, chênes-rouvres, ormes, érables, auxquels se mêlent quelques bouleaux, le sapin et quelques types végétaux (houx, buis, lierre), qui se retrouvent dans la flore méditerranéenne. Les bruyères, les callunes et les fougères sont encore des plantes caractéristiques de la zone baltique. Plus au S. s'étend la zone des collines et des montagnes de l'Europe moyenne. On y distingue deux zones secondaires : l'une comprenant les forêts où dominent les arbres feuillus et des arbustes comme la clématite des haies, le sureau yèble, etc.; l'autre possédant des conifères (pin sylvestre, picéa, sapin), avec quelques types feuillus; mais les altitudes n'y sont pas assez considérables pour qu'on y rencontre les types de la flore arcto-alpine.

— *Faune.* La faune de l'Europe moyenne est très pauvre, et en grande partie l'œuvre de l'homme a substitué les animaux domestiques aux animaux sauvages. Le bison d'Europe, l'antilope saïga n'y existent plus; l'élan n'y subsiste que dans la Prusse orientale, près de Tilsitt, dans la forêt d'Ibenhorst, où il est protégé par des lois spéciales. Le sanglier, le cerf, le chevreuil, le loup, le renard, le blaireau, la fouine, la loutre, le chat sauvage, l'écureuil, le hérisson, la taupe, des rongeurs tels que les hamsters, qui exécutent des migrations, des coqs de bruyère ou tétras, voilà, avec la couleuvre et la vipère, les animaux sauvages les plus communs de l'Allemagne. Quant aux animaux domestiques de races perfectionnées (bœufs, chevaux, moutons, porcs), ils y sont très nombreux.

— *Ethnol.* V. ALLEMAND.

— BIBLIOGR. : Richter, *Bibliotheca geographica Germaniæ* (Leipzig, 1896); Lepsius, *Geologie von Deutschland* (Stuttgard, 1889); Daniel, *Deutschland nach seinen physischen und politischen Verhaltnissen geschildert* (Leipzig, 1892-94); Peuck, *das Deutsche Reich* (Leipzig, 1887). E. Reclus, *l'Europe centrale* (Paris, 1878); Vivien, *Allemagne, Hollande et Danemark* (Paris, 1885); Bureaux topographiques de Prusse, Bavière, Saxe, etc., *Karte des Deutschen Reichs;* Vogel, *Karte des Deutschen Reichs* (Gotha, 1891-1893); Peschel et Andree, *Physikalisch-statistische Atlas des Deutschen Reichs* (Leipzig, 1878); Ravenstein, *Atlas des Deutschen Reichs* (Leipzig, 1884).

— II. GÉOGRAPHIE POLITIQUE. L'Allemagne est un Etat fédératif constitutionnel depuis le 18 janvier 1871. Le souverain en est l'empereur allemand, titre qui appartient héréditairement au roi de Prusse. Voir, plus bas, *droit public.*) L'empire se compose de quatre royaumes : Prusse, Bavière, Saxe et Wurtemberg; de six grands duchés : Bade, Hesse, Oldenbourg, Mecklembourg-Schwerin, Mecklembourg-Strelitz et Saxe-Weimar; de cinq duchés : Brunswick, Saxe-Meiningen, Saxe-Altenburg, Saxe-Cobourg-et-Gotha, Anhalt; de sept principautés : Schw.-Sondershausen, Schw.-Rudolstadt, Waldeck-Reuss (branche aînée), Reuss (branche cadette), Schaumbourg-Lippe et Lippe; de trois villes libres : Lubeck, Brême, Hambourg, et d'une terre d'Empire : Alsace-Lorraine. Ces Etats réunis ont une population totale de 52.250.894 hab. (*Allemands.*)

Cette population augmente rapidement, bien que l'émigration soit considérable, surtout vers les Etats-Unis. Les trois cinquièmes des populations allemandes appartiennent à la religion protestante; le tiers à la religion catholique. Les autres cultes ne comptent guère que 750.000 adeptes, pour la plupart juifs. Les catholiques sont surtout nombreux dans les Etats de l'Allemagne du Sud et particulièrement en Bavière. La capitale de l'empire allemand est *Berlin;* les principales villes, d'après l'importance de leur population, sont : Hambourg, Munich, Leipzig, Breslau, Bresde et Cologne. Le commerce et l'industrie de l'Allemagne ayant pris des développements considérables depuis 1870, il s'est produit un déplacement de la population des campagnes vers les villes. Aussi les villes, et c'est un phénomène commun à tous les Etats européens, ont-elles rapidement accru leur population.

Le budget de l'empire s'élève environ à la somme de 1.256.000.000 de marcs (le marc vaut 1 fr. 25 c.), dont une partie est consacrée au payement de la dette publique qui s'élève à plus de 2.231.000.000 de marcs. Sur le reste est prélevé un fonds inaliénable de 120 millions de marcs destiné au trésor de guerre. L'empereur gouverne, assisté d'un conseil des ministres dont le président est le chancelier d'empire, d'un conseil fédéral (*Bundesrath* composé de 58 plénipotentiaires, et de la Chambre des députés ou Reichstag, qui compte 397 députés élus pour cinq ans au suffrage universel. Chaque Etat a d'autre part conservé sa constitution, son gouvernement, son administration.

— *Instruction publique.* L'instruction primaire est depuis longtemps obligatoire sous peine d'amende et de prison : aussi n'existe-t-il pour ainsi dire pas de conscrits illettrés. L'instruction professionnelle a été très encouragée, et l'enseignement secondaire est donné dans les écoles réales et les gymnases. Quant à l'enseignement supérieur, il est professé dans les universités dont les plus célèbres sont celles de Halle, Leipzig, Iéna, Munich et Bonn. Les professeurs allemands eux-mêmes ont fait pour l'unité nationale que les armes et la diplomatie. Ce sont eux qui ont incarné l'unité allemande dans la « *Germania* » et, suivant le mot du ministre Sharnhorst, « l'université de Berlin a été la garde d'honneur de la maison des Hohenzollern ».

— III. GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. *Agriculture.* L'Allemagne n'est pas, à vrai dire, un pays agricole, parce que le sol est pauvre et que la main-d'œuvre agricole fait généralement défaut. Ce n'est qu'à force de patience, de volonté, grâce à des irrigations nombreuses, à des engrais chimiques, que les sables du Brandebourg et les marais du Mecklembourg ont été transformés peu à peu en terres cultivables. Aujourd'hui, les 9/10 du sol sont utilisés. Mais les cultures sont celles des pays pauvres. Le blé est rare et n'est guère cultivé que dans la vallée du Rhin. Au contraire, l'avoine, le seigle et l'orge sont des cultures très répandues ainsi que celle de la pomme de terre. Les pâturages sont très étendus et nourrissent de nombreux troupeaux. Toutefois, les cultures empiètent chaque année sur l'espace autrefois consacré aux pâturages. On remarquera d'ailleurs que l'agriculture, en Allemagne, est surtout industrielle et qu'on n'y développe avec suite que la culture ou l'élevage, auxiliaires de l'industrie. C'est ainsi que l'orge est utilisée pour la fabrication de la bière, beaucoup plus que pour la consommation; que la betterave couvre plus de 500.000 hectares; que les moutons fournissent une laine dont la production annuelle s'élève à 400.000 quintaux métriques; que les jambons de Mayence sont connus de toute l'Europe, etc. En résumé, on évalue à 5 milliards de francs la valeur totale des chevaux, du bétail et des animaux domestiques de l'Europe et à 7 milliards au moins la valeur des propriétés grandes ou petites.

— *Industrie et Commerce.* L'empire allemand est essentiellement un pays d'industrie, qui occupe en Europe le deuxième rang, immédiatement après l'Angleterre, pour l'exploitation et la transformation des richesses du sous-sol. Il est, sans contredit, admirablement favorisé, puisqu'il possède en abondance la houille, « ce pain de l'industrie moderne » et, à côté de ces gisements, les mines dont le fer est aisni transformé sans que les frais de transport en augmentent le prix de revient. Autour de ces réservoirs, s'est créée une série de centres importants de Barmen, d'Elberfeld, d'Essen, où l'acier, le fer, sont travaillés par des milliers d'ouvriers. La Westphalie, la Saxe et la Silésie constituent trois centres considérables pour les travaux métallurgiques. Les chantiers de constructions navales de Brême, de Stettin et de Dantzig luttent victorieusement contre ceux de Liverpool et de la Méditerranée. Il en est de même pour l'industrie des machines. Les aciéries de Roke Erde, près d'Aix-la-Chapelle, produisent la plus grande quantité d'acier du monde entier. L'organisation de l'enseignement technique a permis de même à l'Allemagne de prendre une place prépondérante dans les industries relevant de la chimie. La fabrication de la porcelaine est des plus prospères, et l'industrie des cotonnades se développe chaque année. Enfin, l'Allemagne semble vouloir monopoliser la filature du jute qui, pendant longtemps, avait été une industrie purement française. L'exportation allemande a dépassé l'exportation française.

— *Voies de communication.* Cet immense mouvement de marchandises est facilité par un superbe réseau de canaux et de voies ferrées. L'Allemagne possède 25.300 kilom. de voies navigables (rivières et canaux). Le canal Ludwig (175 kilom.) relie le Rhin au Danube; le canal de Finow et celui de Frédéric-Guillaume unissent l'Elbe à l'Oder par la Havel et la Sprée; le canal de Bromberg, l'Oder à la Vistule par la Wartha et la Netze. Le nouveau canal de Kiel permet aux navires de commerce et de guerre de passer de la mer du Nord à la Baltique. Les chemins de fer sont au moins aussi développés. Il y a plus de 47.000 kilom. de voies en exploitation. Ces lignes conduisent directement aux ports marchands, que dessert une flotte marchande de 3.700 navires. En résumé, l'Allemagne s'est développée dans les telles proportions depuis 1870, que son industrie et son commerce sont une menace permanente pour le reste de l'Europe.

— BIBLIOGR. Outre un certain nombre des ouvrages déjà cités, v. A. Legoyt, *Forces naturelles de l'empire d'Allemagne* (Paris, 1878); Ch. Grad, *le Peuple allemand, ses forces et ses ressources* (Paris, 1888); M. Schwob, *le Péril allemand* (Paris, 1896).

— *Colonisation.* La colonisation prussienne remonte au XVIe siècle. Dès cette époque, en effet, la Prusse a eu des princes qui se sont surtout occupés de la colonisation intérieure du pays, mais parfois aussi d'entreprises exotiques. Le Grand Electeur, puis les rois Frédéric Ier, Frédéric-Guillaume Ier, Frédéric II, pour peupler leurs domaines insuffisamment habités et exploités, ont donné asile à près de 400.000 immigrants (huguenots français, sociniens, Salzbourgeois), quittant le plus souvent leur pays natal pour fuir la persécution religieuse, et en ont établi la plus grande partie dans les campagnes les moins peuplées de la Prusse orientale. C'est une tentative du même genre qu'on essaye de faire à notre époque en réduisant peu à peu la grande propriété, en établissant de petits propriétaires sur les terres disponibles, en ramenant une partie de la population des villes vers la campagne, toutes mesures susceptibles de diminuer l'émigration des campagnards allemands vers les Etats-Unis, et de protéger les petits propriétaires contre leur absorption par la grande propriété.

Quant à la colonisation extérieure, elle a été tentée sans succès en Afrique et aux Antilles par le Grand Electeur, puis par les rois Frédéric Ier et Frédéric-Guillaume Ier (1677-1725); mais il a fallu les victoires qui ont unifié l'empire d'Allemagne et le sentiment du préjudice causé au pays par l'émigration germanique en terres étrangères, pour que le gouvernement entreprît résolument de constituer des colonies allemandes. Successivement, depuis 1883, le drapeau de l'empire a été arboré en Afrique dans le S.-O. africain, au Cameroun et au Togoland, enfin dans l'Afrique orientale, dans l'Océan Pacifique, sur la côte septentrionale de la Nouvelle-Guinée (Terre de l'Empereur-Guillaume), dans l'archipel Bismarck, aux îles Salomon et Marshall. L'ensemble de ces possessions représente d'après les données des géographes allemands, portés à étendre parfois un peu trop loin leur sphère d'influence) une superficie de 2.101.189 k. carr., peuplés de 6.603.000 hab. Il convient de noter que ces territoires, tropicaux pour la majeure partie, ne sont pas des colonies proprement dites, mais bien plutôt des protectorats, des sphères d'influence, où quelques factoreries, quelques stations, quelques plantations établies par les Allemands et par d'autres Européens constituent les seuls points colonisés effectivement par les blancs.

— BIBLIOGR. : Langhans, *Deutscher Kolonial-atlas* (Gotha, 1893 et années suiv.).

— IV. DROIT PUBLIC. L'organisation politique de l'empire allemand repose sur la constitution sanctionnée par la loi du 16 avril 1872. Cette constitution contient 78 articles.

L'empire se compose : 1° de tous les Etats et pays de l'ancienne Confédération des Etats de l'Allemagne du Nord, c'est-à-dire de tous les Etats confédérés de l'Allemagne situés au N. du Mein, à l'exception du Luxembourg et du Limbourg; plus des provinces prussiennes, Prusse de l'E., Prusse de l'O., Posen et Slesvig, qui n'appartenaient pas à la confédération de 1815; 2° des quatre Etats de l'Allemagne du S. : Bavière, Wurtemberg, Bade et Hesse; 3° de l'Alsace-Lorraine qui, sous le nom de *Reichsland* (ou Terre d'empire), a une organisation particulière et exceptionnelle.

Le roi de Prusse, président de la Confédération, porte le titre d' « empereur », en vertu de l'article 11 de la Constitution. Il fait préparer et promulguer les lois et pourvoit à leur exécution; ses actes sont publiés au nom de l'empire et, pour être valables, doivent être contresignés par le chancelier de l'empire, qui, par ce fait, en prend la responsabilité. L'empereur nomme les fonctionnaires, leur fait prêter serment et, le cas échéant, les révoque.

Le pouvoir législatif de l'empire allemand appartient en commun au Conseil fédéral (*Bundesrath*) et au Parlement allemand (*Reichstag*); chaque loi, y compris celle du budget, doit avoir été approuvée à la majorité des voix dans l'une et l'autre Assemblée. Les articles de la Constitution qui statuent sur des droits particuliers réservés aux différents Etats ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de l'Etat atteint par ces modifications.

Le Conseil fédéral se compose des représentants des Etats ou villes membres de la Confédération. Les voix sont réparties de la manière suivante : la Prusse en a 17, la Bavière 6, la Saxe 4, le Wurtemberg 4, Bade 3, la Hesse 3, le Mecklembourg-Schwerin 2, et le Brunswick 2. Les autres petits Etats et les trois villes, Hamburg, Lubeck et Brême, ont chacun 1 voix. Chaque Etat ou ville membre de la Confédération a le droit de nommer autant de représentants qu'il a de voix; mais, à la votation, les voix, quel qu'en soit le nombre, qui appartiennent à un Etat, ne comptent que pour une.

Nul ne peut être à la fois membre du Reichstag et du Conseil fédéral; mais tout membre du Conseil fédéral a le droit de paraître au Reichstag et d'y être entendu pour défendre les vues de son gouvernement. L'empereur est tenu d'assurer aux membres du Conseil fédéral la protection accordée aux membres du corps diplomatique étranger. La présidence du Conseil fédéral et la direction des affaires appartiennent de droit au chancelier de l'empire, nommé par l'empereur; le chancelier peut se faire remplacer par tout autre membre du Conseil fédéral. Les propositions approuvées par le Conseil fédéral sont présentées au Reichstag au nom de l'empereur.

Le Reichstag, élu pour cinq ans au suffrage universel et direct, se compose de 397 membres, à raison d'un député par 100.000 hab. et fraction supérieure à 35.000 hab. Dans ce chiffre, la Prusse entre pour 236. Ses séances sont publiques. Pour le dissoudre pendant la période législative, même décision du Conseil fédéral, prise avec le consentement de l'empereur, est nécessaire.

L'empire allemand constitue ce qu'on appelle, en droit des gens, un Etat composé, c'est-à-dire formé de l'union plus ou moins complète de plusieurs Etats sous un gouvernement commun; et, dans la catégorie des Etats composés, il forme un empire fédéral d'une nature particulière. Dans l'ancienne Confédération germanique, le corps fédéral constituait un Etat vivant de sa vie propre, mais chaque Etat confédéré conservait sa pleine souveraineté, avant le droit d'accepter ou de rejeter les résolutions de la Diète fédérale. Au contraire, dans l'empire allemand, le pouvoir fédéral, loin d'être un fait spécial et distinct pour chaque Etat, appartient à l'un d'eux, la Prusse. Il n'y a donc rien de commun entre le régime fédéral allemand et celui de la Suisse ou des Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

— V. ORGANISATION MILITAIRE. L'armée allemande est commandée par le roi de Prusse, empereur allemand dont l'autorité s'exerce par l'intermédiaire de son cabinet militaire, du ministère de la guerre, du grand état-major, des inspections générales d'ordre technique, pour l'artillerie à pied, les ingénieurs, pionniers et forteresses, la cavalerie, écoles militaires, etc., et des inspections d'armée qui sont des groupements de corps d'armée placés sous la haute surveillance des futurs commandants d'armée en temps de guerre.

Le service militaire est obligatoire pour tout Allemand,

de dix-sept à quarante-cinq ans révolus. En principe, il n'y a pas d'exemption complète, même pour les ecclésiastiques. L'appel a lieu pour chacun, dans le courant de l'année où il atteint vingt ans révolus. Le service compte du 1er octobre. Le service actif est de trois ans pour la cavalerie et l'artillerie à cheval; de deux ans pour les autres armes. Dans le train, une grande partie des hommes ne font que six mois; dans les infirmiers, entre un an et deux ans. Puis, passage dans la réserve pour cinq ans et demi, et dans la *landwehr*, 1er ban, pour cinq ans (trois ans seulement pour la cavalerie et l'artillerie à cheval); ensuite, *landwehr* 2e ban, jusqu'à trente-neuf ans révolus, et enfin *landsturm*, qui comprend également les jeunes gens de dix-sept à vingt ans non encore instruits. En résumé, ce système donne à l'Allemagne vingt-huit classes.

Le territoire est divisé, au point de vue du recrutement, en vingt-deux régions de corps d'armée, dont les chefs-lieux sont : 1re Kœnigsberg, 2e Stettin, 3e Berlin, 4e Magdebourg, 5e Posen, 6e Breslau, 7e Munster, 8e Cologne, 9e Altona, 10e Hanovre, 11e Cassel, 12e Dresde et 19e Leipzig (royaume de Saxe), 13e Stuttgard (Wurtemberg), 14e Carlsruhe (grand-duché de Bade), 15e Strasbourg, 16e Metz, 17e Dantzig, 18e Francfort, enfin 1er, 2e et 3e corps bavarois (Munich, Wurtzbourg et Nuremberg). Un vingt-troisième corps, qui ne porte pas de numéro, est formé par la garde royale prussienne, qui comprend 2 divisions d'infanterie et 1 brigades de cavalerie. Les autres corps sont à 2 divisions d'infanterie.

La hiérarchie des sous-officiers comprend cinq grades : *unteroffizier*, l'analogue de nos caporaux, *sergeant*, *vice-feldwebel* (ou *vice-wachtmeister* dans les troupes à cheval), *feldwebel* (ou *wachtmeister*) et *porte-épée-fahurich*. Ce dernier grade n'est confié qu'aux candidats officiers. Les sous-officiers proviennent pour un quart, dans l'infanterie, des écoles de sous-officiers; les autres sont pris parmi les soldats, et sont presque toujours des rengagés. Les *gefreite* correspondent à peu près à nos « premiers soldats ».

La hiérarchie des officiers comporte dix grades : *second-lieutenant*, *premier-lieutenant*, *hauptmann* (ou *rittmeister*, troupes à cheval), notre capitaine, *major* (commandant), *oberstlieutenant* (lieutenant-colonel), *oberst* (colonel), *general-major* (général de brigade), *general-lieutenant* (général de division), *general* de l'infanterie, de la cavalerie ou de l'artillerie) et *general-feldmarschall*. Ce dernier correspond à peu près à notre titre de maréchal de France; le précédent n'a pas d'analogue dans notre armée.

Les candidats officiers doivent devenir d'abord *porte-épée-fahurich*. Pour cela il faut s'être engagé comme *avantageur* ou sortir d'une école de *cadets*, passer un examen spécial, avoir servi au moins cinq mois dans un corps de troupes et avoir obtenu un certificat d'aptitude du chef de corps. Après deux ou trois mois de service encore dans ce grade, on peut être admis dans une « école de guerre », où l'on passe neuf à dix mois. Puis nouvel examen à la sortie et retour au régiment. Avant d'être promus officiers, les candidats doivent être acceptés par un vote du corps d'officiers de leur régiment. Les officiers de l'artillerie à pied et du génie passent en outre par une école d'application, après avoir servi un an ou deux comme officiers.

L'avancement a lieu à l'ancienneté, sauf élimination des officiers jugés inaptes et avec certains avantages pour ceux qui ont pu se faire admettre dans le service d'état-major après un séjour de trois ans à l' « Académie de guerre » de Berlin — ou à celle de Munich pour la Bavière.

Le recrutement des *officiers de réserve* est soumis à des formalités très nombreuses. Quelques-uns proviennent des officiers quittant l'armée active par retraite proportionnelle, acquise à partir de dix ans de service. Mais le « volontariat d'un an » en fournit la plus grande partie.

Certains volontaires, refusés comme officiers, peuvent être classés comme suppléants-officiers et en exercer les fonctions sans faire partie du « corps d'officiers ». De même dans la *landwehr* existe le grade de *feldwebel-lieutenant*, qui peut être conféré aux anciens sous-officiers de l'armée active, sans consultation du corps d'officiers. Il leur donne droit aux fonctions et allocations d'officier, sans qu'ils fassent partie du corps. Quelques officiers retraités servent encore à compléter les cadres auxiliaires.

Les divers « services militaires » ont chacun leur personnel spécial : médecins, intendants, aumôniers, auditeurs (justice militaire), etc. Considérés comme non combattants, ils portent le titre de fonctionnaires (*beamte*) et non d'officiers, sauf les médecins, pour lesquels, cependant, l'assimilation n'est pas complète.

— *Infanterie*. Les 20 corps d'armée comprennent 43 divisions et 105 brigades renfermant au total 173 régiments à 3 bataillons, plus 40 régiments à 2 bataillons et 19 bataillons de chasseurs. Total : 624 bataillons à l'effectif de guerre de 1.000 hommes. En outre, les formations supplémentaires, la landwehr 1er ban (réserve) et 2e ban, et le landsturm donnent encore un millier de bataillons au moins.

— *Cavalerie*. 93 régiments, en 46 brigades, dont 12 de grosse cavalerie (10 cuirassiers, 2 *schwere reiter*), 27 de cavalerie de ligne (10 uhlans, *reiter* et carabiniers saxons) et 54 de cavalerie légère (dragons, hussards, chevau-légers). Tous à 5 escadrons, dont chacun représente, à l'effectif de guerre, 1 officiers et 150 sabres. A ces escadrons il faut ajouter ceux que fourniraient la landwehr et le landsturm, soit un total de 649 escadrons; puis, par corps d'armée, 1 escadron de cavaliers destinés au service d'estafettes, créés d'abord sous le nom de *meldereiter*, puis dénommés *jäger zu pferde* (chasseurs à cheval).

— *Artillerie de campagne*. Une brigade de 2 régiments par corps d'armée, formant 43 régiments comprenant 147 batteries montées et 47 à cheval. La landwehr donnerait 150 batteries, dont 20 à cheval, et le landsturm 150 aussi. Total : 794 batteries à 6 pièces sur le pied de guerre, soit : 4.674 canons de campagne.

— *Artillerie à pied*. Pour le siège et la défense des places : 149 compagnies, groupées en 37 bataillons et 17 régiments. La landwehr doit fournir 148 compagnies semblables.

— *Génie*. 23 bataillons de pionniers (97 compagnies : 70 de campagne, 26 de forteresse, 1 de télégraphistes). Chaque bataillon forme, à la mobilisation, 2 nouvelles compagnies de forteresse et 3 équipages de pont. En outre, un *corps d'ingénieurs*.

— *Troupes de chemins de fer*. Une brigade de 7 bataillons comptant 27 compagnies, entièrement distinctes du génie et relevant du chef de l'état-major de l'armée. Une *section d'aérostiers*.

— *Train*. 21 bataillons comprenant 65 compagnies dont l'effectif de paix est de 101 à 112 hommes.

— *Mobilisation*. En temps de paix, l'armée active forme un effectif de 18.750 officiers et près de 528.700 hommes de troupe, avec plus de 96.000 chevaux. Sur le pied complet de guerre, elle pourrait donner : 22 corps d'armée à 2 divisions d'infanterie de 14 ou 15 bataillons chacune, avec 19 ou 20 batteries et 8 escadrons de cavalerie ; 8 divisions de cavalerie indépendantes à 3 brigades, comptant 24 escadrons et 2 batteries à cheval ; 22 à 26 divisions d'infanterie de réserve, d'au moins 12 bataillons et 6 batteries chacune ; plus les nouvelles formations qui permettraient d'organiser 1 ou 2 corps d'armée du 2e ban, plus enfin le landsturm et les différents dépôts, ce qui porterait l'effectif de guerre à plus de 5 millions d'hommes.

— *Armement*. L'infanterie est armée du fusil Mannlicher modifié, modèle 1888, à répétition et à chargeur mobile contenant cinq cartouches. Toute la cavalerie est armée de la lance à hampe tubulaire d'acier de 3m,20 de long, avec sabre et carabine. L'artillerie de campagne a des pièces du calibre de 9cm de divers modèles (système Krupp), en acier, en attendant le canon à tir rapide. Le matériel de l'artillerie à pied, pour la guerre de siège et certaines batteries mobiles, comprend différents calibres : 9cm, 12cm, 15cm, 21cm dont quelques obusiers et mortiers, ainsi que des canons-revolvers et à tir rapide de 3cm,7 et de 5cm.

— VI. MARINE MILITAIRE. *Historique*. L'Allemagne, avant la guerre franco-allemande, occupait parmi les puissances maritimes un rang tout à fait secondaire. Elle n'avait ni chantiers capables de construire les nouveaux engins de guerre qui entraient à ce moment en ligne, ni ingénieurs assez sûrs d'eux-mêmes pour dresser des plans de navires, ni surtout la puissance financière. Son matériel naval, à l'exception des canons, lui arrivait tout fait de l'Angleterre. Les institutions elles-mêmes étaient encore à l'état rudimentaire. L'Allemagne résolut, après 1870, de sortir de cet état d'infériorité et d'avoir une marine capable d'égaler au moins les plus puissantes.

En 1873, fut dressé un vaste plan économique et militaire, permettant d'une part de créer l'outillage qui faisait défaut et, par là, de s'affranchir à tout jamais de l'étranger, et d'autre part de jeter les bases d'une forte organisation militaire. Ce plan, savamment conçu, où tout avait été étudié avec soin, fut exécuté jusqu'au bout avec la méthode et la persévérance qui caractérisent la race germanique. Aussi, en peu d'années, la marine allemande passa-t-elle, du 5e ou 6e rang qu'elle occupait, au 3e.

Le développement suivi depuis 1873 est marqué par deux étapes successives, montrant bien l'idée maîtresse qui a présidé à la préparation du plan adopté. La première (1873 à 1888) est caractérisée par l'organisation d'une marine *défensive* ; la seconde (1889 à nos jours) par l'organisation d'une marine *offensive*. En effet, on construit d'abord des garde-côtes cuirassés, des canonnières cuirassées, des torpilleurs ; la défense des côtes est sérieusement organisée ; les chantiers et les arsenaux sont créés ou agrandis et mis en état de se suffire à eux-mêmes. A partir de 1889, nouvelle phase : on construit des cuirassés d'escadre, des croiseurs et des avisos rapides ; le thème des manœuvres navales est élargi, la cession de l'île d'Héligoland, sentinelle avancée, est réclamée à l'Angleterre, le canal de la Baltique à la mer du Nord est creusé. Ainsi, en trente ans, l'Allemagne, grâce à une politique maritime bien arrêtée, à une ténacité qui ne s'est pas démentie un instant, et surtout à de puissants moyens financiers, a su créer une marine de guerre de premier ordre qui n'est pas aujourd'hui sans porter ombrage à la nation maritime la plus puissante du monde.

— *Commandement et administration*. Deux services nettement séparés se partagent la direction de la marine : le commandement supérieur d'une part, et l'administration de l'autre. Celle-ci achète, construit et fournit tout ce qui est nécessaire, celui-là emploie, dirige et actionne les ressources mises à sa disposition. Le commandement est exercé par un amiral relevant directement de l'empereur. L'administration est placée sous la direction d'un sous-secrétaire d'Etat. Ils résident tous deux à Berlin.

L'organisation maritime a été surtout préparée en vue d'une prompte mobilisation. L'indépendance du commandement supérieur en est le trait le plus saillant. Deux escadres, stationnées l'une à Kiel et l'autre à Willhelmshaven, sont prêtes à prendre la mer au premier signal. Le personnel disponible sait toujours d'avance sur quel point se rendre en cas d'appel immédiat.

Le littoral est divisé en deux *stations maritimes* : celle de la Baltique avec Kiel pour chef-lieu, et celle de la mer du Nord avec Wilhelmshaven. Elles ont chacune à leur tête un chef de station (vice-amiral), qui exerce son autorité sur tout le personnel et sur tout le matériel.

Kiel, Wilhelmshaven et Dantzig représentent les trois arsenaux de l'empire ; le dernier n'est à proprement parler qu'un chantier de construction. De nombreux établissements privés prêtent leur concours à l'Etat.

— *Personnel*. Le service est obligatoire dans la marine, comme dans l'armée. Il est dû de dix-sept à quarante-cinq ans. On fait trois ans dans la marine active, quatre dans la réserve, le reste dans le *seewehr* et le *landsturm*.

Les officiers de marine proviennent d'une école spéciale dite *Ecole des cadets*. La durée de l'instruction est de trois ans, après quoi les cadets subissent un examen et sont nommés sous-lieutenants de marine. Le corps des officiers est très distingué ; il a une forte et solide instruction professionnelle.

Les sous-officiers (*deckoffiziere*) ne sont nommés qu'après avoir passé un examen. Ils sont tres instruits et d'un niveau supérieur à ceux de l'armée.

Les hommes, à leur arrivée, sont répartis et instruits dans des divisions (*abtheilungen*) comprenant deux sections, celle des matelots et celle des chantiers, où se trouvent réunies les différentes spécialités. Les navires, au moment de leur armement, puisent dans ces deux catégories.

Le personnel se compose de 863 officiers de marine, 815 officiers de pont (*deckoffiziere*), et d'un personnel de plus de 24.000 hommes.

— *Matériel*. La flotte allemande comprend environ 130 torpilleurs et 91 bâtiments : 23 vaisseaux cuirassés, 13 canonnières cuirassées, 18 croiseurs, 4 canonnières, 10 avisos, 14 navires-écoles, 9 navires de destination diverse.

L'artillerie de bord et de côte est du système Krupp. Les pièces le plus couramment en service sur les navires sont de 28cm, 26cm, 24cm, 15cm, 12cm,5 et 10cm,5 ; celles sur les côtes de 42cm, 40cm, 35cm,5, 28cm, 26cm et 24cm.

— *Défense des côtes*. La marine est seule chargée de la défense des côtes. Un vaste et formidable système de fortifications est établi sur tout le littoral. Les ouvrages sont de construction récente et armés de pièces des derniers modèles. Un chemin de fer stratégique court sur toute la côte. Cette organisation est complétée par une défense fixe (engins sous-marins) et une défense mobile (navires garde-côtes et torpilleurs).

— VII. HISTOIRE. Charlemagne, en incorporant le premier dans un seul organisme politique les tribus qui peuplaient l'ancienne Germanie, fut le fondateur de l'Allemagne. Après lui, les populations d'Allemagne eurent le sentiment d'une certaine communauté d'intérêts ; elles se sentaient différentes par la langue, par le droit et par les mœurs des autres parties de l'Empire. A la mort de Louis le Débonnaire (840), toute la Germanie se déclara pour son fils Louis, dont il eût voulu réduire les possessions à la Bavière. S'alliant à Strasbourg, Louis et son frère Charles prêtèrent le fameux serment en deux langues, acte de naissance de deux nationalités (février 842). Le traité de Verdun donna à Louis les pays situés à l'E. de l'Aar et du Rhin (à l'exception des pays riparaire et frison, laissés à Lothaire jusqu'aux bouches de la Weser). A la mort de Lothaire (855), Lothaire II, son fils, eut la « Lotharingie », entre l'Escaut et le Rhin, avec Aix-la-Chapelle pour capitale ; à sa mort, ses oncles Charles le Chauve et Louis se partagèrent le pays, la ligne frontière suivant à peu près la Moselle et le cours inférieur de la Meuse (traité de Merseñ, 870) et coïncidant avec la limite des deux langues. Louis, qui résida surtout à Ratisbonne, s'appuya surtout sur les Bavarois ; il mourut en 876 ; ses fils eurent : Carloman la Bavière et la Carinthie ; Louis le jeune, la Thuringe, la Saxe et la Lotharingie ; Charles le Gros, le pays des Alamans. Louis recueillit l'héritage de Carloman en 879 ; à sa mort, en 882, Charles le Gros, qui avait déjà l'Italie et le titre d'empereur, eut toute la Germanie ; en 885, il y ajouta le pays des Francs occidentaux ; mais il fut déposé en 887, et Arnulf, bâtard de Carloman, fut roi de Germanie. Celui-ci ne fut pas plus heureux que ses prédécesseurs contre le puissant royaume slave de Moravie.

Sous son fils Louis l'Enfant, âgé de six ans à son avènement (899), l'Allemagne s'abîma dans l'anarchie ; les Normands, les Danois, les Vendes, les Moravies et les Hongrois (qui pénétraient jusqu'en Bavière), ravagèrent le pays. La féodalité s'établit ; c'étaient presque autant d'États autonomes que les duchés de Bavière, de Souabe, de Franconie, de Lorraine, de Saxe, habités par des races différentes et partagés en comtés (appelés, sur les frontières, *margraviats* ou *marches*). A la mort de Louis l'Enfant, Conrad, duc de Franconie, prit le titre de « roi » ; il fut reconnu, mais non obéi par les autres ducs. A sa mort, avec Henri l'Oiseleur (919-936), la maison de Saxe arriva au trône qu'elle devait garder de 919 à 1024 ; des *marches* furent constituées sur les frontières, avec mission de lutter contre les Slaves, en même temps que des évêchés nouveaux entreprenaient l'œuvre de conversion qui devait fortifier la conquête. Roi d'Italie en 951 et empereur en 962, Otto Ier (936-973), par l'entreprise qui le conduisit au delà des monts, entraîna dans une voie fatale la royauté germanique, distraite de ses intérêts immediats. La féodalité allemande et les Slaves en profitèrent. Henri II le Saint (1002) s'efforça de réorganiser l'Allemagne, de mettre fin aux guerres privées, de réformer l'Eglise : il refoula les Slaves au delà de l'Elbe et fit répandre parmi eux la culture allemande par des missionnaires. A sa mort, Conrad II, duc de Franconie, fut élu roi (1024) ; la maison de Franconie devait régner jusqu'en 1125.

Conrad II réunit le royaume d'Arles (1032) à l'Empire, qui s'étendit jusqu'à la Saône et au Rhône (avec Besançon, Lyon et Marseille). Son fils Henri III (1039) lui succéda. Profitant des luttes des candidats à la papauté, Henri III (empereur en 1046) domina le saint-siège ; mais celui-ci, réformé et affranchi par Grégoire VII, prit sa revanche sous Henri IV (1056-1106). En 1075, éclata la querelle des *Investitures* (v. ce mot), et Grégoire VII infligea au roi la pénitence de Canossa (1077) ; mais la lutte reprend presque aussitôt, et le pape fait élire roi Rodolphe de Souabe, qui est tué (1080) et remplacé par Hermann de Luxembourg (1081). A partir de 1090, Henri IV n'éprouve que des échecs ; il meurt abandonné ; Henri V, son fils (1106), se retourne contre l'Eglise, qu'il avait entraînée dans la révolte contre son père. Empereur en 1111, il oblige le pape à accepter le concordat de Worms (1122). Au cours de ces querelles, les princes avaient pu grandir ; des dynasties s'étaient fortifiées ; le pape avait affermi son autorité sur l'Eglise et sur les fidèles en Allemagne. A la mort de Henri V, Lothaire, duc de Saxe, fut élu roi (1125) et couronné empereur en 1133 ; son règne fut rempli par une lutte heureuse contre la maison de Hohenstaufen ou de Weiblingen, et par les progrès de l'évangélisation dans les pays slaves (Poméranie, Brandebourg, Slesvig) ou s'implanta, en même temps, le germanisme. L'élection de Conrad III de Hohenstaufen (1138) engagea la lutte contre la maison des Guelfes, dont le chef, Henri le Superbe, était gendre de Lothaire. Frédéric Barberousse, son neveu, élu roi (1152), trouva le pouvoir royal sans force ; il tenta de le restaurer aux dépens des Guelfes et de la papauté ; malgré ses talents, l'étendue de ses ambitions compromit son succès, sans son règne fut une époque brillante pour l'Allemagne, au point de vue littéraire comme au point de vue économique. Henri VI (1190), Philippe (1197) continuèrent la lutte contre les Guelfes ; un de ceux-ci, prétendant à la couronne depuis 1197, fut seul roi en 1208, mais fut remplacé par un fils de Henri VI, Frédéric II (1212), le terrible adversaire de la papauté, à laquelle il allait chercher des adversaires jusque chez les musulmans ; la lutte atteignit sous son règne un caractère de fureur jusque-là inconnu. L'anarchie reprit, à sa mort, la période du grand interrègne (1250-1273) ; Guillaume de Hollande, Conrad IV de Hohenstaufen, Alphonse X de Castille, Richard de Cornouailles ne parvinrent jamais à être généralement reconnus. Toute la vie réelle de l'Allemagne se concentre alors dans les principautés et dans les villes ; c'est une époque de grande prospérité pour les républiques municipales, dont quelques-unes, formant la Hanse, dominaient dans la mer du Nord et la Baltique. Seigneurs et prélats rivalisaient de luxe. La colonisation des pays slaves fit, pendant la même période, de très grands progrès.

L'élection de Rodolphe de Habsbourg (1273) marque la restauration du pouvoir royal et impérial, tel qu'il pouvait subsister au milieu de principautés puissantes : Rodolphe assura à sa maison, par la conquête de l'Autriche, de la Carinthie, de la Carniole et de la Styrie (1278), l'autorité d'une des premières puissances territoriales d'Allemagne. Après le court règne d'Adolphe de Nassau

(1292), Albert, fils de Rodolphe, fut élu (1298) ; la couronne passa à Henri de Luxembourg (1308), qui donna la Bohême à sa maison. Louis IV de Bavière et Frédéric le Bel, fils d'Albert, se disputèrent la couronne (1313-1322) : Louis, vainqueur, combattit à la fois le pape et le roi de France ; il fut couronné empereur en 1328, mais ne put vaincre Charles de Luxembourg, roi de Bohême, que le pape lui opposait. Après la mort de Louis (1347), Gautier de Schwartzbourg fut élu (1348), puis Charles IV de Luxembourg reçut la couronne. Par la *Bulle d'Or*, Charles IV de Luxembourg régla la procédure des élections à l'Empire (1356) ; comme empereur, il laissa le champ libre aux princes, mais il annexa à ses Etats particuliers la Moravie, la Lusace et le Brandebourg.

L'Allemagne n'avait plus de vie collective, point d'armée, point de finances, point de justice ; la guerre était partout. L'Allemagne grandissait cependant, toujours au détriment des Slaves, par les progrès de la marche de Brandebourg, et par les conquêtes de l'ordre Teutonique entre la Vistule et le Niémen. C'est sur les frontières disputées de l'E. que se formaient les Etats qui devaient dominer l'Allemagne, l'Autriche et la Prusse.

Le règne de Wenceslas, fils de Charles IV (1378), marque les progrès de l'anarchie ; en 1400, on lui oppose Robert, comte palatin, qui meurt en 1410 ; puis Josse de Moravie. Sigismond, frère de Wenceslas, est élu (1410) ; son expédition en Italie a eu moins d'importance que les querelles religieuses (guerres des Hussites, concile de Constance, schisme d'Occident), qui ont rempli son règne. A sa mort s'éteignit la maison de Luxembourg. Son gendre, Albert d'Autriche, fut élu ; et la maison d'Autriche garda, presque sans interruption jusqu'en 1806, la couronne, encore élective en droit. C'est un des faits les plus considérables de l'histoire du monde ; si faibles qu'aient pu être les Habsbourg en tant qu'empereurs, ils dominaient l'Allemagne, et d'heureuses circonstances allaient ajouter à leurs territoires une grande partie de l'Europe : la Hongrie, la Bohême, l'Espagne, les Pays-Bas, la Franche-Comté, puis une partie de l'Italie, et enfin le nouveau monde.

Frédéric III (1440) s'occupe surtout de ses Etats héréditaires ; il réussit à faire élire de son vivant roi des Romains, c'est-à-dire héritier présomptif de l'Empire, son fils Maximilien. Celui-ci (1493) voit voter par les diètes de Worms (1495), d'Augsbourg (1500), de Cologne (1512), les actes constitutifs de l'organisation fédérative de l'Empire, consécration de la situation de fait ; la Chambre impériale, la régence d'Empire, la division en cercles. Ces institutions, qui eussent donné un centre à l'émiettement de l'Allemagne, demeurèrent vaines.

La Réforme troubla profondément l'Allemagne, au moment même où celle-ci avait à résister à l'invasion ottomane, déjà victorieuse en Hongrie (1526). Si puissant que fût Charles-Quint (1519), il ne pouvait soutenir à la fois toutes ses entreprises. La Réforme trouva dans l'Allemagne un terrain plus favorable à son expansion que tout autre, parce que l'autorité du souverain ne pouvait lui opposer la même résistance qu'en Espagne et en France. Charles-Quint, après une longue lutte, dut, en 1555, reconnaître la conversion de la majorité des princes laïques, et la sécularisation d'une partie des principautés ecclésiastiques au profit soit de leurs prélats convertis, soit de leurs voisins ambitieux. En même temps, l'expansion germanique cessait vers le N. et vers l'E. : ce n'étaient pas seulement les Turcs qui menaçaient l'Autriche ; la Pologne prenait l'offensive ; la formation des Etats scandinaves refoulait les progrès des Allemands, et leur marine supplantait celle de la Hanse, dont la découverte du nouveau monde acheva la ruine.

Le XVIe siècle, où la Maison d'Autriche paraissait pouvoir aspirer à la monarchie universelle, fut en réalité une époque de recul et d'anarchie pour l'Allemagne. Le partage des domaines de la maison de Habsbourg, après l'abjuration de Charles-Quint (1556), laisse subsister entre les deux branches les liens d'une politique commune. Les entreprises de la monarchie espagnole contribuèrent ainsi à attirer la guerre en Allemagne, aussi bien que la lutte entre le protestantisme envahissant et la réaction catholique. L'Allemagne, pendant deux siècles, fut, avec l'Italie, le champ clos des grandes guerres européennes.

Ferdinand Ier (1556), Maximilien II (1564), Rodolphe II (1576), Mathias (1612), n'ont guère marqué. Mais Ferdinand II (1619) avait de grands desseins : il poursuivait à la fois la restauration de l'autorité impériale et celle du catholicisme. La guerre de Trente ans (1618) parut d'abord tourner au profit de l'empereur ; l'édit de Restitution (1629) consacrait le succès de la réaction catholique. L'intervention de la Suède, soutenue par les subsides de la France, puis celle de la France même, changèrent le cours des événements. Gustave-Adolphe fut tué à Lutzen (1632). Richelieu fit entrer en campagne les troupes françaises ; après une série de victoires, il était réservé à Mazarin de diriger les négociations françaises au Congrès de Westphalie (tenu simultanément à Munster et à Osnabruck). Les traités de Westphalie (1648) arrêtèrent les hostilités, mais l'Allemagne sortait de cette épreuve couverte de ruines, après avoir souffert tous les maux qu'une guerre peut entraîner.

Les traités de Westphalie consacraient l'anarchie politique de l'Allemagne. L'autorité de l'empereur était définitivement annulée ; la souveraineté territoriale (*landerhoheit*) était reconnue aux princes, qui étaient, chez eux, maîtres absolus au point que le principe de la religion d'Etat était posé : *cujus regio, ejus religio*. L'équilibre était établi entre un « corps catholique » et un « corps évangélique ». Un grand nombre de seigneuries d'ordre inférieur étaient réunies aux domaines de princes plus puissants : ainsi se continuait le travail de concentration qui devait amener l'Allemagne au point où elle en est, et où quelques rares principautés représentent seules les milliers de principautés existant autrefois. Des sécularisations de territoires ecclésiastiques achevaient de donner à l'œuvre du Congrès le caractère d'un partage entre les princes les plus importants et les plus avides.

L'anarchie ainsi constituée était garantie par les hautes puissances contractantes, « protectrices des libertés germaniques ». Les princes étrangers avaient d'ailleurs place officiellement en Allemagne, ce qui leur assurait un droit permanent d'intervention. Les rois de Danemark et de Suède faisaient partie de la Diète, en qualité de seigneurs des principautés allemandes. Le roi de France ne s'était pas fait donner ce droit en annexant l'Alsace, mais Mazarin organisa la Ligue du Rhin entre les princes qui désiraient s'appuyer sur la France contre la Maison d'Autriche, le roi de France fut le protecteur de cette Ligue (1658).

Dans ces conditions, l'Allemagne devait rester le théâtre des grandes guerres entre les Maisons de France et d'Autriche, pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle. Il n'y a plus d'histoire collective de l'Empire. Ferdinand III (1637), Léopold (1658), Joseph Ier (1705), Charles VI (1711-1740), furent les chefs de la Maison d'Autriche, n'ayant en Allemagne d'autre pouvoir, quoique empereurs, que celui que leur assuraient leurs possessions propres. La Diète, devenue perpétuelle en 1663, était un corps sans autorité, conduisant avec une solennelle lenteur des délibérations sans résultat. L'« armée des cercles » et les autres institutions impériales sont annihilées, sinon ridicules. Pendant près d'un siècle, on ne peut citer comme intéressant l'Allemagne d'une manière générale que la cession de Strasbourg (1697) et de la Lorraine (1766) à la France, et la création d'un neuvième électorat au profit du duc de Hanovre (1708). L'accession de l'électeur de Saxe au trône de Pologne (1697) et de l'électeur de Hanovre au trône d'Angleterre (1782) achèvent de donner une sorte de caractère international à l'Allemagne, de plus en plus entraînée dans des affaires qui lui sont étrangères.

Le fait capital de l'histoire de l'Allemagne, durant ce siècle (1648-1710), fut l'accroissement continu de l'électorat de Brandebourg, ou plutôt de la Prusse. L'électeur de Brandebourg devint roi de Prusse en 1700 ; et la Prusse existait avec son organisme essentiel à l'avènement de Frédéric II. Depuis lors, jusqu'en 1866, l'histoire de l'Allemagne peut se concentrer dans l'histoire de la rivalité de la Prusse et de l'Autriche. La France joue son rôle, presque toujours maladroitement, dans les diverses phases de cette lutte ; à chaque moment décisif, c'est elle qui hâte les progrès de la Prusse. Frédéric II fit de son royaume une des grandes puissances européennes ; il laissa la couronne impériale à la Maison d'Autriche, ou plutôt à la Maison de Lorraine, à laquelle Marie-Thérèse, fille de Charles VI, et mariée à François de Lorraine, l'apporta après le règne éphémère de Charles VII, électeur de Bavière (1740-1745), mais, quand Joseph Ier (1765-1790) voulut annexer la Bavière, la Prusse l'en empêcha, à la tête d'une ligue de princes allemands (1785). Tout accroissement en Allemagne était donc interdit à l'Autriche ; il lui restait la marche vers l'E., qu'elle avait entreprise dès la fin du XVIIe siècle en repoussant les Turcs arrivés devant Vienne et en leur repreuant la Hongrie, marche dont le traité de Passarovitz (1718) a marqué la pointe la plus avancée, et qu'avait arrêtée le traité de Belgrade (1739), mais qui n'a cessé d'être un des objectifs de l'Autriche, hésitante entre deux destinées.

A la fin du XVIIIe siècle, l'Allemagne était une fédération de deux grands Etats, de deux Etats moyens (Bavière et Saxe), de grandes principautés, laïques ou ecclésiastiques (ayant de 150.000 à 800.000 hab.), de petites principautés, de 51 villes libres et d'une multitude de seigneuries : en tout 1.800 Etats, dont 350 seulement avaient une étendue appréciable, et dont une centaine ont une histoire. La Révolution française transforma ce chaos. D'une part, elle éveilla en Allemagne les idées nationales, et, d'autre part, par les nombreux remaniements territoriaux dont elle fut la cause, elle ramena à quelques unités le nombre des principautés.

La paix de Lunéville (1801) céda la rive gauche du Rhin à la France ; à titre de compensation, la Prusse et les autres Etats importants qui étaient dépossédés de leurs territoires de la rive gauche dépouillèrent les princes, seigneurs et villes libres de la rive gauche. La Bavière et le Wurtemberg reçurent le titre de « royaumes » (1805) ; Bade s'agrandit ; ces Etats et plusieurs autres s'unirent en une Confédération du Rhin, placée sous la protection de l'empereur des Français, et destinée à fournir à la France un point d'appui contre la Prusse et l'Autriche. François II, qui avait pris en 1804 le titre d'« empereur d'Autriche », renonça au Saint-Empire romain germanique, qui avait vécu mille ans. L'Autriche, toujours vaincue, ne disparut pas, et la Prusse, démembrée, se régénéra, tandis que la Pologne, ne ressuscita point, malgré la création du grand-duché de Varsovie. Ainsi l'unité de l'Allemagne s'était développée sous l'influence des idées révolutionnaires et sous l'inspiration des penseurs allemands ; les invasions napoléoniennes en avaient hâté le progrès, et les réorganisateurs de la Prusse avaient paru incarner l'idée nationale victorieuse en 1813-1814. La Confédération germanique, organisée par le Congrès de Vienne, ne comprenait que 39 membres, dont deux très grands (Autriche et Prusse) et 10 plus ou moins considérables ; elle n'avait pas de vie propre. La lutte était inévitable entre la Prusse et l'Autriche, et les autres princes ne pouvaient former le noyau d'une troisième Allemagne. La Prusse, qui paraissait plus libérale et plus allemande que sa rivale, était divisée en tronçons ; mais la séparation même de ces tronçons (on lui avait donné les provinces Rhénanes) était un stimulant pour des agrandissements qui la transformeraient un jour en un tout compact.

L'Autriche devenait de moins en moins allemande, cherchant sa destinée en Italie ou en Orient, pendant que les nationalités soumises à l'empereur prenaient conscience de leurs diversités ethniques. Fixons seulement quelques dates, à titre de points de repère : l'agitation libérale (1817-1819), la concession de constitutions à quelques Etats (1830), l'institution du *Zollverein* (1828), les menaces de guerre en 1840 qui excitèrent profondément les esprits contre la France, les révolutions de 1848, le Parlement de Francfort qui vota une Constitution unitaire, mais ne put aboutir à un résultat pratique, le triomphe de la réaction en Autriche et en Prusse, les timides tentatives de la Prusse pour créer une nouvelle organisation de l'Allemagne (parlement d'Erfurt, 1850), son humiliation devant l'Autriche, la restauration de la Diète de Francfort 1851) ; puis, les années suivantes, les progrès de l'influence de la Prusse, l'arrivée de Bismarck au pouvoir (1862), la guerre des Duchés (1864), le débat qui s'en suivit entre la Prusse et l'Autriche, la guerre de 1866. L'Autriche fut exclue de la Confédération germanique, que la Prusse put réorganiser à sa guise ; c'était un résultat dû à de longs efforts dont la politique audacieuse de Bismarck et les erreurs de Napoléon III avaient hâté l'accomplissement.

Les circonstances ne permettaient cependant pas d'achever l'unité. La Prusse, après avoir annexé le Hanovre, la Hesse électorale, le Nassau, Francfort, le Slesvig-Holstein, se contenta de réunir dans la Confédération de l'Allemagne du Nord les Etats situés au N. du Mein ; elle y fit entrer ses territoires non allemands. La nouvelle Confédération était sous sa suzeraineté en fait, et un Reichstag commun, élu au suffrage universel, donnait à son autorité la solide base du sentiment national. Des conventions militaires secrètes l'unirent aussitôt aux Etats du S., mais une union plus complète aurait rencontré de grands obstacles si l'affaire de Luxembourg (1867), puis la politique de Napoléon III, lors de la candidature du Hohenzollern au trône d'Espagne (1870), n'avaient précipité le mouvement national ; les Etats du S. prirent part, sans hésiter, à la guerre franco-allemande ; les victoires de 1870-1871 achevèrent l'exaltation du sentiment patriotique et unitaire, et l'empire fut proclamé à Versailles, le 18 janvier 1871. Le 10 mai, la paix de Francfort cédait à l'Allemagne l'Alsace-Lorraine, « terre d'Empire ».

L'unité était achevée, mais l'ère des difficultés commençait. Bismarck, chancelier de l'empire, s'usa dans sa lutte contre l'Eglise catholique, qui a dans le sein du Reichstag un parti très puissant, le *Centre* (*Kulturkampf*, 1872-1886), contre le socialisme et contre le parlementarisme. Sa politique extérieure eut pour fondement l'idée de conserver les conquêtes acquises, par un système d'alliances exclusif de la France. Après avoir opéré, des 1871, un rapprochement avec l'Autriche, il prit comme base de sa politique l'alliance des trois empereurs (1872) ; mais, après la crise orientale dans laquelle il avait contribué à réduire les avantages obtenus par la Russie (Congrès de Berlin, 1878), il dut renoncer à d'autres combinaisons. L'alliance de 1879 avec l'Autriche eut comme suite la « triple alliance » (Allemagne, Autriche, Italie), le fait fondamental de la politique internationale depuis 1871. (V. ALLIANCE [TRIPLE].) Depuis lors, les relations de la Russie et de l'Allemagne passèrent par des alternatives diverses, sans revenir jamais à l'intimité ; l'entente franco-russe, depuis les fêtes de Cronstadt (1891), montra qu'il existait en Europe un autre groupe de Puissances, chacun des deux groupes manifestant, d'ailleurs, la prétention de ne vouloir que la paix, mais la paix armée. Ce régime d'armement à outrance, résultat de la paix de Francfort, devait peser lourdement sur l'Europe.

Après le règne éphémère de Frédéric III (mars-juin 1888, qui avait éveillé des espérances libérales, l'avènement de Guillaume II donna tout d'abord des craintes qui ne se sont pas réalisées. La politique extérieure de l'Allemagne ne se modifia pas dans ses lignes générales ; elle prit plutôt, malgré quelques manifestations bruyantes, une allure plus pacifique et plus loyale.

La chute de Bismarck (mars 1890) remit la réalité du pouvoir entre les mains de l'empereur lui-même, dont la personnalité ne cessa plus de se manifester fréquemment, reléguant au second plan celles des chanceliers : Caprivi (1890), Hohenlohe (1895).

— BIBLIOGR. Le grand recueil de sources est le recueil de Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*. — Pour la bibliographie, consulter Dahlmann-Waitz, *Quellenkunde der Deutschen Geschichte* (Gœttingue, 1883) ; pour la valeur critique des documents, Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen im mittelalter* (Berlin, 1893 ; Lorenz, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter, seit dem 13 Jahrhundert* Berlin, 1886).

Parmi les histoires générales, il faut citer celles de Pfister, *Geschichte der Deutschen nach den Quellen* (Hambourg, 1829-1835), et de Lamprich, *Deutsche Geschichte* (Berlin, 1891), ainsi que de Zeller, *Histoire d'Allemagne* Paris, 1872) ; Himly, *Histoire de la formation territoriale des Etats de l'Europe centrale* (Paris, 1895 . — Pour les institutions, v. G. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte* (Kiel, 1871-1874).

— VIII. LANGUE ALLEMANDE. Le domaine géographique de l'allemand, qui est parlé par environ soixante-dix millions d'habitants, comprend la presque totalité de l'Allemagne, une partie des provinces baltiques de la Russie, les pays allemands de l'Autriche, les deux tiers de la Suisse, d'importantes agglomérations en Amérique et les colonies allemandes.

L'allemand remonte au germanique primitif, qui appartient lui-même à la famille des langues indo-européennes. Le germanique primitif se divise en trois branches : le norrois (v. ce mot), d'où sont issues les langues scandinaves, le gotique ou gothique (v. ce mot), langue morte aujourd'hui et en laquelle est écrite la *Bible d'Ulfila* (V. s.), et enfin le germanique occidental : celui-ci se subdivise en anglo-frison et en allemand, et l'allemand se scinde à son tour en bas allemand et en haut allemand. Suivant des divisions territoriales et ethnographiques, établies d'une façon assez arbitraire, le haut allemand, source de l'allemand moderne, se répartit en plusieurs dialectes, tels que le francique, le haut saxon, l'alemanique, etc. De ces dialectes, c'est le saxon qui a fini par exercer la plus puissante influence et est devenu prépondérant. Suivant son évolution historique, le haut allemand se divise, sans que cette division chronologique soit plus précise que la division géographique, en trois périodes : celle de l'ancien haut allemand, celle du moyen haut allemand, et celle du nouveau haut allemand ou (allemand moderne). La première (textes : *Muspilli, Krist*, etc.), va du VIIIe siècle à la fin du XIe siècle ; la seconde (textes : *les Nibelungen*, les œuvres des *Minnesinger*, etc.), va jusque vers 1500, et la troisième s'étend jusqu'à nos jours : on fait commencer celle-ci à la traduction de la Bible par Luther, dont le grand mérite a été de perfectionner la langue déjà presque généralisée des chancelleries et des imprimeurs. Les chefs-d'œuvre des Lessing, Herder, Gœthe et Schiller ont achevé de constituer la langue littéraire allemande.

Par opposition au français et à l'anglais, qui sont des langues analytiques, l'allemand est une langue synthétique : elle l'est par sa facilité à former des diminutifs et des mots composés en nombre indéfini ; elle l'est par sa déclinaison, qui permet, pour indiquer les rapports des mots entre eux, de remplacer certaines prépositions par les désinences de ses quatre cas ; elle l'est surtout par la construction de sa phrase, où de fréquents déplacements et rejets obligatoires du verbe et des particules font de cette phrase entière, on ne lui donnant un sens que quand elle est achevée, comme un immense mot composé. De là, un certain manque de clarté et parfois de précision, mais aussi, pour qui use de cette langue, un continuel effort d'attention, qui impose à l'esprit une singulière discipline. Elle est la traduction d'un mode spécial de penser et en est aussi, en quelque façon, la créatrice.

L'allemand est une langue fortement accentuée ; il est donc de la plus grande importance, en lisant ou en parlant, de bien marquer la syllabe tonique.

On ne saurait donner ici un abrégé, même succinct, de la grammaire allemande, qui est fort compliquée. Qu'il nous suffise de dire que l'alphabet est le même qu'en français, mais que plusieurs lettres se prononcent autrement (p. ex. u = ou, v = f, etc.), qu'il y a trois genres : le masculin, le féminin et le neutre, source continuelle d'erreurs pour les étrangers, et que les grammairiens ne sont guère d'accord sur la manière de classer les déclinaisons.

La versification allemande est fondée sur le rythme, constitué par le retour régulier de syllabes accentuées. Les vers sont divisés en groupes de syllabes ou pieds, auxquels, en empruntant la terminologie classique, on a assez improprement donné les noms d'« ïambe » (syll. atone suivie d'une syll. accentuée), de « trochée » (syll. accentuée suivie d'une syll. atone), de « spondée » (deux syllabes accentuées), de « dactyle » (deux syll. atones suivies d'une syll. accentuée), etc. Les vers composés d'ïambes sont dits « ïambiques » (on à rythme ascendant); de trochées : « trochaïques » (ou à rythme descendant). Les vers les plus usités sont, dans le drame, le pentamètre ïambique (5 ïambes) et, dans les poèmes, l'hexamètre dactylique, calqué sur l'hexamètre latin. La rime existe en allemand, mais n'est obligatoire que dans certaines formes de poèmes.

Les caractères gothiques, qui ne sont qu'une modification des caractères latins, sont encore d'un usage général ; ils tendent cependant de plus en plus à être remplacés, surtout dans les ouvrages scientifiques, par les caractères latins. En voici le tableau :

IMPRIMERIE	ÉCRITURE	APPELLATION	IMPRIMERIE	ÉCRITURE	APPELLATION
A a	𝒜 𝒶	a à	N n	𝒩 𝓃	n enn
B b	ℬ 𝒷	b bé	O o	𝒪 𝓸	o ô
C c	𝒞 𝒸	c tsé	P p	𝒫 𝓅	p pé
D d	𝒟 𝒹	d dé	Q q	𝒬 𝓆	q kou
E e	ℰ 𝒾	e é	R r	ℛ 𝓇	r err
F f	ℱ 𝒻	f eff	S s	𝒮 𝓈	s ess
G g	𝒢 𝓰	g ghé	T t	𝒯 𝓉	t té
H h	ℋ 𝒽	h há	U u	𝒰 𝓊	u ou
I i	ℐ 𝒾	i i	V v	𝒱 𝓋	v faou
J j	𝒥 𝒿	j iott	W w	𝒲 𝓌	w vé
K k	𝒦 𝓀	k ká	X x	𝒳 𝓍	x iks
L l	ℒ 𝓁	l ell	Y y	𝒴 𝓎	y ipsilonn
M m	ℳ 𝓂	m emm	Z z	𝒵 𝓏	z tsett

— BIBLIOGR. : H. Lichtenberger, *Histoire de la langue allemande* (contenant toutes les indications bibliographiques nécessaires (Paris, 1895)); V. Henry, *Précis de grammaire comparée de l'anglais et de l'allemand* (Paris, 1893); O. Behagel, *die Deutsche Sprache* (Leipzig, 1886); P. Verrier, *Notions simplifiées de versification allemande* (Paris, 1891, et, en allemand, les ouvrages de Minckwitz, de Benedix, etc.

— IX. LITTÉRATURE ALLEMANDE. D'après Tacite (*Germania*), les anciens Germains cultivaient la poésie, mais de leurs chants rien n'a subsisté. Les plus anciens textes allemands ne remontent pas au delà du VIIIe siècle (la traduction de la Bible par Ulfila est en effet un texte gothique, non un texte allemand) : ce sont des gloses de mots latins en des chartes, etc. La première œuvre littéraire date du IXe siècle, c'est le *Chant d'Hildebrand*, fragment épique. Avec Charlemagne, la poésie devient chrétienne : le *Muspilli* est un poème sur le jugement dernier, le *Hêliand*, une vie de Jésus, le *Krist* d'Otfried, une harmonie des Evangiles; d'autres œuvres du IXe et du Xe siècle : le *Waltharius* d'Ekkehard, le *Ruodlieb*, des fragments du *Reinardus*, les comédies sacrées de la nonne Hroswitha sont écrites en latin.

Les croisades, le gouvernement des Hohenstaufen, l'éclat de la vie chevaleresque favorisent, au XIIe et au XIIIe siècle, l'épanouissement du génie poétique : le peuple a ses « chanteurs errants », et les nobles ne dédaignent point la poésie (*première période classique*). D'inspiration populaire est le *Chant des Nibelungen* (XIIIe siècle), vaste épopée racontant la mort de Siegfried et la vengeance de Kriemhield, œuvre à la fois gracieuse et puissante, tendre et farouche. *Gudrun* est également un poème populaire, héroïque, touchant, qui est aux *Nibelungen* ce que l'*Odyssée* est à l'*Iliade*. Le thème de ces épopées est emprunté aux traditions nationales. C'est, au contraire, de la fable antique, des légendes de la Table ronde, du Graal, de Charlemagne, etc., que les poètes de cour, ces trouvères de l'Allemagne, tirent les sujets de leurs poèmes épiques : Henri de Veldeke a composé une *Enéide*, Hartmann d'Aue, *l'Iwein*; Wolfram d'Eschenbach, *le Parzival* et *le Titurel*; Gottfried de Strasbourg, *Tristan et Isolde*. Les poètes lyriques célèbrent la « minne », l'amour romanesque du chevalier pour sa dame, et le plus brillant des innombrables « minesinger » est Walther de la Vogelweide (XIIIe siècle). Le manuscrit dit « de Manesse », à la Bibliothèque nationale (Paris), contient les œuvres de très nombreux minnesinger.

Le XIVe siècle est d'autant plus terne que le XIIIe avait eu plus d'éclat. Au « minnesang », d'une inspiration si délicate, succède, avec l'avènement de la bourgeoisie, une poésie toute de métier et de convention : c'est le « meistersang » (XIVe et XVe siècles), et les « meistersanger » (maîtres chanteurs) sont une « corporation » de poètes observant la « tabulature ». (V. ce mot.) L'épopée cède le pas à la poésie didactique : *la Nef des fous* de Brant, *les Priamèles* (XVIe siècle). Le théâtre, issu des cérémonies de l'Eglise, se constitue : il garde un caractère sérieux dans les *Mystères*, les *Jeux de la Passion*, alors que les *Pièces de Carnaval* (Fastnachtsspiele) sont des farces qui annoncent la comédie (Folz, Rosenblüt). La prose existe à peine (livres populaires de l'Till Eulenspiegel, de Renard) jusqu'au jour où Martin Luther, le grand réformateur, en donne d'impérissables modèles dans sa *Traduction de la Bible* (1534), œuvre d'une importance colossale, dans ses *Chants*, ses *Prédications*, etc. : Ulrich de Hutten, Thomas Murner sont également d'habiles prosateurs. La Réforme trouve un champion d'une fabuleuse fécondité dans le maître chanteur et savetier, Hans Sachs (XVIe siècle), auteur d'un nombre infini de pièces de théâtre, de récits, etc. Citons encore le poète satirique Fischart et l'empereur Maximilien, auteur du *Teuerdank*.

L'horrible guerre de Trente ans (1618-1848 brise l'essor du sentiment national, et la poésie, aux mains des savants, devient une pâle imitation des littératures étrangères, surtout de la française. Martin Opitz, Boileau médiocre d'une époque sans Racines ni Molières, est le maître de la *première école silésienne*, et ses disciples sont : Fleming, Logau, etc. ; les poètes de la *seconde école silésienne* : Gryphius, Hoffmanswaldau, Lohenstein, produisent des œuvres ridicules de prétention et d'enflure, mais les ennemis que leur suscitent leurs excès (Weisse, Günther) sont également médiocres. Malgré leurs efforts, les « Sociétés littéraires » (à Nuremberg, Hambourg) sont incapables de réveiller le goût de la poésie allemande, et c'est dans un roman picaresque, le *Simplicissimus* de Grimmelshausen (XVIIe siècle), où les misères de l'époque sont décrites avec vigueur, qu'il faut chercher des vestiges d'une inspiration franche et vive. La querelle entre le défenseur de la poésie classique Gottsched (XVIIIe siècle) et les protagonistes d'une poésie « naturelle », Bodmer et Breitinger, est à peu près stérile, et c'est à peine si l'on peut encore citer les noms de quelques poètes de second ordre : Haller, E. de Kleist, Hagedorn, Gleim, Gellert, etc.

Avec la seconde moitié du XVIIIe siècle commence la seconde période classique de la littérature allemande : Klopstock, par sa sentimentalité religieuse (*la Messiade*) et par son patriotisme ardent (*les Odes*); Lessing, par la finesse de sa critique et la valeur de ses œuvres dramatiques; Herder, par son extraordinaire intuition littéraire, provoquent un mouvement considérable dans les lettres allemandes. Wieland, qui imite, il est vrai, le genre français, est un écrivain élégant et facile, qui rend la littérature aimable. Il a cependant des adversaires acharnés; ce sont les poètes de Göttingue : Bürger, l'auteur des *Ballades* (*Lénore*); Voss, le traducteur d'Homère, etc. L'effervescence causée par le réveil littéraire porte le nom d'« Orage et Assaut », et les poètes du *Sturm und Drang*, Lenz, Klinger, Muller Schubart ont joué un rôle important. Enfin, le génie allemand trouve son expression la plus parfaite en Gœthe et en Schiller, ces deux grands écrivains qui, tendrement unis malgré leur glorieuse rivalité, semblent avoir épuisé tous les genres littéraires. L'humoriste bizarre qu'est Jean-Paul Richter appartient également à l'époque classique.

Au XIXe siècle, la vie littéraire est très intense et très complexe : à la clarté, à la simplicité classique succèdent la confusion, le mysticisme de l'*Ecole romantique*, qui veut remettre le moyen âge en honneur : Novalis, les Schlegel, Tieck, Brentano, Arnim, H. de Kleist, Hoffmann, Chamisso, etc. Les exagérations des romantiques excitent la verve de Platen, un maître étonnant de la forme. La politique fait naître le parti de la « Jeune Allemagne », auquel appartiennent Gutzkow, Laube, Börne, Henri Heine (mort à Paris), poète délicat, mais d'une ironie parfois déconcertante. Les guerres de la délivrance inspirent à plusieurs poètes : Arndt, Körner, Schenkendorf, etc., des accents d'un patriotisme ardent. L'Autriche a des écrivains aimables et délicats : Lenau, Grillparzer, Hamerling. En Souabe, l'excellent poète lyrique Uhland fait école (Kerner, Schwab, etc.). Les noms de Freiligrath, de Geibel, de Hebbel, de Heyse méritent d'être cités. L'Allemagne moderne peut être fière de ses historiens : Ranke, Gervinus, Niebuhr, Mommsen, Sybel, Treitschke, etc. ; de ses philosophes : Kant, Fichte, Schelling, Schopenhauer, etc. ; de ses romanciers : Freytag, Spielhagen, Ebers, Reuter, Auerbach, etc. Enfin, après cette énumération, forcément très incomplète, signalons le mouvement intéressant qui s'est produit depuis quelques années dans la littérature dramatique en Allemagne et qui a rendu célèbres les noms de Sudermann, Hauptmann, etc.

— BIBLIOGR. : En France, les manuels de Bossert, *Histoire abrégée de la littérature allemande* (Paris, 1891); Lange, *Tableau de la littérature allemande* (Paris, 1886); Dietz, *Angleterre-Allemagne* (Paris); Heinrich, *Histoire de la littérature allemande* (Paris, 1870-1875). — En Allemagne, parmi les nombreuses Histoires de la littérature, il faut citer celles de Gervinus, Koberstein, Gœdecke, Scherer, Kurz.

— X. BEAUX-ARTS. *Architecture*. Les plus anciens monuments d'architecture en Germanie ne sont pas antérieurs à la conquête romaine, au début de notre ère. Et encore, ces constructions primitives n'ont-elles d'autre caractéristique que leurs toits aigus, commandés par les nécessités du climat. Les influences byzantines se révèlent au VIIIe siècle. Elles sont importées d'Italie par les moines qui viennent évangéliser les Germains. L'église d'Altenberga, le monastère de Fulde, élevés sous la direction de saint Boniface, datent de cette époque. Avec Charlemagne, les Germains demeurent encore tributaires de l'Italie et de l'Orient. L'église d'Aix-la-Chapelle est à ce moment l'édifice le plus remarquable. Sous la domination de la maison de Saxe, l'art obéit presque exclusivement aux traditions byzantines. Un peu plus tard, l'Occident apporte aux Germains ses formes plus sveltes, plus variées (églises de Worms, de Mayence, de Nuremberg). Au XIIIe siècle, le style ogival pénètre en Germanie. La cathédrale de Magdebourg, et, bientôt après, celles de Strasbourg et de Cologne, les églises de Saint-Sébald et de Sainte-Marie à Nuremberg sont de style ogival. L'architecture civile ne demeure point en arrière. Hôtels de ville, hôpitaux, se multiplient sur tous les points. Les ponts de Lucerne et de Dresde attestent le savoir et le goût de leurs auteurs. Au XVe et au XVIe siècle, l'Allemagne perd son originalité dans l'architecture. Ses constructeurs sont le plus souvent des Italiens. Au siècle suivant, l'exemple de la France influe d'une façon regrettable. C'est à peine si Hall échappe à la manie d'imitation qui s'est emparée de ses contemporains lorsqu'il construit l'hôtel de ville d'Augsbourg, d'une inspiration plus personnelle. Frédéric-Guillaume a commandé le palais somptueux que Schulter achève d'élever à Berlin au début du XVIIIe siècle. Vers 1780 se manifeste l'étude de l'architecture ancienne. On reprend les formes de l'antiquité, puis, peu à peu, on renonce à l'imitation servile des Grecs et des Romains pour emprunter à l'art du moyen âge ce qu'il ent d'original et d'excellent. Louis de Bavière, en ce siècle, a permis à Klenze, à Ziebland, etc., de doter Munich d'édifices civils ou religieux remarquables. Sur d'autres points de l'Allemagne, à Berlin notamment, Stüler et Schinkel méritent d'être nommés comme ayant élevé des monuments de style classique, et, à Darmstadt, Georges Muller, plus indépendant, emprunte également à la Renaissance et au moyen âge, lorsqu'il élève l'église catholique, l'Opéra et la nouvelle chancellerie.

— *Peinture*. Rarement race fut moins douée pour la peinture. L'Allemand n'a pas, en général, la vision *nette* et *colorée* du monde extérieur. En revanche, il a le sentiment. Et c'est « par un miracle du sentiment » que l'Allemagne devint peintre (au XIVe siècle) et le resta trois cents ans.

Le grand foyer de son art primitif, issu de l'expansion candide du sentiment religieux, c'est Cologne. On distingue d'ordinaire la vieille école de Cologne (XIVe siècle) de la nouvelle école de Cologne (XVe siècle). Guillaume de Herle est le grand nom du XIVe siècle.

Au XVe, l'art flamand, le fort réalisme des Van Eyck, a pénétré en Allemagne. De là une combinaison, très savoureuse, de deux éléments où la sève germanique prédomine encore (Lochner, les maîtres anonymes). Puis l'art de Cologne rayonne au dehors. C'est Colmar avec Schongauer, peintre et surtout graveur charmant et pathétique ; c'est Ulm avec Zeitblom ; c'est Augsbourg avec Holbein le Vieux, coloriste surprenant, qui a fait de sa ville la Venise de l'Allemagne.

Nuremberg, cependant, illustrée dès le XVe siècle par le maître de Dürer, Wohlgemuth, s'annonçait déjà comme la rivale de Cologne. Au XVIe siècle, avec le grand Albert Dürer, elle la supplante tout à fait.

Dürer domine l'art allemand. Peintre, dessinateur, paysagiste, graveur, nul n'a été plus fécond. En lui s'équilibrent, non sans froideur calculée parfois, l'influence païenne de l'Italie et le mysticisme allemand dans une âme déjà protestante. Après lui, cet équilibre sera rompu. Parmi les maîtres de second ordre, contemporains de Dürer, il faut citer Grünewald, Baldung Grün, Altdorfer, Cranach. L'Ecole d'Augsbourg, toujours coloriste, brille encore au XVIe siècle avec Hans Burgmair. Quant au célèbre Holbein le Jeune, fils de Holbein le Vieux, quoique né à Augsbourg, il a surtout vécu hors d'Allemagne. Son admirable talent de portraitiste ne doit pas faire illusion sur l'état de la peinture allemande qui, dès lors, sous la double influence de l'art italien et du protestantisme, marchait à son déclin.

Au commencement du XVIIe siècle, le niveau italien a passé partout en Allemagne. Il n'y a plus d'écoles distinctes. Adam Elsheimer et Joh. Rothenhammer sont les plus habiles parmi ces imitateurs. Joach. Sandrart de Francfort, le Vasari de l'Allemagne, mérite une mention au moins pour ses écrits. La cour de Christian de Danemark est l'asile favori de l'art germanique italianisant. Bientôt les Académies se fondent. Celle de Berlin, fondée en 1694, a pour premier directeur Andréas Schlüter. L'Académie de Dresde date de 1697, celle de Vienne la suit de près. Au XVIIIe siècle, Chodowiecki, maître gracieux, tente un retour vers le naturel. Mais le courant est à la doctrine. Imbu des idées de Lessing et de Winckelmann, Raphaël Mengs tient à Rome une véritable école de néo-classicisme. On y accourt de tous les côtés; Carstens y va puiser son enthousiasme, et Angelica Kauffmann y va mourir.

Au début du XIXe siècle, lors du grand réveil politique, littéraire et philosophique, que Mme de Staël avait fait pressentir, l'Allemagne de Schiller, de Gœthe et de Kant voulut régénérer son art avec le reste. De là le mouvement presque simultané des écoles de Munich, de Dusseldorf, puis de Dresde et Berlin. Munich surtout, sous le roi Louis Ier, devient comme une capitale de l'art. D'un côté, Frédr. Overbeck, Jules Schnorr et Pierre Cornélius, imitateurs du grand style de la Renaissance, font de la peinture allemande un art romain refroidi. D'autre part, le fameux Kaulbach étale dans ses grandes décorations une fougue toute romantique, tandis que Pilloty, peintre d'histoire, cherche un gros et emphatique héroïsme. Tous ces artistes eurent plus d'ambition et de savoir que d'âme; aussi, leur art est peu allemand. La renommée brayante qu'ils obtinrent jadis est bien tombée. Les peintres actuels, un Menzel, un Liebermann, un Lenbach (portraitiste), un de Uhde surtout, avec leur imitation directe de la vie ordinaire, ou leurs scènes de piété intime et populaire, s'éloignent autant que possible de leurs prédécesseurs.

— *Sculpture*. La sculpture allemande ne compte guère qu'à partir de l'époque ogivale. Encore ne brille-t-elle guère (à Bamberg, à Magdebourg, à Naumbourg, à Cologne) que par des motifs isolés. Ses compositions ne sont pas encyclopiques, comme en France. La décoration sculptée de la cathédrale de Strasbourg, la seule œuvre d'ensemble, dérive directement, par sa splendeur, des écoles françaises.

Avec le XVe siècle, l'idéal purement gothique fait place à un naturalisme débordant de sève. C'est alors, en Souabe, en Franconie, en Suisse, que la sculpture sur bois peuple les autels d'un monde « minutieux, pittoresque et grouillant ». On recherche la vie, le drame. Les scènes de passion, de douleur, abondent. On peut suivre ce mouvement avec Jacob Russ à Coire, avec les Syrlin à Dortmund, avec Veit Stoss à Nuremberg (*les Sept Joies de la Vierge*, à l'église Saint-Laurent, 1508).

C'est à Nuremberg encore que se trouvent les deux maîtres de la sculpture en pierre et en bronze du XVIe siècle : Adam Krafft, avec le *Calvaire* et la *Passion* sculptés à Saint-Sébald, et Peter Visher, l'incomparable fondeur de la *châsse de saint Sebald*, dans la même église. Ce monument unique, où se marient l'esprit du moyen âge et le goût épuré de la Renaissance, est la merveille de l'art allemand. Tilmann Riemanschneider, de Wurtzbourg, et Michaël Dichter, sont encore de très bons artistes. Mais, dès la fin du XVIe siècle, les artistes flamands et italiens propagent un funeste pseudo-classicisme. La sculpture funéraire en est tout imprégnée elle-même (Mayence, Magdebourg, Stattgard, etc.). Andréas Schlüter et Raphaël Donner font seuls noble figure, au XVIIe siècle, parmi la décadence générale.

Vers la fin du XVIIIe siècle, Tieck, à Berlin, rétablit un style franchement classique. Un peu avant et après lui, Schadow, esprit réfléchi, créa une tradition de sculpture

1. Maison peinte par Holbein (XVIe s.). — 2. Les Propylées, architecture de Klenze (Munich, XIXe s.). — 3. Sculpture de Speckstein, par Aldegrever (XVIe s.). — 4. Pot à bière en étain. — 5. Panneaux de crédence (XVIe s.). — 6. Cartouche héraldique (XVIe s.). — 7. Dague de lansquenet (XVIe s.). — 8. Vase en grès céramo (Nuremberg, XVIe s.). — 9. Costume de femme, par Holbein (XVIe s.). — 10. Médaillon en bois (XVIe s.). — 11. Écu lambrequiné (XVIe s.). — 12. Épée à garde de fer noir incrusté d'argent (XVIIe s.). — 13. Meuble en bois (XVe s.). — 14. Le Mercier, fragment de la danse des morts, de Holbein (XVIe s.). — 15. Griffon, par Schengauer. — 16. Pistolet à rouet (XVIIe s.). — 17. Morion de Saxe (XVIe s.). — 18. Dague saxonne (XVIe s.). — 19. Salade (XVIe s.). — 20. Lansquenet du cortège des lances (XVIe s.). — 21. Vidrecome en verre émaillé (XVIe s.). — 22. Frise, par Albert Dürer. — 23. Reitre, d'après Lindmeyer (XVIe s.). — 24. Saint Georges, par Martin Schoen. — 25. Hanap, vase à boire du XVIe s.).

monumentale et sévère, que Rauch reprendra en l'élargissant (*statue équestre de Frédéric II*). L'influence de Rauch dure encore à Berlin (Rietschel, Donndorf, etc.). Enfin, à Munich, le romantique Schwanthaler a montré dans la *Bavaria* plus de lourdeur que de vraie puissance. Ses successeurs, plus adroits et plus serrés, comptent de très estimables œuvres, mais pas de chefs-d'œuvre.

— *Gravure.* La gravure au burin a pour initiateur en Allemagne l'artiste anonyme que l'on est convenu d'appeler « le maître de 1466 ». Avant lui, le procédé du graveur était connu, mais aucune œuvre ne mérite d'être citée. Martin Schongauer vient ensuite et distance son devancier par la recherche du style et le sentiment du beau. Il fait école. Son influence se fait sentir non seulement dans toute l'Allemagne, mais en France et en Italie. Michel-Ange imite une estampe de notre graveur lorsqu'il veut peindre sa *Tentation de saint Antoine*. Nombre de graveurs allemands du début du XVIe siècle peuvent être considérés comme les disciples de Schongauer, notamment Barthélemy Schoen, Wenceslas d'Olmütz et le maître au monogramme B. M. Mais Albert Durer éclipse bientôt Schongauer. Il a pour lui la science du dessin portée au plus haut degré et une rudesse dans l'accentuation du modèle qui le séparent de tout autre maître. Ses estampes pénètrent en Italie et séduisent Marc-Antoine Raimondi, qui s'en fait le plagiaire. Raphael et les maîtres vénitiens ses contemporains marquent à Durer leur profonde estime. Mis en possession de planches gravées par Marc-Antoine, Dürer a son tour les admire et en vante la beauté. C'est alors qu'Aldegrever, Hans Sébald Béham, et beaucoup d'autres graveurs allemands s'imprègnent de la manière italienne. Quant à Durer, il garde sa personnalité. Son burin plein de souplesse et d'énergie lui vaut d'être considéré comme le maître par excellence : *la Sainte Face* (1510), *le Chevalier de la mort, la Mélancolie* sont des chefs-d'œuvre. Burgmair, et surtout Lenczelburger, seront les continuateurs de Durer. Avec eux finit la période éclatante de la gravure au burin. Depuis lors, sans doute, l'Allemagne n'a jamais manqué de burinistes; elle a eu Pressler, Schmidt, Wagner, Merz, Felsing, Zeller, mais leur influence ne s'est pas fait sentir au delà de leur pays.

— *Musique.* Le mouvement musical en Allemagne ne commence guère qu'au XIIIe siècle, avec les *minnesinger*, qui étaient à peu près en ce pays ce que furent, en France, les troubadours et les trouvères. Quelques efforts individuels s'étaient bien produits auparavant pour répandre la connaissance et la pratique de la musique, mais l'Allemagne était loin de faire pressentir alors la supériorité qu'elle devait acquérir dans l'art des sons. La première impulsion fut donc donnée par les minnesinger : Otto de Botenlauben, Henri d'Ofterdingen, Wolfram d'Eschenbach et Tannhauser (que Richard Wagner a remis en lumière de nos jours). Assez faibles musiciens, les minnesinger virent leur étoile pâlir, dès le commencement du XIVe siècle, devant celle des *meistersinger* (ou maîtres chanteurs), que Wagner a mis aussi à la scène. Plus instruits que leurs devanciers les chevaliers-poètes, les maîtres chanteurs imprimèrent à l'art un mouvement qui devait se prolonger pendant plus de deux cents ans. Il suffira de signaler, au nombre des plus fameux, Kantzler, Muglin, Marner, Erenboten, et surtout Frauenlob, qui vécurent dans le courant du XIVe siècle. C'est au XVe et surtout au XVIe siècle que commence la véritable floraison musicale de l'Allemagne. On voit naître alors toute une génération brillante de théoriciens et de compositeurs : d'abord Agricola, Henri Isaac, Hofheimer, Jean de Cologne, Conrad de Spire, Traugott Engenins, qui fut, dit-on, l'un des premiers contrapontistes; Adam de Fulde, Jean Aventinus, puis Breitengasser, auteur de nombreuses compositions religieuses, qui partagea, avec Henri Finck et quelques autres, la gloire d'avoir en quelque sorte fondé la véritable école allemande. A la suite de ceux-ci, il faut encore nommer Braettel, Blanckenmoller, Artophius, Alectorius, Lantensack, Bogentantz, Salblinger, Mahec, etc. Nous arrivons à la Réforme et à l'action de Luther, qui se rendait bien compte de l'influence de la musique sur l'esprit et sur l'âme, et qui ne négligea rien pour la faire servir à ses fins. Musicien lui-même, doué d'une jolie voix, il composa un recueil de chants pour les enfants des écoles et harmonisa le fameux chant des Réformés : *Ein' feste Burg*, connu sous le nom de « Choral de Luther ». Parmi les musiciens qui aidèrent Luther dans ses travaux sur la réforme du chant religieux pour les églises protestantes, on doit citer : Hans Walther, Martin Agricola, Senfel, et ses deux amis, le cordonnier Hans Sachs et le barbier Hans Folz, tous deux maîtres chanteurs, et qui écrivirent des cantiques.

Le XVIIe siècle prend une grande importance en Allemagne au point de vue musical. Il faut d'abord signaler les travaux des théoriciens, qui ouvrent la voie aux véritables créateurs, et, parmi ceux-là, nommer surtout Michel Schulz (qui fut aussi un bon compositeur), Jean Cruger, Demantius, Herbst, Athanase Kircher, Fux, David Funck; puis, toute l'école des premiers organistes, si distinguée et souvent si remarquables : Hammerschmidt, Buxtehude, Frohberger, le chanoine Keiffer, Georges Arnold, Jean-Gaspard de Kerl; enfin, les compositeurs, sacrés ou profanes, entre lesquels il faut distinguer Melchior Franck, André Berger, Jean Hermann, Thomas Avenarius, Henri Albert, Christophe, Bernhard, Bleyer, etc.

L'âge héroïque de la musique allemande commence enfin avec le plus glorieux des Bach, Jean-Sébastien, né en 1685, et qui eut sur l'art une influence immense et bienfaisante. Parmi ses meilleurs élèves, il faut rappeler le souvenir d'abord de son fils Friedmann, puis nommer Louis Krebs, Goldberg, Kittel, Jean-Gaspard Vogler, Muthel, Martin Schubert, Homilus et Kirnberger.

En regard du grand nom de Bach, il faut placer celui de son illustre contemporain et presque son égal, George-Frédéric Hændel, qui naquit la même année.

A côté de Bach et de Hændel, on peut citer plusieurs musiciens qui, sans atteindre à leur hauteur, furent néanmoins des artistes distingués : les compositeurs Arnkiel, Henri-Nicolas Gerber, Charles-Henri Graun, Eberlin, les organistes Michel Kirsten, Félix Benda, Zach. Parmi les organistes, qui ont toujours été si nombreux et si remarquables en Allemagne, on trouve un peu plus tard Bertuch, Kœnigslœw, Daubenmerkl, Becwarzonski, Kucharz, Auberlen, Bachmann, qui pour la plupart furent aussi des compositeurs de talent, et le théoricien Albrechtsberger, qui fut le maître de Beethoven et de Hummel.

Au théâtre, Hændel est l'un des premiers compositeurs allemands qui se soient affirmés sous ce rapport avec éclat. Avec lui, il faut citer Hesse et surtout Gluck, dont le génie n'atteignit vraiment toute sa puissance que lorsqu'il vint opérer en France son admirable réforme du drame lyrique.

Tandis que Gluck multipliait ses opéras devant le grand public, Haydn écrivait des oratorios, des symphonies, des quatuors admirables.

Après Bach et Hændel, après Gluck et Haydn, voici venir Mozart, le maître des maîtres, génie éclectique et charmant, dont l'abondance de l'inspiration, la fertilité dans les développements tiennent vraiment du prodige.

A côté de ces maîtres, mais bien au-dessous d'eux, il faut cependant citer quelques musiciens aimables, qui se sont produits dans le genre dramatique : Holzbaner, Chrétien Bach, Naumann, Ditters de Dittersdorf, Himmel, Weigl, l'abbé Vogler, qui fut le maître de Weber et de Meyerbeer, Schwarzendorf, connu sous le nom de Martini, Simon Mayr, Winter, Vogel, et nous arrivons à Beethoven, le père des grandes œuvres, si prodigieuses qu'on est porté à croire qu'il a, sur certains points, marqué les bornes de l'art. Beethoven, aussi grand que Mozart, dans un autre genre, a laissé des œuvres qui défient le temps et la critique.

L'Allemagne a rencontré encore après lui des artistes qui, pour ne pas l'égaler, n'en sont pas moins des artistes de génie : Weber et surtout Meyerbeer, qui l'un et l'autre ont brillé au théâtre, le premier dans sa patrie, le second en Italie et particulièrement en France, où il a donné des œuvres admirables. En même temps qu'eux vivait Schubert, dont le nom ne devait acquérir qu'une célébrité posthume. C'est presque à la même génération qu'appartiennent Mendelssohn et Robert-Schumann : Mendelssohn, qui manuait l'orchestre avec une grâce et une aisance adorables, a été le dernier des symphonistes allemands; Schumann, inimitable dans ses pièces intimes de piano et dans ses *lieder*.

Contemporain de Mendelssohn et de Schumann, Richard Wagner est mort longtemps après eux. Ce grand maître ne s'est adressé qu'au théâtre, et il n'a pour ainsi dire rien écrit en dehors de la scène. Ses belles œuvres ont exercé une grande influence sur la marche de l'art en Allemagne et ailleurs. Pour clore cette longue énumération, nous citerons les noms de Flotow, de Joachim Raff, et ceux de plusieurs musiciens qui occupent une situation artistique honorable; ce sont : Johannes Brahms, Max Bruch, Carl Goldmark, Ignace Brull, Richard Strauss, Engelbert Humperdinck, Anton Dvorak, Albert Lortzing, etc., auxquels on peut joindre quelques compositeurs d'opérettes tels que Johann Strauss, Millœcker, Richard Genée et Suppé.

L'Allemagne n'a pas été moins féconde en grands virtuoses qu'en grands compositeurs, et on ne saurait passer sous silence les plus célèbres d'entre eux. Parmi les pianistes les plus fameux, il faut citer en première ligne Steibelt, Dussek, Hummel, Jean-Baptiste Cramer, qui étaient eux-mêmes des compositeurs remarquables pour leur instrument, ainsi que Kalkbrenner, Henselt, Moscheles, Ferdinand Hiller. L'école de violon a de tout temps été brillante, et elle offre les noms de François Benda, Stamitz, Léopold Mozart, Fræenzl, Janitsch, Wraniesky, Boehm, Mayseder, Kalliwoda, Ernst, et aujourd'hui Joachim. Il faut signaler les violoncellistes Mara, Himmelbaner, Hettisch, Kraft, Bernard Romberg, le flutiste Quantz, les clarinettistes Baermann et André Romberg. Il faut, en terminant, rappeler pour mémoire les travaux de quelques compositeurs scéniques de second ordre qui ont vécu au XIXe siècle et dont il serait injuste de passer les noms sous silence; tels sont : Lindpaintner, Lortzing, Marschner, Lachner, Otto Nicolaï. Peut-être s'étonnera-t-on de l'absence du grand nom de Liszt; mais Liszt n'était point Allemand : il était Hongrois de naissance et essentiellement Hongrois de génie.

— BIBLIOGR. : Kugler, *Manuel de l'histoire de l'art* (Stuttgard, 1872); A. Gœrling, *Histoire de la peinture* (Leipzig, 1867); W. Lübke, *Histoire de la Renaissance en Allemagne* (Stuttgard, 1882); Riegel, *Histoire des arts allemands, depuis Carstens et Schadow* (Hanovre, 1876); Bartsch, *le Peintre-Graveur* (Vienne, 1803-1821); G. Duplessis, *Histoire de la gravure* (Paris, 1861); Mendel, *Dictionnaire musical de la conversation* (1870-1878); Marcillac, *Histoire de la musique et des musiciens en Italie, en Allemagne et en France, depuis l'ère chrétienne jusqu'à nos jours* (1879); Lavoix, *Histoire de la musique* (1884).

Allemagne (DE L'), par Mme de Staël. C'est une œuvre de protestation et de réaction contre le matérialisme qui régnait en France sous l'Empire, et qui, confisquant pour ainsi dire tout l'enthousiasme de la nation au profit de l'activité et de la gloire militaires, ne laissait aucune place au culte des idées. Rien de moins *patriotique* que ce livre, si le patriotisme consiste à flatter l'amour-propre national; aussi l'ouvrage fut-il saisi et détruit par ordre de la police impériale, dès qu'il eut été imprimé.

L'*Allemagne* se divise en quatre parties : la première est consacrée aux mœurs des Allemands; dans la seconde, la plus importante, Mme de Staël nous fait faire connaissance avec les écrivains allemands qu'elle a visités, au milieu desquels elle a vécu et pour ainsi dire tenu salon, les Wieland, les Klopstock, les Lessing, les Gœthe, les Schiller, les Schlegel, les Herder, etc. Elle analyse leurs ouvrages, en donne des extraits, en fait ressortir les beautés et les défauts. Elle se prononce pour la littérature romantique des Allemands contre notre littérature classique. — Dans la troisième partie, Mme de Staël s'efforce de nous initier à la métaphysique de Kant, de Fichte, de Schelling. Il faut dire qu'elle y réussit assez médiocrement. La quatrième est consacrée à la religion.

Allemagne (DE L'), par Henri Heine (1835), est une série de fragments où la philosophie et la critique sont assaisonnées de fantaisie et d'humour. H. Heine a généralement pris le contre-pied de Mme de Staël. Autant celle-ci détestait Napoléon, autant H. Heine l'admire; Mme de Staël, dans ses jugements sur le mouvement philosophique et littéraire sacrifie continuellement la France à l'Allemagne, H. Heine, quoique Allemand, fait tout le contraire : c'est son originalité.

Allemagne (L') A LA FIN DU MOYEN ÂGE, par J. Janssen (trad. franç., 1887). L'ouvrage original est en trois volumes et offre une histoire du peuple allemand dans le demi-siècle qui a précédé la Réforme. C'est une enquête des plus complètes et des plus savantes sur la vie intime de l'Allemagne et sur tout ce qui constituait la civilisation de ce grand pays, quand la Réforme vint fonder un nouvel ordre de choses sur les ruines de l'ancien. Le premier livre de l'ouvrage est consacré à l'imprimerie et à la librairie, aux écoles, aux universités, aux grands humanistes du XVe siècle. Le second, *l'Art et la Vie populaire*, est extrêmement intéressant : l'auteur y examine le développement littéraire et artistique de l'Allemagne : dans les édifices religieux, dans la peinture, la gravure, les œuvres d'art en métal, puis dans la poésie populaire, le théâtre religieux, les chroniques, les romans, les traductions d'auteurs anciens. Le troisième est consacré à l'économie sociale : droits et devoirs des seigneurs et des colons, redevances, modes de culture, corporations des artisans; on y voit que l'organisation du travail avait été dès lors poussée à un très haut point de perfection. Janssen, qui est catholique, n'a fait un tableau si attrayant de la situation de l'Allemagne à cette époque que pour montrer que la Réforme, en bouleversant tout, avait produit un abaissement du niveau intellectuel et artistique, ainsi qu'une diminution du bien-être général; mais ce parti pris de justification du moyen âge n'empêche pas son enquête d'être intéressante, indépendamment des conclusions qu'il en tire.

Allemagne (MER D'). V. NORD (*Mer du*).

ALLEMAGNE, comm. des Basses-Alpes, arr. et à 39 kilom. de Digne, sur le Colostre, affluent du Verdon; 472 hab. Desdigières y taille en pièces l'armée des ligueurs, en 1586.

ALLEMAGNE, comm. du Calvados, arr. et à 6 kilom. de Caen, près de l'Orne; 912 hab. Carrières de pierres de taille, dites *carreau d'Allemagne*.

ALLEMAND, ANDE (du germain *all*, tout, et *mann*, homme, parce que les Allemands, suivant quelques auteurs, étaient une réunion d'hommes venus de différents pays), celui, celle qui est de l'Allemagne; qui habite ce pays. — *Les* ALLEMANDS.

— Adjectiv. Qui a rapport à l'Allemagne, à ses habitants : *La chouecroute est un mets* ALLEMAND.

— *Royal-Allemand*, Corps de cavalerie que la France, avant la Révolution, recrutait en Allemagne.

— Fam. et prov. *Querelle d'Allemand*, Querelle suscitée sans sujet. V. QUERELLE.

— n. m. *L'allemand*, La langue allemande.

— Fam. *C'est de l'allemand, c'est du haut allemand*, On n'y comprend absolument rien.

— LANGUE ET LITTÉRATURE ALLEMANDES. V. ALLEMAGNE.

— ENCYCL. Tous les habitants de l'Allemagne ne sont pas des *Allemands* au sens ethnique du mot. Il y a lieu de distinguer parmi eux plusieurs groupes ethniques qui appartiennent tous au rameau indo-européen de la branche aryane, mais les Allemands du Nord ne font pas partie de la même famille que ceux du Sud.

Les *Allemands du Sud* (Bavière, Wurtemberg, Bohême) dépendent du groupe Rhénan de la famille celtique. Par leurs caractères physiques, par certaines de leurs mœurs leurs caractères physiques, par certaines de leurs mœurs et de leurs coutumes, ils se différencient des *Allemands du Nord*, c'est-à-dire des Hanoviens et des habitants du Sleswig-Holstein. Ceux-là, comme la plupart des habitants de la Hollande, comme les Flamands et une partie des Belges, font partie du groupe allemand de la famille Germaine, et c'est parmi eux que se rencontre le type germain le plus pur, bien qu'il soit mêlé avec du sang finnois sur les bords de la Baltique.

Quant aux Prussiens (Mecklembourg, Poméranie, Brandebourg, Silésie), il est ethnologiquement impossible de les ranger parmi les Allemands du Nord; la race prussienne, a dit de Quatrefages, est « parfaitement distincte des races germaniques par ses origines ethniques et par ses caractères acquis »; elle est le résultat du mélange de Finnois, de Slaves, de Germains et de Français, émigrés à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. On l'a dit très justement : « Les Prussiens ne sont ni des Allemands, ni des Slaves; ils sont Prussiens. »

ALLEMAND (Louis-Hector-François), peintre et aquafortiste français, né à Lyon en 1809, mort en 1880. Il compte parmi les artistes provinciaux qui s'adonnèrent avec le plus de succès à la peinture de paysage en s'inspirant des maîtres de l'école de Barbizon. On voit de ses tableaux aux musées de Lyon et de Nîmes. Ses pittoresques eaux-fortes lui ont aussi valu l'estime des connaisseurs. Il a publié : *Causeries sur le paysage* (Lyon, 1877).

ALLEMANDE (rad. *allemand*) n. f. Composition musicale écrite sur un rythme de danse : *Bach, Hændel, Haydn,*

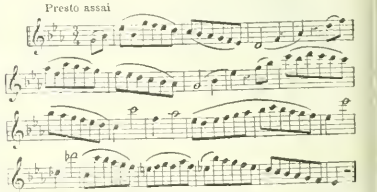

Allemande écrite par Haydn.

*ont composé un grand nombre d'*ALLEMANDES *pour clavecin.* ♫ Danse à trois temps ressemblant à la valse. ♫ Danse à deux temps ayant quelque analogie avec la contredanse.

ALLEMANDERIE n. f. Forge où l'on réduit le fer en barres calibrées. ♫ L'atelier où ce travail s'opère.

ALLEMANE (Jean), socialiste et journaliste français, né à Sauveterre (Haute-Garonne) en 1843. Ouvrier typographe, il se mêla activement au mouvement socialiste, fut condamné en 1871 aux travaux forcés à perpétuité pour sa participation à la Commune. De retour de Nouméa après l'amnistie de 1880, il devint l'un des chefs du parti ouvrier. En 1890, il se sépara ouvertement de Brousse et constitua le groupe socialiste révolutionnaire appelé depuis les *allemanistes*. Le système *allemaniste* attribue à la classe des ouvriers manuels une prépondérance exclusive dans l'organisation sociale et préconise la grève générale comme moyen de l'acquérir.

ALLEMANS, comm. de la Dordogne, arr. et à 6 kilom. de Ribérac, entre la Dronne et la Nizonne; 966 hab.

ALLEMONT-EN-OISANS ou **ALLEMOND,** comm. de l'Isère, arr. et à 21 kilom. de Grenoble; 1.113 hab. (*Allemondais.*) Mines de plomb argentifère.

ALLEMONTITE (de *Allemont,* n. de lieu) n. f. Ce minéral, dont la teinte varie du gris clair au gris foncé, contient 62,15 % d'arsenic pour 37,85 d'antimoine.

ALLEN (Bog of), tourbière et marais de l'Irlande orientale, à 25 kilom. environ à l'O. de Dublin, l'Allen, long de 80 kilom. et large de 10 kilom., s'étend dans quatre comtés de la prov. de Leinster, depuis le fleuve côtier de Liffey, à l'E., jusqu'au Shannon, à l'O. Il est traversé par deux grands canaux, le Grand Canal et le Canal Royal, et par plusieurs lignes ferrées.

ALLEN. Biogr. V. ALAN (William).

ALLEN ou **ALLEYN** (Thomas), mathématicien anglais, né à Uttoxeter (comté de Strafford) en 1542, mort à Gloucester en 1632. Il gagna la faveur du comte de Leicester et réunit un grand nombre de manuscrits concernant les sciences, la philosophie, l'histoire, l'archéologie, qui formèrent la bibliothèque *Alleinienne.* On n'a de lui que des ouvrages restés manuscrits.

ALLEN (Charles-Ferdinand), historien danois, né et mort à Copenhague (1811-1871). Il fut professeur d'histoire et d'archéologie à l'université de Copenhague. Son *Histoire du Danemark* a été publiée en français (1878).

ALLEN (Charles GRANT BLAIRFINDIE, dit **Grant**), naturaliste et romancier, né à Kingston (Canada) en 1848, mort à Hindhead (Angleterre) en 1899. Il s'adonna d'abord à l'étude des sciences et devint un ardent propagateur des idées de Darwin, ce qui le fit surnommer « le saint Paul du darwinisme ». Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Esthétique physiologique* (1877); *les Sens des couleurs* (1879); *les Evolutionnistes* (1881); *Couleurs des fleurs* (1882); *les Fleurs et leur généalogie* (1884); *Charles Darwin* (1885), qui a été traduit en français. Grant Allen devint alors romancier. Il a pul lié notamment : *Histoires étranges* (1883); *Philistia* (1884); *Babylone* (1885); *Pour l'amour de Mamie* (1886); *le Dé du Diable* (1888); *ce Repli mortel* (1888); *la Fille de Dumarescq; la Femme qui a agi* (1895), roman contre le mariage, qui a eu un grand retentissement et qui a été traduit en français.

ALLENDE ou **SAN-MIGUEL DE ALLENDE,** ville du Mexique (Etat de Guanajuato); 11.000 hab. Sources thermales. Le territoire dépendant de cette ville compte 138.500 hab., répartis en cinq municipes.

ALLENDORF, ville de Prusse, à 33 kilom. à l'E. de Cassel, sur la Werra; 2.770 hab. Fabriques de produits chimiques, exploitation de la saline de Soden. — Il existe d'autres localités du même nom en Westphalie, dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, etc.

ALLÈNE n. m. Carbure d'hydrogène gazeux, isomère de l'allylène. Syn. ISO-ALLYLÈNE.

— ENCYCL. *L'allène* se prépare en traitant l'épidibromhydrine (obtenue en décomposant la tribromhydrine de la glycérine par la potasse sèche) par la poudre de zinc.

C'est un gaz à odeur d'allylène se combinant avec les sels mercuriques; l'acide sulfurique le dissout; le produit distillé donne de l'acétone. Sa formule de composition est CH^2-C-CH^2.

ALLENNES-LES-MARAIS, comm. du dép. du Nord, arr. et à 13 kilom. de Lille, sur le canal de Douai à Lille; 1.172 hab. Houille.

ALLENSTEIN, ville de la Prusse orient., sur l'*Alle,* affluent du Pregel; 19.400 hab. Défaite de l'arrière-garde des Russes et des Prussiens par Soult, le 4 février 1807. Le *cercle d'Allenstein* compte 77.600 hab.

ALLENT (Pierre-Alexandre-Joseph), général, né à Saint-Omer en 1772, mort à Paris en 1837. Il prit part aux guerres de la Révolution et de l'Empire, fut adjoint au roi Joseph pour défendre Paris en 1814, et nommé député, puis pair de France, sous la Restauration.

ALLENTHÈSE (du gr. *allos,* étranger, et *enthésis,* introduction) n. f. En T. de pathol., Présence de corps étrangers dans les tissus.

ALLENTOWN, ville des Etats-Unis (Pensylvanie), à 20 kilom. N. de Philadelphie, sur la rivière Lehigh, affluent du Delaware; 25.000 hab. Ville fondée en 1762; exploitation de minerai de fer, de houille et de carrières de chaux.

ALLER v. n. (verbe dont la conjugaison est formée à l'aide de trois radicaux différents. Les trois personnes du sing. et la troisième personne du plur. de l'indicatif présent, ainsi que la seconde personne sing. de l'impératif, viennent du latin *vadere;* l'ancien français empruntait au même radical les personnes correspondantes du subjonctif présent : *que je voise* (que j'aille), etc. Le futur et le conditionnel sont tirés du latin *ire.* Le troisième radical est plus obscur : le français *aller* paraît reposer sur le latin populaire *allare,* infinitif fabriqué d'après le participe *allatus* (arrivé) dont l'infinitif régulier *afferri* a paru à l'instinct populaire être trop éloigné : *Je vais ou je vas, tu vas, il va, nous allons, vous allez, ils vont. J'allais, nous allions. J'allai, nous allâmes. J'irai, nous irons. J'irais, nous irions. Va, allons, allez. Que j'aille, que tu ailles, qu'il aille, que nous allions, que vous alliez, qu'ils aillent. Que j'allasse, que nous allassions. Allant, allé*). Se mouvoir, marcher, se transporter, dans un but ou vers un lieu déterminés; se diriger vers : ALLER *à grands pas.* ALLER *à la campagne.* ALLER *à la guerre, à la chasse.*

— Fig. Vivre, durer, conserver de la force : *Une petite santé bien conduite peut* ALLER *loin.* (Réveillé-Parise.)

— Se trouver dans un certain état, en parlant de la santé, des affaires : *Cela va bien. Le commerce va mal.*

— Fig. Faire, ou ne pas faire des progrès : *Ecolier qui va bien. Elève qui va mal.* ‖ *Cela va comme il plaît à Dieu.* Se dit d'une chose dont la conduite nous échappe, ou nous est indifférente.

— Exécuter ou continuer un mouvement régulier, naturel ou artificiel : *Pouls qui va bien. Montre qui va mal.*

— Est souvent suivi d'un infinitif, qui en précise suffisamment la signification, et, dans ce cas, est quelquefois explétif : ALLER *dîner.* ALLER *travailler.*

— Etre sur le point de : *Cheval qui va s'emporter.*

. . . . . Quel mortel peut connaître
Ce que lui porte l'heure et l'instant qui va naître ?
A. CHÉNIER.

— S'aviser de : N'ALLEZ *pas vous y fier.*

— Avoir telle contormation : *Tête qui va en pointe.*

— S'étendre ou s'élever, au prop. et au fig. : *Forêt qui va du village à la rivière.*

— Marcher, fonctionner : *Capital nécessaire pour faire* ALLER *une imprimerie.*

— ALLER SE dit encore : 1° de l'arrangement, de la disposition des différentes parties d'une toilette : *Robe qui va bien;* 2° de la concordance des couleurs, des parures, etc., soit entre elles, soit avec la taille, la figure, le caractère d'une personne : *Le bleu et le rose* VONT *bien ensemble. La couleur feuille-morte ne va pas aux brunes.*

— S'adapter, s'ajuster : *Clef qui va à une serrure.*

— Convenir, plaire : *Tout ce qui occupait Charles IX, en dehors de la politique,* ALLAIT *à Catherine.* (Balz.)

— Se joint quelquefois à un participe présent pour marquer continuité, prolongation d'une action que le participe indique : *Les siècles* VONT S'EFFAÇANT *les uns les autres.*

— *Va, allons, allez.* Interj. Se dit pour blâmer, pour consoler, pour exhorter, pour stimuler, et, dans ce cas, est presque toujours explétif. ‖ *Allons donc!* ou simpl. *Allons!* Exclamation d'incrédulité, signif. Non, plaisantez : *Vit-on mieux que ce.* — ALLONS DONC ! ‖ Substantiv. : *Il n'y a pas d'*ALLONS DONC *qui tienne... ‖ Allez donc,* Sorte d'explétif qui n'a pas de sens précis : *J'avais mon couteau à la main... et* ALLEZ DONC !.... *j'entaille le sergent.* (E. Sue.)

— S'emploie dans nombre de locutions figurées, dont la plupart sont proverbiales : *Aller de pair,* Être au même niveau, avoir les mêmes prétentions, le même mérite. ‖ *Aller ensemble,* Faire la paire : *Deux gants qui* VONT ENSEMBLE. ‖ *Ne pas aller sans,* Être inséparable de :

Nos plaisirs les plus doux *ne vont point sans* tristesse.
CORNEILLE.

‖ *Aller loin,* Faire son chemin dans le monde. ‖ *Aller loin* signifie encore Avoir des conséquences graves : *Insulter publiquement un magistrat, c'est une affaire qui peut* ALLER LOIN. ‖ *Aller à l'âme, au cœur,* Toucher, émouvoir. ‖ *Ne pas aller à la cheville,* Être de beaucoup inférieur. ‖ *Tout chemin va, ou mène à Rome,* Divers moyens mènent au même résultat. ‖ *Aller aux nues,* Avoir un succès éclatant. ‖ *Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se casse,* Toute action hasardeuse finit par devenir funeste, quand elle est souvent répétée. ‖ *Les premiers vont devant,* Les plus diligents, les plus intelligents, ont toujours l'avantage. ‖ *Tout y va, la paille et le blé,* On n'a rien épargné. ‖ *Aller son train, son chemin,* Ne pas se laisser déranger dans ses idées, dans ses occupations. ‖ *Aller son petit bonhomme de chemin,* Vaquer à ses affaires tout doucement, sans éclat. ‖ *Aller bon train,* Avancer rapidement. ‖ *Aller grand train,* Faire des dépenses considérables. ‖ *Aller contre,* Etre en opposition, contrarier. ‖ *Aller cahin-caha, aller clopin-clopant,* Tout doucement, entre bien et mal. ‖ *Aller de mal en pis,* De plus en plus mal, au moral ou au physique. ‖ *Il ne va plus que d'une aile, il ne va plus que d'une patte,* Sa santé est endommagée, il a perdu une partie de ses moyens d'action. ‖ *Aller le droit chemin, aller droit,* Agir honnêtement, loyalement. ‖ *Aller contre vent et marée,* Affronter toutes les difficultés. ‖ *Aller à tout vent.* Se dit d'un homme faible, qui se laisse mener par le premier venu. ‖ *Il va comme on le mène,* Il n'est pas capable de prendre une résolution de lui-même. ‖ *Va comme je te pousse.* Se dit d'une chose qu'on laisse aller tant bien que mal. ‖ *Cela va tout seul, cela va de soi, cela va sans dire,* Cela va bien, cela est clair, évident, incontestable. ‖ *Il sait aller et parler,* Il a l'expérience des affaires. ‖ *Cela va par-dessus le marché.* Se dit d'une chose donnée gratuitement, en considération d'un marché conclu, d'une vente faite. ‖ *Aller où le roi va à pied,* Où *on ne peut envoyer personne à sa place,* Aller aux latrines. ‖ *Aller à la selle, à la garde-robe,* ou simplem. *Aller,* Faire ses nécessités naturelles. ‖ *Aller par haut et par bas,* Vomir et en même temps aller à la selle. ‖ *Aller au bois, à l'eau,* Aller faire provision de bois, d'eau. ‖ *Allez vous promener! Allez au diable!* Expressions d'impatience qui signif. : Vous m'importunez, laissez-moi tranquille! ‖ *Aller au plus pressé,* S'occuper d'abord de l'affaire qui ne souffre pas de retard. ‖ *Aller aux voix,* Recueillir les suffrages, ouvrir le scrutin. ‖ *Aller au fond des choses,* Considérer avec attention, rechercher le motif réel. ‖ *Aller au-devant de,* Prévenir : ALLER AU-DEVANT *d'une objection.* ‖ *Y aller,* Parler, agir d'une certaine façon : ALLEZ-Y *doucement.* ‖ *Y aller rondement, de franc jeu,* Parler, agir franchement, sans détour, loyalement. ‖ *N'y pas aller de main morte,* Frapper rudement. (Signif. aussi, figurém., Mettre de l'activité, de la vigueur, de la rudesse à faire une chose.) ‖ *Il n'y va pas par quatre chemins,* Il s'explique, ou il agit avec énergie. ‖ *Y aller comme une corneille qui abat des noix,* Agir avec précipitation, étourdiment. ‖ *Faire aller,* Se moquer de, amuser par de vaines promesses. ‖ *Laisser aller,* Ne pas retenir. ‖ *Laisser tout aller,* Négliger entièrement de veiller sur ses affaires, ou de remplir ses charges. ‖ *Laisser aller tout sous soi,* Ne pouvoir retenir ses excréments. ‖ *Se laisser aller,* Se laisser glisser nonchalamment. — S'abandonner, se livrer : SE LAISSER ALLER *à la colère, au désespoir.* — En parlant d'une jeune fille, Céder à la séduction. ‖ *Se laisser aller à tout ce qu'on dit,* Etre crédule; se laisser influencer par tous les conseils.

— Impersonnellem. : *Il y va de,* Il s'agit de : IL Y VA DE *votre réputation.* (Vaugel.) ‖ *Il en va,* Il arrive, cela se passe : IL EN VA *de cette affaire-là comme de l'autre.*

— Elliptiq. : *Et d'aller.* Se dit quelquefois pour donner plus de rapidité et de vivacité au discours, et signifie : En effet, nous y allâmes.

— Argot. *Aller à la chasse avec un fusil de toile,* Aller quêter, mendier. ‖ *Aller à Niort,* Nier. ‖ *Aller à la retape,* Aller guetter quelqu'un pour le voler et l'assassiner, ou le provoquer à la débauche. ‖ *Y aller de sa larme,* S'attendrir, pleurer. ‖ *Y aller de* signifie aussi Fournir, payer : Y ALLER *de vingt roubles, de deux chopines.* ‖ Sport : *Le cheval va pour l'argent,* Il doit gagner.

— Escr. *Aller à l'épée.* Se dit d'un tireur qui, s'ébranlant et faisant de grands mouvements avec son épée, attaque en étant découvert. ‖ *Aller à la parade,* Parer un coup.

— Jeu. *Y aller,* Jouer, prendre part au jeu. ‖ En parlant de l'enjeu : Y ALLER *de son reste. De combien* Y ALLEZ-*vous?* ‖ VA-TOUT. V. ce mot.

— Manèg. *Aller de l'oreille.* Se dit d'un cheval qui baisse l'oreille à chaque pas.

— Vén. *Aller au bois,* Se rendre au bois la veille, ou de bon matin, pour détourner un animal. On dit, dans le même sens : *Aller en quête* ou *Faire le bois.* ‖ *Aller de bonne erre.* Se dit d'une bête passée il y a plusieurs heures. ‖ *Aller de bon temps.* Se dit de la bête passée il y a peu de temps. ‖ *N'aller plus de temps,* Etre passé depuis un ou deux jours. ‖ *Aller d'assurance.* Se dit de la bête qui va sans crainte, au pas et la pince serrée. ‖ *Aller sur soi,* Se dit de la bête qui revient sur ses erres, sur ses pas, par le même chemin qu'elle avait pris. ‖ *Aller au vent.* Se dit de chiens qui, en chassant, vont le nez haut.

S'en aller, v. pr. Partir, quitter un lieu, s'éloigner.

Et l'enfant *s'en allait* à travers les grands chênes,
Se tourant quelquefois et n'osant pas pleurer
A. GUIRAUD.

— Fig. Défaillir, approcher de la mort : *Le malade* S'EN VA.

— En parlant des choses, S'écouler, disparaître, s'user : *Les modes* S'EN VONT. ‖ *Tout s'en est alle en fumée,* Rien n'a réussi, toutes les espérances ont été trompées. ‖ *Il s'en va temps,* Il est temps de.

— Suivi d'un infinitif, il marque un futur prochain : *Je* M'EN VAIS *dîner.* ‖ Suivi d'un participe présent, il marque la continuation de l'action exprimée par le participe : *Le fleuve* S'EN ALLAIT *grossissant.*

— Fig. et prov. *Va-t'en voir s'ils viennent, Jean!* Se dit pour exprimer un désillusionnement à la suite d'une espérance évanouie, ou d'une promesse qui n'a pas été tenue.

— Jeu. Au trictrac, *S'en aller,* Annoncer que le coup est fini et qu'on va en recommencer un autre. ‖ Aux cartes, *S'en aller d'une carte,* S'en défaire, la jouer, l'écarter.

— GRAMM. *Aller* prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés : *Je suis allé. Il était alle.* ‖ On peut quelquefois, mais pour les temps composés seulement, substituer à ceux-ci les temps correspondants du verbe *être.* Il faut pour cela que l'action d'aller soit considérée, non dans la manière dont elle s'est faite, mais dans son résultat accompli, et n'implique pas l'idée d'être encore dans le lieu où l'on allait : *Il* A ÉTÉ *à Rome,* laisse entendre que celui dont on parle peut bien n'y être plus. *Il* EST ALLÉ *à Rome par mer,* Il y est encore.

— *S'en aller* perd l'*n* de ses pronoms quand il est employé à l'infinitif après FAIRE : *Faire* EN ALLER *tout le monde.* Dans les temps composés, le pronom *en* ne doit jamais être placé après l'auxiliaire : on dit : *Nous nous* EN *sommes* ALLÉS, et non pas : *Nous nous sommes* EN ALLÉS.

L'Académie admet la locution : *Cette essence fait* EN ALLER *les taches pour fait* S'EN ALLER *les taches.*

— On dit indifféremment : *Aller se ou s'aller,* quand le pronom réfléchi *se* est le complément d'un verbe qui vient après *aller* : ALLER SE *battre* ou S'ALLER *battre.* (Néanmoins, la seconde forme a vieilli.)

— On écrit à l'impératif singulier *va-t'en,* et non *va-t-en,* car il y a entre *te* et *en* élision, et non pas liaison.

— *Je vas,* de l'indicatif présent, n'est employé que dans le style naïf, familier ou comique.

On raconte, à propos de ces deux formes, une curieuse anecdote. Le grammairien Beauzée était à l'article de la mort; un ami vient le voir : « Comment cela va-t-il? — Je m'en *vais* ou je m'en *vas,* répond Beauzée; l'un et l'autre se dit... » et, scrupuleux jusqu'au bout à l'égard de la syntaxe : « on se dit, » ajouta-t-il avec effort. Et il expira. C'était tomber sur le champ de bataille.

— On dit aussi, en style familier : *Je fus pour J'allai : On joua,* ON FUT *à la chasse.* (Mme de Sév.)

— L'impératif *va* prend *s* euphonique devant les monosyllabes *y* et *en* : VAS-Y. VAS-EN *chercher.*

Y se supprime devant le futur et le conditionnel du verbe *aller,* par raison d'euphonie. On dira donc : *J'avais résolu d'aller à cette soirée,* et J'IRAIS *en effet, si vous* Y *veniez avec moi; mais* J'IRAI *pas seul.* L'oreille serait trop choquée si l'on disait : *J'y irais. Je n'y irai pas.*

— SYN. **Aller à la rencontre, aller au-devant.** On *va à la rencontre* de quelqu'un, dans l'intention de le joindre plus tôt, ou pour lui épargner une partie du chemin. On *va au-devant* de quelqu'un pour l'honorer par cet empressement.

— PROV. LITTÉR. **Jean s'en alla comme il était venu,** Premier vers de l'épitaphe de La Fontaine, composée par lui-même, et qui personnifie son insouciance proverbiale :

Jean s'en alla comme il était venu,
Mangeant son fonds avec son revenu,
Croyant trésor chose peu nécessaire.
Quand à son temps, bien sut le dépenser :
Deux parts en fit, dont il soûlait passer
L'une à dormir, et l'autre à ne rien faire.

Cet aveu naïf trouve de fréquentes applications.

— **Il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe.** V. NON LICET OMNIBUS ADIRE CORINTHUM.

— **Allez et ne pèchez plus,** Parole miséricordieuse de Jésus-Christ à la femme adultère, et à laquelle on fait les allusions tantôt sérieuses, tantôt plaisantes.

— **Les dieux s'en vont.** Tacite et l'historien Josèphe rapportent que, durant les guerres de Judée (Ier siècle de nombreux prodiges s'accomplirent dans Jérusalem. Un jour, une voix surhumaine s'élevant dans le Temple fit entendre ce cri : « Les dieux s'en vont! » et ces mots furent suivis d'un grand tumulte. Ils se rapportaient à la chute des dieux du paganisme. On y fait allusion pour exprimer la décadence d'une institution, d'un ordre de choses, etc., qui a joui pendant longtemps d'une autorité et d'un prestige incontestés.

ALLER n. m. Action d'aller : résultat [illegible] *Il faut deux heures pour* L'ALLER [illegible]

— *Pis aller,* Chose dont on se sert, [illegible] à peu près s'adresse, faute de mieux : *Accepter* [illegible] L'ALLER.

— *Au pis aller,* loc. adv., En mettant les choses au pire : AU PIS ALLER, *il en sera quitte pour une amende.*

— PROV. **Au long aller,** peut fardeau pèse. Il y a [illegible] charge si légère qui ne devienne pénible à la longue.

— ANTON. **Retour,** venue, arrivée.

ALLER, rivière d'Allemagne, affluent droit de la Weser, navigable depuis Celle. Longue de 250 kilom. [illegible] rière, une des plus considérables de la basse [illegible] de Hanovre, aboutit dans la Weser en aval de Verden.

ALLER, comm. d'Espagne, prov. d'Oviedo (Asturies), dans le val du Rio Aller, affluent du Rio Nalon; 12.[illegible] Mines de houille.

ALLEREY, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 20 kilom. de Chalon, près de la Saône; 998 hab.

ALLERY, comm. de la Somme, arr. et à 20 kilom. d'Abbeville ; 1.131 hab. Fabriques de toiles d'emballage.

ALLESTHÉSIE (*si* — du gr. *allos*, autre, et *aisthésis*, sensation) n. f. Etat pathologique dans lequel les sensations tactiles sont rapportées par le sujet non au point touché, mais au point exactement symétrique, au point correspondant situé sur l'autre moitié du corps. Syn. ALLOCHIRIE.

ALLÉSURES n. f. pl. Techn. V. ALÉSURES.

ALLEU ou **ALEU** n. m. Bien que l'on possédait en toute propriété et qui n'imposait aucune obligation : *On ne savait plus distinguer les* ALLEUX *primitifs, dus à la conquête, de ceux que les propriétaires avaient acquis postérieurement.* (Guizot.)

— ENCYCL. L'alleutier était libre sur sa terre, qu'il possédait en toute propriété et qui était exempte des obligations inhérentes à la possession du bénéfice. Dans la loi salique, le mot *alleu* désigne tout ce que l'on reçoit par héritage, par opposition aux *acquêts*. Dans la suite, les terres concédées sans conditions le furent à titre d'alleu (*in alode*), et l'alleu fut opposé au *bénéfice*, lequel était concédé à charge de redevances, et ne pouvait être transmis ou vendu librement. Le possesseur du fief n'en avait que la jouissance, et non la propriété ; il ne pouvait ni en disposer, ni le transmettre ; il reconnaissait un seigneur : le propriétaire de l'alleu en avait la disposition pleine et absolue ; il ne relevait, quant à son alleu, d'aucun seigneur. Le nombre des alleux alla en décroissant et se réduisit à presque rien, à mesure que le système féodal prit de l'extension et que la France se trouva partagée en bénéfices dépendants les uns des autres. A la maxime féodale *Nulle terre sans seigneur*, les allentiers opposaient la maxime *Nul seigneur sans titre*. La Révolution a fait disparaître de nos lois la distinction des alleux et des fiefs : aujourd'hui, tous les biens en France sont devenus *allodiaux*.

ALLEU, petit pays de France, dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, ainsi nommé parce qu'il fut longtemps un alleu avant d'appartenir à l'abbaye de Saint-Waast d'Arras. Ses habitants sont appelés *Allodiaux*.

ALLEUTIER (*ti-é*) n. m. Propriétaire d'un alleu, par opposition au détenteur d'un bénéfice ou fief.

ALLEUZE, comm. de France (Cantal), arr. et à 13 kil. de Saint-Flour, sur la Jurolle ; 560 hab. Le château fort, que Froissart appelle *Louse*, servit de repaire au fameux Amérigot-Marchès. Les habitants de Saint-Flour le brûlèrent en 1405, mais ils furent condamnés à le reconstruire.

ALLEVARD, ch.-lieu de cant. de l'Isère, arrond. et à 40 kilom. de Grenoble, sur le Bréda, affl. de l'Isère ; 2.726 hab. (*Allevardais.*) Centre d'un riche bassin produisant d'excellents minerais spathiques de fer (carbonate cristallisé), traités en partie dans les hauts fourneaux de la contrée, en partie au Creusot. Eaux sulfurées, à 24°,2 C. pour les maladies des organes respiratoires, angines granuleuses, dermatoses. — Le canton a 6 comm. et 7.122 hab.

ALLEX, comm de la Drôme, arr. et à 47 kilom. de Die, près de la Drôme ; 1.456 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

ALLEYN (Edouard), acteur anglais, né à Londres en 1566, mort près de cette ville en 1666. Il interpréta, avec grand succès, les principaux rôles dans les pièces de Shakspeare et de Ben-Johnson. Propriétaire de son théâtre, il amassa une grosse fortune, qu'il employa à fonder le collège ou l'hôpital de Dulwich.

ALLIA, nom ancien du *Fosso di Marcigliana*, affluent du Tibre, au N.-E. de Rome.

— *Histoire.* Là s'est livrée une bataille célèbre où les Romains furent complètement battus par les Gaulois Sénonais (390 av. J.-C.). Ceux-ci assiégeaient Clusium, en Etrurie ; le sénat députa à Brennus, leur chef, trois ambassadeurs, pour lui déclarer que le peuple romain prenait cette ville sous sa protection. Mais les ambassadeurs se laissèrent entraîner à combattre eux-mêmes dans les rangs des Clusiens. Outré de cette violation du droit des gens, Brennus exigea qu'on lui livrât les ambassadeurs. Rome refusa, ce qui lui attira une guerre avec les Gaulois. Les deux armées se rencontrèrent à quatre lieues de Rome, au confluent du Tibre et de l'Allia : quarante mille Romains contre les soixante-dix mille Gaulois de Brennus. Q. Fabius, qui commandait les légions, négligea de fortifier son camp, et commit la faute de trop étendre sa ligne de bataille. Brennus en profita, et réussit à couper en deux l'armée romaine, dont une partie fut massacrée en cherchant à s'enfuir du côté de Véies. L'aile droite s'échappa pourtant, et gagna Rome, où elle porta la terreur. A la suite de cette bataille, Brennus entra sans résistance dans Rome, et assiégea le Capitole. Les Romains en conservèrent un long et terrible souvenir. Dans la suite, à l'approche des Gaulois, il y avait *tumulte à Rome* (*tumultus gallicus*), c'est-à-dire qu'on suspendait toutes les affaires pour enrôler en masse tous les citoyens.

— BIBLIOGR. : Halfen et Lindner, *die Alliaschlacht* (Rome, 1890).

ALLIABLE adj. Qui peut être allié : *La joie et la douleur ne sont pas* ALLIABLES.

ALLIACÉ, ÉE (du lat. *allium*, ail) adj. Qui tient de l'ail : *Goût* ALLIACÉ.

— n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des liliacées, ayant pour type l'ail. Mais, le plus souvent, on range l'ail dans la tribu des scyllées ou hyacinthées : *Les* ALLIACÉES.

ALLIAGE n. m. Action de combiner des métaux par la fusion : *Les monnayeurs doivent faire l'*ALLIAGE *selon les lois et règlements.* ‖ Métal que l'on combine avec d'autres ; résultat de la combinaison : *L'argent et le cuivre sont l'*ALLIAGE *ordinaire de l'or.*

— Par ext. Toute espèce de mélange et d'union : *Les éléments sont des êtres simples, qui naissent du premier* ALLIAGE *des principes.* (Rohault.)

— FIG. Mélange impur, imperfection : *Il n'y a guère de vertus humaines sans* ALLIAGE. (Lav.)

— ENCYCL. Les monnaies d'or et d'argent ne sont jamais d'un métal entièrement pur. D'une part, on estime qu'il serait trop coûteux d'employer des métaux absolument purs ; de l'autre, l'addition d'un métal tel que le cuivre augmente la dureté et diminue l'usure par le frottement. En France, les monnaies d'or et la pièce de 5 francs en argent sont au titre de 0,9 ; les monnaies divisionnaires au titre de 0,835. V. MONNAIE.

— Arithm. On appelle, en arithmétique commerciale, *règle d'alliage*, et souvent *règle de mélange*, une opération qui consiste à trouver soit le prix moyen de l'unité d'un mélange quand on connaît les quantités de substances mélangées et leurs prix respectifs, soit les proportions dans lesquelles il faut mélanger différentes substances de prix donnés, pour obtenir un mélange d'un prix moyen également donné. Les alliages donnent encore naissance à de nombreux problèmes, selon que l'on cherche le titre d'un alliage de métaux précieux, la densité, la température d'un alliage ou mélange quelconque ; ou selon que, connaissant les qualités de diverses substances, on veut déterminer dans quelles proportions elles doivent être alliées pour donner un résultat ayant telle propriété (température, densité, titre, etc.).

— Chim. Les alliages sont des corps composés résultant de la fusion de deux ou plusieurs métaux ensemble. Considérés d'abord comme de simples mélanges, on a reconnu depuis que c'étaient de véritables combinaisons chimiques. Leur formation est en effet accompagnée de production de chaleur, de lumière et d'électricité.

Les métaux qu'on emploie isolément sont le fer, le cuivre, le plomb, l'étain, le platine, le zinc, le mercure et l'aluminium. Toutefois, ces métaux sont employés également en alliages. Le cuivre allié au zinc donne le laiton. Les monnaies sont, comme on le sait, des alliages d'or et de cuivre, d'argent et de cuivre. Quelques métaux ne sont jamais employés seuls. Tel est le cas du bismuth, de l'antimoine, du nickel, qui sont trop cassants. D'autres sont trop mous ; c'est le cas de l'argent et de l'or ; d'autres trop facilement oxydables.

Le mercure donne, avec un très grand nombre de métaux, des alliages d'une nature particulière. Ces alliages ont reçu le nom d'amalgames.

— PROPRIÉTÉS PHYSIQUES DES ALLIAGES EN GÉNÉRAL. *Densité.* La densité des alliages est tantôt plus grande, tantôt moindre que celle que pouvaient faire prévoir les densités et les proportions des métaux composants ; ainsi, les alliages d'or et de zinc, d'argent et de zinc, de cuivre et de zinc, de cuivre et d'étain, etc., ont une densité supérieure à la densité moyenne des métaux composant ; ceux d'or et d'argent, d'argent et de cuivre, d'étain et de plomb, de plomb et d'antimoine, etc., ont une densité inférieure.

Il semble que la condensation a lieu lorsque la combinaison effectuée est plus intime : c'est le cas du bronze d'aluminium, qui donne au moment de sa formation une élévation de température de près de 1000°.

Il résulte des expériences de Wertheim : 1° que les coefficients d'élasticité des alliages correspondent à peu près à la moyenne des coefficients d'élasticité des métaux constituants ; 2° que ni la cohésion, ni la limite d'élasticité, ni l'allongement maximum ne peuvent être fixés *a priori* au moyen des quantités connues pour les métaux simples qui les composent ; 3° que les alliages se conduisent comme les métaux simples, quant aux vibrations et quant à l'allongement.

— *Dureté. Ductilité. Ténacité.* A quelques exceptions près, les alliages sont plus durs que celui des métaux constituants qui l'est le plus ; ils sont plus cassants et présentent moins de ductilité, de malléabilité et de ténacité que celui des métaux constituants qui est le plus tenace et le plus ductile.

— *Chaleur spécifique.* Les chaleurs spécifiques des alliages représentent exactement la moyenne des chaleurs spécifiques des métaux alliés, à condition que l'on prenne les alliages à un point suffisamment éloigné de celui où ils fondent ou se ramollissent.

— *Fusibilité.* Les alliages sont toujours plus fusibles que le moins fusible des métaux composants. Quelquefois même, leur point de fusion est moins élevé que celui du métal le plus fusible ; tel est l'alliage Darcet, formé de 8 parties de bismuth, 5 de plomb et 3 d'étain. Cet alliage fond à 94°, tandis que le plus fusible des métaux constituants, l'étain, fond à 228°. Ces alliages fusibles sont utilisés pour faire des clichés d'imprimerie et des rondelles de sûreté des chaudières. V. BRONZE, LAITON, SOUDURE, ÉTAMAGE.

— PROPRIÉTÉS CHIMIQUES DES ALLIAGES. *Oxydation.* A quelques exceptions près, les alliages sont moins attaquables aux agents chimiques et notamment à l'oxygène de l'air que les métaux qui les composent ; c'est le cas du laiton ; cependant les alliages formés d'un métal électropositif et d'un métal électro-négatif sont très oxydables ; on ne peut les conserver à l'air, soit à une température élevée, soit même à la température ordinaire. Ils peuvent même, s'ils sont à un état de division suffisant, détoner au contact de l'oxygène de l'air. Tel est le cas de l'alliage de bismuth et d'antimoine.

— *Métallurgie.* Pour obtenir un alliage, il faut fondre les métaux ensemble. Quand on n'agit que sur une petite masse, un creuset suffit. On introduit d'abord dans le creuset le métal le moins fusible. Si l'on opère avec un métal très oxydable ou très volatil, on fera bien de ne l'ajouter qu'en dernier lieu, et de préférence au moment de la coulée ; les mêmes métaux alliés dans des proportions constantes ont donné des alliages présentant des propriétés différentes, parce qu'ils avaient été mélangés dans des ordres divers. Tel est un alliage de cuivre, d'étain, d'antimoine. On a également observé que pour certains alliages on avait intérêt à employer moitié métaux neufs et moitié alliages anciens.

Dans certains cas, et notamment quand un des métaux à allier est volatil, on mélange les oxydes des métaux à allier avec une quantité de charbon convenable et on opère la réduction des deux oxydes à la fois. Les métaux mis en liberté s'allient. On peut encore opérer la réduction des deux oxydes dans le bain métallique auquel on veut allier le métal à mettre en liberté. S'il s'agit de couler une masse importante, on emploie un four à réverbère.

— *Liquation.* Quand l'alliage est coulé, si le refroidissement s'opère avec trop de lenteur, son homogénéité se détruit dans des proportions qui varient avec la nature des métaux alliés ; c'est le phénomène de *liquation*. La liquation est un sérieux obstacle à la fonte de pièces importantes. On doit éviter l'emploi de moules mauvais conducteurs. C'est à la liquation qu'on devait d'être obligé, dans les anciennes fonderies de canons *en bronze* par exemple, de construire des moules beaucoup plus longs que la pièce à obtenir. La liquation amène également un trouble appréciable dans la constitution des alliages monétaires.

Ce phénomène de liquation a permis de retirer des minerais de plomb argentifère très pauvres, l'argent qu'ils contiennent : c'est le *pattinsonage*.

Lorsqu'on chauffe un alliage à une température insuffisante pour le fondre en entier, mais capable de fondre quelques-uns des alliages formés dans sa masse, ces derniers suintent lentement à travers la masse métallique, qui prend alors l'aspect d'une éponge. Ce phénomène a reçu aussi le nom de *liquation*. On utilise cette propriété dans la métallurgie pour extraire l'argent des masses de cuivre où il est disséminé.

— *Métaux cassants.* Les alliages des métaux cassants (antimoine, zinc, bismuth, etc.) entre eux ne sont d'aucune utilité, mais l'alliage de ces métaux avec les autres donne d'excellents produits : ils communiquent leur dureté sans faire perdre aux métaux tenaces, par exemple, leur ténacité.

Le métal anglais est formé de 90 parties d'étain et de 10 d'antimoine ; un alliage composé de 24 parties d'antimoine pour 76 de plomb donne un excellent produit pour la fabrication des caractères d'imprimerie. Cet alliage se gonfle par le refroidissement, et est plus dur que le plomb. Le bismuth donne des alliages très fusibles.

Les alliages de zinc sont généralement difficiles à obtenir, en raison de la facilité avec laquelle ce métal s'oxyde et se volatilise. Sa présence durcit les métaux. Avec le cuivre, le zinc fournit des alliages connus sous les noms de *laiton* ou *cuivre jaune*.

— *Métaux ductiles.* Les métaux ductiles, l'or, le cuivre, l'argent, forment entre eux des alliages très communs dans le commerce, et particulièrement dans la bijouterie. Le cuivre, qui est le plus employé, augmente la ténacité des alliages facilement fusibles. L'aluminium s'allie avec le fer, le cuivre, l'or et l'argent. Si l'aluminium ne figure dans l'alliage avec le cuivre que pour un dixième, on obtient le *bronze d'aluminium*. On a donné le nom de *delta* à un alliage de cuivre, de fer et d'étain, qui n'agit pas sur l'aiguille aimantée, peut se souder à lui-même et résiste très bien à la corrosion de l'eau de mer.

— *Métaux ductiles et métaux mous.* Les métaux mous : le plomb et l'étain, forment entre eux de nombreux alliages ; ils augmentent la fusibilité de certains alliages. L'étain donne avec le fer des alliages cassants, mais très durs, employés jadis pour les caractères d'imprimerie. L'étain donne avec le cuivre des alliages très employés. Il suffira de citer le bronze au titre, qui est composé de 84 parties de cuivre et de 16 d'étain. Cet alliage est plus fusible que le cuivre et beaucoup plus dur. Il s'oxyde moins à l'air, mais est plus malléable.

— *Alliages de métaux avec l'hydrogène.* Disons en terminant que l'hydrogène peut s'unir avec certains métaux pour former des alliages. Ainsi, la fonte dissout une notable quantité d'hydrogène ; l'acier et le fer en dissolvent moins. Le fer hydrogéné possède une force coercitive considérable.

— *Amalgames.* V. ce mot.

ALLIAIRE (du lat. *allium*, ail) n. f. Nom d'une plante de la famille des crucifères, qui rentre dans le genre *sisymbrium*.

— ENCYCL. Le *sisymbrium alliaria* doit son nom à l'odeur d'ail qu'il répand. Cette plante, très commune en France, se trouve dans les lieux ombrageux et rocailleux. Les fleurs sont blanches, en grappes terminales. Le fruit est une silique allongée. Autrefois, la feuille était employée comme dépurative, diurétique. Les graines, très piquantes, ont servi comme celles de la moutarde à faire des sinapismes, et on les a recommandées contre l'asthme. Le suc de la plante est âcre et peut amener de l'inflammation, s'il est placé pendant quelque temps sur la peau, mais modifie les plaies de mauvaise nature.

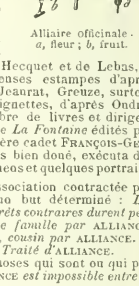

Alliaire officinale. *a*, fleur ; *b*, fruit.

ALLIAMET (Jacques), graveur français, né en 1726 à Abbeville, mort en 1788. Elève de Hecquet et de Lebas, il a gravé avec talent de nombreuses estampes d'après les maîtres anciens et d'après Jeanrat, Greuze, surtout Joseph Vernet. Il a enrichi de vignettes, d'après Ondry, Gravelot, Eisen, un grand nombre de livres et dirigea, dit-on, l'illustration des *Contes de La Fontaine* édités par les fermiers généraux. — Son frère cadet FRANÇOIS-GERMAIN **Alliamet**, beaucoup moins bien doué, exécuta des gravures d'après des tableaux anciens et quelques portraits.

ALLIANCE (rad. *allier*) n. f. Association contractée par engagement réciproque, dans un but déterminé : *Les* ALLIANCES *de gens qui ont des intérêts contraires durent peu.*

— Mariage : *Entrer dans une famille par* ALLIANCE.

‖ Parenté qui en résulte : *Oncle, cousin par* ALLIANCE.

— Pacte d'amitié entre Etats : *Traité d'*ALLIANCE.

— Par ext. Accord, union de choses qui sont ou qui paraissent contraires : *Toute* ALLIANCE *est impossible entre le mal et le bien.* (Chateaub.)

— Bague symbolique que les époux échangent dans la cérémonie du mariage : *Le mari passe l'*ALLIANCE *à l'annulaire gauche de la femme.*

— Rhét. *Alliance de mots*, Heureux et saisissant assemblage de mots qui semblent s'exclure, comme dans ce vers de Corneille :

Cette *obscure clarté* qui tombe des étoiles...

et cet autre du même poète :

Et, monté sur le faîte, il *aspire* à *descendre*.

— Théol. *Ancienne alliance*, Celle que Dieu fit avec Abraham. ‖ *Nouvelle alliance*, Celle que Dieu a contractée avec tous ceux qui croient en Jésus-Christ. ‖ *Alliance spirituelle*. V. AFFINITÉ. ‖ *Arche d'alliance*. V. ARCHE.

— SYN. **Alliance, ligue, coalition, confédération.** L'*alliance* est une union régulière, ou revêtue de certaines formes, et répondant à un besoin qui doit durer, entre des nations, des Etats. La *ligue* est une union passagère entre des souverains ou des particuliers puissants, en vue de mettre à exécution un projet commun, de repousser un péril présent. La *coalition* est une ligue formée par un grand nombre d'Etats contre une puissance conquérante, ou par plusieurs partis politiques contre le parti qui est au pouvoir. La *confédération* est une association permanente d'Etats. V. CONFÉDÉRATION.

— Syn. Affinité, connexité, liaison, union. V. affinité.
— Encycl. Dr. civ. V. affinité.
— Dr. intern. Accord en vertu duquel deux ou plusieurs États s'engagent à unir leurs efforts dans un intérêt commun. Les alliances ont, le plus souvent, un but déterminé et limité; mais elles peuvent aussi avoir un caractère général : tel était le *Pacte de famille* conclu en 1761 entre la France et l'Espagne, celle-ci stipulant accord au nom du roi des Deux-Siciles et du duc de Parme; ce traité avait pour principe que « qui attaque une couronne attaque l'autre » et que celle-ci doit, en ce cas, aider son alliée de toutes ses forces; les deux monarchies seront regardées et agiront comme si elles ne formaient qu'une seule et même puissance. Ces sortes d'association supposent une communauté de vues et d'intérêts telle qu'on en trouve rarement d'exemple, parce que la liberté d'action de chacun des contractants s'en trouve gênée. Ce lien équivaut presque à celui de la *confédération*, avec cette différence que la confédération suppose une représentation collective des États confédérés, tandis que les alliés délibèrent de cabinet à cabinet.

On distingue les alliances *défensives* (réciproques ou non; la convention anglo-turque de 1878, relative à Chypre et à l'Asie Mineure, donnant à l'Angleterre le devoir de défendre les possessions asiatiques de la Turquie sans imposer à celle-ci aucune obligation du même ordre); *offensives, défensives et offensives*. Quant à la distinction qu'on a faite entre les alliances *égales* ou *inégales*, elle semble sans intérêt pratique, à moins qu'on ne qualifie d'« alliances inégales » les traités de protectorat. Parmi les formes de l'alliance, on peut citer encore les traités de garantie.

Les traités d'alliance, pour être solides, doivent indiquer très nettement en quelles circonstances ils seront applicables; ou, comme on le dit, quand se présente le *casus fœderis*. Il n'est pas rare que des dissensions aient lieu à ce sujet entre alliés, comme cela se présente fréquemment quand une alliance ne correspond pas ou ne correspond plus aux intérêts et aux sentiments communs des deux alliés.

Tout État indépendant a le droit de conclure une alliance. Le droit est limité en ce qui concerne les États qui jouissent de la garantie de la neutralité perpétuelle.

Les traités d'alliance sont-ils personnels ou réels, c'est-à-dire lient-ils le souverain seul ou l'État? En principe, ils créent des obligations et des droits pour l'État; mais les clauses peuvent être de telle nature qu'un changement de dynastie les rende caduques.

— Théol. On donne le nom d'*alliance* au pacte que, selon l'Écriture sainte, Dieu fit avec les hommes, et qui fut renouvelé plusieurs fois. La première alliance est celle que Dieu fit avec Adam; la seconde celle qu'il fit avec Noé, et dont l'arc-en-ciel fut le signe; la troisième, celle qu'il fit avec Abrahama; la quatrième, celle qui eut Moïse pour intermédiaire, la circoncision pour signe, et pour gage les *tables de la loi*, conservées depuis dans l'*arche d'alliance*; la cinquième et dernière, celle dont Jésus-Christ a été le médiateur et qu'il a scellée de son sang. L'alliance de Dieu avec Adam a reçu le nom de *loi de nature*; l'alliance avec Moïse, celui de *loi de rigueur*; l'alliance avec Jésus-Christ celui de *loi de grâce*. Les expressions d'*ancienne alliance*, de *nouvelle alliance*, désignent : la première le mosaïsme, la seconde le christianisme.

Alliance. *Hist. diplom.* — Triple alliance. Nom donné à la ligue formée à La Haye en 1668 entre l'Angleterre, la Hollande et la Suède, contre les envahissements de Louis XIV dans les Pays-Bas; elle eut pour résultat le traité d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668). — Traité conclu en 1717 entre l'Angleterre, la Hollande et la France, pour le maintien des traités d'Utrecht, contre les prétentions ambitieuses de l'Espagne et qui, par l'accession de l'Autriche en 1718, devint la quadruple alliance. L'Espagne dut, en 1719, renvoyer Alberoni et renoncer à la Sicile et à la Sardaigne. Comme compensation, on assura à l'infant don Carlos la succession des duchés de Toscane, de Parme et de Plaisance.

— Quadruple alliance. Traité entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal, conclu à Londres le 22 avril 1834 pour la pacification de la péninsule hispano-portugaise par l'expulsion des prétendants don Carlos et don Miguel. — Le traité entre l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, conclu à Londres le 15 juillet 1840, pour la pacification du Levant. La question d'Égypte fut réglée par cette quadruple alliance contrairement aux vues de la France, et la Syrie, possédée auparavant par le pacha d'Égypte, fut replacée sous la domination immédiate du sultan.

Alliance (Sainte-), pacte mystique inspiré par Mme de Krudner à l'empereur Alexandre Ier, et conclu à Paris, le 26 septembre 1815, entre ce prince, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse. Les trois souverains y déclarent : « Au nom de la très sainte et indivisible Trinité,... ayant acquis la conviction intime qu'il est nécessaire d'asseoir la marche à adopter par les puissances sur les vérités sublimes que nous enseigne l'éternelle religion du Dieu sauveur,... manifester à la face de l'univers leur détermination inébranlable de ne prendre pour règle de leur conduite que les préceptes de cette religion sainte. En conséquence,... conformément aux saintes Écritures, qui ordonnent à tous les hommes de se regarder comme frères, les trois monarques demeureront unis par les liens d'une fraternité véritable et indissoluble, et, se considérant comme compatriotes, ils se prêteront, en toute occasion et en tout lieu, assistance, aide et secours. » Les signataires déclarent ensuite être les délégués de la Providence pour gouverner trois branches d'une même famille, « confessant ainsi que la nation chrétienne, dont eux et leurs peuples font partie, n'a réellement d'autre souverain que celui à qui seul appartient en propriété la puissance, parce qu'en lui seul se trouvent tous les trésors de l'amour, de la science et de la sagesse infinie, c'est-à-dire Dieu, notre divin sauveur Jésus-Christ, le verbe du Très-Haut ». Ils terminent ainsi : « Toutes les puissances qui voudront solennellement avouer les principes qui ont dicté le présent acte seront reçues avec autant d'empressement que d'affection dans cette sainte-alliance. » Louis XVIII et d'autres souverains firent adhésion à cet acte, en le signant; mais Wellington refusa d'y accéder, trouvant qu'il était sans but après les traités qui venaient de consommer l'humiliation de la France. Au fond, cette sainte-alliance était une coalition permanente, un pacte d'intervention des rois contre les nations; on en vit les effets lors des révolutions d'Espagne et de Naples, en 1820-23.

— Bibliogr. : Muhlenbeck, *Étude sur les origines de la Sainte-Alliance* (Paris et Strasbourg, 1887).

Alliance (Triple), Nom donné au groupement politique formé en 1883 par l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie. Ce groupement a son origine dans le rapprochement de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne en 1871, et dans l'alliance des trois empereurs (1872) qui s'en suivit, la Russie et la Prusse étant unies depuis longtemps par une étroite intimité. La divergence des intérêts de la Russie et de l'Autriche-Hongrie en Orient mit cette alliance à une rude épreuve en 1876. Au congrès de Berlin, l'attitude du prince Bismarck froissa profondément la Russie; les difficultés suscitées à la Russie en 1879 amenèrent des pluies fort vives de l'empereur Alexandre II. Le prince Bismarck conclut le 7 octobre 1879 un accord formel (renouvelé en 1882 et dont le texte a été secret jusqu'en février 1888); cet accord fut conclu à Vienne par le comte Andrassy et le prince de Reuss : en cas d'attaque de la Russie contre l'une des deux puissances, l'autre doit la soutenir de toutes ses forces; si l'une des deux est attaquée par toute autre puissance, son alliée lui doit sa neutralité bienveillante; mais le *casus fœderis* se pose au cas où la Russie aiderait l'assaillant. Au moment des affaires de Tunisie, l'Italie, qui dès 1873 s'était rapprochée des empires du centre, s'efforça d'entrer dans l'alliance; après avoir essuyé les rebuffades du prince Bismarck, elle conclut, en janvier 1882, deux traités, l'un avec l'Allemagne, l'autre avec l'Autriche-Hongrie, obligeant les trois puissances à mettre leurs forces en commun si la France et la Russie s'unissaient contre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, ou contre l'Allemagne seule, engageant l'Allemagne et l'Italie à se soutenir au cas où l'une d'elles serait attaquée par la France, et l'Autriche-Hongrie à ne rien entreprendre dans les Balkans sans l'assentiment de l'Italie. Quelques mois plus tard, les tentatives faites pour renouer l'alliance des trois empereurs amenèrent un rapprochement; les trois souverains, qui se virent en 1884 et en 1885, s'engagèrent à maintenir la paix et à se concerter d'une manière générale. En 1884, le prince Bismarck conclut avec la Russie, à l'insu de l'Autriche, une sorte de contre-assurance, dont il révéla l'existence en octobre 1896, et par laquelle il engageait l'Allemagne à rester neutre au cas où elle serait attaquée par l'Autriche-Hongrie (le *casus fœderis* de 1879 ne se posant qu'en cas d'attaque de la Russie); la Russie leur faisant la même promesse en cas d'attaque de la France contre l'Allemagne. En 1886, la question de Bulgarie brouilla la Russie et l'Autriche. Le 17 mars 1887, l'Italie signa le renouvellement de l'alliance de 1882. En 1888, la brouille était patente entre la Russie et l'Allemagne; le gouvernement allemand publia le traité de 1879, sous prétexte de montrer que sa politique était purement défensive. Après la chute du prince Bismarck, l'accord russe-allemand de 1884 ne fut pas renouvelé. Le 28 juin 1891, la triple alliance, que l'on appelait communément la *Triplice*, le fut pour six ans. Le bruit courut à cette époque que l'Angleterre avait adhéré à la triple alliance; on peut croire, du moins, que des arrangements particuliers la lient à l'Italie. L'entente franco-russe de 1891, manifestée brillamment en 1893 et en 1896, pourrait bien être le point de départ de combinaisons nouvelles, bien que la triple alliance ait été renouvelée pour six ans en 1896.

Alliance (ordre de l'), ordre de chevalerie suédois créé en 1527 par le roi Gustave Ier, à l'occasion de son mariage avec la fille de l'électeur de Brandebourg. Il disparut avec son fondateur.

Alliance évangélique, association religieuse, formée en 1846 entre les membres d'une cinquantaine d'églises protestantes diverses, dans un congrès tenu à Londres. Les délégués proclamèrent en ces termes l'objet de leur association : « Affirmer l'unité essentielle de l'Église de Dieu dans la diversité de ses manifestations extérieures. » On voit clairement apparaître, dans ce court programme, le souci des protestants de répondre au reproche que leur fait souvent adresser la multiplicité de leurs sectes. Une des tâches essentielles que revendique l'Alliance évangélique a été de défendre, en faveur des protestants, la liberté de conscience qui, depuis sa fondation, s'est trouvée plusieurs fois menacée en certains pays, comme l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, la Turquie, etc. L'Alliance évangélique est divisée en huit « branches » principales : 1° Iles-Britanniques; 2° États-Unis d'Amérique; 3° France et Belgique; 4° Suisse; 5° Allemagne du Nord; 6° Allemagne du Sud; 7° Amérique anglaise; 8° Indes.

Alliance française pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger. Fondée à Paris en 1883 et reconnue d'utilité publique en 1886, elle a pour objet de répandre notre langue dans nos colonies et à l'étranger, d'y fonder et entretenir des écoles où l'on enseigne le français, d'établir des relations avec les Français hors de France, de faciliter notre commerce d'exportation. L'Alliance a fondé à Paris, en 1893, des cours spéciaux; elle rend des services inappréciables sur tous les points du globe.

Alliance israélite universelle (l'), association juive, fondée à Paris en 1861 pour « travailler partout à l'émancipation et aux progrès moraux des israélites », pour « prêter un appui efficace à ceux qui souffrent pour leur qualité d'israélite », pour « encourager toute publication propre à amener ce résultat ». Elle est devenue assez puissante pour que partout où un israélite se trouve menacé, en cette qualité, dans sa sécurité personnelle, dans sa religion ou dans ses intérêts, il n'ait qu'à s'adresser à elle pour qu'au moins sa plainte soit entendue, sinon toujours écoutée. Elle est intervenue notamment en Roumanie, en Serbie, en Bulgarie, en Russie. Pour améliorer la situation des juifs d'Orient et d'Afrique, elle compte sur les écoles qu'elle a fondées en Turquie d'Europe, en Asie, en Tunisie et au Maroc. Les directeurs et les maîtres ou maîtresses de ces écoles sont formés à Paris. Depuis 1889, une école agricole, établie à Jaffa, s'efforce de répandre l'agriculture en Palestine. L'alliance subventionne les ouvrages consacrés à la littérature et à l'histoire juives. Elle publie un bulletin semestriel en français et un autre en allemand. Les 7/8 de son budget (environ 350.000 fr. sont attribués à des œuvres d'enseignement.

Alliance (machine de l'). V. machines électriques.

Alliance, ville des États-Unis (Ohio); 7.600 hab.

Allibone Samuel-Austin, écrivain américain, né à Philadelphie en 1816, mort à Lucerne en 1889. Tout en s'adonnant au commerce, il s'occupa de travaux littéraires, et son ouvrage : *a Critical Dictionary of English Literature and British and American Authors* (1853-1871), réédité en 1880, ne comprend pas moins de 46.499 notices sur des écrivains anglais et américains, avec des analyses d'ouvrages plus ou moins développées.

Allicant, ante adj. Qui séduit, qui captive : *Son embonpoint taille proportionné d'*allicantes *ombres sur les draperies.* (Barbey d'Aurevilly.)

Allié, ée n. Peuple confédéré, ligué : *Le moyen d'avoir des* alliés, *c'est de vaincre.* (Chateaub.)
— Fig. : *Les insectivores sont les* alliés *de l'homme.*
— Personne unie à d'autres par parenté, par mariage : *Il fait bon d'être l'*allié *d'une famille puissante.*
— n. m. pl. On désigne sous le nom d'*Alliés* les puissances confédérées qui, en 1814 et en 1815, envahirent la France et replacèrent sur le trône la dynastie des Bourbons. On les appelait ironiquement, à cette époque, *nos amis les ennemis*, pour stigmatiser l'enthousiasme antinational avec lequel les royalistes les avaient accueillis.
— Anton. Belligerant, ennemi, neutre.

Alliement *li* — rad. *allier*) n. m. Nœud qu'on fait à la corde d'une grue par laquelle on fardeau doit s'enlever.

Allier ou **hallier** *li-é* n. m. Sorte de filet pour prendre des oiseaux, et principalement des cailles et des perdrix.

Allier v. a. du lat. *ad*, à, et *ligare*, lier. — Prend deux *l* de suite à la 1re et à la 2e pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous allions. Que vous alliiez.* Mélanger, combiner les métaux : *On* allie *ordinairement les métaux pour leur donner plus de dureté qu'ils n'en auraient isolément.* (Fourcroy.)
— Par ext. : *On* allie *les gros vins du midi de France avec des vins plus légers.* || En parlant des couleurs, Assortir : *On ne peut guère* allier *le vert et le bleu.*
— Réunir soit par un traité d'alliance, etc., soit autrement : Allier *la France et la Russie.* Allier *la bourgeoisie et la noblesse.*
— Fig. : Réunir, joindre ensemble : *L'homme complet est celui qui* allie *la sensibilité à la raison.* (E. Pelletan.)
— Unir par mariage : Allier *une famille à une autre.*
S'allier, v. pr. Se combiner : *Le fer et l'étain* s'allient *assez difficilement l'un à l'autre.* (Lenorm.) || S'unir sans choquer la vue, le goût : *Les fleurs d'un rouge foncé* s'allient *bien avec les fleurs d'un bleu foncé.* (Chevreul.)
— Conclure un traité d'alliance : S'allier, *c'est se compléter.* (E. de Gir.)
— Fig. Aller avec, s'harmoniser : *Rien ne* s'allie *mieux avec la vanité que la bassesse.* (Michaud.)
— S'unir, contracter une parenté par mariage.
— Anton. Brouiller, désunir, séparer.

Allier (lat. *Elaver, Elaris, Alliger*), rivière de France, la « sœur jumelle » de la Loire. Née dans le départ. de la Lozère, sur les flancs du Maure de la Gardille (au hameau de Chabalier), elle s'enfonce bientôt dans des gorges arides et pittoresques, ne s'élargissant un peu qu'au confluent des torrents, ses tributaires, venus des monts de la Margeride et de ceux du Velay. L'Allier pénètre ensuite successivement dans les plaines de Langeac, de Brioude et d'Issoire, puis dans la fertile Limagne, séparées les unes des autres par des défilés tortueux. Il coule enfin en plaine, dans un lit large, mais peu profond, jusqu'à son confluent avec la Loire, au Bec-d'Allier, à 6 kilom. en aval de Nevers.

Pendant son cours de 410 kilom., l'Allier court sur des roches d'à peu près toutes les espèces. C'est un torrent aux allures fantasques, avec des maigres excessifs (12 m. cubes par seconde à l'étiage, à son confluent), et des crues terribles (5.760 m. cubes), grossi par des affluents qui ne sont pour la plupart que des torrents : l'Alagnon, les Couzes, la Dore, le Sichon, l'Andelot, enfin la Sioule, son principal tributaire. Il est flottable depuis Saint-Arcons en amont de Langeac (291 kilom.), navigable depuis Fontanes, ou plutôt depuis Brassaguet (228 kilom.), d'où les bouilles de Brassac descendent la rivière. Des bois, des vins et des eaux-de-vie, voilà quels sont les autres objets transportés sur l'Allier.

Cette rivière arrose d'abord le départ. de la Lozère, puis elle sépare le départ. de la Lozère de celui de l'Ardèche et de celui de la Haute-Loire; elle s'écoule ensuite dans les départ. de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et de l'Allier, et va finir dans la Loire, après avoir fait la limite entre les départ. du Cher et de l'Allier, puis du Cher et de la Nièvre. Langogne, Langeac, Brioude, Brassac, Issoire, Vichy, Moulins sont les principales villes qui elle baigne.

Bien que l'Allier ait un débit inférieur à celui de la Loire, il lui impose sa direction. C'est une rivière mal navigable, dont le cours devrait être régularisé par la création de réservoirs qui, emmagasinant en hiver une partie de l'eau des crues, renforceraient le debit en été, au temps des maigres.

Allier (département de l'), formé de l'anc. Bourbonnais presque tout entier et d'une petite partie de l'Auvergne. Il tire son nom de la rivière qui le traverse du S. au N. Superf. : 730.837 hect., dont 490.000 en terres labourables 75.000 en prés, 16.000 en vignes, 84.000 en bois, 10.000 en landes. Il comprend 4 arr. *Moulins*, ch.-l., Gannat, Lapalisse, Montluçon; 29 cant., 321 comm. et une population de 424.578 hab. Il appartient à la 12e région militaire, et ressortit à la cour d'appel de Riom, à l'académie de Clermont, à la 14e inspection des ponts et chaussées et à la 21e conservation des forêts. Le diocèse de Moulins est suffragant de l'archevêché de Sens.

Les terrains de l'Allier comprennent : granit, gneiss, terrain houiller, grès bigarré rouge, alternant avec grès blanc et recouvert d'argiles panachées; calcaire tertiaire; alluvions quaternaires. Le relief du départ. se compose du prolongement des monts du Forez, qui s'abaissent entre la Bebre et l'Allier; des monts de la Madeleine, hauts de 900 à 1.100 m., très pittoresques. Entre l'Allier et le Cher, le relief est faible, et recèle d'immenses houillères; l'anomine au Signal-de-la-Bosse (774 m.), massif très boisé; vers le N., la chaîne s'abaisse en collines ondoyées, au milieu d'étangs, de landes. L'arrond. de Moulins, tiers du départ., est une plaine basse et unie, assez fertile. Le départ. est très varié d'aspect. La Loire, peu navigable, a dû être doublée par un canal latéral; l'Allier n'est pas navigable. Le climat est sain et un peu continental, à

grandes variations de température. Les montagnes en sont cause.

Ce départ. produit surtout beaucoup de froment, d'avoine, d'orge et de seigle, du chanvre, des légumes (pommes de terre, betteraves fourragères, etc. et de beaux fruits (pommes à cidre, etc.); les prairies naturelles et artificielles sont très nombreuses; on y élève beaucoup de bétail, principalement de grands bœufs blancs de race charolaise; on y engraisse les moutons maigres de la Creuse et du Cher. Les premiers vignobles même (Saint-Pourçain, La Garenne, La Chaise, Hérisson, Souvigny) sont médiocres. Les forêts (Tronçais, Messarges, Moladier, Gros-Bois, Lespinasse, Champroux, Bagnolet et Marcenat) couvrent un septième du territoire (surtout sur les roches primitives), fournissent de bon bois de construction, et sont très giboyeuses. Les rivières et les étangs sont très poissonneux.

L'industrie de l'Allier est due à ses riches bassins houillers et aux mines de fer du Cher. Le départ. produit surtout de la houille, du fer, de la fonte. Outre cela, on peut citer des verreries et manufactures de glace (Coulevre, Valigny-le-Monial et Ainay-le-Château), des teintureries, des filatures. Commentry et Montluçon sont devenues des cités industrielles importantes. Ce départ. est un des plus riches de la France en mines et carrières : houille dans le bassin de Commentry, où elle affleure; fer à Ebreuil et à Bourbon-l'Archambault; manganèse à Saligny; sulfure d'antimoine à Brenay; cuivre à Laprugne; marbres à Ferrieres, à Dion, à Vendelat; schiste

appelés vulgairement *caïmans* : L'ALLIGATOR *atteint jusqu'à 4 et même 5 mètres de long.* V. CAIMAN.

— ENCYCL. Zool. *Elevage d'alligators.* Tout le monde sait l'importance que, depuis quelques années, a prise la peau des crocodiles et des alligators dans l'industrie de la

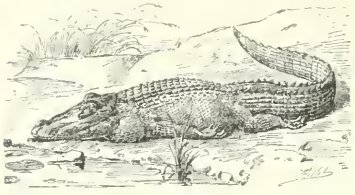

Alligator

chaussure et dans celle des objets de luxe, tels que portecartes, porte-monnaie, étuis à cigarettes, etc.; aussi, a-t-on fait depuis peu, à ces animaux, une chasse sans merci menaçant de les faire disparaître dans un avenir plus ou moins rapproché. Pour empêcher la disparition de l'espèce à brève échéance, on a établi en Amérique

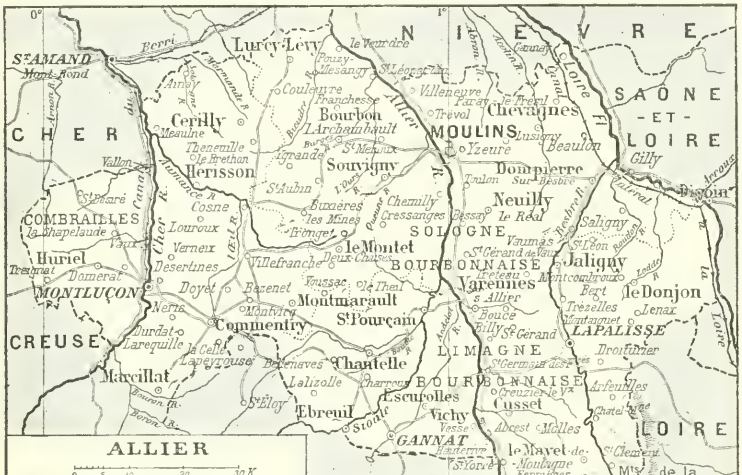

porphyritique ardoisier près de Cusset; bitume à Buxières; granit, grès, kaolin, argile à potier, gypse en beaucoup d'endroits. Les eaux thermales de Vichy, Cusset, Néris, Bourbon-l'Archambault, Saint-Yorre sont très connues et très fréquentées.

Les chemins de fer dépendent des réseaux de l'Orléans et du P.-L.-M. En outre, un petit chemin de fer industriel relie Commentry à la ligne de Montluçon à Moulins. Plusieurs canaux (latéral à la Loire, du Centre, du Berry, de Roanne à Digoin) traversent le département.

On a trouvé dans l'Allier de rares megalithes; des restes de voies romaines, des cimetières gallo-romains (notamment à Tonlon-sur-Allier), des vestiges de stations balnéaires de la même époque à Néris. Les monuments du moyen âge et de la Renaissance sont nombreux dans le Bourbonnais (ancien palais des Bourbons, à Moulins, avec tombeaux à Souvigny); église d'Izeure (XIe siècle); château de Bourbon-l'Archambault.

ALLIER (Louis), surnommé **Hauteroche,** numismate et antiquaire distingué, né à Lyon en 1766, mort à Paris en 1827. Il remplit des fonctions officielles en Orient, où il acquit de grandes richesses archéologiques et numismatiques, et se composa une magnifique collection de médailles grecques, qui fut vendue près de 100.000 fr. après sa mort. Il a laissé quelques *Notices, Essais* et *Mémoires* sur les antiquités orientales.

ALLIER (Antoine), sculpteur et homme politique français, né à Embrun (Hautes-Alpes) en 1793, mort à Paris en 1870. Il fut élève de Gros. Parmi les œuvres qu'il exposa au Salon de 1822 à 1866, on signale : *l'Enfant au colimaçon; Ariane; Philopœmen* et *l'Eloquence* (pour la Chambre des députés); les bustes d'*Arago*, d'*Odilon Barrot*; la statue de *Viala* (1866), etc. Il exécuta divers travaux pour la Bibliothèque de l'Arsenal, notamment le buste de Sully (1831). Député de son département, depuis 1839 jusqu'au 2 déc. 1851, il siégea constamment à l'extrême gauche.

ALLIES Thomas-William), théologien anglais, né à Bristol en 1813. Pasteur de l'Eglise anglicane, il publia, en 1846, *l'Eglise anglicane justifiée de l'accusation d'être schismatique.* En 1850, il se convertit au catholicisme, et fit paraître, entre autres ouvrages : *le Siège de saint Pierre* (1850); *Saint Pierre, son nom et son rôle* (1852); *la Formation du christianisme* (1865-1882), etc.

ALLIGATOR (du portug. *al*, le, et *lagarto*, lézard) n. m. Nom d'un genre de reptiles hydro-sauriens d'Amérique, des fermes d'alligators destinées à la reproduction de ces reptiles. Elles sont situées sur le bord des grands fleuves, et cet élevage, assez singulier, rapporte aux propriétaires des bénéfices souvent considérables.

— Paléont. Le terrrain tertiaire offre plusieurs espèces de ce genre. L'*alligator parisiensis* se trouve dans le gypse de Montmartre.

ALLIGATORELLUS (*luss* — dimin. de *alligator*) n. m. Genre de crocodiliens fossiles, à museau raccourci, de l'époque suprajurassique.

ALLIGNY-COSNE, comm. de la Nièvre, arr. et à 11 kilom. de Cosne; 1.720 hab.

ALLIGNY-EN-MORVAND, comm. de la Nièvre, arrond. et à 36 kilom. de Château-Chinon, sur le Ternin, affl. de l'Arroux; 2.162 hab. La famille de Pierre Jeannin, président du parlement de Dijon sous Henri IV, en était originaire.

ALLINEUC, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 21 kil. de Loudéac, sur l'Oust, affl. de la Vilaine; 1.677 hab.

ALLINGES, comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 5 kil. de Thonon, sur le Plamphiot; 1.030 hab.

ALLINGUE n. m. Obstacle artificiel établi dans une rivière à l'aide de perches pour arrêter le bois flotte.

ALLIOT (François), écrivain français, né à Gibeaumeix (Meurthe) en 1798, mort vers 1873. L'abbé Alliot est l'auteur d'un système philosophique auquel il a donné le nom de ratio-sensitivisme. On lui doit, entre autres ouvrages : *Nouvelle doctrine philosophique* (1833-1847).

ALLITÉRATION (*si* — du lat. *ad*, à, et *littera*, lettre) n. f. Répétition, voulue ou non, des mêmes lettres, des mêmes syllabes, qui produit un effet cherché et heureux, ou imprévu et cacophonique : *Beaumarchais a dans sa phrase des* ALLITÉRATIONS, *des assonances et autres artifices de style.* (Th. Gaut.)

— ENCYCL. L'allitération contribue souvent à l'harmonie imitative, soit en prose, soit en vers, et c'est alors une beauté. En voici des exemples connus :

Tum ferri rigor atque argutæ lamina serræ.
VIRGILE.

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes ?
RACINE.

On peut encore trouver que la phrase suivante peint les mouvements menus d'un rat qui trotte et le bruit qu'il fait en grignotant : *Le riz tenta le rat; le rat tenté tâta le riz.* Mais les allitérations involontaires produisent le plus souvent de fâcheux effets, comme dans ce vers de Voltaire :

... Non, il n'est rien que Nanine n'honore.

— ENCYCL. L'allitération, à l'origine, se rencontre surtout dans la poésie démotique des peuples du nord; elle consiste alors dans l'emploi de deux ou trois mots consécutifs ayant la même consonance, assemblage destiné à maintenir l'esprit sous une même impression. Dans le *Kalevala*, épopée de la Finlande, revient un grand nombre de fois cette phrase : « On se mit à chercher un chanteur, un bon chanteur, un chanteur capable de chanter habilement, d'entonner un chant solennel. » La rime fut un perfectionnement postérieur, et le Midi y devança le Nord, ce qui explique la phrase de Ph. Chasles citée au mot *allitérer*. — Une allitération expressive se trouve dans ces trois mots de César : *Veni, vidi, vici.* Plusieurs proverbes offrent aussi des exemples d'allitération : *Qui terre a, guerre a. Traduttore, traditore* (traducteur, traître), etc.

L'allitération (*stabreim*) joue un rôle très important dans l'ancienne poésie germanique. Non seulement elle relie, dans le même vers, deux ou plusieurs syllabes toniques, dont la place est déterminée, mais elle sert encore à réunir deux vers qui se suivent par la répétition dans le second vers de l'allitération du premier. Voici un exemple tiré des Eddas :

Vreidr vas Vingthor
Es hann vaknadi

(*Furieux fut Vingthor quand il s'éveilla.*)

ALLITÉRER v. a. (de *allitération*. — Change l'*é* fermé du radical en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'allitère. Qu'ils allitèrent;* excepté au futur et au condit., où l'on doit maintenir l'*é* fermé, par analogie avec les indications ordinaires de l'Acad. : *J'allitérerai. Nous allitérerions*). Faire de l'allitération : *Ce sont les septentrionaux qui* ALLITÉRENT, *et les méridionaux qui riment.* (Ph. Chasles.)

ALLITURIQUE adj. *Acide alliturique* ($C^8H^4Az^2O^4$), acide dérivé de l'*alloxane*. C'est le produit de l'évaporation rapide d'une dissolution d'alloxantine avec un excès d'acide chlorhydrique.

ALLIUM (*om'*) n. m. Nom latin du genre *ail*, qui renferme environ 250 espèces, dont les principales sont l'*oignon*, le *poireau*, l'*échalote*, la *ciboule*, etc. V. AIL.

ALLIVREMENT n. m. Somme à laquelle le revenu net imposable est fixé pour l'assiette de la contribution foncière. Quand une commune est entièrement cadastrée, on dit qu'elle a son *allivrement*. Les allivrements diffèrent en France avec chaque commune, chaque département, chaque région, d'où il résulte de grandes différences de taux d'imposition. C'est pour ce motif qu'on réclame la revision du cadastre.

ALLIVRER (de *à*, et *livre* ou *livrée*, portion de terre valant une livre de revenu) v. a. Taxer, imposer, répartir les impositions foncières en proportion du revenu.

ALLIVREUR n. m. Celui qui est chargé de faire les allivrements.

ALLIX (Pierre), célèbre théologien calviniste, né à Alençon en 1631, mort à Londres en 1717. Pasteur à Charenton, il travailla, avec le fameux Claude, à une version française de la Bible. Après la révocation de l'édit de Nantes, il se retira en Angleterre.

ALLIX (Jacques-Alexandre-François), général, né à Percy (Manche) en 1776, mort en 1836. Il fit avec honneur les campagnes de la Révolution et s'attacha au roi Jérôme Bonaparte. Il se distingua pendant la campagne de 1814. On a de lui un *Système d'artillerie de campagne* (1827).

ALLMEND (de l'anc. allem. *almanniger*, territoire public) n. m. Communal suisse dont une portion est répartie périodiquement entre les familles, suivant leur importance, et dont l'autre est exploitée collectivement par tous les habitants d'un village. ‖ Pl. *Des* ALLMENDEN.

ALLMERS (Hermann), poète, littérateur et artiste allemand, né à Rechtenfleth, près de Brême, en 1821. Il débuta en 1858 par *Marschenbuch* (le Livre des Basses terres), recueil contenant de charmants tableaux de mœurs et des scènes de la vie des populations du bas Weser et de la basse Elbe. Vinrent ensuite les *Poésies* (1860), et *Journées de flânerie à Rome* (1re éd., 1879). En 1872, parut *Electra*, tragédie considérée comme son chef-d'œuvre.

ALLÔ (de l'angl. *halloo*, holà, oh!) interj. Mot dont on se sert pour demander la « communication », au téléphone, ou pour avertir qu'elle est établie.

ALLOA, petite ville et port d'Ecosse, sur le Forth, qui y commence son estuaire; 12.650 hab. Commerce considérable; ruines d'un château des anciens rois d'Ecosse.

ALLOBOPHORA (du gr. *allos*, autre; *lobos*, lobe, et *phérein*, porter) n. f. Genre d'annélides oligochètes terricoles, qu'on trouve dans toutes les parties du globe.

ALLOBROGES, ancien peuple de la Gaule, entre le Rhône et l'Isère; villes principales : *Vienna* (Vienne), *Genova* (Genève), *Cularo* (Grenoble). — *Un* ALLOBROGE.

— ENCYCL. Il est pour la première fois question des *Allobroges* dans l'histoire quand ils cherchent à fermer aux Carthaginois les passages des Alpes et combattent Annibal dans les défiles de la haute Durance (218 av. J.-C.). Au IIe siècle avant notre ère, les Allobroges, unis aux Arvernes, sont un des peuples les plus puissants de Gaule, et ils entrent directement en lutte avec les Romains, dont ils coupent les avant-postes au confluent de la Sorgue et du Rhône, en 122. Mais ils sont vaincus à leur tour et perdent 20.000 hommes. L'année suivante, ils recommencent la lutte avec l'aide de Bituit, chef des Arvernes; ils sont battus encore, et leur territoire est annexé à la nouvelle province romaine (121 av. J.-C.). Ils prirent part au soulèvement des tribus gauloises en l'année 75. En 63, ils envoyèrent à Rome des ambassadeurs, qui furent sollicités par Catilina, mais qui dénoncèrent à Cicéron la conjuration. Les Allobroges se révoltèrent sans succès, une dernière fois, en 62; dès lors, ils se résignèrent, et plus tard ils fournirent régulièrement leurs contingents à César. — Leur nom a reparu au temps de la Révolution, avec les *départements allobroges* (pour *savoisiens*), le *Club des Allobroges* et la *Légion des Allobroges.* — On l'a aussi employé quelquefois, comme nom commun, pour désigner un homme lourd, d'un esprit inculte.

ALLOCATION (*si* — du lat. *ad*, à, et *locare*, mettre, placer) n. f. Action d'allouer; résultat de cette action : *La Chambre des députés fixe, par ses* ALLOCATIONS, *la mesure des charges dont il sera permis de grever le pays.* (Dupin.)

— En T. d'adm., Prestations en argent ou en nature assignées à certains agents militaires et civils. ‖ *Allocution kilométrique*, Prestation dont le taux est basé sur le nombre de kilomètres parcourus.

— En matière de comptabilité publique, Approbation donnée par la juridiction compétente aux articles de dépense d'un compte.

ALLOCÈRE (du gr. *allos*, dissemblable, et *kéras*, corne) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des céramby-cidés, sous-famille des lamiinés, renfermant de petits longicornes de la région méditerranéenne.

ALLOCHÉZIE (*ké-zi* — du gr. *allos*, autre, et *khezein*, aller à la selle) n. f. Évacuation des matières fécales par un anus artificiel, ou par une ouverture accidentelle ou anormale de l'intestin.

ALLOCHIRIE (*ki*) n. f. Pathol. V. ALLESTHÉSIE.

ALLOCHROÉ, ÉE (*kro* — du gr. *allos*, autre, et *chroa*, couleur) adj. Qui est sujet à changer de couleur, ou qui est de couleur variée.

ALLOCHROÏSME (*kro-i-sm'* — rad. *allochroé*) n. m. Changement graduel de couleur; diversité de couleur.

ALLOCHROITE (*kro-i* — rad. *allochroé*) n. f. Variété compacte de mélanite. Ce dernier minéral appartient au genre *grenat*.

ALLOCHROMASIE (*kro, zi* — du gr. *allos*, autre, et *chrôma*, couleur) n. f. Syn. de DYSCHROMATOPSIE.

ALLOCLASE (du gr. *allos*, différent, et *klasis*, séparation par couches) n. m. Minerai de cobalt qui est une variété bismuthifère du glaucodot.

— ENCYCL. Ce minerai, découvert à Crawicea par Tschermak, est gris d'acier, bacillaire, et ses cristaux sont engagés dans un calcaire saccharoïde. Sa densité est de 6,65, sa dureté de 4,5. Il cristallise en prismes orthorhombiques et se clive avec une grande facilité, parallèlement aux faces.

ALLOCUTION (*si* — lat. *allocutio*) n. f. Harangue concise d'un empereur, d'un général, etc., à ses soldats : *Napoléon Ier excellait aux* ALLOCUTIONS.

— Discours de peu d'étendue : *L'*ALLOCUTION *française, c'est le speech anglais.*

— En T. de numism., Médaille romaine qui représente un chef haranguant les soldats, comme on le voit dans les médailles de Marc-Aurèle et de Trajan.

— ENCYCL. Les *allocutions* militaires sont ordinairement remarquables par leur concision. Selon Tacite, César apaisa son armée mutinée en commençant l'allocution, non par le mot *commilitones*, compagnons d'armes, mais par le mot ironique *Quirites*, qui, dans sa bouche, équivalait à celui de citadins... et même de *pékins*. L'allocution de Henri IV à Ivry est célèbre. On connaît aussi celle du jeune La Rochejaquelin à ses Vendéens au moment de livrer bataille à l'armée républicaine : « *Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, venges-moi!* » Certaines phrases de Napoléon Ier sont dans toutes les mémoires : « *Du haut de ces pyramides, quarante siècles vous contemplent* »... « *Souvenez-vous que mon habitude est de coucher sur le champ de bataille* »... « *C'est le soleil d'Austerlitz* »,... etc.

ALLODAPE (du gr. *allodapos*, étranger) n. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères perte-aiguillon, famille des apidés, renfermant des formes africaines qui vivent sans doute en parasites aux dépens d'abeilles solitaires.

— Bot. Genre de plantes de la famille des épacridées, tribu des épacrées. La seule espèce connue est un petit arbrisseau de l'Amérique antarctique.

ALLODIAL, ALE (rad. *alleu*) adj. Qui est tenu en franc-alleu.

— n. m. *Un* ALLODIAL. *Le clergé avait acquis une grande partie des* ALLODIAUX *même.* (Montesq.)

ALLODIALITÉ (rad. *allodial*) n. f. Qualité d'une terre de franc-alleu.

ALLŒA (du gr. *alloios*, différent) n. m. Genre d'insectes hyménoptères. Syn. de *alysia*. V. ALYSIE.

ALLOGÈNE (du gr. *allos*, autre, et *génos*, race) adj. D'une autre race : *Les Slaves paraissent vivre en bonne intelligence avec les populations* ALLOGÈNES, *qui constituent l'immense empire russe.*

ALLOGNY, comm. du Cher, arr. et à 16 kilom. de Bourges; 1,053 hab. La *forêt d'Allogny* entoure de trois côtés le village du même nom.

ALLOGONE (du gr. *allos*, autre, et *gônia*, angle) adj. Se dit d'un cristal qui réunit la forme d'un noyau à celle d'un dodécaèdre à triangles scalènes, dont chacun a son angle plan obtus égal à la plus grande incidence des faces du noyau.

ALLOGONITE (même étymol. qu'à l'article précéd.) n. f. Fluophosphate naturel de chaux et de glucinium. Syn. de HERDERITE.

ALLOM (Thomas), dessinateur et architecte anglais, né à Londres en 1804, mort à Barnes en 1872. Il rapporta de ses nombreux voyages un grand nombre de croquis qui servirent à des publications illustrées, telles que *la Suisse anglaise* ou *Voyages pittoresques à travers le district des lacs anglais* (1838), *l'Empire chinois* (1859), *la Syrie et la Terre sainte*, etc. Comme architecte, il construisit l'église de Highburg (1850), l'asile militaire de Kingston (1852); l'église de Saint-Pierre à Notting-Hill (1856), etc.

ALLOMORPHIE (du gr. *allos*, autre, et *morphè*, forme) n. f. Passage d'une forme à une autre toute différente.

ALLOMORPHIE ou **ALLOMORPHIA** (même étymol. qu'à l'article précéd.) n. f. Genre de la famille des mélastomacées, arbrisseaux ou herbes originaires des îles Malaises.

ALLOMORPHITE (même étymol. qu'aux deux articles précéd.) n. f. Variété de barytine.

ALLOMYS (*miss* — du gr. *allos*, autre, et *mus*, rat) n. m. Genre de rongeurs fossiles tertiaires, créé par Marsh en 1877.

ALLONGE ou **ALONGE** n. f. Tout ce que l'on ajoute à une chose pour en augmenter la longueur : *Mettre une* ALLONGE *à une corde, à une table.* ‖ On dit aussi RALLONGE.

— Art vétér. Claudication du cheval, résultant de l'écart violent des membres postérieurs à la suite d'un glissement.

— Bouch. Crochet de fer servant à suspendre des quartiers de viande.

— Chim. Instrument creux de verre, de grès, ou de porcelaine, ordinairement de la forme d'un fuseau, qu'on adapte au col d'une cornue ou d'un ballon.

— Comm. Bande de papier collée à une lettre de change, lorsqu'il ne reste plus de place pour de nouveaux endossements. ‖ Se dit aussi de toute addition à un mémoire, à une lettre, à un écrit quelconque.

Allonges de boucher.

— Cordonn. Morceau de cuir servant à allonger la semelle, afin de pouvoir y fixer la *première*.

— Dr. comm. Lorsque le nombre des endos est tel que ceux-ci couvrent entièrement l'effet de commerce, on y ajoute, en cas d'endossement ultérieur, une *allonge*, c'est-à-dire un papier supplémentaire faisant corps avec le premier; cela, parce que l'endossement des effets de commerce doit être mis sur un titre unique.

— Équip. milit. Bandes de cuir qui servent à supporter le pendant d'un ceinturon.

— Mar. Pièce de construction ou de mâture ajoutée à une autre, de manière à lui donner plus de longueur. ‖ *Allonges des couples d'un bateau à vapeur*, Pièces de côté qui forment une surélévation dans la hauteur de la muraille.

Allonges. (Chim.)

ALLONCÉ (Auguste), paysagiste, né à Paris en 1833, mort à Marlotte (Seine-et-Marne) en 1898. Élève de Ducoroet, Forestier et Léon Cogniet, il a acquis une grande réputation par ses fusains, qui représentent des paysages. Allongé a publié *le Fusain* (1873) et deux recueils : *Grand Cours de fusain* (54 planches), et *Cours de fusain gradué.*

ALLONGEABLE adj. Qui peut être allongé.

ALLONGEMENT n. m. Augmentation en longueur : *L'*ALLONGEMENT *d'un canal, d'une robe.* ‖ Etat de développement dans le sens de la longueur : *Le lama ne paraît grand que par l'*ALLONGEMENT *du cou et la hauteur des jambes.* (Buff.)

— En T. de bot. Croissance de la tige, de la racine dans la direction verticale.

— Fig. Lenteur volontaire, calculée : *Homme qui cherche des* ALLONGEMENTS *dans les affaires.* (Peu usité.)

ALLONGER v. a. (de *à*, et *long*. — Il prend un *e* euphonique après le *g* devant les voyelles A et O : *Il allongea. Nous allongeons*). Rendre plus long : ALLONGER *un pantalon, une table, une galerie.* ‖ Déployer, étendre, en parlant de certaines parties du corps déjà longues : ALLONGER *le bras, le cou. L'éléphant* ALLONGE *sa trompe.*

— Par ext. Faire durer, étendre : *Les plaisirs de l'âme* ALLONGENT *la vie; ceux des sens l'abrègent.* ‖ Se dit en parlant des ouvrages d'esprit, du style : *Il ne faut pas* ALLONGER *un livre qu'on peut raccourcir.* (Vaugelas.)

— Fig. Faire paraître plus long : *L'impatience* ALLONGE *les instants.* (Parey.)

— Fam. Porter, asséner, lancer : ALLONGER *un coup d'épée, un coup de poing.*

— *Allonger le pas*, Presser la marche. ‖ *Allonger la courroie*, Tirer parti d'un revenu modique, en appartant la plus grande économie dans ses dépenses. ‖ Signifie, aussi, Augmenter par des moyens détournés les profits d'un emploi. ‖ *Allonger le parchemin*, Multiplier les écritures par intérêt ou par esprit de chicane. ‖ *Allonger le visage, le nez, la mine*, Causer du déplaisir, de la surprise. ‖ *Allonger les traits*, Les fatiguer, les flétrir.

— Art culin. *Allonger une sauce*, Y ajouter du bouillon, de l'eau ou du lait.

— Art. milit. et mar. *Allonger la ligne*, Augmenter les distances entre des soldats, des bataillons ou des navires.

— Mar. *Allonger un navire*, Le scinder, et interposer une tranche entre les deux parties pour en augmenter la capacité.

— Vénér. Se dit du cerf qui pousse sa nouvelle tête après avoir mis bas l'ancienne, et de l'oiseau quand il se revêt de ses plus grosses plumes.

Allongé, ée part. pass. du v. Allonger.

— Anat. *Moelle allongée*, Syn. de PROTUBÉRANCE CÉRÉBRALE. ‖ Souvent aussi le nom de *moelle allongée* sert à désigner le *bulbe rachidien*. (Quelquefois il s'applique à la protubérance et au bulbe réunis.)

— Bot. *Cotylédons allongés*, Cotylédons qui sont deux fois plus longs que larges.

— Fauconn. Se dit d'un oiseau qui, ses pennes étant entières et d'une bonne longueur, est tout prêt pour le *vol*.

— Math. S'emploie quelquefois pour caractériser la forme d'une figure. Une ellipse tournant autour de son petit axe engendre un *ellipsoïde aplati*; autour de son grand axe, elle engendre un *ellipsoïde allongé*.

— Vénér. Se dit d'un chien dont le gros nerf crural s'est allongé par suite d'un violent effort et dont les doigts s'écartent; il ne peut plus courir aussi vite. (On dit aussi ÉLOGNÉ.) ‖ Le cerf a *tout allongé*, quand sa tête est complètement refaite.

— n. m. pl. Entom. Nom de différents groupes d'aranéides, dans la méthode de Walkenaer : *Les* ALLONGES.

S'allonger, v. pr. Devenir ou paraître plus long.

— Au prop. et au fig. Se déployer, s'étendre : *Le caoutchouc* S'ALLONGE *à volonté. Les heures* S'ALLONGENT *dans l'attente.* ‖ Exprime familièrement la fatigue ou la contrariété qui se montre sur le visage dans certaines circonstances. ‖ Se coucher, s'étendre : S'ALLONGER *sur un divan.* ‖ Fam., Tomber.

— En T. de manège. Baisser la main et serrer progressivement le cheval avec les jambes.

— SYN. *Allonger, prolonger, proroger. Allonger*, c'est ajouter à l'un des bouts ou étendre la matière; *prolonger*, c'est reculer le terme, la durée d'une chose; *proroger*, c'est maintenir l'autorité, l'exercice ou la valeur. On *allonge* une robe, une table, un discours; on *prolonge* un travail, une affaire, une discussion; on *proroge* la durée d'une loi, la session d'une assemblée, une permission.

— ANTON. Abréger, accourcir, écourter, raccourcir, resserrer, rogner.

ALLONNE, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 13 kilom. de Parthenay; 2,132 hab. *Allonnais.*)

ALLONNE, comm. de l'Oise, arrond. et à 4 kilom. de Beauvais; 2,433 hab.

ALLONNES, comm. du Maine-et-Loire, arrond., et à 11 kilom. de Saumur, sur l'Authion, affluent de la Loire, 2,116 hab.

Allons! Allusion littéraire à la fameuse description du cheval de Job. V. CHEVAL.

ALLONVILLE (Armand-François, comte d'), officier dans l'armée de Condé, né en 1764, mort à Metz en 1853, a succédé à Alphonse de Beauchamp dans la rédaction des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État.* — Son frère, LOUIS-ALEXANDRE, conseiller d'État, a publié un opuscule intitulé : *les Camps romains du département de la Somme* (1774-1845).

ALLONVILLE (Armand-Octave-Marie d'), général français, né en 1809, mort en 1867. Officier de cavalerie, il se distingua à la bataille d'Isly, devint général de brigade en 1851, fut envoyé en Crimée en 1854 et nommé général de division en 1855. Après la prise de Sébastopol, il battit le général Korf près d'Eupatoria. De retour en France, il devint président du comité de cavalerie et sénateur en 1865.

ALLONYME (du gr. *allos*, autre, et *onuma*, nom) adj. Se dit d'un ouvrage publié sous le nom d'un autre : *Livre* ALLONYME.

— Substantiv. Celui qui publie son livre sous le nom d'un autre. (Ne pas confondre avec ANONYME, qui signif. Sans nom d'auteur.)

ALLOPALLADIUM (*om'* — du gr. *allos*, autre, et de *palladium*) n. m. Variété de palladium natif, cristallisé en petites tables hexagonales d'un éclat métallique très vif, et trouvé dans le Harz.

ALLOPATHE ou **ALLOPATHISTE** (*tiss*) n. Médecin qui traite par l'allopathie.

— Adjectiv. Qui a rapport à l'allopathie : *Remède, méthode* ALLOPATHE (ou ALLOPATHISTE).

— ANTON. Homœopathe, homœopathiste.

ALLOPATHIE (*ti* — du gr. *allos*, autre, et *pathos*, souffrance) n. f. Nom donné par les partisans de l'homœopathie, par opposition à leur propre système, à la méthode de traitement dans laquelle on emploie des médicaments dont l'action produit, chez l'homme sain, des symptômes différents de ceux que présente la maladie qu'il s'agit de combattre. V. HOMŒOPATHIE.

ALLOPATHIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'allopathie.

ALLOPATHIQUEMENT adv. D'après la méthode allopathique.

ALLOPATHISER v. a. Traiter un malade d'après la méthode allopathique.

ALLOPATHISTE (*tiss*) n. m. Syn. de ALLOPATHE.

ALLOPHANATE n. m. Sel formé par l'acide allophanique. V. ALLOPHANIQUE (*Acide*).

ALLOPHANE (du gr. *allos*, autre, et *phaineir*, paraître) n. f. Variété d'argile, *hydrosilicate d'alumine* ($Si^4Al^2O^{12}$), blanche quand elle est pure, colorée en bleu par du cuivre carbonaté, ou en jaune brun par de l'hydrate de fer.

ALLOPHANIQUE (rad. *allophane*) adj. Se dit d'un acide qui n'est connu que par ses sels métalliques.

— ENCYCL. *Acide allophanique.* Quand on fait passer de l'acide cyanique en vapeur dans un alcool, une molécule de celui-ci fixe deux molécules d'acide cyanique (quelle que soit l'atomicité de l'alcool employé). Les corps ainsi formés sont de véritables éthers saponifiables par les bases, qui régénèrent l'alcool en donnant des sels bien définis et cristallisables.

On lui assigne la formule $C^3H^4Az^2O^3$; mais, quand on cherche à le déplacer d'un de ses sels par un autre acide, il se décompose en urée et gaz carbonique, selon la formule

$$\underset{\text{acide allophanique.}}{C^3H^4Az^2O^3} = \underset{\text{urée.}}{CH^4Az^2O} + \underset{\text{gaz carbonique.}}{CO^2}.$$

Il donne avec les métaux des *allophanates* métalliques. On obtient les allophanates de baryum, de calcium, de potassium, de sodium, par la saponification à froid de l'allophanate d'éthyle. Celui de sodium s'obtient aussi en broyant, à la température ordinaire, le sulfate de sodium avec l'allophanate de baryum.

Soumis à l'action de la chaleur, ils se dédoublent en carbonate d'ammoniaque et cyanate du métal; leurs solutions se dédoublent par la chaleur en urée, carbonate et acide carbonique.

— *Éthers allophaniques.* Les éthers allophaniques peuvent se préparer par l'action directe sur l'alcool correspondant des vapeurs d'acide cyanique obtenues en distillant l'acide cyanurique, ou par le cyanate de potassium en présence d'un acide fort, comme l'acide chlorhydrique. Ces éthers se forment en même temps que les carbonates du même radical, avec dégagement de gaz ammoniac, quand on chauffe un alcool avec l'urée.

Ils sont neutres au tournesol. Traités à froid par les alcalis, ils se saponifient; à chaud, ils se dédoublent en alcool et cyanurate, et même, à température plus élevée, en alcool, carbonate et gaz ammoniac; soumis à l'action de l'ammoniaque, ils se transforment en biuret.

Sous l'action de la chaleur seule, ils se volatilisent; mais, à température plus ou moins élevée, ils se dédoublent en alcool et acide cyanurique.

ALLOPHITE (du gr. *allos*, autre, et *ophitès*, ophite, serpentine) n. m. Silicate d'alumine et de magnésie hydraté et contenant un peu de sesquioxyde de fer et de sesquioxyde de chrome.

ALLOPHYLE (du gr. *allos*, autre, et *phulé*, tribu) n. Membre d'une autre race, d'une autre nation; étranger. (Ce mot est employé dans la version grecque de l'Ancien Testament, pour désigner les Philistins.)

— ENCYCL. Anthrop. La branche *allophyle* comprend des populations parfois fort distinctes et qui ont des origines diverses. Ce n'est pas une division naturelle, et elle ne doit être admise qu'à titre provisoire. De Quatrefages range dans cette branche les Guanches, du rameau Canarien, puis, dans le rameau Asiatico-Américain, les Ainos, les Todas, par exemple. Citons, dans le rameau Indonésien, les Dayaks, les Tattieus, puis les Miao-Tsès du rameau Sinique; dans le rameau Caucasien, les Mingrelieus; enfin, les Basques, qui forment le rameau Euskarien.

ALLOPHYLIQUE (rad. *allophyle*) adj. Qui appartient à une autre tribu, à une autre nation.

ALLOPLECTE (du gr. *allos*, autrement, et *plectos*, entrelacé) n. m. Genre de plantes, de la famille des gesnéracées, à fleurs jaunes, habitant l'Australie et l'Amérique.

ALLOPORE (du gr. *allos*, différent, et *poros*, conduit) n. m. Genre d'hydroïdes hydrocorallines, famille des stylasterides, renfermant des colonies de polypes hydroïdes, et non de madrépores, à douze tentacules. Les allopores habitent les mers chaudes, à de grandes profondeurs.

Allopte (très grossi).

ALLOPTE (du gr. *allos*, autre, et *pterein*, se blottir [qui se blottit sur les autres]) n. m. Genre d'arachnides, de l'ordre des acariens, famille de sarcoptides plumicoles, dont le type, *alloptes crassipes*, vit sur les échassiers de rivage, chevaliers, becasseaux, etc.

ALLORI (Alexandre), peintre italien, né et mort à Florence (1535-1607). On le désigne quelquefois par le nom de **Bronzino**, son premier maître. Il prit Michel-Ange pour modèle, et composa un traité d'anatomie. Parmi ses œuvres, assez banales, les meilleures sont: *la Femme adultère*, dans l'église du Saint-Esprit, à Florence, et *le Sacrifice d'Abraham*, dans la galerie des Offices; quelques portraits au musée des Offices et au palais Pitti (*Julien et Fernand de Médicis*). — Son fils, CHRISTOPHE, peintre, né à Florence en 1577, mort en 1621, fut son élève, mais se forma surtout à l'école de Cigoli, un des meilleurs coloristes de son temps. L'œuvre la plus ingénieuse de Christophe est une *Judith tenant la tête d'Holopherne*, dont l'original est au palais Pitti, et une réplique au musée de la cour à Vienne. A citer encore son *Isabelle d'Aragon aux pieds de Charles VIII* (Louvre); et, parmi ses portraits, le sien propre, aux Offices (Florence).

ALLOS, ch.-lieu de canton. (Basses-Alpes), arrond. et à 28 kilom. de Barcelonnette; 932 hab. Ville fort ancienne, autrefois capitale d'une peuplade celtique. Sur la rive du Chadoulin, on voit l'église Notre-Dame de Valvert, dont la construction est attribuée à Jeanne de Naples. Tout près de là, sur une haute montagne, se trouve le *lac d'Allos* (alt.: 2.239 m.). Le canton a 1 commune et 932 hab. Plusieurs cols des Alpes, aux environs d'Allos, portent le nom de *col d'Allos*.

ALLOSAURE (du gr. *allomai*, je saute, et *sauros*, lézard) n. m. Genre de reptiles fossiles, du groupe des dinosauriens, provenant des terrains jurassiques de l'Amérique du Nord. Les membres antérieurs, très courts, et les postérieurs, longs de 2 mètres, prouvent que ces animaux étaient sauteurs, comme les kangourous actuels, et de taille gigantesque.

ALLOTEMENT n. m. Linguist. V. ALLOTISSEMENT.

ALLOTERRHOPSE ou **ALLOTERRHOPSIS** (*psiss* — du gr. *allotéros*, étranger, et *opsis*, apparence) n. f. Genre de plantes, de la famille des graminées, dont l'espèce type est originaire de Californie.

ALLOTIR v. a. Faire ou distribuer des lots.

ALLOTISSEMENT n. m. Partage d'un bien en lots.

ALLOTRIE (*tri* — du gr. *allotrios*, disparate) n. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, famille des cynipidés, renfermant de très petites espèces du N. de l'Europe, dont les larves sont parasites des pucerons.

— Ornith. Genre de passereaux dentirostres, famille des laniadés, renfermant des formes indo-malaises, plus connues sous le nom de *pteroerythrius* ou *pteruthius*.

ALLOTRIODONTIE (*ti* — du gr. *allotrios*, étranger, et *odous*, *odontos*, dent) n. f. Implantation anormale des dents.

ALLOTRIOLOGIE (*ji* — du gr. *allotrios*, étranger, et *logos*, discours) n. f. Défaut qui consiste à introduire dans un discours, ou dans une doctrine, des pensées ou des idées qui ne se rapportent pas au sujet principal.

ALLOTRIOPHAGE n. m. Qui est atteint d'allotriophagie.

ALLOTRIOPHAGIE (*ji* — du gr. *allotrios*, étranger, et *phagein*, manger) n. f. Dépravation de l'appétit, qui porte à manger des substances non alimentaires et même nuisibles à la santé.

ALLOTRIOPHAGIQUE adj. Qui a rapport à l'allotriophagie: *Affection* ALLOTRIOPHAGIQUE.

ALLOTRIOTECNIE (*ni* — du gr. *allotrios*, étranger, et *teknon*, enfant) n. f. Expulsion d'un produit fœtal monstrueux, d'un môle, etc.

ALLOTROPHIQUE (du gr. *allos*, autre, et *trophè*, nourriture) adj. Se dit des albuminoïdes alimentaires qui, tout en gardant leurs caractères physiques et chimiques normaux, perdent leurs propriétés nutritives normales, ou même deviennent nuisibles par suite de changements moléculaires isomériques qu'ils ont subis, soit pendant leur préparation, soit pendant leur conservation.

ALLOTROPIE (*pi* — du gr. *allos*, autre, et *tropos*, changement) n. f. Propriété en vertu de laquelle un même corps peut présenter plusieurs états dotés de propriétés différentes: *Il y a, entre* l'ALLOTROPIE *et l'isomérie, une différence semblable à celle qui existe, en histoire naturelle, entre la race et l'espèce.* (Naquet.)

— ENCYCL. Plusieurs corps, tels que le soufre, le phosphore, le sélénium, le carbone, le silicium, l'oxygène, etc., peuvent affecter, sans subir aucune altération chimique, des états très différents. Le phosphore rouge est très différent du phosphore blanc; et cependant, par l'action de la chaleur, on peut passer de l'un à l'autre sans y rien ajouter ni en rien retrancher: poids égaux de l'un et de l'autre donnent, en brûlant, un même poids d'acide phosphorique. On dit que ce sont deux *états allotropiques* du phosphore. On admet que la différence entre les divers états allotropiques provient de l'arrangement, de l'orientation des molécules. Le mot *allotropie* a été introduit dans la science par Berzélius. Cette propriété appartient aussi à un grand nombre de corps composés tels que le cyanogène, qui ne diffère pas chimiquement du paracyanogène; l'aldéhyde de la paraldehyde; la cyamélide de l'acide cyanique; l'acide arsénieux vitreux de l'acide arsénieux porcelanique, etc. On réserve souvent le nom d'«allotropie» au cas des corps simples en appliquant celui d'*isomérie* au cas des corps composés. Mais l'isomérie dans les corps composés n'exclut pas les différences de propriétés et de fonctions chimiques. Ainsi les réactions de l'oxyde d'éthylène ne sont pas celles de son isomère, l'aldéhyde ou oxyde d'ethylydène; il y a donc lieu de distinguer l'isomérie physique, en tout comparable à l'allotropie dans les corps simples, et l'isomérie chimique, qui n'a pas d'analogue dans les corps simples. V. ISOMÉRIE.

Nous appliquerons les mots *allotropie, états allotropiques*, non seulement aux corps simples, mais aux corps composés, dans tous les cas où l'isomérie est d'ordre physique et où les phénomènes de transformation sont de même nature que pour les corps simples. Cependant, si, dans certains cas, la différence est très nette entre l'allotropie et l'isomérie chimique, comme cela a lieu pour l'aldéhyde dont la paraldéhyde ne diffère que physiquement, tandis que l'oxyde d'éthylène s'en éloigne par sa fonction chimique, la démarcation n'est pas toujours aisée à établir.

Très souvent les divers états allotropiques résultent d'une condensation moléculaire, d'une polymérisation. Ainsi, l'ozone est de l'oxygène ayant subi une condensation d'un tiers; la vapeur de soufre, telle qu'elle se forme à la température de l'ébullition, est une modification allotropique de la vapeur surchauffée, une molécule de la première résultant de la polymérisation de trois molécules de la seconde. Les corps sont susceptibles d'allotropie sous leurs trois états physiques: solide, liquide et gazeux. Le soufre en donne un très remarquable exemple.

— LOIS DES TRANSFORMATIONS ALLOTROPIQUES. 1° *Mécanisme de la transformation. Tension de transformation.* Le mécanisme des transformations allotropiques est loin d'être connu dans tous les cas. Troost et Hautefeuille ont étudié les transformations qui s'opèrent par l'intermédiaire d'une vaporisation: transformation du cyanogène en paracyanogène; de l'acide cyanurique et de la cyamélide en acide cyanique; du phosphore blanc vaporisé en phosphore rouge. Les circonstances de ces transformations sont comparables à celles de la dissociation d'un solide quand l'un des produits de la dissociation est gazeux; ce sont des phénomènes réversibles et limités par le phénomène inverse.

Quand on chauffe du cyanogène gazeux en vase clos, il se transforme partiellement en paracyanogène solide brun; inversement, quand on chauffe du paracyanogène, il se transforme partiellement en cyanogène. Les deux transformations inverses se limitent donc l'une l'autre et, quand l'équilibre est atteint, la force élastique du cyanogène gazeux a une valeur invariable, tant que la température est constante; un excès de cyanogène gazeux, introduit alors, se transforme totalement en paracyanogène, et la force élastique reprend sa valeur primitive, qu'on appelle *tension de transformation* à la température de l'expérience; si l'on introduit un excès de paracyanogène, il reste inaltéré. Lorsque la température s'élève, une nouvelle quantité de paracyanogène se transforme en cyanogène, et la force élastique de celui-ci s'établit à une valeur constante plus grande que la précédente. En résumé, la transformation s'arrête quand le cyanogène a acquis une certaine force élastique constante à une température déterminée et qui augmente quand la température s'élève. Si l'opération se fait à l'air libre ou dans un courant de gaz inerte comme l'azote, la transformation du paracyanogène n'est plus limitée, parce que le cyanogène, s'éliminant au fur et à mesure de sa production, ne peut atteindre la tension de transformation.

Il y a lieu d'établir une distinction entre la force élastique maximum d'une vapeur et la tension de transformation à la même température; cette dernière diffère de la première, et sa loi d'accroissement avec la température n'est pas la même; enfin, la tension de transformation ne s'établit que lentement, tandis que la force élastique maximum s'établit instantanément dans le vide.

— 2° *Phénomènes calorifiques.* Les transformations allotropiques sont accompagnées d'un phénomène calorifique, absorption ou dégagement de chaleur. Si l'on chauffe du soufre mou à la température de 90°, il se transforme brusquement en soufre ordinaire, avec un dégagement de chaleur suffisant pour porter sa température à 110°. Le sélénium vitreux, le fer présentent des phénomènes identiques. Quelquefois le phénomène devient même lumineux; ainsi, lorsqu'on dissout de l'acide arsénieux vitreux dans de l'acide chlorhydrique, il se dépose par refroidissement des cristaux d'acide arsénieux octaédrique, et la formation de chaque cristal est accompagnée d'une vive émission de lumière. Le phosphore ordinaire, brûlant dans l'oxygène, donne de l'anhydride phosphorique en dégageant 182 calories par molécule de phosphore. La même quantité de phosphore rouge ne dégage que 163 calories pour donner l'anhydride phosphorique. D'après les lois de thermochimie, la différence (19 calories) représente la chaleur dégagée dans la transformation du phosphore ordinaire en phosphore rouge. Dans toutes les réactions identiques faites avec du phosphore ordinaire et du phosphore rouge, il y aura toujours une différence de 19 calories lorsqu'on arrivera au même produit final.

— 3° *Influence de la température.* La température joue un rôle considérable dans les transformations allotropiques; le soufre qui cristallise soit par fusion, soit par dissolution au-dessus de 97°, appartient à la variété prismatique monoclinique; au-dessous, il appartient à la variété octaédrique; le soufre coulé dans l'eau froide, pendant que sa température est d'environ 250°, est amorphe et élastique. La variété prismatique est instable au-dessous de 97°, car elle se transforme alors peu à peu en soufre octaédrique, et inversement le soufre octaédrique maintenu à 110° se transforme en soufre prismatique; le soufre élastique solide est instable à toute température: il a été comme surpris et figé par la trempe dans un état qui n'est stable que pendant la fusion. A chaque forme correspond donc un intervalle de température où elle se produit à l'exclusion des autres, ou du moins de préférence aux autres, car nous verrons plus loin qu'on peut triompher de cette option naturelle; si les autres formes sont obtenues, elles ne sont pas stables en dehors des limites de température où elles subsistent ordinairement.

— 4° *Influence de la pression.* Le point de solidification d'un corps s'abaisse par la compression lorsque ce corps augmente de volume en passant de l'état liquide à l'état solide, et s'élève lorsque la congélation est accompagnée d'une diminution de volume. Il était très naturel de supposer que les transformations allotropiques devaient être soumises à une loi semblable, puisque ces transformations sont accompagnées des mêmes phénomènes que la fusion ou la solidification (*changements de volume* et *phénomènes thermiques*). Le fait a d'ailleurs été vérifié directement sur l'iodure d'argent par Mallard et Le Chatelier. Il est très présumable que, pour chaque transformation, il y a une température et une pression corrélatives, comme pour la solidification et la liquéfaction.

— 5° *Phénomènes rappelant la surfusion.* Les transformations allotropiques ne se font pas toujours, du moins instantanément, dans les circonstances où elles s'opèrent normalement. Une solution sursaturée de soufre dans la benzine maintenue à 95° donne à volonté du soufre prismatique ou du soufre octaédrique, suivant que l'on provoque la cristallisation à l'aide d'un cristal de la première espèce ou de la seconde. En outre, les deux espèces de cristaux se conservent sans altération à la température ordinaire, bien que, dans ces conditions, le soufre prismatique soit instable. Si on met un cristal octaédrique au contact de la cristallisation prismatique, la transformation en soufre octaédrique s'opère. La vitesse de transformation, très faible vers 97°, devient plus rapide lorsque la température s'abaisse vers 50°, et diminue au-dessous de 50°.

ALLOTROPIQUE adj. Qui résulte de l'allotropie: *Faraday et Berzélius y voyaient une simple modification moléculaire, un état isomérique* ou ALLOTROPIQUE. (L. Figuier.)

ALLOTROPISME (*piss*) n. m. Qualité des corps qui ont plusieurs états allotropiques. V. ALLOTROPIE.

ALLOU (Gilles), peintre français, né à Paris en 1670, mort dans cette ville en 1751. C'est un des bons portraitistes de l'école française du XVIIIe siècle. Reçu à l'Académie de peinture le 27 juin 1711, sur les portraits de Coyzevox, d'Antoine Coypel et de Bon Boulogne, il prit part aux expositions de 1737 à 1742. On cite de lui les portraits de Lemoyne, de Dailly, de Sylvestre. Celui de Coyzevox, justement célèbre, est au musée de Versailles.

ALLOU (Charles-Nicolas), ingénieur des mines et antiquaire, né à Paris en 1767, mort dans la même ville en 1843. Il devint ingénieur en chef des mines. On lui doit notamment: *Description des monuments des différents âges observés dans le département de la Haute-Vienne* (Limog., 1821).

ALLOU (Edonard), avocat français, né à Limoges en 1820, mort à Neuilly en 1888. Il fut bâtonnier de l'ordre des avocats en 1866 et 1867. Libéral, il fit partie de l'opposition sous l'Empire, et, après le 16 mai 1877, lorsque Gambetta fut poursuivi, il s'empressa de se constituer son défenseur. Sénateur inamovible en 1882, il vota avec les républicains modérés. C'était un orateur à la parole élégante et facile, aux idées élevées et qui plaidait avec un égal succès les causes civiles et criminelles. Il fut l'avocat de Proudhon, lors de son procès au sujet de son livre *l'Église et la Révolution*; de *la Liberté*, du *Courrier français*, etc. Un recueil de ses *Discours et Plaidoyers* a été publié en 1884.

ALLOUABLE adj. Qui peut être alloué, accordé: *Dépense* ALLOUABLE.

ALLOUAGNE, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 10 kilom. de Béthune; 1.931 hab. Pèlerinage très fréquenté de la *Sainte Larme*. D'après une légende, le Christ aurait répandu cette larme lorsqu'il ressuscita Lazare. Cette larme, conservée, fut envoyée en France par Godefroy de Bouillon et enfermée dans une fiole d'argent contenue dans une châsse.

ALLOUANCE n. f. Se dit d'une somme allouée, accordée à quelqu'un.

ALLOUARD (Henri-Emile), sculpteur, né à Paris, en 1844. Élève de Lequesne et de Schœnewerck, cet artiste prend part aux Salons annuels depuis 1865. Doué d'une grande facilité, Allonard a beaucoup produit. Rappelons *Marguerite au sabbat* (1872); *Mélantho* (1873); *Ossian* (1875); *Charmeuse de pigeons* (1877); *Bacchus enfant* (1881); *Molière mourant* (1885) [foyer de l'Odéon]; *Beaumarchais* (1884); *Héloïse au Paraclet* (1885). On lui doit encore les statues de *Mansard* et d'*Etienne Boileau* pour l'Hôtel de Ville de Paris.

ALLOUCHE n. f. Fruit de l'allouchier.

ALLOUCHI n. m. Résine que l'on tire de l'allouchier.

ALLOUCHIER (*é*) n. m. Un des noms vulgaires du *cratægus aria*, arbuste de la famille des rosacées, connu aussi sous le nom de ALISIER ALLOUCHIER, et qui est commun dans les régions montagneuses de l'Europe.

ALLOUE, comm. de la Charente, arr. et à 13 kilom. de Confolens; 1.410 hab. Lignite, tourbe et mines de plomb argentifère.

ALLOUÉ, n. m. Anciennement, nom du second des juges dans certaines juridictions. Le premier se nommait *sénéchal*, et le troisième *lieutenant*.

ALLOUER (du lat. *ad*, pour, et *locare*, placer) v. a. Accorder, approuver une dépense portée dans un compte. ‖ Accorder, attribuer une indemnité, une gratification, un supplément de traitement: *Le droit financier français n'*ALLOUE *aucun traitement aux maires.*

S'allouer, v. pr. Être alloué.

ALLOUETTE (François DE L'), en latin **Alaudanus**, historien et archéologue français, né à Vertus (Marne) en 1530, mort à Sedan en 1608. Il devint bailli du comté de Vertus, et maître des requêtes. Il a laissé notam

ment : *Histoire et description généalogique de l'illustre et ancienne maison de Coucy* (Paris, 1577); *Généalogie de la très illustre maison de Lamarck* (Paris, 1584).

ALLOUVI, IE adj. V. ALOUVI.

ALLOUVILLE-BELLEFOSSE, comm. de la Seine-Inf., arrond. et à 6 kilom. d'Yvetot ; 929 hab. Dans le cimetière s'élève le chêne dit *d'Allouville*, qui jouit d'une célébrité européenne. Patrie de Belin d'Esnambuc, fondateur des colonies françaises des Antilles.

ALLOXANATE n. m. Sel formé par l'action de l'acide alloxanique sur une base. Les alloxanates *alcalins* sont solubles ; les alloxanates *neutres* des autres métaux sont plus ou moins insolubles ; les alloxanates *acides* se dissolvent aisément.

ALLOXANE n. m. (de *al*, abréviat. de *allantoïne*, et de *oxalique*, parce que l'alloxane a été considéré par les chimistes comme représentant les éléments de l'allantoïne réunis à ceux de l'acide oxalique). Substance qui se produit par l'action de l'acide azotique sur l'acide urique.

— ENCYCL. L'*alloxane* $C^4O^4Az^2H^2(C^2O^2)$ se produit lorsqu'on oxyde l'acide urique par l'acide azotique ou par un mélange de chlorate de potassium et d'acide chlorhydrique. L'alloxane est très soluble dans l'eau ; sa solution colore la peau en pourpre au bout de quelque temps, et lui donne une odeur nauséabonde ; il rougit, comme les acides, le papier de tournesol, mais ne décompose pas les carbonates de calcium et de baryum. L'alloxane se combine avec les bases, mais on ne peut l'en séparer sans le transformer en un acide qui décompose les carbonates et qui représente de l'alloxane plus deux équivalents d'eau : c'est l'acide alloxanique. Un mélange d'alloxane et d'alloxantine, traité par le carbonate d'ammoniaque, donne la *murexide* ou purpurate d'ammonium, matière colorante rouge pourpre.

ALLOXANIQUE adj. Se dit d'un acide dont les sels se préparent par l'action des bases sur l'alloxane.

— ENCYCL. On prépare l'*acide alloxanique* en décomposant une combinaison d'alloxane et de baryte par l'acide sulfurique dilué. Il se présente sous la forme d'une masse gluante, en solution dans l'eau ; à 100°, il donne de l'acide leucoturique, l'hydantoïne et l'acide allanturique.

ALLOXANTINE n. f. Substance qui se produit lorsqu'on dissout l'alloxane dans l'acide dialurique obtenu par l'action du chlorure d'étain sur l'alloxane.

— ENCYCL. L'*alloxantine* cristallise en prismes obliques rhomboïdaux, incolores, transparents et durs. Elle est très peu soluble dans l'eau froide, se dissout mieux dans l'eau bouillante, et rougit les couleurs végétales d'une manière très sensible ; les agents oxygénants la convertissent en alloxane, les réducteurs en acide dialurique.

ALLOY, pays de l'ancienne Picardie. V. HALLOY.

ALL RIGHT (*ol-ra-itt* — loc. angl. qui signifie littéralement *tout droit*) loc. adv. Très bien, tout va bien. Les Anglais emploient cette expression à propos de tout et de rien : *Il fait beau,* ALL RIGHT !... *Nous restons en Egypte,* ALL RIGHT !

ALLRUNES ou **ALRUNES** (rad. *runes*, caractères scandinaves) n. f. pl. Nom donné par les anciens Germains à des statuettes grossières, faites de certaines racines très dures. Les sorcières qui prédisaient l'avenir à l'aide de ces statuettes leur attribuaient des propriétés merveilleuses.

ALLSTON (Washington), peintre et poète américain, né en 1779 dans la Caroline du Sud, mort en 1843 à Cambridgeport. Il avait débuté par l'étude de la médecine. En 1814, il se rendit successivement à Londres, à Paris et à Rome. Ce voyage décida de sa vocation pour la peinture. Rentré en Amérique en 1818, il s'établit à Cambridgeport, près de Boston. Ses principales œuvres sont inspirées par la Bible : *le Songe de Jacob* ; *Elie dans le désert* ; etc. Allston est surtout coloriste. Il a publié, dès 1813, *les Sylphes des saisons* (Londres).

ALLUAUD (François), minéralogiste et industriel français, né à Limoges en 1778, mort en 1865. Il découvrit aux environs de Limoges plusieurs gisements de minéraux rares et trouva un nouveau minéral que l'on appela, de son nom, *alluaudite*. — Son fils CHARLES est un naturaliste distingué.

ALLUAUDITE (de *Alluaud*, n. pr.) n. f. Phosphate hydraté de manganèse et de fer trouvé à Chanteloube, près Limoges, par Alluaud.

ALLUCHON (du lat. *alcula*, petite aile) n. m. Dent de bois ou de fonte dont on garnit, dans certaines circonstances, une roue, et qui ne fait pas corps avec la couronne de cette roue.

— ENCYCL. Que la couronne de la roue soit en fonte, en fer ou en bois, on pratique sur son pourtour des mortaises profondes, dans lesquelles on classe des dents en bois dur. Ce sont ces dents que l'on appelle *alluchons*. On y distingue quatre parties : la *tête*, le *corps*, le *tenon*, et la *clef* (ou *cheville*). La *tête* est l'extrémité extérieure : elle est façonnée suivant la courbe donnée par le tracé adopté pour l'engrenage. Le *corps* est la partie située immédiatement au-dessous de la tête : il a la forme d'un parallélipipède rectangle. Le *tenon*, ou l'extrémité inférieure, s'enfonce dans la mortaise : il a la même hauteur que le corps, mais moins de largeur, de sorte qu'il existe à leur jonction deux saillies ou épaulements par lesquels l'alluchon s'appuie sur la couronne. Enfin, la *clef* est une cheville ronde ou plate qui maintient l'alluchon en place, en passant dans un trou pratiqué dans la couronne et le tenon.

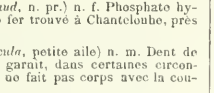

Roue munie d'alluchons.

ALLUMAGE n. m. Action d'allumer ; résultat de cette action : *L'*ALLUMAGE *des réverbères.*

— En T. d'argot, Commencement d'ivresse.

ALLUME n. m. Techn. V. ALLUMI.

ALLUME-FEU n. m. Petite bûche, ou matière quelconque rendue très combustible, qui sert pour allumer le feu. ‖ Pl. *Des* ALLUME-FEU.

ALLUMELLE n. f. Techn. Nom donné au fourneau de charbon de bois, quand le feu commence à y prendre.

— Art milit. Lame de couteau ou d'épée. V. ALUMELLE.

ALLUMER (du lat. *ad*, à, et *lumen*, lumière) v. a. Produire, communiquer le feu et par conséquent la lumière : ALLUMER *une allumette.*

— On dit *allumer du feu*, pour *faire du feu* : *Les Indiens* ALLUMENT *du feu en frottant deux morceaux de bois l'un contre l'autre.* (A. Rion.) ‖ On dit même, par un abus de mots encore plus marqué, *Allumer la lumière.*

— Métaphoriquem. : *Les amants sages* ALLUMENT *le flambeau de l'amitié au soleil couchant de l'amour.* (A. Guyard.)

— Fig. Exciter, provoquer : ALLUMER *la guerre, la haine.*

— Argot. Regarder.

— *Allumez* (2e pers. du sing. de l'impér. du v. Allumer) locution en usage dans la marine pour encourager, exciter les matelots, et qui a passé dans la langue populaire courante : *Nous sommes en retard,* ALLUME ! ALLUME !...

Allumé, ée part. pass. du v. Allumer.

— Blas. Se dit d'un animal dont les yeux sont d'un autre émail que celui du corps : *Une hure de sanglier de sable* ALLUMÉE *d'azur.* (Cet attribut n'est jamais celui du cheval, qui est dit *animé.*) [V. ce mot]. — *Allumé* se dit aussi d'un bûcher ardent et des flambeaux, cierges ou autres pièces, dont la flamme est d'un émail particulier.

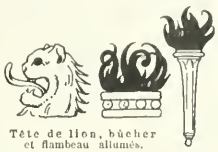

Tête de lion, bûcher et flambeau allumés.

S'allumer, v. pr. Prendre feu, s'enflammer ; être allumé : *Le bois sec* S'ALLUME *aisément.*

— Fig. : *Les âmes* S'ALLUMENT *l'une à l'autre comme des flambeaux.* (J. Simon.) ‖ Etre excité, provoqué : *Colère, ivresse qui* S'ALLUME.

— PROV. : **Il n'est bois si vert qui ne s'allume,** Il n'est rien de si difficile qu'on ne puisse en venir à bout.

— ALLUS. LITTÉR. :

Et dans les faibles corps s'allume un grand courage.

Vers de Racine le fils. V. COURAGE.

— ANTON. **Eteindre, étouffer.**

ALLUMETTE (rad. *allumer*) n. f. Petit brin de bois, de chènevotte, etc., soufré par un ou par les deux bouts, qu'on enflamme, et dont on se sert pour communiquer le feu, la lumière : *Une boîte d'*ALLUMETTES.

— Fig. Se dit parfois d'une personne très inflammable.

— Argot. Membres longs et maigres.

— Mar. Sorte d'artifice employé dans les brûlots.

— Techn. Morceau de grosse toile, enduit de soufre, dont on se sert pour soufrer le vin ou mêcher un tonneau.

— ENCYCL. Techn. Les anciennes *allumettes* étaient de simples bûchettes de bois ou des chènevottes trempées par un bout ou par les deux bouts dans du soufre fondu : on ne pouvait les enflammer qu'en les mettant en contact avec un corps déjà en ignition. Les premières *allumettes chimiques* parurent vers 1809. Elles se composaient de bûchettes dont les extrémités étaient soufrées, puis trempées dans un mélange de chlorate de potassium, de lycopode, de soufre et d'eau gommée. On enflammait ces allumettes, appelées *oxygénées*, en les plongeant dans de l'acide sulfurique concentré. On les remplaça ensuite par les *congrèves* ou *allumettes à friction*, dont la pâte se composait de chlorate de potassium, de sulfure d'antimoine et d'eau gommeuse, et qui prenaient feu quand on frottait leurs bouts préparés sur un morceau de papier de verre. Un an plus tard, on ajouta du phosphore à la pâte. C'est en effet en janvier 1831 que Charles Sauria, né à Poligny en 1812, alors élève au collège de l'Arc à Dôle (Jura), inventa les allumettes phosphoriques. Ce fait est acquis à l'histoire, bien que les Allemands revendiquent la gloire de l'invention pour Kammerer, qui ne fut en somme que le premier *fabricant* d'allumettes, en 1832. De leur côté, les Autrichiens et les Hongrois attribuent cette même invention à Etienne Rœmer, Preshel et Ironiy. Ces derniers se bornèrent à mettre les allumettes phosphoriques en circulation vers la même époque. La présence du phosphore, corps éminemment vénéneux, et leur extrême inflammabilité les rendent dangereuses. Ces inconvénients ne se rencontrent pas dans les allumettes à *phosphore rouge*, qui ne s'enflamment que sur un frottoir spécial. La pâte de l'allumette est composée de chlorate de potassium, de sulfure d'antimoine et de colle forte ; celle du frottoir, de phosphore rouge, de sulfure d'antimoine et de colle forte. Il existe aussi des allumettes sans phosphore, dont la pâte est un mélange de chromate et de chlorate de potassium, de peroxyde de plomb, de sulfure d'antimoine, de verre pilé, de gomme et d'eau. Si l'on substitue aux bûchettes de bois des mèches de coton trempées dans un bain de stéarine et de gomme fondues ensemble, on obtient des *allumettes-bougies.*

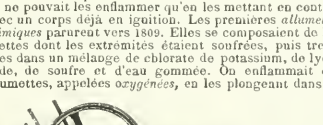

Machine à raboter les allumettes. — A, courroie ; B, bielle, C, chariot mobile ; D, morceau de bois à débiter ; E, collecteur.

— *Fabrication des allumettes.* Les bois d'aune, de tremble ou de peuplier, desséchés très lentement au four, sont *sciés* en morceaux dont l'épaisseur est égale à la longueur des allumettes. Ces tronçons sont successivement placés sur une machine à raboter qui enlève 25 allumettes à la fois, à l'aide d'une lame d'acier striée d'autant de cannelures. Les allumettes sont ensuite *mises en presse*, c'est-à-dire rangées dans des rainures entaillées sur des planchettes, lesquelles sont ensuite fixées dans un cadre de fer. L'extrémité de chaque allumette est ainsi isolée et se garnit de soufre, puis de phosphore, lorsque le cadre est plongé jusqu'à une certaine hauteur dans du soufre fondu, puis dans la composition contenant le phosphore.

On laisse ensuite sécher puis on retire les allumettes des planchettes, et enfin on les met en boîtes ou en paquets. Cette fabrication ne laisse pas que de produire les effets les plus funestes sur les ouvriers allumettiers, en dépit de toutes les précautions prises. C'est pourquoi, depuis que la fabrication des allumettes dites à *phosphore blanc* est devenue le monopole de l'Etat, en même temps que celle des autres types, ce dernier a tout mis en œuvre pour obtenir des machines à l'aide desquelles les manipulations dangereuses se trouveraient supprimées. De nombreux essais dans ce sens ont été faits, sans que les résultats aient eu jusqu'à présent un caractère d'absolue sécurité pour les ouvriers.

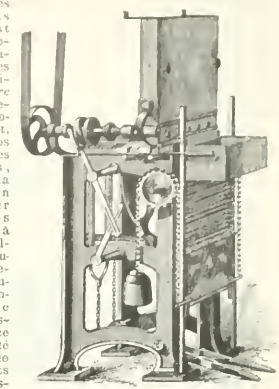

Machine pour la mise en presse des allumettes. (Une boîte animée d'un mouvement oscillatoire coutient les allumettes débitées. — Ces allumettes se rangent sur des plaques à cannelures et sont ensuite placées dans un cadre. Le mouvement des plaquettes et la fermeture du cadre sont commandés par des pédales.)

Les allumettes suédoises ne sont pas trempées dans le soufre, mais dans de la paraffine fondue ; avec elles il n'y a plus à craindre le dégagement d'acide sulfureux ni les inflammations subites. Enfin, l'extrémité de ces allumettes est fortement desséchée sur une plaque de fonte chauffée, avant de la tremper dans la paraffine ; après l'extinction de la flamme, le bois n'est pas incandescent.

— Finance. Une loi du 4 septembre 1871, modifiée par celle du 22 janvier 1872, établit une taxe de consommation intérieure sur les allumettes chimiques, dont la fabrication et la vente restèrent libres. Il suffisait aux fabricants ou marchands en gros de se munir d'une licence ; aux détaillants, d'une commission. Tous les détenteurs d'allumettes, fabricants ou détaillants, étaient soumis à l'exercice des employés des contributions indirectes.

L'Assemblée nationale, espérant tirer du monopole un rendement plus considérable que celui fourni par l'impôt de 1871, ordonna l'expropriation de toutes les fabriques d'allumettes et invita le ministre des finances à exploiter directement le monopole ou à le mettre en adjudication. Tel fut l'objet de la loi du 2 août 1872. Le système de l'adjudication prévalut, et, le 1er janvier 1875, une compagnie entra en possession du privilège exclusif de fabriquer et vendre des allumettes chimiques. L'expropriation par l'Etat de tous les industriels qui fabriquaient en France ce produit a coûté 30 millions de francs environ.

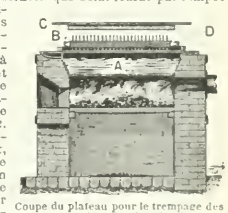

Coupe du plateau pour le trempage des allumettes dans la pâte chimique. — A, bain-marie ; B, allumettes ; C, cadre ; D, pâte chimique.

Au monopole exploité par une compagnie concessionnaire succéda, à partir du 1er janvier 1890 (décret du 30 décembre 1889), le monopole exploité directement par l'Etat. Ses manufactures fabriquent les allumettes et les expédient au commerce de gros ; l'administration des contributions indirectes opère les recouvrements et réprime la fraude. Les fabricants en fraude sont passibles d'une amende de 300 à 1.000 francs, de la confiscation des instruments de fabrication et des allumettes saisies, d'un emprisonnement de 6 jours à 5 mois, en cas de récidive. La circulation, le colportage, la vente des allumettes fabriquées en fraude, donnent lieu à la saisie et à l'application d'une amende de 300 à 1.000 francs, et, en outre, le colporteur est arrêté. — L'importation des allumettes est prohibée.

ALLUMETTIER, (*ti-é*) **IÈRE** n. Personne qui fabrique ou qui vend les allumettes.

ALLUMEUR, EUSE n. Celui, celle qui est chargé d'allumer régulièrement les réverbères, les becs de gaz, les cierges, etc. : *L'*ALLUMEUR *d'un théâtre.*

ALLUMEUR n. m. Petit appareil destiné à faciliter l'allumage des mèches. Les plus employés sont ceux à mousse de platine et les allumeurs électriques.

— En T. d'argot, Compère chargé de tromper le public.

ALLUMEUSE n. f. Argot. Prostituée. ‖ Femme rétribuée pour mettre de l'entrain dans un bal public. ‖ Coquette, femme qui aime à allumer les passions, qui promet tout et n'accorde rien.

ALLUMI ou **ALLUME** n. m. Petit morceau de bois allumé, dont on se sert pour éclairer l'intérieur d'un four. ‖ Brandon pour allumer le feu d'un foyer, d'une forge, d'un four, d'un fourneau. (On l'appelle aussi *flambart*, dans certains ateliers.)

ALLUMIÈRE n. f. Fabrique d'allumettes. ‖ Boîte aux allumettes.

ALLUMIÈRE, comm. d'Italie (prov. de Rome, à 7 k. de Civita-Vecchia ; 2.300 hab. Importantes mines d'alun.

ALLUMOIR n. m. Lampe ou bec de gaz mis à la disposition des fumeurs dans les bureaux de tabac. ‖ Tout appareil servant à allumer.

— *Fête des allumoirs*, Nom d'une fête qui avait lieu à Roubaix et dans laquelle les enfants portaient, fixées au bout d'un bâton, des lanternes (allumoirs) en papier de couleur. Cette fête locale était une réjouissance organisée pour ouvrir les grandes veillées d'hiver.

— ENCYCL. Les *allumoirs* pour becs de gaz ou lampes à essence sont assez employés.

Certains se composent d'une petite pilule constituée par de la *mousse de platine*; cette pilule est placée de telle sorte que le gaz arrivant dans le bec la porte à l'incandescence.

1 et 2. Allumoirs à gaz. — 3 Allumoir à essence. — 4 Allumoir de bec de gaz. — 5. Allumoir électrique.

Les allumoirs les plus nombreux sont les allumoirs électriques; parmi ceux-ci, les uns reposent sur la production d'une étincelle développée dans un circuit induit, en fermant et ouvrant un circuit inducteur. D'autres sont basés sur l'incandescence d'un fil de platine. Arnould a construit d'après le dernier système un allumoir à gaz très pratique. L'instrument a extérieurement la forme d'un petit cylindre, portant à l'une de ses extrémités une tige à bout recourbé, contenant le fil qui doit être porté à l'incandescence. Ce fil fait partie d'un circuit électrique comprenant une pile au bichromate de potasse, placée dans le manche de l'appareil. Cette pile est à renversement, c'est-à-dire qu'au repos, le liquide occupe la partie du tube opposée au zinc et au charbon; dans ces conditions, le circuit est ouvert, et la pile ne fonctionne pas. Quand on prend l'allumoir et qu'on le retourne pour présenter l'extrémité de la tige au bec qu'il s'agit d'allumer, le courant passe, et le fil de platine, porté à l'incandescence, produit l'inflammation du gaz ou de l'essence.

D'autres allumoirs, parmi lesquels celui de Girard et Née, enflamment le gaz ou une lampe à essence par une étincelle électrique due à l'extra-courant de rupture d'un électro-aimant placé en circuit avec une pile Leclanché.

ALLURANIQUE (de *alloxane*, et *urée*) adj. Se dit d'un acide solide, infusible, soluble dans l'eau chaude, qui se produit sous forme de cristaux étoilés quand on abandonne à l'évaporation libre un mélange par parties égales d'alloxane et d'urée. Sa composition est représentée par la formule $C^4H^4Az^4O^6 + \frac{1}{2}H^2O$.

ALLURE (rad. *aller*) n. f. Attitude, façon de marcher, de porter le corps, en parlant des hommes et des animaux, et particulièrement du cheval : *On peut connaître les caractères et les facultés des individus à leur* ALLURE *extérieure*. (E. Thoré.) ‖ Pente se dire par ext. de tout ce qui se meut : *L'*ALLURE *d'une comète*.

— Fig. Manières de procéder, façons d'agir, caractère propre à certaines personnes ou à certaines choses : *L'immoralité sait varier ses* ALLURES. (Latténa.)

Dante est un puissant maître, à *l'allure* hardie.
SAINTE-BEUVE

‖ Tournure que prend une chose : *Affaire qui prend une mauvaise* ALLURE.

— Se dit, à propos des œuvres d'art ou des ouvrages de l'esprit, pour indiquer le mouvement, la vie, etc. : *Romon, statue qui a de l'*ALLURE.

— Géol. Etat, forme, disposition d'un filon ou d'une couche, dans le terrain qu'ils traversent.

— Mar. Direction de la route d'un bâtiment relativement à celle du vent. Disposition de la voilure appropriée à la route que l'on fait.

— Métall. Manière dont un feu ou un fourneau fonctionne dans les opérations métallurgiques.

— Vétér. Manières différentes dont marchent les bêtes; longueur de leur pas : *Le cerf a des* ALLURES *plus grandes que celles de la biche*. ‖ L'endroit par où elles passent.

— ENCYCL. Art. vétér. On désigne sous le nom d'*allures* une suite de mouvements diversement combinés et plus ou moins rapides des membres par lesquels les quadrupèdes se transportent d'un lieu dans un autre. C'est surtout chez le cheval que les allures méritent l'attention, puisque de la force et de la liberté des mouvements de cet animal dépend la somme des services qu'il peut rendre. Les allures peuvent être *naturelles* ou *acquises*.

Les allures naturelles (instinctives, spontanées) sont au nombre de sept : le *pas*, le *trot*, le *galop*, l'*amble*, le *traquenard*, le *pas relevé* et l'*aubin*. (V. ces mots.) Toutes sont *bonnes*, excepté l'*aubin*, allure *défectueuse*. Une allure est *marchée*, quand le corps reste toujours en contact avec le sol; *sautée*, quand pendant un certain temps il est suspendu en l'air. Elle est *grande*, *allongée*, quand les enjambées sont étendues; *petite*, *raccourcie*, dans le cas opposé; *haute*, *enlevée*, quand à chaque pas le corps s'éloigne beaucoup du terre; *basse*, quand au contraire il rase le sol; *relevée*, quand les membres se fléchissent beaucoup et surtout verticalement, sans trop entamer le terrain. — Un cheval *rase le tapis* quand il lève si peu ses sabots antérieurs que ceux-ci sont exposés à rencontrer les inégalités du sol, à butter. Il *trousse* quand le canon et l'avant-bras étant exagérément fléchis, le genou se trouve à chaque pas extraordinairement élevé. — Les épaules sont *froides*, *chevillées* quand, à chaque pas, leur angle de déplacement est beaucoup plus petit qu'il ne paraîtrait devoir l'être. — Le *tour de reins* ou *tour de bateau*, caractérisé par un manque de rigidité des reins, s'accuse par une vacillation spéciale du train de derrière. Il est l'indice d'une entorse dorso-lombaire de la colonne vertébrale.

— Mar. Les principales allures sont : le *vent arrière* quand le vent souffle dans la direction suivie; le *grand largue* quand il souffle de l'arrière du travers, faisant un angle de 135° avec la route; le *largue* quand il est perpendiculaire à la direction suivie; enfin, le *plus près*, quand la route fait un angle aussi aigu que possible avec la direction du vent.

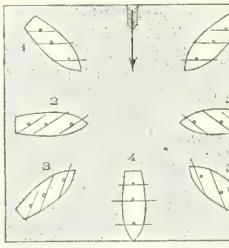

Allures. — 1 Grand largue; 2. Largue; 3. Plus près; 4. Vent arrière.

— SYN. **Allure, démarche**. La *démarche* peut être variable comme les mouvements de l'âme qui la modifient. L'*allure* est constante, elle vient de la nature ou de l'habitude. L'*allure* est habituelle, et la *démarche* accidentelle : *On reconnaît l'hypocrite à ses* ALLURES; *on observe toutes ses* DEMARCHES.

ALLUSIF, IVE adj. Qui contient une allusion : *Phrase* ALLUSIVE. (Peu employé.)

ALLUSION (lat. *allusio*; de *ad*, vers, et *ludere*, jouer) n. f. Paroles par lesquelles on éveille dans l'esprit l'idée d'un fait, d'une personne, etc., dont on ne parle pas expressément : *Faire* ALLUSION *à un événement. Faire une* ALLUSION *piquante*.

— ENCYCL. L'*allusion* se tire de l'histoire, de la mythologie, des œuvres littéraires, des coutumes, des mœurs, etc. C'est une comparaison discrète qui, d'un mot, fait appel à l'un des souvenirs du lecteur, et que son esprit est heureux d'achever. On l'a comparée à une balle qui, détournée de la ligne droite, frappe sur un corps étranger et arrive au but par ricochet. Elle peut, en outre, renfermer un conseil, une leçon, un trait de satire ou une louange. Voici deux exemples d'allusion :

— ANECDOTES. On disait d'un homme qui avait épousé une femme extrêmement rousse, mais fort riche, que c'était un Jason ayant conquis la Toison d'or.

— On demandait à Voltaire comment il avait trouvé une oraison funèbre : « Comme l'épée de Charlemagne, » dit-il. Personne ne comprenant, il ajouta « *longue* et *plate* ».

ALLUT (Antoine), homme politique français, né à Montpellier en 1743, mort sur l'échafaud le 25 juin 1794. Il prit part à la rédaction de l'*Encyclopédie* de Diderot, devint avocat à Uzès, et fut élu, en 1791, député du Gard à l'Assemblée législative. Non réélu à la Convention (1792), il retourna à Uzès. S'étant prononcé en faveur des girondins, il fut frappé de proscription, puis arrêté et condamné à mort.

ALLUT (Jean). V. MARION (*Elie*).

ALLUVIAL, ALE adj. Qui a le caractère ou qui est le produit d'une alluvion; qui se trouve dans les terrains d'alluvion : *Terrains* ALLUVIAUX.

ALLUVIEN, ENNE (*in*, *en'* — rad. *alluvium*) adj. Se dit des terrains produits par l'action récente des eaux. Syn. de ALLUVIAL.

ALLUVION (lat. *alluvio*; de *ad*, vers, et *luere*, laver, arroser) n. f. Dépôt argileux ou sableux formé par les eaux; accroissement de terrain qui en résulte lorsque celles-ci se retirent : *En Hollande, c'est à peine si la terre surnage ça et là par une croûte de limon mince et fétide.* ALLUVION *du fleuve que le fleuve semble prêt à noyer*. (H. Taine.)

— Fig. *La population flottante des grandes villes est une* ALLUVION *toujours changeante*.

— ENCYCL. Dr. L'*alluvion* est un mode d'*acquisition* de la propriété par voie d'accession. (V. ce mot.) Un fleuve, par exemple, entraîne avec lui des détritus et des terres arrachés aux rives contre lesquelles il se heurte, et il dépose ces détritus et ces terres sur certains points de son parcours, accroissant ainsi tel ou tel point de la rive. Or ces détritus charriés, comme aussi les parcelles de terre enlevées sur les rives et portées souvent à de grandes distances, ne sauraient être réclamés par personne. Si donc ils viennent s'ajouter au terrain d'un propriétaire riverain, ils deviennent sa propriété et lui appartiennent, qu'il s'agisse d'un fleuve ou d'un cours d'eau, flottable ou non, mais à la condition que, dans le premier cas, le propriétaire réserve le chemin de halage et le marchepied ou contre-halage (C. civ., art. 556). L'usufruitier et le créancier privilégié ou hypothécaire jouissent de l'accroissement par alluvion.

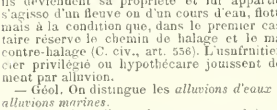

Alluvions déposées par une rivière au cours du creusement de la vallée. — A, B, niveaux du fond de la vallée aux époques correspondant à la formation des 1re et 2e terrasses. — C, alluvions actuelles et lit de la rivière.

— Géol. On distingue les *alluvions d'eaux douces* et les *alluvions marines*.

Les alluvions d'eaux douces sont produites par les eaux courantes, dont les variations donnent aux dépôts une forme particulière : toute section longitudinale montre, le plus souvent, des amas lenticulaires très allongés et diversement inclinés au lieu de couches continues. Ces alluvions résultent de la dégradation des rives concaves au bénéfice des rives convexes. C'est ce mécanisme qui déplace, d'une manière insensible mais continue, le cours des rivières, et donne souvent à leurs dépôts une étendue que l'on a attribuée, à tort, à des fleuves gigantesques qui, dans la plupart des cas, n'ont jamais existé. D'autre part, le déplacement des cours d'eau, en se poursuivant à travers les siècles, finit par amener, à intervalles plus ou moins éloignés, le remaniement complet des alluvions d'une vallée. Ce déplacement, en se répétant, donne lieu à un autre phénomène : celui des terrasses ou alluvions anciennes, dominant le dépôt le plus récent et recouvrant les pentes à des niveaux qui se correspondent d'un côté et de l'autre de la vallée. La rivière, en effet, n'oscille pas seulement dans le sens de la largeur de la vallée, elle ne pousse pas seulement l'ensemble de ses méandres dans la direction aval, elle progresse aussi dans le sens vertical, creusant toujours la vallée plus profondément; aussi, à chacune de ses oscillations, elle se trouve à un niveau inférieur à celui de son dernier passage et s'écoule à la base ou au-dessous de ses précédentes alluvions ou terrasses, quelquefois sans pouvoir les atteindre. Ces dépôts persistent donc plus ou moins et permettent au géologue de retracer l'histoire de maint cours d'eau. Il reste bien entendu qu'une foule de circonstances très diverses viennent accuser ou atténuer les effets de cette théorie générale; c'est ainsi que, dans certaines vallées, des soulèvements sont intervenus pour élever les alluvions anciennes d'une rivière à une hauteur assez considérable. Ailleurs, l'importance du débit, au cours de la période préhistorique, a pu activer l'alluvionnement et le creusement de la vallée; mais cette dernière cause, qui a été considérée comme générale à un moment, doit être envisagée maintenant comme tout à fait exceptionnelle. V. CREUSEMENT DES VALLÉES, TORRENT, CRUE, DELTA, CÔNE DE DÉJECTIONS, DILUVIUM, TERRASSE.

Les alluvions marines sont dues à l'action du flux. En se répandant sur le sol plat des côtes, la mer y dépose une mince couche de vase ou de sable, à laquelle chaque marée vient en ajouter une nouvelle. La plus grande partie du sol de la Hollande n'a pas d'autre origine.

— *Alluvions anciennes*. On nomme ainsi les dépôts pléocènes et, par conséquent, antérieurs à ceux dont nous venons de parler; ils se trouvent à des niveaux que les eaux actuelles ne peuvent plus atteindre.

— *Alluvions aurifères*, Alluvions dans lesquelles on trouve l'or, en pépites ou en paillettes. En Californie, on recueille l'or à la base d'alluvions anciennes.

— *Alluvions végétales*, Veines charbonneuses associées quelquefois aux alluvions des rivières et dues à la carbonisation à l'abri de l'air de masses plus ou moins considérables de végétaux entraînés lors des crues.

— *Alluvions verticales*, Nom donné par Stanislas Meunier à des matériaux sableux provenant de la démolition de roches plus ou moins anciennes et qui ont été charriés verticalement par des eaux poussées de bas en haut au travers des crevasses de l'écorce terrestre. Cette formation, que l'on rencontre aux environs de Paris, est caractérisée par les sables diamantifères du Cap.

ALLUVIONNAIRE adj. Produit par l'alluvion, qui tient de l'alluvion : *Terres* ALLUVIONNAIRES.

ALLUVIONNEMENT n. m. Déplacement de matériaux d'alluvions par les eaux; formation d'alluvions.

ALLUY (lat. *Alisineum*), comm. de la Nièvre, arr. et à 29 kilom. de Château-Chinon; 1.170 hab.

ALLY (corrupt. de *allez*) interj. Cri que l'on pousse quand les chiens s'écartent, et qu'on veut les rappeler : ALLY, *chiens!* ‖ On dit aussi : *Tirez, chiens!*

ALLY, comm. du Cantal, arr. et à 11 kilom. de Mauriac; 1.204 hab. Source minérale de Saint-Gérand.

ALLYLACÉTIQUE (de *allyle*, et *acétique*) adj. Acide dont on obtient l'éther en chauffant vers 158° de l'éthylate de sodium avec de l'éther allylacétylacétique obtenu par l'action de l'iodure d'allyle sur l'éther acétylacétique sodé.

— ENCYCL. L'*acide allylacétique* $C^6H^8O^2$ est un liquide incolore, d'odeur désagréable. Il bout à 184°, est peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et dans l'éther. Il est isomère de l'acide angélique, et s'en distingue en ce que ses sels alcalins ne précipitent pas par les sels ferriques. Oxydé par l'acide azotique, il donne l'acide succinique.

ALLYLACÉTONE (de *allyle*, et *acétone*) n. f. Liquide incolore, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther.

— ENCYCL. L'*allylacétone*, $C^6H^{10}O$, se prépare en traitant l'éther allylacétylacétique par une solution alcoolique de potasse oxydée. Hydrogénée par le sodium, elle donne un alcool non saturé, $C^6H^{12}O$.

ALLYLAMINE (de *allyle*, et *amine*) n. f. Amine contenant une ou plusieurs fois le radical allyle.

— ENCYCL. Le radical allyle C^3H^5 peut donner l'*allylamine* primaire ou monallylamine $C^3H^5Az\,H^2$, l'*allylamine* secondaire ou diallylamine $(C^3H^5)^2Az\,H$, l'*allylamine* tertiaire ou triallylamine $(C^3H^5)^3\,Az$. Ces amines s'obtiennent par les procédés généraux de préparation. On connaît en outre des amines où l'allyle entre avec d'autres radicaux; telles sont l'éthylallylamine et la diéthylallylamine.

Ces amines, ainsi que leurs produits de substitution bromés ou chlorés, sont des substances alcalines ayant généralement l'odeur ammoniacale, formant des sels dont plusieurs sont cristallisables. En tant que composés allyliques, ces amines peuvent donner des produits d'addition. Ainsi, le chlorure d'iode se combine avec le chlorhydrate d'allylamine.

ALLYLE (du lat. *allium*, ail) n. m. Radical dont le sulfure existe dans l'essence d'ail; un grand nombre de composés, tels que l'alcool allylique (hydrate d'allyle), le sulfocyanate d'allyle (essence de moutarde), etc., le renferment; enfin, on peut l'obtenir combiné à lui-même, dans le diallyle.

— ENCYCL. Le radical *allyle* C^3H^5 ou $CH^2 = CH = CH$ est univalent; il peut se combiner à d'autres éléments pour donner des composés allyliques : $C^3H^5.OH$, hydrate d'allyle (alcool allylique); $(C^3H^5)^2S$, sulfure d'allyle (essence d'ail). La molécule d'un composé allylique peut encore fixer deux radicaux univalents. Alors, elle perd le caractère de composé allylique, pour prendre celui de composé saturé. Ainsi, l'alcool allylique $C^3H^5.OH$, traité par l'hydrogène naissant, fixe deux atomes d'hydrogène et se transforme en alcool propylique $C^3H^7.OH$. L'alcool allylique fixe de même directement deux atomes de

chlore ou de brome, ou une molécule de chlorure d'iode, et donne une dichlorhydrine ou une dibromhydrine, ou une iodochlorhydrine de la glycérine; il fixe aussi l'acide hypochloreux ClOH et fournit aussi une monochlorhydrine de la glycérine.

— *Alcool allylique* ou *hydrate d'allyle* $C^3H^5.OH$. Ce corps, isomérique avec l'acétone et l'aldéhyde propylique, est un liquide incolore, de saveur brûlante, d'une odeur piquante; il se mêle à l'eau et à l'alcool en toute proportion. Il bout vers 100°.

L'alcool allylique oxydé se transforme d'abord en aldéhyde allylique ou acrylique (acroléine) et acide acrylique. Il se combine, comme les autres alcools, avec le chloral en donnant un composé cristallisable.

L'alcool allylique existe dans l'esprit de bois brut. On le prépare aisément en chauffant ensemble 4 parties de glycérine et 1 partie d'acide oxalique cristallisé. On distille sur de la potasse.

— *Chlorures d'allyle.* Le monochlorure d'allyle C^3H^5Cl, liquide huileux, s'obtient en faisant tomber l'alcool allylique goutte à goutte dans le trichlorure de phosphore refroidi; le *trichlorure d'allyle* $C^3H^5Cl^3$ semble identique avec la trichlorhydrine de la glycérine; il s'obtient par l'action du chlorure sur l'iodure d'allyle.

— *Bromure d'allyle.* Le monobromure d'allyle $C^3H^5.Br$ a des propriétés identiques à celles du monochlorure.

Le tribromure d'allyle $C^3H^5.Br^3$ isomérique avec le bromure de propylène bromé et la tribromhydrine fournit la triacétine quand on le chauffe avec un mélange d'acétate d'argent et d'acide acétique.

— *Iodure d'allyle* C^3H^5I. L'iodure d'allyle est un liquide incolore, d'une odeur alliacée et éthérée à la fois.

Le fer à froid, le sodium à chaud provoquent le doublement de la molécule; il se forme du diallyle.

On peut l'obtenir par la méthode générale de préparation des iodures alcooliques, c'est-à-dire par l'action de l'iode et du phosphore ou de l'iodure de phosphore sur l'alcool allylique ou sur la glycérine.

— *Éthers composés.* Les acides oxygénés donnent, avec l'alcool allylique, des éthers composés.

— *Éthers mixtes.* Eo se combinant à lui-même ou à d'autres alcools avec élimination d'eau, l'alcool allylique donne des éthers mixtes; citons l'oxyde d'allyle $(C^3H^5)^2O$, liquide incolore, d'odeur alliacée, insoluble dans l'eau, bouillant vers 85°, et qui se trouve dans l'essence d'ail brute; l'éther éthylallylique $C^2H^5.O.C^3H^5$, bouillant à 64°.

— *Éthers sulfurés.* Deux des éthers sulfurés présentent de l'intérêt : ce sont le sulfure d'allyle $(C^3H^5)^2S$ ou essence d'ail et l'isosulfocyanate (improprement sulfocyanure) d'allyle ou essence de moutarde. Le sulfure et le sulfocyanate d'allyle se forme dans les tissus végétaux au contact de l'eau sous l'influence de la chaleur.

Le *sulfure d'allyle* peut se préparer à l'aide de l'essence d'ail brute, ou par l'action de l'iodure d'allyle sur le potassium. C'est un liquide légèrement huileux, incolore, d'odeur alliacée, peu soluble dans l'eau, mais très soluble dans l'alcool et dans l'éther, bouillant vers 140°. Le soufre du sulfure d'allyle est précipité par l'azotate d'argent ammoniacal; il donne un précipité blanc avec la solution alcoolique de bichlorure de mercure.

On connaît un *trisulfure d'allyle*, un *sulfhydrate d'allyle* ou *mercaptan allylique* $C^3H^5.HS$.

L'*isosulfocyanate d'allyle* $C^3H^5-Az{=}CS$ s'extrait des graines de moutarde noire. On trouve dans la graine de moutarde du myronate de potassium et un ferment soluble, la myrosine : sous l'action de la myrosine, le myronate, en présence de l'eau, se dédouble en sulfate acide de potassium, glucose et isosulfocyanate d'alylle. Cette action est empêchée par l'eau bouillante ou les acides. L'isosulfocyanate d'allyle est un liquide huileux, incolore, ayant une odeur et une saveur âcres et piquantes; il bout à 148°. Il agit sur la peau comme un vésicant énergique, et ses vapeurs provoquent le larmoiement.

— *Amines allyliques.* V. ALLYLAMINE.

— *Aldéhyde allylique* ou *Acroléine* $C^3H^4O = CH^2{=}CH{-}CHO$. L'*acroléine*, qu'on appelle aussi *aldéhyde allylique*, du nom de l'alcool, et *aldéhyde acrylique*, du nom de l'acide correspondant, se produit toutes les fois que la glycérine ou les corps gras qui s'y rattachent sont portés à une température un peu élevée. Elle résulte en effet d'une déshydratation de la glycérine :

$$\underset{\text{glycérine.}}{C^3H^8O^3} - \underset{\text{eau.}}{2H^2O} = \underset{\text{acroléine.}}{C^3H^4O},$$

Pour la préparer, on distille dans une grande cornue de la glycérine avec de l'anhydride phosphorique ou du bisulfate de potassium. On sépare ensuite l'acroléine de l'acide acrylique et de l'acide sulfureux, qui passent avec elle à la distillation. Les opérations doivent être faites à l'abri de l'air, pour éviter l'oxydation de l'acroléine. Elle résulte encore de l'oxydation de l'alcool allylique.

L'acroléine est un liquide incolore, ayant une saveur brûlante, une odeur âcre et suffocante : sa densité est un peu moindre que celle de l'eau; elle est difficile à conserver. Même en vase clos, dans un tube formé à la lampe, elle s'altère à la longue et quelquefois rapidement; lorsqu'elle est impure, elle se concrète en flocons blancs de disacryle. Les alcalis la résinifient. L'acroléine brûle facilement avec une flamme blanche et éclairante. Elle a, comme l'aldéhyde éthylique, une tendance marquée à se polymériser; cette transformation est accélérée par le carbonate de potassium dans une atmosphère d'acide carbonique. En outre, si l'on distille avec de la potasse le chlorhydrate d'acroléine, il se produit la métacroléine polymère de l'acroléine, qui correspond probablement à la paraldéhyde.

L'acroléine présente la plupart des caractères des aldéhydes. Avec l'ammoniaque, le composé formé, *acroléine-ammoniaque*, donne par distillation la picoline ou méthylpyridine. Avec les bisulfites alcalins, le produit formé n'est pas comparable, dans ses propriétés chimiques, avec les composés analogues formés par les aldéhydes.

En tant que composé allylique, l'acroléine fixe l'acide chlorhydrique et l'acide iodhydrique.

L'acide acétique agissant sur une solution alcoolique d'acroléine donne une triéthyline de la glycérine; on obtient de même une triméthyline et une triamyline en remplaçant l'alcool ordinaire par l'alcool méthylique ou l'alcool amylique.

Le radical *acryle* dérive de l'allyle par la substitution d'un atome d'oxygène à deux d'hydrogène, comme l'acétyle dérive de l'éthyle.

ALLYLÈNE rad. *allyle*) n. m. Carbure d'hydrogène acétylénique, différant de l'allyle par un atome d'hydrogène en moins.

— ENCYCL. L'*allylène* C^3H^4 appartient à la série des carbures C^nH^{2n-2}; il fut découvert en 1861 par Sawitsch. C'est un gaz incolore, d'une odeur désagréable, très soluble dans l'alcool, moins dans l'eau pure, brûlant avec une flamme éclairante très fuligineuse, et donnant, avec la solution ammoniacale de protochlorure de cuivre, un précipité jaune serin. L'allylène se prépare par l'action de l'alcool sodé sur le propylène bromé C^3H^6Br.

$$\underset{\text{propylène bromé.}}{C^3H^6Br} + \underset{\text{alcool sodé.}}{C^2H^5{-}O{-}Na} = \underset{\text{allylène.}}{C^3H^4} + \underset{\text{alcool vinique.}}{C^2H^5{-}OH} + \underset{\text{bromure de sodium.}}{NaBr}$$

En oxydant l'allylène par l'acide chromique, on obtient l'acide propionique, et par le permanganate de potassium, l'acide malonique. Il absorbe très facilement l'acide sulfurique, pour former un acide sulfoconjugué. L'action de l'eau et du carbonate de potassium sur cet acide donne du mésitylène ou de l'acétone, suivant que l'eau est en petite quantité ou en excès. L'allylène forme des combinaisons métalliques avec le potassium, le sodium, le cuivre, l'argent, etc., et se combine avec les hydracides. Il existe deux hydrocarbures de la formule C^3H^4. L'un est l'allylène $CH^2{=}C{-}CH^3$, carbure acétylénique; l'autre est l'iso-allylène ou allène $CH^2{=}C{=}CH^2$, carbure diéthylénique ne précipitant pas le chlorure cuivreux ammoniacal. V. ALLÈNE.

ALLYLIDÈNE (de *allyle*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. Radical hypothétique de l'acroléine (aldéhyde allylique ou acrylique).

— ENCYCL. L'*allylidène* $CH^2{=}CH{-}CH^{II}$ est à l'iso-allylène ou allène ce que l'éthylidène radical de l'aldéhyde éthylique est à l'éthylène. L'aldéhyde allylique est l'oxyde de ce radical $CH^2{=}CH{-}CH.O$ dont on connaît aussi le chlorure $CH^2{=}CH{-}CHCl^2$, isomérique avec les chlorures d'allylene et d'allène.

ALLYLIQUE (rad. *allium*, ail) adj. Se dit d'un alcool, et d'un éther et de divers composés contenant le radical *allyle*. V. ALLYLE.

ALLYLOXYBENZOÏQUE (ACIDE). En traitant le salicylate de méthyle par la potasse et l'iodure d'allyle à 120°, on obtient l'allyloxybenzoate de méthyle, que la potasse transforme en acide correspondant.

ALLYLSULFATE n. m. Sel formé par l'acide allylsulfurique.

ALLYLSULFOCARBAMATE n. m. Sel formé par l'acide allylsulfocarbamique.

ALLYLSULFOCARBAMIQUE adj. Se dit d'un acide qui représente de l'acide sulfocarbamique, dans lequel un atome d'hydrogène est remplacé par le radical allyle. L'acide *allylsulfocarbamique* s'obtient par l'action de la potasse alcoolique sur le sulfocyanure d'allyle.

ALLYLSULFURÉE de *allyle*, de *sulfure*, et de *urée*) n. f. Syn. de THIOSINAMINE.

ALLYLSULFURIQUE adj. Se dit d'un acide qui se produit lorsqu'on fait dissoudre de l'alcool allylique dans l'acide sulfurique très concentré.

ALLYLTOLUÈNE, carbure ayant pour formule $C^{10}H^{13}$. Il s'obtient en faisant passer un courant de chlore dans le cymène du camphre, maintenu à l'état de vapeurs.

ALLYLURÉE n. f. Substance qui se produit lorsqu'on dissout le cyanate d'allyle dans l'ammoniaque.

ALLYRE (saint), évêque de Clermont, en Auvergne, au IVe siècle. Fête le 5 juin. || Géogr. V. SAINT-ALLYRE.

ALMA n. f. Métrol. V. ALMUD.

ALMA (*nourricière, qui donne la vie*), épithète que les Romains donnaient à plusieurs divinités, mais surtout à Cérès, à Vénus et à Cybèle.

ALMA (L') ou **LE BOUDOUAOU**, comm. d'Algérie, départ., arr. et à 37 kilom. d'Alger, auprès de l'*oued Boudouaou*, qui se jette dans la mer à 6 kilom. de là; 3.988 hab.

ALMA, fleuve côtier de Crimée, long. d'environ 70 kil., qui sort du Tchatir Dagh et aboutit à la baie Kalamita. Sur les bords eut lieu la bataille qui ouvrit la campagne de Crimée.

— ENCYCL. La *victoire de l'Alma* fut remportée sur les Russes par le maréchal Saint-Arnaud et lord Raglan, le 20 septembre 1854, à la suite d'une imprudence du général russe, le prince Menschikov, qui dédaigna l'offensive de l'aile droite de l'armée française. Ce fut cependant elle qui décida de la journée en escaladant les pentes rapides, sillonnées de profonds ravins, qui protégeaient de ce côté les positions russes. Elle commença ensuite la canonnade, et, en luttant intrépidement, sous les ordres du général Bosquet, contre les efforts des Russes, permit aux troupes des généraux Canrobert et d'Aurelle d'escalader à leur tour le plateau de l'Alma. Les Anglais parvinrent ensuite, non sans peine, à gagner les positions qu'il leur était assigné d'occuper, et dès lors la bataille fut gagnée. Saint-Arnaud devait mourir quelques jours après dans son triomphe.

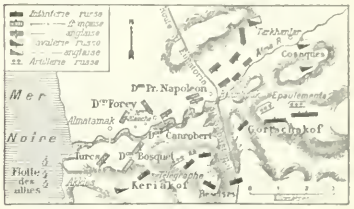

Plan de la bataille de l'Alma

Alma (BATAILLE DE L'). Ce glorieux fait d'armes de la guerre de Crimée a inspiré plusieurs peintres. A l'Exposition universelle de 1855, cinq grandes compositions le retraçaient, signées Bellangé, Beaume, Doré, Eugène Lami et Darjou. Lami, coloriste agréable, s'était contenté d'indiquer ses personnages d'un trait léger. Beaume avait marqué assez distinctement les divers incidents de la bataille, mais sans rendre le tumulte, l'horreur de la mêlée. Bellangé était resté froid aussi, tout en déployant cette facilité habituelle à ses tableaux. La composition de Gustave Doré, malgré de nombreux défauts, était pleine de mouvement et d'énergie, et donnait au moins une idée de la sauvage poésie des combats.

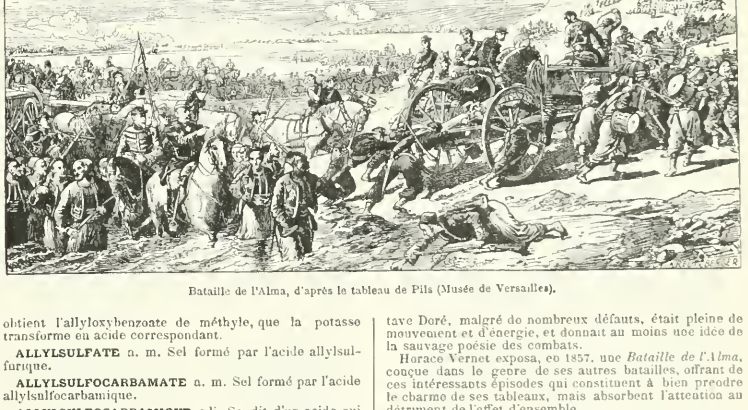

Bataille de l'Alma, d'après le tableau de Pils (Musée de Versailles).

Horace Vernet exposa, en 1857, une *Bataille de l'Alma*, conçue dans le genre de ses autres batailles, offrant de ces intéressants épisodes qui constituent à bien prendre le charme de ses tableaux, mais absorbant l'attention au détriment de l'effet d'ensemble.

Enfin, au Salon de 1861, Isidore Pils envoya une peinture représentant, non la bataille à proprement parler, mais la manœuvre hardie du général Bosquet (passage de l'Alma), et qui est un bon morceau de peinture militaire (Musée de Versailles).

Alma l'Incantatrice, opéra sérieux, livret de Saint-Georges, musique de F. de Flotow, représenté au Théâtre-Italien de Paris, le 9 avril 1878. C'est le développement d'un ouvrage du même maître, *l'Esclave de Camoëns*, représenté à Paris en 1843 et transformé pour le théâtre de Vienne sous le titre d'*Indra*. Le nouveau livret, en quatre actes, fut arrangé pour la scène italienne par Achille de Lauzières. Camoëns est le héros de la pièce, et l'héroïne est la belle enchanteresse Alma, bayadère que le guerrier poète a ramenée des Indes, qui le sert avec dévouement, le console dans ses malheurs et dédaigne pour lui l'amour de don Sébastien, roi de Portugal. Lorsque, égaré par la jalousie, Camoëns attente aux jours du roi sans le connaître, c'est elle qui obtient sa grâce. Ce livret est poétique et intéressant. La musique de F. de Flotow a des qualités un peu superficielles; mais on ne peut lui contester la grâce, la mélodie et une mesure de bon goût dans l'expression musicale.

ALMACH n. m. Nom de l'étoile γ d'Andromède.

— ENCYCL. *Almach* est une belle étoile jaune de deuxième grandeur, remarquable comme étoile multiple. Une lunette assez faible permet de voir son compagnon, petite étoile verte de cinquième grandeur, qui elle-même se dédouble.

en deux étoles colorées diversement, une verte et une bleue gravitant assez rapidement l'une autour de l'autre et ensemble autour de la principale. Ce système triple de soleils est un des plus beaux du ciel.

ALMADA ou **CACILHAS**, ville de Portugal (Estrémadure), à l'embouchure du Tage, en face de Lisbonne, dont les habitants considèrent Almada comme leur ville de plaisance; 5.090 hab. A peu de distance, se trouvent la mine d'or d'Adissa et le fort de Saint-Sébastien, qui défend l'entrée du Tage. Fondée par des chevaliers anglais, Almada vit, le 23 juillet 1833, la défaite des Miguélistes. — Pop. du district du même nom : 9.560 hab.

ALMADEN DEL AZOGUE, ville d'Espagne, prov. de Ciudad-Real (Nouv.-Castille), près d'un sous-affluent du Jucar, entre deux hautes montagnes dépendant de la sierra Morena; 8.160 hab. Aux environs sont les mines de mercure les plus célèbres et les plus riches de l'Europe, exploitées depuis des siècles. — Pop. du district du même nom : 19.100 hab.

ALMADIE (de l'arabe *madè*, creuser) n. f. Longue pirogue creusée dans un tronc d'arbre, employée dans quelques parties de l'Afrique, et aussi au Malabar.

Almageste (de l'arabe *al*, le, et du gr. *megistos*, très grand), traité d'astronomie composé par Claude Ptolémée, sous le règne d'Antonin le Pieux. Cet ouvrage contient les connaissances mathématiques de l'antiquité. On y trouve exposé le *système de Ptolémée*. L'*Almageste* contient en outre un traité complet de trigonométrie rectiligne et sphérique, un catalogue de 1.022 étoiles, des recherches sur les distances du soleil et de la lune à la terre, une méthode pour calculer les éclipses solaires et lunaires, enfin la description des instruments d'astronomie usités à l'époque de Ptolémée. — Sous le titre de *Nouvel Almageste*, le jésuite Riccioli, savant astronome italien, a publié en 1651 un recueil d'observations astronomiques, qui, selon Lalande et Delambre, est un trésor d'érudition.

ALMAGRA n. m. Sorte d'argile ocreuse, rougeâtre, qui, réduite en poudre, sert dans l'Inde en guise de fard, et en Espagne pour colorer le tabac.

ALMAGRERA (SIERRA), mont. d'Espagne, prov. d'Almeria (Andalousie), près de la mer. Ses riches filons de plomb argentifère, déjà connus au temps des Romains, produisent chaque année pour environ 1.200.000 francs de plomb et près de 12 millions de francs d'argent.

ALMAGRÉRITE (de *Almagrera*, nom d'une montagne d'Espagne) n. f. Sulfate de zinc anhydre. Syn. de ZINCOSITE.

ALMAGRO, ville d'Espagne, prov. de Ciudad-Real. Fabriques de dentelles et de blondes; 8.700 hab. Patrie d'Almagro. — Pop. du district : 24.400 hab.

ALMAGRO (Diego d'), célèbre capitaine espagnol, né en 1475, mort à Cuzco en 1538. Il devint un des compagnons de Pizarre dans la conquête du Pérou, et c'est lui qu'on rend responsable du meurtre de l'Inca Atahualpa. Plus tard, Almagro s'arma contre Pizarre; il fut vaincu, et étranglé dans sa prison par ordre de son rival. — Son fils DIEGO, né à Panama en 1520, vengea sa mort en contribuant au meurtre de Pizarre. Mais, vaincu par le nouveau gouverneur envoyé d'Espagne, il fut décapité à Cuzco, en 1542.

ALMAGUER, ville de Colombie (Amérique du Sud), prov. de Cauca; 6.500 hab. Quinquina et froment.

ALMAHDI, Bilah, calife abbasside, mort en 785 de notre ère. Il monta sur le trône à la mort de son père Al-Mansour, en 775, se signala par son extrême générosité et fut le bienfaiteur des lettrés et des poètes.

ALMAIRE (du bas lat. *almaria*) n. f. Vieux mot français qui signifie *armoire*. ‖ On disait aussi AUMAIRE et ARMAIRE.

AL-MAMOUN ou **ABDALLAH III**, calife abbasside, fils d'Haroun-al-Raschid, monta en 813 sur le trône de Bagdad. Ce prince s'illustra par sa générosité, sa clémence, et surtout par son goût pour les lettres, les sciences et les arts qu'il encouragea puissamment. Il établit des académies et fit traduire en arabe les meilleurs ouvrages des savants et des philosophes grecs. Il mourut en Cilicie, dans une guerre contre l'empereur de Constantinople.

ALMA MATER ou **ALMA PARENS** (mots lat. qui signif. *mère nourricière*), expression souvent employée par les poètes latins pour désignor la patrie. ‖ *Alma parens* et *alma mater* désignent aussi l'Université de Paris.

ALMANACH n. m. (*na* — du bas latin *almanachus*, bas grec *almenakon*, nom donné par Eusèbe à des calendriers égyptiens. Devant une voyelle, dans la prononciation soutenue, on peut donner au *ch* le son du *k* : *Almanak impériol*. Au pluriel on lie l's : des *almana-z-illustrés*). Sorte de calendrier indiquant les divisions de l'année, les fêtes et les époques où se produisent les principaux phénomènes astronomiques, etc. : *Les Chinois passent pour les plus anciens faiseurs d'*ALMANACHS.

— Par ext. Petit ouvrage publié chaque année et contenant, outre le calendrier, qui n'est devenu qu'un accessoire, des indications sur différents sujets, des anecdotes, des chansons, surtout des prédictions météorologiques : L'ALMANACH *de Franklin, vraie célébrité sous le nom d'*Almanach du Bonhomme Richard, *était un bréviaire de morale simple, de savoir utile, d'hygiène pratique*. (Mignet.)

— S'empl. dans le sens de Pronostic, et le plus souvent en mauvaise part : *C'est un faiseur d'*ALMANACHS.

— *Vérité d'almanach*, Vérité claire, simple, presque banale. ‖ *C'est un almanach de l'an passé*, C'est une chose qui n'est à présent d'aucune utilité.

— PROV. et FAM. : **Son corps est un almanach**, Se dit d'une personne très sensible aux variations de la température. ‖ **Une autre fois, je ne prendrai plus de ses almanachs**, Une autre fois, je n'aurai aucune confiance en ses prédictions.

— ENCYCL. Les *almanachs* ont été connus de tous les peuples civilisés de l'antiquité, Egyptiens, Grecs, Romains, etc.; les Indiens et les Chinois les emploient aussi de temps immémorial. Dans tous les pays chrétiens, ils furent d'un usage général : au moyen âge, on les collait sur les livres d'église, on les copiait sur les feuillets, où ils servaient à indiquer les jours fériés. L'usage des almanachs annuels date de l'invention de l'imprimerie. Les premiers rédacteurs d'almanachs imprimés étaient astrologues et médecins. A ce double titre, ils ajoutèrent aux indications purement astronomiques des prédictions relatives aux changements de température et aux événements politiques, ainsi que des conseils hygiéniques, des recettes de médecine populaire, et des notices, le plus souvent ridicules, sur une multitude de sujets. Aujourd'hui, il se publie annuellement une multitude d'almanachs qui sont de véritables agendas, appropriés au goût et à l'usage des diverses classes de la société.

— SYN. **Almanach, calendrier.** Le *calendrier* ne contient que les jours de l'année rangés par semaines et par mois, avec l'indication des fêtes, des saisons, du cours du soleil et de la lune. L'*almanach* contient les mêmes indications, avec des observations astronomiques, des prédictions, des notions diverses sur les lettres, les sciences, les arts, des conseils, des récits, etc.

Almanach de Gotha, annuaire généalogique, diplomatique et statistique, qui paraît chaque année, à Gotha, en français et en allemand, depuis 1763, et qui contient de précieux renseignements sur tous les pays du monde.

Almanach de nos grands hommes (PETIT), opuscule satirique de Rivarol, qui est un persiflage perpétuel; chaque nom d'auteur contemporain est accompagné d'un éloge ironique, gai, injurieux et presque toujours judicieux (1788).

ALMANDINE (de *Alabandicus* [Pline], nom d'une ville de l'Asie Mineure) n. f. L'almandine est le grenat alumino-ferreux ($Fe^{II}Al^{2}Si^{3}O^{12}$) ou grenat oriental, grenat syrien, grenat noble, escarboucle. Elle est assez répandue dans les roches cristallines, mais souvent ses dodécaèdres cachent un noyau de chlorite. ‖ On dit aussi ALMANDIN (n. m.).

— ALMANDINE est aussi le nom d'une variété violette de spinelle.

AL-MANSOR ou **AL-MANSOUR** (en arabe, *Abou-Giafar-Abdallah* [*le Victorieux*]), calife abbasside, mort en 775. Il succéda en 754 à son frère Aboul-Abbas, et affermit la dynastie des Abbassides par le massacre de celle des Ommiades. Il fonda, en 762, la ville de Bagdad, qui devint la capitale du califat, y attira les savants, leur prodigna les récompenses, et commença cette œuvre de civilisation qui fut continuée avec tant d'éclat par son petit-fils Haroun-al-Raschid. Il entreprit plusieurs expéditions et fit quelques conquêtes dans l'Asie Mineure; mais il se déshonora par la mort de son oncle Abdallah et du général Abou-Moslem, qui l'avaient puissamment aidé à renverser les Ommiades.

ALMANZA, ville d'Espagne, prov. d'Albacete (Murcie); 9.700 hab.

— ENCYCL. La *bataille d'Almanza*, où les Franco-Castillans, commandés par Berwick, remportèrent la victoire sur les coalisés anglais, espagnols, portugais et hollandais commandés par le réfugié français Ruvigni, comte de Galway, ouvrit la campagne de 1707 (25 avril). 24 canons, 120 drapeaux et étendards furent les trophées de cette victoire, qui coûta 5.000 hommes aux coalisés et 2.000 seulement aux partisans de Philippe V.

AL-MANZOR (*Abou-Amer-Mohammed*), l'un des plus grands capitaines de l'Espagne musulmane, né en 939 près d'Algésiras (Andalousie), mort en 1001. Régent du royaume de Cordoue à la mort d'Al-Hakem II, il administra les affaires civiles et militaires avec habileté et courage, remporta plusieurs victoires sur les chrétiens, prit et détruisit Saint-Jacques de Compostelle, et porta ses armes jusqu'en Afrique. Il mourut du chagrin que lui causa la bataille de Calatanasar, où les rois de Léon et de Navarre et le comte de Castille lui tuèrent cinquante mille hommes.

ALMA PARENS. Littér. V. ALMA MATER.

ALMAS, ville de Hongrie, ch.-l. de district du comitat de Bacs-Bodrog; 8.460 hab. Froment et seigle. — Pop. du district : 51.050 hab.

ALMA-TADEMA (Laureus), peintre hollandais, né en 1836 à Dronryp. Comme son maître, le peintre belge Leys, il s'adonna, dès son début, aux reconstitutions du passé. Après plusieurs voyages en Italie, il se fixa en 1869 à Londres, et se fit naturaliser anglais. Ses sujets sont exclusivement empruntés à la vie antique. Ceux qui ont le plus contribué à la renommée de Alma-Tadema sont : *L'Education des fils de Clotilde* (1861); *les Egyptiens de la* XVIII*e dynastie* (1864); *la Sieste* (1868); *un Empereur romain et la Fête des vendanges à Rome* (1872); *L'Audience chez Agrippa* (1875); *la Visite d'Adrien chez le potier* (1884); *un Bain romain; la Danse pyrrhique; les Roses d'Héliogabale* (1893). Dans tous ces ouvrages, très fréquemment reproduits par la gravure, Alma-Tadema se plaît à l'évocation des mœurs, des monuments, du mobilier du passé, et ses toiles historiques, où souvent anecdotiques, se distinguent par l'érudition, la conscience, le goût, le coloris. — Sa femme et son élève, LAURA THERESA **Alma-Tadema**, s'est adonnée également à la peinture de genre.

ALMARAZ, bourg de l'Estrémadure. Le 24 déc. 1809, le maréchal Lefebvre y défit un corps d'Espagnols. Le 16 mai 1812, les Anglais s'en emparèrent sur les Français.

Almaviva, personnage de deux comédies de Beaumarchais, le *Barbier de Séville* et le *Mariage de Figaro*. Le comte d'Almaviva est le grand seigneur corrompu et corrupteur, magnifique, rappelant dans sa personne toutes les grâces, tous les privilèges et tous les abus de l'ancienne noblesse; c'est l'homme qui, pour vivre dans l'opulence, n'a eu que *la peine de naître*. Il n'en est pas moins la dupe de son valet Figaro, qui personnifie l'esprit d'habileté et d'intrigue.

ALMAZAN, ville d'Espagne, prov. de Soraï (Vieille-Castille), sur le Duero, au confluent du Moron; 2.700 hab. Ville très pittoresque, dont l'enceinte est plutôt l'œuvre des Maures que des Romains. En 1375, traité de paix entre Pierre le Cruel et Henri de Transtamare. — Pop. du district : 28.150 hab.

ALME n. f. Nom donné, dans les Alpes, à des prairies que leur altitude rend inaccessibles pendant l'hiver.

ALME (lat. *almus*) adj. Nourricier, bienfaisant :

> La nature frémit d'aise, et voici que sonne
> Le frais appel pour l'*alme* célébration
> De l'*almissime* jour de résurrection.
> P. VERLAINE.

ALMÉE n. f. (de l'arab. *almet*, savant, parce que ces femmes [les *almées*] ont appris la poésie, le chant et la danse). Danseuse égyptienne, dont les danses lascives sont mêlées de chants, le plus souvent improvisés. Dans les Indes, on les appelle *bayadères*.

ALMEIDA, ville forte de Portugal (prov. de Beira); 10.800 hab. Sources sulfureuses. Prise par les Espagnols en 1762, par les Français (sous Masséna) en 1810, par les Anglais (sous Wellington) en 1811. — Il existe aussi une localité de ce nom en Espagne (prov. de Zamora), avec des sources thermales; et au Brésil, près de l'embouchure du rio des Res Magos, la ville d'**Almeida** (prov. d'Espirito-Santo), fondée en 1580 par les jésuites; 4.000 hab.

Almée

ALMEIDA (Brites d'), dite **la Jeanne d'Arc portugaise**, née, croit-on, à Aljubaretta. Elle vivait au XIVe siècle, sous le règne de Jean Ier, et était boulangère. En 1385, lors de l'invasion espagnole, elle se mit à la tête de la population d'Aljubaretta, et, armée d'une simple pelle à enfourner, tua, à elle seule, sept soldats espagnols. Camoëns a célébré cette héroïne.

ALMEIDA (François d'), amiral, premier vice-roi des Indes portugaises, mort en 1510. Il détruisit, en 1508, la flotte que le soudan d'Egypte, allié au rajah de Calicut, avait armée pour disputer aux Portugais le commerce des Indes. C'est sous son administration que furent découvertes les îles Maldives, Ceylan et Madagascar. Remplacé dans sa vice-royauté par Albuquerque, il rentrait en Europe lorsqu'il fut tué par les Cafres du Cap (1510). — Son fils LOURENÇO, capitaine, fut surnommé *le Machabée portugais*. Débarqué à Ceylan, il força le chef indigène à le reconnaître vassal et tributaire du Portugal. Il explora ensuite les côtes du Malabar, livra aux musulmans indiens, devant Cananor, un terrible combat naval, et devint la terreur des musulmans. Il mourut (1508) pendant un autre combat dans le port de Chaoul.

ALMEIDA-GARRETT (Jean-Baptiste d'), poète portugais, né à Oporto en 1799, mort en 1854. A partir de 1820, il prit une part active aux mouvements politiques qui agitèrent son pays, et défendit les idées libérales. Almeida s'occupa de créer un théâtre national en s'inspirant des idées et des formes romantiques, et se plaça au premier rang parmi les poètes portugais de son temps. Ses meilleures pièces de théâtre sont : *Gil Vicente* (1838), regardé comme le premier drame national représenté en Portugal; *Doña Filippa de Vilhena* (1840); *Frei Luiz de Sousa* (1844), etc. On lui doit encore des poèmes : *Camoëns* (Paris, 1825); *Doña Branca* (Paris, 1826); *Lyrica de Joao Mimmo* (Londres, 1829); *Romanceiro* (Lisbonne, 1851-1853), recueil de romances et de légendes; *Folhas cahidas* (1852), recueil de poésies lyriques. Enfin, il a publié en prose un roman : l'*Arc de Sant' Anna* (Lisbonne, 1846), etc.

ALMÉIDÉE (de *Almeida*, n. pr.) n. f. Genre de plantes de la famille des rutacées, série des cusparées, originaires du Brésil.

— ENCYCL. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes ou opposées au sommet des rameaux, pétiolées, unifoliolées, entières et présentant des ponctuations pellucides, à fleurs formant des grappes composées. Ces plantes sont aromatiques.

ALMEIRIM, ville du Portugal (Estrémadure), district de Santarem, près du Tage; 3.700 hab. Anc. résidence d'été des rois de Portugal. — Il existe aussi une ville de ce nom au Brésil (prov. de Para), sur l'Amazone.

ALMELO, ville de Hollande, surnommée *La Haye de l'Over-Yssel*, sur le Vecht; 13.300 hab. Toiles, cotonnades.

ALMELOVEEN (Théodore Jansson d'), médecin hollandais, né à Mijdrecht, près d'Utrecht, en 1657, mort à Amsterdam en 1712. Son principal ouvrage, *Inventa nova antiqua* (Amsterdam, 1684), est une histoire critique de la médecine, suivie d'un *Onomasticon rerum inventarum*, où sont indiqués les noms des principaux inventeurs depuis l'antiquité la plus reculée. On lui doit encore : *Bibliotheca promissa et latens* (Gouda, 1688), un catalogue, par noms d'auteurs ou d'imprimeurs, d'ouvrages qui n'ont point paru, quoiqu'ils aient été promis ou même composés.

ALMENAR ou **ALMANAR**, ou **ALMENARA**, ville d'Espagne (prov. de Lérida); 2.200 hab. Elle fut occupée par les Français et assiégée sans succès par les Espagnols en octobre 1641. Les Autrichiens, commandés par l'archiduc Charles, y défirent l'armée de Philippe V, le 21 juillet 1710, ce qui leur ouvrit l'Aragon.

ALMENDRALEJO, ville d'Espagne (prov. de Badajoz); 12.200 hab. La campagne environnante est fertile, bien cultivée et plantée de vignes et d'olviers. Patrie du poète don José de Espronceda, mort en 1842. — Pop. du district : 47.100 hab.

ALMÈNE n. f. Poids de 1 kil. 57 gr., en usage dans l'Inde orientale.

ALMERIA (en lat. *Portus Magnus*), ville d'Espagne, ch.-l. de la prov. et du district du même nom, port sur la Méditerranée; 36.200 hab. Evêché. Conquise sur les Arabes en 1147, puis retombée en leur pouvoir jusqu'en 1489, cette ville, qui leur appartint dès le IXe siècle, a conservé une physionomie maresque. Si elle ne fabrique plus ses étoffes de soie, autrefois si renommées, elle fait encore un commerce très actif et exporte surtout des fruits. — Pop. du *district d'Almeria* : 56.200 hab.

La province du même nom, formée d'une partie de l'anc. Andalousie, dépend de l'*audiencia* et de la capitainerie générale de Grenade. Elle compte 339.400 hab., sur une superficie de 8.700 kilom. carr.

ALMICANTARAT (*ra* — mot arab.) n. m. Nom donné à des cercles imaginés sur la sphère, parallèles à l'horizon. On les appelle aussi *cercles de hauteur, parallèles de hauteur*.

ALMICHLEC (*mik*) n. m. Ancienne monnaie d'argent, en Turquie, valant 3 fr. 50 c., et qui n'a plus cours depuis 1845.

ALMISSA, comm. d'Autriche (Dalmatie), à l'embouchure du fl. côt. Cettina; 13.250 hab. Vin muscat; sels. Capit. de l'ancienne république des Morlaques de Poggiizza.

ALMISSIME adj. Superlatif de ALME. V. ce mot.

ALMODOVAR DEL CAMPO, ville d'Espagne (Manche), prov. de Ciudad-Real, près de la Véga, affluent de gauche du Guadiana; 12.000 hab. Patrie du prédicateur Juan de Avila, l'apôtre de l'Andalousie (mort en 1569), et de don Baldomero Espartero, duc de la Victoire.

ALMOGAVARES ou **ALMUGAVARES** n. m. pl. On entendait, au moyen âge, sous ce nom, des aventuriers espagnols armés à la légère et combattant toujours à pied. Les almogavares ont fait la force des compagnies catalanes qui, aux XIII e et XIV e siècles, occupèrent l'Orient grec. — *Un* ALMOGAVARE (ou ALMUGAVARE).

ALMOGIA, ville d'Espagne (Andalousie), prov. de Malaga; 8.000 hab. Sources minérales.

ALMOHADES, dynastie de princes berbères qui se substituèrent aux Almoravides et régnèrent sur presque toute l'Afrique septentrionale et sur la moitié de l'Espagne, de 1130 à 1269. — *Un* ALMOHADE.

— ENCYCL. Le fondateur de cette dynastie, Mohammed Ibn-Toumert, avait, dès 1120, commencé à prêcher à ses compatriotes les mêmes doctrines théologiques que celles professées par les tolérants Almoravides. Il prit un peu plus tard le titre de *Mahdi* et entra en lutte avec les souverains du Maroc. Son successeur, Abd-al-Moumin, acheva la conquête du Maroc en 1147, et entreprit, aussitôt après, celle de l'Espagne; puis il étendit sa domination sur tout le Maghreb.

L'empire almohade, dirigé par des souverains exclusivement militaires, qui n'étaient ni organisateurs, ni administrateurs, ni réformateurs, demeura cohérent, malgré des révoltes assez fréquentes, jusqu'en 1229; mais, à partir de cette date, s'accentua sa décadence, qui avait commencé dès 1212, après la bataille de las Navas de Tolosa; la Tunisie (1229), puis le royaume de Tlemcen (1235), s'en détachèrent, et depuis 1238, les Mérinides engagèrent contre les Almohades une lutte qui se termina, en 1269, par leur expulsion complète de leur royaume. Les Almohades, ou plus exactement *Al-Mowahhidoûna* (c'est-à-dire *unitariens*), prétendaient professer seuls, dans toute sa pureté, le dogme de l'unité de Dieu.

Voici la liste chronologique des Almohades :

Mohammed Ibn-Toumert, le *Mahdi* (mort en 1128);	Abd-al-Wahad Al-Makhlou (1224); Al-Adil (1224-1227); Yahia (1227-1228); Aboul-Ala-Idris (1228-1229); Abd-al-Wahad Ar-Rachid (1232-1242); Ali As-Said (1242-1258); Omar Al-Morteda (1258-1266); Abou-Ala Aboû-Debbous (1266-1269).
Abd-al-Moumin-ibn-Ali, premier souverain (1130-1163);	
Aboû-Yaqoub Yousef (1163-1184);	
Aboû-Yousef Yaqoub Al-Mansoûr (1184-1199);	
Mohammed An-Nâsir (1199-1214);	
Yousef Al-Mostaosir (1214-1224);	

— BIBL. : Ibn Khaldoun, *Hist. des Berbères*, t. II; Abd-el-Wâhid Merrâkochi, *Hist. des Almohades*; *Roudh el-Kartas*, *Hist. du Moghreb*; Goldziher, in Zeitsch. d. D. M. G., t. XXXII.

ALMON ou **ALMATH**, anc. ville lévitique, de la tribu de Benjamin. — Station des Israélites dans le désert.

ALMON, anc. petite rivière du Latium se jetant dans le Tibre, au S.-O. de Rome, où se purifiaient ceux qui veulaient sacrifier à Cybèle et où on lavait, chaque année, le 6 des calendes d'avril, le simulacre de la déesse. Les poètes en ont fait un dieu-fleuve, père de la nymphe Lara.

ALMONACID DE ZORITA, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille), prov. de Guadalaxara, près du Tage; 1.300 hab. Les Français, commandés par Sébastiani, y défirent les Espagnols, le 11 août 1809.

ALMONDBURY (le *Cambodunum* des Romains [?]), ville d'Angleterre, comté d'York; 14.000 hab. Manufactures de coton et de lainages. Ancienne résidence de plusieurs rois saxons. — Pop. de la comm. du même nom : 53.000 hab.

ALMONDE (Philippe VAN), marin hollandais, né à Brielle en 1614, mort à Hanimswij en 1711. Il servit sous Ruyter et eut la plus grande part à la victoire de La Hogue, en 1692.

ALMONTE, ville du Dominion du Canada (prov. d'Ontario); 3.100 hab. Station du chemin de fer canadien du Pacifique; un des principaux centres manufacturiers de la province, surtout pour les lainages.

ALMONTE (Juan Néponucène), général et homme d'État mexicain, né en 1804 à Valladolid (Michoacan), mort à Paris en 1869. Fils d'un des plus illustres héros de l'indépendance, le curé Morelos. Député aux Cortès, général de brigade (1839), ministre de la guerre, général de division, il était chargé d'une mission à Paris lorsque Juarez et Miramon se disputèrent le pouvoir au Mexique. Il prit parti contre Juarez, signa avec l'Espagne, en 1860, un traité qui compromettait gravement les intérêts de la république Mexicaine et fut déclaré traître à la patrie. Il rentra au Mexique en 1862, à la suite de l'expédition française. A Orizaba, il provequa, pour se faire proclamer chef de la république, un *pronunciamiento* qui échoua.

Après l'entrée des Français à Mexico, il devint un des trois membres de la junte supérieure du gouvernement, puis il exerça seul le pouvoir. Après la mort tragique de Maximilien (16 juin 1867), qui l'avait favorisé, il continua à rester jusqu'à sa mort à Paris, où il représentait l'empire du Mexique.

ALMORA, ville de l'Hindoustan, présidence du Bengale, (district de Kumaon); 71.500 hab. Prise par les Anglais en 1815. Non loin se trouve un sanatorium où, pendant l'été, se retirent les Anglais pour échapper aux émanations paludéennes de la vallée du Gange.

ALMORAVIDES, dynastie berbère qui régna sur le Maroc et sur une partie de l'Espagne, de 1055 à 1147. — *Un* ALMORAVIDE.

— ENCYCL. Le fondateur de cette dynastie, Ibn-Yasin, de Sidjilmasa, était un dévot personnage qui, pour répandre ses doctrines, fit entreprendre par ses disciples la conquête des provinces méridionales du Maroc (1054), puis du Maroc entier. Les Almoravides étendirent ensuite leur domination sur le Maghreb central jusqu'aux environs de Bougie (1082), puis passèrent en Espagne (1086) et en conquirent la partie méridionale, mais ils ne parvinrent pas à y asseoir solidement leur dominatioa. Au reste, dès 1121, ils commencèrent à être battus en brèche par les Almohades, qui, en 1147, firent mettre à mort le dernier Almoravide. Le nom de cette dynastie vient de l'arabe *Al-Morabithouna*.

Voici la liste des chefs des Almoravides :

Chefs spirituels : Ibn-Yasin; Ibn-Addou (mort en 1059);	rituelle et la transmit à ses successeurs : Yousef Ibn-Tachefin (1061-1106); Ali Ibn-Yousef (1106-1143); Tachefin Ibn-Ali (1142-1146); Ishag Ibn-Ali-Ibn-Yousef (1146-1147).
Chefs temporels : Yahia Ibn-Omar (1054-1055); Abou-Bekr-Ibn-Omar (1055-1061), qui recueillit en 1059 la puissance spi-	

— BIBLIOGR. : Ibn-Khaldoun, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane (Paris, 1854).

ALMQUIST (Charles-Jonas-Louis), poète et romancier suédois, né à Stockholm en 1793, mort à Brême en 1866. Ses principaux titres littéraires sont un recueil de poésies, *Roses d'églantier*, et des romans dont les plus estimés ont pour titre : *les Seigneurs d'Ekolsund*; *Amorina*; *Gabrielle Mimanso*; *Amélie Hillner*.

ALMUCÉDIE, nom d'une étoile de la constellation de la Vierge.

ALMUCHABALA (mot arabe) n. f. Recherche de la pierre philosophale. Syn. de ALCHIMIE.

ALMUD n. m. Mesure de capacité pour les liquides en usage à Constantinople et valant 5 lit. 227. ‖ On dit aussi ALMA OU METER.

ALMUDE n. f. Mesure de capacité employée en Portugal et en Espagne, et variable suivant les localités. A Lisbonne, elle vaut 16 lit. 54, et à Oporto 25 lit. 08.

ALMUGAVARES n. m. pl. Hist. V. ALMOGAVARES.

ALMUNECAR, ville maritime d'Espagne (Andalousie), prov. de Grenade; 8.850 hab. Commerce de cabotage important. Elle fut occupée par les chrétiens en 1489.

ALNE ou **AULNE** (lat. *Alna*, *Alnenum*), hameau de Belgique (prov. de Hainaut), canton de Thuin, près de la Sambre. Ruines d'une magnifique abbaye, fondée vers 650 par saint Landelin, détruite à plusieurs reprises et enfin incendiée pendant la Révolution française.

— BIBLIOGR. : Lebrecquy, *Histoire de l'abbaye d'Aulne*.

ALNITE (du lat. *alnus*, aune, arbre) n. f. Genre de plantes fossiles, voisines des aunes, et dont les empreintes sont particulièrement nombreuses dans le terrain miocène.

ALNOÏTE (de *Alnœ*, n. de lieu) n. f. Nom d'une variété de basalte à mélilite disposée en filons dans la syénite éléolitique de Suède.

ALNWICK, ville d'Angleterre (comté de Northamberland), sur le fl. côt. *Aln*; 6.750 hab. Ville ancienne que les Écossais assiégèrent plusieurs fois (1093, 1174), dominée par le château des ducs de Northumberland. Patrie de l'astronome Airy. De curieuses cérémonies ont lieu pour l'élection des conseillers municipaux. — Nom d'un canton du Nouveau-Brunswick (Domination canadien).

ALO n. m. Jeunes feuilles du haobab pulvérisées, employées par les nègres du Sénégal comme condiment et antisudorifique.

ALOCASIE (corrupt. de *colocasie*) n. f. Section du genre *colocasia*. Plantes indiennes, de la famille des aroïdées, dont la plupart sont cultivées dans nos jardins pour la beauté de leur feuillage.

ALODIE (sainte), vierge et martyre à Huesca, en Espagne, au IX e siècle. Fête le 22 octobre.

ALOES (*éss* — du gr. *aloé*, même sens) n. m. Genre de plantes de la famille des liliacées, tribu des *aloinées*, dont les feuilles charnues contiennent un suc amer qui constitue l'*aloès officinal*.

— *Bois d'aloès*. Nom donné communément à une substance balsamique que les habitants de l'Inde brûlent comme encens dans les temples de leurs divinités. Cette substance ne provient pas de l'*aloès*, mais probablement de l'aloëxyle. V. ce mot.

— ENCYCL. Bot. Les *aloès* sont tantôt de petites plantes acaules, tantôt de grands végétaux arborescents et rameux; leurs feuilles sont toujours épaisses et charnues; leurs fleurs, d'un jaune verdâtre ou d'un rouge obscur, et assez souvent tricolores. Les aloès proviennent de l'Afrique tropicale et du cap de Bonne-Espérance. Quelques espèces sont originaires de l'Asie et de l'Amérique méridionale.

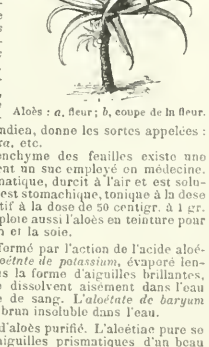

Aloès : *a*, fleur; *b*, coupe de la fleur.

L'*aloès vulgaire*, originaire de l'Inde orientale, de l'Afrique septentrionale et orientale, mais cultivé aujourd'hui en Amérique, surtout aux Antilles, dans la région méditerranéenne, à Malte, en Sicile, dans l'Italie méridionale, donne l'*aloès des Barbades*, l'*aloès hépatique* (?), l'*aloès faux socotrin*, l'*aloès curaçao*. L'aloès socotrin, originaire de l'île de Socotora, des bords méridionaux de la mer Rouge et des parties voisines de l'océan Indien, donne les sortes appelées : *aloès socotrin*; *aloès moka*, etc.

— Méd. Dans le parenchyme des feuilles existe une zone spéciale qui contient un suc employé en médecine. Ce suc, légèrement aromatique, durcit à l'air et est soluble dans l'alcool. L'aloès est stomachique, tonique à la dose de 5 à 20 centigr., purgatif à la dose de 50 centigr. à 1 gr. et emménagogue. On emploie aussi l'aloès en teinture pour colorer la laine, le coton et la soie.

ALOÉTATE n. m. Sel formé par l'action de l'acide aloétique sur une base. L'*aloétate de potassium*, évaporé lentement, se présente sous la forme d'aiguilles brillantes, couleur de rubis, qui se dissolvent aisément dans l'eau avec une couleur rouge de sang. L'*aloétate de baryum* forme une poudre rouge brun insoluble dans l'eau.

ALOÉTINE n. f. Suc d'aloès purifié. L'aloëtine pure se présente sous forme d'aiguilles prismatiques d'un beau jaune soufré. Elle est très peu soluble dans l'eau, et devient purgative lorsqu'elle a été altérée par l'action de l'air et de la chaleur.

ALOÉTIQUE n. et adj. Qui contient de l'aloès. *Un* ALOÉTIQUE. *Pilules* ALOÉTIQUES.

— ENCYCL. Se dit aussi d'un acide que l'on obtient en traitant l'aloès par l'acide azotique. L'acide *aloétique*, appelé encore *amer d'aloès artificiel*, *acide polychromatique*, est une poudre orangée, cristalline, d'une saveur amère. Il est peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau bouillante, assez soluble dans l'alcool. L'ammoniaque, la potasse et la soude dissolvent l'acide aloétique, la première avec une couleur violette, les deux autres avec une couleur rouge.

ALOÉUS (*le Planteur*), titan, fils du Ciel et de la Terre, mari d'Iphimédie. Sa femme, séduite par Neptune, eut de ce dieu deux enfants, Otos et Éphialtes, surnommés les *Aloïdes*. V. ce mot.

ALOËXYLE (du gr. *aloé*, aloès, *xulon*, bois), n. m. Genre de la famille des légumineuses, originaire de la Cochinchine.

ALOËXYLON n. m. Arbre qui produit le véritable bois d'aloès. Il est élevé, à feuilles alternes, simples, lanceolées, pétiolées et à pédoncules terminaux pluriflores. On suppose que l'arome de son bois est dû à l'accumulation, dans son intérieur, d'un suc oléorésineux.

ALOGES (du gr. *a* priv., et *logos*, verbe) n. m. pl. Nom donné aux hérétiques qui contestaient l'authenticité de l'Evangile et de l'Apocalypse de saint Jean, qu'ils attribuaient à Cérinthe. Ils rejetaient la doctrine du Verbe ou *Logos*, qu'ils trouvaient empreinte de gnosticisme. Ils ne niaient pas d'ailleurs la divinité de Jésus-Christ et admettaient sa naissance miraculeuse. ‖ On dit aussi ALOGUES et ALOGIENS. — *Un* ALOGE (ou ALOGUE, ou ALOGIEN).

ALOGIE (du gr. *a* priv., et *logos*, discours) n. f. Mot de l'ancienne scolastique, qui signifie absurdité, impertinence, sottise.

ALOGIENS n. m. pl. Hist. rel. V. ALOGES.

ALOGNE n. f. Autrefois, cordage servant à fixer une bouée, etc. ‖ Cordage employé dans la construction des ponts militaires volants, des ponts sur chevalets, etc.

ALOGOTROPHIE (du gr. *alogos*, aaormal, et *trophè*, aourriture) n. f. Nutrition irrégulière qui donne un accroissement aaormal à certaines parties du corps.

ALOGUES n. m. pl. Hist. rel. V. ALOGES.

ALOI (de *à*, et *loi*, c'est-à-dire conforme à la loi) n. m. Titre de l'or et de l'argent. S'est d'abord pris dans un sens absolu : *Monnaie d'*ALOI. *Pièce qui n'est pas d'*ALOI. ‖ S'est pris aussi pour ALLIAGE : *Il y avoit une grande quantité des pièces antiques de monnoie, les unes d'argent, les autres d'*ALOI. (Desperriers.) [Ce dernier sens semble avoir servi de transition à l'emploi actuel du mot *aloi*, qui est toujours accompagné d'un qualificatif mis pour en préciser la signification : *Argent, or, pièce, monnaie de bon, de mauvais* ALOI.] ‖ Aujourd'hui, dans le laagage monétaire, le mot *titre* a tout à fait remplacé le mot *aloi*.

— Par ext. Qualité bonne ou mauvaise d'une chose : *Le monde est plein de gens qui font accepter et prayer par le public des services d'un* ALOI *plus que douteux*. (Bastiat.)

— Fig. Se dit aussi en parlant des personnes : *Homme, femme de bon* ALOI, *de bas* ALOI.

ALOÏDE ou **ALOÏDIS** (*diss* — du gr. *alôs*, aire, disque du bouclier, et *eidos*, forme) n. f. Syn. de CORATLE.

ALOÏDES, fils jumeaux de Neptune et d'Iphimédie. Ils tirent leur nom du titan Aloéus, leur père nominal, époux d'Iphimédie. L'un d'eux, Éphialtes, osa aspirer à l'hymen de Junon, et Otos, son frère, à celui de Diane. Pour les obtenir, ils attaquèrent les dieux, entassèrent le Pélion sur l'Ossa, afin d'escalader le ciel, et furent tués par Apollon, selon Homère. — *Un* ALOÏDE.

ALOIÈRE n. f. Syn. de AUMONIÈRE.

ALOINE n. f. Substance cristallisable que l'on extrait de l'aloès et qui en constitue le principe purgatif.

— ENCYCL. L'*aloïne* se présente sous la forme de petites aiguilles prismatiques groupées en étoiles d'un jaune pâle, d'une amertume excessive. A froid, elle est peu soluble dans l'eau et l'alcool; elle s'y dissout mieux à chaud. Traitée par l'acide azotique concentré, elle dégage des vapeurs rutilantes et se transforme en acide chrysammique.

ALOINÉES n. f. pl. Tribu de la famille des liliacées, dont le type est l'*aloès*.

ALOÏQUE adj. Se dit d'un acide obtenu en traitant l'aloès par l'acide sulfurique.

ALOÏSOL n. m. Huile incolore, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, obtenue en distillant l'aloès avec la moitié de son poids de chaux vive. Ce liquide donne par oxydation l'*acide aloïsique*.

ALOMATION (*si* — du gr. *a* priv., et *lômation*, petite bordure) n. m. Nom donné par de Candolle à une crucifère arabidée.

ALOMBRADOS (*doss* — mot esp. qui signif. *illuminés*) n. m. pl. Nom donné à des sectaires chrétiens qui apparurent en Espagne vers 1509 et qui se développèrent surtout dans l'ordre de Saint-François. Parmi ces mystiques, deux partis se formèrent : les Recueillis et les Relâchés. L'Inquisition poursuivit les seconds, dont les doctrines paraissaient dangereuses pour l'ordre; par ses ordonnances, elle ne visait que ces exaltés; par ses coups, elle atteignit le mysticisme lui-même, qui favorisait l'indifférence pour les pratiques ecclésiastiques et l'indépendance à l'égard de l'autorité du clergé. — *Un* ALOMBRADO.

ALOMIE (du gr. *a* priv., et *lôma*, frange) n. f. Genre de la famille des composées, comprenant des espèces originaires de l'Amérique et des îles de l'océan Pacifique.

ALOMPRA ou **ALOUNG P'HOURA**, chef de la dynastie actuelle des Birmans, né vers 1710, mort en 1760. A l'âge de quarante-deux ans, il était chef dans une petite ville du royaume. Les Birmans avaient été soumis par les Péguans, et démissaient sous une dure servitude lorsque Alompra se mit à la tête d'une poignée de soldats, qui il avait attachés à la cause de l'indépendance, et devint maître de tout le pays, en 1755. Il s'empara ensuite de la factorerie française de Syriam, fit massacrer tous les Anglais de Négrais, et mourut en laissant la couronne à son fils. — On a publié à Paris, en 1818, sous le titre de *l'Usurpateur* ou *Testament d'Alompra*, un écrit qui était une allégorie sur le règne de Napoléon Ier.

ALOMYE (du gr. *alôs*, disque, et *muia*, mouche) n. f. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumonides, dont les espèces sont européennes.

ALONG ou **HA-LONG**, grande et belle baie de la côte N.-E. de l'Annam (Indo-Chine), prov. d'Haïphong, constituant un excellent refuge, qui a souvent servi de lieu de réunion à la flotte française pendant la dernière guerre du Tonkin. Elle offre, dans sa partie sept., le petit *port Courbet*. Le voisinage des mines de charbon de Hong-Hai lui donne une grande importance.

ALONSOA (de *Zanoni Alonso*, n. pr. esp.) n. f. Genre de plantes de la famille des antirrhinées, à fleurs disposées en épis d'un rouge éclatant, et cultivées dans les jardins d'agrément. Elles sont originaires des Andes péruviennes et chiliennes.

ALOPA (Laurent-François D'), imprimeur italien, né à Venise, exerçait son art à Florence vers la fin du XVe siècle. Il se livra particulièrement à l'impression des ouvrages grecs. Ses éditions sont très élégantes et très belles. Il a le premier employé les capitales. Il eut pour correcteur le célèbre Jean Lascaris.

ALOPE, fille de Cercyon, eut de Neptune un fils nommé Hippothous. Fut tuée à coups de flèches par son père, et métamorphosée en fontaine. — Nom d'une des Harpies.

ALOPÈCE, petit bourg de l'anc. Attique, à 12 kil. d'Athènes, célèbre par la naissance d'Aristide et de Socrate.

ALOPÉCIE (du gr. *alôpèx*, renard, cet animal étant sujet à une maladie qui lui fait tomber le poil) n. f. Chute ou absence totale, ou partielle, des poils et des cheveux.

— ENCYCL. L'*alopécie* est différente de la *calvitie*. Cette dernière désigne la chute définitive des cheveux, tandis que l'alopécie ne s'applique qu'à leur chute temporaire. L'alopécie peut être *générale* ou *partielle*, selon qu'elle attaque les poils de toute la surface du corps, ou ceux de quelques régions seulement. Elle peut être aussi *physiologique* ou *morbide*. L'alopécie physiologique est *congénitale* ou *acquise*. La première s'observe à titre d'exception ; le plus souvent, les parties habituellement recouvertes de poils ont quelques poils follets. Elle est presque toujours héréditaire. Il faut ranger l'alopécie *senile* (v. CALVITIE) parmi les alopécies physiologiques. Les causes de l'alopécie morbide sont directes ou indirectes. Les premières, qui sont des affections locales, agissent immédiatement sur le cuir chevelu : l'érysipèle du cuir chevelu, l'inflammation érythémateuse produite par un cosmétique irritant, l'eczéma, l'impétigo, le psoriasis, le lupus, les brûlures, les coups et les parasites de tous les genres, particulièrement les *teignes*. Parmi les secondes se rangent la syphilis, la fièvre typhoïde, les fièvres éruptives, surtout la variole et la scarlatine, les suites de couches, la phtisie pulmonaire. Le traitement de l'alopécie varie avec la cause qui lui a donné naissance. Une bonne hygiène, des applications aromatiques ou alcooliques ou irritantes rendent de réels services ; ce sont : les alcoolats de romarin, de mélisse, le rhum, la pommade de Dupuytren, les lotions à la quinine, les lotions antiseptiques. Il est utile de porter les cheveux très courts.

Alopécure.

ALOPÉCIQUE adj. Qui a rapport à l'alopécie : *Affection* ALOPÉCIQUE.

— n. Personne atteinte d'alopécie.

ALOPÉCURE (du gr. *alôpèx*, renard, et *oura*, queue) n. m. Genre de plantes graminées, connues sous le nom de *vulpins*, et de taille médiocre. Sur une vingtaine d'espèces connues, la moitié sont propres à l'Europe ; ce genre est surtout caractérisé par l'avortement presque constant d'une des pièces de la glumelle.

ALOPEUS (le baron Maximilien D'), diplomate russe, né en Finlande en 1748, mort à Francfort-sur-le-Mein en 1822. Il fut ministre plénipotentiaire à Berlin (1790), puis à Londres (1807). — Son frère, le comte DAVID **D'ALOPEUS**, remplit aussi diverses fonctions diplomatiques. Dans la campagne de Saxe, en 1813, il fut nommé commissaire général des armées alliées et, en 1815, gouverneur de la Lorraine. Il mourut en 1831, ministre plénipotentiaire à Berlin.

Alophe (grossi 2 fois)

ALOPHE (du gr. *a* priv., et *lophos*, crête) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des brachyrhinidés, comprenant quelques espèces répandues dans l'ancien monde, notamment dans le N. de l'Asie. Ce sont des charançons de taille moyenne, grisâtres, variés de blanc et de brun, vivant à terre, sous les plantes basses, dont leurs larves dévorent sans doute les racines. Deux espèces françaises : *alophus triguttatus*, *alophus nictitans*.

Alophore (gr. natur.).

ALOPHORE (du gr. *alôs*, aire, disque, et *phoros*, qui porte) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, à corps large et plat. Habitent les régions tempérées.

ALOPIAS (*âss* — du gr. *alôpèx*, renard) n. m. Genre de poissons plagiostomes, famille des lamnidés, renfermant des squales plus vulgairement connus sous le nom de *renards* et caractérisés par le développement extraordinaire du lobe supérieur de la nageoire caudale, qui peut dépasser la longueur du corps.

Alopias.

— ENCYCL. Les *alopias* sont des requins des mers chaudes et tempérées. Le renard (*alopias vulpes*) est commun le long de nos côtes ; il atteint jusqu'à 5 mètres de long.

ALOPONOTE (du gr. *alopos*, dépourvu d'écailles, et *nôtos*, dos) n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, famille des iguanidés, dépourvus d'écailles sur le dos et sur le cou. L'espèce vivant à Saint-Domingue, l'*alopondtus Ricordi*, est remarquable par la crête écailleuse qui existe sur le dos et sur la queue.

Alopondte (long. totale 0m,45).

ALORA, ville d'Espagne (prov. de Malaga), près du fleuve côtier le Guadalhorce ; 10.500 hab. Les environs sont plantés d'orangers, de citronniers, de grenadiers et d'arbres à fruit de toute espèce. Le district compte 37.000 hab.

ALORCINIQUE (de *aloès*, et *orcine*) adj. Se dit d'un acide cristallisé extrait de l'aloès et présentant dans sa constitution un certain rapport avec l'orcine.

— ENCYCL. L'*acide alorcinique*

$$C^{14}H^{10}O \text{ ou } C^{6}H^{2}.(CH^{3})^{2}.OH.CO^{2}H,$$

s'obtient en fondant l'aloès socotrin (préparé avec l'*aloé socotrina*) avec trois fois son poids de soude caustique. La masse reprise par l'eau, additionnée d'acide sulfurique, puis agitée avec l'éther, cède à ce dernier l'acide alorcinique mélangé d'acide acétique, d'acide paroxybenzoïque et d'orcine.

Séché dans le vide, il fond à 97°. Par distillation, il se transforme en *anhydride alorcinique* $C^{14}H^{10}O^{4}$: deux molécules d'acide alorcinique s'unissent avec élimination d'eau. L'acide alorcinique réduit l'azotate d'argent et le réactif de Fehling. Le sous-acétate de plomb donne un précipité qui rougit à l'air. La potasse fondue la dédouble en acide acétique et orcine. Les alorcinates de baryum, de calcium, de cuivre, sont solubles dans l'eau et l'alcool.

ALORS (*lor'* — de l'ital. *allora*, à l'heure ; ou mieux de l'ablatif lat. *hora*, dont on a fait d'abord *ore*, *ores* ; puis, par addition de l'article, *lores*, *lors*, et, enfin, en y joignant la prép. *a*, ALORS) adv. de temps. A ce moment-là :

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois ? — Qu'il mourût...
Ou qu'un beau désespoir, *alors*, le secourût.
P. CORNEILLE.

|| En ce temps-là : *Le « qu'il mourût! » de Corneille est bien le cri d'un Romain d'*ALORS. || En ce cas-là, si telle chose arrive : *Si l'on me dit cela*, ALORS *je répondrai*. (En ce sens, ALORS est souvent précédé de locutions interjectives : *Oh!* ALORS... *Eh bien!* ALORS... *Mon Dieu!* ALORS...)

— *Alors que*, loc. conj. Lorsque :

Tous les maux sont pareils *alors qu'*ils sont extrêmes
CORNEILLE.

— *Jusqu'alors*, loc. adv. Jusqu'à ce moment-là.

— PROV. **Alors comme alors**, Quand on en sera là, on avisera à ce qu'il faudra faire, ou se tirera d'affaire comme on pourra. (Fam.)

— SYN. **Alors, pour lors.** *Alors* rappelle une époque d'une certaine durée, pendant laquelle avait lieu tout un genre ou une suite d'actions. *Pour lors* indique une époque courte, précise, à laquelle se rapporte un fait unique.

ALOS, comm. de l'Ariège, arr. et à 14 kil. de Saint-Girons, près de l'Arrout, affl. du Salat ; 1.062 hab. Fromages.

ALOSE (lat. *alausa*, même sens) n. f. Genre de poissons physostomes abdominaux, de la famille des clupéidés.

Alose.

— ENCYCL. Les *aloses* vivent dans les mers tempérées, et sont caractérisées par leur corps comprimé latéralement, avec une carène et des épines au ventre. L'alose commune (*alausa vulgaris* (Océan et Méditerranée)) remonte les fleuves au moment du frai, vers le printemps. Un peu plus tard apparaît une autre espèce, la feinte (*alosa finta*). Ces poissons, dont la chair est très estimée malgré les nombreuses arêtes, atteignent jusqu'à 1 mètre de long. On les pêche au filet, surtout au moment de la montée.

ALOSEAU (*zô* — dimin. de *alose*) n. m. Petite alose.

ALOSIER (*zi-é* — rad. *alose*) n. m. ou **ALOSIÈRE** n. f. Filet pour prendre des aloses.

ALOSNO, ville d'Espagne, prov. de Huelva (Andalousie) ; 12.050 hab. Mines de cuivre dites de *Tharsis*.

ALOST ou **AALST**, ville de Belgique (Flandre or.), sur la Dender ; 26.000 hab. Industrie active. Cette ville, très ancienne, capitale depuis 1016 d'un comté réuni à la Flandre en 1167, fut prise et démantelée par Turenne en 1667, abandonnée par les Français en 1706. Patrie de l'imprimeur Thierry Martens. Monuments remarquables : hôtel de ville (XIIIe s.) ; église collégiale de Saint-Martin, qui possède un des chefs-d'œuvre de Rubens : *Saint Roch*, patron des pestiférés, et le tombeau de Thierry Martens. Non loin d'Alost sont les ruines de l'abbaye d'Afflighem. — Pop. du cant. : 64.000 hab.

ALOUATE n. m. Nom vulgaire d'un singe américain, appartenant au genre *mycetes* (ou *hurleur*). V. ces mots.

ALOUETTE (dimin. de *aloue*, mot de l'anc. franç. qui vient du lat. *alauda*. — Le lat. *alouda* est d'origine celtique) n. f. Petit oiseau chanteur, d'une couleur grisâtre, qui fait son nid dans les champs : *L'oiseau des champs par excellence, l'oiseau du laboureur, c'est l'*ALOUETTE, *sa compagne assidue*. (Michelet.)

— *Alouette de mer*, Oiseau du genre des vanneaux, de l'ordre des échassiers, dit *bécasseau* : *Les* ALOUETTES DE MER *volent en troupe le long des côtes et des rivières*.

— PROV. *S'éveiller, se lever avec les alouettes, au chant de l'alouette*, De très grand matin. || *Si le ciel tombait, il y aurait bien des alouettes de prises, toutes les alouettes seraient prises*. Se dit à quelqu'un, pour lui faire sentir qu'il vient de faire une supposition absurde. || *Il attend que les alouettes lui tombent toutes rôties dans le bec*. Se dit d'un paresseux, qui voudrait avoir les choses sans se donner la moindre peine. || *Manger comme une alouette*, Manger très peu, faire la petite bouche.

— Agric. *Terres à alouettes*, Terres sablonneuses.

— Mar. *Nœud d'alouette*, Sorte de nœud qu'on appelle aussi TÊTE DE MORT.

— ENCYCL. Ornith. L'*alouette* est un genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des *alaudidés*, renfermant de nombreuses espèces qui habitent les régions septentrionales de l'ancien monde. Ce sont des oiseaux à plumage gris, marqué de grivelures plus foncées à la gorge et à la poitrine ; ils ont le bec cylindrique, pointu, allongé en alène. Les alouettes se plaisent dans les lieux découverts, nichent sur le sol, volent bien et accomplissent de grands voyages pour aller passer l'hiver dans les régions chaudes de l'Afrique ou de l'Asie. L'alouette commune habite les champs ; très matinale, elle fait entendre son chant dès le point du jour, durant la belle saison. Souvent elle s'élève verticalement à une grande hauteur, où elle se soutient longtemps. Elle fait deux ou trois pontes par an, et chaque ponte est de quatre ou cinq œufs. La mère nourrit ses petits avec des vers, des chenilles, des œufs de fourmis et de sauterelles. En somme, c'est un animal plus utile que nuisible à l'agriculture.

— Chass. L'*alouette* n'est pas considérée comme un véritable gibier, sous prétexte qu'elle n'est qu'un oisillon ; et cependant, on lui fait une chasse active, car sa chair est délicate. Fusils, nappes, collets, glauux, miroirs, etc., tout est bon pour l'occire. Les glauux et collets autorisés pour les seuls oiseaux de passage sont utilisés contre elle, parce qu'à l'approche des froids les alouettes communes (*alauda arvensis*) se réunissent en bandes pour aller se réfugier dans les grandes vallées. On chasse l'alouette surtout au miroir, soit avec le fusil, soit avec des nappes (v. MIROIR), souvent en s'aidant de mouvants et d'appelants ou bien d'appeaux. L'époque la plus favorable s'étend de juillet à la fin d'octobre. La chasse au collet réussit bien en hiver. Si l'on élève des alouettes prises au piège ou enlevées jeunes du nid, il faut avoir soin de ne mettre en travers de leur cage aucun bâtonnet, et de n'en terminer la partie supérieure qu'avec une toile, car ces oisillons, qui ont l'habitude de s'élever perpendiculairement, se blessent avec une grande facilité.

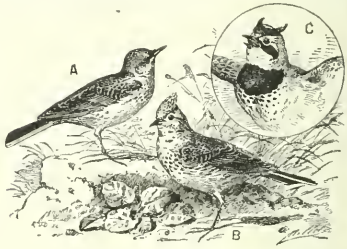
A, alouette des champs.
B, alouette huppée. — C, alouette hausse-col.

— SYN. **Alouette, mauviette.** Ces deux noms désignent un seul oiseau. *L'alouette*, c'est l'oiseau chanteur qui anime et égaye nos campagnes. La *mauviette*, c'est l'alouette engraissée, considérée au point de vue culinaire.

Alouette (LÉGION DE L'), légion célèbre, exclusivement composée de Gaulois, que César avait levée dans la Gaule transalpine, et dont les casques portaient deux ailes d'alouette éployées.

Soldat de la légion de « l'Alouette ».

ALOUETTINE n. f. Syn. vulgaire de ALOUETTE.

ALOUPKA, village de Crimée, sur la mer Noire, au S. de Simphéropol, à 17 kilom. de Jalta. Ruines de fortifications construites par Justinien. Magnifique château appartenant au prince Woronzov, et dont les vignobles sont très connus en Russie. Carrières de marbre.

ALOURDIR (rad. *lourd*) v. a. Rendre lourd, pesant : *L'armure* ALOURDISSAIT *les chevaliers*. (N'est guère usité au sens propre.) || Par ext. : *Les années* ALOURDISSENT *la marche*.

S'alourdir, v. pr. Devenir lourd, plus pesant : *En séjournant dans l'eau, une corde* S'ALOURDIT. || Par ext. : *Le temps* S'ALOURDIT. *La tête* S'ALOURDIT *dans l'ivresse*.

— ANTON. **Alléger, décharger, dégrever, exonérer.**

ALOURDISSANT, ANTE adj. Qui alourdit, qui est de nature à alourdir : *Chaleur* ALOURDISSANTE.

ALOURDISSEMENT n. m. Etat de celui qui est alourdi, de ce qui est alourdi : *L'*ALOURDISSEMENT *des sens*.

ALOUVI, IE ou **ALLOUVI, IE** (rad. *loup*, *louve*) adj. Qui éprouve une faim dévorante, insatiable, une faim de *loup*.

ALOXE-CORTON, comm. de France (Côte-d'Or), arr. de Beaune ; 245 hab. Son territoire produit le grand vin de Bourgogne connu sous le nom de *corton*.

ALOYAGE (*loi-ia*) n. m. Action d'aloyer ; résultat de cette action.

ALOYAU (*loi-io*) n. m. Pièce de la chair du bœuf qui se trouve le long des reins : ALOYAU *rôti*. ALOYAU *braisé*. *Chaque bœuf fournit deux* ALOYAUX. V. BŒUF.

ALOYER (*loi-ié* — rad. *aloi*) v. a. Donner à l'or et à l'argent l'aloi ou le titre légal. || Mettre un alliage dans l'étain.

ALOYSIE (*lo-i-zi*). Bot. Syn. de LIPPIE. V. ce mot.

ALP n. m. Nom commun usité par les habitants du massif montagneux des Alpes pour désigner des pâturages de montagnes inaccessibles pendant la mauvaise saison à cause des neiges. Ce mot était déjà connu des anciens et désignait soit de hautes montagnes, soit des roches escar-

pées. De là est évidemment venu le nom de « *Alpes* » donné au grand massif montagneux qui constitue l'épine dorsale de l'Europe. ‖ On dit aussi ALB.

ALPACA ou **ALPAGA** n. m. Mammifère de l'ordre des ruminants et de la famille des camélidés. Il habite l'Amérique du Sud, et principalement les régions pierreuses, élevées et froides de la chaîne des Cordillères. Son poil est long, doux, lustré, et d'une grande finesse. ‖ On dit aussi ALPAGNE ou ALPAGUE.

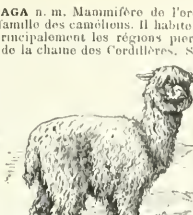
Alpaca

— Comm. Étoffe faite de la laine d'*alpaca*. Le poil de l'alpaca peut être associé à la laine, à la soie et au coton, pour la fabrication des étoffes brochées, des étoffes de nouveauté, des orléans ou des damas pour meubles.

ALPAGE (du celt. *alp*, montagne) n. m. Dans le midi de la France, Pâturage en droit de pâturage dans les montagnes. (On dit aussi ALPENS.) ‖ Saison d'été passée dans la montagne par les troupeaux transhumants.

ALPAGER (*gé*), **ÈRE** n. Celui, celle qui fait pâturer dans les montagnes.

ALPAIDE, concubine de Pépin d'Héristal, après la répudiation de Plectrude, et mère de Charles-Martel, morte au milieu du VIIIe siècle. Elle fit assassiner, prétend-on, Lambert, évêque de Liége, qui refusait de bénir son union avec Pépin. A la mort de celui-ci, Alpaïde se retira dans un monastère près de Namur; elle y passa les derniers temps de sa vie.

ALPAIS, orfèvre et émailleur qui vécut à Limoges au XIIIe siècle. Il exécuta le magnifique scyphus en cuivre doré et émaillé, l'une des plus anciennes pièces connues, portant la signature d'un artiste de Limoges.

ALPAIX (sainte), née à Cudot (Yonne) en 1150, morte en 1210. Elle fut, dit son histoire, miraculeusement guérie par la vierge Marie d'une affection purulente; mais elle resta paralysée et dut demeurer perpétuellement couchée, n'ayant besoin d'aliment ni de breuvage d'aucune sorte. Depuis l'année 1170, la vie d'Alpaïx se passa dans une extase presque continuelle. La sainte prophétisait et opérait des guérisons miraculeuses. Pie IX l'a canonisée le 7 février 1874.

ALPARGATE ou **ALPARGATA** (mot esp.) n. f. Sorte de chaussure grossière, faite de joncs ou de cordes tressées, dont font usage les paysans espagnols. ‖ Pl. *Des* ALPARGATES ou ALPARGATAS (*iass*).

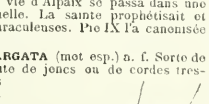
Alpargate.

AL PARI, expression italienne qui signifie *au pair* et qui a cours en France, dans la langue de la Banque et de la Bourse.

ALP-ARSLAN, 2e sultan seldjoukide de Perse, né en 1029, mort en 1072. Il s'appelait, en réalité, Mohammed Ibn-Daoud, et *Alp-Arslan* n'est qu'un surnom (*le Lion valeureux*). Succéda en 1064 à son oncle Togrulbeg. Il soumit à sa domination la Géorgie et l'Arménie, remporta une éclatante victoire sur l'empereur de Constantinople, Romain-Diogène, qu'il fit prisonnier. Parti pour conquérir le Turkestan, il fut tué par le gouverneur de la forteresse de Berzem qu'il venait d'emporter d'assaut.

ALPA-VIGOGNE (*gn* mll.) n. m. Métis de l'*alpaga* et de la *vigogne*.

ALPE (du lat. *albus*, blanc, ou plutôt d'un radical celtique, *alp*, qui exprime une idée d'élévation, au physique comme au moral) n. f. Lieu élevé, montagne quelconque : *Les moutons de plaine paîtront l'un contre l'autre, quoique sur une* ALPE. (Balzac.)

ALPEDRINHA (le cardinal n'). V. COSTA (Georges DA).

ALPEN n. m. Linguist. V. ALPAGE.

ALPENI, anc. ville de Grèce, dans la Locride épicnémidienne, à l'entrée du défilé des Thermopyles.

ALPENSTOCK (*pen'*— de l'allem. *alpen*, alpes, et *stock*, bâton) n. m. Long bâton ferré, indispensable aux touristes dans les excursions en montagne. V. PIOLET.

Alpenstocks.

ALPES. Sous le nom de *Alpes* (*alp*, pâturage, comme *bren* pour les Pyrénées[?]), on désigne un ensemble de massifs montagneux qui se développent de la Méditerranée jusqu'au Danube, entre 43° et 48° N., et du 3e au 14e degré E. de Paris. Les Alpes étant un des systèmes montagneux les plus connus, leur nom est appliqué fréquemment à des reliefs (Alpes de Transylvanie, Alpes néo-zélandaises, Alpes du Taurus, Alpes de Scandinavie, etc.) qui n'ont rien de commun avec les Alpes proprement dites. Celles-ci forment comme l'épine dorsale de l'Europe centrale. Leurs limites sont : au S., l'Adriatique, la plaine du Pô, le col d'Altare ou de Cadibone (195 m.), qui les sépare de l'Apennin; à l'O., le Rhône en aval de Genève, le Jura; au N., le Rhin, les plateaux de Souabe et de Bavière. A l'E., une ligne à peu près régulière de Vienne à la Save et de la Save à Trieste marque assez bien la frontière entre les Alpes orientales et les régions voisines : plaine de Hongrie, plateaux du *Karst* illyrien. Ainsi délimitées, les Alpes ont une longueur de 1.200 kilom. Leur largeur variant de 150 à 250 kilom., elles recouvrent une surface d'environ 226.000 kilom. carr.

Les armées d'Annibal, de Pépin le Bref, de Charlemagne, de Charles VIII, de Louis XII, de François Ier, de Henri II, de Louis XIII, de Louis XIV, de Louis XV, de Bonaparte, de Napoléon III, franchirent les Alpes françaises ou suisses pour descendre en Italie. C'est d'un tout autre côté qu'y allaient les empereurs allemands, quand ils se dirigeaient vers Rome; ils franchissaient ces cols du Saint-Gothard, du Splugen, du Brenner, par lesquels les migrations, les guerres et le commerce ont fait route entre l'Europe centrale et la péninsule italique.

— GÉOL. Au point de vue geologique, les Alpes doivent être considérées comme une *zone de plissement* de l'écorce terrestre. Les matériaux (couches de terrains sédimentaires, schistes anciens parfois injectés de roches éruptives, etc.), qui les constituent, ont subi une suite d'efforts de plissement et de dislocation successifs (*mouvements orogéniques*) dont les derniers et les plus intenses ont eu lieu à la fin de la période tertiaire. L'*érosion* a ensuite fait son œuvre et modelé les bourrelets montagneux ainsi produits; des vallées se sont dessinées et creusées, et la chaîne a pris le relief compliqué qu'elle possède actuellement.

— *Matériaux constitutifs*. Les *schistes cristallins* (gneiss, micaschistes, schistes à séricite, schistes amphiboliques, serpentine, etc.), forment une suite de massifs elliptiques (massifs centraux) décapés par l'érosion; ils doivent leur cristallinité, tantôt à des *injections* intimes de roches granitoïdes, et granulitiques (protogine, syénite, granite, granulite), tantôt à l'action du *dynamométamorphisme* résultant des plissements multiples qu'ils ont subis, tantôt enfin à la superposition de ces deux causes.

Ces assises, groupées souvent sous le nom de « terrain primitif », sont parfois reliées aux sédiments qui les recouvrent, par des formations schisteuses (*phyllites* des Alpes orientales, schistes de Caraona, etc.), moins cristallines, mais cependant encore bien modifiées par les actions métamorphiques; leur âge est incertain.

Les terrains franchement sédimentaires présentent généralement, dans les Alpes, les caractères de la province méditerranéenne et souvent des faciès spéciaux. Sauf dans les chaînes extérieures, ils ne sont fossilifères que localement. Plusieurs de ces gisements de fossiles (Hallstadt, Saint-Canzian, pour le trias, Vils pour le jurassique, etc.), ont une célébrité universelle. Les assises qui les constituent sont très variées; le dynamométamorphisme les a souvent modifiés au point de les rendre schisteux et difficilement reconnaissables (schistes lustrés de la frontière franco-italienne, schistes des Grisons, de la Vanoise, du massif de l'Aar, etc.).

Les *terrains anciens* offrent, dans les Alpes orientales, des schistes, des grauwackes et des calcaires; ces derniers sont riches en fossiles dans les Alpes Carniques (dévonien). Les grès et conglomérats *carbonifères* (houillers) sont très développés dans les Alpes françaises; leur partie supérieure forme avec le permien, dans beaucoup de points de la Suisse et du Briançonnais, une assise de conglomérats bariolés d'une nature particulière, désignée sous le nom de *verrucano* (sernifite). Dans le *trias*, il faut signaler, dans le Tyrol et dans le Briançonnais, des masses importantes de calcaires dolomitiques (*dolomites* du Tyrol), d'origine probablement organique, et parfois riches en restes de mollusques constituant une faune différente de celle du trias de l'Europe centrale.

Les calcaires variés de ce « trias alpin » surmontent, dans les Alpes orientales, des schistes épais et des grès, représentés dans les Alpes occidentales par des *quartzites* blancs. Dans cette dernière région, des *gypses* et des *cargneules* abondent également dans le trias.

Dans le terrain *jurassique*, il convient de citer, à côté de schistes foncés, de marnes et de marnocalcaires variés et puissants, des *calcaires* massifs ou bien lités de teinte claire (Hochgebirgskalk, calcaires de la Porte de France) qui jouent parfois un rôle oroplastique important. On y a distingué, comme dans le trias, un grand nombre d'assises, souvent fossilifères, et désignées par des noms locaux.

Il en est de même des sédiments *crétacés*, localisés en général dans les zones externes de la chaîne; dans le Dauphiné, en Savoie et en Suisse, les strates épaisses des calcaires à requiénies, dits *urgoniens*, du crétacé inférieur, prennent une part importante à la constitution du relief.

Dans les terrains tertiaires, nous signalerons des calcaires à nummulites correspondant à l'éocène et le *flysch*, épaisse formation de schistes, de grès et de conglomérats ou de brèches qui forme, dans le N. des Alpes orientales et centrales, toute une bande, la « zone du flysch »; ce terrain occupe également de grandes surfaces dans les Alpes occidentales (Embrunais); il correspond en général à l'oligocène, mais peut comprendre l'éocène, et même une partie du crétacé (Autriche).

Les *mollasses* du terrain miocène sont développées sur le bord externe de la chaîne à laquelle elles forment une bordure de collines moins abruptes, notamment en Suisse et en Bavière. Les *roches éruptives* en filons ou en dykes traversent parfois ces sédiments et ont été fréquemment, en même temps qu'eux, soumis à un laminage énergique (porphyrites de la Windgaelle, orthophyres des Grandes-Rousses, euphotides du mont Genèvre, *pietre verdi* des Alpes piémontaises, basaltes [Alpes méridionales], mélaphyres [Predazzo], porphyres [Botzen], trachytes [région de Laibach]. Certaines de ces roches ont donné, en s'altérant, naissance à des serpentines (mont Genèvre, etc.). Enfin, les glaciations multiples qui ont, pendant l'époque pléistocène, envahi les pentes inférieures des Alpes, ont laissé dans les grandes vallées de puissants *dépôts moraniques* et *fluvio-glaciaires* dont l'étude offre beaucoup d'intérêt.

— *Structure* (*tectonique*). Le trait essentiel de la zone de plissement alpine est la présence d'un certain nombre de *massifs centraux*, formés de schistes cristallins et correspondant à des surélévations locales des axes de plissements. Les terrains les plus anciens, ainsi façonnés en *bombements*, ont été les plus facilement décapés par l'érosion et se montrent actuellement à nu. Il en est ainsi des massifs du Mont-Blanc, du Pelvoux, du Mercantour, du Mont-Rose, du Saint-Gothard, de l'Aar, du Bernina, de l'Ankogl, de la Styrie, de la cima d'Asta, d'Agram, etc.; Haug a récemment numéré quarante-sept de ces bombements. Ces massifs centraux ont reçu le nom de *dômes* ou d'*amygdaloïdes*, suivant la nature plus ou moins complexe des dislocations qu'ils présentent.

Dans les Alpes orientales, ils sont situés *dans la partie axiale* de la chaîne et bordés, au N. comme au S., par des zones calcaires (Alpes calcaires septentrionales et méridionales); vers l'O. (Piémont), les Alpes calcaires méridionales disparaissent.

On remarque aussi un certain nombre de *cuvettes synclinales*, dépressions occupées par des dépôts plus récents (Praettigau, Embrunais, etc.), et représentant une disposition inverse de celle des massifs centraux. Les plis des terrains sédimentaires, souvent isoclinaux, sont généralement à peu près parallèles à la courbure générale de la chaîne. Ils sont plus ou moins aigus et serrés, suivant qu'ils affectent des ensembles plus ou moins plastiques de couches sédimentaires. Dans certains cas, ils entourent les cuvettes synclinales et les massifs centraux (O. du massif de la Silvretta, d'après Haug; mais, habituellement, ces derniers surgissent au milieu d'eux sous forme d'amandes cristallines ou *amygdaloïdes* (Marcel Bertrand), même parfois plissées en éventail, massif du Mont-Blanc), et s'intercalent entre d'autres plis. Certaines zones de plis, comme par exemple les chaînes subalpines à l'O. de Grenoble et le plissement qui affecte, dans les Alpes françaises, les grès houillers de la Maurienne et de la Tarentaise, offrent une *disposition en éventail* très nette, analogue à celle de certains massifs centraux. Les discussions importantes ont eu lieu récemment au sujet de la *continuité* de ces plis d'un bout de la chaîne à l'autre, certains auteurs, attribuant la formation des Alpes à une poussée venant du S., admettent cette continuité sur de grandes étendues; d'autres (Zurcher, n'y voient qu'une apparence due au raccordement d'un grand nombre de « fuseaux » de plis qui représenteraient autant de *contrées de striction* distinctes à l'origine. Souvent les axes de plissement se *relayent* entre eux.

Quoi qu'il en soit, les géologues sont d'accord pour distinguer dans la chaîne alpine *deux tronçons* : les Alpes orientales et les Alpes occidentales, disposés tous deux en arc de cercle et séparés par une ligne de discontinuité, la ligne du Rhin, le long de laquelle le raccord des axes de plissement devient assez difficile pour avoir suscité de savants mémoires (Suess, Diener, Haug, dont les auteurs sont loin d'être d'accord. Les Alpes orientales et les Alpes occidentales présentent des caractères assez différents, soit dans les faciès des terrains qui les constituent, soit en ce qui concerne leur tectonique.

Ces plis ont été groupés en zones par divers géologues. Ch. Lory a établi, pour les Alpes françaises, une série de ces zones, basée à la fois sur la tectonique, sur la nature des matériaux mis en œuvre, sur l'histoire géologique et sur l'oroplastique ou nature du relief qui en résulte.

— *Age des dislocations*. L'étude attentive de certains massifs centraux a révélé l'existence de plissements anthouillers et antétriasiques, de direction sensiblement différente de celle des plis alpins proprement dits et datant d'une époque où les Alpes n'étaient pas encore différenciées et faisaient partie, avec le plateau central de la France, les Vosges, la Bohême, etc., d'une zone de plissement plus ancienne, la *zone hercynienne*. Les transgressions et les discordances permettent de reconnaître également la trace de mouvements multiples (antésénonien, anténummulitiques et antéaquitaniens) ayant préparé par la production de *dômes* très simples et précédé les *plissements alpins* proprement dits. Ces derniers ont eu lieu après le miocène et n'ont affecté que d'une façon insignifiante les régions situées au N. des Alpes et du Jura.

Le ruissellement, l'action érosive des cours d'eau utilisant les dépressions des plis et les points particulièrement disloqués pour y creuser des vallées, tout en les déblayées et remblayées plus tard par les appareils fluvio-glaciaires, ont greffé sur le bourrelet alpin un *réseau hydrographique* complexe dont la lente évolution n'est pas terminée et qui ne laisse subsister des plis primitifs que des amorces et des ruines.

— BIBLIOGR. Comme ouvrages généraux, pouvant faciliter une première orientation dans le dédale des publications relatives à la structure des Alpes, il convient de citer : Ed. Suess, *die Entstehung der Alpen* (1875); Diener, *der Gebirgsbau der Westalpen* (2 cartes, Vienne, 1891); Marcel Bertrand, *la Chaîne des Alpes et la Formation du continent européen* (*Bull. soc. géol. de France*, 3e série, t. XV, 1887); *Etudes dans les Alpes françaises* (*Bull. soc. géol. de Fr.*, 3e série, t. XXII, 1894); E. Haug, *Contributions à l'étude des lignes directrices de la chaîne des Alpes* (*Annales de géogr.*, 15 janv. 1896), C. Schmidt, *Zur Geologie der Schweizer Alpen* (Bâle, 1888); Dr Frantz Noë, *Geologische Uebersichtskarte der Alpen* (Vienne, 1890); V. Mojsisovicz, *die Dolomitriffe von Sudtyrol und Venetien* (Vienne, 1877).

— GÉOGR. Si, au point de vue géologique, il est assez facile de reconnaître dans l'ensemble des Alpes une zone cristalline centrale, bordée de chaque côté (sauf dans une grande partie du massif franco-italien) par une zone calcaire de largeur variable, il est plus malaisé de déterminer les divisions orographiques du système alpin. On distingue généralement : les Alpes *Occidentales*, de l'Apennin jusqu'au mont Blanc ou même au Saint-Gothard; les Alpes *Centrales*, du mont Blanc ou du Saint-Gothard jusqu'au pic des Trois-Seigneurs ou au Brenner; enfin, les Alpes *Orientales*, à l'E. de cette dernière limite jusqu'à la plaine de Hongrie et aux plateaux du Karst, chacune de ces grandes divisions comprend elle-même un certain nombre de groupes secondaires, qu'on délimite par des cimes, par des dépressions, ou mieux encore par des nœuds orographiques, renflements des chaînes principales.

Les Alpes *Occidentales* (350 kilom. de longueur entre la Méditerranée et le lac Léman, 200 kilom. de largeur moyenne, 70.000 kil. carr. de superficie) ont été divisées depuis l'époque romaine en Alpes *Maritimes*, *Cottiennes* et *Grées*. Les Alpes *Maritimes*, entre l'Apennin et le nœud de l'Enchastrayo (2.956 m.), sont en général peu élevées; trois ou quatre cimes seulement dépassent 3.000 m., et aucune ne dépasse 3.167 m. (Mercantour). Une route stratégique importante utilise la dépression 1.873 m.) du col de Tende, fortifié par la France et surtout par l'Italie. Le contrefort le plus important se trouve sur le versant français. C'est, en effet, au nœud orographique de l'Enchastrayo que se rattache la chaîne maîtresse des *Alpes de Provence* (mont Pelat, 3.053 m.) entre l'Ubaye et les vallées provençales. De *petites Alpes de Provence* (mont de Lure, 1.827 m.; Ventoux, 1.912 m.; monts de Vaucluse, 1.242 m.; Lubéron ou Léberon, 1.125 m.; Sainte-Baume, 1.154 m., etc.) continuent les *grandes Alpes de Provence*, également de formation calcaire. Quant aux massifs des *Maures* 779 m. et de l'*Estérel* (646 m.), ils se composent de roches cristallines et n'ont rien de commun avec les contreforts calcaires des Alpes Maritimes. Plus élevées que ces dernières et plus alpestres, les Alpes Cottiennes sont limitées au N. par le nœud du Thabor (3.181-3.205 m.). Au delà du point culminant (aiguille de Chambeyron, 3.400 m.), la crête

s'abaisse vers la dépression du Genèvre pour se relever vers le nœud du Thabor. Le Viso (3.845 m.) se dresse sur un contrefort escarpé de l'axe principal. Deux grandes routes carrossables coupent l'arête : l'une au col de Larche ou de Largeotiere (1.995 m.), l'autre au col du mont Genèvre (1.850 m.), le passage le plus facile, le plus sûr et le moins élevé des Alpes franco-italiennes. Aussi un village y s'est-il pu s'établir au sommet même du col. L'arête des Alpes Cottiennes projette en Italie (vallées vaudoises) et surtout en France des contreforts, la plupart très escarpés : chaîne de Font-Sancte (3.370 m.), entre l'Ubaye, le Guil et la Durance ; massif de Rochebrune (3.324 m.), entre le Guil et la Durance ; massif pittoresque et grandiose des Alpes *Dauphinoises*, rattaché au Thabor par l'isthme du Galibier, que coupe une route carrossable (2.657 m., col du Galibier). Cet isthme s'épanouit ensuite dans le massif des Rousses (3.510 m., aiguilles d'Arve), qui se termine sur le Grésivaudan par la chaîne dentelée de Belledonne (2.981 m.). La profonde déchirure de la Romanche sépare cette première masse des Alpes Dauphinoises du massif le plus grandiose des Alpes Occidentales, l'*Oisans*, célèbre par ses escarpements gigantesques, ses cimes dentelées, ses cirques sauvages, que les nevés et les glaciers peuvent de taches blanches. La Barre des Ecrins (4.103 m.), la Meije (3.987 m.) et le Pelvoux (3.954 m.) en sont les principaux sommets. Aux grandes Alpes cristallines du Dauphiné font suite, au delà du Drac, les petites Alpes calcaires du Dauphiné : massifs boisés de la Chartreuse (2.087 m.) et du Vercors (2.346 m.), massifs dénudés du Diois (1.759 m.), et de la Drôme. La région désolée du Dévoluy (2.793 m.) sert de transition entre les deux systèmes.

Les Alpes *Grées* ou *Graies* (*craig*, pierre [?]), qui s'étendent du nœud du Thabor jusqu'au massif du Mont-Blanc (4.808 m.), sont encore plus élevées que les Alpes Cottiennes. L'arête principale s'y maintient en effet à une altitude moyenne de 3.300 à 3.500 m. Deux routes carrossables la franchissent : l'une à la dépression du mont Cenis (2.100 m.), garnie de riches pâturages, l'autre à la coupure du Petit-Saint-Bernard (2.188 m.). Au N. du col muletier de la Seigne (2.532 m.), l'arête se relève et s'étale assez largement dans le massif du Mont-Blanc, vaste quadrilatère de protogyne dechiqueté par l'érosion, qui l'a découpé en aiguilles très élancées et en profonds ravins. On y trouve le mont Blanc (4.808 m.), la plus haute cime de l'Europe, puisque le Caucase appartient plutôt à l'Asie. Une dizaine de sommets y dépassent 4.000 m., et plus de trente aiguilles s'élèvent au-dessus de 3.500 m. Très élevés aussi sont quelques-uns des contreforts de l'axe principal : en Italie, le massif du Graod-Paradis (4.061 m.); en France, le massif de la Vanoise (3.861 m.), que traversent des cols muletiers de grande importance stratégique : col de l'Iseran (2.769 m.), col de la Vanoise (2.527 m.), col des Encombres (2.390 m.), col de la Madeleine (1.984 m.), ces trois derniers praticables à l'artillerie de montagne. Au N. de l'Isère, entre la trouée de Chambéry, le lac Léman et le Rhône valaisan s'étendent les nombreuses ramifications des Alpes *de Savoie*, dont la Dent du Midi (3.285 m.) forme le point culminant.

A l'E. du groupe du Mont-Blanc, les Alpes perdent la direction S.-N. pour se diriger de l'O. au N.-E. jusqu'à la plaine de Vienne. Les Alpes *Centrales* occupent à peu près la moitié de cette surface, depuis le mont Blanc jusqu'à la dépression du Brenner. Les Alpes *Pennines* (Cervin ou Matterborn, 4.505 m.) mont Rose (4.608 m.) représentent le soulèvement le plus puissant des Alpes ; vingt-huit pics y dépassent 4.000 m. Les Alpes *Léponiennes* (massif de l'Adula, 3.398 m.), et les Alpes *Rhétiques* (Bernina, 4.052 m.), continuées par l'*Oetzthal* (3.770 m.), ont une altitude de crête moins considérable, mais possèdent des vallées plus élevées. Quant au massif du Saint-Gothard, aujourd'hui très abaissé par l'érosion, il forme avant tout un nœud hydrographique de grande importance. Là s'arrêtent nettement les principales chaînes des Alpes suisses qui séparent les domaines hydrographiques du Rhin, du Rhône, du Tessin, de la Reuss et de l'Aar. La plus importante de ces chaînes, celle des Alpes *Bernoises* (Finsteraarhorn, 4.275 m. ; Jungfrau, 4.166 m.), atteint presque l'élévation des Alpes Pennines, qui lui font face de l'autre côté du Rhône. Les Alpes *des Quatre-Cantons* (Titlis, 3.239 m.), Alpes *de Glaris* (Tödi, 3.623 m.), Alpes *d'Appenzell* (Sentis, 2.524 m.), s'inclinent vers le N., du côté de la plaine helvétique. Grâce à cette complexité de structure, les communications entre vallées d'orientation différente sont assez faciles. Si le col du Graud-Saint-Bernard (2.472 m.), célèbre par son hospice-refuge habité toute l'année, n'est pas encore pourvu d'une route de chars sur le versant italien, le Simplon (2.010 m.) et le Saint-Gothard (2.114 m.) possèdent de bonnes routes carrossables. Celle du Saint-Gothard se prolonge sur le Rhône par la route de la Furka (2.436 m.), sur le Rhin par celle de l'Oberalp (2.052 m.). Plus à l'E., les cols du Lukmanier (1.917 m.), du San-Bernardino (2.066 m.), du Splügen (2.117 m.), de la Maloggia (1.811 m.), sorte de col-plateau, du Juler (2.287 m.), de l'Albula (2.315 m.), et du Bernina (2.334 m.), livrent également passage à des routes carrossables, plus élevées que la route du Brenner (1.362 m.), entre l'Adige et l'Inn, qui communiquent aussi par la Reschenscheideck (1.494 m.). Sur le versant italien, les Alpes du Tessin (Basodino, 3.276 m.), du Bergamasque (Redorta, 3.042 m.) et du Trentin occidental, que continuent l'Ortler (3.905 m.) et l'Adamello-Presanella (3.561 m.), peuvent être considérées comme les contreforts méridionaux des Alpes Centrales, dont elles sont séparées par le sillon du Tessin et la profonde vallée de l'Adda (col du Stelvio, 2.757 m., route stratégique aujourd'hui abandonnée).

A l'E. de la grande dépression du Brenner (1.362 m.), la plus marquée du système, se développent les Alpes *Orientales* dont l'altitude diminue assez régulièrement de l'O. à l'E. Dans le massif du *Zillerthal*, le Hochfeiler culmine à 3.505 m. dans les *Hohe Tauern* (Hautes Tours), le Gross Glockner atteint 3.797 m., et le Gross Venediger 3.673 m. ; mais à l'E. de l'Ankogl (3.263 m.) et de la Hochalpenspitze (3.355 m.), aucune cime ne dépasse 3.000 m. En raison de la diminution de l'altitude dans l'ensemble du système, les cols s'abaissent notablement. Seules les Hohe Tauern sont difficiles à franchir. Ailleurs, les passages sont nombreux et faciles : le seuil de Toblach, entre la Drave et la Rienz, n'est qu'à 1.204 m. ; le seuil de Tarvis, entre la Drave et le Tagliamento, s'abaisse à 797 m. ; le col de Predil, les Thermopyles de la Carinthie, entre la Drave et l'Isonzo, est à 1.162 m. Enfin, la dépression d'Adelsberg (548 m.), entre Laybach et Trieste, marque la limite entre les formations montagneuses des Alpes et les plateaux du Karst illyrien.

L'axe central des Alpes Orientales (Zillerthal, Tauern, Alpes Noriques), formé de roches cristallines, est bordé au N. et au S. par de larges bandes calcaires. Au N., entre le Rhin et l'Inn, se trouvent les Alpes *d'Algau* (Mædelagabel, 2.643 m.) et les Alpes *de Baviere* (Zugspitze, 2.964 m.) ; à l'E. de l'Inn, les Alpes *de Salzbourg*, aux lacs si pittoresques (Dachstein, 2.996 m.), et les Alpes *d'Autriche* (Hochthor, 2.372 m.). Au S., la bordure calcaire, très largement développée, comprend les Alpes *Cadoriques*, à l'E. de l'Adige, dont le groupe le plus pittoresque est le groupe des *Dolomites* (Marmolada, 3.494 m.), ainsi nommé de la dolomie, calcaire magnésien que les érosions ont découpé de la manière la plus étrange ; les Alpes *Carniques* (Sandspitze, 2.863 m.), beaucoup moins explorées que les Dolomites ; enfin les Alpes *Juliennes* qui culminent au Triglou (2.864 m.), la montagne aux trois têtes, où s'accroche le dernier glacier des Alpes.

Telles sont les subdivisions classiques des Alpes, qui remontent pour la plupart à l'époque romaine et sont consacrées par une longue tradition.

Au point de vue orographique, les Alpes offrent presque toujours une grande complexité. Loin de présenter l'allure quasi régulière d'une chaîne comme le Caucase ou les Pyrénées, elles se font remarquer le plus souvent par la structure confuse et enchevêtrée de leurs massifs, reliés entre eux de la manière la plus variée. Les chaînons de jonction s'entre-croisent eux-mêmes dans tous les sens. Il y a cependant des traits généraux : ainsi, l'inégalité de pente des versants. Dans tous les massifs alpins, les pentes des cimes et des cols tournées vers le S., ou vers l'E. (dans les Alpes franco-italiennes), sont en général beaucoup plus rapides que les pentes tournées au N. ou à l'O. Il en résulte naturellement que les grands systèmes hydrographiques se développent du côté des longues pentes, c'est-à-dire du côté opposé à l'Italie. Par contre, l'Italie est entièrement par les alluvions des torrents qui dévastent les pentes les plus inclinées de la montagne. La forme des cimes varie surtout d'après la nature des roches. Dans les massifs calcaires, les sommets affectent la forme de tours, de colonnes, de crénelures, de murailles, de plateaux, tandis que, dans les terrains de gneiss et de granit, les cimes se profilent en coupoles, en pyramides, en aiguilles ou en dents. Les variétés de forme sont d'ailleurs innombrables, et les dialectes locaux peuvent seuls exprimer toutes ces différences de style dans l'architecture des montagnes.

Le relief et l'exposition des versants déterminent le régime climatérique des massifs et des vallées. La décroissance de la température par rapport à l'altitude varie suivant les conditions du milieu ; elle est en moyenne de 1 degré par 160 mètres. Grâce à leur grande élévation, les Alpes possèdent donc les climats les plus divers, depuis le climat presque subtropical du littoral ligurien jusqu'au climat polaire de la région des neiges persistantes (— 43° au sommet du mont Blanc [hiver 1893-94]). Des différences climatériques, qui se manifestent par des différences dans la végétation, existent souvent entre les deux versants de l'axe principal des Alpes : ainsi, par exemple, entre les deux versants du Simplon, du Grand-Saint-Bernard, etc. Les vallées méridionales, mieux ensoleillées, abritées contre les vents naturellement d'un climat plus doux montagnes, jouissent naturellement d'un climat plus doux que les vallées trop ouvertes et mal exposées, situées par une même latitude. Les vents sont en général assez violents, parce que les vallées sont encaissées. En dehors des vents généraux qui proviennent de la Méditerranée ou des plaines du N., les Alpes ont leur circulation de brises de montagne, analogues aux brises de mer. Comme, pendant le jour, les sommets et les hautes pentes s'échauffent beaucoup plus que le bas des vallées, l'air monte de la vallée à la montagne, tandis que le phénomène inverse se produit pendant la nuit, parce que les hauteurs se refroidissent plus vite par rayonnement que les vallées. Ces brises sont naturellement d'autant plus sensibles que la vallée est plus encaissée et les parois plus hautes. Un vent particulier aux Alpes, un vent de S.-O., le *fœhn*, souffle quand il existe une grande différence de pression entre les deux versants des Alpes, et par son action hâte la fusion des neiges d'hiver. Les pluies sont en général proportionnelles à l'altitude ; elles augmentent donc de la périphérie au centre. Ainsi, la moyenne annuelle des pluies, qui est de 0m,95 à Bâle, est de 1m,19 à Zurich, de 1m,53 au Rigi et dépasse 2m,50 dans les Alpes Bernoises. De même, sur le versant S., elle est à Milan de 0m,96, à Lugano de 1m,49, et dépasse 2m,50 dans les hautes montagnes des Grisons. Sur le versant N., les pluies d'été sont les plus abondantes, comme dans l'Europe centrale ; au S., ce sont au contraire les pluies d'automne qui prédominent, sous l'influence du climat méditerranéen. Dans les hautes régions, la pluie se précipite sous forme de neige ; entre 2.300 et 3.300 m., on a vu tomber jusqu'à 18 m. de neige dans un an. Ces neiges s'accumulent dans les cirques des hautes montagnes où elles se transforment en *nevés* durs et compacts, qui donnent naissance à de vastes fleuves gelés, les *glaciers*. C'est dans les Alpes Centrales, et presque exclusivement dans la région cristalline, que se trouvent les plus vastes surfaces glaciaires. Le plus long glacier des Alpes, celui d'Aletsch, a 21 kilom de longueur ; le glacier de Grindelwald (limite inférieure : 983 m.) est le seul qui s'abaisse au-dessous de 1.000 m. Les deux mille glaciers des Alpes ne représentent qu'une faible partie des massifs glaciaires de l'époque quaternaire, qui ont laissé de nombreuses traces de leur passage : roches polies et striées, roches moutonnées, moraines, blocs et terrains erratiques, etc.

Ces neiges et ces glaciers, qui recouvrent les hautes régions des Alpes (limite inférieure des neiges : 2.600-2.800 m. en moyenne), déversent pendant les chaudes journées d'été plus de 1 million de mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures. Les Alpes constituent donc un vaste réservoir d'eau pour l'Europe centrale. Elles alimentent de grands fleuves : le Rhin supérieur, qui draine la région de l'Europe la plus riche en pluies (1m,50 à 2m,50 par an) ; le Rhône, enrichi par le tribut des glaciers du Valais et des Alpes Occidentales ; l'Inn, dont le débit à Passau égale celui du Danube ; le Po, un des grands fleuves travailleurs de l'Europe, dont les nombreux affluents ravagent les pentes rapides des Alpes au profit de la plaine italienne. Ces grands cours d'eau et leurs tributaires ont des caractères communs : ce sont avant tout des torrents qui exercent une érosion intense (gorges, clus, etc.). Leur action torrentielle est corrigée dans une certaine mesure par les grands lacs qui se développent à l'entrée des plaines et leur servent de régulateurs. Ainsi, le lac de Constance (538 kilom. carr.) tient en réserve en temps de crue une masse d'eau considérable qui relèverait de 3 m. le niveau du Rhin. Il en est de même du lac Léman ou « de Genève » (573 kilom. carr.), pour le Rhône. Les lacs Majeur (210 kilom. carr.), de Côme (157 kilom. carr.) et de Garde (366 kilom. carr.) jouent le même rôle pour le Tessin, l'Adda et le Mincio. Par contre, les torrents non régularisés par des lacs présentent des inégalités de débit tout à fait extraordinaires : ainsi, dans les Alpes françaises, le Buech (étiage 3 m.) peut rouler jusqu'à 1.500 m. cubes d'eau par seconde, et l'Aygues (étiage 2 m.) 1.800 m. cubes. Le débit de la Durance, type de grande rivière torrentielle, varie entre 40 et 10.000 m. cubes d'eau par seconde.

C'est encore le relief qui règle la valeur économique des pays alpestres. La région des collines (jusqu'à 800 m.) est surtout le domaine des cultures (céréales, arbres fruitiers, vigne) et des bois touffus. Au-dessus, les cultures décroissent, les bois touffus disparaissent peu à peu pour faire place aux conifères. De 1.200 à 1.800 m., ce sont les forêts de conifères (pins, sapins, mélezes, etc.) qui prédominent. De 1.800 m. jusqu'à la limite des neiges persistantes (2.600-2.800 m.), se développent de vastes pâturages qui constituent la grande richesse des Alpes. Au-dessus des pâturages, qui deviennent de plus en plus maigres dans les régions de grande altitude, on ne voit plus que des éboulis alternant avec des parois rocheuses, des pentes de neige et des couées de glace. Les forêts sont en général plus largement réparties sur les versants N. que sur les versants S. Dans les Alpes Occidentales, particulièrement ravagées par le déboisement, l'importance du domaine forestier diminue du lac Léman à la Méditerranée. Aujourd'hui, l'homme reboise et regazonne les montagnes qu'il a stérilisées en partie par sa cupidité et son imprévoyance. Plus encore que la culture et l'exploitation des forêts, la vie pastorale est la grande ressource des populations alpestres. Les pâturages de la zone moyenne conviennent au gros bétail, ceux des régions supérieures, secs et pierreux, sont utilisés par les moutons transhumants, qui passent l'hiver dans les vallées méridionales (Italie et Provence) et animent pendant l'été les solitudes des hautes Alpes. Les richesses minérales (fer de Styrie et de Carinthie, tourbe, lignites et anthracites, carrières nombreuses de pierres dures et de pierres tendres, de gypse, etc., sel, sources minérales) n'ont en réalité qu'une importance secondaire.

Comme la richesse végétale et la valeur économique, la densité de la population est en général en raison inverse de l'altitude. Les villes sont situées dans la région basse, au-dessous de 600 m. Les plus importantes gardent l'entrée des régions alpestres et des grandes routes carrossables (Turin, Milan, Vérone, Munich, Vienne, Gratz, Genève, Zurich). D'autres, situées directement dans la région montagneuse, se trouvent au confluent des vallées et des passages : Grenoble, Gap, Chambéry, Coire, Inasbruck, Klagenfurth. Au-dessus de 2.000 m. on trouve à peine à citer quelques refuges isolés et quelques hameaux : l'Ecot en Maurienne, 2.040 m. ; Saint-Véran, près du Viso, 2.009 m. ; Juf, dans le val d'Avers, 2.133 m., le plus haut village des Alpes. La population des montagnes diminue sur plus d'un point par l'émigration. La Savoie, les Hautes et Basses-Alpes perdent ainsi plusieurs milliers d'habitants entre deux périodes de recensements. Les 8 millions d'habitants des Alpes se répartissent ainsi : 1 million de Slaves dans les parties extrêmes des Alpes Orientales, 1 million d'Italiens sur le revers méridional, 2 millions de Français à l'O., et 4 millions d'Allemands au N. et au centre. Les limites des races ou des nationalités ne coïncident pas toujours avec l'axe principal du système. On compte environ 20.000 Allemands sur le revers italien des Alpes dans les vallées méridionales du mont Rose, dans la haute vallée de la Toccia, au N. de Vérone (les *Treize Communes*) et de Bassano (les *Sept Communes*). Sur beaucoup de points frontières, les races sont mélangées, et il devient bien difficile aujourd'hui de déterminer le type ethnographique. Pour des raisons historiques, les Alpes ne sont pas toujours une frontière linguistique. Ainsi, la langue française se parle encore dans la vallée d'Aoste et dans quelques vallées piémontaises des Alpes Cottiennes. Ailleurs, les remparts montagneux des Alpes ont abrité d'anciennes populations, comme les *Ladins* (Grisons), qui ont pu conserver leur idiome et, dans une certaine mesure, leurs mœurs et leurs coutumes.

L'individualité des peuples alpins est d'ailleurs de plus en plus menacée, car les Alpes s'ouvrent de jour en jour davantage à l'action étrangère. Plusieurs voies ferrées franchissent la barrière montagneuse : sous le massif du Mont-Cenis (tunnel de Fréjus, 12.223 m.), du Gothard (tunnel de 14.912 m.), du Vorarlberg (tunnel de l'Arlberg, 10.248 m.), par la dépression du Brenner, par les seuils de Toblach, de Tarvis et d'Adelsberg. Turin, Milan, Vérone, Venise, Trieste et Fiume possèdent ainsi des communications rapides avec l'Europe occidentale et centrale. Une nouvelle voie ferrée passera par le Simplon (tunnel de 19 kilom.). D'autre part, les régions des Alpes acquièrent une valeur économique de plus en plus grande. Les gens de loisir ou les malades qui vont chercher le repos à l'ombre de la montagne ou la force dans les *sanatoria* des hautes altitudes, les touristes qui viennent y contempler des merveilles grandioses ou s'y livrer aux exercices de l'alpinisme, et plus encore les industriels qui y trouvent une main-d'œuvre à bon marché et une force motrice inépuisable, fournie par la nature, accroissent peu à peu le bien-être des habitants des Alpes et leur fournissent les ressources nécessaires pour exploiter d'une manière plus complète les richesses naturelles de la montagne.

—Bibliogr. : de Saussure, *Voyages dans les Alpes* (Genève, 1779-1796) ; Schlagintweit, *Untersuchungen über die physikalische Geographie und die Geologie der Alpen* (Leipzig, 1850-1854) ; Tyndall, *the Glaciers of the Alps* (Londres, 1867) ; Tschudi, *das Thierleben der Alpenwelt* (Leipzig, 1892) ; Bouvier, *Flore des Alpes* (Paris, 1882) ; Memminger, *die Alpenbahnen und deren Bedeutung* (Zurich, 1878) ; Hully, *Histoire de la formation territoriale des Etats de l'Europe centrale*, liv. Ier (Paris, 1896). Consulter en outre les publications des différents clubs alpins. — Pour la cartographie, outre les cartes topographiques des différents gouvernements qui ont des territoires alpestres, voir Berghaus-Mayr : *Karte der Alpen* (Gotha, 1876).

ALPES

LORRAINE
Nancy
Strasbourg
KARLSRUHE
STUTTGART
WÜRTEMBERG
Franconie
Ratisbonne
ALLEMAGNE
BAVIÈRE
Augsbourg
Ulm
Souabe
MUNICH
Landshut
Linz
BASSE-AUTRICHE
VIENNE
Hausruck
Forêt de Vienne
A. d'Autriche
Schneeb.
Semmering
Hochschwab
STYRIE
Gratz
A. de Styrie
Salzburg
A. de Salzbourg
Dachstein
Salzkammergut
Todtes G.
Basses Tauern
Gr. Glockner
Hautes Tauern
SALZBOURG
A. de Bavière
Immenstadt
Mt Mangfall
Mt Amper
Plateau Bavarois
BADE
Fribourg
Colmar
Epinal
Mulhouse
Belfort
Bâle
Mt Terrible
Constance
L. de Constance
A. d'Algau
A. d'Appenzell
A. du Vorarlberg
Zurich
L. de Zurich
Lucerne
Neuchâtel
BERNE
Jura
SUISSE
Tittis
A. du Tödi
Finsteraarhorn
Jungfrau
Grimsel
St Gothard
Lausanne
Simplon
A. Bernoises
Mt Adula
A. LÉPONTIENNES
A. PENNINES
Mt Blanc
Mt Cervin
Mt Rose
Gd Paradis
A. GRAIES
PIEMONT
Turin
Novare
Milan
Plaine du Pô
Bergame
Brescia
Côme
Berninna
Umbrail
Ortler
A. RHÉTIQUES
A. NORIQUES
TYROL
A. d'Oetzthal
A. du Zillerthal
Innsbruck
Wildspitze
Hautes Tauern
CARINTHIE
Klagenfurt
A. de Karawanka
A. Carniques
Mt Cridola
A. Juliennes
Terglou
Mt d'Idria
A. Cadoniques
Dolomites
Vénitiennes
Belluno
Udine
Trente
Bolzen
Brixen
Vicence
Vérone
Padoue
Trévise
Trieste
VENÉTIE
LOMBARDIE
Pavie
Crémone
Mantoue
Rovigo
Ferrare
Parme
Reggio
Modène
Bologne
Ravenne
Forlì
Rimini
Pesaro
Ancône
MARCHES
Macerata
Sienne
Arezzo
Prato Magno
Florence
Pise
Livourne
Carrare
Lucques
TOSCANE
APENNIN TOSCAN
APENNIN LIGURIEN
Gênes
Savone
Spezia
LIGURIE
Alexandrie
Montferrat
Coni
A. DE LIGURIE
A. MARITIMES
Nice
Antibes
MONACO
Pte Maurizio
Golfe de Gênes
ITALIE
EMILIE
ADRIATIQUE
MER
ISTRIE
CARNIOLE
CROATIE
Uskoken
Varasdin
Fiume
Pola
Kherso
Lussin
Zara
I. Lunga
DALMATIE
Mts Kapella
Mts Velebitj
Echelle
0 20 40 60 80 100 K.
de — 0 à 200 mètres
de 200 à 1000 mètres
de 1000 à 2500 mètres
au dessus de 2500 mètres
Grandes lignes de chemin de fer
Sommet = Col

ALLEMAGNE
Munich
Mulhouse
Belfort
Dijon
Besançon
Bâle
Zurich
L. de Constance
Innsbruck
Salzburg
VIENNE
Gr. Glockner
Gratz
Klagenfurt
Villach
Laibach
Trieste
Fiume
Udine
Belluno
Trente
Bolzano
Brixen
Ortler
Tyrol
Lucerne
Neuchâtel
BERNE
Lausanne
Genève
Annecy
Chambéry
Lyon
Mâcon
Grenoble
Valence
Gap
Digne
Avignon
Arles
Nice
Turin
Milan
Novare
Pavie
Alexandrie
Plaisance
Parme
Modène
Bologne
Ravenne
Forlì
Rimini
Rovigo
Ferrare
Padoue
Vérone
Vicence
Trévise
Venise
Chioggia
Pola
Gênes
Savone
Coni
Golfe de Gênes
ADRIATIQUE
MER
Echelle

ALPES FRANÇAISES

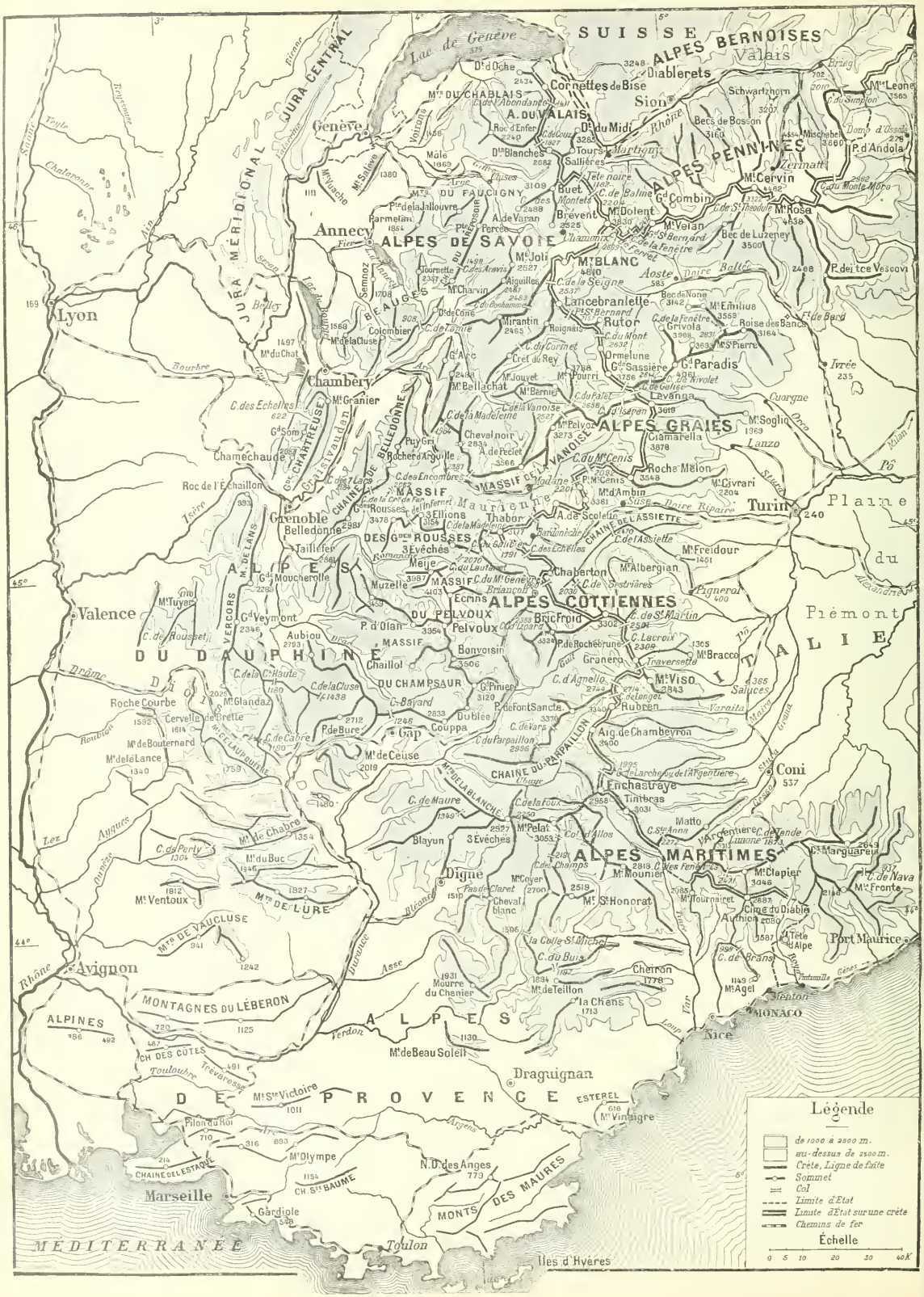

Alpes (département des **Basses-**), formé de la haute Provence et d'une partie du Comtat Venaissin. Superficie : 698.700 hect. Il comprend 5 arr. (*Digne*, ch.-l.; Barcelonnette, Forcalquier, Sisteron, Castellane), 30 cant., 250 comm., et une popul. de 118.142 hab. Il fait partie du 15e corps d'armée (Marseille); de la 7e inspection des ponts et chaussées, de la 26e conservation des forêts, et ressortit à la cour d'appel, à l'académie et à l'archevêché d'Aix.

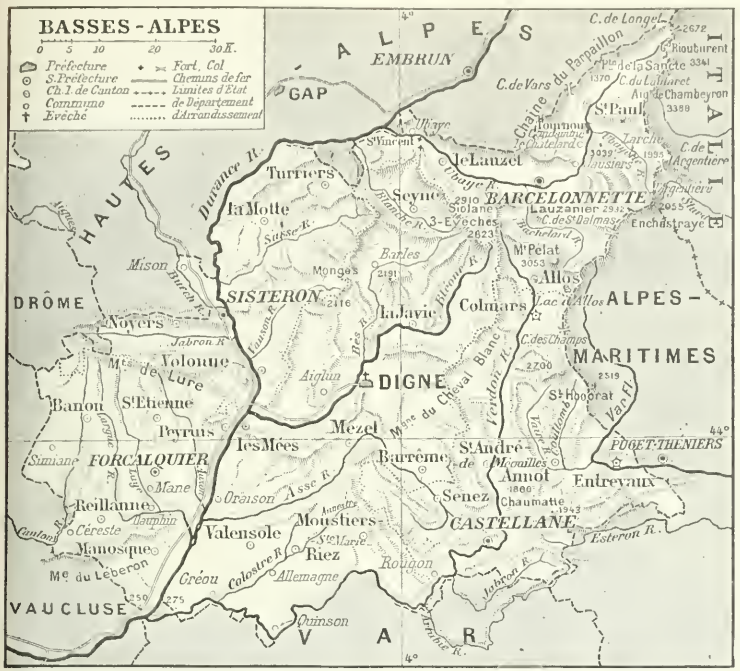

La constitution géologique de ce département varié : schistes marneux, l'argile à foulon, les carrières de pierre de taille sont exploités.

En fait d'antiquités, ce département possède quelques menhirs et d'assez nombreuses ruines romaines. Mais ses principales curiosités naturelles sont les sources : salée de Castellane; intermittente de Colmars; thermales de Digne, Gréou, Castellane. Les fossiles abondent.

Alpes (département des **Hautes-**), formé du haut Dauphiné et d'une partie de la Provence. Superficie : 564.200 hect. Il comprend 3 arr. (*Gap*, ch.-l.; Embrun, Briançon); 24 cantons; 187 communes, et une population de 113.229 hab. Il fait partie du 14e corps d'armée, de la 6e inspection des ponts et chaussées, de la 14e conservation des forêts, et ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Grenoble et à l'archevêché d'Aix.

La constitution géologique de ce département est granitique dans les montagnes, argileuse et calcaire dans les plaines et les vallées. Le sol est très accidenté, couvert de montagnes qui courent du S. au N. et de l'E. à l'O. jusqu'aux Alpes, creuse en tout sens par des vallées et des gorges ou les torrents se sont fraye leur cours. Les Hautes-Alpes comprennent une partie de la zone calcaire du Briançonnais, des Alpes d'Embrun et de Barcelonnette, du Gapençais et du Dios, mais les massifs cristallins du Mont-Viso et du Pelvoux (Pelvoux, les Ecrins, la Meije, Champsaur) y sont partie compris. Sur le pentes s'étendent quelques vignobles ou des pâturages, plus souvent des forêts de sapins et de mélèzes ou des terrains arides, sur les plateaux, de vastes plaines d'une certaine fertilité; au sommet des montagnes, des pics couverts de neige et des glaciers. La région la plus élevée, le Devoluy, dép. des Basses-Alpes, de l'Isère et de la Drôme présente près de 50.000 hect. de landes nues, de rochers dépouillés de terre végétale par les eaux, souvent après le débordement comme dans les vallées de Champsaur. — Les lieux habités les plus élevés du département sont situés à 2.460 m.: le bourg de Genèvre (2.071 m.), Château-de-Queyras (1.376 m.), Briançon (1.321 m.), Embrun (930 m.), Gap (782 m.).

Le sol ne se prête pas à la culture. Dans certaines régions, on est obligé de semer en juillet pour ne récolter qu'au mois de septembre de l'année suivante ce que les neiges et les pluies n'ont pas emporté. Cependant, les céréales en céréales, fruits et légumes, suffisent à la population, qui d'ailleurs émigre. La région du S. rapporte des blés de bonne qualité, des vins, des noix, des amandes et des châtaignes. Les pâturages sont partout abondants, et l'on y élève de belles races de bêtes à cornes et de moutons. A Ventavon a été établie, en 1849, une ferme école qui a donné de bons résultats.

L'ours, le loup, le loup-cervier, le chamois se trouvent dans ce départ.; les chèvres y ont sous leurs longs poils un duvet aussi soyeux que celles de Cachemire et se croisent avec le chamois. Le gibier est aussi très abondant.

L'industrie n'est guère plus développée que l'agriculture. Une partie de la population émigre l'hiver dans les départements industriels du centre. Citons pourtant quelques fabriques de serges, de cadis et de draps communs; la laine filée à la main, le tissage de la toile, la bonneterie, la chapellerie, la chamoiserie, la mégisserie, quelques scieries, distilleries, forges et hauts fourneaux. On exploite quelques carrières de pierre calcaire, de gypse, d'ardoise, de marbre rouge, de marbres veinés et d'anthracite.

Beaucoup de communes, dans les hivers longs et neigeux, ne peuvent communiquer entre elles, même par les grands chemins; aussi on a établi, sur les rois les plus passants, des refuges pour les voyageurs en détresse. Ils comprennent une salle commune, une chambre à coucher et le logement d'un gardien et de sa famille : col d'Izouard, route de Briançon au Queyras; col de Vars, route de Guillestre à Saint-Paul; col Agnel, route de Molines à La Chanel (Italie), etc. Ils ont été construits avec les 50.000 francs légués par Napoléon Ier aux Hautes-Alpes.

Alpes-Maritimes (département des), formé, en 1860, du comté de Nice et de l'arrondissement de Grasse, pris au Var. Il en serre la minuscule principauté de Monaco. Superficie : 373.800 hectares. Il comprend 3 arrond. (*Nice*, ch.-l.; Grasse, Puget-Théniers, 26 cantons, 153 communes; 265.155 hab. Il fait partie du 15e corps d'armée, de la 6e inspection des ponts et chaussées et de la 24e conservation des forêts. Il ressortit à la cour d'appel et à l'académie d'Aix, à l'archevêché d'Aix; Grasse est du diocèse de Fréjus.

La constitution géologique de ce département varié suivant la région : on trouve le calcaire, souvent recouvert de couches de sable ou de bancs de grès, dans la chaîne des Alpes maritimes; le porphyre et le granit dans la chaîne de l'Esterel. Les Alpes-Maritimes sont comprises entre la Tinée et la Roya : le reste du relief appartient aux Alpes de la haute Provence, calcaires

comme les premières. Seul le massif elliptique du Mercantour, entre la Tinée, la Stura et la Roya, est cristallin.

Le climat de ce département, froid sur les montagnes, tempéré dans la région moyenne, est très doux sur les bords de la Méditerranée : Cannes, Nice, Menton, Antibes, Grasse et leurs territoires sont renommés pour leur salubrité exceptionnelle et attirent des milliers de malades et de riches oisifs tout le long de la route côtière de la *Corniche*. Les arrond. de Nice et de Grasse cultivent les arbres méditerranéens (oranger, citronnier, olivier, caroubier). Le N.-E. est moins fertile, quoique aussi salubre, couvert de hautes montagnes, où les torrents ont creusé des gorges profondes et pittoresques, avec des chutes d'eau bruyantes et des pentes toujours vertes.

Dans son ensemble, le département n'est pas agricole : les pâturages sont assez nombreux, mais les terres arables trop rares. L'insuffisance de la récolte en céréales force d'en importer par Marseille et Gênes. Le chanvre, la vigne et le tabac sont cultivés dans quelques vallées. La principale richesse agricole du pays vient des fruits (olives, oranges, citrons, figues), des primeurs, dont la culture s'accroît, et des fleurs qu'on expédie en bouquets, ou qu'on distille pour la parfumerie.

L'industrie ne compte que des fabriques d'huile d'olive et de savon, de cire, de pâtes d'Italie, de conserves de fruits secs, de poissons, et quelques manufactures de drap. Le mouvement des ports est assez actif grâce à la pêche (thon, anchois, sardine).

Ce départ. élève des mules et des mulets. On y trouve des loups, des renards, des putois, des belettes, et beaucoup de gibier dont nombre d'oiseaux de proie. La pêche y donne beaucoup. Le dép. s'est considérablement enrichi depuis l'annexion, grâce à l'afflux des étrangers sur la côte.

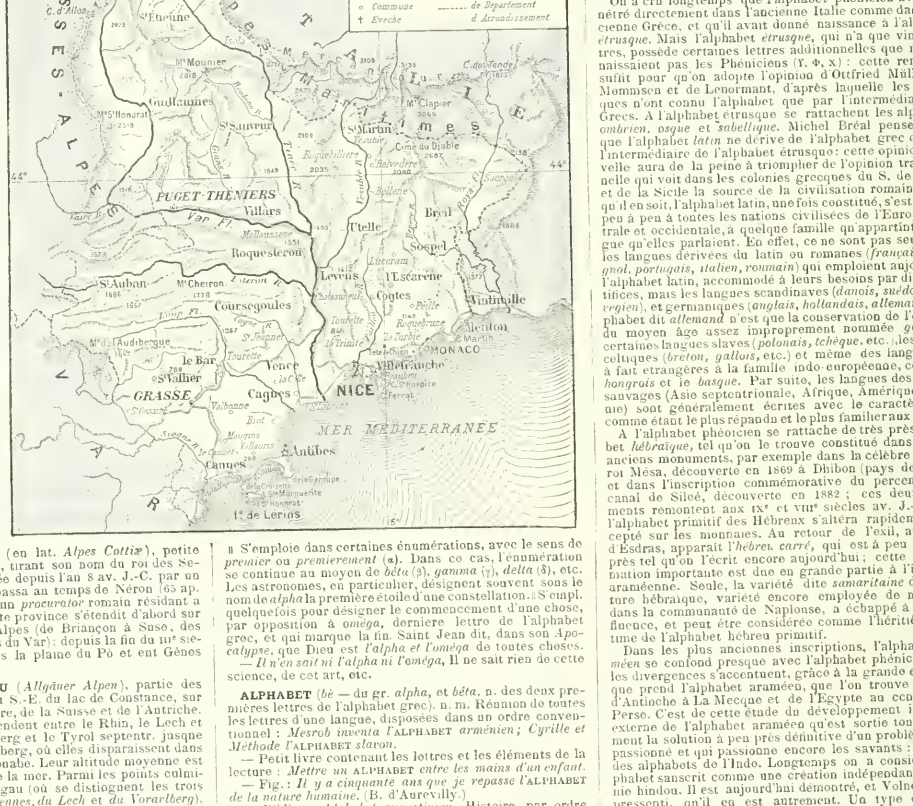
ALPES-MARITIMES
0 5 10 20 30 km
Préfecture
S Préfecture
Ch. de Canton
Commune
Evêché
Place forte fort
Chemins de fer
Limites d'Etat
Limites de Département d'Arrondissement
BASSES-ALPES
VAR
PUGET-THÉNIERS
GRASSE
NICE
MONACO
MER MÉDITERRANÉE
Cannes
Antibes
Menton
Vence
Cagnes
Villefranche
Sospel
Breil
Tende
Saorge
Levens
Coursegoules
Roquesteron
Villars
St Auban
Guillaumes
St Martin Vésubie
St Etienne
Cime de Tinibras
Cime du Diable
Mt Clapier
Mt Mounier
Mt St Honorat
Mt Cheiron
Mt Audibergue
le Bar
St Vallier
Contes
Levrons
L'Escarène
Utelle
Beuil
Roquebrune
Turbie
Cap Martin
Ste Agnès
Gorbio
Menton
Mt Ste Marguerite
Mt Ste Honorat
Iles de Lérins
Cime de Gordolasque
Cime de Tonde
Cime de Pelvoux
Cime de Chalvendre
Cime de Bellette
Cime de Bouquebière
Cime de Mollanesse
Cime de Tourette
Cime de Tourette
Cime de Tourette

Revenons maintenant dans le monde sémitique, où nous avons placé le berceau de l'alphabet. A côté de l'*hébreu carré* (devenu au moyen âge l'*hébreu rabbinique*), nous trouvons deux alphabets très voisins : l'alphabet *palmyrénien* et l'alphabet *nabatéen*, le premier adopté par les Araméens sédentaires, le second par les Araméens nomades, précurseurs des Arabes modernes. Au palmyrénien cursif se rattache l'ancien alphabet *syriaque* ou *estranghélo*, qui, bientôt banni de son pays d'origine et refoulé dans l'E., a pénétré jusque dans le territoire de la Chine, et a planté des racines durables dans l'Asie centrale, où il a donné naissance aux alphabets *ouïgour, mongol, kalmouk* et *mandchou*. Pendant que l'estranghélo émigrait à l'E., sa place était prise par le *jacobite* ou *syriaque occidental*, qui est l'écriture dont se servent encore aujourd'hui les maronites. C'est par le syriaque et le nabatéen que s'explique clairement la formation de l'alphabet *arabe*, auquel le rôle historique et religieux de Mahomet a donné une si grande extension. Les deux variétés de l'écriture arabe, le *coufique* et le *neskhi*, correspondent moins peut-être à une différence chronologique qu'à une différence régionale. L'arabe s'est sciadé en deux, très anciennement, comme le syriaque : la branche occidentale (*neskhi*), qui représente le développement libre de l'ancien alphabet nabatéen, et la branche orientale (*coufique*), qui trahit l'influence de l'alphabet syriaque. Le *coufique* s'est d'ailleurs éteint rapidement, et c'est le *neskhi* qui est la base de l'alphabet arabe actuel, adopté par tous les peuples musulmans.

Dans cette esquisse rapide nous avons laissé de côté un certain nombre d'alphabets dont la place dans l'ensemble est encore mal définie. Il nous suffira de les énumérer ici : *celtibérien, éthiopien* (ou *ghez*), *himyarite* (ou *sabéen*), *libyque* (ou *berbère*), *ogamique, runique, safaïtique, sibérien*. Enfin, la question de la direction des caractères alphabétiques sera examinée à l'article ECRITURE. On trouvera les types les plus importants des diverses écritures au nom des peuples qui les ont respectivement employées. V. EGYPTE, PHÉNICIE, etc.

— *Alphabet universel*. Convaincus que la diversité des alphabets est un obstacle à la communication des esprits, par conséquent à la diffusion des connaissances, un certain nombre de penseurs, de linguistes, ont vu dans la création d'un *alphabet universel* un problème de la plus haute importance pour le progrès de la civilisation et l'avenir de l'humanité.

Le premier qui mit officiellement cette question à l'ordre du jour fut Volney qui, en 1818, résuma ses opinions à ce sujet dans un ouvrage intitulé : *l'Alphabet européen appliqué aux langues asiatiques*.

Après Volney, Destutt de Tracy s'appliqua à indiquer quelle marche on pouvait adopter dans la confection d'un alphabet universel, et, s'en tenant d'abord au français, proposait d'exprimer provisoirement par un chiffre chaque son ou chaque articulation de notre langue. On procéderait de même ensuite pour tous les autres idiomes et, quand le travail serait achevé, on inventerait autant de signes conventionnels qu'il en faudrait. Mais, précisément, le grand obstacle à la création d'un alphabet rationnel et universel est la difficulté de déterminer d'une façon définitive tous les sons, toutes les articulations simples et distinctes que la parole humaine peut produire. En réalité, dans cette détermination, il y aura toujours un élément conventionnel, parce que les modifications et les variations de la voix sont, par la nature des choses, indéfinies. Ce qui montre combien le problème est ardu, c'est le peu d'accord qui règne entre les linguistes sur le nombre des sons et des articulations simples existant dans les diverses langues. Eichoff porte ce nombre à 50 ; Volney en compte 52, dont 32 consonnes et 20 voyelles ; d'autres 76 ; Buttner veut qu'il y en ait plus de 300. Pour ce qui regarde uniquement le français, Féline n'admet dans notre langue que 35 sons ; Leray en compte 38 ou 39 ; Martin Breton 31, dont 12 voyelles et 19 consonnes. — L'alphabet universel restera sans doute encore bien longtemps à l'état de simple *desideratum*.

Alphabet de la Mort, alphabet composé par Holbein et dans lequel une scène, spirituellement agencée autour de chaque lettre, montre un squelette venant saisir le vif. L'inspiration est, comme on le voit, très parente de celle de la *Danse des Morts*. Les dessins d'Holbein ont été gravés par le xylographe Hans Lützelburger. Paul Mantz fixe à 1524 la date à laquelle cet alphabet fut inventé par Holbein. Depuis, de nombreuses copies en ont été faites dans des dimensions différentes.

En dehors de l'alphabet de Holbein, de nombreuses initiales romaines, gothiques ou grecques, ont été ornées de motifs macabres. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, les grandes initiales des billets-affiches annonçant les enterrements étaient pareillement chargées d'insignes funèbres.

ALPHABÉTAIRE adj. Qui concerne l'alphabet, qui a rapport à l'alphabet : *C'est par une pure convention* ALPHABÉTAIRE *que* AU *se prononce* O.

— *Table alphabétaire*, Tableau comparatif des différents alphabets.

ALPHABÉTIQUE adj. Qui est selon l'ordre des lettres de l'alphabet : *Table* ALPHABÉTIQUE. *Ordre* ALPHABÉTIQUE.

— Par anal. et fam. *Faire une chose par ordre alphabétique*, La faire dans un ordre systématique.

ALPHABÉTIQUEMENT adv. Dans l'ordre de l'alphabet.

ALPHABÉTISER v. a. Lire, épeler l'alphabet : *Les enfants, à l'école*, ALPHABÉTISENT *tous ensemble*. ‖ Classer par ordre alphabétique : ALPHABÉTISER *des notes*. (Peu usité.)

ALPHABÉTISME (*tiss*) n. m. Système d'écriture qui admet un alphabet, par opposition aux systèmes idéographiques.

ALPHABÉTISTE (*tiss*) n. m. Inventeur d'un alphabet.

ALPHAND (Jean-Charles-Adolphe), ingénieur français, né à Grenoble en 1817, mort à Paris en 1891. Admis à l'Ecole polytechnique en 1835, il devint, en 1843, ingénieur ordinaire à Bordeaux, où il connut le préfet Haussmann. Celui-ci, étant devenu préfet de la Seine en 1853, se souvint d'Alphand lorsqu'il conçut le projet de transformer Paris, et le fit appeler dans cette ville (1854) avec le titre d'« ingénieur en chef des embellissements ». Alphand dirigea les services des promenades, des parcs, des plantations, des concessions sur la voie publique. Il fut chargé de créer les squares, de transformer en parcs le bois de Boulogne, le bois de Vincennes, les buttes Chaumont, de dessiner les parterres des Champs-Elysées et du parc Monceau, d'établir les pépinières et serres de la ville, etc. Dans ces travaux d'embellissement, il fit preuve de beaucoup de goût et s'acquit une réputation méritée. En 1870, lorsqu'on songea à mettre Paris en état de défense, Alphand fut nommé directeur des travaux de l'enceinte des fortifications. Il prit une part considérable aux travaux des Expositions universelles de 1878 et 1889. On lui doit : *les Promenades de Paris* (1867-1872), avec gravures et chromolithographies ; *Arboretum et fleuriste de la ville de Paris* (1874), et l'*Art des jardins*, en collaboration avec le baron Ernouf (1868).

ALPHANET (*né*) n. m. ou **ALPHANETTE** n. f. Oiseau de proie de l'Afrique, très estimé pour la chasse au vol et à terre. ‖ On dit encore au fém. ALPHANESSE.

ALPHARD ou **ALFARD**, étoile de la constellation de l'Hydre. ‖ Elle s'appelle aussi CŒUR DE L'HYDRE.

ALPHÉE (du gr. *alphos*, blanc) n. m. Genre de crustacés, type de la sous-famille des *alphéinés*, renfermant de petites formes à corps plat et dont la carapace emet un prolongement qui recouvre les yeux. Ils habitent nos mers, et surtout la région arctique

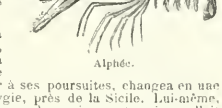

Alphée.

ALPHÉE (saint), martyr en Palestine, au IVe siècle. Fête le 17 novembre.

ALPHÉE. Dans la mythologie grecque, chasseur épris de la nymphe Aréthuse, que Diane, pour la dérober à ses poursuites, changea en une fontaine de l'île d'Ortygie, près de la Sicile. Lui-même, transformé en fleuve, par des voies souterraines allait mêler ses eaux à celles de l'Aréthuse. Suivant une autre tradition, c'est de Diane elle-même qu'il fut épris. Pour échapper à ses poursuites, la déesse s'enfuit à Letrini, en Elide, où elle se barbouilla la figure de fange pour qu'Alphée ne pût la reconnaître. Les habitants de Letrini lui élevèrent un temple sous le nom de *Diane Alphéia*.

ALPHÉE (en gr. *Alpheios*), nom ancien du *Roufia*, fleuve du Péloponèse, qui arrose l'Arcadie, puis l'Elide, et passe au bas de la colline de Pise et des ruines d'Olympie.

ALPHÉIA, surnom de Diane, adorée à Letrini, à Olympie et à Syracuse. V. ALPHÉE.

ALPHÉINÉS (de *alphée*, crustacé) n. m. pl. Sous-famille de crustacés décapodes macroures, famille des carididés, caractérisés par les secondes mâchoires à palpes rudimentaires, et les deux premières paires de pattes munies de pinces didactyles. Genres principaux : *Alphée, Hippolyte, Athanas*, etc. — *Un* ALPHÉINÉ.

ALPHÈNIC, ALPHOENIX ou **ALFÉNIC** (du gr. *alphos*, blanc) n. m. Sucre candi, sucre d'orge.

ALPHÉRAT, étoile de première grandeur, α de la constellation d'Andromède, et marquant à gauche l'angle supérieur du grand carré de Pégase. ‖ On dit aussi ALPHERATZ, et même ALPHARAS.

ALPHÉSIBÉE, fille de Phégée, roi d'Arcadie. Elle devint l'épouse d'Alcméon, qui après le meurtre d'Eriphyle s'était réfugié chez son père. Abandonnée par lui, elle fut vengée par ses frères, qui tuèrent l'infidèle. Plus tard, les fils de celui-ci et de Callirrhoé mirent à mort Phégée, ses fils, et Alphésibée. Suivant Properce, ce fut Alphésibée elle-même qui tua ses frères pour venger la mort de son époux. V. ALCMÉON et ERIPHYLE.

ALPHITÉDON (du gr. *alphitédon*, de farine) n. m. Fracture du crâne, avec écrasement des os.

ALPHITOBIE (du gr. *alphiton*, farine, et *bios*, vie) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des diapérides, renfermant de petits insectes noirs de nos régions, dont l'espèce type (*alphitobius diaperinus*) est très commune dans les boulangeries, où elle vit de farine comme les ténébrions et les grillons. Syn. HETEROPHAGE.

Alphitobie (grossi 3 fois.)

ALPHITOMANCIE (du gr. *alphiton*, gruau, et *manteia*, divination) n. f. Dans l'antiquité, divination au moyen de la farine de gruau. On ignore quels en étaient les procédés.

ALPHITOSCOPE (du gr. *alphiton*, farine, et *skopein*, regarder, examiner) n. m. Appareil servant à essayer les farines de froment, afin d'évaluer leur richesse en gluten, en amidon et autres substances.

ALPHONSE DE BURGOS, rabbin. V. ABNER.

ALPHONSE Ier, *le Catholique*, roi des Asturies et de Léon, gendre de Pélage, dernier roi des Wisigoths. Il chassa les Maures de la Galice, de Léon et de Castille. Il mourut en 757 ; on ne sait au juste quand il commença de régner.

ALPHONSE II, *le Chaste*, roi des Asturies (791-835), fils de Froila Ier, remporta plusieurs victoires sur les Arabes auxquels il prit Lisbonne en 797. Il fixa sa résidence à Oviedo et bâtit nombre d'églises et de monastères.

ALPHONSE III, *le Grand*, roi de Léon et des Asturies (866-910), fils d'Ordoño Ier, mort en 912. Il eut à lutter contre les révoltes des grands et de ses propres frères. En 868, il conquit sur les Maures Salamanque et Coria, et, après de longues années de guerre, leur imposa un traité lui assurant la possession définitive d'une partie du Portugal et de la Vieille-Castille. Son fils, Garcias, ayant pris les armes contre lui, il abdiqua en sa faveur pour éviter la guerre civile.

ALPHONSE IV, *le Moine*, fils d'Ordoño II, roi de Léon et des Asturies (924-927), abdiqua en faveur de son frère Ramire (927), voulut ressaisir le pouvoir et fut jeté dans un couvent, où il mourut en 933.

ALPHONSE V, roi de Léon et de Castille (999-1027), fit la guerre aux Maures du Portugal et fut tué au siège de Viseu.

ALPHONSE VI, roi de Galice, des Asturies, de Léon et de Castille (1065-1109), fils de Ferdinand Ier, qui partagea ses Etats entre ses trois enfants. Détrôné par son frère, Sanche II, il s'enfuit chez les Maures de Tolède, où il resta jusqu'à la mort de l'usurpateur (1072). Après avoir juré entre les mains du Cid qu'il n'avait pris aucune part au meurtre de don Sanche, il remonta sur le trône et réunit sous son sceptre les Etats qu'avait possédés son père. Pour triompher des Sarrasins d'Espagne, il s'allia avec l'emir de Séville, et marcha sur Tolède, qu'il conquit en 1085, après sept années de siège, et dont il fit sa capitale. Les musulmans appelèrent alors à leur secours les Almoravides d'Afrique, qui débarquèrent en Espagne l'année suivante (1086). Sancho Ramirez, roi d'Aragon, et Raymond Béranger, comte de Barcelone, s'unirent à Alphonse contre l'ennemi commun ; mais, celui-ci ayant été battu par les Maures à la bataille de Zelaka (entre Mérida et Badajoz), il perdit une partie de ses conquêtes et ne put conserver Valence, prise par le Cid en 1092. Alphonse ne cessa de guerroyer contre les Maures jusqu'à sa mort, que hâta le chagrin causé par la perte de son fils don Sanche, tué, l'année précédente, à la bataille d'Uclez. Il laissait le trône à sa fille, Urraca.

ALPHONSE VII. V. ALPHONSE Ier (d'Aragon).

ALPHONSE VIII, roi de Galice, de Léon et de Castille (1126-1157). Il ne cessa de guerroyer contre les Maures, qu'il vainquit à Jaén. Il fonda, en 1156, l'ordre d'Alcantara.

ALPHONSE IX, *le Noble* ou *le Bon*, roi de Castille (1158-1214), fils de Sanche III, régna sous la tutelle de sa mère depuis l'âge de trois ans ; mais les luttes intestines de sa minorité permirent aux rois de Léon, d'Aragon et de Navarre, d'envahir le territoire castillan. A sa majorité, Alphonse se fit restituer les places usurpées et agrandit ses Etats du comté de Gascogne, dot de sa femme Aliénor d'Angleterre. Il conçut ensuite le vaste projet de chasser les Maures de l'Espagne, et le poursuivit avec des alternatives de succès et de revers. La grande invasion des Almohades (1194) et la sanglante défaite des Castillans à Alarcos (1195) mirent l'Espagne à deux doigts de sa perte ; mais, en 1212, Alphonse prit sa revanche à la bataille de Tolosa qui porta à la domination musulmane en Espagne un coup dont elle ne se releva jamais. Ce prince agrandit ses Etats des provinces de Biscaye et de Guipuzcoa, conquises sur le roi de Navarre, ainsi que de plusieurs places fortes prises sur les souverains espagnols ligués contre lui. En mariant sa fille Bérengère à Alphonse de Léon, il prépara l'union des deux royaumes.

Alphonse joignait à ses qualités guerrières un vif amour pour les lettres et les sciences ; il fonda à Palencia (1208) la première université qu'ait eue l'Espagne.

ALPHONSE IX, roi de Léon (1188-1230), cousin germain, gendre du précédent, fils de Ferdinand II, roi de Léon, et père de Ferdinand III, roi de Castille et de Léon.

ALPHONSE X, *le Sage* (c'est-à-dire *le Savant*), roi de Castille et de Léon (1252-1284), fils de Ferdinand III. Aidé par son frère Henri, il remporta sur les Maures quelques victoires. Désigné par quelques républiques italiennes pour la dignité impériale, il fut proclamé, en 1257, roi des Romains par l'archevêque de Trèves, au nom des électeurs de Saxe, de Brandebourg et de Bohême. Rodolphe de Habsbourg fut néanmoins couronné, et les sommes dépensées par Alphonse pour son élection ayant excité le mécontentement général, la guerre civile ne tarda pas à éclater. Pendant son absence, son fils aîné, Fernand de La Cerda, étant mort (1274), les Cortès de Ségovie avaient déclaré héritier présomptif, au détriment des infants de La Cerda, don Sanche, second fils d'Alphonse, qui venait de battre les Maures. Don Sanche se révolte alors contre Alphonse X, la flotte castillane est brûlée par les Maures à Tarifa (1278). Les Français, entrés en Navarre, s'emparent de Pampelune et imposent au roi de Castille un traité malheureux. Avec l'appui du roi de Maroc et du Philippe le Hardi, roi de France, il continue la guerre contre don Sanche et meurt de douleur en 1284.

C'était un des princes les plus éclairés de son temps. L'Espagne lui doit le rétablissement de l'université de Salamanque et son premier code de lois, *las Siete Partidas*. Il fit aussi dresser les tables astronomiques appelées de son nom *Alphonsines*.

ALPHONSE XI, roi de Castille (1312-1350), lutta contre son beau-père Alphonse IV, roi de Portugal, avec lequel il fit ensuite alliance contre les Maures. Il contribua à la fameuse victoire de Tarifa. Il mourut de la peste au siège de Gibraltar.

ALPHONSE XII (François d'Assise-Fernand-Pie-Jean-Marie-Grégoire-Pélagel, roi d'Espagne (1874-1885), né à Madrid en 1857. Le gouvernement espagnol se montrait impuissant à lutter contre les intransigeants du Sud et l'insurrection carliste du Nord, lorsque le général Martinez Campos proclama roi le fils de l'ex-reine Isabelle et de don François d'Assise, sous le nom de « Alphonse XII » (29 déc. 1874). Le nouveau souverain entra à Madrid le 14 janvier suivant et s'occupa activement de la pacification du royaume. Le 15 février 1876, il réunit les Cortès pour élaborer une nouvelle constitution. Alphonse XII mourut en 1885. Il a particulièrement subi l'influence de Canovas del Castillo, chef des conservateurs, qui s'efforça de faire entrer l'Espagne dans l'alliance allemande après le mariage du souverain avec une princesse autrichienne, Marie-Christine, seconde femme d'Alphonse XII. Celui-ci avait épousé en premières noces doña Maria de Las Mercedes, 3e fille du duc de Montpensier, morte en 1878, l'année même de son mariage.

Alphonse XIII.

ALPHONSE XIII (Léon-Fernand-Marie-Isidore-Pascal-Antoine), fils posthume d'Alphonse XII et de Marie-Christine d'Autriche, roi d'Espagne, né à Madrid en 1886. Il règne depuis sa naissance sous la régence de sa mère,

ALPHONSE Ier, *le Batailleur*, roi d'Aragon et de Navarre (1104); roi de Castille et de Léon (1110-1134) sous le nom d'« Alphonse VII », fils et successeur de Sanche Ier Ramirez. Sépare de sa femme Urraca, fille d'Alphonse VI de Castille, il rencontra de sa part une insurmontable opposition quand il voulut prendre possession de ce royaume à la mort de son beau-père. Plus heureux dans sa lutte contre les Maures, il leur enleva Tudela (1110) et entraîna contre les Almoravides l'émir de Saragosse, Abdel-Mélik, contre lequel il se tourna après la victoire. Il s'empara de Saragosse (1118), prit ensuite Terrazona, Calatayud, Daroca, et remporta l'éclatante victoire de Cutanda (1120). En 1125, appelé par les Mozarabes chrétiens d'Andalousie, il ravagea les royaumes de Valence, de Murcie et de Grenade, prit en 1133 Méquinenza, et mourut de sa défaite devant Fraga. N'ayant pas d'enfants, il laissa par testament son royaume aux ordres de Saint-Jean-de-Jérusalem et du Saint-Sépulcre.

ALPHONSE II, roi d'Aragon (1162-1196), fils de Raimon Béranger. Il conquit le Roussillon et le Béarn, et fit la guerre aux comtes de Toulouse pour la possession de la Provence. Ce prince cultiva la poésie romane, et on le compte parmi les troubadours.

ALPHONSE III, roi d'Aragon (1285-91), fils de Pierre III, dépouilla son oncle du royaume de Majorque (1285). Il accorda, en 1285, aux Aragonais des privilèges qui les rendaient presque indépendants de l'autorité royale et qui subsistèrent jusqu'en 1338. En 1291, il tenta, mais en vain, de placer son frère don Jayme sur le trône de Sicile, et se laissa imposer par Philippe le Bel et Charles II, roi de Naples, le traité de Tarascon, qui attribuait la Sicile à ce dernier. En mourant, il laissa ses Etats à son frère.

ALPHONSE IV, *le Débonnaire*, roi d'Aragon, fils de Jayme II (1327-1336), soutint contre Gênes une guerre ruineuse pour la possession de la Sardaigne. En constituant un apanage à Ferdinand, né de son second mariage avec Léonor de Castille, il viola le serment qu'il avait fait aux Cortès de n'aliéner aucune portion du domaine de la couronne, et par là provoqua la révolte des grands du royaume et de son fils aîné, don Pedre.

ALPHONSE V, *le Magnanime*, roi d'Aragon, de Naples et de Sicile (1416-1458), succéda à son père Ferdinand le Juste en 1416. A la possession de la Sardaigne et de la Sicile, déjà comprises dans l'héritage paternel, il ajouta la souveraineté de Naples dont la reine Jeanne II lui promettait la succession en faisant lever à Louis III d'Anjou le siège de cette ville (1420); mais les versatilités de Jeanne lui firent ensuite subir des alternatives de revers et de succès jusqu'à la mort de celle-ci (1435). Alphonse vint alors bloquer Gaëte, et sa flotte ayant été détruite devant l'île de Ponza par l'amiral génois Biaggio Assereto, envoyé par Philippe-Marie Visconti, il fut fait prisonnier; mais le roi d'Aragon sut faire entrer dans ses intérêts Visconti, qui lui rendit la liberté sans rançon et fit alliance avec lui. Après plusieurs tentatives (1436-1438), Alphonse entra définitivement dans Naples, en 1442, et en reçut l'investiture du saint-siège, en 1443. Généreux, éclairé, bienfaisant, Alphonse jouissait par des qualités étrangères à la guerre et à la politique le surnom de *Magnanime*. Sa cour était le rendez-vous des plus illustres savants de l'époque.

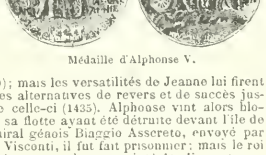
Médaille d'Alphonse V.

ALPHONSE Ier (Henriquez), comte, puis roi de Portugal (1139-1185), né en 1109, fils de Henri de Bourgogne, auquel il succéda en 1112 comme comte de Portugal, sous la tutelle d'une mère incapable, qu'il expulsa en 1128. En 1139, après avoir vaincu cinq rois maures à la bataille d'Ourique, il fut proclamé roi par ses soldats sur le champ de bataille. Les Cortès et le pape lui confirmèrent cette dignité. Il continua ses conquêtes sur les Maures, s'empara de Lisbonne en 1147, d'Evora en 1166, et organisa la monarchie qu'il avait fondée. Avec l'alliance du roi de Navarre, il envahit aussi le royaume de Léon et s'avança jusqu'à Badajoz; mais, fait prisonnier devant cette ville, il dut restituer à Ferdinand toutes ses conquêtes et lui abandonner la Galice. En 1185, il remporta sur les Almoravides la victoire de Santarem, son dernier triomphe.

ALPHONSE II, *le Gros*, roi de Portugal (1211 à 1223), fils de Sanche Ier, contribua à la victoire d'Alcacer do Sal, réprima les révoltes de ses deux frères. Les premières lois civiles et pénales du Portugal furent promulguées sous ce règne, qui fut troublé dans les dernières années par la lutte du clergé et du roi. Celui-ci mourut excommunié.

ALPHONSE III, roi de Portugal (1248-1279), fils du précédent. Il conquit les Algarves sur les Maures et continua les luttes de son père contre l'Eglise; son mariage avec Béatrix de Guzmao, fille du roi de Castille (1254), contracté du vivant de sa première femme, Mathilde de Bourgogne, le fit excommunier.

ALPHONSE IV, *le Brave* ou *le Fier*, roi de Portugal (1325-1357). Il se révolta plusieurs fois contre son père Denis le Libéral. Il persécuta l'infant don Sanche et fit à son gendre, Alphonse XI, roi de Castille, une guerre opiniâtre. Ligués contre les Maures, ces deux princes remportèrent la victoire de Tarifa (1340). Le meurtre de la malheureuse Inès de Castro, qu'Alphonse laissa poignarder par ses favoris, déchaîna la guerre civile. Don Pèdre, fils du roi, qui avait épousé Inès en secret, fou de douleur, mit le royaume à feu et à sang. L'archevêque de Braga s'interposa entre le père et le fils, mais Alphonse survécut peu à cette réconciliation.

ALPHONSE V, *l'Africain*, roi de Portugal et des Algarves (1438-1481), succéda à son père Edouard en 1438, à l'âge de six ans, sous la tutelle de don Pedre, son oncle, qu'il poussa plus tard à la rébellion par ses injustices, et qui fut tué à la bataille d'Alfarrobeira (1449). En 1458, il passa en Afrique avec une flotte considérable, et prit Alcazar (1458), Arzille et Tanger (1471), après une suite de campagnes meurtrières. Il fut moins heureux en Castille, où Ferdinand le Catholique le vainquit à la bataille de Toro (1476). Après avoir imploré en vain l'appui de Louis XI, il signa avec la Castille le traité d'Alcantara (1479).

Ce prince aimait les lettres, et fonda, à Coimbre, la première bibliothèque qu'ait eue le Portugal.

ALPHONSE VI, roi de Portugal (1656-1683), fils de Jean le Fortuné, âgé de treize ans lorsqu'il monta sur le trône. Infirme et incapable, il abandonna le pouvoir à sa mère et se livra à la débauche. Il épousa Marie-Elisabeth de Savoie; mais, au bout d'un an de mariage, celle-ci s'entendit avec don Pèdre, frère d'Alphonse, pour contraindre le roi à abdiquer. On le relégua dans l'île de Terceira, et Pedre, devenu l'époux de Marie-Elisabeth dont le mariage avait été annulé, gouverna le Portugal avec le titre de « régent ». Sous le règne d'Alphonse VI furent remportées les victoires d'Ameixial (1663) et de Villaviciosa (1665), qui forcèrent l'Espagne à reconnaître l'indépendance du Portugal.

ALPHONSE Ier, roi de Naples, le même que Alphonse V, *le Magnanime*, roi d'Aragon. V. ce nom.

ALPHONSE II, roi de Naples (1494-1495), fils de Ferdinand Ier. Il fut dépossédé de son trône par le roi de France Charles VIII, et se retira en Sicile, où il mourut quelques mois après.

ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI (saint). V. LIGUORI.

ALPHONSE DE BOURBON (don Charles-Ferdinand-Joseph-Jean-Pie), prince espagnol, né à Londres en 1849. Frère cadet du prétendant don Carlos, il prit part à l'insurrection carliste de 1874; mais bientôt Don Carlos lui retira son commandement. Don Alphonse a épousé, en 1871, l'infante Blanca Maria das Neves, fille de don Miguel, ex-régent de Portugal.

ALPHONSE. Biogr. V. ESTE.

ALPHONSE, comte de Poitiers et de Toulouse, fils de Louis VIII, roi de France, né en 1220, mort en 1271 en Italie, au retour de la huitième croisade. Il eut en apanage le Poitou et l'Auvergne; son mariage avec Jeanne, fille de Raimond, comte de Toulouse, ajouta ce fief important à ses Etats. En 1242, il étouffa la révolte du comte de La Marche et dépouilla de leurs domaines les seigneurs qui s'étaient ligués contre lui. Il prit part à la huitième croisade et fut fait prisonnier à Mansourah (1250), avec son frère Louis IX. A son retour de captivité, il s'occupa de réparer, par une sage administration, les maux causés par la guerre des Albigeois et fit faire à la France méridionale le premier pas vers la centralisation. Il respecta l'autonomie des peuples dont il était le souverain et ne viola aucune liberté communale, mais il encouragea la formation de nouvelles communes auxquelles il imposa des institutions rédigées sur un plan uniforme. On vit alors des populations abandonner leurs anciennes résidences et se porter dans les *villes neuves* plus justement administrées. Il octroya à la ville de Riom la charte dite aujourd'hui *Charte Alphonsine*, qui servit de code de droit public à l'Auvergne pendant tout le moyen âge. Il protégea le peuple, réorganisa les tribunaux et s'y montra plein de sévérité pour les grands. En 1270, déférant aux vœux des habitants du midi de la France, il fit tenir un parlement à Toulouse et fonda ainsi en quelque sorte le parlement de Languedoc. On doit à ce prince d'avoir fait apprécier l'administration française dans ses vastes Etats, dont il prépara la réunion au domaine de la couronne.

— BIBLIOGR. : Boutaric (E.), *Saint Louis et Alfonse de Poitiers* (Paris, 1870); Aug. Molinier, *Étude sur l'administration de saint Louis et d'Alfonse de Poitiers* (Toulouse, 1880); du même, *Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers*, dans la *Collection de doc. inéd.* (1894 et 1895).

ALPHONSE n. m. Homme qui vit aux dépens des femmes : *L'appellation de « ALPHONSE » est usitée depuis la pièce d'Alex. Dumas fils.* V. MONSIEUR ALPHONSE.

ALPHONSIN n. m. Dilatateur chirurgical, que l'on a pris longtemps pour un tire-balles, et qui fut inventé au XVIe siècle par le chirurgien italien *Alfonso* Ferri.

ALPHONSINE (Alphonsine FLEURY, dite Mlle), actrice française, née à Paris en 1829, morte dans la même ville en 1883. Elle débuta dès l'âge de dix ans. Au Gymnase, elle créa Mme Guichard dans *Monsieur Alphonse*. Cette comédienne, pleine de verve et d'originalité, avait un jeu très vif et très franc, une gaieté irrésistible.

Alphonsine (CHARTE). V. ALPHONSE, comte de Poitiers.

Alphonsines ou **Alonsines** (TABLES), tables astronomiques dressées en 1252 par ordre du roi de Castille Alphonse X, *le Sage*, c'est-à-dire *le Savant*. Ce prince était médiocrement satisfait de l'ordre des phénomènes célestes tel que l'expliquait alors le système de Ptolémée. Il réunit donc, dès 1248, les plus célèbres astronomes chrétiens, juifs, arabes, qui dressèrent des tables destinées à remplacer celles de Ptolémée, dont elles different en deux points principaux : la longueur de l'année est supposée être de 365 jours, 5 heures 49 minutes et 16 secondes, évaluation plus correcte que les estimations antérieures, et qui ne dépasse que de 26 secondes les meilleures déterminations modernes. La précession moyenne des équinoxes est fixée à un chiffre qui est la moitié de la quantité réelle, puisqu'il faudrait 49.000 ans pour que les points équinoxiaux passent décrire la circonférence du globe. Cependant, une inégalité est supposée, et se présenterait périodiquement tous les 7.000 ans. Ces tables furent calculées sur le méridien de Tolède pour l'année 1256.

ALPHONSISME (*siss*) n. m. Métier de celui qui fait l'alphonse : *L'ALPHONSISME est une plaie de tous les temps.*

ALPHOS (*foss* — du gr. *alphos*, blanc) n. m. Maladie cutanée. Les diverses parties du corps qui en sont affectées se couvrent de taches blanches. L'*alphos* proprement dit se borne à l'épiderme, qui devient par places blanc et écailleux. (Vieux.)

ALPICOLE (de *Alpes*, et du lat. *colere*, habiter) adj. Qui croît dans les Alpes : *Plante* ALPICOLE.

ALPIN, INE adj. Qui habite, qui croît, qui se trouve sur les Alpes, et par ext., sur les hautes montagnes : *La rose* ALPINE *des Andes, le magnifique befaria, forme une ceinture pourpre autour des pins élancés.* (Humboldt.) ‖ Syn. ALPESTRE.

— *Chasseurs alpins*, ou simplement *Alpins*, Bataillons de chasseurs à pied, destinés à la défense des montagnes, et particulièrement des Alpes. V. CHASSEURS, ARMÉE, INFANTERIE. ‖ *Club alpin*. V. CLUB.

ALPINA, ville des Etats-Unis (Michigan), sur le Thunder, affluent du lac Huron : 12.400 hab. Fonderies, soieries. — Pop. du comté : 15.600 hab.

ALPINES ou **ALPILLES**, petit massif montagneux du dép. des Bouches-du-Rhône, compris entre le Rhône, la Durance et le chemin de fer P.-L.-M., au N. de la plaine de la Crau. C'est un prolongement géologique de la chaîne du Luberon. Au cœur des Alpines est le curieux village des Baux.

Alpines (CANAL DES), canal d'irrigation du dép. des Bouches-du-Rhône, qui passe au pied septentrional des Alpines; il a sa prise d'eau dans la Durance, rive gauche, à Mallemort (canton d'Eyguières), et, se divisant bientôt en plusieurs branches, il va féconder diverses parties du département, puis retombe dans la Durance au-dessous des Cabanes (canton d'Orgon). La construction de ce canal, qui s'appela d'abord *canal de Boisgelin*, du nom de l'archevêque d'Aix, alors administrateur de la Provence, fut ordonnée en 1772. En 1791, il prit le nom qu'il porte encore de nos jours.

ALPINI (Prosper), botaniste, né en 1553 à Marostica (Vicentin), mort à Padoue en 1617. Il fit un voyage scientifique en Egypte, donna une des premières descriptions du caféier, composa divers ouvrages pleins d'observations curieuses, et résumait les doctrines médicales des méthodistes.

ALPINIE (rad. *Alpini*, nom prop.) n. f. Genre de plantes de la famille des zingibéracées, appartenant à l'Asie tropicale. Les *alpinies* sont recherchées à cause de la beauté de leurs fleurs et de leur port. Leurs rhizomes sont doués de propriétés aromatiques stimulantes.

Alpinie. — *a*, fleur.

ALPINISME (*niss* — dérivé de *Alpes*, pour *montagnes* en général) n. m. Passion pour la montagne, goût des excursions dans la montagne, et, d'une façon générale, tout ce qui se rapporte à ce genre de sport : *L'ALPINISME a développé en France le goût des études géographiques, géologiques et météorologiques. L'ALPINISME vivifie.*

— ENCYCL. La montagne fut longtemps délaissée; elle cacha durant des siècles, dans le silence de ses solitudes, ses immenses nevés, sa géologie tourmentée, ses jardins glaciaires. Deux Anglais, Windham et Pococke, s'étant aventurés en 1741 avec une troupe bien armée jusque dans la vallée de Chamonix, commencèrent à la rendre célèbre en Europe; mais c'est en 1786 seulement que Jacques Balmat gravit le sommet du mont Blanc. L'ascension de ce « roi des Alpes » tenta la curiosité d'un grand nombre de touristes lorsque de Saussure, conduit par Balmat, l'eut gravi à son tour et eut appris au monde savant quel spectacle on pouvait contempler de cette hauteur. Deux causes ont changé l'ancienne disposition des esprits et porté la foule vers ces régions : les chemins de fer et la passion, toujours grandissante, de la montagne. Mais l'*alpinisme* ne réserve ses plus grandes jouissances qu'aux touristes, relativement peu nombreux, qui fréquentent les régions perdues des grandes altitudes, car la difficulté des passages dangereux, les escalades périlleuses, ne constituent pas le moindre charme des grandes ascensions. L'alpinisme a en deux résultats importants : l'un, de contribuer à accroître la richesse de beaucoup de pays montagneux en y attirant une foule de voyageurs; l'autre, d'amener une notable augmentation de leurs moyens de défense.

ALPINISTE (*niss*) n. m. Touriste qui aime les excursions, les ascensions dans les montagnes : *Les* ALPINISTES *doivent être robustes, et non sujets au vertige.*

ALPIOU (de l'ital. *al più*, au plus) n. m. Se dit, au jeu de la bassette, de la marque qu'on fait à sa carte pour indiquer que l'on double sa mise après avoir gagné.

— En T. d'argot. Tricheur qui biseaute les cartes.

ALPIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport aux Alpes : *Chaîne* ALPIQUE.

ALPISTE (*piss* — rad. *Alpes*) n. m. Plante de la famille des graminées et du genre phalaris, appelée aussi *millet long*. Elle produit un fourrage d'assez bonne qualité, et ses graines servent parfois à l'alimentation.

Alpiste. *a*, épillet.

ALPNACH ou **ALPNACHT**, petite ville de Suisse (canton d'Unterwalden), au pied du mont Pilate; 1.900 hab. Alpnach a donné son nom au golfe du lac de Lucerne, non loin duquel il est situé.

ALPON, petite riv. d'Italie, sur laquelle est jeté le pont d'Arcole. V. ARCOLE (*Bataille d'*).

ALPORAMA (de *Alpes*, et du gr. *orama*, spectacle) n. m. Vues des Alpes, en relief et en perspective.

ALPSTEIN, extrémité N. de la ramification des Alpes qui, depuis le lac de Wallenstadt, se dirige au N. entre le Toggenburg, Sargans et Saxe, et termine à l'E., par le Kamor, la chaîne suisse. Sa plus haute montagne, placée au point de jonction de ses différentes chaînes, est le *Sæntis* (2.504 m.).

ALPTÉGHYN, fondateur de la dynastie des Gaznévides, mort en 975. C'était un esclave affranchi des princes samanides de Samarcand, qui conquit pour leur compte Ghazna et le pays circonvoisin.

ALPUJARRAS (du maure *al-hujerab*, gazon), partie montagneuse de l'Espagne, comprise entre la sierra Nevada au N., les sierras Contraviesa et de Gador au S. Ce pays, très riche en minéraux, mais d'accès difficile, fut le dernier refuge des Maures en Espagne.

ALQUE n. f. pour ALCA, qui est le nom latin scientifique du genre pingouin. V. PINGOUIN.

ALQUEIRE ou **ALQUEIRA** n. f. Mesure de capacité pour les liquides et les matières sèches, autrefois usitée en Portugal et au Brésil. A Lisbonne, elle vaut environ 13 lit. 52 comme mesure pour matières sèches et 8 lit. 27 comme mesure pour liquides. Au Brésil, l'*alqueira* vaut 36 lit. 33 pour matières sèches.

Alque.

ALQUIÉ (Alexis), médecin français, né à Perpignan en 1812, mort en 1864. Professeur de clinique chirurgicale à la faculté de médecine de Montpellier, et chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de cette ville, il a publié plusieurs ouvrages, entre autres : *Précis de la doctrine médicale de l'école de Montpellier* (1847); *Chirurgie conservatrice et Moyen de restreindre l'utilité des opérations* (1850); *Étude médicale et expérimentale de l'homicide réel ou simulé par strangulation, relativement aux attentats dont Maurice Roux a été l'objet* (1864), etc.

ALQUIER (Ch.-J.-Marie), homme politique et diplomate, né à Talmont (Vendée) en 1759, mort à Paris en 1826. Avocat à La Rochelle, député aux états généraux, puis, en 1792, membre de la Convention où il vota la mort de Louis XVI, *en cas d'invasion étrangère*, et se prononça pour le sursis à l'exécution. Il siégea ensuite au conseil des Cinq-Cents jusqu'en 1798, et occupa successivement diverses ambassades. Rappelé par Louis XVIII en 1814, proscrit comme régicide en 1816, il vécut à Vilvorde (Belgique) jusqu'en 1818, époque où cessa son exil.

ALQUIFOUX (*ki*) n. m. Nom donné aux variétés de galène ou sulfure de plomb employées dans l'art du potier pour recouvrir les vases de terre de l'enduit vitreux appelé *couverte*, qui les rend imperméables aux liquides. Il Mine de plomb dont se servent les femmes turques et arabes, après l'avoir broyée et mélangée avec du noir de fumée, pour se teindre diverses parties du visage. Il En minéralogie, syn. de GALENE.

ALQUIZAR, village de Cuba (Antilles espagn.), prov. de La Havane; 8.300 hab.

ALRUCCABAH, nom arabe de l'étoile polaire.

ALRUNES n. f. pl. Antiq. V. ALLRUNES.

ALSACE. L'ancienne province d'Alsace, comprenant les départements du Haut et du Bas-Rhin, était bornée à l'E. par le Rhin, au S. par la Suisse et la France, par les Vosges à l'O. jusqu'au N. où elle avoisinait la Bavière rhénane. Pop. : 1.120.000 hab. en 1870, sur environ 8.675 kil. carr. Le pays est d'une grande richesse agricole ; il était au premier rang parmi les contrées industrielles de l'ancienne France. L'Alsace fait partie maintenant du gouvernement d'Alsace-Lorraine, depuis le traité de Francfort (1871), qui l'a enlevée à la France pour la livrer à l'empire allemand.

La population alsacienne est formée par le mélange des races gauloise et germanique, qui se sont succédé depuis la conquête romaine et ont constitué une race énergique, active et réunissant à la fois les caractères particuliers des diverses nationalités auxquelles elle doit son origine. Les villes principales de l'Alsace sont : *Strasbourg*, la capitale, Colmar, chef-lieu judiciaire de l'Alsace, Saverne, Schlestadt, Mulhouse, Thann, Gœbwiller et Haguenau.

— *Histoire*. L'Alsace (*Elsass*, pays de l'El ou Ill), dont le nom ne paraît dans les documents qu'au VIIe siècle, est mentionnée pour la première fois dans l'histoire au temps de Jules César. Elle est déjà un pays d'invasion, et le demeure sous l'empire romain et jusqu'au temps de Clovis. Ensuite, et jusqu'à la fin du IXe siècle, c'est dans l'horizon de la Gaule franque, comme celle de l'Alémannie, que se meut la vie de l'Alsace. Tombée dans le lot du roi de Germanie Arnoold après 888, l'Alsace voit se développer, au temps de la dynastie saxonne, la puissance ecclésiastique des évêques de Strasbourg. Les prélats, créateurs des empereurs des diverses familles impériales, sont mêlés à toutes les péripéties de la guerre entre le sacerdoce et l'empire : ils sont tantôt du côté du pape, tantôt du côté des empereurs. De Grégoire VII à Innocent IV, et de Henri IV à Frédéric II, pendant les XIe et XIIe siècles, jusqu'à la mort de Conradin (1268), l'Alsace suit les destinées de la maison de Hohenstauffen, à laquelle Henri IV l'avait donnée pour tenir tête à l'épiscopat et à la papauté. La bourgeoisie alsacienne forma alors une classe puissante et put résister au clergé, qui la combattit de toutes ses forces. Frédéric II, comme ses prédécesseurs, soutint la bourgeoisie contre les évêques de Strasbourg ; la chute de sa dynastie entraîna pour l'Alsace une série de guerres civiles, dans lesquelles princes et évêques se disputèrent l'autorité. Enfin, l'évêque Walter de Gerolds-eck dut signer la paix ; son successeur Henri de Gerolds-eck reconnut la puissance municipale de Strasbourg.

Le *duché d'Alsace* avait disparu, ainsi que la puissance militaire des évêques ; sauf Strasbourg, devenue ville libre, l'Alsace était entrée dans l'apanage d'Albert d'Autriche, fils de Rodolphe de Habsbourg. Jusqu'à la fin du XVe siècle, dans l'histoire de l'Alsace ce ne sont que massacres des juifs, ligues des princes pour opprimer plutôt que pour défendre les populations, associations de cités et organisation de ligues bourgeoises. Enfin, en 1381, Strasbourg accède à la ligue du Rhin et, en 1385, à la ligue de Constance, formée par un grand nombre de communes. La période pendant laquelle les cotteries et les ligues des princes se disputent la prédominance fut une suite ininterrompue de dévastations et de méfaits de toute sorte, jusqu'à la reprise du sceptre impérial par la maison d'Autriche, en 1438, sous Albert II. Sous Frédéric III, le comté d'Alsace, Sigismond, ayant vendu à Charles le Téméraire de Bourgogne tout ce qui lui appartenait dans la province, ce prince en confia l'administration à Pierre de Hagenbach, qui fut le tyran de l'Alsace, détermina une révolte des principales villes et fut décapité en 1474

Armes d'Alsace.

Charles le Téméraire ne put le venger ; l'Alsace rappela Sigismond, et la maison d'Autriche en demeura maîtresse incontestée jusqu'au début de la guerre de Trente ans, en 1619. L'autorité des princes autrichiens n'était cependant pas assez puissante pour empêcher les querelles intestines suscitées par la jalousie des seigneurs ; mais ces luttes, restreintes à certaines localités, ne pouvaient influer sur les intérêts généraux de la province.

Pendant ces longues péripéties, l'Alsace avait vu se produire une magnifique floraison artistique et littéraire : Gutenberg invente l'imprimerie à Strasbourg ; la cathédrale s'achève ; Martin Schoen fonde une véritable école alsacienne de peinture ; une école d'humanistes se forme à Schlestadt et produit une série d'hommes distingués, dont le nom brillera au moment de la Renaissance.

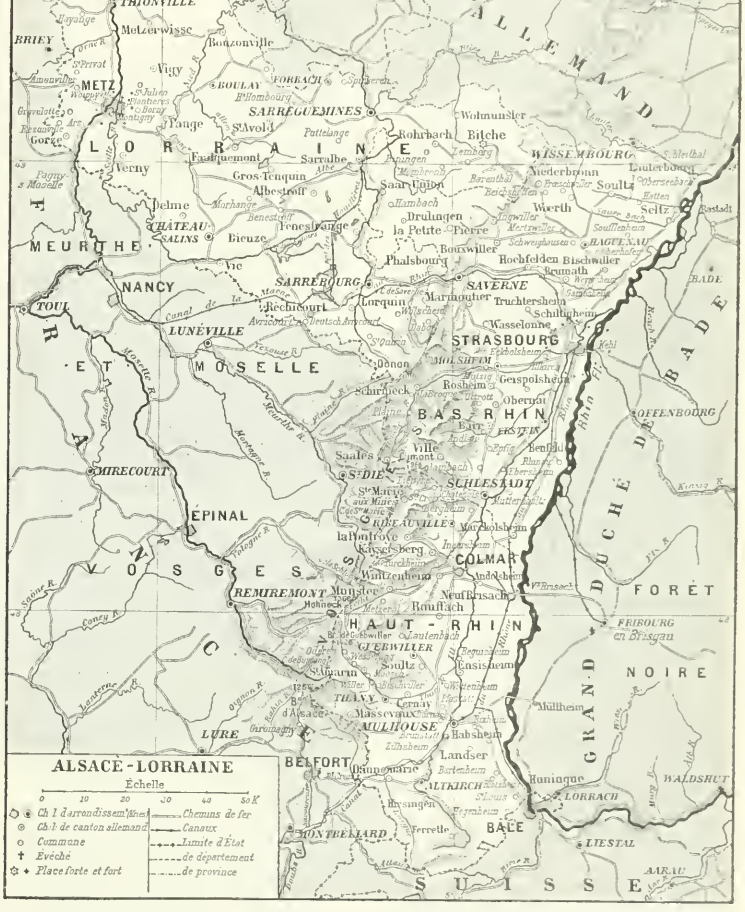

La fin du règne de Frédéric III et celui de Maximilien Ier furent donc pour l'Alsace une époque relativement heureuse, une sorte de halte entre les luttes du moyen âge et celles plus terribles du XVIe et du XVIIe siècle. La Réforme protestante devait trouver en Alsace, et surtout à Strasbourg, un terrain propice à son développement : le mouvement humaniste avait amené avec lui l'esprit d'examen, qui avait, de plus, pénétré dans les masses populaires ; campagnes et villes répondirent donc à l'appel que la Réforme faisait à une société affamée de liberté religieuse et d'affranchissement social. Le mouvement fut si soudain, que Strasbourg, dès 1535, était considérée comme une ville de refuge pour tous les protestants qui fuyaient la France et l'Italie. Calvin, en 1539, en était reçu bourgeois et y formait des élèves pour tenir tête aux docteurs de l'Église de Rome. C'est en vain que Charles-Quint, en 1549, imposa le rétablissement du culte catholique ; même la paix de Religion en 1555, dite *paix d'Augsbourg*, ne put arrêter les progrès de la Réforme, et la basse Alsace devint presque complètement protestante. La cathédrale de Strasbourg fut enlevée aux catholiques et donnée aux réformateurs.

La guerre de Trente ans couvrit encore, au début du XVIIe siècle, l'Alsace de ruines. A toutes les périodes de cette lutte, ce pays fut foulé par les vainqueurs et les vaincus ; conquise par les Français de Bernard de Saxe-Weimar, elle fut conservée après sa mort par nos armées, et c'est en Alsace surtout que, pendant la minorité de Louis XIV, Turenne et Condé remportèrent leurs plus brillantes victoires. En 1648, la paix de Westphalie était enfin signée, et, pour la seconde fois, après sept siècles de domination allemande ou d'autonomie princière et municipale, l'Alsace redevenait française, et le Rhin constituait la frontière de Bâle jusqu'aux Pays-Bas autrichiens. Strasbourg seule restait ville libre ; elle ne devait être annexée à la province d'Alsace qu'en 1681. L'administration française se trouva d'abord en présence de graves difficultés : l'obstination de Louis XIV à vouloir rétablir le culte catholique se brisa contre la ténacité alsacienne. Traqués dans le reste de la France, les protestants conservèrent en Alsace une sorte de demi-liberté, et le calme le plus complet y régna jusqu'à la Révolution de 1789. Pendant la période révolutionnaire, l'Alsace subit le contre-coup des divisions politiques comme le reste de la France ; il y eut des victimes à Strasbourg et ailleurs. A ce moment et sous l'Empire, l'Alsace fournit à l'armée française plusieurs de ses plus illustres généraux : Kellermann, Rapp, et Kleber, dont la statue se dresse encore sur l'une des places de Strasbourg. En 1815, l'Alsace fut menacée de redevenir allemande, mais les traités la conservèrent à la France, dont elle suivit les destinées jusqu'en 1871. Elle devint alors la proie de l'Allemand vainqueur ; sans avoir consulté les habitants, Bismarck les annexa à l'Allemagne en ne leur laissant qu'une illusoire faculté d'option, devenue sans valeur pour tous les opiniâtres qui ne purent quitter le pays, et fit des territoires cédés par la France le territoire allemand d'Alsace-Lorraine.

— BIBLIOGR. : Ch. Grad, *l'Alsace. Le pays et ses habitants* (Paris, 1889 ; avec catalogue bibliographique par Waldner); Schœpflin, *Alsatia illustrata* (Colmar, 1751-1761); *Alsatia diplomatica* (Manheim, 1772-1775 ; Koeppelin, *l'Alsace à travers les âges* (Paris, 1890); Heimweh, *la Question d'Alsace* (Paris, 1889).

ALSACE-LORRAINE, Etat de l'empire d'Allemagne, réuni à celui-ci le 9 juin 1874, après lui avoir été cédé par le traité de Francfort (10 mai 1871). Il se compose du dép.

du Bas-Rhin, du Haut-Rhin presque tout entier (moins la moitié de l'arr. de Belfort), de plusieurs arrond. de la Moselle (Metz, Thionville, Sarreguemines), de la Meurthe (Château-Salins, Sarrebourg) et de quelques cantons des Vosges (Saales, Schirmeck). Il est peuplé de 1.641.220 hab. (*Alsaciens-Lorrains*), sur une superficie de 14.507 kil. carr.

Dans cette province, gouvernée immédiatement par les organes de l'empire (*Reichsland*), la constitution de l'empire allemand a été mise en vigueur le 1er janvier 1874; un lieutenant de l'empereur (*statthalter*), institué le 4 juillet 1879, administre le pays avec des ministres résidant à Strasbourg. Les trois districts de Basse-Alsace (ch.-l. *Strasbourg*), Haute-Alsace (ch.-l. *Colmar*), Lorraine allemande (ch.-l. *Metz*), administrés par des présidents, sont divisés en cercles régis par des directeurs. *Strasbourg* est le capitale de l'Alsace-Lorraine, et sa ville universitaire.

La majeure partie des habitants de l'Alsace parle la langue allemande; on y trouve cependant quelques communes de langue française.

— Bibliogr. : Noë, *Elsass-Lothringen* (Glogau, 1872); Lacks, *die Deutsche Grenzmark Elsass-Lothringen. Organisation, Topographie und Statistik* (Metz, 1875); Gerland, *Geographische Abhandlungen aus dem Reichslanden Elsass-Lothringen* (Stuttgard, 1892); Benecke, *Geologische Uebersichtskarte von Elsass-Lothringen* (1893); Etat-major allemand, *Karte von Elsass-Lothringen* (Berlin, 1879).

Alsace (Thomas-Louis de Henin-Liétard, appelé le cardinal d'), prélat belge, né à Bruxelles en 1680, mort en 1759. Archevêque de Malines, primat des Pays-Bas, cardinal en 1719, il reçut Louis XV à la porte de la cathédrale, après la prise de Bruxelles par ce prince, en 1746.

Alsacien, ienne, celui, celle qui habite l'Alsace. — *Les* Alsaciens.

— Adjectiv. Qui a rapport à l'Alsace : *Accent* alsacien.

Alsario ou **Alzario della Croce** (Vincent), en latin **Aisarius**, médecin italien, né à Gênes en 1576, mort à une époque inconnue. Il devint premier médecin du pape Grégoire XV. On lui doit un grand nombre d'ouvrages.

Alsatique adj. De l'Alsace; qui regarde l'Alsace, qui lui appartient : *Littérature* alsatique.

— Substantiv. Livres, manuscrits, estampes, plans, etc., concernant l'Alsace : *Une riche collection d'*alsatiques.

Alse (du gr. *alsos, eos*, bois sacré) n. f. Nymphe des bois sacrés.

Alsebran n. m. Anc. pharm. Sorte d'électuaire purgatif. — Bot. Nom arabe de la jouharbe des toits.

Alséis (*iss* — du gr. *alsos, eos*, bois) n. f. Genre de plantes de la famille des rubiacées et de la tribu des cinchonées, originaires du Brésil et de Panama.

Alsen ou **Als**, île de Prusse (mer Baltique); 24.000 hab. Elle a joué, grâce à sa position stratégique, un grand rôle dans toutes les guerres du Danemark et de l'Allemagne. En 1848-1850 et en 1864, ce fut un point d'appui pour les Danois contre les Allemands. Prise par les Austro-Prussiens le 29 juin 1864, elle demeura au pouvoir des Autrichiens jusqu'en 1866, puis passa à la Prusse, qui l'a gardée.

Alseno, ville d'Italie (prov. de Plaisance); 4.600 hab.

Alséodaphné (du gr. *alsos, eos*, bois, et *daphné*, laurier) n. m. Genre de plantes de la famille des lauracées, arbres des régions chaudes de l'Asie.

Alseuosmie (du gr. *alsos*, bois, et *euosmia*, bonne odeur) n. f. Genre de plantes de la famille des lonicérées, comprenant quatre espèces à feuilles odorantes. Ce sont des arbrisseaux de la Nouvelle-Zélande.

Alsfeld, ville de Hesse-Darmstadt; 4.100 hab. Fabrication de toiles, draps et lainages.

Alshédite n. f. Silicate naturel de chaux et de titane. Variété de sphène.

Alsidie (du gr. *alsos*, bois, forêt) n. f. Genre d'algues à fronde rameuse, de la famille des floridées. On en rencontre sur les rochers de la Méditerranée et de l'Adriatique.

Alsin, ine (du gr. *alsos*, bois) adj. Qui aime les bois.

Alsine (du gr. *alsos*, forêt) n. f. Genre de plantes de la famille des caryophyllées, répandues partout. L'espèce la plus connue, l'*alsine media*, est celle qu'on appelle vulgairement *morgeline, mourron des oiseaux*. V. stellaire.

Alsinées n. f. pl. Tribu de la famille des caryophyllées, qui a pour type le genre *alsine*.

Alsinelle (rad. *alsine*) n. f. Genre de plantes de la famille des caryophyllées, qui, d'après H. Baillon, doit rentrer dans le genre *stellaria*. V. stellaire.

Alsleben, ville de Prusse (Saxe), à 25 kilom. d'Eisleben, sur la Saale; 2.500 hab. Les ducs d'Anhalt-Dessau y ont un beau château.

Alsloot (Denis Van), paysagiste flamand, né dans la 2e moitié du XVIe siècle à Bruxelles, mort vers 1626. Il semble avoir échappé à l'influence italienne, alors envahissante; il a gardé le goût des sujets flamands. Ses tableaux sont rares. Trois se voient au musée du Prado (Madrid); deux au musée de Bruxelles (*Procession de Sainte-Gudule*); une *Forêt* est au musée de la Cour, à Vienne; enfin, au musée de Nantes, un *Paysage* (1609) tout à fait caractéristique de sa manière.

Alsomitre (du gr. *alsos*, bois, et *mitra*, ceinture) n. f. Genre de plantes de la famille des cucurbitacées, tribu des zanonieées, dont on connaît trois ou quatre espèces de l'Asie tropicale et de l'Australie.

Alsophile (du gr. *alsos*, forêt, et *philos*, ami) n. f. Genre de fougères de la famille des cyathéacées, comprenant une quarantaine d'espèces qui se rencontrent dans la zone intertropicale, sur les pentes boisées des montagnes du nouveau continent.

Also-sebes, bourg de Hongrie (comitat de Saros), près de la front. de Galicie; 1.500 hab. Eaux minérales réputées.

Also-vidra, bourg de l'Autriche-Hongrie (Transylvanie), comitat d'*Also*-Feher, sur le Kerœs; 3.000 hab. Eaux minérales et sources thermales.

Alstaden, ville de la prov. du Rhin (Prusse occid.), présidence de Dusseldorf, sur la Ruhr, affluent du Rhin; 5.725 hab. Riches mines de houille.

Alstatten ou **Altstætten**, ville de Suisse (canton de Saint-Gall), ch.-lieu du district d'Oberrheinthal; 8.400 hab. Eaux sulfureuses.

Alsted (Jean-Henri), philosophe et théologien prussien, né à Herborn en 1588, mort à Carlsbourg en 1638. Il place dans l'Ecriture sainte la source des sciences morales et même le fondement de la médecine.

Alsten ou **Alstenoë**, île de Norvège (Nordland), renfermant la petite ville d'*Alstahong*.

Alston, Alston-moor ou **Aldstone-moor**, ville d'Angleterre (comté de Cumberland), sur la Tyne, au confluent de la Neet; 4.650 hab. Mines de cuivre, d'argent et surtout de plomb, fournissant près de la moitié de la production de tout le Royaume-Uni. Hauts fourneaux.

Alstonidine n. m. Alcaloïde qui accompagne la porphyrine lorsqu'on extrait cette base de l'écorce d'alstonie.

Alstonie n. f. Genre de plantes de la famille des apocynacées.

— Encycl. Les *alstonies* sont de beaux arbres de l'Asie tropicale et des îles septentrionales de l'Océanie. Elles renferment un suc amer. En Australie, on a proposé l'emploi de l'écorce de l'*alstonia constricta* comme succédané du quinquina.

Les alstonies *constricta* et *scholaris* sont employées comme fébrifuges : en poudre, 0 gr. 20 à 1 gr.; en teinture alcoolique, 3 à 6 gr.; en infusion à 10 °/o, 100 à 200 gr.

Alstoniées (rad. *alstone*) n. f. pl. Tribu de la famille des apocynacées.

Alstonine n. f. Syn. de chlorogénine, alcaloïde qui se trouve dans l'écorce de l'alstonie.

Alstonite (de *Alston-Moor* [Cumberland]) n. f. Carbonate de baryum et de chaux que l'on trouve dans le Cumberland, en cristaux maclés et pyramidaux. Syn. de bromlite.

Alstrœmer (Jonas), industriel suédois, né à Alingsaas en 1685, mort en 1761. Il introduisit dans sa patrie l'industrie de la laine, la culture de la pomme de terre, et fonda un grand nombre de manufactures. Il reçut des lettres de noblesse. — Son fils Claude, né à Alingsaas en 1736, mort en 1796, fut un botaniste distingué. Il visita une partie de l'Europe en recueillant des plantes. A Cadix, il en trouva une originaire du Pérou, dont il envoya des graines à Linné. Celui-ci donna le nom d'*alstrœmeria* au genre dont faisait partie cette plante, connue depuis sous le nom de lis d'Alstrœmer ou des Incas.

Alstrœmérie ou **Alstrémère** (de *Alstrœmer*, n. pr.) n. f. Genre de plantes de la famille des amaryllidées, tribu des agavées, dont plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins, à cause de la beauté de leurs fleurs. Elles sont originaires de l'Amérique méridionale.

Alt (Rudolf), peintre autrichien, né en 1812 à Vienne. Elève de son père, Jacob **Alt**, peintre-paysagiste et lithographe (né à Francfort-sur-le-Mein en 1789, mort à Vienne en 1872), il l'accompagna dans ses voyages d'études en Italie, en Autriche, en Allemagne, puis étudia à l'Académie de Vienne. Il fut chargé plus tard, par le gouvernement autrichien, de représenter les plus importants monuments de l'empire. Il a peint d'ordinaire à l'aquarelle et a exécuté quantité d'œuvres habiles et minutieuses : vues de villes, paysages, etc. Il est membre de l'Académie des beaux-arts de Vienne. — Son frère Franz (né à Vienne en 1821) a peint des aquarelles dans le même genre.

Altaï (c'est-à-dire *montagne d'or*). A mesure que se sont précisées les notions sur le relief de l'Asie, le mot *Altai* a vu restreindre sa signification. Après avoir désigné l'ensemble des montagnes s'étendant à travers l'Asie centrale et dans la Sibérie méridi., puis l'ensemble des chaînes séparant la Sibérie de la Chine jusqu'au lac Baikal, il désignait aujourd'hui une région encore plus restreinte, mais cependant trois fois grande comme la Suisse. On y distingue le massif d'*Altai* (ou *Altai russe*) et l'*Altai mongol*. L'Altaï russe, réuni au Saian et au Tannou par la chaîne de Sailughem, est long de 620 kilom. d'O. en E., large de 580 kilom. du N. au S., haut en moyenne de 1.200 à 1.500 m., mais atteignant 3.350 m. à son point culminant (le *Bielouikha* ou Montagne Blanche). Il se compose d'un nombre considérable de chaînons, isolés par de très grandes vallées longitudinales (celle de la Bouktirma, par exemple), coupés par des vallées transversales importantes parfois (comme celle de la Katoun). On y trouve un assez grand nombre de lacs alpins.

L'Altaï mongol, qui se détache du même nœud montagneux que l'Altaï russe, est plus de trois fois long comme lui (environ 2.000 kilom.); il s'étend du N.-O. au S.-E. jusqu'au voisinage des monts Khara-Narin-Oula, qui limitent le fleuve Jaune du côté du N., présentant plusieurs chaînes parallèles dont plusieurs pics (au moins dans l'arête principale) sont couverts de neiges persistantes.

Pallas au XVIIIe siècle, Alexandre de Humboldt en 1829, puis Tchihatcheff ont successivement étudié l'Altaï russe, dont les vallées ont fourni à Radlof (de 1858 à 1863) de précieux documents linguistiques et ethnologiques. Quant à l'Altaï mongol, on peut dire qu'il a été découvert par Potanine (1876-1886) et Pievtzof (1877-1878), et il n'a été exploré encore que par ces deux voyageurs.

— Bibliogr. : B. von Cotta, *der Altai, sein geologischer Bau und seine Erzlagerstätten* (Leipzig, 1871); Radloff, *Aus Sibirien* (Leipzig, 1884); Pievtzof, dans les *Mémoires de la section ouest-sibérienne de la Soc. russe de Géogr.* (Omsk, 1883); Potanine, *la Marche tangouto-tibétaine de la Chine et la Mongolie centrale* (Saint-Pétersbourg, 1893).

Altaïque adj. Se dit de la race dont le berceau est présumé se trouver dans les montagnes de l'*Altai*.

Altair ou **Althair** (mot arabe), étoile de première grandeur, dans la constellation de l'Aigle.

Altaïte n. m. Tellurure naturel de plomb, que l'on trouve presque par (Pb Te) dans les mines de Sawodinski, dans l'*Altai*.

Altamira (sierra de), petite chaîne de montagnes de l'Espagne centr., entre le Tage et le Guadiana.

Altamirano (Ignacio Manuel), homme politique et littérateur mexicain, né à Tixtla en 1833 et mort à San-Remo en 1893. D'origine indienne, il prit une part active aux luttes du parti libéral, combattit contre l'armée française lors de la guerre du Mexique. Littérateur distingué, il a publié des volumes de nouvelles : *Julia, Antonia, Clemencia, Beatrice*, etc.; des poésies : *Rimas* (1892).

Altamura, ville d'Italie (prov. de Bari); 20.000 hab. Frédéric II la fonda en 1220. Patrie de Mercadante.

Altamura (Francesco Saverio Raffaele), peintre italien, né en 1826 à Foggia, étudia à l'Académie des beaux-arts de Naples, où il devint plus tard professeur. Il s'est adonné à la peinture historique et religieuse. On cite de lui : *Jésus et la Femme adultère; le Prophète Nathan; la Fille de Jephté*; etc.

Altare, village d'Italie (prov. de Gênes); 2.350 hab. Altare, situé dans les Alpes Ligiriennes, donne son nom au *col d'Altare* (495 m.), célèbre par les campagnes de Bonaparte et de Masséna, et qui marque le point de séparation entre les Apennins et les Alpes. Dans le voisinage, mines de lignite.

Altaristé (*riss* — du lat. *altar, aris*, autel) n. m. Chanoine particulier de la basilique du Vatican, chargé de décorer le maître-autel et de garder les palliums qui lui sont livrés par le sous-diacre apostolique.

Altaroche (Marie-Michel), littérateur, né à Issoire (Puy-de-Dôme) en 1811, mort à Vanx (Seine-et-Oise) en 1884. Journaliste républicain, spirituel et mordant, il devint en 1848 commissaire de la République dans le département du Puy-de-Dôme, qui le nomma représentant à la Constituante, où il vota avec les républicains modérés. Altaroche dirigea plusieurs théâtres, notamment l'Odéon (1850-1852). Outre quelques pièces, on lui doit des *Contes démocratiques; les Aventures de Victor Augerol*, roman dans le genre de *Faublas*, et des *Chansons politiques*.

Altavelle n. f. Nom vulgaire donné, dans quelques localités, à la raie.

Altavilla-irpina, ville d'Italie (Campanie), prov. d'Avellino; 5.200 hab. Eaux minérales.

Altavilla-silentina, ville d'Italie (Campanie), prov. de Salerne, sur la Calore, au des affluents de la Sele; 3.120 hab. Elle fut fondée par les Normands et détruite par Frédéric II.

Altaziмut (*mut'* — du lat. *altus*, haut, et de *azimut*) n. m. Instrument avec lequel on peut déterminer la hauteur et l'azimut d'un astre. ‖ On l'appelle aussi théodolite et instrument universel. V. théodolite.

Altbodmann, hameau du grand-duché de Bade, sur le lac Ueberlingen, bras septentr. du lac de Constance. Cet endroit, connu des Alamans sous le nom de *Bodamas*, donna son nom au *Bodensee* (lac de Constance). Séjour favori des rois carolingiens après Charlemagne, il fut successivement la résidence des premiers ducs de Souabe aux IXe et Xe siècles, la capitale des comtes de Bregenz.

Altdorf ou **Altorf**, ville de Bavière, à 18 kilom. de Nuremberg; 2.850 hab. Fabrique de jouets et d'articles en bois. Elle est mentionnée dans les actes depuis le XIIIe siècle et fut célèbre par son université, qui exista de 1570 à 1809. — **Altdorf** est encore le nom d'un grand nombre de villes peu importantes de l'Allemagne.

— Bibliogr. : Bohm, *Beschreibung und Geschichte der Stadt Altdorf* (Nuremberg, 1888).

Altdorf ou **Altorf**, ville de Suisse, ch.-l. du canton d'Uri; 2.560 hab. Dans le voisinage, houillères et mines de zinc. Selon la tradition, Guillaume Tell serait né à 2 kilom. de là, au village de Bürglen.

Altdorfer (Albrecht), peintre, graveur et architecte, né vers 1480 près de Landshut, mort en 1538. Elève remarquable de Dürer, il se distingue par la fantaisie poétique de ses conceptions. Le dessin en est faible, le motif souvent d'un goût contestable; mais il surpasse les autres maîtres de l'école par la profondeur et la puissance de son coloris, et ses paysages abondent en scènes et en détails caractéristiques. Il travailla à des tableaux d'autel à Ratisbonne, et devint architecte de cette ville. On cite, parmi ses œuvres : *Crucifiement* (1506), à l'hospice Landau, à Nuremberg; une *Nativité* (1507), au musée de Brême; à la Pinacothèque de Munich, la *Bataille d'Arbelles* (1527) est son ouvrage le plus remarquable. Comme graveur, ce fut lui qui, le premier, en Allemagne, adopta la coutume de graver en petit, système qui valut à toute une catégorie d'artistes germains le surnom de « petits maîtres ». Il a laissé plus de cent planches, d'un mérite très variable; mais il a mis beaucoup d'agrément dans une suite de paysages.

— Bibliogr. : Max Friedländer, *Altdorfer* (1891).

Altea, ville d'Espagne (prov. d'Alicante), bâtie près de la mer (*baie d'Altea*); 5.800 hab. Communication par bateau à vapeur avec l'Algérie, où le *pays d'Altea* envoie de très nombreux émigrants.

Altena, ville de Prusse (Westphalie); 11.150 hab. Fabrication très importante de fils de fer et d'acier. Elle fut fondée en 1152 par le comte Adolphe IV de Berg.

Altenau, ville de Prusse (prov. de Hanovre), assise au pied de l'Ackerbruchberg, massif du Harz; 2.150 hab. Importantes mines d'argent, de plomb, de fer et de cuivre, usines et aciéries.

Altenberg, ville de Saxe, sur les pentes septentr. de l'Erzgebirge; 1.890 hab. La mine d'étain la plus importante de la Saxe est près de là, au Geisingberg.

Altenbourg, ville d'Allemagne, cap. du duché de Saxe-*Altenbourg*, sur le Stadtbach, près de sa jonction avec la Pleisse; 31.450 hab. Fabriques de gants, de tabatières, de tabacs, de draps et de cuirs; commerce de bois et de grains. Fondée au Xe ou au XIe siècle, élevée en 1134 au rang de ville libre impériale, Altenbourg devint en 1146 la résidence des burgraves qui portèrent son nom. En 1256, elle fut réunie de nouveau à l'empire : mais, en 1308, les margraves de Meissen s'y établirent après s'en être emparés. Brûlée en 1430 par les hussites, elle échut en héritage aux princes électeurs de Saxe un peu plus tard (1445). En 1520, la Réforme y fut introduite. En 1673, à l'extinction de la ligne d'Altenbourg, elle échut à la ligne de Gotha, et fut l'une des deux résidences du duché jusqu'en 1826, date depuis laquelle elle appartient au duc de Hildburghausen.

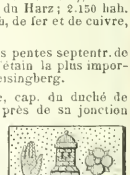

Armes d'Altenbourg.

— Bibliogr : Lobe, *Geschichtliche Beschreibung der Residenzstadt Altenburg* (Altenbourg, 1880).

Altenbourg ou **Magyar-ovar**, petite ville de Hongrie, à 30 kilom. de Presbourg ; 3.300 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 35.900 hab.

Altendorf-Frohnhausen, ville de la Prusse rhénane, à 3 kilom. d'Essen ; 17.800 hab. Environs riches en mines de houille alimentant les usines d'Essen. — Il existe d'autres petites villes du nom de **Altendorf** en Westphalie, en Saxe, en Silésie. — Kléber battit en 1796 les Autrichiens au village bavarois du même nom (480 hab.).

Altenessen (*Vieil-Essen*), ville de la Prusse rhénane, à 3 kilom. d'Essen ; 18.000 hab. Mine houillère importante, qui fournit annuellement plus de 1.150.000 tonnes de houille et environ 120.000 tonnes de coke.

Alten Fjord (*fi*), golfe de la Norvège, dép. de Finmarken, sur les plages intérieures duquel sont les petits bourgs d'Altengaard (2.000 hab.), Talvik, Bosekop et Kaa fjord. Sa rivière principale, l'*Altenelv*, y aboutit après un cours de 150 kilom.

Altenheim, village du grand-duché de Bade, sur les bords du Rhin ; 2.135 hab. Turenne fut tué près de là, le 27 juillet 1675 ; le 2 août, l'armée française, battant en retraite sous le commandement du comte de Lorges, neveu du grand capitaine, fut attaquée par les Impériaux de Montecuculli. La bataille demeura indécise, mais les Français purent passer le Rhin.

Altenheim (Gabrielle Soumet, dame Bruyain d'), femme de lettres, née à Paris en 1811, morte à Paris en 1886. Fille du poète Soumet, elle débuta par un recueil de pièces, *les Nouvelles filiales* (1838), et écrivit ensuite avec son père deux tragédies en cinq actes : *le Gladiateur* (1841) et *Jane Grey* (1844). Depuis lors, elle publia plusieurs ouvrages, notamment : *Récits de l'histoire de Rome pagenne* (1856) ; *les Marguerites de France* (1858) ; *Récits de l'histoire de Rome chrétienne jusqu'à nos jours* (1862), etc.

Altenkirchen, bourg de la Prusse occid., prov. du Rhin ; 1.825 hab. Le 4 juin 1796, Kléber battit sous ses murs les Autrichiens. Marceau fut blessé mortellement dans ses environs en protégeant la retraite de Jourdan (19 août 1796).

Altenstein (le baron Charles Stein d'), homme politique prussien, né à Anspach en 1770, mort en 1840. Il concourut à la réorganisation du royaume de Prusse après Tilsitt, et contribua à l'introduction de nombreuses réformes, à la suppression de beaucoup d'abus, à la fondation de l'université de Berlin en 1809. Il protégea les lettres, les sciences et l'instruction publique.

Altensténie (*tain-sté-ni* — de *Altenstein*, n. pr.) n. f. Genre de plantes de la famille des orchidacées et de la tribu des néottiées, originaires de l'Amérique tropicale.

Altenzelle, abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée près de Nossen (royaume de Saxe) en 1162, par Othon le Riche, margrave de Misnie, où furent rédigées les annales connues sous le nom de *Chronicon vetero-cellense*.

Altérabilité n. f. Qualité de ce qui est altérable. *La nature complexe des animaux, la multiplicité de leurs éléments, donnent la raison de leur* altérabilité. (Richer.

Altérable adj. Qui est susceptible d'être altéré. *Métaux* altérables. *Le goût est une faculté naturelle, perfectible,* altérable. (Marmontel.)

— Anton. **Fixe, immuable, immutable, impermutable, inaliénable, inaltérable, incommutable, invariable, permanent, constant, stable.**

Altérant, ante adj. Qui altère, qui cause la soif : *Les liqueurs sucrées sont* altérantes.

— En T. de méd. Qui modifie l'état, la composition d'une chose : *Plusieurs médecins divisent les médicaments en* altérants *et* évacuants. (Guersent.)

— n. m. *Les altérants*, Les médicaments altérants.

— Encycl. On donne le nom d'*altérants* à des médicaments qui sont absorbés, et qui agissent en modifiant la nutrition par l'intermédiaire du sang. Les principaux médicaments altérants sont : l'*iode* et ses dérivés, le *brome* et les préparations *bromurées*, le *mercure* et ses composés, l'*or*, l'*arsenic*, les préparations *arsénicales*, les *chlorures de baryum* et de *calcium*. Les *alcalis*, leurs *carbonates* et les eaux *alcalines*, le *nitrate de potasse*, ont une action moins durable. Les médicaments altérants produisent des effets incontestables, mais leur mode d'action est loin d'être connu.

Altera pars petri (mots lat. qui signif. littéralem. *La seconde partie de Pierre*, et qui servent à désigner le jugement, l'intelligence). Cette locution, qui remonte à la scolastique, a son origine dans la *Logique*, de Pierre Ramée (*Petrus Ramus*), divisée en deux parties : l'*Invention* et le *Jugement*. Dire de quelqu'un qu'il lui manque *l'altera pars Petri*, la seconde partie du livre de Pierre, c'est donc dire qu'il manque de jugement.

Altérateur, trice n. et adj. Qui altère, qui falsifie des substances, des monnaies, etc.

Altératif, ive adj. Qui altère, qui modifie les propriétés des corps.

Altération (*si*) n. f. Changement, modification dans l'état normal : *L'*altération *de la santé, d'une couleur, d'une liqueur. L'émotion se trahit souvent par l'*altération *de la voix.*

— Fig. : *L'*altération *du caractère vient souvent de longs chagrins.* ‖ Falsification, sophistication : *L'*altération *du lait est un délit justiciable de la police correctionnelle.* ‖ *Altération des monnaies*, Falsification par excès d'alliage.

— Changement calculé en non, dans un mot, un acte, un texte, etc. : *Toute* altération *des actes de l'état civil donnera lieu aux dommages et intérêts des parties.* (C. civ.)

— Géol. *Altération des roches.* Les agents atmosphériques, et principalement les eaux chargées d'acide carbonique, modifient superficiellement la structure des roches. La kaolinisation des roches granitiques et la dolomitisation des calcaires magnésiens en sont des exemples. Par altération, les schistes argileux se transforment en argile plastique et les quartzites en grès plus ou moins friables. De même, les poches de résidus argileux rougeâtres qui pénètrent souvent la surface des couches calcaires doivent être envisagées comme résultats d'altération de ces roches.

— Minér. Nombre de minéraux altérés ont été considérés longtemps comme espèces minérales ; ils sont maintenant classés comme produits d'altération à la suite des espèces dont ils dérivent.

— Mus. On appelle *altération* le fait de modifier le son, l'intonation d'une note en plaçant devant elle un signe accidentel dont le rôle est d'opérer cette modification. Lorsque, devant un *ut* naturel, on place un dièse qui l'oblige à monter d'un demi-ton, il y a altération de la note ; de même il y a altération, mais dans un sens contraire, si, par exemple, devant un *mi* naturel on place un bémol qui vient l'obliger à descendre d'un demi-ton. Dans l'un ou l'autre cas, on dit que la note est altérée. Mais il va sans dire que l'altération ne procède jamais que par demi-ton, même quand on emploie le double dièse ou le double bémol, ces accidents excessifs ne se plaçant que devant une note qui a été déjà soit diésée, soit bémolisée ; dans ce cas, on dit qu'il y a double altération :

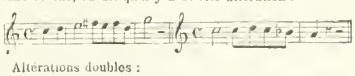

Altérations doubles :

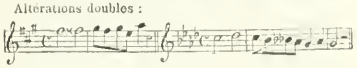

En harmonie, l'altération consiste à modifier ainsi, en l'exhaussant ou en la baissant d'un demi-ton, l'une des notes d'un accord, surtout lorsqu'elle a été entendue d'abord dans son état naturel. On dit alors que l'accord est altéré. Ce n'est point le fait d'une recherche modulante ; c'est simplement, à l'aide d'un moyen piquant, l'introduction de l'élément chromatique dans un fond qui reste diatonique ; l'altération ne présente que comme une sorte de note de passage, qui conduit tout naturellement à une note réelle de l'accord suivant. On ne doit employer l'altération qu'avec beaucoup de ménagement.

— Télégr. Altération d'un télégramme du fait de l'agent ou de l'appareil, dans la transmission.

Altération (*si* — rad. *altérer*) n. f. Soif, grand besoin de boire : *La fièvre cause une ardente* altération.

Altercas (*ka* — de *alterquer*) n. m. Altercation, débat. N'est plus guère employé que dans la poésie légère, pour les besoins de la mesure ou de la rime.)

Altercateur, trice n. Querelleur, chicaneur. (Vx.)

Altercation (*si* — rad. *alterquer*) n. f. Querelle, débat, contestation : *La causerie inspire la confiance,* l'altercation *l'éloigne.* (De Ségur.)

— Syn. **Altercation, contestation, controverse, débat, démêlé, différend, discussion, dispute, querelle.** *L'altercation* ne suppose qu'un commencement d'aigreur ; il y en a davantage dans la *querelle*, qui peut aller jusqu'à devenir sanglante. Le *débat* se rapproche de la discussion : chacun y parle tour à tour avec animation, mais sans désordre. Dans les *contestations*, il s'agit ordinairement de l'interprétation qu'il faut donner à une loi, à une clause, à un usage ; on dit qu'une *contestation* s'élève ou qu'elle se termine ; on dit au contraire qu'on a des *démêlés* ou des *différends*. Le *différend* est ce qui empêche d'être d'accord et ne survient qu'entre ceux qui ont ordinairement des rapports ensemble ; le *démêlé* est ce qui met aux prises des personnes qui pouvaient ne pas même se connaître. Il y a *dispute* toutes les fois que les opinions sont différentes et que chaque partie soutient la sienne avec chaleur ; il y a *discussion* quand chacun parle à son tour, avec méthode et avec le désir de convaincre sérieusement son adversaire. Enfin, *controverse* ne se dit plus guère aujourd'hui que des discussions théologiques. On emploie familièrement le mot *dispute* dans une acception qui le rapproche beaucoup de *querelle*.

Alter ego (mots lat. qui signif. *un autre moi-même*) n. m. Sedit, par rapport à un souverain, de celui auquel il donne plein pouvoir pour agir en son nom, et qui devient ainsi un autre lui-même : *Leicester était l'*alter ego *de la reine Elisabeth.* ‖ Par ext., Personne à laquelle on accorde toute sa confiance.

Altérer (lat. *alterare* ; de *alter*, autre. — Change l'é fermé du radical en è ouvert devant une syllabe muette : *J'altère, qu'il altère* ; excepté au fut. et au conditionn., où l'Acad. maintient l'é fermé : *J'altérerai. Nous altérerions*) v. a. Changer, modifier l'état ordinaire d'une chose : *Le soleil* altère *les nuances vives.* ‖ Falsifier : Altérer *une marchandise.* ‖ Tronquer, dénaturer, corrompre : Altérer *un texte, le style d'un auteur.* Altérer *la vérité.*

— Particulièrem. *Altérer les monnaies*, Les falsifier par un alliage excessif.

— Par ext. Exercer une influence défavorable ; produire la souffrance, l'abattement : *Les émotions douces entretiennent la santé ; celles qui sont violentes l'*altèrent. (Auger.

— Fig. Affaiblir, ruiner : *Il faut peu de chose pour* altérer *les affections humaines.*

L'oeil humain n'est pas fait pour la pure clarté :
Point de jour ici-bas qu'un peu d'ombre n'altère.
Lamartine.

— En T. de mus. *Altérer un intervalle*, Abaisser ou élever une des deux notes dont il se compose. V. altération.

S'altérer, v. pr. Se détériorer, se corrompre, au pr. et au fig. : *Le vin s'*altère *à l'air. C'est le sort commun de toutes les langues de s'*altérer *avec le temps.* (Maury.)

Altérer (du lat. *alitare*, haleter, être essoufflé) v. a. Causer, exciter la soif : *Les salaisons* altèrent. *Je ne connais rien qui* altère *comme de boire.* (Fr. Soulié.)

— Fig. *L'ambition* altère *l'ambitieux.* (A. d'Houdetot.)

— Anton. Désaltérer.

Altérité (du lat. *alter*, autre) n. f. Etat, qualité de ce qui est autre, distinct : *Certains jumeaux se ressemblent au point qu'on ne les distingue que par leur* altérité.

Alternaire (du lat. *alternus*, alterne) n. m. Genre de champignons microscopiques.

Alternance n. f. Action d'alterner, de prendre la place de celui auquel on cède la sienne. ‖ Succession de deux ou de plusieurs choses, qui a lieu par tour et dans un certain ordre : *Le vers latin est formé par des* alternances *de longues et de brèves.*

— *Alternance des générations.* Zool. et bot. V. génération.

- Bot. Nom donné à la disposition que présentent les organes appendiculaires, feuilles ou divisions florales, lorsque les pièces de chaque verticille sont placées vis-à-vis des intervalles de celles du verticille qui précède ou qui succède immédiatement. La *superposition* est le contraire de l'*alternance*.

— Cult. Succession naturelle de diverses espèces végétales sur un sol non cultivé. V. assolement.

— Géol. Disposition qu'on observe dans les dépôts stratifiés, lorsque les différentes roches qui les composent forment des couches se succédant plusieurs fois entre elles sur une certaine épaisseur : *L'*alternance *des formations marines et d'eau douce sur une grande ou sur une petite échelle est un fait bien constaté en géologie.* (Ch. Lyell.

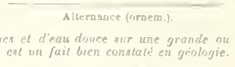

Alternance (ornem.).

— Ornem. Procédé d'ornementation consistant dans la répétition alternative de deux ou plusieurs figures différentes et souvent contrastées.

Alternant, ante adj. Qui alterne : *Deux professeurs qui font tour à tour le même cours sont des professeurs* alternants. (Littré.)

Alternante (rad. *alterner* n. f. Nom donné par Ch. Fourier à une des trois passions qu'il appelle *distributives* : *L'*alternante *est le besoin de variété périodique, situations contrastées, changements de scène, incidents piquants, nouveautés propres à créer l'illusion, à stimuler à la fois les sens et l'âme.* (Fourier.)

Alternanthère (du lat. *alternus*, alterne, et du gr. *anthéros*, fleuri) n. f. Plantes de la famille des amarantacées et de la tribu des gomphrénées. Ce sont des herbes ou de petits arbrisseaux très rameux des régions tropicales du globe. *L'alternanthère sessile* s'emploie, dans l'Asie australe, contre les coliques et comme stomachique. Aux Moluques, on l'utilise comme plante potagère.

Alternat (*na* — rad. *alterner*) n. m. Ordre dans lequel des choses différentes se succèdent plusieurs fois entre elles avec régularité : *L'*alternat *des passions et de la raison.* (Fourier.)

— Agric. Culture alternative : *La terre veut des* alternats *de semailles ; la semence, des* alternats *de terrain.* V. assolement.

— Polit. Privilège en vertu duquel plusieurs puissances, plusieurs villes deviennent successivement le siège d'un gouvernement ou d'une administration : *Dans l'ancienne Perse, Suse et Ecbatane devaient jouir du droit d'*alternat, *car le roi passait l'hiver dans l'une et l'été dans l'autre de ces villes.* ‖ Droit en vertu duquel plusieurs Etats, pour conserver entre eux l'égalité, prennent tour à tour le premier rang, par exemple, dans la signature des traités.

Alternatif, ive (rad. *alterner*) adj. Qui a lieu tour à tour et avec une certaine continuité : *L'action* alternative *de la pluie et du soleil détruit même la pierre.*

— *Office alternatif, Charge alternative*, Office, charge, exercés par des personnes qui entrent en fonction tour à tour. ‖ *Alternatif* se dit substantiv. de ces personnes.

— Agric. *Culture alternative*, Culture faite en alternant.

— Bot. Qui est à l'état d'alternance. ‖ *Pétales alternatifs*, Pétales insérés aux points qui séparent les lobes du calice. ‖ *Préfloraison alternative*, Mode de préfloraison que présente la corolle quand les pétales sont sur deux verticilles, et que ceux du verticille extérieur s'appliquent sur ceux du verticille intérieur comme les tuiles d'un tout.

— Dr. *Obligation alternative*, Contrat dans lequel le débiteur peut à son choix s'acquitter par l'accomplissement de l'une des obligations auxquelles il s'est engagé. Ex. : *Ou vous me donnerez cent francs, ou vous me donnerez une valeur égale en marchandises, ou vous me signerez un mandat.*

— Méca. *Mouvement alternatif*, Celui qui a lieu tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, et régulièrement, comme celui d'un piston dans le cylindre d'une machine à vapeur, ou celui d'un pendule oscillant autour du point d'attache de sa tige : *La systole et la diastole du cœur sont deux mouvements* alternatifs.

— Phys. *Courants alternatifs*, Courants qui parcourent un circuit, tantôt dans un sens, tantôt en sens contraire. V. induction.

— Phil. *Proposition alternative*, Proposition par laquelle on énonce deux choses opposées, dont l'une ou l'autre doit avoir son effet. Ex. : *Il faut manger, ou mourir de faim.*

Alternation (*si*) n. f. Action d'alterner ; résultat de cette action : *L'*alternation *d'un mouvement.*

Alternatipenné, ée (du lat. *alternatus*, alterné, et de *penne*) adj. V. alternipenné.

Alternative (rad. *alternatif*) n. f. Succession de choses qui reviennent tour à tour : *La vie est une* alternative *de peines et de plaisirs, de craintes et d'espérances.* ‖ Nécessité de faire un choix entre deux partis à prendre, entre deux choses différentes : *Une grande nation n'a que cette seule* alternative : *conquérir ou civiliser.* (E. de Gir.)

Alternative (L'), *contribution à la psychologie*, ouvrage philosophique anglais de Edmund R. Clay, traduit en français par A. Burdeau (Paris, 1886). Ce livre est une tentative faite pour établir la psychologie sur une base scientifique sans la réduire à un chapitre de la physiologie, et aussi un effort intéressant pour reconstruire, sur la psychologie ainsi renouvelée, une sorte de christianisme libre.

Alternativement (rad. *alternatif*) adv. Tour à tour, l'un après l'autre.

Alterne (lat. *alternus* ; de *alter*, autre) adj. Bot. Se dit des feuilles ou des fleurs qui croissent des deux côtés de la tige ou des branches, mais qui ne sont pas en face les unes des autres : les feuilles du rosier et de l'orme sont *alternes*. (Dans ce sens, *alterne* se dit absolument.) Ce mot se dit aussi des feuilles verticillées et des pièces des ver-

Feuilles alternes.

ticilles floraux, lesquelles sont situées vis-à-vis des intervalles de celles du verticille qui précède ou qui succède immédiatement. *Alterne*, dans ce sens, est le contraire de *superposé*.

— Géom. Quand deux droites parallèles sont coupées par une sécante, les angles placés de côtés différents de la sécante sont dits *angles alternes*; les deux angles A sont dits *alternes internes*; il en est de même des deux angles B. Les deux angles C sont dits *alternes externes* ainsi que les deux angles D. Les *angles alternes internes sont égaux entre eux, les angles alternes externes le sont aussi*.

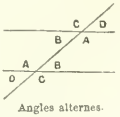

Angles alternes.

ALTERNEMENT n. m. Action d'alterner : L'ALTERNEMENT *des vers masculins et féminins est souvent irrégulier dans la poésie légère*.

ALTERNER (lat. *alternare*; de *alter*, autre) v. n. Remplir une même fonction à tour de rôle : *Dans les journaux, plusieurs écrivains* ALTERNENT *pour la rédaction des chroniques*. ‖ Se répondre en conversant : *Les bergers* ALTERNENT *dans les églogues de Virgile*.

— En parlant des choses, Se succéder avec une certaine régularité : *Palmiers* ALTERNANT *avec des sycomores*.

— Agric. Faire produire successivement à un même terrain des récoltes différentes : *Quand on* ALTERNE *sur une prairie peu d'gradée, on est sûr d'avoir plusieurs récoltes abondantes et consécutives*.

— Blas. Se renouveler alternativement : *Les triangles des pièces endentées, les carrés des pièces composées* ALTERNENT *successivement*.

— S'empl. activem. dans ce dernier sens : *L'ordre dans lequel il convient d'*ALTERNER *la culture d'un champ constitue l'assolement*.

— Bot. Se dit des organes qui suivent la loi d'alternance.

Alterné, ée part. pass. du v. Alterner.

— Blas. Se dit des pièces d'émaux différents et de forme régulière, placées côte à côte, et se renouvelant alternativement. ‖ Se dit aussi des figures semblables placées dans chaque partition de l'écu quand il y a un changement régulier des émaux de cette partition.

Emaux alternés.

ALTERNIFLORE (du lat. *alternus*, alterne, et *flos, floris*, fleur) adj. Dont les fleurs sont alternes.

ALTERNIFOLIÉ, ÉE (du lat. *alternus*, alterne, et *folium*, feuille) adj. Se dit d'une plante dont les feuilles sont alternes. V. ALTERNE.

ALTERNIPENNÉ, ÉE (du lat. *alternus*, alterne, et de *penné*) adj. Se dit d'une feuille simple-pennée dont toutes les nervures secondaires s'insèrent à des hauteurs différentes sur la nervure médiane, ou d'une feuille composée-pennée dont toutes les folioles sont alternes sur le rachis.

ALTERNIPÉTALE (du lat. *alternus*, alterne, et de *pétale*) adj. Se dit des étamines, des loges ovariennes, des styles, des carpelles insérés sur des points du réceptacle situés en face des intervalles qui séparent les pétales.

ALTERNISÉPALE (du lat. *alternus*, alterne, et de *sépale*) adj. S'emploie pour indiquer que les étamines, les loges ovariennes, les branches du style, les carpelles sont situés au niveau des intervalles qui séparent les sépales les uns des autres.

ALTERNITÉ (du lat. *alternus*, alterne) n. f. Se dit de la disposition de certains organes qui alternent autour d'un même centre.

ALTERQUER (lat. *altercari*, prendre la parole dans une altercation) v. n. Avoir des altercations. (Inusité.)

ALTESSE (du lat. *altissimus*, superlat. de *altus*, haut, élevé) n. f. Titre d'honneur qui se donne aux princes, et surtout aux princes du sang : ALTESSE *royale*. ALTESSE *sérénissime*. ‖ Se dit aussi de la personne qui porte ce titre : *Saluer une* ALTESSE.

— Par comp. et par plaisant., Ceux qui sont au premier rang : *Les* ALTESSES *de la finance, du barreau*.

— ENCYCL. Ce titre honorifique semble remonter très haut; il a été porté par les rois de Castille, d'Aragon et de Portugal, jusqu'au XVIe siècle; par Charles-Quint, roi d'Espagne, jusqu'à son avènement à l'empire (1519). Les rois d'Angleterre l'ont aussi gardé jusqu'à Jacques Ier; ceux de France, conjointement avec le titre d'*excellence*, jusqu'à Louis XI. Quand prévalut en France le titre de *majesté*, celui d'*altesse* fut donné d'abord aux frères des rois et à leurs enfants seulement. En 1633, Gaston d'Orléans, se trouvant à Bruxelles, prit le titre d'*altesse royale* pour se distinguer des autres princes étrangers. Lorsque le titre d'*altesse* fut étendu, sous Louis XIV, aux princes légitimés, le prince de Condé prit, pour s'en distinguer, le titre d'*altesse sérénissime*. En Allemagne, les princes souverains, tant séculiers qu'ecclésiastiques, prirent le titre « d'altesse » quand celui de « majesté » prévalut pour les rois. Les princes investis d'électorat étaient qualifiés d'*altesses électorales*. Aujourd'hui, sauf quelques exceptions, le titre d'*altesse royale* ou *impériale* appartient à tous les princes issus en droite ligne d'un roi ou d'un empereur, et celui d'*altesse sérénissime* à leurs collatéraux.

ALTH (Louis), savant polonais, né à Czernichov (Galicie) en 1819. Professeur de minéralogie à l'université de Cracovie, membre de l'académie des sciences de cette ville, Alth a publié notamment : *Coup d'œil sur la formation de la Gallicie et de la Bukovine* (1861); *Principes de minéralogie* (1869); *Sur la formation paléozoïque de la Podolie* (1874).

ALTHÆA ou **ALTHÉE** gr. *althaia*) n. m. Nom scientifique de la guimauve. V. GUIMAUVE.

ALTHÆASTRE (du gr. *althaia*, guimauve) n. m. Section du genre *guimauve*.

ALTHAIR. Astron. V. ALTAIR.

ALTHAUS (Julius), médecin anglais, né en 1831. Reçu docteur à Berlin en 1855, il exerça la médecine à Londres. Ses ouvrages : *Traité sur l'électricité appliquée à la médecine* (1859), trad. en français par Darin; *Maladies du système nerveux, leur fréquence et leur pathologie* (1877); *Maladies de la moelle épinière* (Londres, 1884), trad. par le docteur Morin (Paris, 1885), etc., sont très estimés.

ALTHÉA (de *Althée*, n. mythol.) n. f. Planète télescopique, n° 119, découverte par Watson en 1872.

ALTHÉE, mère de Méléagre. V. ce mot.

ALTHÉINE (de *althæa*, nom lat. de la guimauve) n. f. Nom donné par quelques chimistes à l'asparagine, parce que cette substance a été trouvée dans les racines de guimauve. V. ASPARAGINE.

ALTHÉMÈNE, fils de Crétée, roi de Crète. Althémène, pour échapper au parricide que lui avait prédit l'oracle, se retira à Rhodes avec sa sœur Apémosyne. Mais Crétée, ne pouvant supporter l'absence de son fils, vint le chercher à Rhodes. Les habitants, croyant à une descente d'ennemis, marchèrent à sa rencontre, et il périt d'un trait que son fils lui lança. Ce dernier, ayant reconnu son père, implora la mort comme une faveur des dieux; la terre s'entr'ouvrit et l'engloutit.

ALTHEN (Jean), agronome, né en Perse en 1709, mort en France en 1774. Vendu comme esclave, il travailla dans l'Anatolie à l'exploitation de la garance et du coton, réussit à s'évader, et arriva à Marseille, où il porta de la graine de garance. A Versailles, il eut une audience de Louis XV, et reçut la mission d'introduire un nouveau système de culture et de fabrication de la soie. Abandonné bientôt par le gouvernement, il tenta la culture de la garance dans les environs d'Avignon, où ses essais réussirent. Althen vécut pauvre, et laissa une fille unique qui mourut à l'hôpital en 1821. En 1846, on a érigé une statue à Althen sur le rocher de Notre-Dame des Doms.

ALTHEN-DES-PALUDS, comm. du dép. de Vaucluse, arrond. et à 10 kilom. de Carpentras, entre deux bras de la Sorgues; 1.006 hab. Le village doit son surnom aux marais (*paludes*) qui l'entouraient autrefois. Fabrique de papier, culture importante de garance.

ALTHÉNIE (de *Althen*, n. pr.) n. f. Genre de plantes de la famille des oaïadées, dont l'unique espèce, l'*althénie filiforme*, croît dans les étangs du midi de la France.

ALTHÉRIE (altérat. du mot *walteria*, de *Walther*, n. pr.) n. f. Genre de plantes de la famille des sterculiacées, propre à Madagascar.

ALTHING n. m. Parlement de l'Islande. V. ce mot.

ALTHIONATE n. m. Sel formé par l'acide althionique.

— ENCYCL. L'*althionate d'ammonium* forme de petits feuillets déliquescents. L'*althionate de baryum* présente des groupes sphériques de prismes très fins et rayonnés.

ALTHIONIQUE (de *al*, abrév. de *alcool*, et du gr. *theion*, soufre) adj. Se dit d'un acide que l'on obtient en chauffant de l'alcool avec un excès d'acide sulfurique jusqu'au moment où il se dégage du gaz oléfiant. Ce corps paraît être un mélange d'acides isethionique et sulfovinique.

ALTHORP (lord). V. SPENCER.

ALTHUSEN (Jean), né à Hatt. **Althusius**, jurisconsulte allemand, né à Emden en 1556, mort en 1617. Il professa le droit à Herborn, critiqua avec chaleur les ineptes procès intentés pour sorcellerie et se fit le défenseur ardent de la démocratie. Il établit en principe que toute souveraineté réside dans le peuple. Ses idées furent vivement combattues, notamment par Grotius. On lui doit notamment : *Dicæologicæ libri III* (Herborn, 1617); et *Politica methodice digesta* (Herborn, 1603), ouvrage dans lequel il a exposé ses idées politiques.

ALTICHIERI ou **ALDIGHERI da Zevio**, peintre italien, né probablement à Zevio, près Vérone, dans la seconde moitié du XIVe siècle. Il exécuta à Padoue, sous l'influence de Giotto, avec la collaboration de son élève Jacopo d'Avanzo, deux cycles de fresques : l'un dans la chapelle San-Felice à l'église San-Antonio, représentant la *Vie de Saint Jacques* et le *Crucifiement* (1376-1379), l'autre dans l'oratoire de San-Giorgio, qui comprend cinq *Scènes de la vie de la Vierge et de l'enfance du Christ*, un *Crucifiement* et dix *Episodes des histoires de saint Georges, sainte Catherine et sainte Lucie*. Ses œuvres empruntent une haute valeur artistique à l'ampleur et à la force du style et à la recherche de l'exactitude.

ALTIER, comm. de la Lozère, arrond. et à 30 kilom. de Mende, sur le torrent *Altier*, l'affluent du Chasseza; 1.077 hab. Mines de cuivre.

ALTIER, ÈRE (*ti-é* — du lat. *altior*, plus élevé : l'*r* ne se lie jamais avec la voyelle suivante) adj. Qui a de l'orgueil, de la hauteur : *Louvois était dur et* ALTIER. ‖ Qui marque, qui indique l'orgueil : *Humeur* ALTIÈRE. *Le lion a une allure* ALTIÈRE.

— SYN. **Altier, dédaigneux, fier, haut, hautain, impérieux**. Le *dédaigneux* vous méprise. Le *fier* ne se familiarise pas. Un homme *haut* domine ou veut dominer. Le *hautain* marque ou respire de la hauteur. L'*altier* nous intimide et veut nous asservir. L'*impérieux* veut être obéi.

ALTIÈREMENT adv. D'une manière altière, avec fierté, avec hauteur.

ALTIERI (Luigi d'), prélat italien, né à Rome en 1805, mort à Albano en 1867. Nonce à Vienne, puis cardinal, il fut l'un des commissaires extraordinaires qui, de 1849 à 1850, furent chargés du gouvernement par le pape Pie IX, retiré à Gaëte. Il mourut préfet de la congrégation de l'Index.

ALTILLAC, bourg de la Corrèze, arrond. et à 34 kilom. de Tulle, près de la Dordogne; 1.502 hab.

ALTIMETRE (du lat. *altus*, haut, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Instrument pour mesurer la hauteur des objets.

ALTIMÉTRIE (rad. *altimètre*) n. f. Partie de la géométrie pratique qui a pour objet la mesure des hauteurs accessibles et inaccessibles : *Les instruments communément usités en* ALTIMÉTRIE *sont la chaîne d'arpenteur, les jalons, le graphomètre, le théodolite et le baromètre*.

ALTIMÉTRIQUE adj. Qui a rapport à l'altimétrie : *Procédés* ALTIMÉTRIQUES.

ALTIMÉTRIQUEMENT adv. Selon les règles de l'altimétrie.

ALTÎN, grand lac de la Sibérie occ. (gouv. de Tomsk), situé entre de hautes montagnes de l'Altaï. La branche principale de l'Obi supérieur en sort. Longueur : 120 kilom.

ALTINGAT (*ga*) n. m. Nom que les alchimistes donnaient au vert-de-gris.

ALTINGIACÉES n. f. pl. Famille de plantes. Syn. de LIQUIDAMBARÉES.

ALTINGIE (*ji* — de *Alting*, n. pr.) n. f. Genre de plantes de la tribu des liquidambarées, dont on connaît une espèce de Chine, l'autre de l'Inde et de la Malaisie. Ce sont des arbres élevés, riches en substances résineuses, balsamiques.

ALTINUM, ville de l'ancienne Vénétie, située au fond des lagunes, au N.-E. de Padoue. C'était une place de commerce importante au temps des Romains. Lors de l'invasion d'Attila, les habitants d'Altinum se réfugièrent dans les lagunes où s'éleva Venise. Auj. *Altino*.

ALTIS, bois consacré à Zeus, aux environs d'Olympie, et près duquel on célébrait les jeux Olympiques. Ce bois contenait l'atelier dans lequel Phidias exécuta sa célèbre statue de Zeus.

ALTISE (du gr. *altikos*, sauteur) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des halticidés, renfermant de petites femmes sauteuses, à coloration métallique, répandues dans l'hémisphère boréal et comptant une quinzaine d'espèces en Europe.

Altise de la vigne.

— ENCYCL. Les *altises* proprement dites (*haltica* ou *graptodera*) sont souvent nuisibles aux plantes potagères, comme les choux, dont les larves de la *graptodera oleracea* dévorent les feuilles, ou à la vigne sur laquelle la *graptodera ampelophaga* produit les mêmes dégâts. Il n'y a guère moyen de combattre ces insectes, à cause de leur petite taille. On a conseillé d'insuffler sur les feuilles une solution de chaux vive hydratée. On peut aussi, pour l'espèce nuisible à la vigne, faire tomber les insectes dans de grands entonnoirs métalliques d'où ils glissent pour se réunir dans des sacs de toile.

ALTISSIME (lat. *altissimus*, superlat. de *altus*, élevé) adj. Très élevé, très puissant : *Ne donnez point en apanage à des princes* ALTISSIMES *et richissimes les forêts de l'État, qui sont le patrimoine des pauvres*. (Cormen.) [Il ne s'emploie plus guère que par plaisanterie.]

ALTISSIMO (Cristofano DELL'), peintre florentin du XVIe siècle, élève du Pontormo et du Bronzino, qui, vers 1550, exécuta pour Cosme Ier de Toscane une série de 280 portraits qui forma le premier fonds de la collection conservée dans les couloirs des Offices, à Florence.

ALTISTE (*tiss*) n. m. Chanteur ou musicien qui exécute une partie d'alto.

ALTITONNANCE (du lat. *altus*, haut, et *tonans*, qui tonne) n. f. Titre burlesque donné à Jupiter par Scarron, et qui marque le pouvoir de lancer la foudre.

ALTITUDE (lat. *altitudo*, hauteur) n. f. Élévation verticale d'un lieu au-dessus du niveau de la mer.

— ENCYCL. Météor. La température de l'atmosphère diminue à mesure que l'on s'élève au-dessus du niveau de la mer : c'est ce qui est démontré par les neiges perpétuelles dont les hautes montagnes sont recouvertes, et par les observations thermométriques faites à diverses hauteurs. La loi suivant laquelle s'effectue cette décroissance de la température paraît dépendre de conditions assez diverses. On a observé, en général, un abaissement de température de 1 degré pour un accroissement de hauteur d'environ 180 m. Cette influence de l'*altitude* sur la température atmosphérique se manifeste par les changements dans la végétation quand on gravit les hautes montagnes : les Alpes ou l'Himalaya, par exemple.

— Phys. *Mesure de l'altitude*. V. BAROMÈTRE, TRIGONOMÉTRIE.

ALTITUDINAL, ALE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'altitude.

ALTITUDINAIRE adj. qui a rapport à l'altitude : *Froid* ALTITUDINAIRE.

ALTKIRCH, ch.-l. d'arrond. de la Haute-Alsace, sur l'Ill; 3.400 hab. Fabrication des briques dites *briques d'Altkirch*. Longtemps possédée par les comtes de Ferrette, elle passa, en même temps que Belfort, à la maison d'Autriche (1324), qui la garda jusqu'au traité de Westphalie; elle fit partie dès lors du territoire français et fut, lors de la division en départements, ch.-lieu d'arrond. jusqu'en 1857; elle resta ensuite simple ch.-l. de canton, arrond. de Mulhouse (Haut-Rhin) jusqu'en 1871. — Pop. du canton : 17.000 hab.; du cercle : 50.840 hab.

Armes d'Altkirch.

ALTMEYER (Jean-Jacques), érudit belge, né à Luxembourg en 1804, mort à Bruxelles en 1877. Docteur en philosophie (1831) et en droit (1832), il fut chargé, lors de la fondation de l'université de Bruxelles, d'y professer l'histoire, puis les antiquités grecques et romaines. Il fit en outre des cours d'économie politique et d'histoire commerciale. Démocrate et libre penseur, il était très lié avec Proudhon. Ses principaux ouvrages sont : *Introduction à l'étude philosophique de l'histoire de l'humanité* (1837); *Cours de philosophie de l'histoire* (1840); *Histoire des relations commerciales et diplomatiques des Pays-Bas avec le nord de l'Europe pendant le* XVIe *siècle* (1840); *Panthéon national. Les Belges illustres* (1844-1845); *les Gueux de la mer et la prise de la Brielle* (1864); *Histoire des communes flamandes*, dont il publia seulement les cinq premiers volumes; *les Précurseurs de la Réforme aux Pays-Bas* (1885).

ALTMÜHL (lat. *Alemona*), rivière de Bavière, affl. de rive g. du Danube, issu de la Franken Höhe. Longueur du cours : 195 kilom. entre la source et Kelheim au confluent. Le projet conçu par Charlemagne de relier l'Altmühl à la Regnitz, et par là le Rhin au Danube, a été mis à exécution par le gouvernement bavarois (Ludwigskanal).

— Bibl. : Weiningor, *Führer durch das Altmühlthal* (Ratisbonne, 1867); Kugler, *die Altmuhltalp* (Ingolstadt, 1868).

ALTMÜNSTER, ville d'Autriche (prov. de Haute-Autriche), sur la rive N.-O. du lac de Traun ; 5.750 hab.

ALTO (mot ital. qui signif. *haut*) n. m. Nom donné autrefois à la plus grave des voix de femmes et à la plus aiguë des voix d'hommes. On dit aujourd'hui *haute-contre* en parlant des hommes, et *contralto* en parlant des femmes. (V. voix.) ‖ Nom donné à la partie chantée par ces sortes de voix dans un chœur ; *Les parties d'*ALTO *sont presque toujours exécutées par des voix basses d'enfants, surtout dans la musique d'église.* ‖ Ce mot a aussi servi à désigner la voix des castrats. ‖ Instrument à quatre cordes, exactement semblable au violon, mais un peu plus grand. Dans un orchestre, il fait l'office de l'alto parmi les voix. (On l'appelle aussi *quinte*, parce qu'il est accordé à la quinte du violon.) ‖ Pl. *Des* ALTOS.

— Encycl. Les quatre cordes de l'*alto* sont accordées à la quinte inférieure : *la, ré, sol, ut.* Les deux dernières de ces cordes sont filées, c'est-à-dire entourées d'un léger fil de laiton. L'alto tient la troisième place dans le quatuor des instruments à archet, entre le premier et le second violon d'une part, et le violoncelle de l'autre. Il s'écrit sur la clef d'*ut* troisième ligne. Son caractère est grave et mélancolique, et sa sonorité, douce et moelleuse, semble parfois un peu voilée. Il n'exige en réalité, de la part des violonistes, aucune étude particulière ; l'instrument étant de proportions un peu plus grandes, l'écart des doigts sur la touche est un peu plus large, et l'archet doit être un peu plus lourd. On lui donne parfois le nom de *viole* parce que, dans l'orchestre moderne, il a remplacé les vielles ou violes usitées dans les parties intermédiaires, du moyen âge au XVIIIe siècle. Les Italiens lui ont conservé le nom de *viola*, et se servent parfois du double mot *alto-viola*. V. violon, viole.

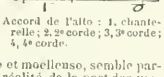

Accord de l'alto : 1, chanterelle ; 2, 2e corde ; 3, 3e corde ; 4, 4e corde.

Étendue ordinaire de l'alto.

ALTO n. m. Instrument de musique à vent en cuivre et à pistons qui est, dans la famille des instruments du genre saxhorn, l'intermédiaire entre le buglo et le baryton. (V. saxhorn.) ‖ Pl. *Des* altos. ‖ On dit aussi sax-alto, saxhorn alto.

ALTOBAS (*bass* — des mots ital. *alto*, et *basse*) n. m. et adj. Velours fabriqué en Italie au XVIe siècle et qui était ciselé de manière à présenter sur un fond abaissé des ornements en relief : *Un lit de velours* altobas. ‖ Le nom de *altobas* s'appliquait aussi aux velours gaufrés de la même époque qui ressemblaient aux altobas ciselés ; ainsi, aujourd'hui, on les imite encore en faisant des velours frappés.

Alto.

ALTO-BASSO n. m. Ancien instrument de percussion à cordes, que le musicien frappait d'une main avec un petit bâton, tandis que, de l'autre, il jouait un air sur la flûte, avec laquelle s'unissait l'alto-basso accordé à l'octave, à la quinte ou à la quarte.

Altœtting, bourg de Bavière, sur la Mœrn, affluent de l'Inn ; 3.300 hab. Source minérale alcaline. On y conserve dans une église les cœurs des souverains de Bavière.

Altomonte (Martino), de son vrai nom **Hohenberg,** peintre, né en 1657 à Naples, mort en 1745 au monastère d'Heiligenkreuz (Basse-Autriche), où il était entré en religion. Élève, à Rome, de G.-B. Gaulli et de Carlo Maratta, il devint peintre de la cour du roi de Pologne Jean Sobieski, pour lequel il exécuta des tableaux du siège de Vienne par les Turcs. On voit de ses œuvres dans les églises d'Autriche, au musée de Vienne, à Linz, à Prague et à Budapest. — Son fils, Bartholomaus, né en 1702 à Warschau, mort en 1779 à Linz, a travaillé dans le même genre.

Alton, ville d'Angleterre (Hampshire), sur la Wey, affl. droit de la Tamise ; 4.500 hab. Papeteries, filatures de soie et de lainages, brasseries ; houblon. — Il existe aux États-Unis (Illinois), sur le Mississipi, en face le confl. du Missouri, une ville du même nom, peuplée de 11.000 hab.

Altona, ville d'Allemagne (Prusse), prov. de Sleswig-Holstein, sur l'Elbe, à 1 kilom. de Hambourg, à laquelle la relie le faub. de Saint-Paul ; 143.250 hab. Commerce très actif ; fabriques de laines en couleurs, savons, etc. Port assez important, mais dont le mouvement dépend de celui de Hambourg. Altona, citée pour la première fois en 1547, se développa rapidement au XVIIe siècle, sous la domination danoise (depuis 1640) ; elle fut incendiée en 1713 par le général suédois Steenbock. Traitée en territoire neutre par les alliés en 1813 (siège de Davoust dans Hambourg), Altona devint ville prussienne en 1866 et fut incorporée avec Hambourg dans l'union douanière allemande en 1888.

Armes d'Altona.

— Bibl. : Seelig, *Hamburg-Altona und Umgegend* (Hamburg, 1890) ; Wichmann, *Geschichte Altonas* (Altona, 1865).

Alton-Shée (Edmond de Lignères, comte d'), homme politique français, né en 1810, mort à Paris en 1874. Pair de France en 1836, il appuya d'abord le gouvernement, puis devint un ardent démocrate, et prit part à la révolution de 1848. Sous l'Empire, il s'occupa d'affaires industrielles. Après le 4 septembre 1870, il prit part à la fondation du *Peuple souverain*, puis à celle du *Suffrage universel*. On lui doit des brochures et des ouvrages, dont l'un est fort curieux. Ce sont ses mémoires, divisés en deux parties : l'une, toute mondaine, est intitulée : *Mémoires du vicomte d'Aubas* (Paris, 1868) ; l'autre, qui a trait à la politique, porte le titre de *Mes Mémoires* (1868).

Altoona, ville des États-Unis (Pensylvanie), au pied des Alleghanys ; 30.350 hab. Usines et ateliers de construction et de réparation pour le matériel roulant des chemins de fer.

Altopascio, bourg d'Italie (Toscane), prov. de Florence ; 4.700 hab. Altopascio est célèbre dans les annales des républiques de Florence et de Lucques au XIVe siècle. Bâti sur une colline située sur la frontière des deux territoires, il se trouva occupé alternativement par l'une ou par l'autre des deux cités.

Altorf. Géogr. V. Altdorf.

Altorf, bourg d'Alsace, autrefois du dép. du Bas-Rhin, aujourd'hui du canton et du cercle de Molsheim, sur la *Bruche d'Altorf*, affluent de l'Ill ; 850 hab., au lieu d'un millier avant l'annexion.

Altorfer (Albert). V. Altdorfer.

Altoun-keupri (ou **keupru**), localité de la Turquie d'Asie (prov. du Kurdistan) dans une île du Petit Zab, affluent du Tigre, et sur la route de Bagdad à Mossoul. C'est là qu'on charge, pour le transport par eau, les marchandises à destination de Bagdad, venues à dos de bête du Kurdistan septentrional.

Altranstadt, village de Prusse (prov. de Saxe) ; 500 hab. Charles XII y tint son quartier général en 1706 et 1707, et y dicta le traité par lequel Auguste II abandonnait le trône de Pologne (24 sept. 1706).

Altruisme (*iss* — du lat. *alter*, autre) n. m. Terme employé par Auguste Comte, pour désigner le sentiment opposé à l'égoïsme : *Chacun pour soi est le maxime de* l'égoïsme ; *vivre pour autrui, celle de* l'altruisme. (F. Pillon.)

— Encycl. La philosophie positiviste comprend sous le nom d'*altruisme* l'ensemble des penchants ou instincts sympathiques, tels que l'affection, la vénération, la bonté. Elle professe que ces penchants sont innés dans l'homme comme les penchants égoïstes, qu'ils sont la manifestation fonctionnelle de certains organes cérébraux susceptibles d'atrophie ou de développement, qu'ils ne sont pas d'ailleurs particuliers à l'espèce humaine, mais que, chez certaines espèces animales, ils sont la source de l'état de domesticité et de sociabilité. Elle fonde sur eux la morale.

Altruiste (*iss*) adj. Qui a rapport à l'altruisme : *Morale* altruiste. *Instincts* altruistes.

Altschul (Elias), médecin allemand, né à Prague en 1812, professeur d'homœopathie à l'École de médecine de Prague. On lui doit : *Dictionnaire de Médecine oculaire* (Vienne, 1835) ; *Traité de pharmacodynamique physiologique* (Prague, 1850-52) ; la *Loi de polarité thérapeutique des doses médicales* (Prague, 1852).

Altstadt-Rottweil, village de Wurtemberg, sur le Neckar ; 840 hab. Une des premières communes chrétiennes du Wurtemberg, où les rois et les empereurs de Germanie tenaient souvent leurs plaids au moyen âge.

Altstætten, ville de Suisse (canton de Saint-Gall) ; 8.430 hab. Existant dès 926, Altstætten a successivement appartenu au couvent de Saint-Gall (970), au canton d'Appenzell (1460) et à celui de Saint-Gall (1803). Les Autrichiens la saccagèrent en 1410. — Il existe un autre **Altstætten** (ou *Altstetten*) dans le canton de Zurich, à l'embranchement des chemins de fer de Zug et de Lucerne ; 1.640 hab.

Altum (Bernard), naturaliste allemand, né à Munster (Westphalie) en 1824. Il étudia les sciences naturelles à Berlin et devint professeur à Munster en 1856, puis à l'École forestière d'Eberswalde en 1869. Il a publié de nombreux ouvrages : *les Mammifères du pays de Munster* (1867) ; *l'Oiseau et sa vie* (1875) ; *Traité de zoologie* (1878), etc.

Altwasser (lat. *Aqua antiqua*), ville de Prusse (prov. de Silésie) ; 10.100 hab. Exploitation importante de houille, fonderies de fer, fabrication de toiles ; les eaux minérales en sont aujourd'hui taries.

Altyne (du tartare *alty*, qui signifie *six*) n. m. Unité monétaire nominale, employée autrefois dans la comptabilité russe. ‖ Monnaie d'argent frappée par Pierre le Grand et valant 3 copecks.

Alucite (du lat. *allucere*, reluire) n. f. D'une façon scientifique absolue, ce mot désigne les insectes lépidoptères du genre ornéode. Mais, dans la pratique, on entend sous le nom d'*alucite* une petite teigne qui attaque les grains (*sitotroga cerealella*).

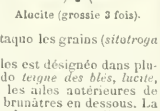
Alucite (grossie 3 fois).

— Encycl. L'*alucite* des céréales est désignée dans plusieurs localités sous les noms de *teigne des blés, lucite, pou volant*. Ce petit papillon a les ailes antérieures de couleur café au lait en dessus et brunâtres en dessous. La tête, les antennes, les pattes et le corps sont d'un gris plombé. La chenille est d'un rouge vif ; à peine éclose, elle attaque le grain, perfore l'enveloppe, se creuse une galerie dans l'albumen farineux et rouge complètement tout l'intérieur, en respectant soigneusement l'enveloppe. La fécondité de cette espèce est prodigieuse ; aussi les dégâts qu'elle occasionne sont-ils considérables. On a préconisé, pour détruire l'alucite, les vapeurs ou gaz anesthésiques, tels que la fumée du tabac, le sulfure de carbone, etc.

Alucitinés n. m. pl. Sous-famille d'insectes microlépidoptères, famille des ptérophorides, renfermant les ptérophores ornéodes (*alucites*) et formes voisines. — *Un* alucitiné.

Alude ou **Alute** (lat. *aluta*, peau molle) n. f. Peau souple et tendre, ayant gardé sa fleur, et qui a été retournée et mégissée : *Les lexicographes du* XIIIe *au* XVe *siècle confondent l'*alude *avec le cordouan.* (Gay.)

— Encycl. L'*alude* est cette basane ordinairement teinte en vert, d'aspect pelucheux, dont on se sert pour recouvrir les registres.

Aludel n. m. Nom donné à un système de poteries de formes diverses construites de manière à pouvoir, en s'emboîtant les unes dans les autres, former un tuyau. L'appareil composé d'*aludels* servait pour différentes sublimations ; on fait usage aujourd'hui d'appareils plus commodes. ‖ On désignait encore par ce mot l'Assemblage des tuyaux partiels, qui forment le tuyau entier.

Aluine n. f. Vieux mot, syn. de *absinthe*, et qui, au fig., signifiait Amertume.

Alule (lat. *alula*, diminut. de *ala*, aile) n. f. Ornith. Bout de l'aile d'un oiseau. — Entom. Petite écaille qui se trouve à l'origine de l'aile de quelques insectes diptères.

Alumelle (du vieux franç. *alemelle*, lat. *lamella*) n. f. Lame de toute arme, en général, et en particulier celle d'un couteau ou d'une épée : *Qui fera* alumelles *d'épées à deux mains et mettra* alumelles *d'epées et dagues...* (Statuts des couteliers, 1565.) ‖ Ce mot se prenant aussi quelquefois dans le sens de l'arme elle-même, notamment d'une épée : *Charles mit tantôt la main sur* alumelle. (Lettres de Charles VI, 1420.)

— Cost. Sorte de soutane sans manche. — On ne dit plus que soutanelle.

— Mar. Nom donné à des plaques de fer clouées dans les mortaises des gouvernails.

— Techn. Sorte de couteau servant à gratter, à polir le bois, l'écaille, la corne.

Alumiane n. f. Sulfate d'alumine anhydre (Al^2SO^4).

Aluminage n. m. Opération qui a pour objet de produire un dépôt d'oxyde d'alumine sur un tissu, afin de le rendre propre à recevoir une teinture.

Aluminaire adj. Se dit de pierres volcaniques qui contiennent de l'alun tout formé.

— n. f. V. aluminite.

Aluminate n. m. Chim. Sel où l'alumine joue le rôle d'acide. ‖ On dit aussi aluminiate.

— Minér. Dénomination générique sous laquelle on désigne un certain nombre de minéraux, dans la composition desquels entre l'alumine. ‖ *Aluminate de glucine* ou *Cymophane*, Minéral d'un jaune verdâtre ou d'un vert d'émeraude, rayant la topaze, se laissant rayer par le corindon, infusible au chalumeau. ‖ *Aluminate de magnésie*, Minéral de couleurs variées, rayant le quartz, rayé par le corindon, se présentant sous deux formes dominantes, l'octaèdre et le dodécaèdre ; on lui donne les noms de *rubis spinelle*, rouge ; *rubis balais*, rose ; *rubicelle*, jaune ; *ceylonite* ou *candite*, vert, bleu ou brun ; *chlorospinelle*, vert-pré ; *pléonaste, picotine*, noir ; puis la spinelle de fer, manganèse et magnésie ou *jacobsite* ; l'*aluminate de magnésie et de fer* ou *hercynite* ; l'*aluminate de magnésie et de zinc* ou *gahnite, crettonite, dysluite* ; l'*aluminate de magnésie, fer et chrome* ou *chromite*.

— Encycl. Chim. Les *aluminates* dérivent d'hydrates d'alumine dont l'hydrogène est remplacé par un métal ; les aluminates de potassium, de sodium et de baryum sont solubles, les autres ne le sont pas.

L'*aluminate de potassium*, K^2O,Al^2O^3 ou $Al^2O^4.K^2$, correspond à l'hydrate Al^2O^3,H^2O ou $Al^2O^4K^2$; il a été obtenu par Frémy en fondant au creuset d'argent un excès de potasse ; sa dissolution laisse déposer à l'évaporation des cristaux de formule $Al^2O^4K^2,3H^2O$.

L'*aluminate de sodium*, qui a pour formule $Al^2O^4Na^2$, correspond à l'hydrate $Al^2O^3H^2$ ou $2Al^2O^3,3H^2O$; c'est un produit industriel, employé comme mordant en teinture, et obtenu en chauffant au rouge deux parties de bauxite (alumine hydratée ferrugineuse) et une partie de carbonate de sodium.

L'*aluminate de baryum* $Al^2O^4.Ba$ ou $Al^2O^4.BaO$ est soluble dans dix fois son poids d'eau ; il cristallise avec quatre molécules d'eau ($4H^2O$) par addition d'alcool à la solution.

Le *calcium* forme avec l'alumine plusieurs composés insolubles et difficilement fusibles. Il est probable qu'un de ces aluminates se forme dans les chaux hydrauliques et les ciments pendant la cuisson, et que son hydratation contribue à la prise de ces matières sous l'eau.

Un grand nombre d'aluminates naturels ont été reproduits par Ebelmen en mélangeant l'alumine avec l'oxyde du métal dont on veut avoir l'aluminate et en chauffant ce mélange en présence de l'acide borique ou du borate de sodium.

Alumine (du lat. *alumen*, alun) n. f. Oxyde d'aluminium.

— Encycl. Minér. L'*alumine* existe à l'état anhydre Al^2O^3 et à l'état d'hydrates divers. Anhydre, elle cristallise dans le système rhomboédrique et possède une densité voisine de 4, une dureté peu inférieure à celle du diamant (9) ; c'est une pierre précieuse que l'on rencontre surtout dans les Indes, au Thibet et à Ceylan. Quand elle est incolore, elle constitue le *corindon* ; quand elle est colorée par des oxydes métalliques, elle prend différents noms : *rubis* (rouge), *topaze orientale* (jaune), *saphir* (bleu), *améthyste orientale* (violet pourpre). Cristallisée avec du sesquioxyde de fer, elle constitue l'*émeri*, minéral très dur qui, réduit en poudre, sert à polir le fer, l'acier, les glaces et les cristaux naturels. La *gibbsite* est l'hydrate $H^4Al^2O^5$; le *diaspore* est l'hydrate $H^2Al^2O^4$. La *bauxite* est un hydrate amorphe en masses terreuses contenant plus ou moins de fer.

Les composés naturels où entre l'alumine sont très nombreux : citons les feldspaths, les micas, les argiles, et une multitude d'autres silicates, de fluosilicates (*topaze*), des phosphates et fluophosphates (*turquoise, wavellite, amblygonite, childrénite*), des sulfates (*alunite*), etc.

— *Préparation.* On obtient l'alumine pure à l'état d'hydrate gélatineux $Al^2O^3,3H^2O$ en précipitant une solution d'un sel soluble d'aluminium par le carbonate d'ammonium. On l'obtient encore très pure et exempte de fer en décomposant une solution d'aluminate de sodium par un courant d'acide carbonique.

Pour préparer l'alumine anhydre, on calcine l'hydrate d'alumine ou encore l'alun ammoniacal. Elle se présente sous forme de poudre blanche, légère, sans odeur ni saveur, happant à la langue. Elle n'est fusible qu'au chalumeau oxyhydrique ; elle communique son infusibilité aux argiles. Calcinée à haute température, l'alumine est insoluble dans l'eau ; mais elle s'y combine avec dégagement de chaleur quand elle n'a pas été calcinée au-dessus du rouge naissant, et, dans ce cas, en se refroidissant à l'air humide, elle peut absorber jusqu'à 15 p. 100 d'eau.

L'alumine calcinée se dissout difficilement dans les acides et les alcalis.

L'alumine hydratée $Al^2O^3,3H^2O$ est blanche ; séchée, elle devient translucide. Elle joue le rôle d'acide et de base et se dissout dans les acides, les alcalis et les terres solubles (baryte, strontium), très peu dans l'ammoniaque. Maintenue longtemps à l'ébullition, elle cesse d'être soluble ; sa composition serait alors représentée par la formule $Al^2O^3,2H^2O$. L'alumine hydratée retenant avec énergie les matières organiques, il suffit de la mettre au con-

tact des matières colorantes pour qu'elle en absorbe la couleur; les composés insolubles qui se forment alors ont reçu le nom de *laques* et sont utilisés dans la peinture et dans l'industrie des papiers peints.

— *Alumine soluble.* Il existe deux variétés d'alumine soluble coagulable par les acides, les alcalis et la plupart des sels. La première, que Graham appelle la *métalumine soluble*, a été obtenue en faisant bouillir d'une façon continue pendant dix jours une solution étendue d'acétate d'aluminium; si l'on évapore sa solution, on obtient l'hydrate $Al^2O^3,2H^2O$ à l'état gommeux. L'autre, que Graham nomme *alumine soluble*, a été obtenue en mettant sur le dialyseur une solution d'alumine dans le chlorure d'aluminium; l'alumine colloïdale reste sur le dialyseur après diffusion du chlorure. La métalumine est faiblement alcaline; l'alumine soluble de Graham n'est pas alcaline et ne constitue pas un mordant.

— *Alumine cristallisée.* L'*alumine cristallisée* ou *corindon* a été reproduite pour la première fois par Ebelmen: l'alumine amorphe, dissoute dans le borax fondu au feu d'un four à porcelaine, cristallise par suite de la volatilisation du borax; si l'on ajoute un peu d'oxyde de chrome, on obtient des cristaux rouges chimiquement identiques au rubis. Le corindon a été préparé par Deville et Caron; en volatilisant le fluorure d'aluminium en présence de l'acide borique, on obtient du fluorure de bore et de l'alumine cristallisée. Si l'on ajoute un peu de fluorure de chrome, on obtient la coloration du saphir ou du rubis; une grande quantité donnerait le corindon vert. Debray a reproduit le corindon en chauffant dans un creuset de platine du phosphate d'aluminium avec un excès de sulfate de potassium ou de sodium. Indiquons encore la méthode de Senarmont, qui consiste à chauffer à 350 degrés une solution de chlorure d'aluminium; on obtient à la fois le corindon (alumine anhydre), le *diaspore* (alumine hydratée). En dernier lieu, Frémy et Verneuil ont pu préparer de grandes masses de rubis ressemblant parfaitement au rubis naturel, mais impropres à la taille.

ALUMINER v. a. Mélanger, combiner avec l'alumine.

ALUMINERIE (rad. *alumine*, ou *alun*) n. f. Fabrique d'aluminium. ‖ Lieu où se vendent les objets fabriqués avec l'aluminium. ‖ Fabrique d'alun.

ALUMINEUX, EUSE adj. Qui contient de l'alumine; qui en est formé; qui en a les propriétés: *Eau* ALUMINEUSE. *Terrain* ALUMINEUX.

ALUMINIATE n. m. Chim. V. ALUMINATE.

ALUMINICO (rad. *alumine*), mot invar. qui entre dans la formation des mots qui désignent la combinaison du sel aluminique avec un autre sel: *Aluminico-ammoniaque*, — *barytique*, — *calcique*, — *silicate*, etc.

ALUMINIDES n. m. pl. Famille minéralogique renfermant les espèces contenant de l'alumine. — *Un* ALUMINIDE.

ALUMINIER (é) n. m. Celui qui fabrique de l'aluminium.

ALUMINIÈRE n. f. Techn. V. ALUNIÈRE.

ALUMINIFERE (du lat. *alumen*, alumine, et *ferre*, porter) adj. Qui contient de l'alumine.

ALUMINIQUE adj. Se dit des sels résultant de l'action des acides sur l'alumine.

ALUMINITE ($H^{12}Al^2SO^{16}$) n. f. Sultate d'alumine existant en masses mamelonnées, à surfaces lisses, blanches, douces au toucher et happant à la langue. Espèce dédiée à Webster. Syn. de WEBSTERITE.

ALUMINIUM (*om'* — rad. *alumine*) n. m. Corps simple métallique.

— ENCYCL. L'*aluminium* a été obtenu pour la première fois en 1827 par le chimiste allemand Wöhler en décomposant le chlorure d'aluminium par le potassium. Mais la connaissance de ses propriétés et des moyens de le préparer industriellement est due à Henri Sainte-Claire Deville, et date seulement de 1854.

— PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES. L'aluminium est un métal d'un beau blanc tirant légèrement sur le bleu, surtout lorsqu'il a été écroui; il peut se brunir et se polir facilement. Ce métal est malléable, ductile et se moule très bien; il se forge à chaud, et peut se débiter en feuilles, comme l'or et l'argent. Il fond à 650 degrés. L'aluminium fondu a pour densité 2,56; c'est le plus léger de tous les métaux usuels. Quand il est lamine, il résonne comme une lame de verre qu'on frapperait d'un coup sec. C'est un bon conducteur de l'électricité et de la chaleur. Sa chaleur spécifique est très grande, par rapport à celle des métaux usuels; son pouvoir émissif est faible. Ce métal est inoxydable à l'air sec ou humide; même à la température du chalumeau hydrogène et oxygène, il ne s'oxyde que très faiblement lorsqu'il est pur. L'eau est sans action sur lui. Les acides sulfurique et nitrique, légèrement étendus d'eau, ne l'attaquent pas à froid, mais le dernier de ces acides le dissout quand il est bouillant. L'acide sulfhydrique n'a aucune action sur lui, l'acide chlorhydrique a peu d'action sur le métal bien pur, mais il attaque avec une très grande énergie l'aluminium du commerce. Le chlore, le brome, l'iode dissolvent avec l'aluminium des chlorures, bromures, iodures. Les solutions alcalines agissent avec une très grande énergie sur ce métal; cependant, un dégagement de gaz ammoniac se ne le ternit que faiblement. Les acides acétique et tartrique n'agissent point sur l'aluminium, même lorsque le contact est prolongé; un mélange de vinaigre et de sel marin agit lentement, mais sensiblement, sur ce métal.

Le sel marin et le chlorure de potassium sont sans action sur ce métal. Les autres chlorures métalliques sont décomposés.

L'aluminium forme des alliages avec le sodium, le fer, le plomb, le zinc et le cuivre, l'argent, et s'amalgame assez facilement.

Le poids atomique de l'aluminium fixé par la chaleur spécifique étant de 27,5, on est conduit à formuler l'oxyde d'aluminium Al^2O^3; or il se trouve précisément que l'alumine est isomorphe des sesquioxydes de fer, manganèse, chrome, qui ont une formule analogue; d'autre part, les sels d'aluminium, avec un double atome de ce métal fonctionnant comme *hexatomique*, sont constitués comme les sels ferriques, dont ils sont isomorphes. L'aluminium se rapproche donc des métaux de la famille du fer; il s'en distingue en ce que son oxyde est irréductible par le charbon, et en ce qu'il ne fonctionne jamais comme diatomique et, par suite, ne donne que des sels analogues aux sels ferreux.

— MÉTALLURGIE DE L'ALUMINIUM. Il existe divers procédés de fabrication. *Procédé Sainte-Claire Deville.* Il consiste à décomposer le chlorure double d'aluminium et de sodium par le sodium, et à ajouter de la cryolithe qui joue un rôle de fondant et permet au métal de se rassembler. Les proportions de matières à employer sont les suivantes: 2 parties de sodium, 12 de chlorure et 5 de cryolithe. La réduction s'opère sur la sole d'un four à réverbère. On obtient le métal pur après plusieurs fontes successives.

Le procédé Sainte-Claire Deville prit rapidement un grand développement et produisit de l'aluminium en quantité considérable à l'usine de Nanterre jusqu'en 1877.

A partir de cette époque, de nouvelles et importantes découvertes transformèrent complètement le mode de fabrication ci-dessus. On n'eut plus recours qu'aux procédés électriques et électrolytiques, dont le principal est dû à Ad. Minet, de Creil.

L'électrolyse de la cryolithe, fluorure double de l'aluminium et du sodium, en présence du chlorure de sodium, donne de bons résultats. Le sodium se dépose au pôle négatif et met en liberté des gouttelettes d'aluminium. L'électrolyse est effectuée à 1.000 degrés environ, afin que la cryolithe et le chlorure de sodium soient maintenus en fusion.

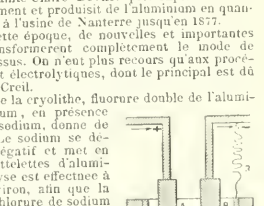

Fig 1

— *Procédé Adolphe Minet.* La cryolithe et le chlorure de sodium sont fondus dans une cuve en fonte, revêtue d'une garniture en maçonnerie. (*fig.* 1).

Ce mélange est électrolysé à l'aide de deux électrodes en charbon aggloméré: A, B. Sous la cathode B se trouve un creuset en terre où se rassemble le métal. On établit la cuve en dérivation sur le pôle négatif par l'intermédiaire d'une résistance R qui ne laisse passer que les $\frac{5}{100}$ du courant: les parois de la cuve sont alors recouverts d'une couche d'aluminium qui les protège de l'action du bain en fusion. L'intensité du courant varie de 89 à 1.430 ampères, et la température entre 900 et 1.100 degrés.

On maintient la composition du bain constante par l'addition d'alumine et de fluorure d'aluminium. Le rendement est de 60 p. 100.

— ALLIAGES D'ALUMINIUM. L'aluminium forme des alliages avec différents métaux, tels que: le cuivre, le fer, le plomb, le zinc et un amalgame avec le mercure. Les principaux procédés de préparation de ces alliages sont dus à Héroult d'une part, et Cowles d'autre part.

— *Procédé Héroult.* Dans ce procédé, le courant sert à fondre et à décomposer l'alumine. Le fond du bain est constitué par le métal dont on veut avoir l'alliage.

La réduction s'effectue dans une cuve en fonte revêtue intérieurement de plaques de charbon conductrice C (*fig.* 2). Cette caisse et le charbon communiquent avec le pôle négatif d'une dynamo. On y introduit le métal et l'alumine. Le courant passe de l'électrode positive B, qui est en charbon, au métal en traversant l'alumine A. Comme celle-ci est très résistante, il se produit une grande élévation de température, qui détermine sa fusion. Le courant la décompose, et l'aluminium se porte sur le métal qu'on avait introduit et qui est l'électrode négative.

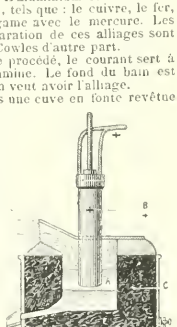

Fig 2.

— *Procédé Cowles.* Ce procédé consiste à réduire l'alumine par le charbon à une température élevée produite par l'arc voltaïque. Ce procédé sert à fabriquer le bronze d'aluminium et le ferro-aluminium. On introduit un mélange de bauxite et de charbon et le métal dont on veut avoir l'alliage dans un appareil disposé comme le creuset Siemens. Sous l'influence d'un courant très intense, l'alumine est décomposée, et l'aluminium libre se combine avec le métal. Le revêtement intérieur du four est un mélange de charbon et de chaux, substance isolante et infusible. La machine donne un courant qui varie de 3.000 à 5.000 ampères. Un coupe-circuit en plomb, fusible à 8.000 ampères, évite tout accident.

— USAGES DE L'ALUMINIUM. Tout d'abord, l'aluminium est resté un métal relativement cher et n'a été employé que dans la bijouterie et l'orfèvrerie d'art. On en fait aujourd'hui, grâce à son prix de revient peu élevé, des instruments d'optique, des accessoires de machines, des ustensiles de cuisine, et même des bateaux, des véhicules, etc.

Le bronze d'aluminium à 10 p. 100 sert à la fabrication de beaucoup d'objets. Grâce à son innocuité parfaite, à son éclat, qui rappelle celui du vermeil, on en fait des services complets, des bijoux, des boîtes de montre, des timbales, etc. On emploie, pour fabriquer les conducteurs électriques, un bronze d'aluminium phosphoré.

Le prix de l'aluminium a considérablement baissé: le prix du premier kilogramme d'aluminium fabriqué par Deville en 1855 était d'environ 3.000 francs; en 1856, ce métal valait 375 francs le kilogr.; en 1862, 125 francs; en 1890, les procédés électriques sont utilisés dans plusieurs usines, l'aluminium est livré à 90 francs le kilogr., et aujourd'hui le commerce le fournit à moins de 20 francs le kilogramme.

COMPOSÉS DE L'ALUMINIUM

— *Oxyde d'aluminium.* V. ALUMINE.

— *Chlorure d'aluminium* Al^2Cl^6. On peut préparer le chlorure d'aluminium en réduisant l'alumine par l'action combinée du chlore et du charbon, ou bien encore, on fait passer sur de l'alumine bien desséchée et chauffée au rouge dans un tube un mélange d'acide chlorhydrique et de sulfure de carbone en vapeur.

Le chlorure d'aluminium est incolore, transparent, ses cristaux sont très déliquescents. Il est facilement fusible (190°) et volatilisable. Sa dissolution dans l'eau est accompagnée d'un grand dégagement de chaleur. La solution concentrée laisse déposer l'hydrate $Al^2Cl^6 + 12H^2O$. Le chlorure d'aluminium fondu est décomposable par le courant d'une pile. Friedel et Crafts ont trouvé en ce corps un puissant instrument de synthèse organique, en particulier pour les corps de la série aromatique.

Le chlorure d'aluminium hydraté s'obtient par double décomposition du sulfate d'aluminium et du chlorure de baryum; si l'on prenait le chlorure de calcium, on obtiendrait un chlorure double déliquescent.

— *Chlorures doubles d'aluminium.* En se combinant aux chlorures alcalins, le chlorure d'aluminium donne des chlorures doubles moins altérables que le chlorure simple; ils sont fusibles vers 200° et volatils au rouge sombre. On les prépare en réduisant un mélange d'alumine et de charbon auquel on ajoute le chlorure sur lequel on veut opérer, par le chlore.

— *Bromure, Iodure et Fluorure d'aluminium.* Le chlorure et le bromure se préparent directement. Le fluorure s'obtient anhydre en traitant l'alumine par l'acide fluorhydrique en excès, ou le sulfate d'aluminium sec par la cryolithe à équivalents égaux. Le produit est distillé dans un courant d'hydrogène à l'aide d'un tube en charbon de cornue.

— *Fluorure d'aluminium et de sodium* $Al^2Fl^6 + 6NaFl$. Il constitue la cryolithe. (V. CRYOLITHE.) On l'a reproduit artificiellement, il sert à la préparation de l'aluminium.

— *Sulfate neutre d'aluminium* $Al^2.(SO^4)^3$ ou $Al^2O^3.3SO^3$. Ce sulfate est peu soluble dans l'eau, presque insoluble dans l'alcool. Il cristallise avec 16 molécules d'eau. Chauffé au rouge, il laisse un résidu d'alumine pure. Le sulfate neutre d'aluminium se prépare en grand en traitant les argiles par l'acide sulfurique. Si l'on veut avoir du sulfate d'aluminium exempt de fer, on précipite ce métal à l'état de bleu de Prusse par le cyanure jaune.

Il existe plusieurs sulfates basiques formés par la substitution des radicaux Al^2O et Al^2O^3 à l'hydrogène de l'acide sulfurique SO^4H^2.

— *Phosphates d'aluminium.* Le phosphate neutre d'aluminium $(PhO^4)^2Al^2$ s'obtient en précipitant une solution neutre d'alumine par le phosphate de soude ordinaire. Il retient, quand on le dessèche à l'air, $5H^2O$. Il est soluble dans les alcalis et dans les acides, sauf l'acide acétique. On a pu fonder sur cette insolubilité un procédé de dosage volumétrique de l'alumine. Il existe dans la nature un certain nombre de phosphates doubles d'aluminium et d'un autre métal: la *childrénite*, la *turquoise*, ainsi que des fluophosphates naturels, comme la *wavellite*.

— *Silicates d'aluminium.* Ces silicates forment une partie importante de la croûte terrestre. C'est ainsi que les *feldspaths* (v. ce mot) sont des silicates doubles d'aluminium et de potassium ou de sodium, mélangés à des silicates de magnésium ou de calcium; les *argiles* (v. ce mot) sont des silicates d'aluminium hydratés, de composition variable, renfermant aussi des silicates de sodium, potassium, calcium, magnésium ou fer.

— *Caractères analytiques des sels d'aluminium.* Les solutions salines d'aluminium ont une saveur astringente et une réaction acide au papier de tournesol. Les acides n'y produisent pas de précipité; la potasse et le sulfhydrate d'ammoniaque, le phosphate de sodium y donnent un précipité d'alumine hydratée soluble dans la potasse en excès et dans les acides. L'ammoniaque, les carbonates alcalins, le carbonate de baryum donnent un précipité non soluble dans un excès de réactif.

Les solutions des aluminates alcalins ne précipitent pas par le sulfhydrate d'ammoniaque, mais bien par un courant prolongé d'hydrogène sulfuré et par l'ammoniaque. L'alumine ou un sel d'aluminium calciné se colore en bleu quand on le chauffe après l'avoir humecté d'azotate de cobalt, et ne fond pas au chalumeau.

L'aluminium se dose à l'état d'alumine.

ALUMNA (*nourrice*), surnom de Cérès.

ALUMNAT (*lom'-na*) ou **ALUMNEUM** (*lom'-né-om'*) — du lat. *alumnus*, nourrisson, élève) n. m. Mot employé en Allemagne et aux Etats-Unis pour désigner des internats scolaires. ‖ En France, Mot appliqué par quelques ordres religieux, spécialement par les Assomptionistes, à certains de leurs établissements d'instruction secondaire, réservés à leur propre recrutement.

ALUMNISTE (*lom'-nist'*) n. m. Elève d'un alumnat.

ALUMNOL n. m. Nom usuel du naphtol sulfonate d'alumine. (C'est une poudre blanche soluble dans l'eau et dans la glycérine, utilisée comme antiseptique de la peau et des muqueuses en solution au titre de 20 à 50 p. 100.)

ALUMNUS (*nourricier*), surnom du Jupiter.

ALUMOCALCITE (du lat. *alumen*, alun, et *calx*, *calcis*, chaux) n. m. Nom donné à un hydro-silicate d'alumine très siliceux. (C'est une variété d'opale.)

ALUN (du lat. *alumen*, même sens) n. m. Terme générique par lequel on désigne des sulfates doubles que forment les sulfates d'aluminium, de fer, de chrome, avec les sulfates des métaux alcalins, potassiums, sodiums, ammoniums.

— ENCYCL. Minér. Les *aluns* se présentent dans la nature à l'état de sulfates doubles d'alumine et de bases diverses. Citons: l'*alun d'ammoniaque* ou tschermigite, l'*alun de soude* ou mendozite, l'*alun de magnésie* ou pickeringite, l'*alun de manganèse* ou apjohnite, l'*alun de fer* ou halotrichite, etc.

— Chim. L'*alun* ordinaire, ou *alun potassique*, est un sulfate double d'aluminium et de potassium. C'est un sel blanc, cristallisé en gros octaèdres réguliers. Il est plus soluble à chaud qu'à froid dans l'eau. Il a un goût sucré d'abord, puis styptique et amer. La chaleur lui enlève une partie de l'eau qu'il renferme et lui fait subir la fusion aqueuse. Si on le refroidit dans cet état de fusion, il prend un aspect vitreux, sous lequel on lui donne le nom d'*alun de roche* (on le tirait anciennement de Rocca, en Syrie). Si l'on continue à le chauffer, il abandonne peu à peu toute son eau et se boursoufle considérablement, de manière à s'élever au-dessus du creuset en une masse spongieuse, appelée vulgairement *champignon d'alun*. L'alun ainsi obtenu est anhydre et constitue l'*alun calciné*. L'alun fixe les matières colorantes. Il rend imputrescibles diverses matières animales. L'alun est employé en teinture comme mordant. On l'utilise également pour la clarification des eaux limoneuses, la conservation des peaux, le collage du papier, le durcissement du plâtre, etc. Enfin,

il est usité en médecine comme astringent, et, lorsqu'il est calciné, comme caustique. — L'alun ordinaire a pour formule $(So^4)^3Al^2+So^4K^2+24H^2O$. Dans l'*alun de sodium*, le sodium tient lieu du potassium. Il ou est de même pour l'alun ammoniacal, dans lequel l'ammoniaque se substitue à l'aluminium. Enfin, dans les *aluns de chrome, de fer*, etc., l'aluminium est remplacé par le chrome, le fer, etc. Quant à l'*alun de plume*, ainsi nommé parce qu'il se trouve en fibres blanches et soyeuses, c'est un alun de magnésium et de fer.

La préparation de l'alun a été monopolisée par les Syriens jusqu'au xve siècle, époque à laquelle le génois Jean de Castro l'introduisit en Italie, d'où elle pénétra peu à peu dans les autres parties de l'Europe. On fabrique aujourd'hui l'alun par trois procédés, qui sont : la méthode italienne au moyen de l'alunite ou sulfate d'alumine, le traitement des argiles par l'acide sulfurique et l'emploi des schistes alumineux. Cette dernière méthode est aujourd'hui la plus employée. La préparation de l'alun au moyen de l'alunite est restée le monopole de l'Italie et de l'Orient, et sa production a considérablement baissé. L'emploi du deuxième procédé (ou procédé Chaptal) est utilisé dans quelques usines en France.

— *Fabrication de l'alun au moyen des schistes.* Le traitement des schistes alumineux se pratique sur une vaste échelle en France, en Allemagne et aussi en Angleterre, en grillant ces schistes que l'on dispose par couches successives de 50 à 60 centimètres d'épaisseur sur d'autres couches successives de fagots. L'opération du grillage dure deux mois environ. On remplace souvent les fagots par de la houille. Dans ce dernier cas, on obtient du *sulfate d'ammonium*, tandis que, dans le premier cas, le produit de la combustion est du *sulfate de potassium*. Les résidus, soigneusement recueillis, subissent plusieurs lavages, ce qui permet d'obtenir des dissolutions d'alun et de sulfate d'alumine ; le sulfate de fer se sépare peu à peu de la dissolution par cristallisation en concentrant de plus en plus les eaux mères. On transforme enfin le sulfate d'alumine en alun par une adjonction, à la solution du sel précédent, d'une dissolution de sulfate de potassium ou d'ammonium. L'alun se précipite sous forme de poudre blanchâtre que, dans l'industrie, on désigne sous le nom de *farine d'alun* ou *alun en farine* : on lui fait subir de nouveaux lavages avant de terminer la fabrication par la cristallisation. Cette opération a lieu dans de grandes cuves en bois à douves amovibles et de forme conique. L'alun se dépose sur les douves, qu'on enlève ensuite. En Angleterre, on fabrique surtout l'alun de potassium. En France, l'alun employé est le plus souvent l'alun d'ammonium ou alun ammoniacal, le sulfate d'ammonium étant moins cher que celui de potassium, et cet alun pouvant se substituer à l'alun potassique dans le plus grand nombre de ses applications industrielles.

— *Préparation de l'alun de potassium au moyen de l'alunite.* Le sulfate d'aluminium existe en très grandes masses dans la nature, mais les deux seuls minéraux qui donnent lieu à une exploitation importante sont l'alunite, dont le gisement le plus important est à Tolfa, près de Civita-Vecchia, et une terre poreuse et friable, qui renferme de l'alun natif et qu'on trouve à la solfatare de Pouzzoles, près de Naples. Cette terre se rencontre aux environs de mines d'alunite ; il suffit de la soumettre à quelques lessivages pour en extraire l'alun.

L'alun et l'alunite contiennent à peu de chose près les mêmes proportions relatives d'acide sulfurique et de potassium. La richesse en alumine varie seule, et l'alunite en contient une proportion beaucoup plus forte que l'alun. L'alunite peut donc être considérée comme un alun potassique renfermant un grand excès d'alunite. Si l'on calcine modérément l'alunite, elle se dédouble en alun et alumine. La préparation de l'alun au moyen de l'alunite repose sur la réaction que nous venons d'indiquer. On la calcine modérément, puis on place le produit de la calcination dans des citernes, et on l'humecte tous les jours avec de l'eau. Au bout de trois mois, on enlève la masse, qu'on lessive avec de l'eau bouillante. On laisse reposer, puis l'eau chargée d'alun est évaporée. Il cristallise en cristaux cubiques, légèrement colorés en rose par des traces de peroxyde de fer, et constitue le produit connu dans le commerce sous le nom d'*alun de Rome*. Cet alun est très pur et a été longtemps préféré aux alums obtenus par les autres procédés.

— *Fabrication au moyen des argiles et de l'acide sulfurique.* Au début de ce siècle, Chaptal créa cette industrie de toute pièce. La fabrication de l'alun par le procédé que nous allons exposer naquit de l'impossibilité où l'on était d'en tirer d'Allemagne ou d'Angleterre. Le principe sur lequel repose le procédé Chaptal est le suivant : l'attaque par l'acide sulfurique des argiles ou silicates d'aluminium hydratés, ce qui conduit à les transformer en sulfate par élimination de la silice qu'ils contiennent.

Les argiles que l'on emploie doivent être pures. On calcine l'argile avec précaution, puis on la pulvérise. On commence alors l'attaque par l'acide sulfurique. Cette opération s'exécute dans de grandes cuves de plomb, munies d'un couvercle du même métal. Cette cuve est placée au-dessus du four à calcination, ce qui permet de la chauffer au moyen des gaz qui se dégagent du foyer. On ajoute dans la cuve une quantité d'acide proportionnelle à la quantité d'argile qu'elle contient, puis on laisse marcher l'opération. La température du tout ne tarde pas à s'élever à 90° environ, et la réaction commence. Au bout de deux jours, elle est généralement terminée ; la silice se dépose ; l'alumine forme du sulfate d'aluminium. On le décante et on le mélange avec une proportion déterminée de sulfate de potassium ou d'ammonium, selon que l'on veut avoir un alun potassique ou un alun ammoniacal.

ALUNAGE n. m. Action d'aluner préalablement les étoffes sur lesquelles on veut fixer les couleurs.

ALUNATION (*si*) n. f. Chim. Formation naturelle ou artificielle de l'alun.

— Techn. Action d'imprégner d'alun une substance.

ALUNER v. a. Imprégner d'alun, tremper dans une dissolution d'alun : *On* ALUNE *les étoffes pour que les matières colorantes s'y fixent ensuite d'une manière solide.*

S'aluner, v. pr. S'imprégner d'alun ; être trempé dans une solution d'alun.

ALUNERIE n. f. Fabrique d'alun. Syn. ALUMINERIE, ALUNIÈRE.

ALUNEUX, EUSE adj. Qui contient naturellement de l'alun : *Terrain* ALUNEUX. *Matière* ALUNEUSE. (Quand l'alun n'est qu'ajouté, on dit *alumé*.)

ALUNIERE n. f. Mine, fabrique d'alun. Syn. ALUNERIE.

ALUNIFERE (de *alun*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui contient de l'alun : *Schiste* ALUNIFÈRE.

ALUNITE n. f. Sulfate d'alumine naturel d'où l'on tire, en grande partie, l'alun propre au commerce. Sa couleur est blanche, grise ou rougeâtre, sa structure concrétionnée ; l'acide chlorhydrique l'attaque à peine. On la trouve au voisinage des anciens volcans, au mont Dore, à Civita-Vecchia, etc. Elle a pour formule :

$$K^2SO^4 + Al^2S^4O^{12} + 2H^2Al^2O^6.$$

ALUNNO (Niccolo), peintre italien ; vivait à Foligno pendant la seconde moitié du xve siècle. Des tableaux de lui portent les dates de 1458 et de 1499. Contemporain du Pérugin et du Pinturicchio, on s'accorde à penser qu'il aurait eu quelque influence sur ces deux maîtres. La peinture à l'huile étant peu pratiquée à l'époque, Alunno peignit surtout à la détrempe. Il travaillait d'après nature, et les têtes de ses personnages atteignent à une remarquable intensité d'expression. Les églises de San-Agostino à Foligno, de San-Francesco à Assise, et la cathédrale, ont renfermé ses meilleurs ouvrages. Un gradin d'autel, décoré de scènes de la Passion, peint par Alunno, se voit au Louvre.

ALUNNO (François), mathématicien et philologue italien du xve siècle, né à Ferrare. Il est connu par les *Richesses de la langue italienne*, ouvrage où il a recueilli les expressions les plus élégantes dont Boccace a fait usage. C'était un remarquable calligraphe. Étant à Bologne, il présenta à Charles-Quint le *Credo* et le premier chapitre de l'Évangile de saint Jean écrits dans l'espace d'un denier.

ALUNOGÈNE (de *alun*, et du gr. *génos*, naissance) n. m. Nom donné par Beudant au sulfate d'alumine hydraté, $(So^4)^3Al^2 + 18H^2O$, soluble, trouvé dans les solfatares, au Vésuve et à la Guadeloupe.

ALURGITE (du gr. *alourgés*, teint en pourpre) n. f. Variété de mica, riche en manganèse.

ALUTA ou **ALUTE** n. f. Petite mouche que les dames romaines se collaient sur le visage. — Mégisserie. V. ALUDE.

ALUTA, ALT, OLT ou **OLTU,** affluent gauche du bas Danube, long d'environ 420 kil., né dans les Karpathes de Transylvanie. Il arrose ce plateau, puis franchit les Alpes de Transylvanie au défilé de la Tour-Rouge, et court du N. au S. à travers la Roumanie, séparant la Grande-Valachie (à l'O.) de la Petite (à l'E.) jusqu'à son confluent avec le Danube, près de Turnu-Mâgurele. Cette rivière, difficilement navigable, a formé la frontière entre l'empire ottoman et l'Empire de 1718 (traité de Passarowitz) à 1739.

ALUTACÉ, ÉE (du lat. *aluta*, peau molle) adj. Qui est couvert d'un réseau ou d'un pointillement fin, serré (ordinairement indistinct sans l'emploi d'un fort grossissement), comparable au tissu de la peau. Cette expression est employée par les naturalistes pour caractériser l'aspect des téguments de certains insectes.

ALUTÈRE (du gr. *a* priv., et *lutér*, qui délie) n. m. Genre de poissons plectognathes, de la famille des sclérodermes, voisins des balistes.

ALVAR, ville de l'Inde, capitale de la principauté du même nom, à 130 kil. S.-O. de Delhi ; 50.000 hab. La principauté du même nom (Radjpentana septentr.), au S. de Delhi, est un pays montueux, peuplé de 768.000 hab.

ALVARADO, port du Mexique mérid. (prov. de la Vera-Cruz), entre le golfe du Mexique et la *lagune d'Alvarado*, près de l'embouchure de la *rivière d'Alvarado*; 6.000 hab.

ALVARADO (Pierre DE), un des principaux lieutenants de Fernand Cortez, né à Badajoz à la fin du xve siècle, mort à Avalos (Michoacan [Mexique]) en 1541. Il fit partie de l'expédition chargée, en 1518, d'explorer les côtes du Yucatan, et accompagna, l'année suivante, Cortez au Mexique. Il se signala dans tous les combats livrés dans l'Anahuac, fut investi du commandement de Mexico pendant une absence de son chef et chargé de la garde de Montezuma. Sa cruelle répression de la conjuration formée contre les Espagnols par les nobles mexicains souleva la population entière de Mexico, contre laquelle Alvarado se défendit jusqu'à ce que Cortez vint le dégager. Quand, par la suite, les Espagnols furent obligés d'abandonner Mexico, il commanda l'arrière-garde, et sauta, selon la tradition, par-dessus le fossé, très large, qui a conservé le nom de *Salto de Alvarado* (1er juillet 1520). En 1541, il partit en guerre contre les Indiens du Mexique méridional, et périt dans cette expédition.

ALVARADO (Alphonse D'), frère du précédent, né à Burgos au xve siècle, mort à Lima en 1553, compagnon de Pizarre pendant la conquête du Pérou. Capitaine général du Pérou en 1551, Alvarado, par ses rigueurs, excita dans la prov. du Potosi une révolte dans laquelle il fut vaincu. Il en mourut de chagrin.

ALVARDE n. m. Graminée ressemblant au sparto et servant aux mêmes usages.

ALVARELHAO n. m. Nom donné à un cépage du Portugal, répandu sur les bords du Douro, et fournissant avec le bastardo une grande partie des vins de Porto.

— ENCYCL. La production de ce cépage est abondante. Caractères : grappe moyenne, peu serrée, rameuse ; le pédoncule, un peu herbacé, est long ; grains moyens, ellipsoïdaux, juteux et tendres ; souche moyenne, écorce épaisse et adhérente. La maturité de l'*alvarelhao* a lieu en Portugal vers la fin août. Il y a deux variétés : l'une a les pédoncules verts, l'autre les a rouges. Syn. LACAIA (prov. de Minho).

ALVARENGA (Manuel Ignacio DA SILVA), poète brésilien, né après 1739, mort en 1814. Il fut avocat à Lisbonne, puis retourna au Brésil. On lui doit des œuvres littéraires et poétiques très estimées, notamment un volume de vers, *Glaura* (1801).

ALVARENGA (Pedro Francisco DA COSTA), médecin portugais, né dans la prov. de Piaury (Brésil) en 1826, mort à Lisbonne en 1883. Il se fixa à Lisbonne, où il professa à l'Ecole de médecine. Ses ouvrages, presque tous traduits en français, sont surtout relatifs aux maladies du cœur.

ALVAREZ, v. du Portugal central, district de Coimbre (anc. prov. de Beira), sur un torrent du bassin du Zezere, aff. du Tage ; 3.150 hab. — Nom d'un paraudo du S.-O. du Mexique, Etat de Guerrero (ch.-l *Chilapa* 26.500 hab.). — Nom d'un îl. côtier de Cuba, arrosant la part. centr. de l'île.

ALVAREZ ou **ALVARO DE LUNA.** Biogr. V. LUNA.

ALVAREZ (François), voyageur portugais, chapelain du roi Emmanuel, né à Coimbre vers la fin du xve siècle. Il fit partie d'une ambassade que le roi de Portugal envoyait en Abyssinie, y séjourna six ans, et revint en 1527. Dans la relation de son voyage, qui parut en français sous le titre de *Description de l'Ethiopie* (Anvers, 1558), se trouvent les premières notions précises sur une partie de l'Ethiopie.

ALVAREZ (Diego), dominicain et prélat espagnol, né à Rio-Seco (Vieille-Castille), mort en 1635. Il fut envoyé à Rome pour y défendre les doctrines de saint Thomas contre celle de Molina, et devint par la suite archevêque de Trani. Dans ses *Provinciales*, Pascal a criblé de railleries ce théologien. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, notamment : *De auxiliis divinæ gratiæ* (Lyon, 1611).

ALVAREZ (don José), sculpteur espagnol, né en 1768 à Priego, mort en 1827. Élève de l'académie de Grenade. Lors de l'occupation des Etats du pape par Napoléon, il fut au nombre des artistes désignés pour décorer le palais de Monte-Cavallo, où séjourna l'empereur. Une figure de *Ganymède* à l'académie de San-Fernando, les statues de Charles IV et de sa femme, doña Maria Luisa, sont les œuvres les plus réputées de cet artiste, qu'il convient de rattacher par son style à l'école de Canova, auquel il avait succédé, le 3 décembre 1823, comme associé étranger de l'Institut de France.

ALVAREZ (Juan), général mexicain, né en 1780, mort en 1867. Issu d'une famille indienne de l'Etat de Guerrero, il portait le costume primitif des Indiens *Pintos*. Le premier, il se déclara contre Santa-Anna (1854), contribua à sa défaite (août 1855), devint président de la République, entra à Mexico et proclama la confiscation des biens du clergé (1856). Après avoir abdiqué, fatigué de son rôle de réformateur, Alvarez se retira à Acapulco. Il se rallia à Juarez.

ALVAREZ (Albert-Raymond GOURON, dit), chanteur français, né à Bordeaux en 1861. Il fut d'abord corniste et sous-chef de musique dans un régiment de ligne. Ayant donné sa démission, il prit des leçons de chant, débuta à Paris dans un café-concert, puis entra au grand théâtre de Marseille. Engagé à l'Opéra de Paris (1892), il s'est fait remarquer par sa voix de ténor souple et étendue, par ses qualités de chanteur et de comédien. Il a été surtout applaudi dans *Faust, Lohengrin, la Walkyrie, Samson et Dalila, Thaïs, la Montagne noire, Hellé, le Burgonde, le Prophète*, etc.

ALVAREZ DE CASTRO (Mariano), officier espagnol, né à Osma vers 1770, mort à Figuères vers 1809. Chargé, lors de l'invasion des Français, du commandement de la place de Girone, il s'y défendit pendant soixante-dix jours avec une faible garnison. Lorsque Girone dut se rendre, il refusa de signer la capitulation, et fut emmené prisonnier à Figuères, où il mourut.

ALVAREZ de Toledo. V. TOLEDO.

ALVAREZ DO ORIENTE (Ferdinand D'), poète portugais, né à Goa, mort vers 1595. Il vécut dans l'Inde et est connu par une pastorale mêlée de prose et de vers, intitulée *Lusitania transformada* (Lisbonne, 1607), dont le style se rapproche de celui des *Lusiades*.

ALVAREZ Y BOUGEL (don Aniba), architecte espagnol, né à Rome en 1810, mort à Madrid en 1870. Il devint membre de l'Académie de San-Fernando, puis, en 1844, professeur et ensuite directeur de l'Ecole d'architecture. Les principaux monuments élevés par cet architecte distingué sont : l'hôpital de la Princesse, à Madrid, et la banque de Fomento.

ALVEARIUM (*vé, ont'* — mot lat. qui signifie *ruche d'abeilles*) n. m. Nom sous lequel on désigne la partie du conduit auditif externe où s'effectue la sécrétion du cérumen.

ALVENSLEBEN (Philippe-Charles, comte D'), ministre prussien, né à Hanovre en 1745, mort à Berlin en 1802. Il remplit des missions diplomatiques et fut ministre des affaires étrangères. Il a publié : *Essai d'un tableau chronologique des événements de la guerre, depuis la paix de Munster jusqu'à celle de Hubertsbourg* (Berlin, 1792).

ALVENSLEBEN (Charles-Gebhard), général au service du roi de Prusse, né et mort à Schochwitz (1778-1831). Il prit part à la bataille d'Iéna, devint aide de camp du roi de Prusse, se distingua à Lutzen, Bautzen, Dresde, et fut promu lieutenant général en 1829.

ALVENSLEBEN (Albert, comte D'), homme politique prussien, né à Halberstadt en 1794, mort à Berlin en 1858. Il fit les dernières campagnes contre Napoléon, et entra, en 1817, dans la magistrature. Démissionnaire en 1827, il fut, en 1832, nommé conseiller d'Etat, puis envoyé, en 1833, à la conférence ministérielle de Vienne. En 1836, il devint ministre d'Etat. Nommé, en 1837, directeur général de l'industrie, il contribua à la création du Zollverein. Elu, en 1849, membre de la première Chambre de Prusse, il y fut le chef d'une des fractions les plus réactionnaires de cette Assemblée ; il alla siéger, en 1854, à la Chambre des seigneurs.

ALVENSLEBEN (Gustave D'), général prussien, né à Eichenbarleben en 1803, mort à Gernrode en 1881. Lieutenant général en 1863, commandant du 4e corps lors de la guerre contre l'Autriche (1866), il devint général d'infanterie en 1868. En 1870, il fut mis à la tête du 4e corps, assista à la bataille de Sedan et coopéra à l'investissement de Paris. — Son frère CONSTANT, également général prussien, né à Eichenbarleben en 1809, mort en 1892, prit part aux guerres contre le Danemark (1864), contre l'Autriche (1866), et fut promu lieutenant général. En 1870, il commanda le 3e corps de l'armée du prince Frédéric-Charles. Il se distingua à Mars-la-Tour, Gravelotte, puis il prit part aux opérations sur la Loire. De retour en Allemagne, il fut nommé général d'infanterie.

ALVEOLAIRE adj. Qui appartient, qui a rapport aux alvéoles des dents.

— *Artère* et *Veine alvéolaires*, Branche des artères et des veines maxillaires internes. — *Nerfs alvéolaires*, Rameaux du nerf maxillaire supérieur.

ALVÉOLAIRE n. f. Genre de bryozoaires cérioporides fossiles, des terrains crétacé et tertiaire.

ALVÉOLARIFORME (de *alvéole*, et *forme*) adj. Qui a la forme d'une alvéole. Syn. ALVÉOLIFORME.

ALVÉOLE (lat. *alveolus*, petite auge, petit vase) n. f. d'après l'usage et masc. d'après l'Académie. Cellule que les abeilles construisent pour y déposer leurs œufs et leur miel : *Chaque abeille a son* ALVÉOLE. V. ABEILLE, APICULTURE.

— Par compar. : *A Paris, toute abeille trouve son* ALVÉOLE. (Balz.)

— Par anal. Chacune des cavités dans lesquelles les dents sont enchâssées : *Les dents qui vont tomber tremblent dans leurs* ALVÉOLES. || Toute cavité dans laquelle une chose est encastrée, retenue : *L'*ALVÉOLE *d'un diamant.*

Alvéole.

— Artill. Tenon qui, dans certains systèmes d'artillerie rayée, est fixé à la surface des projectiles oblongs, pour les guider dans les rayures.

— Bot. Petite cavité dans laquelle se fixe ordinairement un organe.

— ENCYCL. Anat. Les *alvéoles* dentaires varient comme les dents elles-mêmes; celles qui ont leur cavité divisée par des cloisons sont destinées à contenir des dents ayant plusieurs racines; chaque racine a son alvéole. Les alvéoles sont percées à leur extrémité de trous par lesquels passent les vaisseaux et les nerfs dentaires.

— *Alvéoles pulmonaires*, Les derniers culs-de-sac terminaux des subdivisions bronchiques.

ALVÉOLÉ, ÉE adj. Qui est composé d'une agrégation d'alvéoles.

ALVÉOLIFÈRE (du lat. *alveolus*, alvéole, et *ferre*, porter) adj. Qui a des alvéoles.

ALVÉOLIFORME adj. V. ALVÉOLARIFORME.

ALVÉOLINE (rad. *alvéole*) n. f. Genre de foraminifères de la famille des miliolidés, caractérisés par une coquille ayant l'apparence de la porcelaine, à une ou plusieurs chambres.

Les *alvéolines*, rares à l'époque actuelle, abondent dans le cénomanien et l'éocène.

ALVÉOLITE (du lat. *alveolus*, alvéole, et du gr. *lithos*, pierre. — L'orthogr. rationn. serait ALVÉOLITHE) n. m. Genre de polypiers pierreux, voisin des tubulipores. La plupart des espèces sont fossiles et appartiennent à la base des terrains tertiaires.

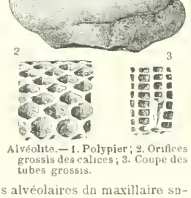

Alvéolite.— 1. Polypier; 2. Orifices grossis des calices; 3. Coupe des tubes grossis.

ALVÉOLO-DENTAIRE adj. Qui intéresse les dents et leurs alvéoles. Se dit des canaux sanguins et des filets nerveux qui se ramifient dans les parois des alvéoles et dans les dents.

ALVÉOLO-LABIAL n. et adj. m. Muscle de la joue prenant son origine au tubercule molaire et aux bords alvéolaires du maxillaire supérieur et de l'inférieur.

ALVÉO-NASAL n. et adj. m. Muscle abaisseur de l'aile du nez.

ALVÉOPORE (du lat. *alveus*, canal, et *porus*, pore) n. m. Genre de madrépores de la famille des poritides, chez lesquels les cloisons, le sclérenchyme, les murailles sont réduits à des séries d'épines ou de trabécules formant un réticulum à larges mailles. Les premières espèces ont apparu au tertiaire, certaines vivent encore actuellement.

ALVERDISSEN, ville d'Allemagne (principauté de Lippe-Detmold), sur l'Exter, affl. du Weser; 820 hab. Alverdissen, qui a donné son nom à une branche des princes de Lippe-Schaumburg, a été cédé en 1830 à Detmold.

ALVIANO (Bartolomeo), général vénitien, né en 1455, mort à Bergame en 1515. Il vainquit les troupes impériales à la journée de Cadore (1508); perdit la bataille d'Agnadel, où il fut prisonnier (1509); et celle de l'Olmo, près de Vicence (1513). Il contribua à la victoire de Marignan.

ALVIN, INE (du lat. *alvinus*; formé de *alvus*, ventre) adj. Qui a rapport au ventre ou au bas-ventre. Il ne s'emploie guère que dans : *Flux alvin*, La diarrhée; et *Déjection alvine, Évacuation alvine*, Les matières fécales.

ALVIN (Louis-Joseph), littérateur belge, né à Cambrai en 1806, mort à Bruxelles en 1887. Il devint, en 1850, conservateur de la bibliothèque de Bruxelles. Ses principaux ouvrages sont : *Sardanapale*, tragédie en cinq actes (Bruxelles, 1834); *le Fétichisme anonyme*, comédie en trois actes et en vers (1835); *Souvenirs de ma vie littéraire* (1834); *l'Alliance de l'art et de l'industrie* (1861); *les Académies et les autres écoles de dessin de la Belgique* (1867); *Louis Gruyer, sa vie et ses écrits* (1867); *André van Hasselt, sa vie, ses travaux* (1877), etc.

ALVINCZ, bourg d'Autriche-Hongrie (Transylvanie), sur le Maros; 3.730 hab. Château où le général espagnol Castaldo assassina, en 1551, le cardinal Martinuzzi.

ALVINZY ou **ALVINCZY** (Nicolas, baron d'), feld-maréchal autrichien, né en 1735 en Transylvanie, mort à Bude en 1810. Il se signala pendant la guerre de Sept ans, combattit contre les Turcs en 1789, et fut nommé feld-maréchal. Vainqueur de Dumouriez à Nerwinden, vaincu par Houchard à Hondschoot, il reçut le commandement de l'armée autrichienne en Italie contre Bonaparte (1796). Il fut vaincu à Arcole et à Rivoli, et ne put empêcher la prise de Mantoue. Nommé, en 1798, gouverneur de la Hongrie, il mourut à Bude en 1810.

ALVITE n. f. Variété de zircon. V. ce mot.

ALVITO, ville d'Italie, prov. de la Terre de Labour (Caserte), sur les pentes du mont Meta (2.209 m.); 3.000 hab. — Il existe au Portugal (Alemtejo) une autre ville du même nom : 1.806 hab.

ALVOR, ville de Portugal (Algarve), district de Faro, sur le fl. côtier du même nom; 2.270 hab. Salines.

ALXINGER (Jean-Baptiste d'), poète allemand, né à Vienne en 1755, mort dans cette ville en 1797. Il doit sa réputation moins à ses recueils de poésies qu'à ses deux épopées chevaleresques : *Doolin de Mayence* (1787), et *Bliomberis* (1791), genre dans lequel il avait pris Wieland pour modèle.

ALYATTE, roi de Lydie (618-562 av. J.-C.). Il résista aux Mèdes et à Cyaxare, chassa les Cimmériens de l'Asie, et fut un des princes qui reconnurent l'Halys comme limite des deux empires les plus puissants de l'Asie. Ayant détruit un temple de Minerve, il perdit la santé et ne la recouvra qu'après avoir reconstruit l'édifice, sur le conseil qui lui en fut donné par l'oracle de Delphes. Reconnaissant envers Apollon qui avait si bien inspiré ce dernier, il offrit au dieu une immense et magnifique coupe d'argent, remarquablement sculptée par Glaucus de Chio. Alyatte eut pour fils le fameux Crésus, qui lui succéda.

ALYDE n. m. Genre d'hémiptères-géocores, famille des coréidés, renfermant des punaises terrestres allongées, à tête triangulaire, à cuisses postérieures épaisses et épineuses : *alydus calcaratus* (Europe), *alydus brevipes*, Habitent l'Europe et l'Amérique.

Alyde à courtes pattes (grand. nat.).

ALYMPHIE (du gr. *a* priv., et de *lymphe*) n. f. Absence de lymphe.

ALYPE ou **ALYPON** (du gr. *alupos*, qui ne peut nuire) n. m. Nom sous lequel les anciens médecins désignaient quelques euphorbes purgatives et une espèce de globulaire.

ALYSCAMPS ou **ALISCAMPS** (LES) [du lat. *Elysæi campi*, champs Elyséens], nécropole de la ville d'Arles, célèbre déjà à l'époque des Romains, qui l'avaient ornée de somptueux monuments; le Christ, d'après une légende, en aurait consacré l'enceinte à la prière de saint Trophime, et l'empreinte de ses genoux serait restée sur la roche où fut bâtie plus tard une chapelle commémorative, nommée encore aujourd'hui chapelle de la *Genouillade*.

— ENCYCL. De très bonne heure, la renommée des *Alyscamps* se répandit dans toutes les provinces du Midi. Sur les deux rives du Rhône inférieur, les fidèles faisaient les plus grands sacrifices pour s'assurer une sépulture *en Arles*. Mais, à la fin du XIIIe siècle, la translation du corps de saint Trophime à l'église de Saint-Etienne fut un coup mortel pour les privilèges des Alyscamps. Les bauts personnages cessèrent d'y élire leur sépulture, et on commença à les dépouiller de leurs tombes sculptées. Dans la suite, les Arlésiens eux-mêmes aidèrent au pillage pour faire présent des dépouilles des Alyscamps à des princes et à des villes. Depuis 1847, la compagnie du chemin de fer de Lyon a établi un vaste atelier sur l'emplacement des Alyscamps; un canal y fut creusé. Aujourd'hui, quelques tombeaux, les ruines de Saint-Honorat, de rares vestiges de constructions antiques, voilà tout ce qui reste de cette riche nécropole. Dante parle des Alyscamps dans son *Enfer*; l'Arioste lui a consacré quelques vers, et une chanson de geste, *les Aliscans*, en fait le théâtre de la défaite de l'émir Abdérame. V. ALISCANS (*Les*).

ALYSE n. f. Bot. V. ALISE.

ALYSICARPE (du gr. *alusis*, chaîne, et *karpos*, fruit) n. f. Genre de plantes, de la famille des légumineuses et de la tribu des hédysarées. Ce sont des herbes glabres ou pileuses, à fleurs petites, disposées en grappes; on en trouve en Asie, en Afrique, en Australie; une espèce a été rencontrée en Amérique.

ALYSIDION (du gr. *alusidion*, petite chaîne) n. m. Genre de champignons voisins des mycodermes, qu'on trouve sur les bois pourris, sous forme de filaments articulés.

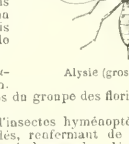
Alysie (grossie 3 fois).

ALYSIE (du gr. *alusion*, petite chaîne) n. f. Bot. Genre d'algues du groupe des floridées, voisin des coralliaes.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, famille des braconidés, renfermant de petites formes parasites de chenilles, de larves de coléoptères et même d'hyménoptères : *alysia breviventris*, parasite du *macroglossa stellatarum*; *alysia ferruginator*, vivant aux dépens des téphrites, etc.

ALYSME (*liss* — du gr. *alusmos*, agitation) n. m. Anxiété, inquiétude.

Alyson (grossi 3 fois).

ALYSON n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des sphégidés, renfermant quelques espèces de la région européo-méditerranéenne, dont les mœurs sont les mêmes que celles des pompiles : *alyson bimaculatum* (France); *alyson tricolor* (Europe), etc.

ALYSSÉIDE (du gr. *alusis*, chaînette) n. f. Surface de révolution engendrée par une chaînette.

— ENCYCL. L'équation de la chaînette étant ramenée à sa forme la plus simple,

$$y = \frac{1}{2c}\left(e^{cx} + e^{-cx}\right).$$

l'*alysséide* est la surface de la révolution engendrée par la rotation de la courbe autour de l'axe des x. C'est donc une surface à une nappe indéfinie dans les deux sens et sans cône asymptote. Les deux rayons de courbure principaux de la surface sont en tous les points égaux et de signes contraires.

ALYSSINÉES n. f. pl. Nom d'une tribu de la famille des crucifères, dont le type est le genre *alysson*.

ALYSSON (du gr. *alusson*, nom d'une plante qui passait, chez les Grecs, pour guérir de la rage; — *a* priv. et *lussa*, rage) n. m. Genre de plantes de la famille des crucifères et de la tribu des siliqueuses, renfermant plusieurs espèces originaires de la région méditerranéenne et de l'Asie septentrionale. Quelques-unes sont cultivées comme plantes d'ornement. Tel l'*alysson saxatile*, vulgairement connu sous le nom de *corbeille d'or* ou *thlaspi jaune*.

Alysson saxatile. A, fleur; B, fruit.

ALYTARCHIE n. f. Antiq. gr. Dignité d'alytarque.

ALYTARQUE (du gr. *alutarkhes*, chef de la police) n. m. Chef des *alytes*, qui étaient chargés de la police aux jeux Olympiques et les présidaient. (On rencontre plus souvent *hellanodices* [juges de camp] que *alytes*.) || Dans l'Eglise d'Antioche, Prêtre chargé de la police et de l'ordre des cérémonies.

ALYTE ou **ALYTÈS** (du gr. *alutos*, qu'on ne peut dénouer) n. m. Genre de batraciens anoures, famille des pelobatidés, dont le type est le crapaud accoucheur (*alytes obstetricans*).

— ENCYCL. Les *alytes* ont le tympan distinct. Les doigts des pattes postérieures sont bordés d'une membrane. Ils n'ont pas de sac vocal. Le crapaud ou alyte accoucheur a les membres courts, le dos gris, avec des taches foncées; il est terrestre, se creuse des galeries et fraye à terre. Cette espèce est ainsi nommée parce que le mâle, enroulant autour de ses pattes postérieures les œufs disposés en cordons, s'enterre et ne va dans l'eau que lorsque les têtards sont sur le point d'éclore.

Alyte accoucheur (très réduit).

ALYXIE (du gr. *aluxis*, tristesse; allusion au sombre feuillage de ces plantes) n. f. Genre de plantes de la famille des apocynacées, dont les diverses espèces sont des arbrisseaux lactescents, à fleurs blanches et souvent odorantes. On les rencontre dans l'Asie tropicale et dans l'Australie méridionale.

ALZARIO DELLA CROCE (Vincent). V. ALSARIO.

ALZEN, comm. de l'Ariège, arr. et à 12 kil. de Foix; 691 hab. Près de la *forêt d'Alzen*. Sources minérales.

ALZATIE (*ti*) ou **ALZATÉE** (*té* — de *Alzate*, n. pr.) n. f. Genre de plantes de la famille des célastracées, tribu des évonymées, renfermant une espèce du Pérou.

ALZEY (lat. *Altiaia*), ville d'Allemagne (grand-duché de Hesse-Darmstadt), prov. du Rhin; 5.800 hab. Cette ville, devenue ville impériale en 1277, fut ravagée en 1620 par les Espagnols, en 1688 et 1689 par les Français. — Pop. du *cercle d'Alzey* : 38.760 hab.

Alzire, une des meilleures tragédies de Voltaire, en cinq actes et en vers (1736). Montezo, roi du Potoze, et sa fille Alzire sont tombés au pouvoir de Guzman, gouverneur du Pérou. Celui-ci aime Alzire, qui s'est, ainsi que son père, convertie au catholicisme. Alzire avait été fiancée à Zamore, chef américain, qu'elle croit mort. Après un long combat, elle finit par céder à Guzman; mais, à peine vient-elle d'être unie à lui, que Zamore reparaît. Alzire veut le faire fuir; mais, comme elle refuse de partir avec lui, Zamore parvient jusqu'à Guzman et le tue. Avant d'expirer, Guzman pardonne à son meurtrier et lui rend Alzire. Cette œuvre a des situations tragiques et de très beaux vers; on cite souvent ceux-ci, dans lesquels Guzman pardonne à Zamore :

> Des dieux que nous servons connais la différence :
> Les tiens t'ont commandé le meurtre et la vengeance;
> Et le mien, quand ton bras vient de m'assassiner,
> M'ordonne de te plaindre et de te pardonner.

ALZOG (Jean), écrivain allemand, né à Ohlau (Silésie) en 1808, mort à Fribourg en 1878. Il reçut la prêtrise et devint professeur à l'université de Fribourg-en-Brisgau (1853). Lors du concile œcuménique du Vatican (1869), il prit part aux travaux de la commission des dogmes. Ses principaux ouvrages sont : *Traité d'histoire universelle de l'Eglise chrétienne* (Mayence, 1840), trad. en français sous le titre de *Histoire universelle de l'Eglise* (1845-1846), et un *Manuel de Patrologie* (1866), trad. en français (1867).

ALZON, ch.-l. de cant. (Gard), arrond. et à 19 kilom. du Vigan, sur l'Alzonenque, affl. de la Vis; 774 hab. — Le canton a 6 comm. et 3.561 hab.

ALZONNE (lat. *Alsona*), ch.-l. de cant. (Aude), arrond. et à 15 kilom. de Carcassonne, sur le Fresquel, affluent de l'Aude; 1.405 hab. Ch. de f. du Midi. Foires importantes. Cette localité, mentionnée dès le IXe siècle, a été prise et reprise plusieurs fois pendant les guerres de Cent ans et de religion. Le canton a 11 comm. et 7.187 hab.

AMA n. f. Nom que donnent les Japonais aux religieuses bouddhistes (en sanscrit, *bhikchouni* « bhiksuni »). L'ordre des bhikchounis, — institué dans l'Inde par le bouddha Çâkya-mouni lui-même, à la requête de sa tante Mahâ-Pradjâpati Gautami et de sa femme Gopâ ou Yaçodâ, qui en forment les premières supérieures, et sur les instances d'Ânanda, son disciple favori, — paraît n'avoir jamais joui de beaucoup de faveur au Japon. Cependant, la période de guerres civiles et de ferveur religieuse, qui constitue le moyen âge japonais (du IXe au XVIe siècle), vit

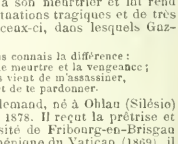
Ama.

plusieurs impératrices déchues cherchèrent asile dans des monastères.

Les religieuses bouddhistes vivent en communauté, sous la direction d'une supérieure ordinairement élue, et dans des couvents situés en général dans le voisinage d'un monastère de moines qui leur fournit leur directeur spirituel. Les nonnes bouddhistes sont assujetties à des règles minutieuses et sévères. Elles doivent se raser les cheveux et se couvrir la tête d'un voile.

AMABILE (*bé*) adj. italien qui, placé en tête d'un morceau de musique, indique : 1° que l'exécution doit être douce, caressante, empreinte de grâce et de tendresse ; 2° que le mouvement doit tenir le milieu entre l'andante et l'adagio.

AMABILISER v. a. Rendre aimable : *La société des femmes* AMABILISE *un homme.* (Mercier.)

AMABILISME (*lisx*) n. m. Défaut de celui qui affecte l'amabilité.

AMABILITÉ (lat. *amabilitas*, même sens) n. f. Qualité d'une personne aimable ; politesse affable et douce : *La source de la véritable* AMABILITÉ *n'est pas extérieure, elle est dans le fond de l'âme.* (Thiery.)

— n. f. pl. Petits soins, attentions délicates, prévenances : *Faire mille* AMABILITÉS.

— ANTON. **Brutalité, brusquerie, grossièreté, maussaderie, rudesse, sauvagerie.**

AMABLE (saint), curé de Riom au vᵉ siècle, mort vers 475. Patron de la ville de Riom, où il naquit ; on l'invoque surtout pour les morsures de serpents sur lesquels, dit-on, il exerçait une grande puissance. Fête le 11 juin.

AMAC, poète persan du xiᵉ siècle, surnommé **Bokharaï.** Il fut d'abord en faveur auprès du sultan Sandjar. Le plus célèbre de ses poèmes a pour objet l'histoire de Joseph et de Zulykha, telle que la rapporte le Coran.

AMACK ou **AMAGER**, petite île du Danemark, jointe à l'île de Seeland et à Copenhague par deux ponts ; 19.700 hab.

AMADEI ou **AMADEO** (Giovanni Antonio), sculpteur et architecte, né en 1447 à Pavie, mort en 1522 à Milan. Il prit part à la décoration de la façade de la Chartreuse de Pavie, qui fut continuée au xvᵉ siècle par Cristofano Solari et le Bambaja. Il travailla aussi avec Giacomo della Porta et plusieurs autres sculpteurs au tombeau de Jean-Galéas Visconti dans la même église. Mais l'œuvre la plus célèbre d'Amadei est la chapelle Colleoni, à Santa-Maria-Maggiore de Bergame. Le monument de Bartolommeo Colleoni, le général vénitien mort en 1475, est décoré de bas-reliefs et de la statue du général, que l'on estime à juste titre comme le spécimen le plus remarquable de la sculpture de la Renaissance en Lombardie. Amadei fut associé à Fr. di Giorgio de Sienne, à la fin du xvᵉ siècle, dans la conduite de l'œuvre du dôme de Milan.

AMADEUS, lac de l'Australie mérid. et occid., entouré de montagnes et de déserts.

AMADGHÔR (SEBKHA D') [prononcez *amadror*], saline de l'Afrique (Sahara central), au S. du plateau Tassili des Azdjer. C'était autrefois un lac, dont les eaux s'écoulaient ou au S.-E. par l'oued Tafassasset, ou au N. par l'Igharghar. L'Amadghôr a été visité pour la première fois par les Européens lors de la seconde expédition Flatters ; mais le massacre de la mission (février 1882) a privé la science de tous les documents relatifs à cette partie du voyage.

AMADIAH, ville forte de la Turquie d'Asie (Kourdistan), sur le Ghara, affluent du Grand Zab ; env. 8.000 hab.

AMADINE (du gr. *ama*, ensemble, et *dinos*, tourbillonnement) n. f. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des fringillidés, renfermant de petites formes des régions chaudes de l'Afrique. Une espèce très commune chez les marchands d'oiseaux est l'*amadina fasciata*, vulgairement nommée *cou coupé*, à cause de la bande carmin qui orne son cou blanc (Sénégambie). C'est à tort que l'on confond ces oiseaux avec les bengalis.

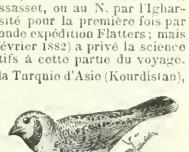

Amadine (*cou coupé*).

AMADIS (*diss*) n. f. Manche de robe, collante et se boutonnant au poignet. (Vieux.)

AMADIS (*diss*) n. m. Nom vulgaire d'une coquille du genre cône, que l'on appelle aussi AMIRAL-AMADIS.

Amadis (*diss*), tragédie lyrique en cinq actes et un prologue, poème de Quinault, musique de Lulli, représentée à l'Opéra le 18 janvier 1684. Ce fut l'un des plus grands succès dus à la collaboration de ces deux grands hommes. C'est, dit-on, Louis XIV lui-même qui avait indiqué à Quinault le sujet d'*Amadis*. Parmi les morceaux devenus célèbres de cet ouvrage, il faut signaler le joli air chanté par Amadis : *Bois épais, redoute ton ombre*, et l'air avec chœur : *Suivons l'amour.*

Amadis (*diss*) **de Gaule** (ou mieux **de Galles**), héros d'un roman de chevalerie dont le texte original est en prose espagnole, et renferme treize livres ; les quatre premiers, attribués au Portugais Vasco de Lobeira, sont exclusivement consacrés à Amadis de Gaule, surnommé le *Chevalier du Lion* ; Cervantes les regardait comme un chef-d'œuvre. Les autres, qui contiennent l'histoire de ses descendants, furent successivement composés par des écrivains français et espagnols. — Amadis, qui est resté le type des chevaliers constants et de la chevalerie errante, est fils de Périon, roi fabuleux de France, et de la belle Elisene, fille de Garinter, roi de la Petite-Bretagne. Il a pour dame de ses pensées Oriane, fille du roi de Danemark. Pour obtenir sa main, il se couvre de gloire ; plusieurs fois, il manque d'être à jamais séparé de celle qu'il aime, mais sa constance et son courage finissent par triompher de toutes les épreuves, et il devient enfin l'époux d'Oriane.

AMADISÉ, ÈE adj. Affecté, prétentieux. (Peu usité.)

AMADISER v. n. Affecter le langage et les sentiments d'un Amadis. (Peu usité.)

AMADISIEN, IENNE (*in, èn'*) adj. Qui est propre à un Amadis, à un homme d'un caractère chevaleresque.

AMADOR DE LOS RIOS (don José), littérateur espagnol, né à Baeua (prov. de Cordoue) en 1818, mort à Séville en 1878. S'étant fait connaître par des traductions et des éditions critiques, il fut chargé, avec Madrazzo, de la rédaction en chef du grand recueil intitulé : *Monumentos arquitectonicos de España*, dans lequel il inséra un important travail sur les monuments visigoths de Merida. On lui doit : *Séville pittoresque* (1844) ; *Tolède pittoresque* (1845) ; *Études historiques, politiques et littéraires sur les juifs d'Espagne* (1848), trad. en franç. par Magnabal (1860) ; l'*Histoire de la ville et de la cour de Madrid*, en collaboration avec Dios y Delgada ; l'*Art latino-byzantin en Espagne*. Son œuvre capitale est une très remarquable *Histoire de la littérature espagnole* (1861 et suiv.).

AMADOTE n. f. Nom donné, principalement en Bourgogne, à une espèce de poire. Ce nom serait la corruption de celui d'une *dame Oudot*, qui, la première, la cultiva aux environs de Beaune.

AMADOTIER (*é*) n. m. Poirier qui produit l'amadote.

AMADOU (du lat. *ad manum dulce*, doux à la main ; ou du vieux franç. *amadour*, amoureux ; ou du provenç. *amadou*, nom de l'amadouvier) n. m. Produit obtenu avec l'*amadouvier*, champignon qui se développe sur le frêne, le saule, le chêne, le peuplier : L'AMADOU *est préparé de manière à prendre feu au contact d'une simple étincelle.* L'AMADOU *sert à arrêter les hémorragies.* || Substance dont les mendiants de profession se frottent pour se donner un teint jaune, maladif, et apitoyer ainsi les gens ; c'est ce qu'ils appellent : *Aguiger de l'amadou.*

— Fig. et fam. *Drap, étoffe d'amadou*, Qui n'a aucune consistance. || *Être sec comme de l'amadou*, Être d'une maigreur excessive. || *Prendre feu comme de l'amadou*, S'emporter, se mettre en colère facilement. || *Cœur d'amadou*, Cœur qui s'enflamme à la première occasion.

— ENCYCL. On choisit les jeunes champignons amadouviers (*polyporus fomentarius*) qu'on garde dans une cave pour les ramollir ; puis, après les avoir dépouillés avec soin de l'écorce dure qui les recouvre, on les coupe en tranches minces, et on les bat avec un maillet en mouillant de temps en temps et en frottant dans les mains jusqu'à consistance douce et molle. L'*amadou des chirurgiens* est ainsi obtenu. Dans cet état, sans offrir de propriétés astringentes, il agit très rapidement sur le sérum du sang, l'absorbe et facilite la formation d'un caillot arrêtant ainsi tout épanchement extérieur du liquide de vie. C'est pourquoi, dans la médecine usuelle, on fait usage de l'amadou pour s'opposer à toute hémorragie provenant de la piqûre des sangsues. On l'emploie également lorsqu'il s'agit d'arrêter la perte de sang occasionnée par une coupure. L'*amadou des fumeurs* est imprégné de nitre et de chlorate de potasse, afin de faciliter sa combustion lente. La généralisation de l'emploi des allumettes chimiques a diminué la fabrication de l'amadou d'une manière considérable.

AMADOUEMENT (*doû*) n. m. Action d'amadouer ; carosse. (Vieux.)

AMADOUER (au futur et au condit., les poètes remplacent l'*e* muet par un accent circonflexe : *J'amadoûrai, nous amadoûrions*) v. a. Flatter, caresser quelqu'un pour gagner son affection, pour l'apaiser, pour le disposer à ce qu'on désire de lui : AMADOUER *quelqu'un par des promesses, par des flatteries, des caresses.*

S'amadouer, v. pr. Être amadoué ; s'apaiser, s'adoucir.

— SYN. **Amadouer, cajoler, flagorner.** Celui qui *cajole* est doucereux et séduisant pour faire tomber insensiblement dans le piège. Celui qui *flagorne* n'a rien que de bas ou de grossier. Celui qui *amadoue* est subtil et industrieux.

AMADOUERIE (*doû-ri*) n. f. Lieu où l'on fabrique l'amadou.

AMADOUEUR, EUSE n. Celui, celle qui amadoue, qui flatte, patelne. || Qui fabrique de l'amadou.

AMADOUVIER (*é*) n. et adj. Espèce de champignons dont on fait l'amadou : *polyporus fomentarius*. Les AMADOUVIERS. *Agaric* AMADOUVIER.

Amadouvier.

AMÆBOIDE adj. Zool. V. AMIBOIDES.

AMAGA n. m. Arbre indéterminé des îles Philippines, dont le bois est noir comme celui de l'ébène.

AMAGALACTE (du lat. *ama*, ensemble, et *gala, aktos*, lait) n. Frère ou sœur de lait.

AMAGASAKI, ville maritime du Japon (île de Hondo), sur la baie d'Osaka ; 14.200 hab.

AMAGER. Géogr. V. AMACK.

AMAGÉTOBRIA ou **AMAGITOBRIGA**, ville de la Gaule, sur la Saône. Défaite d'Ariovieste. Il est impossible d'en déterminer avec exactitude l'emplacement.

AMAHRA, ville de la Turquie d'Asie, entre Bassorah et Bagdad, sur le Tigre ; 9.500 hab. environ. Elle a commencé à se former vers 1860, et a fait depuis lors des progrès rapides. Ch.-l. d'un district peuplé de 150.000 hab.

AMAIGRIR v. a. Rendre maigre : *Le chagrin nous* AMAIGRIT. *Le jeûne* AMAIGRIT.

— Fig. Ruiner, accabler, épuiser : *Les impôts* AMAIGRISSENT *le peuple.*

— Agric. Épuiser : *Le bœuf répare le pâturage ; le cheval l'*AMAIGRIT.

— Peint. Amoindrir : AMAIGRIR *un muscle.*

— Techn. Enlever ce qu'il y a de trop en épaisseur à une pierre, à une pièce de bois ou de fer, à des matériaux quelconques, pour qu'ils puissent s'ajuster à l'endroit qu'on leur destine : AMAIGRIR *une poutre.*

— v. n. Devenir maigre.

S'amaigrir, v. pr. Devenir maigre, perdre de son embonpoint : S'AMAIGRIR *par l'abstinence, par des excès.*

— Agric. Perdre de ses qualités nutritives, en parlant de la terre.

— Sculpt. Se resserrer en séchant, diminuer de volume, en parlant d'un modèle en terre glaise.

— SYN. **Amaigrir, maigrir.** *Amaigrir* marque le passage lent et successif de l'embonpoint à la maigreur ; *maigrir* exprime plutôt un changement rapide. Ainsi l'on dira : Il *maigrit*, et non il *amaigrit*, à vue d'œil.

— ANTON. **Engraisser.**

AMAIGRISSANT, ANTE adj. Qui amène l'amaigrissement : *Régime* AMAIGRISSANT. (Peu usité.)

AMAIGRISSEMENT n. m. Diminution d'embonpoint : état d'une personne amaigrie : L'AMAIGRISSEMENT *est toujours un fâcheux présage chez les vieillards.*

— Techn. Action de diminuer la largeur et l'épaisseur d'une pierre, d'une pièce de bois ou de fer, afin de pouvoir les ajuster à l'endroit voulu : *Amaigrissement d'une chaussée*, Diminution de son épaisseur.

— ENCYCL. Pathol. Une alimentation insuffisante, l'usage prolongé des acides, les exercices violents et répétés, les professions pénibles, l'abus des plaisirs, les travaux intellectuels prolongés, les passions tristes et concentrées, sont les causes physiologiques de l'*amaigrissement*. Quant aux causes morbides, elles comprennent presque toutes les maladies.

— SYN. **Amaigrissement, atrophie, maigreur.** L'*amaigrissement* est une diminution graduelle de tout le volume du corps ; l'*atrophie* est un amaigrissement partiel ; la *maigreur* est l'effet de l'amaigrissement.

AMAILLOUX, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 13 kil. de Parthenay, sur un sous-affluent du Thouet par le Cébron ; 1.326 hab.

AMAIN (MONTS D'), massif de collines, situé dans le dép. de l'Orne, sur les confins de la Normandie et du Perche. Alt. max. : 321 m. Des cours d'eau en sortent vers la Loire (Sarthe), la Seine (Iton, Rille) et la Manche (Touques, Dives, Orne).

AMAIOUA ou **AMAIOUVIER** (*é*) n. m. Genre de plantes de la famille des rubiacées, indigènes dans les contrées tropicales de l'Amérique.

AMAKOUSA, petit archipel du Japon, sur la côte S.-O. de la grande île de Kiousiou, à l'entrée du golfe de Simara. Il est fertile et bien peuplé. Les successeurs de saint François-Xavier y firent de nombreuses conversions.

AMALAGO n. m. Nom d'une espèce de plante de la famille des pipéracées, généralement rapportée au bétel, propre à l'Asie tropicale, à Java et aux Moluques.

AMALAIRE, maître de l'école du Palais sous Louis le Pieux, mort vers 837. Il prit une part importante à la rédaction des règles canoniales adoptées par le concile d'Aix-la-Chapelle (816-817). Il a laissé des ouvrages très intéressants pour l'histoire de l'organisation de la liturgie et de la discipline ecclésiastique.

AMALAIRE FORTUNATUS, savant moine, mort en 814. Il devint archevêque de Trèves en 810, prêcha la religion chrétienne au delà de l'Elbe et consacra la première église de Hambourg. En 813, Charlemagne, qui l'avait appelé d'Irlande à sa cour, lo chargea d'une mission à Constantinople.

AMALARIC, roi des Visigoths d'Espagne et de Septimanie (511-531), fils d'Alaric II. Théodoric, son aïeul maternel et son tuteur, le protégea d'abord contre les projets ambitieux de Clovis. A la mort du roi d'Italie, il s'allia aux Francs en épousant Clotilde, fille de Clovis, à laquelle il voulut, lui aussi, imposer sa foi. Clotilde invoqua le secours de son frère Childebert. Amalric fut vaincu et tué à Narbonne.

AMALASONTE, fille de Théodoric le Grand et mère d'Athalaric, morte en 535. Pendant la minorité de son fils, elle gouverna avec prudence et fermeté, protégea les lettres et les arts et prit pour premier ministre le Romain Cassiodore. A la mort de son fils (534), elle s'unit à Théodat, son cousin, qui la détrôna l'année suivante, et la fit étrangler. Sa mort servit de prétexte à la guerre que Justinien fit aux Goths d'Italie.

AMALECH, petit-fils d'Esaü, père des *Amalécites*.

AMALÉCITES, peuple des confins de l'Idumée, tirant son nom de *Amalech*, petit-fils d'Esaü et ayant pour capitale la ville d'Amalech. Ce peuple fut l'ennemi constant des Israélites ; Saül en fit un horrible carnage, mais il épargna le roi Agag, ce qui lui fit perdre la couronne. David extermina les débris de ce peuple. — *Un* AMALÉCITE.

AMALES, nom de la plus noble famille des Goths. Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths et Amalasonte, sa fille, en faisaient partie. — *Un* AMALE.

AMALFI, ville du royaume d'Italie, port sur la Méditerranée, archevêché ; 7.750 hab. *Amalfitains.* Amalfi, qui apparaît dès le viᵉ siècle, forma longtemps une république indépendante, et eut une grande part au commerce de l'Orient, ce qui la rendit presque la rivale de Venise. Patrie de Masaniello et de Flavio Gioja qui aurait transformé la *calamite* en la *boussole*. — Une ville du même nom existe dans l'Amérique du Sud (Colombie), Etat d'Antioquia ; 9.000 hab. Riches mines d'or.

— ENCYCL. Les fameuses *Tables amalfitaines* ou *d'Amalfi* sont un code nautique rédigé à Amalfi (Italie) avant la fin du xiiᵉ siècle, et qui était suivi dans tout le royaume de Naples, au xviᵉ siècle. Il reproduisait en majeure partie les règles du droit maritime romain.

— BIBLIOGR. : Prince d'Ardore, *Tavola e consuetudini d'Amalfi* (Naples, 1881) ; Pardessus, *Collection des lois maritimes*, t. Ier, p. 142 (Paris, 1845).

AMALGAMATEUR n. m. Appareil pour produire l'amalgamation.

— ENCYCL. L'*amalgamateur électrique*, dû à James Manes, se compose de cones d'acier disposés inversement les uns au-dessus des autres, de sorte que la base de l'un communique avec le sommet de l'autre. Des brosses en des meules en acier tournent continuellement à l'intérieur de ces cônes, où l'on fait circuler un courant d'eau et de mercure. Le minerai pulvérisé entre par une trémie à la partie supérieure : les brosses et les cônes sont mis en relation avec une source électrique. Ce dispositif rend l'amalgamation de l'or beaucoup plus complète, et l'on recueille, selon les inventeurs, 75 p. 100 de la totalité de l'or et du mercure qui traverse l'appareil.

AMALGAMATION (*sion*) n. f. Action d'amalgamer. (Se dit surtout de l'opération métallurgique qui consiste soit à combiner le mercure avec un autre métal, soit à extraire, par le moyen du mercure, l'or et l'argent de leurs gangues) : *On retire l'argent des mines par deux moyens, l'imbibition et l'*AMALGAMATION. (Brongniart.)

— Fig. Fusion, mélange.

— *Moulins d'amalgamation.* Moulins qui servent à l'affinage des métaux, et qui consistent en deux segments de sphère, tournant autour d'un axe vertical, dans une cuve en fonte à fond hémisphérique.

— Encycl. *L'amalgamation* est employée pour le traitement des minerais d'argent. On distingue deux procédés généraux d'amalgamation : les méthodes américaines et la méthode saxonne. En Amérique, elle se fait à froid ou à chaud. Pour l'amalgamation à froid, on bocarde tout d'abord les minerais à sec, puis on les broie avec de l'eau jusqu'à ce qu'ils aient acquis une grande finesse. On obtient ainsi des boues métalliques qui, en se desséchant, prennent une certaine consistance ; alors on les étend dans une cour dallée nommée *patio*, et on les saupoudre de sel marin, dans la proportion de 2 parties pour 100 parties de minerai, puis on fait piétiner le tout par des chevaux pendant deux heures. Au bout de vingt-quatre heures, on ajoute un *magistral*, mélange de sulfate de fer et de sulfate de cuivre, produit par le grillage de cuivre pyriteux. On mélange le magistral comme le sel, au moyen du piétinement par les chevaux, et on procède à l'incorporation de la première dose de mercure, environ quatre fois le poids de l'argent contenu dans les minerais ; on fait piétiner de nouveau. Quand l'amalgame est solide et ressemble à de la limaille d'argent, on répand une seconde dose de mercure, et on donne un nouveau piétinement, puis on ajoute une dernière fois une faible dose de mercure. Dans les conditions les plus favorables, cette opération dure vingt-cinq jours ; elle exige quelquefois deux et même trois mois. Enfin, on traite dans des cuves par une quantité de mercure égale à celle qu'on a employée sur le patio. On entraîne les matières stériles, et le mercure reste seul, chargé d'argent ; on le filtre alors à travers des sacs en toile. Il reste dans ceux-ci un amalgame solide qui contient 20 p. 100 d'argent. On le distille : il reste l'argent brut.

Pour l'amalgamation à chaud, on procède de la manière suivante : le minerai pulvérisé est d'abord soumis à plusieurs lavages, puis on le traite à 100°, dans des chaudières à fond de cuivre, par une dissolution de sel marin et par du mercure. On soumet enfin l'amalgame à la distillation sous une cloche métallique.

La méthode saxonne d'amalgamation comprend trois opérations : chloruration ou grillage du minerai, avec addition de sel marin ; amalgamation proprement dite ; distillation de l'amalgame. Pour la chloruration, on réduit le minerai en poussière très fine, puis on le mélange entièrement avec 1/10 de sel marin séché et réduit en poudre. Après grillage, le minerai est réduit en poudre et introduit, avec de l'eau et des rondelles de fer, dans des tonneaux qui tournent autour d'un axe horizontal. On fait tourner les tonneaux pendant 2 heures, puis on introduit du mercure et on fait tourner de nouveau pendant 20 heures. Le fer réduit le chlorure d'argent, et l'argent isolé se dissout dans le mercure. On retire la matière des tonneaux, et on la lave pour en séparer l'amalgame.

Dans les piles, le zinc employé est généralement amalgamé. (V. PILES.) Pour obtenir l'amalgame, on peut opérer de différentes manières : 1° en frottant les zincs au contact du mercure avec une brosse en fil de fer ; 2° en les faisant baigner dans une solution d'un sel mercuriel ; 3° en projetant du mercure dans du zinc en fusion.

AMALGAME (du gr. *ama*, ensemble, et *gamein*, se marier) n. m. Union du mercure avec un métal quelconque ; *L'*AMALGAME *d'étain sert à étamer les glaces.*

— Par ext. Assemblage, réunion, mélange de personnes ou de choses de nature, d'espèce différente : *Le peuple romain était un* AMALGAME *de toutes les nations.* (Nisard.)

— Admin. milit. Fusion de militaires de corps différents par incorporation en une seule troupe.

— Encycl. Chim. Les *amalgames* sont, en général, liquides quand le mercure domine, et solides quand il ne s'y trouve pas en proportion assez considérable : ils sont dans ce cas souvent cristallisés. Ils sont décomposés au rouge, et dégagent alors tout le mercure. Il en existe même plusieurs qui entrent en température ordinaire. L'amalgame d'étain sert à étamer les glaces. Les amalgames d'or et d'argent sont employés pour dorer et argenter les autres métaux. Un amalgame de bismuth sert à donner aux globes de verre une apparence métallique. Pendant longtemps, les dentistes ont employé, pour plomber les dents, des amalgames d'argent, de palladium ou de cuivre, qu'ils désignaient sous le nom de *mastic de Bell*.

— *Amalgames alcalins.* Les amalgames alcalins décomposant l'eau sont continuellement employés comme hydrogénants. L'hydrogénation réussit souvent dans ces conditions quand elle est impossible par l'action trop brusque des métaux alcalins eux-mêmes, ou celle du zinc en présence des acides. Les amalgames dégagent moins de chaleur que les métaux alcalins eux-mêmes en décomposant l'eau, ce qui tient au dégagement préalable de chaleur dans la formation des amalgames ; en second lieu, l'hydrogénation par les amalgames dégage plus de chaleur que par l'hydrogène libre.

La chaleur d'oxydation des amalgames riches en potassium est plus grande que celle des amalgames similaires de sodium ; mais, lorsqu'il s'agit des amalgames pauvres en métal alcalin, c'est l'inverse qui a lieu. C'est ce qui explique ce fait que l'amalgame de sodium, au contact d'une solution de potasse, donne un amalgame cristallisé de potassium.

— *Amalgames métalliques.* Lorsque les métaux, en se combinant au mercure, dégagent une certaine quantité de chaleur, l'amalgame se produit directement. Pour les autres, on emploie différents procédés. Moissan a préparé l'amalgame de chrome en agitant une solution concentrée de protochlorure de chrome avec l'amalgame de sodium pâteux. On peut en isoler le chrome.

On peut obtenir tous les amalgames par électrolyse d'un sel du métal à amalgamer en prenant le mercure comme électrode négative, ou par électrolyse d'un sel de mercure, en prenant comme électrode négative le métal à amalgamer.

— Art milit. On donne, en administration militaire, le nom d'*amalgame* à l'opération qui constitue un corps de troupes en fusionnant les éléments de plusieurs autres.

L'amalgame le plus célèbre par ses résultats est celui du 21 janvier 1793. Le décret du 15 août 1793 désigna les corps destinés à l'embrigadement, qui ne fut effectué que le 1er fructidor an II. On avait à cette époque des régiments d'ancienne formation, portant des noms de provinces et des numéros d'ordre ; mais ceux-ci n'étaient guère connus des officiers et des hommes qui en faisaient partie. Les engagements volontaires, la loi du 11 juillet 1792, qui imposait à chaque compagnie de garde nationale l'obligation de désigner un certain nombre d'hommes pour le service actif, et la levée en masse du mois d'août 1793 avaient amené la formation de bataillons de volontaires nationaux, animés d'un assez mauvais esprit disciplinaire. Ce sont ces éléments, pleins de bonne volonté malgré leurs défauts, qui donnèrent, après leur réunion aux anciens bataillons, ces admirables demi-brigades des armées de la République. Le 8 janvier 1794, des représentants du peuple, détachés à chaque armée, firent procéder à l'amalgame retardé par la levée en masse de 1793 ; à chaque bataillon de la ligne on adjoignit deux bataillons de volontaires, et on constitua ainsi 213 demi-brigades. L'opération terminée, il restait encore 299 bataillons de volontaires sans troupes de ligne ; on en licencia une partie, et avec les autres on créa une vingtaine de demi-brigades et des bataillons légers.

— Méd. L'amalgame d'argent existe dans la nature et prend le nom d'amalgame ou mercure argental. Ce minéral, blanc d'argent, doué d'un éclat métallique, cristallise dans le système cubique en dodécaèdres rhomboïdaux souvent modifiés par les faces de l'octaèdre. Sa composition varie entre les deux formules Ag^2Hg^3 et Ag^3Hg^4. Il accompagne le cinabre à Almaden et au Chili ; sa densité varie entre 13,7 et 14,1 ; sa dureté entre 3 et 3,5, c'est-à-dire qu'elle est un peu supérieure à celle de la calcite.

AMALGAMER v. a. Faire un amalgame, former un alliage de mercure avec d'autres métaux : AMALGAMER *l'or, l'argent, l'étain*, etc.

— Fig. Rapprocher, unir, mêler des personnes ou des choses différentes : *Comment* AMALGAMER *en société des familles dont l'une possède cent mille livres, et l'autre pas une obole ?* (Fourier.)

S'amalgamer, v. pr. Être amalgamé, au prop. et au fig. : *L'or* S'AMALGAME *bien avec le mercure. A la fin du* XE *siècle, les races commencèrent à* S'AMALGAMER. (Guizot.)

AMALGAMEUR n. m. Celui qui fait un amalgame, ou qui est chargé de vérifier l'amalgame, le minerai.

AMALIQUE adj. Se dit d'un acide qu'on obtient en réduisant la diméthylalloxane par l'hydrogène sulfuré. Le gaz ammoniac le convertit en murexione.

AMALRIC (Arnaud), abbé de Cîteaux et légat d'Innocent III, né vers le milieu du XIIe siècle, mort en 1225, fut le promoteur de la croisade contre les Albigeois et frappa d'interdit les Etats de Raymond VI, comte de Toulouse, qui favorisait les hérétiques. En 1209, lors de la prise de Béziers, il aurait, a-t-on prétendu, dit aux croisés qui lui demandaient comment distinguer les catholiques des hérétiques : « Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens. » Mais ce mot n'a, paraît-il, jamais été prononcé. Almaric ne serait pas responsable du pillage de Béziers ; par contre, il est responsable de la mort, après la prise de Carcassonne, du vicomte Raymond Roger, qui commandait la garnison. Nommé archevêque de Narbonne en 1212, Arnaud Amalric prit le titre de « duc » de cette ville, passa en Espagne pour combattre les Maures. A son retour, il se brouilla avec Simon de Montfort et parut se réconcilier avec le comte de Toulouse. Il mourut détesté, après avoir compromis, par les emportements de son zèle, l'autorité du pape, qui le rappela en vain plusieurs fois à la modération.

AMALTEO (Pomponio), peintre italien, né en 1505 à San Vito, en Frioul, mort vers 1588. Élève et gendre de Pordenone. On cite de lui des pages remarquables à l'église San-Francesco d'Udine et à l'église Santa-Maria de San-Vito, localité située près d'Udine. Ses fresques de Santa-Maria lui valurent d'être anobli.

AMALTHÉE, nourrice de Jupiter, représentée tantôt comme une nymphe, fille de Mélissos, roi de Crète, tantôt comme une chèvre. V. ABONDANCE (*Corne d'*).

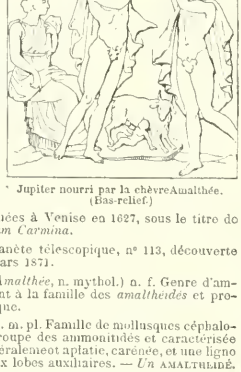

Jupiter nourri par la chèvre Amalthée. (Bas-relief.)

AMALTHÉE, sibylle qui remit à Tarquin le Superbe les livres sibyllins.

AMALTHÉE, nom d'une famille italienne originaire du Frioul, dont les membres se firent connaître au XVe et au XVIe siècle par leur goût pour la poésie latine. Les plus remarquables sont JÉRÔME JEAN-BAPTISTE (1525-73) et CORNELLE (1530-1603). Leurs poésies ont été imprimées à Venise en 1627, sous le titre de *Amaltheorum fratrum Carmina.*

AMALTHÉE, planète télescopique, n° 113, découverte par Luther le 12 mars 1871.

AMALTHÉE (de *Amalthée*, n. mythol.) n. f. Genre d'ammonites, appartenant à la famille des *amaltheidés* et propre au terrain liasique.

AMALTHÉIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes fossiles du groupe des ammonitidés et caractérisée par une coquille généralement aplatie, carénée, et une ligne suturale à nombreux lobes auxiliaires. — *Un* AMALTHÉIDÉ.

AMAN (de l'arabe *amana*, être sûr, avoir confiance) n. m. Amnistie, pardon accordé par les musulmans aux peuples qui ne pratiquent pas l'islamisme : *Demander l'*AMAN. ‖ Cri par lequel les musulmans demandent quartier dans un combat.

— Au moyen âge, se disait des notaires, par abrév. du lat. *amanuensis*, secrétaire, copiste.

— Comm. Toile de coton du Levant, qui se fabrique particulièrement à Alep.

— Mar. Nom donné, aux XVIe et XVIIe siècles, aux itagues des navires à voiles : *L'*AMAN *de trinquet a ses vettes comme l'*AMAN *de mestre.* (Jurien de La Gravière.)

— Encycl. Mar. L'*aman* est un cordage de chanvre blanc du premier brin, long de 58 m. et épais de 0m,24 ; il s'amarrait par le milieu de l'antenne, et ses deux bouts passaient dans les poulies du calcet, à la tête du mât ; ces deux bouts se terminaient eux-mêmes par deux fortes poulies (*tailles quinderesses*), dans lesquelles passaient des garants de filin nommés *vettes*.

AMAN, Amalécite qui fut, comme le rapporte la Bible, le ministre et le favori du roi de Perse Assuérus. Le Juif Mardochée ayant refusé de se prosterner devant lui, il obtint du roi l'ordre de massacrer tous les Juifs ; mais l'intervention d'Esther, épouse d'Assuérus et nièce de Mardochée, sauva ces derniers. Assuérus se souvint à propos que Mardochée avait découvert un complot contre lui, et demanda au favori « ce qu'on devait faire pour l'homme que le roi voulait le plus honorer ». Aman, croyant qu'il s'agissait de lui-même, conseilla entre autres choses de le promener en triomphe et vêtu de pourpre sur un cheval que le premier des grands de la cour conduirait par la bride. Par ordre du roi, il dut rendre cet honneur suprême à Mardochée. Quelques jours après, on le surprit aux genoux d'Esther, qu'il suppliait de ne pas le perdre : Assuérus le fit pendre (508 av. J.-C.). — Le nom de *Aman* est devenu synonyme de favori insolent, de ministre orgueilleux, poursuivi de la haine publique. La tragédie de Racine : *Esther*, a contribué à mettre en relief ce personnage.

AMANAHEA ou **APOLLONIA**, région maritime de la Guinée, s'étendant entre les rivières d'Ancobra et d'Assinie, peuplée de Zemmas parlant un dialecte agni. Les Hollandais abordèrent les premiers sur cette côte ; mais les Anglais purent seuls installer un fort, *Apollonia*, à l'extrémité occid. de la côte d'Or. Les Anglais en occupent la plus grande partie ; les Français possèdent le reste.

AMANCE, ch.-l. de cant. (Haute-Saône), arrond. et à 20 kilom. de Vesoul, sur la Superbe, affluent de la Saône ; 783 hab. Ch. de fer de l'Est. Sables blancs. — Le cant. a 13 comm. et 6.906 hab.

Il existe en France d'autres communes de ce nom, dans l'Aube et dans la Meurthe-et-Moselle. Un pays de l'ancienne Lorraine, ville princ. Pange (arr. de Metz), s'appelait *pays d'Amance.*

AMANCE, affluent droit de la Saône, sorti du plateau de Langres (Haute-Marne), arrosant La Ferté-sur-Amance, et se jetant dans la Saône, à Jussey. Les Allemands, en 1870, marchèrent de Langres sur Vesoul par la vallée de cette rivière. — Il existe aussi un petit affluent de l'Aube du nom de **Amance.**

AMANCEY, ch.-l. de cant. (Doubs), arr. et à 20 kilom. de Besançon ; 611 hab. — Le cant. a 23 comm. et 5.415 hab.

AMAND (Jacques-François), peintre et graveur français, né à Paris en 1730, mort dans cette ville en 1769. Élève de Pierre, il remporta le prix de Rome (1756) avec *Samson livré aux Philistins par Dalila*, et devint membre de l'Académie royale en 1767 sur son tableau *Annibal députant son frère Magon au Sénat de Carthage.* Le musée de Besançon possède de cet artiste *Joseph vendu par ses frères.* Le musée du Louvre a des dessins et on cite quelques eaux-fortes de cet artiste, à qui Diderot reproche de n'être pas coloriste.

AMAND (saint), évêque de Bordeaux, sa patrie, succéda sur ce siège à saint Delphin, en 403. Fête le 18 juin. — Un autre *saint* AMAND fut évêque de Maestricht vers 635 et l'apôtre des Flandres, de la Frise et du Hainaut. Fête le 6 janvier.

AMANDAIE (*dé*) n. f. Terrain planté d'amandiers.

AMANDE (du gr. *amugdalé*, qui a formé le lat. *amygdala*) n. f. Fruit de l'amandier : AMANDE *douce.* AMANDE *amère. Pâte d'*AMANDES. *Gâteau d'*AMANDES.

— Par ext. Ce qui est contenu dans le noyau de certains fruits : *La graine des baies s'appelle pépin, la graine des drupes s'appelle* AMANDE.

En amande, loc. adv. En forme d'amande : *Les Arabes ont les yeux grands et coupés* EN AMANDE. (Chateaub.)

— Prov. *Il faut casser le noyau pour avoir, pour manger l'amande.* Il faut se donner de la peine pour retirer du fruit de quelque chose.

— Archit. Encadrement elliptique qui, dans les tympans ou autres parties des églises du moyen âge, entoure la représentation du Christ, assis ou debout. — Cet ornement est connu encore sous les noms d'*auréole elliptique* et de *vesica piscis* (vessie de poisson).

— Bot. Ensemble des organes contenus dans l'épisperme, ou tégument propre d'une graine. ‖ *Amande amère.* Espèce d'agaric fort commun aux environs de Paris. ‖ *Amande de terre.* Nom vulgaire du souchet comestible.

— Conchyl. Nom vulgaire de certains coquillages, dont la forme rappelle celle de l'amande.

— Confiser. *Amandes pralinées* ou *grillées*, Amandes jetées dans du sucre brûlant et aromatisé. On dit plus ordinairement PRALINES.

— Techn. Nom que les armuriers donnent à la partie ovale qui occupe le milieu de l'arc de jointure dans la garde de l'épée.

— Théol. *Amande mystique*, Symbole de la virginité de la sainte Vierge, qui forme auréole autour de ses images. (Le sens mystique attaché à la verge d'Aaron, qui fleurit en une nuit et porta, dit-on, une amande, doit être regardé comme l'origine de ce symbole.)

Amande mystique.

— Encycl. Le nom d'*amande*, appliqué d'abord uniquement à la graine et au fruit de l'amandier, s'est ensuite étendu à toute graine de fruit à noyau, et même à toute graine dépouillée de ses téguments. Entendue dans ce dernier sens, l'amande présente deux parties distinctes, l'embryon et l'albumen. — L'amande proprement dite est un fruit oblong, une espèce de noix (les Romains l'appelaient noix grecque) dont le brou est mince et coriace, et dont la partie ligneuse renferme une graine blanchâtre enveloppée d'une pellicule jaunâtre. On distingue les amandes *douces* et les amandes *amères* :

1° Les *amandes douces*, qui se divisent en amandes ten-

dres et amandes dures, ont un goût très agréable, surtout lorsqu'elles sont fraîches, et nous en faisons un grand usage sur nos tables; elles renferment une grande quantité d'huile, de l'albumine, du sucre et de la gomme.

En médecine, trois préparations d'amandes douces sont employées de nos jours : l'*émulsion*, l'*huile* et le *sirop* d'amandes douces. L'huile s'extrait des amandes broyées; elle est employée à une foule d'usages externes ou internes; elle entre à la dose de 15 grammes dans le loock blanc. Les *amandes douces* sont aussi employées pour la confection du *sirop d'orgeat* et de la *pâte d'amandes*.

2° Les *amandes amères* renferment les mêmes principes que les amandes douces, mais elles contiennent en outre une huile volatile vénéneuse et une certaine proportion d'acide cyanhydrique. C'est à ces deux substances qu'il faut attribuer les effets délétères des amandes amères sur l'économie animale. On emploie, en médecine, les amandes amères pour la préparation d'une émulsion. Les amandes du commerce portent divers noms suivant leur provenance.

— Econ. dom. Les amandes sont employées en pâtisserie, en confiserie et en parfumerie. Elles servent à la fabrication de l'orgeat, remplacent les cacaos dans les chocolats inférieurs, deviennent pâte adoucissante pour la peau ou dragées, pralines, etc. Les deux préparations qu'on peut le plus facilement faire soi-même sont les suivantes :

— *Gâteau d'amandes*. Piler ensemble 250 gr. de sucre et 250 gr. d'amandes douces mondées; mêler à 250 gr. de beurre et à de la crème pâtissière; ajouter si l'on veut des pistaches; garnir avec le tout le fond de l'abaisse du gâteau; couvrir avec la partie supérieure de l'abaisse; mouiller les bords, sur lesquels on appuie avec le pouce pour les souder; canneler; faire cuire aux trois quarts; laisser refroidir; saupoudrer de sucre; remettre au four jusqu'à cuisson complète. On sert froid.

— *Lait d'amandes*. Piler, en les humectant avec un peu d'eau, 250 gr. d'amandes douces épluchées; mélanger avec 180 gr. de sucre ou de miel et 15 gr. d'eau de fleur d'oranger; jeter le tout dans un litre d'eau chaude; passer à travers un linge; faire bouillir jusqu'à réduction de moitié; passer au tamis, et laisser refroidir. Avec le lait d'amandes on prépare d'excellents potages au tapioca, au riz, à la semoule, aux biscottes, etc. On l'emploie aussi en lotions pour entretenir la blancheur et la souplesse de la peau.

AMANDÉ, ÉE adj. Qui contient un suc extrait de l'amande : *Lait* AMANDÉ.

— n. m. Pharm. Emulsion d'amandes : *Prendre un* AMANDÉ.

AMANDIER (*é* — rad. *amande*) n. m. Arbre fruitier qui tient du pêcher par ses fleurs et par ses feuilles.

— ENCYCL. Les *amandiers* forment le genre *amygdalus*, considéré par quelques botanistes comme une section du genre *prunus*, dans la famille des rosacées. L'espèce la plus répandue est l'amandier commun (*amygdalus communis*), originaire de l'Asie et du N. de l'Afrique. Aujourd'hui, cet arbre est cultivé en grand dans le midi de l'Europe et dans tout le pourtour du bassin méditerranéen. En France, où il fut introduit vers 1548, il ne donne des produits certains que dans la région où l'on cultive l'olivier. On distingue dans ce genre deux espèces principales : l'une à fruits amers, et l'autre à fruits doux.

Amandier. — A. fruit.

AMANDINE n. f. Gelée préparée avec de l'huile d'amande. ‖ Sorte de cosmétique dont l'amande forme la base, et dont on se sert pour se laver les mains et même le visage.

— ENCYCL. L'*amandine* se fabrique avec l'amande de toutes les rosacées. Comme toutes les substances protéiques, elle se dissout dans les alcalis, bleuit par l'acide chlorhydrique concentré, et est insoluble dans l'alcool et l'éther. Sa composition est identique à celle de la légumine.

AMANDOURI n. m. Sorte de coton d'Alexandrie.

AMANDUS (Ænens Salvius), général de Dioclétien, prit le titre d'« empereur » dans les Gaules, l'an 285, et se mit à la tête des *Bagaudes* (v. ce mot), qui ravageaient les campagnes. Il fut vaincu l'année suivante dans la bataille où Maximien Hercule extermina les Bagaudes.

AMA NESCIRI, mots lat. qui signif. *Aime à être ignoré*, c'est-à-dire Aime l'obscurité, ne cours pas après l'éclat d'une réputation qui a ses ennuis, ses dangers.

Il existe en français un adage analogue : « Cache ta vie », dit le sage.

AMANIQUES (*Portes*). Géogr. V. AMANUS.

AMANITE (de *Amanus*, n. pr.) n. f. Genre de champignons hyménomycètes, pourvus d'une valve dont les débris persistent habituellement à la base du pédicule, et renfermant à la fois les espèces les plus vénéneuses et les plus recherchées pour la table. Parmi ces dernières, nous citerons la coucoumelle, l'oronge. Les *amanites* ressemblent beaucoup aux agarics. Les espèces comestibles sont : l'*oronge*, l'*amanite solitaire*, etc., et les vénéneuses comprennent : la *fausse oronge*, l'*amanite bulbeuse*, etc.

Amanite (fausse oronge).

AMANITINE (rad. *amanite*) n. f. Alcaloïde volatil extrait de l'*agaricus muscarius*, agaric de la section des amanites. Syn. AGARICINE.

— ENCYCL. Chim. L'*amanitine* qu'on obtient par le traitement des agarics est un liquide d'odeur nauséabonde, très soluble dans l'eau. Selon Letellier, l'amanitine serait le poison des champignons. D'après plusieurs chimistes, elle serait identique à la choline $C^4H^{13}AzO^2$ de la bile et à la choline extraite de la lécithine; sa formule de constitution serait $(CH^3)^3Az(CHOH-CH^2)OH$, hydrate de triméthyl-oxyéthylidène-ammonium; la chaleur en dégage, en effet, de la triméthylamine, et l'acide nitrique la transforme en muscarine.

— Méd. Cet alcaloïde se prend à la dose de 1 à 10 milligrammes en pilules, ou en granules, contre la diarrhée et les sueurs.

AMAN-JEAN (Edmond-François), peintre français, né en 1856 à Chevry-Cossigny (Seine-et-Marne). Elève de Lehmann de Hebert et de Morson, il s'est fait connaître d'abord par ses compositions historiques, allégoriques ou décoratives, telles que *Saint Julien l'Hospitalier* (1883), *Jeanne d'Arc* (1885), les *Sirènes* (1896). Aman-Jean s'est surtout adonné au portrait. Il y a porté une grande délicatesse de psychologie, une finesse voilée et comme mystérieuse, qui on ont fait surtout le peintre de la femme pensive et mélancolique. Sa langueur reflète les influences diverses qui se sont exercées sur notre école depuis une dizaine d'années environ.

AMANLIS, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 18 kilom. de Rennes, sur la Leiche, affluent de la Vilaine; 1.856 hab. Commerce de grains, de beurre et de toiles.

AMANLIS (*lisis*) (BEURRE D') n. m. Nom donné à une grosse et excellente poire d'automne, en forme de toupie, verdâtre avec taches brunes, quelquefois colorée en rouge par le soleil. La chair est blanche, juteuse et parfumée. — *Un, des* AMANLIS.

AMANOA n. m. Genre de plantes euphorbiacées, renfermant des arbres originaires de l'Amérique et de l'Afrique tropicale, de Madagascar et de l'ancien monde. H. Baillon a divisé ce genre en sept sections.

AMANSIE (de *Saint-Amans*, n. d'un botaniste) n. f. Algue de la famille des rhodomélacées, caractérisée par une fronde membraneuse dure, comme cartilagineuse, foliacée, avec une côte médiane saillante et des stries transversales serrées. Elle est fixée aux rochers par une sorte de griffe arrondie. Elle habite les mers australes, les côtes de l'Inde. Une espèce vit dans la mer Rouge.

Amansie.

AMANT, ANTE (lat. *amans, amantis*; de *amare*, aimer) n. Celui, celle qui éprouve pour une personne d'un autre sexe la passion de l'amour : AMANT *heureux, malheureux*. AMANTE *fidèle, infidèle*.

Souvent d'un faux espoir un *amant* est nourri;
Le mieux reçu toujours n'est pas le plus chéri.
MOLIÈRE.

‖ So dit particulièrem. de l'homme et de la femme entre lesquels il existe un commerce illégitime. Dans ce sens, *amante* est synonyme de *maîtresse* : L'AMANT *est tout aussi ennuyeux que le mari*. (Michelet.)

— *Amant de cœur*, Celui que la femme entretenue aime gratuitement et pour lui-même. (V. GRELUCHON.) ‖ *Amant* ou *Amoureux transi*, Celui qui est timide, qui tremble devant celle qu'il aime et qui hésite à lui faire sa déclaration. ‖ *Amant* ou *Amoureux des onze mille vierges*, Celui qui s'éprend de toutes les femmes qu'il voit.

— Par ext. Celui, celle qui aime passionnément une chose : *Un* AMANT *de la nature. La fauvette*, AMANTE *des bocages*.

— En poésie, *Les amants des Muses*, Les poètes.

— SYN. Amant, amoureux, galant. L'*amant* est celui qui est parvenu à se faire agréer. L'*amoureux* éprouve une passion véritable, qu'il soit agréé ou non. De plus, *amoureux* peut désigner une simple tendance du tempérament, qui porte à aimer les femmes. *Galant* se rapproche plus du premier que du second; mais il ne se dit guère aujourd'hui dans le style honnête, et il suppose toujours un commerce illicite.

Amant jaloux (L'), opéra-comique en trois actes, paroles de d'Hèle, musique de Grétry (Comédie-Italienne, 23 déc. 1778). C'est l'un des meilleurs ouvrages de Grétry, et des plus parfaits. D'Hèle avait, dit-on, emprunté le sujet de sa pièce à une ancienne comédie anglaise, *the Wonder* (*le Miracle* ou *la Femme qui garde un secret*). Aujourd'hui, on ne connaît plus guère de la partition de Grétry que la délicieuse sérénade : *Tandis que tout sommeille*, qui n'est qu'un épisode du duo d'Alonzo et de Léonore. Mais combien d'autres morceaux à citer! Le finale du premier acte, et le duo de Lopez et de Florival : *La gloire a tant d'attraits*, et la scène du troisième acte : *Seigneur, sans être trop indiscret*... Tout cela est charmant, plein de verve et surtout d'un vif sentiment scénique.

Amants, comédie en quatre actes et cinq tableaux, en prose, de Maurice Donnay (Renaissance, 6 nov. 1895). Toutes les maîtresses du comte de Puyseux lui ont été infidèles. Seule Claudine Rosay, la dernière en date, n'a pas encore suivi l'exemple de ses devancières. Or arrive chez elle Georges Vetheuil, qui commence à lui faire une cour discrète et qui, quelques mois après, devient son amant. Vetheuil, jaloux, voudrait que Claudine quittât Puyseux; elle refuse. Après un mois de congé qu'ils passent ensemble en Italie, Georges, chargé par le gouvernement d'une mission à l'étranger, part pour deux, trois ans, pour toujours peut-être!... Claudine, cette fois, lui offre de le suivre; mais Vetheuil, s'arrachant à l'étreinte de la femme aimée, se sauve. Le temps se passe; Claudine va épouser le comte de Puyseux, et devenir châtelaine. Mais, auparavant, elle a voulu dire adieu à l'existence parisienne, dans une grande fête donnée chez une de ses amies. Georges, revenu de sa mission, a été invité. Claudine et lui parlent de leurs souvenirs. Georges, comme Claudine, va se marier : il est sur le point d'épouser la sœur d'un de ses compagnons de voyage. Ils veut se mettre à philosopher sur la destinée des hommes et des choses, lorsqu'une farandole les sépare... à tout jamais sans doute. — La note caractéristique de cette pièce est son esprit original et vif, tempéré parfois par des nuances de sentiments délicats et charmants.

Amants magnifiques (LES), comédie de Molière, en cinq actes et en prose (1670). Cet ouvrage fut commandé à Molière par Louis XIV qui, dit-on, lui en fournit même le sujet. On y voit deux princes qui se disputent une maîtresse en lui donnant des fêtes somptueuses et galantes. Cette pièce est un simple prétexte à divertissements et à ballets; on y trouve cependant une amusante satire contre l'astrologie judiciaire.

Amants de Verone (LES), drame lyrique en cinq actes et six tableaux, poème et musique du marquis d'Ivry, (théâtre Ventadour, 12 oct. 1878). Ces *Amants de Verone* sont une nouvelle édition lyrique du *Roméo et Juliette*, de Shakspeare. Le livret est intéressant, et la musique empreinte d'un bon sentiment dramatique; l'inspiration est souvent heureuse. On y distingue plusieurs morceaux bien venus, et, en premier lieu, les duos du balcon et de l'alouette, où la passion parle le langage qui convient. On peut signaler encore, comme pages remarquables, la cavatine de Roméo : *Qu'elle est lente à venir, cette heure de mystère!*, l'air de frère Lorenzo, les excellents couplets de la nourrice, et la scène du duel et de la mort de Tybalt.

AMANT ALTERNA CAMENÆ, mots lat. qui signif. *Les Muses aiment les chants qui s'alternent*. Dans la 3e églogue de Virgile, deux jeunes bergers, Damète et Ménalque, se défient sur la flûte et prennent pour juge le berger Palémon, qui leur dit : « Commence, Damète; toi, Ménalque, tu répondras. *Vous chanterez tour à tour : les Muses aiment les chants qui alternent.* »

Alternis dicetis : amant alterna Camenæ.

Les écrivains citent parfois ce vers.

AMANTEA, ville et port du royaume d'Italie (Calabre citér.); 4.500 hab. Eaux thermales. Cette ville fut assiégée pendant un an par les Français (1806-1807).

AMANTELER v. a. Couvrir d'un manteau, et au fig., Couvrir. (Vieux.)

L'un par notre France,
Amant'e son ignorance
D'un vêtement tout rapiécé,
S'égayant en l'autrui plumage. BAIF.

Amanti di Teruel (GLI), opéra en cinq actes, poème et musique de Thomas Breton (Madrid, Théâtre-Royal, 12 févr. 1789). Le sujet en avait été emprunté par l'auteur au drame de Hartzenbusch qui porte le même titre. La partition, conçue dans des formes d'une heureuse modernité, est remarquable par la saveur de l'harmonie, le brillant de l'instrumentation, la puissance et l'ampleur de la scène finale, empreinte d'un sentiment dramatique très intense.

AMANUS ou **ALMA-DAGH,** haut massif montagneux, allant de l'Euphrate vers l'embouchure de l'Oronte, et fermant la Syrie au N.-O. Il relie le Taurus au Liban. Il contient le défilé des Portes *Amaniques*, près duquel, à Issus, Alexandre battit Darius.

AMANVILLERS (*vi-y-é*), comm. d'Alsace-Lorraine, arr. et à 11 kilom. de Metz; 523 hab. Ce village, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Vincent à Metz, fit partie jusqu'en 1789 de la prov. des Trois-Evêchés, puis du dép. de la Moselle. Combat indécis, le 18 août 1870, entre l'armée prussienne et l'armée française, du maréchal Bazaine.

AMAPALA, port du Honduras, sur la Bahia de Fonseca, océan Pacifique; 1.300 hab. environ.

AMAPER v. a. En T. de mar. Saisir fortement une voile pour la serrer.

AMAR ou **AMARRE** (abrév. de *camarade*) n. m. En argot, Ami. ‖ *Un amar d'attaque*, Un ami dévoué.

AMAR (J.-P.-André), avocat, conventionnel, né à Grenoble en 1750, mort à Paris en 1816. Il siégea à la Montagne, vota la mort de Louis XVI, rédigea le rapport sur la mise en accusation des girondins, et prit part à toutes les mesures violentes. Après le 9 thermidor, il trempa dans la conspiration de Babeuf, n'accepta aucune fonction sous l'Empire, et dut à cette circonstance d'échapper aux proscriptions de la Restauration.

AMARA, anc. prov., puis (de 1838 à 1851 et de 1868 à 1872) Etat indépendant d'Éthiopie, cap. *Gondar*. On appelle ainsi actuellement le centre du pays, la partie la plus élevée du massif abyssin, où domine la langue *amarique*.

AMARA, ville de la Turquie d'Asie, Irâk Arabi (prov. de Bassora), au confluent du Tigre et du Tib; 9.500 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 15.000 hab.

AMARA (du gr. *amara*, sillon) n. m. Genre de coléoptères, famille des carabidés, sous-famille des ptérostichinés, renfermant de petites formes bronzées ou brunes, ordinairement phytophages, surtout à l'état de larve. Ils sont répandus principalement dans l'hémisphère boréal.

Amara strenua (gr. 2 fois).

AMARACARPE du gr. *amara*, sillon, et *karpos*, fruit) n. m. Genre de plantes de la famille des rubiacées-psychotriées, à fleurs axillaires agglomérées, à fruit charnu, drupacé, à deux noyaux. Arbustes de Java.

Amarakocha (le *Dictionnaire immortel* ou le *Dictionnaire d'Amara*), un des plus célèbres dictionnaires sanscrits. Il a pour auteur le savant Amarasinha ou Amaraveda, à la fois poète, lexicographe et homme d'Etat, une des neuf perles de la pléiade réunie à la cour du roi Vikramâditya. Au fond, l'ouvrage ne paraît pas remonter au delà du XE siècle apr. J.-C. Il a été plusieurs fois imprimé, notamment par Loiseleur-Deslongchamps, qui en a donné le texte et la traduction (Paris, 1839-1845).

AMARANTACÉES n. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre *amarante*.

— ENCYCL. La famille des *amarantacées* renferme des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux à feuilles simples, ordinairement alternes. Les fleurs, disposées en capitules, en épis, en glomérules ou en grappes, sont petites et peu apparentes, hermaphrodites, monoïques ou polygames, tantôt verdâtres et herbacées, et tantôt colorées. Le fruit est un akène membraneux, renfermant une graine lenticulaire. Les plantes de cette famille sont des herbes ou des sous-arbrisseaux qu'on trouve

dans toutes les régions du globe. La plupart des amarantacées sont émollientes et parfois nutritives.

AMARANTE (du gr. *a* priv., et *marainein*, se flétrir, à cause de la persistance de ses fleurs) n. f. Fleur d'automne qui est ordinairement d'un rouge de pourpre velouté :

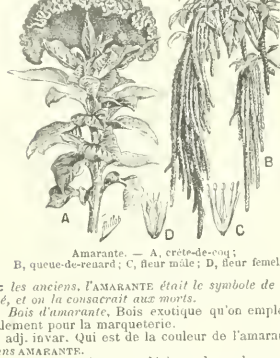

Amarante. — A, crête-de-coq ; B, queue-de-renard ; C, fleur mâle ; D, fleur femelle.

Chez les anciens, l'AMARANTE *était le symbole de l'immortalité, et on la consacrait aux morts.*

— *Bois d'amarante*, Bois exotique qu'on emploie principalement pour la marqueterie.

— adj. invar. Qui est de la couleur de l'amarante : *Des rubans* AMARANTE.

— Pris substantiv., pour désigner la couleur amarante, ce mot est masc. : *Des nuages d'un bel* AMARANTE.

— Hist. *Ordre de l'amarante*, Ordre plus galant que chevaleresque, créé en 1635 par Christine, reine de Suède, en l'honneur d'Antonio de Pimentel, ambassadeur d'Espagne, et à l'occasion d'un bal où elle avait figuré déguisée en nymphe, sous le nom de *Amarante*. La devise était : *Semper idem*. Il n'était déjà plus question de cet ordre en 1698.

— Hist. littér. *Amarante d'or*, Une des fleurs que les poètes ont à disputer dans les concours des jeux floraux, à Toulouse. (L'*amarante d'or* est le prix de l'ode.)

— Zool. *Amarante de mer*, Ancien nom d'une espèce de méandrine.

— ENCYCL. Les *amarantes* possèdent les caractères suivants : calice à trois, cinq pétales imbriqués ; trois, cinq étamines ; anthères biloculaires ; ovaire supère à une loge. Le fruit est une pyxide ou contenant qu'une seule graine. Les amarantes sont des herbes annuelles, à feuilles alternes, qu'on trouve dans toutes les régions du globe. On cultive beaucoup d'espèces dans les jardins : la célosie crête de coq, la célosie à épis plumeux, par exemple.

AMARANTE, ville de Portugal (prov. de Minho), sur la Tamega, affluent du Douro ; 2.500 hab. Eaux minérales ferrugineuses ; vins célèbres. — Pop. du canton : 30.000 hab.

AMARANTINE n. f. Comm. Etoffe légère, de couleur amarante.

— Bot. Nom de plantes de la famille des *amarantacées*, appartenant au genre *gomphrena* et qui viennent de l'Inde et du Mexique.

AMARANTITE n. f. Sulfate de fer hydraté naturel.

AMARAPOURA (la *Ville des Dieux*), une des anciennes capitales de la Birmanie indépendante, sur l'Irrawaddy. Environ 30.000 hab. Fondée vers 1783, cette ville fut capitale du pays de 1783 à 1822, puis entre 1838 et 1860 ; elle comptait, vers 1810, au temps de sa plus grande importance, 170.000 hab. environ.

AMARAQUE (du gr. *amarakos*, marjolaine) n. m. Genre de plantes de la famille des labiées, très voisin des origans. Nous citerons le dictamne de Crète (*amaracus dictamnus*), et l'amaraque tomenteux, dont les propriétés aromatiques, analogues à celles de la sauge, de la menthe et du romarin, étaient très estimées des Romains.

AMAREILLEUR (*ll* mll. — rad. *marée*) n. m. Ouvrier qui soigne le parcage des huîtres en ouvrant ou fermant les vannes d'adduction d'eau de mer, afin de la renouveler dans les parcs.

AMARELLE n. f. Nom vulgaire de la *gentiana amarella*.

AMARENE (du gr. *a* priv., et *marainein*, se flétrir) n. m. Syn. de TRIFOLIUM (ou trèfle).

AMARESCENT, ENTE du lat. *amurescere*, devenir amer) adj. Qui a un léger goût d'amertume.

AMARI (Michel), historien, orientaliste et homme politique italien, né à Palerme en 1806, mort à Florence en 1889. Il apprit l'anglais, le français, la philosophie et l'histoire. Expulsé de Palerme en 1837, il se rendit à Naples, où il écrivit la *Guerra del Vespro siciliano* (1844). Cet ouvrage fut saisi, et Amari dut se réfugier à Paris, où il continua ses travaux historiques. Revenu à Palerme, après la révolution de 1848, il devint professeur de jurisprudence, député, ministre des finances, et fut chargé d'une mission à Paris. A son retour en Sicile (avril 1849), la révolution libérale ayant été comprimée, il dut revenir en France, où il resta jusqu'en 1860. A cette époque, Garibaldi conquit la Sicile. Amari s'empressa d'y revenir, et fut successivement président de la lieutenance, ministre des finances, sénateur du royaume d'Italie (1861), gouverneur de Modène, ministre de l'instruction publique (1862-1864). Membre correspondant de l'Académie des inscriptions de Paris en 1857, il fut élu associé étranger en 1871. On lui doit notamment : *Quelques observations sur le droit public de la Sicile* (1848) ; *la Sicile et les Bourbons* (1849) ; *Bibliothecа arabico-siciliana* (1855), avec Supplément (1875) ; *Istoria dei musulmani in Sicilia* (1857-1873), ouvrage très estimé ; *Nuovi Ricordi arabici sulla storia di Genova* (Gênes, 1873) ; et *le Épigrafi arabiche di Sicilia, trascritte, tradotte e illustrate* (Palerme, 1871-1872).

AMARINAGE n. m. Action d'amariner.

AMARINE (du lat. *amarus*, amer) n. f. Alcaloïde que Laurent a découvert en faisant agir l'ammoniaque sur l'essence d'amandes amères, et que Berzélius a nommé *picramine*. Syn. de BENZOLINE ou HYDRURE D'AZOBENZOÏLINE.

— ENCYCL. L'*amarine* est isomère avec l'hydrobenzamide. En mélangeant une solution alcoolique chaude d'un sel d'amarine acidulé par l'acide acétique avec une solution chaude d'un azotite acide, on obtient la *nitrosoamarine*. L'amarine donne de nombreux produits de substitution : nitrate d'amarine, chlorhydrate d'amarine, méthylamarine, etc. Sa formule de constitution paraît être $(C^6H^5)^2 = C^3 = (AzH)^2 = CH - C^6H^5$.

AMARINER (du lat. *mare*, mer) v. a. Accoutumer, habituer un équipage à la mer, aux manœuvres, en le conduisant au large pour le guérir du mal de mer et l'habituer au regime du bord : *Tous les hommes ne sont pas également faciles a* AMARINER. ‖ Prendre possession d'un navire ennemi après l'avoir forcé à amener son pavillon. On l'arme aussitôt avec des hommes et des officiers du bord, et on transborde tout ou partie de l'équipage prisonnier. Si la prise est de peu de valeur ou incapable de tenir la mer à la suite des avaries subies pendant le combat, on la coule ou on la brûle, au lieu de l'amariner.

S'amariner, v. pr. S'habituer à la mer, au métier de marin.

AMARINIER (*ni-é* — du provenç. *amarine*, baguette d'osier) n. m. Un des noms vulgaires du saule-osier jaune et, en général, de plusieurs espèces de *salix*.

AMARINITE (du lat. *amorus*, amer) n. f. Nom sous lequel on a proposé de réunir plusieurs principes immédiats de végétaux, tous plus ou moins amers.

AMARIQUE adj. Se dit d'un acide bibasique obtenu en faisant bouillir de la benzamarone avec de la soude et de l'alcool. Il cristallise en solution alcoolique avec deux molécules d'eau qu'il perd à 100°. A 150°, il se transforme en un anhydride, masse résineuse et amorphe. L'alcool, agissant sur cet anhydride, le transforme en cristaux avec dégagement de chaleur. Il a pour formule $C^{16}H^{12}O^4 + H^2O$.

Amarique (LANGUE), idiome qui tire son nom de la province d'Amara, où il est parlé dans toute sa pureté. Dans les provinces d'Angot, d'Efat, de Begemder, de Samen, etc., on parle des dialectes inférieurs, dont la classification n'est pas encore faite. Mais la connaissance de l'*amarique* suffit aux voyageurs pour se faire comprendre dans toute l'Abyssinie. On suppose que cette langue est la même que celle que Agatarchides a appelée langue *kamara*. Elle a commencé seulement vers l'an 1300 à prévaloir en Abyssinie sur l'*éthiopien* (v. ce mot) ou *ghez*, qui n'est plus qu'une langue liturgique.

— ENCYCL. L'*amarique* (ou, plus exactement, *amharique*) appartient, comme le *ghez* et l'*himyarite*, au groupe méridional des langues sémitiques. C'est aujourd'hui, après l'arabe, l'idiome le plus considérable de la famille. Son vocabulaire et même sa syntaxe sont fortement imprégnés d'éléments empruntés aux langues africaines voisines. Son alphabet est celui du ghez, augmenté de quelques caractères. Une grammaire de l'amarique a été publiée par Guidi (Rome, 1889), et un lexique par A. d'Abbadie (Paris, 1881).

AMARIVAUDÉ, ÉE adj. Qui a reçu le caractère du marivaudage.

AMARNA (TELL-EL), village de la moyenne Egypte sur le Nil, à environ soixante lieues en amont du Caire, sur l'emplacement duquel Aménophis IV avait fondé une ville dont les ruines rappellent la révolution religieuse tentée par lui. C'est la *Psinaula* romaine (?).

AMARO, comm. de Cuba (Antilles esp.), prov. de Santa-Clara ; 7.250 hab.

AMARONE n. f. L'*amarone*, $C^{14}H^{11}Az$, s'obtient par la distillation de l'azotide benzoïlique.

AMAROU (du lat. *amarus*, amer) n. m. Nom vulgaire de diverses plantes, de groupes très différents, qui croissent naturellement dans les champs de blé : telles sont la *gesse*, le *pied-d'oiseau*, la *nielle*, etc.

AMARQUE (de *à*, et *marque*) n. f. Mât, tonneau flottant qui indique un écueil. ‖ On dit plutôt aujourd'hui BOUÉE, et même BALISE.

AMARRAGE n. m. Action d'amarrer un bâtiment. ‖ Union de deux cordages par un autre plus petit qui fait plusieurs tours symétriques, et qu'on appelle *ligne d'amarrage* : *Il y a plusieurs sortes d'*AMARRAGES : l'AMARRAGE *a plat, en étrive, en fouet, en portugaise*, etc.

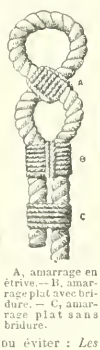

A, amarrage en étrive. — B, amarrage plat avec bridure. — C, amarrage plat sans bridure.

AMARRE (du celt. *amarr*, lien) n. f. Cordage ou chaîne servant à retenir ou maintenir un navire à poste, en rade, ou dans un port : *Par mauvais temps, on double les* AMARRES. ‖ Cordage servant à haler un bâtiment, à le faire changer de place ou éviter : *Les* AMARRES *en fil d'acier deviennent d'un usage courant.*

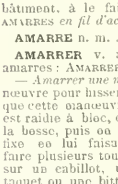

Amarrage en portugaise.

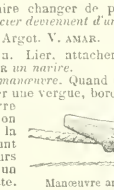

Amarrage croisé.

AMARRE n. m. Argot. V. AMAR.

AMARRER v. a. Lier, attacher, retenir avec des amarres : AMARRER *un navire*.

— *Amarrer une manœuvre*. Quand on a agi sur une manœuvre pour hisser une vergue, border une voile, etc., et que cette manœuvre est raidie à bloc, on la bosse, puis on la fixe en lui faisant faire plusieurs tours sur un cabillot, un taquet ou une bitte. Les manœuvres courantes ne sont donc jamais fixées par des nœuds, mais par des tours suffisants pour que le frottement soit supérieur à l'effort du cordage. Le cordage amarré peut ainsi être largué instantanément.

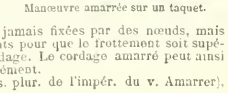

Manœuvre amarrée sur un taquet.

Amarrez ! (2e pers. plur. de l'impér. du v. Amarrer), commandement d'amarrer, fait aux hommes qui halent sur une manœuvre.

S'amarrer, v. pr. Se lier, s'attacher avec une amarre.

AMARYGME (du gr. *amarugma*, splendeur) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionides, renfermant des formes bombées, métalliques, vivant dans le bois pourri, les champignons, dans les forêts de l'archipel Indo-Malais, en Papouasie, en Nouvelle-Guinée.

AMARYLLIDACÉES n. f. pl. Syn. de AMARYLLIDÉES.

AMARYLLIDÉES n. f. pl. Famille de végétaux qui a pour type le genre *amaryllis*.

— ENCYCL. La famille des *amaryllidées* ou *amaryllidacées* appartient à l'embranchement des monocotylédones. Elle renferme des plantes herbacées, à racine le plus souvent bulbifère, à feuilles radicales, engainantes. Les fleurs, enveloppées dans une spathe avant leur épanouissement, sont tantôt solitaires et terminales, tantôt groupées en ombelle. Elles présentent un périanthe coloré, pétaloïde, tubuleux à la base, à limbe partagé en six divisions ordinairement égales ; six étamines, à filets libres, rarement soudés à la base, insérés sur le tube du périanthe ; un ovaire simple, à trois loges multiovulées, surmonté d'un style simple, terminé par un stigmate trilobé. Le fruit est une capsule. Cette famille présente de nombreuses affinités avec celle des *liliacées*. A l'exception de quelques genres européens, les plantes de cette famille sont presque toutes originaires du cap de Bonne-Espérance et de l'Amérique du Sud. Le bulbe renferme un principe gommeux, âcre, stimulant et parfois même légèrement toxique. Les principaux genres qui composent cette famille sont : les *amaryllis*, les *narcisses*, les *perce-neige*, etc.

AMARYLLIDIFORME (de *amaryllis*, et *forme*) adj. Qui a la forme de l'amaryllis.

AMARYLLIS (*liss* — du gr. *amarussô*, je brille) n. f. Bot. Genre de plantes, type de la famille des *amaryllidées*, composé d'un grand nombre d'espèces, presque toutes remarquables par la grandeur, la forme et l'éclat de leurs fleurs, qui exhalent une odeur très suave.

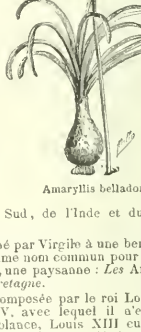

Amaryllis belladone.

— ENCYCL. On distingue l'*amaryllis très belle*, qui est originaire du Mexique, et que l'on connaît aussi sous le nom de *lis de Saint-Jacques*; l'*amaryllis de Guernesey*, etc. Ce genre comprend des plantes bulbeuses, pourvues d'un périanthe à six divisions, d'un androcée à six étamines, d'un ovaire infère et d'un fruit capsulaire loculicide ; originaires des régions tropicales et australes de l'Amérique du Sud, de l'Inde et du cap de Bonne-Espérance.

AMARYLLIS, nom donné par Virgile à une bergère. On l'emploie quelquefois comme nom commun pour désigner plaisamment une bergère, une paysanne : *Les* AMARYLLIS *de la Normandie, de la Bretagne*.

Amaryllis, chanson composée par le roi Louis XIII. Comme son père Henri IV, avec lequel il n'eut guère d'autre point de ressemblance, Louis XIII cultivait la musique. Son éducation musicale avait dû être soignée, car l'harmonie de cette chanson est pure et non sans élégance. Quant au dessin mélodique, teinté de cette mélancolie qui formait le fond du caractère de ce souverain, il est empreint d'une grâce aimable, et la chute du mineur au majeur est d'un effet heureux et piquant.

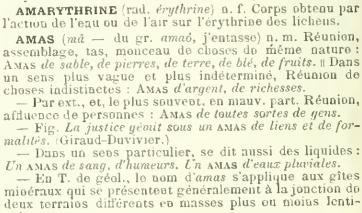

Or que le ciel est gai
Durant ce gentil mois de mai !
Les roses vont fleurir,
Les lis s'épanouir.
Mais que sont les lis
Auprès d'Amaryllis !

De ses nouvelles pleurs
L'aube va ranimer les fleurs ;
Mais que fait leur beauté
A mon cœur attristé,
Quand des pleurs je lis
Aux yeux d'Amaryllis ?

AMARYNTHE, anc. ville de l'Eubée, près d'Erétrie. On y célébrait des fêtes nommées *Amarynthes*.

AMARYTHRINE (rad. *érythrine*) n. f. Corps obtenu par l'action de l'eau ou de l'air sur l'erythrine des lichens.

AMAS (*mâ* — du gr. *amaô*, j'entasse) n. m. Réunion, assemblage, tas, monceau de choses de même nature : AMAS *de sable, de pierres, de terre, de blé, de fruits*. ‖ Dans un sens plus vague et plus indéterminé, Réunion de choses indistinctes : AMAS *d'argent, de richesses*.

— Par ext., et, le plus souvent, en mauv. part. Réunion, affluence de personnes : AMAS *de toutes sortes de gens*.

— Fig. *La justice gémit sous un* AMAS *de liens et de formalités*. (Giraud-Duvivier.)

— Dans un sens particulier, se dit aussi des liquides : *Un* AMAS *de sang, d'humeurs. Un* AMAS *d'eaux pluviales*.

— En T. de géol., le nom d'*amas* s'applique aux gîtes minéraux qui se présentent généralement à la jonction de deux terrains différents en masses plus ou moins lenticulaires.

— SYN. **Amas, monceau, pile, tas,** Assemblage de plusieurs choses placées les unes sur les autres. *Tas* et *monceau* se rapprochent de la même idée. Le tas peut être rangé avec une sorte de symétrie ; le monceau n'a d'autre arrangement que celui que le hasard lui donne. Le tas peut être un amas fait exprès ; le monceau ne désigne généralement qu'une portion détachée par accident d'une masse plus considérable : on dit un *tas* de pierres lorsqu'il

s'agit de matériaux préparés pour faire un bâtiment; on dit un *monceau* de pierres quand on parle des restes amoncelés d'un édifice renversé. *Tas* diffère surtout de *monceau* en ce qu'il indique une quantité moins considérable; les cailloux sont amassés en *tas* le long des routes, les ruines d'une édifice s'élèvent en *monceau*. *Monceau* a plus de noblesse que *tas*; on dira des *monceaux* d'or et des *tas* de boue. — *Amas* implique l'idée d'agglomération, de formation successive : *Un magnifique* AMAS *de douze palais.* (Boss.) AMAS *d'épithètes.* (Fléch.) — La *pile* est un *tas* symétriquement ordonné et le plus souvent cylindrique : *Une* PILE *d'assiettes, d'écus,* etc. (De ces quatre mots, *pile* est le seul qui exclue l'idée de confusion.)

AMASA, neveu de David et général d'Absalon révolté, fut battu par Joab. Celui-ci, ayant tué Absalon, fut disgracié par David, qui le remplaça par Amasa. Joab tua traîtreusement son rival.

AMASATINE (de *ami*, abrév. de *ammoniaque*, et de *isatine*, substance tirée de l'indigo) n. f. Substance obtenue par l'action de l'ammoniaque sur l'isatine. L'*amasatine* se présente en poudre d'un jaune éclatant.

AMASENUS, rivière de l'anc. Italie, dans le Latium, qui traversait les marais Pontins et se jetait dans la mer, entre Terracina et Circeii. Auj. l'*Amaseno*.

AMASIAS, roi de Juda, de 838 à 809 av. J.-C., succéda à son père Joas, dont il vengea le meurtre, vainquit les Iduméens, puis, vaincu par Joas, roi d'Israël, périt assassiné.

AMASIE ou **AMASIAH** (*Amasea* ou *Amasia* des anciens), ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), sur la branche occid. du Yéschil-Irmak; 30.000 hab. (*Amasiens.*) Commerce important de vins, d'essences, de garance, de céréales, de tissus et surtout de soies.

— *Histoire.* Cette ville, qui fit partie de la 3e satrapie au temps de Darius, puis où résidèrent certains rois de Pont, fut le siège d'un évêché important sous les Comnènes de Trébizonde. Elle l'est encore aujourd'hui, malgré son occupation successive par les Danichmond, les Turcs Seldjoukides, et enfin les Ottomans, dont les premiers sultans en firent leur résidence. Tamerlan l'assiégea sans succès. Patrie du géographe Strabon, de Sélim Ier et de plusieurs célèbres poètes arabes. Cb.-lieu du *district d'Amasiah*, peuplé de 259.600 hab.

AMASIS (forme grecque du nom *Ka-Rnum-ab-Ahmés*), pharaon égyptien de la 26e dynastie (569-526 av. J.-C.), qui, d'abord simple soldat, puis ministre d'Apriès, usurpa le trône à la suite d'une insurrection militaire. Il sut faire oublier par de grandes qualités son origine plébéienne et son usurpation, et gagna l'affection de ses sujets. Il ouvrit aux Grecs le commerce de l'Egypte, enleva Chypre aux Phéniciens, développa la prospérité intérieure, et couvrit le pays de monuments splendides. Il mourut quelques mois avant l'invasion de Cambyse.

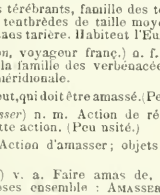
Amasis (grand. natur.).

AMASIS (*ziss* — de *Amasis*, n. pr.) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, famille des tenthrédinidés, renfermant des tenthrèdes de taille moyenne, à antennes en massue et sans tarière. Habitent l'Europe.

AMASONIE (de *Amason*, voyageur franç.) n. f. Genre de plantes herbacées de la famille des verbenacées, originaires de l'Amérique méridionale.

AMASSABLE adj. Qui peut, qui doit être amassé. (Peu usit.)

AMASSAGE (rad. *amasser*) n. m. Action de réunir en monceau; résultat de cette action. (Peu usité.)

AMASSEMENT n. m. Action d'amasser; objets amassés. (Vieux.)

AMASSER (rad. *amas*) v. a. Faire amas de, réunir, accumuler plusieurs choses ensemble : AMASSER *de la terre, du blé. On n'*AMASSE *souvent les trésors qu'en spéculant sur la ruine de ceux qui nous environnent.* (Val. Parisot.) ‖ Rassembler, réunir : AMASSER *le peuple, la foule.*

— Ramasser : AMASSER *ses gants.* AMASSER *un papier.* (Cet emploi d'*amasser* est abusif et mauvais.)

— Fig. : AMASSER *des connaissances, des preuves.*

— Absol., au prop. et au fig., Thésauriser.

— PROV. et FIG. : **Pierre qui roule n'amasse pas mousse,** Quand on change souvent de profession, de métier, de résidence, etc., on ne s'enrichit jamais.

S'amasser, v. pr. S'accumuler, s'assembler, se mettre en tas : *Les eaux pluviales* S'AMASSENT *dans les citernes.*

— Fig. : *La colère, la haine* S'AMASSE *dans le cœur.*

— Impers. : *Il* S'AMASSE *du sable à l'entrée de certains ports. Il* S'AMASSE *du monde autour des charlatans.*

— SYN. Amasser, accumuler, amonceler, entasser. V. ACCUMULER.

— ANTON. **Désagréger, disperser, disséminer, éparpiller, parsemer. — Dépenser, dilapider, dissiper, prodiguer, répandre, semer.**

AMASSETTE n. f. Petit couteau à lame flexible dont les peintres se servent pour amasser ou mélanger les couleurs broyées, la pâte.

Amassettes.

AMASSEUR, EUSE n. Celui, celle qui amasse, qui thésaurise : *Vieil* AMASSEUR. ‖ S'est dit pour Ramasseur : *Un* AMASSEUR *de glands, de noix.*

— PROV. : **Mieux vaut bon gardeur que bon amasseur,** Il ne suffit pas d'amasser, il faut encore savoir garder, conserver ce qu'on a amassé. ‖ **A père amasseur, fils gaspilleur,** Syn. de **A père avare, fils prodigue.**

AMASRAH ou **AMASREH** (anc. *Amastris*), ville de la Turquie d'Asie et port sur la mer Noire, offrant un abri sûr contre les courants du Bosphore; 2.500 hab. Nombreuses ruines grecques. C'était le principal établissement maritime des Génois, auxquels Mahomet II l'enleva en 1459.

AMASTRIS, fille d'Oxathre, frère de Darius Codoman, au IVe siècle av. J.-C. Alexandre lui fit épouser Craterus, qu'elle quitta ensuite, du consentement d'Alexandre, pour épouser Denys, tyran d'Héraclée, dont elle eut deux fils et une fille. Après la mort de Denys, elle gouverna Héraclée, comme tutrice de ses fils, et se remaria avec Lysimaque, roi de Thrace; puis elle retourna à Héraclée et fonda une ville à laquelle elle donna son nom. Ses fils, devenus grands, la firent mourir.

AMAT (*ma*) n. m. Poids de 123 kilogr., employé à Batavia.

AMATELOTAGE ou **AMATELOTEMENT** n. m. Action d'amateloter.

AMATELOTER (de *a*, et *matelot*) v. a. Diviser les matelots d'un navire par groupes de deux.

— ENCYCL. Autrefois, quand on ne donnait qu'un seul hamac pour deux, on *amatelotait* les hommes afin que les deux marins *amatelotés*, dits matelots l'un de l'autre, fussent toujours l'un au repos, l'autre en service. Aujourd'hui, chaque marin a son hamac; mais il peut arriver que l'espace ne soit pas suffisant pour que tous les hamacs soient accroches en même temps. On *amatelote* alors les marins pour que chacun des « matelots » d'un groupe suspende tour à tour son hamac au même endroit.

S'amateloter, v. pr. Être amateloté. ‖ Dans quelques contrées de l'Amérique, S'associer pour défricher à frais communs un terrain.

AMATÉRAS, ou plus exactement **AMA-TÉRASU-OHO-MI-KAMI**, « la grande et auguste déesse qui brille dans le ciel », soleil ou régente de cet astre, et sans contredit la divinité la plus populaire du Japon.

— ENCYCL. D'après la légende, Amatéras naquit de l'œil gauche du dieu *Izanagui*. Aussitôt qu'elle fut née, sa beauté resplendissante illumina le monde entier, et Izanagui, la voyant si merveilleusement belle, lui donna l'empire du soleil.

Amateras.

Amatéras veille continuellement sur les hommes, et les comble de ses bienfaits. Ainsi s'explique le culte universel rendu à la grande déesse. Amatéras est figurée habituellement debout, les cheveux flottants sur les épaules, vêtue d'une robe blanche relevée sur un dessous rouge, armée d'un sabre et tenant le disque du soleil.

AMATEUR (lat. *amator*; de *amare*, aimer) n. m. Celui qui a un goût marqué pour une chose : *Un* AMATEUR *de tableaux. Un* AMATEUR *de pêche. Un* AMATEUR *de gibier.*

— Par anal. : *Un* AMATEUR *de la vérité, de la gloire.*

— Absol. Celui qui cultive la poésie, les beaux-arts, par goût, sans en faire profession : *Un tableau d'*AMATEUR. ‖ Celui qui travaille négligemment ou qui ne se fait pas payer : *Travailleur* AMATEUR.

— S'empl. adjectiv. : *Musiciens* AMATEURS. (Brill.-Sav.)

— Sports. Terme sportif employé surtout en vélocipédie pour désigner tout coureur qui ne lutte pas dans un but de lucre. Se dit par opposition à *professionnel.*

— ENCYCL. *Amateur d'art.* Ce terme offre deux sens : l'un général et assez vague, l'autre beaucoup plus précis. Il faut les distinguer, quoiqu'en les confonde souvent. Il faut aussi distinguer l'*amateur d'art* du *collectionneur;* ce dernier cherche surtout à satisfaire une manie de rareté, et à posséder des séries complètes, où parfois l'art n'a rien à faire. Chez l'amateur, le goût et le choix sont avant tout la règle. Pourtant, de nos jours surtout, amateurs et collectionneurs offrent souvent le même goût distingué.

Au sens général du terme, est *amateur d'art* quiconque est guidé par un amour éclairé des œuvres d'art, et contribue par son jugement, ou par sa protection effective, à les relever dans l'opinion. A ce compte, l'amateur d'art est de tous les temps et presque de tous les pays. Si l'amateur d'art se trouve, par surcroît, exercer un pouvoir dans l'Etat, c'est le « mécénat des arts » qu'il faudrait parcourir ici en entier. Champ trop vaste, sinon illimité. Que ne ferait-on point entrer sous cette rubrique? Ici Périclès, qui chargea Phidias des travaux de l'Acropole; là Verrès, dont l'amour de l'art prenait volontiers la forme du brigandage; Lucullus avec ses fameuses villas; Pollion, Sylla, Jules César, Cicéron, Antoine, Pline le Jeune, etc. D'autre part, dans l'ère chrétienne, Dagobert ne fut-il pas le mécène de saint Eloi? et saint Louis, et François Ier, et les Valois, ne sont-ils pas en quelque sorte les Jules II, les Léon X, les Médicis de l'art français? C'est une véritable histoire de l'art que comporterait l'étude de l'*amateur d'art*, au sens général et vague du mot.

Au contraire, le sujet se précise et se limite dès que le mot d'*amateur*, mot très moderne, se prend au sens moderne. Au XVIIe siècle, on ne dit pas l'« amateur », mais le *curieux*. Les *curieux* d'alors étaient déjà des gens d'un goût raffiné, qui recueillaient des morceaux peu goûtés du grand public, et les conservaient, par pure satisfaction artistique, dans de petits musées privés qu'on appellera bientôt *cabinets*. Ces curieux ont rendu à l'art, dans notre pays, d'importants services. Ils ont donné l'idée de nos premiers musées en faisant affluer dans leurs châteaux, comme Richelieu, ou dans leurs galeries, comme Mazarin, les œuvres d'art qu'ils disputaient à prix d'or aux amateurs des Flandres ou d'Italie; ils ont souvent fourni le premier fonds des collections royales, devenues aujourd'hui nationales. Tel le célèbre Jabach (v. ce nom) dont les tableaux sont au Louvre; tel ce Michel de Marolles, auquel Louis XIV acheta coup sur coup ses diverses collections, devenues l'une des principales richesses du Cabinet des estampes. La collection de dessins de l'ébéniste Boulle, moins heureuse, fut détruite par un incendie; mais elle méritait sa célébrité.

Au XVIIIe siècle, le goût des arts se répand dans la haute bourgeoisie, et même chez les éditeurs et les marchands. Encouragés par l'exemple du régent, puis de Mme de Pompadour, les amateurs se multiplient. Ils forment d'ailleurs, chose curieuse, une classe à l'Académie royale de peinture et de sculpture, celle des *honoraires amateurs*, qui équivaut (avec une nuance mondaine plus marquée) à celle des *membres libres* d'aujourd'hui. L'*amateur honoraire* de l'Académie est une sorte de conseiller et de guide presque officiel des artistes, à une époque où la critique d'art balbutie, avant que Diderot ait écrit ses fameux *Salons*, et Grimm sa *Correspondance*. Le type de l'amateur académique est le comte de Caylus, qui écrivit pour l'Académie de peinture une dissertation sur l'*amateur*.

Les collections privées sont alors nombreuses, et leurs possesseurs, en général, très instruits des choses de l'art. C'est chez le financier Crozat, possesseur d'admirables dessins des écoles d'Italie (aujourd'hui au Louvre, que vont dessiner Watteau et le comte de Caylus. La pratique des arts est volontiers jointe par les amateurs à la théorie. Chez Quentin de Lorangère, chez Lalive de Jully, chez Mme Doublet, voire chez Mme Geoffrin, on dessine, on peint ou l'on grave. D'autres écrivent, comme Mariette qui couvre de notes son fameux *Abecedario;* d'autres se font illustrateurs de voyages pittoresques, comme l'abbé de Saint-Non.

A la période révolutionnaire reste attaché le nom de Doyen, et surtout celui d'Alexandre Lenoir, l'amateur zélé auquel on doit le salut d'une foule d'œuvres qu'il classa à son Musée des monuments français; Vivant-Denon fut le grand amateur de l'Empire. Depuis lors, amateurs et collectionneurs sont devenus innombrables. Une mention particulière est due au duc d'Aumale, qui a dirigé les travaux et enrichi les collections de Chantilly avec un goût et un luxe vraiment royaux. On ne saurait omettre non plus Edmond de Goncourt, qui, avec son frère Jules, avait ressuscité l'art du XVIIIe siècle, dont le sens s'était perdu chez nous.

— SYN. Amateur, connaisseur. Le *connaisseur* se pique d'avoir du goût, l'*amateur* affecte volontiers l'enthousiasme.

— BIBLIOGR. : Bonnaffé, *les Collectionneurs de l'ancienne Rome* (paru anonyme); *Dictionnaire des amateurs français au* XVIIe *siècle;* Mariette, *Abecedario;* Dumesnil, *Histoire des plus célèbres amateurs français;* Clément de Ris, *les Amateurs d'autrefois;* de Goncourt, *Portraits intimes du* XVIIIe *siècle;* S. Rocheblave, *le Comte de Caylus.*

AMATEURISME (*riss*) n. m. Terme de sport par lequel on désigne, surtout en vélocipédie, le fait d'être amateur. V. AMATEUR.

AMATH, AMATHA, HAMATH ou **ÉMATH** (orthographes diverses d'un même nom appliqué à plusieurs villes anciennes. Il dérive d'un mot hébreu désignant spécialement des *eaux chaudes*). Une ville de ce nom faisait partie, en Palestine, de la demi-tribu de Manassé. Elle était située au delà du Jourdain, près de Gadara; il s'y trouvait des bains d'eaux chaudes. — Une autre appartenait à la tribu de Nephtali, dont les habitants furent envoyés par Salmanasar dans le pays de Samarie, pour remplacer ses habitants, transportés en Assyrie. — Anc. ville de la Syrie, sur l'Oronte. V. ÉMESE, et HAMAH.

AMATHÉENS, anc. peuple chananéen, habitant, en Palestine, le territoire de la ville d'*Amath* (tribu de Nephtali), avant l'arrivée des Israélites.

AMATHONTE, ville de l'île de Chypre, sur la côte S. Elle possédait un célèbre sanctuaire d'Aphrodite et d'Adonis, dont les ruines ont été retrouvées au village d'Agios Ty-Khonos, près Famagouste. On y a récemment fouillé un ancien bois sacré, où l'on a trouvé des sculptures intéressantes.

Amathusie.

AMATHUSIE (de *Amathusie*, n. myth.) n. f. Genre de lépidoptères hétérocères, famille des morphidés, renfermant des papillons de la région indo-malaise. Citons l'*amathusia phidippus* (Java et Indo-Chine).

AMATI n. m. Violon de la fabrique des Amati : *Les* AMATIS *sont rares.*

AMATI (Giovanni Antonio **le Vieux**), peintre, né en 1475 à Naples, mort vers 1555. Il fut élève de Silvestre Buono, mais se forma plutôt d'après le Pérugin et peignit plusieurs *Madones*, pour la plupart disparues. On voit de lui des *Anges glorieux* à l'église San-Severino-e-Sosio, à Naples. — Son neveu et élève, GIOVANNI ANTONIO **le Jeune** (1535-1598), imita sa manière; une *Madone* de lui se trouve au musée de Naples.

AMATI (André), célèbre luthier italien, né à Crémone dans les premières années du XVIe siècle, mort dans la même ville vers 1577. Il appartenait à une famille d'ancienne noblesse, et il acquit dans l'art du luthier une grande célébrité. — Son frère NICOLAS, qu'il s'associa dans la dernière moitié de sa carrière, est surtout connu par ses excellentes basses de viole. Toutes portent son nom et sont datées de 1568 à 1586. — ANTOINE, célèbre luthier, fils d'André, né à Crémone vers 1550, mort dans la même ville vers 1640. Il fabriqua un nombre plus considérable de petits violons que de grands. Cartier possédait un de ceux qu'il confectionna pour Henri IV. Cet instrument, de grande dimension, est richement ornementé et est une curiosité historique du plus grand prix. Les petits violons d'Antoine Amati, d'une qualité de son douce et moelleuse, n'ont pu être surpassés sous ce rapport. Malheureusement, ce son si pur et si doux a peu d'intensité. — JÉRÔME, luthier, frère d'Antoine, né à Crémone vers 1555, mort vers 1638. Il fut associé à Antoine Amati jusqu'en 1624 environ. Les violons qu'ils ont fabriqués ensemble portent cette inscription : *Antonius et Hieronymus Amati Cremonæ Andræ fil.* Postérieurement à 1624, Jérôme, s'étant marié, se sépara de son frère et signa seul ses productions, qui furent inférieures aux précédentes. — NICOLAS, célèbre luthier, fils de Jérôme, né à Crémone en 1596, mort dans la même ville en 1684. Il arriva au même degré de perfection qu'André Amati. Nicolas eut de sa femme, Lucrèce Pagliari, deux fils, dont l'un, JÉRÔME, fut le dernier des **Amati** luthiers. Nicolas a formé des élèves, parmi lesquels brillent au premier rang Stradivarius et Guarnerius.

— Quelques autres **Amati** paraissent se rattacher à la même famille, mais n'appartenaient pas à la branche principale. Ce sont : JOSEPH **Amati,** luthier à Bologne au commencement du XVIIe siècle; — ANTOINE et ANGELO **Amati,** facteurs d'orgues, établis en Lombardie vers 1830.

AMATI (Amato), historien et géographe italien, né à Monza en 1831. Il prit part, en 1848 et 1849, à la guerre de l'Indépendance, et enseigna ensuite l'histoire et la géographie. Amati s'est signalé comme un ardent promoteur de réformes utiles. On lui doit la création, à Milan, d'une banque populaire, d'une bibliothèque populaire, d'une société coopérative, d'une école supérieure de femmes et

des ouvrages estimés : *Description géographique de l'Italie* (1859) ; *Dictionnaire horographique de l'Italie* (1864-1872), son œuvre capitale.

AMATINER v. a. Faire lever quelqu'un de bon matin. (Fam.)

AMÂTINER ou **AMASTINER** v. a. Faire couvrir une chienne par un mâtin.

AMATIR v. a. Chez les orfèvres, rendre mats l'or, l'argent, en leur ôtant leur poli. ‖ Blanchir les flancs des pièces d'or ou d'argent, les rendre mats.

AMATITLAN, ville du Guatemala (Amérique centr.), ch.-l. du *départ. d'Amatitlan*, sur le lac du même nom, dont le fleuve côtier Michatoya est le déversoir ; 4.000 hab. Cochenille. Sources chaudes. Pop. du départ. : 35.600 hab. — Un municipe du Mexique porte le même nom.

AMATIUS (Caïus), citoyen romain, qui, en qualité de petit-fils de Marius, prétendit avoir des droits à l'héritage de César. Antoine le fit arrêter et étrangler.

AMATIVITÉ (du lat. *amatus*, aimé) n. f. Physiol. Impulsion qui porte les individus à s'aimer. ‖ On dit aussi AMOUR PHYSIQUE et ÉROTISME.

AMATODE (du gr. *amathôdes*, sablonneux) n. m. Genre de coléoptères hétéromères.

AMATOIRE (du lat. *amare*, aimer) n. f. Philtre auquel on attribuait la propriété de rendre amoureux.

AMATRICE (COLLA DELL'), peintre et architecte napolitain, de la première moitié du XVIe siècle ; il fut un éclectique maniéré, et un faible imitateur de Raphael et de Michel-Ange. On cite de lui, entre autres œuvres, *la Mort et l'Assomption de la Vierge*, au Capitole, et une autre *Assomption* (1515), au musée du Latran. Comme architecte, il bâtit la cathédrale d'Ascoli.

AMAURE ou **AMAURUS** (*russ* — du gr. *amauros*, obscur) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, groupe des géocores, famille des scutellérides, renfermant des punaises terrestres de la région indo-malaise et australienne. Citons l'*amaurus spinosus* (Indo-Chine) ; l'*amaurus dentatus* (Australie), etc.

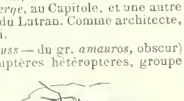

Amaurus (grand. natur.).

AMAURI DE CHARTRES ou **AMALRIC DE BENE**, philosophe et théologien, condamné comme hérétique par Innocent III, au commencement du XIIIe siècle. Il enseignait que le règne du Père avait fini à l'avènement du Christ, que celui du Saint-Esprit allait commencer, l'ouvrage dans lequel il avait développé sa doctrine portait le titre de *Physion*. Dix de ses disciples furent brûlés en 1210, et ses ossements furent exhumés pour être livrés aux flammes.

AMAUROBIUS (*uss* — du gr. *amaurobios*, qui vit dans l'obscurité) n. m. Genre d'aranéides dipneumones, tribu des tubitélaires, renfermant des araignées de taille moyenne, à pattes courtes, dont les nombreuses espèces répandues dans les régions tempérées sont brunes, variées de roussâtre. Citons l'*amaurobius ferox*, commun dans les caves, les vieux placards, etc.

AMAUROSE (du gr. *amaurôsis*, obscurcissement) n. f. Perte de la vision, sans aucune lésion de l'appareil visuel appréciable à l'ophtalmoscope.

— ENCYCL. Le nom de *goutte sereine*, d'abord donné à cette maladie, viendrait des Arabes. Il exprimait ce fait : la transparence et la limpidité que garde l'œil affecté.

L'*amaurose* est *complète*, ou *incomplète*. (V. AMBLYOPIE.) Elle frappe les deux yeux successivement, ou simultanément.

L'amaurose peut débuter d'une manière brusque, pour ainsi dire instantanée, ou se développer lentement et graduellement. L'individu qui en est atteint a d'abord une diminution de l'acuité visuelle ; il distingue encore nettement les objets volumineux et peut encore se conduire : la vision est dite *qualitative*. L'œil arrive ensuite à ne plus distinguer que le passage de l'obscurité à la lumière : la vision est dite *quantitative*. Enfin, la cécité est complète, l'amaurose est *absolue*. Parfois, le rétrécissement du champ visuel se produit d'une façon irrégulière, par plaques pour ainsi dire, déterminant ainsi un nombre plus ou moins grand de *scotomes* (v. ce mot).

Les signes de l'amaurose sont : l'insensibilité de l'iris, son immobilité et sa dilatation permanente devant la lumière la plus vive, l'immobilité des paupières à l'approche d'un corps quelconque, la direction du regard en haut, la démarche et l'attitude particulière du corps. L'amaurose de l'ataxie locomotrice progressive, dans laquelle la pupille est altérée, ne rentre plus dans notre définition.

Les amauroses *simples*, *essentielles* ou *idiopathiques*, expressions équivalentes, relèvent d'une affection locale : maladie de la papille, atrophie du nerf optique. Les amauroses *symptomatiques* sont dues à une maladie générale : syphilis, intoxication chronique produite par le plomb, l'alcool, le tabac, intoxications accidentelles par l'atropine, l'hyoscyamine. — Le pronostic de l'amaurose est très grave, puisqu'elle aboutit souvent à la cécité complète.

Le traitement est *local* et *général*. Les modificateurs locaux sont l'électricité, les vaporisations d'alcool pur, d'éther sulfurique, et toute la série des révulsifs : sinapismes, vésicatoires, pommades mercurielle stibiée, ammoniacale, huile de croton. Le traitement général consiste, quand l'organisme est affaibli, à relever les forces par des toniques, des reconstituants et des ferrugineux.

Quand on soupçonne la syphilis, il faut immédiatement instituer le traitement mixte par les composés mercuriels et par les iodures alcalins. Dans ce cas, les injections intraveineuses de solutions de sels de mercure paraissent rendre de grands services. Le sel préféré est le cyanure de mercure. Une solution de sérum artificiel sert de véhicule.

— *Amaurose simulée*. Cette affection peut être simulée par les enfants paresseux, des jeunes gens désireux de se soustraire au service militaire, des personnes victimes d'accidents et désirant se faire allouer des dommages-intérêts. Quand la vision est conservée, le sujet ne peut se défendre de faire un mouvement de clignement des paupières quand on approche vivement la main de l'œil ; un faisceau lumineux intense détermine une contraction de la pupille. S'il y a fraude par usage d'atropine, la dilatation est beaucoup plus considérable que si elle est due à la maladie. Quand un seul œil est privé de la vision, l'emploi du prisme permet de lever tous les doutes : le faux malade, non prévenu, accuse la vision de deux images, ce qui prouve qu'il y voit très nettement. S'il était malade, il ne devrait percevoir qu'une seule image.

AMAUROTIQUE adj. Qui a rapport à l'amaurose, qui est affecté d'amaurose.

— n. Personne atteinte d'amaurose : *Un* AMAUROTIQUE.

AMAURY Ier, roi de Jérusalem, de 1162 à 1173, frère et successeur de Baudouin III. Né en 1135, ce second fils de Foulques d'Anjou fut d'abord comte de Jaffa et d'Ascalon. Il passa tout son règne à guerroyer avec plus ou moins de succès contre les sultans d'Alep et surtout d'Égypte. Il a beaucoup favorisé les lettres.

AMAURY II, de Lusignan, né vers 1144, mort en 1205, fut roi de Chypre depuis 1194 et roi titulaire de Jérusalem en 1197 par son mariage avec Isabelle, veuve de Henri de Champagne et fille d'Amaury Ier. Il tenta sans succès de reconquérir Jérusalem occupée par les Sarrasins, et implora dans ce but à différentes reprises le secours de l'Europe.

AMAURY, comte de MONTFORT, né en 1192, mort à Otranto, en 1241. Fils aîné de Simon de Montfort, tué au siège de Toulouse (1218), il ne put conserver les conquêtes de son père. Il céda à Louis VIII ses droits sur le comté de Toulouse (1230), fut nommé connétable et partit pour la Palestine (1239). Fait prisonnier à Gaza. Il mourut pendant son retour.

AMAURY-DUVAL (Eugène-Emmanuel PINEUX-DUVAL, dit), peintre français, né à Paris en 1808, mort dans la même ville en 1885. Élève de Ingres, il se fit remarquer par des peintures dans le genre néo-grec, telles que *le Berger grec découvrant un bas-relief* (1834) ; *la Naissance de Vénus* (1863), au musée de Lille. De nombreux portraits, parmi lesquels celui de son oncle *Alexandre Duval*, de l'Académie française (1840) ; celui de *Rachel*, en Muse de la tragédie (1855). Amaury Duval est l'auteur de décorations murales dans les églises de Saint-Merry, de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, et de peintures exécutées sur mortier frais dans l'église de Saint-Germain-en-Laye. Ces peintures sont l'œuvre la plus considérable de l'artiste. Il a publié un curieux volume de mémoires sous le titre *l'Atelier d'Ingres* (1878).

AMAUSITE n. f. Variété compacte d'orthose, d'un blanc grisâtre, trouvée à Ædelfors, en Suède.

AMAXIKI, ville des îles Ioniennes, ch.-lieu de l'île Sainte-Maure ; 5.550 hab. Évêché grec.

AMAZIE (du gr. *a* priv., et *mazos*, mamelle) n. f. Absence de mamelles.

AMAZONAS, Etat du Brésil septentr., constitué en 1891 avec l'ancienne *province d'Amazonas*. Il compte, sur ses 1.720.000 kil. carr., une popul. de 90.000 hab. *Manaos* est la capitale.

AMAZONAS, territoire des Etats-Unis du Venezuela, créé en 1881, et situé d'abord au S. de l'Orénoque, puis réuni en 1891 avec le territoire d'Alto Orinoco. Il compte 545.733 kilom. carr. et 45.097 hab. Ch.-l. *San-Fernando de Atabapo*.

AMAZONAS, départ. du N.-E. du Pérou, au sol fertile, mais peu cultivé ; 34.250 hab. Ch.-l. *Chachapoyas*.

— BIBLIOGR. : Guillaume, *the Amazon province of Peru for European emigrants* (Londres, 1888).

AMAZONE n. f. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des psittacidés, renfermant des perroquets américains, dont les trente espèces connues sont réparties de la Colombie au Mexique. Taille assez grande, robe verte et bleue, variée de rouge et de jaune. Vivant bien en captivité, parlant assez facilement, ils sont très estimés sur les marchés à oiseaux. Citons l'amazone du Brésil (*chrysotis brasiliensis*).

Amazone.

AMAZONE (du gr. *a* priv., et *mazos*, mamelle) n. f. Femme aux habitudes virriles, qui la rapprochent des héroïnes de l'antiquité. ‖ Terme qui combat curieusement cette : *Les rois du Dahomey avaient un corps d'*AMAZONES.

— *Habit d'amazone* ou simplem. *amazone*. Robe de cheval, pour les dames. Elle est ordinairement de drap et boutonnée par devant jusqu'en haut. ‖ On donne le nom de *amazone* à la femme qui porte cette robe.

AMAZONES (même étymol. qu'à l'article précédent), nom donne par les anciens à des femmes guerrières qui auraient habité les rives du Thermodon, en Cappadoce, et auraient étendu leurs conquêtes jusqu'en Asie Mineure. — *Une* AMAZONE.

Amazones (peintures d'un vase grec).

— ENCYCL. Des *Amazones* ont existé, selon des traditions plus ou moins historiques, à différentes époques, en Asie, en Afrique et en Amérique. Les Amazones de l'antiquité dont parle la mythologie grecque ont habité en Asie sur les bords de la mer Noire, et dans l'Afrique du Nord. Celles d'Asie se brûlaient ou se comprimaient dès l'enfance la mamelle droite, afin de tirer de l'arc avec plus de facilité. Elles se perpétuaient par un commerce passager avec les hommes des pays voisins, et renvoyaient à leurs pères les enfants mâles. Les plus célèbres de leurs reines ou de leurs héroïnes sont : Sphione, qui vint féliciter Jason ; Ménalippe, qui donna sa ceinture à Hercule ; Hippolyte, qui envahit l'Attique ; Antiope, qui fut vaincue par Thésée ; Penthésilée, qui marcha au secours de Troie et fut tuée par Achille, et Thalestris, qui visita Alexandre. Il est aussi question, en Asie, d'Amazones scythes, dont la reine Thomyris vainquit Cyrus et le fit périr. Quant aux Amazones d'Afrique, elles auraient subjugué les Atlantes et auraient été exterminées par Hercule.

L'histoire de la Bohême au VIIIe siècle offre un exemple curieux de femmes analogues aux Amazones grecques. Organisées en corporation militaire et même en société civile, sous le commandement d'une certaine Vlasta, ces femmes construisirent des forts et firent pendant huit années la guerre au duc de Bohême Przémyslas, exterminant ou réduisant en esclavage tous les hommes qui tombaient entre leurs mains. Au XVIIe siècle, Orellana prétendit avoir eu à lutter sur les bords du fleuve Marañon avec des Amazones américaines ; de là vient le nom du *fleuve des Amazones*. Il est fort possible qu'Orellana ait combattu contre des femmes mêlées dans les batailles à leurs maris, ou encore qu'il se soit trompé. En tout cas, on n'a pu retrouver les belliqueuses Amazones dont il a parlé.

Les seules Amazones historiques connues, ce sont les Amazones du Dahomey, qui ont disparu avec la conquête de ce pays par la France.

AMAZONES (FLEUVE DES), nommé aussi *Marañon*, le plus long cours d'eau de l'Amérique mérid. (5.800 kilom.) et le plus important du monde par la masse de ses eaux (120.000 m. cub. par seconde). Il sort sous le nom de Marañon ou Maranhao du lac de Lauricocha, près du Cerro de Pasco, dans la Cordillère des Andes (Pérou), et coule torrentueusement, encaissé, encombré de rapides (*pongos*) entre les deux crêtes de la Cordillère jusqu'au défilé dit *Pongo de Manseriche*. Quand il en sort, ayant dévalé plus de 4.000 mètres de pente en 900 kil., il change complètement son allure : c'est un fleuve immense, coulant avec rapidité d'O. en E., parallèlement et un peu au S. de l'équateur, à travers la vaste plaine de l'Amazonie, décrivant de nombreux méandres, s'épanouissant en branches dérivées (*igarapés*), se grossissant sur ses deux rives d'affluents considérables, au nombre de plus de deux cents.

Parmi les principaux, il faut citer : sur la rive droite, la rivière andine l'Ucayali, formée de l'Apurimac et de l'Urubamba, longue de plus de 3.000 kilom., confluant à Nauta ; le Javary, qui conflue à Tabatinga ; le Purus ; la Madeira, le plus long affluent de l'Amazone (env. 3.400 kil.), venue du plateau de Bolivie, communiquant par deux fois avec le Purus, plus occidental ; le Tapajoz, qui conflue à Santarem ; le Xingu ; enfin le Tocantins. Sur la rive gauche, le Napo ; l'Iça ou Putumayo ; le Japura ; le Rio Negro, qui conflue à Manaos (tous ces cours d'eau descendent du versant oriental des Andes) ; et, venus des montagnes guyanaises, le rio Trombetto, qui conflue à Obidos, le Parou et le Yary. Bon nombre de grandes artères fluviales, plus considérables pour la plupart que nos grands fleuves européens, sont encore, en partie tout au moins, fort mal connues. *V. les Cartes de l'*AMÉRIQUE, *du* BRESIL.

Avec un tel cortège d'affluents, les uns aux eaux blanches, les autres aux eaux noires, l'Amazone, située en pleine zone équatoriale, semble devoir être un fleuve fort mal compensé ; il n'en est rien. Ses affluents, répartis les uns au N., les autres au S. de l'équateur, ne sont pas tous gonflés à la même époque par les eaux pluviales ; ils alternent au contraire, de telle sorte que les uns sont en pleine saison sèche au moment où les autres se trouvent dans la saison humide. Ainsi l'Amazone apparaît au contraire comme un fleuve très bien compensé. Large comme il l'est dans la plaine brésilienne (6 à 8 kil. en moyenne), c'est une véritable mer qui marche, avec ses vagues, ses tempêtes, où la marée se fait sentir jusqu'à Obidos, et même plus en amont encore.

Dès le confluent du Xingu (r. dr.) et du Parou (r. g.) commence, avec l'estuaire du fleuve, un archipel de plus de 300 kilom. ; la terre la plus considérable en est la grande île Marajo, au S. de laquelle coule le bras le plus important, le Rio Para. Cet estuaire considérable (300 kil. de développement à l'embouchure), où la rapidité du courant empêche la formation d'un delta, déverse dans l'Atlantique une masse d'eaux grises qui refoule les eaux de l'Océan jusque vers 300 kilom. au large, s'infléchit sur la côte N.-O. et va se joindre au courant équatorial. Par ce même estuaire, la marée remonte le fleuve et produit jusqu'à plus de 1.000 kilom. de l'embouchure un renaud qui est surtout redoutable aux époques de la nouvelle et de la pleine lune ; alors, ce mascaret devient la terrible *pororoca*.

Entrevu dès l'an 1500 par Vincent Pinzon, descendu pour la première fois en 1539 par Francisco Orellana, qui aurait rencontré sur ses rives les Amazones, desquelles il tire son nom, le grand fleuve a été étudié au XVIIe siècle par le capitaine Pedro de Texeira et le jésuite Christoval de Acuña ; au XVIIIe par le P. Samuel Fritz et par La Condamine. Au XIXe siècle, les explorations scientifiques de Spix et Martius, de Wallacé, d'Avé-Lallemand, de Chandless, d'Agassiz, du Dr Crevaux, etc., ont contribué au progrès des connaissances sur le fleuve des Amazones et sur ses affluents. Depuis 1866, on possède une carte générale de sa partie brésilienne, qu'a dressée le lieutenant Azevedo. Il reste encore, toutefois, beaucoup à faire pour bien connaître le grand fleuve et surtout ses multiples tributaires. V. AMAZONIE.

L'Amazone du Vatican.

— BIBLIOGR. : Markham, *Expeditions into the valley of the Amazons* (Londres, 1859) ; La Condamine, *Relation abrégée d'un voyage fait... en descendant la rivière des Amazones* (Paris, 1745) ; Spix et Martius, *Reise in Brasilien, 1817-1820* (Munich, 1831) ; Wallace, *Travels on the Amazon* (Londres, 1843) ; Bates, *the Naturalist on the river Amazons, 1848-1859* (Londres, 1863) ; Agassiz, *Life and Exploration in Brazil, 1865-1866* (Londres, 1868).

Amazones (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DES). La lutte des Amazones avec Hercule, Thésée, Bellérophon, les

Grecs, etc., appartient au cycle des légendes helléniques, il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'elle ait inspiré un grand nombre des ouvrages de l'art grec. Au mythe des Amazones sont empruntées des décorations sculpturales, telles que la frise du temple d'Apollon à Bassæ (Phigalie et la frise du mausolée d'Halicarnasse; des peintures comme celles que Micon avait tracées au Théseion et Panainos sur la barrière entourant le trône de Jupiter à Olympie. Au ve siècle, un concours fut ouvert par les Éphésiens pour l'érection d'une statue d'Amazone; les plus grands sculpteurs y prirent part: les statues d'Amazones qui sont parvenues jusqu'à nous sont probablement des répliques des originaux exécutés par les concurrents. Les plus importantes sont: l'*Amazone blessée*, de Berlin (répétition probable d'un original de Polyclète); l'*Amazone blessée* du Capitole, et l'*Amazone Mattei* du Vatican, qui, debout, le bras droit levé, montre sa blessure.

L'Amazone est, dans la plastique ancienne, le type féminin du guerrier: elle allie la beauté des formes à la robustesse des muscles et à l'emportement du caractère. Le costume est de deux sortes: tantôt dorien, tantôt asiatique. Vêtues à la dorienne, les Amazones portent le casque grec; une légère tunique, tombant de l'épaule droite, est retenue autour des hanches par un ruban. Bras, jambes et pieds sont nus. Le cheval, quand elles sont montées, porte une couverture. Vêtues à l'asiatique, elles ont le corps couvert et étroitement serré jusqu'au cou; les jambes sont prises dans une sorte de maillot; autour de la taille, une large ceinture; par-dessus un manteau, et pour coiffure un bonnet phrygien. Le cheval est enfourché à cru.

L'admirable tableau de Rubens, qui se voit à la galerie de Munich et qui représente *la Bataille des Amazones*, est l'œuvre la plus importante dont le mythe grec (1619) ait fourni le thème à l'art moderne.

Combat des Amazones, d'après Rubens.

AMAZONIE, vaste territoire de l'Amérique du Sud, formé par le bassin du fleuve *Amazone*, dont les explorateurs vantent unanimement les immenses ressources et l'avenir commercial. Elle s'étend sur une superficie de 5.600.000 kilom., et comprend non seulement les plaines du Brésil traversées par l'Amazone, mais aussi une portion considérable des pays avoisinants (Pérou, Bolivie, Équateur, Colombie, Venezuela).

Ce territoire, admirable par sa situation géographique et sa fertilité, dont le climat sain semble assez tempéré, forme une solitude à peine habitée par un million d'hommes, pour la plupart des Indiens Tupis, répartis en tribus dans cet immense espace. Quant aux Brésiliens, ils sont encore en petit nombre, car on ne compte qu'une localité tous les 240 kilom. le long du fleuve amazonien, de sa source à Manaos, une localité tous les 175 kilom., de Manaos à la mer.

Toutefois, la civilisation moderne commence à pénétrer en Amazonie. Depuis 1867, la navigation de l'Amazone est ouverte aux navires marchands de toutes les nations jusqu'à l'extrême frontière occidentale du Brésil, et on travaille à faciliter au delà de cette frontière la navigation sur le grand fleuve et sur ses principaux affluents. Plusieurs services de bateaux à vapeur sont organisés jusqu'au Pérou. Les principales stations sont: Gurupa, Santarem, Obidos, Serpa, Manaos, Teffé, Tabatinga, sur un parcours de 3.200 kilom., depuis la ville de Para. Une autre compagnie a organisé un service régulier de Yurimaguas à Tabatinga; ses navires touchent à Iquitos, Nauta, Laguna, Santa-Cruz, et effectuent ainsi un parcours de 1.300 kilom.

La fertilité du sol amazonien est si extraordinaire que le pays pourrait facilement alimenter une population de 300 millions d'habitants. D'immenses forêts vierges renferment des richesses incalculables, surtout des richesses végétales toujours prêtes à être récoltées, et qui sont actuellement perdues: caoutchouc, cacao, bois de teinture et d'essences précieuses, quinquina, une infinité de plantes médicamenteuses.

Importations et exportations ont progressé dans ces derniers temps d'une façon extraordinaire, beaucoup plus rapidement qu'aux États-Unis ou en Australie. Il y a trente ans, les exportations de l'Amazonie atteignaient à peine 5 millions; bientôt elles atteindront peut-être annuellement le chiffre de 1 milliard.

— Bibliogr. : Condreau (H.), *la France équinoxiale* (Paris, 1887, 2 vol.).

AMAZONIENS (*ni-in*) adj. m. pl. *Monts amazoniens*, Montagnes situées près du Thermodon, pays des Amazones.

AMAZONIQUE adj. Qui se rapporte aux Amazones.

AMAZONITE n. f. L'*amazonite* ou *pierre des Amazones* est une variété verte de microcline, qui doit son nom au fleuve des Amazones, près duquel elle a été trouvée.

AMAZYGH. On comprend sous cette dénomination les populations sémitiques qui parlent des langues berbères, mais dont un certain nombre parlent maintenant l'arabe. Les Kabyles, les Chleuhs, les Chaouias, les Mozabites forment le groupe Berber; les Touaregs ou Imochars constituent le groupe Imochar.

AMBA n. m. Nom donné à des rochers, des blocs quadrangulaires de petite superficie, mais à peu près inaccessibles et hauts de plusieurs centaines de mètres, sur lesquels les Éthiopiens ont élevé des forteresses (Magdala, *Amba*-Alaghi, etc.). Les *amba* sont une des formes géographiques particulières à l'Abyssinie.

AMBA-ALAGHI, plateau à environ 70 kilom. au S. de Macallé, sur la route et à une trentaine de kilom. du lac Asciaughi. Une colonne italienne y fut cernée et presque complétement détruite, le 3 décembre 1895, par le ras éthiopien Mangascia.

AMBACA, ville de l'Afrique occid. (prov. portugaise d'Angola), près du Lucola, affluent du Coanza; chef-lieu d'un district fertile.

AMBACTE n. m. Hist. Homme d'armes gaulois qui s'attachait à son chef et se dévouait pour lui jusqu'à la mort. On disait aussi SOLDURIER.

— Féod. Client, comte, officier.

AMBA-GARIMA, plateau situé aux environs d'Adoua, et donnant son nom à la bataille que les Éthiopiens et les Italiens se sont livrée près d'Adoua le 1er mars 1896; Ménélik y battit complétement l'armée du général Baratieri.

AMBAGES (*je* — lat. *ambages*, détours) n. f. pl. Circonlocutions, circuit de paroles embarrassées, ambiguës, équivoques: *Pour avoir dit ma pensée en peu de mots, sans* AMBAGES, *me voici en prison*. (P.-L. Cour.)

— S'est employé au singulier: *L'*AMBAGE *de ses discours me fit entrevoir ce qu'il proposait*. (St-Simon.)

AMBAIBA ou **AMBAITINGA** n. m. Nom indien d'un arbre du Brésil, famille des ulmacées, à bois poreux, très inflammable. Il appartient au genre *cecropie*. Les Brésiliens s'en servent pour allumer du feu par le frottement.

AMBALA, ville de l'Inde (Pendjab), sur les rives du Ghaggar; 79.300 hab. C'est, au N. de l'Indoustan, le marché le mieux approvisionné en objets importés d'Angleterre. Chef-lieu d'un district peuplé de 103.400 hab. L'ancienne *province d'Ambala*, est aujourd'hui partagée entre les provinces de Delhi et de Djalandar.

AMBALAM (*lam'*) n. m. Bot. V. MONBIN.

AMBALARD n. m. Brouette qui, dans les papeteries, sert à transporter la pâte sortant des malaxeurs.

AMBALEMA, ville de l'Amérique du Sud (Colombie, Etat de Tolima), sur le rio Magdalena; 8.000 hab. Culture de la canne à sucre et d'un excellent tabac.

AMBANORO (*au pied du cap*), localité commerçante de Nossi-bé, entrepôt des marchandises de la côte d'Afrique, de Madagascar et de Bombay; 1.650 hab.

Ambapâli, forme pâlie du sanscrit *Amra-Dorika*, et du thibétain *Amra-Skyongma*, « la jeune fille au manguier », femme célèbre chez les bouddhistes. Après un grand nombre d'existences, où elle fut tour à tour mendiante et prostituée, elle eut une renaissance au temps du bouddha Kasyâpa, prédécesseur du bouddha Sâkyamouni. Elle mena une existence si parfaite qu'elle renaquit dans le monde des Dieux. Au temps de Sâkyamouni, on la trouva sous un manguier. Élevée avec soin, elle mena la vie d'une courtisane élégante dans une ville nommée Vaisâli. Lorsque Sâkyamouni vint en cet endroit, il accepta de dîner chez la courtisane, qui lui fit présent d'un parc et d'un palais. C'est là qu'il résida plusieurs fois pendant sa carrière de prédicateur.

AMBARÈS-ET-LAGRAVE, comm. de la Gironde, arrond. et à 10 kilom. de Bordeaux; 3.200 hab. (*Ambarésiens*.) Ch. de fer d'Orléans. Vignobles.

AMBARRES, peuple de la Gaule celtique, client des Éduens, qui semble avoir occupé la Bresse, une partie du Bugey et du Valromey. — *Un* AMBARRE.

AMBARVALES ou **AMBARVALIES** (lat. *ambarvalia* n. t. pl. Fêtes célébrées à Rome et dans plusieurs villes de l'Italie pour appeler sur les biens de la terre la protection des dieux et détourner d'eux les fureurs de Mars.

— Encycl. Les *ambarvales* étaient célébrées le 29 mai. On y sacrifiait au dieu Mars un taureau, une truie et une brebis, après une procession autour des champs et de la ville. Il y avait des ambarvales particulières et des ambarvales publiques auxquelles prenait part le collège des *frères arvales*. — Nos *Rogations* rappellent les ambarvales des Romains.

AMBASSADE (du lat. *ambactus*, valet qui fait les commissions, d'où est dérivé le bas lat. *ambactia*, mission; ou du goth. *ambachts*, serviteur) n. f. Charge, fonction de celui qui est envoyé comme représentant par un prince, un État, près d'un autre prince, d'un autre État: *Obtenir une* AMBASSADE. Lieu, maison où sont établis les bureaux de l'ambassadeur: *Aller à l'*AMBASSADE.

— Députation envoyée à un prince, à une république, à un État souverain: *Envoyer, recevoir une* AMBASSADE.

— Collectiv., se dit de l'ambassadeur et des secrétaires, des employés, etc., qui forment sa suite: *L'*AMBASSADE *japonaise est descendue à tel hôtel*.

— Fam. Commission, message entre particuliers: *Se charger, s'acquitter d'une* AMBASSADE.

— *Secrétaire d'ambassade, Attaché d'ambassade*, Agents diplomatiques qui remplissent certaines fonctions dans une ambassade, une légation. V. AGENTS *diplomatiques* et *Ministère des* AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

— *Année des ambassades*. Nom donné par les musulmans à l'année 630, qui suivit la prise de La Mecque, dans laquelle Mahomet reçut des députations de la plupart des tribus arabes insoumises, désireuses de traiter avec lui.

AMBASSADEUR n. m. Agent diplomatique envoyé pour représenter un souverain, un État, près d'un autre: *Envoyer, recevoir, rappeler un* AMBASSADEUR. *Tout le raffinement d'un* AMBASSADEUR *et toute sa politique tendent à tromper et à n'être point trompé*. La Bruy.

— Par ext. Toute personne chargée de quelque message: *En affaires, comme en diplomatie, tout dépend du choix de l'*AMBASSADEUR. Scribe.

— *Pas d'ambassadeur*, Paraphrase, Allure, façon de marcher grave, compassée.

— Encycl. Les *ambassadeurs* sont des agents diplomatiques de premier rang. (V. AGENTS DIPLOMATIQUES.) La France entretient dix ambassadeurs en mission permanente: à Madrid, Berne, Londres, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Constantinople, un à Rome près du roi d'Italie, un autre près du pape, et enfin un à Washington. Leur traitement fixe est de 40.000 francs, avec des frais de représentation variant, selon les États où ils sont envoyés, de 20 à 180.000 francs. Comme les autres agents diplomatiques, les ambassadeurs peuvent être dans la situation de disponibilité ou à la disposition. Un ministre plénipotentiaire a reçu, en 1895, le titre d'« ambassadeur honoraire ». Des ministres, en certaines circonstances, reçoivent le titre temporaire d'« ambassadeur extraordinaire »: par exemple, les ministres qui se rendent à la cour du sultan du Maroc, le ministre de France à Lisbonne à l'occasion du mariage du prince héritier en 1886. Il est d'usage que les grands États seuls envoient et reçoivent des ambassadeurs. Le Portugal n'en entretient qu'un, à titre permanent, près du pape. La Suisse n'en envoie pas, quoique le représentant de la France à Berne ait le titre d'« ambassadeur ». C'est en 1894 seulement que les États-Unis ont envoyé et reçu des ambassadeurs. (La loi française punit d'un emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de 50 francs à 2.000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, l'outrage public envers les agents diplomatiques de tout ordre accrédités près du gouvernement de la République (Loi du 29 juillet 1881, art. 37.)

Costume d'ambassadeur français.

Ambassadeurs (LES), par Hans Holbein, le jeune. Ce tableau, le plus important, au point de vue de la composition et de la richesse, que le peintre ait laissé en Angleterre, paraît dater de 1533. Il a fait partie du cabinet de lord Radnov, à Longford Castle. Le personnage debout portant les attributs de l'ordre de Saint-Michel, est Jean de Dinteville, seigneur de Polizy, ambassadeur de France auprès de Henri VIII. Le personnage placé près de lui, plus modeste de mise et de maintien, est Georges de Selve, évêque de Lavaur, ambassadeur de France près de l'empereur Charles V.

Les Ambassadeurs, d'après Holbein.

Ambassadeurs et ministres de France. V. INSTRUCTION.

AMBASSADORIAL, ALE adj. Qui appartient à une ambassade, à un ambassadeur: *Cortège* AMBASSADORIAL. *Pompe* AMBASSADORIALE.

AMBASSADRICE n. f. Femme d'un ambassadeur: *Être* AMBASSADRICE, *voilà le rêve des jeunes filles du monde riche ou aristocratique*. Mme Romieu.

— Fig. et fam. Femme chargée d'un message.

Ambassadrice (L'), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe et Saint-Georges, musique d'Auber, représenté à l'Opéra-Comique le 21 décembre 1836. Le livret met en scène l'histoire d'une cantatrice qui devient la femme d'un noble diplomate. La partition peut être comptée au nombre des meilleures du compositeur. Plusieurs morceaux y sont à signaler: au premier acte, de jolis couplets, et l'air bouffe: *Ah! que mon sort est beau!*; puis la romance de Henriette: *Le ciel nous a placés...*; le duo d'une expression charmante: *Oui, c'est moi qui viens ici, madame l'ambassadrice;* et l'air si piquant de Charlotte: *Que ces murs coquets, s'ils n'étaient discrets...* Tout cela est fin, élégant, plein de grâce et de distinction.

AMBASSAMOUDRAM, ville de l'Inde mérid. (prov. de Madras; 8.770 hab.

AMBASSE n. m. Genre de poissons acanthoptères

famille des percidés, renfermant des petites espèces propres aux régions indiennes, vivant dans les estuaires et les étangs salés.
Citons l'ambasse de Commerson (*ambassis Commersonii* [océan Indien.]), très estimé pour la finesse de sa chair. Les petits individus sont les plus recherchés; à la Réunion, on les prépare comme des anchois.

Ambasse.

AMBATO, ville de la républ. de l'Equateur (Amérique du Sud), sur le torrent *Ambato*; environ 10.000 hab. Commerce important de grains et de cochenille. Entièrement incendiée en 1698 par une éruption du Cotopaxi, volcan voisin, puis ensevelie vers la même époque sous une couche de boue vomie par un autre volcan, cette ville s'est relevée de ses ruines.

AMBAVILLE n. f. On a donné ce nom à plusieurs plantes de l'île Bourbon et surtout aux *campylosporus* qui fournissent la *résine d'ambaville*, employée comme dépuratif surtout par les mères avant de commencer l'allaitement.

AMBAZAC, ch.-lieu de canton (Haute-Vienne), arrond. et à 18 kilom. de Limoges, sur l'*Ambazac*, affluent du Taurion; 3.758 hab. (*Ambazacienses.*) Ch. de f. d'Orléans. — Le canton a 7 comm. et 10.670 hab.

AMBE (du lat. *ambo*, deux) n. m. Combinaison de deux numéros pris ensemble à la loterie ou sortis ensemble: *Gagner un* AMBE.
— *Ambe déterminé*, Deux numéros sortis ou devant sortir ensemble dans l'ordre indiqué par le joueur.
— Au loto, Deux numéros sortis et placés sur la même ligne horizontale.

AMBEL n. m. Nom indien d'un nénuphar (*nymphæ lotus*).

AMBÉLANIE n. f. ou **AMBÉLANIER** (*ni-é*) n. m. Arbre originaire de Cayenne, de la famille des apocynacées, portant un fruit qui est une baie coriace et qui ne devient bon à manger que lorsqu'on l'a fait tremper dans l'eau afin de le débarrasser de son suc vénéneux.

AMBER-BEER (*am'-beur-bir*, mots angl.) n. m. Espèce de bière anglaise qui a la couleur de l'ambre.

AMBERG, ville d'Allemagne (Bavière), sur la Vils, sous-affl. du Danube par la Naab, ch.-l. du cercle de son nom, anc. capitale du haut Palatinat; 19.100 hab. Mines de fer importantes exploitées depuis 1283. Connue dès le XIe siècle, Amberg a successivement appartenu aux ducs de Bavière (1269), aux électeurs Palatins (1329), de nouveau aux ducs de Bavière (1621). Le 24 août 1796, l'archiduc Charles y battit Jourdan. — Pop. du district: 25.600 hab.

AMBERG (August Wilhelm Lebrecht), peintre de genre, né en 1822 à Berlin. D'abord élève de l'Académie de Berlin et de Karl Bégas, puis de Cogniet, il a peint des sujets mythologiques et surtout des scènes de genre, parmi lesquelles la *Lecture de « Werther »* (1870), à la Galerie nationale de Berlin. Il a exécuté des lithographies d'après plusieurs de ses tableaux.

AMBERGER (Christophe), peintre allemand, né vers 1500 à Nuremberg, mort à Augsbourg en 1561 ou 1562. Par sa recherche du style élevé, par ses qualités de coloriste profond et vigoureux, qu'il semble avoir acquises chez les Vénitiens au cours d'un voyage en Italie, Amberger est un des premiers peintres de la Renaissance allemande. Ses principales œuvres sont: le *Portrait de l'empereur Charles-Quint* (1532) au musée de Berlin; celui de *Hieronymus Sulzer* (1542), à Gotha; un *Portrait d'homme* au musée de Bruxelles, et surtout celui du géographe *Sebastian Munster* (1552), au musée de Berlin, son chef-d'œuvre. Le meilleur de ses tableaux religieux est une belle *Madone avec l'enfant Jésus entourée d'anges musiciens*, à la cathédrale d'Augsbourg.

AMBER-HAPPI n. m. Electuaire calmant turc, qui contenait de l'opium, du musc et du cachou.

AMBÉRIEU en Bugey, ch.-l. de cant. (Ain), arrond. et à 44 kil. de Belley, sur l'Albarine, au point d'intersection des lignes de Mâcon par Bourg et de Lyon à Genève (ch. de f. P.-L.-M.); 3.548 hab. (*Ambarrois.*) — Le canton a 8 comm. et 7.938 hab.

AMBERNATH, localité de l'Inde anglaise, non loin de Bombay, célèbre par un ancien temple, aujourd'hui en ruine, mais qui compte parmi les plus étonnants spécimens de l'architecture.

AMBERT (*bèr*), ch.-l. d'arrond. du Puy-de-Dôme, à 78 kil. de Clermont, sur la Dore; 7.709 hab. (*Ambertois.*) Fabrique de papier; fromages. Eglise de Saint-Jean, fondée en 1471, aux voûtes ogivales (ch. de fer P.-L.-M.). Fondée, d'après la tradition, par des Phocéens, Ambert fut, dès la fin du XIe siècle, la capitale du Livradois; elle reçut, en 1238, une charte de commune. En 1577, elle tomba au pouvoir du capitaine huguenot Merle; en 1591, aux mains de Henri IV; en 1592, dans celles des ligueurs d'Auvergne. Patrie du conventionnel Maignet. — L'arr. compte 8 cantons, 55 comm. et 72.716 hab., le canton 9 comm. et 18.558 hab.

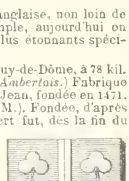
Armes d'Ambert

AMBERT (Joachim-Marie-Jean-Jacques-Alexandre-Jules), général et écrivain français, né à Chillas près de Cahors (Lot) en 1804, mort en 1890. Il fit les campagnes d'Espagne et de Belgique, d'Algérie, et fut promu lieutenant-colonel en 1847. Elu dans le Lot comme républicain représentant du peuple à la Constituante (1848) et à la Législative (1849), il prit du service actif en 1850 comme colonel, devint général de brigade en 1857, et conseiller d'Etat en 1866. On lui doit un très grand nombre d'ouvrages: *Soldat* (1854); *Gendarme* (1860); *Gens de guerre* (1863); *Etudes tactiques* (1865); *Histoire de la guerre de 1870-1871* (1873); *les Soldats français* (1878-1882); *le Connétable Anne de Montmorency* (1880); *Louvois d'après sa correspondance* (1881); *Gaulois et Germains, Récits militaires* (1884-1886), etc.

AMBÈS (*bès*), comm. de la Gironde, arr. et à 18 kil. de Bordeaux, sur la Dordogne; 1.505 hab. Vignobles.

AMBÈS (BEC D'), pointe de terre au confluent de la Garonne et de la Dordogne, à l'extrémité du pays d'Entre-deux-Mers. Elle tire son nom du village d'*Ambès* (Gironde). Là commence la Gironde.
Le dép. de la Gironde prit un moment, après la proscription des girondins (1793), le nom de *dép. du Bec-d'Ambès*.

AMBESAS (*zâss* — du lat. *ambo*, deux, et *as*, unité) n. m. Au trictrac, Coup de dé qui amène deux as. ‖ On dit plus souvent BEZET.

AMBI (du gr. *ambê*, rebord) n. m. Nom d'un instrument, actuellement abandonné, inventé par Hippocrate pour réduire la luxation de l'extrémité supérieure de l'humérus.

AMBIALET, comm. du Tarn, arr. et à 20 kil. d'Albi; 2.504 hab. Mines de fer. Siège d'une vicomté, au moyen âge.

AMBIANCE (rad. *ambiant*) n. f. Ce qui environne quelqu'un ou quelque chose; ce qui constitue un milieu matériel, intellectuel ou moral: *Une œuvre d'art, pour être admirée comme il siéd, exige un décor, une* AMBIANCE, *qui, en activant la compréhension du spectateur, le prépare à l'émotion esthétique.* (Ch. Saunier.)

AMBIANI, peuple de l'anc. Belgique, dans la vallée de la Somme, ayant pour capitale *Samarobriva*, plus tard *Ambianum* (Amiens), soumis par César en 57. — *Un* AMBIANUS (*uss*).

AMBIANNULAIRE (du lat. *ambo*, deux, et *annulus*, anneau) adj. Se dit des substances minérales cristallisées en prismes, dont chaque base est entourée d'un anneau à facettes.

AMBIANT, ANTE (lat. *ambiens*, part. prés. de *ambire*, entourer) adj. Qui enveloppe de tous côtés: *Tout ce qui refroidit la température* AMBIANTE *fait déposer la rosée.*

AMBIBARES, peuple de la Gaule, appartenant, au temps de César, à la confédération armorique, et dont le territoire fut, au Ve siècle, occupé par les *Abrincatui* (Avranches). — *Un* AMBIBARE.

AMBIDEXTÉRITÉ n. f. Etat d'un ambidextre.

AMBIDEXTRE (du lat. *ambo*, deux, et *dextra*, main droite) n. et adj. Qui se sert indifféremment de la main droite et de la main gauche: *Hippocrate a dit que la femme n'était jamais* AMBIDEXTRE; *l'expérience dément cet aphorisme.* (Lenorm.) — *Un, une* AMBIDEXTRE.
— ENCYCL. Quelques physiologistes pensent que tous les hommes naissent *ambidextres*, et que c'est par l'impéritie des nourrices et par suite de l'habitude seule qu'ils présentent la singulière particularité d'une main plus adroite que l'autre. Cette opinion est assez difficile à admettre, si l'on considère le très petit nombre d'ambidextres que l'on trouve chez les peuples sauvages, aussi bien que chez les peuples civilisés. D'autres croient que la prédominance d'activité et d'accroissement des membres droits sur les membres gauches est innée chez l'homme, mais qu'elle est ensuite fortifiée par l'habitude. Pourtant, Achille Comte, dans un mémoire remarquable, a établi par un grand nombre de faits que nous apportons tous en naissant un défaut d'équilibre entre le bras droit et le bras gauche, défaut d'équilibre qui est toujours en rapport avec la position de l'enfant dans le sein de sa mère, et qui est l'effet de la compression que l'épaule, le bras et le côté gauches éprouvent pendant la gestation.
— ANTON. **Droitier, gaucher.**

AMBIERLE (lat *Amberta*), comm. de la Loire, arrond. et à 20 kilom. de Roanne; 2.577 hab.

AMBIEUX (*eu*), **EUSE** (du lat. *ambire*, aller autour) adj. Qui a des détours, des sinuosités: *Le duc d'Orléans ressentait l'aiguillon de l'honneur et de l'esprit* AMBIEUX *et imaginaire de madame sa fille.* (St-Simon) [Inusité.]

AMBIGAT, chef gaulois, oncle de Bellevèse et de Sigevèse, qui dirigèrent sous son règne des émigrations en Italie et en Germanie. Il aurait, selon certains auteurs, régné sur les Bituriges, et, selon d'Arbois de Jubainville, sur un immense empire celtique occupant la Gaule et une grande partie de la vallée du Danube. V. GAULE.

AMBIGENE (du lat. *ambo*, deux, et *genus*, naissance) adj. Géom. Sorte d'hyperbole qui a l'une de ses branches infinies inscrite, et l'autre circonscrite à son asymptote, c'est-à-dire dont l'une tombe en dedans, et l'autre en dehors de son asymptote.
— Bot. Se dit d'un calice dont la partie extérieure est de la nature ordinaire d'un calice, et dont la partie interne est de la nature d'une corolle, comme dans les ornithogales, les passiflores ou grenadilles, etc.

AMBIGU (lat. *ambiguus*, douteux) n. m. Repas qui n'est ni un déjeuner, ni un dîner, mais qui tient le milieu entre l'un et l'autre, par l'heure où il a lieu et par la nature des mets. Tous les services y sont confondus, et l'on sert à la fois tous les mets chauds ou froids, ainsi que le dessert: *Préparer un* AMBIGU. *Servir un* AMBIGU.
— Par anal. Mélange de choses de nature opposée: *Un* AMBIGU *de précieuses et de coquettes.* (Mol.)
— Particul. Nom donné par Ch. Fourier aux êtres, aux espèces mixtes, qui établissent une transition entre deux classes différentes: *Les phoques et les cétacés sont des* AMBIGUS *qui forment la transition entre les mammifères terrestres et les poissons.* (Toussenel.)

AMBIGU n. m. Sorte de jeu de cartes, qui n'est qu'une combinaison de plusieurs jeux, la bouillotte, le whist, etc.

AMBIGU, UE (lat. *ambiguus*, douteux) adj. Dont le sens est incertain: *Les oracles étaient souvent* AMBIGUS.
— Par ext. Se dit de tout ce qui n'a pas de caractère tranché: *Un chapeau* AMBIGU. (Hamilt.)
— Bot. Se dit d'un organe qui n'a pas une forme, une disposition bien déterminée, des genres ou des espèces difficiles à classer. ‖ *Cloisons ambiguës.* Se dit de cloisons qui, tenant au centre et à la paroi d'un péricarpe ne s'ouvrant pas, n'ont point d'origine certaine. ‖ *Hile ambigu.* Se dit quand cet organe correspond à la fois aux deux bouts réunis d'une graine recourbée ou repliée. ‖ *Corolle ambiguë.* Se dit, en parlant des synanthérées, quand les corolles sont intermédiaires entre deux formes déterminées.
— SYN. **Ambigu, amphibologique, équivoque, louche.** *Ambigu* est l'expression la plus générale; il se dit des discours, des pensées, des actions, des démarches, etc. Ce qui est *équivoque* a souvent été rendu tel à dessein, afin de tromper: *Les articles de la diplomatie sont trop souvent rédigés dans un style* ÉQUIVOQUE. Ce qui est *louche* n'est pas juste ou conforme au vrai. — Ce qui est *amphibologique* présente deux sens différents.
— ANTON. **Catégorique, clair, net, précis.**

Ambigu-Comique (THÉATRE DE L'). C'est l'un des plus anciens de Paris. Son fondateur, Audinot, comédien non sans talent, après avoir montré les marionnettes à la foire de Saint-Germain, s'établit sur le boulevard du Temple, qui était devenu le centre des plaisirs parisiens (9 juillet 1769). Dès l'année suivante, Audinot substitua aux marionnettes une troupe de jeunes enfants. C'est alors qu'il donna à son théâtre le titre d'« Ambigu-Comique », et qu'il fit inscrire sur la toile cette devise d'un genre caractéristique: *Sicut infantes audi nos.* Une véritable vogue s'attacha alors à son théâtre. Plus tard, les hommes furent substitués aux enfants, et l'Ambigu eut des fortunes diverses sous différents directeurs. L'un de ceux-ci, Corsse, tout en laissant une place au vaudeville, commença à jouer le grand mélodrame, qui lui attira un public nombreux. Un jeune artiste de grand talent, Frédérik Lemaître, assura définitivement sa prospérité. Mais, dans la nuit du 13 au 14 juillet 1827, l'Ambigu fut détruit par un incendie terrible, qui coûta la vie à deux personnes. Pour le reconstruire, on fit choix, sur le boulevard Saint-Martin, de l'emplacement où l'Ambigu existe aujourd'hui. Les architectes Hittorff et Lecointe furent chargés d'ériger l'édifice; la salle fut décorée par Gosse, Joannis et Desfontaines, et, le 7 juin 1828, en présence de la duchesse de Berry, le nouveau théâtre de l'Ambigu-Comique faisait son inauguration. Après la révolution de 1830, il se voua exclusivement au drame.

AMBIGUÏTÉ (rad. *ambigu*) n. f. Défaut de ce qui présente un double sens: *Il faut parler sans* AMBIGUÏTÉ.
— ENCYCL. Rhétor. *L'ambiguïté* consiste à laisser l'esprit incertain sur le vrai sens d'une expression. La plupart des ambiguïtés viennent de la diversité de rapport dont les pronoms *il, le, la*, etc., les adjectifs possessifs *son, sa*, etc., sont susceptibles. Voici quelques exemples:
C'est orateur imite Démosthène dans tout CE QU'IL A DE BEAU.
(Est-ce dans tout ce que l'imitateur a de beau, ou dans tout ce qu'a de beau Démosthène?)
Racine fait dire à Andromaque par Pyrrhus:
Vous me haïssez *plus que tous les Grecs ensemble.*
(Est-ce *que tous les Grecs ne me haïssent*, ou *que vous ne les haïssez?* La construction grammaticale permet d'entendre l'un et l'autre.)
— SYN. **Ambiguïté, amphibologie, double sens, équivoque.** *L'ambiguïté* a un sens généralement susceptible de plusieurs interprétations. Le *double sens* a deux significations, l'une comprise de tout le monde, l'autre présentant une allusion plus ou moins difficile à saisir. *L'équivoque* a deux sens, l'un naturel, l'autre détourné, qui n'existe que dans la pensée de celui qui parle. *L'amphibologie* est une équivoque grammaticale.
— ANTON. **Clarté, netteté, précision.**

AMBIGUMENT adv. D'une manière ambiguë.

AMBIOPIE (du lat. *ambo*, deux, et du gr. *ôps, ôpos*, œil) n. f. V. DIPLOPIE.

AMBIORIX, roi des Eburons, tenta d'affranchir la Gaule Belgique de la domination romaine pendant que César était dans l'île de Bretagne (54 av. J.-C.). Il résista avec succès à Sabinus et à Cotta, lieutenants de César, mais fut vaincu par César lui-même en 54, dans une grande bataille. Il put échapper à son vainqueur, qui fit exterminer les Eburons, et mena ensuite une existence de fugitif.
— BIBLIOGR. : César, *Commentaires*, l. V et VI.

AMBIPARE (du lat. *ambo*, deux, et *parere*, enfanter) adj. Se dit des bourgeons qui renferment à la fois des feuilles et des fleurs.

AMBIR n. m. Nom arabe d'un poisson de la famille des mulles (*upeneus auriflamma*), habitant la mer Rouge.

AMBIRA n. m. Instrument de musique du pays de Mozambique. Il est formé d'une série de tringles de fer placées sur un seul rang dans un bois creux. Ces tringles, que l'on fait vibrer avec les doigts, étant de longueurs inégales, donnent une sonorité qui varie selon la longueur de chacune d'elles.

AMBITÉ adj. m. Se dit du verre qui, après avoir été affiné, perd sa transparence et semble rempli de taches et d'âspérités.

AMBITIEUSEMENT (*si*) adv. Avec ambition.
— Par ext. Avec affectation: *Ecrire* AMBITIEUSEMENT.

AMBITIEUX (*si-eu*), **EUSE** adj. Qui a ou qui dénote de l'ambition: *Un homme qui a des convictions arrêtées et le sentiment de sa force a le devoir d'être* AMBITIEUX. (J. Simon.)
— Qui poursuit ardemment une chose. (Dans ce sens, il est ordinairement suivi d'un nom ou d'un verbe à l'infin.): *Etre* AMBITIEUX *de régner*, AMBITIEUX *d'honneurs.*)
— En parlant du style, Recherché, pompeux, prétentieux: *Expression* AMBITIEUSE. *Période* AMBITIEUSE.
— Substantiv. Celui, celle qui a de l'ambition: *Le lâche a mains d'affronts a dévorer que l'*AMBITIEUX. (Vauvenar.)
— ANTON. **Désintéressé, humble, indifférent, modeste, simple.**

AMBITION (*si* — lat. *ambitio*; de *ambire*, dans le sens de briguer, rechercher ardemment) n. f. Désir excessif de gloire, d'honneurs, de puissance, de fortune: *L'*AMBITION *dénature le cœur.* (Mme de Stael.) *L'*AMBITION *conduit souvent à la folie.* (Stassart.)

Des grandeurs et des biens ne soyons point avides,
Nous serions par le sort confondus et trahis;
Jamais l'*ambition* ne voit ses voeux remplis:
C'est le tonneau des Danaïdes. LEBRUN.

‖ Peut se prendre en bonne part; mais, alors, le sens est ordinairement précisé par un mot faisant fonction de complément: *Noble* AMBITION. AMBITION *très louable.*

AMBITIONNER (*si* — rad. *ambition*) v. a. Poursuivre avec ardeur: *On ne doit* AMBITIONNER *les éloges que de ceux dont le suffrage est éclairé.* (Mme d'Epinay.)
— Par exagér.: *Ce que j'*AMBITIONNE *le plus, c'est de pouvoir vous rendre quelque service.* (Acad.)

AMBITIOSA RECIDET ORNAMENTA (*Il retranchera les ornements ambitieux*), précepte d'Horace, dans l'*Art poé-*

tique (v. 417). Parmi les devoirs du critique, Horace place avec raison le souci d'émonder un style trop touffu.

AMBITUS (*tuss* — du lat. *ambire*, tourner autour) n. m. Espace libre que les Romains étaient tenus de laisser autour de leurs maisons. ‖ En plain-chant, espace dans lequel doit se renfermer une mélodie pour rester dans le mode dont elle fait partie.

AMBIVARÈTES ou **AMBIVARITES**, peuple de la Gaule, le même que celui des Ambarres. — *Un* AMBIVARÈTE (ou AMBIVARITE).

AMBIZA, général arabe, né dans la seconde moitié du VIIe siècle, mort en 725. Gouverneur de l'Espagne pour le calife Yezid, en 721, il chassa les Wisigoths du nord de la Péninsule, et pénétra en France jusqu'à Autun. Eudes, duc d'Aquitaine, le ramena sur les bords de l'Aude, où il le vainquit et le tua.

AMBLE (du lat. *ambulare*, aller) n. m. Allure du cheval, dans laquelle le poids du corps est constamment porté par deux pieds appartenant au même bipède latéral. On le dit aussi du mulet et de l'âne :

Le Magnifique avait un cheval d'*amble*.
LA FONTAINE.

— ENCYCL. Dans l'*amble*, le corps de l'animal est constamment porté par les deux pieds du même côté. Ainsi, pendant que les deux pieds du côté gauche (on, comme on dit, le bipède latéral gauche) sont à l'appui, les deux pieds du côté droit sont au soutien, et l'instant du poser de ces derniers est celui du lever des autres. V. ALLURE.

L'amble est une allure exceptionnelle. La girafe, l'ours, le chameau, sont peut-être les seules espèces chez lesquelles l'amble soit naturel. C'est aussi la première allure des poulains ; ils ne la reprennent, chevaux, que lorsque la vieillesse et le travail les ont rendus faibles de nouveau. On peut dresser les chevaux à marcher l'amble en les soumettant jeunes à un système prolongé d'entraves.

Dans l'amble, le corps étant supporté successivement par chacun des bipèdes latéraux, le centre de gravité doit, à chaque pas complet, se porter successivement sur la ligne qui joint les deux pieds de chacun de ces bipèdes. Les efforts nécessaires pour conserver le centre de gravité en dedans de cette ligne rendent l'amble fatigant pour les épaules du cheval ; mais cette allure, rejetée avec raison des manèges par les écuyers, est commode et douce pour les dames. — On donne aussi le nom d'*amble*, ou d'*amble rompu*, à une allure plus généralement appelée *traquenard*, et qui consiste, pour le cheval, à trotter du devant et à galoper de l'arrière-train.

— ANTON. **Aubio, entrepas, galop, pas, trot.**

AMBLENY, com. de l'Aisne, arrond. et à 12 kilom. de Soissons, sur la rivière de Retz, affluent de l'Aisne ; 1.032 hab.

AMBLER v. n. Aller, marcher l'amble.

AMBLETEUSE (lat. *Amblitolium*), comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 12 kilom. de Boulogne, à l'embouchure de la Slack : 615 hab. Cette localité, très ancienne, semble avoir été de bonne heure un port fréquenté. Détruite par les Normands à l'époque carolingienne, rebâtie par Renaud de Boulogne (1109), elle fut occupée en 1554 par Henri VIII d'Angleterre, qui essaya d'en faire son port de guerre sur le continent ; mais Henri II s'en rendit maître en 1549 et en rasa les fortifications. Dès lors, la décadence fut rapide, malgré Vauban en 1680 et Napoléon en 1803, qui essayèrent de rendre à ce port son ancienne splendeur. A Ambleteuse a débarqué le roi détrôné Jacques II en 1688.

AMBLEUR, EUSE adj. Dont l'allure est l'amble : *Cheval* AMBLEUR. *Mule* AMBLEUSE. ‖ On a dit aussi AMBLIER, ÈRE.
— n. m. Vêner. Cerf dont la trace du pied de derrière dépasse la trace du pied de devant.

AMBLÈVE ou **AMBLÈME** (lat. *Amblava*), rivière de Belgique, affl. droit de l'Ourthe, cours de 85 kilom. environ. Près de l'Amblève, en aval d'Aywaille, se trouvent l'emplacement de la résidence carolingienne d'Amblève et le champ de bataille d'Amblève de 716 ; en amont d'Aywaille, c'est le mont des Chèvres, où Jourdan culbuta les Autrichiens, le 18 septembre 1794.

AMBLOSE ou **AMBLOSIE** (gr. *amblósis*, même sens) n. f. Syn. inusité de AVORTEMENT.

AMBLOTIQUE adj. Syn. de ABORTIF. (Vieux.)

AMBLYCTONUS (*nuss* — du gr. *amblus*, émoussé, et *kténos*, peigne) n. m. Genre de mammifères carnassiers fossiles, du terrain éocène du Nouveau-Mexique.

AMBLYGLOTTE (du gr. *amblus*, émoussé, et *glótta*, langue) n. f. Genre de plantes de la famille des orchidées. Syn. CALANTHE.

AMBLYGONE (du gr. *amblus*, obtus, et *gónia*, angle) adj. Minér. Qui a un angle obtus.
— Géom. V. ANGLE.

AMBLYGONITE (même étymol. qu'à l'article précédé.) n. m. Phosphate d'alumine contenant 8 à 10 p. 100 de fluor et 6 à 8 p. 100 de lithine, et dont les clivages se coupent sous l'angle obtus de 105°, ce qui lui a fait donner son nom.

AMBLYOPE (du gr. *amblus*, obtus, affaibli, et *óps*, *ópos*, œil) adj. Pathol. Qui a la vue faible.
— Zool. Se dit des animaux qui ont les yeux très petits.
— n. m. Celui qui est affecté d'amblyopie : *Un* AMBLYOPE.

AMBLYOPE (même étymol. qu'à l'article précédé.) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des gobiidés, vivant dans les eaux douces de la Chine et du Bengale. Le corps est nu ou revêtu de petites écailles. Les nageoires dorsales sont soudées ensemble. Leur tête est quadrangulaire, avec une bouche dirigée en dessus et une mâchoire inférieure proéminente. Les dents sont sur un seul rang.

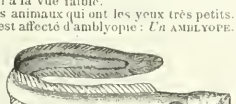
Amblyope.

AMBLYOPIE (rad. *amblyope*) n. f. Affaiblissement de la vue : *L'*AMBLYOPIE *est le premier degré de l'amaurose.*

— ENCYCL. Il ne faut pas comprendre sous le nom d'*amblyopie* les troubles de la vision dont on peut reconnaître la cause à l'aide de l'ophtalmoscope, des optomètres ou des lunettes sténopéiques. L'amaurose peut tenir à une défectuosité du champ visuel lui-même : le malade est privé de la vue des objets qui se trouvent placés dans la portion supprimée de ce champ. Si la moitié du champ n'est point visible, le sujet est atteint d'*hémiopie*. Quand les lésions sont multiples et placées en un endroit quelconque de la partie de l'espace visible pour l'œil, on a ce qu'on appelle les *scotomes*.

L'amblyopie *hystérique* consiste en une diminution de l'acuité visuelle de l'œil correspondant au côté frappé d'hémianesthésie. Ce qui domine dans cette névrose, c'est le *rétrécissement concentrique* du champ visuel. — L'amblyopie *congénitale* n'est point sujette, comme les autres, à augmenter progressivement. La diminution de l'acuité visuelle est toujours centrale. Il a été jusqu'à ce jour impossible de trouver les causes de cette affection, qui doit avoir très probablement pour cause une malformation anatomique. Les amblyopies *saturnine* et *urémique* sont doubles et sont caractérisées par une dilatation énorme des pupilles. Leur pronostic dépend du degré d'intoxication de l'organisme. L'amblyopie *urémique* présente souvent, en plus, de l'œdème de la papille optique. Cette complication assombrit le pronostic.

Nous devons signaler, à côté des amblyopies par intoxication saturnine et urémique, celles que peut amener, par un mécanisme analogue, l'usage immodéré des boissons et du tabac. Les excès de fatigue ou de travail, les excès vénériens, les pertes séminales, les grandes hémorragies peuvent produire de l'amblyopie passagère.

AMBLYOPSIS (*psiss* — même étymol. qu'à l'article précédé.) n. m. Poisson aveugle cavernicole.
— ENCYCL. L'*amblyopsis spelæus* possède de petits yeux recouverts par la peau, et habite les eaux souterraines de la caverne du Mammouth (Kentucky). Il fait partie de la famille des hétéropygiens.

Amblyopsis.

Amblyornis.

AMBLYORNIS (*niss* — du gr. *amblus*, terne, et *ornis*, oiseau) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des paradiséidés, renfermant des paradisiers roussâtres, dont les mâles ont l'habitude de rassembler autour du nid de la femelle des feuilles, des fleurs, pour faire à terre une sorte de jardin. Citons l'*amblyornis inornata* (nord de la Nouvelle-Guinée), oiseau jardinier des Malais ; l'*amblyornis subalaris*, remarquable par sa huppe orangée (sud de la Nouvelle-Guinée).

AMBLYPODE (du gr. *amblus*, émoussé, et *pous*, *podos*, pied) adj. Se dit de mammifères fossiles ayant à chaque pied cinq doigts, terminés par des sabots et non par des ongles aigus.
— n. m. pl. Ordre de mammifères fossiles créé par Cope et comprenant tous les ongulés qui ont à chaque membre cinq doigts courts munis de sabots.
— ENCYCL. Les *amblypodes*, représentés en Europe par le genre coryphodon, abondent en Amérique dans le terrain éocène ; ils ont déjà disparu à l'époque miocène. Cope les considère comme les ancêtres des ongulés actuels.

AMBLYRHYNQUE (du gr. *amblus*, obtus, et *runkhos*, museau, groin) n. m. Genre de reptiles sauriens crassilagues, famille des iguanidés, habitant les régions rocheuses et désolées de certaines côtes et îles américaines. L'*amblyrhynchus cristatus* (îles Galapagos) nage dans la mer, parmi les rochers, et se nourrit d'algues. L'*amblyrhynchus subcristatus* (Californie), terrestre, pond dans des terriers.

Amblyrhynque (atteint 1 m. de long.).

AMBLYSTÉGITE (*bliss* — du gr. *amblus*, émoussé, et *stegos*, toit) n. f. Variété d'hypersthène translucide, d'un brun verdâtre, trouvée au lac de Laach (Prusse rhénane), ainsi qu'au Labrador, etc.

AMBLYSTOME (*bliss* — du gr. *amblis*, obtus, et *stoma*, bouche) n. m. Genre de batraciens urodèles, ressemblant aux salamandres, qui peuvent se reproduire à l'état de larves, c'est-à-dire ayant encore des houppes de branchies externes. On les nomme alors *axolotls*. (V. ce mot.) On connaît dix-sept espèces d'amblystomes originaires des États-Unis de l'Amérique du Nord, des îles Vancouver et du sud du Canada.

Amblystome (long. 0m,25).

AMBLYTRE (du gr. *amblutéros*, plus obtus) adj. Se dit d'un cristal dans lequel tous les bords et tous les angles subissent des décroissements, à l'exception d'un bord situé à la rencontre de deux faces, qui forment ensemble un angle obtus.

AMBOELLA, peuplade bantou de l'Afrique occid. (prov. portugaise d'Angola). Ses tribus sont dispersées sur un espace de plus de 500 kilom. à l'E. du Mossamédes, dans la région du haut Koubango, du Kananeo et jusqu'au Zambeze. Les mines de fer, diamantifères riches, forestières et agricoles, de grandes quantités de volailles, voilà les ressources principales de ce pays, au sol très fertile et admirablement cultivé par les Amboellas. Ceux-ci, très habiles agriculteurs, semblent devoir être un jour, par suite de l'absence de la tsétsé dans leur pays, les grands éleveurs du bétail de cette partie de l'Afrique.

Visité par Silva Porto dans sa partie méridionale en 1853, le pays des Amboellas l'a été depuis par Serpa Pinto, qui a traversé le pays du N. au S. en 1878, et par Capello et Ivens (1885).

AMBOHIMANGA, ville de Madagascar (prov. d'Imérina), à 18 kilom. de Tananarive ; 5.000 hab. Une des douze « cités saintes » des Hovas.

AMBOINE ou mieux **AMBON**, petite île très importante des Moluques méridi., faisant partie des Indes néerlandaises (archipel asiatique ; 30.400 hab. V. MOLUQUES.
— ENCYCL. L'abandon du monopole sur les épices a singulièrement diminué la prépondérance commerciale de cette île, où les cultures du giroflier et du muscadier commencent à se relever. Mais Amboine a gardé la prééminence administrative ; elle est le siège d'une résidence des Indes néerlandaises, comprenant les Moluques méridi., les îles du S.-O., les îles du S.-E., les archipels Kei, Arou, etc. La *ville d'Amboine* (8.000 hab.), port franc depuis 1854, possède toutes les autorités de la résidence.

Découverte en 1512 par le navigateur portugais Antonio d'Abreu, Amboine appartint au Portugal jusqu'en 1605, date à laquelle elle tomba aux mains des Hollandais, qui y organisèrent le monopole des épices. Occupée par les Anglais de 1796 à 1802, puis de 1810 à 1817, elle n'a depuis lors cessé d'appartenir à la Hollande.

— BIBLIOGR. : S.-W. van Hevell, *Ambon* (Dordrecht, 1875) ; K. Martin, *Reisen in der Molukken, in Ambon* (Leyde, 1894).

AMBOISE (en lat. *Ambatia*), ville de France (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. et à 23 kil. de Tours, au confluent de la Masse et de la Loire ; 4.463 hab. (*Amboisiens.*)
— Le cant. a 15 comm. et 15.652 hab.
— ENCYCL. Amboise est dominée par son château, bâti sur un rocher escarpé et qu'on restaure soigneusement. L'histoire de la ville se confond avec celle du château, dont l'origine est romaine et qui, en 549, appartenait à l'évêché de Tours. Ruiné par les Normands en 882, il fut rebâti par Foulques III, comte d'Anjou, vers la fin du Xe siècle ; mais cette construction n'est pas celle que l'on voit aujourd'hui. Les rois y résidèrent assez souvent. Louis XI y institua l'ordre de Saint-Michel (1469). Charles VIII y naquit et y mourut. Ce souverain, Louis XII et François Ier le reconstruisirent, et François II s'y réfugia lors de la prise d'armes des calvinistes. V. AMBOISE (*Conjuration et paix d'*). Abd-el-Kader y fut enfermé de 1848 à 1852.

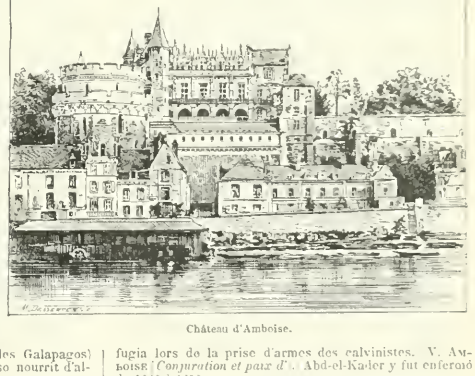
Château d'Amboise.

Patrie du roi Charles VIII, de *Françoise* D'AMBOISE, duchesse de Bretagne, du poète latin Commire, de saint Martin, dit *le Philosophe inconnu*.

Amboise donne son nom à une belle forêt qui s'étend entre la rive gauche de la Loire et la rive droite du Cher.

— BIBLIOGR. : Ét. Cartier, *Essai historique sur la ville d'Amboise* (Poitiers, 1844) ; L. Boileau, *le Château d'Amboise et ses environs* (Orléans, 1869).

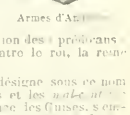
Armes d'Amboise.

Amboise (ÉDIT D'), édit rendu à Amboise en mars 1559, en faveur des hérétiques protestants, à l'exception des prédicants et de ceux qui auraient conspiré contre le roi, la reine et l'État.

Amboise (CONJURATION D'). On désigne sous ce nom un complot formé par les calvinistes et les malcontents pour soustraire François II à l'influence des Guises, s'emparer de ces derniers et porter au pouvoir un chef protestant, Condé. Ce complot éclata en mars 1560. Le prince de Condé fut le « prince muet » de la conjuration. Le chef

avoué était un gentilhomme périgourdin, La Renaudie, homme ardent et aventureux. Le rendez-vous, pour les soldats et les gentilshommes, était fixé autour de Blois, ou devait se trouver la cour. Au moment de l'exécution, un des affidés, nommé Pierre des Avenelles, fut pris de remords et dévoila le complot. Le duc de Guise dissimula. Seulement, il manda Condé et Coligny à la cour, qu'il conduisit à Amboise. Les conjurés tentèrent néanmoins leur entreprise. Quand leurs soldats se présentèrent en armes autour d'Amboise, les troupes, cachées dans la forêt, fondirent sur eux : La Renaudie fut tué dans le combat. Le soir même, les conjurés de Picardie, arrivant d'un autre côté, pénétrèrent dans la ville, mais les maisons où ils se barricadèrent furent incendiées, et ils périrent dans les flammes. Parmi les nombreux prisonniers, beaucoup furent jugés militairement pour la forme, et décapités ou pendus, bien que plusieurs se fussent rendus sur la parole du duc de Nemours, qui ne fut pas ratifiée. La conjuration d'Amboise fut l'amorce de la guerre civile. V. CONDÉ.

— BIBLIOGR. : Alf. Franklin, *Notice sur la Conjuration d'Amboise*, dans la réimpression de Tortorel et Périssin ; *les Grandes Scènes historiques du* XVI*e siècle* (Paris, 1886) ; Regnier de La Planche, *Histoire de l'Estat de France;* Davila, *Histoire des guerres civiles de France;* duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé.*

Amboise (PAIX D'), ou mieux *Traité d'Amboise*. Traité conclu le 12 mars 1563 entre la reine mère Catherine de Médicis et le prince de Condé. Approuvé plus tard par Charles IX, il garantissait l'exercice du culte réformé dans la possession des grands feudataires de la couronne, et donnait aux huguenots, en compensation des biens qu'ils avaient perdus, une indemnité qui fut payée par la confiscation de biens ecclésiastiques, meubles et immeubles.

AMBOISE (Georges, cardinal D'), prélat, ministre de Louis XII, né en 1460 au château de Chaumont-sur-Loire, mort à Lyon en 1510. Il fut évêque de Montauban à vingt-quatre ans. Son attachement à la cause du duc d'Orléans lui valut deux ans de captivité (1484-1486), mais il devint, après l'avènement de Louis XII, ministre de ce roi. Il fut archevêque de Narbonne en 1492, archevêque de Rouen en 1494, cardinal en 1498. Malgré les guerres d'Italie, il réduisit les impôts d'un dixième, opéra de grandes réformes dans la législation, mit de l'ordre dans les finances. Légat du saint-siège en France en même temps que ministre, il crut pouvoir aspirer, après la mort d'Alexandre VI, au souverain pontificat, mais se laissa guider par les conseils du cardinal de La Rovère, qui se fit élire à sa place. (V. JULES II.) Il mourut à Lyon dans le couvent des célestins, et l'on rapporte qu'il répétait souvent au frère infirmier chargé de le soigner dans sa dernière maladie : « Frère Jean, que n'ai-je été toute ma vie frère Jean ! » On a publié de lui des *Lettres au roi Louis XII* (Bruxelles, 1712).

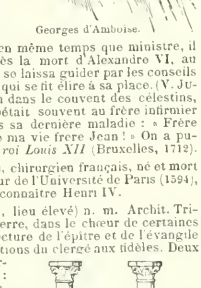
Georges d'Amboise.

AMBOISE (Jacques D'), chirurgien français, né et mort à Paris (1559-1606). Recteur de l'Université de Paris (1594), il décida l'Université à reconnaître Henri IV.

AMBON (du gr. *ambôn*, lieu élevé) n. m. Archit. Tribune en marbre ou en pierre, dans le chœur de certaines églises, qui servait à la lecture de l'épître et de l'évangile et à toutes les communications du clergé aux fidèles. Deux ambons se trouvaient parfois dans une même église : l'un à droite de l'édifice, l'autre à gauche. En France, il se transforma en *jubé*.

— Anat. Bord cartilagineux des cavités des os, comme l'arcade sourcilière, le pourtour de l'orbite, les sourcils cotyloïdiens des os iliaques.

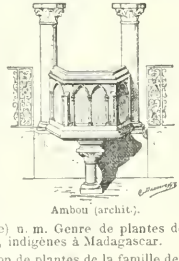
Ambon (archit.).

AMBON, comm. du Morbihan, arr. et à 24 kil. de Vannes, sur l'estuaire appelé *rivière de Penerf*; 1.599 hab. Monuments mégalithiques aux envir. ; marais salants.

AMBORE (mot madécasse) n. m. Genre de plantes de la famille des monimiacées, indigènes à Madagascar.

AMBOREES n. f. pl. Section de plantes de la famille des monimiées, qui a pour type le genre *ambore*.

AMBOTAY n. m. Nom vulgaire, à la Guyane, du corossol à petites fleurs. V. COROSSOL.

AMBOTRACE (du lat. *ambo*, deux, et de *trace*) n. m. Instrument au moyen duquel on peut écrire en même temps, sur des papiers séparés et juxtaposés, soit une lettre et une copie de cette lettre, soit deux copies d'un même texte.

AMBOUR, ville de l'Inde anglaise, présidence de Madras (district d'Arcot), au confluent de l'*Ambour* et du fleuve côtier Palar; 10.400 hab.

AMBOURNAY ou **AMBRONAY**, comm. de l'Ain, arrond. et à 50 kilom. de Belley, cant. d'Ambérieu, 1.500 hab.

AMBRACIE, ville de l'ancienne Grèce, en Epire, aujourd'hui *Arta*. Fondée, dit-on, par *Ambrax*, colonisée au VII*e* siècle avant notre ère par les Corinthiens, elle fut la capitale de Pyrrhus, roi d'Epire.

AMBRACIE (GOLFE D'), ancien nom du golfe d'Arta, dans la mer Ionienne, entre l'Epire et l'Acarnanie.

AMBRACIQUE adj. D'Ambracie, qui a rapport à Ambracie.

AMBRANLOIRE n. f. Grosse cheville de bois employée dans les anciens modèles de charrues à deux corps superposés, dites *charrues tourne-oreille* (type primitif du « brabant »). Cette cheville est destinée à maintenir la charrue sur son avant-train.

AMBRAS (CHÂTEAU D'). Ce château, situé sur les bords de l'Inn, à 4 kilom. d'Inspruck, remonte au XIII*e* siècle. Il appartint d'abord aux comtes d'Andechs, puis devint en 1563 la résidence favorite de l'archiduc Ferdinand II et de sa femme, Philippine Welser. Le château d'Ambras possédait une magnifique collection d'armes anciennes et d'objets d'art aujourd'hui placés au musée de Vienne. La collection d'Ambras, commencée vers 1770 par l'archiduc Ferdinand de Tyrol, fut continuée par la maison de Habsbourg, puis par celle de Lorraine. Pillée par Napoléon Ier en 1806, elle perdit une dizaine d'armures, parmi lesquelles celle de François Ier de Valois, actuellement au musée d'artillerie de Paris. Mais, sur les dix, la plupart furent volées par les maréchaux de l'empereur et passèrent dans des collections particulières. En dehors des armures, les principales richesses de la collection d'Ambras sont des recueils manuscrits, accompagnés de dessins originaux d'armes exécutés sous la direction de l'empereur Maximilien. De nombreuses publications se sont succédé depuis le XVIII*e* siècle pour décrire les richesses d'Ambras. L'ouvrage de Jacob Schrenck de Notzing est le plus ancien en date, sinon le plus intéressant.

AMBRAULT, comm. de l'Indre, arr. et à 19 kilom. d'Issoudun ; 1.183 hab. La forêt du même nom s'étend immédiatement à l'O. du village.

AMBRAX, fils de Thesprotus, roi d'Epire ; fondateur, selon quelques auteurs, de la ville d'*Ambracie*, en Epire. — Petit-fils d'Hercule. Il régnait à Ambracie, lorsque Enée et ses compagnons abordèrent à Actium.

AMBRE (de l'arab. *amber*) n. m. Nom donné à certaines substances résineuses et aromatiques qui ont la consistance de la cire : *Parfumé d'*AMBRE.

— FIG. et PROV. : **Fin comme l'ambre.** Se dit d'un homme adroit et pénétrant.

— Le mot *ambre*, employé absolument, désigne une substance de couleur cendrée, tenace, flexible, légère, connue dans le commerce et désignée par les savants sous le nom de *ambre gris*. Une autre espèce d'ambre, matière résineuse fossile, est connue sous le nom de *ambre jaune*, ou *succin*.

— ENCYCL. Archéol. préhist. L'*ambre jaune* a une grande importance dans la préhistoire. On le trouve souvent, sous forme de perles principalement, dans les sépultures néolithiques et de l'âge du bronze, en Danemark, en Grande-Bretagne, en Suisse, en Germanie et en Italie. Or on ne connaît en Europe que deux dépôts naturels de cette matière : en Sicile et sur les bords de la mer Baltique. Il n'est jamais question du premier dans les auteurs anciens ; au contraire, ceux-ci, Tacite entre autres, indiquent nettement que l'ambre vient du nord de la Germanie. De ce fait il faut conclure que l'antiquité tirait de ce côté l'ambre qu'elle employait ; que, dès les temps préhistoriques, il existait déjà un système d'échange entre ces pays et les populations de la Baltique. On peut retrouver les routes que suivait le commerce de l'ambre ; elles sont en effet marquées par certains objets archéologiques, cistes en seaux en bronze, couteaux de fer, etc., qui venaient les uns d'Italie, les autres d'Allemagne (fers d'Hallstadt), les autres de l'Asie peut-être. Cette dernière allégation, malgré son étrangeté apparente, serait confirmée par une inscription assyrienne de l'an 950 av. J.-C., aux termes de laquelle un roi raconte qu'il a organisé des caravanes qui vont pêcher, « *dans la mer que domine l'étoile polaire, le safran qui attire* ». (Oppert.)

— Chim. L'*ambre gris* est constitué par des concrétions intestinales des cachalots, et formé par la matière noire que sécrètent les mollusques céphalopodes dont les cachalots se nourrissent. On recherche beaucoup ces concrétions dont le poids varie de 500 gr. à 10 kilogr., car on les emploie en parfumerie. L'ambre gris est composé, pour les quatre cinquièmes, d'une matière grasse appelée *ambréine*, que l'on extrait à l'aide de l'alcool bouillant et qui se convertit en *acide ambréique* sous l'action de l'acide azotique. On le trouve sur les côtes de Madagascar, du Japon, de Coromandel, etc.

L'ambre frais se présente en masses noires irrégulièrement sphériques, à surface unie ou couverte de saillies. Le contact est un peu poisseux, et la cassure révèle l'existence de couches disposées autour d'un noyau plus ou moins volumineux. L'odeur d'ambre imprègne tous les organes du cachalot et est due aux céphalopodes, car ces derniers conservent cette odeur caractéristique même après leur mort.

— Connaiss. prat. L'*ambre*, d'un prix assez élevé, est l'objet de nombreuses contrefaçons. On l'imite surtout avec le verre et le copal. Voici des moyens pratiques de reconnaître l'ambre vrai de l'ambre factice. *Verre :* piquez le morceau suspect avec la pointe d'une aiguille chauffée au rouge ; si la pointe pénètre en produisant un boursouflement léger, c'est bien de l'ambre ; si elle n'entre pas, c'est du verre. — *Copal :* 1° l'ambre raye le copal et n'est pas rayé par lui ; 2° l'ambre est dur, on a peine à l'écraser ; le copal s'émiette facilement ; 3° le copal est unicolore, toujours ; l'ambre, dans les plus petits échantillons, est de couleur variable ; 4° frotté sur la paume de la main, le copal ne dégage aucune odeur ; l'ambre soumis au même traitement exhale une forte odeur aromatique.

Pour coller ou recoller deux morceaux d'ambre jaune, on humectera simplement les surfaces à joindre avec une solution de potasse caustique et on les pressera fortement, à chaud, l'une contre l'autre : la soudure se fera parfaitement.

— Minér. L'*ambre jaune*, $C^{10}H^{16}O^{2}$, appelé aussi *succin*, est une résine fossile, dure, cassante, presque transparente, d'une couleur qui varie du jaune pâle au rouge hyacinthe. Il est insoluble dans l'eau, mais fond à 287°, et brûle avec une flamme claire en répandant une agréable odeur. Il dégage alors de l'eau, une huile volatile et de l'*acide succinique*, qui se condense, en fines aiguilles cristallines, dans la partie froide du tube qui sert à l'expérience. Cette huile de succin n'est autre qu'un mélange d'hydrocarbures.

L'ambre se trouve abondamment dans les couches glauconieuses oligocènes du Samland, près de Königsberg. Cet ambre, qui provient surtout d'un pin de l'époque tertiaire, le *pinus succinifer*, a fourni aux paléontologistes plus de deux mille espèces d'insectes fossiles.

Le succin peut être travaillé au tour ; il sert à la préparation des vernis ; on l'emploie aussi pour faire des tuyaux de pipes et des pommes de cannes. Il s'électrise très facilement par le frottement.

AMBRE (CAP D'), cap d'origine volcanique situé à l'extrémité septentr. de Madagascar, formant la pointe de la presqu'île dite *du cap d'Ambre*.

AMBRÉ, ÉE adj. Qui est parfumé avec de l'ambre gris : *Bain* AMBRÉ.

— Qui a la teinte de l'ambre jaune : *Les peintures du Giorgione et du Titien ont un ton chaud et* AMBRÉ.

AMBRÉATE n. m. S. l produit par l'action de l'acide ambréique sur une base.

AMBRÉE n. f. Nom donné à un mollusque qui fait partie du genre *ambrette*.

AMBRÉINE n. f. Matière blanche insipide, inodore, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et dans l'alcool, contenue dans l'ambre gris, et offrant beaucoup de rapport avec la cholestérine.

AMBRÉIQUE adj. Se dit d'un acide qu'on obtient par l'action de l'acide nitrique sur l'ambréine. L'acide *ambréique* est jaune, blanc quand il est divisé ; il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et dans l'alcool.

AMBRER v. a. Parfumer avec de l'ambre gris : AMBRER *de l'eau de Cologne.*

S'ambrer, v. pr. Se parfumer d'ambre.

AMBRES, comm. du Tarn ; arr. et à 5 kil. de Lavaur ; 944 hab.

AMBRESAILLES n. f. pl. C'est le nom, en Suisse, du myrtil ou airelle. Il est consigné ici par exception, parce que Töpfer l'emploie fréquemment.

AMBRÉSIAQUE adj. Qui sent l'ambre.

AMBRETTE n. f. Bot. Graine de l'abel-mosch, plante du genre ketmie, originaire de la Martinique, dont les graines exhalent une forte odeur de musc. Elle est employée en parfumerie pour falsifier le musc. V. ABEL-MOSCH.

— Comm. Liqueur exhalant une forte odeur d'ambre.

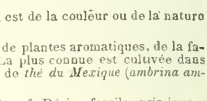
Ambrette (mollusq.).

— Hortic. *Poire d'ambrette*, Espece de poire qui exhale une légère odeur d'ambre.

— Moll. Gastéropode du genre *succinea*. V. ce mot.

AMBRIÈRES, ch.-lieu de cant. (Mayenne), arr. et à 12 kil. de Mayenne, sur la Varenne, près de son confluent avec la Mayenne (ch. de fer O.); 2.398 hab. — Le cant. a 8 comm. et 9.029 hab.

AMBRIN, INE adj. Qui est de la couleur ou de la nature de l'ambre.

AMBRINE n. f. Genre de plantes aromatiques, de la famille des chénopodées. La plus connue est cultivée dans nos jardins, sous le nom de *thé du Mexique* (*ambrina ambrosioides*.

AMBRITE (rad. *ambre*) n. f. Résine fossile, gris jaune, de la Nouvelle-Zélande, analogue à la guayaquilite et à la butyrite ou *beurre des tourbières*.

AMBRIZ, établissement portugais, le plus septentr. de la prov. d'Angola (Guinée portug.), à l'embouchure du Lodzé ; un des centres commerciaux les plus importants de la côte occid. de l'Afrique ; 2.450 hab. On y embarque les minerais de cuivre de Bamba. — Le *district d'Ambriz* est peuplé de 2.100.000 hab.

AMBRIZETTE, port d'Afrique, dans un territoire situé au S. du Congo et cédé par le traité de Berlin, en 1885, au Portugal, à 150 kilom. S. de l'embouchure du fleuve Congo.

AMBROISE (saint), un des plus illustres Pères de l'Eglise latine, né à Trèves, probablement en 340, mort en 397. Il était fils d'un des préfets romains de la Gaule ; lui-même devint consulaire de la Ligurie et de l'Emilie, dont Milan était la capitale. Pénétré des idées chrétiennes, sans avoir encore reçu le baptême, il les appliqua à l'administration de sa province, modéra la rigueur des lois romaines, et gouverna non en proconsul, mais en *évêque*, c'est-à-dire avec l'équité et la mansuétude évangéliques. Milan était alors divisé entre l'arianisme et la foi de Nicée. A la mort de l'archevêque Auxence (374), les deux partis étaient prêts à ensanglanter la ville en se disputant l'élection d'un nouveau pasteur ; comme il haranguait la foule et l'exhortait au calme, un enfant l'interrompant cria : *Ambroise évêque!* Le peuple répéta le cri avec enthousiasme. Ambroise, après une longue résistance, dut accepter le fardeau de l'épiscopat. Il fut en quelques jours ordonné, puis sacré évêque, et bientôt il montra par ses vertus combien il était digne de ces augustes fonctions, dont sa modestie avait redouté l'éclat. Il disposa de ses biens en faveur de l'Eglise et des pauvres, s'affranchit de toute préoccupation mondaine, se plongea dans l'étude des lettres sacrées, et consacra ses nuits et ses jours aux devoirs de son saint ministère. Saint Augustin, qui lui dut sa conversion et qui reçut de lui le baptême, nous le dépeint comme le plus beau modèle de l'épiscopat chrétien. Aussi jouissait-il d'une immense autorité morale, qui éclata surtout dans sa lutte contre l'arianisme, que protégeaient l'impératrice Justine et son fils, le jeune Valentinien. Sommé de livrer son église aux sectaires, menacé de mort, il résista avec tant de courage et de grandeur, que des officiers de l'empereur envoyés dans sa cathédrale pour se saisir de lui se rangèrent parmi ses partisans et ses admirateurs. Lorsque Symmaque réclama pour le paganisme le privilège de présider, représenté par la statue de la Victoire, aux délibérations du Sénat, saint Ambroise le combattit avec autant de force que d'éclat. Mais l'un des plus grands actes de sa vie est sa conduite courageuse envers Théodose, quand ce prince eut ordonné le massacre de Thessalonique. A la nouvelle de cette affreuse exécution, il écrivit à l'empereur une lettre où il manifestait son horreur pour un *attentat sans exemple dans l'histoire. Dans la communion d'Ambroise*, ajoutait-il, *il n'y a pas d'absolution pour ce que tu as fait... Je n'oserais en ta présence offrir le divin sacrifice*. Théodose, cependant, osa se rendre à l'église environné de toute sa cour. Il fut arrêté sur le seuil par l'archevêque ; et, comme le prince alléguait en balbutiant l'exemple de David : « *Tu l'as imité dans son crime*, reprit-il ; *imite-le dans sa pénitence.* » Et il ne l'admit à la communion qu'après une longue expiation. Il n'en eut pas moins, dans la suite, une grande influence

sur l'esprit de cet empereur, auquel d'ailleurs il survécut peu. Les écrits de saint Ambroise portent l'empreinte de la beauté morale de son caractère; la douceur, la sensibilité, l'onction, l'élévation de la pensée en sont les traits les plus saillants. On cite surtout les traités des *Vierges; sur les Devoirs des prêtres*, qui est comme un supplément chrétien aux *Offices* de Cicéron, et qui tend à former l'homme intérieur; *contre l'Usure; sur la Fuite du monde; sur la Foi; sur l'Esprit-Saint;* des *Lettres*, des *Discours*, etc. La meilleure édition de ses œuvres est celle des bénédictins (Paris, 1686-1890). Il réforma le chant sacré, et le *rit ambrosien*, dont il fut le créateur, est encore en usage à Milan. On lui attribue parfois à tort le *Te Deum*.

— Bibliogr. : R. Thamin, *Saint Ambroise et la morale chrétienne au* IVe *siècle* (Paris, 1895).

Ambroise (saint) **et Théodose**, par Rubens, au Musée impérial de Vienne. Le grand artiste a représenté Théodose, en costume d'empereur romain, gravissant, tête nue, les marches de la cathédrale de Milan, accompagné de trois personnages; mais là, sous le portique, se trouve saint Ambroise en habits pontificaux, tenant la crosse d'une main, et qui, de l'autre, l'arrête au passage. La tête de l'évêque est d'un grand caractère. Théodose l'écoute silencieux et paraît touché de ses exhortations. Le coloris est très brillant; les costumes, d'une richesse élégante et d'une grande variété. C'est une des plus belles pages de Rubens. — Le *Saint Ambroise et Théodose* de Van Dyck, que renferme la National Gallery de Londres, est visiblement inspiré de Rubens. C'est à peine si Van Dyck a introduit quelques variantes dans sa composition, qu'il est permis de considérer comme une copie de l'ouvrage de son maître.

AMBROISIE (gr. *ambrosia;* de *a* priv., et de *brotos*, mortel) n. f. Nourriture des divinités de l'Olympe, qui, selon la Fable, « était neuf fois plus douce que le miel » et procurait l'immortalité : *Les dieux étaient rassasiés de nectar et d'*AMBROISIE. (Fén.) ‖ Quelquefois, mais beaucoup plus rarement, ou dit AMBROSIE.

— Par compar. Mots délicieux.

— Fig. et poétiq. : *C'est en vain que Cymodocée pria la Nuit de lui verser l'*AMBROISIE *de ses ombres*. (Chateaubr.)

En toi je tomberai, végétale *ambroisie*,
Grain précieux jeté par l'éternel Semeur,
Pour que de notre amour naisse la poésie
Qui jaillira vers Dieu comme une rare fleur. BAUDELAIRE.

— Bot. V. AMBRINE.

— Encycl. Myth. Les poètes sont peu d'accord sur la nature de l'*ambroisie*. Les plus nombreux en font un aliment solide, les autres un breuvage. Ce qui est certain, c'est qu'elle joignait à une saveur exquise une odeur délicieuse. Le scoliaste de Callimaque raconte qu'elle coula pour la première fois d'une des cornes de la chèvre Amalthée, en même temps que de l'autre sortit le nectar. La croyance à l'ambroisie tenait aux idées grossières que l'on se formait de la Divinité. On ne pouvait concevoir que des êtres vécussent sans manger, et l'on attribuait aux dieux une nourriture qui différait de la nôtre par sa nature plus délicate.

AMBROISIEN, ENNE (*zi-in, èn'* — rad. *ambroisie*) adj. Littér. Qui répand une odeur d'ambroisie; parfumé d'ambroisie : *O pauvre Jupiter! ta chevelure* AMBROISIENNE *grisonne*. (Th. Gaut.)

— Liturg. *Chant ambroisien*. Syn. de AMBROSIEN.

AMBRONAY ou **AMBOURNAY**, comm. du département de l'Ain, arrond. et à 50 kilom. de Belley; 1.327 hab.

AMBRONS (lat. *Ambrones*), peuple de la Gaule transalpine, qui faisait partie des Helvètes et dont quelques membres se seraient établis dans le pays d'Embrun. Il fut exterminé avec les Teutons par Marius, près d'Aix en Provence (102 av. J.-C.). — *Un* AMBRON.

AMBROS (Auguste-Wilhelm), compositeur et musicographe autrichien, né à Mauth (Bohême) en 1816, mort à Vienne en 1876. Ses compositions les plus appréciées sont la partition d'*Othello*, un *Stabat*, des *lieder*, des ouvertures, des symphonies, etc.; il s'inspire en général de Mendelssohn et de Schumann. Mais il est surtout apprécié pour ses travaux de musicographie, dont les principaux sont : *les Limites de la poésie et de la musique* (1856); *De l'interdiction des quintes* (1859); *la Musique considérée comme élément de civilisation dans l'histoire* (1860); *Tableaux de civilisation historique; Histoire de la musique* (1862-1868).

AMBROSIACÉES n. f. pl. Famille de composées, qui a pour type le genre *ambrosie*.

AMBROSIAQUE adj. Qui répand une odeur très agréable, que l'on a comparée à celle de l'ambroisie.

AMBROSIE (du gr. *ambrosios*, immortel) n. f. Genre de plantes de la famille des composées, renfermant des herbes ou sous-arbrisseaux à feuilles odorantes de l'Amérique du Nord et de la région méditerranéenne de l'Afrique et de l'Asie tropicale.

AMBROSIE, planète télescopique, n° 193, faisant partie du groupe des Hyades, découverte par Coggia.

AMBROSIÉ, ÉE adj. Qui ressemble à l'ambroisie. ‖ On dit aussi AMBROSIACÉE, ÉE.

AMBROSIEN, ENNE (*zi-in, èn'* — du lat. *Ambrosianus*, d'Ambroise) adj. Qui appartient, qui a rapport à saint Ambroise, au rit qui lui est attribué : *Chant* AMBROSIEN. *Messe* AMBROSIENNE. ‖ On dit aussi AMBROSIEN, ENNE.

— Encycl. L'innovation d'Ambroise consista d'abord dans le chant d'antiennes. Ambroise paraît, en outre, avoir substitué à une récitation monotone un chant plus varié et plus mélodieux. On marqua davantage le rythme des vers, en même temps qu'on s'appropria certains airs populaires, en leur donnant la gravité nécessaire. Cette réforme ayant donné lieu à quelques abus, saint Grégoire remplaça des modulations devenues théâtrales et efféminées par un genre plus solennel, le plain-chant. On a aussi donné le nom de *rit ambrosien* à la liturgie particulière à l'Eglise de Milan, fixée par saint Ambroise et différant de celle de Rome par certaines textes de l'office et par des détails de cérémonial. Dans le rit ambrosien, le baptême par immersion est en usage; le carême commence à la quadragésime, et non au mercredi des cendres; aux messes solennelles, 20 vieillards (10 de chaque sexe) appelés l'*école de saint Ambroise*, font l'offrande du pain et du vin, etc.

Ambrosienne (bibliothèque) de Milan, célèbre collection qui doit son existence à la munificence du cardinal Frédéric Borroméo, archevêque de Milan.

— Encycl. Fondée en 1602, la bibliothèque *Ambrosienne* fut ouverte au public en 1609. Elle doit son nom à saint Ambroise, archevêque et patron de Milan. Le cardinal Borroméo ne se contenta pas de déposer ses livres dans cette bibliothèque; il envoya son secrétaire Antonio Oggiati acheter une grande quantité de manuscrits en Thessalie, à Chio, à Corcyre (Corfou, dans la Grande Grèce); il y ajouta le très précieux dépôt du monastère de Bobbio et un choix important de manuscrits de la collection Pinelli, qui ne lui coûtèrent pas moins de 3.400 ducats. Aujourd'hui, la bibliothèque Ambrosienne, dont Oggiati, Muratori et Angelo Mai furent les conservateurs, contient plus de 60.000 volumes imprimés et plus de 15.000 manuscrits. Une galerie de peintures, de statues, d'antiques et de médailles, dont un grand nombre sont devenues très rares, est annexée à la bibliothèque. Plusieurs de ces trésors furent transportés en France durant la première campagne d'Italie, et notamment une collection manuscrite des œuvres de Léonard de Vinci. Un seul volume de cette collection retourna à Milan après la paix de 1814. Une rareté dont se glorifie la bibliothèque Ambrosienne est un manuscrit de Virgile, dont les marges portent des notes de l'écriture de Pétrarque.

— Bibliogr. : Boscha, *De Origine et Statu bibliothecæ Ambrosianæ Hemidecas* (Milan, 1672); Saxius, *De Studiis litterariis Mediolanensium Prodromus* (Milan, 1729).

AMBROSIENS (*zi-in* — rad. *Ambroise*) n. m. pl. Nom donné à des religieux de l'ordre de Saint-Ambroise.

AMBROSIES n. f. pl. Antiq. gr. V. LÉNÉES.

AMBROSINE (rad. *ambre*) n. f. Résine fossile trouvée dans la Caroline du Sud. V. AMBRINE.

AMBROSINIE (de *Ambrosini*, n. d'un botaniste) n. f. Genre de plantes de la famille des aroïdées, à racine tubéreuse et charnue, de la région méditerranéenne.

AMBROUILLE (*ll* mll.) n. f. Nom donné aux cargues des galères des XVIe et XVIIe siècles.

AMBRUGEAT, comm. de la Corrèze, arr. et à 11 kilom. d'Ussel; 1.111 hab. Près du *ruisseau d'Ambrugeat*, sous-affluent de la Dordogne par la Luzège.

AMBRYM ou **CHINAMBRYM**, île de l'Océanie (Mélanésie [archipel des Nouvelles-Hébrides]); 10.000 hab. environ. Son point culminant est un pic volcanique de plus de 1.000 mètres. L'île fut découverte par Bougainville en 1768.

AMEUBAIES (*bê* — du syr. *umb* ou *ambu*, flûte) n. f. pl. Joncuses de doubles flûtes d'origine orientale, qui se faisaient entendre dans les fêtes, chez les Romains. Elles avaient fort mauvaise réputation, à ce point de vue des mœurs. — *Une* AMBUBAIE.

AMBULACRAIRE adj. Qui se rapporte aux ambulacres. ‖ *Aire ambulacraire, Zone ambulacraire*, Parties du corps des échinodermes où se dressent les ambulacres. V. ÉCHINODERMES.

AMBULACRE (du lat. *ambulacrum*, promenade couverte, allée d'arbres) n. m. Zool. Nom donné à des tubes cylindriques terminés par des sortes de ventouses faisant saillie en divers points du corps des oursins et à la face inférieure des bras des astéries. Les ambulacres servent à la locomotion.

— Hortic. Lieu planté d'arbres en rangées régulières.

AMBULACRIFORME (de *ambulacre*, et *forme*) adj. Qui a la forme d'un ambulacre.

AMBULANCE (du lat. *ambulare*, voyager) n. f. Hôpital mobile, qui suit une armée, ou qu'en établit à peu de distance du champ de bataille pour y transporter les blessés : *Infirmier, brancardier d'*AMBULANCE. ‖ Hôpital improvisé. ‖ Ensemble du personnel médical attaché au quartier général de chaque division d'une armée en campagne.

— En T. d'administ. Emploi d'un commis des contributions indirectes, dont l'office est de parcourir sans cesse un certain district. V. AMBULANT.

— *Ambulances urbaines*. V. SECOURS.

— Encycl. *Ambulances militaires*. L'organisation et le fonctionnement des ambulances, dans l'armée française, sont déterminés par le *Règlement sur le service de santé en campagne*, du 21 octobre 1892. Elles constituent le deuxième échelon du *Service* (de santé) *de l'avant*, dont le premier est le *Service régimentaire*, et le troisième, les *Hôpitaux de campagne*.

Les ambulances sont destinées à compléter l'action du service régimentaire en marche et en station, à recevoir les blessés relevés sur le champ de bataille et à leur donner les soins nécessaires pour qu'ils puissent être évacués promptement. Chaque corps d'armée possède : une ambulance par division d'infanterie; une ambulance de cavalerie; une ambulance de quartier général destinée en principe aux troupes non endivisionnées et formant, en outre, la réserve du corps d'armée. Cette ambulance comprend une réserve de médicaments, d'objets de pansement, etc., pour assurer le réapprovisionnement des corps de troupes. Chaque division de cavalerie indépendante possède une ambulance. Les ambulances font partie du train de combat des colonnes. L'ambulance du quartier général marche en tête du train régimentaire du corps d'armée. V. *le tableau*, p. 210.

Spécialement organisées pour le service du combat, les ambulances doivent être toujours prêtes à marcher, même après une affaire, et suivre la division ou le corps d'armée auxquels elles sont affectées. A cet effet, elles sont relevées le plus tôt possible par un hôpital de campagne.

En marche et en station, les ambulances accompagnent toujours les unités de commandement qu'elles desservent. Lorsqu'une division ou un corps d'armée séjourne dans un cantonnement, les malades qui paraissent devoir se rétablir promptement sont conservés à l'ambulance.

Au combat, les ambulances divisionnaires entrent les premières en action. Elles s'établissent autant que possible à proximité des réserves de la division, de façon à être soustraites aux oscillations de la lutte, en des points d'un accès facile, abrités du feu, abondamment pourvus d'eau, situés à proximité d'une route conduisant vers l'arrière et reliés aux relais d'ambulance par des chemins praticables. L'ambulance du quartier général entre en action sur l'ordre du directeur de corps d'armée.

Les ambulances ne doivent être établies dans des constructions couvertes que si celles-ci sont suffisamment défilées du feu. Et, dans ce cas, on affecte des locaux séparés à la visite des blessés lors de leur arrivée, aux pansements, aux opérations, aux services accessoires, etc.

Lors de l'installation de l'ambulance, les voitures pour blessés, les mulets de cacolets et de litières, ainsi que les *brancardiers* (v. ce mot), sont organisés en autant de groupes qu'il y a de *postes de secours* (v. ce mot) à desservir. Ces groupes se dirigent vers les divers *relais d'ambulance* (v. ce mot), qui servent de liaison avec le poste de secours et y chargent des blessés apportés par les *brancardiers régimentaires*. Les voitures rejoignent l'ambulance, dès qu'elles sont chargées.

A l'ambulance, l'agent de service, en s'inspirant des renseignements fournis par les fiches de diagnostic, et, aussi aux postes de secours, les médecins pratiquent, s'il y a lieu, un nouvel examen des blessures, modifient les pansements, et classent les blessés en trois catégories : pansés, à panser, à opérer. Ils complètent la fiche de diagnostic, et en établissent une pour les blessés qui n'en ont pas. Les médecins ne pratiquent à l'ambulance que les opérations d'une urgence absolue, s'appliquant surtout à faire les pansements de manière à permettre le transport ultérieur des blessés.

Les blessés reçus à l'ambulance sont divisés, suivant la nature de leurs blessures, en trois catégories : 1° capables de marcher (qui se rendent directement au lieu d'évacuation); 2° pouvant supporter le transport (qui sont transportés par des cacolets ou voitures d'ambulance : ils forment comme les premiers des convois dirigés sur les *hôpitaux de campagne* (v. ce mot) ou *d'évacuation*); 3° blessés non évacuables qui seront remis à un hôpital de campagne venant relever l'ambulance.

On désigne également sous le nom d'*ambulances* certaines institutions ou installations particulières ou publiques auxquelles la guerre peut donner naissance, comme par exemple les ambulances créées par l'initiative et la charité privées, au moment de la guerre de 1870. On peut distinguer sous ce rapport les *ambulances de campagne*, comprenant un personnel et un matériel mobiles destinés à suivre les armées, comme celle que l'on vit s'embarquer à la gare de l'Est le 4 août 1870, sous la conduite du Dr Chenu, directeur général des ambulances, et qui fut l'origine de la « Société de secours aux blessés des armées de terre et de mer », dont l'organisation a survécu à la guerre qui l'avait fait naître et subsiste encore aujourd'hui. (V. SOCIÉTÉS DE SECOURS.) Un grand nombre de femmes offrirent leurs services pour soigner les blessés, et il en est résulté également la création de deux sociétés, analogues à la précédente, mais plus spécialement féminines : l'*Union des Femmes de France*, et l'*Association des Dames françaises*.

L'organisation de ces trois sociétés a été l'objet d'une réglementation militaire spéciale, destinée à permettre de tirer, en cas de guerre, le meilleur parti possible du personnel et du matériel qu'elles mettraient alors à la disposition de l'Etat.

AMBULANCIER (*ci-é*), **IÈRE** n. Personne attachée au service des ambulances. V. AMBULANCE.

AMBULANT, ANTE (lat. *ambulans;* de *ambulare*, marcher, se promener) adj. Qui va de lieu en lieu, sans résidence fixe : *Marchand* AMBULANT. *Comédiens* AMBULANTS.

— Par ext. Se dit aussi des choses : *Hôpital* AMBULANT.

— Méd. Se dit des maladies qui apparaissent successivement dans diverses parties du corps : *Érésipèle* AMBULANT. *Dartre* AMBULANTE. *Rhumatisme* AMBULANT. ‖ *Vésicatoire ambulant*, Vésicatoire qu'on applique successivement sur différentes parties du corps.

— n. m. Celui qui est obligé, par son emploi, d'aller de côté et d'autre, de parcourir incessamment un district, etc.

— n. et adj. Post. Les *ambulants* ou *bureaux ambulants* sont les artères de la circulation postale. Ils transportent les correspondances sur les voies ferrées et en opèrent le tri d'un bout à l'autre de la route. V. POSTE.

AMBULANTE n. f. Argot. Racrocheuse.

AMBULATION (*si* — lat. *ambulatio*, promenade) n. f. Action de marcher, de se promener.

AMBULATOIRE (lat. *ambulatorius;* de *ambulare*, marcher, adj. Se dit autrefois d'une juridiction qui n'avait pas de siège fixe : *Sous les premiers Capétiens, le parlement était* AMBULATOIRE.

— Fig. et vieilli. Variable, sujet à changer :

La volonté de l'homme est bien *ambulatoire*.
REGNARD.

— Entom. *Pattes ambulatoires*. Celles qui sont spécialement propres à marcher : *Insecte à pattes* AMBULATOIRES.

— Ornith. *Pieds ambulatoires*, Les pieds des oiseaux qui sont emplumés jusqu'au talon, et munis de quatre doigts, trois devant et un derrière.

— Pédag. *Écoles ambulatoires*. Elles existent dans plusieurs pays de l'Europe : Hongrie, Danemark, Norvège, Espagne. Au lieu d'occuper un local fixe, elles se déplacent, selon les besoins des populations, afin de leur porter l'instruction, que leur dissémination loin des grands centres leur interdirait de recevoir.

— n. m. pl. Nom donné par Westwood à une famille d'orthoptères qui ne contient que les phasmes : *Les* AMBULATOIRES. V. PHASMIDES.

AMBULIE n. f. Genre de plantes mal connu, dont toutes les parties ont une saveur amère et une odeur agréable. C'est l'*ambulie aromatique* du Malabar, appelée « mangnari » par les Indiens.

AMBURBIUM ou **AMBURBIALE SACRUM**, procession expiatoire qui faisait le tour de Rome (la ville par excellence, *Urbs*), avec les victimes prescrites : porc, bélier et taureau, quand des fléaux ou des prodiges rendaient nécessaire de conjurer la colère des dieux. Tous les collèges sacerdotaux reconnus par l'Etat devaient y prendre part.

AMBUSTION (*bus-ti-on* — du lat. *ambustus;* part. pass. de *amburere*, brûler autour n. f. Cautérisation chirurgicale.

ÂMDO (*Khams-mdo*), district de la province tibétaine de Khams, annexé depuis 1751 à la province chinoise de Kansou. Le Hoang-ho, ou fleuve Jaune, y prend sa source. C'est dans le *pays d'Amdo* que Tson-khi-pa, le fondateur du lamaïsme, naquit en 1357, près du célèbre monastère de Kounboum, où il passa les premières années de sa jeunesse. On y montre encore aux pèlerins un arbre miraculeux, dont l'écorce et les feuilles sont couvertes de caractères tibétains, et qui poussa, dit-on, instantanément à l'endroit où tombèrent les cheveux du saint personnage lorsqu'il se fit raser la tête pour entrer en religion. Suivant une autre tradition, le monastère actuel de Kounboum aurait été édifié sur l'emplacement même de la maison paternelle de Tsang-kha-pa.

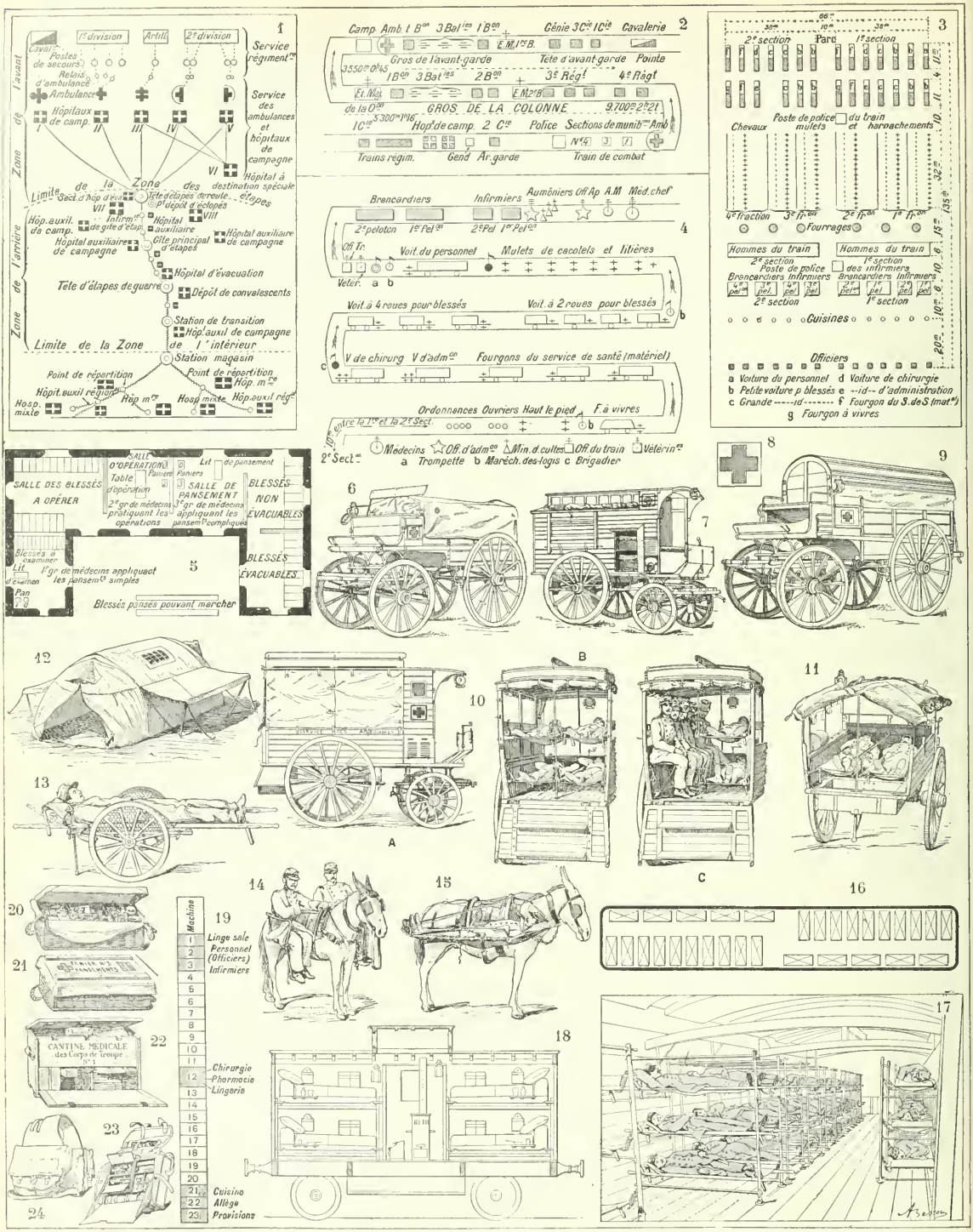

1 Croquis d'ensemble du service de santé en campagne. — 2. Ordre de marche de la division d'infanterie marchant isolément. — 3. Bivouac de l'ambulance du quartier général. — 4. Ordre de marche de l'ambulance du quartier général (1re section). — 5. Plan-type de l'installation d'une ambulance. — 6. Voiture médicale régimentaire. — 7. Voiture de chirurgie. — 8. Croix de la convention de Genève. 9. Fourgon du service de santé — 10. A, B, C. Grandes voitures pour blessés — 11. Petite voiture pour blessés. — 12. Tente d'ambulance. — 13. Brancard roulant. — 14. Mulet à cacolets. — 15. Mulet à litières. 16. Disposition des appareils de suspension de brancards dans un bateau. — 17. Vue perspective d'un bateau aménagé. — 18. Vue intérieure d'un wagon de train sanitaire permanent. — 19. Composition d'un train sanitaire. — 20. Panier de médicaments. — 21. Panier de pansements. — 22. Cantine médicale. — 23. Sac d'ambulance. — 24. Sacoche d'ambulance pour la cavalerie.

ÂME (du lat. *anima*, souffle) n. f. 1° Partie incorporelle de l'homme, siège de la sensibilité, de l'entendement et de la volonté : *L'ÂME est ce qui nous fait penser, entendre, sentir, raisonner.* (Boss.) ‖ 2° Suivant la philosophie matérialiste, Formule qui exprime l'ensemble des faits de sentiment, d'intelligence et de volonté. ‖ 3° Selon quelques philosophes, Principe de la vie chez l'homme, les animaux et même les plantes : *Le mot* ÂME *répond à l'*anima *des Latins, au* pneuma *des Grecs, au terme dont se sont servies toutes les nations pour exprimer ce qu'elles n'entendaient pas mieux que nous.* (Volt.)

— La vie : *Avoir l'*ÂME *sur les lèvres. Rendre l'*ÂME.

Ame, qui donc es-tu ? flamme qui me dévore,
Dois-tu vivre après moi ? dois-tu souffrir encore ?
LAMARTINE.

— Siège des affections, des sentiments, des passions : *C'est pur l'*ÂME *que Pascal est grand.* (V. Cousin.) *Il est, dans l'*ÂME *de Jules Lemaître, des coins mélancoliques et tendres.* (A. Brisson.) *Les petites jalousies marquent une* ÂME *basse.* (Fén.) ‖ Dans ce sens, le qualificatif peut être remplacé par un complément substantif qui donne encore plus d'énergie à la phrase : *Une* ÂME *de bronze, de fer,* etc. *On trouve des* ÂMES *de boue.* (Mass.)

— Tout ce qui anime, sentiment, chaleur, etc. : *Chanter avec* ÂME. *La sculpture donne de l'*ÂME *au marbre.*

— Le principe immatériel, lorsqu'il est séparé du corps : *Les* ÂMES *des morts. Une* ÂME *rachetée par le sang de Jésus-Christ.* (Acad.)

— Pensée intime, conscience : *Les yeux sont le miroir de l'*ÂME.

— Par extens., Une personne quelconque, homme, femme ou enfant : *Ville de 10.000* ÂMES.

— S'emploie comme terme d'affection, de tendresse : *Mon* ÂME, *ma chère* ÂME. ÂME *de mon* ÂME.

— Fig. Essence, principe d'une chose : *L'argent est l'*ÂME *des affaires. La discipline est l'*ÂME *d'une armée.* ‖ En parlant des personnes, Le principal agent : *Etre l'*ÂME *d'un parti, d'une entreprise.* ‖ En littérat., Le héros, le principal personnage d'un roman, d'une pièce de théâtre, etc. ‖ Paroles qui servent à expliquer la figure représentée dans le corps d'une devise : *La devise avait pour corps un arbre abattu, entouré d'un lierre, et pour* ÂME *ces paroles :* « Je meurs où je me m'attache. » (Acad.)

— En dehors des sens généraux qui viennent d'être exposés, le mot *âme* entre dans un grand nombre de locutions. ‖ *Donner son âme au diable.* Dans les croyances superstitieuses du moyen âge, c'était faire un pacte avec le diable, à qui l'on abandonnait son âme pour des avantages terrestres. ‖ *C'est son âme damnée.* Se dit d'une personne entièrement dévouée à une autre. (Se prend toujours en mauvaise part.) ‖ *Etre ému jusqu'à l'âme, jusqu'au fond de l'âme,* Etre profondément ému. ‖ *Un corps sans âme.* Se dit de tout être, réel ou figuré, qui est privé de sa partie la plus essentielle. ‖ *Corps et âme,* Sans réserve. ‖ *Dieu veuille avoir son âme !* Prière pour une personne morte. ‖ *Une âme en peine,* Une âme livrée aux peines de l'enfer ou du purgatoire, et, familièrem., Toute personne en proie à de vives inquiétudes, à un grand chagrin : *Tourner, errer, comme une* ÂME EN PEINE. ‖ *Avoir l'âme chevillée au le corps.* Se dit de quelqu'un qui survit à une grande maladie, à un accident terrible. ‖ *Dans l'âme,* Tout à fait, en parlant d'une manière d'être, de voir, de penser : *Il faut être Français* DANS L'ÂME. ‖ *Sur mon âme !* Formule de serment qui signifie, Sur mon salut éternel. ‖ *Une bonne âme,* Personne bonne et simple. ‖ *Se tourmenter le corps et l'âme,* Se donner beaucoup de peine de corps et d'esprit. ‖ *Le pays des âmes,* Le séjour des morts. ‖ *Âme pour âme,* Sans réserve : *Répondre de quelqu'un corps pour corps et* ÂME POUR ÂME. ‖ *Etre tout âme,* Etre doué d'une excessive sensibilité. ‖ *Avoir charge d'âmes,* Avoir la responsabilité du salut des âmes ou la charge de diriger, de soutenir quelqu'un. ‖ *Etoffe qui n'a que l'âme,* Qui manque de consistance, de force.

— ÂLLUS. LITTÉR. :

Je suis jeune, il est vrai, mais aux ÂMES *bien nées*
La valeur n'attend pas le nombre des années.

Passage du célèbre dialogue dans lequel Rodrigue provoque le comte, dans *le Cid*, de Corneille, acte II, sc. II.

Dans l'application, ces deux vers sont cités souvent sur le ton de la plaisanterie, et en variant le mot *valeur*.

— Artill. Vide intérieur d'une bouche à feu. *L'âme* d'une pièce forme un cylindre creux; la partie où l'on met la

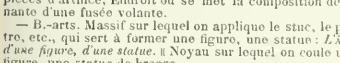

Ame d'un canon.

charge se nomme *chambre*, celle qui est du côté de la bouche conserve le nom de *âme*. (V. CANON, FUSIL.) ‖ Dans les pièces d'artifice, Endroit où se met la composition détonante d'une fusée volante.

— B.-arts. Massif sur lequel on applique le stuc, le plâtre, etc., qui sert à former une figure, une statue : *L'ÂME d'une figure, d'une statue.* ‖ Noyau sur lequel on coule une figure, une statue de bronze.

— Cartonn. Se dit des feuilles de carton moulé qui sont couvertes d'une ou plusieurs couches de papier. ‖ On donne encore ce nom à la bande de carton qui, dans une boîte, forme la gorge et porte le dessus.

— Mus. Petit morceau de bois cylindrique qui, placé dans l'intérieur du violon, de l'alto, du violoncelle ou de la contrebasse, sert d'une part à soutenir la table sous la pression des cordes, et de l'autre à mettre en communication de vibration toutes les parties de l'instrument.

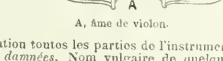

A, âme de violon.

— Ornith. *Ames damnées,* Nom vulgaire de quelques espèces d'oiseaux aquatiques, voisins des pétrels (il rappelle l'agitation continuelle de ces oiseaux, qui rasent l'eau et voltigent avec une sorte d'inquiétude). On les trouve dans la Méditerranée et la mer Noire.

— Techn. Principale partie d'une machine ou la machine elle-même. ‖ Soupape de cuir par laquelle l'air pénètre dans le soufflet. ‖ Menu bois, menues branches qui sont au milieu d'un fagot. ‖ Mèche d'un cordage. ‖ Noyau d'un gland de passementerie. ‖ Petite masse sèche renfermée dans le tuyau d'une plume. ‖ Nom des petites feuilles de tabac qui remplissent le dedans des andouilles de tabac. ‖ *Ame d'un rôle de tabac,* Le bâton autour duquel le tabac cordé est monté. ‖ Fils de cuivre tordus, qui occupent le centre d'un câble électrique. ‖ *Ame d'un fer a* T, Partie qui relie les deux ailes d'un fer à T. ‖ *Ame de rail,* V. RAIL.

ENCYCL. Philos. L'expérience de la mort n, de bonne heure, amené les hommes à distinguer l'*âme* du corps. Cette distinction a paru de telle nature aux peuples primitifs indo-européens, qu'ils ont tous admis une certaine survivance de l'âme. Mais, pour les premiers penseurs grecs, dont l'esprit tâtonnait encore, comme pour les nonrivilisés actuels, l'âme n'était qu'un souffle, un air subtil et vivifiant, qui s'échappait du cadavre par la bouche ou par les blessures ouvertes. Avec le pythagorisme surgit une idée plus abstraite : l'individu résulte de l'union temporaire d'éléments corporels; l'âme est un nombre déterminé, principe de cette combinaison harmonieuse. Pour Empédocle, comme pour Héraclite, elle est une étincelle du feu divin qui pénètre tout. Anaxagore voit dans l'âme un esprit (νοῦς). Démocrite professe franchement le matérialisme : l'âme se compose des atomes les plus délités, les plus polis et les plus mobiles; associés dans un certain ordre, ils acquièrent la faculté de sentir. Platon est nettement spiritualiste. Pour lui, l'âme a trois puissances : la sensibilité, la volonté et la raison. Ces trois puissances ne s'agencent pas « comme les pièces des chevaux de bois », elles ne forment qu'un seul et même être, lequel est immortel. Aristote voit dans l'âme la forme du corps, c'est-à-dire, comme il l'entend, la force immanente qui donne à l'organisme humain sa vie organique, sensitive et intellectuelle, et qui n'a elle-même d'existence qu'en lui. L'épicurisme revient au matérialisme de Démocrite, et le stoïcisme au panthéisme d'Héraclite en faisant de l'âme un souffle chaud, émané de l'âme du monde.

Mais, tout à coup, le spiritualisme renaît, plus vivace que jamais : le christianisme prêche de toute part l'immatérialité de l'âme et sa survivance sans fin dans un monde supérieur à celui-ci, plus durable et plus juste : « De cette nouvelle l'humanité allait vivre. » (Boutroux.)

Au moyen âge, la pensée oscille sans cesse entre Platon et Aristote, dont on concilie, en les modifiant, les théories de l'âme avec les données chrétiennes. A la Renaissance, on ressuscite l'une ou l'autre de ces théories, et on les interprète avec une indépendance sans réserve.

Pendant que Hobbes adopte un matérialisme absolu, Descartes, analysant les deux idées de l'âme et du corps, met l'essence de l'une dans la pensée, et celle de l'autre dans l'étendue, et ces deux essences sont irréductibles l'une à l'autre. Par le mot de « pensée », il entend non pas la seule intelligence, mais tous les phénomènes psychologiques. Spinoza repousse le dualisme cartésien. Le corps a pour cause immédiate Dieu, en tant que son essence se manifeste par l'étendue et comporte une détermination qui constitue un mode de l'étendue; l'attribut de la pensée étant en Dieu rigoureusement parallèle à celui de l'étendue, l'idée de cette détermination est donnée en Dieu, en tant que son essence se manifeste par la pensée; elle est donc l'idée d'un corps.

Hume soutient que ce que nous appelons le *moi* un et identique ne nous est révélé par aucune impression simple et constante et que le prétendu objet du sens interne se résout, comme l'objet des sens, en une série mouvante de phénomènes. Stuart Mill ne fera que reprendre cette doctrine.

Kant attaque, de son côté, la métaphysique de l'Ecole sur l'âme. Il nie que la méthode syllogistique puisse conduire à la connaissance de la nature de l'âme, mais il arrive, par la morale, à la croyance en son immortalité.

Le spiritualisme et le matérialisme ont trouvé au XIXe siècle des défenseurs déterminés.

Quant à la doctrine kantienne de l'âme, elle se présente tantôt relativement pure, tantôt sous la forme néo-criticiste. Rejetant toute spéculation sur l'âme substance, Renouvier n'admet que des phénomènes reliés par la loi de personnalité.

— ÂME DES BÊTES. Les anciens, d'après Aristote, accordaient aux animaux une *âme* sensitive. Descartes en fit de pures machines, de véritables automates. La sensibilité et les instincts des animaux ne s'accordent pas avec son dualisme absolu, *pensée* et *étendue* : l'âme des bêtes fut sacrifiée aux exigences du système. Mécanistes à outrance, les cartésiens s'attachèrent à cette opinion du maître. On sait qu'un jour, où Fontenelle était venu le voir, Malebranche, importuné par les mouvements de sa chienne, qui coupait la conversation et l'empêchait de suivre quelque raisonnement, donna à cette pauvre bête, qui était pleine, un grand coup de pied dans le ventre, en disant : « Ne savez-vous pas bien que cela ne sent pas ? » Condillac et les philosophes du XVIIIe siècle soutinrent, contre le cartésianisme, que les animaux sont, dans une certaine mesure, doués de sentiment, d'intelligence et de volonté. Ces attributs de l'animalité ont cessé d'être mis en doute, quelque distance qui les sépare des facultés humaines.

— ÂME DU MONDE. Les anciens désignaient sous le nom de *âme du monde* une force infuse dans toutes les molécules de l'univers, laquelle, selon eux, servait à la matière de principe moteur et de principe plastique, c'est-à-dire qui donnait la forme et le mouvement à tous les êtres. Pythagore, Platon, les alexandrins, faisaient de l'âme du monde une substance intermédiaire entre le Dieu suprême et l'univers. Les stoïciens mettaient ce principe à la place de Dieu lui-même.

Âme (REPRÉSENTATIONS DE L'). Les représentations de l'âme ont varié aux différentes époques et chez les peuples, selon l'idée que chaque civilisation s'est faite de la vie posthume. Le *double* est, chez les Egyptiens, un second exemplaire du corps : à ce double correspond l'*image* des poètes grecs et l'*ombre* des Latins. L'imagination des Grecs prêtait une forme sensible à l'âme. Les peintures de vases montrent l'image ou εἴδωλον figurée tantôt comme un oiseau à tête humaine, tantôt comme une petite figure reproduisant les traits du mort, avec des proportions très réduites; quelquefois, comme dans les bas-reliefs du monument de Xanthos, l'âme est enlevée par des génies ailés ou *harpies*. Ce n'est que plus tard que l'εἴδωλον paraît sous la forme d'une petite figure une et ailée n'offrant plus de ressemblance avec le corps. Lorsque les Romains imaginèrent de frapper des médailles et de sculpter des bas-reliefs, pour célébrer l'*apothéose* et la *consécration* de leurs souverains, ils représentèrent l'aigle et le paon, oiseaux consacrés à Jupiter et à Junon, emportant au ciel l'âme de l'empereur ou de l'impératrice figurée en buste. C'est au même titre symbolique que l'image du phénix apparaît accompagnée des mots *æternitas, consecratio.* Cet oiseau merveilleux, qui, d'après la croyance populaire, avait le don de renaître de ses cendres, fut adopté par les premiers chrétiens comme un emblème de la résurrection et de l'immortalité de l'âme. Les premiers chrétiens ont aussi donné à l'âme l'apparence d'un navire touchant au port, d'un cheval se hâtant de fournir sa course et, plus souvent encore, celle d'une colombe. A partir du XIIIe siècle, l'âme est ordinairement représentée sous les traits d'un petit être humain nu et sans sexe. Tantôt elle entre dans la gloire éternelle, tantôt elle s'élève dans le ciel portée par des anges.

Le Christ tenant dans son manteau les âmes des élus. Bas-relief cathédrale de Bourges.

Bientôt, l'idée de représenter des anges et des démons se disputant les âmes vint inspirer les primitifs italiens et les tailleurs d'images des cathédrales gothiques; alors aussi, la conduite des âmes sous la garde des anges et la poésie des âmes, renouvelée des Grecs, deviennent des thèmes familiers aux peintres et aux sculpteurs. Les âmes n'ont plus rien des anciens caractères symboliques : elles sont tantôt vêtues, tantôt nues, et, dans ce dernier cas, les sexes sont parfaitement indiqués. La représentation de l'âme sous la figure d'une jeune fille se retrouve dans les livres de piété, depuis le XVIe jusqu'au XVIIIe siècle. Lorsque les productions de l'idéalisme chrétien eurent cessé d'être comprises et goûtées, les artistes renoncèrent aux représentations symboliques de l'âme. La fable de Psyché continua seule à être interprétée dans des compositions faites pour charmer les sens plutôt que l'esprit. De nos jours, l'Ecole allemande, entraînée par ses tendances mystiques, s'est efforcée de rajeunir les anciens symboles et a remis en scène les personnifications allégoriques du moyen âge. En France, la récente évolution symboliste n'a pas permis de constater des représentations inédites ou originales de l'âme; une association s'est bien qualifiée de *Peintres de l'âme* (1895), mais, par ce titre, elle entendait seulement indiquer la communauté des tendances moralistes.

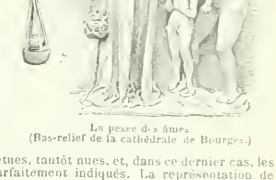

La pesée des âmes.
(Bas-relief de la cathédrale de Bourges.)

Âmes mortes (LES), roman de Nicolas Gogol (1854). Avant l'abolition du servage, tout propriétaire russe payait la capitation d'après le nombre d'âmes, c'est-à-dire de paysans, qui peuplaient ses domaines. Comme les recensements n'étaient ni fréquents ni exacts, il se trouvait payer pour des âmes qui étaient mortes depuis longtemps. En revanche, il empruntait sur les âmes tout aussi bien que sur la terre même, sans que la Banque d'Etat, qui prêtait jusqu'à deux cents roubles par âme, se préoccupât de savoir si l'âme était vivante ou morte. Le héros du roman de Gogol, un certain Tchitchikov, va chez les grands propriétaires, dont la famine ou le choléra viennent de dépeupler les domaines, et leur achète leurs âmes mortes, achat qui ne peut lui coûter bien cher, puis il se fait prêter sur elles une somme ronde. Quand la Banque, faute de payement, voudra réaliser le gage, elle s'en trouvera bien empêchée, mais le débiteur sera loin alors. Cette curieuse donnée est pour l'auteur le prétexte d'une série d'études sur la vie provinciale en Russie, et ses tableaux de mœurs sont toujours très vivants.

AMÉ, ÉE adj. Terme de chancellerie employé autref. pour *aimé*, dans les lettres et les ordonnances des rois de France : *A nos* AMES *et féaux conseillers.*

— Substantiv. et ironiq. Serviteur fidèle, ami dévoué.

AMÉ-no-mi-naka-noushi-no-kami « le Dieu maître du centre auguste du ciel ». C'est nominalement la divinité suprême du *Shintô*, ou religion nationale du Japon. Bien qu'on le dise tout-puissant et souverain maître du monde, il ne fait pas œuvre de création. Les « Dieux » sont, outre Amé-no-mi-naka-noushi-no-kami, *Takami-musoubi-no-kami* « le grand et auguste Dieu merveilleux producteur » et *Kami-musoubi no kami* « le Dieu merveilleux producteur ». Celui dont il s'agit fait donc partie d'une Trinité ayant une origine commune inexpliquée. Cependant, les Japonais actuels admettent la priorité et la supériorité d'Amé-no-mi-naka-ooushi-no-kami sur les autres dieux. La religion shintoïste interdisant de représenter les dieux sous des formes corporelles, il n'existe pas d'images d'Amé-no-mi-naka-noushi-no-kami.

AMÉBÉE (du gr. *amoibaios*, alternatif) adj. Se dit d'un chant en dialogue où deux interlocuteurs se répondent par des couplets ordinairement de même longueur : *La troisième églogue de Virgile offre un modèle d'une petite pièce* AMÉBÉE. ‖ *Vers amébées,* Vers employés dans ce genre de poésie.

AMECA, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. cô-

tie *Amecer*; 10.000 hab. Elle est située au milieu d'une contrée extrêmement fertile.

AMÉCER, le *c* du rad. *amée* prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un A ou un O : *Nous amçons. Il amçoa.* — L'é fermé du radical se change en è ouvert devant une voyelle muette : *J'amèce*, excepté au futur et au conditionn., où l'é fermé est conservé) v. a.

— T. de vitic. Aux environs de Paris, les vignerons disent qu'ils « amècent » leur vigne quand ils enlèvent avec le sécateur, après la vendange et lorsque les pousses de l'année sont aoûtées, les sarments malingres ou inutiles, de sorte qu'il ne reste sur les ceps que les sarments vigoureux sur lesquels sera assise la taille de l'année suivante, faite en vue de la production du fruit.

AMECHA-ÇPENTA ou **AMESCHA-ÇPENTA**. Myth. pers. V. AMSCHASPANDS.

AMED n. m. Droit que payent, en Turquie, les marchandises indigènes exportées.

AMÉDÉE, nom commun à plusieurs comtes et ducs de Savoie. V. SAVOIE.

AMÉDÉE (Ferdinand-Marie), duc d'Aoste, ex-roi d'Espagne, sous le nom de **Amedee Ier**, né à Turin en 1845, mort dans cette ville en 1890. Second fils du roi d'Italie, Victor-Emmanuel, il fut nommé lieutenant général et vice-amiral (1869). Après l'avortement de la candidature Hohenzollern au trône d'Espagne, les Cortès espagnoles, réunies le 16 novembre 1870, décernèrent la couronne au prince Amédée, qui fut proclamé roi sous le nom de « Amédée Ier » et arriva à Madrid le 2 janvier 1871. Il manifesta la ferme volonté de gouverner constitutionnellement et se fit le représentant des idées libérales; mais, souverain d'origine étrangère, il n'inspira qu'une sympathie médiocre aux Espagnols. Peu après éclatait dans les provinces basques l'insurrection carliste, qui devait durer cinq ans. Comprenant son impuissance à rétablir l'ordre, Amédée Ier abdiqua le pouvoir le 10 février 1873, et les Cortès proclamèrent la république. Amédée retourna en Italie, reprit son titre de « duc d'Aoste » et reçut son ancienne dotation. — Sa femme, la princesse *Marie* DEL POZZO DELLA CISTERNA, née en 1847, morte à San-Remo en 1876, lui laissait trois fils : le prince Emmanuel, duc de Pouilles, le prince Victor, comte de Turin, et le prince Louis. En 1888, il avait épousé en secondes noces sa nièce, fille du prince Napoléon Bonaparte, la princesse Létitia, dont il eut un fils, le prince HUMBERT.

Amédée

AMEILHON (l'abbé Hubert-Pascal), érudit, né à Paris en 1730, mort dans cette ville en 1811. Membre de l'Académie des inscriptions, il se livra à de profondes recherches sur diverses parties de l'histoire ancienne, continua l'*Histoire du Bas-Empire*, de Le Beau, et devint conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal. On estime surtout son *Histoire du commerce et de la navigation des Égyptiens sous les Ptolémées* (1766).

AMEIPSIAS, poète comique grec, du Ve siècle av. J.-C. Il ne nous reste que quelques fragments de ses comédies, dont les deux principales, le *Connos* et les *Villageois*, avaient remporté le prix, bien qu'Aristophane eût concouru en présentant les *Nuées* et les *Guêpes*.

AMÉIVA ou **AMÉIVE** (mot brésilien) n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des *améividés*, caractérisés par leurs grandes plaques ventrales et leurs dents tricuspides : *ameiva gris* (*ameiva maxima* [Guyane]), etc.

AMÉIVIDÉS n. m. pl. Famille de reptiles sauriens fissilingues, renfermant de grands lézards qui remplacent dans l'Amérique les varans de l'ancien monde. Habitent les régions chaudes et vivent à terre ou au bord des eaux; très carnassiers. — *Un* AMÉIVIDÉ.

Améiva (environ 0m,4 de long).

AMÉLANCHE n. f. Fruit de l'amélanchier.

AMÉLANCHIER (*chi-é*) n. m. Genre de rosacées, série des pirées, voisin des alisiers. ‖ Arbres ou arbrisseaux de l'Amérique boréale, du Japon, de l'Asie Mineure, et qu'on rencontre quelquefois aux environs de Paris.

AMELAND, île de Hollande (prov. de Frise, dans la mer du Nord, à 8 kilom. de la côte; 2.280 hab.; ancien bailliage.

AMÉLÈS, nom d'un des fleuves de l'Enfer, selon Platon. Plutarque prétend qu'il était impossible d'en retenir l'eau dans un vase.

AMÉLÉTIE (du gr. *amêlêtos*, négligé) n. f. Genre de plantes de la famille des lythracées ou lythrariées, originaire des Indes orientales.

ÂMELETTE n. f. Petite âme. V. ÂMETTE.

AMELIA (lat. *Ameria*), ville d'Italie (prov. de Pérouse); 6.100 hab. Évêché; raisins excellents. Patrie de l'acteur Roscius, client et ami de Cicéron.

AMELIA, île de l'Atlantique, sur la côte orient. de la Floride (États-Unis); cap. *Ferdinandina*, excellent port.

AMÉLIE (Anne), sœur de Frédéric le Grand, née en 1723, morte en 1787. Elle cultiva la musique avec passion et composa sur la *mort de Jésus*, de Ramber, un oratorio cité comme un morceau extrêmement remarquable.

AMÉLIE, duchesse de Saxe-Weimar-Eisenach, nièce du roi de Prusse Frédéric II, et veuve du duc Ernest-Auguste-Constantin, née en Italie en 1739, morte en 1807. Veuve deux ans après son mariage (1756), elle fut régente jusqu'en 1775, encouragea le commerce et l'industrie, les lettres et les arts, s'entoura d'hommes de génie tels que Gœthe, Schiller, etc., et créa une foule d'établissements utiles. La cour de Weimar fut un centre de culture intellectuelle qui valut à la petite capitale le nom de « Athènes de l'Allemagne ». En 1788, elle fit avec Gœthe le voyage d'Italie.

AMÉLIE (Marie-Frédérique-Augusta), sœur du roi de Saxe Frédéric-Auguste II, née à Dresde en 1794, morte à Pillnitz en 1870. Sous le pseudonyme de AMÉLIE HEITER, elle fit représenter avec succès des œuvres dramatiques (Dresde, 1837-1842), qui ont été en partie traduites en français par Pitre-Chevalier : *l'Oncle; l'Hôte; la Fiancée du Château; une Femme charmante; la Demoiselle de village*, et *l'Héritier du majorat*. Elle a laissé aussi des compositions musicales.

AMÉLIE, ex-reine de Grèce, née en 1818 dans le grand-duché d'Oldenbourg, morte à Bamberg en 1876. Elle épousa en 1836 Othon Ier, roi de Grèce, se rendit d'abord populaire par sa beauté et son énergie, et fut à diverses reprises chargée de la régence. En 1861, un étudiant tira sur elle sans l'atteindre, et, en 1862, une insurrection la renversa du trône avec son mari.

AMÉLIE, reine de France. V. MARIE-AMÉLIE.

Amelie, roman anglais, de Fielding (1751); ce fut le dernier ouvrage important de l'auteur de *Tom Jones*. Au lieu de chercher dans l'amour, comme la plupart des romanciers, l'action et les péripéties de son ouvrage, Fielding les a cherchées dans le mariage même et la félicité domestique. Son récit est l'histoire d'un ménage, toujours uni et, en somme assez heureux, malgré les torts du mari, qui est joueur, imprévoyant et, par surcroît, infidèle. Le caractère de la femme, Amélie, est très intéressant et finement tracé. Sa patience angélique, son indulgence pour les torts de Booth, son mari, sa résignation dans les jours de détresse, offrent un parfait modèle des vertus conjugales. Il règne dans *Amélie* une certaine monotonie, due à ce que les situations sont toujours à peu près les mêmes; mais ce défaut est racheté par l'exactitude et la fidélité des peintures morales.

Amélie de Mansfield, par Mme Cottin (1803). L'auteur a voulu, dans cet ouvrage, montrer à quel excès de malheurs peut conduire l'amour, même le moins coupable, et à quel point l'orgueil peut endurcir le cœur. Il y a quelque exagération et des invraisemblances; mais c'est une production d'un style brillant. *Amélie* est un roman par lettres, ce qui lui donne une grande variété.

AMÉLIE-LES-BAINS, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 10 kilom. de Céret, à l'embouchure du Mondony dans le Tech; 1.381 hab. Eaux sulfurées sodiques, de 36° à 61° C., pour les maladies des voies respiratoires, la tuberculose, connues dès l'époque romaine, émergeant par dix-sept sources principales de roches feldspathiques; hôpital militaire. Le bourg se nommait autrefois *Bains d'Arles*. Il a pris, en 1840, le nom de *Amélie-les-Bains*, en souvenir du séjour qu'y fit la reine Marie-Amélie.

AMÉLIORABLE adj. Qui peut être amélioré : *Terrain* AMÉLIORABLE.

AMÉLIORANT, ANTE adj. Qui est propre à améliorer, à accroître la fécondité du sol : *En agriculture, il y a des plantes* AMÉLIORANTES *et des plantes* ÉPUISANTES.

AMÉLIORATEUR, TRICE, ou **AMÉLIORATIF, IVE** adj. Qui peut, qui est de nature à améliorer.

AMÉLIORATION (*si* — rad. *améliorer*) n. f. Changement en mieux; progrès dans le bien : AMÉLIORATION *dans l'état d'un malade. La croissance intellectuelle n'est pas moins indispensable que l'*AMÉLIORATION *matérielle*. (V. Hugo.)

— Particulièrem. Réparations, embellissements, qu'on fait dans un fonds de terre ou dans une maison, pour en augmenter la valeur : *On est obligé de payer les* AMÉLIORATIONS *à un possesseur de bonne foi que l'on dépossède.*

— En T. de dr. *Améliorations nécessaires*, Celles qui sont indispensables pour ne pas laisser dépérir le bien. ‖ *Améliorations utiles*, Celles qui donnent au bien une plus-value, et sans lesquelles cependant il ne dépérirait pas. ‖ *Améliorations* ou *Impenses voluptuaires*, Améliorations de luxe, d'agrément, de fantaisie.

— ANTON. **Adultération, corruption, dégénération, dégénérescence, dégradation, détérioration, empirement, endommagement, pervertissement.**

AMÉLIORER (du lat. *melior*, meilleur) v. a. Rendre meilleur : *Le bœuf* AMÉLIORE *le fonds sur lequel il vit et engraisse son pâturage*. (Buffon).

— Par anal. : *Instruire le peuple, c'est l'*AMÉLIORER. (V. Hugo.)

— Particulièrem. Faire dans un fonds de terre ou dans une maison des travaux qui en augmentent la valeur : *On* AMÉLIORE *considérablement un terrain par le drainage.*

— Anc. chim. *Améliorer un métal*, L'épurer.

S'améliorer, v. pr. Devenir meilleur.

— ANTON. **Abâtardir, adultérer, avarier, corrompre, dégrader, dépraver, détériorer, empirer, endommager, gâter, pervertir, vicier.**

AMÉLIORISSEMENT n. m. Terme particulier à l'ordre de Malte, et qui se disait pour Amélioration.

AMELLE (lat. *amellus*, plante chantée par Virgile) n. f. Genre de plantes appartenant à la famille des composées, tribu des astérées, qui vit dans les prés secs des montagnes calcaires et élevées de l'Europe.

AMELLÉES n. f. pl. Division de la sous-tribu des astérinées, famille des composées. — *Une* AMELLÉE.

AMELOT DE LA HOUSSAYE (Abraham-Nicolas) publiciste, né à Orléans en 1634, mort à Paris en 1706. Il est l'auteur d'une *Histoire du gouvernement de Venise* (1676), remplie de traits satiriques qui le firent jeter à la Bastille, ainsi que de *Mémoires historiques* très piquants (Paris, 1722), et le traducteur de l'*Histoire du Conseil des Trente*, de Paolo Sarpi.

AMEN (mot hébr. qui signif. *ainsi soit-il*), terme par lequel se terminent beaucoup de prières catholiques, israélites, mahométanes.

— Par ext. et familièrem., S'emploie dans le langage ordinaire pour exprimer que l'on approuve une chose, qu'on y consent : *Dire* AMEN *à toutes les propositions.* ‖ Se dit ironiquem. dans le même sens que *ainsi soit-il*, à un interlocuteur qui vient de finir un long discours : *Vous avez fini?* AMEN!

— PROV. **Depuis Pater jusqu'à amen**, Depuis le commencement jusqu'à la fin. ‖ **Il est toujours là pour dire amen.** Se dit de quelqu'un qui trouve toujours quelque chose à ajouter à ce qu'on vient de dire, ou qui approuve tout.

— Substantiv. : *Dire un* AMEN. ‖ Pl. *Des* AMEN.

— ENCYCL. Au commencement d'une phrase (*Amen, dico vobis*), le mot *amen* marque l'affirmation et signifie *en vérité, certainement*. Répété deux fois de suite, il a la force du superlatif. Les Abyssins appellent « ameo » le sacrement de l'eucharistie.

Le mot *amen* a fréquemment servi de sujet aux compositeurs de musique religieuse. (V. FUGUE.) On doit de très beaux *Amen* à Palestrina, à Hændel, à Caffaro, etc. Un *amen* est écrit en canon, à l'abbaye de Westminster (Londres), sur le tombeau d'un des rares bons musiciens que compte l'Angleterre : Benjamin Cook.

AMENAGE n. m. La peine et les frais pour amener, pour voiturer quelque chose : *Frais d'*AMENAGE.

AMÉNAGEMENT n. m. Eaux et for. Action d'aménager un bois, une forêt; résultat de cette action.

— Mar. Dans les bâtiments servant à transporter des voyageurs, Distribution de l'intérieur de ces bâtiments en cales, entreponts, batteries, dunettes, salles, salons, cabines, infirmeries, cambuses, magasins, etc. : *L'*AMENAGEMENT *actuel des steamers est luxueux.* (On dit plutôt *emménagement.*) ‖ Au pl. L'ensemble de ces différentes choses.

— Par ext., *aménagement* s'emploie quelquefois dans la langue courante en parlant d'une maison, d'un appartement, etc. : *Les Anglais excellent aux* AMÉNAGEMENTS *confortables.*

— ENCYCL. Eaux et for. L'*aménagement* d'une forêt consiste *à régler son exploitation*, c'est-à-dire à choisir le régime forestier auquel elle sera soumise, de façon qu'elle donne à son propriétaire un rendement annuel et soutenu le plus avantageux possible.

En principe, tout régime forestier divise le domaine boisé en parcelles exploitées successivement à une année de distance. S'il y a trente parcelles, chacune d'entre elles sera exploitée une fois tous les trente ans. On dit alors que la révolution du régime d'exploitation adopté est de trente ans. On pratique actuellement trois espèces de régimes forestiers : l'aménagement en *taillis*, en *futaie* et en *taillis sous-futaie*.

Dans l'aménagement en taillis, la *régénération* repose sur les *rejets* que fournissent les souches et les racines des arbres qui ont été abattus. Elle est prompte, aussi elle permet d'appliquer une révolution de courte durée (trente années par exemple). C'est avec le taillis que la forêt, considérée comme représentant un certain capital argent, fournit la rente la plus élevée. Aussi l'aménagement en taillis est celui que préféreront les particuliers. Mais, sous ce régime, la forêt ne produit que des bois de chauffage et elle tend à se peupler de bois blancs au détriment des essences dures plus précieuses. En définitive, le taillis diminue insensiblement la valeur du domaine boisé.

Dans l'aménagement en futaie, la *régénération* repose sur les jeunes plants venus de graines ou *brins de semence*. Les arbres sont exploités à un âge avancé (cent ans par exemple). La forêt est alors divisée en cent parcelles. On laisse sur la coupe exploitée un certain nombre d'arbres *porte-graines*, choisis convenablement, capables de fournir en abondance des semences vigoureuses et d'assurer l'ombrage nécessaire aux jeunes plants. On *éclaircira* ensuite progressivement par de nouvelles coupes jusqu'à ce que les jeunes arbres aient acquis tout leur développement, et, par la suite, on pratiquera en outre des coupes d'amélioration pour favoriser les essences précieuses, par l'abatage des bois blancs toujours envahissants, ou des produits malingres, et pour retrancher les végétaux nuisibles : épines, ronces, morts-bois. (La futaie n'est pas toujours traitée comme on vient de le dire. [V. JARDINAGE].)

L'aménagement en futaie, surtout avec des révolutions à longue période, assure la parfaite conservation de la forêt et même permet son amélioration. On obtient par ce régime les produits les plus utiles dans les bois de marine. C'est la méthode d'exploitation que la logique impose dans les forêts domaniales de l'État. L'État doit se préoccuper des intérêts des générations futures, de la défense du territoire contre les nations rivales, et de la défense du sol contre les ravages des eaux torrentielles (on sait que la forêt a une grande influence sur le régime des eaux).

Le taillis sous-futaie, régime intermédiaire entre le taillis et la futaie, jouit d'une façon incomplète des avantages de l'un et de l'autre (route plus élevée qu'avec la futaie, conservation mieux assurée qu'avec le taillis). A chaque révolution, on laisse sur la parcelle exploitée un certain nombre d'arbres porte-graines dits « baliveaux ». Il peut ainsi rester debout des baliveaux âgés de plusieurs révolutions dits baliveaux *modernes, anciens, bisanciens*, etc.

Les conifères ne rejetant pas de souche ne peuvent être exploités qu'en futaie.

— Dr. *Aménagement des bois compris dans un usufruit.* V. USUFRUIT. ‖ *Aménagement des bois et forêts de l'État, des communes, des établissements publics.* V. FORÊTS.

AMÉNAGER (rad. *ménage*. — Il prend un *e* muet entre le radical *ménag* et la terminaison, toutes les fois que celle-ci commence par un A ou un O : *Nous aménageons. Il aménagea*, etc.) v. a. Diviser une forêt en coupes successives, et réglementer l'étendue des coupes annuelles : AMÉNAGER *un bois.* ‖ Débiter du bois de charpente ou de chauffage : AMÉNAGER *des chênes, des hêtres*, etc.

— Par ext. Disposer, distribuer avec ordre : *L'irrigation qui* AMÉNAGE *le mieux les eaux est celle qui conserve le mieux la fécondité du sol.* (De Villeneuve.)

— Régler la disposition intérieure d'un navire, d'une maison, etc.

S'aménager, v. pr. Être aménagé.

AMENDABLE adj. Que l'on peut amender, que l'on peut améliorer : *Une terre* AMENDABLE.

— Anc. dr. Susceptible d'amende : *Cas* AMENDABLE. ‖ *Crimes amendables*, Crimes dont on évitait le châtiment en payant une certaine somme.

AMENDAGE n. m. Action d'amender.

AMENDE n. f. Peine pécuniaire infligée pour une infraction aux lois, aux règlements : *Être condamné à l'*AMENDE.

— Dans le langage ordinaire et par ext., Petite punition infligée pour une légère infraction, dans une circonstance quelconque : *Le premier qui rira, sera mis à l'*AMENDE.

— PROV. et FIG. **Les battus payent l'amende.** Se dit d'un homme à qui on donne tort quand il a raison.

— *Amende honorable,* Punition infamante, sorte de réparation publique, infligée par l'ancienne législation française à certains criminels : *Autrefois, le blasphémateur était condamné à faire* AMENDE HONORABLE *au pied de l'autel.* (Lamenn.)

— Fig. et fam. *Faire amende honorable,* S'excuser, demander pardon d'un tort quelconque.

— ENCYCL. Anc. dr. La peine de l'*amende* paraît avoir été en usage dès les temps les plus reculés. En France, l'origine de l'amende semble remonter au système des compositions (v. ce mot) usité chez les Francs et les Germains. A un moment, le roi prélevait une certaine somme, *fredum,* sur la composition payée à la victime ou à sa famille ; c'est cette portion attribuée à l'autorité publique qui devint l'amende. Avant 1789, on distinguait deux grandes classes d'amendes : les unes fixées par les ordonnances, les autres arbitraires. Aujourd'hui, il n'y a plus d'amendes arbitraires : un maximum et un minimum sont fixés, entre lesquels doit s'enfermer la décision du juge.

— Dr. L'*amende* est une peine commune aux matières criminelles, correctionnelles et de simple police (C. pén., art. 9, 11 et 464). Elle consiste dans l'obligation de payer une somme d'argent.

L'amende est une peine tantôt principale et tantôt accessoire en matière de simple police et en matière correctionnelle, toujours accessoire en matière criminelle. Les amendes pour *contraventions de police* peuvent s'élever de 1 à 15 fr. inclusivement (C. pén., art. 466), mais les jugements sont susceptibles d'appel, dans les dix jours de la signification, lorsque l'amende prononcée excède 5 fr., outre les dépens (C. instr. crim., art. 172). Les délits dont la peine excède 15 fr. d'amende sont de la compétence des tribunaux correctionnels (C. instr. crim., art. 179). Dans tous les cas où l'amende est substituée à l'emprisonnement, aux termes du décret du 27 nov. 1870, si la peine de l'emprisonnement est seule prononcée par l'article dont il est fait application, le maximum de cette amende est de 3.000 fr. (C. pén., art. 463).

L'amende est une peine essentiellement personnelle. Aussi ne peut-elle être prononcée contre les personnes qui ne sont que civilement responsables, et celles-ci, le cas échéant, ne peuvent-elles être soumises à la contrainte par corps, maintenue, en matière d'amende, par la loi du 22 juillet 1867.

Les biens présents et à venir du condamné garantissent le payement des amendes, restitutions, dommages-intérêts et frais de justice. C'est pour cela que toute condamnation pécuniaire emporte une hypothèque sur lesdits biens (C. civ., art. 2123). L'Etat a un privilège sur les immeubles et meubles des condamnés pour le recouvrement des frais. Si les biens du condamné sont insuffisants pour payer à la fois les restitutions et les dommages-intérêts, la partie civile a la préférence (C. pén., art. 54). En outre, tous les individus condamnés pour un crime ou pour un même délit sont tenus solidairement des amendes et autres condamnations pécuniaires (C. pén., art. 55).

L'art. 40 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse interdit d'ouvrir ou d'annoncer publiquement des souscriptions ayant pour objet d'indemniser des amendes et condamnations pécuniaires, en matière criminelle et correctionnelle, sous peine d'un emprisonnement de huit jours à six mois et d'une amende de 100 à 1.000 fr. ou de l'une de ces deux peines seulement.

Les amendes en matière fiscale (contributions indirectes, douanes, enregistrement, timbre) sont régies par des règles particulières.

Le caractère répressif doit être reconnu aux amendes qui ont pour objet d'assurer l'obéissance à certaines lois civiles ; telles sont celles qui peuvent être prononcées contre les parents qui se dérobent à une réunion du conseil de famille, à une citation en conciliation devant le juge de paix, etc. Les condamnations prononcées contre le mari peuvent être poursuivies sur les biens de la communauté, mais la communauté a droit à récompense (C. civ., art. 1425).

Le service des amendes est réglementé par l'instruction du 5 juillet 1895. Le recouvrement en est opéré par les percepteurs (loi du 29 déc. 1873, art. 25), mais les diverses régies financières (enregistrement, douanes, postes, contributions indirectes) conservent le droit de recouvrer celles qui afférentes aux contraventions relevées dans leur propre service (loi du 29 déc. 1873, art. 58). Ces dernières sont dites amendes *fiscales, de contravention* ou *de réparation.*

Le produit *en principal* des amendes et condamnations pécuniaires dont le recouvrement est confié aux percepteurs est annuellement réparti dans chaque département de la manière suivante : 20 p. 100 à l'Etat et 80 p. 100 à un fonds commun dont le montant est versé au compte des cotisations municipales et qui, déduction faite de certains prélèvements, est attribué pour 1/4 aux enfants assistés et pour 3/4 aux communes, selon la répartition faite par la commission départementale (lois du 26 déc. 1890, art. 2, modifié par la loi du 28 avril 1893, art. 45).

Les amendes se prescrivent comme les peines corporelles, c'est-à-dire par vingt ans s'il s'agit d'un crime, par cinq ans s'il s'agit d'un délit, et par deux ans s'il s'agit d'une contravention (C. instr. crim., art. 635, 636, 639).

— Anc. dr. L'*amende honorable* était un aveu public que le coupable devait faire du crime pour lequel il avait été condamné. Elle était infligée aux séditieux, aux sacrilèges, aux faussaires, aux banqueroutiers frauduleux, etc. Il y en avait deux sortes : l'amende honorable *simple* ou *seche* qui se faisait à l'audience ou à la chambre du conseil, nu-tête et à genoux, et l'amende honorable *in figuris,* qui se faisait en place publique, à haute et intelligible voix, en présence de la foule assemblée. Le condamné était, dans ce second cas, tête et pieds nus, en chemise avec la corde au cou, un cierge à la main, et un double écriteau fixé sur la poitrine et les épaules. Il ne faut pas confondre l'*amende honorable* avec la *réparation d'honneur,* ordonnée en cas d'offenses faites à des particuliers.

Abolie en 1791, rétablie en 1825, supprimée de nouveau en 1830, l'amende honorable subsistait dans le Code pénal sous forme de *réparation* (v. ce mot), lorsqu'elle fut abolie par la loi du 28 décembre 1891.

— Liturg. Le nom de *amende honorable* s'applique aux formules de prières usitées dans le culte catholique pour la réparation des injures faites à Dieu par les impies, les blasphémateurs et les sacrilèges. Une prière de ce genre se dit habituellement dans les exercices de l'*adoration perpétuelle* du saint sacrement et aux offices des Quarante heures.

AMENDEMENT (rad. *amender*) n. m. Changement en mieux, amélioration : AMENDEMENT *dans les symptômes d'une maladie, dans les affaires d'un commerçant.*

— Par ext. : *Plus est louable bon* AMENDEMENT, *que vicieuse faute n'est reprochable.* (Alain Chartier.)

— Agric. Toute substance qui, incorporée au sol, améliore ses propriétés physiques : *Le sable est un* AMENDEMENT *pour les terres argileuses.*

— Anc. dr. Correction d'un jugement : *Demander* AMENDEMENT *d'un jugement.*

— Dr. parlem. Modification proposée à un projet ou à une proposition de loi : *Proposer, discuter, voter, rejeter un* AMENDEMENT.

— ENCYCL. Agric. Puisque au sens étymologique *amender* c'est améliorer, on serait conduit à considérer comme *amendement au sol* toute opération modifiant d'une façon heureuse, immédiatement ou à la longue, la puissance productive du sol, et, par extension, on pourrait aussi appeler amendement les substances qui, incorporées à la terre, tendent à faire croître sa fertilité. Dans cette dernière acception, les engrais seraient des amendements. Aujourd'hui, depuis qu'on connaît mieux la physiologie des végétaux, on attache d'habitude au mot « amendement » un sens très précis, plus ou moins concordant avec les définitions, d'ailleurs assez différentes les unes des autres, données par les anciens agronomes.

On ne saurait confondre la structure, la densité, la couleur, l'odeur, et les autres propriétés physiques d'une substance avec les propriétés chimiques dérivant de la composition chimique de cette même substance. C'est ainsi que la craie et le marbre, si différents par l'aspect, par le poids, par la dureté, sont deux variétés d'une même espèce chimique, le carbonate de calcium.

Il importe également de ne pas confondre les propriétés physiques du sol avec ses propriétés chimiques dérivant de sa composition chimique. Ce sont, dans le premier cas, la couleur de la terre, la grossièreté ou la finesse de ses éléments ou son imperméabilité à l'eau et à l'air atmosphérique, la cohésion plus ou moins grande qu'elle acquiert par la sécheresse, etc. Dans le deuxième cas, ce sont les propriétés qui dérivent pour la terre de ce qu'elle renferme ou de ce qu'elle ne renferme pas certains éléments chimiques. Mais, si l'on se rappelle que les plantes se nourrissent précisément des éléments chimiques qu'elles puisent dans le sol, on en déduira que la propriété la plus essentielle dérivant, pour le sol, de sa composition chimique, ce sera d'être très fertile ou peu fertile, suivant qu'il renfermera en abondance ou en faible quantité, parmi les éléments chimiques, ceux que les plantes recherchent avec avidité. En d'autres termes, les propriétés nutritives de la terre sont sous la dépendance de sa composition chimique.

Ceci posé, on appelle *amendement* toute substance qui, incorporée au sol, améliore ses propriétés physiques, et on appelle *engrais* toute substance qui, incorporée au sol, améliore sa composition chimique et, par conséquent, ses propriétés nutritives.

Sauf de rares exceptions, les substances incorporées au sol jouent le double rôle d'amendement et d'engrais. Toutefois, elles peuvent être amendement plutôt qu'engrais, ou engrais plutôt qu'amendement.

Le sable, qui divise et rend plus perméable une terre argileuse, peut jouer vis-à-vis de cette terre le rôle d'amendement. L'argile, qui donne à une terre sableuse plus de cohésion et d'aptitude à retenir les eaux pluviales, peut jouer vis-à-vis de cette terre le rôle d'amendement. Mais, en outre, un sable *en partie calcaire* apporterait à la terre argileuse un élément chimique précieux : le calcium ; et l'argile apporterait à la terre sableuse un élément chimique non moins précieux : le potassium. Ainsi, le sable et l'argile sont tout à la fois amendement et engrais.

La chaux, la marne, le plâtre jouent aussi dans le sol auquel on les incorpore le rôle double d'amendement et d'engrais. L'action totale de ces substances est même plus complexe. V. CHAULAGE, MARNAGE, PLÂTRAGE.

Les cendres lessivées sont essentiellement des engrais potassiques. V. CENDRE.

Toutes les matières organiques, *dont le fumier de ferme,* sont, en même temps que des engrais, des amendements puissants. Par leur décomposition, il se forme de l'*humus* ou *terreau* qui, au point de vue physique, améliore tous les sols, quelle que soit leur nature. V. HUMUS.

Quant aux engrais chimiques, sauf le phosphate de chaux, leur rôle en tant qu'amendement est nul. Et même, toujours au point de vue physique, le chlorure de potassium, par exemple, peut exercer une action nuisible.

En résumé, un seul type d'amendement le véritable : le sable quartzeux pur ; quelques types d'engrais véritables : le chlorure de potassium, le sulfate d'ammoniaque, etc. Quant aux autres substances qu'on incorpore au sol, ce sont à la fois des amendements et des engrais.

— Dr. parlem. Un *amendement* ne doit jamais avoir le caractère d'une proposition principale ou ne présenter aucune relation avec le texte en discussion ; sinon, il subit les formalités prescrites par le règlement sur les propositions d'initiative parlementaire. Il ne peut être tel que le résultat de son adoption soit de remettre en question un vote de l'Assemblée. A la différence des propositions rejetées, il peut être reproduit sans conditions de délai, et, *en* cas de rejet, rien n'empêche de le représenter, pourvu que sa rédaction soit modifiée. Le paragraphe d'un amendement rejeté dans son ensemble peut être reproduit comme amendement nouveau ; mais on n'a pas le droit de dire que l'on « reprend une partie de l'amendement écarté par la Chambre ». Il est, enfin, interdit d'introduire dans un projet d'intérêt local des dispositions d'intérêt général.

Tout ministre, sénateur ou député, peut soumettre au Sénat et à la Chambre des amendements, non comme membre du gouvernement, mais comme membre du Sénat ou de la Chambre ; en tant que ministre, il ne saurait que déposer des *dispositions additionnelles.* Quand le gouvernement abandonne un projet, il peut être repris à titre d'amendement par un membre du Parlement. Si un amendement est en concurrence avec le texte de la commission et celui du gouvernement, et s'il a le caractère d'un contre-projet, l'Assemblée est consultée sur la question de priorité.

— SYN. **Amendement, correction, réforme.** La *correction* est l'action par laquelle on s'attache à redresser quelque chose de défectueux. L'*amendement* est un changement en bien, opéré dans un ordre de choses vicieux. La *réforme* est l'état d'une chose réalisé dans l'ordre où elle doit être.

AMENDER (lat. *emendare,* corriger) v. a. Améliorer : *La sobriété* AMENDE *la santé.* AMENDER *les mœurs.*

— Agric. Modifier les propriétés physiques du sol en les améliorant : *L'heureux ou malheureux pouvoir de la remarquable propriété d'*AMENDER *les terres légères et les terres sableuses.*

— Dr. parlem. Proposer un amendement à un projet ou à une proposition de loi.

— v. n. Faire des progrès en mieux : *Les chrétiens n'*AMENDENT *pas par la prison.*

— Baisser de prix : *Le bois* AMENDE *quand l'argent n'est pas commun.* Ce sens a vieilli.

— PROV. et FIG. :

Jamais cheval n'amendant le pas
N'amena pour aller à Rome.

On ne se corrige pas de ses vices en voyageant.

S'amender, v. pr. Devenir meilleur : *Il est trop facile de* S'AMENDER *si le crime et le vice lui avaient pu plaire, aussitôt que nous en éprouvons le désir.* (G. Sand.)

— Agric. Devenir plus fertile.

— PROV. **Mal vit qui ne s'amende,** C'est mal user de la vie que de ne pas se corriger.

— ANTON. **Corrompre, détériorer, gâter, vicier.**

AMENDEUR n. m. Autrefois, Celui qui amendait une terre. ‖ Celui qui améliorait au moral.

A toi, tout défendeur,
Sauveur et *amendeur*
De ma vie mal avisée. (C. MAROT.)

AMENDIER (*di-è*) n. m. Dans l'argot des théâtres, Régisseur qui distribue les amendes.

AMENE (lat. *amœnus,* même sens) adj. Doux, agréable : *Avoir des mœurs, des manières* AMÈNES.

AMENÉE n. f. Action d'amener : état de ce qui est amené. ‖ *Tuyaux d'amenée.* En terme de drainage, les *tuyaux d'amenée* sont ceux qui, disposés à une certaine profondeur au-dessous de la surface d'une terre trop humide, et dirigés suivant la pente naturelle du sol, recueillent l'eau en excès pour la diriger vers des *tuyaux collecteurs.* Les tuyaux d'amenée sont de section plus étroite que les tuyaux collecteurs. Ceux ci débouchent dans le tuyau de décharge par où l'eau est expulsée définitivement. V. DRAINAGE.

AMENEMHÂT, plus correctem. **AMEN-EM-HÂ,** ou **AMEN-EM-HÂT,** nom de quatre rois d'Egypte de la 12e dynastie, qui régnèrent à Thèbes. — **Amenemhat Ier,** fondateur de cette dynastie, réunit, après des luttes contre les petits princes locaux, tout l'empire égyptien dans sa main, et en fixa la capitale à Thèbes. Il combattit ensuite les ennemis extérieurs de l'Egypte : Asiatiques à l'E., Ethiopiens au S., Libyens à l'O., jusqu'à sa mort. — Son petit-fils, **Amenemhat II,** eut un règne de trente-cinq ans ; il périt assassiné. — **Amenemhat III,** arrière-petit-fils du précédent, le *Mœris* des écrivains classiques, n'eut pas de guerres importantes à faire contre les ennemis du dehors. Il fit exécuter dans son royaume de grands travaux, surtout dans le Fayoum, où il créa le lac Mœris et édifia le Labyrinthe. Il mourut après un règne d'au moins quarante-quatre ans. — **Amenemhat IV** est le fils du précédent : son règne court et paisible fut la continuation de celui de son père, le grand bâtisseur.

AMENER (de *à,* et *mener.* — L'e muet du radical *amen* se change en è ouvert devant une syllabe muette : *J'amène, tu amènes, J'amenerai,* etc.) v. a. Mener, conduire vers une personne ou en quelque lieu : AMENER *un cheval.*

— Faire venir, attirer : *Quel bon vent vous* AMÈNE ?

— Tirer à soi : *Les pêcheurs* AMÈNENT *leur barque sur le sable.*

— Par anal. Introduire, faire adopter : AMENER *une mode.*

— Fig. Causer, traîner à sa suite : *Un mieux en* AMÈNE *un autre.* (De Sacy. *Les progrès* AMÈNENT *d'autres progrès.* (Turgot.) ‖ Faire condescendre, déterminer à : *Il y a mille manières d'*AMENER *les enfants à faire ce qu'on attend d'eux.* (Mme Monmarson.) ‖ Conduire de loin à une chose, insensiblement : *Il me faut bâti parler d'abord,* AMENER *cela de loin, avec précaution.* (Andrieux.)

— Se dit par ext. dans le langage de la passion :

A quel excès d'amour m'amènes-vous aujourd'hui ?
RACINE.

— *Amener un sujet de conversation, amener la conversation sur un sujet,* Faire que l'entretien roule sur ce sujet.

— Dr. *Mandat d'amener,* Ordre de faire comparaître quelqu'un devant le juge : *Un mandat de comparution vous invite à passer dans le cabinet du juge d'instruction,* un MANDAT D'AMENER *vous y contraint.* V. INSTRUCTION CRIMINELLE.

— Jeu. Aux dés, se dit des points qui sont sur le jeu lorsqu'on a jeté les dés : AMENER *trois et cinq.* ‖ A la loterie, à la conscription, etc., Tirer : AMENER *un bon numéro.*

— Littér., Préparer, faire venir avec ou sans art : AMENER *bien, mal un dénouement.* ‖ Faire agir, introduire : AMENER *des brigands, un héros,* etc.

— Mar. Abaisser : AMENER *les voiles.* AMENER *les basses vergues.* *Amener son pavillon,* Le baisser pour montrer que l'on se rend. ‖ Absol. : *A Aboukir,* le Bellérophon, *l'un des principaux vaisseaux de Nelson, fut obligé d'*AMENER. ‖ *Amène en bande!* Commandement pour amener une voile ou une vergue aussi promptement que possible.

S'amener, v. pr. Argot. Venir, se rendre à.

— SYN. **Amener, conduire, emmener, mener, ramener, remener, remmener.** *Amener* se dit d'une personne qui en conduit une autre au lieu où l'on est : AMENEZ-*moi le prisonnier.* — *Remener,* Conduire une seconde fois au même lieu : REMENEZ-*moi à la fête.* — *Emmener,* Mener en quelque lieu en éloignant l'un autre lieu : EMMENEZ-*moi d'ici.* — *Remmener,* Reconduire où on l'avait pris : REMMENEZ *cet enfant chez ses parents.* — *Conduire* à à peu près le même sens que *mener* : on *conduit* ou l'on *mène* quelqu'un dans une maison, en l'y faisant venir avec soi.

AMENHOTEP ou **AMÉNOPHIS,** nom de quatre souverains égyptiens de la 18e dynastie. — **Amenophis Ier,** second roi de cette dynastie, reconquit l'Ethiopie et défendit son royaume contre les Libyens nomades ; puis il releva partout les temples détruits par les Pasteurs. —

Aménophis II, arrière-petit-fils du précédent, débuta par lutter contre les Asiatiques, ses sujets, qui s'étaient révoltés jusqu'à la Mésopotamie, puis consacra le reste de son règne à des travaux de construction. — Le petit-fils de ce roi, **Amenophis III**, après avoir dompté des révoltes, passa tout son règne (plus de 36 ans) à bâtir. — Son fils aîné, **Amenophis IV**, lui succéda et tenta d'accomplir un immense bouleversement dans les habitudes égyptiennes. Son règne fut d'ailleurs paisible.

AMENHOTPOU ou **AMÉNOTHÈS**. Hist. V. MENEPTAH.

AMÉNIE (du gr. *a* priv., et *mèn*, mois) n. m. Syn. aujourd'hui inusité de AMÉNORRHÉE.

AMÉNITÉ (lat. *amœnitas*, même sens) n. f. Agrément, charme, douceur; ce qui fait qu'une chose est agréable : *L'AMÉNITÉ d'un lieu. L'AMÉNITÉ du climat.* (Ce sens, qui est le primitif, a complètement vieilli.)

— Politesse, affabilité : *L'AMÉNITÉ devrait être la base du commerce des hommes.* (A. Guyard.)

— Par anal. Charme, douceur, en parlant du style : *Un modèle d'AMÉNITÉ chez les anciens, ce sont les Dialogues de Cicéron sur l'Orateur.* (Marmontel.)

— Ironiq., au pl. Invectives.

— SYN. Aménité, agrément, grâce. V. AGRÉMENT.

— ANTON. Acariâtreté, acerbité, acrimonie, aigreur, amertume, maussaderie, dureté, humeur, brutalité.

AMÉNOMANIE (du lat. *amœnus*, agréable, et du gr. *mania*, manie) n. f. Nom donné par Rush au délire gai et à la monomanie joyeuse, par opposition à *tristimanie*.

AMÉNOPHIS. Hist. V. AMENHOTEP.

AMÉNOPHIUM (*om*). Les archéologues donnent ce nom à un immense temple funéraire qu'Aménophis III s'était fait bâtir sur la rive gauche du Nil, à Thèbes, et dont faisaient partie les colosses de Memnon. Ces gigantesques statues sont à peu près tout ce qui reste intact de l'édifice, renversé au commencement de l'ère chrétienne par un tremblement de terre.

AMÉNORRHÉE (du gr. *a* priv.; *mèn*, mois, et *rheïn*, couler) n. f. Absence, suppression, ou diminution du flux menstruel chez les femmes. Syn. vieilli : AMÉNIE.

— ENCYCL. Il y a deux espèces d'*aménorrhée* : l'une est caractérisée par l'absence de *sécrétion* du fluide menstruel, et l'autre par le défaut d'*excrétion* ou par *rétention*.

I. — L'*aménorrhée* par défaut de sécrétion peut être due à un retard dans la puberté. Les autres causes sont : l'anémie, la chlorose, la tuberculisation pulmonaire, l'inanition, les hémorragies supplémentaires, l'immersion d'une partie du corps dans l'eau froide, les émotions vives, les chagrins profonds. Le traitement de l'aménorrhée par défaut de sécrétion doit varier suivant la cause. Dans les maladies graves, telles que la tuberculose, le cancer, la chlorose, il faut s'abstenir de tout traitement actif et viser surtout l'état général. Dans les cas de suppression accidentelle et quand il n'existe aucun signe ou aucune présomption de *grossesse*, on peut essayer des bains de pieds chauds, sinapisés. Les préparations d'armoise, de rue, de sabine rendent de réels services.

II. — L'*aménorrhée* par défaut d'excrétion ou par rétention est liée à la grossesse ou à un arrêt de développement de l'utérus ou à une grave maladie des ovaires et de l'utérus. Les causes mécaniques, telles que l'occlusion du col utérin, l'occlusion du vagin, soit par l'imperforation de l'hymen, soit par l'agglutination des parois du vagin entre elles, nécessitent un traitement chirurgical.

AMENTACÉES (*min* — du lat. *amentum*, chaton) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales, dont le nom vient des inflorescences en chaton de la plupart des genres qui la composent. On y avait groupé des plantes très différentes les unes des autres, telles que les ormes, les saules, les peupliers, les bouleaux, les chênes, les hêtres, les noisetiers, les platanes, les casuarinées, etc. Cela formait une réunion très hétérogène, et maintenant, d'après Baillon, on comprend sous le nom de *amentacées* les tribus des bétulinées, des cupulifères et des myricées. — *Une* AMENTACÉE.

AMENTI (*la région cachée*), nom que les Egyptiens donnaient au lieu où les âmes se rendaient après la mort et où elles étaient jugées par Osiris.

AMENTIFÈRE (*min* — du lat. *amentum*, attache, et *ferre*, porter; adj. Qui porte des espèces de chatons.

AMENTIFORME (*min* — du lat. *amentum*, attache, et *forma*, forme) n. f. Qui a la forme d'un chaton.

AMENTUM (*min-tom'* — mot lat.) n. m. Courroie ou mieux long lien fixé à un javelot et qui servait à le lancer. On voit souvent, sur les vases peints étrusques,

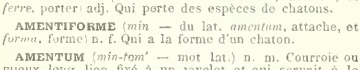

Javelot muni d'un amentum.

des figurations de javelots munis de leur *amentum*, qui forme quelquefois une grande boucle à un pied ou deux de leur talon. Les sauvages de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides emploient aujourd'hui dans le même but une cordelette en poil de roussette.

AMENUISEMENT n. m. Action d'amenuiser; résultat de cette action.

AMENUISER (rad. *menu*) v. a. Rendre plus mince, plus menu : AMENUISER *une planche, une cheville.*

S'amenuiser, v. pr. Être amenuisé, rendu plus mince : *Le bois de cornouiller* s'AMENUISE *difficilement.*

— SYN. Amenuiser, aiguiser, alléger. V. AIGUISER.

AMER (*èr*), **ÈRE** (lat. *amarus*) adj. Qui a une saveur désagréable, l'opposé de la saveur sucrée, telle que celle de l'aloès, du quinquina : *Herbes* AMÈRES. *Goût* AMER.

— Fig. Triste, pénible, douloureux : *Souvenirs* AMERS. S'il est des jours *amers*, il en est de si doux !
A. CHÉNIER.

|| En parlant des choses de l'esprit, Dur, offensant, mordant : *Ironie* AMÈRE. *Critique* AMÈRE. *Reproches* AMERS.

— Poétiq. *L'onde amère, les flots amers*, La mer.

— *Pain amer*, Celui que l'on gagne avec peine, et que l'on mange dans le chagrin : *Le pain de l'exil est un* PAIN AMER. || *Larmes amères*, Celles qu'une profonde douleur fait verser. || *Avoir la bouche amère*, Sentir dans la bouche un goût d'amertume.

— *Amer comme chicotin*. Se dit de ce qui est d'une excessive amertume, parce que *chicotin* est un vieux mot qui désignait l'aloès ou socotrin.

— Fam. et par exagér. *Être d'une bêtise amère*, Être d'une bêtise qui fait peine.

— PROV. **Ce qui est amer à la bouche est doux au cœur**, Des choses désagréables peuvent être salutaires. || **On ne peut mâcher amer et cracher doux**, Les mauvais traitements aigrissent le caractère. (Fam.)

— n. m. Substance amère; qualité d'une substance amère : *Manger, boire des* AMERS. *L'aloès est un* AMER. | Fiel du bœuf et des poissons : *L'*AMER *de bœuf a la propriété d'ôter les taches faites sur les vêtements.*

— *Amer d'absinthe* ou *Absinthine*, Matière résinoïde extraite par distillation de l'absinthe.

— *Amer des Allemands, ratafia* ou *bitter des Hollandais*. Syn. de BITTER. V. ce mot.

— *Amer d'érythrine*. V. AMARYTHRINE.

— *Amer de Walter*, L'acide picrique.

— *Amer de Chinova*, Acide quinovique provenant du *portlanda grandiflora* (Linné).

— *Amer de rhubarbe*, Jaune de rhubarbe.

— ENCYCL. En thérapeutique, le nom d'*amers* s'applique spécialement à certains produits du règne végétal caractérisés par leur amertume, et qui sont rangés parmi les médicaments toniques. Ils provoquent l'appétit, activent la digestion. Aux *amers toniques* appartiennent la petite centaurée, la gentiane, le trèfle d'eau, le houblon, le houx, etc.; aux *amers excitants*, la sauge, le romarin, la lavande, la menthe, le petit chêne, la camomille, l'armoise, la tanaisie, etc.; aux *amers sédatifs*, les papavéracées, les chicoracées, etc.; aux *amers cathartiques*, la rhubarbe, la bryone, l'élatérium, l'aloès, la coloquinte, etc.; aux *amers âcres*, la strychnine, etc.

— ANTON. Doux, suave.

AMÈR (BENI-), tribu arabe qui occupait, avant 1848, dans la prov. d'Oran, la plaine de la Mekerra, où se trouve maintenant Sidi-bel-Abbès. Après la soumission d'Abd-el-Kader, cette tribu, forte d'environ 25.000 âmes, émigra tout entière au Maroc.

AMÈR (BENI-), grande tribu pastorale de la Nubie, en partie sur la frontière d'Abyssinie et en partie dans le pays littoral, entre Massonah et Souakim.

AMERBACH (Jean), imprimeur de Bâle, né à Reutlingen en 1444, mort à Bâle en 1514, célèbre surtout par son édition de saint Augustin (1506), pour laquelle il employa pour la première fois un caractère que les typographes nomment encore *saint augustin*. — Son fils aîné, BONIFACE **Amerbach**, fut un jurisconsulte distingué, né et mort à Bâle (1495-1562).

AMER-BIAKHAM-ALLAH (ABOU-ALI-AL-MANSOUR), septième calife fatimite de l'Egypte, né vers 1095, mort vers 1130, succéda à son père à l'âge de cinq ans. Las de la tutelle du vizir Afdal, qui gouvernait en son nom avec sagesse et douceur, il le fit assassiner en 1125, et fut tué par les parents de sa victime. Ce prince était instruit et cultivait les lettres; mais l'histoire lui reproche sa cruauté, ses débauches et son ingratitude.

AMÈREMENT adv. Avec chagrin, douloureusement; ne s'empl. qu'au figuré : *Pleurer* AMÈREMENT. || Avec amertume, sans pitié : *Critiquer* AMÈREMENT.

AMÈRHIN ou **AMERHINUS** (*nuss* — du gr. *amé*, faucille, et *rhin*, nez) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des curculionides, renfermant des charançons de taille moyenne, dont les dix ou douze espèces connues sont propres à la Guyane et au Brésil.

AMÉRIC VESPUCE (AMERIGO VESPUCCI), navigateur florentin, né à Florence en 1451, mort très probablement à Séville en 1512, se rendit en Espagne pour tenter la fortune et entra au service d'un riche armateur et banquier de Séville. Il fit, en qualité de pilote et de géographe, tantôt pour le compte de l'Espagne, tantôt pour celui du Portugal, plusieurs voyages vers les terres nouvellement découvertes par Christophe Colomb (voyages dont l'authenticité a été plus d'une fois contestée), et prétendit avoir reconnu le continent dès 1497, c'est-à-dire une année avant Colomb, ne laissant à celui-ci que l'honneur d'avoir découvert les îles; mais, ni pour ce voyage, ni pour les trois autres, la question chronologique n'est encore pleinement résolue. Du moins semble-t-il bien qu'Amér. Vespuce forma, dès 1504, le projet que Magellan exécuta un peu plus tard. Devenu en 1508 *piloto mayor*, il exerça, en cette qualité, une vraie surveillance des services maritimes sur les côtes d'Espagne. Dès l'année 1507, le cosmographe allemand Martin Waldeseemuller (Ilylacomylus) publia une partie de la relation de Vespuce, éditée la même année à Vicence, et donna l'un des premiers le nom du navigateur florentin au nouveau monde. Cette appellation se généralisa rapidement à l'insu d'Amér. Vespuce, ne tarda pas à être employée sur les cartes, et a été consacrée par l'usage. On a prétendu, de nos jours, que le continent américain avait été ainsi appelé de la dénomination indienne des plus hautes terres du Nicaragua; mais cette explication ingénieuse et séduisante ne semble pas devoir résister à une étude critique des faits.

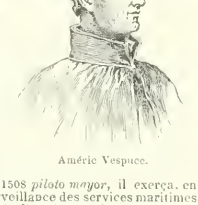

Amér. Vespuce.

— BIBLIOGR. : Santarem, *Recherches historiques sur la découverte du Nouveau Monde* (Paris, 1842).

AMÉRICAIN, AINE (*in, èn*), celui, celle qui habite l'Amérique.

— adj. Qui appartient à l'Amérique ou à ses habitants : *Mœurs* AMÉRICAINES.

— n. m. *Un* AMÉRICAIN. V. GROG AMÉRICAIN.

— Pop. *Œil américain*, Œil scrutateur, auquel rien n'échappe. || *Avoir l'œil américain*, Ne pas se tromper, n'être pas facile à duper. (Ces mots s'emploient sans doute par allusion à différents personnages [Œil-de-Faucon, etc.], auxquels F. Cooper prête une vue perçante.)

— *Œillade américaine*, Œillade amoureuse.

— **A l'américaine**, loc. adv. Selon la coutume et les mœurs américaines, c'est-à-dire le plus souvent, avec une grande liberté : *En France, on commence à voir beaucoup de jeunes filles élevées* A L'AMÉRICAINE.

— *Vol à l'américaine*, Argot. Vol doublé d'une mystification. L'un et l'autre sont susceptibles de modifications nombreuses; mais, au fond, il s'agit toujours d'amener la dupe à se dessaisir de son portefeuille, de sa bourse, etc., en échange d'un autre objet identique, et paraissant encore mieux garni, qu'on lui remet. Le voleur principal se donne le plus souvent les allures d'un Anglais ou d'un Américain (d'où le nom de l'opération), et se fait assister d'un complice; en argot, le *jardinier*. Il raconte à la victime choisie qu'il vient d'arriver, qu'il ne saurait se diriger seul, la prie de lui servir de guide, lui confie ses richesses — faux billets en faux louis, bien entendu — et demande seulement, comme *garantie*, qu'on veuille bien remettre entre ses mains un portefeuille ou un portemonnaie qui, eux, contiennent de vraies valeurs. Neuf fois sur dix, la dupe est elle-même poussée, aveuglée par un secret désir de lucre : elle accepte, et le tour est joué.

AMÉRICAINE n. f. Espèce de phaéton ou char-à-bancs à quatre roues, dont les deux sièges, l'un comportant une capote, sont interchangeables. L'*américaine*, qui tend à disparaître, fut en grande vogue de 1840 à 1860.

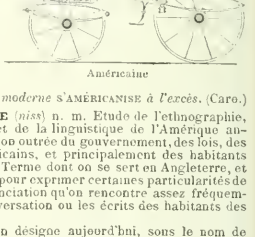

Américaine

AMÉRICANISER v. a. Donner les mœurs des Américains : AMÉRICANISER *des Français.*

S'américaniser, v. pr. Prendre les mœurs américaines : *L'art épistolaire n'a chance de revivre que si la vie moderne* S'AMÉRICANISE *à l'excès.* (Caro.)

AMÉRICANISME (*niss*) n. m. Etude de l'ethnographie, de l'archéologie et de la linguistique de l'Amérique ancienne. || Admiration outrée du gouvernement, des lois, des usages des Américains, et principalement des habitants des Etats-Unis. || Terme dont on se sert en Angleterre, et même en France, pour exprimer certaines particularités de style ou de prononciation qu'on rencontre assez fréquemment dans la conversation ou les écrits des habitants des Etats-Unis.

— ENCYCL. 1° On désigne aujourd'hui, sous le nom de *américanisme*, l'étude de tout ce qui a rapport au continent américain, qu'il s'agisse de l'Amérique moderne ou même contemporaine, ou bien encore des vieilles nécropoles du Mexique, du Yucatan et du Pérou. — 2° Tous les *américanismes* ne sont pas ce que le grammairien appelle des *barbarismes* : il en est qui sont parfaitement classiques, en ce sens que ces locutions ou expressions, négligées dans la mère patrie, se retrouvent néanmoins dans les vieux auteurs anglais. D'autres fois, les américanismes ne sont autre chose que des mots anglais détournés de leur sens primitif, ou des mots empruntés à une langue quelconque et qui se sont altérés en passant dans la bouche des habitants du nouveau monde.

AMÉRICANISTE (*niss*) n. Partisan des Américains. || Celui, celle qui aime, qui affecte leurs mœurs. || Savant qui s'occupe d'américanisme : *Les* AMÉRICANISTES *se réunissent dans des congrès internationaux, dont le premier s'est tenu à Nancy en 1875.*

AMERICO (Don Pedro DE FIGUIREDO), peintre et écrivain brésilien, né en 1843. Il s'est formé à l'Académie de Rio-Janeiro, puis à Paris. Il a exécuté plusieurs vastes tableaux représentant des batailles ou des scènes tirées de l'histoire moderne du Brésil. Il a été nommé professeur à l'université de Rio-Janeiro.

AMÉRICOMANIE (de *Amérique*, et *manie*) n. f. Admiration affectée, ridicule, pour tout ce qui appartient à l'Amérique.

AMERICUS, ville des Etats-Unis (Géorgie), sur le chemin de fer de Mâcon à Thomasville; 6.400 hab. District riche en cotons.

AMERIGOT-MARCHÈS ou **AIMERIGOT**, célèbre brigand ou chef de compagnie qui, au XIVe siècle, s'établit au château d'Alleuze (Cantal). De là il rançonnait le pays, dépouillant les voyageurs, guettant les convois de mules chargées de draps, de pelleteries ou d'épices, obligeant les paysans à lui apporter farine, vin, volaille, etc. Après quelques années de ce fructueux métier, Amerigot vendit le château au comte d'Armagnac.

AMERIGHI (Michel Angiolo). Biogr. V. CARAVAGE.

AMÉRIMNE (du gr. *amérimnos*, exempt de souci) n. m. Genre de plantes de la famille des légumineuses, tribu des dalbergiées, de l'Amérique équatoriale.

AMÉRIQUE, l'une des cinq parties du monde.

— ENCYCL. L'Amérique, ou *Nouveau Monde*, constitue un ensemble de terres nettement séparées de celles dont la réunion forme l'*Ancien Monde*. Elle en est isolée par deux grandes étendues de mer : l'océan Pacifique à l'O., et l'océan Atlantique à l'E. Avec sa superficie de 38.344.000 kilom. carr. (non compris les terres arctiques), elle équivaut presque à quatre fois l'Europe et embrasse près du tiers de la surface émergée du globe. Elle est étendue dans le sens de la longitude, et pour ainsi dire d'un pôle à l'autre; son point septentrional, le cap Barrow, est au delà du cercle polaire arctique par 72° de latitude N., et son extrémité méridionale atteint avec le cap Horn 56° de latitude S. La distance entre ces deux promontoires extrêmes n'est pas moindre de 18.000 kilom. Son extension en latitude est beaucoup moins considérable.

Le Nouveau Monde se compose de deux continents, distingués par les qualifications de *Amérique du Nord* et *Amérique du Sud*, et que rattache l'un à l'autre un isthme montueux dont la plus faible largeur, par le travers de Panama, est de 56 kilomètres (c'est l'Amérique

CARTE GÉNÉRALE DE L'AMÉRIQUE

ASIE
EUROPE
MER DE BÉRING
OCÉAN GLACIAL DU NORD
MER DE BAFFIN
GRŒNLAND (D)
Iles Britanniques
MER DU NORD
Iles Aléoutiennes
TERRITOIRE D'ALASKA (E.U.)
Terrains du Nord Ouest
DOMINION DU CANADA
Montagnes Rocheuses
Baie d'Hudson
Labrador
Terre Neuve
OCÉAN PACIFIQUE
OCÉAN ATLANTIQUE
ÉTATS UNIS
MEXIQUE
Golfe du Mexique
MER DES ANTILLES
Grandes Antilles
AMÉRIQUE CENTRALE
VENEZUELA
COLOMBIE
ÉQUATEUR
PÉROU
BOLIVIE
CHILI
PARAGUAY
URUGUAY
ARGENTINE
BRÉSIL
Amazonie
Matto-Grosso
Patagonie
GRAND OCÉAN
Tropique du Cancer
Tropique du Capricorne
Equateur
Iles Galapagos
Iles Marquises
Iles Touamotou
Iles Gambier
Iles Bass
Iles de Pâques
Iles Juan Fernandez
Iles Falkland
Terre de Feu
Cap Horn
Détroit de Magellan
Iles Açores
Iles Bermudes
Iles Bahama
Iles Antilles
Iles Sandwich
Iles Nouka Hiva
Iles Clipperton
Iles Cocos
Iles Tristan d'Acunha
Iles Wellington
Iles Chiloé
Iles Falkland
Iles Sandwich

AMÉRIQUE

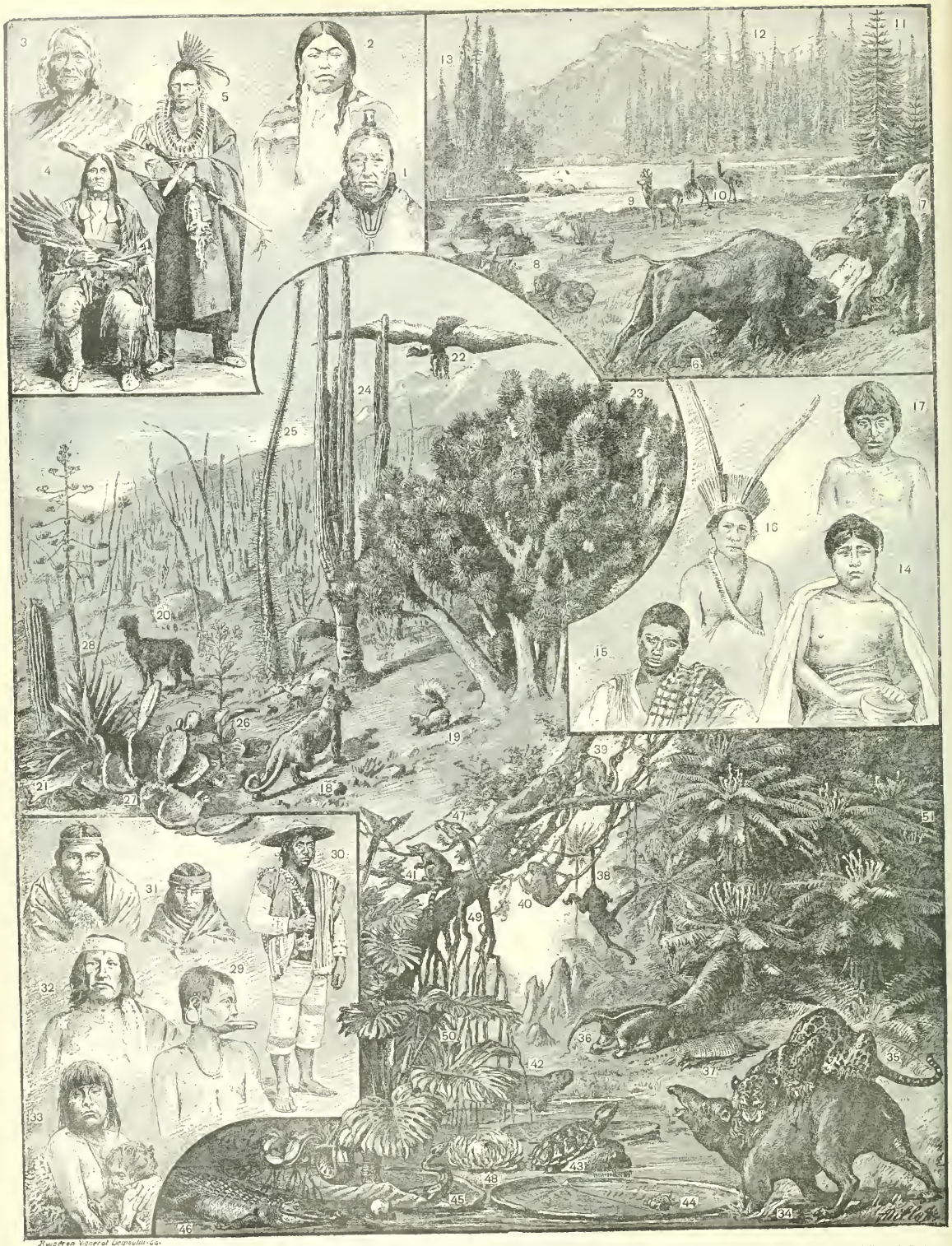

AMÉRIQUE DU NORD : 1. Esquimau (femme). — 2. Indienne de Fort Rupert. — 3. Indien Pueblo. — 4. Peau-Rouge du Dakota. — 5. Peau-Rouge du Kansas. — 6. Bison. — 7. Ours grizli. — 8. Castor. — 9. Antilocapra americana. — 10. Nandou. — 11. Araucarias. — 12. Sequoias. — 13. Mélèzes. — AMÉRIQUE CENTRALE : 14. Jeune fille mixteque. — 15. Guatemalien. — 16. Caraïbe. — 17. Guarani. — 18. Puma. — 19. Mouffette. — 20. Alpaca. — 21. Crotale. — 22. Condor. — 23. Yucca. — 24. Cereus. — 25. Idria. — 26. Tabac. — 27. Opuntia. — 28. Agave. — AMÉRIQUE DU SUD : 29. Femme botocudo. — 30. Péruvien. — 31. Araucans. — 32. Patagon. — 33. Fuégienne. — 34. Tapir. — 35. Jaguar. — 36. Fourmilier. — 37. Tatou géant. — 38. Atèle. — 39. Hurleurs ou Alouattes. — 40. Paresseux. — 41. Coati. — 42. Cabiai. — 43. Tortue serpentine. — 44. Pipa. — 45. Boa constricteur. — 46. Alligator. — 47. Ara. — 48. Victoria regia. — 49. Palétuvier. — 50. Tornelia. — 51. Fougères en arbre.

centrale). Il comprend aussi l'*archipel des Indes occidentales* (ou Antilles), dont les îles les plus grandes sont : Cuba, Haïti, la Jamaïque et Porto-Rico.

— Bibliogr. : Sabin, *Bibliotheca americana* (New York, 1872-1891); Andrée, *Amerika* (Brunswick, 1874); E. Reclus, *Nouvelle géographie universelle*, t. XV-XIX (Paris, 1889-95).

— Géographie physique. *Géologie.* — Au Canada et aux Etats-Unis, sur des milliers de kilomètres carrés, existe une série très complète de roches éruptives appelées *laurentiennes*, par suite de leur étendue dans le bassin du Saint-Laurent. Dans l'Amérique du Sud, les roches primitives s'étendent au Brésil, à la Guyane, au Venezuela et dans les Andes du Chili.

Le système huronien, dont les dépôts sont très développés autour du lac Huron, s'est formé aux dépens d'un continent primordial.

Le silurien se rencontre au Canada, aux Etats-Unis, à Terre-Neuve, et forme le soubassement de la cataracte du Niagara; il est moins développé dans l'Amérique du Sud.

Le dévonien inférieur, moyen et supérieur, existe dans l'Amérique du Nord. Ainsi, dans le Nouveau-Brunswick, on voit des traces du vieux grès rouge. Les terrains carbonifères ont une grande puissance au Canada et aux Etats-Unis; on y trouve aussi le permien et le trias consistant en grès rouge, bruns, avec des conglomérats.

Rares dans l'Amérique du Sud, les terrains secondaires, jurassiques et crétacés, occupent une large place dans l'Amérique du Nord.

Les terrains tertiaires s'étendent depuis Rhode-Island jusqu'à l'isthme de Tehuantepec, puis couvrent le Venezuela, une partie de la Colombie, de l'Equateur, de l'Uruguay et du Paraguay.

Les terrains d'alluvion existent dans l'Amérique du Nord sur une largeur et une profondeur considérables, entre les lacs et le delta du Mississipi. Dans l'Amérique du Sud, le diluvium forme presque tout le sol des pampas et les llanos du Venezuela. Les alluvions existent surtout dans le Brésil, la république Argentine et le nord de la Guyane.

La géologie vient donc prouver qu'à un point de vue spécial, le Nouveau Monde méritérait bien mieux que le nôtre l'appellation de « ancien continent ».

— Bibliogr. : Miller, *North American Geology and Paleontology* (Cincinnati, 1889); Fötterle, *die Geologie von Süd Amerika* (*Pet. Mitt.*, 1856, n° 5).

— *Orographie.* Le continent américain est dans son ensemble d'une très grande simplicité de structure : des plaines s'y succèdent au centre, tandis que des groupes de massifs anciens se déroulent à l'E. et qu'une zone montagneuse ininterrompue borde à l'O. la côte du Pacifique.

Cette dernière zone, qui commence au N. sous le cercle polaire, s'étend sur toute la longueur du continent jusqu'au détroit de Magellan, en se modifiant successivement dans ses aspects, sa nature et sa hauteur. Tantôt les plis se resserrent au point de ne plus former quelquefois qu'une seule chaîne, comme aux sources de l'Amazone (cerro de Pasco) et en arrière de Valparaiso, tantôt ils s'écartent et embrassent entre eux des plateaux élevés dont l'intérieur se dessine en bassins fermés comme le plateau d'Utah dans l'Amérique du Nord et le plateau Bolivien dans l'Amérique du Sud. Un trait commun à toute cette longue bande de terrains plissés et l'un de ses caractères dominants, c'est la présence, tout le long de la côte pacifique, de pics volcaniques dont un bon nombre sont encore en activité.

Au Canada et aux Etats-Unis, la partie la plus élevée de ce système montagneux porte le nom de montagnes Rocheuses : dans le Mexique, on la nomme sierra Madre; enfin, dans l'Amérique du Sud, le nom de Cordillère des Andes est celui qu'on emploie partout, de l'isthme de Panama au détroit de Magellan. C'est dans les Andes du Chili que se dresse le plus haut sommet du continent américain, l'Aconcagua (6.834 m.); le Chimborazo, qui ne lui est inférieur que de quelques centaines de mètres (6.310 m.), et une quinzaine de montagnes au moins dont l'altitude dépasse 5.000 mètres, lui font dans l'Amérique du Sud un imposant cortège. Dans l'Amérique du Nord, l'altitude d'aucun sommet n'est comparable à celle des géants des Andes; le plus haut pic, le mont Saint-Elie, qui s'élève dans le territoire d'Alaska et domine l'Océan, n'a que 5.977 mètres; quelques-uns des volcans mexicains dépassent également 5.000 mètres (Popocatepelt et Orizaba); quant aux montagnes Rocheuses proprement dites, elles n'atteignent nulle part cette hauteur et culminent à 4.874 mètres avec le mont Brown.

Au delà des plaines centrales et les bordant à l'E. comme le système Rocheuse-Andes les borde à l'O., s'élèvent des masses montagneuses dont l'altitude paraît faible en comparaison de celle du soulèvement occidental, mais qui ont cependant une grande importance : ce sont, dans l'Amérique du Nord, les monts Alléghanys, dont un sommet, le Black Dome, atteint 2.041 m. et, dans l'Amérique du Sud, le massif du Brésil et celui des Guyanes, que sépare la basse vallée de l'Amazone.

Mais, en somme, malgré l'importance et la hauteur des montagnes qui couvrent plusieurs parties du continent américain, les plaines occupent les trois quarts de l'Amérique septentrionale, et davantage encore dans l'Amérique méridionale. Elles s'étendent sans interruption sensible de la baie d'Hudson au golfe du Mexique, et de la mer des Antilles au détroit de Magellan.

— *Climat.* En Amérique on trouve, au N. et au S. de l'équateur, toute la série des zones climatériques, depuis la zone glaciale jusqu'à la zone torride. La zone tempérée, la plus favorable pour le peuplement du sol, embrasse une importante partie de l'Amérique du Nord et seulement une étroite bande de l'Amérique du Sud. Mais, en revanche, les régions froides et inhabitables sont beaucoup plus étendues dans le continent septentrional que dans celui du S. Quant à la zone tropicale, elle ne comprend qu'une très faible partie de l'Amérique du Nord, mais elle s'étend sur toute l'Amérique centrale, les Antilles et plus d'une moitié du continent méridional. Toutefois, parmi les pays de cette zone à fortes chaleurs, il en est beaucoup qui, grâce à leur altitude, jouissent d'un climat tempéré (plateaux du Mexique et du Pérou).

La faible hauteur des montagnes de la partie orientale de l'Amérique laisse ce double continent presque entièrement couvert aux vapeurs de l'Atlantique qui, poussées par les vents, vont se condenser sur la barrière élevée du littoral occidental. Le Nouveau Monde est dans son ensemble richement arrosé; les pluies sont loin toutefois de se répartir également sur toutes ses régions : elles vont en diminuant de part et d'autre de la région équatoriale qui est abondamment arrosée. Il est même des pays qui, abrités complètement des vents pluvieux par une ceinture montagneuse, ne reçoivent que des précipitations insignifiantes et sont transformés en véritables déserts : tel est le cas de l'Utah et des parties les plus encaissées des plateaux Mexicain et Bolivien.

— *Hydrographie.* De ces indications sur le relief et sur les pluies, il résulte que tous les grands fleuves américains doivent être nécessairement tributaires de l'Atlantique. La longue bande montagneuse qui borde de très près le Pacifique ne permet pas l'établissement de grands bassins pluviaux sur son versant O. qui est d'ailleurs, en général, moins arrosé que l'autre. Et, en effet, en dehors du Fraser, de la Columbia et du Colorado qui se déversent dans le grand Océan après avoir péniblement traversé en des gorges étroites les plateaux de l'Amérique du Nord et leur bordure, tous les autres fleuves importants (sauf le Mackenzie tributaire de l'Océan Glacial) débouchent dans l'océan Atlantique. C'est dans l'Amérique du Nord, le Saint-Laurent, déversoir des grands lacs canadiens, le Mississipi-Missouri, qui peut être rangé parmi les plus grands fleuves du globe, et le rio Grande del Norte. Ce sont, dans l'Amérique du Sud, l'Orénoque, l'Amazone, un des plus abondants, sinon le plus abondant des fleuves terrestres, et le Parana-Paraguay.

Et, ici, il est curieux de constater qu'au point de vue hydrographique, il y a symétrie parfaite entre les deux parties du Nouveau Monde : au Saint-Laurent, orienté d'une façon générale E.-O., dans la partie septentrionale de l'Amérique du Nord, correspond l'Amazone, dont l'orientation, ainsi que la situation, est la même dans l'Amérique du Sud; au Mississipi nord-américain correspond le Parana-Paraguay, tous deux ayant une direction approximative N.-S. Un autre fait intéressant fut signalé pour la première fois par Humboldt : « Les bassins respectifs des fleuves ne sont nulle part moins distincts; ils ne sont séparés que par de faibles crêtes; souvent même, ils ne le sont pas du tout. » L'Orénoque et le rio Negro, affluent de l'Amazone, communiquent par le Casiquiare, et il paraît que, dans la saison pluvieuse, on passe en bateau des affluents du Parana dans ceux de l'Amazone. La séparation entre le Mississipi et le domaine du Saint-Laurent est également à peine indiquée.

L'Amérique, exception faite pour le lac Salé des Mormons (6.400 kilom. carr.), ne présente pas de grands lacs salés comme on en trouve en Asie; mais elle possède dans les lacs canadiens le plus vaste réservoir d'eau douce du globe. En dehors de cette région si favorisée à ce point de vue, les lacs sont fort rares; on ne peut guère citer que les lacs Titicaca et Managua de l'Amérique méridionale et le lac de Nicaragua dans l'Amérique centrale.

— *Côtes.* Cet ensemble de fleuves et de lacs forme un magnifique réseau hydrographique, qui rachète en partie les inconvénients que présente au commerce la forme massive du Nouveau Monde; la mer ne l'entaille presque pas, sauf dans la partie centrale. Les côtes, généralement basses et sablonneuses dans la partie tropicale, se prêtent difficilement à l'établissement de bons ports; elles ne sont rocheuses et découpées que dans la région tempérée, ou à ses approches. Là, sur de magnifiques échancrures du littoral, se sont établis les grands ports de New-York, de Rio-Janeiro et de San-Francisco.

— Flore. L'Amérique comprend un si grand espace, des régions si différentes, qu'il est impossible, sans entrer dans quelques détails, de donner une idée générale de la flore et de la faune, qui varient suivant la latitude et l'altitude.

Dans l'Amérique du Nord existent les flores des régions arctiques, tempérées, des forêts, des prairies, du littoral californien et la flore néotropicale qui commence au Mexique et se poursuit dans l'Amérique du Sud.

La flore arctique s'étend environ jusqu'au 65e degré de latitude N., depuis le détroit de Béring jusqu'à l'océan Atlantique. Les cryptogames, lichens et mousses, couvrent souvent presque exclusivement le sol, mais on trouve également des phanérogames (graminées, cyperacées, caryophyllées, rosacées, crucifères, papavéracées), des saules, des bouleaux, des aunes. Sur sept cent cinquante espèces de plantes vasculaires, vingt sont endémiques.

Les forêts, qui caractérisent les régions tempérées, arrivent à l'embouchure de l'Orégon et gagnent l'embouchure du Mississipi. On y rencontre des essences forestières qui représentent celles d'Europe : le *larix americana*, analogue au mélèze; des bouleaux, des épicéas, des pins, des chênes, des hêtres, le cyprès chauve; puis le tulipier, le platane, le liquidambar; un magnolia, le catalpa, un yucca, des palmiers nains du genre sabal, etc.

La zone des prairies correspond à celle des steppes de l'Europe orientale et de l'Asie centrale : elle s'étend au S. de la zone des forêts; là, l'hiver est rigoureux, le printemps est court avec peu de pluies, et l'été est sec; la végétation dure de mai à juillet et consiste en graminées courtes et sèches, au milieu desquelles vivent des plantes grasses, des cactées (*opuntia missouriensis*); des cierges (*cereus giganteus*) qui atteignent 16 mètres de haut; des armoises, des chénopodes, des mimoseées, des composées et des onagrariées.

Sur le littoral californien, il y a une alternance régulière de sécheresse et de pluie, et un hiver doux et court, conditions favorables à la végétation. On trouve de nombreux arbres à feuillage toujours vert; des lauriers, chênes, tilleuls, frênes, arbousiers; puis des conifères de taille gigantesque, des sequoias, dont quelques-uns *sequoia gigantea* ou *wellingtonia*, ou arbre mammouth de la sierra Nevada) peuvent dépasser 100 mètres de haut et vivre trois mille ans. On en a abattu qui avaient environ 30 mètres de circonférence et 130 mètres de haut.

La zone de la flore néotropicale comprend presque tout le Mexique, la Floride, les Antilles, l'Amérique centrale et la plus grande partie de l'Amérique du Sud jusqu'aux sources de l'Uruguay.

La flore du Mexique et de l'Amérique centrale varie suivant l'altitude et l'exposition. On y distingue les *terres chaudes* à végétation tropicale, les *terres tempérées*, où des chênes vertes sont mêlés à des plantes tropicales, et les *terres froides* (de 2.800 m. à 3.000 m.), où vivent des chênes à feuilles caduques et des conifères.

Dans les terres chaudes se trouvent des palmiers du genre sabal, des cactées, des broméliacées dont l'ananas est le type, des lauriers, des térébinthes, des cycadées, plus de cinq cents espèces d'orchidées, parmi lesquelles il faut citer la vanille, des lianes, des fougères, des salsepareilles, du bois de campêche, etc.

L'Amérique centrale et les Antilles ont une flore tropicale d'une extrême richesse, qui a beaucoup de rapport avec celle du Mexique. On cultive aux Antilles des végétaux tort utiles : le cafeier, la canne à sucre, le tabac, le coton.

L'Amérique du Sud, ou se succèdent les trois zones à aspects si tranchés des *llanos*, des *selvas* et des *pampas*, possède les flores néotropicale et australe. Du 2e degré de latit. N. au 33e degré de latit. S. existe la flore tropicale la plus riche qu'on puisse imaginer. Il y a d'immenses forêts arrosées par des pluies torrentielles, qui entretiennent une végétation des plus actives et des plus puissantes.

Dans les Andes, suivant l'altitude, on observe des zones de végétation, et il existe une flore andine, analogue à la flore alpine d'Europe. Jusqu'à 1.300 mètres d'altitude, on trouve une flore tropicale bien caractérisée par des fougères, des orchidées, des palmiers, des lianes; de 1.300 à 1.600 mètres, les fougères arborescentes et de hauts palmiers dominent, puis on voit des forêts de bambous; de 1.600 à 2.000 ou 2.500 mètres, on trouve des forêts de quinquinas, des broméliacées, des orchidées épiphytes, le cocaïer; jusqu'à 2.500 mètres vit le palmier à cire; de 2.800 à 3.400 mètres, on rencontre beaucoup de buissons de buddleja, de bardanesia, etc., et la flore andine existe jusqu'à la limite des neiges, de 4.000 à 5.200 mètres.

Dans les immenses forêts du Brésil poussent le cacao, le caoutchouc fourni par l'*hevea brasiliensis*, la noix de Para, l'ipecacuanha, le manioc, l'ananas, et, dans les lagunes, cette splendide plante aquatique (*victoria regia*) dont les feuilles peuvent atteindre 2 mètres de diamètre.

Dans l'intérieur du pays existent des savanes ou des forêts que les Brésiliens appellent « catingas », et dont les arbres perdent leurs feuilles durant la saison sèche. Les pampas sont presque couvertes de graminées.

Le Chili septentrional forme une région transitoire entre la flore néotropicale et la flore australe. Pendant la saison des pluies (juin à novembre), la végétation est abondante; puis, pendant les sécheresses, des plantes épineuses telles que des cactées, des broméliacées, des acacias, et aussi des bambous et des palmiers seuls persistent.

Au 40e degré de latit. S., les flores australe et antarctique commencent; le climat est très humide, la température douce sans être élevée; aussi la côte est-elle revêtue d'épaisses forêts. On y voit des hêtres verts, des laurinées, des conifères tels que les *araucaria*, des bambous. C'est de la région de Valdivia qu'est originaire la pomme de terre.

Depuis la mission du cap Horn (1883), on connaît bien la flore de la Terre de Feu. La végétation est assez riche jusqu'à 550 m. d'alt.; mais, à partir de cette altitude, il n'y a plus d'arbres, ou du moins ceux qui existent sont réduits à des dimensions minuscules; ainsi les hêtres (*fagus antarctica*) n'ont que 0m,10 ou 0m,15 de haut. Les sommets, enfin, ne sont couverts que de mousses et de lichens.

— Faune. La faune de l'Amérique comprend deux grandes régions : l'une occupe l'Amérique du Nord, de la zone polaire arctique au Mexique (*région néarctique*), l'autre commence au Mexique et s'étend jusqu'au cap Horn.

La faune de la région néarctique ressemble beaucoup à celle de l'Europe. On y trouve, parmi les mammifères, des ours, blaireaux, martres, putois, loups, lynx, cerfs, etc. Cependant, certains types ne se rencontrent nulle part ailleurs; ce sont, au N., les bœufs musqués; plus au S., les bisons; puis des carnivores des genres mouffette et raton, des rongeurs tels que les rats musqués ou ondatras, les écureuils terrestres ou tamias, l'urson porc-épic grimpeur, le chien des prairies; enfin, un marsupial du groupe des sarigues.

Parmi les oiseaux : aigles, buses, corbeaux, merles, lagopèdes, tétras, pies-grièches, moineaux et pinsons de nos pays sont remplacés par des genres voisins. Cependant, le diodon, originaire de ces régions, existe à l'état sauvage dans les forêts; en outre, on y rencontre un oiseau-mouche (*trochilus colubris*) et la perruche verte (*conurus carolinensis*), qui sont des types tropicaux.

Il y a de nombreux reptiles, dont quelques-uns sont caractéristiques, tels que le crotale ou serpent à sonnette; le lézard à cornes ou phrynosome; des iguanidés, et enfin l'alligator ou caïman du Mississipi, et de nombreuses tortues. Parmi les batraciens, très abondants, il faut citer la sirène lacertine, l'amphiume, le ménobranche.

Les poissons abondent dans les fleuves et les lacs; certains percidés (paralabrax, des salmonidés, des sturioniens, des ganoïdes (amiadés et lépidosteïdés) sont caractéristiques. La faune entomologique est des plus riches et, à côté d'espèces représentatives d'Europe, beaucoup de types sont néotropicaux.

La faune de la région néotropicale est beaucoup plus importante, plus spéciale et diffère même de celle des régions analogues de l'ancien monde. Elle existe au Mexique, aux Antilles, dans l'Amérique centrale et dans l'Amérique du Sud.

Les types américains analogues à ceux de l'ancien monde sont plus faibles.

Il n'y a pas de singes anthropomorphes; les singes sont des platyrrhiniens, c'est-à-dire que leurs narines sont écartées et aplaties; ils ont trente-six dents au lieu de trente-deux; leur queue est longue et souvent prenante. Ce sont les sajous, les atèles, les hurleurs, les nyctipithèques et les ouistitis (ces derniers ont trente-deux dents). Il n'y a pas d'insectivores, mais les marsupiaux possèdent quelques représentants du groupe des sarigues. Les grands carnassiers sont : le jaguar, le couguar ou puma, l'ocelot, le loup à crinière et le renard d'Azara. Les ours sont représentés par une petite espèce confinée dans les Andes du Pérou et de la Bolivie; enfin, il existe d'autres carnassiers tels que les ratons, les coatis et le kinkajou, qui est grimpeur.

Les rongeurs sont nombreux : le cabiai, qui est le plus grand de tous les rongeurs; le myopotame, le paca, l'agouti, le cobaye aperea, qui est considéré comme la souche du cochon d'Inde; le chinchilla, les viscaches, etc.; parmi les ongulés, le tapir, le pécari qui représente nos sangliers. Les ruminants sont moins nombreux que dans l'ancien monde; il y a de petits cerfs et des lamas, alpacas, vigognes, guanacos, qui représentent les chameaux et qui vivent sur les hauts plateaux des Andes.

Les édentés, dont le grand tatu en Amérique à l'époque quaternaire (mégatherium, glyptodon, etc.), sont plus petits, mais nombreux. Ce sont les paresseux, les tatous, les fourmiliers, comme le tamandua qui grimpe aux arbres et le tamanoir qui est de la taille d'un chien de Terre-Neuve.

Les cétacés ont deux espèces particulières à l'Amérique : un dauphin à long bec qui vit dans l'Orénoque et

l'Amazone, et un sirénien du genre lamantin qui remonte les fleuves de la Guyane et du Brésil.

La faune ornithologique est des plus remarquables; parmi les rapaces, nous citerons les condors qui planent à plus de 7.000 mètres d'altitude. Parmi les grimpeurs, il y a des perroquets, des aras, des perruches et des toucans, puis des oiseaux-mouches ou colibris. Les gallinacés les plus connus sont les hoccos, les pénélopes. Les agamis, les savacous, les kamichis, sont les échassiers caractéristiques. Dans les Pampas, les nandous représentent les autruches d'Afrique. Sur les côtes de Patagonie, abondent les manchots, ces grands palmipèdes dont les ailes sont transformées en rames.

Les reptiles sont variés. Ce sont d'abord des crocodiliens (alligators et crocodiles vrais), de nombreuses tortues dont quelques-unes de grande taille (podocnémys). Les lacertidés, les varanides manquent, mais il y a des iguanes, des geckos et certains sauriens, les hélodermes, dont la morsure est vénimeuse.

Les crotales, les bothrops, les élaps, tous serpents vénimeux et les boas, les eunectes qui peuvent atteindre 10 mètres de long, abondent dans l'Amérique du Sud.

Il existe d'énormes grenouilles, les crapauds pipas, des salamandres et des batraciens aveugles, les cécilies. Les poissons ne sont pas moins remarquables; tels les trigonidés ou raies d'eau douce, les gymnotes ou anguilles électriques, les pirarucu (*arapaima gigas*) qui peuvent atteindre 3 m. de long et peser plus de 100 kilogr.; enfin, des poissons dipnoïques, les lépidosirènes.

Les mollusques, les insectes surtout sont d'une extrême abondance, et ces derniers d'une beauté souvent admirable; ce sont les *morpho*, papillons aux ailes d'un bleu d'azur, les falgores porte-lanternes, des curculionides, des longicornes, des scarabéides, etc.

On trouve enfin dans ces régions d'énormes araignées, les mygales, qui peuvent atteindre 0m,08 de large.

— Épinol. *Races humaines vrais.* Le Nouveau Monde a été habité par l'homme, à une époque aussi reculée que l'ancien continent. Certains auteurs prétendent même, avec quelque exagération, que l'existence d'un être humain en Californie et à la Plata, pendant l'époque tertiaire, est actuellement démontrée; il est loin d'en être ainsi.

Par contre, l'existence de l'homme quaternaire est certaine. Dans l'Amérique du Nord comme dans l'Amérique du Sud, dans la région des grands lacs comme dans le reste des États-Unis, au Mexique comme au Brésil ou dans la Pampa argentine, une foule de découvertes démontrent que l'humanité, pendant les temps quaternaires, comptait des représentants dans les régions comprises entre l'Atlantique et l'océan Pacifique. Ces vieux habitants du Nouveau Monde semblent avoir appartenu déjà à plusieurs races. Ceux de la sierra Nevada avaient la tête courte; ceux du S., au contraire, possédaient un crâne à la fois très long, très haut et très étroit. Tous vivaient de chasse et fabriquaient avec la pierre quelques grossiers instruments ou, avec l'os, quelques poinçons. Mais, tandis que les hommes quaternaires du Brésil, comme leurs contemporains d'Europe, se réfugiaient dans des cavernes, ceux de la Pampa, ne trouvant pas de grottes naturelles dans leur pays, posaient sur le sol une carapace de tatou géant sous laquelle ils se creusaient un abri. Partout ils savaient se procurer du feu pour cuire leurs aliments.

Les renseignements sur la période qui a succédé aux temps quaternaires sont fort clairsemés. On connaît des *kjœkkenmœddings*, c'est-à-dire des amas de débris de cuisine contenant des cendres, des charbons et des instruments en pierre ou en os, sur les côtes de Vancouver, du Mexique, du Brésil et de Patagonie. Au milieu de ceux du Brésil (appelés *sambaquis*), on a rencontré des sépultures.

Dans l'immense bassin du Mississipi et dans la région des grands lacs, il existe un nombre considérable de *mounds*, immenses monticules de terre affectant parfois la forme d'un homme, d'un mammifère, d'un oiseau, d'un reptile ou d'un objet quelconque (exemples : les mounds situés dans la vallée de l'Ohio et connus sous les noms de *Grand-Serpent* et de *Alligator*, à cause de la forme qu'ils affectent). Ces ouvrages gigantesques, dus à la population peu connue des *Mound Builders*, ont pu constituer, dans certains cas, des ouvrages de défense, mais ils paraissent avoir en surtout une destination religieuse ou funéraire.

A l'O., dans la haute vallée du Colorado, des falaises coupées à pic, qui bordent les ravins ou canions, cachent des villages entiers, jadis habités par des troglodytes qu'on désigne sous le nom de *Cliff Dwellers*. Ailleurs, sur le bord des rivières, on rencontre de vieilles cités préhistoriques, solidement fortifiées, qui ont donné asile aux *Pueblos*. Mound Builders, Cliff Dwellers et Pueblos ont appartenu à une même race, brachycéphale, avec des mâchoires saillantes, de fortes pommettes, un nez mince et une taille peu élevée. Ces hommes à tête courte se retrouvent aussi dans les plus anciennes sépultures du Mexique et d'une partie de l'Amérique centrale. Déjà ils savaient fabriquer de grossières poteries. Les Olmèques, les Otomites, les Zapotèques, les Mixtèques de l'ancien Mexique appartenaient à ce type.

Les Peaux-Rouges des Prairies, les Chichimèques et les Acolhuas, venus de quelque région du nord, les Tépanèques et les Aztèques qui, partis également d'une contrée septentrionale, arrivèrent dans la vallée de Mexico vers le XIIe ou le XIIIe siècle, avaient, au contraire, la tête fortement allongée. Ils se croisèrent avec les vieux habitants à tête courte et donnèrent naissance à de nombreuses populations mixtes.

Dans l'Amérique du Sud, la vieille race à crâne allongé s'était répandue dans toutes les directions et avait atteint la Pampa, où les anciens Tehuelches reproduisaient ce type. Les Botocudos, une grande partie des Guaranis et les Paraguayos se rattachent à cette race primitive, dont il faut aussi rapprocher les habitants de l'extrême Sud. Les brachycéphales, venus on ne sait d'où, ne sont arrivés qu'à une époque récente et se sont avancés jusqu'à la Pampa et en Patagonie.

Bien avant le voyage de Christophe Colomb, certaines tribus américaines avaient l'habitude de se déformer la tête, soit au moyen de bandes qui comprimaient le crâne en haut du front et en arrière des oreilles et lui donnaient une forme longue, étroite et élevée, soit en l'aplatissant d'avant en arrière. La première de ces déformations, surtout fréquente au Pérou et en Bolivie, a été suivie jusqu'au Rio Negro et à l'extrémité orientale du Brésil d'une part, jusqu'au Mexique d'autre part. Il semble qu'il faille en faire remonter l'origine à une vieille population qui serait partie du Mexique et aurait gagné peu à peu la Bolivie, le Pérou, le Brésil et la république Argentine. La déformation couchée est sans doute de date plus récente. On la retrouve des embouchures de la Colombia aux extrêmes limites des territoires jadis soumis aux Incas péruviens. Les Mayas, les Toltèques, beaucoup d'habitants des îles du golfe du Mexique ou de la mer des Antilles se déformaient le crâne de cette manière.

Toutes les tribus qui se déformaient le crâne accomplirent des migrations; celles à tête aplatie gagnèrent la Nouvelle-Grenade et le Pérou. Hamy a montré que les unes s'étaient avancées par la route de l'Entre-Sierra, tandis que les autres ont suivi la côte; sur certains points, les deux courants se sont mêlés. Sur le trajet suivi par ces deux migrations se trouvent les restes des grandes civilisations anciennes; à peine en rencontre-t-on quelques traces dans la région située sur le versant atlantique (Mexique, Yucatan, Manaos, Bas-Marajo, Tucuman). A l'heure actuelle, de nombreuses Têtes-Plates (*Flat Heads*) vivent encore sur la côte N.-O. du Nouveau Monde, où les Chinouks en représentent le type le plus parfait.

A l'extrémité septentrionale de l'Amérique, d'un océan à l'autre, habite une race d'un type particulier, à tête fortement allongée, qui n'est arrivée là qu'assez tard; ses ancêtres vivaient sans doute dans l'O., ce sont les Esquimaux. Ils se trouvèrent en contact et se croisèrent avec les Peaux-Rouges et avec des populations à crâne court, elles aussi d'origine asiatique. Les Asiatiques ont atteint la côte occidentale du Nouveau Monde à une époque relativement ancienne; leur influence s'est fait sentir non seulement dans l'Amérique du Nord, mais aussi dans l'Amérique méridionale. Les blancs sont venus à leur tour. Dès le VIIIe ou le IXe siècle, au plus tard, les Scandinaves atteignirent le Groenland et ils se répandirent bientôt sur la côte N.-E. du continent voisin. Tout le monde connaît l'importance des migrations espagnoles au XVIe siècle de Colomb et dans les siècles qui ont suivi. Les Portugais ont colonisé de vastes contrées dans l'Amérique du Sud et, de nos jours, les Italiens envahirent la république Argentine. Les Anglais se sont établis aux États-Unis, dans la Colombie anglaise, au Canada, dans le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, et ils s'y sont fortement acclimatés en subissant quelques modifications qui ont donné naissance au type *Yankee*. Les Français ont surtout joué un rôle au Canada et dans les petites Antilles. Les nègres, introduits par les blancs dans la zone intertropicale, sont au nombre de 10 millions au moins. Avant leur arrivée, il existait déjà des populations à peau foncée, comme les Caraïbes noirs des Antilles et les Charruas noirs, à l'E. de l'Uruguay.

Des mélanges innombrables se sont accomplis entre toutes les races qui ont foulé le sol américain. Les anciens indigènes ne dépassent guère à l'heure actuelle le chiffre de 7 millions d'individus. Les cent quinze autres millions d'habitants comprennent les blancs, les jaunes et les nègres, et surtout une quantité considérable de métis à tous les degrés; le Mexique seul n'en compte pas moins de 5 millions. En laissant de côté les envahisseurs blancs, jaunes ou noirs, on peut classer les races actuelles de l'Amérique en différents groupes que nous allons énumérer en suivant à peu près l'ordre géographique.

A. *Amérique du Nord.* Les Esquimaux ou Innuit, comme ils se désignent eux-mêmes, habitent le Groenland et toute l'extrémité septentrionale du continent américain, y compris le Labrador. De taille au-dessous de la moyenne, ils ont la peau assez claire, quoique la crasse ou la peinture dont ils s'enduisent la fassent paraître basanée. Leurs cheveux sont noirs et droits. Leur crâne est à la fois très long et très haut, avec une sorte de crête antéro-postérieure sur le milieu. La face est large, avec de petits yeux enfoncés et un peu obliques, un nez peu saillant, des pommettes proéminentes, de grosses lèvres et un menton fuyant. Ils se vêtent de fourrures et vivent dans des tentes en peaux pendant l'hiver, dans des maisons enfouies sous terre ou sous la neige pendant l'été. Leur nourriture se compose presque exclusivement des produits de leur chasse et de leur pêche. Ils n'ont ni gouvernement ni chefs, mais possèdent des magiciens qui se prétendent en rapport avec les esprits supérieurs bons ou mauvais.

Les Peaux-Rouges peuvent être divisés en plusieurs groupes : ceux à tête courte, qui se rattachent aux vieilles populations préhistoriques, et ceux à crâne allongé. La plupart offrent des caractères craniens intermédiaires. Il n'est pas rare de trouver dans la même tribu des types fort différents : un individu présentant par exemple une face développée en largeur, tandis que son voisin aura le visage très allongé. Les *Apaches*, les *Chinouks* et beaucoup d'Indiens de la côte N.-O. ont l'habitude de s'aplatir artificiellement le crâne. On rencontre souvent parmi les derniers des individus qui ont tout à fait le faciès mongolique. D'une façon générale, les Peaux-Rouges sont de grande taille; ils ont la peau cuivrée, les cheveux noirs, longs et rudes, les yeux petits et noirs, les pommettes fortes, le nez saillant et souvent aquilin, le menton bien accusé. Ils se peignent le corps, se vêtent de robes de peau, se chaussent de mocassins et vivent en nomades, sous des tentes ou des huttes coniques. D'un caractère belliqueux et cruel, ils sont habiles chasseurs et excellents cavaliers. Divisés en tribus et en clans avec des chefs pris parmi les plus braves, ils croient à un grand Esprit et adorent les astres, le feu, les eaux. Leur nombre est maintenant fort réduit; traqués par les Yankees, ils sont confinés dans des territoires qui portent le nom de *reservations*.

B. *Amérique centrale.* Les Mexicains comptent des représentants de toutes les vieilles races énumérées plus haut. Le type le plus commun est l'Aztèque à taille moyenne, à peau cuivrée, à cheveux noirs et gros, avec un crâne long, un front étroit, un nez camard, des yeux noirs, une bouche grande, des lèvres fortes et violacées. Aujourd'hui civilisés, les Aztèques occupent beaucoup de postes importants au Mexique. Les Otomis, les Mixtèques, les Zapotèques, etc., continuent à jouer un rôle dans la population mexicaine, mais ils ont complètement renoncé aux mœurs de leurs ancêtres. Au Guatémala, on rencontre encore des Indiens de petite taille, souvent à tête courte et à front bas, dont la peau est bronzée et les cheveux noirs et lisses. Presque tous se livrent à l'agriculture et ont embrassé le catholicisme.

Au moment de la conquête, les Antilles étaient habitées par des hommes d'une stature au-dessous de la moyenne, au teint brun jaunâtre, à tête courte, avec une face arrondie, de petits yeux, un nez droit et des lèvres fines; c'étaient les *Caraïbes*, guerriers redoutables par leur courage et leur cruauté. Ils s'étendaient aussi sur le continent, dans les Guyanes, où leurs descendants portent les noms de *Aracouyennes* et de *Galibis*.

C. *Amérique du Sud.* Une grande famille, celle des *Guaranis* ou *Tupis*, s'étend de l'Atlantique aux Andes et du Paraguay aux Guyanes. Ils présentent à peu près les caractères physiques des Caraïbes. A peine vêtus d'une étroite bande d'étoffe enroulée autour de la taille, ils se couvrent de parures. Leurs habitations sont de grandes cabanes en bois et en feuilles. Jadis, ils mangeaient leurs prisonniers, et aujourd'hui encore, ils les torturent volontiers. Néanmoins, ils sont francs et assez hospitaliers. Parmi les tribus guaranies, il convient de citer les *Jivaros*, ces robustes Indiens du haut Amazone, qui ont la spécialité de préparer des trophées avec la peau desséchée de la tête de leurs ennemis : au moyen de pierres chauffées, ils réduisent ces têtes ou *chanchas* à la grosseur du poing.

Au milieu des Guaranis, on rencontre des débris des populations primitives, comme les *Botocudos*, les *Goytacazes*, les *Coropos*, les *Puris*, etc. Ils ont la tête allongée et une taille moyenne. Les Botocudos ne portent aucun vêtement, mais ils s'introduisent d'énormes rondelles d'os ou de bois dans la lèvre inférieure et dans le lobule de l'oreille. Toujours errants, ils ne construisent que des huttes de branchages, hautes de 4 pieds environ.

Les *Muiscas* ou *Chibchas* de la Nouvelle-Grenade appartiennent au type brachycéphale. Ils ont adopté aujourd'hui les mœurs et le costume des Européens.

Au Pérou, les *Quichuas* et les *Aymaras* sont encore nombreux; les *Changos* ne dépassent guère le chiffre de 1.000. Leur conversion au christianisme ne les a pas empêchés de déchoir, et ils seraient incapables d'élever ces remarquables édifices que construisaient leurs ancêtres. Ils sont pasteurs ou agriculteurs.

Dans le S. du continent américain, la taille s'élève, et les formes deviennent massives. Les *Araucans* ou *Aucas* ne dépassent encore guère 1m,62 : mais les *Chiquitos* atteignent 1m,66; les *Charruas* arrivent à 1m,68 environ; les *Fuégiens* sont sensiblement plus grands et les Patagons ou Tehuelches mesurent en moyenne plus de 1m,75. Toutes ces populations ont la peau olivâtre ou d'un brun rougeâtre, les cheveux noirs et lisses, la face large, les pommettes saillantes, les yeux parfois légèrement obliques, le nez proéminent et les lèvres un peu épaisses. Les Fuégiens ont le crâne à la fois long et haut, comme les Esquimaux du nord. Ces tribus, toutes nomades, misérables, peu industrieuses, vivent principalement de la chasse et de la pêche; cependant, les Chiquitos font un peu de culture, et ont été réunis par les missionnaires en villages. La polygamie est très commune chez les peuplades du S. de l'Amérique; en revanche, il n'existe guère de hiérarchie chez elles. Parfois, cependant, si des hostilités éclatent, des chefs sont élus, dont le pouvoir cesse avec la guerre.

Nous sommes loin d'avoir énuméré toutes les tribus des deux Amériques : elles sont si nombreuses qu'il est difficile d'en dresser une liste complète, qui n'offrirait d'ailleurs qu'un intérêt assez limité.

— Bibliogr. : Morton, *American Ethnography* (Philadelphie, 1839); A. d'Orbigny, *l'Homme américain* (Paris, 1840); Von Hallwald, *die Amerikanische Völkerwanderung* (Vienne, 1866); Von Martius, *Beiträge zur Ethnography und Sprachenkunde Amerikas* (Leipzig, 1867); de Nadaillac, *l'Amérique préhistorique* (Paris, 1882).

— *Population.* Le Nouveau Monde est peuplé d'environ 100.400.000 habitants, dont 70 à 80 millions pour l'Amérique du Nord. La population blanche venue d'Europe et les éléments mixtes auxquels elle a donné naissance entrent dans ce chiffre pour plus des deux tiers. Les Indiens aborigènes ne forment plus qu'une infime minorité, évaluée à 13 millions. Aujourd'hui, l'Amérique n'est en somme qu'une espèce de grande colonie européenne, où les peuples de l'ancien monde se sont groupés suivant un ordre analogue à celui qu'ils occupaient de l'autre côté de l'Atlantique : les Anglo-Saxons se sont établis surtout dans l'Amérique du Nord (États-Unis et Canada); les peuples d'origine latine (Espagnols et Portugais) au Mexique et dans l'Amérique méridionale.

Depuis la fin du siècle dernier, presque toute l'Amérique avant conquis son indépendance, les colonies de l'Europe dans le Nouveau Monde ont été considérablement réduites; elles n'embrassent plus qu'une superficie de 9.097.641 kilomètres carr., et ne comptent plus que 8.878.086 hab. Tous les États libres, au nombre de dix, sont constitués en républiques fédératives ou militaires. Ils sont d'étendue et d'importance très inégales : tandis que l'Amérique du Nord est partagée entre trois puissances (Canada, États-Unis, Mexique), le continent méridional est beaucoup plus morcelé et est divisé en dix États distincts (Colombie, Venezuela, Equateur, Pérou, Bolivie, Chili, Brésil, Paraguay, Uruguay et république Argentine). Quant à la région des isthmes, elle comprend cinq petites républiques de très faible étendue (Guatémala, Honduras, San-Salvador, Nicaragua et Costa-Rica) qui semblent devoir bientôt, pour les relations extérieures, ne plus constituer qu'une grande république fédérale; dans les Antilles, Haïti seule est indépendante; les autres îles sont encore au pouvoir des Européens.

— *Productions minérales et agricoles.* Le Nouveau Monde produit en abondance la plupart des denrées recherchées par le commerce et l'industrie. Les minéraux abondent dans les deux continents : l'or et l'argent se trouvent au Pérou, en Bolivie, au Mexique, en Californie, dans l'Alaska et le Canada (région du Klondike). De très importants gisements de fer et de houille existent aux États-Unis, tandis qu'au Chili on extrait le cuivre en grande quantité.

Même abondance, même variété pour la végétation. Les céréales, en particulier le blé et le maïs, sont cultivées avec un très grand succès dans la vallée du Mississipi et les États-Unis en envoient d'énormes chargements en Europe; on les retrouve aussi au Chili, au Mexique et dans les hautes vallées des Andes, où la pomme de terre est dans son pays d'origine. Les produits de la végétation tropicale, la canne à sucre, le café, le cacao, la vanille, le coton sont fournis en grande abondance par les provinces méridionales des États-Unis, par le Mexique, la Colombie et le Brésil. Enfin, la végétation arborescente, très développée, fournit d'excellents bois de construction (surtout le Canada), des bois d'ébénisterie très recher-

chés, comme l'ébène, l'acajou, le palissandre (surtout le Brésil), et des bois de teinture dont une espèce a donné son nom au Brésil (*brazil*).

L'élevage a pris une très grande extension dans les plaines tempérées des deux continents, et les animaux importés d'Europe, le cheval, le bœuf, le mouton, s'y trouvent en troupeaux innombrables.

— *Voies de communication et commerce.* Grâce à toutes les richesses dont nous venons de parler, le commerce de l'Amérique est des plus prospères. Le commerce intérieur de l'Amérique méridionale a relativement peu d'importance, les moyens de communication entre les différentes régions faisant défaut; mais, dans l'Amérique septentrionale, il est considérable, la multiplication des voies ferrées (quatre lignes transcontinentales), ainsi que la création de nombreux canaux, ayant développé les ressources du pays. Les Etats-Unis, le Canada et le Mexique possèdent aujourd'hui 310.053 kilomètres de chemins de fer, tandis que l'Amérique du Sud n'en a que 34.000.

Le commerce extérieur du Nouveau Monde s'effectue par les deux Océans avec tous les pays du monde, et son grand développement date surtout de la découverte de la navigation à vapeur. Il est estimé à 8 milliards pour l'Amérique du Nord, et à 3 milliards pour l'Amérique du Sud. Les navires étrangers portent surtout dans le Nouveau Monde des produits manufacturés, des tissus, des machines, des vêtements, des vins et spiritueux, et ils en rapportent des denrées alimentaires (blé, café, sucre, cacao), des matières premières (coton, caoutchouc, cuivre), et des métaux précieux (or et argent).

L'Amérique a été, jusqu'à une époque récente, un des grands débouchés ouverts aux produits manufacturés de l'Europe. Mais, au lieu d'envoyer ses matières premières au delà des mers pour qu'elles y soient travaillées, elle s'est mise à les transformer elle-même, et de nombreuses usines se sont créées, surtout aux Etats-Unis. Le résultat a été une diminution immédiate des relations commerciales entre l'Ancien et le Nouveau Monde, diminution qui tous les jours s'accentue. L'Amérique aspire à l'indépendance économique, et elle n'est pas loin de l'atteindre.

— LA DÉCOUVERTE. L'Amérique a-t-elle été connue de l'Ancien Monde avant sa découverte par Christophe Colomb? Des Phéniciens, des Grecs, des Romains ont-ils visité l'Amérique? La chose est possible, et même vraisemblable, mais rien ne permet de l'affirmer avec certitude; et, si des marins anciens ont été entraînés par les tempêtes sur les rivages du Nouveau Monde, ils ne semblent point en être revenus pour faire connaître leur découverte à leurs contemporains. On ne peut donc, sur les relations de l'Amérique avec l'Ancien Monde pendant l'antiquité, se livrer qu'à des conjectures.

On a, au contraire, la certitude que les Scandinaves ont, au moyen âge (XIe siècle), découvert et colonisé les côtes orientales de l'Amérique (Groenland, Labrador, Etats-Unis), et que leur Markland et leur Vinland correspondent à des pays aujourd'hui bien déterminés. On trouve aussi des Bretons et des Dieppois dans les parages de Terre-Neuve dès le début du XVIe siècle. Mais cette découverte et cette colonisation n'ont été connues que dans le nord de l'Europe; et, si Christophe Colomb a pu y puiser des indications précieuses, ce n'en est pas moins à lui que revient le mérite d'avoir fait définitivement entrer le Nouveau Monde dans les limites du monde connu. Avant lui, en effet, les peuples méditerranéens l'ignoraient, car les îles dont les cartographes du XVe siècle peuplaient l'océan Atlantique (*Antilia, Saint-Brandan*) ne correspondent qu'à des traditions vagues ou fabuleuses. A partir du 12 octobre 1492, tout change : l'Amérique est découverte; et, si Colomb la croit jusqu'à la fin de sa vie une partie du continent asiatique, ses contemporains et ses compagnons commencent, de son vivant même, à entrevoir la vérité et à considérer l'Amérique comme un continent indépendant de l'ancien. Aucune de ces deux conceptions n'entrave d'ailleurs la découverte; et, tandis que Christophe Colomb cherche le Cathay, ses compagnons cherchent, à travers le continent nouveau, un passage vers les riches pays de l'extrême Orient décrits par Marco Polo. A Colomb lui-même, au cours de ses quatre voyages, on doit la reconnaissance des Antilles et du littoral oriental de la terre ferme, entre la presqu'île du Yucatan et le delta de l'Orénoque; ses compagnons Hojeda, Juan de La Cosa, Américo Vespuce, etc., en ont complété la découverte; et ce dernier (un de ceux qui semblent avoir eu le moins de part à l'exploration, mais dont les récits ont eu une certaine vogue) a même ravi inconsciemment à Colomb l'honneur de dénommer le Nouveau Monde. En même temps, le champ de la découverte s'étend au nord, où le Vénitien Jean Cabot (au service de l'Angleterre) et le Portugais Gaspard Cortereal visitent Terre-Neuve, la côte du Labrador et celle des Etats-Unis; au sud, où Pedro Alvarez Cabral touche au Brésil dès 1500, où Vespuce reconnaît le littoral jusqu'au delà de Rio-Janeiro, et où Dias de Solis arrive en 1516 au rio de la Plata. Avant cette époque déjà, Ponce de Léon a découvert la Floride et déterminé la limite occidentale du golfe du Mexique (1512) et Nuñez de Balboa a franchi l'isthme de Darien, vu le grand Océan et constaté que les terres nouvelles constituent bien un continent indépendant de l'Ancien Monde (septembre 1513). Fort peu de temps après (1520), Magellan en trouve la terminaison méridionale et découvre un passage conduisant de l'océan Atlantique dans le Pacifique, où il pénètre le 27 novembre 1520.

Ainsi a été déroulée de très bonne heure par les aventuriers espagnols une grande partie du peloton de fil dont parle Las Casas, que Christophe Colomb avait commencé à dévider; la découverte se poursuivit encore avec une grande activité pendant tout le second quart du XVIe siècle, ayant pour conséquences l'exploration de la côte américaine baignée par le Pacifique et la première reconnaissance de l'intérieur de l'Amérique centrale et méridionale. C'est l'époque des grands *conquistadores*, de Fernand Cortez qui, dès 1519, débarque au Mexique et commence la conquête de l'empire aztèque; il la termine en deux ans, et mène ensuite à bien l'exploration de la côte californienne jusqu'au delà du 40e de latit. N. Pizarre ne tarde pas à marcher sur ses traces; il soumet un peu plus tard (1533) l'empire le plus riche de l'Amérique du Sud, celui des Incas, ouvrant la route à Almagro, qui pousse au Chili jusqu'à la latitude de Valparaiso (1536-1541) et à Orellana, qui traverse le premier l'Amérique du Sud d'O. en E. en descendant l'Amazone depuis les Andes jusqu'à la mer (1541). Cependant, Soto parcourt en vainqueur la vallée du Mississipi inférieur, et des aventuriers espagnols parcourent l'Amérique centrale et méridionale, tandis que les Portugais préludent à l'exploration du Brésil, et que Jacques Cartier remonte le Saint-Laurent jusque sur l'emplacement de la ville actuelle de Montréal (1535).

Ainsi se trouve délimité de tous les côtés, sauf au N., le continent américain dès les environs de 1550; et quelques-uns des grands traits de son hydrographie apparaissent déjà sur les cartes. C'est ensuite, pendant un certain temps, la colonisation ou plutôt l'exploitation sans réserve des richesses du sous-sol (or, argent) qui succède à l'exploration; les populations indiennes disparaissent sous l'oppression des Espagnols et des Portugais, qui veillent avec un soin jaloux à écarter du continent nouveau les Anglais et les Français, mais ne peuvent les empêcher de s'établir au Canada et aux Etats-Unis et de chercher à travers ces pays, et, plus au N. encore, un passage par le septentrion vers le Cathay ou Cipangu. Du moins, les Français sont-ils successivement écartés du Brésil par les Portugais, de la Floride par les Espagnols; et ces deux peuples se partagent seuls toute l'Amérique méridionale et toute l'Amérique centrale, sur les richesses desquelles les récits fabuleux de Walter Raleigh viennent encore, à la fin du XVIe siècle, jeter un nouveau prestige.

Dans les deux siècles suivants, le gain des explorations a été beaucoup plus mince, et c'est surtout la côte pacifique de l'Amérique septentrionale et les abords inconnus des régions arctiques boréales qui ont profité des reconnaissances des voyageurs. Certains navigateurs anglais (Baffin, Hudson) ont clos de bonne heure la série de ceux qui tentèrent la découverte du passage nord-ouest (car ensuite, pendant deux cents ans, on supposa fermées les mers qui portent leurs noms); d'autres ont continué jusqu'à la fin du XVIIIe siècle la reconnaissance des côtes occidentales. Quadra et Vancouver, puis Cook, ont rectifié les données des navigateurs espagnols, complété les renseignements fournis par Béring, enfin prouvé la séparation complète de l'ancien et du nouveau continent, en même temps que leur singulier rapprochement au N. du Pacifique. A l'intérieur du continent, bien des traits se sont précisés : les chasseurs et les missionnaires français du XVIIe siècle, reprenant l'œuvre de Cartier et de Champlain, pénètrent jusqu'aux grands lacs canadiens et descendent le Mississipi jusqu'à son embouchure (Joliet, le P. Marquette, Cavelier de la Salle); au cœur du XVIIIe siècle, les Varenne de La Verandrye poussent plus à l'O. et découvrent les montagnes Rocheuses. Enfin, plus tard encore, des employés des compagnies de pelleteries explorent les territoires glacés du nord-ouest canadien (Hearne et Mackenzie) déjà visités par des coureurs français des bois, et « relèvent aux embouchures du Coppermine et du Mackenzie les premières amorces du continent glacial américain ». Voilà pour l'Amérique septentrionale. Dans l'Amérique centrale, les connaissances se précisèrent un peu, et les Antilles furent bien connues dès le XVIIIe siècle. Il n'en fut pas de même dans le sud; certaines explorations fructueuses du Pérou, du fleuve des Amazones (le P. Fritz, La Condamine et ses compagnons) furent exécutées au XVIIIe siècle, mais c'est l'illustre et savant Humboldt qui a eu l'honneur, au seuil du XIXe siècle, de déterminer avec précision les traits géographiques de tout le nord de l'Amérique du Sud (1799-1804).

Au cours du XIXe siècle, des expéditions scientifiques surtout dans la première moitié du siècle, ont sillonné l'Amérique du Sud et ont commencé à préparer l'établissement de cartes exactes pour cette partie du monde. Spix et Martius inaugurent, de 1817 à 1820, par leurs explorations dans l'intérieur du Brésil et sur l'Amazone, une série de voyages que continuent après eux : Alcide d'Orbigny dans la république Argentine, le Chili et la Bolivie (1826-1833); Pentland dans les Andes (1826-1828); le comte de Castelnau aux sources du Paraguay, au Pérou et sur l'Amazone (1843-1847). Les voyages scientifiques ont été beaucoup plus rares dans la seconde partie du siècle : Crevaux, qui a successivement visité les pays arrosés par l'Amazone, l'Orénoque et la Plata, et qui a trouvé la mort dans le Grand Chaco, est surtout un explorateur (1877-1882); mais le savant argentin Moreno mérite d'être considéré comme ayant poursuivi, en Patagonie, l'œuvre scientifique exécutée au XIXe siècle dans l'Amérique du Sud.

Dans l'Amérique du Nord, les progrès réalisés sont beaucoup plus considérables encore. Au début du XIXe siècle, l'exploration des pays occidentaux du continent était à peine commencée; ces pays sont aujourd'hui parfaitement connus et étudiés. La raison en est que cette reconnaissance a été pour la grande république américaine un objet d'utilité et d'intérêt national. Commencée dès le début du siècle par Lewis et Clark qui, dès 1803 (l'année de la cession de la Louisiane par la France), ont exploré le bassin du Missouri et (par la Columbia River) ont atteint le Pacifique; continuée par Pike, qui a visité le pays compris entre les sources du Mississipi et la rivière Platte, l'Arkansas et la rivière Rouge (1805-1807), la reconnaissance du Far-West s'est faite avec une grande rapidité, en même temps que les colons s'y avançaient. Les cartes se sont précisées peu à peu et ont réalisé de grands progrès au milieu du siècle, quand fut entreprise la grande enquête instituée pour la construction du Transcontinental Railway (1850). Alors on a commencé à bien connaître les montagnes Rocheuses que le *Geological Survey* a ensuite étudiées au double point de vue de leurs formes actuelles et de leurs transformations successives dans le passé géologique. D'admirables cartes topographiques existent aujourd'hui du territoire des Etats-Unis, qui est mieux étudié que plusieurs pays de l'Europe.

Le Canada suit l'exemple du pays voisin : il poursuit

l'étude (aux points de vue géologique, géographique et de la colonisation) de ses immenses territoires, glacés dans la partie septentrionale. Aucune exploration ne mérite d'être signalée, ni au Labrador, ni dans les Barren Grounds, ni dans les montagnes Rocheuses, comme particulièrement importante; mais il convient d'insister ici sur les grands voyages dirigés vers les abords des terres arctiques qui ont, au début du siècle, achevé de déterminer vers le N. les limites du continent américain. Les expéditions de Franklin, de Back et de Richardson (1819-1822, 1825-1827), de Back (reconnaissance de la Great Fish River, 1833); de Dease et Simpson (1838-1839); de Rae (1846-1854), entreprises par terre et continuées avec les expéditions maritimes que reprirent, deux siècles après, Baffin et Hudson, ont amené non seulement la découverte du passage nord-ouest, mais le relevé du tracé du littoral septentrional de l'Amérique. Ainsi a été achevée, dès le milieu du XIXe siècle, la détermination de tous les grands traits physiques du Nouveau Monde; il n'y reste plus à faire que des études de détail, mais celles-là occuperont nombre d'années, car l'Amérique est peut-être, à l'heure actuelle, abstraction faite du Canada et des Etats-Unis, le continent le plus mal connu, et c'est en tout cas le continent le moins étudié du globe.

— Bibliogr. : Humboldt, *Examen critique de l'histoire de la géographie du Nouveau Monde* (Paris, 1836-1839); Macgryot, *the Progress of America from the discovery of Columbus to the year 1846* (Londres, 1847); Winsor, *Narrative and critical History of America* (Londres, 1886-1888); Cobo, *Historia del Nuevo Mundo* (Seville, 1890).

AMÉRIQUE CENTRALE. On donne ce nom à la partie de l'Amérique commençant à l'isthme de Tehuantepec et finissant aux isthmes de Panama et de Darien. C'est la *région des isthmes*, appartenant en partie au Mexique et à la Colombie, et comprenant les cinq républiques de Guatemala, Salvador, Nicaragua, Honduras et Costa-Rica, le Honduras anglais et les côtes des Mosquitos. Sa superficie est de 465.185 kilom. carrés, et sa population de 3.300.000 hab. environ.

Le système orographique de l'Amérique centrale part de l'isthme de Tehuantepec, sous le nom de sierra Madre, et longe le littoral de la mer du Sud; il n'approche de la mer des Antilles que vers l'embouchure du rio San-Juan-del-Norte. On y compte 75 volcans atteignant près de 5.000 m. d'altit. et pour la plupart voisins du Pacifique, dont 18 en activité (l'Amilpas, le Tajamulco, l'Atitlan, les volcans du Feu et de l'Eau, le San-Salvador, etc.). Le reste de la superficie de l'Amérique centrale est occupé principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois (dans le Costa-Rica) hérissés de volcans.

Con innelles dans le voisinage de la côte, les pluies arrivent en fort grains à l'intérieur, de juin à novembre, poussées par des vents qui soufflent du N.-E. au S.-E. Ce sont alors de vraies tornades, accompagnées de tonnerre et d'éclairs. Parfois les ouragans venus du Pacifique continuent leur route vers l'océan Atlantique sans s'arrêter sur l'Amérique centrale, qui jouit, de décembre à avril, d'une sécheresse relative et où dominent alors les vents du N. et du N.-O.

Les cours d'eau de l'Amérique centrale sont nombreux et abondants, mais de peu d'étendue. Les plus importants sont : le Pelochic, qui se jette dans le golfe Dulce, le rio Grande, le San-Juan, déversoir des lacs Managua et Nicaragua, réunis par le Tipitapa (Nicaragua), tributaires de l'Atlantique; le rio Grande et le Tempisque, tributaires du grand Océan. Les côtes présentent quelques larges baies (baies d'Amatique, de Honduras, de Chiriqui, sur l'Atlantique; sur le Pacifique, baies de Fonseca, de Papayo, de Dulce); elles sont bordées de plaines marécageuses, larges parfois de 40 kilom., remplies de lagunes.

Par suite de l'insalubrité du climat humide de l'Amérique centrale, la population européenne n'y est guère considérable; quant à la population indigène, elle résulte de croisements à tous les degrés entre blancs, nègres et Indiens. Les diverses races y sont parfois si intimement mêlées qu'aucune classification n'est possible.

Sans insister ici sur son importance économique, rappelons qu'au point de vue commercial elle présente un très vif intérêt, étant située entre les deux Océans au point le plus étroit, au seul point où le percement d'un isthme puisse les mettre en communication complète et éviter les frais et les pertes de temps de transbordements par l'intermédiaire d'un chemin de fer.

Découverte par Colomb, dans son quatrième voyage, en 1502, l'Amérique centrale a eu ses rives occidentales visitées par Ponce de Léon en 1516. Pedro Alvarado soumit, en 1524, les Indiens et fonda San-Iago-de-los-Caballeros de Guatémala. En 1527, l'Espagne institua une capitainerie de Guatémala, comprenant presque toute l'Amérique centrale avec l'Etat de Chiapas. Elle garda la suzeraineté du pays jusqu'au 15 septembre 1821, date à laquelle l'Amérique centrale se déclara indépendante de l'Espagne. Après la Révolution, le gouvernement hésita un instant à s'annexer à la Colombie, au Mexique ou aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord, puis proclama, le 1er juillet 1823, la confédération de l'Amérique centrale, qui comprenait alors, outre les cinq Etats actuels, celui de Quezaltemango (la partie S.-O. de Guatémala) et Chiapas (l'Etat qui fut incorporé depuis au Mexique); mais, en 1840, le pacte fédéral fut rompu. A partir de ce moment, le territoire a été divisé en cinq républiques : Guatémala, San-Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa-Rica, et les tentatives faites à diverses reprises pour reconstituer les Etats-Unis de l'Amérique centrale ont abouti à la constitution d'une République fédérale pour les relations avec les puissances étrangères, mais laissant à chacune des cinq républiques de l'Amérique centrale son indépendance pour la gestion de ses affaires intérieures.

— Bibliogr. : E. Reclus, *Nouv. Géogr. univ.*, t. XVII. *Iades occidentales* (Paris, 1890); Child, *les Républiques ispano-américaines* (Paris, 1892).

AMÉRIQUE ESPAGNOLE, dénomination donnée aux colonies espagnoles de l'Amérique jusqu'au moment où, au début du XIXe siècle, les guerres de l'Indépendance les détachèrent successivement de la mère patrie. Ces colonies formaient neuf grands gouvernements : les quatre vice-royautés du Mexique, de la Nouvelle-Grenade, du Pérou et de Buenos-Ayres, et les cinq capitaineries générales de Guatémala, du Chili, de Caracas, de Porto-Rico et de La Havane. Les deux îles de Cuba et de Porto-Rico, dans les grandes Antilles, restent seules aujourd'hui colonies espagnoles. Le Mexique, le Guatémala, le Honduras, le San-Salvador, le Nicaragua, le Costa-Rica, la Colombie ou la Nouvelle-Grenade, le Venezuela, l'Equateur, le Pérou, la Bolivie, le Chili, la république Argentine ou de la Plata, le Paraguay et l'Uruguay forment autant de républiques indépendantes. D'après Humboldt, la population de l'Amérique espagnole, à la fin du XVIIe siècle, était de 16.785.000 âmes; aujourd'hui, ces mêmes contrées comptent plus de 35 millions d'habitants.

AMERLING (Friedrich von), peintre autrichien, né à Vienne en 1803, mort dans la même ville en 1887. Après avoir étudié à Vienne, à Londres sous Lawrence, à Paris et en Italie, il aborda le genre historique, *Moïse dans le désert* (1829); puis son *Portrait de l'empereur François Ier* (1832) lui valut de devenir le peintre préféré de la cour et de l'aristocratie. Il exécuta de nombreux et brillants portraits.

AMERS (de *à*, et *mer*) n. m. pl. Tout objet fixe et remarquable, tel que tour, moulin, balise, etc., situé sur la côte ou en mer, et dont on se sert pour prendre des relèvements on pour donner la route à suivre près de terre, ou dans les passes des rades et des ports. V. Balisage.

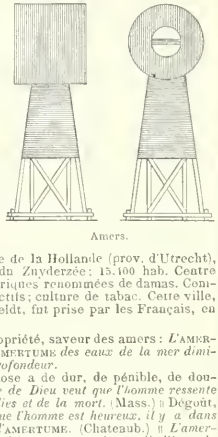

Amers.

Amers (Lacs), en lat. *Amari fontes* ou *Amari lacus*. Lacs situés dans la basse Egypte, à l'E. du delta du Nil, et traversés par le canal de Suez au S. d'Ismaïlia. On distingue le *Grand* et le *Petit* lac Amer.

AMERSFOORT, ville de la Hollande (prov. d'Utrecht), sur l'Eem, tributaire du Zuyderzée; 15.100 hab. Centre de chemins de fer. Fabriques renommées de damas. Commerce et transit très actifs; culture de tabac. Cette ville, patrie de Jean Barneveldt, fut prise par les Français, en 1672 et en 1795.

AMERTUME n. f. Propriété, saveur des amers : *L'*amertume *de la quinine. L'*amertume *des eaux de la mer diminue en raison de leur profondeur.*

— Fig. Ce qu'une chose a de dur, de pénible, de douloureux : *La prévoyance de Dieu veut que l'homme ressente l'*amertume *des maladies et de la mort.* (Mass.) ‖ Dégoût, chagrin : *Alors même que l'homme est heureux, il y a dans ses plaisirs un fond d'*amertume. (Chateaub.) ‖ *L'amertume de l'âme, du cœur,* L'amertume qui remplit l'âme, le cœur. ‖ Ce qu'il y a d'offensant, de mordant dans des discours, des écrits; ce qui indique l'animosité : *Parler de quelqu'un avec* amertume.

— Métaphoriquem., et surtout dans le langage mystique, *Calice d'amertume, l'amertume du calice.* Les humiliations, les souffrances qu'on est forcé de subir.

— En T. de méd. Sensation d'amertume dans la bouche, qu'éprouvent les malades dans un grand nombre d'affections, et qui trouble leur appétit.

— Syn. **Amertume, affliction, désolation, douleur,** mal, **peine, souffrance, tourment.** V. affliction.

— Anton. **Aménité, douceur, suavité.**

AMES (Fisher), jurisconsulte et orateur américain, né en 1758, mort en 1808. Il entra en 1788 dans la convention du Massachusetts, puis au congrès des Etats-Unis, où il se montra un des plus fermes appuis de la politique de Washington. On a publié : *the Works of Fisher Ames.*

AMES (Joseph Alexander), peintre, né en 1816 à Rosbury (New-Hampshire), mort en 1872 à New-York. Il fut élève de Wash. Allston à Boston, passa quelques années à Rome et vint ensuite à New-York. Il peignit des scènes de genre et surtout des portraits remarqués, parmi lesquels ceux de Prescott, d'Emerson, du général Benj. Franklin Butler, de Daniel Webster, de l'actrice Rachel-Félix, etc.

AMESBURY ou **AMRESBURY,** village d'Angleterre, à 12 kilom. de Salisbury, sur l'Avon; 950 hab. Beau château; ruines d'une abbaye de bénédictines, fondée en 980 par la veuve d'Edgar. Aux environs, le cirque druidique de Stonehenge. Près de là, à Milston, naquit Addison.

AMÉSITE (du gr. *amêtos*, sans intermédiaire) n. f. Variété de corundophyllite, voisine du chloochlore, et appartenant au genre des chlorites. Silico-aluminate hydraté de fer et de magnésie en masses cristallines vert clair, d'éclat nacré, où l'on distingue des lames hexagonales. On trouve l'amésite à Chester (Massachussets).

AMESTREMENT n. m. Action d'amestrer.

AMESTRER v. a. Mêler le carthame, ou safran bâtard, préalablement lavé, avec de la lie de vin brûlée et pulvérisée, en les piétinant par petites parties.

AMÉTABOLE (du gr. *amétabolos*, sans changement) n. m. et adj. Se dit des insectes qui ne subissent pas de métamorphose complète, comme les *hémiptères*, les *orthoptères*, etc. : *Un* amétabole. *Les sauterelles sont* amétaboles.

AMÉTAMORPHOSE (du gr. *a* priv., et de *métamorphose*) n. f. Phénomène présenté par certains animaux qui ne subissent pas de métamorphose complète.

AMÉTHYSE (rad. *améthyste*, par allusion à la couleur de l'insecte) n. f. Genre d'insectes brachycères, famille des muscides, renfermant des mouches africaines voisines des ortalides, dont l'espèce type est l'améthyse du Cap (*amethysa capensis*).

AMÉTHYSTE (*tiss* — du gr. *améthustos*, qui n'est pas ivre) n. f. Variété violette de quartz, ainsi nommée parce que les anciens lui attribuaient la propriété de préserver de l'ivresse.

— Erpét. Serpent du genre python.

— Hist. relig. Une des douze pierres dont était orné le pectoral du grand prêtre, sur lequel elle occupait le neuvième rang.

— Ornith. Espèce d'oiseau-mouche qui habite la Guyane.

— Encycl. Minér. L'*améthyste* est un quartz, probablement coloré par de l'oxyde de manganèse. Sa couleur offre toutes les nuances du violet. Cette pierre est très recherchée en bijouterie, quand elle est d'un beau violet velouté. Elle est employée pour colliers, bagues, boucles d'oreilles, camées, anneau pastoral (pierre d'evêque), etc. Les plus belles améthystes viennent du Brésil, de l'Espagne, de Hongrie, de Sibérie et de l'Inde.

L'*améthyste orientale* n'est pas une améthyste, mais une variété violette de corindon.

L'*améthyste basaltine* est une variété violacée d'apatite.

AMÉTHYSTÉES (*tiss*) n. f. pl. Plante de la famille des labiées, qui croît dans toute l'Asie centrale, et dont une variété, l'*améthyste bleue*, est cultivée dans nos parterres.

AMÉTHYSTIN, INE (*tiss*) adj. Qui est de couleur violette.

AMÉTHYSTINE (*tiss*) n. f. Corps d'un violet améthyste, qu'on obtient en traitant par un réducteur la cocothéline, produit jaune de la réaction de l'acide azotique sur la brucine. L'améthystine vire au vert par les alcalis.

AMÉTRIE (du gr. *a* priv., et *métron*, mesure) n. f. Défaut de mesure, irrégularité.

AMÉTRIE (du gr. *a* priv., et *métra*, matrice) n. f. Absence d'utérus.

AMÉTROPE (du gr. *a* priv. : *métron*, mesure, et *ôps*, *ôpos*, œil adj. Se dit de ceux dont la vue n'a pas la limite ordinaire de la vision distincte.

AMÉTROPIE (rad. *amétrope*) n. f. Ensemble des imperfections de l'œil considéré comme système dioptrique, et comprenant : l'hypermétropie, la myopie, l'astigmatisme.

— Anton. **Emmétropie.**

ÂMETTE (diminut. de *âme*) n. f. Petite âme. Syn. de âmelette. ‖ On écrivait aussi âmête.

AMEUBLEMENT n. m. Ensemble des meubles qui garnissent ou qui ornent une maison, un appartement.

— Encycl. Les origines de notre *ameublement* sont obscures. Les Gaulois riches pouvaient posséder quelques beaux meubles : mais le commun des hommes se contentait de sièges rudimentaires, faits de grosses billes de bois ou de crânes d'aurochs; la literie était surtout de peaux de bêtes. Dans les régions où pénétraient les Phéniciens, les meubles orientaux ont dû se répandre; puis, lors de la conquête romaine, les formes de l'Italie et de la Grèce durent prédominer. On ne sait rien sur le mobilier primitif des Francs; ces migrateurs, quand ils se fixèrent en Gaule, empruntèrent tout à la civilisation romaine et à la byzantine. Leur amour pour l'orfèvrerie, commun d'ailleurs à tous les barbares, les poussa vers les somptueux meubles de métal : ils recherchaient plus la richesse que le confort. L'ameublement suivit les progrès de la civilisation générale, en même temps que la maison se substituait partout à la hutte ou à la tente. Il reproduit toujours le caractère de l'architecture qu'il vient compléter; mais, comme les premiers éléments appartiennent à des races migratrices, le coffre de voyage et le lit en constituent les principaux, et même les uniques éléments. La mariée apporte avec elle son coffre de mariage qui, suivant la condition de son époux, servira de huche à pain, d'arche pour renfermer les vêtements, de bahut, etc. Toujours il sert de siège, et telle est l'origine du banc, dont certaine forme plus compliquée arrive au bahut à deux corps, où un coffre à battants sert de dossier et où un coffre à couvercle sert de siège. Mais les sièges à pieds détachés qui sont les escabelles représentent une autre famille dans laquelle il faut ranger les *faudesteuils*, ancêtres de nos fauteuils modernes. Si l'on veut se faire du développement du mobilier une notion pour ainsi dire philosophique, il faut considérer que son perfectionnement s'est opéré lentement par une différenciation en séries des formes primitives qui sont le coffre, l'escabelle, le lit et l'armoire. (V. ces mots.) Au moyen âge, l'armoire représente le premier et le principal meuble : c'est un monument en bois fortement charpenté et souteu par des pièces de fer. Ses grands battants comportent un appareil de serrurerie massive. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque les résidences des gens de quelque importance n'avaient pas, en dehors de ces armoires, de mobilier leur appartenant. Les meubles voyageaient avec leur propriétaire, selon qu'il changeait de châteaux dont les vastes salles restaient vides pendant son absence. Quand elles étaient habitées, on garnissait leurs murs de tentures, et, comme la plupart du temps elles servaient à loger un certain nombre de personnes, on formait des compartiments au moyen d'autres tentures que l'on suspendait à de grandes tringles de fer.

Certains meubles du XIVe siècle sont de véritables merveilles, et ceux du XVe comptent parmi les plus beaux travaux d'ébénisterie qu'on ait jamais exécutés. C'est qu'alors l'art de sculpter le bois atteignait sa perfection, et les principes de la saine décoration n'avaient pas encore été enfreints qui commandent de ne jamais chercher en dehors de la matière elle-même, sauf de rares exceptions, les éléments de sa parure. V. décoration.

L'ameublement du XVIe siècle rentre déjà dans la tradition moderne : les meubles joignent le confort à la beauté, les formes se multiplient, les tapisseries n'ont jamais été plus belles, et l'art du tapissier se combine avec celui du brodeur pour rehausser les tentures des fenêtres, des portes, des murailles. Mais celles-ci sont aussi très fréquemment habillées de cuir gaufré suivant la mode espagnole, ou bien elles disparaissent sous des lambris de bois sculpté. Comme l'art de la verrerie fait de grands progrès, les fenêtres deviennent de plus en plus grandes, et les vitraux, enchâssés de plomb, deviennent moins une nécessité qu'un ornement; on commence à garnir les baies de rideaux artistement ajustés.

L'époque de Louis XIII représente une sorte de réaction contre les formes riches et moelleuses de la Renaissance : l'ameublement prend un caractère de sévérité qui ne l'empêche pas cependant de gagner beaucoup, surtout vers la fin, en confortable. Les sièges, notamment, sont spacieux et commodes; c'est le véritable début du moderne fauteuil. C'est aussi l'époque de ces belles tapisseries d'ameublement, de ces verdures flamandes dont les tableaux des vieux maîtres nous montrent l'emploi.

L'ameublement du règne de Louis XIV brille plutôt par le faste que par le bon goût. Car c'est à cette époque que disparaissent les bons principes de décoration : on commence à dorer lourdement les meubles de bois, à en contourner les profils et les appuis, à en dénaturer les lignes; le parti architectural cesse de présider à la construction des meubles.

Il en est de même pour le règne de Louis XV, et c'est

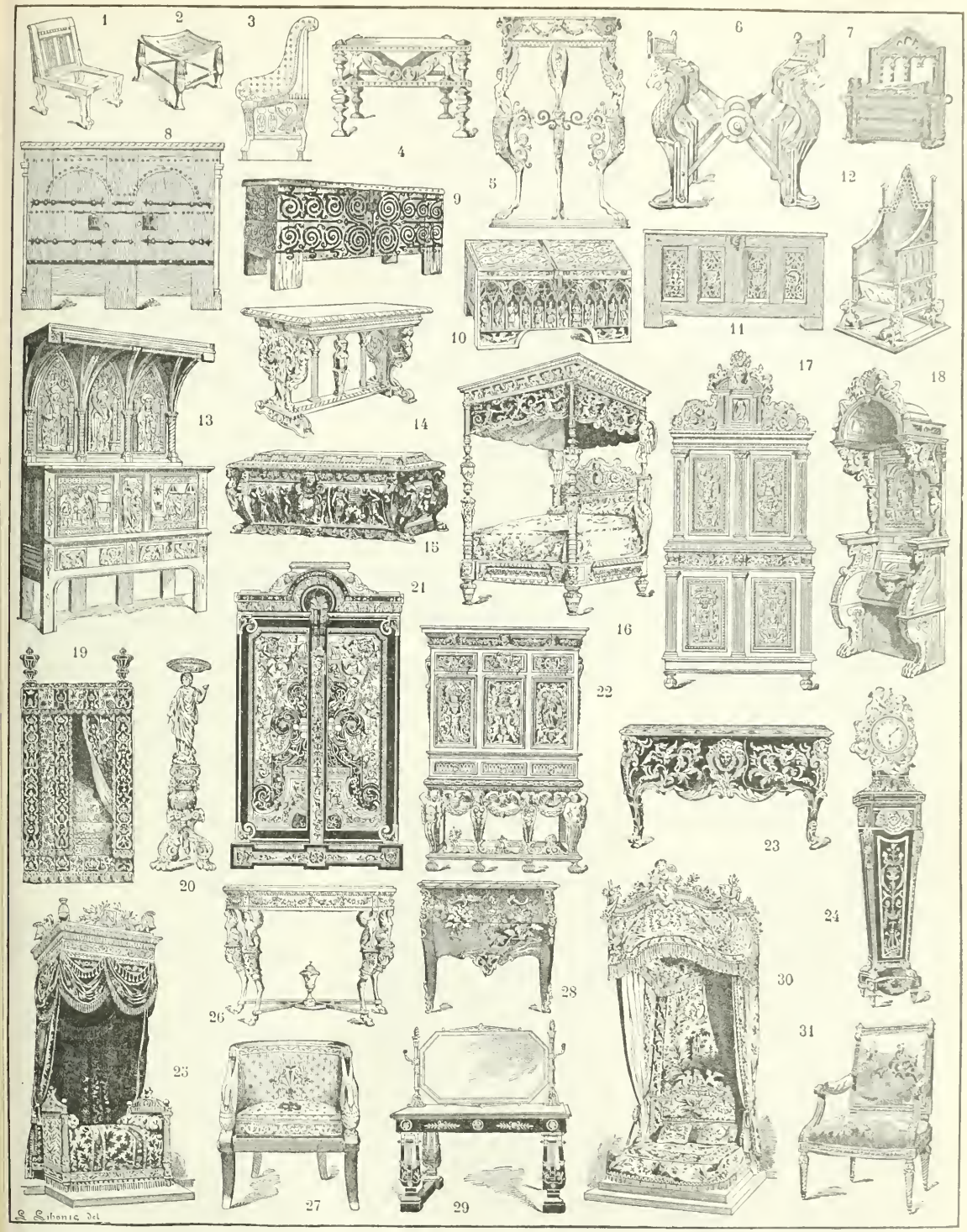

1. Chaise égyptienne (musée du Louvre). — 2. Tabouret égyptien (Louvre). — 3. Trône égyptien (peinture de la tombe de Ramsès). — 4. Tabouret de bronze, époque romaine (Louvre). — 5. Trépied époque romaine (Naples). — 6. Fauteuil du roi Dagobert Ier (cabinet des antiques, Bibliothèque Nationale). — 7. Chaire de Saint-Pierre (basilique de Saint-Pierre, Rome). — 8. Armoire de l'église d'Aubazines (Corrèze), XIIe siècle. — 9. Coffre du XIIIe siècle (musée Carnavalet). — 10. Coffre du XIVe siècle (musée de Cluny). — 11. Coffre aux armes du Dauphin, XVIe siècle (Cluny). — 12. Siège servant au couronnement des rois d'Angleterre, XIVe siècle (abbaye de Westminster). — 13. Dressoir du XVe siècle (collection de l'empereur de Russie). — 14. Table du genre Ducerceau, XVIe siècle. — 15. Coffre de mariage, Venise, XVIe siècle (Cluny). — 16. Lit du XVIe siècle (Cluny). — 17. Armoire Henri II, XVIe siècle (Louvre). — 18. Stalle des évêques de Vienne, Dauphiné, XVIe siècle (Louvre). — 19. Lit du marquis d'Effiat, XVIIe siècle (Cluny). — 20. Torchère Louis XIV (École des beaux-arts). — 21. Armoire en marqueterie, par Boule, XVIIe siècle (Louvre). — 22. Meuble par Lepautre, XVIIe siècle. — 23. Commode Louis XV. — 24. Pendule Louis XVI (Louvre). — 25. Lit de Napoléon Ier (Fontainebleau). — 26. Console en bois sculpté Louis XVI (Fontainebleau). — 27. Fauteuil gondole Ier Empire (Mobilier national). — 28. Commode en vernis Louis XV (Fontainebleau). — 29. Table de toilette Ier Empire (Mobilier national). — 30. Lit de Marie-Antoinette (Fontainebleau). — 31. Fauteuil Louis XVI (Mobilier national).

Voir : *Mobilier, Lit, Armoire, Coffre, Crédence, Table, Siège, etc.*

pour réagir contre cet abandon de la ligne, que le style Louis XVI se produisit avec ses pauvretés froides et mièvres, et ses timides essais de retour vers l'antique qui s'accélérèrent pendant toute la Révolution pour nous précipiter dans le genre Empire.

Au point de vue général, on peut dire que la décadence de l'ameublement français, et même européen, fut amenée par Louis XIV, qui n'admettait pas que tout ce qui existait avant lui fût autre chose que de la barbarie. Notre époque, éminemment éclectique, cherche actuellement une formule de mobilier tout à la fois originale et pratique, où le confortable soit assuré, tout en respectant les lois de la décoration et de l'architecture. D'intéressants essais ont été faits ces dernières années : les Anglais ont fait un grand pas dans cette voie, leur ameublement est assurément le mieux compris. Voir ÉBÉNISTERIE, ÉBÉNISTE, DÉCORATION, MEUBLES, TAPISSIER, TAPISSERIE, GLACE, HABITATION, TENTURES, LAMBRIS.

AMEUBLER v. a. Garnir de meubles. Syn. abusif de MEUBLER.

AMEUBLIR (de *ô*, et *meuble*) v. a. Dr. Convertir en biens meubles. ‖ Faire entrer ses immeubles dans la communauté : *Un époux peut* AMEUBLIR *ses immeubles en tout ou en partie.*

— Agric. Rendre des terres plus meubles : *S'il n'était question que d'*AMEUBLIR *le terrain, on pourrait se dispenser des labours.* (M. de Dombasle.)

AMEUBLISSEMENT n. m. Dr. Action de faire rentrer des biens immeubles dans la communauté conjugale.

— Agric. Travail pour ameublir la terre.

— ÉSOTÉRIQUE. Dr. On donne le nom de *ameublissement* à la clause de communauté conventionnelle par laquelle les époux, ou l'un d'eux, font passer un immeuble à l'état de meuble, pour le faire entrer dans la communauté. Cette fiction n'a d'effet qu'entre les époux, car, à l'égard des tiers, l'immeuble conserve toujours sa nature propre. La clause d'ameublissement a pour effet d'étendre la communauté légale ; elle est l'opposé de la *stipulation de propre*, qui la restreint. L'ameublissement est *général* ou *particulier*, *déterminé* ou *indéterminé*. On l'appelle *général* quand il comprend tous les immeubles ; *particulier*, quand il ne s'applique qu'à certains immeubles spécialement désignés ; *déterminé*, quand il fait passer à la communauté la propriété des immeubles qui en forment l'objet, et les assimile, d'une manière absolue, aux meubles ; *indéterminé* quand il donne à la communauté un droit de créance en vertu duquel l'époux qui a consenti l'ameublissement est tenu, lors de la dissolution de la communauté, de comprendre dans la masse commune, jusqu'à concurrence de la somme pour laquelle l'ameublissement a eu lieu, les immeubles ameublis.

— Agric. L'ameublissement est l'action mécanique par laquelle le sol est divisé et rendu moins compact. Il a pour effet de faciliter la germination des semences et le développement des jeunes plantes. De plus, en rendant la terre plus perméable à l'air et à l'eau, il assure la production des fermentations et des réactions chimiques dont elle est le siège. *C'est grâce à ces réactions et fermentations que la matière organique des fumiers passe à l'état minéral et devient assimilable par les plantes.*

L'ameublissement est obtenu par l'emploi d'instruments spéciaux (charrue, herse, scarificateur, etc.), et par le moyen des amendements. V. CHARRUE, AMENDEMENT.

AMEULONNER v. a. Mettre en meule les foins coupés ou les céréales moissonnées. V. MEULE.

AMEUR-EL-AÏN, comm. d'Algérie, départ., arrond. et à 75 kilom. d'Alger ; 1.600 hab.

AMEUTABLE adj. Qui peut être facilement ameuté : *Il n'y a rien d'*AMEUTABLE *comme les oisifs de Paris.*

AMEUTEMENT n. m. Assemblage de chiens dans une meute.

— Action d'ameuter : AMEUTEMENT *de la foule.*

AMEUTER (rad. *meute*) v. a. Assembler les jeunes chiens avec les vieux pour les dresser : *Il faut beaucoup de temps et de patience pour* AMEUTER *les chiens.* ‖ Assembler les chiens courants pour courre la bête.

— Occasionner un rassemblement. ‖ Rassembler des gens dans un but de sédition, etc. : AMEUTER *la populace. La présence des troupes échauffera,* AMEUTERA, *produira une fermentation universelle.* (Mirab.)

— Fig. Soulever, déchaîner : AMEUTER *toutes les colères.*

— Mar. Mettre de l'accord, de l'ensemble dans un équipage pour exécuter des manœuvres.

S'ameuter, v. pr. Se coaliser, pour agir de concert : *C'est son sort, à cette pauvre France, de voir de temps à autre l'Europe enrieuse* S'AMEUTER *contre elle.* (Michelet.)

— ANTON. Calmer, disperser, pacifier, réprimer.

AMEYA, potier d'origine coréenne installé au Japon au commencement du XVIe siècle, inventeur de la poterie devenue célèbre sous le nom de *Rakan.*

AMFREVILLE (l'), famille de marins célèbres du XVIIe siècle. Trois frères de ce nom prirent une part glorieuse à la malheureuse bataille de La Hogue, en 1692.

AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE, ch.-l. de cant. (Eure), arrond. et à 20 kil. de Louviers, dans la fertile plaine de Neubourg ; 598 hab. — Le canton a 21 comm. et 6.996 hab.

AMFREVILLE-LA-MI-VOIE, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 4 kilom. de Rouen, sur la Seine ; 1.394 hab. Produits chimiques, indiennes et lainages ; vannerie.

AMFREVILLE-SOUS-LES-MONTS, village du dép. de l'Eure, arr. et à 17 kil. des Andelys, au confl. de la Seine et de l'Andelle ; 322 hab. Près de là se trouve la côte des Deux-Amants, à laquelle se rattache cette légende : Le seigneur du lieu, Robert de Cantelou, avait promis sa fille Mathilde à celui qui la porterait sur ses épaules, sans s'arrêter un moment, jusqu'au sommet de cette montée rapide. Le fils d'un comte du voisinage, Raoul de Bonnemare, épris d'amour pour elle, y parvint ; mais, à peine arrivé, il expira. Son amante ne put lui survivre, et, suivant la touchante expression de Ducis,

Lui mourut de fatigue, elle de sa douleur.

— Il existe d'autres petites localités du nom de **Amfreville.**

AMGÂ, rivière de la Sibérie orient., affluent de l'Aldan : longueur du cours : 750 kilom., dont 500 sont navigables.

AMGOUN, KHYNGOUN ou **HONGKO**, riv. de Sibérie, affluent de l'Amour, dans lequel elle se jette, à quelques kilomètres en amont de Nicolaïevsk.

AMGUID (BUITS D'), dans le Sahara central, au N. du massif de l'Ahaggar, à 1.000 kilom. environ au S. de l'Ouarghâ. C'est la pointe N. du Tassili des Azdjers.

AMHARA. Géogr. V. AMARA.

AMHARIQUE. V. AMARIQUE (*Langue*).

AMHERST, la plus grande île du groupe Madeleine, golfe du Saint-Laurent, à 100 kilom. environ à l'O. du cap Nord (Nouv.-Ecosse), et au S.-O. du groupe. Les habitants, en petit nombre, s'adonnent surtout à la pêche de la morue. On prend également, mais dans une limite assez restreinte, le hareng et le veau marin.

AMHERST, ville des Etats-Unis (Massachusetts), à 118 kil. O. de Boston ; 4.500 hab. Fabriques importantes. Son université, fondée en 1821, possède deux collections uniques au monde : une collection ichnologique on d'empreintes de pattes, et une autre de météorites. — District de l'Indo-Chine anglaise, cap. *Moulmein*, peuplé de 117.000 hab.

AMHERST (Jeffrey, lord), général anglais, né à Kent en 1717, mort en 1797. Lors de la guerre entre la France et l'Angleterre, Amherst reçut le commandement des troupes anglaises dans l'Amérique septentrionale, et se rendit maître du Canada. Il fut nommé gouverneur des provinces anglaises dans le nouveau monde (1761), puis, en 1776, élevé à la pairie avec le titre de « baron de Holmesdale ».

— Son neveu, William PITT, comte **d'Amherst**, né en 1773, mort en 1857, ayant été envoyé comme ambassadeur en Chine (1816), afin d'obtenir des avantages commerciaux, ne voulut pas se conformer au cérémonial humiliant de la cour de Pékin et rompit les négociations. En 1823, lord Amherst fut nommé gouverneur général des Indes orientales. C'est sous son administration qu'eut lieu la guerre avec les Birmans.

AMHERSTBURGH, ville du Dominion du Canada (prov. d'Ontario), sur les bords septentr. du lac Erié ; 2.700 hab. Grand commerce de bois.

AMHERSTIE (*mêr-sti* — dédié à *lady Amherst*) n. f. Genre de légumineuses cæsalpiniées, dont l'unique espèce est l'une des plus magnifiques productions végétales que l'on connaisse. C'est un arbre de l'Inde qui produit des grappes longues de 1 mètre et des fleurs écarlates. Ses fleurs sont offertes aux dieux dans les cérémonies bouddhistes.

AMHERSTTOWN, importante ville forte de l'Indoustan anglais, sur le golfe de Martaban ; bon port ; 20.000 hab.

AMHURST (Nicolas), poète satirique anglais, né à Marden (Kent) en 1700, mort à Twickenham en 1742. Ses mœurs scandaleuses l'ayant fait chasser du collège Saint-Jean, à Oxford, il s'en vengea par deux poèmes satiriques : *Oculus Britanniæ* et *Terræ Filius*, et alla ensuite se fixer à Londres. Il y collabora au *Craftsman*, publication périodique dirigée contre le ministère Walpole, et qui eut un prodigieux succès. Il mourut dans la misère. On cite parmi ses œuvres deux poèmes : la *Convocation*, contre le haut clergé, et le *Général anglais*, consacré à la gloire du duc de Marlborough.

AMI, IE (du lat. *amicus* ; formé de *amare*, aimer) n. Celui, celle qui nous aime, ou que nous aimons : *Un* AMI *est un frère que nous nous sommes choisi.* (J. DROZ.)

Je suis homme, tout homme est un *ami* pour moi.
L. RACINE.

Qu'un *ami* véritable est une douce chose!
LA FONTAINE.

Les *amis* de l'heure présente
Ont le naturel du melon :
Il faut en essayer cinquante
Avant d'en rencontrer un bon.
CLAUDE MERMET.

— Se dit également : 1° des compagnons, des camarades : *Plaisanter avec ses* AMIS ; 2° des nations, des souverains unis entre eux par des traités d'alliance : *En 1870, la France chercha vainement des* AMIS ; 3° des animaux qui sont les compagnons de l'homme, qui ont de l'attachement pour lui. Alors, il s'empl. substantiv. ou adjectiv. : *Un chien* AMI. *Le cheval est l'*AMI *de l'Arabe.*

— Par ext. Celui qui a un goût prononcé pour certaines personnes ou certaines choses matérielles, morales ou intellectuelles : *Un* AMI *du vin, du jeu. Un* AMI *du peuple, des pauvres. Un* AMI *de la justice, de la vérité. Un* AMI *des arts.*

— *Amie.* En chevalerie, Dame des pensées. ‖ En généalogie, Maîtresse, quand il s'agit de bâtardise.

— *Ami de cœur*, Véritable ami. ‖ *L'ami du cœur*, L'amant préféré. ‖ *Ami de la maison*, Celui qui vit dans l'intimité des personnes composant une famille : *L'*AMI DE LA MAISON *est souvent le maître de la maison.* — Celui que l'on suppose être l'amant de la maîtresse de la maison : *Le sigisbée représente à Gênes l'*AMI DE LA MAISON *à Paris.*

— *Ami d'enfance, de jeunesse, de collège, de pension*, Celui avec lequel on est lié depuis l'enfance, depuis la jeunesse, etc. ‖ On dit, dans le même sens : *Etre l'*AMI *de l'enfance de quelqu'un. C'était l'*AMI *de mes jeunes années.*

— *Amis de table, de bouteille, de jeu, de débauche*, Ceux dont la liaison n'est fondée que sur le plaisir de la table, etc. ‖ *Amis d'épée*, Se dit des bretteurs, des ferrailleurs.

— *Ami de cour*, Celui qui n'a que de fausses apparences d'amitié. ‖ *Ami de la faveur, de la fortune*, Celui qui ne s'attache qu'aux personnes en faveur ou dans l'opulence.

— *Ami jusqu'aux autels*, Ami à tout faire, excepté ce qui est contraire à la religion. (Ces mots nous viennent de l'antiquité, où l'on avait l'habitude de jurer la main posée sur un autel, et on les cite comme une réponse de Périclès à un de ses amis, qui le sollicitait de faire un faux serment en sa faveur.) ‖ *Ami jusqu'à la bourse*, Celui dont l'amitié ne va pas jusqu'à prêter de l'argent.

— *Un mien ami, un sien ami*, Un de mes amis, un de ses amis. ‖ *Ami lecteur*, Formule usitée quelquefois dans les préfaces familières. ‖ *Ami, mon ami*, Termes d'affection avec des égaux, de familiarité avec des inférieurs. ‖ *L'ami, notre ami*. Se dit quelquefois familièrem. en s'adressant à des inconnus ou à des inférieurs : *Ho ! L'*AMI, *un petit mot.* (Mol.) ‖ *Mon ami, mon petit ami*, etc., sont souvent des termes de familiarité hautaine.

— *Il n'y a pas à dire mon bel ami*, Point d'excuses ; faites cela, vous y êtes obligé.

— *Bon ami, bonne amie*, Appellations respectueuses et amicales dont se servent quelquefois les enfants pour désigner un parent, un ami de la maison, un précepteur, etc.

— *M'amie*, Venu par élision de *ma amie*, qu'on emploie familièrement en s'adressant à sa femme, à sa fille, etc. : *Quoi !* M'AMIE ; *il n'est pas de meilleur mari que le mien ?* (Marg. de Navarre.) S'est écrit aussi *mamie* et *ma mie*, d'où l'on a tiré le mot *mie*, employé dans le vieux langage pour Maîtresse, amante. On trouve le mot dans cette ancienne chanson que Molière cite dans le *Misanthrope :*

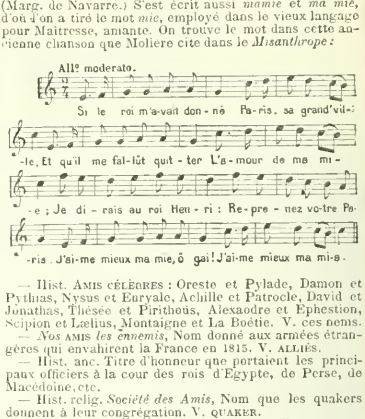

— Hist. AMIS CÉLÈBRES : Oreste et Pylade, Damon et Pythias, Nysus et Euryale, Achille et Patrocle, David et Jonathas, Thésée et Pirithoüs, Alexandre et Éphestion, Scipion et Lælius, Montaigne et La Boétie. V. ces noms.

— *Nos* AMIS *les ennemis*, Nom donné aux armées étrangères qui envahirent la France en 1815. V. ALLIÉS.

— Hist. anc. Titre d'honneur que portaient les principaux officiers à la cour des rois d'Égypte, de Perse, de Macédoine, etc.

— Hist. relig. *Société des Amis*, Nom que les quakers donnent à leur congrégation. V. QUAKER.

— adj. Qui aime, qui a de l'affection : *Il passe pour miracle parmi les hommes quand on voit deux personnes vraiment* AMIES. (Boss.) ‖ Allié : *Peuples* AMIS. ‖ Qui a un penchant pour : *L'imagination est* AMIE *de l'avenir.* (Rivarol.) ‖ Qui annonce des sentiments affectueux : *Une main* AMIE. *Des sentiments* AMIS. *Langage* AMI. *Visage* AMI.

— Se dit des choses auxquelles on est attaché ou dont il semble que l'on soit aimé : *Livres* AMIS. *Fleurs* AMIES.

— Poétiq. Propice : *Fortune* AMIE. *Destins* AMIS. ‖ Se dit également des choses entre lesquelles il semble exister un certain accord : *Le vert est* AMI *de l'œil.* (Acad.)

— *Couleurs amies*, Couleurs qui s'accordent bien ensemble : *Le blanc et l'incarnat sont des couleurs* AMIES.

— PROV. **Les bons comptes font les bons amis**, Mots qui se disent surtout de débiteur à créancier, quand on vient de payer un compte, et qui signifient : Quelque bonnes que soient les relations, chacun doit veiller à ses intérêts. ‖ **Les amis de nos amis sont nos amis**, Ceux à qui nos amis personnels portent de l'intérêt ne sauraient nous être indifférents, et nos égards, nos bons procédés doivent s'étendre jusqu'à eux. ‖ **Il est bon d'avoir des amis partout.** Se dit pour s'excuser d'entretenir certaines relations, ou pour faire entendre qu'il est prudent de se ménager partout des intelligences. ‖ **Ami à vendre et à dépendre**, Homme d'une affection, d'un dévouement à toute épreuve, capable de tout *vendre*, de tout *dépenser* (anc. sens de *dépendre*), pour un ami. ‖ **Ami au prêter, ennemi au rendre**, L'ami qui aime à emprunter devient un ennemi, dès qu'il s'agit de rembourser. ‖ **Jamais honteux n'eut belle amie**, En amour, il faut être entreprenant. ‖ **Bien servir fait amis, et vrai dire eunemis**, L'obligeance fait naître l'amitié ; la trop grande franchise engendre souvent la haine. ‖ **Le faux ami ressemble à l'ombre d'un cadran**, C'est-à-dire disparaît à l'approche de l'adversité, comme l'ombre qui, visible lorsque le soleil brille, s'efface aussitôt qu'il est voilé par les nuages. ‖ **Pour se dire ami, il faut avoir mangé ensemble un minot de sel**, L'amitié ne peut se former subitement.

— Gramm. *Ami avec*, Voltaire a écrit : « *Claveret*, AVEC *qui il était* AMI, » etc. ; mais cette construction est mauvaise. ‖ On a dit aussi : *ami à : Quelque* AMI *que vous* LUI *soyez.* (Mol.) *La neutralité entre des femmes qui* NOUS *sont également* AMIES... (La Bruy.) Cette construction ne peut avoir lieu qu'avec des pronoms qui se mettent avant le verbe. Du reste, elle a vieilli.

— SYN. **Etre ami, avoir de l'amitié.** *Etre ami* dit plus que *avoir de l'amitié.*

— ANTON. **Adversaire, antagoniste, ennemi, rival.**

— ALLUS. LITTÉR. :

1° Soyons *amis*, Cinna, c'est moi qui t'en convie.

Vers de Corneille dans *Cinna* (acte V, scène III). Auguste, après la scène où il a montré à Cinna qu'il connaît tous les détails de sa conspiration, apprend qu'il est également trahi par ceux qu'il chérit le plus tendrement. C'est alors qu'il s'écrie dans un transport sublime :

— *Soyons* AMIS, *Cinna, c'est moi qui t'en convie :*
Comme à mon ennemi je t'ai donné la vie,
Et malgré la fureur de ton âpre dessein,
Je te la donne encor comme à mon assassin.

Dans l'application, on ne cite généralement que le premier hémistiche : *Soyons amis, Cinna*, et presque toujours dans un sens plaisant et familier :

2° Rien n'est plus dangereux qu'un ignorant *ami;*
Mieux vaudrait un sage ennemi.

Vers de La Fontaine dans *l'Ours et l'Amateur des jardins.* L'ours, apercevant une mouche incommode sur le nez de son ami plongé dans le sommeil,

Vous empoigne un pavé, le lance avec roideur,
Casse la tête à l'homme en écrasant la mouche.

Les deux premiers vers sont passés en proverbe.

3° Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos *amis.*

Vers de Molière dans *les Femmes savantes* (acte III, scène II). Armande, Belise et Philaminte, en compagnie de Trissotin, forment le plan d'une académie où elles se proposent de faire sortir la femme de son infériorité littéraire, philosophique et scientifique, où elles seront les oracles du bel esprit et les distributrices de la gloire... à leurs seuls amis. Ce vers, d'un comique si achevé, est devenu une des perles de notre langage proverbial et figuré.

4° Oui, puisque je retrouve un *ami* si fidèle,
Ma fortune va prendre une face nouvelle.

Vers de Racine dans *Andromaque* (acte I, scène I), adressés par Oreste à Pylade en le retrouvant à la cour de Pyrrhus. Ils sont devenus l'objet de fréquentes allusions.

5° *L'ami* du genre humain n'est point du tout mon fait.

Vers de Molière dans le *Misanthrope* (acte Ier, scène Ire). Alceste reproche énergiquement à son ami Philinte d'avoir accueilli avec de grandes démonstrations un homme qui, lui était presque inconnu; et, comme Philinte s'excuse en disant qu'il n'a fait ainsi que suivre les usages de la bonne société, Alceste lui réplique par une éloquente tirade qui se termine ainsi :

Sur quelque préférence une estime se fonde,
Et c'est n'estimer rien qu'estimer tout le monde.
. . . . . .
Je veux qu'on me distingue, et, pour le trancher net,
L'ami du genre humain n'est point du tout mon fait.

Ce dernier vers est resté proverbe.

6° Allons, ferme, poussez, mes bons *amis* de cour.

Vers de Molière dans le *Misanthrope* (acte II, scène v). Dans cette fameuse scène, dite *des tabourets*, où Célimène voit son humeur médisante applaudie par Eliante, Acaste et Clitandre, Alceste n'y tient plus, et s'abandonne à une boutade dont le premier vers est devenu l'objet de fréquentes allusions.

7° Faites-vous des *amis* prêts à vous censurer.

Vers de Boileau dans son *Art poétique*.

8° Et l'*ami* Pompignan pense être quelque chose.

Vers satirique de Voltaire. V. QUELQUE CHOSE.

9° Un frère est un *ami* donné par la nature.

Vers de Legouvé père. V. FRÈRE.

10° Je laisse à penser la vie.
Que firent ces deux *amis*.

Vers de La Fontaine dans *le Rat de ville et le Rat des champs*. V. VIE.

11° **Être ami de Platon, mais plus encore de la vérité.** V. AMICUS PLATO, SED MAGIS AMICA VERITAS.

Ami de la maison (L'), opéra-comique en trois actes, livret en vers libres de Marmontel, musique de Grétry, représenté à la Comédie-Italienne, le 11 mai 1772. C'est l'un des jolis ouvrages de Grétry, où il a su le mieux allier la grâce et la délicatesse au sentiment comique et parfois à la bouffonnerie pure. Grétry put revendiquer pour lui seul le succès de cet ouvrage, car le livret que lui avait confié Marmontel était bien pâle et bien froid.

Ami de la religion et du roi (L'), journal fondé en mai 1814 par Adrien Leclère et Picot. Suspendu pendant les Cent-Jours, il reparut à la seconde Restauration. En 1830, il modifia son titre, et s'appela simplement *l'Ami de la religion*. Il éprouva bien des vicissitudes et eut des polémiques acharnées avec le journal *l'Univers* et *le Monde*. En 1862, *l'Ami de la religion* se fondit dans le *Journal des villes et campagnes*.

Ami des citoyens (L'), *Journal fraternel, par J.-L. Tallien, citoyen soldat*. Il fut fondé en 1791, et sa publication fut abandonnée plusieurs fois. C'est en fructidor an II qu'il devint le principal organe du parti thermidorien. Il fut placé au commencement de l'an III sous la direction de Méhée fils. Peu de temps après, le titre fut modifié de la manière suivante : *le Spectateur français*, ou *l'Ami des citoyens*. Ce journal eut quelque succès en combattant les terroristes abattus. Il cessa de paraître vers la fin de l'an III.

Ami des enfants (L'), par Berquin. Dans ce recueil de dialogues, de scènes, de récits, destinés à la jeunesse, on admire une manière simple et naïve de racouter, toujours à la portée de l'âge auquel l'auteur s'adresse. Le prix que l'Académie française devait décerner en 1784 au livre le plus utile paru dans l'année fut décerné à *l'Ami des Enfants*, dont les morceaux les plus remarquables sont : *la Vanité punie*, drame en un acte; *le Bon Fils*, drame en deux actes; *le Petit Joueur de violon*, drame en un acte; *la Petite Glaneuse*, chef-d'œuvre du genre, etc.

Ami des femmes (L'), comédie en cinq actes et en prose, d'Alex. Dumas fils, représentée pour la première fois au Gymnase, le 5 mars 1864. M. de Ryons s'est fait, non pas le chevalier servant, mais le chevalier protecteur de la vertu chez la femme. A ses yeux, la femme la plus honnête sera la plus heureuse. Personnellement, il craint l'amour comme quelqu'un qui en a beaucoup souffert autrefois. Il expose ses théories à Mme Leverdet, femme d'un savant double d'un philosophe et qui a pour sigisbée un certain des Targettes, héros du terre-à-terre, parrain de sa fille, ce qui donne à penser. Survient Mme de Simerose, jeune femme séparée de son mari. (La première nuit de ses noces, elle s'était refusée à la consommation du mariage, et le mari, furieux, était allé porter à la première venue cet amour que l'épouse avait jugé indigne d'elle et dont elle devient jalouse, cependant. D'où rupture, séparation.) Ce problème féminin intrigue l'*ami des femmes*, qui observe la jeune dame, et s'attache à elle par amour de la psychologie. Il découvre que la dame a le cœur inquiet; elle ne veut pas entendre parler de son mari, mais elle écoute volontiers un certain de Montégre, toutes les fois que ce dernier ne lui parle que de l'amour idéal. De Ryons veut préserver sa protégée d'une chute; il veille sur Montégre et empêche un rendez-vous nocturne. Mme de Simerose reçoit Montégre en plein jour et lui pose les conditions d'une affection séraphique. Montégre promet d'être chaste. Alors paraît M. de Simerose, parfait gentilhomme, qui vient annoncer à sa femme son départ pour des pays d'où l'on ne revient pas. Auparavant, il la prie de veiller sur un enfant de quatre ans, auquel il s'intéressait déjà avant de la connaître. Mme de Simerose promet de protéger l'orphelin, tout en rêvant amour pur avec Montégre. Mais l'*ami des femmes* est là pour lui montrer son amant tel qu'il est, c'est-à-dire fou de jalousie et d'inquiétude. La jeune femme est outrée, et, dans son effroi, elle tombe dans les bras de Ryons et s'offre à lui. Ryons demeure froid devant cet amour, comme il est resté jusque-là indifférent à celui de la fille d'un banquier allemand riche à millions qui voulait l'épouser, et il fait si bien qu'il amène la rencontre de M. de Simerose et de sa femme. Ceux-ci se réconcilient, et M. de Ryons épousera sans doute la fille du banquier.

La pièce, écrite dans un style superbe et avec un esprit merveilleux, abonde en mots d'une acuité et d'une profondeur remarquables.

Ami des hommes (L'), ou *Traité de la population*, par le marquis Riquetti de Mirabeau (1755). Le dauphin, fils de Louis XV, appelait cet ouvrage « le bréviaire des honnêtes gens », et le savait, disait-il, par cœur. Ce livre, très discuté à l'époque où il parut, a fait la célébrité de son auteur, que les économistes appellent encore l'« ami des hommes », pour le distinguer de son fils. C'est une théorie sociale plus qu'économique, un peu confuse, mais empreinte d'une grande philanthropie, qu'il résume lui-même par les trois propositions suivantes : 1° La vraie richesse ne consiste que dans la population; 2° La population dépend de la subsistance; 3° La subsistance ne se tire que de la terre. (Il suit de là que tout dépend de la terre, conformément aux doctrines des physiocrates.)

Ami des lois (LE VÉRITABLE) ou *le Républicain à l'épreuve*, pièce en quatre actes, à spectacle, représentée à Paris, pour la première fois, sur le Théâtre national de Molière, rue Saint-Martin, le 23 septembre 1793. Cette pièce était une réaction contre *l'Ami des lois*, de Laya.

Ami des lois (L'), comédie en cinq actes et en vers, de Jean-Louis Laya, représentée pour la première fois à Paris sur le théâtre de la Nation, le 2 janvier 1793. C'est une pièce politique, médiocrement écrite, et d'un intérêt dramatique à peu près nul. L'ouvrage est un reflet des passions de l'époque. Les royalistes y avaient vu l'occasion d'une manifestation publique contre les gouvernants d'alors. Une lutte s'engagea bientôt au sujet de *l'Ami des lois* entre la Convention et la Commune. La Convention autorisait les représentations, mais la Commune triompha, et suspendit les représentations de la comédie de Laya, qui lui paraissait de nature à corrompre l'esprit républicain.

Ami du peuple (L'), l'une des feuilles les plus fameuses de la Révolution, rédigée par Marat, qui lui-même, comme on sait, prenait cette qualification. Le premier numéro parut le 12 septembre 1789, sous ce titre : *le Publiciste parisien, journal politique, libre et impartial, par une société de patriotes, et rédigé par M. Marat, auteur de l'offrande à la patrie*, etc., avec la devise de Rousseau pour épigraphe : *Vitam impendere vero*. L'auteur, à ce qu'il assura plus tard, vendit les draps de son lit pour fournir aux premiers frais de sa publication.

L'*Ami du Peuple*, tant de fois poursuivi et interrompu, se termina comme il avait vécu, au milieu des orages soulevés par sa politique effrénée. En entrant dans la Convention, où l'avaient porté les électeurs de Paris, Marat cessa la publication de sa feuille.

Ami du Roi (L'), journal ultra-royaliste, fondé le 1er juin 1790 par les coadjuteurs de Fréron, et qui n'était en quelque sorte que la transformation de l'*Année littéraire*. Ce journal se personnifie dans l'abbé Royou, comme l'*Ami du Peuple* dans Marat. Il ne cessa d'être appuyé par la cour et les ministres jusqu'à la fuite du roi. Tous les jours, il redoublait ses attaques, laissant percer à chaque ligne l'espoir que les puissances étrangères et les émigrés viendraient bientôt mettre en pièces la *charte de rébellion*, accablant d'invectives les hommes de la Révolution, et appelant sur la tête de ces *forcenés* une prompte et terrible vengeance. L'Assemblée nationale s'émut enfin, et, dans sa séance du 3 mai 1792, Royou fut décrété d'accusation. Il mourut quelques semaines après.

Ami Fritz (L'), comédie en trois actes, en prose, d'Erckmann-Chatrian (Théâtre-Français, décembre 1876). Cette comédie, une simple idylle, est tirée d'un roman des deux auteurs qui fut presque leur début comme écrivains (1864). Fritz Kobus est à table avec ses amis, vieux garçons de trente-cinq à quarante ans comme lui, appréciateurs de la bonne chère beaucoup plus que de la beauté. Le rabbin David Sichel vient demander à Fritz 200 écus, pour doter une jeune fille pauvre car le rabbin est le plus grand marieur du canton, et il n'y a que contre Fritz que ses négociations matrimoniales échouent toujours. Au dessert, les vieux garçons entonnent l'hymne de triomphe du célibat, et leurs plaisanteries tournent le mariage en ridicule. Le rabbin David Sichel se fâche. Les convives éclatent de rire, et le vieux rabbin s'écrie : « Très bien! riez; ce qui n'empêche pas que Fritz se mariera. » Et il lui parle une de ses vignes.

Pendant le dîner, Suzel, fille du fermier de Fritz, vient apporter un bouquet à son maître. Elle est charmante, modeste, gracieuse. Fritz s'est intéressé à cette jeune fille, et David a cru comprendre que Fritz n'est pas indifférent à ses jolis yeux, et il entrevoit un mariage possible.

Eu effet, au second acte, on trouve Fritz à la ferme. Il y est allé pour y passer deux jours, et depuis deux semaines, il y reste sous le charme de la jeune fille.

Le rabbin confesse Suzel, et lui fait avouer qu'elle aime Fritz, auquel il annonce qu'il s'occupe de marier Suzel. Fritz s'indigne et, laissé seul, s'aperçoit qu'il aime Suzel, mais il ne veut pas encore l'avouer.

Le troisième acte ramène à la maison de Fritz. Le vieux garçon n'est plus le même : rien ne l'intéresse, rien ne le touche; il ne mange plus, il ne boit plus. Mais David finit par convaincre Fritz, qui demande au père de Suzel la main de sa fille. Quant aux amis de Fritz, ils baissent tristement la tête. « Je vais m'occuper de vous, leur dit David; il faut des hommes pour relever la France! »

La pièce, dont l'action est peut-être un peu tenue, vaut surtout par la poésie et l'émotion douce. Ce sujet a tenté le compositeur Mascagni, qui, en 1893, a transformé l'*Ami Fritz* en comédie lyrique.

Amis (LES), en italien *gli Amici*, ouvrage d'Edmondo De Amicis (1883). Le sujet de ce livre, c'est nous-mêmes, croqués sur le vif dans la vie de tous les jours, dans nos rapports continuels avec nos amis.

Cet ouvrage a eu en Italie un succès retentissant et tout à fait mérité, tant par la finesse du psychologue que par l'élégance et l'esprit de l'écrivain.

Amis (JOURNAL DES), journal fondé le 6 janvier 1793 par l'abbé Fauchet et qui faisait suite aux feuilles qu'il avait déjà fait paraître : *la Bouche de Fer*, *le Cercle social*, etc. Outre des rêveries mystiques, ce journal contient des attaques violentes contre les montagnards. Il cessa de paraître après la chute des girondins, dont Fauchet partagea le sort.

Amis de collège (LES), comédie de Picard, en trois actes et en vers, représentée pour la première fois à Paris le 24 nov. 1795. C'est la vie oiseuse opposée à la vie laborieuse. L'auteur a dépeint le charme des souvenirs de la première jeunesse, l'espèce d'égalité que les camarades d'enfance conservent entre eux dans le monde, l'empire que ces premiers sentiments exercent sur tous les autres sentiments que nous éprouvons par la suite, et les devoirs qu'ils imposent à notre cœur pour tout le reste de la vie.

Amis de Dieu. C'est à tort qu'on s'est parfois représenté les *Amis de Dieu* comme ayant formé une secte ou une association religieuse particulière. Ce nom a été donné principalement au XIVe siècle, souvent encore au XVe, à tous les hommes qui se sont distingués par leur piété. Il a été attribué spécialement par les écrivains mystiques aux personnes qui ont partagé leurs doctrines et pratiqué leurs préceptes.

Amis de la Constitution (JOURNAL DES), créé par un arrêté de la Société des Amis de la Constitution (ou jacobins), du 31 octobre 1790, pour publier par extraits la correspondance des sociétés de la province affiliées avec le grand centre jacobin de Paris. Il eut pour directeur Chederlos de Laclos, l'agent du duc d'Orléans. C'était un recueil de révélations et d'accusations qui venaient de tous les points de la France contre les ennemis de la Révolution. Laclos y rendit compte des travaux de l'Assemblée et des événements politiques. Lors de la scission de la Société (juillet 1791), le *Journal des Amis de la Constitution* demeura l'organe des feuillants, et cessa de paraître le 20 septembre suivant.

Il y eut aussi un *Journal des Amis de la Constitution monarchique*, organe d'une société du même nom, fondée par opposition au club des jacobins. Cette feuille, qui comptait Fontanes parmi ses rédacteurs, n'eut que vingt-sept numéros et parut du 18 décembre 1790 au 18 juin 1791.

Amis de la Constitution (JOURNAL DES DÉBATS DE LA SOCIÉTÉ DES), *séante aux Jacobins*. Il commença à paraître en juillet 1791, et devint l'organe du club. En septembre 1792, il changea son titre en : *Journal des Débats de la Société des Jacobins, amis de l'égalité et de la liberté*. Il était rédigé par Deflers, qui finit par mécontenter les jacobins, et fut chassé de la société comme *brissotin*. Deflers n'en continua pas moins à donner dans son journal les débats du club. Cette feuille cessa de paraître le 14 décembre 1793. C'est un des documents fort utiles à consulter pour la période qu'il comprend.

Amis de la Constitution SOCIÉTÉ DES, V. JACOBINS.

Amis de la Constitution (SOCIÉTÉ DES), société fondée sous la République de 1848. Elle se composait des républicains modérés de la nuance du *National* et de Cavaignac. Son existence fut aussi éphémère que celle de la Constitution qu'elle s'était donné pour mission de défendre.

Amis de la Paix (SOCIÉTÉ DES). V. PAIX.

Amis de la Patrie (THÉÂTRE DES). C'est le nom que prenait, aux derniers jours de l'année 1793, le théâtre fondé en 1791 sous le nom de « théâtre Louvois », parce qu'il était situé dans la rue de ce nom. Il conserva celui de théâtre (d'abord « civique », puis « lyrique ») des *Amis de la Patrie*, jusqu'au mois de décembre 1796, époque où l'administration qui l'avait ainsi dirigé pendant trois années céda la place à l'illustre tragédienne Mlle Raucourt, qui lui rendit sa première dénomination. Durant ces trois années, ce théâtre, où l'on jouait à la fois le vaudeville et l'opéra, ne fut pas sans rendre de véritables services à l'art musical.

Amis des lumières, nom donné aux partisans d'un mouvement qui éclata en Allemagne en 1841. Un pasteur d'Halberstadt, Siotenis, avait été destitué pour avoir condamné comme pratique idolâtre la représentation d'une famille de cultivateurs agenouillés devant le crucifix dans une forêt. Immédiatement, plusieurs autres pasteurs prirent son parti et se mirent à la tête d'un mouvement populaire. Ils tombèrent d'accord pour dépouiller de toute autorité religieuse les articles des Livres symboliques, qui leur paraissaient contraires à l'Ecriture librement interprétée et à la saine raison, pour supprimer les rits qui leur semblaient entachés de superstition. Ils s'intitulèrent d'abord *Amis protestants*; ils adoptèrent ensuite le nom d'*Amis des lumières*, qui leur avait été donné par dérision. Frédéric-Guillaume IV leur appliqua avec rigueur les lois sur les clubs politiques. Ils furent obligés de se séparer de l'Eglise officielle et fondèrent des communautés libres (*Freie Gemeinde*). La révolution de 1848 les rattacha au socialisme et leur valut un regain de popularité. Mais, après le triomphe du parti conservateur, ils furent poursuivis comme fauteurs de troubles. Leurs associations furent dissoutes en 1851 dans la Saxe et la Hesse, et en 1856 en Prusse.

Amis des Noirs (SOCIÉTÉ DES), fondée à Paris par Brissot, en 1778. Elle compta parmi ses membres Mirabeau, La Fayette, La Rochefoucauld, Lacépède, Volney, Condorcet, Sieyès, etc. Son but était de préparer l'affranchissement des noirs.

Amis du peuple (SOCIÉTÉ DES). Cette société politique, fondée après la révolution de juillet 1830 pour propager les idées républicaines et dans laquelle se fondit la *Loge des amis de la vérité*, fut entre toutes la plus active et la plus importante. Elle fit revivre un instant les traditions du club des jacobins. Ses séances, d'abord publiques, se tenaient au manège Peltier. Par ordre du gouvernement, elles avaient cessé d'être publiques, lorsque Casimir Perier parvint au pouvoir. La Société entretenait avec les départements des relations assidues et tenait sans cesse le gouvernement en échec par une série de publications vives, spirituelles, mordantes. Parmi les membres de cette société célèbre qui eurent plusieurs fois des procès politiques à soutenir, nous citerons : Godefroy Cavaignac, Guinard, Garnier-Pagès, Marie, Dupont, Bethmont, Michel (de Bourges), etc. En feuilletant les annales de la *Société des Amis du peuple*, on retrouve les noms de tous le républicains connus de cette époque.

AMIABILITÉ n. f. Qualité de ce qui se fait à l'amiable : *L'AMIABILITÉ des concordats*. (Peu usité.)

AMIABLE (rad. *ami*) adj. Doux, affectueux : *Accueil* AMIABLE. *Paroles* AMIABLES.

— Qui est chargé d'accommoder un différend amicalement, par les voies de la conciliation : *L'arbitre choisi est un médiateur* AMIABLE, *et non un juge de rigueur*. Féd.

— Qui se fait de gré à gré : *Partage* AMIABLE.

— Math. *Nombres amiables*, paire de nombres dont chacun est égal à la somme des parties aliquotes de l'autre. Ainsi 284 et 220. Les parties aliquotes de 284 sont : 1, 2, 4, 71, 142; celles de 220 : 1, 2, 4, 5, 10, 11, 20, 22, 44, 55, 110. Or :

$$284 = 1+2+4+5+10+11+20+22+44+55+110.$$
$$220 = 1+2+4+71+142.$$

— A l'amiable, loc. adv. Par voie de conciliation : *Terminer un différend* A L'AMIABLE.

— SYN. A l'amiable, amiablement. *Amiablement* implique un fond de douceur dans la personne dont on parle. *A l'amiable* indique une manière ordinaire d'arranger les affaires, sans que la douceur de l'agent s'étende au delà du procédé.

— ENCYCL. On dit d'une contestation qu'elle a été terminée *à l'amiable* quand il y a eu conciliation entre les parties sans l'intervention de la justice. Lorsqu'elles sont décidées à transiger, elles peuvent agir par elles-mêmes ou s'en rapporter à la décision d'un *amiable compositeur*. L'amiable compositeur n'est pas tenu, comme les arbitres ordinaires, de se conformer au texte de la loi; il prononce sans appel et en dernier ressort, plutôt selon les règles de l'équité que suivant le droit strict.

AMIABLEMENT adv. Par voie de conciliation.

— SYN. Amiablement, à l'amiable. V. AMIABLE (*à l'*).

AMIADES (rad. *amia*, oom de poisson) n. m. pl. Ordre de poissons ganoïdes osseux, caractérisés par leurs grandes écailles rondes, émaillées, leurs rayons branchiosteges ossifiés, et leur queue hétérocerque. — *Un* AMIADE.

AMIADÉS n. m. pl. Famille de poissons de l'ordre des *amiades*, renfermant des formes allongées qui ont l'aspect extérieur des clupes. Habitent les fleuves de l'Amérique du Nord, ou sont fossiles dans les terrains tertiaires. Genres principaux : vivant, *amia*; fossiles, *amiopsis, notæus*. — *Un* AMIADÉ.

AMIANTACÉ, ÉE adj. Minér. Qui a quelque ressemblance avec l'amiante.

— Méd. *Teigne amiantacée*. V. TEIGNE.

AMIANTE (du gr. *amiantos*, incorruptible) n. m. Variété blanche d'asbeste. L'asbeste résulte, elle-même, de l'altération de la trémolite, espèce d'amphibole.

— ENCYCL. Minér. L'*amiante* se compose de fibres très fines, peu adhérentes les unes aux autres, et quelquefois assez flexibles pour offrir une certaine ressemblance avec les filaments du lin. L'*amiante* est un silicate de chaux et de magnésie, principes difficilement fusibles, ce qui fait que cette substance résiste puissamment à l'action du feu; toutefois, elle fond au chalumeau. Dans le langage vulgaire, l'amiante est quelquefois appelé *papier fossile, liége* ou *cuir fossiles* ou *de montagne*, etc.

— Antiq. A Rome, et probablement aussi en Grèce, on tissait avec les fibres soyeuses de cette substance des linceuls dans lesquels on enveloppait les cadavres des rois et des grands personnages, afin que leurs cendres ne se mêlassent pas à celles du bûcher. Les Romains en faisaient encore des mèches de lampes qui brûlaient dans l'huile sans se consumer.

— Techn. Depuis plusieurs années, les Américains du Nord ont trouvé à l'*amiante* une application d'une importance considérable en l'employant pour la garniture des presse-étoupes et des pistons, et en général pour tous les joints qui sont exposés à la fois au frottement et à une température élevée. On se sert également aujourd'hui du carton d'amiante pour les joints des moteurs à gaz, et le papier d'amiante sert à faire des filtres pour produits chimiques.

AMIANTHIE (du gr. *a* priv.; *mia*, une, et *anthos*, fleur) n. f. Genre de plantes monocotylédones, famille des melanthacées, tribu des vératrées, caractérisé par un périanthe à six divisions, un androcée de six étamines.

— ENCYCL. Les amianthies (*amianthium*) sont des herbes à bulbe volumineux, à tige scaiiforme, à feuilles linéaires et longues; fleurs en grappe simple ou composée. Sont originaires de l'Amérique du Nord. L'*amianthium muscæ-toxicum*, à fleurs verdâtres, possède un bulbe très vénéneux dont on se sert, paraît-il, pour former un miel empoisonné destiné à tuer les mouches dans les habitations. On la cultive aussi dans les serres.

AMIANTINITE n. f. Variété d'actinote. V. ce mot.

AMIANTOÏDE (de *amiante*, et du gr. *eidos*, ressemblance) adj. Qui a l'apparence de l'amiante.

— n. f. Variété d'asbeste. V. ce mot.

AMIATA, montagne d'Italie, entre Cortone et Arezzo, de laquelle l'industrie tire la terre d'Ombre ou de Sienne, employée par les peintres. Alt.: 1.713 m.

AMIBE n. f. Zool. V. AMIBOÏDES.

AMIBIFORME adj. Zool. V. AMIBOIDE.

AMIBOÏDE (du gr. *amoibé*, permutation, et *eidos*, forme) adj. Qui a rapport aux amibes. Syn. AMIBIFORME. ‖ On écrit aussi AMŒBOÏDE.

— ENCYCL. *Amiboïde* se dit surtout des mouvements semblables à ceux des amibes, mouvements qui consistent en contractions, dilatations, émissions et rétractions de prolongements pseudopodiques, altérant continuellement la forme du corps organisé qui en est le siége.

Les mouvements amiboïdes ont été observés chez plusieurs éléments anatomiques, tels que les leucocytes de la lymphe, les cellules des tissus connectif et cartilagineux, les globules du pus.

AMIBOÏDES (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. pl. Sous-embranchement de protozoaires rhizopodes, à pseudopodes courts et simples ou peu ramifiés, non coalescents, renfermant une classe unique qu'on a divisée en trois ordres : les *lobés*, les *acuminés*, les *radiés*, d'après la forme de leurs pseudopodes. — *Un* AMIBOIDE.

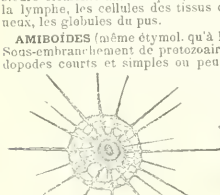

Amiboïde actinosphærium. Amiboïde dactylosphæra.

— ENCYCL. Le corps de ces protozoaires est sphéroïdal, constitué par du protoplasma incolore ou jaunâtre, généralement homogène, contenant ou non des noyaux, pouvant être entouré d'un revêtement analogue à la chitine des arthropodes, et contenant quelquefois de fines baguettes disposées en rayonnant. Le protoplasma contient souvent des vacuoles remplies de liquide ou d'une bulle d'acide carbonique; certaines vacuoles sont contractiles; l'animal peut émettre des prolongements ou pseudopodes, et les rétracter. Les *amiboïdes* se reproduisent par une simple division du protoplasma.

— BIBLIOGR. : Ehrenberg, Dujardin, Carpenter, Haeckel; J. Leidy, *Freshwater of North-America* (1879); Claus, *Traité de zoologie* (1884); Edm. Perrier, *Traité de zoologie* (1893).

AMICAL, ALE (du lat. *amicus*, ami) adj. Inspiré par l'amitié; qui témoigne de l'amitié : *Conseil* AMICAL. *Offres* AMICALES. *Poignée de main* AMICALE.

Quand le train haletant loin du pays m'emporte,
Mes pleurs mal essuyés me remontent aux yeux,
A voir des paysans, sur le seuil de leur porte,
D'un grand geste *amical* me faire leurs adieux.
F. FABIÉ.

◊ Pl. AMICAUX : *Conseils* AMICAUX, *sentiments* AMICAUX.

AMICALEMENT adv. D'une manière amicale.

AMICI (Jean-Baptiste), astronome et opticien italien, né à Modène en 1786, mort en 1864. Directeur de l'Observatoire de Florence, il fit des observations météorologiques très remarquables; mais il doit surtout sa réputation à des instruments qu'il a inventés ou perfectionnés, tels que : le *microscope achromatique*, le *microscope par réflexion*, un *appareil de polarisation*, etc.

AMICIE (de *Amici*, n. pr.) n. f. Genre de plantes de la famille des légumineuses hédysarées, renfermant des herbes ou des arbustes qui croissent dans les Andes.

AMICT (*mi* — lat. *amictus*) n. m. Ce terme s'employait dans l'antiquité romaine pour tout vêtement de dessus dans lequel on se drapait.

— ENCYCL. Dans le culte catholique, l'*amict* est, dès le moyen âge, un des six vêtements liturgiques du prêtre officiant; il est fait de toile fine et affecte la forme d'un carré long; une croix est brodée au centre, et des cordons sont attachés aux angles de la partie supérieure. Ces cordons se passent sous les bras, se croisent sur le dos et s'attachent sur la poitrine. Jusqu'au XIIIe siècle, le prêtre officiant s'en voilait encore la tête avant de monter à l'autel, et abaissait l'amict sur la chasuble au moment de l'office; quelques ordres religieux ont conservé cet usage. En général, aujourd'hui, le prêtre, après avoir baisé la croix brodée, pose un instant l'amict sur sa tête; puis, l'abaissant sur ses épaules, enveloppe le collet de sa soutane avec la partie supérieure. — Le trésor de la cathédrale de Sens possède l'amict de saint Thomas Becket.

AMICTE (du gr. *amiktos*, pur) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des bombylidés, renfermant des espèces africaines.

AMICULUM (*lom'* — diminut. de *amictus*) n. m. Sorte de petit manteau porté à Rome surtout par les femmes, et qui se rapprochait du mantelet d'aujourd'hui.

AMICUS HUMANI GENERIS (*Ami du genre humain*), loc. lat. dont le vrai sens est : L'ami de tout le monde n'est l'ami de personne. A rapprocher du vers de Molière :

L'*ami* du genre humain n'est pas du tout mon fait.

AMICUS PLATO, SED MAGIS AMICA VERITAS, proverbe latin qui signifie : *J'aime Platon, mais j'aime encore mieux la vérité*. Cela veut dire : Il ne suffit pas qu'une opinion soit recommandée par l'autorité d'un nom respectable comme celui de Platon; il faut encore qu'elle soit conforme à la vérité. Nous devons ce proverbe à Aristote, qui avait eu Platon pour maître.

AMIDA, anc. ville de Mésopotamie. ‖ Auj. *Diarbekir*.

AMIDA, l'un des cinq *Niorais* (Tathâgatas) ou Bouddhas éternels. Il personnifie, dans le bouddhisme japonais, l'intelligence de prédication et la vertu de charité et d'amour du Bouddha suprême.

Amida.

— ENCYCL. Pour délivrer les hommes des misères sans cesse renaissantes de la transmigration, pour les conduire au bonheur parfait du paradis qu'il préside dans la région occidentale, Amida a daigné s'incarner lui-même en la personne de Çâkyamouni, le fondateur du bouddhisme.

Toutes les sectes bouddhiques du Japon professent une profonde adoration pour Amida; mais deux surtout, la secte *Djôdô* (Terre pure) fondée en 1175, et la secte *Sin-sion* (Vraie religion) instituée en 1224, lui ont voué un culte tout particulier.

Amida est le plus souvent figuré assis, les jambes croisées, sur un lotus. — On suppose que l'Amida des Japonais est le même que l'Amitâbha du bouddhisme de l'Inde.

AMIDALIQUE adj. Se dit des préparations dans lesquelles entre l'amidon.

AMIDE (rad. *am*, abrév. de *ammoniaque*) n. f. Nom donné à une classe de composés qui diffèrent d'un sel ammoniacal par l'absence des éléments de l'eau et qui peuvent régénérer ce sel en fixant ces éléments. La première amide a été découverte en 1830 par J.-B. Dumas.

— ENCYCL. Les *amides* sont des composés azotés, ayant avec les acides les mêmes rapports que les amines et les alcools. On les divise en *monamides, diamides, triamides*.

— *Monamides*. Elles dérivent de l'ammoniaque par la substitution de 1, 2 ou 3 restes monovalents d'acides à 1, 2 ou 3 atomes d'hydrogène de ce gaz; on distingue :

Les *monamides primaires*, dont le type est l'acétamide, de formule $AzH^2(COCH^3)$;

Les *monamides secondaires*, dont le type est la diacétamide, $AzH(COCH^3)^2$.

Les *monamides tertiaires*, dont le type est la triacétamide, $Az(COCH^3)^3$.

Les monamides primaires prennent naissance dans la distillation sèche des sels ammoniacaux d'acides monovalents. Ainsi, sous l'action de la chaleur, l'acétate d'ammonium perd une molécule d'eau et donne l'acétamide :

$$\underset{\text{acétate d'ammonium.}}{CH^3COOAzH^4} = \underset{\text{acétamide.}}{CH^3COAzH^2} + \underset{\text{eau.}}{H^2O}$$

Elles se produisent encore dans l'action de l'ammoniaque sur les chlorures d'acide ou sur les éthers sels :

$$\underset{\text{chlorure d'acétyle.}}{CH^3COCl} + \underset{\text{ammoniaque.}}{2AzH^3} = \underset{\text{acétamide.}}{CH^3COAzH^2} + \underset{\text{chlorure d'ammonium.}}{AzH^4Cl}.$$

Ce sont des corps neutres, ou faiblement basiques, qui, à la distillation, perdent une molécule d'eau pour donner un *nitrile* :

$$\underset{\text{acétamide.}}{CH^3COAzH^2} = \underset{\text{eau.}}{H^2O} + \underset{\text{acétonitrile.}}{CH^3CAz}.$$

Chauffées avec de l'eau en tube scellé à 140°, elles reforment le sel ammoniac qui leur a donné naissance :

$$\underset{\text{acétamide.}}{CH^3COAzH^2} + \underset{\text{eau.}}{H^2O} = \underset{\text{acétate d'ammonium.}}{CH^3COOAzH^4}.$$

On passe d'une monamide primaire à une monamide secondaire en la chauffant avec un chlorure d'acide : le radical acide du chlorure se substitue à un atome d'hydrogène du groupement AzH^2. De même pour passer d'une monamide primaire à une monamide tertiaire.

— *Diamides*. Les monamides primaires peuvent être considérées comme résultant de la substitution du groupement AzH^2 à l'oxhydrile OH d'un acide; si l'on substitue deux fois le radical AzH^2 à deux oxhydriles d'un acide polyatomique, on obtient une *diamide* : par exemple, à l'acide oxalique COOH-COOH correspond la diamide $COAzH^2$-$COAzH^2$.

Une diamide peut encore être considérée comme le résultat de la substitution d'un reste divalent d'un acide à deux atomes d'hydrogène du groupement Az^2H^4, et il existe des diamides primaires Az^2H^4R'', secondaires $Az^2H^3(R'',R''_1)$, tertiaires $Az^2(R'',R''_1,R''_1)$, R'', R''_1, R''_1 étant des restes divalents d'acides polyatomiques.

Parmi les diamides, citons l'*oxamide*, indiquée déjà ci-dessus, et préparée en décomposant l'oxalate d'ammonium par la chaleur :

$$\underset{\text{oxalate d'ammonium.}}{COOAzH^4 - COOAzH^4} = \underset{\text{eau.}}{2H^2O} + \underset{\text{oxamide.}}{COAzH^2 - COAzH^2}.$$

L'oxamide se prépare plus aisément en traitant l'éther oxalique par de l'ammoniaque : on précipite ainsi une poudre blanche insoluble.

— *Triamides*. Les triamides primaires dérivent de sels triammoniques qui perdent trois molécules d'eau; on ne connaît ni triamide secondaire, ni triamide tertiaire.

AMIDÉ, ÉE adj. Qui contient de l'amidon : *Acides* AMIDÉS.

AMIDIAQUE (rad. *amidon* et ammo*niaque*) n. f. Base faible qui se forme par l'union d'une molécule d'amidon et d'une molécule d'ammoniaque. (Ch. Blondeau.)

AMIDINE, AMIDONE ou **AMIDONITE** n. f. Principe immédiat des grains d'amidon. Les diverses fécules mêlées à l'eau forment, à une haute température, une sorte de sirop qui donne, en se refroidissant, des grains d'une ténuité extrême et parfaitement uniformes. Ces grains constituent l'amidine. On désigne sous le nom générique de *amidines* des composés basiques différant des amides par la substitution de AzH à l'oxygène.

— ENCYCL. Chim. Wallach a donné le nom de *amidines* aux composés basiques qui résultent de la substitution du groupe divalent (AzH) à l'oxygène, dans les amides. Elles ont pour formule générale $R-C^{\,o}_{\,\backslash\,Az}H^{H}$, où R représente un radical hydrocarboné. Comme les amides, les amidines sont susceptibles de substitutions portant sur l'hydrogène des groupes AzH et AzH^2.

Les amidines simples ou substituées sont des bases énergiques formant des sels cristallisés. L'eau les dédouble généralement en ammoniaque et amide. L'hydrogène sulfuré dédouble les amidines substituées en *thiamides substituées* et *ammoniaque*; il se forme en outre, dans le cas des amidines bisubstituées, de la thiamide simple et une amide secondaire.

On ne connaît pas d'amidines correspondant à des acides polybasiques. Toutefois, on peut considérer la *guanidine* comme une amidine de l'acide carbonique, où le radical hydrocarboné serait remplacé par un second radical amidogène. V. GUANIDINE.

Il existe des amidines à fonction mixte, par exemple des *amidines-amides* d'acides bibasiques, des *amidines-alcools*, des *amidines-acides*, etc.

— Industr. *Fécule* ou *Amidon du maïs*. Il faut 200 kilogr. de maïs pour faire un sac d'amidon (100 kilogr.) qui porte le nom de *amidine*.

AMIDO-DICHLORO-DIOXYQUINONE n. m. Composé qui résulte de la substitution d'un amidogène à un oxhydryle dans la dichloro-dioxyquinone. V. QUINONE.

AMIDOGÈNE (de *amidure*, et du gr. *génos*, origine) n. m. Radical hypothétique qui représente de l'ammoniaque privée d'un atome d'hydrogène. V. ACIDE BENZOÏQUE.

AMIDOL n. m. Nom commercial du chlorhydrate de diamidophénol, employé en photographie comme réducteur pour le développement de l'image latente; le meilleur mode d'emploi consiste à additionner de 0gr,5 d'amidol solide 100 cent. cubes d'une solution à 3 0/0 de sulfite de sodium anhydre.

AMIDOLÉ, ÉE (rad. *amidon*) adj. Se dit des médicaments préparés par extraction, et contenant des fécules.

AMIDOLIQUE (rad. *amidolé*) adj. Se dit de médicaments qui doivent leur existence et leurs propriétés générales à la présence de l'amidon, ou à celle de quelque autre fécule : *Médicaments* AMIDOLIQUES.

AMIDON (du gr. *amulon*; de *a* priv., et *mulé*, meule; c'est-à-dire, farine obtenue sans le secours de la meule) n. f. Substance organique qui se trouve dans un grand nombre de plantes, surtout dans les graines des céréales.

— Econ. dom. L'*amidon* dit « *de Paris* » est le meilleur. Pour reconnaître s'il n'est pas falsifié avec de l'albâtre gypseux ou de l'argile blanche, en brûler un morceau : l'amidon pur donne comme cendre seulement un centième de son poids.

— ENCYCL. L'*amidon* est une substance qui apparaît sous forme de grains solides, aussi bien dans les leucites incolores que dans les chromoleucites, et notamment dans les leucites verts.

Ces grains s'accumulent souvent dans les divers réservoirs nutritifs de la plante en telle abondance, qu'ils forment une partie considérable du poids total de l'organe

On les en extrait en les triturant et en les lavant avec de l'eau, qu'on laisse ensuite reposer. Ils forment alors une poudre blanche qui, desséchée, craque sous le doigt. Leur forme et leur dimension varient avec l'espèce végétale qui les contient; ils sont sphériques, ovales, polyédriques, linéaires-lancéolés ou tout à fait irréguliers. Ils peuvent être simples ou composés. Quant à leur dimension, elle varie de 0mm,002 à 0mm,170. Ils sont formés de couches alternativement plus dures ou plus molles, disposées autour d'un noyau, couches également ou inégalement épaisses; dans ce dernier cas, le noyau est excentrique (fécule de pomme de terre). Les grains peuvent être simples ou composés; ils contiennent toujours une certaine proportion d'eau et, de plus, se gonflent dans l'eau, inégalement dans les divers sens.

Les différences de cohésion dans le sens des couches et dans le sens perpendiculaire, ainsi que les propriétés op-

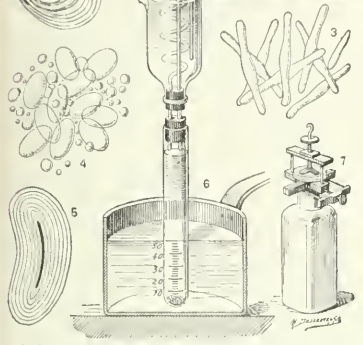

1. Grain d'amidon de la pomme de terre. — 2. Fécule de sagou. — 3. Amidon d'euphorbe en bâtonnets. — 4. Grains d'amidon de blé. — 5. Grain d'amidon du haricot. — 6. Bain-marie de Pellet. 7. Flacon de pression.

tiques des grains d'amiden (ils réfractent fortement la lumière), concordent à démontrer leur structure cristalline. Cependant, ils diffèrent des sphéro-cristaux en ce sens qu'ils se gonflent par l'eau, tandis qu'il n'en est pas ainsi pour les sphéro-cristaux; ce sont des cristalloïdes de matière amylacée, et ils s'accroissent, comme tous les cristaux, par l'extérieur, par apposition de molécules nouvelles en dehors des anciennes.

L'amidon existe dans une foule de plantes, principalement dans les semences des céréales et des légumineuses, dans les tubercules de la pomme de terre, dans les tiges de certains palmiers, dans plusieurs lichens, dans les fruits du chêne, du châtaignier. On lui donne des noms particuliers, suivant le végétal qui l'a fourni : *fécule* (pomme de terre), *sagou* (palmier-sagoutin), *tapioca* (manioc), etc.

Si l'on examine au microscope les couches concentriques formant le grain d'amidon, on observe au centre un point obscur appelé le *hile*. Le grain d'amidon mouillé à l'eau chaude se gonfle, et les couches concentriques, déchirées, sont rendues visibles au microscope. Chauffé à 100°, l'amidon se transforme en *amidon soluble*. A 210°, il donne la dextrine soluble dans l'eau et déviant à droite le plan de polarisation de la lumière. Les acides minéraux étendus, la diastase, transforment la dextrine en glucose. La diastase transforme deux mille fois son poids d'amidon en dextrine et glucose.

L'amidon, chauffé à feu nu, se ramollit et finit par brûler avec une flamme éclairante. Distillé, il donne des acides carbonique, acétique, des huiles empyreumatiques, des carbures et un résidu de charbon. Chauffé avec de l'eau à 80°, il forme une gelée appelée *empois*.

L'amidon absorbe l'humidité de l'air avec une certaine facilité quand il a été séché à 150°. Pour l'obtenir anhydre, il faut le sécher dans le vide sec, entre 120° et 140°.

Quand on triture l'amidon avec un peu d'eau froide, on obtient une masse pâteuse qui durcit en se desséchant; cette pâte, broyée avec une assez grande quantité d'eau dans un mortier à parois rugueuses et filtrée, donne de l'*amidon soluble*. L'amidon n'existe dans le liquide qu'à l'état de débris en suspension qui ont traversé le filtre.

L'amidon forme avec l'iode un composé connu sous le nom d'*iodure d'amidon*. Cette propriété a permis à Girard d'indiquer un procédé de dosage pour l'amidon. Cet iodure est d'un bleu intense. Cet iodure d'amidon bleu ne se forme qu'en présence de l'acide iodhydrique ou d'un iodure alcalin; si on évite l'un et l'autre, on a un iodure jaune. (Mylius.) Sous l'action du nitrate d'argent, l'iodure d'amidon bleu se décolore, mais ne donne point de précipité. L'éther, l'alcool, le sulfure de carbone et même un simple courant d'air enlèvent son iode à l'iodure d'amidon. Tous les dissolvants de l'iode produisent le même effet.

L'amidon, chauffé en vase clos avec de l'acide stéarique, donne de la glucose stéarique; avec de l'acide acétique cristallisable, de la glucose acétique. Chauffé à 140° avec l'anhydride acétique, il donne une *acétine* qui bleuit par l'iode et régénère l'amidon au contact de la potasse. En dissolvant l'amidon sec dans l'acide sulfurique concentré, on obtient divers acides *amyloso-sulfuriques*. On connaît trois éthers nitriques de l'amidon : la *mononitrine*, la *dinitrine*, la *tétranitrine*. Le second détone à 200°; le dernier, dont il existe deux modifications, vers 175°.

Le chlore, le brome, agissent sur l'amidon; le produit, traité par l'oxyde d'argent, donne de l'acide *gluconique*.

— *Amidon soluble*. On donne ce nom généralement à des dextrines provenant de réactions sur l'amidon ordinaire. Outre les procédés de préparation indiqués plus haut, on en obtient encore : 1° en broyant de l'amidon avec de l'acide sulfurique; 2° en traitant l'amidon par le chlorure de zinc (on obtient d'abord de l'empois, puis de l'amidon soluble ce portant la masse au point d'ébullition); 3° en chauffant entre 65° et 80° de la diastase avec de l'amidon et en ayant soin d'arrêter l'opération avant qu'il se forme de la dextrine; 4° en traitant les fécules azotiques avec du protochlorure de fer. L'amidon des céréales s'emploie pour donner de l'apprêt au linge, pour épaissir les mordants, faire des dragées, préparer la colle de pâte et, dans le traitement des fractures, pour coller les bandes de l'appareil inamovible. En médecine, on l'emploie sous forme de lavements. Autrefois, il servait à poudrer les cheveux. L'amidon sec a pour formule $(C^{6}H^{10}O^{5})^{n}$; mais on ne connaît pas encore le coefficient *n*.

— *Dosage*. On peut se servir du bain-marie de Pellet : la matière pulvérisée est placée dans un tube gradué avec de l'eau distillée et un peu de paraffine. On chauffe au bain-marie d'eau salée; un serpentin placé au-dessus du tube évite la perte d'eau; on verse ensuite dans le tube de l'acide sulfurique et on chauffe de nouveau : l'amidon se transforme en glucose, qu'on essaye ensuite avec des liqueurs cuivriques titrées. — Avec le flacon de pression, on triture de l'orge, que l'on introduit dans le flacon avec de l'eau distillée; on chauffe à 150°; on filtre, et dans le liquide filtré on transforme l'amidon en sucre par l'acide chlorhydrique.

— *Préparation industrielle*. V. AMIDONNERIE.

AMIDONE et **AMIDONITE** n. f. Chim. V. AMIDINE.

AMIDONNAGE n. m. Action d'amidonner.

AMIDONNER v. a. Enduire d'amidon : AMIDONNER *le linge*. Syn. EMPESER.

S'amidonner, v. pr. Etre amidonné, en parlant du linge. ‖ Autref., Se mettre de l'amidon sur la figure, dans les cheveux; se poudrer.

AMIDONNERIE n. f. Usine où l'on fabrique l'amidon.

— ENCYCL. *Extraction*. La fabrication de l'amidon est l'objet d'une industrie très importante. L'amidon s'extrait généralement des farines des céréales et des remoulages de ces farines. On peut utiliser également les farines avariées; car l'amidon reste intact, alors même que l'albumine, le gluten et le sucre que contiennent ces farines ont été décomposés par la fermentation. Jadis, l'amidon de blé était le seul employé; aujourd'hui encore, ce produit joint d'une grande réputation, bien que l'industrie ait réussi à obtenir l'amidon d'autres graines, telles que le riz et le maïs.

— *Fabrication*. On arrive à produire l'amidon de blé par deux sortes de procédés. Les uns sont fondés sur le pétrissage et le lavage de la pâte de farine sous un filet d'eau claire, qui entraîne mécaniquement l'amidon, tandis que le gluten reste sous forme de masse élastique; ils constituent les *procédés mécaniques*. Les autres sont fondés sur la fermentation que subit le gluten abandonné sous l'eau à une température convenable, et sont dits *procédés chimiques*.

Le procédé qui repose sur la fermentation du gluten, fort longtemps employé en France, avait le grand inconvénient de demander beaucoup de temps et d'occasionner des pertes sérieuses de matière; il se produisait des dégagements de gaz putrides, qui ont fait classer dans la série des industries insalubres ce mode de préparation.

Dans ce procédé, on commençait par broyer grossièrement le grain; on laissait fermenter pendant vingt jours le produit de cette mouture additionné de cinq fois son volume d'eau, à laquelle on ajoutait une certaine quantité de liquide provenant d'une opération précédente. Ce liquide, connu sous le nom de *eau aire* des amidonniers, possède une fermentation acide et dégage une odeur fétide. Son mélange avec l'eau où baignait le blé concassé avait pour effet d'activer la fermentation et fournissant à la masse un ferment tout formé. Sous cette action, le gluten, devenu soluble, s'éliminait facilement par le lavage, tandis que l'amidon, à l'état pâteux, restait au fond des bacs de fermentation. Il ne restait plus qu'à le laver, le sécher à l'air libre, puis à l'étuve.

Les procédés mécaniques reposent sur la réduction en pulpe, après trempage du grain de blé, et sur de nombreux lavages destinés à enlever l'amidon.

On broie le blé, très fortement mouillé, sous des meules verticales qui tournent dans un bac circulaire dont le fond se compose de toile métallique montée sur châssis. Pendant l'opération du broyage, et à l'aide d'un courant d'eau continu, l'amidon entraîné passe à travers cette toile. Le gluten, privé d'amidon, s'agglomère lentement et contient tout le son. Il peut servir en cet état d'aliment pour les bestiaux. Quant à l'amidon, il se dépose dans des bacs à décantation, où on lui fait subir des lavages à l'eau claire avant de le mettre sécher à l'air libre, puis dans une étuve.

Depuis quelques années, on fait usage d'un nouveau procédé mécanique dit *procédé Martin* et qui permet d'obtenir des produits supérieurs et en grande abondance.

Avec de la farine de blé, on fabrique de la pâte. On en forme des rouleaux dits *pâtons* que l'on place dans un appareil spécial appelé *amidonnière*, contenant un cylindre cannelé en bois, animé d'un mouvement de va-et-vient. Ce cylindre pétrit les pâtons et les roule sur une toile métallique garnissant le fond de l'amidonnière. Un jet d'eau continu entraîne l'amidon au fur et à mesure de sa séparation. Le gluten s'agglomère au fond du bac. L'opération prend fin lorsque l'eau impectée ne blanchit plus, ce qui indique qu'il n'y a plus d'amidon dans la pâte. On procède comme précédemment pour le lavage et le séchage de l'amidon.

— *Amidon de riz*. L'amidon de riz s'extrait des brisures du grain. La fabrication est un peu plus complexe que lorsqu'on emploie le blé. Les opérations successives se classent comme suit : la *trempe*, qui se produit dans de l'eau additionnée de soude caustique et dure vingt-quatre heures; le *broyage* sous des meules; l'*épuration* qui s'opère dans des bacs en bois munis d'agitateurs et qui renferment la mouture mélangée à de l'eau contenant de la soude caustique, afin de dissoudre le gluten; la *décantation* de l'amidon tenu en suspension dans la partie médiane de la cuve; le *lavage* à l'eau pure, puis l'*égouttage* et le *séchage*.

— *Amidon de maïs*. Le traitement du maïs ressemble à celui du riz. Seule la trempe dure plus longtemps, près d'une semaine, dans une eau tiède contenant un *bisulfite*.

AMIDONNIER (*iè*), **IÈRE** n. Personne qui fait ou vend de l'amidon.

AMIDONNIÈRE n. f. Fabrique d'amidon. V. AMIDONNERIE. ‖ Auge allongée où l'on prépare l'amidon.

AMIDONNISER v. a. Convertir en amidon.

AMIDOPODOCARPIQUE adj. Se dit d'un acide qui dérive de l'acide podocarpique par la substitution de l'amidogène à l'hydrogène. V. PODOCARPIQUE.

AMIDOPROPIOPHÉNONE n. f. Dérivé amidé de la propiophénone. V. ce mot.

AMIDOTÉREPHTALIQUE adj. Se dit d'un acide qui résulte de la substitution de l'amidogène à l'hydrogène dans l'acide téréphtalique, et que l'on appelle souvent ACIDE OXYTÉREPHTALAMIQUE. V. TÉRÉPHTALATE.

AMIDOTOLUIQUE adj. Se dit d'un acide qu'on désigne aussi sous le nom de ACIDE OXYTOLUAMIQUE.

— ENCYCL. L'acide *amidotoluique* peut être considéré soit comme dérivant de l'acide toluique par la substitution d'un amidogène à l'hydrogène, d'où son nom d'acide *amidotoluique*, soit comme dérivant de l'acide oxytoluique par la substitution de l'amidogène à l'oxhydryle, d'où son nom d'acide *oxytoluamique*. V. TOLUIQUE.

AMIDOVALÉRIQUE (de *amide*, et *valérique*) adj. Se dit d'un acide, corps homologue de la leucine, qui dérive de l'acide valérique par la substitution de l'amidogène à un atome d'hydrogène.

AMIDOXIMES n. f. pl. Composés obtenus par la combinaison directe des nitriles avec l'hydroxylamine $AzH\,O$. — *Une* AMIDOXIME.

— ENCYCL. Pour préparer les *amidoximes*, on dissout le chlorhydrate d'hydroxylamine dans l'eau, on ajoute le nitrile et on éclaircit le mélange avec de l'alcool; puis on ajoute de l'alcool sodé pour mettre la base en liberté. Au bout d'un certain temps, on sépare le chlorure de sodium; en concentre dans le vide; l'amidoxime cristallise. (Nordmann.) Ce sont des corps indifférents, agissant, avec les bases ou les acides faibles, comme monoacides ou monobasiques. Chauffées avec l'eau, les alcalis ou les acides, les amidoximes se décomposent en donnant l'amide correspondante au nitrile et de l'hydroxylamine. Leurs dérivés sodés ou potassés, traités par les iodures alcooliques, donnent des éthers. L'action des aldéhydes sur les amidoximes donne naissance à des *imidoximes*. Les chlorures ou les anhydrides d'acides, réagissant sur les amidoximes, donnent des composés qui, déshydratés, forment les *azoximes*.

Comme réactions caractéristiques, les amidoximes donnent, avec la liqueur de Fehling, un précipité rouge brun et avec le perchlorure de fer une coloration également rouge brun.

AMIDULINE n. f. Syn. de AMIDON SOLUBLE. V. AMIDON.

AMIDURE (rad. *am*, abrév. de *ammoniaque* n. m. Les *amidures* représentent de l'ammoniaque dans laquelle un atome de métal remplace un atome d'hydrogène.

AMIE (du gr. *amia*, espèce de thon) n. f. Genre de poissons ganoïdes, type de la famille des *amiadés*, renfermant des formes propres aux fleuves de la Caroline. V. AMIADÉS. Les anciens entendaient sous ce nom des poissons du groupe des thons ou des bonites, tels que le sarde.

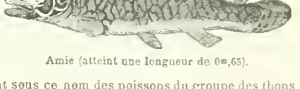

Amie (atteint une longueur de 0m,65).

AMIEL (Henri-Frédéric), écrivain et moraliste suisse, né et mort à Genève (1821-1881). Il était d'une famille de protestants français que la révocation de l'édit de Nantes obligea à se réfugier en Suisse. Ses études achevées à Genève, il voyagea à l'étranger et se fixa momentanément à Berlin, où s'éveilla son activité intellectuelle. En 1848, Amiel revint à Genève et il obtint, en 1849, la chaire d'esthétique. Sa thèse : *Du mouvement littéraire dans la Suisse romande et de son avenir*, était un travail d'une haute portée. On lui donna en 1853 la chaire de philosophie. En 1854, il fit paraître l'ouvrage intitulé *Grains de mil*, recueil de poésies et de pensées en prose. Les poésies ont peu de relief; en revanche, les pensées sont judicieuses, fines et piquantes. En 1858, il publia un volume de poésies-maximes, *Il Penseroso*, qui n'eut aucun succès, quoiqu'on y trouve de fort beaux vers; puis, en 1863, de nouvelles poésies, *la Part du rêve*, qui ne réussirent pas mieux, malgré les grandes qualités de facture qu'on y remarque. Ensuite, parurent *les Etrangères*, recueil de traductions en vers français de diverses pièces de poètes étrangers (1876), et *Jour à jour*, son dernier volume de vers (1880). On lui doit encore : *J.-J. Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui* (1879), et *Fragments d'un journal intime* (1883-1884), que ses exécuteurs testamentaires publièrent après sa mort. Cet ouvrage, suite de conversations du penseur avec lui-même et de méditations d'une grande profondeur, révéla au grand public le nom d'Amiel et sa psychologie inquiète et maladive.

— BIBLIOGR. : P. Bourget, *Nouveaux essais de psychologie contemporaine*.

AMIÉNOIS (en lat. *Ambianensis pagus*), pays de l'ancienne France, en Picardie, v. princ. *Amiens*, formant aujourd'hui une partie des dép. de la Somme et de l'Oise. Philippe-Auguste unit ce comté à la couronne en 1185; cédé par Charles VII à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en 1435, il fut, en 1477, à la mort de Charles le Téméraire, réuni de nouveau à la France.

AMIENS, ch.-lieu du départ. de la Somme, à 131 kilom. de Paris par le ch. de f. du N., sur la Somme, autref. ville forte, cap. de la Picardie, 90.100 hab. (*Amiénois, oises*.) Evêché, cour d'appel, tribunal de première instance, musée, chambre de commerce; ch.-lieu du 2e corps d'armée. — L'arrond. a 13 cant., 251 comm. et 200.889 hab. — Les 4 cant. d'Amiens ont : Amiens N.-E. : 3 comm. et 18.215 hab.; N.-O. : 5 comm. et 18.863 hab.; S. comm. et 28.117 hab.; S.-O. : 2 comm. et 14.313 hab.

— ENCYCL. Sa cathédrale (*Notre-Dame d'Amiens*), construite, sauf les deux tours, de 1220 à 1288, sur les plans de Robert de Luzarches, est une des productions les plus parfaites de l'architecture ogivale. Le portail en est admirable; quant à la nef, c'est, on le sait, la partie de cette cathédrale qui sert, avec le chœur de Beauvais et le par-

che de Reims, à composer le type idéal de l'église dans le dicton populaire.

L'industrie d'Amiens, très active, comprend des filatures de lin, de laine, de cachemire, de bourre de soie; le tissage mécanique; le tissage des toiles d'emballage, à voiles, à sacs, pour linge, etc.; la fabrication des velours de coton, des satins pour chaussure, des velours d'Utrecht, des tapis moquette et chenille, etc.; des teintureries, des fonderies, des ateliers de construction de machines à vapeur, des tanneries, des forges, une fabrique d'essieux; enfin, une manufacture de produits chimiques et une manufacture de dentelle. Amiens fabrique aussi des pâtés de canard renommés. Il s'y fait encore un grand mouvement d'affaires en vins, eaux-de-vie, savons de Marseille, fontes, denrées coloniales, épiceries, drogueries, teintures, sels, bois de construction, etc.

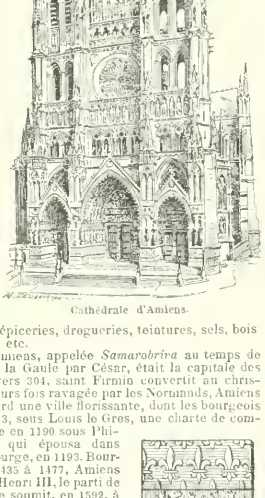

Cathédrale d'Amiens.

— *Histoire.* Amiens, appelée *Samarobriva* au temps de la conquête de la Gaule par César, était la capitale des *Ambiani*, que, vers 304, saint Firmin convertit au christianisme. Plusieurs fois ravagée par les Normands, Amiens redevint plus tard une ville florissante, dont les bourgeois obtinrent en 1113, sous Louis le Gros, une charte de commune, confirmée en 1190 sous Philippe-Auguste, qui épousa dans cette ville Ingeburge, en 1193. Bourguignonne de 1435 à 1477, Amiens embrassa, sous Henri III, le parti de la Ligue: elle se soumit, en 1592, à Henri IV, qui dut, en 1597, la reprendre aux Espagnols, possesseurs de la ville depuis quelques mois.

Armes d'Amiens.

En 1802, on y signa la paix d'Amiens. (V. l'art. suivant.) Durant la funeste guerre de 1870, plusieurs combats furent livrés dans les environs de la ville: celui de Villers-Bretonneux entre autres (27 novembre), qui se termina par la retraite de l'armée française et fut suivi de l'occupation d'Amiens par les Prussiens.

Amiens est la patrie de Pierre l'Ermite; de Richard de Fournival, auteur du *Bestiaire d'Amour*; de Jean Ferael, médecin de Henri II; de Voiture; de Gresset; de l'astronome Delambre; du physicien Jacques Rohault; du général de Gribeauval; de Choderlos de Laclos; des érudits Ducange, dom Bouquet, N. de Wailly, Legrand-d'Aussy, Génin.

— Bibliogr.: Ducange, *Histoire de l'état de la ville d'Amiens et de ses comtes* (Amiens, 1840); Dusevel, *Notice historique et descriptive de la cathédrale d'Amiens* (Amiens, 1833).

Amiens (paix d'). Après le 18 brumaire, le premier consul fit des ouvertures pacifiques au gouvernement anglais, au moment où le ministère Addington venait de succéder au gouvernement de Pitt. Des conférences diplomatiques s'ouvrirent aussitôt à Londres, entre lord Hawkesbury et Otto, notre ambassadeur. Aux prétentions d'abord inacceptables de l'Angleterre, qui voulait conserver toutes ses conquêtes coloniales, le premier consul répondit par le refus de sacrifier les Hollandais et les Espagnols, ses alliés, et laissa même percer l'intention de franchir le Pas-de-Calais à la tête de cent mille hommes. Des conditions moins exclusives furent alors formulées, et les négociations reprirent leur cours, que n'entravèrent ni la nouvelle de nos premiers revers en Egypte, ni deux échecs successifs essuyés par Nelson, dans sa double attaque contre notre escadrille de la Manche (août 1801). La cession opportune de l'île de la Trinité fit tomber les dernières hésitations des ministres britanniques, et les préliminaires furent signés le 1er octobre 1801. L'Angleterre conservait Ceylan, l'Inde et l'île de la Trinité. Aux Hollandais elle restituait le Cap, Demerari, Berbice, Essequibo et Surinam; aux Français, la Martinique et la Guadeloupe; aux Espagnols, Minorque, et Malte à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; enfin, l'Egypte était évacuée par les troupes des deux nations et rendue à la Porte. De plus, l'Espagne gagnait Olivença en Portugal, la Toscane en Italie, et la Hollande était délivrée du stathoudérat.

Il fut convenu que des plénipotentiaires se réuniraient dans la ville d'Amiens, pour y rédiger le traité définitif. Un vétéran de l'armée anglaise, lord Cornwallis, et Joseph, frère du premier consul, désignés par leurs gouvernements respectifs, signèrent, le 27 mars 1802, à l'hôtel de ville d'Amiens, le traité définitif; puis, au nom des deux nations se réconciliant à la face du monde, ils s'embrassèrent cordialement, aux acclamations des assistants. Ainsi se trouva scellée une réconciliation qu'on se plaisait à croire éternelle et qui ne devait être qu'éphémère.

— Bibliogr.: Martens, *Supplément au recueil des principaux traités... conclus par les puissances de l'Europe*, t. II, p. 569.

Amiens (tapisseries d'). V. tapisserie.

Amierte n. f. Sorte de toile de coton des Indes.

Amigaut (*go*) n. m. Dans les costumes du moyen âge, Toute poche ou fente qui fait communiquer le vêtement de dessus avec celui de dessous. L'amigaut est aussi, aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, une sorte de brassière enveloppant le haut de la poitrine et la région des aisselles.

Amignarder (*gn* mll.) v. a. Rendre mignard. ‖ Caresser, flatter, cajoler. (Vieux.)

Amignonner ou **Amignoter** (*gn* mll.) v. a. Flatter, caresser. (Vieux.)

Amigoni ou **Amiconi** (Jacopo), peintre, né à Venise en 1675, mort à Madrid en 1752. Il travailla successivement en Flandre, en Angleterre et en Allemagne. Appelé à Madrid, il y reçut le titre de « peintre de la cour » en 1747. Parmi ses œuvres à la touche spirituelle, on cite: *les Amours de Jupiter et d'Io; Flore et Zéphyre; Scènes de l'histoire de Judith*. On voit de ses ouvrages aux musées de Madrid, de Séville et de Leipzig.

Amigues (Michel-Jules-Emile-Laurent), journaliste français, né à Perpignan en 1829, mort à Paris en 1883. Il envoya d'Italie des correspondances au *Temps*, au *Moniteur universel* et à la *Presse*. Son rôle pendant la Commune le fit passer pour un démocrate avancé. En réalité, il s'était donné pour mission de rallier les ouvriers à la doctrine de l'appel au peuple. En 1877, il fut élu député à Cambrai, mais son élection ayant été invalidée (1878), il n'obtint pas le renouvellement de son mandat. Depuis, il collabora au *Figaro*, sous le pseudonyme de Sybil. Il publia un certain nombre d'écrits politiques dont le style ne manque ni de verve ni d'éclat et *Mauvaise de Sacre*, drame en cinq actes et en vers (Théâtre-Français, 1870); *la Comtesse Frédégonde*, drame en cinq actes et en vers (Vaudeville, 1887).

A-mi-la n. m. Se disait autrefois de la note *la*: *Air en* A-MI-LA. (Vieux.) ‖ Se disait aussi du petit instrument d'acier à deux branches qu'on nomme aujourd'hui *diapason*.

Amilcar ou mieux **Hamilcar**, général carthaginois, fils de Magon, commanda une expédition contre la Sicile, et fut vaincu par Gélon, tyran de Syracuse, le jour même de la bataille de Salamine. Hamilcar périt dans cette déroute, qui entraîna pour Carthage la perte de la Sicile (480 av. J.-C.).

Amilcar, général carthaginois, fils de Giscon. Envoyé en Sicile contre Agathocle, il mit le siège devant Syracuse. Fait prisonnier dans une sortie, il eut la tête tranchée par les Syracusains (309 av. J.-C.).

Amilcar, surnommé *Barca*, père d'Annibal et beau-père d'Hasdrubal. Il combattit les Romains en Sicile dans la première guerre punique. De retour à Carthage, il réprima la révolte des mercenaires, puis entreprit la conquête de l'Espagne, où il fut tué (228 av. J.-C.). Suivant une tradition, il avait fait jurer à son fils Annibal une haine éternelle aux Romains.

Amilcar, général carthaginois, fils de Bomilcar, se battit contre les Scipions en Espagne, et y fut vaincu avec Hasdrubal, l'an 215 av. J.-C.

Amilly (*Amiliacum*), comm. du Loiret, arr. et à 5 kil. de Montargis, au confluent de l'Ouanne et du Loing, ch. de fer P.-L.-M.; 2.220 hab. Filature de bourre de soie, l'une des plus anciennes de France. — Il existe un autre **Amilly** dans l'Eure-et-Loir, arr. de Chartres.

Amimone n. m. Conchyl. V. amymone.

Amîn (Al-), calife abbasside, qui régna de 809 à 813. Il succéda à son père Haroun-al-Raschid, et fut détrôné et tué par son frère Al-Mamoun.

Amina, pays et station anglaise de la Guinée septentr.

Aminche ou **Amunche** n. m. Argot des voleurs. Ami. ‖ *Amuche d'aff*, Complice. V. aff.

Amincir v. a. Rendre plus mince: *Les corsets* amincissent *la taille*.

S'amincir, v. pr. Devenir plus mince: *Les lames* s'amincissent *en passant au laminoir*.

— Anton. Epaissir.

Amincissement n. m. Action d'amincir; état de ce qui est aminci: *L'*amincissement *de la taille*.

Amine n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des scatophagidés, renfermant des mouches très voisines des scatophages, vivant dans l'Europe boréale et moyenne: *amina parisiensis*, etc.

Amine n. f. Cotte de mailles en acier ou en fer, que les gens de guerre portaient au moyen âge pour protéger contre les flèches le haut de leur corps.

Amine n. m. Corps qui résulte de la substitution de un ou plusieurs résidus alcooliques ou phénoliques à un ou plusieurs atomes de l'hydrogène de l'ammoniaque.

— Encycl. Les *amines* ou *ammoniaques composées* ont une constitution et des propriétés très comparables à celles de l'ammoniaque. On les divise en *monamines, diamines, triamines, tétramines, pentamines*.

— *Monamines.* Elles dérivent de l'ammoniaque AzH^3 par la substitution à 1, 2 ou 3 atomes d'hydrogène, de 1, 2 ou 3 résidus monovalents d'alcools mono ou polyatomiques: R_1, R_2, R_3 désignant de tels radicaux monovalents comme le méthyle CH^3, l'éthyle C^2H^5, etc., on distingue:

Les monamines *primaires*, de formule AzH^2R_1, comme le méthylamine AzH^2CH^3, l'éthylamine $AzH^2C^2H^5$, etc.;

Les monamines *secondaires*, de formule $AzH(R_1R_2)$, comme la diméthylamine $AzH(CH^3)^2$, la méthyléthylamine $AzH(CH^3,C^2H^5)$, la diéthylamine $AzH(C^2H^5)^2$, etc.;

Les monamines *tertiaires*, de formule $Az(R_1R_2R_3)$, comme la triméthylamine $Az(CH^3)^3$, la diméthyléthylamine $Az(CH^3)^2(C^2H^5)$, etc.

Ces amines, comme l'ammoniaque, sont très solubles dans l'eau et s'unissent aux acides pour donner des sels comparables aux sels ammoniacaux.

— *Préparation.* Les monamines ont été préparées pour la première fois par Wurtz en 1848, par l'action de la potasse sur les éthers cyaniques. Peu de temps après, Hofman indiqua un procédé général de préparation des ammoniaques composées: il traitait par l'ammoniaque l'éther iodhydrique d'un alcool; par exemple si l'on chauffe en vase clos l'iodure de méthyle et l'ammoniaque en solution alcoolique, il se forme de l'iodhydrate de méthylamine:

$$\underset{\text{iodure de méthyle.}}{CH^3I} + \underset{\text{ammoniaque.}}{AzH^3} = \underset{\text{iodhydrate de méthylamine.}}{AzH^2CH^3,HI.}$$

De cet iodhydrate on chasse la méthylamine en le chauffant avec de la chaux. Cette méthylamine à son tour peut réagir sur l'iodure de méthyle pour donner de l'iodhydrate de diméthylamine:

$$\underset{\text{iodure de méthyle.}}{CH^3I} + \underset{\text{méthylamine.}}{AzH^2CH^3} = \underset{\text{iodhydrate de diméthylamine.}}{AzH(CH^3)^2,HI.}$$

Mettant en liberté cette diméthylamine, et la faisant réagir sur une nouvelle molécule d'iodure de méthyle, on obtient l'iodhydrate de triméthylamine $Az(CH^3)^3HI$; puis avec la triméthylamine et l'iodure de méthyle, le corps $Az(CH^3)^4I$ qui est l'iodure de tétraméthylammonium; de ce composé la chaux ou la potasse ne chassent plus aucun élément volatil, mais l'oxyde d'argent met en liberté l'hydrate de tétraméthylammonium $Az(CH^3)^4OH$, corps solide blanc semblable à la potasse caustique.

— *Diamines.* Les monamines primaires peuvent être considérées comme résultant de la substitution du groupement AzH^2 à un groupe OH d'un alcool; si l'on substitue deux groupements AzH^2 à deux oxhydriles d'un alcool polyatomique, on aura une *diamine*: par exemple, au glycol CH^2OH-CH^2OH correspond la diamine

$$CH_2^{\prime\prime}AzH^2-CH^2AzH^2,$$

appelée éthylénamine, et qui se forme dans l'action de l'ammoniaque sur le bibromure d'éthylène:

$$\underset{\text{bibromure d'éthylène.}}{CH^2Br-CH^2Br} + \underset{\text{ammoniaque.}}{2AzH^3} = \underset{\text{bromhydrate d'éthylamine.}}{CH^2AzH^2-CH^2AzH^2,2HBr.}$$

On peut encore regarder une diamine comme le résultat de la substitution d'un résidu divalent d'un alcool polyatomique à deux atomes d'hydrogène du groupement Az^2H^4: R_1'', R_2'', R_3'' désignant de tels résidus, on aura des diamines primaires Az^2H^2R'', des diamines secondaires $Az^2H^2R_1''R_2''$, des diamines tertiaires $Az^2R_1''R_2''R_3''$ — De même les *triamines* dérivent de trois molécules d'ammoniaque soudées en une seule, et ainsi de suite pour les *tétramines*, les *pentamines*, qui n'ont d'ailleurs été préparées qu'en très petit nombre.

Aminéen (*né-in* — de *Aminæa*, canton de Campanie) adj. et n. m. Se disait d'un vin fort estimé des Romains, parce qu'il pouvait se conserver longtemps.

Amineur (rad. *minot*) n. m. Employé chargé, sous l'ancien régime, dans les greniers à sel, de mesurer le sel qui était attribué à chacun.

A minima (sous-entendu *pœna*, châtiment — du lat. *minimus*, très petit) loc. adv. Se dit de l'appel que fait le ministère public lorsqu'il croit devoir, dans l'intérêt de la société, demander l'application d'une peine plus forte que celle dont on a frappé le condamné.

Aminta ou **Aminte**, comédie pastorale de Torquato Tasso (1572); elle est restée le modèle du genre, et fait date dans l'histoire de la littérature italienne. Ce n'est pas qu'on n'eût essayé, avant le Tasse, de transporter les bergers sur la scène; mais, en passant par sa main, ce nouveau genre littéraire acquit un degré de perfection jusqu'alors inconnu. Le style de *Aminta* est pur et gracieux.

Aminte n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des anthomyidés, renfermant quelques espèces qui habitent l'Europe.

Amiot (le Père Joseph), jésuite, missionnaire en Chine, né à Toulon en 1718, mort à Pékin en 1794. Ses ouvrages: *Art militaire des Chinois* (1772), *Vie de Confucius*, puisée aux sources authentiques, *Grammaire tartare-mantchou* (1789), etc., contiennent d'utiles renseignements sur l'histoire, la littérature et les arts de la Chine.

Amiq Bokhari, poète persan qui vivait au Ve siècle de l'hégire et s'était fixé à la cour du sultan Seldjoukide Sandjar. Il composa un poème: *Joseph et Zulykha*. Il est surtout célèbre par ses élégies.

Amique adj. Nom sous lequel on désigne souvent les amides acides.

Amir, fils d'Aëdin, qui, à la mort d'Aladin, s'était rendu maître d'une partie de l'Asie Mineure. Vers l'an 1341, il régna sur le pays de Smyrne et sur une partie de l'Ionie. Appelé par l'empereur grec Cantacuzène, il délivra l'impératrice Irène, assiégée par les Bulgares dans Démotica, mais ne voulut même pas se présenter devant elle en l'absence de son mari, dans la crainte d'exciter la jalousie de celui-ci. Bientôt après, il fut attaqué par le roi de Chypre, la république de Venise et les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et perça d'une flèche à l'attaque de la citadelle de Smyrne. En mourant, il recommanda à Cantacuzène de rechercher l'alliance du sultan Orkhan; conseil qui, suivi, hâta la chute de l'empire grec.

Amiral (anc. *amirail*, de l'ital. *amiraglio*, ou de l'arabe *amir al bahr*, commandant de la mer) n. m. Officier général le plus élevé en grade dans la marine militaire: *Les* amiraux *furent assimilés aux maréchaux de France. A certaine époque, le titre d'*amiral *investit aussi bien au commandement des forces de terre que de mer l'*amiral *de Coligny*.

— *Amiral* ou *Grand amiral*, La quatrième dignité de l'ordre de Malte.

— Encycl. Les origines de la dignité d'*amiral* sont obscures: les anciens documents nous montrent un Florent de Varennes amiral en 1270, puis le Génois Benoît Zaccharie, nommé amiral ou général-amiral par Philippe le Bel en 1297. Après lui, Michel de Navarre, le Niçois Rogniero Grimaldi (le vainqueur de Zierickzée [juillet 1304]), Barbavero, André Doria; tous nommés amiraux pour la circonstance, le plus souvent chefs de mercenaires et mercenaires eux-mêmes, quittant la France quand on les remerciait, ou que leur esprit aventureux les appelait ailleurs. Le premier amiral de France proprement dit fut, au XIVe siècle, Jean de Vienne (1341-1396). Marin de carrière, illustre amiral, créateur de la marine royale de Charles V, il a remonté la Tamise avec sa flotte et fait un débarquement heureux en Ecosse; il mourut dans une croisade contre les Turcs. Sous Charles VIII, le titre de « général des galères » remplace, dans la Méditerranée, celui d' « amiral ». Un des plus illustres, Prigent de Bidou, commande de 1494 à 1528.

Avant Richelieu, l'amirauté était un véritable démembrement de la royauté; quatre amirautés se partageaient la France: Guyenne, Provence, Normandie, Bretagne. L'amiral était maître absolu des garde-côtes, du matériel, du personnel, de la justice maritime, et le plus souvent, le grand amiral, membre de la famille royale, n'était que peu ou pas obéi. En 1626, Richelieu supprime l'amirauté

et s'attribue le titre de « général des galères et grand maître de la marine ».

L'ordonnance de 1669 (Colbert) la rétablit en réduisant la charge, qui devint exclusivement militaire. L'amiral

Costumes d'amiral. — 1. Sous Louis XVI. — 2. Sous la Restauration. — 3. Sous Louis-Philippe. — 4. Sous le second Empire.

avait encore la police des côtes, un droit souverain sur la marine marchande; il nommait les officiers subalternes et conservait la justice maritime.

La loi de 1791 appela amiral le plus ancien des officiers de marine; il n'eut plus ni droit spécial ni revenus. L'amiraute fut alors désorganisée, et plusieurs ministères se partagèrent ses dépouilles.

La dignité fut conférée à nouveau sous Napoléon Ier (prince Murat [1805]) et sous Louis XVIII (duc d'Angoulême [1814]), situation honorifique et à revenus.

Depuis 1830, il n'y a plus de grand amiral, et de nos jours, les trois places d'amiraux créées par Louis-Philippe (17 juin 1841) n'ont plus de titulaires. Les grades de *vice-amiral* et de *contre-amiral* correspondent à « général de division » et à « général de brigade ». La dignité d'*amiral*, la seule qui conférât à la femme le titre de « madame l'*amirale* », ne pourrait être rétablie qu'en temps de guerre.

AMIRAL, ALE adj. Se dit du vaisseau, du bâtiment monté par un amiral : *Imiter la manœuvre du bâtiment* AMIRAL.

L'incendie, attaquant la frégate *amirale*,
Déroule autour des mâts son ardente spirale.
V. HUGO.

— Substantiv. L'*Amiral*, Vieux penton portant autrefois le pavillon du préfet maritime dans les ports de guerre, corps de garde pour la police de l'arsenal, lieu de séance des conseils de guerre, prison militaire pour les officiers. C'était ce bâtiment qui tirait le coup de canon de fermeture du port et annonçait le commencement du service de nuit. Se dit, en langage courant, du bâtiment *amiral* : *L'*AMIRAL *hisse les couleurs. L'*AMIRAL *prend les dispositions d'appareillage.*

AMIRAL n. m. Mollusque gastéropode, de la famille des *conidæ*, qu'on trouve sur les côtes de la mer des Indes, et qui est très recherché des amateurs, à cause de sa beauté et du grand nombre de ses variétés.

AMIRALAT (*la*) n. m. Autref., Dignité, privilèges et attributions de grand amiral.

AMIRALE n. f. La femme d'un amiral : *Madame l'*AMIRALE. ‖ Galère que montait l'amiral des galères.

AMIRANTE n. m. Grand officier de la couronne d'Espagne, dont les fonctions correspondent à celle de nos anciens grands amiraux.

AMIRANTES (ILES), en portugais *Ilhas do Almirante*, ou îles de l'Amiral, groupe d'îles anglaises, pour la plupart inhabitées, dans le S.-O. des îles Seychelles (océan Indien), à 750 kilom. N. de Madagascar. Découvertes en 1502 par Vasco de Gama, les Amirantes furent occupées par les Anglais en 1814.

AMIRAUTÉ n. f. Anciennem., Charge, dignité de grand amiral : *Parvenir à l'*AMIRAUTÉ. V. AMIRAL.

— ENCYCL. Richelieu créa en 1624 le conseil de marine. Réorganisé en 1715 et 1788, il fut supprimé en 1791, à la Révolution. Napoléon Ier le rétablit en 1810. Supprimé en 1814 par la Restauration, on le voit renaître le 11 août 1824, sous le nom de « Conseil d'amirauté ». Composé d'officiers généraux de la marine, il délibérait sur toutes choses ayant trait à la marine et aux colonies. Les lois soumises au Parlement portaient : « le Conseil d'amirauté entendu. » — Il dressait les états de proposition des officiers jugés aptes à passer au choix. Réorganisé en 1871, il fut composé de 8 membres, 2 adjoints et 1 secrétaire; puis il fut définitivement remplacé, le 5 décembre 1889, par le Conseil supérieur de la marine, composé du ministre, de 3 vice-amiraux inspecteurs généraux, 2 préfets maritimes, 2 inspecteurs généraux de l'artillerie et du génie maritime, et du chef d'état-major général. Ce conseil est chargé de toutes les questions intéressant la préparation à la guerre navale.

L'amirauté existe encore en Angleterre sous le nom de « Board of admiralty » ; elle a été créée par Guillaume III en remplacement du grand amiralat, et se compose de six membres appelés « lords de l'amirauté ». Ce sont : le lord-ministre de la marine, presque toujours un civil; puis le premier lord naval, vice-amiral, correspondant à chef d'état-major général en France; le deuxième lord naval, contre-amiral, directeur du personnel; le troisième lord naval, directeur du matériel et des réserves; le quatrième lord naval, directeur des services administratifs; le civil lord, membre de la Chambre des communes; enfin, un secrétaire permanent. Ce personnel, à l'exception du secrétaire permanent, change avec chaque nouveau ministère. Le secrétaire permanent, membre de la Chambre des communes, est un officier de marine. Elle s'occupe de toutes les questions intéressant la marine et la défense extérieure.

AMIRAUTÉ, archipel allemand, dans la Mélanésie, à 200 kilom. environ au N.-E. de la Nouvelle-Guinée. Terre de l'Empereur-Guillaume). Visitées, pour la première fois en 1616, par le Maire et Schouten, qui les nommèrent « les Vingt-Cinq îles », les îles de l'Amirauté furent baptisées en 1767, par Carteret, du nom qu'elles portent encore aujourd'hui. Les Allemands les ont occupées en 1885.

AMIRAUTÉ (ILE DE L'), dans le grand Océan, entre la côte américaine et l'archipel du Roi George, découverte par Vancouver en 1791. Elle appartient aux Anglais.

AMIRÉ n. m. Qualification de deux sortes de poires : l'*amiré roux* ou poire *archiduc d'été*, petit fruit savoureux cultivé en Touraine, et l'*amiré johanné*, petit fruit jaune clair et rose à points roux, cultivé aux environs de Paris.

AMIS (ARCHIPEL OU ILES DES), aussi nommé *Archipel de Tonga*, archipel fertile de Polynésie; environ 20.000 h. Cook, bien accueilli par les indigènes de race malaise, donna à cet archipel le nom de *Iles des Amis*; mais il fut en réalité habité par une race cruelle, sacrifiant des victimes humaines et dont, depuis quelques années seulement, les mœurs se sont adoucies sous l'influence du christianisme.

AMISALLE n. m. Genre d'insectes coléoptères curculionides, famille des myllocérides, renfermant des charançons de Tasmanie et de Nouvelle-Hollande. Citons l'*amisallus Whitei* (Australie).

Amisalle (grand. natur.).

AMISSIBILITÉ n. f. En T. de dr. et de théol. Qualité de ce qui est amissible.

AMISSIBLE adj. En T. de dr. et de théol. Qui peut être perdu.

AMISSION n. f. En T. de dr. et de théol. Perte.

AMISUS, anc. ville du royaume de Pont, sur le golfe *Amisus*, dans le Pont-Euxin. Colonie de Milet, puis d'Athènes, cette ville fut plus tard l'une des capitales de Mithridate. Saccagée par Lucullus et par Pharnace, elle se releva sous Auguste. ‖ Auj. *Samsoun*.

AMIT (*mi* — bas latin *amitum*) n. m. Etoffe de soie cuite, jadis en usage et qui, dit-on, était plus forte que le cendal et moins forte que le samit. C'est aux XIIe et XIIIe siècles que l'on fabriquait ces *amits*, notamment en Italie et en Sicile. Ceux de Palerme étaient fameux. La vieille forme française du mot est *amitan*.

AMITÂBHA (« Lumière infinie »). Il fait partie du groupe des cinq *Dhyâni*, ou Bouddhas de contemplation, imaginés par l'école Mahâyâna du bouddhisme indien, après sa rupture avec l'école orthodoxe. Son nom, le teint rouge qu'on lui prête et le fait qu'il préside un paradis situé à l'occident, font supposer qu'on se trouve en présence d'un mythe solaire.

Amitâbha est presque toujours représenté assis sur un lotus, ses deux mains superposées, appuyées sur ses genoux, et soutenant quelquefois un *pâtra* ou bol à aumônes; sa tête, ou son corps, sont entourés d'une gloire qui affecte tantôt la forme d'un disque lumineux, tantôt celle d'une feuille de figuier. V. AMIDA.

Amitâbha.

AMITÂYUS ou **APARIMITÂYUS** (« Possesseur de la vie éternelle »), nom et forme que l'on donne au Bouddha Amitâbha, considéré comme dispensateur d'une longue vie. Son culte est surtout en faveur au Tibet, en Mongolie et en Chine.

AMITE n. f. Minér. V. AMMITE.

AMITERNE, très anc. ville de l'Italie, dans les montagnes de la Sabine. Patrie de l'historien Salluste. ‖ Auj. *Amatrica*.

AMITEUX (*eu*), **EUSE** adj. Argot. Aimable, caressant.

AMITIÉ (*ti-é* — lat. *amicitia*) n. f. Affection pure de tout attrait sexuel et mêlée d'estime qui unit une personne à une autre : *Il ne faut donner son* AMITIÉ *qu'avec une extrême précaution.* (Louis XVI.)

— Au pl., Liaison, union intime entre des personnes : *Former de nouvelles* AMITIÉS. *De vieilles* AMITIÉS. ‖ Caresses, paroles affectueuses : *Faire mille* AMITIÉS *à quelqu'un.*

— *Prendre en amitié.* Se dit généralement de l'affection qu'un supérieur peut éprouver pour un inférieur. ‖ *Etre en amitié avec quelqu'un*, Etre en rapports d'amitié avec lui.

— Accord, alliance entre deux souverains, deux pays.

— Fam. Bon office, complaisance : *Faites-moi l'*AMITIÉ *de venir me voir, de m'écrire.*

— Attachement, affection de certains animaux pour l'homme : *Le chien a de l'*AMITIÉ *pour son maître.*

— En parlant des choses, Attraction : *Il y a de l'*AMITIÉ *entre le fer et l'aimant.* (Acad.) [Fort peu usité en ce sens]. ‖ S'applique à certaines couleurs dont les nuances s'unissent harmonieusement : *Le jaune a de l'*AMITIÉ *pour le bleu.*

— En T. de comm. Sorte de velouté au toucher, grâce auquel les marchands de blé reconnaissent la bonne qualité du froment. On dit de préférence que le blé « a de la main », au lieu de : « a de l'amitié ». ‖ *Drap, étoffe qui a de l'amitié, qui n'a point d'amitié*, Qui est ou qui n'est pas doux au toucher.

— PROV. **Les petits cadeaux entretiennent l'amitié**, Les attentions servent à entretenir les bons rapports. ‖ **Il faut découdre et non déchirer l'amitié**, Lorsqu'on a sujet de se plaindre d'un ami, il faut s'en détacher insensiblement, sans éclat, et ne pas remplacer l'amitié par la haine. ‖ **Ne laissez pas croître l'herbe sur le chemin de l'amitié**, Ne négligez pas vos amis. ‖ **L'amitié rompue n'est jamais bien soudée**, Il n'y a guère de réconciliation bien sincère; la défiance s'y mêle presque toujours.

— ENCYCL. Deux caractères principaux distinguent l'*amitié* des autres affections : c'est un sentiment paisible, et c'est un sentiment égalitaire.

L'analyse de l'amitié nous montre que l'égalité en est le caractère essentiel. Qui dit « amis », dit « égaux » : *amicitia pares invenit, vel facit.* Quelles que soient les inégalités extérieures, l'amitié suppose entre deux amis mêmes droits et mêmes devoirs.

L'amitié est, comme l'amour, un bien entre deux. C'est ce caractère dualiste qui lui donne son énergie. On sait à quelles hideuses aberrations elle s'est laissée aller en Grèce. Chez nous, La Boétie, dont l'amitié avec Montaigne est si célèbre, a écrit : « L'amitié est un nom sacré, c'est une chose sainte... Il ne peut y avoir amitié là où est la cruauté, où est la déloyauté, où est l'injustice... Les méchants ne sont pas amis, ils sont complices ».

Le développement de l'amitié et celui de l'amour sont dans l'histoire en raison inverse l'un de l'autre. L'antiquité offre à ce point de vue un contraste remarquable avec le moyen âge et les temps modernes. L'amitié fleurit dans la Grèce païenne; depuis l'avènement du christianisme, quoique l'amitié soit pratiquée, elle cède le pas à l'amour et aux affections de famille. Il faut chercher la raison de cette différence dans la condition différente faite aux femmes par les lois et les mœurs. Le mépris dans lequel, en Grèce, l'organisation sociale maintenait les femmes, l'impossibilité préjugée d'éprouver pour elles une affection élevée, la honte de leur sembler soumis, éloignèrent de l'amour et tournèrent vers l'amitié toutes les forces vives des cœurs. Ajoutons que le développement excessif de la vie publique, en absorbant l'homme dans le citoyen, comprimait l'amour et les affections de famille, et les subordonnait au patriotisme, tandis qu'il accordait un libre essor à l'amitié. Aussi la légende grecque n'est-elle qu'un long poème à cette passion.

La psychologie grecque, qui a peine à distinguer l'existence spirituelle de l'existence matérielle, distingue encore moins les sentiments de l'âme. Socrate et Platon confondent encore l'amitié et l'amour : l'amitié est un amour chaste. Aristote donne le nom de « amitié » aux relations de famille, de cité. Epicure seul entend l'amitié au sens étroit. Dans la Grèce héroïque et guerrière, l'amitié s'établit entre compagnons d'armes; dans la Grèce pacifique, entre les compagnons d'études et de loisirs. Vienne à disparaître la vie commune des camps et des écoles, l'amitié perd à la fois ses conditions d'existence et sa raison d'être.

Les Grecs et les Romains ont élevé des autels à l'amitié. Les Grecs la représentaient sous la figure d'une jeune fille vêtue d'une robe agrafée, la tête nue, une main posée sur le cœur, l'autre appuyée sur un ormeau frappé de la foudre, autour duquel s'enlaçait une vigne chargée de grappes. L'ormeau, c'est l'infortune : l'amitié n'en a pas peur; quant à la vigne, elle symbolise sans doute la douceur des consolations de l'amitié.

Chez les Romains, l'amitié était représentée sous l'emblème d'une jeune fille, simplement vêtue d'une robe blanche, la gorge à moitié nue, couronnée de myrte et de fleurs de grenadier, tenant dans sa main deux cœurs enchaînés; la frange de sa tunique portait ces mots : *La mort et la vie.* Sur son front, on lisait : *Hiver et été.* De la main droite, elle montrait son côté gauche ouvert jusqu'au cœur; on y lisait : *De près et de loin.*

— SYN. **Amitié, affection, amour, attachement, inclination, passion, tendresse.** V. AFFECTION.

— SYN. **Amitié, bienfait, faveur, grâce, bon office, plaisir, service.** *Service* exprime tout ce que l'on fait pour quelqu'un, afin de le tirer d'affaire ou d'embarras. Le *bienfait* suppose un acte de générosité d'un supérieur. Le *bon office* est une médiation. La *grâce* ne désigne que la puissance de celui qui l'accorde. La *faveur* témoigne le sentiment avec lequel on donne. Le *plaisir* désigne quelque chose qui coûte peu et qui n'est pas d'un grand prix. L'*amitié* exprime quelque chose que l'on accorde à une personne avec laquelle on est lié.

— ANTON. **Aigreur, amertume, animadversion, animosité, antipathie, aversion, désaffection, désunion, discordo, division, éloignement, haine, hostilité, inimitié, malveillance, mésintelligence, rancune, ressentiment, ulcération.**

— PROV. LITTÉR. :

L'*amitié* d'un grand homme est un bienfait des dieux.

Vers de Voltaire dans sa tragédie d'*Œdipe*, acte Ier, scène Ire. C'est Philoctète qui le dit en parlant de son attachement pour Hercule. On fait de fréquentes applications de ce vers devenu proverbe, mais presque toujours d'une façon plaisante.

— BIBLIOGR. : L. Dugas, *L'Amitié antique d'après les mœurs populaires et les théories des philosophes* (Paris, 1895).

Amitie (TRAITÉ DE L'), intitulé *Lælius, sive de Amicitia*, dialogue philosophique de Cicéron. Le principal interlocuteur est C. Lælius, l'ami du second Africain; il cède à l'empressement de ses gendres C. Fannius et Q. Mucius Scævola, qui veulent l'entendre parler sur l'amitié. Dans cette dissertation, que l'auteur suppose avoir eu lieu peu de jours après la mort de Scipion, Lælius définit d'abord l'amitié *rerum humanarum divinarumque consensus*, c'est-à-dire l'accord des choses divines et humaines; il examine ensuite par quels motifs on cherche à se faire des amis, quelle est l'origine de l'amitié, entre quelles personnes elle peut s'établir, quels en sont les lois et les devoirs, et par quels moyens on doit la conserver.

Amitie à l'epreuve (L'), opéra-comique en deux actes, paroles de Favart, musique de Grétry, représenté à la Comédie-Italienne le 17 janvier 1771. Il fut accueilli avec une extrême froideur, par la faute du livret que Favart, plus heureux à l'ordinaire, avait tiré d'un conte de Marmontel. Et c'était dommage, car la musique de Grétry était charmante et de tout point digne de lui. Les auteurs remanièrent deux fois leur ouvrage, et *l'Amitié à l'épreuve* reparut en 1786, considérablement augmentée et mise en trois actes, avec plusieurs rôles nouveaux. Le succès fut alors complet.

Amitie au village (L'), opéra-comique en trois actes, paroles de Desforges, musique de Philidor, représenté à la Comédie-Italienne le 31 octobre 1785. Un seigneur de Clemencey a fondé un prix de vertu. Celui qui l'aura mérité pourra choisir une épouse à son gré parmi les jeunes filles du canton. Prosper et Vincent sont rivaux en vertu et en amour. Le premier s'éloigne pour laisser le champ libre à son ami, qui, par délicatesse, refuse le prix. A la fin, tout s'arrange. C'est Oreste et Pylade travestis en paysans.

AMITRE (du gr. *amitros*, sans bandeau) n. m. Genre d'insectes coléoptères curculionides, famille des brachy-

dérudés, renfermant des charançons péruviens de taille moyenne. Deux ou trois espèces.

AMIXIE (du gr. *a* priv., et *mixis*, mélangé) n. f. Impossibilité du croisement entre l'espèce type et une variété.
— Encycl. Le mot *amixie* est employé par Weismann pour désigner l'inaptitude, contractée par une variété issue d'individus isolés, à se croiser avec l'espèce primitive. Ainsi, le cochon d'Inde domestiqué en Europe n'est plus susceptible de se croiser avec le cobaye sauvage, dont il n'est probablement qu'une variété. On a signalé également des cas d'amixie chez la lymnée commune. On conçoit l'importance de l'amixie au point de vue du transformisme et l'influence qu'elle peut avoir sur la différenciation des types, en empêchant le retour au type primitif.

AMLETH ou **HAMLET**. V. ce dernier nom.

AMLING ou **AMBING** (Karl Gustav), graveur en taille-douce allemand, né à Nuremberg en 1651, mort à Munich en 1703. Il vint étudier son art à Paris sous F. de Poilly, et fut nommé à son retour graveur à la cour de Munich. On lui doit, outre des portraits, une suite d'estampes d'après des dessins de P. de Witte, pour des tentures et des tapis.

AMMA n. m. Mesure de longueur valant chez les Egyptiens 21m,6 et chez les Grecs 18 m. Les Hébreux donnaient aussi le nom d'*amma* à la coudée royale des Egyptiens. ‖ Poids de l'Inde et de la Chine équivalant à 3gr,78. On le nomme aussi AMMAS (*mâss*) ou MAS (*mâs*).

AMMAN n. m. Titre donné à certains magistrats brabançons, flamands, etc., et en Suisse aux chefs de villages dans quelques cantons.

AMMAN (Jodokus ou Jost), peintre, graveur et modeleur, né en 1539 à Zurich, mort à Nuremberg en 1591. Il a laissé des eaux-fortes, parmi lesquelles les portraits de l'amiral Coligny, de Luther, la suite des rois de France en 63 pièces, quatre-vingts portraits des princes de Bavière, etc. Mais, ce qui a surtout contribué à sa réputation, ce sont ses gravures sur bois, où il a représenté, dans leurs costumes, leurs occupations, les petites gens et les artisans de son époque; très exactement observés, ces bois sont du plus grand intérêt documentaire. On lui doit encore plusieurs illustrations pour les Bibles de 1561 à 1571, pour des éditions de César, de Josephe, de Tite-Live, pour le *Roman de Renart* allemand, etc. Il a aussi écrit un livre sur l'*Art du poète, du peintre et du sculpteur*. Ses dessins se voient surtout au musée de Berlin.

AMMAN (Joannes Conrad), médecin et botaniste, né à Schaffouse en 1707, mort en 1740. Il professa à Saint-Pétersbourg la médecine et la botanique, et fit connaître, dans un travail accompagné de 35 planches, un certain nombre de plantes de la Russie d'Asie. Il mourut avant d'avoir achevé ce travail.

AMMANATI (Bartolommeo), sculpteur et architecte italien, né le 18 juin 1511 à Settignano, mort le 12 avril 1592. Elève de Bandinelli et de Jacopo Sansovino, comme le premier, il poussa à l'outrance l'imitation des fortes musculatures et du mouvement de Michel-Ange. Ce sont, entre autres, le pompeux tombeau du juriste Bavavides à l'église de Eremitani, à Padoue; le *Neptune*, qui se dresse au milieu d'une fontaine monumentale sur la place de la Seigneurie, à Florence, et l'*Hercule* du palais Arenberg, à Padoue. Comme architecte, il prête moins à la critique : il construisit à Rome le palais Rucellai, aujourd'hui Ruspoli, la façade et la cour du collège Romain; à Florence, la façade postérieure du palais Pitti, le pont de la Trinité, le second cloître de San-Spirito. Devenu vieux, Ammanati construisit l'église et le couvent de San-Giovanino, à Florence. C'est là qu'il repose, ainsi que sa femme *Laure*, célèbre en son temps par l'élégance de ses poésies sacrées et par sa correspondance avec d'illustres littérateurs contemporains.

AMMANIE n. f. District administré par un amman.

AMMANIE (de *Amman*, auteur d'un traité sur les plantes de la Russie d'Asie) n. f. Genre de lythrariacées, renfermant des espèces aquatiques des régions chaudes du globe, et surtout de l'ancien continent. Les feuilles de l'*ammanie vesicante* (*ammania vesicatoria*), qu'on trouve dans l'Inde, appliquées sur la peau, agissent comme la poudre de cantharides en soulevant l'épiderme.

AMMANN (Paul), botaniste allemand, né à Breslau en 1634, mort en 1691. Il fut successivement professeur de botanique, puis de physiologie, à Leipzig.

AMMAR-IBN-YASIR, compagnon de Mahomet, surnommé **Aboul-Yokhdan**, mort à la bataille de Sofayn, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, en commandant la cavalerie d'Ali, dont il était partisan. Fait prisonnier par les idolâtres de La Mecque, il fut condamné au bûcher; mais, raconte la légende, il fut miraculeusement préservé du contact du feu par Mahomet, qui le sauva encore d'une manière miraculeuse à la bataille du Chameau (657 ou 658).

AMMARIDES, dynastie de princes musulmans, qui régna à Tripoli de Syrie pendant près d'un siècle et prit fin lors de la prise de Tripoli par les Francs, en 1109. — *Un* AMMARIDE.

AMMEISTRE (*mêss*) n. m. Titre donné aux échevins de plusieurs villes d'Allemagne.

AMMÉLIDE (rad. *mélam* n. m. Première amide ou imide de l'acide cyanurique, qui s'obtient lorsqu'on dissout dans l'acide sulfurique le mélam, la mélamine, l'amméline. L'ammélide est précipitée par l'alcool en flocons blancs; traitée par la potasse à chaud, elle se convertit en cyanate de potassium et en ammoniaque.

AMMÉLINE (rad. *mélum*) n. f. Deuxième amide ou imide de l'acide cyanurique, qui s'obtient en chauffant le mélam au bain-marie avec de la potasse. C'est une substance blanche, insoluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther, soluble dans les alcalis caustiques. L'ammélino donne avec les acides des sels cristallisables.

AMMERSCHWIHR, ancienne ville de France (Haut-Rhin), à 9 kilom. de Colmar; 1.680 hab. Cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871, elle fait partie de l'Alsace-Lorraine (arrond. de Ribeauvillé). Culture de la vigne, construction d'orgues. L'origine d'Ammerschwihr est antérieure au VIIe siècle.

AM-MÈTRE n. m. Abréviation du mot *Ampères-mètre*, nom donné par Woodhouse et Rawson et divers autres physiciens à un appareil destiné à indiquer l'intensité d'un courant, et cela au point de vue industriel. La partie fixe est formée de deux électro-aimants, munis de pièces polaires pouvant se déplacer à volonté. La partie mobile est une armature en fer doux, aimantée par influence, lorsque la bobine des électro-aimants est traversée par un courant. L'armature de fer doux est dirigée par un ressort à boudin. On mesure l'angle de torsion de ce ressort au moyen d'une aiguille fixée à la tige qui le commande.

AMMI (du gr. *ammi*, probablem. le *cumin*) n. m. Genre de plantes ombellifères, tribu des *amminées*, qui ont beaucoup de rapport avec les carottes. On en connaît cinq ou six espèces, originaires de la région méditerranéenne, des îles Canaries, des Açores.

AMMIEN MARCELLIN, historien latin, né à Antioche vers 330, mort à une date inconnue. Il servit sous l'empereur Constance en Italie, en Gaule, en Orient (353-361), et il accompagna Julien dans son expédition contre la Perse. C'est à Rome qu'il écrivit son ouvrage historique (*Rerum gestarum libri XXXI*), où il s'est proposé de continuer Tacite. Il y racontait toute l'histoire de Rome, depuis l'avènement de Nerva jusqu'à la mort de Valens. Les treize premiers livres sont perdus. Le quatorzième commence au milieu du règne de Constance, en 353. Ammien Marcellin est un historien bien informé, consciencieux, et si impartial qu'on ne peut dire s'il était païen ou chrétien. Son style, souvent obscur et diffus, ne manque ni de vigueur ni de pittoresque. Ses longs voyages, la connaissance qu'il avait d'auteurs grecs aujourd'hui presque entièrement perdus, donnent beaucoup de valeur à ses digressions géographiques ou ethnographiques sur l'Orient, la Gaule et la vallée du Danube.

AMMI-MOUSA, comm. mixte d'Algérie (prov. d'Oran), cercle de la subdivision de Mostaganem; 25.500 hab. C'est le *Khramis* des Beni-Ourar'.

AMMINÉES n. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, dont le type est le genre *ammi*. — *Une* AMMINÉE.

AMMIOLITE (du gr. *ammion*, vermillon, et *lithos*, pierre. — L'orthogr. rationn. serait AMMIOLITHE) n. f. Minéral d'un rouge tantôt vif, tantôt foncé, constitué par de l'antimoniate hydraté de mercure et de cuivre.

AMMIRATO (Scipion), historien, né à Lecce dans le royaume de Naples en 1531, mort à Florence en 1601. Auteur d'une remarquable *Histoire de Florence*, qui va jusqu'en 1574, dont la première partie parut à Florence en 1600, et la fin en 1641.

AMMITE ou **AMITE** (du gr. *ammos*, sable) n. f. Terme général qui s'applique à toutes les roches à grains arrondis, tels que la *pisolite*, l'*oolite*, etc.

AMMOBATE (du gr. *ammos*, sable, et *batès*, qui marche) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, porte-aiguillons, famille des mellifères, renfermant des abeilles solitaires de petite taille, faisant leur nid dans les endroits sablonneux. Peu d'espèces; habitent l'Europe. Citons l'*ammobates bicolor* (France).

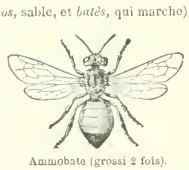
Ammobate (grossi 2 fois).

AMMOBIE n. f. ou **AMMOBION** n. m. (du gr. *ammos*, sable, et *bios*, vie), genre de plantes de la famille des composées inuloïdées, qui croissent dans quelques parties arides et sablonneuses de la Nouvelle-Hollande. L'*ammobium alatum* est parfois cultivé pour ses fleurs blanches, qui se conservent longtemps.

AMMOBROME (du gr. *ammos*, sable, et *bróma*, nourriture) n. m. Plante du Mexique, poussant dans les terrains sablonneux et servant de nourriture aux indigènes.
— Encycl. Les *ammobromes* forment un genre de la famille des lennoacées, parasites sans chlorophylle. L'*ammobroma Sonoræ*, herbe dont la tige rappelle celle de l'orobranche, et le port celui des monotropa, pousse sur les racines d'autres plantes; son réceptacle porte des fleurs dont le calice a de six à dix sépales plumeux; la corolle est gamopétale, et les étamines ont les anthères sessiles; fruit en capsule à nombreuses loges.

AMMOCÈTE (du gr. *ammos*, sable, et *koité*, gîte, demeure) n. m. Larve des lamproies, souvent désignée par les pêcheurs sous le nom de *lamprillon*.
— Encycl. La lamproie à l'état larvaire, ou *ammocète*, diffère beaucoup de l'état adulte. Sa bouche est disposée en forme de cheval et est dépourvue de dents. Les yeux sont peu distincts et comme voilés. L'ammocète passe au moins deux ans à l'état de larve, et ce n'est qu'à la fin de la quatrième année que sa métamorphose est complète. Son corps est allongé, vermiforme; sa tête est petite, et ses orifices branchiaux sont placés dans un profond sillon longitudinal. L'ammocète habite les fonds sableux ou vaseux et se cache dans les endroits obscurs et sous les pierres. V. LAMPROIE et CYCLOSTOMES.

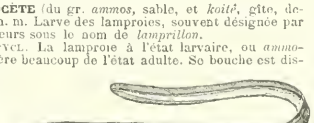
Ammocète (de 10 à 20 cent.).

AMMOCHARIS (*ka-riss* — du gr. *ammos*, sable, et *kharis*, ornement) n. m. Section du genre *brunswigia*.

AMMOCHOSIE (*ko* — du gr. *ammos*, sable, et *khósis*, amas) n. f. Bain de sable.

AMMOCHRYSE (*kri* — du gr. *ammos*, sable, et *khrusos*, or) n. m. Sorte de mica réduit en poudre, de couleur d'or, qui sert à sécher l'écriture.

AMMODENDRON (*din* — du gr. *ammos*, sable, et *dendron*, arbre) n. m. Plantes de la famille des légumineuses papilionacées-sophorées, qui habitent les steppes de la Sibérie méridionale.

AMMODISQUE (*diss* — du gr. *ammos*, sable de la mer, et *diskos*, disque) n. m. Genre de foraminifères imperforés, famille des lituolidés, vivants et fossiles, dont le test arénacé est une spirale aplatie en disque. Ils ont fait leur apparition dans le lias.

AMMODROME (du gr. *ammos*, sable, et *dromos*, course) n. m. Genre de passereaux conirostres, famille des fringillidés, renfermant quelques espèces américaines brunes et roussâtres. Citons l'*ammodromus maritimus* (Etats-Unis), etc.

Ammodrome.

AMMODYTE (gr. *ammodutés*, qui se tient dans le sable) adj. Qui vit, qui croît, qui s'enfonce dans le sable.
— n. m. Genre de poissons anacanthines, famille des ophidiidés, renfermant de petites espèces allongées sans nageoires ni vessie natatoire. Vivent enfoncés dans le sable sur les côtes de l'Europe boréale. Citons l'*ammodytes lanceolatus*, vulgairement *lançon*, à bouche protractile (côtes de l'Océan); l'*ammodytes tobianus*, vulgairement *équille*, à bouche non protractile et peau écailleuse (Manche); l'*ammodytes cicerellus*, vulgairement *cicerelle*, à peau nue (Océan). On recherche ces poissons comme amorce pour la pêche, et on les mange frits. ‖ *Vipère ammodyte*. V. VIPÈRE.

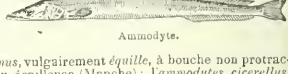
Ammodyte.

AMMOGÈTON (du gr. *ammos*, sable, et *geitón*, voisin) n. m. Genre de plantes composées, tribu des chicoracées, à fleurs jaunes et à feuilles radicales.

AMMOLINE (de *ammonium*, et du lat. *oleum*, huile) n. f. Base extraite de l'huile animale de Dippel.

AMMOLIQUE adj. Se dit des sels formés par l'action des acides sur l'ammoline.

AMMOMANE (du gr. *ammos*, sable, et *manès*, esclave, qui porte la livrée de l'esclavage) n. f. Genre de passereaux conirostres, voisins des alouettes et caractérisé par la forme courte et robuste du bec, terminé en pointe aiguë.
— Encycl. Les *ammomanes* sont des alouettes à queue échancrée, à livrée roussâtre; ongle du dernier doigt est très développé. Ces oiseaux habitent les régions chaudes de l'ancien monde; une seule espèce se rencontre en Europe : c'est l'*ammomanes lusitanica*. Vivent solitaires ou en petits groupes et fréquentent de préférence les endroits découverts et arides.

AMMON n. m. Zool. Nom donné à une espèce de mouflon.
— Conchyl. *Corne d'Ammon*, Nom vulgaire de l'ammonite.

AMMON, anc. capitale des Ammonites, à l'E. du Jourdain. Détruite pendant les guerres des successeurs d'Alexandre, elle fut relevée par Ptolémée Philadelphe, qui lui donna son nom, *Philadelphia*.

AMMON, anc. ville et fertile oasis de la Libye extérieure, célèbre par son temple et son oracle de Jupiter Ammon. L'armée de Cambyse, envoyée pour le détruire, fut ensevelie dans les sables; Alexandre s'y fit proclamer fils de Jupiter. Près du temple était la *Fontaine du Soleil*, dont les eaux changeaient périodiquement de température.
— Bibliogr. : Parthay, *das Orakel und die Oase des Ammon* (Berlin, 1862).

AMMON, père des Ammonites, né, comme son frère Moab, du commerce incestueux de Loth avec ses deux filles.

AMMON ou **AMOUN**, dieu égyptien, nommé le plus souvent *Ammon-Râ*, c'est-à-dire Ammon-Soleil. Selon toute apparence, son culte a pris naissance à Thèbes. Sous la XIIe dynastie, on lui construisit, dans cette ville, un temple qui, agrandi par les souverains des dynasties suivantes, est devenu l'ensemble dont on voit les ruines colossales à Karnak. On arrivait à ce temple par une immense avenue bordée de deux longues files de béliers. Le bélier, comme on sait, était consacré à Ammon, et même, à Thèbes, on en nourrissait un qui était censé la représentation vivante du dieu. Les attributs d'Ammon sont le disque, image du soleil, les cornes et le fléau; il est figuré sur les monuments égyptiens tantôt avec une tête de bélier, tantôt avec un visage humain, portant des cornes de bélier qui naissent au-dessus des oreilles, ou la tête surmontée d'un disque et de deux longues plumes; d'une main il tient un sceptre, de l'autre une croix ansée, symbole de l'âme universelle. Les rois de la XVIIIe dynastie construisirent des temples à Ammon à Napata, capitale de l'Éthiopie, puis, dans une oasis du désert de Libye qui prit le nom du dieu. Un jour vint où les prêtres thébains d'Ammon, devenus rois d'Egypte, furent détrônés. Réfugiés en Ethiopie, ils y fortifièrent leur culte, qui rentra avec eux plus tard à Thèbes, et y fut florissant jusqu'au triomphe du christianisme. — Les Grecs identifièrent Ammon à Jupiter et en firent leur Jupiter Ammon, en le rattachant à leur mythologie par des fables en nombre infini.

Ammon-Râ.

AMMON, fils de Cinyre, roi de Chypre, et époux de Myrrha, dont il eut Adonis, selon le mythographe Phurnutus. Myrrha s'étant un jour moquée de son beau-père qui s'était endormi en état d'ivresse, celui-ci, à son réveil, en fut averti par Ammon, et, dans son indignation, il chassa de sa présence Myrrha et son fils, qui se retirèrent en Arabie. Ammon travailla plus tard, avec Adonis, à civiliser les Egyptiens.

AMMON (Clément), graveur allemand, né à Francfort dans le XVIIe siècle. Il travailla à la collection de portraits connue sous le nom de *Bibliotheca chalcographica*, et il y ajouta les volumes VII et VIII.

AMMON (Frédéric-Auguste D'), médecin allemand, né à Gœttingue en 1799, mort à Dresde en 1861. Il professa la médecine à Dresde et devint médecin du roi de Saxe (1837). Ses meilleurs ouvrages sont : *les Premiers Devoirs de la mère et l'Éducation du premier âge; De l'Physiologie tenotomiæ*, ouvrage qui a été traduit en français; *Clinique des maladies et des anomalies de l'œil humain; Revue des maladies chirurgicales natives de l'homme; la Chirurgie plastique*, en société avec le Dr Baumgarten, etc.

AMMONACÉ, ÉE adj. Qui ressemble à l'ammonite.
— n. m. pl. : *Les* AMMONACÉS. V. AMMONITIDES.

AMMONALUN (de *ammoniaque*, et *alun*) n. m. Sulfate double d'alumine et d'ammonium ou *alun ammoniacal*. Syn. du TSCHERMIGITE.

AMMONÉEN, ENNE (*in, ène* — rad. *Ammon*) adj. *Écriture ammonéenne, lettres ammonéennes*. Se disent de l'écriture mystérieuse des livres que Sanchoniathon trouva dans les temples d'Égypte, et qu'il consulta pour rédiger son histoire. C'est la plus antique appellation des hiéroglyphes égyptiens.

AMMONÉS n. m. pl. Zool. V. AMMONITIDÉS.

AMMONIAC, AQUE (de *Ammon*, l'un des surnoms de Jupiter, parce qu'on préparait autrefois cette substance dans la Libye, près du temple de Jupiter Ammon) adj. Ne s'emploie au masculin que dans ces deux expressions : *Sel ammoniac, gaz ammoniac*. Le gaz ammoniac n'est autre chose que l'ammoniaque (v. ce mot); le sel ammoniac que le chlorhydrate d'ammoniaque ou chlorure d'ammonium. ‖ *Gomme ammoniaque*, Gomme-résine tirée du dorème ammoniac, qui croît principalement en Libye.
— ENCYCL. *Gaz ammoniac*. V. AMMONIAQUE.
— *Sel ammoniac*. V. AMMONIUM (*Chlorure d'*).

AMMONIACAL, ALE adj. Chim. Qui a rapport à l'ammoniaque, qui en a l'odeur et les propriétés : *Sel, savon* AMMONIACAL. *Vapeur, odeur* AMMONIACALE. *Un kilogramme de laine de mouton contient cent soixante-quinze grammes de sels* AMMONIACAUX. (L.-J. Larcher.)
— n. m. pl. Pharm. Nom sous lequel on désigne les médicaments excitants diffusibles, que forment l'ammoniaque et les sels ammoniacaux, tels que le carbonate, le chlorhydrate et l'acétate d'ammonium : *Les* AMMONIACAUX.
— ENCYCL. *Sels ammoniacaux*. V. AMMONIUM (*Sels d'*).

AMMONIACÉ, ÉE adj. Qui contient de l'ammoniaque.

AMMONIACO (rad. *ammoniac*), mot qui se joint à d'autres pour former des adjectifs composés : *Ammoniaco-cuivreux*, Qui contient de l'ammoniaque et du cuivre. ‖ *Ammoniaco-ferrugineux*, Qui contient de l'ammoniaque et du fer, etc.

AMMONIALDÉHYDE n. m. Combinaison d'aldéhydes et d'ammoniaque. L'*ammonialdéhyde*, appelé aussi *aldéhydate d'ammonium* et *acétylure d'ammonium*, est fort soluble dans l'eau, moins soluble dans l'alcool, très peu soluble dans l'éther; il cristallise en rhomboèdres.

AMMONIAQUE n. f. Gaz extrait du sel ammoniac et connu autrefois sous le nom d'*alcali volatil*, d'*alcali fluor*, d'*esprit de sel ammoniac*. On l'appelle aussi *gaz ammoniac*. ‖ Selon l'Académie, quelques-uns font ce mot masc. Les ouvrages scientifiques ne lui donnent que le genre fém.
— ENCYCL. Chim. L'*ammoniaque* résulte de la combinaison de 1 atome d'azote et 3 atomes d'hydrogène; sa densité, 0,59, lui assignant un poids moléculaire égal à 17, on lui donne pour formule AzH^3.
— *Propriétés physiques*. C'est un gaz incolore, à saveur caustique, d'une odeur vive, piquant les yeux. Il se liquéfie aisément, à — 40° sous la pression atmosphérique, et se solidifie à — 75°. Il est très soluble dans l'eau qui en dissout 1.049 volumes à 0° et 812 volumes à 10° : la solution aqueuse de ce gaz est plus légère que l'eau (contenant 36 pour 100 d'ammoniaque, elle a pour densité 0,884); refroidie, elle laisse déposer des cristaux de formule $AzH^3 + H^2O$; chauffée, elle perd son gaz ammoniac dont le dégagement peut être rendu régulier par la présence d'un corps poreux. Enfin, le charbon absorbe aussi de très grandes quantités d'ammoniaque, et ce phénomène présente tous les caractères d'une dissolution.
— *Propriétés chimiques*. Le gaz ammoniac est décomposé en azote et hydrogène quand on le fait passer dans un tube en porcelaine rempli de fragments de porcelaine et

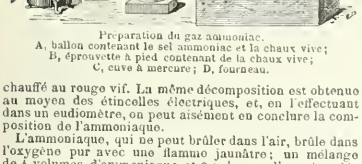

Préparation du gaz ammoniac.
A, ballon contenant le sel ammoniac et la chaux vive;
B, éprouvette à pied contenant de la chaux vive;
C, cuve à mercure; D, fourneau.

chauffé au rouge vif. La même décomposition est obtenue au moyen des étincelles électriques, et, en l'effectuant dans un eudiomètre, on peut aisément en conclure la composition de l'ammoniaque.

L'ammoniaque, qui ne peut brûler dans l'air, brûle dans l'oxygène pur avec une flamme jaunâtre; un mélange de 4 volumes d'ammoniaque et 3 volumes d'oxygène détone dans l'eudiomètre et laisse pour résidu de l'eau et de l'azote; enfin le gaz ammoniac et l'oxygène mélangés, passant sur de la mousse de platine légèrement chauffée, forment de l'acide nitrique. Quant à l'action de l'ammoniaque sur les autres corps simples, nous indiquerons que le chlore et le brome décomposent le gaz ammoniac ou sa dissolution avec dégagement d'azote et production de chlorhydrate ou de bromhydrate d'ammoniaque; avec l'iode, la réaction est autre, et il y a production d'iodure d'azote. Un grand nombre de corps composés : chlorures, bromures, iodures, oxydes et sels oxygénés métalliques, absorbent le gaz ammoniac, donnant des combinaisons qui seront étudiées aux noms des différents métaux; ce sont en général des composés dissociables ayant, comme les chlorures d'argent ammoniacaux par exemple, une tension de dissociation suffisante pour qu'on puisse, en les décomposant dans un tube de Faraday, provoquer la liquéfaction du gaz ammoniac. Enfin le gaz ammoniac, libre ou en solution, s'unit à tous les acides pour former de véritables sels. V. AMMONIUM (*Sels d'*).
— *Préparation*. Découverte par Kunckel en 1672, l'ammoniaque se prépare encore aujourd'hui dans les laboratoires par le procédé qu'indiqua Priestley en 1785 : on introduit dans un ballon un mélange intime de 2 parties de chaux vive et 1 partie de sel ammoniac, et l'on achève de remplir avec de la chaux vive; dès la température ordinaire, la chaux réagit sur le chlorure d'ammonium pour donner du gaz ammoniac, du chlorure de calcium et de l'eau suivant la formule

$$2AzH^3Cl + CaO = 2AzH^3 + H^2O + CaCl^2.$$

sel ammoniac. — chaux. — ammoniaque. — eau. — chlorure de calcium.

On active la réaction en chauffant modérément, et le gaz ammoniac, desséché en passant sur la chaux vive en excès, est recueilli sur la cuve à mercure. Si l'on veut préparer la solution ammoniacale, on fait arriver le gaz dans des flacons de Woolf au moyen de tubes qui plongent jusqu'au fond des flacons remplis aux deux tiers d'eau. Pour la préparation industrielle, voir plus loin.
— *Usages de l'ammoniaque*. L'ammoniaque est un des réactifs les plus employés en chimie. Dans les arts on s'en sert pour nettoyer l'argenterie, dégraisser les étoffes, dissoudre ou développer certaines couleurs; en médecine elle est employée comme caustique, rubéfiant, ou vésicant.

Une application importante de la solution ammoniacale a été faite par Carré à la fabrication de la glace : on chauffe une chaudière de fer A, remplie aux deux tiers d'une solution d'ammoniaque à 28° Cartier; le gaz se dégage par la soupape *a* et va se liquéfier dans un récipient refroidi B; on enlève ensuite la chaudière du feu, et on la plonge dans l'eau froide : le gaz ammoniac liquéfié se volatilise et retourne, par une soupape *b*, se dissoudre dans l'eau qu'il avait quittée; cette volatilisation produit un froid suffisant pour geler de l'eau contenue dans un vase cylindrique C placé au milieu du récipient B.

Enfin, tous les sels ammoniacaux, en raison de leur richesse en azote, constituent un engrais très riche, fort employé en agriculture; les procédés de fabrication de la soude dite « à l'ammoniaque » utilisent aussi de grandes quantités de sels ammoniacaux, et ce sont là, en réalité, les deux applications les plus importantes de l'ammoniaque et de ses composés.

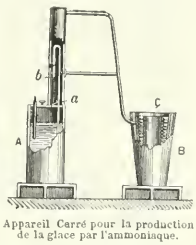

Appareil Carré pour la production de la glace par l'ammoniaque.

— *Industrie de l'ammoniaque et des sels ammoniacaux*. Jusqu'à la fin du siècle dernier, on n'employait qu'une quantité d'ammoniaque peu importante, venant de l'Inde et de l'Égypte à l'état de chlorhydrate et de carbonate; mais, depuis, la consommation s'est accrue d'une façon prodigieuse : d'après Mond, la production annuelle du sulfate d'ammonium s'élève actuellement à 180.000 tonnes en Europe, dont 120.000 en Angleterre (on est convenu d'exprimer la production de l'ammoniaque en sulfate renfermant 25 0/0 de ce gaz).

Les sources principales auxquelles l'industrie puise aujourd'hui l'ammoniaque qu'elle utilise sont : 1° les urines putréfiées, eaux de vidange ou eaux *vannes*, que l'on recueille dans nos grandes villes; 2° la calcination de matières azotées telles que les os, les déchets de tannerie, les vinasses de betterave, la tourbe, etc.; 3° enfin et surtout, la distillation de la houille : c'est ainsi que, par le lavage du gaz d'éclairage, on peut obtenir jusqu'à 20 0/0 de l'azote qui se trouvait dans la houille et recueillir 8 à 9 kilogr. de sulfate d'ammonium par tonne de houille distillée; de même on a cherché dans les hauts fourneaux d'Écosse, qui évitent la transformation préalable de la houille en coke, à traiter les gaz qui s'en dégagent, et l'on obtient de la sorte, à l'état d'ammoniaque, environ 16 0/0 de l'azote contenu dans la houille brûlée; enfin, les fours servant à la préparation des cokes métallurgiques peuvent être installés aussi en vue de recueillir les produits ammoniacaux qui s'y forment : tels sont les fours Carvès en Angleterre, Otto en Allemagne, qui fournissent 9 kilogr. environ de sulfate d'ammonium par tonne de houille utilisée. Toutes les eaux ammoniacales que l'on va chercher ainsi à des sources diverses sont distillées avec de la chaux : le gaz ammoniac qui se dégage est recueilli dans l'eau si l'on veut préparer la dissolution ammoniacale, ou dans les acides chlorhydrique, nitrique, sulfurique, si l'on veut obtenir les sels correspondants.
— *Dosage de l'ammoniaque*. Une solution ammoniacale se comporte comme une liqueur alcaline et, comme telle, se dose au moyen d'une liqueur titrée acide. Pour doser de petites quantités d'ammoniaque, on utilise généralement le phénomène produit par la solution d'iodo-mercurate de potassium dans la potasse caustique : ce liquide, dit *réactif de Nessler*, donne avec l'ammoniaque un précipité brun ou une coloration brune; le trouble causé par la solution ammoniacale à examiner est comparé à celui produit par une solution titrée de sulfate d'ammonium; on peut aussi doser le mercure dans le précipité que donne le réactif de Nessler.
— Min. *Ammoniaque boratée*. V. LARDERELLITE. ‖ *Ammoniaque chlorurée*. V. SALMIAC. ‖ *Ammoniaque sulfatée*. V. MASCAGNINE.

AMMONIATE n. m. Chim. V. AMMONIURE.

AMMONICO, terme employé dans un certain nombre d'adjectifs composés, pour exprimer une combinaison dans laquelle entre l'ammoniaque : *Ammonico-argentique*, Se dit d'un sel d'argent combiné à l'ammoniaque. ‖ *Ammonico-magnésique*, Se dit d'un sel ammonique combiné avec un sel magnésique : *Sulfate* AMMONICO-MAGNÉSIQUE, etc.

AMMONIDÈS ou **AMMONÉS** n. m. pl. Syn. de AMMONITIDÉS. — *Un* AMMONIDE (ou AMMONE).

AMMONIÉMIE (de *ammoniaque*, et du gr. *aima*, sang) n. f. Présence dans le sang de l'ammoniaque ou de ses composés. L'ammoniémie ou ammoniaémie n'existe pas.

AMMONIEN (*ni-in*, ENNE adj. Se dit des pays où l'on rendait un culte à Ammon.

AMMONIENS, peuple de l'Arabie Heureuse différent des Ammonites, qui habitaient l'Arabie Pétrée. — *Un* AMMONIEN.

AMMONIFELLIQUE (de *ammoniaque*, et du lat. *fel, fellis*, fiel) adj. Se dit d'un acide qui se trouve dans la bile abandonnée à l'air pendant un certain temps.

AMMONIMÈTRE (de *ammoniaque*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Appareil destiné à doser sous forme d'ammoniaque l'azote dans les matières alimentaires ou les engrais ne contenant pas des nitrates, tels que tourteaux, sang desséché, cuir, corne, fumier, farines, fourrages, etc. — Ces appareils, qui ont encore reçu le nom d'*azotimètres*, reposent sur le même principe que la méthode à la chaux sodée. (V. AZOTE.) La matière à analyser, exempte de nitrates, est introduite, après mélange avec la chaux sodée, dans un tube qu'on chauffe au rouge; l'ammoniaque dégagée est reçue dans de l'acide sulfurique titré. Le mode opératoire et le matériel sont réduits à leur plus simple expression.

AMMONIO ou **AMMONIUS** (Andrea DELLA RENA ou DE HARENA, dit), né à Lucques vers 1477, mort en 1517. Il devint secrétaire de Henri VIII pour les lettres latines (1513), collecteur et, dit-on, nonce du pape Léon X en Angleterre. Il se lia d'amitié avec les savants de son temps, John Colet, Thomas Morus, surtout Erasme, qui loue ses qualités morales et intellectuelles et qui en fit son conseiller intime. Il a laissé quelques lettres conservées parmi celles d'Erasme, et des poésies, dont un exemplaire unique se trouve à la Bibliothèque nationale.

AMMONIO, terme qui se joint à d'autres mots pour former des substantifs : *Ammonio-azoture*, Composé que l'on croit résulter de la combinaison d'un azoture avec le gaz ammoniac : AMMONIO-AZOTURE *de potassium*.

AMMONIO-CUPRIQUE adj. Syn. de CUPROAMMONIQUE. V. REACTIF *de Schweitzer*.

AMMONIO-MERCURIQUE adj. Se dit d'une série de combinaisons d'ammoniaque et d'oxyde de mercure : *Oxyde ammonio-mercurique hydraté*, Composé obtenu en traitant le protoxyde de mercure par un grand excès d'ammoniaque liquide, parfaitement caustique, à l'abri du contact de l'air.

AMMONIQUE adj. Se dit des sels formés par l'action, sur l'ammoniaque, des acides contenant de l'eau. ‖ *Oxyde ammonique*, Ammoniaque considérée comme un oxyde d'ammonium.

AMMONITE n. f. Genre de mollusques fossiles. On les nomme vulgairement *cornes d'Ammon*, à cause de leur ressemblance avec des cornes de bélier. V. AMMONITIDÉS.

AMMONITES, peuple issu d'Ammon, fils de Loth, et établi sur les plateaux de la rive orientale du Jourdain inférieur, voisin des Hébreux, avec lesquels il fut presque continuellement en guerre. Battu successivement par Jephté et Saül, il fut entièrement exterminé par Joab, général de David. Cap. *Rabbath-Ammon*. — *Un* AMMONITE.

AMMONITIDÉS n. m. pl. Ordre de mollusques céphalopodes éteints. — *Un* AMMONITIDE.
— ENCYCL. Les *ammonitidés* ont une coquille spiralée, contenant une série de loges, enroulée dans un même plan ou en hélice, ou bien déroulée, recourbée ou droite. Un siphon marginal longe la grande courbure du côté opposé à l'enroulement, et les cloisons des loges forment une ligne compliquée, constituant des lobes et des selles. Les lobes sont simples (goniatites) ou dentelés (cératites), ou bien

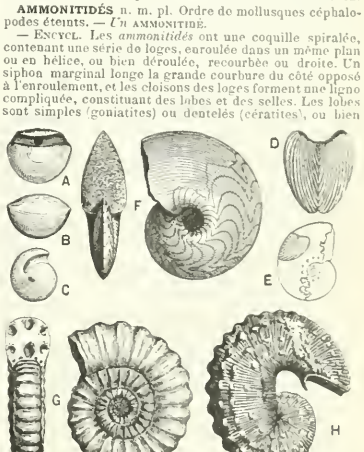

AMMONITES. — A, B, C, loges initiales (trachyceras); D, aptychus; E, aptychus en place; F, goniatites; G, agocéras; H, scaphites.

encore très ramifiés (ammonites, etc.). La chambre initiale est sphérique ou ovoïde; la dernière était la chambre d'habitation qui contenait l'animal. L'ouverture de la coquille est simple, ou pourvue d'appendices formant des oreillettes; elle est souvent rétrécie, ce qui tend à prouver que l'animal devait être contenu tout entier dans sa coquille.

Dans la chambre d'habitation on trouve souvent un ou deux corps calcaires ou cornés, aplatis, ressemblant un peu aux valves des lamellibranches; on les nomme *aptychus*. Ces coquilles appartiennent bien à l'ammonite, mais on leur a attribué des fonctions diverses. On les regarde comme un opercule de la coquille, ou bien comme une partie de l'appareil digestif, un appareil de protection des branchies ou de l'entonnoir, une mandibule inférieure, ou enfin un appareil protecteur des glandes nidamentaires. En réalité, on ne sait pas encore à quoi servaient ces pièces.

Les ammonitidés sont très nombreux; on en compte environ 4.000 espèces, et ils ont été divisés en deux grands groupes par Fischer : 1° Les *rétrosiphonés*, qui ont des goulots siphonaux dirigés en arrière; des lobes et des selles simples; une ouverture simple avec échancrure ventrale

et des cloisons concaves; ce sont les clyménides qui se rencontrent dans le dévonien supérieur et sont limitées à cet horizon, et les goniatitidés, que l'on trouve dans les formations paléozoïques, depuis le silurien de Bohême jusque dans les couches permo-carbonifères du Salt Range dans les Indes orientales : 2° les *prosiphonés*, qui ont un siphon externe, mince, entouré d'une enveloppe calcaire, des goulots siphonaux courts, tournés en avant; des lobes et des selles en général plus ou moins découpés. Les premières traces de ce groupe remontent au terrain carbonifère. Mais c'est avec l'ère mézozoïque que les ammonites prennent un développement considérable. Ils sont divisés en deux sections : les latisellés (*arcestidés, tropitidés, cératidés*), qui appartiennent tous au trias, et les angustisellés, qui renferment environ dix familles, dont quelques-unes sont limitées au trias et, de plus, on commence à y rencontrer les phyllocératidés et les lytocératidés. Avec le trias, de nombreuses familles se transforment, sauf les phyllocéras et les lytocéras qui persistent, et de nouvelles formes apparaissent brusquement; ce sont les ægocératidés, les harpocératidés, les almathédés. Les harpocératidés disparaissent dans le jurassique supérieur, mais les haplocérides viennent s'ajouter aux précédentes familles.

Un changement soudain s'opère avec le commencement de la période crétacée.

Des formes accessoires, qui atteignent leur maximum de variété dans le néocomien supérieur, persistent dans le crétacé : *macroscaphites, anisoceros, turrilites, scaphites*, etc., et presque toutes les espèces du genre *criocéras*.

« L'extinction soudaine des ammonoïdea, dit Zittel, à la clôture de la période néozoïque, est un phénomène des plus frappants et l'un de ceux que l'on n'a pu jusqu'à ce jour expliquer dans l'histoire du développement de la création organique. Il a dû se produire à la limite du crétacé et du tertiaire de grandes transformations radicales dans les conditions d'existence, pour causer ainsi, non seulement en Europe, mais encore dans les autres parties du monde, l'anéantissement d'un groupe d'animaux si florissant et à organisation si élevée. »

— BIBLIOGR. : Zittel, *Handbuch der Paleontologie* (1881); Fischer, *Manuel de la conchyliologie* (Paris, 1885); Reynès, *Monographie des ammonites* (1879).

AMMONITO (mot ital., part. passé pris substantivem. du verbe *ammonire*, avertir) n. m. Individu frappé, en Italie, de la peine de l'*ammonizione*. (V. ce mot.) ‖ Pl. *Des* AMMONITI.

AMMONIUM (*om'* — rad. *ammoniaque*) n. m. Chim. Nom donné par Berzélius au radical hypothétique qui, d'après la théorie d'Ampère, fait fonction de métal alcalin dans les sels ammoniacaux.

— ENCYCL. Le gaz ammoniac s'unit aux acides chlorhydrique, nitrique, etc., et les corps résultant de ces combinaisons peuvent se formuler AzH^3HCl, AzH^3HAzO^3, etc.; ce sont de véritables sels dont les caractères sont très voisins des sels alcalins et en particulier des sels de potassium. Pour rappeler cette analogie, Ampère, en 1816, admit l'existence d'un groupement AzH^4, appelé *ammonium* et fonctionnant dans les sels ammoniacaux comme l'atome de potassium dans les sels de potassium; les formules précédentes deviennent alors :

AzH^4Cl, chlorure d'ammonium; AzH^4AzO^3, azotate d'ammonium; $(AzH^4)^2SO^4$, sulfate d'ammonium, etc., très analogues aux formules des sels de potassium correspondants : KCl, $KAzO^3$, K^2SO^4, etc.

Jusqu'à présent on n'a pu isoler le radical ammonium; mais son amalgame paraît se former dans l'électrolyse des sels ammoniacaux lorsque l'on prend du mercure pour électrode négative, et aussi dans l'action de l'amalgame de sodium sur une solution concentrée de sel ammoniac; on obtient alors une masse butyreuse qui se décompose rapidement en dégageant de l'ammoniaque et de l'hydrogène. Enfin, on admet l'existence dans la solution ammoniacale de l'hydrate AzH^4OH correspondant à l'hydrate KOH; mais on n'a pu le séparer de cette solution; toutefois, de la même façon qu'il existe des ammoniaques composées (v. AMINES) correspondant à l'ammoniaque proprement dite, il existe aussi des *ammoniums composés* dérivant de l'ammonium par la substitution de radicaux alcooliques monovalents aux atomes d'hydrogène de ce corps hypothétique, et l'on a préparé des hydrates d'ammonium quaternaires dont les propriétés sont très analogues à celles de l'hydrate de potassium.

— *Sels d'ammonium*. Les sels d'ammonium ont une saveur piquante, ils sont volatils ou altérables par la chaleur. Tout l'ensemble de leurs propriétés chimiques les rapproche des sels alcalins dont ils sont isomorphes; comme les sels de potassium, ils précipitent le chlorure de platine; on les reconnaît à ce que, au contact d'une base fixe comme la potasse, ils dégagent du gaz ammoniac.

— *Chlorure d'ammonium* (chlorhydrate d'ammoniaque, sel ammoniac). — Le chlorure d'ammonium a été fourni presque exclusivement par l'Egypte jusqu'à la fin du siècle dernier; on l'obtenait en sublimant la suie provenant de la combustion des fientes de chameau; aujourd'hui, on le prépare en saturant l'acide chlorhydrique par le gaz ammoniac que l'on dégage des eaux ammoniacales commerciales; on concentre la solution, et le sel ammoniac qui se dépose est purifié par cristallisation ou par sublimation : la cristallisation fournit de petits cristaux grenus et incolores; la sublimation, effectuée dans des pots en grès, donne des masses blanches, translucides, à cassure fibreuse.

Le sel ammoniac est soluble dans l'eau qui en dissout sou poids à 100°; il est également soluble dans l'alcool. On l'utilise pour préparer dans les laboratoires le gaz ammoniac pur, et aussi pour décaper les métaux avec lesquels il donne des chlorures volatils. Sa formule est AzH^4Cl.

— *Sulfures d'ammonium*. On connaît les sulfures d'ammonium $(AzH^4)^2S$ et $(AzH^4)HS$ correspondant aux sulfures de potassium K^2S et KHS. Le sulfhydrate de sulfure $(AzH^4)HS$ s'obtient en saturant d'hydrogène sulfuré une solution ammoniacale; l'addition d'ammoniaque le transforme en sulfure d'ammonium $(AzH^4)^2S$ suivant la formule :

$$(AzH^4)HS + AzH^3 = (AzH^4)^2S.$$

Ce sulfure d'ammonium, dont la solution jaunit à l'air par suite de la formation de polysulfures, est très employé en chimie analytique pour reconnaître un certain nombre de sels métalliques qu'il précipite à l'état de sulfures.

— *Sulfate d'ammonium*. On le rencontre en Toscane, dans les terrains qui fournissent l'acide borique, et on l'appelle « boussingaultite ». Préparé industriellement en neutralisant l'acide sulfurique par de l'ammoniaque, il cristallise en prismes rhomboïdaux, isomorphes du sulfate de potassium. Il est très employé en agriculture comme engrais. Sa formule est $SO^4(AzH^4)^2$.

— *Carbonates d'ammonium*. On trouve dans le commerce, sous le nom de *sel volatil d'Angleterre*, un sesquicarbonate, de formule $3CO^2H^2, 2AzH^3$; c'est un produit blanc cristallisé, à saveur caustique et odeur ammoniacale, que l'on prépare en chauffant dans des chaudières en fonte du sulfate d'ammonium et de la craie. Abandonné à l'air, ce sesquicarbonate se transforme en carbonate acide d'ammonium $CO^3H(AzH^4)$, qui est le plus stable des carbonates ammoniacaux. Quant au carbonate neutre $CO^3(AzH^4)^2$, il ne peut être préparé que fort difficilement par un procédé dû à Divers.

— *Nitrate d'ammonium*. Le nitrate d'ammonium, *nitrum flammans*, a pour formule AzH^4AzO^3; il s'obtient en neutralisant l'acide nitrique par le gaz ammoniac, et cristallise en prismes hexagonaux semblables à ceux du nitre. Il produit en se dissolvant dans l'eau un froid considérable et peut abaisser la température jusqu'à — 15°. Il fond à 200°, puis se décompose en eau et protoxyde d'azote.

— *Phosphates d'ammonium*. Il existe trois orthophosphates d'ammonium : $PhO\,H^3\,(AzH^4)$, $PhO^4H\,(AzH^4)^2$ et $PhO^4\,(AzH^4)^3$. Le premier, préparé par l'addition d'acide phosphorique à l'ammoniaque jusqu'à réaction acide, est soluble dans l'eau et cristallise en prismes à six pans; si l'on fait bouillir sa dissolution aqueuse, on obtient le phosphate $PhO^4H\,(AzH^4)^2$; si, au lieu de faire bouillir, on ajoute de l'ammoniaque, on forme le phosphate triammonique $PhO^4\,(AzH^4)^3$.

Un phosphate double d'ammonium et de sodium, appelé autrefois *sel de phosphore*, *sel fusible des urines*, se trouve dans les reins, où il forme quelquefois des calculs. Le phosphate ammoniaco-magnésien se rencontre non seulement dans les urines fraîches ou putréfiées, mais encore dans les excréments, les calculs intestinaux du cheval et les calculs vésicaux de l'homme.

— *Usages*. V. AMMONIAQUE (*Usages de l'*).

AMMONIURE n. m. Nom donné aux composés résultant de la combinaison de l'ammoniaque avec divers oxydes métalliques : *Les* AMMONIURES *d'or, d'argent et de platine sont fulminants*. ‖ On dit aussi AMMONIATE.

AMMONIURIE (rad. *ammoniaque*, et *urine*) n. f. Transformation ammoniacale des urines, dans les maladies des voies urinaires.

AMMONIUS, fils d'Hermias, philosophe grec (Ier et IIe siècles), né à Alexandrie fut le maître de Plotin, et enseigna à Alexandrie une doctrine mélangée des idées d'Aristote et de celles de Platon. Il a laissé des Commentaires estimés sur Porphyre et sur Aristote.

AMMONIUS, surnommé **Saccas**, portefaix, parce qu'il avait exercé cette profession dans sa jeunesse. Philosophe d'Alexandrie, qui florissait vers la fin du IIe et au début du IIIe siècle. Issu d'une famille chrétienne, il se convertit au paganisme, étudia la philosophie, et tenta de concilier les doctrines de Platon avec celles d'Aristote, qu'il amalgama aux théories orientales. On le regarde comme le fondateur de l'école néo-platonicienne. Il n'a pas laissé d'écrit. Ses principaux disciples furent Plotin, Longin et Origène.

AMMONIZIONE (mot ital. qui signif. *avertissement*) n. f. Peine préventive prononcée en Italie par le préteur (il y a en Italie des *conciliateurs* et des *préteurs*) et qui consiste à mettre sans débat un individu signalé comme suspect sous la surveillance de la police.

Les *ammoniti* sont privés, par la loi électorale italienne, des droits d'électorat et d'éligibilité. Ils ne peuvent changer de résidence sans y être autorisés et sont à la disposition des agents chargés de maintenir la sécurité publique.

AMMONOÏDES ou **AMMONOIDEA** (du gr. *Ammôn*, Ammon, et *eidos*, ressemblance) n. m. pl. Groupe de mollusques céphalopodes fossiles. V. AMMONITIDES. — *Un* AMMONOIDE (ou AMMONOIDEA).

AMMOPHILE (du gr. *ammos*, sable, et *philos*, ami) n. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, perte-aiguillon, famille des sphégidés, renfermant des formes très grêles, à abdomen en forme de cornue, variété de rouge et de bleu foncé. Nombreuses espèces de taille moyenne, réparties sur tout le globe. Font la chasse aux chenilles des noctuelles, les piquent et les enfouissent dans leurs terriers pour nourrir leurs larves. Citons l'*ammophila sabulosa* (Europe).

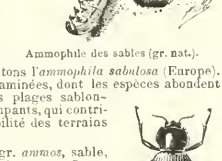
Ammophile des sables (gr. nat.).

— Bot. Genre de graminées, dont les espèces abondent sur les dunes et les plages sablonneuses, à rhizomes rampants, qui contribuent à fixer la mobilité des terrains sablonneux.

AMMOPHORE (du gr. *ammos*, sable, et *phoros*, qui porte) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, renfermant des formes américaines. Dix ou douze espèces habitent l'Amérique centrale. Citons l'*ammophorus galapagoensis* (Galapagos); l'*ammophorus peruvianus* (Pérou), etc.

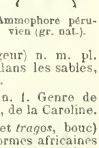
Ammophore péruvien (gr. nat.).

AMMOPTÉNODYTES (du gr. *ammos*, sable; *pténos*, qui vole, et *dutés*, plongeur) n. m. pl. Famille comprenant des oiseaux courant dans les sables, comme l'autruche. — *Un* AMMOPTENODYTE.

AMMOTHÉE (de *Ammothée*, n. myth.) n. f. Genre de pycnogonides, établi sur une seule espèce, de la Caroline.

AMMOTRAGUE (du gr. *ammos*, sable, et *tragos*, bouc) n. m. Genre d'antilopes, renfermant des formes africaines propres au désert des Somalis et remarquables par leur long cou et leurs hautes pattes grêles. Citons l'*ammotragus Clarki* (région de Berbérah).

AMMYRSINE (du gr. *ammursinos*, qui a l'odeur de la myrrhe) n. f. Genre de plantes de la famille des éricinées, section du genre *leiophyllum*.

AMNÉSIE (du gr. *a* priv., et *mnésis*, mémoire) n. f. Diminution notable ou perte totale de la mémoire : *Certaines personnes sont frappées d'une* AMNÉSIE *telle qu'elles oublient jusqu'à leur nom*.

— ENCYCL. L'*amnésie* peut être *générale* ou *partielle*. L'amnésie générale est extrêmement rare et, pour mieux dire, n'existe pas : aucune fonction intellectuelle ne peut se concevoir sans la mémoire. L'amnésie partielle se trouve à l'état chronique dans l'idiotie et le crétinisme; elle suit une marche progressive dans la paralysie générale et la démence. Elle éclate subitement dans les traumatismes, les suites d'accouchement, les travaux intellectuels excessifs, les excès de toute sorte. L'amnésie due à l'hystérie, l'hypnotisme, peut être dite périodique. Chez les vieillards, l'amnésie revêt une forme particulière : elle porte sur les faits récents. Dans le sommeil physiologique, dans celui qui est provoqué par les anesthésiques, dans le délire de la fièvre, les impressions ne restent que d'une façon irrégulière, capricieuse, et disparaissent en grande partie. Dans les deux premières variétés d'amnésie, la perte subie peut porter sur certaines catégories de faits ou de mots. L'amnésie oblige quelquefois à une rééducation, qui peut être couronnée de succès.

AMNÉSIQUE (rad. *amnésie*) adj. Se dit d'une personne qui a perdu totalement ou partiellement la mémoire.

— Substantiv. : *Un, une* AMNÉSIQUE.

AMNESTIQUE adj. Se dit des substances vénéneuses ou des accidents cérébraux qui font perdre la mémoire.

AMNICOLE (du lat. *amnis*, fleuve, et *colere*, habiter) adj. Qui vit, qui croît sur le bord des fleuves, des rivières.

AMNIOMANCIE (du gr. *amnion*, membrane, et *manteia*, divination) n. f. Horoscope d'un enfant, tiré de l'inspection du sac membraneux qui enveloppe quelquefois la tête des enfants nouveau-nés, ce qui a donné lieu au dicton : *Il est né* COIFFÉ.

AMNIOMANCIEN, ENNE (*si-in, èn*) n. et adj. Personne qui pratiquait l'amniomancie; ce qui concernait cet art.

AMNIORRHÉE (du gr. *amnion*, membrane, et *rhein*, couler) n. f. Écoulement du liquide de l'amnios.

AMNIOS (*oss*) ou **AMNION** (gr. *amnion*; de *amnios*, d'agneau, membrane d'agneau; nom qui lui vient sans doute de sa mollesse) n. m. Anat. La plus interne des membranes qui enveloppent le fœtus : *L'*AMNIOS *existe seulement chez les mammifères, les oiseaux et les reptiles*.

— Bot. Nom donné par Malpighi à la liqueur gélatineuse qui, dans les plantes, entoure l'embryon et ne devient visible qu'après la fécondation. Le fait d'amende du cocotier en fournit un exemple remarquable.

— ENCYCL. Anat. L'*amnios* est constitué par les replis du feuillet externe du *blastoderme*. Dans l'origine, l'amnios n'entoure l'embryon que du côté de sa face dorsale et de ses extrémités céphalique et caudale. Ces deux extrémités, connues sous le nom de *capuchon céphalique* et *capuchon caudal*, se portent l'une vers l'autre, se soudent en laissant subsister un orifice, l'*ombilic amniotique*. En ce point, l'amnios se réfléchit sur le cordon ombilical, et forme une gaine à ce cordon. L'amnios est une des membranes persistantes de l'œuf; il augmente peu à peu d'épaisseur, et, vers le troisième mois, il est appliqué partout à la surface interne du chorion. Il contient le liquide *amniotique*.

AMNIOTATE (rad. *amnique*) n. m. Genre de sels qui portent aujourd'hui le nom de ALLANTOATES.

AMNIOTIQUE adj. Anat. Qui appartient à l'amnios, qui a rapport à l'amnios : *Liquide* AMNIOTIQUE.

— Chim. Syn. de ALLANTOÏQUE.

— ENCYCL. Anat. Le liquide *amniotique*, que l'on appelle souvent l'*eau* ou les *eaux de l'amnios*, ou simplement les *eaux*, est contenu dans l'amnios et baigne presque le fœtus de toute part. Sa coloration varie avec l'époque de la grossesse; vers la fin, il est blanchâtre. La quantité de ce liquide varie de 500 gr. à 1 kilogr. Il tient en suspension des cellules épidermiques, des fragments de matière sébacée et quelques leucocytes. Il est formé d'eau tenant en dissolution de l'albumine, de l'urée, des sels de chaux, de potasse et de soude. Ce liquide est très probablement l'urine excrétée du fœtus contenant les produits de sécrétion de la peau. Il protège le fœtus contre les pressions dues soit à l'utérus lui-même, soit aux traumatismes extérieurs. Dans l'accouchement, le liquide amniotique est poussé par les contractions utérines vers le col de l'utérus, ou les membranes qui le contiennent forment la saillie appelée *poche des eaux*.

AMNIQUE adj. Nom donné par quelques chimistes à l'acide *amniotique*.

AMNISIADES ou **AMNISIDES**, nymphes du fleuve Amnisus, en Crète. — *Une* AMNISIADE (ou AMNISIDE).

AMNISQUE (*niss* — du gr. *amnis*, petit agneau) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, sous-famille des laminés, renfermant quelques espèces américaines. Citons l'*amniscus polyrhaphoides* (Venezuela).

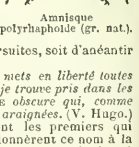
Amnisque polyrhaphoïde (gr. nat.).

AMNISTIABLE (*niss-ti*) adj. Qui peut être amnistié, qui est digne d'être amnistié : *Prisonniers* AMNISTIABLES.

AMNISTIE (*niss-ti* — gr. *amnêstia*, oubli; de *a* priv., et *mnêstis*, souvenir) n. f. Acte du pouvoir législatif qui a pour but d'effacer un fait punissable, et, en conséquence, soit d'empêcher ou d'arrêter les poursuites, soit d'anéantir les condamnations.

— Par anal. Pardon, excuse : *Je niets en liberté toutes les mouches et tous les papillons que je trouve pris dans les filets autour de moi, petite* AMNISTIE *obscure qui, comme toutes les* AMNISTIES, *ne fâche que les araignées*. (V. Hugo.)

— ENCYCL. Les Athéniens furent les premiers qui employèrent le terme *amnistie*. Ils donnèrent ce nom à la loi d'oubli (*amnêstia*), que Thrasybule, après avoir chassé les trente tyrans d'Athènes, fit voter par le peuple, et par laquelle il était défendu de troubler aucun citoyen pour

les actions passées. A Rome, les amnisties étaient accordées par le Sénat ou par le prince. En France, les rois exercèrent le droit d'amnistie, comme le droit de grâce, d'une manière absolue. Les amnisties furent rares du Ve au XIe siècle, parce que les crimes privés n'étaient pas alors l'objet d'une répression publique. Postérieurement, le droit d'amnistie fut l'un des attributs de la souveraineté, et les rois en usèrent principalement pour les crimes de lèse-majesté, les rébellions, les émeutes populaires. Ces amnisties se produisaient sous forme de lettres d'*abolition générale*, ou d'*abolition spéciale*, avant jugement. (V. ABOLITION.) Notre ancien droit ne distinguait pas nettement l'amnistie et la grâce.

Sous la monarchie constitutionnelle, le droit d'amnistie fut considéré comme une extension du droit de grâce; il s'exerçait, d'ailleurs, comme tous les actes du monarque, sous la responsabilité des ministres. La Constitution du 4 novembre 1848 accorda au président de la République le droit de faire grâce, après avis du conseil d'État; quant aux amnisties, elles ne pouvaient être accordées que par une loi. L'article 1er du sénatus-consulte du 25 décembre 1852 investit l'empereur du droit de faire grâce et d'accordor des amnisties.

Sous l'empire de la Constitution de 1875, le président de la République a le droit de faire grâce, mais l'amnistie ne peut être accordée que par une loi (loi du 17 juin 1871, art. 1er; loi du 25 février 1875, art. 3).

Voici les dates des principales amnisties depuis la Révolution de 1789 : 13 prairial an XI, 25 mars et 23 avril 1810, 23 et 26 avril 1814, 13 janvier 1815, 12 janvier et 19 juin 1816, 13 août 1817, 26 mai 1825, 25 et 26 août 1830, 8 mai 1837, 30 avril 1840, 29 février 1848, 7 mars 1848, 17 avril 1848, 1er et 5 mai 1848, 16 août 1859, 3 août 1860, 17 septembre 1864, 14 août 1869; 4 septembre 1870; 2 avril 1878; 3 mars 1879; 11 juillet 1880; 29 juillet 1881.

La *grâce* laisse subsister la flétrissure morale du jugement dont elle arrête les effets; l'*amnistie*, au contraire, en supprimant la peine, anéantit en même temps le fait qui avait été la cause de la punition. En outre, la grâce est toujours individuelle, et l'amnistie est collective, car elle s'adresse plus aux faits qu'aux personnes. Enfin, l'amnistie relève celui qui en est l'objet de toutes les incapacités, tandis que la grâce, n'étant que la renonciation au droit d'exécution des peines matérielles, laisse subsister toutes les incapacités, s'il n'y a pas réhabilitation.

L'amnistie étant un acte d'indulgence et de pardon, il en résulte qu'en cas de doute sur les faits auxquels elle s'applique et sur les conditions de leur application, l'interprétation doit avoir lieu *in favorem*. La loi d'amnistie peut, d'ailleurs, toujours restreindre les applications qui en seraient faites en vertu des principes généraux.

Au point de vue des conséquences *civiles* de l'infraction, on admet généralement que l'amnistie laisse subsister les actions en réparation du dommage causé et les condamnations prononcées.

AMNISTIÉ, ÉE (*niss-ti*) n. Personne qui a bénéficié d'une amnistie.

AMNISTIER (*niss-ti-é*. — S'écrit avec deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous amnistiions. Que vous amnistiiez*) v. a. Accorder une amnistie, comprendre dans une amnistie : *Lorsque Bonaparte* AMNISTIA *les émigrés, il conserva une liste permanente de mille noms.* (Beugnot.)

— Par anal. Excuser, pardonner : *La politique ne voit trop souvent que les résultats, et* AMNISTIE *volontiers des actes qui, d'ailleurs, sont condamnables.*

— Absol. : AMNISTIER, *c'est prouver sa force.* (E. de Gir.)

S'amnistier, v. pr. Etre amnistié : *Les transfuges* S'AMNISTIENT *rarement.* || Par anal. : *La guerre* S'AMNISTIE *par l'héroïsme et la gloire.* (E. de Gir.)

AMNON, fils aîné de David, viola sa sœur Thamar, et fut tué par son frère Absalon au milieu d'un festin.

AMOCHER (rad. *moucher*) v. a. Argot. Donner un coup sur le nez, l'endroit que l'on mouche.

AMODIATAIRE n. Celui, celle qui prend, qui reçoit une terre à ferme. — ANTON. **Amodiateur.**

AMODIATEUR, TRICE n. Celui, celle qui cède une terre par amodiation. — ANTON. **Amodiataire.**

AMODIATION (*si*) n. f. Dans l'anc. dr., on appelait ainsi la concession d'une terre moyennant des prestations périodiques payées au concédant, originairement en nature, et plus tard en argent. On disait aussi dans ce sens *amoissonner*. Le mot *amodiation* n'était pas synonyme de « bail à ferme », car il servait à désigner des modes de concession très divers. || Aujourd'hui, le mot n'est plus usité que dans la science économique. On l'oppose au *faire-valoir*, et il sert à désigner tout mode d'exploitation agricole dans lequel l'entreprise est conduite par un autre que par le propriétaire lui-même.

AMODIER (*di-é* — du lat. *ad*, à, et *modium*, boisseau. Prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous amodiions. Que vous amodiiez*) v. a. Affermer à quelqu'un une terre moyennant une redevance en denrées ou en argent.

AMŒBE n. f. Zool. V. AMIBOIDES.

AMŒBIEN n. m. Zool. V. AMIBOIDES.

AMOGHASIDDHA ou **AMOGHASSIDDHI**, le cinquième des *Dyâni-Bouddhas*. Il personnifie spécialement l'amour du prochain. Sa trinité se compose du Dyâni-Bodhisattva *Vigvapâni* et du Bouddha humain *Maitréya*, incarnation de la charité, *Maitri*, le Bouddha futur, successeur désigné de Çâkyamouni. Amogbasiddha est représenté avec un teint vert, faisant de la main droite le geste de protection, et de la gauche celui de méditation.

AMOGNES (LES) [*pagus Ammoniensis*], pays de l'anc. Nivernais, entre la rive gauche de la basse Nièvre et la rive droite de l'Izeure, qui correspond aujourd'hui aux cantons de Saint-Benin-d'Azy et Saint-Jean-de-Lichy. Les habitants de ce pays s'appellent les *Amognands*.

AMOÏ, AMOY, EMOPUY ou mieux **HIAMEN**, ville et port de la Chine (prov. du Fokien), ch.-l. de district du dép. de Tsionan-tcheou, établis dans l'île Hiamen, au fond d'une baie abritée par d'autres îles, et constituant un mouillage magnifique. Pop. : 95.000 hab. dans la ville même, près de 200.000 dans l'île Hiamen. C'est un point stratégique d'une haute importance, dont le port est le meilleur de la Chine. Dès le XVIe siècle, les Portugais y ont eu des établissements, puis les Hollandais et les Anglais l'ont fréquenté jusqu'en 1730, date à partir de laquelle les Espagnols seuls purent s'y rendre. Depuis 1842, c'est de nouveau un port ouvert où ont leurs magasins un certain nombre d'Européens qui habitent la petite île granitique de Kou-lang-sou, séparée de Hiamen par un canal large de 500 m.

— BIBLIOGR. : Hughe, *Amoy and the Surrounding District...* (Hongkong, 1872).

AMOIBITE (du gr. *amoibé*, échange) n. f. Arséniosulfure de nickel, variété de disomose.

AMOINDRIR v. a. Rendre moindre, plus petit, diminuer : AMOINDRIR *un revenu.* AMOINDRIR *les forces.* || Au fig. : AMOINDRIR *ses torts.* AMOINDRIR *le mérite de quelqu'un.*

Par ext. Faire paraître plus petit : *L'éloignement* AMOINDRIT *les objets.*

— v. n. Devenir moindre, au prop. et au fig. : *Les forces* AMOINDRISSENT *dans les grandes chaleurs.*

S'amoindrir, v. p. Devenir moindre au prop. et au fig. : *Toute fortune* S'AMOINDRIT *par le gaspillage. L'homme* S'AMOINDRIT *par le mensonge.*

— ANTON. **Accroître, agrandir, amplifier, augmenter, exagérer, grandir, grossir, magnifier.**

AMOINDRISSEMENT n. m. Etat de ce qui est amoindri; diminution : L'AMOINDRISSEMENT *des forces.* L'AMOINDRISSEMENT *du revenu.*

— Fig. : L'AMOINDRISSEMENT *du crédit, du génie.*

— ANTON. **Accroissement, agrandissement, amplification, augmentation, exagération, grossissement.**

AMOINDRISSEUR n. m. Celui qui copie les ouvrages des autres en les réduisant à des proportions mesquines. (Le sens de ce néologisme peut être généralisé.)

AMOISE n. f. Ensemble de pièces de bois assemblées deux à deux pour maintenir une charpente. || Sorte de crochet en fer employé dans les verreries pour retirer du four les glaces et servant aussi à les enfourner. V. MOISE.

AMOITIR v. a. Rendre moite, humecter. (Vieux.)

— Fig. Fléchir, amollir.

S'amoitir, v. pr. Devenir moite. || S'amollir.

AMOK n. m. Etat pathologique particulier aux Malais, caractérisé par des hallucinations visuelles avec impulsion homicide et suivi d'un profond abattement.

— n. et adj. Se dit de l'individu qui se trouve dans cet état : *L'homme* AMOK *armé du kris frappe avec acharnement.*

— ENCYCL. Les *amoks* paraissent être des fanatiques qui se sont excités au moyen d'un breuvage. Ils font vœu de courir devant eux en tuant tous les gens qu'ils rencontreront. A Java et dans d'autres îles malaises, les hommes de la police sont armés de fourches spéciales pour arrêter ces fous ou ces malfaiteurs, que l'on abat ordinairement sur place.

AMOL ou **AMOU**, ville de Perse (prov. de Mazanderan), sur le fleuve caspien Héraz; 10.000 hab.

AMOLA n. f. Mesure de capacité pour les liquides, en usage à Gênes, contenant 8l,25.

AMOLETTE n. f. Mortaises pratiquées dans la tête des cabestans, des gaindeaux et du gouvernail, pour recevoir les barres qui mettent ces machines en mouvement.

AMOLLIR (rad. *mol, mou*) v. a. Rendre mou : *Le feu* AMOLLIT *les métaux.*

— Fig. Affaiblir, énerver : *Les plaisirs* AMOLLISSENT *l'âme. Tout ce qui plaît sans instruire, amuse et* AMOLLIT. (Fén.) || Émouvoir, attendrir : *Les pauvres sont obligés de contrefaire les estropiés pour que ces maux apparents* AMOLLISSENT *notre dureté.* (La Roche.)

S'amollir, v. pr. Devenir plus mou.

— Fig. S'affaiblir : *Devant les assauts répétés de la persécution et de l'injure, on ne* S'AMOLLIT *pas.* (Ravignan. || S'attendrir : S'AMOLLIR *par la commisération.* (E. Sue.)

— Mar. Devenir moins violent : *Le vent* S'AMOLLIT. (Dans ce cas, on dit plutôt MOLLIR.)

— SYN. **Amollir, ramollir.** On *amollit* ce qui est dur; on *ramollit* ce qui est trop ou très dur.

— ANTON. **Durcir, endurcir, solidifier.**

AMOLLISSANT, ANTE adj. Qui est propre à amollir, à énerver, à affaiblir.

AMOLLISSEMENT n. m. Action d'amollir; état de ce qui est amolli : L'AMOLLISSEMENT *de l'asphalte, du fer.*

— Fig. Affaiblissement : L'AMOLLISSEMENT *du courage.*

— ANTON. **Concrétion, durcissement, endurcissement, induration, sclériase, solidification.**

AMOME (du gr. *amômon*, nom d'un arbrisseau de l'Inde n. m. Genre de plantes de la famille des scitaminées, tribu des *amomées*, dont les principales espèces sont le cardamome, l'amome aromatique de l'Inde, l'amome à feuilles étroites de Madagascar, la malaguette, etc. || Parfum que l'on extrait de la plante de ce nom. (Les anciens l'employaient pour embaumer les corps, et les dames romaines pour parfumer leur chevelure.)

— *Faux amome*, Plante de la famille des ombellifères (*sison amomum*).

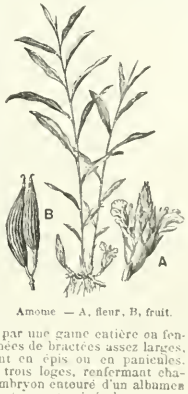

Amome — A, fleur, B, fruit.

AMOMÉES n. f. pl. Tribu de plantes monocotylédones, de la famille des scitaminées, qui a pour type le genre *amome*. — *Une* AMOMÉE.

— ENCYCL. Les *amomées* renferment des plantes vivaces, à rhizome tubéreux et charnu, à feuilles simples, terminées à la base par une gaine entière ou fendue. Les fleurs, accompagnées de bractées assez larges, sont disposées généralement en épis ou en panicules. Le fruit est une capsule à trois loges, renfermant chacune plusieurs graines à embryon entouré d'un albumen farineux. Ces plantes appartiennent généralement aux régions tropicales. Leurs rhizomes, féculents et aromatiques, fournissent à la médecine des stimulants et des stomachiques, à l'économie domestique, des parfums et des condiments. Ces plantes, à cause de la beauté de leur feuillage et de leurs fleurs, sont cultivées dans les jardins ou dans les serres.

AMOMOCARPE (du gr. *amômon*, amome, et *karpos*, fruit n. m. Fruit fossile trouvé dans des argiles éocènes et qui, par sa forme, a beaucoup d'analogie avec celui de quelques espèces du genre *amome*.

AMOMOPHYLLE (du gr. *amômon*, amome, et *phullon*, feuille n. m. Genre de plantes fossiles, de la famille des zingibéracées. La seule espèce connue, l'amomophylle grêle (*amomophyllum tenue*), provient des grès situés sous les lignites de Vervins.

AMOMUM (*mom*) n. m. Nom donné par les écrivains grecs et latins à une plante odoriférante mal caractérisée.

AMON, roi de Juda, fils et successeur de Manassés, dont il imita la conduite impie. Assassiné par ses officiers après deux ans de règne 642-640 av. J.-C.

AMONCELER (double la consonne *l* du radical *amoncel* devant un *e* muet : *J'amoncelle. Ils amoncelleront. Qu'ils amoncellent* v. a. Entasser, mettre en monceau : *Les vents* AMONCELLENT *les sables.*

— Fig. Accumuler : AMONCELER *des preuves, des capitaux.*

— En T. de manèg. Se dit neutralem. d'un cheval qui marche sur les hanches sans se traverser : *Ce cheval* AMONCELLE.

S'amonceler, v. pr. S'entasser, se rassembler. *Les nuages* S'AMONCELLENT *au ciel.*

— Fig. S'accumuler : *La sensibilité* S'AMONCELLE *au profit des passions.* (H. Beyle.)

— SYN. **Accumuler, amasser, entasser.** V. ACCUMULER.

— ANTON. **Disperser, disséminer, éparpiller.**

AMONCELLEMENT n. m. Action d'amonceler; résultat de cette action : L'AMONCELLEMENT *des terres, des neiges.*

— Par ext. : L'AMONCELLEMENT *des capitaux dans les mêmes mains est nuisible à la prospérité publique.* (Acad.)

AMÖNEBOURG, ville d'Allemagne (Hesse-Cassel), sur l'Ohm, affluent de la Lahn; 943 hab. Dernière bataille de la guerre de Sept ans (20 septembre 1762), entre les Français et les Impériaux, suspendue par l'annonce de la signature de la paix.

AMONT (de *à*, et *mont*, ou du lat. *ad*, vers, et *mons, montis*, montagne) n. m. La partie d'un cours d'eau qui, par rapport à une autre partie, est plus rapprochée de la source.

— *Vent d'amont*. Nom donné, sur les côtes et les rivières, au vent opposé à celui d'aval, et venant de l'E. ou de l'intérieur des terres. En mer, les *vents d'amont* sont ceux compris depuis le N.-E. jusqu'au S.-E., en passant par l'E.

— **En amont**, loc. adv. En remontant le cours de l'eau : *Aller* EN AMONT.

— **D'amont**, loc. adv. Du point le plus haut d'un fleuve, d'une rivière : *Le pays* D'AMONT.

— **En amont de**, loc. prép. Au-dessus de, par rapport au cours d'un fleuve : *Orléans est* EN AMONT DE *Blois.*

— Autref. s'employait comme adverbe et s'écrivait en deux mots. On dit encore, en agric. : *Labourer* À MONT *et contre-mont*, Labourer une pente en versant la terre en bas au premier tour de charrue et en haut au second tour, pour qu'elle ne soit pas entraînée.

— Fauconn. *Mettre l'oiseau à mont*, Le lancer. *Tenir amont.* Se dit de l'oiseau quand il se tient en l'air à la piste du gibier.

— Mines. *Amont pendage.* V. PENDAGE.

— ANTON. **Aval.**

AMONT, village de France (Haute-Saône), arrond. et à 27 kilom. de Lure, traversé par le Brenchin; 798 hab. Ce village était autrefois compris dans le *pays d'Amont*, qui avait pour capitale Gray-sur-Saône.

AMONTAL, ALE, AUX adj. En T. de mar., Qui vient de l'est : *Brises* AMONTALES.

AMONTONS (Guillaume), physicien, né à Paris en 1663, mort en 1705. Affecté de surdité dans son enfance, il se consacra aux mathématiques et à la construction des instruments. Des *Remarques et Expériences physiques sur la construction d'une nouvelle clepsydre, sur les baromètres, thermomètres et hygromètres* (1695), attirèrent l'attention sur lui, et lui ouvrirent les portes de l'Académie des sciences (1699). On a aussi de lui une *Nouvelle Théorie du frottement*. La première idée du télégraphe aérien lui appartient.

AMOORA n. m. Genre de plantes de la famille des méliacées, tribu des trichiliées, caractérisé par des fleurs polygames et dioïques à calice formé de trois à cinq sépales, la corolle ayant le même nombre de pétales, ceux-ci épais et imbriqués. Le fruit est une grosse baie loculicide, à loges monospermes. Les *amooras* sont de grands arbres des régions tropicales de l'Asie. Sur les huit ou dix espèces connues, on peut prendre comme type l'*amoora Rohituka*, de l'Inde, dont les graines fournissent une matière oléagineuse employée en savonnerie.

AMORBACH, petite ville de Bavière (prov. de la Basse-Franconie), dans l'Odenwald; 3.000 hab.

AMORÇAGE n. m. Action d'amorcer : L'AMORÇAGE *d'une arme à feu, d'un filet.*

AMORCE (du lat. *ad*, à, et *morsus*, action de mordre n. f. Appât pour prendre des poissons, et parfois des oiseaux : *Les mouches, les vers de terre, etc., servent d'*AMORCE.

— *Amorce vive*, Poisson vivant qui sert d'appât.

— Par anal., Ce qui attire : *Les coffres-forts... je les tiens pour une franche* AMORCE *à voleurs.* Mol.

— Fig. Tout ce qui flatte les sens, l'esprit, le cœur : *La gloire a de puissantes* AMORCES *pour les grandes âmes. La louange est une* AMORCE *agréable.* Bouhours.)

— Apic. Fragment de rayon fixé à la partie supérieure des cadres de l'intérieur d'une ruche.

— Artill. Poudre à canon qu'on mettait dans le bassinet d'une arme à feu, sur la lumière d'un canon, ou à des fusées, à des pétards, pour y mettre le feu. || Petit engin destiné à provoquer l'explosion d'une masse de matière détonante dans une cartouche d'arme à feu, un trou de mine, un projectile explosible, etc. || Jouet d'enfant, simulacre de l'amorce proprement dite.

— Ponts et chauss. Le commencement d'une rue nouvelle qu'on est en train de percer.

— Techn. Bain d'or, d'argent ou de platine, dans lequel on immerge une plaque métallique destinée à être recou-

verte d'une couche d'un de ces métaux précieux. ‖ Une certaine quantité d'eau que l'on verse dans une pompe neuve, afin d'en faciliter le fonctionnement en empêchant l'introduction de l'air en dessous du piston.

— ENCYCL. Chim. Les *amorces* peuvent se partager en deux catégories, suivant que leur explosion est provoquée avec ou sans le concours de l'électricité.

1° *Amorces non électriques.* Les amorces des cartouches de chasse ou de guerre sont de petits cylindres de cuivre, dont une extrémité est fermée. Les fulminates de mercure, broyé avec du salpêtre et du sulfure d'antimoine, constitue l'élément détonant.

2° *Amorces électriques.* Les amorces électriques sont surtout employées pour l'inflammation des cartouches de dynamite ou de poudre ordinaire et à grande distance. On les classe en *amorces de quantité* et *amorces de tension.* Dans les premières, une capsule renfermant le fil conducteur plonge dans une poudre peu conductrice. Une interruption de *un dixième de millimètre* existe dans ce fil au milieu de cette poudre. Pour faire détoner cette dernière, on fait usage d'appareils électro-magnétiques. Dès que le courant passe, une étincelle jaillit à l'endroit de l'interruption du fil, elle enflamme la poudre et fait détoner la dynamite. Les secondes consistent en un fil de platine très fin qui, sous l'influence d'un courant électrique, devient incandescent et détermine l'explosion de la capsule, et par suite celle de la dynamite.

Les artificiers Scola et Ruggieri ont présenté, en 1886, à l'Académie des sciences de nouvelles amorces électriques composées de deux fils de cuivre recouverts de coton et enroulés à l'une de leurs extrémités sur un petit cylindre

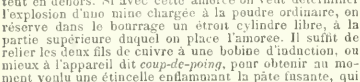

Meche Ruggieri (ou Allumeur à projection).

en bois. Une cartouche en papier remplie d'une pâte fusante, mélange de chlorate de potasse, de salpêtre, de sulfure d'antimoine et de charbon, entoure ces fils. Les fils ainsi disposés sont fixés à l'extrémité d'un tube de carton A conique extérieurement et renfermant une mèche en pulvérin B. Le gros bout du tube est termé par l'amorce électrique C, les extrémités des fils conducteurs D D restent en dehors. Si avec cette amorce on veut déterminer l'explosion d'une mine chargée à la poudre ordinaire, on réserve dans le bourrage un étroit cylindre libre, à la partie supérieure duquel on place l'amorce. Il suffit de relier les deux fils de cuivre à une bobine d'induction, ou mieux à l'appareil dit *coup-de-poing*, pour obtenir au moment voulu une étincelle enflammant la pâte fusante, qui à son tour allume la mèche en pulvérin et la projette avec une grande vitesse jusqu'au sein de la mine. Le tube joue ainsi le rôle d'un petit fusil dans lequel la mèche serait le projectile. La mine part instantanément.

Le même système s'applique aux mines chargées à la dynamite, à cette différence près qu'on ajoute une amorce fulminante sur laquelle vient buter la mèche au moment de la projection.

— *Vérification des amorces électriques.* Avant de placer les amorces à incandescence, on vérifie leur conductibilité au moyen d'un galvanomètre dont les déviations permettent de constater la continuité du courant. Ce courant ne doit pas être assez fort pour faire rougir le fil et détoner l'amorce, tout en restant sensible au galvanomètre.

— *Amorces pour jouets d'enfants.* Dans les pistolets ou fusils d'enfants, on se sert des amorces Canouil ou Blanchon, composées d'une petite parcelle de fulminate de mercure agglomérée par de l'eau gommée, mise entre deux feuilles minces de papier et détonant sous le choc.

— SYN. **Amorce, appât, leurre.** Au propre, l'*appât* est une pâture que l'on emploie pour prendre toutes sortes d'animaux; l'*amorce* ne s'emploie généralement que pour les poissons; le *leurre* était un appât spécial à la fauconnerie. ‖ Au fig., l'*appât* présente quelque chose d'utile. L'*amorce* exprime quelque chose d'agréable, de séduisant. Ce que le *leurre* propose d'utile ou d'agréable pour attirer, est vain ou chimérique.

AMORCEMENT n. m. Action d'amorcer : *L'*AMORCEMENT *d'une ligne.* ‖ On dit mieux AMORÇAGE.

AMORCER le *c* du radical prend une cédille devant A et O : *Nous amorçons. J'amorçai*, etc.) v. a. Garnir d'une amorce : AMORCER *une ligne, des filets.* ‖ Attirer avec une amorce : AMORCER *des poissons, des oiseaux.*

— Fig. Attirer, alléger : *Le gain nous* AMORCE.

— Mettre l'amorce à une arme à feu : AMORCER *un fusil.*

— Apic. Fixer sur les cadres d'une ruche des fragments de rayons vides pour inciter les abeilles à construire leurs cellules dans le sens que leur indique la disposition de ces rayons : AMORCER *des cadres.*

— Hydraul. Remplir un siphon de liquide, ou encore faire le vide dans un siphon pour y déterminer l'ascension d'un liquide. ‖ *Amorcer une pompe*, Verser de l'eau dans le corps d'une pompe, afin qu'elle puisse fonctionner.

— Mécaniq. Manœuvrer avec la main le volant qui, par la bielle, transmet le mouvement au piston pour faciliter le jeu alternatif des tiroirs, dans une machine à vapeur.

— Mines. Placer la mèche de la saucisse servant à enflammer la cartouche d'un coup de mine.

— Pêche. Jeter de l'amorce dans un endroit choisi d'un cours d'eau, afin d'y attirer le poisson.

— Ponts et chauss. *Amorcer une rue*, Commencer le percement d'une rue nouvelle.

— Techn. Préparer deux morceaux de fer en les aplatissant, pour les souder ensemble. ‖ Aplatir un morceau de fer pour lui donner la forme d'un coin. ‖ Commencer un trou dans une pièce de fer ou de bois, avant de faire usage de la mèche ou de la tarière. ‖ Commencer à ouvrir les doots d'un peigne. ‖ Commencer à ouvrir des branches d'osier par le gros bout. ‖ Commencer le comble d'un bâtiment. ‖ Mettre au pied de la vigne une légère couche de fumier. ‖ Tremper dans un bain d'or, de platine ou d'argent, les objets en cuivre que l'on veut recouvrir d'un placage de ces métaux précieux. ‖ Donner une quantité d'électricité initiale à l'une des deux armatures d'une machine de Holtz.

S'amorcer, v. pr. Etre amorcé : *La ligne* S'AMORCE *avec des usticots de nature variée.*

AMORCEUR, EUSE n. Celui, celle qui amorce. ‖ S'est dit autref. pour Séducteur, trompeur.

AMORÇOIR n. m. Petite poire à poudre qui contenait la poudre fine ou pulvérin d'amorce destinée à être mise dans le bassinet des armes à feu, au XVIe siècle et dans les premières années du XVIIe.

— ENCYCL. Les *amorçoirs* que l'on possède du XVIe siècle sont en général des armes de luxe, dont le bois dur est merveilleusement incrusté d'ivoire et dont la garniture d'acier est gravée ou ciselée. L'arquebusier portait son amorçoir pendu au cou par un cordon de soie; parfois, ce petit accessoire était attaché à la ceinture. Avec la grande poire à poudre, ou chargeoir, et la bandonlière, l'amorçoir, que l'on nomme aussi *pulvérin*, constituait le fourniment de l'arquebusier.

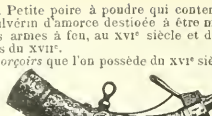
Amorçoir.

AMORÇOIR o. m. Sorte de tarière dont divers ouvriers travaillant le bois se servent pour commencer des trous, qu'ils achèvent ensuite avec un outil plus gros. ‖ On dit plus communément EBAUCHOIR.

AMORDANCER v. a. Traiter par un mordant : *Laines* AMORDANCÉES *à l'oxychlorure d'étain.*

AMORDIQUE o. m Bot. Syn. de MOMORDICA. (Linn.)

AMORETTI (l'abbé Charles), minéralogiste, né à Oneglia, aux environs de Gênes, en 1741, mort en 1816. Il a publié un *Voyage aux lacs de Côme, Lugano et Majeur*, un *Traité de la tourbe et de la lignite*, etc.

AMOREUX (Pierre-Joseph), médecin naturaliste français, né à Beaucaire en 1741, mort en 1824 à Montpellier. Il a publié de nombreux ouvrages, dont plusieurs ne portent pas le nom de l'auteur : *Traité de l'olivier* (Montpellier, 1784); *Recherches et Expériences sur les divers lichens dont on peut faire usage en médecine et dans les arts* (Paris, 1787, et Montpellier, 1809); *Etat de la végétation sous le climat de Montpellier* (Montpellier, 1809), etc.

AMOREUXIE ou **AMOREUXIA** (de *Amoreux*, n. pr.) n. f. Genre de plantes dont la place est fort discutée, et qu'on range fréquemment dans le groupe des cochlospermées. Les trois espèces connues sont des arbustes du Mexique et de l'Amérique tropicale.

AMORGO (l'anc. *Amorgos*), la plus orientale des îles Cyclades (Grèce), célèbre dans l'antiquité par ses fabriques d'étoffes fines. Ou y comptait trois villes : Minoa, Arcésiné, Ægiale. A Amorgós est né le poète ïambique Simonide. Aujourd'hui, l'île, peuplée de 4.060 hab., a pour capitale le bourg de *Khora* ou *Kastro* (1.300 hab.).

AMORIE ou **AMORIA** (du gr. *amoria*, voisinage) n. f. Syn. de TRIFOLIUM (ou *trèfle*).

AMORIM Francisco Gomes DE), littérateur portugais, né en 1827 à Avelomar, non loin de Porto. Il eut une jeunesse pleine de misères et d'aventures, s'expatria au Brésil, et revint dans sa patrie en 1846. En 1848, il publia *Garibaldi, la Chute de la Hongrie, la Liberté*, etc., poèmes nés d'une inspiration ardente. Il n'en dut pas moins, pour vivre, entrer comme ouvrier chez un fabricant de chapeaux. Sa réputation finit pourtant par s'établir; il devint, en 1858, membre de l'Académie de Lisbonne, puis conservateur du musée des antiques et de la bibliothèque de la marine. Ses principaux romans sont : *les Sauvages, le Remords vivant, les Deux Flandrières, l'Amour de la Patrie*, etc. Dans son théâtre, on remarque surtout : *la Veuve, Cœur de tigre, les Héritiers du millionnaire, le Jour du baptême, les Roses de cire, Don Sanche II, un Cas étonnant, Haine de race*, etc. Ses poésies les plus célèbres sont : *Chants du matin, les Deux Fréqates, le Matelot, Espagne-Marcie, les Derniers Chants.* Citons enfin *Garrett, mémoires biographiques*, où il a écrit une véritable histoire du Portugal et de sa littérature depuis 1799 jusqu'à 1854.

AMORITES, ancien peuple chananéen, établi en Palestine, près d'Engaddi, à l'O. de la mer Morte. — *Un* AMORITE.

AMORIUM (auj. *Amoria*), anc. ville de la Grande-Phrygie, sur la frontière de la Galatie, patrie de l'empereur Théophile, et aussi, dit-on, d'Esope. Elle fut détruite dans les guerres des musulmans contre l'empire d'Orient.

AMOROS (François), colonel et ministre espagnol, né à Valence en 1769, mort à Paris en 1848. Il suivit la carrière des armes jusqu'en 1795, fit adopter l'institution d'un ministère de l'intérieur, qui n'existait pas encore en Espagne, appliqua dans les établissements militaires la méthode de Pestalozzi, fut gouverneur de l'infant François de Paule en 1807, puis intendant de la police, ministre de l'intérieur et gouverneur de plusieurs provinces sous le règne de Joseph Bonaparte. En 1814, il vint se fixer en France, où il se rendit fameux en créant l'enseignement de la gymnastique civile et militaire. On lui doit, entre autres ouvrages estimés, un *Manuel d'éducation physique, gymnastique* (1830).

AMOROSIEN, ENNE (*zi-in, èn'* — rad. *Amoros*, n. pr.) adj. Qui a été inventé, appliqué par le colonel Amoros : *Saut* AMOROSIEN. *Méthode* AMOROSIENNE.

AMOROSO, mot ital. signifiant *amoureux*, qui se place au commencement d'un morceau de musique, et indique à la fois une certaine nuance de lenteur dans le mouvement et un caractère de douce langueur dans la mélodie.

— *Chanter amoroso.* Se dit ironiquem. pour désigner une manière de chanter affectée et langoureuse.

AMORPHE (du gr. *a* priv., et *morphé*, forme) adj. Se dit, dans les sciences, de toute substance qui n'a point de forme régulière et déterminée.

— Anat. *Substances ou Matières amorphes*, Matières organisées qui entrent comme éléments accessoires dans la constitution de divers tissus normaux et morbides, à côté des cellules, fibres, tubes, mais qui n'ont aucune forme particulière autre que celle des interstices qu'elles remplissent. Elles joueraient un grand rôle dans la constitution des produits morbides au point de vue de la masse, de la consistance, de la couleur, etc.

— Chim. *Etat amorphe*, Etat d'une substance dans lequel elle ne présente pas la forme cristalline.

— Minér. *Minéraux amorphes*, Minéraux qui n'ont pas la forme cristalline, ou dont la cristallisation est confuse.

— Térat. *Fœtus amorphe.* V. ANIDÉES

AMORPHE ou **AMORPHA** (même étymol. qu'à l'article préced.) n. f. Arbuste de l'Amérique septentrionale, de la famille des légumineuses, connu des jardiniers sous le nom de *indigo bâtard.*

AMORPHIE ou **AMORPHISME** (*fiss* — rad. *amorphe*) n. f. Absence de forme déterminée, de structure.

AMORPHOCÉPHALE (du gr. *amorphos*, difforme, et *képhalé*, tête) n. m. Genre de coléoptères, famille des brenthidés, renfermant de curieuses formes à tête bizarrement conformée, qui vivent dans les fourmilières. Quatre ou cinq espèces connues habitent : l'une le sud de l'Europe (*amorphocephalus coronatus*), et les autres l'Australie et la Cafrerie.

Amorphocéphale (grossi d'un tiers).

AMORPHOPE (du gr. *amorphos*, difforme, et *poûs*, pied) n. m. Genre d'insectes orthoptères, famille des acridiens, dont la seule espèce connue a été trouvée à Cayenne.

AMORPHOPHALLE ou **AMORPHOPHALLUS** (*luss* — du gr. *amorphos*, difforme, et *phallos*, l'organe mâle de la reproduction) n. f. Genre d'aroïdées renfermant des plantes caractérisées par un spadice androgyne sans fleurs stériles, terminé par un appendice volumineux, conique, anfractueux, avec une spathe convolutée à la base et dilatée, enveloppante au sommet. Originaires de l'Inde. Elles ont un rhizome court et tubéreux. On les cultive comme plantes ornementales dans les serres et les jardins.

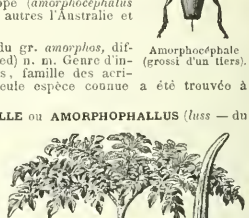
Amorphophalle.

AMORPHOSE n. f. Syn. de ANAMORPHOSE.

AMORPHOZOAIRES (du gr. *amorphos*, informe, et *zôon*, animal) n. m. pl. Division établie par Blainville, qui répond, avec les actinozoaires, aux ravonnés de Cuvier. (Ce terme est actuellement inusité.) — *Un* AMORPHOZOAIRE.

AMORRHÉENS, peuple de la Palestine, issu d'Amor ou Amorrhens, fils de Chanaan, à l'O. de la mer Morte. Moïse les chassa de leur territoire et de ceux qu'ils avaient conquis sur les Moabites et les Ammonites. — *Un* AMORRHÉEN.

AMORTIR (rad. *mort*) v. a. Rendre moins vif, moins ardent : *Jeter de l'eau sur le feu pour l'*AMORTIR. ‖ Affaiblir l'effet : *Les cuirasses* AMORTISSENT *les coups de l'ennemi.*

— Fig. Calmer, adoucir, affaiblir en parlant des sentiments, des passions, etc.; *Le temps* AMORTIT *les afflictions.*

— Dimiuoer, affaiblir, en parlant du ton, du bruit, etc. : *Une voûte fort basse* AMORTIT *l'éclat de la voix.*

— Anc. imprim. *Amortir les cuirs*, Les faire tremper dans l'eau pour les rendre plus souples, afin de les monter plus facilement sur les balles.

— Cuis. *Amortir les viandes*, Les rendre plus tendres.

— Financ. En parlant d'une rente, d'une dette, Les éteindre en remboursant le capital.

— Herbor. Infuser, en parlant des herbes; leur faire perdre leur amertume. (Peu usité en ce sens.)

— Mar. Ralentir la marche, la vitesse d'un bâtiment par une manœuvre quelconque. ‖ Neutral. *Bâtiment qui amortit*, Qui reste échoué pendant la marée basse.

S'amortir, v. pr. Perdre de sa vivacité, de son ardeur, de son éclat, au prop. et au fig. : *Sentiments, douleurs, couleurs, qui* S'AMORTISSENT *avec le temps.*

— S'éteindre, en parlant d'une rente, d'une dette : *Les rentes viagères* S'AMORTISSENT *par la mort du titulaire.*

— ANTON. **Attiser, aviver, déchaîner, échauffer, embraser, enflammer, envenimer, exalter, exciter, fomenter, inciter, irriter, provoquer, réchauffer, soulever, stimuler, surexciter, susciter.**

AMORTISSABLE adj. Qui est susceptible d'être amorti, éteint : *Rente, emprunt* AMORTISSABLE.

AMORTISSANT, ANTE adj. Qui amortit, en parlant d'une dette, d'une redevance, etc.

AMORTISSEMENT n. m. Action d'amortir; état de ce qui est amorti : *La saignée produit souvent l'*AMORTISSEMENT *de la fièvre.*

— Fig. : *L'*AMORTISSEMENT *des passions, d'une douleur.*

— Archit. Toute œuvre qui finit le comble d'un bâtiment, et, par ext., Tout ornement de sculpture qui va en diminuant et qui termine quelque décoration.

— Financ. Extinction graduelle d'une dette publique. ‖ *Caisse d'amortissement*, Caisse fondée pour l'extinction graduelle de la dette publique, au moyen de fonds consacrés au rachat des rentes. V. ANNUITÉ.

— Mar. Etat d'un navire amorti ou échoué pendant les mortes eaux. ‖ Etat de la mer pendant les plus faibles marées.

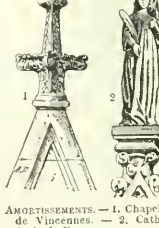

AMORTISSEMENTS. — 1. Chapelle de Vincennes. — 2. Cathédrale de Bourges.

— ENCYCL. Econ. polit. Fin. L'*amortissement* est un système d'épargne qui a pour objet de reconstituer un capital ou de rembourser un emprunt de manière d'une somme fixe, augmentée annuellement des intérêts composés afférents aux fractions du capital ou de

l'emprunt précédemment reconstituées ou remboursées. Les bâtiments, les outils, les machines s'usant par l'emploi qu'on en fait, le propriétaire doit économiser sur l'excédent des produits une somme destinée à renouveler le matériel d'exploitation destiné à s'user, à disparaître. Le fermier qui améliore le domaine affermé a le devoir d'économiser régulièrement, avant l'expiration du bail, le capital avancé et incorporé dans le domaine. Les compagnies industrielles et commerciales dont les concessions ont une durée limitée sont dans l'obligation de recourir à l'amortissement, si elles veulent reconstituer leur capital.

En langage financier, on entend par *amortissement* l'ensemble des institutions et des opérations qui ont pour but d'éteindre une dette publique. Dans un sens restreint, il s'applique au système de remboursement qui repose sur l'emploi de l'intérêt composé. Ce système consiste à créer un fonds d'*amortissement*, et à le grossir incessamment des valeurs rachetées. V. CAISSE D'AMORTISSEMENT.

— Anc. dr. L'*amortissement* était le droit qu'autrefois les gens dits de *mainmorte*, c'est-à-dire les confréries, les églises, les communautés religieuses, etc., étaient obligés de payer pour obtenir la permission de tenir et de posséder des immeubles. Les patentes par lesquelles on accordait cette faveur s'appelaient *lettres d'amortissement*. Le droit d'amortissement s'éleva jusqu'au tiers de la valeur de l'immeuble amorti. Quelques auteurs en attribuent l'origine à saint Louis; d'autres le font remonter jusque vers la fin de la seconde race des rois de France. Le droit d'amortissement, de seigneurial qu'il était, devint royal au XIVe siècle. Il subit ensuite des restrictions successives et fut plus tard aboli par la Révolution, en même temps que les autres droits féodaux.

AMOS (*oss*), un des douze petits prophètes. C'était un berger de la ville de Thécué, qui prophétisait sous les rois Osias et Jéroboam, vers le milieu du IXe siècle av. J.-C.

AMOSE (altération de *mimosa*) n. f. Bot. V. INGA.

AMOU (PAYS D'). V. AMOUX (*Pays d'*).

AMOU, ch.-lieu de cant. des Landes, arrond. et à 27 kilom. de Saint-Sever, sur le Luy-de-Béarn ; 1.599 hab. — Le canton a 16 comm. et 10.655 hab.

AMOU-DARIA, le fleuve le plus long de l'Asie centrale (1.850 kilom.). Ce fleuve, le plus méridional du Turkestan russe, est formé par la réunion des trois rivières Kyzil-Sou (ou Sourghab), sortie de l'Altaï; Ak-Sou (ou Mourghab) et Panidj, sorties du Petit-Panir. Ces rivières coulent d'abord dans d'étroites vallées à travers un pays montagneux; puis elles pénètrent dans la plaine et s'y unissent. L'Amou-Daria devient alors un fleuve puissant, navigable pour les bateaux à vapeur à partir de Kilif, coulant à travers les steppes, puis à travers un désert aride et sablonneux, dans lequel l'évaporation lui fait perdre une énorme quantité d'eau. Malgré cette déperdition et celle que cause l'irrigation de l'oasis de Khiva, l'Amou-Daria reste navigable jusqu'à la mer d'Aral, dans laquelle il se jette par un delta dont les terres sont assez peuplées.

L'Amou-Daria (l'*Oxus* des Anciens, le *Djihoun* des Arabes), ne s'est pas toujours jeté dans le lac d'Aral; il coulait autrefois vers la mer de Khowaresm, dont les lacs actuels de Sary Kamych sont les derniers vestiges, et qui se déversait par l'Ouzboï dans la mer Caspienne. — Les embouchures de l'Amou-Daria ont donc été plus accidentales qu'elles ne le sont aujourd'hui; le territoire dont il drainait les eaux était aussi plus considérable, et plusieurs rivières, qui se perdent actuellement dans les sables, furent dans un temps des affluents de l'Amou-Daria.

— BIBLIOGR. : E. Reclus, *Nouv. Géogr. univ.*, t. VI. *L'Asie russe* (Paris, 1881).

AMOU-DARIA (DISTRICT DE L'), nom d'un district de la province du Syr-Daria (Turkestan russe), peuplé de 133.000 hab. Ch.-l. *Pétro-Alexandrovsk*.

AMOUILLANTE (*ll* mll. — rad. *amouiller*) adj. f. Se dit d'une vache qui va vêler, ou qui vient de vêler.

AMOUILLE (*ll* mll. — rad. *amouiller*) n. f. Nom vulgaire du premier lait fourni par une vache venant de vêler.

AMOUILLER (*ll* mll. — rad. *mouiller*) v. n. En parlant d'une vache, Etre prêt de vêler, venir de vêler.

AMOULER v. a. Dans le langage technique, Aiguiser, affiler en passant sur une meule.

AMOUR (lat. *amor*) n. m. Sentiment qui porte l'âme vers ce qui paraît beau, vrai, juste, et en fait l'objet de notre affection : L'AMOUR *fait vouloir le bien pour le bien même.* (Fén.) L'AMOUR *est l'acte suprême de l'âme et le chef-d'œuvre de l'homme.* (Lacord.)

— Souvent le mot *amour* est accompagné d'un adjectif qui en détermine la nature : AMOUR *divin.* ‖ Ce complément peut consister de même dans un substantif précédé de la prép. DE : L'AMOUR DU *prochain.* L'AMOUR DES *plaisirs.* ‖ S'empl. aussi avec la prép. POUR : *Avoir de* L'AMOUR POUR *la justice,* POUR *la vérité.* ‖ Le même complément peut indiquer la personne qui éprouve l'amour et celle qui est l'objet de cet amour. Ainsi : L'amour d'un enfant, d'un père, etc., signifient également bien que l'enfant, le père, etc., aiment ou sont aimés. Mais, dans ce dernier cas, l'idée se rend plutôt au moyen d'un adjectif; on dit alors : *Amour paternel* ou *maternel, amour filial, amour fraternel, amour conjugal, amour patriotique,* et mieux, *de la patrie.*

— 1° AMOUR PATERNEL, MATERNEL, Sentiment de tendresse infinie que les pères, les mères ont pour leurs enfants : L'AMOUR MATERNEL *est le mobile le plus fort et le plus constant du cœur de la femme.* (Bautain.)

— 2° AMOUR FILIAL, Affection mêlée de respect que les enfants ressentent pour leurs parents.

— 3° AMOUR FRATERNEL, Affection vive et dévouée que l'on éprouve pour un frère ou une sœur.

— 4° AMOUR CONJUGAL, Affection dévouée que les époux doivent éprouver mutuellement l'un pour l'autre.

— 5° AMOUR PATRIOTIQUE OU DE LA PATRIE, Sentiment élevé qui porte à aimer sa patrie, à se dévouer pour elle :

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs !
ROUGET DE L'ISLE.

— Particul. Passion d'un sexe pour l'autre : L'AMOUR *est le roi des jeunes gens et le tyran des vieillards.* (Louis XII.)

L'*amour* est un tyran qui n'épargne personne.
CORNEILLE.

Doutez, si vous voulez, de l'être qui vous aime,
D'une femme ou d'un chien, mais non de l'*amour* même.
A. DE MUSSET.

— Se dit aussi de l'instinct qui rapproche les animaux, et même les plantes. ‖ *Être en amour,* Etre en chaleur, en parlant des femelles des animaux. ‖ Par ext. *Entrer en amour.* Se dit lorsqu'au printemps la terre excite la force végétative des plantes.

— Par anal. Personne qu'on aime avec passion : *Titus était* L'AMOUR *de l'univers.* ‖ On le dit même en parlant des choses que l'on affectionne le plus : *Mon cher pays, mon premier* AMOUR. (Mme de Genlis.)

— Les écrivains, surtout les poètes, ont souvent personnifié l'amour :

L'*Amour* est un enfant à qui tout rend hommage :
C'est le tyran d'un fou; c'est l'esclave d'un sage.
HELVÉTIUS.

‖ S'empl. au pl., en parlant des frères que la Fable donne à l'Amour.

— Tableau, statue, etc., qui représente l'Amour, des Amours : *Boucher a peint un grand nombre d'*AMOURS.

— *Amour platonique.* Se dit de l'amour que deux personnes de différent sexe ont l'une pour l'autre, lorsque cet amour est pur de tout désir sensuel : L'AMOUR PLATONIQUE *est plus violent que l'amour ordinaire.* (Laurentie.) — C'est par une extension abusive que l'amour qui s'interdit la possession et la jouissance de l'objet aimé a reçu le nom de Platon. L'*amour platonique,* dans le sens où nous l'entendons, précède ordinairement l'autre amour, en constitue, à vrai dire, la première phase : l'amour, tel que l'entendait Platon, commence par le réel et finit par l'idéal, prend pied en quelque sorte sur la terre pour s'envoler vers le ciel; l'amour terrestre est le premier degré de l'initiation à l'amour; l'amour céleste en est le but.

— *Amour céladonique,* Nom donné quelquefois, et particulièrement par l'école fouriériste, à l'amour platonique, par allusion au douceroux Céladon, le héros de l'*Astrée.*

— *Parfait amour.* Se dit familièrem. et ironiquem. de l'amour réduit au sentiment pur. ‖ *Filer le parfait amour,* S'en tenir à l'amour chaste.

— *Amour libre.* Se dit, par opposition au *mariage,* de l'amour dégagé de tout lien civil et religieux, et n'ayant d'autre loi que le sentiment et les sens.

— *Amour pur,* Amour qui s'interdit les jouissances, et jusqu'aux désirs sensuels.

— *Fur amour.* Se dit ordinairement de l'amour divin, lorsqu'il se dégage de toute préoccupation intéressée.

— *Amour mystique,* Amour ressenti pour des êtres invisibles (pour Dieu en particulier), et qui a la vivacité et l'ardeur de l'amour terrestre : L'AMOUR MYSTIQUE *dévorait sainte Thérèse.*

— *Amour physique, sensuel, charnel.* Se dit de l'amour qui recherche uniquement les jouissances corporelles, par opposition à l'*amour platonique,* à l'*amour pur.* V. AMATIVITÉ.

— *Amour de soi,* Principe commun de toutes les passions, de tous les mouvements qui tendent au bonheur individuel : *L'envie est la dépravation de* L'AMOUR DE SOI-MÊME. (Boitard.)

— *Faire l'amour,* Avoir un commerce amoureux, se livrer à la galanterie :

C'est l'*amour,* l'*amour,* l'*amour*
Qui fait le monde
A la ronde,
Et chaque jour, à son tour,
Le monde *fait l'amour.*
BÉRANGER.

— *Beau comme l'amour,* et elliptiquem. *C'est un amour.* Se dit d'une personne d'une grande beauté. ‖ Dans le même sens : *Un* AMOUR *d'enfant.* ‖ On l'applique même familièrem. aux choses : *Un* AMOUR *de chapeau, de montre.* ‖ *Faire une chose pour l'amour de Dieu,* La faire uniquement pour plaire à Dieu, ou, plus souvent, sans aucun intérêt. ‖ Ironiq. *Comme pour l'amour de Dieu.* Se dit d'une chose faite ou donnée de mauvaise grâce, avec lésinerie. ‖ Employé interjectiv., *Pour l'amour de Dieu!* signifie : De grâce, je vous en prie. ‖ *Pour l'amour de quelqu'un,* En considération, au nom de l'affection qu'on a pour quelqu'un.

— *Avec amour.* Se dit d'un ouvrage que son auteur, écrivain, artiste, ou autre, a pris plaisir à finir avec un soin extrême : *Statue faite* AVEC AMOUR. *Robe taillée* AVEC AMOUR. ‖ Signif. aussi Avec satisfaction, avec plaisir : *Arrondir une terre* AVEC AMOUR. (Balz.)

— *M'amour, mon amour, mon cher amour,* etc., Termes d'affection intime dont on se sert en parlant à un homme ou à une femme.

— PROV. **C'est un vrai remède d'amour.** Se dit d'une femme très laide. ‖ **Froides mains, chaudes amours,** La froideur des mains annonce d'ordinaire un tempérament ardent. ‖ **L'amour apprend aux ânes à danser,** L'amour donne de la grâce aux gens les plus grossiers. ‖ **Les lunettes et les cheveux gris sont des remèdes d'amour,** Lorsque les infirmités de l'âge sont venues, on ne doit plus prétendre inspirer de l'amour. ‖ **A battre, faut l'amour,** Les mauvais traitements chassent l'amour. ‖ **Que la nuit me prenne là où sont mes amours,** On s'attarde volontiers dans un endroit où l'on se plaît, auprès de celle que l'on aime. ‖ **L'amour et la pauvreté font ensemble mauvais ménage,** La pauvreté tue l'amour. ‖ **On revient toujours à ses premières amours,** On pense longtemps encore à la personne que l'on a aimée pour la première fois. ‖ **Il n'y a point de laides amours,** Un cœur épris embellit dans son imagination l'objet de sa passion, et lui donne un éclat que la nature lui a refusé.

— *Y a plus d'amour!* Argot. Tout va mal. (V. la rubrique Métall.)

— *Amour en cage.* Bot. Nom vulgaire de l'alkékenge avec son fruit.

— *Voler d'amour.* Fauconn. Se dit en parlant des oiseaux qu'on laisse voler en liberté, afin qu'ils soutiennent les chiens.

— *Frères de l'amour.* Hist. ecclés. Nom adopté par les membres d'une secte fanatique qui parut en Hollande, vers la fin du XVIe siècle.

— *Jeu de l'amour,* Sorte de jeu qui ressemble au jeu de l'oie, et qui se joue avec deux tableaux et deux dés.

— Coustr. Onctuosité du plâtre, qui se fait sentir à la main quand on le manie. Les ouvriers disent que le plâtre a ou n'a pas d'*amour,* selon que, par suite du degré de cuisson, il présente, ou non, cette particularité qui est un indice de bonne ou mauvaise qualité.

— Métall. Syn. de AFFINITÉ. Les étameurs de fer-blanc disent qu'*il n'y a plus d'amour* quand, la couche d'étain sur le fer atteignant une certaine épaisseur, le premier de ces métaux perd de son affinité pour le second.

— Peint. Se dit de certain duvet qui rend la toile plus propre à recevoir la colle.

— COURS D'AMOUR, Tribunaux composés de dames illustres par leur naissance et leur savoir, et dont la juridiction s'étendait sur toutes les questions de galanterie, de courtoisie et les contestations d'amour. Les *cours d'amour,* institution chevaleresque, ont existé en France du XIIe au XIVe siècle. Les requêtes étaient introduites sous forme de *tensons,* et les *cours d'amour* rendaient des arrêts d'après les principes du *De Arte amatoria et Reprobatione amoris,* sorte de code écrit par André, chapelain de la cour de France, dans la seconde moitié du XIIe siècle, et qui cite les *cours d'amour* des dames de Gascogne, d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, de la reine Eléonore de Guyenne, de Sybille, fille de Foulques d'Anjou et comtesse de Flandre, de Marie de France, comtesse de Champagne (1174).

Voici le dispositif d'un jugement rendu par une cour d'amour :

Question : « Le véritable amour peut-il exister entre personnes mariées? »

Jugement de la contesse de Champagne : « Nous disons et assurons, par la teneur des présentes, que l'amour ne peut étendre ses droits sur deux personnes mariées. En effet, les amants s'accordent tout mutuellement et gratuitement sans estre contraints par aucun motif de nécessité, tandis que les époux sont tenus, par devoir, de subir réciproquement leurs volontés, et de ne se refuser rien les uns aux autres... Que ce jugement, que nous avons rendu avec une extrême prudence et d'après l'avis d'un grand nombre d'autres dames, soit pour vous d'une vérité constante et irréfragable. Ainsi jugé l'an 1174, le troisième jour des calendes de mai, indiction VIIe. »

Le roi René d'Anjou s'efforça vainement de soutenir les *cours d'amour.* Beaucoup plus tard, Richelieu réunit à Rueil une assemblée pour juger une question de galanterie soulevée à l'hôtel de Rambouillet.

— Gramm. En prose, *amour* est du masculin quand on l'emploie au sing., et du féminin quand on l'emploie au plur. : *Un* FOL AMOUR. *De* FOLLES AMOURS. Il ne reste du masculin au plur. que lorsqu'il désigne les petits dieux de la Fable : *Des* AMOURS JOUVELUS. *Des* AMOURS SCULPTÉS. En poésie, on peut, par licence, faire « amour » de l'un ou de l'autre genre, soit au sing., soit au plur. :

. . . . . J'aime encor ma défaite,
Qui fait le beau succès d'*une amour* si parfaite.
CORNEILLE.

Et qui sait si déjà quelque bouche infidèle
Ne l'a point averti de votre *amour nouvelle.*
RACINE.

Il fallut oublier dans ses embrassemens
Et mes *premiers amours* et mes premiers serments.
VOLTAIRE.

— ENCYCL. Philos. I. — Aucun mot ne montre mieux que le mot *amour* le peu de précision de la langue des sentiments. Tantôt il se généralise, et devient synonyme de *penchant,* de *goût;* tantôt il sert à désigner d'une façon spéciale l'affection, l'attachement d'une personne pour d'autres personnes; tantôt il se restreint au point de n'exprimer que l'attrait des sexes, soit moral, soit uniquement sensuel. Avant Descartes, on appelait *amour de bienveillance* celui qui excite à vouloir du bien à ce qu'on aime; *amour de concupiscence,* celui qui fait désirer la chose qu'on aime.

Leibnitz donne de l'amour cette belle définition, qui s'applique uniquement à l'amour de bienveillance : « Aimer, c'est être porté à prendre du plaisir dans le bien ou bonheur de l'être aimé. » Il rejetterait volontiers, comme impropre, le mot « amour » appliqué aux choses : « On n'aime point, dit-il, à proprement parler, ce qui est incapable de plaisir et de peine. »

II. — L'*amour de soi* est le sentiment qui nous attache à la conservation et au développement de notre propre individualité.

Il se trouve au fond de tous les sentiments, même de ceux qui paraissent les plus désintéressés; tous, en réalité, poursuivent sur cette base; on peut dire que c'est la tige commune sur laquelle fleurissent les amours de personnes comme les amours de choses. Considéré à ce point de vue général, l'*amour de soi* ne saurait être opposé à l'*amour d'autrui;* ne peut même comprendre le second sans le premier, car le pouvoir d'aimer implique nécessairement le pouvoir de jouir de son amour.

III. — DE L'AMOUR PROPREMENT DIT. Empédocle fait de l'*amour* la force qui préside à l'ordre du monde; mais sa notion en est si confuse, qu'il lui arrive d'en faire une substance corporelle mêlée aux choses. Il indique seulement que le semblable recherche le semblable. Héraclite professe, au contraire, que c'est le contraste qui fonde l'amour. Socrate, malgré la liberté de son langage, a une grande sévérité de jugement : voyant dans la pureté des mœurs la condition de la liberté intellectuelle (il ne s'élève pas plus haut) et une des formes de l'empire de soi, il distingue rigoureusement l'amour céleste et l'amour vulgaire, et il condamne absolument le dernier, qui ne tend pas au bien de la personne aimée, qui recouvre des sentiments d'indifférence et de haine, qui n'est pas le principe du courage. On dirait qu'il ne connaît pas d'autre amour que la monstrueuse anomalie qui s'était développée dans les gymnases. Platon est à la fois un peintre et un réformateur des mœurs. Il est indulgent comme artiste et poète à ce qu'il réprouve comme moraliste. Comme son maître, il distingue entre l'amour céleste et l'amour vulgaire, et cette distinction explique, d'après lui, les jugements contraires et équivoques des peuples sur ce sentiment et les conduites différentes auxquelles il donne lieu. Il flétrit les mœurs grecques et affirme qu'on peut les corriger par les lois et par l'éducation. Mais, en même temps, réduisant l'amour à l'attrait de la beauté, plaçant la beauté suprême dans le monde intelligible, il fait de l'amour un élan vers l'infini, il donne au mariage pour fin unique de donner des enfants à l'Etat; décrétant la communauté des femmes dans la classe des guerriers, il méconnaît le caractère essentiel de l'amour. Aristote s'efforce de découvrir la base psychologique des sentiments; aussi voit-il dans l'amour, non pas un principe métaphysique, une aspiration vers le beau absolu, mais un lien naturel entre l'homme et la femme et qui fonde la famille. Epicure le réduit au besoin physique : il en met l'origine dans des émanations qui s'échappent des corps. Les stoïciens le

rattachent au culte de la beauté et lui donnent pour fin, non le plaisir sensuel, mais l'amitié ; ils reviennent au platonisme et prêchent une sorte d'indifférence à l'égard des personnes. Plutarque fait accomplir à la pensée antique un vrai progrès : il s'élève contre cette idée que l'amour serait un besoin du corps et aurait pour fin la volupté. Il y voit l'appétit, mais transformé en une passion noble et généreuse. Ne se perdant pas dans les rêveries abstraites, il analyse le premier comme il convient l'amour conjugal, et il le tient pour seul légitime ; il introduit dans le concept d'amour le respect de la personne aimée.

IV. — L'Amour dans l'histoire et dans la littérature. On peut retrouver dans l'histoire de l'*amour* la division que nous présente l'histoire générale : antiquité, moyen âge, temps modernes (*amour antique, amour chevaleresque, amour moderne*).

C'est toujours aux formes extérieures que l'amour antique s'attache ; la beauté d'Hélène séduit jusqu'à la vieillesse ; Didon égale Vénus en attraits ; Camille surpasse Diane en légèreté ; Néère est plus blanche que l'oiseau de Léda. Rien qui dépasse le physique : la Vénus que le poète adore n'est pas la déesse de la beauté intellectuelle et morale.

Un des traits les plus frappants de la physionomie que présente la société grecque et romaine, c'est que la femme n'inspire pas d'amour dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot : elle peut être désirée pour sa beauté physique, recherchée en vue de la génération, honorée à cause des citoyens qu'elle donne à la république, à cause de l'époux auquel elle confère la dignité et l'autorité paternelle ; mais elle n'est pas l'objet et le but de l'amour ; elle n'est pas véritablement aimée.

On rencontre surtout dans la littérature ancienne des amantes dédaignées, abandonnées : les Ariane, les Phèdre, les Médée, les Didon ; quant aux amoureux, si communs dans notre littérature, on n'en trouve pour ainsi dire pas. L'amour apparaissait aux anciens comme une fatalité, non comme une noblesse. Il était en quelque sorte au-dessous de l'épopée et de la tragédie antiques.

Un autre trait qui sépare l'antiquité du moyen âge et des temps modernes au point de vue de l'amour, c'est que, dans les héroïnes de l'amour antique, cette passion douce ou violente, heureuse ou malheureuse, pure ou impure, se montre simple, fatale, irrésistible, tandis que l'*amour moderne*, moins voisin de la nature, s'accompagne d'une agitation intérieure et d'un trouble moral, qui contribuent singulièrement à le rendre dramatique.

Deux grandes influences ont révolutionné l'*amour antique* : le christianisme et les mœurs des peuples du Nord. Le christianisme a donné à la femme une personnalité en lui donnant une conscience ; il lui a donné des droits en lui donnant des devoirs. Le culte de la vierge Marie a contribué à l'estime et aux honneurs dont la femme a été entourée dans la civilisation chrétienne. Quant aux mœurs des nations barbares, elles présentent deux traits remarquables : d'une part, le respect général qu'inspirent les femmes ; de l'autre, l'ascendant particulier qu'exercent les héroïnes et les prêtresses. Ces deux traits ont contribué à établir dans la société germanique l'idée de l'égalité entre l'homme et la femme. La femme du Nord est vraiment la compagne de l'homme dans le travail et dans le péril, dans la paix et dans la guerre, dans la vie et dans la mort. Du christianisme et des mœurs germaniques est né l'amour chevaleresque. L'*amour chevaleresque*, c'est-à-dire l'amour devenu l'inspirateur des grandes actions, la source de l'honneur, la femme devenue la distributrice de la gloire, et, pour ainsi dire, la conscience du guerrier, voilà qui eût paru une singulière aberration aux anciens. L'association de l'amour et de l'héroïsme, quel renversement de toutes leurs conceptions !

Avec le moyen âge finit l'amour chevaleresque proprement dit. Sous l'influence de la Renaissance, il se confond avec l'*amour platonique*, remis en honneur par les érudits du xve siècle ; il se transforme en amour romanesque, en galanterie.

« La galanterie, telle que l'entendent les vraies précieuses du xviie siècle, telle que l'entend Mlle de Scudéry, dit Saint-Marc-Girardin, est ce mélange d'empressement et de respect envers les femmes dont la première origine se trouve dans la chevalerie. Seulement, le chevalier a déposé son armure à la porte des salons, il est devenu l'*honnête homme*. La chevalerie s'est sécularisée, elle s'est répandue dans le monde, et, sous le nom de « galanterie », elle règle les rapports et les habitudes du monde entre les hommes et les femmes. Ainsi entendue, la galanterie est un des signes les plus caractéristiques du rang que les femmes ont dans la société depuis le christianisme. »

Le xviiie siècle est celui de la décadence de la galanterie ; elle s'abaisse, se dégrade et devient une sorte de corruption. L'amour galant, qui avait succédé à l'amour chevaleresque, est emporté avec les idées, les sentiments, les institutions de l'ancien régime par le torrent de la Révolution. Ramener l'amour à la simplicité antique, le soustraire aux influences monarchiques et religieuses qui l'ont, disaient-ils, dénaturé, tel paraît avoir été l'effort des penseurs de cette époque.

Au commencement du xixe siècle, nous voyons l'amour reprendre dans la littérature et dans la société l'empire que la révolution lui avait enlevé : ce n'est plus l'amour chevaleresque du moyen âge ; ce n'est plus la galanterie du xviiie siècle ; ce n'est plus le libertinage élégant du xviiie ; c'est l'amour mélancolique et rêveur ; l'amour que la soif de l'infini fait dévier de sa fin naturelle ; l'amour qui se mêle à deux sentiments vagues et indéterminés, le sentiment de la nature et l'inquiétude métaphysique ou religieuse ; l'amour qui conduit au mépris et à la haine de l'action, de la réalité, à l'ennui et au dégoût de la vie. Notre littérature contemporaine a donné une large place à cet amour languissant, dont on trouve le germe dans la *Nouvelle Héloïse* de J.-J. Rousseau, et que deux écrivains surtout, l'auteur de *René* et d'*Atala*, et l'auteur des *Méditations*, ont contribué à mettre à la mode.

V. — Affections de famille. *Amour paternel, maternel.* L'amour des parents pour leurs enfants est d'autant plus fort qu'il concilie pour eux le bonheur de la personnalité et le bonheur du dévouement, et qu'il se rattache, d'une part, à l'*amour de soi*, de l'autre, à l'*amour proprement dit*. Qu'est-ce que l'enfant ? C'est le produit et le gage de l'amour, ou plutôt c'est l'amour réalisé, l'amour qui a pris forme et vie, l'amour fait chair. C'est l'extension de la vie paternelle et de la vie maternelle. On connaît la belle expression de Mme de Sévigné écrivant à sa fille : « Le vent de Grignan me fait mal à votre poitrine. »

Il y a dans l'amour des parents pour leurs enfants un élément égoïste, mais cet élément varie selon qu'il s'agit du père ou de la mère. Chez celle-ci, c'est un instinct naturel ; chez celui-là, un sentiment qui a son germe dans la nature, mais qui se développe dans la société, l'orgueil du nom et l'orgueil de la race.

L'*amour maternel* n'a pour ainsi dire pas d'histoire. Quant à l'*amour paternel*, il dépend davantage du milieu social, de l'état de la législation. Il présente une physionomie différente, selon la constitution de la famille, selon le pouvoir que les lois et les mœurs conferent au père sur ses enfants, selon la conscience que le père a de la responsabilité attachée à ce pouvoir.

VI. — Amour filial. L'antiquité appelait l'amour des enfants pour leurs parents du nom de *piété filiale*. Ce qui caractérise en effet la piété, c'est surtout la vénération ; or l'amour filial est un sentiment mêlé de vénération et de tendresse. C'est la tendresse qui domine ordinairement dans l'amour que la mère inspire ; la vénération dans le sentiment qu'on a pour le père.

L'amour filial a moins de force que l'amour paternel et l'amour maternel. On trouve plus de mauvais fils que de mauvais pères.

VII. — Amour fraternel. L'*amour fraternel* est un sentiment naturel fortifié par l'habitude, par les souvenirs, par les services reçus ou rendus, par la communauté de l'amour filial, par le respect du nom et les traditions d'honneur domestique. L'amour fraternel présente à peu près les mêmes caractères que l'amitié, dont il est le type le plus précis. On peut dire que l'amour fraternel est une amitié qui vient de la nature, et que l'amitié est une sorte d'amour fraternel qui naît du libre choix.

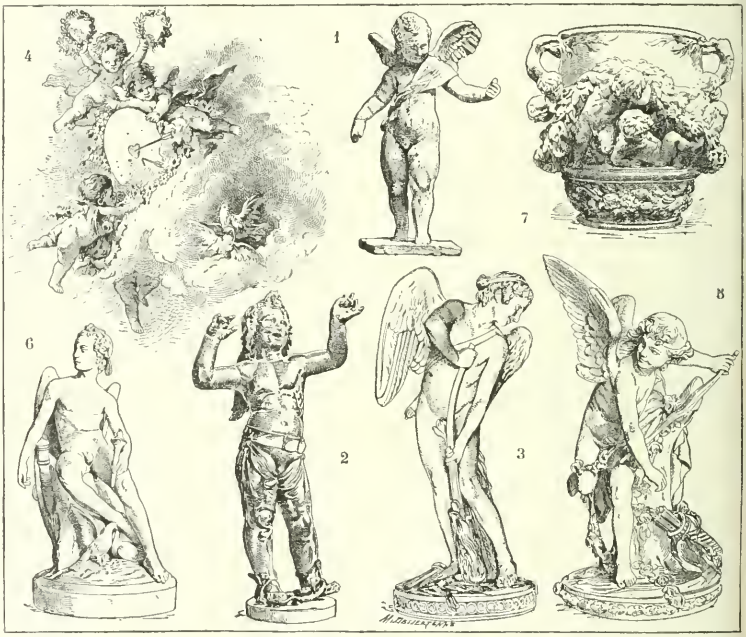

1. L'Amour (Tanagra et Myrbioa). — 2. L'Amour, par Donatello. — 3. L'Amour bandant son arc, par Bouchardon. — 4. Les Amours, par Boucher. — 5. L'Amour, par Ant. Tassaert. — 6. L'Amour dominateur du monde, par Rude. — 7. Le Vase aux Amours, par Dalou.

VIII. — Amour de la patrie. V. patrie, patriotisme.

IX. — Amour de l'humanité. V. charité, humanité, philanthropie.

X. — Amour divin. V. charité, mysticisme.

— Mythol. V. Eros, Cupidon.

— Syn. **Amour, affection, amitié, attachement, inclination, passion, tendresse.** V. affection.

— Anton. **Abomination, animosité, antipathie, aversion, désaffection, détestation, éloignement, exécration, haine, horreur, indifférence, inimitié, malveillance, prévention, rancune, répugnance, ressentiment.**

— Prov. littér. :

Amour! amour! quand tu nous tiens,
On peut bien dire : Adieu, prudence !

Vers de la fable de La Fontaine, *le Lion amoureux*. Un lion, devenu amoureux d'une jeune fille, se laisse, sur la demande du père, rogner les griffes et limer les dents. On lâche alors sur lui quelques chiens, auxquels il ne peut résister. Les deux vers qui servent de conclusion à l'épisode s'appliquent aux amoureux qui, dans l'ivresse de la passion, se dépouillent volontairement d'une arme dont plus tard ils regretteront la perte, et, généralement, à toutes les folies qui sont les conséquences de l'amour.

— Prov. littér. : **Amour, tu perdis Troie !** Hémistiche de La Fontaine (*les Deux Coqs*), auquel on fait de fréquentes allusions, pour rappeler les malheurs causés par la passion d'amour.

— Prov. littér. : **Pour l'amour du grec.** Allusion à deux vers de Molière, dans *les Femmes savantes*. V. grec.

— Prov. littér. :

Les tourterelles se fuyaient :
Plus d'*amour*, partant plus de joie !

Vers de la fable *les Animaux malades de la peste*. V. animal.

— Prov. littér. :

Ton *amour* m'a refait une virginité.

Vers de Victor Hugo, dans *Marion Delorme*. V. virginité.

Amour (représentations diverses de l'). On ne connaît pas de représentation plastique, franchement archaïque, de l'Amour. Il n'apparaît dans l'art grec que vers le ve siècle, sur les monuments de style sévère : il est alors figuré nu, portant aux épaules de longues et fortes ailes ; à cette époque, il ne se sépare jamais de Vénus, dont il est en quelque sorte une émanation. A partir du ive siècle, Eros (nom grec de l'Amour) devint un personnage distinct, ayant sa divinité propre. Praxitèle avait conçu et figuré le type d'Eros dans une série de statues célèbres : le torse de Centocelle au Vatican, et l'Eros ailé du musé de Dresde en sont peut-être des souvenirs. Praxitèle avait prêté à Eros les formes encore indécises de l'adolescence ; ce type fut adopté par ses successeurs et par Lysippe. Dans la suite, l'art sculptural grec se plut à donner aux représentations d'Eros les traits de l'enfance ; c'est ainsi que, dans les figurines en terre cuite de Tanagra et de Myrhina, il y a une série de petits Amours ailés, dansant, boudant, mimandant, exécutés avec la fantaisie la plus délicieusement spirituelle. Les graveurs en pierres fines, de leur côté, se sont inspirés très fréquemment de l'anthologie pour leurs compositions gracieuses qui forment, ainsi qu'on l'a dit, toute une psychologie figurée de l'Amour. Dès le ive siècle, la peinture céramique avait introduit Eros dans les scènes mythologiques ou familières. En même temps, Pausias, puis Apelle, peut-être, s'étaient illustrés à représenter l'Amour dans leurs tableaux. Ce sont ces monuments figurés qui devaient servir d'exemple aux auteurs des peintures pompéiennes, qui content si volontiers les scandales de l'Olympe.

Aux époques de foi, il ne saurait être question de représentations d'Eros, mais la Renaissance restaure le culte des dieux païens. On les voit paraître dans les œuvres de Lorenzo Costa, de Sandro Botticelli (*le Printemps, les Amours*) ; de Luca Signorelli (*le Triomphe de la Chasteté*) ; du Pérugin (*le Combat de l'Amour et de la Chasteté*). Raphaël a célébré le triomphe de l'Amour dans les fresques de la chambre de bains du cardinal Bibiena, et l'on voit à la Farnésine des Amours procédant à la toilette de la reine dans *les Noces d'Alexandre et de Roxane*, par le Sodoma, etc. L'Amour a été encore célébré par l'école d'Andrea Mantegna, par Corrège, par le Parmesan, dans l'école lombarde ; par Titien (*l'Amour sacré et l'Amour profane* [v. ci-après]) ; par Paris Bordone, Tintoret et Véronèse dans l'école vénitienne ; par les Carrache, par le Guide et surtout l'Albane dans l'école bolonaise. Durant la Renaissance, on érigea en Italie, sur les places publiques, plusieurs statues à Eros ; Donatello sculpta une statue de l'*Amour* ; on en doit deux à Michel-Ange, lequel dessina aussi plusieurs cartons de tapisserie ayant pour sujet *Vénus et l'Amour*.

Les artistes flamands du commencement du xvie siècle rapporterent d'Italie le culte des Amours, mais il ne semblait convenir que par exception à cette peinture du Nord, sous le pinceau de Rubens, par exemple. Depuis la Renaissance, c'est en France que l'Amour a rencontré les peintres et les sculpteurs les plus dignes. On a invoqué l'influence exercée sur nos artistes par les modèles du Primatice et de l'école de Fontainebleau ; peut-être y eut-il aussi appropriation du tempérament national à des sujets légers, spirituels et gracieux. Dès le xviie siècle, Poussin, dans de nombreux tableaux, Le Sueur, dans les décorations de

l'hôtel Lambert (aujourd'hui au Louvre), s'illustrèrent à représenter l'Amour; mais c'est surtout le XVIIe siècle qui fut, selon l'expression de Baudelaire, « le climat historique de l'amour et des roses » : Lemoyne, Natoire, Ch. Coypel, Carle Van Loo, Boucher, Fragonard devinrent les peintres officiels du dieu triomphant. Et l'amour n'inspira pas seulement les peintres, mais les sculpteurs, comme Bouchardon (*l'Amour taillant son arc*), les faiseurs de statuettes et de figurines, comme Falconet et Cyffié; les graveurs comme Choffard, Cochin, Gravelot, Eisen, etc., et à la fin du XVIIIe siècle, après même, deux maîtres, Clodion et Prud'hon, laisseront du divin Eros les représentations les plus délicieuses et les plus parfaites. En dehors d'eux, on ne saurait mentionner que pour mémoire les représentations de l'Amour datant de Gérard et du premier Empire, ainsi que les peintures, plus empreintes d'afféterie que de grâce dues à l'école néo-grecque et à Picou, Hamou, etc. Tassaert doit plutôt être rattaché à l'école romantique, et dans une certaine mesure aussi, Rude, l'auteur de l'*Amour dominateur du monde*, l'un des beaux chefs-d'œuvre de la statuaire moderne. C'est encore une œuvre très distinguée que l'*Amour rognant ses ailes*, du sculpteur Bonnassieux. Il est à remarquer d'ailleurs qu'au XIXe siècle, des artistes qui veulent une statuaire expressive et vivante ont souvent fait entrer les Amours dans la composition de leurs œuvres; tels furent Carpeaux (*Triomphe de Flore*, l'Amour du groupe de *la Danse*); Rodin (*la Femme et l'Amour*); Dalou (le *Vase aux Amours*); Gustave Doré, Carrier-Belleuse et son gendre Joseph Cheret, ont aussi représenté l'Amour dans mainte œuvre ornementale.

Amour (DE L'), par Plutarque. Ce petit traité, qui a la forme d'un entretien, est une imitation du *Phèdre* et du *Banquet* de Platon. L'auteur y met en parallèle l'amour unisexuel, si répandu en Grèce, et l'amour conjugal; il conclut à la glorification de ce dernier. Un des personnages du dialogue, Protogène, n'approuve le mariage que parce qu'il entretient la population; mais, pour un véritable amour, dit-il, il n'en existe pas même l'apparence parmi les femmes : elle n'ont que des appétits.

Plutarque combat cette doctrine. Le mariage, selon lui, n'est pas seulement le moyen de perpétuer la société humaine; si le mariage n'était qu'une union sans amour et sans amitié, ce serait la dégradation de la nature humaine. L'amour a part à l'union nuptiale : il la rend douce et heureuse, il en fait la meilleure des amitiés de l'homme.

Plutarque rend à la femme un hommage que l'on ne rencontre guère dans l'antiquité. Il analyse de quelles vertus les femmes sont capables, et il affirme qu'aimant comme elles aiment, elles méritent d'obtenir le même amour. Cet amour des maris pour leurs femmes n'est pas seulement une justice qu'ils leur doivent, c'est le salut et le bonheur du mariage : car aimer préserve le mari des fautes qui font la ruine des maisons.

A l'appui de ces éloges qu'il donne aux femmes et à l'amour conjugal, Plutarque raconte la touchante histoire d'Eponine et de Sabinus, et celle de Camma.

Amour (L'), par Stendhal (H. Beyle), publié en 1822. L'auteur déclare, dans sa préface, qu'il a voulu faire une description détaillée et minutieuse de tous les sentiments qui composent la passion nommée *amour*, et l'expliquer raisonnablement, mathématiquement. Le premier des deux livres de cette étude est consacré à l'analyse de l'amour, des conditions de sa naissance et des lois de son développement, des différences qu'il présente dans les deux sexes; de la pudeur et de son influence sur l'amour, de l'orgueil féminin, du naturel dans l'expression de l'amour, de la jalousie, de la pique d'amour-propre, de l'amour à querelles. Il y a, d'après Stendhal, *quatre* amours différents : l'amour-passion, l'amour-goût, l'amour physique et l'amour de vanité. Le principal phénomène, celui qui joue le grand rôle dans l'histoire de l'amour, est cette folie qui nous fait orner de mille beautés, de mille perfections imaginaires l'objet que nous commençons à aimer. A cette puissance de l'imagination l'auteur donne le nom de *cristallisation*, parce qu'elle rappelle assez bien, dit-il, la transformation qu'opère la nature sur le rameau effeuillé que l'on jette dans la profondeur des mines de sel de Saltzbourg, et qu'on en retire deux ou trois mois après couvert de cristallisations brillantes, de diamants mobiles et éblouissants. Dans le deuxième livre, Stendhal montre l'amour se diversifiant selon les tempéraments, les gouvernements et les caractères nationaux. Il étudie ces diversités de l'amour et en marque les traits et les couleurs dans différents pays. L'Italie lui semble le seul où croisse en liberté la plante qu'il décrit. A chaque page on trouve des pensées fines, ingénieuses, bien gravées, dont plusieurs frappent par leur aspect paradoxal, mais incitent à la réflexion.

Amour (DE L') *selon les lois premières et selon les convenances des sociétés modernes*, par de Séncancour. Dans cet ouvrage, publié pour la première fois en 1806, l'auteur étudie l'amour et les diverses questions qui s'y rattachent, au point de vue de la raison et de la conscience naturelle, en dehors des doctrines répandues et consacrées par les législateurs religieux et politiques. Il se pose en fils du XVIIIe siècle, contre la réaction philosophique et religieuse qui commence avec Chateaubriand; son esprit d'observation et d'analyse rappelle Montesquieu; son éloquence émue fait penser à Jean-Jacques.

Amour (L') par Michelet. Cet ouvrage, publié en 1858, et dont le titre complet serait, d'après l'auteur, *l'Affranchissement moral par le véritable amour*, a pour but « d'éclairer deux côtés de l'amour jusqu'ici négligés : son côté fatal et profond d'histoire naturelle, qui influe infiniment sur son développement moral; son côté libre et volontaire, où l'art moral agit sur lui ». L'idée fondamentale est la puissance de durée, de renouvellement, de métamorphose que possède l'amour, et grâce à laquelle, comme toute autre force naturelle, il devient une puissance disciplinable, un principe d'ordre et de progrès, en trouvant dans le mariage son développement normal.

Michelet attache une très grande importance à l'élément fatal, physiologique de l'amour; pour lui, la femme est une malade; donc ses caprices sont le plus souvent l'effet de ses souffrances. Chez elle, la pensée et l'action ne peuvent être soutenues; c'est un mauvais ouvrier; il faut lui demander peu de travail, peu d'initiative; seize jours sur vingt-huit, elle n'a aucune volonté; c'est une dureté de la traiter en égale : ses faiblesses, et même ses fautes les plus graves, ont presque toujours droit aux circonstances atténuantes. Voilà la responsabilité de la femme diminuée, presque anéantie, et du même coup celle du mari singulièrement accrue. Ce n'est pas assez pour lui de pourvoir par le travail aux besoins du ménage, il faut qu'il commence par créer sa femme, qu'il ne cesse de l'entourer de soins, qu'il vive avec elle dans la solitude, loin du monde; qu'il cumule auprès d'elle les charges de femme de chambre, de confesseur, de médecin; qu'il multiplie les ingénieuses et aimantes précautions pour la tenir en santé physique et morale, et pour prévenir les défaillances de son amour. Evidemment, ce livre n'est pas à l'usage de la classe *la plus nombreuse et la plus pauvre* : « J'écris uniquement, dit Michelet, pour ceux qui sont libres d'arranger leur vie. »

Amour africain (L'), opéra-comique en deux actes, paroles d'Ernest Legouvé, d'après une nouvelle de Prosper Mérimée, musique de Paladilhe (Opéra-Comique, 8 mai 1875). Les défauts d'un poème inégal et un peu incohérent ont porté tort à la musique de cet ouvrage, qui est loin de manquer de qualités : au premier acte, un petit mélodrame, la gentille chanson italienne de Margarita, le chœur charmant des olivettes, accompagné par le fifre et le tambourin, et un bon quintette; au second, après la jolie et tendre romance de Nouman, les couplets de Moïana, un suave chant à deux voix : *Divin transport!* un trio dont la fin est très pathétique, et le très heureux *cantabile* de Moïana : *Maître, c'est toi que j'aime*.

Amour brode (L'), comédie en trois actes, en prose, de François de Curel, représentée au Théâtre-Français le 25 octobre 1893. Gabrielle de Guimont, qui aime un jeune homme pauvre, Charles Méran, dans un moment de folie et d'orgueil, donne sa main à un vieillard millionnaire. Celui-ci meurt bientôt après, en laissant toute sa fortune à sa femme. Elle retrouve Charles Méran et désire qu'il la demande en mariage; mais, en même temps, elle sent qu'elle lui en voudrait s'il le faisait : un jeune homme pauvre qui veut épouser une jeune femme riche perd de son prestige, et Mme de Guimont a rêvé un héros. Elle imagine alors un stratagème : elle feint d'avoir cédé à un caprice, à une curiosité passagère, et d'être enceinte. Si Charles l'aime d'un amour héroïque, il l'épousera quand même. Le jeune homme consent au sacrifice, mais il avertit Gabrielle que le lendemain il se tuera. Le mariage se fait; et le soir, au moment où Gabrielle, vaincue, se jette dans les bras de Charles pour lui avouer tout, il se tue.

Cette pièce a soulevé, à son apparition, une ardente polémique. C'est un marivaudage dramatique, où l'on rencontre des qualités littéraires et d'ingénieuses pensées.

Amour d'automne, par André Theuriet (1888). — Desgranges, intelligent et riche, a quarante-cinq ans. Il a mené une large vie de garçon, lorsqu'un ami mourant l'appelle en Savoie pour qu'il aide sa fille à régler sa succession. Il arrive à Talloire. Son ami est mort, sa fille le reçoit, et chaque jour il revient auprès d'elle. Au contact de Marianette, fille à l'âme droite, à l'esprit cultivé, il sent naître une affection grandissante et bientôt un ardent amour. Alors, pour la première fois, il comprend que sa jeunesse s'est enfuie. Il veut s'éloigner, mais Marianette provoque un aveu et lui dit qu'elle est fière d'être la femme de son choix. Un incident inattendu, l'arrivée d'une ancienne maîtresse, vient détruire ce projet d'union. Et Desgranges, désolé, tout à coup vieilli, quitte pour toujours celle qu'il aimait. Tel est le sujet de cette œuvre délicate et charmante, d'une pénétrante émotion, où l'on trouve de lumineuses descriptions du lac d'Annecy et des paysages alpestres.

Amour et Psyché (L'), célèbre épisode de l'*Ane d'or*, d'Apulée. C'est une histoire qu'une vieille servante de brigands raconte à une jeune femme, pour la consoler d'avoir été enlevée le jour de ses noces.

Psyché était une jeune princesse d'une beauté si extraordinaire, que les étrangers accourus en foule se prosternaient devant elle comme si c'eût été Vénus elle-même. Jalouse, cette déesse charge son fils Cupidon de punir sa rivale en lui inspirant une passion pour quelque homme méprisable. Un oracle ordonne au père de Psyché d'exposer sa fille sur un rocher, car elle ne doit avoir pour mari qu'un monstre épouvantable. A peine Psyché est-elle exposée, que Zéphyr l'enlève et la transporte dans un somptueux palais, où chaque nuit vient se glisser dans son lit un être mystérieux, qui disparaît dès les premiers rayons du jour. Cet invisible amant lui recommande de ne jamais chercher à voir sa figure et la menace des plus terribles malheurs si elle cède à la curiosité. Mais les sœurs de Psyché, jalouses d'elle, lui rappellent l'oracle et l'engagent à se délivrer du monstre dont elle est certainement la femme en le poignardant pendant son sommeil. Psyché, la nuit suivante, prête à suivre ce conseil, dirige la lumière sur la figure du mystérieux époux, et, au lieu d'un monstre, veit l'Amour lui-même!... Tandis qu'elle est plongée dans l'extase, une goutte d'huile brûlante tombe de sa lampe sur l'épaule de Cupidon, qui s'éveille aussitôt. Voyant que son secret a été violé, il s'envole et, à partir de ce moment, Psyché est soumise par Vénus à toutes sortes d'épreuves, avant que de pouvoir retrouver son cher Cupidon, auquel Jupiter, touché de sa constance, finit par l'unir.

Apulée a orné cette fable de tous les trésors de son imagination et des charmes d'un style riche de brillantes métaphores.

Suivant quelques mythographes, on se trouverait ici en présence d'une allégorie due à quelque platonicien ou à quelque sectateur des doctrines orphiques. Psyché (en grec *psuché*, âme) serait la personnification de l'âme en lutte ici-bas avec toutes les passions, dont elle finit par triompher pour s'envoler ensuite dans des régions plus pures, où elle reçoit la récompense due à ses efforts.

Ce délicieux épisode a été reproduit sous mille formes dans les arts, la littérature, au théâtre, etc. V. PSYCHÉ.

Amour et Psyché (L'). Ce sujet a été fréquemment traité par les peintres et les sculpteurs. Le tableau de Fr. Gérard, au musée du Louvre, traduit sous une forme chaste l'allégorie quelque peu voluptueuse par laquelle les Grecs avaient exprimé les premières émotions de l'âme qui s'éveille au souffle de la passion. Psyché, le bas du corps enveloppé d'une gaze transparente, reçoit avec étonnement le premier baiser de l'Amour, gracieusement penché vers elle. Elle porte la main à son cœur ému; la pensée, le sentiment s'éveillent dans son être jusque-là endormi, et sur son front le papillon de l'âme palpite et bat des ailes. Ce tableau, exposé au Salon de 1798, a beaucoup de grâce virginale et de délicatesse; mais il n'en est pas moins maniéré, et son coloris de porcelaine est d'une incontestable fadeur. Popularisé par la gravure de Godefroy et la lithographie d'Aubry le Comte, il est un spécimen de la peinture ultra-classique dans le genre mièvre. On voit également, au musée du Louvre, deux groupes d'une grâce apprêtée et qui ont pour auteur Antonio Canova. Dans le premier, Psyché, la tête légèrement penchée, tient avec précaution entre ses doigts délicats un papillon, son emblème ou celui de l'âme, qu'elle pose sur la main gauche de l'Amour. Celui-ci, enlaçant de son bras droit le corps de son amie, appuie légèrement la tête sur son épaule et regarde l'insecte brillant qu'elle lui confie.

L'Amour et Psyché, d'après Gérard.

Dans le second groupe, qui date de 1793, Psyché, persécutée, invoque la mort, qu'éloigne la cruelle Vénus; auprès d'elle est le vase dans lequel on l'avait condamnée à aller puiser de l'eau du Styx. L'Amour l'aperçoit : la beauté de celle qu'il a délaissée ranime son ardeur; il dirige son vol vers elle, et, la soutenant au moment où elle va se précipiter dans un abîme, il la serre dans ses bras et la relève en lui prodiguant ses caresses.

On trouve dans ces deux œuvres les qualités de Canova : sa délicatesse et sa grâce, mais aussi ses plus graves défauts : une facture trop féminine, un académisme mou et même merbide, et plus de précieux que de vrai sentiment.

Amour médecin (L'), comédie-ballet de Molière, en trois actes et en prose, musique de Lulli, représentée à Versailles le 15 septembre 1665. C'est le commencement de cette guerre d'épigrammes que le grand comique ne cessera de faire aux disciples d'Hippocrate. C'est dans *l'Amour médecin* surtout qu'il déclare une guerre à mort à leurs longues robes doctorales, à leurs rabats, à leur pédantisme hérissé de mots grecs, à l'ignorance de la plupart d'entre eux, à tout ce qui constituait alors le charlatanisme de leur profession. Cette comédie de *l'Amour médecin* est pleine de traits charmants. Rien n'est plus amusant que la scène où les quatre docteurs, réunis pour une consultation, s'entretiennent de leurs mules et parlent de leurs affaires particulières. C'est aussi dans cette pièce que Molière a caractérisé d'une manière si piquante les donneurs d'avis intéressés, dans cette phrase restée proverbiale : *Vous êtes orfèvre, monsieur Josse*. V. ORFÈVRE.

L'auteur jouait lui-même les premiers médecins de la cour avec des masques qui ressemblaient aux personnages qu'il avait en vue. Il osait les livrer ainsi à la gaieté publique, afin que ceux qui avaient fait pleurer si souvent fissent rire au moins une fois en leur vie. Il avait prié son ami Boileau de lui forger des noms appropriés. Boileau en composa en effet qui étaient tirés du grec, et qui indiquaient le caractère de chacun de ces messieurs. Il donna à Fougerais le nom de *Defonandrès*, qui signifie *tueur d'hommes*; à Esprit, qui bredouillait, celui de *Bahis*, qui signifie *jappant, aboyant*; celui de *Macroton* à Guénaut, qui parlait avec une lenteur savamment calculée; enfin, celui de *Tomès*, qui signifie un *saigneur*, à d'Aquin, qui ordonnait souvent la saignée.

Amour médecin (L'), opéra-comique en trois actes, livret de Charles Monselet, d'après la comédie de Molière, musique de Ferdinand Poise (Opéra-Comique, 20 déc. 1880). La pièce, moins chargée d'incidents que le *Médecin malgré lui*, a servi la muse du musicien, plus élégante que forte, plutôt gracieuse que caractérisée. La partition, très purement écrite, abonde en jolis détails. La sérénade, *A ta fenêtre demi-close; Bonjour, monsieur le notaire; Ainsi qu'au pays des alnées*, montrent que l'auteur a su mêler adroitement sa note personnelle aux vieilles formules du pastiche.

Amour mouillé (L'), opérette-bouffe en trois actes, paroles de Jules Prével et Armand Liorat, musique de Louis Varney, représentée aux Nouveautés le 25 janvier 1887. Il s'agit ici d'un tuteur acariâtre qui veut marier à un sien neveu, absolument ridicule, sa jolie pupille, laquelle en aime un autre qu'elle finit par épouser. On trouve dans la partition des romances et des couplets gentiment tournés, et surtout un duo en forme de valse avec accompagnement de chœur, d'un effet piquant et heureux.

Amour sacré (L') **et l'Amour profane**, un des chefs-d'œuvre du Titien, exécuté, dit-on, en 1508 (Galerie Borghèse, à Rome). Du temps du Titien, on désignait cette allégorie simplement sous le titre : *Deux femmes assises près d'une fontaine où se mire un enfant*. Il faudrait voir dans ce tableau, selon les uns, l'*Amour ingénu* et l'*Amour satisfait*; selon les autres, l'*Amour* et la *Pruderie*; ou encore la *Vierge folle* et la *Vierge sage*. La composition se distribue ainsi : deux jeunes femmes sont assises aux angles d'un bassin en forme de sarcophage, dans lequel un Amour ailé et nu plonge le bras en jouant; l'une, nonchalamment appuyée contre la vasque, élève une lampe fumante; elle n'a pour tout vêtement qu'une ceinture blanche, et son bras gauche porte une ample draperie rouge, dont le ton puissant contraste avec la blancheur dorée de son admirable nudité. La seconde femme, assise à l'autre extrémité du bassin, est brillamment vêtue; sa

robe est de satin blanc, une ceinture cramoisie à fermeir d'or serre sa taille, une de ses mains, gantée de jaune, tient des fleurs; une branche de jasmin est plantée dans ses cheveux; elle s'accoude sur une mandoline; son maintien a plus de sévérité, plus d'orgueil aussi que celui de sa compagne. Un bouquet d'arbres sombres fait ressortir les tonalités claires des figures, et au fond s'étend un paysage accidenté, avec des villages et de nombreux détails. La volonté de l'antithèse est évidente, sans qu'on puisse saisir exactement le sens de cette antithèse. Quelle qu'ait été l'intention du Titien, nul n'échappe à la séduction, à la magie de cette peinture, véritable chef-d'œuvre.

Amour vengé (L'), opéra-comique en deux actes, en vers libres, poème de Lucien Augé de Lassus, musique de Gaston de Meaupou (Opéra-Comique, 31 déc. 1890). Pour punir l'Amour de ses taquineries continuelles, Jupiter l'a enchaîné à un arbre; mais Cupidon, délivré par Silène, jure de se venger, en même temps que d'exaucer le vœu de son libérateur. Pour ce, il inspire à Antiope de l'amour pour Silène, et à Jupiter de l'amour pour Antiope. Le maître du tonnerre, bafoué, blessé dans son orgueil et dans son amour, sollicite sa grâce. Satisfait, l'Amour remet toutes choses en leur place : Silène retourne boire, et Jupiter sera heureux avec Antiope. Sur ce poème aux vers harmonieux, de Meaupou a brodé une musique agréable, dans laquelle on remarque surtout un quatuor d'un bon sentiment comique et d'une bonne facture.

Amours (LES), un des quatre recueils élégiaques d'Ovide et son œuvre de jeunesse. On y trouve déjà les défauts inhérents à son talent : des répétitions, l'abus de la facilité, etc., mais aussi beaucoup d'ingénuité et d'agrément; de la fraîcheur et de l'éclat, enfin, plus de libertinage que de passion, plus d'esprit que de véritable tendresse. L'héroïne des *Amours* est cette beauté que le poète a rendue célèbre sous le nom de *Corinne*, et qui, la première, éveilla son génie. Quelques auteurs ont pensé que Corinne n'était autre que la fille d'Auguste, cette Julie fameuse par ses débordements. Ce serait la découverte de cette liaison qui aurait amené la disgrâce et l'exil d'Ovide.

Amours d'Antoine et de Cléopâtre (LES), ballet-pantomime en trois actes, d'Aumer, musique de Kreutzer, donné à l'Opéra en 1808. Cet ouvrage, bien dessiné, monté avec magnificence et parfaitement exécuté, a obtenu un immense succès. On admirait surtout, dans le premier acte de ce ballet, le beau spectacle de Cléopâtre remontant le Cydnus, sur cette galère si fameuse dans l'antiquité; le deuxième est consacré aux fêtes que cette reine donne au voluptueux Antoine; le troisième se termine par l'incendie du palais, sous les ruines duquel Cléopâtre veut ensevelir son vainqueur, Octave.

Amours des Anges (LES) [*the Loves of the Angels*], poème de Thomas Moore. L'auteur a emprunté son sujet au deuxième verset du chapitre VI de la *Genèse*, où on lit : « Les fils de Dieu virent que les filles des hommes étaient belles, et ils prirent pour femmes celles qui leur plurent. » Éclat de style, puissance d'imagination, telles sont les qualités qui distinguent ce poème, resté célèbre dans la littérature anglaise.

Amours du chevalier de Faublas (LES), roman de Louvet de Couvray. V. FAUBLAS.

Amours du Diable (LES), opéra-féerie en quatre actes et neuf tableaux, paroles de Saint-Georges, musique d'Albert Grisar (Théâtre-Lyrique, 11 mars 1853). Le livret est animé, mouvementé, avec des alternatives de gaieté et de passion jointes à l'élément fantastique. La musique de Grisar a tour à tour le charme et la grâce, la tendresse et l'émotion.

AMOUR (le *Sakhalian* des Mandchoux, le *Karamouren* des Mogols, le *Hoen-Thoung-Kiang* des Chinois), grand fleuve, long, seul, de 2.710 kilom.; de 4.480 kilom. par le Keroulên et l'Orkhon. Il est formé par la réunion à Oust-Strelka de l'Argoun et de la Schilka. Il a un cours très accidenté, en amont et en aval du lac Kisi, jusqu'à son embouchure dans le détroit de Tarrakaï. Les principaux affluents de l'Amour sont : le Soungari, le plus grand de tous, considéré par les Chinois comme le vrai cours du fleuve, l'Oussouri et l'Amgoum; ses villes principales : Blagovetchensk, Aigoum, Khabarovka et Nicolaïevsk. Les Russes entendirent pour la première fois parler de l'Amour en 1635; ils en commencèrent bientôt après l'exploration, puis la conquête. Les traités de 1689 (à Nertchinsk), de 1725 (à Kiakhta), de 1857 (à Aïgoum) et de 1860 marquent les étapes de la conquête russe, comme les noms de Poyarkov, de Middendorf, de Maximovicz, de Véoukoff marquent les étapes successives de la découverte de l'Amour.

— BIBLIOGR. : Ravenstein, *the Russians on the Amur* (Londres, 1861).

AMOUR (TERRITOIRE DE L'), grande division administrative de l'empire russe (Sibérie orient.), créée en 1858; il comprend une partie du bassin septent. du *fleuve Amour*.

— BIBLIOGR. : Andree, *das Amur-Gebiet und seine Bedeutung* (Leipzig, 1867).

AMOUR (PROVINCE DE L'). La province de l'Amour ne possède encore que 87.000 hab. sur plus de 447.600 kilom. carr. (à peu près 70.000 kilom. carr. de moins que la France). Ces habitants sont des Cosaques, transportés de la Transbaïkalie, des paysans de la Russie centrale, des *synks*, ou soldats condamnés, et d'anciens galériens auxquels il faut joindre les Mandchoux. Le pays (cap. *Blagoviet-chensk*) semble destiné à devenir le centre d'un grand commerce avec l'Amérique, la Chine et le Japon.

AMOUR ou **AMEUR** (DJEBEL), montagne d'Algérie, partie mérid. des départ. d'Oran et d'Alger. C'est plutôt un plateau haut de 1.000 à 1.200 m. reliant les monts des Ksours à ceux des Ouled-Naïl, atteignant son altitude maximum (1.937 m.) au djebel Touila Makoa, mais jouant un rôle important comme *château d'eau* de l'Algérie occidentale. De là sortent en effet le Chéliff, qui se jette dans la Méditerranée, l'oued Djedi et l'oued Zergoun, dont les eaux disparaissent dans les sables du désert. De nombreuses sources jaillissent en outre des plis intérieurs du terrain, de formation crétacée, coupé de ravins et de gorges profondes. Toutes ces eaux rendent la végétation très active sur les flancs des montagnes. Le djebel Amour est parsemé de nombreux villages, où l'on cultive les arbres fruitiers; la tribu des Amour, qui y vivait autrefois, mais a été refoulée peu à peu vers l'O., dans les monts de Moghar, a fait place à des semi-nomades auxquels commencent à se mêler les Européens.

AMOURACHER v. a. Inspirer un amour peu justifié, une folle passion : *Il suffit d'une œillade pour* AMOURACHER *certains hommes*.

S'amouracher, v. pr. S'éprendre d'une folle passion pour une personne ou pour une chose : *A la fin du* XIX*e siècle, on* S'AMOURACHE *des sciences occultes*.

AMOUREAUX (*ré*) n. m. pl. Petits Amours. — *Un* AMOUREAU.

AMOUREETTE n. f. Amour passager; caprice : *Avoir des* AMOUREETTES *en tête*.

Des amitiés, des *amourettes*,
On en voit tant que c'est pitié;
Mais, de grâce, Amour, Amitié,
Apprenez moi donc ou vous êtes.
Chanson popul.

— Art culin. La moelle épinière du bœuf, du mouton, et surtout du veau, que l'on détache et dont on fait le plus souvent des garnitures : *Les* AMOUREETTES *s'accommodent généralement comme les cervelles*. Les amourettes sont un mets agréable, sain et de digestion facile.

— SYN. Amourette, amour. V. AMOUR.

AMOURETTE n. f. Nom vulgaire donné au muguet (*convallaria maialis*) et à plusieurs espèces de graminées, telles que la *briza maxima*, la *briza media*.

Amoureuse, comédie en trois actes de M. Georges de Porto-Riche (Odéon, 25 avril 1891). Deux époux sont mariés depuis huit ans. La femme est toujours amoureuse, tandis que le mari se lasse de l'esclavage de passion que fait peser sur lui sa compagne. Et les discussions, les paroles aigres, emportées, achèvent de les diviser. Dans un coup de tête, la femme, sans aucune perversité, se donne à l'ami de son mari. Lorsque celui-ci l'apprend, il s'irrite d'abord, mais finit par pardonner à l'amoureuse, qu'il préférera toujours à la femme raisonnable d'abord rêvée. Toute l'action est renfermée dans ce sujet très mince, et dont l'immoralité semble évidente; mais le développement est extrêmement brillant et spirituel.

AMOUREUSEMENT adv. Avec amour, ou tout au moins avec tendresse.

— Par anal. : *La brise est douce, et les vieux chênes frissonnent* AMOUREUSEMENT *sous son haleine*. (E. Sue.)

— B.-art. Avec délicatesse, avec grâce : *Tableau peint* AMOUREUSEMENT.

AMOUREUX (*eu*), **EUSE** adj. Qui aime d'amour.

Les gens d'esprit et les heureux
Ne sont jamais bien *amoureux*.
A. DE MUSSET.

‖ Enclin, porté à l'amour : *Être d'un tempérament* AMOUREUX, *de complexion* AMOUREUSE. ‖ Qui a rapport à l'amour; qui indique de l'amour : *Regard, langage* AMOUREUX.

— Par ext. Qui a un goût prononcé, une sorte de passion pour quelque chose : AMOUREUX *de la peinture, de la musique, de la poésie*. AMOUREUX *de la liberté, de la gloire*. ‖ *Être amoureux de ses idées, de ses opinions, de ses ouvrages*, En être fort entiché. ‖ En style mystique, Celui qui est épris de Dieu : *Bossuet appelle saint François de Paule un « ardent* AMOUREUX *»*.

— Agric. *Terre amoureuse*, Celle qui est bien ameublie par les labours et les engrais.

— Anat. *Muscle amoureux*, Muscle grand oblique de l'œil.

— Manuf. *Drap amoureux*, Celui qui est soyeux, doux au toucher.

— Peint. *Pinceau amoureux*, Celui dont la touche est délicate et moelleuse.

— Substantiv. Amant, amante; fiancé, fiancée : *Avoir un* AMOUREUX. ‖ Celui qui est passionné pour une chose : *Les* AMOUREUX *des grandeurs humaines sont misérables*.

— *Amoureux transi*, Homme qui fait sa cour d'une manière timide, froide, réservée.

— *Guerre des amoureux*. Hist. Se dit de la guerre civile de 1580, parce qu'elle fut l'effet des intrigues conduites par les femmes, à la cour de Henri de Navarre et à celle de Catherine de Médicis.

— Art dram. Nom donné, au théâtre, aux personnages chargés d'aimer, d'être aimés, et de traduire les joies, les douleurs inhérentes à cette double situation : *Jouer les rôles d'*AMOUREUSES. *Jouer les* AMOUREUX.

— Jeu. Nom de la sixième triomphe, au jeu des tarots.

— PROV. : **Amoureux des onze mille vierges**. Se dit d'un homme qui devient épris de toutes les femmes qu'il rencontre. ‖ **On dit aussi dans le même sens : Amoureux d'une chèvre coiffée, d'une chienne coiffée.**

— ENCYCL. Art dram. En général, les rôles d'*amoureux* sont considérés, au théâtre, comme des emplois secondaires; ainsi Valère, Eraste, Cléante, s'effacent complètement devant Scapio, Argant et Harpagon; de même Bajazet et Britannicus sont bien pâles à côté des personnalités vigoureuses qui occupent le premier plan. Le théâtre antique laissait volontiers l'amour de côté. Il en est de même chez nous, du moins pour la comédie, où l'amour, avec ses petites joies, ses petits chagrins, les petits obstacles qu'il rencontre, n'est le plus souvent qu'un accessoire confié à des sujets de second ordre. Toutefois, dans la tragédie et la haute comédie, l'amour, avec ses grands mouvements, ses tempêtes du cœur, ses dévouements sublimes, appartient presque toujours aux premiers rôles. Tels sont Othello, Oreste, Hermione, Camille, Phèdre, Alceste, Don Juan, Zaïre, etc. A ces derniers la passion, les emportements, la fureur; aux autres la sentimentalité et ses fadeurs. L'emploi des amoureux exige beaucoup de qualités réunies : une figure agréable, un organe séduisant, un débit animé, un maintien noble, de la distinction, etc. *Valère*, de *Tartufe*; *Clitandre*, des *Femmes savantes*; le *marquis*, de *Turcaret*; *Oscar*, du *Jeune Mari*; *Saverny*, de *Marion Delorme*, sont de charmants rôles d'amoureux. L'emploi d'« amoureux » se subdivise en premier, deuxième, troisième amoureux, suivant l'importance des rôles. Les artistes qui tiennent le premier s'appellent aussi *jeunes premiers, jeunes premières*; dans les troupes lyriques, ils prennent le nom, soit des principaux rôles de leur répertoire, soit des sujets qui s'y sont distingués, soit enfin de la nature de leur voix; ainsi l'on dit : un *Colin*, un *Elleviou*, un *ténor*.

— SYN. Amoureux, amant, galant. V. AMANT.

Amoureux de Catherine (LES), opéra-comique en un acte, paroles de Jules Barbier, d'après une jolie nouvelle de Erckmann-Chatrian, musique de Henri Maréchal (Opéra-Comique, 6 mai 1876). Catherine, jeune et jolie aubergiste de la Carpe-d'Or, en Alsace, est un riche parti que se disputent bien des prétendants, entre autres le maire du village, le quinquagénaire Rebstock. Catherine leur préfère le jeune et timide maître d'école Heinrich Walter. Cette œuvre méritait le succès qu'elle a obtenu, autant par la simplicité honnête et touchante du poème que par la grâce aimable et le charme pénétrant de la musique. La partition contient nombre de morceaux bien venus; entre autres, un joli duo de femmes, dans lequel se trouve un andante gracieux : *Ce que je voudrais, Salomé, c'est un jeune homme au doux visage*; un duo bouffe excellent, et surtout la charmante chanson : *Doux pays natal*, d'un sentiment plein de poésie, qui se termine en chœur de la façon la plus heureuse après les mots : *Patrie, je t'aime de tout mon cœur*.

AMOUROCHE n. m. Dans quelques pays de France, nom vulgaire de la maroute ou camomille puante, *maruta cotula*.

AMOUROUX (Charles), membre de la Commune de Paris, né à Chalabre (Aude) en 1843, mort à Paris en 1885. Ouvrier chapelier, il devint un des orateurs des réunions publiques, et fit, après la révolution du 4 septembre 1870, une vive opposition au gouvernement de la Défense. Élu membre de la Commune de Paris, le 26 mars 1871, il fut un des membres les plus violents de la majorité. Arrêté après le rétablissement de l'ordre, il fut condamné aux travaux forcés à perpétuité et déporté à la Nouvelle-Calédonie, où, lors de l'insurrection des Canaques, il prit vaillamment part à la répression. L'amnistie de 1880 lui permit de rentrer à Paris. Il collabora à divers journaux socialistes, devint membre du conseil municipal de Paris, et fut élu, en 1885, député de Saint-Étienne.

AMOUR-PROPRE n. m. Respect de soi-même; sentiment que l'homme a de sa dignité, de sa propre valeur : *L'*AMOUR-PROPRE *est un des plus puissants ressorts du cœur humain*. (Laténa.)

— Se dit le plus ordinairem. dans un sens défavorable, pour désigner le trop grand attachement d'un homme à ce qui lui est personnel, l'opinion trop avantageuse qu'il a de lui-même : AMOUR-PROPRE *ridicule, insupportable. Être pétri d'*AMOUR-PROPRE.

— S'empl. au pl., en bonne ou en mauv. part : *L'homme qui porte son talent avec lui afflige sans cesse les* AMOURS-PROPRES. (Rivarol.)

— SYN. **Amour-propre, morgue, orgueil, superbe**. L'*orgueil* est une enflure par laquelle l'homme s'étend et se grossit en quelque sorte en lui-même, et rehausse son idée par celle de force, de grandeur et d'excellence. La *superbe* est le nom de l'*orgueil* dans le langage de la dévotion, ou c'est un terme dont on se sert par dérision. L'*amour-propre* est un *orgueil* sensible, irritable, susceptible, qui fait qu'on s'offense aisément; c'est aussi un *orgueil* aveugle qui nous jette dans des illusions sur ce qui nous regarde. La *morgue* est l'*orgueil* de la contenance; elle consiste à prendre un air froid, grave, austère, afin d'inspirer le respect ou la crainte.

— SYN. **Amour de soi, égoïsme**. L'*amour de soi*, résultat nécessaire de la sensibilité, essence même de l'individualité, est légitime quand il se renferme dans les limites tracées par la nécessité de la conservation et le besoin de développement auquel a droit tout être humain. L'*égoïsme* est l'*amour de soi* s'affranchissant de toute limite, de toute loi morale, et faisant du *moi* le centre du monde. Le mot *amour-propre*, pris dans un sens général et philosophique, se rapproche du mot *égoïsme* et s'entend du principe personnel d'action qui rapporte tout à soi.

— ANTON. **Abnégation, humilité, modestie**.

AMOUX (PAYS D') [*Amausensis pagus*]. Il s'étendait entre le Doubs et la Saône, sur les collines de Dôle et dans la vallée inférieure de la Loire. Il doit son nom aux *Amaves*, une peuplade burgonde qui s'y établit au temps des grandes invasions.

AMOVIBILITÉ n. f. Qualité, état de ce qui est amovible : *L'*AMOVIBILITÉ *des places, des fonctionnaires*. ‖ L'AMOVIBILITÉ *ou les éléments de la responsabilité*. (E. Reguault.)

— Par ext. : *Le divorce n'est que l'*AMOVIBILITÉ *de la femme dans la société domestique*. (Ventura.) ‖ Fig. Changement, instabilité : *Plus il y a d'*AMOVIBILITÉ *dans les rapports des personnes entre elles, plus il y a d'instabilité, de désordre, de faiblesse dans la société*. (Bonald.)

— ENCYCL. V. INAMOVIBILITÉ.

— ANTON. **Inamovibilité**.

AMOVIBLE (du lat. *amovere*; formé de *a*, de, et *movere*, mouvoir, changer de place) adj. Qui peut être destitué — ou du moins déplacé, éloigné — à volonté : *Si les juges étaient* AMOVIBLES, *c'est-à-dire restaient dépendants du pouvoir qui les nomme, la justice n'offrirait aucune garantie d'impartialité*. ‖ Se dit des charges elles-mêmes : *Emplois, fonctions* AMOVIBLES. *Sous le despotisme asiatique, tout est* AMOVIBLE *comme la volonté du maître*. (Etienne.) ‖ Se dit même des objets : *Chevelle* AMOVIBLE.

— ANTON. **Inamovible**.

AMOVO-INAMOVIBLE adj. Se dit, en chirurgie, de bandages destinés à être à la fois amovibles et inamovibles, de telle sorte qu'on puisse examiner l'état du membre fracturé sans déplacer les fragments. V. BANDAGE.

AMOY, ville de Chine. V. AMOÏ.

AMPAC (*pak*) n. m. Genre de plantes de la famille des térébinthacées, originaires de l'Océanie. Syn. de ZANTHOXYLON.

— On donne aussi ce nom à une résine odoriférante qui découle de ces arbres.

AMPALIS (*liss*) n. f. Genre de plantes de la famille des ulmacées, tribu des morées, renfermant des arbres à bois mou, dont les fruits, en forme de cheville, sont charnus et, dit-on, d'un goût agréable. L'espèce connue habite Madagascar et est cultivée à l'Ile-de-France.

AMPANON ou **EMPANON** (du lat. *penna*, plume) n. m. Syn. de EMPENNE.

AMPARLIER (*li-é* — rad. *parler*) n. m. Au moyen âge, Défenseur officieux devant le parlement de Paris. Ses fonctions étaient celles de l'avocat.

AMPASSER ou **EMPASSER** v. a. Anc. chirurg. Faire venir à suppuration.

AMPASTELER (*pass*) v. a. Techn. V. EMPASTELER.

AMPÉCHONÉ (*ko* — gr. *ampékhoné*) n. m. Manteau à franges que les femmes grecques portaient sur leur tunique.

AMPÈDE (du gr. *ampédaô*, je saute) n. m. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille d'élatéridés, renfermant des tapins européens, dont les nombreuses espèces sont ordinairement noires, avec les élytres rouges. V. ELATER.

AMPÉLIDÉ, ÉE (du gr. *ampélos*, vigne) adj. Qui ressemble à la vigne.

— n. f. pl. Famille de plantes créée par Kunth, ayant pour type la *vigne* : *Les* AMPÉLIDÉES. *Une* AMPÉLIDÉE.

— ENCYCL. Bot. La famille des *ampélidées*, désignée aussi sous les noms de *vinifères* et *sarmentacées*, renferme des arbrisseaux ou arbustes volubiles, sarmenteux et munis de vrilles opposées aux feuilles, qui sont alternes, pétiolées, simples ou digitées, et munies de stipules. Les fleurs, disposées en panicules opposées aux feuilles, ont un calice très court ; une corolle à cinq pétales ; cinq étamines, insérées sur un disque hypogyne, annulaire et à contours lobés ; un ovaire à deux loges biovulées, surmonté d'un style très court. Le fruit est une baie globuleuse ou ovoïde. Ces végétaux sont répandus dans les régions chaudes et tempérées ; ils sont cependant rares en Amérique et dans les îles de l'océan Pacifique. Ils forment un petit nombre de genres, dont le plus remarquable est la vigne, si précieuse pour son fruit et pour la boisson qu'il fournit. Les autres genres, tels que les *vignes vierges*, sont des arbrisseaux grimpants.

Ampède (grossi 2 fois).

— Zool. Famille de passereaux. Syn. de COTINGIDÉS. V. ce mot.

AMPÉLINE (rad. *ampélite*) n. f. Substance semblable à la créosote, obtenue avec l'huile de schiste. C'est une huile un peu jaunâtre, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

AMPÉLION (rad. *ampélis*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, américains, famille des cotingidés, renfermant des cotingas à narines recouvertes de plumes en soies serrées. Citons l'ampélion à ceinture (*ampelion cinctus* Tsch.), vert varié de jaune.

Ampélion.

AMPÉLIQUE (rad. *ampélite*) adj. Se dit d'un acide que l'on obtient en traitant par l'acide nitrique l'huile de schiste rectifiée.

AMPÉLIS (*liss* — gr. *ampélis*, vinette) n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre *cotinga*. V. ce mot.

AMPÉLITE (du gr. *ampélos*, vigne, et *lithos*, pierre. — L'orthogr. rationn. serait AMPÉLITHE) n. f. Schiste argileux, non cristallin et noirâtre. L'*ampélite* a été employée pour amender la vigne à cause des sulfates de fer et d'alumine qui l'imprègnent et qui résultent de la décomposition de la pyrite.

AMPELIUS (Lucius), écrivain latin, qu'on suppose avoir vécu sous Théodose le Grand, au IVe siècle de notre ère. On lui doit un ouvrage intitulé : *Liber memorialis*, composé de cinquante chapitres, sur l'astronomie, la géographie, l'histoire de Rome et de la Grèce, et ordinairement imprimé à la suite des éditions de Florus.

AMPELLA, planète télescopique, n° 198, découverte par Borrelly en 1879.

AMPÉLODESME (*dèss*) ou **AMPELODESMOS** (*dèss-moss* — du gr. *ampélos*, vigne, et *desmos*, lien) n. m. Genre de plantes de la famille des graminées, tribu des arundinées, renfermant des plantes très élevées, à glumes subulées, à glumellules lancéolées, ciliées et à ovaire velu au sommet, ayant le port des *arundo* et qui croissent dans les régions méditerranéennes de l'Europe et de l'Afrique.

AMPÉLOGRAPHE (du gr. *ampélos*, vigne, et *graphein*, décrire) n. m. Celui qui décrit la vigne, qui écrit sur la vigne.

AMPÉLOGRAPHIE (rad. *ampélographe*) n. f. Description de la vigne.

AMPÉLOGRAPHIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'ampélographie.

AMPÉLOLEUCE (du gr. *ampélos*, vigne, et *leukè*, blanche) n. f. Nom donné par les anciens auteurs, tantôt à la clématite des haies, tantôt à la bryone.

AMPÉLOLOGIE (du gr. *ampélos*, vigne, et *logos*, discours) n. f. Traité sur la vigne.

AMPÉLOLOGIQUE adj. Qui appartient à l'ampélologie.

AMPÉLOPSIS (*psiss* — du gr. *ampélos*, vigne, et *opsis*, ressemblance) n. m. Genre d'ampélidées, renfermant des espèces de la zone équatoriale, et dont une espèce est connue sous le nom vulgaire de *vigne vierge*. Ce genre est caractérisé par la présence d'un disque confluant avec l'ovaire.

AMPELOPHAGE (du gr. *ampélos*, vigne, et *phagein*, manger) n. m. et adj. Qui mange les vignes : *Un* AMPÉLOPHAGE. *Les insectes* AMPÉLOPHAGES.

AMPÉLOPTÉRIS (*riss* — du gr. *ampélos*, vigne, et *pteris*, fougère) n. f. Genre de fougères polypodiacées, des Indes, et très voisines des *gonioptéris*.

AMPELOS, anc. ville de Crète. — Anc. nom d'un promontoire de l'île de Samos et d'un autre en Macédoine.

AMPELOS, fils d'un satyre et d'une nymphe, et favori de Bacchus. Après sa mort, ce dieu le métamorphosa en vigne (gr. *ampélos*, vigne).

AMPÉLOTHÉRAPIE (du gr. *ampélos*, vigne, et *thérapeuein*, guérir) n. f. Traitement par le raisin ayant pour objet d'obtenir un effet laxatif. (Dans ce but, le raisin est pris le matin à jeun, pendant quelques semaines. Ce traitement convient aux personnes constipées qui supportent mal les purgatifs.) ‖ On dit aussi CURE DE RAISIN.

AMPELUSIA, anc. nom d'un promontoire d'Afrique (Mauritanie Tingitane), à l'entrée du détroit de Gadès. ‖ Auj. le cap *Spartel*.

AMPÈRE (André-Marie), philosophe et savant célèbre, né à Lyon en 1775, mort à Marseille en 1836. Ses premières années s'écoulèrent à Poleymieux-lez-Mont-d'Or, village voisin de Lyon. Doué dès son jeune âge d'une grande intelligence, il avait inventé, à dix-huit ans, une langue universelle destinée à rapprocher les hommes et à consolider la paix. En 1793, le père du jeune philosophe, accusé de sympathie pour l'aristocratie lyonnaise, monta sur l'échafaud. Ampère, pour détourner le cours de sa douleur, s'adonna, avec son ardeur accoutumée, à la botanique, à la poésie, à la musique ; puis il donna des leçons particulières à Lyon. Il fut nommé en 1801 professeur de physique à Bourg. C'est à Bourg qu'il écrivit ses *Considérations sur la théorie mathématique du jeu*, ingénieuse et savante application du calcul des probabilités, qui valut à son auteur une chaire au collège de Lyon, et, plus tard, une place de répétiteur à l'École polytechnique. Membre consultatif des arts et métiers en 1806, inspecteur général de l'Université en 1808, professeur d'analyse à l'École polytechnique, membre de l'Institut en 1814, Ampère, souvent embarrassé de ses fonctions et de ses titres, ne se trouvait à l'aise que dans son laboratoire, d'où allait sortir une des plus importantes découvertes de la science moderne. En 1819, Oersted, physicien danois, avait observé que, si l'on dispose parallèlement à une aiguille aimantée, mobile sur un pivot, un fil métallique traversé dans sa longueur par un courant d'électricité, l'aiguille quitte le méridien magnétique et se met en croix avec le fil. Toutefois, ce phénomène offre des aspects divers, suivant que l'aiguille est ou n'est pas astatique, suivant le sens du courant, suivant les positions relatives de l'aiguille et du fil. Ampère trouva une formule ingénieuse qui renferme toutes les circonstances. C'est la *loi d'Ampère*. (V. ÉLECTRO-MAGNÉTISME.) Non content de ces résultats, il continue ses travaux, multiplie les expériences, et découvre (1820) que les courants électriques agissent les uns sur les autres. Ce fut l'origine de l'*électro-dynamique*. V. ce mot.

André-Marie Ampère.

Si les courants électriques agissent sur les aimants, il doit y avoir réciprocité ; aussi Ampère eut-il l'occasion de remarquer que la terre, qui a, comme on sait, toutes les propriétés d'un aimant, possède une action d'influence dans toutes les expériences d'électro-dynamique. Des faits observés Ampère conclut qu'il existe un système de courants parallèles à l'équateur magnétique, et marchant de l'E. à l'O., et que ce sont ces courants qui agissent sur l'aiguille aimantée et sur les courants de nos appareils. Passant aux phénomènes restés jusqu'alors obscurs du magnétisme et de l'électro-magnétisme, Ampère les expliqua avec la plus grande facilité en faisant voir qu'ils ne sont que des effets de courants qui circulent autour des particules des substances magnétiques, effets qu'il réussit à reproduire à l'aide de ses fameux *solénoïdes*. (V. ce mot.) Il proposa le premier télégraphe électrique en faisant agir vingt-quatre courants sur vingt-quatre aiguilles aimantées représentant les lettres de l'alphabet. Ampère contribua aussi, avec Arago, à l'invention de l'électro-aimant. Tant de découvertes ne suffisaient pas à absorber et à satisfaire son activité. Il s'occupa aussi de questions philosophiques qui agitaient, non sans la meurtrir quelquefois, l'âme naïve, triste et aimante de notre savant. On le peint timide, désintéressé, gauche, ignorant des usages du monde, d'une distraction incroyable. Sur la fin de sa vie, il entreprit, dans un travail gigantesque, une classification de toutes les connaissances humaines, sous le titre de *Essai sur la philosophie des sciences*, ou *Exposition analytique d'une classification naturelle de toutes les connaissances humaines*, ouvrage inachevé.

Les principaux ouvrages d'Ampère sont, outre les deux que nous avons cités et un grand nombre de mémoires disséminés dans les journaux savants et dans les comptes rendus de l'Académie des sciences, les suivants : *Traité de calcul différentiel et de calcul intégral*, sans nom d'auteur ; *Démonstration des lois de la réfraction* (1816, Mém. de l'Institut) ; *Mémoire sur l'action mutuelle de deux courants électriques*... (1820, Annales de chimie) ; *Mémoire sur la théorie mathématique des phénomènes électro-magnétiques* (1827, Mém. de l'Acad. des sciences) ; *Considérations philosophiques sur la détermination du système solide et du système nerveux des animaux articulés* (1824, Annales des sciences naturelles), etc.

AMPÈRE (Jean-Jacques-Antoine), littérateur et historien, fils du précédent, né à Lyon en 1800, mort à Pau en 1864. Héritier d'un nom illustre dans les sciences, il en soutint dignement l'éclat par des travaux d'un autre ordre. Dès 1830, un cours de littérature professé à l'Athénée de Marseille fixa sur lui l'attention publique et décida sa carrière. Devenu en 1831 et 1832 le suppléant habile et goûté de Fauriel et de Villemain dans leurs cours à la Sorbonne, il obtint au Collège de France, en 1833, la chaire d'histoire de la littérature française, vacante par la mort d'Andrieux. Une partie des leçons qu'il y fit a été résumée dans l'*Histoire littéraire de la France avant le* XII*e siècle* (1839), et dans l'*Introduction à l'histoire de la littérature française au moyen âge* (1841). En 1842, il remplaça de Gérando à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et, en 1847, Guiraud à l'Académie française. Ampère fut, en outre, un voyageur infatigable. Il visita les pays scandinaves, l'Allemagne, l'Italie, la Sicile, la Grèce, l'Asie Mineure, l'Égypte, l'Amérique, et étudia la plupart des langues et des littératures de l'Europe ; aussi trouve-t-on dans ses ouvrages l'imagination du poète, unie à l'érudition du philologue et de l'archéologue. Le monument principal de sa vie littéraire est l'*Histoire romaine à Rome* (1858), qui rend l'histoire présente et vivante, en mettant sous nos yeux les lieux où elle s'est accomplie et les monuments où elle s'est consignée.

On lui doit, en outre : *Littérature, Voyages et Poésies* (1833) ; *Balbuche* (1848) ; *la Grèce, Rome et Dante* (1848) ; *César, scènes historiques*, en vers (1850) ; *Promenades en Amérique* (1855) ; *la Science et les Lettres en Orient* (1865) ; *l'Empire romain à Rome* (1867), qui fait suite à son *Histoire romaine à Rome* ; *Mélanges d'histoire littéraire et de littérature* (1867) ; *Philippe de Gerard* (1868) ; *Voyage en Égypte et en Nubie* (1868). Sous le titre de : *André-Marie Ampère et Jean-Jacques Ampère, correspondance et souvenirs de 1805 à 1864*, on a publié un ouvrage fort curieux, contenant des lettres écrites par J.-Jacques Ampère et par son père (Paris, 1875). Les lettres adressées par J.-J. Ampère à Mme Récamier, pour laquelle il éprouvait l'amour le plus vif et le plus enthousiaste, sont particulièrement intéressantes. Son ami et son collègue au Collège de France, Barthélemy Saint-Hilaire, a publié sur son père et sur lui la *Philosophie des deux Ampère* (Paris, 1866).

J.-J.-Antoine Ampère.

Ampère (LOIS D'). V. ÉLECTRODYNAMIQUE et ÉLECTROMAGNÉTISME.

Ampère (TABLE D'), appareil imaginé par le physicien dont il porte le nom, et qui sert à étudier l'action des courants électriques les uns sur les autres ou sur les aimants.

AMPÈRE (de *Ampère*, n. du savant) n. m. Unité pratique d'intensité des courants électriques.

— ENCYCL. L'*ampère* est l'intensité d'un courant qui débiterait l'unité pratique de quantité (*coulomb*) à la seconde ; c'est l'intensité du courant que fournirait une pile Daniell de résistance négligeable et dont les deux bornes seraient reliées par un circuit formé de 100 m. de fil télégraphique ordinaire.

On peut remarquer aussi que c'est l'intensité du courant qui, dans l'électrolyse d'un fil de cuivre, déposerait 0gr,6615 de cuivre à la seconde.

Avant la décision du congrès tenu en 1881, à l'Exposition d'électricité de Paris, on donnait le nom de *weber* à l'unité d'intensité.

L'ampère est égal à 10^{-1} unités d'intensité du système CGS. V. UNITÉ.

AMPÈRE-HEURE (rad. *Ampère*, et *heure*) n. m. Quantité d'électricité qui traverse un circuit pendant une heure lorsque l'intensité du courant est 1 ampère. 1 ampère-heure = 3.600 coulombs. V. UNITÉ.

AMPÉRÉE ou **AMPEREA** de *Ampère*, n. pr. n. f. Genre de plantes euphorbiacées, comprenant plusieurs arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande, à fleurs monoïques, pourvues de huit étamines et à ovaire à trois loges. Les feuilles sont aciculaires et non stipulées.

AMPÈREMÈTRE ou **AMPÈRES-MÈTRE** (rad. *Ampère*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Sorte de galvanomètre spécialement destiné à la mesure de l'intensité d'un courant qui parcourt un circuit.

— ENCYCL. Physig. Tout galvanomètre à fil très gros et très court peut constituer un *ampèremètre*. Mais on donne particulièrement ce nom à des appareils construits dans un but purement industriel, et dont les principales qualités doivent être la simplicité et la facilité de lecture.

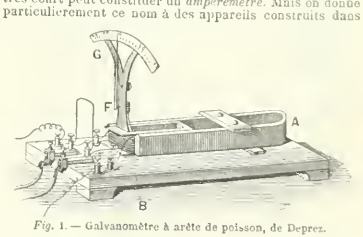

Fig. 1. — Galvanomètre à arête de poisson, de Deprez.

— *Galvanomètre à arête de poisson, de Marcel Deprez.* L'appareil se compose d'un aimant en fer à cheval très puissant A (*fig.* 1). Entre les branches de cet aimant se trouve un cadre galvanométrique horizontal B. Sur ce cadre est enroulé soit un gros fil, soit une lame de cuivre formant un seul tour. A l'intérieur du cadre est un axe horizontal sur lequel sont fixées, dans un même plan, une série de petites tiges de fer doux qui, polarisées par les branches de l'aimant, constituent une série de petits aimants ayant leurs pôles à chaque extrémité. Un index F très léger et très long, fixé à un angle droit sur l'axe, permet de lire les indications de l'instrument sur un cercle gradué G. On gradue l'appareil empiriquement, par comparaison avec la boussole des tangentes.

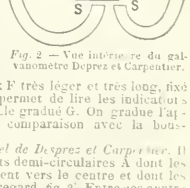

Fig. 2 — Vue intérieure du galvanomètre Deprez et Carpentier.

— *Galvanomètre industriel de Deprez et Carpentier.* Il se compose de deux aimants demi-circulaires A dont les extrémités N, S s'infléchissent vers le centre et dont les pôles de même nom sont en regard (*fig.* 2). Entre ces quatre pôles se trouvent deux bobines formées de bandes de cuivre isolées, enroulées dans le même sens. Dans l'intervalle qui sépare ces deux bobines se trouve un axe vertical supportant deux aiguilles parallèles dont l'une, très petite, en fer doux, est placée dans l'axe des bobines, et dont l'autre, en aluminium, et relativement longue,

est fixée au-dessus de la première, à l'extrémité supérieure de l'axe vertical. Cette aiguille d'aluminium se meut sur un cadran gradué empiriquement en ampères ou en fractions d'ampère.

— *Galvanomètre à mercure, de Lippmann.* Il se compose essentiellement d'une chambre à mercure placée entre les pôles d'un aimant A, et dans laquelle plongent deux tubes contenant du mercure (*fig.* 3). Le système forme donc un tube en U contenant du mercure. Si un courant traverse verticalement la partie horizontale, il se produit une action électromagnétique, et une dénivellation s'établit dans les deux branches verticales. Cette dénivellation est proportionnelle à l'intensité du courant et peut servir à la mesurer; l'instrument est gradué par comparaison.

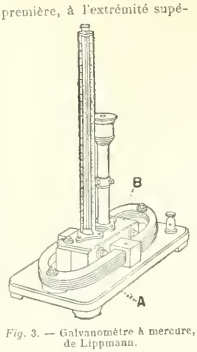

Fig. 3. — Galvanomètre à mercure, de Lippmann.

— *Ampèremètre enregistreur.* Celui de Richard se compose essentiellement d'une palette de fer doux, mobile de vant un électro-aimant (*fig.* 4). Les mouvements de la palette s'inscrivent sur un papier enroulé autour d'un cylindre : celui-ci est animé d'un mouvement de rotation uniforme.

Tous ces instruments ont besoin d'être étalonnés de temps en temps.

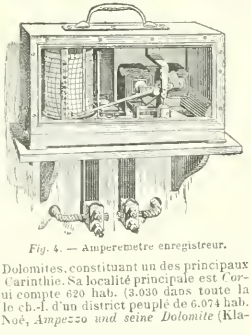
Fig. 4. — Ampèremètre enregistreur.

Ampezzo, vallée alpestre du territ. autrichien, entourée de sommets superbes des Alpes Dolomites, constituant un des principaux défilés menant en Carinthie. Sa localité principale est *Cortina d'Ampezzo*, qui compte 620 hab. (3.030 dans toute la commune), et est le ch.-l. d'un district peuplé de 6.074 hab.

— Bibliogr. : Noë, *Ampezzo und seine Dolomite* (Klagenfurt, 1880).

Ampfing, village de Bavière (district de Mühldorf), sur l'Isen, affluent de l'Inn : 1.000 hab. L'empereur Louis de Bavière y vainquit Frédéric d'Autriche en 1322 (bataille dite « de Mühldorf »). Le général Moreau y commença, en 1800, sa célèbre retraite, quelques jours avant la victoire de Hohenlinden.

Amphanthe du gr. *amphi*, autour, et *anthos*, fleur) n. m. Nom donné aux réceptacles dilatés qui contiennent ou enveloppent les fleurs dans les figuiers, etc. (Peu employé.

Ampharete (du gr. *amphérès*, ajusté des deux côtés. n. m. Genre d'annélides tubicoles, famille des amphar-étidés, renfermant de nombreuses espèces des côtes de l'Europe boréale.

Amphar-étidés (même étymol. qu'à l'article précéd.) n. m. pl. Famille d'annélides tubicoles, caractérisés par leur corps divisé en deux régions, dont l'antérieure, large, est pourvue de soies simples et de crochets, et la postérieure, étroite, ne porte que des crochets. Genres principaux : *amphartre, amphicteis, sabellide*, etc. — *Un* amphar-étide.

Ampharistère (*riss* — du gr. *amphi*, des deux côtés, et *aristeros*, gauche) adj. Qui est maladroit des deux mains.

Amphémérine (du gr. *amphi*, autour, et *hémérá*, jour) adj. f. Se dit d'une fièvre quotidienne rémittente.

— n. f. Cette fièvre elle-même : *L'*amphémérine.

Amphérephe ou **Amphéréphis** (*fiss* — du gr. *amphi*, autour, et *crephein*, couronner. n. m. Genre de la famille des composées. Syn. du genre centrathère.

Amphi prépos. grecque qui signifie Autour de, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots français empruntés du grec, tels que *amphibie, amphibologie, amphisciens, amphithéâtre*, etc. Il ajoute au mot principal une idée de duplication ou de circonvolution.

Amphiale, promontoire de l'anc. Attique, à l'O. de Corydallus. C'est de ce point qu'on partait pour Salamine.

Amphiaraides, descendants d'Amphiaraus : *Acarnas et Amphoterc étaient fils de* l'amphiaraïde *Alcmeon et de Callirhoé.* (Val. Parisot.)

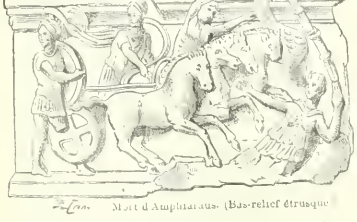
Mort d'Amphiaraus. (Bas-relief étrusque)

Amphiaraus, devin grec, fils d'Oïclès et d'Hypermnestre, gendre d'Adraste, roi d'Argos, qu'il refusa de suivre à la guerre de Thèbes, parce que son art lui avait révélé qu'il y trouverait la mort. Mais son épouse, Eriphyle, séduite par l'offre d'un collier de diamants, découvrit à Polynice, l'un des sept chefs, la retraite où Amphiaraüs s'était caché. Forcé de partir, il combattit devant Thèbes, et fut englouti avec son char dans le sein de la terre. Il fut vengé par son fils Alcméon. Il reçut les honneurs divins à Orope, en Béotie, où lui fut élevé un temple, célèbre par les oracles qu'on y rendait.

Amphiarées n. f. pl. Jeux que les habitants d'Orope célébraient en l'honneur d'Amphiaraus.

Amphiarthrodial, ale adj. Qui a rapport à l'amphiarthrose.

Amphiarthrose (du gr. *amphi*, de part et d'autre, et *arthron*, articulation) n. f. Articulation consistant dans l'union de deux surfaces articulaires planes ou presque planes, en partie contiguës, en partie continues par un tissu fibreux.

— Encycl. Ce genre d'articulations est intermédiaire à la *diarthrose* et à la *synarthrose*. Les *amphiarthroses*, appelées aussi *symphyses*, ne sont susceptibles que de légers mouvements. Les articulations des vertèbres entre elles sont des amphiarthroses.

L'amphiarthrose, d'après ses caractères physiologiques et anatomiques, est une articulation à mouvements très restreints, sans cavité, intra-articulaires et surtout sans membrane synoviale. Les articulations des corps vertébraux entre eux sont des amphiarthroses parfaites.

Amphiaster (*stèr* — du gr. *amphi*, doublement, et *astèr*, étoile) n. m. Double centre autour duquel rayonnent les microsomes, dessinant ainsi deux sortes d'étoiles, dans la première phase de la cariocinèse. V. ce mot.

Amphibie (du gr. *amphi*, deux, et *bios*, vie) adj. Qui vit, qui croit sur la terre et dans l'eau : *Animal, plante* amphibie. *Les loutres, les castors, sont des animaux* amphibies.

— Fig. Se dit d'un homme qui exerce en même temps deux professions tout à fait opposées, qui adopte alternativement deux opinions contraires, qui ménage deux partis adverses, qui occupe une position intermédiaire : *Ils sont* amphibies; *ils vivent de l'église et de l'épée.* (La Bruy.)

— On l'applique de même aux choses qui n'ont pas de nature propre, qui présentent deux faces différentes: *C'était un code* amphibie, *où l'on avait mêlé la jurisprudence française avec la loi romaine.* (Montesq.)

— Substantiv., au prop. et au fig. : *C'est un* amphibie.

— Encycl. Zool. Dans son acception la plus large, *amphibie* sert à désigner les êtres organisés (animaux et végétaux) qui peuvent vivre, soit indifféremment, soit alternativement, dans les eaux d'une part, de l'autre dans l'air ou sur la terre. C'est ainsi qu'on peut citer, parmi les amphibies, les phoques, les lamantins, certains palmipèdes, certaines tortues et quelques sauriens. Pourtant, ces animaux, étant pourvus de poumons, sont organisés pour la vie aérienne. Dans un sens plus rigoureux, le mot *amphibie* sert à désigner des animaux qui vivent d'abord dans l'eau et respirent au moyen de l'air qu'elle renferme, et qui plus tard respirent l'air en nature. Tels sont les batraciens (grenouilles, salamandres, etc.), qu'on appelle aussi pour cette raison *amphibiens*.

On nomme aussi amphibies ou pinnipèdes les mammifères marins tels que les phoques, les otaries, les morses.

— Bot. Les plantes *amphibies* sont celles qui croissent indifféremment dans l'eau ou hors de l'eau, comme la renouée amphibie.

Amphibiens (*bi-in* — rad. *amphibie*) n. m. pl. Nom donné souvent aux *batraciens* qui, à l'état larvaire, vivent dans l'eau, et à l'état adulte ont des organes pulmonaires. V. batraciens. — *Un* amphibien.

Amphibiographe n. m. Qui s'occupe d'amphibiographie.

Amphibiographie (de *amphibie*, et du gr. *graphein*, écrire) n. f. Traite sur les amphibies.

Amphibiographique adj. Qui appartient, qui a rapport à l'amphibiographie.

Amphibiotiques (rad. *amphibie*) n. m. pl. Groupe d'insectes névroptères pseudo-orthoptères, dont les larves, vivant dans l'eau, possèdent généralement des branchies trachéennes. On les divise en trois familles : les *perlidés*, les *éphémérides* et les *libellulidés*. — *Un* amphibiotique.

Amphiblastula (*blèss* — du gr. *amphi*, tous les deux, et de *blastula*) n. f. Sorte de blastula à cavité de segmentation excentrique et aplatie, comme celle de l'œuf de grenouille, qui tient à la fois de l'*archiblastula* et de la *discoblastula*. V. blastula.

Amphiblestroïde *blèss* — du gr. *amphiblêstron*, filet, et *eidos*, forme) adj. Épithète synonyme de *rétiforme*, que l'on ajoute au mot *membrane* pour désigner la rétine, parce qu'elle ressemble à l'épervier, filet de pêcheur.

Amphiblestroïdite (*blèss* —)n. f. Inflammation de la rétine ou membrane amphiblestroïde. Syn. rétinite.

Amphiblestroïdomalacie (*blèss* — rad. *amphiblestroïde*, et *malacie* (du gr. *malakia*, mollesse)) n. f. Ramollissement de la rétine ou membrane amphiblestroïde.

Amphibole (du gr. *amphibolos*, ambigu) n. f. Silicate qui se présente sous de nombreux aspects.

— Encycl. *L'amphibole* est essentiellement composée de silice, de chaux et de magnésie, mais elle renferme souvent aussi de l'oxyde de fer et de l'oxyde de manganèse. Elle cristallise en prismes obliques à base rhomboïdale. On distingue dans ce genre trois espèces principales : *trémolite, actinote* et *hornblende*. Les amphiboles appartiennent aux terrains anciens et aux terrains volcaniques. Elles entrent dans la composition d'un très grand nombre de roches.

Amphibolie (du gr. *amphibolia*, ambiguïté) n. f. Nom donné par Kant à une forme particulière d'équivoque, qui consiste à rapporter à la même faculté et à considérer de la même façon les objets propres de deux facultés différentes. Ainsi, confondre un fait d'expérience avec un concept de l'entendement, un jugement analytique avec un jugement synthétique, c'est faire une *amphibolie*. V. amphibologie.

Amphibolifère (de *amphibole*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui contient de l'amphibole.

Amphibolique adj. Se dit de minéraux dans lesquels l'amphibole entre comme partie constituante.

Amphibolite (de *amphibole*, et du gr. *lithos*, pierre. — L'orthogr. rationn. serait amphibolithe) n. f. Schiste composé en grande partie d'amphibole.

Amphibolocarpées (du gr. *amphibolos*, équivoque, et *karpos*, fruit) n. f. pl. Groupe de la grande famille des fougères. — *Une* amphibolocarpée.

Amphibologie (du gr. *amphibolos*, ambigu, douteux, et *logos*, discours) n. f. Sens équivoque ; ambiguïté ; arrangement de mots qui présente deux sens opposés : *Pour éviter l'*amphibologie, *il faut s'attacher surtout à la construction de ses phrases.* (Dumarsais.)

— Encycl. *L'amphibologie* peut résulter soit d'une construction vicieuse, soit de l'homonymie des mots, soit enfin du double sens que présentent quelques-uns d'entre eux.

Exemple du premier cas : *Je vous envoie un petit chien par ma servante qui a les oreilles coupées*, au lieu de : « *Je vous envoie par ma servante un petit chien*, » etc.

Exemple du second cas : Le cardinal Dubois avait un frère qu'il avait placé dans ses bureaux, et qui ne brillait pas par l'intelligence. Il sonne, un laquais accourt : « Que veut monseigneur? — *Dubois.* » Le domestique apporte en effet *du bois.* « Ce n'est pas cette *bûche*-là que je demande, lui dit le cardinal ; faites venir mon frère. »

Exemple du troisième cas : Un professeur de collège, entrant dans sa classe, un jour d'hiver, s'aperçoit que le poêle n'a pas été allumé. Il appelle un domestique, auquel il demande du bois et du charbon allumé. Le domestique revient aussitôt, apportant une grosse bûche : « Ah! ah! s'écrie le professeur, voici le *principal.* » Un rire général l'avertit sur-le-champ qu'il venait de commettre une malencontreuse amphibologie, et, le principal informé de la chose, taoça vertement le pauvre homme.

Mais ces amphibologies n'en sont pas, à proprement parler, puisqu'elles résultent de l'ignorance des règles de la syntaxe, ou d'une erreur sur les mots. La vraie, la seule amphibologie que présente la langue française résulte des mots à *double sens* comme les suivants : *Louer* une maison (peut s'entendre indistinctement du propriétaire et du locataire). — La locution conjonctive *rien moins que*, suivie d'un substantif, peut être à volonté affirmative ou négative : « Cet homme n'est *rien moins que* votre bienfaiteur. » Est-il votre bienfaiteur, ou ne l'est-il pas? — Voilà une lettre *mal écrite* : il est impossible de distinguer si *mal écrite* se rapporte au style ou à la calligraphie.

Qui n'eût craint le tonnerre en trahissant son *hôte?*
V. Hugo.

Le mot *hôte* signifie également bien celui qui *reçoit* et celui qui est *reçu*.

— Syn. **Amphibologie, ambiguïté, double sens, équivoque.** V. ambiguïté.

Amphibologique (rad. *amphibologie*) adj. Ambigu, équivoque : *Phrase* amphibologique. *Les oracles étaient presque toujours* amphibologiques.

— Syn. **Amphibologique, ambigu, équivoque, louche.** V. ambigu.

Amphibologiquement adv. D'une manière amphibologique.

Amphiboloïde (de *amphibole*, et du gr. *eidos*, forme) adj. Qui a l'apparence de l'amphibole.

Amphiboloschiste (*schiss* — du gr. *amphibolos*, ambigu, et de *schiste*) n. m. Agrégat schisteux formé de quartz, d'amphibole et quelquefois de feldspath.

Amphibolure (du gr. *amphibolos*, ambigu, et *oura*, queue) n. m. Nom donné à un genre d'iguaniens. Syn. grammatophore.

Amphibos (*boss* — du gr. *amphi*, aux environs, et *bous*, bœuf) n. m. Genre de bovidés fossiles, dont les débris ont été trouvés par Falconer dans le tertiaire des collines Siwalik (Hindoustan).

Amphibranchie (du gr. *amphi*, autour, et de *branchies*) n. f. Espace autour des glandes des gencives.

Amphibraque (du gr. *amphi*, des deux côtés, et *brachus*, bref) n. m. et adj. Dans la prosodie anc., Pied composé d'une longue entre deux brèves. Syn. brachychorée.

Amphicarpe (du gr. *amphi*, de part et d'autre, et *karpos*, fruit) adj. Qui a des fruits de deux sortes, soit quant à la forme, soit quant à l'époque de leur maturité.

— n. m. pl. Genre de graminées-panicées, voisin du millet, à épillets bifores et monoïques, originaire de l'Amérique du Nord : *Des* amphicarpes. *Un* amphicarpe.

Amphicarpée (même étymol. qu'à l'article précéd.) n. f. Genre de plantes de la famille des légumineuses, propro à l'Amérique septentrionale, à l'Himalaya et au Japon.

Amphicénanthèes (du gr. *amphi*, autour ; *kénos*, vide, et *anthos*, fleur) n. f. pl. Groupe de plantes de la famille des composées. — *Une* amphicénanthée.

Amphicéphale (du gr. *amphi*, des deux côtés, et *képhalé*, tête) n. m. Lit des anciens qui avait deux chevets, l'un à la tête et l'autre aux pieds.

Amphichorde (*kor* — du gr. *amphi*, autour, et *khordé*, corde) n. m. Genre de champignons, généralement réuni au genre isaire (*isaria*).

Amphiclée ou mieux **Amphicée**, ville de l'anc. Grèce (Phocide). Elle possédait un temple où Bacchus, d'après la légende, envoyait aux malades des songes dans lesquels il leur indiquait les remèdes propres à leur guérison.

Amphicœle (*cé*) adj. Anat. V. amphicœlien, enne.

Amphicœlias (*cé, âss* — du gr. *amphikoilos*, creux des deux côtés) n. m. Genre de reptiles dinosauriens fossiles, dans les terrains crétacés des montagnes Rocheuses, caractérisés par leurs vertèbres concaves des deux côtés ; de très grande taille, les vertèbres dorsales ont jusqu'à 2 m. de hauteur.

Amphicœlien, enne (*li-in, èn'* — du gr. *amphi*, des deux côtés, et *koilos*, creux) adj. Anat. Se dit d'une vertèbre dont les deux faces articulaires sont concaves, ou d'un animal dont les vertèbres présentent ce caractère.

— n. m. pl. Paléont. Groupe de crocodiles fossiles, comprenant les formes à vertèbres amphicœliennes, que l'on trouve dans le terrain jurassique, et renfermant les genres *mystriosaurus* et *teleosaurus* : *Les* amphicœliens. *Un* amphicœlien.

AMPHICOMA (du gr. *amphi*, autour, et *komé*, chevelure), n. f. Genre de plantes herbacées, vivaces, de la famille des bignoniacées, tribu des técomées, qui proviennent de l'Himalaya et qui sont quelquefois cultivées. Les fleurs, à corolle infundibuliforme, irrégulière, à cinq lobes, sont roses, et disposées en grappes lâches terminales.

AMPHICOME (même étymol. qu'à l'article précédent) n. f. Genre de coléoptères lamellicornes, famille des glaphyridés, renfermant des formes de taille moyenne, ordinairement métalliques et velues, dont les nombreuses espèces habitent la Grèce, la Turquie et l'Asie Mineure. Citons l'*amphicoma vittata* (Méditerranée orientale); l'*amphicoma syriaca* (Syrie), etc.

Amphicome de Syrie (grossie d'un tiers).

AMPHICORDIUM (*om'* — du gr. *amphi*, de part et d'autre, et *chordé*, corde) n. m. Instrument de musique, usité autrefois en Italie. C'était une sorte de grosse contrebasse en bois, montée de douze cordes, et à laquelle on donnait parfois aussi le nom de *lyre barberine*.

AMPHICRATE, orateur athénien du IIe siècle av. J.-C. Exilé à Sélecucie, il refusa d'enseigner la rhétorique aux habitants, et se retira près de Cléopâtre, femme de Tigrane II, roi d'Arménie; bientôt il éprouva à la cour de ce monarque des désagréments tels, qu'il se laissa, dit-on, mourir de faim. Cléopâtre le regretta et le fit ensevelir magnifiquement.

AMPHICRÉATINE (du gr. *amphi*, autour, et *kréas*, *atos*, chair) n. f. Base faible ou leucomaïne, que A. Gautier a retirée des muscles et de l'extrait musculaire, où elle existe en très petite quantité. Ce sont des prismes brillants, peu solubles dans l'eau et dans l'alcool. Sa formule est $C^{8}H^{17}Az^{3}O^{2}$; ses caractères la rapprochent de la *créatine*.

AMPHICTÉIS (*iss* — du gr. *amphi*, autour, et *kteis*, peigne, branchies) n. m. Genre d'annélides tubicoles, famille des ampharétidés, renfermant des espèces des côtes de la Grande-Bretagne et du Spitzberg.

AMPHICTÈNE (du gr. *amphi*, des deux côtés, et *kteis*, *ktènos*, peigne) n. m. Genre d'annélides tubicoles, type de la famille des amphicténidés et dont les espèces habitent nos mers.

AMPHICTÉNIDÉS n. m. pl. Famille d'annélides tubicoles, habitant des tubes droits ou courbes, faits de fins grains de sable agglomérés. Genres principaux : *pectinaire*, *amphictène*, *lagis*, etc. — *Un* AMPHICTÉNIDÉ.

AMPHICTIS (*iss* — du gr. *amphi*, près de, et *iktis*, civette) n. m. Genre de viverridés fossiles, appartenant au terrain miocène.

AMPHICTYON (*ksi*), un des fils de Deucalion et de Pyrrha. Les Grecs lui attribuaient l'institution des *amphictyonies*.

AMPHICTYON (*ksi* — de *Amphictyon*, n. pr.) n. m. Représentant de l'une des villes confédérées de la Grèce, qui avaient droit de suffrage dans le *conseil amphictyonique*.

AMPHICTYONAT (*ksi-o-na*) n. m. Qualité d'amphictyon.

AMPHICTYONIDE (*ksi*) adj. Se disait de chacune des villes qui avaient droit d'envoyer un représentant au conseil des amphictyons : *Ville* AMPHICTYONIDE.

AMPHICTYONIE (*ksi*) n. f. Droit qu'avaient certaines villes de la Grèce d'envoyer un député au conseil des amphictyons.

— Assemblée ou Conseil des amphictyons.

— ENCYCL. Dans l'ancienne Grèce, on donnait le nom de *amphictyonies* à des associations d'États, à la fois politiques et religieuses, et dont l'institution était attribuée à Amphictyon, fils de Deucalion. Dans les temps primitifs, ces associations étaient nombreuses. Il y en avait à Corinthe, dans l'île de Calaurie, à Délos, etc. La plus célèbre était celle qui avait lieu le printemps à Delphes, l'automne aux Thermopyles. Douze peuples y envoyaient leurs députés : les Thessaliens, les Béotiens, les Doriens, les Ioniens, les Perrhèbes, les Magnètes, les Dolopes, les Locriens, les Œtéens, les Achéens-Phthiotes, les Maliens, les Phocidiens. Les attributions du conseil des amphictyons étaient surtout religieuses, et ses décisions déterminèrent plusieurs guerres sacrées. Il réglait aussi les différends entre les villes amphictyoniques, qui, dans les cas de guerre, se reconnaissaient mutuellement certaines garanties, comme de s'accorder des trêves, de ne point détourner l'eau d'une ville assiégée, etc. Le conseil pouvait appeler à l'exécution de ses décrets tous les peuples qui faisaient partie de la confédération. En se développant, cette institution eût pu devenir le germe de l'unité de la Grèce ; mais l'esprit d'individualisme de la race hellénique ne permit jamais à ce conseil de prendre le caractère d'une diète nationale, et d'être autre chose qu'une sorte de tribunal de conciliation, étendant sa juridiction sur les attentats contre le droit des gens, punissant par une sorte d'excommunication ceux qui profanaient les temples ou violaient les territoires sacrés, et armant parfois contre les coupables tout le corps amphictyonique.

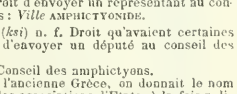

Monnaie d'argent des amphictyons.

AMPHICTYONIQUE (*ksi*) adj. Qui appartient, qui a rapport aux amphictyons : *Ligue* AMPHICTYONIQUE.

AMPHICTYONIS, surnom de Cérès, tiré d'un temple élevé à l'endroit où s'assemblaient les amphictyons.

AMPHICYLIS (*liss* — du gr. *amphiculéin*, rouler) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des anisotomidés, renfermant de petites formes rondes, brunes ou rousses, vivant dans les forêts d'Europe. Citons l'*amphicylis bicolor*, l'*amphicylis globiformis*.

AMPHICYON (du gr. *amphi*, près de, et *kuôn*, chien) n. m. Genre de carnassiers fossiles de grande taille, trouvés dans le terrain miocène, intermédiaires entre les chiens et les ours.

AMPHICYRTIEN, ENNE (*ti-in, èn'* — du gr. *amphikurtos*, même signif.) adj. Convexe des deux côtés : *Certaines tortues ont des vertèbres cervicales* AMPHICYRTIENNES. (Terme peu employé.)

AMPHIDASYS (*ziss* — du gr. *amphidasus*, velu des deux côtés) n. m. Genre d'insectes lépidoptères, sous-ordre des géométrines, famille des dendrométridés, renfermant des phalènes bombycoïdes, à corps court, poilu, sans trompe, à femelles aptères dans certaines espèces. Habitent l'Europe. Citons l'*amphidasys betularia*, phalène du bouleau, commun en été; l'*amphidasys prodromasia*, qui vit sur les peupliers et les chênes.

Amphidasys du bouleau (grossi d'un tiers).

AMPHIDE (du gr. *amphi*, de part et d'autre) adj. Nom donné par Berzélius aux sels qui, d'après lui, sont dus à la combinaison de composés produits par des corps que ce chimiste appelait *amphigènes*.

AMPHIDERME (du gr. *amphi*, autour, et *derma*, peau) n. m. Syn. de CUTICULE, épiderme des plantes.

AMPHIDESME (*dèss* — du gr. *amphi*, doublement, et *desmos*, lien) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, famille des mactridés, renfermant un grand nombre d'espèces, répandues dans presque toutes les mers. On en connaît aussi quelques-unes à l'état fossile.

AMPHIDESMION (*dèss* — du gr. *amphi*, autour de, et *desmos*, lien) n. m. Genre de fougères alsophilées de l'Amérique tropicale, à frondes simplement pinnées.

AMPHIDIARTHROSE (du gr. *amphi*, de chaque côté, et *diarthrôsis*, articulation) n. f. Articulation qui permet le mouvement en deux sens.

AMPHIDION (du gr. *amphidein*, lier autour) n. m. Genre de mousses, voisin des zygodon, dont une espèce se trouve en Auvergne, en Normandie et en Bretagne. Syn. AMPHOIDION.

AMPHIDONAX (du gr. *amphi*, autour, proche, et *donax*, roseau) n. m. Genre de plantes de la famille des graminées, tribu des arundinacées, originaire du Brésil.

AMPHIDONTE (du gr. *amphi*, autour de, et *odous*, *odontos*, dent) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, famille des ostréidés, et voisin des gryphés.

AMPHIDOXE (du gr. *amphidoxos*, controversé) n. f. Genre de plantes de la famille des composées-inuloïdées, originaires de l'Afrique australe.

AMPHIDOXOTHÉRIUM (*om'* — du gr. *amphidoxein*, être dans le doute, et *thèrion*, animal) n. m. Genre de mammifères insectivores fossiles de la taille d'une taupe, dont les débris ont été trouvés dans les phosphorites du Quercy.

AMPHIDROMIES (du gr. *amphi*, autour, et *dromos*, course) n. f. pl. Fêtes célébrées chez les anciens Grecs à la naissance d'un enfant qu'on promenait solennellement autour du foyer. La fête se terminait par des festins auxquels assistaient les parents qui apportaient des cadeaux.

AMPHIGAMES (du gr. *amphi*, autour de, et *gamos*, mariage) n. m. pl. Nom donné par quelques auteurs aux champignons, lichens, etc. (Inus.) Syn. CRYPTOGAMES. — *Un* AMPHIGAME.

AMPHIGASTRE (du gr. *amphi*, autour de, et *gastèr*, ventre) n. m. Se dit des appendices foliacés qu'on observe chez certaines hépatiques, tels que les *marchantia*.

AMPHIGASTRULA (du gr. *amphi*, autour, et de *gastrula*) n. f. Sorte de *gastrula* qui dérive de l'amphiblastula. V. GASTRULA.

AMPHIGÈNE (du gr. *amphi*, doublement, et *génos*, origine) adj. Bot. Nom donné par Adolphe Brongniart aux cryptogames (algues, champignons, lichens) dont les thalles ou organes de végétation s'accroissent dans tous les sens; il a appelé *acrogènes* les cryptogames dont l'accroissement se fait par le sommet.

— Anc. chim. Nom donné par Berzélius aux corps simples qui produisent des acides et des bases : *L'azygène, le soufre, le sélénium, le tellure sont des corps* AMPHIGÈNES.

— n. m. Minér. L'*amphigène* ou *leucite* est un silicate d'alumine et de potasse ($K^{2}Al^{2}Si^{4}O^{12}$) que de Lapparent classe dans le genre feldspathoïde, à la suite du genre feldspath et qui se rencontre fréquemment dans les roches ignées et dans les laves des volcans modernes.

AMPHIGÉNIQUE adj. Se dit de substances minérales qui contiennent des cristaux d'amphigène disséminés.

AMPHIGÉNITE n. f. Basalte où le feldspath est, en grande partie, remplacé par de l'amphigène.

AMPHIGLÉNA (du gr. *amphi*, autour, et *glènê*, œil) n. m. Genre d'annélides tubicoles, appartenant à la famille des serpulidés et à la sous-famille des sabellinés, renfermant des formes hermaphrodites, dépourvues de collier et munies de branchies pinnatifides : *amphiglena mediterranea* (Méditerranée).

AMPHIGLOSSE (du gr. *amphiglossos*, équivoque) n. f. Genre de composées-inuloïdées, renfermant des plantes de l'Afrique australe.

AMPHIGOURI (du gr. *amphi*, autour, et *gyros*, cercle) n. m. Paroles ou écrit obscur, embrouillé, inintelligible : *La langue française est éminemment contraire à l'*AMPHIGOURI *métaphysique*. (Malte-Brun.)

— ENCYCL. L'*amphigouri* est le plus souvent involontaire; mais il peut aussi être voulu, et il devient alors un artifice littéraire. Rabelais et Scarron en ont usé. Comme exemples classiques de l'amphigouri entendu dans ce sens, on peut citer la plaidoirie de Petit-Jean dans les *Plaideurs*, le compliment de Thomas Diafoirus dans le *Malade imaginaire*, ou encore le jargon que Molière met dans la bouche de ses précieuses ridicules.

AMPHIGOURIQUE adj. Qui a le caractère de l'amphigouri : *Style* AMPHIGOURIQUE. *Vers* AMPHIGOURIQUES.

— Par ext. S'applique aux personnes dont les vers, le style, sont amphigouriques : *Poète* AMPHIGOURIQUE.

AMPHIGOURIQUEMENT adv. D'une manière amphigourique.

AMPHIGOURISME (*iss*) n. m. Vice de ce qui est amphigourique; amour de l'amphigouri : *Sans compter l'*AMPHIGOURISME, *qui a droit à tous nos respects.* (C. Saint-Saëns.)

AMPHIGYNANTHÉES (du gr. *amphi*, autour, *gynê*, femelle, et *anthos*, fleur) n. f. pl. Groupe de plantes de la famille des synanthérées. — *Une* AMPHIGYNANTHÉE.

AMPHIHEXAÈDRE (du gr. *amphi*, de part et d'autre, et de *hexaèdre*) adj. Cristal qui présente deux hexaèdres en deux sens différents.

AMPHILASIE (du gr. *amphi*, autour de, et *lasios*, velu) n. f. Section du genre pétalacte, créée pour des plantes de la famille des composées.

AMPHILEPTE (du gr. *amphi*, des deux côtés, et *leptos*, grêle, mince) n. m. Genre d'infusoires hétérotriches, famille des trachélidés, ayant leur bouche située à droite sur le bord ventral.

AMPHILESTE (*less* — du gr. *amphi*, exprimant le doute, et *lèstès*, brigand) n. m. Genre de mammifères fossiles de l'ordre des marsupiaux, voisin des amphithériums de l'oolite.

AMPHILITHIDÉS (du gr. *amphi*, autour, et *lithos*, pierre) n. m. pl. Se dit des radiolaires ayant un squelette siliceux formé de sphères grillagées complètes, disposées hors de la capsule centrale. — *Un* AMPHILITHIDÉ.

AMPHILOCHIE (du gr. *amphi*, des deux côtés, et *locheia*, enfantement) n. m. Genre de plantes de la famille des vochysiacées, d'origine brésilienne.

AMPHILOCHIENS, anc. peuple de la Grèce, à l'E. du golfe d'Ambracie. La capitale du pays était *Amphilochikon Argos* (auj. *Karnouvio*). — *Un* AMPHILOCHIEN.

AMPHILOGITE n. f. Mica. Variété de muscovite.

AMPHILOME (du gr. *amphi*, autour, et *lôma*, frange) n. m. Genre de lichens, caractérisés par des apothécies munies d'un double bord.

AMPHILONCHE (du gr. *amphi*, autour, et *logchê*, lance, pointe) n. m. Genre de radiolaires pourvus d'un squelette formé de vingt piquants radiaux siliceux, soudés entre eux au milieu de la capsule centrale.

AMPHILOPHE (du gr. *amphi*, autour, et *lophos*, crête) n. m. Genre de plantes de la famille des bignoniacées, qui se rencontrent depuis le Mexique jusqu'au sud de l'Amérique.

AMPHILOQUE, fils d'Amphiaraüs et d'Eriphyle, devin comme son père, prit part à la guerre des Épigones, se rendit au siège de Troie, et, à son retour, fonda avec les devins Mopsus et Calchas la ville de Mallos en Cilicie. Il eut ensuite dans cette ville un oracle très réputé au temps de Pausanias.

AMPHILOQUE (saint), évêque d'Icone, né en Cappadoce, vivait dans la deuxième moitié du IVe siècle. Il présida plusieurs conciles, et écrivit de nombreux ouvrages contre les hérétiques. Il contribua à faire proclamer le dogme de Nicée loi d'Etat et poursuivre l'arianisme comme un crime.

AMPHIMACRE (du gr. *amphi*, autour, et *makros*, long) n. m. et adj. Dans la prosodie grecque et latine, Pied formé de trois syllabes, dont une brève entre deux longues.

AMPHIMALLE (du gr. *amphi*, autour, et *mallos*, laine) n. m. Antiq. rom. Étoffe de laine épaisse ayant un long poil des deux côtés du tissu et qui servait à faire des tapis, des vêtements d'hiver, etc.

— Au IVe siècle, Coiffure que portaient les diacres.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des méloïdontbidés, renfermant des rhizotrogues très poilus, dont les quarante espèces sont réparties dans l'Europe moyenne et orientale. Citons l'*amphimallus solstitialis*, très commun en été, qui vole en juillet, le soir, autour des arbres fruitiers; l'*amphimallus pini* (France du sud); l'*amphimallus tataricus* (Caucase), etc.

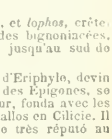

Amphimalle (grossi d'un tiers).

AMPHIMÉDON, fils de Mélanthée, un des prétendants de Pénélope, tué par Télémaque.

AMPHIMÉTRIQUE (du gr. *amphi*, autour, et *métron*, mesure) adj. Se dit des substances dont les cristaux offrent une égale incidence dans certaines de leurs faces.

AMPHIMIMÉTIQUE (du gr. *amphi*, autour, et *mimêtès*, imitateur) adj. Nom donné à une variété de chaux carbonatée, dont les cristaux sont composés du rhomboïde primitif et de deux dodécaèdres, dont l'un a le grand angle de ses faces égal à la plus grande incidence des faces du primitif, et l'autre la plus grande incidence de ses faces double de la plus petite de celles du primitif.

AMPHIMONAS (*nass* — du gr. *amphi*, autour, et *monas*, monade) n. f. Genre d'infusoires flagellates sans bouche distincte, nus, à flagellums égaux, fixés par un pédoncule capillaire.

AMPHINEURES (du gr. *amphi*, autour, et *neura*, corde, nerf) n. m. pl. Classe de mollusques à corps symétrique, ayant la bouche et l'anus aux deux extrémités opposées du corps, et les téguments palléaux contenant des spicules. — *Un* AMPHINEURE.

— ENCYCL. Les *amphineures* n'ont pas de coquille univalve ou bivalve; leur corps est vermiforme, entouré complètement par le manteau aplacophores, ou est large, aplati, et porte sur le dos huit plaques transversales cornéo-calcaires (polyplacophores). Ils comprennent les familles des chitonidés, néoméniidés et des chætodermidés. Tous sont marins.

AMPHINOME (du gr. *amphinômê*, je m'agite en rond) n. f. Genre d'annélides errantes, famille des amphinomides, caractérisé par quatre yeux, des branchies en houppe ou arborescentes, un cirro dorsal et des soies ventrales en crochet, etc.

AMPHINOMÉ, femme d'Éson et mère de Jason. Elle se tua, du chagrin qu'elle éprouva de la longue absence de son fils, parti pour la conquête de la toison d'or. Selon d'autres auteurs, son époux et son fils Promachus ayant

été mis à mort par Pélias, elle se rendit chez ce dernier et, l'ayant maudit, se frappa d'un poignard.

AMPHINOMUS. Hist. V. ANAPIUS.

AMPHION (du gr. *amphion*, manteau) n. m. Larve du geere amphitalme *willemoesia*. Ce genre est un crustacé macroure, qui vit dans les grands fonds et appartient à la famille des *palinuridæ*.

AMPHION, localité de la Haute-Savoie, comm. de Publier, arr. de Thonon, sur le lac Léman; 510 hab. Eaux bicarbonatées mixtes ou ferrugineuses, de 8° à 13° C., pour la chlorose, l'anémie, les affections du tube digestif.

AMPHION, musicien grec, fils d'Antiope et de Jupiter. Apollon lui fit présent d'une lyre d'or. Aidé de son frère Zethus, il s'empara de Thèbes pour venger les injures faites à leur mère, et bâtit alors les remparts, dont les pierres, suivant les récits des poètes, venaient se placer d'elles-mêmes au son de sa lyre. Amphion était l'époux de cette malheureuse Niobé, dont les quatorze enfants furent tués à coups de flèches par Apollon. Sa lyre est restée célèbre et sert à caractériser poétiquement la facilité avec laquelle s'accomplit un travail pénible. V. TAUREAU FARNÈSE.

AMPHION, sculpteur grec du Ve siècle av. J.-C., élève de Ptolique de Corcyre et auteur d'un groupe qui se trouvait au temple de Delphes. — Le même nom est porté par un peintre contemporain d'Apelle.

AMPHION, fils d'Hyperasios, roi de Pellène, en Achaïe, et frère d'Astérios. Il fut un des Argonautes. — Un des fils d'Amphion et de Niobé, le seul épargné par Apollon. — Un des chefs épéens à la guerre de Troie.

AMPHIOXUS (*kuss* — du gr. *amphi*, des deux côtés, et *oxus*, aigu) n. m. Petit animal marin pisciforme, représentant la forme la plus simple de l'embranch. des vertébrés. — ENCYCL. Considéré d'abord par Pallas comme un mollusque gastéropode du genre limace, l'*amphioxus* a été tour à tour regardé comme un poisson d'une organisation très simple, comme l'ancêtre des vertébrés, comme un vertébré dégénéré, ou bien comme formant un groupe à part servant de passage entre les vertébrés et les tuniciers. Quoi qu'il en soit, il constitue le type unique du groupe des acraniens ou leptocardiens. V. LEPTOCARDIENS.

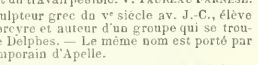
Amphioxus (grand. naturelle)

AMPHIPHAGIE (*ji* — du gr. *amphi*, l'un et l'autre, et *phagein*, manger) n. f. Aptitude à se nourrir de toutes sortes d'aliments.

AMPHIPLEURÉES n. f. pl. Famille d'algues fossiles, de très petite taille, et distribuées dans les eaux douces et salées. — *Une* AMPHIPLEURÉE.

AMPHIPNEUSTE (*pneuss* — du gr. *amphi*, des deux côtés, et *pneim*, respirer) adj. Se dit des animaux qui respirent en même temps par des branchies et par des poumons. — n. m. pl. Groupe de mollusques terrestres aus, renfermant les oncidés : *Des* AMPHIPNEUSTES. *Un* AMPHIPNEUSTE.

AMPHIPODE (du gr. *amphi*, doublement, et *pous*, *podos*, pied) adj. Qui a deux sortes de pieds, au moyen desquels il saute et nage à volonté. — n. m. pl. Ordre de crustacés édriophtalmes, renfermant les formes à corps latéralement comprimé, ayant des lamelles ou des sacs respiratoires aux péréiopodes; les quatre premiers péréiopodes dirigées en avant et souvent différents des autres; pléopodes non foliacés. Tous mènent une existence aquatique et nagent rapidement ou sautent dans l'eau. Se divisent en trois sous-ordres : *lémodipodes*, *crevettines*, *hypérines* (v. ces mots.) : *Des* AMPHIPODES. *Un* AMPHIPODE.

AMPHIPOGON (du gr. *amphi*, autour, et *pogôn*, barbe) n. m. Genre de pappophorées, originaires de l'Australie, renfermant des plantes cespiteuses, à feuilles sétacées, à fleurs en épis, souvent capituliformes, à épillets extérieurs stériles verticillés et formant involucre.

AMPHIPOLES (du gr. *amphipolein*, veiller sur) n. m. pl. Magistrats de Syracuse, institués par Timoléon après l'expulsion de Denys le Tyran, et qui gouvernèrent pendant trois ents ans. — *Un* AMPHIPOLE.

AMPHIPOLIS (*liss*), anc. ville de la Grèce, sur le Strymon, à quelques kilomètres de l'embouchure de ce fleuve. Ce fut d'abord une colonie d'Athènes, et Thucydide fut exilé pour n'avoir pas su la défendre contre les Lacédémoniens. Indépendante depuis 421, Amphipolis fut prise d'assaut par Philippe en 358. Patrie du critique Zoïle. ‖ Auj. *Neokhori*.

AMPHIPORE (du gr. *amphi*, des deux côtés, et *poros*, ouverture) n. m. Genre de vers némertiens, type de la famille des amphiporidés; habitent nos mers. Citons l'*amphiporus lactifloreus* (0m,12 de long), sous les pierres (toutes les côtes de France).

AMPHIPORIDÉS n. m. pl. Famille de vers némertiens, sous-ordre des inermes, renfermant les genres *amphipore*, *drépanophore*, *némerte*, etc. — *Un* AMPHIPORIDÉ.

AMPHIPOSITIVE adj. f. Se dit, en photographie, d'une image qui, au développement, apparaît positive, et non négative. — ENCYCL. Ce phénomène, observé par Heilmann, a été étudié pour la première fois par de La Blanchere, qui a remarqué qu'il se produisait surtout sur des glaces partiellement voilées; Janssen a depuis constaté qu'en exagérant le temps de pose, on obtenait alternativement, selon l'exagération, une image négative, une image positive, ou un voile. (V. SOLARISATION.) L'addition au bain de développement de certaines substances, telles que les sulfocarbamides, produit le même effet. On est arrivé à produire, non plus accidentellement, mais couramment, de telles images. V. CONTRE-TYPES.

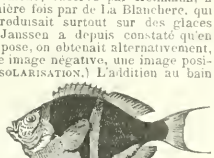
Amphiprion (environ 0m,10 de long).

AMPHIPRIONS (du gr. *amphi*, autour, double, et *priôn*, scie) n. m. pl. Genre de poissons acanthoptères, famille des pomacentridés, renfermant des formes remarquables par l'éclat de leurs couleurs tranchées, rouges, bleues, fauves, rayées de noir. Très nombreuses espèces des mers chaudes, surtout de l'océan Indien. — *Un* AMPHIPRION.

AMPHIPROSTYLE (*pross* — du gr. *amphi*, de part et d'autre; *pro*, devant, et *stulos*, colonne) n. m. et adj. Se disait, dans l'antiquité, de certains temples ou édifices qui avaient à chaque extrémité un portique ouvert à quatre colonnes et s'avançant en saillie : *Un* AMPHIPROSTYLE. *Temple* AMPHIPROSTYLE.

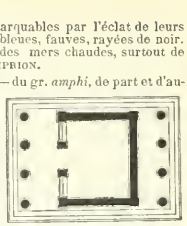
Amphiprostyle. — Plan du temple de la Victoire Aptère (Athènes).

AMPHIPTÈRE (du gr. *amphi*, des deux côtés, et *pteron*, aile) n. m. Figure de fantaisie représentant un serpent ou plutôt un dragon muni de deux ailes. L'*amphiptère* est toujours représenté vivant ou ondé; il ne faut pas le confondre avec l'*amphisbène*. V. ce mot.

AMPHIPYRE (du gr. *amphi*, autour de, et *pûr*, feu) n. m. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des noctuelles. L'espèce type, *amphipyra pyramidea*, est assez commune en France.

AMPHIPYRÉNINE (même étymol. qu'à l'article précéd.) n. f. Substance spéciale, voisine de la pyrénine, constituant la membrane du noyau des cellules végétales.

Amphipyre (grand. natur.).

AMPHIROA n. f. Genre d'algues du groupe des coralinées, à frondes incrustées de calcaire et planes, dichotomes, trichotomes ou verticillées. Les espèces de ce genre sont répandues dans les diverses mers.

AMPHIRRHEUX (*eu*), **EUSE** adj. Se dit de la partie sur laquelle se dévide ou s'enroule la corde d'une machine dont on se sert pour lever des fardeaux. ‖ S'empl. aussi comme subst. masc. en s'appliquant au treuil ou tambour autour duquel sont les spires de la corde : *Un* AMPHIRRHEUX.

AMPHISARQUE (du gr. *amphi*, autour, et *savx*, *sarkos*, chair) n. m. Fruit sec, indéhiscent, ligneux à l'extérieur et pulpeux à l'intérieur.

AMPHISAURE (du gr. *amphi*, exprimant le doute, et *sauros*, lézard) n. m. Genre de reptiles fossiles, du groupe des dinosauriens, famille des amphisauridés. — ENCYCL. Le genre *amphisaure* est remarquable par ses os longs et grêles, rappelant ceux des oiseaux; ses débris se trouvent dans les grès rouges triasiques de l'Amérique.

AMPHISAURIDÉS (rad. *amphisaure*) n. m. pl. Famille de dinosauriens fossiles, caractérisée par des vertèbres biconcaves et par cinq doigts devant et trois derrière. — *Un* AMPHISAURIDÉ.

AMPHISBÈNE (*fiss* — du gr. *amphi*, des deux côtés, et *baineiv*, marcher) n. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens annelés, famille des *amphisbènidés*, provenant de l'Amérique méridionale. — Blas. Figure de fantaisie représentant un serpent dont la queue, tournée en volute, se termine par une tête, ce qui en fait une à chaque extrémité.

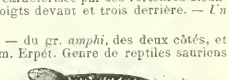
Amphisbene (atteint 0m,50 de long).

— ENCYCL. Erpét. La tête des *amphisbènes* est plate; les dents sont implantées sur le côté interne des mâchoires; ils présentent deux grandes plaques nasales séparées et deux paires de plaques frontales derrière elles. Le museau est arrondi et les pores préanaux sont distincts. Les amphisbènes vivent sous terre, surtout dans les fourmilières.

Amphisbène. (Blas.)

AMPHISBÉNIDÉS (*fiss*) n. m. pl. Famille de reptiles sauriens annelés, renfermant des formes pleurodontes, sans membres ni disque sternal. Genres principaux : *amphisbène*, *blanus*, *anops*. — *Un* AMPHISBÉNIDÉ.

AMPHISCIENS (*fiss-ci-in* — du gr. *amphi*, des deux côtés, et *skia*, ombre) n. m. pl. Se dit des habitants de la zone torride, qui voient leur ombre tantôt au S., tantôt au N., selon que le soleil est d'un côté ou de l'autre de l'équateur. — *Un* AMPHISCIEN.

AMPHISCOPIE (*fiss* — du gr. *amphi*, autour, et *skopia*, action d'observer) n. f. Genre d'acanthacées, tribu des gendarussées, comprenant des plantes herbacées ou frutescentes, originaires de l'Amérique tropicale.

AMPHISILE (du gr. *amphi*, des deux côtés, et *sia* [pour *thea*] vue) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des fistularidés ou aulostomes, à corps allongé et comprimé latéralement, à mâchoires formant un long bec grâce auquel ces poissons de l'océan Indien jettent de l'eau sur les insectes pour les faire tomber dans la mer. Les Malais appellent les amphisides « poissons couteaux » (*tikann pissoh*).

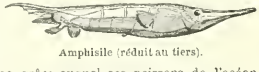
Amphisile (réduit au tiers).

AMPHISMILE (*fiss* — du gr. *amphi*, des deux côtés, et *smilê*, couteau) n. f. Scalpel ou bistouri à deux tranchants.

AMPHISPHALSIS (*fiss-fal-siss* — gr. *amphisphalsis*, action de retourner de l'autre côté) n. m. Mouvement circulaire que l'on imprime à l'os de la cuisse, pour le réduire quand il est luxé.

AMPHISPORE (*fiss*) ou **AMPHISPORIUM** (*fiss, om'* — du gr. *amphi*, des deux côtés, et *spora*, semence) n. m. Genre de champignons, de la famille des gastéromycètes.

AMPHISSA, ville de Grèce, à l'O. du Parnasse, la ville principale des Locriens Ozoles. En 339 av. J.-C., elle fut détruite par Philippe de Macédoine, chargé d'exécuter contre elle un arrêt des amphictyons. Elle se releva de ses ruines et prit part, en 278, à la guerre contre les Gaulois. Amphissa (ou *Salona*) est aujourd'hui une ville de 8.375 hab., ch.-l. de l'éparchie de la Parnasside.

AMPHISSA, fille de Macar et petite-fille d'Eole, qui, d'après Pausanias, donna son nom à une ville de Phocide.

AMPHISSUS (*suss*), fils d'Apollon et de Dryope, célèbre par sa force prodigieuse; fondateur de la ville d'Œta, sur la montagne de ce nom.

AMPHISTÉGINE (*fiss* — du gr. *amphi*, autour, et *stégê*, toit, abri) n. f. Genre de foraminifères à test perforé, de la famille des *nummulidinæ*.

AMPHISTOME (*fiss* — du gr. *amphistomos*, à deux bouches) n. m. Genre de vers de l'ordre des trématodes, famille des distomidés, dont la ventouse abdominale est rapprochée de l'extrémité postérieure et profondément excavée.

AMPHISTRATE (*fiss*) ou **AMPHITUS** (*uss*), un des conducteurs du char de Castor et Pollux. V. CASTOR.

AMPHITHALÉE (du gr. *amphithalês*, qui fleurit tout autour) n. f. Genre de légumineuses génistées, renfermant des arbrisseaux soyeux ou velus, à petites fleurs rosées, originaires du Cap.

AMPHITHALITÉ (du gr. *amphithalês*, verdoyant, et *lithos*, pierre. — L'orthogr. rationn. serait AMPHITALITHE) n. f. Phosphate hydraté d'alumine, trouvé à Horsjörberg en Suède. Variété de berlinite.

AMPHITHÉÂTRAL, ALE adj. D'amphithéâtre; qui appartient, qui a rapport à un amphithéâtre : *La disposition* AMPHITHÉÂTRALE *faisait que chaque spectateur ne respirait pas l'air déjà respiré par d'autres.* (Nisard.) [Inus. au masc. pl.]

AMPHITHÉÂTRE (du gr. *amphi*, autour, et *theatron*, théâtre) n. m. Chez les anciens, Grand édifice de forme ronde ou ovale, garni de gradins, d'où l'on assistait aux

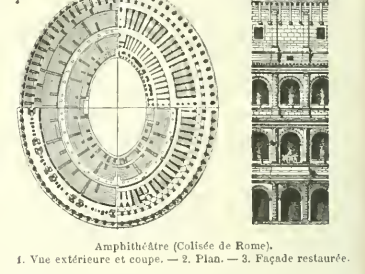
Amphithéâtre (Colisée de Rome).
1. Vue extérieure et coupe. — 2. Plan. — 3. Façade restaurée.

combats de gladiateurs ou de bêtes féroces, à des représentations dramatiques, etc. : *Le Colisée actuel est l'*AMPHITHÉÂTRE *de Vespasien.*

— Fig. : *Le monde est un vaste* AMPHITHÉÂTRE.

— Par ext. Ensemble des spectateurs qui se trouvent dans un amphithéâtre : AMPHITHÉÂTRE *qui applaudit.*

— Dans nos théâtres, Partie de la salle qui s'élève en pente devant la scène, soit immédiatement au-dessus du parterre, soit aux rangs supérieurs des loges : AMPHITHÉÂTRE *des premières, des deuxièmes loges.*

— Lieu où les professeurs d'anatomie, de chimie, etc., font leurs démonstrations, donnent leurs leçons : *L'*AMPHITHÉÂTRE *de l'Ecole de médecine.*

— Particulièrem., Salle où se font les dissections : *Nos* AMPHITHÉÂTRES *sont des écoles anatomiques où la mort enseigne à épeler la vie.* (Descuret.)

— Se dit, par analogie, d'un terrain, d'un site quelconque qui va en s'élevant graduellement : *La ville d'Alger est bâtie en* AMPHITHÉÂTRE.

— ENCYCL. Au centre de l'*amphithéâtre* était l'*arène*, réservée aux combattants, entourée d'un large mur, haut de douze à quinze pieds, appelé *podium*. Au delà s'élevaient en gradins, jusqu'au faîte de l'édifice, les sièges destinés aux spectateurs. Ces gradins étaient coupés de distance en distance par de petits escaliers de communication, et les divisions ainsi formées s'appelaient coins (*cunei*). Chaque escalier aboutissait à une porte de dégagement (*vomitorium*). Enfin, pour faciliter la circulation, des paliers (*baltei*) divisaient l'amphithéâtre en sections concentriques (*mœniano*).

La section des gradins supérieurs s'adossait, dans tout son pourtour, à un portique couvert, en colonnade du côté de l'amphithéâtre, fermé vers l'extérieur, et servant tout à la fois de promenoir et d'abri. Deux portes donnaient entrée dans l'arène : la porte *sanitaire* (*sanavivoria*), c'est par elle qu'arrivaient les combattants; l'autre, porte *mortuaire* (*mortualis* ou *libitinensis*), servait à l'enlèvement des gladiateurs mis hors de combat. Des caveaux voûtés, disposés autour de l'arène, renfermaient les bêtes féroces

destinées à entrer en lice. Extérieurement, l'amphithéâtre offrait un ou deux étages de portiques en arcades, avec des colonnes ou des pilastres. Des mâts fixés dans l'entablement servaient à tendre les cordages destinés à supporter le *velarium*, immense voile qui abritait les spectateurs contre le soleil ou la pluie. Certains amphithéâtres étaient aménagés de telle sorte que l'arène pouvait être transformée en lac; on y donnait alors des *naumachies*.

On peut citer, parmi les amphithéâtres qui nous ont été plus ou moins conservés : en Italie, ceux de Sutri, de Capoue, de Pouzzoles, de Lucques, de Pompéi, de Vérone, de Pæstum, d'Albe, d'Otricoli, de Syracuse, d'Agrigente, de Catane et le célèbre Colisée de Rome; en Grèce, ceux d'Argos et de Corinthe; en Espagne, celui d'Itpella; en France, ceux de Fréjus et d'Autun, et les *arènes* de Nîmes, d'Arles, de Saintes, de Sanxay.

AMPHITHÉÂTRIQUE adj. Disposé en amphithéâtre. (Inusité.)

AMPHITHÉRIUM (*om'* — du gr. *amphi*, prépos. qui marque le doute, et *thérion*, animal) n. m. Genre de mammifères marsupiaux fossiles des terrains jurassiques, de petite taille, dont on rencontre les ossements dans l'oolite de Stonesfield.

AMPHITHOÉ (de *Amphithoé*, n. myth.) n. m. Genre de crustacés amphipodes, sous-ordre des crevettines et famille des corophides, caractérisés par des antennes sensiblement égales et habitant les mers d'Europe.

AMPHITRAGULUS (*luss* — du gr. *amphi*, autour, et *tragos*, bouc) n. m. Genre de mammifères fossiles de l'ordre des ruminants, renfermant des chevrotains à longues canines cultriformes, trouvés dans l'étage aquitanien du bassin de la Loire.

AMPHITRITE (de *Amphitrite*, n. myth.) n. f. Genre d'annélides tubicoles, type de la sous-famille des *amphitritinés*, dont les espèces sont répandues dans toutes les mers. Ces animaux sont caractérisés par trois paires de branchies ramifiées.

AMPHITRITE, déesse de la mer, fille de Nérée et de Doris. Elle épousa Neptune, qui la ravit mère de Triton et d'un grand nombre de Nymphes. Les poètes la représentent se promenant sur les eaux, dans un char en forme de coquille, traîné par des dauphins ou des chevaux marins, tenant à la main un sceptre d'or pour marquer son autorité sur les flots. Les Tritons et les Néréides accompagnent son char. — En poésie, *Amphitrite* signifie *la mer*. Les poètes disent *le sein d'Amphitrite*, *le dos d'Amphitrite*, pour *l'intérieur de la mer*, *la surface de la mer*.

Noces de Neptune et d'Amphitrite. (Bas-relief de Munich.)

AMPHITRITE (de *Amphitrite*, n. myth.), planète télescopique, n° 29, découverte par l'astronome anglais Marth, le 1er mars 1854.

AMPHITRITINÉS (rad. *amphitrite*) n. m. pl. Annélides tubicoles, famille des térébellidés, constituant une sous-famille caractérisée par des soies simples et des soies à crochet et par un lobe céphalique court et pourvu de tentacules nombreux. — *Un* AMPHITRITINÉ.

AMPHITROPE (du gr. *amphi*, des deux côtés, et *trepein*, tourner) adj. Embryon dont les deux extrémités sont recourbées.

AMPHITROPIE n. f. Phénomène que présente l'embryon amphitrope.

AMPHITRYON (de *Amphitryon*, n. pr.) n. m. Celui qui donne à dîner; le maître de la maison où l'on dîne : *Un aimable* AMPHITRYON.

— ANTON. Convive, invité.

AMPHITRYON, fils d'Alcée, roi de Tyrinthe, et petit-fils de Persée. Il épousa Alcmène, fille de son oncle Electryon, roi de Mycènes. Pendant qu'il combattait les Téléboens, Jupiter prit ses traits pour tromper la fidélité d'Alcmène, qu'il rendit mère d'Hercule. Amphitryon reconnut ce dernier pour son fils, et périt dans une guerre entreprise de concert avec lui contre les Orchoméniens.

Amphitryon, comédie de Plaute. Avoir vu ou lu l'*Amphitryon* de Molière, c'est connaître celui de Plaute, que notre grand comique a imité, mais en surpassant l'auteur latin. La pièce de Plaute était si estimée des Romains, que, sous Dioclétien, on la faisait encore jouer dans les calamités publiques pour apaiser Jupiter. Rotrou l'a imitée en vers français, et c'est dans sa pièce que l'on trouve ce vers :

Foin d'un *amphitryon* où l'on ne dîne pas!

Amphitryon, comédie de Molière en trois actes et en vers libres (2 janvier 1668).

Pendant qu'Amphitryon, général des Thébains, est allé combattre les ennemis, Jupiter, épris d'Alcmène, épouse d'Amphitryon, prend la forme de celui-ci et trompe Alcmène à la faveur de cette métamorphose. Il s'est fait accompagner dans cette expédition de son fidèle Mercure, qui lui-même a pris les traits de Sosie, valet d'Amphitryon. De là les méprises les plus réjouissantes.

Dès la première scène, Sosie, envoyé par son maître, aperçoit sous ses propres traits Mercure, qui, aux contents de lui voler sa figure, lui vole son nom et le roue de coups de bâton. Amphitryon, à son retour, n'est pas moins étonné d'apprendre, de la bouche d'Alcmène elle-même, qu'il a eu la nuit précédente un rival reçu par son épouse comme le véritable Amphitryon. Enfin, les deux Amphitryon se trouvent en présence, et le Thébain, en voyant son image si parfaite, entre dans une colère très légitime, mais que ses amis refusent de partager, dans l'impossibilité où ils se trouvent de distinguer le vrai du faux Amphitryon. Jupiter annonce qu'il va bientôt éclaircir ce mystère aux yeux de tous les chefs, qu'il invite en même temps à un festin; et Sosie de crier :

Je ne me trompais pas, messieurs, ce mot teroine
Toute l'irrésolution :
Le véritable Amphitryon
Est l'Amphitryon où l'on dîne.

Enfin, Jupiter disparaît, emporté par un nuage.

On a prétendu que *Amphitryon* était une allusion transparente aux amours de Louis XIV avec Mme de Montespan, et le but de la pièce aurait été de prouver que, quand il s'agit d'un dieu ou d'un monarque, on ne doit avoir cure de la fidélité conjugale. Mais c'est là faire une injure gratuite au génie de Molière.

Parmi les vers de l'*Amphitryon* qui sont restés dans la mémoire de tous, les deux derniers que nous venons de citer ont passé en proverbe, et, dans l'application, ils servent à exprimer ce sentiment d'égoïsme et d'intérêt qui pousse à encenser la force et la puissance.

AMPHITRYONISME (*niss*) n. m. Goût, manie de se poser en amphitryon : L'AMPHITRYONISME *ne va pas sans quelque ridicule*.

AMPHITUS. Mythol. V. AMPHISTRATE.

AMPHIUME n. f. Genre de batraciens urodèles, type de la famille des *amphiumidés*, à peau lisse, à corps très allongé, cylindrique, à tête petite, yeux très petits, placés près de la commissure des lèvres et recouverts par la peau; quatre membres courts ayant chacun, suivant les espèces, deux ou trois doigts. De chaque côté du cou, en arrière de la tête, existe une ouverture respiratoire. Les poumons sont très longs, très vasculeux.

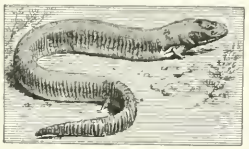

Amphiume (atteint 0m,90 de longueur).

Le corps peut atteindre 0m,90 de long. On trouve les *amphiumes* dans les étangs et les marais de l'Amérique du Nord (Floride, Nouvelle-Orléans, Caroline, Géorgie).

AMPHIUMIDÉS (rad. *amphiume*) n. m. pl. Famille de batraciens urodèles, formant le groupe des ichtyoïdes de Wagler, le sous-ordre des trématodères de Duméril et Bibron.

— ENCYCL. Claus fait de ces batraciens l'une des familles de dérotrèmes, c'est-à-dire pérennibranches dépourvus de branchies externes, mais qui ont une branchie interne de chaque côté du cou. Boulenger et Sauvage réunissent les amphiumides et les ménopomides de Claus dans la famille unique des *amphiumidés*.

AMPHIURIDÉS (du gr. *amphi*, autour, et *oura*, queue) n. m. pl. Famille d'échinodermes, ordre des ophiurides, caractérisés par des papilles buccales au nombre de une à quatre, l'absence de l'infradentaire, et la brièveté des piquants des bras. Genres : *ophiostigma*, *amphiura*, *ophiopsila*. — *Un* AMPHIURIDÉ.

AMPHIZONELLA (du gr. *amphi*, autour, et *zôné*, ceinture) n. f. Genre d'amiboïdes, de la famille des arcellidés, à carapace mince, à pseudopodes digités, et dont le corps est pourvu de nombreux noyaux et de vacuoles pulsatiles.

AMPHODÉLITE n. f. Feldspath basique et calcaire. Variété d'anorthite.

AMPHODIPLOPSIE ou **AMPHODIPLOPIE** (du gr. *amphô*, deux; *diplous*, double, et *opsis*, vue) n. f. Vice de la vision, qui fait voir les objets doubles des deux yeux séparément.

AMPHORE (lat. *amphora*) n. f. Antiq. Vase de poterie à deux anses, de forme ovoïde, et terminé en pointe à sa partie inférieure, que les Grecs et les Romains employaient à la conservation et au transport des liquides.

— Par ext., S'appliqué à tout vase pouvant contenir un liquide.

— Astron. Ancien nom du Verseau, signe du zodiaque.

— Métrol. Mesure de capacité contenant un peu plus de 38 litres en Grèce, et de 25 lit. 9 à Rome. Une amphore étalon était conservée au Capitole. On se servait aussi d'une amphore pour le mesurage des grains.

— ENCYCL. Antiq. Par suite de sa construction en pointe, l'*amphore* ordinaire ne pouvait se tenir en équilibre qu'autant qu'on l'introduisait dans un support spécial, ou qu'on la plantait dans du sable. Il en existait une autre espèce, appelée *amphore panathénaïque*, laquelle, de grande valeur artistique, était donnée en récompense aux vainqueurs des concours qui s'ouvraient dans Athènes pendant les fêtes de Minerve, les *panathénées*.

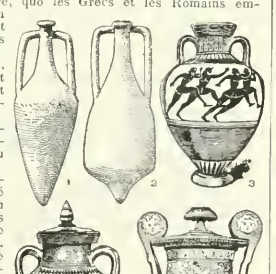

1. Amphore de Cnide. — 2. A. de Rhodes. — 3. A. panathénaïque (ve s. av. J.-C.). — 4. A. attique (vie s. av. J.-C.). — A. funéraire (style apulien).

AMPHORICITÉ (rad. *amphorique*) n. f. T. de méd. Bruit amphorique : AMPHORICITÉ *pleurétique*. (Trousseau.) ‖ Résonance amphorique de la plèvre. V. AMPHORIQUE.

AMPHORIDION n. m. Bot. V. AMPHIDION.

AMPHORIQUE adj. Qui tient ou vient de l'amphore.

— Méd. *Résonance amphorique, souffle amphorique, respiration amphorique*, Bruit ou souffle que l'auscultation fait percevoir dans la poitrine, et auquel on donne le nom de *amphorique*, parce qu'on l'imite très bien en soufflant dans une carafe à goulot étroit ou dans une amphore. La respiration *amphorique* se lie à l'existence d'une cavité pulmonaire anormale communiquant avec les bronches. On peut également l'entendre dans les épanchements pleurétiques très abondants.

AMPHOTÈRE (du gr. *amphotéros*, l'un et l'autre) adj. S'est dit des corps appelés aussi *indifférents*, qui ne sont ni acides, ni basiques, tels que la glycose, les gommes.

AMPHOTIDE (du gr. *amphi*, autour, et *ous*, *ôtos*, oreille) n. f. Calotte d'airain qui protégeait contre le ceste la tête des lutteurs. ‖ Vase rustique à deux anses.

AMPHRYSE, petit fleuve de la Thessalie méridionale, qui tombe dans le golfe de Pagases. ‖ Auj. le *Xéréas*. Là, selon la légende, Apollon garda les troupeaux d'Admète.

AMPHRYSE ou **AMBRYSE**, anc. ville de Phocide, au S.-E. du Parnasse. ‖ Auj. *Distomo*.

AMPIUS (Flavianus), général romain qui, en 70, commandait les légions de Pannonie. Il se déclara pour Vespasien contre Vitellius, ce qui amena une sédition dans son armée et le força de s'enfuir.

AMPLE (lat. *amplus*) adj. Qui se déploie largement, où l'on peut se mouvoir à l'aise : *Les Grecs portaient des vêtements* AMPLES *qui ne gênaient aucun organe*.

— Par ext. Copieux, abondant : AMPLE *repas*. ‖ Vaste : AMPLE *magasin*. ‖ Étendu, complet : *Détails* AMPLES *et circonstancies*. ‖ Dans ce dernier sens, S'emploie, au Palais, avec le mot INFORMÉ : *Remettre une cause jusqu'à plus* AMPLE INFORMÉ.

— Fig. *Une* AMPLE *moisson de gloire, de lauriers. La Fontaine écrivit*

Une *ample* comédie en cent actes divers.

— SYN. **Ample, grand, spacieux, vaste.** *Grand* est l'expression la plus générale, et marque une étendue considérable dans toutes les dimensions. *Ample* ajoute à l'idée de *grand* celle de répondre largement à tous les besoins, de fournir au delà du nécessaire. *Spacieux* a rapport à l'espace considéré comme pouvant contenir à l'aise tout ce qu'on peut avoir besoin d'y mettre. *Vaste* exprime l'idée d'une grandeur indéfinie, qui étonne surtout par l'absence de limites. On dit d'un homme qu'il a l'esprit *vaste*, quand on sent qu'il est capable de grandes pensées, quoique l'on ne connaisse pas ses pensées d'une manière précise.

— ANTON. **Etriqué, étroit, exigu, modique, petit, resserré, restreint.**

AMPLECTIF, IVE (du lat. *amplectivus*; dérivé de *amplecti*, embrasser) adj. Se dit de tout organe qui en embrasse un autre complètement.

— *Préfoliation amplective*, Celle où les bords d'une feuille, pliée longitudinalement, embrassent les bords de deux autres feuilles pliées de la même manière, ainsi qu'on l'observe chez *Tiris*. ‖ On dit aussi PRÉFOLIATION EMBRASSÉE.

AMPLECTRE (du gr. *ana*, en haut, et *plectron*, pointe) n. m. Genre de melastomacées, médinillées, renfermant des plantes à feuilles nervées, entières, à pétioles opposés et réunis par une ligne élevée, à fleurs petites, blanches, disposées en panicules terminales et axillaires. Ces plantes, assez nombreuses en espèces, sont originaires de l'archipel Malais.

AMPLEMENT adv. D'une manière ample, étendue, abondante : *L'autel, selon Bossuet, doit honorer et rétribuer* AMPLEMENT *les prêtres*. (Lamart.)

— SYN. **Amplement, abondamment, en abondance, beaucoup, bien, considérablement, copieusement, à foison, fort, largement.** V. ABONDAMMENT.

AMPLEPUIS, ch.-l. de canton du dép. du Rhône, arr. et à 46 kilom. de Villefranche, ch. de f. P.-L.-M. : 6.960 hab. Fabrication de toile de lin et de coton, mousseline, calicot, etc. — Le canton a 5 comm. et 12.976 hab.

AMPLEUR n. f. Qualité de ce qui est ample, large, développé : L'AMPLEUR *d'une robe, du front*. ‖ Qualité de ce qui est copieux, abondant : *Repas d'une* AMPLEUR *pantagruélique*. ‖ Sonorité, étendue : *Voix qui manque d'*AMPLEUR.

— Fig. Abondance, élévation, en parlant des idées, du langage : *Il y a beaucoup d'*AMPLEUR *dans le style de Buffon et de Bossuet*.

AMPLEXATILE (*ksa* — du lat. *amplexus*, qui a embrassé) adj. Se dit de la radicule qui embrasse le cotylédon.

AMPLEXE (*ks'*) ou **AMPLEXUS** (*ksuss* — du lat. *amplexus*, embrassé) n. m. Genre de polypiers fossiles, caractérisé par des cloisons courtes et s'arrêtant loin du centre. On trouve les *amplexes* dans les terrains primaires. L'*amplexus Vandelli* est commun dans le dévonien de l'Ohio.

AMPLEXICAUDE (*ksi* — du lat. *amplexus*, qui a embrassé, et *cauda*, queue) adj. Qui a la queue embrassée, enveloppée entièrement dans une membrane tendue entre les cuisses. Se dit des chéroptères.

AMPLEXICAULE (*ksi* — du lat. *amplexus*, qui a embrassé, et *caulis*, tige) adj. Se dit des feuilles, pédoncules, pétioles, stipules, etc., lorsqu'ils embrassent la tige.

AMPLEXIFLORE (*ksi* — du lat. *amplexus*, qui a embrassé, et *flos*, *floris*, fleur adj. Qui embrasse la fleur.

AMPLEXIFOLIÉ, ÉE (*ksi* — du lat. *amplexus*, qui a embrassé, et *folium*, feuille) adj. Qui a des feuilles amplexicaules.

AMPLIATEUR n. m. Celui qui fait une ampliation.

AMPLIATIF, IVE (du lat. *ampliare*, *ampliatum*, augmenter) adj. Dr. et admin. Se dit du duplicata authentique d'un acte. On dit aussi ACTE D'AMPLIATION.

— Gramm. n. m. Ancien synon. de SUPERLATIF ABSOLU.

AMPLIATIFLORE (du lat. *ampliatus*, agrandi, et *flos*, *floris*, fleur) adj. Se dit de la couronne des synanthérées, quand elle est composée de fleurs à corolles amplifiées.

AMPLIATIFORME (du lat. *ampliatus*, élargi, et *forma*, forme) adj. Se dit des corolles des plantes de la famille des composées, quand elles sont semblables à celles des amphiatifleres.

AMPLIATION (*si* — lat. *ampliatio*; formé de *ampliare*,

augmenter, étendre) n. f. Dr. et admin. Double authentique d'un acte; duplicata qui forme un second original : AMPLIATION d'un *arrêté préfectoral*.

— *Pour ampliation*, Formule qui se met ordinairement au bas des actes ampliatifs.

— En T. d'anat. Dilatation, augmentation : *On appelle muscles inspirateurs ceux qui, par leur contraction simultanée, concourent à l'*AMPLIATION *du thorax*.

AMPLIER (lat. *ampliare*, rendre ample. — Prend deux i de suite à la 1re et à la 2e pers. plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous amplions. Que vous ampliiez*) v. a. Rendre une chose plus ample, lui donner une étendue disproportionnée. (Sens vieilli.)

— Dans l'anc. droit, Différer, en parlant d'une condamnation, d'un payement, etc. ‖ *Amplier un prisonnier*, Lui donner plus de liberté dans sa prison.

Amplié, ée, part. passé du v. Amplier. Entom. Se dit des élytres disproportionnellement larges à leur extrémité.

AMPLIFIANT, ANTE (rad. *amplifier*) adj. Qui grossit : *Le pouvoir* AMPLIFIANT *d'une loupe*.

AMPLIFICATEUR n. m. Celui qui aime à amplifier, à exagérer (se prend en mauv. part) : *C'est un ennuyeux* AMPLIFICATEUR. ‖ Fam. AMPLIFICATRICE.

AMPLIFICATEUR n. m. Appareil d'agrandissement et de réduction simplifié, permettant de tirer d'un phototype négatif des photocopies grandies ou réduites aussi nettes qu'avec un châssis-presse.

AMPLIFICATIF, IVE adj. Qui sert à amplifier, à grossir : *La puissance* AMPLIFICATIVE *d'un télescope*.

Amplificateur.

AMPLIFICATION (*si* — lat. *amplificatio*; de *amplificare*, augmenter) n. f. Accroissement. (Vieilli.)

— Figure par laquelle on étend ou amplifie le sujet que l'on traite, au moyen de l'énumération des détails : *L'*AMPLIFICATION *est un discours qui augmente et agrandit les choses*. (Boil.) *En évitant l'*AMPLIFICATION, *craignez la sécheresse*. (Volt.)

— Exagération, développement verbeux : *L'*AMPLIFICATION *est familière aux Méridionaux*.

— Discours que font les élèves sur un sujet qu'on leur donne à développer : AMPLIFICATION *latine, française*.

— Astron. Grossissement des corps célestes, vus à l'aide d'une lunette ou d'un télescope.

— Phot. Rapport des longueurs d'une certaine ligne de l'image donnée par un objectif et de la ligne correspondante de l'objet.

— ANTON. **Amoindrissement, apetissement et rapetissement, concision, diminution, réduction, restriction.**

AMPLIFIER (lat. *amplificare*, étendre. — Prend deux i de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous amplifions. Que vous amplifiiez*) v. a. Accroître, augmenter : AMPLIFIER *ses domaines*. (Vieilli.)

— Par ext. Développer, étendre : AMPLIFIER *une pensée*. ‖ Exagérer : *Beaucoup de voyageurs ont l'habitude d'*AMPLIFIER.

— Fig. : *Les enfants, les relations, les affaires et les intérêts* ONT AMPLIFIÉ *l'existence en tous sens*. (Michelet.)

— En T. d'optiq. Grossir : *Le microscope* AMPLIFIE *considérablement les plus petits corps*.

Amplifié, ée, part. pass. du v. Amplifier. ‖ *Corolles amplifiées*. Qui sont plus amples que celles du disque.

S'amplifier, v. pr. S'étendre, s'accroître, s'augmenter.

— ANTON. **Abréger, amoindrir, apetisser et rapetisser, diminuer, étrécir et rétrécir, réduire, restreindre.**

AMPLISSIME (superl. lat. *amplissimus*, très large) adj. Très ample. (Fam. et peu usité.)

— Ancien titre donné au recteur de l'Université de Paris.

AMPLITUDE (lat. *amplitudo*) n. f. Grandeur, étendue d'une chose, d'un lieu : *L'*AMPLITUDE *et l'immensité de la nature*. L'AMPLITUDE *de la mer*. (Boss.)

— Astron. et Mar. Arc de l'horizon, compris entre le point où un astre se lève ou se couche, et les vrais points de l'E. ou de l'O. L'amplitude est dite *orïtive* ou *orientale*, quand on la mesure du point de l'orient au point où l'astre se lève; et *occase* ou *occidentale*, quand on la mesure du point de l'occident au point où l'astre se couche. Dans les deux cas, elle est *septentrionale* ou *méridionale*, suivant que l'astre observé a une déclinaison N. ou S. Les marins se servent de l'amplitude pour déterminer la déclinaison de l'aiguille aimantée.

— Balistiq. *Amplitude du jet*, La ligne droite comprise entre le point d'où part un projectile et celui où il va tomber; en d'autres termes, la corde de la trajectoire.

— Géom. et physiq. S'emploie dans le sens de longueur, ou de grandeur angulaire : AMPLITUDE *d'un arc* (c'est la distance qui sépare ses points extrêmes). AMPLITUDE *des oscillations d'un pendule* (c'est l'angle formé par l'axe de suspension dans les deux positions extrêmes qu'il prend à chaque oscillation).

Amplitude (pend.).

AMPONDRE n. m. Gaine des feuilles et des spathes florales de certains palmiers de Madagascar et des îles Mascareignes.

AMPOULE (lat. *ampulla*, diminut. de *amphora*) n. f. Petite fiole à ventre renflé.

— Anat. Dilatations ou renflements que présentent certains organes. ‖ *Ampoules des canaux semi-circulaires*, Conduits de l'oreille interne. (V. OREILLE.) ‖ *Ampoule de Vater*, Dilatation de l'embouchure du canal de Wirsung dans la seconde portion du duodénum. ‖ *Ampoule bulbaire*, Syn. de GOLFE DE L'URÈTRE.

— Bot. Corpuscules globuleux et creux qui se développent sur les racines de certaines plantes aquatiques et leur procurent la faculté de surnager. ‖ Vésicules pleines d'air que présentent les fucus vésiculeux, les sargasses.

— Chim. et phys. Globules creux, fioles de verre, et en général tous les vaisseaux qui ont un col assez long et un gros ventre, et qui servent à divers usages.

— Conchyl. Nom vulgaire des mollusques gastéropodes du genre *ampullaire*.

— Méd. Petite tumeur constituée par une accumulation de sérosité, de sang ou de pus, entre le derme et l'épiderme soulevé. ‖ PROV. : **Ne pas se faire d'ampoules aux mains**, Travailler mollement.

— Métall. Boursouflure qui se trouve sur l'acier de cémentation.

1, 2, 3, 4. Ampoules antiques. 5, 6. Ampoules de laboratoire.

— Rhét. Emphase dans le style : *L'*AMPOULE *ressemble à l'emphase, mais elle la dépasse*. (Phil. Chasles.)

— Technol. Petite fiole renflée finissant en pointe, dans laquelle on introduit un liquide et qu'on ferme à la lampe d'émailleur. ‖ Vase de verre renfermant le conducteur d'une lampe électrique.

— ENCYCL. Méd. Les *ampoules* surviennent surtout sur les endroits du corps soumis aux frottements répétés, aux mains, aux pieds. Pour les éviter, il faut se servir de chaussures larges que l'on graisse intérieurement, porter des chaussettes de laine, se frictionner les pieds avec de l'alcool ou avec une solution alcoolique de savon. Si l'on n'a pu éviter la formation de l'ampoule, on perce celle-ci avec une aiguille flambée, et on fait écouler le contenu. Il faut surtout éviter d'arracher l'épiderme; autrement, le contact de l'air sur le derme à nu est très douloureux. Si cela se produit, on se fait un badigeonnage de collodion ou une onction avec un corps gras : de l'huile d'amandes douces, de la glycérine, de la vaseline. Il faut tenir cette petite place très proprement, par crainte d'une *lymphangite*. Syn. CLOCHE, PHLYCTÈNE. — Le *pinçon* est une ampoule où à la sérosité s'ajoute un peu de sang.

Ampoule (LA SAINTE), vase sacré, contenant l'huile qui servait au sacre des rois de France. Suivant une tradition, dont Hincmar, archevêque de Reims, parla le premier au IXe siècle, elle fut apportée du ciel par une colombe, à la prière de saint Remi, lors du baptême de Clovis, en 496. Son baume servit au sacre de nos rois jusqu'à la Révolution. En 1793, le représentant du peuple Rhul la brisa à coups de marteau sur la place publique de Reims. Une parcelle du baume qu'elle contenait avait été dérobée par l'abbé Seraine, curé de Saint-Remy : elle servit au sacre de Charles X, en 1825, après avoir été enfermée dans une nouvelle ampoule enrichie de pierreries, que l'on conserve encore à Reims.

La sainte Ampoule.

AMPOULÉ, ÉE (rad. *ampoule*) adj. Enflé, boursouflé, en parlant du style : *Phrase* AMPOULÉE.

— Subst. et absol. : *Les froids raisonnements de l'*AMPOULÉ. (Volt.)

— En T. de bot. Qui a la forme d'une ampoule.

— SYN. **Ampoulé, boursouflé, emphatique, guindé.** Ce qui est *emphatique* fait valoir plus qu'il ne faut les choses que l'on dit. Le style *ampoulé* pèche par un excès d'ornements, proveuant d'un amas de mots pompeux et magnifiques. Le style *boursouflé* consiste dans une redondance de mots vides de sens et d'idées. Le style *guindé* sent la contrainte.

— ANTON. **Aisé, familier, naturel, négligé, simple.**

AMPOULÉMENT adv. D'une manière ampoulée. (Vieux.)

AMPOULETTE n. f. Petite ampoule. (Inus.)

— Artill. Ancien nom de la cheville de bois qui constituait la fusée des projectiles creux, avant son chargement.

Ampoulette.

— Bot. Dans le midi de la France, un des noms vulgaires de la valéria nolle, appelée *mâche, doucette*, etc.

— Mar. Petites bouteilles jumelles remplies de sable, qui étaient employées à bord des navires anciens comme sablier.

AMPSAGAS (*gass*) anc. fleuve d'Afrique, qui séparait les deux Numidies, arrosait Cirta, et se jetait dans la Méditerranée. ‖ Auj. le *Rummel*.

AMPSIVARII. Hist. V. ANSIVARII.

AMPTHILL (Odo William Leopold RUSSEL, lord), diplomate anglais, troisième et dernier fils du général lord George W. Russel. V. RUSSELL.

AMPUIS, comm. du dép. du Rhône, arr. et à 32 kilom. de Lyon, sur le Rhône; 1.808 hab. Sur son territoire, se récoltent les vins renommés de *Côte-Rôtie*.

AMPULLACÉ, ÈE (du lat. *ampulla*, bouteille) adj. Qui a la forme d'une bouteille, d'une vessie ou d'une ampoule.

— Bot. *Corolle ampullacée*, Corolle à base renflée.

AMPULLACÈRE (du lat. *ampulla*, bouteille, et du gr. *kéras*, corne) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des *amphibolidæ*, qui vivent dans les eaux salées ou saumâtres des baies et dont les indigènes de la Nouvelle-Zélande se servaient jadis pour leur alimentation. Syn. AMPHIBOLE.

AMPULLAIRE (du lat. *ampulla*, fiole) adj. Qui a la forme d'une petite bouteille.

— Bot. *Glandes ampullaires*, Espèces d'ampoules formées par la dilatation de l'épiderme, et remplies d'un liquide incolore.

— n. f. Moll. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, sous-ordre des cténobranches, groupe des ténioglosses ortho neures, à coquille conique, sphérique ou discoïde, pouvant se fermer par un opercule concentrique. Les espèces de ce genre vivent dans les fleuves des pays chauds et peuvent rester longtemps dans la vase desséchée sans mourir.

AMPULLARIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, qui a pour type le genre *ampullaire*. (V. ce mot.) — *Un* AMPULLARIDE.

AMPULLINE ou **AMPULLINA** (du lat. *ampulla*, bouteille) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des *naticidæ*, à coquille naticiforme et à ombilic sans funicule, tantôt ouvert, tantôt fermé par une callosité.

AMPULLOÏDE (du lat. *ampulla*, bouteille, et du gr. *eidos*, forme) adj. Qui a la forme d'une petite bouteille.

AMPURDAN, canton de la Catalogne (Espagne), prov. de Girone, entre le rio côtier Fluvia et la frontière française (dép. des Pyrénées-Orient.). Célèbre dans toutes les opérations militaires en Catalogne.

AMPURIAS (*ass*), bourg d'Espagne, au S. du golfe de Rosas (dans la prov. actuelle de Girone). Elle fut, de 1603 à 1785, la capitale d'une principauté indépendante; 2.200 hab. — Ville très florissante au temps des Romains.

AMPUS, comm. du Var, arr. et à 10 kilom. de Draguignan, près de la Nartuby; 970 hab.

AMPUTATION (*si* — rad. *amputer*) n. f. Opération par laquelle on enlève, à l'aide d'instruments tranchants, un membre, une portion de membre, un organe ou un tissu quelconque, etc. : *L'*AMPUTATION *est l'extrême ressource du chirurgien. Les écrevisses survivent plusieurs jours à l'*AMPUTATION *de leur queue*.

— Par anal. Action de couper en général : L'AMPUTATION *d'un cordon*.

— Fig. Retranchement, coupure : *Faire des* AMPUTATIONS *dans un article*.

— ENCYCL. Chirur. *Amputation des membres*. Les amputations des membres sont de deux sortes : celles qui se font dans la contiguïté, c'est-à-dire à une jointure, et qu'on appelle *désarticulations*; celles qui se font dans la continuité d'un os long, et qu'on appelle plus spécialement *amputations*. Comme rien d'autre ne les distingue, on peut les confondre dans une même description.

— *But de l'amputation*. Le but d'une amputation doit être de sauver la vie du malade ou du blessé, ou plus rarement de le débarrasser, sans mettre sa vie en danger, d'un membre tout à fait impotent et gênant ou douloureux. L'extrémité de la partie conservée ou *moignon* devra être

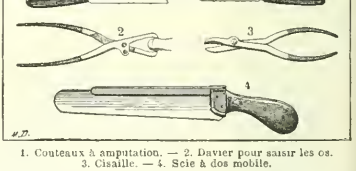

1. Couteaux à amputation. — 2. Davier pour saisir les os. 3. Cisaille. — 4. Scie à dos mobile.

autant que possible utilisable, soit seule, soit avec des appareils prothétiques, et pour cela solide et indolore; à cet effet, il faut : 1° que l'extrémité osseuse soit recouverte d'une épaisseur suffisante de parties molles, de muscles, pour que la cicatrice soit étroite, la peau assez lâche ou modérément tendue; 2° que la cicatrice soit placée de manière à recevoir le moins possible les chocs ou les pressions : c'est-à-dire terminale, latérale ou termino-latérale, affaire d'appréciation exigeant de la part du chirurgien la connaissance de l'élasticité de la peau, de la rétractilité des muscles, de la vitalité des diverses parties molles dans chaque région; 3° que les nerfs, surtout les nerfs cutanés, soient réséqués aussi loin que possible.

Un moignon dont l'os perce ou menace de percer la peau est, en raison de sa forme, appelé *moignon conique*. On appelle par extension « moignon conique » tout moignon imparfait.

— *Méthodes d'amputation*. La méthode d'amputation varie suivant la situation que l'on veut donner à la cicatrice quand on a de l'étoffe à discrétion, ou suivant l'étoffe dont

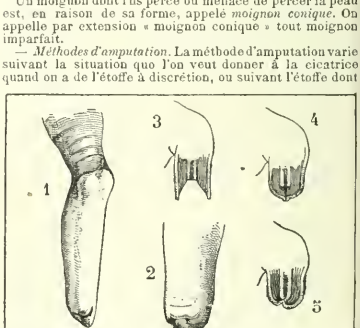

1. Moignon de jambe conique. — 2. Bon moignon de jambe. 3, 4, 5. Coupes schématiques montrant la formation d'un moignon de bras, méthode circulaire; 3, Moignon encore béant; 4, Moignon fermé avec clapier; 5, Moignon cicatrisé.

on dispose. La méthode dite *circulaire*, où la section des parties molles se fait perpendiculairement à l'os, donne une cicatrice terminale; la méthode *elliptique à lambeau unique* ou *à deux lambeaux*, très inégaux, donne une cicatrice latérale; la *méthode ovalaire*, c'est-à-dire circulaire ou elliptique, peu oblique, avec fente latérale, méthode à laquelle se rattache celle dite *en raquette*, donne une cica-

trice termino-unilatérale; enfin, la méthode à deux lambeaux, grands et sensiblement égaux, fournit une cicatrice termino-bilatérale. Tous les intermédiaires entre ces divers types sont utilisés suivant les cas.

L'opération comprend les temps suivants : anesthésie, hémostase provisoire, opération proprement dite, hémostase terminale, fermeture de la plaie, pansement. L'anesthésie peut être partielle pour une petite amputation : doigt, orteil; elle sera générale, à moins de contre-indication, pour les grandes amputations. V. ANESTHÉSIE.

L'hémostase provisoire peut être faite par un aide qui comprime l'artère avec le doigt sur une partie dure, au-dessus du champ opératoire : la fémorale sur le pubis, l'humérale sur l'humérus, la sous-clavière sur la première côte. La main peut être remplacée par un lien circulaire à pelote ou un garrot. Avec la bande élastique d'Esmarch, dont l'enroulement serré comprime le membre à partir de son extrémité, on refoule le sang vers le cœur avant qu'un dernier tour seul, laissé en place, comprime l'artère au point voulu. On a ainsi l'avantage de conserver à l'opéré une grande partie du sang qui circule dans le membre à amputer. V. HÉMOSTASE.

L'opération proprement dite comprend la section des parties molles, puis la désarticulation ou la section de l'os.

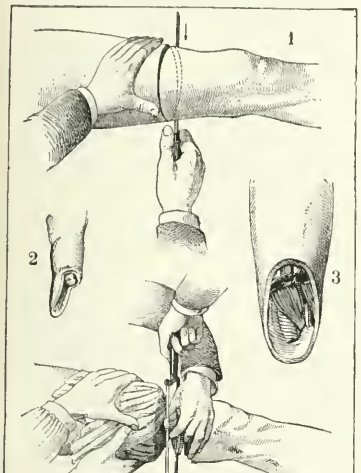

1. Méthode circulaire. — 2. Désarticulation partielle d'un doigt; lambeau unique palmaire. — 3. Incision elliptique très oblique. — 4. Manière de scier un os avec la scie dite à tout faire.

Bien entendu, les mains de l'opérateur, des aides, les outils, le champ opératoire, doivent être rigoureusement aseptisés. V. ASEPSIE.

La section des parties molles se fait avec un couteau par incision circulaire à pleine lame, ou par transfixion de part en part des membres, pour la taille des lambeaux, quand il s'agit de la cuisse. Les désarticulations se font avec la pointe ou le tranchant du couteau, suivant le cas; la section des os se fait à la scie et se régularise avec une cisaille, ou avec la gouge et le marteau. Dans tous les cas, les chairs, enveloppées dans un linge aseptique, sont retroussées par un aide, pour que l'os soit coupé le plus haut possible.

Il faut alors procéder à l'hémostase définitive par la ligature au catgut des gros vaisseaux, par la torsion des plus petits, et à la résection des nerfs. Puis on ferme la plaie en suturant les bords des lambeaux soigneusement affrontés, après avoir rapproché, s'il y a lieu, les masses musculaires par des points de suture profonds. Enfin, on recouvre d'un pansement légèrement compressif, pour éviter les hémorragies en nappe des capillaires.

Si l'opération a été faite asoptiquement, et que le champ opératoire ne fût pas infecté d'avance, on peut mettre un pansement de Lister, et la réunion se fait par première intention.

Si, pour une raison quelconque, le champ n'est pas parfaitement aseptique, il faut appliquer un pansement phéniqué, qu'on renouvellera tous les jours. La réunion se fera alors plus lentement, après une période de suppuration plus ou moins longue.

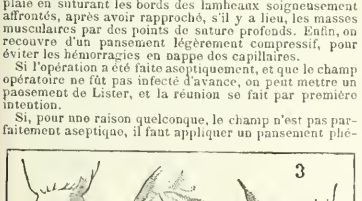

1. Amputation du pouce; méthode ovalaire; raquette améliorée ou croupière. — 2. Désarticulation de l'épaule; deux lambeaux fonctionnés. — 3. Désarticulation de la hanche; raquette externe, après ligature de l'artère fémorale.

Dans les grandes amputations et désarticulations, comme celles de la cuisse, même faites dans les meilleures conditions d'asepsie, il est bon de laisser dans un coin de la plaie un gros drain pour l'évacuation des liquides : sang, sérosité, qui peuvent s'accumuler dans le moignon. Le drain, d'abord engagé profondément, doit être retiré peu à peu.

Le moignon doit être tenu légèrement élevé par un coussin, et mis à l'abri de tout refroidissement.

Chez les anciens, les amputations devaient être extrêmement dangereuses, par les hémorragies consécutives. La ligature des artères, indiquée par Celse, commença à être pratiquée par Ambroise Paré. L'idée de l'*amputation circulaire* en plusieurs temps, pour éviter la conicité du moignon, appartient à J.-L. Petit et Cheselden, chirurgiens du XVIIIe siècle. L'*amputation à un seul lambeau* fut pratiquée par Lewdham, d'Oxford, en 1679; le *procédé à deux lambeaux* est dû à Ravatoe et à Vermale (1739); les autres procédés datent du commencement de ce siècle (1827, Scoutteten). La découverte des anesthésiques a rendu les amputations plus faciles et moins douloureuses.

La découverte de l'asepsie et des pansements antiseptiques les a rendues infiniment moins redoutables.

— *Amputations diverses.* Le mot *amputation* sert quelquefois pour désigner l'excision d'un autre organe qu'un membre; par exemple, celle du col de l'utérus, du pénis, du nez, etc. Chacune de ces amputations a ses indications et ses règles qui sont du domaine de la chirurgie technique, et que nous ne pouvons aborder ici.

— *Amputations congénitales.* On nomme ainsi des malformations consistant en l'absence de certains membres ou parties de membre, véritablement amputé, pendant la vie intra-utérine par des brides cicatricielles consécutives à des inflammations de l'amnios.

— Art vétér. Les *amputations* des membres, qui occupent une si large place en chirurgie humaine, n'offrent pas la même importance dans la chirurgie vétérinaire, parce que, dans l'immense majorité des cas, il est impossible d'obtenir un résultat utile de ces opérations. Chez l'homme, on ne pratique l'amputation d'un membre malade que lorsqu'on a perdu tout espoir de le guérir, et notamment lorsque la vie est mise en danger par l'affection dont il est atteint. Les cas nombreux qui rendent, chez lui, cette opération nécessaire peuvent tous se présenter chez les animaux; mais il vaut mieux sacrifier le sujet, si l'amputation est le seul moyen de guérison, que de s'exposer à des frais inutiles, ou le livrer à la consommation, si c'est un animal de boucherie. Dans certains cas, cependant, l'amputation des membres est indiquée, chez les grands animaux comme chez les petits : lorsqu'on veut tirer parti d'un animal précieux pour la reproduction, garder jusqu'à la mise bas une femelle de prix pleine, ou conserver une vache dont les qualités laitières sont parfaites. Enfin, on peut encore, sur les espèces qui ont les extrémités divisées, pratiquer l'amputation d'un ou de plusieurs doigts ou onglons, atteints de maladies incurables. Il existe d'autres causes qui agissent dans le même sens; telles sont : le volume et le nombre des muscles et des vaisseaux à couper, l'extrême difficulté d'arrêter les pertes de sang, la grande étendue des plaies, l'indocilité des animaux malades, la presque impossibilité de les maintenir dans une position tranquille, de fixer les appareils de pansement, etc. Ces inconvénients sont beaucoup moindres chez les petits animaux et chez les oiseaux, ce qui permet encore de pratiquer plus souvent, chez eux, l'amputation.

Chez les animaux, comme chez l'homme, les amputations peuvent se faire de deux manières principales : 1° par la section de l'os, ce qui constitue les *amputations dans la continuité*; 2° par la séparation des os dans les articulations, ce que l'on appelle *amputation dans la contiguïté* ou *désarticulations*.

— *Amputation spontanée.* V. AUTOTOMIE.

AMPUTÉ, ÉE n. Personne qui a subi une amputation.

AMPUTER (lat. *amputare*, couper) v. a. Enlever à l'aide d'instruments tranchants un organe ou un membre : AMPUTER *un bras. Il importe, avant d'*AMPUTER, *de bien déterminer la position du malade.* ‖ Par ext. : AMPUTER *un blessé*, Lui faire subir une amputation.

— Fig. Diminuer, supprimer une partie : AMPUTER *le suffrage universel.* (Lamart.)

— En T. d'hortic. Couper un jet, une branche d'arbre.

AMPYX (*pikss* — du gr. *ampux*, bandeau) n. m. Crustacé trilobite avengle des terrains siluriens, remarquable par la longue pointe qui prolonge le glabelle.

AMRÂVATI, anc. ville de l'Inde, à l'embouchure du fleuve Kistna (côte de Coromandel). Ruines bouddhiques.

AMRI, roi d'Israël (de 928 à 917 av. J.-C.). A la mort du roi Ela dont il commandait les troupes, il fut nommé par celles-ci successeur de ce prince. Il marcha contre Zimri, meurtrier d'Ela, et le força à se brûler avec toute sa famille. Il fit de Samarie sa capitale, et eut pour successeur son fils Achab.

AMRÎTA (sanscr. *amrta*) n. m. Liqueur qui donne la vie ou l'immortalité. ‖ Breuvage des dieux de l'Inde. ‖ Ambroisie.

— ENCYCL. Ce mot paraît déjà dans le *Rig-Véda*, où il est synonyme du *Soma*, la libation par excellence, liqueur fermentée que les sacrificateurs versent sur le feu naissant pour lui donner de la force. Les dieux et les démons sont également avides de l'*amrita*, et la plupart de leurs luttes mythiques ont pour objet la possession de ce trésor d'immortalité, depuis le jour où ils se sont associés pour l'extraire de la *mer de lait* (la libation inerte, non enflammée) en la barattant, et où les dieux en sont devenus seuls possesseurs grâce à la ruse de Vishnou. C'est la nourriture d'Agni, le dieu du feu. Indra, le *Jupiter pluvius*, s'en enivre avant de livrer combat aux démons-serpents des nuages. La phraséologie bouddhique emploie le terme « amrita » dans le sens de *doctrine de vérité*, la seule capable de donner aux hommes l'immortalité de la vie éternelle, et, par extension, donne aussi ce nom à l'eau consacrée qui sert à désaltérer et à laver les dieux, à purifier les temples et les offrandes et à sanctifier les fidèles par attouchement ou par aspersion.

AMRITSAR ou **AMRITSIR, AMRITSUR, AMRETSEIR,** ville de l'Inde (Pendjab), près d'un canal dérivé de la Ravi, sur le ch. de fer de Delhi à Lahore; 136.765 hab. C'est la ville sainte des Sikhs, et elle dispute à Lahore le rang de métropole de cette secte religieuse. Une ville ancienne, *Tchak*, en occupait l'emplacement : après sa disparition, un chef des Sikhs y construisit, au XVIe siècle, le sanctuaire d'Amritsar ou « lac Immortalité », devant lequel les pèlerins viennent, par centaines de mille, s'agenouiller chaque année. Les foires d'Amritsar ont, grâce à ces pèlerins, une grande importance, et cette ville, la plus commerçante du Pendjab, a pris un grand développement industriel, par suite de l'immigration de nombreux ouvriers cachemiriens. La valeur des marchandises qu'on y apporte monte à 28 millions de francs pour l'Afghanistan seulement, et cette somme est de beaucoup dépassée par les importations de Cachemire. On évalue à 6 millions environ son principal article de commerce, le châle. — Amritsar était la capitale d'une ancienne province de l'Inde, aujourd'hui démembrée.

AMROHA, ville de l'Inde anglaise (prov. du N.-O.); 35.230 hab.

AMROU-BEN-EL-ASS, général arabe, un de ceux qui ont le plus contribué par leurs armes à la propagation de l'islamisme, mort en 663. Il servit sous Omar, soumit la Syrie, et conquit l'Égypte où il fonda *Fostat* (aujourd'hui le vieux Caire). On lui a attribué l'incendie de la fameuse bibliothèque d'Alexandrie. V. ALEXANDRIE.

AMROU-'L-KAÏS, prince et poète arabe de la tribu de Tagleb, qui vivait vers le VIe siècle de l'ère vulgaire. Proclamé à quinze ans chef de sa tribu, il acquit rapidement une grande renommée de bravoure et d'audace dans les luttes incessantes des tribus arabes entre elles. Amrou mourut à un âge fort avancé. On ne sait pas positivement s'il avait embrassé l'islamisme. Il composa un des sept poèmes arabes connus sous le nom de *moallacah*, pour soutenir les prétentions des Taglébites contre celles de la tribu de Bekr. Son poème commence par l'éloge du vin, puis célèbre les joies de l'amour, les fiertés du triomphe, le courage, la richesse, la puissance de la tribu de Tagleb.

ANSANCTE (LAC D'), petit lac d'Italie, entre Naples et Foggia, dans une petite vallée boisée, formée par un ancien cratère. Il est encore connu sous le nom de *Mefiti* (*Moffettes*) et dégage des émanations délétères, formées d'acide carbonique et d'hydrogène sulfuré. Un temple était élevé aux bords de ce lac (*Ampsancti lacus*) à la déesse Méphitis, assimilée par quelques auteurs à Junon, présidant à l'air.

AMSCHASPANDS ou **AMSCHAPANDS,** traduction parsi du zend *Amesha spenta* (*les Immortels bienfaisants*). Ce sont les premières créatures du grand dieu Ahura-Mazda, qu'ils ont assisté dans l'œuvre de la création. — *Un* AMSCHASPAND ou AMSCHAPAND.

— ENCYCL. Il y a sept *Amchaspands*, y compris Ahura-Mazda, qu'on met à leur tête. On les nomme en zend : *Voha Mano* (en parsi Bahman), roi des hommes et des animaux; *Asha Vahishta* (Ardibehest), roi du feu; *Khshathra Vairya* (Shahréver), roi des métaux; *Spenta Armaïti* (Sapendârmad), roi de la terre : *Haurvatât* (Khordad), roi des eaux; *Ameretât* (Amurdad ou Murdad), roi des plantes. A côté de leur rôle matériel, ils remplissent un rôle moral : alors on les appelle respectivement la *Bonne Pensée*, qui entretient l'harmonie parmi les hommes, la *Sainteté parfaite*; la *Souveraineté absolue* (génie du bon gouvernement); la *Piété bienfaisante*; *l'Abondance et la Santé*; la *Longue Vie* ou *l'Immortalité*. Les Amschaspands de Ahura-Mazda veillent sur le monde; ils le défendent contre les six *Darvands* ou *contre-Amschaspands*, créés par *Ahriman*, principe du mal. La fin du monde sera le triomphe du principe du bien, Ahura-Mazda; Ahriman et ses Darvands seront anéantis, ou peut-être convertis au bien. Dans le calendrier parsi, les sept premiers jours du mois portent les noms des sept Amschaspands; et les 2e, 3e, 5e, 6e, 11e et 12e mois de l'année ceux des six Amschaspands, à l'exception du nom d'Ahura-Mazda.

Amschaspands et Darvands, par Lamennais. Cet ouvrage, qui parut en 1843, contient, sous le voile d'une lutte entre les bons et les mauvais génies, empruntée à la mythologie des Perses, une critique du régime constitutionnel, une satire amère des hommes et des choses sous le règne de Louis-Philippe.

AMSDORF (Nicolas D'), théologien allemand, né en Saxe en 1483, mort en 1565. Il fut professeur de théologie et chanoine de la cathédrale de Wittemberg. Il prit une part active à la ligue de Smalkalde, concourut à la fondation de l'université d'Iéna, et soutint à différentes reprises de vives disputes théologiques sur le libre arbitre et le péché originel. Poussant à l'extrême et faussant les idées de Luther, il en vint à soutenir que les bonnes œuvres sont nuisibles au salut. Il fut l'adversaire de Mélanchthon.

AMSDORFIENS (*fi-in*) n. m. pl. Nom d'un parti luthérien, groupé autour de *Amsdorf*. (V. ce nom.) — UN AMSDORFIEN.

AMSLER (Samuel), graveur allemand, né à Schinznach en 1791, mort en 1849. Il fut professeur à l'Académie des beaux-arts à Munich. Ses principales estampes, d'une exécution très consciencieuse, sont : *le Triomphe d'Alexandre le Grand*, d'après Thorwaldsen; différentes *Vierges* d'après Raphaël, et *le Triomphe de la religion dans les arts*, d'après Overbeck.

AMSONIE n. f. Genre d'apocynacées plumériées, comprenant des herbes vivaces, de l'Amérique boréale, à feuilles opposées et à fleurs disposées en corymbes terminaux.

AMSTADTEN ou **AMSTETTEN**, bourg d'Autriche (cercle supérieur du Wienerwald); 1.750 hab. Forges. Chef-lieu d'un district principal peuplé de 88.000 hab. Autrichiens et Russes furent battus près de ce village par les Français, en 1805.

AMSTAG ou **AMSTEG,** village de Suisse (canton d'Uri), à l'entrée de la vallée de Maïeran, près de la Reuss, au point de départ de la route du Saint-Gothard; 2[illegible] hab. Près de là sont les ruines d'une forteresse, qui serait celle de Zwing-Uri, et aurait été construite par Gessler.

AMSTEL, rivière canalisée des Pays-Bas (prov. de Sud-Hollande), qui se sépare du Vieux-Rhin presque vis-à-vis d'Alphen sous le nom d'Aar et se jette à Amsterdam dans la passe conduisant du Zuyderzée aux lagunes d'Ij.

AMSTELVEEN, village de la Hollande septentr. (arrond.

d'Amsterdam), près de l'*Amstel*; 4.500 hab., répartis sur un territoire assez vaste. Usines, forges et fonderies.

AMSTERDAM, ville des Etats-Unis (New-York), sur la rivière Mohawk, affluent de l'Hudson; 20.300 hab. Importantes manufactures, grand centre d'exportation de céréales.

AMSTERDAM, île française (depuis 1893) de la mer des Indes, à mi-route environ entre la pointe méridionale de l'Afrique et celle de l'Australie, à 93 kilom. N. de l'île Saint-Paul, découverte par Franc Albo, en 1522; elle est fréquentée périodiquement par des pêcheurs de baleines.

— BIBLIOGR. : Vélam, *les Iles Saint-Paul et Amsterdam* (*Ann. de Géogr.*, 15 avril 1893).

AMSTERDAM (ILE D'), dans l'océan glacial Arctique, sur la côte N. du Spitzberg, où les baleiniers et les pêcheurs hollandais avaient, au XVIIe siècle, le fameux établissement de Smeerenberg.

AMSTERDAM (NOUVELLE-), île et fort de la Guyane anglaise, à l'embouchure de la Berbice; 1.600 hab.

AMSTERDAM, capitale du royaume de Hollande, port de mer sur le golfe de l'Y (ou Ij) et à l'embouchure de l'Amstel (*Amstel-dam*, digue de l'Amstel); 446.000 hab. (*Amstelodamois, oises.*)

— ENCYCL. Amsterdam, en partie bâtie sur pilotis, est traversée par un grand nombre de canaux qui la divisent en îles multiples; de là son surnom de *Venise du Nord*. On y trouve des fabriques d'huile, de tabac, de céruse, de papier; des distilleries de genièvre. Il s'y fait un grand commerce de diamants. Sa Bourse des fonds publics est une des plus importantes du monde. La ville est défendue par tout un système de forts, et ses écluses peuvent inonder tout le pays. Ce moyen de défense la sauva des armées de Louis XIV. Cependant, les Français, commandés par Pichegru, y entrèrent le 19 janvier 1795, la gelée ayant transformé les eaux des fleuves en une route solide.

Simple village de pêcheurs au XIIe siècle, Amsterdam s'accrut rapidement au commencement du XVIIe siècle, après avoir secoué le joug des Espagnols; dès lors, elle devint, et elle resta jusque vers le milieu du XVIIIe siècle, l'une des premières villes commerciales du monde. En fermant l'Escaut et en anéantissant le commerce d'Anvers, la paix de Westphalie porta la splendeur d'Amsterdam à son comble. Napoléon Ier en fit la capitale du royaume qu'il créa en faveur de son frère Louis. Réunie en 1810 à l'Empire français, elle fut, jusqu'en 1814, le chef-lieu du département du Zuyderzée. Son commerce, presque anéanti pendant quelques années, a repris son antique activité.

Outre le pont de l'Amstel, Amsterdam possède plusieurs édifices remarquables : la vieille église (*Oudekerk*); la nouvelle église (*Niewekerk*); l'ancien hôtel de ville (*Stadhuis*), aujourd'hui le palais royal, l'un des plus beaux et des plus vastes monuments des Pays-Bas; le nouvel hôtel de ville, renfermant de véritables trésors d'art; le musée de l'Etat (*Rijksmuseum*) qui contient une précieuse collection d'estampes, et, parmi les tableaux, quelques-uns des principaux chefs-d'œuvre de l'école hollandaise.

Armes d'Amsterdam.

Amsterdam est une ville savante, dont les instituts et les écoles sont depuis longtemps célèbres. Patrie du philosophe Spinoza, du naturaliste Swammerdam, du voyageur Titsengh et d'un grand nombre de peintres célèbres : Van der Velde, Backhuizen, Van der Neer, Philip et Salomon Koninck, Karel du Jardin, Van den Eeckhout, etc.

— BIBLIOGR. : Bresson, *Amsterdam ancien et moderne* (*R. encycl.*, 1er juin 1895).

AMT n. m. Division du stift ou diocèse, en Danemark.

AMULETTE (du lat. *amuletum*; de *amoliri*, écarter, ou encore de l'arabe *hamala*, porter. Le genre de ce mot, féminin au XVIe siècle, masculin au XVIIe, a été définitivement fixé par le Dictionnaire de l'Académie de 1877) n. f. Petit objet, tel que figure, médaille, etc., que l'on porte sur soi, et auquel on attribue la vertu d'écarter les maléfices, les maladies, les accidents, etc. : *C'est naturellement chez les peuples fétichistes que les* AMULETTES *sont le plus nombreuses.*

— ENCYCL. La croyance aux *amulettes* a existé de temps immémorial. Dans l'antiquité, ce furent les Orientaux, particulièrement les Chaldéens, les Egyptiens et les Perses qui l'adoptèrent avec le plus d'ardeur. Les Juifs eux-mêmes portaient des amulettes, et ce fut en vain que Moïse essaya de les leur faire abandonner. Elles consistaient en figures de dieux ou des astres, anneaux magiques, fragments de parchemin sur lesquels étaient tracés soit des caractères sacrés, soit des versets de Livres saints. Les Grecs et les Romains durent la connaissance des amulettes probablement à leurs relations avec les Asiatiques. Pendant le moyen âge, toutes les nations chrétiennes portèrent des amulettes, malgré les défenses des conciles. Aujourd'hui, l'usage des amulettes est encore général, sous des noms divers, chez les peuples de l'Asie appartenant à différentes religions, ainsi que chez les sauvages de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Océanie. Il n'a pas même entièrement disparu dans certaines parties de l'Europe : telle la branche de corail des Napolitains contre le mauvais œil. Cependant, l'Eglise catholique l'a toujours interdit. Les médailles, croix, etc., qu'elle approuve et bénit, se distinguent des amulettes, en ce qu'elle ne leur attribue, en elles-mêmes, aucune vertu. Elle voit seulement, dans ces objets mêmes, des symboles qui ont l'avantage de rappeler l'idée de Dieu et des saints, et, chez ceux qui les portent, des témoignages de piété, capables, comme tout acte pieux, d'attirer les grâces divines. Elle blâme la crédulité superstitieuse, qui leur donnerait une autre portée.

— SYN. **Amulette, talisman.** Le *talisman* ne se porte pas nécessairement attaché sur la personne comme l'*amulette*, et il a une vertu plus étendue. Si l'amulette peut éloigner les dangers, les maladies et même la mort de ses heureux possesseurs, le talisman permet non seulement de se défendre, mais encore d'attaquer les autres et, au besoin, produire des effets merveilleux.

Amulettes égyptiennes : 1. Boucle de ceinture. — 2. Scarabée sacré. — 3. L'œil mystique. — 4. Amulette antique (emblème du silence). — 5. Bague grecque ornée d'un scarabée. — 6. Fragment d'un collier de scarabées, étrusque. — 7. Fragment d'un collier d'amulettes trouvé dans un tombeau à Kertch, en Crimée.

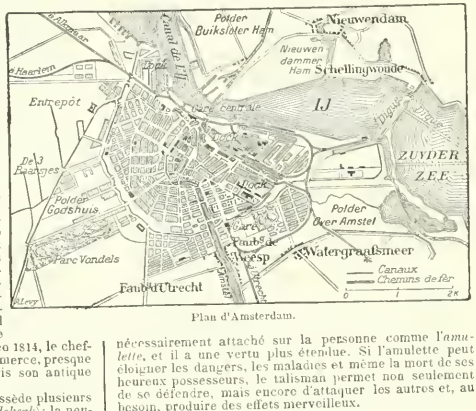

Plan d'Amsterdam.

AMULIUS, roi légendaire d'Albe, descendant d'Ascagne. Ce fils de Procas détrôna son frère Numitor et força sa nièce, Rhéa Sylvia, à se consacrer au culte de Vesta. Il fut tué par Romulus et Rémus, fils de Mars et de Rhéa Sylvia, qui rétablirent Numitor sur le trône.

AMUNITIONNEMENT (*si*) n. m. Action d'approvisionner.

AMUNITIONNER (*si*) v. a. Pourvoir des munitions nécessaires : AMUNITIONNER *une citadelle.*

AMURAT Ier ou **MOURAD**, sultan des Turcs, né en 1319, mort en 1389, succéda à son père Orkhan en 1360. Il ne fit pas seulement, comme ses prédécesseurs, des incursions en Europe, mais enleva aux Grecs la Thrace, Gallipoli et Andrinople, dont il fit le siège de son empire, et soumit la Macédoine et l'Albanie. Les princes bulgares, hongrois et serbes, se liguèrent contre lui, mais il les écrasa à Kassovo, en 1389. Il fut assassiné en visitant le champ de bataille par un soldat serbe près d'expirer.

AMURAT II, sultan des Turcs depuis 1421, mort en 1451, succéda à son père Mahomet Ier. Il se débarrassa de l'imposteur Mustafa, qui lui disputait le trône, et continua la conquête des pays européens et asiatiques de l'empire grec. Il dépouilla les Grecs et les Vénitiens d'un grand nombre de places, entre autres de Thessalonique et de Belgrade, mais il ne put s'emparer de Constantinople. Ladislas, roi de Hongrie, et le voïvode de Transylvanie, Jean Hunyade, tentèrent inutilement d'arrêter ses conquêtes. Le premier fut tué à la bataille de Varna, en 1444, et le second tenta vainement, en 1448, à Kossovo, de venger la défaite de Varna. Mais Iskander-bey, « despote » d'Albanie, réussit à mettre un terme à ses succès. Amurat était un prince philosophe, qui fut surnommé *le Juste* par ses sujets.

Amurat II.

AMURAT III, sultan des Turcs depuis l'année 1574, mort en 1596, était le fils aîné de Sélim II. Il fit à son avènement étrangler ses cinq frères. Il enleva trois provinces à la Perse, et conquit l'importante place de Raab, en Hongrie.

AMURAT IV, sultan des Turcs de 1623 à 1640, fit la guerre aux Polonais, puis aux Persans, à qui il enleva Bagdad (1638). Il sut reconstituer l'empire, dompta les rébellions des janissaires et des sipahis, fit régner la paix dans ses provinces, réduisit les Druses, et, victorieux de l'anarchie militaire comme de ses ennemis extérieurs, il promettait un règne aussi remarquable que celui de Soliman, lorsqu'il fut emporté par un excès de table, à l'âge de 29 ans.

AMURAT V ou **MOURAD**, sultan de Turquie, proclamé dans la nuit du 29 au 30 mai 1876 à la place d'Abd-ul-Aziz. Il ne régna que trois mois, et, atteint d'aliénation mentale, fut déposé au mois d'août et remplacé par Abd-ul-Hamid II.

AMURCA n. f. Techn. V. AMURGUE.

AMURE (du lat. *ad murum*, au mur, par allusion au trou pratiqué à la muraille du bâtiment et par lequel passe la manœuvre pour les basses voiles carrées) n. f. Cordage servant à fixer le point d'une voile du côté du vent : AMURES *de misaine. Les* AMURES *de bonnettes.*

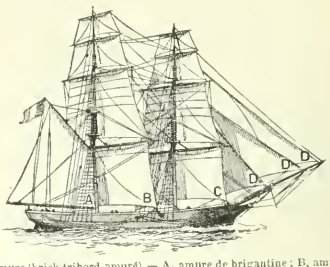

Amure (brick tribord amuré). — A, amure de brigantine; B, amure de grand voile; C, amure de misaine; D, amure des focs.

— *Avoir les amures à tribord, à bâbord.* Se dit quand la voilure est disposée pour recevoir le vent par la droite ou par la gauche. ‖ On dit de même : *Prendre les amures à tribord, à bâbord.* ‖ *Changer d'amures*, Virer de bord.

AMURER v. a. Roidir l'amure d'une voile. Un navire est amuré tribord ou bâbord, selon qu'il est orienté pour recevoir le vent à droite ou à gauche.

AMURGUE n. f. Résidu de la fabrication de l'huile d'olive, qui entre dans la composition des savons communs. ‖ On dit aussi AMURCA.

AMUSABLE adj. Qui peut être amusé : *Quel supplice d'amuser un homme* (Louis XIV) *qui n'est plus* AMUSABLE! (Mme de Maintenon.)

AMUSANT, ANTE (rad. *amuser*) adj. Qui est propre à divertir, à distraire : *Homme, discours* AMUSANT.

— Substantiv., Ce qu'il y a d'amusant : *Ce dîner fut d'une gaieté, d'un spirituel, d'un* AMUSANT *égal au prix du souper qu'elle lui avait donné.* (Balz.)

— ANTON. **Assommant, ennuyant, ennuyeux, fastidieux, atigant, insoutenable, insupportable, intolérable, sommière, soporatif.**

AMUSEMENT n. m. Action d'amuser : *Jouets pour l'*AMUSEMENT *des enfants.* ‖ Tout ce qui récrée, divertit : *Les personnes avides d'*AMUSEMENTS *sont précisément celles qui ont le plus de peine à s'en procurer.* (Dubay.)

— Perte de temps, retard : *Pas tant d'*AMUSEMENT : *allez vite où je vous ai dit.* (Acad.) ‖ Chose facile pour quelqu'un : *Les problèmes ardus n'étaient qu'un* AMUSEMENT *pour Pascal enfant.* ‖ Prétexte, leurre, tromperie : *Etre las de tant d'*AMUSEMENTS. (Ces deux derniers sens sont vieillis.)

— *Etre l'amusement d'une société*, Etre l'objet de ses railleries.

— SYN. **Amusement, divertissement, récréation, réjouissance.** La *récréation* dure peu et délasse l'esprit de ses fatigues. L'*amusement* est un passe-temps, léger, agréable, qui combat l'ennui et procure le plaisir. *Divertissement* est le terme générique qui renferme les amusements, les récréations et les réjouissances publiques. La *réjouissance* se distingue par des danses, des cris de joie, des acclamations, etc.

— ANTON. **Ennui, fatigue, peine, tourment, travail.**

— ENCYCL. V. JEU et PLAISIR.

Amusements champêtres (LES), tableau de Watteau, La scène est plutôt moudaine que rustique : des dames coquettement attifées et d'aimables chevaliers prennent leurs ébats au milieu d'un frais paysage. La manière piquante dont le sujet est traité fait oublier ce qu'il a de faux et de conventionnel. Le coloris est harmonieux et chatoyant.

AMUSER (rad. *muser*) v. a. Distraire, divertir : *Les aventures et les méfaits du seigneur Karaqueuz* ONT AMUSÉ *un nombre incalculable de générations de Turcs.* (P. Loti, *Azyadé.*) ‖ Flatter, caresser : *Tout ce qui plaît ici-bas peut* AMUSER *le cœur, mais jamais le satisfaire.* (Mass.) ‖ Faire oublier, adoucir : *Chercher à* AMUSER *par des discours la douleur de quelqu'un.* ‖ Leurrer, abuser : AMUSER *ses créanciers par de belles paroles.* ‖ Tromper en préoccupant : AMUSER *l'ennemi.* ‖ Faire perdre le temps : *Il ne faut qu'une mouche pour* AMUSER *l'écolier paresseux.*

— Se dit, par antiphrase, pour signifier Ennuyer, étonner, etc. : *Tu prétends qu'il payera? Ah! tu m'*AMUSES!

— *Amuser le tapis.* Parler de choses insignifiantes, soit pour faire passer le temps, soit pour ne pas en venir au fait. ‖ En T. de jeu, Jouer avec une grande lenteur.

— *Amuser la sève*, Hortic. Laisser à l'arbre plus de bois et de bourgeons que de coutume.

S'amuser, v. pr. Trouver du plaisir, de l'agrément à une chose : *On ne s'*AMUSE *pas longtemps de l'esprit d'autrui.* (Vauven.) ‖ Se livrer à quelque occupation frivole (dans ce sens, il est suivi d'un complément marqué par la préposit. à) : S'AMUSER *à des riens, à des bagatelles.*

— Perdre son temps : *Ne* VOUS AMUSEZ *pas, on vous attend.* (Acad.) ‖ Se moquer : *Les sots* S'AMUSENT *des gens d'esprit, aussi bien que ceux-ci peuvent* S'AMUSER *des sots.* (Duclos.) ‖ S'aviser de : *Ne* VOUS AMUSEZ *pas à le plaisanter : il n'entend pas la raillerie.* (Acad.)

— Loc. PROV. : **S'amuser à la moutarde**, S'arrêter à des bagatelles, quand il faudrait s'occuper de choses urgentes.

— SYN. **Amuser, divertir.** *Amuser*, c'est occuper légèrement l'esprit, de manière qu'on ne sente pas le poids du temps ou du travail. *Divertir*, c'est faire qu'on ne sente, en quelque sorte, le temps que par une succession de plaisirs. On peut *s'amuser* seul; pour *se divertir*, il faut être plusieurs. Le temps passe quand on *s'amuse*; on en jouit quand on *se divertit*. On va à la promenade pour *s'amuser*, et au spectacle pour *se divertir*.

— Syn. **Amuser, abuser, attraper, décevoir, duper, enjôler, leurrer, surprendre, tromper.** V. ABUSER.
— Anton. **Assommer, contrarier, ennuyer, fatiguer, impatienter, importuner, taquiner, tourmenter, vexer.**

AMUSETTE n. f. Petite bagatelle qui amuse :

Chaque siècle a son *amusette*.
BÉRANGER.

‖ Jouet : *Les poupées sont des* AMUSETTES *d'enfants.*
— Petite pièce d'artillerie se chargeant par la culasse, inventée par le maréchal de Saxe au XVIIIe siècle.

AMUSEUR n. m. Celui qui amuse : *Boisrobert était l'*AMUSEUR *en titre du cardinal de Richelieu.*

AMUSOIRE n. f. ou **AMUSOIR** n. m. Moyen d'amuser. (Peu usité.)

AMUSSAT (Jean-Zuléma), célèbre chirurgien français, né à Saint-Maixent en 1796, mort à Paris en 1856. Outre un *Mémoire sur la torsion des artères*, il a écrit sur l'anatomie des hernies, sur la lithotritie, les rétrécissements de l'urètre, etc. Il a enrichi la chirurgie d'instruments très ingénieux. On lui doit la sonde droite, qui rendit possible l'emploi de l'instrument de Civiale et Leroy d'Etiolles pour broyer les pierres dans la vessie, et l'usage de la cautérisation des tumeurs hémorroïdales. — Son fils, Auguste-Alphonse, né à Paris en 1820, mort dans cette ville en 1878, chirurgien aussi, s'est particulièrement occupé de l'application de la galvano-caustique au traitement des affections chirurgicales, et a perfectionné les méthodes de son père. On lui doit : *Mémoire sur la cautérisation circulaire de la base des tumeurs hémorroïdales, compliquées de procidence de la muqueuse rectale* (1854); *Traité du cancer du col de l'utérus par la galvano-caustique thermique* (1871); *Mémoires sur la galvano-caustique thermique* (1876), etc.

AMY (Jean-Baraabé), sculpteur français, né à Tarascon en 1839. Il travaillait à la terre dans une ferme, lorsqu'il révéla sa vocation artistique. Grâce à une modique pension, il étudia la sculpture à Marseille, puis à l'école des beaux-arts de Paris. Parmi les œuvres nombreuses de cet artiste, on distingue : *le Châtiment* (1868); *la Béatitude* (1869); *Figaro* (1870); *le Remords* (1877); *Vien* (1882); *Enfants au tambour* (1886); *De Thou*, à l'hôtel de ville de Paris; *André, le tambour d'Arcole*, érigé à Cadenet (1894), statues; des bas-reliefs : *la Tarasque* (1883); *Fontaine d'amour* (1884); la statue de *Bancel* (1897); le monument du poète *Anselme Mathieu* (1897), etc., et un grand nombre de bustes, notamment ceux de Mistral, de Villemessant, etc.

AMYCLÉE, ville de l'anc. Grèce, voisine de Sparte, auj. *Slavo-Khori*. Elle fut la résidence de Tyndare, la patrie des Dioscures, d'Hélène et de Clytemnestre. Près d'Amyclée s'élevaient le vieux sanctuaire d'Apollon Amycléen, et le tombeau d'Hyacinthe, autour duquel se célébraient les fêtes dites *Hyacinthies*. — Les Amycléens croyaient sans cesse à une invasion prochaine des Spartiates. A la fin, lassés de fausses nouvelles, ils firent une loi contre quiconque en répandrait. Or, un jour, ils se virent surpris par une attaque dont personne n'avait osé donner l'avis. De cette aventure naquit un proverbe en usage dans l'anc. Grèce : *Le silence a perdu les Amycléens.*

AMYCLÉEN adj. m. Surnom d'Apollon, qui avait à Amyclée, audessus du tombeau d'Hyacinthe, une statue colossale en bronze, sur un trône décoré de reliefs.

AMYCTÈRE (du gr. *amuktér*, sans nez, sans trompe) n. m. Genre de coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, renfermant quelques espèces propres à l'Australie.

AMYCTIQUE (du gr. *amuktikos*, égratignant, déchirant) n. et adj. Se dit des topiques corrosifs : *Un* AMYCTIQUE. *Onguent* AMYCTIQUE.

AMYCUS, fils de Neptune et de Bithynis, inventa le ceste, et provoquait au combat tous les étrangers. Il fut tué par Pollux.

AMYDÈTES (du gr. *amudis*, ensemble) n. m. pl. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, famille des téléphoridés, dont les espèces, remarquables par leurs antennes pectinées, habitent le Brésil. Citons l'*amydetes plumicornis*. — *Un* AMYDÈTE.

AMYÉLENCÉPHALIE (du gr. *a* priv.; *muélos*, moelle, et *egképhalon*, encéphale) n. f. Anomalie caractérisée par l'absence de tout le système nerveux central, encéphale et moelle épinière.

AMYÉLIE (du gr. *a* priv., et *muélos*, moelle) n. f. Absence de la moelle épinière.

AMYÉLONÉVRIE (du gr. *a* priv.; *muélos*, moelle, et *neuron*, nerf) n. f. Paralysie de la moelle épinière.

AMYÉLOTROPHIE (du gr. *a* priv.; *muélos*, moelle, et *trophé*, nourriture) n. f. Atrophie de la moelle épinière.

AMYGDALAIRE (du gr. *amygdalé*, amande) adj. Se dit de la structure des rochers, qui présentent dans leur intérieur des géodes en forme d'amande.

AMYGDALE et quelquefois **AMIGDALE** (vieux) (du gr. *amygdalé*, amande) n. f. Glande en forme d'amande, située de chaque côté de la gorge : *Avoir les* AMYGDALES *enflammées*. (Le nom scientifique est TONSILLES.)
— Encycl. Les *amygdales* sont deux glandes de la forme d'une amande, situées de chaque côté de l'isthme du gosier, dans la fossette limitée en avant par le pilier antérieur du voile du palais et par le pilier postérieur du même voile en arrière. Les Latins les appelaient *tonsillæ*; les Grecs *antiates*, parce qu'elles sont opposées l'une à l'autre. Leurs dimensions normales sont variables avec les individus : en moyenne, elles ont verticalement 0^m,022; 0^m,011 transversalement et 0^m,013 dans le sens antéro-postérieur. Pour les apercevoir, il suffit d'ouvrir largement la bouche et de déprimer la langue avec un abaisse-langue ou le manche d'une cuiller. En passant de la bouche dans le pharynx, la muqueuse buccale recouvre les amygdales, mais en y formant des dépressions plus ou moins profondes. Les amygdales sont des amas de follicules clos (v. FOLLICULES), unis par du tissu réticulé, le tout ayant une enveloppe commune. Les dépressions que nous avons signalées sont déterminées par le groupement des follicules clos; elles sont connues sous le nom de *cryptes de l'amygdale*. On suppose que les amygdales sécrètent un liquide visqueux favorisant la déglutition. Leurs follicules clos sorviraient à la production de globules blancs. L'inflammation de l'amygdale s'appelle *amygdalite*. (V. ce mot.) Les corps étrangers de l'amygdale sont des arêtes de poisson, des fragments d'os, des concrétions calculeuses. Les kystes, cancers et autres tumeurs sont excessivement rares.
— *Amygdales encéphaliques*. V. NOYAU AMYGDALIN.

1, 2. Amygdales.

AMYGDALÉ, ÉE ou **AMYGDALINÉ, ÉE** (du gr. *amygdalé*, amande) adj. Qui ressemble à un amandier.
— n. f. pl. Tribu de la famille des rosacées, ayant pour type l'amandier : *Les* AMYGDALÉES. *Une* AMYGDALÉE.

AMYGDALIFÈRE (du gr. *amygdalé*, amande, et du lat. *ferre*, porter) adj. Se dit d'une plante qui porte des amandes.

AMYGDALIN, INE (du gr. *amygdalé*, amande) adj. Se dit des préparations dans lesquelles il entre des amandes ou de leurs produits : *Savon* AMYGDALIN.

AMYGDALINE n. f. Principe qui existe dans les amandes amères, les noyaux de pêches, de cerises, etc., et qui, sous l'influence de l'émulsine, des acides ou même par l'électrolyse de sa solution aqueuse, se dédouble en glucose, acide cyanhydrique et essence d'amandes amères.
— Encycl. L'*amygdaline* $C^{20}H^{27}AzO^{11}$ cristallise en feuillets blancs; elle est soluble dans l'eau, l'alcool absolu bouillant, insoluble dans l'éther. Il paraîtrait que l'amygdaline se dédouble encore par l'action du suc intestinal surtout chez les herbivores, en sorte que cette substance, même pure, serait un véritable poison. On considère l'amygdaline comme étant à la fois un nitrile et un anhydride glucosique.

AMYGDALINÉ, ÉE adj. Syn. de AMYGDALÉ, ÉE.

AMYGDALIQUE adj. Se dit d'un acide qui dérive de l'amygdaline.
— Encycl. L'acide *amygdalique* $C^{20}H^{30}O^{5}$ s'obtient en faisant bouillir l'amygdaline en solution aqueuse avec de l'eau de baryte et en décomposant par l'acide sulfurique l'amygdalate de baryum formé. Evaporée au bain-marie jusqu'à consistance sirupeuse, la solution d'acide amygdalique donne des cristaux incolores, déliquescents insolubles dans l'alcool et l'éther. Il forme des sels gommeux et incristallisables. Cet acide a pour nitrile l'amygdaline, et en diffère par la substitution de $O^{2}H$ à Az.

AMYGDALITE n. f. Inflammation des amygdales, appelée aussi *angine tonsillaire, esquinancie* : L'AMYGDALITE *affecte tous les âges, mais plus particulièrement les jeunes gens.*
— Encycl. L'*amygdalite* est ordinairement produite par les refroidissements subits, par les variations brusques de température. L'inflammation envahit le plus souvent l'arrière-gorge, le voile du palais, la luette. Le malade éprouve de la difficulté pour avaler. Il a la sensation d'un corps étranger dans l'arrière-bouche. Si l'on examine l'arrière-bouche, on trouve les amygdales rouges, tuméfiées, augmentées de volume; par place se rencontrent de petits points blanchâtres.
Les phénomènes généraux consistent en un malaise général, des douleurs de tête, de la soif plus ou moins vive, de la courbature et une fièvre parfois assez forte. La guérison survient en une huitaine de jours. L'amygdalite peut aboutir à la suppuration; dans ce cas, les phénomènes généraux redoublent : des douleurs lancinantes se font sentir dans l'organe, l'haleine est fétide, repoussante.
Au début, il faut recourir aux gargarismes émollients, décoction de pavot et de racines de guimauve, un purgatif assez énergique, et terminer par des gargarismes astringents : alun, acide borique ou chlorate de potasse. Le repos au lit s'impose parfois. Quand l'amygdalite se termine par la suppuration, il faut employer le bistouri pour l'évacuation du pus.
Cette affection peut arriver à la chronicité. L'amygdale a subi une grande augmentation de volume; elle est parsemée de petites dépressions, remplies d'une sécrétion blanchâtre; parfois demi-liquide, parfois solide et dure. Le sujet éprouve de la gêne respiratoire, il a la bouche constamment ouverte, la voix est nasonnée. Le traitement essentiel consiste dans l'ablation des amygdales, ou dans leur cautérisation au thermocautère.

AMYGDALOGLOSSE (de *amygdale*, et du gr. *glôssa*, langue) adj. Broca a désigné sous ce nom deux muscles symétriques de la langue, naissant à la base de cet organe, de chaque côté, et aboutissant, sur la face externe de l'amygdale du même côté, à l'aponévrose pharyngienne.

AMYGDALOÏDE (du gr. *amygdalé*, amande, et *eidos*, forme) adj. Se dit des roches basiques parsemées de cavités ou géodes, dans lesquelles se sont formés des minéraux appartenant le plus souvent à la série des zéolites.

AMYGDALOPHORE (du gr. *amygdalé*, amande, et *phoros*, porteur) n. m. Section du genre *amygdalus*.

AMYGDALOTOME (de *amygdale*, et du gr. *tomé*, action de couper) n. m. Instrument qui sert à exciser les amygdales. Syn. TONSILLITOME.

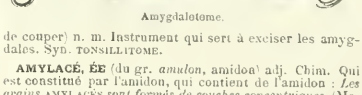
Amygdalotome.

AMYLACÉ, ÉE (du gr. *amulon*, amidon) adj. Chim. Qui est constitué par l'amidon, qui contient de l'amidon : *Les grains* AMYLACÉS *sont formés de couches concentriques.* (Malaguti.)
— Méd. *Corps amylacés*. Petites concrétions généralement microscopiques — d'un corps azoté, encore mal étudié, différent de l'amidon et de l'amyloïde puisqu'il n'est pas transformable en sucre et ne présente pas la réaction caractéristique du violet d'aniline — qui se trouvent, à l'état normal, dans la prostate, les poumons, les centres nerveux, mais dont l'abondance indique un état pathologique.

AMYLACETIQUE adj. Se dit d'un éther que l'on obtient en soumettant à la distillation un mélange d'acétate de potassium, d'alcool amylique et d'acide sulfurique concentré. L'ether *amylacétique* est un liquide incolore, insoluble dans l'eau, d'une odeur aromatique. ‖ Il s'appelle encore ACÉTATE D'AMYLE.

AMYLALCOOL n. m. Syn. de ALCOOL AMYLIQUE. V. ALCOOL et AMYLIQUE.

AMYLAMINE ou **AMYLIAQUE** n. f. Amine dérivant de l'ammoniaque par substitution du radical amyle à l'hydrogène.
— Encycl. L'*amylamine* $C^{5}H^{11}AzH^{2}$ se prépare en faisant agir la potasse sur le cyanate ou le cyanurate d'amyle ou encore sur l'amylurée. C'est un liquide incolore et mobile dont la densité est 0,750, qui bout vers 95°. Il est extrêmement caustique, fixe rapidement l'acide carbonique de l'air, donne un chlorhydrate et un bromhydrate bien cristallisés; ce chlorhydrate donne avec le chlorure de platine un chloroplatinate en paillettes jaune d'or.
La *diamylamine* $(C^{5}H^{11})^{2}AzH$ s'obtient à l'état de bromhydrate en faisant réagir, en vase clos, à 100°, un mélange d'amylamine et de bromure d'amyle; on la met en liberté par distillation en présence de la potasse caustique. C'est un liquide très volatil, d'odeur à la fois aromatique et faiblement ammoniacale, de saveur âcre, peu soluble dans l'eau. Elle bout vers 170°, et s'enflamme très facilement. Elle est fortement alcaline, et donne des sels cristallisables.
La *triamylamine* $(C^{5}H^{11})^{3}Az$ s'obtient à partir de la diamylamine, comme celle-ci à partir de l'amylamine; ses propriétés sont voisines de celles de la diamylamine : elle bout à 257°.
En faisant réagir pendant plusieurs jours, à la température de l'ébullition, l'iodure d'amyle sur la triamylamine, on obtient l'iodure de *tétramylammonium* $(C^{5}H^{11})^{4}AzI$.

AMYLAMMONIAQUES n. f. pl. Alcaloïdes représentant de l'ammoniaque dont 1, 2, 3 ou 4 atomes d'hydrogène sont remplacés par le radical amyle. — *Une* AMYLAMMONIAQUE.

AMYLANE n. f. Hydrate de carbone extrait de l'orge (Sullivan) et qui répond à la formule $C^{6}H^{10}O^{5}$. La *amylane* est soluble dans l'eau; l'*a amylane* y est insoluble. Toutes deux sont lévogyres, insolubles dans l'alcool, et sont transformées en glucose par l'acide sulfurique étendu.

AMYLANILINE n. f. Substance qu'on obtient en distillant le bromhydrate d'*amylaniline*, lequel est produit lui-même par la réaction de l'éther amylbromhydrique et de l'aniline.
— Encycl. L'*amylaniline* est un liquide incolore, dont l'odeur, à la température ordinaire, rappelle celle des roses. C'est une base dont la formule est $C^{6}H^{5}\text{-}AzHC^{5}H^{11}$; elle donne des sels cristallisés.

AMYLASE (rad. *amyle*) n. f. Substance azotée, neutre, soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool, qui est une diastase, qu'on rencontre dans le protoplasma de la cellule végétale.
— Encycl. Dans un milieu légèrement acide, l'*amylase* attaque lentement les grains d'amidon et les dédouble en maltose et en amylodextrine insoluble; mais elle hydrate et dédouble cette dernière substance en dextrines successives et en maltose. La salive renferme aussi une matière azotée possédant tous les caractères de l'amylase et qui agit sur les grains d'amidon comme les acides étendus, pour les hydrater, les dédoubler et les réduire progressivement à l'état de maltose.

AMYLAZOTEUX ou **AMYLNITREUX** (*eu* — de *amyle*, et *azoteux*, ou *nitreux*) adj. Se dit d'un éther produit par l'action de l'acide azoteux sur l'alcool amylique. V. AMYLE.

AMYLAZOTIQUE ou **AMYLNITRIQUE** (de *amyle*, et *azotique*, ou *nitrique*) adj. Se dit d'un éther encore appelé *nitrate d'amyle*, produit par l'alcool amylique et l'acide azotique. V. AMYLE.

AMYLBENZINE n. f. Liquide aromatique, différant de la benzine par la substitution du radical amyle à un atome d'hydrogène.
— Encycl. On connaît quatre hydrocarbures répondant à la formule de l'amylbenzine, $C^{11}H^{16}(C^{6}H^{5})$; l'hydrocarbure normal se prépare en traitant par le sodium un mélange de bromure de benzyle et de butyle normal.

AMYLBENZOIQUE adj. Se dit d'un éther qu'on obtient en distillant une partie d'alcool amylique et deux parties d'acide sulfurique avec du benzoate de potassium. ‖ L'éther *amylbenzoïque* s'appelle encore BENZOATE D'AMYLE.

AMYLBIBORIQUE (de *amyle*; *bis*, deux fois, et *borique*) adj. Se dit d'un éther produit par l'action de l'acide borique fondu dans l'alcool amylique.

AMYLBROMHYDRIQUE adj. Se dit d'un éther, encore appelé *bromure d'amyle*, produit par la réaction de l'alcool amylique et de l'acide bromhydrique.

AMYLCARBONIQUE adj. Se dit d'un éther, encore appelé *carbonate d'amyle*, que l'on obtient en traitant par le potassium l'éther amyloxalique ou oxalate d'amyle. V. AMYLE.

AMYLCHLORHYDRIQUE adj. Se dit d'un éther, encore appelé *chlorure d'amyle*, produit par la réaction de l'acide chlorhydrique ou du perchlorure de phosphore et de l'alcool amylique.

AMYLCITRATE n. m. Sel formé par la réaction de l'acide amylcitrique sur une base. Les *amylcitrates* sont solubles dans l'eau.

AMYLCITRIQUE adj. Se dit d'un acide produit par la réaction de l'alcool amylique et de l'acide citrique. L'acide *amylcitrique* est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

AMYLCYANAMIDE n. m. Composé que l'on obtient par l'action du chlorure de cyanogène sur l'amylamine.

AMYLCYANHYDRIQUE adj. Se dit d'un éther, encore appelé *cyanure d'amyle* et *capronitrile*, que l'on obtient soit en distillant de l'amylsulfate de potassium et du cyanure de potassium, soit en faisant réagir le cyanure de potassium et l'éther amylchlorhydrique.

AMYLDISULFOCARBONIQUE (de *amyle*; *dis*, deux fois,

et *sulfocarbonique* adj. Se dit d'un acide que l'on obtient en traitant l'amyldisulfocarbonate de potassium par l'acide chlorhydrique étendu. Syn. XANTHAMILIQUE.

AMYLDITHIONIQUE (de *amyle*; *dis*, deux fois, et *thionique*, venant du gr. *theion*, soufre) adj. V. AMYLSULFUREUX.

AMYLE n. m. Radical hydrocarboné hypothétique qui entre dans un grand nombre de composés, et notamment dans les alcools amyliques.

— ENCYCL. Chim. Le radical *amyle* C^5H^{11}, comme tous les radicaux hypothétiques, n'existe pas à l'état de liberté; mais on a obtenu ce radical combiné à lui-même sous le nom de diamyle ($C^5H^{11})^2$ [*décane*, hydrure de décyle]; il est susceptible de plusieurs isomères. Ce radical entre dans plusieurs carbures d'hydrogène saturés isomériques, appelés *hydrures d'amyle* ou *pentanes*.

— *Hydrures d'amyle* C^5H^{12}. Il en existe trois, qu'on peut obtenir en hydrogénant par le zinc et l'acide chlorhydrique les iodures des alcools amyliques primaires, secondaires, et tertiaires. L'hydrure normal $CH^3(CH^2)^3CH^3$, bouillant vers 38°, a été trouvé dans les pétroles d'Amérique.

Le tétraméthylméthane $C(CH^3)^4$ a été préparé par l'action du trimétthylméthanol sur le zinc-méthyle.

Le dernier $C^2H^5CH(CH^3)^2$, ou diméthyléthylméthane, correspondant à l'alcool amylique inactif, est préparé à l'aide de cet alcool en passant par l'iodure.

— *Chlorures, bromures, iodures d'amyle*, $C^5H^{11}Cl$, $C^5H^{11}Br$., $C^5H^{11}I$. Les chlorures, bromures, iodures d'amyle sont les éthers chlorhydriques, bromhydriques, iodhydriques des alcools amyliques. On en obtient plusieurs en faisant agir les hydracides correspondants sur ces alcools; d'autres s'obtiennent en faisant agir les hydracides sur les carbures éthylénés (amylènes) correspondants : ce sont des corps liquides d'une odeur éthérée et agréable, insolubles dans l'eau. Le chlorure d'amyle normal bout à 107°, le bromure à 129°, l'iodure à 156°. Le chlorure d'amyle correspondant à l'alcool amylique de fermentation inactif, obtenu en faisant passer du gaz chlorhydrique dans l'alcool amylique commercial bouillant, bout vers 102°. Le bromure d'amyle et l'iodure d'amyle s'obtiennent en éthérifiant l'alcool amylique ordinaire par le brome ou l'iode en présence du phosphore. Le chlorure, l'iodure, le bromure d'amyle ordinaire sont employés dans la fabrication de certaines matières colorantes telles que la *cyanine*, etc. L'iodure d'amyle se décompose sous l'action de la lumière; mis en contact avec les sels d'argent, il donne des éthers amyliques. Les iodures correspondant aux alcools amyliques secondaires, *diethylcarbinol*, *méthylpropylcarbinol*, sont assez facilement obtenus, mais si on veut repasser des éthers à l'alcool, c'est l'alcool tertiaire qui se produit.

Le chlorure, le bromure et l'iodure tertiaires s'obtiennent par l'action des hydracides sur le méthylisopropylcarbinol.

L'*oxyde d'amyle* ou *éther amylamylique*, ou *amylate d'amyle* $(C^5H^{11})^2O$, se produit dans la distillation de l'alcool amylique avec l'acide sulfurique. Williamson l'a obtenu par sa méthode générale de préparation des éthers mixtes, en faisant agir l'iodure d'amyle sur l'alcool amylique sodé; Wurtz l'a obtenu dans l'action de l'oxyde d'argent sur l'iodure d'amyle. C'est un liquide incolore, d'une odeur éthérée agréable. Il bout à 176°, et ne se dissout pas dans l'eau.

Le *sulfure d'amyle* $(C^5H^{11})^2S$ se prépare en chauffant en vase clos du sulfure de potassium et du chlorure d'amyle; c'est un liquide huileux, ayant l'odeur et le goût de l'oignon. On a aussi préparé le *bisulfure d'amyle* et le *sulfhydrate d'amyle* ou *mercaptan amylique* $C^5H^{11}HS$. V. AMYLSULFHYDRIQUE.

Le *tellurure d'amyle* $(C^5H^{11})^2Te$ s'obtient en distillant le tellurure de potassium avec l'amylsulfate de calcium.

— *Azotures d'amyle*. Syn. de AMYLAMINE.

— *Phosphures d'amyle*. V. AMYLPHOSPHINES et PHOSPHINE.

— *Arséniures d'amyle* ou *Arsines*. V. ARSINE.

Le radical amyle se combine avec un certain nombre de métaux; on connaît des *antimoniures d'amyle* (v. STIBINE), des *stannures d'amyle*, un *mercuramyle*, un *zincamyle*, etc. Il donne aussi, en se combinant aux acides, un certain nombre d'éthers. Citons parmi ceux-ci :

— *Acide amylsulfureux* ou *Sulfite acide d'amyle*. V. AMYLSULFUREUX.

— *Acide amylsulfurique* ou *Sulfamylique* ou *Sulfate acide d'amyle*. V. AMYLSULFURIQUE.

— *Azotite d'amyle*, *Nitrite d'amyle* ou *Ether amylnitreux*, $C^5H^{11}O\,AzO$. Cet éther se forme dans les circonstances qui donnent en général les éthers nitreux : action directe de l'acide azoteux sur l'alcool amylique ou l'amylamine; action de l'azotite de potassium sur le chlorhydrate d'amylamine, etc. C'est un liquide jaunâtre; il bout à 99° et ses vapeurs sont peu rutilantes. Il détone à 260°. Ses réactions sont celles des éthers nitreux. Le chlore donne le nitrite de dichloramyle, liquide mobile, assez volatil, ayant le parfum de la poire. Le phosphore se dissout dans l'azotite d'amyle.

— *Azotate d'amyle* ou *Ether amylnitrique* $C^5H^{11}O,AzO^2$. On le prépare en ajoutant de l'alcool amylique à un mélange d'azotate d'urée et d'acide azotique un peu plus concentré que l'acide ordinaire. C'est une huile incolore, ayant une odeur désagréable de punaise.

— *Phosphites d'amyle*. Il y a deux phosphites d'amyle : le phosphite acide ou *acide amylphosphoreux* et le phosphite neutre. On les obtient tous deux par l'action du trichlorure de phosphure sur l'alcool amylique refroidi en présence de l'eau.

— *Phosphates d'amyle*. L'acide phosphorique, qui est tribasique, donne trois phosphates d'amyle.

L'*acide amylphosphorique* $PO(OH)^2OC^5H^{11}$, qui s'obtient en traitant l'alcool amylique par l'acide phosphorique.

L'*acide diamylphosphorique* $PO\,OH(OC^5H^{11})^2$, qui s'obtient en jetant peu à peu du pentachlorure de phosphore dans le double de son poids d'alcool amylique.

Le *phosphate neutre d'amyle* $PO(OC^5H^{11})^3$, qui s'obtient en chauffant à 180° en vase clos, du chlorure d'amyle de l'amylphosphate d'argent.

— *Carbonate d'amyle*, $CO(OC^5H^{11})^2$, obtenu en faisant agir le potassium sur l'oxalate d'amyle ou en saturant l'alcool amylique par l'oxychlorure de carbone. C'est un liquide d'une odeur agréable, bouillant vers 225°.

— *Silicate d'amyle*, $Si(OC^5H^{11})^4$. Ce corps a été obtenu par Ebelmen, par l'action du chlorure de silicium sur l'alcool amylique. C'est un liquide qui bout à 325°.

— *Cyanures d'amyle*, $C^5H^{11}CAz$. Le cyanure d'amyle proprement dit ou capronitrile (Balard, Wurtz) s'obtient par la méthode générale des nitriles en faisant agir sur le cyanure de potassium un éther amylique. L'*isocyanure d'amyle* ou *amylcarbylamine* (Hoffmann) s'obtient à la manière des autres carbylamines.

— *Formiate d'amyle* $CHO^2C^5H^{11}$. Ce corps s'obtient en distillant du formiate de sodium avec de l'alcool amylique et de l'acide sulfurique. C'est un liquide qui a une très agréable odeur de pommes.

— *Acétate d'amyle* $C^2H^3O^2C^5H^{11}$. Cet éther se prépare en distillant de l'alcool amylique mélangé d'acétate de potassium et d'acide sulfurique. On l'obtient plus par en chauffant l'iodure d'amyle avec l'acétate d'argent. C'est un liquide soluble dans l'alcool et dans l'éther. Mélangé de six fois son volume d'alcool, il est connu en parfumerie sous le nom d'*essence de poire*, et fabriqué en quantité notable. Il a, en effet, une odeur très agréable de poire.

— *Valérate d'amyle* $C^5H^9O^2C^5H^{11}$. Cet éther s'obtient en distillant du valérate de sodium avec de l'alcool amylique en présence de l'acide sulfurique. C'est un liquide agréable qui, étendu d'alcool, constitue l'*essence de pomme de reinette*, utilisée en parfumerie.

— Physiol. et thérap. Le radical *amyle* se trouve dans l'alcool amylique, qui est plus toxique que l'alcool ordinaire. (V. ALCOOL.) Le *nitrite d'amyle* est un poison dont l'action physiologique a été signalée surtout par Guthrie (1859) et Richardson (1863 et 1870). Il produit une vasodilatation. La dilatation des vaisseaux se manifeste d'abord à la face où elle acquiert son maximum d'intensité, puis se propage progressivement dans tout le corps. Elle amène une diminution de la pression sanguine, une accélération des mouvements cardiaques. L'hémoglobine du sang est transformée en méthémoglobine. A forte dose, il y a abaissement de la température du corps; à dose plus faible, élévation.

Dans l'*angine de poitrine*, on emploie le *nitrite d'amyle* en inhalation de cinq ou dix gouttes pendant les accès. De même dans l'épilepsie, l'hystérie, l'hystéro-épilepsie (Bourneville). On l'a aussi utilisé contre beaucoup d'autres affections, où ses effets sont divers. L'application du remède est facile : il suffit d'en verser quelques gouttes sur un linge et d'aspirer rapidement pour éviter le mélange d'une trop grande quantité d'air.

AMYLENE n. m. Carbure d'hydrogène homologue du gaz oléfiant obtenu en décomposant l'alcool amylique par l'acide sulfurique ou en distillant une solution de chlorure de zinc et d'alcool amylique. C'est un liquide incolore, fluide; d'une odeur de chou pourri.

— ENCYCL. Chim. L'*amylène*, C^5H^{10}, a été découvert par Balard en 1844. Balard le préparait en chauffant une solution de chlorure de zinc avec de l'alcool amylique. La théorie atomique, en admettant la quadrivalence du carbone, faisait prévoir quatre autres carbures éthylénéques de la même formule.

On a, en effet, préparé ces quatre isomères, et pas un de plus. La théorie trouve en ce fait une intéressante confirmation. Les amylènes sont des liquides incolores, mobiles, d'une odeur éthérée. Ils s'enflamment en donnant une belle flamme blanche et possèdent des propriétés anesthésiques. Ils forment de nombreux composés avec le chlore, le brome, l'oxygène, le soufre, etc. Nous allons passer en revue sommairement les cinq amylènes :

1° *Propylèthylène* $CH^3-CH^2-CH^2-CH=CH^2$, bouillant à 40°; trouvé dans les produits pyrogénés du pétrole d'Alsace. Il s'obtient par l'action de la potasse alcoolique sur l'iodure de l'alcool amylique normal et par l'action du zinc-éthyle sur l'iodure d'allyle, mais en petite quantité. Il ne se combine pas avec l'acide chlorhydrique, mais donne avec l'acide iodhydrique l'iodure secondaire.

2° *Isopropylèthylène* $CH^3=CH-CH=(CH^3)^2$, bouillant à 21°; s'obtient en traitant l'iodure de l'alcool amylique de fermentation inactif par la potasse alcoolique; il ne se combine pas à l'acide chlorhydrique et donne avec l'acide iodhydrique l'iodure secondaire.

3° *Isométhyléthyléthylène* $CH^2=C\begin{cases}CH^3\\CH^2CH^3\end{cases}$, bouillant à 32°; il prend naissance dans l'action de la potasse alcoolique sur l'alcool amylique de fermentation actif; se combine avec l'acide chlorhydrique concentré et froid et avec l'acide iodhydrique en donnant l'iodure tertiaire, l'iode se portant toujours sur l'atome de charbon le moins hydrogéné.

4° *Méthyléthylèthylène* $CH^3-CH=CH-CH^2CH^3$, bouillant à 39°; se trouve dans les produits pyrogénés du pétrole; se forme dans l'action de la potasse alcoolique sur l'un quelconque des deux iodures secondaires normaux. Il ne se combine pas avec l'acide chlorhydrique, mais bien à l'acide iodhydrique, en donnant deux iodures secondaires normaux qui peuvent le régénérer.

5° *Triméthylèthylène* $CH^3-CH=C=(CH^3)^2$, ou *amylène ancien*, bouillant à 36°; se produit dans l'action du chlorure de zinc sur l'alcool amylique de fermentation, en même temps que 10 p. 100 du n° 4. Il se combine à l'acide chlorhydrique concentré et froid, fixe l'acide iodhydrique en donnant l'iodure tertiaire, qui peut le régénérer.

— *Produits d'addition*. Parmi les composés qui dérivent de l'amylène, il faut citer ceux qui se produisent par l'addition de l'eau ou des hydracides au carbure.

L'*hydrate d'amylène* ou *alcool pseudo-amylique* ne se forme pas directement, mais bien par l'action de l'oxyde d'argent humide sur l'iodhydrate d'amylene. C'est un alcool secondaire.

Le *chlorhydrate d'amylène* C^5H^{10},HCl, qui se forme par l'union directe des vapeurs d'amylène et d'acide chlorhydrique; le *bromhydrate d'amylène* $C^5H^{10}HBr$, et l'*iodhydrate d'amylène* $C^5H^{10}.IH$, qui se forment d'une manière analogue, sont des éthers d'un alcool amylique secondaire. Ce sont des liquides mobiles, d'odeur éthérée, dissociables.

— Méd. L'*amylène* fut proposé comme anesthésique par Snow, en 1856. Il produit l'insensibilité en moins de cinq minutes, sans période d'excitation; mais l'anesthésie est légère, peu durable et accompagnée souvent de spasmes. Ses avantages sont peu marqués; aussi est-il complètement abandonné.

AMYLENE-GLYCOL n. m. V. AMYLGLYCOL.

AMYLÉNIQUE adj. Qui appartient, qui est propre à l'amylène; qui est produit par l'amylène.

AMYLÉNISATION (*si*) n. f. Anesthésie par l'amylène.

AMYLGLYCOL (de *amylène*, et *glycol*) n. m. Alcool diatomique dérivant de l'amylène. ‖ On dit aussi GLYCOL AMYLÉNIQUE, AMYLÈNE-GLYCOL.

— ENCYCL. L'*amylglycol* $C^5H^{10}(OH)^2$ s'obtient en traitant le bromure d'amylène successivement par l'acétate d'argent et la potasse (méthode générale). C'est un liquide incolore, sirupeux, amer et aromatique, insoluble; on peut le solidifier à l'aide d'un mélange d'acide carbonique solide et d'éther; il bout à 177°. Il s'oxyde à l'air et devient acide. Il forme des éthers : le diacétate, le dibenzoate, l'oxyde d'amylène, etc.

La théorie prévoit quatorze amylglycols isomériques.

AMYLIAQUE n. f. Chim. V. AMYLAMINE.

AMYLIDES (rad. *amyle*) n. m. pl. Famille de composés ternaires organiques, ayant pour type l'amidon. — *Un* AMYLIDE.

AMYLIODHYDRIQUE adj. Se dit d'un éther appelé encore *iodure d'amyle*, produit par la réaction de l'alcool amylique et de l'acide iodhydrique naissant. V. AMYLE.

AMYLIQUE (du gr. *amulon*, fécule) adj. Se dit d'un alcool que l'on retire surtout en distillant les produits de la fermentation alcoolique de la fécule de pomme de terre, mais qui se produit aussi dans la fermentation alcoolique des céréales et du raisin. Syn. HUILE DE POMMES DE TERRE. ‖ Se dit d'un éther qui s'obtient par l'action de l'acide sulfurique sur l'alcool amylique. (V. OXYDE D'AMYLE.) ‖ On donne quelquefois le nom de *acide amylique* à l'acide valérique. (V. VALÉRIQUE.) ‖ Se dit de tous les composés qui dérivent de l'alcool amylique : *Composés* AMYLIQUES. *Série* AMYLIQUE. ‖ Se dit des caractères que présentent les composés amyliques : *Odeur* AMYLIQUE.

— ENCYCL. *Alcool amylique*. Dans la plupart des fermentations alcooliques, il se produit de l'alcool amylique. On en rencontre notamment dans les eaux-de-vie de marc, d'orge, de seigle, de pommes de terre et de betteraves. Scheele a le premier signalé cet alcool. Pour obtenir ce produit, on distille l'huile de pommes de terre, on recueille les portions qui passent entre 128° et 132°. L'alcool amylique commercial est un mélange d'alcools primaires et d'alcools secondaires ayant pour formule $C^5H^{12}O$.

C'est un liquide incolore, d'une odeur forte : il cristallise à — 20°; il bout à 132°. L'éther et l'alcool le dissolvent, mais il surnage quand on le mélange avec l'eau. Sa densité à + 15° est de 0,8184. L'alcool amylique dévie vers la gauche la lumière polarisée. Il brûle difficilement et donne une flamme bleue peu éclairante; au contact de l'air, il s'acidifie, lentement sous l'influence de l'oxygène, rapidement en présence du noir de platine, et donne de l'acide valérique.

La chaleur le décompose. Par oxydation, il donne l'aldéhyde, puis l'acide valérique.

Les acides sulfurique, phosphorique, oxalique, tartrique et citrique peuvent donner, avec l'alcool amylique, de l'acide amylsulfurique, amylphosphorique, amyloxalique, amyltartrique et amylcitrique.

L'alcool amylique est utilisé dans l'industrie pour la fabrication des chlorures, des iodures et des bromures d'amyle, dont les teinturiers se servent assez fréquemment. On s'en sert également pour retirer des goudrons de houille la paraffine qu'ils contiennent.

— ALCOOLS AMYLIQUES PRIMAIRES. La théorie en prévoit quatre, trois ont été préparés :

1° *Alcool amylique normal* $CH^3(CH^2)^3CH^2OH$, préparé à l'aide du cyanure de butyle normal ou encore en hydrogénant l'aldéhyde valérique; il bout à 137°.

2° et 3° *Alcools amyliques de fermentation*. Ils se trouvent dans les produits de la fermentation alcoolique généralement mélangés et semblent être surtout abondants dans les fermentations tumultueuses. Pour les séparer l'un de l'autre, on les transforme en sulfamylates de baryum, qui sont inégalement solubles (Pasteur). L'un dévie à gauche le plan de polarisation; l'autre est inactif. L'alcool inactif a été obtenu en partant du cyanure de l'alcool butilique de fermentation, ce qui lui assigne la formule $(CH^3)^2=CH-CH^2-CH^2OH$ (alcool isopropylèthylique); l'alcool actif éthylméthylèthylique a pour formule $CH^3CH^2=CH-CH^2OH$.

La présence de l'alcool amylamique dans l'eau-de-vie la rend désagréable et dangereuse.

4° Le quatrième alcool primaire, qui serait l'*alcool triméthylèthylique* $(CH^3)^3=C-CH^2OH$, n'a pas été préparé, mais on connaît l'acide valérianique qui en dérive, ainsi que l'aldéhyde et le carbure saturé.

— ALCOOLS SECONDAIRES. On connaît trois alcools amyliques secondaires; c'est exactement le nombre indiqué par la théorie :

Le *diéthylcarbinol*, $CH^3-CH\,OH-CH^2H^5$, s'obtient en faisant agir le zinc-éthyle sur le formiate d'éthyle.

Le *méthylisopropylcarbinol*, $C^3H^7-CH\,OH-CH^3$, obtenu par hydrogénation du méthylbutyryle, acétone correspondante.

Le *méthylisopropylcarbinol* $(CH^3)^2CH-CH\,OH-CH^3$, dérivé par hydrogénation de l'acétone isobutyrique

— ALCOOLS TERTIAIRES. On en connaît un seul, l'*éthyldiméthylcarbinol*, qu'on a appelé d'abord *hydrate d'amylène* ou alcool *pseudo-amylique*; la théorie n'en prévoit pas d'autres. La synthèse en a été faite avec du zinc-méthyle et du chlorure de propionyle.

— ALDÉHYDES AMYLIQUES. La théorie en prévoit trois, qui ont été préparées.

AMYLMALATE n. m. Sel formé par la réaction de l'acide amylmalique sur une base.

AMYLMALIQUE adj. Se dit d'un acide produit par la réaction de l'acide malique et de l'alcool amylique. L'acide *amylmalique* est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

AMYLNICOTINE n. f. Alcali que l'on obtient par la réaction de la nicotine et de l'éther amyliodhydrique.

AMYLNITREUX adj. V. AMYLE.

AMYLNITRIQUE adj. V. AMYLE.

AMYLOBACTER (*tèr'* — du gr. *amulon*, amidon, et *baktérion*, bâton) n. m. Algue microscopique affectant la forme d'un bâtonnet (bacille), et jouant le rôle de ferment. Syn. FERMENT BUTYRIQUE.

— ENCYCL. Le bacille *amylobacter* est une algue ferment de la famille des bactériacées. Il se présente non seulement sous la forme de bacille, mais sous la forme de cellules arrondies (micrococcus), de filaments longs et immobiles (crenothrix), de baguettes enroulées en hélice (vibrio, spirillum), selon les conditions de milieu. Son développement se fait au moyen de spores. Ce bacille, extrêmement répandu, est anaérobie : l'air le tue sous toutes ses formes, sauf celle de spore; il joue un rôle

important dans beaucoup de phénomènes naturels : il détruit, en leur empruntant de l'oxygène, les sucres, la dextrine, l'amidon soluble, la glycérine, la mannite, les acides tartrique, citrique, etc., avec dégagement d'acide carbonique, d'hydrogène et formation d'acide butyrique, d'où le nom de *ferment butyrique* qu'on lui a donné. Il pullule dans l'estomac des mammifères.

AMYLODEXTRINE (du gr. *amulon*, amidon, et de *dextrine*) n. f. Chim. Syn. de AMIDON SOLUBLE. V. AMIDON.

— Bot. Hydrate de carbone qui se colore par l'iode en jaune rougeâtre ou en rouge brun dans le protoplasma de la cellule végétale. Cette substance imprègne le protoplasma à l'état amorphe, ou y est disséminée en grains très fins (champignons) ou en grains volumineux à couches concentriques, à structure analogue à celle des grains d'amidon (algues rouges ou floridées).

AMYLOIDE (du gr. *amulon*, amidon, et *eidos*, forme) n. f. Substance voisine de l'amidon, que l'on extrait des semences de l'*hymenæa courbaril* et de quelques autres plantes.

AMYLOÏDE (du gr. *amulon*, amidon, et *eidos*, forme) n. m. et adj. Chim. et Méd. Se dit d'une substance dont l'apparence rappelle les substances amylacées, mais qui, par sa composition et ses propriétés chimiques, se rapproche des albuminoïdes et qui infiltre divers organes, le foie, la rate, le rein, à la suite de certaines maladies cachectisantes : *Matière* AMYLOÏDE. *Maladie* AMYLOÏDE. ‖ Maladie dans laquelle les organes sont infiltrés de substance amyloïde. ‖ Syn. AMYLOSE, LEUCOMATOSE, DÉGÉNÉRESCENCE LARDACÉE, DÉGÉNÉRESCENCE CIREUSE, DÉGÉNÉRESCENCE CHOLESTÉARIQUE.

— ENCYCL. Chim. La *matière amyloïde*, ou simplement l'*amyloïde*, est une matière amorphe, translucide, de consistance ferme et élastique, insoluble dans les acides et les alcalis étendus, qui se colore en rouge rubis par le violet d'aniline, dit « violet de Paris » ou « violet de gentiane ». Sa composition est voisine de celle de l'albumine. Le nom impropre de *matière amyloïde*, consacré par l'usage, a été donné à cette substance par Virchow, parce qu'elle se colore en bleu, à peu près comme les matières amylacées par l'action de la solution iodo-iodurée suivie d'une immersion dans l'acide sulfurique étendu.

— Méd. La *maladie amyloïde* ou *amylose* paraît avoir été entrevue de longue date, mais c'est seulement en 1842 que Rokitansky en fit la première monographie complète, sous le nom de *dégénérescence lardacée*. Cette maladie consiste dans le dépôt de substance amyloïde, soit au sein même des cellules, soit en infiltrations interstitielles dans tous les organes, avec prédominance habituelle dans le foie, la rate, les reins. Certaines parties d'organes peuvent être transformées en véritables blocs d'amyloïde.

La maladie amyloïde n'est pas une maladie primitive; elle se produit au cours de diverses maladies cachectisantes : suppurations asseuses, phtisie pulmonaire, syphilis, paludisme, néphrite chronique, cancer, rachitisme, etc.

Incurable à la période d'état, la maladie amyloïde ne comporte, comme traitement préventif, que le traitement même de la maladie qui l'engendre.

— *Amyloses locales*. On a signalé des dépôts purement locaux de matière amyloïde dans les cicatrices, les tumeurs et dans la conjonctive.

— BIBLIOGR. : Rokitansky, *Manuel d'anatomie pathologique* (en allemand), t. III (1842); Lancereaux, *Traité d'anatomie pathologique*, t. Ier (1875); G. Wichmann, *la Maladie amyloïde* (en allemand), dans « Ziegler's Beitrage zur path. Anat. und zur allg. Path. » (1893).

AMYLOSE n. f. Syn. de MALADIE AMYLOÏDE. V. ce mot.

AMYLOLEUCITES n. m. pl. Grains disséminés dans la masse protoplasmique des cellules végétales, plus petits que les noyaux et de forme déterminée, sphérique ou ovoïde; ils sont doués d'une activité propre, demeurent incolores et produisent l'amidon. — *Un* AMYLOLEUCITE.

AMYLOMYCINE (du gr. *amulon*, amidon, et *mukês*, champignon) n. f. Substance analogue à l'amidon, trouvée dans les asques d'un champignon pyrénomycète; elle s'accroît par intussusception comme les grains d'amidon, mais se distingue par deux caractères : elle se forme aux dépens d'un protoplasma sans chlorephylle et dans l'obscurité; elle est insoluble dans le liquide des cellules.

AMYLON (du gr. *amulon*, amidon) n. f. Substance non azotée qui existerait dans le jus de raisin à l'état de combinaison avec la zymoprotéine (substance azotée) et qui s'en séparerait au contact de l'air en déterminant la formation du ferment.

AMYLONINE (rad. *amyle*) n. f. Substance particulière produite par l'action simultanée des acides sulfurique et nitrique de l'amidon.

AMYLOXALATE n. m. Sel produit par l'action de l'acide amyloxalique sur une base. Les *amyloxalates* sont des sels fort peu stables; leur solution donne à l'ébullition de l'alcool amylique.

AMYLOXALIQUE adj. Se dit d'un acide qu'on obtient en traitant l'alcool amylique par un assez grand excès d'acide oxalique cristallisé, et en faisant chauffer le mélange. L'acide *amyloxalique* est une liqueur huileuse, à odeur de punaise. ‖ Se dit aussi d'un éther que produit l'acide *amyloxalique* souvent mis à la distillation. ‖ L'éther *amyloxalique* s'appelle aussi OXALATE D'AMYLE.

AMYLOXAMIQUE adj. Se dit d'un acide amidé cristallisé, qu'on obtient en faisant passer dans l'éther amyloxalique en solution alcoolique un courant de gaz ammoniac.

AMYLPHOSPHINE n. f. Base phosphorée qui résulte de la substitution d'un radical amyle à l'un des trois atomes d'hydrogène de l'hydrogène phosphoré, et que l'on peut regarder comme de l'amylamine dont l'azote est remplacé par du phosphore. V. PHOSPHINE.

AMYLPHOSPHINIQUE adj. Se dit d'un acide diatomique et bibasique, qui résulte de l'oxydation de l'amylphosphine.

AMYLPHOSPHITE n. m. Combinaison d'une base avec un acide amylphosphoreux.

AMYLPHOSPHOREUX (*eu*), **EUSE** adj. V. AMYLE.

AMYLPIPÉRIDINE n. f. Alcali qui s'obtient par la réaction de la pipéridine et de l'éther amyliodhydrique.

AMYLSILICIQUE adj. Se dit du silicate d'amyle, qu'on appelle encore ETHER AMYLSILICIQUE. V. AMYLE.

AMYLSULFATE n. m. Sel formé par l'action de l'acide amylsulfurique sur une base. Les *amylsulfates* sont en général cristallisables; ils sont tous solubles dans l'eau, la plupart dans l'alcool, quelques-uns dans l'éther. Syn. SULFAMYLATE.

AMYLSULFHYDRIQUE adj. Se dit d'un acide produit par la réaction des amylsulfates et des sulfhydrates alcalins, ou par celle du chlorure d'amyle et des mêmes sulfhydrates. ‖ Se dit aussi d'un éther produit par la réaction du chlorure d'amyle ou éther amylchlorhydrique et du monosulfure de potassium. ‖ Syn. SULFHYDRATE D'AMYLE, MERCAPTAN AMYLIQUE.

AMYLSULFITE n. m. Sel formé par l'action de l'acide amylsulfureux sur une base.

AMYLSULFOTHYMOLIQUE adj. Se dit d'un acide qui dérive de l'amylthymol par la substitution d'un résidu monoatomique d'acide sulfurique (SO^3H) à un atome d'hydrogène du radical thymyle.

AMYLSULFURE n. m. Sel formé par la réaction de l'acide amylsulfhydrique sur un métal.

AMYLSULFUREUX (*eu*), **EUSE** adj. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide nitrique sur l'acide amylsulfhydrique, ou par la décomposition de l'amylsulfite de plomb, à l'aide de l'acide sulfhydrique. ‖ L'acide *amylsulfureux* s'appelle encore ACIDE SULFOSULFAMYLIQUE, ACIDE AMYLDITHIONIQUE, ACIDE HYPOSULFAMYLIQUE.

AMYLSULFURIQUE adj. Se dit d'un éther acide formé par la réaction de l'acide sulfurique et de l'alcool amylique. Il a pour formule $S^2H^{11}SO^4H$. C'est un sirop incolore, très soluble dans l'eau et dans l'alcool, d'une saveur à la fois acide et amère. Il attaque le fer et le plomb. ‖ Syn. ACIDE SULFAMYLIQUE, SULFATE D'AMYLE.

AMYLTARTRATE n. m. Sel formé par la réaction de l'acide amyltartrique sur une base.

AMYLTARTRIQUE adj. Se dit d'un acide produit par la réaction de l'alcool amylique et de l'acide tartrique. Syn. ACIDE TARTRAMYLIQUE.

AMYLTHIOSINAMINE n. f. Base incristallisable, que l'on obtient par la réaction de l'essence de moutarde et de l'amylamine.

AMYLTHYMOL n. m. Composé qui résulte du remplacement de l'atome d'hydrogène typique du thymol par le radical amyle.

AMYLURE n. m. Nom donné à la combinaison d'un métal avec l'amyle.

AMYLURÉE n. f. Substance produite par la réaction de l'ammoniaque et de l'éther amylcyanhydrique.

AMYLURÉTHANE (de *amyle*, et *uréthane*) n. m. Corps que l'on prépare en traitant par de l'ammoniaque liquide l'alcool amylique saturé de gaz chlorocarbonique, ou en faisant réagir l'alcool amylique et le chlorure de cyanogène. L'*amyluréthane* cristallise dans l'eau bouillante en belles aiguilles soyeuses, solubles dans l'alcool et dans l'éther.

AMYMONE (du gr. *amumôn*, complet) n. m. Nom donné par Muller à l'état larvaire des crustacés du genre *cyclope* (v. ce mot); ces larves ressemblent si peu à leurs parents, que cet auteur en avait formé un genre distinct.

AMYMONÉ, une des cinquante filles de Danaüs, dont les aventures se retrouvent souvent sur les monuments figurés. Elle est la mère de Nauplius. La légende raconte que, endormie un jeur, elle fut réveillée par les caresses d'un satyre qui essayait de lui faire violence. A ses cris, Neptune accourut et changea le satyre en rocher. Amymoné, dans sa reconnaissance, ne sut rien refuser à son libérateur, dont elle eut un fils : Nauplius. — Les amours d'Amymoné et de Neptune ont inspiré à J.-B. Rousseau une de ses plus jolies cantates.

AMYN (Mohammed), sixième calife abbasside, fils et successeur d'Hareun-al-Raschid, né en 787, mort en 813, monta sur le trône en 809. Prince faible et incapable, il se livra à toutes ses passions, fut dépossédé par son frère Mamoun, et massacré par les soldats de celui-ci, que lui-même avait voulu priver de sa part de l'héritage paternel.

AMYNODON (du gr. *amuna*, défense, et *odous*, *odontos*, dent) n. m. Genre de rhinocéroïdés fossiles, de l'éocène supérieur de l'Amérique du Nord. L'*amynodon* était dépourvu de corne.

AMYNTAS (*tâss*), nom de plusieurs rois de Macédoine. Le plus connu est **Amyntas II**, qui régna de 396 à 370 av. J.-C., et fut protégé par les Spartiates contre Olynthe. Il fut le père de Philippe. — **Amyntas III**, son petit-fils, fut dépossédé par son oncle Philippe, dont il épousa une fille, et fut tué par Alexandre le Grand, qui voyait en lui un compétiteur.

AMYNTAS (*tâss*), aventurier macédonien, mort vers 330 av. J.-C., qui passa au service de Darius, et combattit du côté des Perses à la bataille d'Issus; puis il voulut conquérir l'Egypte, où il fut vaincu et tué.

AMYNTAS (*tâss*), général d'Alexandre le Grand. Il se distingua au siège de Tyr, et périt glorieusement au siège d'une ville d'Asie.

AMYNTAS (*tâss*), dernier roi de Galatie. En l'année 36 av. J.-C., il reçut d'Antoine la Galatie et plusieurs districts limitrophes. Puis il se rallia au parti d'Auguste, qui lui laissa son royaume. A sa mort, la Galatie fut réduite en province romaine (25 av. J.-C.).

AMYNTIQUE (gr. *amuntikos*, défensif, fortifiant) n. m. et adj. Qui préserve, fortifie : *Emplâtre* AMYNTIQUE. *Un* AMYNTIQUE.

AMYNTOR, fils d'Orménus et époux de Cléobule ou Hippodamie, dont il eut Phénix, Crantor et Astydamie. Il régnait à Orménium, dans la Magnésie thessalienne, suivant Apollodore, et fut tué par Hercule, à qui il avait refusé le passage dans ses Etats, d'après les uns, sa fille Astydamie, d'après les autres.

AMYON (Jean-Claude), conventionnel, né à Poligny en 1735, mort en 1803. Il vota la mort du roi, signa la protestation des 73 contre la proscription des girondins, et fut emprisonné avec ses collègues jusqu'après le 9 thermidor. Rappelé dans le sein de la Convention, il siégea ensuite aux Anciens jusqu'en 1797.

AMYOSTHÉNIE (*sté* — du gr. *a* priv. : *muôn*, muscle, et *sthénos*, force) n. f. Défaut de force affectant un muscle ou un système musculaire.

AMYOT (*mi-o*, Jacques), traducteur de Plutarque, évêque d'Auxerre, grand aumônier de France, né à Melun en 1513, mort à Auxerre en 1593. D'une famille pauvre, il se rendit à Paris, pour suivre les cours publics du Collège de France, que François Ier venait de fonder. Sa mère lui envoyait chaque semaine un pain par les bateliers qui descendaient la Seine. A force de privations, de persévérance et d'énergie, il apprit le latin, le grec, la philosophie, les mathématiques, se fit recevoir maître ès arts, et, grâce à quelques protections, finit par obtenir une chaire de grec et de latin à l'université de Bourges. Pendant les dix ou douze années qu'il occupa cette chaire, il traduisit le roman grec de *Théagène et Chariclée* et quelques-unes des *Vies* de Plutarque.

Jacques Amyot.

François Ier, à qui il avait dédié ces essais, lui donna la riche abbaye de Bellezane, afin de lui créer les loisirs nécessaires à ses travaux. Il ne songea plus dès lors qu'à l'achèvement et au perfectionnement de sa traduction de Plutarque, suivit l'ambassadeur de France à Venise, puis le cardinal de Tournon à Rome, dans le but d'étudier les meilleurs textes de son auteur; fut envoyé par le prélat pour porter au concile de Trento quelques réclamations du roi de France, et s'acquitta de cette mission délicate avec une fermeté si habile, que le cardinal, charmé, le fit agréer à Henri II comme précepteur de ses fils. C'est pendant le cours de cette éducation qu'il acheva sa traduction des *Vies* de Plutarque, dont il offrit la dédicace à Henri II, et qu'il commença celle des œuvres morales de cet écrivain. A son avènement, Charles IX nomma grand aumônier celui qu'il appelait son *maître* (1560), et plus tard il le fit agréer du pape comme évêque d'Auxerre. Amyot remplit ces hautes fonctions avec beaucoup de zèle et de régularité. On a remarqué comme une des singularités de ce grand esprit qu'il avait coutume de composer ses discours en latin, quoiqu'il les prononçât en français. Henri III, qui avait été aussi son élève, lui conserva la grande aumônerie, et y ajouta le titre de « commandeur de l'ordre du Saint-Esprit », bien qu'Amyot ne fût pas noble. Parvenu au faîte des honneurs et de la fortune, il n'en continua pas moins, et jusqu'à la fin de sa vie, de s'occuper de littérature et d'art, sans négliger l'administration de son église.

Ses dernières années furent attristées par les revers les plus cruels. Il se trouvait à Blois lors du meurtre des Guises. Accusé très faussement par les ligueurs d'avoir conseillé ce crime, il dut quitter la ville (1589), et ne rentra dans son diocèse, dévoué au parti de la Ligue, que pour y subir toutes les amertumes, et on attenta même à sa vie. Cependant, il ne mourut que de vieillesse, à l'âge de quatre-vingts ans. Grand thésauriseur, il laissait une fortune de 200.000 écus, somme énorme pour le temps. Il sollicitait un jour une nouvelle abbaye de Charles IX, qui l'avait déjà comblé de biens : « Ne m'aviez-vous pas assuré autrefois, lui dit le roi, que vous borneriez votre ambitioa à 1.000 écus de rente? — Oui, sire, répondit spirituellement l'âpre solliciteur; mais l'appétit vient en mangeant. »

Amyot a traduit en français toutes les œuvres de Plutarque; mais la partie la plus estimée de ce vaste travail est la collection des *Vies des hommes illustres*. Amyot fut un des créateurs de cette belle langue du XVIe siècle, originale et naïve, souple, abondante, colorée, naturelle, pittoresque et harmonieuse, et sa traduction, malgré quelques infidélités, n'a pas été effacée depuis et est restée comme un des plus beaux monuments de notre vieille littérature. Amyot a encore traduit la pastorale de Longus, *Daphnis et Chloé*, et sept livres de Diodore de Sicile. Les *Vies* et les *Œuvres morales* de Plutarque ont été souvent réimprimées : on estime surtout les éditions de Vascosan (Paris, 1565-1575), de Brotier et Vauvilliers (1783-1887) réimprimées (1801-1806), avec quelques additions, par Cussac et Clavier.

AMYOTROPHIE (du gr. *a* priv. ; *muion*, muscle, et *trophê*, nourriture) n. f. Atrophie des muscles. Ses causes sont variées. Elle est *physiologique* si elle dépend de l'abolition de la fonction du muscle : repos forcé, sénilité, inanition. Elle est *pathologique* quand elle relève des affections aiguës ou chroniques : fièvres, rhumatismes, intoxications, syphilis, maladies du système nerveux.

AMYOTROPHIQUE adj. Qui a rapport à l'amyotrophie.

AMYRAUT (Moïse), théologien protestant, né en 1596 à Bourgueil (Anjou), mort à Saumur en 1664. Il fut pasteur à Saumur et professeur à l'université de cette ville. Député par sa province au synode de Charenton (1631), il fut chargé de réclamer auprès de la cour contre les infractions faites aux édits de pacification, et obtint la suppression de l'obligation où étaient les députés protestants de ne parler au roi qu'à genoux. Il a préparé l'élargissement du calvinisme en tempérant le prédestinatisme. Sa *Morale chrétienne* (Saumur, 1652-1660) est un des premiers essais de systématisation des idées morales suivant un plan historique qui aient été faits en notre langue.

AMYRIDACÉES n. f. pl. Groupe de plantes ayant pour type le genre *amyride*. Il doit être réuni, comme simple tribu, sous le nom de *amyrideæ*, à la famille des rutacées. — *Une* AMYRIDACÉE.

AMYRIDE ou **AMYRIS** (*riss* — du gr. *amuros*, non parfumé) n. f. Genre de plantes de la famille des rutacées, type de la tribu des *amyrideæ*.

— ENCYCL. Les *amyrides* sont des arbrisseaux résinifères, à fleurs blanches, de l'Amérique intertropicale. Toutes leurs parties sont chargées de ponctuations glanduleuses, sécrétant un liquide résineux.

AMYRIDÉES n. f. pl. Bot. V. AMYRIDACÉES.

AMYRINE n. f. Substance cristallisable, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et, à chaud, dans l'alcool absolu. On l'extrait du suc résineux de l'*amyride*.

Amyris, Sybarite qui, ayant prévu les désastres de sa patrie, se retira dans le Péloponèse. Ses compatriotes le regardèrent comme atteint de démence ; mais les Crotoniates qui vinrent fondre sur les Sybarites prouvèrent que, seul, il était sage. De là le proverbe des Grecs : « Amyris devient fou, » pour désigner une personne qui, sous l'apparence de la folie, cache la prudence et la sagesse.

Amy Robsart, opéra français, musique de Isidore de Lara, écrite sur un livret anglais de Augustus Harris traduit par Paul Milliet, représenté en juillet 1893 à Londres, sur le théâtre de Covent-Gardeo. Comme l'indique le nom du personnage qui lui a donné son titre, le sujet de cet opéra était tiré d'un des plus célèbres romans de Walter Scott, *le Château de Kenilworth*. La musique, quoique manquant de personnalité, est fort agréable.

Amyrtée, nom grec d'un roi d'Egypte, dont le nom égyptien n'est pas connu d'une manière certaine. Il serait l'unique souverain de la XXVIIIe dynastie et vivait au Ve siècle av. J.-C. Il secoua le joug des Perses vers 404, et sut conserver son indépendance sous Darius II.

Amythaon, fils de Créthée et de Tyro. Il épousa Idoménée, et eut d'elle deux fils, Bias et Melampie, et une fille, Eolie. Il fut un des principaux rénovateurs des jeux Olympiques.

Amyxie (du gr. *a* priv., et *muxa*, mucus) n. f. Absence de sécrétion du mucus normal.

An, modification du préfixe *a* priv., d'origine grecque, qui a lieu devant un radical commençant par une voyelle ou *h* : *anarchie* (sans chef ; du gr. *an* priv., et *archos*, chef) ; *anhydre* (sans eau ; du gr. *an* priv., et *hudôr*, eau). ‖ Modification du préfixe *ad* qui a lieu, par assimilation des consonnes, quand le mot auquel il est adjoint commence par *n* : *annuler*, etc.

An (lat. *annus*) n. m. Le temps que met la terre à faire sa révolution autour du soleil, ou que le soleil paraît mettre à parcourir le zodiaque. ‖ Espace de douze mois, à partir du 1er janvier jusqu'au 31 décembre : *L'An passé*.

— Par compar. Période de douze mois, quelle que soit l'époque à partir de laquelle on compte :

C'était un vieux sergent des guerres d'Italie,
Un de ceux que la mort pendant trente *ans* oublie.
A. Delpit.

‖ Dans ce sens, se dit particulièrement en parlant de l'âge des personnes : *Celui qui est déjà un petit homme a quinze* ans *ne sera de sa vie un grand homme*. (Beauchêne.)

— Se dit particulièrement de certaines grandes époques historiques : *L'an 250, de Rome*, L'année 250 depuis la fondation de Rome. ‖ *L'an 12 de l'hégire*, 12 années depuis la fuite de Mahomet. (V. Hégire.) ‖ *L'an III, l'an IV de la République*, La 3e, la 4e année depuis la fondation de la République française, en septembre 1792. ‖ *L'an du monde*, Tant d'années depuis l'époque supposée de la création du monde : *Jérusalem fut fondée* L'AN DU MONDE *2023, par le grand prêtre Melchisédech*. (Chateaub.) ‖ *L'an de grâce, l'an de Notre-Seigneur, l'an de la Nativité, l'an de l'Incarnation*, L'année *tant* depuis la naissance de Jésus-Christ. On dit plus souvent *l'an*, tout court : *L'an 1237, la France fut désolée par une horrible famine*.

— Par exag. *Il y a cent* ANS *qu'on ne vous a vu*, Il y a très longtemps.

— Au pl. et absol. La vieillesse, la décrépitude amenée par une vie déjà longue : *Subir l'injure des* ANS. ‖ Certains âges, certaines périodes de la vie : *Les vieux* ANS. *Mourir dans la fleur de ses* ANS.

— *Une paix, une guerre de dix ans, de vingt ans*, Qui dure dix ans, vingt ans : *La guerre de Trente* ANS *ruina l'Europe*. ‖ *Un ami de dix ans, de quinze ans*, Que l'on connaît depuis dix ans, depuis quinze ans. ‖ *Aller sur vingt, sur quarante ans*, Être dans sa dix-neuvième, sa trente-neuvième année. ‖ *Le jour de l'an, le premier de l'an*, Le 1er janvier, le premier jour de l'année. ‖ *Bonjour et bon an*, Salutation familière par laquelle on s'aborde aux premiers jours de l'année. ‖ *Bon an, mal an*, Une année dans l'autre : en moyenne. ‖ *Par an*, Chaque année. ‖ *Une fois l'an, trois fois l'an*, Une fois, trois fois dans le courant de l'année. ‖ *Service du bout de l'an*, ou simplement *Bout de l'an*, Service funèbre célébré un an après la mort d'une personne.

— *L'an et jour*. En droit, Une année révolue, et un jour de plus.

— *Je m'en soucie, je m'en moque comme de l'an quarante*. Se dit familièrem. d'une chose à laquelle on n'attache pas la moindre importance, d'une personne à laquelle on ne tient nullement. On suppose que cette expression vient des craintes superstitieuses généralement répandues dans le commencement du XIe siècle. On prétendait que Jésus-Christ n'avait assigné à son Eglise et au monde qu'une durée de *mille ans et plus*. Une opinion accréditée voulait que ce terme expirât en l'an 1000 du XIe siècle. Mais, lorsque l'époque redoutable fut passée, on ne fit plus que rire de ces craintes puériles. De la l'expression : *Je m'en moque comme de l'an quarante*.

— Fig. et prov. : Vivre le grand an, Vivre très longtemps, vivre toujours.

— Syn. **An, année.** *An* n'est guère en usage que pour les dates, et admet rarement des épithètes. *Année* marque la durée et la série des événements, et peut recevoir une qualification servant à faire connaître les résultats bons ou mauvais qu'elle a produits : *Une* ANNEE *heureuse. Des* ANNEES *perdues dans de vains plaisirs*.

ANA prépos. grecque qui signifie En remontant, dans, parmi, à travers, etc., et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots français empruntés du grec, tels que *anachronisme*, *anachorète*, *analyse*, *anatomie*, etc.

ANA. Méd. V. AA.

ANA, terminaison latine et invariable que l'on ajoute au nom d'un personnage pour indiquer un recueil de ses pensées détachées, des anecdotes qui lui sont attribuées.

— Les principaux recueils de ce genre sont : le *Scaligerana*, le *Calvinana*, le *Ménagiana*, le *Santolana*, le *Segraisiana*, le *Piromana*, le *Voltairiana*, le *Bièvriana*, le *Chamfortiana*, le *Bonapartiana*, etc., ou recueils d'anecdotes sur Scaliger, Calvin, Ménage, Santeuil, Segrais, Piron, Voltaire, de Bièvre, Chamfort, Bonaparte, etc. Les anciens avaient des recueils analogues, et les dialogues de Platon sont de véritables *Socratiana*. Les *Vies* de Diogène Laërce sont des œuvres du même genre.

— n. m. En général, tout recueil d'anecdotes, de dits plaisants, d'historiettes, etc.. *Défiez-vous des faiseurs d'*ANA.

ANABOLISME (*liss* — du gr. *ana*, en haut, et *bolos*, jet) n. m. Accroissement de l'individu vivant. V. CATABOLISME.

ANABÆNA ou **ANABENE** (du gr. *anabainein*, circuler) n. f. Genre d'algues, famille des nostocacées, tribu des nostocées, vivant sur la terre humide, dans les marécages, au bord de la mer, ou parasites dans l'intérieur d'autres plantes, telles que les azolla.

— Encyc. Les *anabæna* sont caractérisées par un trichome moniliforme, simple, nettement articulé, autour duquel se trouve une masse gélatineuse ; l'hermogone, ou portion comprise entre deux hétérocystes consécutifs, se replie sur elle-même plusieurs fois à mesure que sa longueur augmente, de telle sorte qu'elle est plus courte comme ensemble ; les hétérocystes qui apparaissent en divers points la séparent en plusieurs cellules filles reproductrices, se montrant dans leurs cavités.

ANABÆNA ou **ANABENE** (même étymol. qu'à l'article précéd.) n. m. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées.

ANABAINE ou **ANABAINELLE** (*bê* — même étym. qu'aux deux articles précéd.) n. f. Genre de plantes cryptogames du groupe des conferves, consistant en filaments libres, rampants, simples, à articles ovales et égaux en diamètre. L'*anabaine thermalis* vit dans l'eau thermale à plus de 50° de température. D'autres sont des espèces terrestres.

ANABAPTISME (*ba-tiss* — du gr. *ana*, de nouveau, et *baptizein*, plonger dans l'eau) n. m. Doctrine religieuse de certains réformés qui soutenaient que, la foi devant précéder le baptême, ceux qui ont été baptisés enfants, doivent l'être de nouveau à l'âge où ils sont capables de croire. ‖ Parti des anabaptistes qui révaient une réforme sociale, en même temps qu'une réforme religieuse.

ANABAPTISTE (*ba-tiss*) n. et adj. Qui professe l'anabaptisme ; qui s'y rapporte : *Les* ANABAPTISTES *de Munster voulaient le nivellement des classes, sous la royauté du Christ*.

— Encyc. Hist. Les *anabaptistes* ont été, comme on l'a dit, les radicaux de la Réforme. C'est avec la *guerre des paysans* qu'on les voit surgir en Allemagne. A vrai dire, cette guerre n'a point été provoquée seulement par la Réforme : bien avant la prédication de Luther, des le milieu du XVe siècle, les populations des campagnes se soulèvent fréquemment contre les abus du régime impérial et féodal. Mais ce feu de révolte, qui couvait sans cesse, fut rallumé au temps de la Réforme, par suite des conséquences extrêmes que certains tiraient des principes contenus dans la doctrine de Luther. Le réformateur dut se prononcer en 1521 contre les « Prophètes de Zwickau ». Le plus ardent de ceux-ci était Thomas Munzer, pasteur destitué de Zwickau, qui répandait en Thuringe des doctrines d'un mysticisme exalté ; obligé de quitter la Thuringe, il agita les populations de la frontière suisse. En 1525, une insurrection formidable éclata en Bavière, à Kempten, et gagna rapidement la Souabe, la Franconie et l'Alsace. La répression fut atroce. Les paysans furent écrasés à la bataille de Frankenhausen. Munzer, qui avait fait de Mulhausen, en Thuringe, le centre de sa propagande, fut pris et décapité.

Exterminés et proscrits par milliers, les sectaires se dispersèrent de tous côtés, répandant leurs doctrines le long du Rhin et dans les Pays-Bas, et se multipliant malgré les supplices et les persécutions. En 1534, la ville de Munster, en Westphalie, devint leur centre d'action. Ils en chasserent l'évêque, s'y fortifierent, établirent la communauté des biens, la polygamie, et se livrèrent à mille extravagances d'extases, de prophéties et de visions, moins communes chez les premiers anabaptistes. Leur chef était alors le fameux Jean de Leyde, prophète et roi de la *Jerusalem nouvelle*, qui périt dans les supplices avec la plupart de ses partisans, après que l'évêque eut repris la ville. Ainsi moururent presque tous les apôtres que ceux de Munster avaient envoyés de tous côtés, en Allemagne, et en Hollande. Au reste, ces fanatiques avaient fait un grand nombre de prosélytes, surtout dans les classes populaires. A Amsterdam, ils excitèrent un soulèvement formidable, qui fut réprimé par les plus épouvantables tortures. Ces échecs successifs ruinèrent entièrement l'importance politique du parti, mais non la secte, qui se propagea encore en Moravie, en Westphalie, en Souabe, en Hollande, en Suisse, etc., également odieuse aux catholiques et aux luthériens, mais défiant les bourreaux par l'énergie de sa persévérance et de son fanatisme.

L'histoire de l'anabaptisme finit avec ces convulsions violentes. Le *baptisme* (v. ce mot) n'en est pas seulement la continuation : il en est une véritable transformation.

ANABAS (*bâss* — du gr. *anabainein*, monter) n. m. Genre d'acanthoptères de la famille des labyrinthiformes, renfermant de petits poissons indo-chinois qui, au moyen de leurs nageoires épineuses, grimpent sur les buissons et les arbres qui bordent les cours d'eau. Quelques espèces sont reparties dans les Indes orientales, la Malaisie. Citons l'*anabas scandens* (Bengale).

Anabas (longueur 0m,17).

ANABASE (du gr. *anabasis*, action de monter) n. f. Bot. Genre de salsolacées, renfermant de petits arbrisseaux des régions froides et tempérées et dont une espèce, l'*anabase aphylla*, est employée en Perse pour blanchir le linge.

— Mus. Terme de la musique des anciens Grecs, qui indiquait une mélodie ascendante.

— Pathol. Période d'accroissement d'une maladie.

Anabase (L'), c'est-à-dire *l'Expédition*, ouvrage de Xénophon. C'est le récit de l'expédition de Cyrus le Jeune dans la haute Asie, et de la retraite des *Dix-Mille* (ou des mercenaires grecs). L'auteur avait fait lui-même partie de cette expédition, qui eut lieu en 401-400 av. J.-C., et il fut l'un des chefs qui dirigèrent la retraite.

Anabase (L'), ouvrage d'Arrien, en sept livres, sur l'expédition d'Alexandre. Récit fort estimé, composé d'après les relations, perdues aujourd'hui, d'Aristobule, de Ptolémée et d'autres compagnons du héros macédonien.

ANABASÉES n. f. pl. Nom d'une tribu de plantes de la famille des salsolacées. — *Une* ANABASÉE.

ANABASITTE, ANABASITTINE ou **ANABAZENOPS** (*opss* — du gr. *anabasis*, action de monter) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, voisin des sittelles, habitant l'Amérique méridionale.

ANABASSE n. f. Sorte de couvertures de coton à raies bleues et blanches, qui se fabriquaient en Normandie et se font encore en Hollande.

ANABATE (du gr. *anabatès*, étalon) n. m. Hist. anc. Ecuyer qui disputait avec deux chevaux le prix de la course à Olympie.

ANABATE n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des dendrocolaptidés, renfermant des formes américaines répandues surtout dans le Brésil.

ANABATHRUM (*trom'* — gr. *anabathron*) n. m. Système de sieges disposés en gradins et placés au-dessus les uns des autres, dans les amphithéâtres romains et autres lieux publics. ‖ Pl. *Des* ANABATHRA.

ANABATIQUE (rad. *anabase*) adj. Qui augmente, qui s'accroît toujours, en parlant des maladies : *Fièvre* ANABATIQUE. ‖ Syn. PARACMASTIQUE.

ANABÉNIQUE adj. Chim. V. OXALURIQUE.

ANABÉNODACTYLE (du gr. *anabainein*, grimper, et *daktulos*, doigt) adj. Se dit des animaux dont les doigts sont conformés pour grimper.

ANABIBAZON, nom donné à la queue du *Dragon*, ou au nœud méridional de la lune.

ANABICE (du gr. *anabiô*, je revis) n. m. Partie des cryptogames qui se trouve hors de terre, la fructification exceptée. (Peu usité.)

ANABIOSE (gr. *anabiôsis*, résurrection) n. f. Retour à la vie, après une interruption des fonctions vitales ayant plus ou moins les caracteres de la mort : L'ANABIOSE *est très commune dans le règne végétal*. V. REVIVISCENCE.

ANABLEPS (*lêpss* — du gr. *anablépein*, lever les yeux) n. m. Genre de poissons physostomes, renfermant des malacoptérygiens abdominaux de la famille des cyprinodontidés ; voisins des loches, à corps allongé, yeux très saillants, partagés en deux parties, l'une supérieure, l'autre inférieure. Ils nagent dans les bancs vaseux des fleuves, ayant une partie de la tête hors de l'eau, et peuvent voir sans doute à la fois dans l'air et dans l'eau. Ils peuvent même sortir de l'eau. Sont vivipares. Habitent l'Amérique tropicale.

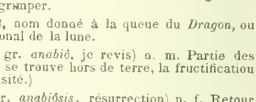

Anableps (long. 0m,20 à 0m,25).

ANABOLE ou **ANABOLIE** (du gr. *ana*, en haut, et *bolos*, jet) n. f. Evacuation de matières par la bouche.

ANABOLIE (du gr. *anabolê*, terre rejetée) n. f. Genre d'insectes névroptères, tricboptères, famille des phrygaoïdés, renfermant des formes européennes très voisines des phrygaones. V. ce mot.

ANABROCHISME (*kiss* — du gr. *ana*, à travers, et *brokhos*, nœud, lacet) n. m. Opération, aujourd'hui abandonnée, qui avait pour but de remédier au renversement des cils contre le globe de l'œil, en les saisissant au moyen d'un fil, ce qui permettait de les fixer au dehors.

ANABROSE (du gr. *ana*, à travers, et *brôsis*, action de ronger) n. f. Ulcération superficielle.

ANABROTIQUE (rad. *anabrose*) n. m. et adj. Se disait jadis des substances qui corrodent les surfaces avec lesquelles on les met en contact : *Composition* ANABROTIQUE. *Un puissant* ANABROTIQUE.

ANACALYPTÉRIE (gr. *anakaluptêria*, action de dévoiler) n. f. Fête qui se célébrait le troisième jour des noces, alors que la nouvelle épouse se montrait sans voile.

ANACAMPSÈRE ou **ANACAMPSÉROS** (*ross* — du gr. *anakampsêrôs*, qui ramène l'amour) n. m. Genre de portulacées renfermant des plantes herbacées à feuilles épaisses, charnues, et originaires de l'Afrique australe.

ANACAMPSIDE (du gr. *anakampsis, idos*, action de recourber) n. f. Genre d'insectes microlépidoptères, famille des tinéidés, renfermant des teignes de nos pays, dont l'espèce type est l'*anacampsidia populilla*, vivant sur les peupliers.

ANACAMPTIDE (même étymol. qu'à l'article précéd.) n. f. Genre de la famille des orchidées, tribu des ophrydées, qui renferme trois espèces, originaires d'Europe. La plus connue est l'*anacamptide pyramidale*, qui croît dans les forêts.

ANACAMPTIQUE (du gr. *anakamptein*, réfléchir) adj. Physiq. Qui réfléchit la lumière ou le son.

— Géom. *Courbe anacamptique*, Courbe produite par la réflexion de la lumière sur une surface, la position de l'œil étant déterminée.

— n. f. Nom donné quelquefois à la partie de l'optique qui traite de la réflexion de la lumière en général. ‖ Il est syn. de CATOPTRIQUE.

ANACAMPTIQUEMENT adv. Par réflexion ; d'une manière anacamptique.

ANACAMPTODON (du gr. *anakamptein*, recourber, et *odous, odontos*, dent) n. m. Genre de mousses, famille des fabroniacées, à fleurs monoïques, renfermant une espèce fort rare, observée dans les Vosges, en Suisse, en Silésie et dans l'Amérique du Nord. Elles forment des touffes d'un beau vert et poussent sur les cicatrices laissées sur le tronc des hêtres par la chute des branches.

ANACAMPYLE (du gr. *ana*, sur, et *kampulos*, courbé) n. m. Ecaille étalée et recourbée au sommet qui se voit sur quelques végétaux, tels que l'*agaric safrané*.

ANACANTHE (du gr. *an* priv., et *akantha*, épine) n. m. Genre de poissons sclérodermes, famille des balistidés, renfermant des balistes des mers chaudes du globe.

ANACANTHINS (rad. *anacanthe*) n. m. pl. Ordre de poissons téléostéens, renfermant les malacoptérygiens à nageoires ventrales placées sous les ouïes, et n'ayant pas

de canal aérien à leur vessie natatoire. Se divisent en nombreuses familles : *ophidiidés, gadidés, pleuronectidés, scombrésocidés.* — *Un* ANACANTHIN.

ANACAPRI, bourg de l'île de Capri (Italie), sur le flanc du mont Solaro ; 1.500 hab.

ANACARDE ou **ANACARDIER** (*é* — du gr. *ana*, qui marque ressemblance, et *kardia*, cœur) n. m. Genre de térébinthacées, qui comprend des arbres ou des arbrisseaux du l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. *L'anacarde* à des feuilles alternes, pétiolées, simples et entières, des fleurs en grappes, composées, terminales. Son fruit est un achaine réniforme, dont le pédoncule, hypertrophié et charnu, se mange au Brésil, sous le nom de *pomme d'acajou* ou de *salsepareille des pauvres*. Le fruit, appelé *noix d'acajou*, contient dans ses vacuoles une substance caustique employée pour détruire les vermes, les dartres. L'écorce est un bon astringent, qui laisse écouler ce qu'un nomme *gomme d'acajou*.

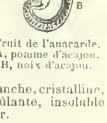

Fruit de l'anacarde. A, pomme d'acajou. B, noix d'acajou.

ANACARDIACÉES n. f. pl. Tribu ou famille de térébinthacées, dont le type est l'*anacarde*. — *Une* ANACARDIACÉE.

ANACARDIQUE adj. Se dit d'un acide contenu dans le péricarpe des noix d'acajou (fruits de l'anacardier). L'acide anacardique est une substance blanche, cristalline, inodore, d'une saveur aromatique et brûlante, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther.

ANACARDIUM (*om*) n. m. Bot. V. ANACARDE.

ANACATHARSIE (du gr. *anacatharsis*, déblaiement) n. f. Expectoration d'une matière quelconque.

ANACATHARSIQUE ou **ANACATHARTIQUE** (rad. *anacatharsie*) n. et adj. Qui excite l'expectoration : *Un* ANACATHARSIQUE. *Remède* ANACATHARSIQUE (OU ANACATHARTIQUE).

ANACÉNOSE (du gr. *anakoinôsis*, communication) n. f. Espèce de synecdoque par laquelle on se compte pour moitié dans les actions ou les paroles d'un autre. C'est par *anacénose* que l'Intimé, dans *les Plaideurs*, défendant le chien Citron, s'exprime ainsi :

> Quand *avons-nous* manqué d'aboyer au larron ?
> Témoin trois procureurs, dont icelui Citron
> A déchiré la robe : on en verra les pièces
> Pour *nous justifier*. Voulez-vous d'autres pièces ?

Il est évident que l'avocat n'était pour rien dans l'aboiement du chien, et que ce n'était pas sa justification à lui qu'il demandait. *Nous avons* est mis ici pour *il a*.

ANACÉPHALÉOSE (du gr. *ana*, de nouveau, et *képhalé*, point capital) n. f. Récapitulation sommaire des principaux points d'un écrit, d'un discours : *Cicéron excellait dans les* ANACÉPHALÉOSES.

ANACES ou **ANACTES** n. m. pl. Myth. V. ANAKÉION. — *Un* ANACE (OU ANACTE).

ANACHARIS (*ka-riss* — du gr. *ana*, augment., et *kharis*, grâce) n. m. Genre de plantes aquatiques, de la famille des hydrocharidées, comprenant un petit nombre d'espèces, qui habitent l'Amérique du Sud. Syn. de ELODÉA.

ANACHARSIS (*kar-siss*), philosophe scythe, fils d'une femme grecque et de Gourus, roi des tribus nomades des bords du Pont-Euxin. Il parut à Athènes vers l'an 589 av. J.-C., devint l'ami et le disciple de Solon, et se rendit célèbre en Grèce par son désintéressement, l'étendue de ses connaissances et l'austérité de ses mœurs. De retour dans sa patrie, il voulut y introduire, entre autres coutumes, la religion de Déméter, et fut tué pour cette impiété par son frère Saulius, devenu roi des Scythes. Les Grecs l'ont compté quelquefois parmi les sept sages. On lui prête un grand nombre de sentences, qui ne sont pas plus authentiques que les lettres qui lui ont été attribuées. Ce fut lui qui compara les lois aux *toiles d'araignées*, qui ne prenaient que les petites mouches et laissent passer les grosses.

ANACHARSIS (*kar-siss*), surnom pris, pendant la Révolution, par Clootz, qui était né Prussien, et qui se donnait ainsi comme un émule du philosophe scythe, cherchant la sagesse dans une nouvelle Athènes.

Anacharsis *en Grèce* (VOYAGE DU JEUNE), par Barthélemy. Cet ouvrage plein d'érudition pour son temps, et auquel l'auteur travailla trente ans, parut en 1779 (7 vol. avec atlas). Il a joui longtemps d'une grande renommée, mais le progrès des sciences historiques et archéologiques l'a démodé. L'auteur suppose qu'un Scythe, nommé Anacharsis, voyage en Grèce quelques années avant la mort d'Alexandre, et observe partout les mœurs et les usages des peuples, assistant à leurs fêtes, étudiant la nature de leurs gouvernements, quelquefois consacrant ses loisirs à des recherches sur l'esprit humain, d'autres fois conversant avec les grands hommes qui florissaient alors, tels que Phocion, Xénophon, Platon, Aristote, Démosthène, etc. Le *Voyage* est précédé d'une introduction où l'on trouve ce qu'il est utile de savoir sur la Grèce, sur ses guerres, sur ses mœurs, sur ses arts, depuis les premiers temps jusqu'à l'époque où elle fut asservie par Philippe de Macédoine, père d'Alexandre le Grand.

ANACHORÈTE (*ko* — du gr. *ana*, à l'écart, et *khôreïn*, se retirer) n. Personne qui se retire dans la solitude, pour se livrer à la vie contemplative : *La politique fait des solitaires, comme la religion fait des* ANACHORÈTES. (Chateaub.

— Par ext., Personne qui mène une vie très retirée.

— *Repas d'anachorète*, Repas très frugal, comme en faisaient les anachorètes.

— S'empl. adjectiv. dans le sens de Solitaire : *Un écrivain, un artiste* ANACHORÈTE.

— ENCYCL. La vie solitaire a son origine en Orient. Nous voyons dans l'Evangile saint Jean-Baptiste se retirer dans le désert, et y vivre en attendant la venue du Messie. On a attribué la naissance de l'anachorétisme chez les chrétiens aux persécutions qui auraient poussé les persécutés au désert. Il faut l'attribuer surtout au désir de fuir le monde et ses scandales, particulièrement le spectacle détesté du paganisme, et, en méditant à l'abri de toute diversion les choses divines, de satisfaire un besoin d'idéal religieux que l'Evangile avait répandu sur la terre. Le premier anachorète chrétien fut saint Paul, surnommé *l'Ermite ou le Thébain*, qui se retira, l'an 250 apr. J.-C., dans le désert de la Thébaïde, en Egypte. Il fut imité par saint Antoine, saint Pacôme, etc., autour desquels se groupèrent des chrétiens fuyant le monde pour consacrer leur existence à Dieu. Dès lors, la vie cénobitique dut se substituer à la vie solitaire, et l'on vit naître les ordres monastiques. Parmi les premiers *anachorètes*, quelques-uns se condamnèrent aux privations les plus dures. Siméon dit *le Stylite*, par exemple passa son existence au haut d'une colonne (*stulos*), et eut des imitateurs.

ANACHORÉTIQUE (*ko*) adj. Qui a rapport aux anachorètes.

ANACHORÉTISME (*tiss*) n. m. Vie, existence d'anachorète ; amour pour la vie d'anachorète.

ANACHRONIQUE (*kro* — du gr. *ana*, à rebours, et *khronos*, temps) adj. Contraire à la chronologie. ‖ Qui n'est plus conforme aux mœurs d'une époque.

ANACHRONISME (*kro-niss* — rad. *anachronique* n. m. Faute contre la chronologie ; erreur dans la date des événements : *Virgile s'est permis un* ANACHRONISME *en supposant Enée contemporain de Didon.*

— Par ext. Erreur qui consiste à prêter à une époque, à un personnage historique, des idées, des sentiments qui sont d'une autre époque, et à attribuer, dans les œuvres d'art, les costumes et les meubles d'une époque à une autre époque : *Dans plusieurs scènes empruntées à l'Evangile, les peintres flamands, par un singulier* ANACHRONISME, *placent des lunettes sur le nez de certains personnages.*

— Se dit encore des institutions, coutumes, mœurs, etc., que l'on transporte ou conserve à une époque où elles n'ont plus de raison d'être.

— SYN. **Anachronisme, métachronisme, parachronisme, prochronisme.** On peut se tromper dans la date d'un événement en le plaçant soit au delà, soit en deçà du temps où il est arrivé. Deux mots ont été créés pour désigner ces deux espèces d'anachronismes : *prochronisme* et *parachronisme*. Le *prochronisme* (*pro*, avant) place un fait avant sa date ; le *parachronisme* (*para*, après) le place après sa date. Mais ces deux mots sont peu usités ; on néglige le plus souvent de faire la distinction qu'ils établissent, et l'on emploie *anachronisme* pour exprimer généralement toute erreur dans la supputation des temps. *Métachronisme* a le même sens général qu'*anachronisme* (*meta* marquant simplement l'idée de changement, de déplacement).

Anachronismes en litterature. Les anachronismes sont très fréquents chez les écrivains et les auteurs dramatiques du XVIe et du XVIIe siècle. Il ne s'agit pas seulement de cette sorte d'anachronisme qui consiste à prêter aux Grecs, aux Romains, aux Orientaux, des mœurs, des idées, des costumes autres que les leurs et qui abonde, par exemple, dans le théâtre de Racine. En s'en tenant aux erreurs ou aux fautes contre la chronologie, on en trouverait encore beaucoup d'exemples. Ainsi Shakspeare, dans son *Jules César*, fait regarder l'heure à une horloge et tirer le canon. Le théâtre de Calderon et de Lope de Vega fourmille de ces sortes d'inadvertances. Parmi les écrivains contemporains, Hugo, malgré sa maîtrise, n'en est pas exempt :

> Tu rêves, dit le roi, comme un *clerc en Sorbonne*,

fait-il dire à Charlemagne dans *Aymerillot*, avançant ainsi de plusieurs siècles la célèbre fondation de Robert Sorbon. Dans un autre poème de *la Légende des siècles*, on lit :

> Or, de Jérusalem, où *Salomon mit l'arche*,
> Pour gagner Béthanie, il faut trois jours de marche ;

c'est David, et non pas Salomon, qui mit l'arche à Jérusalem.

Dans un des romans de Ponson du Terrail, *la Jeunesse de Henri IV*, est raconté le massacre de la Saint-Barthélemy ; une des victimes, se relevant d'un long évanouissement, reconnaît l'endroit où elle se trouve en apercevant la colonnade du Louvre — qui ne fut bâtie que sous Louis XIV. Emile Zola a commis un anachronisme du même genre dans *la Curée*, en faisant se dessiner devant les yeux d'un entrepreneur la silhouette de l'Opéra de Garnier, qui, à l'époque où se passe la scène, n'existait pas encore.

Anachronismes dans les œuvres d'art. Les peintres et les sculpteurs les plus célèbres de toutes les époques ont commis des anachronismes, que l'on peut grouper sous trois chefs distincts. Les uns ont trait aux types conventionnels adoptés pour la représentation de personnages bibliques, évangéliques ou historiques. Les plus grands maîtres ont fait choix de personnes de leur temps lorsqu'ils avaient l'intention de peindre ou de sculpter une image du Christ ou de la Vierge, et leurs ouvrages sont des portraits, alors que nous serions en droit d'y chercher des types. Ce genre d'anachronisme est de tous les temps. Une seconde catégorie a pour caractéristique la présence, dans une même composition, de personnages connus ayant vécu à des époques différentes. Mais le droit de l'artiste est de grouper autour d'une scène fictive, telle que le *Couronnement de la Vierge*, des saints et saintes se rattachant à plusieurs siècles, attendu que le sujet choisi n'a rien d'exact, rien de réel, et qu'il est permis de le ranger au nombre des créations du peintre ou du statuaire. Les anachronismes les plus étranges sont ceux qui consistent dans une absolue contradiction avec ce qu'on est convenu d'appeler la couleur locale. Les Vénitiens de la Renaissance ont usé de ce genre de licence avec un talent et un charme tout particuliers. C'est ainsi que Véronèse, pour ne citer qu'un maître, représente la *Cène* ou le *Repas chez le Pharisien* dans des édifices de son époque et avec des personnages vêtus comme l'étaient ses contemporains. Au moyen âge, de pareilles audaces étaient mises sur le compte de l'ignorance ; au XVIe siècle, les artistes étaient instruits des usages et des costumes du passé. Ce n'est donc pas par ignorance qu'ils se sont dispensés de toute exactitude ; mais telle est la grâce dont ils ont su revêtir leurs compositions, que notre goût ne se sent pas offensé par le caprice de maîtres élégants et bien doués. Il est juste d'ajouter, cependant, que de nos jours on prend plus de souci de la vérité historique, et nos artistes doivent être loués du soin qu'ils apportent actuellement à placer les scènes dont ils s'occupent dans le cadre qui leur convient.

ANACINÈME du gr. *ana*, en haut, et *kinêma*, mouvement) n. f. Commotion produite dans toutes les parties du corps, à la suite de certains exercices gymnastiques.

ANACLASE gr. *anaclasis*, action de briser) n. f. Physiq. Réfraction, déviation.

— Prosod. anc. Particularité métrique du vers ionique mineur dans la prosodie grecque, consistant dans la substitution du dimbe au choriambe.

ANACLASTIQUE (rad. *anaclase* adj. Qui concerne la réfraction de la lumière. ‖ *Tables anaclastiques*, Tables de réfraction. ‖ *Point anaclastique*, Point ou un rayon lumineux réfracté rencontre la surface qui le réfracte. ‖ *Courbes anaclastiques*, Courbes apparentes qu'on aperçoit par réfraction au fond d'un vase plein d'eau.

— n. f. Partie de l'optique qui a pour objet les réfractions de la lumière. Syn. de DIOPTRIQUE.

ANACLET ou **CLET** (saint), pape et martyr, régna probablement de 78 à 91. Il est donné pour le deuxième successeur de saint Pierre dont il aurait été le disciple. Fête le 26 avril.

ANACLET (Pierre DE LÉON), antipape, fut élu en 1130 par une partie des cardinaux, et disputa la chaire de saint Pierre à Innocent II. Il se soutint quelque temps, grâce à l'appui de Roger, roi de Sicile, mais fut excommunié en 1131 par le concile de Pise. Il mourut en 1138.

ANACLÉTÉRIEN (*ri-in*) n. m. Celui qui présidait aux anacléteries.

ANACLÉTÉRIES (gr. *anaklêtéria*, proclamation) n. f. pl. Fêtes célébrées chez les anciens à la majorité des rois.

ANACLÈTHRE n. f. Nom donné, à Mégare, à une pierre qui se voyait près du Prytanée, et sur laquelle les Grecs croyaient que Cérès s'était reposée quand elle était à la recherche de sa fille.

ANACLÉTICUM (*kom*) — gr. *anaklêtikon* n. m. Dans les armées grecques, Signal de la retraite ou de la cessation du combat donné par les trompettes.

ANACLINTHÈRE (du gr. *ana*, en arrière, et *klinein*, être couché) n. f. Chez les Grecs, Lit de repos garni de manière que la personne couchée sur ce lit eût la tête relevée.

Anaclinthère.

ANACLISIE (*zi* — même étymol. qu'à l'article précéd.) n. f. Position couchée, situation horizontale du malade dans son lit ou sur une chaise inclinée.

ANACOLLEME (du gr. *anakollêma*, remède pour empêcher de tomber) n. m. Remède propre à arrêter une hémorragie ou à comprimer une fluxion. ‖ On dit aussi ANACOLLEMATE.

ANACOLUPPE n. m. Nom d'une plante rampante du Malabar, qui paraît être une espèce de verveine (*zapania nodiflora*), et dont le suc, mêlé avec du poivre, guérit, dit-on, de l'épilepsie et de la morsure du cobra capel.

ANACOLUTHE (du gr. *an* priv., et *acolouthos*, compagnon) n. f. Sorte d'ellipse par laquelle on omet dans une phrase le corrélatif grammatical d'un mot exprimé.

Dans ces vers de Voltaire :

> *Qui* sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux,

l'omission du mot *celui* devant le relatif *qui* constitue une *anacoluthe*. — Le mot *anacoluthe* s'applique aussi à un tour de phrase qui, au lieu d'être suivi régulièrement jusqu'au bout, change d'une façon brusque et inattendue :

> Et pleurés du vieillard,
> *Il* grava sur leur marbre. LA FONTAINE.

C'est également faire une *anacoluthe* que de donner au même verbe des compléments de différente nature ; par exemple, un infinitif et une proposition complétive, un substantif et un infinitif, comme lorsque Racine dit :

> Vous voulez que ce Dieu vous *comble* de bienfaits,
> Et ne l'*aimer* jamais.

ANACOMPTIS (*ptiss*) n. m. Arbre indéterminé de Madagascar, dont le fruit sert, comme la présure, à faire cailler le lait.

ANACONCHYLISME (*ki-liss* — du gr. *anakonchuliazô*, je me gargarise) n. m. Syn. de GARGARISME.

ANACONDA n. m. Nom vulgaire du plus grand serpent connu (*eunectes murinus*). V. EUNECTE.

ANACOSTE (*koss*) n. m. Etoffe dont la chaîne et la trame sont en laine, et à double croisure. Fabriquée aux environs d'Amiens.

ANACRÉON, poète lyrique grec, né à Téos, en Lydie, vers l'an 560 av. J.-C., mort à Abdère vers 478. Il vécut tour à tour à la cour de Polycrate, tyran de Samos, à Athènes, à Téos, sa patrie, d'où il s'éloigna de nouveau lorsque la révolte de l'Ionie contre Darius vint troubler son repos, pour se retirer définitivement à Abdère. Il avait composé cinq livres d'hymnes, d'élégies, d'ïambes, de chants erotiques ; il n'en reste que des fragments, dont le plus étendu n'a pas plus de six ou huit vers. Le recueil connu sous le nom de *Odes d'Anacréon* n'est pas d'Anacréon de Téos. Henri Estienne qui, le premier, l'édita en 1554, entoura sa découverte de tant de mystère, qu'il fut soupçonné de supercherie. Il ne voulut jamais montrer à personne, pas même à son gendre, l'helléniste Casaubon, le manuscrit unique qu'il prétendait avoir trouvé. Il est probable qu'il avait mis sous le nom du poète de Téos un recueil

Anacréon.

d'œuvres lyriques dues à des anonymes grecs de la décadence, en leur faisant subir çà et là quelques retouches. Ajoutons que les poètes et les grammairiens grecs et latins n'ont jamais fait la moindre allusion aux gracieuses pièces si connues de ce recueil : *l'Amour mouillé, l'Amour piqué par une abeille*, etc. L'admiration du monde lettré a consacré ces petits chefs-d'œuvre, qui gardèrent à jamais le nom d'Anacréon ; mais il faut bien qu'on sache qu'ils ne sont pas l'œuvre d'Anacréon et qu'il n'y a aucun rapport entre le poète qui vivait quatre cents ans avant Jésus-Christ et celui qui ressuscita, de par la grâce de Henri Estienne, vers le milieu du XVIe siècle. V. ODES D'ANACRÉON.

Anacréon, Bacchus et l'Amour, groupe de Gérôme (Exposition universelle de 1878). Cette page de sculpture, justement remarquée, ne fait pas oublier les toiles de haut mérite dans lesquelles l'artiste, tour à tour peintre et sculpteur, a traité le même sujet. Un tableau, *Anacréon, Bacchus et l'Amour*, par Gérôme, exposé en 1848, est au musée de Toulouse.

ANACRÉONTIQUE adj. D'Anacréon ; qui est dans le goût, le genre des œuvres de ce poète : *La poésie* ANACRÉONTIQUE *est un genre de poésie lyrique dont la grâce est le caractère, et qui respire la volupté.* (Marmontel.)

— ENCYCL. On donne la qualification d'*anacréontique* à un genre de poésie dont on trouve le modèle dans les fragments du vieil Anacréon, et mieux encore dans le pseudo-Anacréon de Henri Estienne. La poésie anacréontique chante en vers légers et gracieux l'amour et l'ivresse, mais l'amour toujours souriant et gracieux, l'ivresse toujours décente (*verecundum Bacchum*). Elle a été cultivée chez les Latins par Catulle, Tibulle, Horace, Properce ; chez nous, par Chaulieu, La Fare, Voltaire, Parny, Dorat, Bertin, Désaugiers, Béranger, etc.

Vers *anacréontique*, Le vers de trois pieds et demi, employé par Anacréon. Le deuxième et le troisième pied sont nécessairement des ïambes ; quant au premier, il peut être un ïambe, un spondée, un dactyle ou un anapeste. Le vers anacréontique porte en prosodie le nom de « vers ïambique dimètre catalectique ».

ANACRÉONTISME (*tiss*) n. m. Imitation de la poésie anacréontique : *Gresset a fait parfois de l'*ANACRÉONTISME.

ANACROUSE (des deux mots grecs *ana*, avant, monter vers, et *krousis*, action de frapper) n. f. Terme de musique employé pour désigner les notes initiales d'un rythme, d'une phrase musicale qui précèdent la première barre de la mesure et mènent au premier temps fort.

Il y a trois sortes d'anacrouses : *intégrantes, motrices* (d'élan et de suspension) et *accessoires*. Dans l'anacrouse *intégrante*, les notes qui précèdent le temps fort sont indispensables au point de vue mélodique.

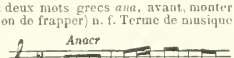

Anacrouse intégrante.

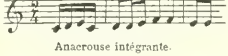

Anacrouse motrice d'élan.

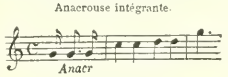

Anacrouse motrice de suspension.

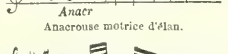

Anacrouse accessoire.

L'anacrouse *motrice d'élan* imprime à l'air un mouvement particulier, une allure vive et énergique.

L'anacrouse *motrice de suspension* comprend les notes initiales d'un rythme, d'une phrase sur lesquelles l'exécutant a une tendance naturelle à traîner, à faire un léger ralentissement.

Enfin, l'anacrouse *accessoire* correspond au préfixe de notre langue ; elle peut être à volonté employée ou délaissée, sans que le rythme en subisse une altération.

— BIBLIOGR. : Mathis Lussy, *Traité de l'expression musicale* (Paris, 1874) ; *Rythme musical* (Paris, 1883).

ANACROUSIS (*ziss* — gr. *anacrousis*, intonation) n. f. Prosod. anc. Terme qui sert à désigner dans la métrique grecque une ou plusieurs syllabes qui se trouvent en tête de certains vers lyriques, avant l'*arsis* ou syllabe accentuée, dont elles sont comme le prélude.

ANACTÉRIQUE (rad. *anactésie*) adj. Qui rétablit les forces, qui restaure : *Remède* ANACTÉRIQUE.

ANACTÉSIE (*zi* — gr. *anaktêsis*, rétablissement) n. f. Convalescence, recouvrement des forces à la suite d'une maladie.

ANACTIDÉE (du gr. *an* priv., et *aktis*, rayon) n. f. Section du genre matricaire, renfermant la matricaire discoïde de Californie.

ANACTILÈNE (du gr. *an* priv. ; *aktis*, rayon, et *laina*, enveloppe) n. m. Section du genre cassinie (composées-inuloïdées).

ANACTIS (*tiss* — du gr. *an* priv., et *aktis*, rayon) n. m. Plante de la famille des composées. Syn. ATRACTYLIS.

ANACTORIUM, anc. ville d'Acarnanie, à l'entrée du golfe d'Ambracie, près d'Actium. Fondée par les Corinthiens vers l'an 630 av. J.-C., elle devint une place de commerce importante.

ANACYCLE (du gr. *ana*, qui marque redoublement, et *kuklos*, cercle) n. m. Genre de composées-anthémidées. Les *anacycles* sont tous des herbes annuelles ou vivaces, glabres ou légèrement pubescentes, qui croissent au S. de l'Europe.

ANACYCLIQUE (du gr. *anakuklein*, retourner en sens inverse) adj. Se dit de certains vers qui présentent un sens, qu'on les lise naturellement ou à rebours.

— S'empl. substantiv. : *La tradition des cloîtres rapporte que plusieurs moines perdirent la raison en cherchant des* ANACYCLIQUES. (L. Gozlan.)

— ENCYCL. Les vers *anacycliques* peuvent présenter soit le même sens, soit des sens différents dans les deux manières opposées de lire les mots. Le distique suivant :

Præcipiti modo quod decurrit tempore flumen
Tempore consumptum jam cito deficiet,

qui, retourné, donne celui-ci :

Deficiet cito jam consumptum tempore flumen
Tempore decurrit quod modo præcipiti,

signifie dans le premier cas : « Le fleuve qui, durant un temps, court d'une façon précipitée, en un temps bientôt s'évanouira épuisé » ; et dans le second : « En un temps bientôt s'évanouira épuisé le fleuve qui, etc. »

Il y a des anacycliques où ce n'est pas l'ordre des mots, mais celui des lettres, qui est renversé. Tel est, par exemple, ce vers français :

L'âme des uns jamais n'use de mal,

qui se lit dans les deux sens.

ANACYSTE (*siss* — du gr. *ana*, sans, et *kustis*, vessie, vésicule) n. m. Algue du groupe des palmellées, présentant l'aspect de croûtes vertes et se développant dans les endroits humides.

ANADÈME (gr. *anadêma*, bandeau) n. m. Nom donné chez les Grecs à toutes les bandelettes ou liens qui servaient à relever les cheveux en chignon au sommet de la tête. Ce terme est opposé à *diadème*, qui s'appliquait aux coiffures royales et religieuses, dans lesquelles la bandelette ceignait la tête, sans relever les cheveux.

Femme grecque dont la coiffure est maintenue par un anadème.

ANADÈNE n. m. Genre d'oiseau, connu sous le nom vulgaire de *boubou*, famille des cuculidés. V. BOUBOU.

ANADÉNIE (du gr. *an* priv., et *adên, ênos*, glande) n. m. Section du genre *grevillée*, plantes de la famille des protéacées, dont quelques espèces sont cultivées dans nos serres. V. GRÉVILLÉE.

ANADIPLOSE (du gr. *ana*, de nouveau, et *diplôsis*, action de doubler) n. f. Figure de rhétorique qui consiste dans la répétition du mot final d'une phrase ou d'un vers au commencement de la phrase ou du vers suivant :

Il aperçoit de loin le jeune *Teligny*,
Teligny dont l'amour a mérité sa fille.
VOLTAIRE.

Et les princes et les peuples gémissaient *en vain ; en vain* Monsieur, *en vain* le roi lui-même tenait Madame serrée par de si étroits embrassements, etc. (Boss.)

ANADIPSIE (du gr. *ana*, marquant exagération, et *dipsa*, soif) n. f. Soif excessive.

ANADIPSIQUE adj. Qui a rapport à l'anadipsie : *Fièvre* ANADIPSIQUE. *Substance* ANADIPSIQUE.

ANADOSE (gr. *anadosis*, distribution) n. f. Distribution du sang, de la lymphe dans les vaisseaux de l'organisme.

ANADROME (du gr. *ana*, en haut, et *dromos*, course) n. f. Pathol. Nom donné au transport d'un liquide, des parties inférieures aux parties supérieures du corps. Syn. ANASTASE.

— adj. Ichtyol. Se dit de certains poissons qui remontent de la mer dans les fleuves. Tels sont les *saumons*, les *esturgeons*, etc.

ANADYOMÈNE (*Vénus*), surnom de Vénus ou Aphrodite sortant de l'onde (du gr. *anadyo*, j'émerge). Le type de l'Aphrodite nue sortant de l'eau a été fixé par le chef-d'œuvre de Praxitèle, l'*Aphrodite* de Cnide. L'original a disparu. La meilleure des répliques serait l'*Aphrodite* de Cnide du Vatican. Les variantes sont nombreuses. D'ailleurs, un grand nombre de peintres modernes, qui ont traité la « naissance de Vénus », se sont inspirés du premier thème que nous a fourni l'antiquité.

ANADYOMÈNE (du gr. *anadunomai*, je sors de l'eau) n. f. Genre d'algues acétabulariées-valoniées, à fronde flabelliforme ou cunéiforme, ondulée, constituée par des tubes hyalins, articulés rameux, anastomosés et réunis par une membrane verte. Vivent dans la Méditerranée, l'Atlantique et les mers australes.

ANADYR, rivière de la Sibérie, qui sort des monts Aldan et se jette dans la mer de Béring, au fond du *golfe d'Anadyr*. Cours de 469 kilom. — Nom d'une province sibérienne détachée, en 1894, de la province du littoral ou Primorskaïa.

ANAÉROBIE (du gr. *an* priv., et de *aérobie*) adj. Se dit des organismes qui peuvent vivre et se reproduire en dehors du contact de l'air ou de l'oxygène libre. Par opposition à *aérobie*. V. ce mot.

ANAÉROBIOSE (rad. *anaérobie*) n. f. Vie des organismes qui n'ont pas besoin d'air libre.

ANAÉROÏDE adj. Physiq. V. ANÉROIDE.

ANAÉROPLASTIQUE (du gr. *an* priv. ; *aër*, air, et *plassein*, former) adj. Méthode de pansement qui consiste à faire cicatriser les plaies sous l'eau tiède, pour éviter le contact des microbes qui peuvent amener l'infection purulente.

ANÆSTHÉTIS (*tiss* — du gr. *ana*, en dessus, et *esthês, êtos*, vêtement) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, renfermant des saperdes de taille moyenne, habitant l'Europe méridionale et orientale. Citons l'*anæsthetis testacea* (midi de la France, Crimée).

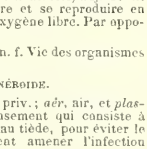
Anæsthétis (grossi 3 fois).

ANÆTHÈNE n. m. Chim. V. ANÉTHÈNE.

ANAFESTO (Paul-Luc), premier doge de Venise, de 697 à 717. Il fonda l'unité des îles vénitiennes, réprima les pirates, et fixa, de concert avec Luitprand, les frontières de la Vénétie.

ANAFOUTÔ-TENDAÏ, section de la secte bouddhique japonaise de Tendaï qui s'adonne particulièrement à la doctrine mystique du *Yoga*, ou « Union intime de l'âme humaine avec l'essence divine des Buddhas », proclame l'*unité* et l'*identité* de nature des Buddhas et de tous les êtres, et affirme l'efficacité des incantations (*tantro*), des formules magiques (*dhârani*) et des gestes mystiques (*mudrâ*).

ANAGALLIDÉES n. f. pl. Section de la famille des primulacées, ayant pour type le genre *anagallis*. — *Une* ANAGALLIDÉE.

ANAGALLIDION (du gr. *anagallis, idos*, mouron des champs) n. m. Genre de gentianacées, renfermant une seule espèce, qui habite l'Asie moyenne. Il doit son nom à une certaine ressemblance extérieure avec l'anagallis ou mouron des champs.

ANAGALLIS (*liss* — du gr. *anagallis, idos*, mouron ; formé de *anagelaô*, j'éclate de rire, parce que les anciens prétendaient que cette plante excitait la gaieté) n. f. Genre de plantes primulacées *anagallidées*.

— ENCYCL. L'espèce la plus commune est l'*anagallis des champs*, vulgairement appelée *mouron des champs, mouron bleu* ou *mouron rouge*, suivant la couleur de ses fleurs. Les *anagallis* croissent dans les régions froides et tempérées de l'Europe et de l'Asie.

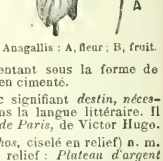

Anagallis : A, fleur ; B, fruit.

ANAGÉNÈSE (du gr. *anagénésis*, régénération) n. f. Régénération des parties détruites. ‖ Evolution progressive des êtres vivants. V. CATAGÉNÈSE.

ANAGÉNITE (du gr. *ana*, de nouveau, et *gênos*, naissance) n. f. Nom donné par Haüy à certains conglomérats se présentant sous la forme de poudingues à grain moyen et bien cimenté.

ANATKH (*a-nav-kê*), mot grec signifiant *destin, nécessité, fatalité*, et qui a passé dans la langue littéraire. Il sert d'épigraphe à *Notre-Dame de Paris*, de Victor Hugo.

ANAGLYPHE (du gr. *anaglyphos*, ciselé en relief) n. m. Ouvrage sculpté ou ciselé en relief : *Plateau d'argent massif, orné de ciselures et d'*ANAGLYPHES. (Mazois.)

— Dessin gravé au burin.

— Anat. Se disait du quatrième ventricule du cerveau.

— Antiq. Sorte d'hiéroglyphes égyptiens qui, employés dans les cartouches et les légendes royales, ont toujours pour objet la déification du pharaon et son assimilation au soleil.

— Bot. Genre de composées, tribu des astéroïdées, originaires du cap de Bonne-Espérance.

— Phot. Mode particulier d'impression des photographies stéréoscopiques.

— ENCYCL. Phot. L'image correspondant à la perspective de l'œil droit est imprimée en rouge sur fond blanc ; l'image correspondant à l'œil gauche est imprimée en bleu violet transparent, au-dessus de l'image rouge, le repérage des deux images étant plus ou moins parfait. Regardant cette double et confuse image, l'œil droit étant armé d'un écran de verre ou de gélatine bleu et l'œil gauche d'un écran orangé, chaque œil perçoit en noir l'image dont la couleur ne correspond pas à celle du verre interposé, de sorte que chaque œil voit l'image correspondant à sa perspective ; la fusion des deux images donne la sensation du relief, comme dans un stéréoscope. En imprimant les anaglyphes sur un support transparent, on peut les projeter ; c'est là un mode ingénieux de projections stéréoscopiques. V. PROJECTIONS.

ANAGLYPHIQUE (rad. *anaglyphe*) adj. Dont la surface est garnie d'élévations régulières, pareilles à des sculptures. ‖ On dit aussi ANAGLYPTIQUE.

ANAGLYPTE (du gr. *anaglyptos*, relevé en bosse ; ou encore de *ana*, en dessus, et *glyphein*, ciseler) n. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycides, renfermant des clytus de l'Europe méridionale et orientale, dont les élytres sont couvertes de dessins serrés. Quatre ou cinq espèces : *anaglyptus mysticus* (France moyenne) ; *anaglyptus arobicus* (Turquie), etc.

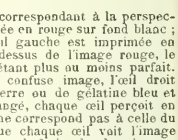
Anaglypte (grossi 1 fois 1/2).

— Antiq. V. ANAGLYPHE.

ANAGLYPTIQUE adj. Syn. de ANAGLYPHIQUE.

ANAGNI, ville d'Italie (prov. de Rome), dominant la fertile vallée du Sacco, à 40 kilom. de Rome ; 7.760 hab. Evêché fondé en 487. Mines de soufre et sources sulfureuses aux environs. Elle occupe l'emplacement de l'anc. *Anagnia*, capitale des Herniques, puis municipe romain. Patrie du pape Boniface VIII, qui y fut souffleté et retenu prisonnier par Sciarra Colonna, en 1308.

ANAGNOSTE (*gn* dur — du gr. *anagnostês*, lecteur) n. m. A Rome, Esclave chargé de faire une lecture à haute voix pendant le bain, le repas, ou certaines réunions littéraires.

ANAGOGE (gr. *anagôgê*, action d'emmener en haut) n. m. Vomissement.

ANAGOGIE (même étymol. qu'à l'article précéd.) n. f. Ascét. Elévation de l'âme vers les choses célestes.

— Théol. Interprétation d'un texte des Ecritures, par laquelle on s'élève du sens naturel et littéral au sens spirituel ou mystique. ‖ On dit aussi ANAGOGISME.

— n. f. pl. Antiq. Fêtes instituées en Grèce pour célébrer le départ d'une divinité pour un autre lieu. Le retour de la divinité donnait lieu à d'autres fêtes, appelées, par opposition, *catagogies* : *Les* ANAGOGIES *de Vénus*.

ANAGOGIQUE adj. Ascét. Qui tient de l'anagogie, qui a rapport à l'anagogie : *Se consumer dans une contemplation* ANAGOGIQUE.

— Théol. *Interprétation anagogique*, Interprétation qui s'élève du sens littéral et vulgaire à un sens spirituel et

mystique. Ainsi, dans le sens littéral, *Jérusalem* signifie une ville de la Judée; dans le sens *anagogique*, et toujours avec un des qualificatifs *céleste, nouvelle*, etc., ce mot désigne la céleste patrie, la cité des élus.

ANAGOGIQUEMENT adv. Dans le sens anagogique : *La Bible est pleine de passages qui n'ont trait à la religion que pris* ANAGOGIQUEMENT.

ANAGOOISME (*giss*) n. m. Syn. de ANAGOGIE.

ANAGOGISTE (*giss*) n. m. Celui qui s'occupe de l'anagogie, de l'interprétation des saintes Ecritures.

ANAGRAMMATIQUE adj. Qui tient de l'anagramme, qui a rapport à l'anagramme.

ANAGRAMMATIQUEMENT adv. D'une manière anagrammatique, par anagramme.

ANAGRAMMATISER v. a. Faire un anagramme : *Dorat aimait à* ANAGRAMMATISER. ‖ On a dit aussi ANAGRAMMER.

S'anagrammatiser, v. pr. Etre anagrammatisé : *Certains mots* S'ANAGRAMMATISENT *de plusieurs manières*.

ANAGRAMMATISME (*tiss*) n. m. Art de faire des anagrammes.

ANAGRAMMATISTE (*tiss*) n. Personne qui fait des anagrammes.

ANAGRAMME (du gr. *ana*, marquant une idée de renversement, et *gramma*, lettre) n. f. Transposition des lettres d'un mot ou de plusieurs mots d'une phrase, de telle façon que ces lettres forment un autre ou d'autres mots ayant une signification toute différente.

— ENCYCL. L'*anagramme* a été connue dès la plus haute antiquité. En France, c'est le poète Dorat qui, sous Charles IX, la mit à la mode. Dès lors, chacun s'adonna à cet exercice, qui promettait des découvertes à l'esprit de satire comme à l'esprit de flatterie, et qui éveillait des curiosités chez les gens superstitieux. Il y eut des anagrammes exactes; on en fit beaucoup plus par à peu près. Dans *Pierre de Ronsard*, on trouva *Rose de Pindare*; dans *Marie Touchet*, maîtresse de Charles IX, *Je charme tout*; dans le nom de l'assassin de Henri III, *frère Jacques Clément*, *C'est l'enfer qui m'a créé*; de *Révolution française*, on fit *Un Corse la finira*; de *Versailles, Ville seras* (on sait que Versailles a commencé par être un simple rendez-vous de chasse). En 1789, on fit sur les deux grands orateurs de l'Assemblée constituante l'anagramme suivante :

On pourrait faire le pari
Qu'ils sont nés dans la même peau;
Car retournez *abbé Mauri*,
Vous retrouverez *Mirabeau*.

L'histoire littéraire montre quelques écrivains prenant pour pseudonymes les anagrammes de leurs noms. Il suffira de citer François Rabelais signant ALCOFRIBAS NASIER.

ANAGROS (*ross*) n. m. Ancienne mesure espagnole de superficie.

ANAGYRINE n. f. Alcaloïde extrait des graines de l'*anagyris fétide*. L'anagyrine, $C^{14}H^{16}A^2O^2$, est une substance toxique soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther.

ANAGYRIS (*ji-riss*) ou **ANAGYRE** (gr. *anaguris*) n. m. Genre de légumineuses-papilionacées qui vivent sur le littoral de la Méditerranée, aux Canaries et en Arabie. Chez l'*anagyris fétide*, les feuilles et les fleurs, jaunes, sont considérées comme stimulantes, purgatives et les graines sont toxiques.

ANAGYRUS, ancien bourg de l'Attique, sur la côte occidentale. ‖ Auj. *Vari*.

ANAHID, ANAHITIS, ANAHITA, ANAITA, ANAT. Sous ces divers noms, on peut reconnaître une de ces divinités qui ont pris naissance dans les cultes polythéistes de la basse Chaldée et qui, à côté du principe mâle, symbolisaient le principe femelle. Elle entra dans les doctrines religieuses des Mèdes, des Perses, des Arméniens, et prit place dans l'Avesta. Sous le nom de « Anaïtis », les Grecs l'identifièrent avec Artémis, Cybèle et Aphrodite.

ANAHUAC, nom synonyme de *Mexico*, sous lequel on désignait, avant la conquête du Mexique par les Espagnols, l'immense plateau élevé de 2.000 m. au-dessus de la mer, qui occupe le cœur du Mexique.

— ENCYCL. Le nom de *Anahuac* s'appliquait originairement à la seule vallée de Mexico. Les Aztèques appellent ainsi toute terre voisine de l'eau. Mais ils distinguaient spécialement trois *Anahuac* : l'*Anahuac-Ayotlan*, désignant le rivage du Pacifique, entre Tutepec et la frontière de Guatémala; l'*Anahuac-Xicalanco*; enfin, l'*Anahuac* proprement dit, qui comprenait les contours des lacs dans la vallée de Tenochtitlan et se divisait en deux provinces indépendantes : *Toatzacoalco* et *Xicalanco*. Après la conquête, les Espagnols donnèrent à tout le pays le nom de sa capitale; ainsi prit naissance la dénomination *Mexique*, qui finit par être appliquée à l'immense royaume de la Nouvelle-Espagne.

Selon la tradition, les habitants primitifs de l'antique Anahuac furent les Toltèques, qui, ayant été chassés de Huehuétlapallan, ville du royaume de Tollan, située au N.-E. du Nouveau-Mexique, émigrèrent sur le plateau d'Anahuac et y fondèrent une nouvelle monarchie, dont la capitale fut Tollan, aujourd'hui *Tula*, la plus ancienne et la plus célèbre ville d'Anahuac. L'anéantissement des Toltèques, à la suite d'une sécheresse générale du pays, laissa Anahuac presque entièrement dépeuplée durant l'espace de plus d'un siècle, jusqu'à l'arrivée des Chichimèques, origioaires des contrées septentrionales de l'Amérique. Les derniers habitants du pays d'Anahuac furent les Aztèques, qui y fondèrent, en 1327, la grande Tenochtitlan ou Mexico.

ANAÏDÉE (du gr. *an* priv., et *aidôs*, honte), déesse de l'impudence.

ANAÏS (Mlle Anaïs-Pauline AUBERT, connue sous le nom DE), actrice française née à Toury (Eure-et-Loir) en 1802, morte à Louveciennes (Seine-et-Oise) en 1871, débuta sans éclat à la Comédie-Française dans les rôles d'*ingénues*. Après un séjour à Londres, et un court passage au Gymnase, elle entra à l'Odéon (1821), y créa avec beaucoup de succès un grand nombre de rôles du répertoire moderne. Dix ans après seulement, elle fut admise au Théâtre-Français en qualité de sociétaire, et elle y tint l'emploi des ingénues jusqu'à sa retraite (1849). Elle se fit remarquer par sa grâce, un jeu naturel, vrai, élégant, dans les rôles de Chérubin (*Mariage de Figaro*); Agnès (*l'Ecole des femmes*); Pebio (*Don Juan d'Autriche*). Avant de se retirer du théâtre, elle créa un des principaux rôles de la *Louison* d'Alfred de Musset.

ANAÏTIS (*tiss* — de *Anaïtis*, nom myth. V. ANAHID) n. m. Entom. Genre d'insectes lépidoptères, sous-ordre des géométrines, famille des dendrométrides, renfermant des phalènes européennes, dont l'espèce type est l'*anaitis plagiata*, commune en France.

— Bot. Genre de plantes de la famille des composées-sénécionidées. Syn. de SANVITALIA.

ANAKÉION n. m. Nom donné par les Grecs aux temples dédiés aux Dioscures, Castor et Pollux, appelés *Anakes* ou *Anaktes*, c'est-à-dire les princes. D'où le nom des fêtes qui s'y célébraient : *anacées, anacées, anactées*.

ANAKTORIA, comm. de la Grèce septent. (prov. d'Akarnanie-et-Etolie); 8.000 hab. (ch.-l. *Vonitza*).

ANAL, ALE (rad. *anus*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'anus : *La région* ANALE. *Veines* ANALES. ‖ En général, on donne ce nom à toute partie, organe, etc., qui a son siège près de l'anus : *Sphincter* ANAL. *Nageoire* ANALE, etc. ‖ Pl. ANAUX : *Follicules* ANAUX.

ANALAMPE (du grec *ana*, en dessus, et *lampas*, qui brille) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des élatérides, renfermant des taupins américains propres au Brésil.

ANALCIME (du gr. *an* priv., et *alkimos*, fort) n. m. Zéolite sodico-calcique, ainsi nommée par Haüy à cause du peu de vertu électrique qu'elle acquiert par le frottement.

— ENCYCL. L'*analcime*, $H^4(Na^2,Ca)Al^2Si^4O^{14}$, cristallise sous l'apparence cubique; de là le nom de *cubolite* que l'on a donné à une variété de l'Oural. Au feu du chalumeau, il fond aisément; il est soluble dans les acides. Les plus gros cristaux se trouvent dans les tufs méliaphyriques du Tyrol méridional.

ANALDIE (du gr. *an* priv., et *aldeô*, je fais croître) n. f. Langueur, marasme.

ANALECTE (du gr. *analektos*, recueilli) n. m. Esclave romain chargé de faire les lits des convives, de balayer les miettes d'un festin, etc.

ANALECTA, ANALECTÆ ou **ANALECTES** (même étymol. qu'à l'article précéd.) n. m. pl. Recueil de morceaux en prose ou en vers, choisis dans les ouvrages d'un ou de plusieurs auteurs. ‖ Restes d'un repas.

ANALECTEUR n. m. Celui qui a fait un recueil d'analectes, qui a réuni des morceaux choisis d'un ou de plusieurs auteurs.

ANALEMMATIQUE adj. Qui appartient à l'analemme. ‖ *Instrument analemmatique*, Instrument propre à trouver la hauteur du soleil.

ANALEMME (du gr. *ana*, en haut, et *lemma*, prise) n. m. Projection orthographique des cercles de la sphère sur le plan du méridien, qui permet de trouver la hauteur d'un astre à un instant donné, l'heure de son passage au méridien, etc. Ce mot est à peu près le syn. de PLANISPHÈRE.

ANALEPSIE ou **ANALEPSIS** (*psiss* — du gr. *ana*, de nouveau, et *lêpsis*, prise) n. f. Retour des forces après une maladie.

ANALEPTIQUE (rad. *analepsie*) n. m. et adj. Méd. Se dit des substances propres à rétablir les forces épuisées : *Les fécules, les bouillons sont des* ANALEPTIQUES. *Des aliments* ANALEPTIQUES.

— Minér. Nom donné, dans la nomenclature de Haüy, à une variété de chaux carbonatée.

— ENCYCL. Méd. Les *analeptiques* comprennent les aliments très riches en matières nutritives, comme les fécules de toute espèce, le tapioca, le sagou, l'arrow-root, les bouillons, les consommés, le jus de viande, la viande crue, les gelées, les œufs, certains corps gras, le lait, les huiles comestibles. Les aliments qui excitent la nutrition, les amers, les préparations alcooliques, ceux qui empêchent la déminutrition : le café, la coca, la kola, ne sont pas des analeptiques.

— ANTON. Débilitant.

ANALGE (du gr. *an* priv., et *algos*, douleur) n. m. Genre d'arachnides de l'ordre des acariens, famille des sarcoptidés, tribu des *analgésinés*, renfermant des espèces vivant sur les oiseaux et remarquables par les tubercules épineux dont sont armées les deux paires de pattes antérieures dans les deux sexes, et par le développement considérable que prend la 3e ou la 4e paire de pattes chez le mâle. L'*analges chelopus* vit sur le moineau.

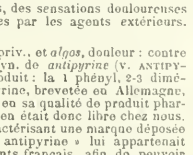

Analges tr. grossis : A, mâle; B, femelle.

ANALGÉSIE ou **ANALGIE** (du gr. *an* priv., et *algos*, douleur) o. f. En T. de pathol., Abolition complète ou partielle, au niveau de la peau ou des muqueuses, des sensations douloureuses provoquées sur ces surfaces par les agents extérieurs. V. ANESTHÉSIE.

ANALGÉSINE (du gr. *an* priv., et *algos*, douleur : contre la douleur) n. f. Ce mot, syn. de *antipyrine* (V. ANTIPYRINE), désigne le même produit : la 1 phényl, 2-3 diméthyl, 5 pyrazolone. L'antipyrine, brevetée en Allemagne, ne pouvait l'être en France en sa qualité de produit pharmaceutique; la fabrication en était donc libre chez nous. Mais le nom *antipyrine* caractérisant une marque déposée par Knorr, la vente de l'« antipyrine » lui appartenait exclusivement. Les fabricants français, afin de pouvoir vendre leur phényldiméthylpyrazolone, l'ont appelée *analgésine*. Cette dénomination a été acceptée par notre Académie de médecine.

ANALGÉSINÉS (rad. *analge*) n. m. pl. Tribu d'arachnides de l'ordre des acariens, famille des sarcoptidés, renfermant des genres vivant sur les oiseaux. — *Un* ANALGÉSINÉ.

— ENCYCL. Les téguments sont striés transversalement, la 3e paire de pattes est très grosse, surtout chez les mâles; le corps est lobé en arrière. Ces acariens ne pénètrent pas sous l'épiderme comme le sarcopte de la gale; ils se tiennent entre les plumes des oiseaux et se nourrissent de la matière huileuse sécrétée par les glandes sébacées. Ils ne causent généralement pas de démangeaisons, et les oiseaux ne semblent pas gênés de leur présence; de là le nom de *analgésinés* ne causant pas de douleur) qu'on leur a donné. Leur forme varie suivant les genres; les uns sont allongés, les autres orbiculaires. Genres principaux : *dermoglyphus, pteroglyphus, analges*, etc.

ANALGÉSIQUE ou **ANALGIQUE** adj. Qui se rapporte à l'analgésie.

ANALIPSIS territoire contesté entre les Grecs et les Turcs, du côté S. du mont Olympe. Le 16 avril 1897 eut lieu à Nezero, sur ce territoire, le premier engagement de la guerre turco-grecque de 1897.

ANALLAGMATIQUE (du gr. *an* priv., et *allagma*, changement) n. f. et adj. Se dit d'une figure géométrique identique à son inverse ou transformée par rayons vecteurs réciproques : *Une* ANALLAGMATIQUE. *Conique* ANALLAGMATIQUE.

— ENCYCL. Si l'on joint un point d'une figure (courbe, surface, points isolés) à un point fixe (*origine*), le segment de droite compris entre l'origine et le point considéré est dit *rayon vecteur* de ce point. Si sur chacune de ces droites on fait correspondre au point considéré un second point, par la condition que le produit des deux rayons vecteurs correspondants est constant, le lieu de ce second point est dit figure *inverse* de la première ou encore *transformée par rayons vecteurs réciproques*. Ainsi, ρ étant le rayon vecteur d'un point de la figure proposée, ρ' celui du point correspondant de la transformée, K une constante, on a

$$\rho\rho' = \pm K^2,$$

K est le *module de l'inversion*. L'origine prend le nom de *centre d'inversion*. V. INVERSION.) Une figure qui jouit de la propriété d'être identique à sa transformée par rayons vecteurs réciproques est dite *anallagmatique*. L'étude de ces figures a été d'abord faite par Montard, et complétée depuis sur quelques points.

Courbes du second degré ou coniques. Si le centre d'inversion n'est pas sur la courbe, l'équation de cette courbe en prenant pour origine de coordonnées le centre d'inversion, peut se mettre sous la forme

$$(1)\quad \rho^2 A\cos^2\omega + 2B\sin\omega\cos\omega + C\sin^2\omega) + \rho(D\cos\omega + E\sin\omega) + F = 0,$$

ρ étant le rayon vecteur d'un point quelconque, ω l'angle qu'il fait avec l'axe de coordonnées, A, B,... F des coefficients constants. Soit ρ' le rayon vecteur de la transformée, on a

$$\rho\rho' = K^2,$$

et puisque la courbe transformée doit être identique à la proposée, ρ' satisfait à l'équation (1); ρ et ρ' sont les deux racines de cette équation; leur produit K^2 vérifie l'égalité.

$$K^2 = \frac{F}{A\cos^2\omega + 2B\cos\omega\sin\omega + C\sin^2\omega};$$

ou

$$(2)\quad AK^2\cos^2\omega + 2BK^2\cos\omega\sin\omega + CK^2\sin^2\omega = F;$$

d'autre part :

$$(3)\quad \cos^2\omega + \sin^2\omega = 1$$

et les équations (2) et (3) ayant en ω une infinité de solutions communes doivent être identiques; par suite :

$$B = 0\ A = C = \frac{F}{K^2},$$

qui signifient que la conique se réduit à un cercle; *toute conique anallagmatique par rapport à un centre d'inversion non situé sur la courbe est un cercle*.

Si le centre d'inversion est sur la courbe, F = 0 et par suite A = C = 0; l'équation s'abaisse au premier degré, il n'y a donc pas de conique anallagmatique par rapport à un centre d'inversion pris sur la courbe.

Une *cubique* ne peut être anallagmatique que par rapport à un centre d'inversion pris sur la courbe. Parmi les anallagmatiques du 3e degré, citons la *strophoïde*.

Pour les *courbes du 4e degré*, le centre d'inversion peut être ou n'être pas sur la courbe. Parmi les anallagmatiques du 4e degré, citons le *limaçon* de Pascal, les *lemniscates* ou *ovales* de Cassini, les *cartésiennes*. — D'une façon générale, on démontre que : *Toute courbe anallagmatique est l'enveloppe d'une série de cercles orthogonaux à un cercle fixe ayant son centre au centre d'inversion, et pour rayon le module de l'inversion; le lieu des centres de ces cercles est appelé « déférente de l'anallagmatique »*.

De même, *toute surface anallagmatique est toujours l'enveloppe d'un système de sphères orthogonales à une sphère ayant pour centre le centre d'inversion, et pour rayon le module de l'inversion*.

Les surfaces anallagmatiques les plus remarquables sont la *sphère* et la *cyclide* de Dupin.

ANALLANTOÏDIEN, IENNE (*di-in, en'* — du gr. *an* priv., et de *allantoïde*) adj. Se dit des vertébrés dépourvus d'allantoïde, tels que les poissons et les amphibiens.

ANALLATIQUE (du gr. *an* priv., et *allatein*, changer) adj. Se dit d'un objectif photographique imaginé par Porro en 1818 et destiné à prendre, d'un même point de vue, plusieurs vues d'un monument à des échelles différentes. Il se composait de trois lentilles, dont deux étaient très rapprochées l'une de l'autre, et dont la troisième était mobile.

ANALOGÉTIQUE adj. Syn. de ÉCLECTIQUE.

ANALOGIE (gr. *analogia*, rapport) n. f. Sorte de ressemblance entre deux êtres, deux choses différentes : *Il y a de l'*ANALOGIE *entre l'homme et l'animal, parce que tous deux ont le mouvement et la vie. Entre* spiritualisme *et* spiritisme, *il y a une* ANALOGIE *de nom qui atteste une communauté d'origine*. (Challemel-Lacour.)

— S'applique aux choses morales : *Les hommes se lient souvent par l'*ANALOGIE *de leur caractère et de leurs goûts*.

— **Par analogie**, D'après la ressemblance, les rapports qui existent entre les choses : *Juger* PAR ANALOGIE.

— Astron. *Analogie différentielle*. Rapports entre les différentielles des angles et des côtés d'un triangle sphérique.

— ENCYCL. Biol. Le mot *analogie* a, dans la science de la vie, deux acceptions différentes : il peut conserver son sens général, ou exprimer seulement le rapport de correspondance que présentent, dans les divers organismes, les parties qui ont la même position relative. Ce dernier sens, plus récent, a prévalu en anatomie comparée. V. ANALOGUE.

— Log. L'*analogie* joue un rôle important dans la conduite de la vie; elle est le fondement d'un grand

nombre de raisonnements philosophiques. C'est par l'analogie que notre pensée et notre sentiment atteignent ce que certains philosophes déclarent inaccessible : les causes premieres et les causes finales. Dans les sciences, elle est le point de départ de toutes les hypothèses et, par là même, des recherches et des expériences que les hypothèses suggèrent. C'est surtout dans les sciences qui s'occupent des origines (origine des planètes, origine des rochers, des montagnes, des continents, etc., origine des espèces, origine des langues, des mythes, etc.) que l'analogie se montre un de nos instruments logiques les plus féconds. On raisonne par analogie : 1° lorsqu'on juge du rapport qui doit être entre les effets par celui qui est entre les causes, ou du rapport qui doit être entre les causes par celui qui est entre les effets ; 2° lorsque l'on conclut de l'analogie des moyens à celle de la fin ; 3° lorsqu'une ressemblance partielle fait admettre une ressemblance totale.

— Math. Dans les mathématiques, *analogie* est synonyme de *proportion*. On nomme *analogies de Napier* (ou *de Néper*) les quatre formules suivantes données par ce géomètre pour la résolution des triangles sphériques :

$$\tan g\,1/2\,(b+c) = \cot 1/2\,a \times \frac{\cos 1/2\,(B-C)}{\cos 1/2\,(B+C)}$$

$$\tan g\,1/2\,(b-c) = \cot 1/2\,a \times \frac{\sin 1/2\,(B-C)}{\sin 1/2\,(B+C)}$$

$$\tan g\,1/2\,(B+C) = \cot 1/2\,A \times \frac{\cos 1/2\,(b-c)}{\cos 1/2\,(b+c)}$$

$$\tan g\,1/2\,(B-C) = \cot 1/2\,A \times \frac{\sin 1/2\,(b-c)}{\sin 1/2\,(b+c)}$$

— Philol. L'*analogie* trouble souvent la régularité des lois phonétiques, et à ce titre, elle peut être considérée comme la revanche de l'esprit contre la matière. Si, dans son point de départ, elle est quelquefois capricieuse, elle est, dans son action, souverainement créatrice et régulatrice. Quelques exemples feront comprendre facilement le jeu de l'analogie dans les différentes parties de la grammaire.

I. *Analogie troublant les lois phonétiques.* Le latin dit *navis*, vaisseau, et *gravis*, lourd. Ces deux terminaisons identiques devraient donner des formes identiques en français : pourtant, dans l'origine de notre langue, nous trouvons *grief* en contradiction avec *nef*. Il y a là une action de l'analogie : le mot latin *gravis* a été très anciennement transformé en *grevis* d'après *levis*, léger, et *brevis*, court. De même, le mot latin *crassus* devrait donner en français *cras* (et l'on trouve quelquefois cette forme dans nos anciens textes) ; mais l'analogie de *grossus*, gros, a fait dire de bonne heure *gros* et *gras*.

II. *Analogie dans la flexion des noms.* L'ancien français disait : *un chapel, des chapeaux, un chevel, des cheveux*. Aujourd'hui, grâce à l'analogie, nous disons : *un chapeau, un cheveu*. Il est difficile d'expliquer pourquoi nous continuons à dire : *un cheval*, conservant ainsi la forme phonétique, tandis que la plupart de nos patois ont fait triompher la forme analogique : *un cheviu*.

III. *Analogie dans la conjugaison.* C'est là surtout que l'analogie s'est fait sentir. Souvent, un seul cas particulier a suffi pour entraîner un bouleversement complet. En latin, les types normaux de la première personne du pluriel se terminent en *amus, emus* ou *imus* ; la régularité phonétique exigerait en français *ains, iens, eins* ou *ins*. Au lieu de cela, nous avons partout *ons*, dont l'o remonte à la première personne du verbe *esse*, être, qui est en latin *sumus*, prononcé *somos* en latin vulgaire. — Deux verbes seulement, parmi la foule des verbes latins en *are*, avaient un *e* au présent : *dare* et *stare* faisaient *dedi* et *steti*, au lieu de *dani* et *stavi*. Si le français est resté fidèle au latin (*chantai, chanta*), le provençal a introniisé partout l'*e* de *dedi* et de *steti*. — Le latin avait très peu de participes passés en *utus*, rien que pour les verbes dont le radical contenait déjà un *u* ou un *v*, comme *poluere* (*pollutus*), *solvere* (*solutus*). Mais cette forme en *utus*, avec l'accent tonique sur l'*u*, faisait pendant à *atus* et *itus* : elle a profité de la vogue de ces deux dernières, et s'est bientôt appliquée à presque tous les verbes qui n'étaient pas de la première conjugaison : de là le grand nombre de nos participes en *u*. — Tous ces effets de l'analogie sont très anciens en français. De nos jours, dans la langue populaire, surtout dans les patois, la conjugaison est sans cesse travaillée par des courants analogiques plus ou moins étendus, plus ou moins durables. *Je vas*, au lieu de *je vais*, d'après *tu vas, il va*, a fini par se faire tolérer même dans la langue officielle...

IV. *Analogie dans la syntaxe.* Ici, l'action de l'analogie est moins sensible, mais elle s'exerce pourtant. Nous n'en citerons qu'un exemple, qui vaut une série. D'où vient la façon de parler si répandue : *Je me rappelle d'une chose?* de l'analogie avec : *Je me souviens d'une chose*. La première forme est incorrecte, mais la seconde passe pour correcte : en réalité, elle ne l'est pas plus que la première. Il faudrait dire : *Il me souvient d'une chose*. On disait autrefois : *Je me remembre d'une chose*, ou *Il me souvient d'une chose* ; l'influence analogique de la première construction sur la période a fait dire : *Je me souviens d'une chose*.

— Syn. **Analogie, convenance, correspondance, rapport.** Le *rapport* exprime un faible rapprochement, et quelquefois même le contraire : car on dit bien un RAPPORT *de différence, d'opposition*. L'*analogie* est un rapport de ressemblance. La *correspondance* est un rapport de corrélation et de réciprocité. La *convenance* est un rapport entre choses qui vont bien ensemble.

— Syn. **Analogie, conformité, ressemblance, similitude.** L'*analogie* a trait à certains rapports observés, dont on tire des inductions. La *ressemblance* regarde l'extérieur, la forme. La *similitude* a lieu entre les objets corporels, physiques. La *conformité* existe entre des choses abstraites, intellectuelles ou morales : CONFORMITÉ *d'habitudes*.

— Anton. **Contradiction, différence, dissemblance, divergence, diversité, hétérogénéité, opposition.**

ANALOGIQUE adj. Qui a de l'analogie, qui tient de l'analogie : *La métaphore doit être* ANALOGIQUE.

— En T. de philol. *Dictionnaire analogique*, Nom donné à un dictionnaire qui groupe les mots selon les rapports de similitude ou de dépendance mutuelle, au lieu de les présenter au hasard de l'ordre alphabétique.

— Bibliogr. : P. Boissière, *Dictionnaire analogique de la langue française* (Paris, 1862).

ANALOGIQUEMENT adv. D'une manière analogique ; par analogie.

ANALOGISME (*jisme*) n. m. Manière de raisonner qui consiste à procéder par analogie. || Abus de l'analogie.

ANALOGISTE (*jiste*) n. m. Celui qui procède par analogie.

ANALOGUE adj. Qui a de l'analogie avec quelque chose : *Il faut mener une vie* ANALOGUE *à son âge*.

— Electr. Se dit du pôle qui, dans un corps pyro-électrique, devient positif quand la température s'élève, et négatif quand elle s'abaisse.

— n. m. Chose qui a de l'analogie avec une autre : *Bien des termes grecs n'ont point d'*ANALOGUES *en français*.

— Anat. Organes qui, sans avoir mêmes proportions, même forme, même structure dans les divers animaux, offrent les mêmes connexions avec les organes voisins.

— Mus. Rapport entre des sons qui forment un accord.

— Encycl. Anat. et philos. *Théorie des analogues*. On donne le nom de *théorie des analogues* à la méthode par laquelle on détermine dans les divers organismes les parties *analogues*. Le principe fondamental de cette méthode de détermination, créée par E. Geoffroy Saint-Hilaire, est la fixité des rapports anatomiques, c'est-à-dire de la position relative des organes entre eux. Il est connu sous le nom de *principe de la fixité des connexions*.

— Anton. **Dissemblable, divergent, divers, hétérogène, opposé et contraire.**

ANALOPONOTE (du gr. *an* priv. ; *lopos*, écaille, et *nôtos*, dos. — La syllabe *na* est superflue ; ce mot est mal forme : on dit maintenant *aloponote*) n. m. Genre de reptiles sauriens, voisin des iguanes, dont la peau du dos est dépourvue d'écailles. L'espèce unique est originaire de Saint-Domingue.

ANALOSE (gr. *analôsis*, perte) n. f. Dépérissement, consomption.

ANALOTE (du gr. *analôtès*, qui consomme) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des anthribidés, renfermant des formes américaines dont la plus typique est l'*analotes discoideus* du Brésil.

ANALTHE (gr. *analthès*, incurable ; de *an* priv., et *althein*, guérir) adj. Syn., en médecine, de INCURABLE.

ANALYSABLE adj. Qui peut être analysé.

ANALYSE gr. *analusis*, décomposition ; de *ana*, de nouveau, et *luein*, délier, résoudre) n. f. Décomposition d'une chose en ses éléments : L'ANALYSE *du sang*.

— Dans le sens moral. Etude approfondie : L'ANALYSE *du cœur humain, des passions*.

— **En dernière analyse**, loc. adv. En résumé : *La certitude de nos connaissances repose*, EN DERNIÈRE ANALYSE, *sur la véracité supposée de notre intelligence*. (Jouffroy.)

— Chim. Décomposition d'un corps en ses différents éléments, pour en bien connaître la nature.

— Litté. Extrait, compte rendu, résumé d'un ouvrage d'esprit, d'un discours : *Autant l'*ANALYSE *est favorable aux bons ouvrages, autant elle est funeste aux productions défectueuses*. (Dupaty.)

— Mathém. Manière de résoudre les problèmes, en supposant connues les quantités que l'on cherche, pour développer ensuite les conséquences de cette hypothèse et parvenir à quelque fait mathématique conforme ou contraire à des faits mathématiques précédemment démontrés. || *Analyse transcendante, Analyse infinitésimale*, Le calcul différentiel et intégral.

— Encycl. Chim. L'*analyse* chimique d'un corps composé consiste à déterminer la nature de ses éléments et les proportions suivant lesquelles chacun d'eux entre dans ce corps. L'histoire de l'analyse chimique depuis Lavoisier jusqu'à nos jours est l'histoire tout entière de la chimie, et c'est uniquement aux perfectionnements apportés aux procédés analytiques que la chimie doit d'être ce qu'elle est aujourd'hui.

Quand l'analyse se borne à déterminer la nature des éléments composants d'un corps, elle est dite *qualitative* ; quand elle se propose de faire connaître les poids ou le volume absolus ou proportionnels de ces éléments composants, elle est dite *quantitative*.

D'après le mode d'opération employé, l'analyse est dite par *voie sèche* ou par *voie humide*. Dans le premier cas, on opère sous l'influence de la chaleur avec des réactifs à l'état sec (solides ou gaz) ; dans le second, on emploie des réactifs liquides (dissolutions acides, alcalines ou salines). Suivant la nature des substances à analyser, l'analyse chimique se divise en *analyse inorganique* ou *minérale*, qui s'applique aux minéraux, et en *analyse organique*, qui s'applique aux produits du règne animal et du règne végétal.

— *Analyse par voie humide*. Après avoir amené la substance à étudier à l'état de dissolution, on partage à l'aide de réactifs choisis cette substance en plusieurs parties, renfermant chacune des éléments qui se trouvent groupés dans une même classe ou section déterminée. A l'aide de nouveaux réactifs, on partage de nouveau ces sections en d'autres ; on circonscrit ainsi de plus en plus, on procédant par exclusion, le nombre des corps dont on a à déterminer la nature. On partage d'ailleurs l'opération en deux parties : dans la première on effectue la recherche des bases, dans la seconde la recherche des acides.

— *Analyse quantitative*. Elle peut se faire en poids ou en volumes. La première exige de nombreuses pesées, des balances très sensibles et un soin minutieux.

L'analyse volumétrique repose sur l'emploi de liqueurs titrées, qui, exactement mesurées à l'aide de tubes gradués de capacité connue, produisent, quand on en a employé la quantité nécessaire, telle ou telle réaction facile à reconnaître à la vue.

Les analyses volumétriques se pratiquent :

1° Par la saturation des bases par les acides et des acides par les bases. Ces procédés constituent l'*alcalimétrie* et l'*acidimétrie*. V. ces mots.

2° Par double décomposition des sels neutres.

3° Par réduction ou par oxydation, ou par oxydation et réduction successives.

4° Par l'emploi du permanganate de potassium.

Pour pratiquer l'analyse volumétrique, on doit préparer ou se procurer une liqueur titrée, prendre un échantillon du corps à essayer, choisi de telle sorte qu'il représente bien la composition moyenne de la masse, et enfin bien connaître la nature du phénomène qui doit signaler la fin de la réaction.

Le dosage par double décomposition des sels neutres est surtout employé pour déterminer la quantité d'argent contenue dans un alliage de ce métal avec le plomb, le cuivre, etc.

Comme exemple de l'analyse volumétrique par réduction, nous citerons l'essai des oxydes de manganèse. V. MANGANÈSE.

Comme exemple de l'analyse volumétrique par oxydation, nous citerons le dosage de l'acide sulfureux par la liqueur titrée d'iode.

La méthode d'analyse par oxydation et réduction successives se pratique soit au moyen de l'iode et de l'arsénite de soude, soit au moyen du bichromate de potasse et du protochlorure d'étain.

L'analyse volumétrique par le permanganate de potassium est particulièrement employée pour l'essai des minerais ou des alliages de fer. Ce procédé repose sur la propriété que possède le permanganate de potassium de se décolorer sous l'influence d'une solution acide de protoxyde de fer.

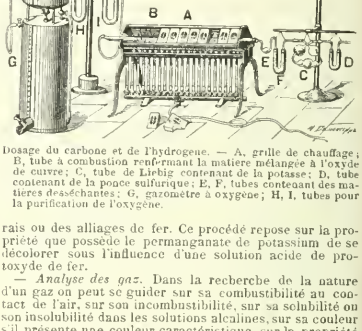

Dosage du carbone et de l'hydrogène. — A, grille de chauffage ; B, tube à combustion renfermant la matière mélangée à l'oxyde de cuivre ; C, tube de Liebig contenant de la potasse ; D, tube contenant de la pouce sulfurique ; E, F, tubes contenant des matières desséchantes ; G, gazomètre à oxygène ; H, I, tubes pour la purification de l'oxygène.

— *Analyse des gaz*. Dans la recherche de la nature d'un gaz on peut se guider sur sa combustibilité au contact de l'air, sur son incombustibilité, sur sa solubilité ou son insolubilité dans les solutions alcalines, sur sa couleur s'il présente une couleur caractéristique, sur la propriété qu'il peut posséder de donner des fumées au contact de l'air humide, sur son odeur, etc.

Tout gaz peut être rangé dans une des deux catégories suivantes : les gaz combustibles et les gaz incombustibles, chacune de ces deux catégories se divisant en deux sections suivant qu'ils sont absorbables ou non par la potasse.

Généralement, les gaz sont reçus dans des ballons dans lesquels on a fait le vide ou dans des éprouvettes sur l'eau ou le mercure.

Le dosage des gaz en poids et en volume peut se faire par analyse ou par synthèse ; dans l'analyse des mélanges gazeux, on peut procéder par pesées, ou au moyen des méthodes dites *eudiométriques*. (V. EUDIOMÈTRE.) L'analyse des mélanges gazeux peut encore se faire soit en absorbant les gaz au moyen de réactifs appropriés, soit par la combustion et un calcul ultérieur.

— *Analyse organique*. L'analyse organique se distingue en analyse *élémentaire* ou *ultime*, qui conduit à la connaissance directe des éléments d'un corps, et en *analyse immédiate*, qui fait connaître les composés ou principes immédiats qui entrent dans la constitution du corps.

L'*analyse* immédiate procède surtout par l'emploi successif des dissolvants. Chacun d'eux extrait certaines substances et en laisse d'autres. On trouve les proportions de ce qui est dissous et de ce qui est insoluble, soit en déterminant la perte de poids de la matière, soit en évaporant la solution obtenue et en pesant le résidu. Les trois principaux dissolvants employés sont l'éther, l'alcool, l'eau. On se sert encore du sulfure de carbone, de l'essence de térébenthine, du chloroforme, etc. On pourra s'assurer que la matière obtenue par les dissolvants est pure en étudiant son mode de cristallisation, ses points de fusion et d'ébullition, ses combinaisons, etc.

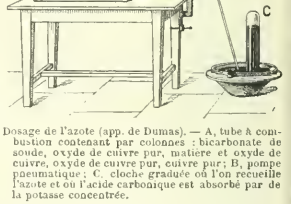

Dosage de l'azote (app. de Dumas). — A, tube à combustion contenant par colonnes : bicarbonate de soude, oxyde de cuivre pur, matière et oxyde de cuivre, oxyde de cuivre pur, cuivre pur ; B, pompe pneumatique ; C, cloche graduée où l'on recueille l'azote et où l'acide carbonique est absorbé par de la potasse concentrée.

L'*analyse élémentaire* montre dans l'*analyse inorganique*. Elle a pour but de déterminer les divers éléments contenus dans un principe immédiat, et en particulier le carbone, l'hydrogène, l'oxygène et l'azote. Pour faire une analyse élémentaire, il faut dessécher la matière que l'on veut analyser, et, après l'avoir pesée soigneusement, la soumettre à la combustion en présence de corps aisément désoxydables, tels que le bioxyde de cuivre, le chromate de plomb. Par cette action, toutes les matières organiques sont ramenées à quatre formes : *acide carbonique, eau, azote* et *ammoniaque*. On dose le carbone sous forme d'acide carbonique, l'hydrogène sous forme d'eau, l'azote à son état naturel ou à l'état d'ammoniaque : l'oxygène est dosé par différence. Si une matière organique contient du chlore, du soufre, du phosphore, le chlore est dosé à l'état de chlorure d'argent, le soufre à l'état de sulfate de baryte, le phosphore à l'état d'acide phosphorique. Cette

branche si importante de la chimie date de Lavoisier. Les méthodes actuelles ont été données par Liebig.

— *Analyse au chalumeau.* On peut opérer au moyen du simple chalumeau à air et à bouche, avec chambre à air et bec de platine. On n'obtient cependant que des résultats approximatifs. Les essais peuvent se faire soit au moyen de la flamme, agissant comme simple source de chaleur, soit au moyen de la flamme oxydante ou réductrice, soit enfin à l'aide du borax ou d'un sel de phosphore. Ce dernier procédé exige l'emploi d'un fil de platine assez fort. On fait une boucle à l'une des extrémités, on la chauffe au rouge, puis on plonge dans de la poudre de borax anhydre. On reporte le tout dans la flamme du chalumeau ; le borax se fond, donne une perle transparente, avec laquelle on touche la matière à essayer. Une parcelle très ténue adhère à la perle et peut être portée dans la flamme réductrice ou oxydante. La coloration de la perle détermine la matière soumise à l'essai. On procède de même avec le sel de phosphore. On fait quelquefois un essai de la substance dans un tube ouvert ou bouché, ou bien sur le charbon avec ou sans réactifs, enfin sur la pince à bouts de platine.

— *Analyse pyrognostique.* Ce procédé, dû à Bunsen, nécessite l'emploi du bec de gaz qui porte son nom ; ce qui caractérise cette méthode est la volatilisation de certains éléments qui se condensent sous forme d'enduits sur des surfaces froides ; ces enduits peuvent ensuite être étudiés à l'aide de réactifs.

— *Analyse spectrale.* V. SPECTROSCOPIE.

— *Analyse électrolytique.* V. ÉLECTROLYSE.

— *Analyse microchimique.* V. MICROCHIMIE.

— *Analyse indéterminée,* Partie de l'algèbre qui a pour objet de *résoudre en nombres entiers* les équations indéterminées ou les systèmes d'équations indéterminés.

— ENCYCL. Anat. On appelle *analyse anatomique* ou *organique* la séparation des parties constituantes d'un corps organisé : organes, tissus, éléments anatomiques. Les moyens que l'analyse anatomique emploie diffèrent selon la nature plus ou moins complexe des parties qu'il s'agit d'isoler. En anatomie descriptive, elle emploie le scalpel et les injections ; en anatomie générale, le microscope et les agents chimiques.

— Gramm. Il serait impossible de comprendre les règles de la grammaire, si l'on ne savait distinguer la nature des mots ainsi que leurs diverses fonctions, et si, de plus, on n'avait appris à compter en quelque sorte le nombre des pensées, à en bien sentir l'importance relative, à les classer selon cette importance ou selon les rapports qu'elles ont entre elles. De là deux sortes d'analyses : l'analyse grammaticale et l'analyse logique.

L'analyse *grammaticale* est ainsi appelée parce qu'elle se rapporte aux mots, lesquels sont toujours composés de lettres (en grec, *grammata*). Elle décompose la phrase en ses éléments grammaticaux : elle considère isolément chaque mot pour en faire connaître la nature, les propriétés particulières et la fonction par rapport aux autres mots. V. SUJET, COMPLÉMENT, ATTRIBUT et chacune des *dix parties du discours* (*nom, article, adjectif,* etc.).

L'analyse *logique* est ainsi nommée parce qu'elle considère moins les mots que les pensées ou leur enchaînement logique (en grec, *logos*). Elle consiste à décomposer la phrase en propositions : elle les classe suivant leur importance et selon les rapports qu'elles ont les unes avec les autres. V. PROPOSITION, SUJET, VERBE, ATTRIBUT.

— Mathém. En mathématiques, les mots opposés de *analyse* et de *synthèse* ont rapport à la méthode suivie. La *synthèse* consiste à partir d'une vérité mathématique déjà établie comme axiome, ou par des démonstrations antérieures, pour arriver de conséquence en conséquence à trouver quelque nouvelle vérité théorique ou technique. L'*analyse,* au contraire, établit tout d'abord en principe la vérité cherchée ; elle la suppose *a priori;* puis elle développe les conséquences logiques de cette hypothèse, de manière à parvenir à quelque fait mathématique conforme ou contraire à des faits mathématiques précédemment démontrés. La méthode synthétique a été la première en géométrie, et elle en est restée le fondement. Dans le langage des mathématiques, le mot analyse s'emploie quelquefois par opposition à *géométrie,* que l'on fait alors synonyme de *synthèse.* L'*analyse pure* est l'algèbre proprement dite ; l'*analyse appliquée* est la géométrie ou la mécanique soumise aux calculs algébriques. L'algèbre élémentaire est souvent nommée *analyse finie,* et l'on comprend sous le nom d'*analyse infinitésimale* l'algèbre transcendante, c'est-à-dire le calcul différentiel, le calcul intégral, etc.

— Philos. L'analyse consiste à énumérer, distinguer et comparer entre elles les idées partielles contenues dans une idée générale. L'analyse est opposée à la synthèse, qui compose une idée générale avec un certain nombre d'idées partielles. Ces deux procédés logiques sont les deux mouvements alternatifs de l'esprit humain.

L'analyse doit précéder la synthèse, parce qu'elle peut seule lui fournir des matériaux utilisables. Les phénomènes complexes que nous avons sous les yeux produisent dans notre esprit des idées plus ou moins compréhensives, qui peuvent être considérées comme des synthèses spontanées, vagues et confuses ; l'analyse doit d'abord les résoudre en éléments précis et définis nettement, et c'est seulement à cette condition et après ce travail que nous pouvons nous élever aux syntheses claires, fécondes et irréprochables.

— Physiol. L'*analyse physiologique* détermine les propriétés de chaque tissu, de chaque élément anatomique, les fonctions de chaque organe. Nous lui devons la découverte des relations existant entre certains actes de la vie et les diverses parties des centres nerveux : lobes cérébraux, cervelet, tubercules quadrijumeaux, bulbe rachidien ; la distinction dans la moelle et les nerfs d'une partie propre au mouvement et d'une partie propre à la sensibilité, celle des diverses glandes, sous le rapport de leur rôle physiologique, etc.

— SYN. **Analyse, abrégé, extrait, précis, raccourci, résumé, sommaire.** V. ABRÉGÉ.

ANTON. **Synthèse, composition et recomposition, combinaison, formation.**

Analyse de la beauté, ouvrage esthétique (paru en 1753) où Hogarth, après avoir défini les principes fondamentaux qui, selon lui, produisent la grâce ou la beauté, prétend démontrer la supériorité de la *ligne serpentine* (c'est-à-dire de la ligne courbe) sur la *ligne droite :* celle-ci serait la négation de la variété, tandis que celle-là serait douée d'une grâce suprême, qu'elle tire précisément de ses formes ondoyantes. — L'ouvrage a été traduit en français par Jansen (Paris, an III).

ANALYSER v. a. Faire une analyse ; décomposer un tout en ses parties : ANALYSER *une fleur.* ANALYSER, *c'est séparer ; séparer, c'est tuer.* (S. de Sacy.)

— Par ext., Rechercher les causes, les principes d'une chose : *La science* ANALYSE *la pâle couronne de l'aurore boréale.* (E. Pelletan.)

— Fig. Etudier profondément : ANALYSER *les passions.*

— Littér. Résumer un discours, un livre : *Pour bien* ANALYSER *un écrit, il faudrait être en état de le faire.* (Dupaty.)

S'analyser, v. pr. Etre analysé : *Substance qui ne peut* S'ANALYSER. || Se rendre compte de : S'ANALYSER *à soi-même ce qu'on éprouve.* (Lamart.)

— ANTON. **Combiner, composer et recomposer, former, synthetiser.**

ANALYSEUR n. m. Celui qui a la manie de l'analyse. qui abuse de l'analyse :

Analyseurs damnés,
Aurez-vous bientôt fait de déclouer les bières,
Pour mesurer nos os et peser nos poussières ?
Laissez dormir les morts !

TH. GAUTIER.

— Se prend quelquefois en bonne part, et est alors synonyme de ANALYSTE : *Locke est un profond* ANALYSEUR *des procédés de l'esprit humain.*

— En T. de physiq. Se dit d'un prisme biréfringent. || Plaque métallique, sans communication avec la pile, qu'on plonge longitudinalement entre les électrodes d'une cuve électrolytique en activité, pour étudier la direction électrolytique. V. RÉFRACTION ÉLECTRIQUE.

ANALYSTE (*liss*) n. et adj. Personne qui est versée dans l'analyse, surtout l'analyse mathématique : *Newton fut un profond* ANALYSTE. *Esprit* ANALYSTE. *Il y a dans la critique plus de juges que d'*ANALYSTES. (H. Rigault.) || Chimiste qui fait spécialement des analyses.

ANALYTIQUE adj. Qui procède par analyse, qui contient une analyse : *Méthode* ANALYTIQUE. *Tables* ANALYTIQUES.

— *Jugement analytique.* Se dit, depuis Kant, des jugements dans lesquels la notion du sujet renferme logiquement et nécessairement l'attribut ou prédicat. Le mot *analytique* est très bien choisi, parce qu'il suffit d'analyser l'un des termes pour en tirer l'autre.

— Mathém. *Géométrie analytique,* Application de l'algèbre à la géométrie. V. GÉOMÉTRIE.

— n. f. Méthode par laquelle on résout en ses éléments un tout réel ou idéal.

— Philos. *Analytique des principes,* Théorie des principes de l'entendement et de leur application aux phénomènes. || *Analytique de la raison pratique, du beau, du sublime,* Exposé des principes qui servent à déterminer les idées du devoir, du beau, du sublime. || *Analytique transcendantale,* Nom donné par Kant à la partie de la *Critique de la raison pure* qui a pour objet de décomposer toute notre connaissance dans les éléments purs ou *a priori* qu'y apporte l'entendement.

— ENCYCL. Linguist. *Langues analytiques,* Langues qui procèdent par analyse, c'est-à-dire qui expriment les diverses idées et les rapports qui les lient entre elles par des mots distincts. En général, les langues modernes de l'Europe sont analytiques. L'absence, ou du moins le nombre très réduit des cas, le peu d'importance des flexions qui marquent le genre et le nombre, l'emploi fréquent des prépositions, articles et adjectifs déterminatifs, la présence nécessaire du pronom sujet dans la conjugaison, le recours plus fréquent aux verbes auxiliaires, une marche en quelque sorte rectiligne, une construction obligatoire qui assigne à chaque mot une place fixe : tels sont les principaux caractères des langues analytiques. Aussi sont-elles moins souples que les langues synthétiques, qui peuvent exprimer bien des nuances par de simples modifications apportées à l'ordre des mots.

— ANTON. **Synthétique.**

Analytiques (TRAITÉ DES), par Aristote. C'est le troisième traité de l'*Organon. L'analyse,* qui dégage d'un principe général tous les jugements particuliers qu'il renferme, étant pour Aristote le raisonnement par excellence, le sujet général du *Traité des Analytiques* est tout ce qui concerne la démonstration et l'art de prouver.

La première partie (*Premiers analytiques*) s'occupe des formes de toute démonstration, du syllogisme, avec ses *termes,* ses *propositions* et ses *figures.* Après avoir étudié la construction, les propriétés et les défauts de ce raisonnement, Aristote enseigne à le démêler dans le langage vulgaire ou oratoire, en le dépouillant des ornements sous lesquels il se dérobe à l'examen ; puis il y rattache d'autres formes de démonstration, notamment l'*induction,* qu'il conçoit comme un syllogisme dans lequel la *réciprocité* du moyen et d'un des extrêmes permet de conclure « du moyen l'un des extrêmes à l'aide de l'autre extrême ».

Dans les *Seconds analytiques,* on trouve l'application du syllogisme à la démonstration pour la découverte de la vérité. La nécessité, résultant de l'universalité et de l'éternité, distingue la science de l'opinion, qui porte sur le particulier. La conclusion tire cette nécessité de ses prémisses, que l'on rattache, par des intermédiaires de plus en plus généraux, à des *principes* indémontrables (faute de quoi il y aurait pétition de principe ou régression à l'infini). Ces principes sont plus certains que toutes les conclusions : ils ne sont pas innés, mais l'entendement les tire de l'expérience par voie de généralisation ; et c'est ainsi l'entendement même qui garantit la certitude de la science dans son principe, tandis que les sens et le raisonnement lui-même sont sujets à l'erreur. Dans les principes *communs* réside la possibilité de toute démonstration ; dans les principes *propres,* la possibilité de toute science particulière. Quant à la *définition,* elle se distingue de la démonstration en ce qu'elle donne l'essence au lieu de la supposer ; elle se contente parfois d'en poser la thèse d'une manière indémontrable, ou bien elle équivaut au syllogisme qui démontre par la cause, ou bien à sa conclusion ; elle ne peut utiliser la *division* platonicienne que comme un procédé pratique pour trouver régulièrement les attributs essentiels qui déterminent dans son genre le défini.

Par les règles précises et minutieuses qu'il donne tant du syllogisme que de la définition, Aristote a le premier, dans les *Analytiques,* conféré au raisonnement déductif la forme rigoureuse qu'il a depuis toujours conservée.

ANALYTIQUEMENT adv. D'une manière analytique.

ANAMANI ou **ANANI,** peuple d'origine gauloise, qui habitait le nord de l'ancienne Italie, dans la région qui a servi à former les duchés de Parme et de Plaisance. — *Un* ANAMANUS (ou ANANUS) *[uss].*

ANAMARTÉSIE (du gr. *an* priv., et *amartésomai,* manquer, faillir) n. f. Impeccabilité ; état de celui qui ne peut pécher : *L'*ANAMARTÉSIE *n'appartient qu'à Dieu.*

ANAMÉLECH ou **ANAMMÉLECH,** un des dieux de Séphavaïm, auxquels les habitants sacrifiaient des enfants. Il en est parlé dans un seul endroit de la Bible (II, *Rois,* XVIII). V. ADRAMMÉLECH.

ANAMÉNIE n. f. Genre de plantes de la famille des renonculacées, voisin des renoncules. Syn. KNOWLTONIA.

ANAMÉSITE n. f. Roche basique, grenue, à texture ophitique, intermédiaire entre la dolérite et la basalte.

ANAMIRTATE n. m. Sel formé par l'action de l'acide anamirtique sur une base.

ANAMIRTE n. m. Genre de plantes de la famille des ménispermacées, renfermant une seule espèce, dont le fruit est connu sous le nom de *coque du Levant (anamirta cocculus).* Ce fruit renferme dans le péricarpe un principe amer et vomitif, la *menispermine,* et dans l'albumen un principe vénéneux, la *picrotoxine.*

ANAMIRTINE n. f. Substance grasse que l'on extrait de la coque du Levant ou graine de *anamirta cocculus.* L'*anamirtine* est un glycéride solide, qui fond à 35°. || Elle s'appelle encore STEAROPHANINE.

ANAMIRTIQUE adj. Se dit d'un acide obtenu en décomposant par l'acide chlorhydrique le savon que forme l'anamirtine, traitée par une lessive de potasse. || L'acide anamirtique est encore appelé ACIDE STÉAROPHANIQUE.

— Se dit d'un éther qu'on obtient en faisant passer, pendant plusieurs heures, du gaz chlorhydrique dans une solution alcoolique et chaude d'acide anamirtique.

ANAMNÈSIE (du gr. *ana,* de nouveau, et *mnésis,* mémoire) n. f. Didact. Réminiscence.

— Méd. Retour de la mémoire.

ANAMNESTIQUE adj. Qui appartient à l'anamnèsie.

— Anc. méd. *Remèdes anamnestiques,* Que l'on croyait propres à rendre la mémoire.

— *Signes anamnestiques* ou *commémoratifs.* Se dit, par opposition à *signes actuels* ou *présents,* de toutes les conditions antérieures au développement d'une maladie, et dont l'observateur n'a connaissance qu'en faisant appel à la mémoire du malade.

ANAMNIÉ, ÉE (du gr. *an* priv., et de *amnios*) adj. Qui n'a pas d'amnios, en parlant d'un animal.

— n. m. pl. Animaux dépourvus d'amnios. Les vertébrés dépourvus d'amnios ou *anamniés* sont : l'*amphioxus,* les *poissons* et les *amphibiens : Les* ANAMNIÉS. *Un* ANAMNIÉ. || On dit aussi ANAMNIOTES.

ANAMORPHIQUE (du gr. *ana,* en haut, et *morphé,* forme) adj. Se dit d'un cristal qui, placé suivant sa position la plus naturelle, a le noyau renversé.

ANAMORPHOSE (même étymol. qu'à l'article précédent) n. f. Image, représentation grotesque, difforme, quand elle est vue d'un certain point.

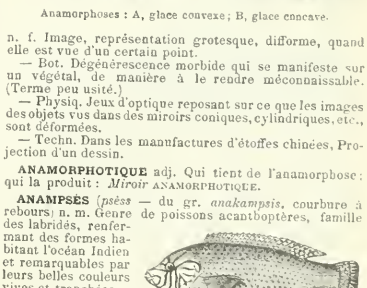

Anamorphoses : A, glace convexe ; B, glace concave.

— Bot. Dégénérescence morbide qui se manifeste sur un végétal, de manière à le rendre méconnaissable. (Terme peu usité.)

— Physiq. Jeux d'optique reposant sur ce que les images des objets vus dans des miroirs coniques, cylindriques, etc., sont déformées.

— Techn. Dans les manufactures d'étoffes chinées, Projection d'un dessin.

ANAMORPHOTIQUE adj. Qui tient de l'anamorphose ; qui la produit : *Miroir* ANAMORPHOTIQUE.

ANAMPSÈS (*psèss* — du gr. *anakampsis,* courbure à rebours) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des labridés, renfermant des formes habitant l'océan Indien et remarquables par leurs belles couleurs vives et tranchées.

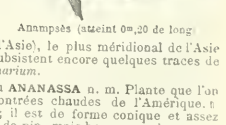
Anampsès (atteint 0m,20 de long)

ANAMUR, ANAMOUR ou **ANÉMOUR** (lat. *Anemurium*), cap. du pachalik d'Adana (Turquie d'Asie), le plus méridional de l'Asie Mineure, sur lequel subsistent encore quelques traces de la cité antique d'*Anemarium.*

ANANAS (*na-na*) ou **ANANASSA** n. m. Plante que l'on croit originaire des contrées chaudes de l'Amérique. || Fruit de cette plante ; il est de forme conique et assez semblable à la pomme de pin, mais beaucoup plus gros. *Salade d'*ANANAS. *La saveur acidule de l'*ANANAS *le rend précieux sous les climats brûlants.* (Duméril.)

— Bot. *Ananas des bois,* Nom vulgaire de quelques espèces de broméliacées, de tilandsies, etc.

— Hortic. Variété de fraise très grosse, mais qui a moins de saveur et de parfum que la fraise des jardins, et surtout que la fraise des bois. || On dit aussi FRAISE ANANAS.

— Encycl. Le genre *ananas* appartient à la famille des broméliacées. C'est une plante vivace, dont les feuilles, longues quelquefois de plus de 1 mètre, sont épineuses sur les bords. Le fruit est surmonté d'un bouquet ou couronne de petites feuilles. Originaire des Antilles et des contrées chaudes de l'Amérique du Sud, cette plante a été depuis longtemps introduite en Europe. On l'élève en plein air dans le midi de l'Espagne, mais les fruits sont de qualité médiocre. Dans le nord, elle est cultivée dans des serres spéciales, appelées *serres à ananas*. Comme, dans ces circonstances, l'ananas donne rarement des graines, on le propage par ses œilletons. Il faut ordinairement trois ans pour que la plante parcoure toutes les phases de sa végétation. Cette culture a pris une grande extension dans diverses localités, notamment aux environs de Paris. Parmi les nombreuses variétés d'ananas, on cite : l'ananas de la Martinique, l'ananas de Cayenne, l'ananas de la Jamaïque, l'ananas de Saint-Domingue, etc.

Découvert au Brésil par Jean de Léry en 1555, l'ananas passa d'abord en Angleterre, et ce n'est que sous Louis XV, vers 1733, qu'il fut cultivé pour la première fois en France, où on le voyait dans les jardins royaux et sur la table de quelques grands seigneurs. L'ananas cru se mange par tranches horizontales saupoudrées de sucre et légèrement arrosées de kirsch ou de rhum. On utilise aussi ce fruit délicieux en confiserie ; on en fait également des confitures et d'excellentes conserves.

Ananas. — A, fleur ; B, coupe de la fleur ; C, fruit.

ANANCÉE (du gr. *anagkè*, nécessité) n. f. Figure par laquelle, dans une étiologie, on montre la nécessité d'une chose.

ANANCHYTE (*ki* — du grec *anagkhein*, serrer) n. f. Pierre employée par les magiciens dans l'hydromancie ou divination par l'eau : *L'aumusse que portait la prieure s'attachait devant le front à un fermoir d'or incrusté d'une* ANANCHYTE *par laquelle on évoquait les figures des dieux.* (Gér. de Nerv.)

ANANCHYTES (*ki* — même étymol. qu'à l'article précédent.) n. m. pl. Genre d'oursins fossiles, à test oblong, à appareil apical allongé, à ambulacres superficiels et non fermés, à bouche en forme de fente transversale. C'est le type de la tribu des *ananchytinés*, famille des spatangidés ; limité au crétacé supérieur. Les espèces les plus connues sont : l'*ananchytes gibba*, l'*ananchytes carinata* et l'*ananchytes ovata*. — *Un* ANANCHYTE.

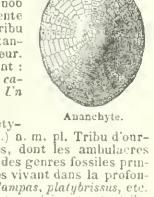
Ananchyte.

ANANCHYTINÉS (*ki* — même étymol. qu'aux deux articles précéd.) n. m. pl. Tribu d'oursins de la famille des spatangidés, dont les ambulacres sont au même niveau. Comprend des genres fossiles principalement crétacés, et des genres vivant dans la profondeur des mers : *pourtalesia, homolampas, platybrissus*, etc. — *Un* ANANCHYTINÉ. ‖ Quelques auteurs érigent cette tribu en famille sous le nom de ANANCHYTIDÉS.

ANANCYLE (du gr. *an* priv., et *agchulos*, crochet) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des lamiidés, renfermant cinq ou six espèces de l'archipel Malais : *anancylus calceatus* (Java) ; *anancylus griseatus* (Bornéo), etc.

ANANDA, mot sanscr. qui signif. *joie*, et qui a été porté par un grand nombre de personnages. Le plus célèbre est un moine bouddhiste, cousin et premier disciple du bouddha Çakya-mouni, auquel il s'attacha. Les écritures bouddhiques en font l'auditeur principal ou l'interlocuteur de beaucoup de sermons du Bouddha. C'est à lui, en grande partie, qu'est due l'institution de l'ordre des religieuses bouddhistes ou *Bhikchouni*. Il mourut, dit-on, au Cachemire, après avoir accompli la conversion de ce pays.

ANANDADHVADJA ou *Sa-skya Pan-di-ta koun-dgah-rôya-mts'an*, prêtre et missionnaire tibétain, né en 1182. Il convertit au bouddhisme la Mongolie, grâce à l'appui du roi de ce pays. Il inventa, dit-on, l'alphabet mongol, encore en usage aujourd'hui. Au moment où le roi de Mongolie Khoubilaï-Khân, entreprit sa première expédition contre la Chine, il lui prédit la victoire. En récompense il reçut la souveraineté temporaire du Tibet. Anandadhvadja mourut vers l'an 1252. Il figure parmi les grands saints du Tibet.

ANANDRAIRE ou **ANANDRE** (du gr. *an* priv., et *anêr, andros*, mâle) adj. Se dit des fleurs qui manquent d'étamines ou d'androcée. ‖ On dit aussi ANANDRIQUE ou ANANDRIN, INE.

ANANDRIE (du gr. *an* priv., et *anêr, andros*, mâle n. f. Syn. de GERDERE.

ANANIA (Jean-Laurent), savant italien, né à Taverna en Calabre, vers 1582. Il se livra à l'étude des sciences magiques et naturelles. On lui doit deux traités curieux : *De natura dæmonum libri quatuor* (Venise, 1581), et *Universale Fabrica del mondo* ovvero *Cosmographia divisa in quattro trattati* (Venise, 1576).

ANANIAS (*Sidrack*), **MIZAEL** (*Mizach*) et **AZARIAS** (*Abdenago*), jeunes Hébreux captifs à Babylone. Ayant refusé d'adorer une statue de Nabuchodonosor, raconte le livre de Daniel, ils furent jetés dans une fournaise ardente, mais épargnés par les flammes. Le roi, frappé d'admiration, proclama la puissance du vrai Dieu, et combla les trois Hébreux de ses faveurs.

La littérature s'est emparée de ce fait miraculeux, auquel en fait parfois de poétiques allusions.

ANANIAS, peintre qui vivait en Mésopotamie vers les premières années de l'ère chrétienne. D'après une légende rapportée par Jean de Damas, Cédrénus et autres écrivains postérieurs au VIIe siècle, il fut chargé par Abgar, roi d'Édesse, d'aller inviter Jésus à venir chez ce prince, qui était atteint d'une grave maladie. Sa démarche ayant échoué, il voulut du moins rapporter à son roi le portrait du Messie. Il essaya donc de le peindre tandis qu'il causait au milieu de ses disciples, mais il ne put réussir, soit à cause des mouvements de son modèle, soit à cause du rayonnement de sa figure. Informé des intentions de cet homme, Jésus demanda de l'eau, s'en lava le visage et s'essuya avec une toile qu'il remit à Ananias : l'image de l'homme-Dieu se trouvait imprimée sur cette toile. Abgar reçut avec empressement ce portrait et fut guéri. Cette image miraculeuse rappelle celle qui se fixa sur le linge avec lequel Véronique essuya la sueur de Jésus, pendant la montée douloureuse du Calvaire.

ANANIAS, dit aussi **Johanan**, grand prêtre des Juifs, persécuteur des chrétiens, fit souffleter saint Paul au moment où il se disposait à plaider sa cause devant le grand conseil des Juifs. Il fut massacré plus tard dans une sédition dont son fils Eléazar était le chef.

ANANIAS, chrétien de Damas qui imposa les mains à saint Paul après sa conversion et le guérit de la cécité.

ANANIAS et **SAPHIRA**, époux dont il est parlé dans les *Actes des Apôtres*. Dans les premiers temps du christianisme, la communauté des biens s'était établie au sein de la société, peu nombreuse encore, qui s'était ralliée autour de la croix. Ceux des chrétiens qui possédaient quelques biens les vendaient pour en mettre le prix aux pieds des apôtres. Ananias vendit tout ce qu'il possédait, et vint en apporter le produit à saint Pierre, mais sans lui avouer qu'il en retenait une partie pour son propre usage. Il ne put tromper l'apôtre, qui lui reprocha vivement son manque de foi : « Ce n'est pas aux hommes que vous avez menti, dit-il, c'est à Dieu. » A ces mots, Ananias tomba frappé de mort. Sa femme s'étant présentée quelque temps après, sans savoir ce qui s'était passé, confirma à l'apôtre la déclaration mensongère de son mari, et mourut elle-même à l'instant.

Cet épisode a été représenté d'une façon remarquable par plusieurs grands artistes, notamment par Raphaël, dans une des compositions qu'il fit pour les *Arazzi* (v. ce mot) du Vatican. La galerie d'Hampton Court possède le carton de cette belle composition (*Actes des Apôtres*, ch. IV et V).

ANANIE (saint), martyr en Perse. Fête le 1er décembre. — Martyr à Damas. Fête le 25 janvier.

ANANIEF, ville de Russie (gouv. de Kherson), sur les rives du fl. côtier le Tiligoul ; 13.600 hab. Commerce de céréales. — Pop. du district : 187.226 hab.

ANANTA, nom honorifique (l'infini, l'immense) appliqué notamment à Vasouki, le roi des serpents qui servent de couche à Vichnou, endormi sur l'Océan chaotique. C'est lui qui ombrage de ses cinq têtes les grands Dieux brahmaniques. — ANANTA ou ANANTADJITA, quatorzième *Kirka-Kara* ou prophète de la religion des *Djainas*.

ANANTAPOUR, district de l'Inde (roy. de Maïssour) ; 708.500 hab. Capit. : *Anantapour*, sur le Pandou, affl. du Pennâr du Nord ; 4.900 hab.

ANANTHE (du gr. *an* priv., et *anthos*, fleur) adj. Qui ne porte pas de fleurs. (Peu usité.)

ANANTHOCYCLE (du gr. *an* priv. ; *anthos*, fleur, et *kuklos*, cercle) n. m. Syn. de COTULE.

ANANTHOPE (du gr. *an* priv. ; *anthos*, fleur, et *pous*, pied) n. m. Syn. de COMMELINE.

ANAPA, port de la Circassie russe, sur la côte orientale de la mer Noire, près de l'embouchure du Kouban ; 11.200 hab. Commerce important. Cette ville fut fondée par les Turcs en 1781, afin de maintenir avec les tribus du Caucase leurs relations, interrompues depuis l'occupation de Taman par les Russes. Elle leur resta, avec des vicissitudes diverses, jusqu'en 1812 ; depuis lors, les Russes ont gardé Anapa, le dernier anneau de la chaîne de fortifications élevée par eux sur le littoral de la mer Noire, pour isoler et interner les Circassiens dans leurs montagnes, et rompre toutes leurs relations avec la Turquie. — Un *district d'Anapa* a été formé récemment.

ANAPALE (gr. *anapalè*) n. f. Danse des anciens Grecs, exécutée par des jeunes gens ous, qui frappaient la terre en cadence et formaient des figures symétriques, tout en chantant.

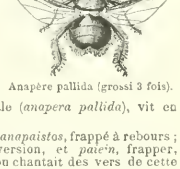
Anapère pallida (grossi 3 fois).

ANAPÈRE (du gr. *anapêros*, mutilé) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des hippoboscidés, renfermant des mouches à ailes étroites et courtes, volant peu ou pas, et dont l'espèce type, l'anapère mâle (*anopera pallida*), vit en parasite sur les hirondelles.

ANAPESTE (*pèss* — du gr. *anapaistos*, frappé à rebours ; de *ana*, qui marque interversion, et *paiein*, frapper, parce qu'en dansant, lorsqu'on chantait des vers de cette mesure, on frappait la terre d'une manière toute contraire à celle dont on battait la mesure pour des poésies où dominait le dactyle) n. m. Prosod. Pied composé de deux brèves et d'une longue (⏑ ⏑ –), en usage dans la versification grecque et la versification latine. L'*anapeste* est l'opposé du dactyle, et son nom exprime cette opposition. Les Grecs lui donnaient encore le nom de *antidactyle*.

— Par ext. Le mot *anapeste* était souvent employé comme synonyme de *parabase*, pour désigner l'intermède de la vieille comédie grecque.

— S'empl. adjectivem. comme synonyme de *anapestique* : *Vers, pied* ANAPESTE.

ANAPESTIQUE (*pèss*) adj. Qui tient de l'anapeste, qui est composé d'anapestes : *Les poésies d'Anacréon sont remplies de vers* ANAPESTIQUES.

— Encycl. On distingue : 1° l'anapestique *monomètre*, qui se compose de deux pieds, dont le premier peut être un anapeste, un spondée ou même un dactyle, et le second un anapeste ou un spondée ; 2° l'anapestique *dimètre*, qui se compose de deux anapestiques monomètres, c'est-à-dire de quatre pieds ; 3° l'anapestique *dimètre catalectique*, qui se compose de trois pieds et demi ; 4° l'anapestique *tétramètre catalectique*, en de sept pieds et demi, qui a reçu le nom de *aristophanien*, à cause du grand usage qu'en a fait Aristophane.

ANAPÉTIE (du gr. *ana*, à travers, et *pétaô*, j'ouvre) n. f. Dilatation des vaisseaux ou de l'orifice de certains viscères, de l'estomac, de la vessie.

ANAPHALANTIASIS (*siss* — du gr. *anaphalantos*, qui n'a point de sourcils) n. m. Chute des poils des sourcils.

ANAPHALE (du gr. *anaphalos*, chauve) n. m. Genre de composées, voisin des gnaphales, renfermant quelques plantes vivaces, qui croissent sur les montagnes de l'Inde.

ANAPHE (du gr. *anaphès*, impalpable, d'une petitesse extrême) n. m. Genre d'insectes hyménoptères entomophages, famille des proctotrupides, renfermant de minuscules parasites habitant le nord de l'Europe.

ANAPHLYSTE, bourg municipal de l'anc. Attique, près du cap Colias (tribu Antiochide), où se fabriquaient des vases de terre cuite très estimés.

ANAPHONESE (gr. *anaphonésis* ; de *ana*, en haut, et *phônê*, voix) n. f. Dans l'anc. méd., Exercice pour développer la voix et les muscles inspirateurs.

ANAPHORE (du gr. *anaphora*, report ou retour) n. f. Rhétor. Espèce particulière de répétition, qui consiste à recommencer par le même mot divers membres d'une phrase, afin de frapper l'esprit. Les imprécations de Camille, dans l'*Horace* de Corneille, en offrent un bel exemple :

Rome, l'unique objet de mon ressentiment ;
Rome, à qui vient ton bras d'immoler mon amant ;
Rome, qui t'a vu naître et que ton cœur adore ;
Rome enfin que je hais, parce qu'elle t'honore.

— Méd. Evacuation par la bouche.

ANAPHORIQUE adj. Rhét. *Période anaphorique*, Période, phrase dont plusieurs membres commencent par le même mot, comme dans les exemples cités à ANAPHORE.

— Mécan. Se dit de tout ce qu'on peut faire mouvoir par le moyen de l'eau : *Horloge, orgue* ANAPHORIQUE.

— Méd. Se dit des remèdes qui font évacuer par en haut.

ANAPHORISME (*riss*) n. m. Abus de l'anaphore.

ANAPHRODISIAQUE (rad. *anaphrodisie*) adj. Se dit d'une personne qui n'éprouve aucun désir vénérien, dont les organes génitaux sont frappés d'atonie.

— *Substance anaphrodisiaque*, Qui éteint les désirs vénériens. V. ANTIAPHRODISIAQUE.

ANAPHRODISIE (du gr. *an* priv., et *Aphroditê*, un des noms de Vénus) n. f. Absence de désirs vénériens, soit accidentelle, soit congénitale.

— Encycl. L'*anaphrodisie* peut résulter de l'absence complète de tempérament génital, des progrès de l'âge, de l'affaiblissement de la constitution. Elle survient prématurément sous l'influence de causes diverses : onanisme, abus des plaisirs, excès de tout genre, pertes séminales, etc.

ANAPHRODITE (même étymol. qu'à l'article précéd.) n. m. et adj. Insensible à l'amour, impropre à la génération.

ANAPHRODITIQUE (rad. *anaphrodite*) adj. Se dit d'un corps organisé qui n'est pas le produit d'une génération proprement dite, qui se développe sans le concours des sexes.

ANAPHYSE (gr. *anaphusis*, reproduction) n. f. En médecine, Réintégration, action de renaître.

ANAPIESMA (*èss* — gr. *anapiesma*, trappe) n. m. Espèce de trappe au moyen de laquelle les anciens faisaient monter sur la scène les apparitions divines ou fantastiques dans certaines tragédies.

ANAPLASTIE (*plass-ti*) ou **ANAPLASIE** (du gr. *ana*, de nouveau, et *plassein*, former) n. f. Mode d'opération chirurgicale, qui consiste à restaurer des parties détruites au moyen d'autres parties qu'on emprunte au même individu.

— Encycl. Le mot *anaplastie* est un terme géométrique qui sert à désigner toutes les opérations ayant pour but la restauration des organes. Les principaux moyens sont : l'autoplastie, les greffes, les sutures, etc. Verneuil distingue les anaplasties par *synthèse*, où l'on recherche la réunion des parties séparées ; les anaplasties par *diérèse*, où l'on opère l'ablation de parties superflues ; les anaplasties par *prothèse*, faites en apportant de nouvelles parties ; enfin, les anaplasties par *anataxie*, qui ont pour but de replacer les organes dans leur position normale.

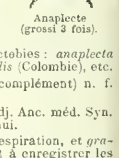
Anaplecte (grossi 3 fois).

ANAPLASTIQUE adj. Qui a rapport à l'anaplastie.

ANAPLECTE (du gr. *ana*, en arrière, et *plektos*, plié, à cause d'un pli qui se trouve aux ailes) n. m. Genre d'insectes orthoptères coureurs, famille des blattidés, renfermant des blattes américaines de petite taille, voisines des ectobies : *anaplecta dorsalis* (Porto-Rico) ; *anaplecta lateralis* (Colombie), etc.

ANAPLÉROSE (du gr. *anaplêrôsis*, complément) n. f. Anc. chirur. Syn. de PROTHÈSE.

ANAPLÉROTIQUE (rad. *anaplêrose*) adj. Anc. méd. Syn. de INCARNATIF, seul en usage aujourd'hui.

ANAPNOGRAPHE (du gr. *anapnoê*, respiration, et *graphein*, écrire) n. m. Instrument qui sert à enregistrer les divers mouvements auxquels donne lieu la respiration.

ANAPNOÏQUE (du gr. *anapnoê*, respiration) adj. Se dit des remèdes propres à faciliter l'expectoration et la respiration.

ANAPODOPHYLLE (du gr. *ano*, avec ; *pous, podos*, pied, et *phullon*, feuille) n. m. Syn de PODOPHYLLE.

ANAPORÉES (du gr. *ana*, à travers, et *poros*, pore) n. f. pl. Tribu de la famille des aroïdées. — *Une* ANAPORÉE.

ANAPTOMORPHUS (*fuss*) n. m. Genre de mammifères lémuriens fossiles, trouvés dans les couches éocènes de l'Amérique du Nord.

ANAPTYCHIE (*ki* — du gr. *anaptukhê*, expansion) n. f. Genre de lichens ascophorés (ascomycètes-lichens) ou ascolichens gymnocarpes, c'est-à-dire constitués par des dyscomycètes. La thalle est hétéromère et fruticuleux.

ANAPTYSIE (du gr. *ana*, en haut, et *ptuein*, cracher) n. f. Salivation.

ANAPUS, petit fleuve de Sicile, qui tombe dans la mer au S. de Syracuse. Il a été souvent célébré dans les poésies pastorales. ‖ Auj. *Anapo*.

ANARADJAPOURA, emplacement de l'antique capitale de l'île de Ceylan, à l'E. de Calpeutyn, au milieu des forêts, près d'étangs comblés ou changés en marécages. Ce serait l'antique Anouradh, mentionnée par Ptolémée sous le nom d'Anorogrammon (Anouradhagrama). Cette ville, qui cessa d'être la capitale de l'île au VIIe siècle de notre ère, avait autrefois plusieurs millions d'habitants ; c'est aujourd'hui un village n'ayant pas même un millier d'âmes. Sur son emplacement qui, d'après la chronique, aurait été deux fois plus grand que celui de Londres, se dressent des ruines de constructions gigantesques.

ANARAIDES, sortes de nymphes des eaux, qui, dans la croyance populaire des Grecs modernes, se tiennent près des fontaines, des sources ou dans les grottes. — *Une* ANARAIDE.

ANARAZEL. Dans la mythologie scandinave, un des démons chargés de la garde des trésors souterrains. Avec ses compagnons Fégor et Gaziel, il les transporte d'un lieu en un autre, pour les soustraire aux recherches des hommes.

ANARCHIE (du gr. *a* priv., *et arché*, commandement) n. f. État d'un peuple qui n'a plus de chef, où le pouvoir gouvernemental est entravé ou suspendu : *Tomber dans l'*ANARCHIE. *Il est plus facile d'ériger une république sans* ANARCHIE, *qu'une monarchie sans despotisme.* (Napol. Ier.)

— Par ext. Désordre, confusion : *Il me faut, comme à l'univers, un Dieu qui me sauve du chaos et de l'*ANARCHIE *de mes idées.* (Rivarol.)

— ENCYCL. Le mot *anarchie* s'emploie dans deux sens. I. Primitivement il désigne l'état d'un peuple qui n'a plus de chef et où règne le désordre. C'est un phénomène qui naît de causes variables (crise politique ou économique, antagonisme des classes ou des individus, invasions étrangères, etc.), et dont les exemples sont nombreux dans l'histoire. L'empire d'Alexandre et celui des Romains s'écroulèrent dans l'anarchie ; l'anarchie féodale faillit amener la dissolution de la France, et prépara celle de la Pologne. Au figuré, on distingue de même dans l'art et la littérature des périodes d'anarchie, où nul courant dominant ne peut être déterminé.

II. Dans la philosophie politique, le mot *anarchie* s'emploie dans un sens voisin du mot *anarchisme*, et désigne un système politique et social où l'individu se développerait librement selon ses droits naturels et où la société se passerait de gouvernement central. Voici les principes généraux de cette doctrine, dont les formes sont très variées dans le détail : Tout homme a un droit naturel égal et imprescriptible au bonheur et à se développer librement. Ce droit est annihilé dans les sociétés existantes par un ensemble d'institutions coupables : pouvoir central, religion, famille, propriété, militarisme, patriotisme, etc., qui ont établi sur la terre un régime injustifiable logiquement et pratiquement criminel. Ce régime doit être jeté à bas et remplacé par celui de la liberté et de la fraternité véritables. Ce sera un état de communauté où chacun travaillera selon ses forces et recevra selon ses besoins. Tous seront égaux, les unions seront libres. L'homme est, sinon naturellement bon et bienfaisant, au moins capable de le devenir et de se rendre compte que son intérêt bien entendu est inséparable de celui de l'humanité. Il est possible et juste qu'un état de *mœurs* communistes et fraternelles remplace l'état actuel de *lois* oppressives et injustes.

Ces théories, d'origine lointaine, furent partiellement pressenties dans les époques de mysticisme et prirent un caractère pratique dans celles où les souffrances de la classe inférieure furent trop cruelles. Assurément, il y en eut des traces chez certains des premiers chrétiens, chez plusieurs sectes mystiques du moyen âge, dans le mouvement populaire des travailleurs en Angleterre au XIVe siècle, dans le soulèvement anabaptiste de l'Allemagne au XVIe, chez bien des sectaires puritains de la révolution anglaise de 1640. A vrai dire, ces doctrines anarchiques ne furent pas le mobile déterminant de ces événements et n'y eurent qu'un rôle secondaire. Elles ont leur origine véritable dans la philosophie française du XVIIIe siècle. Le livre du curé Meslier, inconnu de son temps, contient l'attaque la plus violente qu'ait subie la société avant Bakounine. Après lui, reprenant les idées de quelques philosophes obscurs du XVIe et du XVIIe siècle, Rousseau, puis bien d'autres, firent briller les bénités d'un état de nature idéal où vivraient des hommes bons et innocents, et travaillèrent, d'ailleurs inconsciemment, à l'élaboration de l'idée anarchique. Sous la Révolution française, sinon Jacques Roux et ses disciples qui furent des agitateurs vulgaires, au moins plusieurs des babouvistes en furent également des précurseurs. Au XIXe siècle, l'accroissement de l'inégalité des conditions et de l'instruction des classes pauvres, joint à l'affaiblissement du sentiment religieux, amena la constitution véritable de l'anarchie. On en trouve quelques traces dans les livres des premiers socialistes français, puis dans ceux de Bellegarrigue et de Pelletier. Proudhon vulgarisa le mot « anarchie » (qu'il écrivait *an-archie*), et l'appliqua à un état social où l'ordre résulterait des libres rapports économiques des individus sans constitution d'autorité politique. Mais le père véritable de l'anarchisme fut Bakounine, qui apporta à le constituer son ardeur mystique et sa faculté généralisatrice de Slave.

L'anarchisme fit d'abord cause commune avec le socialisme : ces deux doctrines avaient des points communs (mise en commun des moyens de production, nécessité de détruire la société moderne). Mais, outre les défiances personnelles qui existaient entre l'Allemand Marx et le Russe Bakounine, il y avait, entre l'autoritarisme possibiliste du socialisme et l'individualisme radical des anarchistes, des causes profondes de conflit. L'anarchisme compromettait le socialisme, et son communisme individualiste allait trop au-delà du collectivisme de Marx. Bakounine, qui avait déjà organisé l'*Alliance internationale de la démocratie socialiste*, se sépara définitivement, le 29 septembre 1872, au congrès de La Haye, des socialistes allemands, et organisa peu après la *Fédération jurassienne*. De là datent la création véritable du parti anarchique, qui se développa surtout dans les pays latins, et l'aversion que lui portent la grande majorité des socialistes, nombreux surtout dans les pays germains. Le parti anarchique, dès lors, s'est fragmenté à plusieurs reprises : les individus les plus avancés forment sans cesse des sectes nouvelles, dont les programmes deviennent de plus en plus radicaux. A vrai dire, c'est surtout sur la question de la propagande par le fait qu'il s'est divisé. L'emploi des moyens légaux serait en quelque sorte, aux yeux des anarchistes purs, l'abdication de leur droit. C'est donc par la terreur, par l'emploi de la dynamite et du poignard, par le meurtre des souverains et des bourgeois, qu'ils ont combattu la société moderne. C'est, entre eux et les gouvernements européens, une lutte qui a traversé des phases variées. Citons, parmi les faits les plus marquants de cette lutte : en 1877, le soulèvement de Cafiero en Italie ; — en 1878, plusieurs attentats contre les souverains ; — en 1880, la lutte des socialistes et des anarchistes en Allemagne ; — en 1881, le congrès anarchiste de Londres ; — en 1882, les troubles de Montceau-les-Mines, l'explosion de Lyon ; la *Main-Noire* en Espagne ; — en 1883, le procès de Cyvoct ; — en 1886, la grève de Chicago ; — en 1887, l'exécution des anarchistes de Chicago ; — en 1888-89, le grand développement littéraire de l'anarchie qui se poursuit les années suivantes ; — en 1892, de nombreuses explosions ; arrestation et exécution de Ravachol ; — en 1893, congrès anarchiste de Chicago ; attentat de Vaillaut. — En 1894, répression de l'anarchie en France ; attentat de Émile Henry ; meurtre de Carnot ; lois contre les anarchistes, etc. Depuis, sauf en Espagne, la propagande par le fait s'est interrompue. Toutefois, le parti subsiste ; des brochures et des conférences en attestent la vitalité. Il est difficile d'en évaluer le chiffre. Un grand nombre de criminels de droit commun s'en réclament sans raison véritable, et il sert de pavillon à bien des passions égoïstes ou haineuses. D'autre part, il a produit, depuis Bakounine, des écrivains tels que : le prince Kropotkine, Élisée Reclus, Amilcare Cipriani, Jean Grave, Malato, Sébastien Faure, Louise Michel, etc. Ses journaux principaux ont été : *L'Avant-Garde*, *le Révolté*, *le Père Peinard*, *la Révolution sociale*, *la Révolte*, etc. Plusieurs livres du parti ont eu des grands succès, et les doctrines anarchiques ont trouvé de l'écho chez beaucoup d'écrivains. Le parti anarchique offre un singulier mélange d'illuminisme désintéressé et de violence aveugle et brutale. Il est difficile à l'heure actuelle, de rien préjuger de son avenir.

ANARCHIQUE adj. Qui tient de l'anarchie, qui est livré à l'anarchie : *État* ANARCHIQUE.

— Qui favorise l'anarchie, qui excite à l'anarchie : *Principes* ANARCHIQUES.

ANARCHIQUEMENT adv. D'une manière anarchique.

ANARCHISER v. a. Exciter à l'anarchie : *Les girondins poussaient à l'émeute, les jacobins* ANARCHISAIENT *l'armée.* (Lamart.)

ANARCHISME (*chiss* — rad. *anarchie*) n. m. Système politique d'après lequel la société pourrait se gouverner sans gouvernement établi, ou du moins sans gouvernement central. ‖ Opinion, théorie des anarchistes. V. ANARCHIE et SOCIALISME.

ANARCHISTE (*chiss*) n. m. Partisan de l'anarchie : *Les vrais* ANARCHISTES *sont ceux qui sont impatients d'avoir toujours obéi, et qui sont incapables de commander.* (Lamart.)

— Adjectivem. : *Doctrines* ANARCHISTES. (Dans ce dernier sens, syn. de ANARCHIQUE.)

— ENCYCL. Dr. A la suite de l'attentat de l'anarchiste Vaillant contre la Chambre des députés, le Parlement vota, sur l'initiative du ministère Casimir-Perier, les quatre lois dont voici le titre : Loi du 12 décembre 1893, portant modification des art. 24, § 1er, 25 et 49 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse (v. PRESSE) ; — Loi du 18 décembre 1893, portant modification et addition à l'art. 3 de la loi du 19 juin 1871 sur les explosifs (v. EXPLOSIFS) ; — Loi du 18 décembre 1893 sur les associations de malfaiteurs (v. ASSOCIATIONS) ; — Loi du 19 décembre 1893, ouvrant au ministre de l'intérieur un crédit supplémentaire de 820.000 francs, destiné au service des commissaires de police.

Au lendemain de l'assassinat du président Carnot, une nouvelle loi fut votée, portant la date du 28 juillet 1894, « ayant pour objet de réprimer les menées anarchistes » et renforçant les dispositions de la loi du 12 décembre 1893 citée plus haut. — La loi du 28 juillet 1894 a créé un nouveau délit, celui de propagande anarchiste, en dehors des conditions de publicité exigées par l'art. 23 de la loi du 29 juillet 1881. Elle ne touche pas aux règles générales sur la compétence, la prescription, les circonstances atténuantes, etc., posées par la loi de 1881 ; elle vise les infractions prévues par les art. 24 et 25 de la loi du 29 juillet 1881, modifiée par la loi du 12 décembre 1893, mais seulement lorsqu'elles ont pour but un acte de propagande anarchiste, fait directement et publiquement, et elle défère alors ces infractions aux tribunaux de police correctionnelle ; il en est de même des provocations à l'un des crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'État, prévus par les art. 75 et suiv., jusques et y compris l'art. 89 du Code pénal. A ces infractions la loi du 28 juillet 1894 (art. 2) ajoute tous les actes de propagande anarchiste clandestine, quel que soit le mode employé pour les commettre ; cet art. 2 est ainsi conçu :

Art. 2. — Sera déféré aux tribunaux de police correctionnelle et puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 100 à 2.000 francs tout individu qui, en dehors des cas visés par l'article précédent, sera convaincu d'avoir, dans un but de propagande anarchiste :

1° Soit par provocation, soit par apologie des faits spécifiés aux délits articles, incité une ou plusieurs personnes à commettre soit un vol, soit les crimes de meurtre, de pillage, d'incendie, soit les crimes punis par l'article 435 du Code pénal ;

2° Ou adressé une provocation à des militaires des armées de terre ou de mer, dans le but de les détourner de leurs devoirs militaires et de l'obéissance qu'ils doivent à leurs chefs, dans ce qu'ils leur commandent pour l'exécution des lois et règlements militaires et la défense de la Constitution républicaine.

Cette énumération est limitative. Par dérogation à la loi du 27 mai 1885, l'article 3 donne aux tribunaux la faculté de décider, suivant les circonstances de la cause, s'ils devront prononcer la peine accessoire de la relégation contre les individus condamnés, en vertu des articles 1 et 2, à une peine supérieure à une année d'emprisonnement et ayant encouru, dans une période de moins de dix ans, soit une condamnation à plus de trois mois d'emprisonnement pour les faits spécifiés aux délits articles, soit une condamnation à la peine des travaux forcés, de la réclusion ou de plus de trois mois d'emprisonnement pour crime ou délit de droit commun. Toutefois, la peine accessoire de la relégation ne pourra être prononcée dans le cas où la provocation adressée à des militaires n'aura pas le caractère d'un acte de propagande anarchiste : l'attribution du délit à la juridiction correctionnelle sera seulement applicable.

Un simple mot une simple appréciation portée dans une conversation particulière, en dehors de toute provocation formelle, est-il susceptible de faire l'objet de poursuites ? Il n'y a de punissables, pour des propos non publics d'apologie, que ceux qui renfermeraient une excitation manifeste à commettre les actes criminels auxquels ils se seraient appliqués ; d'ailleurs, la condamnation ne peut être prononcée sur l'unique déclaration d'une personne affirmant avoir été l'objet d'excitations, à moins que cette déclaration ne soit corroborée par un ensemble de charges, à viser expressément dans le jugement.

Les individus condamnés en vertu des art. 1 et 2 seront soumis à l'emprisonnement individuel, sans qu'il en puisse résulter une diminution de la durée de la peine ; il en sera de même des individus condamnés à la réclusion ou à l'emprisonnement par application des lois du 18 décembre 1893 sur les associations de malfaiteurs et la détention illégitime d'engins explosifs. Dans la pensée du législateur, il s'agit de soustraire les autres condamnés aux effets de la propagande anarchiste dans l'intérieur des prisons.

Enfin, la nécessité de réprimer cette propagande a aussi déterminé le vote de l'article 5, qui autorise les tribunaux à interdire en tout ou en partie la reproduction des débats.

Toute infraction à cette défense sera poursuivie conformément aux prescriptions des articles 42, 43, 44 et 49 de la loi du 29 juillet 1881, et sera punie d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 1.000 à 10.000 francs. Sera poursuivie dans les mêmes conditions et passible des mêmes peines toute publication ou divulgation, dans les cas prévus au paragraphe 1er du présent article, de documents ou actes de procédure spécifiés à l'article 38 de la loi du 29 juillet 1881. Enfin, les dispositions de l'article 463 du Code pénal sont applicables à la loi du 28 juillet 1894.

ANARCHO (*ko*) n. m. Argot. Anarchiste :

Lorsque dans sa boîte de thon
L'*anarcho* met sa poudre verte,
Vraiment, cela me déconcerte.
F. COPPÉE.

ANARÈTE (du gr. *an* priv., et *arêté*, force) n. m. Genre d'insectes diptères, némocères, famille des limnobatides, renfermant des tipules européennes, dont l'espèce typo (*anareta pini*) vit sur les pins.

ANARGYRE (du gr. *an* priv., et *arguros*, argent) n. m. Bot. Section du genre *panurgyrum*.

— n. m. pl. Hist. ecclés. *Les Anargyres*, Nom donné à saint Côme et à saint Damien, qui étaient médecins et qui ne voulaient point recevoir d'argent de leurs malades.

ANARHYNQUE (du gr. *ana*, en dessus, et *rugchos*, bec) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, renfermant une seule espèce, l'*anarhynque à front blanc*, qui habite la Nouvelle-Zélande.

ANARMOSTIQUE (*moss* — du gr. *anarmostein*, s'ajuster mal) adj. Nom donné par Haüy à des cristaux offrant des facettes qui ne sont pas toutes soumises à la même loi.

ANARRHÉE (du gr. *ana*, en haut, et *rhein*, couler) n. f. Afflux des humeurs vers les régions supérieures. (Vieux.)

ANARRHÉIQUE adj. Qui appartient à l'anarrhée. (Vieux.)

ANARRHINE (du gr. *anarrinon*, sorte de cresson) n. m. Genre de scrofulariacées-antirrhinées, renfermant des plantes herbacées, bisannuelles ou vivaces, qu'on trouve dans la région méditerranéenne. La plus remarquable est l'*anarrhine à feuilles de pâquerette*.

ANARRHIQUE (du gr. *anarrikhêsis*, action de grimper) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des blennidés. L'anarrhique loup (*anarrichas lupus*) des mers boréales est commun dans la mer du Nord ; il est pêché pour sa chair et pour sa peau granuleuse et solide, bonne pour la maroquinerie.

Anarrhique (loup) atteint 1 m. 35 de long.

ANARRISÉ, ÉE (du gr. *aneu*, sans, et *rhiza*, racine) adj. Se dit des plantes qui, privées de graines, manquent de racines et de radicules. (Peu usité.)

— n. f. pl. Famille de ces plantes : *Les* ANARRHISÉES. *Une* ANARRHISÉE.

ANARRHOPIE (du gr. *ana*, en haut, et *rhêpein*, tendre à) n. f. Tendance du sang à se porter vers les parties supérieures du corps.

ANARRHOPIQUE adj. Qui appartient à l'anarrhopie.

ANARTE et mieux **ANARTA** n. f. Genre d'insectes lépidoptères hétérocères, sous-ordre des noctuelliné, famille des bélliotidés, renfermant de petites noctuelles d'Europe, ornées de couleurs vives. L'*anarta myrtili* vole en plein midi. Commune en France.

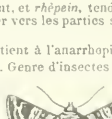

Anarte (grand. natur.)

ANARTES, peuple qui habitait la partie nord-ouest de la Dacie, territoire compris aujourd'hui dans la Hongrie. — *Un* ANARTE.

ANARTHRE (du gr. *an* priv., et *arthron*, articulation) adj. Qui est dépourvu d'articulations.

ANARTHRIE ou **ANARTHRIA** (du gr. *an* priv., et *arthron*, articulation) n. f. Genre de restiacées, comprenant des plantes vivaces qui habitent les côtes méridionales de l'Australie.

ANARTHROSYNE (du gr. *anarthros*, inarticulé) n. f. Genre de plantes légumineuses. Syn. de PSEUDARTHRIE.

ANARYEN, ENNE (*ri-in, én'* — du gr. *an* priv., et *aryen*) adj. Qui n'est pas aryen (v. ce mot) : *Écriture* ANARYENNE. ‖ Nom donné par Oppert aux écritures cunéiformes qui ne sont pas perses.

ANAS (*nâss*) n. m. Nom latin et scientifique du canard.

— Monnaie en usage dans l'Inde et qui est la 16e partie de la roupie.

ANASARQUE (du gr. *ana*, à travers, et *sarx, sarkos*, chair) n. f. Pathol. Infiltration généralisée de sérosité dans le tissu cellulaire sous-cutané, d'où résulte une intumescence dont les proportions varient selon la gravité ou l'état plus ou moins avancé de l'affection. Syn. LEUCOPHLEGMATIE.

— Agric. Maladie des plantes, causée par un fluide aqueux qui filtre sous leur écorce : *Les choux, les salades, les vignes, sont attaqués de l'*ANASARQUE *lorsque les pluies sont abondantes.*

— ENCYCL. Méd. Dans l'*anasarque*, la peau est luisante, tendue, le plus souvent froide et d'une couleur blanc de lait. Au début, l'infiltration occupe les parties les plus déclives et celles dans lesquelles le tissu cellulaire est le plus abondant et le plus lâche (malléoles, paupières, organes génitaux). Les parties tuméfiées conservent quelque temps l'empreinte du doigt qui les comprime, et lui font percevoir une sensation d'empâtement.

L'anasarque reconnaît des causes nombreuses. Elle peut être déterminée par un refroidissement, sans maladie organique constituée : elle est dite *a frigore* ou primitive. Elle survient souvent dans le cours de l'érysipèle, dans la période de desquamation de la rougeole et de la scarlatine. Elle se montre constamment dans l'albuminurie ou maladie de Bright, dans la dernière période des maladies organiques du cœur. Elle est le résultat fréquent de toutes les maladies qui se terminent par la cachexie, qui ont appauvri le sang et épuisé les forces. Elle est alors secondaire.

Le traitement de l'anasarque doit varier selon la nature des causes qui l'ont produite. Il faut combattre, s'il est possible, la cause de la maladie, ou traiter l'anasarque par les diurétiques, les sudorifiques et les purgatifs. Le régime lacté convient à presque tous les cas. On enveloppe les parties œdématiées avec de la ouate, on les maintient dans une position qui facilite la circulation de retour. Parfois, on pratique des mouchetures avec des aiguilles flambées, de façon à faire écouler le liquide. Il faut éviter soigneusement l'infection des petites plaies ainsi formées.

— Art. vétér. On désigne sous le nom de *anasarque* une maladie idiopathique du cheval, qui a été aussi appelée *mal de tête de contagion, coryza gangréneux, morve gangréneuse, charbon blanc.* Toutes ces dénominations doivent être rejetées comme inexactes. Cette maladie débute brusquement par l'apparition d'œdèmes commençant aux extrémités et s'élevant progressivement à la même hauteur sur chaque membre, où ils sont délimités par un bourrelet. L'extrémité inférieure de la tête est le siège d'un œdème semblable. En même temps, les muqueuses de la bouche et du nez se recouvrent de pétéchies d'une couleur rouge vif. La respiration est devenue pénible, par suite du gonflement de la muqueuse nasale; les battements du cœur sont retentissants, le pouls petit et serré, et le sang contient plus de sérosité que dans l'état normal. A cette époque, l'animal devient triste; sa physionomie exprime la douleur et la souffrance. Il reste immobile, indifférent à ce qui se passe autour de lui. Les narines laissent écouler des mucosités tenant en suspension du sang et des débris de la muqueuse gangrenée. Enfin, lorsque les animaux ne peuvent plus se soutenir sur leurs membres, ils se laissent tomber sur le sol, et meurent après s'être livrés à quelques mouvements sans énergie.

Cette maladie, qui est manifestement la conséquence d'une profonde altération du sang, est plus fréquente à l'époque des changements brusques de température. L'action du froid humide est la circonstance qui développe le plus ordinairement l'anasarque, surtout lorsque cette action s'exerce sur des animaux en sueur.

L'anasarque est si bien caractérisée, qu'il est difficile, lorsqu'on peut la suivre dans toutes ses phases, de la confondre avec une autre maladie : la forme de l'engorgement et la couleur foncée des pétéchies sont caractéristiques.

Le traitement consiste à combattre l'altération du sang par l'ingestion de toniques stimulants à haute dose, comme le vin à la dose de plusieurs litres, et à s'opposer au développement de l'engorgement par des frictions irritantes et des scarifications profondes. On traite maintenant avec succès l'anasarque par la sérothérapie, en employant le sérum de Marmoreck ou celui de Lignière. V. SÉROTHÉRAPIE.

AÑASCO (*gnas*), comm. de Porto-Rico (Antilles espagn.), près du rio de *Añasco* ; 12.400 hab.

ANASCOPE (du gr. *ana*, en haut, et *skopein*, regarder) n. f. Sorte de loupe destinée à la mise au point des images photographiques et redressant l'image renversée qui se peint sur le verre dépoli, ce qui permet de l'examiner dans son vrai sens.

ANASCOT (*sko*) n. m. Sorte de serge à double croisure, appelée aussi ASCOT. (Elle s'emploie principalement pour la confection des costumes de religieuses.)

ANASEH ou **ANAZEH**, grande tribu de Bédouins nomades errant entre Alep et Damas, et raçonnant les caravanes de la Syrie et les pèlerins de La Mecque. On évalue le nombre des Anaseh (ou dit aussi *Anazès* et *Anézeh*) à 120.000. — *Us, des* ANASEH (ou ANAZEH).

ANASPADIAS (*spa-di-âss* — du gr. *ana*, en haut, et *spaô*, je divise) n. m. Vice de conformation de l'urètre, constitué par l'ouverture du méat à la face supérieure de la verge.

ANASPASE (gr. *anaspasis*, serrement, constriction) n. f. Contraction de l'estomac.

ANASPIS (*spiss* — du gr. *an* priv., et *aspis*, écusson) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des mordellidés, renfermant des mordelles dont les nombreuses espèces, répandues surtout en Europe, sont de petite taille. Citons l'*anaspis maculata*, commune sur les fleurs.

Anaspis (grossi 6 fois).

ANASSER (*sèr'*) n. m. Syn. GÉNIOSTOME et PITTOSPORE.

ANASTALTIQUE (*stal* — du gr. *ana*, en arrière, et *stellein*, errer) adj. Se dit des médicaments styptiques et astringents énergiques.

ANASTASE (gr. *anastasis*, action d'élever) n. f. Pathol. Syn. de ANADROME.

ANASTASE Ier, empereur d'Orient, de 491 à 518. Né à Dyrrachium vers 430, d'une famille obscure, il remplit d'abord au palais impérial les fonctions de silentiaire. Après la mort de Zénon, il épousa sa veuve Ariane, et devint empereur. Partisan d'Eutychès, il persécuta les orthodoxes. Il eut à réprimer des révoltes sanglantes et ne réussit à défendre l'empire ni contre les Perses ni contre les Bulgares. Il entoura de murs Constantinople.

ANASTASE II, empereur d'Orient (713-716). Il fut proclamé à la place de Philippe Bardane, dont il était le premier secrétaire d'Etat. Mais les troupes lui opposèrent un certain Théodose. Anastase abdiqua et se fit moine. Plus tard, il conspira contre Léon III l'Isaurien. Réfugié chez les Bulgares, il fut livré par eux, et décapité (719). Il s'appelait, de son nom patronymique, **Artemios.**

ANASTASE Ier, pape de 398 à 402. Il mit fin au schisme des Eglises de Rome et d'Antioche, et condamna les doctrines d'Origène. Il a été canonisé, et est fêté le 27 avril. — **Anastase II**, pape de 496 à 498, combattit l'arianisme, et fêlicita Clovis sur sa conversion. — **Anastase III**, pape de 911 à 913. — **Anastase IV**, pape de 1153 à 1154. Il protégea l'ordre naissant de Saint-Jean de Jérusalem, et déploya la plus active charité pendant une grande famine.

ANASTASE, antipape, opposé en 855 à Benoît III.

ANASTASE (saint), **le Sinaïte** (du couvent du mont Sinaï), patriarche d'Antioche (561-599). Il reste de lui plusieurs écrits traduits en latin dans la *Bibliotheca Patrum.* — Un autre ANASTASE *le Sinaïte*, confondu à tort avec le précédent, et qui florissait dans la première moitié du VIIe siècle, a composé contre les eutychéens et autres hérétiques d'Egypte et de Syrie des ouvrages qu'on trouve également traduits en latin dans la *Biblioth. vet. Patrum.*

ANASTASE, patriarche de Constantinople, mort en 753. Il promit à l'empereur Léon, qui le nommait, de l'aider dans la destruction des images. Plus tard, Constantin Copronyme, mécontent de lui, lui fit crever les yeux et le fit promener dans l'hippodrome, monté sur un âne et la tête tournée vers la queue. Cependant, il ne le déposa point, et le patriarche mourut près de dix ans plus tard.

ANASTASE le Bibliothécaire, savant écrivain religieux du IXe siècle, bibliothécaire du Vatican. Il assista au huitième concile de Constantinople (869), dont il traduisit les *actes* en latin. On a aussi de lui une *Histoire ecclésiastique*; quant au *Liber pontificalis*, l'abbé Duchesne a démontré qu'il avait été composé, pour la majeure partie, à une époque antérieure.

ANASTASE (saint), surnommé **Astric**, apôtre de la Hongrie, né en 954, mort en 1044. Il avait été moine bénédictin à Rouen, et devint évêque de Colocza, en Hongrie. C'est lui qui sacra et couronna saint Etienne.

Anastase (HOSPITALIÈRES DE SAINT-), ou *Filles de Saint-Gervais*, religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, vouées au service des hommes malades. Elles avaient à Paris, près de l'église Saint-Gervais, un hôpital qui datait du XIIe siècle, et dont la chapelle fut placée en 1558 sous l'invocation de saint Anastase. Elles s'établirent en 1656 rue Vieille-du-Temple, et furent supprimées en 1790.

ANASTASI (Auguste-Paul-Charles), peintre et lithographe, né à Paris en 1820, mort dans la même ville en 1889. Elève de Paul Delaroche et de Corot, il s'adonna au paysage, et son talent, d'une grande distinction, lui valut une juste renommée. Il débuta au Salon de 1843. Ses tableaux : *Parages du Calvados, Bords de la Touque, Passage de la Dive*, furent très remarqués. Au nombre de ses meilleures œuvres, il convient de citer ses *Paysages*, empruntés à la campagne romaine. Atteint de cécité en 1869, il fut l'objet, de la part de ses confrères, d'une touchante sympathie, qui se manifesta par une loterie dont le produit fut converti en rentes affectées, depuis la mort d'Anastasi, au soulagement d'un artiste indigent, désigné par l'Académie des beaux-arts.

ANASTASIE (sainte), patricienne romaine, souffrit le martyre sous Dioclétien, l'an 304. Fête le 25 décembre. — Une autre sainte ANASTASIE, aussi nommée **Anastase**, fut martyrisée à Sirmich, et l'Eglise l'honore également le 25 décembre. — Enfin, une troisième sainte ANASTASIE fut martyrisée sous Néron. Fête le 15 avril.

Anastasie, nom plaisant donné à la Censure, dans le monde des lettres, du théâtre et des arts. La caricature la représente sous les traits d'une vieille fille laide, maigre et revêche, armée d'une paire d'énormes ciseaux, dont elle se sert à tort et à travers.

ANASTASIS (*sta-ziss* — mot gr. signif. *résurrection*) n. f. Mot qu'on rencontre sur divers monuments chrétiens peints ou sculptés, pour exprimer soit la résurrection du Sauveur, soit sa descente aux limbes.

ANASTATICÉES (du lat. *anastatica*, l'anastatique) n. f. pl. Tribu de plantes crucifères, ayant pour type le genre *anastatique.* — *Une* ANASTATICÉE.

ANASTATIQUE ou **ANASTATICA** (*sta* — du lat. *anastatica*, tiré du gr. *anastatikos*, qui excite) n. f. Genre de plantes de la famille des crucifères, tribu des arabidées, renfermant une espèce vulgairement désignée sous le nom de *rose de Jéricho.* Ses rameaux jouissent de la propriété de se contracter par la sécheresse et de se redresser par l'humidité.

ANASTATIQUE (*sta*) adj. Mot générique désignant divers procédés d'impression, de gravure, de décalque, au moyen desquels on reproduit, par un transport chimique, les textes et dessins imprimés.

— ENCYCL. Ce mode de reproduction paraît avoir été inventé en 1844, par Baldermus, de Berlin.

L'opération est la suivante : Après avoir plongé quelque temps le texte à reproduire, d'abord dans une dissolution de soude ou de potasse, puis dans un bain d'acide tartrique, on le lave avec soin ; après quoi, on l'humecte avec de l'acide azotique, et on le soumet à une forte pression sur une plaque de zinc très lisse. Sous cette pression, l'acide absorbé par le papier attaque le métal, et l'encre du texte se transporte sur la planche. On verse alors sur celle-ci une dissolution de gomme et d'acide phosphorique, qui se combine avec les parties acidulées et les humecte, en sorte que, si l'on y passe un rouleau chargé d'encre d'impression, cette encre ne se dépose que sur l'encre transportée et se trouve repoussée par les parties gommées. La planche ainsi préparée, il n'y a plus qu'à procéder au tirage à la presse lithographique. Lorsqu'il s'agit de reproduire des originaux anciens, dont l'encre trop sèche ne peut se décalquer, le manuscrit ou l'imprimé sont trempés dans une solution de potasse, puis dans une solution d'acide tartrique. Il résulte de cette double opération une diffusion parfaite de cristaux très fins de bitartrate de potasse dans la pâte du papier, mais seulement dans les parties blanches. Comme ce sel résiste à l'huile, le rouleau encré peut passer sur la surface sans transmettre aucun de ses éléments, excepté aux parties imprimées. Le tartrate est alors extrait du papier, et l'opération s'exécute comme précédemment, en commençant par un bain à l'acide nitrique.

ANASTATIQUE (*sta*) n. f. V. JÉRICHO (*Rose de*).

ANASTIGMATE ou **ANASTIGMATIQUE** adj. Dépourvu d'astigmatisme : *Objectif* ANASTIGMATE (ou ANASTIGMATIQUE). V. ASTIGMATISME.

ANASTIGMATISME (*stig-ma-tiss* — du gr. *an* priv., et *astigmatisme*) n. m. Propriété que possède un corps d'éviter l'astigmatisme, grâce généralement à une parfaite sphéricité des surfaces réfringentes.

— ENCYCL. Grâce à la découverte d'un verre au borosilicate de baryum, on a pu obtenir un objectif corrigé du défaut d'*astigmatisme*. La correction de l'astigmatisme permet d'employer les objectifs à plus grande ouverture (jusqu'au sixième de la distance focale), et par suite de faire des instantanés à grande vitesse. Ces objectifs sont d'un grand secours dans les reproductions de cartes, dessins. Les objectifs anastigmatiques présentent parfois le défaut de la tache centrale; aussi, quand on achète un de ces objectifs, faut-il s'assurer de l'absence de ce défaut.

ANASTECHIOSE (*sté-ki* — du gr. *ana*, marquant séparation, et *stoicheion*, élément) n. f. Séparation des éléments simples qui entrent dans un composé. C'est le sens propre du mot « analyse »; mais, en chimie, ce dernier désigne la recherche qualitative ou quantitative des éléments d'un composé, sans indiquer que ceux-ci soient nécessairement isolés.

Anastome.

ANASTOME (*sto* — du gr. *ana*, en haut, et *stoma*, bouche) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des ardéidés, sous-famille des ciconiinés, renfermant des formes asiatiques et africaines, dont le nom vulgaire est *becs ouverts* et qui habitent l'Afrique et les Indes. Citons l'*anastomus lamelligerus* (Afrique centrale), noir.

ANASTOMOSANT, ANTE (*sto*) adj. Qui s'anastomose.

ANASTOMOSE (*sto-môz'* — du gr. *anastomôsis*, littéralement *union de deux bouches*) n. f. Anat. Abouchement de deux vaisseaux l'un dans l'autre : *Les* ANASTOMOSES *facilitent la circulation des liquides organiques.* ‖ Réunion des rameaux ou filets nerveux, bien qu'il y ait seulement adossement des tubes nerveux, sans aucune communication. ‖ Rameau vasculaire mettant deux vaisseaux en communication.

— Bot. Réunion des diverses parties rameuses d'une plante les unes avec les autres.

— ENCYCL. En anatomie, on distingue, d'après la manière dont elles s'établissent : l'*anastomose* en arcade ou *par inosculation*, dans laquelle deux branches s'infléchissent l'une vers l'autre et se réunissent à plein canal formant un canal unique et curviligne; l'*anastomose en angle* ou *par convergence* que caractérise le rapprochement de deux vaisseaux qui se confondent par leur partie terminale, pour donner un nouveau tronc; l'*anastomose transversale*, constituée par un vaisseau, le plus souvent très court, qui unit deux artères parallèles et s'implante perpendiculairement sur chacune d'elles. Ces différentes formes d'anastomose peuvent se combiner entre elles, de manière à offrir des figures variées. Les anastomoses permettent de placer des ligatures sur les troncs artériels.

ANASTOMOSER (S') (*sto-mô*] v. pr. S'aboucher, se joindre par les bouts, de manière à former une anastomose.

ANASTOMOTIQUE (*sto*) adj. Anat. Qui forme une anastomose; qui a rapport à l'anastomose : *Rameau* ANASTOMOTIQUE.

— n. m. pl. Dans l'anc. méd., Les apéritifs, c'est-à-dire les remèdes qui dilatent l'orifice des vaisseaux et rendent la circulation plus libre : *Des* ANASTOMOTIQUES. *Un* ANASTOMOTIQUE.

ANASTRAPHIE (*stra* — gr. *anastrophê*, renversement) n. f. Chirur. Inversion ou renversement d'une partie quelconque du corps. ‖ Quelques-uns, plus d'accord avec l'étymologie, écrivent ANASTROPHIE.

— Bot. Genre de composées, renfermant des arbrisseaux à feuilles alternes, originaires de Cuba.

ANASTROPHE (*stro* — gr. *anastrophos*, retourné) n. f. Inversion qui renverse l'ordre naturel des mots corrélatifs. En latin, *mecum, tecum, secum, nobiscum*, au lieu de *cum me, cum te*, etc. ; *Italiam contra*, au lieu de *contra Italiam* ; *saxa per et scopulos*, au lieu de *per saxa et scopulos* ; en français, *me voici* pour *voici moi, sa vie durant* pour *durant sa vie*, sont des exemples d'*anastrophes*.

ANATASE (du gr. *anatasis*, extension) n. f. Oxyde de titane naturel, que l'on nomme aussi OISANITE et OCTAÈDRITE.

— ENCYCL. Ce minéral a la même composition (TiO^2) que le rutile et le brookite, dont il diffère par la forme cristalline. Les cristaux sont des octaèdres aigus. L'*anatase* est infusible, inattaquable par les acides. On la trouve en Suisse et au Bourg-d'Oisans, en Dauphiné, dans les fissures du granit.

ANATE n. f. Teinture rouge employée aux Indes orien-

tales, et qui est extraite des fleurs d'un arbrisseau, le borrossol (*anona asiatica*).

ANATHÉMATIQUE adj. Qui est offert en expiation pour combattre les effets d'un anathème.
— Dr. can. Se dit d'une bulle, d'une condamnation formulée avec anathème.
— Littér. anc. *Epigramme anathématique*, Epigramme dédicatoire.

ANATHÉMATISATION (*ti-za-si*) n. f. Action d'anathématiser, résultat de cette action. ‖ Formule employée pour anathématiser.

ANATHÉMATISER v. a. Frapper d'anathème : *L'Eglise* ANATHÉMATISE *les hérétiques*.
— Par exag., Désapprouver, blâmer avec force : *L'Académie, en masse, repousse le cigare et* ANATHÉMATISE *la pipe*. (J. Lecomte.)
S'*anathématiser*, v. pr. Se lancer mutuellement l'anathème : *Si toutes les religions se réduisaient à une seule, les fractions diverses de cette religion* S'ANATHÉMATISERAIENT *l'une l'autre*. (Renan.)

ANATHÉMATISME (*tiss*) n. m. Bulle, canon, qui frappe d'anathème une hérésie, une secte : *On ne put jamais obliger saint Cyrille à rétracter la moindre partie de sa doctrine, ni aucun de ses* ANATHÉMATISMES. (Boss.)

ANATHEME (du gr. *anathéma*, offrande aux dieux) n. m. Dans l'antiquité, victime immolée à chaque divinité; présent, offrande, qu'on suspendait aux murs du temple. ‖ Chez les premiers chrétiens, offrande analogue, correspondant à peu près à ce qu'on appelle aujourd'hui *ex-voto*.
— Dr. can. Sentence qui excommunie, qui rejette du sein de l'Eglise : *Prononcer, lever un* ANATHÈME.
— Par exag., Malédiction, blâme énergique : *L'avare est un fou à qui la morale et la religion jettent leur* ANATHÈME. (Belouino.)
— Elliptiquem. et par imprécat. : *Tous les Pères du concile d'Ephèse crièrent :* ANATHÈME *à Nestorius!*
— Adjectiv. Qui appartient, qui a rapport à l'anathème, qui retranche de la communion des fidèles : *Bulle* ANATHÈME. ‖ Se dit aussi, substantiv. et adjectiv., de celui même qui est frappé d'anathème : *C'est ce monde qui doit être pour vous un crucifié, c'est-à-dire un* ANATHÈME *et un objet d'horreur*. (Mass.)
— ENCYCL. Dans son acception la plus strictement fidèle à l'étymologie générale, le mot *anathème* doit être considéré comme désignant un homme ou un objet séparé du commerce des hommes, que ce soit en bonne ou en mauvaise intention. Les Pères de l'Eglise l'emploient souvent dans ce sens. Saint Jean Chrysostome, dans une homélie, en donne l'explication suivante : « Qu'est-ce donc que l'anathème? Ecoutez saint Paul vous répondre : Si quelqu'un n'aime pas Notre-Seigneur Jésus-Christ, dit-il, qu'il soit anathème, c'est-à-dire qu'il soit éloigné de tous, étranger à tous; car ce qui a lieu à l'égard d'un anathème, c'est-à-dire d'un présent consacré au Seigneur que personne n'ose toucher ni même approcher, a lieu aussi à l'égard d'un homme retranché de l'Eglise, séparé de tous... L'anathème sacré éloigne chacun par le respect qu'il inspire; mais, quant à celui qui est retranché de l'Eglise, on s'en écarte par un sentiment tout contraire. »
Aujourd'hui, le mot anathème est toujours pris en mauvaise part, et se dit le plus souvent d'une sentence qui rejette hors du sein de la société religieuse ceux contre lesquels elle est prononcée. Au moyen âge, ce mot eut un retentissement terrible. L'anathème était considéré comme supérieur à l'excommunication, qui n'était qu'une séparation momentanée de la communion des fidèles. Il fut ordinairement porté contre les hérétiques qui combattaient les dogmes ou l'autorité de l'Eglise. Les actes des conciles appelés à décider les questions de foi se terminaient par une suite d'anathèmes contre quiconque nierait les articles établis, ou soutiendrait les opinions condamnées. L'anathème prononcé contre un hérétique par un pape, un concile ou un évêque, s'appelait *anathème judiciaire*. On nommait *anathème abjuratoire* celui qu'un hérétique rentrant dans le sein de la foi catholique devait prononcer publiquement contre son ancienne croyance. (V. EXCOMMUNICATION.) — Chez les Hébreux, le terme *cherem*, que l'on traduit par anathème, exprimait un arrêt de renvoi à la malédiction de Jéhovah : tout être vivant qu'atteignait cet arrêt devait être mis à mort. On voit dans la Bible Moïse dévouer à cette sorte d'anathème tout le pays de Chanaan.

ANATHÈRE (du gr. *an* priv., et *athér*, barbe d'épi) n. m. Graminées, qui constituent une section du genre andropogon.

ANATIDÉS (du lat. *anas*, *atis*, canard) n. m. pl. Famille de l'ordre des palmipèdes lamellirostres, renfermant les canards, les cygnes, les oies, etc. — *Un* ANATIDÉ.

Anatife.

ANATIFE (du lat. *anas*, *atis*, canard, et *ferre*, porter, produire, parce que, d'après un anc. préjugé pop., les canards sauvages naissent de ces coquilles) n. m. Genre de crustacés cirripèdes, pédonculés, famille des lépadidés, renfermant de nombreuses espèces répandues dans toutes les mers du globe. (Pour les mœurs, v. CIRRIPÈDES et LÉPADIDÉS.) D'une façon générale, on désigne sous le nom de *anatifes* tous les crustacés cirripèdes du groupe des pédonculés.

ANATIFERE (même étymol. qu'à l'article précéd.) adj. Ne s'employait anciennement que dans cette locution : *Conque* ANATIFÈRE, où il est syn. de ANATIFE.
— n. f. *L'anatifère*, La conque anatifère.

ANATINE (du lat. *anas*, *anatis*, canard) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des myidés, sous-famille des *anatinités*, caractérisé par une coquille mince, ventrue, transparente, oblongue. Dents cardinales obsolètes. Crochet fendu. Siphons soudés. (Océan Indien.)
Les espèces fossiles appartiennent au terrain jurassique.

ANATININÉS (du lat. *anas*, *anatis*, canard) n. m. pl. Sous-famille de mollusques lamellibranches siphoniens, famille des myidés, renfermant les genres *anatine*, *pandore*, *pholadomye*, *céromye*, etc. — *Un* ANATININÉ.

ANATIQUE (du gr. *ana*, séparément) adj. Composé de parties égales.

ANATOCISME (*siss* — du gr. *ana*, qui marque répétition, et *tokos*, intérêt) n. m. Capitalisation des intérêts d'une somme prêtée.
— ENCYCL. Dr. l'ancien droit interdisait comme usuraire la capitalisation des intérêts, et une ordonnance de 1679 interdisait même de comprendre l'intérêt avec le principal dans les billets ou lettres de change. Le Code civil l'autorise par son article 1154 ainsi conçu : « Les intérêts échus des capitaux peuvent produire des intérêts, ou par une demande judiciaire, ou par une convention spéciale, pourvu que, soit dans la demande, soit dans la convention, il s'agisse d'intérêts dus au moins pour une année entière. » L'art. 1155 ajoute que, néanmoins, les revenus échus, tels que fermages, loyers, arrérages de rentes perpétuelles ou viagères, produisent intérêt du jour de la demande ou de la convention, et que la même règle s'applique aux restitutions de fruits ainsi qu'aux intérêts payés par un tiers au créancier en acquit du débiteur.
La jurisprudence admet, en matière de compte courant, que les conditions restrictives de l'art. 1154 n'ont pas à être observées, et que le solde reporté à nouveau est productif d'intérêts, non seulement quant aux capitaux, mais encore quant aux intérêts qui y sont compris.

ANATOLE (saint), évêque de Laodicée (Syrie) de 270 à 282, né à Alexandrie vers l'an 230, cultiva avec succès la philosophie, les mathématiques, la physique, l'astronomie, la grammaire et la rhétorique. Il a écrit un *Canon pascal*, où il adopte l'opinion de l'Eglise latine sur l'époque à laquelle on doit célébrer la fête de Pâque, et des *Recherches arithmétiques* dont il ne reste qu'un fragment. L'authenticité des morceaux qui restent de ses écrits est contestée. Honoré le 3 juillet.

ANATOLICO. Géogr. V. ARTOLICON.

ANATOLIE (du gr. *anatolè*, lever du soleil), nom moderne de l'Asie Mineure. V. ce mot.

ANATOLIE (sainte), vierge et martyre dans l'Abruzze, au IIIe siècle. Fête le 9 juillet.

ANATOLIQUE (du gr. *anatolikos*, oriental) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, sous-famille des tenebrinités, renfermant des formes de taille moyenne, vivant dans les régions arides de la Crimée et de la Caspienne.

ANATOLIUS, patriarche de Constantinople, qui, en 450, présida le concile où fut condamné Eutychès. Son attitude le fit suspecter de complaisance pour l'hérésie.

ANATOMICO-CHIRURGICAL, ALE adj. Qui a rapport à l'anatomie et à la chirurgie.

ANATOMICO-PATHOLOGIQUE adj. Qui se rapporte à l'anatomie pathologique.

ANATOMICO-PHYSIOLOGIQUE adj. Qui s'occupe d'anatomie et de physiologie; qui a rapport à ces deux sciences.

ANATOMICO-ZOOLOGIQUE adj. Qui se rapporte aux animaux, considérés au point de vue anatomique.

ANATOMIE (du gr. *anatemnein*, disséquer; ou encore de *ana*, à travers, et *tomé*, section) n. f. Science qui a pour objet de connaître la structure des êtres organisés et les rapports des différents organes qui les constituent : ANATOMIE *humaine*. ANATOMIE *végétale*.
— Action de disséquer : *Faire l'*ANATOMIE *d'un homme, d'une plante*. ‖ On ne dit plus guère que DISSECTION.
— Ensemble des connaissances dues à la dissection des corps organisés, et particulièrement, du corps humain : ANATOMIE *générale, comparée, chirurgicale, pathologique*.
— Ouvrage d'anatomie : *L'*ANATOMIE *comparée de Cuvier*.
— Corps ou partie d'un corps disséqué et préparé de manière à pouvoir être conservé; imitation d'un corps disséqué : *Cette maladie longue et cruelle l'a tant amaigrie qu'on la prendroit pour une* ANATOMIE. (Montaig.)
— *Amphithéâtre d'anatomie*, Lieu destiné aux dissections et aux démonstrations anatomiques. ‖ *Cabinet d'anatomie*, Lieu où l'on conserve des pièces d'anatomie naturelles ou artificielles.
— Par anal., Science de l'organisation d'un objet dont la forme est quelque peu compliquée : *Une machine à l'état de repos est un corps dont la vie est absente; pour y prendre de l'intérêt, il faut en connaître l'*ANATOMIE. (L. Reybaud.)
— Par ext. Analyse méthodique, minutieuse : *Faire l'*ANATOMIE *d'un poème, des passions. L'objet perpétuel de Newton est l'*ANATOMIE *de la lumière*. (Fenten.)
— Iconol. Dans les représentations symboliques, on exprime l'Anatomie par une figure armée d'un scalpel, occupée à disséquer et environnée de cadavres, ainsi que d'autres objets relatifs à cette étude.
— ENCYCL. Le mot *anatomie* signifie *dissection*. Il ne faut pas croire, malgré son étymologie, que l'anatomie n'a à sa disposition d'autres ressources que la dissection; car, si cette dernière est dans la plupart des cas d'une importance capitale, il existe d'autres procédés qu'il est souvent indispensable d'utiliser conjointement avec elle.
L'étude de la structure des êtres organisés est complexe; devant être envisagée sous divers aspects, il fallait que l'anatomie fût soumise à des divisions répondant aux divers points de vue que l'on avait à examiner : ce sont ces divisions qu'il importe de définir.
— I. ANATOMIE DESCRIPTIVE. Cette partie de l'anatomie, l'une des mieux connues, s'adresse plus particulièrement à l'homme; elle a pour but de décrire et de faire connaître chaque organe, en indiquant sa position exacte, ses rapports, sa direction, ses dimensions, son poids, sa forme, etc. C'est un énoncé complet, mais brut, des faits constatés dans l'examen des parties de l'organisme, sans aucune donnée philosophique, incapable de fournir des idées générales sur la morphologie des êtres; elle a cependant une grande valeur, car elle est le point de départ, comme la base de l'étude comparée des organismes.
L'anatomie descriptive comporte un certain nombre de catégories de sujets d'étude : c'est ainsi que l'*ostéologie* comprend l'étude des os ou du squelette, l'*arthrologie* celle des articulations, la *syndesmologie* celle des ligaments, la *myologie* celle des muscles, l'*angiologie* celle des vaisseaux, la *névrologie* celle des nerfs, et la *splanchnologie* celle des viscères. (V. ces mots.) La dissection seule peut suffire pour l'examen de ces sept catégories.
— II. ANATOMIE GÉNÉRALE. Le but de l'*anatomie générale* est de rechercher les parties élémentaires ou constituantes des organes, et d'emprunter à l'analyse toutes les données nécessaires pour résoudre le problème de leur structure. Chaque organe est un composé de tissus différents, d'éléments anatomiquement et physiologiquement dissemblables, dont il est essentiel de connaître l'histoire anatomique, physiologique et pathologique. Cette partie de l'anatomie est plus spécialement désignée sous le nom de *histologie*. V. ce mot.
L'anatomie générale est une science éminemment française. Bichat, son créateur, ne se servait pas du microscope, il en a cependant posé les bases; d'autres savants français, de Mirbel, de Blainville, Dutrochet, ont suivi la voie qui leur était tracée. Aujourd'hui, l'histologie semble arrivée à son apogée, grâce aux recherches de Muller, Ch. Robin, Virchow, Broca, Verneuil, Cornil, Ranvier, etc.
De l'anatomie générale normale est issue une nouvelle science : l'anatomie pathologique.
— III. ANATOMIE PATHOLOGIQUE. Cette science a essentiellement pour objet l'étude des altérations survenues dans les tissus des organes; elle détermine quels sont les organes atteints, les changements qu'ils éprouvent dans leurs rapports, dans leur forme, leur volume, leur structure, leur consistance, leur constitution intime.
Son importance est considérable, il est indéniable que la médecine, la clinique seraient sans elle impuissantes à préciser des indications thérapeutiques.
Les maladies sont une perturbation de l'évolution normale, et il est évident qu'à tout changement dans les actes organiques répond une modification dans la constitution des parties agissantes; l'anatomie pathologique seule peut démontrer ces modifications.
L'anatomie pathologique, a dit Cruveilhier, « épure l'observation clinique, elle la dirige, en lui imprimant un caractère de sévérité inconnu jusqu'à elle, lui fournit des éléments nouveaux de diagnostic et de traitement, lui infuse en quelque sorte sa certitude ».
Les moyens d'investigation employés pour arriver à des résultats concluants sont multiples. Il faut citer en premier lieu le microscope : c'est grâce à lui, en effet, qu'il est permis de différencier, par exemple, la nature diverse des tumeurs, dont bien souvent la marche clinique n'eût pu éclairer la constitution.
La pathologie est la science de la comparaison du morbide au normal; en rapprochant les unes des autres les lésions analogues, il est facile d'assimiler entre elles les origines et les causes productives des différentes affections et de tirer des conséquences pratiques pour le traitement à instituer.
La médecine légale, s'appuyant sur la connaissance exacte des lésions constatées sur le cadavre, trouve, elle aussi, un précieux auxiliaire dans l'étude de l'anatomie pathologique.
— IV. ANATOMIE TOPOGRAPHIQUE. De même que l'anatomie pathologique est indispensable au médecin, de même c'est de l'anatomie topographique que le chirurgien se sert chaque jour pour pratiquer ses opérations.
L'anatomie topographique est l'anatomie des régions; elle ne considère pas comme l'anatomie descriptive l'ensemble des organes d'un même système, mais des parties de systèmes divers existant dans une région déterminée. Elle emprunte évidemment les éléments dont elle a besoin à l'anatomie descriptive, mais elle en tire un parti tout spécial. Il n'est pas d'opération chirurgicale, si simple qu'elle soit, qui puisse être faite sans son secours.
L'anatomie descriptive analyse : elle est artificielle : l'anatomie topographique est conforme à la nature et aux faits : sa méthode est de synthétiser.
— V. ANATOMIE COMPARÉE. L'anatomie comparée est celle qui concerne l'étude de tous les organismes compris dans la série animale; mais elle ne se borne pas seulement à comparer les animaux entre eux, elle ne se contente pas de considérer seulement l'ensemble de leur organisation; elle fait plus : elle étudie séparément chacun des organes, recherche les modifications qu'ils présentent dans la série des êtres, elle étudie leur cause prochaine, elle constitue à elle seule, en quelque sorte, la zoologie tout entière.
Si Belon, en 1555, a jeté les premières bases de l'anatomie comparée, si plus tard, en remontant la série des siècles, Willis, Blasius, Malpighi, Hunter, Swammerdam, Vico-d'Azyr, Moore, Daubenton et tant d'autres, ont su la faire progresser, il faut arriver à Cuvier et à Geoffroy Saint-Hilaire, ces deux grands génies, pour voir affirmer l'influence décisive de la zoologie et de l'anatomie comparée.
Cuvier considérait comme base de cette science le principe de la *corrélation des formes*, comme il avait érigé en principe la *subordination des caractères*; Geoffroy Saint-Hilaire avait défendu son hypothèse de l'*unité de plan de composition* ou *principe du balancement des organes*, mais ces vues de l'esprit ne pouvaient être d'une application générale, et la loi de la *division du travail physiologique*, proclamée par H. Milne-Edwards, loi indéniable et chaque jour affirmée, devait avoir sur l'anatomie comparée une influence prépondérante.
Bien avant, Lamarck avait le premier découvert la *doctrine de l'évolution* ou *théorie de la descendance*, théorie qui a conquis la faveur grâce aux travaux de Darwin et des savants éminents qui depuis l'ont appuyée.
L'*embryogénie*, l'*anthropologie*, la *paléontologie* (voir ces mots) contribuent chaque jour à affirmer la grande doctrine du *transformisme*.
— VI. HISTOIRE DE L'ANATOMIE. Suivant le *Ayurvedas*, livre sacré des Indous, datant d'environ 3,000 ans, l'histoire de l'anatomie remonterait à cette époque lointaine. D'après Hessler, son traducteur, ce livre parle en effet, avec détails, des principaux organes, des vaisseaux, nerfs, articulations, etc. Il compte 600 os, 200 articulations, 400 muscles, 700 vaisseaux, 24 nerfs — le sang, y est-il dit, est engendré par le chyle. — Pour arriver à ces résultats, les Indous, sans aucun doute, avaient dû disséquer. Les Hébreux, suivant Riolan, auraient connu 40 os et 360 veines et ligaments; les connaissances des Grecs auraient été très développées, et Malgaigne prétend même avoir trouvé dans l'*Iliade* une belle anatomie des régions. Mais que disséquaient-ils? là est l'énigme. D'après Haller, Hippocrate aurait disséqué des cadavres humains, mais rien ne le prouve. Les premiers qui auraient osé disséquer leurs semblables seraient Erasistrate et Hérophile, de l'école d'Alexandrie. Galien n'aurait disséqué que des

singes. La période écoulée de Galien au XIVe siècle est une période de léthargie. Michel Servet, précurseur de Harvey, indique la circulation du sang; Césalpin démontre que le sang des veines va au cœur; Fabrice d'Aquapendente découvre les valvules dans les veines, etc. Au XVIe siècle, André Vésale fonde définitivement l'anatomie humaine, et, à partir de ce moment, elle marche de conquête en conquête. Au XVIIe siècle apparaît Harvey, immortalisé par la découverte de la circulation du sang; puis vient Aréili, qui prouve l'existence des vaisseaux lymphatiques. Malpighi fonde l'anatomie microscopique. Au XVIIIe siècle, Haller fait une œuvre physiologique prodigieuse; Bichat ouvre une voie nouvelle à l'anatomie générale, puis se succèdent : Albinus, Winslow, Petit, Scarpa, Blumenbach, Tenon, Béclard, etc. De nos jours, grâce à l'histologie, nos connaissances sur la constitution intime des tissus pourront être augmentées, mais l'anatomie humaine est constituée; seule l'anatomie comparée réserve encore bien des surprises, et c'est dans ce sens que les études devront être désormais dirigées.

— VII. Anatomie imitative. Dans ce cadre rentrent les objets en cire ou autres substances, destinés à représenter divers organes, les affections dont ces organes sont atteints; mais ce n'est pas le lieu de s'en occuper ici, leur description, leur mode de fabrication trouvant leur place aux mots *modele, figure, moulage, modelage,* etc.

— VIII. Anatomie végétale. L'anatomie des plantes se divise en *organographie* et en *histologie*. L'organographie est tout à la fois l'anatomie descriptive et l'anatomie comparée des végétaux. Quant à l'histologie, si elle jette un jour nouveau sur la constitution des plantes, elle est incapable de servir de base à une classification naturelle. Pour l'étude de l'une et l'autre de ces deux questions, on ne saurait procéder autrement que pour les divers animaux vivants.

— Bibliogr. : A. Milnes-Edwards, *Leçons sur la physiologie et l'anatomie comparée de l'homme et des animaux* (Paris, 1857-1881); Carl Vogt et Emile Yung, *Traité d'anatomie comparée pratique* (Paris, 1888); R. Owen, *Lectures of the comparativ anatomy and physiology of the invertebrate and vertebrate animals* (Londres, 1855-1868); Bolles Lee et Henneguy, *Traite des methodes techniques de l'anatomie microscopique* (Paris, 1887); Lang, *Traité d'anatomie comparée et de zoologie* traduit de l'allemand par Curtel (Paris, 1893); Sappey, *Traite d'anatomie descriptive* (Paris, 1876-1879); Fort, *Anatomie descriptive et dissection* (Paris, 1892); A. Richet, *Traité pratique d'anatomie médico-chirurgicale* (Paris, 1877); R. Tillaux, *Traité d'anatomie topographique* (Paris, 1882), Cruveilhier et Sée, *Traité d'anatomie descriptive* (Paris, 1871-1877).

— IX. Anatomie artistique. L'étude de l'anatomie est indispensable à l'artiste pour le guider dans la représentation juste, naturelle, expressive, de l'homme et des animaux. Perdre de vue cette nécessité, c'est aventurer l'art dans le faux et le convenu : si bien qu'on pourrait écrire une histoire complète de la grandeur et de la décadence des beaux-arts, en observant simplement comment l'anatomie a été étudiée, ou négligée, par les écoles qui se transmettent l'art à travers les siècles.

Toutefois, il faut maintenir une distinction capitale : les beaux-arts ont leur but propre, très différent du but de la médecine. Cette dernière cherche le *fait;* la plastique demande au jeu des organes un moyen d'expression, une interprétation du sentiment. C'est pourquoi, si l'étude minutieuse de l'*écorché,* et la connaissance des muscles, des leviers, de la charpente intérieure et du squelette s'imposent à l'artiste, d'autre part, il arrive que celui-ci, sans trahir positivement la nature, se crée une sorte d'harmonie légèrement artificielle des formes, qui répond mieux à la conception intime de son œuvre et à l'impression qu'elle doit éveiller chez le spectateur. Tout ce qu'on est en droit d'imposer à un Rubens et à un Michel-Ange, c'est qu'ils ne tombent nulle part dans le gauche et le faux; c'est qu'ils mettent les parties en place; c'est qu'ils leur conservent leurs rapports naturels; c'est que, dans les formes changeantes d'une même partie, ils sachent trouver celle qui répond physiologiquement à l'intention du mouvement. L'anatomie leur servira, sans doute; mais encore faut-il leur laisser le bénéfice d'une certaine tolérance. S'il faut que l'artiste connaisse « ses dessous », il faut aussi qu'il puisse traduire, *en fonction du goût,* l'idée expressive sans laquelle il n'y a point de véritable œuvre d'art.

Voilà pour l'étude intérieure du corps.

Mais l'étude extérieure n'a pas une moindre importance. On peut même remarquer que certaines écoles, l'école grecque, par exemple, se sont à peu près bornées à l'étude du nu vivant, et n'en ont pas été moins fécondes en chefs-d'œuvre. C'est qu'alors le modèle vivant, beau, sculptural, et en mouvement, était perpétuellement sous les yeux de l'artiste. Les athlètes, les coureurs, les gymnastes, les jeux des adolescents à la palestre, les grands jeux d'Olympie, tout concourait à faire lire l'anatomie sur le corps vivant, presque aussi facilement qu'on le fait autour de la table d'amphithéâtre. D'ailleurs, certaines fautes, qu'on remarque même sur de très belles œuvres grecques, proviennent de cette connaissance simplement superficielle des corps. Et enfin, il ne faut pas oublier que, dès l'antiquité, l'anatomie était démontrée sur le cadavre, par exemple à Alexandrie. Quand des artistes grecs visitèrent cette ville sous les Ptolémées, environ trois siècles av. J.-C., ils y trouvèrent cette pratique, qui devait refleurir à la Renaissance et dicter leurs ouvrages aux grands maîtres d'alors, Léonard de Vinci et Albert Durer.

L'étude extérieure des formes avait conduit de bonne heure les Grecs, idéalistes et généralisateurs par excellence, à celle des « proportions » et à la conception d'un « canon » humain. Le canon de Polyclète, représenté par le *Doryphore,* est célèbre. Celui de Lysippe était moins trapu, plus allongé. Rechercher et établir des canons a été souvent l'occupation des artistes de la Renaissance. Dans ce siècle, les critiques, à commencer par Ch. Blanc, ont aussi perdu bien du temps à fixer le canon idéal. Aujourd'hui, la question paraît plutôt stérile. Pourquoi astreindre à un « canon » la forme humaine, si variée, et dont chaque nuance dans la proportion peut enrichir le langage du statuaire, comme chaque couleur nouvelle enrichit la palette du peintre? Certainement la proportion, ou plutôt les proportions, sont une des lois qui dérivent de l'étude de l'anatomie; mais cette loi est mobile, comme l'anatomie elle-même. Et, en tout cas, elle ne doit pas faire oublier les autres parties d'art que l'anatomie explique, à savoir : les *formes* elles-mêmes, les *attitudes,* les *mouvements* et l'*expression passionnelle.* C'est là que l'anatomie soutient puissamment l'artiste, c'est là qu'elle exerce un empire légitime, à condition, encore une fois, d'être incessamment contrôlée par le goût et guidée par le sentiment.

— Bibliogr. : Léonard de Vinci, *Traité de la peinture;* Albert Dürer, *les Quatre Livres;* G. Audran, *Proportions du corps humain;* Lavater, *Éléments anatomiques d'ostéologie et de myologie;* Ulysse Trélat, *Introduction à un cours d'anatomie appliquée aux beaux-arts* (1863); Mathias Duval, *l'Anatomie artistique* (Paris, 1883).

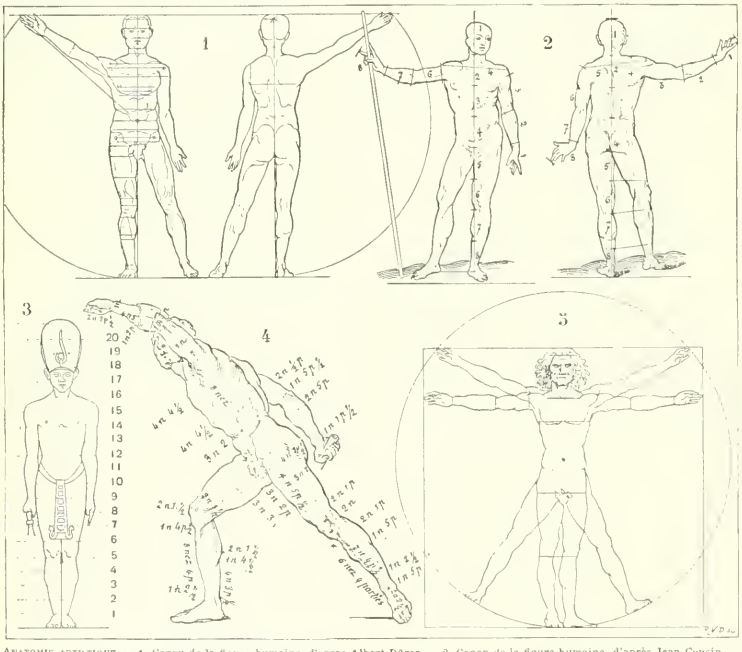

Anatomie artistique. — 1. Canon de la figure humaine, d'après Albert Dürer. — 2. Canon de la figure humaine, d'après Jean Cousin. — 3. Canon de la figure humaine, d'après un document égyptien publié en 1852 par Lepsius. — 4. Le Gladiateur (v. ce mot) : proportions du corps humain, d'après l'antique (la longueur de la tête divisée en 4 nez et le nez divisé en 12 parties). — 5. Canon de la figure humaine, d'après Léonard de Vinci.

Anatomie comparee (Leçons d'), de Georges Cuvier. Cet ouvrage, le premier sur cette science qui ait jamais été publié dans aucune langue, se compose de cinq volumes, dont les deux premiers parurent en 1800, et les autres en 1805. Duvernoy et Duméril furent les collaborateurs de Cuvier, celui-ci pour les deux premiers volumes; celui-là, pour les trois derniers. Dans les *Considérations sur l'économie animale,* qu'il mit en tête de ses *Leçons d'anatomie comparée,* Cuvier a établi et clairement exposé le principe des *corrélations organiques,* qu'il considérait comme la grande loi de l'organisation.

Anatomie générale, *appliquée à la physiologie et à la médecine,* ouvrage publié par Bichat en 1801. C'est le premier ouvrage où les tissus soient étudiés dans leurs dispositions générales, leurs propriétés, leur constitution, leur développement et leurs divers états, depuis la vie fœtale jusqu'à la vieillesse.

Anatomie (la leçon d'), chef-d'œuvre de Rembrandt, au musée de La Haye, une des merveilles de la peinture. Le savant professeur Nicolas Tulp démontre l'anatomie du bras sur un cadavre. Les têtes sont pleines d'expression; celle de Tulp est grave, impassible; toutes les

La leçon d'anatomie, d'après Rembrandt.

nuances se peignent dans l'attitude et le regard des auditeurs; le raccourci du cadavre est d'une hardiesse extraordinaire. Dessin, modelé, draperies, clair-obscur, perspective, figures et fond, tout est irréprochable. Cette admirable toile, dont les figures sont de grandeur naturelle, à mi-corps, est datée de 1632. Elle a été peinte sur la demande de Tulp, qui la donna à la *Guilde* des chirurgiens d'Amsterdam.

ANATOMIQUE adj. Qui a rapport à l'anatomie : *C'est Aristote qui, le premier, pour faciliter l'intelligence des descriptions* ANATOMIQUES, *accompagna son texte de figures avec renvois, et créa ainsi l'iconographie* ANATOMIQUE. (Cruveilhier.)

— *Pièces anatomiques,* Parties quelconques du corps de l'homme ou des animaux qui sont employées pour les leçons ou démonstrations d'anatomie humaine ou comparée. Elles sont préparées en plongeant les organes dans des solutions antiseptiques : acide phénique, sublimé corrosif, dans l'alcool, la glycérine, l'éther, le chloral, le tannin. Les cadavres entiers sont injectés avec des solutions d'hyposulfite de soude, de chlorure ou de sulfate de zinc. On peut faire des badigeonnages avec du sublimé corrosif ou du glycérolé d'acide phénique à 2 p. 100.

— *Pièces anatomiques sèches.* Les pièces anatomiques sont préparées, plongées dans un bain d'alcool, puis placées dans un fort courant d'air qui les dessèche. On a eu soin de maintenir les organes en place avec des fils, des lames de liège, etc.; la dessiccation ne change pas les rapports. Quand la pièce est ainsi préparée, on peut la colorier de couleurs diverses.

— *Piqûre anatomique,* Piqûre faite par un outil servant à la dissection d'un cadavre. || Plaie dans laquelle ont pénétré des toxiques cadavériques. V. PIQÛRE.

— *Tubercule anatomique,* Petite tumeur violacée, quelquefois consécutive à une piqûre anatomique.

ANATOMIQUEMENT adv. D'une manière anatomique; en anatomiste.

ANATOMISANT, ANTE adj. Qui anatomise, au prop. et au fig. : *Littérature* ANATOMISANTE.

ANATOMISER v. a. Faire l'anatomie : *Malpighi et Vésale sont les premiers qui* AIENT *véritablement* ANATOMISÉ *des cadavres humains.* (Cruveilhier.) || On dit plus ordinairement DISSÉQUER.

— Par ext., Analyser scientifiquement : *Newton a montré aux hommes ce que c'est que la lumière; il a su* ANATOMISER *les rayons du soleil.* (Volt.) || Etudier en détail, minutieusement : ANATOMISER *un livre, le cœur humain.*

S'anatomiser, v. pr. Être anatomisé. S'empl. au prop. et au fig. : *Certains cadavres ne peuvent* S'ANATOMISER *sans danger pour l'opérateur.*

ANATOMISME (*miss* — rad. *anatomie*) n. m. Tendance excessive à rendre compte, par des particularités de forme et de structure, des phénomènes physiologiques que présentent les organes : L'ANATOMISME *éloigne de la véritable méthode physiologique : l'expérimentation.* (F. Pillon.)

— Par ext. Etude trop minutieuse : *Certains critiques, au lieu de faire de l'art, font de* L'ANATOMISME *littéraire.*

ANATOMISTE (*miss*) n. m. Celui qui étudie l'anatomie, qui s'occupe spécialement de cette science : *Un cadavre n'a rien de repoussant pour* L'ANATOMISTE *qui y voit un sujet d'étude.* (E. Bersot.)

— Fig. Celui qui soumet à l'analyse les sensations, les sentiments, les passions : *Balzac est notre plus grand* ANATOMISTE *littéraire.*

ANATOPISME (*piss* — du gr. *ana,* à rebours, et *topos,* lieu) n. m. Erreur de lieu.

ANATRÉSIE ou **ANATRÈSE** (gr. *anatrésis,* action de percer) n. f. Syn. de TRÉPANATION. || Aujourd'hui, le seul terme usité en chirurgie est TRANSFIXION.

ANATRON n. m. Carbonate hydraté naturel de sodium. V. NATRON.

ANATROPE (du gr. *anatropê*, renversement) adj. Bot. Se dit de l'ovule dans lequel le hile est placé tout près

Ovule anatrope : A, B, C, D, formes successives ; E, coupe longitudinale.

du micropyle, et qui présente sur l'un de ses côtés un renflement linéaire en forme de cordon, nommé *raphé*.

Cette forme de l'ovule appartient à la grande majorité des angiospermes. Dans ce cas, le corps de l'ovule, demeurant droit, se réfléchit autour du hile comme charnière pour venir s'appliquer contre le funicule.

— n. m. Bot. Genre de plantes. Syn. TÉTRADICLIS.

— n. f. Méd. Soulèvement d'estomac, nausées.

ANAUDIE (du gr. *an* priv., et *audê*, voix) n. f. Syn. de APHASIE.

ANAULACE (du gr. *an* priv., et *aulax*, sillon) n. m. Genre de coléoptères. Syn. de MASOREUS. V. MASORÉE.

— Moll. V. ANCILLAIRE.

ANAUXITE n. f. Variété de kaolin ou de cimolite d'un blanc verdâtre, que l'on trouve en masses cristallines dans les environs de Bilin, en Bohême.

ANAVINGUE n. f. Bot. Syn. de CASÉARIE.

ANAX (de *Anax* n. myth.) n. m. Genre d'insectes névroptères pseudo-orthoptères odonates, famille des libellulides, sous-famille des aeschninés, renfermant de grandes libellules dépassant 0m,12 de long, et dont l'espèce type, *anax formosa*, assez commune en France, se rend nuisible en détruisant les abeilles.

ANAXAGORAS ou **ANAXAGORE**, philosophe grec de l'école ionienne, né à Clazomène l'an 500 av. J.-C., d'une famille riche et puissante. Il étudia, à ce qu'on croit, les sciences et la philosophie sous Anaximène et Hermotime, et vint s'établir à Athènes, où il ouvrit la première école de philosophie. Il y enseigna trente ans, et compta au nombre de ses disciples Périclès, Euripide, et, suivant quelques-uns, Socrate lui-même.

Anaxagore est généralement considéré comme le fondateur du théisme philosophique. Il ramenait la matière à un nombre infini de parties élémentaires semblables, dont le mélange donne naissance aux divers corps, et qui portent dans l'histoire de la philosophie le nom d'*homœomères*. Mais, au-dessus de cette infinie pluralité de la nature, de cette dissémination de l'être, il plaçait une unité souveraine, l'*intelligence* (νοῦς). La matière, disait-il, est incapable de se mouvoir elle-même ; l'intelligence est le principe du mouvement qui l'anime et de l'ordre qu'elle tend à réaliser. L'intelligence est simple, indivisible, sans mélange d'aucune autre chose ; elle a deux attributs fondamentaux, la *connaissance* et le *mouvement* ; elle a ordonné les révolutions des astres ; elle préside à la circulation universelle ; elle enveloppe et domine le monde. Tandis qu'Héraclite plaçait la pensée dans la matière même, Anaxagore la place en dehors et au-dessus de la matière qu'elle meut extérieurement.

La physique et l'astronomie d'Anaxagore sont curieuses. Il rapportait la foudre, l'éclair et les étoiles filantes à la chute de quelques parties de l'éther dans l'atmosphère. Il considérait le soleil comme un corps enflammé, brûlant d'un feu réel, et *un peu plus grand que le Péloponèse*. Il voyait dans les astres des corps pierreux et pesants situés dans les régions du feu, autrefois arrachés de la terre par l'effet de la révolution du ciel, maintenant entraînés et tenus à leur place par cette révolution même, et brillant à nos yeux du feu qu'ils réfléchissent. Il connaissait la cause des éclipses de soleil et des éclipses de lune. Accusé, suivant les uns de athéisme, selon les autres d'impiété, il quitta Athènes et se retira à Lampsaque, où il mourut l'an 428 av. J.-C.

Le caractère de la morale d'Anaxagore se marque surtout à ces deux traits : la contemplation de la nature, une résignation sévère à l'ordre du monde.

Anaxagore avait écrit un livre, *De la nature*, qui se conserva longtemps dans l'antiquité, et dont nous ne possédons que quelques fragments.

ANAXAGORÉE ou **ANAXAGOREA** (de *Anaxagore*, n. pr.) n. m. Genre d'anonacées, qui comprend des arbrisseaux originaires de l'Amérique du Sud.

ANAXANDRIDES, roi de Sparte, de la dynastie des Agiades (VIe s. av. J.-C.). Comme il n'avait pas d'enfants de sa nièce, qu'il avait épousée en premières noces, il prit une seconde femme, tout en gardant la première, contre les lois de Sparte et même de toute la Grèce, mais d'après les conseils des éphores et du sénat, pour ne pas laisser s'éteindre la race d'Eurysthène. De ce second mariage, il eut Cléomène, qui devait lui succéder. Mais, peu de temps après, sa première femme, après de longues années de stérilité, lui donna trois fils : Dorieus, Cléombrote et Léonidas. Ce cas de bigamie était célèbre dans l'antiquité hellénique.

ANAXANDRIDES, poète comique grec, né à Rhodes au temps de Philippe, roi de Macédoine. Selon Suidas, il fut le premier qui introduisit sur le théâtre les amours irrégulières, fécondes en catastrophes. Il périt victime d'un trait satirique. Euripide avait écrit dans une de ses tragédies : « La nature le voulait ainsi, elle qui n'écoute point les lois. » Dans une parodie de ce vers, Anaxandrides substitua le mot *ville* (*polis*) au mot *nature* (*phusis*). Les Athéniens le condamnèrent à mourir de faim.

ANAXARQUE, philosophe d'Abdère du IVe s. av. J.-C., disciple de Métrodore ou de Démocrite, dont il professa la théorie atomistique. Contemporain et ami d'Alexandre, il l'accompagna en Asie, et lui parla toujours avec la plus grande liberté. Un jour que le conquérant, qui se prétendait fils de Jupiter Ammon, avait reçu une blessure légère : « Voilà du sang humain, lui dit librement le philosophe, et non pas de celui qui anime les dieux. » Sa franchise lui suscita beaucoup d'ennemis, surtout parmi les péripatéticiens. Sa morale était l'*eudémonisme*. V. ce mot.

ANAXETON (*ton*') n. m. Genre de composées-inuloïdées, renfermant des sous-arbrisseaux originaires du cap de Bonne-Espérance.

ANAXETUM (*tom*') n. m. Genre de fougères appartenant aux polypodiacées. Syn. de PLEURIDIUM.

ANAXIBIE, sœur d'Agamemnon, mère de Pylade, l'ami d'Oreste. — Fille de Bias, mariée à Pélias. — Fille de Craticus et première femme de Nestor.

ANAXIDAMUS, roi de Sparte, de la famille des Proclides. Il était fils de Zeuxidame et vivait dans la seconde moitié du VIIe s. av. J.-C. Il vainquit les Messéniens, qui avaient envahi pour la seconde fois le Péloponèse.

ANAXILAS, poète comique grec, vivait à Athènes probablement au temps de Démosthène. Il ne reste de ses nombreuses comédies que de courts fragments. — Philosophe pythagoricien, qui vivait à Rome sous le règne d'Auguste. Précurseur des alchimistes et accusé de magie, il fut banni par Auguste.

ANAXIMANDRE, philosophe grec de l'école ionienne, disciple de Thalès, né à Milet vers l'an 610 av. J.-C., mort en 547. Les anciens lui ont attribué un grand nombre d'inventions, notamment celles de la sphère, du gnomon, des cartes géographiques et des globes célestes. Il enseigna le premier l'obliquité de l'écliptique, et parvint à prouver presque rigoureusement que la terre est ronde, et que la lune reçoit sa lumière du soleil.

Anaximandre chercha, de même que Thalès son maître, à découvrir le principe du monde ; mais il ne le conçut pas comme un élément déterminé, tel que l'eau, l'air, etc. ; il le nomma *infini* (*apeiron*), terme négatif qui, dans son esprit, désignait ce qui n'est déterminé ni en qualité, ni en relation. L'*infini* d'Anaximandre est impérissable, incorruptible ; il ne peut avoir de commencement, parce qu'il n'a pas de fin ; il contient en lui-même les contraires (tels que le chaud et le froid, le sec et l'humide), lesquels ne font que se séparer lorsqu'ils se manifestent. Toute naissance s'explique par cette séparation des contraires, toute mort par leur retour à l'union dans l'infini. Sortis de l'infinité de la nature, et distingués d'elle un instant, les êtres tendent à rentrer et à s'absorber en elle, parce que rien d'engendré n'échappe à la corruption. Les mondes, les astres, et même les dieux, naissent et meurent ; tout se range sous les lois de la nécessité, qui soumet la nature à un mouvement éternellement périodique.

ANAXIMENE de Milet, philosophe grec, disciple d'Anaximandre, mort vers l'an 480 av. J.-C. Il fit jouer à l'*air*, comme principe du monde, le rôle que Thalès et Anaximandre donnaient, le premier à l'*eau*, le second à l'*infini*. L'air, disait-il, est l'origine de toutes choses, et toutes choses retournent à lui après certaines évolutions. Comprimé, contracté en lui-même, l'air se fait terre ; dilaté, il se change en feu et donne naissance aux astres ; il est l'être unique qui compose tout de soi et par soi ; il est la substance des dieux et des âmes humaines. — Anaximène croyait que la terre et le soleil sont plats comme des disques ; que le ciel est une voûte solide à laquelle sont fixées les étoiles ; que le soleil doit à son excessive rapidité la chaleur qu'il a acquise et qu'il nous communique. Il passe pour avoir perfectionné le cadran solaire.

ANAXIMENE de Lampsaque, philosophe grec, disciple de Diogène et l'un des précepteurs d'Alexandre, qu'il suivit en Asie. Ce prince venait de s'emparer de Lampsaque alliée à Darius ; voyant approcher Anaximène et devinant l'objet de sa mission, il jura de ne point lui accorder la grâce qu'il allait lui demander. Alors, Anaximène le supplia de détruire Lampsaque et de réduire les habitants en esclavage. Lié par son serment, Alexandre épargna la ville.

ANAXO, fille d'Alcée, et, suiv. quelques-uns, mère d'Alcmène. — Jeune femme de Trézène, enlevée par Thésée.

ANAXYRIDE (du gr. *anaxuris*, *idos*, même signif.) n. f. Dans l'antiquité, Pantalons que portaient Mèdes, Perses, Phrygiens, et certains peuples de la Gaule et de la Germanie. Syn. de BRACCÆ (braies). ‖ Ces culottes sont en usage aujourd'hui encore dans l'Inde septentrionale et occidentale, notamment dans le Sind.

AÑÂYA (mot arab.) n. m. Sorte de sauf-conduit en usage chez les Kabyles ; le porteur de l'*añâya* est inviolable. Celui qui le confère délivre à son protégé un objet connu pour lui appartenir, son fusil, son bâton ou autre.

ANAYCAL n. m. Méd. V. PÉRICAL.

ANAZARBA, ville de la Cilicie (Asie Mineure). Les chrétiens y furent défaits par les Sarrasins en 1130. Patrie de Dioscoride. — Auguste l'appela *Cæsarea*.

ANAZOTIQUE (du gr. *an* priv., et *azote*) n. m. et adj. Se dit d'un corps non azoté : *Un* ANAZOTIQUE.

ANAZOTURIE (du gr. *an* priv. ; *azote*, et *urêe*) n. f. Affection dans laquelle la quantité d'urine étant normale, il y a diminution notable, ou disparition complète de l'urée.

ANCACHS ou **HUAYLAS**, dép. du Pérou, sur le revers occid. des Andes ; 284.100 hab. Ch.-lieu : *Huaraz*.

— BIBLIOGR : Raimondi, *el Departemento del Ancachs, y sus riquezas minerales* (Lima, 1873).

ANCÉE n. f. Genre de crustacés. Syn. PRANIZA.

ANCELET (Gabriel-Auguste), architecte, né à Paris en 1829, mort dans la même ville en 1895. Élève de Lequeux et Baltard, il remporta le prix de Rome en 1851 sur *Un hospice dans les Alpes*. Un remarquable envoi du pensionnaire de l'Académie de France : *Restauration de la voie appienne*, valut à son auteur, à l'Exposition universelle de 1867, une médaille d'or. Successivement architecte du château de Pau, du château de Compiègne (1865), professeur de dessin ornemental à l'Ecole des beaux-arts (1873), et enfin membre de l'Institut (1892), Ancelet fut un artiste méditatif, silencieux, dont les compositions affinées, peu connues du public, n'en demeurent pas moins appréciées en raison de leur originalité et de la grâce qui les distingue.

ANCELLE (lat. *ancilla*) n. f. Servante. (Se disait en parlant de la sainte Vierge, qui elle-même s'appliqua le nom de « servante », quand l'ange lui annonça qu'elle deviendrait mère du Sauveur [*Ecce* ANCILLA *Domini*]).

ANCELLE, comm. des Hautes-Alpes, arrond. et à 16 kilom. de Gap, sur l'*Ancelle*, aff. du Roubion ; 1.038 hab. On y récolte des truffes.

ANCELOT ou **ANGELOT** (*lo*) n. m. Sorte de fromage, qui se fabriquait autrefois en Normandie, mais dont la fabrication est abandonnée depuis longtemps.

ANCELOT (Jacques-Arsène-François-Polycarpe), auteur dramatique français, né au Havre en 1794, mort à Paris en 1854. Après des essais infructueux, il parvint à faire jouer, en 1819, sa tragédie de *Louis IX*, que les royalistes opposèrent aux *Vêpres siciliennes*, de Casimir Delavigne, et qui lui valut une pension de Louis XVIII. Il donna ensuite : *le Maître du palais* (1823) ; *Fiesque*, imité de Schiller ; *Olga*, *Elisabeth d'Angleterre*, qui eurent quelque succès ; *Marie de Brabant*, sorte d'épopée tragique ; *l'Homme du monde*, roman d'où il tira, en collaboration avec Saintine, un drame qui eut un bruyant succès à l'Odéon ; quelques opéras ; enfin une comédie, *l'Important*. Ayant perdu sa pension après la révolution de 1830, il devint un des pourvoyeurs les plus féconds des théâtres secondaires. A citer encore *Maria Padilla*, tragédie représentée aux Français en 1838. En 1841, il fut élu membre de l'Académie française. Il publia depuis les *Epîtres familières*, satires pleines de verve.

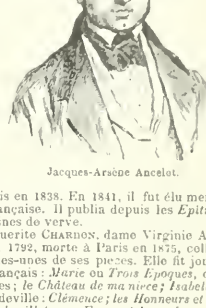

Jacques-Arsène Ancelot.

— Sa femme, Marguerite CHARNON, dame Virginie ANCELOT, née à Dijon en 1792, morte à Paris en 1875, collabora d'abord à quelques-unes de ses pièces. Elle fit jouer ensuite au Théâtre-Français : *Marie ou Trois Époques*, qui eut un succès de larmes ; *le Château de ma nièce* ; *Isabelle* ; au Gymnase et au Vaudeville : *Clémence* ; *les Honneurs et les Mœurs* ; *l'Hôtel de Hambouillet* ; *une Femme à la mode* ; etc., où l'on trouve un style naturel et des observations fines. Mme Ancelot a écrit aussi des romans : *Gabrielle* ; *Emerance* ; *Renée de Varville* ; *les Salons de Paris* ; etc.

ANCENIS, ch.-lieu d'arrond. (Loire-Inférr.), à 38 kilom. de Nantes, sur la rive dr. de la Loire ; 5.048 hab. (*Anceniens.*) Cb. de f. Orléans ; à 18 kilom. de la *forêt d'Ancenis*. Commerce de bestiaux, de fourrages, d'eaux-de-vie, de vins, de bois de chauffage et de construction ; forges. Célèbre monument druidique (la *Couvretière*), ruines d'un château du XVe siècle. — L'arrond. a 5 cant., 27 comm. et 50.282 hab. ; le canton a 7 comm. et 14.762 hab.

Armes d'Ancenis.

— *Histoire*. Cette petite ville, que son château commandant le fleuve avait fait appeler la « clef de la Bretagne du côté de l'Anjou », est très ancienne, mais son rôle historique ne commence qu'assez tard. Louis XI y conclut en 1468 avec François II, duc de Bretagne, un traité qui prépara la réunion de la Bretagne à la France. La Trémouille s'en empara en 1488. Le prince de Dombes en fit le siège sous Henri IV. Enfin, Ancenis joua un rôle important pendant les guerres de la Vendée. Le 15 décembre 1793, le général Westermann y dispersa les restes d'une armée vendéenne. Ancenis est la patrie du publiciste Audiganne.

ANCERVILLE, ch.-lieu de canton (Meuse), arrond. et à 21 kilom. de Bar-le-Duc, près de la Marne ; 2.024 hab. Ch. de f. Est. — Le canton a 7 comm. et 11.129 hab.

ANCESTRAL, ALE (*cèss* — du vieux fr. *ancestre*) adj. Qui appartient aux ancêtres, aux siècles écoulés.

ANCÊTRES (du bas lat. *ancestor*, corrupt. du lat. *antecessor*, celui qui précède ; formé de *ante*, auparavant, et *cedere*, marcher) n. m. pl. Ceux de qui on descend ; les ascendants qui ont précédé le grand-père. On le dit surtout en parlant des maisons, des familles illustres : *Si tous vivez dans la mollesse et l'oisiveté, la gloire de* VOS ANCÊTRES *n'empêchera pas qu'on ne vous méprise*.

— Tous ceux qui nous ont précédés dans la vie, à quelque famille, à quelque nation qu'ils appartiennent.

— S'empl. quelquef. au singul., dans l'un et l'autre sens : *Un* ANCÊTRE *du duc régnant. Abraham est l'*ANCÊTRE *du peuple agriculteur qui doit partager la Judée entre ses douze tribus.* (Michelet.) ‖ Par ext. : *Shakspeare est l'*ANCÊTRE *dramatique de la société moderne.* (Alex. Dum.)

— Elliptiquem., *Collection d'ancêtres*, Collection de portraits d'ancêtres.

— SYN. **Ancêtres, aïeux, pères.** V. AÏEUX.

— SYN. **Ancêtre, devancier, prédécesseur.** Nous descendons de nos *ancêtres*. Quelquefois, cependant, *ancêtres* ne désigne que des hommes qui ont vécu il y a longtemps, sans indication de parenté : *Bossuet reproche aux protestants de faire des Vaudois leurs* ANCÊTRES. — *Prédécesseur* est plus noble que *devancier* : *Bossuet parle à Louis XIV de ses augustes* PRÉDÉCESSEURS, *et blâme Childéric et ses* DEVANCIERS. — D'un autre côté, on a plutôt des *prédécesseurs* dans un poste hiérarchisé, administratif, et des *devanciers* dans les carrières qu'on court de soi-même, après d'autres : *Un souverain, un prélat, un magistrat, des académiciens, ont des* PRÉDÉCESSEURS ; *des écrivains, des artistes de toute sorte ont des* DEVANCIERS.

— ANTON. **Descendants, postérité.**

— ENCYCL. Rel. *Culte des ancêtres*. C'est dans le culte des ancêtres que certains esprits ont vu le point de départ de l'évolution religieuse parmi les peuples païens. En quoi a consisté ce culte, personne ne l'a expliqué avec plus de lucidité que Fustel de Coulanges, dans la première partie de la *Cité antique* ; voici le résumé de ses idées :

Persuadées que l'être humain vivait dans le tombeau, que l'âme ne se séparait pas du corps et qu'elle demeurait fixée à cette partie du sol où les ossements étaient enterrés, les générations antiques ont pensé que les morts avaient besoin de nourriture et de breuvage, et ont considéré comme un devoir pour les vivants de satisfaire à ce

besoin. Dans l'Inde, en Grèce et en Italie, les premières populations ont envisagé les morts comme des êtres sacrés, menant une existence vague et indécise, invisibles, mais non immatériels, reclamant des mortels ce dont ils avaient besoin, et ne jouissant d'une existence bienheureuse que si les offrandes leur étaient régulièrement portées par les vivants. Le mort était-il négligé, il devenait un être malfaisant, tandis que l'ancêtre honoré par les siens devenait pour eux, par contre, un dieu tutélaire. Aussi eut-on, dès les premiers âges de l'humanité, peur des morts, leur adressa-t-on des prières, les adora-t-on, « avant de concevoir et d'adorer Indra ou Zeus ».

Etroitement associé au culte aussi ancien du foyer, le culte des morts se confondit avec lui et constitua la religion domestique des générations antiques, religion très rigide, dont le culte ne pouvait être rendu par chaque famille qu'aux morts qui lui appartenaient par le sang, et dans l'enceinte de la maison, secrètement, conformément à des rites déterminés qui variaient avec chaque famille. L'homme en vint ainsi à faire un dieu de l'ancêtre de qui il avait reçu l'étincelle de la vie qu'il transmettait lui-même à ses enfants.

Ce fut pour lui le premier dieu, le seul même, jusqu'au moment où il eut l'idée de la création, et parvint à concevoir l'existence d'une divinité supérieure, à laquelle il attribua la création du monde entier, et dont il adora les différentes émanations. Alors disparut peu à peu la religion, mais non le culte des ancêtres, dont les vestiges subsistent encore, en pleine époque historique, chez les peuples de l'antiquité classique.

Telle est la théorie de Fustel de Coulanges, et cette théorie est de l'histoire. Voilà pourquoi elle est en faveur dans le monde scientifique, qui a peine à admettre, au contraire, la restauration de l'évhémérisme tentée par Herbert Spencer, dans sa théorie du culte des ancêtres.

Ancêtres (LES), roman allemand de Gustave Freytag (1872-1881). L'auteur a voulu retracer l'histoire à la fois imaginaire et authentique d'une famille allemande à travers les âges. Eugène Sue avait déjà essayé cela chez nous, dans ses *Mystères du peuple*; le romancier allemand s'est aussi beaucoup inspiré des procédés de Walter Scott. Le dernier récit, enfin, *Autour d'une petite ville*, nous présente un tableau de l'Allemagne de 1805 à 1848, et passe pour être en partie une autobiographie du romancier.

L'idée de G. Freytag était ingénieuse, mais il n'a pas su donner assez de vie à ses personnages, qui ne sont guère que des figures symboliques.

ANCHE (du gr. *agchô*, je rétrécis) n. f. Lame élastique simple ou double, mise en vibration par l'impulsion de l'air, et dont les battements sont les agents du son dans certains instruments à vent, tels que le hautbois, la clarinette, le basson, etc.: *La glotte remplit les fonctions d'*ANCHE *dans le larynx, qui est un véritable instrument à vent.* (Nysten.)

— *Jeu d'anche* ou *à anche*, Jeu d'orgues dont les tuyaux sont munis d'anches.

— Anc. mar. *Anches d'une galère*, Les parties étroites d'une galère.

— Techn. Chacun des deux montants d'une *chèvre*, qui sont coupés en bec de flûte à leur partie supérieure. ‖ Petit conduit par lequel la farine coule dans la huche d'un moulin à blé.

— ENCYCL. Les instruments à *anche* simple sont les différentes espèces de clarinettes, ainsi que les saxophones, qui en dérivent. Leur anche est formée d'une languette de roseau qui, fixée sur le bec de l'instrument, produit ses vibrations en frémissant contre lui. Les instruments à anche double sont le hautbois, le cor anglais et le cor de basset qui sont ses dérivés; le basson, le sarrussophone et les différentes espèces de cornemuses. Ici, l'anche se compose de deux languettes de roseau très minces à leur extrémité, qui sont placées horizontalement l'une sur l'autre et fixées sur un petit tuyau de métal qui s'adapte à l'instrument; l'anche du basson, naturellement plus grande que celle du hautbois, se fixe non plus sur un tuyau spécial, mais sur ce qu'on appelle le bocal. La nature et l'intensité du son se trouvent modifiées par le plus ou moins de souffle que donne l'exécutant en pressant plus ou moins les languettes avec ses lèvres.

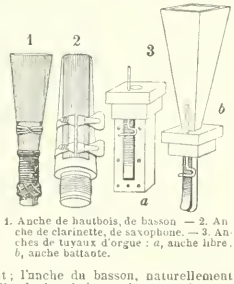

1. Anche de hautbois, de basson — 2. Anche de clarinette, de saxophone. — 3. Anches de tuyaux d'orgue : *a*, anche libre, *b*, anche battante.

L'orgue possède un certain nombre de jeux d'anches. Ce sont les plus brillants et ceux qui ont le plus d'éclat. Chacun d'eux a son nom particulier: bombarde, trompette, clairon, cromorne, voix humaine, hautbois, basson et musette. Les anches de l'orgue sont faites de laiton. On distingue d'ailleurs, pour l'orgue, deux sortes d'anches : d'une part l'anche libre, de l'autre l'anche battante, qui ferme entièrement l'ouverture du tuyau et qui vient frapper ses bords à chaque oscillation.

ANCHEAU ou **ANCHAU** (*cho*) n. m. Chez les mégissiers, Vase à détremper la chaux : ANCHEAU *devrait s'écrire enchaux, car l'ancheau est le vase où les mégissiers mettent les peaux en chaux.*

ANCHER v. a. Mettre une anche à un instrument : ANCHER *un jeu d'orgues.*

Anché, ée part. pass. du v. Ancher.

— Blas. Se dit des badelaires qui sont représentés avec la lame recourbée.

ANCHÈRES (Jean DE). V. SCHELANDRE (*Jean* DE).

ANCHERSEN (Jean-Pierre), historien et jurisconsulte danois, né à Ribe en 1700, mort en 1765. Il se distingua, comme érudit, par d'intéressantes publications : *Origines Danicæ* (1717); *De Suevis* (1746); *Jus publicum et feudale veteris Norvegiæ* (1736), etc.

ANCHIALÉ, ville de Thrace, sur le Pont-Euxin.

ANCHIALÉ, fille de Japet, un des géants qui se révoltèrent contre Jupiter. Elle donna son nom à une ville d'Asie Mineure : ANCHIALÉ, en Cilicie.

ANCHIC (*chik*) n. m. Bot. Syn. de ARACHIDE.

ANCHIÉTÉE (*ki* — de *Anchieta*, nom d'un missionnaire jésuite) n. f. Genre de plantes de la famille des violacées, tribu des violées, dont les fleurs irrégulières et hermaphrodites offrent la même organisation que celle de nos violettes. Ce sont des arbustes grimpants, originaires du Brésil, ou l'on considère souvent comme purgative la racine de l'espèce *anchietea salutaris.*

ANCHIÉTINE (*ki*) n. f. Principe purgatif, extrait de l'écorce de la racine d'anchiétée.

— ENCYCL. Pour la préparer, on réduit en bouillie l'écorce fraîche de l'*anchieta salutaris*; on laisse fermenter à l'air; on épuise par l'acide chlorhydrique et on précipite par l'ammoniaque. L'anchiétine cristallise en aiguilles jaunes, inodores, d'un goût désagréable, insolubles dans l'eau et l'éther, solubles dans l'alcool.

ANCHIETTA (le P. José D'), célèbre jésuite, apôtre du Brésil, né en 1533, mort en 1597. Envoyé vers 1558 au Brésil, il catéchisa les indigènes et leur fit conclure la paix avec les Portugais. Venu à Rio-Janeiro, il en fit expulser les Français (1567). Nommé provincial du Brésil, Anchietta fonda des écoles et fit élever nombre de monuments religieux, notamment l'église et l'hôpital de la Miséricorde, à Rio-Janeiro. Enfin, à l'âge de cinquante-deux ans, il fut nommé général de la Compagnie. Au cours de son apostolat, Anchieta a composé un poème : *la Vie de la sainte Vierge*, et des travaux historiques, linguistiques, etc., intéressants surtout pour l'histoire du Brésil.

ANCHIFLURE n. f. Nom donné par les tonneliers au trou produit par un ver à une douve de tonneau.

ANCHILOPS (*ki-lopss* — du gr. *agkhi*, proche, et *ôps*, œil) n. m. Petite tumeur située dans le grand angle de l'œil, au-devant ou à côté du sac lacrymal.

— ENCYCL. L'*anchilops* est situé au-devant ou à côté du sac lacrymal, et non à l'intérieur de ce sac : il peut simuler une tumeur lacrymale; il s'en distingue en ce que, si l'on presse sur la tumeur, il y a absence d'écoulement par les points lacrymaux. Il peut être *inflammatoire* ou *enkysté*. L'*anchilops inflammatoire* est un petit phlegmon rouge, douloureux, à marche aiguë, qui se termine par suppuration et qui cède à un traitement antiphlogistique. L'*anchilops enkysté* est une petite tumeur arrondie, dure, ordinairement indolente, qui se développe d'une manière insensible, et peut rester fort longtemps stationnaire. Quelquefois, l'anchilops s'ouvre seul et laisse soit une petite fistule, soit un petit ulcère appelé *xgilops*. V. ce mot.

ANCHILUS, peintre d'origine flamande, né à Anvers en 1688, mort près de Lyon en 1733, alors que, revenant de Londres, il se rendait à Rome. Imitateur de Teniers, Anchilus vécut, à dater de 1720, en Angleterre, où il acquit une certaine vogue.

ANCHIN, abbaye de bénédictins, fondée au XIe siècle dans une île de la Scarpe, près de Douai.

ANCH' IO SON PITTORE! Mots ital. qui signif. : *Et moi aussi, je suis peintre!* On raconte que le Corrège, jeune encore et tout à fait inconnu, proféra cette exclamation à la vue d'une peinture de Raphaël et dans le premier élan d'une noble ambition. Dans les applications que l'on en fait, c'est le cri spontané de l'âme tout à coup illuminée par le charme ressenti, par le beau perçu et par la vocation qui se révèle. Aussi modifie-t-on l'exclamation suivant les circonstances : *Anch' io son poeta*, etc.

ANCHIPODE (*ki* — du gr. *agkhipous, podos*; de *agkhi*, près, et *pous, podos*, pied) n. m. Genre de mammifères fossiles, des terrains tertiaires de l'Amérique du Nord.

ANCHIPPUS (*kip-puss* — du gr. *agkhi*, proche de, et *hippos*, cheval) n. m. Genre de mammifères engulés fossiles, des terrains pliocène et pléistocène de l'Amérique du Nord. Les *anchippus* ont succédé aux anchithériums, et sont très voisins des chevaux actuels.

ANCHISAURE (*ki* — du gr. *agkhi*, près de, et *sauros*, lézard) n. m. Genre de reptiles dinosauriens fossiles, de la période triasique.

ANCHISE, prince troyen, qui fut aimé de Vénus et en eut Enée. Lors de l'embrasement de Troie, il échappa à la mort, grâce à la piété filiale d'Enée, qui l'emporta sur ses épaules jusqu'aux vaisseaux. Virgile le fait mourir près de Drépane, en Sicile, avant l'embarquement d'Enée pour Carthage, et dit qu'il fut enseveli sur le mont Eryx.

ANCHISIADES. Se dit de tous les fils ou descendants d'Anchise. — *Un* ANCHISIADE.

ANCHITHÉRIUM (*ki, ont'*— du gr. *agkhi*, proche, et *thérion*, animal) n. m. Genre de mammifères fossiles, de la famille des équidés, apparus au cours de la période miocène.

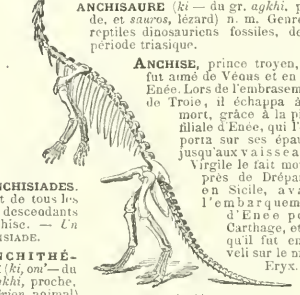
Anchisaure.

— ENCYCL. Ces mammifères sont caractérisés par leur pied tridactyle, composé d'un grand doigt médian, d'orteils latéraux assez forts et d'un rudiment du cinquième métatarsien au membre antérieur. Leur formule dentaire se rapproche beaucoup de celle des paléothériums.

ANCHOIS (*choi* — de l'esp. *anchovas*, même sens; selon d'autres, du basque *anchua*, sec) n. m. Ichtyol. Petit poisson du genre engraulis (*engraulis enchrasicolus*), habitant l'océan Atlantique et la Méditerranée.

— Art culin. L'anchois servi sur les tables quand il a été conservé dans la saumure ou dans l'huile : *Salade d'*ANCHOIS. ‖ *Beurre d'anchois*, Beurre qu'on a pétri avec des filets d'anchois, et qui sert à la fois de sauce et d'assaisonnement : *Filet de bœuf sauté au* BEURRE D'ANCHOIS.

— ENCYCL. Ichtyol. Le genre anchois (*engraulis*) appartient à la famille des clupéidés. On en connaît une trentaine d'espèces, répandues dans toutes les mers du globe, mais dont chacune paraît avoir son habitat distinct : *engraulis spinifer* (Guyane); *engraulis Mitchelli* (lac Pontchartrain), etc. L'anchois piquitinga (*engraulis Brownii*) paraît habiter toutes les mers du globe. Les *anchois* vivent en troupes nombreuses. C'est à la fin de l'hiver, dans les mois d'avril, mai et juin, que se fait la pêche. L'anchois est considéré comme un hors-d'œuvre; il passe pour exciter l'appétit et faciliter la digestion. On le sert cru et mariné, avec des œufs durs, ou frit, etc. Les Romains préparaient avec ce poisson, écrasé et cuit dans la saumure, une sauce très estimée, à laquelle ils ajoutaient du vinaigre, du persil haché, et qu'ils nommaient *garum*. C'est un peu la sauce aux anchois « *anchovy sauce* », des Anglais.

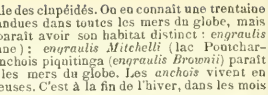
Anchois (de 0m,10 à 0m,12 de long).

ANCHOITE, ÉE adj. Se dit des sardines qui sont préparées à la manière des anchois.

ANCHOLIE (*ko* — du gr. *ana*, avec, et *cholê*, bile; et fig., tristesse) n. f. Anc. méd. Mélancolie.

— Bot. V. ANCOLIE.

ANCHOMÈNE (*ko*) ou **ANCHOMENUS** (*ko-mé-nuss*) [du gr. *agkhoménos*, étranglé] n. m. Genre d'insectes coléoptères carabiques, sous-famille des sphodrinés, renfermant un très grand nombre d'espèces habitant l'hémisphère boréal, fréquentant le bord des eaux, et ayant une coloration uniformément noire, rousse ou bronzée. Les anchomènes à teintes métalliques tranchées sont les agones. Une espèce très commune en France, *anchomenus prasinus*, est cependant verte, avec les élytres jaunâtres, veinées de bleu foncé. Syn. PLATYNUS.

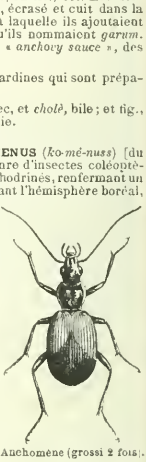
Anchomène (grossi 2 fois).

ANCHONIÉES (*ko*) n. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre *anchonium*. — *Une* ANCHONIÉE.

ANCHONIUM (*ko, om'* — mot lat. tiré du gr. *agkhoneios*, qui étrangle) n. m. Genre de crucifères raphanées, renfermant des herbes vivaces, glanduleuses ou tomenteuses, originaires de l'Orient.

ANCHORELLE (*ko* — du lat. *anchora*, ancre) n. f. Genre de crustacés copépodes parasites, famille des lernéopodidés, renfermant des formes dégradées, qui vivent fixées aux branchies des morues et des autres gades.

Anchorelle (gr. grossie).

ANCHUE n. f. Nom donné quelquefois à la trame de l'étoffe. (Très peu usité à présent.)

ANCHURUS, fils de Midas, roi de Phrygie. Il se précipita dans un gouffre qui venait de s'ouvrir à Célène, en Phrygie, par dévouement pour le bien public.

ANCHUSATE (*ku*) n. m. Sel produit par l'action de l'acide anchusique sur une base.

ANCHUSE (*ku* — lat. *anchusa*, du grec *agkhousa*, orcanette) n. f. Genre de plantes de la famille des borraginées, souvent désigné sous le nom de *buglosse*. V. BUGLOSSE et ORCANETTE.

ANCHUSÉES (*ku*) n. f. pl. Tribu de borraginées, dont la *buglosse* ou *anchuse* est le type. — *Une* ANCHUSÉE.

ANCHUSINE (*ku*) n. f. ou **ANCHUSIQUE** (*ku*) (ACIDE) n. m. Matière colorante d'un rouge foncé, non cristalline, que l'on extrait de la racine d'orcanette (*anchusa tinctoria*).

— ENCYCL. L'*anchusine*, appelée encore *orcanettine* et *acide anchusique*, est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, l'essence de térébenthine et les huiles grasses. Elle est employée dans la teinture et la parfumerie.

ANCIEN, IENNE (*in, èn* — rad. *an*; du lat. *ante*, auparavant, qui semble avoir donné naissance à un adjectif bas lat. *antianus*, qui a existé auparavant) adj. Qui existe depuis longtemps : *Famille* ANCIENNE. *Monument, meuble* ANCIEN.

— Qui ne subsiste plus, qui n'est plus en usage, en parlant des choses : *Les langues* ANCIENNES. *L'*ANCIENNE *monarchie.* ‖ Qui n'est plus en fonctions, qui n'exerce plus, en parlant des personnes : *Un* ANCIEN *préfet. Une* ANCIENNE *institutrice.* ‖ Qui est antérieur à d'autres dans des fonctions, une hiérarchie, une classe déterminée : *Moïse est le plus* ANCIEN *des historiens.* (Boss.) ‖ Que l'on a, que l'on possède depuis longtemps : *Un* ANCIEN *ami.* ‖ Se dit par opposition à *nouveau*, à *moderne* : *Les temps* ANCIENS. *L'*ANCIEN *et le Nouveau Testament.* ‖ Se dit de même en parlant des personnes : *Les* ANCIENS *philosophes.*

— Eaux et for. *Baliveau ancien*, Baliveau qui a au moins l'âge de trois coupes.

— Substantiv., en parlant de ceux qui ont vécu longtemps avant nous, et particulièrem. des écrivains grecs et latins : *Etudier, lire les* ANCIENS. *Nous avons des vertus que ne connaissaient pas les* ANCIENS. (E. Schérer.)

— Se dit de celui qui vous a précédé dans un travail, une charge, une fonction :

Tu reprends le sarrau du bouvier ou du pâtre
Et labours le champ qu'avait bêché l'*ancien*.
F. FABIÉ.

— Se dit aussi à l'Ecole polytechnique, à l'Ecole de Saint-Cyr, etc., pour désigner les élèves des premières promotions. ‖ S'empl. fam. en s'adressant à un vieillard, surtout à un vieux militaire : *Salut, mon* ANCIEN! ‖ C'est aussi le nom affectueux que les vieux militaires donnaient à Napoléon Ier : *Ah! si l'*ANCIEN *pouvait revenir!...*

— Dans l'Ecriture, *L'ancien des jours*, Dieu.

— Hist. Chez les Juifs, Titre, dignité qu'on donnait à des vieillards qui, formant un conseil, remplissaient les fonctions de chefs de villages, ou de chefs de tribus, ou même de chefs du peuple tout entier : *Les* ANCIENS *du*

peuple d'Israël, Titre que portaient les trente-six magistrats qui gouvernèrent Florence pendant la moitié du XIIIe siècle.
— Hist. ecclés. Dans la primitive Église, nom donné aux évêques et aux prêtres : *Les* ANCIENS. ‖ Chez les calvinistes, on désigne ainsi les membres du consistoire chargés, conjointement avec le pasteur, de veiller au culte et au maintien de la discipline.
— Prosod. En poésie, ce mot a le plus ordinairement deux syllabes ; cependant, de bons poètes l'ont fait de trois :

Ma famille est connue, ma race est *an-ci-enne*. RÉGNIER.
J'ai au tout ce détail d'un *an-ci-en* valet. CORNEILLE.
Nous devons l'apologie à *l'an-ci-en-ne* Grèce. LA FONTAINE.

— SYN. **Ancien, antique, vieux.** *Vieux* est opposé à *jeune*. *Ancien* est opposé à *moderne*. On appelle *vieux* des hommes ou des objets qui vivent encore, quoiqu'ils existent depuis longtemps, et *anciennes* des choses qui existaient avant l'époque présente. *Antique* désigne une grande ancienneté. Il se dit, par exagération, d'une personne ou d'une chose très vieille, ou même qui n'est plus de mode ou de saison. De plus, *antique* a plus de noblesse.
— ANTON. **Contemporain, moderne, nouveau, présent** ou **actuel, récent.**

Ancien régime (L') **et la Révolution,** par Alexis de Tocqueville (Paris, 1856).
L'auteur cherche à montrer que la Révolution a moins innové, sous quelques rapports, qu'on ne le suppose généralement. Si radicale par certains côtés, elle n'a été à la longue, par certains autres, qu'une imitation exagérée de l'ancien régime, dont la centralisation administrative est la cause de plusieurs des caractères présentés par la Révolution, de l'esprit d'égalité, par exemple. Extension toujours croissante de la centralisation, déchéance toujours croissante de l'aristocratie, voilà les deux grands faits corrélatifs par lesquels Tocqueville explique le rôle que joue dans la Révolution la passion de l'égalité. A côté de cette passion profonde et venant de loin, on voit, un peu avant 1789, se développer la passion de la liberté, moins enracinée que l'autre. A l'entrée de la Révolution, ces deux passions se mêlent et se confondent un moment, s'échauffent au contact l'une de l'autre, et enflamment enfin à la fois tout le cœur de la France. Plus tard, tandis que l'esprit de liberté se décourage et s'languit au milieu de l'anarchie et de la dictature populaire, la centralisation est restaurée ; les habitudes, les mœurs, les idées qu'elle a fait naître de longue date concourent à faciliter sa résurrection et à rendre plus difficile la pratique des institutions libres.
Un chapitre très original de l'ouvrage est celui où l'auteur montre comment l'absence de liberté politique, jointe à une grande liberté littéraire et philosophique, livra aux écrivains français, vers le milieu du XVIIIe siècle, le gouvernement des esprits. A cette circonstance surtout, si nouvelle dans l'histoire : toute l'éducation politique d'un peuple entièrement faite par des gens de lettres, se doit attribuer le radicalisme de la Révolution française.

Ancien Testament. V. BIBLE.

Anciens (CONSEIL DES). La Constitution de l'an III, votée par la Convention pour remplacer la Constitution inapplicable et inappliquée de 1793, divisait, par application de la théorie anglaise des deux Chambres, le pouvoir législatif en deux assemblées, qui composaient le *Corps législatif*. La première, de cinq cents membres, devait proposer la loi ; la seconde, de deux cent cinquante membres, devait la voter. On donna à ces deux assemblées les noms respectifs de *Conseil des Cinq-Cents* et de *Conseil des Anciens*.
Pour enrayer les progrès du royalisme, qui inspiraient de vives inquiétudes aux partisans de la Révolution, la Convention décréta, le 5 et le 13 fructidor an III (22 et 30 août 1795), que, pour la mise en vigueur de la nouvelle Constitution, les deux tiers de ses membres, c'est-à-dire cinq cents, entreraient dans le Corps législatif. Cette décision, ratifiée, comme la Constitution même, par les assemblées primaires, fut la cause ou le prétexte de l'insurrection royaliste des 12 et 13 vendémiaire.
Quelques jours après son installation, le Conseil des Anciens procéda, conformément à la Constitution, à la nomination des cinq membres qui devaient composer le *Directoire*, sur une liste de cinquante candidats présentés par le Conseil des Cinq-Cents.
Cette assemblée approuvait, sans les modifier, ou rejetait purement et simplement, après trois lectures à cinq jours d'intervalle chacune, les *résolutions* du Conseil des Cinq-Cents, qui ne devenaient des *lois* qu'après son acceptation, et qui, repoussées, ne pouvaient être présentées de nouveau avant un an.
Ses membres recevaient une indemnité de 23 francs par jour. Les deux Conseils devaient se renouveler par tiers chaque année. Ces renouvellements partiels changèrent la majorité et amenèrent, lors du deuxième renouvellement, celui de l'an V, aux Anciens comme aux Cinq-Cents, les partisans avoués de Louis XVIII et des princes. Le Directoire prévint les complots dont il était enveloppé par le coup d'Etat du 18 fructidor à la suite duquel furent proscrits onze membres du Conseil des Anciens. Pouvoir conservateur et pondérateur, ce conseil, au moins en partie, servit cependant de point d'appui et en quelque sorte d'instrument à Bonaparte pour l'exécution du coup d'Etat du 18 brumaire, qui mit fin à son existence même, après une durée de quatre ans. Mais ses membres entrèrent en foule au Sénat, dans les assemblées politiques du Consulat et dans les fonctions publiques.

Anciens et des modernes (QUERELLE DES). Cette querelle fameuse, qui a rempli en France la fin du XVIIe siècle et le commencement du XVIIIe, débuta en Italie, où Tassoni, voulant protester contre la prééminence généralement accordée aux anciens, émit l'opinion que l'Italie, à elle seule, pouvait parfaitement leur opposer Pétrarque, Dante, Boccace, Arioste et le Tasse. Ce cri d'affranchissement traversa les Alpes et trouva de l'écho en France ; Boisrobert, qui connaissait les travaux de Tassoni, soutint la même thèse en France, et ne craignit pas de commencer devant l'Académie le procès d'Homère, procès poursuivi par Desmarets. Mais le débat ne prit les formes acerbes et les proportions qui l'ont rendu si célèbre que le jour où Charles Perrault et Fontenelle, défenseurs des modernes, Boileau et Racine, champions de l'antiquité, entraînèrent à leur suite toute la littérature de l'époque et la partagèrent en deux camps. La querelle se ranima quelques années après, avec plus d'ardeur que jamais, entre Mme Dacier, la traductrice d'Homère, et Lamotte.
Un grand nombre de célébrités se mêlèrent à cette seconde phase de la lutte, que l'intervention de Fénelon lui-même ne put terminer ; il ne fallut pas moins que la prépondérance toute-puissante de Voltaire pour étouffer définitivement le débat, vers le milieu du XVIIIe siècle.
Les principaux ouvrages auxquels donna lieu la « querelle des anciens et des modernes » sont : la *Digression sur les Anciens et les Modernes*, par Fontenelle (1688) ; les *Parallèles des Anciens et des Modernes*, par Charles Perrault, ouvrage considérable, formant quatre volumes, qui parurent de 1688 à 1698 ; *Discours sur Homère*, par Lamotte, en tête de sa traduction de l'*Iliade* en vers (1714), et, du même : *Réflexions sur la critique* (1715) ; *Des causes de la corruption du goût*, par Mme Dacier, virulent factum contre Lamotte ; *Hamère vengé*, autre violente satire dirigée contre Lamotte par Gacon. Hippolyte Rigault a brillamment et savamment résumé tout le débat dans son *Histoire de la querelle des Anciens et des Modernes* (1856).

ANCIENNEMENT (rad. *ancien*) adv. Autrefois, dans les siècles passés : *Loi* ANCIENNEMENT *établie*.
— SYN. **Anciennement, autrefois, jadis.** *Anciennement* sert à rappeler ce qui se faisait dans l'antiquité, ou au moins dans des siècles déjà éloignés de nous. *Autrefois* s'emploie quand on veut marquer un contraste entre le passé et le présent. *Jadis* est un terme qui semble exprimer un contraste entre le passé et le présent.
— ANTON. **Actuellement, aujourd'hui, dernièrement, naguère, fraîchement, nouvellement, récemment.**

ANCIENNETÉ n. f. Qualité, état de ce qui est ancien : *L'*ANCIENNETÉ *d'un édifice, d'une coutume*. ‖ Chose antique, qui appartient à l'antiquité : *Une* ANCIENNETÉ *de grand prix*. ‖ Antiquité d'origine, en parlant d'une maison illustre : *L'*ANCIENNETÉ *des maisons est une marque de leur noblesse*. (Bouhours). ‖ Priorité de réception dans une compagnie, dans un corps ; longue durée de service : *Au lieu de Kléber, au lieu de Desaix, c'est Menou qui était devenu général en chef par droit d'*ANCIENNETÉ. (Thiers.)
— **De toute ancienneté,** loc. adv. Depuis les temps les plus reculés.
— ANTON. **Actualité, nouveauté.**

ANCILE (lat. *ancile*) n. m. Bouclier que le roi Numa prétendait être tombé du ciel, et auquel, selon la légende, était attaché le sort de Rome. Pour le dérober aux recherches, Numa en fit fabriquer onze autres exactement semblables, et en confia la garde à la confrérie des *saliens*.

ANCILLAIRE (*sil-lèr'* — du lat. *ancilla*, servante) adj. Qui a rapport aux servantes : *Ménage reproche à La Fontaine ses amours* ANCILLAIRES. (Sainte-Beuve.)
— Chim. *Opérations ancillaires*. Opérations faites avant ou pendant la leçon par les préparateurs.

Ancillaire (réduit de moitié).

ANCILLAIRE (*sil-lèr'*) n. m. Genre de mollusques gastropodes, famille des olividés, à coquille ouivalve et allongée.

ANCILLE (*sil'* — lat. *ancilla*, même sens) n. f. Servante. (Vieux mot.)

ANCILLON (David), pasteur français, né à Metz en 1617, mort à Berlin en 1692. Il se retira à Berlin après la révocation de l'édit de Nantes, et publia plusieurs écrits de controverse. — Son fils CHARLES, né à Metz en 1659, mort à Berlin en 1715, devint conseiller du roi de Prusse et juge supérieur des tribunaux des émigrés. On a de lui divers écrits contre la révocation de l'édit de Nantes, *l'Etablissement des Français réfugiés dans les États de Brandebourg* (1690), etc. — JEAN-PIERRE-FRÉDÉRIC, arrière-petit-fils du précédent, né à Berlin en 1766, mort dans cette ville en 1837, fut ministre de l'Eglise française réformée de Berlin. En 1803, son *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe* lui ouvrit les portes de l'Académie. Chargé de l'éducation du prince royal en 1806, il l'accompagna en France en 1814, et devint, en 1831, secrétaire d'Etat des affaires étrangères.

ANCINE n. m. Genre de crustacés isopodes, famille des sphéromidés, renfermant des espèces marines habitant les mers du nord.

ANCIPITÉ, ÉE (du lat. *anceps, ancipitis*, à deux tranchants) adj. En T. de bot., se dit de tout support comprimé, qui présente deux bords tranchants.

ANCISTROCARPE (*siss* — du gr. *agkistron*, crochet, et *karpos*, fruit) n. m. Genre de tiliacées, renfermant des arbres ou arbustes de l'Afrique tropicale occidentale, dont les fruits sont recouverts de piquants crochus.

ANCISTROCÈRE (*siss* — du gr. *agkistron*, crochet, et *kéras*, corne) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des euménidés, renfermant des odynères dont les nombreuses espèces sont répandues sur tout le globe. Les mâles ont les antennes terminées en crochet. L'*ancistrocerus parietum*, ou odynère des murs, est commun en France.

Ancistrocère (gr. naturelle).

ANCISTROÏDE (*siss* — du gr. *agkistron*, crochet, et *eidos*, forme) adj. Qui ressemble à un crochet.

ANCISTROLOBE (*siss* — du gr. *agkistron*, crochet, et *lobos*, cosse) n. m. Genre de plantes de la famille des hypéricinées. Syn. de CRATOXYLON.

ANCISTROSOME (*siss* — du gr. *agkistron*, crochet, et *sôma*, corps) n. m. Genre de coléoptères lamellicornes, famille des mélolonthidés, renfermant des formes américaines du sud. L'espèce type, *ancistrosoma Klugii*, habite le Pérou.

Ancistrosome (réd. de moitié).

ANCKARSTROEM (Jean-Jacques), gentilhomme suédois, né en 1759, mort en 1792. Passionné pour les privilèges de la noblesse, il haïssait Gustave III, qui avait ruiné le pouvoir des grands. Il entra dans un complot, fut désigné par le sort pour frapper et, dans la nuit du 16 mars 1792, au milieu d'un bal masqué, tira sur le roi un coup de pistolet qui entraîna la mort du souverain. Arrêté le surlendemain, il fut jugé, mis à la torture, condamné à être battu de verges pendant trois jours, puis décapité, après avoir vu trancher sa main droite. Il refusa de nommer ses complices, et subit son supplice avec le plus grand courage.

ANCKARSWŒRD (Charles-Henri, comte D'), homme politique suédois, né en 1742 à Svéaborg, mort en 1865. En 1809, il concourut à la révolution qui mit fin au règne de la maison de Wasa, et fit partie, en 1813, de l'état-major de Bernadotte. Ayant blâmé le roi de s'être joint à la coalition contre la France, il tomba en disgrâce. Elu membre de la Diète en 1817, il devint le chef de l'opposition, puis donna sa démission, et justifia sa conduite dans un écrit intitulé : *Principes politiques* (1833). Elu de nouveau en 1839, il redevint l'adversaire opiniâtre des prérogatives de la couronne.

ANCLABRE (lat. *anclabris*) n. m. Petite table sur laquelle on déposait les menus objets servant aux sacrifices, et qui répond à la *crédence* des églises catholiques.

ANCLAM ou **ANKLAM,** ville de Prusse (Poméranie), ch.-l. du cercle de ce nom, sur le fleuve côtier la Peene, qui se jette dans la Baltique en face de l'île d'Usedom ; 12.900 hab. Commerce important, fabrique de drap, de toile, de tabac. — Pop. du *cercle d'Anclam* : 30.700 hab.

ANCOBRA, fl. côtier de la colonie anglaise de la Côte d'Or (Guinée), se jetant dans le golfe de Guinée. Il arrose le marais important d'Akrepong.

ANCŒUR n. m. Enflure que les bêtes à cornes éprouvent quelquefois au flanc. ‖ On la nomme aussi AVANT-CŒUR ou MAL DE FANON. V. PÉRICARDITE.

ANCOLIE du lat. *aquilegia*, même sens) n. f. Bot. Genre de renonculacées, tribu des aquilégiées, caractérisé par un calice à cinq sépales pétaloïdes, une corolle à cinq pétales bilabiés et prolongés par leur extrémité inférieure en autant d'éperons ; un grand nombre d'étamines ; cinq pistils qui deviennent autant de follicules.
— ENCYCL. Bot. Les *ancolies* sont des plantes herbacées et vivaces, qui sont originaires des régions tempérées de l'hémisphère boréal de l'ancien et du nouveau monde. On cultive dans nos jardins, dans les lieux ombreux et humides, l'*ancolie vulgaire*, qu'on appelle aussi *aiglantine, colombine* ou *gants de Notre-Dame* ; l'*ancolie des Alpes* ; l'*ancolie de Sibérie*, et l'*ancolie du Canada*.

Ancolie (botan.).

L'*ancolie vulgaire* fournit à la médecine un médicament qui doit être manié avec beaucoup de prudence.
— Blas. Fleur de fantaisie, comportant trois pétales, une tige et des feuilles. Suivant la nature de sa tige et de son feuillage, elle est dite *tigée* ou *feuillée* de... Il arrive parfois que l'ancolie est d'azur et que sa tige et ses feuilles sont de sinople ; il faut le désigner et dire : d'argent, ou d'or, à l'ancolie d'azur tigée et feuillée de sinople. ‖ Comme élément décoratif au moyen âge, l'ancolie apparaît figurée au naturel ; c'est alors cette plante du genre *aquilegia*, vulgairement nommée *gant de Notre-Dame* ; sa corolle sert de modèle pour des gobelets au XIVe siècle, et ces gobelets sont dits *à façon d'ancolie*.

Ancolie (blas.).

— Littér. Les poètes prennent souvent l'*ancolie* comme symbole de la tristesse :

Nodier, jeune vieillard, poète de la prose,
Qui mêle sur son front l'*ancolie* à la rose.
BARTHÉLEMY.

ANCON n. m. Se dit de certaines choses qui sont en forme de coude.
— Anat. Courbure du bras, le coude en avant, ou pointe du coude sur laquelle on s'appuie.
— Archit. Sorte de corbeau ou de console qui soutient une corniche.
— Mécan. Bras d'une catapulte. (Vieux.)

ANCON n. m. et adj. Race de moutons particulière à l'Angleterre : *Un* ANCON. *Les* ANCONS. *La race* ANCON.

ANCON, ville du Pérou (dép. d'Ayachuco), dans la haute vallée de l'Apurimac, à l'E. d'Ayachuco (autref. *Huamanga*). Cette petite ville est connue comme une des nécropoles où ont été jusqu'à présent le mieux étudiés les vestiges des anciennes civilisations du Pérou.
— BIBLIOGR. : Ber, *Populations préhistoriques d'Ancon* (Paris, 1875).

ANCONA (Alessandro D'), littérateur italien, né à Pise en 1835. Il prit une part active au mouvement qui prépara l'unité de l'Italie, devint en 1859, directeur du journal *la Nazione*, et reçut, en 1860, une chaire de littérature à l'université de Pise. Outre la publication d'un grand nombre de textes, on doit à d'Ancona : *les Représentations dramatiques sacrées aux* XIVe, XVe *et* XVIe *siècles* (Florence, 1872) ; *le Maître de Pétrarque* (1874) ; *les Précurseurs de Dante* (1874) ; *les Origines du théâtre en Italie* (1877) ; *la Poésie populaire en Italie* (1878 ; *Études sur la littérature italienne des premiers siècles* (1884), etc.

ANCONAGRE (du gr. *agkôn*, coude, et *agra*, prise) n. f. Douleur due à la goutte, localisée à l'articulation du coude.

ANCÔNE, ville et port de mer du roy. d'Italie, sur l'Adriatique, ancien ch.-l. de la province pontificale du même nom. Pop. : 48.570 hab. (*Ancônais* ou *Ancônitains*.)
— Pop. du district d'Ancône : 267.340 hab.
Ce port, de forme circulaire, un des plus beaux de l'Italie, est défendu par plusieurs forts, et les hauteurs extérieures qui dominent la ville sont fortifiées. La citadelle qui commande la ville fut bâtie au XVIe siècle, après la

soumission d'Ancône au saint-siège. Les églises sont nombreuses. La cathédrale, la petite collégiale *Santa-Maria della Piazza*, l'église *Saint-François della Scala*, etc., sont intéressantes à divers titres.

Ancône s'élève dans une contrée fertile, au climat salubre; ses femmes sont reconnues pour les plus belles de l'Italie. Cette ville trafique surtout avec l'Angleterre, la Dalmatie et l'Istrie; quant à son commerce avec le Levant, il a beaucoup diminué.

— *Histoire.* Quelle que soit l'origine d'Ancône, il est certain que les Romains, après les guerres contre les Samnites, en firent une de leurs principales stations navales dans l'Adriatique. Trajan fit agrandir le port et construire un des môles qui le protégent. Sous les empereurs byzantins, Ancône fut l'une des principales cités de l'exarchat de Ravenne. Quand elle fut tombée au pouvoir des Lombards, Agilulfe y plaça pour gouverneur un marquis, d'où vient la dénomination de Marche d'Ancône, corruption du mot *marquisat* (marchesato.) Au moyen âge, cette cité se gouverna en république, sous la protection des papes, jusqu'en 1532, époque où Clément VII l'incorpora aux États de l'Église. Elle y demeura jusqu'en 1860, sauf en 1797, où, après sa prise par le général Victor, elle fut un instant le siège d'une république indépendante. Le traité de Tolentino la céda à la France. Le général Monnier y soutint, en 1799, un glorieux siège, qui se termina par une capitulation des plus honorables. Redevenue ville pontificale, Ancône fut occupée, de 1832 à 1838, par les troupes françaises, sur l'ordre de Casimir-Perier, inquiet des menées ambitieuses de l'Autriche. La flotte italienne s'en empara le 29 septembre 1860, malgré la résistance des troupes pontificales, commandées par Lamoricière.

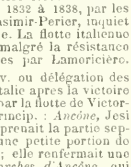
Armes d'Ancône.

ANCÔNE (PROVINCE D'), anc. prov. ou délégation des États de l'Église, annexée au roy. d'Italie après la victoire de Castelfidardo et la prise d'Ancône par la flotte de Victor-Emmanuel; 176.000 hab. — Villes princip. : *Ancône*, Jesi et Osimo. La province d'Ancône comprenait la partie septentrionale de l'ancien *Picenum*, et une petite portion de l'*Ombrie* que séparait l'Œsis (Esino); elle renfermait une partie seulement des anciennes *Marches d'Ancône*, qui s'étendaient entre le duché d'Urbin au N. et les Marches de Fermo au S.

ANCONÉ (du gr. *agkôn*, coude, olécrane) n. m. et adj. Muscle de la région postérieure et supérieure de l'avant-bras, s'insérant à la partie inférieure et interne de l'épicondyle, au côté externe de l'olécrane et sur une petite surface triangulaire limitée en arrière par le bord postérieur du cubitus. Il est extenseur de l'avant-bras sur le bras. Autrefois, on distinguait quatre muscles *anconés* : le grand, l'externe, l'interne et le petit. Les trois premiers ne sont autre chose que le *triceps brachial*. Le quatrième seul a gardé le nom de *anconé*. C'est le muscle *épicondylo-cubital* de Chaussier.

ANCONOCACE (du gr. *agkôn*, *ônos*, coude, et *kakos*, malade) n. f. Arthrite du coude.

ANCORNÉ, ÉE (rad. *corne*) adj. En T. de blas., se dit du sabot du cheval, de la corne du bœuf, du taureau, etc., quand ce sabot ou cette corne est d'un autre émail que le corps.

ANCRAGE n. m. Mar. Lieu où un navire peut jeter l'ancre. On ne se sert plus que du mot MOUILLAGE.)

— *Droit d'ancrage*, Droit payé par les navires pour avoir le droit de mouiller l'ancre et de séjourner dans certains ports, rades, etc. Le droit d'ancrage est fixé par les règlements locaux et dépend du tonnage du navire.

— Constr. Système d'attache des extrémités des poutres en fer sur les murs qui les supportent.

Ancrages pour solives de planchers. — A, plan; B, élévation.

ANCRAMITE n. f. Minér. Variété magnétifère de sulfate de zinc.

— Ichtyol. Nom d'un poisson du genre spare.

ANCRE (du lat. *anchora*) n. f. Mar. Pièce en fer forgé, de forme variable et de grand poids, servant à tenir les bâtiments fixés sur le fond par l'intermédiaire d'une chaîne qui part des bittes du navire et va à l'organeau de l'ancre. Pour les petites ancres, la chaîne est souvent remplacée par une haussière.

— *Jeter l'ancre* ou *mouiller* consiste à laisser tomber l'ancre en filant la chaîne à l'endroit où on veut fixer le bâtiment. Quand l'ancre prend sur le fond, on dit qu'elle *mord*. Quand elle ne prend pas, elle *chasse*, ou le navire *chasse sur son ancre*. ‖ *Être à l'ancre*, Rester au mouillage, retenu par son ancre. ‖ *Lever l'ancre*, Faire effort sur la chaîne de l'ancre pour la redresser ou la mettre à pic; lui faire quitter le fond ou la déraper et la mettre à poste. ‖ *L'ancre est surjalée* quand la chaîne est prise sur le *jas*; *surpatée* quand la chaîne est engagée sur les *pattes*; *claire* quand elle remonte du fond dans la position normale. ‖ On a mis l'*ancre à poste* quand elle est placée sur son mouilleur au moyen du capon et de la traversière. Sur les fonds de gravier, l'ancre prend mal; sur fond de roche, on s'expose à ne pouvoir déraper et à briser les pattes si l'on agit avec trop de force sur le cabestan.

— Les traverses de la vie étant souvent comparées aux agitations de la mer, le mot *ancre* est entré dans plusieurs locutions proverbiales : *Jeter l'ancre dans un lieu*, S'y établir, s'y fixer. ‖ *Mieux vaut couper la corde de l'ancre que perdre le temps à la délier*, Dans les circonstances difficiles, il faut employer les moyens énergiques. ‖ *Jeter la dernière ancre*, Tenter un dernier effort, dans une situation désespérée. ‖ *N'être amarré que sur une ancre*, Se trouver dans une position peu solide, peu stable.

— Fig. Ce qui affermit, ce qui rend stable, solide : *Une famille vertueuse est un vaisseau tenu dans la tempête par deux* ANCRES : *la religion et les mœurs*. (Montesq.)

— Constr. Barre de fer en forme d'S ou de T, que l'on fait passer dans l'œil d'un tirant, pour soutenir un mur, maintenir un tuyau de cheminée, retenir l'écartement de la poussée d'une voûte : *L'*ANCRE *est apparente, ou noyée dans l'épaisseur du mur.*

— Iconogr. L'*ancre* a toujours été considérée comme un symbole de fermeté et de tranquillité. On la donne à l'espérance personnifiée, pour marquer que cette vertu nous soutient dans le malheur. (Ce symbole se retrouve sur les monuments des premiers chrétiens.)

— Métrol. V. ANKER.

— Numism. Signe symbolique employé sur les monnaies de plusieurs États ou villes maritimes. ‖ Sert aussi, dans les cartes géographiques aussi bien que sur les médailles, à indiquer les victoires navales.

— Paléogr. *Ancre supérieure*, Ancre dont le corps est tourné en haut (ce signe indique un passage important). ‖ *Ancre inférieure*, Ancre dont le corps est tourné en bas (signe indiquant un passage inconvenant, obscène).

— ENCYCL. Mar. L'*ancre* présente les parties suivantes : A, le *jas* ou *joal* en bois de deux pièces; — B, la *tige* ou *verge* avec son *carré* H pour l'empêcher de tourner dans le jas; — C, les *bras* terminés par les *pattes* E, composées du *bec* F et des *oreilles* G; — D, le *diamant*; — O, l'*organeau*.

Ancre de bossoir.

Quand le jas est en fer, il n'y a pas de carré à la verge, mais cette verge est renflée pour laisser passer le jas qui est arrêté par une embase B et maintenu à poste par une clavette C, écartée de la verge par une rondelle (*r*). Lorsqu'on mouille l'ancre, le jas étant perpendiculaire aux pattes et arrondi à ses deux extrémités, une des pattes est obligée de pénétrer par le bec dans le fond où elle s'arc-boute en retenant le navire; le jas se met alors à plat sur le fond.

Jas de fer. — A, coupe de la verge.

La sécurité du navire au mouillage dépend de la solidité de ses ancres; aussi on prend un soin tout particulier de leur confection et on s'attache à donner à la verge et aux pattes toute la résistance possible en se servant de fer forgé, qu'on soumet après le travail à des épreuves nombreuses de résistance. Le nombre des ancres varie avec chaque navire; néanmoins, sur les navires de guerre, on s'attache à mettre à bord un armement semblable qui consiste en deux ancres de bossoir placées à l'avant, aux bossoirs tribord et bâbord, destinées au service courant, toujours prêtes à être employées, et reposant sur un appareil spécial appelé *mouilleur*. Les ancres sont tenues au moyen de chaînes capelées sur les tenons appelés *doigts du mouilleur*. En coupant l'aiguilletage du levier, le mouilleur bascule et l'ancre tombe. — Sur l'arrière des ancres de bossoir, dans les haubans de misaine ou par leur travers, sont placées les *ancres de veille*, qu'on ne dispose qu'en cas de mauvais temps, ou quand on a perdu une ancre de bossoir. Enfin, toujours à l'avant, l'*ancre de grand panneau* ou *de miséricorde*, placée contre un panneau, les pattes reposant sur le pont par le bec, et qu'on mettrait à poste si l'on avait perdu les deux ancres d'un même bord. Souvent aussi, on met à l'arrière, à poste fixe, deux ancres à jet de fort échantillon, destinées soit à être mouillées par l'arrière dans un chenal ou un canal, soit à embosser le navire. Ces ancres doivent être embarquées dans la chaloupe, ou être prises en cravate à l'arrière, pour qu'on puisse plus aisément les mouiller à la position désignée.

Les ancres affectent diverses formes : l'ancre la plus usitée en France, dans la marine de l'État, est l'ancre avec jas en bois ou en fer : c'est le type dit « ancre de bossoir »; mais souvent, pour réduire la place occupée par les ancres à l'intérieur, ou pour d'autres motifs, les marines étrangères ou le commerce ont employé d'autres modèles et d'autres systèmes.

L'ancre de l'amirauté anglaise est à bras plus courts et plus robustes que ceux de l'ancre française : leur forme est très arrondie. Elle pénètre bien dans le fond, mais a les pattes trop courtes pour bien résister dans les fonds mous. L'ancre Trotman-Porter, à bras articulés autour du diamant, est commode pour les ports de commerce, en ce sens qu'elle ne présente aucun point saillant sur le fond où se puissent accrocher les chaînes et les amarres, mais le boulon axe est un point de rupture fréquent, et on ne peut la draguer si elle s'accroche trop fortement. L'ancre Martin, avec ou sans jas, dont les bras et le jas sont parallèles, a les bras mobiles dans un renfort du diamant. Elle est solide, mais exposée à se gommer et à ne pouvoir crocher sur le fond. Elle est très usitée sur les paquebots, car elle rentre dans les écubiers et évite les manœuvres, toujours longues et ennuyeuses, du capon et de la traversière. L'ancre Marrel-Risbec est semblable à la précédente, mais plus robuste des bras et de formes plus renflées. Cette ancre semble devoir mieux se fixer sur le fond, bien que sa tenue ne soit pas plus assurée que celle des ancres Martin.

— *Ancre de corps mort*, Grosse ancre n'ayant qu'une patte et portant à la place de l'autre un organeau de manœuvre destiné à recevoir les chaînes de l'ancre d'empennelage.

— *Ancre à jet*, Petite ancre pour embossage destinée à être mouillée ou à servir aux petites embarcations, torpilleurs, etc. Le jas est en fer et peut se rabattre le long de la verge.

— *Ancre de cape*. C'est un appareil de fortune, destiné à maintenir les petits navires debout à la lame pendant un gros temps.

Quand on mouille deux ancres ou affourchant, elles sont appelées en rivière « ancre de jusant » et « ancre de flot ». Dans une rade, on dit « ancre de terre » pour le jusant, « ancre du large » pour le flot.

On mouille deux ancres *en barbe*, quand on les laisse tomber en même temps de chaque bord. On mouille *en plomb de sonde*, une ancre étant déjà mouillée, quand on en laisse tomber une autre à l'aplomb de l'écubier. On appelle « empenneler une ancre », la réunir à une autre plus petite pour augmenter la résistance sur le fond. Les petites embarcations, au lieu d'une ancre, se servent du grappin. Les pêcheurs se tiennent sur une pierre attachée à une corde, et de nos jours, les marins des pays de l'extrême Orient ont conservé une disposition différente de la

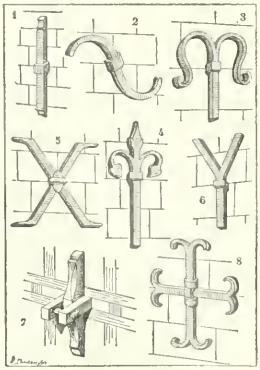

Ancres en fer apparentes en formes : 1, d'un I; 2, d'un S; 3, d'un M; 4, d'un rinceau; 5, d'un X; 6, d'un Y; 8, d'une croix; 7, ancre en bois reliant les solives en bois des planchers avec les salières.

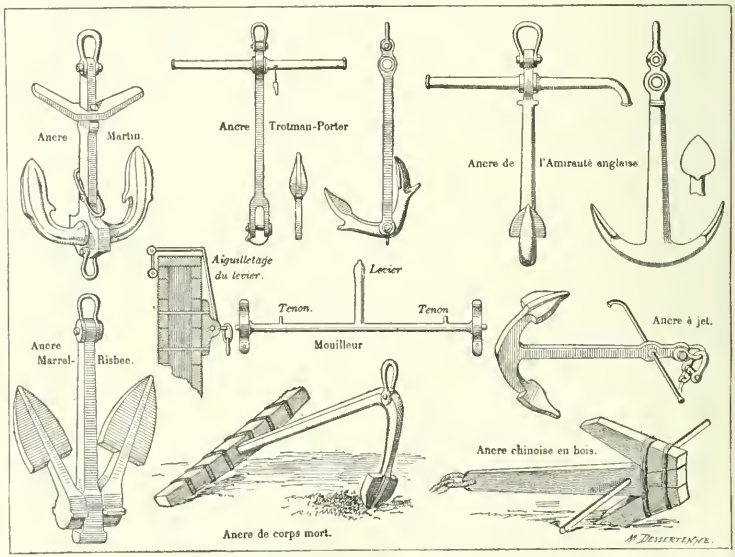

nôtre. Leurs ancros sont en bois ou fer et le jas, perpendiculaire aux bras, est attaché à la croisure de ces bras et de la verge. Quand l'ancre est en bois dur, elle se compose de trois morceaux : la verge et les deux bras, réunis par de forts amarrages en rotin, et une grosse pierre ronde est attachée contre les bras et le jas, pour la faire couler au fond. Qu'elles soient en bois ou en fer, c'est ainsi qu'on les trouve disposées à bord de toutes les jonques de mer chinoises et annamites.

ANCRE (le maréchal d'). V. CONCINI.

ANCRE (Léonore GALIGAI, maréchale d'). V. GALIGAI.

Ancre (LA MARÉCHALE D'), drame d'Alfred de Vigny. V. MARÉCHALE D'ANCRE (*la*).

ANCRER v. n. Jeter l'ancre, fixer un navire sur le fond de la mer au moyen d'ancres :

Ils abordent sans peur, ils *ancrent*, ils descendent.
CORNEILLE.

‖ On dit plus ordinairement MOUILLER.

— v. a. Constr. Attacher avec une ancre : ANCRER *une cheminée*.

— Fig. Consolider, affermir : *La contradiction nous* ANCRE *dans nos convictions.*

Ancré. Blas. Se dit des croix et des sautoirs ou de toutes autres pièces quand leurs extrémités sont terminées par deux pointes recourbées, analogues aux becs des ancres.

S'ancrer, v. pr. Être retenu par une ancre : *Ce mur penche du côté du nord ; il doit* S'ANCRER *du côté du midi.* ‖ Mouiller. (Vieux.)

— Par ext. S'attacher fortement à : *Le vacca* S'ANCRE *et se cramponne à la terre par cent bras partis de sa tige.*

— Fig. S'affermir, se consolider : *La vanité* S'ANCRE *facilement dans les pauvres têtes.*

ANCRESSE (BAIE DE L'), baie située au N. de l'île de Guernesey ; elle fait suite à la profonde baie appelée le Grand-Havre.

ANCRURE n. f. Mar. Syn. de ANCRE. ‖ Plus particulièrem., Ensemble de l'ancre et de l'anneau du tirant dans lequel il est passé.

— Techn. Pli qui se fait au drap que l'on tond, lorsqu'il a été mal tondu.

— Tige de fer introduite dans l'œil d'un tirant, afin de s'opposer à la poussée des voûtes.

ANCUD ou **EL-ANCUD,** golfe de l'Amérique du Sud, où se trouve l'archipel de Chiloé.

ANCUD ou **SAN-CARLOS,** ville et port du Chili (prov. de Chiloé), sur la côte occid. de l'île Chiloé, ch.-l. de la prov. ; 7.000 hab. C'est le port principal de l'archipel de Chiloé et un lieu de relâche pour les bâtiments baleiniers.

ANCUS MARTIUS, quatrième roi légendaire de Rome (640-615 av. J.-C.). Successeur de Tullus Hostilius. Il rétablit les cérémonies religieuses, et en fit écrire les formules ; il prit aux Latins plusieurs villes, et en incorpora les habitants à la cité, en renfermant dans son enceinte l'Aventin et le Janicule, qu'il joignit à la ville par le pont Sublicius. Il étendit le territoire romain jusqu'à la mer, fonda le port d'Ostie, établit des salines sur la côte, construisit à Rome l'aqueduc *Aqua Martia,* et fit creuser dans le mont Capitolin la première prison de Rome.

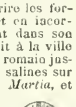
Ancylus (gr. 2 fois).

ANCYLANTHE (du gr. *agkulos,* crochu, et *anthos,* fleur) n. f. Genre de rubiacées, renfermant des arbrisseaux tomenteux à feuilles opposées, à fleurs tomenteuses et penchées, originaires d'Angola.

ANCYLE ou **ANCYLUS** (*luss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, famille des limnéidés, caractérisés par leur mince coquille patelliforme. Habitent les eaux douces des régions tempérées.

ANCY-LE-FRANC (*Anciacum*), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. de Tonnerre (Yonne), sur le canal de Bourgogne et la rivière de l'Armançon ; 1.221 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières. Château, commencé en 1545 sur les dessins du Primatice, et achevé en 1622. — Le canton a 19 comm. et 9.338 hab.

Ancylocere (gr. 2 fois).

ANCY-SUR-MOSELLE (autref. *Ancen,* et en all. *Ancy an der Mosel*), comm. de Lorraine, arr. de Metz ; 930 hab.

ANCYLOCÈRE (du gr. *agkulos,* crochu, et *kéras,* corne) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, renfermant des capricornes américains, de formes élégantes et de couleurs vives : *ancylocera sanguinea* (Brésil), etc.

Ancylocheire (grand. nat.).

ANCYLOCHEIRE (*kèr'* — du gr. *agkulos,* crochu, et *cheir,* main) n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des buprestidés, renfermant une vingtaine d'espèces d'Europe et de la région circumméditerranéenne, de taille moyenne et de couleurs métalliques brillantes. Citons l'*ancylocheira rustica* (France).

ANCYLOCLADE (du gr. *agkulos,* recourbé, crochu, et *klados,* rameau) n. m. Bot. Genre de plantes de la famille des apocynées, tribu des carissées. Syn. de WILLOUGHBÉE.

ANCYLOGYNE (du gr. *agkulos,* crochu, et *gunè,* femelle) n. f. Genre d'acanthacées, tribu des ruellées, renfermant des herbes vivaces, à tige carrée, à feuilles glabres multinerviées, à fleurs en épi terminal, originaires du Brésil et du Pérou.

ANCYLOÏDE (du gr. *agkulos,* crochu, et *eidos,* forme) adj. Qui a la forme d'un crochet.

ANCYLOMÈLE (du gr. *agkulos,* courbé, et *mélé,* sonde) n. m. Sonde recourbée.

ANCYLORHYNQUE (*rink'* — du gr. *agkulos,* recourbé, et *rhugkhos,* bec) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, renfermant des charançons américains répandus surtout au Brésil. Citons l'*ancylorhynchus variabilis,* l'*ancylorhynchus mutabilis.*

Ancylorhynque (grossi 2 fois).

ANCYLOSTERNE (*ster* — du gr. *agkulos,* crochu, et *sternon,* poitrine) n. m. Genre de coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, renfermant des capricornes américains, voisins des trachydères et répandus surtout dans la Guyane et le Venezuela : *ancylosternus scutellaris* (Cayenne) ; *ancylosternus albicornis* (Pérou), etc.

ANCYLOTHÉRIUM (*om'* — du gr. *agkulos,* recourbé, et *thérion,* animal) n. m. Genre de mammifères édentés fossiles du terrain tertiaire.

— ENCYCL. Les *ancylothériums* étaient de grands fourmiliers au museau allongé, à formes épaisses et massives. On en a trouvé deux espèces dans les phosphorites du Quercy et dans le miocène supérieur de Pikermi.

ANCYLOTOME ou **ANKYLOTOME** (du gr. *agkulos,* courbé, et *tomé,* action de couper) n. m. Bistouri.

ANCYRA ou **ANCYRE,** capit. de la prov. romaine de Galatie (Asie Mineure), auj. *Angora.* (V. ce mot.) Un concile y fut tenu en 314 ou 315, surnommé le *Saint-Synode.* Cette ville fut prise par les Perses en 619. Tamerlan remporta sous ses murs, en 1402, une victoire signalée sur le sultan Bajazet, qui y fut fait prisonnier. On y a retrouvé, en 1554, une inscription sur marbre qui retrace le sommaire des principaux événements du règne d'Auguste et donne son testament. V. TESTAMENT POLITIQUE D'AUGUSTE.

ANCYROÏDE (du gr. *agkuro,* crochet, et *eidos,* aspect) adj. Qui a la forme courbe d'un crochet. ‖ *Apophyse ancyroïde,* Ancien nom de l'apophyse coracoïde. ‖ La *cavité ancyroïde* ou *digitale* est le diverticulum postérieur des ventricules latéraux du cerveau. (Elle prend naissance au niveau du bourrelet du corps calleux, se porte directement en arrière en décrivant une légère courbe à concavité interne et se termine dans l'épaisseur du lobe occipital.) On trouve dans sa paroi inférieure une saillie qui est l'*ergot de Morand.*

— n. f. En T. de techn., Pince recourbée.

ANCZYC (Ladislas Ludovic), écrivain polonais, né à Wilna en 1829, mort à Cracovie en 1883. Auteur de comédies dont les sujets sont pris, pour la plupart, dans la vie populaire, et qui ont eu du succès, tant pour la peinture fidèle des caractères que pour la verve du style. On cite particulièrement : *les Paysans aristocrates* (1851) ; *les Paysans des environs de Cracovie* (1851) ; *les Flotteurs* (1875) ; *les Paysans émigrants* (1879). Anczyc est en outre l'auteur d'un drame, *Jean III devant Vienne ;* de poésies (*Tyrtée,* 1862), et d'un grand nombre d'amusants récits, dont beaucoup sont écrits pour la jeunesse. Un certain nombre de ses productions ont paru sous le pseudonyme de KAZIMIRZ GORALCZYK.

ANDA n. m. Nom brésilien du *Johannesia princeps,* grand arbre de la famille des euphorbiacées-crotonées.

ANDABATE (du gr. *andèma,* bandeau, et *bainein,* marcher) n. m. Gladiateur dont la tête était recouverte d'un casque fermé de toute part et qui combattait à l'aveugle.

ANDABRE, écart de la comm. de Gissac (Aveyron), arrond. de Saint-Affrique ; 180 hab. Eaux bicarbonatées sodiques ou ferrugineuses à 16° C., pour les gastrites.

ANDAILLOT (*ll* mil.) n. m. Anneau en bois, disposé sur le foc et voiles d'étai pour les hisser et les assujettir. (Vx.)

ANDAIN (*din* — de l'ital. *andare,* marcher, aller) n. m. Au sens précis, Sorface qu'un faucheur, à chaque pas qu'il fait, peut faucher en longueur et en largeur : *Le faucheur ne peut être bon si l'ouvrier prend un* ANDAIN *trop large.*

— Par ext. le mot a pris deux autres acceptions : il signifie encore la quantité d'herbe abattue à chaque coup de faux ; puis, dans un sens très éloigné des précédents, on désigne très fréquemment sous le nom de ANDAINS les lignes parallèles, constituées par les rangées d'herbes vertes, que le faucheur, à mesure qu'il avance dans son travail, forme successivement suivant la largeur du champ : « La faucuse mécanique éparpille en tous sens l'herbe des *andains,* afin de hâter sa dessiccation. »

ANDALA (Ruard), philosophe et théologien hollandais, né à Andlahuizen en 1665, mort en 1727. Il fut un des plus ardents apôtres du cartésianisme.

ANDALOU, OUSE, habitant de l'Andalousie : *Des* ANDALOUS. *Les* ANDALOUSES *sont les plus jolies Espagnoles.*

— adj. Qui appartient, qui a rapport à cette province ou à ses habitants : *Les mœurs* ANDALOUSES.

— n. m. Dialecte espagnol : *L'*ANDALOU *a conservé un grand nombre de racines arabes.*

— n. et adj. Cheval d'une race propre à l'Andalousie, la race dite anciennement « des genets » : *Monter un* ANDALOU, *un cheval* ANDALOU.

ANDALOUS (LES), nom d'une plaine de l'Algérie, située sur la côte de la province d'Oran, et ainsi appelée parce qu'elle servit d'asile aux Maures expulsés d'Andalousie au XVe siècle. — C'est aussi le nom d'un petit village maritime, situé à 21 kilom. d'Oran et improprement appelé parfois *Les Andalouses.*

ANDALOUSERIE ou **ANDALOUSIADE** n. f. Poésie, chanson andalouse, ou dans le genre andalou. ‖ Se dit le plus souvent par ironie, pour désigner ces romances mi-sentimentales, mi-cavalières, où il est fort question de Pedro, de Pepita, de castagnettes, du beau ciel, des grands yeux noirs, etc.

ANDALOUSIE, anc. division politique de l'Espagne, située entre la Méditerranée et l'Atlantique, qui comprenait, sous la domination maure, Jaen, Cordoue, Grenade et Séville. Le séjour passager qu'y firent les *Vandales* avant leur émigration en Afrique lui a valu son nom.

— ENCYCL. C'est la Bétique des anciens, qu'habitèrent successivement les Phéniciens, les Carthaginois, les Romains, les Goths, les Visigoths, les Suèves, les Alains et les Maures d'Afrique. Elle forme aujourd'hui le ressort d'une capitainerie générale, dont les villes principales sont Séville, Huelva, Cadix, Cordoue et Jaen.

Très riche en mines de plomb, d'argent, de cuivre, etc., l'Andalousie, au climat varié, renferme des plaines d'une fertilité remarquable, où se trouvent des vignobles renommés. Elle nourrit des chevaux estimés, des bœufs, des moutons, etc.

Armes de l'Andalousie.

Ce riche pays, peuplé de plus de 3.300.000 hab. (*Andalous*), parmi lesquels de nombreux *gitanos,* a été bien souvent bouleversé par des tremblements de terre. En 1755, en 1833, en 1854-1856, l'Andalousie a été très éprouvée ; elle le fut peut-être plus encore en décembre 1881, où elle a subi une secousse d'une extrême violence et d'une durée extraordinaire, qui a causé la mort de plus de 3.000 personnes.

— BIBLIOGR. : Murray, *Cities and Wilds of Andalucia* (Londres, 1848).

ANDALOUSIEN, IENNE n. et adj. Syn. de ANDALOU.

ANDALOUSITE (rad. *Andalousie*) n. f. Silicate anhydre d'alumine qui est assez répandu dans la Bretagne, le Forez, la Saxe, etc. D'après le nom d'une localité où il se trouve en Bavière, on l'a aussi décrit sous le nom de *staurzaite.*

— ENCYCL. L'*andalousite,* $Al^2 Si O^5$, se présente ordinairement en prismes droits à base carrée ; sa couleur est le brun passant au rouge et au violet.

ANDAMAN (ILES), archipel montagneux du golfe du Bengale, habité par 3.000 Mincopies, peuplade négrito très intéressante, mais complètement sauvage. Les Anglais en ont fait un lieu de déportation dès 1792, et l'ont, depuis lors, utilisé à nouveau comme colonie pénitentiaire. V. MINCOPIES.

ANDAMENTO (*nin*) adj. ou adv. Terme de musique italien (signif. *promenade*), qui indique une allure rapide ou lente d'un morceau, mais très régulière.

— n. m. Terme de musique désignant un des trois genres de mélodies qu'on peut employer comme sujet de fugue : L'ANDAMENTO *est un sujet mélodique dont la phrase musicale se meut dans toute la tonalité et qui est orné de phrases incidentes.* ‖ Pl. *Des* ANDAMENTOS.

ANDANA n. m. Sorte de pêche à la nasse, pratiquée sur les côtes d'Espagne.

ANDANCE, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 21 kilom. de Tournon, sur le Rhône ; 1.079 hab. Filature de soie, fabrique de chaux, corderie, bois de construction. Ch. de fer P.-L.-M.

ANDANIA, anc. ville du Péloponèse, située entre Mégalopolis et Messène, qui fut la résidence des rois de Messénie. Patrie d'Aristomène. Ottfried Muller, en 1840, a découvert ses ruines, près de Philia.

ANDANTE ou **ANDANTÉ** (part. prés. du v. ital. *andare,* aller) adv. Terme italien usité dans la langue musicale comme indicateur d'un mouvement à moitié lent, qui tient le milieu entre l'*adagio* et l'*andantino.* Il sert à caractériser la nature expressive de l'exécution qui convient au morceau en tête duquel il est inscrit. On lui accole parfois un autre mot, qui sert à préciser plus encore le caractère de ce morceau, et l'on met *andante molto, andante gusto, andante mcestoso,* etc.

— n. m. Partie de la composition qui se joue sur ce mouvement : L'ANDANTE *d'une symphonie, d'une ouverture.*

— Fig. : *L'automne est un* ANDANTE *mélancolique et gracieux.* ‖ Pl. *Des* ANDANTES (ou ANDANTÉS).

ANDANTINO adv. Terme italien, diminutif de *andante,* qui, à l'encontre de ce que dit Fétis, indique un mouvement un peu plus animé. On peut s'en rapporter sur ce point au *Dizionario della musica* de Pietro Lichtenthal, qui le dit expressément. Tous les musiciens, d'ailleurs, sont d'accord à ce sujet.

— n. m. Morceau écrit dans ce mouvement : *Exécuter un* ANDANTINO. ‖ Pl. *Des* ANDANTINOS.

ANDARD, commune du Maine-et-Loire, arrond. et à 12 kilom. d'Angers, près de l'Authion ; 1.006 hab.

ANDARÈSE n. f. Nom générique de plusieurs arbrisseaux de la famille des verbénacées, que l'on trouve dans l'Inde.

ANDARIN (de l'espagn. *andarino*) n. m. Coureur.

ANDARINI n. m. Pâte de vermicelle réduite en petits grains comme les anis.

ANDATÉ ou **ANDRASTE,** déesse de la victoire, chez les anciens Bretons, notamment chez les Trinobantes d'Essex. On lui faisait des sacrifices humains dans un bois sacré.

ANDAYE. Géogr. V. HENDAYE.

ANDAYHA, rivière du Brésil, prov. de Minas-Geraes, affl. du San-Francisco ; elle abonde en pierres précieuses. — Nom d'une autre petite rivière, prov. de Goyaz.

ANDÉCAVES (lat. *Andecavi*), peuple de la Gaule (3e Lyonnaise), sur la rive droite de la Loire, à son confluent avec la Maine. Le pays des Andécaves a formé l'ancien Anjou. — *Un* ANDÉCAVE. ‖ On dit aussi ANDES.

ANDECHS, anc. abbaye de bénédictins, dans le district de Weilheim (Bavière). Ch.-lieu d'un comté sur lequel régnaient au moyen âge les ducs de Méranie.

ANDEER, village de Suisse (Grisons) ; 580 hab. Non loin se trouvent la source ferrugineuse de Pigoou et les usines du château de Buerenbourg.

ANDELANE (de l'allem. *andelang*) adj. f. Diplom. *Charte andelane,* Nom d'une espèce de charte, contenant un acte translatif de propriété ou de possession, lequel relatait l'accomplissement de la formalité de tradition et d'investiture par un gant (*per andlangum,* symbole juridique usité dans le droit germanique.

ANDELLE, petite rivière, longue de 54 kilom., se jetant dans la Seine, en amont de Pont-de-l'Arche (Eure).

ANDELOT, ch.-lieu de cant. (Haute-Marne), arrond. et à 21 kilom. de Chaumont, sur le Rognon, affl. de la Marne, 949 hab. Ch. de f. Est. — Le cant. a 19 comm. et 5.724 hab.

En 587 y fut signé, entre Childebert II, Brunehaut et Gontran, un traité qui fut surtout un ensemble de précautions dirigées contre la trahison éventuelle des *leudes* ou fidèles de chaque roi.

ANDELYS (Les [lat. *Andilegum*), ch.-l. d'arrond. (Eure), à 21 kilom. d'Evreux, sur le Gambon et à son confluent avec la Seine; 5.420 hab. (*Andelysiens.*) Ch. de f. Ouest. Tribunal de première instance. Commerce de bestiaux, grains, farines, cuirs, fruits, filatures de soie; tanneries et corroieries. Près de là s'étend la *forêt des Andelys*. — L'arr. des Andelys a 6 cant., 117 comm. et 57.082 hab.; le cant. 18 comm. et 10.888 hab.

Les Andelys (le grand et le petit Andely) sont deux petites villes séparées par 1 kilom. de prairies. On y remarque l'église gothique de Sainte-Clotilde, les ruines du château Gaillard, bâti en 1198 par Richard Cœur de Lion, et où fut étranglée Marguerite de Bourgogne; celles du château dit « de Robert le Diable ». Près de là se livra le combat de Brenneville (ou plutôt Brémule), où Louis le Gros faillit être fait prisonnier par les soldats de Henri Ier, roi d'Angleterre (1119). Patrie des trouvères *Henri* et *Royer* n'ANDELY, de l'érudit Adrien Turnèbe, de l'aéronaute Blanchard, de l'ingénieur Brunel, du peintre Nicolas Poussin, de l'intendant de Tourny. La Calprenède et Thomas Corneille y sont morts, après un séjour de plusieurs années.

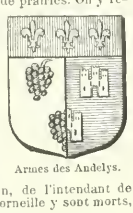
Armes des Andelys.

— BIBLIOGR. : Brossard de Ruville, *Histoire de la ville des Andelys* (Les Andelys, 1864).

ANDENNE, ville de Belgique (prov. de Namur), sur la Meuse, ch.-l. de cant. et à 21 kilom. de Namur; 7.600 hab. Cette ville, très ancienne, qui doit son développement à une abbaye fondée par sainte Begga, fille de Pepin de Landen, et fut prise, pillée et incendiée par les Liégeois vers 1151, est aujourd'hui un centre industriel important. Fabriques de creusets réfractaires, de briques, de porcelaine; filature de coton, papeteries. Aux environs, usines de zinc et de plomb de Haye-Monet.

ANDÉOL (saint), sous-diacre, martyr au IIIe siècle, particulièrem. honoré dans l'ancien Vivarais. Fête le 1er mai.

ANDÉOL (BOURG-SAINT-). V. BOURG-SAINT-ANDÉOL.

ANDER. Dans le culte mazdéen, un des Dervends ou esprits malfaisants opposé à l'Amschaspand Asha-Vahista. Ici-bas, il sème le péché, est l'incitateur des soucis et des peines, et, après la mort, il attend les âmes damnées au pont de Tchinvat, pour les plonger dans l'abîme.

ANDERAB, ville et chef-lieu de district du Turkestan, sur les bords du Kazan ou *Anderab*; 6.700 hab. Carrières de lapis-lazuli, au voisinage.

ANDERDON (William Henry), écrivain et jésuite anglais, né à Londres en 1816, mort en 1890. Membre de l'Eglise anglicane, il se convertit au christianisme en 1850, se fit ordonner prêtre, et entra dans la Société de Jésus en 1874. Le P. Anderdon était un prédicateur distingué.

ANDERLECHT, l'un des faubourgs de Bruxelles; 40.000 h. Dumouriez y battit les Autrichiens, commandés par le duc de Wurtemberg, le 13 novembre 1792.

ANDERLEDY (Antoine-Marie), général des jésuites, né à Brigue dans le Valais (Suisse), en 1819, mort à Fiesole en 1895. Il entra dans l'ordre en 1838, fut chargé de missions aux Etats-Unis, en Belgique et en Allemagne, puis devint recteur du séminaire des jésuites à Cologne (1853) et à Paderborn (1866), et fonda, en 1865, le collège de Maria-Laach. En 1870, il devint assistant du général de l'ordre, le P. Beks, puis coadjuteur en 1883, et enfin lui succéda en 1887. On lui doit un ouvrage intitulé *Instituto della Società di Gesù*, réédité en 1886.

ANDER-LENK, village de Suisse (canton de Berne); 2.250 hab. Ses environs sont une des contrées alpines les plus intéressantes. — Dans une guerre entre Berne et le Valais, les Valaisans ayant surpris Ander-Lenk furent repoussés par les femmes, qui, en l'absence de leurs maris, s'armèrent à la hâte de pieux et de fourches.

ANDERLIQUE (*lik'* — du lat. *deretro*, arrière, et *liquidus*, liquide) n. m. Dans le langage populaire, Petit tonneau de vidange, et par ext., Homme malpropre.

ANDERLONI (Pietro), graveur italien, né à Santa-Eufemia en 1784, mort en 1849. Elève de son père, Faustin Anderloni, puis de Longhi, il succéda à celui-ci comme directeur de l'école de gravure de Milan. On lui doit des planches assez appréciées, d'après Raphaël, Titien et Nicolas Poussin. — FAUSTIN, son père, était né à Brescia en 1766. Il a laissé un certain nombre de portraits et les planches du *Traité de l'anévrisme*, de Scarpa.

ANDERLUES, comm. de Belgique (prov. de Hainaut), arr. adm. Thuin, judic. Charleroi; 8.000 h. Houille, brassories.

ANDERMATT, petit village de Suisse (cant. d'Uri); 710 hab. Près de là, sur la Reuss, se trouve le *Pont du Diable*, qui doit sa légende au précipice affreux sur lequel il est jeté et à l'aspect sauvage du pays qui l'entoure.

ANDERNACH (lat. *Antunnacum*), ville de la Prusse rhénane, sur le Rhin; 6.150 hab. César fit, croit-on, jeter sur le Rhin un pont de bois aux environs d'Andernach; cette ville elle-même doit son origine à un camp romain établi par Drusus en cet endroit. Défaite de Charles le Chauve par Louis, fils de Louis le Germanique, en 876. De 1795 à 1814, elle fit partie du département français de Rhin-et-Moselle.

ANDERNOS, comm. de la Gironde, arr. et à 2 kilom. de Bordeaux, sur le bassin d'Arcachon; 1.118 hab.

ANDERSCH, anatomiste allemand de la fin du XVIe siècle, qui a donné son nom à un ganglion. V. GANGLION.

ANDERSEN (Hans Christian), poète et romancier danois, né en 1805, à Odensée (île de Fionie), mort à Roligthed en 1875. Fils d'un cordonnier, il se rendit à Copenhague, où quelques essais poétiques, notamment *l'Enfant mourant*, lui valurent une bourse dans une institution de Copenhague (1828). Les libéralités du monarque lui permirent de voyager en Europe et en Orient. Andersen devint un des grands poètes de la littérature septentrionale. Au sentiment et à la mélancolie rêveuse des races du nord, il joint la vigueur et l'abondance des pensées, la fertilité de l'imagination et un coloris plein de richesse et d'éclat. Ses œuvres principales sont : *Poésies* (1830); *Fantaisies et Esquisses* (1831); *Esquisses de Voyage*; *l'Improvisateur*, roman (1834), traduit en français; *Bazar du Poète* (1842); *le Récit de ma vie*; *Rien qu'un violoniste* (1837), roman; *le Mulâtre*, drame (1840); *Album sans dessins*, fantaisies humoristiques (1840); *les Fleurs du bonheur*, comédie (1842); trois volumes de *Contes*, parmi lesquels il en est qui sont restés populaires dans toute l'Europe; *Ahasvérus*, drame; *les Deux Baronnes*, roman.

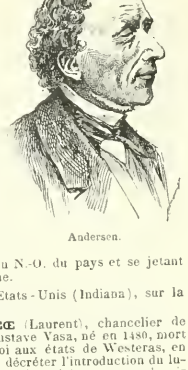
Andersen.

ANDERSON, fleuve du Dominion canadien, situé au N.-O. du pays et se jetant dans l'océan Glacial arctique.

ANDERSON, ville des Etats-Unis (Indiana), sur la White River; 12.500 hab.

ANDERSON ou **ANDREÆ** (Laurent), chancelier de Suède sous le règne de Gustave Vasa, né en 1480, mort en 1552. Il représenta le roi aux états de Westeras, en 1527, et son éloquence y fit décréter l'introduction du luthéranisme en Suède. Il fut condamné à mort pour n'avoir point révélé une conspiration dont il avait eu connaissance, mais il racheta sa vie par une somme d'argent. Anderson donna la première traduction, en langue suédoise, du Nouveau Testament.

ANDERSON (James), historien écossais, né en 1662, mort en 1728, auteur d'une remarquable collection des chartes d'Ecosse.

ANDERSON (Jean), jurisconsulte et géographe allemand, né à Hambourg en 1674, mort en 1743. Il fut avocat, puis syndic et premier bourgmestre de Hambourg. Ayant connu Cassini, Jussieu, de Réaumur, il se livra à son goût pour la science. Son principal ouvrage est une *Histoire naturelle du Groenland et de l'Islande* (Hambourg, 1746).

ANDERSON (Jacques), agronome écossais, né près d'Edimbourg en 1739, mort en 1808. Il inventa la charrue dite « écossaise ». On lui doit : *Essais sur les plantations*; *Essais sur l'agriculture*; *Observations sur l'esclavage*; etc.

ANDERSON (Arthur), économiste et financier anglais, né en 1792 dans une des Shetland, mort à Norwood en 1868. Il devint directeur d'une puissante compagnie d'armements maritimes, et il prêta son appui aux luttes de la *Corn-law-league*, ligue des réformistes de Manchester. Membre du Parlement de 1847 à 1852, il vota constamment avec le parti libéral.

ANDERSON (Henry), géomètre et géologue américain, né 1798, mort en 1875. Il enseigna les mathématiques et l'astronomie à New-York, de 1825 à 1843, puis il voyagea en Europe, en Orient, dans l'Inde, etc. Il a publié : *Reconnaissance géologique de la partie de la terre sainte qui embrasse la région du Liban, la Galilée septentrionale, la vallée du Jourdain et la mer Morte* (New-York, 1848).

ANDERSON (William), naturaliste anglais, qui vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il suivit, comme chirurgien, Cook, dans son voyage de 1772 à 1775. Robert Brown a donné le nom de *andersonia* à un genre de la famille des épacridées. On conserve au Musée britannique de Londres un herbier qu'Anderson avait composé avec des plantes de la Tasmanie.

ANDERSON (sir James), marin anglais, né à Dumfries en 1824, mort en 1893. Il servit comme capitaine à la compagnie Cunard, puis fut appelé au commandement du *Great-Eastern*, aménagé pour recevoir le câble transatlantique. Il procéda à la délicate opération de la pose, et mit, en juillet 1866, l'Angleterre en communication avec les Etats-Unis. En 1867, pendant l'Exposition universelle de Paris, il fit, avec le *Great-Eastern*, de nombreuses traversées entre la France et les Etats-Unis pour transporter des voyageurs. Enfin, en 1869, il posa le câble transatlantique français.

ANDERSON (Charles-Jean), voyageur suédois, né dans le Wermeland en 1827, mort en 1867. Il fit deux voyages d'exploration : le premier en 1850, dans l'Afrique méridionale, chez les Damaras et les Ovambos, et jusqu'au lac Ngami; le deuxième, en 1856, dans l'Afrique australe. Il a donné la relation du premier sous le titre de *the Lake Ngami* (1855), et du second, sous celui de *the Okavango River* (1861).

ANDERSON (Rasmus B.), écrivain américain, né à Albion (Etats-Unis) en 1846. Professeur de langues scandinaves à l'université de l'Etat de Wisconsin, il l'a dotée, grâce au concours pécuniaire d'un riche norvégien, d'une remarquable bibliothèque scandinave, connue sous le nom de « Mimer's Library ». Anderson a écrit de nombreux ouvrages, soit en norvégien, soit en anglais, avec une égale précision de style. Les principaux sont : *den Norske Maalsag* (1874), ouvrage sur l'historique des langues scandinaves; *L'Amérique n'a pas été découverte par Christophe Colomb* (3e édit., 1877), où il s'attache à démontrer la réalité de la découverte du nouveau monde par les Scandinaves au Xe siècle; *Norse Mythology* (1875), un des meilleurs ouvrages sur la mythologie scandinave; *les Légendes des Vikings du Nord* (1877), etc.

ANDERSONIE ou **ANDERSONIA** (de *Anderson*, n. pr.) n. f. Genre de la famille des épacridées, renfermant plusieurs arbrisseaux de l'Australie méridionale.

ANDERSSON (Nils Johan), botaniste suédois, né dans la prov. de Smaaland en 1821, mort à Stockholm en 1880. Il enseigna la botanique à Stockholm, et, de 1851 à 1853, il fit un voyage autour du monde, d'où il rapporta de précieux matériaux pour la science. Il devint ensuite professeur à Lund, à Stockholm et intendant des collections de botanique de l'Académie des sciences. On lui doit notamment : *Salices Lapponiæ* (1845); *Conspectus vegetationis Lapponiæ* (1846); *Atlas de la flore scandinave* (1849); *Traité de botanique* (1851-1853); *Navigation autour du monde* (1853-1854), ouvrage qui a été traduit en plusieurs langues; etc.

ANDES ou **CORDILLÈRE DES ANDES**, chaîne de montagnes de l'Amérique du Sud, qui s'étend le long de la côte occidentale, depuis le cap Froward jusqu'à l'isthme de Darien, sur une longueur d'environ 7.000 kilom. Le mot *andes* vient du péruvien *antis* (dérivé lui-même de *anta*, qui signifie *cuivre*). Cette grande chaîne peut se diviser en plusieurs branches : les *Andes de la Patagonie*, appelées aussi *Sierra nevada de los Andes*, généralement granitiques, toujours couvertes de neige, et dont la plus haute cime, appelée *Corcovado*, s'élève à près de 4.000 m.; les *Andes du Chili*, dont les cimes, plus élevées que les précédentes, dépassent partout les limites des neiges perpétuelles, avec vingt-trois volcans en activité, et de nombreux lacs dans les vallées (*Villarica, Nahuelhuapi, Desaguadero*); les *Andes du Pérou*, connues aussi sous le nom de *Cordillère des Andes*, et se divisant en plusieurs branches, dont l'une s'étend jusqu'aux frontières de la Colombie; les *Andes de la Colombie*, avec les hautes cimes du Chimborazo, du Pichincha, du Cotopaxi, de l'Antisana renfermant dix-huit volcans en activité et plusieurs solfatares.

Le point culminant des Andes est l'*Aconcagua* (6.834 m.); les points les plus élevés sont ensuite : l'Illampou ou Nevado de Sorata (6.560 m.); le Chimboraço (6.253 m.). Les sommets sont couverts de neiges permanentes. — Pour la faune et la flore, v. AMÉRIQUE.

Outre les mines d'or et d'argent, dont les plus renommées sont celles de Potosi et de Copiapo, on trouve dans les Andes quelques gisements de platine.

— BIBLIOGR. : Pissis, *Mémoire sur la constitution géologique de la chaîne des Andes* (Paris, 1873).

ANDES, petite ville de l'anc. Italie, à 6 kilom. S. de Mantoue; anj. *Pietola*. Patrie de Virgile, d'après une tradition incertaine.

ANDÉSINE (rad. *Andes*) n. f. Espèce minérale appartenant au genre feldspath et considérée comme intermédiaire entre le labrador et l'oligoclase. On trouve l'*andésine* dans les porphyres et les trachytes.

ANDÉSITE (rad. *Andes*) n. f. Nom donné par de Buch à des trachytes dans lesquels domine le plagioclase.

ANDÉSITIQUE adj. Se dit d'une famille de roches neutres dans lesquelles l'élément blanc, qui domine, est un plagioclase.

ANDEVILLE, comm. de France, arrond. et à 20 kilom. de Beauvais (Oise); 1.349 hab.

AND-GUZ n. m. Métrol. V. GUZ.

ANDICOLE (de *Andes*, et du lat. *colere*, habiter) adj. Qui habite les Andes : *Animal* ANDICOLE. ‖ On dit aussi ANDIN.

ANDIDJAN, ville du Turkestan russe (khanat de Khokand); 3.400 h. — Pop. du cercle du même nom : 120.350 h.

ANDIER (*é* — du bas lat. *andena, anderia*, chenet) n. m. Gros chenet de fer servant à la cuisine. *Andier* est devenu *landier* par l'addition de *l*, comme dans *lierre, loriot, luette*, etc., où s'est produite la même contraction.

ANDILLY (lat. *Andilegum*), comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 19 kil. de Pontoise; 693 hab. Patrie de ARNAUD d'*Andilly*.

ANDILLY-LES-MARAIS, comm. de la Charente-Infér., arr. et à 13 kilom. de La Rochelle; 1.219 hab. — Il existe en France plusieurs autres petites communes du nom de **Andilly**.

ANDIN, INE (rad. *Andes*) adj. Syn. de ANDICOLE : *La flore* ANDINE *est analogue à la flore alpine.*

ANDIRE ou **ANDIRA** n. f. Genre de légumineuses-papilionacées, renfermant des plantes arborescentes, presque toutes originaires de l'Amérique, et qui ont, pour la plupart, des écorces, des bois et des fruits employés souvent comme vermifuges, dans la médecine des pays chauds.

ANDIRINE n. f. Matière colorante jaune brunâtre, extraite de l'*andira anthelminthica*.

ANDIRINE (rad. *Andira*, n. de ville), surnom de Rhéa Cybèle, adorée particulièrement à Andira, en Troade.

ANDLAU-AU-VAL, anc. ville de France (Bas-Rhin), sur l'*Andlau*, affl. gauche de l'Ill; 2.000 hab. Cédée à l'Allemagne par le traité du 10 mai 1871, elle appartient aujourd'hui à l'Alsace-Lorraine (arrond. de Schlestadt).

ANDLAU (Joseph-Hardouin-Gaston, comte D'), général et homme politique français, né à Nancy en 1824, mort à Buenos-Ayres en 1894. Officier d'état-major, il se distingua pendant les guerres de Crimée (1855) et d'Italie (1859), fut attaché militaire à Vienne et chargé de diverses missions. Colonel en 1869, il fit partie en 1870 de l'état-major de l'armée du Rhin, et fut envoyé prisonnier en Allemagne, après la capitulation de Metz. De retour en France, il fut mis en disponibilité, puis, sous le voile de l'anonyme, il publia : *Metz, Campagnes et négociations*, par un officier supérieur de l'armée du Rhin (1872). Lors du procès Bazaine, il fit une déposition écrasante contre le maréchal. En 1876, il fut élu sénateur dans l'Oise comme républicain modéré. Promu général de brigade en 1879, il fut mis en disponibilité en 1882. Compromis dans l'*affaire des décorations*, il s'enfuit en Amérique, où il mourut à l'hôpital.

ANDLAU-BIRSEK (François, baron D'), diplomate allemand, né à Fribourg en 1799, mort à Hambourg en 1876. Il fut chambellan, puis conseiller du duc de Bade, qui l'envoya comme plénipotentiaire à Vienne, à Munich, à Paris et de nouveau à Vienne. Il a réuni les souvenirs de sa carrière diplomatique dans deux ouvrages pleins d'anecdotes curieuses. Ce sont : *Souvenirs tirés des papiers d'un diplomate* (1857); *Mon journal, extraits de mes notes pour les années 1811 à 1861* (Francfort, 1862).

ANDOCHE (saint), prêtre et martyr au IIe siècle. Fête le 24 septembre.

ANDOCIDES, général et orateur athénien, né vers l'an 468 av. J.-C. Il fut banni par les trente tyrans, rappelé après leur chute, et s'exila de nouveau pour échapper

à une accusation d'impiété. Il nous reste de lui quatre discours.

ANDOLSHEIM, ch.-lieu de cant. de l'arr. de Colmar (Alsace); 900 hab.

ANDORRA, ville, capitale de la petite *république d'Andorre,* au pied de l'Anclar; 1.000 hab.

ANDORRE (VAL D'), petite république placée sous la *suzeraineté* de la France et de l'évêque d'Urgel, située sur le versant méridi. des Pyrénées, entre la France (départ. de l'Ariège) et l'Espagne (prov. de Lérida). Ce petit Etat s'étend dans le *val d'Andorre* sur un espace de 44 kilom. du N. au S., et environ 40 kilom de l'E. à l'O. Superf.: 152 kilom. carr.; 5.210 hab. (*Andorrans*), qui exploitent surtout les pâturages et les forêts du val d'Andorre. — Il a pour ch.-l. *Andorra,* à 36 kilom. de Foix, et renferme 40 hameaux, divisés en 6 communes ou paroisses.

L'Andorre a une organisation encore féodale. Le président de la République française et l'évêque d'Urgel portent le titre de coprinces. Louis le Débonnaire aurait, d'après un document dont l'authenticité est plus que douteuse, donné en 815 aux vallées d'Andorre une première charte. Disputée entre les comtes d'Urgel, les évêques de cette ville et les vicomtes de Castelbon aux prétentions desquels succédèrent, au XIIIe siècle, les comtes de Foix, l'Andorre fut organisée en 1278 par une sentence arbitrale qu'on appelle les *pareages.* Le pays fut dès lors placé sous la double suzeraineté de l'évêque d'Urgel et du comte de Foix; le comté de Foix passa aux rois de Navarre, puis, à l'avènement de Henri IV, à la couronne de France. Napoléon Ier, par un décret du 27 mars 1806, organisa les relations de la France et de l'Andorre; le gouvernement français a un délégué permanent qui a été successivement le préfet de l'Ariège, le sous-préfet de Prades (1882), le préfet des Pyrénées-Orientales (1884). L'évêque d'Urgel a également un délégué permanent. Les droits des deux coprinces n'ont pas été définis depuis 1278, ce qui a donné lieu à de multiples difficultés. En réalité, l'Andorre est « une seigneurie soumise » à deux coseigneurs de nationalités différentes, et qui a dû à cette circonstance d'avoir échappé à la centralisation qui s'est produite des deux côtés des Pyrénées. Mais la souveraineté, qui existe toujours en dehors et au-dessus des droits seigneuriaux, paraît appartenir au chef de l'Etat de France. Quant à l'évêque d'Urgel, c'est en cette qualité qu'il exerce ses droits, et en toute indépendance du gouvernement espagnol.

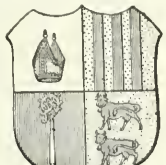

Armes de la république d'Andorre.

Chacune des six paroisses de l'Andorre a un conseil composé de deux consuls et de douze conseillers élus par les chefs de famille. Les douze conseillers en exercice et les douze conseillers sortants forment le conseil général, qui élit le syndic procureur général et un deuxième syndic. C'est le syndic procureur général qui exerce le pouvoir exécutif.

Chacun des deux coprinces nomme: 1° un viguier, ayant le commandement éventuel de la milice et exerçant des fonctions judiciaires, en même temps qu'il sert d'intermédiaire entre le suzerain et le procureur général; 2° un bayle. En matière civile, les bayles jugent en premier ressort; l'appel vient devant un juge des appellations, nommé alternativement par chacun des coprinces. Il y a un second appel possible devant celui des coprinces que choisit la partie la plus diligente; quand ce second appel est adressé au gouvernement français, il est jugé par un tribunal supérieur institué en 1881, composé de cinq membres et se réunissant à Perpignan, dont le président du tribunal civil est le président.

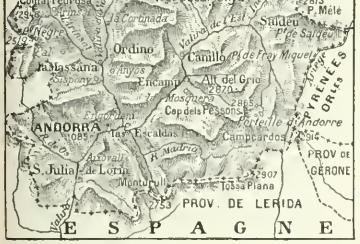

Carte de la république d'Andorre.

En matière civile, les bayles jugent en premier ressort; l'appel vient devant un juge des appellations, nommé alternativement par chacun des coprinces. Il y a un second appel possible devant celui des coprinces que choisit la partie la plus diligente; quand ce second appel est adressé au gouvernement français, il est jugé par un tribunal supérieur institué en 1881, composé de cinq membres et se réunissant à Perpignan, dont le président du tribunal civil est le président.

En matière criminelle, la juridiction est celle des *corts,* sorte de cour d'assises composée des deux viguers, du juge des appellations, nommé à vie, et de deux *rahmadors.* Les corts se réunissent deux fois par an. Les prisonniers subissent leur peine en France.

Les usages et traditions des vallées, qui en constituent la législation, avec les *pareages,* et quelques ordonnances récentes, ont été réunis dans le *Manuel Digest* et dans le *Politar,* recueils sans caractère officiel.

Chaque année, les délégués de l'Andorre payent solennellement un tribut de 960 francs au délégué permanent du gouvernement français. Ils payent la dîme à l'évêque. La langue de l'Andorre est le catalan.

L'Andorre a été agité, à plusieurs reprises, par des troubles, chaque faction s'appuyant sur l'un des coprinces. En 1819, en 1867, en 1880-1881, en 1885, le gouvernement français dut menacer d'une intervention énergique pour rétablir l'ordre.

L'Andorre, du côté de la France comme du côté de l'Espagne, a des facilités douanières contre lesquelles les populations voisines ont plusieurs fois protesté, assurant qu'elles favorisaient la contrebande. Le gouvernement espagnol a suspendu, en 1894, les franchises douanières de l'Andorre.

Le gouvernement français a installé une ligne télégraphique qui traverse tout l'Andorre jusqu'à San Julia de Loria.

— BIBLIOGR.: Bladé, *Etudes géographiques sur la vallée d'Andorre* (Paris, 1875); Moras, *les Coutumes du pays d'Andorre* (Toulouse, 1882); Brutails, *les Origines de l'Andorre* (« Revue des Universités du Midi », 1897).

ANDOUILLE (*ll* mll. — du lat. pop. *inductilis;* formé de *inducere,* introduire, mot qui figure dans un glossaire du moyen âge comme synonyme de *saucisse*) n. f. Sorte de charcuterie qui se compose d'intestins de porc ou de tripes, mis en morceaux, fortement épicés, et enfermés dans un autre intestin: ANDOUILLE *fumée.* ANDOUILLE *truffée. Les* ANDOUILLES *de sanglier sont un mets de haute saveur.* ‖ Mets analogue, fait avec la chair de tout autre animal: ANDOUILLE *de bœuf, de gibier.* ANDOUILLE *de volaille.* ‖ *Andouille de carême,* Andouille faite avec de la chair de poisson. ‖ *La robe de l'andouille,* Le boyau qui l'enveloppe.

— Ce mot est entré dans plusieurs locutions populaires et même triviales: *C'est une andouille!* Se dit d'un homme sans caractère, niais, imbécile. ‖ *Faire son andouille,* Poser: *Est-ce qu'il allait faire son andouille encore longtemps?* (E. Zola, *L'Assommoir.*) ‖ *Vêtu, ficelé comme une andouille.* Se dit d'un homme qui se couvre beaucoup, qui est sorré dans ses vêtements. ‖ *Rompre des andouilles sur le genou,* Tonter une chose impossible. (On dit aussi: *Rompre des anguilles sur le genou.*) ‖ *Cela s'en est allé en brouet d'andouilles.* Se dit d'un grand projet qui n'a abouti à rien. ‖ *Nul ne peut faire bonne andouille de tels boyaux,* Un bonnête homme ne cherche pas à augmenter sa fortune par des moyens réprouvés par la morale. ‖ *Grand dépendeur d'andouilles,* Homme grand et mince, par allusion à l'habitude qu'on a dans les campagnes de suspendre les andouilles au plafond. (En argot, cette expression désigne un paresseux, ami de la bonne chère.)

— Littér. *Les Andouilles,* Personnages grotesques que Rabelais place dans une île imaginaire où aborde Pantagruel. C'est là que l'on voit *Riflandouille, Tailleboudin, Godiveau, Cervelas, Mardi-Gras,* etc.

— Papet. Pâtons adhérents à la feuille de papier.

— Techn. Feuilles de tabac roulées en espèce de corde, dont on forme les carottes.

ANDOUILLE (*ll* mll. — même étymol. qu'à l'article précéd.) n. f. Engin d'artifice en usage aux XVe et XVIe siècles et composé d'une substance incendiaire de la nature du feu grégeois, contenue dans une enveloppe de forte toile liée avec des cordes. Ces pelotes incendiaires étaient ainsi nommées à cause de leur forme allongée et cylindrique.

ANDOUILLÉ, comm. de la Mayenne, arr. et à 12 kilom. de Laval, près de l'Ernée; 2.526 hab.

ANDOUILLER (*dou-y-é*) n. m. Branches adventices qui poussent au bois du cerf, du daim et du chevreuil, et qui permettent d'établir l'âge de ces fauves: *Il jugeait un vieux cerf à la perche, à la meule, aux* ANDOUILLERS *et à l'embrunisseure.* (Ronsard.)

— *Maître andouiller,* Celui qui se trouve placé le premier sur la tige principale du bois d'un cerf, et qui se dirige en avant. C'est une arme redoutable, et ses coups sont souvent mortels.

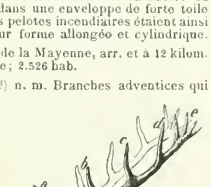

a, andouiller de massacre ou d'œil; *b,* andouiller de fer ou surandouiller; *c,* andouiller moyen ou chevillure; *d,* trochure; *e,* andouiller d'empaumure.

ANDOUILLETTE (*ll* mll.) n. f. Petite andouille: *Les* ANDOUILLETTES *de Troyes sont renommées.* ‖ Sorte de petite andouille fraîche, faite de tripes enfermées dans un boyau.

ANDOUILLIQUE (*ll* mll.) adj. Qui a rapport aux andouilles (vieux mot créé par Rabelais): *Elle répondit que c'était Mardi-Gras, premier fondateur de la race* ANDOUILLIQUE.

ANDOUQUE, comm. du Tarn, arr. et à 17 kilom. d'Albi, sur le Ceron, affl. de l'Aveyron; 1.507 hab.

ANDOVORANTO, village de Madagascar, sur la côte orientale, près de l'embouchure du fleuve côtier Iharoca; 3.000 hab.

ANDOVER, ville des Etats-Unis (Massachusetts), près du Merrimack; 5.207 hab. Académie et séminaire renommés. ‖ Ville d'Angleterre (comté de Southampton), sur la petite rivière de l'Anton; 5.850 hab. Du 10 au 16 octobre, foire célèbre. Aux environs, vestiges de campements romains et de mosaïques romaines.

ANDRACHNÉ (*kné*) n. m. Genre de plantes, de la famille des euphorbiacées, à fleurs régulières et monoïques. Le fruit est une capsule, contenant 6 graines albuminées et sans arille.

Andrachné: *a,* fleur mâle, *b,* fleur femelle.

— ENCYCL. Les *andrachnés* sont des herbes ou arbustes originaires des contrées chaudes et tempérées des cinq parties du monde. Quelques espèces sont employées: l'une comme diurétique et dépuratif (*andrachné telephioides*) dans la région méditerranéenne et orientale; une autre, dans l'Inde (*andrachné cadishaw*), pour panser les ulcères de mauvaise nature.

ANDRADA (Diego Payva D'), théologien portugais, né à Coimbre en 1528, mort en 1575. Il est auteur de nombreux ouvrages théologiques. — Son neveu, DIEGO, né en 1576, mort en 1660, est connu par la *Chaulède,* poème latin en douze livres, qu'il composa sur la bataille de Chaul, livrée dans les Indes orientales.

ANDRADA (le P. Antonio D'), jésuite, missionnaire portugais, né à Villa de Oleiros vers 1580, mort à Goa en 1634. Il pénétra deux fois jusqu'au Thibet. Andrada a laissé une relation très curieuse de ses voyages (1626), traduite en français, en 1629, sous le titre de *Voyage au Thibet.*

ANDRADA (Jacintho Freyre D'), écrivain portugais, né en 1597, mort en 1657. Il a écrit, outre des poésies, une *Vie de Jean de Castro,* vice-roi des Indes portugaises, ouvrage du plus haut intérêt, publié en 1651.

ANDRADA (Miguel Leitam DE), historien portugais, né à Villa do Pedrogao en 1555. Il entra dans la marine, fut blessé à la journée d'Alcaçar et fait prisonnier. Conduit à Fez, il s'échappa. Il prit parti pour le prétendant dom Antonio, fut incarcéré à Santarem, mais s'évada une seconde fois. Il publia une curieuse histoire: *Miscellanea do sitio de N. S. da luz do Pedrogao grande e parecimento da sua santa imagem, fundacao de seu convento e da ué de Lisboa, expugnaçao della, perda del rey D. Sebastiano,* etc. (Lisbonne, 1629).

ANDRADA E SYLVA (Joseph-Boniface), l'un des fondateurs de l'indépendance brésilienne, né à Santos en 1765, mort à Nictheroy en 1838. Venu à Lisbonne, il se fit connaître par des mémoires, et fut, en 1790, pensionné par l'Etat pour faire des voyages scientifiques en Europe et dans le Levant. De retour en Portugal (1800), il devint professeur de métallurgie, inspecteur général des mines, et dirigea la canalisation de Mondego; il fut nommé en 1812 secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Lisbonne. En 1819, il retourna au Brésil, et contribua puissamment à la proclamation de l'indépendance. Déporté en France en 1823, Andrada se rendit à Bordeaux, et ne rentra dans sa patrie qu'en 1829. Lors de l'abdication de D. Pedro Ier (1831), il fut chargé de l'éducation du prince impérial.

ANDRADE-CAMINHA (Pedro DE), poète portugais, né vers 1540, mort en 1589. Il a laissé quelques épîtres remarquables. Ses œuvres complètes ont été publiées à Lisbonne plus de deux siècles après sa mort.

ANDRADITE n. m. Grenat ferro-calcareux. Syn. de MÉLANITE.

ANDRAGATHE, un des lieutenants de l'empereur Maxime, né sur les bords du Pont-Euxin, mort en 388. Ce fut lui qui poignarda l'empereur Gratien. Lorsque Maxime voulut envahir l'empire d'Occident, Andragathe passa les Alpes pour combattre Théodose, et, plus tard, il fut envoyé à la poursuite de Valentinien. Mais, ayant appris la défaite et la mort de Maxime, il se précipita dans la mer.

ANDRAL (Gabriel), médecin, né à Paris en 1797, mort à Châteauvieux en 1876. Il occupa successivement les chaires d'hygiène et de pathologie interne, fut nommé membre de l'Académie de médecine en 1824, succéda à Broussais dans la chaire de pathologie et de thérapeutique générales (1830), et devint membre de l'Académie des sciences en 1843. Professeur et savant de premier ordre, le Dr Andral s'est fondé trop exclusivement sur l'anatomie pathologique de l'homme mort. Les plus importants de ses ouvrages sont: *Clinique médicale* (1823-1836), plusieurs fois réédité; *Précis élémentaire d'anatomie pathologique* (1829).

ANDRALOGOMÈLE (du gr. *anér, andros,* homme; *alogos,* privé de raison, et *mélon,* animal domestique) n. m. Monstre qui offre le corps d'un homme et les membres d'un animal.

ANDRALOGOMÉLIE n. f. Monstruosité de l'andralogomèle.

ANDRALOGOMÉLIQUE adj. Qui appartient à l'andralogomèle.

ANDRANATOMIE ou **ANDROTOMIE** du gr. *anér, andros,* homme, et *anatomé,* anatomie) n. f. Anatomie, dissection de l'homme.

ANDRANATOMIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'andranatomie.

ANDRASPE (*ass* — du gr. *anér, andros,* homme, et *aspis,* boucher) n. m. Plante de la famille des primulacées. Syn. de ANDROSACE.

ANDRASSY (Jules, comte), homme d'Etat hongrois, né à Zemplin en 1823, mort en 1890 à Volosca. Elu en 1847 député à la diète hongroise, il se signala par son éloquence et ses idées libérales. En 1848, il se prononça avec chaleur en faveur de l'indépendance de son pays, devint administrateur supérieur de Zemplin, prêta un énergique appui à Kossuth et fut envoyé en mission à Constantinople (1849). Après l'écrasement de l'insurrection, Andrassy, condamné à mort par contumace et pendu en effigie, se rendit à Paris, où il vécut, ainsi qu'à Londres, jusqu'à l'amnistie de 1857. Elu trois ans plus tard député de Zemplin à la diète, il siégea dans les rangs du parti Deak, qui revendiquait, par les voies légales, l'autonomie législative de la Hongrie. La défaite de l'Autriche à Sadowa (1866) força le gouvernement autrichien à entrer dans la voie des concessions libérales; un ministère spécial ayant été constitué en Hongrie

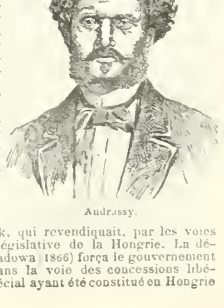

Andrassy.

(11 févr. 1867), Andrassy y entra en qualité de président du conseil et de ministre pour la défense du pays. Lors de la déclaration de guerre de la France à la Prusse (15 juill. 1870), Andrassy se prononça energiquement pour la neutralité. Les talents dont il avait fait preuve lui valurent d'être appelé à succéder, le 14 novembre 1871, au comte de Beust. Lorsque, en 1875, l'insurrection de l'Herzégovine et de la Bosnie prit un caractère de gravité réelle, le comte Andrassy adressa à la Porte une note exposant les réformes dont l'exécution immédiate s'imposait au gouvernement ottoman (décembre 1875), et il maintint la plus stricte neutralité lorsque la guerre éclata entre la Turquie d'une part et la Serbie et le Monténégro de l'autre (1876). Après la victoire des Russes sur les Turcs, il fit triompher l'idée d'un congrès européen chargé de régler les questions soulevées par la guerre entre la Russie et la Turquie. Ce congrès se réunit en effet à Berlin le 13 juin 1878, et permit à l'Autriche d'« occuper » la Bosnie et l'Herzégovine. Un an après, le comte Andrassy donnait sa démission de président du conseil. A partir de ce moment, il ne prit que rarement la parole à la diète hongroise. L'empereur lui avait conféré, en 1878, l'ordre de la Toison d'or.

ANDRATHROCACE (du gr. *anêr, andros*, homme; *arthron*, articulation, et *kakon*, mal) n. f. Carie des articulations chez l'homme.

ANDRÉ, juif de Cyrène, qui vivait sous Trajan. Il persuada à ses coreligionnaires qu'il les rendrait maîtres de Jérusalem et rétablirait dans tout son lustre le culte de leurs pères. Ses prédications inspirèrent un tel enthousiasme qu'il se vit bientôt à la tête d'une bande nombreuse et contraignit le préfet d'Egypte, Lupas, à s'enfermer dans Alexandrie. Ce dernier, pour se venger des défaites qu'il avait subies, fit massacrer tous les Juifs qui se trouvaient dans cette ville. André répliqua par de sanglantes représailles en Libye. Cette révolte fut définitivement comprimée en 115.

ANDRÉ (saint), l'un des douze apôtres, frère de saint Pierre. On croit qu'il prêcha l'évangile à Patras, en Achaie, et qu'il y fut crucifié sur une croix ayant la forme d'un X; d'où le nom de *croix de Saint-André* donné à cette forme. Saint André est le patron de l'Ecosse. Fête le 30 novembre.

Le martyre de saint André a été souvent représenté par la peinture; nous citerons une fresque du Dominiquin, au couvent de Saint-Grégoire (Rome); un tableau du Calabrèse, au Louvre; un autre de Murillo, au musée de Madrid.

Andre (sœurs de **Saint-**), congrégation religieuse. V. Croix (*Filles de la*).

André (ordre militaire de **Saint-**). V. Saint-André.

ANDRÉ Ier, roi de Hongrie de 1046 à 1061, successeur de Pierre l'Allemand, chassé du trône par les magnats révoltés. Il fit des efforts pour introduire le christianisme dans ses Etats, et fut détrôné par son frère Béla. — **Andre II**, roi de Hongrie de 1205 à 1235. Il partit pour la terre sainte en 1217, et promulgua, en 1222, la *Balle d'or*, sorte de charte qui confirmait les privileges des magnats et du clergé, mais qui donnait en même temps plus d'influence à la noblesse de second ordre. — **André III**, roi de Hongrie de 1290 à 1301. Il fit avec succès la guerre à l'Autriche; mais, malgré ses efforts, Charles Martel, fils de Charles II, roi de Naples, s'empara d'une partie de la Hongrie, et s'y maintint jusqu'à leur mort commune, arrivée en 1301. Il fut le dernier roi de la race de saint Etienne.

ANDRÉ (le Petit-Père). V. Boullanger.

ANDRÉ (Jean), dit **le Frère André**, peintre français, né à Paris en 1662, mort dans la même ville en 1753. Entré dans l'ordre des Frères Prêcheurs à l'âge de dix-sept ans, ses supérieurs l'envoyèrent à Rome, où il développa ses aptitudes pour la peinture (1687). Il revint en France au début de 1690, et fut le peintre attitré des églises de son ordre. Lors de la suppression des couvents, les toiles du Frère André furent recueillies au nombre de plus de quatre-vingts. Malgré sa fécondité surprenante, l'artiste n'a pas cessé de se surveiller. On peut le rapprocher de Jouvenet par ses œuvres les plus étudiées. Il existe de ses peintures à Bordeaux. Son portrait, par lui-même, est au musée du Louvre.

ANDRÉ (Yves-Marie, dit **le Père**), jésuite, né à Châteaulin en 1675, mort à Caen en 1764. Il occupa de 1726 à 1759 la chaire de professeur de mathématiques à Caen. Il est surtout connu par son *Essai sur le Beau*, livre plein de méthode et de goût, imprimé en 1741. Ses œuvres complètes ont paru à Paris en 1766.

ANDRÉ (Charles, dit **Maître**), perruquier, né à Langres vers 1722. En 1760, il s'avisa de faire une tragédie en cinq actes et en vers, ayant pour titre : *le Tremblement de terre de Lisbonne*. Il envoya sa pièce à Voltaire, avec une épître dans laquelle il l'appelait mon *cher confrère*. Le grand poète s'amusa beaucoup de cette bouffonne confraternité. Il répondit à *son cher confrère* une lettre de quatre pages ne reformant que ces mots, cent fois répétés : « Maître André, faites des perruques. » Cette réponse est restée proverbiale. Ce fut selon les uns un nommé Dampierre, selon les autres J.-B. Marchand qui fut le principal auteur de cette singulière tragédie, dont s'amusèrent un moment les oisifs du temps. Elle fut jouée, en 1805, sur un petit théâtre des boulevards, et eut quatre-vingts représentations.

ANDRÉ (François-Etienne-Jean-Baptiste), maire de Lille, né à Amiens en 1735, mort en 1812. Sa fière attitude vis-à-vis des Autrichiens qui assiégeaient Lille en 1792 l'a rendu justement célèbre.

ANDRÉ (Jean), compositeur de musique allemand, né à Offenbach en 1741, mort en 1799. Il fit beaucoup d'opéras, notamment *Erwin et Elmire*, dont Goethe avait composé la poésie. Ses mélodies avaient de la grâce et du naturel. — Son fils, Jean-Aeroxue (1775-1845), fut également un compositeur de mérite. Il avait acheté de la veuve de Mozart les manuscrits laissés par le grand artiste.

ANDRÉ (Etienne), le *tambour d'Arcole*, né à Cadenet (Vaucluse) en 1777, mort à Paris en 1838. Engagé volontaire en 1792, il fut tambour et se distingua particulièrement à la bataille d'Arcole (1796). Pendant qu'un combat acharné s'engageait sur le pont, il traversa la rivière à la nage et, arrivé sur l'autre rive, il battit la charge de telle façon, que l'ennemi se croyant pris entre deux feux recula et livra l'accès du pont aux Français. Bonaparte le porta à l'ordre du jour de l'armée, lui donna des baguettes d'honneur et l'inscrivit sur la première liste de nomination dans la Légion d'honneur. David d'Angers a représenté André sur le fronton du Panthéon, et un monument, dû au sculpteur Amy, lui a été érigé par souscription dans sa ville natale (1894).

ANDRÉ (Emile), agronome allemand, né en 1790 à Schnepfenthal, mort à Kisberg (Hongrie) en 1869. Il fut conservateur des forêts du prince de Salm (1807), inspecteur général des domaines de la maison d'Auersperg et finit par une carrière exclusivement consacrée aux études économiques. On lui doit : *Essai d'organisation forestière selon les besoins de l'époque* (1823); *Méthode de culture forestière la plus simple* (1832), etc.

ANDRÉ (Jules), paysagiste français, né à Paris en 1807, mort à Auteuil en 1869. Elève de Watelet et de Jolivard, il débuta au Salon de 1831 par une *Entrée de forêt*. Successivement attaché à la manufacture de Sèvres et conservateur des dessins au musée du Louvre, Jules André n'a cessé de prendre part aux expositions jusqu'à sa mort. Ses ouvrages sont nombreux. On peut citer entre autres les *Bords de la Bouzanne* (1851). Le musée de Lille renferme l'une des meilleures toiles de l'artiste, *Pont sur le Thorion* (Creuse). Ce qui distingue les paysages d'André, c'est une parfaite entente de la perspective aérienne et un rare talent à rendre la fluidité de l'atmosphère.

ANDRÉ (Edouard), horticulteur français, né à Bourges (Cher) en 1840. Il devint jardinier principal de la ville de Paris, secrétaire de la Société centrale d'horticulture. On lui doit quelques ouvrages estimés : *Plantes de terre de bruyère* (Paris, 1864); *l'Horticulture en Hollande* (1865); *les Plantes à feuillage ornemental; description, histoire, culture, etc.* (1865); *Traité général de la composition des parcs et jardins* (1879), etc.

ANDRÉ (Charles-Louis-François), savant français, né à Chauny (Aisne) en 1842. Agrégé des sciences physiques en 1864, il fut nommé astronome adjoint à l'Observatoire de Paris, et dirigea la mission envoyée en 1874 à Nouméa pour y observer le passage de Vénus. Reçu docteur en 1876, Charles André devint professeur d'astronomie physique à la faculté des sciences de Lyon, et fut chargé d'aller observer à Utah le passage de Mercure sur le Soleil (1878). Outre des mémoires, on doit à ce savant : *Cours de physique* (1871-73), en collaboration avec Brisse; *l'Astronomie pratique et les Observatoires en Europe et en Amérique, depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'à nos jours* (1874-1882), avec Rayet et Angot; *Etude sur la diffraction dans les instruments d'optique* (1876); *l'Observatoire universitaire de Lyon* (1878); *Etude sur les orages à grêle dans le département du Rhône de 1819 à 1878* (1878); *Observations du passage de Mercure sur le Soleil à Ogden* (Utah), *le 6 mai 1878* (1881); *Notes sur les oscillations barométriques produites par l'éruption du Krakatoa* (1884), etc. André publie les *Annales de l'Observatoire* de Lyon.

ANDRÉ Bogolioubsky, prince russe, mort en 1174. Il était fils de Georges Vladimirovitch Dolgorouki. Elu en 1158 prince de Rostov, après quelques victoires contre les Bulgares, il prit Kiev d'assaut et jeta les fondements de la politique suivie désormais par les tsars. Il fut assassiné par des soldats soudoyés par ses parents.

ANDRÉ (Alexandrovitch), prince russe, mort en 1304, second fils d'Alexandre Newski et duc de Gorodetz. Sous le règne de son frère Démétrius, il soumit les Alains. Le Grand Kan lui confia un corps de Tartares, qui se livrèrent au pillage et à l'incendie. Lorsqu'ils se furent retirés, Démétrius voulut reprendre ses Etats; mais son frère appela de nouveau les barbares, qui recommencèrent leurs dévastations. Démétrius s'enfuit de nouveau et mourut. André signala la fin de son règne par la prise de Landskron.

ANDRÉ ou **ANDRÉAS**, prélat suédois, mort en 1228. Chancelier du roi Canut VI, il fut envoyé par ce prince auprès du pape Célestin III, pour qu'il forçat Philippe-Auguste à reprendre sa sœur Ingeburge, répudiée. Il réussit dans sa mission, et Ingeburge recouvra le titre de reine de France. Peu après, André fut élu archevêque de Lund et primat de Danemark. Après la mort de Canut VI (1203), il accompagna Valdemar II dans son expédition en Livonie. On lui doit des poèmes, restés manuscrits, et quelques ouvrages.

ANDRÉ ou **ANDRÉAS** (Jean-Valentin), érudit allemand, chapelain du duc de Brunswick, né à Herrenberg (Wurtemberg) en 1586, mort en 1654. Esprit un peu mystique, chez lequel l'amour de l'humanité était extrêmement développé, il paraît avoir été le réformateur des Rose-Croix. Il a laissé plus de cent ouvrages, parmi lesquels : *Imitatio ad fraternitatem Christi* (Strasbourg, 1617-1618); *Rosa florescens, contra Menapii calumnias* (1617), sous le nom de Florentinus de Valentia; *Menippus seu dialogorum satyricorum centuria, inanitatum nostrarum speculum* (1617), son chef-d'œuvre; *Civis christianus* (Strasbourg, 1619), traduit en français sous le titre du *Sage citoyen* (Genève, 1622); *Reipublicæ christiano-politanæ descriptio* (Strasbourg, 1619); *Turris Babel, judiciorum de fraternitate Rosæ-Crucis chaos* (Strasbourg, 1619); *Christianæ societatis idea* (Strasbourg, 1619). Ces trois derniers ouvrages, où il expose le plan d'une société secrète, idéale, sont éminemment curieux.

ANDRÉ DE HONGRIE, roi de Naples, né en 1326, mort en 1345. Fils de Caribert, roi de Hongrie, il fut appelé à la succession du royaume de Naples par Robert, roi des Deux-Siciles, qui, ne voyant sans enfants, voulut ainsi restituer ce royaume à la famille de Caribert, qu'il en avait dépouillée. Robert fit épouser à son petit-neveu sa petite-fille Jeanne, bien qu'il n'eût encore que sept ans. André, qui avait un caractère intraitable, devint bientôt insupportable à la reine, qui, couronnée par les soins de Robert, alors que son époux ne portait que le titre de « duc de Calabre », le fit étrangler dans un couvent près d'Averso, le 18 décembre 1345.

Andre Cornelis, par Paul Bourget (1887). L'intérêt de ce roman, qui est surtout une longue et fine étude de psychologie, repose sur les soupçons d'un fils, qui aime tendrement sa mère, remariée à un homme qu'il déteste instinctivement et qu'il croit être le meurtrier de son père, assassiné dans un rendez-vous resté mystérieux. Arrivé à l'âge d'homme, André Cornélis se jure de tirer la chose au clair et de donner satisfaction à la victime bien-aimée. Des lettres qui tombent en sa possession lui indiquent clairement le drame qui s'est joué au foyer paternel, et il en arrive à se demander si sa mère n'y a pas joué elle-même un rôle. Bientôt, cependant, il acquiert la preuve qu'elle est innocente. Seul Termonde, le second mari, est coupable : il n'a pas frappé, mais il arma le bras de l'assassin. Lui-même est tué par André Cornélis.

André, roman de George Sand, un de ceux du célèbre écrivain dont on vante le plus la sensibilité, l'émotion attendrissante, les peintures naïves. Le marquis de Moraud, sorte de rustre enté sur une souche blasonnée, est veuf et n'a qu'un fils, André, chez qui le despotisme paternel a brusqué tous les ressorts de la volonté. André s'éprend d'une jeune fleuriste, Geneviève, âme délicate, malgré son manque d'éducation, et bien supérieure à lui par la douce énergie de son caractère, la fierté de ses sentiments. André finit par l'épouser clandestinement, ce qui le brouille avec le terrible marquis. Un rapprochement s'opère, le marquis craignant de se voir arracher la partie de ses biens qui forme la succession maternelle de son fils. Mais Geneviève est désillusionnée; cet époux sans volonté et, par conséquent, incapable de devenir un chef de famille, est tombé du piédestal qu'elle lui avait élevé. Les duretés et les dédains de son beau-père l'achèvent, et elle meurt.

Andrea del Sarto. Biogr. V. Sarto.

Andrea Pisano. Biogr. V. Pisano.

ANDRÉACÉES n. f. pl. Famille de mousses de l'ordre des schizocarpes, ayant pour type le genre *andréa*. — *Une* andréacée.

— Encycl. Les *andréacées* sont de petites mousses roussâtres passant souvent au noir foncé, abondamment feuillées et ramifiées, qui croissent sur les rochers. Les andréacées relient les sphaignes aux mousses ordinaires; d'autre part, par la déhiscence de la capsule, elles se rapprochent des hépatiques.

ANDRÆ (Abraham), théologien protestant suédois, archevêque d'Upsal, né à Angermaanland vers 1540, mort en 1607. Lorsque le roi Jean, fils de Gustave Vasa, entreprit de restaurer le catholicisme en Suède, Andræ souleva le clergé protestant. Menacé d'être jeté en prison, il se réfugia en Allemagne. Revenu en Suède à la mort du roi Jean, il fut élu archevêque d'Upsal. Chargé de rétablir la paix religieuse, il révolta le peuple par son intolérance, fut soupçonné d'entretenir des relations secrètes avec le roi Jean-Sigismond exilé, et mourut prisonnier au château de Gripsholm.

ANDREÆ (Karl), peintre allemand, né à Mühlheim-sur-le-Rhin, le 3 février 1823. Elève de l'Académie de Dusseldorf, il étudia sous Karl Sohn et Schadow; il obtint, en 1843, un premier prix pour son tableau : *la Prédication de saint Pierre le jour de la Pentecôte*, puis se rendit à Rome (1845-1849), où il eut pour maître Cornélius, qui le suivit à Berlin. Là il exécuta des peintures à l'huile, à tendances idéalistes, comme *le Denier de la Veuve, la Visitation, le Bon Samaritain*, et *Rachel pleurant ses enfants*. En 1856, il se fixa à Dresde. Depuis lors, il s'adonna à la peinture sur verre et à la peinture murale, et décora de nombreux châteaux et églises. Il a fondé à Dresde, en 1853, la société de « l'Art religieux ».

ANDREANI (André), peintre et graveur italien, né à Mantoue aux environs de 1540, mort après 1610. Il s'est fait surtout remarquer par de nombreuses gravures sur bois. On lui doit : *le Déluge* et *Pharaon submergé*, d'après Titien; *le Triomphe de Jules César* (1598), d'après André Mantegna, et plusieurs ouvrages estimés d'après le Parmesan, Raphaël, etc.

ANDRÉANOV (iles), groupe d'îles et d'îlots, dans l'archipel des Aléoutiennes. V. la *carte de l'*Alaska.

ANDREAS, archevêque allemand du XVe siècle. Envoyé près de Sixte IV par l'empereur Frédéric III, il entreprit de démontrer au pape la nécessité d'une réforme dans les mœurs des prélats romains. Il essaya vainement de réunir à Fâte un concile, pour rappeler les prescriptions du concile de Constance et demander la déposition du pape. Excommunié, il eut pour lui la plupart des universités d'Allemagne. Sommé de se rétracter à la fois par l'empereur et par le pape, il s'y refusa; on le jeta en prison, où il se pendit.

ANDRÉASBERG, ville de Prusse (Hanovre), à 24 kilom. de Klausthal, dans une contrée sauvage et triste, dominée par le Glockenberg; 4.600 hab. Mines d'argent et de plomb ouvertes en 1296, les plus profondes du globe. Aucune mine ne présente, sur un espace aussi resserré, une accumulation de travaux plus considérables.

ANDRÉASBERGITE (de *Andréasberg*, n. de ville) n. f. Zéolite barytique, appelée aussi *harmotome*, que l'on trouve aux environs d'Andréasberg. ‖ On dit encore ANDRÉOLITE.

ANDRÉASI (Hippolyte), peintre italien, né à Mantoue, élève de Jules Romain, et qui florissait au XVIe siècle. Il a exécuté, en collaboration avec son condisciple Theodoro Ghigi, plusieurs fresques importantes de la cathédrale de Mantoue. Le musée du Louvre possède de lui une *Sainte Famille*.

ANDRÉE (Charles-Théodore), écrivain allemand, né à Brunswick en 1808, mort à Wildungen en 1875. Il s'occupa surtout de géographie et fonda, en 1861, le journal géographique le *Globus*. On lui doit : *l'Amérique du Nord* (Brunswick, 1850-1851); *Excursions géographiques* (Dresde, 1859); *Voyages de découverte dans l'Arabie et dans l'Afrique orientale* (Leipzig, 1860-1861), etc. — Son fils Richard, né à Brunswick en 1835, fut nommé en 1871, directeur, à Leipzig, de l'Institut géographique de Velhagen et Klasing. Il a publié : *l'Abyssinie* (1869); *les Nationalités et les Langues en Bohême* (1871); *les Coutumes tchèques* (1872); *Etudes de voyages à travers les Wendes* (1874); *Parallèles et Parangons ethnographiques* (1878); *la Race juive* (1881), etc.

ANDRÉE (de *Andrée*, n. mythol.) n. f. Genre de mousses, type de la famille des *andréocées*. V. ce mot.

ANDREINI (Isabelle), célèbre comédienne, née à Padoue en 1562, morte à Lyon en 1604. Elle obtint, en Italie et en France, les plus brillants succès et fut célébrée par tous les poètes de l'époque. Elle a laissé des *poésies, lettres, dialogues*, etc. — Son mari, François **Andreini**, de Pistoia, fut aussi un comédien célèbre et un poète estimé. — Leur fils, Jean-Baptiste, poète et comédien, né à Florence en 1578, mort à Paris vers 1650, obtint beaucoup de succès

sous le règne de Louis XIII, dans les rôles d'amoureux, qu'il jouait sous le nom de LÉLIO. Il a laissé des pièces de théâtre et quelques poèmes. On a prétendu que Milton avait puisé l'idée du *Paradis perdu* dans sa tragédie le *Adamo* (Milan, 1613).

ANDREINI (Pierre-André), antiquaire italien, né à Florence vers 1650, mort en 1720. Il rassemble une magnifique collection de médailles antiques, conservées au musée de Florence; il avait aussi collectionné des inscriptions recueillies au cap Misène. Ces inscriptions ont été publiées par Gori dans le IIIe volume de sa *Raccolta d'iscrizioni antiche*.

ANDRELINI (Publio Fausto), poète latin du xve siècle, né à Forli (Romagne), mort en 1518. A vingt-deux ans, il fut couronné à Rome pour des poésies intitulées *Amours*, et vint, en 1488, à Paris, où il enseigna les belles-lettres pendant trente ans, et où il reçut le titre de « poète du roi et de la reine » (Louis XII et Anne de Bretagne). Ses poésies latines jouissaient d'une grande réputation.

ANDRÉMON, roi de Calydon. Il était époux de Gergé, fille d'Énée, roi de Calydon, auquel il succéda. Son fils Thoas conduisit les Étoliens devant Troie. — Fils d'Oxylus, selon Antoninus Liberalis, et époux de Dryope, laquelle eut d'Apollon un fils appelé Amphissus.

ANDRÈNE n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des apidés ou mellifères, sous-famille des *andrénidés*, renfermant des abeilles solitaires qui font leurs nids dans des terriers où elles accumulent du miel pour la nourriture de leurs larves. Les nombreuses espèces connues d'andrènes sont répandues surtout dans l'hémisphère boréal. Citons l'*andrena cineraria*, commune partout; l'*andrena fulva* (France).

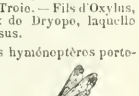
Andrène (grand. natur.).

ANDRÉNINÉS (ou disait autrefois *andrénètes*) n. m. pl. Sous-famille d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des apidés, dont le genre *andrène* est le type. Genres principaux : *prosopis*, *sphécode*, *halicte*, *andrène*, *dasypode*, *macropis*, etc. — *Un* ANDRÉNINÉ.

ANDREOLI (Georges), peintre de céramique, qui vint à Gubbio entre 1498 et 1552, trouva un vernis et eut une fabrique de majolique à Gubbio. On peut voir de ses produits au musée de South-Kensington, à Londres.

ANDRÉOLITE (de *Andréasberg*, n. de ville, et du gr. *lithos*, pierre. — L'orthogr. rationn. serait ANDRÉOLITHE) n. f. Syn. de ANDRÉASBERGITE.

ANDRÉOSSI (François), mathématicien et ingénieur, né à Paris en 1633, mort à Castelnaudary en 1688. Il fut employé par Riquet à l'exécution du canal du Languedoc, dont il publia, en 1669, une carte curieuse. — Son arrière-petit-fils, ANTOINE-FRANÇOIS, comte **Andréossi**, né à Castelnaudary en 1761, mort à Montauban en 1828, fut général et diplomate. Associé à l'expédition d'Égypte, il revint en France avec Bonaparte, qu'il seconda puissamment au 18 brumaire. Après le traité d'Amiens, il fut successivement ambassadeur à Londres, à Vienne, à Constantinople, où il resta jusqu'en 1814. Il devint député de l'Aude en 1827. Andréossi était membre de l'Académie des sciences. On lui doit plusieurs ouvrages importants : *Histoire du canal du Midi* (1800); *Irruption du Pont-Euxin dans la Méditerranée*; *Ensemble des nombreux conduits employés en Turquie pour la distribution de l'eau*; etc.

ANDREOZZI (Gaetano), compositeur de musique, né à Naples en 1763, mort en 1826. Il a écrit beaucoup d'opéras, où l'on trouve du naturel et de la facilité. Il avait été le maître de musique de la duchesse de Berry.

ANDRÈS (Jean), jésuite espagnol, érudit, né en 1740 à Planès (roy. de Valence), mort à Rome en 1817. Après l'expulsion des jésuites de l'Espagne, il se retira en Italie. Son ouvrage le plus important a pour titre : *De l'origine, des progrès et de l'état actuel de la littérature* (Parme, 1782-1793). C'est un travail d'une vaste érudition.

ANDRÈS DE USTARROZ (Jean-François), historien espagnol, né à Saragosse en 1606, mort en 1647. Il fut employé aux archives espagnoles, puis nommé historiographe du royaume. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Universidad de amor* (Saragosse, 1634); *Antigüedades de la villa de Mallen* (Saragesse, 1641); *Historia de Santo-Domingo de Val* (Saragosse, 1643); *Relacion del juramento de los fueros de Aragon* (Saragosse, 1645).

ANDRÉSIE (sainte), vierge du xve siècle, religieuse de l'ordre de Saint-Dominique, à Mantoue. Fête le 18 juin.

ANDRÉSY (lat. *Anderetia*), village de Seine-et-Oise, arrond. et à 24 kilom. de Versailles, près du confluent de la Seine et de l'Oise; 1.265 hab. Ch. de f. Ouest. Ce village, très ancien, eut sous les Romains une certaine importance commerciale. La se tinrent les conférences au sujet de la conversion de Henri IV.

ANDRÉUS, général de Rhadamante, donna son nom à l'île d'Andros, dont il fut roi. — Fils du fleuve Pénée, qui s'établit dans l'Orchoménie, à laquelle il donna le nom d'*Andréide* (le même que le précédent, selon plusieurs mythologues).

ANDREUSIE ou **ANDREWSIE** n. f. Nom donné à tort à deux genres de plantes appartenant, l'un à la famille des vaccinées, et l'autre à celle des myoporées. || Syn. de THIBAUDIA (Pav.), et de CENTAURELLA (L.-C. Rich.).

ANDREWS (Lancelet), théologien et prélat anglican, né à Londres en 1555, mort en 1626. Chapelain de la reine Élisabeth, il acquit la faveur de Jacques Ier en réfutant un écrit dirigé contre un livre composé par ce souverain. Il fut évêque de Winchester et conseiller privé du roi. Son principal ouvrage est : *la Loi morale expliquée*, imprimé après sa mort (1642).

ANDREWS (Pierre-Miles), auteur dramatique anglais, né vers 1750, mort en 1814. Il devint lieutenant-colonel, puis s'adonna à l'art dramatique. Parmi le grand nombre de pièces qu'il composa, on distingue surtout les comédies : *the Election* (1774); *Dissipation* (1781); *the Baron Kinvervankot-Sprakengatchdern* (1783); *Better late than never* [*Mieux vaut tard que jamais*] (1785). Il fut nommé membre du Parlement en 1790 et réélu à diverses reprises.

ANDREWS (Joseph), graveur américain, né à Hingham (Massachusetts) en 1806, mort à Boston en 1873. Il exécuta six portraits pour la « Galerie historique de Versailles », publication artistique donnant les principaux tableaux du musée, puis les portraits de *Washington*, d'après Stuart (1843); de *Benjamin Franklin*, d'après Duplessis (1846); et une vue de *Plymouth en 1620*, considérée comme son œuvre maîtresse.

ANDREWS (Thomas), physicien anglais, né à Belfast en 1813, mort en 1886. Il s'est surtout occupé du développement de la chaleur dans les réactions chimiques, et de l'étude du gaz. Des expériences répétées l'amenèrent à la découverte de la température critique des gaz; il démontra qu'au-dessus d'une certaine température, caractéristique pour chacun d'eux, les gaz ne peuvent plus être liquéfiés par la pression. Cette découverte, établissant qu'il n'y a pas de différence entre les gaz permanents et les gaz non permanents, fut confirmée par R. Pictet, en 1877. Les travaux d'Andrews ont été publiés dans la *Revue de physique*, dans les *Mémoires de la Société royale de Londres* et dans les *Annales de Poggendorf*.

Andrews (JOSEPH), roman de Fielding (1742), qui inaugura sa réputation. Les personnages de ce livre appartiennent, pour la plupart, à la plus basse classe de la société. Le sujet est le récit des aventures de deux jeunes amants, un laquais et une servante, qui, après de nombreuses tribulations et des témoignages réciproques d'une constance inébranlable, parviennent à s'unir. Les incidents consistent surtout en rencontres de voleurs, scènes d'hôtellerie, méprises comiques, assauts nocturnes, et surtout combats à coups de poing. L'auteur parodie, quelquefois assez gaiement, les formes sérieuses du récit épique, et raconte d'un ton solennel des événements burlesques. Le plus grave reproche qu'on puisse adresser à *Joseph Andrews* est la trivialité de plusieurs passages et la grossièreté de certains tableaux. L'opinion commune est que Fielding a voulu tourner en ridicule la *Paméla* de Richardson.

ANDREWSITE (du physic. *Andrews*) n. f. Phosphate hydraté de fer, contenant de la silice et du cuivre.

ANDREZÉ, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 15 kilom. de Cholet, près du Beuvron; 1.275 hab.

ANDRÉZIEUX, village de la Loire, arrond. et à 19 kilom. de Montbrison, au confluent de la Loire et du Furens; 1.195 hab. Il sert d'entrepôt pour les houilles du bassin de Saint-Etienne. Ch. de f. P.-L.-M. La *ligne de fer d'Andrézieux*, inaugurée le 30 juillet 1827, est la première construite en France.

ANDRIA, ville d'Italie (Terre de Bari), à 12 kil. S. de Barletta; 28.000 hab. Diomède passe pour le fondateur de cette ville, que l'empereur d'Allemagne Frédéric II affectionnait particulièrement. A 18 kil., ruines de Castello di Monte, résidence de ce prince.

ANDRIA (Nicolas), médecin italien, né à Massafra (Otrante) en 1748, mort à Naples en 1814. En 1777, il fut nommé professeur d'agriculture à l'université de Naples, et, en 1801, il devint titulaire de la chaire de physiologie. On lui doit : *Trattato delle acque minerali* (Naples, 1775); *Littera sull' aria fissa* (1776); *Elementa physiologica*; *Elementa medicinæ theoreticæ* (Naples, 1787); *Dissertazione sulla teoria della vita* (Naples, 1804), etc.

ANDRIAGUE n. m. Animal fabuleux, que nos anciens romanciers donnaient pour monture à leurs héros.

ANDRIALE ou **ANDRYALE** n. f. Genre de composées-chicoracées, à réceptacle fibrileux ou garni de longues soies. Herbes bisannuelles ou vivaces, à corolles jaunes, croissant dans l'Europe occidentale, région méditerranéenne, aux îles Canaries et dans l'Afrique boréale.

ANDRIALOÏDE (de *andriale*, et du gr. *eidos*, forme) n. f. Nom donné par de Candolle à une section du genre conyse.

ANDRIAS (*dss* — du gr. *anêr*, *andros*, homme) n. m. Batracien fossile du terrain tertiaire miocène d'Œningen, en Suisse. Scheuchzer (1726) l'avait décrit sous le nom de *homo diluvii testis*, le considérant comme le squelette d'un homme fossile.

C'est en réalité une salamandre gigantesque, voisine de la *sieboldia maxima* du Japon.

Andrienne (L'), comédie de Térence. Un jeune citoyen d'Athènes, Pamphile, a résolu d'épouser, à l'insu de son père Simon, une jeune Andrienne (insulaire d'Andros), appelée Glycérie. Simon, soupçonnant le projet de son fils, feint de vouloir l'unir à Philoménie, fille de Chrémès, son ami. Pamphile consent, à l'instigation de Dave, son esclave, qui lui fait entendre que ce mariage n'est qu'une feinte. Simon, sur la réponse de son fils, songe alors sérieusement à lui faire épouser Philoménie. Mais on apprend que Glycérie, la prétendue Andrienne, n'est autre que Pasibula, seconde fille de Chrémès, qu'on avait crue morte, et qui avait été enlevée en bas âge. Pamphile épouse alors Glycérie, ou plutôt Pasibule, etc.

La pièce est habilement arrangée; le dialogue, facile, élégant; les caractères bien soutenus. La pièce fut représentée l'an 588 de Rome, aux jeux Mégalésiens, c'est-à-dire durant les fêtes données en l'honneur de Cybèle. — Une imitation française de l'*Andrienne*, en cinq actes et en vers, due à l'acteur Baron, fut jouée au Théâtre-Français, en 1703. Cette pièce mit à la mode l'*andrienne*, longue robe décolletée que portait dans la pièce Mlle Dancourt.

ANDRIEU (Jules), littérateur et membre de la Commune de Paris, né dans cette ville en 1837, mort à Jersey en 1882. Il collabora à divers journaux, fut élu membre de la Commune le 16 avril 1871 et fut délégué aux travaux publics. Lors de l'entrée des troupes de Versailles à Paris, il se réfugia à Londres. Après l'amnistie, il devint, grâce à Gambetta, vice-consul à Jersey. Nous citerons parmi ses écrits : l'*Amour en chansons* (1858), poésies, et *Chiromancie* (1860).

ANDRIEUX (François-Guillaume-Jean-Stanislas), poète dramatique, né à Strasbourg en 1759, mort à Paris en 1833. Après avoir rempli divers emplois subalternes, il fut admis à siéger au tribunal de cassation, fit partie du conseil des Cinq-Cents en 1798, et du Tribunat, dont il devint président. L'indépendance de ses opinions et son opposition aux projets du premier consul l'en firent éliminer en 1802. C'est lui qui répondit au premier consul, qui se plaignait de quelques résistances du Tribunat : *On ne s'appuie que sur ce qui résiste*. Depuis lors, voué entièrement à la littérature, il professa les belles-lettres à l'École polytechnique et au Collège de France. Entré à l'Institut en 1797, il devint, en 1829, secrétaire perpétuel de l'Académie française. Très jeune, il avait marqué ses débuts par deux comédies, *Anaximandre* et *les Étourdis*. Il donna depuis : *Helvétius, le Trésor*, *Molière avec ses amis* ou *la Soirée d'Auteuil*, *le Vieux Fat*, *la Comédienne*, etc. Comme poète comique, on trouve dans ses pièces un style toujours élégant, un naturel piquant et ingénieux, qualités qui reparaissent dans ses *Contes* et ses autres poésies. Il suffira de rappeler le *Procès du Sénat de Capoue*, le *Dialogue sur les mots* MONSIEUR et CITOYEN, *le Doyen de Badajoz*, et surtout *le Meunier de Sans-Souci*, qui est resté populaire. Les œuvres d'Andrieux ont été publiées en 1818 et en 1823.

Andrieux.

ANDRIEUX (Louis), homme politique, né à Trévoux (Ain) en 1840. Avocat à Lyon, où il se signala comme républicain, il y remplit les fonctions de procureur de la République, de septembre 1870 à 1872, et fut élu, en 1876, député de la 4e circonscription de Lyon. Un des 363, il fut réélu en 1877. Nommé préfet de police de Paris le 4 mars 1879, il procéda à l'expulsion des congrégations religieuses, eut de vifs démêlés avec le conseil municipal de Paris, et donna sa démission le 15 juillet 1881. Réélu député à Lyon, il contribua pour une large part à renverser le ministère Gambetta (26 janvier 1882), puis fut ambassadeur à Madrid, de mars à octobre 1882. En 1885, il fonda le journal anti-opportuniste *la Ligue* et y publia en feuilleton : *les Souvenirs d'un préfet de police*, dont les révélations firent grand bruit. Élu député des Basses-Alpes en 1885, il se rapprocha du parti boulangiste, mena campagne avec lui pour la revision de la constitution, et acheta dans ce but *la Petite République française*, dont il fut le directeur. Aux élections de 1889, il échoua à la députation et, depuis, il a repris sa profession d'avocat. A ce titre, il a fait parler de lui en défendant l'ex-député Numa Gilly, l'*Intransigeant* contre Quesnay de Beaurepaire (1892), et en jouant un rôle des plus actifs lors de l'instruction des affaires du Panama (1892-1893).

ANDRIEUXIE (du voyag. *Andrieux*) n. f. Syn. de BÉLIOPSIS.

ANDRINOPLE (en turc *Edirneh*), deuxième ville de la Turquie d'Europe, restaurée et agrandie par l'empereur Adrien, qui lui donna son nom (*Adrianopolis*), sur la Maritza, au confluent de la Toundja et de l'Arda; 71.000 hab. avec les faubourgs. Citadelle, arsenal et fonderie de canons. La mosquée de Sélim est un des plus beaux monuments dédiés à l'islamisme. Les autres édifices remarquables sont : l'Éski-Séraï, ancienne résidence des sultans; le bazar d'Ali-pacha, l'Aqueduc, le pont de la Toundja. Industrie très florissante; tissus de soie, laine, coton; tapis rivaux des tapis les plus riches de la Perse. Les environs d'Andrinople ont été le théâtre de deux grandes batailles : Licinius y fut défait par Constantin en 323, et l'empereur Valens y fut vaincu et tué par les Goths en 378. Prise par Amurat Ier sur les Grecs en 1360, Andrinople devint la résidence des sultans de 1363 à 1453, date de la prise de Constantinople; les Russes l'occupèrent temporairement en 1829, et y signèrent avec les Turcs le fameux traité qui cédait à la Russie les bouches du Danube, reconnaissait l'indépendance politique de la Grèce, et fixait le sort des principautés de Valachie, Moldavie et Serbie.

Le *sandjak d'Andrinople* compte 250.000 hab. Quant au vilayet ou province du même nom, on évalue sa population à environ 1 million et demi d'habitants.

ANDRINOPLE n. f. Étoffe de coton bon marché, généralement d'une couleur rouge, appelée « rouge d'Andrinople » ou « rouge andrinople » (adj.) et qu'on désigne aussi parfois sous le nom de « rouge turc ».

ANDRIOT (François), graveur, né à Paris en 1655. Il passa la plus grande partie de sa vie en Italie, et il a gravé surtout d'après des maîtres italiens. On a de lui aussi quelques planches d'après Poussin et Le Sueur. Son style rappelle celui de François Poilly. Les collections de son œuvre sont recherchées.

ANDRIPÉTALUM (*lom*) ou **ANDRIOPÉTALE** (du gr. *andreios*, mâle, et *pétalon*, pétale) n. m. Genre de protéacées, tribu des embothryées, renfermant des arbres à fleurs régulières qui habitent l'Amérique tropicale et l'Australie.

ANDRISCUS, imposteur qui se disait fils de Persée, dernier roi de Macédoine. Il défit d'abord une armée romaine; mais Cœcilius Metellus le vainquit à Pydna, l'emmena à Rome pour orner son triomphe, et le fit ensuite mettre à mort (146 av. J.-C.).

ANDRIVAU ou **ANDRIVEAU** (*vo*) n. m. Chacune des deux petites ancres de la galère, au xvie siècle : *La galère possède quatre grosses ancres appelées « fers » et deux petites ancres que l'on nomme* ANDRIVEAUX. (Jurien de La Gravière.) || D'après le même auteur, le *fer d'andrieau* correspondait à nos ancres de jet; son poids ne dépassait pas 73 kilogr. || Partie constituante du cordage de la galère dit *cordage de la fonde*; il comporte deux andrivaux.

ANDROCÉE n. m. ou **ANDRŒCIE** n. f. du gr. *anêr*, *andros*, homme). Ensemble des étamines constituant le troisième verticille floral.

— ENCYCL. L'*androcée* est formé par l'ensemble des

organes mâles de la fleur. Chacune des parties de cet ensemble s'appelle *étamine*. Le nombre des pièces de l'androcée est très variable et a servi de base à l'établissement d'une partie de la classification de Linné. L'androcée peut être formé d'une seule ou de plusieurs étamines;

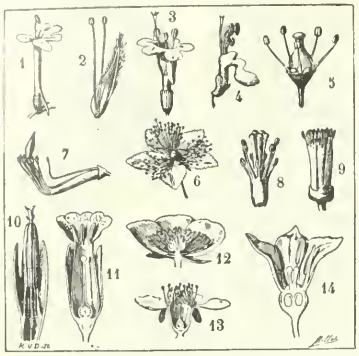

Androcées : 1, à une étamine (*centranthe*). — 2, à deux étamines (*saule*). — 3, à trois étamines (*valériane*). — 4, à quatre étamines (*germandrée*). — 5, à cinq étamines (*vigne*). — 6, à grand nombre d'étamines (*millepertuis*). — 7. Androcée diadelphe (*pois*). — 8. A. monodelphe (*oxalis*). — 9. A. polyadelphe (*oranger*). — 10. A. syngénèbre (*chardon*). — 11. A. inséré sur la corolle (*primevère*). — 12. A. inséré sous l'ovaire (*renoncule*). — 13. A. inséré sur le calice (*abricotier*). — A. inséré sur l'ovaire (*garance*).

dans ce cas, il est dit *monandre, diandre, triandre, tétrandre, polyandre*, suivant qu'il en contient une, deux, trois, quatre ou plusieurs. V. ÉTAMINE.

ANDROCÈRE (du gr. *anêr, andros*, homme, et *kéras*, corne) n. f. Syn. de SOLANUM.

ANDROCLÉE, Thébaine, fille d'Antipœnus, se sacrifia avec sa sœur Alcis, pour sauver sa patrie, l'oracle ayant déclaré que les Thébains seraient victorieux contre les Orchoméniens, si le plus illustre d'entre eux par la naissance se donnait la mort.

ANDROCLÈS (*clèss*), selon la légende, fils d'Eole et de Cyané. Il régna sur une partie de la Sicile.

ANDROCLÈS (*clèss*) ou **ANDROCLE**, esclave romain, héros d'une histoire touchante racontée par Aulu-Gelle (*Nuits attiques*, XV, 5) et qui se serait passée au commencement de l'ère chrétienne. Livré aux bêtes dans le cirque romain, il fut épargné par un lion africain qui, au grand étonnement des spectateurs, lui prodigua ses caresses, comme l'eût fait un chien docile. L'empereur se fit amener Androclès, qui lui apprit que, esclave fugitif en Afrique, il avait délivré ce lion d'une épine qui lui traversait la patte, et qu'il avait vécu trois mois avec ce fauve dans son antre. L'empereur lui accorda la vie et lui fit présent du lion. — On fait allusion à cette historiette, quand on parle de la reconnaissance des animaux.

ANDROCLUS, fils de Codrus, roi d'Athènes. Il conduisit dans l'Asie Mineure, vers l'an 1050 av. J.-C., une colonie d'Ioniens, qu'il installa à Samos et à Ephèse.

ANDROCRATE, héros auquel les habitants de Platée, en Béotie, rendaient un culte.

ANDROCTONE (du gr. *androktonos*, homicide, meurtrier) n. m. Genre de scorpions, type de la famille des *androctonidés*, renfermant des formes de grande taille, habitant les régions chaudes de l'ancien monde. La piqûre de certaines espèces de l'Inde passe pour mortelle.

ANDROCTONIDÉS n. m. pl. Famille d'arachnides-scorpionides, renfermant les genres caractérisés par un sternum rétréci en avant. Tels sont : *androctone, butus, centruse, isométre, phassus, tithyus*, etc. — *Un* ANDROCTONIDÉ.

ANDROCYMBE (du gr. *anêr, andros*, homme, et *kumbion*, petite tasse) n. m. Genre de mélanthacées-vératrées, renfermant un petit nombre de plantes bulbeuses, originaires du cap de Bonne-Espérance.

ANDRODAME (du gr. *androdamas* ; de *anêr, andros*, homme, et *damaô*, je dompte) n. m. Sorte de pierre précieuse, à laquelle les anciens attribuaient la vertu d'apaiser la colère.

ANDRŒCIE n. f. Bot. V. ANDROCÉE.

ANDROGÉE, fils de Minos et de Pasiphaé, vint à Athènes, où il obtint de tels succès aux jeux des Panathénées, que le roi Egée le fit tuer par jalousie. Minos, pour venger la mort de son fils, assiégea et prit Athènes, et lui imposa le fameux tribut annuel des sept jeunes garçons et des sept jeunes filles, qui devaient être envoyés en Crète et dévorés par le Minotaure. On l'honorait au Céramique sous le nom d'EURIGYES par des jeux funèbres. Les condamnés que l'on immolait pendant ces fêtes étaient considérés originairement comme les victimes expiatoires de la mort d'Androgée.

ANDROGÉNÉSIE (du gr. *anêr, andros*, homme, et *génésis*, génération) n. f. Science du développement physique et moral de l'humanité.

ANDROGÉNÉSIQUE adj. Qui concerne l'androgénésie, qui s'y rapporte.

ANDROGÉNIE (du gr. *anêr, andros*, homme, et *génos*, race) n. f. Ce qui concerne la reproduction de l'homme, sa naissance et son développement.

ANDROGÉONIES (de *Androgée*, n. myth.) n. f. pl. Autre nom des fêtes des Thargélies. V. ANDROGÉE.

ANDROGRAPHIS (*fiss* — du gr. *anêr, andros*, homme, et *graphê*, ligne, trait) n. f. Genre d'acanthacées, renfermant un certain nombre de plantes herbacées ou sous-frutescentes, originaires de l'Asie, et dont plusieurs sont cultivées dans nos serres.

ANDROGYNAIRE (du gr. *anêr, andros*, homme, et *gunê*, femme) adj. Nom donné par de Candolle aux fleurs doubles dans lesquelles les organes mâles et femelles sont transformés, sans que le périanthe soit altéré.

ANDROGYNAT (*na*) n. m. Syn. de ANDROGYNIE et ANDROGYNISME.

ANDROGYNE (du gr. *anêr, andros*, homme, et *gunê*, femme) adj. Qui tient des deux sexes : hermaphrodite : *Divinité* ANDROGYNE.

— Par ext., Tout ce qui est commun à l'homme et à la femme : *La fatuité est* ANDROGYNE. (Mme Bachi.)

— Bot. Se dit des plantes qui ont à la fois des fleurs mâles et des fleurs femelles dans la même inflorescence.

— Myth. Race imaginée par les Grecs. ‖ Peuple imaginaire qui, selon Pline, habitait une contrée de l'Afrique.

— Zool. Se dit des animaux pourvus des deux sexes, et qui cependant ne peuvent se reproduire sans le concours d'un autre individu de même espèce, comme les limaces, les sangsues, etc. Dans ce cas, on dit *hermaphrodites*.

— ENCYCL. Myth. Les *androgynes* avaient deux corps : l'un masculin, l'autre féminin, et par conséquent quatre bras, quatre jambes, deux visages opposés et parfaitement semblables, sortant d'un seul cou et tenant à une seule tête, quatre oreilles, un double appareil de génération, etc.

Le mythe des *androgynes* était pour les anciens une sorte de théorie de l'amour et du mariage. Platon voyait dans l'amour un mouvement naturel et invincible de retour à l'unité androgynique, et comme une réminiscence de cette unité que nous avons perdue.

ANDROGYNETTE (rad. *androgyne*) n. f. Genre de mousses. Syn. de STACHYGYNANDRUM.

ANDROGYNIE (rad. *androgyne*) n. f. Etat d'un être qui réunit les deux sexes.

— En T. de bot. Réunion de fleurs mâles et de fleurs femelles dans une même inflorescence. Tel est le cas du *ricin* et de certains *carex*.

ANDROGYNIFLORE (de *androgyne*, et du lat. *flos, floris*, fleur) adj. Qui ne porte que des fleurs androgynes.

ANDROGYNIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'androgynisme.

ANDROGYNISME (*niss*) n. m. Etat d'un être androgyne, qui réunit les deux sexes.

ANDROÏDE (du gr. *anêr, andros*, homme, et *eidos*, forme) n. m. Automate qui a la figure humaine, qui reproduit les mouvements du corps humain : *Le flûteur de Vaucanson et son joueur d'échecs étaient des* ANDROÏDES. V. AUTOMATE.

ANDROLÂTRE (du gr. *anêr, andros*, homme, et *latreia*, adoration) n. Celui, celle qui rend à un homme les honneurs divins.

ANDROLÂTRIE (rad. *andolâtre*) n. f. Culte divin rendu à un homme.

ANDROLEPSIE (du gr. *androlêpsis*, qui vient de *anêr, andros*, homme, et *lêpsis*, action de prendre) n. f. Droit de représailles accordé par la loi d'Athènes aux parents d'un citoyen assassiné à l'étranger, dans le cas où l'Etat sur le territoire duquel le meurtre avait été commis refusait de punir le meurtrier ou de l'extrader. En vertu de l'*androlepsie*, les parents du mort pouvaient arrêter trois citoyens de cet Etat, qui étaient traduits devant les tribunaux d'Athènes et rendus responsables.

ANDROMACHIE (*ki* — du gr. *Andromakhê*, Andromaque, n. pr.) n. f. Genre de composées-vernoniées, renfermant des plantes herbacées ou des arbrisseaux originaires d'Amérique.

ANDROMACHOS, citoyen et magistrat de Tauromenion, en Sicile, au milieu du IVe siècle av. J.-C., et même le fondateur de cette ville, selon Diodore. Andromachos semble seulement avoir réuni les anciens habitants de Naxos, ville détruite à la fin du Ve siècle par Denys l'Ancien, et les avoir établis à Tauromenion, ville fondée récemment près de l'emplacement de Naxos. Il aida Timoléon dans son expédition contre Denys le Jeune. C'est le père de l'historien Timée.

ANDROMANE n. f. et adj. Se dit d'une femme qui est affectée, atteinte d'andromanie.

ANDROMANIE (du gr. *anêr, andros*, homme, et *mania*, fureur) n. f. Syn. de NYMPHOMANIE.

ANDROMAQUE, planète télescopique découverte par Watson.

ANDROMAQUE, surnommé l'**Ancien**, médecin crétois, qui vivait à Rome au temps de Néron. On lui attribue l'invention de la thériaque.

ANDROMAQUE, épouse d'Hector. Après la mort du héros, de son fils Astyanax et de toute sa famille, elle tomba en partage à Pyrrhus, fils d'Achille, qui en eut trois fils, puis la répudia et la donna en mariage à Hélénus, frère d'Hector. — Andromaque est une des plus nobles figures de l'*Iliade*. Sa profonde affection conjugale et maternelle, ses malheurs, sa résignation, lui donnent une physionomie qui fait penser, en quelque manière, à une héroïne chrétienne.

Andromaque, tragédie d'Euripide. Andromaque, captive de Pyrrhus, fils d'Achille, a été contrainte de céder à la passion brutale de son maître et lui a donné un fils, Molossus. Hermione, femme légitime de Pyrrhus, est animée d'une violente jalousie contre l'esclave troyenne. Aidée de son père Ménélas, elle veut faire périr Andromaque et son fils pendant l'absence de Pyrrhus. Andromaque et Molossus vont succomber, lorsque le vieux Pélée, aïeul de Pyrrhus, les arrache à la mort. Hermione, craignant le ressentiment de son époux, s'enfuit avec Oreste, son parent, à qui sa main avait été promise autrefois, et tous deux font périr Pyrrhus dans une embuscade.

Cette tragédie est une peinture superbe des mœurs des temps barbares ; le caractère violent d'Hermione y est merveilleusement tracé.

Andromaque, tragédie de Racine, en cinq actes et en vers (théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, 10 nov. 1667). Il y a trois amours dans cette pièce : celui de Pyrrhus pour Andromaque, celui d'Hermione pour Pyrrhus, et celui d'Oreste pour Hermione. Il fallait que tous trois fussent tragiques, que tous trois eussent un caractère différent, et que tous trois concourussent à dénouer le nœud principal du sujet, qui est le mariage de Pyrrhus avec Andromaque, d'où dépend la vie d'Astyanax, fils d'Hector. Le poète est venu à bout de tout. Le *Cid* de Corneille avait été la première époque de la gloire du théâtre ; l'*Andromaque* de Racine en fut la seconde et n'eut pas moins d'éclat. Cette pièce est le premier chef-d'œuvre du grand tragique.

La tragédie de *Andromaque* opéra une révolution profonde dans l'art théâtral et révéla une source de beautés nouvelles, qui étaient restées étrangères au grand génie de Corneille. Aussi fut-elle considérée en France comme un événement, très admirée par les uns, fort critiquée par les autres, comme toute œuvre de génie dont le temps n'a pas établi l'éclatante supériorité.

L'*Andromaque* de Racine renferme quantité de beaux vers qui sont souvent cités :

Oui, puisque je retrouve un ami si fidèle,
Ma fortune va prendre une face nouvelle.

Je ne l'ai point encore embrassé d'aujourd'hui.

Va, cours, mais crains encor d'y trouver Hermione.

Pourquoi l'assassiner ? qu'a-t-il fait ? à quel titre ?
Qui te l'a dit ? . . . . .

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes ?

L'*Andromaque* de Racine est peut-être la première tragédie qui obtint en France les honneurs d'une parodie, sous le titre de *Folle Querelle*, par Subligny.

ANDROME ou **ANDRUM** (*rom'* — du gr. mod. *andromê*, même sens) n. m. Forme d'éléphantiasis.

ANDROMÉDE (de *Andromède*, n. mythol.) n. f. Genre d'éricacées-andromédées, caractérisé par la persistance de la corolle autour du fruit, et renfermant des arbustes à feuilles alternes et à fleurs diversement groupées, originaires du nord de l'Amérique et de l'Asie.

ANDROMÈDE, constellation située sur le prolongement de la diagonale du carré de Pégase, au-dessous de Cassiopée, près du pôle Arctique. Elle est composée de cinquante-neuf étoiles, dont les trois principales, α, β, γ, à peu près en ligne droite et équidistantes, sont appelées la *tête*, la *ceinture* et le *pied d'Andromède* ; α fait aussi partie de la constellation de Pégase et s'appelle *umbilicus Pegasi* ; β s'appelle encore *Mirzach* ou *Mizar* ; γ, *Almach* ou *Alhamec*. Dans les cartes célestes, on la représentait jadis par une femme enchaînée rappelant la fable d'Andromède.

ANDROMÈDE, fille de Céphée, roi d'Ethiopie, et de Cassiopée. Celle-ci ayant eu la témérité de disputer le prix de la beauté aux Néréides, Neptune, pour venger les nymphes, suscita un monstre marin qui désola le pays. L'oracle d'Ammon, consulté, répondit qu'il fallait exposer Andromède aux fureurs du monstre. La jeune princesse fut liée sur un rocher par les Néréides, et le monstre sortant de la mer était prêt à la dévorer, lorsque Persée, monté sur Pégase, tua ou pétrifia le monstre, brisa les chaînes d'Andromède et devint ensuite son époux.

Cet épisode a inspiré la sculpture et la peinture. Andromède personnifie la femme que la faiblesse de sa nature, de son organisation, expose à mille dangers, et qui doit trouver dans l'homme, représentation de la force et du courage, son défenseur naturel.

Andromède, tragédie-opéra de Pierre Corneille (théâtre du Petit-Bourbon). C'est une pièce à grand spectacle, mêlée de divertissements, et dans laquelle le précurseur de Racine et de Molière devint celui de Quinault, en donnant la première idée d'un genre de spectacle d'où plus tard devait naître l'opéra. Elle eut un grand succès. On remarque dans cette pièce beaucoup de sentiments qui, sous la plume de Racine, ont pris, dans *Iphigénie*, un caractère touchant, car il s'agit aussi, dans *Andromède*, d'une jeune fille que ses parents sacrifient pour obéir à l'oracle.

Andromède. La fable d'Andromède a naturellement inspiré de nombreux artistes. Dans l'antiquité, on peut mentionner le bas-relief du musée du Capitole et les peintures d'Herculanum. Parmi les modernes, on doit citer surtout Rubens en peinture, et en sculpture Puget. Son *Andromède*, un des morceaux les plus dramatiques de la sculpture française, est au musée du Louvre.

Persée délivrant Andromède d'après Puget.

ANDROMÉDÉES n. f. pl. Tribu de la famille des éricacées, ayant pour type le genre *andromède*. — *Une* ANDROMÉDÉE.

ANDROMÉDOTOXINE (de *andromede*, et *toxine*) n. f. Glucoside mal défini se trouvant dans un grand nombre de plantes de la famille des *éricacées*. C'est un poison violent, en même temps qu'un violent émétique.

ANDRON, ANDREION ou **ANDRUM** (*drom'* — de *anêr, andros*, homme) n. m. Chez les Grecs, Appartement où les hommes seuls étaient admis ; l'opposé de *gynécée*. ‖ Galerie, passage qui menait au gynécée, et enfin toute espèce de passage. ‖ Chez les catholiques grecs, Côté réservé aux hommes dans la nef de l'église.

ANDRONIC (saint), martyr à Jérusalem, au IVe siècle. Fête le 9 octobre. — Martyr à Tarse, en Cilicie, au IVe siècle. Fête le 11 octobre.

ANDRONIC Ier, Comnène, empereur de Constantinople (1183-1185). Il s'empara de la régence à l'avènement d'Alexis II; puis il l'assassina et prit sa place. Son règne ne fut qu'une suite de crimes, de débauches et de cruautés. Il fut renversé et tué par Isaac l'Ange. Il fut le dernier des Comnènes.

ANDRONIC II, Paléologue, empereur de Constantinople (1283, déposé en 1328). Il s'attacha à rendre impossible toute union entre l'Église grecque et l'Église latine. Il ne sut point défendre l'empire contre les Turcs. Détrôné par son petit-fils Andronic III, il finit ses jours dans un monastère en 1332.

ANDRONIC III, Paléologue, dit aussi **Andronic le Jeune** (1328-1341). Dès 1325, il fut sacré empereur, mais ce ne fut qu'en 1328 que son grand-père, Andronic II, vaincu, dut lui abandonner le trône. Il fut impuissant à arrêter la décadence de l'empire et les progrès des Turcs en Asie Mineure.

ANDRONIC IV, Paléologue, fils aîné de l'empereur Jean VI Paléologue. Irrité de s'être vu préférer son frère Manuel comme héritier de l'empire, il conspira contre son père, et se fit même proclamer empereur en 1377. Jean recouvra son autorité avec l'aide des Turcs (1378), et Andronic IV finit ses jours dans la retraite.

ANDRONIC Ier, Comnène, prince de Trébizonde (1222-1235). Il fut en lutte avec le sultan d'Iconium, dont il devint le tributaire. — **Andronic II, Comnène** (1263-1266). — **Andronic III, Comnène** (1330-1332).

— BIBLIOGR. : Fallmerayer, *Geschichte des Kaiserthums von Trapezunt* (Munich, 1827).

ANDRONIC, Paléologue, prince de Thessalonique (1392-1425). Il vendit sa principauté aux Vénitiens, au moment où les Turcs allaient envahir la Macédoine. Il se fit alors moine sous le nom de **Acacius,** et mourut de la lèpre à Constantinople, en 1429.

ANDRONICIEN (*si-in*) n. m. Celui qui avait adopté les opinions d'un certain *Andronic*, appartenant à la secte des sévériens. Les *androniciens* prétendaient que la moitié supérieure du corps des femmes est l'œuvre de Dieu, et la moitié inférieure, celle du démon.

ANDRONICOS, architecte grec, né à Cyrrha en Macédoine; vivait au Ier siècle av. J.-C. Il a construit à Athènes la *Tour des Vents*, petit monument octogonal qui subsiste encore aujourd'hui, et dont chaque face offre une figure en relief représentant tel ou tel vent. Ce monument, très original, grâce aux cadrans solaires tracés sur ses faces et au triton mobile qui le couronnait, faisait office à la fois d'horloge et de girouette.

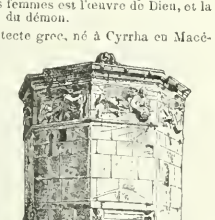

Tour des Vents, à Athènes.

ANDRONICUS (Livius), le plus ancien poète dramatique latin; florissait au IIIe siècle av. J.-C. Il était Grec d'origine et avait été esclave. Il eut la gloire d'initier les Romains à l'art dramatique des Grecs. Il jouait lui-même dans ses pièces, dont il reste quelques fragments.

ANDRONICUS, poète grec alexandrin du IVe siècle de notre ère. Il vécut à Alexandrie entre 320 et 360. Il reste de ses œuvres une épigramme conservée dans l'*Anthologie*. Ses contemporains ont fait l'éloge de ses poésies.

ANDRONICUS CALLISTUS (Jean), grammairien et moraliste grec moderne, né à Thessalonique vers 1420, mort en 1478. Il se réfugia en Italie après la prise de Constantinople, donna des leçons de grec et de philosophie à Rome, à Florence, à Ferrara, et fut appelé à Paris, où il occupa la chaire de langue grecque fondée pour Hermonyme, son prédécesseur.

ANDRONICUS de Rhodes, philosophe péripatéticien; vivait à Rome du temps de Cicéron. Il fit connaître le premier aux Romains les ouvrages d'Aristote et de Théophraste. Ses propres ouvrages ont péri.

ANDRONICUS d'Olynthe, un des généraux d'Alexandre. En 314, il assista Démétrius, fils d'Antigone, contre Ptolémée, et il commanda la cavalerie de l'aile droite, dans l'armée de Démétrius, à la bataille de Gaza. Après la défaite, il se retira à Tyr et combattit encore à la tête de la garnison. Ptolémée le fit prisonnier et l'attacha à son service.

ANDRONIKOV (Ivan MALCHASOVITCH, prince), général russe, né à Tiflis en 1801. Il servit au Caucase, en Perse, où il se signala par des actions d'éclat, particulièrement à la prise d'Erivan et à l'assaut d'Akhalzikh (1828), et soumit les Ossètes (1840). Nommé gouverneur militaire de Tiflis (Géorgie) en 1850, il devint, en 1851, général de division. Mis à la tête de 10.000 hommes au début de la guerre d'Orient (1853), Andronikov battit les Turcs, puis reçut le commandement en chef des forces de la Mingrélie, de l'Imérétie, etc., et battit complètement Sélim-pacha (15 juin 1854). En 1855, il se démit du commandement de son armée, et vécut depuis lors dans la retraite.

ANDRONITIDE n. f. Antiq. gr. Partie de la maison où se trouvait l'andron.

ANDROPADE n. f. Syn. de POLIODON. V. ce mot.

ANDROPÉTALAIRE (rad. *andropétale*) adj. Se dit des plantes devenues doubles par la métamorphose des étamines en pétales.

ANDROPÉTALE (du gr. *anêr, andros*, mâle, et *pétalon*, pétale) n. m. Pétale provenant de la métamorphose d'une étamine. (Terme peu usité actuellement.)

ANDROPHOBE (du gr. *anêr, andros*, homme, et *phobos*, crainte) n. et adj. Misanthrope. ‖ Qui fait ou déteste le sexe masculin : *Un* ANDROPHOBE. *Une femme* ANDROPHOBE.

ANDROPHOBIE (même étymol. qu'à l'article précéd.) n. f. Aversion, haine des hommes.

ANDROPHOBIQUE (même étymol. qu'aux deux articles précéd.) adj. Qui a rapport à l'androphobie.

ANDROPHORE (du gr. *anêr, andros*, mâle, et *phoros*, qui porte) n. m. Nom donné par de Mirbel aux faisceaux formés par la soudure des filets staminaux.

— ENCYCL. Quand tous les filets se soudent de manière à former un seul *androphore*, les étamines sont *monadelphes* (mauve, rose trémière, etc.). Si les filets sont unis en deux androphores, les étamines sont *diadelphes* (fumeterre, haricot, etc.). Quand les étamines sont réunies en plusieurs androphores, on les désigne sous le nom de *polyadelphes* (millepertuis).

ANDROPHYLAX (du gr. *anêr, andros*, mâle, et *phulax*, gardien) n. m. Syn. du genre COCCULUS.

ANDROPOGON (du gr. *anêr, andros*, mâle, et *pôgôn*, barbe) n. m. Genre de graminées dont les épillets sont composés de deux fleurs : l'inférieure neutre et à une seule glumelle, la supérieure hermaphrodite ou unisexuée.

— ENCYCL. Les graminées du genre *andropogon* sont répandues dans toutes les régions chaudes et tempérées du globe. On en connaît près de 200 espèces, dont quelques-unes sont utilisées en médecine et pour les usages domestiques. Nous citerons l'*andropogon muricatus* ou vétiver, l'*andropogon citratus*, l'*andropogon nardus* de l'Inde, etc. V. VÉTIVER.

ANDROPOGONÉES n. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre *andropogon*, caractérisée par des épillets bifores à fleur inférieure toujours incomplète. — *Une* ANDROPOGONÉE.

ANDROS (*oss*), île grecque de l'Archipel, la plus septentrionale des Cyclades, à 21 kilom. S.-E. de l'Eubée. Ses coteaux sont fertiles en vins, oranges, citrons, dont on fait une exportation considérable, ainsi que de soie; 18.100 hab. La cap., *Andros* (2.000 hab.), communique avec la mer par le petit port de *Gavrion*. — Nom d'une autre île dans l'archipel des Lucayes, mer des Antilles, à l'E. du banc de Bahama.

ANDROS (*oss*), fils d'Enrimaque, qui donna son nom à une des Cyclades.

ANDROS (*oss*), ancien nom du rocher sur lequel est bâtie la tour de Cordouan, à l'embouchure de la Gironde.

ANDROSACE (du gr. *anêr, andros*, homme, et *sakos*, bouclier) n. m. Genre de plantes de la famille des primulacées, syn. de ANDRASPE. Plusieurs de ces plantes sont utilisées en médecine comme diurétiques, surtout l'*androsace maxima*, qui croît en France.

ANDROSACÉES n. f. pl. Tribu de la famille des primulacées, ayant pour type le genre *androsace* et comprenant les genres *primula, cyclamen*, etc. — *Une* ANDROSACÉE.

ANDROSCÉPIE (*sé-pi* — du gr. *anêr, andros*, homme, et *skêpôn*, bâton, canne) n. f. Genre de graminées, renfermant des espèces, originaires des Moluques et de l'Inde.

ANDROSELLE n. f. Bot. V. ANDROSACE.

ANDROSÈME (du gr. *anêr, andros*, homme, et *aima*, sang) n. m. Genre de plantes de la famille des hypéricinées, formé aux dépens des millepertuis, et renfermant quelques espèces européennes.

ANDROSPHINX (du gr. *anêr, andros*, homme, et *spigx*, sphinx) n. m. Sphinx à tête d'homme, dont parle Hérodote à propos de ceux qui ornent les monuments de Saïs.

— ENCYCL. Les archéologues ont conservé ce nom à tous les sphinx de la même espèce, par opposition aux sphinx *criocéphales* (à tête de bélier) et aux sphinx grecs que l'art représente avec les attributs du sexe féminin. L'androsphinx, dont le plus célèbre est celui de Gizeh, symbolise probablement le dieu solaire.

ANDROSPORE (du gr. *anêr*, mâle, et *sporos*, spore) n. f. Nom attribué par Pringsheim à la spore qui, chez certaines algues du genre œdogone, donne naissance, par sa germination, à l'organe reproducteur mâle.

ANDROSTEMME (*stèm'* — du gr. *anêr, andros*, homme, et *stemma*, couronne) n. f. Genre de plantes de la famille des hémodoracées, renfermant une seule espèce, qui croît dans l'ouest de l'Australie.

ANDROSTHÈNE, sculpteur athénien qui vivait au Ve siècle av. J.-C. Il florissait vers 420. Pausanias cite de lui des statues de Diane et d'Apollon, des Muses, un Bacchus et un groupe de bacchantes, qui ornaient le temple d'Apollon, à Delphes.

ANDROSTHÈNE, un des amiraux d'Alexandre. Il était originaire de Thasos et il accompagna Néarque, avec la flotte grecque, dans le voyage d'exploration des côtes du golfe Persique.

ANDROSTYLIUM (*sti, om'* — du gr. *anêr, andros*, mâle, et *stulos*, style) n. m. Organe formé par les étamines soudées avec le style. On observe cette disposition dans les orchidées et les asclépiadées. ‖ On dit mieux GYNOSTÈME.

ANDROTION, orateur athénien, un des adversaires de Démosthène. Il florissait vers l'an 320 av. J.-C. C'était un élève d'Isocrate et il passait pour un orateur d'un talent consommé. Il reste un fragment d'un discours prononcé par lui à l'occasion d'un décret illégal qu'il voulait faire rendre au peuple (Aristote, *Rhétorique*, III, IV), et quelques fragments de son *Histoire Atthide*, recueillis par Siebelis (Leipzig, 1811). L'auteur avait composé ce dernier ouvrage en exil, à Mégare. Plutarque cite, en effet, Androtion parmi les bannis illustres qui, loin de leur patrie, se sont consolés par l'amour des lettres.

ANDROTRICHON (*kon* — du gr. *anêr, andros*, mâle, et *thrix, trichos*, cheveu) n. m. Genre de plantes cypéracées, dont l'espèce unique croît au Brésil et à l'île Sainte-Catherine.

ANDROUET (Jacques). Biogr. V. DU CERCEAU.

ANDROUSSOV, petite ville de Russie, gouv. de Smolensk. Traité de paix entre la Russie et la Pologne, en 1667, renouvelé en 1678.

ANDRYES, comm. de l'Yonne, arr. et à 31 kilom. d'Auxerre, sur la Druyes, affl. de l'Yonne; 892 hab.

ANDRY (Nicolas), médecin français, né à Lyon en 1658, mort en 1742. Doyen à la faculté de médecine de Paris, il se fit surtout connaître par ses démêlés avec ses confrères. Il attaqua violemment les beaux ouvrages de Jean-Louis Petit, s'éleva contre la saignée, et crut qu'à outrance la chirurgie. Ses collègues le déposèrent de sa charge.

ANDRYANE (Alexandre-Philippe), célèbre par sa captivité au Spielberg, né à Paris en 1797, mort à Coye (Oise) en 1863. Il était officier d'ordonnance lorsqu'il quitta le service en 1815. Devenu démocrate et dévoué à la cause de l'affranchissement de l'Italie, il se rendit dans la Péninsule pour provoquer une insurrection contre l'Autriche, fut arrêté et condamné à mort (janv. 1824). L'empereur d'Autriche commua sa peine en celle d'une détention perpétuelle au *carcere duro* dans la forteresse du Spielberg. Là, il fut enfermé dans un cachot humide et infect, qu'il partagea à diverses reprises avec Confalonieri, dont il était devenu l'ami intime, et bientôt deux prisonniers qui occupaient des cachots voisins, Silvio Pellico et Maroncelli, parvinrent à correspondre avec lui; mais, à la suite d'une délation, leur captivité fut encore plus dure. Pendant huit ans, Andryane mena l'existence la plus horrible, enfermé comme dans une tombe et n'ayant qu'une nourriture repoussante. Grâce aux supplications de la belle-sœur du condamné, il put quitter le sombre cachot du Spielberg, en 1832. Il alla habiter Coye (Oise). Après une vaine tentative pour se faire élire député, il vécut dans la retraite jusqu'en 1859. Il suivit alors l'armée française en Italie, se rendit à Milan, après la bataille de Magenta, et fut nommé par Napoléon III commissaire général pour veiller aux intérêts de l'armée française. Après la campagne, il revint en France où il mourut. Il a publié les *Mémoires d'un prisonnier d'État* (Paris, 1837-1838), et *Souvenirs de Genève, complément des Mémoires d'un prisonnier d'État* (1839).

ANDRZEJOWSKIE (*jov-ski* — de *Andrzejowski*, n. d'un botaniste polonais) n. f. Genre de crucifères siliqueuses, renfermant une seule espèce, qui croît dans l'Orient.

ANDUJAR (lat. *Illiturgis*), ville d'Espagne (prov. de Jaen), près du Guadalquivir; 15.200 hab. Fabriques de faïence et de poterie, principalement de vases rafraîchissants dits *alcarazas*. Quartier général des Espagnols de la province insurgés contre la domination française en 1808. A Andujar fut rendue, en 1823, par le duc d'Angoulême, l'ordonnance ayant pour but de concilier les royalistes et les libéraux; elle resta sans effet, par l'opposition de la régence de Madrid. — Pop. du *district d'Andujar*; 44.900 hab.

ANDUZE (lat. *Andusia*), ch.-lieu de cant., arrond. et à 14 kil. d'Alais (Gard), sur le *Gardon d'Anduze* et au pied des Cévennes; 3.657 hab. (*Anduziens*.) Vanneries, papeteries, fabriques de poteries renommées. — Le canton a 8 comm. et 7.774 hab.

— BIBLIOGR. : Vignier, *Notice sur la ville d'Anduze* (Paris, 1823).

Armes d'Anduze.

ÂNE (lat. *asinus*. — On écrivait autref. *asne*) n. m. Mammifère servant à peu près aux mêmes usages que le cheval, dont il se distingue surtout par sa taille moins élevée, ses longues oreilles et sa queue dénuée de crins : ANE *sauvage, domestique. Les plus beaux* ÂNES *appartiennent aux pays chauds.*

A force de malheurs, l'âne est intéressant.
DELILLE.

— Fig. et fam. Homme entêté ou fort ignorant.

— Le mot *âne* entre dans un grand nombre de locutions familières, populaires ou proverbiales, consacrées par l'usage : *Coq-à-l'âne.* (V. COQ-À-L'ÂNE.) ‖ *Ane savant*, Ane que les saltimbanques ont dressé à faire certains exercices, certains tours d'adresse. ‖ *Bonnet d'âne, Oreilles d'âne*, Bonnet de papier, de carton, etc. garni de deux longues oreilles que l'on mettait également sur la tête d'un écolier, pour lui infliger une punition. ‖ *Pont aux ânes*, Difficulté, question qui n'arrête que les ignorants, et qui sert de critérium pour juger l'intelligence de quelqu'un. C'est ainsi que, dans les classes de mathématiques, on dit que le théorème sur carré de l'hypoténuse est le *pont aux ânes* de la géométrie. Quelquefois, on fait de cette expression le synonyme de « chemin battu » suivi par le vulgaire, par la généralité. ‖ *En dos d'âne.* Se dit de la disposition de certaines choses, lorsqu'elles sont formées de deux parties qui présentent un talus de chaque côté et se rejoignant au milieu, en formant ainsi un V renversé : *Toit de maison* EN DOS D'ÂNE. ‖ *Ane bâté, renforcé*, Homme fort ignorant. ‖ *A dos d'âne*, Au moyen d'un âne : *Transporter du fumier* À DOS D'ÂNE. ‖ *Méchant comme un âne rouge*, Très méchant. (Comparaison bizarre, dont on ignore l'origine.) ‖ *Brider un âne par la queue*, Faire une chose ganchement, à rebours. ‖ *Faire l'âne pour avoir du son*, Faire l'imbécile, le niais, pour tromper plus facilement. ‖ *Etre sérieux comme un âne qu'on étrille, comme un âne qui boit dans un seau*, Ne rien dire, affecter un maintien très sérieux sans cause apparente. ‖ *A laver la tête d'un âne on perd sa lessive, on perd son savon*, On perd son temps et sa peine quand on essaye d'instruire ou de corriger une personne stupide. (On dit souvent aussi : *A laver la tête d'un nègre...*) ‖ *On ne saurait faire boire un âne qui n'a pas soif*, On ne saurait obliger une personne entêtée à faire ce qu'elle ne veut pas faire. ‖ *Il cherche son âne et il est monté dessus*, Il cherche une chose qu'il a entre les mains, qui est devant lui, et il ne la voit pas. ‖ *Nul ne sait mieux que l'âne où le bât le blesse*, Celui qui souffre sait mieux que tout autre où est le siège de sa souffrance. ‖ *Il y a plus d'un âne à la foire qui s'appelle Martin*, Beaucoup de personnes portent le même nom. ‖ *Les chevaux courent les bénéfices, et les ânes les attrapent*, On arrive plus tôt et plus sûrement à la fortune par de basses intrigues que par un mérite réel et d'honorables services. ‖ *Pour un point Martin perdit son âne*. Se dit quand il a manqué fort peu de chose à quelqu'un pour gagner une partie de jeu, ou pour réussir dans une affaire. ‖ *L'âne frotte l'âne.* (ASINUS ASINUM FRICAT.) Se dit de deux ignorants qui se complimentent, qui se louent mutuellement, parce que deux ânes se frottent l'un contre l'autre, pour apaiser les démangeaisons qu'ils ressentent à la peau. ‖ *Mener l'âne*, Regarder faire par les autres ce qu'on voudrait faire

soi-même. ‖ *C'est un âne parmi des singes*, C'est un sot qui, sans le savoir, est le jouet des gens malicieux. ‖ *C'est l'âne du moulin*, C'est celui sur qui retombent toujours les mauvais traitements, les reproches, même quand il n'est pas coupable. ‖ *Votre âne n'est qu'une bête*, Vous ne savez ce que vous dites, ce que vous faites. (On dit de même : *Pour vous prouver que votre âne n'est qu'une bête*. Pour vous prouver que vous vous trompez.) ‖ *Cela ne vaut pas le pet d'un âne mort*, C'est une chose sans aucune valeur. ‖ *C'est vouloir tirer des pets d'un âne mort*, C'est vouloir tenter l'impossible. ‖ *Chantez à l'âne, il vous fera des pets*, Conseillez, obligez une personne stupide ou grossière, et vous n'en aurez que des désagréments. ‖ *On l'a sanglé comme un âne*, On l'a châtié sévèrement.

‖ *L'âne de la communauté*
Est souvent le plus mal bâté.

On s'occupe plutôt de ses propres affaires que de celles de la société à laquelle on appartient.

‖ *Qui femme croit et âne mène,*
Son corps ne sera là sans peine.

On est malheureux quand on est obligé de conduire un âne, à cause de son obstination ; on est encore plus malheureux quand on se fie aveuglément à une femme. ‖ *Le jour du jugement viendra bientôt, les ânes parlent latin*. Se dit lorsqu'un homme parle avec assurance de ce qu'il ignore. ‖ *L'âne de la montagne porte le vin et boit de l'eau*. Se dit d'une personne qui a toute la peine sans avoir le profit, par allusion aux montagnards qui transportent à dos d'âne ou de mulet leur vin enfermé dans des outres. ‖ *Les ânes ont les oreilles longues, parce qu'on ne leur a pas mis de béguin*, Pour que les enfants acquièrent de la vigueur, ils faut que leurs organes se développent en toute liberté. ‖ *Ce sont les armes de Bourges, un âne dans un fauteuil*. Se dit d'un ignorant qui se prélasse dans un fauteuil. ‖ *Frères aux ânes*, Les mathurins, parce que originairement, d'après leur règle, ils ne devaient monter que sur des ânes. ‖ *La mère aux ânes*, Nom que l'on donne quelquefois par plaisanterie à une femme qui conduit des ânes devant elle, et, ironiquem., à celle qui mène de jeunes enfants à l'école. ‖ *Les ânes de Beaune*, Qualification injurieuse que les Dijonnais prodiguaient aux habitants de Beaune, auxquels ils refusaient, on ne sait pourquoi, toute intelligence.

— Astron. Nom donné à deux étoiles de la constellation du Cancer, marquées γ et δ dans les catalogues.

— Comm. Nom sous lequel on désigne plusieurs espèces de coquilles. ‖ *Petit âne*, Espèce de cyprée.

— Ichtyol. *Tête d'âne*, Nom vulgaire du chabot de nos rivières, et qui paraît venir de la grosseur relative de la tête de ce poisson.

— Iconogr. L'*âne* a été regardé de bonne heure comme le symbole de l'ignorance et de la fainéantise. Aux yeux des artistes chrétiens du moyen âge, il symbolisait aussi la sobriété et l'humilité. Ces mêmes artistes en faisaient encore l'emblème de la nation juive, et le donnaient pour monture à la Synagogue personnifiée.

— Jeu. *Ane salé*, Sorte de jeu de javelot en grand honneur en Angleterre, puis introduit en France où on le désignait sous ce nom, qui n'est qu'une corruption de sa véritable appellation : *Aunt Sally*, signifiant « Tante Sarah ».

— Mamm. *Ane sauvage*, L'onagre.

— Moll. *Ane marin*, Nom vulgaire des poulpes.

— Techn. Etau dont se servent plusieurs artisans. ‖ Outil sur lequel les tablettiers évident les dents des peignes. ‖ Coiffe de relieur, où l'on jette les rognures. ‖ *Banc d'âne*, Banc qui sert à assujettir les pièces de bois que les menuisiers ou les charpentiers façonnent avec la plane. ‖ *Bec-d'âne*, Sorte de ciseau à l'usage des charrons, des menuisiers, des serruriers.

— *Pas-d'âne*, Bot. Nom vulg. du TUSSILAGE. ‖ Techn. Se dit aussi d'une sorte de mors du cheval, et d'une garde d'épée qui couvre toute la main.

— ENCYCL. Zool. et zootechn. I. — CARACTÈRES ZOOLOGIQUES DE L'ÂNE. L'*âne* (*equus asinus*) est un mammifère de l'ordre des périssodactyles ou ongulés imparidigités, ou encore solipèdes. Il a les membres grêles et des sabots petits et comprimés. Les oreilles sont très longues, la queue est mince, allongée et simplement garnie d'un pinceau de poils. Le pelage est généralement gris cendré et présente constamment une ligne dorsale et une bande transversale formant une croix sur les épaules ; de plus, les jambes sont ordinairement rayées de bandes étroites. Cependant, la couleur des ânes est très variable, et les raies et bandes du dos et des jambes varient en nombre et en intensité de couleur.

Comme le cheval, l'âne possède douze molaires, huit incisives et deux canines, à chaque mâchoire. Son squelette ressemble tout à fait, pour le nombre et la disposition des parties, à celui du cheval.

La taille de l'*âne* varie selon les climats et les races ; en France, elle est en moyenne de 1m,40 à 1m,45 de l'entre-deux des oreilles à la naissance de la queue. La hauteur est de 1m,135 à la croupe, et de 1m,108 entre les épaules.

L'âne est petit en Angleterre et dans le N. de l'Europe, mais sa petitesse est due plutôt à l'absence de soins qu'à la température ; car, dans l'O. de l'Inde (pays chaud), on il sert de bête de somme, il n'a guère que 0m,50 ou 0m,75 de hauteur, c'est-à-dire la taille d'un chien de Terre-Neuve.

La tête de l'âne est grosse, large et plus épaisse que celle du cheval ; les orbites sont très écartées, l'arcade sus-orbitaire très saillante, le front aplati et ombragé comme par une couronne épaisse de longs poils ; le garrot est bas et se continue en ligne droite jusqu'à la croupe. Le poitrail est serré, ce qui rapproche les jambes de devant l'une de l'autre, et imprime à la marche quelque chose d'incertain. Les apophyses épineuses des vertèbres dorsales sont très développées, ce qui rend le dos de l'âne fort tranchant.

La longévité de l'âne est de trente à trente-cinq ans ; mais sa vie moyenne en France ne dépasse pas quinze à dix-huit ans. Sa croissance dure trois ou quatre années ; ses dents, qui se développent à peu près comme celles du cheval, fournissent des signes analogues pour reconnaître l'âge. L'*ânesse* met bas après un an de gestation ; elle ne produit qu'un petit, et si rarement deux, qu'à peine en a-t-on des exemples. Par le croisement de l'âne avec la jument, on obtient le *mulet* ; le croisement beaucoup plus rare du cheval avec l'*ânesse* donne le *bardot*. Le cheval hennit, l'âne brait.

II. — ORIGINES DE L'ÂNE. Il est à peu près certain que l'âne sauvage d'Abyssinie ou onagre (*equus tæniopus*) [V. ONAGRE] est la souche des ânes domestiques.

La domestication de l'âne paraît être aussi ancienne que celle du cheval, ou même l'avoir précédée dans le S.-O. de l'Asie et en Egypte. On en trouve des figures sur les monuments égyptiens.

Quoi qu'il en soit, l'espèce asine s'est peu à peu répandue dans le nord de l'Afrique, en Grèce, en Italie, en Espagne et

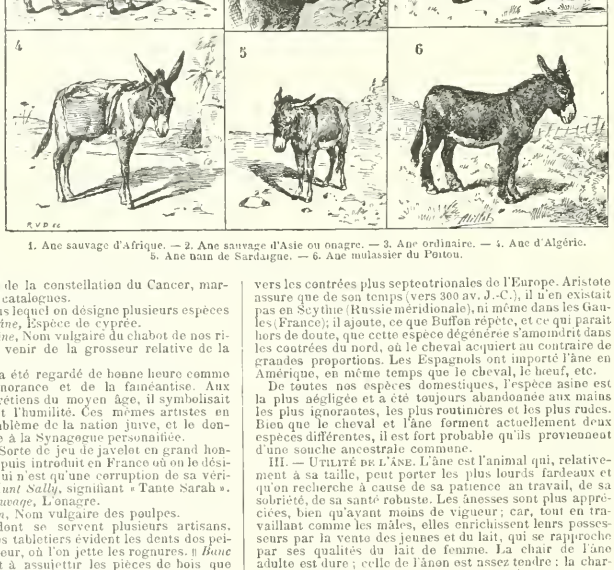

1. Ane sauvage d'Afrique. — 2. Ane sauvage d'Asie ou onagre. — 3. Ane ordinaire. — 4. Ane d'Algérie. 5. Ane nain de Sardaigne. — 6. Ane mulassier du Poitou.

vers les contrées plus septentrionales de l'Europe. Aristote assure que de son temps (vers 300 av. J.-C.), il n'en existait pas en Scythie (Russie méridionale), ni même dans les Gaules (France) ; il ajoute, ce que Buffon répète, et ce qui paraît hors de doute, que cette espèce dégénérée s'amoindrit dans les contrées du nord, où le cheval acquiert au contraire de grandes proportions. Les Espagnols ont importé l'âne en Amérique, en même temps que le cheval, le bœuf, etc.

De toutes nos espèces domestiques, l'espèce asine est la plus négligée et a été toujours abandonnée aux mains les plus ignorantes, les plus routinières et les plus rudes. Bien que le cheval et l'âne forment actuellement deux espèces différentes, il est fort probable qu'ils proviennent d'une souche ancestrale commune.

III. — UTILITÉ DE L'ÂNE. L'âne est l'animal qui, relativement à sa taille, peut porter les plus lourds fardeaux et qu'on recherche à cause de sa patience au travail, de sa sobriété, de sa santé robuste. Les ânesses sont plus appréciées, bien qu'ayant moins de vigueur ; car, tout en travaillant comme les mâles, elles enrichissent leurs possesseurs par la vente des jennes et du lait, qui se rapproche par ses qualités du lait de femme. La chair de l'âne adulte est dure ; celle de l'ânon est assez tendre ; la charcuterie lyonnaise en fait d'excellents saucissons.

IV. — L'ÂNE CONSIDÉRÉ AU POINT DE VUE DE LA PRODUCTION MULASSIÈRE. Ce qui fait surtout la valeur de l'âne, c'est la facilité de son accouplement avec la jument ; c'est comme père du mulet qu'il est précieux, et on s'occupe de l'élever en France surtout en vue de l'industrie mulassière. D'après certaine tradition, la production des mulets fut le monopole de l'Espagne jusqu'au règne de Philippe V. A cette époque, la fraude introduisit en France quelques baudets (l'âne étalon prend plus spécialement le nom de *baudet*), qui devinrent les ancêtres de nos deux races françaises de Gascogne et de Poitou. Ils auraient été importés par mer sur les côtes de la Vendée, ou dans le golfe de Gascogne. Un engagement secret entre les deux souverains d'Espagne et de France aurait favorisé cette importation.

Les baudets du Poitou ont une taille moyenne de 1m,40 à 1m,48 ; ils sont noirs ou bai brun ; le bout du nez est blanc cendré et recouvert d'un léger duvet. Les caractères auxquels on s'attache et qui indiquent de bons reproducteurs sont les suivants : poil fin, épais et frisé, aplombs réguliers, tête courte et carrée, oreilles longues et peu épaisses, œil vif, naseaux ouverts, encolure assez longue, garrot peu arrondi, ligne vertébrale peu saillante, reins droits, croupe peu tranchaate, jambes sèches, larges et tendineuses, pieds petits, mais sans tendance à l'encastelure.

Les haras où sont élevés les baudets portent le nom d'*ateliers*, et les baudets celui d'*animaux*. L'atelier est un emplacement assez vaste et carré, ayant une porte pour toute ouverture. De chaque côté se trouvent les loges où sont renfermés les baudets.

V. — MÉDECINE VÉTÉRINAIRE. Les maladies particulières au baudet sont les paralysies du train postérieur et l'affection dite *mal d'âne* ou *crapaudine*, qui est une inflammation chronique de la peau au bord supérieur du sabot, c'est-à-dire des bourrelets kératogènes, notamment du bourrelet périoplique. Cette inflammation est suivie de la perversion de la sécrétion de la corne. Le produit sécrété, au lieu de rester diffluent, se concrète et forme une corne anfractueuse et tourmentée à sa surface. Le mal d'âne a une tendance à se propager de proche en proche ; ses progrès se traduisent par une exagération de la sécrétion de la corne et par une transformation, sur la peau de la couronne, de la sécrétion épidermique en une sécrétion cornée anormale, irrégulièrement mammelonée.

Les influences extérieures de toute sorte, les coups, les blessures, les irritations, successivement invoquées comme causes de cette maladie, ne sont pas susceptibles de l'engendrer. Ces causes donnent naissance à diverses altérations, mais qui n'ont avec le mal d'âne que des analogies extérieures.

La corne originaire des points malades doit être maintenue mince et souple, afin d'éviter les compressions. On place le pied malade dans un cataplasme pendant quelques jours, puis on recouvre la partie tuméfiée avec un topique, tel que le goudron, la térébenthine liquide ou l'onguent de pied. S'il existe des parties ulcérées, il faut les cautériser avec de l'acide nitrique, du gondron caustique, ou une solution de potasse. On peut quelquefois, par ces moyens, guérir le mal d'âne ; dans tous les cas, on en pallie toujours les conséquences les plus nuisibles, et l'on obtient que le travail des animaux ne soit point interrompu.

— Litt. *L'âne dans l'histoire et dans la littérature*. Certains peuples de la Caramanie, au dire de Strabon, conduisaient des ânes à la guerre. Les Grecs et les Perses les employaient dans les armées à leurs convois militaires. Plus d'une fois leur voix bruyante a fourni l'idée d'un stratagème heureux : abandonnés au camp, les ânes des convois faisaient retentir l'air de leurs clameurs, et l'ennemi ne s'apercevait pas du départ de l'armée.

Les Egyptiens, à vrai dire, exécraient l'âne, dans lequel ils voyaient la figure de Typhon, dieu du mal ; mais, à part cette exception, les Orientaux ont toujours tenu l'âne en grande estime. Dans la Bible, il est souvent question de l'âne : on y voit que, chez les patriarches de la descendance d'Abraham, la richesse se mesurait d'après le nombre des chameaux, brebis, bœufs et ânes qu'ils possédaient. Le décalogue défend de convoiter le bœuf et l'âne du prochain. Une mâchoire d'âne devient entre les mains de Samson une arme terrible contre les Philistins. L'ânesse de Balaam refuse de prendre la route que son maître veut lui faire suivre, et lui reproche, en parlant, son obstination contre les ordres du Seigneur. Une ânesse suivie de son ânon est la monture sur laquelle Jésus fait son entrée triomphale à Jérusalem.

Chez les Grecs, les ânes de l'Arcadie étaient renommés ; ils se vendaient fort cher. Les Romains, au dire de Varron, donnèrent beaucoup de soin à l'éducation des bonnes races d'ânes. Un sénateur romain paya une ânesse d'une beauté rare plus de 2.000 francs de notre monnaie ; et dans les marchés en vit des ânes payés quatre-vingts fois le prix ordinaire d'un esclave.

L'âne, néanmoins, ne fut pas toujours ni partout réputé monture d'honneur, comme en Palestine. A Cumes, on promenait sur un âne la femme convaincue d'infidélité conjugale. L'impératrice Augusta, fille d'Ænobarbus, ayant pénétré à Milan pour connaître cette ville, fut prise par les Milanais, qui la promenèrent avec ignominie sur un âne ; elle fut vengée par le sac de la ville.

La mythologie apprend que les païens dédiaient l'âne à Priape ; et il faut convenir qu'il y a des rapports entre le dieu et la bête ; il était aussi consacré à Bacchus, à cause de son goût pour certaines ombellifères qui calment les effets du vin.

L'apologue a fait de l'âne un de ses types les mieux caractérisés. Jouet et victime, voilà le rôle que lui assignent les fabulistes ; il est ridicule par ses oreilles, ridicule par sa voix, ridicule par sa lenteur, par sa rétivité ; rien de moins noble ; pas plus de distinction dans l'esprit et dans ses sentiments que dans la figure, la voix, la démarche ; et le rire tue la pitié, prépare les mauvais traitements : les coups suivent les quolibets et peuvent sur ce dos résigné.

En donnant un âne pour monture à l'écuyer du seigneur Don Quichotte, Cervantes a fidèlement observé les lois de l'analogie universelle, qui étaient en même temps celles de la convenance littéraire. Quelle complète et plaisante identification entre Sancho Pança et sa monture ! Même grossièreté de bon sens de part et d'autre, même égoïsme, même mépris du droit, même respect du fait.

— ALLUS. HIST. **Mâchoire d'âne de Samson**, Mâchoire d'âne dont Samson, d'après la Bible, se servit comme d'une massue pour assommer mille Philistins. Cet épisode de la vie de l'Hercule hébreu est un texte fécond de plaisanteries et de reparties piquantes.

— PROV. et ALLUS. LITTÉR. **Âne de Buridan**, Façon de parler qu'on emploie communément pour peindre la situation d'un homme sollicité de deux côtés à la fois, et qui ne sait à quoi se résoudre. V. BURIDAN.

— Le plus âne des trois n'est pas celui qu'on pense.

Vers de la fable de La Fontaine, *le Meunier, son Fils et l'Âne*. Les deux premiers portent le troisième pour qu'il paraisse de meilleure mine au marché où l'on va le vendre.

Le premier qui les vit de rire s'éclata :
« Quelle farce, dit-il, vont jouer ces gens-là ?
Le plus ANE *des trois n'est pas celui qu'on pense.* »

On fait à ce trait de fréquentes allusions ; mais, dans l'application, le mot *âne* est souvent remplacé par le nom du défaut ou de la qualité qui fait l'objet de l'allusion.

— **L'Âne chargé de reliques**, Allusion à une fable de La Fontaine. V. RELIQUE. — **L'Âne vêtu de la peau du lion**, Allusion à une fable de La Fontaine. V. PEAU. — **Le coup de pied de l'âne**, Allusion à une fable de La Fontaine. V. PIED.

. . . . . Avant l'affaire,
Le roi, l'*âne* ou moi, nous mourrons.

Vers de La Fontaine dans sa fable *le Charlatan*. V. MOURIR.

— SYN. et PÉRIPHR. **Âne, baudet, roussin d'Arcadie, grison, martin ; monture de Sancho, de Silène.**

— SYN. **Âne, balourd, bête, buse, butor, cruche, ganache, ignorant, lourdaud, mâchoire.** Le *balourd* manque de légèreté et de grâce. Le *lourdaud* n'a que l'air d'une bête. La *bête* manque d'esprit ; l'*âne*, de savoir ; la *buse*,

de jugement; le *butor*, de fluesse dans la pensée, d'adresse et de douceur dans les manières d'agir; la *cruche*, de toute espèce d'entendement ou de qualité mentale; la *gauache*, de la moindre habileté. La *mâchoire* est un homme d'un esprit médiocre. L'*ignorant* ne sait pas. Toutefois, il y a dans la plupart de ces distinctions plus de subtilité que de justesse. De toutes ces expressions, *butor* est peut-être la seule qui tranche véritablement, car elle marque une sottise faite brutalement.

Âne (L') ou *Lucius*, roman fantastique de Lucien. V. l'art. suivant.

Âne d'or (L') ou *la Métamorphose*, roman fantastique d'Apulée, en onze livres, dont la magie forme le principal ressort. Le héros, Lucius, y raconte lui-même ses aventures. S'étant rendu pour des affaires particulières dans une ville de la Thessalie, où il loge chez une magicienne, il est métamorphosé en âne par l'imprudence d'une servante qui se trompe de drogues. Fotis, la servante, lui dit bien que, pour redevenir homme, il lui suffira de manger une botte de roses, mais il s'écoulera bien longtemps avant qu'il rencontre des roses à manger. Des voleurs s'emparent de lui, l'accablent de mauvais traitements et l'emmènent dans leur caverne. Un grand nombre d'épisodes se succèdent, parmi lesquels il faut noter la gracieuse fable de l'*Amour et Psyché*. (V. ces mots.) Délivré des voleurs, Lucius passe entre les mains de différents maîtres, et subit mille vicissitudes. La déesse Isis, touchée enfin de tant d'infortunes, lui apparaît en songe et lui ordonne de se présenter le lendemain au milieu d'une procession instituée en son honneur, de s'approcher du grand prêtre, qui portera des roses, et de manger de ces fleurs sans crainte de sacrilège. Il suit cet avis, et recouvre la forme humaine au milieu d'un peuple émerveillé. Par reconnaissance pour la déesse, il se consacre à elle et devient, à Rome, grand prêtre d'Isis et Osiris. — Le roman d'Apulée est surtout précieux en ce qu'il offre une peinture intéressante des mœurs et des habitudes chez les Romains à cette époque.

Lucien, contemporain d'Apulée, a également écrit un roman de l'*Âne*, dont le héros porte le même nom et traverse les mêmes épreuves. Est-ce l'auteur grec qui s'est inspiré de l'auteur latin, ou réciproquement? L'opinion la plus commune est que tous deux se sont inspirés de *la Luciade* ou *l'Âne*, de Lucius de Patras, ouvrage aujourd'hui perdu, et dont Lucien et Apulée furent les traducteurs ou les imitateurs, tous deux suivant la nature de leur talent et de leur esprit.

Âne mort (L') **et la Femme guillotinée**, roman de J. Janin (1829). L'auteur a parodié le genre de littérature mis à la mode par V. Hugo dans *Han d'Islande*, et qui puisait ses émotions dans la peinture de l'horrible. — L'*Âne mort* est l'histoire d'une jeune fille qui, sortie sage et pure de son village, débute à Paris par le vice élégant, tombe de chute en chute jusqu'à la prostitution et au crime, et finit par la guillotine. Dans ce cadre étroit et mutonone, qui est celui de tant de malheureuses créatures, moins l'assassinat et l'échafaud, l'auteur a trouvé moyen de faire rentrer un grand nombre de tableaux qui se rattachent plus ou moins directement à son œuvre, mais qui se distinguent tous par une peinture vive, piquante, semée de traits imprévus, d'observations fines et originales.

Et l'âne? Il ne joue dans le roman qu'un rôle épisodique. On le voit dans la première scène à Vanves, pourvoyi par la jeune fille, à qui il vient d'échapper, puis on le perd de vue et il a, comme l'héroïne du livre, un triste destin : il meurt à la barrière du Combat, déchiré par des dogues.

Âne (L'), poème philosophique, par Victor Hugo (1880). Le but du poète est surtout de montrer la supériorité de la nature, de l'instinct, sur la science, et à plus forte raison sur la fausse science, la science des Vadius et des Trissotins. Déjà, dans une pièce de *la Légende des siècles* « le Crapaud », Victor Hugo s'était plu à opposer la bonté de l'âne à la rudesse de l'homme et à la méchanceté de l'enfant. L'*Âne* procède de la même inspiration. *Patience* (c'est le nom que le poète donne à son baudet), s'adressant au philosophe Kant, lui demande ce qu'il fait de la nature, de l'enfance, du sourire, de la bonté, de tout ce qui est la véritable science. Lui-même, en somme, il n'est qu'un âne savant, et il l'avoue; il a compulsé tous les textes. Ayant épuisé la science, il se demande à quoi elle sert, et ne le trouve pas. L'amoncellement des livres entassés par les siècles, ces montagnes d'in-folio et d'in-quarto créés pour servir de pâture aux mites et aux rats, ne valent pas la droiture du simple bon sens. Victor Hugo a ainsi transformé une boutade en une épopée de plusieurs milliers de vers.

Âne (FÊTE DE L'). V. FOUS (*fête des*).

ANÉANTIR v. a. Réduire au néant : *L'homme seul* ANÉANTIT *plus d'individus vivants que tous les animaux carnassiers n'en dévorent.* (Buff.) *L'homme ne peut pas plus créer qu'*ANÉANTIR. (De Bonald.)

— Par ext. Excéder de fatigue : *Travail* ANÉANTISSANT. ‖ Jeter dans l'abattement, l'accablement : *Nouvelle qui* ANÉANTIT.

— Par exagér. Détruire entièrement, en parlant des choses physiques et des choses morales : ANÉANTIR *un Etat, un usage. Il ne faut point soulager le pauvérisme, il faut l'*ANÉANTIR. (Collins.)

S'anéantir, v. pr. Etre aboli, détruit : *Objection qui* S'ANÉANTIT *d'elle-même.*

— En T. de dévot. S'humilier, s'abaisser profondément devant Dieu : *Les saints* S'ANÉANTISSENT *continuellement en présence de Dieu.* (Nicole.) ‖ Dans l'Ecriture : *Jésus-Christ* S'EST ANÉANTI *de lui-même.* Il a daigné se faire homme pour se manifester au monde.

— SYN. **Abolir, détruire, exterminer.** V. ABOLIR.

ANÉANTISSEMENT n. m. Action d'anéantir : *L'*ANÉANTISSEMENT *des créatures dépend de Dieu seul.* (Acad.) ‖ Etat de ce qui est réduit à néant : *L'incrédulité brave la mort, parce qu'elle préfère l'*ANÉANTISSEMENT *à la douleur.* (La Luzerne.)

— Par ext. Etat de faiblesse, d'abattement : *Malade tombé dans un* ANÉANTISSEMENT *inquiétant.*

— Par exagér. Ruine, destruction : *Le triomphe de la science sera l'*ANÉANTISSEMENT *de la politique.* (E. de Gir.)

— En T. de dévot. Humilité, abaissement devant Dieu : *Saint François de Sales recevait avec la même prix et dans le même esprit d'*ANÉANTISSEMENT *les plus grands honneurs et les plus dures contradictions.* (Fén.) ‖ Etat de Jésus-Christ devenu homme pour rachetor le monde : *O Jésus-Christ! ô sa mort! ô son* ANÉANTISSEMENT *et sa croix!* (Boss.)

— SYN. Anéantissement, abattement, accablement, affaissement, épuisement, langueur, prostration. V. ABATTEMENT.

ANEAU (Barthélemy), dit **Annulus**, poète français, né à Bourges vers le commencement du XVIe siècle, professa la rhétorique à Lyon, au collège de la Trinité, dont il devint principal en 1542. Il fut massacré dans une émeute, sur le soupçon qu'il professait secrètement le protestantisme (juin 1561). Il a laissé un grand nombre de poésies latines et françaises, pleines de pointes et d'équivoques, dans le goût du temps. Quelques-uns de ses ouvrages sont encore recherchés par les bibliomanes.

ANÈBE (du gr. *anêbos*) n. et adj. Impubère, non nubile.

ANECDOTE (du gr. *anekdotos*, non publié) n. f. Particularité d'histoire peu connue : *Les grands hommes de l'antiquité ne nous sont guère connus que par des* ANECDOTES.

— Plus généralem., Récit succinct d'un fait piquant, curieux : *Les* ANECDOTES *sont l'esprit des vieillards et le charme des enfants et des femmes.* (Rivarol.)

— A été autref. employé comme adj. synonyme de ANECDOTIQUE : *L'histoire* ANECDOTE *de Procope.* (Acad.)

— ENCYCL. Le mot *anecdote*, pris dans son acception primitive, signifie *inédit*. Aussi certains auteurs, comme Muratori et le P. Mersenne, ont-ils donné ce titre d'anecdote à des ouvrages inconnus dont ils se faisaient les éditeurs. Il fut ensuite appliqué aux particularités secrètes de l'histoire, particularités qui piquaient la curiosité en ce qu'elles faisaient mieux connaître certains personnages historiques. Puis le sens du mot s'est de plus en plus éloigné de l'étymologie; de sorte qu'aujourd'hui il éveille uniquement l'idée d'un récit court, le plus souvent gai, épigrammatique, d'un mot remarquable, d'une repartie vive, d'un trait touchant.

L'anecdote a été comme et goûtée de tout temps. Elle tient une large place dans les *Vies* de Plutarque. L'*Histoire des douze Césars* de Suétone mérite d'être appelée anecdotique, parce qu'elle ne se rapporte guère qu'à leur vie privée. Cicéron nous apprend, dans une lettre à Atticus, qu'il avait composé un recueil d'anecdotes auxquelles il attachait un grand prix. Procope, qui avait écrit une histoire de l'empereur Justinien et de ses guerres contre les Perses, les Vandales et les Goths, écrivit ensuite une histoire anecdotique de ce même prince et de sa femme Théodora.

L'anecdote semble avoir trouvé en France sa patrie naturelle; elle y fleurit de bonne heure : elle s'épanouit dans les Mémoires, qui furent longtemps la seule littérature historique française. Au XVIIIe siècle, elle règne dans les salons, occupe les esprits les plus distingués, depuis Fontenelle jusqu'à Rivarol. A notre époque, la chronique et la critique littéraire lui donnent une large place. Les premiers recueils d'anecdotes imprimés en France furent les *Anecdotes de la cour de Florence*, par Varillas, et les *Anecdotes de la cour de Philippe-Auguste*, par Mlle de Lussan.

— SYN. **Anecdote, histoire, historiette.** Une *histoire* est un récit complet qui embrasse souvent une suite de faits accomplis par plusieurs personnages; ce peut être quelquefois le récit d'un fait particulier, mais il faut que ce fait embrasse une suite de détails liés les uns aux autres. Une *historiette* n'est qu'une petite histoire, ou une histoire qui ne présente qu'une importance très minime. L'*anecdote* est toujours le récit d'un fait particulier, ou plutôt, c'est ce fait lui-même; mais elle suppose ou que le fait est peu connu, ou qu'il a quelque chose de curieux et qu'il peut servir à faire juger le vrai caractère d'un personnage, d'une époque, etc.

ANECDOTIER (*ti-é*), **IÈRE** n. Celui, celle qui recueille des anecdotes, qui sait beaucoup d'anecdotes, qui raconte habituellement des anecdotes. Il se prend ordinairement en mauvaise part : *C'est un* ANECDOTIER *insupportable. Tallemant était né* ANECDOTIER, *comme La Fontaine était né fablier.* (Ste-Beuve.)

ANECDOTIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'anecdote; qui contient des anecdotes : *Fait* ANECDOTIQUE. *Histoire* ANECDOTIQUE. *Procope écrivit une histoire secrète, privée,* ANECDOTIQUE, *de l'empereur Julien.*

— En parlant des personnes, Qui sait, qui raconte des anecdotes : *Monsieur Beugnot, esprit érudit,* ANECDOTIQUE *et répandu...* (Lamart.)

— Au théâtre. *Pièce anecdotique*. Pièce dont une anecdote a fourni le sujet.

— B.-arts. GENRE ANECDOTIQUE. Sous cette dénomination on range les tableaux retraçant des sujets historiques d'une importance secondaire, des épisodes de la vie des personnages célèbres, des anecdotes plus ou moins authentiques. Les compositions de cette espèce tiennent en quelque sorte le milieu entre la peinture d'histoire et le genre proprement dit. Elles doivent être traitées dans des proportions restreintes, et joindre à l'intérêt de l'action qu'elles représentent celui d'une exactitude archéologique dans les détails de costume et d'ameublement.

Le genre anecdotique est une création de l'art du XIXe siècle, et le romantisme, en mettant à la mode la passion du moyen âge, en favorisa le développement. Paul Delaroche, Robert Fleury, Comte, Cabanel, Barrias, Meissonier, Gérôme, etc., contribuèrent à donner à ce genre beaucoup d'éclat.

ANECDOTISER v. n. Conter à tout propos des anecdotes; recueillir des anecdotes.

ANECDOTOMANE n. Celui, celle qui est possédé de l'anecdotomanie, ou manie de recueillir, de raconter des anecdotes.

ANECDOTOMANIE (de *anecdote*, et *mnnie*) n. f. Manie de rechercher, de raconter des anecdotes : L'ANECDOTOMANIE *ne peut se nicher que dans l'esprit d'un sot.* (Mercier.)

ANECT (saint), martyr à Corinthe, pendant la persécution de l'empereur Dèce. Fête le 10 mars.

ANECTASIE (du gr. *an* priv., et *ektasis*, extension) n. f. Manque d'extension habituelle d'un organe.

ANECTE (saint), martyr à Césarée, sous Dioclétien. Fête le 27 juin.

ANÉDE (du gr. *annidès*, impudent) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, renfermant des espèces américaines. Citons l'*annedus rotundicollis* (Californie), l'*anaedus spadiccus* (Colombie).

ANÉDOÉ, ÉE (du gr. *an* priv., et *aidoion*, parties génitales) adj. Qui manque des organes sexuels, ou seulement des organes sexuels externes.

ÂNÉE n. f. Ce qu'un âne peut porter. ‖ Ancienne mesure de capacité en usage dans quelques provinces de la France; environ 200 à 250 litres.

ANEILÈME (*né* — du gr. *aneilêma*, développement) n. f. Section du genre COMMELYNA.

ANEILÈSE (*né* — du gr. *aneilêsis*, roulement) n. f. Passage des gaz intestinaux dans la partie supérieure du canal digestif.

ANEIMIE (*né* ou **ANÉMIE** (du gr. *aneimôa*, nu) n. f. Genre de fougères, appartenant à la famille des schizæacées, vivant dans les régions chaudes de l'Amérique, et dont plusieurs sont cultivées dans nos serres à cause de l'élégance de leur port.

ANEL (lat. *annulus*) n. m. Anneau de fer qui maintient rapprochées les deux branches d'une tenaille de forgeron quand elle a saisi un objet.

ANEL (Dominique), chirurgien français, né à Toulouse vers 1679, mort vers 1730. Il est connu surtout pour avoir inventé une nouvelle méthode de pratiquer l'opération d'anévrisme par la ligature de l'artère au-dessous de la tumeur sans ouvrir le sac, méthode qui porte son nom, et qui a été perfectionnée par Hunter.

ANELACE (bas lat. *anelacius*) n. f. Dague à forte lame plate et à deux tranchants, à pointe aiguë, en usage au moyen âge.

— ENCYCL. L'*anelace* se portait pendue horizontalement à la ceinture, sur les reins. D'après Chaucer, l'anelace est la même arme que le skoin des Irlandais, qui présente des rapports avec le dirk écossais.

Anelace.

ANELAR ou **ANHELAR**, nom de l'étoile α des Gémeaux. Cette étoile, jointe à deux autres composantes, forme une étoile triple : *Castor*. V. ce mot.

ANÉLASTE (*lass* — du gr. *an* priv., et *elastès*, qui saute) n. m. Genre de coléoptères serricornes, famille des eucnémidés, dont les espèces sont américaines, à l'exception d'une seule (*anelastes barbarus*), qui habite l'Algérie.

ANÉLECTRIQUE (du gr. *an* priv., et de *électrique* adj. Qui ne peut conserver les propriétés électriques. Epithète donnée autrefois aux corps qui paraissaient ne pouvoir s'électriser par frottement.

ANÉLECTROTONIQUE adj. Se dit de la région d'un nerf traversé dans une partie de son trajet par un courant électrique où se développe le fluide positif dans la théorie de l'*électrotonus*. V. ce mot.

ANÉLECTROTONUS (*nuss* — du gr. *an* priv., et de *électrotonus*) n. m. Nom sous lequel on désigne l'abaissement d'excitabilité électrique qui se produit dans la région du nerf voisine du pôle positif d'un courant positif qui traverse ce nerf.

Anélier de Toulouse (Guillaume), troubadour du XIIe siècle, mort au commencement du XIIIe. Il a composé un poème sur la guerre de Navarre de 1276, et des *sirventes*, adressés au comte d'Artanac, contre les mœurs du siècle.

ANELLI (Angelo), poète et professeur italien, né à Desenzano (prov. de Brescia) en 1761, mort en 1820. Après l'invasion de l'Italie par les Français, il servit dans notre artillerie, puis fut secrétaire d'Augereau, et commissaire du Directoire dans le Benaco (1797). On lui doit : *Odæ et elegiæ* (Vérone, 1788); *l'Argene, novella morale in ottava rima* (Venise, 1793); *le Cronache di Pindo* (Milan, 1818).

ANELLI (Louis), historien italien, né à Lodi en 1813, mort à Milan en 1890. Il professa la philosophie et entra dans les ordres. Ses idées avancées lui valurent d'être nommé, en 1848, membre du gouvernement provisoire de Milan. Lorsque la Lombardie fut retombée sous le joug de l'Autriche, il se retira à Nice, où il donna des leçons pour vivre. Après la guerre d'Italie, en 1859, il fut élu député de Lodi. Il applaudit au mouvement qui assura l'indépendance de l'Italie, mais, fidèle à ses convictions républicaines, il resta l'adversaire de la monarchie. Il a écrit : *l'Histoire d'Italie de 1815 à 1867*, ouvrage important, quoique tendancieux au point de vue républicain; *Histoire de l'Eglise*, qui fut mise à l'index; *la Morale pour les jeunes gens* et *Vérité et Amour*, considérations philosophiques et morales (1883).

ANÈMAGROSTIDE (*gross* — du gr. *anémos*, vent, et *agrostis*, espèce de gramen, de gazon) n. f. Genre de graminées, section du genre *agrostide*.

ANÉMARRHÈNE (du gr. *anémos*, vent, et *arrhèn*, mâle) n. f. Genre de liliacées, renfermant une seule espèce, des montagnes du nord de la Chine.

ANÉMASIE ou **ANÉMASE** (du gr. *an* priv., et *aima*, sang) n. f. Anémie épidémique des mineurs.

ANÈME (du gr. *an* priv., et *aima*, sang) adj. Pathol. Qui n'a point la quantité de sang suffisante. ‖ SYN. du ANÉMIQUE.

— Zool. Se dit des animaux privés d'organes circulatoires et de sang.

ANÉMIE ou **ANHÉMIE** (vieux) (du gr. *an* priv., et *haima*, sang; ou, suivant d'autres, du gr. *anémos*, souffle) n. f. Etat morbide consistant en une insuffisance de la qualité ou de la quantité du sang et caractérisé par un souffle de la base du cœur et des vaisseaux du cou.

— ENCYCL. Le mot *anémie* ne saurait être pris dans un sens étymologique rigoureux, car il exprimerait l'absence complète du sang : la vie serait donc impossible. On dit qu'il y a *hydrémie* quand le plasma prédomine sur les globules; *aglobulie* quand le nombre des globules est diminué; et *chlorose* (v. ce mot), quand aux altérations du sang se surajoutent des troubles nerveux, avec perturbations des menstrues.

L'anémie générale est *primitive* (idiopathique), ou *secondaire* (symptomatique), suivant que l'altération du sang constitue toute la maladie, ou qu'elle est elle-même le symptôme d'une autre lésion. L'anémie est *générale* : c'est l'anémie proprement dite; elle est *locale*, quand elle affecte

une région bien déterminée, où il y a diminution d'apport dans la quantité de sang qui s'y trouve habituellement.

L'anémie se caractérise par un teint pâle, blafard : les gencives, les lèvres, les conjonctives sont décolorées, toutes les muqueuses peuvent l'être également. Les malades se plaignent de palpitations avec bouffées de chaleur, de vertiges, d'éblouissements, de troubles digestifs ; ils sont sujets à des syncopes assez prolongées. Chez les femmes, on observe toujours des troubles variables de la menstruation ; les pertes étant tantôt réduites en quantité, tantôt augmentées. On a trouvé des troubles cérébraux, et parfois même du délire.

L'auscultation permet d'entendre à la base du cœur un souffle doux au premier bruit ; dans les vaisseaux du cou, le stéthoscope fait percevoir soit un bruit de souffle intermittent, soit un bruit de souffle continu, avec renforcements, soit même un souffle musical.

L'examen du sang permet de constater une diminution considérable du nombre des globules ; on n'en trouve plus que 1 à 2 millions par millimètre cube, au lieu de 5 millions, qui est le chiffre normal ; il y a en même temps variation de leur volume, de leur forme, de leur consistance, de leur couleur. Il y a diminution de la proportion d'hémoglobine, jusqu'à 50 grammes pour 1.000, au lieu de 125 grammes, qui est le chiffre normal. Le nombre des globules blancs est généralement augmenté. Le cœur et les vaisseaux capillaires ont des lésions graisseuses.

Les causes de l'anémie sont très nombreuses. L'anémie primitive peut être due à une alimentation insuffisante, à une mauvaise hygiène, à l'abus des alcools, à la vie dans un air confiné et vicié, au surmenage intellectuel, à la grossesse, à l'allaitement, à certains empoisonnements : plomb, mercure, iode.

Parmi les anémies secondaires, les plus importantes sont dues aux hémorragies, aux maladies aiguës, mais surtout aux fièvres intermittentes, aux rhumatismes ; parmi les maladies chroniques, nous devons citer particulièrement les maladies de l'estomac, de l'utérus, les diathèses cancéreuse et tuberculeuse.

Le traitement de l'anémie s'adresse aux causes qui l'ont provoquée. Il faut d'abord les faire cesser, puis avoir recours aux préparations ferrugineuses, parfois à celles du manganèse ; l'arsenic à petites doses, l'hydrothérapie, les bains salés, les bains de mer sont utiles ; enfin, une alimentation riche en matériaux nutritifs est indispensable.

— *Anémie locale.* Dans les laboratoires de physiologie, on la produit en obturant les vaisseaux des régions ou en diminuant leur calibre. Les symptômes sont variables ; en général, on trouve la pâleur, le refroidissement, l'abolition des battements artériels, la douleur tant que la mortification n'est pas complète, des modifications trophiques, et enfin des troubles fonctionnels divers. V. INFARCTUS, GANGRÈNE, EMBOLIE, etc.

L'*anémie cérébrale* est une des plus importantes et des plus fréquentes parmi les anémies locales. Quand elle est complète, les fonctions cérébrales sont abolies, la pâleur est extrême, le pouls petit et inégal, les mouvements respiratoires diminuent, parfois il y a des convulsions généralisées ou une syncope mortelle. L'anémie cérébrale permet d'expliquer la pâleur, les syncopes et même la mort qui surviennent à la suite de certaines blessures et de vives douleurs.

Au lieu d'être généralisée à l'encéphale, l'anémie peut être localisée à certaines régions. Certaines affections d'origine évidemment encéphalique ont pu être ainsi considérées comme de véritables névroses vaso-motrices, déterminant des troubles fonctionnels : par exemple, la migraine, surtout la variété nommée « migraine ophtalmique » ; l'épilepsie, que Brown-Séquard considérait comme une anémie localisée aux pédoncules et à la protubérance, et très souvent d'origine réflexe.

D'autres anémies locales complètes, produites par des lésions vasculaires, sont étudiées aux articles RAMOLLISSEMENT, ATHÉROME, EMBOLIE, TUMEURS DU CERVEAU.

Le meilleur moyen de remédier à l'anémie cérébrale, c'est de faciliter la circulation en débarrassant la poitrine de toute compression et de favoriser l'accès du sang dans la tête en couchant horizontalement le malade et en plaçant même la tête plus bas que le tronc.

L'*explication du sommeil* par l'anémie cérébrale a été donnée par Cl. Bernard, et surtout par Durheim et Hammond. Cette théorie a été un peu modifiée par Sergueyeff, qui admet l'anémie à la périphérie du cerveau et la congestion au centre. V. SOMMEIL.

— *Anémies professionnelles.* Un certain nombre de professions peuvent déterminer l'anémie ; telles sont celles de cuisinière, de blanchisseuse, d'ouvriers qui manient le plomb et la céruse (peintres et plombiers).

L'*anémie des mineurs* est due à la présence dans le duodénum de l'*anchylostome duodénal* (*anchylostomum duodenale*) ; elle est attribuée aux saignées répétées que ce parasite fait subir à la muqueuse intestinale. Elle se traite donc par les anthelmithiques, et surtout par l'extrait éthéré de fougère mâle.

— *Anémie pernicieuse progressive.* Cette affection s'observe surtout dans les contrées misérables, principalement chez la femme qui allaite ; elle peut être amenée par des excès, les chagrins, une mauvaise alimentation, le surmenage physique ou intellectuel. Elle se caractérise par des troubles digestifs intenses : diarrhée et vomissements, des hémorragies multiples, des œdèmes. La mort survient le plus souvent après une période fébrile assez longue. Le diagnostic en est très difficile.

— ANTON. **Eubémie, hyperhémie, pléthore.**

ANÉMIE (du gr. *anémia*, vent) n. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des diapérides, renfermant de petits insectes noirs ou roussâtres, propres aux régions désertiques de l'ancien monde : Sénégal, Ethiopie, Arabie. L'*anémia sardoa*, d'Italie et d'Espagne, est la seule espèce européenne.

— Bot. V. ANEMIE.

ANÉMIÉ, ÉE a. et adj. Personne atteinte d'anémie : *Les préparations ferrugineuses sont utiles aux* ANEMIÉS.

ANÉMIER v. a. Causer, déterminer l'anémie : *Le séjour continuel dans les centres populeux* ANÉMIE *beaucoup de jeunes filles.*

ANÉMIQUE ou **ANHÉMIQUE** adj. Qui appartient à l'anémie ; qui est causé par l'anémie : *Constitution, affection* ANÉMIQUE.

— En parlant des personnes, syn. de ANÉMIE.

ANÉMOCÈTE (du gr. *anémos*, vent, et *koitazô*, je dors) n. m Épithète donnée, dans la poésie homérique, à certaines divinités, comme Éole. Plus tard, elle fut appliquée à des prêtres ou magiciens qui prétendaient, à l'aide de certains sacrifices, apaiser les vents nuisibles à la navigation et à l'agriculture. En Messénie, Athéné avait un temple sous le vocable d'*Anémôtis*.

ANÉMOCORDE ou **ANIMOCORDE** (du gr. *anémos*, vent, et *chordé*, boyau) n. m. Sorte d'harmonium à cordes, inventé par Jean Schnell, qu'on faisait résonner à l'aide d'un courant d'air, dont un clavier réglait la distribution de façon à obtenir des notes déterminées, et qui avait quelque rapport avec les harpes éoliennes. Il était disposé de manière à faire croire que la musique est dans l'éloignement, et qu'elle approche insensiblement.

ANÉMOCYMÈTRE (du gr. *anémos*, vent ; *ôkus*, rapide, et *métron*, mesure) n. m. Syn. de ANÉMOMÈTRE.

ANÉMOGÈNE (du gr. *anémos*, vent, et *gennaô*, j'engendre) n. m. Appareil destiné à montrer comment le mouvement de rotation de la terre engendre les grands vents généraux.

Ces appareils présenteront toujours des imperfections, dues à la petitesse de l'appareil employé, et à ce qu'on ne peut tenir compte des radiations solaires.

ANÉMOGRAPHE (du gr. *anémos*, vent, et *graphein*, écrire) ou **ANÉMOMÉTROGRAPHE** (du gr. *anémos*, vent ; *métron*, mesure, et *graphein*, écrire) n. m. Appareil enregistreur d'un ou plusieurs caractères du vent : direction, vitesse, durée, etc. ‖ Celui qui décrit les vents, qui écrit sur les vents.

— ENCYCL. Il existe de bons enregistreurs continus de la direction du vent.

L'un des plus simples est celui de Renou. Une girouette, soutenue par un flotteur sur un bassin plein d'eau ou d'un liquide quelconque, tourne librement ; son axe porte un cylindre sur lequel est enroulée une feuille de papier, et une pointe traçante s'appuyant sur ce cylindre se meut d'un mouvement uniforme, parallèlement à l'axe ; en sorte que, si la girouette est immobile, la pointe trace une génératrice du cylindre. Si la girouette se meut, la pointe traçante décrit une courbe dont chaque point indique l'heure par sa distance verticale au point de départ, et l'angle de la direction du vent avec une direction initiale choisie, le N. par exemple, par sa distance horizontale à la génératrice.

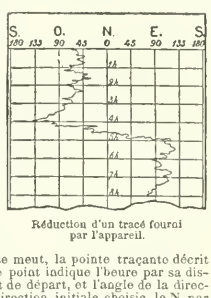

Réduction d'un tracé fourni par l'appareil.

Quand la girouette doit être placée sur un sommet peu accessible, l'enregistrement peut être fait électriquement.

Il existe plusieurs autres anémographes employés. V. ANÉMOMÈTRE, et ANÉMOSCOPE.

ANÉMOGRAPHIE n. f. Description des vents ; science de l'anémographe.

ANÉMOGRAPHIQUE adj. Qui a rapport à l'anémographie : *Observations* ANEMOGRAPHIQUES.

ANÉMOLOGIE (du gr. *anémos*, vent, et *logos*, discours) n. f. Traité sur les vents.

ANÉMOLOGIQUE adj. Qui appartient à l'anémologie.

ANÉMOMÈTRE (du gr. *anémos*, vent, et *métron*, mesure) n. m. Instrument destiné à faire connaître la force ou la vitesse des vents, comme les girouettes en indiquant la direction. ‖ On dit quelquef. ANEMOCYMÈTRE.

— ENCYCL. Les *anémomètres* forment deux classes : celle des *anémomètres de rotation* et celle des *anémomètres de pression*, suivant la manière dont ils reçoivent le vent. Dans les anémomètres de rotation, le vent agit sur un moulinet à ailettes obliques et le fait tourner avec une rapidité qui dépend de sa propre vitesse ; un compteur marque sur un cadran le nombre de tours effectués dans un temps donné. Ces sortes d'anémomètres, perfectionnés, sont appelés *anémomètres de Combes*. Dans les anémomètres de pression, c'est une plaque de bois, de carton ou de métal que l'on oppose au vent, et qui indique la vitesse selon les différentes positions qu'elle prend. Quelquefois, on dispose les anémomètres de manière qu'ils écrivent eux-mêmes leurs indications : les instruments ainsi construits se nomment *anémomètres enregistreurs*. Tel est l'*anémomètre multiplicateur et enregistreur de Bourdon*, qui donne à la fois la direction et l'intensité du vent.

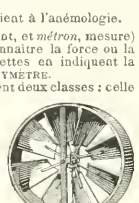
Anémomètre à cadran.

ANÉMOMÉTRIE (rad. *anémomètre*) n. f. Mesure de la vitesse et de la force du vent.

ANÉMOMÉTRIQUE adj. Qui est relatif à l'anémométrie : *Observations* ANEMOMÉTRIQUES.

ANÉMOMÉTROGRAPHE n. m. Physiq. V. ANÉMOGRAPHE.

ANÉMOMÉTROGRAPHIE n. f. Science de l'anémométrographe. ‖ Résultat des observations anémométrographiques.

ANÉMOMÉTROGRAPHIQUE adj. Qui appartient à l'anémométrographie.

ANÉMONE (du gr. *anémos*, vent, parce que les anciens supposaient que l'*anémone* ne s'épanouissait qu'au souffle du vent) n. f. Genre de plante de la famille des renonculacées, tribu des anémonées. ‖ Fleur de cette plante : ANÉMONE *blanche*. ANÉMONE *rouge*.

— *Patte d'anémone*, Racine de l'anémone, qui ressemble à une patte d'animal. ‖ On dit aussi GRIFFE D'ANÉMONE.

— *Anémone de mer*. Zool. Nom donné, par comparaison, aux actinies, qui épanouissent leurs tentacules et ont alors une vague ressemblance avec une fleur.

— Fict. La poésie fait naître cette fleur du sang d'Adonis :

Veuve de son amant, quand jadis Cythérée,
Mêla ses pleurs au sang de son cher Adonis,
Du sang naquit, dit-on, l'*anémone* pourprée,
Des pleurs naquirent les soucis.
CONSTANT DUBOS.

— ENCYCL. Bot. Les *anémones* sont des plantes herbacées, vivaces, à feuilles radicales, au milieu desquelles s'élève une hampe portant une fleur solitaire. Elles habitent les bois, les prairies découvertes, le bord des eaux. Sur les bords d'un réceptacle convexe s'insère un périanthe simple, présentant de cinq à quinze folioles pétaloïdes ; des étamines nombreuses dont les filets sont de moitié plus courts que les sépales ; des carpelles nombreux, surmontés d'un style persistant, tantôt court et glabre, tantôt long et plumeux. Les principales espèces sont : l'*anémone pulsatille*, l'*anémone de montagne*, l'*anémone des bois*, l'*anémone fausse renoncule*, l'*anémone couronne des fleuristes*.

Anémone.

L'anémone pulsatille (*anemone pulsatilla*), désignée vulgairement sous les noms de *pulsatille*, de *coquelourde*, de *coquerelle*, d'*herbe au vent*, de *fleur de Pâques*, est une jolie plante assez commune dans les bois, sur les pelouses des coteaux arides et découverts, où elle fleurit de mars à mai.

L'anémone des bois (*anemone nemorosa*), qui reçoit communément le nom de *sylvie*, est une jolie petite plante très répandue dans les bois, sur le bord des eaux, dans les lieux ombragés et humides, où elle forme par ses feuilles et ses fleurs de belles touffes couvrant çà et là la surface du sol dès le commencement du printemps. Sa fleur est d'un blanc rosé.

ANÉMONÉES n. f. pl. Tribu de la famille des renonculacées, ayant pour type le genre *anémone*. — *Une* ANÉMONÉE.

ANÉMONELLE (dimin. de *anémone*) n. f. Genre de renonculacées de l'Amérique du Nord, intermédiaire entre les anémones et les thalictres.

ANÉMONINE n. f. Substance blanche, inodore, découverte dans les feuilles d'anémone.

— ENCYCL. L'*anémonine* cristallise dans le système rhombique ; elle est vénéneuse. Peu soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, elle se dissout dans les alcalis aqueux, en se changeant en acide anémonique.

ANÉMONIQUE adj. Se dit d'un acide qui se dépose dans l'eau distillée d'anémone, en même temps que l'anémonine.

— ENCYCL. L'acide *anémonique* est une substance non cristalline, à peine soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Il paraît renfermer les éléments de l'anémonine, plus deux molécules d'eau.

ANÉMONOSPERME (de *anémone*, et du gr. *sperma*, semence) n. m. Syn. de ARCTOTIS.

ANÉMOPHILE (du gr. *anémos*, vent, et *philos*, ami) adj. Se dit des plantes qui doivent leur fécondation à l'action du vent. Telles sont, par exemple, les conifères et les cycadées.

— ENCYCL. Le vent constitue le moyen le plus simple pour transporter à travers les airs l'élément fécondateur. Les plantes *anémophiles* ont apparu sur la terre avant les plantes *entomophiles*, c'est-à-dire qui doivent leur fécondation à la visite des insectes pollinophages. Les plantes anémophiles ont une grande quantité de pollen, que le vent peut transporter à des distances surprenantes. On a observé, aux États-Unis, une quantité de pollen, épaisse recouvrant le sol, qui provenait d'une distance de près de 160 lieues. Il est donc facile de comprendre que les pistils des plantes anémophiles puissent recevoir le pollen par simple hasard, par le souffle du vent. La légèreté extraordinaire et l'abondance du pollen sont donc deux qualités essentielles pour le transport de cette substance fécondante sur les stigmates des plantes femelles, souvent très éloignées. C'est surtout dans les régions froides et tempérées qu'il existe des plantes anémophiles, conifères, chênes, bouleaux, hêtres, frênes, graminées, cypéracées, joncacées, tandis que les plantes entomophiles sont plus nombreuses sous les climats chauds. Un fait remarquable, c'est que les plantes anémophiles sont dichines, c'est-à-dire qu'elles sont monoïques avec leurs sexes séparés sur la même plante, ou dioïques avec les sexes portés sur des pieds distincts.

ANÉMOSCOPE (*mo-sco* — du gr. *onémos*, vent, et *skopeim*, examiner) n. m. Instrument destiné à faire connaître la direction du vent.

— ENCYCL. Le plus simple des *anémoscopes* est la girouette ordinaire. On se sert souvent, aujourd'hui, de girouette enregistrante ; les mouvements de la girouette sont transmis électriquement à l'enregistreur.

L'*anémoscope électrique* de A. Lucchesi permet de transmettre électriquement d'un point quelconque à un observatoire les huit principales directions du vent. Les directions sont signalées à l'observatoire à l'aide d'un galvanomètre sensible par huit courants d'intensité différente émanant d'une même pile. Ces variations dans l'intensité du courant sont obtenues en intercalant dans le circuit de ligne des résistances artificielles et progressives. L'anémoscope établit mécaniquement huit contacts successifs disposés régulièrement sur un cadran dont le centre est traversé par l'axe de rotation de la girouette. Le premier contact correspond à la direction N. et forme un circuit composé de la ligne, de la pile, de la terre et des appareils. Le contact suivant, qui correspond à l'indication N.-E., forme un circuit composé des résistances précédentes et d'une résistance additionnelle de 25 ohms ; le

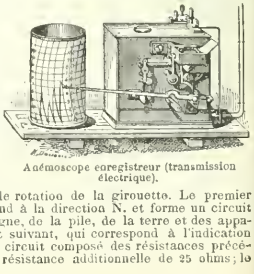
Anémoscope enregistreur (transmission électrique).

troisième, qui correspond à l'indication E., a en plus une résistance de 30 ohms, et ainsi de suite pour les contacts suivants. L'aiguille d'un galvanomètre marque sur un cadran divisé les indications reçues.

ANÉMOSCOPIE (*sko* — du gr. *anémos*, vent, et *skopein*, observer) n. f. Divination qui se faisait par l'observation du vent.

ANÉMOSCOPIQUE (*sko*) adj. Qui a rapport à l'anémoscope; qui appartient à l'anémoscopie.

ANÉMOTROPE (du gr. *anémos*, vent, et *tropé*, mouvement) n. m. Moteur spécial fonctionnant à l'aide du vent.

ANENCÉPHALE (du gr. *an* priv., et *egképhalos*, cerveau) n. m. et adj. Nom donné à des monstres privés du cerveau et de la moelle épinière, et qui étaient autrefois désignés sous le nom de *acéphales incomplets*.

ANENCÉPHALIE (rad. *anencéphale*) n. f. Monstruosité caractérisée par l'absence d'encéphale.

ANENCÉPHALIEN (*in* — rad. *anencéphale*) n. m. Nom qui désigne tous les monstres privés d'encéphale.

— ENCYCL. Les *anencéphaliens* se distinguent des *acéphales* en ce que ceux-ci sont complètement privés de tête. On distingue deux sortes d'anencéphaliens : les *anencéphales* proprement dits, et les *décencéphales*. Ceux-ci sont seulement dépourvus de cerveau; chez les anencéphales proprement dits, le cerveau et la moelle épinière manquent tous deux. Ils ont tous seulement des rudiments de la voûte cranienne. Partout où manque la moelle épinière, la colonne vertébrale, ouverte en arrière, se présente sous la forme d'une gouttière, qui paraît être fermée pendant la gestation par les méninges, spécialement par l'arachnoïde. On trouve aussi toutes les transitions possibles entre les anencéphales et les pseudencéphales et les exencéphales. V. ces mots.

L'anencéphalien naît presque toujours vivant et peut même conserver l'existence pendant un certain temps, ce qui s'explique en admettant que les phénomènes de nutrition s'accomplissent alors par l'intermédiaire du système nerveux grand sympathique. L'existence extra-utérine des anencéphales offre donc un intérêt physiologique de premier ordre.

On n'a presque pas observé de cas d'anencéphalie chez les animaux; dans l'espèce humaine, les individus observés (ils sont nombreux) appartiennent généralement au sexe féminin.

ANENCÉPHALIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'anencéphalie.

ANENCÉPHALOHÉMIE (du gr. *an* priv.; *egképhalos*, cerveau, et *aima*, sang) n. f. Anémie de l'encéphale. C'est la syncope désignée par sa cause.

ANENCÉPHALONEURIE ou **ANENCÉPHALONÉVRIE** (du gr. *an* priv.; *egképhalos*, encéphale, et *neuron*, nerf) n. f. Défaut d'action nerveuse de l'encéphale.

ANENCÉPHALOTROPHIE (du gr. *an* priv.; *egképhalos*, encéphale, et *trophé*, nourriture) n. f. Atrophie de l'encéphale.

ANENTÉRÉ, ÉE (du gr. *an* priv., et *entéron*, intestin) adj. Se dit des animaux privés de canal intestinal.

ANENTÉRÉMIE ou **ANENTÉRHÉMIE** (du gr. *an* priv., *entéron*, intestin, et *aima*, sang) n. f. Anémie intestinale.

ANENTÉROTROPHIE (du gr. *an* priv.; *entéron*, intestin, et *trophé*, nourriture) n. f. Diminution de volume des intestins.

ANÉPIGRAPHE ou **ANÉPIGRAPHIQUE** (du gr. *an* priv., et *épigraphé*, inscription) adj. Qui n'a point d'inscription, de titre : *Médaille, monument* ANÉPIGRAPHE (OU ANÉPIGRAPHIQUE).

ANÉPIPLOÏQUE (du gr. *an* priv., et *épiploon*) adj. Qui est dépourvu d'épiploon : *Fœtus* ANÉPIPLOIQUE.

ANÉPISCHÈSE (*shè* — du gr. *an* priv., et *épiskhein*, arrêter) n. f. Paralysie d'un sphincter.

ANÉPITHYMIE (du gr. *an* priv., et *épithumia*, désir) n. f. Perte des appétits, et spécialement des désirs vénériens.

ANÉRÈTE (du gr. *anairétès*, destructeur) n. f. Genre d'insectes coléoptères. Syn. de DICHELONYCHA. ‖ Se dit aussi, en astrologie, d'une planète qui annonçait la mort, par opposition à *aphète*.

ANÉRÉTHISME (*tiss* — du gr. *an* priv., et de *éréthisme*) n. m. Défaut d'éréthisme, d'irritabilité.

ANERGATES (du gr. *an* priv., et *ergatès*, ouvrier) n. m. pl. Genre de fourmis de la famille des myrmicides, dont l'espèce type (*anergates faber*) vit en Europe dans les nids d'une autre fourmi (*tetramorium cæspitum*). — *Un* ANERGATE.

Anergate (grossi 4 fois).

— ENCYCL. Les *anergates* n'ont pas de neutres, et les mâles sont aptères et peu actifs, par suite de la singulière conformation de leur abdomen, qui est recourbé en dessous.

ÂNERIE (autref. *asnerie*; rad. *âne*) n. f. Grande ignorance, ignorance crasse : *Quelle* ÂNERIE *à un médecin de ne pas connaître les remèdes qu'il ordonne!* (Acad.) ‖ Faute commise par suite de cette ignorance; balourdise : *Ouvrage plein d'*ÂNERIES. ‖ Imbécillité, stupidité : *On a fait Calino d'une* ÂNERIE *complète*.

ANERIO (Félix), l'un des musiciens les plus estimés de la Renaissance italienne, né à Rome vers 1560. Il succéda à Palestrina comme compositeur de la chapelle pontificale. Ses compositions consistent en concerts spirituels, hymnes, motets, cantiques, psaumes, litanies, madrigaux, etc. On ignore la date de la mort de cet artiste, dont le frère puîné, JEAN-FRANÇOIS **Anerio**, né à Rome en 1567, fut maître de la chapelle de Sigismond III de Pologne, puis de Saint-Jean de Latran, et se distingua aussi comme compositeur de musique religieuse.

ANÉROÏDE (du gr. *an* priv., et *néros*, humide, liquide) adj. Mot qui s'applique à un genre particulier de baromètre, fondé sur l'élasticité des métaux. ‖ Peut s'employer substantiv. : *L'*ANÉROÏDE *Vidi*. V. BAROMÈTRE.

ANERVIE ou **ANEURIE** (du gr. *a* priv., et *neuron*, nerf) n. f. Défaut d'action nerveuse, paralysie.

ANÈRYTHROPSIE (du gr. *an* priv.; *eruthros*, rouge, et *blepsis*, vue) ou **ANERYTHROBLEPSIE** (du gr. *an* priv.; *eruthros*, rouge, et *blépein*, voir) n. f. Vice de la vue, qui consiste à ne pas pouvoir distinguer le rouge, qui est confondu avec le gris cendré. V. DALTONISME.

ANÉSIE ou **ANÉSIS** (*ziss* — du gr. *anésis*, relâchement) n. f. Amélioration dans les symptômes d'une maladie.

ANÉSIPOME (du gr. *anésis*, relâchement, et *pôma*, opercule) n. m. et adj. Se disait des poissons à opercule mobile.

ANÉSIS (*ziss*) n. m. Espèce de cheval, appartenant à la race arabe : *L'*ANÉSIS *est très rare aujourd'hui*.

ANÉSORHIZE (du gr. *anêson*, aneth, et *rhiza*, racine) n. f. Genre d'ombellifères-séséliées, voisin des œnanthes, renfermant une seule espèce, dont la racine a une odeur d'anis, et qui croît au cap de Bonne-Espérance.

ÂNESSE (rad. *âne*) n. f. Femelle de l'âne : *L'*ÂNESSE *est recherchée pour son lait, très facile à digérer*.

— SYN. **Anesse, bourrique.** *L'ânesse* est le nom ordinaire de la femelle de l'âne. *Bourrique* est le nom qu'on lui donne quand on la considère comme une bête de charge. *Ânesse* ne s'emploie point au figuré; *bourrique* se dit de personnes ignorantes, sans distinction de sexe.

— ALLUS. HIST. **Ânesse de Balaam.** V. BALAAM.

— **Saül cherchant les ânesses de son père.** — Sous le pontificat de Samuel, le peuple hébreu se lassant du gouvernement des juges, dit : « Donnez-nous un roi, comme en ont toutes les nations. » Samuel essaya en vain de le détourner de ce dessein. Ce peuple s'obstinant dans sa demande, le prophète jeta les yeux sur une obscure famille de la plus petite tribu d'Israël. Il y avait en Benjamin un homme du nom de Cis, dont le fils, appelé Saül, était d'une taille avantageuse et d'une beauté remarquable. Un jour, les ânesses de son père s'étant égarées, Saül, fatigué de les chercher, s'en alla consulter le *voyant*. Samuel, averti dès la veille par le Seigneur, reconnut aussitôt celui que Dieu destinait à la royauté, et, l'ayant tiré à l'écart, il lui répandit une fiole d'huile sur la tête en disant : « Le Seigneur, par cette onction, te sacre prince sur son héritage. »

L'énorme disproportion entre la chose cherchée et l'objet trouvé se prêtait trop à l'antithèse pour ne pas tomber dans le domaine littéraire, et y devenir l'objet d'allusions presque toujours plaisantes.

ANESTHÉCINÉSIE (*nèss* — du gr. *an* priv.; *aisthésis*, sensibilité, et *kinésis*, mouvement) n. f. État d'un organe privé de sensibilité et de mouvement.

ANESTHÉSIATION (*nèss-té-zi-n-si*) n. f. Action d'anesthésier; résultat de cette action.

ANESTHÉSIE (*nèss* — du gr. *an* priv., et *aisthésis*, sensibilité) n. f. Privation générale ou partielle de la faculté de sentir : *L'emploi du chloroforme produit une* ANESTHÉSIE *rapide*.

— Par ext., en parlant des plantes : *On obtient, au moyen du chloroforme, une véritable* ANESTHÉSIE *de la sensitive*.

— ENCYCL. Méd. ANESTHÉSIE PATHOLOGIQUE. Il existe plusieurs modes de la sensibilité générale : *tactile* (contact, pression), *thermique* (froid et chaud), *musculaire* (sensation du mouvement et de la position relative des parties du corps), *cénesthésique* (sensibilité propre des viscères), *sensibilité à la douleur*, et en outre des modes spéciaux ou sensoriels : sensibilité *olfactive, gustative, auditive, visuelle*.

Chacun de ces modes peut être affecté isolément, ou conjointement avec un ou plusieurs autres. L'anesthésie du sens de la douleur s'appelle *analgésie*; celle du sens thermique, *thermo-anesthésie*. Les modes de la sensibilité générale peuvent, en outre, être affectés dans toute l'étendue du corps (anesthésie généralisée), ou seulement dans une ou plusieurs régions (anesthésie localisée). L'*hémianesthésie* porte sur toute un moitié du corps; les mots d'anesthésie *en gant, en manchette, en veste ou demi-veste, en caleçon, ou demi-caleçon, inguinaire*, désignent clairement certaines variétés d'anesthésie localisée. Quel que soit le mode qu'elle affecte, le lieu où elle siège, l'anesthésie peut n'être pas absolue et consiste en une diminution plus ou moins marquée de la sensibilité; elle prend alors le nom d'*hypoesthésie*.

Le sens de la vision en particulier, outre l'anesthésie complète (amaurose), présente une anesthésie incomplète appelée *achromatopsie*, dans laquelle les couleurs ne se distinguent pas, ou se distinguent imparfaitement; une autre où il y a obscurcissement de la vue, c'est l'*amblyopie*; il présente aussi une anesthésie partielle, consistant dans la diminution d'étendue du champ visuel.

L'anesthésie n'est pas, à proprement parler, une maladie : c'est un symptôme commun à plusieurs états morbides. Elle se rencontre dans l'asphyxie proprement dite, produite par arrêt de la respiration ou l'inhalation de gaz impropres à la respiration : l'anesthésie asphyxique est graduelle, commence par les extrémités et n'envahit qu'en dernier lieu la poitrine. L'anesthésie se présente encore dans les intoxications par l'oxyde de carbone, par l'arsenic, par l'alcool, par le plomb (anesthésie saturnine), etc.; dans diverses maladies du système nerveux, le tabes, les myélites, la syringo-myélie, les névrites centrales ou périphériques, l'épilepsie jacksonnienne, la maladie de Raynaud et surtout l'hystérie.

L'observation attentive du mode de la sensibilité altérée, ainsi que du siège et du degré de l'altération, est nécessaire pour que la nature de la maladie puisse être déterminée. Encore faut-il savoir que l'anesthésie, dans l'hystérie, peut affecter absolument tous les modes et en impose facilement. Une théorie récente a fait de l'anesthésie sans lésion appréciable le symptôme fondamental de l'hystérie. Enfin, l'anesthésie peut être provoquée par différentes substances comme l'éther, le chloroforme, le protoxyde d'azote, ou par des moyens physiques, froid, électricité. V., ci-après, ANESTHÉSIE CHIRURGICALE.

— ANESTHÉSIE CHIRURGICALE. L'abolition ou la diminution temporaire du sens de la douleur (analgésie) par des moyens artificiels constitue la méthode dite *d'anesthésie chirurgicale*.

Des recherches pour soustraire les opérés à la douleur ont été faites dès les époques les plus reculées; on a essayé la compression des carotides, des troncs nerveux, l'administration de l'opium ou de la mandragore. Au siècle dernier, H. Davy avait reconnu les propriétés anesthésiques du protoxyde d'azote; en 1846, Jackson découvrit celles de l'éther; en 1847, Flourens celles du chloroforme qui fut employé sur l'homme par Simpson et Jacob Bell. En Amérique et en Angleterre, on associe l'éther au protoxyde d'azote, et on les préfère au chloroforme. Celui-ci, très en faveur en France, tend à être remplacé par l'éther.

L'inhalation de ces substances produit une anesthésie généralisée à tout le corps, qui n'est utile que pour les grandes opérations et dans certains accouchements. (V. ÉCLAMPSIE.)

La chirurgie possède aussi des moyens d'insensibiliser une petite partie du corps, de provoquer l'anesthésie locale.

1° *Anesthésie générale*. — On produit l'anesthésie en faisant respirer au malade les vapeurs de l'anesthésique employé. On se sert, pour cela, de divers procédés : procédé du masque, qui est appliqué sur la face du malade,

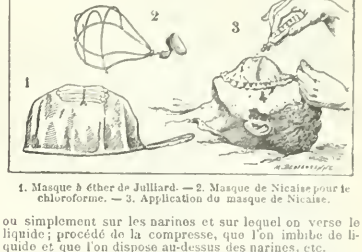

1. Masque à éther de Julliard. — 2. Masque de Nicaise pour le chloroforme. — 3. Application du masque de Nicaise.

ou simplement sur les narines et sur lequel on verse le liquide; procédé de la compresse, que l'on imbibe de liquide et que l'on dispose au-dessus des narines, etc.

L'inhalation des anesthésiques détermine d'abord une période d'*excitation*, pendant laquelle on voit surtout de l'agitation, des secousses convulsives, et qui est plus longue chez les alcooliques; puis une période de *sommeil*, pendant laquelle les malades sont calmes et insensibles, le système musculaire en résolution, les réflexes abolis. Au moment où l'insensibilité approche, le patient entend comme un bruit de cloches ou des éclats de rire. Au réveil, on note souvent des vomissements. Le patient doit encore être surveillé attentivement pendant plusieurs heures.

Les agents anesthésiques peuvent présenter des dangers sérieux; ils ne doivent être maniés que par des mains expérimentées, et administrés en général que pour des opérations longues et douloureuses. Ils sont surtout dangereux chez les personnes atteintes d'affections cardia-

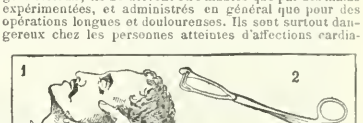

1. Propulsion de la mâchoire inférieure en avant.
2. Pince tire-langue de Paul Berger.

ques, et on a observé des morts subites dues à leur administration intempestive. Il convient d'ajouter que le chloroforme doit être très pur, et que certains accidents ne peuvent être expliqués que par l'impureté du produit employé.

Dans l'administration des anesthésiques, il faut, pour éviter les accidents, observer exactement les précautions suivantes : faire coucher le malade sur le dos, surveiller attentivement, pendant toute la durée de l'inhalation, l'état des organes de la circulation et de la respiration, en explorant le pouls, la face, et les mouvements du thorax; prendre soin que l'air se mêle suffisamment aux vapeurs anesthésiques, et que la respiration s'exécute avec une entière liberté; éviter une inhalation trop brusque et trop rapide. Cesser l'administration de l'anesthésique si le pouls devient petit, rare ou fréquent, et réveiller le malade par la flagellation à l'aide de la main ou d'un linge mouillé. Si la respiration s'arrête, pratiquer aussitôt la *respiration artificielle* (v. ce mot), empêcher la langue de se replier dans le pharynx en maintenant la mâchoire inférieure projetée en avant, et au besoin la maintenir avec une pince; celle-ci est même souvent appliquée préventivement. Enfin, il faut mettre en œuvre tous les moyens indiqués en cas de mort apparente.

On ne compte guère plus que 4 ou 5 cas d'accidents graves sur 1.000 anesthésies bien faites.

Paul Bert a préconisé l'emploi, aujourd'hui abandonné, du protoxyde d'azote sous une pression de deux atmosphères.

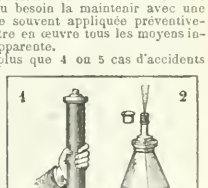

1. Pulvérisateur Debove au chlorure de méthyle. — 2. Appareil pulvérisateur Bengué aux chlorures d'éthyle et de méthyle mélangés.

2° *Anesthésie locale*. — Les anesthésiques locaux sont très variés. On peut utiliser tous les moyens de réfrigération capables de congeler la partie à insensibiliser : mélange réfrigérant, jet de chlorure de méthyle, de chlorure d'éthyle, d'éther, de chloroforme vaporisés.

On peut aussi injecter dans le champ opératoire, à l'aide d'une seringue, des substances qui détruisent temporairement la sensibilité des terminaisons nerveuses, soit en agissant directement sur elles, soit en amenant l'arrêt de la circulation par contraction des capillaires. Les plus employées sont : la solution de chlorhydrate de cocaïne au 100e ou au 50e, la solution de gaïacol dans l'huile d'olive au 10e ou au 20e, le chloroforme. Ces anesthésiques locaux sont également utilisés pour combattre les douleurs locales névralgiques soit en injections, soit en badigeonnages, soit en tamponnement (dent cariée) quand cela est possible. Dans tous les cas, si l'on veut se mettre à l'abri des accidents, il faut que le malade soit couché, et non debout ou assis.

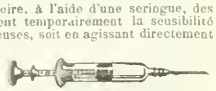

Seringue stérilisable de Roux pour injections hypodermiques.

— ANTON. **Hyperesthésie.**

ANESTHÉSIER (*nèss* — rad. *anesthésie*) v. a. Priver quelqu'un partiellement ou totalement de la faculté de sentir, par l'emploi de substances anesthésiques : *On peut* ANESTHÉSIER *le même animal un grand nombre de fois, sans que sa vie soit compromise.*

ANESTHÉSIMETRE (*nèss* — de *anesthésie*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Instrument destiné à faire connaître les divers degrés d'anesthésie, d'après l'état de la sensibilité. ‖ Instrument avec lequel on peut mesurer la quantité administrée d'un anesthésique.

ANESTHÉSIQUE (*nèss*) adj. Qui produit l'anesthésie : *Substances, inhalations* ANESTHÉSIQUES. (Balz.) ‖ Qui a pour objet l'anesthésie : *La découverte de la méthode* ANESTHÉSIQUE *a été l'une des plus magnifiques conquêtes de la science moderne.* (L. Figuier.)

— *Sommeil anesthésique*, Sommeil produit par l'inhalation d'une substance anesthésique : *Le sommeil* ANESTHÉSIQUE *est plus calme, plus naturel, sans stertueur.*

— n. m. Substance qui produit l'anesthésie : *Le chloroforme est un des* ANESTHÉSIQUES *les plus employés. L'emploi d'un* ANESTHÉSIQUE *doit être confié à une personne expérimentée.*

ANESTHÉTIQUE (*nèss*) adj. Syn. peu usité de ANESTHÉSIQUE.

ANESTHÉTISER (*nèss*) v. a. Syn. peu usité de ANESTHÉSIER.

ANET, ch.-l. de cant. (Eure-et-Loir), arrond. et à 14 kilom. de Dreux, près de l'Eure, qui forme en face d'Anet plusieurs petites îles; 1.397 hab. (*Anétons.*) — Le cant. a 21 comm. et 9.885 hab. La *châtellenie d'Anet*, après avoir appartenu à divers seigneurs, dont le premier connu fut Urson (1034), vint en la possession de Louis de Brézé, qui épousa Diane de Poitiers en 1514. Elle passa ensuite au duc de Vendôme, à la princesse de Condé, à la duchesse du Maine, à Louis-Charles de Bourbon, à Louis XV et enfin au duc de Penthièvre.

— BIBLIOGR. : Lefèvre, *Recherches historiques sur la principauté d'Anet* (Chartres, 1866).

Anet (CHÂTEAU D'), merveille de l'art architectural de la Renaissance, situé dans le dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux. Henri II le fit bâtir en 1552 pour Diane de Poitiers. Philibert Delorme en dessina le plan, Jean Goujon et le peintre Cousin le décorèrent. Saccagé pendant la Révolution, il fut en grande partie démoli sous le Directoire. Quelques beaux fragments d'architecture et de sculpture furent achetés aux démolisseurs par Alexandre Lenoir, qui les fit transporter à Paris. On admirait dans cette magnifique résidence l'architecture de trois ordres de colonnes; le portique, orné d'une figure de Diane, d'un cerf et de quatre chiens (actuellement à l'Ecole des beaux-arts); la galerie régnant autour d'une admirable horloge; la chapelle, ratondo décorée de pilastres en marbre blanc et des statues des apôtres; le tombeau de Diane; les peintures des vitraux; le grand escalier, orné de bustes de marbre; l'orangerie, le parc, les canaux, la fontaine de Diane, avec sa figure en marbre; l'île d'Amour, le labyrinthe. Presque rien de tout cela n'existe aujourd'hui.

Château d'Anet au XVIe siècle.

ANETH ou **ANET** (*nèt'* — du gr. *anêthon*, fenouil) n. m. Genre d'ombellifères, aujourd'hui démembré.

L'*aneth doux* est devenu le *fœniculum vulgare*. (V. FENOUIL.) ‖ L'*aneth segetum* est un *carum*. (V. CARVI.) ‖ L'*aneth graveolens* est un *peucedanum*. (V. ce mot.)

ANETHAN (Jules-Joseph, baron D'), magistrat et homme d'Etat belge, né à Bruxelles en 1803, mort dans cette ville en 1888. Avocat, puis magistrat, il se signala comme un catholique militant. Ministre de la justice de 1843 à 1847, il présenta un projet de loi contre la liberté de la presse. Les libéraux ayant pris le pouvoir, il leur fit une opposition constante, comme député de Louvain. Ministre d'Etat en 1856 et sénateur, il devint, le 1er juillet 1870, président du conseil et ministre des affaires étrangères. Pendant la guerre de 1870-1871, il manifesta des sympathies marquées pour la Prusse. Le 30 mai 1871, il lança un ordre d'expulsion contre Victor Hugo. A la suite de graves manifestations, il dut donner sa démission (déc. 1871). Il demeura le *leader* de la droite au Sénat dont il fut président de 1884 à 1886. — Son frère, le baron HENRI **d'Anethan**, né à Bruxelles en 1804, mort en 1883, fut secrétaire du gouvernement provisoire après la révolution de 1830. A l'avènement de Léopold Ier, il devint secrétaire adjoint du roi, puis premier secrétaire.

ANETHAN (Auguste, baron D'), diplomate belge, fils du baron Jules-Joseph, né en 1829. Ministre plénipotentiaire à Lisbonne, puis auprès du saint-siège, il fut maintenu à ce poste par le cabinet libéral (20 juin 1878). D'Anethan fut chargé de résoudre à l'amiable, avec le pape Léon XIII, les difficultés survenues par suite de la réforme de la loi de 1842 sur l'instruction primaire. Les négociations, habilement conduites, semblaient sur le point d'aboutir, lorsque, par suite de la note fameuse du cardinal Nina (3 mai 1880), une rupture se produisit entre le gouvernement belge et le saint-siège (5 juin). Rappelé, le baron d'Anethan fut nommé, en 1881, ministre plénipotentiaire à La Haye, qu'il quitta, en 1894, pour devenir ministre à Paris.

ANÉTHÈNE ou **ANÆTHÈNE** (rad. *aneth*) n. m. Partie la plus volatile de l'essence de fenouil amer.

ANÉTHOL (rad. *anis*) n. m. Partie solide de l'essence d'anis, qui cristallise en paillettes brillantes à odeur d'anis très agréable.

— ENCYCL. L'essence brute d'anis contient au moins les 4/5 de son poids de matière solide (Cahours). Cette matière est l'*anéthol* $C^{10}H^{12}O$. On la purifie par l'essorage entre des doubles de papier buvard et par plusieurs cristallisations dans l'alcool à 85°. L'anéthol a été aussi obtenu dans la distillation de l'acide méthylparaoxyphénylcrotonique (Perkins). Ce sont des paillettes d'un bel éclat, ayant une odeur plus agréable que l'essence brute. Densité 0;9877 ; point de fusion 18°. (L'anéthol ne cristallise plus quand on le porte pendant assez longtemps au-dessus de cette température.) Point d'ébullition 222°.

Le chlore et le brome agissant directement donnent aussi des produits de substitution ; on a isolé les dérivés trichlorés (Cahours). L'acide chlorhydrique gazeux se fixe également sur ce corps et donne $C^{10}H^{12}OHCl$; il en est de même du chlorure de nitrosyle qui donne $C^{10}H^{12}OAzOCl$. Les agents oxydants le transforment en aldéhyde et acide anisique. L'acide nitrique étendu à 13° B. donne l'aldéhyde anisique et l'*hydrure d'anéthol ou camphre anisique* $C^{10}H^{14}O$. Les déshydratants le transforment en *anisoine*. La potasse fondue transforme l'anéthol en *anol* et acide méthylparaoxybenzoïque. L'anéthol est isomérique avec l'aldéhyde cuminique.

ANÉTIQUE (gr. *anétikos*, qui relâche) adj. Qui provoque la diminution, le relâchement, qui calme.

ANETO ou **ANETHOU** (PIC D'). Géogr. V. NÉTHOU.

ANEURIE n. f. Pathol. V. ANERVIE

ANEUGMÈNE n. m. Genre d'hyménoptères térébrants, famille des tenthrédinidés, formé aux dépens du genre *emphytus* et renfermant une espèce européenne (*aneugmenus coronatus*).

ANEURE (du gr. *a* priv., et *neuron*, nerf, nervure) n. f. Genre d'hépatiques appartenant à la famille des jongermanniacées, subdivision des acrogynes. On les trouve dans les régions tempérées de l'ancien et du nouveau continent. Certaines espèces sont fossiles.

ANEURE ou **ANEURUS** (*russ* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des acanthiadés ou membranacés, renfermant des punaises terrestres voisines des aradus et des brachyrhynchus, et qui habitent l'Europe : *aneurus lævis* (France).

ANEURÉES n. f. pl. Tribu d'hépatiques, ayant pour type le genre *aneure*. — *Une* ANEURÉE.

ANEURHYNQUE (du gr. *aneu*, sans, et *rhugchos*, bec) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des oxyurides, voisin des diapries, dont les espèces sont européennes.

ANEURIN, poète gaélique du VIe siècle, mort en 570. Il était fils d'un chef de tribu, Caw-ab-Geraint ; les Gododins ou Ottabins, auxquels il commandait, furent écrasés par les Saxons à la bataille de Cattraeth (Northumberland) en 540. Il se réfugia à la cour du roi Arthur, et entreprit de chanter les exploits de ses frères d'armes. Le plus long fragment qui ait subsisté de ses poésies appartient à une vaste composition : *les Gododins*. L'authenticité de ce fragment a été contestée. Deux traductions anglaises en ont été données par Edward Davis (*Mythology and Rites of the British Druids*) et par l'archidiacre William. Gray a publié en partie l'original. Un autre poème est attribué à Aneurin : *Englynion y Misseld* (*Vers sur les mois*).

ANEURISQUE (*riss'* — du gr. *aneuriskein*, découvrir) n. m. Syn. de MONOROBÉE.

ANEUROSE ou **ANEURIE** (du gr. *a* priv., et *neuron*, nerf) n. m. Défaut d'action nerveuse, faiblesse, paralysie.

ANÉVRISMAL, ALE ou **ANÉVRYSMAL, ALE** (*vriss*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'anévrisme : *Sac* ANÉVRISMAL. *Les tumeurs* ANÉVRISMALES *sont du volume d'une noisette jusqu'à celui d'une tête d'homme.*

ANÉVRISMATIQUE ou **ANÉVRYSMATIQUE** (*vriss*) adj. Qui a les caractères de l'anévrisme : *Tumeur d'apparence* ANÉVRISMATIQUE (ou ANÉVRYSMATIQUE).

ANÉVRISME ou **ANÉVRYSME** (*vriss* — du gr. *aneurusma*, dilatation) n. m. Tumeur formée par du sang et communiquant avec une artère.

— Par compar. Plénitude, encombrement : *Carlyle étudie cet* ANÉVRISME *commercial*, etc.

— ENCYCL. Pathol. L'*anévrisme* est une tumeur circonscrite, remplie de sang liquide ou coagulé, dont la paroi est formée aux dépens d'une ou de plusieurs tuniques de l'artère. Elle communique avec le canal du vaisseau. Les anévrismes peuvent être *spontanés* ou *traumatiques*.

L'anévrisme spontané est dit *vrai* quand la poche sanguine est formée par la dilatation de toutes les tuniques artérielles ; *faux*, quand la poche est extra-vasculaire. L'anévrisme est *mixte*, si une des tuniques internes ou externe persiste, les deux autres étant rompues. L'anévrisme *disséquant* est celui qui se fait entre deux tuniques du vaisseau en les décollant.

Les anévrismes traumatiques sont tous des anévrismes *faux*, parce qu'ils résultent tous d'une solution de continuité de l'artère. L'anévrisme *faux primitif* est produit par l'épanchement du sang dans le tissu cellulaire, qui se tasse en une membrane d'enkystement. L'anévrisme *faux consécutif* survient plus ou moins longtemps après la blessure de l'artère ; c'est le tissu cicatriciel de l'artère qui se laisse distendre par la pression sanguine. L'anévrisme *artérioso-veineux* ou *artério-veineux* est celui qui communique à la fois avec une artère et une veine qui ont été toutes deux blessées. Aujourd'hui, on classe plus volontiers les anévrismes en anévrismes *circonscrits*, qui tirent leur nom de la régulante du sac (sa forme les divise en *sacciformes* et en *fusiformes*) et en anévrismes *diffus* à cavité irrégulière, à membrane d'enveloppe incomplète, ou presque nulle. Ils sont *primitifs* quand ils résultent d'une plaie artérielle, *consécutifs* quand l'épanchement sanguin a pour origine la rupture d'un anévrisme préexistant. Le nom d'*externes* a été donné à ceux qui sont accessibles aux moyens chirurgicaux ; le nom d'*internes* désigne ceux dont le siège rend toute opération impossible.

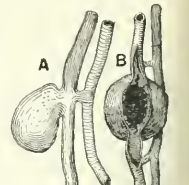

A. Anévrisme artério-veineux.
B. Anévrisme artériel.

L'anévrisme se révèle par une tumeur de forme arrondie ou ovoïde, pouvant disparaître momentanément. Elle présente des pulsations isochrones à celles du pouls, accompagnées d'un mouvement d'expansion produit par une dilatation propre du sac, correspondant à chaque ondée sanguine cardiaque. L'auscultation de la tumeur permet d'entendre un bruit de râpe ou de soufflet. L'anévrisme peut, par compression sur les parties voisines, déterminer de véritables complications : douleurs, empâtement, engourdissement, refroidissement du membre, usure et destruction des os rencontrés. Les causes dépendent de l'âge, de certaines professions particulièrement pénibles, de l'alcoolisme des affections rhumatismales, de la syphilis, et surtout des dégénérescences athéromateuses des parois artérielles.

Dans la poche anévrismale le sang est liquide au début, il peut se coaguler ensuite. Les caillots sont *actifs* ou *passifs*. Les caillots actifs sont fibrineux, ils peuvent amener l'obturation de la cavité. C'est le mode de guérison de l'anévrisme, que la formation de ces caillots soit provoquée ou naturelle.

Le pronostic des anévrismes est grave, le malade étant toujours sous la menace de la rupture de la tumeur.

Le traitement des anévrismes est fondé sur la diète lactée, l'usage du seigle ergoté et le repos au lit pendant deux ou trois mois ; l'usage de saignées répétées ; c'est le traitement de Valsalva. On espère amener ainsi la coagulation du sang de la poche. On a essayé les injections coagulantes au perchlorure de fer, l'électrupuncture, la compression digitale ou mécanique de l'artère. Aujourd'hui, le traitement de choix pour les anévrismes accessibles consiste dans la ligature de l'artère au-dessus et au-dessous de l'anévrisme, avec extirpation du sac.

— ANÉVRISMES DU CŒUR (vieux). Les anciens médecins comprenaient à la fois et confondaient l'hypertrophie et la dilatation du cœur. L'anévrisme *actif du cœur* était constitué par la réunion de l'hypertrophie et de la dilatation ; l'anévrisme *passif*, par la dilatation avec amincissement des parois.

ANÉVRISMÉ, ÉE ou **ANÉVRYSMÉ, ÉE** (*vriss*) adj. Atteint d'anévrisme : *Un cœur* ANÉVRISMÉ. (Corvisart.)

ANÉVROSE (du gr. *aneurusis*) n. m. Manque de nerfs. ‖ Autref., manque de tendons des muscles.

ANFORA n. f. Métrol. V. AMPHORE.

ANFOSSI (Pasquale), compositeur italien, né à Naples en 1736, mort à Rome en 1797. Elève de Piccinni et de Sacchini, il commença sa carrière de compositeur dramatique en donnant à Naples, en 1764, un opéra bouffe intitulé *il Finto Medico*, et dans l'espace de trente années écrivit plus de quarante opéras : *l'Incognita perseguitata ; Viaggiatori felici ; la Vedova scaltra ; le Gelosie fortunate ; il Matrimonio per inganno ; i Vecchi burlati ; il Curioso indiscreto*, etc. Une compagnie chantante italienne qui vint, en 1778, donner des représentations à l'Opéra de Paris, y joua plusieurs pièces d'Anfossi. Anfossi occupait, lorsqu'il mourut à Rome, les fonctions de maître de chapelle à Saint-Jean de Latran.

ANFRACTUEUX (*eu*), **EUSE** (lat. *anfractuosus*) adj. Plein de détours et d'inégalités : *Les rivages de la Grèce* sont ANFRACTUEUX *et découpés.*

— Anat. Se dit des conduits dont les détours sont irréguliers : *La superficie extérieure du cerveau est* ANFRACTUEUSE. (Ambr. Paré.)

— Bot. Se dit des organes qui présentent des crevasses sinueuses, des anfractuosités.

— ANTON. **Uni, droit, plein, plat.**

ANFRACTUOSITÉ (rad. *anfractueux*) n. f. Inégalité, détour : *Les* ANFRACTUOSITÉS *d'un chemin, des côtes de la mer.*

— En T. d'anat. Chacun des enfoncements sinueux qui séparent les circonvolutions du cerveau.

ANFRACTURE n. f. Syn. inusité de ANFRACTUOSITÉ.

ANG, ANGA, ANGAN, ANGH, préfixes servant dans les mots malgaches composés pour signifier des plantes dont on se nourrit : *anga-mulafats*, caryophyllée amère voisine du genre *pharnoceum*; *anga-singout*, agrostiée grimpante dont les pousses amères sont mangées comme celles du houblon.

ANGAD, plaine qui s'étend à l'O. de l'Algérie, entre la province d'Oran et le Maroc. La ville marocaine d'*Oudjda* en est le centre principal.

ANGADRESME ou **ANGADRISMA**, abbesse d'un monastère bénédictin, près de Beauvais, morte en 697, plus tard canonisée. Patronne de Beauvais, on attribua à ses reliques, en 1472, la délivrance de la ville assiégée par Charles le Téméraire. En souvenir de cet événement, on faisait autrefois, le 14 octobre, jour de sa fête, une procession pendant laquelle les jeunes filles mettaient elles-

mêmes le feu aux canons. Cette procession a été de nos jours transportée au dernier dimanche de juin, pour honorer en même temps l'héroïsme de Jeanne Hachette.

ANGALA et mieux **ANGALA-DIAN** n. m. Nom malgache sous lequel Buffon désignait une espèce de soumanga de Madagascar (*nectarinia anga la diana*).

ANGALADE n. m. Variété de châtaigne des environs de Périgueux.

ANGAR n. m. Constr. V. HANGAR.

ANGARA, nom de deux rivières de la Russie d'Asie : la *basse Angara*, qui sort du lac Baïkal, arrose Irkoutsk et se jette dans l'Iénisséi, après un cours de 1.400 kilom. ; la *haute Angara*, qui a ses sources dans les montagnes de Nertchinsk, affluent du lac Baïkal ; cours de 500 kilom.

ANGARE ou **ANGARION** n. m. Courrier, porteur de dépêches, attaché à la cour, chez les anciens Perses.

ANGARIE (du gr. *aggareia*, servitude) n. f. Dr. intern. Obligation imposée par un Etat aux navires étrangers de suspendre leur route pour faire un service dans l'intérêt de cet Etat.

— Par ext. Corvée, vexation : *Soyons déchargés des décimes,* ANGARIES *et impositions pour l'avenir.* (Mém. de Condé.)

— ENCYCL. L'*angarie* constitue une atteinte à la liberté du commerce. Elle disparaît presque complètement des usages internationaux ; car, même lorsque l'Etat requérant assure au navire requis une indemnité, il se peut que cette indemnité ne soit pas en rapport avec le montant du dommage résultant de l'arrêt des transactions. Le prétendu droit d'angarie peut encore se comprendre en temps de guerre, bien que certains Etats y aient renoncé formellement ; mais, en temps de paix, c'est une mesure inique et injustifiable.

ANGARIER (prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e personne du pl. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous angariions. Que vous angariiez*) v. a. Forcer à une angarie, mettre en réquisition ; soumettre à une vexation.

— Retarder un bâtiment, pour l'obliger à recevoir un chargement.

ANGAT, ville de l'île Luçon (Philippines), sur le *rio de Angat*, affl. du rio Grande de la Pampanga ; 3.470 hab.

ANGE (gr. *aggelos*, messager ; d'où le latin *angelus*) n. m. Etre purement spirituel, intermédiaire entre Dieu et l'homme : *Les* ANGES *environnent le trône de Dieu.* (Acad.)

— *Ange gardien.* Dans la religion catholique, Celui que Dieu a particulièrem. attaché à la personne de chaque chrétien, pour le conseiller et le protéger. ‖ Par compar., Personne qui veille sur nous, qui nous guide, qui nous protège : *Etre l'*ANGE *gardien de quelqu'un.* ‖ Argot. Nom donné à ceux qui hantent les faubourgs et les banlieues, et qui s'offrent pour reconduire à leur domicile les individus attardés et pris de vin, avec intention de les dévaliser.

— *Ange exterminateur,* Celui qui frappa de mort tous les premiers-nés d'Egypte, lors du départ des Israélites pour la terre promise. ‖ Par ext. Tout instrument destructeur : *Attila passe comme l'*ANGE EXTERMINATEUR.

— *L'ange déchu, l'ange de la mort, l'ange des ténèbres, le mauvais ange, l'ange rebelle,* etc., Celui que Dieu a précipité du ciel dans les abîmes pour le punir de sa révolte : *Le* MAUVAIS ANGE *dispute au ciel les plus belles âmes.* ‖ Par allus., *Ange déchu,* Toute personne qui a perdu le prestige dont l'entouraient son génie, ses talents, ses vertus. ‖ *Mauvais ange,* Personne qui donne à une autre des conseils pernicieux.

— Fig. Personne douée d'une perfection qui approche de celle des anges : *Les sœurs de charité se sont souvent montrées des* ANGES *de bonté et de douceur.*

— La partie spirituelle, intelligente dans l'homme : *Chez l'homme,* l'ANGE *enseigne à la brute l'art de se satisfaire.* (De Tocquev.)

— On le dit aussi d'une femme très jolie : *Que cette jeune fille est belle ! c'est un* ANGE.

— S'empl. comme terme d'affection, de caresse, d'amour : *Mon* ANGE, *mon bel* ANGE.

— Quelques écrivains ont fait ce mot du féminin en parlant d'une femme : *O mon* ANGE ADORÉE. (V. Hugo.) ‖ D'autres, tout en lui conservant le genre masculin, l'ont fait suivre d'un pronom féminin, qui s'y rapporte par catachrèse : *Si vous saviez* QUEL ANGE *j'ai auprès de moi, et comme* ELLE *sait endormir mes douleurs !* (Marmontel.)

— Le mot *ange* entre dans un assez grand nombre de locutions familières et proverbiales : *Comme un ange,* Très bien : *Parler, chanter, dessiner* COMME UN ANGE. ‖ *Etre aux anges,* Etre dans la joie, l'extase. ‖ *Rire aux anges,* Rire niaisement et sans sujet. (On emploie aussi cette expression en bonne part en parlant des bébés qui parfois en dormant semblent rire sans que l'on sache pourquoi.) ‖ *Boire aux anges,* Boire sans plus savoir quelle santé on peut porter. ‖ *Voir des anges violets,* Avoir un éblouissement causé par un coup porté sur les yeux ; ou, Se repaître de songes creux. (Expression vieillie.) — On dit de même, dans le premier sens : *Voir trente-six chandelles.* ‖ *Ange à l'église et diable à la maison.* Se dit d'une personne qui, en public, paraît bonne et douce, et qui, dans son intérieur, se montre méchante et acariâtre. ‖ *Au prêter, ange ; au rendre, diable,* prov. qui répond à celui-ci : *Ami au prêter, ennemi au rendre.* V. AMI.

— Artill. Mitraille formée de plusieurs morceaux de boulet enchaînés ensemble, et qu'on employait pour avarier le gréement des bâtiments ennemis.

— B.-arts. Représentation, soit en sculpture, soit en peinture, que l'on fait de ces esprits : *Les* ANGES *de Raphaël, de Michel-Ange, de l'Albane, du Poussin.*

— Blas. Les anges sont représentés sous la figure d'une jeune fille revêtue d'une longue dalmatique ; leurs ailes ont presque toujours la pointe tournée en bas, c'est-à-dire qu'elles sont abaissées.

— Hist. Le principal étendard de l'armée dans l'empire d'Occident. On le portait devant l'empereur.

— Ichtyol. Nom vulgaire des poissons du genre squatine et notamment du *squatina angelus,* requin des mers de France, nommé aussi *ange de mer, angelot, angel.* V. SQUATINE.

— Métrol. Monnaie d'or qui avait cours en France sous les Valois, et qui valait un peu plus de 21 francs de notre monnaie actuelle.

— *Manches d'anges.* Anc. modes. Manches de robes de femme, très larges et n'allant qu'à la moitié du bras. ‖ *Lit d'ange* ou *lit à l'ange,* Lit sans colonnes et à rideaux relevés. ‖ On dit aussi LIT D'ANGEL.

— *Anges de l'Eglise.* Hist. relig. Nom donné, dans l'*Apocalypse* de saint Jean Chrysostome, aux évêques des sept Eglises d'Orient. ‖ *L'Ange de l'école,* Surnom donné à saint Thomas d'Aquin, à cause de la profondeur de son génie et de l'ardeur de sa piété. (On l'appelle aussi *le Docteur angélique.*)

— *Fête des saints anges.* Liturg. Fête instituée pour honorer les anges. L'Eglise latine la célèbre le 2 octobre, et l'Eglise grecque, le 11 janvier.

— *Eau d'ange.* Anc. pharm. Essence de fleurs et d'aromates, à laquelle on attribuait la qualité d'embellir et de rajeunir.

— ENCYCL. Rel. La croyance aux anges, c'est-à-dire à des êtres supérieurs à la nature humaine, est une de celles sur lesquelles la tradition générale de l'humanité montre le plus d'accord. Elle tient une grande place, non seulement dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, mais dans les théories religieuses de l'Inde, de la Chine, de l'Egypte et de la Perse. On explique cette unanimité de deux manières : ou bien l'existence des anges faisait partie de cette révélation primitive que, dès le commencement, Dieu donna au premier homme, et dont les peuples emportèrent les notions en se dispersant ; ou bien c'est une doctrine qui s'est imposée d'elle-même à l'esprit humain. Il y a parmi les êtres que nous voyons une gradation continue ; l'analogie veut qu'elle existe aussi bien parmi ceux et au moyen de ceux que nous ne voyons pas. La création est une échelle, dont les anges forment l'échelon supérieur : purs esprits, comme il y a des êtres qui sont pure matière, et d'autres, les hommes, qui sont à la fois matière et esprit, corps et âme.

Les anges sont donc des substances incorporelles, intelligentes, supérieures à l'âme de l'homme. Suivant une classification habituelle, qui remonte aux premiers siècles de l'ère chrétienne, on les partage en trois *hiérarchies,* distribuées chacune en trois *chœurs.* La première hiérarchie comprend les *séraphins,* les *chérubins* et les *trônes ;* la deuxième, les *dominations,* les *vertus* et les *puissances ;* la troisième, les *principautés,* les *archanges* et les *anges.* Ce dernier nom est employé aussi, on l'a vu, pour désigner tous ces esprits en général. Comme certains philosophes, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène et quelques autres Pères, croyaient les anges revêtus de corps très subtils. Cette opinion, combattue par saint Basile, saint Athanase, saint Jean Chrysostome, etc., est tombée d'elle-même, sans que l'Eglise ait eu besoin de la condamner. L'Eglise enseigne que les anges n'existent point de toute éternité : ils ont été créés dans un état de bonheur et de grâce, mais avec la liberté de choisir entre le bien et le mal. C'est un article de foi qu'un certain nombre pécherent et furent condamnés à un supplice qui n'aura point de fin. L'opinion commune voit dans l'orgueil la cause de cette déchéance. Il y a ainsi les anges qui ont persévéré, ou les *bons anges,* et les *anges déchus* ou *mauvais anges,* qu'on appelle aussi « diables » ou « démons ». Il est de foi qu'il existe des rapports mystérieux entre le monde angélique et le monde humain ; les bons anges aidant les hommes dans la voie du bien, tandis que les mauvais les poussent dans celle du mal. C'est même pour les chrétiens une doctrine certaine, quoique non définie, qu'un ange est préposé par Dieu à la garde de chaque homme. On l'appelle *ange gardien.* Cette croyance est fondée sur l'enseignement des Pères et divers passages de l'Ecriture. (Gen. XLVIII, 16 ; Matth. XVIII, 10 ; Act. XII, 15.) Elle était admise aussi dans l'antiquité profane, comme on le voit par un fragment très explicite du poète Ménandre. Tout en réservant l'*adoration* à Dieu seul (v. ADORATION), l'Eglise catholique rend aux anges des *honneurs* religieux. Les protestants les leur refusent. Ceux-ci s'autorisent de saint Paul (Col. II, 18). Les catholiques s'appuient sur plusieurs passages de l'Ecriture, où les anges sont honorés (Gen. XXXII, 26 ; XLVIII, 16 ; Nomb. XXII, 31 ; Josué V, 15 ; Daniel X, 9, etc.), et ils ajoutent que saint Paul interdit seulement d'offrir un culte aux anges à la manière des philosophes d'alors, qui en faisaient des êtres indépendants de Dieu dans le gouvernement du monde, exagérant ainsi leur rôle au détriment de celui de la Providence.

Plusieurs anges sont nommés dans l'Ecriture : Michel, Gabriel, Raphaël, et parmi les mauvais : Satan, Beelzébuth, etc.

On représente les anges avec des ailes et un vêtement blanc, pour exprimer leur essence immatérielle et la pureté de leur nature. En Orient, la couleur bleue, couleur céleste, a prévalu sur le blanc, comme symbole de pureté.

— PÉRIPHR. Messager céleste, messager divin, messager du ciel, envoyé céleste, envoyé de Dieu, esprit pur, milice céleste, etc.

— ANTON. Démon, diable, esprit malin ou infernal.

Anges (REPRÉSENTATION DES). La représentation des

Anges musiciens, d'après Memling.

anges date des origines mêmes de l'art chrétien. Mais, dans l'art des Catacombes, l'ange n'a ni nimbe ni ailes. Le type de l'ange ailé commence à se former au IVe siècle, probablement par analogie avec les figures ailées, génies ou victoires, que l'antiquité avait connues. L'originalité se manifeste pourtant dans l'attitude hiératique, les vêtements blancs, l'expression de pureté. Sur ce thème, d'invention surtout orientale, tout le moyen âge a brodé, en Occident comme en Orient. Dès l'époque gothique, la représentation de l'ange évolue avec l'art lui-même. Le noble naturalisme du XIIIe siècle, la suavité vaporeuse des *quattrocentistes,* échos d'une piété naïve ou exaltée, font bientôt place à une beauté plus régulière, mais plus païenne, où se sent l'influence de l'antique, au temps de Raphaël. Après Raphaël et sous la période académique, l'ange devient un poupon fade et bouffi, en attendant que le XVIIIe siècle français en fasse une sorte d'Amour souriant et pomponné. Ainsi s'est traduit l'affaiblissement du sentiment religieux, et l'art du XIXe siècle n'offre pas un progrès très marqué sous ce rapport.

Anges, d'après Fra Angelico.

ANGE, nom d'une grande famille de l'Empire d'Orient, qui occupa un des premiers rangs au XIe et au XIIe siècle, et a donné trois empereurs à Constantinople : Isaac l'Ange (empereur de 1185 à 1195, et de 1203 à 1204) ; Alexis III l'Ange, frère d'Isaac (empereur de 1195 à 1203) ; Alexis IV, fils d'Isaac (1203-1204).

ANGE (saint), religieux carme, martyrisé en Sicile au XIIIe siècle, victime de son prosélytisme. Fête le 5 mai.

ANGE (CHÂTEAU **SAINT-**). V. SAINT-ANGE.

ANGE DE LA BROSSE (LE P.), carme déchaussé, connu aussi sous le nom de *P. Ange de Saint-Joseph,* né à Toulouse en 1636, mort en 1697. Il prêcha pendant dix ans l'évangile en Orient et fut supérieur des missions de Hollande à Paris. On a de lui : *Pharmacopea persica* (1681), et *Gazophylacium linguæ Persarum* (1684).

ANGE DE SAINTE-ROSALIE, augustin déchaussé de la maison des Petits-Pères, né à Blois en 1655, mort à Paris en 1726. On lui doit : l'*Histoire de la maison de France et des grands officiers de la couronne,* et un *Etat de la France,* achevé par les bénédictins de Saint-Maur (1749).

Ange Pitou, roman d'Alexandre Dumas (1852). *Ange Pitou* fait suite à *Balsamo* ou *Mémoires d'un médecin,* et a lui-même pour continuation *la Comtesse de Charny.* Le petit paysan qui a abusé d'Andrée de Taverney pendant son sommeil magnétique est devenu célèbre sous le nom de « docteur Gilbert » ; Andrée de Taverney, fille d'honneur de Marie-Antoinette et sa plus intime confidente, est devenue la « comtesse de Charny ». Pitou, le héros du livre, est un garçon de ferme, amené à Paris par son patron, le père Billot, à la recherche d'une cassette renfermant des dossiers précieux relatifs à Andrée de Taverney, et déposée par le docteur Gilbert chez le fermier. Cette cassette a été enlevée par des agents de police et portée à la Bastille, où ne tarde pas à aller la rejoindre le docteur Gilbert. Billot et Ange Pitou concourent à la prise de la Bastille, pour le délivrer. Aussitôt mis en liberté, le docteur cordort la comtesse suivant les procédés de Cagliostro, lui arrache ses secrets et rentre en possession de la cassette. Ce petit drame intime sert de cadre à deux des principaux événements de la Révolution : la prise de la Bastille et les journées des 5 et 6 octobre, qu'Alexandre Dumas raconte avec sa verve ordinaire.

ANGE POLITIEN. Biogr. V. POLITIEN.

ANGED (*jèd'*) n. m. Nom vulgaire d'un poisson physostome, de la famille des clupéidés, le *latodeira chanos,* qui habite la mer Rouge et l'océan Indien.

ANGÉIA ou **ANGÉYA**, une des neuf vierges scandinaves qui, avec Odin, enfantèrent le dieu Heimdallr.

ANGÉIAL, ALE (du gr. *aggeion,* vaisseau) adj. Vasculaire, plein de vaisseaux.

ANGÉIOGRAPHE, ANGÉIOGRAPHIE, ANGÉIOGRAPHIQUE. V. ANGIOGRAPHE, ANGIOGRAPHIE, ANGIOGRAPHIQUE.

ANGÉIOLOGIE, ANGÉIOLOGIQUE, ANGÉIOLOGUE. V. ANGIOLOGIE, ANGIOLOGIQUE, ANGIOLOGUE.

ANGÉIOSPERME adj. Bot. V. ANGIOSPERME.

ANGÉIOSPERMIE n. f. Bot. V. ANGIOSPERMIE.

ANGEL (LIT D' ou *à la duchesse,* ou *lit d'ange,* sorte de lit sans colonnes et à rideaux relevés. (Vieux.)

ANGEL ou **ANGELOT** (*lo*) n. m. Numism. V. ANGELOT.

ANGÉLATE n. m. Sel formé par l'action de l'acide angélique sur une base. Les *angelates* sont en général très solubles dans l'eau et dans l'alcool. ‖ On dit aussi ANGÉLICATE.

ANGELAUME saint, confesseur de la foi, évêque d'Auxerre de 810 à 827, honoré particulièrement à Auxerre. Fête le 7 juillet.

ANGÈLE (sainte) (*Angelina de Corbara*), fondatrice des religieuses cloîtrées du tiers-ordre de Saint-François, au XVe siècle. Son culte a été autorisé par le pape Léon XII. Fête le 22 décembre.

Angèle, drame en cinq actes et en prose, d'Alex. Dumas père (1833). La pièce était d'abord intitulée : *Angèle ou l'Échelle des Femmes,* mais ce second titre, qui expliquait trop nettement le sujet réel et l'intention de l'auteur, fut supprimé après un certain nombre de représentations. Le principal personnage, Alfred d'Alvimar, est

un fanfaron de vice, un sceptique, qui se fait une échelle de femmes pour parvenir, et en entraîne trois à leur perte. On loue dans *Angèle* un drame construit avec une grande habileté et qui ne cesse de captiver l'attention, malgré les invraisemblances qu'il présente à chaque instant. On cite comme fort belles plusieurs scènes, notamment celle où Angèle avoue sa faute à Henri, et celle, plus émouvante encore, où elle en renouvelle l'aveu à sa mère.

Angèle Merici (la mère), née à Desenzano, sur le lac de Garde, en 1470, morte en 1540. Elle fonda à Brescia, en 1535, sous le patronage de sainte Ursule, une association de femmes vouées à l'instruction des enfants et au soin des malades, qui est devenue l'ordre des Ursulines.

Angeles, ville du Chili, ch.-l. de la province de Biobio, sur le rio Quilqué ; 8.300 hab. (51.500 avec les environs).

Angeles, bourg de l'île de Luçon (Philippines) ; 9.600 hab.

Angeles (Los), ville des Etats-Unis (Californie), sur le rio côtier de *Los Angeles ;* 50.400 hab. Centre de commerce d'exportation des fruits de la Californie du Sud. — Pop. du comté du même nom : 101.500 hab.

Angelet (*le* — diminu. de *ange*) n. m. Petit ange. Vieux mot, que l'on a rajeuni en l'employant dans le sens de « petit enfant » : *Lady Peel avait des enfants, véritables* Angelets. (Chateaub.)

Angelette (diminu. fém. de *ange*) n. f. Terme d'affection, de caresse, appliqué autrefois aux jeunes filles.

Angeli (Pietro degli), poète latin moderne, né en 1517 à Barga, en Toscane (d'où son surnom latin de *Bargæus*), mort à Pise en 1596. Il enseigna les belles-lettres à Pise. En 1554, il défendit vaillamment cette ville à la tête des écoliers de l'université, contre l'armée siennoise, que commandait Pierre Strozzi. On a de lui, entre autres : *Cynegeticon*, poème sur la chasse, et *Syrias*, poème où il traite le même sujet que le Tasse.

Angeli (Bonaventure), historien italien, né à Ferrare, mort à Parme en 1576. D'abord au service des ducs de Ferrare, il écrivit pour eux des dissertations érudites ; puis il se fixa à Parme, où il écrivit une histoire de cette ville : *Istoria della città di Parma e descrizione del fiume Parma* publiée en 1591.

Angeli (Filippo), peintre, né à Rome vers la fin du XVIe siècle, mort en 1645 à Florence, où il avait été appelé par Côme II, grand-duc de Toscane, et où il passa la majeure partie de sa vie. Les tableaux de cet artiste sont très rares. S'il faut en croire ses premiers biographes, Angeli aurait été l'un des premiers à appliquer dans ses compositions les principes raisonnés de la perspective.

Angeli (Henri d'), peintre hongrois, né à Oedenburg (Hongrie) en 1840. Elève de l'académie de Vienne, puis de Em. Lentze, il étudia aussi à Munich et à Paris. Il se fit remarquer par son tableau *Marie Stuart écoutant la lecture de son arrêt de mort*. De retour à Vienne, il devint, en 1876, professeur à l'Académie. Parmi ses œuvres, citons : *Louis XI et saint François de Paule ; le Vengeur de son honneur* (1869) ; *Amour de jeunesse ; l'Absolution refusée* (1870). Angeli s'est consacré particulièrement, depuis 1870, à la peinture de portraits.

Angélical, ale adj. Syn. de Angélique (on ne le trouve que dans nos anciens poètes) :

.... Si aujourd'hui venoit du Paradis,
Homme ou femme sous corps *angélical*,
Parlant entre eux, on y penseroit mal,
Tant est chacun plein de mauvaise vie.
Eust. Deschamps.

Angélicate n. m. Chim. V. angélate.

Angélicées n. f. pl. Tribu de plantes ombellifères sésélinées, qui a pour type le genre *angélique*. — *Une* angelicée.

— Encycl. Les *angélicées* se distinguent par les caractères suivants : fruit comprimé à bords dilatés ; carpelles à cinq côtes, dont trois dorsales filiformes et deux latérales développées en ailes membraneuses. Les genres principaux de la tribu des angélicées sont les genres *lévistique*, *angélique* et *archangélique*.

Angélicine n. f. Substance extraite de la racine d'angélique. On épuise la racine fraîche par l'alcool bouillant ; le résidu insoluble est appelé *cire d'angélique*.

Angélique adj. Se dit d'un acide qu'on retire de la racine d'angélique. ‖ On dit aussi angélique.

Angelico (Fra Giovanni). Biogr. V. Fiesole.

Angélin, ine adj. Qui appartient à l'ange. (Vieux.)

— *Dame angéline*, ou substantiv. *Angéline*, Nom donné quelquefois à la sainte Vierge, à cause de la salutation qu'elle reçut de l'ange Gabriel.

— n. m. Nom donné, au Brésil, à un arbre de la tribu des sophorées (*ferreiro spectabilis*), dont la résine est désignée sous le nom de *sulfate*.

Angelina, planète télescopique, n° 64, découverte par Tempel en 1865.

Angelini (Tito), sculpteur italien, né à Naples le 14 mai 1804, mort dans cette ville en février 1878. Fils d'un peintre de mérite, il obtint, dès l'âge de dix-sept ans, le grand prix de sculpture et passa plusieurs années à Rome, où il exécuta des œuvres qui attirèrent sur lui l'attention. Il devint, en 1854, membre correspondant de l'Institut de France. Cet artiste a exécuté un grand nombre d'œuvres, plus remarquables par le fini de l'exécution que par le style.

Angelio ou **Degli Angeli**. V. Angeli (P. degli).

Angélique adj. Qui appartient à l'ange, qui est propre à l'ange : *Les chœurs, les esprits* angéliques.

— Par ext. Qui tient de l'ange par son excellence, par ses perfections : *Femme* angélique. *Beauté, douceur* angélique.

— *Salutation angélique*, Paroles que l'ange Gabriel adressa à la sainte Vierge, quand il vint lui annoncer qu'elle serait la mère du Sauveur. ‖ Prière qui commence par ces paroles : *Ave, Maria*.

— Hist. *Couronne angélique, royaume angélique*, Couronne du royaume de Hongrie. ‖ *Siège angélique*, Siège apostolique. (Vieux.) ‖ *Ordre angélique*, Ordre de chevalerie, institué en 1191 par l'empereur d'Orient Isaac l'Ange.

— Hist. rel. *Le docteur angélique*, Saint Thomas, aussi nommé *l'Ange de l'école*. ‖ *Ecole angélique*, L'école des thomistes. ‖ *Habit angélique*, Froc porté par des moines grecs appartenant à l'ordre de Saint-Basile.

— Mus. On donne le nom de *voix angélique* ou *voix humaine* à un jeu de l'orgue formé de petits tuyaux d'un demi-pied au plus et qui sont en partie bouchés pour donner du lointain et du moelleux.

— n. m. Nom qu'avaient pris des hérétiques du IIIe siècle, parce que, suivant Epiphane, ils croyaient qu'on ne peut arriver à Dieu que par l'entremise des anges ; ou, suivant saint Augustin, parce qu'ils prétendaient vivre aussi purement que les anges.

— n. f. Religieuse appartenant à un ordre italien fondé par la comtesse de Guastalla. ‖ On dit aussi angélite.

— Anton. **Diabolique, satané, satanique.**

Angélique n. f. Instrument de musique tenant le milieu entre le luth et le théorbe, en usage à la fin du XVIe siècle et au XVIIe.

— Encycl. *L'angélique* rentre dans la catégorie des instruments à cordes pincées ; elle a son corps sonore bombé comme dans le luth et un clavier double comme dans le théorbe.

Angélique (rad. *ange*, à cause des grandes vertus médicinales qu'on lui attribuait) n. f. Bot. Plante cultivée dans les jardins, à cause de la beauté de son port, de son odeur et de sa saveur aromatiques. ‖ Tige de cette plante, confite dans le sucre : *Un bâton d'*angélique.

— *Ratafia d'angélique*, Liqueur qui se prépare en faisant macérer des tiges fraîches d'angélique et des amandes amères dans de l'eau-de-vie, et en mêlant au produit du sirop de sucre ; filtrer après quelques heures de repos.

— *Petite angélique*, Nom vulgaire du boucage à feuilles d'angélique. ‖ *Angélique épineuse*, L'aralie épineuse. ‖ *Angélique de Bordeaux*, Poire fondante qui mûrit tard et est propre à faire de la compote.

— adj. Chim. Se dit d'un acide qui se trouve dans la racine de plusieurs espèces d'angélique. ‖ Se dit d'un éther que l'on obtient en distillant l'angélate de soude avec un mélange d'acide sulfurique et d'alcool.

— Encycl. Bot. Genre d'ombellifères sésélinées-angélicées, renfermant des plantes herbacées assez élevées, à feuilles pennées et décomposées en larges segments dentés, originaires des régions tempérées et subarctiques de l'hémisphère boréal. Quelques espèces ont été trouvées à la Nouvelle-Zélande.

L'*angélique sauvage* présente une tige dressée, rameuse supérieurement, largement fistuleuse, lisse ou finement striée, souvent glauque et violacée, quelquefois haute de 2 m. Elle croît au bord des eaux, dans les prés couverts et dans les bois des montagnes.

L'*angélique officinale* est pourvue de grosses tiges cannelées, fistuleuses et aromatiques, qui se mangent confites et servent à fabriquer des liqueurs. Elle croît spontanément dans les Alpes et les Pyrénées. Sa racine est employée en médecine comme digestif et antidyspeptique.

On fait avec l'angélique une infusion stimulante, une liqueur et des préparations de confiserie.

— Chim. Le genre *angélique* comprend l'*anhydride*, l'*acide* et l'*aldéhyde*.

L'*anhydride angélique* $C^{10}H^{16}O^{3}$ s'obtient en faisant réagir à froid 1 molécule d'oxychlorure de phosphore sur 6 molécules d'angélate de potassium bien sec. Quand la réaction est achevée, on lave avec une dissolution faible de carbonate de sodium. On dissout le produit dans l'éther et on mélange avec du chlorure de calcium fondu ; le tout est abandonné pendant un temps assez long, puis on distille. L'anhydride obtenu est une huile incolore, d'odeur faible à froid, odeur, plus lourde que l'eau. L'eau n'agit que très lentement sur cet anhydride : il se forme des cristaux d'acide angélique.

Angélique. — A, graine.

En traitant par le chlorure d'acétyle les angélates alcalins bien secs, on obtient l'anhydride angélo-acétique. Les solutions alcalines le transforment rapidement en un mélange d'angélate et d'acétate alcalin.

L'*acide angélique* $C^{5}H^{8}O^{2}$, également connu sous le nom de *acide sumbulique*, peut s'obtenir par divers procédés. On l'extrait de la racine d'angélique, de l'huile de croton ; on le prépare encore à l'aide de l'essence de camomille, ou en faisant réagir la potasse sur la pencédanine.

L'essence de camomille romaine est formée d'un mélange d'éthers en proportions très variables parmi lesquels se trouve en grande quantité l'*angélate d'amyle* et *de butyle ;* en chauffant l'essence avec de la potasse en poudre, on obtient un mélange solide d'angélate et d'hydrate potassique ; on dissout dans l'eau, on filtre et on sature par l'acide sulfurique. L'acide angélique est mis en liberté et vient nager à la surface sous forme d'un liquide huileux, qui cristallise par le refroidissement, si l'opération a été bien conduite. C'est la préparation de Gerhardt.

L'acide angélique possède une odeur aromatique, une saveur acide et piquante ; ses solutions aqueuses rougissent la teinture de tournesol. Il est peu soluble dans l'eau froide, mais se dissout très bien dans l'eau chaude, dans l'alcool, l'éther et les huiles essentielles. Il fond à 45°, bout à 190° sans s'altérer et brûle en donnant une flamme brillante et fuligineuse. L'acide angélique se décompose quand on le chauffe avec un excès de potasse et donne un acétate et un propionate potassiques avec dégagement d'hydrogène. A la longue, il se transforme en acide méthylcrotonique.

L'acide angélique est monoatomique et monobasique. L'*aldéhyde angélique*, dont Gerhardt admet l'existence dans l'essence de camomille romaine, n'a pu encore être obtenu à l'état de pureté.

Angélique (la mère). V. Arnauld.

Angélique (la belle), une des plus gracieuses héroïnes du *Roland furieux*, de l'Arioste. Reine du royaume de Cathay, en Asie, elle est amenée en France par le fameux paladin Roland. Renaud de Montauban, Ferragus, Sacripant se la disputent ; elle échappe à tous. Cependant, des pirates l'enlèvent et l'offrent en pâture à un monstre ; elle est délivrée par Roger, qui survient fort à propos, monté sur l'hippogriffe. Les amours d'Angélique et de Médor, un jeune Sarrasin dont elle s'éprend parce qu'il est blessé, et qu'elle emmène en Asie pour le faire couronner roi, sont aussi l'un des passages caractéristiques du poème, en ce qu'ils déterminent la folie furieuse de Roland. Le type d'Angélique offre un contraste séduisant avec ceux de la guerrière Marphise et de la fière Brada-

Angélique et Roger, d'après Ingres.

mante. Angélique est la femme tendre et capricieuse, n'obéissant qu'à ses instincts, dédaignant les hommages des plus vaillants paladins pour s'éprendre, par compassion, d'un inconnu.

Angélique délivrée par Roger. Ce sujet, tiré de l'Arioste, a été fréquemment traité par les peintres modernes, notamment par Ingres, dont la toile, exécutée à Rome en 1819, est aujourd'hui au musée du Louvre. Angélique, dont les mains sont enchaînées au rocher, est une délicieuse étude de femme nue. Le chevalier, revêtu de son armure d'or et monté sur l'hippogriffe, se précipite, la lance en arrêt, contre l'Orque, monstre farouche qui est sur le point de dévorer la captive.

Angéliquement adv. D'une manière angélique, comme les anges.

Angelis (Pietro de), publiciste italien, né à Naples en 1789, mort à Buenos-Ayres en 1860. D'abord secrétaire du roi Murat, il se rendit par la suite à Buenos-Ayres. Il mit au service de Rosas un journal politique, l'*Archivo americano*, qu'il publia en trois langues (espagnol, français et anglais). Après la chute du dictateur, il vécut dans la retraite. Il recueillit et publia : *Colleccion de obras y documentos relativos à la historia antiqua y moderna de las provincias del Rio de la Plata* (Buenos-Ayres, 1836 et suiv.).

Angéliser v. a. Assimiler à l'ange, donner la nature de l'ange : *Tertullien appelle la chair ressuscitée : une chair* angélisée.

Angélite n. m. Nom donné à des hérésiarques qui attribuaient probablement aux anges un rôle excessif, mais on ignore lequel. On a donné plus tard ce même nom à des sabelliens d'Alexandrie, qui avaient leurs conciliabules dans un lieu appelé *Angelus*.

— n. f. Religieuse d'un ordre italien. V. angélique.

Angell (Samuel), archéologue et architecte anglais, né et mort à Londres (1800-1866). Il construisit dans la Cité de Londres le *Clothworkers-Hall*, somptueux édifice dans le goût vénitien. Il fit, en compagnie de Harris, des fouilles importantes en Grèce et en Sicile.

Angelo (Lorentino d'), peintre italien du XVIe siècle. Elève de Pietro della Francesca, il orna de fresques un grand nombre de monastères et d'églises d'Arezzo et des environs. — Un autre Angelo, dit **il Siciliano**, sculpteur et architecte milanais, vivait au XVIe siècle. Il exécuta plusieurs statues pour la cathédrale de Milan, notamment une *Sainte Marie-Madeleine*, de très bon style.

Angelo, drame de V. Hugo, en trois *journées* et en prose (Théâtre-Français, 28 avril 1835). La scène se passe à Padoue, en 1549. Tisbé, une fille du peuple, une bohémienne, est devenue grande comédienne et célèbre courtisane. Elle a pour amant un jeune homme, Rodolfo, qu'elle fait passer pour son frère. C'est qu'elle craint de porter ombrage au tout-puissant podestat de Padoue, Angelo Malipieri, un de ses plus fervents adorateurs, auquel elle n'a jamais rien accordé, bien qu'elle passe pour sa maîtresse. Tisbé n'est pour Rodolfo qu'une distraction, un passe-temps ; il aime une jeune fille, aperçue un jour dans une église. Elle a disparu pour devenir l'épouse d'un homme inconnu de Rodolfo. Tisbé s'aperçoit de la froideur de son amant. Un espion du conseil des Dix, Homodei, vient lui offrir de lui prouver l'infidélité de Rodolfo. Celui-ci est introduit chez Catarina, femme d'Angelo, qui est précisément celle que Rodolfo aime. L'espion veut ainsi se venger de Catarina, qui l'a fait chasser et le méprise. A peine

Rodolfo est-il chez elle que Tisbé arrivo ; mais, au moment où elle va se venger par un scandale, elle aperçoit au-dessus d'un prie-Dieu un crucifix de cuivre. Elle reconnaît à ce signe qu'elle se trouve en présence de la femme qui, autrefois, a sauvé la vie à sa mère. Ce souvenir étouffe dans son cœur toute idée de vengeance. Mais l'espion poursuit la sienne. Il fait tomber entre les mains d'Angelo la preuve que sa femme en aime un autre ; cependant, il meurt sans pouvoir livrer le nom de Rodolfo au podestat. A défaut de deux victimes, Angelo se contentera de celle qui ne peut lui échapper : sa femme mourra. Mais Tisbé feint de vouloir assister Angelo dans sa vengeance, et, au lieu d'un poison mortel, fait boire un narcotique à Catarina, qui tombe foudroyée. Angelo laisse à Tisbé le soin de faire disparaître le corps. La courtisane le fait transporter chez elle. Rodolfo accourt, fou de rage. Tisbé ne se défend pas, sûre à présent de ne pas être aimée. Rodolfo, éperdu, la frappe au cœur. Au même moment, Catarina se réveille ; elle aperçoit Rodolfo et se jette dans ses bras.

Ce drame, écrit par Victor Hugo dans toute la fougue première de son génie, est une de ces antithèses sociales qui lui étaient chères. On peut lui reprocher quelques exagérations et, par moment, un peu d'invraisemblance ; mais le style est coloré, vif, émouvant. Cette pièce souleva autant de critique que d'enthousiasme.

En 1876, fut représenté à Saint-Pétersbourg un opéra en quatre actes tiré de ce drame, et dont César Cui écrivit la musique.

ANGÉLOGONIE (du gr. *aggélos*, ange, et *gonos*, origine) n. f. Théorie de l'origine et de la nature des anges.

ANGÉLOGRAPHE n. m. Auteur d'une angélographie.

ANGÉLOGRAPHIE (du gr. *aggélos*, ange, et *graphê*, description) n. f. Traité sur les anges. Syn. ANGÉLOLOGIE.

ANGÉLOLÂTRE n. m. Sectaire qui pratiquait l'angélolâtrie, qui se livrait à cette hérésie.

ANGÉLOLÂTRIE (du gr. *aggélos*, ange, et *latreia*, culte) n. f. Adoration, culte des anges : *L'Église a mis l'*ANGÉLOLÂTRIE *au nombre des hérésies.*

ANGÉLOLÂTRIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'angélolâtrie.

ANGÉLOLOGIE (du gr. *aggélos*, ange, et *logos*, discours) n. f. Doctrine relative aux anges, et, par suite, traité sur ce sujet. (Dans ce dernier sens, syn. de ANGÉLOGRAPHIE.)

ANGELONI (Francesco), savant littérateur et antiquaire italien, né à Terni, dans l'Ombrie, vers la fin du XVIe siècle, mort en 1652. Secrétaire du cardinal Aldobrandini et protonotaire apostolique, il forma une riche collection d'objets d'art, connue sous le nom de Musée romain. Il fut choisi par le marquis Vincenzo Giustiniani pour publier un catalogue de médailles impériales latines, qui porte le titre de *Histoire métallique des empereurs romains.* — Son neveu maternel, *Giovanni Pietro* BELLORI, publia à Rome, en 1685, le travail revu de son oncle. On doit à Angeloni plusieurs épîtres, quelques comédies, des dialogues et des lettres.

ANGÉLONIE n. f. Genre de scrofulariacées-hémimérdées, renfermant des plantes herbacées ou suffrutescentes de l'Amérique méridionale, dont quelques espèces sont cultivées dans nos serres pour la beauté de leurs fleurs.

ANGÉLOPHANIE (du gr. *aggélos*, ange, et *phainomai*, je paraît) n. f. Apparition des anges.

ANGELOT (*lo* — diminut. de *ange*) n. m. Petit ange. (Dans ce sens, on dit aussi ANGELET.)

— Comm. Fromage fabriqué dans le pays d'Auge en Normandie, et que l'on nommait primitivement AUGELOT.

— Ichtyol. Poisson qu'on appelle aussi ANGE. V. ce mot.

— Numism. Monnaie d'or émise par Philippe VI de Valois en 1340, et qui doit son nom à l'ange qui figure toujours sur sa face. D'or fin, il varia de poids et, par suite, de valeur : de 6 gr. 30 à 5 gr. 70, et de 5 deniers 17 grains à 4 deniers 13 grains. La frappe de cette monnaie cessa en 1342 ; mais Henri VI, qui avait pris le titre de « roi de France » pendant la guerre de Cent ans, frappa, à Rouen, des angelots d'un type qui s'éloigne de celui de France. ‖ On dit aussi ANGEL.

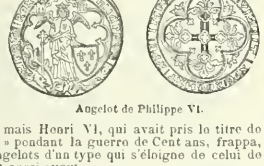

Angelot de Philippe VI.

— Salin. Pelle ou petit bassin dans lequel les matières étrangères et les parties terreuses du sel se précipitent.

ANGELOTTE n. f. Linguist. V. ANGELETTE.

ANGELUCCI (Théodoro), médecin et littérateur italien, né à Belforte, près de Tolentino, vers 1540, mort à Montagnana en 1600. Il acquit un grand renom comme médecin et se rendit célèbre par sa querelle avec Patrizi, au sujet d'Aristote. On lui doit : *Neutentia quod metaphysica sit eadem quæ physica* (Venise, 1584), un de ses écrits dirigés contre Patrizi ; *Exercitationum cum Patricio liber* (1585), etc.

ANGELUCCI (Liborio), médecin et homme politique italien, né à Rome en 1746, mort à Milan en 1811. Lorsque la Révolution française eut son contre-coup en Italie, il devint le chef de la démocratie à Rome. Arrêté en 1793, puis en 1796, il recouvra la liberté sur les instances de Bonaparte. Après la chute du pouvoir pontifical, il fut un des cinq consuls nommés pour administrer la République. Il quitta Rome lorsque les Français évacuèrent cette place en 1799, et se retira à Paris. Par la suite, Angelucci entra au service du vice-roi d'Italie.

ANGÉLUS *luss'* n. m. Prière en l'honneur du mystère de l'Incarnation, ainsi nommée du mot par lequel elle commence : ANGELUS *Domini*, etc. : *Réciter l'*ANGÉLUS. ‖ Son de la cloche qui se fait entendre le matin, à midi et le soir, pour indiquer aux fidèles le moment où ils doivent réciter cette prière : *Se lever à l'*ANGÉLUS.

— ENCYCL. L'*angélus* se compose de trois versets, suivis chacun d'un *Ave Maria* ; une oraison termine l'ensemble. L'origine de cette prière est un peu obscure. On commença par réciter l'*Ave Maria* à la chute du jour. Quelques érudits rapportent cet usage à Urbain II (XIe siècle). Plus tard, au XIVe siècle, Jean XXII accorda des indulgences à ceux qui disaient le soir trois *Ave Maria*. Mais cette coutume n'était encore que peu pratiquée, quand, au XVe siècle, Calixte III, effrayé du succès des armes de Mahomet II, la recommanda spécialement. Peu après, en France, Louis XI consacra la douzième heure du jour à la sainte Vierge. On devait s'agenouiller au son de midi, et réciter un *Ave Maria*, comme on le faisait déjà à l'approche de la nuit. C'est le même roi, croit-on, qui introduisit à Paris l'usage de sonner trois fois par jour, pour avertir les fidèles de réciter l'angélus. On voit par le concile de Cologne, en 1243, que, dans ce pays, on avait dès lors l'habitude de faire entendre les cloches soir et matin, en mémoire de la sainte Vierge. L'angélus étant sonné aussi à Soissons, en 1375. On appelait *pardon* la sonnerie de l'angélus, à cause des indulgences attachées à cette prière. Le *pardon*, tinté par la grosse cloche de Notre-Dame de Paris à sept heures du soir, était vulgairement appelé le *couvre-feu des chanoines*. Depuis Benoît XIV (XVIIIe siècle), au lieu de l'angélus, on récite, pendant le temps pascal, l'antienne *Regina cœli*, en mémoire de la Résurrection.

Angelus (L'). Un certain nombre de paysagistes se sont plu à dénommer ainsi des *Vues* de la campagne à l'heure du crépuscule ; mais le plus célèbre des tableaux

L'Angélus, d'après Millet.

désignés sous ce titre est celui de J.-F. Millet, vendu par son auteur 800 francs en 1860, et adjugé au prix de 600.000 francs en 1889. Il représente un paysan et une paysanne debout, recueillis, la tête légèrement inclinée ; autour d'eux la campagne, à demi baignée par l'ombre du soir. Au dernier plan, le clocher d'une modeste église de village.

ANGELUS SILESIUS. Biogr. V. SCHEFFLER (Jean).

ANGELY (L'), fou en titre du roi Louis XIII. De famille noble, la pauvreté l'avait réduit à se faire valet d'écurie du prince de Condé, qui le présenta à Louis XIII. L'esprit de ce personnage, qui fut peut-être le dernier des fous patentés par les rois, était plutôt triste, mais surtout porté à la satire. Aussi L'Angely fit-il une fortune considérable, car les grands seigneurs payaient fort cher pour qu'il les épargnât dans ses saillies. Boileau le mentionne dans sa Ire et dans sa VIIIe satire ; mais son souvenir vit surtout par le rôle que V. Hugo lui fait jouer dans *Marion Delorme*.

ANGÉLYLE n. m. Radical hypothétique de l'acide angélique.

ANGEMME (du lat. *ingemmare*, orner de pierres précieuses) n. f. En T. de blas., Fleur imaginaire, percée au centre et formée de quatre, six ou huit pétales, semblables à ceux de la quintefeuille, mais arrondis. L'angemme n'est ni tigée ni feuillée. ‖ On dit aussi ANGENNE, et ANGENE.

Angemme.

ANGENNES, famille noble remontant au XIVe siècle, qui tire son nom de la terre d'Angennes, dans le Perche. Elle a fourni nombre de grands officiers de la couronne, de dignitaires civils, militaires et ecclésiastiques. Ses membres les plus connus furent : JACQUES **d'Angennes**, seigneur de Rambouillet, capitaine des gardes du corps de François Ier et de ses successeurs, lieutenant général, gouverneur de Metz, etc., mort en 1562 ; — CHARLES, cardinal de Rambouillet, évêque du Mans, ambassadeur à Rome, mort en 1587 ; — NICOLAS **d'Angennes**, ambassadeur de Charles IX en Angleterre, mort vers 1611 ; — CLAUDE **d'Angennes**, né en 1534, mort en 1601. (Evêque du Mans, ambassadeur, pair de France ; il annonça à la cour de Rome le meurtre des Guises) ; — LOUIS **d'Angennes**, marquis de Maintenon, ambassadeur en Espagne. (Son petit-fils, CHARLES-FRANÇOIS, gouverneur de Marie-Galante de 1679 à 1686, vendit le marquisat de Maintenon à Françoise d'Aubigné ; — FRANÇOIS **d'Angennes**, seigneur de Rambouillet, favori de Catherine de Médicis, ambassadeur en Suisse et serviteur fidèle de Henri IV ; — PHILIPPE **d'Angennes**, gouverneur du Maine, tue au service de Henri IV pendant le siège de Laval (1590). (Son fils, CHARLES **d'Angennes**, marquis de Rambouillet, épousa en 1600 Catherine de Vivonne, et de cette union naquit la célèbre JULIE **d'Angennes**.) V. MONTAUSIER.

ANGERMAIR (Christophe), sculpteur sur ivoire, né à Weilheim (Bavière), mort à Munich en 1632, auteur du médaillier magnifique qu'il construisit sur l'ordre de Maximilien et qui, achevé en 1624, est conservé au Cabinet des médailles de Munich.

ANGERMAN, puissant fl. côtier de la Suède, se jetant dans le golfe de Botnie, après un cours de 340 kil., coupé de cataractes et de nombreuses chutes.

ANGERMANIE ou **ANGERMANLAND**, pays très pittoresque de la Suède, portant le titre de « comté », compris aujourd'hui dans la préfecture de Wester-Norland. Cap. *Hernosand*.

ANGERMUNDE, ville de Prusse, ch.-l. du cercle du même nom, régence de Potsdam ; 6.700 hab. Fabrication de toiles, lainages, bonneterie. — Le cercle a 64.700 hab.

ANGERONA, déesse dont la nature et les attributions étaient un mystère pour les Romains eux-mêmes. On a conjecturé que c'était une divinité des champs qui, comme *Ops* et *Dea Dia*, symbolisait la fertilité. On célébrait en son honneur les *angéronales*.

ANGÉRONALES n. f. pl. V. ANGERONA.

ANGÉRONE (de *Angerona*, n. myth.) n. f. Genre de lépidoptères, sous-ordre des géométrinés, famille des deudrométridés, renfermant des phalènes européennes, dont l'espèce la plus commune, l'*angerona prunaria*, vit sur les pruniers.

Angérone (red. d'un tiers

ANGERS, ch.-l. du Maine-et-Loire, anc. cap. de l'*Anjou*, à 302 kilom. de Paris par le chemin de fer de l'Ouest ; port sur la Maine, un peu en aval du confl. de la Mayenne et de la Sarthe. Evêché, cour d'appel ; Ecole des Arts et Métiers ; bibliothèque ; 83.000 hab. (*Angevins.*) On a longtemps appelé Angers la *ville noire*, à cause des ardoises dont la plupart de ses maisons étaient couvertes ; elle ne mérite plus ce nom. Centre de neuf voies ferrées. Commerce de vins blancs, dits *vins d'Anjou*, de guignolet réputé, de grains, de légumes secs ; laines, cuirs, huiles ; chevaux, bestiaux ; fers, bois, charbons ; mouchoirs dits *de Cholet*, rouenneries, blancs. On exploite dans les environs des carrières d'ardoise qui occupent une grande quantité d'ouvriers dits *perreyeurs*.

Angers possède plusieurs monuments dignes de fixer l'attention : la cathédrale Saint-Maurice, construite du XIe au XIIIe siècle ; l'église Saint-Serge ; l'église de la Trinité, commencée en 1062, qui présente l'emploi simultané du plein cintre et de l'ogive (style romano-byzantin de transition) ; le château, commencé sous Philippe-Auguste et achevé sous Louis IX ; l'hôtel-Dieu, fondé en 1155 par Henri II d'Angleterre. Plus intéressant que le musée proprement dit est le *musée David d'Angers*, qui contient l'œuvre complet du maître sculpteur angevin.

Armes d'Angers.

A citer encore, parmi les monuments curieux, un certain nombre de maisons situées dans les vieilles rues et ayant conservé leur aspect des XVe, XVIe et XVIIe siècles, en particulier la maison Adam, le logis Barrault, l'hôtel d'Anjou ou Pincé, la maison de la Vonte, etc.

— L'arr. d'Angers a 9 cant., 89 comm. et 172.937 hab.

Le cant. N.-E. a 8 comm. et 42.026 hab. ; le cant. N.-O., 11 comm. et 25.326 hab. ; le cant. S.-E., 4 comm. et 31.392 hab.

— *Histoire.* A l'époque gauloise, Angers était la capitale des *Andes*, nommés plus tard *Andecavi* ou *Andegavi*. Les Romains la désignèrent sous le nom de *Juliomagus*, et l'embellirent. Childéric Ier s'en empara, en 475. Sous Charles le Chauve, elle acquit une grande importance, que compromirent les Normands jusqu'au temps de Charles le Simple. Elle appartint ensuite au comte d'Anjou, Foulques Ier, et à ses successeurs, puis aux Plantagenets, sous lesquels elle devint comme une seconde capitale de l'Angleterre. Philippe-Auguste la confisqua sur Jean sans Terre, et la réunit à la couronne de France. Louis IX la donna, avec l'Anjou et le Maine, à son frère Charles Ier, comte de Provence. Après avoir appartenu à Charles III et à Louis Ier, l'Anjou fut enlevé à René par Louis XI en 1474 ; alors finit la vie féodale d'Angers et commence son existence communale. Troublée par les guerres de religion au XVIe siècle, par la Fronde angevine en 1652, entre temps, Angers accueillit favorablement Henri IV (1598) et fut, en 1620, la résidence de Marie de Médicis. En 1789, cette ville devint le chef-lieu du département de Maine-et-Loire ; elle s'efforça

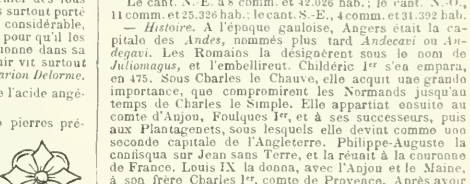

Château d'Angers et statue du roi René

d'arrêter, en 1790, les progrès de l'insurrection vendéenne, et fut attaquée, en 1793, par les Vendéens, qui y subirent un grave échec. En 1794, Stofflet, fait prisonnier par Hoche, y fut fusillé au Champ-de-Mars. En 1815, le général Lamarque enleva Angers au duc de Bourbon ; après Waterloo, elle fut occupée par 5.000 Prussiens, qui lui imposèrent d'énormes sacrifices. Depuis lors, Angers ne fut le théâtre d'aucun événement important, sauf en 1855, lors des troubles occasionnés par les ardoisiers affiliés à la Société dite *de la Marianne*. — Le département de Maine-et-Loire n'a pas été envahi par l'armée allemande, dans la guerre 1870-1871.

Il s'est tenu à Angers neuf conciles et les célèbres conférences connues sous le nom de *Conférences d'Angers*.

Angers est la patrie du *bon roi* René, du voyageur Bernier, de Ménage, de J.-F. Bodin, du médecin Béclard, du statuaire David, des chimistes Proust et Chevreul, du ministre de Falloux, etc.

— Bibliogr. : Bادin, *Recherches historiques sur Angers et le bas Anjou* (Angers, 1821-1822).

Angerville, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 29 kilom. d'Étampes; 1.587 hab. Filature de laine, faïencerie, commerce de grains.

Angerville-la-martel, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 29 kilom. d'Yvetot; 1.012 hab.

Angevin, ine, celui, celle qui habite Angers ou l'anc. prov. d'Anjou. — *Les* Angevins.

— Adjectiv. Qui appartient à la ville d'Angers, à la province d'Anjou ou à leurs habitants : *Noblesse* angevine.

— Hist. *Formules angevines*, Recueil de formules franques du pays d'Anjou.

— *Mouton angevin*. V. mouton. ‖ *Cheval angevin*. V. cheval.

— n. m. Se dit du patois parlé dans l'Anjou. ‖ Monnaie de peu de valeur, frappée autrefois à Angers. (Dans ce sens, on disait aussi angevine, n. f.)

Anghiari, petite ville de Toscane, près d'Arezzo; 7.000 hab. En 1425, défaite des Florentins par le général milanais Gui Torello; en 1440, victoire des Florentins sur le général milanais Piccinino. — Ville de la Vénétie, près de Legnago (2.000 hab.), où les Français battirent les Autrichiens, le 14 janvier 1796.

Anghiera (Pietro Martyr d') (en lat. *Anglerius*), historien italien, né à Arona sur le lac Majeur en 1457, mort à Grenade en 1526. Parti en 1487 pour l'Espagne, il entra au service de Ferdinand et d'Isabelle, fut investi par eux d'importantes fonctions. Sous Charles-Quint, sa faveur s'accrut et il reçut une riche abbaye, où il mourut. Grâce à ses fonctions de membre du conseil des Indes et à ses relations, il a pu fournir dans sa correspondance de précieux renseignements sur les premières découvertes, dont il a raconté l'histoire dans plusieurs ouvrages : *De rebus oceanicis et orbe novo Decades octo* (Paris 1536); *De insulis nuper inventis et incolarum moribus* (Bâle, 1521); *De legatione Babylonica libri tres*, ouvrage dans lequel il raconte sa mission en Egypte.

— Bibliogr. : Mariéjol, *Pierre-Martyr d'Anghiera* (Paris, 1887).

Angianthe (du gr. *aggeion*, petit vase, et *anthos*, fleur) n. m. Genre de composées-inuloïdées, comprenant des herbes tomenteuses ou glabres, qui croissent en Australie.

Angianthées n. f. pl. Tribu de la famille des composées-inuloïdées, dont le type est *l'angianthe*. — *Une* angianthée.

Angico n. m. Nom de l'acacia *angico*, arbre de la famille des légumineuses-mimosées, dont le bois et l'écorce font partie des *bois, écorce de jeunesse et de virginité des Brésiliens*. V. barbatimao.

Angidion (du gr. *aggeidion*, petit vase) n. m. Section du genre cymbidium, de la famille des orchidées, comprenant des plantes acaules tubéreuses, à feuilles plissées.

Angidiospongus (*guss* — du gr. *aggeidion*, petit vaisseau, et *spoggos*, champignon) n. m. Tumeur érectile capillaire, ayant la forme d'un champignon. (V. telangiectasie.) Syn. de angiomycès, et de angiospongus.

Angiectasie (du gr. *aggeion*, vaisseau, et *ektasis*, dilatation) n. m. Nom générique donné aux dilatations des vaisseaux ou du cœur.

Angiectasique adj. Qui a rapport à l'angiectasie.

Angiectopie (du gr. *aggeion*, vaisseau, et *ektopos*, déplacé) n. f. Déplacement d'un vaisseau qui ne se trouve pas à sa place normale.

Angielcose (*ji-el* — du gr. *aggeion*, vaisseau, et *elkosis*, ulcère, plaie) n. f. Ulcération d'un vaisseau.

Angiemphraxie (*ji-an* — du gr. *aggeion*, vaisseau, et *emphraxis*, obstruction) n. f. Engorgement des vaisseaux sanguins.

Angiite (du gr. *aggeion*, vaisseau) n. f. Inflammation des vaisseaux, en général. Syn. angeite, et angite.

Angik (*jik*) ou **Angika** n. m. Bois de l'*ailantus glandulosa*, sorte de térébinthe, employé en ébénisterie et susceptible d'un beau poli. Le fond est rouge et veiné de rouge plus foncé.

Angilbert (saint), ministre de Charlemagne, dont il épousa secrètement, dit-on, la fille Berthe, qui lui donna deux fils : l'un de ceux-ci fut l'annaliste Nithard. Plus tard moine, il devint abbé de Saint-Riquier ou Centule. Il avait quelque talent pour la poésie, et l'empereur le nommait son Homère. Mort en 814.

— Bibliogr. : *Vita S. Angilberti* (Mabillon, *Acta sanctorum Ord. sancti Benedicti*, IV, 123).

Angimacurien (*ri-in*) n. m. Membre d'une secte d'ascétes hindous qui méditent jour et nuit, en se tenant dans la position la plus fatigante. Ils ne vivent que d'insectes, assaisonnés avec le suc de plantes amères ou fétides.

Angine (du lat. *angere*, suffoquer) n. f. Inflammation des membranes muqueuses comprises entre l'arrière-bouche, le cardia et l'origine des bronches, accompagnée de troubles de la déglutition.

— Encycl. Pathol. Le mot *angine* tend à être pris dans un sens plus restreint et sert à désigner l'inflammation de l'isthme du gosier et du pharynx.

Les angines sont dues souvent à des causes externes : refroidissements, respiration de gaz irritants; ou de causes internes : fièvres éruptives, rhumatismes, syphilis, etc. Elles peuvent être *superficielles* avec les variétés : angine catarrhale, angine pultacée, du muguet, des fièvres; ou *profondes* : angines herpétique, variolique, couenneuse, phlegmoneuse. Elles sont *érythémateuses* ou à *fausses membranes*, et peuvent encore être classées en *aiguës, spécifiques, chroniques*.

Les angines sont encore sous la dépendance d'agents pathogènes très divers : streptocoques, staphylocoques, pneumocoques, bacille de la diphtérie, isolés ou associés.

L'*angine catarrhale aiguë* ou *érythémateuse* est l'inflammation de la muqueuse de l'arrière-bouche et du pharynx. Elle peut provoquer d'un refroidissement, d'un embarras gastrique, d'une maladie générale ou d'une irritation directe de la gorge. Sa prédominance à l'isthme du gosier donne l'*angine gutturale*; aux amygdales, l'*angine tonsillaire* ou *amygdalite*; au pharynx, la *pharyngite*. Elle s'annonce par des frissons, de la fièvre, de la courbature, de la céphalalgie, de l'inappétence. La douleur rend la déglutition difficile, sinon impossible; la voix est nasonnée, l'haleine fétide. La muqueuse de la gorge, d'abord rouge, luisante, desséchée par places, se recouvre au bout de deux ou trois jours; des mucosités apparaissent, ainsi que des concrétions caséeuses et des enduits pultacés. Leur adhérence faible les distingue des fausses membranes de la diphtérie. Les lavages de la gorge à l'eau boriquée chaude, des gargarismes émollients à la racine de guimauve et au pavot, sont utiles au début; on leur fait succéder des gargarismes astringents à l'alun, au chlorate de potasse, au citron, à l'acide salicylique. Dans les cas associés à un embarras gastrique, on administre un vomitif ou un purgatif, parfois les deux réunis. La marche peut être toute différente : l'angine simple, au lieu d'évoluer vers la guérison, se propage au tissu cellulaire périamygdalien et donne une angine phlegmoneuse (v. amygdalite), ou un phlegmon soit *péripharyngien* (v. ce mot), soit *rétroœsophagien*.

Le nom de *angine couenneuse* est quelquefois réservé à l'angine diphtérique seule; mais on entend plutôt par cette dénomination toutes les angines avec fausses membranes. On trouve donc parmi les angines à fausses membranes : 1° les *angines diphtériques* (v. diphtérie); 2° les *angines membraneuses pseudo-diphtériques*. Dans ce dernier groupe, nous trouvons les angines *catarrhales aiguës*, dont les microbes sont tantôt un petit coccus appelé *coccus Brizon*, tantôt le streptocoque, le staphylocoque ou le pneumocoque. Les pseudo-membranes sont molles, peu adhérentes, apparaissant sous la forme de disques isolés qui occupent les follicules de l'amygdale.

Il n'y a pas de gonflement maxillaire. Nous avons ensuite les angines *pultacées*, qui accompagnent le cours ou la période cachectique des maladies fébriles graves, les angines *du muguet : ulcéro-membraneuses, herpétiques, gangréneuses*. Le diagnostic se fait surtout au moyen de l'examen bactériologique.

Le traitement le plus efficace pour ces dernières consiste dans l'usage de gargarismes au permanganate de potasse, à l'hypochlorite de soude, à l'acide salicylique, au perchlorure de fer. Il faut soutenir les forces du malade au moyen de toniques.

L'angine *chronique* a pour type l'*angine glanduleuse (mal de gorge des orateurs, des ecclésiastiques, des buveurs)*. Elle est fréquente chez les arthritiques et les herpétiques. Le meilleur traitement est, avec le repos, l'usage des eaux sulfureuses en gargarismes, des insufflations astringentes et le traitement général de l'herpétisme.

— *Angines scrofuleuses et syphilitiques*. V. scrofuleux, et syphilitique.

— *Angine de Ludwig*. C'est l'inflammation du tissu cellulaire du plancher de la bouche. Elle soulève la langue et s'étend vers le larynx et la trachée.

— Angine de poitrine. L'*angine de poitrine* est une maladie caractérisée par une douleur constrictive siégeant à la région précordiale et s'étendant souvent jusque dans l'épaule et dans le bras. L'angine de poitrine a été désignée sous des noms différents : *cardialgie, asthme douloureux, sternalgie*. L'angine de poitrine coïncide souvent avec une lésion organique du cœur, de l'aorte, ou avec l'athérome des artères du cœur. C'est une névralgie du plexus cardiaque. Le pronostic de l'angine de poitrine est toujours grave.

Il est préférable de remplacer les injections de morphine par l'usage du nitrite d'amyle, de la pyridine, de l'éther, de la liqueur d'Hoffmann. Dans l'intervalle des accès, il faut traiter la lésion concomitante. L'angine de poitrine peut être due à l'hystérie, à l'épilepsie, au brightisme, à l'abus du tabac, du thé, du café.

Angineux (*eu*), **euse** adj. Qui est accompagné d'angine; qui a rapport à cette maladie : *Affections* angineuses.

Angiocardite (du gr. *aggeion*, vaisseau, et *kardia*, cœur) n. f. Nom donné par Bouillaud à la fièvre inflammatoire, ou synoque, que ce médecin fait consister essentiellement en une inflammation du cœur et des gros vaisseaux. V. synoque.

Angiocarpe (du gr. *aggeion*, petit vase, et *karpos*, fruit) adj. Se dit d'un lichen dont le périthèce, à la maturité, ne s'ouvre que par un pertuis terminal, gardant la forme d'une bouteille immergée, comme cela a lieu chez les xylaires et, en général, chez les pyrénomycètes à périthèce composé. Syn. de angiocarpien.

— n. m. Le fruit des plantes angiocarpiennes.

— n. m. pl. Ordre de la famille des lichens, caractérisé par des apothécies closes : *Des* angiocarpes. *Un* angiocarpe.

Angiocarpien, enne (*pi-in, èn'*) ou **Angiocarpe** (du gr. *aggeion*, vaisseau, et *karpos*, fruit) adj. Se dit d'un végétal qui porte des fruits couverts.

Angiodiastase (*sta* — du gr. *aggeion*, vaisseau, et *diastasis*, dilatation) n. f. Dilatation des vaisseaux sanguins, etc.

Angiogastre (*gass* — du gr. *aggeion*, vaisseau, et *gastèr*, ventre) n. m. et adj. Se dit des champignons dont les organes reproducteurs sont contenus dans des conceptacles spéciaux, renfermés eux-mêmes dans une enveloppe commune, ainsi qu'on l'observe chez les *nidulaires*.

Angiogénie (du gr. *aggeion*, vaisseau, et *génos*, naissance) n. f. Formation ou développement des vaisseaux.

Angiogénique adj. Qui a rapport à l'angiogénie.

Angiographe ou **Angéiographe** n. m. Celui qui s'occupe d'angiographie, qui s'adonne à cette branche de la science.

Angiographie ou **Angéiographie** (du gr. *aggeion*, vaisseau, et *graphè*, description) n. f. Description des vaisseaux du corps de l'homme ou des animaux.

Angiographique ou **Angéiographique** adj. Qui se rapporte à l'angiographie : *Études* angiographiques.

Angiohémie (du gr. *aggeion*, vaisseau, et *aima*, sang) n. f. Congestion sanguine des vaisseaux.

Angiohydrographe n. m. Celui qui s'occupe particulièrement d'angiohydrographie.

Angiohydrographie (du gr. *aggeion*, vaisseau; *udôr*, eau, et *graphè*, description) n. f. Description des vaisseaux lymphatiques.

Angiohydrographique adj. Qui concerne l'angiohydrographie; qui s'y rapporte.

Angiohydrologie (du gr. *aggeion*, vaisseau; *udôr*, eau, et *logos*, discours) n. f. Traité sur les vaisseaux lymphatiques.

Angiohydrologique adj. Qui concerne l'angiohydrologie; qui s'y rapporte.

Angiohydrotomie (du gr. *aggeion*, vaisseau; *udôr*, eau, et *tome*, action de couper) n. f. Dissection des vaisseaux lymphatiques

Angiohydrotomique adj. Qui se rapporte à l'angiohydrotomie; qui concerne cette science.

Angioleucite (du gr. *aggeion*, vaisseau, et *leukos*, blanc) n. f. Inflammation des vaisseaux lymphatiques. Syn. de lymphangite. V. ce mot.

Angioleucologie (du gr. *aggeion*, vaisseau; *leukos*, blanc, et *logos*, traité) n. f. Étude ou traité des vaisseaux lymphatiques.

Angiolithique (du gr. *aggeion*, vaisseau, et *lithos*, pierre) adj. Qui se rapporte aux concrétions calcaires ou pierreuses qui se forment dans les vaisseaux sanguins.

Angiologie ou **Angéiologie** (du gr. *aggeion*, vaisseau, et *logos*, discours) n. f. Partie de l'anatomie qui traite des organes de la circulation. ‖ Se prend aussi pour le sujet sur lequel on étudie les rapports et la direction des vaisseaux : *C'est par le moyen de l'injection que les anatomistes préparent une* angiologie.

— Livre qui traite de l'*angiologie* : *Une bonne* angiologie.

— Encycl. L'*angiologie* comprend l'étude du cœur, des artères, des veines, des vaisseaux lymphatiques. On donne le nom de *artériologie* à la description des artères; celui de *phlébologie* à celle des veines; celui de *angioleucologie* à celle des vaisseaux lymphatiques.

Angiologique ou **Angéiologique** adj. Qui a rapport à l'angiologie : *Études* angiologiques.

Angiologue ou **Angéiologue** n. m. Celui qui étudie particulièrement l'angiologie, qui s'adonne à cette branche de la science.

Angiolymphite (du gr. *aggeion*, vaisseau, et du lat. *lympha*, eau, lymphe) n. f. Syn. de angioleucite.

Angiome ou **Angionome** (du gr. *aggeion*, vaisseau, et *nomé*, tumeur) n. m. Tumeur formée par la dilatation des vaisseaux capillaires, artériels ou veineux.

— Encycl. Pathol. L'*angiome* date presque toujours de la naissance. Il est d'abord constitué par une simple tache rouge qui augmente peu à peu, ou qui reste stationnaire.

S'il est constitué par la dilatation de vaisseaux capillaires artériels, il peut avoir des battements isochrones aux pulsations du pouls. Sa forme arrondie le fait ressembler à une cerise, à une groseille, à une fraise ou à une framboise; il est vulgairement attribué à une *envie* qu'aurait eue la mère pendant la grossesse et qu'n'aurait pas été satisfaite.

S'il est constitué par dilatation de vaisseaux capillaires veineux, il ne présente pas de battements artériels; sa couleur est brunâtre, presque noire. L'angiome s'affaisse complètement par la pression et se gonfle, au contraire, par la compression des veines du côté du cœur.

Le traitement comprend soit la méthode *destructive*, soit la méthode *perturbatrice*, soit la méthode *atrophiante*.

La première se pratique par l'extirpation de la tumeur, la cautérisation au fer rouge ou avec les caustiques. Le second mode comprend la compression digitale, les injections coagulantes de perchlorure de fer, de teinture d'iode, d'acide nitrique, l'acupuncture, l'inoculation vaccinale.

La méthode atrophiante réunit la compression directe, la réfrigération, les topiques astringents, la ligature du tronc artériel principal, les incisions périphériques.

— Syn. Angiome ou angionome, tumeur érectile, envie, nævus maternus, etc.

Angiomyces (*cèss*) n. m. Chirur. V. angidiospongus.

Angionose (du gr. *aggeion*, vaisseau, et *nosos*, maladie) n. f. Maladie qui a son siège dans le système vasculaire sanguin. Syn. angiose.

Angiopathie (du gr. *aggeion*, vaisseau, et *pathos*, douleur) n. f. Maladie des vaisseaux.

Angiopathique adj. Qui a rapport à l'angiopathie.

Angioplanie (du gr. *aggeion*, vaisseau, et *planê*, erreur) n. f. Distribution anormale des vaisseaux.

Angioplanique adj. Qui a rapport à l'angioplanie.

Angioplérose (du gr. *aggeion*, vaisseau, et *plérôsis*, réplétion) n. f. Réplétion des vaisseaux, congestion sanguine.

Angioploce (du gr. *aggeion*, vaisseau, et *plokê*, plissement) n. f. Nodosités morbides des vaisseaux.

Angioptere ou **Angioptéris** (*riss* — du gr. *aggeion*,

Angioptère.

vaisseau, et *pteron*, aile) n. f. Genre de fougères arborescentes, dont le port rappelle celui des palmiers.

— Encycl. Les *angioptères* habitent l'Asie tropicale et les îles de l'océan Indien. Leurs frondes gigantesques partent du milieu d'écailles énormes, et leurs sporanges sont très volumineux. Plusieurs espèces sont cultivées dans les serres du Muséum, à Paris.

Angiopyrie (du gr. *aggeion*, vaisseau, et *pûr*, *puros*, feu) n. m. Nom donné à la fièvre inflammatoire.

Angiopyrique adj. Qui a rapport à l'angiopyrie.

Angiorrhagie ou **Angiorragie** (du gr. *aggeion*, vaisseau, et *rhem*, couler) n. m. Hémorragie active qui se fait par les capillaires. Flux de sang par excès de force.

ANGIORRHÉE (même étymol. qu'à l'article précéd.) n. f. Suintement du plasma sanguin, qui se fait au niveau des capillaires. Flux de sang par défaut de force.

ANGIORRHÉIQUE ou **ANGIORRHAGIQUE** (ou **ANGIORRAGIQUE**) adj. Qui concerne l'angiorrhée ou l'angiorrhagie.

ANGIOSCOPE (*sko* — du gr. *aggeion*, vaisseau, et *skopein*, examiner) n. m. Instrument à l'aide duquel on peut examiner de près les vaisseaux capillaires.

ANGIOSCOPIE (*sko*) n. f. Etude des vaisseaux capillaires, au moyen de l'angioscope.

ANGIOSCOPIQUE (*sko*) adj. Qui a rapport à l'angioscopie.

ANGIOSE n. f. Pathol. V. ANGIONOSE.

ANGIOSPERME (*spèr* — du gr. *aggeion*, petit vase, réceptacle, et *sperma*, semence) adj. Nom donné aux plantes dont les graines sont revêtues d'un péricarpe distinct. Ce sont les plantes à ovaire clos. L'opposé est *gymnosperme*.

ANGIOSPERMIE (*spèr* — rad. *angiosperme*) n. f. Deuxième ordre de la quatorzième classe dans le système de Linné : plantes à étamines didynames et à fruits capsulaires (personnées de Tournefort et scrofulariées de Jussieu. Ce nom de *angiospermie*, qui signifie graines revêtues d'un pericarpe distinct, était opposé par Linné à celui de *gymnospermie* (graine nue).

ANGIOSPONGUS (*spon-guss*) n. m. Chirur. V. ANGIDIOSPONGUS.

ANGIOSPORE (*spo* — du gr. *aggeion*, petit vase, et *spora*, semence) adj. Se dit des champignons dont les *spores* sont enveloppées dans un péridium.

ANGIOSTÉNOSE (*sté* — du gr. *aggeion*, vaisseau, et *sténôsis*, rétrécissement) n. f. Resserrement des vaisseaux.

ANGIOSTÉOSE (*sté* — du gr. *aggeion*, vaisseau, et *ostéon*, os) n. f. Incrustation calcaire des vaisseaux.

ANGIOSTOME ou **ANGIOSTOMA** (*sto* — du gr. *agchô*, je serre, et *stoma*, bouche) n. m. Genre de vers nématodes, famille des angiullulides, renfermant de très petits vers à tête tronquée, qui se développent soit dans la terre humide, soit dans le corps d'animaux terrestres, comme les lombrics et les limaces. L'espèce la plus commune est l'*angiostoma limacis*.

ANGIOSTROPHE (*stro* — du gr. *aggeion*, vaisseau, et *strophé*, action de tordre) n. m. Torsion des artères pour arrêter les hémorragies.

ANGIOTÉNIQUE (du gr. *aggeion*, vaisseau, et *teineiv*, tendre) adj. Nom donné par Pinel à la *fièvre continue*.

ANGIOTOMIE (du gr. *aggeion*, vaisseau, et *tomê*, action de couper) n. f. Anatomie du système vasculaire, dissection des vaisseaux chez l'homme ou chez les animaux.

ANGIOTOMIQUE adj. Qui concerne l'angiotomie.

ANGIOVE (du gr. *aggeion*, vaisseau, et du lat. *ovum*, œuf) n. f. Appareil génital de la femme.

ANGIROLLE n. f. Palan frappé sur une pantoire capelée à un mât de trêou pour en porter la vergue.

ANGITE n. f. Pathol. V. ANGIITE.

ANGIULLI (André), philosophe et savant italien, né à Castellana (prov. de Bari) en 1837. Professeur, il s'est attaché à répandre, en les modifiant, les doctrines de la philosophie positive, dont il est en Italie le représentant le plus distingué. Il demande que l'on apporte dans l'étude des problèmes métaphysiques les méthodes des recherches scientifiques. Il attache une importance capitale à l'éducation. Il demande que l'Etat constitue scientifiquement la pédagogie, et que les mêmes principes soient appliqués à l'éducation de l'homme et de la femme. Ses ouvrages principaux sont : *la Philosophie et la Recherche positive* (Naples, 1868); *Questions de philosophie contemporaine* (1873); *la Pédagogie, l'Etat et la Famille* (1876). En 1880, il fonda une revue philosophique et littéraire, *la Rassegna critica*.

ANGIVILLER (Charles-Cl. de La Billarderie, comte d'), directeur général des bâtiments et jardins de Louis XVI, membre des Académies des sciences, de peinture et de sculpture, mort en 1810. Il doit être compté au nombre des protecteurs les plus éclairés des artistes, des savants et des gens de lettres. En 1791, ses biens furent confisqués; il émigra, passa quelque temps en Russie, et mourut en Allemagne.

ANGKOR, site archéologique de l'anc. Cambodge siamois, que la convention anglo-française de 1896 reconnaît comme placé sous l'influence française, à 18 kilom. N. du Grand-Lac ou Tonlé-Sap. Les ruines d'Angkor se répartissent en deux groupes principaux de monuments : *Angkor-Vat* (Ankor la Pagode et *Vakhor-Thôm* (Angkor-la-Grande).

Les monuments d'Angkor, visités par les missionnaires portugais au XVIe siècle, révélés en 1858, visités par la mission Doudart de Lagrée, par L. Delaporte, par Aymonier (qui y releva des inscriptions en sanscrit ou en khmère), ont été figurés (Paris, 1890) par Fournereau et Porcher, dans leur travail sur *les ruines d'Angkor*.

ANGLADE, comm. de la Gironde, arr. et à 12 kilom. de Blaye; 1.204 hab.

ANGLAIS, AISE (lat. *Anglus*), habitant de l'Angleterre; celui, celle qui est originaire de ce pays. — *Les* ANGLAIS.

— Adjectif. Qui a rapport à l'Angleterre ou à ses habitants : *Gouvernement* ANGLAIS. *L'esprit* ANGLAIS *est extrême en tout : quand il ne descend pas à la cave, il monte au grenier.* (Swift.)

— *Cheval anglais*. V. CHEVAL. ‖ *Ecriture anglaise*. V. ANGLAISE. ‖ *Maladie anglaise*, Nom donné au spleon. V. ce mot.

— n. m. La langue anglaise : *Savoir l'*ANGLAIS.

— *Les Anglais ont débarqué ou sont débarqués*. Se dit pour indiquer l'époque du flux menstruel de la femme, par allusion à la couleur rouge de l'uniforme anglais.

Anglais (HISTOIRE DU PEUPLE), par J. Richard Green, publiée sous le titre : *a Short History of the English people with maps and tables* (Londres, 1875). L'auteur a donné à son récit beaucoup de vie; son imagination a ressuscité avec beaucoup d'éclat les scènes du passé. Son livre a marqué un grand progrès par l'importance qu'il a su donner aux faits économiques et sociaux. Les pages consacrées à la formation et au développement des municipalités anglaises sont particulièrement remarquables. La vivacité du style, le libéralisme des opinions ont contribué au juste succès de l'ouvrage, bien qu'il soit entaché d'un assez grand nombre d'erreurs de détail, comme il arrive souvent aux productions des esprits larges, se complaisant aux lignes générales. — Auguste Monod a publié, en 1888, une traduction de l'*Histoire du peuple anglais* de John Richard Green, avec une introduction de Gabriel Monod, esquissant à grands traits la philosophie de l'histoire d'Angleterre.

Richard Green a encore publié une *Histoire moderne du peuple anglais, depuis la Révolution jusqu'à nos jours*, dont il a paru une traduction par Mlle Marie Hunt (1885), avec une introduction de Yves Guyot.

ANGLAISAGE n. m. Action d'anglaiser, d'enlever à un cheval les muscles abaisseurs de la queue.

ANGLAISE n. f. Mus. Sorte de danse de caractère, très vive et exécutée par un homme seul. Au théâtre, l'acteur qui danse l'*anglaise* est généralement déguisé en nègre,

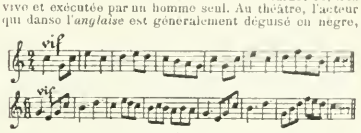

Anglaises.

en matelot ou en jockey, avec une cravache à la main et, le plus souvent, une petite bagouette sous son bras droit. Le mouvement est en 2/4 ou en 6/8. ‖ Sorte de redingote.

— Calligr. Ecriture cursive et penchée, dont les traits vont en obliquant *de la droite vers la gauche*.

— Comm. Gros galon de fil ou de soie dont on garnit les étoffes pour meubles, et même les vêtements.

— Modes. Boucles de cheveux très longues, que les femmes font tomber le long des tempes.

Coiffure ornée d'anglaises.

— **A l'anglaise**, loc. adv. A la mode anglaise, à la manière anglaise : *Trotter* A L'ANGLAISE.

— S'emploie ou s'emploiait dans plusieurs autres locutions : *Gants à l'anglaise*, Gants retroussés sur le poignet. ‖ *Pipe à l'anglaise*, Pipe dont le talon est pointu. ‖ *Bifteck, petits pois, haricots verts à l'anglaise*, C'est-à-dire servis simplement avec un morceau de beurre qui fond sur le plat où l'on a mis la viande ou les légumes. ‖ *Lieux à l'anglaise*, Lieux d'aisance, avec robinet d'eau et soupape, d'importation anglaise. ‖ *Faire un lit à l'anglaise*. Ne pas se donner la peine d'ôter les draps de dessus le matelas.

— *S'en aller* ou *Filer à l'anglaise*. Se retirer, filer discrètement, sans faire de bruit : *Quand on se tue, on ne prend pas de confident; on file de ce monde discrètement*, A L'ANGLAISE. (Fr. Sarcey.) Cette locution vient de ce que, dans les bals, les soirées, la coutume était depuis longtemps établie, en Angleterre, de se retirer sans aller saluer le maître ou la maîtresse de la maison, tandis que l'obligation contraire, fort gênante, régnait en France.

ANGLAISER (rad. *anglais*, littéralem. *d'après le système anglais*) v. a. Enlever à un cheval les muscles abaisseurs de la queue, afin que les muscles releveurs, se trouvant sans antagonistes, maintiennent cet organe dans une position horizontale. Pour diminuer le poids de l'organe, on en excise souvent une certaine partie à l'extrémité (queue courtaudée à l'anglaise). Cette opération se nomme encore *niquer*, *niqueter*, *niquetage*, quand, le tronçon étant respecté, les muscles abaisseurs sont seuls réséqués. Elle a été imaginée par les marchands de chevaux de l'Angleterre, pour imiter le port naturel des races les plus distinguées. Elle n'est pas sans danger; elle a été suivie quelquefois d'abcès, de fistules, de lacario des vertèbres caudales, de la gangrène, du tétanos. On a proposé, sans succès, de remplacer l'anglaisage par une opération moins barbare et moins dangereuse, la section de certains nerfs de la queue (névrotomie coccygienne).

Anglaises (CHARTES DES LIBERTÉS), publiées par Charles Bemont (Paris, 1892). On sait l'importance extrême que les chartes de leurs libertés publiques ont exercée sur la vie nationale des Anglais. Elles ont été l'expression fidèle de leurs besoins économiques et sociaux, et, après qu'elles ont été rédigées, les Anglais les ont défendues avec la dernière énergie contre tous ceux, les souverains en particulier, qui ont voulu y porter la main. La plus célèbre et la plus importante est la *Grande Charte* — tel est son nom — par laquelle, le 15 juin 1215, Jean sans Terre concéda et confirma solennellement les libertés du peuple anglais. Voici la liste des chartes des libertés anglaises, dont on trouvera une édition irréprochable dans le livre de Bémont :

I. La charte de Henri Ier (1100 ; — II. La charte du roi Etienne (1136); — III. La charte de Henri II ; — IV. La Grande Charte (15 juin 1215,; — V. La charte de Henri III (11 février 1225 ; — VI. La charte de la Forêt (6 novembre 1217); — VII. Les articles additionnels à la Grande Charte, par Edouard Ier (6 mars 1300).

ANGLARDS-DE-SALERS, comm. du Cantal, arrond. et à 9 kilom. de Mauriac; 2.235 hab.

ANGLARITE n. f. Phosphate hydraté de fer. Syn. de VIVIANITE.

ANGLARS, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 29 kilom. de Rodez; 1.246 hab.

ANGLE (lat. *angulus*) n. m. Partie saillante ou rentrante, arête, coin, encoignure : ANGLE *droit, aigu*.

Et la lune en croissant découpe dans la rue
Les *angles* des maisons.
A. DE MUSSET

— S'empl. de même en parlant des formes saillantes et irrégulières des corps : *Les* ANGLES *saillants de la mâchoire*.

— Fig. Se dit des côtés désagréables de l'esprit, du caractère, etc. : *Émousser les* ANGLES *aigus de son ironie*.

— Anal. géom. *Angle de contingence*, Angle infiniment petit formé par deux tangentes à une courbe infiniment voisines. (V. CONTINGENCE.) ‖ *Angle de torsion*, Angle infiniment petit, formé par le plan osculateur en un point d'une courbe et le plan osculateur au point infiniment voisin.

— Anat. Se dit de diverses parties qui présentent la forme d'angles plus ou moins réguliers : *Angles des lèvres*, Angles que les lèvres forment de chaque côté de la bouche, à leur point de réunion. ‖ *Angles de l'œil*, Angles formés par la jonction des paupières. (On les distingue en *interne* et *externe*.) ‖ *Angles de la mâchoire*, Angles formés par les branches du maxillaire inférieur avec le corps de cet os. ‖ *Angle du pubis*, Angle que forment entre elles les deux branches horizontale et descendante du pubis. ‖ *Angle sacro-vertébral*, Angle résultant de la jonction de la surface concave du sacrum avec la surface convexe des lombes.

— Artill. *Angle de mire*, Angle formé par la rencontre de la ligne de tir d'une bouche à feu avec la ligne de mire. ‖ *Angle de projection*, Angle formé par l'axe d'une bouche à feu et l'horizon, ou, en d'autres termes, Angle formé avec l'horizon par la ligne droite que décrit un boulet ou une bombe au commencement de sa course.

— Art milit. En fortification, on appelle *angle saillant* tout angle dont le sommet est tourné vers l'extérieur, et *angle rentrant* tout angle dont le sommet est tourné vers l'intérieur. L'*angle mort* est la partie du terrain en avant d'un retranchement que la disposition du profil du parapet empêche de battre par le feu. Dans les bastions et les lunettes, on nomme *angles d'épaule* les deux angles formés par les faces et les flancs. Dans un front bastionné, on distingue deux angles saillants, qui sont aussi appelés *angles flanqués*, parce qu'ils sont défendus par les flancs des demi-bastions voisins; deux *angles flanquants* ou *de flanc*, qui sont formés par les flancs et la courtine; deux

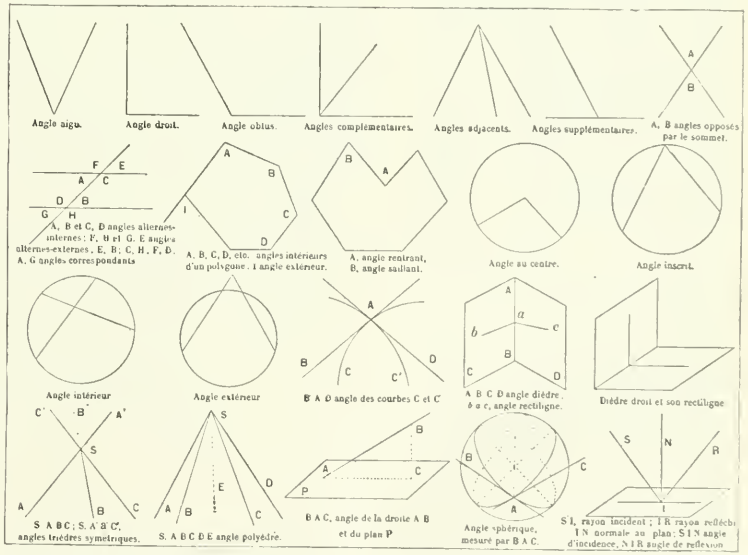

angles de défense, qui sont formés par les flancs et le prolongement des faces opposées; et le *angle de tenaille*, qui est formé, en ayant du milieu de la courtine, par le prolongement des faces. V. BASTION.

Astron. *Angle de position*, Angle formé au centre d'un astre par son cercle de latitude et son cercle de déclinaison. ‖ *Angle horaire*, Angle au pôle, formé par un cercle horaire et le plan du méridien du lieu. ‖ *Angle parallactique*, Angle formé au centre d'un astre par l'intersection de son cercle de déclinaison et du plan vertical.

— Bot. *Angle de divergence*, Angle dièdre intercepté par deux plans partant de l'axe d'une branche et aboutissant sur sa surface aux deux lignes qui passent par les points d'attache de deux feuilles consécutives. V. PHYLLOTAXIE.

— Géom. Ecartement formé par deux lignes ou par des plans qui se coupent : ANGLE *aigu, obtus, droit, saillant, rentrant, dièdre, solide*, etc. V. Encycl.

— Mar. *Angle de barre*, Angle de la barre du gouvernail sur le plan horizontal, ou du gouvernail avec le plan vertical. ‖ *Angle de route*, Angle de l'axe du bâtiment avec l'aiguille aimantée : ANGLE *de route au compas*. ANGLE *de route vrai* (ou dit aussi *cap vrai, cap magnétique*). ‖ Dans les évolutions d'escadre, on prend l'ANGLE *de chasse, de retraite, de relèvement*.

— Mécan. *Angle de frottement*. V. FROTTEMENT.

— Physiol. *Angle facial*, Angle formé par deux lignes fictives : l'une horizontale, qui serait menée du conduit auditif externe à l'épine nasale inférieure; l'autre verticale, appelée *faciale*, qui passerait par l'épine nasale inférieure et par la partie la plus saillante du front.

— Physiq. *Angle d'incidence*, Angle formé par le rayon incident avec la normale, c'est-à-dire avec la perpendiculaire élevée au point d'incidence. (V. RÉFLEXION.) ‖ *Angle de réflexion*, Angle formé par le rayon réfléchi avec la normale. ‖ *Angle de réfraction*, Angle formé par le rayon réfracté avec la normale. (V. RÉFRACTION.) ‖ *Angle limite*, Nom donné au plus grand angle que puisse faire le rayon réfracté avec la normale, lorsque la lumière passe d'un milieu dans un autre plus réfringent, par exemple, de l'air dans l'eau; cet angle est aussi le plus grand angle d'incidence sous lequel un rayon de lumière doive rencontrer un milieu transparent pour le traverser et passer dans un autre moins réfringent : par exemple, de l'eau dans l'air. Lorsque l'*angle d'incidence* est plus grand que l'*angle limite*, la lumière subit la *réflexion totale*. (V. RÉFRACTION.) ‖ *Angle de polarisation*. (V. POLARISATION.) ‖ *Angle optique*, Angle formé par les axes des deux yeux, lorsqu'ils sont dirigés simultanément vers un même point; ce point est le sommet de l'angle optique. Pour que la vision simple s'accomplisse, il faut que le sommet de l'angle optique soit sur le corps observé. ‖ *Angle visuel*. Angle formé au centre optique de l'œil par les rayons partis des extrémités de l'objet. A distance égale, la grandeur de l'angle visuel dépend de la grandeur de l'objet. A grandeur égale, l'angle visuel est d'autant plus petit que la distance de l'objet est plus grande.

— Techn. *Angle de pavé*, Le point où le pavé d'une rue, cessant d'être en chaussée, se continue en double revers.

— Zool. *Angle huméral*, Angle que forme, chez les insectes munis d'élytres, l'élytre à la région de l'épaule. ‖ *Angle scutellaire*, Angle basilaire interne de l'élytre auprès de l'écusson. ‖ *Angle sutural*, Angle formé par le sommet de l'élytre à l'extrémité de la suture.

— ENCYCL. Géom. En géométrie, on distingue principalement quatre sortes d'angles :

1° L'*angle rectiligne*, formé par l'intersection de deux lignes droites;

2° L'*angle curviligne*, formé par l'intersection de deux lignes courbes;

3° L'*angle dièdre*, formé par la rencontre de deux plans;

4° L'*angle solide*, formé par la rencontre de plusieurs plans.

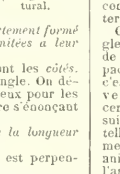

A, angle huméral; B, angle scutellaire; C, angle sutural.

I. — ANGLE RECTILIGNE. On appelle *angle rectiligne*, ou simplement *angle*, « *l'écartement formé par deux droites qui se coupent et qui sont limitées à leur point d'intersection* ».

Les droites qui comprennent l'angle en sont les *côtés*. L'intersection des côtés est le *sommet* de l'angle. On désigne un angle au moyen de trois lettres : deux pour les côtés et une pour le sommet; cette dernière s'énonçant entre les deux autres.

La grandeur d'un angle ne dépend pas de la longueur des côtés, mais seulement de leur écartement.

— *Angle droit*. Angle dont l'un des côtés est perpendiculaire sur l'autre.

— *Angle obtus*, Angle plus grand qu'un angle droit.

— *Angle aigu*, Angle plus petit qu'un angle droit.

— *Angles complémentaires*, Angles dont la somme vaut un droit.

— *Angles supplémentaires*, Angles dont la somme vaut deux droits.

— *Angles opposés par le sommet*, Deux angles tels que l'un est formé par le prolongement des côtés de l'autre.

— *Angles adjacents*, Deux angles ayant même sommet, un côté commun, et qui sont situés de part et d'autre du côté commun.

— *Angles alternes internes, alternes externes*. V. ALTERNE.

— *Angles correspondants*. V. CORRESPONDANT.

— Dans un polygone, on nomme *angles intérieurs* ceux qui sont formés par la rencontre de deux côtés adjacents, et *angles extérieurs*, ceux qui sont formés par un côté du polygone et par le prolongement du côté adjacent; *angles saillants*, ceux dont l'ouverture est tournée à l'intérieur de la figure, et *angles rentrants*, ceux dont l'ouverture est tournée en dehors. *La somme des angles intérieurs d'un polygone convexe est égale à autant de fois deux angles droits qu'il y a de côtés moins deux.*

— MESURE DES ANGLES. *Dans un même cercle, ou dans des cercles égaux*, les ANGLES *au centre sont entre eux comme les arcs compris entre leurs côtés*. Mesurer un angle, c'est évaluer le rapport de cet angle à l'*angle unité* ou *angle droit*. Mais, au lieu de comparer directement un angle à l'angle droit, on comparera l'arc compris entre ses côtés au quart de la circonférence, ou arc de 90°. Le plus souvent on désigne un angle par le nombre de degrés, minutes, etc., de l'arc intercepté. On dira, par exemple, angle de 48° 23' 56''.

Si l'on considère dans leurs positions relatives un *angle* et une circonférence, il peut se présenter quatre cas : 1° l'angle qui a son sommet au centre de la circonférence (*angle au centre*) a pour mesure l'arc compris entre ses côtés; 2° l'angle qui a son sommet dans l'intérieur de la circonférence, mais non au centre, a pour mesure la demi-somme des deux arcs compris entre ses côtés et leurs prolongements; 3° l'angle qui a son sommet sur la circonférence (*angle inscrit*) a pour mesure la moitié de l'arc intercepté; 4° l'angle qui a son sommet hors du cercle, mais dont les côtés coupent néanmoins la circonférence, a pour mesure la demi-différence des arcs compris entre ses côtés.

— MESURE DES ANGLES SUR LE PAPIER. V. RAPPORTEUR.

— MESURE DES ANGLES SUR LE TERRAIN. V. GRAPHOMETRE.

— MESURE DES ANGLES EN ASTRONOMIE. V. THÉODOLITE, ET CERCLE GRADUÉ.

II. — ANGLE CURVILIGNE. L'*angle de deux courbes planes* est, par définition, l'angle formé par les tangentes en leur point d'intersection. L'*angle sphérique* est l'angle curviligne formé par l'intersection de deux arcs de grand cercle sur la sphère. L'*angle sphérique* se mesure par l'*angle rectiligne* formé par les tangentes menées au point de rencontre des deux arcs qui le forment, ou encore par l'arc décrit de son sommet comme pôle entre ses deux côtés. L'*angle mixtiligne* est celui qui a un côté droit et un côté courbe.

III. — ANGLE DIÈDRE. C'est l'espace compris entre deux plans qui se coupent et sont limités à leur intersection. L'intersection des deux plans se nomme l'*arête* de l'angle diedre, et les deux plans en sont les *faces*. Si, dans les deux faces d'un angle diedre et au même point de l'arête, on mène deux perpendiculaires à cette arête (une dans chaque face), l'angle rectiligne ainsi formé est dit le *rectiligne* de l'angle diedre, et il en fournit la mesure. Un angle diedre est droit quand son rectiligne est droit, c'est-à-dire quand l'une des faces du diedre est perpendiculaire sur l'autre.

IV. — ANGLE SOLIDE. On appelle *angle solide* ou *polyèdrique* l'espace compris entre plusieurs plans qui se coupent en un même point et qui sont limités à leurs intersections. Les intersections des plans sont les *arêtes* de l'*angle solide*; le point de concours des arêtes en est le *sommet*. Les *angles rectilignes* formés par les arêtes sont les *faces* ou les *angles plans* de l'*angle solide*. Lorsque le nombre des plans est égal à trois, l'*angle solide* s'appelle *trièdre*. Un *angle solide* étant donné, si l'on prolonge ses arêtes au delà du sommet, on forme un nouvel *angle solide* qui est dit *symétrique* du premier. V. TRIÈDRE, POLYÈDRE, PYRAMIDE.

D'une façon générale, on appelle « angle solide en un point » l'espace limité par une surface conique quelconque ayant son sommet en ce point. Les angles *polyèdriques* en sont des cas particuliers. Un angle solide a pour mesure la portion de surface sphérique de rayon égal à l'unité et ayant son centre au sommet de l'angle, limitée par la surface conique. La notion d'angle solide est indispensable à l'étude du potentiel magnétique, des courants et des feuillets magnétiques, etc.

— Phot. *Angle d'un objectif*, Angle formé par deux droites joignant le centre optique (plus exactement le point nodal d'émergence) de l'objectif à deux points diamétralement opposés de la plus grande image visible (angle du champ de visibilité), ou nette (angle du champ de netteté) formée dans le plan focal. L'*angle embrassé* par un objectif est l'angle au sommet d'un triangle isocèle qui a pour sommet le centre optique (mieux, le point nodal d'émergence), comme hauteur la distance focale de l'objectif, et comme base le plus grand côté de la plaque sensible employée. Un objectif *grand angle* ou *grand angulaire* est un objectif dont l'angle embrassé est supérieur à 50°; un tel objectif doit toujours être fortement diaphragmé, la correction des diverses aberrations étant très difficile à bien réaliser dans ces instruments.

— Physiol. L'*angle facial* de Camper est formé par la *ligne faciale* menée de la partie la plus saillante du front à l'épine nasale inférieure, et une ligne horizontale menée de l'épine nasale inférieure au conduit auditif externe.

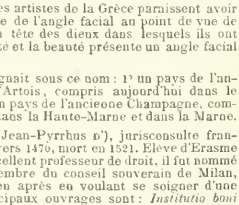

Angle facial : 1. D'après l'antique. — 2. Chez le blanc. — 3. Chez le nègre. — 4. Chez le singe.

On a fait de l'angle facial un moyen de mesurer la capacité du crâne, c'est-à-dire le développement du cerveau, et, par suite, celui de l'intelligence. L'homme est de tous les animaux celui dont l'angle facial est le plus grand.

L'angle facial mesuré en général, chez les Européens, de 80° à 85°; il est de 75° dans la race mongole; de 70° à 72° chez les nègres; il varie de 65° à 30° dans les diverses espèces de singes, et il s'éloigne de plus en plus de l'angle droit à mesure que l'on descend dans l'échelle animale.

Avant Camper, les artistes de la Grèce paraissent avoir deviné l'importance de l'angle facial au point de vue de la physionomie. La tête des dieux dans lesquels ils ont symbolisé la majesté et la beauté présente un angle facial très ouvert.

ANGLE. On désignait sous ce nom : 1° un pays de l'ancienne province d'Artois, compris aujourd'hui dans le Pas-de-Calais; 2° un pays de l'ancienne Champagne, compris actuellement dans la Haute-Marne et dans la Marne.

ANGLEBERME (Jean-Pyrrhus D'), jurisconsulte français, né à Orléans vers 1470, mort en 1521. Elève d'Erasme pour les lettres, excellent professeur de droit, il fut nommé par François Ier membre du conseil souverain de Milan, et s'empoisonna peu après en voulant se soigner d'une blessure. Ses principaux ouvrages sont : *Institutio boni magistratus* (Orléans, 1500); *Militia regum Francorum pro re christiana* (Paris, 1518).

ANGLÈE n. f. Morceau, coin terminé en angle. (Peu usité.)

ANGLEFORT, comm. de l'Ain, arr. et à 23 kilom. de Bellay, sur un bras du Rhône, au pied du Grand-Colombier; 1.000 hab.

ANGLEMONT (PRIVAT D'). V. PRIVAT D'ANGLEMONT.

ANGLER v. a. Donner la forme d'un angle.

— Techn. Former exactement les moulures dans les plus petits angles du contour, dans un ouvrage de métal.

Anglé, ée part. pass. du v. Angler. Blas. Se dit de la croix, du chevron et du sautoir, quand ils sont accompagnés de figures longues à pointes, qui sont mouvantes de leurs angles.

ANGLES, anc. peuple de la Germanie, qui habitait une partie du Holstein actuel. — *Un* ANGLE.

— ENCYCL. Ce peuple passa au VIe siècle dans la Grande-Bretagne, chassa les Bretons de ce pays et y fonda les royaumes de Northumberland, Estanglie, Mercie. Réunis aux royaumes de Kent, Sussex, Wessex et Essex, ces royaumes formèrent l'Heptarchie. Des Angles est venue la dénomination générale de *England* ou terre (*land*) des Angles (*Angleterre*).

ANGLES, comm. de Vendée, arr. et à 35 kilom. des Sables-d'Olonne, au bord de vastes marais s'étendant jusqu'à la mer; 1.411 hab. Menhir de l'Eau. Eglise abbatiale du commencement du XIIIe siècle, restaurée au XIVe.

ANGLÈS (Jules, comte), ministre de la police générale sous Napoléon Ier, préfet de police sous Louis XVIII, né à Grenoble en 1778, mort en 1828.

ANGLÈS-DU-TARN, ch.-l. de cant. du Tarn, entre l'Aru et l'Agout, arrond. et à 32 kilom. de Castres; 2.141 hab. Fabrique de draps. Patrie du girondin Lasource. — Le canton a 3 comm. et 2.912 hab.

ANGLES-SUR-ANGLIN, comm. de la Vienne, arr. et à 32 kilom. de Montmorillon, sur des falaises dominant l'*Anglin*, affl. de la Gartempe; 1.103 hab. Patrie du cardinal La Ballue; de Le Picard de Philypeaux, le défenseur de Saint-Jean-d'Acre contre Napoléon.

ANGLESEY ou **ANGLESEA** (lat. *Mona*), île d'Angleterre (mer d'Irlande), unie à la principauté de Galles par un pont tubulaire jeté sur le détroit de Menai; 50.079 hab. Les druides y avaient une école célèbre. Exploitation de marbres verts, de cuivre et de plomb argentifère; sol très fertile et bien cultivé; élève de gros bétail et de moutons; fabrique d'étoffes de laines. Capit. *Beaumaris*, port sur le détroit de Menai; à l'autre extrémité de l'île, au N.-O., ville et port d'*Holyhead*, lieu d'embarquement pour Dublin. V. *carte d'*ANGLETERRE.

ANGLESEY (Henri William PAGET, marquis D'), général anglais, né en 1748, mort en 1854. Il prit part aux guerres de la Révolution et de l'Empire, et se distingua à Waterloo. Général en 1819, pair d'Angleterre, il fut l'un des partisans les plus dévoués de George IV dans l'« affaire du procès de la Reine ». Il fit partie de l'administration de Canning (1827), et, l'année suivante, Wellington le nomma lord-lieutenant d'Irlande. Il fit partie de l'administration de lord John Russel (1846).

ANGLÉSITE (de *Anglesey*, n. pr.) n. f. Sulfate de plomb naturel ($PbSO^4$), dont on a trouvé de beaux échantillons dans les mines de l'île d'Anglesey.

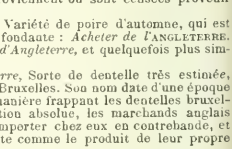
Anglet (archit.).

ANGLET (*glè*) n. m. Archit. Cavité à angle droit qui sépare les bossages, et dont le profil figure à peu près un V couché (>).

— Typogr. Ouverture d'angle faite à l'extrémité d'un filet destiné à encadrer un tableau, une couverture, etc.

ANGLET, comm. des B.-Pyrénées, arr. et à 4 kil. de Bayonne; 5.382 hab. Vin blanc.

ANGLETERRE n. f. Nom donné par métonymie à certaines choses qui proviennent ou sont censées provenir d'Angleterre.

— En T. d'hortic. Variété de poire d'automne, qui est savoureuse et très fondante : *Acheter de l'*ANGLETERRE. ‖ On dit aussi *poire d'Angleterre*, et quelquefois plus simplement *anglais*.

— *Point d'Angleterre*, Sorte de dentelle très estimée, qui se fabrique... à Bruxelles. Son nom date d'une époque où, la législation douanière frappant les dentelles bruxelloises d'une prohibition absolue, les marchands anglais imaginèrent de les importer chez eux en contrebande, et de les vendre ensuite comme le produit de leur propre fabrication.

ANGLETERRE. L'usage prévaut en France de donner à l'ensemble des Iles-Britanniques le nom du pays qui en a peu à peu opéré la réunion à son profit; mais il est impossible à un Dictionnaire de le suivre servilement et de traiter au mot ANGLETERRE les questions multiples qui se présentent à propos de chaque État. C'est au nom officiel du pays qu'il conviendra d'examiner ces questions, qu'on trouvera traitées à l'article GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE (*Royaume-Uni de*). Il ne sera question ici que de la géographie de la Grande-Bretagne spécialement appelée *Angleterre*.

L'Angleterre est la partie centrale et méridionale de la Grande-Bretagne : la Tweed, les monts Cheviots et le Solway-firth la séparent de l'Ecosse; politiquement et géographiquement, elle comprend le pays de Galles.

Le sol est formé au N. et à l'O. de terrains primitifs ou primaires, longuement travaillés par l'érosion, et au S.-E. de roches plus récentes, mais que n'ont pas affectées les derniers mouvements orogéniques d'Europe. Le relief est donc médiocre et assez confus. Les monts Cheviots, les Cambriens, la chaîne Pennine, les monts du pays de Galles, les hauteurs de Cornouailles et Devon ne forment pas un système orographique. Ce sont des massifs largement séparés par des plaines marneuses ou sablonneuses et par l'échancrure du canal de Bristol. Dans ces massifs, les chaînons de calcaire et schistes carbonifères ou de granit se croisent en tout sens, les rivières, canaux et chemins de fer circulent librement; l'altitude est faible, le Snowdon, sommet principal d'Angleterre, n'a que 1.098 m. Au S.-E., les collines, appelées « bills » ou « downs », ne sont que des falaises irrégulières de calcaire et de craie, qui dominent de 100 m. au plus les plaines d'Oxford et de Londres. A l'E., et partout où la terre se termine par des plaines, les côtes sont plates et peu acci-

dentées; on n'y trouve que des estuaires plus ou moins étroits et tortueux (Mersey, Severn, Tamise, Humber). Le Wash est un golfe analogue au Zuyderzée, qui baigne les polders du Feu. Mais, quand la montagne est en contact avec la mer, on a des côtes accidentées, comme celles du pays de Galles et de la Cornouailles, qui ressemblent aux côtes de Bretagne, ou des falaises, comme celles de Beachy-Head, pareilles aux falaises normandes. L'Angleterre et la France ont d'ailleurs été autrefois unies et reposent maintenant sur un plateau sous-marin très peu profond, surtout dans le Pas-de-Calais (moins de 50 m.).

Bien que moins directement exposée que l'Irlande aux vents et aux courants tièdes de l'Atlantique, l'Angleterre a encore un climat maritime, c'est-à-dire égal, doux et

terre a été successivement conquise par les Romains, les Anglo-Saxons, les Danois, les Normands de France. Les Bretons ont émigré dans l'Armorique française, ou ont été refoulés dans les montagnes de la Cornouailles et du pays de Galles, et leur type s'est conservé dans ces contrées (Breton, Welches). Les Romains et les Normands ont laissé peu de traces, parce qu'ils n'immigrèrent pas en grand nombre. Mais les Anglo-Saxons et les Danois se sont vraiment implantés dans la région, les premiers au S.-E. (heptarchie anglo-saxonne), les seconds au N. de l'Humber; les gens du S.-E. ressemblent aux Germains du N.-O. de l'Allemagne, et ceux du Northumberland ont le type scandinave.

Au point de vue économique, l'Angleterre reste la première des puissances. Ce fut jusque vers la fin du

de combustible que les Etats-Unis (239 millions de tonnes), on extrait des montagnes plus de 6 millions de tonnes de minerai de fer. Les industries métallurgiques ont leur centre à Birmingham, Sheffield, Cardiff; celle du coton, qui arrive par Liverpool, à Manchester; celle de la laine à Leeds. Des voies de communication parfaites (22.000 kilom. de chemins de fer et 5.000 kilom. de canaux) facilitent la production, et ont groupé à Londres toutes les industries. Les produits trouvent des débouchés dans des colonies immenses (275 millions d'hab.) et dans toutes les nations de la terre : pour la marine marchande (36.000 bateaux), et pour l'importance des ports, l'Angleterre ne le cède à aucune puissance.

Autour des ports et dans les régions industrielles est attirée et groupée une grande partie de la population. Près de Londres, Birmingham, Manchester, la densité kilométrique atteint 650, et les agglomérations urbaines de plus de 100.000 hab. vont se soudant peu à peu. Grâce à ces foyers de peuplement, l'Angleterre a aujourd'hui 38 millions d'hab., malgré une émigration qui a dépassé, depuis 1815, 6 millions.

Cette prospérité cache d'ailleurs des principes de faiblesse, en ce que l'Angleterre ne produit en quantités suffisantes ni les denrées alimentaires, ni toutes les matières premières d'industrie. Pour ces objets de commerce, elle dépend des Etats-Unis, de la France, de la Hollande, de ses colonies, qui lui vendent plus qu'elles ne lui achètent; en 1898, l'importation a dépassé 370.945 milliers de liv. st., contre 149.932 seulement à l'exportation. Enfin, l'Angleterre a rencontré des rivales économiques, souvent heureuses, dans les Etats-Unis, l'Allemagne, et même dans certaines de ses colonies.

— Bibliogr. : Wodward, *Geology of England and Wales* (Londres, 1887); Haugthon, *Descriptive, physical, industrial and historical geography of England and Wales* (Londres, 1893); L. de Lavergne, *Économie rurale en Angleterre, Ecosse, Irlande* (Paris, 1858); Esquiros, (*Angleterre et la Vie anglaise* (*R. des D. M.*, 1857-72); Seeley, *Expansion de l'Angleterre* (trad. franç., Paris, 1885); Taine, *Notes sur l'Angleterre* (Paris, 1871).

Angleterre (Histoire d'), par David Hume. Le premier volume de l'*Histoire d'Angleterre* de David Hume parut en 1754, le dernier en 1761. On la trouvera dans ses œuvres, dont la meilleure édition est celle de Green (Londres, 1875-1876). Elle a été traduite en français, avec la continuation de Smollett (car l'*Histoire* de Hume s'arrête à la révolution de 1688), avec un essai sur la vie et les écrits de D. Hume, par Campenon, de l'Académie française (Paris, 1819-1822). L'*Histoire d'Angleterre*, de Hume, a été l'un des plus grands succès de librairie du XVIIIe siècle. Cette œuvre se recommande par l'ampleur de la pensée, la simplicité de l'exposition et — qualité rare chez un historien anglais — par l'impartialité. Hume expose l'histoire de son pays depuis la conquête de Jules César jusqu'à la révolution de 1688.

Angleterre (Histoire de la conquête de l') *par les Normands*, par Augustin Thierry (Paris, 1825), œuvre célèbre, écrite avec chaleur et reposant sur des recherches approfondies. Quel a été le caractère et quels ont été les effets de la conquête de l'Angleterre par les Normands? Chateaubriand avait posé la question dans son *Histoire de la littérature anglaise*. Walter Scott reprit sa théorie et lui donna le plus grand retentissement. Dans son *Ivanhoé* il peignit du ton le plus saisissant les souffrances du Saxon écrasé, méprisé, asservi par le noble Normand. Augustin Thierry donna à la théorie le fondement d'un travail scientifique. Les Normands conquérants ont tout renversé : ils ont dépouillé le vaincu de ses terres les plus belles et de ses institutions politiques, pour fonder, sur son travail et ses biens, leur domination souveraine. Mais la race envahie s'est relevée, à mesure que s'est affaiblie l'organisation féodale de la noblesse issue des conquérants. Peu à peu les Anglo-Saxons reprennent le rang dont la conquête les avait écartés.

Il ne tarda pas à se produire en Angleterre une doctrine opposée à celle d'Augustin Thierry. C'est Palgrave qui la formula avec le plus de vigueur. Tandis que l'érudit français s'était efforcé de montrer que la conquête avait tout changé en Angleterre : roi, noblesse, institutions, religion, langue, littérature et arts, l'Anglais prétendit qu'il n'y avait eu qu'un simple changement de dynastie.

Angleterre (Histoire de la conquête normande de l'), par E. A. Freeman (Oxford, 1867-1879). Entre les théories opposées d'Aug. Thierry et de Palgrave (v. l'art. précédent), Freeman a essayé d'apporter un moyen terme et de clore le débat. Ses théories sont, cependant, plus rapprochées de Palgrave que d'Augustin Thierry. Guillaume le Conquérant, conclut-il, prit non seulement la couronne, mais la politique des souverains qu'il renversait. Il respecta la langue et les constitutions de l'Angleterre. La langue parlée par les habitants de l'Angleterre perdit ses flexions germaniques, mais ce fut par un mouvement qui lui était propre, plutôt que sous l'action du français. La fusion entre les deux races se fit si bien que, sous les Plantagenets, ce ne sont pas les membres de la noblesse normande qui sont considérés comme les étrangers, mais les favoris aquitains des rois d'Angleterre. Quant aux arts, et en particulier l'architecture, les Normands apportèrent les formes, les procédés même du pays de France, mais les façonnèrent, non seulement aux matériaux différents que leur fournissait l'Angleterre, mais aux tons du paysage et au goût des vaincus. La conquête normande fut, dans son ensemble, un bien, car elle donna à l'Angleterre l'unité qui lui était alors nécessaire pour empêcher le morcellement en petites principautés féodales.

Angleterre (Histoire d'), par John Lingard. Les trois premiers volumes de cet ouvrage parurent en 1819, le huitième en 1830. Le récit va jusqu'à la révolution de 1688. Nous en possédons une traduction française par le chevalier de Roujoux, continuée par Amédée Pichot (Paris, 1825-1831). Cette histoire mérite une place à part parmi les œuvres des historiens anglais, parce que l'auteur était catholique, tandis que les autres « Histoires d'Angleterre » ont été écrites par des pasteurs protestants.

Angleterre (Ecrits sur l'histoire d'), par Guizot. Les travaux de Guizot sur l'histoire d'Angleterre doivent être cités au premier rang à cause de l'élévation de la pensée : peut-être même son *Histoire de la Révolution d'Angleterre* est-elle le chef-d'œuvre de ce grand historien. C'est en 1823 qu'il commença la publication de sa *Collec-*

Carte de l'Angleterre. V. Grande-Bretagne et d'Irlande (Royaume-Uni de). — (*Carte en couleurs.*)

humide. La moyenne de température du mois de janvier est partout entre +3° et +6°, et celle de juillet ne dépasse nulle part +18°; ce qui donne, avec un écart très faible, la même moyenne annuelle (+10°) que pour Vienne. Mais c'est surtout à l'O. que l'action de l'Océan se fait sentir : en hiver, Bristol a la même température que Bordeaux; dans le pays de Galles, il tombe par an jusqu'à 2 m. d'eau, et les brouillards y sont beaucoup plus fréquents qu'à Londres. Ces conditions expliquent pourquoi l'Angleterre avait autrefois beaucoup de forêts, presque toutes remplacées aujourd'hui par des cultures et des parcs de chasse. Dans le pays de Galles et la Cornouailles, le sol est trop pauvre pour porter, malgré le climat, autre chose que des landes et des pâturages.

Les rivières sont courtes, la Severn et la Tamise ont à peine 300 kilom. Mais ces cours d'eau sont nombreux, voisins les uns des autres, d'un débit constant et abondant, et, grâce aux estuaires, la marée pénètre très avant dans leur lit; tous avantages très précieux pour la navigation. Les lacs sont rares, car le pays a été admirablement drainé : il n'y a, en dehors des réservoirs pittoresques des monts Cambriens, que des lacs de plaisance dans les plaines. Le phénomène hydrographique capital est, en somme, l'estuaire : tous les ports de l'Angleterre, sauf ceux de la Manche, sont des ports d'estuaire.

Occupée primitivement par des Celtes (Bretons), l'Angle-

XVIIIe siècle un pays surtout agricole. A cette époque, l'industrie commença à s'y développer sous l'influence des progrès de la science, et grâce aux ressources du sol en houille et en fer. En même temps, le traité de Paris (1763), en mutilant la France et l'Espagne, seules rivales coloniales de l'Angleterre, inaugura pour celle-ci une suprématie maritime et commerciale qui s'est encore affirmée depuis.

L'agriculture est très florissante. Les régions agricoles par excellence sont les plaines du sud-est où les grandes cultures industrielles, celles du houblon et des pommes, se mêlent aux céréales et aux prairies artificielles (bœufs de Norfolk, Suffolk). Les plaines du centre et du pourtour de la chaîne Pennine, quoique centres industriels, ont aussi des cultures et surtout de riches pâturages (chevaux du Yorkshire et bœufs de Durham, moutons de Leicester ou « Dishlez », vaches de Chester). Dans les Cheviots, les Downs, on élève beaucoup de moutons. La surface cultivée atteint, malgré les parcs et landes, 80 p. 100 du total, et le perfectionnement des procédés donne des rendements uniques.

Mais la richesse de l'Angleterre vient principalement de l'industrie et du commerce. Sur 37 millions d'habitants, 9.240.000 se livrent à l'industrie. Dans la vaste zone carbonifère sont disséminés 17 districts houillers, dont le principal est Newcastle, et qui produisent presque autant

t... des mémoires relatifs à la Révolution d'Angleterre. En 1827, il faisait paraître son *Histoire de Charles Ier*, et les deux premiers volumes de son *Histoire de la Révolution d'Angleterre.* En 1850 parut son beau *Discours sur la Révolution d'Angleterre*, puis, successivement (1854) : *Histoire de la république d'Angleterre et du protectorat d'Olivier Cromwell; Histoire du protectorat de Richard Cromwell et du rétablissement des Stuarts ; Monk ou la Chute de la république.* Son étude sur *Robert Peel*, qui avait été son ami, parut en 1856. Ces écrits seuls suffiraient à immortaliser l'illustre auteur de l'*Histoire de la Civilisation en France.*

Angleterre depuis Jacques II (Histoire d'), par Macaulay. L'*History of England from the accession of James II* (Londres, 1848-1861), de Thomas Babington, baron Macaulay, a été et est encore souvent regardée comme le chef-d'œuvre de la science historique. La profondeur des investigations de l'historien, le souci constant qu'il témoigne de trouver à chaque fait ses causes réelles, le soin qu'il met à en préciser les moindres détails, tout en s'efforçant d'en grouper l'ensemble en une conclusion générale, lui donnent une place parmi les plus vigoureux novateurs. Il écrivit l'histoire d'Angleterre à partir de Jacques II, mais a donné en tête, en manière d'introduction, une large esquisse de l'histoire d'Angleterre depuis les origines, où l'on trouve les idées les plus ingénieuses à côté de quelques conceptions aujourd'hui surannées. Une traduction française a été publiée des volumes parus en 1855, par le baron Jules de Peyronnet (Paris, 1853).

Angleterre (La constitution communale de l'), *son histoire et son état actuel*, ou le *Selfgovernment*, traduction de l'ouvrage allemand de Rodolphe Gneist, par Th. Hippert (Paris, 1867-70). L'ouvrage allemand a eu plusieurs éditions sous le titre : *Selfgovernment, Communal Verfassung und Verwaltungsgerichte in England* (Berlin, 1863 et 1871). C'est l'histoire des institutions locales de l'Angleterre. Contrairement au mouvement des institutions en France, qui ont été sans cesse se centralisant sous l'influence d'une monarchie nationale, les Anglais ont défendu avec jalousie leurs libertés et franchises locales contre la monarchie conquérante des Normands. Les livres de Gneist sont d'une lecture aride, mais c'est un guide sûr. L'auteur a également écrit une histoire du gouvernement central de l'Angleterre sous le titre : *Englische Verfassungs Geschichte* (Berlin, 1882). Il ne se contente pas de montrer le développement graduel des institutions, mais il suit les événements politiques, les grands faits historiques qui, souvent, les ont influencées.

Angleterre (Histoire du droit et des institutions de l'), *comparés au droit et aux institutions de la France, depuis leur origine jusqu'à nos jours*, par Ernest Glasson (Paris, 1882-1883), ouvrage qu'on ne peut pas dire très approfondi, ni caractérisé par des vues profondes et personnelles, mais qui n'en est pas moins intéressant et utile par le tableau d'ensemble qu'il présente, par la somme considérable de notions qu'il apporte, et par l'intelligence avec laquelle ces notions sont comprises et présentées. Peut-être l'auteur aurait-il pu tirer un plus grand parti de la comparaison des institutions de l'Angleterre avec celles de la France, annoncée par le titre.

Angleterre (Histoire des communautés rurales en). C'est à un Russe, Paul Vinogradoff, que l'on doit l'ouvrage le plus remarquable sur les institutions sociales de l'Angleterre. La première édition de son livre magistral a paru en russe (Oxford, 1892) ; il en a, depuis, été donné une édition en anglais. Le titre en est : *Villainage in England, essays in english mediæval history.* Avec une grande abondance d'informations, puisant directement aux sources, Vinogradoff a étudié les paysans en Angleterre à l'époque féodale » et « le manoir et la communauté de village ». L'édition anglaise ne contient malheureusement que deux mémoires sur quatre de l'édition russe, mais ils sont refondus et remaniés. L'auteur fait revivre la condition des vilains, les divisions du sol, les caractères de la propriété, l'exploitation en commun du manoir, les droits et les charges de la communauté, les seigneurs, leurs serviteurs et leurs tenanciers.

Angleterre (Archives et chroniques pour servir à l'histoire d'). Aux œuvres des historiens il faut joindre l'indication des dépôts d'archives et de chroniques sur lesquelles reposent leurs travaux. En Angleterre, les archives sont centralisées dans un vaste dépôt, le plus considérable du monde, le *Record Office*, à Londres. De nombreux catalogues et inventaires partiels ont été publiés à la suite des rapports annuels présentés par le *deputy-keeper* (garde général). Pour diriger les recherches dans le vaste dépôt, on a : *a Guide to the principal classes of documents preserved in the Public Record Office*, par Scargill-Bird (Londres, 1896).

Quant aux chroniques relatives à l'histoire d'Angleterre, on les trouvera éditées dans les grandes collections publiées sous les auspices des *maitres des rôles* (under the direction of the masters of the rolls), de la *English historical Society* et de la *Camden Society.*

Angleterre (Nouvelle-) ou **New-England**, nom donné autrefois à la partie des Etats-Unis formant aujourd'hui les Etats de New-Hampshire, Massachusetts, Rhode-Island, Connecticut, Vermont et Maine.

Angleur, village de Belgique, arrond. et à 5 kilom. S. de Liége, sur le canal de l'Ourthe ; 2.600 hab. Fonderies et lamineries de zinc ; tanneries et commerce de bois. Près de cette ville est le château de Quinqampoix.

Angleux (*eu*), **euse** adj. Se dit de certains fruits dont la chair est enchâssée dans de petits coins, de petits *angles : Les plupart des noix sont* angleuses.

Anglican, ane (lat. *anglicanus*, syn. de *anglus*, anglais) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'anglicanisme : *La religion* anglicane *semble avoir été inventée tout expres pour l'aristocratie anglaise.* (E. Texier.)

— *Eglise anglicane.* Nom donné à l'Eglise qui domine en Angleterre depuis le XVIe siècle. V. anglicanisme, Eglise.

— n. Celui, celle qui professe l'anglicanisme : *Un* anglican. *Une* anglicane.

Anglicaniser v. a. Ramener au type anglican.

— S'emploie quelquef., mais abusivem., dans le même sens que *angliciser*, c'est-à-dire donner aux mœurs, aux manières, quelque chose qui tienne des Anglais.

Anglicanisme (*niss*) n. m. Religion suivie par les anglicans, et qui est la religion officielle de l'Angleterre : *L'histoire de* l'anglicanisme *touche aux questions les plus vives du peuple anglais.* (B. Barbe.)

— Encycl. L'*anglicanisme* date du règne de Henri VIII. Ce roi, irrité contre la résistance du pape Clément VII à ses projets de divorce, résolut de rompre avec le pontife et de se placer lui-même à la tête de l'Eglise d'Angleterre. La Réforme avait eu, dès le XIIIe siècle, en Angleterre, un précurseur dans Wiclef. En 1530, l'assemblée du clergé (*convocation*) adressa au roi une pétition, dans laquelle elle le qualifiait de « suprême protecteur, seigneur et chef de l'Eglise d'Angleterre ». Peu de temps après, le Parlement abolit les *appels* à la cour romaine, les *dispenses*, les *provisions*, les *bulles d'institution* pour les évêchés ; le payement du *denier de saint Pierre* et des *annates.* En 1534, l'assemblée du clergé et les deux universités déclarèrent que « l'évêque de Rome n'était pas en Angleterre supérieur à tout autre évêque étranger ». C'est alors que le *serment de suprématie royale*, qui reconnaissait le roi pour « l'unique maître du royaume, aussi bien en matière spirituelle et ecclésiastique qu'en matière temporelle », fut imposé pour la première fois, et prêté sans hésitation par la plupart des hauts fonctionnaires de l'Eglise. C'était le schisme, mais ce n'était pas encore l'hérésie. Mais, lorsque Edouard VI fut appelé à succéder à Henri VIII, le duc de Somerset, chef du conseil de régence, voulut donner un caractère plus tranché à la religion nouvelle : le Parlement, à son instigation, abolit le statut royal des six articles ; Cranmer rédigea en quarante-deux articles une nouvelle profession de foi qui, niant l'infaillibilité des conciles, ne conservant que deux sacrements, le baptême et la cène, rejetant la présence réelle, l'invocation des saints, la prière pour les morts, le purgatoire, le célibat des prêtres, et créant une liturgie nouvelle où la langue vulgaire était substituée à la langue latine, constitua un corps de doctrines nettement définies. Après Edouard VI, Marie Tudor, qui était catholique, essaya d'étouffer l'œuvre de ses deux prédécesseurs ; mais le sang qu'elle fit couler ne servit qu'à rendre plus odieuses les anciennes croyances, qu'on regardait comme entachées d'idolâtrie, et Elisabeth trouva la nation parfaitement disposée à adopter définitivement un culte indépendant de l'autorité romaine. Elle invita les évêques et les théologiens du royaume à se réunir pour reviser la profession de foi de Cranmer : un nouveau symbole en trente-neuf articles fut rédigé sous le nom de *Confession de foi de l'Eglise anglicane*, et définitivement approuvé dans le synode de Londres, en 1562.

Les *trente-neuf articles* de la Confession de 1562 (*articles of religion*), et la liturgie appelée le *livre des prières publiques* (*common prayer book*), contiennent tout l'*anglicanisme.* La confession de foi reconnaît le symbole des apôtres, celui de Nicée et celui de saint Athanase ; elle professe que l'Eglise est l'assemblée des fidèles et ne peut rien décider que par l'Ecriture ; elle reproduit la substance des symboles classiques du type réformé et rejette expressément les doctrines romaines que nous avons énumérées plus haut. Enfin, elle fait du souverain le chef suprême de la religion. L'Eglise épiscopale des Etats-Unis lui a fait subir quelques changements conçus dans le sens républicain. Le livre des prières, bien que plusieurs fois corrigé, a la demande des puritains, a une couleur beaucoup plus catholique. Il envisage l'Eglise d'Angleterre comme un département de la grande Eglise chrétienne visible et historique, dont on ne peut se séparer qu'en commettant le péché de schisme. Il consacre une idée assez sacerdotale du ministère et une idée assez réaliste des sacrements : les prêtres y reçoivent le droit de donner l'absolution, le baptême y est envisagé comme ayant par lui-même une vertu régénératrice, l'eucharistie y est entendue dans le sens de la présence réelle.

Dès le début, il y eut dans l'anglicanisme deux partis qui, après la révolution de 1688, ont repris sous les noms de *high* et de *low churchmen.* Les premiers (ou gens se faisant une *haute* idée de l'Eglise traditionnelle) prêtaient aux institutions anglicanes une origine apostolique et divine. Les seconds (ou gens se faisant de l'Eglise une idée *inférieure*) n'attribuaient à ces institutions qu'une origine humaine et qu'une valeur relative. C'est parmi les premiers que s'est développé le *puseyisme.* V. ce mot.

La communion doit être administrée sous les deux espèces, aussi bien aux laïques qu'aux ecclésiastiques. La confession auriculaire faite à un prêtre n'a pas le caractère de sacrement et n'est pas commandée aux fidèles comme une pratique indispensable. Tous les ecclésiastiques, au moment de leur ordination, ou quand ils reçoivent la charge d'une cure paroissiale, sont obligés de signer les *trente-neuf articles.*

AnglicisER (du lat. *anglicus*, anglais) v. a. Rendre anglais. Emprunter au langage anglais un mot une tournure. Donner à son langage, à son style, etc., quelque conformité avec ceux des Anglais : *C'est* angliciser *que de dire* « rail-way » *au lieu de* « chemin de fer ».

S'angliciser, v. pr. Prendre le ton, les manières anglaises.

Anglicisme (*siss* — du lat. *anglicus*, anglais) n. m. Façon de parler particulière à la langue anglaise. ‖ Locution propre à la langue anglaise et transportée dans une autre langue : *Cette expression*, lune de miel, *est un* anglicisme *qui passera dans toutes les langues, tant elle dépeint avec grâce la nuptiale saison.* (Balz.) (Ce mot est de la même famille que *gallicisme, germanisme, latinisme*, etc.)

Anglifier (du lat. *anglus*, anglais, et *fieri*, devenir) v. a. Syn. peu usité de angliciser.

Angliser (du lat. *anglus*, anglais) v. a. Syn. peu usité de angliciser.

Anglo (du lat. *anglus*, anglais), préfixe invariable, que l'on joint soit à des substantifs pour exprimer le mélange des Anglais avec un autre peuple, comme dans : les Anglo-*Américains*, les Anglo-*Canadiens*, etc. ; soit à des adjectifs, pour indiquer le mélange de ce qui est propre, particulier à l'Angleterre, avec ce qui est propre, particulier à tel ou tel peuple, comme dans : *flotte* anglo-*hollandaise, alliance* anglo-*danoise*, etc.

Anglo-saxon, onne adj. Qui appartient, qui a rapport aux Anglo-Saxons : *Race, langue* anglo-saxonne.

— Encycl. Linguist. et littér. V. Grande-Bretagne.

— Hist. Les peuples germaniques envahirent la Grande-Bretagne vers le milieu du Ve siècle de notre ère et y fondèrent l'Heptarchie. C'étaient des Jutes, originaires du Jutland, des Angles et des Saxons, qui se convertirent au christianisme au début du VIIe siècle, sous le pape Grégoire Ier, et érigèrent de nombreux monastères, d'où sortirent des missionnaires, comme saint Boniface, et des savants, comme Alcuin. Vers 787, les Anglo-Saxons furent vaincus par des envahisseurs danois, qui leur imposèrent des rois. Alfred le Grand, roi des Anglo-Saxons (871-900), ne put pas, malgré ses efforts, arrêter la conquête danoise ; mais la lutte se prolongea après lui jusqu'à la conquête du pays par Guillaume le Conquérant, en 1066.

— Bibliogr. : Palgrave, *History of the Anglo-Saxons* (Londres, 1887) ; Winkelmann, *Geschichte der Angelsachsen* (Berlin, 1884).

Anglois n. m. Fausse équerre ; instrument propre à prendre toutes sortes d'angles.

Anglomane (de *anglomanie*) adj. et n. Qui imite, admire tout ce qui appartient aux Anglais, à l'Angleterre : *Les jeunes gens a la mode sont volontiers* anglomanes. *Un* anglomane. ‖ On l'applique quelquefois aux choses : *Les doctrines* anglomanes *de Montesquieu.* (G. Sand.)

Anglomaniaque n. et adj. Syn. peu usité de anglomane.

Anglomanie (de *anglo*, et *manie*) n. f. Admiration exclusive, exagérée de la langue, des institutions, des usages, des modes, etc., de l'Angleterre : *Un violent accès d'*anglomanie *introduisit dans nos jardins une grande quantité d'arbres exotiques.* (Vitet.)

Anglomaniser (rad. *anglomanie*) v. a. Imposer à quelqu'un l'imitation exagérée des mœurs, des coutumes anglaises.

S'anglomaniser, v. pr. Se faire, s'habituer aux mœurs, aux coutumes anglaises.

Anglomètre (de *angle*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Instrument propre à mesurer les angles.

Anglométrie (rad. *anglomètre*) n. f. Théorie, pratique de la mesure des angles.

Anglométrique adj. Qui concerne l'anglométrie.

Anglophile (de *anglo*, et du gr. *philos*, ami) n. et adj. Partisan des Anglais. (Il ne faut pas confondre ce mot avec *anglomane*, qui indique l'abus, la manie d'imitation de tout ce qui est anglais) : *Un* anglophile. *Peuple* anglophile.

— Anton. **Anglophobe.**

Anglophilie (rad. *anglophile*) n. f. Affection pour les Anglais, qui porte à les défendre, à les louer, à les citer comme modèles : *L'*anglophilie *est fort à la mode.*

Anglophobe (de *anglo*, et du gr. *phobos*, crainte, peur) n. et adj. Qui a les Anglais en horreur.

— Anton. **Anglophile.**

Anglophobie (rad. *anglophobe*) n. f. Haine, horreur des Anglais : *L'anglomanie et l'*anglophobie *sont deux néologismes qui expriment deux vieilles choses.* (B. Barbé.)

Anglure, ch.-l. de cant. (Marne), arrond. et à 60 kil. d'Epernay, sur l'Aube ; 792 hab. Patrie du croisé *Ogier* d'Anglure. — Le cant. a 18 comm. et 7.273 hab.

Anglure (Ogier d'), seigneur français du XIIe siècle, partit pour la croisade en 1190, sous les ordres de Philippe-Auguste. Fait, selon la légende, prisonnier par Saladin, et relâché sous la promesse de se rendre en France pour réunir la somme nécessaire à sa rançon, il ne put pas la parfaire et retourna en Palestine se constituer prisonnier. Saladin, touché de cette fidélité à la parole donnée, le relâcha de nouveau, aux seules conditions de garder les armoiries qu'il lui donnait et de porter lui-même et de faire porter par ses descendants le nom de Saladin. — Un autre seigneur d'Anglure, Ogier VIII, exécuta à Jérusalem, en 1395, un voyage dont la relation a été souvent réimprimée.

— Bibliogr. : Bonnardot et Longnon, *le Saint Voyage de Jérusalem du seigneur d'Anglure* (Paris, 1878).

Angmasalik, contrée du Groenland oriental (Terre de Christian IX), située autour du fjord de ce nom, visitée pour la première fois par le capitaine danois Holm, qui y passa l'hiver (1884-1885.)

Ango ou **Angot** (Jean), riche armateur de Dieppe, né vers la fin du XVe siècle, mort en 1551, appartenait à une famille de marchands qui, dès l'époque des découvertes, envoya des vaisseaux en Amérique, en Afrique et aux Indes. François Ier, qu'il avait reçu avec une magnificence inouïe durant un voyage du roi en Normandie, le nomma gouverneur de Dieppe. Les Portugais ayant pris et pillé un de ses vaisseaux en pleine paix, il arma pour son propre compte, fit voile vers l'embouchure du Tage, répandit la terreur dans Lisbonne, et obligea le roi de Portugal à payer une indemnité aux bourgeois de Dieppe. Ango seconda les armements contre l'Angleterre, fit des prêts considérables à François Ier, et mourut presque ruiné.

Angoisse (du lat. *angustia*, resserrement ; de *angustus*, étroit, lequel vient de *angere*, serrer) n. f. Anxiété physique, accompagnée d'une grande difficulté de respirer et d'une sorte de resserrement à l'épigastre : *Dans les crises nerveuses, on éprouve presque toujours de l'*angoisse.

— Fig. Anxiété morale, affliction mêlée de crainte : *Les* angoisses *du remords. Le but de la femme est la maternité avec toutes ses* angoisses *et toutes ses sollicitudes.* (G. Sand.)

— *Etre à l'eau d'angoisse et au pain de tribulation.* Se disait des moines mis au cachot par leurs supérieurs.

— *Poire d'angoisse*, Espèce de poire très âpre, même quand elle est arrivée à sa complète maturité.

— Par anal. Instrument de fer dont on se servait autrefois pour bâillonner quelqu'un. On introduisait dans la bouche du patient la *poire d'angoisse*, qui s'ouvrait au moyen d'un ressort, se développait en forme de poire, et étouffait complètement les cris.

— Fig. *Manger, avaler des poires d'angoisse.* Éprouver de grands chagrins.

— Syn. **Angoisses, affres, transes.** V. affres.

ANGOISSE, comm. de la Dordogne, arrond. et à 47 kil. de Nontron, sur la Loue, affl. de l'Isle; 1.345 hab. Forges et hauts fourneaux.

ANGOISSER v. a. Causer de l'angoisse, tourmenter, chagriner : *Le doute vous envahit, vous pénètre, vous* ANGOISSE. *S'angoisser*, v. pr. Exprimer la douleur, l'angoisse (so dit des choses) : *Une voix qui* S'ANGOISSE.

ANGOISSEUSEMENT adv. Avec angoisse.

ANGOISSEUX (*eu*), **EUSE** adj. Tourmenté, inquiet, chagrin. ‖ Pénible, douloureux, en parlant des choses : *Devant le travail poignant et* ANGOISSEUX *de mes autres livres...* (E. de Goncourt.)

ANGOLA, gouvernem. portugais de la côte occid. de l'Afrique, borné, depuis la conférence de Berlin de 1885 (abstraction faite de l'enclave de Cabinda), au N. et au N.-E. par l'Etat du Congo; au S.-E. par la Zambézie britannique; au S. par le S.-O. africain allemand; à l'O.,

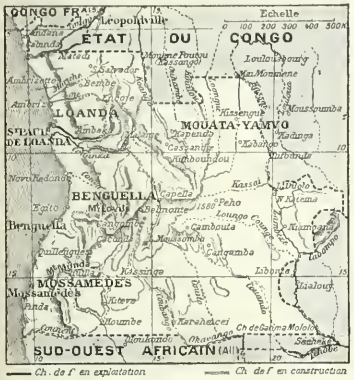

Carte de l'Angola.

par l'océan Atlantique, entre le Counène et l'embouchure du Congo. Sur une superficie égalant environ deux fois et demie celle de la France (1.340.000 kilom. carr.), l'Angola possède à peu près 12.400.000 hab. (*Angolais.*)

Ce pays comprend la partie occid. de la zone montagneuse qui traverse l'Afrique, du lac Tanganyika à l'Océan, parallèlement à l'équateur et au S. du bassin du Congo. Il est partagé en trois parties : le littoral, la région des montagnes et les plateaux, élevés en moyenne de 1.000 à 1.200 m., au climat comparable à celui de l'Europe méridionale, arrosés par des affluents du Congo (Kassai, Quango), du haut Zambèze et du Cubango. Quant au littoral, aride, sablonneux, insalubre, surtout aux abords des cours d'eau et des lagunes, il est coupé de rivières, au cours rapide, et presque toujours navigables dans la partie inférieure (Coanza, Counène, etc.)

Les terres basses et argileuses qui bordent les fleuves et les rivières sont fertiles; de même les plateaux élevés de l'intérieur, où se trouvent des gisements de cuivre, de fer, de plomb, d'étain, de mercure, de sel, de salpêtre, de soufre, de pétrole, de charbon de terre, et même d'argent et d'or, d'importantes sources de pétrole, etc. Le café, la canne à sucre, le coton, le blé, le maïs, et surtout le manioc, l'anis, le tabac, le palmier à huile, le coco, le ricin, l'indigo, l'orseille, les arachides, la gomme copal et la cire y viennent en grande abondance. On y trouve des bois de construction et d'ébénisterie durs et fins, des bois de teinture, le baobab, atteignant de grandes dimensions, et beaucoup de racines et d'herbes médicinales. Le bétail de toute sorte et les porcs réussissent dans l'intérieur, ainsi que la volaille. Malheureusement, il faut compter avec des insectes nuisibles (sauterelles, moustiques et surtout fourmis blanches).

La population n'est pas moins variée que ne le sont les

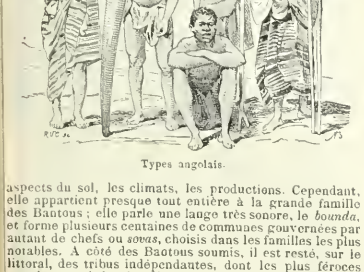

Types angolais.

aspects du sol, les climats, les productions. Cependant, elle appartient presque tout entière à la grande famille des Bantous; elle parle une langue très sonore, le *bounda*, et forme plusieurs centaines de communes gouvernées par autant de chefs ou *sovas*, choisis dans les familles les plus notables. A côté des Bantous soumis, il est resté, sur le littoral, des tribus indépendantes, dont les plus féroces sont les peuplades des districts voisins de la côte de Benguéla. Les peuples de l'intérieur, connus sous le nom de Kimboundus, sont sociables et susceptibles d'être civilisés.

La *colonie d'Angola* se divise en deux provinces : l'Angola propre au N., et le Benguela au S. D'après les décisions de la conférence de Berlin (1885), il faut y ajouter le district du Congo, au N. de la province d'Angola, qui comprend en outre le district d'Ambriz, tandis que celui de Mossamédès fait partie du Benguéla. La colonie entière forme un gouvernement général. La capitale de la colonie est *Sad-Paulo de Loando.*

— *Commerce.* La traite des noirs formait autrefois presque tout le commerce d'Angola; la suppression de la traite l'avait à peu près anéanti. Il regagne quelque importance par l'exportation des produits naturels.

Les principaux ports sur l'Océan sont : Ambriz, le plus important au point de vue du commerce, São-Paulo de Loanda, São-Filippo de Benguela et Mossamédès. Les places commerciales de l'intérieur sont : sur le plateau, à l'E. de Loanda, Bragança, Malange, Ambaca, Pungo-Andongo; à l'E. d'Ambriz, également sur le plateau, Encoge. Six lignes de bateaux à vapeur mettent Loanda en communication avec les autres ports de la côte, avec Banana, sur le Congo, et par cette ville avec Lisbonne. Une ligne de steamers joint Angola aux colonies anglaises de l'Afrique méridionale. Le gouvernement portugais fait de grands efforts pour améliorer Angola, dont il voudrait, par l'introduction d'émigrants de Madère, faire une province agricole et commerciale importante. Il y a établi une ligne télégraphique et un chemin de fer de São-Paulo de Loanda à Ambaca.

— BIBLIOGR. : G. de Rialle, *le Pays d'Angola* (*R. sc.*, 23 sept. 1876); Bulhoes, *les Colonies portugaises* (Lisbonne, 1878); *Carta de Angola* au 1/3.000.000e (Lisbonne, 1892).

ANGOLAIS, AISE. Celui, celle qui habite l'Angola. — Adjectiv. Qui est de l'Angola : *Femme* ANGOLAISE.

ANGOLAM ou **ANGOLAN** o. m. Bot. Syn. de ALANGION.

ANGOLO ou **ANGELO**, sculpteur et architecte italien. V. AGOSTINO.

ANGON (du gr. *agkos*, crochet) n. m. Arme d'hast et de jet en usage chez les Francs, et qui est un pilum romain à fer légèrement barbelé. ‖ On dit aussi ANCON.

— *Angon catabalistique*, Machine de guerre formée d'un arbre sur pied dépouillé de ses branches, ou d'un montant de bois vert, planté verticalement en terre et courbé de force au moyen d'un cordage. Lorsqu'on lâchait la corde, l'arbre, se relevant brusquement, venait frapper un trait ou une pierre qu'il lançait au loin.

— Pêch. Espèce de lance barbelée dont on se sert pour tirer les crustacés d'entre les rochers.

— ENCYCL. Archéol. D'après les objets trouvés dans les sépultures mérovingiennes et le texte d'Agathias datant du VIe siècle, l'*angon* a un fer de 1 mètre de long environ,

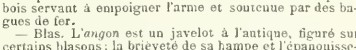

Angon.

mince, en forme de baguette arrondie allant en s'effilant vers la pointe, qui se renfle en un dard quadrangulaire, aigu, évidé à son collet, d'où descendent deux barbillons qui servent à accrocher le bouclier ou à rendre la blessure profonde plus dangereuse. Cette tige se termine à son talon par une douille où s'emmanche une courte hampe de bois servant à empoigner l'arme et soutenue par des bagues de fer.

— Blas. L'*angon* est un javelot à l'antique, figuré sur certains blasons; la brièveté de sa hampe et l'épanouissement de son fer l'ont fait souvent confondre avec une autre pièce héraldique, qui est la fleur de lis au pied coupé.

ANGONE (du gr. *agkoné*, suffocation) n. f. Constriction angoissante du larynx.

ANGOPHORE (du gr. *agkôn*, coude, angle, et *phoros*, qui porte) n. m. Genre de myrtacées leptospermées, renfermant quelques arbres propres à l'Australie et cultivés dans les serres.

ANGOR (mot lat.) n. m. Anxiété morale ou physique. ‖ *Angor pectoris*, Syn. de ANGINE DE POITRINE.

ANGORA adj. Se dit d'une certaine variété de chats, de chèvres, de lapins originaires d'Angora, remarquables par leur poil long et soyeux : *Une chèvre* ANGORA. *Les chats* ANGORAS *viennent de Perse, et non d'Anatolie.*

— S'empl. substantiv. : *Un* ANGORA. *De beaux* ANGORAS.

ANGORA, anc. Ancyre (en turc *Engour*), ville forte et ch.-lieu de district de la Turquie d'Asie (pachalik d'Anatolie); 27.800 hab. Evêché arménien; commerce d'opium, de miel, de cire et de fruits excellents; fabriques d'étoffes en poil de chèvre, dites *angora*. — Pop. du district : 283.000 hab. La province dont Angora est le ch.-lieu compte 892.900 hab.

— *Histoire.* Angora, fondée, dit-on, par le roi Midas, fut, avant la conquête romaine, le ch.-lieu des Gaulois Tectosages établis en Asie Mineure; son importance s'accrut encore sous la domination de Rome, en particulier sous Auguste, qui l'avait en affection. Au déclin de l'empire, elle fut successivement exposée aux ravages des Perses, des Arabes et des Turcs. Nombreux restes de monuments romains.

ANGORNOU ou **AGORNOU**, ville d'Afrique, dans le Bornou (Soudan central), sur les rives S.-O. du lac Tchad; 20.000 à 30.000 hab. Visitée par Barth, Overweg, Vogel, de Beurmann, Rohlfs, Nachtigal, etc.

ANGOSTURA ou **SANTO-TOME DE LA NUEVA GUYANA**, ou **BOLIVAR**, ville du Venezuela, sur l'Orénoque, ch.-lieu de la province de Guyane; 8.000 hab. Evêché; cacao, indigo, coton, sucre, tabac, bœufs, chevaux, peaux et viandes desséchées. Tout le commerce de cette ville se fait par la voie de l'Orénoque, une chaîne de montagnes élevées la séparant de la côte du nord, peu éloignée.

ANGOSTURE (*goss*) n. f. Syn. de ANGUSTURE. V. ce mot.

Angot (MADAME), type populaire, qui semble avoir pris naissance au temps des opérations de Law, où tant de fortunes de hasard sortirent comme par enchantement de la rue Quincampoix; il grandit pendant la Révolution, et s'épanouit dans tout son lustre sous l'Empire. Mme Angot est la parvenue qui, partie des rangs inférieurs de la société pour arriver subitement à la richesse, habitant un hôtel superbe, se pavane à Longchamp, à l'Opéra, à la Comédie-Française, partout, sans avoir en le temps de mettre son ton et ses manières au niveau de son luxe.

Ce type a souvent été exploité au théâtre ou par les chansonniers. Une parade, représentée en 1795, à la Gaîté, fut le point de départ des pièces nombreuses dont Mme Angot a fourni le sujet; elle était intitulée *la Nouvelle Parvenue*, et fut reprise en 1797 sous le titre de *Madame Angot ou la Poissarde parvenue.* L'auteur de cette parade, Eve, dit « Maillot », donna ensuite *le Repentir de madame Angot* ou *le Mariage de Nicolas* (1799), et *Dernières Folies de madame Angot* (1803). Cette même année, Aude fit jouer à l'Ambigu-Comique *Madame Angot au sérail de Constantinople*, drame, tragédie, facétie, pantomime en 3 actes, qui acheva de populariser le nom et le personnage. Le même auteur donna ensuite *Madame Angot au Malabar* ou *la Nouvelle Veuve.*

En 1873, parut un opéra-comique, *la Fille de madame Angot*, musique de Lecocq. V. FILLE DE Mme ANGOT.

En dehors du théâtre, on retrouve Mme Angot dans les *Œuvres badines et poissardes* de Vadé (Paris, 1798); dans *le Déjeuner de la Rapée*, par L. Ecluse et dans divers ouvrages de la même époque, dont le plus connu est *l'Histoire populaire de madame Angot, reine des halles.*

ANGOULÊME (lat. *Engolisma*), ch.-lieu de la Charente, anc. cap. de l'*Angoumois*, à 445 kilom. de Paris par le ch. de f. d'Orléans, sur une montagne au pied de laquelle coule la Charente; évêché, bibliothèque et musée; tribunal de 1re instance; 38.068 hab. (*Angoumois.*) Centre de nombreuses voies ferrées. Distilleries d'eaux-de-vie, dites « de Cognac »; papeteries importantes; entrepôt du commerce de Bordeaux et des dép. du Midi. — L'arr. d'Angoulême a 9 cant., 136 comm. et 136.055 hab. Le 1er canton d'Angoulême a 9 comm. et 24.935 hab.; le 2e canton, 14 comm. et 42.246 hab.

Armes d'Angoulême.

— ENCYCL. Angoulême conserve quelques restes intéressants de ses anciennes fortifications. L'église Saint-André, l'église Saint-Martial, un bel hôtel de ville ou se trouve la grande tour du vieux château, surtout la cathédrale, dédiée à saint Pierre, méritent l'attention.

Mentionnée pour la première fois par le poète Ausone (IVe siècle), Angoulême passa successivement sous la domination des Wisigoths et des Francs. La paix de Brétigny lui imposa une garnison d'Anglais, qu'elle chassa sous Charles V, lequel lui octroya des privilèges. Erigée en duché par François Ier et cédée depuis, comme gage, à Charles de Valois, elle fut réunie à la couronne en 1710. La religion réformée y fut introduite par Calvin; en 1568, Coligny s'y fit surtout remarquer par sa cruauté. De 1710 à 1830, Angoulême devint l'apanage des princes de la maison royale, et le roi Charles X porta, avant son avènement au trône, le titre de « duc d'Angoulême ».

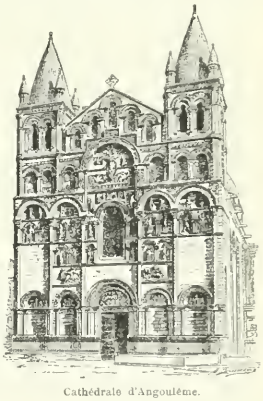

Cathédrale d'Angoulême.

Patrie de Marguerite de Valois, du protestant Poltrot de Méré, de J.-L. Guez de Balzac, des deux Saint-Gelais, de l'ingénieur Montalembert, du régicide Ravaillac, du physicien Coulomb, du Dr Bouillaud, du sculpteur *Jacques* D'ANGOULÊME.

On y avait établi, sous la Restauration, une école de marine qui fut transférée à Brest en 1830.

ANGOULÊME (Jean D'ORLÉANS, comte d'), né en 1404, mort en 1467, frère de Charles d'Orléans, le duc poète. Il résidait le plus souvent au château de Cognac, où il avait réuni plus de 160 volumes manuscrits, qu'il lisait, relisait et commentait sans cesse.

— BIBLIOGR. : Dupont-Ferrier, *Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, d'après sa bibliothèque* (dans la Bibl. de la Fac. des lettres de Paris (1897, fasc. 3).

ANGOULÊME (Jacques D'), sculpteur français, né à Reims vers 1510, mort vers 1570. Il s'établit de bonne heure à Angoulême, d'où il tira son surnom. Il avait été en Italie et étudié assez longtemps à Rome. Ses travaux étaient très estimés. On a longtemps conservé de lui, dans la bibliothèque du Vatican, trois grandes figures de cire. Il y avait également de lui, dans une grotte voisine de Meudon, une belle statue de l'*Automne.*

ANGOULÊME (Henri D'), fils naturel de Henri II et de Mlle Flamin de Léviston, dame d'honneur de la reine d'Ecosse, Marie Stuart, né vers 1551, mort en 1586 à Aix. Il devint chef et capitaine des galères et armées des mers du Levant en 1578, puis grand prieur de France en 1584. Il donna un concours empressé au massacre de la Saint-Barthélemy. Ayant blessé mortellement Altoviti, capitaine des galères à Marseille et ardent ligueur, Altoviti, avant d'expirer, lui planta sa dague dans l'aine.

ANGOULÊME (Charles DE VALOIS, duc D'), fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, né en 1573, mort en 1650. Il porta jusqu'en 1619 le titre de « comte d'Auvergne », fut de bonne heure partisan de Henri IV, et com-

Vaux glorieusement à Arques, à Ivry et à Fontaine-Française. Impliqué, en 1602, dans la conspiration de Biron, il fut gracié; mais, ayant secondé les intrigues de la marquise de Verneuil, il fut condamné à la prison perpétuelle. Rendu à la liberté par Louis XIII (1616), il rendit d'importants services à ce prince, au siège de La Rochelle et dans les guerres du Languedoc, d'Allemagne et de Flandre. Il a écrit des *Mémoires*. — Un de ses fils, Louis-Emmanuel de Valois, duc **d'Angoulême** (1596-1653), d'abord évêque d'Agde, puis colonel général de la cavalerie et gouverneur de Provence, se distingua aux sièges de Montauban et de La Rochelle, et dans les guerres d'Italie et de Lorraine.

Angoulême (Louis-Antoine de Bourbon, duc d'), dernier dauphin de France, fils du comte d'Artois, depuis Charles X, né à Versailles en 1775, mort en 1844, émigra en 1789 avec son père, acheva son éducation militaire à Turin, et commanda en 1792 un corps d'émigrés. En 1799, il épousa, à Mittau, sa cousine Marie-Thérèse, l'unique fille de Louis XVI, et il resta constamment avec elle auprès de Louis XVIII, jusqu'en janvier 1814. Il débarqua alors à Saint-Jean-de-Luz, prit possession de Bordeaux au nom du roi et reçut le titre de grand amiral de France. Nommé, quand Napoléon revint de l'île d'Elbe, lieutenant général du royaume, il se rendit en hâte dans le Midi, et tenta d'arrêter la marche triomphale de l'empereur; mais il fut vaincu, pris et embarqué pour Barcelone. Envoyé par Louis XVIII, après Waterloo, dans les départements méridionaux, il s'employa à mettre fin aux excès de la Terreur blanche. En 1823, lors de l'expédition d'Espagne, le duc d'Angoulême fut mis à la tête de l'armée. Il tenta d'arrêter les excès de ceux qui l'était venu secourir : dans une ordonnance rendue à Andujar, il flétrit la conduite de Ferdinand VII et de ses conseillers. A la mort de Louis XVIII, le duc d'Angoulême eut le titre de « dauphin », et voix délibérative au Conseil. Le 29 juillet 1830, il prit le commandement de l'armée royale, puis il signa, avec Charles X, sa renonciation au trône en faveur du duc de Bordeaux, et suivit son père, sous le nom de *comte de Marnes*, à Holyrood, à Prague et à Goritz, où il mourut.

Duc d'Angoulême.

Angoulême (Marie-Thérèse-Charlotte, *Madame Royale*, duchesse d'), fille de Louis XVI, épouse du précédent, née à Versailles en 1778, morte à Froshdorf en 1851, fut enfermée au Temple avec ses parents, après la journée du 10 août, et vit mourir successivement son père, sa mère, son frère (Louis XVII). Échangée en décembre 1795, par le Directoire, contre des prisonniers français, elle suivit la fortune des siens pendant le Directoire, le Consulat et l'Empire; puis fit, en 1814, son entrée dans Paris aux côtés de Louis XVIII. Lors du retour de Napoléon, elle resta à Bordeaux, sut conserver cette ville à la cause royale, dix jours encore après la rentrée de l'empereur aux Tuileries, et mérita d'être appelée par Napoléon *le seul homme de sa famille*. Elle rejoignit ensuite la cour fugitive à Gand, puis rentra en France après Waterloo. Dès lors, sa vie n'offre plus rien de particulier. On dit pourtant que, le 29 juillet 1830, elle s'opposa avec beaucoup de fermeté à l'évacuation de la capitale par les troupes.

Duchesse d'Angoulême.

Angoulevent (Nicolas Joubert, sieur d'), fou et valet de chambre de Henri IV, prenait le titre de *prince des sots* ou de *prince de la sottise*. Il eut avec les comédiens de l'hôtel de Bourgogne une contestation fort vive au sujet de la *Principauté des sots*, qu'il déclarait sa propriété exclusive.

Angoulins, comm. de la Charente-Infér., arr. et à 6 kilom. de La Rochelle, sur l'Océan; 1.437 hab. Ch. de f. de l'Etat.

Angoumien *in* — de *Angoulême*) n. m. Nom donné par Coquand à la partie supérieure du terrain turonien.

Angoumois, anc. prov. de France, cap. *Angoulême*, d'où sont formés les dép. de la Charente et (en partie) de la Dordogne. Le *comté* et le *duché d'Angoulême* répondaient à peu près à l'Angoumois. Pépin, roi d'Aquitaine, l'érigea en comté au IXe siècle; après avoir été possédé quelques années par les Anglais, il fut réuni à la couronne sous Charles V, et n'eut plus que des comtes et des ducs apanagistes.

— Bibliogr. : Vigier de La Pile, *Histoire de l'Angoumois* (1846).

Angoumois, oise, habitant de l'Angoumois ou d'Angoulême; celui, celle qui est d'Angoulême ou de l'Angoumois. ‖ On dit aussi Angoumoisin, ine.

— adj. Qui appartient à Angoulême ou à l'Angoumois.

— n. m. Sylvic. Nom vulgaire d'une espèce de chêne.

— Hortic. Variété d'abricotier qui donne un fruit dont la chair est savoureuse, bien que légèrement acide.

Angourie (du gr. *aggourion*, sorte de melon d'eau) n. f. Genre de cucurbitacées-cucumérinées, renfermant des plantes qui croissent dans l'Amérique tropicale et dont le fruit d'une espèce (*angourie trilobata*) se mange aux Antilles.

Angoza, nom d'un groupe d'îles, situé dans le canal de Mozambique, vis-à-vis du district du même nom. — Contrée portugaise de l'Afrique orientale, partie S. du Mozambique. La petite ville d'*Angoza* en est la capitale.

Angra-do-heroismo, ville et port de l'archipel des Açores, dans l'île Terceire, capit. de tout l'archipel; 11.000 hab. Place forte, siège du gouvernement général et d'un évêché; exportation de vins et de grains. Ch.-lieu d'un district peuplé de 72.000 hab.

Angra-dos-reys, ville du Brésil (prov. de Rio-Janeiro), sur la grande baie de son nom; 3.000 hab. Commerce considérable de riz, maïs, manioc, sucre et indigo. Le *municipe d'Angra-dos-Reys* compte 22.000 hab.

Angra-pequeña (en portug., *petite baie*), baie sur la côte S.-O. de l'Afrique, dans le pays des Namaquas, à 240 kilom. N.-O. de l'embouchure du fleuve Orange, et où s'élève le port le plus mérid. de la colonie allemande du S.-O. africain, fondé en 1882 par la maison Lüderitz, de Hambourg. Cette baie — la même que la baie Santa-Cruz de Diego Cana — est jusqu'ici peu fréquentée par les bâtiments de commerce.

Angrbodha (*Messagère de douleur*). Ce nom désigne, dans la mythologie scandinave, une géante ogresse; de son union avec le dieu malfaisant Loki naquirent le loup Feuris, le serpent Iormungandr, et Hel, déesse de la mort, ennemis naturels des dieux et des hommes.

Angrec (*grèk'* — du malais *angarek*, même signif.) n. m. Genre d'orchidées-vandées, renfermant des plantes épiphytes vivant à Madagascar, à Bourbon, au Cap et sur les côtes occidentales de l'Afrique tropicale. Les feuilles de l'*angræcum fragrans*, désignées sous le nom de *thé de Bourbon*, de *Faam* ou *Faham*, très aromatiques, sont employées aux mêmes usages que le thé de Chine. Les feuilles de l'*angræcum carinatum* sont purgatives et anthelmintiques.

Angri, ville d'Italie, anc. roy. de Naples (prov. de la Principauté-Citérieure); 11.200 hab. Ch.-lieu de cant.

Angrie, comm. du Maine-et-Loire, arrond. et à 20 kilom. de Segré; 1.703 hab.

Angrite (de *Angra-dos-Reys* [Rio-Janeiro]) n. f. Nom donné à un type de roche météoritique asidère, composé de péridot, d'augite et de monticellite.

Angrivariens (en lat. *Angrivarii*), peuple de l'anc. Germanie, établi sur les bords du Weser, au N. des Chérusques. Leur territoire, l'*Angrie* (en lat. *Angria*) du moyen âge, était compris entre l'Ems et l'Oder; il fit, au XIIe siècle, partie du duché de Saxe. — *Un* Angrivarien.

Angrois n. m. Petit coin en fer que l'on enfonce à travers l'œil du marteau dans le bois, afin d'affermir le manche.

Angster (*stèr*) n. m. Anc. monnaie de Suisse valant un quart de kreutzer, ou un peu moins de 1 centime.

Angstroem (André-Jean), physicien suédois, né en 1814, mort en 1874. Il devint successivement observateur d'astronomie, professeur de physique à Upsal et recteur de l'université (1870-1871). Angstroem a étudié la chaleur, le magnétisme et surtout l'optique. Son principal ouvrage, *Recherches sur le spectre solaire* (Berlin, 1869), est écrit en français. L'auteur a complété le grand travail de Kirchhoff sur le spectre solaire. Angstroem a revendiqué la découverte de la loi de Kirchhoff, qui fut le fondement de l'analyse spectrale; il a fait des études relatives au spectre des aurores boréales.

Angui ou **Anguy** (*ghi*) n. m. Palan en usage sur les galères, aux XVIe et XVIIe siècles, et qui était fixé à l'extrémité de la drosse : *L'*Anguy *se crochait, soit d'un bord, soit de l'autre, suivant les amarres et l'orientement de l'antenne, sur le coursoir*. (Jurien de La Graviere, *Marine à rames*.)

Anguichure (*ghi*) n. f. Blas. et chass. V. enguichure.

Anguier (les), famille d'artistes français, dont deux membres se sont illustrés comme sculpteurs, et un troisième a cultivé la peinture. — François **Anguier**, l'aîné, naquit à Eu en 1604, et mourut à Paris en 1669. Élève de Simon Guillain, il partit de bonne heure pour l'Italie, où il passa deux années. De retour en France, il obtint de Louis XIII le poste de garde du cabinet du roi et, à ce titre, eut son logement au Louvre. Ses fonctions ne l'empêchèrent pas de produire de nombreux ouvrages, notamment les monuments funéraires des Longueville, de Jacques de Souvré, aujourd'hui au Louvre. L'énergie contenue de ses marbres permet de ranger François Anguier parmi les meilleurs sculpteurs de son siècle. — Michel **Anguier**, frère de François, né à Eu le 28 septembre 1614, mort à Paris le 11 juillet 1686, vint de bonne heure, à l'exemple de son frère, se ranger parmi les élèves de Simon Guillain. Il partit pour Rome et y séjourna deux années. Il revint en France en 1651, travailla en même temps que son frère au monument des Montmorency à Moulins, puis au Louvre, au Val-de-Grâce et à la Porte-Saint-Denis. Il fut reçu à l'Académie le 1 février 1668. On voit de Michel Anguier, au musée du Louvre, une figure décorative, *Amphitrite*, anciennement placée dans le parc de Saint-Cloud : mais l'œuvre la plus puissante par le style et la science du modelé que nous possédions de cet artiste est le *Christ* en marbre exécuté pour la Sorbonne et aujourd'hui dans l'église Saint-Roch, à Paris. Michel et François ont un égal talent, et il est assez difficile de définir les nuances qui les séparent. — Guillaume **Anguier**, frère de François et de Michel, né à Eu en 1628, mort à Paris en 1708, fut peintre d'architecture et d'ornement. Ses œuvres, exécutées à la manufacture des Gobelins sous la direction de Le Brun ou dans les résidences royales, ne sont plus connues. D'ailleurs, le juste renom de François et de Michel n'a pas permis à Guillaume d'acquérir auprès du public une grande notoriété.

Michel Anguier.

Anguiforme (*ghi* — du lat. *anguis*, serpent, et *forma*, forme) adj. Qui ressemble à un serpent, qui en a la forme.

Anguilla ou **Anguille** (en anglais *Snake Island*, île du Serpent), île des Antilles anglaises, la plus au N. du groupe des Caraïbes; 3.700 hab., disséminés dans plusieurs villages, dont le principal est *Anguilla*. Elle est occupée, depuis 1666, par les Anglais.

▸ **anguillade** (*ghi*, et *ll* mill.) n. f. Coup donné avec une peau d'anguille, et par ext., avec un fouet, un moucheir tortillé, ou toute autre chose semblable.

anguillaire (*ghi*, et *ll* mll. — de *Anguillara*, n. prop.) adj. Genre de mélanthacées-mélanthées, renfermant des plantes herbacées voisines des ornithogloses et qui se trouvent en Australie et dans la Terre de Van-Diémen. Syn. de ardisie.

Anguillara, gros bourg de la Vénétie, à 28 kilom. S. de Padoue, sur la rive gauche de l'Agide; 4.300 hab. — Il existe aussi un village de ce nom dans le Latium, (prov. de Rome), sur le lac Bracciano; 1.300 hab.

Anguillara (Giovanni Andrea dell'), poète italien, né à Sutri (Toscane) vers 1517, mort vers 1570. Il eut une existence assez agitée. On lui doit une traduction en vers des *Métamorphoses* d'Ovide, qui jouit en Italie d'une grande réputation. Il traduisit aussi le premier livre de l'*Enéide*. Il a également laissé quelques odes, quatre satires, un *Œdipe-Roi*.

Anguillara (Louis), médecin et botaniste italien, né à Anguillara (Etats de l'Eglise) vers le commencement du XVIe siècle, mort en 1570, a été mis avec raison au nombre de ceux qui ont le mieux réussi à rattacher les connaissances botaniques modernes aux anciennes. Pour arriver à reconnaître les plantes mentionnées dans les auteurs grecs et latins, il fit de nombreux voyages et acquit de vastes connaissances et une grande célébrité. Il consigna le résultat de ses travaux dans quatorze lettres *sur les simples*, où sont décrites exactement une vingtaine de plantes nouvelles.

Anguillard (*ghi*, et *ll* mll. — rad. *anguille*) n. m. Nom vulgaire du protée, batracien aveugle. V. protée.

Anguille (*ghi*, et *ll* mll. — lat. *anguilla*; de *anguis*, serpent) n. f. Poisson d'eau douce à peau visqueuse et très glissante, dont la forme rappelle celle du serpent, et qui est recherché pour la délicatesse de sa chair : *L'*Anguille *vit dans les eaux courantes*. (Valenciennes.)

. . . . . *L'Anguille* au corps d'argent
Qui s'arrondit, serpente, et glisse en s'allongeant.
Boisjolin.

— Prov. et fig. **Echapper comme une anguille.** Se dit, au prop. et surtout au fig., d'une personne qui échappe au moment où l'on croit la tenir. ‖ **Femme se retourne mieux qu'anguille,** L'esprit d'une femme est plein de souplesse pour tromper, pour cacher ses projets. ‖ **Ecorcher l'anguille par la queue,** Commencer par où il faudrait finir, ou bien commencer par le plus difficile. ‖ **Par trop presser l'anguille, on la perd,** En exigeant trop, on risque de tout perdre. ‖ **Rompre l'anguille sur le genou,** Tenter l'impossible. — On dit aussi, dans le même sens, **Rompre des andouilles sur le genou.** ‖ **Il ressemble à l'anguille de Melun, il crie avant qu'on l'écorche.** Se dit de celui qui crie, qui se plaint, avant d'avoir souffert aucun mal, avant d'avoir éprouvé aucun préjudice. (Ce proverbe viendrait d'un nommé *L'Anguille* ou *Languille*, bourgeois de Melun. Il jouait, dans un Mystère, le rôle de saint Barthélemy, qui fut écorché vif, comme on sait. Dès que *Languille* aperçut le bourreau, il fut saisi d'une telle frayeur, qu'avant d'avoir été touché, il poussa les hauts cris et se sauva.) ‖ **Il y a quelque anguille sous roche,** Il y a quelque chose de caché là-dessous; ce n'est pas clair. ‖ **Toujours pâté d'anguille,** La meilleure chose lasse, dégoûte, quand elle revient trop souvent. ‖ **Faire avaler des anguilles, des couleuvres à quelqu'un,** Lui faire éprouver des mortifications, des chagrins.

— Art culin. *Anguille à la tartare*, Anguille accommodée avec oignons, carottes, gousse d'ail, thym, laurier, persil, clous de girofle, poivre, sel, vin blanc, jaunes d'œuf, ce qui compose une sauce des plus relevées. ‖ *Anguille à la minute*, Anguille cuite en moins d'un quart d'heure dans de l'eau mêlée de sel, puis dressée sur une sauce maître d'hôtel, avec pommes de terre frites. ‖ *Anguille en matelote*, Anguille préparée à la sauce matelote. ‖ *Anguille à la poulette*, Anguille préparée avec beurre, farine, vinaigre, vin blanc, poivre, champignons et bouquet garni. ‖ *Anguille à la broche*, Anguille marinée dans huile, sel, laurier, oignons et persil; grillée, puis servie avec une sauce poivrade ou une rémoulade. ‖ *Anguille frite*, Anguille cuite dans du vin blanc avec oignons, carottes, thym, laurier; refroidie, puis frite dans beurre, farine, muscade râpée, et enfin servie avec jaunes d'œuf et mie de pain, sur une sauce tomate ou italienne. ‖ *Anguille marinée grillée*, Anguille sautée pendant deux minutes dans une casserole avec morceaux de beurre, puis marinée pendant deux heures dans sel, poivre, muscade, persil, fines herbes, champignons, échalotte, ciboule, hachés ensemble; ensuite panée, grillée et servie sur une sauce piquante ou aux anchois.

— Jeu. *Anguille*, Jeu d'écoliers, dans lequel un d'eux poursuit les autres en les frappant avec un moucheir roulé en forme d'anguille.

— Mar. Nom d'un ancien navire à rames, en usage au XIVe siècle, appelé aussi *aiguille*. ‖ Pièces de bois, syn. de *coittes*, sur lesquelles s'appuie le navire au moment du lancement. ‖ *Nœud d'anguille*, Espèce de nœud coulant dont on peut se servir pour débarquer les objets de peu de poids.

Nœud d'anguille.

— Techn. Pièce de bois qu'on place entre deux radeaux employés à la confection d'un pont, pour maintenir leur écartement.

— Zool. Nom vulgaire donné à plusieurs animaux dont la forme approche plus ou moins de celle de l'anguille. ‖ *Anguille aveugle*, Le gastrobranche aveugle. ‖ *Anguille électrique, anguille de Cayenne, anguille tremblente*, La gymnote électrique. ‖ *Anguille de haie*, Périphrase qui sert à désigner la couleuvre. ‖ *Anguille de mer*, Le congre. ‖ *Anguille de sable*, L'ammodyte, employé comme appât. ‖ *Anguille du vinaigre*, Nom vulgaire donné à un petit ver du genre rhabdites, famille des *anguillidés*.

— Encycl. Ichtyol. *L'anguille* constitue un genre de poissons malacoptérygiens de la famille des murénidés, à corps allongé serpentiforme, couvert de petites écailles cachées dans la peau ; à tête allongée, à mâchoires d'égale longueur et garnies de dents. L'ouverture des branchies se trouve près de la base des nageoires pectorales. La nageoire dorsale se prolonge jusqu'à l'extrémité du corps, et s'unit avec la nageoire ventrale impaire.

L'espèce la plus connue est l'*anguille commune* (*anguilla vulgaris*), dont la coloration varie du vert foncé métallique au brun jaunâtre. Sa longueur moyenne est de 0m,90, et son poids peut atteindre 6 kilogr.

On rencontre surtout les anguilles dans les eaux douces ou saumâtres, dormantes ou courantes. Elles sortent quelquefois de l'eau, surtout la nuit, et peuvent effectuer de véritables migrations.

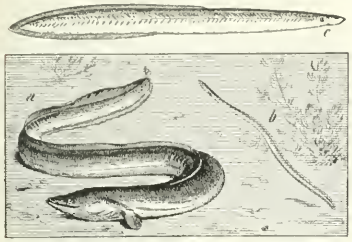

a, Anguille adulte. — *b*, Anguille jeune. — *c*, Leptocéphale.

L'anguille est un poisson de mer et d'eau douce, mais ne se reproduit qu'à la mer ; cependant, d'après Imhof, elle se reproduirait aussi dans l'eau douce. Jusqu'à nos jours, la reproduction des anguilles a été un véritable problème pour les naturalistes. On a cru qu'elles étaient hermaphrodites, ou des états larvaires de poissons. On sait, aujourd'hui, que les sexes sont séparés et qu'elles pondent des œufs, très petits et au nombre de 5 millions environ.

Grâce aux travaux de Grassi, on sait que de l'œuf de l'anguille sort un poisson qui était connu sous le nom de *leptocéphale brévirostre*, qui se transforme en anguille commune.

Les anguilles adultes, à l'automne (d'octobre à janvier), gagnent la mer et se reproduisent dans les grands fonds (500 m. au moins). Des œufs sortent les leptocéphales, petits poissons allongés, comprimés latéralement, diaphanes, longs de 0m,060 à 0m,077. Peu à peu, leur couleur devient moins claire, leur corps se réduit, et le leptocéphale devient une petite anguille qui, au bout d'un an de vie marine, remonte les rivières, où elle devient adulte. La montée se fait entre février et avril.

— Pêch. La chair de l'anguille est recherchée, bien que quelquefois difficile à digérer. On pêche ce poisson à la main, à la ligne, à la fouène, avec des nasses, des filets ou des appareils appelés *bordignes*. Les lagunes de Comacchio (Italie) en fournissent des quantités considérables.

— *Usages*. Le sérum d'anguille possède des propriétés toxiques analogues à celles du sang de vipère, et l'hisalix a montré même que ce sérum d'anguille jouit de propriétés immunisantes contre le venin de vipère.

— Allus. littér. **Toujours, pâté d'anguille**, Chose excellente dont on finit par se rassasier. (Allusion à un conte de La Fontaine. Un maître, ayant une fort jolie femme, jette les yeux sur celle de son valet, qui est loin de la valoir. Le valet s'étonne ; pour toute réponse, son maître lui fait servir matin et soir du pâté d'anguille, tous les jours de la semaine. L'homme, qui avait commencé par se régaler, ne tarde pas à ne plus voir ce mets qu'avec dégoût.)

— Bibliogr. : Travaux de Emile Blanchard, de Emile Moreau *sur les poissons de la France*; de Emile Sauvage (dans Brehm, *les Merveilles de la nature*) ; de Grassi, dans *Proceedings of the Royal Society* (Londres, 1896).

ANGUILLÉ, ÉE (*ghi*, et *ll* mll.) adj. Qui ressemble à l'anguille.

— n. m. pl. : *Les* ANGUILLÉS. V. ANGUILLIFORME.

ANGUILLÈRE ou **ANGUILLIÈRE** (*ghi*, et *ll* mll.) n. f. Vivier dans lequel on conserve des anguilles. ‖ Vanne placée dans une petite rivière, au-dessous de laquelle on a pratiqué un coffre où se prennent les anguilles lorsque l'eau est trouble.

ANGUILLERS (*ghi-y-é*) n. m. pl. En T. de mar. Petits trous pratiqués dans les couples et la carlingue, pour permettre d'assécher les fonds. — *Un* ANGUILLER.

ANGUILLETTE (*ghi*, et *ll* mll.) n. f. Comm. Petite anguille salée.

— Mar. V. ANGUILLERS.

ANGUILLIER (*ghi-y-é*). Nom vulgaire d'une espèce de canard qui ressemble au souchet.

ANGUILLIFORME (*ghi-lli* — de *anguille*, et *forme*) adj. Qui ressemble à l'anguille. ‖ On dit aussi ANGUILLÉ et ANGUILLOIDE.

— n. m. pl. Ordre de poissons malacoptérygiens, renfermant des espèces à forme allongée, à peau visqueuse, toujours dépourvues de nageoires ventrales, et le plus souvent aussi de nageoires pectorales : *Les* ANGUILLIFORMES. *Un* ANGUILLIFORME.

ANGUILLOÏDE (*ghi-lloïde* — de *anguille*, et du gr. *eidos*, forme) adj. Syn. de ANGUILLIFORME.

ANGUILLONNEUX (*eu*), **EUSE** (*ghi*, et *ll* mll.) adj. Souple comme une anguille, trompeur, rusé. (Peu usité.)

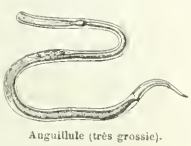
Anguillule (très grossie).

ANGUILLULE (*ghi-llule* — diminu. de *anguille*) n. f. Genre de vers nématodes, de la famille des *anguillulidés*.

— Encycl. Les *anguillules* sont caractérisées par une cavité buccale petite, un œsophage avec bulbe postérieur et un appareil valvulaire. Il n'y a pas de glande anale, mais deux organes latéraux circulaires. Le corps est fusiforme et cylindrique.

Dans le vinaigre, dans la colle de farine aigre, on en trouve une petite espèce, l'*anguillula aceti*.

ANGUILLULIDÉS (*ghi-llu* — rad. *anguillule*) n. m. pl. Famille de vers nématodes, renfermant de nombreuses formes vivant le plus souvent à l'état libre dans la terre, les végétaux, ou l'eau, mais dont certaines sont parasites. Genre principaux : *tylchenlus, heterodera, rhabditis, angiostome, anguillule*, etc. — *Un* ANGUILLULIDÉ.

ANGUINAIRE (*ghi* — du lat. *anguis*, serpent) n. m. Syn. de SILIQUAIRE. ‖ Ce mot est aussi employé comme substantif féminin, et alors il est synonyme de AETÉE.

ANGUINE (*ghi* — du lat. *anguis*, serpent) n. f. Plante de la famille des cucurbitacées. Syn. de TRICHOSANTHE.

ANGUINÉE (*ghi*) n. f. Nom donné par Newton à certaines hyperboles du troisième ordre, qui, ayant des points d'inflexion, coupent leur asymptote et s'étendent à l'infini vers les côtés opposés.

ANGUINOLE (*ghi*) n. f. Variété de guigne blanche, à peau colorée d'un côté.

ANGUIPÈDE (*ghi* — du lat *anguis*, serpent, et *pes*, *pedis*, pied) adj. Se dit de tout être mythologique représenté avec une queue de serpent à la place de jambes.

ANGUIS (*gû-iss* — lat. *anguis*, serpent) n. m. Erpét. Nom scientifique des reptiles sauriens du genre ervet.

— Mar. Espèce de palan ou de moufle qui sert à souquer les drosses et les racages.

ANGUISAURE (*ghi* — du lat. *anguis*, serpent, et du gr. *sauros*, lézard) n. m. Genre de sauriens fossiles, caractérisés par quatre pattes très courtes, un corps long et grêle, et un crâne semblable à celui d'un serpent. On en a trouvé les restes dans les schistes jurassiques de Solcohofen.

ANGUIS IN HERBA, mots latins qui signifient : *Un serpent sous l'herbe*. C'est un avertissement qui s'adresse à ceux qui pèchent par trop de confiance. Défiez-vous des apparences les plus séduisantes, elles ne recouvrent bien souvent que chagrins et déceptions.

ANGULAIRE (du lat. *angulus*, angle) adj. Qui a ou qui forme un ou plusieurs angles : *Corps, figure* ANGULAIRE.

— Archit. Qui est situé à l'encoignure d'un bâtiment : *Pierre* ANGULAIRE. ‖ *Pierre angulaire* signif. plus particulièrem. Pierre fondamentale faisant l'angle extérieur d'un édifice. — Fig. Ce qui fait la force d'une institution : *Le respect de la dignité individuelle devrait être la* PIERRE ANGULAIRE *de la société*. ‖ Dans l'Ecriture, la *pierre angulaire*, Jésus-Christ, qui a fondé l'Eglise et la soutient.

— Anat. et méd. Se dit de certains organes qui par leur forme ou leur position, méritent le nom de *angulaires*. ‖ *Dents angulaires*. Les canines sont dites *angulaires*, soit parce qu'elles répondent à l'angle des lèvres, soit à cause de leur forme. ‖ *Artères angulaires*, Celles qui passent près du grand angle de l'œil, au niveau de la racine du nez. ‖ *Veines angulaires*, Celles qui accompagnent ces artères. ‖ *Muscle angulaire de l'omoplate*, Muscle de la partie supérieure du dos et de la partie postérieure du cou. (Il s'étend de l'angle de l'omoplate aux tubercules postérieurs des apophyses transverses des cinq premières vertèbres cervicales. Quand il prend son point fixe sur la colonne vertébrale, il élève l'omoplate ; si l'omoplate est fixée, il étend le cou sur le tronc et l'incline latéralement.) ‖ *Nerf angulaire*, Filet nerveux fourni par le maxillaire inférieur, et qui passe près du grand angle de l'œil.

— Astrol. Se dit des plus puissantes des douze maisons qui composent le thème généthliaque.

— *Distance angulaire de deux étoiles*. Astron. C'est l'angle formé par les rayons visuels joignant l'œil de l'observateur aux deux étoiles.

— *Aiguillons angulaires*. Bot. Ceux qui naissent sur les angles d'une tige.

— *Vitesse angulaire*. Mécan. Quand un corps solide tourne autour d'un axe fixe, chaque point du corps décrit un cercle perpendiculaire à l'axe et dont le centre est sur cet axe. On appelle *vitesse angulaire* du mouvement la vitesse des points situés à l'unité de distance de l'axe.

ANGULAIREMENT adv. D'une manière angulaire.

ANGULARITÉ n. f. Caractère de ce qui est angulaire ou angueux : *Des silex qui ont conservé leur* ANGULARITÉ.

ANGULÉ, ÉE adj. Qui est pourvu d'angles : *La tige de la sauge est* ANGULÉE.

ANGULEUX (*eu*), **EUSE** adj. Qui a des angles : *Surface* ANGULEUSE.

— Bot. Qui a un nombre d'angles indéterminé : *La fleur de l'anissilo a un calice* ANGULEUX. (Jussien.)

— Entom. Se dit des ailes dont les angles saillants dépassent les bords.

— Par anal. Se dit en parlant de certaines parties du corps humain : *Coudes, genoux* ANGULEUX. ‖ *Visage anguleux*, Visage dont les traits ont une saillie excessive.

— Par ext., Dont les mouvements manquent de souplesse, de grâce : *Jeune homme* ANGULEUX.

— Fig. En parlant du caractère, Dur, caustique : *Le terrain* ANGULEUX *et dur de la chicane*.

ANGULOA (de l'espagn. *Angulo*, nom d'un directeur des mines du Pérou, à qui ce genre avait été dédié) n. f. Genre de plantes de la famille des orchidées, tribu des vandées, renfermant un petit nombre d'espèces de l'Amérique tropicale.

ANGULO-BRACHIAL (*ki*) n. m. et adj. L'un des muscles de la larve de la salamandre.

ANGURIE n. f. Bot. V. ANGOURIE.

ANGUS (*guss* — de *Angus*, comté d'Ecosse) n. m. et adj. Se dit d'une variété d'une race bovidée, dénommée « race britannique » et caractérisée par la dolichocéphalie, le bombement des frontaux, et l'absence de cornes : *Un* ANGUS. *Des* ANGUS. *Race* ANGUS (ou n'ANGUS).

— Encycl. Pour l'ensemble des animaux de cette race, la taille est moyenne, la surface du dos large et horizontale, les membres sont courts et déliés, l'ossature fine, la tête effilée, la peau souple et délicate, la poitrine très développée. La couleur de la robe est variable, la saveur de la viande accentuée ; les femelles sont bonnes laitières.

Les animaux de la *race britannique* se rencontrent presque uniquement en Angleterre, dans le comté de Suffolk et en Ecosse (races de Galloway, d'Angus et de Forfar). Les soins spéciaux donnés à la variété d'Angus ont eu pour conséquences d'élever la taille des animaux et d'augmenter leur poids. Les éleveurs s'appliquent à n'obtenir que des animaux de robe très foncée, presque noire, pors de tout alliage en ce qui concerne les reproducteurs. Mais ils pratiquent le *croisement industriel* des animaux d'Angus avec la race durham. Les produits ainsi obtenus ne sont destinés qu'à la boucherie. V. BŒUF.

ANGUS, comté d'Ecosse. V. FORFAR.

ANGUS William), peintre et graveur anglais, né vers 1760, mort à Londres en 1821. Il a reproduit un grand nombre de paysages, et notamment une collection de *Vues des Résidences de la grande et de la petite noblesse*. Il a également illustré de ses planches les œuvres de Shakspeare.

ANGUSSOLA ou **AGNOSCIOLA** (Sophonisbe), femme peintre italienne, née à Cremone en 1535, morte vers 1620. Elle s'adonna surtout au portrait et surpassa son maître, Bernardino. Elle fit le portrait de Philippe II, ainsi que celui des principaux personnages de sa cour, puis ouvrit à Palerme un atelier qui fut longtemps célèbre. Van Dyck, qui la vit vieille et aveugle, déclarait qu'il avait plus appris auprès d'elle que du peintre le mieux voyant. Ses ouvrages sont devenus rares. Il y en a quelques-uns au musée de Madrid, au palais Pitti (Florence), et dans la collection du comte d'Yarborough, en Angleterre.

Angusticlave.

ANGUSTATION (*guss-ta-si* — lat. *angustus*, étroit) n. f. Rétrécissement, resserrement d'un organe.

ANGUSTICLAVE (*guss* — lat. *angusticlavum*; de *angustus*, étroit, et *clavus*, clou) n. m. Ornement destiné à distinguer les chevaliers romains et consistant en deux bandes de pourpre très étroites, qui, partant des épaules, descendaient parallèlement jusqu'au bas de la tunique. ‖ Le nom du vêtement désignait souvent l'ordre des chevaliers : *Suétone nous apprend que son père était* ANGUSTICLAVE.

— Anton. **Laticlave.**

ANGUSTICOLLE (*guss* — du lat. *angustus*, étroit, et *collum*, cou) adj. Qui a le corselet étroit.

ANGUSTIDENTÉ, ÉE (*guss* — du lat. *angustus*, étroit, et *dens*, *dentis*, dent) adj. Qui a les dents étroites.

ANGUSTIE (*guss-ti* — lat. *angustia*, difficulté de respirer) n. f. Anxiété, souffrance morale qui serre le cœur. (Vieux.)

— En T. de méd. Rétrécissement.

ANGUSTIFOLIÉ, ÉE (*guss* — du lat. *angustus*, étroit, et *folium*, feuille) adj. Qui a les feuilles étroites.

ANGUSTIMANE (*guss* — du lat. *angustus*, étroit, et *manus*, main) adj. Qui a les mains étroites.

ANGUSTIPENNE (*guss* — du lat. *angustus*, étroit, et *penna*, plume, aile) adj. Qui a les ailes étroites.

ANGUSTIROSTRE (*guss* — du lat. *angustus*, étroit, et *rostrum*, bec) adj. Qui a le bec étroit.

ANGUSTISEPTÉ, ÉE (*guss* — du lat. *angustus*, étroit, et *septum*, cloison) adj. Se dit des plantes qui produisent des fruits à cloison très étroite.

ANGUSTURE (*guss*) ou **ANGOSTURE** (*goss*) [de *Agustura*, nom de ville (Amérique du Sud)] n. f. Ecorces de certains arbres qui sont employées en médecine. On connaît l'*angusture vraie* et la *fausse angusture*.

— Encycl. L'écorce d'*angusture vraie* est fournie par le *galipea febrifuga*, arbuste de la famille des rutacées, tribu des cuspariées, originaire des forêts des bords de l'Orénoque. Sa couleur est d'un brun jaunâtre, sa saveur très amère, son odeur nauséeuse. On en extrait un alcaloïde, l'*angusturine*, la *cusparine*. L'écorce d'angusture vraie est fébrifuge et tonique. — L'écorce d'*angusture fausse* est fournie par le *vomiquier*. C'est un poison très violent ; elle fut apportée de l'Inde en Angleterre, en 1806. Elle contient de la *strychnine* et de la *brucine*. V. ALCALOÏDE, BRUCINE. On distingue ces deux écorces par l'action de l'acide azotique ou nitrique qui, versé sur la *face interne* de l'angusture fausse, la colore en rouge et qui ne donne rien sur la même face de la vraie angusture.

ANGUSTURINE (*guss*) n. f. Alcaloïde extrait de l'écorce d'angusture vraie (*galipea febrifuga*).

ANHALONIE ou **ANHALONIUM** (*on'* — du gr. *an* priv., et *alônion*, petite aire) n. f. Plante de la famille des cactées, formant une section du genre mamillaire.

ANHALT, duché allemand souverain de l'Allemagne centrale, composé de plusieurs parties isolées et enclavées dans les provinces prussiennes de Brandebourg, de Saxe et de Brunswick. Avant 1863, il formait deux duchés : ANHALT-BERNBOURG et ANHALT-DESSAU-KÉTHEN, qui furent alors réunis en un seul. Le duché d'Anhalt compte 293,000 hab. (*Anhaltins*.) La capit. est *Dessau*.

Armes du duché d'Anhalt.

Un burg, construit en 940 sur le Harz, passe pour le berceau de la famille d'Anhalt, appelée aussi *maison Ascanienne*. Henri d'Anhalt fut le fondateur des trois lignes réunies en 1570 ; mais, un peu après sa mort, dès 1603, ses cinq fils se partagèrent la principauté, qui a formé depuis les petites souverainetés de *Dessau*, *Bernbourg*, *Zerbst* et *Kœthen*, réunies de nouveau depuis, en 1863, dans une même main. Le duc d'Anhalt actuel est, depuis 1871, Léopold-Frédéric-François-Nicolas.

— Bibliogr. : Siebigk, *das Herzogthum Anhalt* (Dessau, 1867).

Anhalt, maison princière d'Allemagne, dont Henri, petit-fils d'Albert l'Ours (mort en 1251), est la souche. Elle se divisa, de 1251 à 1570, en plusieurs branches; puis, en 1603, furent constituées les quatre branches suivantes : *Anhalt-Dessau*, qui subsiste toujours; *Anhalt-Bernbourg*, éteinte en 1863; *Anhalt-Koethen*, éteinte en 1853; *Anhalt-Zerbst*, éteinte dès 1793.

Les membres les plus célèbres de ces différentes branches furent : Christian Ier, prince **d'Anhalt-Bernbourg**, né en 1568, prince en 1603, mort en 1630. (Il conduisit, en 1591, un corps d'armée que les princes allemands envoyaient au secours de Henri IV, puis entra au service du roi de Bohême et perdit la bataille de Prague (1620). — Louis, prince **d'Anhalt-Koethen**, né en 1579, mort en 1650, protégea les lettres et les sciences et fonda la Société des Fructifiants. (Il servit les protestants pendant la guerre de Trente ans et fut nommé, par Gustave-Adolphe, gouverneur de Magdebourg et d'Halberstadt); — Léopold Ier, prince **d'Anhalt-Dessau**, feld-maréchal de Prusse, né en 1676, prince en 1699, mort en 1747. (Il défendit le pays de Brandebourg pendant l'expédition de Silésie, sous le grand Frédéric, et, par sa belle victoire de Kesselsdorf sur les Saxons et les Autrichiens (1744), hâta la conclusion de la paix de Dresde); — Léopold-Frédéric-François-Pierre, prince **d'Anhalt-Dessau**, petit-fils du précédent, né en 1740, prince en 1751, mort en 1817. (Il fit ses premières armes sous Frédéric, pendant la guerre de Sept ans, fit progresser sa principauté, et fonda à Dessau l'établissement d'instruction connu sous le nom de *Philanthropinum*. [A une princesse **d'Anhalt-Dessau**, nièce du grand Frédéric, sont adressées les *Lettres à une princesse d'Allemagne*, d'Euler]); — Chrétien-Auguste, prince **d'Anhalt-Zerbst**, feld-maréchal de l'armée prussienne, mort en 1747 et qui eut pour fille Sophie-Frédérique-Auguste, laquelle devint impératrice de Russie sous le nom de « Catherine II ».

— Bibliogr. : Himly, *Formation territoriale des Etats de l'Europe centrale* (Paris, 1895).

ANHALTIE n. f. Ancien genre de mousses non adopté.

ANHALTIN, INE, celui, celle qui habite l'Etat d'Anhalt. — Adjectiv. Anc. pharm. *Eaux anhaltines*, Eaux distillées, aromatiques, employées comme analeptiques.

ANHAMME (lat. *anhammus*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycides, sous-famille des laminés, renfermant deux espèces de Malaisie : *anhammus compressus* (Java); *anhammus Dalenii* (Sumatra).

ANHAPHIE (du gr. *an* priv., et *aphê*, tact, toucher) n. f. Diminution, privation du sens du toucher.

ANHARMONIQUE (du gr. *an* priv., et de *harmonique*) adj. Usité seulement dans l'expression : *rapport* anharmonique, qui, étant donnés quatre points en ligne droite, désigne le quotient des rapports des distances de deux quelconques de ces points aux deux autres, quand ce quotient est différent de l'unité. Le rapport anharmonique devient proportion harmonique quand le quotient est égal à — 1.

— Encycl. Soit quatre points en ligne droite A, B, C, D; les distances de ces points deux à deux sont des segments positifs quand ils sont parcourus dans un sens convenu, et négatifs en sens contraire, en sorte que AC = — CA, CD = — DC, etc.

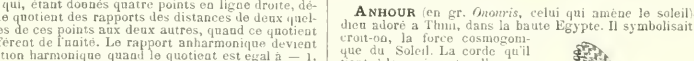

Cela posé, on nomme *rapport anharmonique* des quatre points un quotient tel que

$$\frac{CA}{CB} : \frac{DA}{DB}$$

des rapports entre les distances du point C aux points A et B, et les distances du point D aux mêmes points A et B. On le désigne par la notation

(ABCD)

qui indique que l'on prend dans le premier rapport les distances de C à A et B, et dans le second celles de D à A et B. On pourrait de même prendre les distances de D et B à A et C, ce qui donnerait un autre rapport anharmonique :

$$\frac{DA}{DC} : \frac{BA}{BC} \text{ ou (ACDB).}$$

On peut ainsi, avec quatre points, former vingt-quatre rapports anharmoniques; mais six seulement sont distincts.

Quand le rapport est égal à — 1, on a une division *harmonique*.

Un faisceau de quatre droites O.MNPQ divise une transversale quelconque de telle sorte que le rapport anharmonique de quatre points d'intersection A, B, C, D, est indépendant de la transversale choisie; les droites du faisceau s'appellent rayons.

Le rapport anharmonique des points d'intersection s'appelle *rapport anharmonique du faisceau*; on le désigne par la notation

(O.ABCD).

Lorsque quatre plans passent par une même droite, et qu'on les coupe par un plan quelconque, le rapport anharmonique du faisceau des droites d'intersection est indépendant du plan sécant choisi; ce rapport anharmonique constant est par définition le rapport anharmonique du faisceau de quatre plans.

La théorie du rapport anharmonique est une des plus féconds de la géométrie (v. homographie, homologie, harmonique, involution); nous renvoyons pour les applications au *Traité de géométrie supérieure* de Chasles.

ANHÉBÉCARPÈE (du gr. *an* priv.; *hêbê*, duvet, et *karpos*, fruit) n. f. Section du genre félicie, de la famille des composées.

ANHÉLANT, ANTE (rad. *anhéler*) adj. Laborieux, pénible, en parlant de la respiration : *Leur respiration* anhelante *pouvait à peine suffire à la conservation de la chaleur animale*. (H. Berthoud.)

ANHÉLATION *si* — lat. *anhelatio*) n. f. Respiration courte et fréquente, essoufflement. V. dyspnée.

ANHÉLER (lat. *anhelare*. — Il change l'*é* fermé du rad. en *e* ouvert devant une syllabe muette : *J'anhèle. Que tu anhèles*, etc., excepté au futur et au conditionn., où l'on conserve l'*é* fermé) v. n. Respirer fréquemment et avec difficulté; être essoufflé.

— En T. de techn. Dans les verreries, Entretenir le feu au degré convenable.

ANHÉLEUX (*eu*), **EUSE** adj. Se dit d'une respiration laborieuse. « En parlant des personnes, Qui respire avec peine.

ANHÉMASE (du gr. *an* priv., et *aima*, sang) n. f. Syn. de anémie.

ANHÉMATOSE ou **ANHÉMATOSIE** (du gr. *an* priv., et *hématose*) n. f. Défaut d'hématose.

ANHÉRAGE n. m. Sorte d'arrhes que l'on donne à des ouvriers qui conduisent un train.

ANHINGA (mot brésil.) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des stéganopodes, à tête étroite et fine, à très long cou. Leur nom scientifique est plotus.

— Encycl. L'*anhinga* est piscivore; il est excellent nageur et plongeur, quoique en même temps percheur; il est de la grosseur d'un canard. Les quelques espèces du genre anhinga habitent les régions chaudes du globe; certaines fournissent des plumes pour la parure : *plotus anhinga* (Amérique centrale); *plotus Vaillantii* (Afrique méridion.), etc.

Anhinga.

ANHISTE (*niss* — du gr. *an* priv., et *istos*, tissu) adj. En T. d'anat. Se dit des tissus élémentaires qui paraissent homogènes, ne laissant apercevoir aucun détail de structure déterminée. L'emploi de nouveaux procédés de technique histologique permet de diminuer tous les jours cette classe des parties dites *anhistes*.

ANHISTORIQUE (*iss* — du gr. *an* priv., et *historique*) adj. Qui est contraire à l'histoire : *Récit* anhistorique.

ANHOLT, petite île danoise dans le Kattegat, présentant une grande importance pour la navigation entre la mer du Nord et la mer Baltique : elle surveille et domine les embouchures septentrionales du Sund, du Grand-Belt et du Petit-Belt; 200 hab. environ. Anholt fut occupé par les Anglais, après le bombardement de Copenhague (1807), du mois de mars 1811 au mois de janvier 1814.

ANHOLT, petite ville de Westphalie, à 14 kil. N.-E. de Nimègue. Beau palais, résidence du prince de Salm-Salm; 2.000 hab.

ANHOUR (en gr. *Onomris*, celui qui amène le soleil), dieu adoré à Thinis, dans la haute Egypte. Il symbolisait, croit-on, la force cosmogonique du Soleil. La corde qu'il tient à la main est celle avec laquelle il « amène le soleil ».

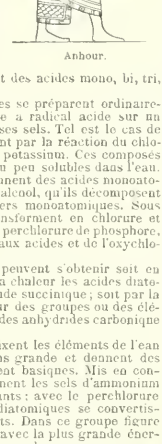
Anhour.

AN'HUI (*nu-i*) adv. Vieux mot pour *aujourd'hui*, encore usité dans certaines provinces.

ANHYDRE (du gr. *an* priv., et *udôr*, eau) adj. Qui ne contient pas d'eau : *Sel* anhydre. *Acide sulfurique* anhydre.

ANHYDRIDE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Terme générique par lequel on désigne les acides anhydres.

— Encycl. Ces composés peuvent, en fixant les éléments de l'eau, former de véritables acides. Ce sont des oxydes dans lesquels l'oxygène est uni à un élément ou à un radical électro-négatif ou acide. Ils se divisent en *anhydrides* mono, di, tri et tétratomiques, suivant qu'en fixant l'eau, ils prodnisent des acides mono, bi, tri, tétrabasiques.

Les anhydrides monoatomiques se préparent ordinairement en faisant agir un chlorure à radical acide sur un acide monoatomique ou un de ses sels. Tel est le cas de l'anhydride acétique, qui s'obtient par la réaction du chlorure d'acétyle sur l'acétate de potassium. Ces composés sont généralement insolubles ou peu solubles dans l'eau. Ils en fixent les éléments et donnent des acides monoatomiques. Ils sont solubles dans l'alcool, qu'ils décomposent lentement en donnant des éthers monoatomiques. Sous l'influence du chlore, ils se transforment en chlorure et en acides chlorés; traités par le perchlorure de phosphore, ils donnent des chlorures à radicaux acides et de l'oxychlorure de phosphore.

Les anhydrides diatomiques peuvent s'obtenir soit en déshydratant directement par la chaleur les acides diatomiques : c'est le cas de l'anhydride succinique; soit par la fixation directe de l'oxygène sur des groupes ou des éléments diatomiques : c'est le cas des anhydrides carbonique et sulfurique.

Les anhydrides diatomiques fixent les éléments de l'eau avec une énergie plus ou moins grande et donnent des acides diatomiques, ordinairement basiques. Mis en contact avec l'ammoniaque, ils donnent les sels d'ammonium des acides amidés correspondants; avec le perchlorure de phosphore, les anhydrides diatomiques se convertissent en chlorures correspondants. Dans ce groupe figure l'anhydride sulfurique, qui fixe avec la plus grande énergie les éléments de l'eau ou d'un oxyde.

Dans le groupe des anhydrides triatomiques figurent les anhydrides phosphorique, arsénique et antimonique; enfin dans le groupe tétratomique, moins étudié que les précédents, les anhydrides silicique, stannique et titanique. Ces derniers résultent de l'union d'un élément tétratomique avec deux atomes d'oxygène.

Enfin, nous mentionnerons une classe de composés qui ont reçu le nom de *anhydrides incomplets* et qui résultent de la déshydratation partielle d'un acide polyatomique. Tel serait l'acide métaphosphorique, qui résulterait de la soustraction de H^2O enlevés à l'acide phosphorique.

ANHYDRIQUE (rad. *anhydre*) adj. Imperméable à l'eau : *Le caoutchouc est* anhydrique. (Peu usité.)

ANHYDRISATION (*si* — rad. *anhydre*) n. f. Déshydratation expérimentale d'un organisme.

ANHYDRITE n. f. Sulfate anhydre de chaux ($CaSO^4$). Ce minéral, que l'on rencontre associé au sel gemme et au gypse, ne blanchit pas et ne s'exfolie pas comme ce dernier, qui est un sulfate de chaux hydraté.

ANHYDROHÉMIE (du gr. *an* priv.; *udôr*, eau, et *aima*, sang) n. f. Défaut de sérosité dans le sang.

ANHYDROMYÉLIE (du gr. *an* priv.; *udôr*, eau, et *muêlos*, moelle) n. f. Défaut de liquide dans la cavité rachidienne; absence du liquide céphalo-rachidien.

ANHYDROSULFATE (de *anhydre*, et *sulfate*) n. m. Nom donné à des sels qu'on a nommés d'abord sulfates acides anhydres, et qu'on appelle aujourd'hui disulfates, parce qu'on a reconnu qu'ils dérivent, non de l'acide sulfurique normal, mais de l'acide disulfurique.

ANHYDROSULFATÉ, ÉE adj. Se dit d'une base qui, à l'état de sulfate, ne contient pas d'eau de cristallisation.

ANI n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des cuculidés, renfermant des formes américaines à bec élevé, à robe sombre : ani des savanes, ani des paléoviers (genre *crotophaga*).

ANI ou **ANISI**, ville ruinée de la Turquie d'Asie (Arménie), district de Kars. Ancien siège des rois d'Arménie, de la dynastie des Bagratides.

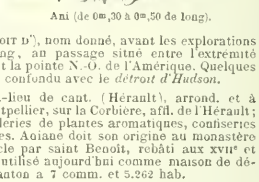
Ani (de 0m,30 à 0m,50 de long).

ANIAN (détroit d'), nom donné, avant les explorations du Danois Béring, au passage situé entre l'extrémité N.-E. de l'Asie et la pointe N.-O. de l'Amérique. Quelques géographes l'ont confondu avec le *détroit d'Hudson*.

ANIANE, ch.-lieu de cant. (Hérault), arrond. et à 25 kilom. de Montpellier, sur la Corbière, affl. de l'Hérault; 2.448 hab. Distilleries de plantes aromatiques, confiseries d'olives, tanneries. Aniane doit son origine au monastère fondé au IXe siècle par saint Benoît, rebâti aux XVIIe et XVIIIe siècles, et utilisé aujourd'hui comme maison de détention. — Le canton a 7 comm. et 5.262 hab.

ANIANUS, astronome et poète latin du XVe siècle, auteur des vers mnémotechniques si connus sur les signes du zodiaque :

Sunt aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, Virgo,
Libraque, Scorpius, Arcitenens, Caper, Amphora, Pisces.

On a de lui un poème astronomique intitulé *Computus manualis*, traitant des cycles solaires et lunaires, ainsi que des fêtes mobiles.

ANIANUS ou **ANIEN**, jurisconsulte romain, référendaire d'Alaric II, roi des Wisigoths. Les exemplaires officiels du *Bréviaire* ou *Code d'Alaric*, promulgué en 506 de l'ère chrétienne, furent revêtus de sa signature. Parmi les divers noms que ce code porte dans les manuscrits, on trouve celui de *Liber Aniani*.

ANIANUS ou **ANIEN**, théologien italien du Ve siècle, natif de la Campanie et diacre de Célède. Il assista au synode de Diospolis (416), et y défendit Pélage. Il est connu par les traductions latines de la *Réfutation des dialogues de saint Jérôme*, par Pélage, et des *Homélies sur saint Mathieu et sur saint Paul*, de saint Chrysostome, imprimées dans les *Œuvres de saint Chrysostome*, édition des bénédictins.

ANIANUS LACUS, lac d'Italie, dans la Campanie, non loin de Cumes, appelé aujourd'hui *Agnano*. Aux environs se trouvaient les *Aniænæ thermæ* des Romains, remplacées aujourd'hui par les étuves sulfureuses de San Germano. Non loin, la fameuse *grotte du Chien*. Près de l'*Anianus lacus*, les poètes anciens plaçaient l'entrée des enfers.

ANIARE (lat. *aniarus*; du gr. *aniaros*, triste) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des diapérides, dont une espèce (*aniarus piceus*) habite l'Amérique du Nord, et l'autre (*aniarus pullus*) Angola.

ANICET, affranchi de Néron et son ancien précepteur, commandant la flotte de Misène, l'an 60. On lui attribue l'invention du navire à soupapes destiné à noyer Agrippine. Il mourut exilé en Sardaigne.

ANICET, affranchi de Palémon, roi de Pont. Celui-ci ayant cédé son royaume aux Romains (sous Néron), Anicet souleva le pays au nom de Vitellius contre Vespasien (69 ap. J.-C.). Il s'enfuit vaincu chez les Lazes, dont le roi le livra aux Romains, qui le mirent à mort.

ANICET (saint), pape de 157 à 168, souffrit le martyre sous Marc-Aurèle. Fête le 17 avril.

ANICET-BOURGEOIS (Auguste), auteur mélo-dramatique, né en 1806 à Paris, où il mourut en 1871. Il a produit une infinité de pièces, presque toutes écrites en collaboration avec Vanderbuch, Lockroy, Brisebarre, Victor Ducange, Michel Masson, Dennery et autres. Celles qui ont eu le succès le plus retentissant sont : *Passé minuit* (1839); *les Trois Epiciers* (1840); *le Maître d'école* (1841); *Pascal et Chambord*; *le Premier coup de canif* (1848), vaudevilles ou bouffonneries pleines de joyialité. Mais c'est surtout comme dramaturge que Anicet-Bourgeois a conquis la popularité avec : *la Venitienne* (1831); *le Grenadier de l'île d'Elbe* (1834); *Héloïse et Abélard* (1835); *Nabuchodonosor* (1836); *Perinet Leclerc* (1832); *Latude* (1834); *la Nonne sanglante* (1835); *Gaspard Hauser* (1838); *la Dame de Saint-Tropez* (1844); *Atar-Gull* (1832); *les Orphelins du pont Notre-Dame*; *les Sept péchés capitaux* (1848); *le Médecin des enfants* (1855); *la Fille des chiffonniers* (1861); *la Bonquetière des Innocents*; *le Bossu*; *Rocambole* (1862); des féeries restées fameuses, telles que *les Pilules*

du diable (1854), etc. Anicet-Bourgeois excellait surtout dans la manière de charpenter le drame, et dans la conduite des incidents.

ANICH (Pierre), paysan du Tyrol, astronome et géographe, né à Ober-Perfuss, près Innsbruck, en 1723, mort à Innsbruck en 1766. Chargé par l'impératrice Marie-Thérèse de dresser la carte du Tyrol, il accomplit ce travail, malgré d'énormes difficultés, avec une exactitude remarquable pour le temps (1774).

ANICHES, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 11 kil. de Douai; 6.924 hab. Importante exploitation de houille depuis 1850. Cette localité est reliée à Somain par un chemin de fer industriel de 4 kil., appartenant à la compagnie des mines d'Anzin.

ANICHINI (Ludovico), graveur italien, né à Ferrare, travaillait à Venise vers le milieu du XVIe siècle. Il est renommé pour la finesse de son travail et son habileté à reproduire des objets microscopiques. On rapporte que Michel-Ange exprima son admiration en présence de planches d'Anichini, exécutées d'après des camées antiques.

ANICHINI (Pietro), graveur au burin, vivait à Florence en 1715. Il est surtout connu par ses gravures de portraits.

ANICILLO (mot esp.) n. m. Poivrier de l'Amérique du Sud. C'est le *piper anisatum*, ou poivre à odeur d'anis.

ANICIT ou **ANNAIRIZI** (Abou-l-Abbas-al-Fadhl-ibn-Hatim), astronome arabe du IXe siècle. Il vivait au temps du calife Al-Mathadhed. Il a composé des *Tables astronomiques* qui eurent longtemps de la réputation.

ANICROCHE (nom d'une ancienne arme en forme de *croc*) n. f. Difficulté, obstacle, embarras : *Il n'est pas si facile amour qui n'ait parfois son* ANICROCHE. (St-Réal.)

ANIDE (du gr. *an* priv., et *eidos*, espèce) n. m. Genre de monstres unitaires, type de la famille des *anidiens*.

— ENCYCL. Ce genre, créé par Gurlt (1832) sous le nom de *amorphe*, a servi à Isidore Geoffroy Saint-Hilaire pour établir sa famille des anidiens. L'organisation des *anides*, en effet, est tellement rudimentaire, que leur inspection ne suffit presque jamais pour faire reconnaître l'espèce à laquelle ils appartiennent. Ils se réduisent en un sac de forme irrégulièrement ovoïde ou globulaire, ne contenant aucune trace de viscère quelconque, mais seulement une masse de tissu cellulaire entrecoupée d'osselets de forme indéterminée et de branches vasculaires incomplètes. Le seul caractère spécifique qu'on distingue d'abord, c'est la présence de poils chez les espèces qui en sont normalement pourvues et leur absence chez les autres.

ANIDIENS (*di-in* — rad. *anide*) n. m. pl. Famille de monstres qui se présentent sous l'aspect d'une masse informe. — *Un* ANIDIEN.

ANIDION n. m. Genre d'ombellifères. Syn. de BIFORA.

ANIDROSE (du gr. *an* priv., et *idrós*, sueur) n. f. Absence de sueur.

ANIE (du gr. *ania*, chagrin) n. f. Genre d'orchidées. Syn. de EBIA.

ANIE (PIC D'), en basque *Ahunemendi* (montagne du Chevreau), pic des Pyrénées, dép. des Basses-Pyrénées (2.504 m. d'alt.). Les Basques en avaient fait une sorte de mont sacré, habité par la fée Maithagarri, et dont, naguère encore, ils interdisaient l'accès aux voyageurs. Borda, qui voulut en tenter l'ascension, courut de véritables dangers de la part des habitants de Lescun.

ANIÉCER (le c du radical prend une cédille devant A ou O : *Il aniéça. Nous aniécons*) v. a. Adopter pour nièce : *Chaque chanoinesse avait le droit d'*ANIÉCER *une jeune novice.*

ANIELLO (Thomas). Biogr. V. MASANIELLO.

ÂNIER (*é*), **ÈRE** n. Celui celle qui conduit un ou plusieurs ânes : *Un* ÂNIER. *Une* ÂNIÈRE.

. . . . . Au fond, il estimait qu'un âne
Pour Dieu qui nous voit tous est autant qu'un *ânier*.
A. DE MUSSET.

ÂNIER (*é*), **ÈRE** adj. Qui tient de l'âne, qui ressemble à l'âne par la bêtise, l'entêtement, etc. (Vieux.)

ANIGOSANTHES ou **ANIGOSANTHUS** (*tuss* — du gr. *aniyó*, je développe, et *anthos*, fleur) n. m. Genre d'hémodoracées, renfermant un petit nombre d'herbes vivaces, originaires de la partie méridionale de l'Australie, et dont plusieurs sont cultivées dans nos serres, pour la beauté et surtout la singularité de leurs fleurs, comme, par exemple, l'*anigosanthus coccineus*.

ANIGROS. Géogr. anc. Petit fleuve du Péloponèse, en Triphylie, au S. de l'Alphée.

ANIL ou **ANIR** n. m. Nom donné, aux Antilles, à l'*indigofera tinctoria*.

ANILE n. f. Se dit des *anilides* correspondant aux amides.

ANILÉE et **ASINÉE**, sectaires juifs du Ier siècle de l'ère moderne. Ces deux frères, tisserands à Néerda, près de Babylone, excitèrent à la révolte quelques-uns de leurs concitoyens, captifs comme eux, s'emparèrent d'un fort sur l'Euphrate, luttèrent heureusement contre les Parthes, qui traitèrent avec eux. Ils périrent au peu plus tard assassinés.

ANILÉINE n. f. Violet obtenu en oxydant l'aniline en solution dans l'acide sulfurique étendu par le bichromate de potassium. Syn. MAUVÉINE, ROSALANE, INSIOINE.

ANILIDE n. f. Nom donné aux amides qu'on produit avec l'aniline. Les anilides sont quelquefois désignées sous le nom de *phénylamides*. On obtient les anilides par l'action de la chaleur sur certains sels d'aniline, ou par celle des acides anhydres sur l'aniline. V. ANILINE.

ANILIDÉ (rad. *aniline*) adj. m. Joint au mot *acide*, se dit des anilides qui correspondent aux acides amidés.

ANILINE (de *anil*, mot portug., qui veut dire *indigo*) n. f. Composé organique de la série aromatique ayant pour formule C^6H^7Az, ce qu'on peut écrire : $AzH^2(C^6H^5)$; d'où le nom de *phénylamine*, ou encore $C^6H(AzH^2)$, d'où le nom de *amidobenzol*, sous lequel on désigne scientifiquement ce corps, quoique la dénomination *aniline* soit presque seule employée.

Découverte pour la première fois en 1826 par l'Anglaiben, dans les produits de distillation de l'indigo, et décrite sous le nom de *cristalline*, l'aniline le fut à nouveau trois fois dans l'espace de quinze ans : par Runge (cyanol 1834) ; par Zinin (benzidam, 1841) et enfin par Fritsche (1841) qui, l'ayant extraite de l'indigo, lui donna son nom actuel. A.-W. Hofmann montra que la cristalline, le cyanol, le benzidam et l'aniline de Fritsche, ne sont qu'une seule et même substance, à laquelle il conserva ce dernier nom.

L'aniline est un liquide d'une odeur particulière, incolore ou légèrement brun. Solidifiée par un refroidissement énergique, l'aniline fond à — 8°; elle bout à 183° sans se décomposer. Elle est très peu soluble dans l'eau ; sa densité est 1,036 à 0°. Base faible ne réagissant pas sur le tournesol, elle agit néanmoins sur les acides pour donner des sels bien cristallisés. Exemples :

$C^6H^5AzH^2HCl$ (chlorhydrate). $(C^6H^5AzH^2)^2SO^4H^2$ (sulfate neutre). $(C^6H^5AzH^2)(CH^3\text{-}CO^2H)$ (acétate).

On reconnaît l'aniline à la coloration violette qu'elle prend au contact du chlorure de chaux, ou à la coloration rouge, puis bleue que lui communiquent l'acide sulfurique et quelques gouttes de bichromate de potassium dissous.

— *Produits de substitution :*

Les sept atomes d'hydrogène de l'aniline sont séparément ou simultanément remplaçables par des groupes monovalents ; il en résulte un nombre considérable de dérivés de substitution très importants ; c'est à eux, en effet, que l'aniline doit sa valeur commerciale. Sauf un petit nombre d'exceptions, elle n'intervient pas elle-même dans ses applications industrielles, mais bien sous forme de dérivés substitués.

On peut envisager l'aniline comme une ammoniaque substituée ou phénylamine, ou bien comme une benzine substituée ou amidobenzol. Si l'on a recours à la représentation de Kekulé, on voit également qu'il y a deux sortes d'atomes d'H : 1° ceux qui appartiennent à la chaîne latérale ; ce sont les deux qui restent de l'ammoniac (AzH^3, primitif : type phénylamine ; 2° ceux qui appartiennent au noyau hexagonal benzénique : type amidobenzol. D'où deux sortes de dérivés très différents, pour un même radical substitué.

Aux H de sa chaîne latérale l'aniline doit ses propriétés d'amine et son analogie avec l'ammoniaque : nous avons signalé ses propriétés basiques ; de plus, les deux atomes d'H peuvent être remplacés par un reste monovalent d'alcool ou d'acide.

Exemples :

a) dérivés alcooliques tels que

$C^6H^5AzH(CH^3)$ monomethylaniline — $C^6H^5Az(CH^3)^2$ diméthylaniline

qui correspondent à l'alcool méthylique CH^3OH. Ces amines secondaires ou tertiaires phénylées ont reçu un nombre considérable d'applications dans la fabrication des couleurs artificielles.

b) dérivés acides qu'on désigne sous le nom général d'*anilides* comme

$C^6H^5AzH(COCH^3)$.
anilide acétique ou *acétanilide*.

Ce corps est le type d'un grand nombre d'autres, où l'acide acétique est remplacé par un autre acide ; il a été employé sous le nom de *antifébrine*, pour combattre la fièvre. Quoique très efficace, ce remède présente de graves inconvénients ; car, en raison de sa toxicité, il est difficile à manier ; il est aujourd'hui presque complètement délaissé. V. ANTIPYRINE.

De ce qui précède il résulte que chaque radical monovalent peut donner avec la *phénylamine* deux dérivés substitués et deux seulement :

$C^6H^5AzH\text{-}R$ et $C^6H^5Az\text{-}R^2$.

Les dérivés de l'*amidobenzol* sont, au contraire, incomparablement plus nombreux, en raison des cas d'isomérie ; examinons quelques-uns d'entre eux, choisis parmi les plus importants au point de vue industriel, en particulier ceux où les substitués sont l'un des radicaux

CH^3 ; AzO^2 ; AzH^2 ; SO^3H.

Dans le premier cas, on a les *toluidines* (v. ce mot) : il y en a trois différentes, qui accompagnent toujours l'aniline commerciale et qui ont la même formule brute C^7H^9Az que la monométhylaniline ; au point de vue de la couleur des produits obtenus, l'influence de la position respective des groupes substitués dans le noyau est considérable ; les formules suivantes, dites « de constitution », sont un moyen commode de manifester ces différences et d'aider la mémoire à fixer les cas d'isomérie :

$C^6H^4\text{-}AzH(CH^3)$, $C^6H^4 < (AzH^2)_1 (CH^3)_3$, $C^6H^4 < (AzH^2)_1 (CH^3)_4$, $C^6H^4 < (AzH^2)_1 (CH^3)_6$

monométhylaniline. — orthotoluidine. — metatoluidine. — paratoluidine.

Les toluidines peuvent fixer un deuxième groupe CH^3, en donnant les xylidines (v. ce mot) de même formule que la diméthylaniline ; il y a six xylidines connues accompagnant l'aniline commerciale, et utilisées comme elle.

Citons aussi les nitranilines $C^6H^4(AzO^2)(AzH^2)$, obtenues par l'action de l'acide azotique (nitration) ; elles sont au nombre de trois, très importantes par elles-mêmes, et parce qu'elles forment le passage entre l'aniline et les phénylènediamines, qui ont pour formule $C^6H^4(AzH^2)^2$: les dérivés para et méta sont très importants.

Les anilines sulfonées sont aussi d'un emploi continuel ; ce sont celles où un ou plusieurs H du noyau sont remplacés par le groupe sulfo : SO^3H ; on les obtient par l'action de l'acide sulfurique (sulfonation) ; ces corps, qui sont de véritables acides, sont très maniables à cause de leur solubilité à l'état de sels alcalins ; on les désigne sous le nom de *acides sulfaniliques* (il y en a trois), rappelant que ces corps sont aussi des anilines.

— *Industrie de l'aniline. Couleurs d'aniline.* L'*aniline* est la matière première principale d'une industrie des plus florissantes : celle des matières colorantes artificielles. Cette industrie, qui ne date que de 1856, a pris un développement colossal ; elle est remarquable par la multiplicité et l'éclat incomparable des produits qu'elle engendre, autant que par la rigueur scientifique des procédés qu'elle met en œuvre, et auxquels elle doit ses merveilleux progrès. Elle a mis à la disposition du teinturier une gamme extrêmement riche, où toutes les teintes sont amplement représentées, avec des différences imperceptibles, permettant de passer insensiblement d'une couleur aux voisines, et de satisfaire les désirs des clients et les caprices de la modo. Quelques chiffres et quelques dates mettront en lumière les progrès réalisés. La première couleur d'aniline, due à un chimiste anglais, Perkin, date de 1856 ; douze ans après, en 1868, la production annuelle en Europe représentait une valeur de 60 millions de francs. En 1878, elle atteignait 90 millions ; et actuellement, elle s'élève à 125 millions, dont 8 à 10 seulement pour la France ; encore faut-il tenir compte de l'abaissement des prix de vente au taux de 1878, la production actuelle se chiffrerait par 250 millions, au lieu de 125, preuve de l'énorme activité déployée dans cette industrie, et de l'âpre concurrence que se font entre eux les fabricants, puisque en 20 ans, les produits fabriqués ont perdu 55 % de leur valeur initiale. La valeur marchande de l'aniline s'est abaissée également dans des proportions surprenantes : en 1854, l'aniline était une curiosité de laboratoire, hors de prix ; en 1860, elle valait 30 fr. le kilogr. ; en 1878, son prix était tombé à 3 fr. ; depuis quelques années, il se maintient entre 1 fr. 10 et 1 fr. 50 ; on s'étonne moins alors que telle couleur d'aniline, qui valait en 1860 jusque 1.200 fr. le kilogr., en vaille aujourd'hui seulement 7.

Le procédé de fabrication de l'aniline, qui a permis de tels progrès date de 1852 ; il est dû à A. Béchamp. Il ne donna pas, dès le début, tous les avantages qu'il comportait. Pendant quelque temps on retira l'aniline du goudron de houille ; c'est la que Runge l'avait découverte, et Hofmann avait donné un procédé pratique pour l'extraction ; mais le goudron ne contient que peu d'aniline, et le procédé ne pouvait être que transitoire. Néanmoins, quand, vers 1860, le besoin d'aniline se fit sentir après la découverte de Perkin et les innombrables qui l'ont suivie, ce corps était déjà un produit industriel ; cette heureuse coïncidence permit à l'industrie naissante de prendre rapidement un vigoureux essor.

Actuellement, on prépare l'aniline par la réduction de la nitrobenzine (procédé Béchamp) ; la nitrobenzine, $C^6H^5(AzO^2)$, s'obtient par l'action d'un mélange d'acide nitrique et d'acide sulfurique (qui s'empare de l'eau formée) sur la benzine :

$$C^6H^6 + AzO^3H = H^2O + C^6H^5(AzO^2).$$

Quant à la benzine, elle se retire en abondance et à bon compte du goudron de houille : la fecution courante de couleurs dérivées du goudron est donc parfaitement justifiée pour les couleurs d'aniline. La nitrobenzine, purifiée par lavages à l'eau, est soumise à l'action du fer (fonte pulvérisée) et d'un acide ; on a longtemps employé l'acide acétique ; on se sert maintenant d'acide chlorhydrique, qui est beaucoup moins cher :

$$C^6H^5(AzO^2) + 6H = 2H^2O + C^6H^5(AzH^2).$$

L'H est emprunté directement à l'eau dont on étend l'HCl. L'appareil dont on se sert se compose d'une grande cuve cylindrique en fonte munie d'un agitateur. Le couvercle supérieur porte une ouverture pour la charge ; à la partie inférieure, se trouve une autre ouverture pour l'extraction

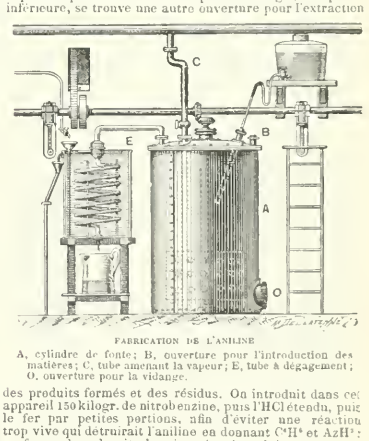

FABRICATION DE L'ANILINE

A, cylindre de fonte ; B, ouverture pour l'introduction des matières ; C, tube amenant la vapeur ; E, tube à dégagement ; O, ouverture pour la vidange.

des produits formés et des résidus. On introduit dans cet appareil 150 kilogr. de nitrobenzine, puis l'HCl étendu, puis le fer par petites portions, afin d'éviter une réaction trop vive qui détruirait l'aniline en donnant C^6H^6 et AzH^3 ; parfois, même, la nitrobenzine n'est introduite que peu à peu sur le mélange de fer et d'acide.

On sépare, par distillations ou filtrations, l'aniline de l'hydrate ferrique formé et du fer restant. L'aniline commerciale contient quelques impuretés : eau, benzine, ammoniaque, nitrobenzine formant en tout 1,5 à 2 0/0 ; le reste est constitué par des amines aromatiques : toluidines, xylidines, provenant du toluène et des xylènes qui accompagnent la benzine et participent aux mêmes réactions qu'elle. En général, on transforme l'aniline en produits substitués qu'on sépare s'il y a lieu ; cependant, l'industrie livre pour certaines applications de l'aniline chimiquement pure.

Indiquons en terminant quelques exemples de matières colorantes dérivées de l'aniline : les produits *azoïques* (v. ce mot) ; la *fuchsine* (v. ce mot), une des plus anciennes et des plus belles couleurs d'aniline, qu'on obtient en oxydant un mélange convenable d'aniline et de toluidines ortho et para.

— *Physiologie. Médecine légale. L'aniline* est une substance très toxique, pouvant amener la mort ; le froid aux extrémités, la coloration violette des gencives, des lèvres et des ongles sont les signes caractéristiques de l'empoisonnement de l'homme par l'aniline, qu'elle ait pénétré dans l'organisme par les voies respiratoires ou par la peau. Pendant longtemps, on a cru que l'aniline emportait avec elle cette fatale propriété dans les colorants et surtout dans la fuchsine. Il n'en est rien ; s'il est arrivé quelques cas d'intoxication, ils étaient dus à la présence de l'acide arsénieux, dont les propriétés toxiques sont bien connues et qui provenait de l'acide arsénique employé pour effectuer certaines oxydations. Mais, depuis 1866, on a pu éviter l'arsenic ; le procédé indiqué par Coupier à cette époque a souvent remplacé l'ancienne méthode ;

dans les cas assez rares où elle est encore employée, elle est étroitement surveillée au point de vue de l'hygiène et de l'économie : on peut donc être assuré de l'innocuité parfaite des couleurs d'aniline.

Des expériences très sérieuses de Cazeneuve et Lépine ont montré que les matières colorantes à l'état de pureté sont absolument sans danger : quelques-unes, légèrement toxiques, doivent cette propriété à des matières étrangères : sels de cuivre ou de mercure ; mais, en tout cas, leur maniement ne menace nullement la santé des ouvriers qui en sont chargés, comme le prouve la longue expérience faite dans les nombreuses usines de matières colorantes.

ANILIQUE (du portug. *anil*, indigo) adj. Nom donné à l'acide indigotique. Se dit de la dioxyquinone, que l'on appelle souvent impropremment *acide anilique*. On appelle aussi acides aniliques les dérivés substitués des dioxyquinones.

ANILISME (*liss*) n. m. Empoisonnement par l'aniline et les couleurs qui en derivent.

— Encycl. On observe surtout l'*anilisme* dans les fabriques d'aniline où les chaudieres sont mal fermées, l'air peu renouvelé. Dans les cas les plus légers, on observe une cyanose caractéristique des levres, accompagnée parfois de faiblesse, de lassitude, de lourdeur de tête, avec tendance au vertige et parole un peu embarrassée. Dans les cas graves, les étourdissements, les maux de tête sont violents ; la couleur bleue des lèvres gagne le nez et les oreilles, contrastant avec le visage, qui reste blafard ; l'anesthésie cutanée est absolue, les pupilles sont rétrécies ; le malade tombe, a des convulsions et des pertes de connaissance de dix minutes à une demi-heure. La respiration est très gênée, les mictions très fréquentes et douloureuses. Jamais on n'a vu d'accidents mortels foudroyants. Il faut supprimer la cause d'intoxication.

ANILLE (*ll* mll. — bas lat. *anilla*; de *anicula*, petite vieille, et par ext., béquille) n. f. Archéol. Anneau des anciens mors du moyen âge, fixé au pas d'âne : *Un frein a* ANILLE.

— Blas. Figure héraldique formée de deux courbes en forme de C adossés et liés ensemble par une ou deux traverses. L'*anille* paraît avoir pour origine l'ancre ou agrafe en fer qui sert à soutenir les murs. ‖ Le mot *anille* signifiait très anciennement le cercle de fer qui soutenait les moyeux des roues, et aussi une béquille.

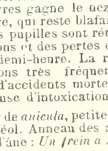

Anille.

— Bot. Se dit des petits filets des plantes sarmenteuses qui ceignent de plusieurs tours les branches qu'elles embrassent.

— Hydraul. Anneau de fer qui sert à retenir les poteaux de garde posés sur les faces de l'avant-bec des piles.

— Techn. Pièce en fer scellée dans l'ceillard de la meule courante d'un moulin à farine, et qui sert à suspendre l'arbre vertical en fer de meule.

ANILLÉ, ÉE (*ll* mll.) adj. Bot. Qui est pourvu d'anilles, qui est disposé en anille : *Tige* ANILLÉE.

— Blas. Se dit des croix et des sautoirs faconnés en anilles à leurs extrémités. Certains héraldistes prétendent que les pièces, pour être anillées, doivent avoir leur milieu percé en carré ; c'est une erreur.

ANILLEROS (*lé-ross* — mot espagn.) n. m. pl. Nom donné en Espagne, pendant la révolution de 1820-23, aux modérés. — *Un* ANILLERO.

ANILOCRE n. m. Genre de crustacés isopodes, famille des cymothoïdés, sous-famille des cymothoinés, renfermant de petites formes marines à abdomen élargi en arrière : *anilocra mediterranea* (Méditerranée), etc.

Anilocre (très grossi).

ANILOCYANIQUE (de *aniline*, et *cyanique*) adj. Se dit d'un acide que l'on obtient en soumettant à la distillation la mélanoxymide. Syn. PHÉNILCARBIMIDE. V. ce mot.

ANILURÉE (de *anile*, et *urée*) n. f. Substance produite par l'action du chlorure de cyanogène gazeux et de l'eau sur l'aniline.

ANIMADVERSION (lat. *animadversio*; de *animus*, esprit, et *advertere*, tourner) n. f. Réprimande, objurgation : *Cette démarche lui attira l'*ANIMADVERSION *de ses supérieurs.*

— Plus ordinairem., Censure sévère, haine persévérante : *Encourir l'*ANIMADVERSION *de quelqu'un.*

— En T. de philol. S'est dit autrefois des notes faites sur le texte d'un auteur : *Des* ANIMADVERSIONS *sur Homere.*

— ANTON. Bienveillance, sympathie.

ANIMAL (lat. *animal*; de *anima*, souffle, principe de vie) n. m. Tout être vivant, doué de la faculté de sentir et de se mouvoir, c'est-à-dire la bruto aussi bien que l'homme : *L'homme est le seul* ANIMAL *qui soit obligé de se vêtir*

L'homme est, je vous l'avoue, un méchant *animal*.
MOLIÈRE.

Le plus sot *animal*, à mon avis, c'est l'homme.
BOILEAU.

— Dans un sens plus restreint et pourtant plus généralement employé, Être animé, mais privé de raison : L'ANIMAL *est l'ouvrage le plus complet de la nature, et l'homme en est le chef-d'œuvre.* (Buffon.)

Je me sers d'*animaux* pour instruire les hommes.
LA FONTAINE.

— *Animal domestique, animal sauvage.* Expressions corrélatives qui s'appliquent, la première aux animaux soumis à la domination de l'homme, la seconde a ceux qui échappent à cette domination.

— Fam. Personne grossière, brutale : *Quel* ANIMAL ! ‖ Expression triviale d'amitié ou de contentement. C'est ainsi que Molière dit en parlant des femmes : *Qu'on est aisément amadoué par ces diantres d'*ANIMAUX *là !*

— Entre dans quelques périphrases qui appartiennent au style badin ou même au style burlesque, et se dit des animaux et des hommes : *L'animal porte-jupe*, la femme ; *l'animal a tête frivole*, le peuple ; *l'animal a longue échine*, la belette, etc.

— Hist. nat. S'associe à certains mots avec lesquels il forme des expressions qui se trouvent souvent non seulement dans le langage scientifique, mais encore dans le langage ordinaire : *Animaux supérieurs, animaux inférieurs*, Expressions corrélatives qui s'appliquent généralement : la première, aux vertébrés, la seconde aux invertébrés. ‖ *Animaux a sang rouge, animaux a sang blanc*, Expressions corrélatives employées autrefois pour désigner : la premiere, les vertébrés, la seconde, les invertébrés. ‖ *Animaux a sang chaud, animaux a sang froid*, Expressions corrélatives employées pour désigner : la premiere, les animaux qui jouissent d'une température constante (mammiferes et oiseaux), la seconde, les animaux dont la température dépend de celle du milieu dans lequel ils vivent (poissons, reptiles, invertébrés). ‖ *Animaux terrestres, animaux aquatiques.* ‖ *Animaux parasites.* (V. PARASITES.) ‖ *Animaux hibernants.* Animaux qui passent l'hiver engourdis et dans un sommeil plus ou moins profond. (V. HIBERNANTS.) ‖ *Animaux fossiles, perdus ou antédiluviens.* V. FOSSILES.

— ENCYCL. Zool. — I. ANALOGIE ET DIFFÉRENCES ENTRE LES ANIMAUX ET LES VÉGÉTAUX. Qu'est-ce qu'un animal ? — Au premier abord, il semble très facile de répondre à cette question. Mais, si nous nous adressons à des êtres simples en organisation, comme certains champignons, certaines algues d'une part et des protozoaires d'autre part, on pourra se trouver plus embarrassé. « Pendant bien des siecles, aux yeux du savant, le règne animal et le regne végétal ont été séparés par des limites absolues. Aujourd hui, il n'en est plus ainsi. A l'extrémité des deux séries existent des familles entières que les botanistes et les zoologistes se disputent sans que leurs efforts combinés aient pu déterminer encore leur nature ambiguë. » (De Quatrefages.)

Les deux regnes ont une origine commune, et la matière vivante s'est modifiée dans deux directions. L'animal se meut et, si vous le pincez, il ressent une douleur, il cherche à fuir, car il possède un système nerveux ; — la plante est fixée au sol, aux rochers, même quelquefois aux arbres, et, si vous la touchez, si vous la coupez, elle ne manifestera aucune sensation, car il ne faut pas considérer les mouvements des feuilles de la sensitive, des étamines de l'épine-vinette, ou bien encore d'une tige qui se penche du coté du jour, comme volontaires : ils sont déterminés par des causes purement extérieures ; — la plante n'a pas de système nerveux. Les organes de nutrition, de respiration, de reproduction d'un arbre sont extérieurs, ceux d'un mammifere, d'un oiseau, par exemple, sont réunis dans l'intérieur du corps. — Les organes, les tissus de la plante sont moins nombreux, moins variés que ceux de l'animal.

— Si dans les deux règnes nous trouvons le même élément fondamental, la *cellule*, nous voyons que chez les végétaux elle est le plus souvent limitée par une enveloppe de cellulose. Seul, chez les animaux, le manteau des tuniciers contient une substance comparable à la cellulose.

— La composition chimique diffère généralement beaucoup dans les deux règnes ; les végétaux étant formés surtout de corps ternaires, les animaux de corps azotés ou quaternaires. Cependant on trouve chez les animaux des substances ternaires (graisses, hydrates de carbone), et des corps azotés chez les végétaux.

— Les fonctions de nutrition semblent différer davantage entre animaux et végétaux. Ces derniers absorbent de l'eau ; ils effectuent leur nutrition au moyen de matières minerales qu'ils puisent dans le sol, et avec ces materiaux, ils fabriquent leurs réserves (glucose, amidon, etc.), sous l'influence des rayons solaires et de la chlorophylle. — Les animaux ont besoin non seulement d'eau et de sels, mais en outre de substances organiques (graisses, substances albuminoïdes). — La respiration, chez les plantes et les animaux, est la même ; cependant, chez les végétaux, la véritable respiration est masquée pendant le jour par la fonction chlorophylienne, car la chlorophylle, cette matiere verte, sous l'influence de la lumiere du soleil, décompose l'acide carbonique et l'eau, fixe du carbone dans les tissus de la plante et abandonne l'oxygène qui sert à la respiration des animaux. Nous résumerons les caractères de l'animalité en disant :

L'*animal* est libre ; il peut se mouvoir volontairement, et il est doué de sensibilité ; ses organes essentiels sont développés à l'intérieur du corps ; il respire de l'oxygène, se nourrit de matières minérales et de substances organiques ; sous l'influence des phénomènes d'oxydation, il transforme ou forces vives ses forces latentes ; il excrète de l'acide carbonique et des produits de décomposition azotés.

La science qui s'occupe des animaux est la ZOOLOGIE.

— II. CLASSIFICATION DES ANIMAUX. V. ZOOLOGIE.

— III. TENDANCES DE LA NATURE DANS LA CONSTITUTION DU RÈGNE ANIMAL. V. ANALOGUES, ARRÊTS DE DÉVELOPPEMENT, BALANCEMENT ORGANIQUE, CONNEXIONS, DIVISION DU TRAVAIL PHYSIOLOGIQUE, ORGANES RUDIMENTAIRES, SÉRIE ANIMALE, UNITÉ DE COMPOSITION, ZOOLOGIE.

— IV. DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES ANIMAUX. V. ZOOLOGIE.

— V. SUCCESSION CHRONOLOGIQUE DES ANIMAUX. V. FOSSILE, PALÉONTOLOGIE, et ZOOLOGIE.

— VI. ORIGINE DES ANIMAUX. V. ESPÈCES, GÉNÉRATION SPONTANÉE, ORIGINE DES ESPÈCES et ZOOLOGIE.

— VII. INSTINCT ET INTELLIGENCE DES ANIMAUX. V. HOMME, INSTINCT et ZOOLOGIE.

— VIII. DOMESTICATION DES ANIMAUX. V. DOMESTICATION.

— Hist. CULTE DES ANIMAUX. Le symbolisme était l'essence même de l'esprit de la nation égyptienne et de son culte. Pour exprimer graphiquement les puissances des dieux et les attributs dont ils les avaient dotés, les prêtres égyptiens ne se servaient pas seulement de figures d'animaux, sculptées ou peintes, soit au naturel, soit plus souvent combinées avec la forme humaine, mais encore des animaux eux-mêmes, vivants et agissants, dans lesquels il croyaient trouver une expression plus parfaite de leurs dogmes. L'animal, pour eux, était une sorte d'hiéroglyphe vivant d'un dieu. Mais le peuple, peu accessible aux idées abstraites et ayant conservé au fond de l'âme un vif souvenir du fétichisme primitif, commun à toutes les races humaines, vit dans ces symboles vivants, non l'expression des attributs des dieux, mais l'incarnation terrestre des dieux eux-mêmes, et il apporta à l'animal sacré les hommages de son adoration. Les prêtres couvrirent de leur autorité ces superstitions populaires. De là, le culte des animaux sacrés, qui paraissait si étrange et si ridicule aux Grecs et aux Romains.

Certains animaux étaient adorés dans l'Egypte entière, d'autres dans des provinces ou nomes particuliers ; quelquefois le même animal, qui jouissait des honneurs divins dans un lieu, était exécré dans un autre. Quoi qu'il en soit, le bœuf Apis avait son temple à Memphis, le taureau Mnéris à Héliopolis, le bouc à Mendès, le crocodile à Moeris, le lion à Léontopolis, etc. ; tous recevaient de la main des prêtres une nourriture appropriée, et, à leur mort, ils étaient honorablement embaumés et inhumés. La vénération particulière à l'animal-dieu s'étendait parfois à toute son espèce, et on a retrouvé des hypogées renfermant des milliers de momies de chats ou d'ibis. Au milieu de ces pratiques superstitieuses, les prêtres lettrés de Sais et d'Héliopolis proclamerent que, dans toutes ces manifestations, il était loisible de trouver un dieu unique « qui ne se taille pas dans la pierre, qu'on ne voit pas, qui n'a ni serviteurs ni scribes, qu'on ne peut tirer du mystère où il se renferme, dont on ne sait où il est, qui n'est décrit dans aucun livre ».

— Dr. Au point de vue du droit, on distingue des animaux dits « sauvages » les animaux domestiques, les animaux qui ne sont pas absolument sauvages et qui ne sont pas complètement domestiqués. Les premiers, comme le gibier, deviennent la propriété de l'homme par droit d'occupation, et la fin de l'occupation met fin à ce droit. Les seconds sont l'objet d'un droit de propriété, au sens général et ordinaire du mot. Les troisièmes appartiennent, par droit d'accession, au propriétaire du fonds sur lequel ils se fixent. « Les pigeons, lapins, poissons, qui passent dans un autre colombier, garenne ou étang, appartiennent au propriétaire de ces objets, pourvu qu'ils n'y aient point été attirés par fraude et artifice (C. civ., art. 564); ils sont rattachés à ce fonds tant qu'ils y demeurent à titre d'immeubles par destination. V. IMMEUBLE.

De leur nature, les animaux sont *meubles*, mais le Code civil range certains d'entre eux parmi les *immeubles* par destination, et l'intérêt pratique de cette distinction apparaît en matière de saisie. (V. les art. 592 et 593 du Code de proc. civ.)

L'art. 1385 du Code civil pose nettement le principe de la responsabilité civile contre tout propriétaire ou détenteur d'animaux, à raison de dommage causé par ceux-ci aux personnes et aux propriétés. L'application de ce principe, en ce qui concerne les animaux employés aux exploitations rurales, fait l'objet de la loi du 4 avril 1884. — Les art. 475 et 478 du Code penal punissent le fait d'abandonner les animaux ; les art. 452-455 et la loi Grammont (1850) punissent le fait de les maltraiter. V. CHÈVRES, CROÎT, VOLAILLE, VENTE, loi GRAMMONT.

— *Procès faits à des animaux.* Il semble qu'au moyen âge, et même plus tard, on n'ait pas fait de la culpabilité morale une condition indispensable de la responsabilité pénale : entraîné par cette pensée, vraie en elle-même, que toute violence mérite un châtiment ; convaincu, en outre, que souvent le diable s'introduisait dans le corps de certaines bêtes pour les exciter au mal, on est allé jusqu'à excommunier ou jusqu'à prononcer et à faire exécuter des sentences de mort contre des animaux, et le plus souvent contre des porcs, convaincus d'avoir donné la mort à des enfants. Berriat Saint-Prix a relevé plus de soixante condamnations de ce genre, du XIIe au XVIIe siècle. (*Thémis*, t. LXXXIV, p. 8.) En 1283, Beaumanoir, bailli de Clermont, protesta énergiquement contre cet usage, dans son ouvrage sur la *coutume de Beauvoisis*, mais le bon sens et l'appréciation plus éclairée du droit de punir n'enrent raison qu'avec le temps d'une jurisprudence aussi bizarre.

— SOCIÉTÉS PROTECTRICES DES ANIMAUX. Ces sociétés ont pour but de répandre les idées d'humanité envers les animaux. L'Angleterre eut l'honneur de l'initiative dans une voie où la plupart des nations européennes l'ont suivie. En France, après plusieurs essais, une société de ce genre fut fondée en 1845 et reconnue d'utilité publique en 1860.

Placée sous le patronage du ministre de l'agriculture, la société protectrice décerne, chaque année, des médailles et autres récompenses : 1° aux auteurs de publications utiles à la propagation de ses principes ; 2° aux inventeurs d'appareils propres à diminuer la souffrance des animaux dans leur travail ; 3° aux serviteurs et servantes de fermes, bergers, cochers, charretiers, palefreniers ayant fait preuve à un haut degré de bienveillance, de bons traitements et de soins assidus envers les animaux. Les membres de la société sont munis d'une carte qui leur donne le droit de requérir des agents de la police municipale la constatation des contraventions à la loi du 2 juillet 1850, dite *loi Grammont*, relative aux mauvais traitements exercés envers les animaux domestiques. V. VIVISECTION.

— Hist. rel. *Sacrifices d'animaux.* V. SACRIFICE.

— Philos. mor. DEVOIRS DE L'HOMME ENVERS LES ANIMAUX. L'idée que l'homme se fait de ses devoirs envers les animaux dépend des facultés qu'il leur reconnaît, de la distance qu'il met entre eux et lui, des rapports qu'il croit voir entre leur origine et la sienne, entre leur destinée et la sienne. V. HOMME, INSTINCT, etc.

Les littératures primitives sont pleines de la sympathie des hommes anciens pour les animaux. L'Inde panthéiste fonda cette sympathie sur le dogme de la métempsycose, et fit de l'inviolabilité de la vie des animaux une loi religieuse. Quelque chose de cet esprit passa en Grèce avec Pythagore, dont la doctrine interdisait la nourriture animale et les sacrifices sanglants.

Nous trouvons des sentiments semblables dans le judaïsme. Le Pentateuque, en imposant à l'homme le repos du septième jour, entend que *son bœuf et son âne se reposent*. Les mauvais traitements envers les animaux étaient, d'après Joséphe, punis de peines correctionnelles.

Dans la doctrine des Pères de l'Eglise, Dieu, après le déluge, ne fit pas alliance seulement avec l'homme, mais avec les animaux : cette alliance est leur titre à notre respect et à nos égards. Mais, dans notre Occident, la dureté barbare unie à la dureté romaine ne devait pas tarder à étouffer, au sein du christianisme, cette sympathie pour la création animale. Le moyen âge fut l'âge de fer pour les animaux, comme pour les hommes. Au XVIe siècle, Montaigne, en même temps qu'il accorde aux bêtes des facultés semblables aux nôtres, proclame qu'un certain respect, un devoir général d'humanité nous attache à tout ce qui a vie ; mais cette voix reste sans écho. Au XVIIe siècle, la question des devoirs de l'homme envers les animaux est, en quelque sorte, supprimée en Europe par la philosophie. Quant à l'Orient, il est resté la terre classique de la charité pour l'animal.

La négation de l'automatisme des bêtes a fait poser de nouveau cette question devant la conscience européenne.

La commune faculté de sentir et de souffrir, voilà ce qui établit entre l'homme et l'animal des rapports d'une nature spéciale. L'idée du devoir a plus d'extension que l'idée du droit; là même où l'on ne dit plus : *C'est injuste*, on peut encore dire : *C'est mal;* « progrès moral » ne signifie pas seulement « accroissement de justice entre les hommes », mais « accroissement de honte et de pitié, diminution de la souffrance sur le globe ».

— LITTÉR. *Les Animaux malades de la peste*, fable de La Fontaine, un de ses chefs-d'œuvre. On y fait de fréquentes allusions pour montrer que le bon droit ne doit attendre ni justice ni impartialité, lorsqu'il est en lutte avec la force. Quelques vers et quelques hémistiches sont devenus proverbes, ou ont passé dans la langue courante; nous ne citerons que les principaux :

...Vous leur fîtes, seigneur,
En les croquant, beaucoup d'honneur.

Vers d'une application toujours ironique, pour faire comprendre que le petit doit se trouver très honoré des libertés, des licences que le grand se permet à son égard.

La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et, je pense,
Quelque diable aussi me poussant...

Vers qui se rappellent pour expliquer une faute dont on cherche l'excuse dans des circonstances allechantes, irrésistibles.

Hare sur le baudet!...

Faisons retomber sur le plus faible, même avec injustice, toute la responsabilité d'une faute générale.

Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout leur mal.

Vers qui résume avec énergie la réprobation générale dont une personne ou une chose est injustement l'objet.

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

Ces deux vers résument la moralité de toute la fable.

— ALLUS. LITTÉR. :

Cet *animal* est très méchant :
Quand on l'attaque, il se défend.

Vers d'une ancienne chanson burlesque, intitulée *la Ménagerie*. On les dit par ironie de quelqu'un qui riposte à une attaque et qui a mille fois raison de le faire.

— SYN. **Animal, bête, brute.** *Animal* est l'expression générique employée pour désigner tous les êtres animés, par opposition aux végétaux et aux minéraux, et comprend l'homme par conséquent. La *bête* est l'animal considéré comme complètement dénué d'intelligence. *Animal* ne sait dit que des êtres d'une certaine grandeur; *bête* se dit des grands comme des petits. *Brute* est un terme de mépris, qui ne s'emploie qu'en mauvaise part.

Animaux (DISCOURS SUR LA NATURE DES ANIMAUX), par Buffon. Ce discours, publié en 1753, contient une étude générale de l'organisation et des facultés des animaux. L'auteur s'y montre le précurseur de Bichat dans la distinction physiologique de la vie animale et de la vie organique; il s'efforce, en outre, d'établir d'une façon précise et rigoureuse la distinction psychologique de la vie animale et de la vie humaine.

L'œuvre se termine par la comparaison de l'homme en société avec l'animal en troupe. Ici, Buffon, faisant allusion à Réaumur, à Lyonnet, à Lesser, s'élève contre l'admiration qu'il voit accorder par les naturalistes à l'intelligence et aux talents des insectes.

Animaux (TRAITÉ DES), par Condillac. Cet ouvrage, publié en 1755, se divise en deux parties. La première s'ouvre par une réfutation du système cartésien de l'automatisme des bêtes. Dans la seconde, Condillac s'efforce de montrer que, dans les animaux, les habitudes supposées *naturelles* sont dues à l'expérience, sont *acquises*; en d'autres termes, que l'instinct peut se ramener à l'intelligence. V. HOMME, INSTINCT.

Animaux fabuleux et symboliques. — De tout temps, les animaux ont été choisis, suivant leurs instincts, pour symboliser telle vertu ou tel vice; par suite, ils ont été donnés pour attributs aux dieux et aux héros, aussi bien chez les Grecs que chez les Romains. Il nous suffira de citer : l'aigle, consacré au maître des dieux; le paon, à l'orgueilleuse Junon; le hibou, à la vigilante Minerve; le porc, à la féconde Cérès; la biche, à Diane la chasseresse. Sous l'empire des idées de métempsycose, certaines formes animales servirent d'instruments de châtiment pour punir les offenses envers les dieux. L'indiscret Actéon fut changé en cerf; Progné, en hirondelle; Philomèle, en rossignol; Tereé, en épervier; l'industrieuse Arachné, en araignée; les paysans qui avaient refusé de l'eau à Latone, en grenouilles, etc. Plusieurs animaux fameux dans la Fable prirent place dans le zodiaque, par suite d'associations d'idées qui nous échappent en partie aujourd'hui.

La plupart des peuples de l'antiquité orientale nous offrent une symbolique animale que leurs sculpteurs ont traduite dans leurs œuvres. C'est ainsi que les statuaires assyriens donnent la forme du taureau aux dieux dont ils veulent célébrer la force et la puissance créatrice; que les brahmanes coiffent d'une tête d'éléphant *Ganéça*, le dieu de la philosophie et des belles-lettres, parce qu'ils regardent le pachyderme comme le plus sage des animaux.

Parfois, les artistes anciens, voulant exprimer plusieurs idées par un seul symbole, créèrent des animaux fantastiques, comme la *chimère*, qui était lion par le devant du corps, dragon par la partie postérieure, et chèvre par le milieu; ou le *sphinx*, qui avait communément la forme d'un lion ailé, avec un buste et une tête de femme. Mais l'idée symbolique se perdit le plus souvent, et il ne resta qu'un motif d'ornementation qu'employèrent à profusion les décorateurs. Bien entendu, autour de tous ces animaux comme autour des dieux et des héros, naquirent des légendes et des fables.

Le christianisme n'échappe pas à cette habitude de l'esprit antique : Jésus-Christ a été représenté sous les figures symboliques de l'agneau (victime innocente), du lion (la force), du pélican (la charité), du poisson. Cette dernière figure était devenue, dans les premiers siècles de l'Eglise, d'un usage universel, à raison de cette circonstance que le mot grec *i.e.h.th.u.s*, poisson, offrait, par les lettres dont il se compose, les initiales des mots *Iesous Christos Theou Uios Soter*, qui signifient : Jésus-Christ, fils de Dieu Sauveur.

L'art chrétien eut, comme l'art grec, ses bêtes fantastiques : les quatre animaux, ayant chacun six ailes et couverts d'yeux, placés par l'*Apocalypse* aux quatre angles du trône de Dieu; les quatre animaux donnés pour attributs aux évangélistes : le lion à saint Marc, l'aigle à saint Jean, le bœuf à saint Luc, l'homme ailé à saint Matthieu, sont là pour le prouver. En dehors des symboles religieux, le moyen âge créa un bestiaire fantastique, et hideux le plus souvent; les noms manquent à la plupart de ses créations, tant elles sont nombreuses. Sur ses murs, ses colonnes, ses meubles, rampe tout un monde de guivres, de dragons, de griffons, de tarasques, de gargouilles, d'orques, etc., composé des éléments les plus disparates, et que les artistes surent utiliser, cependant, avec un rare bonheur. Avec la Renaissance, ces formes animales purement imaginaires persistèrent encore longtemps; mais elles se rapprochèrent de plus en plus de la nature, et les artistes employèrent surtout les animaux du blason : le lion, l'hippogriffe, la salamandre, qu'ils associèrent aux animaux employés par l'antiquité.

Animaux (HISTOIRE DES), par Aristote, traduction française de Barthélemy Saint-Hilaire (1884). Cet ouvrage, qui contient la zoologie des anciens, se compose de neuf livres. Nous possédons deux traductions françaises de l'*Histoire des animaux* d'Aristote : celle de Camus, publiée en 1783, et celle de Barthélemy Saint-Hilaire.

Animaux (TRAITÉ DU MOUVEMENT DES), par Aristote. Ce traité, divisé en onze chapitres, fait partie des *Parva naturalia*, opuscules réunis en un volume, sous le titre général de *Psychologie* d'Aristote, par Barthélemy Saint-Hilaire, dans sa traduction française des œuvres du philosophe grec.

Animaux (TRAITÉ DES PARTIES DES), par Aristote, traduit pour la première fois en français par Barthélemy Saint-Hilaire (1885). Cet ouvrage, qui contient l'anatomie et la physiologie comparées des anciens, se divise en quatre livres, subdivisés eux-mêmes en chapitres.

Animaux (TRAITÉ DE LA MARCHE DES), par Aristote, traduit en français pour la première fois par Barthélemy Saint-Hilaire (1885). Ce traité est un opuscule divisé en dix-neuf chapitres. L'objet que s'y propose l'auteur est de comparer, dans tout le règne animal, les organes et la fonction de la locomotion.

Animaux (L'ÉVOLUTION MENTALE CHEZ LES), ouvrage philosophique, par Georges John Romanes, traduit en français par Henry C. de Varigny (1884). L'objet de cet ouvrage est d'esquisser de la façon la plus scientifique possible l'histoire probable de l'évolution mentale chez les animaux. L'auteur, disciple et ami de Charles Darwin, a porté dans l'étude de la psychologie comparée le point de vue de ce naturaliste, c'est-à-dire fait jouer le plus grand rôle à la sélection naturelle dans le développement psychologique des animaux.

Animaux utiles et nuisibles (LEÇONS SUR LES), par Carl Vogt, traduction française (1882). Ce charmant et très intéressant ouvrage est le résumé de dix leçons faites à Genève par l'illustre professeur. Le texte primitif a été revu en 1882 par l'auteur. Carl Vogt, en traitant des animaux nuisibles et utiles et des bêtes méconnues et mal jugées, entend se placer au point de vue exclusif de l'égoïsme économique et humain, sans se préoccuper de la question du bien et du mal dans la nature. L'objet de ses leçons est donc limité aux animaux utiles ou nuisibles à l'homme.

ANIMAL, ALE (lat. *animalis*) adj. Qui a rapport à l'animal : *La faculté de sentir et de se mouvoir forme le caractère de la nature* ANIMALE. (Cabanis.)

— Qui appartient à l'être matériel, par opposition à ce qui appartient à l'être intelligent : *La partie* ANIMALE *de l'homme influe souvent sur la partie raisonnable.* (Acad.)

— Poétiq. *La gent animale*, Les animaux.

— Dans la langue scientifique, l'adjectif *animal* se joint à un certain nombre de substantifs pour former des locutions dont voici les principales : *Matière, substance*, etc., *animale*, Qui entre dans la constitution des animaux : *Les* SUBSTANCES ANIMALES *sont des composés d'hydrogène, de carbone, d'azote et d'oxygène.* ‖ *Alimentation animale*, Qui est tirée, qui provient des animaux : *Les* ALIMENTS ANIMAUX *sont plus multipliés que les aliments végétaux.* (Fourcroy.) ‖ S'empl. surtout par opposition à *alimentation végétale.*

— *Charbon animal* ou *noir animal*, Mélange de charbon très divisé et de sel terreux, provenant de la calcination des os en vases clos : *Le* CHARBON ANIMAL *possede a un très haut degré des propriétés décolorantes qui le rendent très précieux pour le raffinage et la purification du sucre.*

— *Règne animal*, Ensemble des animaux (se dit corrélativement à *règne végétal, règne minéral*).

— *Vie animale*, Ensemble des fonctions de relation (se dit par opposition à *vie organique* ou *végétative*).

— *Fonctions animales*, Fonctions de relation (se dit par opposition à *fonctions végétatives*).

— *Échelle animale, série animale*, Ensemble des animaux, conçu comme formant une suite de termes d'une perfection croissante, à partir de l'éponge jusqu'à l'homme, inclusivement. V. SÉRIE.

— *Chaleur animale*, Chaleur que les animaux ont la faculté de produire en eux-mêmes. V. CHALEUR.

— *Température animale*, Température extérieure ou interne des animaux.

— *Anatomie animale*, Etude de l'organisation des animaux (se dit par opposition à *anatomie végétale*).

— *Chimie animale*, Partie de la chimie qui s'occupe de l'analyse des substances animales (se dit par oppositioi à *chimie végétale* et à *chimie minérale*).

— *Magnétisme animal*, Nom donné à un fluide, à un agent hypothétique que l'on a assimilé au magnétisme des physiciens, qui, émanant à volonté d'un individu pour passer dans un autre, produirait dans ce dernier des phénomènes insolites. V. HYPNOTISME, et MAGNÉTISME.

— *Esprits animaux*, Nom donné autref. à un fluide subtil hypothétique formé, disait-on, dans le cerveau, et circulant dans les nerfs. V. ESPRITS.

ANIMALCULAIRE adj. Qui tient des animalcules, qui a rapport aux animalcules.

ANIMALCULE (diminut. de *animal*) n. m. Zool. Animal d'une excessive petitesse (on ne le dit guère que des animaux qui ne sont visibles qu'à l'aide du microscope : *Il y a une quantité inépuisable d'*ANIMALCULES *dans l'air que nous respirons, dans l'eau que nous buvons*, etc. V. INFUSOIRES.

— Physiol. *Animalcule spermatique.* V. SPERMATOZOÏDE.

ANIMALCULISME (*lisz*) n. m. Système erroné d'après lequel l'embryon animal ne serait qu'un animalcule spermatique très développé. ‖ On dit aussi ANIMALISME.

ANIMALCULISTE (*lisz*) n. m. Partisan de l'animalculisme.

ANIMALESQUE (*kes*) adj. Qui tient de l'animal : *Des habitudes* ANIMALESQUES.

ANIMALIER (*é*) n. m. et adj. Peintre, sculpteur d'animaux : *Barye a été un* ANIMALIER, *un sculpteur* ANIMALIER *remarquable.*

— ENCYCL. On désigne sous ce nom l'artiste, peintre ou sculpteur, qui s'adonne spécialement à la représentation des animaux. Dans l'antiquité grecque, ainsi qu'au moyen âge, bien que l'on puisse citer de très beaux animaux sculptés à ces deux époques, cependant, les purs animaliers furent très rares. L'attention des artistes était ailleurs. L'art égyptien et surtout l'art assyrien sont plus riches d'observation exacte et variée. La *lionne blessée* et le *lion blessé*, du Musée britannique de Londres, sont des morceaux d'une surprenante intensité.

Dans l'art moderne, ce n'est guère qu'au XVIIe siècle, avec le Flamand Snyders, puis, à la fin du siècle, avec les Français Desportes et Oudry (en attendant les Huet, au XVIIIe siècle), que les animaux deviennent un « genre » en peinture. Au XIXe siècle, la sculpture s'en empare : non pas pour en faire un simple motif de décoration ou d'ornementation banale d'architecture (comme les inoffensifs lions du palais Mazarin), mais pour en étudier le caractère expressif et l'allure générique, comme Cuvier en avait étudié le mécanisme intérieur et l'ossature. Le Muséum, fondation d'abord scientifique, est devenu ainsi par surcroît un laboratoire artistique de haute portée. Nommer nos meilleurs animaliers, comme Barye ou Fremiet, c'est nommer quelques-uns des plus grands sculpteurs du siècle. Cain, Lançon, Gardet, enfin, pour nous borner à quelques noms, sont les dignes héritiers de cette lignée récente, et d'autant plus forte qu'elle s'est formée directement à l'étude de la nature.

ANIMALISABLE adj. Qui peut être animalisé : *Substance* ANIMALISABLE.

ANIMALISANT, ANTE adj. Qui transforme les aliments en substance animale.

ANIMALISATION (*si*) n. f. Nutrition animale, transformation des aliments en substance animale : *L'*ANIMALISATION *élimine les substances non assimilables.*

ANIMALISER v. a. Transformer en substance propre au développement ou à l'entretien du corps de l'animal : *La digestion commence et la respiration achève d'*ANIMALISER *les aliments.* ‖ Réduire aux instincts, aux appétits, aux goûts de l'animal : *Le philosophisme* ANIMALISE *l'homme, la religion le divinise.* (Boiste.) ‖ Au part. pass., outre les sens du verbe, Qui contient des substances animales : *Engrais* ANIMALISÉ.

S'animaliser, v. pr. Etre animalisé, transformé en substance propre à l'entretien du corps de l'animal : *On entend par « aliments » les substances qui, soumises à l'estomac, peuvent* S'ANIMALISER *par la digestion.* (Brill.-Sav.)

— Par ext. Se rabaisser à l'état de l'animal : *Se livrer aux passions brutales, c'est, a vrai dire,* S'ANIMALISER.

ANIMALISME (*lisz*) n. m. V. ANIMALCULISME.

ANIMALISTE (*lisz*) n. m. Partisan de l'animalisme.

ANIMALITÉ n. f. Ensemble des propriétés qui caractérisent les êtres composant le règne animal : *Aucun être doué de l'*ANIMALITÉ *n'offre moins de quatre principes constituants : l'oxygène, l'hydrogène, le carbone et l'azote.* (Richerand.) ‖ Le règne animal, par opposition au règne végétal : *L'*ANIMALITÉ *n'est point une chose assez déterminée pour qu'on puisse établir le point ou elle finit et celui ou le végétal commence.* (Bory de St-Vinc.) ‖ Ensemble des facultés purement animales, par opposition aux facultés humaines : *La sagesse ou la science nous fait sortir de l'*ANIMALITÉ. (Virey.)

— ENCYCL. Les animaux ont, comme l'homme, une physionomie, et cette physionomie leur donne avec nous une sorte de ressemblance. Quelque grossière que soit cette ressemblance, elle est suffisante pour nous rappeler, en voyant la face des animaux, les idées de finesse, de courage, de douceur, de férocité, que nous donnent les traits analogues de certaines physionomies humaines.

C'est sur cette simple observation que Lavater a prétendu fonder une science tout entière. V. PHYSIOGNOMONIE.

Lavater a posé en principe que tout homme a une ressemblance plus ou moins prononcée avec quelque animal, dont le caractère primitif influe sur le sien; à tel point que, « si les âmes étaient visibles aux yeux, on verrait distinctement cette chose étrange, que chacun des individus de l'espèce humaine correspond à quelqu'une des espèces de la création animale ». Sans vouloir préconiser ce système comme incontestable, on peut dire qu'il est loin d'être aussi chimérique qu'on l'a prétendu. La physionomie humaine ne fait souvent que refléter les instincts, les inclinations qui viennent, pour chaque homme, de son analogie avec certains types d'animalité. Aussi le caractère des tendances animales se lit-il tout aussi bien, mieux peut-être, dans la conformation squelettologique de la face que dans les reliefs partiels et les contours du crâne. C'est ce qu'ont vu avec tant d'intelligence les statuaires de l'ancienne Grèce, pour qui, néanmoins, l'anatomie du cerveau était un livre inconnu. A ce sujet, il importe de remarquer que, pour étudier les rapports physiologiques de l'homme avec ses habitudes extérieures, les artistes grecs se sont toujours placés au point de vue commun de l'animalité. Dès lors qu'un penchant décidé, une affection irrésistible ont déterminé le caractère d'un animal, toute leur habileté s'est appliquée à les exprimer sur la figure de l'homme, et même de la divinité qu'ils avaient à produire, en les représentant fidèles et aimants comme le chien, cyniques comme le singe, nobles et forts comme le lion, etc.

ANIMAL-PLANTE n. m. Animal qui offre, par sa forme, quelque analogie avec la plante. V. ZOOPHYTE.

ANIMANT, ANTE adj. Qui anime, excite : *Récit* ANIMANT.

ANIMATEUR, TRICE n. et adj. Qui anime, qui a la faculté d'animer : *Principe* ANIMATEUR.

ANIMATION (*si* — lat. *animatio*, âme, vie) n. f. Action

d'animer, résultat de cette action : *L'*ANIMATION *du fœtus n'arrive qu'après quarante jours.*

— Par ext. Éclat des couleurs, vivacité dans l'expression de la physionomie : *L'*ANIMATION *du teint.* ‖ Dans le sens moral, Vivacité, chaleur : *Parler avec* ANIMATION. ‖ Emportement, colère : *Apaiser l'*ANIMATION *de quelqu'un.*

— En T. d'alchim. Se dit, dans la transmutation des métaux, lorsque la terre blanche foliée devait fermenter avec l'eau philosophique ou céleste du soufre.

ANIMATO, mot italien signifiant *animé* et qui, mis en tête d'un morceau de musique, indique qu'il doit être exécuté avec chaleur, avec animation.

ANIME n. f. Corps de cuirasse en usage du XVe au XVIIe siècle et formé de lames d'acier imbriquées en queue d'écrevisse pour permettre les flexions du corps.

— ENCYCL. Cette défense de corps, qui est la même que le halecret ou écrevisse, était surtout portée par les gens de pied et ceux qui combattaient à bord des navires. Mais les auteurs du XVIIe siècle entendent par le mot *anime* toute défense de corps, même en cuir. Un des plus remarquables exemples d'animes que l'on puisse voir est fourni par le beau harnois du Musée d'artillerie de Paris, dit l'armure aux Lions. C'est un travail italien, ou peut-être augsbourgeois, imitation de celui des Negroli de Milan, datant de 1550 environ.

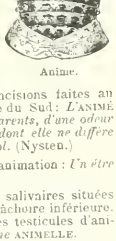

Anime.

ANIMÉ n. f. Résine d'un jaune de soufre, très odorante, qui découle d'incisions faites au tronc de certains arbres de l'Amérique du Sud : *L'*ANIMÉ *est en fragments jaunâtres, demi-transparents, d'une odeur suave, et ressemble à la résine copale, dont elle ne diffère que par sa grande solubilité dans l'alcool.* (Nysten.)

ANIMÉ, ÉE adj. Doué de vie, plein d'animation : *Un être* ANIMÉ.

ANIMELLES n. f. pl. Anat. Glandes salivaires situées au-dessous de l'oreille, le long de la mâchoire inférieure.

— Art culin. Mets composé avec des testicules d'animaux, particulièrement de bélier. — *Une* ANIMELLE.

— ENCYCL. Art culin. Les *animelles* se préparent comme les rognons : sautées, aux champignons, etc. On les fait aussi frire, et on les assaisonne d'un jus de citron ou d'une sauce très épicée. Les animelles sont surtout estimées en Espagne et en Italie, où, dit-on, le préjugé de Louis XV, qui leur attribuait des propriétés aphrodisiaques, subsisterait encore en leur faveur.

ANIMER (lat. *animare* ; de *anima*, âme) v. a. Donner l'âme, le principe de la vie : *La Fable dit que Prométhée* ANIMA *la statue d'argile qu'il venait de former.* ‖ Vivifier : *Le soleil* ANIME *tout de sa chaleur.*

L'homme *anime* le marbre et fait vivre l'airain.
DELILLE.

— Litt. et b.-arts. Donner du mouvement, de la chaleur, en parlant des personnes et des choses : ANIMER *un dialogue.* ‖ Encourager, stimuler : ANIMER *le peuple à la révolte.* ‖ Irriter, exciter à la haine : *L'intérêt* ANIME *parfois les frères contre les frères.*

— *Animer une personne de son esprit,* Faire passer en elle ses idées, ses propres sentiments. ‖ *Animer la conversation,* La rendre plus vive, plus intéressante.

— *Animer un vésicatoire.* Méd. Irriter la plaie, pour activer la suppuration.

— *Animer un instrument.* Mus. Lui faire rendre des sons plus éclatants. ‖ Quelquef., Simplement en tirer des sons.

— *Animer un pas.* Chorégr. Lui donner un air plus vif, en s'élevant davantage sur la pointe des pieds.

— *Animer un cheval.* Manèg. L'aiguillonner, l'exciter quand il ralentit ses mouvements.

Animé, ée part. passé du v. Animer.

— En T. de blas. Se dit des yeux du cheval et de la licorne, quand ils sont d'un autre émail que la tête.

S'animer, v. pr. Prendre de la vie, du mouvement : *Statue qui* S'ANIME. ‖ S'exciter, prendre du courage, de l'audace : *Le cheval de bataille* S'ANIME *au bruit de la trompette.* ‖ S'emporter : *C'est faiblesse que de* S'ANIMER *à la moindre contrariété.* ‖ Prendre de l'éclat : *Teint qui* S'ANIME.

— SYN. **Animer, aiguillonner, encourager, exciter, inciter, porter à, pousser à.** V. AIGUILLONNER.

— ANTON. **Enerver, engourdir, paralyser.**

ANIMIKITE n. f. Argent natif, mélangé d'antimoniures et d'arséniures.

ANIMINE (du lat. *anima*, principe de la vie animale) n. f. Une des quatre bases salifiables trouvées dans l'huile animale de Dippel.

ANIMIQUE (du lat. *anima*, l'âme) adj. De l'âme, qui a rapport à l'âme : *Passions* ANIMIQUES.

— En T. de chim. Qui a rapport à l'animine.

ANIMISME (*miss* — du lat. *anima*, âme, principe de la vie animale) n. m. Système qui considère l'âme comme la cause première non seulement des faits intellectuels, mais encore des faits vitaux : *Stahl créa l'*ANIMISME *et l'autocratie de la nature.* (Brachet.)

— ENCYCL. Philos. et méd. L'impossibilité de trouver dans le seul jeu des forces mécaniques, physiques et chimiques, une explication satisfaisante des phénomènes de la vie, l'idée de finalité et d'harmonie que ces phénomènes offrent à l'esprit, la nécessité de reconnaître une force propre, une, identique, qui a formé les organes, qui les conserve, qui les répare, tel est le point de départ du *vitalisme* (v. ce mot) et de l'*animisme.* Mais, tandis que les vitalistes voient dans l'homme, outre la matière toujours changeante, deux forces, deux principes immatériels qui persistent, un double dynamisme, les animistes attribuent à une cause unique, à l'âme, les phénomènes vitaux, aussi bien que les phénomènes de l'ordre intellectuel et moral.

L'idée mère de cette théorie, due principalement à Stahl, remonte à Aristote, dont la doctrine passa dans la scolastique en s'y dénaturant ; les facultés que le philosophe grec avait distinguées dans la force qui anime le corps devinrent, en se substantialisant, des âmes distinctes.

Réagissant contre la médecine mécanique et la médecine chimique de son temps, et en même temps contre la métaphysique cartésienne, leur source commune, Stahl part de cette idée que la vie n'est pas dans le jeu d'une machine, qu'elle ne s'élabore pas dans le creuset du chimiste, en un mot, qu'elle ne peut être ramenée ni aux lois générales du mouvement, ni à un système de combinaisons chimiques.

Suivant Stahl, le *mélange* dont le corps se compose est essentiellement *corruptible.* La vie est la conservation de ce mélange corruptible ; elle ne supprime pas la corruptibilité, mais elle empêche la corruption. L'instrument nécessaire de cette conservation est le *mouvement.*

Le principe du mouvement vital, c'est l'âme ; l'âme raisonnable, la seule qui constitue l'homme et soit manifestement unie au corps. Les organes ne sont, comme leur nom l'indique, que de simples instruments.

Construire les organes, les réparer, diriger les mouvements vitaux, telles seraient les seules attributions de l'âme, si le corps ne connaissait ni la maladie ni la mort. Qu'est-ce que la maladie, pour Stahl ? Une corruption qui dépasse certaines limites et que néglige ou traite maladroitement l'âme conservatrice.

La maladie nous conduit à la mort. Dans la doctrine de Stahl, toute mort qui est la terminaison d'une maladie peut être considérée comme un meurtre que l'âme exerce sur son corps, par ignorance ou par imprudence. Mais pourquoi l'homme meurt-il de mort naturelle ? Faut-il croire que l'âme elle-même s'affaiblit, s'épuise à la longue et finit par s'éteindre ? Aussi Stahl nie-t-il l'immortalité *naturelle, essentielle* de l'âme. Il n'y a que la foi, dit-il, qui puisse nous assurer de notre immortalité ; toutes les raisons qu'on en donne, en dehors de la révélation, sont vaines, parce qu'elles vont contre cette vérité, que tout ce qui commence peut finir.

— Hist. relig. Albert Réville, dans ses *Prolégomènes de l'Histoire des religions,* a exposé comme il suit l'origine de l'animisme ou *culte des esprits* : « De très bonne heure, l'homme est arrivé à distinguer, non dans le sens d'un spiritualisme abstrait, dont il ne pouvait avoir aucune idée, mais de la manière la plus concrète, l'esprit et le corps dans tous les êtres personnels qu'il connaissait, ou croyait connaître. La vue du cadavre lui suggérait le sentiment que ce qui faisait vouloir, parler, agir quelques heures auparavant n'était plus là, mais ne pouvait être anéanti. Sa propre expérience, fondée surtout sur le phénomène du rêve, le dirigeait dans le sens d'une conclusion analogue. »

L'homme, ayant admis que son esprit pouvait quitter son corps et ayant assimilé la nature des objets à la sienne, ne tarda pas à croire que chez tous les êtres animés l'esprit pouvait, comme chez lui, « quitter son enveloppe ordinaire, se transporter loin d'elle, se cacher sous d'autres formes et même ne pas prendre du tout de forme visible » ; puis, il s'accoutuma à croire à l'existence d'esprits ne se rapportant plus à rien de spécial dans la nature, mais doués d'un pouvoir supérieur. L'animisme, dérivé du culte ancestral et du naturisme, engendra la sorcellerie ou commerce avec les esprits, et le fétichisme, qui n'est autre chose que la croyance à la présence d'un esprit dans un objet quelconque.

Suivant Tylor (*la Civilisation primitive*), l'animisme sauvage représente le système primitif, par lequel aurait commencé la longue éducation du monde. On constate, en effet, que diverses croyances ou pratiques, toutes naturelles dans l'animisme inférieur, existent dans l'animisme supérieur, chez les paysans plutôt que chez les hommes cultivés, et à l'état de vestige d'un autre âge plutôt qu'à l'état de production de l'époque ; ainsi trouve-t-on souvent dans la religion des sauvages l'explication de doctrines ou de cérémonies des religions civilisées, tandis que le contraire n'a presque jamais lieu.

ANIMISTE (*miss*) n. m. Partisan de l'animisme : *Les* ANIMISTES *admettent une âme intelligente qui préside à tous les actes vitaux.* (Ratier.)

— adj. Qui appartient à l'animisme, qui a rapport à ce système : *Doctrine* ANIMISTE.

ANIMOCORDE n. m. Techn. V. ANÉMOCORDE.

ANIMOSITÉ (lat. *animositas*) n. f. Ressentiment, haine vivace : *Avoir de l'*ANIMOSITÉ *contre quelqu'un. Agir par* ANIMOSITÉ.

— Chaleur, emportement, dans une discussion, une contestation, etc. : *Mettre de l'*ANIMOSITÉ *dans une réplique.*

— SYN. **Animosité, inimitié, rancune, ressentiment.** L'*inimitié* paraît toujours ouvertement. La *rancune* dissimule. L'*animosité* est une sorte de colère croissante contre quelqu'un. Le *ressentiment* est le souvenir d'une injure qu'on n'a pas pardonnée.

— ANTON. **Bienveillance, cordialité, prédilection, sympathie.**

ANIMUCCIA (Jean), un des musiciens les plus fameux de la Renaissance italienne, né à Florence au commencement du XVIe siècle, mort à Rome en 1571. Il fut l'un des premiers compositeurs de musique religieuse dont les œuvres se distinguent par une harmonie nourrie et un dessin de voix élégant. Il se lia d'amitié, dès sa jeunesse, avec saint Philippe de Néri, fondateur de la congrégation de l'Oratoire à Rome, à qui l'on attribue l'invention du drame musical religieux qui a pris le nom de *oratorio.* Animuccia écrivit ses *Laudi* ou hymnes à plusieurs parties pour l'Oratoire, où il allait les chanter avec ses disciples chaque jour, après le sermon, et qui devinrent, dit-on, l'origine de l'oratorio proprement dit. En 1555, Animuccia fut nommé maître de la chapelle du Vatican. Ses compositions sont très nombreuses et comprennent messes, *laudi,* madrigaux spirituels, motets, cantiques, hymnes, etc. — Son frère PAUL fut maître de chapelle de Saint-Jean de Latran.

ANIMULA VAGULA, BLANDULA... Dernières paroles de l'empereur Adrien, par lesquelles ce prince dilettante et sceptique voulut marquer le peu de foi qu'il avait dans l'existence de cette force vague : l'âme. On fait quelquefois allusion à ces diminutifs, dont toute traduction, faute d'équivalents, ne rend qu'imparfaitement la grâce. La plus exacte et la plus élégante peut-être serait celle-ci : *Petite âme vaporeuse, décevante comme une caresse.*

ANIMUS MEMINISSE HORRET mots lat. qui signif. : « Mon âme frémit d'horreur à ce souvenir. » (*Énéide,* liv. II.) Énée commence le récit de la ruine de Troie ; tous ses souvenirs douloureux se réveillent et lui arrachent ce cri : *Animus meminisse horret !* Le vers complet est :

Quanquam animus meminisse horret luctuque refugit.

On en fait des applications sérieuses ou plaisantes.

ANIO, anj. *Teverone* ou *Aniene,* riv. de l'anc. Italie, qui passait à Tibur et se jetait dans le Tibre près d'Ameninæ, à 4 kilom. N.-E. de Rome. Autref., l'Anio formait à Tibur une belle cascade ; on la détruisit dans notre siècle, quand, à la suite de l'inondation de 1825, on se décida à détourner la rivière dans un canal souterrain. Dans l'antiquité, plusieurs aqueducs amenaient à Rome les eaux de l'Anio.

ANIOGUINNE (*ghi*) n. f. Pièce héraldique, qui est une boucle avec ardillon. L'aniguinne est, d'après Gay (*Gloss. archéol.*), un fermail qui, dans la langue héraldique, n'est qu'une simple boucle avec ardillon.

ANIRA, l'un des douze *Dai-tho,* génies qui, dans le bouddhisme japonais, président aux heures. La huitième, qui correspond à deux heures de l'après-midi chez nous, est sous la protection d'Anira ou Hitsoudji, le bélier. Celui-ci est représenté avec une figure grimaçante, surmontée d'une tête de bélier cyclique et faisant d'une main, armée parfois d'un sabre, un geste menaçant.

Anira.

ANIRUDDHA, cousin et un des principaux disciples du bouddha Çâkyamouni. Il est regardé comme un des plus éminents docteurs bouddhistes.

ANIS (*ni* — gr. *anison*) n. m. Plante annuelle de la famille des ombellifères et du genre boucage (*anisum*) (v. ces mots). ‖ Graine de cette plante. ‖ *Anis étoilé,* La badiane. ‖ *Anis aigre* ou *âcre,* Le cumin. ‖ *Anis de Poris,* Graine de fenouil généralement employée à Paris au lieu de la graine d'anis.

— Comm. *Bois d'anis,* Bois blanc, tendre et odorant, qui provient du laurier avocatier. Il est employé en tabletterie et en marqueterie. Les pharmaciens font entrer son écorce dans diverses préparations. ‖ *Dragées d'anis,* Petites dragées qui se préparent avec des graines d'anis vert et du sirop de sucre cuit au lissé. ‖ *Batafia d'anis,* Liqueur de table.

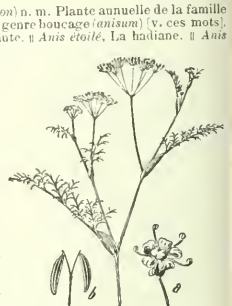

Anis. — *a,* fleur grossie ; *b,* fruit grossi.

(Faire macérer 45 grammes d'anis sur 1.500 grammes d'eau-de-vie à 24 degrés, ajouter 80 grammes de sucre dissous dans un litre d'eau, laisser reposer et filtrer.)

— Hortic. *Pomme d'anis,* Nom donné quelquefois au fenouillet.

— ENCYCL. Méd. La médecine emploie les *akènes d'anis* en infusion contre les dyspepsies, flatuosités, etc. (à la dose de 5 à 10 gr. pour 1 litre d'eau). On fait quelquefois usage des préparations suivantes : *Eau distillée d'anis* (anis, 1 p. ; eau, 6 p.) ; *alcoolat d'anis* (anis, 1 p. ; alcool à 21 degrés, 8 p.) ; *teinture d'anis* (anis, 1 p. ; alcool à 31 deg., 4 p.).

— Chim. L'*essence d'anis* a pour isomères les essences de fenouil, de badiane et d'estragon. Toutes ces essences ont pour caractère fondamental de donner par l'oxydation de l'aldéhyde, puis de l'acide anisique. Elles paraissent différer un peu par leurs propriétés physiques, mais ces différences tiennent peut-être à un hydrocarbure isomère de l'essence de térébenthine, qui se trouve toujours mélangé avec elles. L'acide sulfurique concentré, l'acide phosphorique, le protochlorure d'antimoine et le perchlorure d'étain transforment l'essence d'anis en anisoïne.

ANISACANTHA ou **ANISACANTHE** (du gr. *anisos,* inégal, et *acantha,* épine) n. f. Genre de plantes de la famille des salsolacées, tribu des camphorosmées, à fleurs hermaphrodites sans bractées. Ce sont de petits arbrisseaux d'Australie, vivant au bord de la mer.

ANISACANTHUS (*tuss* — même étymol. qu'à l'article précédent.) n. m. Genre de plantes de la famille des acanthacées, tribu des erantbémées, à calice quinquéfide, à corolle tubuleuse à quatre divisions inégales. Ce sont des arbrisseaux du Mexique et des îles Canaries.

ANISACTIS (*tiss* — du gr. *anisos,* inégal, et *aktis,* rayon) n. m. Division du genre *daucus,* de la famille des ombellifères, renfermant un petit nombre d'espèces.

ANISAMATE n. m. Sel formé par la réaction de l'acide anisamique sur une base.

ANISAMINE (de *anisique,* et *amine*) n. f. Base résultant de la substitution du radical de l'alcool anisique à l'hydrogène de l'ammoniaque.

ANISAMIQUE (de *anisique,* et *amique*) adj. Se dit d'un acide que l'on obtient en faisant agir le sulfure d'ammonium sur l'acide nitranisique.

— ENCYCL. L'*acide anisamique* cristallise en prismes incolores et brillants, très peu solubles dans l'eau, peu solubles dans l'éther, fort solubles dans l'alcool.

ANISANT, ANTE adj. Qui donne le goût de l'anis : *Plusieurs semences ont des propriétés* ANISANTES, *analogues à celle de l'anis.*

ANISANTHE (du gr. *anisos,* inégal, et *anthos,* fleur) adj. Se dit des plantes dont les fleurs sont inégales.

— n. m. Nom donné à deux genres, l'un de la famille des caprifoliacées et syn. de SYMPHORIE, l'autre de celle des iridées et syn. de GLAIEUL. ‖ On appelle aussi *anisanthe* ou *anisantha* une graminée du groupe des festucacées, originaire des montagnes de Téchorac.

ANISARTHRON (du gr. *anisos*, inégal, et *arthron*, articulation) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des cérambycinés, renfermant une seule espèce habitant la région circméditerranéenne, l'*anisarthronbarbipes*.

Anisarthron (grossi 2 fois).

ANISATE n. m. Sel formé par l'action de l'acide anisique sur une base. Les *anisates* alcalins et terreux sont solubles et cristallisables; ceux de plomb, de mercure et d'argent sont insolubles dans l'eau froide, mais se dissolvent en petite quantité dans l'eau bouillante.

ANISATEUR n. m. Appareil usité pour la fabrication de l'eau-de-vie d'anis. Il s'ajoute à l'appareil à distillation continue (v. ALAMBIC), quand on veut aromatiser les produits qui en sortent.

ANISCHURIE (*sku* — du gr. *an* priv.; *iskhô*, je retiens, et *ouron*, urine) n. f. Incontinence d'urine.

ANISÉIE du gr. *anisos*, inégal) n. f. Genre de convolvulacées, renfermant des plantes herbacées ou suffrutescentes des régions tropicales, et dont plusieurs sont cultivées dans nos serres.

ANISER v. a. Donner le goût de l'anis; mêler avec de l'anis : ANISER *une liqueur*.

S'aniser, v. pr. Prendre le goût, l'odeur de l'anis.

ANISETTE n. f. Eau-de-vie anisée et liquoreuse : *L'*ANISETTE *de Bordeaux et l'*ANISETTE *d'Amsterdam sont les plus estimées*.

— ENCYCL. L'*anisette* s'obtient en distillant, au moyen de l'*anisateur*, un mélange d'anis étoilé, de coriandre, de fenouil, d'eau et d'alcool, et en ajoutant au produit du sirop de sucre. Voici, néanmoins, deux recettes qui suppriment la distillation :

ANISETTE ORDINAIRE : Mettre dans une cruche, avec 2 lit. d'eau-de-vie et 1 kilogr. de sucre, 60 gr. d'anis vert concassé, 30 gr. de coriandre, 2 gr. de cannelle et 1 gr. de macis. Laisser macérer pendant un mois, puis filtrer.

ANISETTE FINE DE BORDEAUX : Prendre 2 gr. d'ess. d'anis, 1 gr. d'ess. de badiane, 6 centigr. d'ess. de cannelle, 4 centigr. de néroli, et mêler cette préparation à 2 lit. d'alcool à 83°. D'autre part, préparer un sirop composé de 2 kilogr. 1/2 de sucre blanc et de 1 lit. 3/4 d'eau, que l'on peut fondre indifféremment à froid ou sur le feu; puis mélanger le tout, filtrer au papier et mettre en bouteille. On obtient ainsi 5 litres environ d'anisette.

ANISHYDRAMIDE (de *anis*, *hydrogène*, et *amide*) n. f. Substance que l'on obtient en mélangeant de l'hydrure d'anisyle ou l'aldéhyde anisique avec une dissolution d'ammoniaque.

ANISIDINE n. f. Substance cristalline qui, avec les acides, forme des sels, et qui s'obtient par la réduction de l'anisol nitré. L'*anisidine* s'appelle encore *méthylphénidine*.

— ENCYCL. Pour préparer l'*anisidine* ou méthylphénidine, on mêle le nitranisol avec une solution alcoolique de sulfure d'ammonium, et l'on évapore à une douce chaleur; on sature ensuite le liquide d'acide chlorhydrique dilué, et on filtre pour séparer le soufre. Par une nouvelle évaporation, on obtient des aiguilles de chlorhydrate d'anisidine. Ce sel, distillé avec une dissolution aqueuse concentrée de potasse, abandonne de l'anisidine sous la forme d'une huile qui se solidifie par le refroidissement.

— On connaît deux dérivés nitrés de l'anisidine : la nitranisidine ou méthylnitrophénidine et la dinitranisidine.

ANISIÈRE n. f. Champ ensemencé d'anis.

ANISINE (rad. *anis*) n. f. Substance cristalline, qui se produit par la transformation isomérique de l'anishydramide élevée à la température de 165 à 170°.

ANISIQUE adj. Se dit d'un acide que l'on prépare en faisant bouillir l'essence d'anis avec de l'acide nitrique. ‖ On l'appelle aussi ACIDE DRACONIQUE.

— Se dit d'un éther que l'on obtient en faisant passer un courant d'acide chlorhydrique dans une dissolution alcoolique d'acide anisique.

— Se dit, en général, des composés que l'on produit avec l'essence d'anis : *Composés* ANISIQUES.

— ENCYCL. L'acide *anisique*, $C^{16}H^{8}O^{4}$, prend naissance dans l'oxydation des essences d'anis, de fenouil amer et d'estragon. On le prépare en faisant bouillir l'essence d'anis avec de l'acide azotique; l'acide anisique dissous dans l'eau chaude se dépose par le refroidissement. On le lave, on le dissout dans l'ammoniaque jusqu'à ce que, par une série de cristallisations, on ait obtenu un sel tout à fait blanc. On dissout ce sel dans l'eau, et on précipite la solution par l'acétate de plomb, puis on sublime. On peut encore le préparer en faisant tomber goutte à goutte l'aldéhyde sur de la potasse en fusion, et décomposant par l'acide chlorhydrique l'anisate de potassium.

L'acide anisique cristallise en prismes rhombiques incolores, sans odeur. Il est soluble dans l'eau chaude et l'est très peu dans l'eau froide. Son point de fusion est 175°; au delà, il se sublime. Chauffé dans des tubes scellés avec de l'acide iodhydrique, il se dédouble en iodure de méthyle et en acide paraoxybenzoïque.

— *Alcool anisique*, $C^{16}H^{10}O^{2}$. C'est l'alcool méthylparaoxybenzilique. Il s'en produit lorsqu'on mêle l'aldéhyde anisique avec une solution alcoolique de potasse de 7° Baumé. Il fond à 25°; il est plus lourd que l'eau. Exposé à l'air, à une température voisine de son point d'ébullition, il se transforme en aldéhyde anisique.

— *Aldéhyde anisique*, $C^{16}H^{8}O^{2}$. On l'obtient en oxydant l'essence d'anis par l'acide azotique, en distillant un mélange d'anisate et de formiate de chaux, en faisant agir un bisulfite de sodium sur l'essence d'anis. C'est un liquide jaunâtre, une saveur brûlante, d'une odeur de foin; elle bout de 53° à 255°. L'alcool et l'éther la dissolvent, mais elle est presque insoluble dans l'eau. La potasse fondue la transforme en anisate de potassium. Si l'on met de l'aldéhyde anisique avec une solution d'ammoniaque dans un flacon bouché, il se produit peu à peu des cristaux brillants d'*anishydramide* ou *hydrure d'azoanyle*, qui fondent à 120° et, traités par le sulfhydrate ammonique, se transforment en une poudre blanche, le *thianisol*. Chauffée pendant deux heures entre 165° et 170°, l'anishydramide se transforme en anisine.

ANISOATE n. m. Sel formé par l'action de l'acide anisoïque sur une base.

ANISOBRYÉ, ÉE (du gr. *anisos*, inégal, et *bruon*, herbe) adj. Mot actuellement inusité, proposé pour remplacer la dénomination de MONOCOTYLÉDONE.

ANISOCÉPHALE (du gr. *anisos*, inégal, et *képhalê*, tête) adj. Se dit des plantes dont les têtes, les sommités sont disposées inégalement.

ANISOCÈRE (du gr. *anisos*, inégal, et *kéras*, corne) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycides, sous-famille des saperdinés, renfermant des espèces sud-américaines à robe tachetée. Citons l'*anisocerus onca* (Brésil); l'*anisocerus stellatus* (Brésil), etc.

ANISOCHÈLE (*kê* — du gr. *anisos*, inégal, et *chélê*, pince) adj. Qui a des serres ou des pinces de grandeur inégale.

ANISOCHÈLE (*kê*) ou **ANISOCHILE** (*ki* — même étymol. qu'à l'article précéd.) n. m. Genre de plantes de la famille des labiées, tribu des ocimoïdées, annuelles ou vivaces, originaires de l'Inde.

— ENCYCL. Les fleurs des *anisochèles* forment un long épi cylindrique. L'*anisochilus carnosus* s'emploie pour traiter les maladies des enfants et les affections catarrhales, et l'on fait, avec son suc mélangé à l'huile de sésame, un liniment réfrigérant, employé contre la chaleur de la tête.

Anisochèle. *a*, fleur.

ANISOCRÉPIDE (du gr. *anisos*, inégal, et *krêpis*, *idos*, chaussure) n. f. Genre de coléoptères hétéromères taxicornes.

ANISOCYCLE (du gr. *anisos*, inégal, et *kuklos*, cercle) n. m. Machine balistique, usitée dans les armées byzantines. C'était un moteur qui avait la forme d'un ressort de montre, et qui lançait des flèches en se débandant.

ANISODACTYLE (lat. *anisodactylus*; du gr. *anisos*, inégal, et *daktulos*, doigt) n. m. Genre d'insectes coléoptères carabiques, tribu des harpalinés, renfermant de nombreuses espèces répandues surtout dans l'Amérique du Nord, une dizaine habitant l'Europe. Les anisodactyles vivent dans les lieux humides, sous les pierres; ils sont noirs, parfois variés de jaune et de vert cuivreux : *anisodactylus binotatus*, très commun en France; *anisodactylus dilatatus* (Amérique du Nord), etc.

Anisodactyle (grossi 2 fois).

ANISODE (du gr. *anisos*, inégal, et *odous*, dent) n. f. Genre de solanacées-hyoscyamées, voisin des jusquiames, créé pour une herbe vivace du Népaul et qu'on cultive en Europe, dans les jardins.

ANISODERE (lat. *anisodera*; du gr. *anisos*, inégal, et *déré*, cou) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, sous-famille des hispinés, renfermant une vingtaine d'espèces, répandues surtout dans l'archipel Malais. Citons l'*anisodera rufa* (Java); l'*anisodera zinzibaris* (Ceylan), etc.

ANISODONE (du gr. *anisos*, inégal, et *odous*, dent) n. f. Genre de mousses de la famille des fabroniacées, renfermant des plantes de dimensions réduites, à fleurs monoïques, et dont le péristome offre des dents inégales. On en connaît deux espèces, dont l'une vit sur le tronc des pins sylvestres.

ANISODONTE (du gr. *anisos*, inégal, et *odous*, *odontos*, dent) n. m. Qui a des dents inégales.

— n. f. pl. Bot. Genre de labiées, formé aux dépens des marrubes et renfermant des plantes à calice divisé en cinq dents inégales et non réfléchies après la floraison : *Les* ANISODONTES. *Un* ANISODONTE.

ANISODONTIENS (*ti-in* — même étymol. qu'à l'article précéd.) n. m. pl. Nom sous lequel Duméril et Bibron ont désigné des serpents à dents postérieures cannelées, et dont les dents, séparées par des espaces libres, sont de grandeur inégale et inégalement distribuées dans l'une et l'autre mâchoire. Cette famille renferme surtout des serpents arboricoles, tels que les *turbophis*, *psammophis*, *bucéphales*. — *Un* ANISODONTIEN.

ANISOGONION (du gr. *anisos*, inégal, et *gônia*, angle) n. f. Genre de fougères, de la tribu des aspléoïdées, dont les espèces sont originaires des régions chaudes de l'Asie.

ANISOINE (rad. *anis*) n. f. Substance solide, blanche, que les agents d'oxydation transforment en anisine ou acide anisilique; on la prépare en grande quantité en traitant une solution alcoolique d'aldéhyde anisique par la cyanure de potassium.

ANISOÏQUE adj. Se dit d'un acide produit par l'oxydation de l'essence d'anis.

— ENCYCL. L'acide *anisoïque* est soluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther; il fond vers 120°, mais se décompose lorsqu'on veut le volatiliser. Stadeler et Wachter pensent qu'il est identique avec l'acide thianisoïque, qu'ils ont obtenu en chauffant l'essence d'anis avec de l'acide azotique, distillant et agitant le produit avec du bisulfite de sodium.

ANISOL n. m. Liquide que l'on obtient en distillant l'acide anisique avec un excès de baryte caustique. ‖ L'*anisol* s'appelle encore PHÉNATE DE MÉTHYLE.

— ENCYCL. Chim. On obtient l'*anisol* $C^{14}H^{8}O$ (CH^{3}) en distillant de l'acide anisique avec un grand excès de baryte ou de chaux, ou en faisant tomber goutte à goutte du salicylate de méthyle sur de la baryte chauffée au rouge, ou encore en chauffant le phénate potassique avec de l'iodure de méthyle dans un tube scellé à la lampe.

L'anisol a une odeur agréable. Il se dissout dans l'alcool et dans l'éther; sa densité est de 0,991 à 15°. Il bout à 152°; il a pour isomères l'alcool benzoïque et l'acide tauryliqne. Si l'on fait passer du chlore sur de l'anisol, on obtient successivement le chloranisol, le dichloranisol, trichloranisol, tétrachloranisol, pentachloranisol.

L'acide azotique fumant forme trois produits : le nitranisol, le dinitranisol, le trinitranisol, qui est coloré en rouge, puis décomposé à l'ébullition par la potasse.

ANISOLOBE (du gr. *anisos*, inégal, et *lobos*, lobe) n. m. Genre de plantes de la famille des apocynacées, tribu des plumériées, grimpantes, ligneuses, glabres, à feuilles opposées, entières, avec stipules squamaniformes, à fleurs terminales. Elles sont originaires de l'Amérique du Sud.

ANISOMALLON (du gr. *anisos*, inégal, et *mallon*, pomme) n. m. Genre de plantes de la famille des térébinthacées, tribu des mappiées, à fleurs hermaphrodites et régulières. Le fruit est une drupe renversée, formée de deux lobes dissemblables. La seule espèce connue est un arbre de la Nouvelle-Calédonie.

ANISOMÈLE (du gr. *anisos*, inégal, et *mêlê*, coupe) n. f. Genre de plantes de la famille des labiées, renfermant des plantes herbacées ayant l'aspect des *stachys* et dont les fleurs rouges forment de faux verticelles de cymes à l'aisselle des feuilles ou des bractées. Elles sont originaires de l'Inde et de l'Australie. Dans l'Inde, l'une des espèces (*anisomèle du Malabar*) est employée comme stomachique.

ANISOMERE (du gr. *anisos*, inégal, et *méros*, partie) adj. Qui est formé de parties inégales, irrégulières.

— Bot. Syn. de CHOMÉLIE.

ANISOMÉRIE (du gr. *anisos*, et *méris*, section) n. f. Genre de phytolaccacées, renfermant des plantes du Chili voisines des phytolaques.

ANISOMÈTRE (du gr. *anisos*, inégal, et *métron*, mesure) adj. Qui n'a pas la même étendue.

ANISOMÉTRIQUE (rad. *anisomètre*) adj. Se dit d'un système de cristallisation qui offre trois angles inégaux.

ANISOMÉTROPIE (du gr. *anisos*, inégal; *métron*, mesure, et *ôps*, œil) n. f. Inégalité du pouvoir visuel des deux yeux, un œil étant, par exemple, normal et l'autre hypermétrope ou myope, ou bien l'un myope et l'autre hypermétrope. On y remédie au moyen de verres appropriés pour chaque œil.

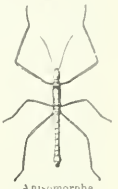
Anisomorphe (réduit 3 fois).

ANISOMORPHE (du gr. *anisos*, inégal, et *morphê*, forme n. f. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des phasmidés, renfermant des espèces qui vivent dans l'Amérique du Nord.

ANISONYX (du gr. *anisos*, inégal, et *onux*, griffe) n. m. Genre d'insectes lamellicornes, famille des méloloothidés, renfermant une quinzaine d'espèces africaines répandues surtout dans la région du Cap : *anisonyx longipes* (Cap); *anisonyx pilosus* (Caffrerie), etc.

Anisonyx (grossi de moitié).

ANISOPAPPE (du gr. *anisos*, inégal, et *pappos*, aigrette) n. m. Genre de composées-inuloïdées, renfermant des plantes herbacées pubescentes de l'Asie et de l'Afrique tropicales.

ANISOPELME (du gr. *anisos*, inégal, et *pelma*, plante des pieds) n. m. Genre d'insectes hyménoptères. ‖ Syn. de HECABOLUS. V. ce mot.

ANISOPÉTALE (du gr. *anisos*, inégal, et de *pétalê*) adj. Qui a des pétales de grandeur inégale.

— n. m. pl. Section du genre euphorbe, renfermant les espèces dont les feuilles ont les deux bords inégaux. ‖ Sous-genre de plantes du genre pélargonium, comprenant des espèces à deux pétales supérieurs, plus longs et plus larges que les deux pétales inférieurs : *Les* ANISOPÉTALES. *Un* ANISOPÉTALE.

Anisopelme (gr. natur.).

ANISOPHYLLE (du gr. *anisos*, inégal, et *phullon*, feuille) adj. Qui a des feuilles de grandeur inégale.

ANISOPHYLLÉE (même étymol. qu'à l'article précéd.) n. f. Genre de plantes de la famille des rhizophoracées, représenté par des arbres et arbustes de l'Asie et de l'Afrique tropicales. Les feuilles sont alternes, sans stipules, et les graines n'ont pas d'albumen.

ANISOPHYSE ou **ANISOPHYSA** (du gr. *anisos*, inégal, et *phusis*, nature, sexe) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des acalyptères, renfermant de petites mouches voisines des piophiles, dont les quelques espèces connues habitent nos pays. Citons l'*anysophysa scutellaris* (France).

Anisophyllée. *a*, coupe de la fleur

ANISOPLIE (du gr. *anisos*, inégal, et *hoplê*, cuisse, sabot) n. f. Genre de coléoptères lamellicornes, famille des méloloothidés, renfermant de nombreuses formes répandues surtout dans l'Europe moyenne et orientale : l'*anisoplie arvicole* ou *agricole*, noir bronzé, (8 à 15 mill.), l'*anisoplie horticole*, vert foncé brillant.

En 1880, une autre espèce, l'*anisoplia austriaca*, a fait des ravages considérables dans la province d'Odessa.

Anisophe (grossi d'un tiers).

ANISOPODES (du gr. *anisos*, inégal, et *pous, podos*, pied) n. m. pl. Ordre de crustacés édriophtalmes, renfermant de petits animaux dont les deux premiers segments thoraciques, soudés à la tête, forment un céphalothorax très net. Les antennes et les antennules ne sont formées que d'une série unique d'anneaux bien développés. Les pattes abdominales ou *pléopodes* portent des appendices feuillacés qui ne servent nullement à la respiration. Les anisopodes comprennent les trois familles suivantes : *tanaidés, anthuridés* et *praniziidés*. — *Un* ANISOPODE.

ANISOPOGON (du gr. *anisos*, inégal, et *pôgôn*, barbe) n. m. Genre de graminées, voisin des avoines, et renfermant deux espèces : l'une qui croît dans l'ouest de l'Australie, l'autre dans l'Afrique australe.

ANISOPS (*ops* — du gr. *anisos*, inégal, et *opsis*, aspect) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des notonectidés, habitant l'Europe méridionale et les régions chaudes du globe.

Anisoptéryx (réd. d'un tiers).

ANISOPTÉRYX (du gr. *anisos*, inégal, et *pteryx*, aile) n. m. Genre d'insectes lépidoptères, tribu des géométrinés, famille des phytométridés, renfermant des phalènes d'Europe vivant en hiver dans les forêts. Les femelles sont, en général, aptères : anisoptéryx du marronnier (*anisopteryx æscularia*), gris brun, en mars ; *anisopteryx aceraria*, en novembre, etc.

Anisorhynchus (grossi d'un tiers).

ANISORAMPHE (du gr. *anisos*, inégal, et *rhamphos*, aigrette) n. m. Genre de plantes de la famille des composées et de la tribu des chicoracées. Syn. CRÉPIS.

ANISORHYNCHUS (*kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, renfermant des charançons de taille moyenne, vivant à terre, de préférence sur les collines et les coteaux abrités. On en connaît une douzaine d'espèces, répandues en Europe et dans la région circométérranéenne ; une seule habite la France, l'*anisorhynchus bajulus*.

ANISOSCÈLE (*sè* — lat. *anisoscelis* ; du gr. *anisos*, inégal, et *skélos*, jambe) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des coréidés, renfermant des punaises terrestres des régions chaudes du globe, plus généralement répandues en Amérique du Sud. Citons l'*anisoscelis membranacea* (Amérique du Sud) ; l'*anisoscelis phyllopus* (Brésil).

Anisoscèle (réduit d'un tiers).

ANISOSPERME (*spèr* — du gr. *anisos*, inégal, et *sperma*, semence) adj. Dont les semences sont de grosseur inégale.

ANISOSTÉMONE (*sté* — du gr. *anisos*, inégal, et *stémôn*, filet) adj. Se dit des fleurs dans lesquelles le nombre des étamines est différent de celui des pétales.

ANISOSTÉMOPÉTALE (*sté* — du gr. *anisos*, inégal ; *stemma*, étamine, et de *pétale*) adj. Se dit des plantes dont les étamines ne sont point en nombre égal à celui des divisions de la corolle.

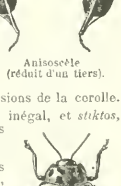
Anisosticte (grossi 5 fois).

ANISOSTICTE (*sti* — du gr. *anisos*, inégal, et *stiktos*, ponctué) adj. Substances dont les lois de formation sont irrégulières.

— Bot. Syn. de MARILA.

— n. f. pl. Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des coccinellidés, renfermant un petit nombre d'espèces, qui vivent en Europe et en Amérique : *Des* ANISOSTICTES. *Un* ANISOSTICTE.

ANISOSTIQUE (*sti* — lat. *anisostichus* ; du gr. *anisos*, inégal, et *stikhos*, rangée) n. f. Genre de plantes de la famille des bignoniacées, fondé pour une espèce des États-Unis (*anisostichus cupreolata*), qui est la seule qui puisse vivre en pleine terre sous le climat de Paris. Vers la fin de mai, elle se couvre de fleurs d'un rouge lie de vin, lavées de jaune à la face intérieure du tube.

ANISOTAQUE (du gr. *anisos*, inégal, et *takhus*, rapide) adj. Se dit du pouls, lorsqu'il est à la fois inégal et rapide.

Anisotome (grossi 4 fois).

ANISOTARSE (du gr. *anisos*, inégal, et *tarsos*, tarse) n. m. Genre de coléoptères carabiques, tribu des harpalinés, renfermant quelques espèces de petite taille vivant au Mexique.

ANISOTÈLE (du gr. *anisos*, inégal, et *télos*, fin) n. m. Genre de coléoptères. Syn. de TYLOCÈRE.

ANISOTIQUE (du gr. *anisos*, inégal) adj. Se dit de corps dont la cristallisation offre des lois fort irrégulières.

ANISOTOME (lat. *anisotoma* ; du gr. *anisos*, inégal, et *tomé*, section) n. f. Genre de plantes de la famille des asclépiadées, tribu des stapélées, créé pour une espèce du cap de Bonne-Espérance. C'est une herbe à rameaux volubiles.

— n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, type de la famille des *anisotomidés*, renfermant plus de soixante espèces des régions tempérées du globe, répandues surtout en Europe : *anisotoma dubia* (Europe) ; *anisotoma cinnamomea* (Europe), dans les truffes, etc.

ANISOTOMIDÉS (de *anisotome*, et du gr. *eidos*, aspect, ressemblance) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, renfermant de petites formes globuleuses noires ou roussâtres, vivant dans les végétaux en décomposition, dans les champignons, les truffes. Les très nombreuses espèces connues sont répandues surtout dans l'hémisphère boréal. — *Un* ANISOTOMIDÉ.

ANISOTRICHIE (*ki* — du gr. *anisos*, inégal, et *thrix, trikhos*, cheveu) n. f. Section du genre *albertinie*. V. ce mot.

ANISOTROPE (du gr. *an* priv., et de *isotrope*) adj. Se dit des corps qui devient en sens différents les rayons de la lumière polarisée.

ANISSON, ancienne famille originaire du Dauphiné, établie à Lyon et à Paris, et qui a fourni beaucoup d'hommes distingués à la librairie, à l'imprimerie et aux fonctions publiques. — **Anisson** (LAURENT), typographe et échevin lyonnais, célèbre surtout par sa *Bibliothèque des Pères* (1677). — Son fils JEAN, mort en 1721, imprima le *Glossaire* grec de Ducange (1688), auquel il avait collaboré, et obtint, en 1691, la direction de l'imprimerie royale. Il était intendant du commerce et conseiller honoraire au parlement. — LOUIS-LAURENT, fils aîné de Jean, mort en 1761, obtint, en 1723, la direction de l'imprimerie royale, que la maladie ne permettait plus à son oncle, Claude Rigaud, d'exercer. — JACQUES, frère de Louis-Laurent, fut adjoint à ce dernier dans la direction de l'imprimerie royale, en 1733. Il obtint sa survivance, et mourut en 1788. Le roi lui octroya l'autorisation d'ajouter à son nom celui de *Dupéron*, d'un domaine qu'il avait acquis. — ÉTIENNE-ALEXANDRE-JACQUES **Anisson-Dupéron**, fils du précédent, né à Paris en 1748, mort à Paris en 1794, fut associé à son père, en 1783, dans la direction de l'imprimerie royale, et lui succéda en 1788. Il soutint diguement la réputation que sa famille s'était acquise dans l'art de la typographie. A la suite du 10 août, il résigna ses fonctions, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire en 1794, et condamné à mort. On a de lui un *Mémoire sur l'impression en lettres*, inséré dans le tome X du recueil de l'Académie des sciences. — ALEXANDRE-JACQUES-LAURENT, fils aîné du précédent, né à Paris en 1776, mort à Dieppe en 1852, fut préfet de l'Aube sous l'Empire, réorganisa l'imprimerie nationale en 1809, et en devint directeur. Lors de l'invasion de 1815, il sauva les beaux types orientaux, dont nos conquêtes avaient enrichi cet établissement, se démit, en 1827, représenta le Puy-de-Dôme à la Chambre en 1830, et devint pair en 1844. Partisan de la liberté commerciale, il a publié notamment : *De l'affranchissement du commerce et de l'industrie* (1829).

ANISULMINE (de *anis*, et *ulmine*) n. f. Produit qu'on obtient en traitant par la potasse les graines d'anis et en précipitant la solution par l'acide acétique.

ANISUM (*som*) n. m. Section du genre *pimpinelle*. V. ce mot, et DOUCAGE.

ANISURIQUE (de *anis*, et *urique*) adj. Se dit d'un acide analogue à l'acide hippurique, obtenu par l'action du chlorure d'anisyle sur le dérivé argentique du glycocolle. Il se trouve dans l'urine lorsqu'on a introduit de l'acide anisique dans l'organisme.

— ENCYCL. L'*acide anisurique*, $C^{18}H^{11}AzO^{4}$, est analogue par sa constitution à l'acide hippurique ou benzoylglycocolle. On peut dire que c'est de l'acide hippurique où le radical benzoyle $C^{7}H^{5}O$ est remplacé par le radical anisyle $C^{8}H^{7}O^{2}$.

ANISYLE n. m. Radical hypothétique de l'acide anisique. Le nom de *hydrure d'anisyle* ou *aldéhyde anisique* est donné à une huile incolore, qui se forme en même temps que l'acide anisique, lorsqu'on fait bouillir l'essence d'anis avec de l'acide nitrique.

ANITCHKOK (Dimitri Sergievitch), mathématicien et philosophe russe, né en 1710, mort en 1788. Il fut professeur à l'université de Moscou. On lui doit : *Cours de mathématiques pures* (1765), qu'il compléta et étendit plus tard (1780-1787) ; *Discours sur la Providence manifestée dans l'univers* (1783) ; *Discours sur l'immatérialité de l'âme* (1783) ; *Dissertatio de ortu et progressu religionis apud diversas maxime rudes gentes* (1785), qui fut brûlée à Moscou par la main du bourreau, etc.

ANITORGIS, petite ville d'Espagne, près de laquelle 212 av. J.-C.) Asdrubal vainquit et tua Cneius Corn. Scipion, oncle du grand Scipion. C'est aujourd'hui ou *Pampelune* ou *Albaranzin*.

ANIZY-LE-CHÂTEAU, ch.-lieu de cant. (Aisne), arr. et à 12 kilom. de Laon, sur la Lette, affl. de l'Oise ; 1.108 hab. Ch. de fer du Nord. Fabriques de poteries. — Le cant. a 22 comm. et 7.878 hab.

— *Histoire*. Bourg très ancien, donné par Clovis à saint Remi en 496, fortifié par les évêques de Laon, et qui fut saccagé en 1358 par les troupes du Dauphin Charles, et en 1424 par les Bourguignons. C'est petite place protégea la retraite de l'armée française, les 10 et 11 mars 1814, après le combat de Laon.

ANJAR ou **ANDFAR**, ville de l'Indoustan anglais (présidence de Bombay), ch.-lieu de district, sur le golfe de Cutch ; 12.600 hab. Place forte.

ANJER (*pron. ognière*), port de mer situé dans une petite île du détroit de la Sonde, côte de Java, grand archipel Asiatique, entièrement détruit à la suite du grand tremblement de terre du Krakatoa (27 juillet 1883).

ANJOU, ancien comté, puis duché, cap. *Angers*, forme le départ. de Maine-et-Loire, et une petite partie du départ. de la Mayenne, de la Sarthe et d'Indre-et-Loire ; la superficie en était de 893.838 hect.

— *Histoire*. Habité originairement par une population celtique, les *Andécaves* ou *Andes*, l'Anjou fit partie, sous les Romains, de la 3e Lyonnaise. Vers 720 paraît le premier comte d'Anjou, Rainfroy. Geoffroi IV, onzième comte d'Anjou, surnommé « Plantagenet » parce qu'il portait toujours une branche de genêt à son casque, ayant épousé (1128) la fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, transmit le comté d'Anjou à son fils Henri, qui devint roi d'Angleterre sous le nom de « Henri II », en 1154. Les rois d'Angleterre possédèrent ainsi l'Anjou jusqu'en 1203, époque à laquelle Philippe Auguste l'enleva à Jean sans Terre. Ainsi finit la première famille des comtes d'Anjou.

En 1246, saint Louis donna l'Anjou en apanage à son plus jeune frère, Charles, qui devint le chef d'une nouvelle maison d'Anjou, et fit avec les Angevins la conquête du royaume des Deux-Siciles (1266). La petite-fille de ce prince, Marguerite, apporta en dot le Maine et l'Anjou à Charles de Valois, dont le fils, devenu roi de France sous le nom de « Philippe VI de Valois », réunit ces deux provinces à la couronne (1328). En 1297, le comté d'Anjou avait été érigé en *pairie*. En 1360, le roi Jean le Bon érigea l'Anjou en *duché* et le donna pour apanage à son second fils Louis, qui devint le chef d'une seconde branche de rois de Naples de la maison d'Anjou. Le roi René, possesseur de l'Anjou et de la Provence, étant mort en 1480, Louis XI réunit définitivement l'Anjou à la couronne. Depuis cette époque, l'Anjou n'a plus été qu'un apanage, apanage purement nominal, réservé aux fils puinés des rois de France, en exceptant les années 1516-1531, durant lesquelles l'Anjou fut possédé, à titre de douaire, par Louise de Savoie, mère de François Ier. Par les monuments dont il est couvert, le sol de l'ancien Anjou est aujourd'hui l'un des plus féconds pour l'étude de l'histoire de France.

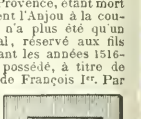
Armes de l'Anjou.

— BIBLIOGR. : J. de Bourdigné, *Annales et Chroniques d'Anjou et du Maine* (1529 ; nouv. éd. 1843) ; J.-F. Bodin, *Recherches historiques sur Saumur et le Haut-Anjou, sur Angers et le Bas-Anjou*, deux ouvrages édités de 1812 à 1822 et dont une nouv. éd. a paru sous le titre : *Recherches historiques sur l'Anjou* (1847) ; *Chroniques des comtes d'Anjou*, publ. par Marchegay et Salmon (Paris, 1856) ; Cél. Port, *Dict. hist., géogr. et biogr. de Maine-et-Loire* (1869-77) ; Joanne, *Géographie de Maine-et-Loire*.

ANJOU (François, duc d'), cinquième fils de Henri II et de Catherine de Médicis, né en 1554, mort à Château-Thierry en 1584, porta le titre de « duc d'Alençon » jusqu'à l'avènement de son frère le duc d'Anjou (Henri III), dont il parut vouloir empêcher le retour de Pologne, pour s'emparer du trône. Par ambition, non par patriotisme, il se mit à la tête des « Politiques », négocia la *paix de Monsieur*, plusieurs fois en danger, rentra en grâce en sacrifiant son favori La Môle. Sa faiblesse et sa versatilité en firent l'homme des entreprises avortées. Dans les guerres civiles, il combattit les protestants, après les avoir longtemps leurrés de son concours, se mit à la tête des Flamands révoltés contre Philippe II, et fut proclamé duc de Brabant et comte de Flandre (1582). Il passa ensuite en Angleterre, où des négociations avaient été ouvertes pour lui faire épouser la reine Elisabeth. De retour en Flandre, il fut chassé par une révolte de ses nouveaux sujets. — François-Marie DE BOURBON, duc **d'Anjou**, né à Toulouse en 1853, fils de Henri, duc de Séville, et de Hélène-Marie de Castelvi de Fernandez de Cordova. Général de division à Madrid et député de Barcelone, il a fait la guerre à Cuba et en Catalogne. Il est surtout connu pour avoir, à la mort de son frère le duc de Séville, en 1894, pris le titre de « duc d'Anjou » et lancé un manifeste pour affirmer les droits qu'il prétend avoir à la couronne de France ; il se fonde sur les renonciations de don Carlos et soutient que Philippe V, roi d'Espagne, n'avait pas le droit de renoncer au trône de Louis XIV. Il a fait au duc d'Orléans un procès retentissant pour lui défendre de porter les armes royales, d'azur à trois fleurs de lis d'or : les tribunaux ont déclaré que, ces armes étant devenues celles de la France, ni le duc d'Orléans, ni le duc de Madrid, ni le duc d'Anjou n'avaient le droit de les porter. — V. CHARLES, RENÉ, MARGUERITE.

Armes du duc d'Anjou.

ANJOUAN ou **JOANNA**, île de l'archipel des Comores (océan Indien), au N.-O. de Madagascar, sous le protectorat français ; 20.000 hab. mahométans (villes principales : *Anjouan* et *Makhadou*). Cette île forme, avec la colonie de Mayotte et les protectorats de la Grande Comore et de Mohéli, un groupe d'établissements coloniaux régis par le décret du 6 juillet 1897. — V. COMORES.

ANKA n. m. Oiseau fabuleux qui joue chez les Persans à peu près le même rôle que le phénix, le griffon, etc., dans l'antiquité et au moyen âge. Il a une tête d'homme.

ANKARATRA, massif montagneux de Madagascar, dans le sud-ouest de l'Imérina, possédant le point culminant de l'île entière, le Tsiafaiavona (2.630 m.).

ANKARKRONA (Théodore), amiral suédois, né en 1687, mort en 1750. Il protégea la fuite du roi Stanislas, chassé par Auguste II du trône de Pologne, et réussit à le déposer dans un port d'Allemagne. En 1715, il fit opérer à Charles XII la traversée de Stralsund en Suède, à travers les glaces et malgré l'obscurité des nuits.

ANKARSTRŒM. Biogr. V. ANCKARSTRŒM.

ANKAY, pays de Madagascar, constituant une vaste terrasse ou vallée encaissée, à l'altitude de 900 m., entre la chaîne littorale et le massif central. C'est le pays des Antankays ou Bezanozanos, qui jouent le rôle d'intermédiaires entre les Hovas du plateau et les Betsimisarakos du littoral.

ANKER (*kèr*) n. m. Nom d'une ancienne mesure de capacité usitée dans plusieurs parties de l'Allemagne, en Danemark et en Russie, et variant de 37 à 39 litres environ.

ANKER (Albert), peintre de genre, né en 1831 à Ins (Suisse), quitta la théologie pour la peinture, fut à Paris l'élève de Gleyre et de l'École des beaux-arts. Ses tableaux traitent des épisodes historiques ou des scènes familières. Il est plus dessinateur que coloriste. A citer de lui : l'*Amante morte*, l'*Examen à l'école*, le *Portrait de Lavater*, la *Fête des vignerons à Berne*, etc.

ANKÉRITE n. m. Variété de dolomie ferrifère.

ANKOBER, ville de l'Afrique (Ethiopie), prov. d'Ifat ; 10.000 à 12.000 hab. Cette ville, dont l'importance date de 1707, a été pendant un temps la capitale du Choa.

ANKOVE (trad. : *demeure des Hovas*), contrée de la partie centrale de Madagascar, élevée de 1.000 m. environ au-dessus de la mer et habitée par les Hovas.

ANKYLOBLÉPHARON (du gr. *agkulé*, frein, et *blépharon*, paupière) n. m. Adhérence soit congénitale, soit accidentelle, du bord libre des deux paupières. Elle est plus souvent partielle que totale.

— Encycl. L'*ankyloblépharon* est presque toujours le résultat de plaies, d'ulcérations chroniques du bord palpébral, de brûlures plus ou moins étendues et mal soignées. L'adhérence peut s'étendre au globe de l'œil. Le traitement de l'ankyloblépharon consiste à diviser le tissu qui réunit les deux paupières, et à éviter leur réunion.

ANKYLOGLOSSE ou **ANCYLOGLOSSE** (*gloss* — du gr. *agkulé*, frein, et *glossa*, langue) n. f. Adhérence de la langue avec la partie inférieure de la bouche ou avec la face postérieure des gencives.

ANKYLOSE (gr. *agkulósis* ; de *agkulos*, courbé) n. f. Impossibilité plus ou moins complète d'exécuter les mouvements normaux d'une articulation.

— Encycl. L'*ankylose vraie* ou *complète* est caractérisée par la soudure des os : c'est l'articulation elle-même qui est prise. Dans l'ankylose incomplète ou fausse, la jointure est restée saine ; il y a formation de tissu fibreux périarticulaire. Les mouvements ne sont diminués qu'en raison de ces lésions.

L'ankylose peut être la suite de fractures voisines des articulations, de luxations non réduites ou incomplètement réduites, de tumeurs blanches, d'affections rhumatismales, goutteuses, etc. L'immobilité longtemps prolongée suffit, à elle seule, pour déterminer l'ankylose complète. Les fakirs de l'Inde, qui se condamnent par dévotion à rester immobiles pendant des années, finissent par avoir les membres ankylosés. L'ankylose arrive souvent par l'ossification des tissus fibreux et cartilagineux, due aux seuls progrès de l'âge : telles sont les ankyloses des vertèbres entre elles, celle de l'articulation sacro-coccygienne, etc.

L'ankylose détermine souvent des déviations irrémédiables des membres. Quand elle est complète, elle est incurable. On peut lutter contre l'ankylose incomplète au moyen de frictions, de massages, de mouvements lents progressifs, accompagnés de ténotomies qui permettent les mouvements. L'ankylose est quelquefois employée comme moyen curatif, par exemple dans les tumeurs blanches des articulations du genou, du coude, du cou-de-pied, etc.

ANKYLOSER v. a. Déterminer l'ankylose.

S'ankyloser, v. pr. Être immobilisé par l'ankylose.

— Par exagér. : *Il n'y a pas de danger que certaines personnes* s'ANKYLOSENT *la langue.*

ANKYLOSTOME ou mieux **ANCYLOSTOME** (*sto* — du gr. *agkulos*, courbe, et *stoma*, bouche) n. m. Genre de vers strongylidés.

ANKYLOSTOMIASE (*sto* — du gr. *agkulos*, courbe ; *stoma*, bouche, et *asé*, dégoût) n. f. Maladie de langueur causée par l'ankylostome et s'attaquant particulièrement aux mineurs.

— Encycl. L'*ankylostomiase*, considérée autrefois comme rare, a été observée fréquemment à l'hôpital de Turin sur des ouvriers ayant travaillé au percement du Saint-Gothard. On trouve dans les selles les œufs du ver parasite visibles au microscope. Le traitement consiste dans l'emploi des vermifuges. Le mot *ankylostomiase* est synonyme de ANÉMIE DES MINEURS.

ANKYLOTIE (du gr. *agkulé*, frein, et *oús*, *ótos*, oreille) n. f. Adhérence des parois du conduit auditif.

ANKYLOTOME n. m. Techn. V. ANCYLOTOME.

ANKYLURÉTHRIE (du gr. *agkulé*, frein, et *ourêthra*, urètre) n. f. Rétrécissement de l'urètre.

ANKYROÏDE adj. Anat. V. ANCYROÏDE.

An mille (L'). Suivant une tradition généralement répandue, l'An mille aurait marqué une époque de crise pour toutes les nations de l'Occident, qui croyaient voir alors se produire la fin du monde et le second avènement du Christ. De là, aux approches de cette date, des terreurs inexprimables en Allemagne, en France, en Angleterre ; de là, des donations nombreuses aux églises et aux monastères, en redoublement de piété, etc. L'An mille aurait marqué l'apogée de ce mouvement général de crainte et de ferveur, qui alla ensuite déclinant à mesure qu'on s'éloigna de la date fatale. Les témoignages invoqués pour affirmer que le monde chrétien fut, à cette époque, en proie à une épouvante générale sont peu concluants, ou formellement contraires à cette opinion. Il y a eu, dès le VIIe siècle, de nombreuses donations ou des testaments ayant pour cause la fin prochaine du monde ; des conciles tenus à la fin du Xe siècle ont organisé la discipline ecclésiastique comme si la terre devait durer longtemps encore ; c'est le moment où Robert le Pieux se laisse excommunier pour avoir épousé sa cousine Berthe (995) ; les hommes se battent, tout comme avant ; enfin, rien dans les bulles pontificales, les correspondances des souverains, des évêques et des moines, ne trahit l'inquiétude d'une catastrophe prochaine ; et les visionnaires qui, entre 950 et 1000, annoncent la fin du monde sont réfutés par Abbon de Fleury, ou dépeints comme des imposteurs, aussi bien que comme des prophètes. La terreur panique de l'An mille n'a donc été ni unanime, ni universelle.

— Bibliogr. : Roy, *l'An mille* (Paris, 1885).

ANNA, planète télescopique, n° 265, découverte par Palisa en 1887.

ANNA n. m. Monnaie des Indes, valant 1/16 de roupie, et d'une valeur variable dans la proportion de celle de cette unité principale : à Bénarès, 0 fr. 1520 ; à Bombay, 0 fr. 1534 ; à Calcutta, 0 fr. 1583 ; à Madras, 0 fr. 1587.

ANNA, Ivanovna, tsarine de Russie, née en 1693, fille d'Ivan V, frère aîné de Pierre le Grand, régna de 1730 à 1740, au détriment des filles de Pierre le Grand. Elle épousa Frédéric-Guillaume, duc de Courlande. Pendant ces dix années d'un règne qui ne fut pas sans gloire, elle resta constamment sous l'empire de son favori, Ernest-Jean de Biron. Sous son règne eurent lieu la guerre de la succession de Pologne (1733-1735) et la guerre contre les Turcs (1735-1739). Atteinte de la pierre, Anna mourut à 47 ans.

Anna Ivanovna.

— Bibliogr. : Korssakov, *Anna Ivanovna* (Kazan, 1880).

ANNA, Petrovna, deuxième fille de Pierre le Grand et de Catherine Ire, née en 1708, morte en 1728. Elle épousa en 1725 Charles-Frédéric, duc de Holstein-Gottorp, et en eut l'infortuné Pierre III. Appelée au conseil de régence après la mort de l'impératrice Catherine, elle n'y assista qu'une fois, et fut exilée à Kief par le crédit de Mentchikov.

ANNA, Leopoldovna, princesse née à Rostock (Allemagne) en 1718, morte à Kholmogory (Russie) en 1746. Elle était fille du duc Charles-Léopold de Brunswick et de Catherine, sœur de l'impératrice Anna Ivanovna. Cette dernière désigna Ivan, fils d'Anna Leopoldovna, pour son successeur. A la mort de la tsarine, le jeune prince fut en effet proclamé (1740), et sa mère s'empara de la régence. Elle prit alors le titre de « grande princesse de Russie », mais fut renversée, l'année suivante, par une révolution de palais. Elisabeth, fille de Pierre le Grand, remplaça Ivan sur le trône. Ce prince devait périr assassiné. Quant à sa mère et à son père, Antoine-Ulrich, duc de Brunswick Wolfenbuttel, ils furent internés à Kholmogory. Anna Leopoldovna eut en exil deux autres fils, Pierre et Alexis.

Anna Bolena, opéra italien, poème de Romani, musique de Donizetti, représenté à Milan en 1822, et à Paris en 1831. C'est un épisode de la vie d'Anne de Boleyn, femme de Henri VIII, qui fut décapitée par ordre de son mari. La partition de *Anna Bolena*, restée au répertoire, se distingue par un caractère élevé des autres ouvrages de second ordre de Donizetti. Elle renferme des morceaux fort remarquables. L'air *Vivi tu* est un des plus suaves qu'on puisse entendre.

Anna Karenine, roman du comte Tolstoï (1877). Ce roman est très estimé des Russes, comme présentant les plus exactes peintures de leur pays et de leur société aristocratique. L'auteur, suivant un procédé qui lui est assez ordinaire, y a combiné à dessein deux récits, qui n'ont presque entre eux de lien qu'au début du livre, et qu'il fait alternativement se succéder chapitre par chapitre : l'un consacré aux amours de deux de ses personnages, le comte Vronsky et Anna, femme du ministre d'Etat Karenine, et l'autre aux amours légitimes de Levine et de Kitty Cherbatzky. Vronsky devait épouser Kitty ; il rencontre Anna, et rompt le mariage projeté ; Levine ne tarde pas à le faire oublier, et se marie à sa place. Pendant que Vronsky et Anna Karenine sont en proie à leur passion coupable, se déroule l'existence calme de cet heureux ménage, comme pour mettre plus en relief toutes les situations fausses, les déboires, les amertumes, les humiliations de l'autre, et ce n'est pas le moindre mérite de Tolstoï d'intéresser autant le lecteur par cette idylle que par le drame qui la côtoie.

Anna Perenna, déesse dont on ignore la véritable nature. Quelques auteurs la considéraient comme la sœur de Didon, qu'elle aurait suivie à Carthage, et après la mort de laquelle elle se serait enfuie en Italie, auprès d'Enée, pour échapper aux persécutions de Iarbas. En butte à la jalousie de Lavinie, elle se jeta dans le fleuve Numicius, dont elle devint la nymphe. Lors de la retraite des plébéiens sur le mont Sacré, elle leur apparut, disait-on, sous les traits d'une vieille femme, et leur distribua les vivres dont ils avaient besoin. Le peuple, reconnaissant, lui éleva un temple, et institua en son honneur une fête qui se célébrait aux ides de mars. Les Romains s'imaginaient qu'ils vivraient autant d'années qu'ils viderait de coupes en l'honneur d'Anna.

Anna-pournâ Dévî, déesse de la richesse et de la libéralité. Les Indous de basse classe, aussitôt éveillés et avant même que leurs yeux soient complètement ouverts, invoquent à plusieurs reprises le nom de cette déesse, afin d'obtenir d'elle leur nourriture du jour. Anna-Pournâ est une forme bienveillante de la déesse Dourgâ. On la représente assise sur un lotus et tenant à deux mains une grande cuillère à pot.

Annaberg, ville industrielle d'Allemagne (Saxe), cercle de Zwickau ; 15.000 hab. Centre de la fabrication de la dentelle en Saxe. Mines d'argent, d'étain, de bismuth et de cobalt. — Pop. du *district d'Annaberg* : 99.000 hab.

Annabergite (de *Annaberg*, nom de lieu) n. f. Arséniate hydraté de nickel, qui se présente sous la forme de masses cristallines vertes, accompagnant souvent la nickéline. Syn. de NICKELOCRE.

Annaire (lat. *annarius* ; de *annus*, année) adj. Dr. rom. *Loi annaire* ou *annale*, Loi qui fixait l'âge auquel on pouvait exercer une charge publique.

Annal, ale (lat. *annalis* ; de *annus*, année) adj. Qui ne dure, qui n'est valable qu'un an : *Possession* ANNALE. *Les lettres de chancellerie sont* ANNALES, *et ne valent rien après un an.* (Furetière.) — Le pluriel masculin est inusité.

— *Loi annale.* V. ANNAIRE.

Annales (lat. *annales* ; de *annus*, année) n. f. pl. Histoire rédigée par ordre chronologique : *Les* ANNALES *de France, d'Allemagne. Les* ANNALES *politiques, ecclésiastiques, littéraires. Les* ANNALES *d'une province, d'une ville.*

— Dans le style élevé, l'Histoire d'un peuple, d'une religion, d'une institution, etc.

— Tradition, souvenir écrit ou non, se rapportant à des actions morales, à une institution, une science, un art, etc. : *Les* ANNALES *de la vertu, du crime.*

— Prov. **Être bien, être mal dans les annales de quelqu'un**, Être bien, être mal dans son esprit. (On dit plutôt, aujourd'hui, *dans les papiers de quelqu'un.*)

— Encycl. Astron. On donne le nom de *Annales astronomiques* à des recueils d'observations de phénomènes célestes, recueils continués d'année en année, qui se conservent, et que chaque nouvelle génération enrichit de ses découvertes. Si les premiers hommes qui observèrent le ciel furent des bergers, les premiers qui enregistrèrent les faits observés furent des prêtres. Les plus anciens documents de cette nature sont les observations chaldéennes, celles qu'on trouve dans les livres sacrés des Indiens et celles des Chinois. Callisthène, qui accompagna Alexandre le Grand dans son expédition en Asie (334 av. J.-C.), rapporta de Babylone un recueil d'observations d'une précision remarquable, faites pendant plus de 1.900 ans. Les annales des Chinois, connues sous le nom de *Ma-touan-lin*, ont été en partie traduites par Biot, elles embrassent une suite de 1.835 ans, à dater de l'an 613 av. J.-C. Mais elles sont bien inférieures à celles des Chaldéens pour l'exactitude et la précision. Les Grecs et les Arabes eurent des astronomes et des traités d'astronomie, mais point de corporations d'astronomes se perpétuant, et, par suite, point d'*annales* continuées. Aujourd'hui, chaque observatoire possède ses *annales astronomiques*.

— Hist. Les premiers écrivains qui ont fait de l'histoire ont enregistré les événements année par année, ont rédigé des annales. Les Chinois, les Assyriens, les Egyptiens, les Grecs, les Romains, ont possédé des annalistes avant d'avoir des historiens ; il en fut de même pendant le moyen âge en Occident. On vit alors, dans un même recueil, les mentions d'événements, d'abord sèches et rares, espacées parfois à de longues années de distance, devenir dans le cours des temps abondantes et développées. Les annales ont été rédigées pour la plupart dans des monastères (Lorsch, Saint-Bertin, Fulda, etc.) ; elles ont disparu quand des écrivains plus audacieux rompirent le vieux cadre des tables pascales, et firent des événements un récit continu, coordonné, composé.

On a publié, dans les temps modernes, de vastes recueils sous le titre d'« Annales », notamment sur l'histoire des ordres religieux (par exemple, les *Annales Benedictini*, de Mabillon). L'académie des sciences de Munich a aussi donné ce titre à un recueil sur l'histoire d'Allemagne (*Jahrbücher der deutschen Geschichte* | publiés depuis 1860).

— Philol. Aulu-Gelle (*Nuits attiques*, V, XVIII) discute le sens différent des mots *annales* et *histoire* : suivant quelques auteurs dont il n'adopte pas les conclusions, l'histoire est le récit, par un témoin oculaire, des faits qui se sont passés de son vivant ; les annales sont le récit du passé. L'on ne peut citer à l'appui de cette opinion que l'exemple de Tacite ; les *Annales* s'arrêtaient à la mort de Néron, en 68 ; les *Histoires*, partant de cette date pour aller jusqu'à la mort de Domitien en 96, embrassaient une période pendant laquelle l'auteur, né vers 54, pouvait avoir connu directement les faits qu'il racontait. L'autre définition du mot *annale* donnée par Aulu-Gelle en fait un récit où les événements se suivent dans l'ordre chronologique. Cette définition, seule conforme à l'étymologie, l'est aussi à l'opinion commune. L'*annaliste* ne montre entre les événements qu'un rapport de succession ; l'*historien* met en lumière l'enchaînement, le développement logique des faits, les rapports de causalité et de finalité qui les font dépendre les uns des autres.

— Syn. **Annales, archives, chroniques, commentaires, fastes, histoire, mémoires.** Les *annales* sont des récits où l'on rapporte les faits, année par année, uniquement pour en conserver le souvenir, sans en chercher les causes, sans en prévoir les conséquences. *Archives* signifie proprement des titres anciens, des chartes, et, quand il devient synonyme des mots qui lui sont joints ici, il conserve toujours quelque chose de sa valeur primitive ; il présente les récits comme pouvant tôt ou tard être invoqués à l'appui de certaines thèses ; de plus, il diffère de *fastes* en ce qu'il s'applique souvent à des faits bas, odieux, criminels. *Chronique* est un terme érudit qui ne s'applique guère qu'aux histoires écrites dans le moyen âge, et dans lesquelles l'auteur raconte souvent ce qui est arrivé de son temps ; néanmoins, il se dit aussi des premières traditions écrites d'un peuple. Les *commentaires* ne sont qu'un canevas d'histoire, une suite de notes écrites par un homme illustre, sur les faits dont il a été le principal acteur. Les *fastes* étaient, chez les Romains, des tablettes, des registres publics où l'on inscrivait tous les faits importants, avec leur date ; chez nous, ce mot s'applique toujours à des faits glorieux, dont il importe de conserver le souvenir. L'*histoire* est l'exposition savante, la narration littéraire des faits ; elle est plus ou moins parfaite, selon le mérite de l'historien. Les *mémoires* sont des récits personnels comme les commentaires ; mais celui qui les écrit peut n'avoir qu'une illustration secondaire : il raconte ce qu'il a vu, ce qu'il a fait, ce qu'il a pensé, afin que cela puisse servir de matériaux pour l'histoire.

Annales, titre d'un vaste ouvrage connu seulement aujourd'hui par les citations qu'en ont faites les écrivains latins du siècle d'Auguste, et où le vieil Ennius avait chanté en vers héroïques l'histoire de Rome, depuis les amours de Mars et de Rhéa Sylvia jusqu'à l'époque des Scipions, c'est-à-dire jusqu'au moment où vivait Ennius. Cette épopée historique, en dix-huit livres, est une œuvre de la vieillesse de l'auteur. Virgile lui a emprunté des demi-vers, peut-être même des vers tout entiers. Les meilleures éditions des fragments d'Ennius sont les suivantes : *Ennianæ poeseos reliquiæ*, par J. Valhen (Leipzig, 1854) ; *Enni earminum reliquiæ*, par Lucien Mueller (Saint-Pétersbourg, 1885).

Annales, de Tacite, la plus importante composition historique de cet écrivain. Les *Annales* se composaient de seize livres et renfermaient l'histoire des quatre empereurs Tibère, Caligula, Claude et Néron. Les quatre premiers livres que l'on possède entiers, le cinquième qui est incomplet, et le sixième, dont il ne s'est rien perdu, contiennent le règne de Tibère depuis l'an 14 jusqu'à l'an 37. Les quatre livres suivants, dans lesquels était compris le règne de Caligula, manquent, ainsi que le commencement du onzième ; l'ouvrage se continue ensuite sans interruption notable jusqu'au trente-cinquième paragraphe du livre XVI ; la fin du seizième livre n'existe plus. L'opinion générale est que les *Annales* furent composées sous le règne de Trajan, après les *Histoires*, bien que l'ordre des événements les fasse placer en tête des œuvres de Tacite. Les *Annales* offrent un modèle du style concis et viril. Comme artiste, comme peintre, comme observateur de la nature humaine, Tacite est au premier rang des écrivains les plus justement admirés. Il sait trouver le mot simple et profond, le mot qu'on n'oublie pas, le mot qui peint, le mot qui juge, éclaire de la plus implacable lumière les mobiles honteux des actes qu'il raconte. Le laconisme de Tacite est ému, passionné ; ce n'est pas un bel esprit, c'est une conscience qui parle. Imitant Thucydide et Salluste, mais surpassant ses modèles comme il surpasse tous ses autres devanciers, il laisse à ses successeurs peu d'espoir de l'atteindre.

Les traductions françaises des *Annales* les plus esti-

mées sont celle de Durau de La Malle (Paris, 1790), et celle de Burnouf (Paris, 1828-1833 et 1895).

Annales. Sous ce nom ont paru, à diverses époques, des recueils périodiques importants dont nous citerons les principaux : ANNALES ARCHÉOLOGIQUES (1844-1872), fondées par Didron aîné, et consacrées surtout au moyen âge chrétien ; — ANNALES CATHOLIQUES, fondées par Chantrel en 1871, et qui soutiennent les doctrines catholiques au point de vue historique et scientifique ; — ANNALES DE CHIMIE ET DE PHYSIQUE, datant de 1789 (on compte parmi leurs rédacteurs : Chevreul, Regnault et Berthelot) ; — ANNALES DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES, fondées en 1886 pour faire connaître les travaux des maîtres et des élèves de cette école ; — ANNALES DE GYNÉCOLOGIE ET D'OBSTÉTRIQUE, fondées en 1874 par Pajot ; — ANNALES D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE MÉDECINE LÉGALE, datant de 1829 (elles ont aujourd'hui pour directeur le Dr P. Brouardel) ; — ANNALES MARITIMES, créées en 1816, supprimées en 1848 (elles furent remplacées par le *Bulletin officiel de la marine* et la *Revue maritime et coloniale*) ; — ANNALES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES, fondées en 1843 par les Drs Baillarger et Lunier, destinées à recueillir particulièrement les documents relatifs à l'aliénation mentale, aux névroses et à la médecine légale des aliénés ; — ANNALES DES MINES (1832), recueil de mémoires sur l'exploitation des mines et les sciences qui s'y rattachent ; — ANNALES DU MUSÉE GUIMET (v. GUIMET) ; — ANNALES PATRIOTIQUES ET LITTÉRAIRES, journal publié par Mercier et Carra (1789 à 1796), et qui fit une guerre très vive à la royauté ; — ANNALES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES, fondées en 1883 par Jules Brisson et Adolphe Brisson, revue populaire comprenant surtout des reproductions ; — ANNALES DES PONTS ET CHAUSSÉES, publiant des mémoires et documents relatifs à l'art de la construction et au service de l'ingénieur (paraissant depuis 1831) ; — ANNALES DE LA SCIENCE AGRONOMIQUE, paraissant depuis 1884 sous les auspices du Ministère et la direction de Louis Grandeau ; — ANNALES DES SCIENCES NATURELLES, fondées en 1824 par V. Audouin, Ad. Brongniart et J.-B. Dumas, et comprenant, en 1897, un ensemble de 290 volumes ; — ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ENTOMOLOGIQUE DE FRANCE, paraissant depuis 1832.

Annales du théâtre et de la musique (LES), par Edouard Noël et Edmond Stoullig, avec préfaces par divers. Cette publication, très documentée, paraît chaque année en 1 volume, depuis 1875.

ANNALISTE (*liss*) n. Celui qui écrit des annales.

ANNALITÉ n. f. Etat de ce qui dure un an : *L'ANNALITÉ d'une charge, d'une possession.*

ANNAM, empire de l'Indo-Chine orientale, sous le protectorat de la France ; borné au N. par le Tonkin, à l'E. par la mer de Chine, au S. par la Cochinchine, à l'O. par le Cambodge et le Laos. C'est une bande de terre allongée, d'une superficie de 230.680 kilom. carr., et peuplée de 6 millions d'habitants. V. la *carte de* l'INDO-CHINE.

— *Géographie physique.* D'une façon générale, les hautes terres de l'Annam sont constituées par des terrains anciens, où le quartz domine. Ces terrains sont enfermés dans une gaine calcaire au N. de la latitude de Hué ; argile-gréseuse au S. Sur la frontière du Laos moyen, le plateau des Boloven est d'origine volcanique.

L'Annam est un pays très montagneux. Le plateau du Tran-Ninh a une hauteur moyenne de 1.200 m., avec deux pics de 2.000 m. Au S. du 18e lat. N., le relief affecte la forme d'une dorsale : *la règle.* Cette longue arête présente, à la hauteur de Hué, entre le Sé-Bang-Hien, affluent du Mékong, et la rivière de Quang-Tri, une cassure : à Ailao, *la porte*, le seuil n'est que de 330 m. Au S. de cette première dépression, la dorsale annamite s'épanouit des rives du Mékong au rivage. Après une nouvelle dépression (500 m.), le sol se relève et atteint, au massif du Lang-Biang, entre le Sé-Bang-Khan et le Donai, près de 2.000 m. Puis il s'abaisse de nouveau jusqu'à la Cochinchine.

L'Annam est un pays de moussons. En hiver, d'octobre à mars ou avril, la mousson du N.-E., venue de la mer de Chine et du golfe du Tonkin, amène des pluies ; en été, la mousson du S.-O. est chaude, mais sèche. Le développement en longitude de l'Annam et des différences d'altitude introduisent d'ailleurs dans le climat de ce pays une assez grande diversité. Les plateaux, grâce à une température relativement douce et à un facile écoulement des eaux, sont bien plus hospitaliers à l'Européen que les basses terres, surchauffées et humides, de la côte.

La proximité de la montagne et de la mer ne permet pas à l'Annam d'avoir d'importants cours d'eau. Du Song-Ca à la frontière cochinchinoise, les fleuves sont fort courts, ont des crues violentes et se jettent pour la plupart dans des lagunes. Ils ne sont d'aucun secours au commerce. Les plus importants sont le Song-Biang, la rivière de Quang-Tri, celle de Hué, celle de Qui-Nhon.

Les côtes, dans l'Annam septentrional, sont basses et rectilignes. Les promontoires, comme le cap Lay, sont rares et peu accentués. Il n'y a point de bon port. Un peu au S. de Hué, le caractère des côtes change ; comme le plateau se prolonge jusqu'à la mer, elles sont souvent élevées et découpées. Les caps de Tourane, Varéla, Padaran, forment des rades spacieuses ; Tourane, Qui-Nhon, Quang-Ngai sont des ports bien abrités et sûrs.

— *Géographie économique.* Les plateaux et l'étroite côte de l'Annam sont moins féconds que les deltas du Mékong et du fleuve Rouge. Toutefois, les parties basses, où l'eau peut aisément séjourner, donnent suffisamment de riz pour la population, et les régions plus élevées ont d'excellents bois de construction, des essences précieuses pour l'ébénisterie et la teinturerie, des pâturages. Le pays, de plus, produit le maïs et les autres céréales, le manioc, la canne à sucre, le tabac, le bétel, la cannelle, la noix d'arec, des plantes médicinales, le caoutchouc.

L'Annam se place parmi les pays de l'Indo-Chine dont l'industrie est, relativement, déjà avancée. Il fournit de la soie grège, du crêpe grossier, fabrique des objets de céramique, tuiles, briques, poteries, et des meubles incrustés. Son sous-sol renferme du fer, du cuivre, de l'argent, et, notamment à Tourane, des dépôts considérables de houille. La côte a quelques marais salants.

Le commerce intérieur est peu important. Le commerce extérieur se fait presque tout entier par mer. Les principaux ports marchands sont Tourane, Qui-Nhon, Quang-Ngai, par où entrent dans le pays les cotonnades, les cotons, le thé, le pétrole, les papiers, le tabac, et par où sortent le sucre et la cannelle.

— *Ethnographie, mœurs et coutumes.* Le nom de *Annam* (*Midi pacifique*) a été appliqué pour la première fois, en 679, aux provinces du Quang-tong, du Quang-si et du Tonkin. Les traditions des Annamites font remonter leurs origines à bien des siècles avant notre ère. Après s'être établis au Tonkin, ils se sont emparés, par la colonisation agricole autant que par la conquête violente, de l'Annam proprement dit d'abord, puis de la Cochinchine, sur l'ancien royaume des Tsiams, qu'ils ont fini par détruire (399-1650). Ils se sont donc mêlés surtout à cet ancien peuple encore en masse importante dans le Tsiampa, mais dont les débris ont aussi été refoulés avec d'autres éléments dans la région montagneuse et boisée qui sépare l'Annam du Mékong. A ces tribus anciennes vivant dispersées et misérables, les Annamites ont appliqué le nom méprisant de *Moï* (sauvages), qui est devenu un nom ethnique, notamment pour celles des frontières de la Cochinchine.

L'élément dominant, de la Cochinchine au Tonkin, forme toutefois une race distincte. C'est à cette race que l'usage réserve le nom de « Annamites ». Les Annamites sont plus petits (1m, 59 hommes, 1m, 52 femmes) que les Chinois. Ils ont le même cheveu noir et rude des Mongolens ; la même peau glabre jaune mat dont la tonalité varie beaucoup suivant le genre de vie ; le nez écrasé à la racine, à narines larges et aplaties ; les yeux petits, écartés, un peu obliques, avec des paupières lourdes et bridées ; les pommettes très saillantes ; le front bombé ; le buste assez fort ; le bassin large, la démarche *tortillante ;* les mains maigres et sèches, les doigts longs. Les riches laissent quelquefois pousser certains de leurs ongles. Ceux-ci forment alors de minces lames qui s'enroulent et qu'on protège à l'aide de grands dés en matière précieuse. Certains d'entre eux présentent un grand écartement du gros orteil, bien apparent, parce qu'ils marchent souvent pieds nus. Le riz et le poisson forment la base de leur alimentation.

Les Annamites ont des mœurs et une culture entièrement chinoises. Leur langue n'est qu'un dialecte dérivé du chinois. Les lettrés obtiennent leurs grades par l'étude de l'écriture et des livres chinois. Ils sont *confucianistes.*

Annamites.

Le bouddhisme est la religion la plus répandue. Mais, comme en Chine, le culte des esprits ne l'est pas moins, et c'est celui des ancêtres qui est à la base de l'organisation de la famille, de la commune et de l'Etat.

L'Annamite ne peut prendre qu'une femme de premier rang, mais il en peut prendre plusieurs de second rang. Son autorité est absolue, comme dépositaire des tablettes des ancêtres. Il appelle ses enfants par le numéro d'ordre de leur naissance, le nº 1 étant réservé pour la femme en titre, et une hiérarchie absolue est maintenue entre tous les membres de la famille. Les droits des enfants, qu'ils soient de la première ou de la seconde femme, sont égaux quant aux biens. Mais, à la mort du père, l'aîné mâle hérite seul de son autorité ; il représente la famille immortelle, la lignée des ancêtres. Il doit présider au culte de ceux-ci et aux cérémonies de la famille. Et, pour cela, il prélève sur l'héritage une part en plus, le *Huong-hoa* (Encens-Feu), qu'il administre sans contrôle.

La commune est administrée par un conseil de notables se recrutant eux-mêmes qui ont le titre de dignitaires de l'autel domestique, et qui ont sur toutes les affaires de la commune l'autorité du père dans la famille.

Léger et insouciant, l'Annamite est moqueur et assez dévergondé dans son langage. Très attaché à son village et à ses usages, il est bon cultivateur, travailleur patient et assez habile. Il s'est montré fort entreprenant et tenace vis-à-vis de ses voisins, mais abandonne volontiers chez lui-même les opérations commerciales aux Chinois.

— *Langue et littérature.* L'annamite est une langue monosyllabique, comme le chinois, dont elle se distingue par sa phonétique et par son vocabulaire, mais non par sa construction. Elle a d'ailleurs emprunté au chinois un grand nombre de mots, de même que l'écriture annamite fut anciennement empruntée à la Chine.

Le monument principal de la littérature annamite, le *Luc Van Tiên*, est un vaste poème, où un homme du peuple parvient à la couronne royale, au « mandat du ciel », par la seule force de sa volonté et à travers toutes les épreuves. On peut citer, dans la prose, une oraison funèbre prononcée sous Gia-Long à la mémoire des braves morts au champ d'honneur, par le général Nguyen-Phuoc ; puis, si l'on passe au folk-lore, des sortes de chants populaires, des contes, des proverbes. Voici, à titre d'exemple, la traduction d'une strophe populaire, lamentations d'une femme abandonnée de son mari :

O mon mari, comment pouvez-vous me délaisser!
Les poissons nagent dans l'étang, les oiseaux gazouillent dans les [arbres.
Profondément affligée, les larmes coulent à flots de mes yeux ;
Elles pénétrent le ciel, elles pénètrent la terre.
Pénétreront-elles votre cœur ?

— *Histoire.* De bonne heure, l'Annam excita les convoitises des Chinois, qui le réduisirent au Ier siècle av. J.-C. ; au Xe siècle, une insurrection générale, couronnant plusieurs révoltes partielles, éclata au Tonkin, et le chef indigène Dinh-bô-linh jeta les bases d'une dynastie nationale annamite. Vingt-huit rois, appartenant à quatre dynasties, occupèrent successivement le trône : les deux premières ne firent que passer ; la troisième, celles des Ly, régna de 1010 à 1225 et transmit le pouvoir à la famille Kan, qui le garda jusqu'en 1402. Indépendants en fait, les monarques annamites continuèrent d'abord à recevoir des fils du Ciel l'investiture et le sceau, et à leur envoyer des tributs ; mais ils finirent par se dispenser de cette formalité. En 1408, la dynastie chinoise des Mings reconquit le pays jusqu'au fleuve Rouge. Mais les habitants du Tonkin, soumis à un régime inique et vexatoire, s'insurgèrent à la voix du général Lê-Lo'i, qui chassa les garnisons chinoises et se fit proclamer roi (1427). La dynastie des Lê fit de Hanoï sa résidence et se soumit d'elle-même à la formalité de l'investiture impériale. Un des successeurs de Lê-Lo'i s'empara de deux provinces du Ciampa, royaume dont le territoire embrassait à peu près la basse Cochinchine actuelle ; quelque trente ans plus tard, des colons annamites vinrent s'y établir. Au XVIe siècle, la puissante famille des Mac disputa la couronne à la dynastie des Lê, qui l'emporta après une sanglante guerre civile (1529-1591). En 1600, le roi Lê-Duy-Dam divisa ses Etats en deux vice-royautés. C'était un véritable démembrement de la monarchie annamite, dont le résultat fut d'affaiblir progressivement la vieille dynastie Lê, jusqu'à ce qu'elle disparût renversée, à la fin du XVIIIe siècle, par une formidable insurrection, celle des *Tay-Son* (montagnes de l'Ouest), nom pris par les rebelles en souvenir des montagnes où ils avaient obtenu leurs premiers succès. La fortune favorisa les rebelles. Hué tomba en leur pouvoir, ainsi que la plus grande partie de la Cochinchine. Le prince Giâ-Long en fut bientôt réduit à posséder la ville de Saïgon et le territoire qui en dépendait. Les Tay-Son songèrent alors à envahir le Tonkin ; en 1785, ils étaient maîtres du pays, et leur principal chef se fit reconnaître roi à Hanoï. Le roi légitime, Lê-Chien-Thong, prit la fuite et se cacha chez les paysans ; sa mère et son fils aîné, qui était l'héritier présomptif de la couronne, se réfugièrent en Chine et obtinrent même l'envoi d'une armée de secours qui pénétra jusqu'à Hanoï, mais fut battue par les Tay-Son.

La cour de Pékin donna l'investiture aux Tay-Son. Mais Giâ-Long, le descendant des vice-rois du Ciampa, avait chargé l'évêque d'Adran, Pigneau de Bébaine, de se rendre en France, et ce missionnaire était parti de Cochinchine en 1785 avec le fils de Giâ-Long, deux mandarins et trente Annamites, pour Versailles, où il avait décidé Louis XVI à signer avec le monarque détrôné le traité de Versailles (28 novembre 1787), aux termes duquel le roi de France promettait vingt bâtiments de guerre, sept régiments, de l'argent et des munitions au prétendant annamite, qui devait nous céder en échange la baie de Tourane et quelques îles, plus une armée de 40.000 hommes, au cas où nos possessions en Asie seraient menacées. Un malentendu avec le gouverneur de Pondichéry, puis la Révolution, ne permirent pas de donner suite à cet accord ; mais l'évêque ramena en Cochinchine, avec lui, quelques officiers français, qui instruisirent les soldats indigènes, élevèrent des fortifications à l'européenne, livrèrent d'heureux combats aux usurpateurs, prirent le Ciampa (1789) et la Cochinchine centrale (1793-1801), et aidèrent Giâ-Long, proclamé empereur, grâce à l'appui de leurs armes, à s'emparer du Tonkin. V. GIÂ-LONG.

Il régna jusqu'en 1820. Ses successeurs, Minh-Mang (1820-1841), Tien-Tri (1841-1847), Tu-Duc (1847-1883), adoptèrent une politique toute différente de la sienne. Les étrangers furent tenus à l'écart et les missionnaires persécutés. A plusieurs reprises, des bâtiments de guerre français vinrent faire des démonstrations sur la côte. En 1847, le commandant Lapierre dut bombarder Tourane. Dix ans plus tard, à la suite d'insultes faites à de Montigny, envoyé en mission auprès de Tu-Duc par le gouvernement français, il fallut recommencer ces démonstrations hostiles. Le meurtre de Mgr Diaz, évêque espagnol, vint combler la mesure. Le gouvernement impérial se décida à agir vigoureusement. Notre expédition fut renforcée d'un contingent tiré par l'Espagne, et l'amiral Rigault de Genouilly attaqua Tourane, qu'il détruisit. Il se porta ensuite sur Saïgon, où il s'établit. La campagne de Chine l'obligea à suspendre les opérations, qui furent reprises plus tard et se terminèrent par la conquête de la Cochinchine. Un traité signé à Saïgon le 5 juin 1862 assura à la France la possession des trois provinces méridionales de Giâ-Dinh, de Dinh-Tuong, de Bien-Hoa et de l'île de Poulo-Condor.

Libre de ce côté, Tu-Duc put tourner ses armes contre Lê-Phung, prétendant de la famille des Lê, en faveur duquel le Tonkin s'était soulevé.

La fin du règne de Tu-Duc fut troublée, au Tonkin, par de graves désordres. Des bandes chinoises, composées d'anciens partisans des Taï-Pings, vaincus par les mandarins mandchoux, se réfugièrent, en 1865, dans les montagnes septentrionales du Tonkin, sous le commandement d'un certain Ouâ-Tsong. Elles furent bientôt grossies par l'adjonction de malfaiteurs annamites qui, profitant de l'effroi produit par l'invasion, se donnèrent, eux aussi, pour des rebelles chinois. Tu-Duc fit appel au vice-roi des deux Kouang. Une armée de Chinois s'abattit alors sur le Tonkin : loin de combattre les pillards, elle fit cause commune avec eux, et Tu-Duc dut prier le vice-roi de rappeler les périlleux auxiliaires qu'il lui avait envoyés. Mais, peu de temps après, revenant à sa première idée et trouvant sans doute avantageuse à sa dynastie la ruine des Tonkinois, il demanda une seconde fois des secours à la Chine. Les rebelles, devant cette nouvelle intervention du gouvernement chinois, ne purent s'entendre sur les mesures à prendre pour y résister, et ils se scindèrent en deux groupes, les *Pavillons-Noirs* et les *Pavillons-Jaunes.*

Les *Pavillons-Jaunes* devinrent plus tard les auxiliaires des Français au Tonkin. Mais les *Pavillons-Noirs*, plus nombreux, bien armés, furent de redoutables adversaires quand la France fut amenée à entreprendre la conquête du Tonkin. C'est au mot TONKIN que sera retracée la suite des événements qui, depuis notre intervention en 1873 jusqu'en 1885, aboutirent à l'établissement du protectorat français sur l'empire d'Annam. Nous y renvoyons.

Après la signature de la paix avec la Chine, le général de Courcy fut désigné pour remplacer le général Brière de l'Isle. Ce déploiement de forces réveilla les méfiances de la cour de Hué. Dans la nuit du 4 au 5 juillet, les troupes françaises furent subitement attaquées par les soldats annamites que la cour avait rassemblés en grand nombre,

sous prétexte de rendre des honneurs extraordinaires au chef du corps expéditionnaire. Après une lutte acharnée, qui se prolongea jusqu'à sept heures du matin, les Français restèrent vainqueurs. Le régent Thuyet, l'âme du complot, s'enfuit dans la forteresse de Cam-Lô, enlevant avec lui le jeune roi Ham-Nghi, qui fut remplacé par un enfant de sept ans, Donc-Khanh, un des neveux de Tu-Duc.

Pendant plusieurs mois, la plus vive effervescence régna dans le Binh-Dinh, le Phuyen, le Kouang-Binh. Quand, au commencement de 1886, le gouvernement français se décida à rappeler le général de Courcy et nomma Paul Bert au poste de résident général, l'Annam entier était encore en proie à l'anarchie et à l'insurrection. Paul Bert succomba à Hanoï, le 11 nov. 1886. La politique qu'il avait inaugurée consistait à rendre confiance à la cour de Hué et à la partie paisible de la population indigène par l'application loyale des conventions passées entre la France et l'Annam, à respecter les mœurs et l'organisation annamites, à éviter les expéditions militaires et le cortège de vexations, de réquisitions et de corvées qui les accompagne trop souvent. Ce programme, tracé par Paul Bert, fut celui de Bihourt, Constans, Richaud, Piquet, de Lanessan, Rousseau, Paul Doumer, qui, depuis 1887, se succédèrent à la tête, soit de la résidence générale, soit du gouvernement général de l'Indo-Chine.

Le roi Dong-Khanh, mort subitement au commencement de 1889, fut remplacé par un jeune prince de la famille de Tu-Duc, Bun-Lau, proclamé le 31 janvier de cette même année, sous le nom de Than-Thaï.

Les Siamois s'étant avancés vers l'E., empiétant sur les territoires du Tonkin et de l'Annam, malgré un accord intervenu en 1889 avec la France, une action énergique imposa au Siam le traité du 1er octobre 1893 : le Siam évacua alors la rive gauche du Mékoug. L'Annam s'étendit, de ce jour, jusqu'aux territoires laotiens du fleuve.

— Bibliogr. : *Carte de l'Indo-Chine*, dressée par les capitaines Cupet, Friquegnon, de Malglaive, au 1/2.000.000e (Paris, 1895); Barbié du Bocage, *Bibliographie annamite* (Paris, 1867), avec suite dans le *Bulletin du Comité agricole et industriel de la Cochinchine* (1879); Dutreuil de Rhins, *le Royaume d'Annam et les Annamites* (Paris, 1879); Paris, *Voyage d'exploration de Hué en Cochinchine* (Paris, 1889); *l'Empire d'Annam et le Peuple annamite*, publié par l'administration des Colonies (Paris, 1889); Gouin, *Tourane et le Centre de l'Annam* (Bull. Soc. géogr., 1891); *Situation de l'Indo-Chine française* (Hanoï, 1894); Devéria, *Histoire des relations de la Chine avec l'Annam du XVIe au XIXe siècle*, d'après des documents chinois (Paris, 1880).

— *Organisation et législation. Protectorat français.* Le protectorat de la France sur l'Annam-Tonkin a son origine dans deux traités signés à Hué avec l'empereur d'Annam et négociés : le premier par Harmand (23 août 1883), le second par Patenôtre (6 juin 1884). D'après ce dernier traité, base actuelle de la domination française, il faut distinguer entre le Tonkin et l'Annam proprement dit. Dans l'Annam, un résident général, établi à Hué, préside aux relations extérieures du pays, mais, sauf en ce qui concerne les douanes et les travaux publics, il n'a pas à s'immiscer dans l'administration intérieure. Au Tonkin, au contraire, les fonctionnaires annamites de toutes catégories sont surveillés et dirigés par les résidents français, et notre protectorat s'exerce d'une manière plus étroite.

Dès l'origine de l'administration civile, le protectorat du Tonkin et celui de l'Annam sont dirigés par un même *résident général*, représentant le gouvernement français auprès de la cour de Hué, et relevant du ministère des affaires étrangères.

A la date du 17 octobre 1887, deux décrets ont rattaché le protectorat de l'Annam-Tonkin au ministère chargé des colonies et constitué l'union indo-chinoise. En conséquence, toutes les parties de l'Indo-Chine française (Cochinchine, Cambodge, Annam, Tonkin) ont été placées également sous l'autorité d'un même gouverneur général civil de l'Indo-Chine.

On trouvera à Indo-Chine la description des institutions communes à toute l'Indo-Chine française. Nous n'indiquons ici que celles qui sont particulières à l'Annam et au Tonkin.

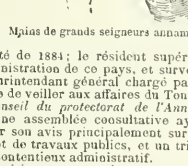
Mains de grands seigneurs annamites.

Le gouverneur général a sous ses ordres deux *résidents supérieurs*, placés l'un à Hué, l'autre à Hanoï. Le résident supérieur de l'Annam exerce auprès de l'empereur les attributions reconnues au représentant du gouvernement de la République par le traité de 1884; le résident supérieur du Tonkin dirige l'administration de ce pays, et surveille le *Kin-lueo*, sorte de surintendant général chargé par le gouvernement annamite de veiller aux affaires du Tonkin. (D. 8 juin 1897.) Le *Conseil du protectorat de l'Annam-Tonkin* est à la fois une assemblée consultative ayant pour mission de donner son avis principalement sur les questions de finances et de travaux publics, et un tribunal chargé de juger le contentieux administratif.

Les deux résidents supérieurs ont sous leurs ordres un personnel français de *résidents*, de *vice-résidents*, de *chanceliers*, de *commis de résidences*, etc.

Au Tonkin, un régime spécial est appliqué aux villes d'Hanoï et d'Haïphong, qui sont traitées comme territoire français. En 1888, elles ont été érigées en communes françaises, et elles ont été dotées, en 1891, d'un véritable code municipal, analogue à notre loi de 1884. Elles sont administrées par un maire et un conseil municipal. La ville de Tourane a de même été érigée en concession française en 1888.

L'Annam-Tonkin envoie un délégué au conseil supérieur des colonies élu par les colons français.

— *Gouvernement indigène et divisions administratives.* La *commune* est chez les Annamites la base de tout l'ordre politique et administratif. Elle jouit d'une autonomie presque complète. Les habitants se divisent en *inscrits*, qui doivent l'impôt personnel et la corvée, et en *non inscrits*, ou prolétaires. Les autorités municipales, élues par les inscrits, sont chargées d'assurer la police du territoire, la rentrée des impôts, et connaissent des contraventions courantes. Au-dessus de la commune est le *canton*, dont le chef et le sous-chef, élus par les notables, sont chargés de défendre les intérêts de la population devant les fonctionnaires du pouvoir central. En outre, le chef et le sous-chef de canton sont des agents responsables qui assurent la rentrée des impôts, l'entretien des routes, le recrutement des miliciens, des courriers officiels et des soldats, et des magistrats chargés de rendre les jugements et d'instruire les affaires criminelles. Au-dessus du canton est une autre circonscription désignée suivant son importance par le nom de *huyen* (arrondissement), ou de *phu* (département), à la tête de laquelle se trouve un fonctionnaire nommé par le pouvoir central et qui cumule les attributions administratives, militaires et judiciaires. Contrairement à ce qui a lieu en France, le *huyen* (arrondissement) n'est pas nécessairement une division du *phu* (département); c'est simplement une circonscription moins importante.

Dans les provinces éloignées, cette circonscription est quelquefois appelée *chau*. Au-dessus se trouve la *province*. Les provinces sont d'importance très inégale. A la tête des grandes provinces se trouvent un *tong-doc* (gouverneur), un *quan-bô* (administrateur) et un *quan-an* ou *an-sat* (chef du service judiciaire). Dans les provinces de second ordre, le gouverneur porte le titre de *thuan-phu*. Dans les provinces de troisième ordre, les fonctions de gouverneur sont remplies par le *quan-bô*. Le Tonkin comprend 21 provinces, et l'Annam 11. Les autorités provinciales correspondent directement avec le *kinh-lueo* au Tonkin, et avec le pouvoir central dans l'Annam proprement dit. Au sommet de l'édifice se trouve le monarque, entouré par tous du plus profond respect, sorte d'émanation et de symbole du peuple, responsable devant le Ciel, puni de ses vices par le malheur de ses sujets, et récompensé de ses vertus par leur bonheur. Ce serait une grande erreur que de voir en lui un autocrate absolu. Son principal rôle est d'apparaître dans les cérémonies; il a surtout un caractère religieux. C'est un monarque essentiellement rituel. La réalité du pouvoir appartient aux ministres et au conseil secret (*comat-vien*).

— *Justice.* La justice française est rendue au Tonkin par une cour d'appel siégeant à Hanoï, par deux tribunaux de première instance siégeant, l'un à Hanoï, l'autre à Haïphong, et, en dehors de ces deux villes, par les résidents et vice-résidents qui cumulent avec leurs fonctions administratives, celles de juges de paix. L'appel des jugements rendus par les tribunaux de résidence est porté directement devant la cour. Cette organisation est complétée par deux cours criminelles siégeant à Hanoï et à Haïphong et par des commissions criminelles. Les tribunaux français sont compétents en principe au Tonkin, quelle que soit la nationalité des parties en cause. Seules, les difficultés s'élevant entre Annamites en dehors des villes d'Hanoï et d'Haïphong sont soumises à la justice indigène. (D. du 15 septembre 1896.)

Tirailleur annamite.

— *Armée.* Les troupes françaises en garnison dans l'Annam-Tonkin comprennent environ 22.000 hommes, dont 12.000 indigènes. Il faut y ajouter la *garde civile indigène*, véritable armée de plusieurs milliers d'hommes entièrement dans la main de l'administration civile, qui en dispose à sa guise. Elle fournit des postes plus ou moins considérables dans les résidences et dans les centres importants ou troublés. Elle comprend un personnel européen et un personnel indigène. Il ne faut pas confondre la garde civile indigène avec les *linh-co*, sorte de police fournie par les villages et commandée uniquement par des mandarins annamites, et non par des Européens.

Un arrêté pris par de Lanessan a divisé les régions montagneuses de la frontière chinoise en quatre *territoires militaires*, numérotés de l'E. à l'O.

— Bibliogr. : Gauter, *Recueil de la législation en vigueur en Annam et au Tonkin* (1895); A. Girault, *Principes de colonisation et de législation coloniale* (1895); Jobbé-Duval, *la Commune annamite* (1896); de Lanessan, *la Colonisation de l'Indo-Chine* (1896); E. Petit, *Organisation des colonies françaises* (1895).

ANNAMABOE ou **ANEMABOU**, ville et fort anglais de l'Afrique occid. (Guinée), sur la Côte d'Or, à 16 kil. E. du cap Corse; 4.000 hab. Prise et pillée en 1808 par les Achantis.

ANNAMITE, habitant de l'Annam : celui, celle qui est originaire de l'empire d'Annam. ‖ On dit quelquefois Annamitain, aine.

— Adjectiv. : Qui appartient à l'empire d'Annam ou à ses habitants : *Tirailleur* annamite.

— n. m. L'idiome parlé par les Annamites.

ANNAN, ville maritime d'Ecosse (comté de Dumfries), près de l'embouchure du petit fleuve *Annan* (55 kil. de long), dans le golfe de Solway; 5.000 hab. Construction de navires, pêcheries desaumon, exportation de salaisons. Anc. résidence des ancêtres de Robert Bruce.

ANNAPES ou **ANNAPPES**, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 6 kilom. de Lille, sur la Marcq, affluent de la Deûle; 2.860 hab. Moulins.

ANNAPOLIS, ville des Etats-Unis, ch.-lieu du Maryland, à l'embouchure de la Severn, sur la baie de Chesapeake; 7.600 hab. — Ville et beau port de la Nouvelle-Ecosse (Amérique septentr.); 2.900 hab. C'est le plus ancien établissement européen de l'Amérique du Nord : fondé par les Français en 1604, ancien chef-lieu de la colonie française d'Acadie, cédée à l'Angleterre en 1713, elle est aujourd'hui le chef-lieu d'un comté peuplé de 19.950 hab.

ANNAPOLIS, petit fleuve de la Nouvelle-Ecosse, long d'envir. 120 kil., qui passe à *Annapolis* et se jette dans la baie de Fundy, après avoir traversé le grand *bassin d'Annapolis*.

ANNARR, époux de Nâtt ou Nott (*la Nuit*) dans la mythologie scandinave. On la disait fille d'un des géants de la gelée dont elle eut une fille, *Jærd*, la Terre. Elle épousa finalement Delling (point du jour), de la race des Ases, et leur fils fut *Dagr* (le jour).

ANNAT François, jésuite, confesseur de Louis XIV, né à Rodez en 1590, mort à Paris en 1670. Il s'appelait en réalité **Canard**, mais il substitua à ce nom celui de Annat, du latin *anas* (canard). Adversaire véhément de Port-Royal, il fit condamner par la Sorbonne les deux propositions qui provoquèrent l'expulsion du grand Arnaud. Pascal lui adressa les 17e et 18e *Provinciales*. Le plus singulier des écrits de controverse qu'on lui attribue est le fameux *Rabat-joie des Jansénistes*.

ANNATE bas lat. *annata*; de *annus*, année) n. f. Redevance que payaient au saint-siège, à l'occasion de leur nomination, ceux qui étaient pourvus d'un bénéfice. La valeur de cette redevance devait représenter le revenu d'une année du bénéfice, d'où son nom.

— Encycl. L'origine des *annates* et l'époque où elles furent établies sont incertaines. On en constate l'existence sous le pontificat d'Alexandre IV (1254-1261). Jean XXII (1320) se substitua aux autorités locales ecclésiastiques qui, pour les bénéfices inférieurs, avaient depuis longtemps recueilli des annates. Sous Boniface IX les annates devinrent un impôt régulier et général. En France, pendant le schisme d'Avignon, Charles VI défendit (1385) de payer les annates au saint-siège; une nouvelle résistance partit du concile de Pise (1409); enfin, la célèbre *Pragmatique* de 1438, publiée par le clergé de France réuni à Bourges, les repoussa énergiquement. Le concordat de François Ier avec Léon X rétablit le droit d'annate au profit du pape, en 1516. Malgré les attaques dont elles furent l'objet, les annates subsistèrent jusqu'au décret du 4 août et celui du 2-4 novembre par lesquels l'Assemblée constituante les abolit définitivement.

— Bibliogr. : Esmein, *Cours d'histoire du droit français*.

ANNE, nom porté par plusieurs saintes femmes de l'Ecriture : — Mère du prophète Samuel, qu'elle mit au monde après une longue stérilité (XIIe siècle av. J.-C). — Femme du vieux Tobie. — Anne sainte, épouse de saint Joachim et mère de la sainte Vierge. Ce fut Grégoire XIII qui, par une bulle du 1er mai 1584, institua et fixa au 26 juillet la fête de sainte Anne.) — Anne *la prophétesse*, qui s'était consacrée dans son veuvage au service de Dieu, et salua l'enfant Jésus quand il fut présenté au temple.

Anne (ordre de **Sainte-**). V. Sainte-Anne.

ANNE, épouse de Humbert Ier de La Tour-du-Pin, dernier rejeton de la seconde race des dauphins de Viennois et de la maison de Bourgogne en 1299. Elle était fille de Guigues VII, dauphin de Viennois, et de Béatrix de Savoie, et elle resta seule héritière des biens de sa famille, par la mort de ses deux frères et de sa sœur (1282). Elle venait de prendre possession de ses Etats, lorsqu'elle faillit en être dépossédée par Robert, duc de Bourgogne, qui prétendait que le Dauphiné était un fief masculin. Un accord intervint moyennant la cession à Robert des terres de Coligni et de Revermont. Anne s'occupa de l'administration de ses Etats avec le plus grand zèle. A sa mort, son époux se retira à la chartreuse du Val-Sainte-Marie (diec. de Valence), où il mourut.

ANNE, reine d'Angleterre, morte en 1394. Fille de Charles IV de Luxembourg, roi de Bohême et empereur d'Allemagne, elle épousa le roi Richard II d'Angleterre et mérita, par sa douceur, d'être appelée « la bonne reine Anne ».

ANNE (sœur). V. Barbe-Bleue.

ANNE, AGNÈS ou **GERTRUDE DE RUSSIE**, fille de Jaroslaf Vladimirovitch, grand-duc de Russie, reine de France, femme, en 1051, de Henri Ier et mère de Philippe Ier. Veuve en 1060, elle épousa, deux ans après, Raoul de Péronne, comte de Crépy et de Valois. Celui-ci était déjà marié; les sentences de l'Eglise le forcèrent à répudier Anne. Elle mourut après 1075. Il y a quelque incertitude sur son origine et sur l'endroit où elle mourut; l'annaliste russe Nestor ne fait pas mention d'elle.

— Bibliogr. : de Caix de Saint-Aymour, *Anne de Russie, reine de France et comtesse de Valois au XIe siècle* (Paris, 1896); Labanoff, *Recueil de pièces historiques sur la reine Anne ou Agnès* (Paris, 1825).

ANNE Comnène, fille de l'empereur d'Orient Alexis Ier, née en 1083, morte en 1148. Elle étudia l'éloquence, la poésie, les mathématiques, la physique, la philosophie, mais n'y puisa point le mépris de la grandeur et du pouvoir, car elle conspira, en 1118, pour arracher la couronne à son frère Jean, et la placer sur la tête de son époux, Nicéphore Bryennie. Anne, pardonnée par son frère, vécut depuis dans la retraite, et y composa une *Vie de l'empereur Alexis Comnène*, son père : *l'Alexiade*, qui est inspirée par la piété filiale plutôt que par la vérité historique.

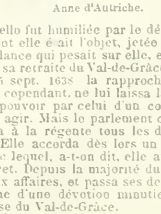
Anne d'Autriche.

— Bibliogr. : Oster, *Anna Komnena* (Rastadt-Tubingue, 1868-1871).

ANNE D'AUTRICHE, reine de France, fille de Philippe III, roi d'Espagne et de Marguerite d'Autriche, née en 1601, morte à Paris en 1666. Elle épousa Louis XIII en 1615. Tant que vécut Richelieu, elle fut humiliée par le dédain, irritée par les soupçons dont elle était l'objet, jetée dans des intrigues par la surveillance qui pesait sur elle, et reléguée le plus souvent dans sa retraite du Val-de-Grâce. La naissance de Louis XIV (5 sept. 1638) la rapprocha un moment de son époux, qui, cependant, ne lui laissa la régence qu'en limitant son pouvoir par celui d'un conseil sans lequel elle ne pouvait agir. Mais le parlement cassa cette disposition, et donna à la régente tous les droits de la souveraineté (1643). Elle accorda dès lors un empire absolu à Mazarin, avec lequel, a-t-on dit, elle aurait contracté un mariage secret. Depuis la majorité du roi, elle ne prit aucune part aux affaires, et passa ses dernières années dans la pratique d'une dévotion minutieuse. C'est elle qui fit bâtir l'église du Val-de-Grâce.

— Bibliogr. : Baschet, *le Roi chez la Reine* (Paris, 1864); J. Loiseleur, *Mazarin a-t-il épousé Anne d'Autriche?*

(*Problèmes historiques*, Paris, 1867); Freere, *Regency of Anna of Austria* (Londres, 1866).

ANNE DE BOLEYN (ou **DE BOULEN**), reine d'Angleterre, née en 1507, morte en 1536. Demoiselle d'honneur de Catherine d'Aragon, épouse de Henri VIII, elle inspira une violente passion à ce prince cruel, qui divorça pour l'épouser. Mais, un an après, elle fut supplantée par une de ses demoiselles d'honneur, Jane Seymour, qui la fit accuser de trahison et d'adultère. Anne fut condamnée à mort, et décapitée dans la tour de Londres, le 18 mai 1536. Elle avait eu de Henri VIII une fille, qui devint la célèbre reine Elisabeth, l'ennemie de Marie Stuart. Pendant son court séjour sur le trône, elle protégea le protestantisme.

ANNE DE BRETAGNE, fille aînée et héritière du duc François II de Bretagne et de Marguerite de Foix, née à Nantes en 1477, morte à Blois en 1514. Elle succéda à son père dès 1488 et eut fort à faire pour défendre l'indépendance de son duché contre l'ambition des prétendants à sa main, et entre autres d'Alain, sire d'Albret. Selon le désir des états de Vannes, elle épousa Charles VIII. La cérémonie eut lieu au château de Langeais. Quatre enfants naquirent de cette union, mais tous moururent très jeunes. Anne gouverna l'Etat pendant l'expédition du roi en Italie, et, à la mort de ce dernier, elle s'unit à Louis XII, sur lequel elle exerça la plus grande influence. Elle eut de lui deux filles : Claude de France, qui fut mariée au duc d'Angoulême (depuis François Ier), lequel réunit définitivement la Bretagne à la couronne, et Renée de France, qui épousa Hercule d'Este, duc de Ferrare. Le nom de « Anne » est demeuré populaire en Bretagne, où l'on entend encore de nos jours les chansons en l'honneur de la bonne duchesse Anne, « duchesse en sabots de bois ».

— Bibliogr. : Le Roux de Lincy, *Vie de la reine Anne de Bretagne* (1806); Dupuy, *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France* (1881).

ANNE DE CLEVES, princesse allemande, fille du duc Jean III de Clèves, morte en 1557. Henri VIII, roi d'Angleterre, prince schismatique, désirait des amitiés parmi les protestants d'Allemagne. Après la mort de Jane Seymour, sa troisième femme, il demanda la main de la princesse Anne, qu'il connaissait par un portrait de Holbein. Il l'épousa en 1539, bien qu'à sa vue il eût déclaré le portrait trop flatté; mais, quelques mois après, il divorça. Anne de Clèves fut déclarée sœur adoptive du roi, et reçut une pension de 3.000 livres.

ANNE DE FRANCE (ou **DE BEAUJEU**), fille aînée de Louis XI et de Charlotte de Savoie, née en 1460, morte au château de Chantelle (Allier) en 1522. Mariée par son père au sire de Beaujeu, en 1474, elle fut régente du royaume pendant la minorité de son frère Charles VIII (1483-1491), gouverna avec fermeté, s'appuya sur les états, résista à la faction des grands et termina la *guerre folle* par la défaite, à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (1488), du duc d'Orléans (depuis Louis XII), qu'elle garda deux ans prisonnier dans la tour de Bourges. Elle fit épouser Anne de Bretagne par son frère et vécut depuis lors dans la retraite. Elle donna en mariage sa fille, Suzanne de Beaujeu, au connétable de Bourbon.

— Bibliogr. : Pélicier, *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu* (Paris, 1883).

ANNE DE HONGRIE, née en 1503, morte à Prague en 1547. Cette fille de Ladislas VI épousa l'empereur Ferdinand d'Autriche en 1527, et lui apporta les couronnes de Hongrie et de Bohême. Pendant le siège de Vienne par Szapolyai, voyvode de Transylvanie, et par le sultan Soliman, Anne se défendit comme le guerrier le plus intrépide.

ANNE DE LUSIGNAN, duchesse de Savoie, née vers 1415, morte en 1462. Fille de Janus ou Jean II, roi de Chypre et d'Arménie, elle épousa en 1431 Louis, duc de Savoie, qui lui abandonna toute l'administration de son duché. ‖ On l'appelle souvent Anne de Chypre.

ANNE DE SAVOIE, fille du duc Amédée V, née en 1320, morte en 1359. Elle devint impératrice d'Orient par son mariage avec Andronic III le Jeune (1337). Après la mort de ce prince, elle eut la douleur de voir ses fils dépouillés par Jean Cantacuzène. Vers la fin de sa vie, elle se mêla à ces disputes théologiques qui tiennent une si grande place dans l'histoire de la société byzantine.

ANNE JAGELLON, reine de Pologne, née à Varsovie en 1522, morte en 1596, fille de Sigismond Ier. Henri de Valois, plus tard Henri III, roi de France, avait promis de l'épouser, mais il ne tint pas parole, et, après le départ de ce prince pour la France, Anne fut élue reine de Pologne, à la condition de partager le trône avec Etienne Batory, voyvode de Transylvanie.

ANNE STUART, reine d'Angleterre, fille de Jacques II et de Anne Hyde, fille de lord Clarendon, née en 1665, morte en 1714. Mariée en 1683 au prince Georges de Danemark, fils puîné du roi Frédéric III, elle résida surtout en Angleterre, où la retenait l'affection de son père. Elle épousa cependant la cause de Guillaume d'Orange en 1688, ce qui attirra son père, et fut, après le traité de Ryswich, reconnue héritière présomptive du trône en 1702, après la mort (18 mars) de Guillaume III, époux de sa sœur Marie. Les victoires du duc de Marlborough, dans la guerre de la succession d'Espagne, illustrèrent son règne. Elle tenta vainement de rouvrir aux Stuarts le chemin du trône, et ne put laisser sa succession à son frère Jacques III (le chevalier de Saint-Georges). Elle succomba à une attaque de goutte. Les deux plus grands actes politiques de son gouvernement sont la conquête de Gibraltar et la réunion définitive de l'Ecosse à l'Angleterre.

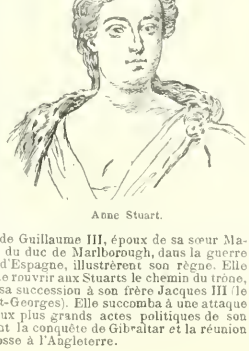

Anne Stuart.

— Bibliogr. : Eryon, *History of Great Britain, during the reign of queen Anne* (Londres, 1875); Burton, *History of the reign of queen Anne* (Edimbourg, 1880).

ANNEAU (lat. *annellus*) n. m. Cercle, le plus souvent d'une matière dure, qui sert à retenir quelque chose : *Les* ANNEAUX *d'une chaîne, d'un rideau. Il y a des* ANNEAUX *de cuir, de corde*, etc.

— Sorte de petite bague : *Les chevaliers romains portaient au doigt, comme marque de leur dignité, un* ANNEAU *d'or uni.*

— Par anal. Boucle de cheveux roulés en spirale. ‖ Ondulations que les reptiles forment en rampant.

— Fig. Enchaînement moral, force reliant entre elles plusieurs choses : *Les vices forment une chaîne dont le premier* ANNEAU *est l'égoïsme.* (De Ségur.)

Anneau.

— *Anneau conjugal* ou *de mariage*. Chez les anciens, dans la cérémonie des fiançailles, l'homme donnait à sa future un anneau, usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. Nous donnons encore aujourd'hui le nom de *alliance* à cet anneau de mariage, qui ordinairement s'ouvre et se déboîte en deux parties, sur lesquelles on grave le nom des époux et la date de leur union.

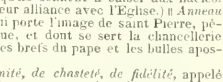

Anneaux de mariage.

— *Anneau épiscopal* ou *pastoral*, Anneau d'or orné d'une pierre précieuse non gravée, que les prélats catholiques portent au doigt, et qu'ils donnent à baiser aux fidèles. (C'est l'emblème de leur alliance avec l'Eglise.) ‖ *Anneau du pêcheur*, Anneau qui porte l'image de saint Pierre, pêchant dans une barque, et dont se sert la chancellerie romaine pour sceller les brefs du pape et les bulles apostoliques.

— *Anneau de virginité, de chasteté, de fidélité*, appelé aussi *Anneau de Vénise*, parce que c'est dans cette ville qu'on en faisait principalement usage, ou enfin *Anneau d'infibulation* (v. ce dernier mot). Nom donné à un anneau dont on faisait usage pour empêcher le rapprochement des sexes. De tout temps on s'est servi de cet appareil avec les animaux dans les pays d'élève, où les poulches vont au pâturage avec les mâles. V. boucler, et bouclement.

— Proverbialem. :

Ne mets à ton doigt
Anneau trop étroit,

c'est-à-dire Ne fais pas d'alliance trop inégale, ou, Ne t'impose point d'assujettissement trop dur.

— Anat. Ouverture à peu près circulaire, que présentent les muscles ou les aponévroses, pour le passage de quelque vaisseau : ANNEAU *ombilical, inguinal*, etc.

— Astron. *Anneau de Saturne*, Bande opaque formée d'une infinité de corpuscules indépendants circulant autour de Saturne suivant des orbites concentriques. (V. SATURNE.) ‖ *Anneau solaire* ou *horaire*, Espèce de cadran portatif. ‖ *Anneau astronomique*, Instrument employé autrefois par les marins pour mesurer la hauteur du soleil et de la lune.

— Blas. Cercle tantôt uni, tantôt garni de pierres précieuses, dont on meuble les écus.

— Bot. Rebord plus ou moins saillant qui garnit l'orifice de l'urne dans les mousses, les capsules de plusieurs fougères et le pédonculo d'un grand nombre d'agarics.

— Gymn. *Les anneaux*, Agrès de gymnastique composé de deux anneaux métalliques terminant deux cordes suspendues au portique.

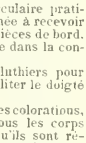

Anneaux (gymn.)

— Hortic. *Greffe en anneau*, Application, sur un sujet en pleine sève, d'une portion d'écorce plus ou moins grande, de longueur différente, garnie d'un œil ou gemme.

— Mar. Cercle en bois ou fer placé à terre ou à bord et destiné à l'amarrage de chaînes ou de cordages. (V. boucle, organeau.) — Suivant son usage, s'appelle aussi *bague*, et *cosse*. ‖ *Anneau de brague*, Ouverture circulaire pratiquée entre le bouton et la culasse, et destinée à recevoir la brague ou corde de manœuvre, dans les pièces de bord. ‖ *Anneau de calage*, Sorte de frette employée dans la construction des machines à vapeur et autres.

— Mus. Expression employée par les luthiers pour désigner des clefs spéciales destinées à faciliter le doigté de certains instruments à vent.

— Physiq. *Anneaux colorés*, Nom donné à des colorations, généralement très vives, que présentent tous les corps diaphanes, solides, liquides ou gazeux, lorsqu'ils sont réduits en lames suffisamment minces. ‖ *Anneaux de Priestley, de Nobili*, Anneaux qui se produisent sur les surfaces métalliques à l'aide de fortes décharges électriques, et remarqués pour la première fois par Priestley et Nobili. ‖ *Anneau oculaire*. C'est, dans une lunette astronomique, l'image réelle de l'objectif fournie par l'oculaire; elle marque la place que doit occuper l'œil pour embrasser la plus grande partie du champ. V. lunette.

— *Anneau de garde*, Anneau métallique plan qui encadre, aussi exactement que possible, sans toutefois le toucher, le disque mobile de l'électromètre absolu de Thomson, afin qu'il n'y ait pas accumulation d'électricité sur les bords de ce disque et qu'on puisse y considérer la distribution électrique comme rigoureusement uniforme.

— *Anneau de Pacinotti* ou *de Gramme*, Noyau annulaire de fer doux, autour duquel sont enroulées les bobines induites dans certaines machines d'induction.

— Technol. *Anneau nasal*, Sorte de pince nommée communément *mouchettes*, dont les deux branches sont recourbées en demi-cercle à leur extrémité libre, et forment en se rapprochant un cercle complet. (On se sert de cet instrument pour maintenir les bœufs et les chevaux. A cet effet, on serre avec la pince, à laquelle est fixée une corde, la cloison du nez de l'animal.)

Anneau nasal.

— Portion de métal fusible à un degré de température que l'on ne doit pas dépasser, et qui se place ordinairement sous la soupape de sûreté d'une machine à vapeur. ‖ Cercle en fer dont on faisait autrefois usage pour le mesurage des bois sciés. ‖ Partie de la clef que l'on tient dans la main pour ouvrir une serrure.

— Zool. Pièces qui forment, par leur réunion, la partie extérieure du corps de certains animaux tels que les vers, les arthropodes, etc. Au lieu de *anneau*, on dit actuellement : *zonite, segment, méride*.

— Encycl. Hist. L'usage des *anneaux* portés aux doigts comme ornements remonte à la plus haute antiquité. La Bible permet d'en constater l'existence chez les Hébreux; les Egyptiens nous en ont laissé un grand nombre. Il en est de même des Grecs et des Romains. Mais c'étaient de véritables sceaux qui servaient à sceller les contrats, les écrits et tous les objets qui devaient échapper à la curiosité. Ils constituaient une marque de personnalité, d'autorité, de propriété. Le prêt de l'anneau était une délégation de pouvoir. Alexandre remet en mourant son anneau à Perdiccas, pour l'investir de son autorité.

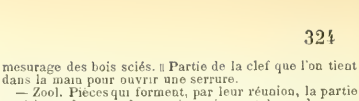

Anneaux antiques : 1. Anneau figurant un œil. — 2. Anneau à cachet. — 3. Anneau figurant un serpent. — 4. Anneau à clef.

Dans la Rome primitive, l'anneau servit à distinguer les classes de citoyens. La *nobilitas*, c'est-à-dire les familles dont les membres avaient exercé des charges curules, reçut l'anneau d'or; les chevaliers (*equites*), l'anneau de fer. Mais, avec le temps, cette distinction disparut, et, sous Auguste, sénateurs et chevaliers portaient l'anneau d'or. Dès lors, malgré les édits impériaux, l'abus se répandit de plus en plus : tous les soldats d'abord, les affranchis ensuite, furent autorisés à porter l'anneau d'or; son port, sous Justinien, était une des conséquences de l'affranchissement; à cette époque, il n'établissait plus de distinction qu'entre l'esclave et l'homme libre.

Pendant la même période, le luxe multiplia les anneaux d'argent, d'ambre, d'ivoire; on en portait à tous les doigts, même aux pieds.

— *Anneaux magiques*. Chez beaucoup de peuples, certains anneaux ont été des objets de superstition. Ils jouent un rôle important dans l'histoire fabuleuse et primitive des peuples sémitiques; toutes ces histoires de bagues merveilleuses que nous ont transmises les Grecs et les Romains ont été empruntées par eux aux peuples orientaux, et appliquées à des faits qui leur étaient propres. Quelquefois même, comme dans l'histoire de l'*anneau de Gygès*, la légende grecque a respecté la nationalité du héros asiatique. Le talisman au moyen duquel le grand Salomon accomplissait les prodigieux miracles que lui attribuent les musulmans était un anneau, un cachet, un *khatim*, comme disent les Arabes. Ce khatim, sur lequel était gravé le grand nom de Dieu, était composé moitié de fer, moitié de cuivre. C'est avec la partie en fer que Salomon scellait les ordres qu'il donnait aux génies rebelles, et avec la partie en cuivre qu'il scellait les ordres donnés aux bons génies. Les anneaux magiques et constellés jouent un grand rôle au moyen âge. Les grimoires et les livres cabalistiques en mentionnaient un grand nombre que les esprits crédules s'acharnaient en vain à trouver. On distinguait en ce genre l'*anneau du voyageur*, avec lequel on pouvait parcourir de grandes distances sans en éprouver aucune fatigue. Aujourd'hui encore, la confection des anneaux magiques tient une place importante dans les pratiques superstitieuses des Arabes, et il y a une science tout entière (*ilm elkhawatim*) qui est basée sur l'usage des anneaux magiques. Il existe même un traité complet sur cette science, intitulé : *Kitab Assakathat*.

— Physiq. Anneaux colorés. Quand la lumière tombe sur une lame assez mince dont l'épaisseur croît lentement et d'une façon régulière autour d'un centre (lames de mica, de verre, d'acier, lames cristallines clivées en feuillets ténus, ailes diaphanes d'insectes, minces couches de vernis, d'huile, d'éther, bulles de savon, etc.), on observe par réflexion et par transmission deux séries d'anneaux concentriques; ce phénomène a été étudié pour la première fois par Newton. Pour le rendre évident, on applique la face convexe d'une lentille plan convexe sur une lame de verre bien plane, et l'on reçoit normalement aux faces planes un filet de lumière. La lame mince, nécessaire à la production du phénomène, est ici le fluide interposé entre la glace et le miroir, ou même le vide. Si la lumière est simple (rouge par exemple), on a des anneaux successivement obscurs et brillants; si l'on opère avec la lumière blanche, les anneaux sont irisés, prenant les couleurs de l'arc-en-ciel. « Les diamètres des anneaux et la couleur de la tache centrale dépendent de la distance des deux verres superposés. » On appelle *anneau de premier ordre* celui qui entoure la tache centrale quand elle est noire, et que les verres se touchent; *anneau de deuxième ordre*, celui qui entoure le premier, etc. Voici les lois de Newton relatives aux anneaux colorés par réflexion : 1° *Dans chaque substance, les couleurs changent avec l'épaisseur de la lame et avec l'obliquité sous laquelle on la regarde. Elles disparaissent quand la lame est trop mince ou trop épaisse, et quand l'obliquité est trop grande*; 2° *Dans les différentes couleurs simples, les anneaux du même ordre ont des diamètres d'autant plus grands que les couleurs qui les forment sont moins réfrangibles*; 3° *Dans deux lames de substances différentes, les épaisseurs qui correspondent aux anneaux du même ordre, produits avec la même lumière, sont entre elles en raison inverse des indices de réfraction de ces substances*; 4° *Les carrés des diamètres des anneaux*

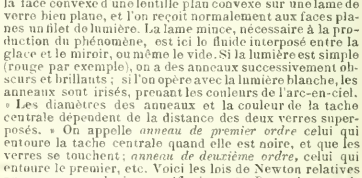

M, lame de verre; L, lentille, plan convexe (1. Anneaux observés par réflexion. — 2. Anneaux observés par transmission.)

brillants sont entre eux comme la série des nombres impairs 1, 3, 5, 7... tandis que les carrés des diamètres des anneaux obscurs sont entre eux comme la série des nombres pairs 0, 2, 4, 6. Les anneaux transmis suivent les mêmes lois que les anneaux réfléchis ; mais, en chaque point d'une lame mince, la teinte transmise est complémentaire de la teinte réfléchie. Newton expliquait les phénomènes des anneaux colorés à l'aide de la *théorie des accès*, aujourd'hui complètement abandonnée.

Young a, le premier, fait voir que la formation des anneaux réfléchis est due aux interférences des rayons réfléchis à la première et à la seconde surface de la lame mince ; et que la formation des anneaux transmis résulte de l'interférence des rayons transmis directement avec ceux qui ne l'ont été qu'après deux réflexions consécutives dans la lame mince. (V. INTERFÉRENCES). Si l'on fait tomber normalement un rayon de soleil sur un miroir sphérique concave en verre étamé, dont la surface antérieure a été dépolie ou ternie, on obtient, réfléchis sur un écran, une série d'anneaux irisés, qui présentent, quant à leurs diamètres, la loi suivante formulée par Newton et confirmée par Biot et Pouillet : *Les carrés des diamètres suivent, pour les anneaux brillants, la série paire 0, 2, 4, 6..., et, pour les anneaux obscurs, la série impaire 1, 3, 5, 7...* Ces anneaux, qui cette fois paraissent sur des *lames épaisses*, sont produits par la combinaison des rayons réfléchis à la seconde surface du miroir avec les rayons diffus renvoyés par la première surface dont on a terni l'éclat. Les *lames minces cristallisées* observées à travers deux cristaux, dont l'un sert de polariseur et l'autre de polariscope ou d'analyseur, donnent aussi lieu à des anneaux colorés qui présentent des particularités singulières, mais fort diverses, selon le nombre d'axes optiques de la lame.

La théorie des anneaux colorés, clairement développée par Young et Fresnel, confirme de tout point l'hypothèse des ondulations lumineuses. Le phénomène des anneaux de Newton est un cas particulier des phénomènes de coloration des *lames minces*. Les anneaux de Newton fournissent la méthode la plus sensible que l'on connaisse pour évaluer de très petites différences d'épaisseur. L'approximation est de l'ordre de grandeur des longueurs d'onde, et par conséquent des millièmes de millimètres. Fizeau a fondé sur ce principe une élégante méthode pour la mesure des dilatations des cristaux.

— *Anneaux produits par l'électricité.* Priestley, en faisant passer des décharges électriques dans une plaque métallique, vit se produire sur cette plaque des anneaux concentriques colorés, que l'on appelle *anneaux de Priestley*. Ces anneaux s'expliquent par l'action calorifique de l'électricité. Les métaux les plus fusibles donnent généralement le plus grand nombre d'anneaux avec la même décharge.

Les *anneaux de Nobili*, décrits pour la première fois par Nobili sous le nom de *apparences électrochimiques* et étudiés depuis par Becquerel, se forment quand on prend une lame métallique polie comme électrode pour l'électrolyse et qu'on promène l'autre électrode devant cette lame. Ils sont dus à l'action chimique de la pile sur telle ou telle dissolution saline dont est recouverte la lame. Dans tous les cas, elles sont produites par la formation d'une couche très mince d'un composé transparent à la surface du métal. Les colorations varient suivant la forme et la position des électrodes. Quand on emploie une dissolution d'acétate de plomb, et que l'électrode négative a la forme d'une pointe et se trouve très rapprochée de la plaque positive, on obtient des anneaux qui présentent les couleurs de l'arc-en-ciel. Les substances organiques donnent généralement les plus belles couleurs.

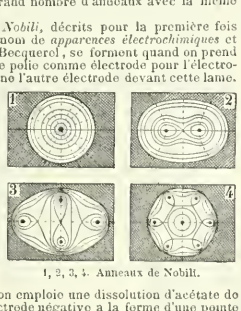

1, 2, 3, 4. Anneaux de Nobili.

Guébhard a remarqué qu'on obtient des colorations de même nature quand la plaque, au lieu de former une des électrodes, est isolée dans l'électrolyte. Il a montré qu'il existait la plus complète identité entre ces lignes et les anneaux de Nobili et que ces anneaux dessinent les lignes équipotentielles dans tous les cas ; c'est là une méthode expérimentale de recherche de ces lignes.

— *Anneaux phonéidoscopiques.* On appelle ainsi les anneaux colorés qui se produisent sur une surface polie, telle qu'un bain de mercure, quand on émet un son de voix en plaçant la bouche à une petite distance de la surface. Ce sont des anneaux de Newton dus à la condensation de la vapeur d'eau à la surface du mercure en couches d'une

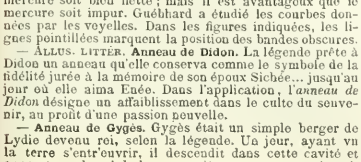

Anneaux phonéidoscopiques.

épaisseur très petite et variable suivant l'intensité du courant d'air dans chaque direction. Il faut que la surface du mercure soit bien nette ; mais il est avantageux que le mercure soit impur. Guébhard a étudié les courbes données par les voyelles. Dans les figures indiquées, les lignes pointillées marquent la position des bandes obscures.

— ALLUS. LITTÉR. **Anneau de Didon.** La légende prête à Didon un anneau qu'elle conserva comme le symbole de la fidélité jurée à la mémoire de son époux Sichée... jusqu'au jour où elle aima Enée. Dans l'application, l'*anneau de Didon* désigne un affaiblissement dans le culte du souvenir, au profit d'une passion nouvelle.

— **Anneau de Gyges.** Gygès était un simple berger de Lydie devenu roi, selon la légende. Un jour, ayant vu la terre s'entr'ouvrir, il descendit dans cette cavité et aperçut un cheval de bronze entièrement creux, qui avait dos portes à ses flancs. Les ayant ouvertes, il vit un cadavre de grandeur plus qu'humaine, ayant au doigt un anneau d'or. Cet anneau, dès qu'on en avait tourné le chaton en dedans de la main, avait le pouvoir de rendre invisibles ceux qui le portaient. Gygès s'empara de ce précieux talisman et se rendit à la cour du roi Candaule, où son anneau devint pour lui la source d'une brillante fortune ; il ne tarda pas à devenir favori, premier ministre, puis roi.

— **Anneau de Polycrate.** C'était une croyance générale, chez les anciens, que la Fortune était une déesse essentiellement capricieuse. Polycrate, tyran de Samos (536-523 av. J.-C.), jouissait depuis plus de quarante années d'une prospérité inouïe, qu'aucun revers n'avait encore troublée. Craignant qu'un bonheur trop constant ne lui présageât quelque infortune éclatante, il résolut d'interrompre lui-même le cours de ses prospérités par une perte volontaire. Il tira de son doigt un anneau d'un très grand prix, et le jeta du haut d'une tour dans la mer ; Polycrate ne savait pas que le vrai moyen de prévenir l'adversité est de se détacher, par sagesse et par modération, de tous les biens fragiles que donne la Fortune ; mais cette déesse n'accepta point son sacrifice : un poisson avait avalé l'anneau ; ce poisson fut pris, porté chez Polycrate, préparé pour être servi à sa table ; et l'anneau, trouvé par un cuisinier dans le ventre du poisson, fut rendu au tyran, qui pâlit à cette vue. Le temps s'approchait où ses prospérités devaient se changer tout à coup en des adversités affreuses. Le grand roi de Perse, Darius, fils d'Hystaspe, le vainquit ; Oroncte, qui commandait pour Darius, ayant dressé une haute croix, y fit attacher Polycrate.

Anneau de Çakountala (L'). V. ÇAKOUNTALA.

Anneau du Nibelung (L'), jeu scénique de fête en un prologue et trois journées (*der Ring des Niebelungen, ein Bühnen-Festspiel für drei Tage und einen Vorabend*), paroles et musique de Richard Wagner. C'est l'ouvrage auquel on donne généralement en France la qualification de « tétralogie », parce que, en fait, il exige quatre soirées pour son exécution intégrale. Ses quatres parties portent les titres suivants : 1° *l'Or du Rhin* (*das Rheingold*) ; 2° *la Valkyrie* (*die Walküre*) ; 3° *Siegfried* ; 4° *le Crépuscule des Dieux* (*das Gotterdammerung*). C'est avec cet immense poème musical que fut inauguré le fameux théâtre Wagner de Bayreuth, où les représentations eurent lieu dans l'ordre suivant : *l'Or du Rhin*, 13 août 1876 ; 14 août, *la Valkyrie* ; 16 août, *Siegfried* ; 18 août, *le Crépuscule des Dieux*. Nous renvoyons à chacun de ces titres pour les détails relatifs à chaque partie de la tétralogie.

ANNEBAUT (Claude D'), baron de Retz, maréchal et amiral de France, mort à La Fère en 1552. Il défendit Mézières contre le comte de Nassau en 1521, puis suivit François Ier dans ses campagnes, et fut fait prisonnier à Pavie ; un peu plus tard, il défendit avec succès Turin contre Charles-Quint, et prit plusieurs places du Piémont, ce qui le fit nommer maréchal en 1538. Il administra sagement les finances avec le cardinal de Tournon, puis, comme amiral, dirigea ensuite contre l'Angleterre une expédition secrète qui n'eut aucun résultat. Il vécut dès lors dans la disgrâce jusqu'à sa mort.

ANNECY (LAC D'), lac de France (Haute-Savoie) ; altitude 446 m. ; longueur 13 kil. ; largeur 3 kil. 300 m. ; profondeur moyenne 30 m. Ses eaux traversent la ville d'Annecy et communiquent avec le Fier par trois canaux appelés les « Thioux », qui y mettent en mouvement les roues d'un grand nombre d'usines. Ce lac reçoit deux petits cours d'eau, la Bournette et l'Eau-Morte. C'est le reste d'un lac jadis bien plus vaste, où l'on a trouvé des débris d'habitations lacustres.

— BIBLIOGR. : Delebecque, *Atlas des lacs de France* (Paris, 1894).

ANNECY, ch.-l. du dép. de la Haute-Savoie, au pied de la chaîne du Semnoz, à l'extrémité sept. du lac d'Annecy, à 619 kil. de Paris, par le ch. de f. P.-L.-M. ; 12.894 hab. (*Annécens.*) Évêché suffragant de Chambéry ; tribunal de 1re instance ; bibliothèque ; Filatures de coton, tanneries, papeterie, fabrique d'étoffes de soie. On remarque, parmi ses monuments : la cathédrale, l'église Saint-Dominique, l'église de la Visitation, où sont les reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal ; le château, jadis la résidence des comtes du Genevois, transformé aujourd'hui en caserne, etc., etc.

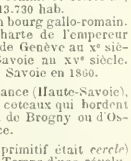
Armes d'Annecy.

Patrie de l'homme d'État Eustache Chapuis. Aux environs sont nés saint François de Sales et le chimiste Berthollet. — L'arr. a 7 cant., 99 comm., et 82.313 h. ; le cant. d'Annecy-Nord, 24 comm. et 20.270 h. ; le cant. d'Aonecy-Sud, 18 comm. et 13.730 hab.

— *Histoire.* Annecy fut peut-être un bourg gallo-romain. Il en est fait mention dans une charte de l'empereur Lothaire (867). Capitale des comtes de Genève au xe siècle, elle appartenait aux ducs de Savoie au xve siècle. Elle fut annexée à la France avec la Savoie en 1860.

ANNECY-LE-VIEUX, comm. de France (Haute-Savoie), arr. et à 2 kil. d'Annecy, sur un des coteaux qui bordent le lac ; 1.271 hab. Patrie du cardinal de Brogny ou d'Ostie, président du concile de Constance.

ANNÉE (lat. *annus*, dont le sens primitif était *cercle*) n. f. 1° Dans le sens le plus général, Temps d'une révolution complète de la terre dans son orbite autour du soleil ; 2° Dans un sens exclusivement scientifique, Période de temps calculée sur le mouvement d'un astre : *Les peuples anciens avaient chacun une manière différente de compter les* ANNÉES. ‖ Période de douze mois, commençant le 1er janvier et finissant au 31 décembre : *Le commencement, la fin, le bout de l'*ANNÉE.

— Espace de douze mois, sans égard à l'époque où il commence et où il finit :

Des moments les heures sont nées,
Et les heures forment des jours,
Et les jours forment des *années*
Dont le siècle grossit son cours. LAMARTINE.

— Par ext. Espace de temps indéterminé : *Malheur à nous si nous excusons des* ANNÉES *de vanité en faveur de quelques jours de pénitence.* (Flech.)

— Revenu, somme qu'on doit recevoir ou payer par an : *L'*ANNÉE *de ce rentier ne peut le faire vivre six mois.*

— Plur Durée de la vie de l'homme, âges, diverses époque, de la vie : *Jeunes* ANNÉES, *dernières* ANNÉES.

— *Année littéraire, scientifique, historique, agricole, musicale, astronomique*, etc. Recueils périodiques publiés au commencement de chaque année, qui donnent sur la littérature, les sciences, la musique, etc., un tableau exact de tout ce qui s'est produit dans ces différentes branches l'année précédente. ‖ *Année du chrétien*, Recueil d'exercices pieux appropriés à chaque jour de l'année.

— *Bonne année*, Souhait de prospérité en usage au commencement de chaque année.

— *Année scolaire*, Temps qui s'écoule depuis l'ouverture des classes jusqu'aux vacances. ‖ *Année judiciaire*, Temps pendant lequel les tribunaux sont ouverts. ‖ *Année ecclésiastique*, Depuis le premier dimanche de l'avent jusqu'au même jour de l'année suivante. *Année théâtrale*, Temps qui s'écoule depuis la réouverture des théâtres, jusqu'à leur clôture pendant l'année.

— *Année julienne, Année grégorienne.* V. Encycl. ‖ *Année russe*, Année julienne conservée par les Russes. ‖ *Année républicaine*, Année civile adoptée en France sous la première république. ‖ *Année sabbatique*, Année qui revenait après une période de 7 ans, et pendant laquelle les Juifs devaient laisser reposer les terres, comme ils se reposaient eux-mêmes le jour du sabbat. ‖ *Année émergente*, Première année d'une ère ; point de départ pour compter les années. ‖ *Grande année, Année parfaite, Année du monde*, Nous donnés par les Chaldéens à la période après laquelle toutes les planètes devaient se retrouver dans les mêmes positions relatives, en ligne droite, d'après eux ; on a attribué à une pareille période une durée de plus de 17.000 millions d'années. ‖ *Année olympique*, Année des Grecs, qui équivalait au quart d'une olympiade.

— Astron. *Année solaire, tropique, astronomique, sidérale, anomalistique.* V. Encycl. ‖ *Année lunaire.* Il y a deux espèces d'années lunaires : 1° *année lunaire synodique*, Année composée de douze mois lunaires synodiques, c'est-à-dire de douze lunaisons : *Après dix-neuf ans,* l'ANNÉE LUNAIRE (SYNODIQUE) *et l'année solaire recommencent ensemble* (Arago) ; 2° *année lunaire sidérale*, Année de 12 mois lunaires sidéraux. (Le mois lunaire sidéral est le temps employé par la lune à reprendre la même position par rapport aux étoiles.) ‖ *Année lunaire embolismique*, Année de 13 mois lunaires synodiques, qu'on intercale six fois dans une période de 19 ans, pour obtenir une année lunaire moyenne, se rapprochant de la durée de l'année solaire. ‖ *Année lunaire commune*, Année lunaire de 12 mois. (Se dit par opposition à l'*année lunaire embolismique.*) ‖ *Année fautive*, Année de 12 mois de 30 jours, adoptée d'abord par les Grecs. ‖ *Année civile*, Espace de 365 jours, formant l'année telle qu'on la considère dans les rapports de la vie, abstraction faite des fractions astronomiques. ‖ *Année commune*, Année de 365 jours, par opposition à *année bissextile.* ‖ *Année bissextile*, Année de 366 jours : *Dans les* ANNÉES BISSEXTILES, *le mois de février a 29 jours.* (V. Encycl.) ‖ *Année vague*, Année de 365 jours des Egyptiens (on l'appela ainsi parce qu'elle déplaçait rapidement les saisons par son écart de près de 6 heures avec l'année solaire). ‖ *Année mixte*, Année lunaire corrigée par des intercalations de mois ou de jours, de façon à obtenir une année moyenne plus ou moins conforme à l'année solaire. ‖ *Année planétaire*, Durée de la révolution d'une planète. (On dit dans ce sens : Année de Mercure, de Vénus, de Saturne, etc.) La durée des années planétaires est indépendante, en ce sens, du mouvement propre de la terre.

— *Année d'exercice*, ou quelquefois *année*, Année pendant laquelle un fonctionnaire a le droit ou l'obligation d'exercer à son tour.

— *Année de probation*, Année pendant laquelle on éprouve la vocation d'un religieux ou d'une religieuse.

— *Année moyenne* ou *commune*, Evaluation moyenne du produit ou des récoltes d'une année, en faisant compensation des mauvaises années avec les bonnes.

— *Année sainte* ou *année chrétienne*, Année pendant laquelle on ouvre à Rome le grand jubilé : *L'*ANNÉE SAINTE, *qui n'arrivait que tous les cent ans, se reproduit aujourd'hui tous les vingt-cinq ans.* ‖ *Années éternelles*, L'éternité.

— Astrol. *Année climatérique*, Année fatale qui arrivait tous les sept ans, et pendant laquelle on courait les plus grands dangers ; on redoutait surtout la 9e année climatérique ou la 63e de l'âge de l'individu, qu'on appelait *grande climatérique*. La croyance à l'*année climatérique* est due à Pythagore.

— **D'année en année,** loc. adv. Progressivement et avec continuité : *Son talent se fortifie* D'ANNÉE EN ANNÉE.

— ENCYCL. Astron. L'*année* est l'*anneau*, le circuit du temps, suivant Macrobe. C'est la durée complète d'une révolution de la terre autour du soleil ou de plusieurs révolutions de la lune autour de la terre. De là deux sortes d'années : l'*année solaire*, et l'*année lunaire*. L'*année solaire* a été le plus généralement adoptée. Au point de vue de la détermination du temps et des saisons, il est indifférent de se baser sur le mouvement de la terre autour du soleil ou sur le mouvement apparent du soleil autour de la terre ; dans ce qui suit, nous supposerons ce dernier mouvement réel :

1° ANNÉE ANOMALISTIQUE. L'ellipse solaire, sans quitter son plan, tourne avec lenteur comme une roue, de façon qu'un point quelconque de cette courbe se meut dans le même sens que le soleil d'environ 11″. Lors donc que le soleil part d'un point de son ellipse apparente, il lui faut, pour revenir au même point, plus de temps que si ce point n'avait pas bougé : il faut plus qu'une révolution complète. L'intervalle de temps qui s'écoule entre deux passages consécutifs du soleil en un même point de son orbite constitue l'*année anomalistique*, qui est de 365 jours 6 heures 13 m. 54 s., 9.

2° ANNÉE SIDÉRALE. On sait que les équinoxes ne sont pas des points fixes dans le ciel. Si l'on considère, par exemple, celui du printemps, on reconnaît qu'il a un mouvement opposé à celui du soleil, et qu'il marche en quelque sorte à sa rencontre. Par conséquent, lorsque le soleil y est revenu, il n'a point accompli en totalité sa révolution. Si donc on observe deux coïncidences consécutives du centre du soleil avec une même étoile fixe située sur l'écliptique, l'intervalle de temps compris entre ces deux coïncidences constitue l'*année sidérale*, dont la durée est de 365 jours 6 heures 9 m. 10 s., 7.

3° ANNÉE TROPIQUE ou ÉQUINOXIALE. Si l'on observe deux coïncidences consécutives du centre du soleil avec l'équinoxe du printemps, l'intervalle de temps compris entre ces deux coïncidences constitue l'*année tropique* ou

équinoxiale. En vertu du mouvement de nutation des points équinoxiaux, leur rétrogradation est tantôt accélérée, tantôt retardée, ce qui fait varier la longueur de l'année tropique. On évalue donc seulement sa durée moyenne; elle est de 365 jours 5 heures 48 m. 47 s., 5.

Il importe que les différentes phases de l'année civile concordent avec les variations climatériques produites par le mouvement du soleil. Or, comme l'année tropique est celle qui marque naturellement l'époque de chaque saison, c'est avec elle que l'année civile doit, autant que possible, se mettre d'accord.

Les Égyptiens firent leur année civile de 365 jours exacts, la terminant ainsi 6 heures avant que le soleil eût achevé sa révolution. Ce n'est qu'après 1.461 *années vagues* (période *sothiaque*), que la concordance revenait entre l'année civile et l'année astronomique.

L'année civile des Romains, établie par Romulus, perfectionnée par Numa et bouleversée par les pontifes chargés de la maintenir en concordance avec le soleil, fut enfin réformée par Jules César. Il fut établi que, sur quatre *années consécutives*, les trois premières seraient de 365 jours exacts, et la quatrième de 366, ce qui revenait à faire des années moyennes de 365 jours 6 heures. Le jour complémentaire introduit dans la quatrième année par la *réforme julienne* fut intercalé entre le 23e et le 24e jour de février; et, comme le 24e jour s'appelait *sexto-calendas*, le jour intercalaire fut désigné sous le nom de *bis sexto-calendas*, d'où le nom d'*année bissextile* est resté à celles qui comptent 366 jours. Pour ramener le commencement du printemps au moment de l'équinoxe, César dut augmenter l'année courante (45e av. J.-C.) de 85 jours, ce qui fit donner à cette année le nom de *année de confusion*.

L'Église adopta l'année julienne pour les besoins civils, mais en la compliquant d'une année lunaire pour la détermination des fêtes religieuses. Il y eut discordance entre ces deux années, et Grégoire XIII, en 1582, résolut de faire une nouvelle réforme du calendrier. A cette époque, par suite de l'excès de l'année julienne sur l'année tropique, les équinoxes arrivaient 10 jours plus tôt que le calendrier ne les attendait. Grégoire XIII commença par abréger l'année 1582 de 10 jours, qu'il supprima au mois d'octobre, en sautant du 4 octobre au 15. Puis il décida que les années bissextiles tomberaient tous les quatre ans comme dans le calendrier julien; mais que, sur quatre années séculaires consécutives, il y en aurait trois communes et seulement une bissextile. Les années séculaires bissextiles sont celles dont les centaines sont divisibles par 4. La valeur moyenne de l'année civile se trouve par là ramenée à 365 jours 5 heures 49 m. 12 s., valeur tellement peu différente de l'année tropique, qu'il faudra plus de 4.000 ans pour produire une discordance d'un jour. Les Russes ont conservé l'année julienne; elle est aujourd'hui de 12 jours en retard sur la nôtre.

L'année des Grecs était fort compliquée, parce qu'elle était à la fois lunaire et solaire. En négligeant les fractions d'heure, les Grecs établirent une série de 12 mois ayant alternativement 29 et 30 jours, ce qui fit une année de 354 jours. Mais, pour ramener l'accord entre le mouvement du soleil et celui de la lune, chaque période de 19 ans comprenait 7 années dites *embolismiques*, qui avaient 13 mois. De cette façon, chaque 20e année commençait à la néoménie qui suit le solstice d'été.

L'année civile des musulmans est purement lunaire, c'est-à-dire composée de 12 mois ayant alternativement 29 et 30 jours. Mais, chaque fois que l'année doit finir un jour avant la nouvelle lune, on lui donne 355 jours, ce qui fait que sur 30 ans il y en a 11 qui comptent 1 jour de plus que les autres. Aussi 30 années musulmanes valent, à très peu près, 30 fois 12 lunaisons.

Quel que soit le jour adopté pour l'ouverture de l'année, il importe qu'entre le 1er de l'an et l'époque équinoxiale suivante le nombre de jours écoulés soit constant. Romulus avait fait commencer l'année au 1er mars; Numa et César au 1er janvier. En France, le 1er de l'an était, sous Charlemagne, fixé au 1er mars. Dès le XIIe siècle : il fut, grâce à l'influence de l'Église, transporté au samedi saint, ce qui amenait des variations dans le nombre de jours compris entre deux pâques consécutives. C'est Charles IX qui a, en 1564, reporté le commencement de l'année au 1er janvier. Le gouvernement républicain de 1792 résolut la question de la façon la plus rationnelle : il décréta que l'année commencerait le jour où le soleil franchit le point équinoxial d'automne, et ce jour, qui se trouvait être le 22 septembre 1792, fut appelé : *1er vendémiaire de l'an I de la République*. L'année grégorienne commençant le 1er janvier fut rétablie en 1806. Les Juifs commencent encore l'année à Pâques, pourvu que ce ne soit ni un dimanche, ni un mercredi, ni un vendredi. V. CALENDRIER.

— SYN. Année, an. V. AN.

Année. Sous ce titre, beaucoup d'auteurs font paraître une revue annuelle des faits se rapportant à un même ordre d'idées, à une science ou à un art. Nous citerons les titres des principales et l'année de leur apparition : L'ANNÉE ÉLECTRIQUE (1884), fondée par Delahaye; — L'ANNÉE ÉPIGRAPHIQUE, par Cagnat, donnant les inscriptions grecques et romaines découvertes dans l'année; — L'ANNÉE INDUSTRIELLE, de Nansouty, qui date de 1886; — L'ANNÉE FINANCIÈRE, de Louis Reynaud, de 1882; — L'ANNÉE GÉOGRAPHIQUE, dirigée d'abord par Vivien de St-Martin, ensuite par Mannoir et Duveyrier (parut de 1861 à 1880); — L'ANNÉE MÉDICALE, sous la direction du docteur Bourneville (fut publiée de 1885 à 1889); — L'ANNÉE MUSICALE, de Bellaigue (paraît depuis 1886); — en 1868, François Pillon inaugura L'ANNÉE PHILOSOPHIQUE, qui fut interrompue en 1870 et reprise en 1891, avec la collaboration de Renouvier et Dauriac. — L'ANNÉE PSYCHOLOGIQUE, de Beaunis et Binet, organe de la psychologie expérimentale, paraît depuis 1894. — L'ANNÉE POLITIQUE fut fondée en 1874, dans le but de résumer périodiquement les événements accomplis en France et à l'étranger. (L'auteur se cache sous le pseudonyme de *André Daniel*.) — L'ANNÉE SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE, fondée en 1856 par Louis Figuier, et reprise depuis 1894 par E. Gautier, est aujourd'hui la doyenne de toutes les publications de ce genre; — L'ANNÉE LITTÉRAIRE ET DRAMATIQUE, par G. Vapereau (1859-1869).

Année littéraire (L'), feuille de critique fondée par Fréron, et qui est restée célèbre par son hostilité contre les philosophes du XVIIIe siècle. Cette feuille commença à paraître en 1749 sous le titre de *Lettres sur quelques écrits de ce temps*. En 1754, Fréron l'intitula l'*Année littéraire*, et la rédigea jusqu'à sa mort (1776). Fréron fils et ses collaborateurs, parmi lesquels il faut surtout compter Geoffroy, la continuèrent jusqu'en 1790.

Année terrible (L'), recueil de poèmes, par Victor Hugo (1872.)

Le volume s'ouvre par un prologue destiné à l'expliquer. Le poète sait qu'en relatant les événements graves de l'année 1870-1871, il aura à chanter bien des héroïsmes, mais aussi à déplorer bien des hontes et bien des crimes. Il va au-devant du reproche qu'on pourrait lui faire d'amnistier trop facilement ceux-ci, et distingue entre la foule et le peuple. Y a-t-il des crimes commis, c'est la foule, la foule inconsciente et irresponsable; des traits d'héroïsme apparaissent-ils, c'est le peuple.

Voici le peuple : il meurt, combattant magnifique,
Pour le progrès; voici la foule : elle en trafique.
. . . . . .
Voici le peuple : il prend la Bastille, il déplace
Toute l'ombre en marchant; voici la populace :
Elle attend au passage Aristide, Jésus,
Zénon, Brutus, Colomb, Jeanne, et crache dessus.
Voici le peuple avec son épouse, l'idée;
Voici la populace avec son accordée,
La guillotine. . . . . .

De la sorte, tout s'explique aisément. Ce que la révolution du 18 mars, à laquelle le poète est, en somme, favorable, avait d'équitable et de modéré, la revendication des libertés communales, l'anxiété patriotique en faveur de la République menacée, c'est le peuple qui l'a fait; les assassinats, les pillages, les incendies, c'est la foule.

On voit se dérouler dans ce volume tous les événements qui se sont accomplis depuis Sedan jusqu'aux journées de mai 1871. Chaque morceau, superbe d'ampleur et de violence tragique, a été écrit dans la fièvre du moment, inspiré par l'espérance ou l'anxiété de l'heure présente.

ANNEESSENS (François), né à Bruxelles en 1660, décapité en 1719. D'abord ardoisier dans le métier des Quatre-Couronnés (maçons, tailleurs de pierre, sculpteurs et couvreurs en ardoises), il en devint l'un des doyens. « Quoiqu'il ne fût qu'un artisan et de médiocre extraction, dit la *Gazette de Rotterdam* du 25 septembre 1719, il avait une éloquence naturelle, beaucoup de lecture et une parfaite connaissance des lois et des privilèges des pays qu'il avait sonneus, mais avec trop d'ardeur. » Anneessens est célèbre par son supplice, qu'il supporta avec autant de fermeté que de simplicité. En 1700, des reglements nouveaux, édictés par le gouverneur représentant de la couronne d'Autriche, avaient considérablement réduit les droits et prérogatives des « nations et métiers de Bruxelles ». De là des mécontentements qui, après avoir couvé quelques années, éclatèrent en troubles violents en 1717. Malgré la modération de son attitude, Anneessens y fut impliqué par le gouverneur des Pays-Bas autrichiens, le marquis de Prié. Condamné à mort par sentence du 9 septembre 1719, Anneessens fut exécuté le 19. Dans la séance des représentants provisoires de Bruxelles, du 20 décembre 1792, l'avocat d'Outrepont, aux acclamations de l'assemblée, proposa de réhabiliter la mémoire d'Anneessens. Les événements si agités qui suivirent firent oublier la motion, mais les honneurs dont a été converte la mémoire d'Anneessens valent toutes les réhabilitations judiciaires.

ANNEESSENS (Jean-André), fils du précédent et de sa deuxième femme, Florence Gilson, architecte de grand mérite, né à Bruxelles en 1687, mort en 1769.

— BIBLIOGR. : On trouvera la bibliographie des ouvrages relatifs aux Anneessens dans la *Biographie nationale* publiée par l'Académie royale de Belgique, t. Ier, p. 317-18.

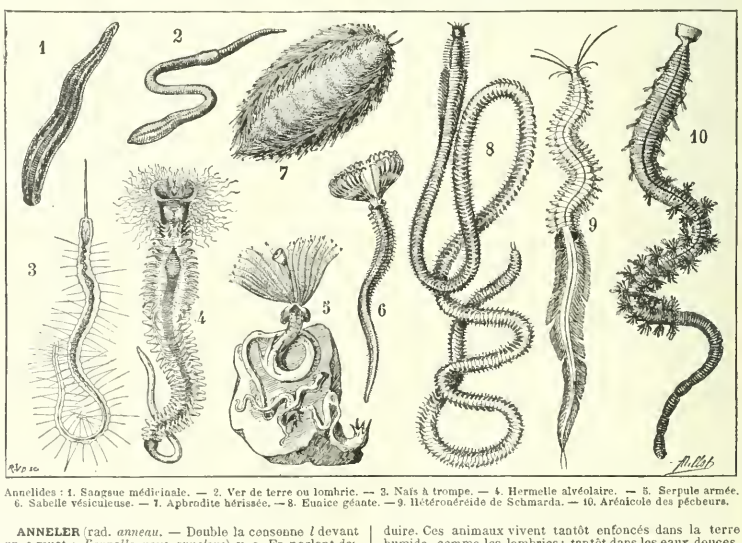

Annélides : 1. Sangsue médicinale. — 2. Ver de terre ou lombric. — 3. Naïs à trompe. — 4. Hermelle alvéolaire. — 5. Serpule armée. 6. Sabelle vésiculeuse. — 7. Aphrodite hérissée. — 8. Eunice géante. — 9. Hétéronéréide de Schmarda. — 10. Arénicole des pêcheurs.

ANNELER (rad. *anneau*. — Double la consonne *l* devant un *e* muet : *J'annelle, nous annelons*) v. a. En parlant des cheveux, Disposer, tourner en anneaux, en boucles : *Femme qui* ANNELLE *élégamment ses cheveux*.

— Art. vétér. *Anneler une jument*. Lui passer un anneau dans la vulve, pour l'empêcher d'être saillie. ‖ *Anneler un porc*. Lui passer un anneau dans le grein, pour qu'il ne puisse fouir.

Annelé, ée part. pass. du v. Aneler.

— Archéol. *Cotte annelée*, Vêtement de guerre analogue à la broigne et qui est une longue robe de forte étoffe ou de cuir renforcée de séries d'anneaux de fer cousus côte à côte. C'est une des défenses de corps les plus en usage du IXe au XIIe siècle. V. ADOUBEMENT, et BROIGNE.

— Archit. *Colonne annelée*, Colonne qui est coupée par des espèces d'anneaux.

— Hist. nat. Se dit des parties de plantes qui ont un anneau au collet; de certains reptiles et de certains insectes, dont le corps présente des raies circulaires d'une couleur différente de celle des parties voisines.

S'anneler, v. pr. Être annelé; être disposé en anneaux.

ANNELÉS ou **ANNULATA** n. m. pl. Sous-ordre de reptiles sauriens, à corps serpentiforme et dont la peau dure, non écailleuse, est divisée par des sillons transversaux que croisent des sillons longitudinaux.

— ENCYCL. Chez les *annelés*, le sternum manque. La ceinture scapulaire reste rudimentaire, sauf dans le genre chirote, où il y a même des petits meubres antérieurs. La ceinture pelvienne existe toujours. Ces animaux vivent généralement sous terre, se nourrissant d'insectes et de vers. On les a divisés en quatre familles : *amphisbénidés* (v. AMPHISBÈNE), *tragonophidés*, *lépidostermidés* et *chirotidés*. On en rencontre en Espagne, en Algérie, au Mexique, à la Guyane, au Brésil, etc.

ANNELÉS n. m. pl. H. Milne-Edwards avait, en 1855, divisé le règne animal en quatre embranchements, dont les entomozoaires ou *annelés* formaient le second, comprenant les arthropodes (ou *articulés*) et les vers. — *Un* ANNELÉ.

ANNELET (*lé* —, dimin. du vieux (fr. *annel*, anneau) n. m. Petit anneau.

— Archéol. Petit anneau en métal qui, cousu à l'un des bords des vêtements, servait à retenir l'agrafe; c'est ce qu'on appelle aujourd'hui une *porte* (on disait au XVIe siècle *aneynet*). ‖ Chacun des anneaux ou vervelles passés aux pattes des faucons et où s'attachait la longe. (V. VERVELLE.) ‖ *Annelet branlant* ou *volant*, Anneau ou rosette de métal, de deux pièces, montées sur charnière et battant l'une contre l'autre, dont on garnissait au moyen âge les housses et les harnais des chevaux. Ces annelets, très multipliés sur la courroie du poitrail et sur les pièces fixes ou flottantes de l'avaloire, faisaient l'office de cliquettes et avaient sur les grelots l'avantage de fournir à la noblesse une occasion de faire montre de ses armoiries.

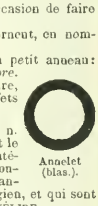

Annelet (archit.).

— Archit. Petits filets ou listels qui ornent, en nombre variable, certains chapiteaux.

— Blas. Figure héraldique qui est un petit anneau : *Les* ANNELETS *sont toujours posés en nombre*.

— Manuf. Petits anneaux en matière dure, destinés à préserver les fils contre les effets du frottement.

Annelet (blas.).

ANNÉLIDES (du lat. *annellus*, anneau) n. m. pl. Classe de vers renfermant ceux dont le corps est segmenté extérieurement et intérieurement, dont le système nerveux consiste en un cerveau relié à une chaîne ganglionnaire ventrale par un collier œsophagien, et qui sont pourvus de vaisseaux sanguins. — *Un* ANNÉLIDE.

— ENCYCL. Chez les *annélides*, l'appareil excréteur se compose de tubes ouverts dans la cavité générale et à l'extérieur (*néphridies*); chaque segment du corps est pourvu typiquement d'une paire de ces tubes; mais ce nombre peut s'augmenter, ou, plus fréquemment, se réduire. Ces animaux vivent tantôt enfoncés dans la terre humide, comme les lombrics; tantôt dans les eaux douces, comme les sangsues, ou les eaux salées, comme les néréides ou les amphitrites. Plusieurs espèces sont *sédentaires*, et se logent dans les cavités des pierres, des madrépores ou des coquilles, qu'elles perforent, ou dans des tuyaux formés de molécules calcaires ou siliceuses. D'autres sont *errantes* et vagabondes, nagent très bien et se défendent contre leurs ennemis au moyen de poils acérés qui couvrent leur corps.

Les annélides sont divisés en deux sous-classes : celle

des hirudinées, comprenant les sangsues, et celle des chétopodes (oligochètes et polychètes). V. ces mots.

ANNÉLIDIEN (*in*) n. m. Géol. V. GÉONGIEN.

ANNELURE n. f. Disposition de la chevelure en anneaux, en boucles.

ANNEMASSE, ch.-l. de canton (Haute-Savoie), arrond. et à 16 kilom. de Saint-Julien, au-dessus de l'Arve. Ch. de f. P.-L.-M., et bifurcation sur Genève, Samoëns et Annecy; 2.460 hab. — Le canton a 14 comm. et 11.223 hab.

ANNENKOV (Paul), écrivain russe, né à Moscou en 1813, mort en 1887. Il voyagea dans la région du Volga, puis en France, et il écrivit sur les pays qu'il visitait des lettres très spirituelles. A partir de 1848, Annenkov s'adonna à la critique artistique et littéraire. Il a publié, en outre, une édition des *Œuvres de Pouchkine*, avec une biographie et des notes, et un ouvrage très estimé : *Alexandre Sergiéviteh Pouchkine au temps d'Alexandre Ier*.

ANNENKOV (Nicolas-Ivanovitch), botaniste et agronome russe, né en 1819. Il devint professeur à Moscou, où il fut nommé, en 1853, directeur de l'école d'agriculture. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Flora mosquensis exsicita; Cours d'économie forestière; Dictionnaire botanique des plantes russes et étrangères*, rédigé en latin, en russe, en allemand et en français, etc.

ANNENKOV (Michel Nicolaïevitch), général russe, né et mort à Saint-Pétersbourg (1838-1899). Colonel en 1866, général major en 1869, lieutenant général en 1878, il a pris part à la répression de l'insurrection polonaise, et fait, en 1880, la campagne contre les Tercomans. Ingénieur habile, il a créé, avec des troupes, de grandes voies ferrées, notamment le Transcaspien, inauguré en 1887, qui va de la mer Caspienne à Samarkand, et il a préparé le Transsibérien, qui doit aboutir à Vladivostock.

ANNÉRÔDITE n. f. Niobate naturel d'uranium, yttrium, cérium, thorium, etc.

ANNÈSE (Gennaro), ouvrier armurier et chef populaire, un des successeurs de Masaniello dans le commandement du peuple napolitain révolté contre la domination espagnole (1647). Il fit proclamer la république, négocia habilement la protection de la France et reconnut le duc Henri de Guise comme chef militaire. Bientôt, cependant, jaloux de l'autorité que s'arrogeait le prince lorrain, il rouvrit aux Espagnols les portes de Naples (6 avril 1648) et n'en fut pas moins envoyé à l'échafaud par eux, au mépris de l'amnistie proclamée.

ANNESLÉE (*nèss* — de lord *Annesly*) n. f. Genre de plantes de la famille des ternstrœmiacées, renfermant des espèces originaires du Martaban et de la Malaisie.

ANNESLEY (Arthur), comte d'Inglesey, écrivain anglais, né à Dublin en 1614, mort en 1686. Il changea plusieurs fois de parti pendant la guerre civile, et devint, sous la Restauration, lord du sceau privé (1673). Ses *Mémoires* ont été publiés à Londres en 1693.

ANNET-SUR-MARNE, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 12 kilom. de Meaux, sur la Marne; 989 hab.

Annette et Lubin, opéra-comique en un acte, paroles attribuées à Mme Favart, musique de Benjamin de La Borde (Comédie-Italienne, 15 févr. 1762). Le livret, naïf et touchant, emprunté à un conte de Marmontel, obtint un très grand succès. Martini (Schwarzendorf) s'avisa, longtemps après, d'écrire une nouvelle musique sur ce poème gracieux, et sa partition charmante fait oublier la première. Cette nouvelle édition de *Annette et Lubin* se produisit à la cour le 16 février 1789, et au théâtre Favart le 18 avril 1800, où elle fut accueillie avec la faveur qu'elle méritait. Les noms de *Annette* et de *Lubin* sont restés deux types dans les amours champêtres.

ANNEXE (*nè-ksè* — lat. *annexus*, attaché à) n. f. Ce qui dépend d'un objet principal, sans en faire partie essentielle : *Les* ANNEXES *d'un Etat, d'un bâtiment.* « Chapelle, église détachée d'une paroisse pour la commodité d'un certain nombre d'habitants, et dont le desservant dépend du curé, comme un vicaire ordinaire. » Hameau dépendant d'une commune.

— Anat. Organes accessoires dépendant d'un organe principal : *Les paupières, les cils sont les* ANNEXES *de l'œil.*

— Dr. Pièces jointes à l'appui d'un ouvrage, d'un rapport, d'un procès-verbal, etc. » Anc. dr. *Droit d'annexe*, Droit qui consistait dans l'enregistrement des brefs, bulles, dispenses, jubilés, indulgences et autres rescrits venant de Rome ou d'Avignon. Le parlement d'Aix était le seul en France qui jouît de ce droit.

— Mar. Navire de petit tonnage attaché à une école, à un autre navire : *Le « Calédonien » est l'*ANNEXE *du vaisseau-école des canonniers « la Couronne ».*

— S'empl. adj. : *Etablissement* ANNEXE.

ANNEXER (*nè-ksé* — du lat. *annexus*, part. pass. de *annectere*, attacher à) v. a. Réunir à un objet principal : *Charles VIII* ANNEXA *la Provence à la couronne.*

Annexé, ée, part. passé du v. Annexer.

— Gramm. Précédé de *ci* et placé au commencement d'une phrase, *annexé* est invariable. Au milieu d'une phrase, il est invariable devant un substantif employé sans article et sans adjectif déterminatif; il varie quand le substantif est indéterminé, ou placé avant. V. INCLUS.

— Prosod. *Rime annexée*, Rime répétée au commencement du vers suivant :

Prenez garde! l'on n'approche
Proche du feu sans brûler.

S'annexer, v. p. Etre annexé à un objet principal.

ANNEXION (*nè-ksi*) n. f. Action d'annexer; résultat de cette action : *L'*ANNEXION *d'un Etat faible à un Etat puissant.*

— Absorption, par un Etat, de tout ou partie de territoire appartenant à un autre Etat.

— ENCYCL. Les causes d'annexion sont : 1° l'occupation de territoires sans maîtres (v. OCCUPATION); 2° la cession volontaire ou forcée de territoires; 3° la prescription (au cas où la cession ne se serait pas produite; mais il n'y a naturellement aucune règle relative à la prescription). La *cession* ou *transmission de souveraineté* est le cas le plus fréquent; on a soutenu qu'un Etat ne saurait avoir la faculté de disposer de ses ressortissants comme d'êtres dénués de raison; qu'il pourrait seulement abdiquer ses droits de souveraineté à l'égard des habitants qui, en droit pur, pourraient constituer un Etat indépendant ou se rattacher à une nation de leur choix; la seule obligation de soi-disant cédant consisterait à ne pas favoriser cette résistance. Dans la pratique, les populations cédées se laissent annexer par l'Etat avec lequel a traité leur souverain de la veille, quitte à protester contre l'annexion. En plusieurs circonstances, les populations cédées ont été invitées à donner leur adhésion à l'annexion projetée par voie de plébiscite (réunion à la France de la Belgique et de la république de Mulhouse [1795]; des divers Etats et provinces d'Italie à la Sardaigne [1860]; de la Vénétie à l'Italie [1866]; des Etats romains à l'Italie [1870]; de Nice et de la Savoie à la France [1860]; des îles Ioniennes à la Grèce [1865]; de Saint-Barthélemy à la France). L'art. 5 du traité de Prague (28 août 1866) avait stipulé que les populations du Slesvig septentrional pourraient être rétrocédées au Danemark, si elles en exprimaient le désir; une convention austro-allemande a aboli (1878) cette clause inappliquée.

La cession soit généralement une guerre; mais il y a eu des cas de ventes de territoires (Louisiane [1803]; Alaska [1867]; Saint-Barthélemy [1877], etc.), d'échanges et de dons.

Les constitutions et lois nationales déterminent quelle autorité a le pouvoir de consentir les annexions et démembrements de territoire. D'après la constitution de 1875, « nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi (art. 8) ». Des dispositions analogues existent dans la plupart des constitutions étrangères.

Il y a controverse, en France, sur la nécessité constitutionnelle de soumettre à l'approbation des Chambres les traités de protectorat (v. ce mot), qui, en fait, leur ont été soumis dans les circonstances les plus importantes. Quant aux conventions de délimitation, on considère qu'elles ont le caractère déclaratif et ne font que constater un droit préexistant et n'opèrent pas une cession proprement dite; néanmoins, plusieurs traités de délimitation ont été présentés aux Chambres.

L'annexion a pour effet de faire passer le territoire annexé à l'Etat annexant avec ses avantages et charges propres, pourvu que leur maintien ne soit pas contraire au nouvel ordre de choses : il y a, à ce sujet, des distinctions à faire. Les biens du domaine public situé en territoire annexé, les impôts arriérés dus par les habitants, les dettes spéciales au territoire annexé, passent au cessionnaire. En ce qui concerne les dettes générales de l'Etat démembré (au cas où l'annexion ne porte que sur une province) on soutient généralement qu'une quote-part en doit passer à l'Etat annexant (ex. : traités de 1839 entre la Belgique et les Pays-Bas; de 1860 entre la France et la Sardaigne; de 1866, entre le Danemark et la Prusse; traité de Berlin, 1878); le gouvernement allemand a fait prévaloir une stipulation contraire dans le traité de Francfort.

Lorsqu'un Etat est annexé intégralement par un autre Etat, on admet généralement que les traités politiques et les traités de commerce passés par lui sont annulés *ipso facto*. En cas de démembrement, on étend aux pays annexés les traités de l'Etat annexant. Dans le cas où un Etat se forme (comme l'Italie en 1860) de la réunion de plusieurs Etats, on peut se demander quel sera le sort réservé aux traités passés par les puissances disparues; en ce qui concerne l'Italie, on a admis que les traités passés avec la Sardaigne s'étendaient à l'Italie, et que les traités conclus entre les autres Etats italiens étaient annulés. Pour les changements que l'annexion produit sur la nationalité des habitants du territoire annexé, v. NATIONALITÉ.

Les instances pendantes devant les tribunaux du pays annexé continuent; en matière d'appel, on reconnaît ordinairement compétence aux cours de l'Etat annexant, à moins que celles de l'Etat démembré ne soient déjà saisies.

La législation ancienne subsiste sur le territoire annexé (ex. : Alsace-Lorraine), en est remplacée par la législation de l'Etat annexant (ex. : Savoie et Nice); mais, dans le premier cas, il y a naturellement une modification progressive de la législation; dans le second, il y a lieu à une promulgation (en bloc, au besoin) de la législation nouvelle, et souvent, à des dispositions transitoires.

ANNEXIONNISME ou **ANNEXIONISME** (*nè-ksi-o-niss*) n. m. Théorie en vertu de laquelle on prétend réunir les petits Etats aux plus grands, leurs voisins, sous prétexte d'affinité de langage, d'intérêts, etc.

ANNEXIONNISTE ou **ANNEXIONISTE** (*nè-ksi-o-niss*) n. m. Partisan de l'annexion, de l'annexionisme.

— adj. Qui regarde les annexionnistes, ou l'annexion; qui veut l'annexion : *Le parti, les idées* ANNEXIONNISTES (OU ANNEXIONISTES).

ANNEYRON, comm. de la Drôme, arrond. et à 45 kilom. de Valence, sur le ruisseau de l'Argentelle; 2.660 hab. Près de là, ruines du château de Mantaille, où se tint, en 879, le concile qui dépouilla les enfants de Louis le Bègue de la couronne de Bourgogne et la donna à Boson.

ANNEZIN, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 2 kilom. de Béthune, près de la Lawe, affluent de la Lys; 1.715 hab. Briqueterie, tannerie, société d'exploitation des mines de Vendin-lez-Béthune.

ANNIBAL ou **HANNIBAL**, fils de Giscon, général carthaginois. En 409 av. J.-C., il conduisit une expédition contre la Sicile, détruisit Sélinonte et Himera. Trois ans plus tard, il retourna en Sicile, et mourut de la peste en assiégeant Agrigente (406).

ANNIBAL ou **HANNIBAL**, dit **l'Ancien**, amiral carthaginois du temps de la première guerre punique. Il fut vaincu par le consul Duilius, en 260, près des côtes de Sicile, et perdit presque tou e sa flotte. Battu une seconde fois près de la Sardaigne, il fut mis à mort par ses propres soldats (258).

ANNIBAL ou **HANNIBAL**, surnommé **Barca** (l'*Eclair*), général carthaginois et l'un des plus grands capitaines de l'antiquité, né à Carthage l'an 247 av. J.-C., mort en 183. A neuf ans, il jura une haine éternelle aux Romains. Il accompagna en Espagne son père Amilcar, et le suivit dans toutes ses campagnes, de 238 à 229. Après la mort d'Amilcar, il revint pour quelque temps en Afrique; mais il retourna bientôt en Espagne, où il servit sous les ordres de son beau-frère Asdrubal. Après l'assassinat d'Asdrubal, l'armée carthaginoise élut pour chef le jeune Annibal, qui avait alors vingt-six ans, et Carthage ratifia l'élection (221). Annibal ne songea dès lors qu'à réaliser la pensée de son père, qui fut aussi la pensée et l'œuvre de toute sa vie : la destruction de la puissance romaine. Son plan, simple et grandiose, consistait à menacer et à frapper Rome en Italie. Ne voulant rien laisser d'hostile derrière lui, il commence par écraser les peuplades espagnoles. Puis il engage la seconde guerre punique en assiégeant et brûlant Sagonte, ville alliée des Romains (219). Il part de Carthagène à la tête d'une armée de 100.000 hommes, franchit les Pyrénées, le Rhône, les Alpes, malgré des obstacles de tout genre. Il descend en Italie cinq mois après son départ de Carthagène. Son armée est réduite alors à 26.000 hommes; mais il supplée au nombre par l'habileté et l'audace. Il entraîne avec lui contre Rome les Gaulois cisalpins. Il bat le consul Scipion sur le Tessin, le consul Sempronius sur la Trébie (218). Il franchit l'Apennin en plein hiver, puis les marais d'Etrurie, où il perd un œil. Il attire le consul Flaminius dans les défilés du lac Trasimène, et l'y bat complètement (217). Il gagne ensuite le Picenum et l'Apulie, où il est quelque temps arrêté dans ses succès par la prudente tactique de Fabius Maximus. Enfin, il anéantit à Cannes l'armée des consuls Terentius Varron et Paul Emile (216). N'osant assiéger Rome avec une armée trop peu nombreuse, il s'empare de moins de Capoue, où il passe l'hiver. Pendant les années suivantes, la guerre se réduit à des sièges et à des escarmouches, Annibal ne recevant de Carthage que des renforts insignifiants, et les généraux romains n'osant plus tenir devant lui en rase campagne. Cependant, Annibal recule : il perdit Capoue, toute la Campanie et Tarente. En 207, il cherchait à opérer sa jonction avec son frère Asdrubal, qui lui amenait d'Espagne un secours considérable, lorsque le consul Néron fit jeter dans ses retranchements la tête d'Asdrubal, vaincu à la bataille du Métaure. « Je reconnais là, dit Annibal, la fortune de Carthage. » Il se retira alors dans le Brutium, à l'extrémité de l'Italie, s'y défendit encore pendant plusieurs années avec avantage, et n'en fut arraché que par la diversion que tenta Scipion en allant menacer Carthage en Afrique. Rappelé au secours de sa patrie, Annibal quitta en pleurant de rage cette terre où il luttait depuis seize ans. Il fut vaincu à Zama; et sa défaite termina la deuxième guerre punique, en préparant la ruine de Carthage (202).

Annibal.

Nommé suffète dans sa patrie, Annibal réforma l'administration, punit les concussions, occupa ses vieux compagnons de guerre à planter des oliviers sur la terre d'Afrique, entama de tous côtés des négociations secrètes pour nouer une ligue formidable de l'Orient et de l'Occident contre Rome, qui commençait la conquête du monde. Poursuivi à Carthage même par une faction puissante vendue aux Romains, il s'exila volontairement, et se retira d'abord auprès d'Antiochus, roi de Syrie, puis auprès de Prusias, roi de Bithynie, qu'il excita à la guerre. Rome, qui ne se croyait pas assurée de vivre tant que respirerait ce redoutable exilé, envoya demander sa tête à Prusias, qui se montra disposé à obéir. Annibal lui épargna cette lâcheté en s'empoisonnant « pour délivrer, dit-il, les Romains de la terreur que leur inspire un vieillard dont ils n'osent pas même attendre la mort ». Il avait alors soixante-quatre ans (183 av. J.-C.).

— BIBLIOGR. : Hennebert, *Histoire d'Hannibal* (Paris, 1870-1892); Dodge, *Hannibal* (Boston, 1891).

ANNIBAL AD PORTAS, mots lat. qui signifient *Annibal à nos portes!* Cri d'alarme des Romains après la bataille de Cannes. Le souvenir de la terreur qu'ils avaient éprouvée se perpétua dans cette phrase qui devint proverbiale. On la cite quelquefois pour indiquer un péril imminent.

ANNIBALIEN (Flavius Claudius), neveu et gendre de Constantin le Grand, qui le fit roi de Pont, de Cappadoce et d'Arménie. Il fut massacré après la mort de ce prince à l'instigation de l'empereur Constance II (338 ap. J.-C.).

ANNICÉRIS, philosophe grec, de Cyrène, vivait vers l'an 330 av. J.-C. Il fut disciple d'Aristippe (fondateur de l'école cyrénaïque), et lui succéda. Il faisait du plaisir le souverain bien, mais en lui assignant comme éléments l'amitié, la reconnaissance, l'amour paternel et filial et l'amour de la patrie. Il créa lui-même une secte, qui prit le nom d'*annicérienne*, et qui se fondit de bonne heure dans celle d'Epicure. — Un autre ANNICÉRIS, antérieur à celui-ci et contemporain de Platon, acheta l'illustre philosophe au moment où Denis le Jeune le faisait vendre comme esclave à Egine, et lui rendit la liberté.

ANNIHILABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est annihilable : *Prouver l'*ANNIHILABILITÉ *d'un acte.*

ANNIHILABLE adj. Qui peut s'annihiler : *La plupart des actes des mineurs sont* ANNIHILABLES.

ANNIHILANT, ANTE adj. Qui annihile, réduit à rien : *Action, influence* ANNIHILANTE.

ANNIHILATEUR (rad. *annihiler*) n. m. Appareil destiné à l'extinction du feu par la vapeur d'eau, produite par des agents chimiques d'une combustion rapide.

ANNIHILATION (*si*) n. f. Action d'annihiler; résultat de cette action : anéantissement : *L'*ANNIHILATION *d'un acte, d'un testament.*

ANNIHILATIONNISME ou **ANNIHILATIONISME** (*si-o-niss* — rad. *annihiler*) n. m. Doctrine qui admet l'anéantissement définitif de l'âme du pécheur.

ANNIHILATIONNISTE ou **ANNIHILATIONISTE** (*si-o-niss*) n. m. Qui professe l'annihilationnisme.

— adj. Qui concerne cet anéantissement, qui s'y rapporte.

— ENCYCL. Théol. Au point de vue théologique, tous les problèmes relatifs au sort du méchant, après la mort, peuvent être rangés sous trois rubriques, ou ramenés à trois théories : 1° châtiment éternel; 2° retour final à la sainteté et à la félicité; 3° annihilation ou destruction

éternelle. Chaque rubrique admet une série de nuances.

Dans les livres de l'Ancien Testament, écrits depuis la captivité de Babylone, la doctrine d'une vie future, avec des récompenses et des peines, n'est pas douteuse. Dans les livres antérieurs, cette doctrine n'est jamais niée sans doute, mais elle n'est pas exposée non plus, d'une manière formelle, principalement dans le Pentateuque, qui est avant tout un code civil et criminel. Ce vague a permis aux *annihilationnistes* d'avancer que leur système s'appuyait sur l'Ancien Testament. Le Juif Philon, qui peut représenter la synagogue, incliniait d'ailleurs, disent-ils, vers cette théorie, qui fut peut-être celle de quelques Pères de l'Eglise, quoique, à vrai dire, les passages qu'on peut citer d'eux en ce sens soient peu affirmatifs.

La nouvelle école d'annihilationnistes ne remonte guère au delà de 1842, lorsque deux célèbres théologiens américains, Henry Grew et Charles-F. Hudson, se furent déclarés partisans de la doctrine. Ils enseignaient que l'immortalité est toute conditionnelle : elle n'appartient qu'à ceux qui croient en Jésus-Christ, tandis que la « deuxième mort » doit parle l'Ecriture est réservée aux infidèles et aux pécheurs impénitents; et ils ajoutent que cette deuxième mort signifie extinction absolue. Un certain nombre de sectes protestantes se rallièrent à la doctrine annihilationniste : les unes n'admettant aucune résurrection du pécheur mort impénitent, les autres admettant qu'il ressuscite pour subir la « deuxième mort ». D'autres communautés religieuses adoptèrent successivement la doctrine des annihilationnistes. La plupart y ajoutèrent leurs vues particulières; par exemple, les « christadelphes », qui font du baptême par immersion la condition du salut.

Le nombre des annihilationnistes réunis en églises ou congrégations, aux Etats-Unis, est évalué à 100.000 environ. Bien que peu nombreuse, cette secte est animée d'un grand zèle de propagande; elle a ses journaux, ses revues et ses écoles publiques. Parmi ses pasteurs et ses évêques, elle compte des théologiens d'une science incontestable. Tel a été, par exemple, Charles Hudson, dont l'ouvrage, *Christ, notre vie*, expose la doctrine annihilationniste avec une remarquable habileté. Plus considérables au point de vue de l'exégèse biblique, et plus curieux au point de vue psychologique sont le livre du révérend J.-H. Pittingell, *la Vie éternelle* (1882), et surtout le grand ouvrage de William-R. Hart, intitulé *le But suprême* (1883, 2e édit.). En Angleterre, l'évêque Hampden, d'Hereford, mort en 1878, a été un des plus zélés partisans de la doctrine; le dogme du châtiment éternel n'est pas imposé aux ministres de l'Eglise anglicane. L'œuvre de propagande de l'évêque Hampden a été continuée par le révérend Edward White. Son livre, *la Vie par le Christ*, est, pour ainsi dire, la clef de voûte de l'Eglise annihilationniste d'Angleterre. Un grand nombre de ministres anglicans et de ministres non conformistes se rallièrent à la doctrine, et White forma, en 1876, une société ou congrégation religieuse sous le nom de « Association de l'immortalité conditionnelle » (*Conditional immortality Association*). Cette société, qui compte environ 1.500 membres, a publié de nombreux ouvrages en vue de répandre la doctrine de l'immortalité conditionnelle. Dans les pays de langue française, Pétavel-Ollif, auteur du *Problème de l'immortalité* (Paris, 1891), est l'apôtre de l'immortalité conditionnelle.

ANNIHILER (du lat. *ad*, à, et *nihil*, rien) v. a. Réduire à rien; anéantir : ANNIHILER *un privilège. Dieu n'a placé nulle part une force pour qu'elle se laisse* ANNIHILER *par l'inaction.* (J. Simon.)

S'annihiler, v. pr. Etre réduit à rien; être anéanti.

— Fig. S'effacer : *L'homme d'esprit sait que, pour se faire valoir, il convient de* S'ANNIHILER *quelquefois.*

— ANTON. Confirmer, consacrer, conserver, consolider, maintenir, sceller, valider.

ANNION (du lat. *annus*, année) n. m. Dans l'anc. dr., Espace d'un an, délai d'un an. ‖ *Bénéfice d'annion.* Délai d'un an qui était accordé au débiteur, par lettre de chancellerie, pour empêcher la vente de ses meubles à vil prix.

ANNISTON, ville des Etats-Unis (Alabama), à la base du Blue-Ridge; 10.920 hab. Mines de fer; marché de coton.

ANNITE n. f. Variété de lépidomélane, mica noir appartenant au genre biotite.

ANNIUS de Viterbe (Jean NANNI, dit), maître du sacré palais sous le pape Alexandre VI, né à Viterbe en 1432, mort à Rome en 1502. Il est surtout connu par un recueil d'*Antiquités* (Rome, 1498), où il rassemble de prétendus fragments retrouvés d'auteurs anciens, tels que Manéthon, Bérose, Fabius, Pictor, Archiloque, etc. De longues polémiques eurent lieu à ce sujet parmi les érudits du XVIe et même du XVIIe siècle. On croit qu'il avait été lui-même victime de faussaires restés inconnus.

ANNIVERSAIRE (du lat. *annus*, et *versus*, tourné) adj. Qui rappelle le souvenir d'un événement arrivé à pareil jour une ou plusieurs années auparavant; qui est destiné à en conserver la mémoire : *Jour* ANNIVERSAIRE. *Fête* ANNIVERSAIRE.

— n. m. Retour annuel du jour signalé par quelque événement, et qui le rappelle : *L'*ANNIVERSAIRE *d'une victoire.*

— Service religieux que l'on célèbre annuellement pour une personne décédée : *Fonder un* ANNIVERSAIRE *dans une église.*

— ENCYCL. La religion, la politique et la famille ont leurs *anniversaires*. Chez les Juifs, la Pâque était l'anniversaire de la sortie d'Egypte, la Pentecôte celui de la promulgation de la loi. Chez les chrétiens, les solennités de Noël, de l'Epiphanie, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, se rattachent au jour même de l'année où fut accompli le mystère qu'elles célèbrent. Le calendrier n'est à proprement parler qu'une série d'anniversaires. A Athènes, on célébrait l'anniversaire des batailles de Marathon, de Salamine, de Platée. Le premier jour de l'année, chez les Romains, était l'anniversaire de la fondation de Rome, époque d'où datait l'ère romaine (*ab Urbe condita*). Le premier jour de l'année, chez les mahométans, est l'anniversaire du jour où Mahomet fut obligé de fuir de La Mecque. Virgile nous montre, dans l'*Enéide*, Enée célébrant l'anniversaire de la mort d'Anchise.

— Les anniversaires qui ont trait à des événements de l'histoire nationale sont assez rares sous la monarchie. On peut cependant signaler l'anniversaire de la *Délivrance de Paris par sainte Geneviève* et celui de l'*Expulsion des Anglais par Charles VII*, qui se sont célébrés jusqu'au XVIIIe siècle. Mais c'est surtout pendant la Révolution que les anniversaires eurent de la vogue et que leur célébration prit les allures d'une sorte de culte public. L'anniversaire de la *Fédération de la nation* fut fêté du 14 juillet 1790 au 14 juillet 1804, où Napoléon célébra l'événement révolutionnaire en recevant le serment de fidélité des grands officiers de la Légion d'honneur. L'anniversaire du *10 août 1792* (suspension du pouvoir exécutif), du *22 septembre*, même année (abolition de la royauté), fit l'objet de cérémonies publiques jusque sous le consulat (1802); il en fut de même de l'*Anniversaire de la mort de Louis XVI* (21 janvier 1793), mais celui-ci ne fut pas renouvelé après 1799. *Le 9 thermidor 1794* (chute de Robespierre) fut célébré officiellement jusqu'en 1810; le *4 août 1789* (abolition des privilèges féodaux) également. L'Empire maintint un certain nombre d'anniversaires républicains, mais par-dessus tout il mit celui du *15 août* (naissance de Napoléon) qui se renouvela sous le second Empire. Les *Journées de Juillet 1830*, « les glorieuses », sont rappelées pendant tout le règne de Louis-Philippe. De 1848 à 1851, on célébra l'anniversaire de la *Révolution du 24 février*. La troisième République reprend comme fête nationale l'anniversaire de la fédération du *14 juillet 1790*. En dehors de ces solennités nationales, on peut citer l'*Anniversaire de Jeanne d'Arc*, qui se célèbre le 8 mai à Orléans, depuis 1803. Les événements insurrectionnels de 1871 ont également donné lieu à des célébrations d'anniversaires, qui dégénèrent parfois en scènes tumultueuses. L'*Anniversaire du général Hoche* se célèbre depuis le 24 juin 1868; celui de *Florian* a été l'objet de fêtes données à plusieurs reprises par les félibres. Enfin, parmi les anniversaires littéraires, ceux de *Molière* (15 janvier), de *Corneille* (6 juin), de *Racine* (21 décembre) donnent lieu chaque année à des cérémonies théâtrales au Théâtre-Français et à l'Odéon.

ANNIVIERS (VAL D'), vallée pittoresque des Alpes, dans le Valais (Suisse); longue de 30 kilom., elle a pour capitale le bourg de *Vissaye*. La langue française y est en usage.

ANNIVITE (de *Anniviers*, localité) n. f. Variété de panabase, provenant du val d'Anniviers.

ANNO ou **MANGOTOU**, pays de la Guinée (côte de l'Ivoire), arrosé par le Comoé; cap. *Groumania*. Depuis 1889 sous le protectorat de la France.

ANNO DOMINI, mots latins qui signifient : *l'an du Seigneur*. Par abréviation, A. D.

ANNOBON, ANNABON ou **ANNABOA**, île espagnole du golfe de Guinée; 3.000 hab. environ. Capit. *San-Antonio de Praia*. Découverte par les Portugais en 1473, Annobon fut cédée en 1778 aux Espagnols, qui n'y établirent jamais leur domination.

ANNŒULLIN, comm. de France (Nord), arrond. et à 15 kilom. de Lille, près de la Deule canalisée; 5.013 hab. Briqueteries et tanneries.

ANNOMINATION (*si* — lat. *annominatio*; de *ad*, à, et *nominatio*) n. f. Sorte de jeu de mots sur un nom propre, qui consiste à opposer le mot à lui-même, soit avec la même orthographe, soit en y changeant une ou plusieurs lettres. Ainsi, quand saint Matthieu fait dire à Jésus-Christ : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise... », c'est une véritable *annomination*.

En rhétorique, l'*annomination* prend plutôt le nom de *paronomase*. On donne quelquefois, mais par abus, le nom d'*annomination* à certains jeux de mots où il y a simplement addition, suppression ou permutation de lettres.

Les *annominations* pour ainsi dire historiques sont assez nombreuses. Le père Coton, jésuite, avait pris un grand ascendant sur Henri IV, ce qui donna lieu, dans le temps, à ce jeu de mots : « Notre roi aime la vérité; c'est dommage qu'il ait du *coton* dans les oreilles. » — Un avocat nommé Coqueley plaidait un jour contre Linguet, et affectait, en le nommant, de dire maître *Lin-gu-uet*. Celui-ci riposta en disant à son tour maître *Cocu-et-laid*. — Racine aima longtemps la Champmeslé, qui le quitta pour le marquis de Clermont-Tonnerre. Cela fit dire alors de cette actrice que le *tonnerre* l'avait *déracinée*.

ANNON (saint), archevêque de Cologne, chancelier de l'empereur Henri III, mort en 1075. Il seconda Grégoire VII dans ses réformes, notamment dans la question du célibat des prêtres. Fête le 4 décembre.

ANNONA, déesse romaine qui présidait à l'approvisionnement de Rome sous l'Empire. On la représentait le plus souvent tenant dans la main droite des épis, et dans la gauche une corne d'abondance.

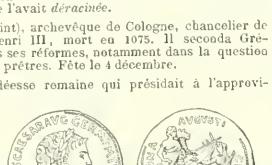

Annona figurant sur un grand bronze de Néron; elle est debout en face de Cérès.

ANNONAIRE (lat. *annonarius*; de *annona*, récolte de l'année) adj. Qui a rapport à la récolte du blé, et, en général, aux approvisionnements.

— *Provinces annonaires*, Provinces de l'Italie qui étaient tenues de fournir à Rome une certaine quantité de blé.

ANNONALES n. f. pl. Nom donné, à Rome, à des fêtes célébrées en l'honneur de la déesse Annona.

ANNONAY (*né*—lat. *Annoniacum*), ch.-l. de cant. (Ardèche), arrond. et à 34 kilom. de Tournon, sur la Cance, aff. du Rhône; 17.028 hab. (*Annoséens.*) Fabriques de drap, bonneterie de laine, gants; filatures de coton et de soie; blanchisseries de cire; nombreux moulins à blé; importantes papeteries, dont les produits sont très estimés; tanneries, mégisseries, teinturiers, etc. Annonay ne date peut-être pas de l'époque romaine; elle fut au moyen âge ceinte de remparts, et dominée par un château fort. Patrie des frères Montgolfier, inventeurs des ballons, de Boissy d'Anglas, du physicien Aug. Bravais et du jurisconsulte Abrial. — Le canton a 14 comm. et 28.906 hab.

Armes d'Annonay.

ANNONCE (rad. *annoncer*) n. f. Avis d'un fait quelconque, supposé ignoré jusque-là : *L'*ANNONCE *d'une victoire, d'une défaite.*

— Avis par lequel on fait savoir quelque chose au public, soit verbalement, soit par la voie de l'impression, et, particul., Avis de ce genre inséré dans les journaux : ANNONCE *d'une vente.* ANNONCE *au prône. Les* ANNONCES *dans les journaux coûtent cher.*

— Par ext. Signe, indice : *Une élévation soudaine de la colonne thermométrique est souvent une* ANNONCE *de neige.*

— *Feuille d'annonces*, Publication périodique qui ne renferme que des annonces : *Les Petites-Affiches passent pour la plus ancienne de toutes les* FEUILLES D'ANNONCES. ‖ *Annonces clichées* ou *de fantaisie*, Celles que le particulier fait composer lui-même, et dont il livre le cliché à l'imprimerie du journal.

— En T. de diplom., Déclaration que portent les chartes et les diplômes, et qui a pour objet de constater telle ou telle condition.

— ENCYCL. On ne distinguait autrefois que l'*annonce* à son de trompe, l'*annonce-affiche*, et enfin l'annonce par avis inséré dans les journaux et les recueils périodiques. De nombreuses variétés ont été créées depuis.

L'annonce à son de trompe ou de tambour doit avoir été autorisée par l'autorité municipale; l'annonce-affiche, placardée à l'extérieur, est soumise au droit de timbre. V. AFFICHE.

L'annonce par avis inséré dans les journaux est la forme la plus parfaite de l'annonce. On la portée à son plus haut degré de développement, surtout en Angleterre et en Amérique. Le *service de la publicité*, qui comprend des chefs, des courtiers, des agents multiples, prend chaque jour une importance plus considérable. Le domaine de l'annonce s'agrandit tous les jours; elle compte pour tributaires non plus seulement les commerçants ou les industriels, mais encore les littérateurs, les artistes, les gens qui ont perdu un objet ou un animal, les personnes en quête d'une place, les demoiselles qui désirent trouver un mari, etc. Pour répondre à ces besoins multiples, on crée dans les feuilles répandues les rubriques les plus variées.

En dernier lieu, les journaux, les murs, les omnibus, les vespasiennes, etc., ne suffisant pas à la moderne soif de réclame, on a vu tour à tour apparaître dans les théâtres le *rideau-annonce*; dans les rues, l'affiche-roulante, traînée par de petites voitures à bras, l'affiche illustrée (v. AFFICHE), l'*annonce lumineuse*, l'*annonce humaine* faite au moyen d'*hommes-sandwichs*, circulant dans les rues entre deux planches recouvertes d'affiches ou par l'intermédiaire de gentlemen correctement vêtus qui circulent sur les boulevards de l'air de paisibles promeneurs et qui, tout d'un coup, se mettent à crier à tue-tête une annonce quelconque, au grand effarement de leurs voisins; enfin, dans les airs, l'annonce-ballon, qui affecte ordinairement la forme d'une bouteille ou d'un biberon.

— *Annonces judiciaires*. La loi exige l'insertion dans les journaux d'un grand nombre d'actes judiciaires. Sous le second Empire, les préfets désignaient les journaux où l'insertion devait avoir lieu; mais, depuis le décret de la Délégation de Bordeaux, du 28 décembre 1870, le choix des journaux est laissé aux parties intéressées.

ANNONCEMENT n. m. Action d'annoncer. (Vieux.)

ANNONCER (lat. *annuntiare*; de *ad*, à, et *nuntius*, messager. — Le *c* prend la cédille toutes les fois qu'il est suivi d'un A ou d'un O : *Il annonça. Nous annonçons*) v. a. Apprendre, faire savoir : ANNONCER *à quelqu'un une bonne, une mauvaise nouvelle.*

— Prédire, présager : ANNONCER *une éclipse.*

— Donner publiquement avis d'une chose : ANNONCER *à haute voix, par affiches.*

— Manifester, proclamer : *Les cieux* ANNONCENT *la gloire de Dieu.* (Pasc.)

— Prêcher, faire connaître : ANNONCER *l'Evangile.*

— Prévenir de l'arrivée, de la présence d'une personne : ANNONCER *un visiteur.* ‖ Se *faire annoncer*, Faire dire son nom par un domestique, avant d'entrer chez quelqu'un. ‖ *Annoncer comme*, Donner pour : ANNONCER *quelqu'un* COMME *un honnête homme.*

— Par ext. Etre le signe, la marque de, indiquer : *Action qui* ANNONCE *un mauvais cœur.*

— Jeu. A la bouillotte, à l'impériale, au piquet, etc., Faire connaître son jeu.

S'annoncer, v. pr. Se manifester, se faire connaître : *Les sciences* S'ANNONCENT *tous les jours par de nouvelles lumières.* (Barthél.) ‖ Commencer, faire augurer bien ou mal : *Saison qui* S'ANNONCE *bien.*

— SYN. Annoncer, dénoncer. *Annoncer*, c'est faire connaître à quelqu'un une chose qu'il avait ignorée jusque-là : *Le journal* ANNONCE *la guerre.* — *Dénoncer*, c'est annoncer d'une manière expresse : *L'ambassadeur* A DÉNONCÉ *la guerre à cette puissance.* (Mais, le plus souvent, l'action de dénoncer est faite à l'autorité; c'est alors une accusation, une délation.)

— SYN. Annoncer, déclarer, découvrir, manifester. *Déclarer*, c'est faire connaître quelque chose d'une manière nette et hardie. *Annoncer*, c'est communiquer quelque chose de nouveau. *Découvrir*, c'est faire connaître quelque chose qui était caché. *Manifester*, c'est montrer avec éclat, mettre au grand jour. *Manifester* cachérit sur *découvrir.*

ANNONCEUR n. m. Celui qui annonce, qui se plaît à annoncer telle ou telle chose : *Il faisait outre cela le métier d'*ANNONCEUR *de nouvelles.* (Scarr.) [Ious.]

— Autref., Acteur chargé d'annoncer au public le spectacle du lendemain.

ANNONCHALIR (**S'**) (rad. *nonchalant*) v. pr. S'amollir, devenir paresseux; s'énerver : *L'homme* S'ANNONCHALIT *lorsque rien ne l'excite au travail.* ‖ S'empl. aussi activement : *Le repos* ANNONCHALIT *les hommes.* (Vieux.)

ANNONCIADE (vieux mot qui se disait pour ANNONCIATION) n. f. Nom commun à plusieurs ordres militaires et religieux institués pour honorer le mystère de l'Incarnation. ‖ Religieuse d'une congrégation placée sous le vocable de l'Annonciade : *Une* ANNONCIADE.

— ENCYCL. On connaît sous le nom de *annonciades* deux congrégations de femmes : Ire les *annonciades*, de Bourges,

instituées par Jeanne de France, fille de Louis XI, en 1500, pour honorer les dix vertus de la Vierge; 2° les *Annonciades célestes* ou *Filles Bleues*, établies à Gênes en 1601, par Marie-Victoire Fornaro. Ces religieuses portaient un habit blanc et un manteau bleu. Elles vinrent s'établir à Paris, rue Culture-Sainte-Catherine, en 1622.

Annonciade (ORDRE DE L'), Ordre de chevalerie, le plus élevé de l'Italie actuelle, fondé en 1362 par Amédée VI, duc de Savoie. Le fondateur plaça cet ordre sous l'invocation de la Vierge, et fit représenter sur la décoration une image de l'Annonciation. De cette dernière circonstance est venu son nom. La décoration, attachée à une chainette, est portée en sautoir (avec plaque sur le côté gauche).

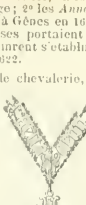

Décoration de l'ordre de l'Annonciade.

ANNONCIATIF, IVE adj. Qui est destiné à annoncer. (Tr. peu usité.)

ANNONCIATION (*si-a-si*) n. f. Action d'annoncer. (Inusité en ce sens.)

— B.-arts. Tableau, estampe, image, qui représente l'ange apparaissant à Marie.

— Relig. cathol. Message de l'ange Gabriel à la Vierge Marie, pour lui annoncer le mystère de l'Incarnation. ‖ Fête instituée par l'Église, dès les premiers siècles, en mémoire de ce mystère.

— ENCYCL. Relig. cathol. La fête de l'*Annonciation* se célèbre le 25 mars en mémoire de l'apparition de l'ange Gabriel à la Vierge, et de l'incarnation du Verbe. L'institution de cette fête remonte à une époque fort ancienne, puisque saint Athanase en faisait déjà mention dans un de ses sermons. Quand elle tombe dans la semaine sainte, elle est transférée après l'octave de Pâques.

Annonciation (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DE L'). L'*Annonciation*, ou *Salutation angélique*, est un des sujets les plus fréquemment traités par la peinture ou la sculpture chrétienne. On le trouve déjà dans l'art des catacombes. Il devait, plus tard, charmer les artistes primitifs, épris avant tout de pureté et de grâce. En Italie, en Allemagne, dans les Flandres, les miniatures, peintures, sculptures sur bois ou sur pierre, vitraux, etc., que l'Annonciation a inspirés sont innombrables. De simple qu'il est au début, le sujet devient compliqué. A la Vierge et à l'ange, certains artistes, comme Andrea del Sarto (galerie de Florence) ajoutent saint Michel et un vieillard. D'autres, par un anachronisme plein de charme, peignent dans le fond de la scène des architectures et des paysages de leur temps, comme les frères Van Eyck dans le retable de l'*Agneau mystique*. (V. ce mot.) Parmi les plus célèbres Annonciations, il faut citer celle de Léonard de Vinci (à Florence), celle de Séthan Lochner (Cologne), celle de l'église de la Madeleine, à Aix (Provence), celle de Fra Bartolommeo (au Louvre) et celle de Murillo (à Madrid).

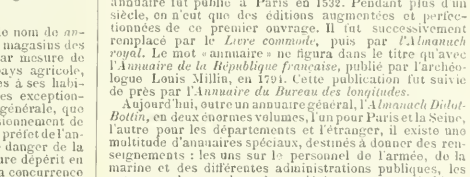

L'Annonciation, d'après Léonard de Vinci.

L'*Annonciation aux bergers*, ou l'*Apparition de l'ange aux pâtres de Bethléem*, qui offre un sujet analogue, mais beaucoup moins mystique, a été aussi maintes fois représentée en peinture, notamment par Poelenburg (Louvre).

ANNONCIER (*si-é*) n. m. Celui qui est chargé des annonces dans les journaux. ‖ Ouvrier compositeur, spécialement chargé de composer et de mettre en pages les annonces d'un journal.

ANNONE (lat. *annona*; de *annus*, année) n. f. Adm. rom. Produit de la récolte annuelle. ‖ Prix du blé sur le marché. ‖ Approvisionnements en céréales, dans les greniers publics, surtout à Rome. ‖ Impôt direct en nature, perçu dans les provinces et destiné à des distributions publiques ou à l'entretien de l'armée. ‖ Administration des greniers publics et des distributions à bas prix ou gratuites. ‖ Divinité romaine. V. ANNONA.

— Bot. V. ANONE.

— ENCYCL. Adm. rom. On désignait sous le nom de *annone* l'ensemble des denrées réunies dans les magasins des particuliers ou dans les greniers publics, par mesure de prévoyance. Pendant longtemps, l'Italie, pays agricole, suffit à la production des céréales nécessaires à ses habitants; ce ne fut que dans des circonstances exceptionnelles, par exemple dans des cas de disette générale, que l'Etat dut intervenir pour assurer l'approvisionnement de Rome. Ainsi, en 440 av. J.-C., on nomma un « préfet de l'annone »; mais il cessa ses fonctions dès que le danger de la famine fut écarté. Mais, plus tard, l'agriculture dépérit en Italie; les guerres civiles et étrangères, et la concurrence des blés de Sicile, de Sardaigne et d'Afrique, amenèrent une transformation de la culture et la concentration de la propriété. On dut bientôt se mettre à faire des distributions de blé à prix réduit, qui devinrent régulières depuis la *lex Sempronia frumentaria*, que fit voter Caïus Gracchus, en 631 de Rome; elles furent ensuite gratuites au profit de la *plebs urbanæ* depuis la loi Clodia, en 696 de Rome. Ce fut une charge écrasante pour le trésor. En 46 av. J.-C., Jules César trouva 320.000 noms sur les listes des citoyens nourris par l'Etat. Les participants étaient nommés *annatores*, parce que leurs noms étaient inscrits sur des tables de bronze. En 22 av. J.-C., Auguste confia la direction de cette administration à deux, puis à quatre *præfecti frumenti dandi*, et plus tard il créa le « préfet de l'annone ». Ce magistrat avait la surveillance des greniers publics (*horrea Sempronia, horrea Galbæ*). Dans certaines provinces, le préfet de l'annone était représenté par des *adjutores* ou *curatores annonæ*. Le préfet de l'annone exerçait une police immédiate sur les corporations marchandes, notamment sur les bateliers (*navicularii*). A partir d'Aurélien, les distributions, au lieu de se faire en blé, consistèrent en pain de première qualité. Au Bas-Empire, l'approvisionnement de Rome fut assuré au moyen d'un contingent imposé à certaines provinces productrices (*canon frumentarius*). Outre du pain, on distribua aussi de l'huile, et plus tard même du vin. Le déplorable système de l'annone amena, à Rome, une extension sans limites du pauperisme et, dans les pays à céréales, la ruine des agriculteurs, qui finirent par abandonner leurs terres, pour se soustraire à la charge des impôts et des prestations en nature.

— BIBLIOGR. : Naudet, *Des secours publics chez les Romains* (Paris, 1838); Hirschfeld, *die Getreideverwaltung in der Romischen Kaiserzeit* (*Philologus*, 1870); Pigeonneau, *De correctione urbanæ annonæ et de publicis naviculariorum corporibus apud Romanos* (Saint-Cloud, 1876).

ANNOT, ch.-lieu de canton (Basses-Alpes), arr. et à 32 kilom. de Castellane, sur la Vaire, affluent du Var; 1.015 hab. Manufactures de drap. Au moyen âge, le village s'élevait sur la montagne dite la *Vieille-Ville*. Aujourd'hui, il est situé dans une plaine fertile. — Le canton a 7 comm. et 3.561 hab.

ANNOTATEUR n. m. Celui qui met des annotations à un ouvrage : *Un bon* ANNOTATEUR *doit être un érudit de premier ordre*.

— S'empl. quelquef. au féminin : *Madame Dacier est une* ANNOTATRICE *lourde et souvent peu exacte*.

— adj. : *Ecrivain* ANNOTATEUR.

ANNOTATIF, IVE adj. Qui sert d'annotation.

ANNOTATION (*si* — lat. *annotatio*) n. f. Remarque, observation, pour expliquer ou critiquer certain passage d'un texte : ANNOTATIONS *sur Virgile, sur la Bible*.

— Anc. dr. Saisie des biens d'un accusé absent, qui avait pour but de le contraindre à se présenter en justice.

— Anc. méd. Premiers symptômes de la fièvre.

— Hist. rom. Signature de l'empereur. ‖ Dans la décadence et sous le Bas-Empire, Rescrit, brevet, diplôme signé de la main de l'empereur. On appelait les pièces de ce genre *annotations impériales* et même *annotations sacrées*, par suite de la vénération qu'on portait à tout ce qui émanait du souverain.

ANNOTER (lat. *annotare*; de *ad*, à, et *nota*, note) v. a. Faire des notes, des remarques explicatives ou critiques sur un texte : *Cujas* ANNOTA *Ulpien*.

— Anc. dr. Saisir et inventorier, en parlant des biens d'un accusé absent. V. ANNOTATION.

S'annoter, v. pr. Être annoté : *Un livre ne* S'ANNOTE *qu'après une étude longue et approfondie*. ‖ Être pris en note : *Dans l'étude des écrivains de premier ordre, faute, licence, hardiesse, tout doit* S'ANNOTER.

ANNOTINE (du lat. *annotinus*, annuel) adj. f. S'employait dans cette locut. : *la Pâque annotine*, Fête que l'on célébrait à l'anniversaire du baptême. L'on n'est pas d'accord sur le jour exact où elle se célébrait.

— BIBLIOGR. : Du Cange, *Pascha annotinum*.

ANNUAIRE (du lat. *annus*, année) n. m. Recueil annuel contenant le résumé des événements de l'année précédente, et des renseignements statistiques, commerciaux, administratifs, scientifiques, industriels; des notices biographiques, etc. : ANNUAIRE *historique*. ANNUAIRE *des économistes*. ‖ Sorte d'almanach indiquant l'état et le mouvement du personnel de certaines professions : ANNUAIRE *militaire*. ANNUAIRE *du clergé*.

— ENCYCL. L'origine des *annuaires* est moins ancienne que celle des almanachs, plus récents eux-mêmes que les calendriers, déjà en usage dans l'antiquité. Le premier annuaire fut publié à Paris en 1532. Pendant plus d'un siècle, on n'eut que des éditions augmentées et perfectionnées de ce premier ouvrage. Il fut successivement remplacé par le *Livre commode*, puis par *l'Almanach royal*. Le mot « annuaire » ne figura dans le titre qu'avec l'*Annuaire de la République française*, publié par l'archéologue Louis Millin, en 1791. Cette publication fut suivie de près par l'*Annuaire du Bureau des longitudes*.

Aujourd'hui, outre un annuaire général, l'*Almanach Didot-Bottin*, en deux énormes volumes, l'un pour Paris et la Seine, l'autre pour les départements et l'étranger, il existe une multitude d'annuaires spéciaux, destinés à donner des renseignements : les uns sur le personnel de l'armée, de la marine et des différentes administrations publiques, les autres sur les membres des sociétés savantes ou de bienfaisance, ou encore de toute espèce d'associations.

Annuaire du bureau des longitudes, livre publié chaque année par le Bureau des longitudes, et qui contient, outre le calendrier de l'année, un certain nombre d'observations astronomiques et météorologiques, des articles de statistique, des tables où sont consignés les résultats usuels de la physique, et souvent des notices d'une variété intéressante sur les faits scientifiques contemporains. Le premier *Annuaire* parut en 1797. Le Bureau des longitudes avait été établi par la loi du 7 messidor an III (25 juin 1795).

Annuaire de l'armée française. Jusqu'en 1759, il n'y eut que l'*Almanach royal* qui donnât quelques renseignements sur les officiers. En 1758 parut l'*État militaire de la France*, qui continua jusqu'en 1793 et auquel succédèrent l'*Almanach impérial* et le *Livret d'emplacement des troupes*. Puis vint l'*Annuaire militaire*, créé par ordonnance royale de 1819 et qui n'a cessé de paraître en modifiant un peu son titre, comme il est dit en tête de cet article. L'*Annuaire*, depuis 1876, ne contient pas seulement les noms des officiers de l'armée active, mais aussi ceux des officiers de la réserve et de l'armée territoriale. Outre l'annuaire général, il se publie sous différents titres des annuaires spéciaux pour l'état-major général, pour chacune des armes et pour chacun des différents services, et qui fournissent sur leur personnel des renseignements plus détaillés.

Annuaire météorologique et agricole de l'observatoire de Montsouris, fondé en 1871. La météorologie tend, depuis quelques années seulement, à revêtir tous les caractères d'une science distincte. Mais de ce que l'observation est presque tout, le calcul très peu de chose en météorologie, il faut en conclure la nécessité pour elle de posséder de nombreux et puissants moyens d'observation, pour en déduire avec moins d'incertitude les lois qu'elle ne peut demander qu'à l'étude et à la comparaison des faits. Une telle fonde l'observatoire de Montsouris, il était nécessaire de tenir un compte exact et rigoureux des faits qu'on y avait constatés et étudiés, de la publicité du bulletin mensuel et d'un *Annuaire* résumant les observations de chaque année.

Annuaires divers. Le nombre des publications de cette catégorie est trop considérable pour que nous puissions songer à les énumérer toutes; nous nous bornerons à indiquer celles qui présentent un intérêt général et paraissent actuellement.

Annuaires administratifs : ANNUAIRE *du ministère de l'Agriculture; du ministère du Commerce; de l'administration des Postes et Télégraphes; du ministère de l'Intérieur; de l'Administration pénitentiaire; de l'Administration préfectorale; général des Finances; de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre; des Contributions directes et du Cadastre; des Douanes; des Postes et Télégraphes; de la Marine*, qui a pris ce titre en 1851 (antérieurement il portait celui de *État général de la Marine*); il remplit le même rôle pour les officiers de la marine que l'*Annuaire de l'armée* pour les officiers de terre; *Annuaire de l'armée coloniale; Annuaires de l'Algérie; de la Cochinchine, de Mayotte, du Sénégal; Tunisien; de la Marine marchande; de l'Instruction publique et des Beaux-Arts*, depuis 1848; *de l'Enseignement élémentaire; du Clergé français* (1852); *de la Magistrature française* (1878); *diplomatique de la République française* (1870); *du ministère des Travaux publics*.

Annuaires de sociétés savantes et de classes speciales : ANNUAIRE *de l'Institut de France; des Marées; de l'Économie politique et de la Statistique*, fondé en 1814 par Joseph Garnier, continué depuis 1856 par Maurice Block de l'Institut; *de Législation française; de Législation française et étrangère*, tous deux publiés par la Société de législation comparée; *de la Presse*, fondé en 1878 par E. Mermet, continué depuis 1889 par Henri Avenel; *de la Société des artistes français; de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques; de la Société des ingénieurs civils de France; médical et pharmaceutique de la France*, publié par le Dr Roubaud; *de l'École pratique des Hautes Études*.

ANNUALITÉ n. f. État, qualité de ce qui est annuel : ANNUALITÉ *de l'impôt*.

ANNUEL, ELLE (du lat. *annus*, année, adj. Qui revient chaque année : *Rente* ANNUELLE. *Fête* ANNUELLE.

— Qui ne dure qu'un an : *Magistrature, chargé* ANNUELLE.

‖ Se dit aussi des personnes : *A Rome, les préteurs étaient* ANNUELS. (Montesq.)

— *Plantes annuelles*. Bot. Plantes qui fleurissent l'année même où elles sont nées et qui meurent aussitôt après leur fructification (se dit par opposition aux plantes *bisannuelles*, dont la vie se divise en deux périodes distinctes : une période de végétation et une période de floraison (de fructification), et aux plantes *vivaces*, que l'on voit se couvrir de fleurs chaque année et qui survivent indéfiniment aux fruits qu'elles ont produits.) On les désigne dans les ouvrages de botanique par le signe (☉).

— n. m. Liturg. Fête annuelle : *On distingue les* ANNUELS *majeurs, qui sont Noël et Pâques, et les* ANNUELS *mineurs, qui sont la Toussaint, la Pentecôte et l'Assomption*. ‖ Messe qu'on dit chaque jour, pendant une année, pour le repos de l'âme d'une personne défunte, à compter du jour de sa mort.

— Anc. dr. Droits levés annuellement sur certaines charges héréditaires. (V. PAULETTE. ‖ Droit payé chaque année par les marchands de vin en gros et en détail.

ANNUELLEMENT adv. Par an, chaque année : *En Egypte, le sol donne* ANNUELLEMENT *trois récoltes*.

ANNUIT (*i'* — mot lat. qui signif. *il approuve*) n. m. Approbation; formule exprimant l'approbation. ‖ Pl. *Des* ANNUIT.

ANNUITAIRE adj. Qui est acquitté par annuités : *Dette* ANNUITAIRE.

— *Mode annuitaire d'acquittement*, Mode d'acquittement par annuités.

ANNUITÉ (du lat. *annus*, année) n. f. Payement annuel, au moyen duquel l'emprunteur éteint sa dette, intérêts et capital, au bout d'un certain nombre d'années : *Les* ANNUITÉS *sont dans l'intérêt du prêteur, aussi bien que de l'emprunteur*. (Francœur.)

— Engagements productifs d'intérêts semestriels, mis en circulation par le trésor ou par une compagnie financière, à l'occasion d'un emprunt dont le capital est remboursable par fractions à des échéances déterminées : *Les* ANNUITÉS *du Crédit foncier, de la ville de Paris*.

— ENCYCL. Si l'on paye annuellement une rente qui surpasse l'intérêt, on diminue peu à peu sa dette, et l'on parvient à s'en libérer complètement au bout d'un temps plus ou moins long. C'est cette sorte de rentes qu'on appelle *rentes à terme* ou *annuités*.

La portion de l'annuité qui représente un acompte sur le capital s'appelle *amortissement*. Léon Say compare le montant de l'annuité à une sorte de billet à échéance dans la valeur duquel on a compris l'intérêt stipulé. Les annuités sont *variables* ou *fixes*.

Les *annuités variables* consistent en payements annuels différents. Les seules variations d'annuités qui offrent un intérêt pratique sont celles qui ont une base fixe, les annuités irrégulièrement variables ne constituant pas un mode spécial de remboursement. Un exemple très simple d'annuité régulièrement variable est celle qui se compose d'un amortissement fixe et d'un intérêt décroissant.

Les *annuités fixes* sont des payements annuels toujours égaux, au moyen desquels on amortit, au bout d'une certaine période de temps, un emprunt fait à un taux déterminé.

Il y a dans le calcul des annuités quatre choses à considérer : le *capital* emprunté, le *taux* de l'intérêt, l'*annuité* elle-même ou la rente à payer, enfin le *temps* pendant lequel l'annuité doit être payée. Si A représente le capi-

tal emprunté, r l'intérêt de 1 fr. pendant un an, o l'annuité. n le nombre d'années pendant lequel l'annuité est payée, on démontre la relation :

$$A = \frac{a[(1+r)^n - 1]}{r\,(1+r)^n}.$$

On a formé des tables qui permettent de résoudre facilement tous les problèmes relatifs aux annuités.

Le remboursement par annuités est le caractère essentiel des institutions de *crédit foncier* établies dans les divers Etats de l'Europe. Ce même mode de remboursement a été généralement appliqué, mais sous des formes diverses, aux emprunts publics. Tantôt, la dette étant fractionnée en un certain nombre de portions égales appelées *actions* ou *obligations*, on rembourse chaque année celles qui sont désignées par le sort; tantôt on affecte au remboursement une dotation fixe qui s'accroît chaque année de la somme que l'Etat continue de payer pour les rentes précédemment rachetées, et l'on consacre ces fonds au rachat des rentes qui se présentent sur la place. C'est ce système qui est connu sous le nom *d'amortissement*.

Les rentes viagères, les assurances sur la vie, les tontines, etc., présentent d'autres applications du fonctionnement des annuités.

Lorsque la durée de l'annuité est subordonnée à certaines éventualités, comme, par exemple, quand elle se rapporte à la vie d'un ou de plusieurs individus, elle est dite *contingente*. Si elle ne doit commencer à être servie qu'au bout d'un certain temps, on dit qu'elle est *différée*. Elle est *croissante*, quand elle s'élève chaque année, d'après une progression donnée et qui réduit le nombre des annuités. Si l'on ne doit jouir de l'annuité qu'après le décès d'une ou des plusieurs personnes actuellement vivantes, on l'appelle *réversible*. Elle reçoit le nom de *annuité à vie* quand elle est limitée à la durée de la vie d'une ou de plusieurs personnes.

ANNULABILITÉ n. f. Disposition d'un acte qui le rend annulable : *L'*ANNULABILITÉ *d'un acte dépend souvent d'un simple vice dans sa forme.*

ANNULABLE adj. Qui peut être annulé : *Acte* ANNULABLE.

ANNULAIRE (lat. *annularius*; de *annulus*, anneau) adj. Qui est en forme d'anneau : *Les coraux forment des atolls* ANNULAIRES.

— *Doigt annulaire*, Doigt auquel on met ordinairement l'anneau; c'est le quatrième à partir du pouce.

— Arch. *Voûte annulaire*, Voûte dont la surface est engendrée par une courbe plane, s'appuyant sur deux lignes parallèles, son plan restant perpendiculaire à ces lignes.

— Astron. *Eclipse annulaire*, Eclipse pendant laquelle le soleil, éclipsé, déborde autour du disque de la lune comme un anneau lumineux.

— Chir. *Cartilage annulaire*, Qui a la forme d'un anneau; sym. de CRICOÏDE. ‖ *Ligaments annulaires*, Bandelettes fibreuses qui servent à maintenir et à diriger les tendons dans le voisinage des articulations carpienne et tarsienne. ‖ *Ligament annulaire du radius*, Bandelette fibro-cartilagineuse qui forme, avec la cavité sigmoïde du cubitus, une espèce d'anneau dans lequel tourne la tête du radius. ‖ *Protubérance annulaire*, Eminence saillante à la face inférieure de l'encéphale, qui passe transversalement d'un pédoncule moyen du cervelet à l'autre.

Annulaire.

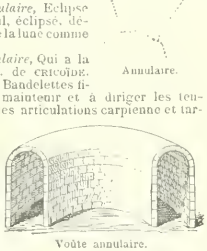

Voûte annulaire.

— n. m. : *L'*ANNULAIRE *de la main droite.*

ANNULAIRE (lat. *annularius*; de *annulus*, anneau) n. f Entom. Chenille appelée vulgairement *livrée*.

— n. m. Moll. V. CYCLOSTOME.

— SYN. **Pont de Varole, mésocéphale.**

ANNULANT n. m. Particularité qui annule : *Dans un contrat, une erreur sur la qualité des personnes est un* ANNULANT.

ANNULARIA (du lat. *annulus*, anneau) n. f. Genre créé par Ad. Brongniart pour des plantes fossiles des terrains dévonien et permien, qui appartiennent à l'embranchement des cryptogames vasculaires. Leurs feuilles sont allongées, aiguës et disposées en verticilles. Les fructifications avaient été décrites sous le nom de *bruckmannia*.

ANNULARIÉES (du lat. *annulus*, anneau) n. f. pl. Ordre de plantes cryptogames fossiles des terrains dévonien et permien, appartenant au groupe des équisétacées-hétérosporées, et dont les spores sont de deux sortes : les unes produisant des microspores (prothalles mâles), les autres des macrospores prothalles femelles), ces dernières 16 fois plus volumineuses que les premières. Les genres *annularia* et *asterophyllites* rentrent dans cet ordre. — *L'*ANNULARIÉE.

ANNULATIF, IVE adj. Qui annule : *Arrêt* ANNULATIF. *Sentence* ANNULATIVE.

ANNULATION (*si*) n. f. Action d'annuler; résultat de cette action : ANNULATION *d'une convention, d'un mariage.*

— Par ext. Déconsidération : *Cette démarche a été une* ANNULATION *de lui-même.*

— Dr. V. NULLITÉ.

— ANTON. **Confirmation, consécration, conservation, consolidation, maintien, validation.**

ANNULEMENT (*man*) n. m. Mar. Signal qui annule le signal précédent.

— Dr. *Arrêt d'annulement*, Arrêt qui annule, qui casse l'arrêt précédent.

ANNULER v. n. Rendre, déclarer nul, sans effet : ANNULER *un marché, un testament.*

— Par ext. Rendre impuissant, détruire, anéantir : *Négliger l'éducation des enfants, c'est* ANNULER *pour eux le bienfait de la vie.*

— En T. de comptab., Contrepasser au debit un article déjà passé au crédit, ou *vice versa.*

S'annuler, v. pr. Etre annulé : *Comme les pôles de la pile, l'offre et la demande sont diamétralement opposées, et tendent sans cesse a* S'ANNULER *l'une l'autre.* (Proudh.)

— Par ext. Se déconsidérer.

— SYN. Annuler, abolir, abroger, casser, infirmer, révoquer. V. ABOLIR.

— ANTON. **Confirmer, consacrer, conserver, consolider, maintenir, sceller, valider.**

ANNULICORNE (du lat. *annulus*, anneau, et *cornu*, corne) adj. Qui a les cornes, les antennes annelées.

ANNULIFÈRE ou **ANNULIGÈRE** (du lat. *annulus*, anneau, et *ferre*, *o*u *gerere*, porter, adj. Qui porte des anneaux colorés.

ANNUNZIO (Gabriele D'), poète et romancier italien, né sur l'Adriatique, à bord du brigantin *Irene*, en 1864. Etant au collège, il publia son premier recueil de vers : *Primo vere* (1879), suivi de *Canto novo* (1882); *Intermezzo di rime* (1883); *Isotteo* (1886); *la Chimera* (1888), *Elegie romane* (1892); *Poema paradisiaco* (1893), où, avec une faculté élégante et pleine de hardiesse, il chante surtout la volupté. Nouvelliste et romancier, Annunzio s'est acquis une grande réputation par ses œuvres : *Terra Vergine* (1882); *il Libro delle Vergini* (1884); *San Pantaleone* (1886); *il Piacere* (1889), *Giovanni Episcopo* (1892); *l'Innocente* (1892); *il Trionfo della morte* (1894); *le Vergini delle rocce* (1896), *il Fuoco* (1899); etc. Ses principaux romans ont été traduits en français par Hérelle. Passionné pour les belles formes, Annunzio, ciseleur de mots, traduit les choses extérieures avec une grande vivacité de coloris, dans un style brillant et pur. Psychologue, il s'attache à l'étude de la passion, des cas singuliers, des exceptions et des perversions. Il a donné au théâtre : *il Sogno d'un mattino di primavera* (1897); *la Città morta* (1898); *il Sogno d'un tramonto d'autunno* (1898); *Gioconda* (1898); etc.

Gabriel d'Annunzio.

ANNWEILER ou **ANWEILER**, ville de la Bavière-Rhénane (Palatinat), sur la Queich; 2.600 hab. Ville impériale en 1219, qui fit partie du Palatinat depuis 1330. Aux environs, ruines du château de Trifels qui fut, suivant la tradition, la prison de Richard Cœur de Lion.

ANOA (mot malais) n. m. Genre de mammifères ruminants artiodactyles, famille des cavicornes, tribu des bovinés, renfermant une seule espèce de l'île Celèbes. De taille moyenne, l'*anoa depressicornis* est extrêmement léger de formes, et son allure est celle des antilopes. SYN. PROBABULUS.

Anoa.

ANOBION ou **ANOBIUM** (*om'* — du gr. *aneu*, sans, et *bios*, vie) n. m. Genre d'insectes coléoptères xylophages, famille des anobiidés, renfermant de petites formes dont le nom vulgaire est *vrillettes*.

— ENCYCL. Répandues surtout dans l'hémisphère boréal, les espèces nombreuses du genre *anobion* se rendent nuisibles en attaquant le bois (bois vermoulu par les larves), la farine, les livres et les herbiers. Quand ces insectes sont surpris, ils rétractent leurs pattes et leurs antennes, font les morts. Citons la grande vrillette ou *horloge de la mort*, qui frappe assez vigoureusement le bois avec sa tête pour produire un bruit appréciable; l'*anobium paniceum*, qui on trouve dans les herbiers, les drogues sèches, les collections d'insectes.

Anobion (5 rossi 3 fois).

ANOBLI, IE n. Celui, celle qui est rendu noble.

— Par ext. Considéré, honoré : *Si l'état du laboureur était* ANOBLI, *il en résulterait une multitude d'avantages.* (B. de St-P.)

ANOBLIR v. n. Faire, rendre noble : *Il y avait autrefois des charges qui* ANOBLISSAIENT.

— *En ce pays, En cette province, le ventre anoblit.* Ancienne expression qui signifiait que la noblesse se transmettait par les femmes, qu'une personne était noble par cela même que sa mère était noble.

— PROV. **Le ventre n'anoblit pas.** On n'hérite pas des titres et qualités de sa mère.

S'anoblir, v. pr. Etre anobli : *Anciennement, on* S'ANOBLISSAIT *par vingt ans de service dans une charge honorifique.* ‖ S'attribuer la noblesse, un titre de noblesse : *Beaucoup de gens croient* S'ANOBLIR *en mettant une particule devant leur nom.*

— SYN. **Anoblir, ennoblir.** *Ennoblir* constitue un changement d'état moral; *anoblir*, un changement d'état social, constaté par des lettres de noblesse : *Le prince peut vous* ANOBLIR; *votre mérite seul vous* ENNOBLIRA. (Boiste.)

ANOBLISSEMENT n. m. Action d'anoblir; titre qui conférait la noblesse : *Philippe le Hardi donna les premières lettres d'*ANOBLISSEMENT. (Chateaubr.)

— ENCYCL. Jusqu'au XIIIe siècle, les grands seigneurs ont pu anoblir; à partir de cette époque, les souverains se sont réservé ce droit, ce qui n'a pas empêché les ducs de Bourgogne et les comtes de Bretagne de signer encore des lettres d'*anoblissement* aux XIVe et XVe siècles. On fait remonter le plus ancien exemple connu d'anoblissement par ordonnance du souverain, c'est-à-dire par *lettres de noblesse*, à l'année 1370, époque à laquelle Philippe le Hardi anoblit anobli Raoul, son argentier, mais il n'est pas sûr que cet anoblissement ait eu lieu. D'abord assez rares, les anoblissements devinrent bientôt très nombreux. Les rois en firent même un moyen de battre monnaie, et on alla jusqu'à forcer les « gens riches et aisés » à prendre, « moyennant finance », des lettres d'anoblissement. La possession de différents offices suffisait aussi pour anoblir leurs titulaires, et les acquéreurs de fiefs nobles profitaient souvent de ce fait pour s'anoblir, malgré la défense faite à ce sujet par l'ordonnance de Blois de 1579. — Il y a eu encore des lettres d'anoblissement sous le premier Empire, qui établit une nouvelle noblesse; il n'en est plus délivré aujourd'hui par le gouvernement français.

ANOCARPE (du gr. *anô*, en haut, et *karpos*, fruit) n. m. En T. de bot. Section du genre diplotaxis, famille des crucifères.

ANOCHETE (*ké*) ou **ANOCHÉTUS** (*kétuss* — du gr. *anokhétos*, qui n'a pas de gouttière) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des formicidés, sous-famille des poucérines, renfermant des fourmis des régions chaudes, dont une seule espèce habite l'Europe : l'*anochetus Ghilianii* (Espagne).

Anochète (gr. 4 fois).

ANOCŒLIADELPHE (du gr. *anô*, en haut; *koilia*, ventre, et *adelphos*, frère) n. m. et adj. Nom donné, par quelques naturalistes, aux monstres doubles dont les deux corps sont soudés par la partie supérieure du tronc : *Un* ANOCŒLIADELPHE. *Monstruosité* ANOCŒLIADELPHE.

ANODE (du gr. *anô*, en haut, et *odos*, route) n. m. Physiq. Electrode positive, par opposition à *cathode*, électrode négative.

— Galv. Surface métallique placée au pôle positif de la pile, et qui devient une électrode soluble, quand le bain contient le même métal en dissolution.

ANODE (du gr. *an* priv., et *odous*, dent) n. f. Genre de malvacées, renfermant des plantes originaires du Mexique, et dont plusieurs sont cultivées dans nos jardins. Syn. OCYPUS.

ANODIE (du gr. *an* priv. et *ôdê*, chant) n. f. Manière de s'exprimer décousue et inintelligible.

ANODIN, INE (du gr. *an* priv., et *odunê*, douleur) adj. Qui apaise la douleur : *Remède* ANODIN. *Potion* ANODINE.

— Substantiv. : *Les opiacés sont des* ANODINS.

— Par ext. Adouci, déguisé : *Une critique* ANODINE.

— Doux, inoffensif, en parlant des personnes : *Les financiers* ANODINS *sont rares.* ‖ En parlant des choses, Faible, insignifiant : *Des couplets* ANODINS.

— ENCYCL. Tous les médicaments qui ont la propriété de calmer les douleurs prennent le nom de *anodins*; tels sont les émollients à l'intérieur et à l'extérieur, les bains locaux et généraux, etc. Mais ceux qui méritent particulièrement ce nom sont les narcotiques à petite dose : préparations opiacées, laitue, morelle, ciguë, jusquiame, belladone. V. ÉMOLLIENTS, NARCOTIQUES.

— ANTON. **Violent.**

ANODINÉ, ÉE adj. Rendu anodin : *Remède* ANODINÉ.

ANODONTE (du gr. *an* priv., et *odous*, *odontos*, dent) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, de l'ordre des eulamellibranches de Perrier ou des asphonieus de Claus et de la famille des unionidés, renfermant des espèces de grande taille, à coquille bivalve, dépourvues de dents. L'anodonte des cygnes (*anodonte cyenen*) est commune dans les étangs et connue vulgairement sous le nom de « moule des étangs ».

Anodonte.

ANODONTÉE (du gr. *an* priv., et *odous*, *odontos*, dent) n. f. Sect. du genre *alyssum*, de la famille des crucifères.

ANODONTIE (du gr. *an* priv., et *odous*, *odontos*, dent) n. f. Anomalie caractérisée par l'absence de toutes les dents : *L'*ANODONTIE *a été observée plusieurs fois, sans qu'elle compromît la santé de ceux qui en étaient atteints.*

ANODUS (*duss* — du gr. *an* priv., et *odous*, dent) n. m. Genre de mousses, de la famille des séligériacées, à fleurs très petites, unisexuées ou monoïques. On n'en connaît qu'une espèce européenne.

ANŒCTANGIE n. f. ou **ANANŒCTANGION** n. m. (du gr. *anoiktos*, ouvert, et *aggeion*, vase, capsule) Genre de mousse de la famille des weisiées, à tiges dressées, rameuses, émettant des racines adventives jusqu'au voisinage du sommet. On la rencontre sur les pierres dans la région alpine.

ANŒCTOCHILE (du gr. *anoiktês*, ouvert, et *cheilos*, lèvre) n. m. Genre d'orchidées-néottiées, renfermant plusieurs herbes, qui croissent à Java, et qui sont remarquables par les élégants dessins marbrés que présentent leurs feuilles.

ANOÈME (du gr. *a* priv., et *noêma*, esprit) n. m. Syn. de COBAYE ou COCHON D'INDE.

ANOHÉMIE (du gr. *anô*, en haut, et *aima*, sang) n. f. Défaut d'oxydation du sang.

ANOIE (gr. *anoia*, même sens) n. f. Imbécillité, idiotie.

ANOJON ou mieux **ANAJON** n. m. Petite lance dont la pointe était recourbée en forme d'hameçon.

ANOL (rad. *anis*) n. m. Corps blanc à fonction phénolique produit de l'action de la potasse sur l'anéthol.

— ENCYCL. L'*anol*, $C^{10}H^{12}O$, s'obtient en faisant agir longtemps sur l'anéthol, à la température de 200°, la potasse fraîchement fondue. Pour le séparer de l'acide paraoxybenzoïque qui se forme simultanément, on épuise la matière par l'eau et on sépare la couche huileuse; la solution aqueuse contient l'anol dissous grâce à l'excès de potasse; il suffit de neutraliser par l'acide chlorhydrique pour précipiter l'anol en flocons blancs que l'on fait cristalliser dans l'eau bouillante pour le purifier.

L'anol se présente en tablettes blanches, fusibles à 92°,5 en un liquide qui bout à 250°. Il est soluble dans l'eau bouillante, l'alcool, l'éther, le chloroforme, la potasse; il est résinifié par les acides (Ladenburg).

ANOLÉIQUE adj. Se dit d'une substance dont l'huile a été extraite. C'est ce que les agriculteurs désignent sous le nom générique de *tourteaux* (de colza, de noix, etc.)

ANOLÈNE (du gr. *an* priv., et *ôlenê*, bras) adj. Qui n'a pas de bras.

ANOLEPTE (du gr. *anô*, en haut, et *leptos*, étroit) n. m. Section du genre *sonchus*, plante de la famille des composées.

ANOLIS (*liss*) n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, famille des iguanidés, renfermant des formes américaines et asiatiques, de taille moyenne, dont les mœurs sont celles des iguanes : *anolis occipitalis* (Indes), etc.

Anolis (0,25 de long.).

ANOMAL, ALE, AUX (gr. *anômalos*, même sens) adj. Irrégulier, exceptionnel : *Constitution* ANOMALE.

— Bot. Se disait, dans la classification de Tournefort, des corolles polypétales irrégulières, autres que les papilionacées. Ex. : la pensée.

— Gramm. *Verbe anomal*, Verbe qui a tous ses temps ce qui le distingue des verbes défectifs), mais dont la conjugaison est irrégulière : *Aller est un verbe* ANOMAL.

— Pathol. *Maladie, affection anomale*, Qui ne peut être rapportée à aucune espèce connue ; dont les périodes ne suivent pas la marche ordinaire.

— n. m. pl. : *Les* ANOMAUX. Zool. Sous-ordre de crustacés décapodes, chez lesquels les deux ou les quatre derniers pieds sont plus petits que les autres et dont l'abdomen n'offre jamais en dessous plus de quatre paires de pattes. — Sing. : *Un* ANOMAL.

— ANTON. **Normal, régulier.**

ANOMALE (du gr. *anomalos*, irrégulier) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, tribu des scarabéides, de taille moyenne, de coloration métallique, dont une espèce, *l'anomala vitis*, est nuisible à la vigne. Habitent toutes les parties du globe.

Anomale (grand. nat.).

ANOMALIE (rad. *anomal*) n. f. Déviation de la règle générale : *Selon la régularité ou l'*ANOMALIE *de ses mœurs, l'homme est heureux ou malheureux*. (Proudh.)

— Particulièrem. Se dit, en grammaire, d'une irrégularité dans la formation et la conjugaison de certains verbes, dans l'emploi de certains mots, de certaines tournures, de certaines locutions : *Chaque langue a ses* ANOMALIES. *Les* ANOMALIES *étouffent les règles*. (Rocoun.)

— Anat. Particularité d'organisation qui est une déviation insolite du type considéré comme normal.

— Astron. Irrégularité des mouvements planétaires ; angle qui mesure cette irrégularité.

— ENCYCL. Anat. Le mot *anomalie*, dans la langue anatomique, est un terme général qui réunit toutes les altérations du type normal de l'espèce, depuis les plus légères jusqu'aux plus rares, qui sont ordinairement appelées *monstruosités*.

L'anomalie est toute modification extraordinaire dans la formation ou le développement des organes, indépendamment de toute influence sur la santé. Elle se distingue ainsi de la maladie qui arrive après, quand le développement est terminé.

L'étude des diverses anomalies de l'organisation forme, sous le nom de *tératologie*, une branche distincte et très intéressante de la biologie. V. TÉRATOLOGIE.

— Astron. Le mot *anomalie* sert à désigner l'angle sous lequel on verrait du centre du soleil la distance d'une planète à l'un des sommets du grand axe de son orbite. Cette distance angulaire se compte ordinairement à partir du sommet le plus proche du soleil, c'est-à-dire à partir du périhélie. On distingue trois sortes d'anomalies : *l'anomalie vraie, l'anomalie excentrique* et *l'anomalie moyenne*.

L'anomalie vraie est la distance actuelle, la distance vraie de la planète au périhélie.

Supposons un cercle circonscrit à l'orbite elliptique de la planète, et ayant pour diamètre le grand axe de cet orbite, une perpendiculaire tirée de la planète sur ce diamètre, une ligne menée du centre de l'orbite au point où cette perpendiculaire prolongée rencontre la circonférence, l'angle formé par cette ligne et le grand axe est l'anomalie excentrique.

L'anomalie moyenne se rapporte à une planète *fictive* qui tournerait autour du soleil d'un mouvement uniforme, de manière à achever sa révolution dans le même temps que la planète réelle, et à coïncider avec celle-ci à l'instant de son passage à l'aphélie et au périhélie. Comme la planète réelle se meut avec une vitesse variable suivant sa distance au soleil, l'anomalie vraie doit nécessairement croître tantôt plus et tantôt moins vite que l'anomalie moyenne, dont l'angle est toujours proportionnel au temps du parcours.

L'anomalie moyenne et l'anomalie excentrique servent à la détermination de l'anomalie vraie.

— ANTON. **Régularité.**

ANOMALISME (*liss*) n. m. Etat d'anomalie, système qui conduit à l'anomalie.

ANOMALISTIQUE (*liss*) adj. Qui a rapport à l'anomalie. ‖ *Année anomalistique*, Temps que met une planète à revenir du point de son orbite au même point.

Anomalon (réd. d'un tiers).

ANOMALŒCIE (du gr. *anômalos*, irrégulier, et *oikia*, maison) n. f. Nom proposé par Richard pour désigner la classe que Linné a appelée *polygamie*.

ANOMALON (du gr. *anômalos*, irrégulier) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, famille des ichneumonidés, renfermant des ichneumons assez grands, à ventre en faucille et dont l'espèce type, parasite de diverses noctuelles, est l'*anomalon amictum*, commun en France.

ANOMALONOMIE (du gr. *anômalos*, irrégulier, et *nomos*, loi) n. f. Traité des anomalies de l'organisation.

ANOMALOPORE (du gr. *anômalos*, irrégulier, et *poros*, passage) adj. Qui a des pores de différentes grandeurs.

ANOMALOPTÈRE (du gr. *anômalos*, irrégulier, et *pteron*, aile) n. m. Syn. de ACRIDOCARPE.

ANOMALURE (du gr. *anômalos*, irrégulier, et *oura*, queue) n. m. Genre de mammifères rongeurs, renfermant des écureuils de l'Afrique, au S. du Sahara, pourvus d'un repli de la peau sur les côtés du corps, comme cela se voit chez les ptéromys ou écureuils volants. De plus, ils ont en dessous de la queue, à la base, une série d'écailles qui leur permet de s'arc-bouter contre l'écorce des troncs d'arbres. Grâce à leur parachute, ils peuvent voler obliquement de haut en bas, d'une branche à l'autre.

Anomalure.

ANOMAZE (du gr. *anômos*, irrégulier, et *azô*, couleur de suie, de brûlé) n. f. Syn. de ANOMOTHÉQUE.

ANOME (du gr. *anomos*, irrégulier) n. m. Genre de légumineuses. Syn. de MORINGA.

ANOMÉENS ou **ANOMŒENS** (*in*—du gr. *anomoios*, dissemblable) n. m. pl. Hérétiques se rattachant à l'arianisme, appelés ainsi parce qu'ils niaient non seulement que le Verbe fût consubstantiel, mais encore qu'il fût d'une nature semblable à celle du Père. — *Un* ANOMÉEN (ou ANOMŒEN).

ANOMIE (du gr. *anomos*, irrégulier) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des ostréidés, à manteau complètement ouvert, à bords garnis d'une double frange courte et à lèvres allongées, à coquille irrégulière, subcirculaire, mince, translucide et légèrement nacrée à l'intérieur. La valve inférieure est percée, près de son crochet, d'un orifice ou d'une échancrure donnant passage au muscle intérieur au moyen duquel l'animal se fixe aux corps étrangers. On les trouve sur les côtes de France, dans toutes les mers d'Europe, aux Indes, aux Antilles, etc. Les espèces fossiles, assez nombreuses, débutent dans le lias.

ANOMIENS (*in* — du gr. *n* priv., *et nomos*, loi) n. m. pl. Nom par lequel on a essayé de flétrir les anoméens en les traitant, grâce à un calembour en langue grecque, d'*hommes sans loi*. — *Un* ANOMIEN.

ANOMITE (du gr. *a* priv., et *nomos*, loi) n. f. Espèce minérale assez rare de mica vert magnésien, du genre biotite.

ANOMMATE (du gr. *anommatos*, privé d'yeux) n. m. Genre de coléoptères clavicornes, famille des thrididés, renfermant de très petites formes aveugles vivant dans le bois pourri, la terre. Deux espèces européennes : *anommatus 12 striatus* (France) ; *anommatus pusillus* (Allemagne.)

ANOMOCÉPHALE (du gr. *anomos*, irrégulier, et *kephalê*, tête) n. m. et adj. Se dit d'animaux dont la tête offre quelque difformité accidentelle : *Un* ANOMOCÉPHALE. *Brebis* ANOMOCÉPHALE.

ANOMOCÉPHALIE n. f. Monstruosité de l'anomocéphale.

ANOMODON (du gr. *anomos*, irrégulier, et *odous*, *odontos*, dent) n. m. Genre de mousses formé aux dépens des neckères et renfermant plusieurs espèces qui vivent sur les arbres et les rochers des régions tempérées.

ANOMODONTES (du gr. *anomos*, irrégulier, et *odous*, *odontos*, dent) n. m. pl. Ordre de reptiles fossiles. — *Un* ANOMODONTE. Syn. de DICYNODONTES. V. ce mot.

ANOMŒUS (*mé-uss* — du gr. *anomos*, irrégulier, dissemblable) n. m. Genre d'insectes coléoptères carabiques. Syn. de CYMINDIS.

ANOMOSPERME (*spèr*' — du gr. *anomos*, irrégulier, et *sperma*, semence) n. m. Genre de plantes de la famille des menispermacées. Ce sont des lianes à feuilles alternes et coriaces, originaires de l'Amérique tropicale.

ANOMOSTÉPHE (*stè* — du gr. *anomos*, irrégulier, et *stéphos*, couronne) n. m. Genre de la famille des composées, tribu des sénécionidées, renfermant plusieurs plantes herbacées, qui croissent dans l'Amérique du Sud.

ANOMOSTÉPHIE (*sté* — du gr. *anomos*, irrégulier, et *stéphos*, couronne) n. f. Genre de plantes de la famille des composées. Syn. ASPILIA.

ANOMOTHÈQUE du gr. *anomos*, irrégulier, et *thêké*, boîte) n. f. Genre d'iridées, formé aux dépens des glaïeuls, renfermant des plantes herbacées du cap de Bonne-Espérance.

ANOMOURE (du gr. *anomos*, irrégulier, et *oura*, queue) adj. Dont la queue offre une anomalie, une irrégularité. — n. f. pl. Nom sous lequel on désignait autrefois des crustacés décapodes comprenant les genres *dromie*, *homole*, *porcellane*, *pagure* : *Les* ANOMOURES. *Une* ANOMOURE.

ANOMPHAL, ALE, AUX (du gr. *an* priv., et *omphalos*, nombril) adj. Qui n'a pas de nombril. (S'est dit d'Adam et d'Ève, qui, sortis tout formés des mains du Créateur, créés et non engendrés, ne devaient pas avoir de nombril.) Cette question a été l'objet des plus graves controverses de la part des écrivains chrétiens.

ANOMPHAL n. m. Genre de mollusques gastropodes fossiles, du calcaire carbonifère.

ÂNON (rad. *âne*) n. m. Le petit de l'âne : *La chair de l'*ÂNON *passe pour excellente*. V. ÂNE.

— Par compar. et ironiq. Enfant sot, ignorant : *Les petits paresseux deviennent des* ÂNONS.

— PROV. **Un ânon ne sera jamais qu'un âne.** Un enfant sot ne sera jamais qu'un sot.

ÂNON n. m. Poisson du genre gade, une des variétés de l'aigrefin. Abondant dans la Manche en janvier et en février. Se traite en cuisine comme le merlan, avec lequel il a beaucoup de rapports, au point de vue alimentaire.

ANON ou **ONON**, rivière de l'Asie sept. qui, par sa réunion avec l'Ingoda, forme la Chilka, une des branches principales de l'Amour ou Sakhalien. Cours de 750 kil.

ANONA n. f. Bot. V. ANONE.

ANONACÉES ou **ANONÉES** n. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre *anone*. — *Une* ANONACÉE (ou ANONÉE).

— ENCYCL. Bot. La famille des *anonacées* renferme des arbres et des arbrisseaux à rameaux cylindriques, portant des feuilles alternes, pétiolées, simples, penninerves et cuirées. Les fleurs présentent un calice à trois folioles ; une corolle à six pétales alternant sur deux rangs. Le fruit se compose de capsules nombreuses, libres ou soudées en une sorte de cône charnu ou écailleux. Les graines ont un tegument formé de deux membranes. La plupart des anonacées croissent dans les régions tropicales des deux continents. Les végétaux de cette famille sont remarquables par leurs propriétés médicinales ou économiques. Les écorces sont en général aromatiques et stimulantes. Les feuilles ont des propriétés analogues. Un grand nombre d'anonacées sont cultivées dans nos serres comme végétaux d'ornement. Les anonacées comprennent les genres *coros*, *t*, *monodore*, *porcelie*, etc.

— Paléont. Cette famille est représentée à l'état fossile par des feuilles, des graines et des fruits crétacé et tertiaire.

ANONCHALIR v. a. Lang. : V. ANNONCHALIR S'.

ANONCODES (du gr. *an* priv. et *ogkôdês*, enflé n. m. pl. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, famille des cebéridés, renfermant des formes allongées réparties en de nombreuses espèces propres surtout à l'Europe. Citons l'*anoncodes ruficollis* (France) ; l'*anoncodes torcica* (Turquie), etc. — *Un* ANONCODE.

ANONE ou **ANONA** n. f. Genre type de la famille des *anonacées*, qui renferme environ quarante espèces propres aux régions équatoriales, et dont plusieurs produisent des fruits très recherchés. Les espèces les plus remarquables sous ce rapport sont : l'*anone muriquée* ou *cachiman épineux* ; l'*anone réticulée*, appelée aussi *cachiman*. Les anones sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, simples et sans stipules.

ÂNONNEMENT n. m. Action de mettre bas, en parlant de l'ânesse.

— Action d'hésiter, de bégayer en lisant : *Ce n'est pas une lecture, c'est un* ÂNONNEMENT.

ÂNONNER v. n. Mettre bas, en parlant de l'ânesse. ‖ Lire en hésitant.

— v. a. *Certaines actrices récitent leur rôle comme une petite fille qui* ÂNONNE *sa leçon*. (Volt.)

ÂNONNEUR, EUSE n. et adj. Qui âonne, hésite, balbutie en lisant.

ANONYCHIE (du gr. *an* priv., et *onux*, *onuchos*, ongle) n. f. Absence d'ongles.

ANONYMAT (*ma*) n. m. Etat de ce qui est anonyme : L'ANONYMAT *n'assure pas toujours l'impunité*. Syn. de ANONYMIE et ANONYMITÉ.

ANONYME (du gr. *an* priv., et *onuma*, nom) adj. Qui n'a pas de nom, ou dont on ignore le nom : *Poète* ANONYME. ‖ Se dit aussi de l'écrit, de l'ouvrage, de l'œuvre dont l'auteur est inconnu : *Pamphlet, tableau* ANONYME. *Lettre* ANONYME. ‖ Par anal. : Mystérieux, caché, qu'on ne saurait définir : *Existence* ANONYME. (Balz.)

— *Société anonyme*. Comm. Association commerciale dans laquelle tous les associés, inconnus du public, n'engagent que leur mise, et qui n'est désignée que par l'objet de l'entreprise. V. SOCIÉTÉS.

— n. Celui, celle qui reste anonyme : *Livre d'un* ANONYME. ‖ Etat de ce qui est anonyme, absence de nom : *On ne devrait garder l'*ANONYME *que lorsqu'on fait mieux que les autres*. (A. d'Houdetot.)

— ENCYCL. B.-arts. La plupart des œuvres antiques parvenues jusqu'à nous sont anonymes. On cite à peine cinquante statues, bustes, vases ou pierres gravées dispersés dans les galeries publiques de l'Europe, qui soient signés. Les peintures de Pompeï, à de très rares exceptions, ne portent aucun nom d'artiste. Les maîtres d'œuvres du moyen âge, les imagiers, les peintres, ont négligé de signer leurs ouvrages. On ne connaît, par les monuments, que trois ou quatre noms d'imagiers. A l'époque de la Renaissance, les maîtres commencent à se faire connaître par des signatures, mais Raphaël, Titien et leurs contemporains semblent céder au caprice du moment lorsqu'ils inscrivent leurs noms sur les toiles qu'ils exécutent avec une si étonnante prodigalité. Bon nombre de leurs tableaux sont anonymes. Quoiqu'il n'en soit pas tout à fait de même chez les modernes, la signature apposée sur un marbre ou sur une toile n'est en aucun cas une preuve irrécusable d'authenticité. V. ATTRIBUTION.

— Bibliogr. On appelle *anonyme* un ouvrage qui paraît sans nom d'auteur, dont l'auteur est inconnu. Parmi les personnes, on peut distinguer trois espèces d'anonymes : l'auteur d'un ouvrage, son éditeur et son traducteur. Quelques ouvrages anonymes ont vainement excité la curiosité des bibliophiles et des savants ; au nombre des plus célèbres figurent la *Batrachomyomachie*, successivement attribuée à Homère, à Pigrès d'Halicarnasse, et à d'autres auteurs plus récents ; puis l'*Imitation de Jésus-Christ* (V. IMITATION), attribuée tour à tour à Gessen, à Thomas a Kempis et à Gerson.

Parmi les ouvrages anonymes les plus importants publiés en France et dont les auteurs, connus depuis, sont devenus célèbres à un titre quelconque, il faut mentionner : la *Satire Ménippée* (v. ce mot) ; *les Provinciales*, par Pascal ; *la Logique ou l'Art de penser*, par Arnauld et Nicole (Paris, 1662) ; *Réflexions ou Sentences et Maximes morales*, par le duc de La Rochefoucauld (Paris, 1665) ; *la Princesse de Clèves*, par Mme de La Fayette (Paris, 1678) ; *les Caractères*, de La Bruyère (Paris, 1688) ; *le Testament politique de Richelieu*, par le marquis Hay du Chastelet (1696) ; *Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut*, par l'abbé Prévost (Amsterdam, 1733) ; *l'Anti-Machiavel*, par Frédéric II, roi de Prusse, publié par Voltaire (La Haye, 1740) ; *l'Esprit des Lois*, par Montesquieu (Genève, 1748) ; *l'Ami des hommes*, par le marquis de Mirabeau (1756) ; *le Dictionnaire philosophique*, de Voltaire (1764) ; *le Christianisme dévoilé*, par le baron d'Holbach (1767) ; *le Bon Sens du curé Meslier*, par d'Holbach (Londres, 1772) ; *Dictionnaire de Trévoux*, rédigé par l'abbé Brillant (Paris, 1771) ; *les Liaisons dangereuses*, par Choderlos de La Clos (Paris, 1782).

— BIBLIOGR. : Quérard, *les Supercheries littéraires dévoilées* (1869).

Anonymes (DICTIONNAIRE DES) et **des pseudonymes**, par Antoine-Alexandre Barbier (1806-1808). La première édition de ce dictionnaire ne contenait pas au delà de 12.000 titres d'ouvrages ; mais ce nombre fut augmenté de près du double dans la seconde édition (1822-1827). Quelques ouvrages du même genre avaient déjà été publiés ; le dictionnaire de Barbier les efface tous. Les recherches personnelles de l'auteur, en une matière si ardue, constituent un labeur considérable ; il obtint l'aide pré-

cieuse d'un grand nombre de collaborateurs qui avaient été mêlés, comme Naigeon, au mouvement philosophique du XVIIIe siècle, ou comme l'abbé Grégoire, aux événements de la Révolution, et qui purent lui donner les indications les plus utiles sur ces deux périodes où étaient si fréquents les ouvrages ou les pamphlets anonymes. Mercier de Saint-Leger, Adry, Chardon de La Rochette, Desprès, Auger, Sautreau de Marsy, Brial, le Hollandais Van Tot, contribuèrent également à enrichir le *Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes*, qui devint ainsi l'un des plus riches répertoires de bibliographie.

ANONYMEMENT adv. En gardant l'anonyme : *Écrire* ANONYMEMENT. Peu usité).

ANONYMIE n. f. Syn. inusité de ANONYME. V. le mot suivant.

ANONYMITÉ n. f. Etat de ce qui est anonyme. Syn de ANONYME, ANONYMAT et ANONYMIE.

ANOOPSIE (du gr. *anô*, en haut, et *opsis*, vue) n. f. Strabisme dans lequel l'œil est tourné en haut.

ANO-PÉRINÉAL, ALE, AUX adj. Se dit de la partie du corps qui s'étend entre l'anus et le périnée.

ANOPHÈLE (du gr. *anophélès*, inportun n. m. Genre d'insectes diptères, némocères, famille des culicidés, renfermant des cousins qui vivent en Europe.

ANOPHTALME ou **ANOPHTHALMUS** (*muss* — du gr. *an* priv., et *ophthalmos*, œil) n. m. Genre d'insectes coléoptères carabiques, famille des bembidiidés, renfermant plus de 80 espèces habitant les grottes de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

Anophtalme (gr. 4 fois).

— ENCYCL. Les *anophtalmes* sont petits, grêles, de couleur ambrée, translucides, leurs pattes et leurs antennes sont très longues. Ils sont complètement aveugles. V. CAVERNICOLES.

Chaque grotte ou caverne semble avoir ses espèces particulières, mais on les a beaucoup trop multipliées. Citons l'*anophthalmus Bilimeki* (Carniole); l'*anophthalmus Orpheus* (France [sud]) ; l'*anophthalmus angulatus* (Kentucky).

ANOPHTALMIE (du gr. *an* priv., et *ophthalmos*, œil n. f. Absence de l'œil.

ANOPHTALMOHÉMIE (du gr. *an* priv. ; *ophthalmos*, œil, et *aima*, sang) n. f. Défaut de sang dans l'œil, faiblesse de la circulation dans cet organe. (Peu usité.)

ANOPISTHE (*piss* — du gr. *an* priv., et *opisthen*, derrière) adj. Se dit des animaux sans anus.

ANOPISTHOGRAPHE (*piss* — du gr. *an* priv. ; *opisthen*, derrière, et *graphê*, écriture) adj. Qui ne porte rien d'écrit ou d'imprimé au verso.

ANOPLANTHE (du gr. *anoplos*, sans armes, et *anthos*, fleur) n. f. Genre d'orobanchées renfermant deux plantes parasites qui croissent, l'une dans l'Amérique boréale, l'autre dans la région du Caucase.

ANOPLE ou **ANOPLUS** (*pluss* — du gr. *anoplos*, sans armes) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des érirhinidés, renfermant deux espèces européennes: *anoplus plantaris* (France); *anoplus roboris* (France [sud]).

ANOPLES (du gr. *an* priv., et *oplon*, arme) n. m. pl. Sous-ordre de vers de l'ordre des némertiens, caractérisés par leur trompe inerme, leur bouche située derrière la commissure du cerveau. Le ganglion cérébral supérieur recouvre complètement l'inférieur, qui est peu développé. Les vaisseaux sont pourvus d'anses transversales recourbées. Les anoples renferment trois familles : les *linédes*, les *céphalothricides* et les *malacobdellides*.

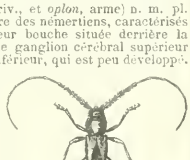
Anopliste (grand. natur.)

ANOPLISTES (*pliss* — du gr. *anoplistos*, sans armes) n. m. pl. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des céramby cidés, renfermant de jolis capricornes de l'Europe orientale, marqués de rouge et de noir. — *Un* ANOPLISTE.

ANOPLODÈRES (du gr. *anoplos*, sans armes, et *dérê*, cou) n. m. pl. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des lepturidés, renfermant trois espèces de leptures habitant nos pays : *anoplodera rufipes* (France), etc. — *Un* ANOPLODÈRE.

ANOPLOGNATHE (*gn* dur — du gr. *anoplos*, sans armes, et *gnathos*, mâchoire) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des rutelidés, renfermant de beaux scarabées australiens violets et vert doré : *anoplognathus australis*, etc.

ANOPLONYCHIE (du gr. *anoplos*, sans armes, et *onux*, *onuchos*, ongle, crochet) n. f. Section du genre *paronychus*.

ANOPLOTHÉRIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères fossiles de l'ordre des artiodactyles, renfermant les genres *anoplothérium*, *xiphodon*, *dichobune*, *dichodon*, etc. — *Un* ANOPLOTHÉRIDÉ.

ANOPLOTHÉRIUM (*om'* — du gr. *anoplos*, sans armes, sans défense, et *thêrion*, animal) n. m. Genre de mammifères artiodactyles pachydermes fossiles, type de la famille des *anoplothéridés*.

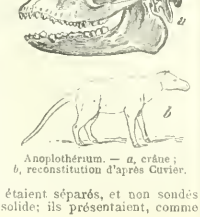
Anoplothérium. — *a*, crâne ; *b*, reconstitution d'après Cuvier.

— ENCYCL. Les *anoplothériums* avaient le pied fourchu, comme les ruminants; leurs os métatarsiens et métacarpiens étaient séparés, et non soudés en un seul os ou canon solide; ils présentaient, comme les carnassiers, trois espèces de dents : incisives, canines et molaires, mais qui étaient disposées, comme chez les primates, en série continue. L'*anoplothérium commun*, découvert, en 1806, dans le gypse de Montmartre, avait la taille d'un petit cheval. Les débris d'anoplothériums appartiennent au terrain éocène.

ANOPLOURES n. m. pl. Entom. Syn. de MALLOPHAGES.

ANOPSHEHR ou **ANOUPSHEHR**, ville de l'Hindoustan anglais (présidence d'Agra); 8.590 hab. Commerce de coton, indigo et sel. Elle appartient aux Anglais depuis 1801.

ANOPSIE (du gr. *an* priv., et *opsis*, vue) n. f. Difformité congénitale, caractérisée par l'absence des deux yeux.

ANOPTÈRE (du gr. *anô*, en haut, et *pteron*, aile) n. m. Genre de saxifragées-escalloniées, renfermant des plantes d'Australie et de Tasmanie.

ANOR, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 22 kil. d'Avesnes; 4.578 hab.; ch. de f. du Nord. Aux environs, carrière de marbre, forges et affineries.

— *Anor (grès d')*, importante assise locale qui se trouve à la base de l'étage coblentzien (dévonien inférieur) et dans laquelle le métamorphisme a donné naissance au grenat et à l'amphibole.

ANORCHIDE (*ki* — du gr. *an* priv., et *orkhis*, *idos*, testicule) adj. Qui n'a pas de testicules, ou dont les testicules ne sont pas descendus dans le scrotum.

ANORCHIDIE (*ki* — même étymol. qu'à l'article précédent) n. f. Etat de celui qui n'a pas de testicules, ou chez qui ne s'est pas faite la descente des testicules dans le scrotum.

— ENCYCL. L'*anorchidie* peut être unilatérale, le sujet possédant un testicule intact qui lui concède tous les attributs de la virilité. Elle est quelquefois bilatérale et affecte alors profondément le développement physique et moral de celui qui en est atteint.

ANORDIE (rad. *nord*) n. f. Vent frais et fort de la partie du nord.

ANORDIR (rad. *nord*) v. n. Se dit du vent lorsqu'il se rapproche du nord, qu'il tourne au nord : *Le vent* ANORDIT.

ANORECTIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'anorexie.

ANOREXIE (du gr. *an* priv., et *orexis*, appétit) n. f. Dégoût des aliments, défaut habituel d'appétit.

— ENCYCL. L'*anorexie*, ou inappétence, est tantôt un symptôme de maladie, tantôt un simple dérangement fonctionnel dépendant d'infractions fréquentes aux lois de l'hygiène. Le symptôme anorexie signale l'invasion des maladies aiguës et fébriles, de cause interne ou chirurgicale. Il n'apparaît guère dans les maladies chroniques qu'à une époque avancée, et lorsque la fièvre s'empare des malades. L'anorexie qui n'est pas liée à un état morbide reconnaît pour causes habituelles les écarts de régime, l'abus des liqueurs spiritueuses et des boissons chaudes. Elle s'observe aussi dans les névroses (hystérie, hypocondrie), les maladies utérines, la grossesse à ses débuts, dans les maladies rénales, à forme urémique.

Quand l'anorexie est un symptôme, il faut s'attaquer à la maladie dont elle est l'expression. Dans les autres cas, il faut avoir recours à une bonne hygiène, aux eaux minérales alcalines, aux eaux gazeuses, aux diverses préparations amères : quinquina, gentiane, camomille, gouttes amères de Baumé, quassine, etc.

— ANTON. **Panorexie, cynorexie.**

ANORGISME (*jiss* — du gr. *anorganos*, sans organes) n. m. Ensemble de tous les corps, de toutes les forces de la nature qui n'appartiennent pas au règne organique.

ANORMAL, ALE, AUX (du gr. *a* priv., et *normal*) adj. Qui est contre les règles : *Faire de la nuit le jour et du jour la nuit est un régime* ANORMAL *et dangereux*.

— En T. de bot. Se dit des parties des plantes ou des organes qui présentent des altérations plus ou moins profondes, produites par des causes diverses.

— S'empl. substantiv. : *Certains savants semblent avoir pris à tâche d'expliquer le* NORMAL *par l'*ANORMAL.

— SYN. **Anomal.**

— ANTON. **Normal, régulier.**

ANORMALIE n. f. Syn. inusité de ANOMALIE.

ANORRHOPIE (du gr. *anô*, en haut, et *rhopê*, mouvement vertical) n. f. Action de s'élever.

ANORTHITE (du gr. *an* priv., et *orthos*, droit) n. m. Espèce appartenant à la famille des feldspaths. Silicate d'alumine et de chaux cristallisé dans le système du prisme doublement oblique ou anorthique. Syn. de CHRISTIANITE.

— ENCYCL. Ce minéral, qui peut se représenter par la formule $Ca\,Al^2\,Si^2\,O^8$, contient en outre un peu de soude de potasse, de magnésie, remplaçant partiellement la chaux, et de fer remplaçant partiellement l'alumine. On le trouve dans les laves du Vésuve, de l'Islande et de Java, dans les diorites de Corse.

ANORTHOSCOPE (*sko* — du gr. *an* priv. ; *orthos*, droit, et *skopein*, regarder, voir) n. m. Instrument destiné à produire certaines illusions d'optique, fondées sur la persistance des impressions lumineuses.

— ENCYCL. Si l'on fait tourner en sens inverse deux roues égales assemblées sur le même axe et animées de la même vitesse, on aperçoit une roue fixe où l'on compte deux fois plus de rais que sur chacune de ces deux roues. Un tel appareil constitue un *anorthoscope*.

Pour expliquer ce phénomène, il faut considérer que l'impression produite sur la rétine dure quelques instants après que la cause qui l'a produite a cessé d'agir. Chacune des roues de l'anorthoscope présenterait, en tournant seule, une surface unie. En les faisant tourner en sens inverse, nous avons deux espèces d'impressions; celles qui correspondent aux moments où chaque rayon de l'une des roues passe entre deux rayons de l'autre, et celles qui correspondent aux moments où chaque rayon de l'une se superpose à un rayon de l'autre. Cette superposition ayant toujours lieu au même point, on doit voir, en chaque point où elle se produit, un rayon fixe, à cause de la persistance des impressions. Autant de points de croisement, autant de rayons fixes pour l'œil. Or, le nombre de ces points est double de celui des rayons que présente chaque roue. Si les vitesses n'étaient pas tout à fait égales, les lieux de croisement se déplaceraient, et l'on verrait une des roues tournant lentement dans l'un ou l'autre sens. V. STROBOSCOPIE.

ANORTHOSE (du. gr. *an* priv., et *orthos*, droit) n. f. Pathol. Nom donné au manque d'érectilité des tissus.

— Minér. Nom sous lequel on groupe un certain nombre de feldspaths dont la symétrie est presque semblable à celle de l'orthose et dans lesquels domine la soude.

ANOSIE (du gr. *a* priv., et *nosos*, maladie) n. f. Absence de maladie ; état de santé.

ANOSMIE (*noss* — du gr. *an* priv., et *osmê*, odeur) n. f. Pathol. Diminution ou perte de l'odorat. Syn. ANOSPHRÉSIE.

— Bot. Genre d'ombellifères. Syn. de SMYRNIUM.

— ENCYCL. Pathol. Toute maladie qui peut amener une inflammation de la muqueuse nasale s'accompagne d'*anosmie*. C'est un symptôme ordinaire du coryza, ou rhume de cerveau. On a observé l'anosmie, d'origine congénitale. Elle peut être aussi d'origine nerveuse et affecter quelquefois la forme périodique.

ANOSPHRÉSIE (*noss* — du gr. *an* priv., et *osphrêsis*, odorat) n. f. Syn. de ANOSMIE.

ANOSPORE ou **ANOSPORON** (*noss* — du gr. *anô*, en haut, et *spora*, semence) n. m. Genre de cypéracées, formé pour une plante herbacée qui croît aux Indes.

ANOSSI, territ. du S.-E. de Madagascar, riche en pâturages et en bois. Les Français y ont eu au XVIIe siècle leurs premiers établissements : le fort Dauphin et le port Sainte-Lucie.

ANOST, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 24 kil. d'Autun, sur une des branches de la Selle, affluent de l'Arroux; 3.069 hab. Cette ville donne son nom à la *forêt d'Anost*.

ANOSTOSE (*noss* — du gr. *an* priv., et *osteon*, os) n. f. Atrophie seule des os.

ANOSTOSTOME (*sto-sto* — du gr. *anostos*, désagréable, et *stoma*, bouche) n. m. Genre d'insectes orthoptères, famille des locustides, tribu des sténopelmatinés, caractérisé par une tête d'une grosseur disproportionnée avec le reste du corps et des pièces buccales fortes et très allongées. L'espèce type habite la Nouvelle-Hollande.

ANOSYRE, ville de la Grèce insulaire, dans l'île de Syra (Cyclades); 8.100 hab. Anc. capitale de l'île.

ANOTE (du gr. *an* priv., et *oûs*, *ôtos*, oreille) adj. Qui n'a pas d'oreilles.

ANOTÉE (du gr. *an* priv., et *oûs*, *ôtos*, oreille) n. f. Section du genre pavonie (malvacées), caractérisé par ses pétales convolutés en tube et par ses étamines et des pistils longuement exserts.

ANOTIDE (du gr. *an* priv., et *ôtis*, *ôtidos*, petite oreille) n. f. Genre de plantes de la famille des rubiacées, renfermant une vingtaine d'espèces de l'Asie tropicale, quelques-unes d'Australie et une seule d'Amérique.

ANOTTO n. m. Matière résineuse, colorante, tirée du *bixa orellana* et qui est un mélange de deux principes colorants : l'*orelline* et la *bixine* (ou *bixéine*).

ANOU n. m. Espèce de palmier de Malaisie, qui fournit du sagou. Syn. de ARENGA SACCHARIFERA.

— Dans la philosophie indienne, *anou* désigne l'atome.

ANOULD, comm. du départ. des Vosges, arrond. et à 12 kilom. de Saint-Dié, près de la Meurthe; 3.127 hab. Ch. de fer de l'Est. Commerce de bois et de bétail.

ANOURE (du gr. *an* priv., et *oura*, queue) adj. Se dit des animaux dépourvus de queue.

— n. m. pl. Ordre de la classe des batraciens, renfermant les formes qui sont dépourvues de queue à l'âge adulte : tels sont les crapauds, les grenouilles, les rainettes et les pipas : *Les* ANOURES. *Un* ANOURE. V. BATRACIENS.

A NOVO loc. lat. Mots lat. qui signif. De nouveau : *Quand un arrêt est annulé par la cour de cassation, l'affaire est renvoyée* A NOVO *devant une autre cour*.

ANOXÉMIE ou **ANOXYHÉMIE** (du gr. *an* priv. ; *oxus*, aigre, et *aima*, sang) n. f. Défaut d'oxygénation du sang : *L'*ANOXÉMIE *existe chez les habitants des hautes montagnes*.

ANOXIE ou **ANOXIA** (du gr. *a* priv., et du lat. *noxius*, nuisible) n. f. Genre de coléoptères lamellicornes, famille des mélointhidés, renfermant une vingtaine d'espèces dont l'aspect extérieur est celui du hanneton de taille moyenne, variés de gris et de roux, habitant l'Europe moyenne et orientale, l'Asie Mineure : *anoxia villosa* (France), etc.

Anoxie (réd. d'un tiers).

ANOXOLYINE (du gr. *an* priv. ; *oxos*, acide, et *luein*, dissoudre) n. f. Nom donné par Leconte et de Goumoëns à la partie insoluble dans l'acide acétique des produits obtenus en décomposant, par l'acide chlorhydrique ou la potasse, l'albumine, la fibrine, la caséine, et en général les matières organiques azotées.

ANQUETIL (l'abbé Louis-Pierre), historien français, né à Paris en 1723, mort en 1806. Emprisonné pendant la Terreur, il devint en 1795 membre de l'Institut. Il a laissé un grand nombre de travaux historiques; le plus connu et le plus faible est son *Histoire de France*, qu'il composa à quatre-vingts ans, sur l'invitation de Bonaparte.

ANQUETIL-DUPERRON (Abraham-Hyacinthe), illustre orientaliste, frère du précédent, né à Paris en 1731, mort en 1805. De bonne heure versé dans l'étude des langues orientales, il fut spécialement attiré vers celle de la Perse et de son antique religion; il résolut de faire, au profit de la France, la conquête des livres authentiques de Zoroastre. Ce fut vers l'Inde que se dirigea le jeune Français. Il arriva à Pondichéry en 1755. Ce ne fut toutefois qu'en 1758, après avoir surmonté les plus grands obstacles, qu'il s'établit enfin à Surate, et se mit en rapport avec les dastours parsis. Son maître et ami Darab Pahlitia non seulement à la langue, mais encore aux mystères de l'ancien culte des Perses. Grâce à lui, Anquetil réunit une collection de manuscrits orientaux précieux, et acquit la connaissance des usages civils et religieux de la communauté. Le 15 mars 1762, il déposait à la bibliothèque du roi cent quatre-vingts manuscrits, au nombre desquels se trouvaient deux exemplaires des livres sacrés de l'Iran. Le premier, en France, il a traduit les livres de Zoroastre. En 1771, parut son œuvre capitale, la publication des documents originaux et la traduction de l'*Avesta*, qui fait époque dans le monde de l'orientalisme. Dès 1763, il avait été appelé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il partagea en 1793 le sort de ses collègues, et se

vit écarté lors de la première organisation de l'Institut, à cause de ses opinions antirévolutionnaires. Il fut compris dans celle du 8 pluviôse an XI (28 janv. 1803), mais il déclina cet honneur peu après l'avoir reçu. Sa vie, exemple de désintéressement et de fier dédain des satisfactions mondaines, se passa dans l'étude et le travail. Il refusa des pensions de l'empereur, comme il l'avait fait de Louis XVI.

— Bibliogr. A consulter dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tomes XXXI, XXXVII, XXXVIII, etc., les principaux travaux d'Anquetil. V. aussi sa *Législation orientale* (1778), ses *Recherches historiques et géographiques de l'Inde* (1786), les *Oupanichads* (1804).

ANRÉDERE n. f. Genre de chénopodées, comprenant des plantes grimpantes des Antilles.

ANSA, fleuve côtier d'Espagne (prov. de Biscaye), qui arrose Bilbao, et se jette dans le golfe de Gascogne à Portugalète, après un cours de 85 kilom.

ANSA, ancien port situé au fond de la mer Adriatique et bâti dans un lieu où Auguste avait établi un camp. Constantin le Jeune y perdit la vie dans un combat que lui livra son frère Constant (340).

ANSAC, comm. de la Charente, arr. et à 3 kilom. S. de Confolens, sur la Vienne; 1.019 hab. Ch. de f. d'Orléans. Tuileries.

ANSALDO (Andrea), peintre italien, né à Voltri près de Gênes en 1584, mort à Gênes en 1638. Il prit comme modèle Paul Véronèse, dont il imita avec succès la manière. Il devint surtout habile dans la peinture à fresque. On cite, parmi ses meilleurs ouvrages : à Gênes, les fresques du palais Spinola; à Saint-Pierre d'Arena, la coupole (*Assomption*) de l'église de l'Annunziata, etc.

ANSANO ou **SANO DI PIETRO**, peintre italien, né à Sienne en 1405, mort dans la même ville en 1481. Il fit des peintures à fresque dans les églises et dans les palais de sa ville natale, et fut l'un des miniaturistes les plus célèbres de son temps : la bibliothèque de Sienne possède plusieurs manuscrits ornés par lui de miniatures vraiment remarquables. Il fut appelé le *Beato Angelico de Sienne*. Le musée du Louvre a de lui une prédelle composée de cinq petits sujets représentant divers épisodes de la *Vie de saint Jérôme*.

ANSARIÉ ou **ANSARIEH**, peuple de la Syrie qui habite la chaîne comprise entre *Antakieh* et le *Nahr-el-Kébir* ou grande rivière (l'Eleuthéros des anciens), pachalik de Tripoli : *Les, un* Ansarie (ou Ansarieh).

Les Ansarieh sont divisés en plusieurs peuplades ou sectes se rapprochant plus ou moins de l'islamisme; mais les dogmes de cette religion, qui fut importée de Koufa au IXe siècle, sont mêlés à d'autres croyances dont il est résulté un ensemble informe. Leur pays est tributaire du pacha de Tripoli.

— Bibliogr. : Rey, *Essai géographique sur le nord de la Syrie* (*Bull. soc. géogr.*, avril 1873).

ANSARIEN, IENNE (*in, ièn'*) — du mot arab. *ansar*, qui signifie *protecteur*) n. et adj. Nom donné aux habitants de Médine, qui protégèrent Mahomet et lui donnèrent un asile lorsqu'il fut contraint de s'enfuir de La Mecque.

ANSBACH. Géogr. V. Anspach.

ANSBERT (saint), évêque de Rouen, né à Chaussy (Vexin), mort en 693 ou 695. Il entra à l'abbaye de Fontenelle, dont il devint abbé, puis obtint l'évêché de Rouen. Pépin d'Héristal le dépouilla de son siège et le fit enfermer dans le monastère de Haumont, en Hainaut, où il mourut.

ANSBERT, prêtre et chroniqueur allemand, du XIIe siècle. Ayant accompagné en Orient l'empereur Frédéric Barberousse, il écrivit le récit de la croisade. Son manuscrit, retrouvé en 1824, fut imprimé à Prague en 1827.

ANSCHAIRE (saint), né vers 801 à Corbie en Picardie, mort à Brême en 864. Il fut un des premiers missionnaires du Danemark et de la Suède, et dirigea les évêchés de Hambourg et de Brême. Le pape Nicolas Ier le nomma légat du saint-siège dans le Nord. Il reste de lui quelques *Lettres* et une *Vie de saint Willehard*, premier évêque de Brême.

— Bibliogr. : Rimbert, *Vita S. Anskarii*; Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, t. II; Tappehorn, *Leben des heil. Ansgar* (Münster, 1863).

ANSDELL (Richard), peintre de genre et animalier, né en 1815 à Liverpool, mort en 1885 à Farnborough. Il ne s'adonna à la peinture qu'à partir de 1836, obtint de grands succès dès 1842 (*Bataille de Marston Moor; Retour de chasse de Marie, reine d'Ecosse*, etc.). Venu à Londres, il se consacra surtout, dès 1850, à la représentation des animaux domestiques, dans un style à la fois idyllique et mélodramatique. Au cours d'un voyage en Espagne, qu'il accomplit avec le peintre John Philip, il exécuta beaucoup de sujets de genre, empruntés aux sites et aux mœurs espagnoles. Il a gravé lui-même un grand nombre de ses tableaux les plus brillants.

ANSE (du lat. *ansa*, même sens, ou plutôt du celt. *ans*, courbure) n. f. Partie saillante, ordinairement mince, en arc, en anneau, etc., qui permet de saisir, avec plus de commodité, un vase, un ustensile, etc. : *L'anse d'une cruche, d'un panier.*

— Fig. *Faire le pot à deux anses*, Tenir les mains sur les hanches, de façon à figurer les deux anses d'un pot. || *Panier à deux anses.* Se dit de celui qui donne le bras à deux dames, l'une à gauche, l'autre à droite.

Anses.

— Loc. prov. Faire danser l'anse du panier. Se dit d'une cuisinière qui fait payer à ses maîtres plus cher qu'elle n'a payé elle-même les denrées qu'elle achète pour eux.

— Agric. *Anse de pot*. Appui de la vigne.

— Anat. Nom donné à toute portion d'organe qui décrit un arc : Anse *intestinale*, anse *nerveuse*, anse *artérielle*.

— Archit. Nom donné à la courbe d'une voûte surbaissée, dont la hauteur est moindre que son demi-diamètre horizontal : *Voûte en* anse de panier.

— Artill. Anneau de fer placé de chaque côté de l'œil d'une bombe.

— Electroth. *Anse galvanique*, Appareil employé pour l'ablation, à l'aide de l'électricité, de membres, tumeurs, etc. V. galvanocaustie.

Anse de panier.

— Géogr. Petite baie qui s'enfonce peu dans les terres : *Sur une côte, l'*anse *n'offre de mouillage sûr qu'avec des vents de terre.* (Willaum.)

— Mar. Bouts de filin épissés, en forme de pattes, sur les ralingues des voiles, pour y fixer les palanquins et les branches des boulines.

— Méd. opér. *Anse de fil*, Fil auquel on fait décrire un arc pour circonscrire une partie sur laquelle on veut pratiquer une ligature.

— Techn. Partie d'une cloche qui sert à la suspendre. || Ornement de serrurerie composé de deux enroulements opposés. || Partie semi-circulaire d'un cadenas. || Ficelle qui sert à nouer les extrémités d'un filet, quand on commence à le faire.

— Encycl. Archit. *Anse de panier*, Courbe formée d'un nombre impair d'arcs de circonférence, le plus souvent 3 ou 5, et que l'on substitue à l'ellipse dans la construction des voûtes cintrées. L'anse de panier à trois arcs, en, comme on dit, *à trois centres*, est la plus employée. Il y a une manière très simple de la tracer, quand la *montée* de la voûte, c'est-à-dire sa hauteur, n'est pas donnée.

Soit une droite AB, sur laquelle il s'agit d'établir une anse de panier. Divisons cette droite en trois parties égales, AC, CD, DB; puis, au point O, milieu de AB, élevons une perpendiculaire; déterminons sur cette perpendiculaire un point I tel que CI=CA; menons ICM et IDN; des points C et D comme centres, avec CA et DB pour rayons, décrivons les arcs AE, BF, qui coupent ICM, IDN aux points E et F; enfin, du point I comme centre, avec un rayon égal à IE ou à IF, décrivons l'arc EF. La courbe AEFB sera l'anse demandée. Les arcs qui composent une anse de panier, quel qu'en soit le nombre, jouissent de cette propriété remarquable que la somme de leurs degrés est toujours égale à 180°, expression d'une demi-circonférence.

Tracé de l'anse de panier.

— Artill. Les *anses* apparaissent, dans l'artillerie allemande, dès la fin du XVe siècle, tandis qu'en France leur usage ne s'introduisit que sous Henri IV. Ces anses servaient aux manœuvres de force. Au nombre de deux, la plupart du temps, elles sont disposées parallèlement sur la volée, non loin du dernier renfort de culasse. Souvent, au XVIe siècle, elles sont au nombre de trois, une étant greffée sur la culasse elle-même, dans le sens de la largeur de la pièce. On bien il n'existe qu'une seule anse, très forte, située entre la culasse et la volée, disposée en large et ayant la largeur de la pièce. Longtemps on fit des anses très ornées, et leur motif décoratif le plus habituel était le dauphin.

Anses de canons.

ANSE n. f. Assoc. comm. V. hanse.

ANSE, ville du départ. du Rhône, sur l'Azergues, affl. de la Saône, ch.-l. de cant., arrond. et à 6 kilom. de Villefranche; 2.051 hab. Ch. de fer P.-L.-M. Anc. station romaine. Au XIe et au XIIe siècle, il s'y tint cinq conciles. On donnait le nom de *pays d'Anse* (*Ansensis pagus*) au territoire de ce canton. — Le cant. a 15 comm. et 10.019 hab.

Anse Grande-, bourg et port de la Martinique, arr. et à 141 kilom. de la Trinité; 4.200 hab. Sucreries.

ANSÉ, ÉE adj. Qui porte une anse. || *Croix ansée.* Chez les Egyptiens, Symbole formé d'un *tau* (T), surmonté d'une anse. (Il se rencontre à la main d'une foule de divinités. C'est le signe de la résurrection future. Il a passé dans l'écriture hiéroglyphique et se prononce *ankh*, la vie.)

Anseatique (ligue). Hist. V. hanséatique.

Anseaume, auteur dramatique, né et mort à Paris (1721-1784). Souffleur et secrétaire à la Comédie-Italienne, il composa environ vingt-cinq livrets d'opéras-comiques. Il est connu surtout par *les Deux chasseurs et la Laitière* (musique de Duni), et *le Tableau parlant* (musique de Grétry).

Anse-Bertrand (L'), comm. de la Guadeloupe (Antilles françaises), dans la Grande-Terre, arr. et à 26 kil. de la Pointe-à Pitre, sur le littoral N.-E. de l'île; 4.775 hab.

Anseele (Edouard), socialiste belge, né à Gand en 1856. Successivement clerc de notaire, typographe, homme de lettres, cet orateur socialiste fonda à Gand le journal *la Volonté du peuple* (*Volkswil*) et *En Avant!* qui le remplaça, ainsi que l'association ouvrière portant le même nom que cette dernière publication : *Vooruit!* Il fut élu député en 1894.

Ansége, abbé de Fontenelle ou Saint-Vandrille, mort en 833. Il fut chargé de missions importantes par Charlemagne et Louis le Débonnaire, et forma, en 827, le premier recueil des capitulaires des rois de France.

Ansége, archevêque de Sens en 871, mort en 883. Charles le Chauve le chargea de soutenir devant le pape Adrien II ses prétentions à la possession de la Lorraine, et de solliciter auprès de Jean VIII la couronne impériale.

Ansége, prélat français du XIe siècle. Il fut sacré en 912 évêque de Troyes et devint chancelier du roi Raoul. Il prit part à une expédition contre les Normands en Bourgogne, y fut blessé (925), et entra en lutte armée avec Robert, comte de Troyes.

Anselin (Jean-Louis), habile graveur, né à Paris en 1754, mort dans cette ville en 1825. Il fut élève de A. de Saint-Aubin. On a de lui : *le Siège de Calais*, d'après Bartholemy; *Madame de Pompadour*, d'après C. Vanloo, etc.

Anselme (saint), évêque de Lucques, mort en 1086. Contemporain et partisan de Grégoire VII, il travailla vigoureusement à la réforme des mœurs dans son Eglise, mais il dut plier devant les résistances qu'il rencontra, et quitta la ville. Il devint plus tard légat de Lombardie.

Anselme saint, archevêque de Cantorbéry, né en 1033 à Aoste (Piémont), mort en 1109. D'abord abbé de Sainte-Marie-du-Bec, en Normandie, il devint archevêque de Cantorbéry (1093), après Lanfranc. Deux fois exilé, par Guillaume le Roux, puis par Henri Ier, parce qu'il s'efforçait de soustraire à l'influence du roi les élections épiscopales, il revint d'Italie en 1106, après avoir obtenu une transaction. Saint Anselme fut un des évêques les plus savants du son siècle, et sa controverse avec Roscelin et Gaunilon est un des points les plus importants de l'histoire de la scolastique. Il définissait la spéculation philosophique comme une explication de la foi (*fides quærens intellectum*), et posait la nécessité de croire pour comprendre (*Proslogium*). Il soutint la solution platonicienne de la question de l'origine des idées : et c'est de ce *réalisme* que tire toute sa valeur la preuve « ontologique » de l'existence de Dieu, telle qu'elle fut inventée par saint Anselme dans le *Monologium* : nous avons l'idée d'un être parfait; or la perfection absolue implique l'existence; donc l'être parfait existe. Parmi les nombreux ouvrages de saint Anselme, nous citerons encore le *Cur Deus homo*, où se trouve exposée, d'après les idées chevaleresques du temps, une belle et ingénieuse théorie de la Rédemption.

Anselme, prélat saxon, mort en 1159. Il était évêque de Havelberg, lorsque l'empereur Lothaire II l'envoya en ambassade à Constantinople, où il se livra à de grandes controverses avec les évêques grecs. A son retour, il écrivit l'ouvrage intitulé *Antinomies*. Après une nouvelle ambassade à Constantinople, il devint archevêque (1155) et exarque de Ravenne.

Anselme, chroniqueur belge du XIe siècle, dont la vie est à peu près inconnue, et dont la chronique est consacrée à l'histoire des évêques de Liége.

Anselme (Pierre de Guibours, dit **le Père**), augustin déchaussé, né à Paris vers 1625, mort dans cette ville en 1694. Il est auteur d'une célèbre et utile *Histoire généalogique et chronologique* de la maison de France et des *grands officiers de la couronne*, qui fut continuée par les PP. Ange de Sainte-Rosalie et Simplicien (1726-1733).

Anselme (Antoine), prédicateur, né à l'Isle-Jourdain (Gers) en 1652, mort à Saint-Sever en 1737. Il fut longtemps en réputation d'éloquence. On le surnomma **le Petit Prophète**. Il entra en 1710 à l'Académie des inscriptions et, après avoir prêché plus de trente ans, il se retira dans l'abbaye Saint-Sever que Louis XIV lui avait donnée. Ses *Sermons* ont été publiés en 1731.

Anselme de Laon, surnommé *le Scolastique*, théologien, mort en 1117. Il enseigna à Paris, puis il dirigea pendant une vingtaine d'années la célèbre école de Laon, où étudièrent Guillaume de Champeaux, Abélard et les hommes illustres du temps. Son explication littérale de la Bible latine, connue sous le nom de *Glossa interlinearis*, fut en grand crédit jusqu'à la fin du moyen âge.

Anselme de Ribemont, comte d'Ostrevant et de Valenciennes, prit part à la première croisade et fut tué près de Tripoli de Syrie, (1095). Il écrivit deux *Relations des événements de la croisade*, dont l'Achéry publia la seconde.

Anselmi (Michel-Ange), surnommé parfois **le Michel-Ange de Sienne**, peintre, né en 1491 à Lucques, mort en 1554 à Parme. Fut élève du Sodoma à Sienne; vint en 1517 à Parme, où il peignit dans l'église de Saint-Jean-l'Evangéliste sous l'influence du Corrège. On voit de lui, au Louvre, *Marie et l'Enfant adorés par Jean-Baptiste et Etienne*; à l'Académie de Parme, une *Madone avec Saints*; etc. Il a le coloris agréable et chaud, mais sa composition est chargée à l'excès.

ANSELMOIR n. m. Terme par lequel on désigne des gouffres ou abîmes analogues aux *avens* des Causses dans certaines régions calcaires de France.

ANSER v. a. Garnir d'une anse : Anser *un vase.*

ANSER (*sèr*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, type de la famille des *ansérides* et renfermant les oies proprement dites.

ANSERANAS (*nâss* — du lat. *anser*, oie, et *anas*, canard) n. m. Genre de palmipèdes-lamellirostres, ayant pour type le canard à pieds demi-palmés d'Australie.

ANSÉRIDÉS (du lat. *anser*, oie, et du gr. *eidos*, ressemblance) n. m. pl. Famille de l'ordre des palmipèdes-lamellirostres, comprenant les oies, les bernaches, etc. — *Un* anséride.

ANSÉRINE (du lat. *anserinus*, qui appartient à l'oie) adj. f. Se dit de la peau de l'homme, quand elle est couverte de petites aspérités analogues à celles que présente une oie plumée. Ce phénomène se produit presque toujours par l'action d'un grand froid. L'expression vulgaire est *chair de poule*.

ANSÉRINÉES n. m. pl. Bot. Syn. de chénopodées.

Anses-d'Arlet (Les), comm. de la Martinique (Antilles), sur la côte S.-O. de l'île, au fond de la *petite Anse d'Arlet*, arrond. et à 14 kilom. de Fort-de-France; 1.300 hab. Café à petits grains, réputé le meilleur de l'île.

ANSETÉ, ÉE adj. Qui a une anse. Qui a la forme d'une anse. (Inusité.)

ANSETTE (diminut. de *anse*) n. f. Petite anse. (Peu us.)
— Attache dans laquelle on passe le ruban d'une croix.
— Mar. Bout de corde, terminé en forme d'anneau.
— Techn. Réchaud garni d'une très petite anse. (Dans toutes ces acceptions, on écrit aussi ANCETTE.)

ANSGARDE, première femme de Louis le Bègue, roi de France. Elle épousa ce prince à l'âge de dix-huit ans (862), contrairement au désir de son père, Charles le Chauve, et en eut deux fils, Louis et Carloman, qui régnèrent tous deux. Elle fut par la suite répudiée par son époux, qui l'abandonna pour épouser une princesse anglaise, Adélaïde. Cette répudiation fut désapprouvée par le pape Jean VIII, qui refusa de sacrer la nouvelle reine.

ANSIAUX Jean-Joseph-Eléonor-Antoine), peintre d'histoire, né à Liége en 1764, mort en 1840 à Paris, où il a presque toujours vécu. Il a peint un assez grand nombre de tableaux de mythologie et de religion et quelques portraits. Les musées de Lille et de Bordeaux, les cathédrales de Liége, du Mans et d'Arras, l'église de Saint-Germain-en-Laye, possèdent quelques-uns des ouvrages de cet artiste médiocre. Ses principales œuvres sont : *Richelieu présentant le Poussin à Louis XIII; Retour de l'Enfant prodigue; Moïse sauvé des eaux; Saint Paul à Athènes*; etc.

ANSIAUX (Nicolas-Gabriel-Antoine-Joseph), médecin belge, naquit à Ciney en 1780, et mourut à Liége en 1834. Il fonda à Liége une école de chirurgie, devint, en 1806, chirurgien en chef de l'hôpital de Bavière et, en 1816, professeur à l'université de Liége. Ce fut lui qui importa en Belgique et vulgarisa les questions de médecine légale. Ses principaux ouvrages sont : *Clinique chirurgicale* (1819); *Questions de médecine légale* (1821); etc. — Son fils, NICOLAS-JOSEPH-VICTOR, né à Liége en 1802, mort dans la même ville en 1882, a occupé diverses chaires à la faculté de Liége, et l'on a de lui : *Traité des bandages et appareils* (1827); *De l'influence de la position dans les maladies chirurgicales* (1852).

ANSIÈRE n. f. Filet que l'on tend dans les anses ou petites baies.

ANSIVARII ou **ANSIVARIENS**, peuplade germanique habitant les bords du Weser qui prit part à la revolte d'Arminius, fut battue plus tard par les Chauques et presque exterminée. Les débris des Ansivariens se fixèrent sur les bords de l'Yssel et firent partie de la ligue des Francs. — *Un* ANSIVARIUS *(ins)* [ou ANSIVARIEN].

ANSLO, ville anc. de Norvège, formant aujourd'hui un quartier de Christiania.

ANSLO (Reinier VAN), poète hollandais, né à Amsterdam en 1626, mort à Pérouse en 1669. Dans un voyage qu'il fit à Rome en 1649, il se convertit à la religion catholique (il était anabaptiste). Dès l'âge de vingt ans, il avait attiré l'attention sur lui par ses poésies, dont le recueil a été publié en 1713 (Rotterdam). Il composa aussi une tragédie dont le sujet est le massacre de la Saint-Barthélemy (1649).

ANSON (George), célèbre amiral anglais, né à Shuckboroughmanor (Staffordshire) en 1697, mort en 1762. Il fit, de 1724 à 1735, trois expéditions dans la Caroline du Sud, où il fonda une ville qui porte son nom. Lors de la rupture de George III avec l'Espagne (1740), il fut chargé de porter la guerre dans les colonies espagnoles, fut victorieux, et revint en Angleterre chargé de dépouilles (1743). En 1747, il battit le chef d'escadre français La Jonquière, fut élevé à la pairie, et devint amiral en 1761. La *Relation* de son voyage autour du monde a été publiée en 1748 et traduite en français (1749).
— BIBLIOGR. : Barrow, *Life of George lord Anson* (Londres, 1839).

ANSON (George), général anglais, né en 1797, mort à Kouraouil en 1857. Il fit la campagne de Waterloo, puis entra au Parlement, où il soutint la politique du parti whig. Devenu major général en 1851, il servit quelque temps dans l'Inde, puis dirigea le département de l'artillerie de 1856 à 1852. De retour dans l'Inde, il fut promu général en 1855, puis devint commandant en chef de l'armée indo-britannique. Le général Anson marchait contre les cipayes révoltés, lorsqu'il mourut du choléra.

ANSONIA, ville des Etats-Unis (Connecticut), sur le Naugatuck, affluent du fleuve côtier Housatonic; 10.340 hab. Laminoirs, fonderies.

ANSPACH ou **ANSBACH**, ou **ANALSBACH**, ville de Bavière, ancien ch.-lieu de la *principauté d'Anspach*, au confluent des rivières Rezat, sous-affluent du Main par la Regoitz, et Holzbach; 14.250 hab. Manufactures de tissus de coton, de laine et de soie. Patrie du poète Uz et du médecin Stahl.—Pop. du *district d'Anspach* : 32.500 hab.

ANSPACH (PRINCIPAUTÉ D'). L'ancienne principauté d'Anspach, peuplée de 300.000 hab., était un apanage du burgraviat de Nuremberg. Au XIIe siècle, elle passa dans la maison de Hohenzollern, et, plus tard, dans celle des margraves de Brandebourg, devint la propriété de la branche collatérale de Bayreuth (1725), puis des margraves d'Anspach-Bayreuth. Cédée en 1791 au roi de Prusse, qui dut y renoncer en 1806, elle fut donnée par Napoléon à la Bavière, en échange de Juliers et de Berg.

ANSPACH-BAYREUTH (Charles-Frédéric, margrave D'), neveu du grand Frédéric, mort en 1806. Marié contre son gré à une princesse de Saxe-Cobourg, il garda dix-sept ans auprès de lui la célèbre comédienne Clairon, épousa après la mort de sa femme lady Craven, vendit ses deux principautés à la Prusse (1791), et alla finir ses jours en Angleterre. — Lady Elisabeth CRAVEN, margravine **d'Anspach-Bayreuth,** née en 1750, morte en 1828, a laissé un *Voyage à Constantinople*, et des *Mémoires* intéressants trad. en franç. par Parisot (1826).

ANSPECT (*spèk* — de l'angl. *hand spike*, levier à main) n. m. Levier en bois de chêne et ferré, servant à la manœuvre des pièces d'artillerie, surtout dans la marine.

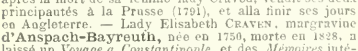

Anspect.

ANSPESSADE (*spèss* — de l'ital. *lancia spezzata*, lance brisée) n. m. Bas officier de gens de pied au XVIe et au XVIIe siècle. C'était primitivement un gendarme ou un chevau-léger démonté à la guerre et qui prêtait du service dans un corps de gens de pied jusqu'à ce qu'on lui rendît un cheval.

ANSPRAND, roi des Lombards, père et prédécesseur du célèbre Luitprand.

ANSTED (David-Thomas), géologue, né à Londres en 1814, mort en 1880. Il professa la géologie au collège du Roi à Londres et fut secrétaire perpétuel de la société géologique. On lui doit des ouvrages très estimés, dont les principaux sont : *Géologie élémentaire, description et pratique* (1844); *Géographie physique* (1852); *Notices sur les scenes de la nature, les sciences et les arts* (1854); *le Grand Livre de pierre de la nature* (1863); *Application de la géologie aux arts et aux manufactures* (1865); *le Monde où nous vivons* ou *Premières Leçons de géographie physique* (1868), ouvrage très remarquable.

ANT (de la termin. lat. du partic. présent de la Ire conjug. *ans*), finale des participes présents : *adhérant, affluant, différant*; — ou d'adjectifs dérivés de ces participes : *charmant*. — V. ENT.

ANT, abréviation des préfixes *anté* ou *anti*. — ANTE (de la prép. lat. *ante*, avant), préfixe qui devient *anti* dans certains mots. Il marque l'antériorité dans le temps : ANTE*diluvien*, ANTI*date*; ou dans le lieu : ANTI*chambre*. (Il est employé aussi dans le sens de *anti*.) — ANTI (de la prép. gr. *anti*, contre), préfixe, qui devient *ant* ou *ante*, dans certains mots. Il marque l'opposition : ANTÉ*christ*, ANTI*date*, ANTAGO*niste*. (Il ne faut pas le confondre avec *anti*, employé dans le sens de *ante*.)

ANTA, déesse égyptienne d'origine asiatique : elle a pour coiffure la mitre ornée de deux plumes : d'une main elle tient une massue, de l'autre une lance et un bouclier. Elle ne paraît pas antérieure à la XVIIIe dynastie.

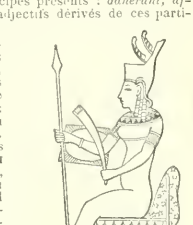

Anta.

ANTACANTHE (du gr. *anti*, contre, et *akantha*, épine) n. m. Plante de la famille des rubiacées. Syn. de SCOLOSANTHE.

ANTACIDE adj. Chim. V. ANTIACIDE.

ANTAGONIQUE (rad. *antagonisme*) adj. Contraire, en opposition, en lutte : *Les Etats les plus* ANTAGONIQUES *sont les Etats limitrophes.* (Proudh.) ‖ Présentant ou produisant l'état de division, d'antagonisme : *Milieu* ANTAGONIQUE.

ANTAGONISME (*niss* — gr. *antagónisma*, résistance; de *anti*, contre, et *agónizomai*, je lutte) n. m. Etat de lutte, d'opposition entre des personnes, des peuples; entre des idées, des intérêts contraires : *Un* ANTAGONISME *radical existe entre le vendeur et l'acheteur.* (Bastiat.)
— Anat. Action de deux muscles attachés à la même partie, et qui agissent en sens contraire.
— Pathol. Opposition entre deux maladies. Il y a plutôt incompatibilité qu'antagonisme; la qualité d'antagonisme ne peut s'appliquer qu'aux causes productrices de ces maladies, et non à leurs effets. L'antagonisme n'existe réellement pas en médecine, et l'on a reconnu le tort qu'on avait eu d'opposer, par exemple : la fièvre intermittente et la phtisie, l'albuminurie et le diabète, la variole et la peste.
— Physiol. Opposition qui existe entre certaines fonctions, comme entre le système nerveux et le système musculaire, entre les reins et la peau, etc.

ANTAGONISTE (*niss*) n. et adj. Qui est dans un état d'antagonisme, de lutte, d'opposition. Se dit des personnes et des choses : *Les disciples de Jansénius étaient les* ANTAGONISTES *des disciples de Molina.*
— Anat. Se dit des muscles qui impriment à un levier osseux des mouvements opposés : *Les muscles fléchisseurs sont* ANTAGONISTES *des muscles extenseurs.* Le mot *congénère* désigne des muscles dont les actions produisent le même mouvement. Deux muscles antagonistes pour certains mouvements sont congénères pour d'autres. Le sterno-cléido-mastoïdien d'un côté est antagoniste de celui de l'autre côté pour la rotation de la tête; les deux sont congénères pour la flexion de la tête en avant.
— SYN. Antagoniste, adversaire, ennemi. V. ADVERSAIRE.
— ANTON. Ami, partisan, congénere.

ANTAKIEH, ville de la Turquie d'Asie, anciennement appelée *Antioche*. V. ce mot.

ANTAL, ANTHAL ou **ANTALACK** (*lak*) n. m. Mesure de capacité pour les liquides, usitée en Hongrie; moitié du fass ou tonne, et se divise en 88 icze ou halbe; équivaut à 73l,35.

ANTALCIDAS, général spartiate, qui fut chargé par sa patrie de négocier avec Artaxerxès Mnémon le traité qui porte son nom (387 av. J.-C. Ce traité livrait à la Perse toutes les cités grecques de l'Asie Mineure et brisait toutes les confédérations helléniques, réduisant ainsi à l'impuissance les Etats grecs, sous prétexte d'assurer l'indépendance de chacun. Ces conditions devaient être imposées par la force aux républiques qui résisteraient. Sparte recouvra à ce prix sa prépondérance, au moins pour quelques années. Quant à Antalcidas, il se vit si méprisé partout, qu'il finit par se laisser mourir de faim.

ANTALGIE (du gr. *anti*, contre, et *algos*, douleur) n. f. Apaisement de la douleur.

ANTALGIQUE (rad. *antalgie*) adj. Qui calme la douleur. Syn. de ANODIN.

ANTALO ou **ANTALOW**, ville de l'Abyssinie, anc. capitale, partie du Tigré. S'élève sur un plateau près les sources du Tacazé; alt. 2.700 m.

ANTAN (des deux mots lat. *ante annum*, l'année d'avant) n. m. Le temps passé. N'est guère usité que dans cette sorte de proverbe littéraire : *Les neiges d'*ANTAN.
— PROV. LITTÉR. :
Mais où sont les neiges d'*antan?*

C'est le refrain du poète Villon, dans sa charmante ballade des *Dames du temps jadis*.

Dictes-moy où, n'en quel païs
Est Flora, la belle Romaine,
Archipiada, ne Thais,
Qui fut sa cousine germain? —
Echo, parlant quand bruyct on maine
Dessus rivière ou sus estan,
Qui beauté tant prou plus qu'humaine?
Mais où sont les neiges d'antan?

Où est la très-saige Eloïs
Pour qui fut chastré et puis moyne
Pierre Esbaillart à Sainct-Denys?
Pour son amour eut cest esseyne (désagrément).
Semblablement, où est la royne
Qui commanda que Buridan
Fust jetté en un sac en Seine? ...
Mais où sont les neiges d'antan?

La royne Blanche comme un lys,
Qui chantoit à voix de sereine;
Berthe au grand pied, Bietris, Allys,
Harembourges, qui tint le Mayne,
Et Jehanne, la bonne Lorraine,
Qu'Anglays brusleront à Rouen;
Où sont-elz, Vierge souveraine?
Mais où sont les neiges d'antan?

ENVOI

Prince, n'enquerez de sepmaine
Où elles sont, ne de cest an,
Que ce refrain ne vous remaine :
Mais où sont les neiges d'antan?

On exprime, en rappelant ce refrain, le regret mélancolique des choses passées.

ANTANACLASE (du gr. *anti*, contre, et *anaklasis*, répercussion) n. f. Répétition du même mot pris dans des sens différents.
— ENCYCL. L'*antanaclase* est une figure qui sent la recherche et dont il faut user sobrement; elle ne doit être admise qu'à la condition de donner à la pensée un tour gracieux, ingénieux ou énergique, qui la grave dans l'esprit. Voici un heureux exemple d'antanaclase : *Le cœur a ses* RAISONS *que la* RAISON *ne connaît pas.* (Pasc.)

ANTANAGOGE (du gr. *anti*, contre, et *onagô*, je lance) n. f. Figure de rhétorique par laquelle on rétorque contre son adversaire la preuve ou l'accusation qu'il a produite.

ANTANDROS (actuell. *Papazlu*), anc. ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), au pied de l'Ida, sur le golfe d'Adramite. Enée y équipa sa flotte après la ruine de Troie.

ANTANKARAS (PAYS DES), contrée de la partie septentr. de Madagascar, dans laquelle se trouvent enclavés le cap d'Ambre, et les baies d'Antougil, de Vohémar et de Diégo-Suarez.

ANTANNAIRE (rad. *antan*) adj. Né dans l'année précédente (se dit en parlant des animaux domestiques) : *Un poulain* ANTANNAIRE. ‖ On dit aussi ANTANNATAIRE, ANTANNIER, IÈRE, et moins bien ANTANOIS, OISE, ANTENOIS, OISE.
— En T. de fauconn. Se dit du pennage d'un faucon qui, n'ayant point mué, porte les plumes de l'année précédente.

ANTANOSSES, peuple du pays d'Anossi, dans la partie mérid. de Madagascar. — *Un* ANTANOSSE. V. ANOSSI.

ANTAPHRODISIAQUE adj. Méd. V. ANTIAPHRODISIAQUE.

ANTAPODOSE (du gr. *anti*, contre, et *apodidômi*, je rends) n. f. Figure de style par laquelle on fait correspondre dans un ordre semblable ou renversé les mots de deux propositions, dont la seconde sert à appuyer, à éclairer ou à détruire la première.

ANTAQUI (de *Antakieh*, nom turc d'Antioche) n. m. Toile qu'on tire d'Antioche, en Syrie.

ANTARA n. m. Nom donné en Orient, et particulièrement en Egypte et en Syrie, à des sortes de rapsodes faisant profession de réciter dans les cafés des fragments du *Roman d'Antar*. V. ANTAR.

ANTAR ou **ANTARA** (ben-Schedilad-el-Absi), célèbre guerrier et poète arabe, né au milieu du VIe siècle, mort vers l'an 615 de l'ère chrétienne, auteur d'une des sept Moallakas, poèmes suspendus à la porte de la Kaaba. Né d'une esclave, sa valeur et son génie poétique lui acquirent une réputation qui n'a fait que s'accroître en devenant légendaire. (V. l'art. ci-après.) On le surnomma Aboul Fouaris (père des héros), à cause de ses exploits, et Elfalaha (à la lèvre fendue), à cause d'une difformité naturelle. Antar joua un grand rôle dans la guerre de quarante ans entre les tribus d'Abs et de Zobiyan. Mahomet estimait fort Antar, qu'il désira voir plusieurs fois. D'après Ibn-Doréid, Antar aurait été tué par Ouasr-ben-Djaber; suivant Abou-Obéida, il serait mort, au contraire, dans un âge avancé, à la suite d'un refroidissement.

Antar (ROMAN D'), poème arabe en prose poétique (VIIe siècle). C'est un recueil de traditions relatives au héros légendaire Antar. Il contient beaucoup de vers anciens, qu'on peut, sans trop d'invraisemblance, attribuer à Antar lui-même. On trouve dans ce livre une peinture exacte des mœurs primitives des Arabes avant Mahomet. Leur hospitalité, leurs vengeances, leurs amours, leur libéralité, leur ardeur pour le pillage, leur goût naturel pour la poésie, tout y est décrit avec la plus grande vérité et peint avec les couleurs les plus énergiques. Malgré le nombre des personnages qui y figurent et la multiplicité des événements qui s'y enchaînent les uns aux autres, le roman est facile à comprendre, et jamais les épisodes ne font oublier le sujet principal. Les brillantes descriptions de combats, de luttes, d'incursions aventureuses, de coups de main, de surprises, de hauts faits d'armes, ont valu au *Roman d'Antar* une popularité qui balance, dans l'Orient musulman, celle des *Mille et une Nuits*. Ce livre a été traduit en français par Hammer (1868-1869).

ANTARADUS, anc. ville de la Phénicie, en face de l'île et de la ville d'*Aradus*, à qui elle servait de port (d'où son nom).

ANTARCTIE (du gr. *antarktikos*, antarctique) n. f. Genre d'insectes coléoptères carabiques, renfermant un assez grand nombre d'espèces de taille petite ou moyenne, habitant les régions tempérées de l'Amérique du Sud jusqu'à la Terre de Feu. Citons l'*antarctia anodon* (Terre de Feu), l'*antarctia ænea* (Buenos-Ayres), etc.

ANTARCTIQUE (du gr. *anti*, contre, à l'opposite, et *arctique*) adj. Astron. et géogr. Se dit du pôle austral, par opposition au pôle boréal, nommé *arctique* : *Pôle* ANTARCTIQUE. *Plages* ANTARCTIQUES.
— Hist. nat. Se dit des animaux, des plantes aborigènes des contrées froides de l'hémisphère austral.
— ANTON. Arctique, septentrional.

ANTARCTIQUE (OCÉAN), partie de l'Océan comprise entre le pôle Sud et le cercle antarctique. Superficie :

plus de 20 millions de kilom. carr. L'océan Antarctique serait, selon Wheweil, le berceau des marées du globe; les montagnes de glace qu'il porte sont plus considérables, mais de formes moins variées que celles de l'océan Glacial arctique; elles font leur débâcle au printemps et dans l'été de l'hémisphère Sud, et s'avancent alors fort loin vers le N., surtout du côté de l'Afrique. La hauteur des vagues est très considérable dans l'océan Glacial antarctique, où sont réfugiés en abondance les grands mammifères marins. De nombreuses tentatives de découvertes y ont été faites, dont les principales sont celles du Français Dumont d'Urville (1840), et de l'Anglais sir James Clarke Ross (1841). Dans ces dernières années, des baleiniers écossais et norvégiens y ont fait quelques expéditions, et il est question de nouvelles explorations scientifiques dans l'océan Glacial antarctique.

— Bibliogr. : *the Renewal of Antarctic Exploration* (*Geogr. Journal*, janv. 1894).

ANTARCTIQUES (Terres). On donne ce nom aux terres découvertes par les navigateurs soit à l'intérieur du cercle antarctique, soit dans les régions glaciales situées plus au N. Ce sont des terres complètement stériles, inhabitées et imparfaitement explorées, situées les unes au S. de l'Amérique (terres de Graham, d'Alexandre-Ier, Géorgie, Shetland et Orcades du S.), — d'autres au S. de l'Australie (terres de Victoria, de Wilkes, d'Enderby, de Kemp). Les navigateurs qui se sont rapprochés le plus du pôle Sud et ont fait les découvertes les plus intéressantes sont l'Anglais Biscoe (terres d'Enderby et de Graham, 1831), Balleny (îles Balleny, 1839), le Français Dumont d'Urville (terre Adélie, 1840), l'Anglais James Clarke Ross (terre Victoria, 1841). Quant à l'Américain Wilkes, on ne peut accepter que sous bénéfice d'inventaire la relation de ses découvertes. Des voyages peu considérables et de par détail ont été faits depuis par des baleiniers écossais de Dundee et des Norvégiens. V. Pole.

— Bibliogr. : Hertz, *les Pôles* (Paris, 1879); Bruce, *the Story of the Antarctic* (*Scott. Geogr. Mag.*, févr. 1891).

ANTARES n. m. Nom d'une étoile de première grandeur, marquée α dans les catalogues et située au cœur du Scorpion.

ANTAVARES n. m. pl. Sectaires de l'Inde, dont les croyances sont un mélange de manichéisme et d'islamisme. — *Un* antavare.

ANTE n. f. Techn. Pièce de bois placée parallèlement au bras de l'aile d'un moulin à vent, sur cette aile et vers son extrémité, afin d'en augmenter la résistance.

— Peint. Petit manche adapté au pinceau à laver.

— n. f. pl. Archit. anc. Pilastres carrés placés de chaque

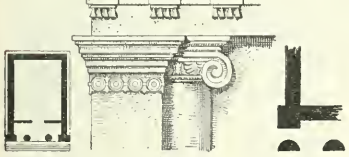

Antes.

côté des jambages des portes et sur les parties latérales à droite et à gauche. ‖ Archit. mod. Piliers carrés saillants sur la face d'un mur.

ANTEBOIS n. m. Plinthe supérieure, très étroite, ou baguette continue clouée sur le plancher à une certaine distance des murs, et destinée à empêcher le frottement des meubles contre ces murs. ‖ On dit aussi antibois.

ANTÉBRACHIAL, ALE, AUX ou **ANTIBRACHIAL, ALE, AUX** (*ki* — du lat. *ante*, avant, et *brachium*, bras) adj. Qui a rapport à l'avant-bras : *Nerfs* antebrachiaux.

— *Région antibrachiale*, Région de l'avant-bras. ‖ *Aponévrose antibrachiale*, Aponévrose qui entoure les muscles de l'avant-bras. Elle se continue en haut avec l'aponévrose du bras et en bas avec l'aponévrose de la main, au niveau des ligaments annulaires du carpe.

ANTECANIS n. m. Astron. V. Anticanis.

ANTÉCÉDEMMENT (rad. *antécédent*) adv. Antérieurement, précédemment.

— Anton. Postérieurement.

ANTÉCÉDENCE n. f. État de ce qui est antécédent. (Peu usité.)

— En T. d'astron. Se dit de la marche des planètes, quand elles paraissent rétrograder de l'E. à l'O. : *Planète en* antécédence.

ANTÉCÉDENT (du lat. *antecedens*, part. prés. du v. *antecedere*, aller devant, précéder) n. m. Fait antérieur qu'on rappelle et sur lequel on s'appuie : *Invoquer un* antécédent. ‖ Précurseur : *La mémoire spontanée est l'*antécédent *nécessaire à la mémoire volontaire.* (Geruzez.)

— Particulièrem. et au pl. Actions, faits qui appartiennent à la vie passée de quelqu'un, sous le rapport de la moralité, de la conduite : *Les bons ou les mauvais* antécédents *d'un accusé influent sur la décision du juge.*

— Arith. et algèb. Les premiers termes de chacun des rapports d'une proportion ou d'une progression, par opposition aux seconds termes qui sont dit *conséquents* : 1 : 2 :: 4 : 8. Dans cette proportion, 1 et 4 sont les *antécédents*, 2 et 8 sont les *conséquents*.

— Gramm. Tout mot, nom ou pronom, auquel se rapporte un pronom *relatif* ou *conjonctif* :

Un grenouille vit un *bœuf*
Qui lui sembla de belle taille.

Celui qui dort dîne. Dans ces deux exemples, *bœuf* et *celui* sont les antécédents.

— Log. Première partie d'un enthymème, c'est-à-dire d'un syllogisme réduit à deux propositions, par opposition à *conséquent*, qui exprime la seconde proposition. Ex. : *Tous les mammifères sont vivipares*, donc la baleine est vivipare. Ici, la mineure (or la baleine est vivipare) est sous-entendue. Mais, si l'enthymème se réduit à la mineure et à la conséquence, la mineure devient antécédent : *Je pense*, donc je suis. Ici, c'est la majeure (Tout ce qui pense est, existe) qui est sous-entendue.

— Mus. En harmonie et en contrepoint, lorsqu'il s'agit d'une imitation, quelle qu'elle soit, la partie qui fournit le sujet, le modèle de l'imitation, prend le nom de *antécédent*; celles qui lui répondent en répétant, en imitant le dessin qu'elle a établi, sont autant de *conséquents*. La voix qui entonne un canon prend aussi le nom de *antécédent*, tandis qu'on donne le nom de *conséquent* à celle qui prend le motif après elle.

— Pathol. Symptômes, état, phénomènes qui ont précédé une maladie, et dont la connaissance est nécessaire au médecin pour la prescription d'un traitement efficace.

— Adjectiv. : *Fait* antécédent. *Enquête* antécédenti.

— Syn. **Antécédents, précédents**. *Antécédents* se dit des faits antérieurs qui peuvent fixer le jugement sur l'état actuel de moralité ou de santé d'une personne. *Précédents* s'applique d'une manière spéciale aux actes antérieurs d'un être collectif; par exemple, d'une assemblée délibérante, d'une cour judiciaire.

— Anton. Conséquent.

ANTÉCÉDENTAIRE adj. Qui a rapport à l'antécédent.

ANTÉCESSEUR (du latin *ante*, avant, et *cessor*, qui marche) n. m. Se disant autrefois d'un professeur de droit dans une université, parce qu'il enseignait la science qui était alors considérée comme la première de toutes. Cette dénomination venait de l'époque du Bas-Empire. On appelait alors *antecessores* les professeurs officiels qui enseignaient le droit romain dans les écoles de l'État. C'est parmi eux que Justinien recruta quelques-uns des jurisconsultes dont il fit ses collaborateurs, Théophile, Dorothée, etc. — *Antecessores* était aussi le nom donné dans la Rome ancienne aux soldats d'avant-garde chargés d'éclairer la marche d'une armée.

ANTECHRIST (ou **ANTÉCHRIST** d'après l'Acad. — du gr. *anti*, contre, et de *Christ*) [prononciation douteuse], personnage mystérieux qui, suivant une croyance remontant à l'*Apocalypse*, doit apparaître quelque temps avant la fin du monde, remplir la terre de crimes et d'impiété, et enfin être vaincu par le Sauveur lui-même.

— S'emploie fig. comme terme d'injure, surtout dans les disputes religieuses : *Un* antechrist. *Des* antechrists.

— Encycl. Au temps de la primitive Église, le nom de *antichrist* a été souvent pris dans un sens générique et appliqué à tous les adversaires déclarés de Jésus-Christ. Saint Jean désigne ainsi les hérétiques. Mais le mot s'applique proprement au personnage mystérieux désigné plus haut. C'est lui, croit-on, que saint Paul appelle l'homme de *péché*, l'*iniquo*.

Beaucoup de conjectures ont été faites sur la naissance de l'*Antechrist*, les circonstances de sa vie, etc. L'Église catholique n'a jamais rien décidé, non seulement sur son histoire, mais même sur son existence. On doit seulement reconnaître que la tradition concernant sa venue à la fin des temps, l'apostasie de la multitude, la persécution exceptionnelle qui couronnera toutes les épreuves de l'Église, est ancienne et très générale.

— Bibliogr. : Renan, *l'Antechrist* (t. IV de l'*Histoire des origines du christianisme*). V. christianisme.

ANTE CIBUM (*avant la nourriture*), mots latins qui, sur une ordonnance de médecin, signifient que le médicament prescrit doit être pris avant le repas.

ANTÉCIEN ou **ANTŒCIEN** (*in* — du gr. *anti*, à l'opposite, et *oikos*, habitation) n. m. et adj. Se dit des peuples habitant des contrées situées sous le même méridien et sous des latitudes égales, mais l'une australe et l'autre boréale.

ANTÉCOLOMBIEN, IENNE (*in, ièn'* — de *ante*, avant, et *Colomb*) adj. Qui a rapport à l'Amérique avant Christophe Colomb : *L'histoire de l'Amérique* antécolombienne *est mal connue*. ‖ On dit aussi précolombien, ienne.

ANTÉDILUVIEN, IENNE (*in, ièn'* — du lat. *ante*, avant, et *diluvien*) adj. Qui a existé avant le déluge, qui est antérieur au déluge : *Animal* antédiluvien.

— Ironiquem. Très ancien, tout à fait passé de mode : *Une voiture* antédiluvienne, *dont le modèle aboli ne peut se retrouver que dans l'Espagne fossile.* (Th. Gaut.)

— *Patriarches antédiluviens*. Hist. relig. Ceux qui ont vécu avant le déluge. La *Genèse* en compte dix : Adam, Seth, Enos, Caïnan, Malaléel, Jared, Hénoch, Mathusalem, Lamech et Noé.

— Encycl. Le mot *antédiluvien* s'applique d'une façon générale aux êtres organisés dont les espèces sont éteintes et dont on a retrouvé les restes à l'état fossile. Ce mot, que l'on emploie de moins en moins, présente en paléontologie le défaut de n'avoir aucune précision et de prêter à l'équivoque, car l'événement biblique auquel il se rattache n'a laissé aucune trace matérielle et n'intéresse pas la science. V. déluge.

— Ant. **Post-diluvien.**

ANTÉDON n. m. Zool. V. comatule.

ANTÉE, géant monstrueux, fils de la Terre et de Neptune. Tous ceux qui s'aventuraient dans ses domaines devaient lutter contre lui, et ils payaient de leur vie une défaite certaine. Hercule le terrassa trois fois sans pouvoir le vaincre, parce que Antée reprenait ses forces en touchant la terre. Le héros, s'en étant aperçu, le souleva entre ses bras et l'étouffa sur sa poitrine. Cette particularité de retrouver une nouvelle vigueur en touchant le sol natal est devenue pour les écrivains une source féconde d'allusions.

Hercule étouffant Antée (Florence).

— Par compar. Homme de haute stature et d'une force prodigieuse : *Un* antée. ‖ *L'Antée du régiment*, Le tambour-major.

ANTÉFERRI (du lat. *ante*, avant, et *ferri*, être porté) n. m. Clause insérée dans certaines apostilles ou provisions de la cour de Rome, pour recommander, préférablement à tout autre, celui qui en est l'objet.

ANTÉFIXE (du lat. *ante*, avant, et *fixe*) n. f. D'après son étymologie, ce mot s'applique à des motifs d'architecture placés dans des endroits fort divers des édifices.

— Encycl. Les *antéfixes* sont de deux espèces : la première se rapporte au toit; la deuxième aux frises. Les édifices antiques étaient couverts avec des tuiles plates, munies d'un rebord dans le sens de la longueur (*tegulæ*). Les joints des *tegulæ* étaient recouverts par d'autres tuiles convexes *imbrices* qui, s'emboîtant les unes dans les autres, consolidaient l'ensemble de la toiture et empêchaient la pluie de pénétrer entre les *tegulæ*. Les *antéfixes* étaient fixées à l'extrémité de chaque rang d'*imbrices*, sur le faîte et au bord du toit, et servaient à la fois d'ornements, d'arrêts, et parfois de gargouilles. Sur le faîte, c'était simplement ce qu'on appelle aujourd'hui les *tuiles faîtières*, plus ou moins ornées.

Antéfixes.

La seconde espèce d'antéfixes était en réalité de petits bas-reliefs qui servaient à l'ornementation des frises intérieures ou extérieures.

ANTÉFLEXION (*flé-ksi* — du lat. *ante*, avant, et de *flexion*) n. f. Position de l'utérus, caractérisée par l'inclinaison, la *flexion* en avant du corps de l'utérus sur le col, ou du col sur le corps.

— Encycl. Dans l'*antéflexion*, le corps de l'utérus forme avec le col un angle dont l'ouverture est antérieure. Elle peut être *congénitale*; elle est alors une cause de stérilité ou d'avortement. V. antéversion, déviation, flexion.

ANTÉGÉNÉSIE (du lat. *ante*, avant, et *genesis*, création) n. f. Traité philosophique sur la période antérieure à la création : *La fantaisie est la base de l'*antégénésie.

ANTÉGÉNÉSIQUE adj. Qui a rapport à l'antégénésie : *Théorie* antégénésique.

ANTÉHISTORIQUE (du lat. *ante*, avant, et *historique*) adj. Syn. de préhistorique.

ANTELAMI ou **ANTELMI** (Benedetto), sculpteur et architecte italien, florissant à Parme vers la fin du XIIe siècle. La cathédrale de cette ville a de lui un *Crucifiement* et une *Descente de croix*, bas-reliefs en marbre d'un travail extrêmement remarquable. On lui doit probablement la construction du baptistère, qu'il décora de quatorze statues allégoriques.

ANTE MARE, UNDÆ (*Avant la mer, les eaux*). La cause précède l'effet; le tout résulte de la réunion des parties. La maison de Rochechouart avait pris bravement cet axiome pour devise :

Avant que la mer fût au monde,
Rochechouart avait son onde.

ANTEMNÆ, ville de l'anc. Latium, au confluent de l'Anio et du Tibre, à 4 kilom. N.-E. de Rome. Ses habitants *Antemnates* furent transférés à Rome, après leur défaite par Romulus.

ANTÉMURAL n. m. Ouvrage avancé; mur défendant l'approche d'un château, etc. ‖ Pl. *Des* antemuraux.

ANTENAC, montagne de France (Haute-Garonne), canton de Bagneres-de-Luchon. De son sommet 1.990 m., vue magnifique sur le bassin de Luchon, la vallée de l'Hospice et le groupe des monts Maudits.

ANTENAIS, AISE (rad. *antan*) n. et adj. Nom donné aux jeunes animaux qui, âgés de plus de douze mois, n'ont pas encore atteint l'époque de la sortie de leurs premières dents mitoyennes.

ANTENCLÈME ou **ANTICLÈME** (du gr. *anti*, contre, et *eghlêma*, reproche) n. m. Accusation opposée à une autre. Ce genre de discussion est plus connu, en rhétorique, sous le nom de *récrimination*.

ANTÉNÉASMIE (*ass* — du gr. *antên*, en face de) n. f. Manie dans laquelle les malades tournent leurs mains contre eux-mêmes, et semblent vouloir attenter à leurs jours. Syn. anténeasme.

ANTÉNÉASTE (*ass*) n. Personne affectée d'anténeasmie.

ANTENNAIRE adj. Entom. Qui appartient, qui a rapport aux antennes des insectes.

— n. f. Bot. Genre de champignons hypomycètes, formés de filaments rameux, brunâtres, supportant des sporanges globuleux.

ANTENNAIRE ou **ANTENNARIUS** (*ass*) n. m. Genre de poissons téléostéens acanthoptères, de la famille des pediculés.

— Encycl. Les *antennaires* ont une tête grosse, haute, comprimée latéralement; le corps est nu, visqueux. La nageoire dorsale, épineuse, est réduite à trois épines, dont la première est transformée en un tentacule situé sur le museau. Ces poissons, de petite taille, se rencontrent sous les tropiques, au milieu de l'océan et principalement dans les algues flottantes. Pendant l'expédition du « Talisman », on a trouvé dans la mer des Sargasses l'*antennaire marbré*, dont la couleur se confond avec celle des sargasses, et qui construit un véritable nid avec ces algues, les agglutinant avec un liquide visqueux qu'il sécrète : c'est là qu'il dépose ses œufs.

Antennaire marbré.

ANTENNARIE (rad. *antenne*) n. f. Genre de plantes de la famille des composées, de la tribu des corymbifères.

— ENCYCL. Le genre *antennarie* est dioïque, c'est-à-dire présente des capitules mâles et des capitules femelles. La principale espèce est l'*antennarie dioïque*, souvent décrite sous le nom de *gnaphale dioïque*, et connue vulgairement sous celui de *herbe blanche* ou de *pied-de-chat*. Elle vient dans les pâturages découverts, sablonneux et arides des collines ou des montagnes.

On cultive dans les jardins, et comme plante d'ornement, l'*antennarie fausse marguerite*, désignée ordinairement sous le nom de *immortelle blanche*.

ANTENNARIÉES n. f. pl. Groupe de la sous-tribu des gnaphaliées, ayant pour type le genre *antennarie*. — *Une* ANTENNARIÉE.

ANTENNE (lat. *antenna*) n. f. Mar. Vergue longue, formée de plusieurs pièces d'assemblage qui soutient une voile latine ou triangulaire. (L'antenne ne se rencontre guère que sur les petits bateaux de la Méditerranée. La position de l'antenne diffère de celle des vergues, destinées à soutenir des voiles carrées, en ce qu'elle est toujours oblique au plan de l'horizon.) ‖ Rang transversal de guenses, de barriques ou de caisses, arrimées dans la cale d'un navire.

Antenne.

— Archéol. Ornement symétrique, long, délié, recourbé en forme de cerne, qui se trouve fréquemment au sommet des casques gaulois et aussi au pommeau des épées de bronze et de celles du premier âge du fer.

— Artill. Chacun des deux demi-cercles dépendant de l'affût des pièces d'artillerie au XVe siècle qui servaient à régler l'inclinaison du bateau pour le pointage.

ANTENNES (lat. *antenna*) n. f. pl. Appendices céphaliques antérieurs des arthropodes. — *Une* ANTENNE.

— ENCYCL. Parmi les arthropodes, les crustacés, les protrachéates ou onychophores (péripates), les myriapodes et les hexapodes ou insectes, sont pourvus d'*antennes*, appendices pluriarticulés préoraux. Les crustacés

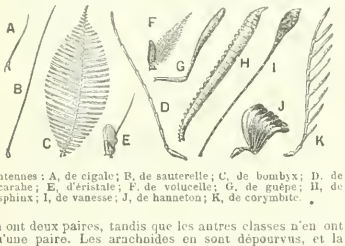

Antennes : A, de cigale; B, de sauterelle; C, de bombyx; D, de carabe; E, d'éristale; F, de volucelle; G, de guêpe; H, de sphinx; I, de vanesse; J, de hanneton; K, de corymbite.

en ont deux paires, tandis que les autres classes n'en ont qu'une paire. Les arachnides en sont dépourvus, et la première paire d'appendices céphaliques préoraux sont les chélicères. Les antennes sont, en somme, les organes appendiculaires les plus antérieurs du corps des arthropodes; ce sont des organes sensoriels d'odorat, de tact, servant dans certains cas à l'ouïe, et qui reçoivent leurs nerfs des ganglions cérébroïdes. V. CRUSTACÉS, ONYCHOPHORES, MYRIAPODES, INSECTES.

ANTENNÉ, ÉE adj. Pourvu, muni d'antennes.

ANTENNIFÈRE (de *antenne*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui porte des antennes.

ANTENNIFORME (de *antenne*, et de forme) adj. Qui a la forme, l'apparence d'une antenne : *Palpes* ANTENNIFORMES.

ANTENNISTE (*niss*) adj. V. ANTENNÉ.

ANTENOIS adj. Linguist. V. ANTANNAIRE.

ANTENNOLLE ou **ANTENNOLE** n. f. Dans la marine, petite antenne destinée, pendant le mauvais temps, à porter une voile latine de petite dimension. (Peu usité.)

ANTENNULAIRE adj. Entom. Qui appartient, qui a rapport aux antennules.

— n. m. pl. Genre de cœlentérés de la classe des coralliaires, renfermant des hydroïdes campanulaires de la famille des plumaridés des mers d'Europe : *Les* ANTENNULAIRES. *Un* ANTENNULAIRE.

— ENCYCL. Les *antennulaires* constituent des colonies ramifiées à hydrothèques sur un seul rang. Les hydrothèques de polypes nourriciers sont garnies de petits calices accessoires, remplis de nématocystes.

ANTENNULE (dimin. de *antenne*) n. f. Petit organe situé au sommet de la tête et qu'on appelle encore, chez les crustacés, *antenne interne*.

ANTÉNOR, sculpteur grec, contemporain de Gorgias, Epistémon, Cellonidès, maîtres archaïques de la fin du VIe s. av. J.-C. Anténor est l'auteur du groupe de *Harmodios et Aristogéiton*, meurtriers d'Hipparque, fils de Pisistrate, groupe qui fut placé sur l'Agora d'Athènes et que Xerxès, après le pillage de la cité, emporta en Asie.

ANTÉNOR, prince troyen, aborda en Italie, après la prise de Troie, et fonda la ville de *Patavium* (Padoue). Homère le représente comme un des plus sages parmi les anciens de Troie. Les auteurs postérieurs l'accusent d'avoir trahi sa patrie et d'avoir préparé la victoire finale des Grecs.

ANTÉNORON (de *Anténor*, n. pr.) n. m. Plante de la famille des polygonées. Syn. PERSICAIRE.

ANTÉNUPTIAL, ALE, AUX (*si* — du lat. *ante*, avant, et *nuptial*) adj. Antérieur au mariage : *Dons* ANTÉNUPTIAUX.

ANTÉOCCUPATION (*si* — du lat. *ante*, avant, et *occupatio*) n. f. Figure de rhétorique, qui consiste à aller au-devant d'une objection pour la détruire immédiatement.

— ENCYCL. L'*antéoccupation* est d'un emploi fréquent, surtout dans l'éloquence du barreau. C'est un moyen d'émousser l'impression que peuvent produire les raisons de l'adversaire, en leur ôtant le caractère de l'imprévu. Boileau, dans sa satire IX, nous offre un exemple d'antéoccupation souvent cité :

Il a tort, dira l'un : pourquoi faut-il qu'il nomme?
Attaquer Chapelain? Ah! c'est un si bon homme!
Balzac en fait l'éloge en cent endroits divers.
Il est vrai, s'il m'eût cru, qu'il n'eût point fait de vers;
Il se tue à rimer : que n'écrit-il en prose?
Voilà ce que l'on dit. Et que dis-je autre chose?

— SYN. **Anticipation, anthypophore, prolepse.**

ANTÉPECTORAL, ALE, AUX (du lat. *ante*, avant, et *pectoral*) adj. Qui est placé en avant de la poitrine : *Muscles* ANTÉPECTORAUX.

ANTEPENDIUM (*pin-di-om'* — mot latin) n. m. Pièce de vêtement en forme de tablier, mais pendant à partir du cou sur la poitrine (ce fut une partie du costume ecclésiastique au moyen âge). ‖ On disait vulgairement DEVANTAIL.

ANTÉPÉNULTIEME (du lat. *ante*, avant, et *pénultième*) adj. Qui précède immédiatement le pénultième, l'avant-dernier : *Syllabe* ANTÉPÉNULTIÈME. *Vers* ANTÉPÉNULTIÈME.

— En entomologie : ANTÉPÉNULTIEME *article des antennes ou des tarses d'un insecte.*

— n. f. Gramm. Syllabe qui, dans un mot, précède immédiatement l'avant-dernière.

ANTÉPHÉLIQUE (du gr. *anti*, contre, et *éphélis*, éphélide, tache de rousseur) adj. Qui enlève les taches de rousseur : *Lait* ANTÉPHÉLIQUE.

ANTÉPHIALTIQUE ou **ANTHÉPHIALTIQUE** (du gr. *anti*, contre, et *éphialtès*, cauchemar) adj. Propre à guérir ou à prévenir le cauchemar.

— S'empl. substantiv. : *L'opium est, dit-on, un* ANTÉPHIALTIQUE *très efficace.*

ANTÉPILANES (lat. *antepilani*; de *ante*, avant, et *pilani*, soldats armés d'un javelot) n. m. pl. Vétérans qui, dans la légion romaine, formaient une réserve placée au second rang. — *Un* ANTÉPILANE (lat. *antepilanus*).

ANTÉPIRRHÈME (du gr. *anti*, contre; *épi*, sur, et *rhêma*, parole) n. m. V. PARABASE.

ANTÉPOSITIF, IVE (du lat. *ante*, devant, et *positus*, posé) adj. Se dit des étamines placées en avant de la corolle. (Peu usité.)

ANTÉPOSITION (*si* — du lat. *ante*, devant, et *position*) n. f. Méthode d'enseignement qui consiste à exposer les exemples avant les règles.

ANTÉPRÉCÉDENT, ENTE (du lat. *ante*, avant, et de *précédent*) adj. Antérieur à ce qui précède immédiatement. (Peu usité.)

ANTÉPRÉDICAMENTS (du lat. *ante*, avant, et de *prédicaments*) n. m. pl. Prolégomènes, précautions oratoires à l'appui de ce qui va suivre immédiatement.

ANTEQUERA, l'une des plus anciennes villes d'Espagne (prov. de Malaga), importante sous les Romains, reprise aux Maures en 1410; 27.000 hab. Etoffes de laine, de soie, tapis, maroquins. (Pop. du district du même nom : 36.820 hab.) — Bourg de l'île Bohol (Philippines); 5.770 hab.

ANTÈRE (saint), pape en 235-236. Il vécut pendant la persécution de Maximin, mais on ne sait pas s'il fut martyrisé. Fête le 3 janvier.

ANTÉRIDE n. f. Sorte d'éperon ou de contrefort employé pour renforcer les murs très élevés, afin de les rendre capables de résister à la poussée des eaux, des terres et du vent.

ANTÉRIEUR, EURE (lat. *anterior*) adj. Qui est placé devant, en avant : *La partie* ANTÉRIEURE *d'un vaisseau.*

— Qui s'est produit auparavant, qui précède dans l'ordre des temps : *Fait* ANTÉRIEUR. *Époque* ANTÉRIEURE.

— Anat. S'emploie dans les descriptions anatomiques pour distinguer, en marquant sa position relative, une région, une face, un bord, un angle ou une extrémité d'un organe : *Face* ANTÉRIEURE *de l'omoplate. Bord* ANTÉRIEUR *de la clavicule.* (Ici, le mot *antérieur* a pour corrélatifs les mots *postérieur, inférieur, supérieur, externe* et *interne.*) ‖ S'emploie de même pour désigner certains organes placés en avant, relativement à d'autres de même espèce : *Ligament* ANTÉRIEUR *de l'articulation du genou.* ‖ Appliqué aux muscles comme dénomination, le mot *antérieur* peut être pris substantivement; on peut dire : *l'*ANTÉRIEUR *du nez.*

— Gramm. *Passé antérieur*, Temps du verbe qui exprime qu'une chose s'est faite antérieurement à une autre. Ex. : Je l'EUS RECONNU avant qu'il me *parlât*. ‖ *Futur antérieur*, Temps qui exprime qu'une chose sera faite antérieurement à une autre. Ex. : Je SERAI PARTI quand il *viendra*.

— n. m. Le passé, le temps passé : L'ANTÉRIEUR.

— SYN. **Antécédent, précédent.** V. ANTÉCÉDENT.

— ANTON. **Postérieur, ultérieur.**

ANTÉRIEUREMENT (rad. *antérieur*) adv. Avant, précédemment.

— ANTON. **Postérieurement, ultérieurement.**

ANTÉRIORITÉ (rad. *antérieur*) n. f. Priorité de temps, de date : *L'*ANTÉRIORITÉ *d'un droit, d'une découverte.*

— ANTON. **Postériorité.**

ANTERNE (COL N'), col de la haute Savoie (2.263 m.), entre les vallées du Giffre et de l'Arve, au S. du *lac d'Anterne*. Töpfer a fait passer au col d'Anterne une de ses plus jolies *Nouvelles genevoises*.

ANTERNON n. m. Chaussée carrossable pour les transports du sel, pratiquée à travers les marais salants.

ANTÉRO-DORSAL, ALE, AUX (de *antérieur*, et *dorsal*) adj. Qui est situé sur la partie antérieure du dos.

ANTÉRO-INFÉRIEUR, EURE (de *antérieur*, et *inférieur*) adj. Situé à la partie antérieure et inférieure.

ANTÉRO-INTERNE (de *antérieur*, et *interne*) adj. Situé à la partie antérieure et interne.

ANTÉROPHYLLIE n. f. Terme désignant la transformation des anthères en feuilles.

ANTÉRO-POSTÉRIEUR, EURE (de *antérieur*, et *postérieur*) adj. S'emploie pour marquer la direction d'avant en arrière : *Diamètre* ANTÉRO-POSTÉRIEUR *du bassin, du crâne.*

ANTÉROS (de *Antéros*, n. myth.) n. m. Sorte de pierre précieuse qui ressemble au jaspe.

ANTÉROS (en gr. *amour réciproque*), compagnon donné par Vénus à l'Amour, qui grandissait quand il était réuni à lui, et qui redevenait enfant quand il en était séparé. Cette allégorie signifie que l'affection, pour se développer, a besoin de réciprocité. Les Athéniens avaient élevé un temple à Antéros.

ANTÉRO-SUPÉRIEUR, EURE (de *antérieur*, et *supérieur*) adj. Situé à la partie antérieure et supérieure.

ANTES (lat. *Antæ*), Slaves établis entre le Dniester et le Dnieper au temps de Jornandès. — *Un* ANTE.

ANTÉSIGNAIRE ou **ANTÉSIGNANE** (du lat. *ante*, devant, et *signum*, l'enseigne) n. m. Soldat d'une bravoure éprouvée, qui était préposé à la garde du *vexillum*, ou enseigne de la légion.

ANTÉSTATURE (du lat. *ante*, avant, et *statura*, élévation) n. f. Nom donné jadis à une sorte de retranchement élevé en avant d'une porte de ville.

ANTÉVERSION (du lat. *ante*, avant, et *versio*, action de tourner) n. f. Déviation utérine caractérisée par l'inclinaison du corps de l'utérus en avant, et du col en arrière. Le corps de l'utérus se trouve en avant derrière le pubis, et le col correspond en arrière par l'excavation sacrée et appuie sur le rectum.

— Se dit encore des apophyses des vertèbres lombaires, lorsque leur direction est obliquement ascendante : *Chez les singes anthropoïdes, les apophyses des vertèbres lombaires n'ont pas la moindre tendance à l'*ANTÉVERSION. (Broca.)

ANTEVERTA et **POSTVERTA**. Myth. lat. Déesses qui, comme leur nom l'indique (*ante*, avant, *post*, après, et *vertere*, tourner), personnifiaient : la première la connaissance du passé, la seconde la connaissance de l'avenir. Varron leur donne d'autres attributions. Selon lui, l'une préside à la naissance des enfants qui se présentent par la tête, l'autre à celle des enfants qui se présentent par les pieds. Il les comprend toutes les deux sous le nom de *Carmenta*.

ANTHACANTHE (du gr. *anthos*, fleur, et *akantha*, épine) n. m. Genre de plantes de la famille des *acanthacées*, arbres ou arbrisseaux de l'Afrique, de l'Inde orientale et de l'Amérique tropicale, possédant des épines de forme variable, sur le côté desquels naissent des rameaux à une ou plusieurs fleurs.

ANTHACTINIE (du gr. *anthos*, fleur, et *aktis, aktinos*, rayon) n. f. Section du genre *passiflora*, renfermant des plantes de la famille des passiflorées. V. ces mots.

ANTHALME (du gr. *anthos*, fleur, et *ophthalmos*, œil) n. f. Genre de plantes de la famille des composées. Syn. de PALLENIS.

ANTHAS ou **ANTHÈS**. Temps hér. Fils de Neptune et d'Alcyone. Fut souverain de la ville d'*Anthédon*.

ANTHAXIE (du gr. *anthos*, fleur, et *axia*, mérite) n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des buprestidés, renfermant de petits buprestes de nuances vives et tranchées, métalliques, dont les très nombreuses espèces sont répandues à peu près sur tout le globe, particulièrement en Europe méridionale, orientale et dans la région désertique africaine et asiatique : *anthaxia manca, anthaxia salicetî* (France), etc.

Anthaxie (gr. d'un tiers).

ANTHE et **ANTHÉCHIE** n. m. Noms donnés à deux espèces d'alouettes. V. PIPIT.

ANTHÉA (du gr. *anthos*, fleur). Myth. gr. Surnom donné à plusieurs déesses, à Junon adorée à Argos, à Vénus adorée dans l'île de Crète. ‖ On dit aussi ANTHEIA.

ANTHÉDON, anc. ville de la Palestine méridionale, dans le pays des Philistins, près de Gaza. — Anc. ville de Grèce, en Béotie, sur le golfe d'Eubée, et près de l'Euripe.

ANTHELA, ville de l'anc. Grèce, dans la Thessalie méridionale, sur le golfe Maliaque, et à l'entrée du défilé des Thermopyles. Là se réunissaient, chaque année, les amphictyons, près d'un sanctuaire de Demeter.

ANTHÈLE (gr. *anthélion*, petite fleur) adj. Nom donné par les botanistes à l'inflorescence des joncs et de quelques cypéracées.

ANTHÉLIE (du gr. *anti*, contre, et *hélios*, soleil) n. f. Image du soleil qu'on aperçoit à l'opposé de cet astre, sur un cercle blanc parallèle à l'horizon.

— ENCYCL. Un certain nombre de phénomènes lumineux tels que les *halos*, les *parhélies*, le *cercle parhélique* et l'*anthélie* sont dus à des aiguilles de glace flottant dans l'atmosphère ou descendant lentement. L'anthélie est une image très diffuse du soleil, de même couleur que lui, et située sur le cercle parhélique, à l'opposé de cet astre. (V. PARHÉLIQUE.) Quelquefois, deux arcs blancs se croisent obliquement sur l'anthélie, et s'étendent à des distances qui peuvent être considérables. L'anthélie peut aussi être accompagnée de plusieurs images du soleil, faibles et diffuses, qu'on nomme *paranthélies*.

Bravais explique l'anthélie par la réflexion des rayons solaires sur des lamelles hexagones, tombant verticalement un angle en bas, c'est-à-dire de manière que l'axe cristallographique soit horizontal.

ANTHÉLIE (du gr. *anthélion*, petite fleur) n. f. Genre de polypes dont la structure diffère peu de celle des alcyons.

ANTHÉLIES n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes célébrées à Athènes en l'honneur des dieux *anthéliens*.

ANTHÉLIEN, IENNE (*in, ièn'* — du gr. *anti*, à l'opposite, et *hélios*, soleil) n. m. et adj. Se disait des statues, symboles ou autels de dieux tournés vers l'Orient devant l'entrée principale des maisons grecques de l'antiquité. C'était probablement un vestige de l'ancien culte du soleil : *Un* ANTHÉLIEN. *Pierre* ANTHÉLIENNE.

ANTHÉLITRAGIEN (*in* — de *anthélix*, et de *tragus*, un des appendices de l'oreille externe) adj. m. Qui appartient à l'anthélix et au tragus.

ANTHÉLIX (du gr. *anti*, devant, et de *hélix*) n. m. Circonvolution du pavillon de l'oreille, située au-devant et en dedans de l'hélix. En haut elle se termine par deux branches qui forment entre elles une fossette, *fossette de l'anthélix* ou *fosse scaphoïde* ou *naviculaire* du pavillon. Elle est terminée en bas par une branche unique, située au niveau de l'entrée du conduit auditif.

ANTHELME (saint), évêque de Belley, né en 1105, mort en 1178. D'une famille noble de Savoie, il fut d'abord premier dignitaire des chapitres de Genève et de Belley. Il

se fit chartreux, et pratiqua avec une grande austérité les règles de cet ordre, dont il fut élu prieur en 1141. Le pape Alexandre II le nomma au siège de Belley, en 1163.

ANTHELMIE (du gr. *anti*, contre, et *helmins*, ver) n. f. Syn. de SPIGÉLIE.

ANTHELMINTHIQUE (du gr. *anti*, contre, et *helmins*, *inthos*, ver) n. m. et adj. Se dit des remèdes destinés à détruire les vers intestinaux. Syn. de VERMIFUGE.

— ENCYCL. On réserve ce nom aux substances qui, sans avoir une action bien marquée sur l'économie animale, paraissent être délétères pour les vers qui existent dans le tube digestif. Les *anthelminthiques* se divisent en deux classes : *ténifuges*, employés contre les ténias, et ceux qui sont destinés particulièrement à la destruction des autres vers intestinaux. Dans la première classe se rangent le cousso, la racine de grenadier, la fougère mâle, etc. ; dans la seconde, la mousse de Corse, l'absinthe, le semencontra, le calomel, etc.

ANTHÈME (du gr. *anthèma*, fleur) n. f. Danse populaire dans laquelle les danseurs divisés en deux groupes, comme dans certaines rondes enfantines, s'avançaient alternativement les uns vers les autres, le premier groupe questionnant, le deuxième répondant. On célébrait ainsi la venue du printemps.

ANTHÈME (du gr. *anthèma*, fleur) n. m. Genre de plantes de la famille des malvacées, section du genre *lavatera*.

ANTHÉMÈNE n. m. Hydrocarbure extrait des fleurs de camomille (*anthemis nobilis*). L'*anthémène* $C^{10}H^{16}$ se présente sous la forme d'aiguilles microscopiques, solubles à chaud dans l'alcool absolu, fondant à 64° et bouillant vers 410°.

ANTHÉMIDÉES n. f. pl. Nom donné à une tribu de plantes appartenant à la famille des composées et ayant pour type l'*anthémis* (ou *camomille*). — *Une* ANTHÉMIDÉE.

ANTHÉMIOPSIS (*psiss* — du gr. *anthémis*, camomille, et *opsis*, aspect) n. m. Bot. Syn. de WOLLASTONIE.

ANTHÉMIS (*miss* — du gr. *anthémis*, petite fleur) n. m. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des corymbifères. ‖ On donne souvent le nom de *camomille* à l'*anthemis nobilis*.

—ENCYCL. Un involucre hémisphérique composé d'écailles imbriquées, scarieuses sur les bords ; un réceptacle garni de paillettes ; au centre du capitule, des fleurons, ou fleurs tubuleuses hermaphrodites, de couleur jaune ; à la circonférence, des demi-fleurons, ou fleurs ligulées femelles, ordinairement réfléchies à la fin de la floraison, de couleur blanche, excepté dans l'*anthémis des teinturiers* : tels sont les principaux caractères du genre *anthémis*. Les diverses espèces d'anthémis sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, originaires des régions tempérées de l'Europe et de l'Asie ; toutes leurs parties sont ordinairement odorantes. Les principales sont : l'*anthémis des champs*, l'*anthémis pyrèthre*, l'*anthémis des teinturiers* et l'*anthémis noble*.

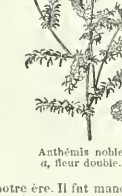

Anthémis noble. *a*, fleur double.

ANTHÉMIOS, mathématicien et architecte, né à Tralles (Lydie), vivait au VIe siècle de notre ère. Il fut mandé par l'empereur Justinien pour diriger la construction de la basilique de Sainte-Sophie, détruite par un incendie en 531. ‖ Il avait donné les plans de ce magnifique édifice, et en avait déjà jeté les fondements, lorsque la mort vint le surprendre ; son œuvre, commencée en 532, fut achevée en 537 par Isidore de Milet. On attribue à Anthémios l'invention des dômes et celle d'un cloucat qui finissait par acquérir la dureté du fer. Il paraît avoir poussé très loin ses recherches en physique et en chimie. Les fragments d'un de ses ouvrages, publié dans les *Mémoires de l'Acad. des inscriptions* (t. XLII), attestent l'étendue de ses connaissances en mécanique et en optique.

ANTHÉMIUM (*om'* — du gr. *anthèma*, inflorescence) n. m. Syn. de INFLORESCENCE.

ANTHÉMIUS, un des ministres les plus remarquables qu'ait eus l'empire d'Orient au début du Ve siècle ap. J.-C. Il fut d'abord ambassadeur en Perse, puis maître des offices, consul en 405 sous le règne d'Arcadius, enfin préfet d'Orient et patrice. Dans ces fonctions élevées, il se montra habile et probe, et fit régner la prospérité dans l'empire. Lors de l'élévation de Pulchérie, en 414, il se démit du pouvoir. Saint Jean Chrysostome a fait son éloge.

ANTHÉMIUS, empereur d'Occident, petit-fils du précédent, mort en 472. Les Romains, opprimés par Ricimer, ayant demandé un souverain à Léon, empereur d'Orient, celui-ci désigna, en 467, Anthémius, qui fit alliance avec le chef suève en lui donnant sa fille en mariage ; mais une rupture éclata bientôt entre eux. Le Suève Ricimer offrit alors la pourpre à Olibrius, combattit son beau-père, puis le fit mettre à mort.

ANTHÉNANTHIE n. f. Genre de plantes de la famille des graminées. Syn. de PANICUM.

ANTHÉPHORE (du gr. *anthos*, fleur, et *phoros*, qui porte) n. m. Graminée annuelle, à chaume rameux et à feuilles planes, de la tribu des panicées, dont les espèces croissent dans l'Amérique tropicale et boréale, aux îles Galapagos, en Perse, aux Indes, et dans l'Afrique tropicale et australe.

ANTHÉRAL, ALE, AUX adj. Qui a rapport aux anthères.

ANTHÈRE (du gr. *anthéros*, fleuri) n. f. Petit sac ou capsule, ordinairement jaune et oblongue, qui contient le pollen ou poussière fécondante de la fleur : *Dans l'étamine, organe sexuel mâle de la fleur, l'*ANTHÈRE *est supportée par le filet.*

— ENCYCL. L'*anthère* est la partie essentielle de l'étamine ; elle se compose ordinairement de deux petits sacs, contenant le pollen, destiné à féconder les pistils. Au moment de l'épanouissement de la fleur, les loges de l'anthère s'ouvrent pour laisser sortir le pollen : c'est ce qu'on appelle la « déhiscence de l'anthère ». Cette déhiscence peut avoir lieu par un trou, par une fente verticale ou par une fente horizontale. Les anthères sont ordinairement *biloculaires*, c'est-à-dire composées de deux loges ; elles sont *uniloculaires* (à une seule loge) dans le lierre ; *quadriloculaires* (à quatre loges) dans le laurier. La structure de l'anthère est très intéressante à connaître : elle comprend une assise épidermique semblable à celle des feuilles ; au-dessous vient une couche de cellules à parois fortement épaissies et renforcées par des cordons ligneux, dirigés de la face externe vers la face interne. C'est par l'intermédiaire de cette assise que s'effectue la déhiscence de l'anthère. V. ÉTAMINES, et POLLEN.

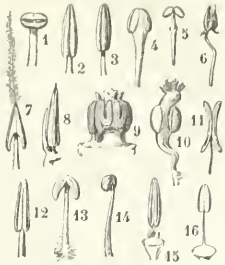

Anthères : 1. Uniloculaire, *alchémille* ; 2. Biloculaire, *giroflée* ; 3. Quadriloculaire, *butome* ; 4. Adnée, *hépatique* ; 5. Didyme, *euphorbe* ; 6. Bicorne, *bruyère* ; 7. Sagittée, *laurier-rose* ; 8. Aiguë, *bourrache* ; 9. Sinueuse, *melon* ; 10. Appendiculée, *pervenche* ; 11. En X, *froment* ; 12. Basifixe, *tulipe* ; 13. Apifixe, *vitex* ; 14. Dorsifixe, *myrte* ; 15. Introrse, *campanule* ; 16. Extrorse, *renoncule*.

ANTHÉRIC (*rik'* — du gr. *anthérikos*, nom grec de l'asphodèle) n. m. Genre de liliacées, renfermant des plantes herbacées, originaires des régions chaudes d'Europe, d'Australie et du cap de Bonne-Espérance.

ANTHÉRICÉES (même étymol. qu'à l'article précéd.) n. f. pl. Tribu de la famille des liliacées et comprenant des plantes des genres *anthéric*, *asphodèle*, *hémérocalle*, etc. — *Une* ANTHÉRICÉE.

ANTHÉRICÈRE (du gr. *anthéros*, fleuri, et *kéras*, corne) adj. Dont les antennes sont velues.

ANTHÉRICLIS (*kliss* — du gr. *anthéros*, fleuri, et *kluzein*, se baigner) n. m. Genre d'orchidacées-épidendrées, tribu des vandées, renfermant des herbes de l'Amérique boréale.

ANTHÉRIDIE (du gr. *anthéros*, fleuri, et *eidos*, forme) n. f. Organes reproducteurs mâles de la plupart des cryptogames, dans lesquels se forment les *anthérozoïdes*.

— ENCYCL. On donne le nom général d'*anthéridies* aux organes mâles des plantes cryptogames. L'anthéridie est de forme très variable, tantôt globuleuse et sessile, tantôt ovoïde et pédicellée. Elle se compose ordinairement d'une masse de tissu cellulaire dans lequel se forment les anthérozoïdes.

Dans les algues, les anthéridies se présentent sous la forme de petits sacs ovoïdes occupant des cavités sphériques appelées *conceptacles*, lesquelles s'ouvrent à la surface de la fronde par un petit orifice. L'anthéridie des fougères (*a*) naît, comme un poil, de la proéminence d'une cellule de la face inférieure du prothalle, et présente la forme d'un bourrelet hémisphérique. Arrivée à maturité, elle absorbe l'eau et détache son couvercle. Les cellules mères des anthérozoïdes s'échappent par l'ouverture et ne tardent pas à mettre en liberté ces derniers, qui vont féconder les oosphères des archégones.

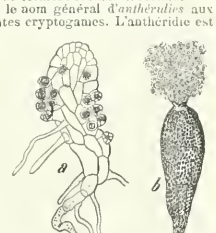

Anthéridies : *a*, de fougère ; *b*, de mousse.

L'anthéridie des mousses (*b*) est un sac ovoïde, pédicellé, dont la paroi est formée d'une seule assise de cellules. L'intérieur est rempli de petites cellules cubiques contenant chacune un anthérozoïde. A la maturité, sous l'influence de l'eau qui remplit l'involucre, la paroi de l'anthéridie se fend au sommet et laisse échapper les anthérozoïdes.

ANTHÉRIFÈRE (de *anthère*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui porte des anthères.

ANTHÉRIFORME (de *anthère*, et *forme*) adj. Qui a la forme d'une anthère.

ANTHÉROGÈNE (de *anthère*, et du gr. *génos*, origine) adj. Se dit des fleurs doubles dont les anthères sont transformées en pétales tortillés en cornet. (De Candolle.)

ANTHÉROLOGIE (du gr. *anthéros*, fleuri, et *logos*, discours) n. f. Nom par lequel on désigne le style orné, fleuri : *En fait d'*ANTHÉROLOGIE, *on cite comme modèle le* Télémaque *de Fénelon.*

ANTHÉROPHAGE (de *anthère*, et du gr. *phagein*, manger) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des cryptophagides, renfermant de petites formes européennes vivant sur les fleurs : *anthérophagus nigricornis* (France), etc.

ANTHÉROSYMPHYSIE (de *anthère*, et du gr. *sumphusis*, réunion) n. f. Soudure normale des anthères.

ANTHÉROZOÏDES (du gr. *anthéros*, fleuri ; *zôon*, être vivant, et *eidos*, forme) n. m. pl. Corps reproducteurs mâles de certains cryptogames, corps très petits, animés de mouvements propres, exerçant leur action fécondante sur la masse plasmique femelle ou oosphère. — *Un* ANTHÉROZOÏDE.

— ENCYCL. Les *anthérozoïdes* prennent naissance à l'intérieur de l'anthéridie. Chez les cryptogames vasculaires, la cellule centrale de l'anthéridie se divise, par des cloisons transversales et longitudinales, en petites cellules munies d'un noyau volumineux, dont chacune produit un anthérozoïde. A cet effet, le noyau se courbe en arc, s'allonge en hélice, puis s'amincit en une bandelette spiralée. Le protoplasma central, entouré par cette bandelette, s'épuise et se réduit à quelques granules amylacés ; le protoplasma pariétal qui enveloppe le noyau se divise en un certain nombre de filaments attachés par un bout à cette bandelette. A la maturité, l'anthéridie absorbe l'eau, s'ouvre et laisse échapper les cellules mères, qui ne tardent pas à mettre en liberté les anthérozoïdes. Ces petits corps se présentent sous l'aspect d'un ruban enroulé en une spirale à deux ou trois tours, amaci en avant, cette partie antérieure portant des cils vibratiles plus ou moins nombreux ; l'extrémité postérieure porte une vésicule renfermant des granules incolores. Cette vésicule est plus ou moins persistante, suivant les groupes, se détachant souvent au bout de peu de temps ; elle représente la vacuole centrale de la cellule mère, dont le noyau s'est transformé en ruban spiralé et le protoplasma a formé les cils vibratiles. La translation du filament spiralé est accompagnée d'une rotation autour de l'axe, et l'anthérozoïde se visse pour ainsi dire dans le liquide.

Anthérozoïdes : *a*, sphaeroplea ; *b*, fucus ; *c*, polytrichum ; *d*, pellia.

Les anthérozoïdes des mousses sont de minces filaments spiralés, atténués à l'extrémité antérieure, munie de deux longs cils, et renflés à l'extrémité postérieure. La découverte des anthérozoïdes des mousses a été faite par Unger en 1834.

Les anthérozoïdes des équisétacées affectent la même disposition spirale, mais présentent à leur partie antérieure de nombreux cils longs et épais ; la partie postérieure est munie d'une vésicule très développée, enlacée par le dernier tour de spire du filament qui y adhère d'une façon intime.

Les algues ont aussi des anthérozoïdes ; beaucoup d'entre elles, cependant, n'en possèdent pas, ou en possèdent d'un type différent, dénués de mouvements, privés de cils. Strodot a donné à ces anthérozoïdes des floridées le nom de *pollidimes*. Les anthérozoïdes pénètrent dans le col des archégones et s'unissent à l'*oogone*. De cette union ou *fécondation* résulte l'œuf qui s'entoure d'une membrane de cellulose et se développe.

ANTHÉRURE (du gr. *anthéros*, fleuri, et *oura*, queue) n. f. Genre de plantes rubiacées. Syn. de PSYCHOTRIA.

ANTHÈSE (gr. *anthésis*, floraison) n. f. Nom donné à l'ensemble des phénomènes qui constituent la floraison, l'épanouissement des fleurs : *Il est des fleurs dont l'*ANTHÈSE *arrive la nuit.*

ANTHESPHORIES (*tèss* — du gr. *anthos*, fleur, et *phoros*, qui porte) n. f. pl. Fêtes célébrées en Grèce, en Sicile et dans l'Italie méridionale, en l'honneur de Proserpine, enlevée par Pluton pendant qu'elle cueillait des fleurs.

ANTHESTÉRIES (*tèss* — rad. *anthestérion* n. f. pl. Fêtes que l'on célébrait dans toute la Grèce, en l'honneur de Bacchus. Elles duraient trois jours du mois d'*anthestérion*. Le premier jour (*pithoigiès*), on soutirait le vin dans les amphores. Le deuxième jour (*choës*), il s'établissait une sorte de lutte entre les buveurs ; c'était le jour des *libations*. Le troisième jour était celui des marmites (*chytres*) ; on offrait à Hermès des fruits cuits dans des pots de terre. En réalité, ces fêtes célébraient la fin de l'hiver et le retour du printemps. Le réveil de la nature était, chez les Grecs et les Romains, lié à l'idée de mort. Le jour des *libations* était aussi une fête funèbre, et les fruits offerts à Hermès souterrain ne devaient être goûtés que par les morts. Pendant toutes ces fêtes, les maîtres servaient à table leurs esclaves.

ANTHESTÉRION (*tèss* — du gr. *anthos*, fleur) n. m. Mois de l'année athénienne correspondant à notre mois de février.

ANTHIA n. f. Entom. V. ANTHIE.

Anthia et Habrocome ou *les Ephésiaques*, roman grec, dont l'auteur, Xénophon d'Ephèse, vivait à une époque qui ne paraît pas avoir été antérieure à la fin du IVe siècle de notre ère. — Deux amants unis par le mariage, puis séparés par la destinée, et ne se retrouvant qu'après une longue série d'infortunes, tel est le sujet de ce roman mal conçu, compliqué de trop d'incidents, mais qui rachète ces défauts par la concision, la clarté et l'élégance du style. Egaré, puis retrouvé au XVIIIe siècle, il fut traduit d'abord en italien (1723), ensuite en français (1736 et 1748).

ANTHIAS (*ti-âss*, mot gr.) n. m. Genre de poisson acanthoptère, de la famille des percidés et connu sur les côtes de la Méditerranée sous le nom de *barbier*.

ANTHIASISTE (*ziss* — du gr. *antia*, à l'opposé, et *istémi*, je me tiens) n. m. Membre d'une secte qui apparut dès les premiers temps du christianisme, et sur laquelle les renseignements font défaut.

ANTHICIDÉS (rad. *anthicus*) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, hétéromères, renfermant de petites formes élancées vivant sur les fleurs, dans les débris végétaux et aussi avec les fourmis. Genres nombreux répartis sur tout le globe : *anthicus*, *leptolcis*, *formicomus*, *tomoderus*, *ochthenomus*, *mecinotarsus*, *notoxus*, *amblyderus*, etc. — *Un* ANTHICIDÉ.

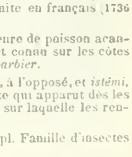

Anthicus (gr. 8 fois).

ANTHICUS (*cuss* — du gr. *anthos*, fleur) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des *anthicidés*, renfermant plusieurs centaines d'espèces répandues dans le monde entier et dont une (*anthicus quisquilius*) est cosmopolite. Citons l'*anthicus hispidus* (France).

ANTHIDIE (du gr. *anthédôn*, abeille) n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des apides, ren-

fermant de petites abeilles solitaires, répandues surtout dans l'ancien monde. Les femelles creusent dans la terre un nid qu'elles garnissent de duvet formé des poils de diverses plantes. Latreille donnait à ces insectes le nom de *abeilles cardeuses*. Citons l'*anthidium manicatum* (France).

Anthidie (gr. nat.).

ANTHIE ou **ANTHIA** (du gr. *anthos*, fleur) n. f. Genre d'insectes coléoptères carabiques, sous-famille des *anthiinés*, renfermant de grandes espèces noires tachées de blanc, à élytres lisses ou striées, habitant l'Afrique. On en connaît soixante espèces. Les mâles ont généralement les mandibules plus longues et crochues, le thorax plus élargi et divise que les femelles. Citons l'*anthia Burchelli* (Cafrerie); l'*anthia venator* (Tunisie, Sahara); l'*anthia sexmaculata* (Algérie). Les anthies de l'Inde et de la Caspienne appartiennent au genre *pachymorpha*.

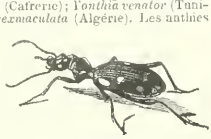
Anthia (réduit de moitié).

ANTHIINÉS (rad. *anthia*) n. m. pl. Sous-famille d'insectes coléoptères carabiques, famille des carabidés, renfermant de grandes formes carnassières, tachetées ou unicolores, dont les nombreux représentants sont répartis en Afrique, dans la région transcaspienne et dans l'Inde. Genres principaux : *anthia*, *pachymorpha*, *pieza*, *cycloloba*, *bacoglossa*, *cypholoba*, *polyhirma*, *microlestia*, *eccoptoptera*. — *Un* ANTHIINÉ.

ANTHIME d'Ivir, métropolitain de Valachie, mort en 1716. Il essaya sans succès de défendre l'indépendance et les institutions nationales du pays dont il était métropolitain contre les envahissements des Grecs, et fut assassiné par ordre de Nicolas Mavrocordato.

— BIBLIOGR. : E. Picot, *Notice sur l'imprimeur Anthime d'Ivir, métropolitain de Valachie* (*Mélanges orient. publ. par les professeurs de l'Ecole des langues orientales*). Paris, 1886]).

ANTHIMUS, patriarche de Constantinople. D'abord évêque de Trébizonde, la faveur de l'impératrice Théodora le porta sur le premier siège de l'Eglise d'Orient. Mais il professa les doctrines condamnées d'Eutychès, et le pape Agapet Ier, étant venu à Constantinople, obtint de Justinien la déposition du patriarche, déposition qui eut l'approbation du concile (536).

ANTHIN, INE (du gr. *anthos*, fleur) adj. Bot. Qui contient des fleurs; qui consiste en fleurs.

— Anc. pharm. Se disait d'une décoction, ou simpl. d'une macération de fleurs dans du vin, que l'on prescrivait comme tonique.

ANTHINE n. f. Nom appliqué par Fries à des champignons voisins des *isaria* à filaments mycéliens dressés pour former un petit réceptacle vertical, colore et donnant naissance aux spores globuleuses.

ANTHION, nom donné par les fabricants allemands au persulfate de potassium employé en photographie comme destructeur de l'hyposulfite.

ANTHISTIRIE (*tiss* — du gr. *anthos*, fleur, et *steira*, bouquet) n. f. Genre de plantes de la famille des graminées, dont les épis, entourés de bractéoles, forment une panicule à axe continu. Elles sont originaires des régions chaudes de l'ancien monde et de l'Australie.

ANTHIUS (du gr. *anthos*, fleur), surnom que portait Dyonisos à Athènes et à Patras, parce que ses statues y étaient couvertes d'une robe ornée de fleurs.

ANTHOBIE ou **ANTHOBIUM** (*om'* — du gr. *anthos*, fleur, et *bios*, vie) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, sous-famille des oxytélinés, renfermant de petits staphylins vivant sur les fleurs et répartis, au nombre de plus de soixante espèces, dans l'hémisphère boréal : *anthobium florale* (France), etc.

ANTHOBOLE (du gr. *anthos*, fleur, et *bolos*, jet, action de jeter) n. m. Genre de loranthacées, renfermant des arbrisseaux australiens. ‖ On dit aussi ANTHOLOBE.

ANTHOBOLÉES n. f. pl. Tribu de plantes de la famille des loranthacées, dont le type est le genre *anthobole* de l'Australie. — *Une* ANTHOBOLÉE.

ANTHOCÉPHALE (du gr. *anthos*, fleur, et *képhalè*, tête) n. m. Genre de la famille des rubiacées, formé aux dépens des céphalantées, et renfermant des arbres de l'Asie tropicale et de l'archipel Indien.

ANTHOCERCIS (*sér-siss* — du gr. *anthos*, fleur, et *kerkis*, pilon) n. m. Genre de la famille des scrofulariacées, renfermant des arbrisseaux glabres ou tomenteux d'Australie.

ANTHOCÈRE (du gr. *anthos*, fleur, et *kéras*, corne) n. f. Genre de plantes hépatiques, croissant généralement dans les terrains humides. ‖ On dit aussi ANTHOCÉROS.

ANTHOCÉROTÉES (rad. *anthocéros* ou *anthocère* n. f. pl. Tribu d'hépatiques renfermant les genres *anthocère* et *monoclea*. Ces plantes vivent sur les troncs des arbres et dans les terrains bourbeux, et sont répandues dans toutes les régions du globe. — *Une* ANTHOCÉROTÉE.

ANTHOCHÆRE (du gr. *anthos*, fleur, et *koiras*, qui s'élève au-dessus de l'eau) n. m. Sorte de créadion, vulgairement nommé *pendeloque*.

ANTHOCHARIS (*ka-riss* — du gr. *anthos*, fleur, et *kharis*, grâce) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des piérides, renfermant de jolis papillons blancs dont les ailes sont tachées de rouge vif ou d'orange.

Anthocharis (réduit d'un tiers).

— ENCYCL. Les *anthocharis* sont vulgairement nommés *aurores*; leurs nombreuses espèces sont répandues surtout dans l'hémisphère boréal : *anthocaris cardamines*, commun au printemps; *anthocharis Eupheno* (*aurore* de Provence), plus méridional, etc.

ANTHOCHLAMYDE (*kla* — du gr. *anthos*, fleur, et *klamus*, *udos*, tunique) n. m. Genre de la famille des salsolacées-corispermées, renfermant une herbe qui croît en Perse et dans le Caucase.

ANTHOCHLOÉ (*klo* — du gr. *anthos*, fleur, et *khloé*, herbe) n. f. Genre de graminées, tribu des festucées, renfermant des herbes de la Bolivie et du Pérou.

ANTHOCHORTE (*kor* — du gr. *anthos*, fleur, et *khortos*, enceinte) n. f. Genre de la famille des restiacées, renfermant une seule espèce originaire de l'Afrique australe.

ANTHOCHROÏTE (*kro* — du gr. *anthos*, fleur, et *khroa*, couleur) n. f. Variété de diopside.

ANTHOCLEISTE (*ciss* — du gr. *anthos*, fleur, et *kleistos*, fermé) n. f. Genre de la famille des loganiacées, renfermant des arbres de l'Afrique tropicale occidentale.

ANTHOCÔNE (du gr. *anthos*, fleur, et *kônos*, cône) n. f. Genre de plantes hépatiques. Syn. de MARCHANTIA.

ANTHOCOPE ou **ANTHOCOPA** (du gr. *anthos*, fleur, et *koptein*, couper) n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des apidés, renfermant des abeilles solitaires de nos pays, ayant les mœurs des megachilés. L'*anthocopa papaveris* (*abeille tapissière de Réaumur*) creuse des terriers verticaux, intérieurement revêtus avec des pétales de coquelicot.

ANTHOCORIS (*riss* — du gr. *anthos*, fleur, et *koris*, punaise), n. m. Genre d'insectes hémiptères, hétéroptères, groupe des géocores, renfermant des punaises terrestres habitant l'Europe.

ANTHOCYANE (du gr. *anthos*, fleur, et *kuanos*, bleu) n. f. Principe colorant bleu des plantes.

ANTHODION (du gr. *anthos*, fleur) n. m. Fleur produite par l'agrégation d'un plus ou moins grand nombre de petites fleurs. ‖ On dit aussi ANTHODANTHODE.

ANTHODISQUE (*diss* — du gr. *anthos*, fleur, et *diskos*, disque) n. m. Genre de ternstrémiacées, renfermant des arbres à fleurs disposées en grappes terminales et originaires de l'Amérique tropicale.

ANTHODON ou **ANTHODE** (du gr. *anthos*, fleur, et *odous*, *odontos*, dent) n. m. Genre d'hippocrateacées. Section du genre *salacia*.

ANTHOFLE (*de anthophyllus*, anc. nom du *giroflier*) n. m. Ancien nom du clou de girofle.

ANTHOGÉNESE ou **ANTHOGÉNÉSIE** (du gr. *anthos*, fleur, et *génesis*, génération) n. f. Nom donné à une phase de l'évolution de certains insectes.

ANTHOGÉNÉSIQUE adj. Qui se rapporte à l'anthogénèse : il existe une forme ailée d'automne du phylloxera qui émigre, transportant au loin les individus sexués, car cette forme *anthogénésique* pond des œufs de deux grosseurs : les gros produisent des femelles, et les petits des mâles privés de tube digestif.

ANTHOGONION (du gr. *anthos*, fleur, et *gônia*, angle) n. m. Genre d'orchidées-épidendrées, renfermant des herbes épiphytes de l'Inde.

ANTHOINE (Nicolas), sectaire né à Briey en Lorraine, mort en 1632. Elève des jésuites, il devint calviniste, puis embrassa secrètement le judaïsme. Bientôt il devint fou et fut enfermé à l'hôpital de Genève. Ayant recouvré la raison, il refusa de revenir à la foi chrétienne, et fut condamné par les magistrats de Genève à être étranglé sur un bûcher et ensuite brûlé. La sentence fut exécutée le même jour.

ANTHOINE (François-Paul-Nicolas), conventionnel, né à Boulay en 1720, mort à Metz en 1793. Lieutenant général du bailliage de Boulay quand éclata la Révolution, il adopta les idées nouvelles, et fut envoyé par le tiers de Sarreguemines aux états généraux. Après la séparation de la Constituante, il fut nommé maire de Metz. Elu, en 1792, député à la Convention par le département de la Moselle, il vota, dans le procès de Louis XVI, la mort sans appel ni sursis. Il laissa par testament ses biens à la République; mais la Convention les refusa.

ANTHOINE (Antoine-Ignace), baron de Saint-Joseph, né à Embrun en 1749, mort à Marseille en 1826. Etabli à Constantinople, il fit agréer par Catherine II un projet de traité commercial entre la France et la Russie. Revenu en France, il devint maire de Marseille sous l'Empire et membre de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours. On a de lui un *Essai historique sur le commerce et la navigation de la mer Noire*. Il épousa Mlle Clary, dont une sœur fut la femme de Bernadotte et l'autre sœur femme de Joseph Bonaparte, roi d'Espagne. V. CLARY.

ANTHOLITE (du gr. *anthos*, fleur, et *lithos*, pierre. — L'orthogr. rationn. serait ANTHOLITHE) n. f. Espèce minérale appartenant au genre amphibole. Syn. de ANTHOPHYLLITE.

ANTHOLOBE (du gr. *anthos*, fleur, et *lobos*, lobe) n. m. V. ANTHOBOLE.

ANTHOLOGE (du gr. *anthos*, fleur, et *logos*, choix n. m. Recueil de prières, d'offices, en usage dans l'Eglise grecque. ‖ *Nouvel Anthologe*. Abrégé de ce recueil, qui sert de bréviaire aux prêtres et aux moines grecs.

ANTHOLOGIE (du gr. *anthos*, fleur, et *legein*, cueillir n. f. Choix, collection de fleurs. ‖ Peu usité au propr.

— Fig. Partie essentielle, quintessence : *La morale est l'*ANTHOLOGIE *de l'humanité*. Proudh.)

— Recueil d'épigrammes grecques ou, dans un sens plus général, de morceaux choisis dans les œuvres de poètes ou de prosateurs : *L'*ANTHOLOGIE *grecque, latine, française*, etc.

— ENCYCL. La première *Anthologie grecque* fut composée par Méléagre, né à Gadara, en Syrie, à la fin du IIe siècle avant J.-C. Il donna le nom de *Couronne* à ce recueil, où il réunit des pièces de vers de poètes célèbres, en y joignant ses propres poésies. Philippe de Macédoine ou de Thessalonique (deuxième moitié du Ier siècle de notre ère), Straton de Sardes, contemporain de Septime-Sévère, l'historien Agathias de Myrina (527-565) composèrent successivement des « Anthologies ». Tous ces recueils sont perdus, mais ils se trouvent reproduits en grande partie dans l'*Anthologie* que composa Constantin Céphalas au commencement du Xe siècle, et dans celle que le moine grec Maxime Planude tira de la précédente à la fin du XIIIe siècle (v. édit. Jacobs; édit. gréco-latine de Didot). — L'*Anthologie latine* est un recueil formé par le travail successif de plusieurs érudits depuis le XVIe siècle (Fabricius, Jos. Scaliger, Cl. Binet, P. Pithou, P. Burmann, Meyer, Alex. Riese), qui ont puisé à des sources très variées.

ANTHOLOGIE (du gr. *anthos*, fleur, et *logos*, discours) n. f. Traité sur les fleurs; branche de la botanique qui a pour objet l'étude des fleurs.

ANTHOLOGIQUE adj. Qui appartient à l'anthologie.

ANTHOLOGUE n. m. Auteur d'une anthologie.

ANTHOLOME (du gr. *anthos*, fleur, et *lôma*, frange) n. m. Genre de la famille des liliacées, renfermant des arbres glabres de la Nouvelle-Calédonie.

ANTHOLYSE ou **ANTHOLISE**, ou **ANTHOLIZA** (du gr. *anthos*, fleur, et *lusis*, relâchement) n. m. Genre d'iridacées, tribu des ixiées, voisin des glaïeuls, renfermant des plantes cultivées dans les jardins pour la beauté de leurs fleurs.

Anthomyie (gr. 2 fois).

ANTHOMYIE (du gr. *anthos*, fleur, et *muia*, mouche) n. f. Genre d'insectes diptères, brachycères, famille des acalyptérés, type de la sous-famille des *anthomyinés*, renfermant des mouches de taille moyenne, dont les larves attaquent les racines ou les bulbes. Nombreuses espèces habitant l'hémisphère boréal : *anthomyia pluvialis* (*mouche d'automne*), etc.

ANTHONOME (du gr. *anthos*, fleur, et *nômos*, pâture) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, renfermant de petits charançons des régions tempérées du globe, dont beaucoup d'espèces se rendent nuisibles en attaquant les arbres fruitiers. Citons l'*anthonomus pomorum*, qui attaque les pommiers; l'*anthonomus pyri*, très nuisible aux poiriers et dont la femelle pique les bourgeons pour y déposer ses œufs; l'*anthonomus druparum*, qui attaque les pêchers, les merisiers.

Anthonome (gr. 3 fois).

ANTHONOTE (du gr. *anthos*, fleur, et *nôtos*, dos) n. m. Syn de VORAPA.

ANTHOPHAGE (du gr. *anthos*, fleur, et *phagein*, manger) adj. Qui se nourrit de fleurs.

ANTHOPHILE (du gr. *anthos*, fleur, et *philos*, ami) adj. Qui se tient habituellement sur les fleurs.

ANTHOPHISE ou **ANTHOPHISA** n. f. Syn. de ATHERYBIE.

ANTHOPHORE (du gr. *anthos*, fleur, et *phoros*, qui porte) adj. Qui porte une ou plusieurs fleurs.

ANTHOPHORE n. m. Bot. Prolongement du réceptacle qui, parti du fond du calice, supporte les pétales, les étamines et le pistil.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des apidés, sous-famille des *anthophorinés*, renfermant des abeilles solitaires de taille moyenne, à corps très velu, et dont les nombreuses espèces sont répandues sur tout le globe. Citons l'*anthophora parietina*, qui nidifie dans les vieux murs; l'*anthophora retusa* (France), etc.

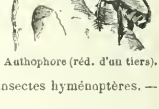
Anthophore (réd. d'un tiers).

ANTHOPHORINÉS (de *anthophore*, et du gr. *eidos*, ressemblance) n. m. pl. Sous-famille d'insectes hyménoptères. — *Un* ANTHOPHORINE.

ANTHOPHYLLE (du gr. *anthos*, fleur, et *phullon*, feuille) adj. Qui a des fleurs dont les divisions sont allongées en forme de folioles.

ANTHOPHYLLITE (même étymol. qu'à l'article précéd.) n. m. Espèce minérale appartenant au genre *amphibole*. ‖ Silicate de magnésie et de fer, de teinte blonde ou brune et de structure fibreuse.

ANTHOPHYLLITIQUE adj. Qui contient de l'antbpohyllite.

ANTHOPHYLLOÉIDE (du gr. *anthos*, fleur; *phullon*, feuille, et *eidos*, forme) adj. Paléogr. Qui représente des fleurs et des feuilles : *Les chapiteaux corinthiens sont* ANTHOPHYLLOÉIDES.

— Calligraph. *Lettres anthophylloïdes*, Lettres dont les diverses parties représentent des fleurs et des feuilles.

ANTHOPOGON (du gr. *anthos*, fleur, et *pôgôn*, barbe) n. m. Plante graminée appelée aussi GYMNOPOGON.

ANTHORE (de *anti*, et du lat. *thora*, nom d'une renoncule) n. m. Espèce d'aconit.

ANTHORISME (*riss* — de *anti*, et du gr., *orismos*, définition) n. m. Remplacement d'un mot par un autre plus correct ou plus énergique : *On dirait par* ANTHORISME : « *Les mauvais sujets, les* DIABLES *qui sont à vos trousses.* »

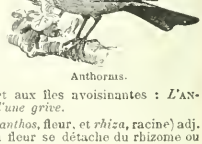
Anthornis.

ANTHORNIS (*niss* — du gr. *anthos*, fleur, et *ornis*, oiseau) n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des méliphagidés, à robe grisâtre et verdâtre, particuliers à la Nouvelle-Zélande et aux îles avoisinantes : *L'*ANTHORNIS *est de la taille d'une grive.*

ANTHORRHIZE (du gr. *anthos*, fleur, et *rhiza*, racine) adj. Se dit des plantes dont la fleur se détache du rhizome ou tige souterraine.

ANTHOS (*toss* — du gr. *anthos*, fleur) n. m. Nom donné par les pharmaciens à la fleur de romarin.

ANTHOSAT (*za* — rad. *anthos*) n. m. Miel aromatisé avec de l'anthos, ou romarin. (Vieux.)

ANTHOSÉES n. f. pl. Syn. de RHIZANTHÉES. — *Une* ANTHOSÉE.

ANTHOSIDÉRITE (du gr. *anthos*, fleur, et *sidérités*, de fer) n. m. Mélange de mica magnésien et d'un silicate anhydre d'alumine qui est la fibrolite.

ANTHOSPERME (*spèr* — du gr. *anthos*, fleur, et *sperma*, graine) n. m. Agglomération des globules reproducteurs de certaines plantes marines. ‖ Genre de la famille des rubiacées, type de la tribu des anthospermées, provenant de Madagascar, de l'Afrique australe et tropicale.

ANTHOSPERMÉES (*spèr*) n. f. pl. Tribu des rubiacées, dont l'*anthosperme* est le type. Comprend des arbres, des arbrisseaux et quelques plantes herbacées qui répandent une odeur fétide quand on les froisse. — *Une* ANTHOSPERMÉE.

ANTHOSTÈME (*tòss* — du gr. *anthos*, fleur, et *stêma*, étamine) n. f. Genre d'euphorbiacées, renfermant des arbres de l'Afrique tropicale et de Madagascar.

ANTHOTIE n. f. ou **ANTHOTION** n. m. (du gr. *anthos*, fleur, et *ôtion*, oreillette). Genre de goodénovices, renfermant une herbe acaule, glabre, qui croît en Australie.

ANTHOTROCHE (du gr. *anthos*, fleur, et *trochos*, roue) n. m. Genre de scrofulariacées créé pour un arbrisseau d'origine australienne.

ANTHOXANTHE (lat. *anthoxanthum*; du gr. *anthos*, fleur, et *xanthos*, jaune) n. m. Genre de graminées-phalaridées, souvent désigné sous le nom de *flouve*.

— ENCYCL. L'*anthoxanthe* est caractérisé par une inflorescence dont les épillets contiennent chacun une fleur hermaphrodite et au-dessous deux fleurs stériles; glume à deux valves très inégales. La principale espèce est l'*anthoxanthe odorant* ou *flouve odorante*, herbe vivace, à fleurs d'un vert jaunâtre, qui croît dans nos bois, nos prairies, fleurit de bonne heure et répand une odeur suave. Elle est recherchée par les bestiaux, et principalement par les moutons.

ANTHOXANTHINE (du gr. *anthos*, fleur, et *xanthos*, jaune) n. f. Principe colorant jaune des plantes. ‖ On dit aussi XANTHINE.

— ENCYCL. L'*anthoxanthine* est amorphe et ressemble à une résine; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. On l'extrait des fleurs jaunes à l'aide de l'alcool. L'anthoxanthine existe dans beaucoup de fleurs colorées autrement qu'en jaune; ainsi, les colorations écarlates, rouges et orangées, sont dues à ce principe associé en diverses proportions avec la cyanine.

ANTHOXANTHINÉES n. f. pl. Tribu de graminées, comprenant le seul genre *anthoxanthe*. — *Une* ANTHOXANTHINÉE.

ANTHOZOAIRES ou **ANTHOZOA** (du gr. *anthos*, fleur, et *zôon*, animal) n. m. pl. Classe des cœlentérés, renfermant les coraux, les madrépores, les actinies. — *Un* ANTHOZOAIRE. V. CORALLIAIRES.

ANTHRACÈNE n. m. ou **ANTHRACINE** n. f. (du gr. *anthrax*, *akos*, charbon), carbure d'hydrogène solide, extrait du goudron de houille.

— ENCYCL. L'*anthracène* $C^{14}H^{10}$ a été signalé pour la première fois en 1832 par Dumas et Laurent, qui lui ont attribué, sous le nom de *paranaphtaline*, une formule ($C^{14}H^{12}$) et des propriétés inexactes. Fritzsche prépara à l'état de pureté ce carbure, qu'il appela *photène*. Anderson démontra l'identité du photène et de la paranaphtaline purifiée en anthracène. Græbe et Liebermann ont réalisé la transformation de l'anthracène en alizarine.

— *Préparation*. L'anthracène se forme dans la décomposition pyrogénée du toluène, du xylène, du cumène et de divers composés aromatiques, et la réduction par la poudre de zinc de l'anthraquinone, de l'alizarine et de ses isomères: le premier de ces groupes de réactions indique le caractère aromatique de la molécule de l'anthracène, et le second a mis sur la voie de l'importante synthèse de l'alizarine. Dans la pratique, l'anthracène se retire exclusivement du goudron de houille; on le trouve dans les huiles lourdes et les huiles à anthracène provenant de la distillation du brai restant après l'extraction des huiles lourdes.

— *Purification*. L'anthracène brut provenant du goudron ne contient qu'environ 60 p. 100 de produit pur, et par suite ne peut être transformé immédiatement en anthraquinone (pour la fabrication de l'alizarine). On le purifie en le lavant à la benzine ou au naphte de pétrole, ou plus souvent aux huiles légères de houille, qui dissolvent la naphtaline et les huiles lourdes. Puis on le comprime: il contient alors environ 95 p. 100 d'anthracène pur. La purification par voie sèche consiste en une sublimation dans un courant de vapeur surchauffée à 220° ou 240°, suivie d'une condensation dans des chambres closes, sous une pluie d'eau froide.

— *Propriétés*. L'anthracène cristallise en lamelles blanches clinorhombiques possédant un bel éclat et une fluorescence violette. Les rayons violets et ultra-violets y développent une belle phosphorescence. Il fond à 213° et se sublime à cette température en répandant une odeur irritante. Il distille vers 360°, mais en se décomposant partiellement et en prenant une teinte jaunâtre. Sa densité de vapeur est 6,3.

Il est insoluble dans l'eau et l'alcool à froid, beaucoup plus soluble à chaud dans l'alcool, l'éther, les huiles essentielles, la benzine, le sulfure de carbone.

Dissous dans la benzine et soumis à l'action des rayons solaires, il se transforme en *paranthracène*, corps insoluble qui fond à 244° et régénère l'anthracène ordinaire.

Les *oxydants* transforment l'anthracène en anthraquinone. Les *hydrogénants* fixent de l'hydrogène sur sa molécule en proportion variable. Si on le chauffe à 280° avec l'acide iodhydrique, on obtient le *tétradécane*, l'*heptane*. En ménageant l'action de l'acide iodhydrique en présence du phosphore, on obtient le dihydruro et l'hexahydrure d'anthracène, carbures non saturés.

Le chlore et le brome l'attaquent vivement, avec dégagement d'acide chlorhydrique ou bromhydrique; l'iode agit d'une manière analogue et polymérise l'anthracène en une matière charbonneuse.

— *Réactifs*. L'acide picrique, mis en dissolution avec l'anthracène dans la benzine à l'ébullition, laisse déposer par refroidissement des cristaux de couleur rubis.

La *dinitranthraquinone* (ou *réactif de Fritzsche*), obtenue par l'ébullition de l'anthracène avec l'acide nitrique de concentration moyenne, se combine avec l'anthracène et forme un composé solide, cristallisé en lamelles rhomboïdales. La couleur de ces lames est le rose si l'anthracène est très pur, le violet rouge où le violet bleu quand il contient quelques impuretés. Si la proportion d'impuretés est peu considérable, la réaction colorée ne se manifeste plus. — La *picramide* donne une combinaison qui cristallise dans l'alcool en belles aiguilles rouges.

ANTHRACÉNUSE (du gr. *anthrax*, *akos*, charbon) n. f. Produit résultant de l'action de l'acide nitrique sur l'anthracène.

ANTHRACHRYSONE (*kri* — du gr. *anthrax*, *akos*, charbon, et *khrusos*, or) n. f. Substance cristalline jaune, qui se forme dans la distillation de l'acide dioxybenzoïque.

— ENCYCL. L'*anthrachrysone* $C^{14}H^{8}O^{4}$ s'obtient en chauffant l'acide dioxybenzoïque avec de l'acide sulfurique vers 130°, précipitant par l'eau, lavant, traitant en solution alcoolique par le noir animal et précipitant de nouveau par l'eau. Ce sont des cristaux floconneux d'un beau jaune, fondant à 320°, insolubles ou à peu près dans les dissolvants ordinaires, sauf l'alcool où elle est peu soluble, et l'acide acétique qui est son véritable dissolvant. Réduite par distillation en présence du zinc en poudre, elle donne de l'anthracène. Elle colore en brun les mordants de fer et en beau rouge mat les mordants d'alumine.

Elle est isomérique avec l'*oxypurpurine*, la *rufopine* et la *quinalizarine*. L'anthrachrysone s'unissant aux bases alcalines et alcalino-terreuses donne de véritables sels colorés.

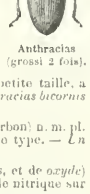

Anthracias (grossi 2 fois).

ANTHRACIAS (*si-âss* — du gr. *anthrakias*, noir comme du charbon) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionides, renfermant des formes de petite taille, à tête cornue, habitant l'Europe. Citons l'*anthracias bicornis* (Europe orientale).

ANTHRACIDES (du gr. *anthrax*, *akos*, charbon) n. m. pl. Famille de minéraux dont le carbone est le type. — *Un* ANTHRACIDE. V. CARBONIDES.

ANTHRACIDOXYDE (du gr. *anthrax*, *akos*, et de *oxyde*) n. f. Composé résultant de l'action de l'acide nitrique sur l'anthracène.

ANTHRACIE n. f. Nom donné à certaines affections analogues à l'anthrax.

ANTHRACIFÈRE (du gr. *anthrax*, *akos*, charbon, et *ferre*, porter) adj. Qui contient de l'anthracite. ‖ *Terrain anthracifère*, Nom donné aux couches qui constituent la partie inférieure du système carbonifère. (De Lapparent lui préfère le nom de DINANTIEN.) ‖ On dit aussi ANTHRAXIFÈRE.

ANTHRACIFORME (de *anthrax*, et *forme*) adj. Qui a la forme d'un anthrax.

ANTHRACIQUE adj. Relatif à l'anthrax; qui tient de l'anthrax.

ANTHRACITE (du gr. *anthrax*, *akos*, charbon) n. m. Charbon fossile qui brûle avec difficulté et ne donne qu'une flamme courte, sans aucune fumée ni odeur.

— ENCYCL. Le nom de *anthracite* est donné particulièrement aux variétés de charbon de terre qui ont le moins conservé les caractères de leur origine végétale. L'anthracite, appelé aussi *houille éclatante* et *charbon incombustible*, est une substance noire, à cassure conchoïdale, souvent irisée, sèche au toucher, avec un éclat métallique assez prononcé. Il est composé de 87 à 94 p. 100 de carbone, et ne contient qu'une très petite quantité de principes volatils.

L'anthracite n'a besoin que d'une faible quantité d'air pour produire en brûlant une chaleur très intense. Son principal usage est la cuisson de la chaux et des poteries, le chauffage des fours de verrerie, celui des poêles domestiques spéciaux à combustion lente, le traitement métallurgique des minerais, etc.

En France existent de nombreux gisements d'anthracite. Les principaux se rencontrent dans les départements du Nord, de la Loire, de la Sarthe, de l'Isère, des Bouches-du-Rhône, etc. A l'étranger, le Caucase, la Bohême et les États-Unis sont des centres importants de production d'anthracite.

ANTHRACITEUX (*eu*), **EUSE** adj. Qui contient de l'anthracite.

ANTHRACNOSE (du gr. *anthrax*, *akos*, charbon, et *nosos*, maladie) n. f. Maladie parasitaire de la vigne, qui reçoit des noms différents suivant les pays: *charbon*, *carbonnat*, *picotat* (Languedoc); *peyreyade* (Bordelais); *rouille noire* (Isère); *tacon* (Sologne), etc.

— ENCYCL. L'*anthracnose* est un parasite cryptogame qui a reçu les noms vulgaires de: « maladie noire », « carie », « charbon », et le nom scientifique de *glœosporium* ou *sphaceloma ampelinum*. Il se reproduit et se propage épidémiquement, au moyen de spores que le moindre vent emporte au loin, et que la plus petite trace d'humidité fixe sur les feuilles et les branches.

C'est ordinairement au mois de mai qu'apparaissent les premiers signes de cette maladie. Elle se signale d'abord sur les jeunes pousses, par de petites taches arrondies noir brunâtre, plus ou moins nombreuses, envahissant en même temps les rameaux et, finalement, les grains de raisin. La végétation de la vigne se trouve plus ou moins arrêtée, et, si la température est favorable, les spores nouvelles se détachent bientôt et envahissent tous les pampres. Les jeunes tiges prennent une apparence maladive et finissent par périr. En France, ce fléau est encore peu redoutable, mais il n'en est pas de même en Italie et en Amérique. Le remède le plus curatif contre l'anthracnose est le soufre.

— BIBLIOGR.: Pulliat, *Almanach de l'agriculture*; *la vigne américaine* (1879); Marchant, *l'Anthracnose en Touraine* (1879).

ANTHRACODE (du gr. *anthrax*, *akos*, charbon, et *eidos*, forme) adj. Qui a la couleur du charbon; qui présente les caractères de l'anthrax.

ANTHRACOIDE (du gr. *anthrax*, *akos*, charbon, et *eidos*, forme) adj. Qui a la couleur du charbon; qui ressemble à l'anthrax. ‖ *Tumeurs anthracoïdes*, Syn. de *tumeurs mélaniques*. (V. MÉLANOSE.) ‖ *Furoncle anthracoïde*, Furoncle qui, par sa forme et son étendue, se rapproche de l'anthrax.

ANTHRACOKALI (du gr. *anthrax*, *akos*, charbon, et de *kali*, nom arabe de la potasse) n. m. Nom donné à un carbure de potassium employé en thérapeutique, pour combattre les scrofules, les affections cutanées eczémateuses, etc.

ANTHRACOLITE (du gr. *anthrax*, *akos*, charbon, et *lithos*, pierre. — L'orthogr. rationn. serait ANTHRACOLITHE) n. m. Nom d'une variété d'anthracite que l'on tire de Hongrie.

ANTHRACOMARTIDÉS (du gr. *anthrax*, *akos*, charbon, et *marptein*, saisir) n. m. pl. Groupe d'arachnides fossiles créé par F. Karsch. Le genre *anthracomarte*, qui en est le type, se trouve dans le terrain carbonifère de Silésie. — *Un* ANTHRACOMARTIDE.

ANTHRACOMÈTRE (du gr. *anthrax*, *akos*, charbon, et *metron*, mesure) n. m. Instrument qui sert à déterminer la quantité d'acide carbonique contenue dans un fluide aériforme.

ANTHRACOMÉTRIQUE adj. Qui concerne l'anthracomètre, l'appréciation de la quantité d'acide carbonique entrée dans la composition d'un mélange gazeux.

ANTHRACONITE (du gr. *anthrax*, *akos*, charbon) n. f. Sorte de calcaire noir charbonneux.

ANTHRACOSAURE (du gr. *anthrax*, *akos*, charbon, et *sauros*, lézard) n. m. Genre d'amphibiens stégocéphales fossiles, du terrain carbonifère de Glasgow.

ANTHRACOSE (du gr. *anthrakôsis*, transformation en charbon) n. f. Nom sous lequel on désignait autrefois un ulcère escharotique avec fluxion et gonflement, survenant sur une partie quelconque du corps, et quelquefois à l'œil, dans le cours de certaines fièvres.

ANTHRACOSIS (*siss* — du gr. *anthrakôsis*, formation de charbon) n. f. Affection caractérisée par la présence, dans les poumons et les ganglions bronchiques, d'une matière de couleur noire, constituée par des particules de charbon.

— ENCYCL. L'*anthracosis* se rencontre à des degrés variables chez tous les vieillards. Elle constitue une maladie qui s'observe chez les houilleurs, les chauffeurs, les mouleurs, qui vivent dans la poussière du charbon. Les poumons sont envahis par l'emphysème; ils ont une coloration noire, ne crépitent plus, crient sous le scalpel à la coupe. La densité du tissu pulmonaire a augmenté. La surface de la coupe est marbrée de noir, elle teint les doigts en noir. On trouve en outre des cavernes pulmonaires, des dilatations bronchiques, des tubercules pulmonaires. La maladie évolue lentement. Au début, on trouve du malaise avec perte d'appétit, de l'amaigrissement, de la toux avec expectoration noirâtre. L'auscultation permet de constater des râles de bronchite, avec affaiblissement du murmure vésiculaire. Les symptômes se rapprochent de plus en plus de ceux de la phtisie, qui finit par se déclarer et qui emporte le malade. L'ouvrier qui est atteint de cette affection doit changer de profession. On peut essayer d'empêcher l'inhalation des poussières en portant des masques munis d'éponges humides.

— SYN. **Fausse mélanose du poumon, pseudo-mélanose pulmonaire, mélanose pneumo-koniose.**

ANTHRACOTHÉRIUM (*om'* — du gr. *anthrax*, *akos*, charbon, et *thêrion*, animal) n. m. Genre de mammifères fossiles, famille des *anthracothéridés*, groupe des artiodactyles, renfermant des formes apparentées aux porcs, et apparu au cours de la période éocène.

ANTHRACOTYPHUS (*fuss* — du gr. *anthrax*, *akos*, et de *typhus*) n. m. Typhus charbonneux. V. CHARBON.

ANTHRACOXÈNE (du gr. *anthrax*, *akos*, charbon) n. m. Résine minérale d'un brun noir, partiellement soluble dans l'éther, peu soluble dans l'alcool.

ANTHRAFLAVIQUE (de *anthracène*, et du lat. *flavus*, jaune) adj. Se dit d'un acide cristallisable jaune, dérivé de l'anthracène et isomérique avec l'alizarine. ‖ Se dit aussi des éthers de cet acide.

— ENCYCL. L'acide *anthraflavique* a été découvert en 1871, par Schunk, dans les produits accessoires de la fabrication de l'alizarine artificielle. Perkin a établi sa composition, qui répond à la formule $C^{14}H^{6}O^{4}$ et qui en fait un isomère de l'alizarine.

L'alizarine commerciale en contient, ainsi que l'anthraflavone. On peut aisément l'extraire de ces produits au moyen de l'eau de baryte à l'ébullition; l'anthraflavate de baryum presque insoluble à froid se dépose. Avec l'anthraflavone, on obtient en même temps le composé barytique d'un isomère, la métabenzdioxyanthraquinone que la benzine dissout sans dissoudre l'anthraflavate. On met l'acide anthraflavique en liberté par l'acide chlorhydrique.

Il cristallise en aiguilles jaunes, brillantes, insolubles dans l'eau et la benzine, très peu solubles dans l'alcool, l'acide sulfurique et l'acide acétique. Il se sublime avec décomposition partielle.

L'acide anthraflavique est bibasique; son sel neutre de sodium est très peu soluble dans l'eau froide et facilement cristallisable, ce qui le distingue de ses deux isomères, l'acide *isoanthraflavique* et la *métabenzdioxyanthraquinone*.

Le premier de ces isomères se trouve aussi dans le produit brut de la fabrication de l'alizarine artificielle. Son sel de baryum est soluble, mais son sel de chaux est insoluble. Pour le préparer, on précipite l'alizarine brute par l'eau de chaux et on met l'acide en liberté par l'acide chlorhydrique. Il cristallise avec une molécule d'eau en aiguilles ou en paillettes jaune d'or.

ANTHRAFLAVONE (de *anthracène*, et du lat. *flavus*, jaune) n. f. Substance jaune ayant la même composition que l'alizarine et contenant trois corps isomères qui se rattachent à l'anthracène.

— ENCYCL. L'*anthraflavone* a été découverte en 1873 par Barth et Senhofer, qui chauffaient vers 200°, en tubes scellés, l'acide métaoxybenzoïque avec l'acide sulfurique: deux molécules d'acide métaoxybenzoïque se soudent avec perte de deux molécules d'eau.

L'anthraflavone est un mélange en proportions différentes de trois corps, isomériques tous trois avec l'alizarine: l'acide antraflavique, la métabenzdioxyanthraquinone, l'anthrarufine.

On prépare aisément l'anthraflavone en chauffant à 190° pendant quatre heures, dans un ballon à long col non fermé, 40 gr. d'acide métaoxybenzoïque, 180 gr. d'acide sulfurique pur et 20 gr. d'eau. On verse le produit dans l'eau, et il se précipite de l'anthraflavone brute d'un noir verdâtre (Rosenthiel).

ANTHRAGALLOL (de *anthracène*, et *gallol*) n. m. Isomère de la purpurine, ainsi appelé parce qu'on peut

le considérer comme de l'anthraquinone trihydroxylée, ce qui en fait un phénol triatomique comme le pyrogallol.

— Encycl. *L'anthragallol* $C^{14}H^{8}O^{5}$ a été découvert par Seuberlich en 1877. On le prépare en faisant agir l'acide sulfurique sur l'acide benzoïque, mélangé à l'acide gallique ; la température doit être portée graduellement à 125°.

L'anthragallol ainsi cristallisé est brun. Il est peu soluble dans l'eau, le sulfure de carbone, le chloroforme : soluble en brun dans l'alcool, l'éther, l'acide acétique et l'acide sulfurique, en vert dans les alcalis caustiques. L'anthragallol se volatilise sans fondre ; au-dessus de 290°, il se décompose. L'acide azotique le transforme en acide phtalique. L'amalgame de sodium le réduit et donne une dioxyanthraquinone qui paraît identique à l'alizarine.

ANTHRANILATE n. m. Sel formé par l'action de l'acide anthranilique sur une base. Les anthranilates sont encore appelés *carbanilates* et *phénylcarbamates*.

ANTHRANILIQUE (du gr. *anthrax*, charbon, et de *anilique*) adj. Se dit d'un acide que l'on obtient en faisant bouillir de la potasse caustique avec de l'indigo bleu. L'acide *anthranilique* a pour formule $C^{7}H^{7}AzO^{2}$; on l'appelle encore *acide carbanilique*, et acide *phénylcarbamique*. Il cristallise en prismes incolores, transparents, très brillants. Il est peu soluble dans l'eau froide, mais très soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther.

— Se dit encore d'un éther que l'on obtient en faisant dissoudre l'éther nitrobenzoïque dans l'alcool et en y ajoutant une petite quantité de sulfhydrate d'ammoniaque. L'éther *anthranilique*, appelé aussi *éther carbanilique*, *carbanilethane*, *phénylcarbamate d'éthyle*, est une substance huileuse, presque incolore, insoluble dans l'eau et soluble dans l'alcool.

ANTHRANOL (de *anthracène*, et terminaison *ol* de alcool) n. m. Corps jaune cristallisé, l'une des trois formes de l'anthracène monooxygéné (Liebermann et Topf).

— Encycl. L'*anthranol* $C^{14}H^{10}O$ ou $C^{14}H^{9}OH$ est un alcool anthracénique. Le meilleur procédé pour l'obtenir consiste à ajouter de la grenaille d'étain à un mélange d'anthraquinone et d'acide acétique cristallisable ; on chauffe et on traite par l'acide chlorhydrique ; on purifie le précipité par cristallisation dans l'acide acétique. Il se présente en aiguilles jaunes, fusibles vers 170° avec traces d'altération. La poudre de zinc le réduit et régénère l'anthracène ; l'acide azotique ordinaire l'oxyde et ramène à l'anthraquinone.

ANTHRAQUINONE (de *anthracène*, et *quinone*) n. f. Composé qui présente avec l'anthracène le même rapport de composition que la quinone vis-à-vis de la benzine, et qu'on a aussi appelé PARANAPHTALOSE, ANTHRACÉNUSE, OXANTHRACÈNE, OXYPHOTÈNE. V. QUINONE.

— Encycl. Chim. *Constitution de l'anthraquinone.* L'*anthraquinone* a été découverte en 1835 par Laurent dans les produits d'oxydation de l'anthracène. Graebe et Liebermann ont choisi le nom de *anthraquinone*, parce que ce corps présente avec l'anthracène le même rapport de composition que la quinone avec la benzine : la benzine étant $C^{6}H^{6}$, la quinone est $C^{6}H^{4}O^{2}$; l'anthracène $C^{14}H^{10}$, l'anthraquinone $C^{14}H^{8}O^{2}$.

Préparation. L'anthraquinone se produit en chauffant un mélange de benzine et de chlorure de phtalyle en présence du zinc ou du chlorure d'aluminium. Elle se produit encore en distillant du benzoate de calcium avec de la benzophénone. Dans l'industrie, elle se prépare en oxydant l'anthracène dissous dans l'acide acétique par un mélange de dichromate de potassium en présence de l'acide sulfurique. On précipite ensuite par l'eau, on distille le précipité, puis on le sublime.

Propriétés. L'anthraquinone cristallise en aiguilles jaunes fusibles à 273°. Elle est insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, assez soluble dans la benzine. L'acide azotique la dissout à chaud et la laisse déposer à froid sans altération.

L'acide sulfurique agissant à 200° donne, avec l'anthraquinone, des acides sulfo-conjugués ; le bisulfate de sodium, chauffé vers 270° en vase clos avec l'anthraquinone, donne l'acide disulfo-conjugué. Un mélange d'acide sulfurique concentré avec son volume d'acide nitrique de densité 1,50 fournit à 40° le dérivé dinitré.

Les oxydants ont peu d'action sur l'anthraquinone. L'acide iodhydrique à l'ébullition conduit successivement par son action hydrogénante, à l'anthranol, puis à l'hydrure d'anthracène.

Le perchlorure de phosphore, à 300°, fournit du dichloranthracène mélangé avec d'autres dérivés substitués. A 250°, la potasse solide la transforme en acide benzoïque.

— *Isomère de l'anthraquinone.* On connaît un isomère de l'anthraquinone cristallise en aiguilles rouges rappelant l'alizarine, mais soluble dans les alcalis. Sa vapeur, chauffée à 300°, se transforme en anthraquinone. On obtient cet isomère dans l'action successive de l'acide nitrique et de l'acide sulfurique sur la matière formée en traitant l'anthracène par le chlore.

— *Oxyanthraquinones.* On peut les considérer comme les produits de substitution de OH à H dans l'anthraquinone ; il en existe un grand nombre qu'on peut répartir ainsi :

1° Mono — $C^{14}H^{7}O^{2}(OH)$: Oxyanthraquinone, érythroxanthraquinone.

2° Di — $C^{14}H^{6}O^{2}(OH)^{2}$: Alizarine, quinizarine, xanthopurpurine, métabenzdioxyanthraquinone, anthrarufine, isoalizarine, acide anthraflavique, acide isoanthraflavique, acide frangulique, chryszine, hystazarine.

3° Tri — $C^{14}H^{5}O^{2}(OH)^{3}$: Purpurine, isopurpurine, flavopurpurine, oxychrysarine, anthragallol, bioxyanthraquinone.

4° Téra — $C^{14}H^{4}O^{2}(OH)^{4}$: Rufiopine, anthrachrysone, oxypurpurine, quinalizarine.

5° Penta — $C^{14}H^{3}O^{2}(OH)^{5}$: Dioxyanthragallol.

6° Hexa — $C^{14}H^{2}O^{2}(OH)^{6}$: Acide rufigallique.

A part l'alizarine, aucune des dioxyanthraquinones n'est susceptible de teindre les mordants ; au contraire, les trioxyanthraquinones sont toutes douées de pouvoir tinctorial.

Monoxyanthraquinones. $C^{14}H^{7}O^{2}OH$. On obtient simultanément l'oxyanthraquinone et l'érythroxyanthraquinone en chauffant le phénol avec l'anhydride phtalique et l'acide sulfurique. On les sépare assez facilement, car le second est beaucoup plus soluble dans l'alcool à chaud qu'à froid, ce qui n'a pas lieu pour le premier. Ces deux corps, traités par la potasse, sont transformés en alizarine. L'oxyanthraquinone joue le rôle d'acide monobasique et forme des sels colorés en jaune ou en rouge. Elle ne teint pas le coton mordancé. L'érythroxyanthraquinone donne un spectre d'absorption qui présente une bande jaune n'existant pas dans celui de l'oxyanthraquinone ; l'acide azotique la transforme en acide phtalique.

Nous étudierons les autres oxyanthraquinones à leur ordre alphabétique.

— *Dérivés substitués de l'anthraquinone.* Le chlore et le brome fournissent des dérivés mono, di, tri, tétra et pentasubstitués qui présentent quelques isomères ; on connaît aussi les dérivés mono et disulfoniques, les dérivés mono et dinitrés, ainsi que quelques dérivés amidés et azoïques. Beaucoup de ces composés, surtout les dérivés disubstitués, donnent de l'alizarine au contact de la potasse en fusion. La *dinitroanthraquinone* ou réactif de Fritzsche s'obtient en faisant bouillir l'anthracène avec de l'acide azotique.

— *Acides anthraquinone-sulfoniques.* L'acide monosulfonique $C^{14}H^{7}O^{2}SO^{3}H$ se produit en même temps que l'acide disulfonique $C^{14}H^{6}O^{2}(SO^{3}H)^{2}$ dans l'action de l'acide sulfurique sur l'anthraquinone. Ces deux corps sont jaunes, assez solubles dans l'eau ; les sels de l'acide disulfonique sont plus solubles que ceux de l'acide monosulfonique. L'acide disulfonique, traité par la potasse en fusion, donne de l'alizarine : c'est l'intermédiaire le plus avantageux pour la fabrication de l'alizarine artificielle.

— *Dérivés amidés et azoïques.* Citons : l'α- monamidoanthraquinone $C^{14}H^{7}O^{2}(AzH^{2})$, poudre rouge brique, fusible à 250° et sublimable ; l'α- diamidoanthraquinone $C^{14}H^{6}O^{2}(AzH^{2})^{2}$ cristallisant en aiguilles rouge grenat, fusibles à 230° et sublimables ; l'azotate d'α-diazoanthraquinone $C^{14}H^{7}O^{2}Az^{2}AzO^{3}$ en poudre rose, qui, par ébullition avec l'eau, fournit l'oxyanthraquinone.

ANTHRARUFINE (de *anthracène*, et du lat. *rufus*, jaune) n. f. Corps jaune cristallisé se rattachant à l'anthracène et isomérique avec l'alizarine.

— Encycl. L'*anthrarufine* $C^{14}H^{6}O^{4}$ est un des corps qui constituent l'anthradavone. V. ce mot. On l'obtient soit à partir des résidus de fabrication de l'alizarine, soit par l'action de l'acide nitreux sur la diamidoanthraquinone.

C'est un corps jaune, presque insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, assez soluble dans la benzine, le chloroforme et la potasse. $\frac{1}{10.000.000}$ suffit pour colorer l'acide sulfurique en rouge cerise très intense. Les acides azotique ou azoteux font virer la coloration au jaune. L'anthrarufine ne teint pas les mordants de fer et d'alumine ; elle forme avec la baryte et la chaux des laques cramoisies insolubles. Fondue avec la potasse, elle s'oxyde en donnant l'oxyanthrarufine isomère de la purpurine.

ANTHRAX (du gr. *anthrax*, charbon) n. m. Tumeur inflammatoire du tissu cellulaire sous-cutané et des glandes sébacées.

— Encycl. Le nom de *anthrax* désignait autrefois deux affections ; l'*anthrax bénin* a seul conservé le nom d'anthrax ; l'*anthrax malin* a pris celui de *charbon*.

L'anthrax diffère du furoncle seulement par le volume. Il consiste lui aussi dans l'inflammation des prolongements que le tissu cellulaire envoie dans les aréoles fibreuses du derme. Dans l'anthrax, plusieurs paquets cellulo-graisseux sont atteints, un seul est pris dans le furoncle.

L'anthrax se présente sous la forme d'une tumeur circonscrite, dure, luisante, tendue, chaude, d'un rouge vif à la base et violacé au sommet. Cette tumeur est le siège d'une douleur très vive, continue, à la fois brûlante et lancinante. Au bout d'un temps variable, quinze à vingt jours, la peau se perce en plusieurs endroits, et il sort un pus sanguinolent, une matière grisâtre et pulpeuse appelée *bourbillon*. Le volume de l'anthrax varie entre celui d'un œuf de pigeon et celui d'un œuf de poule. Quand l'anthrax reste *circonscrit*, la guérison est la règle ; il est *diffus* ou *envahissant* quand il gagne les tissus environnants par poussées successives ; il est alors très grave et peut amener la mort, par suppuration prolongée, par gangrène. L'origine microbienne de l'anthrax ne fait aucun doute ; on incrimine le staphylocoque doré, qui pénètre dans le tissu cellulaire à la suite d'érosions, ce qui explique son siège aux parties les plus découvertes du corps et surtout aux limites de ces parties. Il peut être sous la dépendance du diabète, de la goutte, de troubles gastriques, de l'azoturie. — Le traitement consiste en pulvérisations antiseptiques, onctions grasses, bains locaux antiseptiques, cataplasmes de fécule. L'ouverture de la tumeur est quelquefois nécessaire ; elle se fait soit au bistouri, soit au thermocautère. Le pansement antiseptique est de rigueur. Le traitement interne consiste surtout à soutenir les forces du malade.

Anthrax (gr. nat.).

ANTHRAX (du gr. *anthrax*, charbon) n. m. Genre d'insectes diptères, brachycères, groupe des tanystomes orthocères, famille des bombylidés, renfermant de très nombreuses espèces parasites de divers insectes hyménoptères. Les *anthrax* sont des mouches de taille grande ou moyenne ; leurs ailes sont vitrées, tachées de noir ou de brun. Ils sont répandus sur tout le globe.

ANTHRAXANTHIQUE (de *anthracène*, et *xanthique*) adj. Se dit d'un acide isomérique avec l'alizarine trouvé dans l'alizarine artificielle, et probablement identique avec l'acide anthraflavique.

Anthrène (grossi 5 fois).

ANTHRAXIFÈRE adj. Géol. V. ANTHRACIFÈRE.

ANTHRÈNE (du gr. *anthrênê*, nom d'insecte) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des dermestidés, renfermant de nombreuses espèces répandues sur tout l'hémisphère boréal.

— Encycl. Les *anthrènes* sont de très petite taille ; beaucoup attaquent les fourrures, les herbiers, les collections d'insectes, comme l'*anthrenus musæorum*.

ANTHREPTE (du gr. *anthos*, fleur, et *rhepein*, avoir du penchant pour) n. m. Genre d'oiseaux ténuirostres, famille des méliphagidés, renfermant des sous-mangas de Malaisie à bec robuste et peu recourbé. Citons l'*anthreptes javanicus* (Java). La taille de l'anthrepte varie ; tantôt c'est celle du roitelet, tantôt celle du chardonneret.

Anthrepte.

ANTHRIBE (du gr. *anthos*, fleur, et *tribein*, broyer) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *anthribidés*, renfermant quelques espèces des régions tropicales et une seule européenne : *anthribus albinus*, assez rare en France.

ANTHRIBIDÉS (même étym. qu'à l'article précéd.) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères rhynchophores, voisins des curculionidés. — *Un* ANTHRIBIDÉ.

— Encycl. Les *anthribidés* renferment de nombreuses formes principalement répandues dans les régions chaudes du globe, vivant dans les bois ; certains, par leurs longues antennes, ressemblent à des longicornes. Le type de la famille est le genre *anthribe*.

Anthribe (gr. d'un tiers)

ANTHRISQUE (*trisk'* — du gr. *anthriskos*, cerfeuil) n. m. Genre d'ombellifères, dont une espèce est connue sous le nom de *cerfeuil*.

— Encycl. Calice à limbe presque nul ; fleurs blanches ; pas d'involucre ; involucelles à plusieurs folioles ; carpelles prolongés supérieurement en bec : tels sont les principaux caractères du genre *anthrisque*. Les espèces les plus connues sont l'*anthrisque commun*, l'*anthrisque cerfeuil*, et l'*anthrisque sauvage*.

ANTHROL (de *anthracène*, et terminaison *ol* de alcool) n. m. Nom de deux des trois corps isomériques qui représentent l'anthracène monooxygéné. (Ces deux sortes d'alcools isomériques, se rattachant à l'anthracène par leur composition, ont été obtenus par Zincke.)

ANTHROPIATRIE (du gr. *anthrôpos*, homme, et *iatreia*, guérison) n. f. Art de guérir les hommes. ‖ Syn. inusité de MÉDECINE HUMAINE.

ANTHROPIATRIQUE (rad. *anthropiatrie*) adj. Qui concerne la guérison des maladies de l'homme.

ANTHROPINE du gr. *anthrôpos*, homme) n. f. Mélange de stéarine et de palmitine qu'on retire de la graisse humaine.

ANTHROPIQUE adj. Se dit d'un acide qu'on croyait contenu dans l'anthropine, mais qui n'est qu'un mélange d'acide stéarique et d'acide palmitique.

ANTHROPOCENTRIQUE adj. Qui a rapport à l'anthropocentrisme : *L'illusion* ANTHROPOCENTRIQUE.

ANTHROPOCENTRISME (du gr. *anthrôpos*, homme, et de *centre*) n. m. Doctrine, théorie qui voit dans l'homme le centre des choses, la fin absolue de la nature.

ANTHROPOCHIMIE (du gr. *anthrôpos*, homme, et de *chimie*) n. f. Nom donné quelquefois à la partie de la chimie qui confine à l'anatomie, et qui, par l'analyse de nos tissus et de nos humeurs, détermine les principes immédiats de notre organisation. ‖ Étude des phénomènes chimiques de la vie.

ANTHROPOCHIMIQUE adj. Qui concerne l'anthropochimie.

ANTHROPODICÉE (du gr. *anthrôpos*, homme, et *dikê*, justice) n. f. Science de l'homme moral. ‖ Partie de la théologie qui traite de la destinée de l'homme.

ANTHROPOGÉNÉSIE (du gr. *anthrôpos*, homme, et *génésis*, génération) n. f. Science de la génération de l'homme. Syn. ANTHROPOGÉNIE, et ANTHROPOGONIE.

ANTHROPOGÉNÉSIQUE adj. Qui a trait à la génération de l'homme. Syn. ANTHROPOGÉNIQUE.

Anthropogénie ou *Histoire de l'évolution humaine* par Ernest Haeckel, professeur à l'Université d'Iéna (1re éd., 1875 ; traduction française de Ch. Letourneau, 1877). L'auteur y étudie d'une part l'*ontogénie*, c'est-à-dire l'histoire du développement de l'homme considéré comme individu isolé (l'embryologie), et d'autre part la *phylogénie*, c'est-à-dire l'histoire du développement de l'espèce humaine et des différentes formes animales qui, par une série de transformations, sont parvenues à la constituer à travers le lent écoulement des siècles. Ses conclusions, fondées sur la paléontologie et l'anatomie comparée, sont que l'homme doit dériver d'une forme simple, l'organisme unicellulaire, qui s'est développée peu à peu à travers une longue série de siècles. Vers la fin de l'époque tertiaire eut lieu l'apparition de l'homme-singe (*alalus*), qui, transformant graduellement son cri anormal en sons articulés, produisit, vers la fin du pliocène, l'espèce humaine actuelle.

ANTHROPOGÉNIE ou **ANTHROPOGONIE** n. f. Syn. de ANTHROPOGÉNÉSIE.

ANTHROPOGÉNIQUE adj. Syn. de ANTHROPOGÉNÉSIQUE.

ANTHROPOGÉOGRAPHIE (du gr. *anthrôpos*, homme, et *géographie*) n. f. Partie de la géographie qui s'occupe de la répartition à la surface du globe et du mode d'existence des populations humaines.

ANTHROPOGLOSSE (du gr. *anthrôpos*, homme, et *glôssa*, langue) adj. Qui imite la voix, la parole humaine.

ANTHROPOGNOSIE (*gn* dur — du gr. *anthrôpos*, homme, et *gnôsis*, connaissance) n. f. Syn. de ANTHROPOLOGIE.

ANTHROPOGNOSIQUE adj. Syn. de ANTHROPOLOGIQUE.

ANTHROPOGRAPHE (du gr. *anthrôpos*, homme, et *graphein*, décrire) n. m. Celui qui décrit l'homme physique, ou qui écrit sur l'histoire naturelle du genre humain. ‖ Artiste qui reproduit la forme, la figure humaine.

ANTHROPOGRAPHIE (rad. *anthropographe*) n. f. Description anatomique du corps humain. ‖ Reproduction par l'art de la forme, de la figure humaine.

ANTHROPOGRAPHIQUE adj. Qui a rapport à l'anthropographie.

ANTHROPOGRAPHIQUEMENT adv. D'une manière anthropographique.

ANTHROPOHISTOGRAPHIE (*po-iss* — du gr. *anthrôpos*, homme, et de *histographie*) n. f. Partie de l'anatomie humaine ou anthropotomie qui étudie les tissus élémentaires dont est composé le corps humain.

ANTHROPOIDE (du gr. *anthrôpos*, homme, et *eidos*, ressemblance) adj. Morphol. Qui ressemble à l'homme ; dont la figure rappelle la figure humaine.

— Mamm. Nom donné aux singes qui se rapprochent le plus de l'homme. V. ANTHROPOMORPHES et SINGES.

ANTHROPOÏDES n. m. pl. Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, famille des hérodiadés ou ardéidés, renfermant des grues africaines dont la plus commune, *anthropoides virgo* (ou *demoiselle de Numidie*), se trouve depuis le midi de l'Europe jusqu'au centre de l'Afrique et au S. de l'Inde. Citons l'*anthropoides paradiseus*, grue de paradis (Afrique méridionale). — *Un* ANTHROPOIDE.

ANTHROPOLÂTRE (du gr. *anthrôpos*, homme, et *latreia*, culte) n. Celui, celle qui adore un dieu sous des formes humaines. ‖ Celui qui divinise et adore un homme.

ANTHROPOLÂTRIE (rad. *anthropolâtre*) n. f. Adoration de l'homme déifié. ‖ Culte d'un dieu conçu sous des formes humaines. (C'est une conséquence de l'anthropomorphisme.)

— ENCYCL. Les héros ou demi-dieux de l'antiquité, plus tard les empereurs romains, furent déifiés et l'objet d'un culte. Cette pratique se retrouve chez certains peuples modernes, d'une civilisation peu avancée. Des peuplades de l'Amérique centrale déifiaient les microcéphales. Beaucoup d'autres ont déifié et déifient les chefs morts. Cette coutume a donné lieu à l'interprétation de la mythologie qu'on nomme ÉVÉMÉRISME. V. ce mot.

ANTHROPOLÂTRIQUE adj. Qui a rapport à l'anthropolâtrie.

ANTHROPOLÂTRIQUEMENT adv. D'une manière anthropolâtrique.

ANTHROPOLITHE (du gr. *anthrôpos*, homme, et *lithos*, pierre) n. m. Nom qui a été donné aux ossements humains fossiles. (Ce terme n'est plus employé.)

ANTHROPOLOGIE (du gr. *anthrôpos*, homme, et *logos*, discours) n. f. Traité de l'homme, étude de l'homme envisagé dans la série animale ; histoire naturelle de l'homme : *L'application des lois physiologiques à l'*ANTHROPOLOGIE *conduit invinciblement à reconnaître l'unité de l'espèce humaine.* (A. de Quatrefages.)

— En T. de rhétor. Figure par laquelle on personnifie un être, une abstraction, qui n'a rien de commun avec l'humanité : *Comme l'écriture est faite pour les simples comme pour les savants, elle est pleine d'*ANTHROPOLOGIES. (Malebranche.) ‖ On dit aussi ANTHROPOPATHIE.

— ENCYCL. Le mot *anthropologie* a été employé en divers sens. Lorsqu'on a dit, par exemple, que « *le paganisme fut en réalité le culte de l'*ANTHROPOLOGIE », on a entendu par là que l'homme avait prêté à la divinité des organes humains aussi bien que les sens, les passions qui caractérisent l'humanité. Malebranche, en écrivant : « *Comme l'écriture est faite pour les simples, elle est pleine d'*ANTHROPOLOGIES », s'est servi d'une figure de rhétorique par laquelle il a voulu personnifier un être, une abstraction, qui n'a rien de commun avec l'humanité.

Définition et historique. Aujourd'hui, le mot *anthropologie* s'emploie uniquement pour désigner une science que James Hunt a définie : « *la science de l'humanité* ». Pour Broca, l'anthropologie est « *l'étude du genre humain considéré dans son ensemble, dans ses détails et dans ses rapports avec le reste de la nature* » ; ou bien encore « *l'histoire naturelle du genre humain* ». Cette dernière définition est presque exactement celle de Quatrefages, pour qui « *l'anthropologie est l'histoire naturelle de l'homme* ». Et ce savant ajoute que l'histoire naturelle de l'homme doit être faite comme l'entendrait un zoologiste qui étudierait un animal. Or, si la connaissance des seuls caractères physiques ne peut donner qu'une idée bien imparfaite d'une espèce animale quelconque, à plus forte raison en est-il ainsi lorsqu'il s'agit de l'homme, chez qui les phénomènes intellectuels se manifestent de mille manières diverses.

L'anthropologie est une science née, pour ainsi dire, d'hier, et on s'explique très bien qu'elle n'ait pas vu le jour plus tôt. Elle s'appuie, en effet, sur l'anatomie et sur la biologie, sur la géographie et la linguistique, sur la zoologie, la paléontologie et l'archéologie, et il fallait que toutes ces sciences eussent acquis un certain développement pour que l'histoire naturelle de l'homme prît naissance. Il était nécessaire que les voyageurs nous eussent fait connaître les groupes humains qui vivent à la surface du globe pour qu'on pût songer à en faire une classification. Les anciens, qui manquaient de ces données essentielles, avaient admis l'existence de peuples androgynes (Aristote), de tribus à œil unique, de races à pieds tournés en arrière, d'individus sans tête ou avec les yeux sur les épaules (Pline). Au moyen âge, les écrivains parlent encore gravement d'êtres moitié hommes et moitié poissons. Il faut arriver au XVIIIe siècle pour voir aborder d'une façon sérieuse les études anthropologiques : Linné assigne une place à l'homme dans sa classification zoologique ; Camper montre que l'angle facial varie suivant les races ; Buffon écrit son *Histoire naturelle de l'homme* ; puis Blumenbach essaye de déterminer avec précision les caractères physiques des divers groupes humains et tient compte notamment de la conformation crânienne.

Mais ni Buffon, ni Blumenbach n'avaient de matériaux suffisants ; aussi leurs œuvres renferment-elles de nombreuses erreurs et des lacunes plus nombreuses encore. Prichard, en Angleterre, et William Edwards, en France, ont repris l'œuvre de leurs devanciers. Le premier a consacré toute sa vie à la rédaction d'un véritable monument anthropologique dans lequel l'histoire naturelle générale, l'ethnologie et la linguistique se prêtent un mutuel appui. Le second fonda à Paris, en 1839, la *Société ethnologique*, dont le but était d'étudier « l'organisation physique, le caractère intellectuel et moral, les langues et les traditions historiques » des différentes races humaines.

Les questions relatives à l'ancienneté de l'humanité, à l'homme préhistorique et à l'homme fossile, ne pouvaient être abordées par Prichard et W. Edwards, car elles se posaient à peine. Dès la fin du XVIIe siècle, Mercati (dont l'ouvrage n'a vu le jour qu'en 1717) avait bien parlé des instruments de pierre, qu'il regardait comme « les armes des plus anciens des hommes » ; en 1723, de Jussieu avait, de son côté, comparé les objets en pierre qu'on trouva enfouis dans le sol aux instruments employés par quelques sauvages modernes ; Goguet et Mahudel avaient en partie exposé les mêmes théories. Mais les faits étaient peu nombreux, et les idées superstitieuses qui régnaient dans toute l'Europe empêchaient d'en comprendre la portée.

Dans les premières années de notre siècle, un antiquaire danois, Thomsen, entreprit dans les vieux tombeaux de son pays des fouilles méthodiques, qui lui firent bientôt reconnaître trois âges différents, caractérisés par la matière qui servait habituellement à confectionner les outils : l'âge de la pierre, l'âge du bronze et l'âge du fer. Il publia en 1836 les résultats de ses recherches. En 1847, trois autres Danois, Forchammer, Steenstrup et Worsaae, firent faire un nouveau pas à l'anthropologie préhistorique. Mais leurs découvertes, comme celles de Thomsen, tout en se rapportant à des tribus antérieures à l'histoire, ne remontaient pas au delà de notre époque géologique.

Cependant, quelques restes *antédiluviens*, comme on disait alors, avaient été recueillis dès le début du XVIIIe siècle en Allemagne et en Angleterre ; l'importance de ces découvertes ne pouvait être comprise, car la geologie était dans l'enfance, et la paléontologie n'existait pas. Lorsque Cuvier eut révélé l'existence ancienne de nombreuses espèces animales aujourd'hui éteintes, on fut conduit à se demander si l'homme avait été le contemporain de quelques-unes d'entre elles ; et c'est alors que beaucoup de savants se mirent à la besogne. Parmi eux, les Français occupent un rang des plus honorables, et on ne saurait passer sous silence les noms de Boucher de Perthes et d'Édouard Lartet.

A la fin de l'année 1838, on commençait à entrevoir l'importance qu'allaient acquérir les études relatives à l'être humain, et le professeur d'anatomie humaine du Muséum de Paris fut chargé d'enseigner cette branche nouvelle de la science. Lorsque, en 1855, de Quatrefages fut nommé à la chaire, elle prit le titre de *chaire d'anthropologie*. C'est vers cette époque qu'eurent lieu les premières découvertes importantes relatives à l'homme quaternaire. Ce fut l'année suivante que Darwin et Richard Wallace publièrent leurs remarquables ouvrages sur le transformisme. L'élan était donné : les grandes questions de l'origine de l'homme, de l'unité de l'espèce humaine ou de la pluralité des groupes spécifiques humains passionnaient tous les esprits. En 1859, Broca fonda la Société d'anthropologie de Paris pour grouper tous ceux qui s'intéressaient à ce genre d'études. V. ANTHROPOLOGIE (*Société d'*).

Programme. Les progrès de la science nouvelle ont dépassé toutes les espérances, et son domaine s'est élargi de plus en plus. Les questions qui rentrent dans le champ de ses études sont si variées, qu'il est devenu nécessaire d'établir des divisions. L'anthropologie étudie l'homme au point de vue de ses caractères physiques, de ses organes, depuis la vie intra-utérine jusqu'à l'extrême vieillesse. La physiologie a, pour lui, presque autant d'importance que l'anatomie.

Divisions. Parmi les organes de l'être humain, il en est un qui atteint un développement des plus remarquables et dont le fonctionnement donne lieu à des manifestations extrêmement variées : c'est le cerveau. L'étude des diverses manifestations de l'activité cérébrale, autrement dit « des caractères intellectuels », a une importance considérable quand il s'agit de l'homme : la *sociologie* (mœurs, coutumes, arts, industries, etc.), la *linguistique*, la *psychique* (moralité, mythologie) rentrent dans cet ordre de phénomènes. Enfin, l'être humain doit être étudié dans ses conditions anormales de fonctionnement, aussi bien que dans ses conditions normales. Les caractères pathologiques ont même paru assez importants pour justifier la création d'une division spéciale : l'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE, fondée, il y a quelques années seulement, par Lombroso et ses disciples.

— L'ANTHROPOLOGIE GÉNÉRALE s'occupe de l'étude des caractères précédents chez l'homme envisagé comme individu isolé de la grande famille humaine. C'est dans son domaine que rentrent toutes les questions qui se rattachent à l'origine de l'homme, à l'ancienneté de notre espèce, à son centre d'apparition, aux modifications que subissent les types sous l'influence des milieux, à la formation des races, à l'hérédité, aux croisements, etc.

— L'ANTHROPOLOGIE PRÉHISTORIQUE ne constitue, en réalité, qu'un rameau de l'anthropologie générale.

Les caractères généraux de l'humanité une fois connus, on est conduit à se demander quelle place il convient d'assigner à l'homme au milieu des autres êtres vivants. Pour résoudre cette question, il est nécessaire de comparer l'être humain aux autres animaux, et c'est là le but de l'ANTHROPOLOGIE ZOOLOGIQUE. On constate rapidement des ressemblances étroites entre l'homme et les singes anthropomorphes (à forme humaine), ressemblances parfois si frappantes qu'on en arrive à se demander si tous ces êtres n'ont pas une origine commune. L'*embryologie* démontre, de son côté, de telles analogies entre l'embryon humain et celui des mammifères, que la théorie évolutive de Lamarck, de Darwin, de Wallace, d'Hæckel et de leurs disciples devient bien séduisante. Les microcéphales, les idiots reproduiraient, par atavisme, une disposition normale chez certains de nos ancêtres. Le pithecanthrope découvert à Java par le Dr Dubois formerait le chaînon qui unirait l'humanité aux anthropoïdes.

— L'ANTHROPOLOGIE DESCRIPTIVE (OU ETHNOLOGIE) compare les divers groupes humains entre eux. L'histoire de chaque groupe, sa répartition géographique, son origine, les migrations qu'il a accomplies, les modifications qu'il a dû subir pour s'acclimater dans les contrées où il a essaimé, rentrent dans son domaine. Les caractères physiques fournissent de précieuses données pour la classification des groupes ; aussi sont-ils minutieusement étudiés par les anthropologues. Les crânes, notamment, qui existent en grand nombre dans nos collections, ont été examinés au point de vue de leur forme, de leur volume, de leurs proportions, etc. Mais la craniologie n'est pas tout, et les autres caractères, anatomiques et morphologiques, doivent entrer en ligne de compte. La linguistique, la sociologie acquièrent une importance spéciale lorsqu'il s'agit de comparer les races entre elles. L'ensemble des manifestations matérielles de l'intelligence humaine constitue, sous le nom de ETHNOGRAPHIE, un rameau particulier de l'anthropologie descriptive.

Application. Étant donnée l'ampleur du programme de l'anthropologie, il est facile de comprendre combien peuvent être nombreuses ses applications. Les artistes sont obligés de la mettre journellement à contribution. Les philosophes, les penseurs puisent dans l'étude des groupes humains de précieux enseignements. Il en est de même des hommes politiques, des hommes de loi, des économistes, des sociologues, de tous ceux qui ont le devoir d'organiser les sociétés modernes conformément aux données de la science. Le colonisateur, le commerçant sont obligés à tout moment d'avoir recours à l'anthropologie, et l'industriel, le médecin, tirent chaque jour profit des renseignements que leur apporte l'ethnographie.

Enseignement. Une science qui intéresse à des titres

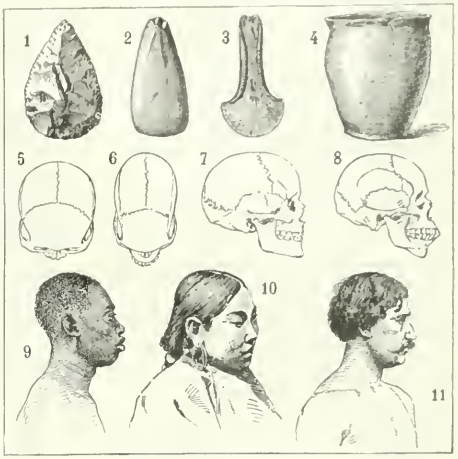

1. Hache silex taillé. — 2. Hache pierre polie. — 3. Hache bronze. — 4. Poterie néolithique. — 5. Crâne brachycéphale. — 6. Crâne dolichocéphale. — 7. Crâne orthognathe. — 8. Crâne prognathe. — 9. Race noire. — 10. Race jaune. — 11. Race blanche.

divers autant de catégories de personnes devrait être enseignée partout. A Paris, une chaire a été créée au Muséum d'histoire naturelle, et, en 1892, le conseil municipal en a créé une autre à l'Hôtel de Ville. V. ANTHROPOLOGIE (*École d'*).

Le Muséum d'histoire naturelle possède son laboratoire, et il existe un laboratoire d'anthropologie, rattaché aux Hautes Études, dans les locaux situés au-dessus du Musée Dupuytren.

Collections. La collection anthropologique du Muséum est la plus riche du monde entier. L'archéologie est réunie dans le palais de Saint-Germain-en-Laye ; l'ethnographie a reçu asile dans le palais du Trocadéro et au musée Guimet. Enfin, la Société et l'École d'anthropologie, ainsi que le laboratoire des Hautes Études, possèdent leurs collections particulières.

Sociétés et *Revues.* Le mouvement inauguré à Paris a été suivi en province et à l'étranger. Partout existent des collections, des sociétés, parfois des chaires et des laboratoires. Chaque société a son organe, qui publie les travaux de ses membres. Mais il existe en outre, à l'heure actuelle, deux revues spéciales en France : l'une est intitulée *L'Anthropologie* ; l'autre est la *Revue mensuelle de l'École d'anthropologie de Paris*. La première est résultée de la fusion de trois revues : les *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, la *Revue d'anthropologie* et la *Revue d'ethnographie*. Après la fusion, survenue en 1890, elle eut pour directeurs Cartailhac, Hamy et Topinard, auxquels succédèrent, en 1894, Boule et Verneau. Elle publie des mémoires originaux, des variétés, des comptes rendus de tous les ouvrages importants qui paraissent dans le monde entier, des nouvelles anthropologiques et un bulletin bibliographique donnant le sommaire des publications périodiques spécialement consacrées à l'anthropologie, en France et à l'étranger.

Anthropologie (ÉCOLE D'). Cette école fut fondée à Paris en 1876, par un certain nombre de membres de la Société d'anthropologie. Elle comprend huit chaires : anthropologie anatomique, anthropologie ethnologique, anthropologie préhistorique, anthropologie linguistique, anthropologie biologique et démographie, géographie médicale et pathologie comparée des diverses races humaines. Parmi les professeurs qui les ont occupées, il faut citer Paul Broca, G. de Mortillet, A. Hovelacque, Paul Topinard, Adolphe Bertillon, etc.

Anthropologie (SOCIÉTÉ D'), fondée à Paris par Broca en 1859, déclarée d'utilité publique en 1864. Se compose d'un nombre illimité de membres honoraires, associés, étrangers ou correspondants (500 membres environ). Les procès-verbaux, rapports, communications, sont publiés dans les *Bulletins* et les *Mémoires de la Société*. Celle-ci dispose de plusieurs prix importants et possède des collections spéciales fort complètes et une riche bibliothèque.

Anthropologie *traitée au point de vue pratique*, de Kant (1798), trad. en franç. par Tissot 1863. — Dans l'étude physiologique de l'homme, selon Kant, on se propose de rechercher ce que la nature fait de l'homme ; dans l'étude pratique, au contraire, ce que l'homme comme être libre fait de lui-même, ou ce qu'il peut et doit faire. La connaissance des races humaines, en tant qu'elle rentre dans les produits variés de la nature, appartient à l'anthropo-

logie physiologique ; la connaissance des caractères nationaux à l'anthropologie pratique. L'anthropologie de Kant se divise en deux parties. La première, intitulée *Anthropologie didactique*, traite de la conscience, de l'égoïsme, de l'observation de soi-même, des sens, des causes de l'intensité diverse des sensations, de l'imagination, du rêve, des faiblesses et des maladies de l'âme par rapport à la faculté de connaître, du sentiment du beau et de l'agréable, des émotions et des passions. La seconde partie, qui a pour titre *Caractéristique anthropologique*, s'occupe du caractère des personnes suivant le sexe, du caractère des peuples et du genre humain entier. Finalement, Kant montre que l'*anthropologie pratique* est l'art de tirer parti des hommes en vue de ses propres fins.

ANTHROPOLOGIQUE adj. Qui concerne l'anthropologie : *L'anatomie, la physiologie et la pathologie sont des sciences* ANTHROPOLOGIQUES.

ANTHROPOLOGIQUEMENT adv. D'une manière anthropologique.

ANTHROPOLOGISTE (*giss*) ou **ANTHROPOLOGUE** n. Qui est versé dans la science anthropologique.

ANTHROPOMAGNÉTIQUE (*gn* mll.) adj. Qui a rapport à l'anthropomagnétisme : *Le mesmérisme a fait éclore une foule de systèmes* ANTHROPOMAGNÉTIQUES.

ANTHROPOMAGNÉTISME (*tiss*, et *gn* mll. — du gr. *anthrôpos*, homme, et de *magnétisme*) n. m. Magnétisme animal considéré au point de vue des rapports intimes qui existent entre l'homme et tous les autres corps de la nature.

ANTHROPOMANCIE (du gr. *anthrôpos*, homme, et *manteia*, divination) n. f. Divination pratiquée dans l'antiquité la plus éloignée et basée sur l'inspection des entrailles d'un enfant ou d'un homme fraîchement égorgé.

ANTHROPOMANCIEN, ENNE (*in, èn'*) n. Celui, celle qui s'occupe d'anthropomancie.

ANTHROPOMÉTALLISME (*lliss* — du gr. *anthrôpos*, homme, et *métallon*, métal) n. m. Sorte de magnétisme animal.

ANTHROPOMÈTRE (du gr. *anthrôpos*, homme, et *métron*, mesure) n. m. Instrument destiné à mesurer la proportion des diverses parties du corps humain.

ANTHROPOMÉTRIE (rad. *anthropomètre*) n. f. Art de mesurer les différentes parties du corps humain.

— ENCYCL. Dès l'antiquité la plus reculée, les artistes ont imaginé des canons, ou modèles typiques, qui montrent le corps de l'homme divisé en un certain nombre de parties égales. L'unité généralement admise est la tête, dont la hauteur est comprise de 7 à 8 fois dans la taille totale. Le tronc compreud environ 3 têtes, le membre supérieur 3 têtes 1/4, le membre inférieur 4 têtes. D'ailleurs, les proportions varient dans des limites assez étendues, selon les sujets et selon les races. V. ANATOMIE ARTISTIQUE.

Les principales mesures utiles à prendre sur l'homme sont : la taille, la hauteur du tronc, la longueur des membres et de leurs divers segments, les dimensions des extrémités, le développement transversal et antéro-postérieur du tronc au niveau des épaules et du bassin, la grande envergure. La tête mérite d'être étudiée avec un soin tout particulier : aussi la *céphalométrie* (mensuration de la tête recouverte de ses parties molles) et la *craniométrie* (mensuration de la tête réduite à l'état de squelette) sont-elles devenues les principales branches de l'anthropométrie.

Pour prendre sur un être humain les mesures essentielles, il suffit d'un compas d'épaisseur, d'un compas à glissière et d'un ruban métrique en toile, qu'on transforme en toise en le fixant le long d'un plan vertical.

Les données anthropométriques ont une importance de premier ordre, lorsqu'il s'agit de distinguer et de classer scientifiquement les groupes humains ; mais elles sont utiles dans d'autres circonstances. Elles servent, aux conseils de revision, pour apprécier l'aptitude des conscrits au service militaire. En France, les mesures dont il est surtout tenu compte sont : la taille et la circonférence de la poitrine.

— *Anthropométrie judiciaire*, Méthode par laquelle un individu, déjà entre les mains de la justice, est soumis à un certain nombre de mensurations relevées à l'aide d'instruments de précision. Le terme *anthropométrie* a été créé par Quetelet pour désigner l'étude métrique de toutes les facultés humaines. Mais son application judiciaire, à la recherche de l'identité des récidivistes, est l'œuvre du Dr Alph. Bertillon. Le résultat de cette opération constitue le *signalement anthropométrique*. L'expérience a démontré que le signalement anthropométrique assurait, pour la vie entière, d'une façon absolument certaine, la reconnaissance de l'adulte, quelque nombreux que soient les pseudonymes sous lesquels il essaye de se dissimuler et à quelque intervalle que ce soit.

C'est de la classification trichotomique, dont ils sont susceptibles, que résulte la supériorité des signalements anthropométriques. Voici, dans l'ordre décroissant de leur coefficient récognitif, la nomenclature des mensurations adoptées dans le système Bertillon : 1° la longueur de la tête, mesurée de la concavité de la racine du nez à l'occiput ; 2° le diamètre céphalique maximum transverse classique ; 3° le diamètre bizygomatique, ou distance horizontale maximum qui sépare les deux zygomes ; 4° la longueur du médius de la main gauche, mesuré d'équerre à partir du dos de la main ; 5° la longueur du pied gauche ; 6° la longueur de la coudée gauche ; 7° la longueur de l'auriculaire ; 8° la hauteur de la taille totale ; 9° la longueur de l'oreille droite ; 10° la hauteur du buste ; 11° la grande envergure ; 12° la couleur de l'iris gauche, relevée suivant une notation spéciale basée sur l'intensité pigmentaire et qui comprend sept classes.

A l'exception de ce dernier coefficient, toutes les autres mesures sont prises à l'aide d'instruments de précision.

Au fur et à mesure de leur relevé, les mensurations énumérées ci-dessus sont reportées sur le verso d'une fiche en carton, dont le recto contient toutes les indications d'état civil que le détenu a cru bon de fournir.

Quelques marques particulières (telles que nœvi, cicatrices, tatouages, etc.), soigneusement décrites, scrupuleusement localisées, et la photographie de la face et du profil de droite complètent chacune de ces fiches, qui sont prêtes alors à être rangées d'après la méthode trichotomique suivante :

Prenons un chiffre : 90.000 fiches, par exemple, pour mieux fixer la démonstration. Ces 90.000 signalements d'adultes du même sexe sont d'abord répartis, d'après la longueur de tête, en trois groupes : longueur *petite* : 30.000, longueur *moyenne* : 30.000, longueur *grande* : 30.000. Les mots *petite, moyenne* et *grande* sont rigoureusement déterminés par des chiffres.

Chacune de ces trois grandes masses de 30.000 signalements est ensuite partagée en trois groupes basés sur la largeur de la tête, ce qui donne des quotients de 10.000, que le diamètre bizygomatique réduit à son tour à 3.300. La longueur du médius fournit une quatrième indication, qui divise encore chacun des groupes obtenus précédemment en trois autres de 1.100 signalements environ. Puis intervient la longueur du pied, qui réduit chacun de ces derniers groupes à moins de 400 fiches. La longueur de la coudée les subdivise encore en trois fractions de 130 signalements environ chacune.

Bien que déjà loin de la masse de 90.000 fiches, la réduction pourrait sembler encore insuffisante. Mais la division de la taille en petite, moyenne et grande longueurs ne vous laissera plus qu'un groupe de 45 individus, qui seront ensuite répartis, toujours d'après le même principe, en classes d'une *quinzaine*, grâce aux variations du doigt auriculaire.

Enfin, en faisant entrer en ligne de compte les sept classes de la couleur de l'iris gauche, ce groupe ne contiendra plus que *trois* fiches au maximum, ordonnées elles-mêmes d'après les valeurs croissantes de la longueur de l'oreille droite.

C'est presque la réduction à l'unité, grâce aux sept données anthropométriques nouvelles dues à Alph. Bertillon (le sexe, la taille, l'âge et la couleur de l'œil, ayant figuré de tout temps sur les signalements).

Pour opérer une recherche dans ce répertoire, après avoir relevé le signalement anthropométrique de cet individu, il n'y a qu'à se diriger vers la division de la longueur de tête correspondant à la sienne et, en s'arrêtant, dans cette division, à la subdivision de sa largeur de tête, chercher la sous-subdivision de son bizygomatique, celle du médius ensuite, puis celle du pied et celle de la coudée.

On arrive ainsi, d'élimination en élimination, au mince paquet qui contiendra le signalement et la photographie recherchés, si, bien entendu, on se trouve en présence d'un individu déjà condamné et antérieurement mesuré. Il sera alors facile d'établir ses antécédents à l'aide du casier judiciaire ou des sommiers judiciaires.

Par diverses circulaires ministérielles et arrêtés du préfet de police, le signalement anthropométrique est maintenant le seul en usage dans les établissements pénitentiaires civils et militaires de France et des colonies. De nombreux États étrangers, tels que la Suisse, les États-Unis d'Amérique, la Hollande, la république Argentine, la Russie, la Roumanie, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche, etc., l'ont également adopté en le baptisant du nom de son auteur : le *Bertillonnage*. V. aux mots : PHOTOGRAPHIE JUDICIAIRE, et SIGNALEMENT DESCRIPTIF.

— BIBLIOGR. : *Instructions signalétiques pour l'identification anthropométrique*, par Alph. Bertillon (Paris, 1893).

ANTHROPOMÉTRIQUE adj. Qui a rapport à l'anthropométrie, à la mesure, aux proportions du corps humain.

ANTHROPOMÉTRIQUEMENT adv. D'après la méthode anthropométrique.

ANTHROPOMORPHE (du gr. *anthrôpos*, homme, et *morphê*, forme) adj. Zool. Qui a la forme, l'apparence de l'homme : *L'orang-outang est un* ANTHROPOMORPHE.

— B.-arts. *Lettre anthropomorphe*, Lettre majuscule et ordinairement initiale, représentant une figure humaine dans une attitude plus ou moins contournée. Les lettres anthropomorphes furent particulièrement employées par les miniaturistes, du VIIIe au XIe siècle. On en trouve de très beaux spécimens dans les *Questions et Locutions de saint Augustin sur l'Heptateuque*, manuscrit mérovingien de la première moitié du VIIIe siècle ; dans un *Sacramentaire*, manuscrit wisigothique de la fin de ce même siècle ; dans une *Bible* de saint Martial de Limoges, du Xe siècle, et dans un *Missel* de saint Maur du siècle suivant, tous manuscrits faisant partie de la Bibliothèque nationale.

Lettre anthropomorphe.

— Bot. Se dit du pétale inférieur de quelques orchidées, à cause de sa forme, qui imite celle d'un homme écartant les jambes et les bras. ‖ Nom donné à la *mandragore*.

ANTHROPOMORPHES (du gr. *anthrôpos*, homme, et *morphê*, forme) n. m. pl. Nom donné aux grands singes qui se rapprochent de l'homme par leur visage, leur forme, leur intelligence, la construction de leur squelette et leur absence de queue. — *Un* ANTHROPOMORPHE.

— ENCYCL. Dans la grande famille des singes, il en est trois qui se distinguent par leur ressemblance avec l'homme, ressemblance qui les a fait désigner sous le nom commun de *anthropomorphes*. Ce sont : l'orang-outang de Bornéo, le chimpanzé de Guinée, le gorille du Gabon, tous les trois supérieurs aux autres singes par leurs grandes dimensions, par l'absence de la queue, des abajoues, des callosités fessières, et par leur marche tantôt verticale, tantôt horizontale, dans laquelle ils ne posent pas à terre la paume des mains, mais le dos des doigts pliés.

ANTHROPOMORPHIE (rad. *anthropomorphe*) n. f. Similitude physique entre l'homme et certains animaux.

ANTHROPOMORPHIQUE adj. Zool. Qui a rapport à l'anthropomorphie ou aux anthropomorphes.

— Calligr. *Lettres, écriture, caractères* ANTHROPOMORPHIQUES. Syn. de ANTHROPOMORPHE.

ANTHROPOMORPHIQUEMENT adv. D'une manière anthropomorphique.

ANTHROPOMORPHISER (rad. *anthropomorphie*) v. a. Donner une forme humaine : *Les statuaires* ONT ANTHROPOMORPHISÉ *les divinités de l'Olympe*.

ANTHROPOMORPHISME (*fiss* — rad. *anthropomorphe*) n. m. Croyance à l'existence de dieux ayant la forme humaine : *L'*ANTHROPOMORPHISME *est supérieur aux religions de la nature, de toute la supériorité de l'homme sur la nature.* (V. Cousin.)

— Hist. ecclés. Hérésie dont les sectateurs, prenant à la lettre les passages de l'Ecriture où il est dit que Dieu « créa l'homme à son image », soutenaient que Dieu a un corps de forme humaine.

— Philos. Tendance inhérente à notre esprit, qui nous porte à attribuer à la Divinité les sentiments, les passions, les idées et les actes de l'homme : *L'*ANTHROPOMORPHISME *se retrouve au fond de toutes les croyances.*

— ENCYCL. Le mot *anthropomorphisme* a reçu deux sens principaux, l'un qui appartient à l'histoire des religions : croyance à des dieux doués de forme humaine et de passions humaines ; l'autre plus général et qui appartient à la philosophie : tendance à attribuer à la cause première les attributs de la nature humaine idéalisés, élevés à leur plus haute perfection.

— « C'est une chose remarquable, dit Kant, que nous ne pouvons concevoir pour un être *raisonnable* d'autre forme convenable que celle de l'homme. C'est ainsi que nous peuplons, dans notre imagination, tous les autres corps célestes d'êtres à forme purement humaine, quoiqu'il soit vraisemblable que ces êtres doivent différer beaucoup de ceux de notre espèce, à cause de la différence de la planète qu'ils habitent et qui les nourrit, comme aussi des éléments qui les composent. Toutes les autres formes que nous pourrions leur donner seraient des *caricatures*. » Cette observation de Kant explique le caractère anthropomorphique du progrès religieux dans l'humanité. A mesure que l'homme devient un être raisonnable, et, par le développement de ses facultés, se sépare, s'affranchit en quelque sorte de la nature, il accorde au dieu plus de raison, plus de personnalité ; et en même temps que la conception du dieu s'épure, l'image du dieu se rapproche de la forme humaine. Aux dieux-astres, aux dieux-éléments, aux dieux-animaux, succèdent les dieux-hommes ; au naturalisme ou panthéisme religieux, l'*anthropomorphisme*. Ainsi compris, l'anthropomorphisme est le trait saillant ou plutôt le principe même du génie grec ;

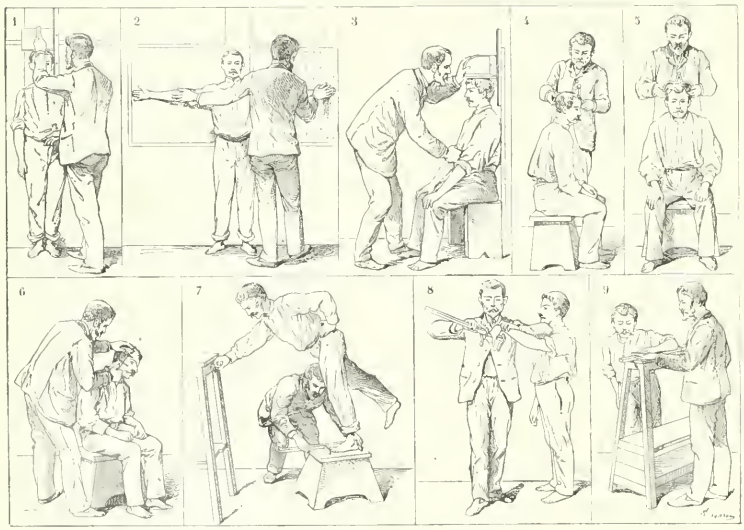

Mensuration : 1. De la taille ; 2. De l'envergure ; 3. Du buste ; 4. De la longueur de la tête ; 5. De la largeur de la tête ; 6. De l'oreille droite ; 7. Du pied gauche ; 8. Du médius gauche ; 9. De la coudée gauche.

c'est par l'anthropomorphisme que le polythéisme grec se distingue complètement des religions orientales.

ANTHROPOMORPHISTE (*fiss*) ou **ANTHROPOMORPHITE** (rad. *anthropomorphie*) n. et adj. Philos. Qui prête à Dieu la figure, les sentiments, les passions qui appartiennent à l'homme : *Tous les peuples de l'antiquité étaient* ANTHROPOMORPHISTES.

— Hist. ecclés. Sectaire de l'anthropomorphisme.

ANTHROPOMORPHOLOGIE ou **ANTHROPOMORPHOGRAPHIE** (du gr. *anthrôpos*, homme, *morphê*, forme, et *logos*, discours ou *graphein*, décrire) n. f. Science de la forme, de la structure des diverses parties du corps humain.

ANTHROPOMORPHOLOGIQUE ou **ANTHROPOMORPHOGRAPHIQUE** adj. Qui concerne l'anthropomorphologie, l'anthropomorphographie.

ANTHROPOMORPHON (du gr. *anthrôpos*, homme, et *morphê*, forme) n. m. Nom donné quelquefois à la racine de la mandragore, parce qu'elle a souvent comme une forme humaine.

ANTHROPONOMIE (du gr. *anthrôpos*, homme, et *nomos*, loi) n. f. Connaissance des lois qui président à la formation de l'homme et aux phénomènes de l'organisme humain.

ANTHROPONOSOLOGIE (du gr. *anthrôpos*, homme; *nosos*, maladie, et *logos*, discours) n. f. Science, traité des infirmités humaines : *L'*ANTHROPONOSOLOGIE *signale les maladies que la médecine doit guérir.*

ANTHROPOPATHIE n. f. ou **ANTHROPOPATHISME** n. m. (*tisme* — du gr. *anthrôpos*, homme, et *pathos*, sentiment, passion), erreur qui consiste à attribuer à un être quelconque, et notamment à la divinité, les sentiments, les appétits particuliers à l'humanité : *Toute l'*ANTHROPOPATHIE *est une offense envers Dieu.*

— Rhétor. V. ANTHROPOLOGIE.

ANTHROPOPATHIQUE adj. Qui a rapport à l'anthropopathie.

ANTHROPOPHAGE (du gr. *anthrôpos*, homme, et *phagein*, manger) adj. Qui mange de la chair humaine : *Il n'existe plus que quelques peuplades* ANTHROPOPHAGES *dans les régions où l'Européen a pénétré.*

— S'empl. substantiv. : *Le bon est un terrible* ANTHROPOPHAGE.

— Par exag. : *Les* ANTHROPOPHAGES *du peuple sont ceux qui vivent à ses dépens.* (B. Const.)

— SYN. **Anthropophage, cannibale.** Dans l'origine, ces deux mots avaient à peu près la même signification. Mais, aujourd'hui, *anthropophage* signifie simplement : qui se nourrit de chair humaine, qui en a contracté en quelque sorte l'habitude. *Cannibale* ajoute à cette idée celle de cruauté, d'inhumanité, de férocité.

ANTHROPOPHAGIE (rad. *anthropophage*) n. f. Habitude de se nourrir de chair humaine : *La famine a conduit plus d'une fois à* L'ANTHROPOPHAGIE.

— ENCYCL. I. *Faits accidentels d'anthropophagie.* Quand on parle de l'*anthropophagie*, il convient de distinguer d'abord le fait particulier, accidentel, et le fait social, la coutume. Pendant certains sièges, on a vu des parents affamés dévorer leurs enfants. On sait l'histoire d'Ugolin, celle des malheureux naufragés de la *Méduse*, etc. De semblables faits doivent inspirer autant de pitié que d'horreur. D'autres actes particuliers d'anthropophagie, commis au sein d'une société civilisée, mais corrompue, dans un temps de décadence morale, s'expliquent par une férocité monstrueuse, ou par un raffinement horrible dans le luxe de la gourmandise. Galien rapporte qu'au temps de l'empereur Commode, des Romains allèrent jusqu'à goûter la chair humaine. Enfin, certaines dépravations criminelles ou plutôt maladives du goût portent parfois des personnes nerveuses, la plupart aliénées, à des actes forcenés d'anthropophagie. La médecine légale et les annales judiciaires ont enregistré des faits de ce genre.

— II. *Coutume anthropophagique.* Quant à la manducation de l'homme par l'homme, élevée à l'état de coutume, et même d'institution, elle a régné en Europe à l'époque préhistorique et règne encore chez un grand nombre de peuples sauvages. Cette coutume était autrefois en pleine vigueur dans tout le nouveau monde. Rien de plus connu que le cannibalisme des Hurons, des Iroquois, des Caraïbes. En mentionnant que les Acadiens n'étaient pas anthropophages, Charlevoix cite ce peuple au milieu des Peaux-Rouges comme une exception. Les navigateurs modernes ont trouvé l'*anthropophagie* dans la Nouvelle-Zélande et dans toute la Polynésie. On l'a observée dans les îles de la Malaisie, dans l'intérieur de l'Afrique (Niams-Niams, etc.) et même dans l'Inde.

On s'est plus d'une fois demandé si l'anthropophagie appartenait à la fatalité, c'est-à-dire à la nature humaine, ou au libre arbitre, c'est-à-dire au pouvoir qu'a l'homme d'agir sur sa propre nature, soit pour l'élever, soit pour la dégrader. Il ne peut y avoir d'hésitation à cet égard. Partout, dans tous les temps, dans toutes les races, l'homme n'a pas eu la répugnance des Européens contemporains pour la chair de son semblable. L'hostilité et la gourmandise, voilà les origines les plus lointaines de l'anthropophagie, auxquelles vinrent se mêler plus tard l'idée religieuse, et parfois des idées religieuses secondaires.

L'examen des mœurs des différentes races américaines, presque toutes adonnées au cannibalisme, en fournit la preuve. Tandis que les Peaux-Rouges des prairies et des bords des grands lacs (Iroquois, Hurons) mangeaient l'homme par vengeance et par gourmandise, les Caraïbes se montraient uniquement friands de la chair humaine, et les Mexicains avaient érigé l'anthropophagie à la hauteur d'une institution religieuse.

Ailleurs, elle fait partie du système judiciaire, et constitue une pénalité (Battas de Sumatra). Ici, elle constitue un mode de sépulture (dans l'Inde, dans l'Amérique du Sud) là, un moyen d'acquérir certaines vertus ou certaines qualités dont était pourvu le vaincu (Nouvelle-Zélande).

Quel qu'en soit le motif, l'anthropophagie est une coutume cruelle, qui tend de plus en plus à disparaître et perd chaque jour un peu du terrain qu'elle occupe encore dans les différentes parties du monde.

— BIBLIOGR. : Gérard de Rialle, *De l'Anthropophagie* (Paris, 1875); Andrn, *die Anthropophagie* (Leipzig, 1887).

ANTHROPOPHOBE (du gr. *anthrôpos*, homme, et *phobos*, crainte) n. Qui a les hommes en horreur. Syn. exagéré de MISANTHROPE.

ANTHROPOPHOBIE n. f. Syn. exagéré de MISANTHROPIE.

ANTHROPOPITHÈQUE (du gr. *anthrôpos*, homme, et *pithêkos*, singe) n. m. Genre hypothétique d'animaux fossiles, connus seulement par les travaux qu'on leur attribue et dans lesquels Gabriel de Mortillet croyant voir les précurseurs de l'homme.

— ENCYCL. C'est la présence, dans les terrains tertiaires, de silex taillés et de pierres portant la trace du feu, qui a conduit G. de Mortillet à créer ces animaux intelligents. Il admet même trois espèces d'*anthropopithèques* : 1° l'anthropopithèque de Tenay ; 2° l'anthropopithèque du Cantal ; 3° l'anthropopithèque de Portugal, et il les appelle du nom de ceux qui ont découvert les gisements : *anthropopithecus Bourgeoisii, anthropopithecus Ramesii, anthropopithecus Ribeirosiarius.*

ANTHROPORAMA (du gr. *anthrôpos*, homme, et *orama*, spectacle) n. m. Lieu où l'on voit réunis des êtres humains : *Une fée difforme, la fée Bancroche, semble avoir présidé à la naissance des myriades d'êtres qui parsèment l'*ANTHROPORAMA *de Paris.* (Andrieux.)

ANTHROPOSCOPIE (*pose* — du gr. *anthrôpos*, homme, et *skopein*, examiner) n. f. Physiognomonie, art de juger des inclinations d'un individu par l'examen de son visage : *Lavater a basé son système sur l'*ANTHROPOSCOPIE.

ANTHROPOSOMATOLOGIE (du gr. *anthrôpos*, homme; *sôma, atos*, corps, et *logos*, discours) n. f. Discours, traité sur la structure du corps humain.

ANTHROPOSOMATOLOGIQUE adj. Qui concerne l'anthroposomatologie, la science de la structure du corps humain.

ANTHROPOSOPHIE (du gr. *anthrôpos*, homme, et *sophia*, science) n. f. Science de l'humanité, connaissance de l'homme envisagé moralement : L'ANTHROPOSOPHIE *est à proprement parler le complément de* L'ANTHROPOLOGIE.

ANTHROPOSOPHIQUE adj. Qui concerne l'anthroposophie : *Commentaires, considérations* ANTHROPOSOPHIQUES.

ANTHROPOTHÉISME (*iss* — du gr. *anthrôpos*, homme, et *theos*, dieu) n. m. Déification de l'humanité, de l'homme considéré d'une manière générale. L'anthropothéisme est souvent désigné sous le nom de *humanisme.*)

ANTHROPOTHÉISTE (*iss*) n. Celui, celle qui déifie l'humanité, l'homme considéré d'une manière générale.

ANTHROPOTHÉRAPIE (du gr. *anthrôpos*, homme, et *thérapeia*, traitement) n. f. Thérapeutique des maladies de l'homme.

ANTHROPOTOMIE (du gr. *anthrôpos*, homme, et *tomê*, section) n. f. Dissection, anatomie du corps humain.

ANTHROPOTOMIQUE adj. Qui concerne l'anthropotomie.

ANTHROPOTOMISTE (*miss*) n. m. Celui qui disséque les corps humains.

ANTHURE ou **ANTHURIUM** (*om'* — du gr. *anthos*, fleur, et *oura*, queue) n. m. Genre d'aroïdées, renfermant un grand nombre de plantes appartenant aux régions tropicales de l'Amérique. La plupart des espèces cultivées sont remarquables par la beauté de leur feuillage ou par l'éclat de leurs inflorescences.

ANTHURE (lat. *anthura*) n. m. Genre de crustacés isopodes, type de la famille des *anthuridés*. Citons l'*anthura gracilis* (Méditerranée).

ANTHURIDÉS (du gr. *anthos*, fleur, et *oura*, queue) n. m. pl. Famille de crustacés isopodes, sous-ordre des anisopodes, caractérisés par leurs antennes courtes, leur thorax de sept anneaux dont le premier est libre et portant une paire de pattes terminées par une pince préhensile. Genres principaux : *anthure, paranthure.* — *Un* ANTHURIDÉ.

ANTHUS (*tuss*) n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre *pipit*. V. ce mot.

ANTHYDRIASE (de *anti*, et du gr. *udôr*, eau) n. f. Nom donné au système diététique qui considère comme nuisible et dangereuse la médication à l'eau chaude.

ANTHYDROPIQUE (de *anti*, et *hydropique*) n. m. et adj. Se dit des moyens employés contre l'hydropisie.

ANTHYLLIDE (du gr. *anthullis*, plante indéterminée) n. f. Genre de la famille des légumineuses-papilionacées, tribu des lotées, renfermant une vingtaine d'espèces originaires d'Europe, d'Afrique boréale et d'Asie occidentale.

— ENCYCL. Calice persistant, pétaloïde, tuhuleux, à deux lèvres peu distinctes; ailes adhérentes à la carène; étamines monadelphes; style subulé, arqué, tels sont les caractères qui distinguent le genre *anthyllide*. La principale espèce est l'*anthyllide vulnéraire*, désignée vulgairement sous le nom de *trèfle jaune*. Cette plante, très abondante sur les coteaux arides et sablonneux, est fort recherchée des moutons.

ANTHYLLIS (*liss* — gr. *anthullis*) n. m. Bot. Syn. de POLYCARPON.

ANTHYPNE (de *anti*, et du gr. *upnos*, sommeil) n. f. Genre de coléoptères lamellicornes, sous-famille des glaphyrinés, renfermant des formes de l'Europe orientale, réparties en deux ou trois espèces. Citons l'*anthypna carceli* (Italie); l'*anthypna abdominalis* (Autriche).

ANTHYPOCONDRIAQUE (de *anti*, et *hypocondriaque*) n. m. et adj. ‖ On dit aussi ANTHYPOCONDRIAQUE.

ANTHYPOPHORE (de *anti*, et du gr. *hupophora*, objection) n. f. Syn. de ANTÉOCCUPATION. V. ce mot.

ANTI, préfixe tiré tantôt du grec *anti*, contre, tantôt du latin *ante*, avant. Dans le premier cas, il marque opposition : *anti*constitutionnel, *anti*dote, etc. ; dans le second, il marque antériorité dans l'espace ou dans le temps : *anti*chambre, *anti*date, etc. La quantité de mots que l'on peut former, surtout dans le langage familier, en se servant de ce préfixe, est innombrable; presque tout adjectif, par exemple, peut devenir, par l'adjonction de *anti*, un adjectif nouveau ayant un sens opposé à celui du premier : légal, *anti*légal; humain, *anti*humain; esclavagiste, *anti*esclavagiste, etc. En conséquence, pour tous les mots commençant par ce préfixe, qui manqueraient à leur ordre, nous renvoyons au mot qui suit le préfixe.

ANTI n. m. Titre donné par ellipse à un genre de satires dirigées contre une personne, une doctrine, un système, un ouvrage, etc. ‖ Pl. *Des* ANTI.

— ENCYCL. Devant le titre d'un ouvrage ou le nom d'un auteur, le mot *anti* exprime une idée de réfutation, de contre-partie, souvent de satire personnelle. Ce genre était fort à la mode dans les derniers siècles de la république romaine. César lui-même, au milieu de tous les embarras de l'empire, et à la veille de la bataille de Munda, ne dédaigna pas de composer contre le grand vaincu d'Utique une satire de ce genre, qu'il intitula l'*Anti-Caton*. De nos jours, la satire exige délicatesse, enjouement du style et de la pensée, raillerie fine et de bon goût; autrefois, surtout au XVIIe et au XVIIIe siècle, dans les controverses religieuses et littéraires, les *anti* étaient le terrain habituel de l'injure, de la calomnie, de la colère. Les ouvrages de ce genre sont innombrables.

Anti-Caton (L'), pamphlet de Jules César, en deux livres, qui n'est point parvenu jusqu'à nous, dans lequel, selon Plutarque, César se laissait emporter par la colère jusqu'à la plus basse calomnie.

Anti-Lucrèce (L'), poème philosophique en vers latins, composé par le cardinal de Polignac, afin de répondre aux objections que Bayle empruntait, pour la plupart, au *De natura rerum* de Lucrèce. Cet ouvrage renferme neuf livres de mille à treize cents vers chacun. L'*Anti-Lucrèce*, laissé inachevé par le cardinal, fut publié par son ami l'abbé de Rothelin, avec un discours préliminaire de Lebeau (Paris, 1745).

Voici, s'il faut en croire l'anecdote suivante, ce qui détermina le cardinal de Polignac à composer son *Anti-Lucrèce*. Étant à Rotterdam, il eut avec Bayle une conversation dans laquelle il fut question d'Épicure, de Lucrèce et d'autres fameux sceptiques. Le prélat demanda au philosophe ce qu'il pensait de toutes les sectes en matière de religion. « Je suis bon protestant, lui dit Bayle. — Bon protestant! Ce mot-là est bien vague. — Il est très positif, car, dans le fond de mon âme, en fait de religions, je *proteste* contre toutes. »

Anti-Machiavel (L') ou *Essai de critique sur « le Prince », de Machiavel*, par le grand Frédéric, alors qu'il n'était encore que prince royal. Frédéric y réfute avec indignation la théorie de Machiavel, qu'il estime être la justification de tous les attentats, à savoir que ce qui est criminel chez un particulier ne saurait l'être chez un souverain; l'iniquité est aussi condamnable chez l'un que chez l'autre. Ces idées, professées par un prince royal, semblèrent admirables. Voltaire annonça le retour du règne des Antonins (*Redeunt saturnia regna*), et il publia l'ouvrage de son royal disciple. L'*Anti-Machiavel* parut à La Haye en 1740, l'année même de l'avènement de Frédéric, chez le libraire Van Duren.

Anti-Tribonian (L') ou *Discours sur l'estude des loix*, par François Hotman, ouvrage écrit en latin en 1567, et traduit en français en 1603 et 1609. Ce fut pour préparer le terrain aux réformes méditées par le chancelier de l'Hôpital que Hotman composa son *Anti-Tribonian*. Il y démontre que l'étude des lois romaines, telles qu'elles furent publiées par Justinien, est à peu près inutile, parce que ces lois supposent des mœurs qui n'ont aucun rapport avec les nôtres. Il propose de former une commission de jurisconsultes, qui rédigeraient un code de lois appropriées aux mœurs du pays, et qui n'emprunteraient aux lois romaines que les principes de l'équité naturelle. Le style d'Hotman, en latin comme en français, est nerveux et serré; toutefois, l'auteur prodigue trop souvent des injures à ses adversaires.

ANTIACADÉMIQUE (de *anti*, et *académique*) n. m. et adj. Qui est opposé aux usages, aux doctrines littéraires de l'Académie française. ‖ Simple, naturel : *Style* ANTIACADÉMIQUE. ‖ Peut signifier aussi Contraire aux règles de la grammaire, au dictionnaire de l'Académie : *Phrase, construction* ANTIACADÉMIQUE.

ANTIACIDE (de *anti*, et *acide*) n. m. et adj. Se dit des substances propres à neutraliser l'effet corrosif des acides dans l'estomac : *Les* ANTIACIDES *sont de véritables absorbants. Potion, médicament* ANTIACIDE. Syn. de ANTACIDE.

ANTIADE (du gr. *antias, ados*, amygdale) n. f. Nom donné par quelques anatomistes aux glandes amygdales.

ANTIADONCUS (*kuss* — du gr. *antias, ados*, amygdale, et *ogkhos*, enflure) n. m. Gonflement des amygdales.

ANTIAËROPHTHORE (du gr. *anti*, contre; *aër, aëros*, air, et *phthora*, corruption) n. m. et adj. Qui préserve du mauvais air : *Un* ANTIAËROPHTHORE. *Le chlore est* ANTIAËROPHTHORE, *ou désinfectant.*

ANTIAGRICOLE (de *anti*, et *agricole*) adj. Contraire aux règles, aux principes de l'agriculture : *Les agronomes de nos jours considèrent le système des jachères comme* ANTIAGRICOLE *et désastreux.*

ANTIALCALIN, INE (de *anti*, et *alcalin*) adj. Doué de propriétés contraires à celles de l'alcali; qui neutralise le mordant de l'alcali : *Propriétés* ANTIALCALINES.

ANTIAPHRODISIAQUE ou **ANTIAPHRODITIQUE** (de *anti*, et *aphrodisiaque*, ou *aphroditique*) n. m. et adj. Se dit des substances propres à calmer l'excitation des organes génitaux : *Le travail est le plus puissant de tous les* ANTIAPHRODISIAQUES. (Proudh.) *Remède* ANTIAPHRODISIAQUE.

— ENCYCL. Parmi les substances rangées au nombre des *antiaphrodisiaques*, le nénuphar a joui d'une réputation imméritée. Le camphre, le lupulin, le bromure de potassium, la digitale seraient moins inoffensifs.

ANTIAPOPLECTIQUE (de *anti*, et *apoplectique*) n. m. et adj. Se dit des moyens, des remèdes propres à prévenir l'apoplexie : *La* ANTIAPOPLECTIQUE. *La diète est* ANTIAPOPLECTIQUE.

ANTIAR (du jap. *antjar*) n. m. Espèce de gomme-résine fournie par l'*antiaris toxicaria*. C'est un poison très actif, dont les Javanais font usage pour empoisonner leurs armes. V. ANTIARIS. ‖ On dit aussi UPAS ANTIAR.

ANTIARINE n. f. Principe toxique de l'*antiar* ou *upas antiar*.

— ENCYCL. Pour obtenir l'*antiarine*, on épuise l'antiar par l'alcool, on traite l'extrait par l'eau, et on évapore à consistance de sirop; l'antiarine se prend alors en lamelles nacrées. Elle est sans odeur, soluble à 22° dans 251 parties d'eau, 70 parties d'alcool, 3 parties d'éther. Elle se dissout aussi dans les acides étendus. Appliquée sur une plaie, elle détermine la diarrhée, des vomissements, des convulsions et bientôt la mort.

ANTIARIS (*riss* n. m. Genre de plantes de la famille des ulmacées, série des artocarpées, originaire des régions chaudes de l'Inde, de Java et de l'Australie.

— Encycl. Une tige droite, dont la hauteur atteint jusqu'à 25 mètres; des feuilles alternes, entières; des fleurs axillaires, monoïques; pour unit, une drupe monosperme, tels sont les caractères du genre *antiaris*. La principale espèce est l'*antiaris toxicaria*, grand arbre de Java, dont on fait découler, par incision, un suc jaunâtre laiteux qui est un poison très violent, connu sous le nom de *upas antiar*. L'antiaris toxicaria a été l'objet de récits fabuleux : il y avait, disait-on, à Java, une forêt de ces arbres dont on ne pouvait s'approcher sans s'exposer à la mort. Ce qu'il y a de vrai, c'est que les indigènes préparent, avec le suc de l'antiaris, un composé dont ils se servaient pour empoisonner leurs armes.

Antiaris toxicaria.

ANTIARISTOCRATE (*riss* — de *anti*, et *aristocrate*) n. m. et adj. Qui est opposé à l'aristocratie.

ANTIARISTOCRATIQUE (*riss* — de *anti*, et *aristocratique*) adj. Contraire à l'aristocratie : *Les lois somptuaires sont* ANTIARISTOCRATIQUES.

ANTIARTHRITIQUE (de *anti*, et *arthritique*) n. m. et adj. Antigoutteux; contraire à la goutte, favorable à la guérison de cette maladie : *Un* ANTIARTHRITIQUE. *La resine de gaiac possède des vertus* ANTIARTHRITIQUES.

ANTIARTISTIQUE (*tiss* — de *anti*, et *artistique*) adj. Qui est ennemi des arts, qui est antipathique au sentiment des arts : *Goûts* ANTIARTISTIQUES.

ANTIASPHYCTIQUE (*ass* — de *anti*, et de *asphyxie*) n. m. et adj. Se dit des moyens propres à prévenir l'asphyxie complète : *Un* ANTIASPHYCTIQUE. *L'insufflation d'oxygène est le meilleur de tous les moyens* ANTIASPHYCTIQUES.

— *Appareil antiasphyctique*, Boîte renfermant les objets nécessaires pour les secours à donner aux asphyxiés.

ANTIASTHMATIQUE (*asst* — de *anti*, et *asthmatique*) n. m. et adj. Se dit des médicaments, des remèdes propres à combattre, à apaiser l'asthme : *La pomme épineuse* (datura stramonium) *est un bon* ANTIASTHMATIQUE. *Potion* ANTIASTHMATIQUE.

ANTIATAXIQUE (de *anti*, et *ataxique*) n. m. et adj. Propre à combattre l'ataxie, la fièvre ataxique : *On ne connaît pas d'*ANTIATAXIQUE *réellement efficace. Remède* ANTIATAXIQUE.

ANTIATE (de *Antium*, n. de ville). Géogr. anc. Celui, celle qui habitait Antium.

— Adjectiv. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

ANTIATE, surnom de la Fortune, qui avait à Antium un temple célèbre.

ANTI-ATLAS, chaîne de montagnes au S. du Maroc, la ramification la plus importante du versant méridional du grand Atlas, dont le séparent l'oued Sous et ses affluents : il se développe dans une direction N.-E.-S.-E. et finit au cap Noun, sur l'Atlantique. Il est limité au midi par l'oued Drâa, le plus grand cours d'eau du Maroc, qui le coupe en deux chaînes. — L'Anti-Atlas est peu ou point connu : Rohlfs en estime l'altitude moyenne à 1.500 m., tandis que Ball et Hookler l'évaluent à 3.000 m. Il est surtout habité par la tribu berbère des Zenaga (environ 300.000 âmes), qui parlent le tamazight.

ANTIATROPHIQUE (de *anti*, et *atrophique*) n. m. et adj. Qui est propre à combattre l'atrophie : *Le massage et l'électrisation sont des* ANTIATROPHIQUES. *Régime* ANTIATROPHIQUE.

ANTIBACHIQUE (de *anti*, et *bachique*) n. m. et adj. Pied de trois syllabes, dont les deux premières sont longues, la troisième brève. C'est l'opposé du pied bachique, qui se compose de deux brèves et d'une longue.

ANTIBARILLET (*ri-y-è* — de *anti*, et *barillet* n. m. Petite coquille terrestre du genre maillot.

ANTIBES (*Antipolis*), ch.-l. de cant. (Alpes-Maritimes), arr. et à 23 kil. de Grasse, place forte et port sur la Méditerranée, près du golfe Jouan, où débarqua Napoléon Ier à son retour de l'île d'Elbe; 9.329 hab. (*Antibois, oises.*) Culture d'orangers et d'oliviers; tabacs. Ancien évêché fondé par saint Armantaire vers 400, transféré à Grasse en 1244, par suite des incursions continuelles des pirates sarrasins. Patrie du général Reille. — Le cant. a 3 comm. et 16.912 hab.

— *Histoire*. Fondée vers 340 av. J.-C. par les Phocéens de Marseille, agrandie et embellie par les Romains. Antibes n'a conservé de ses antiques monuments que quelques ruines. Prise par les Impériaux en 1536, par les Savoyards en 1591 et en 1592, cette ville fut fortifiée par Henri IV; elle fut vainement assiégée par les Impériaux en 1746; par les Autrichiens en 1815.

— Bibliogr. : Aubert, *Histoire civile et religieuse d'Antibes* (Antibes, 1869); *Antibes (légion d')*. V. Légion romaine.

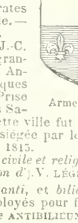

Armes d'Antibes.

ANTIBILIEUX (*eu*), **EUSE** (de *anti*, et *bilieux*) n. m. et adj. Se dit des médicaments employés pour faire évacuer la bile : *Un* ANTIBILIEUX. *Remède* ANTIBILIEUX.

ANTIBLENNORRAGIQUE (de *anti*, et *blennorragique*) n. m. et adj. Se dit des remèdes, des médicaments employés contre la blennorragie : *Le copahu est un* ANTIBLENNORRAGIQUE. *Traitement* ANTIBLENNORRAGIQUE. V. BLENNORRAGIE.

ANTIBOIS n. m. Menuis. V. ANTEBOIS.

ANTIBRACHIAL, ALE, AUX (*ki* — de *anti*, et *brachial*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'avant-bras.

ANTIBULLE (de *anti*, et *bulle*) n. f. Bulle d'un antipape.

ANTICABINET (*nè* — de *anti*, et *cabinet*) n. m. Pièce qui précède un cabinet.

ANTICACHECTIQUE (de *anti*, et *cachectique*) n. m. et adj. Se dit des médicaments propres à combattre les cachexies : *L'*ANTICACHECTIQUE *le plus efficace est une bonne nourriture. Remèdes* ANTICACHECTIQUES.

ANTICACOCHYMIQUE (de *anti*, et *cacochymique*) n. m. et adj. Se dit des substances propres à combattre la cacochymie : *Un* ANTICACOCHYMIQUE. *Médicaments* ANTICACOCHYMIQUES.

ANTICADMIE (de *anti*, et *cadmie*) n. f. Fausse cadmie.

ANTICANCÉREUX (*eu*), **EUSE** (de *anti*, et *cancéreux*) n. m. et adj. Qui est propre à guérir le cancer : *Un* ANTICANCÉREUX. *On n'a pas encore trouvé un véritable remède* ANTICANCÉREUX. ‖ On dit aussi ANTICARCINOMATEUX.

ANTICANIS (de *anti*, et du lat. *canis*, chien) nom donné quelquefois à l'étoile *Procyon*, de la constellation du Petit Chien. ‖ On dit aussi ANTECANIS.

ANTICARDE ou **ANTICARDIUM** (*om'* — de *anti*, et du gr. *kardia*, cœur, n. m. Le creux de l'estomac ou creux épigastrique. V. ABDOMEN.

ANTICARDINAL (de *anti*, et *cardinal*) n. m. Cardinal nommé par un antipape, ou partisan d'un antipape.

ANTICARDINALISTE (*liss* — de *anti*, et *cardinaliste*) n. et adj. Opposé au gouvernement d'un cardinal. ‖ Dans un sens particulier, Opposé au gouvernement du cardinal de Richelieu : *M. de Tréville recevait fort bonne compagnie, toute* ANTICARDINALISTE, *d'ailleurs*. (Alex. Dum.)

ANTICARIEUX (*eu*), **EUSE** (de *anti*, et *carieux*) n. m. et adj. Se dit des remèdes propres à combattre la carie : *Un* ANTICARIEUX. *Remède* ANTICARIEUX.

ANTICATARRHAL, ALE, AUX (de *anti*, et *catarrhal*) n. m. et adj. Se dit des médicaments, des remèdes employés pour combattre le catarrhe, pour soulager les catarrhes : *Un* ANTICATHARRHAL. *Révulsif* ANTICATHARRHAL.

ANTICATHOLIQUE (de *anti*, et *catholique*) n. et adj. Hostile aux catholiques ou au catholicisme : *Un, une* ANTICATHOLIQUE. *Pamphlet* ANTICATHOLIQUE.

ANTICAUSTIQUE (*côss* — de *anti*, et *caustique*) n. m. et adj. Propre à neutraliser les effets des caustiques : *Un* ANTICAUSTIQUE. *Pommade* ANTICAUSTIQUE.

ANTICENTRIQUE (de *anti*, et *centre*) adj. Qui est opposé au centre; qui se tient aux extrémités.

ANTICÉSAR (de *anti*, et *César*) n. m. Nom que l'on donnait à ceux qui, sans droits légitimes, se portaient empereurs d'Allemagne.

ANTICHAMBRE (de *anti* pour *ante*, avant, et *chambre*) n. f. Première pièce d'un appartement, celle que l'on est obligé de traverser pour entrer dans les autres : *Beaucoup d'*ANTICHAMBRES *sont obscures*. ‖ Se dit particulièrement par rapport aux courtisans, aux solliciteurs, qui attendent dans une pièce voisine avant de pouvoir parler au maître : *Pour voir l'espèce humaine dans toute sa turpitude, il faut voir l'*ANTICHAMBRE *d'un ministre disgracié, la veille de sa disgrâce et le lendemain*. (Ancill.)

— Par ext. Tous les domestiques d'une maison : *Être hué par l'*ANTICHAMBRE.

— *Faire antichambre*, Attendre dans l'antichambre que l'on soit introduit auprès du maître de la maison : *L'abé, pour un solliciteur, est de savoir* FAIRE ANTICHAMBRE. (Ar. taud.) ‖ *Faire faire antichambre*, Faire attendre quelqu'un. ‖ *Courir les antichambres*, Solliciter tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. ‖ *Propos, lazzi, plaisanterie*, etc., *d'antichambre*, Propos, lazzi, etc., de valets ou dignes de valets. ‖ *Pilier d'antichambre*, Solliciteur qui passe une partie de son temps dans les antichambres. (Se dit en mauvaise part.)

Qu'est-ce qu'un gentilhomme ? Un *pilier d'antichambre*.
RACINE.

ANTICHARBONNEUX (*eu*), **EUSE** (de *anti*, et *charbonneux*) n. m. et adj. Propre à combattre le charbon, les phlegmons charbonneux : *Un* ANTICHARBONNEUX. *Vomitif* ANTICHARBONNEUX.

ANTICHARIS (*ka-riss* — de *anti*, et du gr. *kharis*, ornement) n. m. Genre de scrofulariacées, tribu des gratiolées, dont la seule espèce connue est originaire de l'Arabie Heureuse.

ANTICHÉIRE (*ké-ir'* — du gr. *anticheir*, pouce) n. m. Genre de coléoptères pentamères, lamellicornes, tribu des rutelines, voisin des cétoines.

ANTICHIROTONE (*ki* — du gr. *anti-heir*, pouce, et *tonos*, contraction) adj. S'est dit des épileptiques, chez lesquels l'inflexion spasmodique des pouces est un des symptômes précurseurs ou dominants de la crise prochaine.

ANTICHLORE (*klo* — de *anti*, et *chlore*) n. m. Sel employé dans certaines papeteries pour neutraliser le chlore et l'acide sulfurique qui servent au blanchiment de la pâte, et dont il reste toujours des traces dans cette dernière : *L'*ANTICHLORE *n'est autre chose que du sulfate de soude*.

ANTICHLORISTIQUE (*klo-riss* — rad. *antichlore*) adj. Qui neutralise l'action du chlore. ‖ S'est dit aussi de la théorie qui voulait considérer le chlore comme un composé binaire (oxygène et chlore, ou oxyde chlorique).

ANTICHOLÉRIQUE (*ko* — de *anti*, et *cholérique*) n. m. et adj. Propre à combattre le choléra ou à le prévenir : *Un* ANTICHOLÉRIQUE. *Frictions* ANTICHOLÉRIQUES.

ANTICHORE (*kor* — de *anti*, et *chore*, contract. de *corchore*, nom d'une plante) n. m. Bot. Syn. de CORCHORUS (corchore).

ANTICHRÈSE (*kré* — de *anti*, et du gr. *khrêsis*, prêt) n. f. Contrat par lequel un débiteur abandonne à son créancier l'usufruit d'un immeuble pour assurer l'acquittement d'une dette : *L'*ANTICHRÈSE *était appelée « mort-gage » dans l'ancien droit français*. V. NANTISSEMENT.

ANTICHRÉSISTE (*kré-siss*) n. m. Créancier qui a reçu de son débiteur un immeuble pour sûreté de la dette. (V. NANTISSEMENT). ‖ S'emploie aussi adjectiv. : *Créancier* ANTICHRÉSISTE.

ANTICHRÉTIEN, ENNE (*kré-ti-in, èn'* — de *anti*, et *chrétien*) n. et adj. Opposé à la religion chrétienne. Se dit des personnes et des choses : *Maximes* ANTICHRÉTIENNES.

ANTICHRISTIANISME (*kriss, niss* — de *anti*, et *christianisme*) n. m. Doctrine contraire à la religion chrétienne : *L'*ANTICHRISTIANISME *musulman détruisit, au moyen âge, la plupart des églises d'Orient*.

— Selon les théologiens, Doctrine et règne de l'Antechrist : *L'*ANTICHRISTIANISME *doit être une apostasie, une abjuration de l'Eglise chrétienne*. (Trév.)

ANTICHTHONE (*kto* — de *anti*, et du gr. *khthôn*, terre) n. f. Planète imaginaire qui complétait le système astronomique des pythagoriciens.

— Encycl. L'astronomie pythagoricienne, telle que l'a exposée Philolaüs, admettait un centre du monde occupé par le feu. Dix chœurs célestes tournent autour de ce feu central : ce sont les étoiles fixes, Saturne, Jupiter, Mars, Vénus, Mercure, le soleil, la lune, la terre et l'*antichthone*. L'antichthone occupe la première place auprès du centre; nous avons la seconde; puis vient la lune, ensuite le soleil, etc. L'antichthone est invisible à nos yeux, et en même temps nous dérobe la vue du feu central, parce qu'elle est opposée à la terre dans toute la durée de son mouvement. De plus, l'antichthone est une cause possible des éclipses lunaires, car elle se trouve quelquefois interposée entre la terre et la lune dans la direction du feu central.

ANTICHTHONES (de *anti*, et du gr. *khthôn*, terre) n. m. pl. Cosmogr. anc. On appelait de ce nom les peuples habitant hémisphères opposés, sous des latitudes égales.

ANTICIPANT, ANTE (rad. *anticiper*) adj. Se dit de phénomènes périodiques, qui vont se reproduisant à des intervalles de plus en plus rapprochés : *L'accès d'une fièvre intermittente est* ANTICIPANT, *quand, au lieu de revenir à la même heure, elle revient plus tôt*.

— n. m. Anc. dr. L'appelant.

ANTICIPATIF, TIVE adj. Qui anticipe.

ANTICIPATION (*ti*) n. f. Action d'anticiper, de faire une chose d'avance : ANTICIPATION *de payement*.

— Comm. Avance de fonds sur consignation de marchandises.

— Dr. Usurpation, empiétement sur le bien, sur les droits de ses voisins : *Plaider contre une* ANTICIPATION. ANTICIPATION *sur la voie publique*. ‖ Anc. dr. Assignation que, dans l'anc. jurispr., l'intimé faisait donner à l'appelant, pour accélérer le jugement.

— Mus. Dans la mélodie, manifestation prématurée d'un

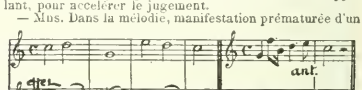

Anticipation.

son qui appartient à la note suivante. Dans l'harmonie, manifestation prématurée d'un son qui appartient à l'accord suivant.

— Philos. Conclusion générale sans valeur, en ce qu'elle n'a pour appui que des faits particuliers en trop petit nombre; jugement *a priori* : *L'âme a, comme l'entendement, ses notions fondamentales, ses formes innées, ses* ANTICIPATIONS, *ses préjugements*. (Proudh.)

— Rhét. Réfutation anticipée des objections, nommée aussi *antéoccupation, prolepse* ou *anthypophore*.

— **Par anticipation**, loc. adv. Par avance : *Dépenser son revenu* PAR ANTICIPATION.

— Encycl. Anc. dr. D'après les règles de l'ancienne procédure, on avait, pour relever son appel, c'est-à-dire pour requérir la sentence sur appel, un délai de trois mois devant les cours souveraines, de quarante jours devant les présidiaux et les bailliages. Le défenseur sur l'appel, ou *intimé*, auquel un si long délai portait préjudice, pouvait obtenir du juge d'appel une anticipation, c'est-à-dire une permission de faire assigner l'appelant à bref délai pour voir procéder sur l'appel. L'anticipation ne pouvait avoir lieu que huit jours après l'appel interjeté, l'appelant ayant huit jours pour renoncer à l'appel. L'anticipation a naturellement disparu de notre procédure avec le délai accordé à l'appelant; aujourd'hui, l'intimé peut toujours poursuivre l'audience et obtenir contre l'appelant un jugement par défaut, si celui-ci ne se présente pas.

— Financ. L'*anticipation* est une forme d'emprunt public. Ce mode d'emprunt, expédient des gouvernements obérés et sans crédit, consiste à demander des avances sur les impôts non encore perçus ni échus, aux agents (fonctionnaires ou fermiers de l'Etat) chargés de la perception de ces impôts. Dans l'ancienne France, c'était aux fermiers généraux que l'on s'adressait, et les anticipations étaient quelquefois poussées au point d'absorber par avance la plus grande partie du revenu public. Un pareil usage devait avoir pour conséquence de mettre le gouvernement à la merci des traitants, et de rendre impossible toute espèce de contrôle sur leurs actes. Usage des anticipations et fermage des impôts sont deux faits connexes, et qui caractérisent l'ancien régime au point de vue financier.

Le pouvoir d'accroître indéfiniment la dette flottante, entre les mains d'un gouvernement qui manque de contrôle, n'est autre chose que la liberté d'anticiper sur les revenus futurs.

— Philos. Le nom de *anticipation* ou de *prolepse* était employé dans l'école d'Epicure pour désigner les idées abstraites dérivées de la sensation. Le même nom fut appliqué par les stoïciens aux idées générales et nécessaires, à ce que nous appelons aujourd'hui *notions générales « a priori »*. Kant a appelé *anticipations de la perception* certaines applications générales des catégories de l'entendement aux données de la sensation.

ANTICIPER (lat. *anticipare*; de *ante*, avant, et *capere*, prendre) v. a. Devancer, prévenir : ANTICIPER *le temps*. ANTICIPER *le jour*. ‖ Faire une chose avant le temps : ANTICIPER *un payement de huit jours*.

— Anc. dr. *Anticiper appel*, Faire une anticipation.

— Mus. Faire entendre avant le temps une note ou un accord. V. ANTICIPATION.

— v. n. Prendre, recevoir à l'avance : ANTICIPER *sur ses revenus*. ‖ S'avancer, empiéter : ANTICIPER *sur le champ de son voisin*.

Anticipé, part. pass. du v. Anticiper, pris substantiv. Anc. dr. L'intimé.

S'anticiper, v. pr. Etre anticipé. (Peu usité.)

ANTICIVIQUE (de *anti*, et *civique*) adj. Contraire à ce qui est civique : *Sentiments* ANTICIVIQUES.

ANTICIVISME (*viss* — de *anti*, et *civisme*) n. m. Sentiment contraire au civisme : *L'*ANTICIVISME *est le premier symptôme de décadence chez les nations puissantes*.

ANTICLÉE, épouse de Laërte et mère d'Ulysse, mourut du chagrin que lui causa la longue absence de son fils. Celui-ci la retrouva aux Enfers. Les poètes postérieurs à Homère disent qu'étant déjà fiancée à Laërte, elle eut de Sisyphe Ulysse.

ANTICLÉRICAL, ALE, AUX (de *anti*, et *clérical*) adj. Qui est opposé aux idées, aux tendances du clergé : *Ministère* ANTICLÉRICAL. *Politique* ANTICLÉRICALE.

ANTICLIMAX (de *anti*, et du gr. *klimax*, échelle) n. m. Opposition dans une même phrase de deux gradations, l'une ascendante et l'autre descendante.

ANTICLINAL, ALE, AUX (de *anti*, et du gr. *klinein*, être couché) adj. Se dit des arêtes des strates relevées en forme de selle, de manière à plonger dans deux directions opposées : *Les plis ou axes* ANTICLINAUX *déterminent le partage des eaux.*

ANTICLINANTHE (de *anti*, et du gr. *klinê*, lit, et *anthos*, fleur) n. m. Partie inférieure du réceptacle des plantes à fleurs composées.

ANTICŒCAL, ALE, AUX (de *anti*, et *cœcal*) adj. Qui est situé en avant du cœcum, entre l'intestin grêle et le côlon.

ANTICŒUR (de *anti*, et *cœur*) n. m. Nom donné à toute tumeur qui a son siège sur le poitrail d'un cheval. Syn. de AVANT-CŒUR. V. ce mot.

ANTICOMBUSTIBLE (*buss* — de *anti*, et *combustible*) adj. Qui s'oppose à la combustion.

— Substantiv. : *Le sel marin est un* ANTICOMBUSTIBLE.

ANTICONCILE (de *anti*, et *concile*) n. m. Nom qui fut donné à une réunion de libres penseurs tenue à Naples en 1870, et dont l'objet principal était de protester contre les décisions du concile du Vatican.

ANTICONSTITUTIONNEL, ELLE (*conss-ti-tu-si* — de *anti*, et *constitutionnel*) adj. Opposé à la constitution politique d'un pays : *Décret* ANTICONSTITUTIONNEL.

ANTICONSTITUTIONNELLEMENT (*ti-conss-ti-tu-si* — de *anti*, et *constitutionnellement*) adv. D'une manière anticonstitutionnelle, contraire à la constitution.

ANTICONTAGIONNISTE ou **ANTICONTAGIONISTE** (*niss*) n. m. Partisan du système médical qui n'admet pas la contagion.

ANTICONVULSIF, IVE (de *anti*, et *convulsif*) n. m. et adj. Se dit d'un remède propre à calmer les convulsions : *Le bromure de potassium est un* ANTICONVULSIF. *Potion* ANTICONVULSIVE.

ANTICOPE (gr. *antikopê*, contre-coup ; de *anti*, contre, et *koptein*, frapper) n. f. Répercussion, contre-coup, réaction de l'organisme.

ANTICOPOSCOPE (*poss* — du gr. *antikopê*, résonance, et *skopein*, examiner) n. m. Syn. de PLESSIMÈTRE.

ANTI-CORN-LAW-LEAGUE (*ann-ti-kôrn-lô-li-ghe* — expression anglaise formée du gr. *anti*, contre, et du l'angl. *corn*, céréales ; *law*, loi, et *league*, ligue : ligue contre la loi-céréale) n. f. Vaste association formée en Angleterre en 1838, pour poursuivre par tous les moyens légaux l'abolition des lois alors existantes sur l'importation des céréales, clef de voûte de l'édifice protectionniste en Angleterre. Cette législation constituait un privilège pour l'aristocratie foncière, lui permettait d'élever le prix du pain, dans l'intérêt des landlords, des grands propriétaires, maîtres du parlement et du pouvoir. La ligue fut le point de départ d'un mouvement qui, en 1839, prit des proportions extrêmement vastes, et aboutit au système du libre-échange. Le 16 mai 1846, le bill de réforme commerciale présenté par sir Robert Peel, premier ministre, fut adopté à une majorité de quatre-vingt-dix-huit voix. Voté quelques jours après par la Chambre des lords, il devint, le 26 mai, loi de l'État. Le 22 juillet 1846, le conseil exécutif de la ligue, réuni à Manchester, décida que les opérations de la ligue étaient terminées.

— BIBLIOGR. : Bastiat, *Cobden et la Ligue* (Paris, 1845) ; Prontice, *History of the anti-corn-law-league* (Londres, 1853) ; Simonson, *Richard Cobden und die Anti-Kornzolltiga* (Berlin, 1883).

ANTICOSTI ou **ÎLE DE L'ASSOMPTION** (en langue indienne *Natiskotek*, plus tard modifié en *Natascikwe* [Endroit de la chasse à l'ours]), grande île du Dominion de Canada (Amérique du Nord), à l'entrée du bras N.-O. du golfe du Saint-Laurent (superf. 8,150 kil. carr.). Située à mi-chemin entre la mer et Québec, c'est la clef du Saint-Laurent, dont elle commande les deux rives, qui sont à portée de canon. Elle ne comprend que 250 hab. Terre mal connue, d'une mauvaise réputation, car les bâtiments se perdaient fréquemment sur ses côtes, l'île Anticosti découverte par Jacques Cartier au XVIe siècle, donnée comme seigneurie à Louis Jolliet à la fin du XVIIe, appartient aujourd'hui à l'Angleterre ; elle relève, au point de vue administratif, de la province de Québec.

— BIBLIOGR. : Combes, *Exploration de l'île d'Anticosti* (Paris, 1896).

ANTICRÉPUSCULE (*puss* — de *anti*, et *crépuscule*) n. m. Clarté qui se manifeste à l'opposite du crépuscule réel.

ANTICYCLONE (de *anti*, et *cyclone*) n. m. Centre de hautes pressions barométriques.

— ENCYCL. La pression atmosphérique n'est pas uniforme sur toute la surface du globe ; il y a des régions ou plutôt des marées de hautes et de basses pressions. A cause des mouvements tourbillonnants qui se produisent autour de la verticale passant par un centre mobile de basses pressions, on a donné au phénomène le nom de *cyclone* ; et par opposition, un centre mobile de hautes pressions s'appelle *anticyclone*.

Le phénomène de l'anticyclone est dû à des courants descendants d'air sec, animés d'un mouvement lent en spirale dans le sens des aiguilles d'une montre pour l'hémisphère Nord et en sens contraire pour l'hémisphère Sud. A la surface du sol, le courant s'étale et diverge dans toutes les directions en conservant son mouvement giratoire. Comme les cyclones, les anticyclones semblent suivre des trajectoires à peu près fixes, notamment à travers l'Atlantique.

ANTICYRE (de *Anticyre*, n. de ville) n. f. Genre d'insectes névroptères trichoptères, famille des phryganides, sous-famille des leptocérinés, renfermant des phryganes, qui habitent l'Europe boréale : *anticyra gracilipes* (Angleterre), etc.

ANTICYRE ou **ANTICYRA**, ville de l'anc. Phocide, sur le golfe de Corinthe, auj. *Aspra Spitia*. Elle était célèbre par la culture de l'ellébore et tirait son nom de *Anticyrus*, médecin qui guérit Hercule de sa folie par le moyen de l'ellébore. — Ville de Thessalie, près l'embouchure du Sperchios.

ANTIDACTYLE (de *anti*, et *dactyle*) n. m. et adj. Prosod. ant. Syn. peu usité de ANAPESTE.

ANTIDAPHNÉ (de *anti*, et du gr. *daphnê*, laurier) n. f. Genre de loranthacées, renfermant des plantes parasites, originaires du Pérou.

ANTIDARTREUX (*eu*), **EUSE** (de *anti*, et *dartreux*) n. m. et adj. Propre à guérir, à faire disparaître les dartres : *Un* ANTIDARTREUX. *Pommade* ANTIDARTREUSE. Syn. ANTIHERPÉTIQUE et ANTIPSORIQUE.

ANTIDATE (de *anti* pour *ante*, avant, et *date*) n. f. Date fausse, date antérieure à la véritable : *On a prouvé l'*ANTIDATE *de cet acte.*

— ENCYCL. Le mot *antidate* s'applique à l'apposition sur un acte d'une date fausse, marquant un jour antérieur à celui auquel l'acte a été réellement passé. L'antidate, dans un acte authentique ou dans les écritures de commerce et de banque, peut constituer le crime de faux, lorsqu'elle a pour but de porter dommage à autrui.

Pour éviter les antidates sur les livres de commerce, le Code a prescrit que ces livres seraient cotés, parafés et visés soit par l'un des juges des tribunaux de commerce, soit par le maire ou un adjoint, et tenus sans blancs, sans lacunes ni transports en marge. Les négociations doivent être transcrites jour par jour, et par ordre.

Lorsque, n'étant pas considérée comme faux, l'antidate a cependant pour but de frauder les tiers, elle peut se prouver par témoins, ou à l'aide de simples présomptions. V. TESTAMENT.

— ANTON. **Postdate.**

ANTIDATER v. a. Mettre une antidate : ANTIDATER *un contrat.*

S'antidater, v. pr. Être antidaté : *Les actes sous seing privé peuvent* S'ANTIDATER *sans inconvénient : l'enregistrement seul leur donne date certaine.*

— ANTON. **Postdater.**

ANTIDÉMONIAQUE (de *anti*, et *démoniaque*) n. et adj. Nom donné à ceux qui nient l'existence des démons.

ANTIDÉPERDITEUR, TRICE (de *anti*, et *déperditeur*) n. m. et adj. Se dit d'une catégorie d'aliments qui agissent en modérant la désassimilation, en ralentissant la déperdition, et permettent, par conséquent, d'attendre plus longtemps le renouvellement des aliments assimilables : *Un* ANTIDÉPERDITEUR. *Le café, le thé, la coca, la kola, l'alcool sont des aliments* ANTIDÉPERDITEURS. Syn. de DYNAMOPHORE.

ANTIDÉRAPANT (de *anti*, et *déraper*) n. m. Se dit, en vélocipédie, d'un pneumatique qui a été muni d'une bande striée propre à empêcher les glissements, les *dérapements*.

ANTIDESME (*dèss* — du gr. *anti*, pour, en guise de, et *desma*, lien) n. f. Genre d'euphorbiacées-phyllanthées, de la famille des *antidesmées*, renfermant un petit nombre d'espèces qui croissent aux Indes et à Madagascar. Une espèce, l'*antidesma alexiteria*, originaire de l'Ile-de-France, était autrefois vantée contre la morsure des serpents venimeux.

ANTIDESMÉES (*dèss* — rad. *antidesme*) n. f. pl. Famille de plantes euphorbiacées, ayant pour type l'*antidesme*. — *Une* ANTIDESMÉE.

ANTIDESPOTE (*dèss* — de *anti*, et *despote*) n. et adj. Qui est ennemi des despotes, opposé au despotisme.

ANTIDIARRHÉIQUE (de *anti*, et *diarrhéique*) n. m. et adj. Se dit de médicaments propres à combattre la diarrhée : *Les décoctions de riz sont d'excellents* ANTIDIARRHÉIQUES. *Régime* ANTIDIARRHÉIQUE.

ANTIDICOMARIANITE, ANTIMARIANITE ou **ANTIMARIEN** (*in* — du gr. *antidikos*, adversaire, et du lat. *Maria*, Marie) n. et adj. Noms donnés aux partisans d'une opinion opposée au développement du culte de la sainte Vierge au IVe siècle de l'ère chrétienne. Les *antidicomarianites* prétendaient que Marie n'était pas restée vierge après la naissance de Jésus-Christ, puisqu'elle avait eu plusieurs enfants de Joseph, son époux. Cette opinion a été classée plus tard parmi les hérésies.

ANTIDIPNIS (*pniss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, famille des malachidés, renfermant de petites formes de l'Europe circaméditerranéenne. L'*antidipnis punctatus* se trouve dans la France méridionale.

ANTIDOGMATISME (*tiss* — de *anti*, et *dogmatisme*) n. m. Opinion contraire au dogmatisme ; négation de tout ce qui n'est pas appuyé d'une démonstration rationnelle ; scepticisme.

ANTIDORCAS (*kass* — de *anti*, et du gr. *dorkas*, gazelle) n. m. Genre de mammifères ruminants cavicornes, sous-famille des antilopinés, renfermant des antilopes voisines des gazelles et habitant l'Afrique du Sud.

ANTIDORE (du gr. *anti*, au lieu de, et *dôron*, présent) n. m. Dans l'Église grecque. Pain bénit que l'on distribue à ceux qui ne communient pas.

ANTIDOTAIRE adj. Qui peut servir d'antidote. (Vieux.)

— n. m. Recueil de formules pharmaceutiques qui a été remplacé par le *Codex*. V. ce mot.

ANTIDOTE (de *anti*, et du gr. *dotos*, donné) n. m. Méd. Contrepoison : *L'*ANTIDOTE *neutralise l'effet du corps intoxicant.*

— Fig. Moyen par lequel on combat un mal moral, une influence funeste : *Il n'y a pas de meilleur* ANTIDOTE *contre l'ennui que le travail.* (Acad.) *Aimer ses semblables, c'est l'*ANTIDOTE *des passions dévorantes.* (Mirabeau.)

— Bibliogr. Titre donné à certains ouvrages qui s'attachent à la réfutation de livres dangereux, considérés comme *empoisonnés* : l'*Antidote* ou Examen du mauvais livre intitulé : *Voyage en Sibérie*, etc., par Chappe d'Auteroche (attribué à Catherine II, en société avec Schouwaloff [Amsterdam, 1771-72]) ; l'*Antidotum melancholiæ jucunerum incipe, vobre, vale* (Francfort, 1663), etc.

— ENCYCL. Méd. Galien appelait *antidotes* tous médicaments administrés à l'intérieur : de là le mot *antidotaire*, employé jadis comme syn. de DISPENSAIRE ou PHARMACOPÉE. Aujourd'hui, le mot « antidote » désigne exclusivement les contrepoisons. Nous allons citer les antidotes des poisons qui se rencontrent le plus fréquemment. *Acides concentrés* : eau, magnésie calcinée, eau de savon, blanc d'Espagne, carbonates alcalins, lait, huile. — *Acide cyanhydrique et cyanures* : vomitifs, inhalation d'eau chlorée, d'eau ammoniacale, révulsifs, glace sur la tête. — *Alcalis concentrés* : eau vinaigrée, limonades acides, huiles, boissons, fomentations émollientes. — *Alcaloïdes en général, opium et ses dérivés* : vomitifs, décoction de noix de galle, tannin, café noir, thé. — *Alcool, éther, chloroforme* : eau, ammoniaque, affusion d'eau froide, inhalations d'oxygène, respiration artificielle, tractions rythmées de la langue (en cas d'excitation et de délire : chloral, 3 à 6 gr., bromure, morphine). — *Préparations arsenicales* : vomitifs hydrates gélatineux de magnésie et de fer, eau de chaux, eaux sulfureuses, lait, huile. — *Composés d'antimoine* : vomitifs, quinquina, tannin, écorce de chêne, café, opium contre les vomissements. — *Cantharides et dérivés* : camphre, lavements huileux. — *Champignons* : vomitifs, purgatifs. — *Chlore et hypochlorites* : eau en quantité, eau ammoniacale. — *Cuivre et ses composés* : vomitifs, eau albumineuse, fer réduit, fer et zinc métalliques. — *Brome et iode* : empois d'amidon, lait, albumine. — *Mercure et ses composés* : vomitifs, eau albumineuse (quatre à six blancs d'œufs dans un litre d'eau, lait, magnésie, soufre et miel mélangés). — *Phosphore* : boissons albumineuses avec magnésie (faire bouillir l'eau), essence de térébenthine. — *Plomb* : sulfates de soude et de magnésie, eau albumineuse, eaux sulfureuses, limonade sulfurique ou tartrique. — *Composés à base de zinc, étain, bismuth, fer, argent, or* (mêmes antidotes que le mercure et ses composés). — Dans l'empoisonnement par les *alcaloïdes* : vomitifs, charbon animal, boissons faiblement acidulées, quinquina, café noir, respiration artificielle. — *Empoisonnement par les moules* : vomitifs, potion antispasmodique. — *Antidote à l'hydrate ferrique* : dans 100 gr. d'une solution de sulfate ferrique à 45° B. on ajoute 80 gr. de magnésie calcinée, 40 gr. de charbon et 800 gr. d'eau ordinaire (se donne à la dose de 50 à 100 gr. du mélange contre les empoisonnements par les *acides*, les *arsenicaux*, *sels métalliques* et *acides minéraux*, *iode*, *brome* et *alcaloïdes*).

— SYN. **Antidote, contrepoison.** *Contrepoison* est le mot vulgaire ; *antidote* est l'expression scientifique. « Au fig., *contrepoison* est moins noble que *antidote*.

ANTIDOTER (rad. *antidote*) v. a. Donner un contrepoison ne s'emploie guère qu'au fig. et au partic. passé pris comme adj. : *Sermons* ANTIDOTÉS. (J.-B. Rousseau.)

ANTIDOTISME (*tiss* — rad. *antidote*) n. m. Propriété de combattre l'effet d'un poison : *L'*ANTIDOTISME *de la magnésie, dans les cas d'empoisonnement par un acide, réside dans sa basicité.* « Abus des antidotes.

ANTIDRAMATIQUE (de *anti*, et *dramatique*) adj. Contraire à l'art dramatique, à l'art théâtral.

ANTIDUALISME (*liss* — de *anti*, et *dualisme*) n. m. Doctrine opposée au dualisme.

ANTIDYSENTÉRIQUE (*zan* — de *anti*, et *dysentérique*) n. m. et adj. Propre à combattre la dysenterie : *L'opium, pris à faible dose, est un* ANTIDYSENTÉRIQUE *puissant, parce qu'il paralyse momentanément le tube digestif.* Potion ANTIDYSENTÉRIQUE.

ANTIE (du gr. *antios*, qui est devant) n. f. Bouquet de plumes en forme de cornes qui orne le front de certains oiseaux : *L'*ANTIE *d'un hibou.*

ANTIÉDRIE (de *anti*, et du gr. *édra*, base) n. f. État de certaines cristallisations dont les polyèdres sont leurs faces tournées en sens inverse.

ANTIÉDRIQUE adj. Qui appartient à l'antiédrie.

ANTIÉDRITE (rad. *antiédrie*) n. m. Zéolite barytique que l'on trouve aux environs de Dumbarton, en Écosse. Syn. de EDINGTONITE.

ANTIÉMÉTIQUE (de *anti*, et *émétique*) n. m. et adj. Propre à combattre le vomissement : *Le gaz acide carbonique est un* ANTIÉMÉTIQUE. *Préparation* ANTIÉMÉTIQUE. Syn. ANTÉMÉTIQUE.

— ENCYCL. Le nom de *antiémétiques* s'applique aux médicaments qui ont la propriété d'arrêter les vomissements. L'antiémétique le plus employé est le gaz acide carbonique, administré soit à l'état d'eaux minérales, soit qu'on le fasse dégager, dans l'estomac, du bicarbonate de soude. *Potion antiémétique de Rivière (potion alcaline)* : eau distillée, 100 gr. ; bicarbonate de soude cristallisé, 4 gr. ; (*potion acide*) : eau commune, 100 gr., acide citrique, 4 gr. ; sirop citrique aromatisé, 30 gr. On donne une cuillerée à soupe de la potion alcaline et, *immédiatement* après, la même quantité de la potion acide.)

ANTIENNE (contraction du lat. *antiphona*; formé du gr. *anti*, contre, et *phônê*, chant) n. f. Anc. mus. Chant que l'on exécutait à deux chœurs, qui se répondaient alternativement.

— Liturg. Verset, tiré ordinairement de l'Écriture sainte, qu'on annonce avant au psaume ou au cantique, et que l'on chante ensuite tout entier : *Les* ANTIENNES *de laudes, de vêpres. Les* ANTIENNES *de* Magnificat. « Sorte d'hymne en l'honneur de la sainte Vierge, qui se chante à la fin de complies : *Le* Regina cœli *est l'*ANTIENNE *du temps pascal.*

— Par ext., Refrain :

Entonnons, en buvant,
Notre joyeuse *antienne!* DÉSAUGIERS.

— PROV. **Chanter toujours la même antienne**, Répéter toujours la même chose. « **Chanter une mauvaise antienne**, Dire quelque chose de fâcheux ; annoncer une mauvaise nouvelle.

— ENCYCL. L'*antienne* est un chant liturgique, qui, dans l'origine, s'exécutait alternativement par deux chœurs. On comprenait sous cette dénomination les hymnes et les psaumes qui se chantaient dans l'église. On attribue l'origine de ce chant tantôt à saint Ignace, tantôt à Diodore ou à Flavien, et l'on sait qu'il fut introduit chez les Latins par saint Ambroise, évêque de Milan. Ce qu'on appelle « antienne » est aujourd'hui restreint à certains passages courts, tirés de l'Écriture sainte, qui conviennent à la fête que l'on célèbre. Dans le rit romain, dit un écrivain religieux, on chante intégralement l'antienne avant et après le psaume qui lui correspond, à laudes et à vêpres, aux offices doubles ; dans le rit parisien, on ne fait qu'*imposer* l'antienne avant le psaume ; puis, lorsque le psaume est fini, on la chante en entier.

ANTIENNÉAEDRE (du gr. *anti*, contre ; *ennéa*, neuf, et *édra*, base) adj. Cristallisé en prismes terminés par deux sommets à neuf faces.

ANTIÉPHIALTIQUE (de *anti*, et du gr. *éphialtês*, cau-

chemar n. m. et adj. Qui combat le cauchemar. Syn. de ANTÉPHIALTIQUE.

ANTIÉPILEPTIQUE (de *anti*, et *épileptique*) n. m. et adj. Se dit de tous les remèdes propres à combattre les crises épileptiques.

ANTIER (Benjamin), auteur dramatique, né à Paris en 1787, mort en 1870. Il a produit seul ou en collaboration avec Pixerécourt, Decomberousse, Conailhac, etc., un grand nombre de mélodrames, de drames et de vaudevilles, notamment : *L'Auberge des Adrets*, en trois actes (1824); *Joachim Murat* (1831); *la Tour de Notre-Dame* (1834); *Robert Macaire* (1836), où Frédérick Lemaître eut un succès éclatant et fit de son rôle un type populaire; *les Filets de Saint-Cloud* (1842); *Beiguets à la cour* (1835), une de ses meilleures pièces; *Mon gigot et mon gendre* (1861), sa dernière pièce. Antier avait composé un assez grand nombre de chansons, qui ne manquent ni d'esprit ni de verve.

ANTIESCLAVAGISTE (*ess, jiss* — de *anti*, et *esclavagiste*) n. m. et adj. Adversaire des partisans de l'esclavage.

ANTIETAM-CREEK, rivière étroite et profonde des Etats-Unis (Maryland), affluent du Potomac. Elle a donné son nom à une bataille, livrée le 17 septembre 1862, près de Sharpsburg, entre les fédéraux, commandés par Mac-Clellan, et l'armée confédérée du général Lee. A la suite de cette bataille, sans avantage décisif de part ni d'autre, les confédérés franchirent le Potomac et évacuèrent le Maryland.

ANTIÉVANGÉLIQUE (de *anti*, et *évangélique*) adj. Contraire à l'Evangile, à son esprit : *Doctrine* ANTIÉVANGÉLIQUE.

ANTIF, IVE (du lat. *antiquus*, antique) adj. Ancien. — Ce mot, tombé en désuétude, est resté dans l'argot, comme n. m., avec le sens de *chemin* : *Battre l'*ANTIF, Marcher. ‖ Par ext., *faire le trottoir*, et aussi divaguer, *battre la campagne*. ‖ *Batteur d'antif*, vagabond. ‖ On écrit aussi *antiffe*, et certains étymologistes font venir ce mot du vieux français *antie*, *antiffle*, église, parce que les filous trouvaient dans les églises, comme dans tous les lieux fréquentés, des chances favorables à l'exercice de leur profession.

ANTIFÉBRILE (de *anti*, et *fébrile*) n. m. et adj. Syn. de FÉBRIFUGE.

ANTIFÉBRINE (de *anti*, et du lat. *febris*, fièvre) n. f. Médicament qui abaisse la température dans les maladies fébriles.

— ENCYCL. Chim. L'*antifébrine* est un dérivé de l'aniline; elle résulte de la substitution du radical acétyle à un des atomes d'hydrogène du groupe amidogène; on l'appelle encore *acétanilide* ou *phénylacétamide*. Sa formule est $C^{14}H^{9}AzHC^{2}H^{3}O$.

Elle se présente sous l'apparence d'un sel blanc, cristallin, sans odeur, insoluble dans l'eau froide, peu soluble dans l'eau chaude, très soluble dans l'alcool.

— Thérap. A la dose de 0gr,25 à 0gr,50, l'*antifébrine* abaisse la température et détermine un certain degré d'analgésie. Il y a par suite diminution des échanges organiques. Elle agit surtout sur le système nerveux et provoque la cyanose par transformation de l'oxyhémoglobine en méthémoglobine. A doses plus élevées, elle donne des sueurs profuses, de la rubéfaction de la peau et une diminution notable de la quantité des urines. Elle est délaissée et remplacée par l'antipyrine et la quinine. Elle pourrait être essayée contre les névralgies, les nérites douloureuses et les douleurs fulgurantes de l'ataxie.

ANTIFÉMINISME (*iss* — rad. *antiféministe*) n. m. Doctrine contraire au féminisme : *L'*ANTIFÉMINISME *de Strindberg est mordant et cruel*.

ANTIFÉMINISTE (*iss* — de *anti*, et *féminisme*) n. et adj. Qui est contraire, opposé au féminisme : *En France, les* ANTIFÉMINISTES *sont plus nombreux que les féministes*.

ANTIFER (CAP D'), promontoire de la Seine-Infér., sur les côtes de la Manche, à 4 kilom. S.-O. d'Etretat, et à 25 kilom. au N.-E. de l'embouchure de la Seine. Il a 116 m. de hauteur et est surmonté d'un sémaphore établi en 1862. Ses falaises sont d'une nature marneuse très tendre, facilement attaquable par les eaux pluviales, et de grands éboulements ont lieu perpétuellement.

ANTIFERMENTESCIBLE (*tèss* — de *anti*, et *fermentescible*) adj. Qui ne fermente pas, ou qui ne fermente que difficilement.

ANTIFRICTION (*ti-frik-si* — de *anti*, et *friction*) n. f. Nom donné à un alliage dans la composition duquel entre de l'antimoine, et dont on garnit l'intérieur des paliers ou coussinets des locomotives et des machines à vapeur, pour diminuer le frottement. ‖ *Système d'antifriction*, Tout système destiné à diminuer, dans une machine, la perte de travail due au frottement.

— Adjectiv. *Presse antifriction*, Nom d'une presse monétaire, construite par le mécanicien Dick, de Philadelphie.

ANTIGALACTIQUE (de *anti*, et du gr. *gala, aktos*, lait) n. m. et adj. Syn. de ANTILAITEUX.

ANTIGALEUX (*eu*), **EUSE** (de *anti*, et *galeux*) n. m. et adj. Se dit des remèdes propres à guérir la gale. Syn. de ANTIPSORIQUE, ANTIDARTREUX et ANTIHERPÉTIQUE.

ANTIGANGRÉNEUX (*eu*), **EUSE** (de *anti*, et *gangrèneux*) n. m. et adj. Qui est propre à guérir la gangrène, à s'opposer à ses progrès : *Un* ANTIGANGRÉNEUX. *Lotion* ANTIGANGRÉNEUSE.

ANTIGÈNES, médecin grec du IIIe siècle av. J.-C., mentionné par Cœlius Aurelianus. Il avait composé un *Traite sur les fièvres et les tumeurs*. — Historien grec, auteur d'une *Vie d'Alexandre le Grand*, où était racontée l'entrevue du conquérant avec la reine des Amazones.

ANTIGÈNES, général d'Alexandre le Grand et l'un des chefs des Argyraspides. Après la défaite d'Eumène, dont il avait embrassé le parti, il tomba entre les mains d'Antigone, qui le fit brûler vif (315 av. J.-C.).

ANTIGÉNIDIEN (*ia* — de *Antigénidas*, n. pr.) adj. m. Se dit d'un mode de musique inventé par Antigénidas, célèbre joueur de flûte, contemporain d'Alexandre.

ANTIGNA (Jean-Pierre-Alexandre), peintre français, né en 1818 à Orléans, mort à Paris en 1878. Fut, à Paris, élève de Norblin et de P. Delaroche, passa en 1846 de la peinture d'histoire à la peinture de genre. A donné un certain nombre de toiles anecdotiques ou sentimentales : *Episode de la guerre de Vendée* (1864); *le Dernier Baiser d'une mère* (1865), etc.

ANTIGNY, comm. de la Vendée, arr. et à 19 kilom. de Fontenay-le-Comte, sur la Mère, affl. de la Vendée; 1.309 h.

ANTIGNY, comm. de la Vienne, arr. et à 13 kilom. de Montmorillon, sur la Gartempe; 1.005 hab. Eglise du XIe siècle; lanterne des morts du XIIIe.

ANTIGOA. Géogr. V. ANTIGUA.

ANTIGON (en flamand, *ennemi des dieux*), géant fameux dans les traditions anversoises. Au temps des kermesses, on promène à Anvers, en mémoire de ce géant, deux mannequins, homme et femme, hauts de 7 à 8 mètres et accompagnés de plusieurs autres plus petits, figurant les enfants du géant et de la géante. Après la promenade, on leur coupe les mains, qu'on jette dans l'Escaut. Cette cérémonie est une allusion aux ravages que ce fleuve, représenté par le géant, exerçait dans la contrée.

ANTIGONE (du gr. *anti*, contre, et *gônia*, angle) n. f. Bot. Genre de la famille des polygonées, renfermant des arbrisseaux grimpants, qui vivent au Mexique.

— Conchyl. Genre de coquille, aussi nommé *cythérée*.

ANTIGONE (de *Antigone*, n. mythol.), planète télescopique, n° 129, découverte par Peters en 1873.

ANTIGONE, fille de Laomédon et sœur de Priam. Comme elle s'était vantée d'être plus belle que Junon, cette déesse la changea en cigogne. — Fille d'Eurytion, roi de Phthie, et épouse de Pélée. Astydamie ayant accusé son mari d'avoir voulu la séduire, elle se tua. — Fille de Cassandre et seconde femme de Ptolemée, fondateur de la dynastie des Ptolemées.

ANTIGONE, fille d'Œdipe et de Jocaste, sœur d'Etéocle et de Polynice, servit de guide à son père aveugle quand il se fut crevé les yeux. Elle brava les ordres de Créon, roi de Thèbes, pour rendre les derniers honneurs au corps de son frère Polynice, et fut condamnée par le tyran à être enterrée vive, mais elle s'étrangla ou se pendit. Hémon, fils de Créon, qui l'aimait, se poignarda de douleur. Sophocle a immortalisé Antigone, dont le nom est resté le modèle de la piété filiale.

Antigone, tragédie de Sophocle, qui fait suite à son *Œdipe Roi* et à son *Œdipe à Colone*. Créon, proclamé roi de Thèbes après la mort des deux fils d'Œdipe, avait défendu sous peine de mort d'ensevelir Polynice, pour le punir d'avoir porté la guerre civile dans sa patrie; mais Antigone, n'écoutant que les inspirations de la piété fraternelle, a bravé la défense de Créon. Le tyran prononce contre elle l'arrêt de mort. Ni la douleur d'Hémon, son fils, qui aime Antigone, ni les menaces du devin Tirésias, ne peuvent le fléchir. Antigone périt victime de son dévouement : condamnée à mourir de faim dans une caverne, elle se pend. Mais Créon subit le châtiment de sa cruauté. Hémon se suicide. L'œuvre de Sophocle est belle et forte, à un triple point de vue. Avant tout, elle crée Antigone, un type admirable de femme, en qui l'âme douce et timide, « faite pour aimer et non pour haïr », se double d'une héroïne revoltée contre tous les décrets arbitraires offensant l'humanité. Elle peint, en outre, merveilleusement la versatilité des foules. On y voit les vieillards thébains donner tour à tour raison, après qu'ils ont parlé, à Hémon, à Créon et à Antigone, mais se taisant devant l'oppresseur, et bannissant, pour lui plaire, toute pitié.

En troisième lieu, l'œuvre de Sophocle exprime des maximes généreuses sur les devoirs du citoyen et sur les obligations imposées au chef de l'Etat, dont la première est de sacrifier au bien public ses affections particulières. Le poète, ailleurs si noble et si touchant, trouve, contre la tyrannie, des accents inspirés d'une haine vigoureuse et patriotique.

Antigone, tragédie d'Alamanni. L'auteur, déjà célèbre en Italie, se contenta de faire passer dans la langue italienne les beautés de l'*Antigone* de Sophocle, que Rucellai avait déjà imitée dans sa *Rosemonde*. Son style est fort supérieur à celui des poètes qui l'ont précédé. La clarté, l'élégance, peu d'énergie, mais jamais d'enflure, telles sont les qualités que l'on remarque dans l'*Antigone*, d'Alamanni, imprimée pour la première fois à Lyon (1533)

Antigone, tragédie de Rotrou, représentée à Paris en 1638. Rotrou, qui a été mieux inspiré ailleurs, imite ici l'*Antigone* de Sophocle, les *Phéniciennes* d'Euripide, et la *Thébaïde* de Sénèque. Sa tragédie, malgré de nombreux défauts, obtint un grand succès. C'est que Rotrou s'y élève souvent à la hauteur de ses modèles, dont il fut le premier interprète sur la scène française.

Antigone, tragédie d'Alfiéri, imitée de Sophocle. L'auteur italien a fait disparaître de son œuvre tous les personnages subalternes qui donnent tant de valeur au tableau du tragique grec. Il n'a introduit dans sa tragédie que les personnages absolument nécessaires à l'action : Créon, Hémon, Antigone, mais on trouve dans cette œuvre des contrastes frappants et des traits admirables de dialogue.

Antigone, poème symbolique, en prose, par Ballanche (1813). C'est une sorte d'élégie chrétienne sur les misères humaines que personnifient Œdipe et sa fille.

Antigone (LES CŒURS D'), par Mendelssohn. Sur la demande du roi de Prusse, à l'instigation duquel il avait écrit déjà une musique nouvelle pour les chœurs de l'*Athalie* de Racine, Mendelssohn écrivit des chœurs pour l'*Antigone* de Sophocle, qui fut représentée avec sa musique sur le théâtre royal de Postdam, à la fin d'octobre 1841. Cette composition, qui n'était pas une des meilleures de Mendelssohn, souleva diverses critiques. Le 21 mai 1844, on donna à Paris, au théâtre de l'Odéon, la première représentation d'une nouvelle adaptation en vers de *Antigone*, due à Paul Meurice et Auguste Vacquerie, avec les chœurs de Mendelssohn. Ici encore, ces chœurs suscitèrent certaines critiques. Le 21 novembre 1893, la traduction de *Antigone*, des mêmes auteurs, fut donnée à la Comédie-Française. On renonça à la musique de Mendelssohn, et Saint-Saëns écrivit de nouveaux chœurs, qui furent favorablement accueillis.

ANTIGONE, surnommé le *Cyclope* (parce qu'il avait perdu un œil dans un combat), un des généraux d'Alexandre. Chargé par ce prince de gouverner la Lydie et la Phrygie, il garda ces gouvernements à la mort d'Alexandre (323 av. J.-C.). Peu satisfait de sa part, il attaqua et mit à mort Eumène qui défendait les intérêts de la famille d'Alexandre; puis il s'empara de toute l'Asie Mineure et de la Syrie. Il eut à lutter ensuite contre Cassandre, Ptolémée, Séleucus et Lysimaque, qu'inquiétait son ambition. Il les vainquit d'abord, et prit le titre de « roi ». Suspendue quelque temps par le traité de 311, la guerre recommença bientôt. Antigone fut vaincu et tué à la bataille d'Ipsus (en 301).

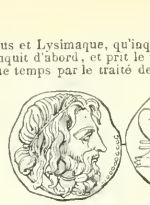

Médaille d'Antigone.

ANTIGONE Gonatas (né à *Goni*, en Thessalie), petit-fils du précédent et fils de Démétrius Poliorcète, se fit proclamer roi de Macédoine l'an 278 av. J.-C., et délivra ce pays d'une invasion de Gaulois. Chassé de ses Etats par Pyrrhus, roi d'Epire, en 274, il n'y rentra qu'après la mort de ce prince. Il réussit à reconquérir une partie de la Grèce, s'empara par surprise de la citadelle de Corinthe, et mourut vers 242 av. J.-C.

ANTIGONE Doson, fils de Démétrius le Beau et d'Olympias, et petit-fils de Démétrius Poliorcète; né en 263, roi de Macédoine de 229 à 220. Régent pour le compte de Philippe, fils de Démétrius II, il devint roi à la mort du jeune prince. Il assura la paix en Macédoine. Allié des Achéens contre Sparte, il battit le roi Cléomène à Sellasie et s'empara de Sparte. Il repoussa une invasion illyrienne, et mourut en 220.

ANTIGONE de Socho, grand prêtre juif, au IVe siècle av. J.-C. Disciple de Siméon le Juste, il combattit avec ardeur les nouvelles idées des pharisiens sur les œuvres méritoires.

ANTIGONE, sculpteur grec de l'école de Pergame : on pense qu'il travailla aux sculptures de l'autel de Zeus, que l'on a retrouvées dans cette ville. Il vivait au IIIe siècle av. J.-C.

ANTIGONE de Caryste, naturaliste et écrivain grec, né à Caryste, en Eubée, dans le IIIe siècle av. J.-C. Il ne reste de ses nombreux ouvrages qu'un *Recueil d'histoires admirables*, compilation sans aucune valeur, qui a été publiée à Bâle (1568) et plusieurs fois depuis.

ANTIGONE, roi des Juifs, de 38 à 35 av. J.-C. Fils du roi Aristobule II, il fut fait prisonnier et emmené à Rome avec son père par Pompée, en 61. Délivré par César, il se fit couronner roi de Jérusalem avec l'aide des Parthes. Il fut mis à mort par ordre d'Antoine, qui appuyait son compétiteur Hérode.

ANTIGONIDE, nom d'une onzième tribu d'Athènes, créée en l'honneur d'*Antigone*, en même temps que la tribu *Démétriade* en l'honneur de Démétrios, fils d'Antigone. Dans la suite, l'*Antigonide* prit le nom de *Attalide*.

ANTIGONIE ou **ANTIGONIA**, ville de l'anc. Syrie, bâtie par Antigone Ier sur l'Oronte, et ruinée par Séleucos, qui en transporta les habitants à Séleucie. — Ville de Macédoine, en Chalcidique, fondée par Antigone Gonatas. — Nom donné à plusieurs anciennes villes grecques, en Troade, en Bithynie, en Arcadie, en Epire, etc., au temps de la domination macédonienne.

ANTIGONIES n. f. pl. Fête en l'honneur d'Antigone Doson, roi de Macédoine. La Ligue achéenne lui avait décerné les honneurs divins, en reconnaissance des importants services qu'il lui avait rendus.

ANTIGORITE n. f. Variété schisteuse de serpentine, se clivant assez facilement. Elle est constituée par des lamelles transparentes d'un beau vert.

ANTIGORIUM (*om*) n. m. Sorte d'émail grossier dont on recouvre la faïence la plus commune.

ANTIGOUTTEUX (*eu*), **EUSE** (de *anti*, et *goutteux*) n. m. et adj. Propre à combattre la goutte. Syn. de ANTIARTHRITIQUE.

ANTIGRAPHE (de *anti*, et du gr. *graphein*, écrire) n. m. Nom que l'on donnait, à Athènes, à certains magistrats chargés de la surveillance des percepteurs des impôts.

— En T. de paléogr. Copie d'un manuscrit original.

— Au moyen âge, Chancelier, notaire.

— n. f. En droit athénien, Tout écrit par lequel le défendeur à un procès exposait les griefs qu'il pouvait avoir contre le demandeur, ou bien les demandes reconventionnelles qu'il se croyait en droit de formuler contre lui, et qui n'étaient souvent que des moyens purement dilatoires.

ANTIGUA ou **ANTIGOA**, île des petites Antilles anglaises, entre la Barbouda au N. et la Guadeloupe au S.; 36.820 hab. Ch.-lieu *John's town* (ou *Saint-Jean*), résidence du gouverneur, bon port sur la côte occidentale. Outre ce port, l'île en possède plusieurs autres excellents, notamment l'*English-Harbour*, arsenal et chantier de l'Etat. Découverte en 1493 par Christophe Colomb, et colonisée par les Anglais en 1632; l'esclavage y fut aboli en 1834.

ANTIHALO n. m. En T. de photogr., Nom donné aux compositions dont on enduit le dos des plaques sensibles pour éviter les effets du *halo*. V. ce mot.

ANTIHÉMORRAGIQUE (de *anti*, et *hémorragique*) n. m. et adj. Se dit des substances, des remèdes propres à arrêter l'hémorragie, l'écoulement du sang : *Les* ANTIHÉMORRAGIQUES *sont tous des astringents et des styptiques. Lotion* ANTIHÉMORRAGIQUE.

ANTIHÉMORROÏDAL, ALE, AUX (de *anti*, et *hémorroïdal*) n. m. et adj. Se dit des remèdes propres à combattre les hémorroïdes : *Un* ANTIHÉMORROÏDAL. *Régime* ANTIHÉMORROÏDAL.

ANTIHERPÉTIQUE (de *anti*, et *herpétique*) n. m. et adj. Se dit des remèdes contre les dartres : *Remède* ANTIHERPÉTIQUE.

ANTIHYDROPIQUE (de *anti*, et *hydropique*) n. m. et adj. Propre à guérir l'hydropisie. Syn. de ANTILYSSE.

ANTIINFAILLIBILISTE (*fa-i-i-bi-liss* — de *anti*, et *infaillibiliste*) n. et adj. Se dit d'une personne opposée au dogme de l'infaillibilité du pape, proclamé en 1870.

ANTILAITEUX (*eu*), **EUSE** (de *anti*, et *laiteux*), adj. Propre à diminuer et à faire disparaître la sécrétion du lait. Syn. ANTIGALACTIQUE.

— ENCYCL. La sécrétion du lait tend naturellement à diminuer et à se supprimer, lorsque l'enfant cesse de

teter. Pour accélérer cette suppression, on a recours à divers moyens : un régime débilitant, des boissons diurétiques, sudorifiques, des bains de pieds, des purgatifs. Il faut, au moyen d'ouate et d'un bandage de corps, exercer une pression continue au niveau des seins.

ANTILAMBDA (de *anti*, et *lambda*, lettre de l'alphab. grec) n. m. Signe usité dans les anciens manuscrits pour distinguer les citations, et qui était ainsi nommé, parce qu'il avait la forme de la lettre grecque lambda (Λ) renversée horizontalement, avec l'ouverture à droite (<).

ANTILÉGOMENES (de *anti*, et du gr. *légoménos*, contesté) n. m. pl. Nom donné par l'historien Eusèbe et, depuis, par les théologiens, à des livres qui font aujourd'hui partie du Nouveau Testament, mais qui ont été, avant la formation du canon, ou ignorés ou contestés par diverses Églises chrétiennes. — *Un* ANTILÉGOMÈNE.

ANTI-LIBAN, chaîne de montagnes de la Turquie d'Asie, qui court parallèlement au Liban, dont le sépare la vallée de la Cœlésyrie (Syrie Creuse) ou El-Bekah, longue de 112 kilom. L'Anti-Liban, moins haut que le Liban, se termine au S. par le massif du grand Hermon (*Djebel-ech-Scheik*) et pousse du côté de l'E. ses derniers rameaux au delà de Damas, dans la direction de Palmyre.

— BIBLIOGR. : Girard de Rialle, *l'Anti-Liban* (*Bull. Soc. Géogr.*, sept. 1868).

ANTILIBÉRAL, ALE, AUX adj. Qui est contraire aux idées libérales, à la liberté civile et politique : *Politique* ANTILIBÉRALE.

ANTILIBÉRALISME (*liss*) n. m. Système, doctrine, politique antilibérale.

ANTILITHIQUE (de *anti*, et du gr. *lithos*, pierre) n. m. et adj. Propre à dissoudre les calculs de la vessie : *Un* ANTILITHIQUE. *Les acides sont* ANTILITHIQUES.

ANTILLAIS, AISE, celui, celle qui habite les Antilles. ‖ On dit aussi ANTILLIEN, IENNE.

— Adjectiv. : Qui appartient aux Antilles : *Nègre* ANTILLAIS.

ANTILLES (MER DES). La *mer des Antilles ou des Caraïbes* est une des deux mers secondaires formées par l'océan Atlantique entre les continents américains du N. et du S. Elle est délimitée au N. par la presqu'île du Yucatan et la partie occidentale de Cuba, à l'E. par la chaîne des grandes et des petites Antilles, au S. par les côtes septentrionales de l'Amérique du Sud et à l'O. par le littoral oriental de l'isthme américain. La mer des Antilles communique par une quinzaine de détroits avec l'Atlantique, par le canal du Yucatan avec le golfe du Mexique.

On peut y distinguer trois bassins différents : l'un au N.-O., compris entre le Yucatan, Cuba et une chaîne de hauteurs sous-marines rejoignant la Jamaïque au cap Gracias à Dios, est très profond (4.709 m. dans la fosse du Yucatan, 6.269 m. dans la fosse Bartlett), très accidenté, très tourmenté. Le bassin du S.-O. est beaucoup plus régulier et beaucoup moins profond ; quant au bassin oriental, les profondeurs y sont considérables (5.201 m. dans la fosse de Curaçao), mais régulières.

ANTILLES. On désigne sous ce nom le vaste archipel situé entre les deux Amériques et formant une longue chaîne d'îles partant du Yucatan pour aboutir, en s'arrondissant en arc, au continent sud américain, en face de la presqu'île de Goajira. Il enferme ainsi, entre lui et la terre ferme, une vaste mer, la Méditerranée américaine, séparée en deux profondes cuvettes (mer des Antilles et golfe du Mexique) par un isthme sous-marin prolongeant la côte du Honduras jusqu'à la Jamaïque.

On distingue dans l'archipel des Antilles : 1° les *grandes Antilles* (Cuba, Haïti, la Jamaïque et Porto-Rico) ; 2° les *petites Antilles*, qui se subdivisent elles-mêmes en « îles du Vent », exposées aux vents alizés de l'Atlantique et disposées suivant une ligne N.-S., et en « îles sous le Vent », alignées de l'E. à l'O. le long de la côte septentrionale de l'Amérique du Sud. Les îles Bahama ou Lucayes, groupe d'îlots et plats écueils semés au N. de Cuba et d'Haïti, se rattachent d'ordinaire aux Antilles, dont elles sont une annexe. C'est à l'une des Lucayes, l'île San-Salvador sans doute, que Christophe Colomb atteignit la première fois la terre d'Amérique (12 oct. 1492).

L'aspect général des Antilles est montagneux ; dans les grandes Antilles on trouve des altitudes de 3.000 m. : à Cuba, la montagne des Serpents, dans la sierra Maestria, a 2.562 m., et à Haïti, le Vanilejo atteint 3.162 m. Les îles du Vent ne sont autre chose qu'une série de cônes éteints, régulièrement alignés ; quant aux îles sous le Vent, montagneuses, mais non volcaniques, elles doivent être considérées comme les fragments d'une chaîne détruite, parallèle à celle du littoral de la terre ferme.

Les Antilles sont toutes situées dans la région intertropicale, mais le climat y est moins uniforme et beaucoup plus supportable que dans les régions correspondantes du globe. La chaleur est tempérée par la brise de mer, par de longues nuits fraîches et, en bien des points, atténuée par l'altitude ; au-dessus de 500 m., on trouve le climat de l'Europe méridionale. Il n'y a guère que les parties basses qui soient brûlantes et malsaines ; la fièvre jaune y sévit parfois. L'année ne comprend en général que deux saisons : la saison des pluies, qui dure de mai à novembre et pendant laquelle le thermomètre atteint 34 et 36°, et une saison sèche, pendant laquelle la température ne dépasse guère 25°. L'humidité est particulièrement abondante sur le versant N. des grandes Antilles et sur la côte orientale des îles du Vent, mais partout le relief est assez puissant pour donner naissance à un ruissellement actif et continu. Les Antilles sont malheureusement exposées à de redoutables cyclones, à des ouragans dévastateurs qui se déplacent avec une effrayante rapidité.

Elles n'en doivent pas moins à leur climat une grande richesse et une précieuse variété de productions. On y cultive la canne à sucre, le café, le coton, le cacao et un tabac excellent. Comme produits accessoires, les Antilles donnent de la vanille, de l'indigo, du manioc, dont on extrait le tapioca, du riz, des patates, des bananes, des ananas et des fruits de toute sorte ; elles fournissent en outre des bois de teinture et d'ébénisterie, ainsi que des plantes médicinales.

Aussitôt après sa découverte par Colomb, cet archipel, si bien placé en avant des continents américains, fut occupé par les Espagnols, qui accoururent en conquérants et en colons. La race indigène disparut rapidement devant les mauvais traitements des blancs, qui firent alors venir, pour les remplacer, des esclaves nègres. Aujourd'hui, l'esclavage est supprimé et la traite interdite ; mais les descendants des anciens esclaves forment la majeure partie de la population des Antilles : sur 4.700.000 hab. (*Antilles* qu'elles renferment, on estime en effet que 50 p. 100 environ sont des nègres, 17 p. 100 seulement des blancs ; le reste, soit 27 p. 100, consiste en métis qui, suivant les innombrables degrés du métissage, portent des noms différents.

Dès le XVIIe siècle, la possession des Antilles fut disputée à l'Espagne par les Français et les Anglais, qui parvinrent à s'établir dans un grand nombre d'îles. Aujourd'hui, les Antilles sont partagées entre l'Espagne, l'Angleterre, la France, la Hollande, le Danemark et le Venezuela. Haïti ou Saint-Domingue, qui appartenait autrefois à la France, est la seule île qui ne dépende pas d'une métropole européenne ; elle forme deux républiques indépendantes. De ses immenses possessions, l'Espagne n'a gardé que deux des grandes Antilles : Cuba et Porto-Rico ; elles sont, il est vrai, parmi les plus riches et portent, sur 128.000 kilom. carr., une population de 2.450.000 hab. L'Angleterre possède une des grandes Antilles, la Jamaïque, les Bahama et le plus grand nombre des petites Antilles : entre autres, St-Christophe, la Barboude, Antigoa, la Dominique, Ste-Lucie, St-Vincent, la Barbade, Tabage, la Trinité : c'est un domaine de 51.000 kil. carr., avec 1.370.000 hab. La France n'a conservé de son ancien empire des Antilles (XVIIIe siècle) que la Martinique, la Guadeloupe et ses dépendances. Dans les îles du Vent, la Hollande occupe St-Eustache, Saba, partage St-Martin avec la France ; dans les îles sous le Vent, elle possède trois îles, dont Curaçao est la principale. Le Danemark possède St-Thomas, St-Jean et Ste-Croix ; quant au Venezuela, il s'est annexé celles des îles sous le Vent qui n'appartenaient pas à la Hollande ; elles n'ont du reste aucune importance.

Ce sont les produits de la culture qui sont la principale ressource des Antilles, et qui alimentent l'industrie des îles : les raffineries de sucre, les usines pour la fabrication du rhum, les manufactures de tabac et les fabriques de cigares sont les plus nombreux établissements.

Les moyens de transport laissent encore fort à désirer dans l'intérieur des grandes îles : les routes sont rares et mal entretenues, sauf à la Jamaïque. Les chemins de fer commencent seulement à se développer ; mais c'est naturellement la mer qui est la grande voie de communication entre les îles et les diverses parties des îles.

Le commerce extérieur est formé d'un côté par la vente à l'étranger des produits coloniaux (sucre, café, tabac, cacao, bois), de l'autre par l'achat de matières alimentaires, destinées à subvenir à l'excédent notable de la consommation sur la production locale et d'objets manufacturés de toute nature.

En somme, les Antilles comptent parmi les pays tropicaux les plus riches. Mais on est loin d'avoir tiré d'elles tout ce qu'elles peuvent donner ; leur population pourrait s'accroître considérablement et le champ d'exploitation s'agrandir, surtout à Haïti, où les terres incultes couvrent encore d'immenses espaces.

— *Découverte*. L'histoire de la découverte des Antilles se résume, pour ainsi dire, dans un seul nom, celui de Christophe Colomb, qui les explora dans ses différents voyages et les fit entrer dans la géographie positive. Les Lucayes ou Bahama, les côtes septentrionales de Cuba et de Haïti (Hispaniola), voilà ce que découvrit Colomb au cours de son premier voyage (1492-1493) ; pendant sa seconde expédition (1493-1496), il reconnut une partie des petites Antilles (Dominique, Guadeloupe, etc.), Porto-Rico, les côtes méridionales de Haïti et de Cuba, ainsi que la Jamaïque. La Trinité en 1498, la Martinique en 1502, voilà les autres Antilles que Colomb a vues pendant ses deux derniers voyages. Ses compagnons achevèrent ensuite très rapidement la reconnaissance du littoral des Antilles, auxquelles Pierre-Martyr d'Anghiera avait, dès 1493, donné leur nom en s'inspirant de la fabuleuse île *Antilia*, portée au XVe siècle sur plusieurs globes, dont le dernier est celui de Martin Béhaïm (1492).

Quant à l'exploration scientifique à l'intérieur des terres, elle n'est pas encore terminée ; plusieurs savants du XVIIIe siècle (Plumier, et du XIXe siècle Sainte-Claire Deville), ont publié de très importantes études sur différents points ; mais il reste encore à combler bien des lacunes dans la connaissance précise des Antilles, bien qu'elles dépendent presque toutes de nations européennes.

— BIBLIOGR. : E. Reclus, *Nouv. Géogr. univ.* Paris, 1890 ; *Indes occidentales* ; Halliday, *the West Indies* (Londres, 1837) ; Ch. Sainte-Claire Deville, *Voyage géologique aux Antilles* (Paris, 1847).

ANTILLIEN, IENNE. Géogr. Syn. de ANTILLAIS, AISE.

ANTILLITE n. f. Variété de serpentine trouvée aux Antilles.

ANTILOBE (de *anti*, et *lobe*) n. m. Syn. de ANTITRAGUS.

ANTILOGARITHME (de *anti*, et *logarithme*) n. m. Complément du logarithme. ‖ On dit de préférence COLOGARITHME. V. ce mot.

ANTILOGIE (gr. *antilogia* ; de *anti*, contre, et *logos*, discours) n. f. Contradiction entre deux idées philosophiques. ‖ Contradiction entre des passages d'un livre, ou entre les opinions d'un auteur dans des ouvrages différents.

— Philos. anc. Sorte d'équilibre entre raisons opposées, entre arguments opposés, d'où naît le scepticisme.

— ENCYCL. Les pyrrhoniens voyaient se dresser au bout de chaque assertion, de chaque argument, une assertion, un argument contraire et de poids égal ; c'est ce qu'ils appelaient *antilogie*. De là l'équilibre des affirmations dans l'esprit, et par là même l'absence de toute affirmation. Cet équilibre, cet état d'*inaffirmation* s'applique à l'antilogie elle-même ; elle est semblable à ces purgatifs qui sortent du corps avec les matières qu'ils en expulsent. De là les formules : *je ne dis rien ; je ne pose rien ; je me suspens ; pas plus ceci que cela ; pas davantage*, qui toutes expriment l'état intellectuel du sceptique. La formule *pas davantage* se retourne, en quelque sorte, contre elle-même et se nie ; et, quand on dit : *je ne pose rien*, on ajoute : *pas même cela que je ne pose rien*. Cette parfaite suspension de l'esprit, cette *indifférence* (absence de différence) intellectuelle le conduit à l'imperturbabilité et à la *métriopathie* (mesure dans les états de l'âme, établissement de l'ordre dans l'homme). V. PYRRHONISME, SCEPTICISME.

ANTILOGIQUE (de *anti*, et *logique*) adj. Illogique, contraire à la logique, irrationnel.

ANTILOGUE (du gr. *antilogos*, contradictoire) adj. Se dit du pôle qui, dans un corps pyro-électrique, devient négatif quand la température s'élève, et positif quand elle s'abaisse.

ANTILOPE (du gr. *anti*, en avant, et *óps*, œil) n. f. Zool. Genre de mammifères ruminants cavicornes, type de la sous-famille des *antilopinés*, et dont l'espèce principale est la gazelle d'Arabie et d'Afrique (*antilope dorcas*). Le genre *antilope* a été démembré en nombreux genres. V. ANTILOPINÉS.

— ENCYCL. Paléont. C'est dans le miocène moyen qu'apparaissent les premières antilopes. Leurs cornes, d'abord petites, atteignent déjà une assez grande taille dans le miocène supérieur de Pikermi et de la France. On retrouve, dans certains dépôts quaternaires de l'Europe moyenne, le genre saïga, actuellement localisé en Sibérie.

ANTILOPINÉS n. m. pl. Sous-famille de mammifères artiodactyles ruminants, famille des cavicornes, renfermant les *antilopes*, qui se subdivisent en très nombreux genres répartis dans des divisions dites *équines*, *bovines*, etc., suivant l'allure et la taille des bêtes. — *Un* ANTILOPINÉ.

— ENCYCL. Les *antilopinés* sont répandus surtout en Afrique et dans l'Inde ; deux espèces habitent l'Europe, et deux l'Amérique. La forme des cornes varie beaucoup ; elles sont généralement simples ; cependant, une espèce

américaine a les cornes fourchues (dicranocère). Chez une espèce de l'Inde, les cornes n'existent que chez le mâle et sont au nombre de quatre (tétracère). Principaux genres : *cervicapra* (capricorne à bézoard), *gazella* (gazelle dorcas), *strepsiceros* (strepsicère coudou), *aygoceros* (egocère noir), *kobus* (kobe à croissant), *oryx* (oryx leucoryx), *boselaphus* à cause de l'action funeste qu'aurait eue cette substance sur des moines qui l'étudiaient) n. m. Métal blanc bleuâtre, brillant, lamelleux, qui se rapproche beaucoup de l'arsenic.

— ENCYCL. Chim. Il est douteux que les anciens aient connu l'*antimoine* métallique : tout au moins, le confondaient-ils avec son sulfure, auquel les Grecs donnaient le nom de *stimmi*, et les Romains celui de *stibium*. La facilité avec laquelle il s'allie à l'or lui faisait attribuer des qualités nobles, d'où son nom de *régule* (petit roi). Ses propriétés furent décrites pour la première fois au XVe siècle par Basile Valentin.

— *Propriétés.* L'antimoine est un métal d'un blanc bleuâtre, qui présente une texture lamelleuse ou a grains cristallins, suivant qu'il a été refroidi lentement ou rapidement; il est cassant, entièrement privé de ductilité et de malléabilité. Il se pulvérise très facilement. Sa densité oscille entre 6,70 et 6,86. Son symbole est Sb (stibium), son poids atomique 120. Il fond vers 410° et se volatilise au blanc. Il cristallise facilement en rhomboèdres. Si, une fois fondu à l'abri du contact de l'air, on le laisse refroidir lentement, sa surface présente des ramifications semblables à des feuilles de fougère.

Au contact de l'air, l'antimoine ne s'oxyde pas; mais, si on le projette dans l'air à l'état fondu, il brûle avec une flamme très éclairante et donne d'abondantes vapeurs d'oxyde d'antimoine.

Le chlore, le brome et l'iode attaquent l'antimoine. Si l'on projette dans un flacon plein de chlore de l'antimoine pulvérisé, il y a formation de chlorure avec production d'une vive lumière. L'acide sulfurique concentré donne un sulfate d'antimoine avec dégagement d'acide sulfureux. L'acide azotique le transforme en acide antimonique. L'acide chlorhydrique n'attaque l'antimoine que si ce métal est très divisé. L'eau régale donne un trichloruro ($SbCl^3$) ou un pentachloruro ($SbCl^5$). Les solutions alcalines n'attaquent pas l'antimoine, mais les polysulfures alcalins donnent des sulfantimoniates.

L'antimoine qu'on obtient à l'état amorphe détone sous le choc ou quand on le chauffe, en dégageant des fumées blanches de chlorure, bromure ou iodure d'antimoine, suivant qu'il a été obtenu à l'état amorphe au moyen du chlore, du brome ou de l'iode.

L'antimoine présente de grandes analogies avec l'arsenic.

— *Oxydes d'antimoine.* On en connaît trois : le protoxyde Sb^2O^3, l'antimoniate d'antimoine Sb^2O^4, et l'anhydride antimonique Sb^2O^5. Berzélius admet encore l'existence d'un sous-oxyde d'antimoine Sb^4O^3 qui se formerait à la surface du métal exposé à l'air humide.

Le protoxyde d'antimoine ou anhydride antimonieux se trouve à l'état naturel en prismes orthorhombiques ou en octaèdres réguliers ; dans le premier cas, on l'appelle *valentinite* ; dans le second, *sénarmontite*. Il se produit dans la combustion de ce métal à l'air. On peut le reproduire sous les deux formes cristallines qu'il affecte à l'état naturel. Soumis à l'influence de la chaleur, l'oxyde d'antimoine se colore en jaune ; mais il ne conserve point cette coloration. Si on le porte au rouge, au contact de l'air il donne de l'antimoniate d'antimoine et brûle comme un morceau d'amadou. Un courant d'hydrogène lo réduit, s'il est chauffé, à l'état métallique. Il se dissout très facilement dans le tartrate acide de potasse en formant l'*émétique*. Traité par le chlorure d'antimoine bouillant, il donne un oxychlorure. Il se combine avec le chlore et donne un chlorure ; sous l'action des alcalis bouillants, il donne de l'acide antimonique.

Le protoxyde d'antimoine donne des sels avec les acides sulfurique, azotique, phosphorique et tartrique. Ces sels, sauf les tartrates, sont peu stables en général.

L'antimoniate d'antimoine ou peroxyde d'antimoine Sb^2O^4 se rencontre dans la nature en masses cristallines, auxquelles on a donné le nom de *cervantite*. Cet oxyde est jaunâtre, gras au toucher. Pour le préparer, on peut, par exemple, chauffer le produit de la réaction de l'acide azotique sur l'antimoine. Il se décompose sous l'action de l'acide chlorhydrique et donne du trichlorure d'antimoine et de l'anhydride antimonique.

L'anhydride antimonique Sb^2O^5 se prépare en calcinant son hydrate. Cet anhydride, d'un jaune pâle, chauffé au rouge, se transforme en oxyde intermédiaire Sb^2O^4.

— *Acides antimoniques.* A l'anhydride Sb^2O^5 correspondent plusieurs hydrates analogues aux acides phosphoriques : l'hydrate normal SbO^4H^3, l'acide antimonique SbO^3H, l'acide pyro-antimonique $Sb^2O^7H^4$. V. ANTIMONIQUE.

Ces acides donnent des sels dont les plus importants sont les deux pyro-antimoniates de potassium ; le pyro-antimoniate neutre de potassium ou méta-antimoniate neutre, a pour formule $Sb^2O^7K^4$. Il se prépare, en faisant fondre dans un creuset d'argent de l'antimoniate de potassium avec de la potasse en excès ; on lave la masse avec un peu d'eau, puis on évapore dans le vide. Le pyro-antimoniate acide de potassium ou biméta-antimoniate $Sb^2O^7K^2H^2$, $6H^2O$ se prépare comme le précédent, ils peuvent servir tous deux à caractériser les sels de sodium, car le pyro-antimoniate de sodium est insoluble ; le sel neutre agit plus lentement sur les sels de soude que le sel pyro-antimoniate acide.

— *Sulfures d'antimoine.* On connaît deux sulfures d'antimoine : le proto ou trisulfure d'antimoine Sb^2S^3 et le pentasulfure Sb^2S^5.

Le protosulfure (*stibine*) constitue le minerai d'antimoine le plus important. Il se présente sous forme de prismes orthorhombiques et se rencontre dans les terrains anciens, où il est le plus souvent mélangé à des sulfures de plomb, de cuivre, de fer ou d'arsenic. Il est cassant et doué d'un éclat métallique assez vif. Ce sulfure s'obtient à l'éclat cristallin en fondant du soufre soit avec l'antimoine métallique, soit avec ce métal amené à l'état d'oxyde.

L'antimoine se dissout en grande quantité dans le protosulfure. Pour le préparer à l'état amorphe, il suffit de faire passer un courant d'acide sulfhydrique dans la solution d'un sel antimonieux. Le kermès minéral est un sulfure d'antimoine amorphe, contenant une faible proportion de sulfure alcalin et un peu d'oxyde d'antimoine. V. KERMÈS.

L'oxysulfure naturel a pour formule Sb^4S^3O. Les oxysulfures artificiels s'obtiennent soit en grillant imparfaitement le sulfure d'antimoine, puis le faisant fondre dans un creuset, soit en fondant ensemble trois parties d'oxyde d'antimoine avec une partie de sulfure. Dans le premier cas, on obtient le *verre d'antimoine* ; dans le second cas, le *safran d'antimoine* composé fort employé en médecine vétérinaire, comme purgatif. Le *cinabre*, ou *vermillon d'antimoine*, est un oxysulfure qu'on prépare en traitant le chlorure d'antimoine par l'hyposulfite de soude ou de chaux. Le vermillon d'antimoine reste inaltérable à l'air et à l'action des gaz sulfureux ; aussi est-il fort utilisé dans la préparation des papiers peints et dans l'industrie des toiles.

Le pentasulfure d'antimoine peut se préparer en faisant passer un courant d'hydrogène sulfuré à travers une solution acide de pentachlorure d'antimoine. C'est une poudre de couleur jaune orangé. Si l'on fait dissoudre du protosulfure d'antimoine dans des sulfures alcalins, on obtient, dans la plupart des cas, des sulfures doubles ou sulfosels. Il existe un assez grand nombre de sulfo-antimonites naturels : la *boulangérite*, l'*argyrythrose*, etc.

— *Séléniures et tellurures d'antimoine.* Pour obtenir ces composés, il convient de fondre ensemble un mélange de sélénium et d'antimoine ou de tellure et d'antimoine. On obtient ainsi un trisélénure Sb^2Se^3, un pentasélénure Sb^2Se^5, un tellurure $SbTe$ et un tritellurure Sb^2Te^3.

Les composés Sb^2Se^3 et Sb^2Se^5 donnent des sels doubles, dont la formule générale est $(SbSe^4)M^3$.

— *Chlorures d'antimoine.* Le chlore donne avec l'antimoine deux composés, le trichlorure $SbCl^3$ et le pentachlorure d'antimoine $SbCl^5$.

Le trichlorure a pour densité 2,675. Il fond à 73°, et bout à 225°. La façon la plus simple de l'obtenir consiste à distiller un mélange de chlorure de sodium et de sulfate d'antimoine ; il se dissout dans une petite quantité d'eau et est décomposé par l'eau en excès en oxychlorure (*poudre d'Algaroth*) et acide chlorhydrique. Il se dissout également dans l'acide chlorhydrique et forme avec cet acide un composé connu sous le nom de *beurre d'antimoine liquide*.

Traité par l'ammoniaque, le trichlorure donne deux composés dont les formules sont : $SbCl^3AzH^3$ et $SbCl^3 2AzH^3$.

Traité par l'acide azotique il donne de l'acide antimonique.

Le pentachlorure peut se préparer en faisant passer un courant de chlore très sec sur de l'antimoine très divisé et chauffé. C'est un liquide jaune qui répand des fumées blanches à l'air ; à 0°, il se prend en une masse cristalline. Traité par le sulfure de carbone, le pentachlorure d'antimoine donne du tétrachlorure de carbone, du trichlorure d'antimoine et du soufre.

Le pentachlorure d'antimoine se combine avec l'ammoniaque, le perchlorure et l'oxychlorure de phosphore, les chlorures de soufre et de sélénium. L'antimoine donne avec l'oxygène et le chlore des oxychlorures, qui, lavés, donnent de l'oxyde antimonieux.

Le fluor, le brome, l'iode donnent avec l'antimoine un trifluorure $SbFl^3$, un tribromure $SbBr^3$, un triodure SbI^3. Ce dernier composé est trimorphe. Il donne des sels doubles, des oxyiodures et des sulfoiodures.

L'arséniure Sb^2As^2 se rencontre à l'état naturel ; le phosphure Sb^3Ph^3 se prépare en chauffant ensemble de l'antimoine métallique, du charbon et de l'acide phosphorique.

— *Hydrogène antimonié* SbH^3. C'est un gaz qu'on prépare en traitant par l'acide chlorhydrique un alliage d'antimoine et de zinc ou d'antimoine et de potassium. Il contient toujours un peu d'hydrogène.

L'hydrogène antimonié est un gaz incolore, sans odeur. En passant dans un tube chauffé au rouge, il se décompose et laisse un anneau d'antimoine très fixe. Il brûle avec une flamme livide en donnant des vapeurs d'oxyde d'antimoine.

— *Recherche de l'antimoine et de ses composés.* Presque toutes les combinaisons d'antimoine, traitées au chalumeau par la flamme réductrice sur le charbon, donnent, avec le cyanure de potassium ou le carbonate de soude, un globule métallique d'antimoine. Dans la flamme oxydante, il se forme une auréole d'oxyde d'antimoine.

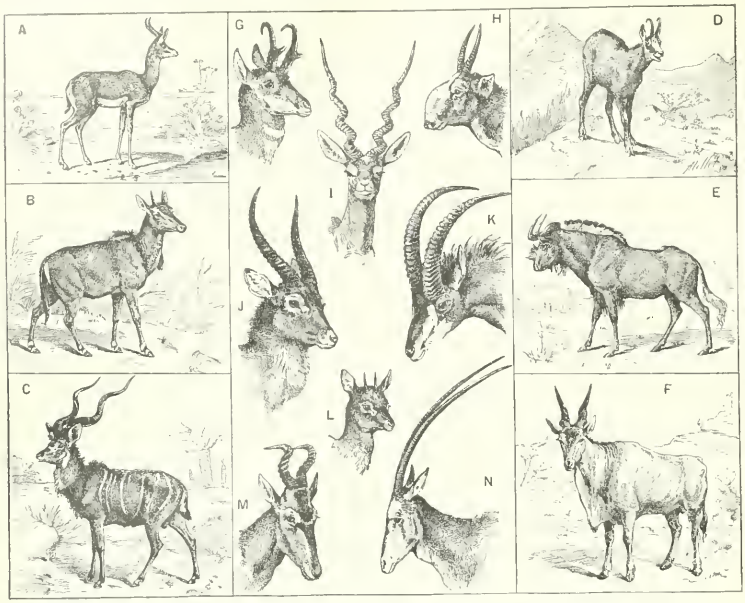

A. Gazelle dorcas. — B. Antilope nilgaut. — C. Antilope coudou. — D. Chamois. — E. Gnou. — F. Antilope canna. — G. Dicranocère. H. Saïga. — I. Antilope des Indes. — J. Kobe. — K. Egocère noir. — L. Tétracere tschikara. — M. Antilope caama. — N. Oryx leucoryx.

(canna), *catoblepas* (gnou), *acronotus* (caama ou bubale), *portax* (nilgaut), *tetracerus* (tétracère), *dicranocerus* (antilocapre à cornes fourchues), *rupicapra* (chamois ou izard).

ANTILOQUE, fils bien-aimé de Nestor et ami intime d'Achille et de Patrocle, fut tué par Hector devant Troie.

ANTIMAMMONIAQUE (de *antimoine*, et *ammoniaque*) n. f. Nom donné à l'hydrogène antimonié (V. ANTIMOINE), pour rappeler son analogie supposée de composition avec l'ammoniaque AzH^3 dont il ne différerait que par la substitution de l'antimoine à l'azote.

ANTIMAQUE (de *Antimaque*, n. pr.) n. m. Genre d'insectes hétéromères, famille des ténébrionidés, renfermant des formes américaines, voisines des ulomes et répandues du Mexique au Brésil. Citons l'*antimachus atterrimus* (Brésil); l'*antimachus mexicanus* (Mexique), etc.

ANTIMAQUE, poète épique, vivait à Colophon à l'époque des guerres médiques. Ses œuvres sont perdues. Quintilien lui assignait le premier rang après Homère.

ANTIMAQUE, nom de deux rois de la dynastie grecque de Bactriane : ANTIMAQUE THÉOS, qui régna dans le nord de l'Inde vers la fin du IIe siècle av. J.-C., et ANTIMAQUE NIKÉPHOROS, qui occupa le trône une vingtaine d'années après Théos.

ANTIMARIEN n. m. Hist. rel. V. ANTIDICOMARIANITE.

ANTIMENSE du gr. *anti*, à la place de, et du lat. *mensa*, table) n. f. Dans l'Eglise grecque, Nappe consacrée qui tient lieu d'autel dans les lieux où il ne se trouve pas d'autel convenable.

ANTIMÉPHITIQUE (de *anti*, et *méphitique*) n. et adj. Propre à absorber, à neutraliser les miasmes : *Un* ANTIMÉPHITIQUE. *Le chlore est* ANTIMÉPHITIQUE. Syn. de ANTIMIASMATIQUE.

ANTIMÉTABOLE (gr. *antimétaboli* : de *antimétaballô*, je transpose, je change en sens contraire) n. f. Figure de grammaire par laquelle deux ou plusieurs lettres d'un mot se mettent l'une à la place de l'autre, comme *marcheur, charmeur* ; c'est l'anagramme. Figure qui fait reparaître dans un second membre de phrase des expressions qui, dans le premier, avaient un ordre différent. (On dit aussi ANTIMÉTABOLE et ANTIMÉTATHÈSE ; les grammairiens latins l'appellent COMMUTATIO.) EX. : *Il faut* MANGER *pour* VIVRE, *et non* VIVRE *pour* MANGER.

Qu'on parle bien ou mal du fameux cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien :
Il m'a fait *trop de bien* pour en dire du *mal*;
Il m'a fait *trop de mal* pour en dire du *bien*.
CORNEILLE.

ANTIMIASMATIQUE (*ass* — de *anti*, et *miasmatique*) n. m. et adj. Propre à chasser les miasmes, à désinfecter l'air : *Vinaigre* ANTIMIASMATIQUE. *Le phénol est un excellent* ANTIMIASMATIQUE. Syn. de ANTIMÉPHITIQUE.

ANTIMILITAIRE (de *anti*, et *militaire*) adj. Contraire à l'esprit militaire.

ANTIMINISTÉRIEL, ELLE (*niss* — de *anti*, et *ministériel*) n. m. et adj. Opposé aux ministres, à la politique suivie par les ministres : *Les* ANTIMINISTÉRIELS *ont échoué aux élections. Candidat* ANTIMINISTÉRIEL.

ANTIMOINE (selon les uns, du gr. *anti*, à l'opposé de, et *monos*, seul, parce qu'on a cru longtemps que ce métal ne se trouvait jamais pur ; selon d'autres, de *anti*, et *moine*,

Si l'on chauffe au chalumeau un sel d'antimoine mélangé avec du borax ou du sel de phosphore, il se forme une perle de verre transparente, jaune lorsqu'elle est chaude, incolore lorsqu'elle est froide.

L'appareil de Marsh sert aussi à constater la présence de l'antimoine dans les matières organiques. V. MARSH.

L'eau ajoutée en quantité suffisante décompose les solutions acides d'oxyde d'antimoine en donnant un précipité blanc soluble dans l'acide tartrique. Les sels solubles d'antimoine donnent, avec les alcalis, des précipités blancs solubles dans un excès d'alcali, avec l'hydrogène sulfuré un précipité jaune orange. Une lame de fer, de zinc ou de cuivre plongée dans une solution de sels d'antimoine se recouvre d'une poudre noire d'antimoine.

Pour doser l'antimoine, on l'amène le plus souvent à l'état de sulfure, dont on n'a plus qu'à déterminer la composition.

— *Métallurgie.* Les minerais d'antimoine auxquels on fait subir les opérations métallurgiques sont : *l'antimoine sulfuré* ou *stibine* que l'on rencontre en France dans l'Ariège, l'Aude, la Vendée, le Rhône, l'Algérie, et aussi en Angleterre, en Toscane (à la mine de Monte-Cavallo), en Allemagne; *l'antimoine oxydé* ou *exitèle*, qui abonde dans l'Isère, en Algérie, aux mines de Sensa et d'El-Hammate (départ. de Constantine), en Hongrie, en Saxe, en Bohême; la *jamesonite* qu'on rencontre en Espagne, en Toscane, en Hongrie, au Brésil, en Angleterre) aux mines de Cornouailles) et aussi en France, dans le Puy-de-Dôme. *L'antimoine natif* existe dans certaines contrées telles que le Brésil, la Suède, le Mexique, etc.

Les minerais d'antimoine subissent plusieurs opérations successives. La première a pour but d'obtenir *l'antimoine cru* en soumettant le minerai à la chaleur d'un four à réverbère qui renferme 40 ou 50 vases coniques en terre, dans chacun desquels on jette environ 10 kilogr. de minerai. Ces vases, percés de trous, s'encastrent les uns dans les autres par superposition. La seconde opération constitue le *grillage de l'antimoine cru*, et a lieu dans un four à réverbère après pulvérisation du produit précédent. On donne à la masse générale une succession de coups de feu, tout en la malaxant énergiquement jusqu'à ce que sa couleur change et devienne rougeâtre. Le résidu recueilli se compose en majeure partie d'oyde et d'antimoniate d'antimoine, en même temps que d'un peu de sulfu-re. On procède alors à la troisième opération ou *réduction du minerai grillé*; cette réduction s'obtient en ajoutant au minerai, placé dans des pots en terre, du charbon en poudre, ainsi qu'un fondant alcalin. Ces vases, au nombre de 50 ou 60, sont exposés à la haute température d'un four à reverbère. On brise alors ces sortes de creusets, et on en retire le régule encore impur, puis, au-dessous, une scorie nommée *crocus*. La *purification du régule* s'opère en le mettant dans des vases en terre et en lui faisant subir trois fusions successives, tout en projetant dans la masse fondue du chlorate de potassium, du crocus et du carbonate de sodium. L'antimoine ainsi préparé est pur et épouse la forme cristalline.

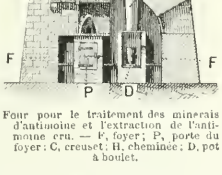

Four pour le traitement des minerais d'antimoine et l'extraction de l'antimoine cru. — F, foyer; P, porte du foyer; C, creuset; H, cheminée; D, pot à boulet.

L'antimoine du commerce n'est jamais pur : il renferme presque toujours du fer, ainsi que de l'arsenic, du soufre, du plomb, etc.; pour le purifier, on le fond avec du salpêtre et du carbonate de sodium sec. La masse est reprise et pulvérisée dans l'eau chaude, puis lavée et fondue dans un creuset de Hesse. On débarrasse l'antimoine du sodium qui reste en le pulvérisant et en le laissant macérer dans l'eau jusqu'à ce que cette eau cesse de donner au tournesol rougi la réaction des alcalis. On peut encore l'obtenir très pur en fondant la *poudre d'algaroth* (oxychlorure d'antimoine) avec du *flux noir* (mélange de carbonate de sodium et de charbon).

— *Usages et alliages.* L'antimoine est quelquefois employé en médecine. (V. ANTIMONIAL.) L'industrie a tenté d'utiliser ses composés pour la peinture et aussi dans la fabrication des papiers peints. On a notamment essayé de remplacer le blanc de plomb par l'oxyde d'antimoine. Le métal lui-même est employé dans la fabrication des caractères d'imprimerie. Il entre dans la composition de certains alliages, métal d'Alger, par exemple, qui servent à faire des couverts, théières, etc. Ces alliages se composent d'étain, de plomb, de bismuth et d'antimoine; ils sont facilement fusibles et possèdent, neufs, un assez vif éclat. L'antimoine s'allie, du reste, avec un grand nombre de métaux dont il augmente la dureté. Avec le fer, il donne un alliage très dur connu sous le nom de « alliage de Réaumur ». Le zinc donne plusieurs alliages avec l'antimoine, mais on n'en connaît que deux qui puissent cristalliser. Le premier a pour formule $SbZn^3$, et le second $SbZn$. Le *métal anglais* est un alliage de zinc et d'antimoine. Un alliage d'antimoine, de cadmium et de bismuth, associé au bismuth, fournit le plus puissant couple thermo-électrique connu quand les soudures sont respectivement à 0° et 20°. Le potassium forme, avec l'antimoine, un alliage qui décompose l'eau avec une grande rapidité quand il est à l'état métallique.

— Minér. L'antimoine pur se rencontre dans la nature en masses renformes ou testacées, rarement en cristaux. Sa couleur est d'un blanc d'étain avec éclat métallique.

L'antimoine entre dans la composition d'un certain nombre d'espèces minérales, parmi lesquelles nous citerons les oxydes : *exitèle, sénarmontite, valentinite, cervantite, kermésite* ou kermès minéral, *stiblite*; les sulfures : *stibine, berthiérite*; les sulfoantimoniures de plomb : *boulangérite, zinckénite, jamesonite*; de plomb et de bismuth : *kobellite*; de plomb et de cuivre : *bournonite*; de cuivre : *chalcostibite, famatinite*; d'argent : *pyrargyrite, polybasite, stephanite, miargyrite*; d'argent et de plomb : *freieslebenite*; puis l'arséniate hydraté : *arsenstibite*; enfin le cuivre gris antimonial : *panabase, schwatzite*; le nickel antimonial : *allemanite, breithauptite*, et l'argent antimonial : *dyscrasite*. V. ces mots.

ANTIMONACAL, ALE, AUX (de *anti*, et *monacal*) adj. Qui est opposé aux moines, aux communautés religieuses en général : *Esprit* ANTIMONACAL.

ANTIMONARCHIQUE (de *anti*, et *monarchique*) adj. Opposé au gouvernement monarchique : *Journal* ANTIMONARCHIQUE.

ANTIMONARCHISME (*chiss* — de *anti*, et *monarchisme*) n. m. Système contraire au gouvernement monarchique : *Les tendances de l'*ANTIMONARCHISME *sont égalitaires.*

ANTIMONARCHISTE (*chiss* — de *anti*, et *monarchiste*) n. m. Partisan d'un système entièrement opposé au gouvernement monarchique.

ANTIMONIAL, ALE, AUX adj. Qui tient de l'antimoine par l'apparence, les propriétés ou la composition : *Préparation* ANTIMONIALE.

— n. m. Médicament à base d'antimoine : *Il ne faut user qu'avec prudence des* ANTIMONIAUX.

— ENCYCL. Méd. Les *antimoniaux*, appliqués soit sur une muqueuse, soit sur la peau, déterminent une irritation locale assez intense, suivie, lorsque l'application est suffisamment prolongée, d'un développement de pustules qui ressemblent beaucoup à celles du vaccin. A l'intérieur, en quantité suffisante, les antimoniaux provoquent des vomissements et de la diarrhée. A doses convenables, dans la pneumonie, l'hépatite, la pleurésie, la péritonite, le rhumatisme articulaire aigu, la phlébite, ils ont sur la circulation et la respiration une action sédative : ce sont des centro-stimulants. Sous leur influence, le nombre des pulsations et des mouvements respiratoires diminue d'une façon notable; la transpiration cutanée et la secrétion urinaire augmentent.

Les antimoniaux comprennent *l'antimoine métallique*, les *composés oxygénés de l'antimoine* et les *antimoniates*, les *sulfures et oxysulfures d'antimoine*, les *chlorures d'antimoine*, et enfin le *tartrate d'antimoine et de potasse* ou *émétique*.

1° *Antimoine métallique* ou *régule d'antimoine*. Il était utilisé autrefois comme purgatif sous forme de petites balles rondes appelées *pilules perpétuelles*, parce que, ingérées une première fois, elles étaient rejetées et pouvaient servir de nouveau. L'antimoine servait à fabriquer des gobelets, dans lesquels on laissait séjourner du vin blanc acide qui acquérait une propriété purgative. Mêlé avec deux parties d'axonge, l'antimoine donne une *pommade antimoniale* qui agit comme la pommade d'Authenrieth. V. ce mot.

2° *Composés oxygénés de l'antimoine*. Ces composés sont rarement employés aujourd'hui. L'usage de l'oxyde blanc d'antimoine (biméta-antimoniate de potasse) a seul persisté.

3° *Sulfures et oxysulfures d'antimoine*. Le *foie d'antimoine*, appelé encore *crocus metallorum* (safran des métaux) à cause de sa couleur, tantôt rouge foncé, tantôt jaune rougeâtre; le *verre d'antimoine*, le *kermès minéral*, l'*oxysulfure d'antimoine hydraté*, le *sulfure d'antimoine hydraté*, l'*hydrosulfate d'antimoine*, la *poudre des chartreux*, et le *soufre doré d'antimoine*, encore nommé *hydrosulfate sulfuré d'antimoine*, *polysulfure d'antimoine hydraté*, sont les différents sulfures et oxysulfures qui ont été employés soit en médecine humaine, soit en médecine vétérinaire. Le kermès seul figure aujourd'hui de manière à mériter l'attention. Administré à la dose de 20 à 40 centigr., il agit comme vomitif. A petites doses, il facilite l'expectoration et amène la sudation. Il est employé dans la pneumonie, les catarrhes chroniques, parfois dans les affections de la peau, les rhumatismes, la goutte.

4° *Chlorures d'antimoine*. Ces composés sont presque inusités. Le protochlorure ou beurre d'antimoine sert comme caustique : il est employé à l'état liquide, il produit des escarres plus sèches et mieux limitées que la potasse : on en fait surtout usage pour cautériser les plaies étroites. On s'en sert aussi pour nettoyer le cuir jaune ciré.

Le protochlorure dissous dans un excès d'eau donne un oxychlorure qui, autrefois, sous le nom de *poudre d'algaroth* ou de *mercure de vie*, était employé comme vomitif.

5° *Emétique* ou *tartrate d'antimoine et de potasse*. V. ÉMÉTIQUE.

ANTIMONIATE n. m. Sel résultant de l'action de l'acide antimonique sur les bases : ANTIMONIATE *de potassium*. ANTIMONIATE *de quinine*.

ANTIMONICO-POTASSIQUE adj. Qui est composé d'antimoine et de potassium.

ANTIMONIDE n. m. et adj. Se dit d'une famille de sels minéraux contenant de l'antimoine : *Un* ANTIMONIDE. *Préparation* ANTIMONIDE.

ANTIMONIÉ, ÉE adj. Qui contient de l'antimoine; qui est combiné avec l'antimoine : *Vin* ANTIMONIÉ. *Argent* ANTIMONIÉ.

— *Hydrogène antimonié*, Gaz formé par la combinaison de l'hydrogène avec l'antimoine. V. ANTIMOINE.

ANTIMONIEUX (*eu*) adj. Se dit d'un acide qui n'est autre que l'oxyde d'antimoine hydraté. On le prépare en traitant l'antimoine par l'acide azotique concentré, et en calcinant au rouge la poudre blanche qui se produit.

ANTIMONIFERE (de *antimoine*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui contient de l'antimoine.

ANTIMONIQUE adj. Se dit d'un acide composé d'un atome d'antimoine, de trois atomes d'oxygène et d'un atome d'hydrogène. L'acide *antimonique*, appelé anciennement *bézoard minéral*, *matière perlée de kerkringuis*, s'obtient en traitant l'antimoine en poudre par de l'eau régale contenant un excès d'acide azotique.

L'acide *pyro-antimonique* s'obtient en chauffant légèrement l'acide antimonique.

L'acide *méta-antimonique* s'obtient en oxydant l'antimoine par l'acide azotique.

ANTIMONITE n. m. Sel résultant de l'action de l'acide antimonieux sur une base.

ANTIMONIURE n. m. Combinaison de l'antimoine avec un autre métal.

ANTIMONNICKEL (de *antimoine*, et *nickel*) n. m. Nom donné par Beudant au nickel antimoine.

ANTIMONOCRE (de *antimoine*, et *ocre*) n. m. Oxyde d'antimoine naturel. Syn. de CERVANTITE.

ANTIMONOXYDE (de *antimoine*, et *oxyde*) n. m. V. EXITÈLE, SENARMONTITE, VALENTINITE, CERVANTITE, KERMÉSITE, STIBLITE.

ANTIMONYLE (rad. *antimoine*) n. m. Nom donné au groupement SbO dont on fait un radical hypothétique. Il est tantôt univalent, tantôt trivalent.

ANTIMORAL, ALE, AUX (de *anti*, et *moral*) adj Contraire à la morale : *Principes* ANTIMORAUX.

— SYN. Antimoral, immoral. *Immoral* indique quelque chose de déshonnête en soi; *antimoral* s'applique aux systèmes, aux théories tendant à écarter la morale comme inutile.

ANTIN (Louis-Antoine DE PARDAILLAN DE GONDRIN, duc D'), fils légitime du marquis et de la marquise de Montespan, né en 1665, mort à Paris en 1736. Il avait environ six ans lorsque sa mère devint la maîtresse de Louis XIV. Il fut nommé successivement colonel du régiment de l'Ile-de-France, lieutenant général, gouverneur de l'Orléanais, directeur général des bâtiments, duc et pair 1711 et membre du conseil de régence. Il passait pour être le type du parfait courtisan. Il fit abattre, en une nuit, une allée de marronniers de son parc de Petit-Bourg parce qu'elle avait été critiquée la veille par Louis XIV, comme nuisant à l'effet du paysage. Dans une autre circonstance, à Fontainebleau, le roi ayant témoigné le désir qu'on abattît un petit bois, l'ingénieux courtisan fit scier tous les arbres, et aposta des hommes pour les renverser au premier signal. Le lendemain, le roi, en se promenant de ce côté, témoigna de nouveau le déplaisir que lui causait ce bois. « Sire, dit le duc, il tombera dès que Votre Majesté en aura donné l'ordre. — Vraiment! dit le roi; eh bien! je désire en être débarrassé à l'instant. » Au même moment, un coup de sifflet fit tomber la forêt comme par enchantement. « Ah! mesdames, s'écria la duchesse de Bourgogne, si le roi avait demandé aos têtes, M. d'Antin eût été capable de les faire tomber de même. » On a donné le nom de ce personnage, qui a laissé des *Mémoires* inédits, à l'un des plus élégants quartiers de Paris.

ANTIN, bourg de France (Hautes-Pyrénées), arrond. et à 21 kilom. de Tarbes, sur un affluent du Boues, qui se jette dans l'Arros; 410 hab. — Anc. seigneurie du Bigorre, érigée en marquisat en 1612, et en duché en 1711.

ANTINATIONAL, ALE, AUX (*si* — de *anti*, et *national* adj. Qui est contraire à l'esprit, aux usages, aux intérêts de sa nation : *Traité* ANTINATIONAL. *Politique* ANTINATIONALE.

ANTINÉPHRÉTIQUE (de *anti*, et *néphrétique*) n. m. et adj. Se dit des remèdes contre les maladies des reins, les douleurs néphrétiques. — *Un* ANTINÉPHRÉTIQUE. *Friction* ANTINÉPHRÉTIQUE.

ANTINÉVRALGIQUE (de *anti*, et *névralgique*) n. m. et adj. Se dit de toute médication, de tout remède propre à combattre la névralgie : *Un* ANTINÉVRALGIQUE. *Fumigation* ANTINÉVRALGIQUE.

ANTINÉVROTIQUE (de *anti*, et *névrotique*) n. m. et adj. Qui a la propriété de guérir les névroses : *Un* ANTINÉVROTIQUE. *Médication* ANTINÉVROTIQUE.

ANTINOÉ, ANTINOPOLIS ou **ADRIANOPOLIS**, ville de l'anc. Egypte (Thébaïde), sur le Nil. Elle prit le nom de *Antinoé* quand l'empereur Adrien y eut fait bâtir un temple en l'honneur de son favori Antinoüs, qui se noya dans le Nil près de cette ville. Ruines anciennes au village actuel de Cheikh-Abaddeh.

ANTINOÉ. Temps hér. Fille de Céphée, roi de Tégée. On dit qu'elle fonda la ville de Mantinée, où une colonne lui fut élevée.

— Zool. Genre d'annélides. Syn. de POLYNOÉ.

ANTINOIES n. f. pl. Fêtes que l'empereur Adrien institua en l'honneur d'Antinous, son favori.

ANTINOMIANISME (*niss*) n. m. Ensemble de doctrines des antinomiens.

ANTINOMIE (de *anti*, et du gr. *nomos*, loi) n. f. Dr. Contradiction entre deux lois, entre deux dispositions d'une même loi.

— Philos. Système de deux propositions contradictoires, opposition de deux idées, de deux concepts, de deux phénomènes.

— ENCYCL. Philos. ANTINOMIES DE KANT. C'est Kant qui, le premier, introduisit dans la langue philosophique le mot *antinomie*, qu'il appliqua au système de deux propositions contradictoires affirmées à égal titre par la raison. Or, si l'on cherche à résoudre les quatre problèmes fondamentaux qui peuvent se poser relativement à la cosmologie rationnelle, on s'aperçoit que chacun d'eux peut se résoudre de deux façons opposées.

Ire ANTINOMIE. — *Thèse.* « Le monde a un commencement dans le temps et des bornes dans l'espace. » La preuve se tire de la contradiction logique de l'idée d'une série infinie, et cependant donnée : donnée, c'est-à-dire, quant au temps, écoulée; et quant à l'espace, nombrable.

— *Antithèse.* « Le monde n'a ni commencement ni bornes. » La preuve se tire de l'impossibilité d'un *temps vide* et d'un *espace vide* enveloppant le temps et l'espace finis du monde.

IIe ANTINOMIE. — *Thèse.* « Toute substance composée l'est de parties simples. » Simon, dans le cas d'une décomposition, c'est-à-dire quand la forme de l'agrégat disparaîtrait, il ne resterait plus rien.

— *Antithèse.* « Aucune chose composée ne l'est de parties simples, et nulle part il n'existe rien de simple. » En effet, si loin qu'aille notre division, nous arrivons toujours à quelque chose qui est dans l'espace; or quelque chose dans l'espace a toujours une étendue, est donc toujours divisible.

IIIe ANTINOMIE. — *Thèse.* « Tout ce qui arrive dans le monde ne dépend pas uniquement des lois naturelles; il faut admettre aussi une cause libre. » En effet, dans la série des causes naturelles, nous n'arrivons jamais à un dernier terme inconditionné : la liberté seule peut constituer ce terme suprême, seule elle est une cause qui ne réclame pas une autre cause au-dessus de soi.

— *Antithèse.* « Il n'y a pas de liberté, mais tout dans

le monde arrive suivant les lois de la nature. « L'idée de liberté rendrait toute expérience impossible en ébranlant le principe de causalité; et, en outre, la raison persiste à demander quelle est la cause qui détermine la liberté dans un sens ou dans l'autre.

IVe ANTINOMIE. — *Thèse.* « Le monde doit avoir pour cause, ou renfermer comme un de ses éléments, quelque chose de nécessaire en soi. » En effet, tout changement dépendant d'une condition qui seule le rend nécessaire, il faut qu'en définitive il y ait quelque chose de nécessaire en soi dont tout le reste dépend.

— *Antithèse.* « Il n'y a nulle part, ni dans le monde, ni hors du monde, comme sa cause, un être absolument nécessaire. » En effet, la raison se refuse à admettre une nécessité dernière; elle demande toujours à nouveau sous quelle condition ce quelque chose est nécessaire.

Kant prétend trouver la solution de ces antinomies dans l'*idéalisme transcendental.* (V. ce mot.) Pour les deux premières, on dira que, comme chose en soi, le monde n'est ni limité ni illimité, ni composé d'atomes, ni infiniment divisible; car il n'est, comme chose en soi, ni dans l'espace, ni dans le temps. Pour la troisième antinomie, on dira que l'antithèse est vraie dans le monde phénoménal (*tout* a sa cause naturelle, si par là on entend *tout phénomène*), et que la thèse peut être vraie pour le monde nouménal (la chose en soi, qui ne tombe pas sous les conditions de la connaissance, peut être spontanéité absolue). De même pour la quatrième antinomie : dans le monde phénoménal, tout est conditionné, mais nous ne savons rien de la chose en soi, et il se peut que dans ce domaine-là existe un être nécessaire, condition non empirique et par conséquent inconditionnée de la série entière des phénomènes.

Remarquons, en finissant, que l'antinomie qui aboutissait, pour Kant, à la négation de la métaphysique, est devenue, pour Hegel, l'instrument par excellence de la raison et de la loi universelle des choses. V. HEGEL.

ANTINOMIEN (*in* — de *anti*, et du gr. *nomos*, loi) n. m. Membre d'un parti luthérien dirigé par Agricola, docteur du XVIe siècle, qui déclarait la loi mauvaise et pernicieuse et soutenait que la foi seule, sans condition, est le fondement du salut. Le parti eut ensuite pour chef Armsdorf.

ANTINOMIQUE adj. Qui forme antinomie, qui est contradictoire.

ANTINOMIQUEMENT adj. Par antinomie, contradictoirement.

ANTINOMISME (*miss*) n. m. Opposition à la loi, et particulièrement doctrine des antinomiens.

ANTINOMISTE (*miss*) n. m. Celui qui aime, qui recherche l'antinomie.

ANTINOPOLIS. Géogr. anc. V. ANTINOÉ.

ANTINORI (Louis-Antoine), savant antiquaire, né à Aquila, dans l'Abruzze, vers 1720, mort en 1780. Il entra dans les ordres. Il recueillit un grand nombre d'inscriptions inédites, qu'il expédia à Muratori, qui publiait alors son *Thesaurus.* Il envoya au même érudit des chroniques de l'Abruzze datant du XIIIe siècle. Il mourut avant d'avoir pu rédiger les notes qu'il avait amassées. — Son frère, GENNARO **Antinori,** les publia, mais sans méthode.

ANTINORI (le marquis Horace), voyageur italien, né à Pérouse en 1811, mort en 1882. Il a été plusieurs fois en Afrique, soit sur les bords du Nil Blanc (1859-1861), soit en Egypte, sur les bords de la mer Rouge et en Tunisie, soit dans le Chéa, où il est mort après avoir poussé une pointe jusque dans le pays des Gallas. Il avait réuni des collections d'un prix inestimable pour les savants désireux d'étudier l'Afrique équatoriale.

ANTINOUS (de *Antinoüs,* n. pr.), constellation voisine de l'Aigle comprenant les étoiles γ, δ, ι, κ et λ.

ANTINOUS, prince d'Ithaque, homme grossier et cruel, et l'un des prétendants de Pénélope. Il fut, un des premiers, tué par Ulysse.

ANTINOÜS, jeune esclave bithynien, d'une grande beauté, favori de l'empereur Adrien. Il se noya dans le Nil, et Adrien, qui le pleura, lui érigea des temples dans toute l'étendue de l'empire et fit reproduire son image par les artistes les plus fameux. La beauté d'Antinoüs est devenue proverbiale, et son nom a passé dans la langue pour désigner un homme d'une beauté accomplie.

Antinoüs (STATUES ET REPRÉSENTATIONS DIVERSES D'). Adrien avait rebâti la ville de Bésa en l'honneur d'Antinoüs. Il lui érigea, en outre, un temple à Mantinée (Arcadie), institua des jeux en mémoire de lui et le plaça parmi les astres. De la nombre de bustes et statues d'Antinoüs. Son effigie se trouve aussi sur beaucoup de médailles et de pierres gravées. L'expression de sa figure a quelque rapport avec celle de Bacchus. Il est représenté tantôt sans attributs ni modifications idéales, tantôt sous le caractère d'un héros déifié, et tantôt enfin sous le caractère et avec les attributs d'une divinité déterminée, comme Apollon, Bacchus, le Soleil, Agathodæmon, etc. Les plus célèbres statues d'Antinoüs sont celle du Belvédère, au Vatican, et celle de la salle d'Hercule, au Capitole.

Antinoüs.

ANTIOBÉSIQUE (de *anti,* et *obésique*) n. m. et adj. Qui combat, qui prévient l'obésité : *Un* ANTIOBÉSIQUE. *Régime* ANTIOBÉSIQUE.

ANTIOCHE, auj. **ANTAKIÉH,** ville célèbre de Syrie, sur l'Oronte, à 35 kilom. de la mer. Elle fut fondée par Séleucos Nicator, en 301 av. J.-C. Capitale de la Syrie, résidence des Séleucides, elle resta pendant des siècles une des principales cités du monde. Elle compta plus de 500.000 hab., et fut célèbre par sa richesse, par sa magnificence et son luxe.

— ENCYCL. Enlevée aux Séleucides par Tigrane, roi d'Arménie, en 83, elle fut bientôt après rendue par Lucullus à Antiochos Philopator. Quand Pompée conquit la Syrie (en 64), Antioche conserva son autonomie. Elle fut comblée des bienfaits de César et d'Auguste, et reçut d'Antonin le droit italique. Cela n'empêcha pas que les émeutes ne fussent très fréquentes dans cette remuante cité. — Il reste des ruines importantes de l'Antioche romaine : des aqueducs, des catacombes, et une grande partie de l'enceinte, avec des tours et des portes. Antioche tient une place considérable dans l'histoire des origines du christianisme. Ce fut une des sept Églises primitives. Elle fut souvent visitée par saint Pierre et saint Paul; et c'est là que les disciples du Christ prirent pour la première fois le nom de « chrétiens ». Antioche devint le siège d'un patriarcat; et, de 252 à 380, il s'y tint dix conciles. Dans les premiers siècles de notre ère, cette ville eut à souffrir bien des maux (de terribles tremblements de terre : en 115 sous Trajan, puis sous Justin et sous Justinien, une série de sièges et de destructions partielles). Prise par les Perses de Saper en 268, saccagée par Chosroès en 540, Antioche fut rebâtie par Justinien. Elle fut conquise par les Sarrasins en 635, reprise au Xe siècle par Nicéphore Phocas, empereur d'Orient, enlevée de nouveau par les musulmans en 1084. Elle tomba au pouvoir des croisés en 1098, après un siège mémorable qui avait duré huit à neuf mois, et elle devint le siège d'une principauté franque. Cette principauté subsista près de deux siècles. Mais, en 1268, Antioche retomba aux mains des musulmans. Aujourd'hui, sous le nom de *Antakiéh,* c'est une petite ville turque, d'environ 24.000 habitants, qui fait partie du vilayet d'Alep. Elle a été souvent très éprouvée par des tremblements de terre, notamment par celui de 1872. Mais elle conserve quelque prospérité, et elle reste le centre religieux de plusieurs sectes chrétiennes d'Orient. Patrie du poète Archias et de saint Jean Chrysostome.

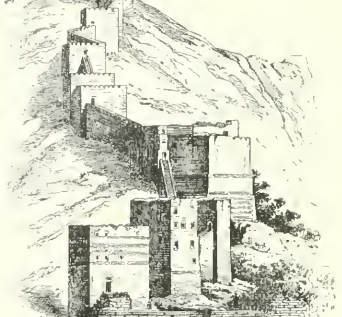

Enceinte d'Antioche au temps des croisades

— BIBLIOGR. : O. Muller, *Antiquitates Antiochenæ* (Göttingue, 1839).

ANTIOCHE, nom de diverses villes fondées ou rebâties par Séleucos Nicator, roi de Syrie, ou par les princes de sa dynastie, en Comagène, en Margiane, en Carie, en Mésopotamie, en Cilicie, etc.

ANTIOCHE (PERTUIS D'), détroit sur la côte occidentale de France, entre les îles de Ré et d'Oléron. Le 15 juillet 1815, Napoléon se rendit dans ce détroit, à bord du *Bellérophon,* pour passer en Angleterre.

ANTIOCHE-DE-PISIDIE, ville anc., sur la frontière de Phrygie et de Pisidie. Elle fut fondée par les habitants de Magnésie, déclarée libre par les Romains, vers 190 avant notre ère. Sous Auguste, elle prit le nom de *Cæsarée* et fut élevée au rang de colonie, avec droit italique.

ANTIOCHIDE (*ki*) n. f. Nom d'une tribu d'Athènes à laquelle appartenait Socrate.

ANTIOCHOS ou **ANTIOCHUS.** Ce nom fut porté par treize rois de Syrie de la dynastie des Séleucides : **Antiochos Ier,** *Séter* (Sauveur), 2e roi séleucide de Syrie, de 281 à 260 av. J.-C., fils de Séleucos Ier, reçut son surnom pour avoir sauvé le royaume d'une invasion des Gaulois, grâce à ses éléphants. (Il fut moins heureux contre le roi de Pergame et contre Ptolémée Philadelphe; il fut tué dans un combat, près d'Éphèse ;— **Antiochos II,** *Théos* (Dieu), 3e roi séleucide, de 260 à 211 av. J.-C., fils du précédent. (Son surnom lui fut donné par les Milésiens, qu'il délivra de la tyrannie. Il continua avec succès la guerre que son père avait entreprise contre Ptolémée II, roi d'Égypte. Il épousa Bérénice, fille de Ptolémée, après avoir répudié sa première femme, Laodice; il la reprit à la mort de Ptolémée et mourut empoisonné par elle, l'an 247 av. J.-C.); — **Antiochos,** surnommé *Hierax* (l'Épervier), fils du précédent et de Laodice. (Il essaya vainement de détrôner son frère Séleucos Callinikos; après mille aventures, il périt misérablement, tué par des brigands); — **Antiochos III,** surnommé *le Grand,* 6e roi séleucide, de 222 à 186, frère et successeur de Séleucos III. (Il tenta de reconquérir la Cœlésyrie sur le roi d'Égypte Ptolémée Philopator, mais il fut vaincu à Raphia, dans une sanglante bataille (216). Il ne tarda pas, néanmoins, à réparer cette défaite, conquit la Judée, la Phénicie, la Cœlésyrie, toute l'Asie Mineure, et battit les Parthes. Il fut arrêté dans ses succès par les Romains, qui le sommèrent de rendre la liberté aux villes grecques d'Asie. A l'instigation des Étoliens, et d'Annibal, il déclara la guerre à Rome. Vaincu aux Thermopyles (191) et à Magnésie (190), il dut reculer derrière le Taurus et payer un énorme tribut. Pour s'acquitter, il voulut piller le temple de Bel à Elymais; mais il fut tué par le peuple, indigné de cet élège); — **Antiochos IV,** surnommé *Epiphane* (l'Illustre) ou *Epimane* (l'Insensé), fils du précédent et successeur de Séleucos IV, roi de 174 à 164 av. J.-C. (Profitant de l'enfance de Ptolémée Philométor, il pénétra en Égypte, s'empara de Memphis et du jeune prince; mais bientôt les Romains le contraignirent à rendre ses conquêtes. Les Juifs s'étant révoltés contre lui, il marcha sur Jérusalem, et fit égorger, dit-on, 80.000 habitants de cette malheureuse ville. C'est par ses ordres que périrent les sept Macchabées, ainsi que leur mère et Eléazar. Mathathias et Judas Macchabée battirent les troupes d'Antiochos. Epiphane eo plusieurs rencontres, et ce prince mourut des suites d'une chute en allant combattre les deux héros israélites); — **Antiochos V,** surnommé *Eupator* (né d'un bon père), roi de 164 à 162 av. J.-C., fils du précédent, auquel il succéda à l'âge de neuf ans. (Il laissa l'autorité à son général Lysias et fut bientôt détrôné et tué par son cousin Démétrios. Ses généraux firent la guerre aux Juifs et furent repoussés par les Macchabées); — **Antiochos VI,** surnommé *Dionysos,* roi de 143 à 142 av. J.-C. (Fils de l'usurpateur Alexandre Bala, il fut élevé au trône par Tryphon, qui bientôt le tua et prit sa place); — **Antiochos VII,** surnommé *Sidétes* (le Chasseur), roi de 139 à 131 av. J.-C. (Fils de Démétrios Sôter, il renversa l'usurpateur Tryphon, et prit sa place. Il périt dans une bataille contre les Parthes); — **Antiochos VIII,** surnommé *Gryphos* (au nez crochu), roi de 125 à 97 av. J.-C. (Fils de Démétrios Nicator et de Cléopâtre, il fut élevé au trône par les intrigues de sa mère, qui espérait régner sous son nom, mais qui l'empoisonna. Toutefois, son frère Antiochos de Cyzique, le contraignit à lui céder une partie de ses États. Il périt assassiné par un de ses sujets); — **Antiochos IX,** surnommé *Philopator,* dit aussi *de Cyzique* (parce qu'il fut élevé dans cette ville), roi d'une partie de la Syrie (Cœlésyrie et Phénicie) de 111 à 96 av. J.-C. (A la mort de son frère Antiochos VIII, il voulut s'emparer de toute la Syrie, et fut tué dans un combat); — **Antiochos X,** surnommé *Eusèbe* (pieux), roi de Syrie de 96 à 90 av. J.-C., fils du précédent. (Il détrona Séleucos VI et fut sans cesse en lutte contre les fils d'Antiochos VIII. Il périt sans doute dans une bataille contre les Parthes); — **Antiochos XI,** surnommé *Epiphane-Philadelphe,* fils d'Antiochos VIII, roi de 95 à 92 av. J.-C. (Il régna avec son frère Philippe après la mort de leur frère aîné Séleucos VI, brûlé vif dans Mopsueste. Il se noya dans l'Oronte après un combat contre Antiochos X); — **Antiochos XII,** surnommé *Dionysos,* cinquième fils d'Antiochos VIII, successeur de son frère Démétrios III, périt dans une expédition contre Arétas, chef d'une tribu arabe. (Il avait régné de 87 à 83 av. J.-C.); — **Antiochos XIII,** surnommé *l'Asiatique,* fils d'Antiochos X, régna de 68 à 64 av. J.-C., et fut dépouillé par Pompée, qui réduisit la Syrie en province romaine. (Il fut le dernier roi de Syrie et de la dynastie des Séleucides).

— BIBLIOGR. : Hoffmann, *De bellis ab Antiocho Epiphano adversus Ptolemæum gestis* (Erlangen, 1835).

Médaille d'Antiochos III.

Médaille d'Antiochos VIII.

Médaille d'Antiochos Ier.

ANTIOCHOS ou **ANTIOCHUS,** nom commun à quatre rois de la Comagène : ANTIOCHOS Ier embrassa le parti de Tigrane contre Pompée, l'an 69 av. J.-C. (il secourut ensuite Pompée contre César). — ANTIOCHOS II, accusé d'un assassinat, fut exécuté en 29, par ordre d'Auguste. — A la mort d'ANTIOCHOS III (17 de J.-C.), la Comagène fut réduite en province romaine. — ANTIOCHOS IV (*Epiphane*), à qui Caligula rendit en 38 le royaume de ses ancêtres, régna pendant plus de 30 ans et fut détrôné en 73. (La Comagène redevint province romaine, et Antiochos IV passa le reste de sa vie à Rome).

ANTIOCHOS d'Ascalon, philosophe académicien, successeur de Philon, qui inclinait vers le stoïcisme. Il enseigna surtout à Athènes, et mourut en 69 av. J.-C. Il fut le maître de Lucullus, de Varron et de Cicéron.

ANTIODONTALGIQUE (de *anti,* et *odontalgique*) n. m. et adj. Se dit des remèdes employés contre l'odontalgie, ou mal de dents : *Un* ANTIODONTALGIQUE. *Remède* ANTIODONTALGIQUE. Syn. ANTIODONTIQUE.

ANTIOPE (de *Antiope,* n. mythol.), planète télescopique, n° 90, découverte par Luther en 1866.

ANTIOPE, reine des Amazones, fut vaincue par Hercule, qui avait reçu d'Eurysthée l'ordre de lui enlever sa ceinture, et épousa ensuite Thésée, dont elle eut Hippolyte.

ANTIOPE, fille de Nyctéus, roi de Thèbes, fut séduite pendant son sommeil par Jupiter, qui avait pris la forme d'un satyre, et qui en eut deux fils : Zéthus et Amphion. Elle était célèbre dans toute la Grèce pour sa beauté. Sa tante Dircé, la reine de Thèbes, l'enferma par jalousie et la traita cruellement. Elle parvint à s'échapper dans la suite et à se réfugier auprès de ses deux fils, qui s'emparèrent de Dircé et l'attachèrent aux cornes d'un taureau sauvage. (V. TAUREAU.) Mais Bacchus, pour venger Dircé, qui avait toujours célébré les bacchanales avec une grande solennité, frappa Antiope de démence.

Antiope (REPRÉSENTATIONS DIVERSES D'). La fable d'Antiope, aimée de Jupiter, et poursuivie par la haine de Lycos et de Dircé sa femme, a souvent servi de thème aux artistes anciens et modernes. Parmi les œuvres anciennes, il faut signaler le groupe pittoresque du *Taureau Farnèse*, qu'on pourrait également nommer « la Vengeance d'Antiope ». (V. TAUREAU FARNÈSE.) Dans l'art moderne, il convient surtout de mentionner l'*Antiope et Jupiter*, de Titien, où l'on voit Jupiter sous la forme d'un satyre surprenant Antiope endormie; l'*Antiope endormie* du Corrège, tableau au salon carré du Louvre, et dans lequel l'Amour, couché sur une peau de lion, dort près d'Antiope, pendant qu'un satyre soulève la draperie dont s'était enveloppée la dormeuse.

Antiope endormie, d'après le Corrège.

ANTIOQUIA, un des neuf anciens Etats-Unis de Colombie, dont il forme aujourd'hui un département; 461.000 hab. Capit. *Mételin*.

ANTIPAPE n. m. Nom donné aux papes qui ne sont point reconnus par l'Eglise, et qui ont été élus irrégulièrement, soit par une faction ecclésiastique, soit par un parti politique.

— ENCYCL. Hist. Le *Dictionnaire de Trévoux* et l'*Encyclopédie* de Diderot comptent vingt-huit antipapes; l'abbé Vallemont en reconnaît trente-deux, et d'autres trente-cinq ou trente-six.

Le premier des antipapes est Novatien, nommé seulement par quelques évêques, en 251. Vinrent ensuite Félix, proclamé en 355; Urcisin, en 366; Eulalius, en 418; Laurent, en 498; Pascal, en 687, et Théodore la même année; Théophylacte, en 757; Constantin, en 767; Philippe, en 768; Zizime, en 824; Anastase, en 855; Sergius, en 801; Christophe, en 904; Francon, sous le nom de « Boniface VII », en 974; Philagathe, dit « Jean XVI », en 997; Grégoire, en 1012; Jean, sous le nom de « Sylvestre III », en 1044; Jean, évêque de Velletri, sous celui de « Benoit X », en 1058; Cadalos, dit « Honorius II », en 1061; Guibert, dit « Clément III », en 1080; Albert, Théodoric et Magiaulf, en 1101; Maurice Bourdin, dit « Grégoire VIII », en 1118; Pierre de Léon, sous le nom de « Anaclet II », en 1130; Grégoire Conti, sous celui de « Victor IV », en 1138; Octavien, dit « Victor V », en 1159; Guy de Crème, dit « Pascal III », en 1164; Jean, abbé de Sturm, dit « Calixte III », en 1168; Lando Sittino, dit « Innocent III », en 1178; Pierre de Corbières, dit « Nicolas V », en 1328; Robert de Genève, opposé, en 1378, sous le nom de « Clément VII », à Urbain VI, et qui fixa sa résidence à Avignon; Gilles Muñoz, dit « Clément VIII », en 1424. Amédée de Savoie, sous le nom de « Félix V », clôt, en 1439, la liste des antipapes.

ANTIPAPISME (*piss* — de *anti*, et *papisme*) n. m. Etat de l'Eglise pendant le règne d'un antipape; ce règne même. ‖ Opinion de ceux qui ne reconnaissent pas la suprématie spirituelle du pape.

ANTIPAPISTE (*piss* — rad. *antipapisme*) n. m. et adj. Qui est opposé aux papistes, aux partisans de la suprématie spirituelle du pape, au papisme.

ANTIPARALLÈLE (de *anti*, et *parallèle*) adj. Géom. Se dit de deux droites qui, sans être parallèles, forment, avec une troisième, des angles égaux. ‖ *Sections antiparallèles*. V. SECTIONS PLANES.

— n. m. Rhét. Figure qui consiste dans la répétition des mêmes mots dans un ordre inverse.

— ENCYCL. Géom. Imaginons deux lignes droites A et B parallèles ou concourantes, et coupons-les par deux séries de droites, les unes formant avec A un angle V, les autres formant le même angle V avec la ligne B. sans être parallèles aux premières; deux droites de la même série sont parallèles; deux droites appartenant à deux séries différentes sont dites *antiparalleles*.

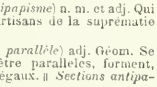

Droites C et D, antiparallèles par rapport aux droites A et B.

ANTIPARALYTIQUE (de *anti*, et *paralytique*) n. m. et adj. Se dit des remèdes, des médicaments employés contre les paralysies.

ANTIPARASTASE (*sta* — gr. *antiparastasis*, démonstration contraire) n. f. Figure qui consiste à démontrer que l'acte imputé à l'accusé est digne d'éloge, loin de mériter une condamnation.

ANTIPARLEMENTAIRE (de *anti*, et *parlementaire*) adj. Opposé aux usages d'un parlement, d'une assemblée délibérante : *Acte, expression* ANTIPARLEMENTAIRE.

— Ennemi des assemblées délibérantes : *Publiciste* ANTIPARLEMENTAIRE.

— Par anal. Se dit de toute parole contraire aux convenances, prononcée en présence de plusieurs personnes.

ANTIPAROS, île des Cyclades, en face de Paros, dont elle est éloignée de 3 kilom.; 500 hab. Elle produit en petite quantité du vin et du coton. Cette île, masse de marbre blanc, doit uniquement sa célébrité à sa magnifique grotte à stalactites, découverte dans les temps modernes, visitée par de Nointel, ambassadeur de Louis XIV, par Tournefort et par plusieurs autres voyageurs illustres.

ANTIPAS. Hist. V. HÉRODE ANTIPAS.

ANTIPATER ou **ANTIPATROS**, général macédonien, lieutenant de Philippe et d'Alexandre, né vers 397, mort en 317 av. J.-C. Il fut chargé par Alexandre, pendant son expédition d'Asie, du gouvernement de la Macédoine, pacifia la Thrace et le Péloponèse. Dans le partage des provinces qui suivit la mort du conquérant, Antipater conserva la Macédoine. Il eut à combattre les Grecs soulevés à la voix de Démosthène. Vaincu près de Lamia, il fut assiégé dans cette ville, puis délivré par Cratère. Il défit ensuite les Athéniens et leurs alliés à la bataille de Crannon, et ne leur accorda la paix qu'à des conditions très onéreuses (322). Antipater entra ensuite dans la coalition contre Perdiccas, et mourut dans un âge fort avancé.

ANTIPATER ou **ANTIPATROS**, roi de Macédoine, fils de Cassandre et petit-fils du général Antipater, monta sur le trône l'an 296 av. J.-C., fut chassé de ses Etats en 294 par Demetrios Poliorcète, et tué plus tard par Lysimaque, dont il avait épousé la fille Eurydice.

ANTIPATER, l'Iduméen, père d'Hérode le Grand, neveu du précédent et petit-fils de Cassandre. Il s'attacha au parti de César, qu'il accompagna en Egypte, et fut nommé par lui procurateur de la Judée. Il rétablit la tranquillité de ce pays, au milieu des troubles et des guerres civiles qui déchiraient l'empire romain, et mourut empoisonné vers l'an 43 av. J.-C.

ANTIPATER ou **ANTIPATROS**, fils aîné d'Hérode le Grand et de sa première femme Doris. Il fut disgracié par son père, qui avait répudié Doris pour épouser Mariamne. Rappelé bientôt par Hérode, qui voulait l'opposer à ses deux autres fils, Alexandre et Aristobule, il conspira lui même contre son père, qui le fit mettre à mort (an 4). C'est au sujet de cette destinée tragique qu'Auguste disait, par une double allusion : « il vaut mieux être le porc que le fils d'Hérode. »

ANTIPATER (L. Cælius), historien, orateur et juriste romain, maître de Crassus, contemporain des Gracques. Il avait composé une histoire de la seconde guerre punique.

ANTIPATER ou **ANTIPATROS**, nom de plusieurs écrivains. Les plus connus sont : ANTIPATER *de Sidon*, poète du temps de Sylla, dont plusieurs épigrammes sont conservées dans l'*Anthologie*; — ANTIPATER *de Thessalonique*, poète du temps d'Auguste, auteur, lui aussi, d'épigrammes conservées dans l'*Anthologie*; — ANTIPATER *de Tarse*, philosophe stoïcien du IIe siècle avant notre ère. (Il fut le disciple de Diogène le Babylonien, l'adversaire de Carnéade et le maître de Panætius. Il avait composé des traités sur les dieux et sur la divination); — ANTIPATER *de Tyr*, philosophe stoïcien, maître de Caton d'Utique; — ANTIPATER *de Hiérapolis*, rhéteur du temps de l'empereur Sévère. (Il fut secrétaire de cet empereur, consul et gouverneur de Bithynie.)

ANTIPATHAIRES (rad. *antipathe*) n. m. pl. Sous-ordre de coralliaires ou anthozoaires, renfermant des colonies de polypes à écorce non calcifiée et à axe corné avec polypes ayant le plus souvent six tentacules. Deux familles : *antipathidés, gérardidés*. — *Un* ANTIPATHAIRE.

ANTIPATHE n. m. Genre de coralliaires, type de la famille des *antipathidés*, renfermant des polypiers à polypes munis de six tentacules, et axe noir ramifié; les espèces de ce genre sont ordinairement désignées sous le nom de *corail noir*. Citons l'*antipathes larix*.

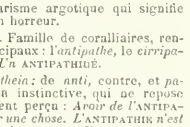

Antipathe.

ANTIPATHE (du gr. *antipathês*, contraire) n. m. et adj. Opposé par les sentiments, etc. : *L'hôtel de Rambouillet est* l'ANTIPATHE *de l'hôtel d'Ocny*. (Chapelain.) [N'a guère été employé qu'au XVIIe siècle.]

ANTIPATHER v. a. Barbarisme argotique qui signifie Haïr extrêmement, avoir en horreur.

ANTIPATHIDÉS n. m. pl. Famille de coralliaires, renfermant comme genres principaux : l'*antipathe*, le *cirripathe*, l'*arachnopathe*, etc. — *Un* ANTIPATHIDÉ.

ANTIPATHIE (gr. *antipatheia* : de *anti*, contre, et *pathos*, passion) n. f. Aversion instinctive, qui ne repose sur aucun motif distinctement perçu : *Avoir de* l'ANTIPATHIE *pour une personne, pour une chose. L'*ANTIPATHIE *n'est qu'une haine violente qui ne raisonne pas.* (Nauvon.)

— Se dit même en parlant des animaux ou des choses : *Il y a* ANTIPATHIE *naturelle entre le chien et le loup.*

— En T. de peint. Défaut d'harmonie entre deux couleurs :

Ainsi, par une teinte avec art assortie,
Vernet de deux couleurs éteint *l'antipathie*. DELILLE.

— ENCYCL. L'*antipathie* qu'on éprouve pour une personne ou pour une chose peut être occasionnée par une multitude de circonstances, qui naissent, en ce qui regarde les personnes, des oppositions d'âge, de goûts, de tempérament, de caractère, d'opinions, etc., et, en ce qui concerne les choses, de l'action plus ou moins désagréable qu'elles exercent sur notre organisation.

— SYN. **Antipathie, aversion, haine, répugnance.** *Aversion* est plus énergique qu'*antipathie*, *haine* est plus énergique qu'*aversion*. En outre, l'*aversion* et l'*antipathie* peuvent ne reposer sur rien, tandis que la haine, en général, naît de la passion ou du ressentiment d'un cœur irrité et plein de fiel. La *répugnance* empêche qu'on ne fasse les choses de bonne grâce, et donne un air gêné.

— ANTON. **Bienveillance, faveur, intérêt, prédilection, sympathie.**

ANTIPATHIQUE (rad. *antipathie*) adj. Contraire, qui répugne instinctivement (se dit des personnes, des animaux et des choses) : *La marmotte est, comme le chien,* ANTIPATHIQUE *avec le chat.* (Buff.).

— *Couleurs antipathiques*, Peint. Couleurs qui ne s'accordent pas.

— ANTON. **Bienveillant, favorable, sympathique.**

ANTIPATRIDES, nom donné à la dynastie macédonienne fondée par Cassandre, fils d'Antipater.

ANTIPATRIOTE (de *anti*, et *patriote*) n. m. Celui qui manque de patriotisme.

ANTIPATRIOTIQUE (rad. *antipatriote*) adj. Opposé au patriotisme. (Se dit des sentiments, des actes, des principes, mais non des personnes.)

ANTIPATRIOTISME (*tiss* — rad. *antipatriote*) n. m. Sentiment opposé au patriotisme.

ANTIPATRIS, ville de l'anc. Judée, probablement sur la route de Jérusalem à Césarée, appelée primitivement *Chaphar-salama*, ou *Chaphar-séba*. Hérode, l'ayant agrandie, lui donna le nom de son père, *Antipater*.

ANTIPAXO (anciennem. **Propaxos**), une des îles Ioniennes, entre Corfou et Céphalonie, sur la côte d'Epire, vis-à-vis le golfe d'Arta, au S.-E. et en face de *Paxo*. Elle compte une centaine d'habitants, pêcheurs pour la plupart. Culture de la vigne, de l'olivier et des arbres fruitiers.

ANTIPEPTONE (de *anti*, et *peptone*) n. f. Ce qui, des albuminoïdes, n'est pas liquéfié et transformé en peptone par le suc pancréatique.

ANTIPÉRIODIQUE (de *anti*, et *périodique*) n. m. et adj. Se dit des médicaments doués de la propriété de prévenir et d'arrêter les accès des maladies intermittentes ou périodiques, telles que les fièvres intermittentes, les névralgies : *Un* ANTIPÉRIODIQUE. *Potion* ANTIPÉRIODIQUE. Syn. de FÉBRIFUGE.

— ENCYCL. Le quinquina et ses préparations se placent en tête des *antipériodiques* ou *febrifuges*. Viennent ensuite l'acide arsénieux, l'arséniate de soude ou de potasse, et un certain nombre de matières végétales : la bébéerine, la praxine, la saliciné, l'écorce de chêne, le café non torréfié, la racine de gentiane, le colombo, le bois de quassia amara, l'absinthe, la camomille, l'alkékenge, la petite centaurée, le « gelsemium nitidum ».

Les antipériodiques s'emploient ordinairement, mais non exclusivement, dans les fièvres intermittentes; ils sont indiqués dans toutes les maladies d'origine miasmatique, quelle qu'en soit la manifestation.

ANTIPÉRISTALTIQUE (*stal* — de *anti*, et *péristaltique*) adj. Se dit des contractions de l'estomac et des intestins, qui, se produisant en sens inverse des contractions *péristaltiques* (v. ce mot), font cheminer les matières alimentaires en sens inverse de leur progression normale. Les contractions *antipéristaltiques* n'existent probablement que dans les états pathologiques.

ANTIPÉRISTASE (*sta* — de *anti*, et du gr. *péristasis*, entourage) n. f. Dans l'anc. phys., Action de deux qualités contraires, dont l'une sert à rendre l'autre plus puissante : *L'hiver augmente la chaleur du corps par* ANTIPÉRISTASE, *c'est-à-dire par « contrariété de l'air froid »*. (Paré.)

— ENCYCL. On expliquait par l'*antipéristase* un certain nombre de phénomènes. C'est, disait-on, par antipéristase que le feu est plus ardent pendant l'hiver que pendant l'été; que l'hiver augmente la production de chaleur animale, etc. Aujourd'hui, ces phénomènes s'expliquent par la théorie de la combustion : l'hiver, l'air est plus dense et contient plus d'oxygène sous un même volume. Cette même raison, jointe à l'ingestion d'une plus grande quantité d'aliments, explique la production plus grande de chaleur animale pendant la froide saison.

ANTIPESTILENTIEL, ELLE (*ti-pèss-ti-lan-si* — de *anti*, et *pestilentiel*) n. m. et adj. Se dit des moyens employés pour combattre la peste. Syn. ANTILOIMIQUE.

ANTIPHANE, nom commun à plusieurs artistes, écrivains ou médecins grecs. Le plus célèbre était né à Rhodes vers 410, et mourut en 306 av. J.-C. Il composa, dit-on, 260 ou 280 pièces et fut, avec Alexis, le représentant le plus illustre de la comédie moyenne à Athènes. Il ne nous reste que des fragments de ses œuvres.

ANTIPHARMAQUE (de *anti*, et du gr. *pharmakon*, poison) n. m. Substance qui combat, détruit l'effet délétère des poisons. Syn. ANTIDOTE.

ANTIPHASIE (gr. *antiphasis*) n. f. Contradiction.

ANTIPHASIQUE (rad. *antiphasie*) adj. Contradictoire.

ANTIPHATÈS, nom de plusieurs personnages des temps héroïques, et dont le plus connu est un roi des Lestrigons qui, dans l'*Odyssée*, dévore un des compagnons d'Ulysse, délégué vers lui en ambassade.

ANTIPHELLOS ou **ANTIPHELLUS**, ville maritime de l'anc. Lycie (Asie Mineure), qui servait de port à la cité voisine de Phellos. Ruines d'un théâtre, de plusieurs temples et de curieux tombeaux. Auj. *Antifilo*.

ANTIPHERNAL, ALE, AUX (du gr. *anti*, à la place de, et *phernê*, dot) adj. Se dit des biens que le mari donne à la femme dans le contrat de mariage.

ANTIPHILE, peintre grec, élève de Crésidémos, florissait vers 330 av. J.-C. Fut le contemporain d'Apelles; résida aussi à la cour de Ptolémée Ier. Ses tableaux étaient, paraît-il, conçus dans un style noble, mais il ne se refusait pas les sujets comiques et la caricature. Son portrait d'Alexandre le Grand était célèbre dans l'antiquité.

ANTIPHILOSOPHIQUE (de *anti*, et *philosophique*) adj. Se dit des vues, des principes, des sentiments, des actes contraires à la philosophie, à l'esprit philosophique.

— On peut former avec ce mot : *antiphilosophe, antiphilosophie, antiphilosophiquement, antiphilosophisme, antiphilosophiste*.

ANTIPHLOGISTIQUE (*jiss* — de *anti*, et du gr. *phlogistikos*, brûlé) n. m. et adj. Se dit des moyens employés pour combattre les inflammations, et de ce qui concerne ces moyens : *La saignée est un puissant* ANTIPHLOGISTIQUE.

— Chim. *Théorie antiphlogistique, chimie antiphlogistique*, Nom donné dans l'origine aux principes sur lesquels Lavoisier a fondé la chimie moderne, par opposition à la théorie du phlogistique, inventée par Stbal.

— Méd. On comprend sous le nom de médication *antiphlogistique* l'ensemble des moyens employés pour combattre l'inflammation et l'élévation de température qui se produit dans diverses maladies. Les *antiphlogistiques directs* s'adressent directement à l'état phlegmasique; tels sont : les saignées locales ou générales, les cataplasmes émollients, les lotions tièdes ou froides, les topiques froids (glace), les bains, l'alcool, les tisanes rafraîchissantes. Les *antiphlogistiques indirects* comprennent les *altérants*, les *revulsifs*, les *évacuants*, les *contre-stimulants*. (V. ces mots.) Broussais, qui accordait un rôle exagéré à l'inflammation, attribuait une large part à la médication antiphlogistique; de là le nom de *médecine antiphlogistique* qu'on donna à sa méthode.

ANTIPHON, orateur athénien, né dans le dème de Rhamnonte (Attique), vers l'an 479 av. J.-C., mort en 411. Il ouvrit à Athènes une école de rhétorique et fut le maître de Thucydide, qui parle de lui avec éloge dans son *Histoire*. Dévoué au parti aristocratique, il contribua à l'établissement de la tyrannie des Quatre-Cents (412). Accusé de trahison, au retour d'une mission à Sparte, il fut condamné à mort et but la ciguë. Il reste de lui une quinzaine de déclamations. Il avait placé sur la porte de son école cette inscription : *Ici, on console les malheureux.*

ANTIPHONAIRE (du lat. *antiphona*, antienne) n. m. Livre d'église qui contient notées en caractères de plain-chant, toutes les mélodies des antiennes, psaumes, hymnes, etc., qui font partie des petites heures, des vêpres, des complies, des matines et des laudes du culte catholique : ANTIPHONAIRE *romain*. ‖ Ou dit quelquefois ANTIPHONAL, et ANTIPHONIER.

— ENCYCL. Le plus ancien *antiphonaire* connu est celui de saint Grégoire le Grand ; on l'appelle *centonien*, parce qu'il réunissait les mélodies religieuses en usage dans les églises d'Occident (du mot *centon* qui, dans le plain-chant, désigne un morceau composé de traits recueillis de côté et d'autre). Cet antiphonaire se divisait en deux parties : le *graduel*, comprenant les chants en usage pendant la messe ; le *responsorial*, auquel s'est appliqué depuis d'une manière spéciale le nom de « antiphonaire », et qui contenait les répons et les antiennes des heures de l'office divin. L'antiphonaire autographe de saint Grégoire fut détruit dans un incendie du Vatican. Les deux copies les plus anciennes qu'on en possède sont l'une à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Gall, en Suisse, l'autre à Montpellier.

ANTIPHONE (du gr. mod. *antiphônia*, antienne) n. m. Dans l'Eglise grecque, Nom donné aux versets d'un psaume, quand on y répond par une antienne.

ANTIPHONEL n. m. Mécanisme inventé en 1849 par Dehain, facteur d'orgues, et qui, adapté à un orgue ou à un harmonium, donne à ceux qui ne savent pas jouer de ces instruments le moyen d'y exécuter toute espèce de morceaux, à l'aide d'une manivelle.

ANTIPHONER (du lat. *antiphona*, antienne) v. a. ou n. Terme de plain-chant. Lorsque certaines parties du chant d'église sont dites alternativement par deux chœurs ou par les deux ailes du chœur, cela s'appelle *antiphoner*. Les chants qu'on est dans l'usage d'antiphoner sont les *Kyrie*, les *Gloria*, les *Credo*, les *Sanctus*, les *Agnus Dei*, les *Répons* avec leurs versets, enfin les *Psaumes*, avec le *Gloria Patri*.

ANTIPHONIE (de *anti*, et du gr. *phônê*, voix) n. f. C'est le nom que les anciens donnaient à la consonance de plusieurs voix chantant à l'octave ou à la double octave, par opposition au chant à l'unisson, qu'ils désignaient sous le nom de *homophonie*. Cet effet résultait du mélange des voix d'enfants et des voix d'hommes. Aristote, recherchant pourquoi l'antiphonie est plus agréable que l'homophonie ou unisson, remarque que, dans l'antiphonie, les voix se font entendre plus distinctement, tandis que, lorsqu'elles chantent à l'unisson, il arrive nécessairement qu'elles se confondent ensemble, de manière que l'une efface l'autre.

ANTIPHRASE (de *anti*, et *phrase*) n. f. Figure qui consiste à employer un mot, une locution, une phrase, dans un sens contraire à sa véritable signification : *C'est par* ANTIPHRASE *que les bouchers donnent le nom de « réjouissance » à la portion d'os qu'ils ajoutent à la viande.*

— ENCYCL. L'*antiphrase*, que l'on appelle aussi, suivant le cas, *contre-vérité* ou *euphémisme*, est presque toujours ironique, et s'applique le plus souvent aux noms propres, aux sobriquets. Chez les anciens, l'antiphrase ne s'employait guère que par euphémisme, et c'était de leur part une sorte de pratique superstitieuse : ils croyaient se rendre favorables les Furies, en les appelant *Euménides* (*eû*, bien, et *ménos*, esprit). Cependant, chez les Grecs, l'antiphrase ne perdait pas tout à fait sa nature satirique, et les noms de Philopator, Philométor, Philadelphe, furent donnés à des princes qui avaient été les meurtriers de leur *père*, de leur *mère* ou de leur *frère*.

Boileau a dit par antiphrase :

> Je le déclare donc : Quinault est un Virgile;
> Pradon comme un soleil en nos jours a paru;
> Pellétier écrit mieux qu'Ablancourt ou Patru;
> Cotin, à ses sermons traînant toute la terre,
> Fend des flots d'auditeurs pour aller à sa chaire, etc.

ANTIPHRASER v. n. Faire des antiphrases.

ANTIPHTHÉRIQUE (de *anti*, et du gr. *phtheir*, *phtheiros*, pou) adj. Se dit des médicaments, des moyens employés pour détruire les poux. Syn. ANTIPHTHIRIQUE, et ANTIPHTHIRIQUE.

ANTIPHUS, un des fils de Priam et d'Hécube. — Fils de Thessalus et petit-fils d'Hercule. (Conduisit les habitants de Cos au siège de Troie, et s'établit plus tard, avec ses compagnons, dans le pays des Pélages.)

ANTIPHYLLE (de *anti*, et du gr. *phullon*, feuille) n. m. Bot. Syn. de PORPHYRION.

ANTIPHYSÉTIQUE (de *anti*, et du gr. *phusos*, vent) n. m. et adj. Se dit des remèdes employés pour chasser les vents, les flatuosités : *Un* ANTIPHYSÉTIQUE. *Remède* ANTIPHYSÉTIQUE.

ANTIPHYSIOLOGIQUE (de *anti*, et *physiologique*) adj. Contraire aux lois, aux règles de la physiologie.

ANTIPHYSIQUE (de *anti*, et *physique*) adj. Contraire à la nature : *Amour* ANTIPHYSIQUE.

> Car il (Henri III) était, dit la chronique,
> Sujet au vice *antiphysique*.
>
> *Henriade travestie.*

ANTIPLANAT (*na*) n. m. Objectif double non symétrique, dans lequel la correction des aberrations est obtenue par l'assemblage de deux systèmes optiques présentant tous deux des défauts assez considérables, mais de sens contraire. L'angle embrassé est de 65°; malheureusement, cet instrument ne donne pas une image plane, mais une image à forte courbure, qu'on ne peut, par suite, projeter sur la surface plane d'une plaque sensible.

ANTIPODAIRE (de *anti*, et *podaire*) n. f. Courbe qui admet pour podaire une courbe donnée : *Le limaçon de Pascal est une podaire du cercle; l'*ANTIPODAIRE *du limaçon de Pascal est une circonférence de cercle.*

ANTIPODAL, ALE, AUX adj. Qui est situé aux antipodes : *Regions* ANTIPODALES.

ANTIPODE (de *anti*, et du gr. *pous*, *podos*, pied) adj. Se dit d'un pays qui, par rapport au globe terrestre, se trouve diamétralement opposé à un autre pays, parce qu'en effet les habitants sont opposés les uns aux autres par les pieds.

— Substantiv. Celui, celle qui est antipode, qui habite un point du globe diamétralement opposé à tel autre. ‖ Par exagér. : Lieu très éloigné.

— Fig. L'opposé, le contraire : *Un peuple qui obéit et qui croit est l'*ANTIPODE *des révolutions.* (Mich. Chev.)

Antipodes.

— ENCYCL. Géogr. Deux points *antipodaux* sont situés par la même latitude, l'un dans l'hémisphère Nord, l'autre dans l'hémisphère Sud ; leur longitude diffère d'une demi-circonférence, c'est-à-dire 180° ou douze heures. Les antipodes de *Paris* sont au S.-E. de la *Nouvelle-Zélande*.

ANTIPODES, petit groupe d'îlots dans l'océan Pacifique, à 750 kilom. S.-E. de la Nouvelle-Zélande, découvert en 1800 par le capitaine Waterhouse ; ainsi nommé à cause de sa position à proximité des antipodes de Greenwich.

ANTIPODIEN, ENNE (*in*, *èn*) adj. Qui appartient aux antipodes, qui habite les antipodes.

ANTIPOÉTIQUE (de *anti*, et *poétique*) adj. Contraire à la poésie : *Langue* ANTIPOÉTIQUE.

ANTIPOINTS (de *anti*, et *point*) n. m. pl. Système de quatre points, à savoir : deux foyers réels d'une courbe et les deux foyers imaginaires, points d'intersection des droites imaginaires qui passent par les foyers réels et les points circulaires à l'infini. Les portions de droites qui joignent les deux foyers réels d'une part et les deux foyers imaginaires de l'autre sont rectangulaires et se coupent mutuellement en parties égales.

ANTIPOLITIQUE (de *anti*, et *politique*) adj. Contraire à la saine politique : *Mesure* ANTIPOLITIQUE.

ANTIPOPULAIRE (de *anti*, et *populaire*) adj. Contraire au peuple, opposé aux intérêts du peuple : *Politique* ANTIPOPULAIRE.

ANTIPRATIQUE (de *anti*, et *pratique*) adj. Opposé à la pratique, qui est inexécutable dans la pratique : *Toute mauvaise méthode est* ANTIPRATIQUE. (Proudh.)

ANTIPRAXIE (de *anti*, et du gr. *praxis*, action) n. f. Disposition contraire dans des parties différentes de l'organisme.

ANTIPRAXIQUE adj. Qui a rapport à l'antipraxie.

ANTIPRÉDESTINATIEN, ENNE (*dèss-ti-na-siin*, *èn'* — de *anti*, et *prédestination*) n. m. et adj. Qui est contraire, opposé à la prédestination.

ANTIPRÉDESTINATION (*dess-ti-na-si* — de *anti*, et *prédestination*) n. f. Opinion, doctrine contraire à la prédestination.

ANTIPROGRESSIF, IVE (de *anti*, et *progressif*) adj. Idée, sentiment, acte contraire au progrès : *Les préjugés sont* ANTIPROGRESSIFS.

ANTIPROGRESSISTE (*siss* — de *anti*, et *progressiste*) n. m. et adj. Qui est contraire aux idées de progrès.

ANTIPROHIBITIF, IVE (de *anti*, et *prohibitif*) adj. Opposé à la prohibition : *Le libre-échange est* ANTIPROHIBITIF.

ANTIPROHIBITIONNISTE ou **ANTIPROHIBITIONISTE** (*si-o-niss* — de *anti*, et *prohibitionniste*) n. m. et adj. Opposé à la prohibition et aux prohibitionnistes : *Le crédit est le démenti le plus formel du système* ANTIPROHIBITIONNISTE (Proudh.)

ANTIPROSAÏSME (*iss* — de *anti*, et *prosaïsme*) n. f. Antipathie pour le prosaïsme.

ANTIPROSTATE (*sta* — de *anti*, et *prostate*) n. f. Nom inusité des glandes de Cowper, placées au-devant de la prostate. V. GLANDE.

ANTIPROTECTIONNISTE ou **ANTIPROTECTIONISTE** (de *anti*, et *protectionniste*) n. et adj. Opposé au système des protectionnistes : *Loi* ANTIPROTECTIONNISTE.

ANTIPSORIQUE (de *anti*, et du gr. *psôra*, gale) n. m. et adj. Syn. de ANTIGALEUX. V. ce mot.

ANTIPTOSE (gr. *antiptôsis*; de *anti*, contre, et *ptôsis*, cas) n. f. Gramm. gr. et lat. Emploi d'un cas pour un autre ; sorte d'ellipse dont on usait dans le style oratoire, et surtout en poésie.

ANTIPUTRIDE (de *anti*, et *putride*) n. m. et adj. Se dit, en médecine, de ce qui s'oppose à la putridité. V. ANTISEPTIQUE.

ANTIPYRINE (de *anti*, et du gr. *pûr*, *puros*, feu : contre le feu, et, par extension, contre le feu intérieur, la fièvre, la douleur) n. f. Littéralement, ce mot veut dire : qui calme les douleurs, et il est presque synonyme de antifébrine, analgésine, etc. En fait, il désigne un individu chimique parfaitement caractérisé, et un médicament des plus précieux.

— ENCYCL. L'*antipyrine* (1 phényl, 2-3 diméthyl, 5 pyrazolone) a pour formule $C^{11}H^{12}Az^2O$; elle a été découverte en 1883 par un chimiste allemand, Knorr. Pour la préparer on chauffe à 140° 130 gr. d'éther acétoacétique ($C^6H^{10}O^3$) avec 108 gr. de phénylhydrazine ($C^6H^8Az^2$) ; il s'élimine une molécule d'eau et une molécule d'alcool éthylique, et il se forme un corps de formule $C^{10}H^{10}Az^2O$ dont le dérivé méthylé est l'antipyrine $C^{10}H^7(CH^3)Az^2O$. On fait cristalliser ce corps à l'aide de ses principaux dissolvants : eau, benzine, alcool, chloroforme. L'antipyrine est un corps blanc très bien cristallisé, fondant à 113°. On reconnaît sa présence par le perchlorure de fer (coloration rouge intense) ou par l'acide nitreux (coloration vert bleu). Au point de vue chimique, l'antipyrine est une base forte, s'unissant aux acides et donnant des sels cristallisés.

C'est surtout à ses applications thérapeutiques que l'antipyrine doit sa renommée, elle produit sur l'organisme une action bienfaisante, dont presque tout le monde a pu apprécier les heureux résultats. Elle possède un pouvoir refrigérant rapide, mais passager ; aussi, dans les cas de fièvre ou de rhumatisme fébrile, elle doit céder la place aux médicaments usuels : quinine et salicylate de sodium. Au contraire, dans les autres cas morbides, caractérisés uniquement par la douleur, son action refrigérante produit les effets les plus marqués. Les rhumatismes lents, les troubles nerveux de la sensibilité (douleurs de tête, névralgies faciales, migraines), les douleurs musculaires, les troubles dus aux maladies du cœur et de l'aorte disparaissent presque toujours dans l'intervalle de deux à quatre jours avec des doses variables entre 3 et 6 gr. absorbées à plusieurs reprises, dans l'eau ou en cachets.

Les douleurs de la moelle épinière, qui marquent les débuts de l'ataxie locomotrice, sont fortement soulagées par l'antipyrine, qui est ici infiniment supérieure au seul remède connu : l'antifébrine. Ce dernier remède, en effet, inactif au-dessus de 0gr,5, est un poison au-dessus de 1gr,5 ; il produit des troubles effrayants de nature à impressionner le malade ou son entourage, tels que la lividité cadavérique du visage et l'altération de la couleur du sang, avec l'antipyrine, l'effet calmant est le même, et aucun de ces troubles n'apparaît.

En injections sous-cutanées, les effets de l'antipyrine sont au moins aussi remarquables : elle peut remplacer la morphine dans tous les cas où celle-ci est efficace, et de plus, circonstance importante à noter, elle ne provoque jamais les excitations artificielles dont la recherche conduit à la morphinomanie. C'est ainsi que les injections de morphine doivent être exclues du traitement des malades atteints d'ataxie, de coliques hépatiques ou néphrétiques et de douleurs cardiaques aiguës.

On a signalé, il est vrai, quelques accidents attribuables à l'antipyrine, tels que vomissements au moment de son absorption, ou apparition d'éruptions analogues à l'urticaire ou à la scarlatine ; mais ce sont là des cas isolés, et jamais on n'a enregistré de troubles graves. Dans la plupart des cas, la respiration reste naturelle et le cœur conserve son rythme après absorption de l'antipyrine. D'ailleurs, ce médicament est, au moins partiellement, éliminé de l'organisme par les urines, où on peut le déceler par un des moyens indiqués plus haut.

On peut donc considérer l'antipyrine comme un des médicaments les plus efficaces contre la douleur, et comme aussi l'un des plus inoffensifs de ceux que nous n'hésitons pas à prendre quand il s'agit de conserver ou de retrouver la santé.

ANTIPYROTIQUE (de *anti*, et du gr. *purôsis*, action de brûler) n. m. et adj. Se dit des remèdes employés contre les brûlures ou contre le *pyrosis*.

ANTIQUAILLE (*kâ-i*, et *ll* mll. — de l'ital. *anticaglia*; tiré du lat. *antiquus*, ancien) n. f. Terme dont on se sert pour désigner un objet ancien de peu de valeur : *Un chercheur d'*ANTIQUAILLES.

— Par ext. et ironiquem. Personne vieille, décrépite.

— ANTON. Nouveauté.

Antiquaille (L') ou **Antiquailles** (LES), nom donné à un vaste hospice, à Lyon, parce qu'une partie des bâtiments qu'il occupe a été construite, vers le commencement du XVIe siècle, par le Lyonnais Pierre Sala, qui avait su y réunir un grand nombre d'objets *antiques*.

ANTIQUAIRE (*ké* — rad. *antique*) n. m. Celui qui recueille et vend des objets provenant des anciens : vases, médailles, pierres gravées, etc. : *Un* ANTIQUAIRE, *avec du goût et de l'habitude, peut se passer d'érudition.* (Lenormand.)

— Autref., Scoliaste, auteur d'annotations, d'éclaircissements sur les ouvrages des anciens auteurs.

— En T. de paléogr., Nom donné à ceux qui écrivaient en lettres capitales antiques, pour les distinguer des notaires, qui écrivaient en lettres tironiennes.

— Nom donné à des recueils contenant la description d'antiquités locales. On a notamment publié l'*Antiquaire de la ville d'Alençon* (1685).

— HIST. LITTÉR. **Sociétés d'antiquaires**, Nom sous lequel on désigne des réunions de savants qui s'adonnent à l'étude du passé, histoire et archéologie. La plus célèbre et la plus importante des sociétés de ce genre est la *Société nationale des antiquaires de France*, fondée en 1805, sous le titre de *Académie celtique* (la première assemblée générale fut tenue le 30 mars 1805). Elle se proposait surtout la recherche des antiquités romaines, celtiques et gauloises. En 1813, elle réforma ses statuts et étendit le champ de ses investigations aux langues, à la géographie, à la chronologie, à la littérature et aux arts. Le nombre des membres résidants est limité à quarante-cinq, celui des membres honoraires à dix ; le nombre des associés libres est indéterminé. Outre une série de mémoires (1817-1884) la *Société des antiquaires* a publié un annuaire (1848-1858) et, depuis cette date, un bulletin trimestriel, où ont collaboré les meilleurs érudits de notre temps.

Antiquaire (L'), roman de Walter Scott (1816). L'histoire se réduit aux événements ordinaires qui peuvent surgir, dans une bourgade maritime d'Ecosse, au sein d'une population composée de pauvres gens et de quelques propriétaires de campagne. L'intérêt se concentre sur Oldbuck, au nom significatif (*Boujuin*), type des dénicheurs d'antiquailles, des enthousiastes inventeurs de camps romains, etc. Cet antiquaire, poursuivi de tribulations, mais trop habile pour se laisser duper comme ses confrères, n'est autre que sir Walter Scott lui-même. L'*Antiquaire* est avant tout un roman de mœurs, la peinture d'un caractère : quant à l'action, à l'intrigue, l'auteur semble s'en être peu préoccupé.

ANTIQUARIO (Jacques), prêtre italien, né à Pérouse, mort à Milan en 1512. Successivement secrétaire du cardinal Savelli et du duc de Milan, Galéas Sforza, il se distingua par son savoir et l'appui qu'il prêta en toute occasion aux écrivains et aux savants.

ANTIQUE (lat. *antiquus*) adj. Qui date de la période historique désignée sous le nom de *antiquité*, de *histoire ancienne*, et particulièrement qui appartient aux civilisations classiques. Qui date d'une époque très reculée : *Monument, statue* ANTIQUE.

— Qui a le caractère de beauté, physique ou morale, qu'on trouve chez les anciens ouvrages : *Vertu, civisme* ANTIQUE. *Grâce* ANTIQUE.

> Sur des pensers nouveaux, faisons des vers *antiques*.
>
> CHÉNIER.

— Ironiquem. Vieux, flétri : *C'est une beauté* ANTIQUE. (Acad.) ‖ En parlant des choses, Passé de mode : *Un habit* ANTIQUE.

— n. m. Ensemble des objets d'art que nous ont laissés les anciens, particulièrement les Grecs et les Romains : *Dessiner, modeler l'*ANTIQUE (*ou d'après l'*ANTIQUE).

— n. f. Objet d'art antique, tel que médaille, agate, vase, statue, etc. : *Une collection de belles* ANTIQUES.

— Ant. *Peinture et sculpture d'après l'antique.* On donne ce nom aux travaux exécutés soit par des élèves des Académies et Écoles des beaux-arts, soit par des maîtres, d'après les plus célèbres antiques, prises pour modèles de style et pour types d'enseignement.

— **A l'antique,** loc. adv. A l'ancienne mode : *Être vêtu, être coiffé à l'*ANTIQUE. (Cette expression, en usage surtout pendant la Renaissance, désigne tout ce qui est fait à l'imitation des objets d'art grecs et Romains. Ainsi, on entend par « armures à l'antique » ces beaux harnois de parements dont les formes et la décoration ronflantes rappelaient les armes héroïques de l'antiquité classique, tandis que leur architecture était celle des cuirasses et des casques portés par les soldats romains. Le plus bel exemple de ces armures « à l'antique » est celle de Charles-Quint, exécutée par le célèbre Bartolommeo Campi, et conservée à l'Armeria de Madrid.) — En art héraldique, sont dits *à l'antique* les attributs de toute figure représentant, soit un buste de femme coiffée à la mode grecque ou romaine, soit des couronnes dont la forme n'est plus en usage. Les meubles, les vêtements, les bâtiments, les niches gothiques, tout ce qui est emprunté à l'antiquité doit être dit « à l'antique ». Presque toujours la couronne placée sur la tête des lions est une couronne « à l'antique ».

— ÉNCYCL. On a appelé *antiques* les chefs-d'œuvre de la sculpture et de la peinture chez les Grecs et les Romains, pour les distinguer des objets plus vulgaires et sans valeur artistique qu'on désigne d'une façon générale sous le nom de « antiquités ». Le goût des antiques prit naissance en Italie au XVe siècle, et de là se répandit en France, en Allemagne, en Angleterre.

Voici les dates des découvertes de quelques-unes des antiques les plus célèbres, et l'indication du lieu où elles furent trouvées : *Apollon Pythien* (du Belvédère), près du cap Antium, fin du XVe siècle ; *le Tibre* (Louvre), à Rome, même époque ; *le Laocoon*, dans les thermes de Titus (1506) ; *le Nil* (Vatican), sur l'emplacement de l'ancien temple d'Isis et de Sérapis, à Rome, sous Léon X ; *Mercure*, sur le mont Esquilin (1540) ; *Hercule au repos*, bains de Caracalla (même année) ; *Marsyas*, à Rome (1586) ; *Pusidippe et Ménandre*, sur le Viminal, sous Sixte-Quint ; *Niobé et les Niobides, Silène et Bacchus, le Discobole* et la *Vénus de Médicis*, à Rome (vers la fin du XVIe siècle) ; *le Rémouleur*, à Rome (XVIIe siècle) ; la *Vénus d'Arles*, à Arles (1651) ; le *Faune au repos*, près de Rome (1701) ; la *Joueuse d'osselets*, à Rome (1730) ; *le Bacchus indien*, près de Frascati (1761) ; l'*Apollon Citharède* et les *Muses* (à l'exception d'Uranie), à Tivoli (1774) ; l'*Apollon Sauroctone* (Vatican), sur le Palatin (1777) ; l'*Enfant jouant avec une oie* (1789) ; *Pallas* et *Uranie*, à Velletri (1797) ; l'*Hercule enfant* et *l'Hiver*, à Ostie (1805) ; *la Vénus de Milo*, à Milo (1820), etc.

— SYN. **Antique, ancien, vieux.** V. ANCIEN.

— ANTON. **Contemporain, moderne, neuf, nouveau.**

ANTIQUE, prov. de l'île Panay (Philippines), peuplée de plus de 194.000 hab. Cap. *San-José de Buenansta.* Cette province tire son nom de son ancienne capitale, *Antique* (4.500 hab.).

ANTIQUEMENT adv. Anciennement, à la manière antique.

ANTIQUER v. a. Relier à la manière antique. ‖ Se dit aussi, en reliure, des volumes dont on enjolive les tranches de figures de diverses couleurs.

ANTIQUITÉ (lat. *antiquitas* : de *antiquus*, ancien) n. f. Ancienneté très reculée : *L'*ANTIQUITÉ *d'une race, d'un monument, d'une tradition.*

> *L'antiquité* des temps ressemble, en ses effets,
> Au disque de cristal qui grossit les objets.
> HOFFMANN.

— Dans le sens moral : *L'*ANTIQUITÉ *d'un mal n'en nécessite point l'éternité.* (Bignon.)

— Collectivem. Les temps antiques, et, par ext., Les peuples qui ont vécu dans ces temps : *Les sages de l'*ANTIQUITÉ. *L'*ANTIQUITÉ *grecque. L'*ANTIQUITÉ *classique. L'*ANTIQUITÉ *est la jeunesse du monde.* (H. Taine.)

— Dans le goût des anciens, de leurs œuvres, etc. : *Marqué au coin de la saine* ANTIQUITÉ. ‖ Monument antique : vestige d'un monument antique : *Une belle* ANTIQUITÉ.

— **De toute antiquité,** loc. adv. De tout temps.

— n. f. pl. Tout ce qui nous reste des anciens, dans le domaine de la littérature et des arts : *Les* ANTIQUITÉS *de l'Égypte, de Rome. Les* ANTIQUITÉS *littéraires.*

— ÉNCYCL. On désigne sous le nom de *antiquité*, d'une façon générale, l'histoire des anciennes civilisations. (V. ARCHÉOLOGIE.) Le mot prend naturellement des acceptions assez différentes, suivant le point de vue où l'on se place. Sa signification s'est fort étendue dans notre siècle, en raison du grand développement des sciences historiques. Employé seul, le mot *antiquité* désigne encore aujourd'hui l'*antiquité classique*, c'est-à-dire l'histoire de la civilisation gréco-romaine, et celle des peuples riverains de la Méditerranée, dans la mesure où ils ont été directement en rapport avec les Grecs et les Romains. Mais, souvent, l'on ajoute au mot « antiquité » une épithète qui en modifie le sens. On distingue, par exemple :

1° L'*antiquité préhistorique*, c'est-à-dire l'étude des races d'hommes primitives, antérieures à l'histoire. V. ANTHROPOLOGIE ;

2° L'*antiquité orientale*, ou histoire des Égyptiens, des Chaldéens, des Assyriens, des Phéniciens, des Hébreux, des Perses, des Mèdes, des Lydiens, etc. (v. ces mots) ;

3° L'antiquité proprement dite, ou *antiquité classique*, histoire des Grecs et des Romains jusqu'aux grandes invasions des barbares au Ve siècle de notre ère (v. GRÈCE, ROME) ;

4° L'*antiquité chrétienne*, histoire du christianisme pendant les six premiers siècles (v. CHRISTIANISME ; ÉGLISE).

— Au pluriel, on comprend le plus souvent sous le nom de *antiquités*, tout ce qui nous reste de l'art ancien : ruines, monuments, meubles, armes, ustensiles, objets de toute sorte qui nous viennent des temps anciens, et qui méritent d'être étudiés pour arriver à la connaissance des institutions, croyances, usages des peuples qui ont vécu avant nous. A côté des antiquités grecques et romaines, il y a les antiquités chrétiennes, judaïques, orientales, chinoises, égyptiennes, gauloises, carthaginoises, gothiques, ibériennes, indiennes, mexicaines, etc.

Ces diverses matières ont fait l'objet d'importants travaux de nombreux savants, parmi lesquels il faut citer : pour les *antiquités juives*, A. Pfeiffer, Reland, Chwolson et Bauer ; pour les *antiquités grecques*, J.-P. Pfeiffer l'ainé, Lambert Bos, Havercamp, Robinson ; pour les *antiquités romaines*, Nieupoort, Pitiscus, Mommsen, Chaupy, Adam, Heyne ; pour les *antiquités teutoniques*, Grupen, Ottfried Moller, Heineccius, Bertichier ; pour les *antiquités gauloises*, J. Martin, La Sauvagère ; pour les *antiquités britanniques*, W. Baxter. Parmi les ouvrages modernes relatifs aux diverses antiquités, nous citerons : *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, par l'abbé Martigny (Paris, 1865-1877) ; *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, sous la direction de Ch. Daremberg et Edm. Saglio (Paris, 1877) ; *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, par Rich (Paris, 1859) ; *Lexique des antiquités grecques et romaines*, par Cagnat et G. Goyau (Paris, 1894) ; *Antiquités grecques*, trad. de l'allemand, par Galuski (Paris, 1887) ; *Manuel des antiquités romaines*, par Mommsen et Marquardt, trad. de l'allemand par Humbert (1887-1894).

— ANTON. **Nouveauté, temps modernes, postérité.**

Antiquite (L') expliquée et representée en figures, ouvrage immense de dom Bernard de Montfaucon, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, publié à Paris en latin et en français, de 1719 à 1725. La publication de ce beau travail produisit dans l'Europe savante une véritable émotion, telle que l'édition, tirée à dix-huit cents exemplaires, fut épuisée en deux mois, ce qui ne s'était pas encore vu pour une œuvre si vaste de recherches et d'érudition. Bien qu'il n'y eût point alors de siège vacant à l'Académie des inscriptions, le duc d'Orléans fit inscrire le P. de Montfaucon parmi ses membres honoraires. Si le travail du savant bénédictin présente des imperfections, inévitables à son époque et dans cet immense sujet, ses explications sont très souvent satisfaisantes, son érudition est immense, et *l'Antiquité expliquée* est une mine de renseignements des plus précieux, un des livres classiques de l'archéologie.

Antiquités judaïques, par Flavius Josèphe. C'est une histoire complète en vingt livres de la nation juive, depuis la création du monde jusqu'à la douzième année du règne de Néron, et c'est en même temps un panégyrique de ce peuple. Cet ouvrage comble une lacune de quatre siècles entre les derniers livres de l'Ancien Testament et ceux du Nouveau.

Antiquités grecques et romaines (DICTIONNAIRE DES), par une société d'écrivains spéciaux sous la direction de Ch. Daremberg et Edm. Saglio (1886). Cet ouvrage considérable contient, d'après les textes et les monuments, l'explication de tous les termes se rapportant aux mœurs, institutions, religions, arts, sciences, costumes, au mobilier, à la guerre, à la marine, aux métiers, aux monnaies, aux poids et mesures, etc. 6.000 figures éclairent le texte.

Antiquités romaines (LES) [*Rômaikê Archaiologia*], ouvrage de Denys d'Halicarnasse, sur l'histoire ancienne de Rome. L'auteur avait séjourné à Rome vingt-deux ans, occupé à réunir les matériaux de cet ouvrage, qu'il termina l'an 8 av. J.-C. Les *Antiquités romaines* comprenaient vingt livres. Des neuf derniers livres, qui conduisaient le récit jusqu'à la première guerre punique, c'est-à-dire au point même où commence Polybe, il reste seulement des fragments ; mais les onze premiers livres nous sont parvenus en entier : ils vont des origines légendaires à l'an 312 de Rome. Malgré la prolixité du récit et un parti pris de rattacher à la Grèce toutes les origines romaines, ils sont très précieux par tous les renseignements qu'ils contiennent sur les institutions et le culte des anciens peuples d'Italie.

— BIBLIOGR. : Édition *princeps* de Robert Estienne (Paris, 1546) ; éditions Reiske (1774-1777), et Tauchnitz (1823-1829), dans les Œuvres complètes ; édition spéciale des *Antiquités*, par Kiessling (1860-1870). — Traductions françaises, par Le Jay (1722), et Bellenger (1723).

Antiquités gauloises et françaises, *contenant les choses advenues en Gaule depuis l'an du monde 3379 jusqu'à Clovis.* La première édition de cet ouvrage, dû à l'historien Claude Fauchet, date de 1579 ; une autre édition, postérieure de vingt ans (1599), était *augmentée de trois livres, contenant les choses advenues jusqu'à l'an 751*, ainsi que la *Fleur de la maison de Charlemagne jusqu'à l'an 840* ; enfin, en 1601, une nouvelle édition donna le *Déclin de la maison de Charlemagne* ou *Faicts de Charles le Chauve et ses successeurs, depuis l'an 840 jusqu'à l'an 987*. L'ouvrage de Fauchet, historien impartial, très fidèle et très versé dans nos anciennes chroniques, contient des faits importants, qu'on chercherait vainement ailleurs. Malheureusement, l'auteur manque de goût et de critique, et la barbarie de son style en rend la lecture rebutante.

Antiquités nationales, description raisonnée du musée de Saint-Germain-en-Laye, par Salomon Reinach. Cet ouvrage n'est pas un catalogue ordinaire ; c'est une étude approfondie et richement documentée. Il comprend aujourd'hui : 1re partie, *Époque des alluvions et des cavernes* (1890) ; 2e partie, *Bronzes, figures de la Gaule romaine* (1894).

ANTIQUUS (Johannes), peintre hollandais, né en 1702 à Groningue, mort en 1750. Il étudia d'abord avec un peintre sur verre, puis se forma à la peinture à l'huile chez Jan Abel Wassenberg. Fit avec son frère Lambertus le voyage d'Italie, et en revint pour peindre à Groningue, à Bréda, etc., des portraits ou des tableaux dans le goût prétendu antique. (De là, sans doute, son nom.) On cite de lui un *Mars désarmé par les Grâces*, un *Scipion l'Africain*, un *Coriolan*, etc. (au château de Bréda).

ANTIRABIQUE (de *anti*, et *rabique*) n. m. et adj. Se dit des remèdes employés contre la rage.

ANTIRACHITIQUE (de *anti*, et *rachitique*) n. m. et adj. Se dit des médicaments que l'on croit propres à arrêter les progrès du rachitisme.

ANTIRAISONNABLE (de *anti*, et *raisonnable*) adj. Contraire à la raison.

ANTIRAISONNEUR (de *anti*, et *raisonneur*) n. m. Celui qui raisonne contre.

ANTIRATIONALISME (*ti-ra-si-o-na-liss* — de *anti*, et *rationalisme*) n. m. Doctrine opposée au rationalisme.

ANTIRATIONNEL, ELLE (*ti ra-si* — de *anti*, et *rationnel*) adj. Qui est contraire à la raison.

ANTIREALISME (*ti-ré* — de *anti*, et *réalisme* n. m. Doctrine opposée au réalisme.

ANTIRÉFORMISTE (*ti-ré* — de *anti*, et *réformiste*) n. m. et adj. Opposé à la réforme ou aux réformistes.

ANTIRÈGLEMENTAIRE (*ti-ré* — de *anti*, et *réglementaire*) adj. Contraire au règlement.

ANTIRELIGIEUX, EUSE (*ti-ré* — de *anti*, et *religieux*) adj. Hostile à la religion, aux opinions religieuses : ANTIRELIGIEUX *et agnostique* (HUMBOLDT). *Rien avec une nuance plus énergique* (L'). L'homme irréligieux est celui qui se borne à ne pas croire, tandis que l'homme antireligieux considère la foi chez les autres comme un mal.

ANTIRÉPUBLICAIN, AINE (*ti-ré* — de *anti*, et *républicain*) adj. Opposé à la république ou aux républicains.

ANTIRÉVOLUTIONNAIRE (*ti-ré-vo-lu-si* — de *anti*, et *révolutionnaire* adj. Opposé à la révolution ou aux révolutionnaires. Syn. de CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE.

ANTIRHÉE (de *anti*, et du gr. *rhoia*, couler n. f. Genre de rubiacées-gardénées, renfermant des arbres ou arbustes à feuilles opposées ou verticillées par trois, qui croissent en Amérique, aux îles Mascareignes, en Australie et à la Réunion.

ANTIRHUMATISMAL, ALE, AUX (*ti-ru* — de *anti*, et *rhumatismal*) n. m. et adj. Se dit d'un remède employé contre le rhumatisme.

ANTIROUTINIER (*ni-é*), **ERE** (de *anti*, et *routinier*) n. et adj. Qui est opposé à la routine, ennemi de la routine.

ANTIRRHÉTIQUE (gr. *antirrhétikos*, contradictoire) adj. Qui est destiné à contredire, à réfuter : *Argument* ANTIRRHÉTIQUE.

— Substantiv. Titre de certains ouvrages contenant une réfutation : *Nicéphore a composé trois* ANTIRRHÉTIQUES *contre le concile de Constantinople.*

ANTIRRHINASTRE (*nass*) n. m. Section du genre *antirrhine.*

ANTIRRHINE (gr. *antirrhinon* ; lat. *antirrhinum* n. f. Genre de plantes de la famille des scrophulariacées, auquel on donne, dans le langage ordinaire, le nom de *muflier* (ou *gueule-de-loup*).

— ÉNCYCL. Les caractères qui distinguent le genre *antirrhine* sont : un calice à cinq divisions ; une corolle irrégulière, à tube large, évasé, offrant à la base une bosse plus ou moins saillante, à limbe bilabié, en forme de gueule ; quatre étamines didynames ; une capsule biloculaire s'ouvrant au sommet par trois pores. La principale espèce est l'antirrhine ou *muflier à grandes fleurs antirrhinum majus*), désigné vulgairement sous les noms de *mufle-de-veau, gueule-de-lion, gueule-de-loup*, herbe vivace cultivée dans les jardins, à tiges dressées, simples ou rameuses.

Antirrhine.

ANTIRRHINE n. f. Principe colorant jaune, extrait des fleurs de l'*antirrhinum linaria* (linaire).

ANTIRRHINÉES n. f. pl. Tribu de plantes de la famille des scrophulariacées, ayant pour type le genre *antirrhine*. — *Une* ANTIRRHINÉE.

ANTIRRHINIQUE adj. Se dit d'un acide qu'on retire de la digitale pourprée et d'autres plantes de la famille des *antirrhinées*, en distillant les feuilles avec de l'eau et en saturant avec de l'eau de baryte, puis décomposant par l'acide oxalique.

ANTISALLE (de *anti* pour *ante*, avant, et *salle*) n. f. Pièce qui précède une salle dont elle est une dépendance.

ANTISANA, ramification des Andes péruviennes, république de l'Equateur), présentant deux volcans en éruption, situés à 5.833 m. et 6.938 m. au-dessus du niveau de la mer.

ANTISATIRE (de *anti*, et *satire*) n. f. Satire qui répond à une autre satire : *Les* ANTISATIRES *de Coïn ne faisaient que donner plus de force aux* SATIRES *de Boileau.*

ANTISCEPTICISME (*sèp-ti-siss* — de *anti*, et *scepticisme*) n. m. Doctrine opposée au scepticisme ; dogmatisme.

ANTISCEPTIQUE (*sèp* — de *anti*, et *sceptique*) n. et adj. Opposé au scepticisme ou aux sceptiques : *C'est un, une* ANTISCEPTIQUE. *Opinions* ANTISCEPTIQUES.

ANTISCIEN, ENNE (*si-in, èn*) ou **ANTISCE** (du gr. *anti*, à l'opposé, et *skia*, ombre) n. m. et adj. Nom sous lequel on désigne les peuples qui habitent de différents côtés de l'équateur, et dont, en raison de leur situation par rapport au soleil, les ombres ont à midi des directions contraires. ‖ S'est dit aussi, par les astrologues, de deux points du ciel également distants des tropiques.

ANTISCORBUTIQUE (*skor* — de *anti*, et *scorbutique* n. m. et adj. Se dit des remèdes, des médicaments employés contre le scorbut : *Un* ANTISCORBUTIQUE. *Sirop* ANTISCORBUTIQUE.

— ÉNCYCL. Un grand nombre de crucifères sont désignées sous le nom de *plantes antiscorbutiques*, parce que leurs propriétés stimulantes peuvent être utilisées dans le traitement du *scorbut*. Telles sont : le cochléaria, le cresson de fontaine, le raifort, la gentiane, le quassia amara, le quinquina, etc. — On prépare le *sirop antiscorbutique* avec les feuilles fraîches de cochléaria, de trèfle d'eau, de cresson, la racine de raifort sauvage, des oranges amères, la cannelle, le vin blanc et le sucre ; les autres liquides antiscorbutiques vin, bière, sont préparés d'une façon analogue par la macération des mêmes plantes. Le meilleur moyen de prévenir ou d'arrêter le scorbut consiste dans l'usage des légumes frais et des fruits acides, surtout des citrons.

ANTISCRIPTURAIRE *skrip'* — de *anti*, et du lat. *scriptura*, écriture) n. m. Membre d'une secte qui rejetait l'autorité de l'Écriture sainte.

— adj. Qui est contraire à l'Écriture.

ANTISCROFULEUX (*eu*), **EUSE** (*skro* — de *anti*, et *scrofuleux*) n. m. et adj. Se dit des remèdes employés contre les scrofules.

— Encycl. Les médicaments *antiscrofuleux* sont puisés dans la classe des amers et des toniques. Ceux qu'on emploie le plus souvent sont les préparations d'iode et l'huile de foie de morue.

ANTISÉMITE (de *anti*, et *sémite*) n. m. Partisan de l'antisémitisme.

ANTISÉMITIQUE (rad. *antisémite*) adj. Qui est contraire, qui est hostile aux Sémites, aux Juifs.

ANTISÉMITISME (*iss* — rad. *antisémite*) n. m. Mouvement d'opinion qui, dans certains pays, s'est élevé contre les juifs et tend à faire prendre contre eux des mesures d'exception.

— Encycl. La haine des juifs est fort ancienne; mais, grâce au progrès de la tolérance religieuse, elle était entrée dans une sorte d'accalmie, lorsque, dans la seconde moitié du XIXe siècle, elle s'est réveillée sous le nom de *antisémitisme*. Localisé d'abord en Russie et dans la péninsule des Balkans, l'antisémitisme s'est répandu ensuite en Autriche, en Hongrie, en Allemagne, d'où il a gagné la France et l'Algérie. Dans son renouveau, l'hostilité contre les juifs a changé d'aspect, sa cause n'étant plus de nos jours dans des dissentiments religieux, mais dans des griefs sociaux et économiques. On reproche surtout aux juifs de ne pas se fondre avec les nations qui les ont adoptés; par suite, de se désintéresser de leurs destinées, et de n'être pas éloignés de les trahir, pour peu qu'ils y trouvent leur intérêt personnel. En un mot, on leur reproche d'être par trop cosmopolites. On prétend en outre qu'ils ont accaparé les fonctions d'intermédiaires : banquiers, commissionnaires, courtiers, etc., qui leur permetteut d'exploiter les populations, et qu'un grand nombre d'entre eux sont parvenus à des fortunes trop considérables. En France, particulièrement, on se plaint que cette grande situation financière leur ait ouvert l'accès de la politique, qu'ils pratiquent trop souvent au plus grand dommage du pays. Leurs défenseurs, bien ou mal inspirés, trouvent dans leur passé des excuses ou des explications à tout. Il n'était guère possible aux juifs, disent-ils, de regarder comme leur patrie des pays qui les avaient toujours traités en parias et, la chose étant générale, ils ne pouvaient être que cosmopolites. On fait encore remarquer que, si les juifs obtiennent, dans presque toutes les carrières, d'incontestables et très importants succès, ils les doivent d'abord à leur esprit de solidarité, ensuite à des qualités naturelles qu'a encore aiguisées la longue compression subie. On ajoute qu'il suffirait de leur opposer, sur tous les terrains, des armes analogues : on y arriverait en développant chez les commerçants et les financiers de toute nationalité, des qualités semblables de solidarité, de compétence et d'activité.

ANTISEPSIE (de *anti*, et du gr. *sêpsis*, putréfaction) n. f. Ensemble de moyens employés pour détruire les germes ou arrêter le développement des microbes qui sont les agents des maladies infectieuses, des putréfactions, des fermentations, des diverses altérations des êtres vivants ou des substances ayant une origine animale ou végétale. || On écrit aussi ANTISEPTIE.

— Encycl. La pratique de l'*antisepsie* est bien vieille. De temps immémorial, les pêcheurs salent le poisson et les paysans fument le jambon pour les préserver de la putréfaction; la médecine savait déjà, au temps d'Hippocrate, empêcher les complications infectieuses des plaies en y appliquant des substances salines ou aromatiques.

Le proverbe qui dit que « le feu purifie tout », atteste la connaissance, chez les anciens, des propriétés antiseptiques de la chaleur. D'autre part, la propreté peut être considérée comme le premier degré et le fondement même de l'antisepsie hygiénique. Mais, tant que les êtres microscopiques qui sont les agents des fermentations, des putréfactions, des maladies, devinés à vrai dire depuis bien longtemps, n'ont pas été connus d'une façon positive, vus, isolés, cultivés, étudiés en détail, l'antisepsie, confinée dans un empirisme aveugle et condamnée à d'interminables tâtonnements, est restée à peu près stationnaire. Raspail, qui affirmait l'existence et le rôle des micro-organismes sans avoir pu parvenir à les mettre en évidence, a attiré l'attention sur l'importance de l'antisepsie et enrichi la science de quelques agents antiseptiques : le camphre, entre autres. Mais c'est surtout depuis les travaux de Pasteur, confirmant, vulgarisant et généralisant les résultats des recherches de Davaine sur la bactéridie charbonneuse, que l'antisepsie est devenue l'objet d'une science rationnelle et qu'elle a fait de rapides progrès. Depuis que l'ennemi est démasqué, on a pu le traquer méthodiquement. Mais la lutte contre les microbes doit être menée de telle sorte qu'elle ne nuise pas en essayant de préserver. Or les antiseptiques sont pour la plupart toxiques, ou capables de détruire les substances organiques. Aussi les procédés de l'antisepsie varient-ils suivant les cas. L'antisepsie prend dans ces diverses circonstances des noms différents, que, par abus, on emploie souvent comme synonymes.

L'antisepsie proprement dite a pour objet de détruire ou de neutraliser, dans le corps de l'homme ou des animaux, les micro-organismes dont il est infecté; l'*asepsie* a pour objet d'éviter l'infection des êtres vivants par les micro-organismes. La *stérilisation* est la destruction des micro-organismes, de leurs germes dans les substances organiques qu'ils peuvent altérer, eau, lait, bouillon, vin, bière, etc. V. STÉRILISATION, CHAUFFAGE, PASTEURISATION, SALICYLAGE, CONSERVES ALIMENTAIRES, BOIS (*Conservation des*), TANNAGE, INJECTION, EMBAUMEMENT.

La *désinfection* a pour objet la destruction ou la neutralisation des micro-organismes nuisibles dans les locaux et objets divers, meubles, literie, vêtements, livres, etc., où ils peuvent avoir été introduits ou se propager ou se conserver. V. DÉSINFECTION.

L'antisepsie appliquée aux êtres vivants sera donc seule traitée ici. Elle doit être *locale* ou *générale*, suivant que l'infection est localisée en une partie du corps (peau, muqueuse, intestin, plèvre, abcès, etc.), ou généralisée par la voie des vaisseaux sanguins (septicémie, fièvre typhoïde, diphtérie, peste, etc.). On distingue, sans grande raison, l'*antisepsie médicale*, l'*antisepsie chirurgicale*, l'*antisepsie obstétricale*. Le médecin et le chirurgien accoucheur font également de l'antisepsie locale et de l'antisepsie générale.

— *Antisepsie locale*. La chaleur est quelquefois utilisée comme agent d'antisepsie locale, au moyen du fer rouge ou du thermocautère (plaies charbonneuses). L'action antiseptique des rayons solaires paraît s'exercer non seulement à la surface du corps, mais aussi dans la profondeur des organes. On commence à utiliser les rayons X pour l'antisepsie locale du poumon, mais c'est surtout aux agents chimiques qu'on a recours. On les emploie soit à l'état de dissolution (lavages, irrigations, collyres, collutoires, pansements humides au sublimé, à l'acide phénique, à l'acide borique, au biiodure de mercure, au permanganate de potasse, au nitrate d'argent, à l'éther iodoformé, à l'eau oxygénée, etc.), soit sous forme de pommade (onguent gris, vaseline boriquée), soit à l'état solide (cautérisation au crayon de nitrate d'argent ou pierre infernale, de sulfate de cuivre ou pierre divine, de chlorure de zinc, etc.), soit à l'état pulvérulent (poudre d'iodoforme, d'aristol, de salol, de naphtol, de benjoin, d'antipyrine, etc.), soit incorporés à des matières poreuses (gaze, ouate, tourbe salolées, iodoformées, phéniquées ou sublimées, etc.). V. PANSEMENT.

L'antisepsie du tube digestif se fait au moyen de cachets (charbon en poudre, salol, naphtol) ou de lavages (lavage de l'estomac, clystère). L'antisepsie des voies respiratoires par des inhalations gazeuses (acide fluorhydrique), ou des pulvérisations de liquides (solution d'acide phénique, de thymol, etc.).

— *Antisepsie générale*. L'antisepsie générale, beaucoup plus difficile et pouvant aisément devenir dangereuse, a pour agents habituels la quinine, par la voie digestive, dans les fièvres paludéennes et infectieuses; les préparations mercurielles, par la voie digestive ou cutanée, dans la syphilis; les préparations de créosote, en injections sous-cutanées ou intra-veineuses dans la tuberculose.

L'antisepsie a rendu à la médecine, et plus encore à la chirurgie, d'immenses services; mais c'est bien plutôt grâce à l'*asepsie* et à la *désinfection* qu'à l'antisepsie proprement dite, que les opérations n'ont plus de suites funestes comme autrefois, et que les plaies opératoires guérissent d'ordinaire sans complication et par première intention. On reproche à l'antisepsie (on devrait dire « à l'asepsie ») d'avoir rendu les chirurgiens trop hardis et de les avoir conduits à substituer les opérations exploratrices au diagnostic clinique. C'est le revers de la médaille.

L'emploi de chaque antiseptique sera donné à son nom. Voici seulement les formules des préparations antiseptiques les plus usuelles dans les hôpitaux de Paris : eau boriquée (eau 1 litre, acide borique 20 à 40 gr.), faire bouillir un quart d'heure; excellente préparation, sans danger pour l'antisepsie de la peau, de la bouche, des yeux, pour la toilette féminine, etc. Eau phéniquée forte (eau 1 litre, acide phénique 50 gr.), faire bouillir un quart d'heure. Bon pour le lavage des plaies, la désinfection des instruments. Étendre de deux à cinq fois son volume d'eau bouillie pour pansements humides (plaies, furoncles). Le pansement avec la solution forte ou même le pansement trop prolongé avec une solution faible peut amener le sphacèle; il convient donc d'être prudent.

— *Liqueur de Van Swieten* (au sublimé corrosif ou bichlorure de mercure) : eau 900, alcool 100, sublimé 1 gr., acide sulfurique 1 goutte. Excellent antiseptique pour l'hygiène de la peau et les pansements. Noircit et corrode les objets métalliques; poison violent, ne doit pas être employé sur les plaies très étendues. Étendre de quatre à dix fois son volume d'eau bouillie pour la toilette.

En général, les antiseptiques sont plus énergiques employés à chaud qu'à froid. L'association des antiseptiques multiplie souvent le pouvoir de chacun des agents associés.

ANTISEPTIQUE (rad. *antisepsie*) n. m. et adj. Se dit des agents qui ont la propriété de prévenir ou d'arrêter les infections, les fermentations et les putréfactions; détruisant les microbes (ou leurs spores) qui en sont la cause.

— Encycl. Les acides minéraux énergiques, les alcalis, les caustiques qui détruisent les matières organiques se placent au premier rang parmi les *antiseptiques*, mais leur action est tellement violente qu'on ne peut songer à les utiliser. Les véritables antiseptiques sont ceux qui tuent les éléments microbiens, tout en respectant les tissus organiques. Ces principaux agents sont : le sublimé corrosif (bichlorure de mercure), le biiodure de mercure, le nitrate d'argent, le permanganate de potasse, le chlore, le chlorure de zinc, le borax, le sel marin, le chloroforme, le chloral, les acides minéraux et organiques, principalement les acides sulfureux, arsénieux, borique, chromique, lactique, picrique, salicylique et benzoïque; les goudrons de houille, le phénol (acide phénique), le menthol, la créosote, les essences de térébenthine, de wintergreen, d'eucalyptus, l'iodoforme, le salol, l'aristol, l'aseptol, le bétol, le naphtol, le crésylol, le gaïacol, l'ichtyol, l'iodol, la résorcine, la saccharine, le salicylate de bismuth, le sozoiodol, le tannin, le thymol, les chlorures de chaux, de potasse (eau de Javel) et de soude (eau de Labarraque), les fumigations nitreuses, l'eau oxygénée, l'ozone, etc.

La chaleur au-dessus d'une certaine température (50° à 120° suivant les espèces), la lumière solaire, les rayons X, l'effluve électrique sont des agents antiseptiques. Le froid, même bien au-dessus du point de congélation de l'eau, paralyse temporairement les microbes pour les détruire ou les atténuer définitivement.

Les agents antiseptiques agissent surtout en tuant les micro-organismes à l'état de vie active, car leurs spores ou germes sont beaucoup plus difficiles à atteindre.

Il est impossible de donner un coefficient absolu de puissance antiseptique à chaque agent antiseptique, puisque le pouvoir microbicide absolu est relatif pour les différents microbes. On peut dire cependant que le sublimé corrosif tient la tête et qu'à la dose de $\frac{1}{10.000}$ il arrête presque toutes les cultures microbiennes; le biiodure de mercure a un pouvoir analogue; viennent ensuite le nitrate d'argent, le permanganate de potasse, l'acide phénique et similaires. L'acide borique est beaucoup moins énergique.

Outre les antiseptiques chimiquement définis, on trouve dans le commerce nombre de préparations, en général recommandables, mais qui n'offrent pas d'autre garantie que la marque de fabrique; il est impossible d'en parler ici. — Pour l'emploi des antiseptiques, v. ANTISEPSIE.

ANTISIGMA (de *anti*, et *sigma*) n. m. Signe de correction en forme de c retourné (Ͻ) dont se servaient les anciens copistes, pour indiquer les vers à transposer. || Nom donné à une lettre composée de deux c adossés (ↃↃ), ajoutée à l'alphabet par l'empereur Claude, et dont l'usage ne lui survécut pas.

ANTISOCIAL, ALE, AUX (de *anti*, et *social*) n. f. Qui est opposé à l'ordre social, à l'existence, aux intérêts de la société : *Doctrine* ANTISOCIALE. *Principes* ANTISOCIAUX.

ANTISOCIALISME (*liss* — rad. *antisocialiste*) n. m. Système politique opposé au socialisme.

ANTISOCIALISTE (*liss* — de *anti*, et *socialiste*) n. m. et adj. Opposé au socialisme; adversaire des socialistes.

ANTISOMNIFÈRE (de *anti*, et *somnifère*) n. m. et adj. Se dit des antidotes contre les somnifères.

ANTISOPHISTE (*fiss* — de *anti*, et *sophiste*) n. m. Qui combat les sophistes.

ANTISPASMODIQUE (*spass* — de *anti*, et *spasmodique*) n. m. et adj. Se dit des remèdes, des médicaments, des substances employés pour calmer les spasmes, les convulsions et les perturbations nerveuses connues sous le nom de vapeurs : *L'éther est un* ANTISPASMODIQUE.

— Encycl. Les *antispasmodiques* sont des médicaments qui possèdent la propriété de modifier directement certains troubles nerveux. Leurs effets se manifestent promptement, mais sont peu durables. Les principaux antispasmodiques sont : les fleurs et les feuilles d'oranger, les fleurs de tilleul, la valériane, les gommes-résines des ombellifères (*assa fœtida*, *sagapenum*, *galbanum*, *opopanax*, *gomme ammoniaque*), le camphre, le musc, le castoréum et l'ambre gris, toute la classe des médicaments bromurés.

Il faut varier les agents antispasmodiques suivant la tolérance ou l'accoutumance du sujet. On doit associer à ces médicaments l'hydrothérapie, les toniques, un régime alimentaire convenable; parfois, l'isolement est nécessaire. On a employé l'électricité statique avec quelque succès. En cas d'accident aigu, on peut recourir aux anesthésiques.

ANTISPASTE (*spass* — gr. *antispastos*, tiré en sens contraire) n. m. Dans la prosod. anc., Pied de quatre syllabes renfermant un ïambe et un trochée, c'est-à-dire deux syllabes longues entre deux brèves.

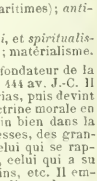
Antisphodrus (gr. natur.).

ANTISPASTIQUE (*spass* — rad. *antispaste*) n. m. et adj. Syn. de ANTISPASMODIQUE.

ANTISPHODRUS (*sfo-druss* — de *anti*, et *sphodrus*, nom d'insecte) n. m. Genre d'insectes coléoptères carabiques, sous-famille des *sphodrinés*, renfermant des formes cavernicoles de l'Europe méridionale et orientale. Plus de vingt espèces connues : *antisphodrus Ghilianii* (Alpes-Maritimes); *antisphodrus cavicola* (Carniole), etc.

ANTISPIRITUALISME (*spi*, *liss* — de *anti*, et *spiritualisme*) n. m. Doctrine opposée au spiritualisme; matérialisme.

ANTISTHÈNE (*tiss*), philosophe grec, fondateur de la secte des *cyniques*, né à Athènes vers l'an 444 av. J.-C. Il suivit d'abord les leçons du sophiste Gorgias, puis devint disciple de Socrate, dont il développa la doctrine morale en l'exagérant. Il faisait consister le souverain bien dans la vertu, et la vertu dans le mépris des richesses, des grandeurs et de la volupté. L'homme libre, celui qui se rapproche le plus des dieux, est, suivant lui, celui qui a su vaincre ses passions et jusqu'à ses besoins, etc. Il embrassa volontairement la pauvreté, et fut, dit-on, le premier qui prit la besace et le bâton des mendiants comme symboles de sa philosophie. Cette simplicité, ce mépris des choses extérieures, n'étaient pas exempts d'affectation, si l'on s'en rapporte à l'apostrophe attribuée à Socrate : « O Antisthène, j'aperçois ton orgueil à travers les trous de ton manteau! » — Antisthène avait composé plusieurs ouvrages dont il ne nous reste que des fragments.

ANTISTROPHE (*iss* — de *anti*, et *strophe*) n. f. Seconde strophe des stances grecques, dont le rythme reproduisait celui de la première, mais qui se chantait en marchant ou tournant en sens contraire.

— Sorte d'anagramme qui consiste dans une permutation de lettres que l'on fait subir à un ou plusieurs mots, de manière à en altérer le sens, tout en conservant leur consonance. Quelqu'un disait, par antistrophe, à un ivrogne qui s'était ruiné : « Vous avez *vendu votre terre* pour avoir trop *tendu votre verre*. »

ANTISYPHILITIQUE (de *anti*, et *syphilitique*) n. m. et adj. Se dit des remèdes, des médicaments employés pour traiter les accidents divers dus à la syphilis.

ANTI-TAURUS, chaîne de montagnes de la Turquie d'Asie (Asie Mineure), décrivant entre les deux branches mères du Sihoun une courbe parallèle à celle du Taurus, et rattachant le Taurus proprement dit au Taurus d'Arménie. Son point culminant, le Tchorsch Dagh, a 2.450 mètres.

ANTITHÉÂTRAL, ALE (de *anti*, et *théâtral*) adj. Qui ne convient pas au théâtre, à la scène.

ANTITHÉISME (*iss* — rad. *antithéiste*) n. m. Système qui conçoit la nature divine et la nature humaine comme essentiellement opposées l'une à l'autre : *C'est Proudhon qui a introduit le mot* « ANTITHÉISME » *dans la philosophie.*

ANTITHÉISTE (*iss* — de *anti*, et du gr. *théos*, dieu) n. et adj. Qui se rapporte à l'antithéisme; partisan de l'antithéisme.

ANTITHÉNAR (de *anti*, et *thénar*). Syn. vieux de HYPOTHÉNAR.

ANTITHÈSE (gr. *antithésis*, opposition) n. f. Figure par laquelle, dans la même période, on oppose deux pensées, deux expressions, deux mots tout à fait contraires : *L'*ANTITHÈSE *est une opposition de deux vérités qui se donnent du jour l'une à l'autre.* (La Bruy.)

— Par. ext. Toute espèce d'opposition frappante dans des choses étrangères à la littérature : *Charlemagne est l'*ANTITHÈSE *de Néron.* (L. Veuillot.)

— En T. de philos. Idée, proposition qui forme le second terme d'une antinomie; la *thèse* est le premier terme, l'*antithèse* la négation de ce premier terme, la *synthèse* l'idée plus compréhensive, l'idée supérieure, dans laquelle se concilient la thèse et l'antithèse. V. ANTINOMIE.

— Encycl. Il y a opposition toutes les fois qu'on rapproche deux idées qui contrastent, et il y a *antithèse* lorsqu'on choisit les tours qui rendent ce contraste plus sensible. Le contraste, qui est un élément essentiel de la beauté et qui met en relief les couleurs et les formes des objets dans la nature, met aussi en lumière et fait ressortir les idées dans le langage. L'antithèse est un des condiments du discours : il ne faut pas abuser des épices.

Pour que l'antithèse soit une beauté, il faut qu'elle naisse du sujet même.

Les exemples d'antithèse — de pensée ou de forme — sont fréquents chez nos meilleurs écrivains, poètes ou prosateurs :

Et, monte sur le faîte, il aspire à descendre.
CORNEILLE.

Cette obscure clarté qui tombe des étoiles.
CORNEILLE.

Pour réparer des ans l'irréparable outrage.
RACINE

Nous aimons ceux qui nous admirent, mais nous n'aimons pas toujours ceux que nous admirons. — LA ROCHEFOUCAULD.

La vie des héros a enrichi l'histoire, et l'histoire a embelli les actions des héros. — LA BRUYÈRE.

Le temps, cette image mobile
De l'immobile éternité.
J.-B. ROUSSEAU

La mort n'a tout ravi, la mort va tout me rendre :
J'attends le réveil des tombeaux !
LAMARTINE.

ANTITHÉSIE (du gr. *antithesis*, opposition) n. f. Genre d'insectes microlépidoptères nocturnes. Syn. de PENTHINE.

ANTITHÉTIQUE adj. Qui tient de l'antithèse, qui a rapport à l'antithèse, qui offre des antithèses : *Victor Hugo est souvent* ANTITHÉTIQUE.

— Par ext. Contraire : *Principes* ANTITHÉTIQUES.

— En T. de philol. Se dit des caractères chinois qui, étant renversés, acquièrent une signification inverse de leur signification primitive.

ANTITONNERRE (de *anti*, et *tonnerre*) n. m. Nom qui fut d'abord donné au paratonnerre.

ANTITOXINE (de *anti*, et *toxine*) n. f. Substance capable de neutraliser l'action pathologique d'une toxine.

ANTITRAGIEN (*ji-in* — rad. *antitragus*) n. m. et adj. Se dit de ce qui appartient à l'antitragus.

ANTITRAGUS (*guss* — de *anti*, et *tragus*) n. m. Une des éminences du pavillon de l'oreille, qui est située en face du *tragus* et au-dessous de l'anthélix. Elle donne insertion à un petit muscle rudimentaire, le *muscle de l'antitragus*.

ANTITRICHIE (*ki* — de *anti*, et du gr. *thrix, trikhos*, cheveu) n. f. Genre de mousses leucodontées, dont la coiffe est plus petite que la capsule. Leur opercule a la forme d'un cône convexe, et leur péristome est double. Croissent sur les troncs d'arbres et sur les pierres des régions tempérées.

ANTITRINITAIRE ou **ANTITRINITARIEN** (*in*) n. m. Nom donné, par opposition à *trinitaire*, à tous les sectaires qui ont rejeté le dogme de la Trinité, et particulièrem. aux sociniens. V. TRINITE.

ANTITRIXIE n. f. Genre de composées-inuloïdées, renfermant des plantes d'Abyssinie et de l'Afrique australe.

ANTITROPE (do *anti*, et du gr. *trépein*) n. m. Mot employé pour désigner collectivement l'ironie, le sarcasme, l'emphémisme.

ANTITROPE (de *anti*, et du gr. *trépein*, tourner) adj. Se dit d'un embryon dirigé en sens contraire de la graine.

ANTITYPE (de *anti*, et *type*) n. m. Nom donné par saint Grégoire de Nazianze et d'autres docteurs de l'Eglise grecque au pain et au vin de la communion, considérés comme *signes* ou *figures* du corps et du sang du Christ.

ANTITYPIE (gr. *antitupia*, résistance) n. f. Nom donné à la propriété de résistance qui caractérise la matière.

— Ecrit. Gassendi et d'autres adversaires de Descartes avaient soutenu que l'essence des corps ne consiste pas seulement dans l'étendue, et qu'à cette définition il faut ajouter la propriété qu'a tout corps d'exclure tout autre corps de l'espace qu'il occupe : c'était l'*antitypie*. Leibniz distingua de la matière une ou première, qui est purement passive et qui consiste uniquement dans l'antitypie et l'étendue, la matière vêtue ou seconde, qui contient en outre une entéléchie primitive ou principe actif.

ANTIUM (anj. *Porto d'Anzio*), ville de l'anc. Latium, capit. des Volsques, à 50 kil. S. de Rome, sur un promontoire.

— *Histoire.* Fondée, selon la tradition, par un fils d'Ulysse et de Circé, Antium servit d'abord de refuge aux pirates tyrrhéniens. Elle lutta longtemps contre la domination de Rome. Asile de Coriolan exilé, elle fut prise par Quinctius Capitolinus (470 av. J.-C.). Les Romains, pour punir les Antiates de l'obstination qu'ils avaient mise à défendre leur indépendance, brûlèrent tous leurs vaisseaux ; les éperons (*rostra*), qui étaient en bronze, furent transportés à Rome, et servirent à orner la tribune aux harangues, qui depuis prit le nom de *Rostra*. Cependant, vers la fin de la république, Antium se releva. Caligula et Néron y naquirent, et ce dernier y fit construire un port dont on voit encore les débris. Antium possédait plusieurs temples fameux : celui d'Esculape, celui de la Fortune avec son oracle célèbre, et celui de Neptune, à l'E. de la ville, près du bourg actuel de *Nettuno*. Dans les ruines du palais des Césars, on a découvert, en 1503, *l'Apollon du Belvédère* et le *Gladiateur combattant*.

— BIBLIOGR. : Lombardi, *Anzio antico e moderno* (Rome, 1875).

ANTIVACCINATEUR, TRICE (de *anti*, et *vaccinateur*) n. et adj. Qui est opposé à la pratique de la vaccination, ou au moins de la vaccination obligatoire.

ANTIVARI, ville forte et maritime de la Turquie d'Europe, attribuée en 1878 au Monténégro par le traité de Berlin. Port sur l'Adriatique, près de l'embouchure de la Bojana, qui sert de canal de dégagement au lac de Scutari ; 1.500 hab. Siège d'un archevêché catholique. Antivari fut enlevée aux Turcs par les Monténégrins, le 28 déc. 1877. — Pop. du *territ. d'Antivari* : 16.000 hab.

ANTIVÉNÈNE (de *anti*, et du lat. *venenum*, venin) n. m. Sérum contre le venin des serpents.

ANTIVÉNÉRIEN, ENNE (*in, èn'* — de *anti*, et *vénérien*) n. m. et adj. Se dit des moyens, des remèdes employés contre les maladies vénériennes. Syn. de ANTIVÉROLIQUE, et ANTISYPHILITIQUE.

ANTIVERMINEUX (*eu*), **EUSE** (de *anti*, et *vermineux*) n. m. et adj. Se dit des remèdes employés contre les vers.

ANTIVIVISECTION (*si-on* — de *anti*, et *vivisection*) n. f. Doctrine qui considère la vivisection comme non légitime. Il On dit aussi ANTIVIVISECTIONNISME.

ANTIVIVISECTIONNISTE ou **ANTIVIVISECTIONISTE** (*si-o-niss*) n. et adj. Qui se rapporte, qui adhère à l'antivivisection : *Une ligue* ANTIVIVISECTIONNISTE *s'est fondée pour protester et lutter contre l'usage de soumettre les animaux vivants à la vivisection et aux pratiques sanglantes ou douloureuses de l'expérimentation scientifique.*

ANTIZYMIQUE (de *anti*, et du gr. *zumê*, levain) adj. Qui empêche la fermentation de se développer.

ANTLIARHIN lat. *antliarhinus* ; du gr. *antlia*, canal, et *rhis, rhinos*, nez) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, renfermant quelques espèces localisées dans le sud de l'Afrique : *antliarhinus zamix* (cap de Bonne-Espérance).

Antliarhin (gr. de 1/3).

ANTLIATES (du gr. *antlia*, canal) n. m. pl. Ordre d'insectes renfermant les diptères, les parasites et les acarides (d'après Fabricius). — *Un* ANTLIATE.

ANTLIOBRACHIOPHORE (*ki* — du gr. *antlia*, canal ; *brakhiôn*, bras, et *phoros*, qui porte) adj. Qui a sur la tête des bras garnis de suçoirs. (Peu employé.)

ANTODON (de *anti*, et du gr. *odous, odontos*, dent) n. m. Genre de plantes, de la famille des chicoracées. Syn. de LÉONTODON.

ANTHŒCIEN n. m. et adj. Géogr. V. ANTÉCIEN.

ANTOFAGASTA, prov. du Chili, formée de l'anc. prov. bolivienne d'Atacama, renfermant d'immenses richesses minérales (cuivre, argent, nitrates). La population est de 36.600 h., qui exploitent les ressources merveilleuses de ce pays. Le traité du 29 nov. 1884 a cédé ce territoire au Chili, mais une convention secrète de 1891 a donné ce même pays à la république Argentine, au détriment du Chili, qui ne reconnaît pas la validité de ce nouveau traité. — La ville ch.-lieu d'*Antofagasta* (environ 10.000 hab.) est reliée par un chemin de fer de 152 kil. aux mines de salpêtre et d'argent de Caracolès, dans le désert d'Atacama.

ANTOFLE ou mieux **ANTHOFLES** (du lat. *anthophyllus*, giroflier) n. m. Nom vulgaire des fruits du giroflier, arbre de la famille des myrtacées. Ces fruits ont une odeur aromatique très agréable ; ils sont oblongs, noirâtres, de la grosseur du gland et renferment une amande noire, fortement imprégnée d'une substance gommeuse. Les boutons sont appelés : CLOUS DE GIROFLE.

ANTOGAST, village du grand-duché de Bade, sur la Maisach, au pied du Rossbuhl, à 18 kilom. E. d'Offenbourg ; 1.200 hab. Eaux minérales très efficaces pour le traitement des blessures et les maladies de la peau. Eaux froides, carbonatées, calcaires, sodiques et ferrugineuses, connues dès le XVIe siècle.

ANTOIL (*to-al*) n. m. Instrument employé dans la marine pour plier les bordages qu'on peut fixer sur les membrures.

ANTOILLIER (*to-a-li-é*) n. m. Mot que quelques lexicographes font synonyme de ANDOUILLER.

ANTOINE DIOGÈNE, écrivain grec du IIe ou du IIIe siècle de l'ère chrétienne. Il est auteur d'un voyage imaginaire intitulé : *Des choses incroyables que l'on voit au delà de Thulé*, dont Photius a donné une analyse dans sa *Bibliothèque*.

ANTOINE (Marc), l'**Orateur**, grand-père du triumvir, né en 143, mort en 87 av. J.-C., se distingua tellement par son éloquence, qu'au jugement de Cicéron, l'Italie devint alors rivale de la Grèce. Il fut proconsul en Cilicie l'an 99 av. J.-C. et, quelque temps après, censeur. Pendant la guerre civile qui éclata entre Sylla et Marius, ce dernier, contre lequel Marc Antoine s'était prononcé, le fit assassiner et exposa sa tête sur la tribune aux harangues. Il eut deux fils : l'aîné, MARC **Antoine**, père du célèbre triumvir, fut vaincu dans une expédition entreprise contre les pirates de l'île de Crète, et reçut à son retour le surnom ironique de *Creticus*. Il en mourut, dit-on, de chagrin en 75 av. J.-C. ; — le second, CAIUS **Antoine**, fut un des lieutenants de Sylla vers l'an 82 av. J.-C., et ne se signala que par son ardeur au pillage. (Dans ses *Verrines*, Cicéron l'appelle « le brigand de l'armée de Sylla ».)

ANTOINE (Marc), général romain, l'un des triumvirs, petit-fils de l'*Orateur*, né l'an 83 av. J.-C., mort l'an 30. Il déshonora sa jeunesse par une dépravation de mœurs qui fit scandale ; mais il fut un soldat vaillant et, plus tard, un capitaine remarquable, sachant s'attacher les soldats par ses libéralités et sa camaraderie. Il s'était déjà signalé dans quelques expéditions lorsque, la guerre civile ayant éclaté, il se rangea dans le parti de César. Ce fut, dit-on, par son conseil que César se détermina à porter la guerre en Italie et à marcher sur Rome. Après le triomphe, il reçut le gouvernement de toute l'Italie, commanda l'aile gauche à Pharsale, et contribua à la défaite de Pompée. Devenu, comme maître de la cavalerie, le premier lieutenant du dictateur, il ensanglanta Rome par sa rivalité avec Dolabella, l'accabla de son despotisme et l'indigna par sa dépravation. Consul l'an 44, il provoqua peut-être le meurtre de César en plaçant sur la tête de celui-ci, pendant la fête des Lupercales, un diadème de roi. Après l'assassinat du dictateur, Antoine prononça son oraison funèbre et souleva contre les meurtriers le peuple et les soldats en déployant à leurs yeux la toge ensanglantée de César, et en leur communiquant les dispositions libérales de son testament. Il demeura le maître de Rome jusqu'à l'arrivée du jeune Octave, qu'il méprisa d'abord, mais qui, pendant la guerre de Modène, parvint à le faire déclarer ennemi public et à rester seul à la tête du parti césarien. Le Sénat chargea Octave de marcher contre Antoine, qui avait entraîné dans sa cause l'armée de Lépide, et qui s'avançait en Italie. Au lieu de combattre, les trois chefs se liguèrent ensemble pour se partager le monde et l'autorité, et formèrent dans l'île de Reno, près de Bologne, le *second triumvirat* (43), qui couvrit l'Italie de meurtres et de proscriptions. Une des premières victimes fut Cicéron, sacrifié par Octave à la haine de Marc Antoine, contre lequel le grand orateur avait écrit ses *Philippiques*. Cependant, la mort de César n'était point encore vengée. Antoine, suivi d'Octave, poursuivit Brutus et Cassius, les deux principaux meurtriers du dictateur, les vainquit à Philippes (42), et anéantit le parti républicain. Devenus maîtres du monde, les triumvirs se le partagèrent. Antoine obtint la Grèce et l'Orient, et épousa Octavie, sœur d'Octave. Mais, séduit bientôt par Cléopâtre, reine d'Egypte, il oublia auprès d'elle son ambition, ses projets de conquête en Asie, sa guerre contre les Parthes ; il la combla des dépouilles des nations soumises à son autorité ; il augmenta son royaume ; il démembra l'empire en faveur des enfants qu'il avait d'elle ; et, pendant douze années, sauf quelques intervalles, il s'endormit dans les fêtes et les orgies d'Alexandrie, laissant le champ libre à l'ambition d'Octave. Après plusieurs ruptures suivies de réconciliations, la guerre éclata entre les deux rivaux, et la bataille navale d'Actium (31 av. J.-C.) décida entre eux de la possession du monde romain. Le triumvir, vaincu, se retira à Alexandrie, ou Octave vint l'assiéger, et Marc Antoine se donna la mort, après avoir été abandonné par une partie de ses soldats (30 av. J.-C.). — Son frère, CAIUS ANTONIUS **Antoine**, fut fait prisonnier par Brutus, qui ordonna sa mort pour venger le meurtre de Cicéron (43). Un autre frère de Marc Antoine, LUCIUS **Antoine**, surnommé le *Gladiateur asiatique*, fut consul l'an 41 av. J.-C., suivit constamment le parti de son frère, fit la guerre à Octave, et fut assiégé et pris dans Pérouse. Il mourut en Espagne. — Le fils aîné du triumvir et de Fulvie, MARCUS **Antoine**, tomba entre les mains du vainqueur d'Actium, qui le fit mettre à mort. — JULIUS **Antoine**, autre fils du triumvir et de Fulvie, obtint après la mort de son père la faveur d'Auguste par l'influence d'Octavie, sa belle-mère. Dans la suite, ayant conspiré contre Auguste et participé aux déréglements de Julie, il fut tué par ordre de l'empereur.

Marc Antoine.

Antoine et Cléopâtre, tragédie de Shakspeare, représentée vers 1608. Antoine, mélange de grandeur et de faiblesse, de constance et de légèreté, reste toujours sous l'influence des séductions de Cléopâtre. Octave est faux, sans courage, hautain et vindicatif. Lépide, incolore, faible et indécis. La Cléopâtre de Shakspeare est bien aussi celle de l'histoire, une Cléopâtre pétrie de voluptés, capable d'énerver dans ses bras les plus fiers courages ; lâche et brave à la fois, enfin tirant vanité de ses ruses et de sa beauté. Antoine et Cléopâtre semblent créés l'un pour l'autre ; elle est unique dans l'univers par l'éclat de sa beauté, comme il l'est par la gloire de ses actions, et on leur pardonne d'avoir associé leurs vies, parce qu'ils se suivent dans le tombeau. Le caractère ouvert d'Antoine forme un contraste heureux avec l'égoïsme d'Octave. On sent que Shakspeare s'est inspiré de Plutarque pour écrire cette pièce, mais on doit surtout lui savoir gré de ne pas s'être laissé éblouir par le bonheur et la fausse gloire d'Auguste, et d'avoir deviné le vrai caractère de ce prince, qui avoua lui-même en mourant qu'il avait porté un masque depuis son avènement à l'empire. La scène où Ahénobarbus, déplorant sa trahison, adresse une protestation à la Nuit, après quoi il meurt de douleur en invoquant le nom d'Antoine, reste comme un modèle des scènes les plus pathétiques.

Le poète Dryden a traité le même sujet, d'une façon plus régulière et plus égale ; et, bien que l'on rencontre dans son œuvre des morceaux appartenant à la plus riche poésie, Dryden n'en reste pas moins bien au-dessous de son modèle. Où il imite, Shakspeare peut ; où l'un n'est qu'historien, l'autre est créateur.

ANTOINE (Marcus Gnifo), d'origine gauloise, vivait vers le milieu du Ier siècle av. J.-C. C'était un savant grammairien, qui compta parmi ses élèves César et Cicéron.

ANTOINE de Palerme. Biogr. V. PANORMITA.

ANTOINE (saint) **le Grand**, l'un des instituteurs de la vie monastique, né l'an 251 d'une riche famille chrétienne, à Coma, village de la Haute-Egypte. Vers l'âge de vingt ans, il distribua ses biens aux pauvres, et se retira dans les déserts de la Thébaïde, où il fut suivi par un grand nombre de chrétiens. Il fonda plusieurs monastères et les gouverna longtemps. Vers la fin de sa carrière, il se réfugia dans la solitude au plus profond du désert, avec ses deux disciples préférés, Macaire et Amathas ; il mourut en 356, à l'âge de cent cinq ans. Pendant les quinze premières années de son séjour au désert, il fut obsédé de visions fantastiques et effrayantes, les *tentations*, qui sont demeurées célèbres dans la tradition ecclésiastique, et qui ont si souvent inspiré les artistes. On lui attribue sept *Lettres*, ainsi qu'une *Règle* et des *Sermons*, qu'on trouve dans la *Patrologie grecque* de Migne, t. XL. Fête le 17 janvier. Il n'est pas de figures plus populaires dans l'art chrétien que celles de saint Antoine et de son compagnon familier, le cochon. L'image de l'anachorète se trouve dans un grand nombre de peintures et d'estampes. V. TENTATION.

Antoine (TENTATION DE **saint**). Littér. V. TENTATION.

Antoine (CHANOINES RÉGULIERS DE **Saint-**), congrégation fondée en 1070 par un gentilhomme du Dauphiné nommé Gaston, dans le but de soigner ceux qui étaient atteints de la maladie appelée le *feu Saint-Antoine*. La première maison, établie près de Vienne en Dauphiné, possédait les reliques de saint Antoine, qui avaient été apportées de Constantinople. Une autre maison, dite *Petit-Saint-Antoine*, fut établie à Paris, rue Saint-Antoine, en 1361, pour secourir les malades atteints du *feu infernal* ou *mal des ardents* ; elle fut démolie en 1792.

Antoine (PORTE **Saint-**), une des portes de l'enceinte construite autour de Paris sous Charles V et Charles VI, située rue Saint Antoine et qui, au XVIe siècle, fut reportée plus loin que les fossés de la Bastille. Elle se composa alors d'une seule arcade, dont les impostes étaient décorées de fleuves sculptés par Jean Goujon. En 1670, l'architecte Blondel éleva deux autres arcades sur les côtés de la première. Elle fut démolie en 1778.

Antoine (COMBAT DU FAUBOURG **Saint-**), épisode de la Fronde. Le 2 juillet 1652, l'armée royale, commandée par Turenne, attaqua Condé et les Frondeurs, retranchés dans le faubourg Saint-Antoine. Turenne allait vaincre lorsque Mlle de Montpensier sauva l'armée rebelle en lui donnant accès dans Paris par la porte Saint-Antoine, et en faisant tirer sur les troupes royales le canon de la Bastille.

Antoine (saint), fondateur du monastère de Petchersky, à Kiev, mort en 1073. Honoré le 10 juillet.

Antoine saint **de Padoue,** né à Lisbonne en 1195, mort à Padoue en 1231. Il prit l'habit de Saint-François, et s'illustra comme prédicateur en Italie. Ses sermons (Venise, 1575, et Paris, 1641), conçus dans le goût du temps, ne sont pas exempts de subtilités scolastiques. Sa mémoire est vénérée surtout au Portugal. Fête le 13 juin.

Les catholiques attribuent à ce saint des pouvoirs merveilleux pour faire retrouver les objets perdus, obtenir une faveur, etc. On peut voir dans les églises un tronc spécialement affecté à saint Antoine de Padoue. On ne cesse d'y allumer des cierges et d'y glisser des offrandes.

La grande dévotion que les Italiens et les Espagnols ont toujours eue pour saint Antoine de Padoue nous a valu une foule de peintures, entre autres celles de Lorenzo Pasinelli, de Strozzi et de Bonvicino, au Louvre; de Ribera (Madrid). Mais la composition capitale est celle où Murillo a représenté ce saint religieux en extase devant l'enfant Jésus entouré d'une légion d'anges; ce chef-d'œuvre orne une des chapelles de la cathédrale de Séville.

Antoine, dit **le Bâtard de Bourgogne,** fils naturel de Philippe le Bon et de Jeanne de Presles, né en 1421, mort en 1504. Il fut un des plus vaillants capitaines de son temps, servit le duc de Bourgogne dans ses guerres contre les Liégeois et les Suisses, puis les rois de France Louis XI et Charles VIII, qui lui accordèrent le duché de Château-Thierry et des lettres de légitimation. Il passa avec Baudouin, son frère, dans les États barbaresques, où il délivra Centa, assiégée par les Maures.

Antoine de Bourbon, roi de Navarre, père de Henri IV, né en 1518, mort aux Andelys en 1562. Fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon, il épousa en 1548 Jeanne d'Albret, héritière du Béarn et de la Navarre, et fut déclaré lieutenant général du royaume après la mort de François II. Faible et irrésolu, il flotta toute sa vie entre les deux partis, entre les deux religions qui divisaient la France; il embrassa cependant le catholicisme par politique, combattit les protestants, et fut blessé à mort au siège de Rouen.

— BIBLIOGR. : de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret* (Paris, 1886).

Antoine (Don), prieur de Crato, prétendant à la couronne de Portugal, né en 1531, mort à Paris en 1595. Il était fils naturel de don Luis, deuxième fils du roi Emmanuel et d'Yolande de Gomez. Fait prisonnier par les Maures à la bataille d'Alcazar-Quivir, en 1558, il rentra bientôt en Portugal, fit valoir ses prétentions au trône, et se fit proclamer en 1580, après la mort du roi, « cardinal Henri ». Mais, vaincu peu après par le duc d'Albe, général de Philippe II, il fut contraint de se réfugier en France, et fit une tentative infructueuse aux Açores (1582) avec des troupes que lui avait fournies Catherine de Médicis.

Antoine (Jacques-Denis), architecte français, né et mort à Paris (1733-1801), l'un des plus grands architectes du XVIIIe siècle après Gabriel. Son style est noble, ferme, pur. Entre 1768 et 1775, il bâtit à Paris le bel hôtel des Monnaies. Il construisit encore une église à Nancy, l'hôtel Berwick à Madrid, et la Monnaie de Berne.

Antoine (Étienne), sculpteur français, né en 1737 à Carpentras, mort en 1809 à Marseille. Il se forma à Marseille, fit un voyage à Rome (en 1766), obtint le grand prix de sculpture, revint à Marseille, où il exécuta, pour l'hôpital, le mausolée de l'évêque d'Inguimbert (mort en 1757), puis sculpta à Montpellier le joli groupe des Trois Grâces, pour la place de la Comédie. Plus tard, il travailla encore à Paris.

Antoine (Clément-Théodore), roi de Saxe, né en 1755, mort en 1836. En 1827, à la mort de son frère Frédéric-Auguste Ier, il lui succéda. A la suite d'une violente émeute qui se produisit à Dresde en septembre 1830, le roi Antoine adopta son neveu, le prince Frédéric, renvoya ses anciens ministres et accorda à son peuple une charte constitutionnelle (1831).

Antoine (Dominique), homme politique né à Metz en 1815. Médecin vétérinaire, il exerça d'abord à Sierck, puis à Metz. En 1870, il prit une part active à la défense du pays et fut blessé. Après la guerre, il resta à Metz et fut élu, en 1881, député au Reichstag, où il siégea avec les députés protestataires. En 1883, le général Manteuffel, gouverneur de l'Alsace-Lorraine, s'étant opposé à ce qu'il publiât un journal en langue française, il répondit par une vigoureuse protestation, et fut arrêté. Réélu député de Metz au Reichstag (1884). En avril 1885, il fut expulsé d'Alsace-Lorraine. Réélu de nouveau en 1887, il donna sa démission en 1889, et vint se fixer en France.

Antoine (André), acteur et directeur de théâtre, né à Limoges en 1858. D'abord employé dans l'administration du gaz, il joua des pièces avec des camarades au Cercle gaulois. Il fonda en 1887 le Théâtre-Libre, où, acteur plein de naturel, directeur hardi, il eut des succès retentissants en donnant des œuvres pour la plupart réalistes, écrites par de jeunes auteurs, selon des procédés nouveaux. Après avoir joué à Paris et à l'étranger, il cessa de diriger son théâtre (1894), entra au Gymnase, fit pendant quelques mois, en 1896, codirecteur de l'Odéon avec Paul Ginisty.

Antoinette d'Orléans, fille du duc de Longueville et de Marie de Bourbon, née à Trie (près Rouen) en 1572, morte en 1618. Après la mort de son époux, Charles de Gondi, comte de Belle-Isle, bien qu'ayant deux enfants elle se fit feuillantine, puis fonda, à Fontevrault, sous la direction du P. Joseph, une congrégation qu'elle transporta en 1617 à Poitiers sous le nom de *Filles du Calvaire.*

Antoing, ville de Belgique (prov. de Hainaut); environ 2.750 hab. Carrières importantes de pierres à bâtir. Point de départ du *canal d'Antoing.* Aux environs se trouve le village de Fontenoy, où, le 11 mai 1745, les Français vainquirent les Anglais et les Hollandais.

ANTOIRIE n. f. Genre de la famille des hépatiques, voisin des jungermannes. (Ce genre n'est pas adopté.)

ANTOISER (rad. *toiser*) v. a. Mettre le fumier en tas.

ANTOIT (*to-a*) n. m. Instrument de fer recourbé et pointu, dont se servent les charpentiers de navires pour rapprocher entre elles et fixer les pièces de bois.

ANTOKOLSKI (Marins), sculpteur russe, né en 1842 à Vilna, élève de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Se distingua d'abord par des sculptures en bois et en ivoire; vint ensuite à Paris, et sculpta des morceaux d'un réalisme fort et pathétique comme son *Christ devant le peuple* (1874), un *Socrate mourant* d'un naturalisme aigu, une statue épique d'*Ivan le Terrible* (en bronze), une autre, colossale, de *Pierre le Grand*, etc. Son beau talent semble avoir deux faces : l'une douloureuse et réaliste (*Tombeau d'une jeune Russe*), l'autre volontiers épique et légendaire (statue du chroniqueur *Nestor*). Une exposition particulière, qu'ouvrit l'artiste dans son atelier de l'avenue Niel, à Paris, a permis d'apprécier toute la force, la fougue, l'originalité et la qualité expressive de ses œuvres, qui le placent au premier rang des sculpteurs contemporains.

ANTOLINEZ (José), peintre espagnol, né en 1639 à Séville, mort en 1676 à Madrid. Élève de Francesco Rizi, il peignit des sujets religieux, et aussi des paysages. On voit de ses œuvres à Madrid (Prado), et à Munich (Pinacothèque).

ANTOLINEZ Y SARABA (Don Francisco), peintre espagnol, neveu du précédent, né en 1644, mort en 1700, quitta le droit pour la peinture, fut élève de Murillo, et s'adonna à la peinture religieuse, traita surtout des épisodes de la vie de la Vierge, dans le style de son maître. La cathédrale et le musée de Séville possèdent ses œuvres principales.

ANTOMMARCHI (C.-François), dernier médecin de Napoléon Ier, né en Corse en 1780, mort à Cuba en 1838. Il était professeur d'anatomie à Florence, quand il obtint, en 1821, par le cardinal Fesch, la faveur de remplacer O'Méara. A la mort de l'empereur, Antommarchi refusa de signer le procès-verbal d'autopsie. Des son retour en Europe, il raconta dans *les Derniers Moments de Napoléon* ce dont il avait été témoin à Sainte-Hélène. Après la révolution de Juillet 1830, il publia un masque de Napoléon, qu'il prétendait avoir moulé après la mort de l'empereur. En 1831, Antommarchi donna, en Pologne, des soins aux insurgés; puis, vers 1836, il alla faire de la médecine à la Nouvelle-Orléans et à La Havane.

ANTOMMARCHIE (*kî* — de *Antommarchi*, n. pr.) n. f. Syn. de CORÉE.

ANTON (Conrad Gottlob), savant philologue allemand, né à Lauban (Haute-Lusace) en 1745, mort en 1814 à Wittemberg, où il professa la morale et les langues orientales. Ses principaux ouvrages sont : *Dissertatio de metro Hebræorum antiquo; Essai de recherches sur les principales différences entre les langues orientales et occidentales.*

ANTON (Charles Gottlob), historien et antiquaire allemand, de la même famille que le précédent, né en 1751 à Lauban, mort à Görlitz en 1818. Il fut avocat, puis sénateur à Görlitz. Il a laissé : *De dato diplomatum, regum et imperatorum Germaniæ*, dissertation très estimée; *Essai d'une Histoire de l'ordre des Templiers; Histoire de l'Économie rurale en Allemagne*; etc.

ANTONELLE (Pierre-Antoine, marquis de), homme politique, né et mort à Arles (1747-1817), suivit d'abord la carrière militaire. Quand éclata la Révolution, il en adopta chaleureusement les principes et les exposa dans son *Catéchisme du Tiers-État* (1789). Il fut alors chargé de se rendre à Avignon pour faciliter la réunion du Comtat à la France, et à Marseille afin d'y calmer l'effervescence des partis. Envoyé à l'Assemblée législative par le département des Bouches-du-Rhône, il accepta ensuite les fonctions de juré au tribunal révolutionnaire, dirigea les procès de Marie-Antoinette et des girondins, dont il provoqua la condamnation. Il n'en fut pas moins arrêté par ordre du comité de Salut public, et détenu au Luxembourg jusqu'au 9 thermidor. Impliqué ensuite dans la conspiration de Babeuf, il fut acquitté. Appelé au conseil des Cinq-Cents en 1797 et 1799, puis atteint par la proscription du 3 nivôse, il fut obligé de quitter la France, où il ne rentra qu'en 1815.

ANTONELLI (Léonard), cardinal, né et mort à Sinigaglia (1730-1811). Son attachement aux jésuites le mit en opposition avec Clément XIV, qui avait aboli cet ordre. Quand éclata la Révolution française, il proposa les mesures les plus exagérées. Il accompagna Pie VII dans son voyage à Paris, en 1804.

ANTONELLI (Jacques), cardinal et homme d'État romain, né à Sonnino, près de Terracine, en 1806, mort à Rome en 1876. Fils d'un receveur municipal, il entra au grand séminaire de Rome. Souple, tenace et habile autant qu'ambitieux, il gagna la faveur de Grégoire XVI, et fut nommé prélat, assesseur au tribunal criminel supérieur, délégué (préfet) à Orvieto, à Viterbe, et à Macerata, sous-secrétaire d'État à l'Intérieur (1841), second trésorier (1844), enfin ministre des Finances. A l'avènement de Pie IX, il gagna la faveur du nouveau pontife et obtint le chapeau de cardinal (1847). Appelé à la commission de constitution, il fut un moment populaire parmi les patriotes, et prit un ascendant de plus en plus grand sur l'esprit de Pie IX.

Après le meurtre de Rossi, il conseilla et dirigea la fuite du saint-père (nov. 1848), et alla jouer à Gaëte le rôle de secrétaire d'État *in partibus*. Quand les Français eurent bombardé Rome et détruit la république, il prolongea à dessein le séjour du saint-père à Gaëte; il traita avec dédain la France et son gouvernement; il exerça des répressions rigoureuses à Rome et dans les légations. Depuis ce temps, il régna avec un pouvoir illimité. Il fut le *pape rouge*, comme disaient les Italiens, par allusion à la couleur de sa robe.

A la suite du congrès de Paris (1856), où Cavour, ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne, fit entendre les plaintes de l'Italie contre le gouvernement papal, les cabinets de Londres et de Paris eurent devoir adresser des représentations à la cour de Rome. Le cardinal Antonelli, appuyé par le cabinet de Vienne, accueillit de très haut ces conseils. En 1859, il repoussa la proposition faite par Napoléon III de constituer l'Italie en une confédération dont le pape aurait la présidence, ainsi que les conseils qu'on lui donnait de réconcilier le pape avec les Italiens en faisant d'urgentes réformes. Un peu plus tard, de grands tiraillements se produisirent entre lui et Lamoricière. En 1860, Cavour ayant adressé à Antonelli une note dans laquelle il le sommait de faire désarmer ses troupes composées d'étrangers, dont l'existence était une menace continuelle pour la tranquillité de l'Italie, le cardinal lui répondit que le saint-siège, fort de son droit, repoussait la communication de Cavour et en appelait au droit des gens. Sept jours plus tard, Lamoricière et son armée étaient mis en déroute par l'armée italienne du général Cialdini. A la suite de cette défaite, les troupes françaises, qui allaient évacuer les États pontificaux, y furent maintenues pour empêcher les Italiens d'arriver jusqu'à Rome. Après la prise de possession de Rome par les Italiens (20 sept. 1870), Antonelli adressa une virulente protestation aux puissances : toutefois il contribua à décider Pie IX à ne pas quitter cette ville. La chute du pouvoir temporel le relégua au second plan, car il ne s'occupait des affaires spirituelles de l'Église que pour en donner connaissance aux puissances étrangères. A partir de ce moment, ce fut Pie IX qui ne cessa de prendre la parole et d'occuper la scène tout entière.

Jacques Antonelli.

ANTONELLO ou **ANTOINE de Messine,** peintre italien, né vers 1414 à Messine, mort en 1493 à Venise, se rendit de bonne heure dans les Flandres, pour y apprendre la technique, alors récente, de la peinture à l'huile, qu'il apporta ensuite en Italie. A son retour, il s'établit à Venise, où il étudia sous l'influence de Bellini, puis de Carpaccio. Il s'y acquit une grande réputation, surtout pour ses portraits. Sa première toile doit être le *Christ* de la Nat. Galery de Londres (1465). Ses œuvres principales sont : au musée d'Anvers, une *Colline du Calvaire* (1475), et un portrait; un autre portrait d'homme (Louvre); un portrait de jeune homme (Berlin), daté de 1478; un *Saint Sébastien* (Dresde), et une décoration d'autel en plusieurs panneaux (Messine). On voit aussi quelques-unes de ses œuvres à l'Académie de Venise.

ANTONGIL, grande baie de l'île de Madagascar, sur la côte N.-E., découverte par le Portugais *Antoine Gilles*, qui lui donna son nom. Les Français y fondèrent, au XVIIIe siècle, l'établissement de Port-Choiseul.

ANTONIA, nom d'une célèbre famille de Rome, qui prétendait descendre d'Hercule, et à laquelle appartiennent : Marc Antoine l'*Orateur* et Marc Antoine le *Triumvir*. Parmi les femmes du même nom qui ont appartenu à cette *gens*, il faut citer : **Antonia,** épouse de P. Vatinius; — **Antonia,** femme du triumvir Marc Antoine, qui la répudia; — **Antonia** *Major*, fille aînée de Marc Antoine et d'Octavie, femme de Domitius Abenobarbus, mère de Domitius, père de Néron; — **Antonia** *Minor*, fille du triumvir Marc Antoine et d'Octavie, qui épousa Drusus, fils de Livie et frère de Tibère. (Elle en eut trois enfants : Germanicus, père de Caligula; Claude, et la trop fameuse Livie. On croit qu'elle mourut empoisonnée par Caligula, son petit-fils. Valère-Maxime fait un bel éloge de ses vertus); — **Antonia,** fille de l'empereur Claude. (Elle naquit vers l'an 35 de notre ère, et fut impliquée dans la conspiration de Pison. Elle fut mise à mort pour avoir refusé d'épouser Néron); — **Antonia,** affranchie d'Antonia *Minor* et concubine de Vespasien.

Antoniæ (LOIS), ensemble des lois rendues par Marc Antoine. D'après Cicéron, ces lois auraient été frappées d'illégalité, comme « ayant été portées par la violence et contre les auspices ». Les principales sont : 1° celle par laquelle, après la mort de César, en 44, Antoine abolissait à perpétuité la dictature; 2° la loi qui autorisait les personnes condamnées pour faits de violence ou de lèse-majesté à en appeler au peuple; 3° celle qui faisait confirmer par le sénat les actes de J. César; 4° celle qui restreignait à deux ans le gouvernement des provinces consulaires.

ANTONIANE n. f. Bot. Syn. de PARAMEA.

ANTONIE (de *Antonius*, Antoine, n. pr.) n. f. Genre de loganiacées, renfermant des arbustes à feuilles opposées, dont les pétioles sont réunis par une ligne saillante transversale, représentant les stipules, et qui croissent dans l'Amérique du Sud.

ANTONIÉES n. f. pl. Tribu de loganiacées, ayant pour type le genre *antonie*. — *Une* ANTONIÉE.

ANTONIEN (*in* de *Antoine* Unternachrer, son fondateur) n. m. Nom d'une secte qui ne pratique aucun culte et ne reconnaît d'autre loi que la conscience individuelle. Les antoniens professent le communisme; tout homme, étant l'image de la Divinité, a droit de faire usage des choses créées pour les humains; et ils justifient ce droit au vol sur ce que Jésus-Christ dit un jour à ses disciples de lui amener une ânesse qu'ils trouveraient en tel endroit.

ANTONIEN-HUTTE, ville industrielle de la Prusse orientale (Silésie), sur un sous-affluent de l'Oder par la Kloduitz; 5.480 hab.

ANTONINS n. m. pl. Religieux de l'ordre de Saint-Antoine, qui se consacraient au service de ceux qui étaient attaqués de la maladie pestilentielle nommée *feu de Saint-Antoine*. Ils furent supprimés en 1790. — *Un* ANTONIN.

Antonin (ITINÉRAIRE D') [*Itinerarium Antonini*], nom d'un important et précieux travail géographique ancien; sorte de livret de poste analogue à un indicateur contemporain du chemin de fer. Cette aride énumération de

lieux et de distances s'étend sur tout l'empire romain, en embrasse toutes les grandes routes et indique sur chacune d'entre elles les diverses stations (et en milles romains) les distances intermédiaires. C'est l'*Itinerarium provinciarum*, que complète l'*Itinerarium maritimum*, indiquant les points de relâche entre la Sicile et l'Afrique, et donnant (en stades) les distances qui séparent les principaux ports de la Sardaigne, de l'Espagne et de la Gaule de ceux de l'Afrique.

On ne sait rien de positif sur la date de la publication, ni sur le nom de l'auteur de l'*Itinerarium Antonini*; selon Parthey et Pinder, l'édition originale daterait du début du IIIe siècle; celle que nous possédons, du temps de Dioclétien. Si son auteur est un Antonin, ce semble devoir être plutôt Caracalla qu'Antonin le Pieux.

— Bibliogr. : *Itinerarium Antonini*, éd. Parthey et Pinder (Berlin, 1848); d'Avezac, *Ethicus et les ouvrages cosmographiques de ce nom* (Paris, 1852).

Antonin (muraille d'). (*Vallum Antonini*), mur de défense construit sous Antonin dans la Grande-Bretagne, au N. de la muraille d'Adrien, entre le golfe de la Clyde et le golfe de Forth. Cette ligne de fortifications se composait d'un fossé, d'un rempart avec parapet, protégé par de nombreux forts, et d'une voie militaire parallèle au retranchement. De cette muraille subsistent de nombreux restes, connus sous le nom de *Graham's Dyke*.

Antonine, femme de Bélisaire, était fille d'un cocher du cirque et d'une comédienne. Liée avec l'impératrice Théodora, elle fut associée à toutes ses fantaisies. Après la mort de Bélisaire, elle chercha à expier sa vie scandaleuse en se retirant dans un couvent.

Antonine (colonne), nom souvent donné à la *colonne de Marc-Aurèle*, qui se dresse encore à Rome sur la place Colonna. V. Marc-Aurèle (*colonne de*).

Antonin le Pieux (Titus Aurelius Fulvius), empereur romain, né à Lanuvium, dans la campagne romaine, l'an 86, mort en 161. Il fut d'abord consul, puis proconsul d'Asie, et enfin adopté par Adrien, auquel il succéda en 138. L'empire jouit d'une longue paix pendant son règne. Sobre, économe, clément, équitable, éclairé, toujours disposé à soulager les malheureux, Antonin fut véritablement le père de son peuple. Il se plaisait à répéter ces belles paroles de Scipion : *J'aime mieux conserver la vie d'un seul citoyen que de faire périr mille ennemis*. Il diminua les impôts, adoucit le sort des esclaves, réforma la législation sur plusieurs points importants, toléra les chrétiens, institua des établissements de charité pour les orphelins, et ne cessa de professer toute sa vie des sentiments de justice et de modération, qui le firent regarder comme un Socrate sur le trône. Il mourut laissant l'empire plongé dans le deuil, et après avoir désigné le vertueux Marc-Aurèle pour son successeur. Les faits du règne d'Antonin sont peu nombreux, ou du moins ils ne nous sont qu'imparfaitement connus, par suite de la perte regrettable d'une partie des récits de Dion Cassius. Nous savons, du moins, que ce prince laissa une mémoire si vénérée, que ses successeurs voulurent porter son nom, et que le siècle où il parut garda, dans la mémoire des peuples, le nom respecté de *siècle des Antonins*.

Antonin le Pieux.

— Bibliogr. : Lacour-Gayet, *Antonin le Pieux et son temps* (Paris, 1887).

Antonins (Les), nom donné collectivement aux sept empereurs qui ont régné à Rome de 96 à 192, période de paix et de prospérité désignée sous le nom de *siècle des Antonins*. Ces sept empereurs sont Nerva, Trajan, Adrien, Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, L. Verus, Commode.

Antonins (jeux), célébrés à Byzance, à Cyzique, à Nicomédie et d'autres villes d'Orient, ainsi appelés du nom de l'empereur qui les avait institués ou en l'honneur duquel ils avaient lieu.

Antonio de Venise, dit *le Veneziano*. V. Veneziano.

Antonio (Nicolas), bibliographe, né à Séville en 1617, mort à Madrid en 1684. Sa *Bibliothèque des auteurs espagnols* est un recueil important pour l'histoire littéraire de la Péninsule. Elle se divise en deux parties : *Bibliotheca Nova* (Rome, 1672), et *Bibliotheca Vetus* (Rome, 1696).

Antonio (Pascal-François), infant d'Espagne, frère du roi Charles III, né en 1755, mort en 1817. Pendant l'occupation française, il joua un certain rôle dans les événements qui agitèrent alors l'Espagne. Rentré à Madrid avec Ferdinand, en 1814, il fut nommé grand amiral de Castille.

Antonius Musa. Antiq. V. Musa.

Antonius (Primus) [surnommé **Becco**, mot celtique qui signifie *à nez crochu*], Gaulois né à Toulouse sous Caligula, devint général romain, servit sous Galba et Othon, et remporta une victoire sur Vitellius, qu'il poursuivit et fit mettre à mort pour assurer l'empire à Vespasien.

antonomase (du gr. *anti*, pour, et *onoma*, nom) n. f. Figure de rhétorique qui consiste, soit à mettre un nom commun ou une périphrase à la place d'un nom propre, soit à mettre un nom propre à la place d'un nom commun ou d'une périphrase. Exemple du premier cas : le *père de la tragédie française*, pour Corneille. Exemple du second cas : un *Néron*, pour un prince cruel.

Antony, comm. du départ. de la Seine, à 5 kilom. de Sceaux, sur la Bièvre; 2.553 hab. Ch. de f. d'Orléans. — Le village de Berny, ou de la Croix-de-Berny, annexé d'Antony, fait appeler aussi, mais non officiellement, cette commune Antony-et-Berny. — C'était jadis une seigneurie dépendant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Antony, drame en cinq actes, en prose, par Alexandre Dumas (père), [Porte-Saint-Martin, 3 mai 1831]. Antony et Adèle s'aiment tous deux; mais Antony n'a jamais osé demander la main d'Adèle, car un secret pèse sur lui : il est sans famille, sans nom, sans fortune. Adèle, cédant aux instances de son père, est devenue la femme du colonel d'Hervey, qui, au moment où l'action commence, est allé rejoindre son régiment à Strasbourg, et a laissé sa femme à Paris. Antony arrive juste à temps pour sauver Adèle : les chevaux de sa voiture s'étaient emportés, elle allait périr. Antony les arrête; grièvement blessé, il est soigné par Adèle, et, lorsqu'il est guéri, il obtient même de celle-ci un rendez-vous. La jeune femme, qui veut rester honnête, cherche son salut dans la fuite : elle va à Strasbourg retrouver son mari. Mais Antony la rejoint. Elle devient sa maîtresse, et tous deux rentrent à Paris. Adèle est partagée entre son amour et ses remords; elle rougit surtout devant sa fille et veut se retirer du monde. Sur ces entrefaites, le colonel d'Hervey, averti par des lettres anonymes, rentre à Paris. Adèle refuse de suivre Antony qui lui propose de fuir car elle ne veut, à aucun prix, que sa fille rougisse d'elle un jour. Antony imagine un moyen terrible de sauver leur réputation à toutes deux : au moment où le colonel d'Hervey va entrer, il frappe mortellement sa maîtresse. La porte s'ouvre. « Adèle !... s'écrie le colonel, en se jetant sur le corps de sa femme. — Morte, répond froidement Antony... Elle ne résistait, je l'ai assassinée !... »

Cette pièce, qui fut un gros succès, et souleva d'ardentes polémiques, restera comme l'une des plus éclatantes et complètes victoires de l'école romantique à ses débuts.

Il fut de mode à cette époque, parmi certains jeunes gens, de porter une longue chevelure et d'affecter un air fatal, comme le héros de Dumas père. On les appelait des *Antonys*.

ANTONYME (de *anti*, et du gr. *onoma*, nom) n. m. et adj. Qui a un sens opposé : *Laideur et beauté sont deux* antonymes, *deux mots* antonymes.

— Anton. **Synonyme.**

ANTONYMIE (rad. *antonyme*) n. f. Opposition de noms ou de mots ayant un sens contraire.

— Anton. **Synonymie.**

ANTOTO. Géogr. V. Entotto.

ANTOZONITE (de *anti*, et *ozone*) n. m. Fluorure de chaux; variété de fluorine.

ANTRAIGUES (Emmanuel-Henri-Louis-Alexandre de Launay, comte d'), publiciste, constituant, puis aventurier politique, né à Villeneuve-de-Berg (Ardèche) en 1755, assassiné à Barnes-Terrace, près de Londres, en 1812. Il abandonna la carrière des armes pour se lancer dans le monde, où il eut de grands succès. Il se fit le mécène des gens de lettres et des artistes et contribua à propager la découverte de Montgolfier. Imbu des idées philosophiques du siècle, des les premiers symptômes de la Révolution, il s'en montra l'apôtre enthousiaste. A la fin de 1788, il publia un *Mémoire sur les états généraux*. Nommé député par ses compatriotes, il détermina la noblesse à renoncer à ses privilèges en matière d'impôts, se prononça pour la Déclaration des droits de l'homme; puis se métamorphosa tout à coup en défenseur ardent du pouvoir absolu et émigra au commencement de 1790. On le vit ensuite offrant à toutes les cours ses services contre la Révolution française, et recevant de toutes de l'argent. Arrêté à Venise en 1797, il parvint à s'échapper, repassa en Russie, y embrassa la religion grecque, devint conseiller de la légation russe à Dresde, trahit l'empereur Alexandre, en 1807, en livrant au cabinet britannique les articles secrets du traité de Tilsitt et résida dès lors à Londres, d'où il continua à entretenir une corespondance active dans l'intérêt de Louis XVIII. C'est dans ces nouvelles intrigues que l'on a vu la cause de son assassinat et de celui de sa femme, Mme Saint-Huberty, artiste de l'Opéra.

Antraigues-sur-Volane, ch.-lieu de canton (Ardèche), arr. et à 20 kilom. de Privas, à l'embouchure des ruisseaux du Colet-d'Ayzac, du Mas et de la Bise dans la Volane, affluent de l'Ardèche; 1.410 hab. (*Antraiguins*. Ce village est situé à l'entrée d'un vallon très remarquable et très pittoresque du Vivarais. Aux environs, nombreux volcans éteints; sources minérales. Restes d'un château où Honoré d'Urfé, l'auteur de l'*Astrée*, passa sa jeunesse. Patrie du conventionnel Garnon. — Le canton a 11 comm. et 9.769 hab.

Antrain-sur-Couesnon, ch.-lieu de canton (Ille-et-Vilaine), arrond. et à 26 kilom. de Fougères, sur le fleuve côtier le *Couesnon*, en amont et près de son confluent avec l'Oyssance; 1.550 hab. (*Antrainois*). Ch. de f. de l'Ouest. Fabriques d'étoffes de laine; tanneries. En 1793, l'arrière-garde de l'armée républicaine y fut taillée en pièces par les Vendéens. — Le cant. a 10 comm. et 15.185 hab.

ANTRE (lat. *antrum*) n. m. Caverne ou grotte naturelle, profonde et obscure : L'antre *d'un tigre. Les premiers hommes n'avaient pour demeures que des* antres.

— Fig. S'applique aux lieux où l'on court un danger : L'antre *de la police, de l'inquisition*. || *L'antre de la chicane*, Le palais de justice, l'étude d'un avoué, etc.

— Loc. proverb. : *L'antre du lion*, Lieu dangereux, où il est facile d'entrer, mais d'où il est très difficile de sortir. (Cette expression est tirée d'une fable de La Fontaine, *le Lion malade et le Renard*.)

— En T. d'anat., Nom donné à certaines cavités des os. || *Antre ethmoïdal*, Cellules de l'ethmoïde. || *Antre d'Highmore*, Excavation creusée dans l'épaisseur du maxillaire supérieur, et qui est plus souvent désignée sous le nom de *sinus maxillaire*.

— Encycl. Les *antres* avaient une importance toute particulière dans les cultes antiques. Ils en faisaient le séjour des êtres malfaisants et ennemis des hommes. C'est dans des antres que les poètes placent Cacus, Polyphème, et autres géants farouches. C'est dans des antres que la plupart des sibylles rendaient leurs oracles. L'*antre de Trophonius* était célèbre par l'horreur qu'il inspirait à ceux qui allaient consulter l'oracle qu'il recélait. Certains cultes, comme celui de Mithra, se célébraient dans des antres. Dans un traité intitulé *De l'antre des Nymphes*, Porphyre a indiqué les idées que les théologiens païens de son époque attachaient aux antres, qu'ils considéraient comme des matrices telluriques où la divinté révélait sa puissance créatrice.

— Syn. **Antre, caverne, grotte, tanière.** La *caverne* est un lieu vide, en forme de voûte. La *grotte* est surtout une caverne pittoresque que vont visiter les curieux. L'*antre* est une caverne profonde et très obscure. La *tanière* est une caverne habitée par une bête sauvage.

Antre, ville antique de la Gaule dont on trouve des vestiges sur le territoire de la commune des Villards-d'Heria, cant. de Moirans, arrond. de Saint-Claude (Jura). Le point *lac d'Antre* (alt. 600 m. environ) est situé derrière la montagne qui ferme le vallon dans lequel se trouvent les ruines. Le trop plein de ses eaux se déverse par des canaux souterrains dans le torrent d'Heria.

Antrim, ville d'Irlande (*comté d'Antrim*), près de l'embouchure du Six Mile Water, dans le lac Neagh; 3.700 hab. Fabriques de papiers, calicots, bonneterie. En 1798, défaite par les troupes anglaises des Irlandais insurgés. — Comté maritime de la province d'Ulster en Irlande; 122.000 hab. Il est divisé en quatorze baronnies; son histoire pendant les trois siècles antérieurs au règne d'Elisabeth d'Angleterre, qui sut y établir solidement la domination anglaise, est une série de luttes soulevées par les membres de la famille O'Neill contre les Anglo-Normands.

ANTRIMOLITE (de *Antrim*, n. de lieu, et du gr. *lithos*, pierre. — L'orthogr. rationn. serait antrimolithe) n. f. Zéolite sodico-calcique, trouvée sur la cote nord d'Antrim, en Irlande. || Variété de mésotype.

ANTROCARPE (du gr. *antron*, antre, et *karpos*, fruit) n. m. Genre de lichens. Syn. de thelotrème.

ANTROPHYE (du gr. *antron*, antre, et *phue*, croissance) n. f. Genre de fougères-polypodiacées des pays tropicaux, ayant des frondes entières, coriaces, à nervures en réseau.

ANTRUSTION (du saxon *an*, en, et *trust*, fidélité) n. m. Franc place sous la protection du roi, et qui faisait partie de sa *trustis* (de sa *foi*), le suivait à la guerre. Il le servait dans son palais, sans attacher à l'office domestique qu'il remplissait la moindre idée de servilité. Nos premiers historiens ont aussi donné à tort aux *antrustions* le nom de *leudes* ou *leudes*, c'est-à-dire, en allemand, les *gens*, terme qui signifiait *nobles* et *guerriers*.

— Bibliogr. : Deloche, *la Trustis et l'Antrustion royal* (Paris, 1878).

Antsihanaka, contrée de la partie orient. de Madagascar, au N. de l'Imerina et de l'Ankay, encaissée entre des montagnes et des collines, dont la partie N.-E. est occupée par le lac Alaotra. Les indigènes semblent former une race supérieure à celle de la côte. La capitale est *Ambatondrazaka*; l'écoulement des productions du pays se fait par le port de Fénérive.

Antsirane, ville maritime du nord de Madagascar, ch.-l. de la colonie de Diégo-Suarez; 6.000 hab. Port franc.

Antuco, volcan du Chili, haut de 2.550 m., qui apparaît-il, des mouvements éruptifs tous les quarts d'heure. Près de ce volcan est une passe du même nom, donnant accès, par 2.100 m. d'altit., au territ. de Lumai, dans la république Argentine. — Poste fortifié du Chili, sur le rio Leja, principal affluent du rio Bio.

Antully, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 13 kil. d'Autun; 1.360 hab.

Anture n. f. Bot. Syn. de caisse, et de pultène.

Anubie (de *Anubis*, n. pr. n. t. Nom brésilien du laurier. Syn. de sassafras.

Anubis (*biss*), dieu égyptien, qui était adoré sous la forme d'un chacal ou sous la forme humaine avec une tête de chacal. La légende osirienne le fait fils d'Osiris et de Nephthys sa sœur. Il aida Isis à ensevelir Osiris; aussi, dès les premières dynasties, est-il adoré comme présidant à la sépulture et à l'embaumement. Son culte était intimement associé à celui d'Isis et d'Osiris. Son nom égyptien était *Anpou*. Plus tard, il fit partie du culte alexandrin de Sérapis, Isis et Horus, où il fut identifié avec Hermès (Mercure) et prit alors le nom de *Hermanubis*.

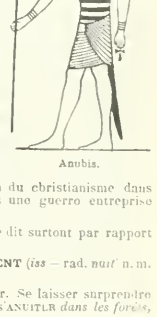

Anubis.

Anud ou **Anud II** (Jacob), roi de Suède, succéda en 1024 à son père Olaf, premier roi chrétien, et contribua lui-même à la propagation du christianisme dans ses Etats. Il périt en 1051, dans une guerre entreprise contre Canut, roi de Danemark.

Anuer v. a. Tirer à propos. Se dit surtout par rapport aux perdrix : Anuer *une perdrix*.

Anuitement ou **Anuistement** (*iss* — rad. *nuit*) n. m. Entrée de la nuit. V. nuit.

Anuiter (**S'**) (rad. *nuit*), v. pr. Se laisser surprendre par la nuit : *Il est dangereux de* s'anuiter *dans les forêts, dans les montagnes*.

Anuradhapura, village de l'île de Ceylan, à 109 kil. O. de Trinkomaly, sur l'emplacement de l'ancien *Anurogrammum*, qui fut pendant douze siècles la capitale de l'île entière. Ruines magnifiques.

Anurelle (du gr. *an* priv., et *oura* queue) n. f. Genre d'ascidiacées, famille des ascidiées, renfermant des ascidies voisines des molgules, dans la classe des tuniciers, côtes de France, Roscoff.

Anurie ou **Anurèse** (du gr. *an* priv., et *ouron*, urine) n. f. Suppression ou diminution de la sécrétion urinaire. Elle peut être due soit à l'arrêt de la sécrétion urinaire, soit à un obstacle qui empêche l'écoulement de l'urine. Elle n'est que transitoire quand elle est sous la dépendance d'un état nevropathique.

Anus (*nuss* — mot lat.) n. m. Anat. Ouverture extérieure du rectum, qui donne passage aux excréments, chez l'homme et chez la plupart des animaux : *Avoir une fistule à l'*anus.

— Bot. Orifice postérieur des fleurs monopétales.

— Encycl. Anat. hum. *L'anus* se présente sous la forme d'une fente très étroite. Le pourtour ou marge de l'anus est caractérisé par des plis rayonnés, dus à ce que la peau, très mince, est froncée par la tonicité du sphincter anal. Anatomiquement, l'anus est un canal cylindrique ayant de 10 à 12 millimètres de longueur. Sa face interne est tapissée des replis muqueux à concavité supérieure : ce sont les *valvules semi-lunaires*, dont les extrémités, en s'unissant d'une valvule à l'autre, forment les *colonnes de l'anus*.

Les artères de l'anus proviennent surtout de l'hémorroïdale inférieure, branche de la honteuse interne. Les veines anales forment les veines hémorroïdales inférieures, qui vont à la veine honteuse interne. Les vaisseaux lymphatiques naissent les uns de la peau et se rendent aux ganglions superficiels de l'aine; les autres, provenant de la muqueuse, vont aux ganglions sacrés. Les nerfs de l'anus proviennent du nerf honteux interne, branche du plexus sacré et du plexus hypogastrique.

— Anat. comp. L'anus, chez les mammifères, présente la même disposition que chez l'homme. Toutefois, quelques espèces, telles que la civette, la genette, la moufette, etc., possèdent au pourtour de l'anus des glandes très développées, qui secrètent une substance très odorante.

Chez les monotrèmes (ornithorhynque et échidné), l'anus s'ouvre dans un cloaque où débouchent les organes génito-urinaires. Il en est de même chez les oiseaux, les reptiles, les batraciens. Chez les poissons, l'anus s'ouvre généralement au-devant de l'orifice des organes génitaux. Dans les sélaciens (squales, raies), il existe une sorte de cloaque.

Chez les arthropodes, l'ouverture anale est généralement située à l'extrémité de l'abdomen, tandis que chez les mollusques, elle est placée soit près de la région du cou (céphalopodes), dans une cavité infundibuliforme par laquelle sortent les excréments, les produits sexuels et l'encre, ou bien près de l'orifice respiratoire (gastropodes), ou encore la bouche et l'anus sont situés aux deux extrémités du corps (lamellibranches).

Chez les échinodermes, l'anus est distinct de la bouche, mais chez la plupart des céleutérés, les organes digestifs n'ont qu'une seule ouverture qui sert à l'introduction des aliments et à la sortie des matières excrémentitielles.

— Chir. L'anus peut être le siège d'affections plus ou moins graves, acquises ou congénitales, telles que *fistules, fissures, hémorroïdes, rétrécissement, imperforation*. V. ces mots.

— *Anus contre nature*. L'*anus contre nature* peut être *congénital;* il existe alors au moment de la naissance. Il est *accidentel*, quand il est pratiqué par le chirurgien afin de suppléer à l'anus naturel.

Le pronostic de l'anus contre nature congénital ou accidentel est sérieux. Le malade peut succomber au défaut d'alimentation si le siège en est très élevé, puis c'est une infirmité dégoûtante. La guérison peut survenir spontanément; on l'obtient souvent par la suture de l'intestin.

L'établissement, par une opération, d'un anus contre nature constitue la seule ressource de l'art dans les imperforations de l'anus, la compression d'une portion de l'intestin, etc. Deux méthodes sont employées pour établir un anus artificiel : dans l'une, on se propose d'ouvrir l'intestin dans la fosse iliaque; dans l'autre, d'ouvrir l'S iliaque du côlon dans la région lombaire gauche. Cette dernière est d'une exécution plus facile et n'est pas une opération grave, grâce à la méthode antiseptique.

— Méd. vét. L'anus, saillant dans le cheval jeune et en bonne santé, est bordé d'une espèce de bourrelet formé par le sphincter. Au contraire, quand l'animal est vieux et épuisé par le travail ou la maladie, l'anus s'enfonce et quelquefois devient béant. L'anus peut être le siège d'une fistule consécutive à l'opération de la queue à l'anglaise. Dans les chevaux de robe très claire, l'anus présente souvent à son pourtour des tumeurs noires appelées *mélanoses*.

Dans le bœuf, l'anus n'est ni saillant ni bordé d'un bourrelet comme dans le cheval. L'anus du chien devient au contraire d'autant plus saillant que l'animal est plus vieux.

ANVERS (en lat. *Antuerpia;* en flam. *Antwerpen*), grande ville de la Belgique, chef-lieu de la province de ce nom, à 41 kilom. N. de Bruxelles, à 85 kilom. E. de la mer du Nord; 262.000 hab. (*Anversois, oises*); superf. du territ. communal, 2.106 hect. Place forte; port sur la rive droite de l'Escaut, un des plus grands de l'Europe, dont Napoléon Ier disait : *C'est un pistolet chargé que je tiens sur la gorge de l'Angleterre*. L'une des villes les plus commerçantes du monde. Industrie active : raffineries de sucre, distilleries, fonderies, fabriques de lainages et de tapis; manufactures de soie, de mousseline et de dentelles, de tabacs et cigares, de toiles cirées, etc.; orfèvrerie renommée, taille de diamants; chantiers de construction et de réparation de navires; commerce maritime très considérable.

Armes d'Anvers.

Parmi les monuments remarquables se trouvent : la cathédrale (Notre-Dame) qui date du XVe siècle et rivalise en grandeur et en hardiesse avec les églises les plus célèbres de la chrétienté (la tour a près de 123 m. de haut); l'église renferme les fameux tableaux de Rubens l'*Erection de la Croix* et la *Descente de Croix*; l'église Saint-Jacques, construite du XIVe au XVIe siècle et qui contient, outre bon nombre d'objets d'art du plus grand prix, le tombeau de Rubens; l'Hôtel de Ville (XVIe siècle), d'une très belle architecture; le Steen, ancien château restauré. — Le Musée est un des plus célèbres de l'Europe; nulle part, on ne peut mieux apprécier l'école flamande; les maîtres primitifs y sont représentés par des ouvrages extrêmement précieux. Le musée Plantin renferme les anciennes installations de l'imprimerie qui y fut installée, au XVIe siècle, par Christ. Plantin.

— Encycl. Anvers est aujourd'hui une place forte des plus importantes. Depuis 1865, l'enceinte, qui enserrait étroitement la ville, a été démolie; une nouvelle enceinte, avec fossés et forts, a été construite à une plus grande distance, sur un développement de 18 kilom.; les approches en sont défendues à l'E. et au S., à une distance de 2.500 m. à 4.000 m., par une série de huit forts détachés, tandis que, du côté du N., le terrain est inondable; enfin, à une plus grande distance, des forts et des redoutes forment une première ligne de défense éloignée. Cette transformation du système de défense a amené un changement complet dans l'aspect général de la cité; des quartiers entiers ont disparu, notamment celui qui s'étendait le long de l'Escaut et qui présentait le plus curieux assemblage de maisons pittoresques; les rues ont été rectifiées, élargis, considérablement étendus, et garnis des meilleurs outillages maritimes; de grands bassins ont été construits; une ville nouvelle, avec de superbes constructions, occupe le terrain des anciennes fortifications et servitudes militaires; enfin, la population, qui était en 1865 de 117.000 hab., s'est accrue depuis lors de 140.000 hab.

Le développement extraordinaire du commerce d'Anvers a été favorisé par la construction des chemins de fer belges qui relient cette place avec les Pays-Bas, l'Allemagne, la France, l'Alsace-Lorraine, la Suisse et l'Italie. D'autre part, le percement du Saint-Gothard a largement accru les transits directs d'Ostende et d'Anvers à Brindisi, et Anvers se trouve plus rapproché de Milan que tout autre port du nord de l'Europe. Ainsi s'explique qu'une grande partie du transit accéléré, voyageurs ou objets précieux,

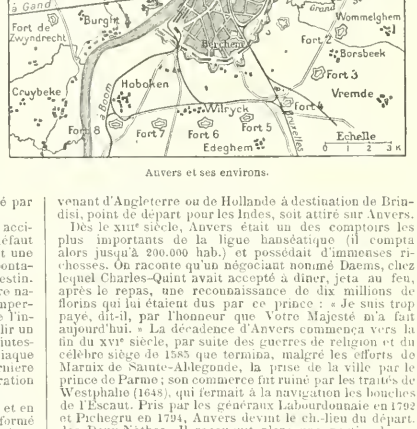

Anvers et ses environs.

venant d'Angleterre ou de Hollande à destination de Brindisi, point de départ pour les Indes, soit attiré sur Anvers.

Dès le XIIIe siècle, Anvers était un des comptoirs les plus importants de la ligue hanséatique (il compta alors jusqu'à 200.000 hab.) et possédait d'immenses richesses. On raconte qu'un négociant nommé Daems, chez lequel Charles-Quint avait accepté à dîner, jeta au feu, après le repas, une reconnaissance de dix millions de florins qui lui étaient dus par ce prince : « Je suis trop payé, dit-il, par l'honneur que Votre Majesté m'a fait aujourd'hui. » La décadence d'Anvers commença vers la fin du XVIe siècle, par suite des guerres de religion et du célèbre siège de 1585 que termina, malgré les efforts de Marnix de Sainte-Aldegonde, la prise de la ville par le prince de Parme; son commerce fut ruiné par les traités de Westphalie (1648), qui fermait à la navigation les bouches de l'Escaut. Pris par les généraux Labourdonnaie en 1792 et Pichegru en 1794, Anvers devint le ch.-lieu du départ. des Deux-Nèthes. Il recouvrit alors une partie de sa splendeur passée; Napoléon Ier y fit exécuter d'immenses travaux. En 1815, Anvers retourna au roi des Pays-Bas. Pendant la révolution belge de 1830, la ville fut bombardée par les Hollandais; en 1832, la France intervint pour soutenir le nouveau royaume de Belgique : une armée française commandée par le maréchal Gérard détruisit la citadelle et força les Hollandais à capituler. Anvers revint alors à la Belgique.

Anvers est la patrie d'un très grand nombre de personnages célèbres, principalement d'artistes; entre autres : les peintres Quentin Metsys, Franz Floris et Martin de Vos, du XVIe siècle; Otto Venius, qui eut Rubens pour élève; P.-P. Rubens, né de parents anversois, probablement en Westphalie; Van Dyck, David Teniers le Vieux et le Jeune; Zeghers, Snyders, de Craeyer et Jordaens, du XVIIe siècle; Ommeganck et Henri Leys, du XIXe siècle, y naquirent encore. Citons enfin les graveurs Sadeleer et Edelinck; le sculpteur Duquesnoy, du XVIIe siècle; le géographe Ortelius (XVIe siècle), etc.

La *province d'Anvers* est divisée en trois arrondissements administratifs, ayant pour chefs-lieux Anvers, Malines et Turnhout, et en trois arrondissements judiciaires ayant les mêmes chefs-lieux. Sa superficie est de 183.177 hect. 68 a.; sa population absolue, 757.000 hab.; sa pop. par 1 kil. c., 267.

Armes de la province d'Anvers.

Anvers (Attaque de la citadelle d'), tableau d'Horace Vernet, peint en 1840 (Musée de Versailles). Eu vue des murs d'Anvers, le maréchal Gérard et le général Haxo expliquent aux ducs d'Orléans et de Nemours, le plan de l'attaque (22 déc. 1832). Portraits d'officiers généraux et du peintre Ary Scheffer.

Anvéry, célèbre poète persan, né à Badané, dans le Khorassan, mort l'an 597 de l'hégire (1200 de J.-C.). Il fut en grande réputation auprès de Sindjar, sultan seldjoukide. On a d'Anvéry des éloges, des satires et des *ghazels*, ou poésies amoureuses. Deux de ces morceaux sont surtout célèbres : le premier, une *Elégie* sur la captivité de Sindjar, fut prisonnier par les Ghouzz, est un des plus beaux poèmes de la langue persane; le second est un *Eloge* de Mandeud-ben-Zengari, traduit en allemand par Mme de Chezy.

Anville (Jean-Baptiste Bourguignon d'), célèbre géographe, né à Paris en 1697, mort dans cette ville en 1782. Ses aptitudes précoces pour la géographie lui firent obtenir, à vingt-deux ans, le brevet de géographe du roi; puis il entra à l'Académie des inscriptions et fut nommé adjoint géographe de l'Académie des sciences, dont il devint membre en 1773. Ses cartes, au nombre de plus de deux cents, ont fait faire de grands progrès aux sciences géographiques. Parmi ses travaux, on estime surtout ses cartes pour l'*Histoire ancienne* et l'*Histoire romaine* de Rollin; son *Traité des mesures anciennes et modernes* (1769); son *Traité des Etats formés en Europe après la chute de l'empire d'Occident* (1771); *Géographie ancienne* (1782), etc.

Anvillée (de *d'Anville*, n. pr.) n. f. Genre de composées-inuloïdées, voisin des buphtalmes, et renfermant des plantes croissant en Asie Mineure, en Perse et en Algérie.

Anvoye n. m. Erpét. Nom vulgaire de l'orvet.

Anweiler. Géogr. V. Annweiler.

Anxiété (lat. *anxietas*) n. f. Peine, tourment d'esprit, causé principalement par l'incertitude : *On attendait avec* anxiété *le retour des marins.*

— En T. de pathol., Sentiment de gêne et de resserrement à la région précordiale, qui réduit le malade à une agitation perpétuelle.

— Syn. **Anxiété, angoisse, inquiétude.** Ces mots expriment trois degrés du même état : *inquiétude* est plus faible que *anxiété*, et *angoisse* renchérit sur ce dernier mot.

— Anton. **Ataraxie, calme, confiance, euthymie, indifférence, placidité, quiétude, sécurité, tranquillité.**

Anxieusement adv. Avec anxiété : *Attendre* anxieusement.

Anxieux (*eu*), **euse** (lat. *anxius*) adj. Qui cause, qui dénote de l'anxiété : *Attente* anxieuse. *Regard* anxieux. *Silence* anxieux.

— Qui éprouve de l'anxiété : *Mère* anxieuse.

Anxur, auj. **Terracine**, ville maritime de l'anc. Latium, bâtie par les Volsques au S.-E. des marais Pontins, à 100 kilom. de Rome.

— Bibliogr. : de La Blanchère, *Terracine* (Paris, 1883).

Anychie (*ki* — du gr. *a* priv., et *nukhios*, nocturne) n. f. Genre de la famille des paronychiées-illécébrées, renfermant des herbes qui ont le port du lin cathartique et qui croissent dans l'Amérique du Nord.

Anyctangie (du gr. *anoiktos*, ouvert, et *aggeion*, vase) n. f. Bot. V. anœctangie.

Anyphène ou **Anyphæna** (du gr. *anuphainô*, je tisse de nouveau) n. m. Genre d'arachnides aranéides, groupe des tubitélaires, famille des drassidés, tribu des *anyphæniens*, renfermant des araignées voisines des clubiones, dont les nombreuses espèces, de taille moyenne, sont réputées venimeuses. (V. clubione.) Habitent surtout l'hémisphère boréal. Citons l'*anyphæna erratica* (*clubione* ou *cheiracanthium carnifex* [France]).

Anyphène (gr. 2 fois).

Anysidore ou **Anésidore**, surnom de Cérès, adorée particulièrement chez un petit peuple de l'Attique.

Anyte de Tégée, poétesse grecque, du IIIe et du IIe siècle av. J.-C. Elle avait la charge singulière de mettre en vers les oracles d'Esculape, à Epidaure. Les anciens citent avec de pompeux éloges ses poésies, dont il ne reste que de très courts fragments.

Anytos, orateur athénien, un des accusateurs de Socrate. Propriétaire d'une tannerie et l'un des chefs de la démocratie, il jouissait à Athènes d'une considération méritée. Persécuté par les trente tyrans, il avait, avec Thrasybule, contribué à leur expulsion et au rétablissement du gouvernement populaire. Il fut le principal accusateur de Socrate, contre lequel on prétend qu'il avait des motifs personnels d'animosité, et il fut, avec Mélitos, un de ceux qui contribuèrent le plus passionnément à sa condamnation. Après la mort du philosophe, dont le peuple reconnut l'innocence, Anytos, dit-on, fut exilé à Héraclée, où les habitants l'assommèrent à coups de pierres.

Les noms d'Anytos et de Mélitos, flétris dans l'histoire, servent parfois à désigner les accusateurs que de vils sentiments de jalousie et de vengeance soulèvent contre la vertu et le génie.

Anzan, Ansan ou **Assan**, ville antique de la Perse ou de la Susiane, dont la position est encore très incertaine. Cyrus la mentionne comme la capitale et le lieu d'origine de sa dynastie. Elle paraît située à l'orient de Suse, sur la frontière de l'Elymaïs.

Anzat-le-Luguet, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 42 kil. d'Issoire, au pied du *Luguet;* 1.318 hab. Mines d'antimoine.

Anzême, comm. de la Creuse, arrond. et à 12 kilom. de Guéret, dominant la Creuse; 1.518 hab.

Anzengruber (Louis), littérateur allemand, né à Vienne en 1839, mort dans cette ville en 1889. D'abord employé dans une librairie, puis acteur, il débuta dans la littérature en 1867. En 1870, il fit jouer, à Vienne, un drame, *le Pasteur de Kirchfeld (der Pfarrer von Kirchfeld)*. Depuis, il a écrit, le plus souvent dans le dialecte autrichien, un grand nombre de pièces, pleines de verve et de mouvement, qui l'ont rendu populaire : *la Fille de l'usurier* (1873); *Elfriede* (1873); *le Quatrième Commandement, le Remords de conscience* (1874), *le Cœur et la Main* (1875), etc. Anzengruber a publié aussi un grand roman, *la Tache* (1876), ainsi que des recueils de nouvelles, de contes rustiques populaires.

Anzi, bourg de l'Italie méridionale (Basilicate), prov. de Potenza; 3.650 hab.

Anzin, bourg du dép. du Nord, arrond. et à 2 kilom. de Valenciennes, sur l'Escaut canalisé, centre de la plus grande exploitation houillère de France; 12.768 hab. (*Anzinois.*) Ch. de fer du Nord.

— Minér. L'exploitation des *houillères d'Anzin* date de 1734. Elle fut très prospère jusqu'au moment où les troubles de la Révolution et l'invasion des armées étrangères, en 1792, vinrent arrêter la marche adoptée par la compagnie qui s'était formée pour l'exploitation des mines. A la Restauration, les travaux furent repris. Depuis, le périmètre de la concession primitive fut étendu par de nouvelles concessions; le bassin houiller de Denain, rattaché à Anzin

par un chemin de fer, fournit une source presque inépuisable de richesses minérales. Les huit concessions de Fresnes, d'Anzin (depuis 1717); de Vieux-Condé (depuis 1719); de Raismes (depuis 1734); de Saint-Saulve (depuis 1807); de Denain (depuis 1831); d'Odomez (depuis 1832); de Hasnon (depuis 1843), couvrent une surface de 28.000 hectares, et forment le long de la frontière belge une bande de 28 kilom. de long sur 9 à 10 kilom. de large.

La zone houillère y est recouverte de terrains crétacés très aquifères, « morts terrains »; heureusement qu'une bande imperméable (les dièves et les fortes toises), isole le charbon. Dans ces terrains crétacés se trouvent deux énormes masses d'eau salée, charriant des sables mêlés de matières organiques, les deux « torrents » d'Anzin et de Vicq (dans la concession de Saint-Saulve). Elles sont attaquées par des puits munis de pompes et des drainages, destinés à en opérer le desséchement.

ANZY-LE-DUC, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 23 kilom. de Charolles, sur l'Arconce, affluent de la Loire; 879 hab.

AOCHLÉSIE (*kléi-zi* — du gr. *a* priv., et *okhlos*, trouble) n. f. État de tranquillité, rémission des symptômes.

AOD, ou mieux **EHOUD**, deuxième juge d'Israël, qui délivra, selon la tradition, les Juifs de la tyrannie d'Églon, roi des Moabites, en le poignardant, puis dispersa son armée.

ŒDÈ (*a-é-dé* — du gr. *Aoidè*), une des trois Muses primitives : celle du chant, d'après le système mythologique de Pausanias. Les deux autres étaient *Mélété* et *Mnémé*.

AOME ou **AOMUS** (*muss* — du gr. *a* priv., et *ômos*, épaule) n. m. Genre d'insectes rhynchophores, famille des curculionidés, sous-famille des brachyrrhinnidés, renfermant des charançons orientaux, dont l'unique espèce connue habite la Perse : *aomus pubescens*.

AON, personnage des temps héroïques, qui passa en Béotie et s'établit dans cette contrée, à laquelle il donna son nom (*Aonie*).

AONES ou **AONIENS**, habitants primitifs de la Béotie. Ils tirent leur nom de *Aon*. Soumis d'abord par les Phéniciens de Cadmos, vers le XIVe siècle avant notre ère, ils furent dépossédés par les Béotiens, venus de Thessalie à la fin du XIIe siècle. De là le nom de *Aonie*, donné souvent par les poètes à la Béotie. — *Un* AONE (ou AONIEN.)

AONIDES, surnom des Muses, tiré des monts *Aoniens*, en Béotie, où elles étaient particulièrement honorées. — *Une* AONIDE.

AONIE ou **AONIS** (*niss* — de *Aon*, n. pr.) n. f. Genre d'annélides tubicoles, famille des ariciidés, renfermant des vers marins de nos côtes : *aonis foliosa* (Manche).

AOPLE (du gr. *aoplos*, sans arme) n. m. Genre d'orchidées-épidendrées-ophryidées, renfermant des plantes herbacées, originaires de l'Inde.

AORE ou **AORUS** (*russ* — du gr. *aôros*, laid, difforme) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, sous-famille des cossonidés, renfermant des charançons des régions tropicales : *aorus spadiceus* (Sénégambie); *aorus ferrugineus* (Java).

AORISTE (*o-ri st'*, d'après l'Académie; plus habituellement *a-o-ri-st'* — du gr. *aoristos*, indéfini, indéterminé) n. m. Nom d'un temps du verbe grec qui présente l'action comme passée, mais sans indiquer s'il reste, ou ne reste pas, quelque chose de son effet au moment où l'on parle. ‖ Dans la grammaire arabe, second temps du verbe, qui remplit la fonction du présent et du futur.

— Les anciens grammairiens français appelaient *aoriste* le temps que nous désignons aujourd'hui sous le nom de *passé* ou *prétérit défini*, et ils nommaient *aoriste composé* notre *passé antérieur*. Plusieurs grammairiens modernes ont essayé de renouveler l'application de ces mots.

AORNE ou **AORNOS**, noms de trois anciennes forteresses d'Asie : l'une en Bactriane (dont s'empara Alexandre); la seconde en Sogdiane, la troisième dans la haute vallée de l'Indus.

AORNER v. a. Anc. forme du verbe *adorner*.

AORSES ou **ADORSES**, nom d'un ancien peuple d'Asie, qui habitait sur les bords du Tanaïs, dans le pays nommé aujourd'hui l'*Ukraine*. — *Un* AORSE (ou ADORSE).

AORTE (du gr. *aortè*, veine, vaisseau) n. f. Artère qui naît de la base du ventricule gauche du cœur, et qui est le tronc commun des artères qui portent le sang rouge dans toutes les parties du corps.

— ENCYCL. Anat. hum. L'*aorte*, dite aussi *grande artère* ou *artère dorsale*, part du ventricule gauche du cœur, se dirige obliquement en haut, en avant et à droite, puis se recourbe en crosse (*crosse de l'aorte*) et, enfin, descend sur le côté gauche de la colonne vertébrale en se rapprochant peu à peu de la ligne médiane (*aorte thoracique*). Cette portion de l'aorte se termine au niveau du diaphragme, qui fournit au vaisseau un orifice formé par ses deux piliers et la deuxième vertèbre lombaire. L'aorte descend sur la ligne médiane, en avant de la colonne lombaire, jusqu'au niveau de la quatrième vertèbre lombaire (*aorte abdominale*), où elle se divise en deux branches, les artères *iliaques primitives*. L'aorte thoracique et l'aorte abdominale réunies portent le nom de *aorte descendante*. A l'origine de l'aorte, on remarque trois renflements en ampoule et qui correspondent aux trois valvules sigmoïdes placées à l'intérieur du vaisseau; ce sont les *petits sinus aortiques*. Le *grand sinus de l'aorte* est situé à l'union de la portion ascendante et de la portion horizontale de la crosse.

Pour tout ce qui concerne la structure de l'aorte, et l'office physiologique qu'elle remplit, v. ARTÈRE, et CIRCULATION.

— Anat. comp. La disposition du système aortique présente, chez les animaux, des différences importantes.

Chez les mammifères, cependant, elle est sensiblement semblable à celle de l'homme. Dans les oiseaux, la crosse de l'aorte est plutôt dirigée de gauche à droite que de droite à gauche, comme cela a lieu pour les mammifères. Les reptiles ont deux troncs aortiques qui se réunissent, après un certain trajet, en une seule aorte descendante. Les crocodiliens ont deux ventricules au cœur, renfermant l'un le sang artériel, l'autre le sang veineux; de chacun de ces ventricules naît une aorte; mais bientôt elles se rejoignent, communiquent par le pertuis de Panizza et s'anastomosent ensuite. Les batraciens ont une aorte qui part du ventricule unique, où se mélangent le sang artériel qui vient du poumon, et le sang veineux, qui vient de toutes les parties du corps. Chez les poissons, il n'y a pas, à proprement parler, d'aorte, mais une artère dorsale qu'on a aussi appelée « aorte médiane », contenant le sang artérialisé dans les branches, et qui est nettement pulsatile.

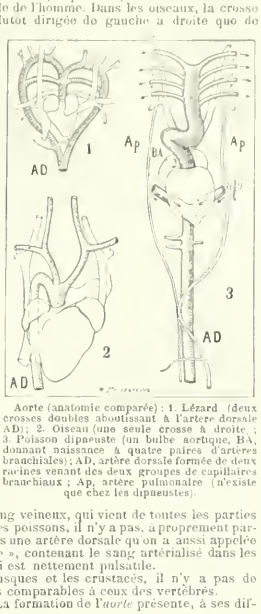

Aorte (anatomie comparée) : 1. Lézard (deux crosses doubles aboutissant à l'artère dorsale AD); 2. Oiseau (une seule crosse à droite); 3. Poisson dipneuste (un bulbe aortique, BA, donnant naissance à quatre paires d'artères branchiales); AD, artère dorsale formée de deux racines venant des deux groupes de capillaires branchiaux; Ap, artère pulmonaire (n'existe que chez les dipneustes).

Chez les mollusques et les crustacés, il n'y a pas de troncs aortiques comparables à ceux des vertébrés.

— Embryog. La formation de l'*aorte* présente, à ses différents stades, une analogie remarquable avec le système vasculaire des divers embranchements du règne animal. On retrouve toujours à l'origine les cinq paires d'arcs aortiques, communes à tous les vertébrés, et qui se modifient de façons diverses dans les différentes classes.

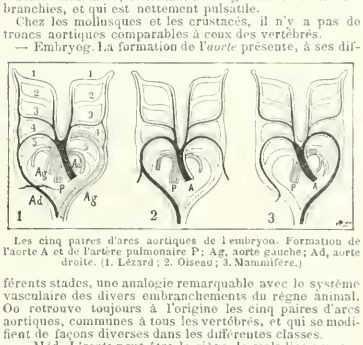

Les cinq paires d'arcs aortiques de l'embryon. Formation de l'aorte A et de l'artère pulmonaire P; Ag, aorte gauche; Ad, aorte droite. (1. Lézard; 2. Oiseau; 3. Mammifère.)

— Méd. L'*aorte* peut être le siège de maladies graves : *inflammation, rétrécissement, anévrisme*.

— *Inflammation de l'aorte*. V. AORTITE.

— *Rétrécissement et oblitération de l'aorte*. Le rétrécissement de l'*aorte* peut être *congénital* ou *acquis*. L'occlusion de l'aorte n'est jamais *absolue*. Le calibre de l'aorte, dans le rétrécissement acquis, peut être réduit par des productions athéromateuses, cartilagineuses ou calcaires des parois. On peut parfois soupçonner l'existence de cette affection par l'état de la circulation : toutes les artères périphériques sont augmentées de volume. Il y a toujours hypertrophie du ventricule gauche.

— *Anévrisme de l'aorte*. Les anévrismes de l'*aorte* siègent le plus souvent dans la portion ascendante du vaisseau ou vers sa crosse. Les symptômes de ces anévrismes sont des battements quelquefois doubles, siégeant sous le sternum, dans le deuxième espace intercostal gauche, parfois perçus dans le dos; des claquements, des souffles qui peuvent être dus à des lésions connexes de l'orifice aortique; la sensation de frémissement *cataire* ou *thrill*, en appliquant la main sur la région correspondant à l'anévrisme. Lo sternum et les côtes peuvent être détruits par l'ostéite raréfiante, et la tumeur fait alors saillie au dehors. La terminaison fatale survient soit par gêne de la circulation et de l'hématose, soit par inanition ou asphyxie, quand la compression de l'œsophage ou de la trachée met obstacle à l'entrée des aliments ou de l'air, soit par des phénomènes cérébraux dépendant de la compression de la veine-cave supérieure, soit par la rupture de l'anévrisme.

Les anévrismes de l'aorte surviennent surtout après l'âge de trente-cinq ou de quarante ans. Ils sont sous la dépendance de l'aortite (v. ce mot), de l'hérédité, des maladies infectieuses antérieures (rhumatismes, variole, paludisme, etc.), des traumatismes de la région thoracique. Le traitement peut être curatif : diète lactée pendant deux à trois mois, avec usage d'iodure et de bromure de potassium; usage de l'électropuncture avec ses dangers. Il réussit rarement, et alors on traite les symptômes au moyen de palliatifs.

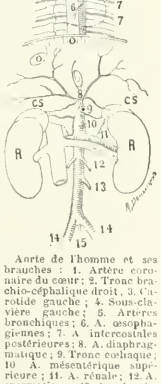

Aorte de l'homme et ses branches : 1. Artère coronaire du cœur; 2. Tronc brachio-céphalique droit, 3. Carotide gauche; 4. Sous-clavière gauche; 5. Artères bronchiques; 6. A. œsophagiennes; 7. A. intercostales postérieures; 8. A. diaphragmatique; 9. Tronc cœliaque; 10. A. mésentérique supérieure; 11. A. rénale; 12. A. spermatique; 13. A. mésentérique inférieure; 14. A. iliaque primitive; 15. A. sacrée moyenne; O, œsophage; B, bronche; D, diaphragme; R, rein; CS, capsules surrénales.

AORTECTASIE (de *aorte*, et du gr. *ektasis*, dilatation) n. f. Dilatation de l'aorte.

AORTIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'aorte : *Ouverture* AORTIQUE *du diaphragme*.

— *Arcs aortiques*, Série latérale de vaisseaux qui apparaissent chez l'embryon et qui forment la circulation définitive par leur non et disparition de certains arcs. V. AORTE, et ARTÈRE.

— *Système aortique*. Ensemble des artères fournies par l'aorte. ‖ *Ventricule aortique*, Ventricule gauche du cœur. ‖ *Orifice aortique*, Orifice de communication du ventricule gauche du cœur avec l'aorte. ‖ *Valvules aortiques*, Valvules semi-lunaires ou *sigmoïdes*. ‖ *Sinus aortiques*, Renflements de l'aorte. ‖ *Petits sinus*, Sinus qui correspondent aux trois valvules aortiques. ‖ *Grand sinus* de l'aorte, Union de la portion ascendante de la crosse avec sa portion horizontale.

AORTITE n. f. Inflammation de l'aorte. AORTITE *aiguë*. AORTITE *chronique*.

— ENCYCL. L'*aortite aiguë* peut rester muette et passer inaperçue ou se révéler par les accès de dyspnée intense, d'angoisse et de douleurs précordiales, tous symptômes d'*angine de poitrine*. Elle est due aux maladies infectieuses les plus diverses; elle peut survenir sur une aorte déjà atteinte chroniquement. Elle peut aboutir à la formation d'une collection purulente. On trouve l'aorte dilatée, avec sa face interne inégale et irrégulière, présentant des *plaques gélatiniformes*.

L'*aortite chronique* est surtout sous la dépendance de l'athérome. L'aorte est dilatée, elle présente des plaques jaunâtres, dures, calcifiées; sa tunique moyenne a presque disparu, et sa tunique externe, siège primitif de la lésion, est presque sclérosée. L'auscultation permet d'entendre à la base du cœur, soit un premier bruit dur soufflant, soit un second bruit d'un éclat retentissant métallique : il est remplacé par un souffle quand il existe une insuffisance aortique concomitante. Le malade éprouve le plus souvent des symptômes d'angine de poitrine. Le traitement consiste dans l'emploi des révulsifs, des injections sous-cutanées de morphine, de l'iodure de potassium à l'intérieur.

AORTOSTÉNIE (*tosss* — de *aorte*, et du gr. *sténos*, étroit) n. f. Rétrécissement de l'aorte. On dit aussi AORTOSTÉNOSE.

AOSTE (en lat. *Augusta Prætoria*), ville de l'Italie septentr., ch.-l. de la prov. et dans la vallée de ce nom, au confluent du Buthier et de la Doire; 7.300 hab. Évêché; commerce de fourrages, cuirs, chanvres et vins; antiquités intéressantes : arc de triomphe, pont, etc., restes d'un amphithéâtre. Patrie de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry.

Le *territoire d'Aoste* est situé au N.-O. de l'Italie, entre la prov. d'Ivrée et la Suisse. Il est formé de plusieurs vallées ravinées, enfermé entre les montagnes des Alpes, que dominent le mont Blanc, le Rosa et le Cervin. Ses richesses minières sont abondantes; il est fertile en pâturages, en fruits et en vins; 85.000 hab. C'est l'ancien pays des Salasses, peuplade gauloise vaincue et vendue par Auguste, qui en reconstruisit tout de suite la capitale et y installa une colonie pour surveiller le pays.

AOSTE (VALLÉE D'), vallée d'Italie, versant méridional des Alpes, dans la province de même nom, une des plus intéressantes des hautes Alpes, à cause des nombreux cols ou passages qui la mettent en communication avec la Savoie, la Suisse et le Piémont.

AOSTE, comm. de l'Isère, arrond. et à 14 kilom. de La Tour-du-Pin, près de la Bièvre, affluent du Rhône; 1.200 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Aoste fut primitivement une colonie romaine, nommée *Augustum forum* ou *Augusta*, en l'honneur des victoires d'Auguste.

Aoste (LE LÉPREUX DE LA CITÉ D'). V. LÉPREUX.

AOTE (du gr. *a* priv., et *ous, ôtos*, oreille) n. m. Mamm. Syn. de NYCTIPITHÈQUE.

— Bot. Genre de légumineuses-papilionacées, tribu des podaliriées, renfermant des arbrisseaux d'origine australienne.

AOUACH ou **HAOUACH**, fleuve du N.-E. de l'Afrique, au cours à peu près complètement inexploré, se perdant dans les lacs Aoussa. C'est le seul cours d'eau situé à l'E. de l'Ethiopie qui vienne de loin dans l'intérieur du plateau (au S.-O. des Alpes du Choa méridional). Il constitue une voie naturelle de pénétration, longue de 650 kil. environ, entre la mer Rouge et le massif Ethiopien; mais la sauvagerie de ses riverains rend cette voie jusqu'ici inabordable.

AOUAROUCHI n. m. Amande du muscadier sébifère ou porte-suif.

AOUDH, l'*Oude* des Anglais. V. OUDE.

AOUDJELAH, AUDJELAH ou **AOUDJILA** (l'*Augila* des anciens), oasis et ville de la régence de Tripoli, située au S. du plateau de Barka. — Cette oasis comprend trois divisions distinctes : l'oasis d'Aoudjila proprement dite; l'oasis de Djalo, deux fois plus grande, peut-être que la précédente, et celle d'Ouâdi, avec la petite oasis de Lechkereh au N.-E.; 11.600 hab. Dattes renommées. Étape des caravanes allant de Benghazi à l'oasis de Koufra. Déjà les Romains y avaient construit un fort pour protéger les caravanes. C'est le centre de propagande du chef des Senoussi.

— BIBLIOGR. : Pacho, *Relation d'un voyage dans la Marmarique et la Cyrénaïque par les oasis d'Audjelah et de Maradeh* (Paris, 1817).

AOUELLIMIDEN, nom d'une fraction des Touareg du sud, dont les mœurs diffèrent peu de celles des Touareg du nord. Ces Touareg, au nombre de 120.000 environ, occupent dans le Sahara une vaste contrée au S. du plateau d'Imghad et à l'E. du Niger, dans les montagnes duquel vivraient encore, dit-on, des aborigènes non convertis à l'islam, les Daggatoum, qui parlent la même langue que les Touareg, mais ont le teint plus blanc et se marient exclusivement entre eux. On ne connaît ni villes, ni villages, ni campements dans le pays des Aouellimiden.

AOUGHEROUT, AOUGUEROUT ou **OUGUEROUT**, oasis de la partie N.-O. du Sahara, formant un des districts du Gourara. Touat septentr.), située à l'extrémité de la vallée de Oued-Meguiden; 6.600 hab. Ses douze ksour sont partagés entre deux tribus arabes, les Oulad-Yaïch et les Khenafsa, à l'exception de trois, qui sont indépendants. Bou-Guemma est le plus important.

AOURNIER (*ou-ur-nié* n. m. Nom vulgaire de l'aulne.

AOUROU-COURAOU n. m. Nom indien d'un perroquet du groupe des amazones, *chrysotis amazonicus*.

AOÜS ou **AOOS**, fleuve de l'anc. Grèce, dans l'Épire septentr. et en Illyrie, qui se jette dans l'Adriatique au-dessous d'Apollonée. Auj. *Voïoussa* ou *Viôsa*.

AOUSSA, canton du pays des Afar (Afrique orientale), à 10 du golfe français de Tadjoura. Ce canton, dominé par des collines volcaniques, est peuplé d'environ 5.000 hab., dont le centre le plus important est Sengherra, souvent appelé *Aoussa* par les géographes.

AOUST (Louis-Stanislas-Xavier-Barthélemy), mathématicien français, né à Béziers (Hérault en 1814, mort à Marseille en 1885. Il entra dans les ordres, professa les mathématiques au collège Stanislas à Paris, puis devint, en 1854, professeur de calcul différentiel et intégral à la faculté des sciences de Marseille. Outre de nombreux mémoires, on lui doit : *Théorie des coordonnées curvilignes quelconques* (1864-1868 ; *Recherches sur les surfaces de second ordre* (1864-1868); *l'Homme et la Science* (1867 ; *Analyse infinitésimale des courbes tracées sur une surface quelconque* (1869); *Analyse infinitésimale des courbes dans l'espace* (1876); *Du système astronomique produisant l'égalité des jours solaires* (1878); *Le Verrier, sa vie, ses travaux* (1878); *Des asymptotes paraboliques des courbes* (1884), etc.

AOUSTE (l'anc. *Augusta Vocontiorum*), comm. de France (Drôme), arrond. et à 34 kilom. de Die, sur la Drôme; 1.227 hab. Ch. de f. P.-L.-M. (Une des colonies romaines établies sous le règne d'Auguste.)

AOÛT (*ou* — corrupt. du nom lat. de l'empereur Auguste, auquel ce mois était consacré; autrefois, on écrivait *aoust*) n. m. Le huitième mois de notre année.

— Par méton., Récolte qui se fait en août : *Faire l'*AOÛT. ‖ En ce sens et surtout en poésie, on écrit parfois *oût*.

Remuez votre champ des qu'on aura fait l'*oût*.
LA FONTAINE.

‖ Dans un sens analogue : *Faire son août*, pour Faire ses provisions, son marché.

— *La mi-août*, Le quinzième jour du mois d'août : *Notre-Dame de* LA MI-AOÛT.

— PROV. :

En *août* et en vendanges,
Il n'y a ni fêtes ni dimanches.

Les travaux de la moisson ou de la vendange ne peuvent être interrompus pour quelque raison que ce soit; et fig., Il y a des obligations tellement impérieuses qu'on doit

Le mois d'Août, peinture de Cabanel (anc. Hôtel de Ville de Paris).

tout négliger pour les remplir. ‖ **Ce sont lancilles après août**. Se dit d'une chose qui vient trop tard, et correspond à cet autre dicton plus connu : **C'est de la moutarde après dîner.** ‖ **En moissonnant se passe l'août,** On ne s'aperçoit pas de la longueur du temps quand on travaille.

Qui dort en *août*,
Dort à son coût,

Celui qui ne sait pas profiter du temps favorable pour travailler s'en repent plus tard.

Quand il pleut en *août*,
Il pleut miel et moût.

Les pluies du mois d'août sont favorables à la végétation florale, et surtout au raisin. ‖ **Bourbes en mai, épis en août,** Les pluies de mai présagent une bonne récolte.

— ENCYCL. Le mois d'*août* n'a pas toujours tenu dans le calendrier le rang qu'il occupe aujourd'hui. Chez les Latins, dans l'origine, il s'appelait *sextilis*, parce qu'il était alors le sixième mois de l'année. Pour complaire à l'empereur Auguste, on changea la dénomination de *sextilis* en celle d'*Augustus*, d'où est dérivé par corruption notre mot *août*. Le mois *sextilis* venait immédiatement après celui qui portait le nom de Jules César, juillet (*julius*); c'était d'ailleurs dans le mois *sextilis* qu'Auguste avait été revêtu pour la première fois de la dignité consulaire, que trois fois il était entré en triomphe dans la ville, qu'il avait reçu la soumission des soldats occupant le Janicule, qu'il avait subjugué l'Égypte, et mis fin à la guerre civile.

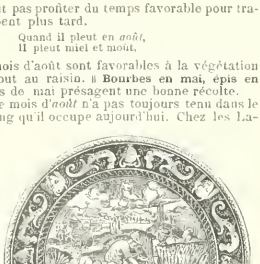

Le mois d'Août
(émail de Pierre Raymond [Louvre].

Napoléon Ier, qui n'avait pas de patron dans le calendrier romain, et qui, à l'école de Brienne, avait brusquement répondu à une question de l'aumônier que *Napoléon* était un saint corse, avait adopté le 15 août, jour de sa naissance, pour sa fête, et pendant les deux Empires on la célébra publiquement.

Dans le calendrier républicain, le 1er août correspond au 13 ou au 14 thermidor, suivant les années; et le 31, fin du mois, au 13 ou au 14 fructidor. Pour la concordance générale, v. CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

AOÛT 1789 (NUIT DU 4), séance de l'Assemblée constituante, célèbre dans l'histoire de la Révolution française. Commencée le 4 août 1789 à six heures du soir, elle se prolongea jusqu'à deux heures après minuit. Au cours de cette séance fut décrétée, sous le coup d'un élan d'enthousiasme, l'abolition de tous les privilèges féodalisés. Les propositions successives du vicomte de Noailles, du duc d'Aiguillon, de Le Guen de Kéroangal, d'autres encore, y furent, malgré les efforts de Dupont de Nemours, désireux de faire respecter la loi, votées à l'unanimité, au milieu d'un enthousiasme délirant. En voici le résumé : abolition de la qualité de serf, du droit de mainmorte, des juridictions seigneuriales, de tous les privilèges et immunités pécuniaires; suppression du droit exclusif de chasse, des colombiers et des garennes, du droit de déport et vacat, des annates, de la pluralité des bénéfices, des pensions obtenues sans titres; faculté de remboursement des droits seigneuriaux; remplacement de la dîme par une taxe en argent; égalité d'impôts, à compter de 1789; admission de tous les citoyens aux emplois publics; suppression de la vénalité des offices et gratuité de la justice; réformation des jurandes; abandon des privilèges particuliers des provinces et des villes; célébration d'un *Te Deum* solennel; titre donné à Louis XVI de *Restaurateur de la liberté française*. Dans la séance du 11 août eut lieu, après une certaine résistance de la part des privilégiés dégrisés, le vote de la rédaction définitive, qui est la même, quant au fond, que celle adoptée provisoirement dans la séance même dite *Nuit du 4 Août*.

AOÛT 1792 (JOURNÉE DU 10), une des journées importantes de la Révolution française, où les sections, depuis plusieurs jours en permanence, débutèrent par nommer, dans la nuit, des délégués, avec des pouvoirs illimités, *pour sauver la patrie*. Ces délégués se rendirent à l'Hôtel de Ville et remplacèrent la municipalité par ce qu'on appela depuis la *Commune du 10 août*, où on remarquait Robespierre, Collot d'Herbois, Billaud-Varennes, M.-J. Chénier, Fabre d'Églantine, Hébert, Chaumette, etc. La Commune s'attaqua aux Tuileries, s'empara du château à la suite d'une décharge meurtrière des soldats qui l'occupaient, et massacra les Suisses. Dès le début de cette sanglante journée, Louis XVI, avec sa famille, avait quitté les Tuileries, et s'était réfugié à l'Assemblée nationale, en donnant l'ordre, mal suivi, de cesser le feu. Il put entendre prononcer sa propre déchéance, de la loge du *logographe*, où on l'avait relégué. Le *10 août* devint une fête nationale, qui s'est célébrée jusqu'au Consulat.

AOÛT 1830 (7). A cette date furent proclamés par la Chambre, à une immense majorité, la déchéance de Charles X et l'avènement du duc d'Orléans au trône sous le nom de « Louis-Philippe ». Fleury, député de l'Orne, avant émis l'avis de consulter la nation : *Allons donc!* s'écria Casimir Perier, et l'on se hâta de passer au vote, qui donna 186 voix pour, et 33 contre. De là la qualification de *monarchie bâclée*, employée par les mécontents. Deux jours après, le 9, Louis-Philippe prêta serment en séance royale.

AOÛTAGE (*a-ou*) n. m. Sorte de redevance seigneuriale, qui se payait lors de la moisson et originairement par une quote-part de la moisson. ‖ Travaux de la campagne qui ont lieu au mois d'août. Syn. de AOÛT.

AOÛTAT n. m. Entom. V. TROMBIDION.

AOÛTEMENT (*a-ou*) n. m. Effet d'une température favorable qui accélère la maturation des fruits.

AOÛTER (*a-ou* — rad. *août*) v. a. Rendre mûr : AOÛTER *des fruits*. ‖ Transformer en bois les bourgeons des arbres : *Les pépiniéristes doivent apporter une grande attention au moment où les arbres* AOÛTENT *leurs branches*. (De Morogues.) ‖ Faire les travaux des champs, et particulièrement la moisson.

*Août*é, ée, part. pass. du v. Août, et adjectif, Mûri par la chaleur d'août. ‖ Hortic. *Bourgeon août*é, Bourgeon bien formé, arrivé à son point de développement. ‖ *Branche août*ée, Qui peut supporter les gelées, et fournir, au printemps, des greffes, des boutons.

*Août*er, v. n. et plus communément, *S'août*er, v. pr. Se dit des bourgeons des branches qui se fortifient, qui s'endurcissent en août.

AOÛTERON (*ou* — rad. *août*) n. m. Ouvrier à demeure ou temporaire qui fait les travaux des champs, et surtout la moisson, au mois d'août. ‖ On dit aussi AOUTEUR, EUSE.

AP, modification du préfixe *ad*, qui a lieu, par assimilation de consonnes, quand le mot auquel il est adjoint commence par *p* : *appréhender*, etc.

APA, rivière de l'Amérique du Sud, affluent du Paraguay, qui sépare le Brésil et la république du Paraguay.

APACHES (les *Mauvais Chiens*), peuple de l'Amérique du Nord, dont les tribus sont établies sur la frontière qui sépare du Mexique les États-Unis du Nord. — *Un* APACHE.

— ENCYCL. Les *Apaches* ont été longtemps confondus, sous la dénomination de « Chichimèques », avec d'autres populations qui étaient complètement étrangères à leurs mœurs et à leur caractère. Tandis que celles-ci acceptèrent la civilisation, qu'elle vint de l'empire aztèque ou des Espagnols, les Apaches, guerriers et chasseurs, avides d'indépendance, repoussèrent toutes les avances qu'on put leur faire, et commencèrent contre la domination espagnole une lutte qui dure encore avec les États-Unis et le Mexique. En 1862, 1869, 1871, dans le Nouveau-Mexique et l'Arizona, les généraux américains Carleton et Ord massacrèrent sans pitié les Apaches. En 1880, ceux-ci, soulevés par de nouvelles atrocités qu'ils eurent à subir, se révoltèrent, mais ils furent vaincus encore une fois et se résignèrent à accepter les *réserves* que les États-Unis leur accordèrent.

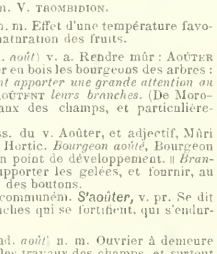

Apaches.

Les Apaches, doués d'une agilité et d'une vigueur extraordinaires, sont rusés *comme un Apache*), hardis et féroces. Polygames, ils laissent aux femmes tous les travaux, même les plus pénibles, et se livrent uniquement à la chasse ou à la maraude. En échange de peaux de prix ou des quelques pépites que le hasard leur fait rencontrer, ils acquièrent des carabines Remington dont ils se servent habilement. Leur religion est simple : ils reconnaissent l'existence d'un Être suprême, qu'ils nomment Yastasitan-ne, capitaine du ciel. Mais, comme ce dieu ne se préoccupe en aucune façon du monde qu'il a créé, les Apaches ne lui vouent aucun culte : ils réservent leurs prières et leurs offrandes au « Mauvais Esprit » qui distribue à son gré le bonheur et le malheur, par l'intermédiaire des sorciers, qui seuls ont sur ce peuple une réelle influence.

APACZAI ou **APATZAI** (Jean), savant transylvain, né à Apacza, mort en 1659, professa avec éclat à Weissembourg. Partisan de la philosophie de Descartes et de plusieurs opinions presbytériennes, il se fit un grand nombre d'ennemis et mourut en exil. Ses principaux ouvrages, une *Encyclopédie* (1653) et une *Logique* (1656) sont en madgyar.

APACTIS (*tiss* — du gr. *a* priv., et *paktos*, fixé) n. m. Genre mal connu, créé pour un arbre du Japon, très rameux, à feuilles alternes, pétiolées, serrées, à grappes terminales.

APADÂNA, recueil pâli qui raconte les vertus des momes et religieuses bouddhiques, et les récompenses que leur ont valu ces vertus dans leurs existences passées. ‖ Salle des réceptions solennelles dans les palais des rois de la Perse antique.

APADNO, lieu situé entre la mer Caspienne et le golfe Persique, et où périt Antiochos Epiphane. Selon les commentateurs, le prophète Daniel en parlerait lorsqu'il dit que l'Antechrist dressera sa tente à Apadno, entre les mers, sur une montagne illustre et sainte.

APAGME (gr. *apagma*, fracture) n. m. Écartement d'une fracture transversale; abduction.

APAGOGE ou **APAGOGUE** (gr. *apagogé*) n. m. Manœuvre des armées grecques, adoptée par les Romains, par laquelle on rompait une ligne de bataille pour la former en colonne. ‖ On dit aussi APOGOGUE, ou APOGOGE.

APAGOGE (gr. *apagogé*) n. f. En droit athénien, Procédure criminelle suivie en cas de flagrant délit.

APAGOGIE (du gr. *apagogé*) n. f. Raisonnement par lequel on démontre la vérité d'une proposition, en prouvant l'absurdité de la proposition contraire.

APAGYNE (du gr. *apax*, une fois, et *gyné*, femme) adj. Se dit des plantes qui ne fructifient qu'une seule fois. ‖ Syn. de MONOCARPIEN.

APAISEMENT n. m. Action d'apaiser; état de ce qui est apaisé : *L'*APAISEMENT *du vent, d'une tempête*.

— S'empl. le plus ordinairement dans le sens moral : *L'*APAISEMENT *des passions, des discordes civiles*.

— ANTON. **Déchaînement, embrasement, excitation, fermentation, fomentation, incitation, provocation, surexcitation.**

APAISER (du lat. *ad*, vers, et *pacem*, la paix) v. a. Calmer : APAISER *les flots, le vent*. ‖ En parlant des choses morales ou personnifiées, Rendre moins vif, moins violent, adoucir : APAISER *une émeute, une querelle, une passion*.

— Par anal., en parlant des personnes, Adoucir, fléchir : APAISER *un fou, un furieux*.

— Particulièrem., Satisfaire, assouvir : APAISER *la soif, la faim*.

S'apaiser, v. pr. Se calmer, au prop. et au fig. : *Les vents* S'APAISENT. *L'avocat* S'APAISE *ou s'irrite au gré de sa partie*. (D'Aguess.)

— SYN. **Apaiser, calmer, pacifier.** *Apaiser*, c'est ramener par degrés un calme entier et permanent. *Calmer*, c'est produire un adoucissement du trouble. *Pacifier*, c'est faire cesser des troubles, des différends par voie de négociation et d'accommodement.

— ANTON. **Allumer, attiser, déchaîner, embraser, entretenir, envenimer, exciter, fomenter, inciter, irriter, provoquer, soufler, stimuler, surexciter.**

APAISEUR n. m. Fam. Celui qui apaise : APAISEUR *de querelles*. V. PAISEUR.

APALACHES, nom d'une peuplade indienne de l'Amérique du Nord, jadis puissante, qui résidait près des montagnes du même nom : elle émigra en masse pour s'établir, partie au S. de l'Etat de Géorgie, partie sur la rive occidentale du Mississipi et sur les bords de la rivière Rouge, où on en retrouve encore quelques individus. Le groupe des langues apalaches comprend notamment, d'après Fr. Müller, le chérokee, le kataba, le chakta, le kreek, le natchez. — *Un* APALACHE.

APALACHES (MONTS). Géogr. V. ALLÉGHANYS.

APALACHIE (BAIE D'), baie de la côte de la Floride (États-Unis), partie orientale du golfe du Mexique.

APALACHINE (rad. *Apalaches*) n. f. Arbrisseau de l'Amérique septentrionale, du genre des houx, famille des aquifoliacées ou ilicinées, qui croît particulièrement sur les monts Apalaches, et dont les feuilles, préparées en infusion, ont des propriétés vomitives : c'est l'*ilex vomitoria*. Il fournit le *thé des Apalaches*.

APALAIRE (lat. *apalare*, de *apalo* [sous-entendu *ova*] œufs mollets) n. m. Ustensile de cuisine des anciens, cité par Apicius, et qui servait à faire cuire des œufs mollets. On a trouvé à Pompéi une sorte de poêle à petits enfoncements hémisphériques qui semble bien être l'apalaire d'Apicius et d'Ausone.

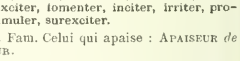

Apalaire.

APALAT (*la*), **APALATOU** ou **APALATOA** n. m. Genre de légumineuses-césalpinées, comprenant des arbres originaires de l'Amérique tropicale.

APALE n. m. Bot. Syn. de BLENNOSPERME.

APALESTRE (*lès* — du gr. *a* priv., et *palastra*, palestre) n. et adj. Se disant, chez les Grecs, de ceux qui étaient inhabiles aux jeux gymniques.

APÂLIR v. n. Devenir pâle. (Vieux.)

— v. a. Rendre pâle : *Je n* APÂLIRAIS *point sous des guirlandes de fleurs ton front de seize ans.* Melanie Waldor.

APALIT, bourg des Philippines, île de Luçon prov. de la Pampanga), sur le rio Grande de la Pampanga, tributaire de la baie de Manille; 10.150 hab.

APALLAGE (gr. *apallagê*, changement) n. f. Transition de l'état de maladie à l'état de santé.

APALOCHLAMYS (*kla* — du gr. *apalos*, tendre, et *khlamus*, tunique) n. m. Bot. Syn. de CASSINIA.

APALODERME (du gr. *apalos*, mou, et *derma*, peau) n. m. Section du genre couroucou. V. ce mot.

APAMA n. f. Bot. Syn. de BRAGANTIE.

APAMÉ, fille d'un satrape de la Bactriane, épousa en 325 av. J.-C. Seleucos Nicator, l'un des généraux d'Alexandre, et donna son nom à plusieurs villes, notamment à *Apamée* en Syrie. — Une autre APAMÉE, fille d'Antiochus Sôter et de Stratonice, épousa Magas, roi de Cyrène.

APAMÉE, nom de plusieurs villes de l'Asie ancienne : APAMÉE-SUR-L'ORONTE, en Syrie, au S.-E. d'Antioche. (Elle fut fondée, ou plutôt agrandie, par Seleucos Nicator, qui l'appela *Apameia*, du nom de sa femme *Apamé*, et y établit des entrepôts et des haras. Elle fut célèbre au temps des croisades sous le nom de *Famieh*. Il en reste beaucoup de ruines, près la petite forteresse de *Kalat-el-Moudik*); — APAMÉE *de Comagène*, ville bâtie aussi par Seleucos Nicator, sur la rive gauche de l'Euphrate, presque en face de Zeugma. Auj. *Rom-Kola*; — APAMÉE *de Mésène*, appelée *Digba* par Pline, ville de Chaldée, près du confluent du Tigre et de l'Euphrate, dans l'île de Mésène. Auj. *Kornah*; — APAMÉE RHAGIANE, en Médie, au S. de la mer Caspienne, près des *Portes Caspiennes*; — APAMÉE *de Bithynie*, fondée par une colonie de Colophon et agrandie par Prusias, prise par Lucullus en 75 av. J.-C. — APAMÉE-KINETOS, appelée aussi *Apamée-sur-le-Méandre*. (Cette ville fut bâtie par Seleucos Nicator, près des sources du Méandre, à l'extrémité de la Grande-Phrygie, tout près de la frontière de Pisidie. Elle fut peuplée surtout par les habitants de la ville voisine de Célenes. Auj. *Aulin-Guzel-Hissar*.)

APANAGE (de *a*, et du lat. *panis*, pain; plus directem. du bas latin *apanagium*, pension, revenu annuel accordé aux cadets de famille, et mieux de *apanare*, donner du pain, doter) n. m. Terres ou certaines portions du domaine royal ou impérial qu'un souverain donne aux princes non régnants, mais qui reviennent à la couronne après l'extinction des descendants mâles de ceux-ci : *Donner une terre en* APANAGE (ou *pour* APANAGE).

— Par ext. Ce qu'on a reçu, ce dont on jouit par droit d'héritage : *Jamais je n'ai cru et jamais je ne croirai que la France soit l'*APANAGE *d'un homme ou d'une famille.* (Napoléon III.)

— Fig. Ce qui est propre à une personne ou inhérent à un Etat, etc. : *La raison est l'*APANAGE *de l'homme. L'erreur est l'*APANAGE *de l'humanité.*

— *Être de notre apanage*, Nous appartenir :

Le présent seul *est de notre apanage.*
VOLTAIRE.

— ENCYCL. L'institution des *apanages* était inconnue sous la monarchie franque, dont la constitution admettait le partage de l'hérédité royale entre les fils du roi défunt. Sous les Capétiens directs, on prétendit nouveau fut introduit dans notre droit : l'indivisibilité héréditaire du royaume. Mais alors le roi, de son vivant, assurait à ses fils puinés (qui n'étaient pas, comme l'aîné, associés à la couronne) une dotation territoriale — duché ou comté — détachée du domaine à titre de fief; c'est cette donation qui porte le nom de « apanage ».

L'institution, inaugurée par Henri Ier, qui donna le duché de Bourgogne en apanage à son fils Robert, ne prit une réelle importance que sous Louis VIII; mais ce monarque, en la développant, sut la limiter, en stipulant la clause de réversibilité de l'apanage au domaine dans le cas où l'apanagiste décéderait sans héritier direct, et Philippe le Bel alla plus loin en insérant dans un codicille de 1314 la clause de réversibilité dans le cas où les héritiers mâles viendraient à faire défaut.

Les apanages ont été, sous la seconde maison de Bourgogne surtout, une source d'embarras et même de dangers pour la monarchie. Il serait toutefois excessif de dire qu'ils n'ont jamais eu leur utilité. Au début, ils furent, pour la royauté, un moyen de gouverner des pays conquis en leur donnant des dynasties liées de son sein. L'apanage d'Alphonse de Poitiers en est un frappant exemple. Mais cette institution ne devait avoir qu'un caractère transitoire; elle était bienfaisante en tant qu'elle servait à une œuvre d'assimilation et d'expansion; elle devint funeste lorsque, cette œuvre étant accomplie, elle ne répondit plus à un besoin politique.

Charles V, comprenant le péril, décida par un règlement de 1374 que les apanages des fils puinés de la maison royale consisteraient, non plus en terres, mais en argent; cette décision resta malheureusement lettre morte, et l'ordonnance de 1566 disait encore : « Le domaine de notre couronne ne peut être aliéné que pour apanage des puinés mâles de la maison de France. » Du moins, cet acte portait-il que tous les apanages feraient retour à la couronne, francs et quittes de charges, après l'extinction de la ligne masculine directe.

L'Assemblée constituante admit, avec un démaniste du XVe siècle, Chopin, que la délivrance de terres à l'apanagiste n'est qu'un mode de payement de la dotation annuelle due aux fils de France puînés; et, aux apanages réels, elle substitua des *rentes apanagères*. Napoléon Ier fit revivre les apanages abolis dès 1792 : les sénatus-consulte du 30 janvier 1810 posa tous les principes de la matière. Les apanages furent déclarés inaliénables par le prince apanagé, et réversibles au domaine, en cas d'extinction de la descendance mâle.

Sous la Restauration, Louis XVIII s'empressa de faire restituer au duc d'Orléans et à sa sœur tous les biens qui leur appartenaient avant 1790, soit par suite de la constitution d'apanage faite à leur aïeul au XVIIe siècle, soit par suite d'acquisitions propres, et qui n'avaient pas encore été vendus (18 et 20 mai 1814). Par la loi du 8 novembre de la même année, les autres princes et princesses de la famille royale reçurent, à titre d'apanage, une dotation annuelle de 8 millions de francs, que le roi repartit entre eux. En 1825, la dotation apanagère de la famille royale fut fixée à 7 millions de francs, et un article spécial de la loi sur la liste civile confirma la restitution au duc d'Orléans de ses apanages, dont la loi du 2 mars 1831 prononça le retour au domaine de la couronne, en vertu du principe de réversion. Depuis cette époque, il ne fut plus question d'apanage; ce mot fut remplacé dans la loi du 2 mars 1832 et le sénatus-consulte du 12 décembre 1852 par celui de *dotation*.

BIBLIOGR. : Lachaire, *Manuel des Institutions françaises; Période des Capétiens directs* (Paris, 1890); Esmein, *Cours d'histoire du droit français* (Paris, 1895).

APANAGER (conserve le *e* après le *g* devant les voyelles *a*, *o* : *J'apanageais. Nous apanageâmes*, v. a. Donner un apanage. ‖ *Apanager une jeune fille*, La doter, l'établir. Peu usité en ce sens.)

— Anc. dr. Donner à un de ses enfants quelques biens à titre d'établissement, en le faisant renoncer à la succession paternelle.

APANAGER (*jé*), **ÈRE** adj. Doué en apanage, qui concerne l'apanage. V. ce mot.

APANAGISTE (*jiss*) n. et adj. Celui ou celle qui possède un apanage : *Prince* APANAGISTE.

APANON n. m. Morceau de fer aplati qui attache au tram la flèche d'une voiture.

APANTHOMANCIE (du gr. *apo*, au moyen de; *anthos*, fleur, et *manteia*, divination) n. f. Divination par les fleurs.

APANTHROPIE (du gr. *apo*, loin de, et *anthrôpos*, homme) n. f. Méd. Aversion morbide de la femme pour l'homme; anomalie de la solitude, causé par un état maladif.

— Philos. Passage de la condition humaine à un état supérieur ou inférieur; état dans lequel l'âme se dégage des pensées et des sentiments de l'humanité.

APANTHROPIQUE adj. Qui a rapport à l'apanthropie.

— Substantiv. Celui, celle qui est affecté d'apanthropie : *Les* APANTHROPIQUES *sont peut-être les plus malheureux des monomanes.*

APAPELARDIR (S') rad. *papelard*), v. pr. Devenir papelard; faire le doucereux, l'hypocrite. (Vieux.)

APAR n. m. Nom vulgaire des tatous du genre *tolypeutes*.

APARAGEMENT (du v. fr. *parage*, naissance, qualité) n. m. Mariage assorti, convenable. (Vieux.)

APARCHIES (*ki* — gr. *aparchai*, prémices) n. f. pl. Offrandes des prémices des fruits que les Athéniens faisaient aux divinités d'Eleusis, Déméter et Coré.

APARCTIENS, nom d'un peuple de la Sarmatie, qui habitait vers le Palus Méotides. — *Un* APARCTIEN.

APARESSER v. a. Rendre paresseux : *Les excès de table* APARESSENT. (Vieux.)

S'aparesser, v. pr. Devenir paresseux, s'engourdir : *Le corps et l'esprit* S'APARESSENT *cruellement en moi par la réplétion.* (Montaig.)

APARET (*rè*) n. m. Clôture d'un pré, barrière.

APARGIA (du gr. *apargia*, nom d'une plante inconnue) n. m. Bot. Syn. de LÉONTODON.

A PARI (mots lat. : *a*, de, et *pari*, égal), loc. adv. Par une raison égale. (Se dit en philosophie, en logique, quand on invoque, à l'appui d'une proposition, des raisons semblables à celles qui établissent telle autre proposition : *Conclure* A PARI.)

APARICIO (José), peintre espagnol, né en 1773 à Alicante, mort en 1838 à Madrid. Se forma à Valence, à Madrid, et à Paris sous David. Le musée du Prado possède de lui deux tableaux d'histoire.

APARINE (du gr. *aparinê*, gratteron) n. f. Nom de quelques espèces du genre galium ou caille-lait.

APARINÉES (rad. *aparine*) n. f. pl. Famille de rubiacées, renfermant les *étoilées*, les *galiées* et les *aspérulées*. — *Une* APARINÉE.

APARISTHMIE (*ist* — du gr. *a* priv., et *paristhmia*, glandes) n. f. Bot. Section du genre alcornoque.

APARITHMÈSE (gr. *aparithmêsis*, dénombrement) n. f. Figure de pensée très commune, qui consiste à séparer un tout en ses diverses parties, que l'on énumère successivement. Syn. de ÉNUMÉRATION.

APARNI, peuple que Strabon place en Asie, dans le voisinage de l'Hyrcanie, sur les bords de la mer Caspienne. — *Un* APARNUS (*nuss*).

APARQUES (gr. *aparkhai*, prémices) n. f. pl. Prémices offertes aux dieux, chez les Grecs, sur tous les biens qu'ils sont censés accorder aux hommes.

— n. m. pl. Hommes qui étaient envoyés par une métropole pour coloniser et propager le culte d'une divinité, notamment d'Apollon. — *Un* APARQUE.

APARTÉ (lat. *a parte*, à part) n. m. Nom donné aux exclamations, aux phrases courtes, qu'un personnage en scène jette en dehors du dialogue, et qui sont censées entendues du seul spectateur : *Les* APARTÉS *exigent de l'art et doivent être courts et rares.* (Lavaux.)

— Entretien à l'écart; conversation mystérieuse.

— S'empl. adverbialem. : *Vers, mots, qui doivent être dits en* APARTÉ.

APARTHROSE n. f. Anat. V. DIARTHROSE.

APARTIUM (*si-om*) n. m. Bot. Synonyme de SPARTIE.

APARYTES, peuple de la Perse, selon Hérodote. — *Un* APARYTE.

APATANTHE (du gr. *apatê*, tromperie, et *anthos*, fleur) n. m. Bot. Syn. de HIERACIUM.

APATE (du gr. *apatê*, ruse, fraude) n. m. Genre d'insectes coléoptères xylophages, famille des bostrichydés, renfermant de nombreuses espèces répandues surtout dans les régions chaudes du globe, et dont quelques-unes habitent l'Europe : *apate capucina* (France); *apate francisca* (Afrique tropicale), etc.

Apate gr. nat.

APATELIE n. f. Bot. Syn. de SAURAUJA.

APATÉLITE (du gr. *apatê*, tromperie, et *lithos*, pierre. — L'orthographe correcte serait APATÉLITHE) n. f. Sulfate de fer hydraté $H^2O + SO^4$, déposé en rognons ou en efflorescence dans l'argile plastique.

APATÉUM (*éom* — du gr. *apatê*, tromperie) n. m. Entom. Genre de bupreste. Syn. de POLYNOTHRE.

— Paléont. Amphibien fossile des schistes bitumineux de Munsterappel.

APATHIE (gr. *apatheia*; de *a* priv. et *pathos*, passion) n. f. Etat d'une âme qui n'est susceptible d'aucune émotion : anéantissement des passions : *Les stoïciens affectaient une entière* APATHIE.

— Dans le langage ordinaire : Nonchalance, indolence extrême, insensibilité complète : *Tomber dans l'*APATHIE. *Sortir de son* APATHIE.

— Méd. Etat maladif d'insensibilité à la peine et au plaisir, de paresse à se mouvoir : *L'*APATHIE *se rencontre souvent chez les tempéraments lymphatiques.*

— Théol. Entière résignation, indifférence complète relativement à tout ce qui tient aux choses terrestres.

— ENCYCL. Philos. Dans le sens philosophique ancien, le mot *apathie* caractérisait l'état de l'âme devenue inaccessible au trouble des passions, aux impressions de la douleur et du plaisir : c'était le stoïcisme. Dans le sens moderne, l'apathie constitue surtout un phénomène, un état ressortissant au domaine physiologique : c'est avant tout un résultat du tempérament et des circonstances, et, dans l'échelle des êtres, de la constitution anatomique. Les circonstances climatériques exercent aussi une grande influence sur l'état physiologique des individus. Les peuples du nord sont ordinairement plus apathiques que les populations méridionales. Lamark avait désigné les zoophytes sous le nom de « animaux apathiques », parce que ces êtres ne jouissent que d'une organisation rudimentaire. Quant à l'homme, l'apathie en lui est produite surtout par le peu de sensibilité du système nerveux.

— SYN. **Apathie, indifférence, indolence, insensibilité.** L'*indolence* est une sorte de paresse dans laquelle on se complaît, souvent parce qu'on y trouve du plaisir. L'*apathie* fait qu'on est lent à recevoir les impressions, et par suite à agir; l'*indifférence* fait qu'on les dédaigne, l'*insensibilité* fait qu'on est incapable de les éprouver.

— ANTON. **Vivacité, délire, emportement, enthousiasme, passion, sensibilité.**

APATHIQUE (rad. *apathie*) adj. En philosophie, inaccessible aux passions. ‖ Dans le langage ordinaire, indolent, nonchalant : *Louis XV était l'homme de son royaume le plus* APATHIQUE. ‖ Qui indique, annonce l'apathie : *Une face* APATHIQUE.

— En T. de bot. Se dit des parties des plantes qui ne donnent aucun signe de sensibilité : *Les étamines de l'épine-vinette sont sensibles ou nameuses; ses pétales sont* APATHIQUES. (Terme peu usité.)

APATHIQUEMENT adv. D'une manière apathique, avec apathie.

APATHISER v. n. Rendre apathique : *Les grandes infortunes, la vieillesse, nous* APATHISENT. Boiste. (Peu usité.)

S'apathiser, v. pr. Tomber dans l'apathie : *Les âmes sensibles* S'APATHISENT *difficilement.*

APATHISTE (*tiss* — rad. *apathie* adj. Hist. ecclés. N'est dit d'une tendance qu'on a cru reconnaître à tort dans les premiers siècles de l'Eglise. Il n'y a jamais eu de sectaires qui aient porté ce nom et fait de l'apathie en toute chose un moyen de salut.

— Hist. littér. *Apathistes* en ital. *apatisti* n. m. pl. Nom qu'avaient pris les membres d'une ancienne académie de Florence. Elle tenait de temps en temps des assemblées publiques où chacun, soit académicien, soit étranger, pouvait lire des ouvrages en telle langue et sur telle matière qu'il voulait. Qu'il fût compris ou non, il était toujours certain d'être religieusement écouté. — *Un* APATHISTE.

APATIN, ville de Hongrie (comitat de Bacs-Bodrog), sur le Danube; 13.000 hab. Tissage de soie. Commerce de grains et de chanvre. Ch.-l. du district du même nom (48.000 hab.).

APATITE (du gr. *apatê*, tromperie) n. f. Nom donné par Werner au phosphate de chaux naturel, parce que cette espèce avait été l'objet de nombreuses erreurs avant d'être exactement déterminée.

— ENCYCL. L'*apatite*, dont la formule est $Ca^3P^2O^8 Fl, Cl$, le poids spécifique 3,16 à 3,22 et la dureté 4 à 5, se rencontre, tantôt à l'état cristallin, dans les roches éruptives ou métamorphiques, tantôt à l'état terreux. Elle se distingue par les caractères suivants : elle raye la chaux fluatée, mais elle est rayée facilement par le feldspath; au feu du chalumeau, elle ne fond que très difficilement. Ses formes cristallines dérivent du prisme droit à base d'hexagone régulier. Ordinairement, les cristaux sont très nets et modifiés d'une manière symétrique, sur les angles ou sur les arêtes, par des facettes additionnelles. Il y a des variétés vertes, bleuâtres, violacées, blanches, jaunâtres et brunâtres.

APATITIA (*ti-si* — du gr. *apatê*, tromperie) n. f. Syn. de BELLUCIE.

APATITIQUE adj. Qui a pour base l'apatite.

APATORNIS (*niss* — du gr. *apatê*, tromperie, et *ornis*, oiseau) n. m. Genre d'oiseaux fossiles, renfermant une espèce (*apatornis celer*) trouvée dans les terrains secondaires de l'Amérique du Nord (craie du Kansas). Ces oiseaux, de la taille de nos corbeaux, étaient pourvus de dents et ressemblaient aux reptiles par leur tête.

Apatosaure réd. d'un tiers

APATOSAURE (du gr. *apatê*, tromperie, et *sauros*, lézard) n. m. Genre de dinosauriens fossiles du jurassique des montagnes Rocheuses. Le squelette de cet animal mesurait 20 mètres. V. ATLANTOSAURIDES.

APATURA (du gr. *apatê*, tromperie, et *oura*, queue) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, renfermant de beaux papillons bruns, tachetés de blanc, avec des reflets bleus ou violets changeants. Habitent surtout les forêts, en les nomme vulgairement

« Mars » : *apatura Iris* (grand Mars), chenille sur les tremblés et les peupliers d'Europe, grandes forêts; *apatura Ilia* (petit Mars), chenille sur les saules, les peupliers, commun en été dans les prairies à peupliers.

APATURIE du gr. *apo*, sans, et *oura*, queue) n. f. Bot. Syn. de PACHYSTOME.

APATURIES n. f. pl. Fêtes solennelles qui rappelaient l'antique organisation d'Athènes en communautés ou *phratries*. Elles duraient trois jours. Le premier jour se terminait par des repas communs dans chaque tribu; le second était consacré à des sacrifices; enfin, le troisième, les chefs de famille faisaient enregistrer dans leur tribu leurs enfants nés dans l'année.

APAYAOS, province des Philippines, au N. de l'île de Luçon, peuplée de 12.000 hab.

APCHÉRON ou mieux **ABCHÉRON** (du persan *abicheran*, eau douce, probablem. à cause d'une source abondante qui jaillit près du promontoire en face de l'île Sainte), péninsule et cap de la côte occid. de la mer Caspienne (gouv. de Bakou). Le sol, très accidenté, de cette presqu'île, théâtre d'une incessante activité volcanique, est imprégné de naphte, et on y rencontre en abondance des jets de gaz, des eaux chaudes, des sources d'huile minérale, des volcans de boue, de salses et même de lave. En plusieurs endroits, il suffit de percer la couche superficielle pour donner passage au gaz inflammable; une simple étincelle allume un incendie. Parfois, des flammes surgissent spontanément; du milieu même de la mer sortent des ruisseaux de naphte, bouillonnant sous les eaux et répandant au loin sur les vagues une mince pellicule irisée. Le foyer principal des gaz brûlants se trouve à 15 kilom. N.-E. de Bakou, près du village de Balakhan et de Sourakhan, au bord d'un étang salin d'une étendue considérable. La végétation y est à peu près nulle; la s'élève le fameux sanctuaire *Atesh-Gah*, où brûlait le feu éternel, que les Russes ont éteint.

L'importance industrielle de la grande usine naturelle que possèdent la presqu'île d'Apcheron et l'île Sainte est de plus en plus considérable et donne lieu à une exploitation importante, organisée d'après les meilleurs procédés de l'industrie moderne. Les 700 puits de naphte noir ou blanc, creusés dans les environs de Bakou, à une profondeur de 80 à 100 mètres, sont extrêmement abondants et fournissent plus des cinq sixièmes du pétrole recueilli dans le Caucase.

APCHON, comm. du Cantal, arr. et à 35 kilom. de Mauriac; 805 hab. Dentelles. Les *seigneurs d'Apchon* s'illustrèrent pendant la guerre de Cent ans.

APCHON (Clément-Marc-Antoine), évêque de Dijon, puis archevêque d'Auch, né à Montbrison vers 1723, mort en 1783. Il fut célèbre par sa bienfaisance. Dans un incendie, à Dijon, il offrit 200 louis à qui sauverait deux enfants près de périr. Personne ne se présentant, il place une échelle, s'élance à travers les flammes et sauve les deux enfants, à qui il consacra en outre la récompense promise. On possède, de ce prélat, des *Instructions pastorales* pleines d'onction.

APE (du gr. *a* priv., et *pous*, pied) n. m. V. APUS.

APÉCHÈME (*ké* — gr. *apékêma*, retentissement; de *apo*, de, et *ékos*, écho, son répété) n. m. En T. de chir., Contrecoup, contre-fissure.

APÉCILAIRE (du lat. *apex*, *apicis*, sommet) adj. Syn. de APICILAIRE.

APÉDEUTE (gr. *apaideutos*, ignorant; de *a* priv., et *paideutos*, savant) n. et adj. Ignorant : *Rabelais, dans* Pantagruel, *donne le nom de* « APÉDEUTES » *aux membres de la Chambre des comptes.*

APÉGA n. m. Instrument de supplice que Nabis, tyran de Sparte, en 206 av. J.-C., avait inventé. Un automate hérissé de pointes acérées, et représentant la femme de Nabis, saisissait la victime entre ses bras, et la faisait mourir en la serrant contre sa poitrine.

APÉIBA (mot caraïbe) n. f. Genre de tiliacées renfermant des arbres ou arbrisseaux de l'Amérique équatoriale, avec les branches desquels les Galibis allument du feu au moyen du frottement. Le fruit est volumineux et couvert à l'extérieur de tubercules ou d'épines.

APEL (Jean), jurisconsulte, né à Nuremberg en 1486, mort dans cette ville en 1536. Professeur à Wittemberg lorsque Luther se sépara de l'Eglise, il adopta la réforme et devint conseiller de l'électeur de Brandebourg. On lui doit : *Defensio Apelli pro suo conjugio* (1535), apologie de son mariage avec une religieuse; *Methodica dialectices ratio* (1535), etc.

APEL (Jean-Auguste), légiste et littérateur allemand, né à Leipzig en 1771, mort dans cette ville en 1816. Il est moins connu par ses travaux de jurisprudence que par ses essais littéraires et par sa théorie sur la prosodie grecque (*métrique*). Parmi ces innombrables productions en tous genres, on cite ses jolis contes de *l'Enfant paisible*, du *Franc Archer* et de *la Danse des morts*; et surtout *der Schatzgruber* (*le Chercheur de trésors cachés*). On cite aussi avec éloge ses imitations des tragédies grecques : *les Étoliens*, *Callirhoé*, etc. — Son fils, GUI-THÉODORE, né à Leipzig en 1811, mort en 1867, devenu aveugle à la suite d'une chute de cheval, s'adonna aussi à la littérature. Il a publié : *Poésies* (1840), puis *Du cœur aux lèvres et des lèvres au cœur* (1845), recueils de poésies lyriques remarquables par la fraîcheur des images et l'originalité du style. Un drame qu'il fit représenter avec succès, *Gunther de Schwarzenberg*, le décida à se tourner du côté du théâtre. Il composa un certain nombre de comédies, très estimées, notamment : *Catherine la Couturière*; *Jeunes et Vieilles*; *Est-elle fidèle?* et *le Pied de nez*, imprimées dans ses *Œuvres dramatiques* (1856-1857).

APELDOORN, ville des Pays-Bas (prov. de Gueldre), sur un canal latéral de l'Ijssel; 19.275 hab. Papeteries.

APELIKÉA n. m. Nom d'une espèce de zelkoua, qui pousse dans les hautes montagnes de Candie.

APÉLIOTE (du gr. *apéliotès*, le vent d'est adj. Se disait, en Grèce, du vent d'est, chaud et humide. Sur la tour des Vents, à Athènes, il était personnifié sous la figure d'un jeune homme, les mains chargées de fruits.

APELLE (du gr. *a* priv., et du lat. *pellis*, peau, ou de *Apella*, n. prop. d'un Juif chez les Latins) n. m. Celui dont le prépuce est trop court pour couvrir le glaud. (Sert à désigner les individus circoncis.) ‖ Se dit aussi de la rétraction de tout appendice mou.

APELLE, peintre célèbre de l'antiquité grecque, né à Colophon en Lydie, florissait dans la deuxième moitié du IVe siècle av. J.-C. Fut élève de Pamphilos à Sicyone, sut allier la grâce de l'école ionienne au sérieux de l'école de Sicyone, et se signala par le charme souverain de ses figures, rehausse d'un brillant coloris. Alexandre ne voulut pas d'autre portraitiste que lui. Après la mort d'Alexandre, Apelle s'en fut à la cour de Ptolémée, en Egypte, d'où il revint à Ephèse. Il excellait dans le portrait, mais ne se signala pas moins dans l'allégorie, genre alors nouveau, que les études philosophiques et littéraires avaient mis à la mode. Sa fécondité, son habileté, la légèreté de sa main ont donné lieu à beaucoup d'anecdotes, généralement suspectes. Il n'est rien resté de ses œuvres. Parmi celles qui furent jadis célèbres, on cite une *Vénus Anadyomène* (à Cos), les *Trois Grâces*, *Alexandre tenant un foudre*, *Alexandre entre Castor et Pollux*, *Arthémis avec chœur de jeunes filles*, *Hercule*, l'allégorie de la *Calomnie*; etc.

—BIBLIOGR. : P. Girard, *la Peinture antique* (Paris, 1892).

APELLE, hérésiarque du IIe siècle, disciple de Marcion, dont il repoussait pourtant le dualisme absolu. Au lieu d'admettre deux principes coéternels, il professait l'existence d'un Dieu parfaitement bon, mais ayant au-dessous de lui des anges puissants : l'un d'eux, *Angelus indytus*, avait créé les années, et l'autre, *Angelus igneus*, la matière. Le mal vient de la chair. Jésus avait un corps réel, mais formé de la matière pure.

APELLÉE (du gr. *apellaios* n. m. Chez les Macédoniens, les Lacédémoniens et les Delphiens, ce mot désignait la fin d'octobre et une partie de notre mois de novembre, période dédiée à Apollon.

APELLICON de Teos, philosophe péripatéticien, vivait dans le Ier siècle av. J.-C. Il passe pour avoir découvert et remis en lumière les écrits d'Aristote, qui étaient restés enfouis cent trente ans dans une caverne, et qu'il acquit de quelques descendants d'Aristote ou de Théophraste. Il les publia avec plus de zèle que d'intelligence. Il était fort riche et grand amateur de manuscrits, et forma une magnifique bibliothèque, que plus tard Sylla fit transporter à Rome, et qui était formée en partie de pièces volées dans les archives.

APELLITES n. m. pl. Sectateurs de l'hérésie d'Apelle. — *Un* APELLITE. ‖ On dit aussi APELLÉIENS, et APELLIENS.

APENE (du gr. *apénê*, char) n. m. Char ancien, attelé de deux mules, dont on se servait pour les longs voyages. Après le règne d'Alexandre, ils figurèrent dans les courses du cirque, où jusqu'alors les chevaux seuls avaient paru.

APÉNIAUTISME (*tiss* — du gr. *apéniautismos*, absence d'un an) n. m. Exil temporaire dont le meurtre était puni chez les Grecs. (Il était précédé de cérémonies purificatoires qu'on renouvelait au retour du meurtrier, en même temps qu'il se réconciliait avec les parents de sa victime.)

APÉNINA (du celtiq. *pen*, sommet), déesse gauloise dont les temples étaient situés sur les sommets des montagnes.

APENNINS (du celtiq. *pen*, sommet), chaîne de montagnes traversant l'Italie dans toute sa longueur et faisant suite, sur le littoral du golfe de Gênes, aux Alpes maritimes. Les Apennins, qui commencent au col d'Altare ou de Cadibone, se divisent en trois parties : *Apennin septentrional*, jusqu'au col de Visse et au sillon formé par les vallées supérieures de l'Esino et de la Nèra; *Apennin central*, jusqu'aux sources du Sangro; *Apennin méridional*, jusqu'aux caps extrêmes de la Péninsule. L'Apennin se dirige d'abord à O. en E. en longeant le golfe de Gênes, vers lequel il envoie des rameaux courts, épais; puis il se recourbe au S.-E. en entrant dans la partie péninsulaire de l'Italie, et la traverse dans toute sa longueur en y constituant des plateaux (Abruzzes), des chaînes secondaires, etc. Ces montagnes n'offrent ni les hautes cimes des Alpes, ni les pics sourcilleux des Pyrénées; leur point culminant, le Gran Sasso d'Italia, n'atteint que 2.921 m. Quant à leur hauteur moyenne, elle ne dépasse pas 1.600 m. Au-dessus de 1.600 m., elles sont en général arides, avec des sommets nus et dépouillés; plus bas, elles sont couvertes d'une végétation variée. Parmi les passages ou cols les plus importants, citons : le col de la Bocchetta (777 m.), défendu par le fort de Gavi, qui va de Gênes à Alexandrie; le col de Giovi, traversé par le chemin de fer de Gênes à Turin; le col de Monte Bruno, de Gênes, à Florence; le col Pontremoli, suivi par Charles VIII en 1494, et par Macdonald en 1799; le col de Fiumalbo, de Pistoja à Modène; le col de Pietra Mala (1.004 m.), qui va de Florence à Bologne. (C'est la grande route de l'intérieur de la presqu'île.) Le versant de la Méditerranée occidentale, beaucoup plus abrupt que celui de l'Adriatique, s'appuie à un contrefort appelé le *Subapennin*; en Toscane, ces ramifications séparent le domaine du Tibre de celui de l'Arno; dans les Etats romains, elles commencent au Monte Velino, se divisent en plusieurs branches et forment le Sacco, le Teverone. Le contrefort napolitain comprend plusieurs terrasses qu'arrosent le Volturne, le Garigliano, etc. Ces montagnes, formées en règle générale de roches serpentines et calcaires, fournissent des marbres superbes. Elles sont encore sujettes, dans leur partie méridionale, à des phénomènes sismiques, qui sont déjà bien atténués dans le centre et n'existent pas dans l'Apennin septentrional. V. ITALIE.

APENNIS ou **APPENNIS** (*niss* — du lat. *appendere*, suspendre n. m. Acte que l'on délivrait en France, sous les deux premières races, pour tenir lieu d'un titre perdu par accident. On en faisait deux exemplaires, dont un était remis à la partie intéressée, tandis que l'autre était affiché, appendu sur la place publique. (Les *chartes apennes* se nommaient aussi *chartes de relation*.)

APENRADE, ville d'Allemagne (Schleswig), au fond d'une baie formée par le Petit-Belt; 5.360 hab. — Le cercle du même nom compte 27.330 hab.

APÉNULE ou **APENULA** (du gr. *a* priv., et du lat. *penula*, manteau) n. f. Bot. Syn. de PRISMATOCARPE.

APEPSIE (du gr. *a* priv., et *pepsis*, cuisson) n. f. Défaut de digestion; mauvaise digestion.

APER (*pèr*) n. m. Nom scientifique du sanglier.

APER (Marcus), orateur latin, gaulois de naissance, mort vers 85 av. J.-C. Fixé à Rome, il parvint aux plus hautes charges. Il est l'un des personnages du dialogue *De Oratoribus*, attribué à Tacite.

APER (Arrius). Hist. V. ARRIUS APER.

APERCEPTIBILITÉ (rad. *perceptible*) n. f. Qualité de ce qui est aperceptible. (Inusité au sens physique.)

APERCEPTIBLE (rad. *perceptible*) adj. Qui peut être aperçu, qui peut être saisi directement par la conscience.

APERCEPTIF, IVE adj. Qui a la faculté d'aperception : *Les monades* APERCEPTIVES *de Leibniz.*

APERCEPTION (*si* — du lat. *ad*, à, et *percipere*, percevoir) n. f. Action d'apercevoir. (Inus. au sens physique.)

— Métaph. Intuition, faculté de saisir immédiatement, par la conscience et sans intermédiaire logique, une idée, une vérité : *L'*APERCEPTION *pure constitue la logique naturelle.* (V. Cousin.) ‖ Acte de la faculté d'aperception : *L'attention est la condition de toute* APERCEPTION *de conscience.* (V. Cousin.)

— ÉSCYCL. Philos. Ce terme a été introduit par Leibniz dans la langue philosophique, pour désigner la perception jointe à la réflexion. La distinction de la perception et de l'*aperception* est fondamentale dans la philosophie de Leibniz. La perception est, pour Leibniz, une propriété, une qualité primaire, essentielle de la monade (v. ce mot); l'aperception est la connaissance réflective que nous avons de telle ou telle perception.

Kant, dans sa *Critique de la raison pure*, se sert du mot aperception pour désigner la synthèse qu'opère l'esprit de ses impressions ou intuitions diverses.

Maine de Biran appelait *aperception interne immédiate* la conscience que nous avons du « moi » comme force, comme pouvoir actif.

— BIBLIOGR. : Alexis Bertrand, *l'Aperception du corps humain par la conscience* (Paris, 1881).

APERCEPTIVITÉ n. f. Faculté d'aperception.

APERCEVABLE adj. Qu'on peut apercevoir, distinguer : *Il y a des corps qui ne sont point* APERCEVABLES *sans microscope.* (Acad.)

— ANTON. **Inapercevable.**

APERCEVANCE n. f. Faculté d'apercevoir; pénétration, perspicacité : *Notre* APERCEVANCE *est grossière, obscure et obtuse.* (Montaigne.) [Vieux.]

APERCEVOIR (rad. *percevoir*. — *J'aperçois, tu aperçois, il aperçoit, nous apercevons, vous apercevez, ils aperçoivent. J'apercevais, nous apercevions. J'aperçus, nous aperçûmes. J'apercevrai, nous apercevrons. J'apercevrais, nous apercevrions. Aperçois, apercevons, apercevez. Que j'aperçoive, que tu aperçoives, qu'il aperçoive, que nous apercevions, que vous apercevez, qu'ils aperçoivent. Que j'aperçusse, que nous aperçussions. Apercevant. Aperçu, aperçue*) v. a. Commencer à voir, découvrir à une certaine distance : APERCEVOIR *un nuage, une montagne, une ville.*

— Remarquer, distinguer : *Le seul être réellement malfaisant pour l'homme, que nous* APERCEVIONS *dans la nature, est l'homme même.* (L. Pinel.)

— Moralem. Pénétrer le sens, saisir, comprendre : APERCEVOIR *les qualités, les défauts d'une personne, d'une chose.*

Apercevant, part. pr. du verbe Apercevoir — Hippiat. *Cheval apercevant.* Cheval dont les yeux sont trop saillants.

S'apercevoir, v. pr. Se voir : S'APERCEVOIR *dans une glace.* ‖ Remarquer; découvrir par l'action de l'esprit : S'APERCEVOIR *qu'on est trompé.*

— SYN. **Apercevoir, découvrir, percevoir, remarquer, voir.** *Voir* ne signifie que connaître par les yeux un objet sensible. *Apercevoir* veut dire acquérir, avec un certain effort, une connaissance imparfaite, malgré les obstacles, l'éloignement ou la petitesse. *Découvrir* marque que l'on connaît d'une manière facile et manifeste. *Percevoir* fait connaître que l'on reçoit l'impression des objets et la sensation qu'ils causent. *Remarquer*, c'est voir, avec attention, avec préférence. — Il existe aussi une légère différence entre *apercevoir* et *s'apercevoir*; celui-ci ajoute au premier une idée de constatation, d'observation. Ainsi, *il* APERÇUT *qu'on l'observait* n'a pas tout à fait le même sens que *il s'*APERÇUT *qu'on l'observait.* (Cette dernière forme est plus précise et ajoute à l'idée.)

APERCHER (rad. *percher*) v. a. En T. de chass., *Apercher un oiseau*, Remarquer l'endroit où il se perche.

S'apercher, v. pr. Se percher, en parlant des oiseaux : *Les faisans* S'APERCHENT *sur des arbustes.*

APERÇOIR n. m. Plaque de tôle ou de fer-blanc qui se fixe de chaque côté du billot de la meule de l'épiguier.

APERÇU (part. pass. de *apercevoir*, pris substantivem.) n. m. Première vue, coup d'œil jeté sur une chose : *Donner, publier l'*APERÇU *d'une cause.* ‖ Appréciation, jugement : *Des* APERÇUS *très fins. De larges* APERÇUS. ‖ Estimation approximative : *Demander l'*APERÇU *d'une dépense.*

— *Pavillon d'aperçu.* Mar. Pavillon qui indique qu'on a vu et compris un signal.

APÉRÉA (du lat. *aperea*; formé du gr. *a* priv., et *péra*, sac) n. f. Nom donné à un mammifère rongeur, plus généralement connu sous le nom de *cochon d'Inde* (*cavia aperea*). V. COBAYE.

APÉRIANTHACÉES (du gr. *a* priv.; *péri*, autour, et *anthos*, fleur) n. f. pl. Nom donné par Michel à une famille qu'il formait avec les *cycas* et les *zamia*. — *Une* APÉRIANTHACÉE.

APERIETUR VOBIS (*On vous ouvrira*), mots lat. tirés de ce passage de l'Evangile : *Petite et accipietis; quærite et invenietis; pulsate et aperietur vobis.* « Demandez et vous recevrez, cherchez et vous trouverez, frappez et l'on vous ouvrira. » On les cite ainsi que ceux qui les précèdent, pour engager quelqu'un à persévérer dans ses efforts, dans une entreprise, etc.

APÉRIODIQUE n. m. et adj. Se dit d'un galvanomètre dans lequel les oscillations de l'aiguille sont amorties : *Un* APÉRIODIQUE. *Galvanomètre* APÉRIODIQUE.

APÉRISPERMÉ, ÉE (*spèr* — du gr. *a* priv.; *péri*, autour, et *sperma*, graine) adj. Se dit d'une graine dépourvue de périsperme.

APÉRISTOMÉ, ÉE (*riss* — du gr. *a* priv.; *péri*, autour, et *stoma*, bouche) adj. Qui n'a pas de péristome. ‖ On dit quelquefois APÉRISTOMATE.

APÉRITIF, IVE (du lat. *aperire*, ouvrir) adj. Se dit des remèdes propres à stimuler l'appétit : *Remède* APÉRITIF. *Tisane* APÉRITIVE.

— n. m. Médicament, remède apéritif : *Les amers passent pour être, en général, d'excellents* APÉRITIFS. ‖ Liqueur alcoolique quelconque, que l'on prend avant le repas, dans le but ou sous prétexte de stimuler l'appétit : *A Paris, l'heure de l'*APÉRITIF *s'appelle aussi « l'heure verte », à cause de la grande quantité d'absinthe absorbée par les nombreux consommateurs qui envahissent les cafés à ce moment.*

— ENCYCL. Cette dénomination a désigné, tout d'abord, les moyens propres à combattre l'obstruction des voies digestives et urinaires; elle comprenait alors les purgatifs, les émollients, les sudoriques, les diurétiques, etc. Depuis, ce terme s'est beaucoup précisé, et il désigne, aujourd'hui, les moyens hygiéniques ou médicamenteux qui sont de nature à réveiller ou à augmenter l'appétit.

L'inappétence peut tenir à la persistance de la diète : elle peut être d'origine nerveuse. (Dans ce cas, elle cède à l'insistance de l'entourage, au choix des aliments.) Elle peut tenir au mauvais état des voies digestives, surtout des voies digestives supérieures. (Il suffit alors de racler la langue et l'arrière-bouche avec une brosse un peu rude ou un linge imbibé de solutions alcooliques aromatiques pour la voir disparaître.)

L'exercice et le changement d'air sont également deux facteurs appréciables; ils suffisent quelquefois à eux seuls. L'hydrothérapie stimule les organes et appelle la réparation, et par là augmente l'appétit.

L'amertume de certaines matières d'origine végétale réveille le fonctionnement de l'organisme : par exemple, le quinquina, la gentiane, la centaurée, le quassia amara, le colombo, le simarouba, le houblon, la camomille, l'aulnée, la germandrée, etc. La noix vomique et la fève de Saint-Ignace s'emploient à la dose de 0gr,01 à 0gr,02 d'extrait alcoolique de noix vomique.

Les commerçants ont combiné des herbes avec des liqueurs sucrées et alcooliques, dont le premier effet était de masquer l'amertume du mélange, mais en annihilant les vertus apéritives. Les apéritifs les plus répandus : *l'absinthe*, les *vermouts*, les *amers*, le *bitter*, les divers *quinquinas*, sont une combinaison de mixtures alcooliques des plantes que nous avons énumérées ci-dessus. Les alcools employés sont tous de qualité inférieure et renferment des alcools homologues, dont la toxicité est plus grande que celle de l'alcool ordinaire. V. ALCOOL.

Dans tous ces pseudo-apéritifs, ce n'est pas l'alcool seul qui est funeste, mais encore l'huile essentielle d'absinthe.

Pour la composition de ces liqueurs, voir leurs noms respectifs.

— ANTON. **Emphractique, obstruant, obstructif, opilatif. — Astringent, constrictif, constringent, restringent, stegnotique, styptique.**

APÉRITOIRE n. f. Plaque métallique sur le devant du tour à empointer les épingles, permettant d'égaliser les fils de laiton.

APÉRITROPE (du gr. *a* priv.; *péri*, autour, et *trépein*, tourner) adj. Qui manque des changements successifs habituels dans l'évolution, dans le jeu intime des organes.

APERT, E (du lat. *apertus*, ouvert) adj. Clair, évident, patent. (Vieux.)

APERTEMENT (du lat. *apertus*, ouvert) adv. Manifestement, clairement.

APERTISE rad. *apert*) n. f. Habileté, dextérité. (Vieux.)

APERTISMÈME (*tiss*) adj. Se dit d'un vers qui contient en lui-même une proposition complète.

APERTO LIBRO, mots lat. qui signif. *A livre ouvert*; même sens que *Ad aperturam libri*. V. ces mots.

APET, déesse égyptienne, adorée spécialement à Thèbes et représentée avec un corps d'hippopotame et des mamelles pendantes. Elle symbolise la maternité et l'allaitement. Appelée aussi *Schepout* et *Ta-our* (la Grande), que le grec change en *Thouéris*. Elle joue un rôle de divinité vengeresse, et alors son corps d'hippopotame reçoit une tête de lionne, et elle est armée d'une sorte de couteau.

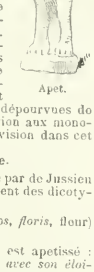
Apet.

APÉTALE (du gr. *a* priv., et *pétalon*, pétale) adj. Qui n'a pas de pétales : *Les fleurs du saule sont* APÉTALES. (D'Orbig.) ‖ On dit aussi APÉTALÉ, ÉE.

— n. f. pl. Groupe de plantes, dont les fleurs sont dépourvues de corolle ou de pétales. Telles sont les polygonées, les urticées, etc. : *Les* APÉTALES. *Une* APÉTALE.

— ENCYCL. Tournefort a donné le nom d'*apétales* à toutes les plantes dont les fleurs n'ont pas de corolle, ou qui n'ont pas de fleurs. Sa classification présente cinq classes d'apétales. De Jussieu n'applique le mot « apétale » qu'aux plantes dicotylédones dépourvues de corolle. Ses apétales forment, par opposition aux monopétales et aux polypétales, une grande division dans cet embranchement.

— ANTON. **Pétale, monopétale, polypétale.**

APÉTALIE (rad. *apétale*) n. f. Nom donné par de Jussieu à une grande division de son embranchement des dicotylédones.

APÉTALIFLORE (de *apétale*, et du lat. *flos, floris*, fleur) adj. Plante à fleurs dépourvues de corolle.

APETISSEMENT n. m. Etat de ce qui est apetissé : *L'*APETISSEMENT *d'un objet est en rapport avec son éloignement.*

APETISSER v. a. Rendre plus petit; raccourcir, diminuer : APETISSER *une figure. L'avocat doit souvent agrandir les petites choses et* APETISSER *les grandes.* ‖ On dit plus souvent, bien qu'à tort, RAPETISSER.

— v. n. : *Après le solstice d'été, les jours* APETISSENT. ‖ On ne dit plus que DIMINUER, DÉCROÎTRE.

S'apetisser, v. pr. Devenir plus petit, au prop. et au fig. : *Les étoffes de coton* S'APETISSENT *au blanchissage.* ‖ SE RÉTRÉCIR, SE RESSERRER, sont les seuls mots en usage aujourd'hui.

— SYN. **Apetisser, rapetisser.** Le premier marque une diminution subite; le second, une diminution lente et successive.

— ANTON. **Agrandir, grandir, magnifier.**

APEURÉ, ÉE (de *à*, et *peur*) adj. En proie à la peur. Syn. ÉPEURÉ, ÉE.

APEX (mot lat.) n. m. Baguette garnie de laine qui surmontait le bonnet des saliens et des flammes, et, par extension, bonnet des flammes. ‖ Sommet du casque auquel s'attache la crinière. ‖ Terme d'épigraphie latine désignant un signe, en forme de virgule ou d'accent aigu, qui, dans les inscriptions lapidaires, se plaçait sur certains mots, tantôt pour suppléer une voyelle disparue par contraction (MALUS [pommier pour MAALUS], tantôt pour remplacer une consonne qui devait être redoublée (OSA pour OSSA), tantôt pour marquer l'aspiration dans certains mots tirés du grec principalement : ANDROMACA pour ANDROMACHA. ‖ Caractères imaginés par les pythagoriciens pour désigner les nombres.

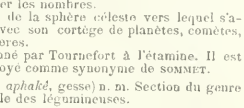
Casques surmontés de l'apex.

— ASTRON. Point de la sphère céleste vers lequel s'avance le soleil, avec son cortège de planètes, comètes, astéroïdes et météores.

— BOT. Nom donné par Tournefort à l'étamine. Il est actuellement employé comme synonyme de SOMMET.

APHACA (du gr. *aphakê*, gesse) n. m. Section du genre gesse, de la famille des légumineuses.

APHANA n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des fulgorides, renfermant des fulgores américains : *aphena variegata* (Cochinchine), etc.

APHANAMIXIS (*ksiss* — du gr. *a* priv.; *phanos*, brillant, et *muxa*, mucosité) n. m. Bot. Syn. de AMOORA.

APHANANTHE (du gr. *aphanés*, obscur, et *anthos*, fleur) n. f. Genre d'ulmacées, série des ulmées, voisin des celtis et comprenant des espèces asiatiques et australiennes.

APHANANTHÈME (du gr. *aphanés*, non apparent, et *anthémion*, fleur) n. m. Bot. Section du genre hélianthème.

APHANE ou **APHANIUS** (*nss* — du gr. *aphanés*, obscur) n. m. Ichtyol. Genre de poissons, syn. de FUNDULUS.

— Entom. Syn. de PACHYMÈRE.

— n. f. Bot. Section du genre alchémille.

APHANÈSE (du gr. *aphanés*, obscur, peu connu) n. m. Arséniate de cuivre $H^6Cu^4As^2O^{14}$, qui se rencontre dans le Cornwallshire.

APHANÉSITE n. m. Géol. Syn. de APHANÈSE.

APHANIE (du gr. *aphania*, incertitude) n. f. Bot. Syn. de SAPINDUS.

APHANIPTÈRES (du gr. *aphanés*, caché, et *pteron*, aile) n. m. pl. Sous-ordre d'insectes diptères, renfermant ceux qui, comme les puces, ont le corps comprimé latéralement, les trois divisions du thorax *distinctes*, et ne possèdent pas d'ailes. Une seule famille : *puliciidés*. — *Un* APHANIPTÈRE. V. PUCE, et PULICIDÉS.

APHANISME (*niss* — du gr. *aphaneia*, disparition) n. m. Nom donné à certains faits dans les religions grecque et romaine, tels que la disparition d'Enée après son combat contre le roi étrusque Mézence, la disparition de Romulus sur le Champ de Mars. ‖ Nom d'une des deux parties dont se composaient les fêtes nommées *adonies*. L'aphanisme était consacré au deuil et à la douleur.

APHANISTICUS (*niss-ti-kuss* — du gr. *aphanizein*, disparaître) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des lamprestidés, renfermant une trentaine d'espèces de petite taille, répandues surtout dans les régions chaudes du globe : *aphanisticus pusillus* (France); *aphanisticus siculus* (Sicile); *aphanisticus ater* (Madagascar), etc.

Aphanisticus (gr. 5 fois).

APHANITE (du gr. *aphanés*, qui disparaît; par allusion à l'état imperceptible des éléments minéralogiques qui la composent) n. f. Nom donné à certaines diabases, roches pyroxéniques.

— ENCYCL. L'*aphanite* est une roche compacte, à base d'oligoclase. Elle est très tenace, de couleur gris verdâtre, à cassure inégalement esquilleuse. Sa densité est de 2,96, et sa teneur en silice atteint 46,83.

APHANOCAPSE (du gr. *aphainos*, qui ne paraît pas, et *kapsa*, coffre, capsule) n. f. Genre d'algues. V. PALMELLE.

APHANOCHILE (du gr. *aphanés*, obscur, et *kheilos*, lèvre) n. m. Bot. Section du genre elsholtzie.

APHANOGÈNE (du gr. *aphanés*, obscur, et *génos*, naissance) n. m. Dénomination souvent donnée aux vernis mats ou dépolis.

APHANOMYCÈS (*sèss* — du gr. *aphanés*, invisible, et *mukés*, champignon) n. m. Genre de champignons oomycètes, famille des saprolegniées, vivant généralement dans l'eau, sur les animaux ou les végétaux vivants ou morts.

APHANOPE ou **APHANOPUS** (*puss* — du gr. *aphanés*, peu apparent, et *ôps*, œil) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des scombéridés, ne renfermant qu'une seule espèce, *aphanopus carbo*, propre à la région de l'Océan qui entoure Madère.

APHANOPÉTALE (du gr. *aphanés*, obscur, et *pétalon*, pétale) n. m. Genre de plantes de la famille des saxifragacées-cunoniées, renfermant des arbustes de l'Australie.

APHANOSTEMME (*noss* — du gr. *aphanés*, peu apparent, et *stemma*, étamine) n. m. Section du genre renoncule.

APHANOSTÉPHE (*noss* — du gr. *aphanés*, peu apparent, et *stephané*, couronne) n. m. Genre de composées-astéroïdées, originaire du Mexique.

APHARA, anc. ville de la Palestine (tribu de Benjamin), au S.-E. de Jéricho.

APHARÉE, poète et orateur grec du IVe siècle av. J.-C. Elève et fils adoptif d'Isocrate, il obtint des succès comme orateur, mais c'est surtout comme poète tragique qu'il se distingua. Il écrivit trente-sept tragédies, dont quatre furent couronnées.

APHARSACHÉENS. Géogr. anc. Peuple assyrien envoyé en Samarie par Assar-Haddon, à la place des Israélites transférés au delà de l'Euphrate. — *Un* APHARSACHÉEN.

APHASIE (du gr. *a* priv., et *phasis*, parole) n. f. Abolition ou perversion de la faculté d'exprimer les idées par la parole.

— ENCYCL. Dans l'*aphasie* proprement dite, les organes de la pensée et de la phonation peuvent être intacts; quelquefois, la parole articulée seule est abolie ou pervertie *alalie*); il arrive souvent que la faculté d'écrire est abolie en même temps *agraphie*, ainsi que la faculté d'exprimer les idées par signes. D'ailleurs, dans l'aphasie, l'abolition de la parole est rarement complète, mais les syllabes ou les mots sans suite que prononce et répète le malade, en quelque sorte automatiquement, n'ont aucun rapport avec sa pensée (*paraphasie*). Certains aphasiques peuvent lire et chanter. Les lésions de l'aphasie (ramollissement ou hémorragie) siègent au pied de la troisième circonvolution frontale gauche et dans les parties voisines.

APHECA, ville de Palestine, tribu de Juda, au S. d'Hébron. Défaite des Hébreux par les Philistins, qui y prirent l'arche sainte et tuèrent les deux fils du grand prêtre Héli.

APHÉDRODERE (du gr. *aphédron*, cloaque et *dérê*, cou) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des percidés, renfermant de petites formes américaines propres aux eaux douces. Citons l'*aphédrodere de Say* (*aphedroderus Sayanus*), vulgairement *têtard de Saint-Domingue* (lac Pontchartrain).

APHEK, anc. ville de la Palestine (tribu d'Aser), au pied du Liban, où se réfugia le roi de Syrie Benadab, battu par Achab, roi d'Israël. — Autre ville de Palestine (tribu d'Issachar), aux environs, montagne de Gelboé, célèbre par le combat entre les Hébreux et les Philistins, dans lequel Saul et son fils Jonathas furent tués.

APHÉLANDRE (du gr. *aphélês*, simple, et *anêr, andros*, mâle) n. f. Genre d'acanthacées-aphélandrées, qui comprend plusieurs sous-arbrisseaux propres à l'Amérique tropicale.

APHÉLEXIS (*ksiss* — du gr. *aphélês*, simple, et *exis*, état) n. m. Genre de plantes établi aux dépens de certains hélichryses de Madagascar.

APHÉLIE (du gr. *apo*, loin de, et *hélios*, soleil) n. m. Point de l'orbite d'une planète qui est le plus éloigné du soleil : *Quand les planètes sont à leur* APHÉLIE, *leur mouvement est le plus lent possible, tandis qu'il est le plus rapide au point opposé nommé* PÉRIHÉLIE.

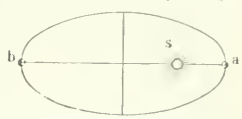

S, soleil; a, périhélie; b, aphélie.

— Adjectiv. : *La terre est* APHÉLIE.

— ENCYCL. Chaque planète décrit dans le ciel une orbite de forme elliptique, dont le soleil occupe un des foyers. Le point de cet orbite le plus éloigné du soleil est l'*aphélie* de la planète; le point de la courbe le plus rapproché du soleil forme le *périhélie* de la même planète. La terre est à son *aphélie* vers le 1er juillet.

La ligne qui joint l'aphélie et le périhélie, ou *ligne des apsides*, est le grand axe de l'orbite de la planète.

— ANTON. **Périhélie.**

APHÉLIE (du gr. *apo*, loin de, et *hélios*, soleil) n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des centrolépidées, ne renfermant qu'une seule espèce, l'*aphélie cypéroïde*, de la Nouvelle-Hollande australe, qui forme une touffe composée de feuilles radicales, filiformes, vaginantes à la base.

— Entom. Insecte de l'ordre des lépidoptères nocturnes.

APHÉLINE (du gr. *aphélês*, simple) n. m. Insecte de la famille des chalcidiens, de l'ordre des hyménoptères térébrants.

APHELLAN, nom de l'étoile α des Gémeaux.

APHLOCHEIRE (*kê*) ou **APHLOCHEIRUS** (*ké-russ*) (du gr. *aphélês*, simple, et *kheir, kheiros*, main) n.m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, groupe des hydrocorises, famille des naucoridés, renfermant des punaises aquatiques habitant les eaux courantes d'Europe et d'Asie. Citons l'*aphelocheirus æstivalis* (Europe); deux formes : l'une à ailes courtes, l'autre à ailes longues.

Aphélocheire gr. d'un tiers).

APHLOPE ou **APHLOPUS** (*puss* — du gr. *aphélês*, simple, et *pous*, pied) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, famille des proctotrupidés, renfermant de petits parasites dont les quelques espèces connues habitent l'Europe.

APHÉLOTHÉRIUM (*om'* — du gr. *aphélês*, simple, et *thérion*, bête sauvage) n. m. Genre de mammifères fossiles, intermédiaire entre les lémuriens et les onguilés.

APHÉMIE (du gr. *a* priv., et *phêmi*, je parle) n. f. Syn. de APHASIE.

APHÉMIQUE adj. Qui a rapport à l'aphémie; qui est affecté d'aphémie.

— Substantiv. Personne affectée d'aphémie.

APHÉRÈSE (gr. *aphairêsis*; de *aphairein*, enlever) n. f. Linguist. Suppression d'une syllabe au commencement d'un mot.

— Chir. Ablation, retranchement d'une partie superflue.

— Minér. Nom donné par Beudant à une variété cristalline de phosphate de cuivre, formée de l'octaèdre, auquel les sommets manquent et sont remplacés par deux facettes. Syn. de LIBETHÉNITE.

— ENCYCL. Linguist. L'*aphérèse* est un phénomène courant en français, dans la prononciation populaire des noms de baptême. On dit *Nais* pour *Anais*, *Phrasie* pour *Euphrasie*, *Colas* pour *Nicolas*, *Polyte* pour *Hippolyte*. Beaucoup de noms de famille, surtout dans le midi de la France, n'ont pas d'autre origine : *Méric* (Aymeric), *Naudet* (Renaudet), *Tanty* (Constantin), *Thévenot* (diminutif d'Etienne), *Thinet* (diminutif de Mathieu), etc.

Si nous remontons à la période de formation de la langue, nous voyons que les mots latins *illum, illam, illi, illos, illorum*, ont donné *le, la, il* ou *lui, les, leurs*; des adverbes *illac, ecce-hac*, sont venus *là, çà*. Les mots d'an-

[illegible] français *ici, cet, icelle, iceluy, icest, iceste,* ont formé *celui, celle, celui, cest* et *cet, ceste* et *cette*, etc.

Mais les aphérèses les plus nombreuses ont eu pour cause la confusion qu'on a faite de la voyelle initiale d'un mot avec l'article élidé ou quelque autre mot de même nature, dont ils se trouvaient souvent précédés : ainsi, on a commencé par dire l'*apoulle* (de Apulia), l'*aguienne* (de Aquitania, l'*aigrette* (de *acer, acris*), *m'amie* (pour mon amie), rue de l'*Ayssonne* (de *sancta Maria Ægyptiana*), l'*abouque* (de *apotheca*), l'*etam* d'une glace, etc. ; mais, comme l'apostrophe est nulle pour l'oreille, on s'est accoutumé peu à peu à croire qu'il n'y avait pas d'élision dans ces mots, et la voyelle initiale de chaque substantif en a été détachée et attribuée à l'article même, ce qui a produit les noms *alcès* : *Pouille, Guyenne, griotte, mie, Jussienne, boutique, tain.* On peut encore citer *migraine* (lat. *hemicrania*), *nille* pour *aille*, et *police* d'assurance (gr. *apodixa*, parmi les noms communs, et un très grand nombre de noms de lieux : *Langeais* (Alingavia), *Langon* (Alingone), *Layrac* (Hilariacus), *Naillat* (Analiacus), *Nexon* (Annectiomagus), *Vollore* (Lovolantrum), etc.

— ANTON. **Augment, prothèse.** — **Apocope.** — **Paragoge.**

APHÈS-DOMIM, anc. ville de la Palestine (tribu de Juda), où campaient les Philistins lorsque Goliath insulta les Israélites.

APHÉSIE ou **APHÉSIS** (*ziss* — gr. *aphésis*, rémission) n. f. Amélioration des symptômes d'une maladie, cessation d'un accès. ‖ Relâchement des forces musculaires.

APHÉSIEN (*libérateur*), surnom sous lequel Jupiter était invoqué dans le temple qu'on lui avait élevé près de Corinthe, en souvenir de la pluie bienfaisante qu'il avait envoyée après une longue sécheresse.

APHÈTE (du gr. *apo*, au loin, et *étor*, vie), planète qui annonçait, qui donnait la vie.

— ANTON. **Anérète.**

APHÉTÉRIES (du gr. *aphetôr*, qui lance) n. f. pl. Machines de guerre, destinées à lancer des pierres. Elles furent employées notamment par Titus au siège de Jérusalem. — *Une* APHÉTÉRIE.

APHÈTOR (gr. *aphètor*, qui lance), un des surnoms d'Apollon, lanceur de flèches.

APHIDIDÉS (du gr. *aphis, idos*, puceron) n. m. pl. Famille d'hémiptères phytophthires, renfermant les pucerons ou *aphis*, et genres voisins, tels que *rhizobius, phylloxera, chermes*, etc. — *Un* APHIDIDÉ. Syn. de APHIDIENS. V. PUCERONS.

APHIDIENS (*ni*) n. m. pl. V. APHIDIDÉS, et PUCERONS.

APHIDIPHAGE (du gr. *aphis, idos*, puceron, et *phagein*, manger) adj. Qui mange les pucerons. ‖ On dit aussi APHIDIVORE.

APHIDIUS (*uss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, groupe des entomophages, famille des ichneumonidés, renfermant de très petits ichneumons parasites de pucerons. Citons l'*aphidius picipes*, parasite des pucerons du houblon, etc.

APHIDIVORE (du gr. *aphis, idos*, et du lat. *vorare*, dévorer, manger) adj. Entom. Syn. de APHIDIPHAGE.

APHLÉ, ÉE adj. Qui est dépourvu d'écorce : *Tronc* APHLÉ.

APHLOGISTIQUE (*jiss* — du gr. *a* priv., et *phlogistique*) n. m. et adj. Qui ne peut s'enflammer : *L'amiante est un* APHLOGISTIQUE. ‖ *Lampe aphlogistique*, Lampe de sûreté inventée par le chimiste Davy, pour préserver les mineurs de l'explosion du grisou. V. LAMPE.

APHLOIE ou **APHLOIÉE** (*o-y-é* — du gr. *a* priv., et *phloios*, écorce) n. f. Sous-genre de la famille des bixacées.

APHODIINÉS (du gr. *aphodos*, excrément) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères lamellicornes, renfermant de nombreuses formes réparties dans les genres : *aphodius, aumœcius, rhyssemus, psammodius, ægialia, chiron, cremastus*, etc., vivant dans les matières stercoraires ou le sable. — *Un* APHODINÉ.

APHODIUS (*uss* — du gr. *aphodos*, excrément) n. m. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, qui vivent dans les fientes et les excréments. Plusieurs centaines d'espèces connues répandues dans le monde entier, surtout dans la région paléarctique. Citons l'*aphodius fimetarius*.

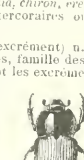

Aphodius (grossi 3 fois)

APHONE (gr. *aphônos*; de *a* priv., et *phôné*, voix, son) adj. Qui n'a point de voix, de son.

APHONIE (rad. *aphone*) n. f. Privation, perte de la voix.

— ENCYCL. L'*aphonie* diffère du *mutisme*, dans lequel il y a des sons laryngés émis, non articulés ; dans l'aphonie, le malade ne peut produire aucun son. L'aphonie est *complète*, ou *incomplète*. Dans l'aphonie incomplète ou *extinction de voix*, la voix peut être encore entendue. L'*aphonie essentielle* est symptomatique d'une lésion de l'appareil vocal ; les cordes vocales ne peuvent plus vibrer, soit par paralysie des muscles de la glotte, soit par la présence d'ulcérations syphilitiques, cancéreuses ou tuberculeuses, soit par l'existence de fausses membranes (*croup*) ou de tumeurs comprimant le larynx. L'aphonie peut être également due au manque du courant d'air nécessaire pour faire vibrer les cordes vocales à la suite de blessures ou de rétrécissements de la trachée, de paralysie du diaphragme. L'*aphonie nerveuse* survient d'ordinaire brusquement et disparaît de même ; elle ne s'accompagne pas de symptômes prémonitoires. Elle s'observe surtout chez les *hystériques*. Le traitement de cette aphonie est celui des manifestations nerveuses.

APHONINE (du gr. *aphonês*, obscur) n. f. Plante graminée, plus généralement nommée *paviane*.

APHONIQUE adj. Syn. inusité de APHONE.

APHORE (du gr. *aphoros*, stérile) n. f. Bot. Syn. de PODALYRIE.

APHORIE (du gr. *a* priv., et *phorôs*, qui porte, produit) n. f. Stérilité.

APHORISME (*riss* — du gr. *aphorismos*, définition) n. m. Sentence, maximè générale qui présente succinctement ce qu'il y a de plus essentiel à connaître sur une chose : *Les règles de droit du* Digeste *sont des* APHORISMES.

— ENCYCL. Il ne faut pas confondre les *aphorismes* avec les *axiomes*. Les aphorismes sont des sentences, des formules générales, propres par leur concision à se graver dans l'esprit, et qui résument un certain nombre d'idées particulières. Les axiomes sont les vérités premières, évidentes par elles-mêmes, qui n'ont pas besoin de démonstration, et qui servent à démontrer tout le reste. Les aphorismes sont de petites synthèses, résultant de l'expérience ; les axiomes appartiennent à la raison. Dans la langue du Palais, les aphorismes prennent le nom de *brocards* : *Donner et retenir ne vaut. — Nul ne doit s'enrichir aux dépens d'autrui. — En fait de meubles, possession vaut titre. — Qui a terme, ne doit rien. — Le mari est seigneur et maître de la communauté.*

— SYN. **Aphorisme, adage, apophtegme, maxime, proverbe, sentence.** V. ADAGE.

Aphorismes d'Hippocrate, recueil de sentences qui résument la médecine de l'Ecole de Cos.

Le premier aphorisme, qui sert en quelque sorte d'introduction à l'ouvrage, est souvent cité : « La vie est courte, l'art est long, l'occasion fugitive, l'expérimentation dangereuse, le raisonnement difficile ; il faut non seulement faire soi-même ce qui convient, mais encore être secondé par le malade, par ceux qui l'assistent, par les choses extérieures. » C'est surtout aux *Aphorismes* qu'Hippocrate doit sa grande popularité.

Aphorismes de l'Ecole de Salerne. V. SALERNE.

Aphorismes de Boerhaave sur la connaissance des maladies et l'art de les guérir (*Aphorismi de cognoscendis et curandis morbis*). Cet ouvrage, écrit en latin, a été publié à Leyde en 1709. On y trouve la substance des doctrines de Boerhaave, le plan de son enseignement et une esquisse de pathologie générale. L'auteur passe ensuite en revue les diverses maladies.

Chaque affection est caractérisée dans un bref aphorisme, facile à retenir.

Aphorismes sur la sagesse dans la vie, ouvrage philosophique publié en 1851 par Arthur Schopenhauer (trad. franç. 1880). Ce qui différencie le sort des hommes peut être ramené à trois conditions fondamentales : ce qu'on *est*, ce qu'on *a*, ce qu'on *représente*. Les différences de la première catégorie sont les plus importantes, et, pour le bonheur de l'individu, le principal est ce qui se trouve ou se produit en lui. On est heureux suivant ce que l'on sent, pense ou veut, et, puisque le bonheur vient surtout de ce que l'on *est*, les biens suprêmes sont les biens subjectifs, et, en premier lieu, la gaieté et la santé.

Les biens de la seconde catégorie correspondent aux besoins, et les besoins sont de trois sortes : il y en a qui sont *naturels et nécessaires*, d'autres qui sont *naturels sans être nécessaires*, d'autres enfin qui ne sont *ni naturels ni nécessaires*. Les premiers comprennent la nourriture et le vêtement. Les suivants se rapportent à la satisfaction sexuelle. Les derniers sont les besoins du luxe, de l'abondance, du faste et de l'éclat ; ils sont en nombre infini et difficiles à satisfaire.

L'opinion d'autrui, le rang, l'honneur, la gloire, constituent la troisième espèce de biens, c'est-à-dire ce que l'on représente, ce que l'on est aux yeux d'autrui. L'opinion ne peut être pour nous réellement un bien ou un mal qu'autant qu'elle détermine la conduite des autres envers nous ; et celle-ci n'est à considérer qu'autant qu'elle contribue à modifier ce que *nous sommes en nous et par nous-mêmes*.

Après avoir étudié les trois conditions qui différencient le sort des hommes, Schopenhauer paraît mettre l'unique source du bonheur dans l'intelligence. Tous nos maux, toutes nos peines viendraient de ce qu'il appelle la *volonté*, c'est-à-dire des éléments passionnels de notre nature.

APHORISTIQUE (*riss*) adj. Qui tient de l'aphorisme ; qui est rempli d'aphorismes : *Le style* APHORISTIQUE *devient vite fatigant*.

APHORISTIQUEMENT (*riss*) adv. D'une manière aphoristique, par aphorismes.

APHORME (du gr. *aphormê*, irruption) adj. Se dit d'une cause externe et manifeste, surtout en parlant des causes occasionnelles ou procatarctiques des maladies.

APHRACTE (du gr. *aphraktos* ; formé de *a* priv., et *phrattein*, fortifier) n. m. Navire non pontié, et qui se distinguait ainsi des cataphractes, qui avaient un pont.

APHRAGME (du gr. *a* priv., et *phragma*, cloison) n. m. Section du genre dryandre.

APHRAGMIE (du gr. *a* priv., et *phragma*, cloison) n. f. Genre de plantes de la famille des acanthacées, dont l'espèce unique est originaire du Mexique.

Aphritis (gr d'un tiers)

APHRITIS (*tiss*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des syrphidés, renfermant des mouches habitant l'Europe et l'Amérique et brillant de vives teintes métalliques : *aphritis apiformis* (France).

APHRITIS (*tiss* — du gr. *aphritis*, sorte de poisson) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des percidés, renfermant des formes des eaux douces de la région australienne : *aphritis Duvillei* (Terre de Van-Diémen.)

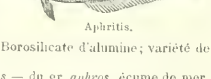

Aphritis.

APHRIZITE (du gr. *aphrizein*, écumer) n. f. Borosilicate d'alumine ; variété de tourmaline.

APHROCALLISTE (*liss* — du gr. *aphros*, écume de mer, et *kallistos*, très beau) n. f. Genre d'éponges calcaires, famille des hexatinellides, habitant les diverses mers et dont on retrouve les restes fossiles dans la craie et les terrains tertiaires.

— ENCYCL. Les *aphrocallistes* sont branchues, arrondies ; leurs rameaux ont leurs extrémités fermées. Leurs canaux radiaires sont prismatiques, juxtaposés, ouverts aux deux extrémités et traversent les parois de part en part.

APHRODE (du gr. *aphros*, écume) adj. Couvert d'écume.

APHRODES n. m. pl. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des cicadellidés, sous-famille des cercopinés, renfermant des formes voisines des aphrophores, et dont les nombreuses espèces habitent principalement l'Europe : *aphrode a côtes* (*aphrodes costatus* [France]), etc. — *Un* APHRODE.

APHRODESCINE (*dess* — du gr. *aphrôdês*, écumeux) n. f. Substance extraite des cotylédons du marron d'Inde.

— ENCYCL. L'*aphrodescine*, $C^{32}H^{18}O^{18}$, a été retirée par Fremy des cotylédons du marron d'Inde et regardée par lui comme identique avec la saponine. Elle s'en distingue en ce qu'elle est soluble dans l'alcool, et que les alcalis la dédoublent en acide butyrique et acide escinique.

APHRODISIAQUE (gr. *aphrodisiakos* ; de *Aphrodité*, Vénus) n. m. et adj. Se dit des substances qui exercent sur les organes génitaux une action excitante : *Les Orientaux demandent souvent des* APHRODISIAQUES *aux médecins européens*. (Littré.) *Potion* APHRODISIAQUE. ‖ S'applique à ce qui est porté à l'amour, en agissant sur l'imagination (peintures, lectures, etc.).

— Qui a rapport à certaines divinités du paganisme, telles que Vénus, Priape, etc. : *Culte* APHRODISIAQUE.

— ENCYCL. On a cité comme *aphrodisiaques* un grand nombre de substances, telles que la vanille, le musc, l'ambre, les épices en général : cannelle, girofle, gingembre, poivre ; l'alcool pris à doses modérées, l'opium, la noix vomique, le phosphore et la cantharide ; certains aliments, comme les truffes, le poisson, les coquillages, les gibiers. Le phosphore et la cantharide sont des stimulants très énergiques, dont l'administration imprudente peut être suivie des plus graves accidents : priapisme, cystite, parfois des hémorragies urétrales.

APHRODISIAS, ville de l'Asie Mineure (Phrygie ou Carie). Patrie du philosophe Alexandre, commentateur d'Aristote. Sur son emplacement est situé le village turc de *Gaura*. Les ruines de la ville antique enveloppent le village moderne. Le temple de Vénus, consacré plus tard au culte chrétien, est de la plus belle époque de l'art grec. — Nom ancien d'une île de la Méditerranée, célèbre par son temple de Vénus Aphrodite. (Dans la partie N.-O. de la ville est le stade, très bien conservé.) — Plusieurs autres villes portaient ce nom en Laconie, en Apulie, en Cilicie, dans l'île de Cnide, en face la côte de Carie.

APHRODISIASME (*ass*) n. m. L'acte vénérien.

APHRODISIE (du gr. *aphrodisios*, de Vénus) n. f. Age où l'on devient propre à la génération, puberté.

APHRODISIES n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Vénus, qui se célébraient surtout dans les lieux où elle était plus particulièrement adorée : Amathonte, Paphos, Corinthe, etc.

APHRODISIEN, ENNE (*zi-in, èn'* — du gr. *aphrodisios*, de Vénus) adj. Propre à inspirer l'amour.

APHRODISIENS (*zi-in*) n. m. pl. Groupe d'annélides ayant pour type le genre *aphrodite*. — *Un* APHRODISIEN. V. APHRODITIDÉS.

APHRODISIUM, nom donné autrefois à une ville d'Afrique, peut-être Bône, renommée pour la fertilité de son territoire et la douceur de son climat.

APHRODITE (gr. *Aphroditê*), une des grandes divinités grecques, assimilée plus tard à la Vénus des Romains. V. VENUS.

— Myth. Aphrodite était la déesse de la beauté et de l'amour, de la génération, de la mer et de la navigation, de la vie universelle. Elle avait pour attributs une ceinture au charme irrésistible ; puis le myrte, la rose ; divers fruits, comme la pomme ou la grenade ; divers animaux, comme le bélier, le bouc, le lièvre, le cygne, surtout la tourterelle ou la colombe. Elle entraînait à sa suite toute une troupe de divinités secondaires : tantôt Eros ou l'Amour, et des personnages allégoriques comme Peitho (la Persuasion), Pothos ou Himéros (le Désir) ; tantôt les Nymphes, les Heures et les Charites ; tantôt des divinités marines, comme les Tritons et les Néréides. Cette variété de son cortège et de ses attributs s'explique par la variété de ses fonctions, auxquelles correspondaient une foule de surnoms. Elle était, pour les Grecs, soit la déesse de l'amour céleste (*Ourania*), soit la déesse de l'amour vulgaire (*Pandémos*), soit la déesse du mariage (*Nymphia*), ou des courtisanes (*Hétaïra*), ou aux belles fesses (*Callipygé*), soit la déesse marine (*Pontia* ou *Pelagia*), ou la déesse victorieuse (*Niképhoros*). D'autres de ses surnoms se rapportent à quelque trait de sa légende ou de son culte : on l'appelait *Anadyomène*, parce qu'elle était sortie des flots ; *Kypris, Cythérée* ou *Eryciné*, à cause de ses temples célèbres de Chypre, de Cythère ou du mont Eryx.

Temple d'Aphrodite à Paphos (Chypre).

Autour du nom d'Aphrodite s'étaient formées une foule de légendes, souvent contradictoires. Suivant les uns, elle était née de l'écume des flots, d'où son nom (du gr. *aphros*, écume). D'après une autre tradition, elle était fille de Zeus et de Dioné. On contait que Zeus l'avait mariée à Héphaïstos. Mais on contait aussi ses amours avec différents dieux : Hermès, Dionysos ou Arès, même avec de simples mortels comme Phaéton, Adonis ou Anchise. Elle avait eu de nombreux enfants : Eros, Hymen, les Charites, Priape, Hermaphrodite, Enée, et bien d'autres. Dans les fables antiques, nous la trouvons mêlée à une foule d'aventures.

Il est démontré, aujourd'hui, que le culte d'Aphrodite est d'origine asiatique. La déesse grecque est proche parente de plusieurs déesses d'Assyrie ou de Phénicie. Son culte paraît avoir été apporté très anciennement, sur plusieurs points du monde grec, par les Phéniciens. Elle était déjà très populaire, chez les Hellènes, au temps où furent composés les poèmes homériques. Aux siècles suivants, elle prit une place de plus en plus grande dans la religion hellénique. Ses sanctuaires les plus célèbres et les plus fréquentés furent toujours ceux dont les Grecs avaient hérité des Phéniciens : ceux de Paphos, d'Amathonte et d'Idalie, dans l'île de Chypre, de Cythère, au S. de la Laconie, et du mont Eryx, en Sicile. Mais Aphrodite eut aussi des temples dans la plupart des cités grecques : par exemple, à Athènes, à Thèbes, à Mégare, à Patras, à Argos, à Corinthe, où un

millier d'hétaïres attendaient les pèlerins. Ce culte se développa encore à l'époque alexandrine, puis à l'époque romaine où Aphrodite, identifiée avec Vénus, fut considérée, grâce à son fils Énée, comme l'ancêtre du peuple romain.

— Archéol. Aphrodite est l'une des divinités qui ont le plus souvent inspiré l'art grec. Ses représentations figurées sont innombrables : statues, terres cuites, bronzes, fresques, peintures de vases. Et les artistes ont modifié, à plusieurs reprises, le type plastique d'Aphrodite.

On l'adora d'abord, surtout à Paphos, sous la forme tout orientale d'un simple cône ou d'une pyramide entourée de flambeaux. Plus tard, elle devint une grossière idole, entièrement vêtue, chargée de colliers et de bracelets : c'est ainsi que la représentent une foule de statuettes archaïques, trouvées à Chypre ou dans les îles de l'Archipel. Vers le début du VIe siècle avant notre ère, se dessine un type artistique, qui se maintient jusqu'à la fin du Ve siècle. Aphrodite est alors une divinité grave, drapée dans un long chiton, couronnée d'un diadème ou du *polos*, et tenant en main une fleur : c'est la déesse *Céleste*, l'Aphrodite *aux jardins* d'Alcamène, ou l'Aphrodite voilée à la frise orientale du Parthénon. Puis apparaît un type de transition, qui a peut-être été créé par Scopas : l'Aphrodite *Niképhoros* ou (Victorieuse), nue jusqu'à la ceinture et moins sévère, occupée à se mirer dans un bouclier. A ce type se rapportent les Aphrodites de Capoue et d'Arles, surtout la célèbre Aphrodite de Milo. Enfin, vers le milieu du IVe siècle, Praxitèle montre Aphrodite entièrement nue, fait d'elle le symbole de l'amour et de la grâce voluptueuse : il sculpte sa célèbre Aphrodite de Cnide, dont il existe tant de répliques, la Vénus de Médicis, les Vénus du Capitole ou de Cherchel. A la fin du IVe siècle, le peintre Apelle imagina le type d'Aphrodite Anadyomène, d'où dérive celui de l'Aphrodite accroupie, si fort à la mode pendant la période alexandrine et gréco-romaine, et représenté dans nos musées par la Vénus de Vienne ou la Vénus de Naples. En outre, Aphrodite, sur beaucoup de monuments figurés, est associée à d'autres divinités; par exemple, Arès, Héra, Athéna, Adonis. On nous la montre souvent aussi au milieu de son cortège de suivantes ou de divinités secondaires : thème favori des peintures de vases et des fresques de Pompéi.

— Bibliogr. : Lajard, *Recherches sur le culte de Vénus* (1837); Bernouilli, *Aphrodite* (1873).

Statues antiques d'Aphrodite (*Vénus*).

APHRODITE n. f. Entom. Genre d'annélides errantes, famille des *aphroditidés*, sous-famille des hermionidés, caractérisés par les soies épaisses qui forment un revêtement feutré sur leur dos. Nombreuses espèces habitant les mers du globe. L'*aphrodite aculeata* (hérissée), appelée *taupe de mer* a des couleurs très brillantes. Elle se trouve sur les côtes de France, etc.

Aphrodite hérissée (de 0m,15 à 0m,30 de long.).

— Minér. Silicate naturel de magnésie; variété de magnésite.

APHRODITIDÉS n. m. pl. Famille d'annélides errantes renfermant les formes dont les rames dorsales portent de larges écailles nommées élytres et des cirres, etc. Se subdivisent en cinq sous-familles : *hermioninés, polynoinés, acœtinés, sigalioninés, polyèpinés*. — *Un* APHRODITIDE.

APHRODITOPOLIS, ville de l'anc. Égypte, au S. de Memphis, sur le Nil (dans l'Égypte moyenne), célèbre par un temple où l'on nourrissait une vache blanche consacrée à Hathor, la Vénus égyptienne. Auj. *Atfyh* ou *Atfieh*. — Nom de deux autres villes d'Égypte : l'une dans la Thébaïde, l'autre dans le Delta.

APHROGALE (du gr. *aphros*, écume, et *gala, actos*, lait) n. m. Lait battu et réduit en une mousse écumeuse qu'absorbent les ouvriers de certaines industries, et notamment ceux des fabriques de céruse pour combattre les coliques de plomb, et les allumettiers afin d'empêcher la nécrose des os provoquée par le phosphore blanc.

APHRONATRON (du gr. *aphros*, écume, et de *natron*, nom du carbonate de soude naturel) n. m. Efflorescence salinc formée par le carbonate de sodium. On la confond souvent avec le salpêtre; car on les trouve tous les deux dans les lieux humides.

APHRONITRE (du gr. *aphros*, écume, et *nitron*, nitre) n. m. Nitre déparé.

Aphrophore grossi 2 fois).

APHROPHORE (du gr. *aphros*, écume, et *phora*, action de porter) n. m. Genre d'insectes homoptères, famille des cicadellidés, sous-famille des cercopinés, renfermant des formes de taille moyenne dont les larves vivent sur les feuilles de divers arbres, au milieu d'un liquide écumeux. Habitent l'Europe : *aphrophora spumaria* (France), etc.

APHROSIDÉRITE (du gr. *aphros*, écume, et *sidéros*, fer) n. f. Silicate hydraté d'alumine de fer et de magnésie. Variété de chlorite contenant 14 p. 100 d'oxyde de fer.

APHROSYNE (du gr. *aphrosunê*, démence) n. m. Dérangement des facultés intellectuelles; démence.

APHTE (gr. *aphthê*; de *aptein*, brûler) n. m. Ulcération superficielle qui se développe surtout dans l'intérieur de la bouche : *Les* APHTES *paraissent spécialement à la face interne de la lèvre inférieure et des joues, sur la partie latérale et inférieure de la langue, sur les amygdales, sur le voile du palais.* (C. Blant.)

— Encycl. Les *aphtes* sont de petites ulcérations blanchâtres qui apparaissent sur la muqueuse de la bouche. Ils commencent par des taches rouges, sur lesquelles se développent de petites vésicules analogues aux vésicules d'herpès. Ces vésicules se remplissent d'un liquide latescent, s'entourent d'un bourrelet formé par la muqueuse tuméfiée; dès le deuxième ou le troisième jour, l'épithélium se détache et laisse voir une ulcération lenticulaire d'étendue variable, du volume d'une tête d'épingle à celui d'une lentille. Elles siègent sur la muqueuse des lèvres, à la pointe et aux bords de la langue, sur la muqueuse des joues et du palais. L'haleine est fétide, la salivation assez abondante, la mastication est pénible; la succion est si douloureuse pour le nouveau-né qu'il repousse le sein.

L'éruption des aphtes peut être *discrète* ou *confluente*. L'éruption discrète ne se manifeste que par la douleur locale et quelques troubles digestifs, parfois accompagnée ou précédée d'un léger état fébrile. L'éruption confluente est beaucoup plus grave : elle envahit la voûte palatine, le voile du palais, les amygdales et le pharynx. Elle s'accompagne de diarrhée, de vomissements, de fièvre, et peut amener la mort.

Les aphtes se montrent surtout dans l'enfance et la jeunesse. Leurs causes sont mal connues. On tend à admettre que c'est une maladie infectieuse, d'origine microbienne.

Au début, on emploie des lotions émollientes, additionnées de quelques gouttes de laudanum, après la période inflammatoire, des astringents, tels que borate de soude, alun; on peut faire des lavages de la bouche avec une solution de salicylate de soude au 1/100e à l'intérieur, on donne le chlorate de potasse. La cicatrisation peut être aidée par de légers attouchements au nitrate d'argent. Les purgatifs sont nécessaires.

— Méd. vétér. Cette maladie éruptive, enzootique ou épizootique, se caractérise par de petites ampoules ou phlyctènes qui se développent dans la bouche, dans l'espace interdigité, sur les lèvres et sur les mamelles.

Cette affection, commune au bœuf, au mouton et au porc, a reçu différents noms. C'est ainsi qu'on l'appelée : « fièvre aphteuse », « épizootie aphteuse », « maladies aphteuses », « stomatite aphteuse », « cocotte », « phlyctène », « glossopède », « mal de bouche », « exanthème interphalangé ».

Les maladies aphteuses ont été connues de toute antiquité; car, depuis les Grecs, on trouve qu'il en est fait mention dans tous les ouvrages des savants qui se sont occupés de médecine comparée. Les intempéries, les fourrages avariés, les mauvaises conditions hygiéniques, ont été signalés tour à tour comme causes de la fièvre aphteuse. Mais si, dans l'histoire de cette maladie, on étudie les conditions au milieu desquelles elle s'est développée, on acquiert bientôt la certitude que cette affection est indépendante de toutes ces influences.

Au début de cette maladie, les animaux perdent l'appétit, deviennent tristes, éprouvent des frissons, et la sécrétion du lait diminue d'une manière notable. Au bout de vingt-quatre à quarante-huit heures, les phénomènes fébriles cessent, et une éruption vésiculeuse survient dans la bouche, sur les mamelles, et dans l'espace interdigité, ce qui fait que ces animaux boitent quelquefois considérablement. Au bout d'un temps variable, suivant les régions du corps, ces vésicules s'ouvrent et se recouvrent bientôt de matière purulo-sanguinolente qui forme une croûte roussâtre au contact de l'air. Enfin, après huit à dix jours, ces croûtes tombent et laissent à nu la cicatrice de la vésicule. En général, cette maladie ne compromet pas la vie des animaux, parce qu'elle laisse toujours intacts les principaux appareils organiques.

Tout le monde est d'accord pour reconnaître à la fièvre aphteuse un caractère éminemment contagieux et, si elle ne cause pas la mort, elle cause une perte de travail ou une perte de lait.

Les lois sur la police sanitaire sont applicables à la fièvre aphteuse comme à toutes les autres maladies contagieuses. On traite par des lotions antiseptiques surtout salicylées, ou en désinfectant les étables par des lavages crésylés.

APHTEUX (*eu*), **EUSE** adj. Compliqué ou accompagné d'aphtes; qui tient aux aphtes : *Angine* APHTEUSE.

APHTHALOSE (du gr. *aphthitos*, inaltérable, et *als*, sel) n. m. Nom donné par Haüy au sulfate anhydre de potasse rhomboédrique, dont le principal caractère est d'être inaltérable à l'air. Syn. APHTHITHALITE, ARCANITE, GLASÉRITE.

APHTHARTODOCÈTES (du gr. *aphthartos*, incorruptible, et *dokêtos*, qui apparaît) n. m. pl. Nom donné à des hérétiques du VIe siècle, qui prétendaient que le corps de Jésus-Christ était incorruptible, impassible et immortel. Ils étaient disciples de Julien d'Halicarnasse, qui vivait au IVe siècle. Ils se rattachaient à l'hérésie monophysite et s'appelaient encore *phantasiastes* (le corps du Christ étant pour eux un fantôme, φαντάσμα). — *Un* APHTHARTODOCÈTE.

APHTHONE (du gr. *aphthonos*, abondant) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des halticides, renfermant des altises dont les nombreuses espèces sont répandues sur tout le globe, particulièrement en Europe. Citons l'*aphthona euphorbiæ* (Europe).

Aphthone grossi 5 fois).

APHTHONGIE (du gr. *a* priv., et *phthoggos*, son) n. f. Perte de la faculté de produire des sons. Elle se traduit par une sorte de spasme fonctionnel des lèvres et de la langue, qui se produit toutes les fois que le malade veut parler.

APHTHONITE (du gr. *aphthonêtos*, qui n'est pas envié, ou de *aphthonos*, abondant) n. f. Cuivre gris antimonial; variété de panabase.

APHTHONIUS, rhéteur grec, né à Antioche, vivait au IIIe siècle et au commencement du IVe de notre ère. On a de lui des exercices de rhétorique, *Progymnasmata*, imprimés en 1508 à Venise, et des *Fables* à la manière d'Ésope, qu'on place souvent à la suite des fables de ce dernier.

APHTOIDE (de *aphte*, et du gr. *eidos*, apparence) adj. Qui ressemble à l'aphte : *Pustule* APHTOIDE.

APHUTÉENS, nom donné aux Israélites revenus de la captivité et rétablis dans leur ancien pays. — *Un* APHUTEEN.

APHYA (du gr. *aphuê*, petit poisson, fretin) n. f. Genre de poissons acanthoptères, famille des gobiides, ne renfermant qu'une seule espèce : l'*aphya pellucida* (ou athérine naine), vulgairement nommée à Nice *nonnat* et *nonnat* transparent, sans écailles (Méditerranée). Se pêchent quantités énormes avec des filets à mailles serrées dits *tartanouns*. Se mange cuit dans du lait, ou frit.

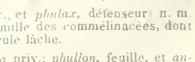

Aphya (0m,05 de long.).

APHYLAX du gr. *a* priv., et *phulax*, défenseur) n. m. Genre de plantes de la famille des commélinacées, dont l'inflorescence est en panicule lâche.

APHYLLANTHE (du gr. *a* priv.; *phullon*, feuille, et *anthos*, fleur) n. m. Genre de plantes de la famille des liliacées, tribu des lilinées, qui croît dans les lieux arides du midi de l'Europe.

APHYLLANTHÉ, ÉE adj. Qui ressemble à l'aphyllanthe. — n. f. pl. Groupe de la famille des liliacées, ayant pour type le genre *aphyllanthe* : *Les* APHYLLANTHÉES. *Une* APHYLLANTHÉE.

APHYLLE (du gr. *a* priv., et *phullon*, feuille) adj. Se dit des plantes dont la tige est dépourvue de feuilles, comme la *véronique aphylle*, la *cuscute*.

APHYLLOCALPE (du gr. *aphullon*, sans feuille, et *kalpê*, urne) n. m. Genre de fougères. Syn. de OSMONDE.

APHYLLOCAULE ou **APHYLLOCAULON** (*kô* — du gr. *a* priv.; *phullon*, feuille, et *kaulos*, tige) n. m. Bot. Syn. de HEBERE.

APHYLLODIUM (*om'* — du gr. *a* priv., et *phullon*, feuille) n. m. Bot. Syn. de NICERME.

APHYTÉIE (du gr. *a* priv., et *phuteia*, végétation) n. f. Bot. Syn. de HYDNORE.

APHYTIS, anc. ville de Thrace, dans la péninsule de Pallene, au S.-E. de Potidée. Apollon y avait un temple dont les oracles étaient célèbres dans la contrée.

API (du lat. *Appius*, nom du Romain qui, par la greffe, obtint cette variété de pomme) n. m. Espèce de pomme : *Un* API, *des* APIS, et plus ordinairem., *Une pomme d'*API, *des pommes d'*API.

— *Ses joues sont deux pommes d'api.* Se dit fig. d'un enfant, d'une femme, dont le teint a le coloris et la fraîcheur de la jeunesse.

— ENCYCL. L'*api* est une petite pomme jaune pâle, d'un beau rouge vif du côté exposé au soleil ou d'un rouge noirâtre, à chair ferme, croquante et sucrée; elle peut se conserver jusqu'en avril. L'arbre qui la produit est de moyenne taille, à rameaux longs et redressés. Les principales variétés sont : l'*api ordinaire*, qui est la meilleure; l'*api noir*, à peau d'un rouge très brun; l'*api gros* ou *pomme rose*, dont le fruit, plus gros, sent la rose.

API, îles des Nouvelles-Hébrides (Océanie, Mélanésie); entre 7.000 et 10.000 hab.

APIA ou **APIA TELLUS**, ancien nom du Péloponèse, ainsi appelé de *Apis*, roi légendaire d'Argos.

APIA, village capitale des îles Samoa (Océanie, Polynésie), dans l'île d'Onpolou.

APIACÉES (du gr. *apion*, persil) n. f. pl. Nom donné par Lindley à la famille des ombellifères. — *Une* APIACÉE.

A PIACERE, loc. adv. V. PIACERE.

APIAIRES (du lat. *apis*, abeille) n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, renfermant les abeilles et les genres voisins. — *Un* APIAIRE.

— ENCYCL. Les *apiaires* sont caractérisés par des ailes antérieures avec trois cellules cubitales presque égales, et par des jambes postérieures creusées extérieurement d'une fossette triangulaire (*corbeille*) pour la récolte du pollen. L'abdomen est ovoïde et attaché au corselet par un pédoncule très court. Les pieds sont très dilatés et munis de poils raides et nombreux. Les larves sont vermiformes, blanchâtres, un peu recourbées, arrondies aux deux bouts, munies d'une bouche écailleuse armée d'une filiere. Au moment de leur première métamorphose, elles filent une coque où elles se changent en nymphes. Au printemps suivant, quand les fleurs qui doivent nourrir chaque espèce sont écloses, l'insecte parfait sort de sa coque. On le voit alors voltiger rapidement de fleur en fleur pour recueillir le miel qui doit le nourrir, ainsi que ses larves. Les apiaires se divisent en cinq sous-familles : *andrénines*, *nomadinés*, *anthidinés*, *encérinés*, *apinés*.

APIANUS (Pierre), astronome et mathématicien allemand, né à Leisnig (Saxe) en 1501, mort à Ingolstadt en 1552. Son nom allemand était **von Bennewitz**. Apianus, anobli par Charles-Quint, professa longtemps à Ingolstadt, et fut un des premiers à proposer l'observation des mouvements de la lune pour découvrir les longitudes. On lui doit aussi des observations assez curieuses sur les comètes. — PHILIPPE, son fils, né à Ingolstadt en 1531, lui succéda dans sa chaire de mathématiques, et mourut en 1589 à Tubingue.

APIASTRE (*ass* — du lat. *apis*, abeille) n. m. Genre d'ombellifères, renfermant des herbes annuelles, originaires de l'Amérique boréale et occidentale.

APICAL (du lat. *apex*, *icis*, sommet) n. m. Nom donné aux aréoles qui se terminent à la pointe de l'aile des insectes.

APICAL, ALE, AUX (du lat. *apex*, *icis*, sommet) adj. Qui a rapport au sommet d'une chose : *Polypier à calices* APICAUX *grands et saillants*. (M.-Edw.)

APICATA, femme de Séjan, qu'il avait répudiée afin de satisfaire plus librement sa passion pour Livie, femme de Drusus. Après le supplice de Séjan, elle se donna la mort devant les corps de ses fils, égorgés par ordre de Tibère.

APICÉ, ÉE (du lat. *apex*, *icis*, sommet) adj. Qui se termine par un sommet très apparent.

APICIEN, ENNE (*in*, *èn'* — de *Apicius*, n. pr.) n. et adj. Disciple, partisan d'Apicius. ‖ Qui se rapporte à Apicius. V. ce mot.

A plusieurs plats nouveaux, d'un goût très recherché,
Le nom d'Apicius fut longtemps attaché.
Il fit serte, et l'on sait qu'il s'émut des querelles
Sur les *apiciens* et leurs sauces nouvelles.
BERCHOUX

APICIFIXE (du lat. *apex*, *icis*, sommet, et *fixus*, fixe) adj. Se dit des anthères fixées au filet de l'étamine par leur sommet.

APICIFLORE (du lat. *apex*, *icis*, sommet, et *flos*, *floris*, fleur) adj. Qui a des fleurs terminales.

APICIFORME (du lat. *apex*, *icis*, sommet, houppe, et *forma*, forme) adj. Se dit de cristaux qui ressemblent à des aiguilles réunies en houppe.

APICILAIRE (du lat. *apex*, *icis*, sommet) adj. Se dit de tout organe inséré au sommet d'un autre.

APICIUS, nom de trois fameux gastronomes romains. L'un vivait dans les derniers temps de la république; le deuxième sous Auguste et Tibère : c'est le plus célèbre. Il inventa de nouveaux mets et engloutit une fortune immense dans ses dépenses de table. Il s'empoisonna, dit-on, parce qu'il ne lui restait plus pour vivre qu'une somme de plus de deux millions de notre monnaie. Le troisième Apicius vivait sous Trajan. (Ce dernier était inventeur d'un procédé pour conserver les huîtres.) Aucun des trois ne paraît être l'auteur du traité de l'art culinaire *De re coquinaria* qui nous est resté sous le nom de Cœlius Apicius.

APICOLE (du lat. *apis*, abeille, et *colere*, cultiver, élever) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'élève des abeilles : *Appareil* APICOLE. *Exploitation* APICOLE.

APICRE (du gr. *a* priv., et *pikros*, amer) n. m. Genre de la famille des liliacées, formé aux dépens des aloès.

APICULE (lat. *apiculum*, dimin. de *apex*, *icis*, pointe) n. m. Pointe courte, aiguë et peu consistante.

APICULÉ, ÉE adj. Qui est muni d'un apicule.

APICULTEUR (du lat. *apis*, abeille, et *cultor*, qui cultive, élève) n. m. Celui qui s'adonne à l'éducation des abeilles.

APICULTURAL, ALE, AUX adj. Syn. de APICOLE.

APICULTURE (du lat. *apis*, abeille, et *cultura*, culture) n. f. Art d'élever les abeilles : *Cours d'*APICULTURE.

— ENCYCL. L'*apiculture* est l'art d'élever les abeilles dans des réceptacles appelés *ruches* (v. ce mot et de tirer profit de leurs produits *miel* et *cire*. (V. ces mots.) Pour mener à bien une exploitation apicole, il est indispensable de connaître l'histoire naturelle et les mœurs des abeilles, leurs maladies, leurs parasites, la manière de leur donner des soins, la construction des ruches, les procédés de conservation et d'utilisation du miel et de la cire.

Les principales opérations apicoles sont : la visite au printemps, pour s'assurer de l'état des ruches, le nourrissement, dans le cas où les provisions sont épuisées, la réunion des colonies faibles, le remplacement des mères, la mise en place des hausses et des cadres supplémentaires, l'essaimage (v. ce mot), la récolte, l'hivernage. Dans toutes les opérations qui nécessitent l'ouverture de la ruche ou le transvasement, on projette à l'intérieur un peu de fumée produite en faisant brûler de vieux chiffons, de la paille, etc., afin d'engourdir les abeilles et d'éviter les piqûres. L'irascibilité de ces insectes est des plus variables : les cris, les mouvements brusques les irritent; certaines personnes s'approchent impunément des ruches; il est beaucoup plus prudent de s'envelopper la tête d'un voile.

L'apiculture peut se pratiquer partout où se trouvent des prairies naturelles ou artificielles, des bois et des plantes donnant de nombreuses fleurs. Cependant, avant d'installer un rucher, il faut connaître les ressources de la contrée en plantes mellifères : les abeilles affectionnent les trèfles, les sainfoins, les bruyères, le sarrasin. L'emplacement d'un rucher varie suivant le climat. Dans le nord, il est bon de le placer à l'exposition du soleil; dans les pays chauds, il faut au contraire l'abriter.

Dans certaines contrées, lorsque les fleurs du printemps sont épuisées, on transporte les ruches dans les lieux où les fleurs abondent, pour faire une seconde récolte. Ce système permet de récolter le premier miel et de laisser comme provisions aux abeilles le miel de bruyère, de qualité inférieure. C'est ce qu'on appelle faire de l'*apiculture pastorale*.

L'apiculture se divise d'une manière générale en *apiculture fixiste* et en *apiculture mobiliste*. La première exploite des ruches — paniers en forme de cloche — dans lesquelles les abeilles construisent des rayons en les fixant à la partie supérieure. Des calottes ou hausses s'ajoutent sur le dessus de la ruche avec laquelle elles communiquent par un petit trou. Les abeilles y emmagasinent du miel; la reine et le *couvain* (larves et nymphes restant dans le corps principal. Le *fixisme* oblige l'apiculteur à briser les rayons pour récolter le miel.

L'*apiculture mobiliste* emploie des ruches de formes très diverses : les unes verticales, les autres horizontales, mais toutes renfermant des cadres mobiles, dans lesquels on dispose des feuilles de cire gaufrées ou même de vieux rayons. Les opérations apicoles sont facilitées par l'emploi des ruches à cadres : il est facile, en effet, de retirer ou d'ajouter un ou plusieurs cadres sans déranger les abeilles; de plus, le rendement est supérieur. C'est la méthode de l'avenir. Les ruches à cadres les plus employées, en France, sont les ruches Dadant et de Layens. Un nouveau mode d'exploitation consiste à accoler deux ruches et à remplacer les parois internes par une grille perforée, permettant aux abeilles ouvrières de passer de l'une dans l'autre : on a ainsi une ruche à deux mères. D'après l'auteur, on obtiendrait un produit de 126 francs par groupe de deux ruches.

En outre des sucs végétaux qu'elles transforment en miel, les abeilles récoltent du pollen, qu'elles emmagasinent pour la nourriture des larves, et des substances résineuses formant le propolis destiné à boucher les fentes de la ruche et à entourer les corps étrangers.

Les abeilles ont de nombreux ennemis : en première ligne un lépidoptère, la *fausse teigne de la cire*, la *galleria cerella* (Fab.) ou *mellonella* (Linn.), dont la chenille se nourrit de cire, perçant les gâteaux en tout sens. Un autre papillon plus petit, l'*achræa grisella* ou *alvearia*, se trouve dans les ruches, mais ses dégâts sont moins importants. Les autres ennemis sont : le sphinx tête de mort (*acherontia atropos*), les cétoines, qui se gorgent de miel; les guêpes, les asiles, les libellules, les philanthes qui dévorent les ouvrières; les méloés, à l'état larvaire, qui se nourrissent des larves, et ensuite du miel; un oiseau, le guêpier (*merops apiaster*), les souris, les mulets, les hérissons.

Les abeilles sont sujettes à diverses maladies : la *dysenterie*, produite par l'alimentation forcée, le manque d'air, l'humidité; la *constipation*, produite par un abaissement subit de la température; la *loque* ou pourriture qui atteint d'abord le couvain, puis les abeilles, et se communique aux ruches voisines; le *narcotisme*, le *mal de mai*.

L'apiculture a été pendant longtemps considérée comme une branche très accessoire de l'agriculture. Darwin avait pourtant mis en évidence le rôle joué par les abeilles dans la fécondation des plantes. Mais, bien comprise et avec les procédés modernes, elle est susceptible de donner des revenus sérieux. Il existe en France environ 1.600.000 ruches, dont les produits représentent annuellement une valeur de plus de 16 millions de francs. Les importations s'élèvent à 2.200.000 francs : les exportations à 1.700.000 francs. Enfin, comme produit indirect, il faut citer les liqueurs et boissons au miel, dont l'hydromel est le plus connu.

Les localités où l'apiculture a pris le plus de développement en France sont : le Gâtinais, le Limousin, les landes de Gascogne, les environs de Reims et de Caen, le Narbonnais, la Bretagne. V. ABEILLE, ESSAIM, CIRE, HYDROMEL, MIEL, RUCHE, etc.

— BIBLIOGR. : Weber, *Manuel pratique d'apiculture*; Hamet, *Cours complet d'apiculture*; Drosne, *Exposé sommaire de l'apiculture mobiliste*; Voirnot, *l'Apiculture éclectique*; Langstroth, *l'Abeille et la Ruche* (trad. de Dadant); de Layens, *Construction économique des ruches à cadre*; Bertrand, *la Ruche Dadant modifiée*; Clément, *l'Apiculture moderne*; de Layens et Bonnier, *Cours complet d'apiculture*.

APICULUM (*lom'* — mot lat., dimin. de *apex*, *icis*, pointe) n. m. Petite pointe qui termine un organe; aiguillon.

APIE (du gr. *apion*, poire) n. m. Syn. de APION.

APIÈCEMENT (rad. *pièce*) n. m. Une des principales pièces qui entrent dans la confection d'une chemise ou d'un habit.

APIÈCEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière qui travaille à la pièce. (Se dit surtout, chez les tailleurs, des ouvriers qui font le montage des vêtements.)

APIER (*ié* — du lat. *apis*, abeille) n. m. Amas de ruches placées au milieu d'enceintes de fascines. ‖ Celui qui élève des abeilles. Syn. de APICULTEUR.

APIFORME (du lat. *apis*, abeille, et *forma*, forme) adj. Qui a la forme d'une abeille.

APIFUGE (du lat. *apis*, abeille, et *fugare*, mettre en fuite) n. m. Liquide dont on s'enduit la figure et les mains pour se préserver des piqûres des abeilles.

APIGÉ, ÉE adj. Se disait, dans le Levant, d'un navire qui n'a pas tout son chargement, mais qui est assez lesté pour tenir la mer.

APIGÉNINE (de *apiine*, et du gr. *gennaein*, engendrer) n. f. Corps cristallisable qui se forme en même temps que le glucose dans le dédoublement de l'apiine sous l'action de l'acide chlorhydrique bouillant.

— ENCYCL. L'*apigénine* $C^{15}H^{10}O^{5}$ cristallise dans l'alcool en lamelles jaunâtres d'éclat nacré fondant vers 295°, peu solubles dans l'eau et dans l'alcool. Sa solution ne réduit pas la liqueur cupropotassique.

APIINE (du lat. *apium*, persil) n. f. Substance que l'on obtient en faisant bouillir de l'eau avec une quantité suffisante de persil; elle cristallise en aiguilles soyeuses incolores, sans odeur ni saveur, fond à 180°; sa formule est $C^{27}H^{30}O^{14}$. Elle est insoluble dans l'éther, soluble dans l'eau bouillante et l'alcool bouillant.

APIINE ou **APIONINÉS** n. m. pl. Sous-famille d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, renfermant de petits charançons répartis dans les genres *apion*, *nanophyes*, etc. — *Un* APIINÉ (ou APIONINÉ).

APILÉME (du gr. *a* augment. ou explétif, et *pileïn*, accabler) n. f. Figure de pensée; syn. de COMMINATION. V. ce mot.

APINAC, comm. de la Loire, arr. et à 41 kilom. de Montbrison; 952 hab. Patrie du ligueur *Pierre* D'APINAC, archevêque de Lyon, et du Fr. Philippe, des écoles chrétiennes.

APINELLE (dimin. de *apium*, ache) n. f. Bot. Syn. du genre TRINIP.

APINÉS (du lat. *apis*, abeille) n. m. pl. Sous-famille d'insectes hyménoptères, renfermant les bourdons et les abeilles, ainsi que les genres *psithyrus*, *apathus*, *trigona*, *melipone*, etc. — *Un* APINÉ.

APIOCRINE (du gr. *apion*, poire, et *krinon*, lis) n. m. Genre de crinoïdes fossiles, famille des *apiocrinidées*, caractéristique du jurassique moyen et supérieur.

APIOCRINIDÉES (rad. *apiocrine*) n. f. pl. Famille de crinoïdes fossiles, caractérisée par des bras bifurqués et à une seule rangée de plaques. La tige est longue, arrondie; le calice est formé par des pièces épaisses et en quelque sorte articulées. — *Une* APIOCRINIDÉE.

APIOCRINITE n. m. Paléont. Syn. de APIOCRINE.

APIOL (du lat. *apium*, persil) n. m. Principe actif des graines du persil. Syn. CAMPHRE DU BRÉSIL.

— ENCYCL. L'*apiol* $C^{12}H^{14}O^{4}$ s'extrait de la graine de persil pulvérisée. Il est à peu près incolore, possède une odeur spéciale, une saveur âcre. Il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme. Sa solution alcoolique rougit légèrement la teinture de tournesol et le sirop de violette. L'apiol possède un isomère, l'*isoapiol*. Ces corps, par oxydation à l'aide du permanganate de potassium, donnent de l'*acide apiolique*. L'apiol donne naissance à des composés : *dérivés apioliques*.

A la dose de 1 gr., l'apiol détermine une excitation cérébrale légère, rappelant celle que produit le café; à celle de 2 à 4 gr., il fait éprouver les mêmes symptômes qu'une forte dose de sulfate de quinine. Dans nos climats, il peut être substitué comme fébrifuge au sulfate de quinine.

Apion (gr. 5 fois).

APION (du gr. *apion*, poire) n. m. Genre de coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, sous-famille des *apioninés*, renfermant de petits charançons dont les espèces, très nombreuses, sont répandues surtout dans l'hémisphère boréal. On en connaît plus de 250 espèces en Europe, dont la plupart vivent aux dépens des plantes légumineuses. Citons l'*apion pisi*, nuisible aux pois; l'*apion difforme*, vivant sur le *polygonum hydropiper*.

Apios.

APION, rhéteur alexandrin qui vivait au commencement du Ier siècle de l'ère chrétienne. Il avait composé une *Histoire d'Egypte* et des commentaires sur Homère. Il écrivit contre les Juifs une satire violente, où il raconte sur leur histoire les fables les plus injurieuses et les plus ridicules et à laquelle l'historien Josèphe répondit par son traité *Contre Apion*.

APIOS (*oss* n. m. Genre de légumineuses-papilionacées, établi pour des herbes volubiles, dont les feuilles sont composées de 2 à 7 paires de folioles avec stipules, et dont les fleurs sont en grappes simples.

— ENCYCL. Ces plantes sont originaires de l'Asie tempérée et de l'Amérique boréale. La principale espèce est l'*apios à racine tubéreuse*, plante originaire des Etats-Unis et cultivée dans nos serres à cause de l'odeur suave de ses fleurs. Elle possède, en outre, des tubercules très nutritifs.

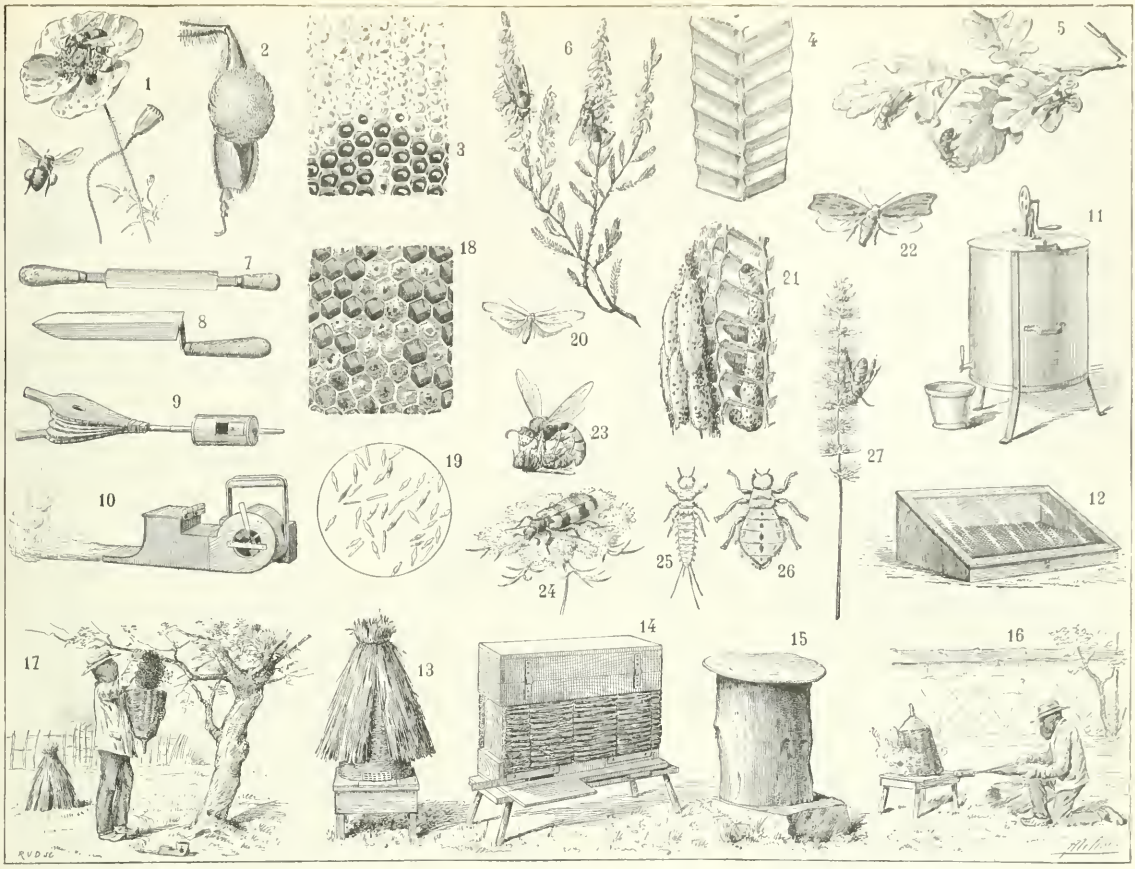

1. Abeille récoltant du pollen (coquelicot). — 2. Corbeille chargée de pollen. — 3. Cellules à miel operculées et non operculées. — 4. Coupe de rayon montrant l'inclinaison des cellules. — 5. Abeilles récoltant la miellée (chêne). — 6. Abeilles récoltant le nectar (bruyère). — 7 et 8. Couteaux à désoperculer. — 9. Soufflet enfumoir. — 10. Enfumoir de Layens. — 11. Extracteur. — 12. Cérificateur. — 13. Ruche fixe ordinaire. — 14. Ruche de Layens. — 15. Ruche en bois. — 16. Enfumage. — 17. Récolte d'un essaim. — 18. Rayon lopieux. — 19. Bactérie de la loque. — 20. Petite teigne des ruches *achroia grisella*). — 21. Chenille, tube et cocon de la fausse teigne. — 22. Fausse teigne (*galleria cerella*). — 23. Philanthe apivore. — 24. Clairon des ruches. — 25. Triongulin ou méloé. — 26. *Braula cœca* (pou des abeilles). — 27. Setaire ou accroche-abeille.

APIOSPORION (*spo* — du gr. *apion*, poire, et *sporos*, spore) n. m. Genre de champignons thécasporés, renfermant des espèces qui croissent sur le pommier, le chêne et sur les feuilles du cornouiller.

APIPE, île du fleuve Parana, dans l'Amérique du Sud. Remarquable par sa cascade, et comme par les guerres continuelles que sa possession a suscitées entre les Argentins et les Paraguayens.

APIPHILE (du lat. *apis*, abeille, et du gr. *philos*, ami) n. et adj. Qui aime les abeilles, amateur d'abeilles.

APIQUAGE n. m. Action d'apiquer; résultat de cette action. ‖ Se dit aussi de l'inclinaison déterminée de certains espars : des cornes de brigantines, par exemple.

APIQUER (rad. *piquer*) v. a. Incliner les vergues de haut en bas au moyen des balaucines et d'un halebreu, soit pour qu'elles tiennent moins de place, soit pour les manœuvres, soit en signe de deuil (dans ce cas, elles sont croisées d'un mât à l'autre, et sont dites « en pantenne »). On apique les cornes en choquant leurs drisses de pic.

— v. n. On dit d'une chaine qu'elle *apique* ou *est à pic* quand elle semble venir verticalement du fond.

Vergues apiquées.

APIS (*piss* — mot lat.) n. f. Nom scientifique de l'abeille.

APIS (*iss*), petite constellation de l'hémisphère méridional, qu'on nomme aussi ABEILLE. V. ce mot.

APIS (*piss*), anc. ville de la Marmarique, à l'O. de Paraetonium. Elle tirait son nom du culte que l'on y rendait au taureau *Apis*; ses ruines marquent aujourd'hui la limite des possessions de l'Egypte et de la régence de Tripoli.

APIS (*iss*), frère de Niobé, roi fabuleux d'Argos. Le Péloponèse fut primitivement nommé, d'après lui, *Terre d'Apis* ou *Apia*.

APIS ou mieux **HAPI**, l'un des taureaux sacrés de l'Egypte, adoré à Memphis.

— ENCYCL. Hapi était regardé comme l'incarnation du dieu Phtah, et peut-être de la triade memphite Phtah, Sokaris, Osiris. En tout cas, il symbolise l'énergie créatrice de la nature. Il est qualifié *seconde vie de Phtah*, et quelquefois *Fils de Phtah*. Hapi passait pour naître d'une génisse vierge, fécondée par le feu céleste. Il devait avoir certains signes : un croissant au front, un scarabée sous la langue, un vautour sur le dos. Vivant, il était nourri dans un temple; mort, il devenait comme tous les morts un Osiris, ou *Osiris-Hapi*, ou *Osar-Hapi*, d'où, par abréviation, les noms de *O Sarapis*, *Sarapis*, *Sérapis*, que les Grecs et les Romains donnèrent au dieu égyptien. (V. SÉRAPIS.) Pour justifier le culte qu'eux-mêmes rendaient à Hapi sous les Ptolémées, les Grecs inventèrent des légendes. Ils racontaient que, les dieux ayant été battus par Jupiter, Osiris s'était caché en Egypte sous la forme d'un taureau. La nécropole des Hapis était un temple qui s'appelait le *Sérapéum*. V. ce mot.

Taureau Apis.

Le nom de « Hapi » est aussi porté par le dieu Nil et par un des quatre génies qui veillent sur les *canopes*, vases qui contiennent les viscères des momies embaumées d'Egypte.

APISIN (du lat. *apis*, abeille) n. m. Venin de l'abeille.

APISINATION (*si* — du lat. *apis*, abeille) n. f. Opération analogue à la vaccination, et qui consiste dans une inoculation du venin des abeilles contre certaines affections.

APISINER (rad. *apis*) v. a. Pratiquer l'apisination.

APISTE (*piss* — du gr. *apistos*, perfide) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des triglidés, voisins des sébastes. Les apistes sont abondants dans les mers tropicales; leurs nageoires pectorales, très grandes, leur permettent de voler.

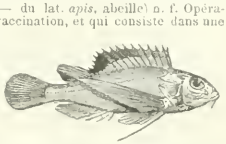

Apiste (de 0m,30 à 0m,50 de long).

APITOIEMENT (*toi-man*) n. m. Action de s'apitoyer.

APITOYANT, ANTE (*toi-yan*) adj. Qui apitoie, excite la pitié.

APITOYER (*toi-ye* — rad. *pitié*) Il change (*y*) du radical en *i* quand la terminaison commence par un *e* muet : *J'apitoie, J'apitoierai, J'apitoierais*; dans tous les autres cas, le radical reste le même : *Il apitoya. Nous apitoyons. Apitoyez*. v. a. Toucher de pitié, attendrir : *Il n'est pas de ruse que les faux pauvres n'emploient pour* APITOYER *les âmes charitables*. (Maxime du Camp.)

S'apitoyer, v. pr. Éprouver, témoigner de la pitié : *Il est plus facile de* S'APITOYER *que de secourir*.

— ANTON. Dessécher l'âme, endurcir.

APITOYEURS (*toi-yeur*) n. m. pl. Nom donné, pendant la Révolution, à ceux qui plaignaient le sort des émigrés, des prêtres réfractaires, etc.; qui cherchaient à *apitoyer* le peuple en faveur des ennemis de la Révolution. — *Un* APITOYEUR.

APIVORE (du lat. *apis*, abeille, et *vorare*, dévorer) adj. Qui mange, qui détruit les abeilles.

APJOHNITE (de *Apjohn*, n. pr. n. f. Nom donné à l'alun de manganèse. Cette espèce minérale se présente en masses fibreuses.

APLACENTALIA n. m. pl. Zool. V. IMPLACENTAIRES.

APLACOPHORES (du gr. *a* priv.; *plax*, *akos*, plaque, et *phoros*, qui porte) n. m. pl. Ordre de mollusques, de la classe des amphineures. — *Un* APLACOPHORE.

— ENCYCL. Le corps des *aplacophores* est vermiforme, entièrement enveloppé par le manteau; il n'y a pas de plaques dorsales; il y a des spicules palléaux. Perrier les a divisés en deux sous-ordres : les *Solenata* et les *chætodermata*, ne contenant chacun qu'une seule famille.

APLAIGNER (*a* mll.) v. a. Faire sortir les brins de laine d'une étoffe en la peignant avec le chardon, de manière à coucher ces brins dans le même sens. On dit aussi APLANER.

APLAIGNEUR, EUSE (*gn* mll.) n. Personne qui aplaigne les draps. On dit aussi APLANEUR, et APLANISSEUR.

APLANAT (du gr. *a* priv., et *planê*, aberration) n. m. Objectif photographique imaginé en 1866 par le Dr Steinheil et composé de deux systèmes optiques identiques, formés chacun d'un ménisque convergent en

flint léger et d'un ménisque divergent en flint lourd, les surfaces de séparation des deux systèmes appartenant à une même sphère : c'est le premier objectif aplanétique.

APLANER v. a. Polir avec l'instrument nommé *plane* un morceau de bois. Ce mot a aussi le sens de *aplaigner*.

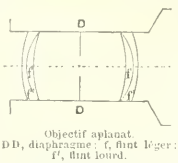

Objectif aplanat.
DD, diaphragme; f, flint léger; f', flint lourd.

APLANÉTIQUE (du gr. *a* priv., et *planê*, aberration) adj. Se dit d'une surface telle que tous les rayons lumineux issus d'un même point vont se rencontrer au même foyer.

— Encycl. Un objectif *aplanétique* est un objectif exempt d'aberration de sphéricité. On ne peut réaliser l'aplanétisme pour tout le champ de l'instrument; aussi se contente-t-on de le réaliser pour le plan focal au voisinage duquel se forme le plus couramment l'image et pour un point de l'axe plus rapproché de l'instrument. Après l'achromatisme, l'aplanétisme est la condition la plus importante que doive réaliser un bon objectif. Chaque système optique appartenant à un objectif composé est le plus souvent isolément achromatique et aplanétique. On donne souvent les noms de *aplanats*, de *rectilignes* ou de *rectilinéaires* aux objectifs aplanétiques.

APLANÉTISME (*tisme* — du gr. *a* priv., et *planêtês*, errant) n. m. Qualité d'un système optique consistant dans l'absence d'aberration des radiations simples : L'APLANÉTISME *est une condition indispensable de la netteté des images dans les instruments d'optique.*

— Encycl. Les miroirs et les lentilles à surfaces sphériques présentent des aberrations de sphericité, et les rayons issus d'un point, au lieu de converger exactement en un point conjugué, ont pour *enveloppe* une caustique d'autant plus étalée que l'on admet des rayons plus éloignés de l'axe; ces instruments ne sont donc pas aplanétiques, ce qui nuit à la netteté des images. Voyons dans quelle mesure la solution de l'*aplanétisme* est possible.

1° *Aplanétisme des miroirs.* Un miroir détaché au sommet d'un ellipsoïde de révolution est aplanétique pour un point lumineux placé en l'un de ses foyers; le second foyer de l'ellipsoïde est le foyer conjugué du premier.

Le miroir de forme parabolique réalise l'aplanétisme pour un point situé à l'infini sur l'axe, et le foyer conjugué est le foyer même du paraboloïde. Pratiquement, il le réalise pour un point très éloigné sur l'axe.

Un miroir en forme d'hyperboloïde de révolution est également aplanétique pour un point situé en un de ses foyers; le foyer conjugué d'un foyer réel est dans ce cas virtuel, et inversement.

La méthode employée par Foucault pour rendre paraboliques, et par conséquent aplanétiques, les miroirs de télescopes, est connue sous le nom de *méthode des retouches locales*. Voici en quoi elle consiste :

On obtient un point lumineux à l'aide d'un trou très fin percé dans un écran et fortement éclairé par une lampe; on fait coïncider avec le foyer conjugué un petit trou percé dans un autre écran. Si le miroir est aplanétique, l'œil placé au trou du second écran voit le miroir uniformément éclairé. Si le miroir n'est pas aplanétique, il y a des parties du miroir qui paraissent plus éclairées les unes que les autres. Les points en relief se détachent en brillant. Alors, au moyen du polissoir, on retouche jusqu'à ce que l'éclairement devienne uniforme. Cela posé, on prend d'abord un miroir sphérique et on vérifie sa sphéricité en s'assurant qu'il est aplanétique pour un point lumineux placé en son centre; on place le point lumineux un peu en dehors de l'axe : l'image est alors symétrique par rapport à l'axe. Après avoir rendu le miroir parfaitement sphérique, on rapproche le point lumineux du miroir, le foyer conjugué s'éloigne, on retouche le miroir afin de le rendre aplanétique pour cette nouvelle position : il devient alors ellipsoïdal. En rapprochant de plus en plus le point lumineux et en répétant l'opération dans chaque position, on transforme le miroir en un « paraboloïde. » Ajoutons que l'épaisseur à enlever ne dépasse pas un dixième de millimètre sur les bords d'un miroir de 1 mètre d'ouverture.

2° *Aplanétisme des lentilles.* On pourrait calculer la courbure des surfaces dans les lentilles, de manière à les rendre parfaitement aplanétiques pour un point situé à une distance donnée sur l'axe. Dans la pratique, on se contente d'une solution approchée. La distance focale étant donnée, si l'objet est à l'infini, le calcul montre qu'il faut prendre une lentille biconvexe dont l'une des faces ait un rayon de courbure six fois plus grand que l'autre, et tourner la face la plus bombée vers l'objet. On peut remplacer cette lentille par une lentille plan-convexe, plus facile à construire.

APLANEUR n. m. Celui qui aplane le bois. || Ce mot a aussi le sens de APLANISSEUR.

APLANIR v. a. Rendre plan, uni, ce qui était inégal, raboteux : APLANIR *un chemin.*

— Fig. *Aplanir les voies, les routes, les chemins à quelqu'un*, Lui ouvrir, lui faciliter les moyens de réussir. || *Aplanir les difficultés, les obstacles*, etc., Les lever, les faire disparaître.

— Moralem. Adoucir, calmer : *Il n'y a point de plus excellente pratique de mortification que celle de supprimer ses humeurs, d'en* APLANIR *les difficultés.* (Nicole.) || Abaisser, humilier : Vous APLANISSIEZ *les hauteurs des esprits superbes.* (Fléch.)

S'*aplanir*, v. pr. Devenir plan, uni : *Le terrain* S'APLANIT *du côté des montagnes.*

— Fig. Disparaître, en parlant des difficultés, etc., devenir facile : *Le jeune homme croit que tout doit* S'APLANIR *devant lui.* || Se rendre facile à soi-même.

APLANISSEMENT n. m. Action d'aplanir; état de ce qui est aplani : L'APLANISSEMENT *d'une route.*

— Fig. L'APLANISSEMENT *des obstacles, des difficultés.*

APLANISSEUR, EUSE n. Techn. V. APLAIGNEUR.

APLASTIQUE (*plasx* — du gr. *a* priv., et de *plastique*) adj. Qui n'est pas plastique.

— *Sang aplastique.* En T. de physiol., Sang qui a perdu totalement ou à un certain degré la faculté de se coaguler.

APLAT (*pla*) n. m. Teinte plate, dans la langue des graveurs. || Pièce de drap ou d'étoffe qui se pose à plat sur un vêtement.

APLATER v. a. En T. de mar., Dresser le rôle des sept plats, c'est-à-dire des sept hommes devant manger à la même table et se servir des mêmes bidons et gamelles.

APLATIE n. f. Entom. Syn. de ATTE.

APLATIR v. a. Rendre plat : *Newton prouva que le mouvement de rotation de la terre a dû* L'APLATIR *à ses pôles.* (Laplace.)

— Par ext. et fam. Briser, écraser : APLATIR *un adversaire.*

— Fig. *Il écoutait sans rien dire*, APLATI, *rentrant la tête.* (Alph. Daudet.)

— Par exagér. Confondre quelqu'un, le réduire au silence. || Dans un sens analogue, *Aplatir un acteur*, Le siffler à outrance, le huer.

Aplati, ie, part. pass. du verbe Aplatir. Math. V. ALLONGÉE.

S'*aplatir*, v. pr. Devenir plat : *Les nuées s'allongent*, S'APLATISSENT, *et prennent des formes de crocodile.* (V. Hugo.)

APLATISSAGE n. m. En T. de techn., Opération consistant à transformer les cornes de buffle en plaques et qui se compose d'un certain nombre de manutentions successives, dont les principales sont : le *débitage* ou *tronçonnage* des cornes, le *redressage* ou l'*ouverture*, le *dolage* ou *grattage*, le *serrage* ou *aplatissage*, ou *mise à vert* sous presse. || Dans quelques métiers, s'empl. pour APLATISSEMENT.

APLATISSEMENT n. m. Action d'aplatir; état de ce qui est aplati.

— *Aplatissement de la terre*, Etat de la terre, qui est aplatie aux deux pôles.

— Fig. Abaissement, en parlant des choses morales : *En France*, L'APLATISSEMENT *des mœurs sera la conséquence forcée de la civilisation.* Balz.)

— Par exagér. Critique violente, charge à fond contre un adversaire politique, littéraire, etc. Syn. de ÉREINTEMENT.

— Encycl. Astron. *Aplatissement des planètes.* Tout porte à croire que les particules matérielles qui forment la masse de chaque planète ont eu à une certaine époque assez de mobilité pour glisser les unes sur les autres, et que, cédant à la force centrifuge produite par la rotation, elles se sont portées en plus grande quantité vers l'équateur, ou elles ont formé un renflement qui a persisté après leur consolidation. Aussi, les planètes ont-elles la forme d'un ellipsoïde de révolution. On appelle *aplatissement* d'une planète la différence des rayons de l'équateur et du pôle, divisée par le rayon de l'équateur. Si *a* est le rayon de l'équateur, *b* celui du pôle, l'aplatissement sera $\frac{a-b}{a}$.

Les évaluations de l'aplatissement de la terre sont fondées soit sur les mesures géodésiques d'arcs de méridienne à diverses latitudes, soit sur des mesures d'intensité de la pesanteur au moyen du pendule, soit sur l'observation des inégalités lunaires dues à la forme ellipsoïdale de la terre.

Les nombres trouvés pour la valeur du rapport $\frac{a-b}{a}$ oscillent entre $\frac{1}{282}$ et $\frac{1}{310}$. Voici les valeurs de l'aplatissement des planètes pour lesquelles cet élément a été calculé :

Mercure $\frac{1}{253}$, Vénus $\frac{1}{306}$, la Terre $\frac{1}{293}$, Mars $\frac{1}{345}$, Jupiter $\frac{1}{17}$, Saturne $\frac{1}{9}$, Uranus $\frac{1}{11}$.

La lune ne présente pas d'aplatissement sensible. Son équateur est renflé dans le sens du diamètre dirigé vers la terre.

APLATISSERIE n. f. Dans les forges, Atelier où l'on aplatit les barres de fer en les faisant passer, chauffées à blanc, entre deux cylindres ou laminoirs, pour les réduire en lames.

APLATISSEUR n. m. Ouvrier qui, autrefois, aplatissait les barres de fer à la main à l'aide d'un marteau spécial nommé *aplatissoir.* || Ouvrier qui aplatit les cornes employées dans l'industrie. || Instrument agricole qui a pour but d'écraser les graines destinées à l'alimentation des animaux.

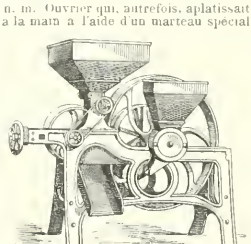
Aplatisseur.

APLATISSOIR n. m. Sorte de marteau qui sert à aplatir le fer ou tout autre métal.

APLATISSOIRE n. f. Se dit de cylindres ou laminoirs entre lesquels on fait passer les barres de fer pour les aplatir.

APLAX (du gr. *a* priv., et *plax*, pierre plate) n. m. Genre de tortues fossiles des schistes de Kelheim.

APLECTRE (du gr. *a* priv., et *plêktron*, aiguillon, épine) n. m. Bot. V. AMPLECTRE.

APLERBECK, village de Westphalie (Prusse occid.), sur l'Emscher, affluent du Rhin; 6.220 hab. Houillère importante.

APLÉSION (du gr. *a* priv., et *plêsios*, voisin, parent) n. m. Section du genre éthéostome.

APLESTER (*plêss* — du gr. *a* priv., et *plêkein*, plier) v. a. Déplier, étendre les voiles, pour se préparer à lever l'ancre. (Usité aux XVIe et XVIIe siècles.)

APLESTIE (*plêss* — du gr. *a* priv., et *plêthein*, remplir) n. f. Anc. méd. Faim insatiable, voracité anormale.

APLET (*plê* n. m. Filet. || On écrit plus ordinairement APPELET. V. ce mot.

APLÈTER changer l'*é* fermé du radical en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'aplète. Qu'ils aplètent*; excepté au fut. et au condit., où l'on conserve l'*é* fermé du radical : *J'aplèterai. Nous aplèterions*) v. a. Accélérer un travail, surtout en parlant du vigneron.

APLÈTEUR n. m. Vigneron qui travaille vite.

APLEURIE (du gr. *a* priv., et *pleura*, plèvre) n. f. Anomalie organique, caractérisée par l'absence des plèvres, des côtes et des flancs.

APLIDIE ou **APLIDIA** (du gr. *aploos*, simple, et *eidos*, forme) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes du groupe des mélolonthinés, renfermant des hannetons dont les cinq ou six espèces connues sont répandues dans la région orientale méditerranéenne. Citons l'*aplidia transversa* (Algérie, Asie Mineure), l'*aplidia hirticollis* (Sardaigne).

Aplidie (gr nat.).

APLIDIUM (*om'* — du gr. *aploos*, simple, et *eidos*, forme) n. m. Genre d'ascidies composées, famille des polyclinides, voisines des amarouques et habitant nos mers : *aplidium fucus*, etc.

APLITE n. f. Variété de granit à grain fin, généralement saccharoïde et de teinte rosée.

APLOA (du gr. *aploos*, simple) n. m. Genre de coléoptères, de la famille des carabidés, dont une espèce vit aux Indes orientales. Syn. de BRACHYNUS.

APLOCENTRE (du gr. *aploos*, simple, et *kentron*, épine, aiguillon) n. m. Genre de poissons de l'Ohio, voisin des spares.

APLODISQUE (*disc* — du gr. *aploos*, simple, et *diskos*, disque) n. m. Section du genre haplopappe, de la famille des composées.

APLOMB (*plon* — de *à*, et *plomb*) n. m. Direction d'une ligne perpendiculaire à l'horizon; position verticale d'un objet : L'APLOMB *de la tour de Pise n'a pas été bien pris.*

— Par ext. Equilibre : *C'est aux lois de l'attraction que nos propres corps doivent leur* APLOMB. (B. de St-P.)

— Au fig. Assurance dans la manière de parler, de se présenter; hardiesse : *Calonne avait la confiance de la témérité et l'*APLOMB *du charlatanisme.* (Lamart.)

Toujours un grand *aplomb* sur un petit esprit.
J. JANVIER.

— B.-arts. Juste pondération des figures : *Artiste qui pèche par les* APLOMBS. (Acad.)

— Musiq. Précision de la mesure, soit pour la voix, soit pour les instruments.

— Physiol. Répartition régulière du poids du corps sur les membres, direction la plus favorable de ceux-ci pour le soutien du tronc et l'exécution des mouvements. || Se dit dans un sens analogue, mais au pluriel, en parlant du cheval : *Les* APLOMBS *d'un cheval.*

— Techn. Petit appareil composé d'un fil à l'extrémité duquel est fixée une balle de plomb ou un petit cylindre de cuivre, et qui sert à déterminer si un objet occupe une position bien verticale. || On dit plus ordinairement *fil à plomb.* (Les ouvriers disent plus brièvement encore *plomb* : *Prête-moi ton* PLOMB.)

On donne souvent au plomb une forme cylindro-conique; le sommet du cône, étant tourné vers le bas, indique exactement le point par où passe la perpendiculaire.

— **A plomb**, loc. adv. V. PLOMB.

— **D'aplomb**, loc. adv. Perpendiculairement à l'horizon : *A midi, le soleil darde* D'APLOMB *ses rayons sur nos têtes.* || En équilibre : *Être* D'APLOMB. || *Être d'aplomb* signifie aussi, en langage populaire, Etre bien portant, robuste.

— Fig. Vivement, fortement : *Parler* D'APLOMB.

— Encycl. Techn. L'usage de l'*aplomb*, ou *fil à plomb*, dans les arts, est fondé sur ce fait que la direction de la pesanteur est nécessairement perpendiculaire à l'horizon.

— Méd. vétér. Dans l'étude de l'extérieur du cheval, on entend par le mot *aplombs* la disposition et la direction des membres de l'animal par rapport au sol, que cette direction soit normale ou vicieuse, favorable ou défavorable à leur action, comme colonnes de soutien ou comme agents de progression.

Pour examiner les aplombs d'un cheval, on doit le maintenir en repos, les quatre pieds formant les quatre coins d'un rectangle, qui représente la base de sustentation.

Pour que la répartition régulière du poids du corps se fasse sur les quatre extrémités, les membres doivent suivre des lignes qui ont été déterminées par Bourgelat.

Membres antérieurs : 1° *Une ligne verticale, abaissée de la pointe de l'épaule jusqu'au sol, doit rencontrer ce dernier un peu en avant de l'extrémité de la pince.* Le cheval est dit *sous lui du devant* lorsque cette ligne tombe à une grande distance en avant de la pince. Dans ce cas, le bipède antérieur étant surchargé par le poids du corps, le cheval est exposé à des faux pas et à de fréquentes chutes. On doit l'utiliser pour le service du trait, ou le collier, lui offrant un point d'appui, le préserve des chutes en avant.

Le cheval est dit *camus du devant* lorsque la ligne ci-dessus tombe sur le sabot avant de rencontrer le sol. De ce défaut d'*aplomb*, il résulte que l'appui du pied a lieu sur le talon, qui se fatigue et devient le siège de blèmes fréquentes.

2° *Une verticale abaissée du tiers postérieur de la partie supérieure et externe de l'avant-bras doit partager également le genou, le canon et le boulet, et gagner le sol à une certaine distance des talons.* Si le genou se porte en avant de la ligne, il est dit *arqué* ou *brassicourt*; si, au contraire, il se porte en arrière, il est dit *creux, effacé, genou de mouton.* Si la ligne verticale tombe trop en arrière des talons, l'animal est dit *long-jointé*. Le cheval ainsi conformé est souple dans ses allures, mais offre peu de résistance à la fatigue. Si, au contraire, la ligne verticale se rapproche trop des talons ou les traverse, le cheval est dit *court-jointé* ou *droit sur ses boulets.* De cette conformation résultent une ruine prompte des extrémités et une dureté dans les réactions, qui rendent ces chevaux peu propres au service de la selle.

3° *Une verticale abaissée de la partie la plus étroite de la face antérieure de l'avant-bras doit partager toute la partie inférieure de l'extrémité en deux parties égales.* Entre les bords internes des deux sabots doit exister un intervalle égal à la largeur d'un sabot. Si le membre considéré en masse se trouve en dedans de cette ligne, le cheval est dit *serré du devant.* Ce cheval est exposé à se couper, à se donner des atteintes et à boiter fréquemment. Si les membres s'écartent en dehors de cette ligne, le cheval est dit *large du devant*; il ne se coupe plus, mais son allure est lourde, par suite du déplacement du centre de gravité.

Si la pince est tournée en dehors, le cheval est dit *panard*. Il est dit *cagneux* quand la déviation du pied a lieu en dedans. Si le genou est porté en dehors de cette ligne, il est dit *cambré*; si c'est en dedans, il est dit *genou de bœuf*. Toutes ces conformations sont vicieuses.

Membres postérieurs : 4° *Une verticale abaissée de la pointe de la fesse doit rencontrer la pointe du jarret et longer la face postérieure du canon avant d'arriver au sol.* Si la ligne d'aplomb tombe en arrière du jarret, le membre est engagé trop avant sous le corps; on dit alors que le cheval est *sous lui du derrière*. Dans ce cas, une trop grande partie du poids du corps est reportée sur les membres postérieurs, et les jarrets se fatiguent. Si, au contraire, cette ligne coupe trop en avant le jarret et le canon, le cheval est *campé du derrière*, et le poids du corps est rejeté sur les membres antérieurs.

5° *Une verticale abaissée du milieu de la face postérieure de la pointe du jarret doit partager également en deux moitiés latérales tout le reste de l'extrémité.* Les défauts d'aplomb relatifs à cette ligne sont ici les mêmes que dans le membre antérieur.

— ANTON. **Inclinaison, obliquité, porte-à-faux, surplomb.**

APLOME (du gr. *aploos*, simple) n. m. Liturg. Nom que l'on donne à la nappe d'autel, dans l'Eglise grecque.

— Miner. Grenat ferro-calcareux, verdâtre ou brun. Variété de mélanite.

APLONOME (du gr. *aploos*, simple, et *nomos*, loi) adj. Nom donné à un cristal offrant la plus simple des lois intermédiaires de décroissement : *Chaux carbonatée* APLONOME.

APLOSTOME (*ploss* — du gr. *aploos*, simple, et *stoma*, bouche) adj. Qui a la bouche ou l'ouverture simple.

APLUDE n. f. Genre de graminées-andropogonées, comprenant un petit nombre d'espèces propres à l'Asie tropicale et à la Nouvelle-Calédonie, et dont quelques-unes sont cultivées dans les jardins.

APLURE (du gr. *aploos*, simple, et *oura*, queue) n. m. Poisson de Madère, de la famille des scombéroïdes.

APLUSTRE (*pluss* — lat. *aplustrum*, girouette) n. m. Antiq. rom. Ornement de la poupe des vaisseaux chez les anciens et qui consistait en une pièce de charpente recourbée vers l'avant, et taillée en forme de palme, ou plutôt de queue de poisson.

— Moll. Syn. de PAVILLON.

Aplustre.

APLYSIE (lat. *aplysia*) n. f. Genre de mollusques gastropodes, type de la famille des aplysiidés, renfermant de nombreuses espèces répandues dans presque toutes les mers du globe et connues sur nos côtes sous le nom de lièvres de mer : *aplysia depilans* (Méditerranée), etc.

APLYSIIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes opistobranches, sous-ordre des tectibranches, renfermant des formes marines très carnassières et dont la plupart sécrètent une humeur couleur de pourpre qui teint autour d'eux l'eau en rouge. Genres principaux : *aplysie, dolabelle*.

APNÉE (du gr. *a* priv., et *pneïn*, respirer) n. f. Absence momentanée de la respiration. Elle se différencie de la dyspnée en ce que celle-ci consiste seulement dans la gêne de la respiration.

APNÉOLOGIE (du gr. *apnoia*, apnée, et *logos*, discours) n. f. Traite des différentes espèces d'apnées.

APNÉOLOGIQUE adj. Qui concerne l'apnéologie.

APNÉOSPHYXIE (*sfi* — du gr. *a* priv.; *pneïn*, respirer, et *sphuxis*, battement) n. f. Suspension de la respiration et du pouls. Syn. de ASPHYXIE.

APNEUMIE (du gr. *a* priv., et *pneumôn*, poumon) n. f. Monstruosité caractérisée par l'absence des poumons.

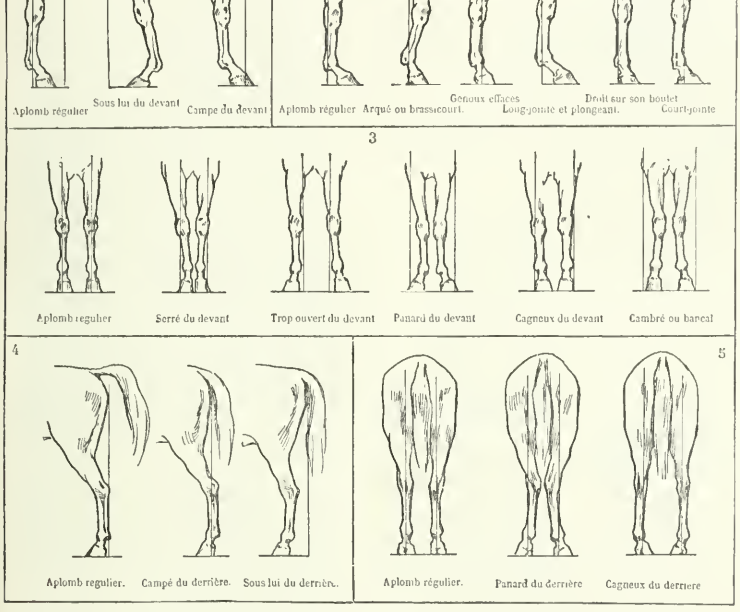

Aplombs d'un cheval : 1, 2, 3, membres antérieurs ; — 4, 5, membres postérieurs.

APNEUMONERVIE (du gr. *a* priv.; *pneumôn*, poumon, et du lat. *nervus*, nerf) n. f. Défaut d'énergie ou d'action nerveuse du poumon.

APNEUMONES (du gr. *a* priv., et *pneumôn*, poumon) n. m. pl. Sous-ordre d'holothuries, de l'ordre des apodes, caractérisées par l'hermaphrodisme et l'absence de poumons. — *Un* APNEUMONE.

— ENCYCL. Les *apneumones* portent des tentacules linéaires, pinnés ou digités, et des organes infundibuliformes cilés. Une seule famille compose ce sous-ordre, celle des synaptides, renfermant les genres *synapte, anapte, chirodote*.

APNEUSTE (*pneuss* — du gr. *a* priv., et *pneïn*, respirer) adj. Qui manque de respiration.

APNEUSTIE (*pneuss* — rad. *apneuste*) n. f. Manque de respiration, absence des mouvements d'inspiration.

APOACONITINE (du préf. *apo*, et de *aconitine*) n. f. Corps résultant de la transformation avec perte d'une molécule d'eau de l'aconitine sous l'action des acides étendus et bouillants. L'apoaconitine serait l'anhydride de l'éther monobenzoïque de l'aconine.

APOBATE (du gr. *apo*, loin de, et *baïnein*, aller) n. m. Antiq. gr. Dans certaines courses, deux hommes montaient un char : un cocher (*apobaticos*) et l'*apobate*, qui, casqué et armé d'un bouclier, devait sauter du char et y remonter en pleine course.

APOBATÉRION (du gr. *apo*, loin de, et *batêrios*, qui sert à monter) n. m. Dans l'anc. Grèce, Sacrifice offert à un dieu quelconque, lorsqu'on abordait, après avoir échappé à un danger venant des éléments.

APOBOMIES (du gr. *apobômios*, éloigné de l'autel) n. f. pl. Dans l'anc. Grèce, Sacrifices accomplis sur le sol même ou dans les eaux d'un fleuve, en dehors de tout temple.

APOCALBASE (lat. *apocalbasum*) n. m. Gomme-résine servant à empoisonner les flèches, attribuée à une euphorbe.

APOCALYPSE (gr. *apokalupsis*, révélation; venant du v. *apokaluptein*, découvrir, révéler) n. f. Livre qui a pour objet la révélation des destinées de l'humanité, la fin du monde actuel et l'avènement d'une ère de justice : *L'Apocalypse de Daniel. L'Apocalypse d'Esdras.*

Spécialement, Livre canonique, le dernier du Nouveau Testament, et qui a pour auteur l'apôtre saint Jean : *L'idée du royaume de Dieu et l'Apocalypse, qui en est la complète image, sont l'expression la plus élevée et la plus poétique du progrès humain* (Renan).

— Fig. Allégorie ou suite d'allégories fantastiques. Discours, écrit très obscur. *Parler comme l'Apocalypse*, Parler, s'exprimer d'une manière peu intelligible. *Style de l'Apocalypse*, Style métaphorique jusqu'à l'obscurité.

— *Bête de l'Apocalypse*, Sorte de monstre symbolique qui joue un grand rôle dans l'*Apocalypse* de saint Jean. On fait allusion à la bête de l'*Apocalypse* pour caractériser quelque chose de monstrueux, qui porte avec soi le mystère et l'épouvante.

— Fam. *Cheval de l'Apocalypse*, Mauvais cheval, haridelle.

— Hist. relig. *Chevaliers de l'Apocalypse*, Membres d'une société mystique qui se forma à Rome en 1694, et qui se donnait pour mission de défendre l'Eglise catholique contre l'Antechrist. Le chef, Augustin Gabrino, prenait les titres de *prince du nombre septénaire* et de *monarque de la sainte Trinité*; c'était un fou. Arrêté après un esclandre dans une église, il mourut dans une maison d'aliénés. Les illuminés qu'il avait groupés se dispersèrent.

— ENCYCL. On donne particulièrement le nom de *apocalypses* à des écrits juifs ou chrétiens, plus ou moins voisins de l'ère moderne, et dont les révélations sont placées sous les noms de personnages considérables de l'histoire biblique. Sauf celle de saint Jean, elles sont pseudépigraphes, c'est-à-dire qu'elles portent un faux nom d'auteur. Composées au cours des deux premiers siècles avant Jésus-Christ, ou durant le premier siècle après, elles se donnent pour des révélations accordées à Noé, à Hénoch, à Moïse, à Baruch, etc.

— *Apocalypses juives*. Les travaux les plus récents ont rendu douteuse l'unité littéraire de ces ouvrages. Suivant E. de Faye, il dut y en avoir un très grand nombre, ayant des caractères différents : apocalypses *populaires*, reflétant les passions nationales et exprimant les rêves qui ont hanté l'âme du peuple juif depuis l'insurrection macchabéenne ; apocalypses *rabbiniques*, composées après l'anéantissement des espérances politiques des Juifs et permettant de constater le développement considérable de la théologie juive avant qu'elle fût formulée dans la Mischnah et dans le Talmud ; enfin, apocalypses *transcendantes*, dont les auteurs opposent à la Jérusalem humiliée et profanée la Jérusalem de leurs rêves, la Jérusalem céleste et l'exaltation du judaïsme spirituel.

Passons maintenant une rapide revue des livres dans lesquels ces écrits primitifs ont été interpolés et fondus. C'est d'abord l'*Apocalypse d'Hénoch* : elle date évidemment du Ier siècle av. J.-C. L'original s'est perdu; puis, au moyen âge, la traduction grecque qui l'avait vulgarisé a disparu à son tour. En 1773, on en rapporta d'Abyssinie une version éthiopienne. Cette apocalypse consiste en une juxtaposition de fragments très divers ; les principaux en sont : un récit de la chute des anges et de leur punition, une description des demeures des justes, une vision du Fils de l'Homme qui exercera le jugement messianique. « Nous avons ici, dit Jean Réville, dans un document qui est bien palestinien et qui est antérieur au christianisme, l'écho le plus instructif du travail qui se fit dans le monde juif de la Palestine, à partir du moment où la piété juive entra en contact avec la civilisation grecque. » Tandis que les juifs d'Alexandrie traduisaient le judaïsme en langage platonicien, ceux de Palestine accommodent quelques conceptions grecques à leurs propres notions.

Une autre compilation du même genre est l'*Apocalypse d'Esdras*. C'est l'ouvrage qu'on appelle souvent le *IVe livre d'Esdras*. Il consiste en sept visions que le personnage de ce nom est censé recevoir, la trentième année après la destruction de Jérusalem par Nabuchodonosor. En réalité, la ruine de Jérusalem dont il s'agit est celle dont Titus a été l'exécuteur, et, pour ce fait, on s'accorde généralement à placer la rédaction de cet écrit dans le dernier quart du Ier siècle de l'ère chrétienne.

— L'*Apocalypse de Baruch* est, comme la précédente, une juxtaposition de visions, de dates très diverses et dont quelques-unes sont antérieures à la ruine de Jérusalem. Mais, sous sa forme actuelle, elle a été composée non seulement après 70, mais à une époque où les Juifs étaient installés définitivement en pays païen.

— *Les Testaments des XII Patriarches* consistent en des discours que les patriarches sont censés avoir prononcés au moment de mourir. Chaque patriarche insiste sur un trait marquant de sa vie et en tire de pressantes exhortations. Le récit biblique sert de texte et de point de départ aux applications édifiantes. La partie apocalyptique du livre roule sur les mystères du monde surnaturel, sur l'avenir, particulièrement sur la mort et la résurrection de Jésus-Christ, et le rejet du peuple juif. L'auteur, s'il est unique, est un judéo-chrétien, antérieur au IIe siècle de notre ère.

Enfin, l'*Assomption de Moïse*, découverte en 1861 par Ceriani dans un palimpseste de la bibliothèque Ambrosienne de Milan. Il n'en existe qu'une version latine, dont le texte est en mauvais état et défectueux. D'après les plus récents résultats de la critique, elle a été composée au lendemain des événements qui marquèrent l'an 4 de notre ère, au début du règne des fils d'Hérode le Grand.

Apocalypses chrétiennes. Parmi les Apocalypses chrétiennes apocryphes, la plus célèbre est l'*Apocalypse de saint Pierre*. Elle eut un grand crédit. Clement d'Alexandrie en parle déjà, et avec respect. Il en a cité divers fragments, les seuls qui sont parvenus jusqu'à nous. Quant à son ancienneté, elle remonte au moins au IIe siècle. D'après les passages conservés, on voit qu'elle s'occupait du jugement dernier et des signes qui devaient l'annoncer. Elle ne paraît avoir contenu rien de formellement hérétique, car saint Epiphane et Eusèbe ne lui font pas le reproche d'hérésie, quoiqu'ils la déclarent apocryphe. C'est la seule des *Apocalypses* apocryphes qui ait jamais eu du crédit dans l'Eglise. Les autres sont d'ailleurs plus récentes. On cite une *Apocalypse de l'apôtre saint Thomas*, une *Apocalypse du protomartyr saint Etienne*, une *Apocalypse*

de saint Jean, imitation de l'*Apocalypse canonique*, absolument inconnue dans l'antiquité chrétienne, et surtout l'*Apocalypse de saint Paul*. L'auteur de celle-ci suivait l'apôtre dans le troisième ciel, dont il prétendait révéler les mystères. On ne connaissait pas encore cet ouvrage au IVe siècle. Saint Epiphane l'attribue à la secte gnostique des caïnites.

Enfin, de nombreuses Apocalypses, dont aucune n'a place dans le canon, portent le nom du prophète Daniel. On ne saurait s'en étonner, puisque tous les écrits de ce genre ont pour ancêtre le livre biblique de Daniel. Toutes n'ont pas été conservées. On en connaît six ou sept en texte grec ; d'autres en persan, en copte et en arménien.

Apocalypse de saint Jean. Ce livre, le dernier du Nouveau Testament, est divisé en vingt-deux chapitres. Il se compose d'une courte introduction sous forme de lettres aux sept Eglises d'Asie, de sept visions et d'une conclusion. Les sept visions peuvent prendre les titres suivants : 1° les sept étoiles et les sept chandeliers ; 2° les sept sceaux du livre avec les sept trompettes, qui sonnent après l'ouverture du septième sceau ; 3° la femme, le dragon et la bête ; 4° les sept coupes de la colère et la grande Babylone ; 5° le grand banquet de Dieu ; 6° Satan lié pour mille ans et la terre nouvelle ; 7° la sainte Jérusalem.

Il est impossible de résumer ici ce livre, d'une extraordinaire intensité de lyrisme, qui a été l'objet, à travers les siècles, de tant de commentaires passionnés. Catholiques et hérétiques l'ont tous expliqué en leur faveur. Bossuet retrouve dans la Bête, qui y joue un si grand rôle, l'empereur Dioclétien. Grotius y voit Trajan. Parmi les commentateurs, beaucoup pensent que l'Antéchrist est Néron, dont le nom serait mystérieusement désigné par le chiffre fameux de la Bête (*666*).

La canonicité de l'*Apocalypse* ne fut généralement admise dans l'Eglise grecque qu'à partir de la fin du IVe siècle, quoiqu'elle eût été adoptée jusque-là par saint Epiphane, Origène, saint Clément d'Alexandrie, etc. Ce fut le troisième concile de Carthage, en 397, qui inséra cet ouvrage dans le canon des Ecritures, c'est-à-dire au nombre des livres inspirés, conformément à la croyance déjà ancienne de l'Eglise d'Occident.

Les catholiques et les protestants traditionnalistes n'hésitent pas à attribuer l'*Apocalypse* à saint Jean, l'apôtre. L'extrême gauche de la critique, l'école de Tubingue, se range à cette opinion. Des livres qui portent le nom de saint Jean, l'Evangile et l'*Apocalypse*, elle ne reconnaît l'authenticité que d'un seul : l'Apocalypse, dont l'esprit général et le contenu indiquent évidemment qu'elle remonte au temps apostolique.

Spitta a cru reconnaître dans l'Apocalypse de Jean une fusion de plusieurs Apocalypses, dont quelques-unes juives. G. de Faye pense qu'il faut reconnaître dans le livre : 1° une apocalypse chrétienne qui comprend les six premiers chapitres (elle tranche par son élévation et sa spiritualité avec tout le reste) ; 2° deux apocalypses juives ; 3° un remaniement des documents primitifs par un rédacteur ou compilateur chrétien. Mais, assez généralement, les rationalistes de nos jours s'accordent à reconnaître l'authenticité de l'*Apocalypse*. Renan l'attribue, lui aussi, à saint Jean. Quant à la date de cet ouvrage, qui fut, d'après l'opinion commune, composé à Patmos, « elle est fixée, par la grande majorité des critiques, dit l'écrivain protestant William Bullock, entre l'an 95 et l'an 97... On ne connaît aucun auteur des trois premiers siècles qui assigne à l'*Apocalypse* un autre lieu ou une autre date ». Renan croit, cependant, que le livre a été écrit l'an 69, et de préférence à Ephèse, quoiqu'il ne soit pas impossible, dit-il, qu'il ait été écrit à Patmos.

Apocalypse (SUJETS TIRÉS DE L'). L'*Apocalypse*, en satisfaisant le goût du merveilleux et du fantastique, inspira aux artistes du moyen âge les allégories bizarres que nous retrouvons dans la plupart de leurs compositions, peintes ou sculptées. C'est surtout en Allemagne, où l'amour du fantastique prit de bonne heure un développement excessif, que les interprétations de l'Apocalypse furent le plus nombreuses. Une foule d'artistes, entre autres les Van Eyck, se livrèrent à ce genre d'ouvrages. Mais il faut arriver jusqu'à Albert Durer pour trouver une traduction, à la fois exacte et saisissante, de l'ouvrage du solitaire de Pathmos. Le célèbre artiste représente les principales scènes de l'Apocalypse dans une suite de quinze gravures, exécutées avec une merveilleuse puissance d'imagination. Ces gravures furent publiées en 1498. C'est encore l'Allemand Pierre de Cornélius qui a repris ces sujets étranges pour en orner les murs des portiques du Campo-Santo de Berlin. Deux cartons de sa vaste composition ont figuré à Paris, à l'Exposition de 1855.

APOCALYPTIQUE adj. Qui appartient aux apocalypses ; qui leur ressemble, qui s'y rapporte : *Le livre de Daniel doit être classé en tête de la littérature* APOCALYPTIQUE. (Renan.) ‖ Qui est décrit symboliquement dans l'Apocalypse par excellence, celle de saint Jean : *Le style gothique s'entend à merveille avec les gargouilles, les animaux* APOCALYPTIQUES *et autres*. (Th. Gaut.)

— *Auteur apocalyptique*. Auteur, écrivain qui a commenté l'Apocalypse, qui a tenté de l'expliquer : *Newton et Bossuet sont les meilleurs des auteurs* APOCALYPTIQUES. ‖ Se dit surtout (au fig.) des écrivains qui mettent de l'obscurité dans leur style. ‖ *Style apocalyptique*. Style obscur, trop allégorique. ‖ *Nombre apocalyptique*. Se dit du mystérieux chiffre *666*, dont il est question dans l'Apocalypse.

— Par ext. Fantastique : *Sujet* APOCALYPTIQUE.

— Familièrem. *Bête apocalyptique*. V. APOCALYPSE DE SAINT JEAN.

APOCAPNISME (*pniss* — du gr. *apo*, sur, et *kapnos*, fumée) n. m. Fumigation aromatique.

APOCARITE n. m. Hist. rel. V. APOCHARITE.

APOCARPÉ, ÉE (du gr. *apo*, particule marquant séparation, et *karpos*, fruit) adj. Se dit des fruits formés de carpelles distincts et libres, comme ceux des renoncules, des fraisiers, etc.

APOCATASTASE (*tass* — du gr. *apo*, loin de ; *kata*, sur, et *staô*, j'établis) n. f. Nom par lequel les anciens philosophes grecs désignaient le mouvement de la nature, et l'action des forces qui y entretiennent l'accord et la régularité.

— Astron. Révolution périodique qui, selon d'anciens auteurs, ramène les astres au point d'où ils sont partis.

— Théol. Retour à la perfection primitive, accomplissement final des promesses de Dieu. Le mot *apocatastase*, emprunté aux *Actes des Apôtres*, donna naissance, au début du XVIIIe siècle, à l'hérésie de Jean Guillaume Petersen : il prétendait qu'après un certain laps de temps les choses redeviendraient au point où elles se trouvaient avant l'introduction du péché dans le monde, et que les réprouvés, même Satan, recevraient alors leur pardon. Ce système est d'ailleurs fort antérieur à Pétersen.

APOCATASTATIQUE (*tass*) adj. Qui a rapport à l'apocatastase : *Révolution* APOCATASTATIQUE.

APOCAUQUE ou **APOCAUCOS**, Grec d'origine, dignitaire de l'empire d'Orient, mort en 1345. Protovestiaire de l'empire d'Orient en 1341, à la mort d'Andronic le Jeune, il voulut persuader à Cantacuzène, régent de l'empire, de s'emparer du pouvoir. Cantacuzène ayant refusé, il excita contre lui l'impératrice Anne de Savoie, et projeta de le faire assassiner. Ce complot ayant été découvert, il s'enfuit une lutte ouverte et des troubles, pendant lesquels Apocauque fut massacré à Constantinople.

APOCELLE (du gr. *apokellô*, j'écarte) n. m. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des staphylinidés, tribu des oxytelinés, dont les espèces habitent l'Amérique.

APOCÉNOSE (du gr. *apo*, de, et *kénoô*, je vide, je purge) n. f. Flux morbide ; evacuation partielle.

APOCHARITE (*ka*) ou **APOCARITE** (du gr. *apo*, et *kharis*, *itos*, grâce) n. m. Membre d'une secte chrétienne du IIIe siècle. Les apocharites prétendaient que l'âme humaine participe par essence de la nature divine, au lieu d'admettre que Dieu l'a créée à son image.

APOCHROMATIQUE (*kro* — du gr. *apo*, loin, et *khrôma*, *atos*, couleur) n. m. et adj. Se dit d'un objectif du type *triplet* (v. ce mot), possédant un champ très étendu et une grande profondeur de foyer, mais donnant des images qui manquent de brillant, à cause du grand nombre de surfaces réfléchissantes qu'il présente.

APOCLÉE (du gr. *apoklein*, fermer) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, du groupe des tanystomes orthocères, de la famille des asilidés, tribu des asilinés, renfermant des petites mouches d'Egypte.

APOCO (de l'ital. *a*, 3e pers. du v. *avere*, avoir, et *poco*, peu) n. m. Homme de peu d'esprit, de peu de sens : *Parler comme un* APOCO. ‖ Pl. *Des* APOCO. (Vieux et inusité.)

Apocolocynthose. Littér. V. APOKOLOKYNTHOSE.

APOCONYME (du gr. *apocopé*, retranchement, et *onuma*, nom) n. m. Nom particulier donné à certaines lettres initiales.

APOCOPE (gr. *apokopé* ; de *apo*, hors de, et *kopé*, coupure) n. f. Ellipse d'une lettre ou d'une syllabe à la fin du mot : *L'ellipse au commencement d'un mot s'appelle* APHÉRÈSE ; *au milieu*, SYNCOPE ; *à la fin*, APOCOPE.

— Chir. Fracture dans laquelle une partie de l'os a été enlevée. ‖ Se dit aussi simplement de toute blessure avec perte de substance.

— ENCYCL. *Apocope* est un terme des grammairiens grecs et latins, dont l'application à la grammaire française doit être très discrète. La disparition de certaines voyelles finales, atones du latin, qui a donné aux mots une forme que l'on peut déjà qualifier de française (par exemple *heri* devenu *her*, d'où *hier*), est une apocope, dans le sens strict du mot. Mais, comme ces formes apocopées sont devenues les formes normales de notre langue, il n'y a pas lieu de les qualifier d'« apocopes », car ce mot doit être réservé à certains cas particuliers en contradiction avec les formes normales. On distingue ordinairement trois sortes principales d'apocopes : 1° l'*apocope grammaticale*, qui consiste dans la suppression, autorisée par l'usage, de certaines voyelles finales (dans la grammaire française, elle se nomme alors plus proprement *élision*) ; 2° l'*apocope populaire* ou familière, qui consiste à ne pas prononcer la dernière syllabe dans une foule de mots pour rendre le discours plus rapide, comme lorsqu'on prononce *je l'veux* pour *je le veux*, *quoiqu' malin* pour *quoique malin*, *a vous tu* pour *avez-vous tu*, etc. ; mais, si ces apocopes sont souvent permises dans la prononciation, celles du moins qui ne portent que sur une syllabe muette, elles sont toujours interdites dans l'écriture, ou du moins on ne peut se les permettre que lorsqu'on fait parler des personnages appartenant aux basses classes de la société et pour imiter leur langage ; 3° enfin, les *apocopes poétiques*, qui sont de véritables licences, et qui consistent à supprimer certaines lettres finales pour les besoins de la mesure ou de la rime. (C'est ainsi que les poètes suppriment souvent l'*e* muet qui termine *encore*, *s* qui termine la première personne des verbes en *air*, en *ir*, etc. Toutefois, cette dernière licence tend de plus en plus à disparaître.) En voici des exemples :

Vis, superbe ennemi, sois libre et te souvien
Quel fut et le devoir et la mort d'un chrétien.
VOLTAIRE.

Ce discours te surprend, docteur, je l'aperçoi.
BOILEAU.

Hélas ! si vous saviez comme il était ravi,
Comme il perdit son mal sitôt que je le vi !
MOLIÈRE.

Vizir, songez à vous, je vous en averti,
Et, sans compter sur moi, prenez votre parti.
RACINE

APOCOPÉ, ÉE adj. Qui a subi une apocope : *Les formes modales du futur arabe sont en germe dans le futur* APOCOPÉ *des Hébreux*. (Renan.)

APOCOPTONE (du gr. *apo*, loin de, et *koptein*, couper) n. m. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des cérambycidés, tribu des saperdinés, formé aux dépens des lamies et qui vit dans l'Amérique tropicale.

APOCRÉAS (*âss*) ou **APOCRÉOS** (*oss*) (du gr. *apo*, loin de, et *kréas*, chair) n. f. Liturg. Se dit, dans l'Eglise grecque, de la semaine appelée « Septuagésime » dans l'Eglise latine. Quoique son nom indique l'abstinence de la viande, celle-ci ne commence vraiment que le dimanche qui ferme cette semaine, laquelle est occupée par une sorte de carnaval.

APOCRÉNATE n. m. Sel formé par l'action de l'acide apocrénique sur une base.

APOCRÉNIQUE (du gr. *krênê*, source) adj. Nom donné par Berzélius à un acide qu'il a extrait d'une eau minérale et qui existe, selon lui, dans le terreau et dans les dépôts des eaux ferrugineuses.

— ENCYCL. L'acide *apocrénique* est brun, peu soluble dans l'eau, plus soluble dans l'alcool anhydre, et d'une saveur fort astringente. Il se dissout immédiatement dans les acétates alcalins.

APOCRISIAIRE (du gr. *apo*, loin de, et *krisis*, jugement) n. m. A la cour impériale de Rome et de Byzance, officier chargé de porter les réponses de l'empereur ; il avait une juridiction sur les courtisans et les officiers du palais. ‖ Nom donné par Hincmar à l'archichapelain du palais des empereurs carolingiens.

APOCRISIE (gr. *apokrisis*, séparation) n. f. Evacuation des liquides en excès dans l'économie, ou des substances morbides, s'opérant sous forme de crise morbide.

APOCRYPHE (gr. *apokruphos* ; de *apo*, qui marque l'éloignement, et *krupteiv*, cacher) adj. Qui est supposé, douteux, suspect : *Livre, anecdote, auteur* APOCRYPHE.

— S'applique particulièrem. aux parties de l'Ancien et du Nouveau Testament dont l'authenticité n'a pas été suffisamment établie, et qui, en conséquence, ont été rejetées par l'Eglise : *Les Evangiles* APOCRYPHES.

— Par ext., Faux, controuvé : *Nouvelle* APOCRYPHE. *En fait de traditions, les Arabes s'en tenaient à des récits populaires, souvent* APOCRYPHES. (Renan.) ‖ Suspect, mal famé : *Que de parchemins et de vertus* APOCRYPHES ! (G. Sand.)

— n. m. : *L'*APOCRYPHE *n'est ni le pseudonyme, ni l'hypothétique ou supposé*. (Marlès.)

— n. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des méliasomes.

— ENCYCL. Le mot *apocryphe* présente trois sens parfaitement distincts : sens littéral ou étymologique, sens doctrinal, sens général. Littéralement, il signifie *caché*. (En ce sens, on nommait *apocryphe* tout écrit gardé secrètement et dérobé à la connaissance du public : ainsi, les livres des sibylles à Rome, confiés à la garde des décemvirs.) Chez les juifs, un livre pouvait être tout à la fois *sacré* et *apocryphe* : sacré, parce qu'on lui attribuait une origine divine ; *apocryphe*, parce qu'il était déposé dans le temple et qu'il n'avait point été communiqué au peuple : en un mot, chez les Juifs, *apocryphe* signifiait *non canonique*, c'est-à-dire non inscrit dans le *canon* ou catalogue public des Ecritures.

Chez les chrétiens, le sens du mot *apocryphe* s'étendit ; la canonicité devenant le critérium de l'inspiration divine, en d'autres termes, le canon chrétien comprenant tous les livres regardés par l'Eglise comme inspirés, *apocryphe* s'appliqua naturellement à tout livre dont l'Eglise ne reconnaissait pas le caractère divin. Ainsi, dans le langage ecclésiastique, à propos de livres attribués à des auteurs inspirés, le mot *apocryphe* n'est pas pris en mauvaise part : il n'exclut pas l'authenticité et la véracité, mais seulement l'origine divine.

Dans le sens moderne, c'est-à-dire dans le sens général de la critique, *apocryphe* se dit par opposition à *authentique* ; il s'applique à tout livre dont la date est incertaine et l'auteur inconnu, et dont, par conséquent, le témoignage est suspect.

Dans la littérature moderne ou contemporaine, il n'y a pas de livres apocryphes ; il n'y a que des livres *supposés*, c'est-à-dire imprimés sous le nom d'un auteur qui n'y est pour rien. Tels sont le fameux *Ossian*, inventé par Macpherson ; les *Poésies de Clotilde de Surville*, fabriquées par un des descendants de la prétendue poétesse ; la *Guzla* et le *Théâtre de Clara Gazul*, imaginés par P. Mérimée ; les poésies publiées par Chatterton comme étant l'œuvre d'un vieux poète qu'il appelle Nicolas Rowley ; le *Troubadour*, poésies occitanques attribuées à d'anciens troubadours par Fabre d'Olivet.

— SYN. **Apocryphe, supposé.** Ce qui est *apocryphe* n'est ni prouvé ni authentique, mais peut être vrai ; ce qui est *supposé* est nécessairement faux.

— ANTON. **Authentique, canonique, protocanonique, deutérocanonique, homologuemene.** — **Officiel, reconnu.**

APOCRYPHITÉ n. f. Chose apocryphe.

APOCYÉSIE (du gr. *apo*, loin de, et *kuêsis*, grossesse) n. f. En chirurgie. Accouchement.

APOCYN ou **APOCIN** (*sin* — du gr. *apo*, loin de, et *kuôn*, chien) n. m. Genre de plantes de la famille des *apocynacées*, dont plusieurs espèces sont douées de propriétés vomitives et purgatives.

Apocyn. — *a*, fleur coupée ; *b*, fruit.

— ENCYCL. Le genre *apocyn* présente les caractères suivants : calice à cinq divisions profondes ; corolle campanulée à limbe divisé en cinq lobes ; étamines à anthères sagittées, conniventes ; ovaire entouré de cinq glandes hypogynes ; fruit composé de deux follicules allongés, coniques ; graines munies d'une aigrette soyeuse. Les principales espèces sont : l'*apocyn à feuilles d'androsème*, et l'*apocyn chanvrin*. La première est cultivée comme plante d'ornement. Ces plantes sont originaires de l'Asie, de l'Amérique et du midi de l'Europe.

APOCYNÉES ou **APOCYNACÉES** n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *apocyn*. — *Une* APOCYNÉE (ou APOCYNACÉE).

— ENCYCL. La famille des *apocynacées* renferme des arbres, des arbrisseaux ou des herbes à feuilles alternes, opposées ou verticillées. Les fleurs ont un calice persistant, à cinq divisions ; une corolle en coupe ou en entonnoir, à limbe partagé en cinq divisions très obliques ; cinq étamines égales, à anthères remplies de pollen granuleux.

Le fruit se compose de deux follicules étrotemment unis, renfermant un grand nombre de graines. Cette famille se divise en trois tribus : les *carisseés*, les *aphoxylées* et les *cnapocynées*.

APODACRYTIQUE (du gr. *apo*, sans, et *dakru*, larme) adj. Anc. méd. Se disait de remèdes propres à arrêter le larmoiement, l'épiphora.

APODANTHE (du gr. *a* priv., *pous, podos*, pied, et *anthos*, fleur) n. m. Genre de cytinacées, à fleurs dioïques, comprenant deux espèces, dont l'une se développe à la Guyane, sur les gaulettes, et dont l'autre vit sur l'écorce des flacourties, au Venezuela.

APODE (du gr. *a* priv., et *pous, podos*, pied) adj. Qui n'a point de pieds, de pattes : *Larves* APODES.

— Ichtyol. Se dit des poissons qui sont privés de nageoires ventrales.

— Techn. Sorte d'ancienne marmite sans pieds.

APODES n. m. pl. Ichtyol. Troisième ordre des poissons physostomes, renfermant les anguilles et les genres voisins. — *Un* APODE. V. PHYSOSTOMES.

— Batrac. Ordre de batraciens ou amphibiens vermiformes, recouverts de petites écailles, dépourvus de membres et munis de vertèbres biconcaves. Genres principaux : *cœcilie, siphonops, epicrium*, etc.

— Entom. Sous-ordre de crustacés cirrhipèdes, qui vivent en parasites dans l'intérieur du manteau d'autres cirrhipèdes.

— n. f. pl. Ordre d'échinodermes de la classe des holothuries, renfermant des formes dépourvues de tubes ambulacraires, avec ou sans poumons et hermaphrodites.

APODECTE (gr. *apodektês*, collecteur) n. m. Se disait d'officiers de finances, chargés d'encaisser les impôts dans l'ancienne Athènes. Ils étaient désignés par le sort dans chacune des dix tribus, à raison de un par tribu.

APODÈME (du gr. *apo*, loin de, et *dêma*, lien) n. m. Apophyse interne, formée par la suture de deux pièces et sur laquelle s'insèrent les muscles, chez les animaux articulés.

APODÉMIALGIE (du gr. *apo*, loin de ; *dêma*, lien, et *algos*, souffrance) n. f. Besoin de se déplacer, de voyager ; affection morale qui est le contraire de la nostalgie : *On dirait que toute la nation anglaise est atteinte d'*APODÉMIALGIE. ‖ Le mal du pays.

APODÈRE (du gr. *apodérein*, écorcher) n. m. Genre de charançons. Syn. de ATELLABE. V. ce mot.

APODICTIQUE (du gr. *apodeiknumi*, je démontre) adj. Nom donné par Aristote aux propositions qui ne peuvent être contestées, parce qu'elles sont le résultat d'une démonstration. Kant a repris le mot dans un sens un peu nouveau.

— ENCYCL. Les jugements, d'après Kant, peuvent être envisagés sous les quatre points de vue différents de la *quantité*, de la *qualité*, de la *relation* et de la *modalité*. (V. JUGEMENT.) On envisage le jugement sous le point de vue de la modalité, lorsqu'on examine la valeur que l'esprit attache au rapport qui unit les termes de ce jugement. Kant distingue sous ce point de vue trois sortes de jugements : les jugements *problématiques*, dans lesquels l'affirmation ou la négation est énoncée comme simplement possible ; — les jugements *assertoriques*, dans lesquels l'affirmation ou la négation est posée, tout en admettant que le contraire est possible ; — les jugements *apodictiques*, dans lesquels l'affirmation ou la négation est considérée comme nécessaire. Quand je dis : « *Tout cercle a un centre* », je fais un jugement *apodictique*.

APODIE (rad. *apode*) n. f. Absence des pieds.

APODIOXIS (*ksiss* — du gr. *apo*, loin de, et *diôxis*, poursuite) n. f. En dialectique, Tour par lequel on repousse une objection avec véhémence, et même avec indignation.

APODIPNE ou **APODEIPNE** (*dê* — du gr. *apo*, après, et *deipnon*, souper) n. m. Dans l'antiq. gr., Chanson que l'on chantait après le repas du soir.

— Liturg. Dans l'Église grecque, Partie de l'office divin que les catholiques romains appellent *complies*.

APODOGYNE (du gr. *a* priv. ; *pous, podos*, pied, et *gynê*, femme) n. m. Bot. Section du genre *goniocarpus*.

APODONTE (du gr. *apo*, loin de, et *odous, odontos*, dent) n. m. Genre de poissons. Syn. de CYTIUM. V. ce mot.

APODOPNIQUE (du gr. *apodos*, retour, et *pnein*, respirer) adj. Se dit de tout ce qui est propre à rétablir le jeu de la respiration dans les cas d'asphyxie : *Remèdes, appareils* APODOPNIQUES.

APODOSE (gr. *apodosis*) n. f. Nom donné par les rhéteurs à la proposition principale placée après une proposition conditionnelle (*protase*) : *Si vous ne venez pas me voir* (protase), *je serai fâché* (apodose).

APODOTES (du gr. *a* priv., et *pous, podos*, pied) n. m. pl. Bot. Section du genre hyptis. — *Un* APODOTE.

APODYNOMENE (du gr. *apo*, sans, et *dunamis*, force) n. m. Bot. Syn. de TÉPHROSIE.

APODYTÈRE ou **APODYTÉRIUM** (*om'* — gr. *apodutêrion* ; de *apodûô*, je me déshabille) n. m. Vestiaire dans les thermes romains où les baigneurs se dépouillaient de leurs vêtements.

APOGAMIE (du gr. *apo* priv., et *gamos*, mariage) n. f. Phénomène par lequel quelques plantes ayant perdu la faculté de se reproduire par voie sexuée le font par bourgeonnement, ou se conservent simplement sans pouvoir en produire d'autres. L'apogamie doit être considérée, dans le premier cas, comme une forme de parthénogénèse, arrivant après la perte de la sexualité.

— ENCYCL. Il y a *apogamie*, au sens étroit du mot, suivant Van Tieghem, lorsque les deux gamètes (ou composants de l'œuf) se développent normalement, mais demeurent sans action l'un sur l'autre. (V. GAMÈTE.) Ce phénomène se produit aussi bien chez les plantes sauvages que chez les espèces cultivées. On distingue trois cas dans l'apogamie : l'*apandrie*, lorsque les gamètes mâles sont nuls ou avortés ; l'*apogynie*, lorsque ce sont les gamètes femelles, et l'*apogénie*, lorsque les deux gamètes ne se sont pas développés, ou l'ont fait incomplètement. On observe l'apogamie chez certains champignons mucorinés et chez quelques plantes phanérogames, telles que la *cælebogyne ilicifolia*.

APOGÉE (du gr. *apo*, loin de, et *gê*, terre) n. m. Point de l'orbite d'un astre où il se trouve le plus éloigné de la terre : L'APOGÉE *du soleil, de la lune*.

— Par compar., Le plus haut degré, le point culminant : *Être à l'*APOGÉE *de la puissance, de la fortune*.

— S'empl. adjectiv. : *La lune est* APOGÉE *quand elle est à sa plus grande distance de la terre, autour de laquelle elle tourne.* (Van Tenac.)

— ENCYCL. Astron. D'après l'ancienne théorie des apparences, qui plaçait le globe terrestre au centre des mouvements planétaires, l'*apogée* est le point de la plus grande distance d'une planète à la terre. Le mot « apogée », par rapport au soleil et à la terre, est donc synonyme du mot « aphélie ». Il est indifférent de dire : « La terre est à l'*aphélie* du soleil », ou : « Le soleil est à l'*apogée* de la terre. »

— ANTON. Périgée.

APOGEUSIE (du gr. *apo*, loin, et *geusis*, goût) n. f. Dépravation du goût : *Lalande était affligé d'une singulière* APOGEUSIE. ‖ On dit aussi APOGEUSIE.

APOGLUCIQUE (du gr. *apo*, sur, et *glucose*) adj. Acide brun obtenu en soumettant le sucre à l'action de l'acide sulfurique étendu.

APOGON (du gr. *a* priv., et *pôgôn*, barbe) n. m. Bot. Genre de composées-chicoracées, renfermant de petites herbes à fleurs jaunes, originaires de l'Amérique boréale.

— Ichtyol. Genre de poissons acanthoptères, famille des percidés, renfermant une vingtaine d'espèces répandues surtout dans les mers chaudes. Une seule habite nos côtes, l'apogon commun (*apogon imberbis*), vulgairement nommé *roi des rougets*.

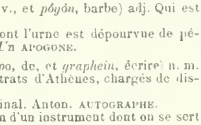

Apogon (atteint 0m,15 de long.).

APOGONE (du gr. *a* priv., et *pôgôn*, barbe) adj. Qui est privé de barbe.

— n. m. pl. Mousses dont l'urne est dépourvue de péristome : *Les* APOGONES. *Un* APOGONE.

APOGRAPHE (du gr. *apo*, de, et *graphein*, écrire) n. m. Se disait d'anciens magistrats d'Athènes, chargés de distribuer les procès.

— Copie d'un écrit original. Anton. AUTOGRAPHE.

— En T. de techn., Nom d'un instrument dont on se sert pour copier les dessins.

APOGRAPHIQUE adj. Qui a le caractère d'un apographe.

APOGYNE ou **APOGYNIQUE** (du gr. *apo*, loin de, et *gynê*, femelle) adj. Se dit de l'insertion de certaines parties des fleurs loin des pistils.

APOGYNIE (du gr. *apo* priv., et *gynê*, femelle) n. f. V. APOGAMIE.

APOÏCA (du gr. *apo*, loin de, et *oikia*, maison) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des vespidés, renfermant des guêpes voisines des polistes, répandues dans l'Amérique du Sud : *apoica arborea* (Brésil), etc.

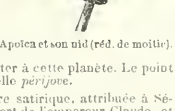

Apoïca et son nid (réd. de moitié).

APOINTISSER (rad. *pointe*) v. a. Rendre pointu. Syn. peu usité de APPOINTIR.

APOJOVE (mot hybr., du gr. *apo*, loin de, et du lat. *Jove*, ablat. de *Jupiter*) adj. Nom donné à la plus grande distance des satellites de Jupiter à cette planète. Le point diamétralement opposé s'appelle *périjove*.

Apokolokynthose, œuvre satirique, attribuée à Sénèque le philosophe, sur la mort de l'empereur Claude, et dont le titre signifie *Métamorphose en citrouille*. L'auteur fait comparaître ce César imbécile devant l'Olympe assemblé, où l'on expose sa stupidité, ses crimes contre la maison d'Auguste, ainsi que contre le sénat et l'ordre équestre. Auguste fait prononcer son exclusion du séjour des immortels, et aussitôt Mercure saisit Claude par le cou et l'entraîne aux Enfers, où il trouve son affranchi Narcisse et leurs victimes communes, qui l'accusent devant Éaque. Claude est alors condamné à jouer aux dés avec un cornet percé.

Les critiques se sont perdus en conjectures sur la signification réelle qu'il fallait attribuer à ce titre bizarre ; car, nulle part, dans cette satire, il n'est question de citrouille ; peut-être est-ce une allusion à la grosse tête de Claude. Cette facétie est un mélange de prose et de vers, écrit dans le goût des *Satires Ménippées* de Varron.

APOLAIRE (du gr. *a* priv., et de *pôle*, dans le sens de saillie, prolongement) adj. Se dit des cellules nerveuses qui ont une forme presque sphérique sans prolongement. Les cellules apolaires ne se trouvent que dans les ganglions. V. NERF.

APOLDA, ville du gr.-duché de Saxe-Weimar, à 14 kilom. N.-E. de Weimar ; 21.000 hab. Ch.-lieu d'un bailliage. Sources minérales, centre principal de la fabrication de la bonneterie en Allemagne ; distilleries.

APOLÉPISME (*piss* — du gr. *apo*, hors de, et *lépis*, écaille) n. m. Syn. de DESQUAMATION.

APOLLE (de *Apollon*, n. myth.) n. m. Zool. Syn. de RANELLE.

APOLLINAIRE (rad. *Apollon*) adj. Qui appartient, qui a rapport à Apollon : *Culte* APOLLINAIRE.

— Antiq. rom. Nom donné à une légion romaine (XVe Apollinaris), formée par Auguste. ‖ *Vases apollinaires*, Vases d'argent trouvés en 1852 dans les bassins des eaux thermales de Vicarello (*Aquæ Apollinares*), près du lac Bracciano. Ces vases, au nombre de quatre, portent gravés, chacun en quatre colonnes, avec les distances en milles, les noms des stations de la voie de Cadix à Rome. On pense leur fabrication au IIe siècle de notre ère. Ce sont des ex-voto offerts au génie de la source. *Jeux apollinaires*, Jeux institués par les Romains en l'honneur d'Apollon, à l'époque de la deuxième guerre punique.

Vase apollinaire.

— Hist. ecclés. V. APOLLINAIRE *le Jeune*.

APOLLINAIRE (saint), évêque d'Hiérapolis en Phrygie, vivait dans la seconde moitié du IIe siècle. Il écrivit des traités contre les hérétiques, et présenta à Marc-Aurèle une éloquente *Apologie en faveur de la foi*.

APOLLINAIRE l'Ancien et **APOLLINAIRE le Jeune**, père et fils, rhéteurs et grammairiens, hérétiques du IVe siècle après J.-C., composèrent divers ouvrages en vers ou en prose, pour remplacer les livres payens dont l'empereur Julien avait interdit l'enseignement aux hérétiques. Les principaux ouvrages qu'ils écrivirent en commun étaient une *Paraphrase des psaumes*, en vers grecs, et une tragédie : *le Christ souffrant*. — Apollinaire le Jeune fut évêque de Laodicée. C'est lui qui donna naissance à la secte des *apollinaristes*, qui soutenaient que dans l'incarnation de Jésus-Christ, le Verbe ne s'était pas uni à une âme humaine, mais directement à un corps. Cette opinion fut condamnée dès 362 dans un synode réuni à Alexandrie, puis successivement dans les synodes romains convoqués par Damase en 374, 375, 380, et enfin au deuxième concile de Constantinople en 381. L'*apollinarisme*, après la mort de son fondateur, fut absorbé dans d'autres sectes analogues, notamment dans celle des *monophysites* (ou eutycheens) qui l'avait préparée.

APOLLINAIRE (saint), en lat. *Apollinaris*, évêque de Valence sur le Rhône, et frère aîné de saint Avit. Disciple de saint Mamert, il fut élevé à l'épiscopat vers la fin du Ve siècle. Il mourut vers 520. L'Église de Valence célébrait sa fête le 5 octobre. Sa Vie a été écrite par un anonyme, peu de temps après sa mort. On la trouve dans la *Nova Bibliotheca manuscripta* de dom Martène, t. I.

APOLLINAIRE (SIDOINE). V. SIDOINE APOLLINAIRE.

APOLLINARISME (*riss*) n. m. Hérésie des apollinaristes.

APOLLINARISTE (*riss*) ou **APOLLINAIRE** n. m. Nom donné aux sectateurs de l'hérésiarque Apollinaire le Jeune. V. APOLLINAIRE.

APOLLINE (sainte), vierge et martyre, née à Alexandrie, se jeta elle-même dans les flammes allumées pour son supplice, en 249, sous l'empereur Philippe l'Arabe. Fête le 9 février.

APOLLINOPOLIS MAGNA (la *grande ville d'Apollon*), ville de l'anc. Égypte, sur la rive g. du Nil, capit. d'un nome de la Thébaïde. Dans son enceinte existaient plusieurs temples, dont le principal est encore intact et couvert d'hiéroglyphes, à moitié enfouis dans le sable. Auj. *Edfou*. — Deux autres villes de l'anc. Égypte portaient le nom de **Apollinopolis** : l'une, APOLLINOPOLIS *parva*, près du Nil, au N. de la précédente ; l'autre, APOLLINOPOLIS *minor*, sur le Nil, dans la haute Égypte.

APOLLODORE, tyran macédonien, qui vivait au IIIe siècle av. J.-C. Grâce à ses amis et à un grand nombre d'esclaves qu'il avait gagnés par la promesse de la liberté, il s'empara du gouvernement de Cassandra, et se livra à ses instincts sanguinaires et cupides. Antigone Gonatas mit fin à cette monstrueuse tyrannie. Apollodore, après avoir vu brûler ses deux filles, fut écorché vif et jeté dans une chaudière d'eau bouillante, vers 278 av. J.-C.

APOLLODORE, peintre grec, né à Athènes, florissait vers 405 av. J.-C. Selon Pline, il eut l'honneur d'être le premier à donner du relief aux figures. Cet artiste précéda de quelques années Zeuxis.

APOLLODORE, poète comique grec, né à Caryste, en Eubée, vivait à Alexandrie dans la seconde moitié du IVe siècle av. J.-C. Il avait composé sept pièces fort estimées, mais dont il ne reste rien. On croit que l'*Hydrie* et le *Pharmion* de Téréence ont été imités des comédies d'Apollodore.

APOLLODORE, grammairien d'Athènes, disciple d'Aristarque, florissait vers l'an 140 av. J.-C. Il reste de lui plusieurs ouvrages, entre autres une *Bibliothèque*, renfermant l'histoire des dieux et des héros, traduite en français par Clavier (1805) ; ouvrage important pour l'étude de la mythologie.

APOLLODORE de Pergame, rhéteur grec, mort vers l'an 22 avant l'ère chrétienne. Il fonda à Rome une école célèbre, et compta au nombre de ses disciples Octave. Il paraît s'être surtout distingué dans les discussions académiques.

APOLLODORE de Damas, célèbre architecte, né à Damas vers l'an 60 de l'ère chrétienne, et mort vers 125. Il fut l'architecte de Trajan. On cite parmi ses œuvres : le *Forum de Trajan* (dans lequel s'élevaient la *colonne Trajane*, la basilique alpienne, deux bibliothèques, l'arc de Trajan, la statue équestre de Trajan), les arcs de triomphe de Bénévent et d'Ancône, le port et le pont d'Ancône, le pont colossal sur le Danube, gigantesque ouvrage que la crainte des Barbares fit détruire sous Adrien, etc. Quelque temps après son avènement à l'empire, Adrien présenta à Apollodore un plan qu'il avait dessiné lui-même pour un temple de Vénus. Apollodore en critiqua les proportions. « Si la déesse voulait se lever et sortir, dit-il, elle se briserait la tête. » Adrien, profondément blessé, fit accuser l'architecte de crimes imaginaires, et l'envoya à la mort.

APOLLON (de *Apollon*, n. myth.) n. m. Mus. Sorte de théorbe à vingt cordes simples.

— Entom. Très belle espèce de lépidoptère diurne, du genre doritis, lépidoptère rhopalocère de la famille des équitides, qui habite les régions montagneuses de l'Europe et de l'Asie.

APOLLON (de *Apollon*, n. myth.), nom que quelques astronomes donnent à l'étoile α2 des Gémeaux.

APOLLON, une des principales divinités grecques, le dieu du jour, de la poésie, de la musique, de la médecine et des arts.

— Littér. La langue littéraire, qui appelait Apollon le dieu *du jour, de la lumière, des Muses, du Parnasse, de Pinde, de Délos, du Cynthe, de la poésie, de l'harmonie*, etc., a longtemps conservé du mythe apollonien un certain nombre d'expressions surannées. Exemples : *Chanter comme un*

Apollon, Etre remarquable par l'expression, par la pureté de son chant. ‖ *Rimer, faire des vers en dépit d'Apollon*, Faire des vers sans avoir aucun talent. ‖ *Enfants, fils, favoris d'Apollon*, Les poètes. ‖ Par antonomase, *C'est un Apollon*, se disait d'un excellent poète, et ironiquem., d'un mauvais versificateur. On le disait aussi d'un homme remarquable par sa beauté et l'élégance de sa taille. ‖ Ce nom se prenait encore comme syn. de *génie inspirateur* :

La colère suffit et vaut un *Apollon*.
BOILEAU.

— Myth. On n'est point d'accord sur l'origine du culte d'Apollon. Les uns le font venir d'Orient ; et, de fait, il apparaît très anciennement sur la côte d'Asie ou dans les îles voisines, en Lycie, en Troade, en Crète. Suivant d'autres, ce culte est purement grec : il se développe d'abord à Tempé, d'où il se répand dans toute la Grèce, avec les Doriens. Ce qui complique la question, c'est que

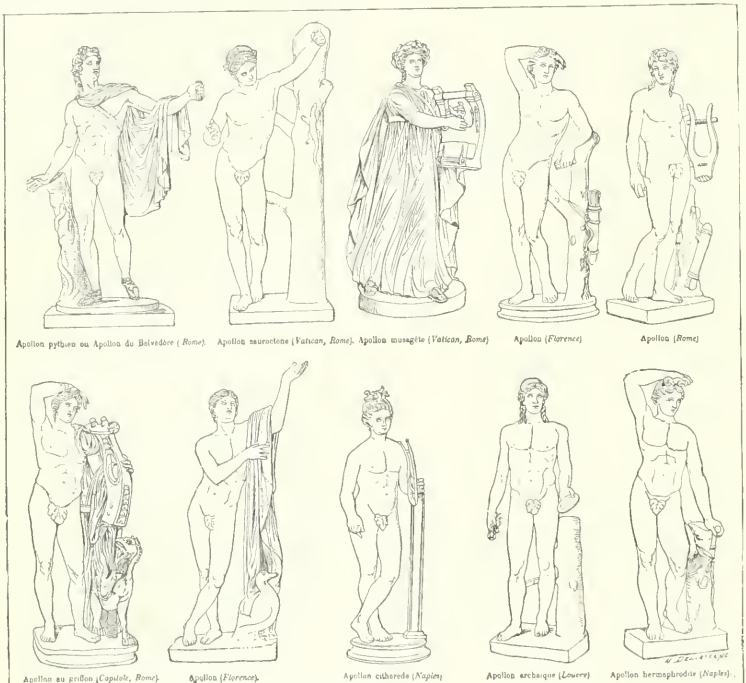

STATUES ANTIQUES D'APOLLON.

les anciens eux-mêmes distinguaient plusieurs Apollons. Aujourd'hui, l'on tend à admettre l'existence d'un Apollon dorien, dont le culte s'est propagé par les migrations doriennes, et d'un Apollon ionien, dont le culte s'est répandu surtout par mer. Mais ces deux Apollons se sont souvent confondus, et leurs légendes se sont mêlées.

Suivant la tradition la plus accréditée, Apollon est fils de Zeus et de Lêto. Il naît à Délos, où sa mère avait trouvé un refuge. A Delphes, il tue le serpent Python. Il doit s'exiler après ce meurtre, va se purifier à Tempé, puis revient à Delphes. La route qu'il suit alors deviendra la « Voie sacrée », où cheminèrent les processions à la fête des *Septeria*, instituée en souvenir de son premier exploit, et célébrée tous les neuf ans. Chaque automne, Apollon se retire chez les Hyperboréens, dans l'extrême nord, et il revient au printemps. D'après d'autres légendes, il tue les cyclopes, pour venger son fils Asclépios, foudroyé par Zeus, et il est condamné pour ce meurtre à servir Admète. Avec Poseidon, il est encore esclave du roi Laomédon, et travaille à la construction des murs de Troie. Il a de nombreuses aventures galantes : par exemple, il poursuit la nymphe Daphné, qui est changée en laurier. Pendant un séjour en Laconie, il tue Hyacinthe, en jouant au disque. Il lutte contre Tityos, contre les géants Aloïdes, contre Eurytos. Il frappe de ses flèches les Niobides, et fait écorcher Marsyas, qui lui dispute le prix de la musique.

Ses fonctions sont innombrables et très variées. Il est le dieu de la lumière, et conduit le char du soleil. C'est aussi un dieu agricole : par exemple, en Laconie, à Amyclées, sous le nom d'Apollon Carneios ; en Arcadie, sous le nom d'Apollon Nomios. Il a aussi des attributions morales. C'est le dieu des purifications, le dieu vengeur qui déchaîne les épidémies et préside aux morts subites, le dieu protecteur, le dieu médecin, le dieu des arts, surtout de la poésie et de la musique. Enfin, c'est par excellence le dieu de la divination.

Par ces attributions si diverses, on par la vie légendaire du dieu, s'expliquent la plupart des surnoms ou des épithètes d'Apollon : *Phoibos* (le brillant), *Pythios* ou *Pythoktonos* (le vainqueur du dragon), *Hékatébolos* (qui frappe de loin), *Argurotoxos* (à l'arc d'argent), *Sôter* (le sauveur), *Alexikakos* (le secourable), *Iatromantis* (le médecin devin), *Musagète* (le chef des Muses), Apollon *Sauroctone* (tueur de lézards), Apollon *Citharède* (tenant une cithare), etc. D'autres épithètes ont un caractère géographique ; elles se rapportent aux pays où Apollon était spécialement honoré : *Clarios, Lykios, Isménios, Amyclæos, Délios*, etc. La liste de ces surnoms serait interminable, car Apollon avait des fidèles et des temples dans toute la Grèce. Beaucoup de ses temples renfermaient des oracles célèbres : par exemple, ceux de Delphes, d'Abæ en Phocide, d'Acræphia, de Thèbes, des Branchides à Milet, de Claros près de Colophon. Depuis le VIe siècle, surtout sous l'influence de l'oracle des Delphes, Apollon était devenu peu à peu le dieu favori de l'imagination grecque, le type idéal de l'Hellène. A l'époque hellénistique », il fut supplanté par les divinités mystiques de l'Orient, et on le confondit de plus en plus avec Hélios et Hypérion. Mais, du VIe au IVe siècle avant notre ère, il tint une place prépondérante dans le calendrier religieux. Le premier et le septième jour de chaque mois lui étaient consacrés, et l'on célébrait en son honneur une foule de fêtes : les *daphnéphories*, les *théophanies*, les *thargélies*, les *hyacinthies*, les *pythiques*, les fêtes de Délos, etc. Le culte d'Apollon fut importé à Rome sous les Tarquins, avec les livres sibyllins. On lui bâtit un temple vers 432 av. notre ère, pendant une épidémie. Les *jeux apollinaires* furent célébrés pour la première fois en 212, pendant la seconde guerre punique. Auguste bâtit un temple d'Apollon sur le Palatin, et lui attribua la place d'honneur dans les *jeux séculaires*. Mais Apollon n'en resta pas moins pour les Romains un dieu étranger.

— Iconogr. Les représentations figurées d'Apollon ont beaucoup varié suivant les époques. A l'origine, on lui donnait la forme d'un simple pilier conique, et les statues d'*Apollon Agyieus*, qu'on plaçait devant les maisons, ont toujours conservé cette forme. L'Apollon d'Amyclée était un pilier conique, surmonté d'une tête casquée, avec des pieds, des bras, une lance et un arc. Plus tard, ce furent de grossières idoles de bois, des *xoana*. Au VIe siècle, apparaissent les grandes statues de pierre, raides et lourdes, dont nous possédons une riche série (Apollons d'Orchomène et d'Acræphia au musée d'Athènes ; Apollon de Ténéa à Munich ; Apollon d'Actium au Louvre, etc.). Dès cette époque, le dieu est représenté sur une foule de figurines et de vases. Un peu plus tard, Kanakhos crée le type de l'Apollon Didymæen, et Kalamis, le type de l'Apollon Alexikakos. Puis Phidias sculpte l'Apollon Parnopios, placé sur l'Acropole. Au IVe siècle, Scopas fixe le type de l'Apollon Citharède, et Praxitèle, le type de l'Apollon Sauroctone. Enfin, vers le temps de Lysippe, apparaît le type d'Apollon vainqueur, dont nous avons une belle réplique dans le célèbre Apollon du Belvédère. Les Romains n'ont fait que copier ces divers types. Ajoutons qu'Apollon figure sur une foule de bas-reliefs et de vases peints, où sont représentées ses luttes contre Python, Tityos, Marsyas ou Héraklès, le massacre des Niobides, la purification d'Oreste, etc. Les principaux attributs d'Apollon sont le griffon, le cygne, le coq, l'arc et le carquois, le trépied, la lyre, le laurier et le palmier.

APOLLONIA, cap de la Guinée (Afrique occidentale), sur la Côte d'Ivoire, près duquel se dressent un fort et un établissement anglais du même nom. — Plusieurs villes dans l'antiquité portèrent le nom de **Apollonia**. La plus connue est l'APOLLONIA d'Illyrie, à l'embouchure de l'Aous, célèbre par un oracle ; en 214 av. J.-C., le propréteur Novius y défit Philippe III, roi de Macédoine.

APOLLONIA ou **APOLLONIS**, femme d'Attale, roi de Pergame. Elle eut quatre fils, parmi lesquels Eumène et Attale II, qui furent remarquables par leur union fraternelle. Ils gardèrent pour leur mère un attachement exemplaire et lui élevèrent, à Cyzique, un temple dont les magnifiques bas-reliefs ont été en partie conservés.

APOLLONIAS (*ass*—du gr. *apollônias*, consacré à Apollon) n. f. Genre de lauracées, série des cinnamomées, renfermant une espèce indienne et une espèce des îles Canaries, cultivée dans nos jardins sous le nom de « laurier de Ténériffe ». Syn. APOLLONIADE.

APOLLONIATE, celui, celle qui habitait une des villes anciennes nommées *Apollonia* : *Un, une* APOLLONIATE.

— Adjectiv. Qui appartient à l'une de ces villes : *Statues* APOLLONIATES.

APOLLONIATIS (*tiss*) [LACUS], anc. nom d'un lac très poissonneux de l'Anatolie (Turquie d'Asie), situé au S.-O. de Brousse. La plus grande de ses îles passe pour l'ancienne *Apollonia ad Rhyndacum*.

APOLLONICON (de *Apollon*, n. myth.) n. m. Grand orgue à cylindre et à cinq claviers, qui a été inventé par les Anglais Flight et Robson, en 1817. Cet orgue peut être joué à volonté par un organiste, ou par un mécanisme, au moyen de cylindres notés. Cet instrument contenait 45 jeux et 1.800 tuyaux.

APOLLONIDES de Nicee, grammairien grec, dédia à Tibère un commentaire sur les silles de Timon, dont il reste des fragments. — Il y eut encore plusieurs APOLLONIDES dans l'antiquité ; notamment, un historien et géographe qui avait écrit une relation de l'*Ambassade de Démosthène* (que d'autres attribuent au précédent).

APOLLONIEN, ENNE (*in, èn*) adj. Qui approche de la beauté idéale d'Apollon, ou qui se rapporte à lui. ‖ Qui appartient au géomètre Apollonius. ‖ *Hyperboles apolloniennes, courbes apolloniennes*, Hyperboles, courbes ordinaires du deuxième degré.

APOLLONIO (Giacomo), peintre d'histoire et de paysages, né et mort à Bassano (1581-1654). Elève de ses oncles, Girolame et Giambattista Bassano. On voit de ses œuvres à Bassano, et dans la galerie Doria, à Rome.

APOLLONION (de *Apollon*, n. myth.) n. m. Instrument à clavier inventé par Jean Vœller, à Cassel, vers la fin du XVIIe siècle. Cet instrument était un piano à deux claviers avec plusieurs jeux d'orgues, surmonté d'un automate jouant de la flûte.

APOLLONIOS de Perga, géomètre et astronome grec, florissait à Alexandrie vers 205 av. J.-C. Originaire de Perga, en Pamphylie. Disciple d'Archimède, et l'un des créateurs des sciences mathématiques, il a laissé un traité des *Sections coniques*, dont nous n'avons que les quatre premiers livres dans le texte original. Le reste nous est parvenu par une traduction arabe. Cet ouvrage a été publié à Oxford (1710), par Grégory et Halley. La plupart des propriétés des coniques devaient être connues par Apollonios, mais sous une forme plus compliquée.

APOLLONIOS de Rhodes, poète et grammairien grec, né à Naucratis vers le milieu du IIIe siècle av. J.-C., vint à Alexandrie sous le règne de Ptolémée Evergète, vers 220, et devint élève de Callimaque. Il célébra en vers des fondations de villes, puis choisit comme sujet d'un poème épique la légende des Argonautes. Callimaque, ennemi des longues épopées et partisan des petits poèmes, l'obligea, par ses critiques et ses menées, à se retirer à Rhodes. Là, tout en faisant à son adversaire une guerre d'épigrammes, Apollonios enseigna la grammaire, et fit bien accueillir ses *Argonautiques* des Rhodiens, qui le comblèrent d'honneurs. Revenu à Alexandrie après la mort de Callimaque, il fut bibliothécaire avec Eratosthène et mourut dans un âge avancé (vers 186). Il avait écrit des commentaires grammaticaux sur les anciens poètes. Mais il est surtout connu par son épopée sur l'expédition des Argonautes. (V. ARGONAUTIQUES.) Il n'a su donner à son œuvre ni l'unité épique, ni un intérêt national : il y fait un trop grand étalage d'érudition ; mais il se montre tout à fait grand poète dans l'analyse psychologique de l'amour de Médée (chant III), beauté toute nouvelle dans la littérature grecque. Virgile lui a beaucoup emprunté pour le caractère de sa Didon. Sa langue, toute savante, est surtout tirée d'Homère.

— BIBLIOGR. : Edition de Merkel (Leipzig, 1854 [trad. de La Ville de Mirmont]) ; Conat, *la Poésie alexandrine* (Paris, 1882).

APOLLONIOS de Tralles, en Carie, sculpteur grec, vivait vers 200 av. J.-C. Il exécuta, avec Tauriscus de Tralles, son frère, le fameux groupe connu sous le nom de *Taureau Farnese*, un des chefs-d'œuvre de l'école rhodienne. V. TAUREAU FARNÈSE.

APOLLONIOS, surnommé **Molon**, rhéteur grec et stoïcien, qui, originaire d'Alabanda, établi à Rhodes, vivait vers 40 av. J.-C., fut le chef d'une école florissante et compta parmi ses disciples Cicéron et Jules César. Il cultivait l'éloquence tempérée.

APOLLONIOS le Sophiste, lexicographe grec, qui vivait à Alexandrie, où il était né, au temps d'Auguste. Il composa un *Lexique des mots dont Homère s'est servi*, ouvrage qui a été fort altéré, mais qui n'en est pas moins d'une grande utilité.

APOLLONIOS de Tyane, célèbre philosophe néopythagoricien, né dans le bourg de Tyane, en Cappadoce, vers le commencement de l'ère chrétienne, mort à Ephèse sous le règne de Nerva. Il embrassa de bonne heure les doctrines de Pythagore, voyagea en Asie Mineure, à Babylone, puis dans les Indes, où il étudia les dogmes des brahmanes. Partout il prêchait la réforme des mœurs et les dogmes pythagoriciens. A l'exemple de son maître, il ne se nourrissait que de légumes, s'abstenait du vin et des femmes, donnait son bien aux pauvres, vivait dans les temples, apaisant les séditions et instruisant les hommes, marchant pieds nus et laissant croître ses cheveux. Bientôt il se mit à faire des miracles, ou du moins on lui en attribua. Domitien lui fit subir une persécution qu'il supporta avec beaucoup de courage. Apollonios mourut à Ephèse, où il avait établi une école pythagoricienne. On lui érigea des statues et des temples, et les païens essayèrent d'opposer ses miracles à ceux de Jésus-Christ. L'éclatante célébrité de ce philosophe indique assez qu'il fut un des hommes les plus extraordinaires de son temps, pour le savoir, la vertu et l'éloquence ; cependant, on n'a sur lui que des notions incertaines. Le récit

de sa vie par Philostrate, qui écrivait près de deux siècles plus tard, est délégué par tant de fables, qu'il est presque impossible d'y discerner la vérité. Il ne reste d'Apollonius de Tyane que quatre-vingt-quatre lettres et son *Apologie à Domitien*, ouvrages d'une authenticité douteuse.

— Bibliogr. : Chassang, *le Merveilleux dans l'antiquité; Apollonius de Tyane* (1882).

Apollonios d'Athènes, statuaire grec, florissait, à ce qu'on croit, au Ier siècle de l'ère chrétienne. Il est l'auteur de l'admirable fragment connu sous le nom de *l'orse du Belvédère*. V. torse du Belvédère.

Apollonios Dyscole (*qui a mal digéré*; ainsi surnommé à cause de l'âpreté de sa critique et de son caractère chagrin), grammairien d'Alexandrie, qui vivait au IIe siècle. On a conservé de lui un *Traité sur la syntaxe*, qui témoigne d'une profonde connaissance de la langue grecque et de ses dialectes, et quatre autres traités.

— Bibliogr. : Egger, *Essai sur l'histoire des théories grammaticales dans l'antiquité* (1854).

Apollonios. Ce nom est commun à un grand nombre de médecins grecs : Apollonios, surnommé l'*Empirique*, parce qu'il était disciple d'Héraphile. Il florissait à Alexandrie dans le IIe siècle av. J.-C.); — Apollonios l'*Empirique*, qui vivait à Alexandrie dans le IIe siècle av. J.-C., et continua l'enseignement de Sérapion. (Il appartenait à la secte des *empiriques*); — Apollonios *de Pergame*, qui vivait dans le Ier siècle av. l'ère chrétienne. (Il reste dans Oribase un extrait assez remarquable d'un de ses ouvrages, relatif à l'emploi de la scarification et à l'hydrophobie); — Apollonios *de Citium*, ne dans la ville de ce nom île de Chypre), vers 70 av. J.-C. (Il ne reste de lui qu'un commentaire sur le traité des *Articulations* d'Hippocrate.)

Apollos, Juif d'Alexandrie, qui vivait dans la seconde moitié du Ier siècle de notre ère. Il se fit chrétien vers 54 apr. J.-C., et se mit à prêcher la religion nouvelle à Corinthe et à Éphèse. Il acquit une autorité telle que, durant quelques années, on l'opposa à saint Pierre et à saint Paul.

APOLOGÈTE n. m. Syn. de apologiste. V. ce mot.

APOLOGÉTIQUE adj. Qui contient une apologie, qui tient de l'apologie.

— n. f. L'*apologétique*, Partie de la théologie qui a pour but de défendre la religion chrétienne contre les attaques : *Le génie d'une théologie se reflète toujours dans l'*apologétique *à laquelle elle donne naissance*. (Ed. Scherer.)

— Particulièrem. n. m. Titre d'un livre composé par Tertullien pour la défense du christianisme.

— Encycl. Comme il n'y a pas de religion qui n'ait ses détracteurs, il n'y en a pas non plus qui n'ait son *apologétique*; c'est l'arsenal théologique où ses défenseurs vont puiser les preuves et les arguments dont ils ont besoin pour repousser les attaques dont elle est l'objet. Tout ouvrage, tout traité, quels qu'en soient d'ailleurs l'titre et la forme, écrit pour la glorification d'un système d'idées religieuses, appartient à l'apologétique. Mais ce sont surtout les apologistes du christianisme qui ont fait éclat et la célébrité de cette science.

Au moyen âge, le christianisme n'a à se défendre que contre les hérésies. L'apologétique devient la polémique. Elle n'est vraiment elle-même que dans quelques ouvrages peu nombreux : la *Summa catholica fidei contra gentile*, de saint Thomas d'Aquin; le *Pugio fidei adversus Mauros et Judæos*, de Raymond Martini (1278). A la Renaissance, Marsile Ficin cherche à concilier le Christ et Platon; Savonarole relève surtout les effets moraux du christianisme; Vivès maintient l'accord des recherches spéculatives et de la foi sincère.

Après la Réformation, la polémique entre protestants et catholiques passe au premier plan. On trouve pourtant, au XVIIe siècle, quelques ouvrages d'apologétique générale : Pascal, Bossuet, Huet, y ont attaché leurs noms chez les catholiques; Hugo Grotius, J. Abbadie chez les protestants. Au XVIIIe siècle, l'apologétique compte Locke et Berkeley parmi ses représentants; avec Butler, elle attaque les déistes. En France, elle ne compte à ce moment, comme nom un peu marquant, que celui de l'abbé Guénée. A Genève, elle est renouvelée par J. Vernet, Turretin, Ch. Bonnet; en Allemagne, par von Haller, Less, Nösselt, Reinhard, etc. Au XIXe siècle, elle produit en France le *Génie du Christianisme* de Chateaubriand; les *Conférences* de Frayssinous et celles du P. Lacordaire; le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, de Lamennais; les *Études philosophiques sur le christianisme* (1842-1845) de Ang. Nicolas, et, plus récemment, les ouvrages distingués des abbés Bougaud, de Broglie, d'Hulst, etc. Chez les protestants français, elle compte les noms de Samuel Vincent, Vinet, Ernest Naville, Ch. Secrétan, Ch. Bois, E. de Pressensé, etc.

— Anton. **Critique, dépréciateur, épigrammatique, improbateur, improbatif, mordant, réprobateur, satirique, virulent.**

Apologétique de Tertullien. Cet ouvrage, un des plus justement adorés des premiers siècles chrétiens, parut vers l'an 200 apr. J.-C. Comme on avait été aux chrétiens la liberté de se défendre devant les juges, Tertullien entreprend de prouver par écrit leur innocence. S'adressant aux magistrats de Carthage, aux gouverneurs des provinces, à l'empereur lui-même, il montre les progrès croissants de la religion nouvelle. On connaît ces fières paroles, si souvent citées : « Nous ne sommes que d'hier, et nous remplissons vos cités, vos colonies, l'armée, le palais, le sénat, le forum; nous ne vous laissons que vos temples. » Cette religion qui pénètre partout, on la condamne sans la connaître; ces chrétiens si nombreux, on les envoie au supplice sans les entendre; on ne s'informe pas de ce qu'ils ont fait : le nom seul de « chrétien » est un crime digne de mort. Jusqu'alors, les apologistes, tous grecs, s'étaient servis d'arguments philosophiques et généraux, invoquant la raison, le bon sens, l'humanité; ils s'adressaient à l'homme, a-t-on dit, plus qu'au Romain. C'est le Romain que Tertullien veut persuader, et il argumente en juriste et en politique.

APOLOGIE (gr. *apologia*; de *apo*, indiquant écartement, et *logos*, discours) n. f. Justification, défense d'une personne ou d'une chose : *L'écrivain qui fait l'*apologie *du crime en est le complice*. J. Simon.)

— Discours, ouvrage qui contient une apologie : *Platon a écrit l'*apologie *de Socrate*.

— Par ext. Tout ce qui tend à justifier quelqu'un : *La conduite du sage fait son* apologie.

— Anton. **Attaque, blâme, condamnation, censure, critique, décri, dénigrement, dépréciation, désapprobation, détraction, diatribe, flétrissure, improbation, objurgation, philippique, ravalement, réprehension, satire.**

Syn. **Apologie, defense, justification.** L'*apologie* est une réponse à des reproches généraux, vagues, comme ceux que l'on adressait aux premiers chrétiens, et est ordinairement spontanée. La *défense* a pour but de repousser une attaque. La *justification* est la preuve ou la manifestation de l'innocence d'un accusé.

Apologie de Socrate, ouvrage de Platon, que ce philosophe composa plusieurs années après la mort de son maître. C'est un discours par lequel Socrate se défend, en présence des héliastes, contre les imputations de Mélétos, qui l'accusait de corrompre la jeunesse et d'introduire des divinités étrangères, — et en général contre la méfiance et la haine que lui attiraient ses recherches philosophiques et sa réputation de sagesse. Suivant la remarque de Denys d'Halicarnasse, ce discours se divise en trois parties : dans la première, Socrate réfute ses accusateurs; dans la seconde, reconnu coupable, il détermine la peine qu'il croit avoir méritée; dans la troisième, condamné à mort, il abandonne ses juges au jugement de la postérité, et console ses amis par ses espérances d'immortalité. Dans ce livre, l'ironie que Platon donne d'ordinaire à Socrate, tout en restant mesurée, se fait vive et amère, et en même temps, une haute dignité morale répand dans tout l'ouvrage une éloquence dédaigneuse, mais entraînante.

Apologie de Socrate, attribuée à Xénophon. Cet ouvrage, considéré comme authentique par Diogène de Laerte, Athénée et Stobée, a paru apocryphe aux critiques modernes Walckenaer, Bornemann, Zeller. Si on le compare en effet au livre de Platon, il offre un style sec, une composition faible, un intérêt médiocre. Il fait double emploi avec plusieurs passages des *Mémorables*. Mais ces raisons ne semblent pas assez décisives pour en enlever la paternité à Xénophon; il donne des détails intéressants, et surtout il repose sur une idée nouvelle et forte : la mort vaut mieux désormais pour Socrate que la vie.

Apologie pour Hérodote, ouvrage célèbre de Henri Estienne, publié à Genève en 1566. L'auteur venait d'imprimer à grands frais les *Histoires* d'Hérodote, que beaucoup de gens décriaient en répétant qu'elles étaient remplies de fables et de contes à dormir debout. Henri Estienne entreprit de justifier Hérodote. Mais cette *Apologie* n'est pas seulement une œuvre de critique historique; c'est encore un très hardi pamphlet. Sous prétexte de défendre la véracité d'Hérodote, l'auteur fait le procès aux déréglements, aux superstitions et aux préjugés de son siècle, surtout au clergé catholique et à la cour de Rome. L'ouvrage fit grand bruit et eut douze éditions. Il effraya jusqu'au Consistoire de Genève, qui imposa à l'auteur, dès l'apparition du livre, beaucoup de modifications et de suppressions. C'est de nos jours seulement que l'on a publié l'*Apologie* sous sa forme primitive.

Cf. l'édition de Ristelhuber, précédée d'une introduction qui contient l'interrogatoire de Henri Estienne, d'après les pièces d'archives de Genève (1879).

Apologie pour les chrétiens, par Aristide (IIe siècle). Cette œuvre d'un philosophe grec converti au christianisme n'a été retrouvée qu'en 1878 chez les Pères mékhitaristes, qui en publièrent deux textes arméniens. Un texte grec fut découvert l'année suivante. Le caractère particulier de cette apologie est que l'auteur y défend le christianisme comme une philosophie supérieure, en faisant abstraction de son origine surnaturelle. Il donne pour rôle essentiel à Jésus d'avoir tiré les hommes de leurs erreurs. Il insiste surtout sur le monothéisme et met en rapport la vraie doctrine sur Dieu avec les bonnes mœurs des chrétiens, dont il fait un tableau intéressant. On trouvera la traduction du texte grec, ainsi qu'une bibliographie complète et des détails sur tous les problèmes soulevés par cet ouvrage, dans le livre de Maurice Picard, l'*Apologie d'Aristide*.

Apologies de saint Justin. On range parmi les œuvres de ce Père de l'Église : une *Première Apologie* adressée à l'empereur Antonin le Pieux, au sénat et au peuple romain, dans le but d'établir la divinité de la religion chrétienne; et une *Seconde Apologie*, où il s'attache à prouver que la persécution est l'œuvre des démons, et que les chrétiens, loin d'être funestes à l'empire, lui servent au contraire de sauvegarde près de Dieu.

APOLOGIQUE adj. Qui contient une apologie. (Peu usité.)

APOLOGISER v. a. Faire l'apologie.

APOLOGISTE (*jisst*) n. Celui, celle qui fait l'apologie d'une personne ou d'une chose : *Il était juste que Machiavel, l'*apologiste *de César Borgia, fût le détracteur de Louis XII*. (Andrieux. ‖ Syn. apologète.

— Particulièrem., Nom donné aux docteurs chrétiens des premiers siècles qui présentèrent aux empereurs des *apologies* de la foi nouvelle. Les plus célèbres furent : saint Justin; Quadrat, chef de l'Église d'Athènes; Aristide d'Athènes, Ariston, saint Méliton, évêque de Sardes; saint Apollinaire, gouverneur de l'Église d'Hiérapolis en Phrygie; Tatien; Athénagore; saint Théophile, évêque d'Antioche; Hermias, etc., parmi les Grecs; — Tertullien, Minutius Félix et Arnobe, parmi les Latins.

— Anton. **Censeur, critique, critiqueur, dénigrer, dépréciateur, désapprobateur, détracteur, frondeur, improbateur, objurgateur, réprobateur.**

APOLOGUE (du gr. *apo*, sur, et *logos*, discours) n. m. Récit dont on tire une instruction morale : *Les* apologues *d'Ésope. Chez La Fontaine, l'*apologue *n'est plus qu'un ornement de l'entretien*. (Ste-Beuve.)

— Par ext. Enseignement, leçon : *Les révolutions sont les* apologues *des nations*. (Proudh.)

— Encycl. Deux autres genres de fictions se rapprochent de l'*apologue*, au point qu'il est parfois très difficile de distinguer les unes des autres : ce sont la *fable* et la *parabole*. On peut dire toutefois d'une manière générale : 1° que la fable forme par elle-même un tout littéraire et détaché, tandis que l'apologue et la parabole font le plus souvent partie d'un ensemble où ils ne figurent que par accident (c'est ainsi que la Bible contient nombre d'apologues, et l'Évangile nombre de paraboles); 2° que la fable peut n'être qu'une scène décrite par un peintre et ne comporte pas forcément une moralité. L'apologue, au contraire, est une comédie en abrégé, une satire en action, mais sans violence, en un mot une œuvre dramatique en raccourci. On en pourrait dire autant de la parabole. Apologue et parabole ont, en outre, un but commun, toujours le même : rendre l'homme meilleur. Les fables de La Fontaine sont souvent des apologues.

L'origine de l'apologue se perd dans la nuit des temps; il paraît aussi ancien que le monde. Quelles circonstances le firent pour la première fois mettre en pratique? ou, et quand, le fait-on le premier pour la première fois? Nul ne le sait; mais il est raisonnable de conjecturer : 1° que le premier auteur d'apologues fut ou un esclave qui voulut, sans irriter son maître, faire entendre une plainte, un conseil, une remontrance, ou un nage désireux d'instruire un prince sans froisser son amour-propre; 2° que l'apologue naquit en Orient, pays de l'esclavage et de l'imagination, c'est-à-dire de la métaphore dans la parole, de l'hieroglyphe dans l'écriture, des allégories qui ne sont que des métaphores continuées, des mythologies qui ne sont que de grands systèmes d'allégories plus ou moins conscientes. Que l'on joigne à cela l'influence considérable que la doctrine de la métempsycose dut avoir dans l'Inde panthéiste sur le développement de l'apologue. Cette croyance que les âmes des morts passaient dans le corps des animaux, que ceux-ci étaient des frères malheureux en vertu d'une loi de justice, dut faire donner la plus grande attention à leur vie, à leurs actions et même à leurs moindres mouvements. Pour les Indiens, l'apologue n'a pas le caractère de fable; c'est l'expression de la réalité.

C'est dans l'Inde qu'a été composé le plus ancien recueil de fables connu dans l'Orient; il est intitulé *Calila et Dimna*, et attribué à un brahme nommé Bidpai ou Pilpai. De l'Inde, l'apologue se répandit dans le Thibet et la Chine, en Perse, en Arabie, et enfin passa en Occident. L'antiquité grecque nous offre quelques fables éparses dans Hésiode, Archiloque, Stésichore, etc., et un recueil, dont la date est à peu près incertaine, sous le nom d'« Ésope », esclave phrygien, que la tradition classique a longtemps considéré comme le père de l'*apologue*; enfin, les fables de Babrius (IIe ou IIIe siècle av. J.-C.), celles d'Aphthonius (IIe ou IIIe siècle apr. J.-C.).

Chez les Latins, on cite l'apologue *les Membres et l'Estomac*, employé en 493 av. J.-C. par Ménénius Agrippa, pour ramener à Rome le peuple retiré sur le mont Sacré. Nous trouvons dans Cicéron *le Vieillard et les Trois Jeunes Hommes*; dans Horace, *le Rat de ville et le Rat des champs*, le chef-d'œuvre de l'apologue dans l'antiquité. Enfin, nous avons le recueil de Phèdre et celui d'Avianus (Ve siècle). A noter qu'Ésope et Phèdre étaient des esclaves.

La France du moyen âge montre pour l'apologue un goût dont témoigne le *Roman de Renart* (XIIe siècle). Rutebeuf nous donne la fable *l'Ane et le Chien*; la fable *le Renard et le Corbeau* est racontée avec naïveté et finesse dans la farce de *l'Avocat Pathelin* (XVe siècle). Au XVIe siècle, Guillaume Haudent et Guillaume Gueroult écrivent des fables qui ne sont pas sans mérite, mais dont le grand tort est de précéder de trop près celles de La Fontaine. Enfin, nous arrivons au XVIIe siècle et au poète inimitable qui sut s'approprier tout ce qu'il imita, et confisquer, pour ainsi dire, le genre à son profit. Phèdre, Ésope, Pilpai, avaient fait des fables; il vient, et les prend toutes, et ces fables ne sont plus celles de Pilpai, d'Ésope, de Phèdre : ce sont les fables de La Fontaine. Tout se trouve dans la « comédie à cent actes divers » du « bonhomme » : l'observation profonde et fine, la sensibilité, la malice, la grandeur, l'énergie, l'élégance, la délicatesse, l'ingénuité, la beauté noble et décente,

Et la grâce plus belle encor que la beauté.

Dans le siècle suivant et dans le nôtre, La Fontaine a eu des successeurs, dont plusieurs, tout en restant très loin du maître, ne manquent pas d'originalité. Nous citerons particulièrement Lamotte, Florian, Viennet, Lachambaudie, L. Ratisbonne.

Les littératures étrangères nous offrent les noms de Passeroni, Pignotti et Bertola, en Italie; de Gellert, Lessing, Hagedorn, Liebtwer, Gleim et Pfeffel, en Allemagne; de Gay et Dodsley, en Angleterre; de Thomas de Yriarte, en Espagne, et de Kriloff, en Russie.

En tous pays, l'art du fabuliste consiste à bien choisir ses acteurs, c'est-à-dire à saisir d'instinct l'harmonie du rôle qu'il fait jouer, du langage qu'il fait tenir à tel ou tel animal, à telle ou telle plante, avec le caractère que semblent trahir en cet animal, en cette plante, les habitudes, les formes, et pour ainsi dire la physionomie.

— Syn. **Apologue, allegorie, parabole.** V. allégorie.

APOLTRONIR rad. *poltron*) v. a. Rendre poltron, paresseux. (On dit aussi apoltronner.

— Fauconn. Couper l'extrémité des serres à un oiseau de proie, pour l'empêcher de donner la chasse au gibier. *S'apoltronir*, v. pr. Devenir poltron, paresseux.

APOLYSE ou **APOLYSIE** du gr. *apo*, loin de, et *luein*, lier n. f. Anc. chir. Résolution des membres. (Relâchement, séparation.

— Liturg. Dans l'Église grecque, Partie de la messe qui répond à l'*Ite missa est* de l'Église latine.

APOLYTIQUE n. m. Dans l'Église grecque, Oraison récitée par le prêtre à l'apolyse, c'est-à-dire à l'acte qui renvoie les fidèles à la fin de la messe. Nom donné à des versets qui terminent les principales parties de l'office divin, et qui varient selon l'époque.

APOMATHÉSIE du gr. *apo*, loin de, et *manthanein*, apprendre) n. f. Oubli de ce qu'on avait appris, phénomène qui est souvent le précurseur d'une maladie.

APOMATOSTOMES (*tosss* — du gr. *a* priv.; *poma, atos*, couvercle, et *stoma*, bouche) n. m. pl. Mollusques gastropodes, renfermant les uns dans la coquille est dépourvue d'opercule. — *Un* apomatostome. (On dit aussi apomastomes.

APOMÉCOMÈTRE du gr. *apo*, loin de; *mêkos*, longueur, et *metron*, mesure n. m. Instrument qui sert à mesurer la distance des objets éloignés.

APOMÉCOMÉTRIE (rad. *apomécomètre*) n. f. Géom. Art de mesurer la distance des objets éloignés.

— Art milit. Art de mesurer une distance par les pas des hommes, du cheval ou le mouvement des troupes.

APOMÉE n. f. Syn. de ipomée.

APOMORPHINE (rad. *apo*, indiquant retranchement, et *morphoo* n. f. Corps blanc, de saveur amère, amorphe, qui dérive de la morphine par perte d'eau.

— Encycl. Chim. L'*apomorphine* $C^{17}H^{17}AzO^{2}$ se forme (Mathiessen) quand on chauffe en tube scellé de la morphine avec un excès d'acide chlorhydrique ou de chlorure de zinc, on traite le contenu des tubes par le bicarbonate de sodium, puis le précipité obtenu par l'éther qui dissout l'apomorphine. C'est un corps blanc, incristallisable, qui, à l'air, se colore en vert. La masse verte ainsi formée se dissout en vert dans l'eau, l'alcool ; en pourpre dans l'éther.

Le *chlorhydrate d'apomorphine* cristallisé est anhydre ; à l'air, il s'oxyde en se colorant en vert.

— Pharm. L'apomorphine, prise à l'intérieur (15 milligr.), ou en injection sous-cutanée (5 à 10 milligr.), ou en lavements (18 à 36 centigr.), est énergiquement vomitive et purgative. Elle est surtout employée à l'état de chlorhydrate ; les solutions doivent toujours être recentes. Contrairement à l'émétine, l'apomorphine agit aussi bien sur le système nerveux central que sur la muqueuse gastrique. En injections sous-cutanées à doses élevées (8 à 36 centigr.) elle produit des effets narcotiques au lieu de vomissements.

APOMORPHOSE (du gr. *apo*, de, et *morphôsis*, formation n. f. Sorte de métamorphose organique.

APOMYTTOSE (du gr. *apo*, loin, et *muzein*, ronfler) n. f. Spasme avec tremblement de la tête, accompagné de ronflement, de gêne respiratoire, d'agitation du tronc pour expulser le mucus nasal. ‖ On dit aussi APOMYSTOSE, et APOMYCHTHOSE.

APONE (du gr. *a* priv., et *ponos*, douleur) n. et adj. Méd. Se dit des remèdes propres à calmer les douleurs.

— n. f. Bot. Genre d'algues, de la tribu des batrachospermées.

APONE (*Aquæ Aponi*), fontaine d'Italie, dans le territoire de Padoue, à laquelle on attribuait la vertu de guérir toutes sortes de maladies, et même de servir à la prédiction de l'avenir.

APONÉVROSE (gr. *aponeurôsis* ; de *apo*, indiq. changement, et *neuron*, nerf, parce qu'on a longtemps considéré comme nerveuses les parties tendineuses) n. f. Membrane blanche, luisante, résistante, qui enveloppe les muscles et se termine aux deux extrémités sur les tendons : APONÉVROSE *brachiale*. APONEVROSE *fémorale*.

— Par ext., Tendon d'insertion aplati, ou partie tendineuse dans la continuité d'un muscle.

— Encycl. L'*aponévrose* propre d'un muscle se superpose à la couche musculaire la plus externe, et forme ainsi une gaine spéciale, absolument semblable aux capsules fibreuses des divers viscères : foie, rate, etc. Elle isole le muscle de ceux qui l'environnent. Les *aponévroses d'enveloppe*, dont le feuillet superficiel se dédouble quelquefois en deux couches, forment une gaine complète au membre auquel elles appartiennent. De leur face profonde partent des prolongements qui pénètrent entre les muscles, forment des cloisons et déterminent ainsi plusieurs loges musculaires dans le membre considéré. Les *aponévroses d'insertion* ne sont autre chose que les tendons aplatis de certains muscles. (V. TENDON.) Enfin, certains muscles ont leur continuité interrompue par des intersections aponévrotiques aplaties, que l'on désigne sous le nom de *aponévroses d'intersection*. Les aponévroses sont ordinairement formées de plusieurs ordres de fibres qui s'entrecroisent, obliques, longitudinales et transversales. Ces fibres, qui appartiennent au tissu fibreux, donnent à l'aponévrose un aspect brillant blanc nacré. L'aponévrose est parfois colorée en jaune par une petite quantité de tissu élastique surajouté.

Les principales *aponévroses d'enveloppe* sont : l'*aponévrose abdominale*, qui, sur la ligne médiane, porte le nom de *ligne blanche* ; l'*aponévrose cervicale*, qui se décompose en trois feuilles : une superficielle, une moyenne et une profonde ; l'*aponévrose orbitaire* ou *orbito-oculaire* ou *capsule de Tenon*, lame cellulo-fibreuse qui tapisse les parois de l'orbite et se réfléchit à la partie antérieure, de manière à former une cupule qui reçoit le globe de l'œil ; l'*aponévrose brachiale* (v. ce mot, qui enveloppe tous les muscles du bras ; l'*aponévrose antibrachiale* ou *antébrachiale*, qui se continue avec la précédente ; l'*aponévrose dorsale du métacarpe*, qui continue le ligament annulaire postérieur du carpe ; l'*aponévrose palmaire*, superficielle et profonde ; l'*aponévrose pelvienne* ; les *aponévroses périnéales*, qui font partie de la constitution du plancher du périnée ; l'*aponévrose crurale* ou *fémorale*, qui enveloppe les muscles de la cuisse ; l'*aponévrose jambière*, qui constitue pour les muscles de la jambe une enveloppe générale et très résistante ; l'*aponévrose dorsale du pied*, qui ne diffère de l'aponévrose dorsale du métacarpe, dont elle est l'analogue, que parce qu'elle est plus résistante ; l'*aponévrose plantaire*.

— SYN. Fascia.

APONÉVROTIQUE adj. Qui est relatif aux aponévroses : *Fibre, membrane* APONEVROTIQUE.

APONÉVROTOME rad. *aponévrotomie*) n. m. Anc. chir. Instrument servant à diviser l'aponévrose abdominale dans l'opération de la taille au-dessus du pubis.

APONÉVROTOMIE (du gr. *aponeurôsis*, aponévrose, et *tomê*, section) n. f. Dissection des parties aponévrotiques.

APONÉVROTOMIQUE adj. Qui concerne l'aponévrotomie.

APONIE (rad. *apone*) n. f. Cessation des souffrances.

APONITROSE (du gr. *apo*, sur, et *nitron*, nitre) n. f. Anc. chir. Action de saupoudrer de nitre une plaie, un ulcère.

APONOGÉTON (du gr. *aponos*, facile, et *yeïton*, voisin) n. m. Genre d'*aponogétacées*, plantes renfermant cinq ou six espèces, toutes vivaces et aquatiques. Une espèce, l'*aponogéton distachyon*, est cultivée soit dans les serres, soit dans les pièces d'eau exposées en plein air. C'est une charmante plante d'ornement à gracieux épis blancs, d'une odeur agréable.

Aponogéton *a*, fleur à épi double.

APOPEMPTIQUES (du gr. *apo*, loin de, et *pempein*, envoyer), n. f. pl. Fêtes dans lesquelles on célébrait, dans l'ancienne Grèce, le départ presumé des dieux, lesquels étaient censés retourner dans leur pays.

— Adjectiv. : *Fêtes* APOEMPTIQUES. *On chantait les hymnes* APOEMPTIQUES *au départ des dieux, et les* CLÉTIQUES *à leur retour*.

APOPHANE (du gr. *apo*, loin, et *phainô*, je fais briller) adj. Se dit des cristaux dans lesquels on peut, par les facettes, reconnaître la position du noyau, la direction ou la mesure des décroissements.

APOPHANE, hérésiarque du IIe siècle et disciple de Manes. Ses sectateurs étaient appelés *apophanites*.

APOPHASE (du gr. *apo*, loin, et *phasis*, affirmation) n. f. Denégation ; réfutation que l'on fait soi-même de ce qu'on vient de dire. (Peu usité.)

APOPHLEGMATIQUE (du gr. *apo*, loin, et *phlegma*, pituite) adj. Qui fait saliver, cracher.

APOPHONIE (du gr. *apo*, de, et *phônê*, voix) n. f. Changement de la voyelle du radical d'un verbe, à certains temps.

APOPHRADE (du gr. *apophras*, *ados*, malheureux) adj. Antiq. gr. Se disait de certains jours que l'on regardait comme funestes, et pendant lesquels il était interdit au peuple de se réunir, et aux tribunaux de juger.

APOPHTEGMATIQUE adj. Qui appartient à l'apophtegme, qui ressemble à l'apophtegme.

APOPHTEGME (gr. *apophthegma*, sentence ; de *apo*, sur, et *phthenggomai*, je parle) n. m. Sentence, dit mémorable d'un personnage illustre : *Les* APOPHTEGMES *des sept sages de la Grèce*.

— Par ext. Pensée, vérité exprimée d'une façon concise et claire : *Sancho Pança est fécond en* APOPHTEGMES.

— Ironiquem. *Cracher des apophtegmes*, S'exprimer d'une manière sentencieuse et même un peu pédantesque.

— SYN. **Apophtegme, adage, aphorisme**, etc. V. ADAGE.

Apophtegmes des rois et capitaines célèbres, sorte d'histoire anecdotique de l'antiquité, par Plutarque. L'ouvrage se divise en cinq parties : la première contient les paroles mémorables des rois de Perse et d'autres nations étrangères ; la seconde, celles des rois et des tyrans de Sicile ; la troisième, celles des rois de Macédoine et des successeurs d'Alexandre ; la quatrième, celles des capitaines grecs, athéniens, lacédémoniens et thébains ; la cinquième, celles des généraux et consuls romains, de César et d'Auguste. Le livre est dédié à l'empereur Trajan. — A sa suite figurent, dans les œuvres morales de Plutarque, deux autres petits recueils d'apophtegmes, dont l'authenticité paraît douteuse, et qui contiennent seulement : le premier, les paroles mémorables des rois et des citoyens de Sparte ; le second, celles des femmes lacédémoniennes.

APOPHYLLÉNIQUE (du gr. *apo*, hors de, et *phullon*, feuille) adj. Se dit d'un acide $C^{18}H^{7}AzO^{4}$, que Wöhler a obtenu par l'oxydation de la cotarnine, alcaloïde dérivé de la narcotine.

APOPHYLLITE (du gr. *apo*, hors de ; *phullon*, feuille, et *lithos*, pierre. — L'orthogr. rationn. serait APOPHYLLITHE) n. f. Substance appartenant au groupe des zéolithes calcico-potassiques et se présentant en cristaux ou en plaques lamellaires qui affectent des nuances variées.

— Encycl. L'*apophyllite* a été ainsi nommée par Haüy, à cause de sa tendance à se diviser en petites lames, à s'exfolier. C'est un minéral entièrement diaphane et incolore dans son état le plus parfait, souvent opaque et de couleur blanche, avec un bel éclat nacré ; quelquefois coloré et affectant alors assez communément la couleur, rose de chair. L'apophyllite se compose de silice, de chaux, de potasse et d'eau ; elle se trouve dans certains dépôts métallifères, et dans les roches amygdaloïdes et basaltiques.

APOPHYSAIRE adj. Qui se rapporte aux apophyses.

— *Points apophysaires*, Douleurs spontanées, ressenties au niveau des apophyses épineuses de la colonne vertébrale ; elles sont avivées par la pression ou l'application d'un corps chaud.

APOPHYSE (du gr. *apo*, hors de, et *phusis*, croissance) n. f. Éminence qui s'élève à la surface d'un os et fait corps avec lui : APOPHYSE *coracoïde*, *mastoïde*, etc.

— *Apophyse épineuse*, Prolongement postérieur de chaque vertèbre en s'effilant en forme d'épine. ‖ *Apophyses transverses*, Saillies des vertèbres, au nombre de deux, qui se portent transversalement en dehors. ‖ *Apophyses articulaires*, Éminences qui servent à l'articulation des vertèbres entre elles. ‖ *Apophyse odontoïde*, Éminence de la seconde vertèbre cervicale ou axis. ‖ *Apophyse basilaire*, Angle inférieur de l'os occipital. ‖ *Apophyses d'Ingrassias*, Deux éminences triangulaires pointues, symétriques de l'os sphénoïde. ‖ *Apophyses clinoïdes*, Éminences que présente la face supérieure du corps du sphénoïde, au nombre de quatre, deux antérieures et deux postérieures. ‖ *Apophyses ptérygoïdes*, Éminences verticales, irrégulières, bifurquées, de la face inférieure du sphénoïde. ‖ *Apophyse crista-galli*, Éminence triangulaire de l'os ethmoïde. ‖ *Apophyses orbitaires*, Saillies que présente l'arcade orbitaire du frontal. ‖ *Apophyse zygomatique*, Longue apophyse qui, de la cavité glénoïde de l'os temporal, se dirige transversalement en avant pour s'articuler avec l'os malaire. ‖ *Apophyse mastoïde*, Éminence arrondie que présente l'os temporal à sa partie postérieure et inférieure. ‖ *Apophyse styloïde*. Se trouve à la face inférieure du rocher ; éminence arrondie que l'on observe à l'extrémité carpienne du radius et du cubitus. ‖ *Apophyse vaginale*, Saillie qui engaine à sa base l'apophyse styloïde du rocher. ‖ *Apophyse palatine*. Se trouve à la face interne de l'os maxillaire supérieur. ‖ *Apophyse montante*, Lame quadrilatère verticale, appartenant également au maxillaire supérieur. ‖ *Apophyse malaire*, Autre apophyse du maxillaire supérieur, qui s'articule avec l'os malaire. ‖ *Apophyse ptérygoïdienne*, Apophyse de l'os palatin, enclavée dans la bifurcation de l'apophyse ptérygoïde. ‖ *Apophyse sphénoïdale*, Apophyse de l'os palatin qui s'articule par une facette avec le sphénoïde. ‖ *Apophyse géni* ou *génienne* (de *géneion*, menton), Petite apophyse située à la face linguale du corps de l'os maxillaire inférieur. ‖ *Apophyse coronoïde*, Éminence triangulaire que présente le bord supérieur ou dentaire du maxillaire inférieur ; apophyse située à l'extrémité supérieure du cubitus. ‖ *Apophyse coracoïde* (en forme de bec de corbeau), Apophyse située à l'extrémité externe du bord supérieur de l'omoplate. ‖ *Apophyse acromiale* ou *Acromion*, Apophyse volumineuse qui se trouve à la partie externe de l'épine de l'omoplate.

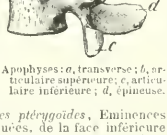

Apophyses : *a*, transverse ; *b*, articulaire supérieure ; *c*, articulaire inférieure ; *d*, épineuse.

APOPHYSÉ, ÉE adj. Qui est muni d'une apophyse.

APOPHYSIFORME (de *apophyse*, et *forme*) adj. Qui a la forme d'une apophyse.

APOPLANÈSE (du gr. *apoplanêsis*, action de tromper) n. f. Déviation des humeurs.

APOPLANÉSIE (du gr. *apoplanêsis*, action de tromper) n. f. Genre de légumineuses-papilionacées, tribu des galégées, renfermant un arbrisseau du Mexique à feuilles composées de folioles nombreuses et entières.

APOPLECTIFORME (de *apoplectique*, et *forme*) adj. Se dit des accidents morbides qui ont pour siège l'encéphale et qui simulent l'apoplexie : *Congestion* APOPLECTIFORME. Syn. hybride de APOPLECTOÏDE (mot mieux fait).

APOPLECTIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport ou qui est destiné à l'apoplexie : *Cas* APOPLECTIQUE. *Symptômes* APOPLECTIQUES. ‖ *Vieillard* APOPLECTIQUE. ‖ *Caillot apoplectique*, Celui qui résulte de la coagulation du sang épanché dans l'apoplexie.

— Substantiv. Personne sujette à l'apoplexie : *Les* APOPLECTIQUES *ne sauraient être trop sobres*. ‖ On le dit aussi, mais rarement, des remèdes propres à prévenir, à combattre l'apoplexie : *Un excellent* APOPLECTIQUE.

APOPLECTOÏDE (de *apoplectique*, et du gr. *eidos*, apparence) adj. Se dit des symptômes qui rappellent ceux de l'apoplexie : *La congestion* APOPLECTOÏDE *des centres nerveux*.

APOPLEXIE (du gr. *apo*, indiquant augmentat., et *plêssein*, frapper) n. f. Affection cérébrale consistant en une hémorragie interstitielle et caractérisée par l'abolition subite et plus ou moins complète du mouvement, de la sensibilité, sans que la respiration et la circulation soient suspendues : *Être frappé d'*APOPLEXIE. *Rarement une attaque d'*APOPLEXIE *est unique*. (Ratier.)

— *Apoplexie foudroyante*, Celle qui frappe subitement de mort. — Par ext. Toute cause de mort. ‖ *Apoplexie nerveuse*, Perte subite de connaissance sans lésion cérébrale. ‖ *Apoplexie des nouveau-nés*, Syn. de *asphyxie des nouveau-nés*.

— *Apoplexie séreuse*. Cette forme est caractérisée par l'épanchement de sérosité au cerveau. Elle se distingue par la coexistence d'autres hydropisies dans d'autres organes, par la pâleur de la face et les antécédents du malade. Les purgatifs drastiques, les diurétiques, l'évacuation des épanchements concomitants si elle est possible, sont seuls utiles.

— Par anal. Hémorragie capillaire brusque et spontanée dans un organe quelconque. ‖ *Apoplexie rénale ; apoplexie pulmonaire*. V. HÉMORRAGIE.

— Fig. Suspension momentanée d'action, d'énergie : *Il s'était approprié mille petites recettes contre les soudaines* APOPLEXIES *de son esprit et de son cœur*. (Balz.)

— Encycl. *Apoplexie sanguine cérébrale*. L'hémorragie interstitielle est la lésion essentielle de l'apoplexie proprement dite : elle siège, suivant les cas, dans le cerveau même, dans les ventricules, les méninges, le cervelet. Exceptionnelle chez les enfants, l'apoplexie cérébrale se montre chez les sujets qui n'ont dépassé l'âge de trente ans ; assez commune de cinquante à soixante ans, elle est plus fréquente de soixante à soixante-dix. Elle se montre plus souvent chez les hommes que chez les femmes. Elle reconnaît pour cause l'hérédité, l'hypertrophie cardiaque, l'action brusque du froid chez les individus prédisposés par leur constitution, par des excès alcooliques, la syphilis et surtout l'altération des vaisseaux du système vasculaire cérébral (endartérite, périartérite).

L'apoplexie est assez souvent précédée d'étourdissements, de vertiges, de la pesanteur de tête, une lenteur particulière dans l'action de l'intelligence et des sens. Le plus souvent, elle survient lentement, graduellement, mettant jusqu'à une demi-heure pour se développer ; elle peut être brusque, et la victime tombe frappée d'*apoplexie foudroyante*. Ordinairement, le malade est dans une résolution musculaire complète, sa face est congestionnée, rouge ou violacée ; elle peut être d'une pâleur livide. La respiration est bruyante, entrecoupée, ralentie, puis accélérée. Dans la période initiale, la température s'abaisse au-dessous de la moyenne, pour monter plus tard jusqu'à 42°.

Les traits du malade sont déviés vers le côté sain, tandis que les lèvres et la joue du côté paralysé sont flasques et soulevées par l'air expiré à chaque expiration : le malade *fume la pipe*. La miction et la défécation sont troublées, il peut y avoir incontinence ou rétention. Dès la période du début ou dans le cours même de l'apoplexie, on a observé des convulsions.

L'apoplexie peut guérir, mais elle laisse souvent après elle des infirmités incurables, l'hémiplégie qui peut l'accompagner, des troubles de nutrition, atrophie musculaire, etc., affaiblissement de l'intelligence, de la mémoire. Après guérison, elle peut récidiver une, deux, trois fois. Elle se complique fréquemment de congestion pulmonaire, d'albuminurie, d'escarres, surtout d'une *escarre fessière*, qui siège à la région de même nom et du côté paralysé, et se termine par la mort.

L'apoplexie sanguine se reconnaît à son début par la persistance de la respiration et de la circulation ; il n'y a ni syncope, ni asphyxie, ni symptômes urémiques, hystériques ou alcooliques. Dans ce cas, on applique des sangsues au fondement, derrière les oreilles, des sinapismes aux jambes ; il est bon de placer des compresses d'eau froide sur la tête, parfois un vésicatoire à la nuque ; on peut administrer des lavements purgatifs. La saignée, si usitée autrefois, est aujourd'hui délaissée.

APOPNIXIE (*ksl* — du gr. *apo*, sur, et *pnigein*, serrer) n. m. Méd. Sentiment de suffocation.

APOPSYCHIE (*ki* — du gr. *apo*, loin de, et *psukhé*, âme) n. f. Défaillance, évanouissement.

APOPTOSE (du gr. *apo*, de, et *piptein*, tomber) n. f. Relâchement, chute d'un bandage. ‖ Relâchement des ligaments d'un organe, d'une articulation.

APORE (du gr. *a* priv., et *poros*, passage) n. m. Math. Problème dont la solution est regardée comme impossible : *La quadrature du cercle est un* APORE. ‖ On l'appelait aussi APORISME.

— Bot. Section du genre dendrobium.

— Polyp. Se dit adjectiv. des madrépores où l'on trouve toujours réunis une muraille bien complète et un appareil cloisonnaire très développé.

APORÉTIQUE (du gr. *aporein*, douter) n. et adj. Nom pris par les pyrrhoniens pour exprimer l'état d'incertitude où les jetait la découverte de raisons égales pour et contre chaque doctrine.

APORÉTIQUE n. f. Bot. Syn. de SCHMIDÉLIE.

APORIE (du gr. *a* priv., et *poros*, passage) n. f. Figure de rhétorique plus connue sous le nom de DUBITATION.

APORISME (*riss*) n. m. Math. V. APORE.

APOROBRANCHE (du gr. *aporos*, chétif, et *brachia*, branchies) adj. Se dit des poissons dont les branchies sont peu développées.

APOROCÉPHALE (du gr. *aporos*, chétif, indécis, et *képhalé*, tête) adj. Se dit des animaux dont la tête est peu distincte du corps.

APOROSE (gr. *aporos*, difficile) n. f. Genre d'euphorbiacées-phyllanthées, comprenant des arbustes à feuilles alternes, qu'on trouve dans l'Inde et dans l'Océanie tropicale. Syn. APOROSA.

APORRHAXIS (*ksiss* — du gr. *apo*, loin, et *arassein*, heurter) n. f. Terme du jeu de paume.

APORRHÉE (du gr. *apo*, de, et *rhein*, couler) n. f. Phys. Exhalaison gazeuse par les pores de la terre.

— Anc. méd. Chute des cheveux.

APORRHÉTINE (du gr. *apo*, de, et *rhétiné*, résine) n. f. Résine noire et brillante, que l'on extrait de la racine de rhubarbe.

APORRHINOSE (du gr. *apo*, hors, et *rhis*, *rhinos*, nez) n. f. Écoulement par les narines.

APOSCHASIE (*ska* — du gr. *apo*, loin, et *schazein*, abattre) n. f. Incision, scarification.

APOSEPSIE (du gr. *apo*, de, et *sépein*, putréfier) n. f. Fermentation putride.

APOSÉRIDE (du gr. *apo*, loin de, et *séris*, laitue) n. f. Bot. Syn. de HYOSÉRIDE.

APOSIE (du gr. *a* priv., et *posis*, action de boire) n. f. Absence ou diminution de la soif. Syn. ADIPSIE.

APOSIOPÈSE (du gr. *apo*, de, et *siôpaô*, je me tais) n. f. Figure de rhétorique nommée plus ordinairement RÉTICENCE.

APOSORBIQUE (du gr. *apo*, hors de, et de *sorbine*) adj. Se dit d'un acide $C^{6}H^{8}O^{7}$, obtenu en oxydant la sorbinose au moyen de l'acide azotique.

APOSPASME (*spass* — du gr. *apo*, de, et *spaô*, je tire) n. f. Déchirure, solution de continuité dans les ligaments.

APOSPASTIQUE (*spass* — du gr. *apo*, hors, et *spaô*, je tire) adj. Se dit des remèdes révulsifs ou dérivatifs.

APOSPHACÉLÉSIS (*poss*, *ziss* — du gr. *apo*, de, et *sphakélos*, dessèchement) n. f. Gangrène qui survient dans les plaies et les fractures par l'action d'un bandage trop serré.

APOSTALAGME (*poss* — du gr. *apo*, de, et *stalagma*, goutte) n. m. Liqueur douce et sucrée que rend le raisin non encore pressé. Syn., dans ce sens, de MÉRE-GOUTTE.

— Méd. Amas de pus loin du point primitif d'inflammation, et formant un abcès dangereux.

APOSTASE (*poss* — du gr. *apo*, hors, et *stasis*, action de se tenir) n. f. Formation d'un abcès (mot employé par quelques auteurs comme syn. de APOSTÈME).

APOSTASIACÉES (*poss* — rad. *apostasie*) n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, formée aux dépens des orchidées. — *Une* APOSTASIACÉE.

— ENCYCL. Les *apostasiacées* sont des plantes herbacées, vivaces, qui se reconnaissent aux caractères suivants : tige simple ou rameuse; inflorescence en grappe simple ou composée; calice et corolle composés l'un et l'autre de trois pièces semblables. Le principal genre de cette petite famille est le genre *apostasie*.

APOSTASIE (*poss* — gr. *apostasia*, abandon, défection ; de *apo*, loin de, et *stasis*, action de se tenir) n. f. Renonciation solennelle à une confession : *Les plus célèbres* APOSTASIES *sont celles de l'empereur Julien et de Henri VIII.*

— En parlant d'un religieux, d'un ecclésiastique, Action de renoncer à ses vœux, à son habit, d'abandonner l'état ecclésiastique.

— Par ext. Action d'abandonner une doctrine, un parti, par intérêt ou ambition : *L'*APOSTASIE *est fréquente en politique.*

— ENCYCL. On appelle proprement *apostat* celui qui, par des motifs d'intérêt personnel, par faiblesse de caractère ou par calcul, renie une religion qu'il n'a pas cessé de croire vraie, pour en embrasser une autre.

Les canonistes ont considéré trois sortes d'apostasies : 1° *a supereroqatione*, celle du clerc ou du religieux (on distingue celle *a clericatu*, et celle *a monachatu*), dite de *surérogation*, parce qu'elle ajoute, selon l'Eglise, le sacrilège à l'autre crime ; 2° *a mandatis Dei*, l'apostasie de quiconque, tout en conservant sa croyance, la répudie extérieurement; 3° enfin, *a fide*, celle qui indique une défection totale, un abandon *volontaire et complet* de la foi, de la part de ceux qui ont reçu le baptême. Les *hérétiques* ne doivent pas être confondus avec les *apostats*, puisqu'ils n'ont abandonné qu'une partie de l'orthodoxie ; et les *lapsi* doivent également en être distingués, puisqu'ils n'ont renié la foi que sous l'empire de la *contrainte*. La discipline relative aux *lapsi* et aux *apostats* a été l'objet de longues discussions dans les premiers siècles de l'Eglise. Leur réintégration était subordonnée aux pénitences les plus sévères. A certaines époques, l'apostasie fut aussi sujette à la vindicte des lois civiles : *la privation du droit de cité*, la perte de toute juridiction, étaient les châtiments ordinaires. Louis XIV publia des édits très rigoureux contre les catholiques qui embrassaient la Réforme ; il ordonna qu'ils fussent condamnés à l'amende honorable, au bannissement perpétuel et à la confiscation de tous leurs biens.

— ANTON. Conversion.

APOSTASIE (*poss*) n. f. Genre type de la famille des *apostasiacées*, renfermant des plantes herbacées à fleurs penchées disposées en grappes terminales, originaires des forêts montagneuses de Java et de l'île de Pinang.

APOSTASIER (*poss* — rad. *apostasie*) v. n. Renoncer à sa foi, surtout en parlant de la religion chrétienne.

— Par ext. Abandonner une doctrine, un parti, dans un but d'ambition, de fortune, etc. : *L'argent, les honneurs déterminent beaucoup d'hommes politiques à* APOSTASIER.

— S'emploie aussi activem. : *Julien fut justement nommé* l'Apostat *parce qu'il* AVAIT APOSTASIÉ *l'ancien, après l'avoir compris.* (Ballanche.)

S'apostasier, v. pr. Renoncer publiquement aux principes que soi-même on avait professés : *Le christianisme ne peut devenir esthétique qu'en* S'APOSTASIANT. (Proudh.)

— ANTON. Se convertir.

APOSTAT (*sta*), **ATE** (gr. *apostatés*, déserteur ; de *apo*, loin de, et *statos*, qui se tient) n. m. et adj. Se dit de ceux qui ont apostasié, qui ont abandonné publiquement leur religion, particulièrement la religion chrétienne, ou renoncé à leurs vœux monastiques. ‖ Le féminin n'a guère été employé qu'en parlant de la Pucelle : *Jeanne d'Arc fut condamnée comme hérétique, relapse,* APOSTATE *et idolâtre.*

— Par ext. Celui, celle qui, en vue d'un intérêt, abandonne une doctrine, une opinion, un parti.

— SYN. **Apostat, renégat, hérétique.** *Apostat* se dit plus particulièrem. de celui qui renonce au christianisme ou au catholicisme pour embrasser une autre religion, et *renégat*, d'un chrétien qui se fait mahométan. Il y a cette différence, entre l'hérétique et l'apostat, que l'hérétique n'abandonne qu'une partie de la foi, et que l'apostat n'en conserve plus rien.

APOSTÈME (*poss* — du gr. *apo*, indiq. écartement, et *istémi*, je pose) n. m. Syn. peu usité de ABCÈS. (V. APOSTUME.) ‖ Nom donné autrefois à toute espèce de tumeur humorale.

APOSTER (*poss* — rad. *poster*) v. a. Placer quelqu'un dans un poste, dans un endroit, afin qu'il observe, qu'il guette, qu'il exécute quelque chose, souvent quelque chose de mal : APOSTER *des espions, des assassins.*

A POSTERIORI (*poss-té*) mots lat. qui signif. *postérieurement à l'expérience.* Raisonner *a posteriori*, c'est argumenter en s'appuyant sur les faits : *Dans tout gouvernement, les lois ont été faites* A POSTERIORI, *c'est-à-dire qu'elles résultent des besoins de la société.* V. POSTERIORI (*à*).

APOSTILLE (*poss*, et *ll* mll. — du bas lat. *apostilla*, note, explication) n. f. Annotation ajoutée en bas ou en marge d'une lettre, d'un écrit : *On monde par* APOSTILLE *ce qu'on a oublié d'inscrire dans le corps de la lettre.*

— Plus généralem., Courte recommandation ajoutée à une lettre, surtout à une pétition : *Il n'est pas de député qui n'accorde par jour plusieurs* APOSTILLES.

— Dr. Annotation, addition faite à la marge d'un acte : *Les* APOSTILLES *doivent être paraphées par tous les signataires du corps de l'acte.* ‖ A la cour des comptes, Visa apposé par le président de chambre en marge des rapports des conseillers référendaires et qui indique, en vue de l'arrêt à intervenir, la décision de la chambre sur chaque observation ou proposition du rapport.

— Littér. Petite note marginale ajoutée à un écrit pour l'éclairer, le critiquer ou le rectifier. ‖ On dit ordinairement ANNOTATION.

APOSTILLER (*poss*, et *ll* mll.) v. a. Mettre une apostille à la marge ou en bas d'un écrit, d'une lettre, d'une pétition, etc. : APOSTILLER *une demande.*

APOSTILLEUR (*poss*, et *ll* mll.) n. m. Celui qui donne une apostille. Syn. APOSTILLATEUR.

APOSTIS (*stiss*) n. m. Partie de la galère des XVIe et XVIIe siècles qui supporte l'appareil des rames et où sont fixés les pivots ou tolets de celles-ci : L'APOSTIS, *plus saillant encore que la tupière, et un peu plus élevé, règne aussi de long en long sur les deux côtés de la galère et va*

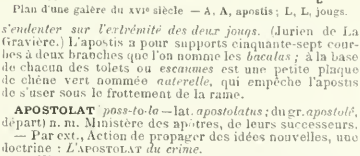

Plan d'une galère du XVIe siècle — A, A, apostis ; L, L, jougs.

s'endenter sur l'extrémité des deux jougs. (Jurien de La Gravière.) L'apostis a pour supports cinquante-sept courbes à deux branches que l'on nomme les *baculas* ; à la base de chacun des tolets ou *escaumes* est une petite plaque de chêne vert nommée *auterelle*, qui empêche l'apostis de s'user sous le frottement de la rame.

APOSTOLAT (*poss-to-la* — lat. *apostolatus* ; du gr. *apostolé*, départ) n. m. Ministère des apôtres, de leurs successeurs.

— Par ext., Action de propager des idées nouvelles, une doctrine : L'APOSTOLAT *du crime.*

— Hist. Ancien titre honorifique du pape. On disait : *Votre* APOSTOLAT, comme on dit aujourd'hui *Votre Sainteté.*

APOSTOLE (*poss* — du gr. *apostellein*, envoyer au loin) n. m. Magistrat athénien qui surveillait l'équipement des flottes, et en hâtait le départ.

— Nom donné anciennement au pape, comme successeur des apôtres.

APOSTOLÉ (*poss* — gr. *apostolé*, départ) n. m. En T. de pharm., Nom générique donné aux extraits.

APOSTOLES, îles au nombre de douze, d'où leur nom, situées à l'extrémité méridionale de l'Amérique du Sud, à l'entrée du détroit de Magellan.

APOSTOLICITÉ (*poss*) n. f. Qualité de ce qui est apostolique. ‖ Un des caractères essentiels de l'Eglise catholique.

— ENCYCL. On distingue l'*apostolicité* de la doctrine, et celle du ministère. Elles consistent : celle-là en ce que la doctrine professée par l'Eglise est conforme à celle que les apôtres ont enseignée ; celle-ci en ce que les pasteurs de l'Eglise remontent, par une suite ininterrompue, jusqu'aux apôtres, dont ils sont ainsi les successeurs légitimes. La première seule est jugée essentielle à l'Eglise par les protestants. Les catholiques proclament de plus la nécessité de la seconde, qui est d'ailleurs, à leurs yeux, la garantie indispensable de l'autre. Jésus-Christ, disent-ils, voulant que sa doctrine parvînt intacte à toutes les âmes, créa un ministère imperissable, qui, se renouvelant sans changer jamais, pût la transmettre fidèlement de génération en génération.

APOSTOLIN (*poss* — n. m. Nom donné à des religieux qui faisaient profession d'imiter la vie des apôtres et des premiers fidèles. ‖ S'appelaient aussi Frères de St-Barnabé, parce qu'ils avaient cet apôtre pour patron ; ils prétendaient même remonter jusqu'à lui. Leurs origines sont obscures ; ils commencèrent au XVe siècle, soit à Milan, soit plutôt dans l'Etat de Gênes. Le pape Innocent X les supprima en 1650.

APOSTOLIQUE (*poss* — du gr. *apostolos*, apôtre) adj. Qui vient, qui procède directement des apôtres : *Doctrine, tradition* APOSTOLIQUE. ‖ Qui rappelle les apôtres, leurs traditions, etc. : *Travaux* APOSTOLIQUES. ‖ Qui concerne le saint-siège, qui en émane : *Bref* APOSTOLIQUE.

— Entre dans un grand nombre de locutions en quelque sorte consacrées : *Chaire apostolique*, La chaire de nos églises. ‖ *Mission apostolique*, Mission des apôtres et, par ext., de tous ceux qui travaillent à propager la religion chrétienne. ‖ *Siècle apostolique, temps apostolique*, Le Ier siècle de l'Eglise, temps où vivaient les apôtres. ‖ *Eglise apostolique*, Eglise fondée par l'un des apôtres. ‖ *Nonce apostolique*, Ambassadeur chargé d'affaires du saint-siège, qui a mission de représenter le pape auprès des diverses puissances. ‖ *Majesté apostolique*, Titre d'honneur que l'on donnait au pape pendant le moyen âge : il a été remplacé par celui de *Sa Sainteté*. ‖ *Clercs apostoliques*, Nom par lequel on a désigné les jésuites, tout dévoués au saint-siège. ‖ *Notaires apostoliques*, Notaires autorisés, dans chaque diocèse, à rédiger des actes en matière ecclésiastique. ‖ *Couronne apostolique*, Insigne d'honneur donné dans les premiers siècles aux évêques. ‖ *Siège apostolique*, Dans les premiers siècles de l'Eglise, tout évêché ; aujourd'hui et depuis longtemps, l'évêché de Rome. ‖ *Chambre apostolique*, Tribunal où l'on traite les affaires qui concernent les finances et le domaine de l'Eglise ou du souverain pontife. ‖ *Royaume apostolique*, Autrefois le royaume de Hongrie. ‖ *Préceptes apostoliques*, Qualification donnée, au VIIe siècle, par les rois d'Espagne, à leurs ordonnances, quand elles avaient été sanctionnées par un concile ou par une réunion d'évêques.

— *Pères apostoliques*. On nomme *pères apostoliques* ceux des successeurs immédiats des apôtres qui ont laissé des écrits. Ce sont saint Barnabé, saint Clément de Rome, saint Ignace d'Antioche et saint Polycarpe de Smyrne. Quant à Papias d'Hiérapolis, et à l'auteur du *Pasteur*, Hermas, il n'est pas bien prouvé qu'ils aient été disciples des apôtres.

— *Constitutions apostoliques*. On donne ce nom à un recueil touchant la discipline et les cérémonies de l'Eglise, qu'on a supposé dater du temps des apôtres et avoir été rédigé par le pape saint Clément. La plupart des écrivains ecclésiastiques regardent ces *constitutions* comme plus récentes, et ne leur accordent qu'une médiocre autorité. Le texte a probablement subi des altérations ou interpolations successives, et dans sa forme actuelle on ne peut le faire remonter plus haut que le IVe ou Ve siècle. Les *constitutions apostoliques* nous offrent cependant un curieux monument des coutumes de l'Eglise au temps de Constantin. On les trouve dans les principales collections des conciles et dans le recueil des *Pères apostoliques* de Cotelier.

— *Canons apostoliques*. On appelle ainsi un recueil de décrets faits d'après l'esprit des temps apostoliques, ou même les instructions des apôtres. Les *canons apostoliques* paraissent être de la même époque que les *constitutions apostoliques* ; on les a également attribués au pape saint Clément. Les Grecs en comptent quatre-vingt-cinq ; les Latins cinquante-cinq, seulement ; ils rejettent les autres.

— *Conciles apostoliques*. Nom donné quelquefois aux quatre réunions générales que tinrent les apôtres. Mais c'est la troisième seulement qui, en considération du caractère régulier de l'assemblée et de l'importance des questions décidées, est regardée ordinairement comme un concile, le premier, et, ainsi que l'a remarqué Fleury, le type de tous les conciles généraux. Une division s'étant élevée parmi les fidèles sur la nécessité d'observer la loi de Moïse, on envoie consulter l'Eglise de Jérusalem où saint Pierre se trouvait alors. Les apôtres et les prêtres s'assemblent au 49 ou 50e. On délibère, chacun exprime son opinion. Pierre préside l'assemblée ; il en fait l'ouverture, il propose la question et dit le premier son avis. Après lui, Jacques prend la parole. La décision, rendue en faveur de l'observation de la loi mosaïque, est formulée d'un commun consentement ; on la rédige par écrit, non comme un jugement humain, mais comme un oracle de Dieu, car on la fait précéder de ces mots : *il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous.* Puis elle est envoyée aux diverses Eglises, qui doivent la recevoir avec soumission.

— *Lettres apostoliques*, Documents émanés de l'autorité des papes. On en distingue quatre classes : les bulles, les brefs, les *motu proprio*, et les signatures de la cour de Rome. V. ces mots.

Apostolique (PARTI), formé en Espagne après la révolution de 1819, et composé d'ultra-catholiques et d'absolutistes. Les chefs en furent successivement Quesada, qui, battu, se réfugia en France ; Elio, exécuté en 1822 ; Bessières, exécuté en 1825 ; Mata Florida ; le baron d'Eroles, etc. Après avoir, plusieurs fois, troublé l'Espagne de ses complots et de ses prises d'armes, cette faction finit, en 1830, par se confondre avec le parti carliste, la naissance d'une enfant plus tard la reine Isabelle ayant transformé la question politique en question d'hérédité.

APOSTOLIQUES (*poss*), n. m. pl. Hérétiques du IIIe siècle, qui renonçaient au mariage, à l'usage de la viande et du vin, à toute propriété, et enseignaient que tout chrétien devait faire de même. Leur nom venait de ce qu'ils prétendaient imiter la vie des apôtres. — *Un* APOSTOLIQUE. ‖ On les appelle encore CATHARES ou PURS, et APOTACTIQUES ou RENONÇANTS.

— Noms que prirent aussi d'autres sectaires, au XIIIe siècle. V. APÔTRES (*Ordre des*).

APOSTOLIQUEMENT adv. A la manière des apôtres.

APOSTOLISER (*poss* — du gr. *apostolos*, apôtre v. a. Prêcher l'évangile comme les apôtres.

APOSTOLIUS (Michel), rhéteur grec, né à Constanti-

nople, mort vers 1480. Il passa en Italie après la prise de sa patrie par les Turcs (1453), puis se retira en Crète, où il fut réduit, pour vivre, à copier des manuscrits. On a de lui des *Proverbes*, imprimés par Elzévir en 1619. La plupart de ses ouvrages sont restés manuscrits. — Son fils, ARISTOBULE **Apostolius,** mort en 1535, a composé un poème intitulé la *Galéomyomachie* ou *Bataille des chats et des rats*, imité de la *Batrachomyomachie* d'Homère.

APOSTROPHE (*poss* — gr. *apostrophè*; de *apo*, loin, et *strophe*, tour, mot à mot *détour*) n. f. Figure de rhétorique par laquelle on s'interrompt pour adresser la parole à des personnes présentes, absentes ou mortes, à des objets inanimés : L'APOSTROPHE, *c'est la mitraille de l'éloquence.* (Paul-Louis Courier.)

— Par ext. Interpellation. ‖ Paroles mortifiantes adressées brusquement à quelqu'un : APOSTROPHE *grossière.*

— Familièrem. et par plaisant. Coup, balafre : *Envoyer une* APOSTROPHE *à quelqu'un.*

J'accours, et je vous vois étendu sur la place,
Avec une *apostrophe* au milieu de la face.
REGNARD.

— Anc. méd. Aversion, dégoût pour les aliments.

— Gramm. Petit signe (') en forme de virgule, qui, dans l'écriture et l'impression, se place entre deux lettres pour indiquer une élision.

— ENCYCL. Gramm. L'*apostrophe* marque la suppression d'une des voyelles *a, e, i,* dans les mots *le, la, je, me, se, te, se, de, que, ce, si,* devant un mot commençant par une voyelle ou un *h* muet : *l'homme, l'amitié, s'il, je t'aime, c'est fait,* etc., pour le *homme, la amitié, si il, je te aime, ce est fait,* etc. On remarquera qu'on écrit *va-t'en, procure-t'en,* etc., parce que le *t* n'est autre chose que le pronom *te* dont l'*e* est supprimé. Mais ce serait une faute d'écrire *viendra-t'il, parle-t'on,* parce que le *t* n'est pas ici le pronom, ce n'est qu'une lettre euphonique.

On emploie encore l'apostrophe :

1° Avec les mots *lorsque, puisque, quoique,* mais seulement devant *il, ils, elle, elles, on, un, une* : *lorsqu'*il, *puisqu'*elle, *quoi qu'*en *dise.*

2° Avec *entre, presque,* lorsqu'ils font partie inséparable d'un mot composé : *entr'acte, presqu'île.*

3° Avec *quelque,* devant *un, une* : *quelqu'un, quelqu'une.*

4° Avec *jusque,* devant un mot commençant par une voyelle : *Jusqu'à Paris, jusqu'ici.*

En outre, on emploie l'apostrophe dans les mots composés où l'adjectif *grand,* placé devant un mot féminin, reste invariable : *grand'mère, grand'tante, grand'croix,* etc.

REMARQUE. — L'élision n'a pas lieu devant certains mots commençant par une voyelle. Ainsi, on dit : *le onze, le onzième, la ouate, le oui, le uhlan, le yacht, le yatagan, la yole, le yucca.*

Il faut signaler, enfin, *prud'homme* pour *prude homme,* qui a entraîné l'emploi de l'apostrophe dans le dérivé *prud'hommie.*

La littérature populaire a utilisé l'apostrophe pour indiquer la suppression de l'*e* muet dans la prononciation familière, même devant les consonnes, aussi bien au milieu qu'à la fin des mots. Cet artifice est surtout fréquent dans les couplets des vaudevilles, des chansons populaires, etc.

— Rhét. L'orateur et le poète font un fréquent usage de l'*apostrophe.* Nulle autre figure, en effet, n'est plus propre à exprimer la passion, à la faire passer dans l'âme des auditeurs ou des lecteurs. L'orateur semble ne plus pouvoir contenir ses propres sentiments, qui débordent; oubliant son auditoire, il s'adresse vivement à des êtres absents ou inanimés, pour les prendre à témoin de tout ce qu'il éprouve, pour les bénir, pour les maudire : son émotion est au comble, et la sympathie qu'il inspire fait qu'elle est partagée par tous ceux qui l'entendent. On trouve de belles apostrophes dans la Bible; Démosthène et Cicéron nous en ont laissé de magnifiques exemples; on cite surtout du premier l'apostrophe aux Grecs morts pour la patrie dans les champs de Marathon, et du second celle qu'il adresse aux Romains illustres pour les intéresser au sort de Milon. Bossuet, Massillon, Fléchier, Corneille, Racine, Voltaire, ne manquent jamais de recourir à cette figure quand le sujet qu'ils traitent et les circonstances en rendent l'emploi convenable.

APOSTROPHER (*poss*) v. a. Employer la figure appelée *apostrophe.*

— Adresser la parole à quelqu'un pour lui dire quelque chose de désobligeant, d'injurieux.

— Fam. Frapper, porter un coup : APOSTROPHER *quelqu'un d'un soufflet, d'un coup de poing.*

S'*apostropher,* v. pr. Se parler à soi-même. ‖ S'interpeller, s'injurier mutuellement.

— Gramm. Prendre l'apostrophe, être élidé : *La préposition* « de » S'APOSTROPHE *devant une voyelle.*

APOSTUME (*poss* — du gr. *apostêma,* même sens) n. autref. fém., auj. masc., Tumeur extérieure avec suppuration : *Panser un* APOSTUME. (Ce mot a vieilli.) ‖ En médecine, on disait *apostème,* plus conforme à l'étymologie.

— PROV. et FIG. **Il faut que l'apostume crève,** il faut que ce que l'on cache finisse par se découvrir.

— SYN. **Apostume, abcès, apostème, dépôt, épanchement, infiltration.** V. ABCÈS.

APOSTUMER (*poss*) v. n. Former apostume, venir à suppuration : *La tumeur, l'abcès* APOSTUME. (Vieux.) ‖ On dit aujourd'hui : *La tumeur abcède.*

APOSYRME (du gr. *apo,* de, et *surein,* chasser) n. m. Ulcération superficielle de la peau.

APOTACTIQUE (du gr. *apotattomai,* je renonce) n. m. Nom donné à des ascètes, les uns orthodoxes, les autres hérétiques, faisant tous profession de renoncer aux biens de la terre et à la perpétuation de l'espèce. On le donne parfois d'une façon spéciale à des hérétiques du XIIe siècle, qui s'intitulaient eux-mêmes *apostoliques.*

APOTAPHE (du gr. *apo,* loin de, et *taphos,* tombeau) adj. Les anciens Grecs désignaient ainsi les individus de condition servile qui n'avaient pas droit à une sépulture de famille.

APOTE (du gr. *a* priv., et *potos,* boisson) n. m. et adj. Qui n'éprouve pas le besoin de boire, qui peut vivre sans boire.

APOTÉLESMATIQUE (*lèss* — du gr. *apo,* de, et *télein,* achever) adj. Se disait, au moyen âge, de l'astrologie judiciaire, basée sur l'inspection des planètes, des étoiles, du ciel : *Art* APOTÉLESMATIQUE.

APOTÉLESME (*lèss* — du gr. *apo,* de, et *télein,* achever) n. m. Terminaison d'une maladie.

APOTERE (du gr. *a* priv., et *potos,* boisson) n. m. Bot. V. CALOPHYLLE.

APOTHÉCIE (du gr. *apothêkê,* réservoir) n. f. Réceptacle qui, dans les lichens, renferme les corpuscules reproducteurs. ‖ On dit aussi APOTHÈCE, APOTHECION, et APOTHÈQUE.

— ENCYCL. Les *apothécies* sont les réceptacles de la fructification dans les lichens. Ces réceptacles se présentent sous forme d'un disque, ou d'un noyau globuleux. L'apothécie occupe généralement la face supérieure, et rarement la face inférieure du thalle. On a reconnu plusieurs formes d'apothécies auxquelles on a donné les noms de *pettiformes, lécanorines, lécidéines* ou *patelliformes, lirellines.*

APOTHÈME (du gr. *apo,* loin de, et *tithêmi,* je place) n. m. Chim. Dépôt brun et pulvérulent qui se forme lorsqu'on dissout dans l'eau un extrait quelconque.

— Géom. Perpendiculaire abaissée au centre d'un polygone régulier sur un de ses côtés.

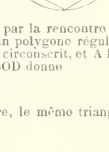

— ENCYCL. Le mot *apothème* s'emploie en géométrie :

1° Dans un polygone régulier ; on appelle « apothème » le rayon du cercle inscrit, ou, ce qui est la même chose, la perpendiculaire abaissée du centre sur un des côtés. Ce côté est partagé en deux segments égaux par la rencontre de l'apothème. Soient C le côté AB d'un polygone régulier quelconque, R le rayon OB du cercle circonscrit, et A l'apothème OD. Le triangle rectangle BOD donne

$$A = \frac{1}{2}\sqrt{4R^2 - C^2}.$$

Si nous appelons θ l'angle au centre, le même triangle fournit la relation

$$A = R \cos \frac{1}{2} \theta.$$

2° Dans une pyramide régulière ; l'apothème est la perpendiculaire abaissée du sommet sur un des côtés de la base.

3° Dans un cône droit ; l'apothème est la génératrice qui joint le sommet à la circonférence de la base. Cette ligne est encore souvent appelée *côté.*

APOTHÉOSE (gr. *apothêôsis;* de *apo,* à part, et *theos,* dieu) n. f. Arrivée, réception des héros de la Fable parmi les dieux de l'Olympe : L'APOTHÉOSE *d'Hercule.*

— Cérémonie par laquelle les anciens plaçaient au rang des dieux un empereur, une impératrice : *La religion chrétienne abolit* l'APOTHÉOSE *de l'homme.* (De Bonald.)

— Par exagér. Honneurs ou éloges extraordinaires, rendus, ou adressés, à une personne, à une action bonne ou mauvaise, mais grande : L'APOTHÉOSE *d'un grand homme est la justice des peuples.* (Raynal.) L'APOTHÉOSE *du fanatisme, du crime.*

— Phys. Les *apothéoses,* appelées souvent *gloires, ombres frangées, couronnes antisolaires,* s'observent à l'opposé du soleil, quand il est très bas, sur des nuages ou des brouillards situés à une petite distance de l'observateur. Ces couronnes, qui se montrent à l'opposé du soleil, sont attribuées à la réflexion de celles qui se forment autour de l'astre par le passage des rayons solaires à travers de légers nuages.

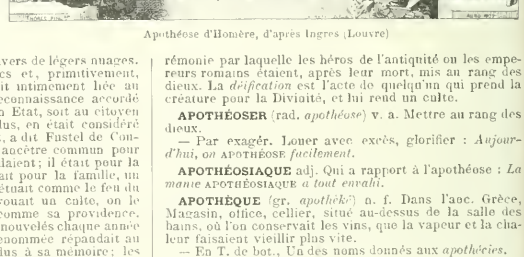

Apothéose d'Homère, d'après Ingres (Louvre)

— ENCYCL. Hist. Chez les Grecs et, primitivement, chez les Romains, l'*apothéose* était intimement liée au culte des ancêtres ; hommage de reconnaissance accordé soit au fondateur d'une cité ou d'un Etat, soit au citoyen éminent qui, par les services rendus, en était considéré comme le second fondateur. « Mort, a dit Fustel de Coulanges, le fondateur devenait un ancêtre commun pour toutes les générations qui se succédaient; il était pour la cité ce que le premier ancêtre était pour la famille, un *lare* familier. Son souvenir se perpétuait comme le feu du foyer qu'il avait allumé. On lui vouait un culte, on le croyait dieu, et la ville l'adorait comme sa providence. Des sacrifices et des fêtes étaient renouvelés chaque année sur son tombeau. » Peu à peu la renommée répandait au loin l'efficacité des honneurs rendus à sa mémoire; les peuplades qui ne pouvaient venir trouver le héros au lieu même où l'on avait déposé ses restes lui bâtissaient un tombeau honoraire, qui peu à peu se transformait en un temple. L'histoire des grandes choses qu'il avait accomplies s'amplifiait; une légende merveilleuse se formait, les poètes venaient ensuite la consacrer et l'embellir encore par des compositions que tout le monde répétait et qui se gravaient dans toutes les mémoires. Dès lors, l'homme avait disparu, et le dieu existait. C'est ainsi qu'Athènes avait mis au nombre de ses dieux Cécrops et Thésée, ses fondateurs; que Romulus, roi et fondateur de Rome, fut proclamé dieu sous le nom de Quirinus, par un décret du sénat; qu'on lui bâtit des temples, et que la ville de Rome fut placée sous sa protection spéciale. On ne trouve aucune autre apothéose chez les Romains jusqu'au temps de César. Mais César n'était-il pas comme un nouveau fondateur? Depuis, dans la Rome impériale, l'apothéose devint tout à fait usuelle : elle fut étendue à tous les successeurs de César, et même à des membres de la famille impériale. Pour la sanctionner, il fallait un décret du sénat. Elle fut souvent accordée par flatterie à des personnages tout à fait indignes. Elle subsista jusque dans les premiers temps du christianisme.

La cérémonie de l'apothéose a été décrite par Hérodien (liv. IV, ch. III).

— Iconogr. Les Grecs nous ont laissé de nombreuses représentations d'apothéoses. En général, ils la figurent sous la forme d'un personnage enlevé au ciel sur un quadrige et accompagné d'un aigle ou d'une Victoire ; ou encore sous celle d'une femme, un flambeau allumé à la main et emportée vers les astres par un aigle ou un cygne. On rencontre ces scènes symboliques sur des vases peints, des miroirs de bronze, des camées, des bas-reliefs et des peintures murales, appliquées notamment à Thésée et à Hercule. V. ARCHÉLAUS.

Les Romains, dans leurs représentations d'apothéoses, ou plutôt de consécrations (*consecrationes*), c'était leur terme, imitèrent les Grecs, comme ils l'ont fait pour tout ce qui touche aux beaux-arts. Ils l'ont figurée sur des camées. On peut citer parmi ceux qui nous sont parvenus l'*Apothéose d'Auguste,* connu sous le nom de *camée de Tibère,* rapporté de Constantinople en France par Baudoin II en 1224 et vendu à saint Louis. (Après avoir appartenu au trésor de la sainte Chapelle, il est aujourd'hui au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale); l'*Apothéose de Germanicus,* belle sardoine qui appartient à la même collection. Parmi les bas-reliefs, on trouve l'*Apothéose de Titus,* sculptée sur la voûte de l'arc de triomphe élevé à Rome en l'honneur de ce prince; l'*Apothéose d'Adrien,* bas-relief du musée Pio-Clementino, œuvre d'un artiste grec. De plus, les Romains frappaient des médailles, ou plutôt des monnaies, portant le mot *consecratio* en souvenir de la cérémonie qui consacrait dieux leurs empereurs.

Mais les Romains ne s'en tinrent pas là ; ils érigèrent à certains de leurs empereurs des temples sur toute la surface de l'empire. Tel celui qui existe encore à Vienne, en France, et qui était dédié à Auguste et à Livie, sa femme. Des colléges de prêtres (*sodales augustales*) furent institués et voués au culte de la *gens Julia;* d'autres furent créés pour rendre un culte aux Flaviens, à Adrien et Antonia le Pieux.

L'art moderne offre de nombreuses représentations d'apothéoses, allégories flatteuses qui, pour la plupart, ont été faites du vivant de ceux qu'elles désignaient. Voici quelles sont, au point de vue de l'art, les plus dignes d'être citées : *Apothéose de Charles-Quint,* tableau peint par Titien en 1556 (Musée du roi, Madrid); *Apothéose de Henri IV,* tableau peint par Rubens (Louvre); *Apothéose d'Homère,* tableau peint par Ingres en 1827 (Louvre); *Apothéose de Napoléon,* tableau d'Ingres, brûlé lors de l'incendie de l'Hôtel de Ville de Paris, en mai 1871.

— SYN. **Apothéose, déification.** L'*apothéose* était la cé-

sur lequel il y a beaucoup à rabattre. L'apothicaire faisant commerce de substances dont le public ignore complètement la nature et la valeur, en demande le prix qu'il veut; d'où la locution. ‖ *Faire de son corps une boutique d'apothicaire*, Abuser des medicaments, en prendre fréquemment et sans nécessité. ‖ *C'est un apothicaire sans sucre*. Se dit d'un homme qui est dépourvu des choses qui appartiennent à sa profession, parce qu'au temps de Henri IV, et même sous Louis XIV, le sucre, d'un prix très élevé, ne se vendait qu'en très petites parties chez les apothicaires.

— ENCYCL. V. PHARMACIEN.

APOTHICAIRERIE n. f. Boutique, officine d'apothicaire : *Une* APOTHICAIRERIE *bien fournie*. ‖ Aujourd'hui, on ne dit plus que PHARMACIE. ‖ Dans un couvent, Lieu où l'on conserve les drogues.

— Profession d'apothicaire : *Exercer l'*APOTHICAIRERIE.

APOTHICAIRESSE n. f. Religieuse chargée de l'apothicairerie d'un couvent.

APOTHRAUSE (*trô* — du gr. *apo*, de, et *thraw*, je brise) n. f. Fracture du crâne avec esquilles. Syn. de APOCOPE.

APOTOME (du gr. *apotomos*, coupé) n. m. Algèb. Différence entre deux quantités incommensurables. (Inusité.)

— Géom. Excès d'une ligne sur une autre ligne qui lui est incommensurable. (Inusité.)

— Mus. anc. Partie du ton, tantôt plus grande, tantôt plus petite que le semi-ton moyen.

— adj. En T. de minér., Se dit de substances dont les cristaux ont des faces très peu inclinées sur l'axe.

APOTOME n. m. Entom. V. APOTOMUS.

APOTOMOPTÈRE (du gr. *apotomos*, coupé, et *pteron*, aile) n. m. Genre de coléoptères carabiques. Syn. de CARABE. V. ce mot.

APOTOMUS (*muss* — du gr. *apotomos*, coupé) n. m. Genre d'insectes coléoptères carabiques, sous-famille des *apotomines*, renfermant de petites formes roussâtres, qui vivent dans les terrains humides. Cinq ou six espèces d'Europe et du nord de l'Afrique : *apotomus rufus* (France, Algérie, Madère); *apotomus latigena* (Algérie), etc.

Apotomus (grossi 4 fois).

APÔTRE (gr. *apostolos*; de *apo*, loin, et *stellein*, envoyer) n. m. Nom donné aux douze principaux disciples que Jésus chargea de prêcher son évangile : *Jésus-Christ choisit ses* APÔTRES *parmi les pauvres et les simples*. (Lacordaire.)

— Par ext. Nom donné à tous ceux qui ont propagé la religion, ou qui s'efforcent de la propager : *Les femmes sont les premiers et les derniers* APÔTRES *de tout culte religieux*. (Chateaub.)

— Fig. S'applique à tous ceux qui se vouent à la propagation, à la défense d'un système, d'une doctrine, d'une opinion : *Les* APÔTRES *de l'anarchie*.

Toute idée est mortelle à ses premiers *apôtres*. PONS.

— *Prêcher en apôtre, comme un apôtre*, Prêcher en ne se préoccupant que de convertir ses auditeurs.

— Par antiphrase, *Bon apôtre*, Homme fin, artificieux, de mauvaise foi. ‖ *Faire le bon apôtre*, Contrefaire l'homme plein d'honneur, de franchise, de probité.

— *L'apôtre des nations, des Gentils, le grand apôtre*, ou absolum, *l'Apôtre*, Saint Paul. ‖ *Le prince des apôtres*, Saint Pierre. ‖ *Les princes des apôtres*, Saint Pierre et saint Paul. ‖ *L'apôtre des Gaules*, Saint Denis. ‖ *L'apôtre de l'Angleterre*, Le moine Augustin. ‖ *L'apôtre de l'Allemagne*, Saint Boniface. ‖ *L'apôtre des Indes*, Saint François-Xavier.

— Anc. jurispr. Lettre dimissoire qu'un juge *a quo* envoyait au juge d'appel pour attester que l'impétrant était appelant d'un premier jugement.

— Antiq. Nom grec de l'officier chargé de percevoir, chez les Juifs, le tribut appelé *apostole*.

— Argot. Syn. de *doigt*.

— B.-arts. *Pierres des apôtres*. Au moyen âge, Groupe de douze pierres précieuses, que la science de ces temps regardait comme symbolisant les noms des douze apôtres. A saint André était consacré le saphir; à saint Bartholomé, la cornaline; à saint Jacques, la calcédoine; à saint Jacques le Mineur, la topaze; à saint Jean, l'émeraude; à saint Matthieu, le péridot ou chrysolite; à saint Mathias, l'améthyste; à saint Philippe, la sardoine; à saint Siméon, l'hyacinthe; à saint Thaddée, la chrysoprase; à saint Thomas, le béryl.

— Céram. *Cruches des apôtres* ou *Cruchons aux apôtres*. Les amateurs de poteries appellent ainsi des cruches en grès fabriquées au XVIe siècle à Creussen, en Bavière, et représentant en relief les figures des apôtres et des évangélistes, décorées d'émaux de couleurs stannifères. Le Louvre, le musée de Cluny, le Musée britannique (Londres) possèdent de beaux exemplaires de ces cruches. On en trouve plusieurs qui sont sorties de la fabrique sans être décorées d'émaux de couleurs, c'est-à-dire avec leurs reliefs tout bruns, comme le reste de la pièce.

— Hist. *Les douze apôtres*, Nom donné par plaisanterie aux douze bouches à feu que Charles-Quint fit fondre à Malaga, pour son expédition de Tunis. ‖ *Apôtres de la liberté*, Nom donné par le fameux Palloy, qui se chargea de la démolition de la Bastille après le 14 juillet 1789, aux voyageurs patriotes chargés par lui de porter dans les départements les petits modèles de la Bastille et de présider à leur inauguration. Il y en avait un pour chaque département.

— Hist. ecclés. Dans la primitive Eglise, se disait de ceux qui allaient recueillir les aumônes des fidèles. ‖ *Ordre, congrégation des apôtres*, Secte fondée en 1260 par Gérard Sagarelli, de Parme. Prédicateurs nomades, ils voyageaient en prêchant et en mendiant leur pain. D'après eux, tout le monde devait renoncer au mariage et aux biens d'ici-bas, comme les apôtres. Ils se multiplièrent, mais leur chef fut brûlé en 1300, et eux-mêmes exterminés après un combat près de Milan, en 1307.

— Liturg. Chacun des douze pauvres dont le célébrant lave les pieds, le jeudi saint, dans la cérémonie de la cène.

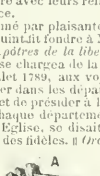

A, apôtres; B, étrave.

— Mar. Chacune des deux allonges, dites « d'écubier », qui touchent l'étrave, la consolident et retiennent le beaupré. L'étambot a aussi ses *apôtres*.

— ENCYCL. I. LES APÔTRES D'APRÈS LA THÉOLOGIE CATHOLIQUE. Jésus-Christ n'avait point borné le bienfait de l'évangile à son pays et à son temps. S'il voulait que « la bonne nouvelle » fût annoncée d'abord au peuple qui avait été jusque-là le peuple de Dieu, il entendait qu'elle fût portée aussi chez tous les peuples du monde. La bonne nouvelle, sa loi, ne distinguait « ni Juifs, ni Gentils »; il déclarait solennellement qu'elle devait être prêchée à « toutes les nations ». (Matth., XXVIII, 19.) Et il ne lui assignait pas plus de limites dans la durée que dans l'espace.

Il fallait donc qu'il communiquât son autorité et se donnât des représentants. Voilà pourquoi il choisit, parmi les soixante-douze disciples qui le suivaient, douze hommes, qui furent chargés d'assurer, par eux et par leurs successeurs, l'extension et la perpétuité de son œuvre. C'étaient : Simon, qu'il appela Pierre, André son frère, Jacques le *Majeur*, Jean son frère, Philippe, Matthieu, appelé aussi Lévi, Barthélemy, Thomas, Jacques le *Mineur*, Jude, nommé encore Thaddée et Lebbée; Simon le *Zélé*, et Judas l'*Iscariote* (ce qui signifie *homme de Cariath*). Ce dernier, après sa trahison, fut remplacé par Mathias. A ces noms s'ajoutèrent ceux de Barnabé et de Paul, qui partagèrent tous les travaux des élus de Jésus-Christ, et reçurent la mission spéciale de prêcher la foi aux Gentils. Il est à remarquer que Paul, quoique choisi de Dieu directement dans la vision qu'il eut sur le chemin de Damas, n'en reçut pas moins sa mission des pasteurs de l'Eglise, en même temps que de l'Esprit-Saint, par les prières et par l'imposition des mains (Act. XIII, 2 et 3).

Le témoignage de Jean-Baptiste avait déjà disposé quelques-uns des douze à reconnaître Jésus pour le Messie; mais ce fut l'appel de Jésus qui les détermina à le suivre. Jésus les prit parmi les ignorants et les humbles. Beaucoup étaient des pêcheurs des lacs de Galilée. Il faut distinguer deux époques dans leur vie : celle qui précède le jour de la Pentecôte, et celle qui le suit. Après la descente du Saint-Esprit, ils se sentirent des hommes nouveaux. Avant, ils n'ont sur le rôle de leur maître que des idées grossières; ils rêvent un Messie politique, l'esprit des prophéties messianiques leur échappe absolument. Après, ils les entendent et les commentent avec une intelligence rare, d'une manière admirable; ils voient et ils travaillent à accomplir la sublime mission de Jésus-Christ, pour qui il n'y a plus de frontières entre les peuples, et qui est le sauveur de tous. Avant, ce qui les préoccupe, c'est de savoir quelle place ils auront dans ce royaume nouveau, dont ils comprennent mal la nature, et ils se disputent la première. Après, ils s'oublient pour ne songer qu'au bien des âmes.

Avant, ce sont des timides, et leur dévouement à la cause de l'évangile déchoit devant le premier péril; ils abandonnent tous Jésus pendant sa passion, et leur chef le renie jusqu'à trois fois. Après, rien ne les épouvante : ils sortent de leur retraite, ils se proclament les disciples de celui qui vient d'être crucifié, ils osent reprocher à des milliers de Juifs qui les écoutent le crime décidé qui a cloué leur maître à la croix; et, quand le pouvoir leur interdit de prêcher Jésus-Christ ressuscité, ils répondent, avec un courage sublime dans sa simplicité : « Nous ne pouvons pas taire ce que nous avons vu et entendu..... il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » On les emprisonne, on les frappe de verges, rien ne les trouble : ni les dangers, ni la douleur, ni la mort. C'est une tradition reçue que tous ont souffert le martyre pour la foi qu'ils prêchaient.

Avant de se disperser dans les diverses contrées et de « se partager l'univers », selon l'expression de Tertullien (*de Præscript.*, XX), ils rédigèrent, comme une règle de foi, le symbole qui porte encore leur nom. Les protestants le nient, quoique Calvin fasse remonter ce symbole jusqu'au 1er siècle. C'est au contraire l'enseignement général, dans l'Eglise catholique, qui n'en fait pas cependant une vérité de foi. V. SYMBOLE.

Les *Actes* rapportent plusieurs des prodiges accomplis par eux, publiquement, sous les yeux de la foule. Saint Paul écrivant tantôt aux Romains, tantôt aux Corinthiens, tantôt aux Ephésiens, ne craint pas de parler des miracles qu'il a faits, même au milieu d'eux; il y voit la cause de ses succès apostoliques, et il les donne pour preuve de son divin mandat. (Rom., XV, 18, 19; I Cor., II, 4; II Cor., XII, 12; Ephés., I, 19; etc.)

Parmi les « douze », Pierre, Jacques et Jean formaient comme un groupe privilégié : Jésus-Christ les admet seuls à la scène de sa transfiguration sur le Thabor, à celle de son agonie, et aussi à la résurrection de la fille de Jaïre. Pierre lui-même était le premier et le chef de tous. V. PIERRE.

— II. LES APÔTRES D'APRÈS LA CRITIQUE RATIONALISTE. La critique rationaliste s'accorde, sur certains points, avec la critique orthodoxe, et s'en sépare sur d'autres. Elle admet d'abord, comme hors de doute, que Jésus-Christ se choisit particulièrement douze disciples, qu'on a appelés *apôtres*, pour prêcher son évangile. Saint Paul, dont les premiers rapports avec la société chrétienne remontent aux dix premières années après la mort de Jésus, signale les « douze » comme un collège existant. Ce nombre de « douze » a une relation évidente avec les « douze tribus ». Les apôtres sortaient du petit peuple; plusieurs avaient été pêcheurs, et l'un d'entre eux au moins avait été péager.

Pierre, Jacques et Jean formaient un groupe privilégié. Quant à Pierre, il a la primauté dans le collège des douze : c'est un point dont on ne peut douter, tous les évangélistes étant d'accord.

Mais les rationalistes ne croient pas que cette primauté de Pierre dût passer à ses successeurs. A leurs yeux, Pierre était redevable du choix dont il avait été l'objet à ses qualités personnelles, à sa nature ardente et expansive, toute d'intuition première. D'ailleurs, disent-ils, les apôtres eux-mêmes ne paraissent pas avoir eu l'idée que leur apostolat dût se perpétuer.

A propos des noms des douze et des circonstances de leur vocation, la même école trouve une raison de tenir en défiance le récit évangélique en ce que, si ceux d'entre eux sont constamment nommés de la même manière, le douzième est appelé Lebbéo par saint Matthieu, Thaddée par saint Marc et Jude par saint Luc. Quant à leurs prédications lointaines et à leurs martyres, si les rationalistes admettent généralement la tradition pour saint Pierre, saint Paul et saint Jean qui évangélisa Ephèse, ils la jugent sans autorité pour les autres, comme dénuée de fondement historique, et qui ne sont d'accord d'ailleurs avec les traditions orthodoxes.

D'après l'école de Tubingue, représentée par Baur et suivie par Renan dans ses premiers écrits, un antagonisme violent sépara Pierre et Jacques d'un côté, et Paul et Barnabé de l'autre et ce n'est même surtout pour en effacer les traces que les *Actes des apôtres* furent rédigés. Cette opinion a vieilli : personne aujourd'hui, ne la soutient plus.

En ce qui regarde la différence que l'on observe entre la conduite pusillanime des apôtres avant la Pentecôte et leur conduite courageuse après, la critique allemand Harnack y trouve un effet psychologique de la certitude où ils étaient qu'ils avaient vu leur Maître ressuscité et reçu l'Esprit-Saint : leurs actes énergiques seraient nés d'une illusion subjective.

Car la critique rationaliste ne voit dans la scène fameuse du cénacle qu'une hallucination pendant un orage violent, un fort coup de vent aura ouvert les fenêtres et, tout que le fluide électrique ait pénétré, soit qu'un éclair éblouissant ait subitement enflammé le visage de tous, les apôtres se seront imaginé que l'Esprit saint était des cendu sur leurs têtes en langues de feu.

Quant à saint Paul, en général, les rationalistes le regardent comme le véritable fondateur du christianisme. Renan ne partage pas cette opinion. « Le vrai fondateur du christianisme, dit il dans son livre des *Apôtres*, c'est Jésus. Les premières phases, ensuite, doivent être réservées à ces grands et obscurs compagnons de Jésus, à ces âmes passionnées et fidèles, qui crurent en lui au départ de la mort. »

Apôtre (L'), drame en trois actes et en vers, par Henri de Bornier (1881). Le héros du drame est saint Paul, et l'auteur s'est proposé, comme il l'a dit dans sa préface, de peindre la lutte des trois religions : polythéisme judaïsme, christianisme. Le polythéisme est représenté par le dilettante romain Afranius; le judaïsme, par Elymas, rabbin séducteur, despote, hautain, avare, haineux et cruel; le christianisme par saint Paul, l'apôtre des Gentils. Au premier acte, saint Paul délivre une esclave de l'oppression criminelle du maître; au second acte, c'est le maître qu'il délivre de l'erreur et de l'aveuglement; au troisième

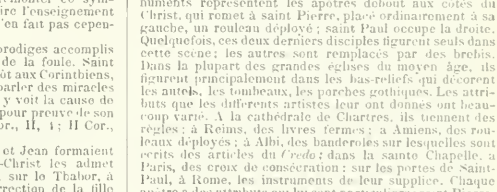

Les Apôtres. (Bas-relief du portail de la cathédrale d'Amiens.)

acte, il se délivre lui-même des derniers attachements du monde. Ces attachements sont particulièrement représentés par une belle Romaine, dont l'amour manque d'arrêter saint Paul en chemin. — *L'Apôtre* est une œuvre vigoureuse et bien écrite : mais pas un directeur ne voulut jouer la pièce, et l'auteur fut réduit à la publier en volume.

Apôtres (REPRÉSENTATIONS DES). Les plus anciens monuments représentent les apôtres debout aux côtés du Christ, qui remet à saint Pierre, placé ordinairement à sa gauche, un rouleau déployé; saint Paul occupe la droite. Quelquefois, ces deux derniers disciples figurent seuls dans cette scène; les autres sont remplacés par des brebis. Dans la plupart des grandes églises du moyen âge, ils figurent principalement dans les bas-reliefs qui décorent les autels, les tombeaux, les porches gothiques. Les attributs que les différents artistes leur ont donnés ont beaucoup varié. A la cathédrale de Chartres, ils tiennent des règles; à Reims, des livres fermés; à Amiens, des rouleaux déployés; à Albi, des banderoles sur lesquelles sont écrits des articles du *Credo*; dans la sainte Chapelle, à Paris, des croix de consécration; sur les portes de Saint-Paul, à Rome, les instruments de leur supplice. Chaque apôtre a des attributs qui lui sont particuliers : saint Pierre, une croix latine, un coq, deux clefs; saint Paul, une épée; saint André, une croix latine jusqu'au XIVe siècle, une croix en sautoir par la suite; saint Jacques le Majeur, une épée, le bourdon du pèlerin; saint Philippe, une croix triomphale; saint Barthélemy, une longue croix, un couteau ou un bâton sur lequel est une peau d'homme; saint Matthieu, une pique; saint Simon, une scie, saint Jude, une branche de palmier et un livre, un bâton ou une massue; saint Jacques le Mineur, un bâton de jour ou une bourse; saint Thomas, une grosse pierre, une équerre ou une lance; saint Mathias, une hachette ou une épée. Il serait beaucoup trop long de décrire les compositions postérieures à la Renaissance ou figurent les apôtres.

Apôtres (LES QUATRE), tableaux d'Albert Dürer, au musée de Munich. Ces quatre figures, peintes de grandeur naturelle sur deux panneaux étroits, sont regardées comme le véritable chef-d'œuvre du grand artiste. Saint Jean et saint Pierre sont représentés sur l'un des panneaux : le premier, vu de profil, est absorbé dans la lecture d'un livre qu'il tient dans ses mains; saint Pierre se penche pour suivre la lecture. Saint Paul, la figure principale de l'autre panneau, également vu de profil, porte un livre fermé et un glaive; saint Marc, vu de face, semble lui adresser la parole. Les carnations sont d'un ton chaud, les vêtements, de couleurs harmonieuses et savamment nuancées.

Apôtres (LES), par Ernest Renan (1866). Volume qui fait suite à la *Vie de Jésus* et commence la série des *Origines du Christianisme*. V. CHRISTIANISME.

Apôtres (ACTES DES). V. ACTES.

APOTROPÉE (du gr. *apo*, de, et *trépein*, tourner) n. f. Antiq. gr. Conjuration ou ensemble de prières et de cérémonies purificatoires, qui avaient pour but de détourner le malheur.

APOUTEAUX (*pô*) n. m. pl. Bouts d'allonge de l'avant qui dépassent le plat-bord, et servent à amarrer divers cordages.

APOUS (*pouss* — du gr. *a* priv., et *pous*, pied) n. m. Nom donné autrefois aux oiseaux de paradis, parce qu'on croyait qu'ils étaient privés de pieds.

APOUS (*pouss*), petite constellation très voisine du pôle austral, que l'on nomme plus ordinairement l'*Oiseau de paradis*. V. OISEAU.

Apoxyomène (L'), marbre d'après Lysippe, représentant un personnage nu *qui se frictionne les membres* (de la sou nom), au sortir du bain en après la lutte. Ce morceau, un des plus beaux du Vatican, a été trouvé au Transtévère en 1846. Il a conservé, bien qu'il ne soit qu'une copie, les principales qualités de la sculpture de Lysippe, qui est virile, musculeuse, et qui continue en cela la forte tradition de Polyclète. V. ces noms.

Apoxyomène.

APOZÈME (gr. *apozéma*, décoction; de *apozein*, bouillir) n. m. Décoction de substances végétales : APOZÈME *amer, purgatif*.

— ENCYCL. Les *apozèmes* diffèrent des tisanes en ce qu'ils sont chargés d'une plus grande quantité de principes médicamenteux, et qu'ils ne servent jamais de boisson ordinaire au malade. Les apozèmes sont intermédiaires entre les potions et les tisanes.

Le Codex met au rang des apozèmes la *décoction blanche de Sydenham*, l'*apozème de Cousso*, etc.

APPAILLARDIR (S') [*Il* mll. — rad. *paillard*] v. pr. Devenir paillard. (VIEUX.)

APPARAÎTRE (rad. *paraître*. — *J'apparais, tu apparais, il apparaît; nous apparaissons, vous apparaissez, ils apparaissent. J'apparaissais, nous apparaissions. J'apparus, nous apparûmes. J'apparaîtrai, nous apparaîtrons. J'apparaîtrais, nous apparaîtrions. Apparais. Apparaissons. Que j'apparaisse, que nous apparaissions. Que j'apparusse, que nous apparussions. Apparaissant. Apparu, ue*) v. n. Devenir visible, se montrer le plus souvent d'une manière soudaine, inopinée : *L'équipage de Colomb allait se révolter, quand la terre* APPARUT *enfin*. ‖ Paraître, se montrer : *La justice de Dieu partout* APPARAÎT *irréprehensible*. (Calvin.) ‖ Survenir, se révéler : *Les grands poètes* N'APPARAISSENT *qu'à de longs intervalles*.

— S'emploie impersonnellement : IL *lui* APPARUT *un spectre*. ‖ Sembler : *Il lui* APPARUT *que vous vous trompiez*.

— Dans l'anc. chancell., Donner communication, notifier : *L'ambassadeur a fait* APPARAÎTRE *de ses pouvoirs*.

— Gramm. Le verbe *paraître* se conjugue avec l'auxil. *avoir* ou l'auxil. *être* : *Les patriarches avaient sacrifié à Dieu sur les montagnes où il leur* ÉTAIT APPARU. (Bossuet.) *Les patriarches lui dressèrent des autels dans certains endroits où il leur* AVAIT APPARU. (Massillon.)

— SYN. **Apparaître, paraître.** *Paraître* se dit des choses ordinaires. *Apparaître* s'entend de choses qui, par leur nature ou leur rareté, tiennent du prodige : *Un fantôme* APPARUT *à Brutus, la veille de la bataille de Philippes*.

— ANTON. **Disparaître, se cacher, s'éclipser, s'évanouir.**

APPARAT (*ra* — lat. *apparatus*; de *ad*, à, et *parare*, préparer) n. m. Pompe, éclat (et parfois, en mauvaise part, ostentation), qui accompagne certains discours, certaines actions, etc. : *Harangue, dîner d'*APPARAT.

— *Jour d'apparat*, Jour de fête, de solennité. ‖ *Morceaux d'apparat*, Les pièces principales d'un grand dîner.

— *Lettres d'apparat*. Calligr. Lettres coloriées, dorées, chargées d'arabesques, que l'on mettait au commencement des chapitres, dans les manuscrits. (Après l'invention de l'imprimerie, on les remplaça par les lettres grises ou ornées.)

— SYN. **Apparat, appareil.** Ces deux mots expriment une idée commune : la magnificence. Mais le premier emprunte une nuance particulière à son étymologie *parure, préparer* : l'*apparat* comporte un luxe prémédité, que l'on est souvent disposé à blâmer, à trouver exagéré. *Appareil* est formé de *pareil*, et signifie surtout assemblage de choses pareilles, utiles pour un but déterminé. L'*appareil* d'un festin, c'est la disposition de ce festin; un festin d'*apparat*, c'est un festin où s'étale une pompe voulue.

APPARAT (*ra* — du lat. *apparatus*, instrument d'étude) n. m. Nom donné à une classification de livres, d'auteurs, d'idées, sous la forme de table, de catalogue, de dictionnaire : *Les* APPARATS *peuvent indiquer ce qui a été dit sur chaque chose, mais ils ne sauraient donner l'ensemble d'une science : ils manquent essentiellement de synthèse*. (Prondh.)

— ENCYCL. Le mot *apparat*, dans son sens philologique, a à peu près disparu de notre langue, et les recueils auxquels ce mot servait de titre prennent actuellement d'autres dénominations. On connaît encore aujourd'hui : 1° l'*Apparat de Cicéron* (Apparatus ad Ciceronem), recueil de locutions et de phrases tirées des divers ouvrages de cet auteur, formant comme l'alphabet de la langue cicéronienne, dont chaque mot et chaque tour sont maintes fois répétés; 2° l'*Apparat royal*, dictionnaire français-latin, en usage dans les écoles avant la Révolution.

APPARAUX (*rô* — pl. de *appareil*; du lat. *apparatus*, apprêt, machine) n. m. pl. En T. de mar., Agrès destinés à effectuer des travaux de force : APPARAUX *de chaloupe*. APPARAUX *des ancres*. *Les gros* APPARAUX.

APPAREIL *réil* [*Il* mll.] — lat. *apparatus*, apprêt) n. m. Disposition de tout ce qui a de la pompe, de la grandeur : APPAREIL *d'une fête*. APPAREIL *de guerre*. ‖ La chose ainsi disposée : *Les cultes sont à la religion ce que l'*APPAREIL *est au pouvoir*. (Napoléon Ier.)

— Extérieur, apparence, abstraction faite de toute idée de pompe : L'APPAREIL *de la modestie*. (Barthél.) ‖ Attirail : *La chasse du renard demande moins d'*APPAREIL *que celle du loup*. (Buff.)

— Dans les sciences et les arts, Assemblage de machines, de pièces disposées pour faire quelque opération : APPAREIL *simple*. APPAREIL *compliqué*.

— Anat. Ensemble des organes qui concourent à une même fonction : APPAREIL *respiratoire, circulatoire, digestif*. APPAREIL *de la locomotion*.

— Archit. Art de tailler avec exactitude et de disposer les pierres ou les marbres, selon leur convenance et leur relation avec telle ou telle partie d'un édifice, d'un monument. (Ce mot s'applique aussi à l'épaisseur d'une pierre de taille. On taille des pierres de *grand* ou de *petit appareil*, c'est-à-dire d'une plus grande ou d'une moindre épaisseur.) ‖ *Voûte d'un bel appareil*, Voûte dont toutes les pierres sont de même hauteur, de même proportion, disposées avec la même symétrie. ‖ *Appareil alexandrin*, Sorte de mosaïque, ou plutôt de marqueterie précieuse, composée de porphyres rouges et verts, de marbres et d'émaux.

— Chem. de fer. *Appareil d'alimentation*, Ensemble des organes alimentaires de la locomotive. ‖ *Appareil de changement de marche*, Mécanisme qui agit sur les tiroirs et sert à faire avancer ou reculer la locomotive. ‖ *Appareil de propulsion*, Constitué par les tiroirs, le cylindre du piston et les bielles qui transmettent le mouvement aux roues. ‖ *Appareil des dépêches*, Mécanisme placé le long de la voie, pour prendre les dépêches aux trains qui ne s'arrêtent pas et leur en remettre de nouvelles. ‖ *Appareil de décrochage*, Mécanisme destiné à détacher la locomotive et les wagons du convoi. (Il sert aussi à séparer une partie de convoi qui doit rester en route.)

— Chim. et physiq. Assemblage de vaisseaux et d'ustensiles, d'instruments, pour une expérience, une opération : *Appareil de Marsh*. V. ARSENIC. ‖ *Appareil de Wolff*. *Appareil de Morin, Appareil d'induction*, etc. V. WOLFF, MORIN, INDUCTION, etc.

— Chir. Ensemble des compresses, des bandes, bandelettes agglutinatives, etc., qu'on applique sur une plaie, sur une blessure, une fracture : *Mettre, élever le premier* APPAREIL, *le second* APPAREIL. ‖ Plateau à compartiments sur lequel sont placées les diverses pièces nécessaires pour un pansement. ‖ Mode de pratiquer l'opération de la taille : *Tailler au grand* APPAREIL, *au petit* APPAREIL.

— Géol. *Appareil littoral*. V. CORDON LITTORAL. ‖ *Appareil métallifère*. V. GÎTE MÉTALLIFÈRE. ‖ *Appareil volcanique*. V. VOLCAN.

— Mar. Nom donné à l'ensemble des organes destinés, soit à bord, soit dans les arsenaux, à l'exécution des travaux de force : *Le grand et le petit* APPAREIL *à mâter*. (Les poulies de retour de ces engins s'appellent *poulies d'appareil*.) ‖ Ensemble de tout ce qui contribue à la production de la vapeur, comme la chaudière, avec ses tubes, bouilleurs, foyers, portes, grilles, carneaux, cheminée, soupapes de sûreté, régulateurs alimentaires, etc. ‖ *Appareil moteur*, Nom donné particulièrement à la machine. ‖ *Appareil funiculaire* (lat. *funis*, corde), Machines transmettant la puissance motrice au moyen de cordages ou câbles d'acier. ‖ *Appareils hydrauliques*, Organes mécaniques d'eau sous pression, pour tourelles, canons, etc. ‖ *Appareil alimentaire*. V. GIFFARD.

— Mécan. Combinaison de moyens mécaniques nécessaires pour multiplier les forces. ‖ *Appareils de levage*. V. GRUE, et TREUIL.

— Path. *Appareil fébrile*, Réunion de symptômes généralement graves.

— Télégr. *Appareil télégraphique à aiguille, français, à cadran, Morse à pointe sèche, Morse à molette, Hughes, multiple Meyer, Wheatstone, Baudot, Caselli, Meyer, à double pointe, harmonique*, etc., etc. V. TÉLÉGRAPHE.

— ALLUS. LITTÉR. :

. . . . . Dans le simple *appareil*
D'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil.

Vers de *Britannicus*, tragédie de Racine (acte II, scène II). Néron, qui aime Junie, fiancée de Britannicus, raconte à Narcisse, son infâme confident, qu'il a vu ainsi la jeune fille. Cette périphrase, une des plus gracieuses de notre langue, est souvent rappelée par nos écrivains, mais presque toujours sous forme de plaisanterie.

— ENCYCL. Archit. Dans l'étude de tout édifice, on doit d'abord chercher à reconnaître l'espèce d'*appareil* (structure) selon les règles duquel il est construit, c'est-à-dire la forme, l'agencement, la disposition des matériaux. Les plus anciens appareils connus furent ceux de la période héroïque grecque : on leur a donné le surnom de *cyclopéens*, d'après Euripide, Strabon et Pausanias, qui racontent que les anciens les considéraient comme l'ouvrage des cyclopes. Ce sont d'énormes blocs de pierre, de forme polygonale irrégulière, et non équarris. L'effet en est très puissant.

De nouveaux appareils, plus ou moins perfectionnés, furent adoptés, dans la suite, chez les Grecs, chez les Romains et chez les divers peuples de race latine; ils peuvent se classer en quatre catégories principales : *appareils grecs, appareils romains, appareils de style latin, appareils romans*.

I. — APPAREILS GRECS. Après la période héroïque, l'art de bâtir consista surtout, en Grèce, dans le choix et la mise en œuvre des matériaux; généralement, les calcaires durs et les marbres magnifiques dont étaient remplies les riches carrières de l'Hellade et de l'île de Paros furent employés pour les constructions publiques et les palais des riches particuliers. L'appareil employé fut en général quadrangulaire et taillé à arêtes vives. Les Grecs employèrent du reste quatre genres d'appareils, savoir : 1° l'*appareil isodomon*, qui consistait à poser les pierres également allongées et présentant une rangée d'égale hauteur sur toute la ligne; 2° l'*appareil pseudisodomon*, qui consistait à donner aux assises d'un même mur une hauteur inégale, et, lorsque le mur était très épais, à élever en pierres de taille les deux faces de ce mur et à combler le vide qui existait entre ces deux faces avec des pierres brutes noyées dans du mortier; 3° l'*appareil emplecton* (ἐμπλεκτός, entrelacé), qui, afin de donner plus de solidité à la construction élevée selon l'appareil *pseudisodomon*, consistait à en relier entre elles toutes les parties, en plaçant d'espace en espace et transversalement une assise de pierres de taille par lesquelles les deux faces de la muraille étaient jointes; 4° l'*appareil dictyothéton*, qui consistait à disposer des pierres carrées de façon que la ligne de leurs joints formât une diagonale. Il y avait encore l'*appareil en bossage*, mais il était assez rarement employé. (V. BOS-

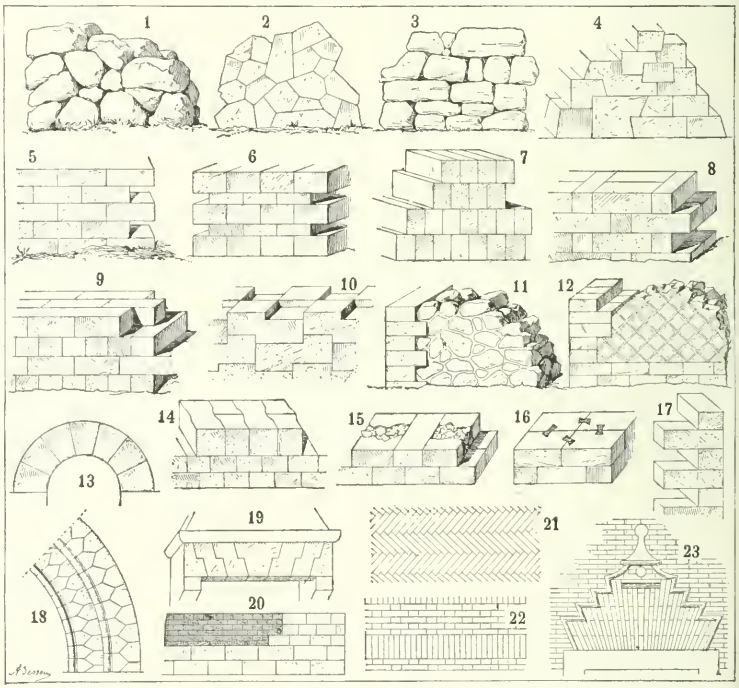

1. Appareil des constructions dites « cyclopéennes ». — 2. Appareil pélasgique. — 3. Appareil hellénique à assises horizontales. — 4. Appareil irrégulier. — 5. Appareil isodomon. — 6. Appareil pseudisodomon. — 7. Appareil en boutisses. — 8. Appareil en carreaux et boutisses. — 9. Appareil triple en épaisseur. — 10. Appareil enchaîné. — 11. Appareil mixte (blocailles entre parements). — 12. *Opus reticulatum*. — 13. Appareil d'arc en voussoirs. — 14. Appareil à joints contrariés et emboîtés latéralement. — 15. Appareil emplecton. — 16. *Opus revinctum*. — 17. Appareil en besace. — 18. Appareil (pierres pentagones). — 19. Appareil à crossettes. — 20. Appareil mixte (pierre et brique). — 21, 22, 23. Exemples d'appareils de briques.

SAGE.) En général, dans les plus belles constructions de la Grèce, on voit les joints verticaux des appareils retomber sur le milieu de la pierre correspondante du l'assise inférieure : ce fut là l'appareil le plus parfaitement régulier.

II. — APPAREILS ROMAINS. Les Romains usèrent de plusieurs systèmes de construction. Dans le principe, ils employaient extérieurement les pierres telles qu'ils les tiraient de leurs carrières, et ils les disposaient sans ordre d'assises, mais de manière à ménager le contact entre elles par tous leurs bords. Quant à la partie intérieure du mur, elle se composait de cailloux et de petites pierres noyées dans du mortier; quelquefois, les angles du mur étaient bâtis soit en briques, soit en pierres quadrangulaires. Ce système, désigné sous le nom de *opus incertum* ou *antiquum*, n'était, en le voit, qu'une variante de l'appareil que les Grecs nommaient *emplecton*. Pour les murs exclusivement composés de briques, l'*opus incertum* se modifiait légèrement : à l'extérieur, les murs étaient formés de briques triangulaires dont l'angle le plus aigu était tourné en dedans, et l'on comblait avec un blocage (*cæmentum*) de pierraille et de tuiles le vide compris entre les parements du mur. Le *dictyotheton* des Grecs s'appelait, chez les Romains, l'*opus reticulatum*. Il se composait de pierres taillées carrément et disposées de manière qu'une diagonale fût formée par la ligne des joints; ce mur figurait un réseau ou les cases d'un damier. Un autre appareil, que les Romains appelaient *opus spicatum*, était aussi souvent employé : il se composait de briques posées obliquement les unes à côté des autres, de façon qu'un angle se trouvât formé entre elles. L'ensemble ressemblait assez à un épi de blé (*spica*), ou mieux encore à une arête de poisson. Un autre appareil, parfois nommé *étrusque*, était formé de pierres quadrangulaires diversement disposées, suivant les combinaisons employées par les Grecs pour mélanger les cinq appareils qu'ils connaissaient. Quant au *grand appareil*, qui fut chez les Romains le dernier mot de l'art, il consistait à faire un assemblage de pierres de taille d'au moins 0m,61 de largeur sur une hauteur proportionnée, et à les poser par assises égales en les liant ensemble par des crampons de fer ou des coins de bois. Le *moyen appareil* et le *petit appareil allongé* ne furent généralement que des modifications du *grand appareil*.

III. — APPAREILS DE STYLE LATIN. Le style *latin* ou *gallo-romain* ne fut qu'une imitation plus ou moins imparfaite du style romain. Les constructions des premiers chrétiens furent des *cryptes*, qu'ils consolidaient au moyen de maçonneries effectuées d'après l'*appareil romain*. Quand les chrétiens pénétrèrent dans les Gaules, ils y apportèrent l'appareil romain, et ce furent les Goths établis dans le Midi qui recurent les premiers, pour la conserver précieusement, la tradition romaine. Jusqu'alors, la plupart des églises gauloises étaient en bois : aussi, lorsque l'évêque de Cahors, saint Didier, voulut, en 630, bâtir son église en pierre, ce fut d'après la méthode romaine (*mos romanus*) que les ouvriers goths la construisirent. Les deux méthodes se mélangèrent peu à peu, de manière à former un appareil qui ne rappela qu'imparfaitement le style romain. L'ignorance de bâtir était généralement si grande qu'on ne construisit bientôt plus de voûtes. Le style latin n'était autre chose que le style romain, abâtardi par des combinaisons plus ou moins grossières. Parmi les monuments construits dans ce style, nous citerons les cryptes de Lyon, d'Agen, la crypte de Saint-Etienne, à Auxerre, etc.

IV. — APPAREILS ROMANS. Avant l'an mil, l'architecture n'avait été qu'une imitation servile de la méthode romaine. Il y eut, au XIe siècle, une fusion plus savante de l'art latin et de l'art grec de la décadence, ou byzantin. Le style roman, qui naquit de ce mélange, n'atteignit pas du premier coup à l'originalité. Dans les pays riches en matériaux, on employa le *grand appareil des Romains*, en y associant des combinaisons qui rappelaient celles des Grecs. Ce système est surtout remarquable dans le midi de la France. On fit usage également du *moyen appareil*. Dans l'ouest de la France, on inclina les pierres alternativement à droite et à gauche, de manière à rappeler l'*opus spicatum* des anciens, mais d'une façon beaucoup moins régulière. La surface intérieure et extérieure des murs ne montra pas seulement des pierres quadrangulaires; les parements offrirent parfois diverses figures géométriques, ou bien une espèce de marqueterie assez agréable à la vue, due à l'emploi de matériaux de diverses couleurs. Des traces de ce genre de décoration, auquel on a donné le nom de *opus alexandrinum*, se retrouvent surtout en Auvergne, dans le Poitou et sur les bords de la Loire. Dans les pignons des églises, dans les tympans des arcades, on voit fréquemment l'*appareil réticulé*, l'*opus reticulatum* des Romains; mais, comme on cherchait à s'éloigner de plus en plus de la tradition ancienne, on s'ingénia à former les assises en pierres en losange enclavées deux à deux et dans un sens inverse : c'est l'*appareil oblique*. Puis on fit des appareils composés de pierres hexagones ou pentagones, qu'on emboîta les unes dans les autres en les unissant par du ciment; on alla même jusqu'à disposer des pierres en étoile, et à accoupler des pierres triangulaires ou carrées de deux couleurs, de manière à figurer un damier. Parmi les ornements le plus en usage au commencement de la période romane, on rencontre des pierres allongées, pointues ou arrondies par un bout, carrées par l'autre, superposées à la façon des écailles de poisson : ce système, qui a reçu le nom de *appareil imbriqué*, a été employé pour la construction des flèches surmontant les tours.

— Anat. L'ensemble des organes concourant dans le corps à une action commune, à une fonction, est un *appareil*. Chaque ensemble de parties similaires, c'est-à-dire formé d'un tissu semblable, que nous présente le corps, est un *système*. Le nom des fonctions fournit la désignation spécifique des *appareils*; le nom des tissus celle des *systèmes*. Ainsi, l'on dit : *appareil circulatoire* et *système vasculaire; appareil sensitif* et *système nerveux*. L'étude des systèmes et des tissus relève de l'anatomie générale; celle des appareils appartient à la physiologie et à l'anatomie descriptive; ce que l'on réunit sous le terme de « anatomie descriptive physiologique ». La notion anatomique d'appareil correspond exactement à la notion physiologique de *fonction;* donc, la classification que nous allons donner des appareils sera également celle des fonctions.

Trois grandes classes d'appareils : les appareils de *nutrition*, ceux de *reproduction* et ceux de *relation*. Les appareils de nutrition se subdivisent à leur tour, suivant leur spécialisation, en *appareil digestif, appareil circulatoire, appareil respiratoire*, et *appareil urinaire*. A chacun de ces appareils correspondent des fonctions qui sont : la digestion, la circulation, la respiration, et l'urination.

Les appareils de relation, qui se distinguent en *appareil locomoteur, appareil phonateur* et *appareil du système nerveux*, sont groupés sous le nom de « organes des sens »; nous avons l'appareil du toucher, l'appareil de la gustation, l'*appareil de l'olfaction*, l'*appareil de l'audition*, et l'*appareil de la vision*.

— Chir. Le mot *appareil* présente en chirurgie plusieurs acceptions différentes. On l'applique aux moyens imaginés pour maintenir la réduction des fractures jusqu'à leur consolidation; à l'ensemble des instruments nécessaires pour pratiquer une opération (*appareil instrumental*); aux pièces de pansement qui doivent être ou qui sont appliquées sur une blessure, sur une plaie quelconque. « *Lever l'appareil* veut dire ôter les pièces de pansement qui couvrent une plaie pour procéder à un pansement nouveau. » On appelle *appareil à pansement* les boîtes ou plateaux qui contiennent les pièces de pansement. » Sous le nom de *appareils*, on entendait aussi autrefois les procédés opératoires de la cystotomie.

Appareils à fractures. La chirurgie fait usage d'appareils d'extension et de contention. Ces derniers sont soit amovibles, soit inamovibles, soit amovo-inamovibles. Le type des appareils *amovibles* est celui de Scultet, formé de bandelettes de toile et d'attelles. On peut aussi utiliser des boîtes de bois, des gouttières métalliques.

Les appareils *inamovibles* sont des moules solides qui enveloppent le membre fracturé. On commence par appliquer sur le membre une couche de ouate, afin d'éviter les irritations locales. On emploie ensuite soit une bande roulée, soit des bandelettes séparées, formant un système que l'on solidifie au moyen d'un liquide agglutinatif. L'*appareil de Seutin* se fait avec de l'amidon ou de la colle de pâte; on utilise également le plâtre, la gélatine, le silicate de potasse, la gutta-percha. Quand ces appareils sont solidifiés, on peut les sectionner longitudinalement et les rendre ainsi *amovo-inamovibles;* ils sont alors formés de deux valves, qu'on maintient appliquées avec des bandes de toile.

La chirurgie emploie aussi des *appareils de mobilisation* pour les articulations.

Les *appareils orthopédiques* sont ceux qui servent à remédier aux difformités. Les *appareils prothétiques* sont destinés à remédier à l'ablation des membres, ou à leurs vices de conformation. V. PROTHÈSE, et ORTHOPÉDIE.

— SYN. **Appareil, apprêts, préparatifs.** Les préparatifs se font en vue d'une chose qui peut être encore fort éloignée : *Les* PRÉPARATIFS *de la prochaine guerre*. — Les *apprêts* ont lieu au moment même de l'exécution : *Les* APPRÊTS *d'un combat. L'appareil*, c'est le déploiement des *préparatifs* on des *apprêts* : le mot comporte une idée de complication, de grande importance.

— SYN. **Appareil, apparat.** V. APPARAT.

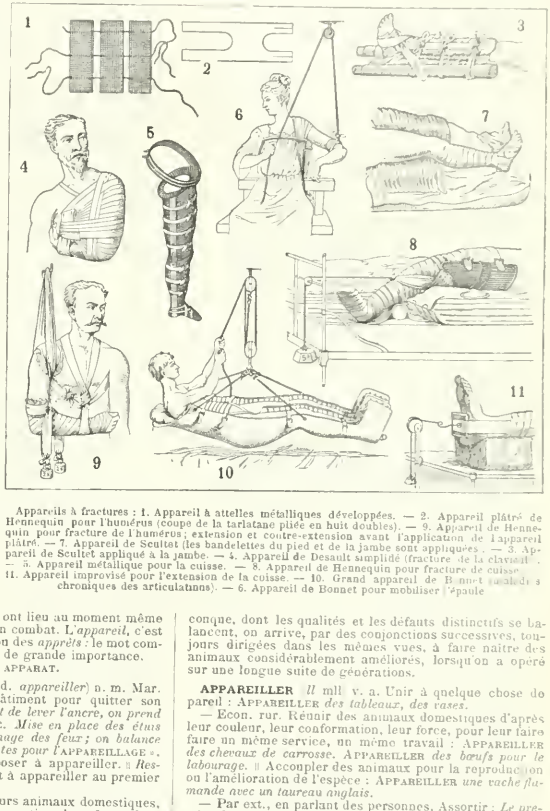

Appareils à fractures : 1. Appareil à attelles métalliques développées. — 2. Appareil plâtré de Hennequin pour l'humérus (coupe de la tarlatane pliée en huit doubles). — 9. Appareil de Hennequin pour fracture de l'humérus; extension et contre-extension avant l'application de l'appareil plâtré. — 7. Appareil de Scultet (les bandelettes du pied et de la jambe sont appliquées). — 3. Appareil de Scultet appliqué à la jambe. — 4. Appareil de Desault simplifié (fracture de la clavicule). — 5. Appareil métallique pour la cuisse. — 8. Appareil de Hennequin pour fracture de cuisse. — 11. Appareil improvisé pour l'extension de la cuisse. — 10. Grand appareil de Bonnet pour malades chroniques des articulations). — 6. Appareil de Bonnet pour mobiliser l'épaule.

APPAREILLAGE (*ll* mll. — rad. *appareiller*) n. m. Mar. Manœuvre que doit faire le bâtiment pour quitter son mouillage et faire route : *Avant de lever l'ancre, on prend les dispositions d'*APPAREILLAGE. *Mise en place des étuis de chauffe-canots à poste; allumage des feux; on balance la machine, et on met « aux postes pour* l'APPAREILLAGE ». « *Être en appareillage*, Se disposer à appareiller. » *Rester en appareillage*, Se tenir prêt à appareiller au premier signal.

— Econ. rur. Choix de plusieurs animaux domestiques, d'après leur couleur, leur conformation, leur force, leur taille, pour leur faire faire un même service, un même travail. » On dit aussi APPAREILLEMENT, et APPATRONNEMENT.

— Manuf. S'emploie dans le même sens que *apprêt, apprêtage*, en parlant des tissus.

APPAREILLEMENT (*ll* mll.) n. m. Action d'appareiller deux ou plusieurs objets : *L'*APPAREILLEMENT *d'un service de table sera fort difficile*.

— En T. d'écon. rur., Choix de deux ou plusieurs animaux pour un service, un travail commun. » On dit aussi APPAREILLAGE.

— Particulièrem. Accouplement de deux animaux pour la reproduction.

— ESCYCL. I. APPAREILLEMENT EN VUE DU TRAVAIL. Lorsque les animaux sont attelés à la file l'un de l'autre, il importe seulement que leur action s'exerce au même moment, pour que chacun utilise ses forces. Mais il n'en est pas de même lorsque les animaux sont attelés de front; car, alors, la solidarité devient plus étroite, et le travail doit être équitablement réparti, pour que le plus faible ne se fatigue pas à pen près en pure perte. Les animaux bien appareillés doivent avoir la même énergie, la même volonté, et les allures égales. Lorsqu'on est forcé de faire travailler accouplés des animaux de taille ou de vigueur différentes, on peut amoindrir les inconvénients qui résultent de cette inégalité en donnant une longueur variable au levier qui transmet la force, c'est-à-dire aux traits, et c'est pourquoi on doit préférer le palonnier aux modes d'attelages directs.

L'*appareillement* des animaux au point de vue de la couleur de la robe est une question de goût et de coup d'œil.

— II APPAREILLEMENT EN VUE DE LA REPRODUCTION. L'*appareillement* a pour but l'amélioration d'une race par sélection.

Dans l'état de nature, les espèces se perpétuent vaines, parce que les intempéries font périr les mères faibles, incapables de porter des descendants robustes, et parce que l'instinct des femelles et le droit du plus fort éliminent de la reproduction les mâles faibles. (Sélection sexuelle.) Au contraire, dans l'état de domesticité, les soins que nous donnons aux mères, aux petits, aux malades, prolongent la vie d'individus qui ne peuvent créer des descendants bien constitués. Les lois de la nature ne peuvent pas être suivies sous l'influence de la domestication, ou l'homme doit être la providence des espèces animales qui l'assistent; aussi le premier et le plus sûr moyen d'élever les qualités d'une race, atteinte dans ses mérites, c'est d'appareiller entre eux les animaux les mieux doués parmi les représentants de cette même race.

Dans l'appareillement, les individus des deux sexes prennent une part égale à l'amélioration qui doit suivre. Avant d'entreprendre l'appareillement d'une race, il faut connaître les qualités qui la recommandent et les moyens propres à les développer, les vices dont elle est entachée et la méthode à suivre pour les faire disparaître.

En alliant toujours entre eux les sujets d'une race quelconque, dont les qualités et les défauts distinctifs se balancent, on arrive, par des conjonctions successives, toujours dirigées dans les mêmes vues, à faire naître des animaux considérablement améliorés, lorsqu'on a opéré sur une longue suite de générations.

APPAREILLER (*ll* mll.) v. a. Unir à quelque chose de pareil : APPAREILLER *des tableaux, des vases*.

— Econ. rur. Réunir des animaux domestiques d'après leur couleur, leur conformation, leur force, pour leur faire faire un même service, un même travail : APPAREILLER *des chevaux de carrosse*. APPAREILLER *des bœufs pour le labourage*. » Accoupler des animaux pour la reproduction ou l'amélioration de l'espèce : APPAREILLER *une vache flamande avec un taureau anglais*.

— Par ext., en parlant des personnes, Assortir : *Le premier devoir d'un amphitryon est de bien* APPAREILLER *ses convives*. Brill.-Sav.

— Archit. *Appareiller les pierres* ou *moellons*. Donner les mesures précises pour tailler les pierres, les marquer d'après la place qu'elles doivent occuper. On dit aussi : *Appareiller la façade d'un bâtiment*, pour *Appareiller les pierres de la façade d'un bâtiment*. On dit de même : *Appareiller des parés*.

— Mar. *Appareiller une voile*, La déployer, la disposer de façon qu'elle reçoive le vent. » Gréer : APPAREILLER *un navire en voiles latines*.

— Pêch. *Appareiller un filet*. Le disposer pour la pêche.

— Techn. Réunir les pièces qui doivent être assemblées. » Joindre ensemble deux planches de même longueur, de même épaisseur. » Faire le mélange des poils et des laines qui doivent entrer dans la confection d'un chapeau. » Dans les manufactures de soie, Préparer, disposer les soies, égaliser les parties qui composent le corps de l'étoffe.

— Neutral. Disposer un vaisseau au départ : *Les différentes manières d'*APPAREILLER *dépendent de l'état du temps, de la force et de l'action du vent, ainsi que de celle des courants*. J.-T. Parisot.

S'appareiller, v. pr. Se joindre avec un individu pareil à soi : *Frisons et filous* S'APPAREILLENT bien.

— S'accoupler, en parlant des oiseaux.

— En T. d'archit. Se dit des pierres ou moellons taillés aux dimensions voulues et qui s'assemblent exactement.

— ANTON. Dépareiller, désappareiller, desassortir.

APPAREILLEUR (*ll* mll. — rad. *appareiller*) n. m. Constr. Chef ouvrier qui préside à la coupe, à la pose des pierres, d'après les plans de l'architecte ou de l'ingénieur.

— Techn. Ouvrier qui fait le mélange des laines, pour fabriquer le chapeau; qui, dans les manufactures de soie, prépare les soies, dispose le métier, etc. ‖ *Appareilleur à gaz.* Nom donné aux ouvriers ou patrons chargés de l'installation des appareils de distribution du gaz.

APPAREILLEUSE *ll* mil. — rad. *appareiller*) n. f. Argot. Entremettense, proxénète.

APPAREMMENT (*ra-man* — rad. *apparent*) adv. Manifestement. *Ce psaume est* APPAREMMENT *de Salomon.* (Boss.) ‖ En apparence : *En public, elle me persécute* APPAREMMENT *avec plus d'animosité que les autres.* (Scarr.) (Dans ces deux sens, il a vieilli.)

— Sans doute, vraisemblablement : *Les princes trouvent un charme particulier dans la naiveté;* APPAREMMENT *parce que rien n'est plus rare à la cour.* (Mme de Genlis.)

APPARENCE (du lat. *apparere*, apparaître) n. f. Ce qui paraît extérieurement, ce qui frappe la vue ou l'esprit. (Se dit, par conséquent, au physique et au moral) : *Les jugements sur les* APPARENCES *sont si souvent renversés que je m'étonne qu'on ne s'en désaccoutume point.* (Mme de Sév.)

Par la moindre *apparence* on se laisse séduire;
On croit tout ce qu'on craint, ou tout ce qu'on désire.
MOREL-VINDÉ.

— Probabilité, vraisemblance : *Il y a apparence que,* Il est probable que. ‖ Elliptiq. : *Quelle* APPARENCE *de pouvoir remplir tous les goûts?* (La Bruy.)

— Marque, vestige, au physique ou au moral : *Il ne reste à cette femme aucune* APPARENCE *de beauté.* (Acad.)

— Forme, figure : *Sous une* APPARENCE *mortelle.*

— Faux semblant : *L'*APPARENCE *de la vertu, de la bonté.*

— Beaux dehors, extérieur agréable : *Le monde n'admire que ce qui a de l'éclat et de l'*APPARENCE. (Fraysinous.)

— *Sauver les apparences,* Ne rien laisser paraître qui puisse blesser les bienséances ou déceler un mal.

— **En apparence,** loc. adv. Extérieurement, à en juger d'après ce que l'on voit.

— Jurisp. Au pl. Présomptions, conjectures qui chargent ou favorisent l'accusé : *Toutes les* APPARENCES *sont contre lui, sont pour lui.*

— ENCYCL. Philos. Il faut distinguer avec Cournot deux espèces d'*apparences* : 1° la *fausse apparence* ou *illusion,* c'est-à-dire celle qui est dénaturée en raison de conditions inhérentes au sujet percevant, à ce point que, par elle-même, elle ne fournit qu'une idée fausse de l'objet perçu; 2° l'*apparence vraie* ou *phénomène,* c'est-à-dire celle qui a toute la réalité externe que nous lui attribuons naturellement. Faire justice des fausses apparences est le point de départ nécessaire de la science; c'est à cette condition qu'elle parvient à saisir l'ordre et l'enchaînement des *phénomènes.*

La philosophie oppose quelquefois à l'*apparence vraie,* au *phénomène,* la *chose en soi,* la *substance.* Dans tous les temps, depuis Pyrrhon jusqu'à Montaigne, depuis Berkeley jusqu'à Fichte, le scepticisme et l'idéalisme sont sortis de cette opposition de la chose en soi au phénomène, et de la confusion du phénomène avec la fausse apparence. Voyons-nous les choses telles qu'elles sont? se demande Montaigne. Un sens de moins, et voilà un autre univers. Qui peut dire qu'un sens de plus ne bouverserait pas toutes nos connaissances? La vérité de nos cinq sens serait-elle la vérité de six sens ou de huit? Cette question de l'apparence est, au fond, la première de la philosophie; elle porte sur la valeur même de nos connaissances.

— SYN. **Apparence, dehors, extérieur.** L'*extérieur* est la partie visible d'une chose. Le *dehors* est ce qui environne la chose. L'*apparence* est l'effet que la vue d'une chose produit sur nous. ‖ Au fig., *extérieur* se dit de l'air et de la physionomie des personnes; *dehors* s'entend des manières; *apparence* s'applique à la conduite.

— SYN. **Probabilité, vraisemblance.** *Apparence* indique la plus faible crédibilité. La *vraisemblance* est la qualité de ce qui est conforme à la marche ordinaire des choses. La *probabilité* approche de la certitude : *Au défaut de l'évidence, nous devons appuyer nos opinions sur des* PROBABILITÉS; *il serait mal de se contenter de* VRAISEMBLANCES, *et encore plus mal de juger sur l'*APPARENCE. (Cond.)

— ANTON. **Vérité, réalité.**

APPARENT, ENTE (lat. *apparens;* de *apparere,* apparaître) adj. Qui est visible aux yeux : *Toute plaine* APPARENTE *sur la terre est une surface courbe.* (M.-Brun.) ‖ Evident, manifeste : *Le succès est souvent la seule différence* APPARENTE *entre le génie et la folie.*

— Remarquable, considérable : *La personne la plus* APPARENTE *de la société.*

— Qui n'est pas tel qu'il paraît être : *Brutus cachait sa sagesse sous une* APPARENTE *imbécillité.* (Michelet.)

— Astron. et optiq. *Lieu apparent d'un objet,* Lieu où nous paraît situé un objet vu à travers un milieu qui fait dévier les rayons lumineux. ‖ Se dit par opposition à *lieu vrai.*

— *Hauteur apparente d'un astre,* Angle que fait avec l'horizon le rayon visuel partant de l'œil de l'observateur, et aboutissant à cet astre. ‖ Se dit par opposition à la *hauteur vraie* obtenue en tenant compte de la réfraction atmosphérique et de la parallaxe.

— *Grandeur apparente, dimensions apparentes d'un objet,* Grandeur, dimensions de cet objet, telles qu'elles résultent de l'angle visuel sous lequel il nous apparaît. Elles varient avec la distance. ‖ Se dit par opposition à *grandeur réelle, dimensions réelles.*

— *Diamètre apparent d'un astre,* Angle sous lequel nous voyons le diamètre de cet astre. ‖ Le *diamètre réel* est la véritable grandeur du diamètre d'un astre, telle qu'elle résulte du calcul. Le *diamètre vrai* est l'angle sous lequel le diamètre d'un astre serait vu par un observateur placé au centre de la terre. ‖ *Mouvement apparent,* Mouvement dont paraît animé un corps en repos par rapport à un autre corps qui serait lui-même en mouvement : *Le soleil a un mouvement annuel* APPARENT. — Mouvement qui présente à l'œil des caractères qu'il n'a pas réellement. ‖ *Forme apparente,* Forme sous laquelle nous voyons un objet situé à une certaine distance. (Tous les objets ont une tendance à s'arrondir par l'éloignement, parce que les aspérités cessent d'être visibles dès que leurs grandeurs apparentes font des angles de moins d'une minute.) ‖ *Horizon apparent,* Grand cercle qui limite notre vue et qui est formé par l'intersection d'un plan tangent à la surface de la terre avec la voûte céleste. — Se dit par opposition à *horizon rationnel.* (Celui-ci est un plan passant par le centre de la terre et perpendiculaire au rayon mené vers le spectateur.)

— Dr. *Servitude apparente,* Celle qui s'annonce par des ouvrages extérieurs, comme une porte, une fenêtre, un puisard. ‖ *Servitude non apparente,* Celle dont l'existence n'a pas de signe extérieur, comme la prohibition de bâtir au delà d'une certaine hauteur, etc.

— Mécan. S'emploie souvent pour *relatif.* V. ce mot.

— Substantiv. Ce qui est apparent : *L'*APPARENT *nous tient presque toujours lieu du* VRAI. (St-Evrem.) *L'expérience n'atteint que l'*APPARENT. (C. Renouvier.) (Peu usité.)

— ENCYCL. THÉORIE DES MOUVEMENTS APPARENTS. Le mouvement ne nous est révélé que par la *variation des angles* sous lesquels nous apercevons un objet ou une distance. Pour être défini, il exige deux termes : un *mobile* et un *point fixe* ou jugé tel. C'est d'après les impressions que lui apporte le déplacement de l'image d'un corps sur le fond de son œil qu'un observateur conclut au mouvement de ce corps. Mais ce déplacement peut résulter aussi bien des mouvements de l'œil que de ceux du corps, et le spectateur n'a aucun moyen de décider quel est le mobile, de lui-même ou du corps étranger, à moins d'y être aidé par la vue d'un ou plusieurs autres points fixes, auxquels il rapportera constamment ses propres positions.

Les *mouvements apparents* des corps sont donc ceux que nous leur attribuons, par l'effet des déplacements réels que nous éprouvons nous-mêmes, sans en avoir conscience. Proposons-nous, connaissant un mouvement réel, de déterminer le mouvement apparent qui en résulte.

PRINCIPE GÉNÉRAL. *A un mouvement réel de figure donnée correspond un mouvement apparent de même figure, mais de sens opposé.*

Trois cas peuvent généralement se présenter :

I. *L'observateur se meut en ligne droite.* Soit O l'œil de l'observateur (*fig.* 1), et A l'objet fixe. Dans cette position, l'objet A se peint sur la rétine en un point M. L'observateur marche en O′ : l'objet se peint alors en N′, point différent de M. Mais il est évident que le point N de la rétine aurait été également impressionné si, l'œil restant immobile, l'objet A s'était déplacé d'une quantité AA′ égale et parallèle à OO′. Si l'observateur n'est pas averti de son propre mouvement, il l'attribuera à l'objet observé, mais en sens opposé. Si l'objet est situé à une distance infinie, les points impressionnés de la retine se confondent, et l'objet est cru immobile : c'est le cas des étoiles dites *fixes.*

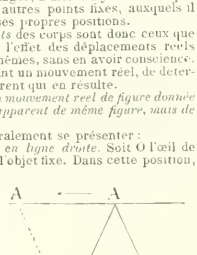

Fig. 1.

II. *L'observateur tourne sur lui-même.* L'œil est alors en quelque sorte placé sur une circonférence tournante, qui le présente successivement à toutes les régions de l'espace. Tous les points de la rétine sont, l'un après l'autre, impressionnés par le même objet A : mais les mêmes impressions seraient produites si, l'œil étant immobile, l'objet se déplaçait en sens inverse. Les projections des images produites sur la rétine forment une circonférence qui paraît tourner à l'opposite de l'œil. C'est le cas du mouvement de rotation diurne de la terre. Un astre paraîtra immobile s'il est situé à une distance infinie sur une direction parallèle à l'axe de rotation : telle est l'*étoile polaire.*

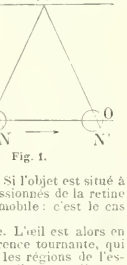

Fig. 2.

III. *L'observateur se meut suivant une circonférence.* L'objet observé est situé à l'intérieur ou à l'extérieur de la circonférence décrite par l'observateur.

1° S'il est situé à l'intérieur (*fig.* 2), il paraît avoir un mouvement circulaire inverse de celui de l'œil. Ainsi, le mouvement de translation de la terre se traduit par un déplacement de la position apparente du soleil sur un grand cercle de la sphère céleste, mais en sens inverse de la marche de la terre.

Fig. 3.

2° Prenons pour exemple du deuxième cas le mouvement réel d'un astre sur une orbite circulaire, et supposons le spectateur immobile en T (*fig.* 3). Le trajet de l'astre de A en A′ paraîtra rectiligne; de A′ en A″, l'astre paraîtra arrêté; de A″ en A‴, il paraîtra rétrograder comme s'il revenait de A′ en A. Enfin, il semblera encore suspendu pendant le trajet de A‴ en A. Ainsi, un mouvement de translation circulaire se traduira, dans les apparences, par des mouvements rectilignes, tantôt directs, tantôt rétrogrades, alternativement coupés par des intervalles de repos. Si l'astre est situé à l'infini, il paraît immobile. C'est le cas des étoiles fixes. La *théorie des mouvements apparents* a fourni à l'astronomie sa langue usuelle; ainsi, on dit le *lever* et le *coucher* des étoiles, etc.

— ANTON. **Caché, dérobé, inapercevable, inaperçu, invisible, latent, occulte, secret.**

APPARENTAGE n. m. Le fait d'être apparenté.

APPARENTER v. a. Donner à quelqu'une une parenté, des parents par alliance : *Bien* APPARENTER *son fils, sa fille. Il est honorablement* APPARENTÉ.

S'apparenter, v. pr. Entrer dans une famille, s'allier à quelqu'un : S'APPARENTER *à la noblesse, à la bourgeoisie.*

APPARESSER (rad. *paresseux*) v. a. Rendre paresseux : *L'oisiveté, les plaisirs* APPARESSENT *l'homme.* (Vieux.)

APPARIABLE adj. Qui peut, qui doit être apparié.

APPARIADE (rad. *apparier*) n. f. Se dit quelquefois, dans le langage populaire, pour désigner l'action d'unir, d'assortir, et du résultat de cette action.

— En T. de chass., Formation des couples de perdrix pour la reproduction. ‖ On dit AUSSI APPARIAGE, et PARIADE.

APPARIATION (*si*) n. f. Action d'apparier, de mettre en comparaison. (Vieux.)

APPARIEMENT ou **APPARÎMENT** n. m. Action d'apparier, d'unir par couples ou par paires.

— ENCYCL. Zootechn. L'*appariement* est l'ensemble des règles relatives à toute alliance des sexes, règles dont on ne saurait se départir sous peine de n'obtenir que de mauvais résultats. L'appariement est un accouplement rationnel, une alliance heureuse et judicieuse sous les rapports d'analogie de formes, d'égalité de taille, de corpulence, etc.

L'appariement n'est pas un mode de reproduction spécial, mais une condition de bonne albance. Les règles qui assurent l'action de l'appareillement, du croisement ou du métissage, sont rendues plus certaines par l'appariement.

APPARIER (rad. *pair.* — Prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du pl. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subjonct. : *Nous apparîmes, vous apparîtes. Que nous apparîmes, que vous apparîtes*) v. a. Joindre ensemble, unir par paires, par couples, des animaux de même espèce, des choses de même nature : APPARIER *des chevaux de carrosse, des bœufs de labour.* APPARIER *des gants, des bas,* etc.

— Par anal. *Apparier des combattants.* Mettre en présence des combattants de même force, d'égal courage, pareillement armés.

— En parlant des oiseaux, Mettre ensemble le mâle et la femelle : APPARIER *des pigeons, des serins.*

— S'est aussi appliqué aux personnes, mais par ironie ou par plaisanterie :

Si le diable vous tente et veut vous marier,
Qu'il cherche un autre objet pour vous *apparier.*
REGNARD.

S'apparier, v. pr. En parlant des oiseaux, Se mettre par couple pour la reproduction : *Les pigeons* S'APPARIENT *en toute saison. Les perdrix ne* S'APPARIENT *qu'au printemps.*

— Par plaisanterie, en parlant des personnes :

Quand les gens du bel air veulent se marier,
Il leur faut même espèce à qui *s'apparier.*
BOURSAULT.

— ANTON. **Dépairer, découpler, désapparier.**

APPARIEUR, EUSE n. et adj. Celui, celle qui aime à faire des mariages : *Une marieuse de gens, on appelle vulgairement cela une* « APPARIEUSE ». (Tall. des Réaux.)

APPARITEUR (lat. *apparitor*) n. m. Nom générique donné, chez les Romains, à tous ceux qui étaient chargés d'exécuter les ordres de l'autorité, comme les accenses, les licteurs, les scribes, etc. On distinguait les *appariteurs du prétoire,* les *appariteurs des cohortes,* etc.

— Autref., en France, Serte d'huissier ou sergent des cours ecclésiastiques. ‖ Massier de l'Université, qui a pour fonction principale de précéder les dignitaires de ce corps. ‖ Huissier attaché à une faculté. ‖ Dans plusieurs départements, Agent attaché à la mairie, chargé de la police subalterne. ‖ Celui qui prépare les objets nécessaires à un professeur pour faire ses expériences. (On ne dit plus aujourd'hui que PRÉPARATEUR.)

APPARITION (*si* — lat. *apparitio;* de *apparere,* apparaître) n. f. Manifestation d'un être, d'un objet, etc., qui, d'invisible, se rend tout à coup visible : *Les histoires d'*APPARITIONS *de fantômes et d'esprits amusent toujours, même ceux à qui elles font peur.* (Labarpe.) *L'*APPARITION *d'un météore, d'une comète.*

— L'objet même qui apparaît, qui se rend sensible à la vue; fantôme : *Autrefois, les* APPARITIONS *s'enfuyaient le matin, au chant du coq.* (Volt.)

— Venue, arrivée, en parlant des personnes et des choses : *L'*APPARITION *d'un nouveau poète. Les meilleurs livres ne sont pas ceux qui obtiennent le plus de succès lors de leur* APPARITION. *L'attente universelle d'un rédempteur*

Apparition de la Vierge à saint Bernard, d'après Murillo.

*devancait et préparait l'*APPARITION *du christianisme.* (De Broglie.)

— Action de paraître et de disparaître presque aussitôt : *Ne faire qu'une courte* APPARITION.

— Dans la liturgie mozarabique, Chacune des fractions de l'hostie, que le prêtre divise en neuf parties.

— ENCYCL. Philos. relig. V. VISION.

— B.-arts. L'*Apparition de Dieu à Adam, à Abraham, à Isaac,* dans les peintures qui font suite aux Loges de Raphaël, au Vatican; l'*Apparition de Dieu à Moïse mourant,* fresque de Benozzo Gozzoli, au Campo-Santo de Pise; l'*Apparition de Jésus à la Madeleine,* tableaux de l'Albane, du Bronzino, d'Albertinelli, de Lesueur (Louvre); les appa-

ritions jouent un grand rôle dans la littérature du moyen âge; les peintres de toutes les époques en ont tiré le plus grand parti. On peut signaler notamment, parmi les chefs-d'œuvre des temps modernes : l'*Apparition de la Vierge à saint Luc et à sainte Catherine*, tableau d'Annibal Carracho (Louvre); l'*Apparition de la Vierge et de l'Enfant Jésus à saint Hyacinthe*, par Louis Carracho (Louvre); l'*Apparition de la Vierge à saint Ildefonse*, triptyque de Rubens (musée de Vienne), plein de couleur, de mouvement et de pittoresque; l'*Apparition de la Vierge à saint Jacques le Majeur*, tableau de Poussin (Louvre), d'une belle ordonnance et d'une gravité classique; l'*Apparition de la Vierge à saint Antoine de Padoue*, par le Dominiquin (Louvre); l'*Apparition de sainte Scolastique à saint Benoît*, par Lesueur (Louvre); l'*Apparition de la Vierge à saint Bernard*, par Murillo (Madrid), un des chefs-d'œuvre du maître espagnol.

SYN. **Apparition, vision.** *Apparition* regarde l'objet ou la chose qui devient visible; la *vision* ne frappe que l'imagination.

— ANTON. **Disparition, éclipse.**

APPARITORIUM (*om*) n. m. Lieu de réunion joint à une sépulture de famille pour célébrer les anniversaires.

APPAROIR (lat. *apparere*; de *ad*, à, et *parere*, paraître) v. n. Paraître, montrer. (Il n'est plus employé aujourd'hui que comme terme de Palais, et seulement à l'infinitif : *Faire* APPAROIR *son bon droit*, et à la 3e pers. singul. du prés. de l'indicat. : *Il appert*, c'est-à-dire, Il résulte, il est constaté.)

APPARTEMENT (bas lat. *appartumentum*; de *ad*, à, et *partiri*, partager) n. m. Logement composé de plusieurs pièces : *L'*APPARTEMENT *du rez-de-chaussée.*

— Autrefois, Grande réunion, souvent accompagnée de musique, de danses, etc., qui se tenait à la cour : *La cour tint* APPARTEMENT.

— *Petits appartements*, Nom donné, dans les maisons princières, à la partie qui sert de demeure habituelle : *Le pavillon de Marsan formait les* PETITS APPARTEMENTS *des Tuileries.* ‖ *Grands appartements*, Parties du palais destinées aux réceptions solennelles : *Aux Tuileries, les* GRANDS APPARTEMENTS *étaient la salle des Maréchaux, la salle des Gardes, la salle du Trône, la salle du Conseil, la salle de Concert, la salle de Diane*, etc. ‖ On dit plus ordinairement APPARTEMENTS DE PARADE. V. HABITATION, MAISON.

APPARTENANCE (rad. *appartenir*) n. f. Dépendance, accessoire d'une chose : *Vendre un château avec ses dépendances et* APPARTENANCES.

— S'employait autref. dans le sens de Attribut : *Faire les lois, donner les dispenses, sont des* APPARTENANCES *également nobles de l'autorité souveraine.* (Boss.)

— *Les appartenances de la selle.* Techn. Les parties qui se rattachent à la selle sans la constituer : sangles, croupière, étriers, etc.

APPARTENANT, ANTE adj. Qui appartient de droit : *Les biens à lui* APPARTENANTS. ‖ Cet adjectif, devenu un archaïsme, n'existe plus que dans la langue du Palais; partout ailleurs, *appartenant* est considéré comme un participe présent, et reste invariable.

APPARTENIR (du lat. *ad*, à, et *pertinere*, se rapporter : *J'appartiens, tu appartiens, il appartient, nous appartenons, vous appartenez, ils appartiennent. J'appartenais, nous appartenions. J'appartins, nous appartînmes. J'appartiendrai, nous appartiendrons. J'appartiendrais, nous appartiendrions. Appartiens, appartenons, appartenez. Que j'appartienne, que nous appartenions. Que j'appartinsse, que tu appartinsses, qu'il appartînt, que nous appartinssions. Appartenir. Appartenant. Appartenu*) v. n. Être la propriété, soit de fait, soit de droit : *Tous les biens* APPARTENAIENT, *originairement, à tous les hommes en commun.* (Massillon.)

— Être la propriété morale, la prérogative, le caractère, le propre de : *L'avenir* APPARTIENT *désormais à qui sait comprendre les besoins du siècle.* (A. Guépin.) ‖ Se rapporter à, concerner : *A la vue* APPARTIENNENT *la lumière et les couleurs. Question* APPARTENANT *à la politique, au droit.*

— Être attaché, dévoué à : APPARTENIR *corps et âme à quelqu'un.*

— En parlant d'une femme, Se donner à quelqu'un : *Elle ne m'*APPARTENAIT *pas encore, mais il n'y avait plus entre nous que des barrières matérielles.* (P. Loti.)

— Être sous l'autorité, la dépendance, la protection de : *Les femmes* APPARTIENNENT *à la famille, et non à la société politique.* (De Bonald.)

— Être au service de quelqu'un : APPARTENIR *à de bons maîtres.* ‖ Faire partie de, être compris dans : *Le mastodonte* APPARTIENT *à un genre d'animaux dont l'espèce est détruite.* (Geoff. St-Hil.)

— v. impers. Être de devoir, de droit, de convenance : *Il* APPARTIENT *aux pères de châtier leurs enfants.* ‖ Par antiphrase et par reproche : *Il vous appartient bien de*, Il vous sied bien de. ‖ *Il n'appartient qu'à*, Il n'est donné, il n'est possible qu'à.

— Prat. *Ainsi qu'il appartiendra*, Selon ce qui sera convenable. (On dit dans le même sens : *Ce qu'il appartiendra*, Ce qui conviendra.) ‖ *A tous ceux qu'il appartiendra*, A tous ceux qui auront droit, devoir ou intérêt à en prendre connaissance. ‖ *Aux dépens de qui il appartiendra*, Aux dépens de qui en supportera les conséquences.

S'appartenir, v. pr. Être son maître, être libre de ses actions :

Plus tu te sens utile, et moins tu t'appartiens.
C. DELAVIGNE.

APPAS (*pâ* — même étym. que *appât*, dont il n'est qu'une forme plurielle) n. m. pl. Attraits, charmes extérieurs d'une femme et, plus particulièrem., en style familier, Le sein, la gorge d'une femme : *De riches* APPAS. *De robustes* APPAS.

— Par anal. Tout ce qui attire, en parlant des choses.

. . . L'argent, dont on voit tant de gens faire cas,
Pour un vrai philosophe a d'indignes appas
MOLIÈRE.

— SYN. **Appas, attraits, charmes.** Les *appas* tiennent aux formes; les *attraits* doivent à l'esprit la plupart de leurs agréments; il n'existe point de *charmes* qui ne prennent leur source dans l'amabilité du caractère : *On est ému des* APPAS *d'une femme, épris de ses* ATTRAITS, *touché de ses* CHARMES. (Guizot.) ‖ Au fig., ces mots présentent des différences analogues : la gloire a des attraits irrésistibles pour un esprit ambitieux; la fortune a de puissants appas pour tous les hommes, et la vertu a des charmes invincibles pour les âmes élevées.

APPASSIONATO, terme italien introduit dans la langue musicale et qui indique que l'exécution d'un morceau ou d'une phrase doit prendre un caractère passionné, chaleureux, véhément. Le grand violoniste Vieuxtemps a écrit pour son instrument une composition à laquelle il a donné le titre de *Fantaisie appassionata*.

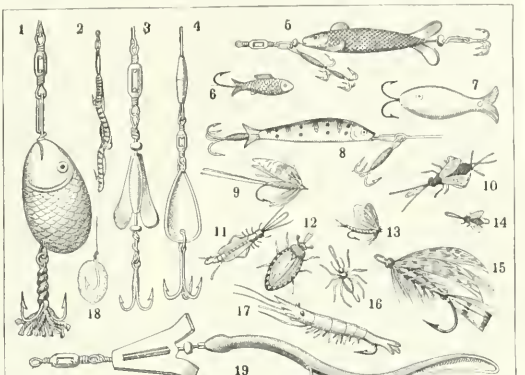

Appâts : 1. Cueillère américaine. — 2. Ver de terre. — 3. Hélice en métal. — 4. Cueillère simple. — 5, 6, 7. Poisson en caoutchouc. — 9, 13, 15. Mouches artificielles. — 10, 11, 12, 16. Insectes artificiels en caoutchouc ou en liège. — 17. Crevette artificielle. — 18. Hameçon entouré de pâte. — 19. Petite anguille en caoutchouc.

APPÂT (*pâ* — du lat. *a pour ad*, vers, et *pastus*, nourriture. On a dit d'abord *past*, puis *appast*, et enfin *appât*) n. m. Amorce dont on se sert pour attirer le gibier, le poisson : *Mettre de l'*APPÂT *à un piège, à une ligne.*

— Fig. Tout ce qui attire, excite à faire quelque chose : *Il n'est rien qu'on n'obtienne des Français par l'*APPÂT *du danger.* (Napol. Ier.)

— Econ. dom. Pâte faite de farine de son et de pommes de terre broyées, dont on se sert pour engraisser la volaille, ment les limaces, les sauterelles, les scarabées, les fourmis ailées, les petits poissons, tels que loches, goujons, ablettes, etc. Les pêcheurs ont même imaginé de fabriquer des appâts artificiels, représentant des insectes. Ces derniers ne s'emploient guère que pour la pêche de la truite, de l'ombre chevalier et du saumon, dans les eaux très courantes. Les pêcheurs se servent souvent du fromage de Gruyère pour prendre des barbillons, des carpes, non seulement comme appât direct, mais encore en le pétrissant avec de la farine et le suc de quelques plantes odoriférantes, telles que la menthe, etc. Quant aux appâts qui sont de nature à tuer le poisson, tels que la coque du Levant ou noix vomique, etc., l'emploi en est interdit par la loi sur la pêche fluviale.

— SYN. **Appât, amorce, leurre.** V. AMORCE.

APPÂTER v. a. Attirer avec un appât. APPÂTER *des oiseaux, des poissons, du gibier.*

— Fig. et fam. Attirer, séduire.

— Mettre le manger dans le bec des petits oiseaux : APPÂTER *de jeunes serins.* Faire manger de force aux volailles une pâtée destinée à les engraisser promptement : *On* APPÂTE *les oies, les chapons*, etc.

— Par ext. et fam. Donner à manger à quelqu'un qui ne peut se servir de ses mains : APPÂTER *un paralytique.*

APPATRONNEMENT ou **APATRONNAGE** n. m. Econ. dom. Syn. de APPAREILLAGE, et de APPAREILLEMENT.

APPATRONNER (rad. *patron*) v. a. Syn. de APPAREILLER.

APPAUMÉE (rad. *paume*) adj. En T. de blas. Se dit de la figure de la main représentée de manière qu'on en voie la paume. La main appaumée est ordinairement en pal, les doigts en haut. La main vue de dos est dite *contre-appaumée.*

Appaumée.

APPAUVRIR (rad. *pauvre* v. a. Rendre pauvre, diminuer les ressources pécuniaires, dépouiller : *Ce qui enrichit les uns,* APPAUVRIT *les autres.*

— Par anal. Diminuer la fécondité, épuiser : *Les jachères* APPAUVRISSENT *les meilleurs terrains.*

— *Appauvrir une langue*, La rendre moins abondante, moins expressive, moins harmonieuse : *On a reproché à Malherbe d'*AVOIR APPAUVRI *notre langue en cherchant à l'épurer.* (Volt.) ‖ On dit, à peu près dans le même sens : APPAUVRIR *une matière, un sujet.* ‖ *Appauvrir le sang*, Diminuer la proportion des principes constituants qu'il doit contenir.

— Prov. *Donner à Dieu, donner pour Dieu n'appauvrit pas*, L'aumône n'est jamais une perte.

— *Appauvrir une viande*, Art culin. Lui faire perdre son suc, sa saveur.

S'appauvrir, v. pr. Devenir pauvre :

Souvent on s'appauvrit en voulant s'enrichir.
LA FONTAINE

— Par anal. Perdre de sa fertilité, de sa vivacité, de sa générosité, de son énergie, de son ressort, en parlant des terres, du sang, des langues, des facultés, etc.

— En T. de minér., Se dit d'un filon, quand les parties métalliques deviennent moins abondantes.

— ANTON. **Enrichir.**

APPAUVRISSANT, ANTE adj. Qui appauvrit, qui peut, qui doit appauvrir.

APPAUVRISSEMENT (rad. *appauvrir*) n. m. Etat de pauvreté où l'on arrive par la diminution graduelle des ressources matérielles : L'APPAUVRISSEMENT *d'une famille, d'un peuple.*

— Par ext. Abâtardissement, dégénérescence : L'APPAUVRISSEMENT *d'une race.* ‖ Amaigrissement : L'APPAUVRISSEMENT *des joues.* (V. Hugo.)

— Par anal. *Appauvrissement du sol*, Etat d'une terre épuisée. ‖ *Appauvrissement du sang*, Etat du sang qui contient moins de globules qu'à l'état normal. V. ANÉMIE. ‖ *Appauvrissement d'une langue*, Etat d'une langue qui perd de son énergie, de son abondance, de son harmonie.

— Fig. En parlant des facultés intellectuelles, Affaiblissement : L'APPAUVRISSEMENT *de l'esprit, de la mémoire.*

— ANTON. **Enrichissement.**

APPEAU (*pâ* — rad. *appeler*) n. m. Sorte de sifflet, avec lequel on imite le cri des oiseaux, pour les attirer dans un piège : APPEAU *pour les cailles, pour les alouettes.*

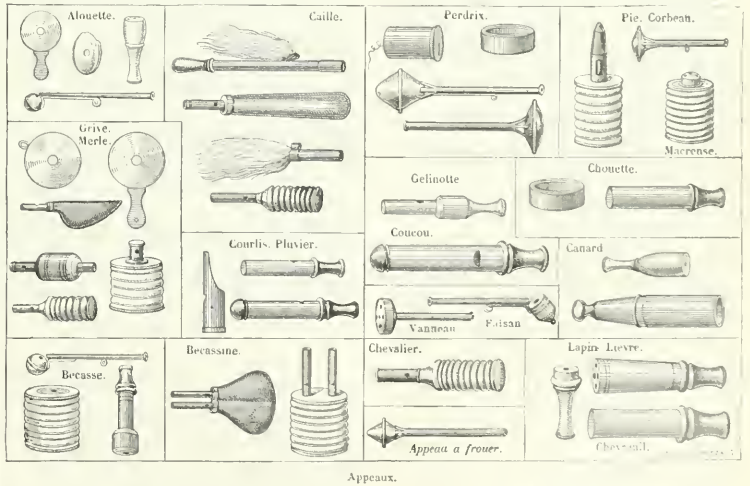

Appeaux.

— Pêch. *Appât de vase*, Ammodyte ou ver de vase, dont on se sert pour amorcer le poisson. ‖ *Appâts de fond*, Substances alimentaires que l'on jette au fond de l'eau quelques moments avant la pêche, afin d'attirer le poisson à l'endroit où elle doit avoir lieu. (Ils se composent en général d'un mélange d'argile, de blé cuit, de vers de terre et de farine, de tourteau de chènevis et de sang caillé.) ‖ *Appâts artificiels*, Simulacre représentant le corps des petits animaux qu'on emploie comme appâts.

— ENCYCL. Les *appâts* qu'on emploie le plus fréquemment pour la pêche dans les eaux douces sont les lombrics ou vers de terre, et surtout les asticots ou larves d'insectes, nés dans les substances animales en putréfaction, et aussi les ammodytes ou vers de vase. On emploie égale-

— Oiseau privé, dont on se sert pour attirer à bonne portée ceux de son espece. Syn. CHANTERELLE, APPELANT.

— Fig. Tout ce qui est propre à attirer en leurrant : *Vaine promesse n'est qu'un* APPEAU.

— *Se prendre, se faire prendre à l'appeau*, Donner dans le panneau, se laisser duper.

— Techn. Petit tambre qui sert à sonner les demi-heures, les quarts et les demi-quarts.

— ENCYCL. Certains chasseurs savent imiter les cris de beaucoup d'oiseaux sans autre recours que la bouche et les doigts; mais ces moyens naturels ne suffisent pas toujours : de là l'invention des *appeaux*. Le son qu'on en tire doit ressembler à la voix de la femelle quand on fait la guerre aux oiseaux monogames, et à celle du mâle quand on a affaire aux polygames.

On distingue trois espèces d'appeaux : les *appeaux à sifflet*, les *appeaux à laniguette*, et les *appeaux à frouer*. — Les *appeaux à siffler* servent à appeler les alouettes, les perdrix, les cailles, etc. Un simple noyau d'abricot, percé des deux côtés et vidé, forme un excellent appeau à sifflet pour la chasse aux alouettes, becfigues, etc. Les appeaux de métal ne sont qu'une imitation de ce noyau. Pour les oiseaux plus forts, perdrix, pluvier, vanneau, caille, grive, on fabrique des appeaux à sifflet avec les os de l'aile de l'oie ou du héron, ou avec ceux des cuisses du mouton, du lièvre ou du chat, ou encore en métal; ces derniers sont en nombre considérable. — Les *appeaux à laniguette*, appelés aussi *pipeaux*, sont destinés à la *pipée*, c'est-à-dire à contrefaire le cri de la chouette, si détestée des autres oiseaux. Ils accourent pleins de fureur contre l'ennemi qu'ils croient entendre, et viennent s'abattre sur les glaux disposés sur les arbres et les buissons avoisinants. — Les *appeaux à frouer* servent à imiter le cri ou le bruissement du vol des divers oiseaux.

On fait aussi jouer le rôle d'appeaux à des oiseaux qu'on élève en cage et qu'on porte à la chasse pour appeler les autres. C'est ainsi que, dans la chasse à la perdrix, on se sert d'une perdrix femelle apprivoisée ou prisonnière, appelée *chanterelle*. Les oiseaux qui conviennent le mieux pour ce métier sont les bruants, les pinsons, les chardonnerets, les linottes, les verdiers, les cabarets, les tarins, les friquets et les moineaux. Lorsqu'ils n'ont d'autre objet que d'attirer par leurs mouvements, ou les nomme *moquettes* ou *mouvants*. Enfin, pour les oiseaux pouvant être attirés par la simple vue de leurs pareils, on peut se servir comme appeaux d'oiseaux empaillés qui portent le nom de *balvanes*. Dans la chasse à la hutte, qui se fait de préférence la nuit et en hiver, les chasseurs font usage de femelles de canards qui, par leurs cris, attirent jusqu'à portée du fusil les bandes de canards sauvages. Ces canes sont, la plupart du temps, désignées sous le nom de *appelants*.

La chasse aux appeaux est défendue par la loi. Il faut, pour la faire, une autorisation spéciale.

APPEL n. m. Action d'appeler, d'attirer l'attention au moyen de la voix, d'un signe, etc. : *Cri d'*APPEL. *Sonnette d'*APPEL.

— Par anal. *Faire un appel à la charité, à la générosité*, En solliciter des secours. ‖ *Faire appel à la bonne foi, à la justice de quelqu'un*, etc., Invoquer sa bonne foi, sa justice, etc.

— Par ext. Demande, expression d'un désir, excitation : *De toutes les fautes, l'*APPEL *à l'intervention étrangere est la plus funeste, la plus criminelle*. (L. Blanc.)

— Action d'appeler sous les drapeaux les jeunes gens désignés pour le service militaire.

— Par anal. Dénomination à haute voix des personnes qui doivent se trouver présentes : *Répondre à l'*APPEL. *Manquer à l'*APPEL. (Cette dernière locution prend fréquemment plusieurs autres sens : être mort, s'être égaré, ne pas tenir une promesse, etc.) ‖ *Appel nominal*. Dans les assemblées délibérantes, Action d'appeler par son nom chacun des membres, pour qu'il dépose son vote dans l'urne, ou simplement pour s'assurer de sa présence.

— Fig. et fam. *Battre l'appel*, Attirer l'attention publique sur une chose.

— Chass. Ton que les piqueurs sonnent sur la trompe pour faire avancer les chiens. ‖ *Appel simple*, Celui qui est sonné sur le gros ton, c'est-à-dire avec des notes basses. ‖ *Appel forcé*, Celui qui est sonné sur le ton grêle, c'est-à-dire sur le cinquième ton, notes aiguës. ‖ *Ce chien n'a point d'appel*, Il est inattentif, indocile, quand son maître l'appelle.

— Comm. et Fin. *Appel de fonds*, Demande du versement de nouveaux fonds à des actionnaires, à des associés, à des souscripteurs.

— Dr. Voie de recours qui a pour objet de faire réformer par une juridiction supérieure un jugement rendu en premier ressort : *Se pourvoir en appel; interjeter appel; moyens d'appel*. ‖ *Cour d'appel*, Juridiction qui juge une cause déjà jugée par un tribunal de première instance : *Il y a en France vingt-six cours d'*APPEL; *leur décision est dite « arrêt »*.

Voici les vingt-six cours d'appel et l'indication des départements qui ressortissent à chacune d'elles :

Agen	Gers, Lot, Lot-et-Garonne.
Aix	Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var.
Amiens.	Aisne, Oise, Somme.
Angers	Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe.
Bastia.	Corse.
Besançon . . .	Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort
Bordeaux . . .	Charente, Dordogne, Gironde.
Bourges	Cher, Indre, Nièvre.
Caen	Calvados, Manche, Orne.
Chambéry. . . .	Savoie, Haute-Savoie.
Dijon	Côte-d'Or, Haute-Marne, Saône-et-Loire.
Douai	Nord, Pas-de-Calais.
Grenoble. . . .	Drôme, Isère, Hautes-Alpes.
Limoges. . . .	Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.
Lyon	Ain, Loire, Rhône.
Montpellier. . .	Aude, Aveyron, Hérault, Pyrénées-Orientales.
Nancy	Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges.
Nîmes.	Ardèche, Gard, Lozère, Vaucluse.
Orléans	Indre-et-Loire, Loiret, Loir-et-Cher.
Paris.	Aube, Eure-et-Loir, Marne, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne.
Pau	Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées.
Poitiers	Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.
Rennes	Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan.
Riom	Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme.
Rouen	Eure, Seine-Inférieure.
Toulouse. . . .	Ariége, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne.

— *Acte d'appel*, Acte par lequel l'appelant fait connaître à son adversaire qu'il attaque, auprès d'une juridiction supérieure, la décision rendue entre eux. ‖ *Appel principal*, Première déclaration d'appel au tribunal supérieur. ‖ *Appel incident*, Appel interjeté durant le cours d'un procès contre un jugement préjudiciable à l'une des parties, et dont l'autre pourrait se prévaloir. ‖ *Appel d'une taxe de dépens*, Pourvoi formé pour obtenir réduction des dépens fixés par un juge. ‖ *Appel a minima*, Appel interjeté par le ministère public, lorsqu'il croit que le coupable a été condamné à une peine trop faible. — Au Palais, Appeler les parties pour que la cause soit plaidée à son tour.

— ESCR. Battement du pied droit, sans marcher. ‖ Provocation en duel : *Faire, recevoir un* APPEL. (Peu usité.

— Manèg. Action d'exciter les chevaux, en faisant entendre un claquement de la langue contre les dents ou contre le palais.

— Mar. *L'appel d'un cordage* est la direction suivant laquelle il agit, c'est-à-dire transmet l'effort qu'on lui applique. Pour réduire les frottements et donner un bon appel, on fait passer les manœuvres dans des poulies convenablement disposées. ‖ *Un navire vient à l'appel de sa chaîne d'ancre* quand il la raidit et évite, de manière à se trouver dans son prolongement. ‖ *Appel au quart*, Appel fait la nuit à haute voix dans les batteries pour réveiller les hommes qui doivent prendre le quart. ‖ *Mettre l'équipage à l'appel*, S'assurer que l'équipage est réuni.

— Techn. *Appel d'air*, Introduction, dans un foyer, de l'air nécessaire à la combustion. Le tirage d'un foyer a lieu par *voie d'appel*, quand il est excité par aspiration, comme cela arrive dans les cheminées ordinaires.

— Typogr. *Appel de note*, Signe placé dans le texte pour indiquer qu'il se trouve une note, soit au bas de la page, soit en marge, soit à la fin du chapitre ou même du volume.

— ENCYCL. Armée. L'*appel du contingent* ou de la *classe* comprend l'ensemble des opérations ayant pour but de faire arriver chaque année sous les drapeaux les jeunes gens qui ont atteint l'âge du service militaire : *recensement* et confection des listes par commune, *tirage au sort* par canton, *revision*, puis *répartition* ou *affectation* des recrues et *incorporation*. Ces opérations occupent la plus grande partie de l'année, la dernière n'ayant lieu que vers la mi-novembre, tandis que le *recensement* commence dès les premiers jours de janvier. Il s'applique aux jeunes gens ayant atteint l'âge de vingt ans révolus dans le cours de l'année précédente, dont le millésime sert à désigner la *classe*.

Le *devancement d'appel*, avec faculté de choisir le corps où l'on veut servir, est considéré comme *engagement volontaire* et soumis aux mêmes règles et conditions que ledit engagement. En tout cas, la faculté dont il s'agit cesse entièrement le jour où l'intéressé a passé devant le *conseil de revision*. Car il ne peut plus dès lors être autorisé qu'à rejoindre le corps auquel il a été affecté par son bureau de recrutement. Par contre, des sursis d'arrivée, de 30 jours au maximum, peuvent être accordés, par les généraux commandant les subdivisions militaires, aux jeunes gens qui font valoir des motifs sérieux.

En temps de guerre, sur l'ordre du ministre, peut avoir lieu, à une époque quelconque de l'année, l'*appel par anticipation* de la classe qui ne serait normalement appelée que le 1er novembre suivant.

Des *appels* pour les *réservistes*, les *territoriaux*, les hommes des *services auxiliaires*, ont lieu pour les périodes d'instruction ou convocations auxquelles ils sont assujettis.

L'*appel* nominal est aussi un acte du service journalier destiné à constater la présence des militaires au réveil, le soir, ou lors d'un rassemblement pour un exercice quelconque.

Enfin, on désigne encore sous le nom d'*appel* la batterie de tambour ou la sonnerie de clairon ou de trompette qui donne le signal de son exécution. (L'appel fait par le tambour consiste en trois roulements successifs, le troisième un peu plus long que les deux autres.)

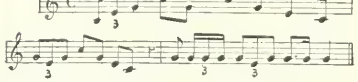

L'appel dans l'infanterie et dans la marine (clairon)

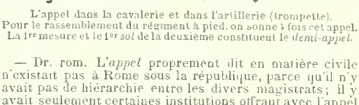

L'appel dans la cavalerie et dans l'artillerie (trompette).
Pour le rassemblement du régiment à pied, on sonne 4 fois cet appel.
La 1re mesure et le 1er *sol* de la deuxième constituent le *demi-appel*.

— Dr. rom. L'*appel* proprement dit en matière civile n'existait pas à Rome sous la république, parce qu'il n'y avait pas de hiérarchie entre les divers magistrats; il y avait seulement certaines institutions offrant avec l'appel quelque analogie, le droit de *veto* et l'*intercessio*. (V. ces mots.) En matière criminelle, il y avait la *provocatio ad populum*, sorte de recours en grâce adressé devant le peuple assemblé en comices. A partir d'Auguste, on put appeler des magistrats inférieurs aux magistrats supérieurs, et de ceux-ci à l'empereur : néanmoins, le recours à ce dernier ne fut admis que dans les affaires qui excédaient un chiffre suffisamment élevé.

— Anc. dr. franç. Pendant la période franque, la justice fut d'abord rendue dans des assises appelées *mâls*: ceux qui avaient succombé dans leurs prétentions pouvaient s'inscrire en faux (*blasphemare*) contre la sentence, ou porter appel devant le roi. Plus tard, les *missi dominici* eurent mission de juger les appels portés contre les décisions des juges locaux. A partir du Xe siècle, on voit s'introduire l'usage de *fausser la cour*, pernis seulement aux nobles. Le vassal jugé pouvait exiger que les juges opinassent à haute voix, et si, dès les premiers suffrages exprimés, il supposait que la décision lui serait contraire, il déclarait *fausser la cour*, c'est-à-dire appeler en combat tous ceux dont l'opinion lui était défavorable. S'il sortait victorieux, il portait appel devant le suzerain; s'il succombait, il encourait certaines peines. Lorsque le duel judiciaire fut supprimé, on put fausser jugement sans combattre, c'est-à-dire porter l'affaire à la cour du roi. On reconnaissait à cette cour le droit de juger les vassaux des grands fiefs, c'est-à-dire du pays de *non-obéissance le roi*, surtout en cas de *défaute de droit*, c'est-à-dire de refus de juger des seigneurs. L'usage de l'appel se généralisa peu à peu : l'établissement des bailliages et des grands bailliages créa par la force des choses plusieurs degrés de juridiction dans les pays soumis directement à l'autorité royale, et fit de la cour du roi un tribunal *d'appel pour mal jugé*, même pour les sentences rendues par les cours des grands vassaux. Ce furent les efforts des légistes et des conseillers royaux qui firent triompher l'autorité souveraine du roi; celui-ci devint le juge en dernier ressort des litiges élevés dans le royaume. Cette haute juridiction s'exerça par les parlements et par les cours spéciales.

— Dr. interméd. La loi des 16-24 août 1790 réduisit à deux les degrés de juridiction, et maintint ainsi le droit d'appel en lui imposant de justes limites. Elle créa des justices de paix et des tribunaux de district : ceux-ci furent juges d'appel des sentences des juges de paix et des jugements rendus par les autres tribunaux de district, et réciproquement. L'appel ne put être porté que dans les affaires de première instance qui excédaient, en matière commerciale et mobilière, 1.000 livres de principal, et, en matière immobilière, 50 livres de revenu. La loi du 27 ventôse an VIII organisa les tribunaux d'appel qui devinrent, en 1810, les cours impériales. Toutefois, certains tribunaux de première instance restèrent juges d'appel à l'égard de certains autres en matière correctionnelle.

— Dr. actuel. L'appel est une voie de recours contre un jugement, il a pour objet de faire réformer ce jugement par une juridiction supérieure. Les tribunaux de première instance sont juges d'appel des sentences des juges de paix; les tribunaux de commerce sont juges d'appel des décisions des conseils de prud'hommes. L'appel des jugements rendus par les tribunaux de première instance et de commerce est porté devant les cours d'appel.

— *De l'appel en matière civile*. Toute personne peut interjeter appel qui a été, à un degré et sous une forme quelconque, partie à une instance, y compris le ministère public, et les tiers indirectement lésés peuvent former tierce opposition. V. OPPOSITION.

1° *Justice de paix*. Les juges de paix, d'une manière générale, connaissent de toutes les actions purement personnelles ou mobilières, *en dernier ressort*, jusqu'à la valeur de 100 francs, et *à charge d'appel* jusqu'à la valeur de 200 francs. Mais diverses lois et le Code lui-même ont, dans des cas fort nombreux, étendu bien au delà cette compétence des juges de paix *à charge d'appel*. (V. JUGE DE PAIX.) L'appel n'est recevable ni avant les trois jours qui suivent la prononciation du jugement, ni après les trente jours qui suivent la signification du jugement, sauf la prolongation accordée en raison des distances.

2° *Tribunaux de première instance*. Ils jugent *en premier et dernier ressort* les affaires mobilières et personnelles jusqu'à 1.500 francs en principal et les affaires immobilières dont l'objet ne dépasse pas 60 francs de revenu; au delà de ces chiffres, leurs décisions sont jugées en premier ressort et susceptibles d'appel.

Le délai pour interjeter appel des jugements des *tribunaux de première instance* est de deux mois et court : pour les jugements contradictoires, du jour de la signification à personne et à domicile; pour les jugements par défaut, du jour où l'opposition n'est plus recevable. Ces délais emportent déchéance, mais ils sont augmentés suivant les distances, et ils sont suspendus par la mort de la partie condamnée, sauf à reprendre le cours après la signification du jugement faite aux héritiers.

L'appel d'un jugement préparatoire ne peut être interjeté qu'après le jugement définitif et conjointement avec l'appel de ce dernier; l'appel d'un jugement interlocutoire V. JUGEMENT peut être interjeté avant le jugement définitif (C. proc. civ., art. 443-473). L'appelant qui succombe est condamné à une amende de 10 francs (id., art. 471).

Pour les jugements de justice de paix, aussi bien que pour ceux des tribunaux de première instance, l'appel est suspensif, à moins que le jugement n'ait été déclaré exécutoire par provision. Pour les jugements de première instance, l'appel n'est pas recevable dans la huitaine à dater du jour du jugement, et l'exécution est suspendue pendant ladite huitaine.

Les appels des jugements des *tribunaux de commerce* sont portés devant les cours d'appel, selon les mêmes règles de procédure que lorsqu'il s'agit de l'appel des jugements des tribunaux d'arrondissement. Ils jugent *en dernier ressort* toutes les demandes dont le principal n'excède pas 1.500 francs, et les demandes reconventionnelles ou en compensation, lors même que, réunies à la demande principale, elles excéderaient 1.500 francs. Mais, comme les jugements en matière commerciale sont de plein droit exécutoires par provision, l'appel peut être interjeté le jour même du jugement.

— *De l'appel en matière criminelle*. Le ministère public peut, dans tous les cas, en appeler, devant la chambre des mises en accusation de la cour d'appel, des ordonnances du juge d'instruction. Le même droit est reconnu à la partie civile, si ses intérêts particuliers sont lésés (par exemple si l'inculpé est mis en liberté), et même au prévenu, si on lui refuse sa mise en liberté provisoire ou s'il excipe de l'incompétence du tribunal ou du juge d'instruction. Le délai est de vingt-quatre heures (C. instr. crim., art. 114, 128, 129, 131, 135 et 539).

Les jugements rendus par le juge de paix en matière de *simple police* sont susceptibles d'appel, lorsqu'ils prononcent un emprisonnement ou lorsque les amendes, restitutions et autres réparations civiles, excèdent la somme de 5 francs, outre les dépens. Le délai est de dix jours, et l'appel est porté devant le tribunal de police correctionnelle (id., art. 172-178).

Le droit d'appeler devant la cour d'appel des jugements rendus par un tribunal de *police correctionnelle* est l'objet des articles 199 à 216 du C. d'instr. crim. L'appel doit être fait au greffe dans les dix jours de la prononciation du jugement : si celui-ci est par défaut, dans les dix jours de la signification, outre les délais de distance. En matière criminelle, l'appel est toujours suspensif.

Il n'y a jamais lieu à appel, mais seulement à pourvoi en cassation, contre les arrêts de la cour d'assises.

— *Appel comme d'abus.* V. ABUS.

— *Appel nominal.* — *Appel au peuple.* Dans les assemblées politiques, si le vote par assis et levé ne produit qu'un résultat douteux, et si on ne peut recourir au scrutin secret, chaque membre est appelé par son nom pour donner son suffrage : c'est l'*appel nominal*. L'*appel nominal* le plus célèbre de notre histoire est celui de la Convention nationale, dans le procès de Louis XVI, qui permit, en intimidant les députés, de faire voter la mort du roi sous la pression des tribunes.

Les *appels au peuple* n'étaient pas inconnus de l'antiquité. Dans l'histoire contemporaine, les décrets soumettant à la nation française les pouvoirs décennaux, le consulat à vie et l'empire héréditaire en faveur de Napoléon Ier, ont été de véritables *appels au peuple*. En décembre 1851, Louis-Napoléon Bonaparte, alors président de la République, a, par *un appel au peuple*, demandé les pouvoirs décennaux et le droit d'établir une constitution sur les bases indiquées dans la *Proclamation aux Français*. L'*appel au peuple* a même été consacré formellement par l'article 5 de la Constitution du 14 janvier 1852.

Appel au peuple (COMITÉ ET PARTI DE L'). Le *Comité de l'Appel au peuple* est un comité impérialiste organisé aux débuts de la troisième République, sous la présidence de Rouher, chef du parti de l'Appel au peuple, et étendant son action sur le pays tout entier. Dès la fin de l'année 1871, il entreprit une propagande bonapartiste qui se développa beaucoup, eut bientôt une presse spéciale et des agents en grand nombre, intervint dans les élections, prit l'initiative et la direction de divers moyens d'agitation. Le but poursuivi n'était rien moins que le rétablissement de l'Empire.

Une note laissée dans un wagon mit sur la voie de la découverte de l'organisation du parti et du comité de l'Appel au peuple; une déposition, faite par Léon Renault devant la commission d'enquête parlementaire, en janvier 1875, en fit connaître les différents rouages; le résultat le plus clair fut l'entente des membres modérés du parti monarchique avec les républicains. De là sortit la constitution du 25 février 1875.

Le parti de l'Appel au peuple, défait aux élections de 1876, ne se découragea pas cependant; il prit même, un peu plus tard, un rôle prépondérant au coup d'Etat du 16 mai. Après la mort du prince impérial (20 juin 1879), il se divisa; tandis que les uns, avec Rouher, reconnaissaient le prince Jérôme Napoléon pour l'héritier de Napoléon IV, d'autres, un peu plus tard, proclamaient le fils de Jérôme, Victor Napoléon, comme chef du parti. Ces derniers finirent par amener une rupture entre le prince Victor et son père, à la mort de qui l'unité se refit dans le parti impérialiste. Mais ce parti compte à peine quelques représentants dans le Parlement.

Appel des dernières victimes de la Terreur (L'), tableau de Ch.-L. Muller (Musée de Versailles). Cette vaste toile représente la prison de Saint-Lazare, où sont groupés, d'une manière dramatique, les condamnés du

Appel des dernières victimes de la Terreur, d'après Müller (Musée de Versailles).

commencement de thermidor 1794. L'*Appel des Condamnés*, comme on le nomme ordinairement, est une véritable galerie de portraits historiques, parmi lesquels on remarque surtout A. Chénier, composant les derniers « Ïambes », et le poète Roucher, disant adieu à son fils. Malgré la disposition un peu affectée des attitudes et des ajustements, une forte impression d'horreur se dégage du coloris triste de l'ensemble et du sentiment d'épouvante qui se peint sur les traits des personnages.

Appel des Girondins (L'), tableau de François Flameng (Salon de 1879), qui commença la réputation de l'auteur. Les girondins, réunis autour des restes d'un festin, écoutent l'appel : au centre, le cadavre de Valazé est étendu sur une civière. Ce tableau, d'un dessin correct et d'une expression sobre, présente, dans les couleurs et les attitudes, des contrastes saisissants.

APPEL, peintre hollandais, né en 1630 à Amsterdam, mort dans cette ville en 1751. Il a peint des paysages, des portraits et des sujets d'histoire.

APPELABLE adj. Susceptible d'appel, dont on peut appeler.

APPELANT, ANTE adj. Se disent de celui, de celle qui appelle d'un jugement : *La partie* APPELANTE.

— n. : APPELANT, APPELANTE. (Se disent par opposition à *intimé, intimée* (ou « défendeur », « défenderesse » en appel

— Désignant autref., au masc., celui qui provoquait en duel : *Louis XII publia une ordonnance très sévère contre les* APPELANTS.

— En T. de chass., Oiseau dressé à attirer les autres.

APPELANTS n. m. pl. Hist. ecclés. Nom donné, au commencement du XVIIe siècle, aux évêques et aux prêtres qui avaient interjeté appel, au futur concile, de la bulle *Unigenitus*. — *Un* APPELANT.

— Hist. Nom sous lequel on désigna, en 1793, les conventionnels qui, dans le procès du roi, avaient voté pour l'*appel au peuple*. C'étaient des députés de la plaine et de la Gironde, que les révolutionnaires ardents accusaient, non sans raison, d'avoir voulu, par cette proposition, ménager à Louis XVI des chances de salut.

APPELER (lat. *appellare*; de *ad*, à, et *pellare*, v. inusit. signif. *parler*. — Double la consonne *l* devant un *e* muet : *J'appelle. J'appellerai. Nous appellerions*. Ne prend qu'un *l* dans tous les autres cas : *Nous appelons. Ils appelèrent*) v. a. Dire le nom d'une personne ou d'une chose, lui donner un nom. ‖ Qualifier les personnes ou les choses par des termes particuliers : *L'ombre de mari* APPELLENT *leur ami l'amant de leur femme!* (De Ségur.)

— Se servir de la voix ou d'un signe pour faire venir quelqu'un, pour attirer son attention : APPELER *de la main, du geste*.

— Se dit aussi en parlant de l'action de faire venir à soi un animal domestique : APPELER *son chien, un cheval*. ‖ S'applique également au cri dont se servent les animaux pour faire venir à eux ceux de leur espèce ou leur maître : *La poule* APPELLE *ses poussins*. ‖ Se dit encore de certaines choses destinées à donner un signal : *La trompette* APPELLE *au combat. Le sifflet* APPELLE *les matelots*. ‖ Attirer des animaux au moyen d'un appeau : APPELER *des perdrix, des cailles*.

— Faire l'appel des personnes qui doivent se trouver à une assemblée, à une revue. ‖ Mander, faire venir : APPELER *le confesseur, le médecin*.

— Désigner pour une dignité, pour une fonction : *Louis XIV* APPELA *Colbert dans ses conseils*. ‖ Destiner : *Il y a dans le cœur de la femme quelque chose de républicain qui* L'APPELLE *à l'héroïsme*. (A. Martin.)

— Inviter, exciter : *Affrontez courageusement le péril, dès que le devoir vous y* APPELLE. (Mass.)

— Fasciner, attirer : *Femme qui* APPELLE *le regard par sa beauté*. ‖ Attirer; avoir pour conséquence : *Un malheur en* APPELLE *un autre*.

— *Dieu l'appelle à lui*, ou simplem. *Dieu l'appelle*, Il est près de mourir. ‖ *Dieu l'a appelé à lui*. Se dit d'une personne qui est morte.

— *Appeler au secours, à l'aide, appeler à son secours*, Crier pour invoquer du secours, de l'aide. ‖ Signif. aussi S'adresser à telle personne, recourir à tel moyen, pour venir à bout d'une chose : APPELER *tout son courage* À SON AIDE.

— *Appeler sous les drapeaux*, ou absol. *Appeler*, Convoquer au service militaire.

— *C'est ce qu'on appelle, voilà ce qu'on appelle, ce qu'on peut appeler*. (V. S'APPELER.) ‖ *Appeler en duel, appeler au combat*, ou absol. *Appeler*, Provoquer à un duel, à un combat singulier. ‖ *Appeler l'attention de quelqu'un sur une chose*, L'engager à y réfléchir. ‖ *Appeler la mort sur quelqu'un*, Souhaiter que quelqu'un périsse.

— Argot de théât. *Appeler Azor, appeler Tarquin*, Siffler.

— Chass. Donner de la voix, en parlant du chien :

Quelque terrier, dit-il, a sauvé mon galant.
Mes chiens n'*appellent* pas au delà des colonnes.
LA FONTAINE.

— Jeu de whist. Obliger son adversaire à jouer une carte qu'il a montrée volontairement ou par inadvertance. ‖ Au whist en dix points, quand un des partners a huit points et qu'un autre a deux honneurs dans la main, se dit alors du droit que possède ce dernier de le faire connaître. Si le premier joueur peut montrer un autre honneur, la partie est gagnée pour lui, sans qu'il soit nécessaire de jouer le coup.

— Prat. Citer quelqu'un, le faire comparaître devant un juge : APPELER *en justice*. APPELER *en garantie*. — Fig. *Appeler en témoignage, à témoin*. (Se dit en parlant de ce qu'on allègue à l'appui d'une assertion.) ‖ Au Palais, *Appeler une cause*, Nommer à haute voix les parties pour qu'elles se présentent à la barre, et faire connaître ainsi que la cause va être jugée.

— v. n. Dr. Recourir à une juridiction supérieure, pour faire réformer l'arrêt d'un tribunal inférieur. *Ne pas* APPELER *d'un jugement, c'est l'accepter*. (E. de Gir.) *En appeler comme d'abus*, Appeler à un tribunal laïque d'un jugement rendu par l'autorité ecclésiastique. V. ABUS.

— Par anal. *Appeler, en appeler*, Décliner l'autorité, la compétence, la validité de : J'EN APPELLE *de votre décision*. *En appeler à*, S'en référer, s'en remettre à : J'EN APPELLE À *votre témoignage, à votre sagesse*.

— Mar. *Appeler à bord*, Faire des signaux pour demander un canot. ‖ *Manœuvre qui appelle bien*, Manœuvre qui vient en bonne direction. ‖ *Manœuvre qui appelle de loin*, Qui est amarrée sur un point éloigné. ‖ *Manœuvre qui appelle en étrave*, Qui arrive après un changement de direction.

Appelé part. et n. m. Soldat appelé à joindre son corps, à faire partie de l'armée active.

S'appeler, v. pr. Être appelé, avoir un nom, une qualification (se dit des personnes et des choses) : *La société doit* S'APPELER *prévoyance*. (V. Hugo.)

— Se donner à soi-même un titre, une qualification : *Alexandre* S'APPELAIT *lui-même fils d'Ammon*.

— *C'est ce qui s'appelle, voilà ce qu's'appelle*, ou elliptiq. *Voilà qui s'appelle*, Voilà ce qui mérite d'être ainsi qualifié.

— S'adresser de loin la parole, se faire mutuellement des signes, pour se réunir, se concerter. *Les oiseaux se sont parfaitement* S'APPELER *entre eux*. ‖ Fig. S'attirer, en parlant des choses : *Les habitudes font que les besoins* S'APPELLENT *et s'enchaînent sans secousse*. (Albert.)

— PROV. **Appeler les choses par leur nom**, Dire nettement, crûment la vérité.

C'est le chien de Jean de Nivelle...
Il s'enfuit quand on l'*appelle*.

Se dit d'un homme qui s'en va, qui s'éloigne quand on veut le retenir. V. CHIEN.

— ALLUS. HIST. : **J'en appelle à Philippe à jeun**. Un jour que Philippe sortait d'un long festin, une pauvre femme vint à son tribunal implorer la réparation d'une injustice. Elle fut condamnée : « *J'en appelle*, s'écria-t-elle vivement. — Et à qui? demanda le roi. — *A Philippe à jeun*. » Cette réponse rendit au roi son sang-froid. Il examina de nouveau l'affaire et revint sur son jugement.

Dans l'application, ces mots sont rappelés par ceux qui se croient victimes d'un jugement précipité. Souvent, au lieu de dire *a Philippe a jeun*, on dit *à Philippe mieux informé*; quelquefois, *à César mieux informé*.

— ALLUS. HIST. : **Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus**. V. ELU.

— SYN. **Appeler, nommer**. *Nommer*, c'est désigner la personne par son propre nom : *Comment vous* NOMMEZ-*vous? J'ai nom Eliacin*. (Rac.) — *Appeler*, c'est désigner une personne par un signe ou une qualification distincte : J'APPELLE *un chat un chat, et Rollet un fripon*. (Boil.)

— SYN. **Appeler, évoquer, invoquer**. Nous *appelons* les êtres qui vivent avec nous et autour de nous sur la terre. Nous *évoquons* les âmes des morts, les esprits infernaux, etc. Nous *invoquons* Dieu, les anges, les saints, etc.

— ANTON. **Chasser, renvoyer**.

APPELET (*lè* — rad. *appel* n. m. Filet pour la pêche du hareng et des poissons de même grosseur. ‖ Corde soutenue par des barriques vides et garnie de lignes ayant chacune un ou plusieurs hameçons.

APPELEUR (rad. *appeler*) n. m. En T. de chass., Oiseau qui sert d'appeau.

APPELL (Paul-Emile), mathématicien français, né à Strasbourg en 1855. Entré à l'École normale en 1873, docteur ès sciences en 1876, il est depuis 1885 professeur de mécanique rationnelle à la Faculté des sciences de Paris, et, depuis 1892, membre de l'Académie des sciences. En 1889, il remporta le second prix (méd. d'or) au concours ouvert par le roi de Suède Oscar II entre tous les mathématiciens d'Europe, et fut alors nommé chevalier de la Légion d'honneur. Outre de nombreux et savants mémoires publiés dans le *Bulletin des sciences mathématiques*, on lui doit : *Cours de mécanique rationnelle* (1888); *Leçons sur l'attraction et la fonction potentielle* (1892); *Traité de mécanique rationnelle* (1893-96); *Théorie des fonctions algébriques et de leurs intégrales* (1895), avec Goursat; *Principes de la théorie des fonctions elliptiques* (1897), avec Lacour.

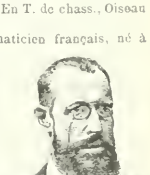

Appell.

APPELLATIF, IVE n. m. et adj. Se dit des noms qui conviennent à tous les individus de la même espèce : *Un* APPELLATIF. *Nom* APPELLATIF. ‖ On dit mieux NOM COMMUN.

APPELLATION *si* n. f. Action d'appeler. (Peu us.)

— Dénomination, qualificatif : APPELLATION *injurieuse*.

— Gramm. Manière d'appeler chacune des lettres de l'alphabet : *Suivant la nouvelle* APPELLATION, *toutes les lettres de l'alphabet sont du genre masculin*.

APPENDANCE n. f. Anc. dr. Ce qui était nouvellement attaché à une seigneurie, soit en domaines, soit en mouvances : *Toutes ses* APPENDANCES *et* DÉPENDANCES. ‖ Le mot se distinguait de celui de *appartenances*, qui désignait tout ce qui était attaché à une terre de toute ancienneté, comme les prés, les bois, les terres, etc.

APPENDANT, ANTE (rad. *appendre* adj. Suspendu à. Peu usité.

— En T. de bot. Se dit de la graine, lorsque le hile est placé au-dessus de son point le plus élevé.

APPENDICE (*pin* — lat. *appendix, icis*; de *appendere*, dépendre de) n. m. Partie qui tient à une autre plus grande, qui semble y être ajoutée. ‖ Se dit quelquefois, et par plaisanterie, du nez, surtout lorsqu'il est d'une longueur plus qu'ordinaire : *Quel* APPENDICE! *il a au milieu du visage!*

— Supplément placé à la fin d'un ouvrage historique ou littéraire, et destiné, soit à le compléter, soit à l'éclaircir.

— Par ext. Dépendance, complément : *Avec ma France, l'Angleterre devait finir par n'en être plus qu'un* APPENDICE. (Napoléon Ier.)

— Anat. hum. et an. Nom donné à certaines parties qui sont comme surajoutées à d'autres dont elles dépendent (v. ENCYCL.). ‖ *Appendice caudal*, Prolongement de la colonne vertébrale en forme de queue.

— Blas. Extrémité des animaux, telles que la queue, les cornes, les griffes.

— Bot. Nom donné d'une manière générale à tous les organes latéraux des plantes, tels que feuilles, bractées, sépales, pétales, etc. Se dit par opposition à *axe*. ‖ S'applique dans un sens plus restreint aux écailles qui entourent quelquefois l'ovaire, aux prolongements de la fleur, de la feuille, tels que *vrilles, stipules, épines*, etc.

— Encycl. Anat. hum. *Appendice xiphoïde*. Cet appendice, terminé en pointe (*xiphoïde* veut dire *en forme d'épée*), forme l'extrémité inférieure du sternum. Son sommet reste toujours cartilagineux. L'appendice xiphoïde peut être bifurqué, quadrilatère et perforé au centre; le plus souvent vertical, il peut s'incliner en avant ou en arrière. *La ligne blanche* s'insère sur son sommet, et le muscle grand droit de l'abdomen sur ses bords latéraux.

— *Appendice vermiforme*. L'*appendice vermiforme*, appelé aussi *iléo-cæcal* ou *vermiculaire*, est une petite portion du tube intestinal, terminée en forme de cul-de-sac à une de ses extrémités, et qui s'implante par l'autre sur la partie inférieure du cæcum et le continue. Il a la forme d'un petit tube cylindrique presque toujours flexueux, dont la longueur varie entre 5 et 10 centimètres, et la largeur entre 6 et 8 millimètres. Il est creusé d'une cavité centrale qui en occupe toute la longueur et s'ouvre dans le cæcum. Elle serait munie d'une valvule semi-circulaire (valvule de Gerlach). Les parois sont très épaisses. On le considère comme un organe rudimentaire, rappelant une disposition ancestrale aujourd'hui perdue. Les lésions inflammatoires de cet organe constituent l'*appendicite*.

— *Appendices épiploïques*. Soulèvements qui se rencontrent par places sur la tunique péritonéale du gros intestin; ils se détachent de la tunique musculaire sous-jacente et présentent l'aspect de doigts de gants remplis de graisse.

— Anat. comp. Le mot *appendice*, en anatomie comparée, s'applique d'une façon générale à tous les organes ou parties d'organes qui sont comme ajoutés extérieurement au corps des animaux.

Chez les articulés, les appendices sont nombreux. Ce sont les pattes, maudibules, antennes, palpes, branchies.

— Bot. V. APPENDICULAIRE.

APPENDICIFORME (*pin* — de *appendice*, et *forme*) adj. En T. d'hist. nat., Qui a la forme d'un appendice.

APPENDICITE (*pin* — de *appendice*) n. f. Inflammation de l'appendice cæcal.

— Encycl. L'*appendicite* a été longtemps confondue avec la typhlite (inflammation du cæcum), ou la périty-phlite. Pour la première fois, en 1759, on reconnut un cas de perforation de l'appendice; plusieurs cas analogues ont été cités depuis, mais ont été considérés comme des raretés. Depuis que l'antisepsie a rendu inoffensives les opérations chirurgicales, les laparotomies faites dès le début des accidents ont montré que l'appendice est intéressé, soit seul, soit conjointement avec le cæcum, dans les cas rangés antérieurement parmi les typhlites ou périty-phlites, et qu'il paraît donc presque toujours les cas avoir été le siège primitif de la lésion. (A l'autopsie, ou dans les interventions tardives, il arrive souvent que l'appendice est totalement détruit.)

Depuis lors, l'appendicite est entrée dans le cadre de la nosologie classique et a fait l'objet d'innombrables discussions dans les corps médicaux de tous les pays, sans que l'accord ait pu s'établir sur l'étiologie et la pathogénie de cette maladie. Les causes invoquées sont : 1° l'occlusion de l'appendice par des corps étrangers (noyaux de cerises, arêtes de poisson), des calculs biliaires, des scybales ou concrétions stercorales; 2° la tuberculose localisée à l'appendice; 3° la propagation à l'appendice d'une inflammation intestinale d'origine quelconque.

Au début, les signes sont une colique intense, partant de la fosse iliaque droite et irradiant dans tout l'abdomen; des vomissements alimentaires ou bilieux, la constipation, un point douloureux à la palpation à quatre doigts et en dedans au-dessus de l'épine iliaque antérieure et supérieure. Dans les cas favorables, les symptomes, véritables réflexes, s'apaisent bientôt; mais, dans les cas graves, on peut voir, au bout de quelques jours, apparaître les symptômes d'une péritonite suraiguë par perforation (avec un ventre peu ou point ballonné), qui marche avec une rapidité foudroyante; ou bien on assiste à l'évolution plus lente d'une péritonite localisée à la fosse iliaque, qui se termine par la suppuration et l'ouverture de l'abcès par la peau, dans le cæcum ou plus rarement dans le rectum, le vagin ou la vessie. Souvent, les symptômes restent pendant longtemps assez légers pour que le malade puisse vaquer à ses occupations; souvent aussi, après des périodes de rémission, la maladie fait, comme périodiquement, des retours offensifs toujours redoutables : c'est l'*appendicite à rechutes*.

Le traitement médical applicable au début consiste en purgatifs doux : calomel, huile de ricin, lavements antiseptiques, révulsion sur la partie douloureuse, extrait thébaïque à l'intérieur 0gr,20 par jour). Si les lésions sont plus avancées, les purgatifs sont contre-indiqués. La laparotomie, avec ablation de l'appendice, est préconisée par un grand nombre de chirurgiens, dès que l'empâtement de la région appendiculaire est manifeste; elle s'impose, de l'avis de tous, quand l'abcès est formé, ainsi que dans l'appendicite suraiguë. Elle est conseillée comme préventive dans les cas d'appendicite à répétition, mais alors, de préférence, pendant une période de rémission.

APPENDICULAIRE (*pin* adj. Hist. nat. Qui se rapporte aux appendices; qui a la nature, la forme, la position d'un appendice.

— *Organes appendiculaires*. Bot. Tous les organes latéraux des plantes, comme les feuilles, les écailles, les bractées, les pétales, etc. (Se dit par opposition à *organes axiles*.)

— Encycl. Bot. Les végétaux sont composés de deux sortes d'organes : les organes centraux ou *axiles*, et les organes latéraux ou *appendiculaires*. La racine, la tige et leurs rameaux sont les organes axiles; les feuilles, cotylédons, bractées, sépales, pétales, étamines, pistils, sont les organes appendiculaires. Les organes appendiculaires forment des verticilles ou des spirales autour des organes axiles.

APPENDICULAIRE (*pin*) n. f. Bot. Genre de mélastomacées-osbeckiées, comprenant une plante herbacée qui croît à la Guyane.

— Moll. Genre d'ascidies, synonyme de OIKOPLEURE.

APPENDICULAIRES (*pin*) n. m. pl. Ordre d'ascidiacés, renfermant de petites ascidies nageant isolées au moyen d'un appendice caudal en forme de rame. Les appendiculaires, pris jadis pour des larves, ne comportent qu'une famille, dite des *appendicularidés*. — *Un* APPENDICULAIRE.

APPENDICULARIDÉS (*pin*) n. m. pl. Famille d'ascidiacés, renfermant les genres *oikopleure, fritillaire, kowaleskia*, etc. — *Un* APPENDICULARIDE.

APPENDICULE (*pin*) n. m. Petit appendice.

APPENDICULÉ, ÉE (*pin*) adj. Qui est pourvu d'un ou de plusieurs appendices. ‖ On dit aussi APPENDICÉE.

APPENDRE lat. *appendere;* de *ad*, à, et *pendere*, suspendre) v. a. Attacher, suspendre : APPENDRE *des drapeaux*. APPENDRE *des ex-voto dans une église*.

De retour des combats, ces vertueux guerriers
Au temple de Cérès *appendaient* leurs lauriers.
SAINT-LAMBERT.

Neutral. : *Aux jours de fête, des drapeaux* APPENDENT *des fenêtres*.

S'appendre, v. pr. Etre appendu. *Des images* S'APPENDAIENT *aux murs voisins du tombeau de saint Dominique, en souvenir des bienfaits reçus de lui*. (Lacordaire.)

APPENSION (rad. *appendre*) n. f. Suspension d'un membre à l'aide d'une écharpe, ou de tout autre moyen : L'APPENSION *du bras est indispensable dans le cas de fracture*.

APPENTIS (*pan-ti* — du lat. *ad*, vers, et *pendere*, pendre) n. m. Petit toit en forme d'auvent, à un seul égout, appuyé à un mur par le côté supérieur, et de l'autre soutenu par des poteaux, ou portant à vide. ‖ Par ext. Petit bâtiment adossé contre un autre, plus grand. ‖ Se disait autrefois de petites baraques qui embarrassaient les rues.

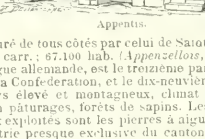
Appentis.

APPENZELL, un des vingt-deux cantons de la Confédération suisse entouré de tous côtés par celui de Saint-Gall; superf. 419 kilom. carr.; 67.100 hab. (*Appenzellois, oises*.) Ce canton, de langue allemande, est le treizième par ordre d'admission dans la Confédération, et le dix-neuvième par son étendue. Pays élevé et montagneux, climat rigoureux, sol fertile en pâturages, forêts de sapins. Les seuls produits minéraux exploités sont les pierres à aiguiser et la tourbe. L'industrie presque exclusive du canton est la fabrication de mousselines brodées, gazes, tulles, percales; quant au commerce, il consiste dans l'exportation des mousselines et autres tissus de coton, les produits de l'élevage des bestiaux, peaux, fromage et beurre.

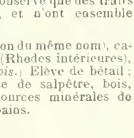
Armes d'Appenzell

— *Histoire*. Ce pays a appartenu successivement aux Helvètes, aux Alemanni, aux Ostrogoths, aux Francs, puis de nouveau aux Alemanni, qui le colonisèrent au VIe siècle. Son indépendance date du XIVe siècle, et son admission à la Confédération suisse, du XVe (1408), admission qui fut définitive en 1513. Par suite des discussions religieuses qui naquirent à l'époque de la Réforme, le canton fut partagé (1597) en deux républiques indépendantes : RHODES INTÉRIEURES, capit. *Appenzell* (superf. 159 kil. carr.; 12.900 hab.; RHODES EXTÉRIEURES, capit. *Trogen* (superf. 260 kilom. carr.; 54.200 hab.). (Ces Etats n'ont conservé que des traits généraux d'organisation commune, et n'ont ensemble qu'une voix à la diète fédérale.)

APPENZELL, ville de Suisse (canton du même nom), capitale de la république d'Appenzell (Rhodes intérieures), sur la Sitter; 4.475 hab. (*Appenzellois*.) Elève de bétail; blanchisseries de toiles; commerce de salpêtre, bois, pierres à aiguiser, toile, coton. Sources minérales de Weissbad, avec établissements de bains.

APPERT (IL) V. n. V. APPAROIR.

APPERT (Benjamin-Nicolas-Marie), philantrope, né à Paris en 1797. Il appliqua l'enseignement mutuel aux écoles régimentaires. Emprisonné à la Force en 1822, sous l'inculpation d'avoir fait évader deux détenus politiques, il fut amené à étudier le sort des prisonniers et s'occupa depuis lors de l'améliorer. Après la révolution de 1830, Appert devint secrétaire de la reine Marie-Amélie. Il fit de nombreux voyages en Europe pour étudier le régime pénitentiaire des principaux Etats. On lui doit : *Traité d'éducation élémentaire pour les prisonniers* (1822); *Manuel des écoles régimentaires* (1822); *Bagnes, prisons et criminels* (1836); *De la nécessité de former des colonies agricoles et industrielles pour les condamnés libérés* (1840); *Discours à la cour de Louis-Philippe* (1847); *Voyage en Belgique et conférences sur les divers systèmes d'emprisonnement* (1849). — Son frère, FRANÇOIS, mort en 1840, inventa, pour la conservation des substances alimentaires, un procédé qui consiste à les débarrasser de l'oxygène qu'elles contiennent en les faisant bouillir au point juste de leur cuisson, et à les enfermer ensuite dans des boîtes de fer-blanc, chauffées au bain-marie. Ce procédé s'est répandu dans le monde entier. Appert a laissé un ouvrage intitulé : *Art de conserver les substances animales et végétales* (Paris, 1831).

APPERT (Eugène), peintre français, né en 1814 à Angers, mort en 1867 à Cannes. Elève d'Ingres, il peignit des sujets de genre et surtout des tableaux religieux; son pinceau a du sentiment et de l'expression. Parmi ses meilleures toiles, on cite : *le Pape Alexandre III, chassé, et déguisé en mendiant; Néron devant le cadavre d'Agrippine*; les *Sœurs de charité en Crimée, etc.*, et d'autres tableaux qui se voient à l'hôpital d'Angers.

APPERT (Félix-Antoine), général français, né en 1817 à Saint-Rémy-sur-Bussy (Marne), mort à Paris en 1891. Il se distingua à la bataille d'Isly (1844), prit part à la guerre de Crimée, et suivit, en 1868, le duc de Malakoff à l'ambassade de Londres. Pendant le siège de Paris, le général Appert, chef d'état-major de la deuxième armée, se signala par sa belle conduite à Champigny. Après la Commune, il dirigea le service de la justice militaire à Versailles. Général de division en 1875, il commanda le 17e corps d'armée à Toulouse, jusqu'en 1882, puis il remplit les fonctions d'ambassadeur en Russie, de 1882 à 1886.

APPESANTIR (rad. *pesant*) v. a. Rendre plus pesant, alourdir : *L'eau* APPESANTIT *les vêtements*.

— Par ext., Se dit en parlant des yeux, des paupières, que le sommeil fait involontairement fermer. ‖ Rendre moins dispos : *L'âge, la paresse*, APPESANTISSENT *le corps*.

— Fig., en parlant de l'âme, de l'esprit et de ses facultés, Les priver de leur activité, de leur ressort : *Les affections terrestres nous* APPESANTISSENT. (Mass.)

— *Appesantir son bras, sa main*. Se dit en parlant des châtiments que Dieu nous envoie, nous inflige. ‖ *Appesantir son autorité, son pouvoir, appesantir un joug*, etc., Rendre son autorité, sa domination plus oppressive.

S'appesantir, v. pr. Devenir plus pesant, plus lourd : *Le linge* S'APPESANTIT *lorsqu'il est imbibé d'eau*.

— Par ext., Devenir moins actif, moins prompt : *Le corps* S'APPESANTIT *par l'âge*. (Domat.) ‖ Éprouver une sorte d'engourdissement : *La main de ce peintre, de ce chirurgien, s'appesantit*. ‖ Se dit des yeux, des paupières, que le sommeil contraint à se fermer.

— Fig., en parlant de l'âme, de l'esprit : *L'esprit est comme le corps, il* S'APPESANTIT *par l'oisiveté*. (Volt.)

— Peser sur, frapper, accabler : *La main de Dieu* S'APPESANTIT *sur ce peuple*.

— Insister sur une chose, en parler trop longuement : S'APPESANTIR *sur une pensée*.

— ANTON. Alléger, allégir.

APPESANTISSEMENT n. m. Etat d'une personne appesantie, soit de corps, soit d'esprit : L'APPESANTISSEMENT *du corps et de l'esprit se fait sentir généralement dans l'homme vers l'âge de soixante ans*. (Acad.)

— En parlant des choses, Lourdeur : *Le style gothique étude* L'APPESANTISSEMENT *en taillant ses pilastres en faisceaux élancés de légères colonnettes*. (Th. Gaut.)

APPÉTENCE (rad. *appéter*) n. f. Désir instinctif qui porte vers tout objet propre à satisfaire un besoin naturel : L'APPETENCE *est le premier degré de l'appétit*. ‖ Convoitise, envie d'un objet quelconque : *Les médecins exercés tirent souvent un grand parti des indications que leur présentent certaines* APPETENCES. (L. Jourd.)

— Fig. : *Les* APPÉTENCES *de l'esprit*.

— ANTON. Inappétence.

APPÉTER (lat. *appetere;* de *petere*, demander. — Change l'*e* fermé du radical en *é* ouvert devant une syllabe muette : *J'appète, Qu'ils appètent;* excepté au futur et au condit., où l'Académie maintient l'*é* fermé : *J'appéterai. Nous appéterions*) v. a. Désirer vivement, par instinct, par besoin physique : *L'estomac* APPETE *les aliments*.

— Fig., en parlant des choses abstraites : *L'âme* APPÈTE *l'immortalité*.

— ANTON. Rebuter, repousser.

APPÉTIBILITÉ n. f. Qualité, propriété de ce qui est appetible, désirable; faculté d'appéter.

APPÉTIBLE adj. Qui excite l'appétit : *Mets* APPÉTIBLE.

APPÉTISSANT, ANTE adj. Qui excite l'appétit : *Les orteloins sont de petits pelicons de graisse, et d'une graisse delicate*, APPETISSANTE, *exquise*. (Buff.)

— Fig. Qui excite les désirs, surtout en parlant de la femme : *Femme* APPÉTISSANTE.

— ANTON. Dégoûtant, fade, insipide, nauséabond, rebutant. — Déplaisant, disgracieux, repoussant.

APPÉTIT (*ti* — lat. *appetitus;* de *appetere*, désirer) n. m. Physiol. et philos. Inclination par laquelle on est porté à désirer une chose pour la satisfaction des sens (dans ce cas, s'emploie presque toujours au pluriel) : APPÉTITS *sensuels. Se laisser gouverner par ses* APPÉTITS.

— Particul. Désir, besoin de manger : *Un bon* APPÉTIT *console de tous les maux*. (H. Taine.)

Mon *appétit* s'en va lorsque je vois siéger
Tout l'ennui des grands airs dans la salle à manger.
C. DELAVIGNE.

— Se dit des animaux, en parlant de leurs inclinations : *Les crocodiles se réunissent, parce que des* APPÉTITS *semblables les attirent dans les mêmes endroits*. (Lacép.)

— Fig. Goût prononcé, passion : *L'ambition est un* APPÉTIT *désordonné des charges et des grandeurs*. (Pasc.)

— S'emploi dans un grand nombre de locutions familières ou proverbiales : *Un appétit de loup*, Un violent appétit. ‖ *Un appétit de femme grosse*, Un appétit bizarre, désordonné, parce que certaines femmes enceintes sont sujettes à un appétit exagéré, à des goûts singuliers. ‖ *Demeurer, rester sur son appétit*, Ne pas le satisfaire entièrement. — Au fig., Ne pas aller aussi loin que ses désirs, savoir en modérer l'entraînement. ‖ *C'est un cadet, c'est un gaillard de haut appétit*, C'est un grand mangeur, à qui tout semble bon. ‖ *Il n'est chère, il n'est sauce que d'appétit*, La faim fait trouver bon tout ce qu'on mange. ‖ *Avoir l'appétit ouvert de bon matin*, Se montrer trop empressé à rechercher ce qui peut être utile ou agréable. (Se dit surtout d'un jeune homme qui laisse voir une ambition prématurée.) ‖ *Un chicaneur a toujours de l'appétit*, Il est toujours avide de gain. ‖ *Changement de corbillon donne appétit de pain bénit*, La variété prévient la satiété et le dégoût. — On dit dans le même sens : *Changement de viande met en appétit*. ‖ *L'appétit vient en mangeant*, On peut se mettre à table sans avoir faim, et se sentir excité par un premier mets, par les premières bouchées. — Fig. Plus on a, plus on veut avoir. ‖ *Pain dérobé réveille appétit*, Nous trouvons une certaine douceur dans les choses qui nous sont défendues; l'objet de nos désirs nous plaît d'autant mieux qu'il est moins permis.

— Méd. *Appétit vénérien*, Désir de se livrer à l'acte de la génération.

— Loc. ADV. : Avec appétit, de tout son appétit, Avec entrain, de tout cœur.

— Loc. PRÉP. : A l'appétit de, Faute de vouloir dépenser, par envie d'épargner : A L'APPÉTIT *d'un écu, il a laissé mourir un cheval de cinquante louis*. (Acad.) ‖ A signifié aussi, Par désir de s'emparer d'une chose, de se l'approprier : *Faire des bassesses* A L'APPÉTIT *du moindre gain*.

— Encycl. Philos. La philosophie scolastique faisait du mot *appétit* le synonyme de *passion*. Elle distinguait deux espèces d'appétits : l'appétit *sensitif*, qui naît des plaisirs ou des douleurs du corps, et l'appétit *raisonnable*, qui a le bien pour objet. L'appétit *sensitif* était ensuite divisé en appétit *irascible*, qui nous fait repousser ce que nous considérons comme un mal, et appétit *concupiscible*, qui nous porte vers l'objet propre à la satisfaction des sens.

Descartes distinguait, outre les cinq sens extérieurs, deux sens internes : le premier, comprenant les appétits tels que la faim, la soif ; le second, les *passions*, comme la joie, la tristesse, la colère. Les psychologues modernes font du mot *passion* un terme générique, et du mot *appétit* un terme spécifique ; ils appellent « appétits » les passions qui correspondent aux besoins de la nature animale ; c'est pour eux la première classe des passions de l'espèce la plus inférieure : besoin de respiration ; faim et soif ; appétit du sexe ; besoin de mouvement. Ces appétits se manifestent par une sensation spéciale, *sui generis*, sensation qui n'est pas proprement douloureuse, mais agréable, et qui ne se change graduellement en douleur que lorsque la satisfaction de l'appétit est trop tardive.

— Pathol. *Défaut d'appétit*. V. anorexie.

— *Exagération pathologique de l'appétit*. L'exagération pathologique de l'appétit a pris le nom de *boulimie* (de *bous*, bœuf, et *limos*, faim, faim de bœuf). On lui donne aussi les noms de *faim canine*, *faim dévorante*, *polyphagie* (disposition à manger beaucoup) et *lycorexie* (appétit de loup). Elle peut être liée à l'épilepsie, la manie, l'hystérie, la gastralgie, la chlorose, le diabète, et l'helminthiase. On doit s'attaquer à la maladie causale.

— *Dépravation de l'appétit*. La dépravation de l'appétit prend le nom de *malacie* ou *malacia*, quand les malades recherchent des substances insuitées comme aliments, mais contenant des principes nutritifs, et celui de *pica*, quand les malades recherchent des objets qui ne contiennent rien d'assimilable. La malacie et le pica atteignent surtout les enfants délicats, les filles chlorotiques et les femmes enceintes.

— Physiol. Le mot *appétit*, dans son sens le plus limité, s'applique toujours au désir de prendre des aliments solides ; quand ce désir devient impérieux et s'accompagne d'une sensation pénible, il prend le nom de *faim*. Les circonstances favorables à l'appétit sont le jeune âge, le travail corporel, le contentement d'esprit, la saison de l'hiver, l'habitation des climats froids, celle des régions élevées ou des plages maritimes, la navigation, le soin de mettre entre les repas des intervalles suffisants et réguliers, la simplicité des mets, celle des boissons.

— Syn. **Appétit, faim.** La *faim* marque le besoin de manger ; l'*appétit*, le plaisir que l'on trouve à manger.

— Anton. **Anorexie, dégoût, dysorexie, inappétence, répugnance, répulsion, satiété.**

APPÉTITS (*ti* — du lat. *appetere*, désirer) n. m. pl. Nom donné à certaines herbes excitantes : ciboule, ciboulette, cive, civette, et, par ext., à l'échalote, à l'oignon, à l'ail, au persil, au cerfeuil. ‖ Harengs salés et fumés à demi.

APPÉTITIF, IVE adj. Qui fait désirer vivement, en parlant des appétits ou besoins primitifs : *Propension* appétitive. *La volonté est la partie* appétitive *de l'homme*. (Bautain.)

APPÉTITION (*ti-si* — rad. *appétit*) n. f. Action de désirer vivement : *L'*appétition *de la force, c'est le besoin de développement que la nécessité influe à tous les êtres*. (G. Sand).

— En T. de physiol., Désir, besoin de prendre des aliments.

APPIAN (Adolphe), paysagiste et graveur français, né et mort à Lyon (1819-1898), élève de Corot et de Daubigny ; peintre de tendances plutôt réalistes. Il sut tirer de la lumière des effets surprenants. Il exposa à Paris et à Vienne. On cite de lui : *le Soir aux bords du Rhône*, le *Marché aux bestiaux* (1865) ; le *Bois des Roches* (1870), les *Environs de Monaco* (1872), etc. — Il a gravé aussi quelques-unes de ses compositions.

APPIANI (Francesco), peintre de fresque italien, né en 1704 à Ancône, mort en 1792. Élève de Dom. Magatta et de Mancini, il alla à Pérouse et à Rome, où sont ses meilleurs ouvrages (*Mort de saint Dominique*, à Saint-Sixte de Rome ; autres œuvres à Saint-Pierre-Dehors et dans d'autres églises de Pérouse).

APPIANI (Andréa), peintre de fresque italien, né en 1754 à Milan, mort dans cette ville en 1817, surnommé **le Peintre des Grâces**. Étudia sous maître les vieux peintres de Bologne, Parme, Florence, et les fresques de Raphaël à Rome ; fut peintre de la cour de Napoléon Ier, et portraitura presque toute sa famille ; mais perdit sa situation avec la chute de l'Empire, et finit dans la misère. Ses fresques sont d'un dessin et d'un coloris agréables, mais sans caractère bien marqué. Les meilleures sont à Milan. Parmi ses peintures à l'huile, mentionnons *Ruth et Booz* (à Vienne), la *Colère d'Achille*, *le Christ et les Disciples à Emmaus*, et d'autres toiles au musée de Versailles.

APPIANO (Jacques d'), tyran de Pise, s'empara du souverain pouvoir, en 1392, par le meurtre et la trahison, embrassa le parti de Galéas Visconti, seigneur de Milan, et entraîna sa cité dans toutes les entreprises contre les Florentins. Il mourut en 1398. — Son fils, Gérard **d'Appiano**, lui succéda dans la seigneurie de Pise, qu'il finit par vendre au duc de Milan pour 200.000 florins, se réservant seulement la souveraineté de Piombino et de l'île d'Elbe, où il se retira chargé des malédictions de ses concitoyens. Ses descendants régnèrent jusqu'en 1589 sur la principauté de Piombino.

APPIÉCEMENT n. m. Action, manière d'appiécer. ‖ On ne dit plus que rapiécement.

APPIÉCER (rad. *pièce*) v. a. Mettre des pièces aux endroits usés. ‖ On ne dit plus que rapiécer.

APPIÉCEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière qui appièce.

APPIEN, historien grec du IIe siècle de notre ère. Né à Alexandrie, il vint de bonne heure à Rome, s'y distingua comme avocat sous Trajan et Adrien, fut intendant de la maison impériale, puis procurateur du fisc en Egypte. Il écrivit une *Histoire romaine*, où il adopta l'ordre géographique, groupant tous les faits par région et nation. Appien est un écrivain impartial, exact, judicieux et clair. Il fournit beaucoup de renseignements sur les peuples vaincus par les Romains, et son histoire des guerres civiles permet de contrôler et de rectifier sur bien des points les récits de César.

— Bibliogr. : Éditions de Schweighæuser (1785) ; de Bekker (1852), de Dubner (1840) ; de Mendelssohn (1879). Traduction française de Combes-Dounous (1808) ; F. Volgraff, *Plutarch und Appian* (1880).

APPIENNE (voie), la plus ancienne des voies romaines, commencée, l'an 312 av. J.-C., par le censeur Appius Claudius, qui la conduisit jusqu'à Capoue. Dans la suite,

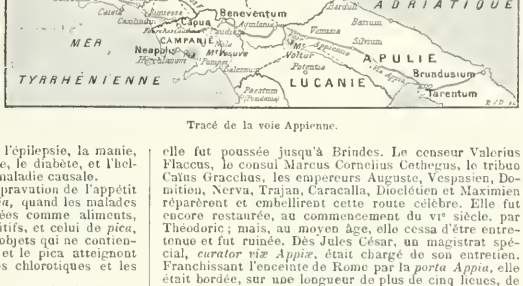

Tracé de la voie Appienne.

elle fut poussée jusqu'à Brindes. Le censeur Valerius Flaccus, le consul Marcus Cornelius Cethegus, le tribun Caïus Gracchus, les empereurs Auguste, Vespasien, Domitien, Nerva, Trajan, Caracalla, Diocléticn et Maximien réparèrent et embellirent cette route célèbre. Elle fut encore restaurée, au commencement du VIe siècle, par Théodoric ; mais, au moyen âge, elle cessa d'être entretenue et fut ruinée. Dès Jules César, un magistrat spécial, *curator viæ Appiæ*, était chargé de son entretien. Franchissant l'enceinte de Rome par la *porta Appia*, elle était bordée, sur une longueur de plus de cinq lieues, de somptueux monuments funèbres, dont l'un des plus importants, celui de *Cecilia Metella*, femme du triumvir Crassus, subsiste encore ; derrière s'élevait une rangée d'élégantes villas.

Appii Forum, anc. ville du Latium, chez les Volsques, au milieu des marais Pontins et sur la voie Appienne, à 55 kilom. S.-E. de Rome.

APPILER v. a. Mettre en pile.

S'appiler, v. pr. Se rassembler, s'agglomérer, s'entasser. (Vieux.)

APPINGADAM, ville de Hollande (prov. de Groningue), à 5 kilom de la mer, avec laquelle elle communique par un canal ; 4.200 hab. Commerce de chevaux, pêche.

APPIUS CLAUDIUS. Hist. rom. V. Claudius.

APPLAUDIR (lat. *applaudere*) v. n. Battre des mains en signe d'approbation, d'enthousiasme, principalement au théâtre, dans une séance publique, etc. : Applaudir *à tout rompre*. ‖ S'empl. aussi dans ce sens avec un complément marqué par la prép. *à* : Applaudir à *tel acteur*. Applaudir à *un discours*.

— Approuver, louer, admirer. (S'empl. également dans ce sens avec un complément marqué par la prép. *à* : Applaudir à *la vertu*, au *génie*, à *une loi*.

Aux belles actions tout le monde *applaudit*.
Ponsard.

— v. a. S'empl. dans le même sens que le verbe neutre : Applaudir *une actrice, une scène, un discours, un couplet*.

S'applaudir, v. pr. S'admirer soi-même, se glorifier.

— Se féliciter, se réjouir : S'applaudir *d'une résolution*.

— Syn. **Applaudir, approuver, goûter.** On peut *approuver* non seulement ce qui est fait, mais ce qui est à faire. Ce que nous *goûtons* nous plaît simplement. Ce que nous *applaudissons*, nous l'approuvons d'une manière démonstrative. Envisagés à un autre point de vue, ces trois mots expriment une gradation : *applaudir* dit plus que *approuver*, et *goûter* est le moins énergique des trois.

— Anton. **Blâmer, désapprouver, honnir, huer, siffler.**

APPLAUDISSEMENT (rad. *applaudir*) n. m. Approbation publique qui se manifeste par des battements de mains, des acclamations : *Nous avons des entrepreneurs d'*applaudissements, *comme il y a des entrepreneurs de chemins de fer*. (Mariès.)

— Par ext., Éloge, approbation qui se manifeste d'une manière quelconque : *Les* applaudissements *du monde, de la société*.

— *Applaudissement* est un des mots qui expriment le mieux une idée collective ; cependant, on trouve des exemples du singulier dans nos meilleurs écrivains : *Dans un* applaudissement *général de tout l'empire, Auguste ne pouvait résister à de petits chagrins*. (St Evrem.) *Le souris est une marque de bienveillance, d'*applaudissement, *de satisfaction intérieure*. (Buff.) *Le silence est l'*applaudissement *des impressions durables et vraies*. (Lamart.)

— Syn. **Applaudissement, éloge, louange.**

— Anton. **Blâme, désapprobation, honnissement, huée, sifflets.**

APPLAUDISSEUR n. m. Celui qui applaudit, et surtout celui qui fait métier d'applaudir avec ou sans motif : *On donne familièrement le nom de* romains *aux claqueurs ou* applaudisseurs *gagés de nos théâtres*.

— Par ext. Dans le même sens, Celui qui approuve, qui loue.

APPLEGARTH (Robert), fondateur d'associations ouvrières en Angleterre, né en 1831 à Kingston-on-Hull. A dix-neuf ans, il alla travailler comme ouvrier menuisier à Sheffield, où il employa tous ses loisirs à s'instruire. En 1855, il se rendit aux États-Unis, où il constata le bien-être et l'indépendance dont jouissaient les ouvriers. De retour en Angleterre, il entra avec passion dans le mouvement de réforme ouvrière. Membre actif de la société ouvrière de Sheffield, il devint le chef et l'organisateur de la grève des ouvriers du bâtiment (1859). A cette époque, il conçut l'idée de réunir en une ligue les sociétés ouvrières isolées ; et, dès 1860, grâce à ses efforts, la grande et puissante Société coopérative des charpentiers et menuisiers d'Angleterre, l'*Amalgamated Society*, était constituée. Après un voyage d'études sur le continent, il fit créer des écoles ouvrières d'après le système suisse.

APPLÉGEMENT (rad. *plege* ; vieux mot signif. *caution*) Anc. dr. Constitution en justice de *pleges* ou cautions.

— Encycl. Dans la plupart des coutumes de l'ouest de la France, l'action intentée par le possesseur d'un immeuble, à l'effet de recouvrer la saisine dont il prétendait avoir été injustement dépouillé, avait reçu aussi le nom de *applegement*, à cause des constitutions de pièges auxquelles cette action donnait lieu. En principe, toute action possessoire entraînait le séquestre de la chose litigieuse. Mais, quand il y avait eu dépossession, comme le défendeur avait la chose entre les mains, on lui en laissait la possession, à charge par le plaignant de fournir plège ou caution qu'il payerait au défendeur des dommages-intérêts, s'il succombait. Si le demandeur refusait d'*applégier*, il était débouté ; s'il applégeait, la présomption de droit se retournait en sa faveur, et le défendeur devait à son tour fournir une caution correspondante ou *contre-plège*.

APPLÉGER v. a. Anc. dr. Cautionner, former un applégement.

APPLEINIR (rad. *plein*) v. a. Rendre plein, ou plus plein.

APPLETON (Thomas Gold), érudit, artiste et auteur américain, né à Boston en 1812, mort en 1884. Il fit de longs voyages à l'étranger et se montra toujours un protecteur éclairé des lettres et des arts. Il était lui-même un artiste distingué. Ses aquarelles, notamment ses paysages de la haute Égypte, sont remarquables. Il a publié aussi plusieurs ouvrages en vers et en prose. Son poème *les Feuilles fanées* a été très goûté. Ses ouvrages en prose les plus estimés sont *Nile Journal* (1852) [Journal des bords du Nil], et *Syrian sunshine* (le Soleil de Syrie). Il fonda à Boston la Société littéraire, qui est devenue une des plus florissantes de l'Union américaine.

APPLETON (Charles-Edouard), publiciste anglais, né en 1841 à Reading, mort en 1879. Il compléta ses études en Allemagne, et devint un enthousiaste admirateur de Hegel. De retour en Angleterre, il fonda une revue hebdomadaire, *the Academy*, où il émit, sur la science et l'érudition, les idées les plus élevées. Un certain nombre de ses articles ont été réunis en volumes. Épuisé par un labeur excessif, Appleton alla habiter l'Egypte en 1878, et mourut à Louqsor.

APPLI n. m. Objet quelconque faisant partie du matériel d'attelage des bêtes de somme, ou qui sert à les attacher dans les étables.

APPLICABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est applicable.

APPLICABLE adj. Susceptible d'être appliqué, collé sur : *L'or n'est* applicable *sur certains métaux qu'après que ceux-ci ont été soumis à une préparation minutieuse et délicate*.

— Par ext. Qui peut, qui doit porter sur telle personne, telle chose ; qui a une destination fixe : *Les dommages-intérêts sont* applicables *à la partie lésée*. ‖ Qui peut être utilisé, mis en pratique : *Les savants n'arrivent pas de prime saut à des résultats* applicables. (Blanqui.) ‖ Qui s'adresse à, qui peut s'approprier à : *La prudence est une vertu immédiatement* applicable *au bonheur de la vie*. (Alibert.)

— En T. de géom., Se dit des surfaces qui peuvent s'appliquer l'une sur l'autre, en ce sens que leurs points se correspondent de telle façon que, pour tout arc infiniment petit issu d'un point de l'une, il y ait un arc égal, issu du point correspondant de l'autre.

— Encycl. Géom. La considération des surfaces *applicables* est une généralisation de celles des surfaces développables ; c'est-à-dire applicables sur un plan. (V. développable.) Les surfaces applicables ont été étudiées par Bour, Bonnet, Darboux, Codazzi, etc. Les plus intéressantes de cette catégorie sont les surfaces applicables sur la sphère : on trouve que, sur une sphère de rayon a, dont la courbure totale est par suite $\frac{1}{a^2}$, sont applicables toutes les surfaces qui ont même courbure totale, c'est-à-dire dont les deux courbures principales ont pour produit $\frac{1}{a^2}$. Plus généralement, les surfaces dont la courbure totale est constante et celles qui ont même courbure totale sont applicables les unes sur les autres. Notons, en particulier, l'*alyssoïde*, dont la courbure totale est négative $-\frac{1}{a^2}$ et sur laquelle sont applicables toutes les surfaces dont la courbure totale est $-\frac{1}{a^2}$. Signalons encore les surfaces *hélicoïdales*, dont chacune est applicable sur une surface de révolution. Dans deux surfaces réglées applicables, les génératrices de l'une se développent suivant les génératrices de l'autre.

Sur deux surfaces réciproquement applicables, les lignes géodésiques se correspondent ; on démontre aussi que la courbure totale est la même aux points correspondants des deux surfaces. A la théorie des surfaces applicables se rattache le problème des *cartes géographiques*. V. cartes.

— Anton. **Inapplicable.**

APPLICAGE n. m. Techn. Action d'appliquer quelque chose à un objet pour sa décoration ou sa solidité.

— Céramiq. Action consistant à fixer sur une pièce les diverses garnitures qu'elle doit recevoir, et fabriquées à part.

APPLICATA (mot lat. signif. *choses appliquées*) n. m. pl. Tout ce qu'on applique à la surface du corps, comme les vêtements, les cosmétiques, les emplâtres, etc.

— Encycl. Ce mot, introduit dans la science par Boerhaave, a toujours servi à désigner les objets appliqués à la surface du corps. Ces objets ont donné lieu à diverses classifications.

Aujourd'hui, on distingue deux sortes d'*applicata* : le *vêtement*, qui comprend toutes les substances que l'homme interpose immédiatement entre son corps et le monde extérieur, et les *cosmétiques*, qui s'appliquent directement sur l'épiderme.

APPLICATEUR n. m. Celui qui applique : *Magistrat* applicateur *de la loi*. (Alex. Dum.) [Peu employé.]

APPLICATIF, IVE (du lat. *applicatus*, plié sur) adj. Bot. Se dit de la préfoliation, lorsque les feuilles sont appliquées face à face l'une contre l'autre.

APPLICATION (*si*) n. f. Action de placer une chose sur une autre, de façon qu'elles adhèrent ensemble : APPLICATION *d'une couche de badigeon sur un mur.* ‖ Contact, impression d'un objet sur un autre : APPLICATION *d'un cachet sur de la cire. On faisait autrefois l'*APPLICATION *d'un fer brûlant sur l'épaule des condamnés aux travaux forcés à perpétuité.*

— *Application de la torture, de la question,* Action de faire subir la torture, la question à quelqu'un. ‖ On dit de même, mais dans le style familier : *Application d'un soufflet, d'un coup,* etc.

— Par ext., Attribution d'une somme à telle dépense : *L'*APPLICATION *du produit d'une loterie à des incendiés.*

— Dans un sens général, Emploi d'un procédé, d'un principe, d'un art : *L'*APPLICATION *d'une découverte, d'une doctrine.* ‖ Se dit dans le même sens par opposition à *théorie* : *Napoléon repoussait les théories dont il ne voyait pas une* APPLICATION *immédiate.* (Napol. III.) ‖ Plus particul. : *L'*APPLICATION *d'un texte de loi, d'une maxime.* ‖ On dit encore : *Faire l'*APPLICATION *d'un théorème, d'une théorie à un cas particulier.*

— Action de rapporter, de faire rapporter à quelqu'un ou à quelque chose un passage d'un auteur, une parole, un fait, etc. : APPLICATION *flatteuse, injurieuse.*

— Fig. Attention soutenue : *Apporter beaucoup d'*APPLICATION *à un travail.*

— *Ecole d'application.* V. ÉCOLE.

— Chir. et méd. Action de placer un appareil, un remède, etc., sur une partie malade : *L'*APPLICATION *d'un bandage, d'un vésicatoire.*

— Math. Superposition de deux figures égales.

— Rhét. Figure consistant dans un nouvel emploi d'un passage connu de prose ou de poésie.

— Techn. *Dentelle d'application,* ou par abréviation *Application,* Dentelle dont les fleurs sont faites à part, puis appliquées, c'est-à-dire cousues, sur le fond. V. DENTELLE.

— *Application.* C'est l'action de superposer certaines matières, servant d'ornement, sur la pierre, le bois ou le métal. Les ébénistes, les tablettiers, etc., font œuvre d'*applications* dans leurs travaux.

— Théol. *L'application des mérites de Jésus-Christ,* Le bienfait par lequel Jésus-Christ transfère aux chrétiens ce qu'il a mérité par sa vie, par ses souffrances et par sa mort : *Les chrétiens seront justifiés par l'*APPLICATION DES MÉRITES DE JÉSUS-CHRIST. (Bourd.)

— ENCYCL. Géom. *Application de l'algèbre à la géométrie.* Dans une figure de géométrie, après avoir désigné par des lettres les longueurs, surfaces, volumes, appliquer l'algèbre à la géométrie, c'est chercher les relations algébriques qui existent entre ces lettres. Cette méthode peut avoir pour but, soit de découvrir de nouvelles relations entre les éléments de la figure, soit de trouver la valeur de certaines inconnues, c'est-à-dire d'exprimer certains éléments inconnus de la figure en fonction d'autres, connus. Dans ce dernier cas, ce procédé de recherches a l'avantage considérable de généraliser les problèmes, posés souvent dans des cas particuliers.

— Dr. *Application des lois.* Le Code civil est précédé d'un titre préliminaire qui statue sur la *publication,* les *effets* et l'*application* des lois en général. Ce titre préliminaire est composé de cinq articles : la *publication* des lois est l'objet de l'article 1er ; les *effets* des lois, quant aux temps et aux lieux, celui des articles 2 et 3 ; l'*application* de la loi, c'est-à-dire l'office du juge, celui des articles 4 et 5. L'article 4 ordonne au juge de juger dans tous les cas sans pouvoir prétexter le *silence,* l'*obscurité* ou l'*insuffisance* de la loi. S'il ne trouve pas de disposition s'appliquant précisément à la difficulté soulevée, il déduira la solution des principes généraux du droit. En se refusant à juger, le juge s'expose à des dommages-intérêts : il y a alors ce qu'on appelle *déni de justice.* (V. ce mot.) En vertu de l'article 5, le juge, dans l'*application* qu'il fait de la loi, ne doit pas sortir de son rôle, qui consiste à appliquer la loi au cas particulier qui lui est soumis ; il ne doit pas statuer d'une manière générale pour l'avenir : ce ne serait plus juger, ce serait législérer. On sait que le droit d'interprétation réglementaire, qui transforme dans une certaine mesure le pouvoir judiciaire en pouvoir législatif, appartenait sous l'ancien régime aux Parlements.

— SYN. **Application, attention, contention, méditation, réflexion.** L'*attention* est le terme générique : il exprime que nous portons notre esprit à l'examen d'un objet. L'*application* est une attention suivie, soutenue, persévérante. La *réflexion* est une attention, pour ainsi dire *intérieure,* par laquelle l'esprit prend ses idées et se prend lui-même pour objet. La *méditation* est une réflexion profonde et longtemps prolongée. La *contention* est une attention pénible que l'on donne aux choses compliquées ou embrouillées.

— ANTON. **Inapplication.**

Applique (ameubl.).

APPLIQUE n. f. Techn. Chose qu'on applique à d'autres, dans certains ouvrages d'art, pour leur ornementation : *En serrurerie, les rosaces en cuivre ou en fer repoussé, posées sur des panneaux de balcon, de grille, etc., sont des* APPLIQUES. ‖ Art d'enchâsser une pièce dans une autre. ‖ Bras de lumière fixé sur les parois d'un appartement et destiné à recevoir des bougies ou des lampes. ‖ Détails de passementerie dont on orne certains vêtements de femme.

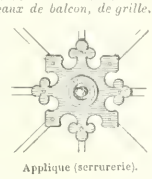

Applique (serrurerie).

— *Pièce d'applique, pièce posée en applique,* Toute pièce qui s'assemble par charnières, vis, écrous, rivures, etc.

APPLIQUÉE (rad. *appliquer*) n. f. En T. de géom., Droite tirée d'un point d'une courbe, perpendiculairement à un axe et qui sert à déterminer la position d'un point, conjointement avec l'abscisse. ‖ On la nomme aujourd'hui ORDONNÉE.

APPLIQUER (lat. *applicare ;* de *ad,* sur, et *plicare,* plier) v. a. Mettre une chose sur une autre, de manière à l'y rendre adhérente : APPLIQUER *des couleurs sur une toile.* ‖ Par ext. : *Appliquer des sangsues,* Les poser. ‖ Presser une chose contre une autre, de manière à y laisser une empreinte : APPLIQUER *un cachet sur de la cire.* ‖ Approcher une chose d'une autre, de manière qu'elles soient en contact, sans cependant être adhérentes : APPLIQUER *un patron sur l'étoffe qu'on veut tailler.*

— Familièrem. Porter, lancer, en parlant de coups : APPLIQUER *un soufflet.* APPLIQUER *un coup de poing.*

— *Appliquer la question, à la question,* Faire subir les tortures qu'on appelait *question.*

— Destiner, affecter, en parlant de l'argent : *Dans une société bien organisée, il faut* APPLIQUER *le superflu du riche à soulager la détresse du pauvre.* (Dupin.) ‖ Imputer, attribuer, donner : APPLIQUER *un surnom à quelqu'un.*

— Faire rapporter un passage d'un auteur, une parole, un fait, à une personne : *Il y a dans Juvénal beaucoup de passages qu'on pourrait* APPLIQUER *à nos mœurs.* (Laharpe.)

— Mettre une chose en pratique, s'en servir dans les circonstances qui en exigent l'emploi : APPLIQUER *une maxime, une loi, une règle, un théorème, un remède.* APPLIQUER *les leçons qu'on a reçues, une invention.*

— Combiner une science avec une autre, un agent avec un autre, afin d'obtenir un résultat meilleur ou différent : APPLIQUER *la chimie aux arts, les mathématiques à la mécanique.*

— Fig. Occuper fortement : APPLIQUER *son esprit à l'étude.* ‖ Absol. Exiger une grande attention : *Les échecs* APPLIQUENT *beaucoup.*

— Employer, destiner : *Il faut savoir discerner les différents caractères d'esprit, pour les choisir et les* APPLIQUER *selon leurs talents.* (Rém.)

— En T. de géom., Placer une ligne, une figure sur une autre.

Appliqué, ée part. pass. du verbe Appliquer. En T. de bot., Se dit d'une feuille, d'un pétiole, qui se relève pour suivre de très près, sans y adhérer, la direction de la tige ou du rameau.

— *Mathématiques appliquées,* Mathématiques considérées dans leur application aux arts et à l'industrie, par opposition aux *mathématiques pures.*

S'appliquer, v. pr. Etre appliqué, apposé, avec ou sans adhérence : *Les affiches ne s'*APPLIQUENT *que dans les endroits désignés par l'autorité.* ‖ Poser, mettre sur : *L'emplâtre doit s'*APPLIQUER *sur la tumeur même.*

— S'attribuer, s'approprier : S'APPLIQUER *le bénéfice des travaux d'autrui.* (Acad.)

— Etre applicable, convenir à : *Le grand défaut des lois, c'est de ne s'*APPLIQUER *jamais qu'à peu près.* (Mme Guiz.)

— Rapporter à soi, croire qu'une chose a été dite ou faite en vue de soi : S'APPLIQUER *un éloge, une* EPIGRAMME.

— Fig. Se livrer, s'attacher à une chose, y donner beaucoup de soin, d'attention : S'APPLIQUER *à l'étude, à la lecture. Ceux qui s'*APPLIQUENT *trop aux petites choses deviennent ordinairement incapables des plus grandes.* (La Rochef.)

— SYN. **Appliquer, apposer.** *Apposer,* c'est mettre à une chose une marque qui la rende authentique. *Appliquer,* c'est placer solidement un objet sur un autre.

— SYN. **S'appliquer, s'approprier, s'arroger, s'attribuer.** On *s'approprie* quelque chose dont on prend jouissance. On *s'arroge* injustement un droit, une autorité, un titre. *S'attribuer,* c'est s'adjuger, se donner en partage. *S'appliquer* c'est s'attribuer une chose susceptible d'une fin, d'une destination.

APPLIQUEUSE n. f. Ouvrière chargée d'appliquer les fleurs sur les dentelles dites *d'application.*

APPOGIATURE ou **APPOGGIATURE** (ital. *appoggiatura ;* de *appoggiare,* appuyer) n. f. Sorte d'ornement de la mélodie qui consiste à faire entendre, avant une note réelle, une petite note assez généralement conjointe à celle-ci, soit en dessus, soit en dessous, et qui est en dehors de l'harmonie.

— ENCYCL. *L'appogiature* donne une sorte de montant, de piquant à la phrase mélodique. La valeur de l'appogiature dépend de la valeur même de la note qu'elle précède ; elle enlève ordinairement à la note essentielle la moitié de sa durée ; d'autres fois, elle est assez rapide pour n'avoir qu'une valeur inappréciable : la queue est alors coupée par une barre transversale. Mais il n'y a pas à cet égard de règle précise, et tout dépend du goût et du tact de l'exécutant. L'appogiature était surtout usitée naguère dans les grands récitatifs, auxquels elle donnait un accent qui en rompait la monotonie. Aussi les compositeurs italiens négligeaient-ils, la plupart du temps, de l'indiquer, laissant aux chanteurs le soin et la faculté de l'employer à leur guise. L'appogiature qu'il faut passer très rapidement prend le nom de *acciaccatura.*

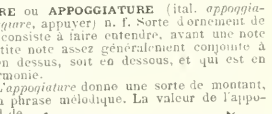

Appogiature dans la mélodie.

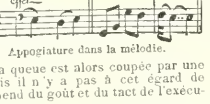

Appogiature dans l'harmonie.

Le mot « appogiature » s'emploie aussi en harmonie. Il s'applique à une note placée sur un accord auquel elle n'appartient pas, et qui se résout d'elle-même sur une note constitutive de l'accord, soit en montant, soit en descendant, selon qu'elle est inférieure ou supérieure. Ce n'est, en réalité, qu'une sorte de retard sans préparation. L'appogiature se place généralement sur le temps fort, et elle est toujours conjointe à la note sur laquelle elle se résout.

APPOIGNY, comm. de l'Yonne, arrond. et à 10 kilom. d'Auxerre, sur l'Yonne ; 1.520 hab. Sources d'eaux minérales ferrugineuses, froides ; commerce de légumes.

APPOINT (rad. *point*) n. m. Menue monnaie qui sert à compléter une somme qu'on ne pourrait former exactement avec les principales pièces de monnaie : *Dans les caisses publiques, on n'accepte comme* APPOINT *que les fractions de franc, qui seules sont payées en billon.*

— Somme qui solde un compte. V. ENCYCL.

— *Faire l'appoint.* Compléter une somme par un appoint.

— Fig. Tout ce qui sert à compléter une chose : *Naples a été souvent, ainsi que la Sardaigne,* l'APPOINT *des marchés politiques.* (De Bonald.)

— ENCYCL. Lorsque des marchandises sont payées par un effet négociable dont le chiffre total est inférieur à la valeur de ces marchandises, l'acheteur solde son compte par un versement en espèces. C'est ce qu'on appelle l'*appoint.* Comme l'acompte, l'appoint implique reconnaissance de la dette et rend le contrat inattaquable.

APPOINTAGE (rad. *appointer*) n. m. Dernier foulage donné aux cuirs avant leur passage au suif. ‖ Action de faire la pointe, de rendre pointu.

APPOINTEMENT (rad. *appointer*) n. m. Salaire annuel attaché à un emploi, à une fonction, à un grade. En ce sens, il ne s'emploie qu'au plur. : *Recevoir, toucher des* APPOINTEMENTS.

— *Etre aux appointements,* Recevoir des appointements : *Il n'*EST AUX APPOINTEMENTS *que depuis six mois.*

— Fam. *Fournir aux appointements de quelqu'un,* Aider à son entretien.

— Anc. dr. Jugement interlocutoire par lequel le juge demandait les conclusions et les productions des parties sur un point obscur du procès. On a appelé cette procédure *appointement,* parce qu'elle tendait à éclaircir une affaire en la fixant et en la réduisant à un point.

— Dr. *Saisie d'appointements, de traitement,* etc. V. SAISIE-ARRÊT. (Les appointements sont *privilégiés* pour l'année échue et ce qui est dû de l'année courante [C. civ. art. 2181].)

— SYN. **Appointements, émolument, gages, honoraires, salaire, traitement.** On dit *gages* de la rétribution des domestiques ; *salaire,* de celle des artisans, des ouvriers ; *appointements,* de celle des gens en place ; *honoraires,* de celle des professeurs, des médecins, des avocats, des notaires, etc. ; *traitement,* de celle des hauts fonctionnaires, des officiers supérieurs. Les *émoluments* sont une espèce de casuel.

APPOINTER (du lat. *ad,* à, et *punctum,* point, terme) v. a. A signifié autrefois : 1° régler, ordonnancer : APPOINTER *un procès, des dépenses ;* 2° désigner, fixer : APPOINTER *un hôtel, un rendez-vous.*

— Aujourd'hui, Donner des appointements : APPOINTER *un employé.*

— Discipl. milit. *Appointer de corvée, d'exercice.* Se dit en parlant d'un militaire auquel on impose, par punition, une corvée hors de tour, ou que l'on astreint à des exercices supplémentaires ou à l'exercice des recrues, s'il est ancien.

— Techn. Tailler en pointe : APPOINTER *un bâton, un crayon, un fil de fer.* ‖ Coudre ensemble plusieurs pièces d'un vêtement. ‖ Coudre les bouts d'une pièce d'étoffe, pour qu'elle ne se déroule pas. ‖ Faire quelques points à un matelas plié en deux, pour qu'il ne se déploie pas. ‖ Prendre soin de bien marquer la pointe des feuillages d'une broderie. ‖ Chez les bourreliers, Enfoncer l'aiguille en perçant deux cuirs dont on veut joindre les bords par quelques points. ‖ Faire disparaître les plis d'un cuir en le roulant, avant de le mettre au suif.

Appointé, ée part. pass. du verbe Appointer. S'est dit pour Ajourné, remis : *Nos espérances sont souvent* APPOINTÉES *au lendemain.* ‖ Par compar. *Etre appointés contraires,* Etre en opposition.

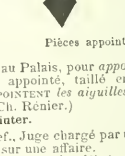

Pièces appointées.

— En T. de blas. Se dit de certaines pièces qui se regardent, se touchent, ou convergent vers un point commun.

— Substantiv. : *Un* APPOINTÉ. (Se disait quelquef., au Palais, pour *appointement.*)

S'appointer, v. pr. Etre appointé, taillé en pointe : *C'est à l'aiguiserie que s'*APPOINTENT *les aiguilles, les épingles, les pointes de Paris.* (Ch. Rénier.)

— ANTON. **Emousser, épointer.**

APPOINTEUR n. m. Autref., Juge chargé par un appointement de faire un rapport sur une affaire.

— Fam. *Appointeur de procès, de débats,* Celui qui aime à jouer le rôle d'arbitre, de conciliateur, etc.

APPOINTIR (rad. *pointe*) v. a. Rendre pointu : APPOINTIR *des aiguilles.* ‖ Action de réunir, par quelques points de couture, les deux extrémités de deux bouts de cuir.

— Empêcher une pièce d'étoffe de se dérouler, en assujettissant l'extrémité à l'aide d'une couture.

APPOINTISSAGE (rad. *appointir*) n. m. Action de faire la pointe aux aiguilles.

APPOINTURES (rad. *point*) n. f. pl. Chez les bourreliers, Points de couture destinés à maintenir réunis les extrémités ou les bords de deux morceaux de cuir ajoutés l'un à l'autre. — *Une* APPOINTURE.

APPONDURE (du lat. *ad,* à, et *pondus,* poids) n. f. Perche ajoutée au bout d'une autre, pour maintenir et rendre plus solide un train de bois flotté.

APPONTEMENT (de *à,* et *pont*) n. m. Construction en bois ou fer, composée d'un tablier et d'un pont sur pilotis, destinée à permettre l'accostage des embarcations ou des grands bâtiments pour procéder à leurs opérations de chargement ou de déchargement dans les ports.

APPONYI (le comte Antoine-Rodolphe), diplomate autrichien, né en 1782, mort en 1852. Issu d'une ancienne et puissante famille hongroise, il entra jeune dans la diplomatie, et fut ministre plénipotentiaire à Florence, ambassadeur à Rome, à Londres (1824), et, quelque temps après, à Paris, où il resta jusqu'en 1849. Dans les premiers moments de son arrivée à Paris, sous la Restauration, il crut pouvoir considérer comme non avenus quelques titres créés par l'Empire et qui froissaient singulièrement l'amour-propre autrichien. A une fête, le duc de Dalmatie fut très étonné de s'entendre appeler le « maréchal Soult ». Les journaux commentèrent avec passion le procédé de l'ambassadeur, qu'une réponse foudroyante vint bientôt faire repentir de sa maladroite impertinence : c'était l'*Ode à la Colonne,* de V. Hugo. — Son fils, le comte RODOLPHE **Apponyi,** né en 1812, mort à Venise en 1876, fut ministre d'Autriche à Turin en 1849, passa à Londres en 1856, en qualité d'envoyé extraordinaire ; reçut, en 1860, le titre d'« ambassadeur » en Angleterre, et resta au même titre à Paris, de 1872 à 1876. Il représenta avec faste son pays dans ses divers postes diplomatiques.

APPONYI (Georges, comte), homme d'État hongrois, neveu d'Antoine Rodolphe, né en 1808, mort en 1899. Il débuta comme secrétaire de la cour à la chancellerie hongroise de Vienne. Patriote et libéral, il recommanda vainement à ses amis la prudence et son appui. Il a alors du parti aristocratique, dont il devint le chef dès la session de 1843-1844. Nommé, en 1847, grand chancelier du royaume de Hongrie, il exaspéra l'opinion par son opposition aux revendications nationales, et il fut pour beaucoup dans le soulèvement de la Hongrie, en 1848. Le comte Apponyi se retira alors de la scène politique. Mais, en 1859, lors de la réorganisation du Reichsrath, il fut rappelé à Vienne, par ordre de l'empereur, pour prendre place dans cette assemblée parmi les conseillers à vie. Tenant compte des leçons du passé, il prit en main la cause des patriotes hongrois, et, tout à coup, il devint le chef acclamé du parti national. A l'ouverture du Landtag de 1861 à Ofen, il fut élu président de la Chambre des magnats; et il s'entendit avec le président de la Chambre des députés pour rédiger les fameuses adresses au roi de Hongrie en faveur de l'autonomie hongroise. La réplique impériale et royale ne se fit pas attendre : elle consista en la dissolution immédiate du Landtag. Toutefois, le gouvernement ne voulut pas exaspérer l'opinion publique en révoquant un homme aussi populaire qu'était, à cette époque, le comte Georges Apponyi. Celui-ci, après avoir vainement tenté de faire prévaloir une politique de conciliation, donna sa démission en 1862. A partir de ce moment, bien qu'élu député au Landtag en 1865, il ne joua plus qu'un rôle effacé, et se retira de la vie politique en 1869. — Son fils, le comte ALBERT-GEORGES **Apponyi**, né en 1846, est devenu le chef de l'opposition modérée à la Chambre des députés en Hongrie.

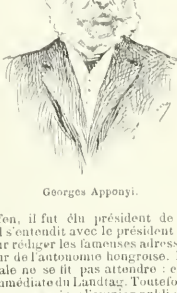
Georges Apponyi.

APPORT (*por*) n. m. Action d'apporter : *L'*APPORT *du second service à table.* (Vieilh.). ‖ Marché, lieu où l'on apporte les denrées, où l'on conduit les bestiaux à vendre : *L'*APPORT *de ce village se tient le mardi et le vendredi.* ‖ Dans quelques départem., Fête patronale d'une commune, parce qu'elle est toujours accompagnée d'une foire ou grand marché. ‖ *L'Apport-Paris,* Nom donné autrefois à la place du Châtelet, à Paris, sur laquelle se tenait un marché.

— Dr. Ce que chacun des époux apporte en mariage. ‖ Ce que chacun des associés apporte à la société : *Retirer, perdre son* APPORT. *Les bénéfices sont généralement en proportion de l'*APPORT *social.*

— Géol. Syn. de ALLUVION.

— ENCYCL. Dr. V. COMMUNAUTÉ, SOCIÉTÉ.

APPORTAGE n. m. Action d'apporter une charge, un fardeau. ‖ Peine, salaire de celui qui apporte un fardeau. (Vieux.)

APPORTER (lat. *apportare;* formé de *ad,* à, et *portare,* porter) v. a. Porter d'un lieu quelconque au lieu où est la personne qui parle ou dont on parle : APPORTER *avec soi.* APPORTER *de tous les matériaux.* ‖ Fourir, faire apport : APPORTER *en mariage.* ‖ Communiquer, transmettre : APPORTER *des nouvelles, des ordres.* ‖ Alléguer : citer : APPORTER *l'autorité d'un écrivain.* ‖ Causer, produire, amener : *La liberté n'est jamais venue sans* APPORTER *quelque bienfait.* (A. Blanqui.) ‖ Mettre, employer : APPORTER *de l'attention, du zèle.*

— Faire naître, en parlant d'affaires : APPORTER *des facilités, des obstacles, des difficultés, des retards.*

— *Apporte! Apporte!* Chass. Cri par lequel le maître d'un chien d'arrêt l'excite à saisir une pièce de gibier et à la lui apporter.

— PROV. et FAM. : **Bien venu qui apporte,** Celui qui donne, celui qui paye est toujours bien reçu.

— SYN. **Apporter, emporter, porter, transporter.** *Porter* marque seulement qu'on est chargé d'un fardeau. *Apporter* renferme l'idée du fardeau et celle du lieu où on le porte. *Transporter* a rapport non seulement au fardeau et au lieu où l'on doit le porter, mais encore à la manière dont se fait cette action. *Emporter* ajoute à toutes ces idées celle de propriété à l'égard de la chose dont on se charge.

APPORTEUR, EUSE n. Celui, celle qui apporte.

APPOSABLE adj. Qui peut être apposé, appliqué sur

— En T. de bot. Se dit des loges de l'anthère, quand la déhiscence a lieu par la même face sur les deux loges, et des ovules, quand, dans une loge d'ovaire, il y en a deux qui naissent du même point et à la même hauteur.

APPOSER (rad. *poser*) v. a. Appliquer, imprimer : APPOSER *des affiches. Un timbre de dix centimes doit être* APPOSÉ *sur tout reçu d'une somme supérieure à dix francs.*

— Dr. *Apposer les scellés,* Appliquer le sceau de l'officier de justice sur la serrure d'une porte d'appartement ou de meuble, afin qu'on ne puisse soustraire aucun des objets qui y sont renfermés. ‖ *Apposer une clause, une condition à un acte, etc.,* L'y insérer.

— SYN. **Apposer, appliquer.** V. APPLIQUER.

APPOSITIF n. m. Mot qui, placé à côté d'un nom, n'exprime avec lui qu'une seule et même personne, qu'une seule et même chose. Ainsi, dans : *Commère la cigogne, Capitaine renard, Jean lapin, le roi Henri, sire Grégoire,* etc., le second nom est l'appositif du premier. ‖ S'empl. aussi comme adj. : dans *Capitaine renard, « renard » est le complément* APPOSITIF *de « capitaine ».*

APPOSITION (*si*) n. f. Action d'apposer : *L'*APPOSITION *d'un sceau. L'*APPOSITION *de scellés.*

— Gramm. Figure de grammaire par laquelle on joint deux substantifs l'un à l'autre, de manière que le second serve comme d'épithète au premier.

— Phys. Se dit de la jonction de certains corps à d'autres corps de même espèce, de leur simple rapprochement.

— ENCYCL. Gramm. *L'apposition,* qui permet d'éviter l'emploi des particules conjonctives, donne de l'énergie et de l'expression à la phrase. Elle est surtout du domaine de la poésie :

Si j'avais un arpent de sol, *mont, val ou plaine,*
Avec un filet d'eau, *torrent, source ou ruisseau,*
J'y planterais un arbre, *olivier, saule ou chêne,*
J'y bâtirais un toit, *chaume, tuile ou roseau.*
J. SOULARY.

— Anat. gén. *Génération par apposition,* Production, à la surface de tissus déjà formés, d'éléments anatomiques différents de ceux qui constituent ces tissus. Il faut remarquer que les éléments ainsi produits ne s'interposent pas à ceux des tissus préexistants, mais constituent un tissu nouveau, appliqué sur celui qui fournit les matériaux à l'aide desquels ils se forment. La génération par apposition s'observe à la surface de la peau, des séreuses, et toutes les surfaces glandulaires et des muqueuses. On a donné le nom de *produits* aux tissus composés d'éléments qui naissent de la sorte : par exemple, à l'épiderme et aux divers épithéliums, afin de les distinguer des autres tissus qui ont reçu le nom de *constituants.* Cette distinction des deux espèces de tissus est de la plus grande importance en anatomie générale. On a parfois rapproché des sécrétions la génération par apposition, appelée encore *génération sécrémentitielle* ou *génération par sécrémentition.*

APPRÉCIABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est appréciable.

APPRÉCIABLE adj. Qui peut être apprécié, évalué, au prop. et au fig. : *Quantité, grandeur* APPRÉCIABLE. *Depuis deux mille ans, les distances relatives des étoiles n'ont pas offert de changements* APPRÉCIABLES. (Arago.)

— Acoust. Se dit d'un son dont on peut trouver le nombre de vibrations, ou d'une suite de sons dont on peut calculer les intervalles : *Le son est* APPRÉCIABLE, *le bruit jamais.*

— n. m. Ce qui peut être apprécié : *L'*APPRÉCIABLE *n'est qu'une image flottant à la surface de l'inappréciable.*

— ANTON. **Inappréciable.**

APPRÉCIATEUR, TRICE n. Celui, celle qui apprécie : *Il est rare de trouver un écrivain qui soit le juste* APPRÉCIATEUR *du mérite de ses confrères.*

— S'empl. adjectiv. : *Heureux qui possède cette philosophie* APPRÉCIATRICE *de toutes les choses!* (Mercier.)

— n. m. Nom donné aux commissaires-priseurs attachés aux monts-de-piété et aux douaniers chargés d'estimer la valeur approximative des marchandises qui doivent acquitter *ad valorem* les droits d'entrée ou de sortie.

APPRÉCIATIF, IVE adj. Qui marque, indique l'appréciation : *L'état* APPRÉCIATIF *d'un mobilier.* ‖ Qui est propre à apprécier : *Les lèvres sont, ainsi que le palais, douées d'une portion de facultés* APPRÉCIATIVES. (Brill.-Sav.)

APPRÉCIATION (*si* — rad. *apprécier*) n. f. Évaluation donnée à une chose; indication approximative de sa valeur, de son prix vénal : *Faire l'*APPRÉCIATION *de marchandises.*

— Par anal., Action de déterminer par le jugement la valeur morale d'une chose; résultat de cette action : APPRÉCIATION *juste, raisonnée.*

APPRÉCIER (lat. *appretiare;* de *ad,* à, et *pretium,* prix. — Prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du pl. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subjonct. : *Nous appréciions, vous appréciiez. Que nous appréciions, que vous appréciiez*) v. a. Déterminer approximativement la valeur vénale d'une chose : APPRÉCIER *des marchandises, des meubles.*

— Déterminer, au moyen des sens ou de procédés physiques, le poids, la grandeur, etc. : *On appelle « thermomètres » des instruments qui servent à mesurer les températures et à* APPRÉCIER *leurs variations.* (Ganot.)

— Par ext. Soumettre à un jugement critique : APPRÉCIER *un écrivain, une tragédie. C'est déjà louer un livre que de l'*APPRÉCIER *sévèrement.* (Ch. Renouvier.)

— Estimer, faire cas de : APPRÉCIER *l'homme sage, la femme vertueuse.*

S'apprécier, v. pr. Être apprécié, susceptible d'être apprécié : *Il y a un degré de force au delà duquel le son ne peut* S'APPRÉCIER. ‖ Se juger, déterminer sa propre valeur : *Soit vanité, soit aveuglement, soit modestie, on ne* S'APPRÉCIE *jamais bien soi-même.* (Boiste.)

— SYN. **Apprécier, estimer, évaluer, priser.** *Apprécier* et *évaluer* signifient déterminer le prix, la valeur; mais l'*appréciation* se tire surtout de l'examen des objets en eux-mêmes, et l'*évaluation* des circonstances extérieures. *Estimer,* c'est donner son opinion sur la valeur des choses d'après la première impression, et sans viser à une grande exactitude. *Priser* a la même signification, mais il y ajoute l'idée d'une fonction spéciale, telle que celle du commissaire-priseur. ‖ Au fig., *évaluer* ne s'emploie presque jamais; on *estime* ce qui a une valeur intrinsèque, et principalement une valeur morale; on *apprécie* ou on *prise* ce qui a une valeur d'opinion ou de circonstance : mais *apprécier* suppose qu'on attache aux objets plus d'importance réelle, et *priser* à quelque chose de familier.

APPRÉHENDER (lat. *apprehendere*) v. a. Arrêter, saisir : APPRÉHENDER *un accusé.* ‖ *Appréhender une succession,* En prendre possession.

— Craindre, redouter : APPRÉHENDER *le froid.*

Qui *n'appréhende* rien, présume trop de soi.
CORNEILLE.

— Suivi d'un infinitif, prend la préposit. DE : *On* APPRÉHENDE *moins* D'*offenser celui qui se fait aimer que celui qui se fait craindre.* (Machiavel.) ‖ Se construit aussi avec *que,* et, dans ce cas, veut la proposition subordonnée au subjonctif : *On* APPRÉHENDE QUE *la fièvre ne revienne.* (Acad.)

— Pour l'emploi de la négation après *appréhender que,* V. CRAINDRE.

— SYN. **Appréhender, craindre, avoir peur, redouter.** On *craint* un danger probable : on *appréhende* un danger possible; on *redoute* une chose à laquelle on ne peut avantageusement résister; on *a peur* d'un danger que l'on croit présent et pressant.

APPRÉHENSIBILITÉ (rad. *appréhensible*) n. f. Qualité, état de ce qui peut être saisi par l'esprit.

APPRÉHENSIBLE (rad. *appréhension*) adj. Qui peut être saisi par l'esprit.

APPRÉHENSIF, IVE (rad. *appréhension*) adj. Timide, craintif : *Caractère* APPRÉHENSIF.

APPRÉHENSION (lat. *apprehensio;* de *apprehendere,* prendre, saisir, n. f. Sentiment de crainte, mêlée d'une certaine anxiété. *Éprouver de l'*APPRÉHENSION.

— Cur. Sorte de bandage propre à maintenir une partie.

— Gramm. Pour l'emploi de la négation après *avoir l'appréhension que,* V. CRAINDRE.

— Log. Perception, conception : *J'ai l'esprit tardif, l'*APPRÉHENSION *lente et embrouillée.* Montaig. ‖ *Appréhension empirique.* Se disant de la conception des idées de rapport.

— SYN. **Appréhension, crainte, peur.** La *crainte* est produite par l'apparence d'un mal probable. L'*appréhension* vient de l'idée vague d'un danger. La *peur* résulte d'une erreur des sens : *On a l'*APPRÉHENSION *de ce que l'on connaît, la* CRAINTE *de ce qu'on prévoit, la* PEUR *de ce qu'on imagine.*

APPRENDRE (lat. *apprehendere;* de *ad,* à, et *prehendere,* saisir : *J'apprends, tu apprends, il apprend, nous apprenons, vous apprenez, ils apprennent. J'apprenais, nous apprenions. J'appris, nous apprîmes. J'apprendrai, nous apprendrons. J'apprendrais, nous apprendrions. Apprends, apprenons, apprenez. Que j'apprenne, que nous apprenions. Que j'apprisse, que nous apprissions. Apprenant. Appris, ise* v. a. Arriver, par soi-même ou par le fait des autres, à la connaissance des choses qu'on ignorait, comme art, science, métier, etc. : APPRENDRE *l'histoire, la musique. La vie de Franklin est un modèle à suivre; chacun y peut* APPRENDRE *quelque chose.* Miguet

— Dans le même sens, peut être suivi de la prép. *a* comme explétif : APPRENDRE *à lire, à écrire, à danser.*

— Peut avoir une proposition pour complément direct.

Apprenez que tout flatteur
Vit aux dépens de celui qui l'écoute.
LA FONTAINE.

— Enseigner, démontrer : APPRENDRE *le latin, une fable, à un enfant. On n'*APPRENDPAS *aux hommes à être honnêtes gens, on leur* APPRENDTOUT *le reste.* Pasc.

— Être instruit, informé, avisé d'une chose qu'on ignorait (sujet passif) : APPRENDRE *une nouvelle.* Acad.

— Contracter une disposition, une habitude : *L'homme n'*APPREND *jamais mieux à commander qu'en* APPRENANT *à obéir.* (Le P. Félix.)

— Faire savoir, informer (sujet actif) : *Les journaux nous* APPRENNENT *chaque jour tout ce qui se passe.*

— ALLUS. HIST. : **Ils n'ont rien appris, rien oublié.** Pendant les vingt-cinq années qui séparent 1789 de la Restauration, les idées, les mœurs, les institutions, s'étaient profondément modifiées en France. Les émigrés, rentrant à la suite de Louis XVIII, se refusaient à comprendre ou à accepter une transformation si complète, et revenaient avec toutes les façons de voir que des traditions séculaires avaient perpétuées au sein de la noblesse. La phrase citée plus haut caractérise admirablement cet état d'âme. Par qui fut-elle prononcée, ou écrite, pour la première fois?... L'idée appartient probablement à plusieurs personnages; mais c'est à Talleyrand, le spirituel diplomate, qu'on attribue généralement le tour concis et piquant qui a rendu la phrase proverbiale.

— PROV. : **Apprendre à sa mère, à son père, à faire des enfants.** Se dit, par raillerie et famil., de celui qui s'avise de donner des leçons à plus savant que lui. ‖ On dit, dans le même sens : **Ce n'est pas a un vieux singe qu'on apprend à faire des grimaces.** ‖ **Ce qu'on apprend au ber dure jusqu'au ver,** On se souvient jusqu'à la mort des enseignements reçus dans l'enfance.

Appris, ise part. pass. du v. Apprendre. ‖ *Bien appris,* Bien élevé, qui a de l'usage. — Dans le sens contraire : *Un homme mal appris,* Un homme sans éducation, un malotru. ‖ S'empl. substantiv. : *Un* MAL APPRIS.

S'apprendre, v. pr. Être appris : *Les vers* S'APPRENNENT *plus facilement que la prose.* (Acad.)

— Être divulgué :

Rien ne *s'apprend* sitôt que ce qu'on veut cacher.
DESTOUCHES.

— S'informer réciproquement de quelque chose : S'APPRENDRE *des nouvelles.*

— SYN. **Apprendre, étudier, instruire.** *Étudier,* c'est travailler à devenir savant; *apprendre* et *s'instruire,* c'est le devenir effectivement. On *étudie* pour *s'instruire;* pour *apprendre,* il n'est pas toujours besoin d'effort.

— SYN. **Apprendre, enseigner, instruire.** *Apprendre,* c'est initier à quelque connaissance. *Enseigner,* c'est donner des leçons. *Instruire,* c'est dresser quelqu'un, et le mettre en état d'agir.

— ANTON. **Désapprendre, oublier.**

APPRENTI, IE n. Celui, celle qui apprend un métier, une profession sous un maître : *Les* APPRENTIS *sont protégés par la loi.* V. APPRENTISSAGE.

— Par ext. et fam. Personne peu exercée, peu habile dans les choses dont elle se mêle : *Un* APPRENTI *à la guerre.*

— Au XVIIe siècle et même au commencement du XVIIIe, on écrivait encore *apprentif* au masc., *apprentive,* au fém.

— Franc-maçonn. Celui qui est reçu au premier grade de la franc-maçonnerie.

— Mar. *Apprenti marin,* Dans la marine militaire, Engagé volontaire ou marin provenant du recrutement et qui n'a pas navigué. Un an après son entrée au service, l'apprenti marin passe matelot de 3e classe, rang intermédiaire entre le matelot et le mousse.

— Techn. Dans les papeteries. *Apprenti de cuve,* Ouvrier qui, dans la fabrication à la main, sert d'aide au leveur, et qui est chargé de détacher les feutres de la porse, de brasser la cuve et de surveiller l'affleurage. On l'appelle aussi *leveur de feutres, vireur,* ou *tourneur.*)

— PROV. : **Apprenti n'est pas maître,** Il ne faut pas attendre d'un débutant la perfection d'un maître.

— ANTON. **Bourgeois, maître, patron.** — **Ouvrier.** — **Compagnon.**

APPRENTISSAGE n. m. Etat, occupation d'apprenti, d'apprentie : *Être en* APPRENTISSAGE. *Sortir d'*APPRENTISSAGE. ‖ Temps que l'on passe à apprendre un métier : *Les arts mécaniques les plus simples demandent un long* APPRENTISSAGE. (La Bruy.

— Par ext. Essai, première expérience. ‖ *Faire l'apprentissage de quelque chose,* S'y habituer, s'y fortifier.

— Dans un sens moral : *Le malheur est pour la jeunesse un* APPRENTISSAGE. (St-Marc-Gir.)

— ENCYCL. I. — L'APPRENTISSAGE SOUS L'ANCIEN RÉGIME. Sous le régime des *jurandes* et *maîtrises,* l'*apprentissage* était une condition obligatoire pour l'exercice de la plupart des professions manuelles. La durée et les conditions en étaient réglées, sur les propositions de chaque corporation de métiers, par des actes de l'autorité locale et du

pouvoir central. L'apprentissage terminé, l'ouvrier passait au grade de *compagnon*, à la suite d'examen et d'épreuves.

II. — L'APPRENTISSAGE DEPUIS 1789. La loi du 2 mars 1791 substitua le régime de la liberté à celui des corporations privilégiées, et l'apprentissage resta en France sans réglementation, c'est-à-dire fut abandonné à la liberté absolue des parties contractantes, depuis 1791 jusqu'en 1803. Pendant cette absence de législation, de graves abus se produisirent; la loi du 12 avril 1803 (22 germinal an XI) s'efforça de les faire disparaître. Elle donna au juge la faculté de briser, en certains cas, le contrat d'apprentissage; elle frappa de nullité toute stipulation ayant pour objet de prolonger, dans l'intérêt de maître, la durée de l'apprentissage au delà du terme d'usage. Elle protégea la liberté de l'apprenti contre les exigences tyranniques, et le maître contre la mauvaise foi de l'apprenti. Sous la seconde République, la loi de 1803 parut insuffisante et fut remplacée par la loi du 22 février 1851, qui aujourd'hui régit la matière.

III. — LOI DU 22 FÉVRIER 1851 SUR L'APPRENTISSAGE. Aux termes de cette loi, l'apprentissage est un contrat synallagmatique et commutatif. Il peut être fait par acte public ou sous seing privé. Il peut même être fait verbalement, dans ce cas, la preuve testimoniale n'en est reçue que conformément aux dispositions du Code civil. L'acte d'apprentissage peut être reçu par les notaires, les secrétaires des conseils de prud'hommes et les greffiers de justice de paix. Il doit être signé par le maître et par les représentants de l'apprenti. Le maître doit être majeur. La femme mariée, même séparée de biens, ne peut s'engager comme maître sans l'autorisation de son mari, à moins qu'elle ne soit marchande publique; il faut aussi l'autorisation du mari, pour qu'une femme mariée entre en apprentissage. Les jeunes filles mineures ne peuvent, pendant le temps de leur apprentissage, être logées chez leur maître, si celui-ci est veuf ou célibataire.

Le maître doit s'abstenir de mauvais traitements à l'égard de son apprenti, éviter les propos inconvenants et les mauvais exemples. Il doit enseigner à l'apprenti, progressivement et complètement, son art ou son industrie. Il n'est cependant pas forcé de lui apprendre les procédés de fabrication qui sont sa propriété exclusive. Le plus souvent, le maître reçoit une rémunération en argent pour prix de ses soins. L'apprenti ne peut être employé qu'aux travaux et services se rattachant à l'exercice de sa profession, sauf dispositions contraires. Il ne doit jamais être employé à des travaux insalubres, ou au-dessus de ses forces. La loi prévoit la durée du travail, des congés, etc., et énumère aussi ses devoirs, et, s'il y manque, il peut être condamné par le conseil des prud'hommes à un emprisonnement qui n'excédera pas trois jours. S'il commet un vol dans la maison du maître ou dans l'atelier, il peut être puni de la réclusion (C. pen., art. 386).

L'apprentissage achevé, le maître doit délivrer un certificat constatant l'exécution du contrat; c'est ce qu'on appelle un « congé d'acquit ». Aucun autre patron ne peut recevoir l'apprenti sans ce certificat, à peine de dommages-intérêts envers le précédent maître. Pendant les deux premiers mois, l'apprentissage peut être annulé par la seule volonté de l'une des deux parties; cette période est considérée comme un « temps d'essai ». Le contrat est annulé de plein droit, pour le maître comme pour l'apprenti, par la mort, l'appel au service militaire ou une condamnation de l'une des parties à l'une des peines emportant incapacité d'employer des apprentis. Pour les jeunes filles mineures, le décès de l'épouse du maître ou de la femme de la famille qui dirigeait la maison à l'époque du contrat est aussi une cause absolue de résolution.

Les demandes à fin d'exécution ou de résolution de contrat sont jugées par les prud'hommes ou, à leur défaut, par le juge de paix. Les pénalités édictées par la loi de 1751 ont été modifiées par la loi du 19 mai-3 juin 1874 sur le travail des enfants. V. ENFANTS.

APPRESSÉ, ÉE (rad. *pressé*) a. lj. Se dit des branches, des rameaux et même des feuilles, lorsqu'ils sont rapprochés de la tige. ‖ On dit aussi APPRIMÉ, ÉE.

APPRÊT ou **APPRES** (*pré* — de *à*, et *près*) n. m. Sorte de coin en bois, dont se servent les tonneliers pour serrer entre elles les douves d'un tonneau.

APPRÊT (*pré* — du lat. *ad*, à, et *parutus*, préparé) n. m. Action d'apprêter, préparatifs. (En ce sens, il ne s'emploie guère qu'au pl.) : *Les* APPRÊTS *d'une fête. Les Gaulois se présentaient au combat sans autres* APPRÊTS *que leur courage.* (J.-J. Ampère.)

— Préparation, assaisonnement des mets : *De grands* APPRÊTS *de viande.* (Fén.)

— Par ext. Affectation, recherche : *Dans Bossuet, pas la moindre apparence d'efforts ni d'*APPRÊT. (Laharpe).

— Peint. Couche de couleur que l'on étend sur les toiles, le bois, le plâtre, avant de commencer quelque ouvrage de peinture. ‖ *Apprêt des couleurs, peinture d'apprêt*, La peinture sur verre. (Ces expressions ne sont plus en usage.)

Apprêt.

— Techn. Nom générique des opérations que l'on fait subir à certains objets, soit pour les préparer à des manipulations ultérieures, soit pour leur donner un éclat et un coup d'œil favorables à la vente. (Ce terme est surtout en usage dans l'industrie du drapier, du chapelier, du bonnetier; dans la lingerie, la blanchisserie, etc.)

— **Sans apprêt**, loc. adv. Sans prétention, naturellement.

— ENCYCL. Les *apprêts* des étoffes de toute nature se classent d'après les résultats que l'on désire obtenir. Ils s'exécutent séparément ou simultanément, selon la nature même de ces étoffes et leur mode de fabrication.

Il existe huit catégories bien distinctes d'apprêts. Le *foulonnage*, qui s'applique surtout aux draperies, a pour but de resserrer les fibres de ces tissus. Le *grillage* et le *tondage* lissent et rendent nettes les surfaces des étoffes. Le *tirage à poils* assouplit et rend laineuxle tissu qui subit cette opération. Le *décatissage*, l'*humectage* et le *vaporisage* donnent aux étoffes de l'humidité, afin de les rendre plus souples en gonflant leurs fibres. Le *calandrage*, le *cylindrage* à chaud ou à froid, le *pressage*, font acquérir à ces étoffes l'apparence d'un lissage qui disparaît à l'usage. Le *glaçage*, le *gommage*, le *beetlage*, le *moirage* et l'*encollage* ajoutent aux tissus soumis à ces apprêts des substances qui, tout en les raidissant, les affermissent et les lustrent. Le *gauffrage* et le *soffrage* font apparaître sur les tissus des dessins en relief. Enfin, l'*étendage*, la *mise en rames* et le *séchage* ont pour but d'étendre les étoffes en tous sens, en augmentant leur longueur et leur largeur.

APPRÊTAGE n. m. Main-d'œuvre, emploi de l'apprêt, surtout en parlant des étoffes; manière d'apprêter.

APPRÊTE ou **APPRÊTÉE** (rad. *apprêt*) n. f. Autrefois, Paquet de vingt-cinq gargousses disposées pour un combat naval : *Faire l'*APPRÊTÉE. *Visiter l'*APPRÊTÉE.

APPRÊTER (rad. *apprêt*) v. a. Préparer, disposer : APPRÊTER *ses armes, ses malles pour un voyage.*

— Accommoder, assaisonner : *La chair du castor ne vaut rien, de quelque manière qu'on l'*APPRÊTE. (Chateaub.)

— Neutral. *Apprêter à manger.*

— Dans un sens moral : *Il y a mille manières d'*APPRÊTER *et d'assaisonner la parole.* (Jonbert.)

— Donner de l'affectation, en parlant du style. V. plus bas APPRÊTER.

— *Apprêter à rire*, Donner occasion de rire à ses dépens : *N'*APPRÊTEZ *point à rire à ceux qui vous entendent.* (Cette locution est très ancienne. On dit plutôt aujourd'hui PRÊTER À RIRE.)

— Fonder. Donner la dernière façon aux caractères d'imprimerie, les limer, de manière qu'ils aient des dimensions rigoureusement exactes.

— Hortic. *Apprêter la figue*, Toucher l'œil de la figue avec une plume trempée dans l'huile d'olive, pour en hâter la maturité.

— Jeu. *Apprêter des cartes*, Les disposer, les biseauter, les marquer, pour tromper au jeu ou pour faire des tours.

— Peint. Étendre l'apprêt sur une toile.

— Techn. Donner l'apprêt; faire subir certaines préparations à un cuir, à une étoffe, etc., pour les rendre plus durables ou leur donner du lustre. ‖ Chez les potiers d'étain, Limer la pièce pour la rendre plus facile à tourner. (S'applique également au finissage des chapeaux, des objets constituant la bonneterie en général.)

— Les fleuristes en fleurs artificielles, les fabricants de papier, les batteurs d'or font aussi usage de cette expression pour indiquer la dernière opération de la fabrication.

Apprêté, ée part. passé du v. Apprêter. Affecté, dépourvu de naturel : *Style, langage* APPRÊTÉ. *La langue de Marivaux est souvent trop* APPRÊTÉE.

S'apprêter, v. pr. Etre apprêté, préparé : *Un orage* S'APPRÊTE. ‖ Se disposer, se mettre en état de faire une chose : S'APPRÊTER *au combat.* S'APPRÊTER *à partir.*

— Faire des préparatifs de toilette : *Que de temps les femmes ne passent-elles pas à s'*APPRÊTER !

— Se préparer pour l'avenir : S'APPRÊTER *des ennuis.*

— SYN. **Apprêter, disposer, préparer.** *Apprêter*, c'est mettre une chose en état de servir immédiatement. *Préparer*, c'est travailler d'avance à mettre en état les choses nécessaires. *Disposer*, c'est arranger d'une manière convenable les choses dont on a besoin.

APPRÊTEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière chargé d'apprêter, de donner l'apprêt dans les fabriques de draps et de tissus de fil de soie et de coton.

— n. m. Peintre sur verre. ‖ Ouvrier batteur d'or qui forge et lamine ce métal précieux.

— n. f. Chez les modistes, Ouvrière qui ne fait que les accessoires ou ornements du chapeau.

APPRÊTOIR (rad. *apprêt*) n. m. Selle de bois à quatre pieds, que les potiers d'étain emploient pour l'exécution de leur travail.

Apprêtoir.

APPRIEU, comm. de l'Isère, arr. et à 28 kil. de la Tour-du-Pin, à l'entrée du plateau de la Bievre; 1.790 hab.

APPRIMÉ, ÉE (du lat. *ad*, à, et *premere*, presser) adj. V. APPRESSÉ.

APPRIVOISABLE adj. Que l'on peut apprivoiser.

— ANTON. **Inapprivisable.**

APPRIVOISEMENT n. m. Action d'apprivoiser; résultat de cette action.

— ENCYCL. Il y a trois degrés de possession des animaux par l'homme : la *captivité*, l'*apprivoisement* et la *domestication*. La captivité est le degré inférieur, la domestication le degré supérieur, l'apprivoisement tient le milieu. La captivité et l'apprivoisement n'ont lieu que par rapport à des individus isolés. L'apprivoisement et la domestication ont cela de commun que, dans l'un et l'autre état, l'animal s'est pour ainsi dire donné lui-même, a volontairement accepté le joug. La possession de l'animal captif est purement négative; car il faut sans cesse tenir à la chaîne ce prisonnier arraché violemment à ses habitudes, et prêt à reprendre sa liberté à la première occasion favorable. L'animal apprivoisé vit sans espoir et même sans désir de liberté, sous un joug que l'habitude lui a rendu léger. La domestication n'est plus seulement la possession de l'individu, c'est la possession de la race. L'œuvre de l'apprivoisement est fatalement détruite par la mort de l'individu apprivoisé; elle est sans cesse à recommencer. La domestication, au contraire, une fois obtenue, l'est pour toujours.

APPRIVOISER (du lat. *ad*, à, et *privus*, privé) v. a. Rendre traitable, moins farouche, rendre privé : *On dompte la panthère plutôt qu'on ne l'*APPRIVOISE. (Buff.)

— Par anal. Rendre plus traitable, plus sociable, plus doux dans les relations, en parlant des personnes; moins tyrannique en parlant des passions, des vices, etc. : *L'orgueil se laisse* APPRIVOISER *par la docilité.* (J. de Maistre.)

— SYN. **Apprivoisé, domestique, privé.** Les trois mots s'emploient par opposit. à *farouche, sauvage*. L'animal est *apprivoisé, privé*, lorsqu'il s'attache à l'homme et subit docilement sa domination; il est *domestique* lorsqu'il se reproduit, se multiplie, fait race à l'état privé. Entre *apprivoisé* et *privé* la différence est légère; cependant, *privé*, marque un état ancien et devenu si naturel à l'animal qu'on oublie l'action dont il est le résultat; *apprivoisé* éveille toujours l'idée du temps où l'animal était sauvage et de l'action qui l'a conduit à se plier à des habitudes de soumission. En outre, *privé* dit plus que *apprivoisé*; on dira d'un animal qu'il est *privé*, lorsqu'il est devenu familier et même affectueux, qu'il est *apprivoisé* lorsqu'il a cessé d'être dangereux.

— ANTON. **Effarouché, farouche, inapprivoisé, sauvage.** *S'apprivoiser*, v. pr. Devenir moins farouche : *L'ours finit par* S'APPRIVOISER. *La colère* S'APPRIVOISE *par la douceur.* (A. Karr.)

— Fig. S'accoutumer, se familiariser : S'APPRIVOISER *avec le monde, avec le danger.* (Lamart.)

— ANTON. **Effarouchet.**

APPROBANT, ANTE (du lat. *approbare*, approuver) adj. Qui approuve, approbateur : *Un homme immobile près de nous, les bras croisés, le regard* APPROBANT, *semblait bénévolement prêter l'oreille.* (X. Saintine.)

APPROBATEUR, TRICE (lat. *approbator, trix*) n. et adj. Qui approuve. (S'emploie surtout au masc.) : L'APPROBATEUR *d'un médisant devient son complice.* (Fléch.)

— Autref. Censeur qui avait officiellement donné son approbation à un ouvrage, avant qu'il fût publié.

— Se dit adjectiv. des choses : *Sourire* APPROBATEUR.

— ANTON. **Critique, dénigreur, dépréciateur, désapprobateur, détracteur, improbateur, reprobateur.**

APPROBATIF, IVE adj. Qui marque, qui exprime l'approbation : *Sitence, geste* APPROBATIF.

— ANTON. **Critique, improbatif, répréhensif, satirique.**

APPROBATION (*si* — lat. *approbatio*) n. f. Agrément, consentement que l'on donne à quelque chose : L'APPROBATION *des père et mère est indispensable aux époux.* (Duverg.)

— Jugement favorable qu'on porte sur quelqu'un, sur quelque chose : *C'est un noble lien social que le besoin mutuel de l'*APPROBATION. (Mme Guizot.)

— En T. de théol. Acte par lequel l'évêque donne à un prêtre le pouvoir de prêcher et de confesser dans son diocese.

— *Approbation d'écriture.* V. ACTE *sous-seing privé.*

— ENCYCL. Théol. *Approbation pour absoudre.* C'est le concile de Trente qui paraît avoir, le premier, interdit expressément aux prêtres d'absoudre sans *approbation ad hoc*. Voici en quels termes est formulé le décret disciplinaire qui contient cette interdiction : « Quoique les prêtres reçoivent dans leur ordination le pouvoir d'absoudre les péchés, cependant le saint-synode décrète qu'aucun, même régulier, ne peut entendre la confession des séculiers et même des prêtres, si rien réputé *idoine* à cette fonction, à moins qu'il n'ait un bénéfice paroissial, ou qu'il ne soit jugé *idoine* après examen, et qu'il ne reçoive l'*approbation*, qui se donne gratis; et cela nonobstant privilège et coutume quelconque, même immémoriale. »

Le but de ce décret était de rendre plus facile la surveillance épiscopale, de maintenir les prêtres dans les limites de leur juridiction et de marquer formellement leur dépendance à l'égard de l'évêque en qui réside la plénitude de la puissance ecclésiastique, et de qui dépendent, dans chaque diocèse, les soins et le gouvernement des âmes.

— Admin. *Approbation des livres.* En France, avant la Révolution, aucun ouvrage ne pouvait être imprimé sans que le manuscrit eût été soumis à l'autorité civile, qui en permettait ou en défendait l'impression. Il existait un comité de censure, placé dans les attributions du chancelier de France. Le censeur examinait le manuscrit, et, s'il n'y avait rien trouvé qui fût de nature à en empêcher l'impression, il délivrait une approbation. Toute modification nécessitait une approbation nouvelle. Les écrivains les plus célèbres furent aux prises avec l'approbation : Descartes, Arnaud, Charron, Montesquieu, Buffon lui-même, et surtout les auteurs de l'*Encyclopédie*. Un grand nombre d'ouvrages, qui savaient d'avance le sort que leur réservait la censure, s'en allaient à l'étranger, principalement en Hollande, et rentraient en France imprimés. Le pouvoir fermait souvent les yeux, pourvu que la couverture portât le titre fictif d'une ville étrangère. V. CENSURE.

— Par l'approbation des livres classiques, V. AUTORISATION.

— SYN. Approbation, acquiescement, adhésion, etc. V. ACQUIESCEMENT.

— ANTON. Blâme, condamnation, dénigrement, dépréciation, désapprobation, improbation, répréhension.

APPROBATIVEMENT adv. D'une manière approbative.

APPROBATIVITÉ n. f. Désir de plaire, d'être louangé, qui est, selon les phrénologues, un des modes de l'instinct de la vanité. V. PHRENOLOGIE.

APPROCHABLE adj. Qu'on peut approcher, accessible. (Ne s'emploie guère qu'avec la négation) : *Les gens irascibles ne sont pas* APPROCHABLES.

APPROCHANT prép. Environ, à peu près. (Ne doit pas se construire avec *de*) : *Je l'ai vu, il y a* APPROCHANT *un mois.*

APPROCHANT, ANTE adj. Qui approche, qui a de la ressemblance, du rapport : *Le singe a des traits* APPROCHANTS *de ceux de l'homme.* (Buff.)

— Approximatif : *Les calculs astronomiques ne sont presque jamais qu'*APPROCHANTS.

APPROCHE n. f. Action d'approcher, de s'approcher : *S'enfuir aux* APPROCHES *de l'ennemi. Le chien frémit à l'*APPROCHE *de la bête féroce.* (F. Soulié.)

— Accès, abord : *Un prince, un ministre doit toujours être d'une* APPROCHE *facile.* (Peu usité.)

— Par ext. Se dit de ce qui paraît s'approcher, s'avancer : L'APPROCHE *du danger. L'*APPROCHE *de l'hiver.*

— Proximité, voisinage : *Aux* APPROCHES *des régions boréales, il vous semble gravir un plateau de glaces.* (De Custine.)

— En parlant des animaux, Accouplement : *Chez les poissons, la femelle est féconde sans l'*APPROCHE *du mâle.* (G. Cuv.)

— Art. milit. Abord, accès d'une place, d'un camp, d'un poste : *Ville, citadelle de difficile* APPROCHE. ‖ *Combats d'approche, Travaux d'approche*, Combats, Travaux de terrassement, tels que cheminements, parallèles, logements, galeries, etc., au moyen desquels l'assiégeant s'avance sur les ouvrages de la place qu'il attaque. ‖ *Lignes d'approches*, Nom sous lequel on désigne quelquefois les tranchées. ‖ *Contenir les approches*, Retarder les efforts des assiégeants. ‖ *Nettoyer les approches*, Repousser les assiégeants et détruire leurs travaux.

— Hortic. Greffe par le contact forcé de deux branches ou rameaux.

— Mar. *Approches de la terre*, Voisinage de la terre.

— Opt. *Lunette d'approche*, Lunette grossissante, donnant une image plus proche de l'œil de l'observateur que l'objet. V. LUNETTE ASTRONOMIQUE.

— Typogr. Distance naturelle qui existe entre les lettres et le blanc nécessaire que porte chacune d'elles : *Dans les fonderies de caractères d'imprimerie, on procède à l'*APPROCHE *des lettres nouvellement fondues en les comparant en tous sens avec d'autres lettres qui servent d'étalons, afin de s'assurer de l'exactitude des dimensions.* ‖ Séparation vicieuse de deux lettres consécutives. ‖ Signe typographique, ⅄, servant à indiquer le rapprochement de mots ou de lettres trop éloignés les uns des autres.

— ENCYCL. Géom. *Courbe aux approches égales.* Ligne célèbre dans l'histoire des jeuxes mathématiques du XVIIe siècle. Elle fut décrite et analysée complètement par Maupertuis.

C'est une courbe plane, telle que si l'on mène dans son plan disposé verticalement des droites horizontales et équidistantes, celles-ci détermineront sur cette courbe des segments qui seront parcourus en temps égaux par un point matériel pesant assujetti à rester sur la courbe. Cette courbe a la forme d'une parabole à branches très ouvertes.

APPROCHEMENT n. m. Action d'approcher; état de ce qui est approché. (Peu usité.)

APPROCHER v. a. Mettre proche, avancer auprès : APPROCHER *une chaise d'une autre.* ‖ Au fig. : *La charité* APPROCHE *l'homme de la perfection.*

— Aborder, se tenir auprès d'une personne; être admis dans sa familiarité : *Louis XIV ne voulait rien que de subalterne dans ce qui l'*APPROCHAIT, *même dans ses fils.* (Lamart.) ‖ Peut s'employer à l'égard des animaux : APPROCHER *le gibier.* APPROCHER *une bête féroce.*

— *Approcher quelqu'un de soi.* Se dit d'un prince, d'un haut dignitaire, qui donne à quelqu'un un emploi près de sa personne.

— *Homme difficile à approcher,* Homme raide, hautain, qu'on n'aborde pas aisément.

— En parlant des animaux, se dit du mâle qui s'accouple avec la femelle.

— *Approcher les talons, les éperons.* Manèg. Les appliquer légèrement sur les flancs du cheval, afin de l'avertir.

— *Approcher un drap.* Techn. Le tondre fort ras.

— v. n. Se mettre près de, être voisin de : APPROCHER *de quelqu'un. La couleur des nègres devient plus foncée à mesure qu'ils* APPROCHENT *de l'équateur.* (Raynal.)

— Avoir du rapport, de la ressemblance : *Le chacal est de tous les animaux celui dont l'espèce nous paraît le plus* APPROCHER *de l'espèce du chien.* (Buff.)

— Être proche, imminent : *Le monde s'enfuit et l'éternité* APPROCHE. (Mass.)

— *Approcher du but.* Mettre près du but visé. ‖ Fig., Être sur le point d'atteindre à un résultat. ‖ *Approcher des sacrements,* Se confesser et communier.

— Mar. Se dit du vent, lorsqu'il devient moins favorable, lorsqu'il n'adonne pas.

— Sculpt. Amener peu à peu un ouvrage à fin, après l'avoir dégrossi : APPROCHER *à la pointe, au ciseau.*

Approché, ée part. pass. du v. Approcher.

— Approximatif : *L'homme n'a encore de bien des choses que des connaissances, des idées* APPROCHÉES.

— Bot. Se dit des feuilles qui suivent la direction de la tige dans leur longueur, et s'en approchent.

— Manuf. *Drap approché,* Drap tondu fort ras.

— Math. V. APPROXIMATION.

S'approcher, v. pr. S'avancer, se mettre auprès de quelqu'un ou de quelque chose. — Par ext. : *La nuit, l'heure, la vieillesse,* S'APPROCHE. ‖ Avoir du rapport, de la parité : *L'intérêt du roman ne se soutient qu'autant qu'il* S'APPROCHE *de la réalité.* ‖ S'entendre, se mettre d'accord. (Vieux en ce sens.)

— SYN. **Approcher, aborder, avoir accès.** V. ABORDER.

— ANTON. **Écarter, éloigner.**

APPROCHEUR (rad. *proche*) n. m. Techn. Ouvrier qui amène le bois à l'endroit où l'on construit un train de bois flotté.

APPROFONDIR v. a. Rendre plus profond, creuser plus avant : APPROFONDIR *un canal.*

— Fig. Pénétrer autant que possible dans la connaissance d'une chose : APPROFONDIR *une science.*

Jamais les jeunes gens n'*approfondissent* rien.
COLLÉ.

— Poétiquem. : APPROFONDIR *un abîme de maux.* (Corneille.)

S'approfondir, v. pr. Être approfondi, creusé plus avant : *Le lit des cours d'eau* S'APPROFONDIT *ou s'exhausse.*

— Fig. S'examiner à fond : *Les hommes n'aiment pas à* S'APPROFONDIR, *ils vivent au jour la journée avec leur conscience.* (Rivarol.) ‖ Être scruté, examiné à fond, en parlant des choses : *Il y a des problèmes qui ne* S'APPROFONDISSENT *jamais.*

— SYN. **Approfondir, creuser.** *Creuser,* c'est faire un trou. *Approfondir,* c'est creuser de nouveau et plus avant. S'emploient dans le même sens au fig. : *Pour trouver la vérité, il ne faut pas* CREUSER *dans les abîmes.* (Mass.) *Corneille avait* APPROFONDI *tous les secrets de son art.* (Volt.)

APPROFONDISSEMENT n. m. Action de rendre plus profond, résultat de cette action : *L'*APPROFONDISSEMENT *d'un bassin, d'un chenal.*

— Fig. État de ce qui est étudié à fond, mieux connu : *La femme veut l'*APPROFONDISSEMENT *de l'amour.* (Michelet.)

APPROFONDISSEUR n. m. Celui qui a la prétention, la manie de vouloir tout approfondir : APPROFONDISSEUR *de mystères.*

APPROPRIABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est appropriable.

APPROPRIABLE adj. Qu'on peut s'approprier : *L'eau, l'air, la lumière, ne sont pas* APPROPRIABLES. (Proudh.)

APPROPRIATION (*si* — rad. *approprier*) n. f. Action de nettoyer : APPROPRIATION *d'une chambre.* (Peu usité.)

— Action de rendre propre à : APPROPRIATION *d'un local à un service d'ambulance.*

— Action d'attribuer à quelqu'un la propriété d'une chose : *Le gibier tombe frappé par le plomb du chasseur : l'*APPROPRIATION *en est sur-le-champ consommée.* (Troplong.)

— Anc. chim. Action par laquelle deux corps qui, par eux-mêmes, ne peuvent se combiner, sont rendus propres à la combinaison par un troisième.

— Méd. Action naturelle par laquelle les sucs nutritifs se transforment et passent dans l'économie animale.

— ANTON. **Désappropriation.**

APPROPRIEMENT (*pri*) n. m. ou **APPROPRIANCE** n. f. Anc. dr. Se disait de certains moyens pratiques pour s'assurer la propriété d'un bien.

APPROPRIER (lat. *appropriare*; de *ad,* à, et *proprius,* propre, convenable. — Prend deux *i* de suite à la 1re et à la 2e pers. du plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous appropriions, vous appropriez. Que nous appropriions, que vous appropriiez.*) v. a. Mettre en état de propreté : APPROPRIER *une maison.*

— Adapter, rendre propre à une destination, au prop. et au fig. : APPROPRIER *les remèdes à la constitution des malades. Il faut* APPROPRIER *les lois aux mœurs, aux opinions, aux temps, au climat.* (Boiste.)

Approprié, ée part. passé du v. Approprier. ‖ *Bénéfice approprié.* Dr. can. Revenu attaché à quelque dignité ou à une communauté religieuse desservie par un vicaire.

S'approprier, v. pr. Faire d'une chose sa propriété : *Le penchant de l'homme le porte à* S'APPROPRIER *le poisson qu'il a pêché, l'oiseau qu'il a abattu, ou le fruit qu'il a fait naître.* (Thiers.)

— Fig. S'assimiler : *Il est un art de* S'APPROPRIER *les pensées d'autrui par la manière dont on les exploite.*

— Se conformer à, se mettre à la portée de : S'APPROPRIER *à ses auditeurs.* S'APPROPRIER *aux circonstances.* ‖ S'adapter, convenir : *Ce discours* S'APPROPRIE *exactement à la situation.* (Guéroult.)

APPROPRIEUR (rad. *approprier*) n. m. Ouvrier qui met les chapeaux en forme chez les chapeliers.

APPROUAGUE, fl. côtier de la Guyane française, long d'environ 300 kilom. — Quartier de la Guyane française, arrosé par le fleuve du même nom; 1.860 hab. Atelier disciplinaire. Gisements aurifères.

APPROUVABLE adj. Qui peut, qui doit être approuvé : *Plan* APPROUVABLE. *Conduite* APPROUVABLE.

APPROUVÉ adj. Se dit d'un étalon appartenant à un particulier, et qui, par un certificat officiel d'approbation, est reconnu propre à l'amélioration de la race chevaline.

— *Prêtre approuvé,* Prêtre qui a reçu l'approbation.

APPROUVER (lat. *approbare*; de *ad,* à, et *probare,* prouver) v. a. Agréer une chose, y consentir : APPROUVER *un engagement, un mariage.*

— Juger bon, louable, en parlant des choses ou des personnes : *Les vices que la société* APPROUVE *s'ennoblissent par le nombre et l'autorité des coupables.* (Girard.) *Pour la plupart des gens, j'aime mieux les* APPROUVER *que de les écouter.* (Montesq.)

— Autoriser par acte authentique : *Ouvrage* APPROUVÉ *par l'autorité.*

— *Approuver un prêtre,* Lui donner l'approbation.

Approuvé, ée part. pass. du v. Approuver.

— Elliptiquem. et invar. *Approuvé,* Formule que l'on emploie au bas d'un acte, d'un compte : APPROUVÉ *l'écriture ci-dessus.* ‖ Substantiv. La formule même d'approbation : *L'acte est dressé, mais il y manque l'*APPROUVÉ.

S'approuver, v. pr. Être approuvé : *Beaucoup de choses* S'APPROUVENT *tout bas, mais ne se défendent pas au grand jour.* ‖ Se trouver réciproquement louables, dignes d'estime : *Les hommes n'ont qu'une faible pente à* S'APPROUVER *réciproquement.* (La Bruy.)

— SYN. **Approuver, applaudir, goûter.** V. APPLAUDIR.

— ANTON. **Blâmer, condamner, critiquer, dénigrer, déprécier, désapprouver, discréditer, reprouver.**

APPROVISIONNEMENT (rad. *approvisionner*) n. m. Action de munir de provisions une ville, une armée, une flotte, etc. : *Tous les pays servent à l'*APPROVISIONNEMENT *de Paris.* (Barthél.) ‖ Provisions, choses rassemblées : *Avoir un* APPROVISIONNEMENT *suffisant pour six mois.*

— ENCYCL. I. — APPROVISIONNEMENTS PUBLICS DE GRAINS OU DE FARINES. La rareté ou l'abondance des produits agricoles dépend non seulement des forces productives employées, mais d'éventualités qui varient d'une année à l'autre. En agriculture, le travail est dans une certaine mesure subordonné à des forces dont il ne peut prévoir les effets; de là, la nécessité de faire des réserves dans les années d'abondance, ou de tirer de l'extérieur, lorsqu'il y a insuffisance dans la production du pays, le complément nécessaire. Ou a cru longtemps que, pour les grandes villes, l'*approvisionnement* par l'État offrait des garanties que ne présentait pas l'approvisionnement par le commerce, par la liberté : de là le soin qui incombait aux gouvernements ou aux administrations locales d'entretenir des réserves permanentes, des *greniers d'abondance,* ou de former ces réserves chaque fois que l'état des récoltes leur faisait prévoir une époque de disette ou de cherté excessive.

Les économistes ont très bien montré les inconvénients qui résultent de ces opérations. D'une part, les informations d'après lesquelles l'administration se détermine à faire procéder à des achats pour former des réserves ne sauraient jamais avoir un degré suffisant de certitude. D'autre part, le public, qui ne sait pas combien ces renseignements ont peu de valeur, croit qu'il y a certitude acquise sur l'insuffisance de la récolte, lorsqu'il voit l'administration se préoccuper de réserves à faire; les meuniers et tous les détenteurs de grains, craignant de se trouver au dépourvu pour les fournitures auxquelles ils se trouvent toujours plus ou moins engagés d'avance envers les marchands, les boulangers, etc., ralentissent leur vente le plus possible, en sorte que l'offre se restreint en même temps que la demande s'étend, d'où résulte nécessairement la rapide élévation des prix. Enfin, l'intervention de l'administration publique dans les achats de grains a pour effet inévitable d'arrêter les opérations du commerce libre.

En 1789, Necker, jugeant la récolte insuffisante, fit acheter à l'étranger 1.400.000 quintaux de blé; puis il annonça à l'Assemblée nationale que 800.000 quintaux étaient déjà arrivés, comptant sans doute que cette déclaration ferait baisser le prix du blé; elle le fit au contraire monter aussitôt, dans tous les marchés. En 1811, l'administration crut qu'il y avait dans la récolte un déficit de 30 millions d'hectolitres : dès le mois d'août, elle créa un *conseil des subsistances,* et accapara une grande quantité de grains; l'effet de ces mesures fut de répandre l'alarme dans toute la France, et de faire hausser partout le prix du blé. Lors de la disette de 1846 et 1847, l'intervention administrative eut une influence en sens contraire de celle qu'elle avait exercée en 1811 et 1812. Vers les derniers mois de 1846, le ministre, fort de ses tableaux officiels, crut devoir annoncer que les inquiétudes qui commençaient à se répandre n'étaient en rien fondées. Cette annonce, qui devait être démentie par les faits, il fallut importer plus de 13 millions d'hectolitres de blé, eut l'inconvénient de retarder ou d'amoindrir les achats que le commerce aurait pu faire à l'extérieur, en temps plus opportun.

II. APPROVISIONNEMENT D'EAU DANS LES VILLES. L'approvisionnement d'eau dans les villes diffère des autres genres d'approvisionnement, en ce qu'il ne peut se faire que par voie d'autorité, on ne voit pas qu'il soit matériellement possible de laisser à la libre concurrence le soin d'établir des fontaines et de poser sous le sol des rues des tuyaux distributeurs. L'autorité intervient, soit directement, en faisant exécuter les travaux par ses agents et par voie de régie, soit indirectement en concédant, sous certaines conditions, le privilège de la fourniture des eaux à les compagnies particulières, lesquelles s'entendent ensuite avec ceux des habitants qui consentent à payer l'eau au prix du tarif arrêté.

III. — APPROVISIONNEMENTS DES ARMÉES ET DES PLACES DE GUERRE. 1° *du gîne;* 2° *du* service de *santé;* 3° du service des *subsistances;* 4° en *munitions.*

1° Les approvisionnements du *gîne* consistent en outils divers, bois de fascinage pour les sièges, explosifs, matériel de pontage.

2° Les approvisionnements du service de *santé* comprennent des médicaments et objets de pansement de toute nature pour les troupes en campagne, les hopitaux, etc.

3° Les approvisionnements du service des *subsistances* comprennent les approvisionnements de *campagne,* de *places* et de *renouvellement.*

Les approvisionnements de campagne se subdivisent en approvisionnements de *premi relogne* : vivres emportés par les troupes, vivres *du sac* ou de réserve, portés par les hommes (pour 2 jours; vivres portés par les *convois régimentaires* (pour 4 jours), et par les *convois administratifs* (pour 4 jours); — approvisionnements des *transports stratégiques,* pour assurer la nourriture des hommes pendant les transports en chemin de fer, lors de la mobilisation; — approvisionnements de *mobilisation,* conservés dans chaque place pour nourrir les hommes réunis pendant la mobilisation; — approvisionnements de *concentration,* organisés sur les points de concentration pour nourrir les troupes depuis la concentration jusqu'au commencement des opérations; — approvisionnements des *stations-magasins,* pour fournir au chargement des trains de vivres destinés à être expédiés aux armées; — approvisionnements *régionaux,* pour approvisionner les stations-magasins établies dans chaque *région* de corps d'armée pour toutes les troupes qui se mobilisent dans cette région.

Les approvisionnements des *places fortes* ou de *siège* sont constitués en permanence dans les places de guerre, d'après la durée probable du siège, tant pour les troupes que pour la population civile.

— Les approvisionnements de *renouvellement* ou de *service courant* subviennent aux besoins du temps de paix, tout en assurant l'entretien et le renouvellement des précédents.

4° Les approvisionnements en *munitions* comprennent ceux des *troupes en campagne,* ceux des *équipages de siège,* ceux des *places fortes* et des *batteries de côte.*

Pour les troupes en campagne, on distingue : 1° les approvisionnements en *cartouches d'infanterie,* considérablement augmentés depuis l'emploi des armes à tir rapide. (Ils se composent : des cartouches portées par l'homme, qu'augmentera l'adoption des fusils à petit calibre; des cartouches portées par les voitures de compagnie ou de bataillon, par les voitures du premier échelon (section de munitions divisionnaires), par les voitures du deuxième échelon [sections de parc]. En seconde ligne, les parcs d'armée comprennent un second approvisionnement à peu près égal, et un troisième est en dépôt dans les places frontières, sans compter ce qui se trouve à l'intérieur du pays); — 2° les approvisionnements en *munitions d'artillerie,* dont la moitié ou les deux tiers environ sont portés par la batterie elle-même, et le reste par un ou deux échelons de voitures : sections de munitions et sections de parc.

Comme pour les cartouches d'infanterie, un second approvisionnement est réuni dans les parcs d'armée, et un troisième dans les places frontières.

— *Approvisionnement des places fortes.* L'approvisionnement de la population civile des places fortes, assuré d'une façon permanente, en prévision d'un investissement, est une mesure de défense dont la nécessité s'impose. La loi du 1er février 1892 autorise le ministre de la guerre à former, dans la limite des crédits budgétaires, et sans jamais pouvoir excéder la consommation de deux mois, des approvisionnements permanents en farine ou en blé, en vue des premiers besoins des populations comprises dans les périmètres des camps retranchés et des places fortes. Les frais de constitution et d'entretien de ces approvisionnements sont à la charge de l'État.

APPROVISIONNEMENTS. Mar. Objets nécessaires à la nourriture et à l'entretien du navire. Dans les arsenaux, les services des approvisionnements de l'arsenal et des escadres sont sous les ordres du commissaire aux approvisionnements.

APPROVISIONNER v. a. Garnir, fournir de provisions : *La France, l'Europe, la terre entière* APPROVISIONNENT *Paris.*

S'approvisionner, v. pr. Se munir de provisions : S'APPROVISIONNER *de vivres, de farine, de munitions.*

— Fig. : *Il faut que l'homme* S'APPROVISIONNE *de vertus et de bonnes œuvres pour accomplir sa destination.* (Portalis.)

— ANTON. **Démunir, dénantir.**

APPROVISIONNEUR, EUSE n. Celui, celle qui approvisionne : *Des onze heures du soir, une foule de maraîchers et d'*APPROVISIONNEUSES, *venus de tous les points de l'horizon, encombrent les abords du quartier des Innocents.* (A. Karr.)

APPROXIMATIF, IVE adj. Qui est fait par approximation : *Calcul* APPROXIMATIF.

— ANTON. Exact, géométrique, juste, mathématique, précis, rigoureux, scrupuleux, strict.

APPROXIMATION (*si* — lat. *approximatio*; de *approximare,* approcher) n. f. Estimation, évaluation par à peu près, qui ne donne qu'une idée plus ou moins exacte du nombre que l'on veut connaître : *On résout certains problèmes par* APPROXIMATION, *en négligeant de petites quantités.* (D'Alemb.)

— Par ext., Se dit de tout ce qui n'offre pas une exactitude rigoureuse : *Les meilleures traductions ne sont que des* APPROXIMATIONS. Boiste.)

— Encycl. Mathém. *Théorie des approximations.* Certaines grandeurs parfaitement déterminées ne peuvent être représentées par des nombres exacts; telles sont $\sqrt{2}$, π, $\frac{2}{3}$, etc. Si l'on substitue à ces grandeurs un nombre qui en diffère peu, il est dit *approché*. Ce nombre est *approché par défaut*, s'il est plus petit que la grandeur exacte, et *approché par excès*, s'il est plus grand. Soit le nombre $\pi = 3,141592...$ Si l'on écrit 3,14, l'erreur inconnue est inférieure à 0,01 qui en est la *limite*. Donc, 3,14 représente π à 0,01 près par *défaut*; on dit que 0,01 est l'*approximation*. De même 3,1416 représente π avec une erreur moindre qu'un demi-dix-millième par *excès*.

On appelle *erreur absolue* d'un nombre, la différence entre la valeur exacte et la valeur approchée; et *erreur relative*, le rapport de l'erreur absolue au nombre exact. (V. erreur.) C'est l'erreur relative qui caractérise nettement le degré d'approximation obtenu.

Les formules numériques auxquelles on arrive dans la résolution des problèmes contiennent, en général, des nombres qui sont affectés d'erreurs; celles-ci sont dues soit à l'imperfection des procédés de mesure, soit à la nature même des nombres qui entrent dans la formule (nombres incommensurables). La théorie des approximations a pour but de résoudre les deux problèmes suivants: 1° *Etant donnés, pour un calcul, plusieurs nombres, chacun avec un certain degré d'approximation, déterminer quel sera le degré d'approximation du résultat;* 2° *Déterminer le degré d'approximation avec lequel il convient d'évaluer chacun des nombres qui entrent dans un calcul, pour que le résultat soit obtenu avec un degré d'approximation fixé à l'avance.*

— Un certain nombre de méthodes ont été indiquées pour résoudre le problème des approximations; Guyou en a indiqué une (*Nouvelles Annales de Mathém.*, 1889), dont l'application est sûre et assez simple. Il partage le problème général en deux parties; dans la première, il indique un procédé permettant de calculer une limite supérieure de l'erreur provenant de données incertaines; dans la seconde partie, il montre comment on peut calculer, avec une approximation donnée, le résultat d'une formule numérique donnée. Pour cette seconde partie, le problème peut d'ailleurs se compliquer si l'on a à calculer une formule complexe, c'est-à-dire une formule qui ne peut être obtenue elle-même que par une première série d'approximations successives. D'une façon générale, Guyou, partant de l'approximation exigée pour le résultat final, en déduit l'approximation avec laquelle doivent être connus les éléments de la dernière opération. De l'approximation de ces éléments, il déduit celle qui est nécessaire pour les nombres à l'aide desquels on les obtient, et ainsi de suite. Il arrive ainsi à déterminer l'approximation des nombres de la première opération; il suffit alors, pour calculer la formule, de partir de ces derniers nombres trouvés, et d'effectuer chacune des opérations indiquées en s'arrêtant aux unités de l'ordre indiqué par la suite des approximations calculées à l'avance.

— Approximation des racines des équations. Le problème qu'on se propose ici est de déterminer une racine d'une équation avec une approximation donnée. *Méthode de Newton.* Soit l'équation générale :

$$(1) \qquad x^m + Ax^{m-1} + Bx^{m-2} + \ldots + Kx + M = 0$$

et soit a une valeur approchée d'une des racines de cette équation, valeur que nous supposerons différer de la vraie racine d'une quantité α moindre que 0,01; on sait qu'il est toujours possible d'obtenir une telle valeur. (V. séparation.) On a donc :

$$(2) \qquad x = a + \alpha$$

Mettant $a+\alpha$ à la place de x dans l'équation proposée, elle devient :

$$(a+\alpha)^m + A(a+\alpha)^{m-1} + B(a+\alpha)^{m-2} + \ldots + K(a+\alpha) + M = 0$$

Développons les puissances des binômes (v. binôme de Newton), ordonnons par rapport à α; il vient après réduction :

$$\alpha^m + A'\alpha^{m-1} + B'\alpha^{m-2} + \ldots K'\alpha + M' = 0$$

ou

$$M' + K'\alpha + \ldots + B'\alpha^{m-2} + A'^{m-1} + \alpha^m = 0$$

Mais, a étant moindre que 0,01, les puissances α^2, α^3... α^m sont des fractions de plus en plus petites. Newton néglige les termes qui les contiennent, en sorte qu'il reste :

$$M' + K'\alpha = 0, \text{ d'ou } \alpha = -\frac{M'}{K'},$$

valeur qui, substituée dans l'expression (2), donne :

$$x = a - \frac{M'}{K'}.$$

Pour abréger, désignons par p cette première valeur approchée de x, et par α' la quantité, cette fois plus petite que α, dont elle en diffère, en sorte que :

$$x = p + \alpha'.$$

Mettons $p+\alpha'$ à la place de x dans l'équation générale (1), et résolvons comme ci-dessus par rapport à α', on obtient pour cette inconnue une valeur :

$$\alpha' = -\frac{M''}{K''}.$$

D'où :

$$x = p - \frac{M''}{K''} = a - \frac{M'}{K'} - \frac{M''}{K''},$$

seconde valeur approchée. En continuant ainsi, on obtiendrait de la même manière une 3e valeur approchée de x, puis une 4e, etc..., et toujours avec une approximation croissante.

— *Méthode de Lagrange.* Plus pénible que la précédente, mais très sûre, elle consiste à exprimer chaque racine en fraction continue. Par une série de substitutions, telles que

$$x = a + \frac{1}{\alpha},\ \alpha = b + \frac{1}{\beta},\ \beta = c + \frac{1}{\gamma}, \text{ etc...},$$

on arrive à cette expression de la racine :

$$x = a + \cfrac{1}{b + \cfrac{1}{c + \ldots}}$$

qu'on pourra calculer aussi approchée qu'on voudra.

— Anton. **Exactitude, précision, rigueur.**

APPROXIMATIVEMENT adv. D'une manière approximative, par approximation.

— Anton. **Exactement, géométriquement, mathématiquement, rigoureusement, strictement.**

APPROXIMER (lat. *approximare*; de *ad*, vers, et *proximare*, approcher) v. a. Evaluer approximativement. (Peu usité.)

APPUI (du lat. *ad*, à, et *podium*, base) n. m. Tout ce qui sert à supporter, à soutenir : *Mettre un* appui *à un arbre, à un mur.*

— *Mur d'appui, pilier d'appui,* Mur, pilier, qui sert de soutien. ‖ *L'appui d'un balcon, d'une fenêtre,* La partie transversale, sur laquelle on peut s'accouder, s'appuyer. ‖ *A hauteur d'appui,* A la hauteur ordinaire du coude.

— Par anal. Secours, protection, faveur, et, parlant des personnes ou des choses : *Les femmes ont besoin d'*appui, *et rien ne les refroidit comme la nécessité d'en donner.* (Mme de Stael.)

— *Mettre son appui sur un roseau.* V. s'appuyer.

— *Pièces à l'appui,* Pièces qui servent à confirmer les conclusions d'un dire, d'un compte, etc.

— **A l'appui de,** loc. prép. Pour appuyer, prouver, soutenir : *La force vient toujours* à l'appui de *la nécessité.*

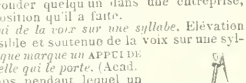

Mur d'appui.

— Archit. *Mur d'appui,* Garde-fou construit sur le bord d'une terrasse, d'un pont, d'un quai, etc. ‖ *L'appui d'un balcon, d'une fenêtre,* La partie transversale sur laquelle on peut s'accouder, s'appuyer. ‖ *Barre d'appui,* Barre scellée à hauteur d'appui entre le tableau d'une fenêtre. ‖ *A hauteur d'appui,* A la hauteur ordinaire du coude. ‖ *Lambris d'appui,* Lambris à hauteur d'appui. ‖ *Appui allégé,* Appui qui n'occupe qu'une partie du mur qui le supporte. ‖ *Appui évidé,* Appui orné d'entrelacs ou de balustres. ‖ *Appui droit ou carré,* Appui de niveau et en ligne droite. ‖ *Appui rampant,* Appui en pente, comme la rampe d'un escalier. ‖ *Appui en piedestal,* Appui, quel qu'il soit, qui a une base et une corniche.

Appuis de fenêtres.

— Charpent. Pièce de bois placée entre deux poteaux d'huisserie et déterminant la hauteur de l'appui. ‖ Pièces de bois horizontales formant le bas des ouvertures des fenêtres.

— Dr. *Droit d'appui.* On donne ce nom à la faculté d'appuyer une poutre, ou tout autre objet, sur la construction d'un propriétaire voisin. Ce droit constitue une *servitude continue et apparente,* qui est soumise aux articles 686 et suiv. du Code civil.

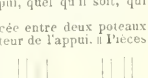

Appui (charp.).

— Jeu de boules. *Aller à l'appui de la boule,* Jeter sa boule de manière qu'elle pousse et rapproche du but celle du joueur avec qui l'on est de moitié. ‖ Fig. et fam. Seconder quelqu'un dans une entreprise, appuyer une proposition qu'il a faite.

— Gramm. *Appui de la voix sur une syllabe,* Elévation plus ou moins sensible et soutenue de la voix sur une syllabe : *L'accent tonique marque un* appui de la voix *sur la voyelle qui le porte.* (Acad.

— Manèg. Temps pendant lequel un membre est employé à soutenir le poids du corps du cheval sur le sol : Appui *posé* (ou *foulé*). ‖ Sensation produite sur la main du cavalier par l'action de la bride; pression du mors sur les barres : *Les chevaux qui ont la bouche fine ont l'*appui *léger; ceux dont la bouche est dure ont trop d'*appui. (Lecoq.) ‖ *Appui de main,* Sorte d'aide qu'on donne au cheval par la bride. ‖ *Appui du collier,* Point d'union de l'encolure avec les épaules, ou cette espèce de talus que ces parties présentent en avant.

Appui-main.

— Mécan. et statiq. *L'appui,* ou le *point d'appui d'un levier.* V. levier. ‖ Fig. Dans le même sens : *La propriété est le* point d'appui *de la stabilité sociale.* (Le P. Félix.

— Métall. *Appuis de fourchettes,* Traverses qui supportent les fourchettes des équipages de fonderie.

— Techn. Pièce du banc des tourneurs.

— Syn. **Appui, soutien, support.** L'*appui* se place auprès d'une chose qui penche, pour l'empêcher de tomber. Le *soutien* se met sous un objet pour l'empêcher de s'écrouler. Le *support* aide à porter une forte charge, sous laquelle il est placé.

Appui-tête.

— Syn. **Appui, aide, assistance, secours.** V. aide.

APPUI-MAIN n. m. Baguette dont les peintres se servent pour soutenir la main qui tient le pinceau. ‖ Pl. *Des* appuis-main.

APPUI-TÊTE n. m. Petit appareil destiné à soutenir immobile la tête des personnes que l'on photographie : *On ne se sert plus guère des* appuis-tête.

APPUIE-POT n. m. Syn. de accote-pot.

APPULSE (lat. *appulsus*, voisinage) n. f. Rapprochement de deux astres qui, sans aller jusqu'à l'éclipse, est assez grand pour permettre au moment de les voir dans le même champ d'une lunette. (Ce terme, peu précis, n'est plus employé aujourd'hui.)

— Adjectiv. *Eclipse appulse.* Eclipse dans laquelle une planète ou un satellite ne fait qu'effleurer le disque du soleil.

APPUYER (*pui-y-é* — rad. *appui.* Change l'*y* en *i* simple devant un *e* muet : *J'appuie. Qu'ils appuient;* prend un *y* et un *i* de suite aux deux premières personnes du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous appuyions, vous appuyiez. Que nous appuyions, que vous appuyiez* v. a. Soutenir par le moyen d'un appui : Appuyer *une église par des arcs-boutants.*

— Avec la prép. *contre,* Appliquer : Appuyer *une échelle* contre *un mur.* ‖ Adosser : *Maison* appuyée. ‖ Appliquer contre une chose qui sert de point d'appui : *Pour s'élancer, le serpent n'*appuie contre *terre que sa queue, qu'il recourbe en replis.* (Lacép.)

— Avec la prép. *sur,* Poser sur ce qui peut soutenir : Appuyer *ses bras, ses coudes* sur *la table.* ‖ Faire peser une chose sur une autre, appliquer avec plus ou moins de force : Appuyer *trop la plume* sur *le papier.*

— Fig. Fortifier une chose par une autre : *Plus une vérité est importante, plus on doit avoir soin de ne l'*appuyer *que sur de solides raisons.* (Condill.) ‖ Fonder : Appuyer *son bonheur sur le mensonge.* (Pasc.) ‖ Tenir tendu, appliqué, en parlant de l'esprit : Appuyer *sa pensée sur un malheur.* (Mme de Sév.)

— Soutenir, encourager : Appuyer *une proposition.*

— *Appuyer les chiens.* Chass. Les animer du cor, de la voix.

— *Appuyer la botte.* Escr. Appuyer le fleuret sur le corps de son adversaire, après l'avoir touché. ‖ Fig. Presser, embarrasser quelqu'un, en insistant sur une question, sur un argument.

— Art. milit. Placer, disposer près de quelque chose qui serve de protection, de défense : Appuyer *la gauche d'une armée à un bois, à un marais.* ‖ Flanquer, soutenir : *Plus l'infanterie est bonne, plus il faut la ménager et l'*appuyer *par de bonnes batteries.* (Napol. Ier.)

— Manèg. *Appuyer l'éperon à un cheval,* Lui appliquer fortement de l'éperon. ‖ *Appuyer des deux,* Piquer des deux éperons à la fois. ‖ *Appuyer la tête au mur.* Se dit du cheval qui se déplace en conservant la même position oblique sur la piste qu'il parcourt.

— Mar. Assujettir, caler. ‖ *Appuyer les vergues,* Les soutenir contre un vent qui souffle grand frais. ‖ *Appuyer une chasse à un bâtiment,* Le poursuivre sans relâche.

— v. n. Reposer sur : *Un moyen d'édifier avec sécurité sur des terrains mouvants, c'est que la base* appuie *sur des arceaux renversés.* ‖ Peser sur, avec plus ou moins de force : *Pour bien écrire, il faut* appuyer *faiblement sur la plume.*

— Par ext. *Appuyer sur un mot, sur une syllabe,* etc., Les prononcer avec une élévation de voix qui les fasse distinguer ou ressortir : *Les Malais* appuient *sur l'antépénultième des mots.* (Dulaurier.)

— Fig. Insister fortement : Appuyer *sur un argument.*

— Prendre une direction : *Appuyer sur la droite, sur la gauche,* etc., Se porter vers la droite, la gauche, etc.

— Manèg. *Cheval qui appuie sur le mors,* Cheval qui porte la tête basse et fatigue la main du cavalier. ‖ *Appuyer à droite, à gauche,* Diriger le cheval vers la droite ou vers la gauche, en le faisant marcher de côté.

— Mus. *Appuyer sur une note,* Y demeurer un certain temps, pour lui donner plus de force.

S'appuyer, v. pr. S'aider comme d'un appui, d'un soutien : S'appuyer *sur une canne.*

— Fig. Faire fond sur quelqu'un, sur quelque chose : *L'homme le plus fort est celui qui ne* s'appuie *sur personne.* (Beauchêne.) *La famille* s'appuie *sur l'amour, et la société sur la famille.* (Michelet.) ‖ *S'appuyer sur un roseau,* Se confier à quelqu'un ou à quelque chose qui ne peut être d'aucun secours.

— En T. d'art milit. Etre placé, disposé auprès d'une chose dans un but de défense, de protection.

— Allus. litter. : **Glissez, mortels, n'appuyez pas.** Au bas d'une gravure de Larmessin, représentant des *patineurs,* se lit ce charmant quatrain :

Sur un mince cristal l'hiver conduit leurs pas,
Le précipice est sous la glace.
Telle est de vos plaisirs la légère surface :
Glissez, mortels, n'appuyez pas!
Roy.

— Syn. **Appuyer, accoter.** V. accoter.

APPUYOIR (*pui-y-oir*) n. m. Morceau de bois triangulaire qui sert au ferblantier à appliquer l'une sur l'autre, en appuyant fortement, les pièces qu'il veut souder ensemble.

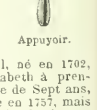

Appuyoir.

APRADUS (*duss*) n. m. Syn. arctope.

APRAXINE, nom d'une famille russe qui joua un rôle considérable au XVIIIe siècle, et dont les membres les plus considérables sont : Fédor Matvéiévitch **Apraxine,** amiral russe, né en 1671, mort en 1728. (Il seconda Pierre le Grand dans la création d'une marine, et se distingua dans les guerres contre la Suède et la Perse.) — Son frère, Pierre Matvéiévitch **Apraxine,** mort en 1729, servit aussi avec quelque éclat dans les armées de Pierre le Grand. — Etienne Fédorovitch **Apraxine** (comte), feld-maréchal russe, petit-fils du grand amiral, né en 1702, mort en 1758, entraîna l'impératrice Elisabeth à prendre parti contre Frédéric II dans la guerre de Sept ans, remporta de brillants avantages en Prusse en 1757, mais fut accusé de trahison, et mourut avant la fin de son procès.

— Bibliogr. : Borozdine, *Essai d'une généalogie des comtes Apraxine* (Saint-Pétersbourg, 1841, en russe).

Âpre (lat. *asper*, même sens; autref. on écrivait *aspre*) adj. Rempli d'aspérités, très accidenté, rude, escarpé, en parlant d'un pays ou d'un chemin. ‖ Fig. *Le sentier rude et* âpre *de la vertu.* (Fén.)

— Se dit, par ext., de tout ce qui fait sur nos organes, sur nos sens, une impression très désagréable : *Les pommes à cidre sont* âpres *au goût. La peau du squale est* âpre *au toucher. Un vent* âpre.

— Fig. Sévère, violent, dur, pénible : *Caractère* âpre.

— Avide, cupide : *Un homme* âpre *à l'argent, au gain*

— Anat. *Ligne âpre du fémur,* Bord postérieur du fémur. Ce bord, très aigu (d'où le nom de *ligne âpre*), est destiné à l'insertion de nombreux muscles.

— Bot. *Tige* ou *plante âpre,* Celle dont la surface rugueuse, rude au toucher, est hérissée de poils très forts.

— Chass. *Chien âpre à la curée*, ou absol., *Chien âpre*, Chien très vorace. ‖ Fig. Personne avide de gain, de profits.
— Gramm. Dans la langue grecque, *Esprit âpre*, L'esprit rude. V. ESPRIT.
— Techn. *Chaux âpre*, Chaux faite pendant les froids.
— SYN. **Âpre, austère, rude.** *Rude* qualifie les choses qui passent avec peine, et *âpre*, celles qui raclent la bouche, comme certains fruits sauvages. ‖ Au fig., l'homme *rude* a l'abord choquant; l'homme *âpre* est inabordable. *Austère* exprime, au fig., un genre de vie rigoureux.

ÂPREMENT adv. Avec âpreté : *Le froid commence bien* ÂPREMENT. ‖ Avidement : *Se jeter* ÂPREMENT *sur un mets.*
— Fig. Avec rudesse, violence, animosité : *Réprimander quelqu'un* ÂPREMENT.

APREMONT, nom de plusieurs villages de France, dans la Haute-Saône, la Vendée, les Ardennes, l'Aisne, le Cher, la Meuse, les Alpes-Maritimes et la Savoie; le territoire de ce dernier village (757 hab.) est planté de vignobles qui produisent un vin estimé. — Quant au village d'APREMONT (Oise), arr. et à 7 kilom. de Senlis (632 hab.), il occuperait, d'après quelques archéologues, l'emplacement de l'ancienne ville gallo-romaine de *Braeque*. — Le plus important comme population, appelé parfois APREMONT-*et-les-Habites*, est en Vendée, arr. et à 31 kilom. des Sables-d'Olonne, sur le fleuve côtier la Vie; 1.532 hab. Restes du château construit au XVIe siècle par l'amiral Chabot.

APRÈS (de *à*, et *près*) prép. Sert à marquer la postériorité, sous le rapport du temps : *Tibère fut empereur* APRÈS *Auguste. Boire* APRÈS *avoir mangé.*
— Sert à exprimer un rapport de rang, d'ordre : Après *l'or et le platine, l'argent est le plus cher des métaux.* ‖ Marque un rapport de lieu, de situation : APRÈS *le vestibule, un salon.* ‖ Par ext., dans ce dernier sens : *Marcher après quelqu'un*, Etre son émule.
— Contro : *Les chiens aboient* APRÈS *les passants.*
— Sert à exprimer l'action d'une personne qui veut rejoindre quelqu'un, l'atteindre, ou simplem., qui ne demande qu'à s'en rapprocher : *Courir* APRÈS *un passant.*
— Se dit dans le même sens, en parlant des choses que l'on voudrait obtenir : *Courir* APRÈS *une succession*, APRÈS *les honneurs.* ‖ Quelquefois on sous-entend le complément : *Les uns attendent la fortune, les autres courent* APRÈS.
— Expression interrogative dont on se sert pour engager quelqu'un à continuer ou à terminer promptement son récit : *Vous désirez que je fasse ceci, que je fasse cela...* APRÈS ? ‖ Marque aussi la menace : *Vous n'êtes pas content de ce que j'ai dit ; eh bien!* APRÈS ?
— *Être après quelqu'un*, S'en occuper sans cesse : *Cette mère est toujours* APRÈS *ses enfants.* ‖ *Être, se mettre après quelqu'un*, Le molester, le harceler : *Cet homme est toujours* APRÈS *ses domestiques.* ‖ *Être après quelque chose*, S'en occuper actuellement : *Je n'ai pu venir plus tôt, et j'ai mis vingt garçons* APRÈS *votre habit.* (Mol.)
— Entre dans plusieurs locutions, le plus souvent elliptiques : *Après vous*, Expression dont on se sert, par politesse, pour engager quelqu'un à faire une chose le premier. ‖ *Après cela*, Les choses étant ainsi, du reste : *Je pense que vous ferez bien de suivre mon conseil;* APRÈS CELA, *faites comme vous voudrez.* ‖ *Ci-après*, Un peu après, un peu loin. ‖ *Attendre après quelqu'un, après quelque chose*, Attendre que quelqu'un vienne, que quelque chose arrive, en le désirant vivement ou impatiemment.
— Entre également dans un certain nombre de proverbes : *Après la pluie, le beau temps*, La joie succède à la tristesse, les succès aux revers de fortune. ‖ *Après la panse vient la danse*, Quand on a fait bonne chère, on ne songe qu'à se divertir. ‖ *Jeter le manche après la cognée*, Abandonner totalement une affaire, un travail, par découragement, dégoût, dépit, chagrin, etc. (Allusion à l'apologue du bûcheron qui, ayant laissé tomber dans un gouffre le bec de sa cognée, jeta aussi, de colère, le manche, dont il pouvait encore faire usage.) ‖ *Après lui, il faut tirer l'échelle.* Se dit d'un homme qui a si bien fait en quelque chose, que personne ne peut faire mieux. (Allusion à l'échelle parbulaire sur laquelle on faisait monter les condamnés pour les accrocher à la potence. L'usage était, lorsqu'il y avait plusieurs complices, de pendre le plus coupable le dernier, et par conséquent de *retirer l'échelle après lui*, puisqu'il ne restait personne à exécuter.)
— **D'après**, loc. prép. A l'imitation, à la manière : *Les œuvres les plus durables sont celles qui sont faites* D'APRÈS *nature.* (Chateaub.) ‖ Signifie aussi Conformément à; en conséquence, suivant.
— Adverbialem. Ensuite : *Un jour, un mois* APRÈS. ‖ Dans le même sens : *Le jour, le mois* D'APRÈS.
— **Après coup**, loc. adv. Trop tard, après qu'une chose est faite : *Un bon mot perd sa valeur quand il est dit* APRÈS COUP. ‖ **Par après**, Ensuite. (Vieux.) ‖ **Après tout**, Au surplus, quoi qu'il en soit : *Qu'importe*, APRÈS TOUT, *ce que vous me contez là?*
— **Après que**, loc. conj. Après le moment que : *Ce n'est point dans la lice que les vainqueurs sont couronnés, c'est* APRÈS *qu'ils l'ont parcourue.* (J.-J. Rouss.)
— Gramm. *Après* ne doit jamais être employé pour exprimer un rapport de position ou de jonction; on doit dire : *La clef est* À *la porte*, et non *est* APRÈS *la porte.*
— PROV. HIST. : **Après moi, le déluge!** Maxime égoïste familière à Louis XV. Les remontrances des parlements, les réclamations du clergé, les idées nouvelles émises par la philosophie, tout ce bruit dérangeait Louis XV dans ses plaisirs, et, moitié impatienté, moitié effrayé, il dit un jour à Mme de Pompadour : « Ces grandes robes me désolent par leurs querelles...; ils finiront par perdre l'État : ce sont des assemblées de républicains!... Au reste, conclut-il, les choses comme elles sont durèrent bien autant que moi! Berry (le dauphin) s'en tirera comme il pourra! *Après moi le déluge!* »
— SYN. **Après, ensuite.** *Après* exprime un temps postérieur, une situation postérieure, mais en laissant subsister entre les deux choses l'idée d'un intervalle susceptible de plus ou de moins. *Ensuite* marque la même idée, mais sans admettre d'intervalle, car la suite d'une chose s'y trouve naturellement adhérente.
— ANTON. **Avant, devant.**

APRÈS-DÉJEUNER n. m. Temps qui suit presque immédiatement le déjeuner.

APRÈS-DEMAIN adv. de temps. Le second jour après celui où l'on est. ‖ S'empl. quelquefois substantiv.
— ANTON. **Avant-hier.**

APRÈS-DÎNER n. m. Le temps qui suit le dîner. ‖ On écrivait autrefois *après-dîné* n. m. et *après-dînée* n. f. Pl. *Des* APRÈS-DINERS.

Après-dîner (LES), de Teniers. On appelle ainsi les nombreux tableaux (que le maître flamand, pressé par les commandes, peignait, avec une facilité prodigieuse, entre son repas du soir et son sommeil : malgré la rapidité de l'exécution, ils se distinguent par la netteté spirituelle du touche et le charme de la composition.

APRES-MIDI n. m. ou f. Partie de la journée compriso entre midi et le soir. ‖ Pl. *Des* APRÈS-MIDI.
— ANTON. **Matin, matinée.**

APRES-SOUPER n. m. Temps qui s'écoule depuis le souper jusqu'au moment où l'on se couche. ‖ On écrivait autrefois *après-soupé* n. m. et *après-soupée* n. f. ‖ Pl. *Des* APRÈS-SOUPERS.

ÂPRETÉ (autref. on écrivait *aspreté*) n. f. État de ce qui est âpre, mégal, rahoteux : *L'*ÂPRETÉ *des bois, des montagnes.*
— Par ext. Se dit de tout ce qui affecte nos organes d'une manière désagréable : *L'*ÂPRETÉ *du son est toujours adoucie dans une salle pleine.* (J. Janin.)
— Se dit par analogie, en parlant de la température : *L'*ÂPRETÉ *d'un soleil trop ardent. L'*ÂPRETÉ *du vent.*
— Fig. Sévérité, rudesse, violence : *Cette* ÂPRETÉ *inflexible, qui doit faire le caractère essentiel de l'homme d'action, l'alein l'ont mieux que personne.* Renan.)
— Avidité, cupidité : *Les créanciers sont d'une* ÂPRETÉ *qui désespère.* (Diderot.)
— B.-arts. Rudesse : *Cette violence et cette* ÂPRETÉ *de style qui caractérisent Michel-Ange.* (Th. Gaut.)

APRIÈS ou **OUAPHRÈS** (en égyptien *Ouah-ab-ra*), roi d'Égypte de la XXVIe dynastie, fils de Psamétik II. Il guerroya pour les Juifs contre Nabuchodonosor, et fut renversé par un de ses généraux, Amasis, qui le fit mettre à mort. C'est le pharaon *Hophra* de l'Écriture.

APRION (du gr. *a* priv., et *prion*, scie) n. m. Genre de poissons acanthoptères, voisins des plectropomes et habitant les mers chaudes.

A PRIORI (mots lat. qui signif. *De ce qui est avant*. Se dit de ce qu'on admet comme évident antérieurement à toute expérience, et en s'appuyant seulement sur les principes de la raison pure : *Les sciences physiques ne se peuvent construire* A PRIORI, *sur des notions parcs, mais requièrent l'observation des faits.* (Proudhon.)
— Se prend souvent dans un sens défavorable : *Il est dangereux de vouloir rédiger des constitutions* A PRIORI.
— *Notions a priori.* Dans la philosophie de Kant, se dit : 1° des notions de temps et d'espace; 2° des notions renfermées dans les catégories qui servent de forme au jugement; 3° des idées de la raison : *Substance, univers, Dieu.*
— Se met en opposition avec *a posteriori*, car ces deux expressions, ayant entre elles un rapport intime, rapport de contraste, comme *antécédent* et *conséquent*, *cause* et *effet*, etc., se trouvent souvent dans la même phrase : *En tout sujet, il y a deux sortes de preuves : les unes* A PRIORI, *les autres* A POSTERIORI *et de fait.* (Taine.)
— Substantiv. : *Un* A PRIORI, pour *un raisonnement* A PRIORI. ‖ Pl. *Des* A PRIORI. V. PRIORI (A).

APRIORISME (*riss*) n. m. Méthode de raisonnement *a priori.*

APRIORISTE (*riss*) n. m. Celui qui raisonne *a priori.*

APRISTE ou **APRISTUS** (*priss-tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carabiques, voisins des *metabletus* et renfermant de petites formes bronzées, habitant l'hémisphère boréal, surtout dans la région orientale. Ils vivent dans les endroits sablonneux, au voisinage des eaux.

APROCTIE ou **APROCTOSE** (du gr. *a* priv., et *prôktos*, anus) n. f. Absence d'anus, imperforation de l'anus : *L'*APROCTIE *peut entraîner la mort.* V. IMPERFORATION.

APRON (du lat. *asper*, rude) ou **ASPRO** n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des percidés, se distinguant des perches par leur museau saillant, plus avancé que la bouche, et par la séparation qui existe entre leurs deux nageoires dorsales; ils ont la tête déprimée et le corps allongé. Habitent les eaux douces de l'Europe.

Apron (de 0m,15 à 0m,20 de long).

APRONIUS (Lucius), général romain. Consul l'an 8 de notre ère, il se distingua pendant les campagnes de Drusus en Pannonie. Proconsul d'Afrique de 18 à 21, il réprima l'insurrection de Tacfarinas. — Son fils, **Apronius Cæsianus**, qui, en 39, fut consul avec Caligula, poursuivit et rejeta les Numides dans le désert.

À-PROPOS (*po*). V. PROPOS.

APROSOPIE (du gr. *a* priv., et *prosôpon*, face) n. f. Monstruosité qui consiste en l'absence ou en une extrême anomalie de la face, avec absence constante des appareils du goût, de l'odorat et de la vue.

APROSTATROPHIE (*pross* — du gr. *a* priv.; *prostatês*, placé devant, et *trophê*, nourriture n. f. Atrophie de la prostate.

APROVANDEMENT ou **APPROVANDEMENT** (*man*) n. m. Somme allouée à un blessé pour subvenir à ses besoins.

APS (lat. *Alba Augusta*), village de l'Ardèche, arrond. et à 29 kilom. de Privas, sur l'Escoutay, affl. du Rhône; 1.104 hab. Ancien siège d'un évêché transporté à Viviers.

APSARAS, déesses de rang inférieur, musiciennes et danseuses, chargées de distraire les dieux des divers cieux, et particulièrement du *Sworga*, ou paradis d'Indra. La mythologie indienne les donne pour femmes aux *gandharvas*, musiciens célestes. Elles reçoivent assez souvent la mission de détourner de leurs austérités les ascètes, dont les dieux redoutent la puissance. Mais il arrive parfois qu'elles s'éprouvent d'un héros mortel, et lui sacrifient les délicités du ciel. Elles sont alors considérées comme les filles de Mâra, le Satan indou. — *Une* APSARA.

APSARUS, **ABSARUS** ou **ABSARUM**, rivière d'Asie, dans la Colchide (Géorgie). Elle se jetait dans le Pont-Euxin, à quelque distance de Trapezus (Trébizonde), après avoir arrosé le territoire des *Cissii*.

APSEUDE (gr. *apseudes*, sans détour n. m. Genre de crustacés isopodes-amsopodes, famille des tanaïdes, renfermant des formes marines habitant surtout les régions septentrionales, et dont l'espèce type est l'*apseudes talpa*, des mers du Nord.

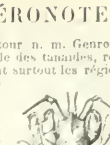
Apseude (grossi).

APSICHET (*ché*) n. m. Rebord saillant ménagé sur la surface extérieure des portières, et qui sert à maintenir les glaces des voitures.

APSIDAL, ALE, AUX (rad. *apside*) adj. Se dit, en géométrie, d'une surface dérivant d'une autre de la manière suivante : par un point O quelconque, on mène un plan sécant, et dans ce plan la normale OA à la section; puis, sur la perpendiculaire élevée au point O à ce plan, on prend une longueur OM égale à la normale OA. Le lieu du point M est la surface apsidale à la surface donnée par rapport au point O.
Comme exemples de surfaces apsidales, citons : la surface des ondes lumineuses dans un milieu biréfringent, qui est la surface apsidale d'un ellipsoïde par rapport au centre de l'ellipsoïde (V. ONDE); le *tore*, qui est la surface apsidale d'une sphère par rapport à un point quelconque de l'espace, etc. Les surfaces apsidales ont été étudiées par Catalan.

APSIDE (du gr. *apsis*, *idos*, voûte, cintre n. f. Archit. V. ABSIDE.
— Astron. Extrémités du grand axe de l'ellipse décrite par une planète autour du soleil, ou d'un satellite autour de sa planète. L'*apside* la plus éloignée du soleil se nomme *aphélie* ou *apside supérieure*; la plus rapprochée est l'*apside inférieure*, ou le *périhélie*. (V. APHÉLIE.) Le grand axe de l'orbite se nomme *ligne des apsides*. Le phénomène de la précession des équinoxes, en faisant varier les *apsides* de la terre, produit un déplacement insensible dans les époques des saisons.)

APSINES, rhéteur grec, né à Gadara (Phénicie), au IIIe siècle. Il vint professer à Athènes, sous le règne de Maximin. Il a écrit un *Art de la rhétorique* et un traité *Sur les problèmes figurés*, compris dans la collection des *Rhéteurs grecs*, publiée par Aldo (Venise, 1508).

APSYCHIE (*ché* — du gr. *a* priv., et *psukhê*, âme) n. f. Défaillance, syncope, perte de connaissance.

APSYCHISME (*chiss* — du gr. *a* priv., et *psukhê*, âme, intelligence) n. m. Idiotisme, absence complète d'intelligence.

APSYRTUS, naturaliste grec, né à Prusa Bithynie, au commencement du IVe siècle. Il accompagna Constantin sur les bords du Danube (322). Ses deux principaux ouvrages sont : l'*Hippiatrique* et l'*Histoire naturelle des animaux.*

APT (lat. *Apta Julia*), ch.-l. d'arrond. du dép. de Vaucluse, à 55 kilom. d'Avignon, sur le Calavon, affl. de la Durance; 5.851 hab. (*Aptésiens* ou *Aptois*. Ch. de f. P.-L.-M. Tribunal de première instance; fabriques de faïence, bougies, confiseries; commerce de truffes et fruits du Midi, cire, miel, vins et eaux-de-vie. — L'arr. a 5 cant. et 43.791 hab.; le cant. 50 comm. et 12.779 hab.

Armes d'Apt.

— *Histoire*. Apt, une des plus anciennes villes de la Gaule, fut la capitale des *Vulgientes*, tributaires des Voconces, au temps de César; elle fut dévastée par les Lombards et les Sarrasins, et vainement assiégée, en 1562, par le baron des Adrets.

APTE (lat. *aptus*, propre à) adj. Qui a des dispositions à, qui est propre à : *L'enfance est* APTE *à apprendre.*
— Qui a les qualités requises pour : APTE *à posséder, à hériter.*
— ANTON. **Impropre, inapte, incapable, incompétent, inhabile, insuffisant.**

APTÉNODYTE (du gr. *apten*, *ênos*, qui ne vole pas, et *dutês*, plongeur) adj. Nom scientifique des oiseaux du genre manchot. V. ce mot, et IMPENNES.

APTÉRANTHE (du gr. *aptêros*, sans ailes, et *anthos*, fleur) n. f. Bot. Genre d'asclépiadacées-stapéliées, renfermant une herbe de la région méditerranéenne occidentale.

APTÈRE (du gr. *a* priv., et *pteron*, aile adj. Qui est dépourvu d'ailes.

APTÈRE. Se dit des statues de certaines divinités qui, par exception, étaient représentées sans ailes : *Nikê* (la Victoire Aptère), qui avait à Athènes un temple, était privée d'ailes, ce qui signifiait qu'elle ne devait pas quitter la république.

APTÈRES n. m. pl. Sous-ordre d'insectes hémiptères renfermant ceux qui, comme les poux, n'ont pas d'ailes, et sont armés d'un appareil de succion propre à piquer, ou parfois d'une bouche organisée pour mâcher. Les aptères ou parasites se divisent en deux grandes familles : *pédiculidés* et *mallophagidés*. — *Un* APTÈRE.
— Ordre d'insectes dépourvus d'ailes, renfermant les *machilis*, les *lépismes*, les *japyx*, les *podures*, les *smynthures*, etc. V. THYSANOURES.

Apteroessa réduit d'un tiers

APTÉRODYTE (du gr. *aptêros*, sans aile, et *dutês*, nageur) adj. Ornith. V. APTÉNODYTE.

APTEROESSA (du gr. *aptêros*, dépourvu d'ailes) n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des cicindélidés, renfermant une seule espèce, de grande taille et de coloration variée, qui habite le sud de l'Inde : *apteroessa grossa*.

APTÉRONOTE (du gr. *aptêros*, sans ailes, et *nôtos*, dos) n. m. Genre de poissons malacoptérygiens apodes, voisins des gymnotes et renfermant une seule espèce, qui vit en Amérique.

APTÉROPÈDE (du gr. *apteros*, sans ailes, et *pédaô*, je saute) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des halticidés, renfermant des altises de petite taille, dont les peu nombreuses espèces habitent l'Europe : *apteropeda graminis* (France), etc.

Aptéropède (grossi 7 fois).

APTERORNIS (*niss* — du gr. *a* priv. ; *pteron*, aile, et *ornis*, oiseau) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des rallidés, sous-famille des gallinulinés, renfermant des poules d'eau, propres aux Mascareignes. L'espèce type du genre est l'*apterornis cærulescens*.

APTÉRURE (du gr. *aptéros*, sans nageoires, et *oura*, queue) n. m. Ichtyol. Syn. de CÉPHALOPTÈRE.

APTÉRYGIENS ou **APTÉRYGINÉS** n. m. pl. Groupe d'oiseaux voisin des coureurs et renfermant le seul genre *apteryx*. — *Un* APTERYGIEN (ou APTERYGINÉ). ‖ On dit aussi APTERYGIDÉS.

APTÉRYX (du gr. *a* priv., et *ptérux*, aile) n. m. Genre d'oiseaux type du groupe des *apteryginé*s et propre à la région austro-zélandaise, n'ayant que des rudiments d'ailes, des plumes simples ressemblant à des soies, pas de queue.

Aptéryx.

— ENCYCL. Les *apteryx* courent rapidement, grâce à leurs fortes pattes ; ils sont de la taille d'une poule ; leur bec est long comme celui des bécasses, et porte les narines à son extrémité. Trois espèces connues : *apteryx Mantelli* ou *kiwi* des Néo-Zélandais (Nouvelle-Zélande) ; *apteryx Oweni* (Tasmanie) ; *apteryx maxima* (*roaroa* des indigènes (Tasmanie).

APTIEN (*si-in* — de *Apt*, Vaucluse) n. m. Etage géologique constituant l'une des divisions du terrain crétacé inférieur, et que Kilian a partagé en deux sous-étages : le bedoulien et le gargasien. L'*aptien* se trouve entre les étages barrémien et albien.

APTINE ou **APTINUS** (*nuss* — du gr. *aptên*, *ênos*, sans ailes) n. m. Genre d'insectes coléoptères carabiques, sous-famille des brachynidés, renfermant d'assez grandes formes noires ou rousses habitant l'Europe méridionale, l'Afrique et l'Inde. On en connaît une quinzaine d'espèces : *aptinus displosor* (Pyrénées), *aptinus melancholicus* (Inde), etc. V. BRACHYNIDÉS.

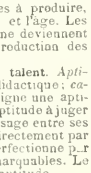
Aptine (gr. nat.).

APTITUDE (rad. *apte*) n. f. Disposition naturelle à quelque chose : *Il n'y a nulle part plus d'esprit et plus d'*APTITUDE *à tout que chez le Français.* (Mme de Staël.)

— Dr. Capacité, habilité à posséder une fonction, à recevoir un don, un legs, etc.

— Histol. Disposition organique et fonctionnelle, en vertu de laquelle l'animal qui en est doué est plus propre à tel emploi, à telle destination, à telle nature de services ou de produit qu'à telle autre.

— ENCYCL. Zootechn. Chez les animaux domestiques, les *aptitudes* s'acquièrent et se fixent par voie d'hérédité, avec l'aide du régime et de ce qu'on nomme l'« éducation ». Les améliorations sont plus ou moins faciles à produire, selon les espèces animales, les individus et l'âge. Les modifications qu'ont éprouvées les animaux ne deviennent héréditaires que lorsqu'on emploie à la reproduction des individus qui les possèdent.

— SYN. **Aptitude, capacité, génie, goût, talent.** *Aptitude* ne s'emploie guère que dans le style didactique ; *capacité* est beaucoup plus général. *Génie* désigne une aptitude à produire, à créer. Le *goût* n'est que l'aptitude à juger les travaux des autres, ou à faire un choix sage entre ses propres idées. De plus, le *génie* est donné directement par la nature, tandis que le *goût* se fortifie, se perfectionne par la connaissance et l'étude des œuvres remarquables. Le *talent* est le développement pratique d'une aptitude.

— ANTON. Impéritie, impuissance, inaptitude, incapacité, incompétence, inhabileté, inhabilité, insuffisance.

APTORNIS (*niss* — du grec *aptôs*, solide, et *ornis*, oiseau) n. m. Genre d'oiseaux fossiles de la Nouvelle-Zélande, dont on retrouve les ossements mêlés à ceux des dinornis dans la vase des marais. Ils avaient la taille de l'outarde.

APTORNIS. Astron. Syn. de APUS.

APTOSIME (du gr. *a* priv., et *ptôsimos*, caduc) n. m. Genre de scrofulariacées-gratiolées, renfermant des plantes hispitueuses, couchées, rigides et ligneuses à la base, originaires de l'Afrique.

APTYALIE (du gr. *a* priv., et *ptualon*, salive) n. f. Manque de la sécrétion salivaire.

APTYCHE ou **APTYCHUS** (*kuss* — du gr. *a* priv., et *ptux*, *ptukhos*, chose mise en double) n. m. Corps organiques que l'on trouve dans les couches à ammonites ou dans les ammonites, et qui sont des organes de ces mollusques. V. AMMONITIDÉS.

APUANS (lat. *Apuani*), peuple de la Ligurie, qui avait Apua auj. *Pontremoli* pour capitale. Il fut soumis par les Romains, en 180 av. J.-C. — *Un* APUAN.

APULÉE (Lucius Apuleius), écrivain latin du IIe siècle, né à Madaura, en Numidie, où son père était duumvir, mort vers la fin du règne de Marc-Aurèle. Il étudia successivement à Carthage, à Athènes et à Rome, dissipa son patrimoine dans des voyages entrepris pour perfectionner ses connaissances ; mais un riche mariage, contracté dans sa patrie avec une veuve, releva sa fortune. Les héritiers de sa femme, voyant ainsi s'évanouir leurs espérances, intentèrent un procès à Apulée, l'accusant de s'être servi de la magie pour se faire aimer. Dans une éloquente *Apologie*, qui nous a été conservée, il retourna contre ses ennemis le reproche de cupidité qu'ils lui avaient adressé, et sortit vainqueur de la lutte. Depuis, il se consacra entièrement aux lettres et à la philosophie, s'attachant de préférence à la doctrine de Platon. La moitié peut-être de ses ouvrages ne nous est point parvenue. Parmi ceux que le temps a respectés, le plus connu est *Métamorphoses* ou l'*Âne d'or*. V. ÂNE D'OR, et AMOUR ET PSYCHÉ (*l'*).

— BIBLIOGR. : Lantoine, *Apulée de Madaure* (*Revue polit. et littér.*, 1879).

APULÉE (Lucius Apuleius), naturaliste latin, surnommé *Platonicus*, vivait au IVe siècle de l'ère chrétienne. Il est auteur d'une description des plantes intitulée *Herbarium*, et qu'on a quelquefois attribuée à l'auteur de l'*Âne d'or*.

APULEIA n. m. Genre de légumineuses-cæsalpinées, établi pour deux ou trois espèces d'arbres de l'Amérique tropicale.

APULEIA (GENS), nom d'une *gens* romaine de l'ordre plébéien, qui comprenait les trois branches des Pansa, des Decius et des Saturninus. A cette dernière branche appartenait le célèbre tribun L. Apuleius Saturninus, qui fut du parti de Marius. V. SATURNINUS.

Apuleia (lex). Dr. rom. Cette loi, que l'on rapporte le plus généralement à l'an 652 de Rome, mais qui pourrait être de l'an 364, établissait de plein droit une société entre les *sponsores* et les *fidepromissores* d'un même débiteur. Celui d'entre eux qui payait au delà de sa part virile obtenait, par suite, par l'action *pro socio*, la répartition du surplus entre ses coobligés, sans avoir besoin d'établir une communauté d'intérêts.

APULIE (*Apulia*), contrée de l'Italie mérid., délimitée par l'Apennin, le golfe de Tarente et le mont Gargan. C'est une immense plaine, très peu ondulée, dont le principal fleuve est l'Ofanto, formant, surtout dans la partie septentr. (*Tavoliere di Puglia*), un immense pâturage, qui pourrait nourrir plus d'un million de moutons. Elle forme actuellement les deux provinces appelées *Terre de Bari* et *Capitanate*. Pop. : 1.778.000 hab. (*Apuliens*.)

— *Histoire.* L'ancienne Apulie, peuplée primitivement par les Daunienes, les Peucétiens, les Iapyges, devint, après l'établissement de colonies grecques sur son territoire, une des quatre parties de la Grande-Grèce. Possédée par les Romains depuis le IIIe siècle av. J.-C., elle fut une dépendance de l'empire grec au moyen âge, puis fut conquise par les Normands, et devint enfin une partie intégrante du royaume de Naples, jusqu'à la réunion de cet Etat au royaume d'Italie.

— BIBLIOGR. : François Lenormant, *Apulie et Lucanie* (1883); Gregorevius, *Apulische Landschaften* (Leipzig, 1889).

APULIEN, ENNE (*in, èn*), celui, celle qui habite l'Apulie.

— Adjectiv. Qui appartient à l'Apulie ou à ses habitants.

— n. m. Dialecte italien, incorrect et grossier, parlé dans la Pouille : *S'exprimer en* APULIEN.

APURE, riv. de l'Amérique du Sud (républ. de Venezuela), affluent gauche de l'Orenoque ; cours d'environ 900 kilom. — Anc. prov. du Venezuela, entre les rivières Méta et Apure, sur la rive g. de l'Orénoque ; ch.-l. *San-Fernando de Apure*.

APUREMENT (rad. *pur*) n. m. Vérification de comptes, après laquelle le comptable est reconnu quitte.

— ENCYCL. L'*apurement* est l'action de clore définitivement un compte ou une gestion, de manière que le comptable en soit entièrement déchargé et ne puisse plus être recherché à ce sujet. C'est la Cour des comptes ou les conseils de préfecture qui sont, selon les cas, chargés de l'apurement des comptes des personnes ayant le maniement des deniers publics. L'acte de libération délivré à ces comptables s'appelle « arrêt de *quitus* ».

APURER (rad. *pur*) v. a. S'assurer que les différents articles d'un compte (recette et dépense) sont régulièrement établis et appuyés des pièces justificatives.

APURIMAC ou **CATONGA**, rivière de l'Amérique du Sud, la plus importante des deux branches mères de l'Ucayalé, sort du petit lac de Vilafro, et devient, après avoir reçu nombre d'affluents et avoir parcouru plus de 800 kilom., l'Ucayalé. — Un *département de l'Apurimac* existe au Pérou (15.000 kilom. carr. ; 119.250 hab.).

APUS (*puss* — du gr. *a* priv., et *pous*, pied) n. m. Genre de crustacés branchiopodes, type de la famille des *apusidés*, répandu dans presque toutes les régions du globe : *apus cancriformis* et *apus productus* (France) ; *apus dispar* (Afrique) ; *apus longicauda* (Amérique du Nord).

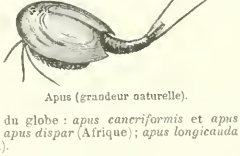
Apus (grandeur naturelle).

APUSIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés branchiopodes, renfermant les formes à vaste bouclier dorsal soudé avec la tête et les premiers anneaux thoraciques. — *Un* APUSIDÉ.

— ENCYCL. De taille moyenne, de coloration grise ou verdâtre, les *apusidés* sont très carnassiers ; ils habitent les eaux douces stagnantes, où ils apparaissent parfois en quantités énormes, pour disparaître quand les mares tarissent ; puis ils réapparaissent après les grandes pluies ou les inondations ; leurs œufs se conservent très longtemps dans la terre sèche. Genre principal : *apus*.

APYIQUE (du gr. *a* priv., et *puon*, pus) adj. Qui est sans suppuration.

APYRE (du gr. *a* priv., et *pur*, feu) adj. Inaltérable au feu, et surtout infusible : *Le cristal de roche est* APYRE.

APYRÉNOMÈLE (du gr. *a* priv. ; *purên*, *ênos*, noyau, et *mêlê*, sonde) n. m. Stylet, cathéter, sonde qui n'a pas de bouton terminal. Syn. APYROMÈLE.

APYRÉTIQUE (du gr. *a* priv., et *puretos*, fièvre) adj. Qui n'est pas accompagné de fièvre.

APYREXIE (du gr. *a* priv., et *purexis*, accès de fièvre) n. f. Cessation de la fièvre. ‖ Intermission, temps qui s'écoule entre deux accès de fièvre intermittente.

— ENCYCL. La durée de l'*apyrexie* varie suivant le type des fièvres intermittentes. Elle s'accompagne ordinairement de faiblesse, de courbature, d'inappétence, d'amertume de la bouche. Il importe de connaître d'une manière précise le moment où s'établit l'apyrexie, afin de pouvoir administrer à temps les fébrifuges.

APYREXIQUE adj. Qui tient de l'apyrexie.

APYRINE (du gr. *a* priv., et *pur*, *puros*, feu) n. f. Sorte de poudre blanche, analogue à l'amidon, que l'on tire des noyaux d'une espèce de cucotier, et qui est infusible à la chaleur.

APYRITE (du gr. *a* priv., et *pur*, *puros*, feu) n. f. Variété rouge de tourmaline, due à un excès de manganèse.

APYROMÈLE n. m. Chir. V. APYRENOMÈLE.

APYROTYPE (du gr. *a* priv. : *pur*, *puros*, feu, et *tupos*, caractère) adj. Se dit de caractères d'imprimerie fabriqués à froid par un procédé mécanique.

AQUACÉLÉRIFÈRE (*kou-a* — du lat. *aqua*, eau, et de *célérifère*) n. m. Sorte de roue à aubes plates, manœuvrée à la main, appliquée autrefois aux bateaux, pour en accélérer la marche.

AQUACREPTITE (*kou-a* — du lat. *aqua*, eau, et *crepitus*, craquement) n. f. Variété de serpentine.

AQUÆ. Géogr. Mot latin signifiant *eaux*, et qui entrait dans la dénomination d'un grand nombre de villes où se trouvaient des eaux thermales. Exemples : AQUÆ BIGERRONUM (Bagnères-de-Bigorre) ; AQUÆ BORBONIS (Bourbonne-les-Bains) ; AQUÆ CALENTES (Chaudesaigues) ; AQUÆ GRANI (Aix-la-Chapelle) ; AQUÆ SEXTIÆ (Aix, en Provence) ; AQUÆ SPARSÆ (Aigueperse) ; AQUÆ SOLIS (Bath [Angleterre]) ; AQUENSIS (Colonia Aurelia [Bade]), etc.

Aquæ potoribus (*Par les buveurs d'eau*), Allusion à cette pensée fantaisiste d'Horace :

Nec vivere carmina possunt
Quæ scribuntur *aquæ potoribus*.

(Ils ne peuvent vivre, les vers qui sont écrits par les buveurs d'eau.)

AQUA-FORTISTE ou **AQUAFORTISTE** (*kou-a, tiss* — de l'ital. *aqua-forte*, eau-forte) o. m. Graveur à l'eau-forte : *Habile* AQUA-FORTISTE (ou AQUAFORTISTE).

— Une « Société d'aqua-fortistes », fondée en 1862, à Paris, pour défendre l'art si personnel de l'eau-forte contre les procédés mécaniques de la gravure industrielle, n'a pas cessé de prospérer depuis lors, et offre toutes les années au public un précieux album où figurent les meilleures œuvres de nos Salons.

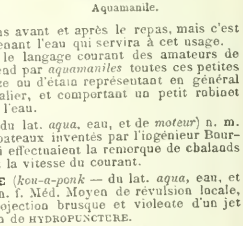
Aquamanile.

AQUAMANILE (*kou-a* — du lat. *aqua*, eau, et *manus*, main). C'est, au moyen âge, le bassin dans lequel on se lave les mains avant et après le repas, mais c'est aussi le vase contenant l'eau qui servira à cet usage.

— ENCYCL. Dans le langage courant des amateurs de dinanderie, on entend par *aquamaniles* toutes ces petites fontaines de bronze ou d'étain représentant en général un animal, un cavalier, et comportant un petit robinet pour laisser couler l'eau.

AQUAMOTEUR (du lat. *aqua*, eau, et de *moteur*) n. m. Nom donné à des bateaux inventés par l'ingénieur Bourdon, en 1825, et qui effectuaient la remorque de chalands en mettant à profit la vitesse du courant.

AQUAPUNCTURE (*kou-a-ponk* — du lat. *aqua*, eau, et *punctura*, piqûre) n. f. Méd. Moyen de révulsion locale, obtenue par la projection brusque et violente d'un jet d'eau filiforme. Syn de HYDROPUNCTURE.

AQUAPUNCTURER (*kou-a-ponk* — du lat. *aqua*, eau, et *punctura*, piqûre) v. a. Faire une aquapuncture.

AQUARELLE (*kou-a* — ital. *acquerella*, lavis ; du lat. *aqua*, eau) n. f. Peinture sur carton, sur papier, pour laquelle on emploie des couleurs transparentes délayées dans de l'eau.

— ENCYCL. Dans le principe, les miniaturistes du moyen âge se servirent de couleurs délayées à l'eau pure, qu'ils appliquaient à plat sur des dessins faits à la plume : ce fut l'enfance de l'*aquarelle*. Par la suite, on mélangea de la gomme aux couleurs pour leur donner plus de vivacité, et on les posa par couches successives, comme dans la peinture à l'huile. Les enluminures exécutées de cette manière reçurent le nom de *gouaches*. (V. ce mot.) Toutefois, le procédé primitif ne fut pas abandonné ; seulement, au lieu de laver les dessins à plusieurs teintes, on se borna généralement à l'employer d'une seule couleur ; les plus grands artistes des siècles qui suivirent la Renaissance ont eu recours, pour faire les esquisses de leurs tableaux, à ce genre de peinture que l'on a appelé *lavis*. Nous ne possédons, au contraire, qu'un très petit nombre de dessins à plusieurs teintes, ou *aquarelles*, qui puissent être attribués avec quelque certitude aux anciens maîtres. Vers la fin du XVIIIe siècle, Fragonard, Taunay, Moreau le jeune et quelques autres, essayèrent de remettre ce genre à la mode. Sous l'Empire et pendant les premières années de la Restauration, le nombre des aquarellistes s'accrut ; mais les artistes qui employèrent ce procédé se firent peu remarquer : leurs ouvrages, exécutés d'après une méthode uniforme, n'étaient que de pâles et insignifiantes enluminures. Les Anglais sont les premiers qui ont eu l'idée, non seulement de donner plus d'éclat et plus de vivacité à l'aquarelle, mais encore de la faire rivaliser avec la peinture à l'huile. Les ouvrages exécutés dans ce dernier genre étant seuls admis aux expositions annuelles de Somerset-House, les aquarellistes se décidèrent à organiser des exhibitions spéciales de leurs œuvres, et se constituèrent à cet effet en association (*Society of painters in water colours*). Cette société, fondée en 1804, devint bientôt forte et vivace, et fit construire, en 1823, la galerie de Pall-Mall, qui fut réservée à des exhibitions d'aquarelles.

L'Anglais Bonnington et notre célèbre Géricault, qui eut l'occasion d'étudier à Londres les productions des

pointres *in water colours*, popularisèrent l'aquarelle en France sous la Restauration. Depuis, la plupart de nos grands artistes ont cultivé avec succès ce genre, sinon comme une spécialité, du moins comme un délassement à des travaux plus sérieux. Paul Delaroche, Deveria, Alfred et Tony Johannot, Charlet, Eugène Delacroix, Meissonier, Décamps, ont exécuté des peintures à l'eau que les amateurs ont achetées au prix des plus beaux tableaux d'histoire.

Parmi les peintres aquarellistes de la génération suivante, on peut citer : Bellangé, Eugène Lami, Valerio, Pils, de Curzon, Zuem, Harpignies, etc. A ces noms nous pourrions joindre ceux de plusieurs artistes qui se servent avec habileté de l'aquarelle pour peindre les fleurs, les fruits, les insectes.

Toutefois, dans ces dernières années, l'aquarelle a beaucoup souffert de la vogue naissante du pastel. Elle semble n'être plus cultivée comme une branche spéciale de la peinture. En revanche, ses procédés sont employés, plus ou moins directement, par certains peintres qui, dans de grandes compositions murales ou décoratives, veulent une exécution légère et transparente. Les dernières compositions de Puvis de Chavannes et J.-P. Laurens sont, malgré leurs dimensions énormes, fortement aquarellées ou gouachées.

Considérée comme branche spéciale de l'art, l'aquarelle ne saurait être mise sérieusement en parallèle avec la peinture à l'huile. Quel que soit le degré de perfection auquel on ait amené les procédés dont ce genre dispose, on ne peut nier qu'ils ne soient impuissants à produire certains effets. L'aquarelle a des ressources très bornées. L'effet manque toujours d'énergie; la perspective de transparence, les premiers plans de solidité, les derniers plans de moelleux, et le coup de soleil, si cher aux paysagistes, y deviennent presque impossibles.

Mais, s'il est vrai que l'aquarelle présente de graves inconvénients, nous devons reconnaître aussi qu'elle est, dans bien des cas, une précieuse ressource pour les artistes, et qu'elle leur permet d'exécuter certains travaux impossibles avec les autres procédés. La nécessité qu'elle impose à ceux qui l'emploient de produire d'un seul jet, la fraîcheur et la franchise de ton auxquelles elle parvient, la rendent particulièrement précieuse pour faire des études d'après nature, pour saisir une impression fugitive, un effet passager, ou encore pour esquisser une composition et jeter sur le papier une première pensée.

AQUARELLISTE (*kou-a, liss*) n. m. Peintre à l'aquarelle. Une « Société des aquarellistes français », fondée en 1879, grâce à l'initiative de Vibert, est aujourd'hui l'émule de la Société des « aqua-fortistes », et de celle des « pastellistes ».

AQUARIA (*kou-a* — lat. *aquarius*, aquatique) n. f. Syn. de ARROSOIR.

AQUARIEN (*kou-a-ri-in* — du lat. *aqua*, eau) n. m. Hist. rel. Membre d'une secte chrétienne du IIe siècle, qui n'employait que l'eau dans le sacrifice de la messe.

— Ant. rom. Employé chargé de veiller aux aqueducs.

AQUARIUM (*kou-a-ri-om'* — mot lat. formé de *aqua*, eau) n. m. Réservoir ou vase dans lequel on entretient des plantes et des animaux d'eau douce ou d'eau salée. ‖ Pl. *Des* AQUARIUMS.

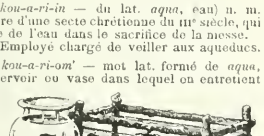

Aquarium.

— ENC. Les dispositions d'un *aquarium* varient suivant que l'on veut élever des végétaux ou des animaux, des êtres vivant dans les eaux douces ou dans les eaux salées. Les dimensions de l'aquarium peuvent également varier, depuis le petit vase en verre destiné à orner un appartement, jusqu'à ces vastes édifices dont on peut voir des modèles au Muséum d'histoire naturelle, au Jardin d'acclimatation du bois de Boulogne, au Trocadéro. Tous les laboratoires zoologiques établis sur nos côtes sont pourvus d'aquariums.

AQUARIUS, nom latin de la constellation du *Verseau*. V. ce mot.

AQUATEUR (*kou-a* — du lat. *aqua*, eau) n. m. Ant. rom. Valet d'armée chargé de distribuer l'eau aux soldats.

AQUATILE (*kou-a* — lat. *aquatilis; de aqua*, eau) adj. Se dit des plantes qui naissent dans le lit des rivières, ou dont les fleurs flottent et s'étendent à la surface des eaux, telles que le lotus, le nénufar, etc.

— SYN. **Aquatile, aquatique**. La plante *aquatile* est celle qui naît, se développe au fond de l'eau ; *aquatique* se dit des plantes qui vivent dans l'eau ou sur ses bords, ou simplement dans les lieux humides ou inondés.

— ANTON. **Aérien, géophile, terrestre, terricole.**

AQUA-TINTA ou **AQUATINTE** (*kou-a* — du lat. *aqua*, eau, et de l'ital. *tinta*, teinte) n. f. Espèce de gravure qui imite les dessins au lavis faits à l'encre de Chine, au bistre ou à la sépia. ‖ Pl. *Des* AQUATINTES.

— ENCYCL. Il existe dans l'*aqua-tinta* plusieurs procédés différents. Le plus usité consiste à recouvrir d'un léger vernis une planche de cuivre sur laquelle on lave ensuite au pinceau avec une encre composée d'huile d'olive, d'essence de térébenthine et de noir de fumée. Cette encre dissout le vernis, que l'on enlève avec un linge fin ; les parties de la planche ainsi mises à nu sont saupoudrées de colophane que l'on fait adhérer, en exposant le métal à une chaleur suffisante ; puis on répand de l'acide nitrique, qui s'insinue dans les interstices de l'enduit résineux et mord la planche à l'endroit voulu. On recommence cette opération plusieurs fois de suite, jusqu'à ce qu'on soit arrivé à produire les ombres les plus fortes. Les estampes gravées par ce procédé offrent à peu près les mêmes effets que les gravures à la manière noire. Elles n'ont de mérite qu'autant qu'elles sont l'ouvrage d'un bon peintre ou d'un bon dessinateur ; car, exécutées pour ainsi dire d'un seul jet, elles ont toute la liberté, toute la franchise des dessins originaux. L'invention de ce genre de gravure a été attribuée par les uns à Hercule Zegers (1660), par les autres à Fr.-Phil. Charpentier, graveur de Paris (1762), ou à Jean-Baptiste Le Priace. Ce dernier, s'il ne fut pas l'inventeur du procédé, le poussa du moins à un haut degré de perfection ; quelques-unes de ses nombreuses estampes imitent le lavis, de manière à faire illusion.

— BIBLIOGR. : A. de Lostalot, *les Procédés de la gravure*.

AQUATINTISTE (*kou-a-tin-tiss*) n. Celui, celle qui grave à l'aquatinte.

AQUATIQUE (*kou-a* — lat. *aquaticus*) adj. Plein d'eau, marécageux : *Terrain* AQUATIQUE.

— Qui croît, qui vit dans l'eau ou sur ses bords : *Plantes, oiseaux* AQUATIQUES. *La tourbe se forme journellement par l'accumulation de plantes* AQUATIQUES. (Maury.)

— En poésie, *Le peuple aquatique, la république aquatique*, Les poissons, grenouilles, écrevisses, etc.

— Par plaisanterie, Qui ne boit presque que de l'eau :

Qu'un auteur *aquatique*
Soir et matin critique
Les amis du tonneau... ARM. GOUFFÉ.

— Point. *Vert aquatique*, Couleur verte qui a la nuance de l'eau.

— ENCYCL. On désigne sous le nom de *aquatiques* les animaux et les végétaux qui vivent, soit constamment, soit temporairement, dans les eaux. Ce genre de vie entraîne souvent, chez ces êtres, des modifications profondes dans l'organisme.

— SYN. **Aquatique, aquatile**. V. AQUATILE.

AQUATIQUEMENT (*kou-a*) adv. D'une manière aquatique ; par le moyen de l'eau.

— A la manière des oiseaux aquatiques.

AQUE n. m. Sorte de bateau plat à bord relevé et rentrant, en usage sur le Rhin et en Hollande.

AQUEDUC (lat. *aquæductus ; de aqua*, eau, et *ductus*, conduit) n. m. Canal en pierre, en briques, en maçonnerie, construit sur un terrain inégal, pour conduire l'eau d'un lieu dans un autre : *Les Romains ont bâti un grand nombre d'*AQUEDUCS.

— Anat. Nom donné, par analogie, à certains canaux qui existent dans les os ou les parties molles : *Aqueduc de Fallope*, Conduit qui existe dans l'épaisseur du rocher temporal. (Il s'étend du conduit auditif interne au trou stylo-mastoïdien, et donne passage au nerf facial.) ‖ *Aqueduc du vestibule*, Conduit dirigé du vestibule à la face postérieure du rocher. Il renferme un prolongement de la dure-mère, avec une artériole et une veinule.) ‖ *Aqueduc du limaçon*, Conduit qui va de la rampe tympanique du limaçon au bord postérieur du rocher. ‖ *Aqueduc de Sylvius*, Conduit qui établit la communication entre le ventricule moyen (troisième ventricule) du cerveau et celui du cervelet (quatrième ventricule cérébral).

— Bot. Sorte de canal que forment naturellement les tiges ou les feuilles entières de certaines plantes, qui croissent dans les lieux fort chauds et fort arides : L'AQUEDUC *de l'aloès est horizontal, et celui du cierge est perpendiculaire*. (B. de St-P.)

— ENCYCL. Conformément à son étymologie, le mot *aqueduc* devrait s'appliquer à tout conduit destiné à diriger les eaux courantes d'un lieu dans un autre ; mais on l'emploie exclusivement pour désigner les canaux construits en maçonnerie ou creusés dans le sol pour conduire les eaux, avec pente réglée, sur un terrain plus ou moins accidenté. Ces ouvrages sont tantôt *souterrains*, tantôt *apparents*.

Les aqueducs souterrains sont ordinairement pratiqués dans des montagnes, et, toutes les fois que l'état des lieux le permet, on établit, de distance en distance, des ouvertures appelées *regards*, afin d'aérer les conduits et d'en faciliter la visite et les réparations. Les canaux apparents sont à ciel ouvert. Ils franchissent souvent des vallées au moyen de ponts formés de plusieurs rangs d'arches superposés. La partie de la construction où l'eau coule se nomme *cuvette ;* les parois sont d'ordinaire enduites de ciment, pour empêcher les infiltrations.

Dans l'ancienne Egypte et en Assyrie, où les irrigations jouaient un grand rôle, la configuration plate de ces pays permettait des canaux à ciel ouvert, de sorte qu'ils ne présentent pas d'exemple d'aqueducs à arcades. Les Grecs eurent une préférence marquée pour les canaux souterrains ; on en reconnaît de nombreuses traces autour d'Athènes, dans l'Asie Mineure, en Sicile.

Ce fut surtout à l'époque romaine que les aqueducs à arcades se multiplièrent. Ces arcades sont soutenues par

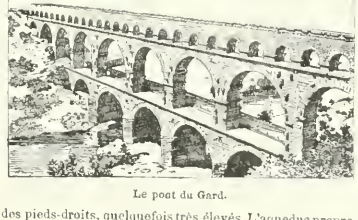

Le pont du Gard.

des pieds-droits, quelquefois très élevés. L'aqueduc proprement dit, le canal, a cinq ou six pieds de profondeur, sur deux ou trois de large. La cuvette est enduite sur ses trois faces d'un ciment très dur ; elle est ordinairement voûtée par de larges dalles. Parfois, plusieurs étages de canaux étaient superposés les uns aux autres. Le long de leur parcours, les eaux déposaient leur limon dans des réservoirs intermédiaires couverts. Chaque aqueduc aboutissait et se déversait dans un bassin terminal, appelé château (*castellum*), d'où l'eau se distribuait dans la ville au moyen de tuyaux en plomb, en terre cuite, ou même en bois.

Les consuls Appius Claudius et C. Plautius conduisirent les premiers à Rome les eaux d'une source qui en était éloignée de plus de 16 kilom.

Des quatorze aqueducs que Procope nous apprend avoir existé de son temps pour les besoins de Rome, trois seulement ont été réparés et entretenus par les papes : ils ont suffi longtemps à la cité pontificale. A l'époque de leur puissance, les Romains établirent des ouvrages de ce genre dans les diverses provinces de leur empire. Parmi ceux qu'ils élevèrent dans les Gaules, quelques-uns offrent encore d'intéressants vestiges : le plus connu est l'aqueduc qui conduisait à Nîmes les eaux des fontaines d'Eure et d'Auran, sur une longueur de plus de 40 kilom.; sa partie la plus remarquable et la mieux conservée est le célèbre *Pont du Gard*.

On doit également citer les aqueducs de Lyon et de Jouy, à Metz ; celui d'Arcueil, qui amenait aux Thermes les eaux de la source de Rungis, située à quatre lieues de Paris : il fut rétabli au XVIIe siècle par Jacques Debrosse ; enfin, les aqueducs de Frejus, de Vienne, de Nérès, de Luynes, de Saintes, de Coutances, etc.

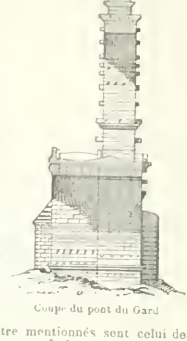

Coupe du pont du Gard.

Les Arabes ont construit un grand nombre d'aqueducs dans les différents pays où s'est étendue leur domination, principalement dans la péninsule espagnole.

Les travaux de ce genre furent rares au moyen âge et dans les temps qui suivirent ; cependant, les aqueducs souterrains que la ville de Sienne fit établir, au moyen âge, méritent d'être rappelés.

Parmi les aqueducs modernes, les plus dignes d'être mentionnés sont celui de Montpellier ; celui de Lucques, en Italie, achevé en 1823. Mais aucun de ces ouvrages ne peut soutenir la comparaison avec le *canal de Marseille*, exécuté de 1839 à 1847, par l'ingénieur Frantz de Montricher ; il franchit plusieurs

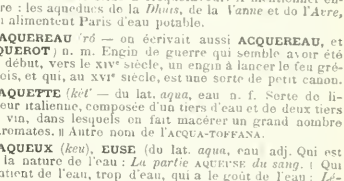

Aqueduc de Roquefavour.

vallées profondes sur des ponts aqueducs, dont le plus considérable est situé à Roquefavour. A mentionner encore : les aqueducs de la *Dhuis*, de la *Vanne* et de l'*Ourcq*, qui alimentent Paris d'eau potable.

AQUEREAU (*ré* — on écrivait aussi **ACQUEREAU**, et **AQUEROT**) n. m. Engin de guerre qui semble avoir été au début, vers le XIVe siècle, un engin à lancer le feu grégeois, et qui, au XVIe siècle, est une sorte de petit canon.

AQUETTE (*kèt'* — du lat. *aqua*, eau n. f. Sorte de liqueur italienne, composée d'un tiers d'eau et de deux tiers de vin, dans lesquels on fait macérer un grand nombre d'aromates. ‖ Autre nom de l'ACQUA-TOFFANA.

AQUEUX (*keu*), **EUSE** (du lat. *aqua*, eau adj. Qui est de la nature de l'eau : *La partie* AQUEUSE *du sang*. ‖ Qui contient de l'eau, trop d'eau, qui a le goût de l'eau : *Légumes* AQUEUX, *fruits* AQUEUX. ‖ *Météore aqueux*, Météore formé par les mouvements de l'eau et les diverses formes qu'elle prend : *Les pluies, les neiges, le brouillard, etc., sont des météores* AQUEUX.

À QUIA (*ku-i* — loc. formée de à, et du lat. *quia*, parce que). ‖ *Être à quia*, Ne plus savoir que répondre, et, par ext., éprouver un grand embarras, pécuniaire ou autre, une lassitude profonde, etc.

— *Réduire quelqu'un à quia*. Le mettre dans l'état ci-dessus. (Quand, dans les discussions scolastiques, qui avaient lieu en latin, un des argumentateurs ne trouvait rien à répondre aux questions dont son adversaire le pressait, involontairement, il annonçait *quia, quia, quia*, sans rien trouver de plus. De là l'expression passée dans notre langue.)

AQUICALOR (*ku-i*) n. m. Réchaud de table, sorte de bain-marie chauffé au moyen d'une petite lampe à alcool.

AQUICULTEUR (*ku-i* — du lat. *aqua*, eau, et *colere* [supin *cultum*], cultiver) n. m. Celui qui tire parti de l'eau, par la culture, comme l'agriculteur tire parti de la terre.

AQUICULTURE (*ku-i* — rad. *aquiculteur*) n. f. Culture des eaux. Ensemble des sujets qui se rattachent à la connaissance des différentes questions concernant l'exploitation des produits des eaux.

— ENCYCL. Pour remédier à la diminution progressive constatée dans le nombre des animaux aquatiques, poissons, mollusques, crustacés, destinés à l'alimentation, on devait rechercher les moyens propres à enrayer le dépeuplement des eaux. Les deux principaux sont : 1° le repeuplement direct des eaux, et la protection des richesses aquatiques (pisciculture ; 2° l'élevage en bassins fermés (ostréiculture, mytiliculture, etc.). Dans le premier cas, les animaux sont élevés jusqu'à un stade où ils deviennent capables de mieux résister aux causes diverses de destruction. Ils sont alors mis en liberté. Dans le second cas, l'élevage est continué jusqu'à ce que les animaux aient acquis la taille marchande. Pour mener à bien ces opérations dans les divers groupes d'animaux, il y avait nécessité de connaître exactement la répartition, le mode de vie, le développement, la structure, les parasites, etc., des êtres qui vivent dans les eaux, de propager les connaissances d'ordre scientifique, pratique et économique, d'encourager l'élevage des espèces et la propagation raisonnée des espèces utiles. Ces multiples besoins firent créer, en France et à l'étranger, des sociétés d'aquiculture (Société centrale d'aquiculture et de pêche, à Paris) et de nombreux établissements laboratoires maritimes, stations biologiques marines et d'eaux douces) où ces diverses questions sont étudiées scientifiquement, et dont les travaux sont le point de départ des applications pratiques que la science de l'aquiculture cherche à réaliser.

AQUIFÈRE (*ku-i* — du lat. *aqua*, eau, et *ferre*, porter) adj. Qui porte, qui contient de l'eau : *Couche géologique* AQUIFÈRE. *Niveau* AQUIFÈRE.
— *Système aquifère.* Chez les échinodermes (oursins, étoiles de mer, etc.), il existe un système spécial de vaisseaux dits *aquifères*, parce qu'ils renferment un liquide aqueux. V. ÉCHINODERMES.

AQUIFOLIACÉES (*ku-i* — du lat. *aquifolium*, houx) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le houx. — *Une* AQUIFOLIACÉE. Syn. de ILICINÉES.

AQUIFOLIUM (*ku-i, om'* — mot lat.) n. m. Bot. Syn. de ILEX.

AQUIGÈNE (*ku-i* — du lat. *aqua*, eau, et *genus*, origine) adj. Qui naît, croît dans l'eau.

AQUILA (*ku-i*), ville du royaume d'Italie, ch.-lieu de la prov. d'*Aquila des Abruzzes*, sur le fl. côt. Aterno; 18.600 hab.; évêché. Commerce de safran. Aquila, fondée par l'empereur Frédéric II, non loin de l'emplacement de l'antique *Aquinernum*, a été endommagée par les tremblements de terre de 1705 et de 1706. — La *province d'Aquila* compte 392.500 hab.

Armes d'Aquila.

AQUILA, prosélyte juif, né à Sinope, parent de l'empereur Adrien, qui le chargea de réédifier le temple de Jérusalem. Il se convertit au christianisme, puis retourna au judaïsme, et donna, au commencement du IIe siècle, une traduction grecque de la Bible, qui eut en son temps plus d'autorité auprès des rabbins que la version des Septante. Il n'en reste que des fragments.

AQUILA, nom latinisé du théologien allemand JEAN-GASPARD **Adler**, né à Augsbourg en 1488, mort à Saalfeld en 1560. Il fut un des premiers à embrasser les doctrines de Luther, devint professeur d'hébreu à Wittemberg, fut proscrit par Charles-Quint, et reparut après le traité de Passau. Il a aidé Luther dans la traduction de l'Ancien Testament, et publié beaucoup d'écrits théologiques.

AQUILA (Pietro), peintre et graveur italien, né à Marsala en 1650, mort vers 1700. Il a gravé, avec Fantetti, les *Loges du Vatican*, d'après Raphaël, en cinquante-deux pièces. On lui doit encore la gravure, en quatre-vingt-dix-huit feuilles, de la coupole de Lanfranc, à la villa Borghèse, à Rome, des estampes estimées d'après Annibal Carrache, Carlo Maratta, et quelques gravures à l'eau-forte, etc. — FRANCESCO-FARAONIO **Aquila**, neveu de Pietro (né vers 1676, mort à Rome en 1740), fut aussi un habile aquafortiste. Il grava notamment les peintures de Raphaël au Vatican, en dix-neuf pièces; la *Sainte Famille*, du Corrège (aujourd'hui à Londres), et divers morceaux d'après Lanfranc, Berrettini, Maratta et Pietro de Cortone.

AQUILA-ALBA (*ku-i*) n. m. Nom donné autrefois à des sublimés blancs, surtout au protochlorure de mercure.

AQUILAIN (*ki-lin*) ou **AQUILANT** (*ki* — du lat. *aquilus*, brun) n. m. et adj. Se dit d'un cheval de couleur fauve ou brune, à peu près semblable à celle de l'aigle : *Le chevalier jurait par sa durandal et son* AQUILAIN. (Chateaub.)

AQUILAIRE (*ku-i* — lat. *aquilaria*; de *aquila*, aigle) n. f. Genre de thyméléacées, renfermant des arbres ou des arbustes originaires des régions tropicales de l'Asie méridionale et orientale, de la Malaisie et de Bornéo. L'*aquilaria agalocha*, de l'Inde, produit le bois d'aigle ou calambac faux; l'*aquilaria malaccensis* produit le bois d'aloès résineux et odorant.

AQUILANO (Séraphin), poète italien, né en 1466 à Aquila (Abruzzes), d'où son nom de *Aquilano*, mort en 1500. Il fut attaché successivement au comte de Potenza, à Ferdinand II, duc de Calabre; à François de Gonzague, à César Borgia, etc. Il improvisait avec beaucoup de charme et d'esprit des poésies qu'il chantait sur des airs de sa composition. Sa vogue fut telle, qu'on alla jusqu'à le mettre au-dessus de Pétrarque.

AQUILANO (Sébastien), médecin italien, né à Aquila, dans les Abruzzes, mort en 1513. Il était galéniste ardent et professait la médecine à Ferrare en 1495. Il a écrit : *De morbo gallico* (Lyon, 1506), où il préconise déjà l'emploi du mercure contre la syphilis. Ce traité curieux est rédigé en forme de lettre adressée à Louis de Gonzague, évêque de Mantoue. Son livre : *Quæstio de febre sanguinea ad mentem Galeni*, imprimé, avec l'ouvrage précédent, dans la *Practica* de Gattinaria, n'offre pas le même intérêt historique.

AQUILA NON CAPIT MUSCAS (phrase latine qui signifie *L'aigle ne prend pas de mouches*, Par cette expression figurée, on fait entendre qu'un homme supérieur ne s'occupe pas, ne doit pas s'occuper de choses au-dessous de lui.

AQUILARINÉES ou **AQUILARIÉES** (*ku-i*) n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des thyméléacées, ayant pour type le genre *aquilaire*. — *Une* AQUILARINÉE (ou AQUILARIÉE).

AQUILÉE (*ki*), petite ville de l'Autriche-Hongrie, à 8 kilom. de la frontière d'Italie et du golfe de Trieste; 2.100 hab.
— *Histoire.* Aquilée était, à l'époque impériale, une ville très importante, un port sur l'Adriatique; fondée en 181 av. J.-C., elle comptait 100.000 hab. au temps d'Auguste, et on la considérait alors comme le boulevard de l'Italie du nord; elle était en même temps l'intermédiaire du commerce entre l'Italie et l'Illyrie. Elle fut rasée par Attila en 452; mais Venise, fondée en partie par ses habitants, et toute la Vénétie continuèrent à dépendre, au point de vue ecclésiastique, du patriarche d'Aquilée, institué par le concile tenu dans cette ville en 381. Un autre concile y eut lieu en 356 qui repoussa, sur les trois chapitres, la décision du concile de Constantinople. — Le *patriarcat d'Aquilée* fut aboli par Benoît XIV, en 1750.
— BIBLIOGR. : Breitschwert, *Aquileia, das Emporium an der Adria* (Stuttgard, 1880).

AQUILEGE (*ku-i* — du lat. *aqua*, eau, et *legere*, choisir) n. m. Dans l'antiquité romaine, nom de ceux qui faisaient métier de découvrir les sources.

AQUILÉGIE n. f. Bot. Syn. de ANCOLIE.

AQUILÉGIÉES (*ku-i* — du lat. *aquila*, aigle) n. f. pl. Série de renonculacées, dont les fleurs sont régulières ou irrégulières, ayant un gynécée à carpelles ordinairement libres, pluriovulés et devenant des follicules à la maturité. Genres principaux : *aquilégie, nigelle, xanthorhize, delphinie, aconit.* — *Une* AQUILÉGIÉE.

AQUILIA (GENS), famille de Rome, patricienne selon quelques auteurs, mais plus probablement plébéienne, et dont l'origine remonte aux premiers temps de la république. A cette famille appartenaient le consul Manius Aquilius Nepos, que Mithridate fit périr; le jurisconsulte C. Aquilius Gallus, ami de Cicéron; M. Aquilius Regulus. V. ces noms.

Aquilia (LOI). Dr. rom. Plébiscite rendu sur la proposition du tribun Aquilius, l'an de Rome 468, et ayant pour objet la réparation d'un dommage causé à autrui par dol ou par fraude. Le délit prévu était appelé *damnum injuria datum*, ou simplement *damnum*. Le dol ou la faute devait consister en un fait, non en une simple négligence, mais on prenait en considération la faute la plus légère. Ce délit ne suppose pas nécessairement une intention de nuire. C'est un véritable délit civil, à la différence du *furtum*, de la *rapina* et de l'*injuria*, qui appartiennent par leur nature au droit criminel. La loi Aquilia comprenait trois chefs. Le premier prévoyait le cas où l'on avait tué sans motif légitime (*injuria*) l'esclave d'autrui ou un quadrupède vivant en troupeau et appartenant à autrui. Le second chef permettait au stipulant ou à ses héritiers de poursuivre l'adstipulateur qui, au lieu d'exiger le bénéfice de la stipulation, avait détruit la créance en libérant frauduleusement le débiteur par une acceptilation.
Le troisième chef de la loi Aquilia prévoyait les blessures faites aux esclaves et aux animaux allant en troupeau, la mort ou les blessures occasionnées à tout autre animal, ainsi que la destruction ou la détérioration de tout objet corporel.

AQUILICE (*ki*) n. m. Bot. Syn. de LÉÉE.

AQUILIEN, ENNE (*ku-i-li-in, èn'* — du lat. *aquila*, aigle) adj. Qui a du rapport avec l'aigle.

AQUILIENNE (*ku-i-li-èn'*) [STIPULATION]. Dr. rom. La stipulation aquilienne était un procédé de novation destiné à transformer une dette née autrement que *verbis* en une obligation verbale, afin de pouvoir lui appliquer l'acceptilation. On sait que ce mode d'extinction ne pouvait s'employer à l'origine que pour les obligations verbales. La formule de la stipulation aquilienne a sans doute été imaginée par le jurisconsulte Aquilius Gallus, contemporain de Cicéron et son collègue dans la préture.

Aquilifère.

AQUILIFÈRE (*ku-i* — du lat. *aquila*, aigle, et *ferre*, porter) n. m. Soldat qui portait l'aigle d'une légion romaine. Il faisait partie des *principales* (sous-officiers).

AQUILIN, INE (*ki* — lat. *aquilinus*; de *aquila*, aigle) adj. Recourbé en bec d'aigle : *Alexandre avait les traits réguliers, le teint beau et vermeil, le nez* AQUILIN, *les yeux grands, pleins de feu, les cheveux blonds et bouclés.* (Barth.)
— n. m. Le nez aquilin, la forme aquiline du nez : *Un nez grand, tirant sur l'*AQUILIN.
— ANTON. **Aplati, camard, camus, écrasé, épaté, gros, plat, retroussé.**

AQUILINÉS (*ku-i* — du lat. *aquila*, aigle) n. m. pl. Sous-famille d'oiseaux rapaces, famille des accipitridés, renfermant les aigles. — *Un* AQUILINÉ.
— ENCYCL. Les *aquilinés* sont en général de grande taille, avec les ailes vastes et arrondies, le bec crochu et présentant une échancrure à la place de la dent qui existe chez les faucons. Genres principaux : *aigle, spizaète, hélotarse* ou *bateleur, hièraète, pygargue* ou *haliaète, balbuzard* ou *pandion, circaète*, etc.

AQUILIUS (Manius), consul romain en l'an 129 av. J.-C. Il soumit plusieurs villes de l'Asie Mineure, puis fut contraint d'appeler à son secours Mithridate V, roi de Pont, à qui il dut, en récompense de son appui, céder la Phrygie. A son retour à Rome, P. Lentulus l'accusa d'avoir livré les provinces de la république; mais il fut acquitté.

AQUILIUS GALLUS, jurisconsulte romain du dernier siècle av. l'ère chrétienne, fut tribun sous le consulat de Pompée, et partagea ensuite la questure avec Cicéron, dont il était l'ami. Quelques auteurs pensent qu'on doit lui attribuer la loi *Aquilia*. Ce fut lui qui régla les droits des petits-enfants posthumes, et qui introduisit dans la jurisprudence la célèbre formule *De dolo malo*.

AQUILIUS NEPOS (Manius), consul romain, qui eut Marius pour collègue (101 av. J.-C.), triompha des esclaves de Sicile révoltés. Convaincu de concussion, il allait être condamné, lorsque son défenseur, Antoine l'Orateur, découvrit la poitrine de son client et montra aux juges les blessures qu'il avait reçues. Proconsul en Asie Mineure, il tomba au pouvoir de Mithridate, qui lui infligea une mort horrible, en lui faisant verser de l'or fondu dans la bouche, pour flétrir la cupidité qu'il reprochait aux Romains.

AQUILIUS SABINUS, jurisconsulte romain du IIIe siècle de notre ère. Sa sagesse et ses connaissances lui firent décerner le surnom de *Caton*. Il fut deux fois consul, en l'an 214 et en l'an 216. Aucun de ses ouvrages n'est parvenu jusqu'à nous.

AQUILON (*ki*), un des vents, fils d'Eole et de l'Aurore, époux d'Orithyie. C'est le Borée des Grecs.

Aquilon (Blas).

AQUILON (*ki* — lat. *aquilo*; de *aquila*, aigle, à cause de l'impétuosité de ce vent) n. m. Vent du nord, violent et impétueux : *Le fougueux* AQUILON. || Le Nord, la partie de l'horizon qui s'étend au N. (Dans ces deux sens, *aquilon* appartient surtout à la langue poétique.)
— Blas. Têtes d'enfants joufflus qui paraissent souffler avec violence. Les jets d'air sont figurés avec le même métal ou le même émail que la tête.
— ANTON. **Africus, Auster, Autan, Notus.**

AQUILONIA, anc. ville du Samnium, près de la frontière d'Apulie. L'an 193 av. J.-C., le fils de Papirius Curser y défit une armée de Samnites.

AQUILONIEN (*ki, in*) n. m. Nom sous lequel Pavlow a réuni certaines assises jurassiques développées dans le nord de la Russie et correspondant au terrain purbeckien. V. ce mot.

AQUILONNAIRE (*ki*.— rad. *aquilon*) adj. Syn. de BORÉAL.

AQUIMINAIRE (*ku-i* — du lat. *aqua*, eau, et *manus*, main) n. m. Antiq. rom. Aiguière et bassin dans lequel on se lavait les mains, avant et après le repas. V. AQUAMANILE.

AQUIN (*kin*) [saint Thomas D']. V. THOMAS D'AQUIN.

AQUIN (*kin*) [Philippe D'], savant rabbin, né à Carpentras vers 1578, mort à Paris vers 1650. Il se convertit au christianisme et fut nommé par Louis XIII professeur d'hébreu au Collège de France. Son ouvrage le plus important est : *Dictionnaire hébreu-chaldéen-thalmud-rabbinique* (Paris, 1629). — Son fils, Louis **d'Aquin**, fut aussi un bon orientaliste; il a traduit en latin le *Commentaire* de Lévi Ben-Gerson *sur Job* et le *Commentaire sur Esther*, enrichi de notes. — ANTOINE **d'Aquin**, son petit-fils, mort en 1696, fut premier médecin de Louis XIV.

AQUIN (*kin*) [Louis-Claude D']. V. DAQUIN.

AQUIN (*kin*) ou **AQUINO**, ville de l'Italie mérid. (prov. de Caserte); 2.175 hab. Patrie de Juvénal et de saint *Thomas* D'AQUIN, dévastée par les Lombards au VIe siècle.

Aquin ou **Aiquin** (*kin*), chanson de geste du XIIe siècle. Elle appartient au cycle carolingien, mais forme dans cette série un épisode tout à fait à part. Charlemagne, pendant qu'il guerroie contre les Saxons, ayant appris qu'un chef sarrasin, du nom de « Aquin » ou « Aiquin », s'est emparé de la Bretagne, marche contre lui, sur le conseil de Naimes, duc de Bavière, et, après diverses péripéties, parvient à en triompher. C'est la seule chanson de geste où il soit question de Tiori, père de Roland, et de quelques autres preux, dont les noms ne se trouvent nulle part ailleurs. Les païens de l'armée d'Aquin, appelés tantôt *Persans* ou *Turcs*, tantôt *Norois* ou *Gent de Nort pais*, font conjecturer que les faits dont il est question dans ce poème ont trait à de confuses traditions relatives aux incursions des Normands en Bretagne.

AQUIRAS, ville du Brésil (prov. de Ceara), sur le fleuve côtier Pacoty; 13.650 hab.

AQUITAIN, AINE (*ki-tin, tèn'*), celui, celle qui habitait l'Aquitaine. — *Les* AQUITAINS.
— Adjectif. Qui appartenait, qui était propre à ce pays ou à ses habitants : *Noblesse* AQUITAINE.

AQUITAINE (*ki*) [*pays des eaux*], une des trois grandes divisions de la Gaule lors de la conquête romaine, occupant le midi de la Gaule, entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan, et renfermant un grand nombre de peuples, Ibères d'origine.
— *Histoire.* Conquise par Crassus, lieutenant de César, l'Aquitaine fut reculée par Auguste jusqu'à la Loire, et divisée elle-même en trois parties, dont les métropoles respectives étaient : *Avaricum* ou Bituriges (Bourges), pour la Ire Aquitaine; *Burdigala* (Bordeaux), pour la IIe Aquitaine; *Elusa* (auj. Eause), petite ville du départ. du Gers, pour la IIIe Aquitaine (ou *Novempopulana*).
Cette division persista jusqu'à la conquête par les Visigoths, en 419; en 507, Clovis, vainqueur d'Alaric II, réunit l'Aquitaine à son empire; en 628, Dagobert l'érigea en royaume en faveur de son frère Caribert, pour le second fils duquel, Boggis, l'Aquitaine devint un duché, en 631; en 769, Charlemagne s'en empara et en fit un royaume pour son fils Louis le Débonnaire. Charles le Chauve, l'ayant enlevé à Pépin II, se fit couronner « roi d'Aquitaine » en 848. Enfin, ce pays, après avoir été tour à tour royaume et duché, et avoir quitté son nom pour celui de *Guyenne*, fut réuni à la couronne en 1137, par le mariage de Louis VII avec Eléonore, fille de Guillaume X de Guyenne. Quelques années après, Eléonore, en divorçant d'avec Louis VII, apporta à son nouvel époux, Henri II, roi d'Angleterre, l'Aquitaine en dot. Reprise par Philippe-Auguste en 1200, puis restituée par Louis IX en 1259, cette province fut définitivement acquise à la France en 1453, après la bataille de Castillon. Elle forme auj. les dép. de la Haute-Garonne, des Hautes- et (pour un tiers) des Basses-Pyrénées, du Gers, de Lot-et-Garonne, des Landes, de la Gironde, de la Dordogne, du Lot et de l'Aveyron.
— BIBLIOGR. : Perroud, *les Origines du premier duché d'Aquitaine* (Paris, 1881); Castaing, *Ethnogénie de l'Aquitaine primitive* (Paris, 1885).

AQUITANIEN (*ki-ta-ni-in* — de *Aquitaine*, prov. franç.) n. m. Etage géologique appartenant à la période tertiaire et placé à la partie supérieure du terrain oligocène.

AQUITANIQUE (*ki*) adj. Qui appartient, qui est propre à l'Aquitaine.
— *Ecole aquitanique*, Ecole architecturale remarquable par l'élégance et la pureté de ses sculptures, et qui conserva jusqu'au XIVe siècle le style romano-byzantin.

A QUO (*ko* — mots lat. qui signif. *duquel*). Dr. S'empl. pour désigner le jour à partir duquel on commence à compter les délais.

AQUO-CAPSULITE (*ko* — du lat. *aqua*, eau; du fr. *capsule*, et de *ite*, terminaison qui, dans la nomenclature pathologique, marque l'inflammation) n. f. Inflammation de la couche postérieure de la cornée ou membrane de Descemet. Syn. IRIDO-KÉRATITE, KÉRATITE PONCTUEE, DESCEMÉITE. V. ce mot.

AQUOSITÉ (*kô* — lat. *aquosus*, aqueux) n. f. Qualité de ce qui est aqueux.

A. R., abréviation : 1° de *anno regni*, l'an du règne; 2° de *Altesse Royale*.

AR, préfixe formé de la prép. lat. *ad*. V. AD.

AR ou **AR-MOAB**, ou **RABBATH-MOAB** (la *grande ville de Moab*), anc. ville d'Arabie, capit. des Moabites, située au S. de l'Arnon, fut appelée depuis *Aéopolis*. Du temps de saint Jérôme, elle fut renversée en une nuit par un tremblement de terre. Ruines considérables, appelées « Rabba ».

ARA (abrév. de *araraca*, nom de cet oiseau, dans l'idiome guaraoi) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des

psittacidés, sous-famille des sittacinés, renfermant de grands perroquets de l'Amérique du Sud, à bec fort et crochu, à queue longue étagée, à plumage de teintes vives et tranchées. Nombreuses espèces dont la plupart vivent bien en captivité dans nos pays sans apprendre à parler. Citons l'*ara macao* (Brésil); l'*ara militaris* (Mexique), etc.

Ara.

ARA n. m. Nom donné quelquefois à un poisson du genre scombre.

ARA (mot lat. qui signif. *autel*), nom scientifique de la constellation vulgairement appelée *Autel*.

ARA le Beau, roi légendaire de l'Arménie, de la dynastie haïcienne. La passion qu'il inspira à la fabuleuse Sémiramis est une des plus curieuses légendes de la littérature arménienne. On la trouvera dans Moïse de Khoren (liv. I, ch. XV).

ARABA (mot arabe) n. m. Sorte de voiture en usage dans la Turquie et la Russie d'Europe, pour le transport des personnes, des vivres, etc. : *Les dames turques se promènent ordinairement dans des* ARABAS *richement ornés.*

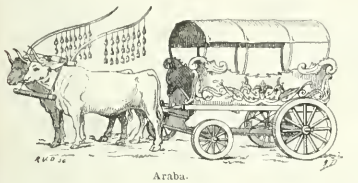
Araba.

ARABAT (FLÈCHE D'), presqu'île russe de la Crimée, longue et étroite flèche de sable séparant le Silach (ou mer Putride) de la mer d'Azov.

ARABAT-EL-MADFOUNEH, village de la moyenne Egypte, sur la rive gauche du Nil, s'élevant sur les ruines d'Abydos; 6.250 hab.

ARABE, celui, celle qui habite l'Arabie, ou qui en est originaire : *Même réunis, les* ARABES *parlent peu.* (Beyle.)

— Adjectif. Qui appartient, qui a rapport à l'Arabie, à ses habitants : *Poésie* ARABE. *Caractères* ARABES. ‖ Fam. Cruel, impitoyable : *Cœur* ARABE. (Destouches.)

— *La liqueur arabe.* Le café.

— n. m. Fam. Usurier, homme dur en affaires : *Comment diable! quel juif, quel* ARABE *est-ce là!* (Mol.)

— Se dit substantiv. et adjectiv. des chevaux d'Arabie : *Monter un* ARABE, *un cheval* ARABE.

— Linguist. *La langue arabe,* et substantiv. au masc. l'*arabe,* L'idiome sémitique parlé par les peuples arabes : *Il n'y a plus, dans l'Orient musulman, qu'un seul dictionnaire composé d'*ARABE, *de turc et de persan.* (Renan.) ‖ *Arabe ancien, littéral* ou *littéraire,* Dialecte dans lequel fut écrit le Coran, et qui depuis lors fut employé dans les compositions littéraires (c'est la langue sacrée et savante de tous les peuples musulmans). ‖ *Arabe vulgaire,* Langue parlée en Arabie, en Syrie, en Egypte, dans l'Afrique septentrionale, en Mésopotamie, etc. (Il n'y est pas tenu compte des finesses de syntaxe de la langue écrite : on y laisse tomber les inflexions finales, et le vocabulaire, grâce notamment à des influences locales, diffère quelque peu d'une région à l'autre.)

— Adjectiv. Qui est écrit, qui est imprimé en caractères arabes : *Manuscrit* ARABE. *Dictionnaire* ARABE.

— Arithm. *Chiffres arabes,* les dix signes de numération, appelés *indiens,* par les Arabes eux-mêmes, dont on se sert pour les opérations de l'arithmétique, et qui sont : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

— ENCYCL. *Ethnographie.* L'Arabe de race pure est d'une taille un peu au-dessus de la moyenne. Robuste et bien fait, il a la peau hâlée ou brune, le crâne elliptique et allongé, le visage étroit et ovale, le front large et haut, les sourcils noirs, les yeux noirs et vifs, le nez droit, mince et saillant, la bouche bien faite, les dents blanches et bien plantées, l'oreille légèrement recourbée en avant. Les femmes sont remarquables par les contours gracieux de leurs membres, les proportions régulières de leurs mains et de leurs pieds, leur démarche superbe. Cette description s'applique surtout aux nomades de l'Arabie, qui vivent groupés en tribus, sous l'autorité d'un cheikh; leur occupation habituelle consiste dans l'élevage des troupeaux et dans les combats qu'ils se livrent sous le moindre prétexte. Batailleurs, superstitieux et pillards, ils sont, par un singulier contraste, hospitaliers, entreprenants, pleins de libéralité ou de générosité. Ceux du nord de l'Afrique sont souvent métissés.

— *Histoire.* C'est une histoire différente de celle de l'Arabie que l'histoire des Arabes, dans le sens qu'on donne assez fréquemment à cette dénomination, c'est-à-dire des compatriotes de Mahomet convertis par lui à l'islamisme, les uns par la persuasion, les autres par la force, et réunis pour la première fois en un seul corps de nation. Cette histoire est, en réalité, extérieure à l'Arabie : elle a pour objet la conquête d'une partie de l'ancien monde par les Arabes sectateurs du Prophète.

On peut distinguer trois phases dans cette conquête. La première, au temps même de Mahomet et dans les années immédiatement postérieures, a en pour objet la soumission de l'Arabie proprement dite au Prophète, l'établissement de son autorité politique et religieuse sur la Péninsule tout entière, enfin, immédiatement après sa mort (632), la consolidation de son œuvre d'unification. Accomplie en moins de quinze ans (622-635), cette œuvre donna aux successeurs de Mahomet les forces militaires nécessaires pour répandre au dehors la doctrine du Prophète.

C'est ce que commencèrent à faire les quatre premiers califes, entre 635 et 661. Cette seconde vague de l'invasion musulmane couvrit tous les pays situés immédiatement au N., à l'E. et à l'O. de la péninsule arabique; dès 640, tous les pays de langue arabe et araméenne, qui avaient autrefois dépendu de la Perse et de Rome, font partie de la république musulmane. Bientôt la Syrie, l'Arménie, Chypre, la Cyrénaïque même s'ajoutent à son territoire, et font des Arabes les héritiers directs des Sassanides. Déjà ils ne considèrent plus l'islam comme une doctrine religieuse seulement nationale, mais comme une doctrine universelle.

Cette transformation décisive de l'islam, qui s'accomplit en même temps que celle de la république en monarchie à l'époque de Moaviah, eut pour conséquence une nouvelle extension de la conquête; ce fut le troisième flot de l'invasion arabe, celui qui conduisit les armées musulmanes le plus loin de leur point de départ. La soumission du Maghreb, puis de la péninsule ibérique, et même d'une partie de la Gaule méridionale, la fondation d'établissements stables en Sicile et en Italie, la conquête du plateau de l'Iran jusqu'à la mer d'Aral et au pays de Samarcand, amenèrent les Arabes à l'O. jusque sur les bords de l'océan Atlantique et au N. des Pyrénées, à l'E. jusqu'aux frontières de l'Inde et à l'Hindou-Kouch.

Mais cet immense empire ne tarda pas à se désagréger : dès le début du VIIIe siècle, le Maghreb était en fait indépendant; il le devint définitivement en l'année 755, lors de la révolution qui amena au pouvoir les Abbassides, à la place des Ommeiades franchement arabes et de race pure. Les Arabo-Berbères d'Espagne se donnèrent alors un calife autonome, un Ommeiade, et conservèrent avec un soin jaloux le caractère arabo original. Bientôt (800), les Abbassides durent reconnaître au Maghreb lui-même des califes indépendants (au Maroc, à Kairouan); puis il y en eut en Egypte, et c'est en Asie seulement que subsista un seul calife chef d'un empire arabe complètement iranisé, le calife orthodoxe de Bagdad, dont se rendirent indépendants, au point de vue politique et militaire, jamais au point de vue religieux, les sultans qui se taillèrent, aux dépens de ses Etats, des principautés autonomes.

Par suite de cette désagrégation rapide et aussi de l'apparition des Turcs et des Mongols, les Arabes ne tardèrent pas à rentrer à peu près dans les mêmes limites qu'avant l'islam; ils y demeurèrent jusqu'à la suppression du califat par les Mongols, en l'année 1258.

— *Civilisation arabe.* Quand ils disparurent, le califat avait accompli son œuvre; dans la partie du monde méditerranéen et oriental conquise par lui, il avait répandu la doctrine de Mahomet, et aussi une civilisation qui a jeté, pendant plusieurs siècles, un très vif éclat.

C'est grâce à leur curiosité, grâce aussi aux leçons qu'ils ne craignirent pas de recevoir des peuples vaincus, que les Arabes parvinrent à un degré avancé de civilisation et devinrent les éducateurs des Occidentaux. Ils apprirent des agriculteurs les plus anciens et les plus habiles du monde, ceux d'Egypte et de Babylonie, l'art de creuser des canaux d'irrigation, et ils importèrent cet art dans d'autres pays, ainsi que des cultures nouvelles; ils perfectionnèrent les antiques industries de la Syrie et de la Perse, et en colportèrent les produits d'un bout à l'autre de leur empire, dont Damas et Bagdad furent successivement les capitales politiques et religieuses. Enfin, ils recueillirent l'héritage des sciences de l'antiquité et apprirent les arts à l'école des Grecs et des Perses. Tous ces dépôts, les Arabes les transmirent plus tard à l'Occident, développés, accrus par leurs propres efforts; ils jouèrent donc un rôle considérable dans l'histoire de la civilisation au moyen âge.

— BIBLIOGR. : Sédillot, *Histoire des Arabes* (Paris, 1877); Dozy, *Essai sur l'histoire de l'islamisme* (Leyde, 1879); von Kremer, *Kulturgeschichte des Orients* (Vienne, 1875-1877); Guyard, *la Civilisation musulmane* (Paris, 1884); Le Bon, *la Civilisation des Arabes* (Paris, 1884).

— *Langue.* L'*arabe,* qui constitue, avec l'himyarite et l'éthiopien, le groupe méridional des dialectes sémitiques, est celui de cette famille qui est arrivé au plus haut degré de développement. D'après les Arabes eux-mêmes, il remonterait à une très haute antiquité, mais les documents les plus anciens qui nous soient parvenus sont à peine antérieurs d'un siècle à Mahomet, puisque Imrolkais, auteur du plus ancien des poèmes dits *Moallakât,* mourut en 540 de J.-C. Wetzstein a aussi découvert l'inscription bilingue dite « de Harrân », datée de 568. Dès cette époque, la langue nous apparaît constituée telle que nous la connaissons encore aujourd'hui : ce n'est pas le dialecte *koreichite,* comme on l'a dit souvent, mais un autre dont l'existence est attestée par les *Moallakât,* et qui s'entendait dans les régions éloignées les unes des autres où les auteurs de ces poèmes ont composé et porté leurs vers. Les traditions arabes font au peuple et à la langue *himyarites,* du sud de l'Arabie, maintes allusions que des découvertes récentes ont permis de préciser. Vers le nord de la Péninsule arabique, Doughty, en 1876-1877, et Huber, en 1880-1884, ont découvert à El-Hedjr ou Medaïn-Saleh toute une série de tombes avec des inscriptions nabatéennes, contemporaines des Arétas, à l'époque des Hérodes, depuis l'an 9 av. J.-C jusqu'à 75 apr. J.-C. D'autre part, la stèle de Teïma, qui est au Louvre, nous montre que les Araméens, établis à Teïma dès le VIe siècle environ av. J.-C., formaient, au Ier siècle avant notre ère, un élément important de la population de l'Arabie jusqu'à La Mecque. Vers le sud, des inscriptions himyarites, ou mieux *sabéennes* (du nom de Saba, capitale de la région), d'abord découvertes par Wellsted, Cruttenden et Arnaud (1835-1843) et traduites par Fresnel, ont été considérablement augmentées en nombre par les explorations de J. Halévy (1869) et de Glaser (1890), et l'on est à peu près d'accord pour les faire remonter à cinq ou six siècles av. J.-C. En outre, à l'est du Haurân, les inscriptions du Safa ou *safaitiques,* découvertes par Wetzstein et de Vogüé, déchiffrées par J. Halévy, ressemblent aux himyarites, tandis qu'un peu plus au sud, Huber a retrouvé des inscriptions *thamoudiennes* (du nom de Thamoud, célèbre dans les traditions arabes), identiques au fort analogues aux précédentes, et la présence au nord des unes et des autres s'explique par l'émigration aux premiers siècles de J.-C., dont parlent les traditions arabes, des populations méridionales, Tenoukhides, Salihides, etc., vers le nord. Les attaques dirigées à maintes reprises contre l'Arabie par les potentats assyriens IXe-VIe siècles av. J.-C., prouvent d'ailleurs l'existence, à une époque reculée, de centres de civilisation dans la Péninsule.

L'alphabet arabe, plus développé que celui des autres dialectes sémitiques, se compose de vingt-huit lettres, toutes consonnes : les trois voyelles *a, i, ou* sont des signes adventices qu'on n'écrit qu'exceptionnellement. L'étude de la syntaxe, très compliquée, est fort prisée par les indigènes. La racine, ordinairement trilitère, est constituée par la troisième personne du singulier masculin du prétérit, se conjugue à l'aide de suffixes et de préfixes, en même temps que varient les voyelles dont ceux-ci et la racine sont affectés; il en est de même pour la formation des noms et des adjectifs, qui a lieu d'après des règles

Types arabes.

précises et identiques. Il n'y a que deux temps : le prétérit et l'aoriste. Le pluriel des noms est ou régulier, ou plus souvent *brisé,* c'est-à-dire constitué par un changement interne des voyelles, quelquefois avec addition de consonnes.

Le lexique est d'une richesse proverbiale, mais les dictionnaires dont se servent les arabisants ont encore besoin d'être complétés et améliorés.

L'arabe est, avec l'hébreu, la langue orientale la plus anciennement connue en Europe; cependant, l'étude scien-

FIGURE					NOM	VALEUR	FIGURE					NOM	VALEUR
Isolée	Finale	Médiale	Initiale				Isolée	Finale	Médiale	Initiale			
ا	ـا	ـا	ا		Elif	*a, i*	ض	ـض	ـضـ	ضـ		Dhâd	*dh*
ب	ـب	ـبـ	بـ		Bé	*b*	ط	ـط	ـطـ	طـ		Thâ	*th*
ت	ـت	ـتـ	تـ		Té	*t*	ظ	ـظ	ـظـ	ظـ		Zâ	*zz*
ث	ـث	ـثـ	ثـ		Tsé	*ts*	ع	ـع	ـعـ	عـ		'Aïn	*'a*
ج	ـج	ـجـ	جـ		Djim	*dj*	غ	ـغ	ـغـ	غـ		Ghaïn	*gh*
ح	ـح	ـحـ	حـ		Ha	*h*	ف	ـف	ـفـ	فـ		Fé	*f*
خ	ـخ	ـخـ	خـ		Kha	*kh*	ق	ـق	ـقـ	قـ		Qâf	*q*
د	ـد	ـد	د		Dal	*d*	ك	ـك	ـكـ	كـ		Kef	*k*
ذ	ـذ	ـذ	ذ		Zal	*z*	ل	ـل	ـلـ	لـ		Lam	*l*
ر	ـر	ـر	ر		Ré	*r*	م	ـم	ـمـ	مـ		Mim	*m*
ز	ـز	ـز	ز		Ze	*z*	ن	ـن	ـنـ	نـ		Noun	*n*
س	ـس	ـسـ	سـ		Sin	*s*	ه	ـه	ـهـ	هـ		Hé	*h*
ش	ـش	ـشـ	شـ		Chin	*ch*	و	ـو	ـو	و		Ouaou	*ou*
ص	ـص	ـصـ	صـ		Sâd	*ss*	ى	ـى	ـىـ	يـ		Yé	*y, i*

tifique n'en a été fondée qu'au XIXe siècle par S. de Sacy, L'Allemagne et la Hollande sont les centres où cette branche de connaissances est le plus cultivée. Les plus riches dépôts de manuscrits se trouvent à Paris, Londres, Oxford, Berlin, Leyde et Gotha. L'arabe a fourni un certain nombre de mots au vocabulaire français *alcôve, alcool, magasin,* etc.), et davantage à l'espagnol et au portugais.

— *Ecriture.* Le caractère ordinairement employé est le *neskhi,* dont des spécimens de l'an 40 de l'Hégire 660 de J.-C.) sont parvenus jusqu'à nous. Le caractère *koufique* n'est donc pas plus ancien, comme on l'a cru longtemps : plus raide et plus monumental, originaire de l'Arabie et de la Syrie, on l'employait dans les inscriptions et sur les monnaies, et aussi dans la transcription des plus anciens exemplaires du Coran, tandis que le *neskhi,* originaire d'Egypte, représente un état plus avancé de l'écriture arabe, des formes plus courantes. Plusieurs variétés issues du *neskhi,* le *mogrebin* ou *maure, l'andalous,* le *disrâni,* le *rihâni,* le *soulousi,* le *talik,* le *chikesté,* etc., ne sont guère, sauf l'avant-dernier, employés comme caractères d'imprimerie. L'alphabet arabe sert à écrire la plupart des langues des peuples musulmans : persan, turc, hindoustani, malais, etc.

— BIBLIOGR. : S. de Sacy, *Grammaire arabe* (Paris, 1831); P. Berger, *Histoire de l'écriture dans l'antiquité* (Paris, 1892).

— *Littérature.* Les monuments littéraires les plus anciens sont de très peu antérieurs à Mahomet et sont constitués notamment par les sept poèmes *Moallakât*)

d'Imrolkaïs, de Tarafa, de Hârith-ben-Hilliza, d'Amr-ben-Kolthoûm, d'Antara, de Zoheïr et de Lebid; le premier mort vers 540, le dernier vers 662 de J.-C. Ce sont des pièces d'une centaine de vers, où le poète chante sa belle et regrette son absence, célèbre ses propres exploits et son cheval de guerre, satirise ses ennemis, rennissant ainsi les genres lyrico-héroïque, élégiaque, érotique et satirique. A côté de ces poèmes et à une époque postérieure de peu, il faut encore citer Chanfara, Nabegha, Dobyany, Férazdak, Djerir, ainsi que les vers ou les pièces recueillis dans la *Hamâsa*, le *Kitâb el-aghâni*, le divan (ou recueil de poésies) des Hodhelites.

Dès cette époque, la prosodie est toute constituée. Elle repose à la fois sur la quantité prosodique des syllabes et sur la rime; cependant S. Guyard s'efforce de démontrer que l'accent jone le principal rôle dans les changements que peuvent subir les divers pieds. Les diverses combinaisons de longues et de brèves donnent naissance à seize mètres principaux, auxquels sont venus plus tard s'ajouter quelques autres. Les règles générales de la prosodie arabe ont été adoptées par les langues persane, turque et indoustani.

Sous les successeurs de Mahomet et les Ommeiades, l'élan poétique se ralentit sensiblement. Avec les Abbassides, la poésie entre dans une phase nouvelle, où la recherche et le mot précieux deviennent en vogue. Les poètes sont des puristes, qui connaissent à fond et manient savamment la langue, des flatteurs qui chantent avec grâce les louanges de leurs nobles protecteurs et en obtiennent de riches récompenses. Les noms les plus célèbres de cette époque sont ceux de Ibn-Doreïd, de Motanabbi, de Aboû'l-Ola, de Omar Ibn-el-Faredh, etc. A ce moment apparaissent les compositions didactiques, ou poèmes techniques sans aucun mérite, concernant la grammaire, la prosodie, l'astronomie, la jurisprudence, etc. La poésie dramatique et exclusivement épique est inconnue aux Arabes. Après la chute de la dynastie abbasside, la poésie tombe en décadence, et n'est plus représentée que par des auteurs médiocres. L'Espagne, notamment, sous la dynastie ommeiade, vit fleurir de nombreux poètes, chez qui se trouve souvent le sentiment de la nature, mais dont le style et les images sont très recherchés.

Le Korân ou Coran (*lecture*) est l'ensemble des révélations que Mahomet disait lui avoir été apportées par l'archange Gabriel de la part de Dieu; il est divisé en 114 *sourates* (chapitres), rangées, sauf la première, par ordre de longueur, et l'on peut ajouter en ordre inverse de leur ancienneté. Ce fut le point de départ de la civilisation musulmane; c'est pour le mieux comprendre que l'on étudia la grammaire et qu'on recueillit les anciennes poésies; c'est de lui qu'on tira le droit, en lui que les institutions politiques et sociales trouvèrent leur base. Mais les lois qui y étaient édictées devinrent insuffisantes à la suite des conquêtes des Arabes, et l'on recueillit alors les *hâdith* (dires ou actes du Prophète) qui pouvaient s'appliquer aux cas non encore résolus. Telle est l'origine de la *sunna* ou coutume, dont l'étude date de la naissance (fin du IIe siècle de l'Hégire) aux quatre principales écoles juridiques orthodoxes, fondées par Malek, Aboû-Hanifa, Chafeï et Hanbal, qui se partagent, les deux premières notamment, le monde musulman.

Les Arabes sont très friands de beaux morceaux oratoires, de proverbes, de fables et d'apologues. Les deux plus célèbres ouvrages de ce genre sont le livre de Calila et Dimna (ou de Bidpaï), traduit du persan et ayant une origine indienne, et les fables de Lokman. Ils sont également grands amateurs d'énigmes et de jeux de mots. Le maître en ce genre est Hariri, dont les cinquante *makamat* (séances) jouissent d'une grande réputation en Orient. Il ne faut pas oublier de mentionner, parmi les ouvrages en prose, le livre des *Mille et une Nuits* (*Elf leila ou leila*), et le *Roman d'Antar*.

La littérature historique a une origine moins ancienne que la littérature poétique et se composait d'abord de traditions orales. On mit ensuite par écrit ce qui avait trait notamment au Prophète et aux premiers conquérants d'entre ses compagnons. On cite, parmi les plus anciens chroniqueurs ou historiens, Ibn-Hichâm, Wakedi, Belâdori, Tabari, Ibn-Koteiba, Ibn-Wadhih Yakoubi, Masoudi. A une époque plus rapprochée, il faut relever les noms d'Ibn-el-Athîr et d'Aboû-Féda, celui-ci abréviateur de celui-là, ainsi que celui d'Ibn-Khaldoûn, dont les *Prolégomènes* (ou introduction à son histoire universelle) témoignent d'un esprit de synthèse, fort rare chez ses coreligionnaires, qui lui a valu l'appellation un peu prétentieuse de « Montesquieu arabe ». Ibn-Khallikhân, Nowcïri, Makrizi, Ibn-Arabchâh, etc., méritent à des titres divers la notoriété dont ils jouissent.

Le développement de la géographie fut favorisé par les conquêtes, les transactions commerciales et l'obligation religieuse du pèlerinage à La Mecque. Le calcul des longitudes et des latitudes fut puisé dans Ptolémée. La plus ancienne relation qui nous soit parvenue est celle de deux marchands qui visitèrent la Chine dès le IIe siècle de l'Hégire. Les relations d'Ibn-Batouta et d'Ibn-Djobeïr sont très intéressantes; les noms d'Ibn-Khordâdbeg, d'Ibn-Haukal, d'Istakhri, de Bekri, d'Edrisi, de Yakoût sont souvent et à juste titre cités. On trouve, dans certains de ces ouvrages, des cartes généralement assez grossières.

Les Arabes ont également emprunté les mathématiques et l'astronomie aux Grecs, dont ils traduisirent, par l'intermédiaire du syriaque et par les ordres des califes abbassides El-Mamoun et El-Mançoûr, les principaux ouvrages sur cette matière. Ces sciences leur doivent plusieurs perfectionnements; ils ne sont cependant pas les inventeurs de l'algèbre, en dépit de l'origine arabe de ce mot.

Ce fut encore l'étude des Grecs, d'Aristote, de Galien et d'Hippocrate qui leur fit connaître les sciences médicales, botaniques et chimiques ou plutôt alchimiques. Ils conservèrent les notions acquises par l'antiquité, les développèrent et les transmirent plus tard à l'Occident. La médecine se développa notamment, bien qu'avec un respect outré de la tradition, dans l'Espagne musulmane. Ibn-Zohr ou Avenzoar, Aboû-Sina ou Aviconne, Ibn-Rochd ou Averroès, Ibn-Beïtar, Abd-al-Latif figurent parmi les noms les plus connus.

La philosophie procède également de celle des Grecs, et ils ont accumulé commentaires et surcommentaires sur Aristote et ses successeurs. Ibn-Tofeïl a cependant tenté une œuvre originale dans son *Hayy-ben-Yakdhân*, où il suppose un enfant isolé qui, devenu homme, reconstitue par le seul raisonnement la nature physique, la métaphysique et jusqu'à Dieu. Le mysticisme ou *soûfisme*, dont la Perse est le pays d'élection, compte aussi de nombreux adhérents.

La grammaire et la lexicographie, la théologie et le droit ont toujours été et sont encore les études de prédilection des musulmans, et ont donné naissance à un nombre incroyable d'œuvres diverses, devenues elles-mêmes l'objet de nombreux commentaires et surcommentaires. Hadji-Khalfa, mort en 1658, est l'auteur d'un vaste répertoire bibliographique des ouvrages arabes, turcs et persans; c'est un travail fort utile, en dépit des lacunes qu'on y constate, notamment en ce qui concerne les productions du Maghreb et de l'Espagne.

L'activité littéraire, de nos jours fort ralentie, ne se manifeste plus guère qu'au Caire, en Syrie, à Tunis et au Fez.

— BIBLIOGR. : S. de Sacy, *Chrestomathie arabe* (Paris, 1826); Dugat, *Histoire des philosophes et des théologiens musulmans* (Paris, 1878); de Goeje, *Bibliotheca geographorum arabicorum* (Leyde, 1870-1892); Sédillot, *Recherches pour servir à l'histoire des sciences mathématiques chez les Arabes* (Paris, 1837); Clément Mullet, *Recherches sur l'histoire naturelle et la physique des Arabes* (Paris, 1838); Leclerc, *Histoire de la médecine arabe* (Paris, 1876).

— *Beaux-arts*. Dès l'origine, la musique jouit chez les musulmans d'une grande vogue; presque toujours associée à la poésie, elle provoquait de grandes largesses

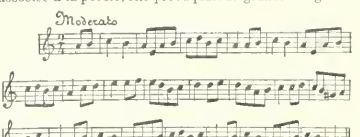

Mélodie arabe.

de la part des princes et des grands. Elle devait être cependant assez restreinte dans ses moyens, et l'on ne peut maintenant se faire qu'une idée assez vague de ce qu'elle était, le sens exact de la plupart des expressions techniques nous échappant.

La prohibition coranique des *statues* a été presque toujours étendue aux simples représentations d'êtres animés, bien qu'elle ne porte dans la réalité que sur les représentations « faisant ombre ». Aussi les dessins eux-mêmes sont-ils assez rares; on en trouve quelquefois dans les manuscrits arabes, mais bien plus fréquemment chez les Persans, plus artistes et plus tolérants. Dans les en-têtes de livres comme sur les monuments, c'est l'écriture qui vise à l'ornementation, qui épouse les formes les plus diverses, et qui constitue ainsi l'*arabesque*.

L'architecture a imité d'abord, semble-t-il, celle des édifices romains; mais, plus tard, des artistes byzantins paraissent avoir exercé une influence prépondérante. Les plus beaux restes sont constitués par l'Alcazar et la Giralda de Séville, par l'Alhambra de Grenade, par quelques mosquées anciennes du Caire, quelques ruines de Tlemcen et la mosquée de Sidi-bou-Medin à El-Obbâd, près de Tlemcen. La maison d'habitation n'a guère sur la rue d'autre ouverture que la porte, donnant sur un vestibule qui fait un coude, de manière qu'on ne puisse voir du dehors dans l'intérieur. Sur les quatre côtés d'une cour centrale, ornée de colonnettes, en arrière desquelles court une galerie, des chambres barlongues prenant jour; la même disposition se retrouve à l'étage ou aux deux étages. Un bassin ou une fontaine jaillissante occupe le centre de la cour des maisons riches. V. ESPAGNE.

— BIBLIOGR. : Prisse, *l'Art arabe* (Paris, 1878); Bourgoin, *Précis de l'art arabe* (Paris, 1890); Gayet, *l'Art arabe* (Paris, 1893); Salvador Daniel, *la Musique arabe* (Paris, 1863).

ARABÈDE n. f. Bot. Syn. de ARABIDE, et de ARABETTE.

ARABELLE n. f. Genre d'annélides errantes, famille des *eunicidés*, sous-famille des *lombriconéréinés*, dont les caractères principaux sont : un lobe céphalique nu; deux anneaux privés de rames, celles-ci bilabiées avec une lèvre plus longue située en arrière et en dessous; cirre dorsal rudimentaire; mâchoire supérieure garnie à sa base de deux longs appendices et de quatre paires de pièces. Une espèce d'arabelle habite la Méditerranée (*arabella quadristriata* Gr.).

ARABESQUE (*bèss*) adj. Propre aux Arabes, ou qui est dans leur goût, leur manière : *Genre, style* ARABESQUE.

— n. m. Le style, le genre arabesque : L'ARABESQUE *se soutint à Rome, malgré les censures de Vitruve et de Pline*. (Millin.)

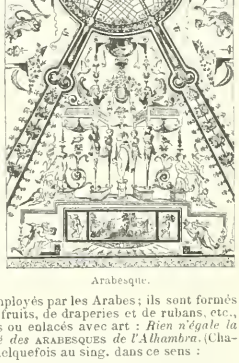

Arabesque.

— Série de pas et de figures formés par des danseurs entrelacés en groupes variés, de manière à exprimer différents sentiments par des attitudes. Des bas-reliefs de vases antiques en donnent une représentation figurée.

— n. f. pl. Ornements de sculpture, de peinture et d'architecture, particulièrement employés par les Arabes; ils sont formés de feuillages et de fruits, de draperies et de rubans, etc., contrastés, groupés ou enlacés avec art : *Rien n'égale la finesse et la variété des* ARABESQUES *de l'Alhambra*. (Chateaub.) S'empl. quelquefois au sing. dans ce sens :

L'arabesque fantasque, après les colonnettes,
Enlace ses rameaux et suspend ses clochettes. TH. GAUTIER.

|| Se dit par ext. ou au fig. : 1° des ornements qui rappellent plus ou moins la disposition des arabesques; 2° des évolutions capricieuses d'une vapeur : *Les* ARABESQUES *de la fumée, d'un nuage*; 3° des caprices de l'imagination et du style : *Cet écrivain cache son érudition sous les* ARABESQUES *de son esprit*.

— ENCYCL. Les Arabes, auxquels les prescriptions du Coran interdisaient la représentation des êtres animés, imaginèrent de décorer leurs édifices d'ornements tantôt peints, tantôt sculptés, assez souvent même sculptés et peints à la fois, représentant un capricieux assemblage de fleurs, de fruits, de feuillages et de rinceaux. Ils mêlèrent à ces objets, traités avec la plus gracieuse fantaisie, des devises écrites avec les caractères élégamment contournés de leur alphabet. Les autres peuples donnèrent le nom de *arabesques* ou de *mauresques* à ce genre d'ornements, dont on trouve des spécimens remarquables dans les mosquées et les palais arabes ou turcs, particulièrement à l'Alhambra de Grenade.

Plus tard, on a reconnu que les Arabes n'avaient pas eu la priorité de l'invention. Les Indiens, bien longtemps avant les conquêtes d'Alexandre, dessinèrent des arabesques sur leurs toiles peintes et leurs tapis, bien connus des Grecs. Mais, comme ils n'étaient pas retenus par les mêmes scrupules religieux que les Arabes, ils mêlèrent à leur ornementation des animaux fantastiques et des figures humaines. Les Ptolémées établirent à Alexandrie des manufactures où des ouvriers adroits, guidés par des artistes grecs, firent des tissus, à l'imitation des Indiens.

Les Grecs et les Romains firent grand usage de ce genre de décoration dans leurs édifices publics et privés. Pendant la Renaissance, d'importantes peintures antiques ayant été découvertes, notamment à Rome dans les thermes de Titus, l'admiration qu'elles excitèrent en provoqua l'imitation. Les plus grands maîtres de l'Italie s'exercèrent à produire des œuvres semblables. Raphaël lui-même déploya un talent hors ligne dans la peinture des arabesques et des *grotesques*. C'est le nom qu'elles avaient reçu tout d'abord.

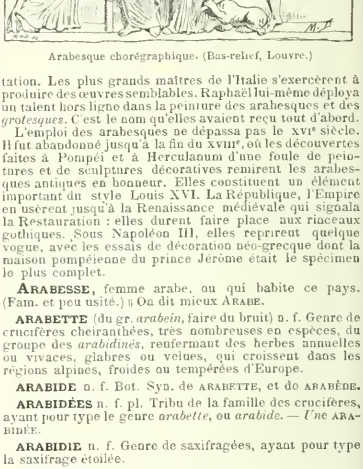

Arabesque chorégraphique. (Bas-relief, Louvre.)

L'emploi des arabesques ne dépassa pas le XVIe siècle. Il fut abandonné jusqu'à la fin du XVIIIe, où les découvertes faites à Pompéi et à Herculanum d'une foule de peintures et de sculptures décoratives remirent les arabesques antiques en honneur. Elles constituent un élément important du style Louis XVI. La République, l'Empire en usèrent jusqu'à la Renaissance médiévale qui signala la Restauration : elles durent faire place aux rinceaux gothiques. Sous Napoléon III, elles reprirent quelque vogue, avec les essais de décoration néo-grecque dont la maison pompéienne du prince Jérôme était le spécimen le plus complet.

ARABESSE, femme arabe, ou qui habite ce pays. (Fam. et peu usité.) || On dit mieux ARABE.

ARABETTE (du gr. *arabein*, faire du bruit) n. f. Genre de crucifères cheiranthées, très nombreuses en espèces, du groupe des *arabidinés*, renfermant des herbes annuelles ou vivaces, glabres ou velues, qui croissent dans les régions alpines, froides ou tempérées d'Europe.

ARABIDE n. f. Bot. Syn. de ARABETTE, et de ARABÈDE.

ARABIDÉES n. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre *arabette*, ou *arabide*. — *Une* ARABIDÉE.

ARABIDIE n. f. Genre de saxifragées, ayant pour type la saxifrage étoilée.

ARABIDOPSIS (*psiss* — de *arabide*, et du gr. *opsis*, aspect) n. m. Section du genre sisymbre, de la famille des crucifères.

ARABIE, péninsule d'Asie, située au S.-O. du continent, entre la Syrie et la Mésopotamie au N., les golfes Persique et d'Oman à l'E., l'océan Indien et le golfe d'Aden au S., le détroit de Bab-el-Mandeb, la mer Rouge et le canal de Suez à l'O. Sa forme est quadrangulaire; sa superficie mesure près de 3 millions de kilom. carr., et sa population compte 12 à 14 millions d'habitants.

— *Géographie physique*. L'Arabie est constituée par un plateau qui s'incline, d'une façon générale, en pente douce vers la plaine de Syrie et le golfe Persique, au N.-E. Moins élevé et moins accidenté que les plateaux voisins d'Asie Mineure et d'Iran, il n'est borné par des hauteurs de quelque importance qu'à l'O. et au S.; massif granitique du Sinaï (2.600 m.), monts de l'Hedjaz, de l'Assir, du Yémen (2.000 m.); au S., les monts de l'Hadramaout (2.400 m.) s'abaissent rapidement vers le golfe d'Oman, et, au S.-E., le Djebel-Akhdar (3.000 m.) constitue dans la presqu'île d'Oman un système isolé. Au centre se creuse, dépourvue de vallées profondes, la dépression du Nedjed, que parcourent et que bordent quelques hauteurs peu connues.

L'Arabie est comprise dans la zone de déserts et de steppes qui s'étend du Sahara africain au Gobi chinois. Les vents du N.-E. et du S.-O. sont, en effet, froids ou brûlants, toujours très secs; et les hauteurs qui bordent le plateau au N.-O. et au S. arrêtent l'humidité qu'apportent les souffles de la Méditerranée et les moussons de l'océan Indien. Aussi les bandes littorales du Yémen, de l'Hadramaout et de l'Oman reçoivent, seules, quelques pluies. Par contre, à l'intérieur, la plus grande partie du plateau est privée d'eau presque complètement : déserts de lave ou *Harra*, déserts de sables ou *Nefoud*, déserts rocailleux ou *Hamada*; c'est là une des régions désertiques les mieux caractérisées du globe. La température, par suite de l'absence de toute influence maritime, y est extrême; dans l'Assir, des chaleurs de 50° ont été rele-

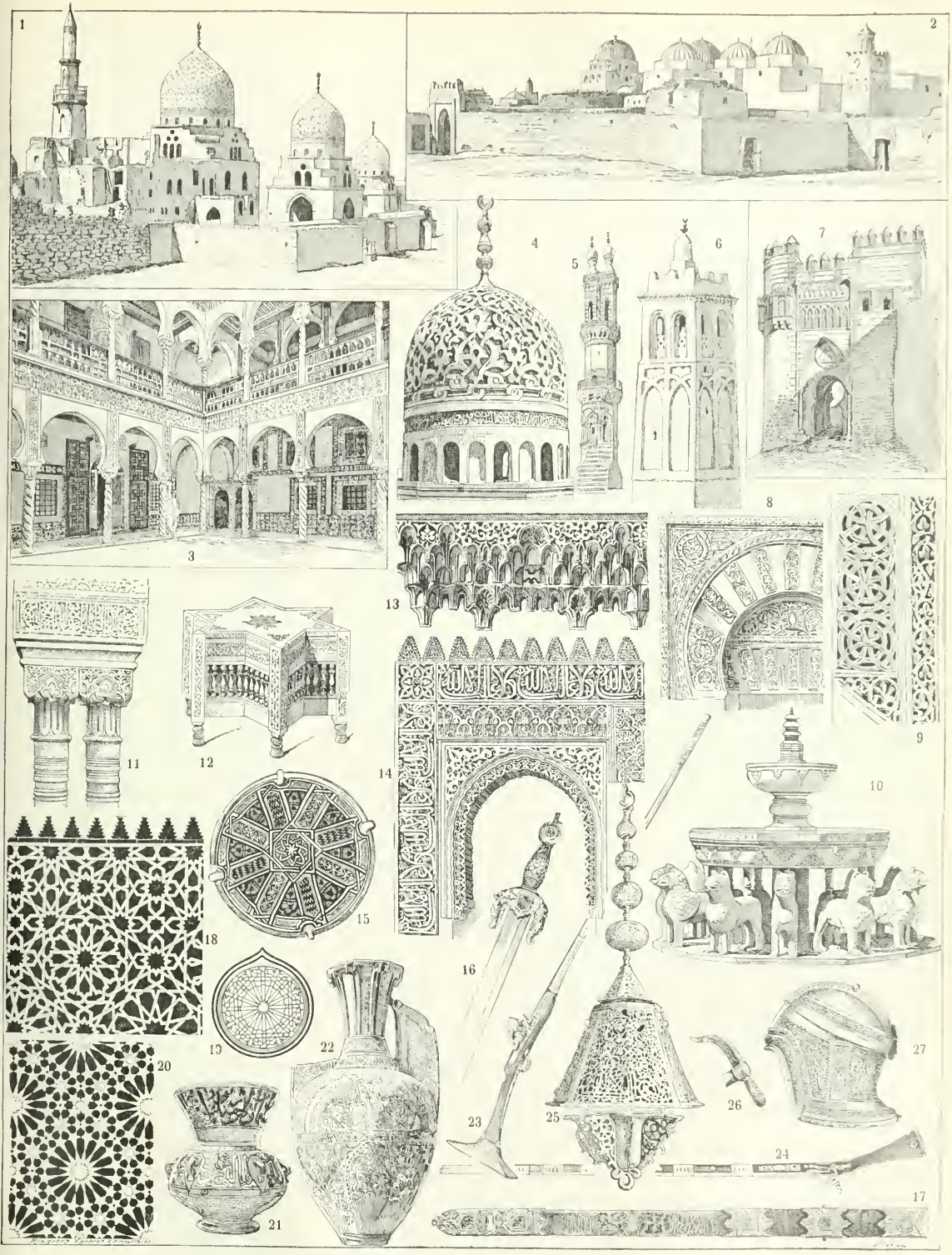

1. Tombeaux des Califes au Caire. — 2. Mosquée des sabres à Kairouan. — 3. Vue intérieure de l'archevêché d'Alger. — 4. Détail de coupole ogivale au Caire. — 5. Un Minaret de la Mosquée El Azhar au Caire. — 6. Minaret à Sidi-Okba (Algérie). — 7. Puerta del Sol à Tolède (Hispano-Mauresque) — 8. Une porte latérale de la Mosquée de Cordoue. — 9. Boiseries ajourées de la grande Mosquée de Kairouan. — 10. Fontaine de la cour des lions (Alhambra). — 11. Chapiteau de l'Alhambra de Grenade. — 12. Table du xve siècle — 13. Stalactites de la salle de Barca (Alhambra). — 14. Entrée de la cour des lions (Alhambra). — 15. Faïence Hispano-Mauresque (Musée de Cluny). — 16-17. Epée de Boabdil (fin du xve siècle). — 18-20. Mosaïques (Alhambra). — 19. Baie ajourée à Tolède. — 21. Lampe en verre (Musée de Cluny). — 22. Vase de l'Alhambra. — 23-24. Fusils. — 25. Lampe de mosquée (Musée de Madrid). — 26-27. Casque et pioche du xve siècle. (V. ESPAONE.)

vées; mais si, dans la journée, la chaleur est insoutenable, la nuit, le froid est vif : entre la nuit et le jour, on a note des différences de température de 60 et même 70°. C'est proprement un climat continental.

La sécheresse du plateau arabique explique l'absence de tout cours d'eau permanent; les *ouadi* de l'Arabie (Oued-er-Roumman, Oued-Daousir) ne sont que de larges dépressions, au fond desquelles se creuse un lit presque constamment à sec.

La massive péninsule quadrangulaire de l'Arabie a des côtes presque rectilignes. Particulièrement pauvre en articulations est le littoral de la mer Rouge et de l'océan Indien; il ne présente qu'une seule baie, celle d'Aden. Les îles Farsan (mer Rouge), l'îlot Périm (détroit de Bab-el-Mandeb), les îles Kourian-Mourian (océan Indien), ne suffisent pas à rendre plus hospitalière cette longue côte. A l'O., le littoral des golfes d'Oman et Persique est à peine plus découpé : au delà du Ras-el-Had s'ouvre la baie de Mascate; le Ras-Masaudam s'avance au loin vers la côte de Perse et forme le détroit d'Ormuz; la baie de Bahrein, dans le golfe Persique, est fermée par les îles de ce nom.

En résumé, les conditions physiques de la péninsule arabique étaient peu propres à favoriser l'utilisation de celle-ci par l'homme.

— *Géogr. politique.* La Turquie ne possède, en réalité, qu'une minime partie de l'Arabie; les deux vilayets de l'Hedjaz (La Mecque et Médine, villes saintes de l'islamisme, buts de pèlerinage pour tout musulman, avec leurs ports : Djedda, Yambo), et du Yémen (Sana, avec le port d'Hodeida), ne mesurent guère plus de 550,000 kilom. carr., et ne sont guère peuplés que d'un million d'habitants. Le reste du pays est occupé par des peuples plus ou moins nomades, constitués en monarchies ou oligarchies peu puissantes et peu connues (iman de Mascate).

Les colonies européennes sont rares, dans ce pays pauvre et de climat torride. L'Angleterre commande, avec Aden, l'îlot de Périm et les îles Kourian-Mourian, le détroit de Bab-el-Mandeb et la route des Indes. La France possède sur le détroit la position non occupée de Cheik-Said.

— *Géogr. économique.* Ce n'est que dans de rares oasis, dans les régions montagneuses du pourtour, et sur le littoral (Yémen, Hadramaout), que l'agriculture et l'élevage ont été susceptibles de quelque développement : céréales, fruits, vigne, tabac, coton, et, dans les oasis, des produits odoriférants ou pharmaceutiques : baume, encens, myrrhe, gomme arabique, séné) sont cultivés, chevaux et chameaux sont élevés. Mais les deux produits agricoles pharmaceutiques de l'Arabie sont les dattes, seule nourriture de l'Arabe nomade, et le café, originaire d'Ethiopie, mais dont la culture s'est généralisée dans la péninsule (Yémen). Le sol donne un peu de cuivre, de fer, de sel gemme; il recèle des gisements de pétrole (mer Rouge); mais l'industrie n'existe pour ainsi dire pas en Arabie : elle ne fournit guère à l'exportation que de l'orfèvrerie, des cuirs ouvrés et des tapis. Les produits agricoles exportés sont le café et les gommes. A l'importation figurent les tissus et objets manufacturés d'Europe. Le commerce se fait, à l'intérieur, par caravanes (principaux entrepôts : Hail, Er-Riad, La Mecque), à l'extérieur, par les ports de Kovéit (golfe Persique), Mascate (golfe d'Oman), Aden, Hodeida (exportation du café), Djedda, tête de ligne de la grande voie commerciale qui mène à La Mecque.

— BIBLIOGR. : Noël des Vergers, *Arabie* (Paris, 1847); Ritter, *Arabien* (Berlin, 1846-1847); Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. IX, *l'Asie antérieure* (Paris, 1884).

— *Exploration.* Les peuples anciens ont connu de bonne heure l'existence du Yémen, de l'Arabie Heureuse; mais les Romains seuls en ont commencé l'exploration et tentèrent de la conquérir (22 av. J.-C.). On est d'ailleurs bien trop mal renseigné sur cette expédition pour pouvoir faire remonter jusque-là la connaissance sérieuse de l'Arabie; elle ne commence qu'au XVIIIe siècle, avec le Danois Carsten Niebuhr, qui entreprit le premier l'étude scientifique du Yémen, et l'exécuta partiellement (1762). Burckhardt (1814), Ruppell, le Dr Wallin, Palgrave (le premier explorateur du plateau montagneux de la région centrale), Ch. Huber, Glaser, Th. Bent, d'autres encore, ont depuis lors beaucoup ajouté à la description du Yémen même : des pays qui l'entourent : l'Arabie du nord et de l'est, le désert de Nefoud, le Nedjed, l'Hedjaz, l'Hadramaout et l'Oman; mais l'Arabie n'en demeure pas moins encore un des pays les plus ignorés de l'Asie et du monde entier.

— BIBLIOGR. : Niebuhr, *Reisebeschreibung nach Arabien, 1762-63* (Copenhague, 1774); Palgrave, *Narrative of a journey through Central and Eastern Arabia* (Londres, 1865); Huber, *Journal d'un voyage en Arabie* (Paris, 1891); Sprenger, *die Alte Geographie Arabiens* (Berne, 1875).

— *Histoire.* On connaît fort mal l'histoire primitive de l'Arabie, qui, jusqu'à l'islam, n'a tenu aucune place dans l'histoire intellectuelle, religieuse et politique du monde. Elle était partagée en une foule de tribus toujours en guerre les unes avec les autres, adorant chacune des dieux différents. Mahomet en fit, à la fin du VIe siècle, l'unification, et lança les Arabes à la conquête du monde. C'est ailleurs qu'on trouvera l'histoire de cette conquête (V. ARABE); il suffira de dire ici que, redevenues totalement indépendantes après la chute du califat, les tribus, jusque-là autonomes, du Nedjed, essèrent, depuis lors, d'exercer la moindre influence dans l'histoire du monde. Il en fut de même du Hedjaz, successivement province égyptienne, puis turque, ce qu'il est encore à l'heure actuelle. Le mouvement wahabite qui, à la fin du siècle dernier et au début de celui-ci, faillit changer la face de l'Arabie, n'est pas un événement d'histoire générale, et n'a eu aucune répercussion dans le monde. L'occupation d'Aden par les Anglais (1839), et l'établissement de leur influence sur tout le pays d'Oman (d'où ils peuvent surveiller la Perse), sont des faits d'une tout autre gravité politique, les seuls qui puissent trouver place dans un aperçu aussi bref de l'histoire de l'Arabie.

— BIBLIOGR. : Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme et sous Mahomet* (Paris, 1847-1849); Sédillot, *Histoire des Arabes* (Paris, 1877); Berger, *l'Arabie avant Mahomet* (Paris, 1885); Zebme, *Arabien und die Araber seit 100 Jahren* (Halle, 1875).

ARABINE (rad. *Arabie*) n. f. Nom donné au principe soluble des gommes végétales. Syn. ACIDE ARABIQUE, ACIDE MÉTAPECTIQUE.

— ENCYCL. L'*arabine* est incolore, insipide, inodore, transparente. C'est un corps fraochement acide, décomposant les carbonates avec effervescence. Desséchée à 100°, elle offre la même composition que le sucre de canne ($C^{12}H^{22}O^{11}$); desséchée à 130°, elle perd de l'eau et présente la composition de l'amidon. Sa solution aqueuse est lévogyre; bouillie avec un acide étendu, elle devient dextrogyre : l'acide sulfurique légèrement concentré la transforme en *furfurol*.

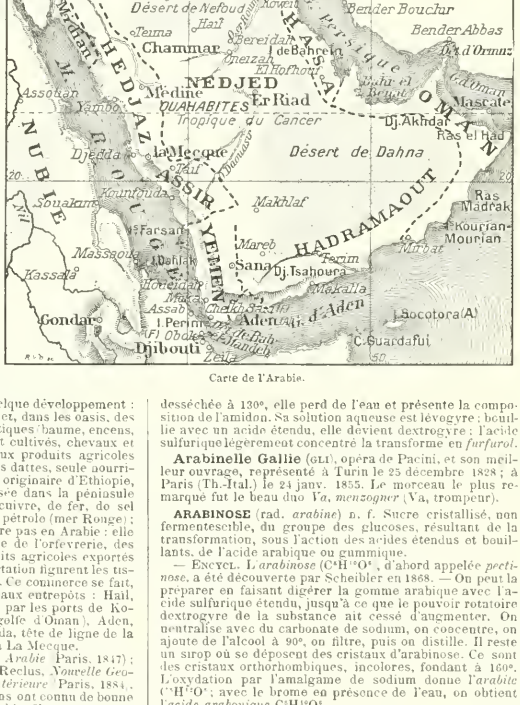

Carte de l'Arabie.

Arabinelle Gallie (GLI), opéra de Pacini, et son meilleur ouvrage, représenté à Turin le 25 décembre 1828; à Paris (Th.-Ital.) le 24 janv. 1855. Le morceau le plus remarqué fut le beau duo *Va, menzogner* (Va, trompeur).

ARABINOSE (rad. *arabine*) n. f. Sucre cristallisé, non fermentescible, du groupe des glucoses, résultant de la transformation, sous l'action des acides étendus et bouillants, de l'acide arabique ou gummique.

— ENCYCL. L'*arabinose* ($C^6H^{12}O^6$), d'abord appelée *pectinose*, a été découverte par Scheibler en 1868. — On peut la préparer en faisant digérer la gomme arabique avec l'acide sulfurique étendu, jusqu'à ce que le pouvoir rotatoire dextrogyre de la substance ait cessé d'augmenter. On neutralise avec du carbonate de sodium, on concentre, on ajoute de l'alcool à 90°, on filtre, puis on distille. Il reste un sirop où se déposent des cristaux d'arabinose. Ce sont des cristaux orthorhombiques, incolores, fondant à 160°. L'oxydation par l'amalgame de sodium donne l'*arabite* ($C^6H^8O^6$); avec le brome en présence de l'eau, on obtient l'*acide arabonique* $C^6H^{10}O^6$.

ARABI-PACHA (AHMED-ARABI-EL-HUSSEINI, ou simplement), officier égyptien, né à Herya-Rozna, en 1839. Son inconduite lui ayant valu la bastonnade, il fut chassé de l'armée et se consacra aux études religieuses à la célèbre université d'El-Azhar. Réintégré dans l'armée à l'avènement d'Ismaïl, il fit la campagne d'Abyssinie. Il devint un des organisateurs du « parti national » qui protestait contre l'intervention des puissances étrangères dans les affaires d'Egypte et s'éleva contre les privilèges accordés dans l'armée aux officiers étrangers; Arabi, devenu pacha, exerça une influence considérable, parla de déposer le khédive et refusa de se rendre à Constantinople, où l'appelait le sultan. L'Angleterre et la France remirent alors au Caire une note demandant l'éloignement d'Arabi, mais le khédive maintint Arabi au ministère de la guerre.

Arabi-pacha

Sur ces entrefaites, en 1882, des massacres eurent lieu à Alexandrie, et Arabi ne fit rien pour les arrêter. L'amiral Seymour, commandant l'escadre anglaise, procéda au bombardement de la ville. Arabi se retira avec ses troupes à Kafr-Dovar, après avoir ouvert les portes du bagne aux forçats, qui pillèrent et incendièrent les quartiers épargnés par les projectiles anglais. Tandis que le khédive, soutenu par la Grande-Bretagne, déclarait rebelle son ancien ministre de la guerre, Arabi constituait au Caire un ministère et, nouveau Prophète, il coiffait le turban vert. Sir Garnett Wolsley, commandant en chef les forces anglaises, marcha contre lui et le battit à Ramsès, à Kassasin et à Tell-el-Kébir. Abandonné et même trahi, Arabi fut condamné à mort par une cour martiale; mais le khédive, obéissant à l'Angleterre, commua la peine en celle de l'exil perpétuel. Il fut déporté à Ceylan.

ARABIQUE (GOLFE). V. ROUGE (*mer*).

ARABIQUE n. f. Résine d'une espèce particulière d'acacia que l'on trouve en Egypte et en Arabie et qui croît aussi le long des côtes africaines.

ARABIQUE adj. Qui appartient, qui est propre à l'Arabie. ‖ S'emploie souvent comme syn. de ARABE.

— *Gomme arabique* (ainsi appelée à cause de l'usage qu'en firent les médecins arabes), produit de la sève de plusieurs espèces d'acacias communs au Sénégal. Des fentes que l'on pratique à ces arbres, il découle une liqueur visqueuse qui s'épaissit et se solidifie. On en fait un sirop usité en pharmacie sous le nom de *sirop de gomme*.

— *La fève arabique*, Le café, qui nous est venu d'Arabie.

— Astron. *Année arabique*, Année du calendrier arabe; elle est lunaire, et se compose de douze mois, qui sont alternativement de trente et de vingt-neuf jours. ‖ *Tables arabiques*, Tables astronomiques dressées par les Arabes.

ARABIQUES n. m. pl. Nom donné à des sectaires chrétiens qui parurent au IIIe siècle en Arabie, et furent ramenés dans le sein de l'Eglise par Origène. Ils prétendaient que l'âme mourait avec le corps, pour ressusciter avec elle au jugement dernier. — *Un* ARABIQUE. ‖ On dit aussi ARABIENS.

ARABIS (*biss*) n. m. Bot. V. ARABETTE.

ARABIS ou **ARBIS**, ou **ARBUS**, fleuve de l'anc. Gédrosie, versait ses eaux dans la mer Erythrée, et séparait les Arabites des *Orites*. C'est l'*Arabah* ou *Pouraly* actuel.

ARABISANT, ANTE n. Qui possède la langue arabe, qui en a fait une étude spéciale : *Un* ARABISANT. *Une* ARABISANTE. ‖ On dit aussi ARABISTE.

ARABISE n. f. Bot. Section du genre *arabette*.

ARABISER v. n. S'occuper spécialement de la langue arabe. ‖ Imiter l'emphase du style oriental.

— Activ. *Arabiser un mot*, Lui donner une forme, une désinence arabe.

ARABISME (*biss*) n. m. Locution propre à la langue arabe.

ARABISTE (*biss*) n. m. Nom donné aux médecins occidentaux qui adoptèrent les principes de l'école arabe, au XIe siècle de l'ère chrétienne : *Les* ARABISTES *disparurent à la Renaissance*.

ARABITÆ ou **ARABITES**, anc. tribu de la Gédrosie, habitant la contrée maritime située entre l'Indus et l'Arabis. — *Un* ARABITA (ou ARABITE.)

ARABITE n. m. Alcool $C^6H^{12}O^6$, dérivant de l'arabinose. V. ce mot.

ARABKIR, ville de la Turquie d'Asie (Arménie turque), prov. de Mamouret-ul-Aziz, sur un sous-affluent du Kara-Sou, branche droite de l'Euphrate; 20.000 hab. (*Arabkirlis.*) Ch.-l. d'un canton riche en céréales, vignobles et fruits (69.500 hab.). — Nom donné par les Arabes à l'Anatolie et signifiant la *Conquête arabe*.

ARABLAY ou **ARRABLAY** (Pierre D'), homme d'Etat français, mort en 1346. Elevé à la dignité de chancelier par Louis le Hutin, il fut nommé cardinal par le pape Jean XII, en 1316.

ARABLE (lat. *arabilis*; de *arare*, labourer) adj. Qui est propre à être labouré plusieurs fois en un temps relativement court : *Les sols* ARABLES *sont presque tous le produit de la décomposition des roches qui forment la base de notre globe.* (Chaptal.)

— ENCYCL. On appelle *terres arables* celles qui sont ou qui peuvent être, en un court espace de temps (environ un an), plusieurs fois labourées, ensemencées, et mises à nu par la récolte des produits pour être presque aussitôt labourées et ensemencées à nouveau avec une espèce de plante qui diffère en général de l'espèce cultivée précédemment. C'est dire que, dans une exploitation où l'on pratique un assolement, *l'ensemble des terres soumises à l'assolement* constitue justement l'*ensemble des terres arables* de cette exploitation.

Une prairie, un bois, qui sont toujours hors d'assolement, occupent des terres qui, abandonnées en quelque sorte à une végétation spontanée, ne font pas partie des terres arables de la ferme et ne sont pas, d'ailleurs, ainsi que les terres arables, constamment soumises à des soins renouvelés (hersages, binages, etc.).

La *terre franche* est le type par excellence de la terre arable. Elle renferme en proportions convenables de l'argile, du sable, du calcaire, de l'humus. Elle est suffisamment pourvue des éléments chimiques indispensables à une bonne fertilité : azote, acide phosphorique, potasse, chaux, magnésie, acide sulfurique, etc.; ni trop sèche, ni trop humide, à réaction légèrement alcaline, elle se prête très bien à la nitrification.

En général, on n'a pas intérêt à défricher une terre trop maigre, et, si elle est boisée, qu'on se garde de la déboiser. Il est avantageux également de mettre ou de laisser en prairie une terre humide qui ne tend qu'à s'enherber. Mais il est des landes de nature granitique que le défrichement, suivi d'un phosphatage, puis d'un chaulage énergique, peut transformer en terres arables excellentes.

— ANTON. **Illabourable, inexploitable, indéfrichable.**

ARABONIQUE adj. m. Se dit de l'acide $C^6H^{12}O^6$ dérivant de l'arabinose. V. ce mot.

ARABOUTAN n. m. Grand arbre du Brésil, qui fournit le *bois du Brésil*.

ARABUS, fils d'Apollon et de Babylon, et frère de Cassiopée. Suivant Pline, il est l'inventeur de la médecine, qu'il enseigna aux *Arabes*, et il leur donna son nom.

ARAC n. m. Chim. V. ARACK.

ARACACHA ou **ARACATCHA** n. m. Bot. V. ARRACATCHA.

ARACAJA, ville du Brésil oriental, capit. de l'Etat de Sergipe, sur le fleuve côtier Cotinguiba, près de son embouchure; 15.000 hab. C'est le deuxième port du Brésil ouvert à l'exportation des sucres.

ARACA-MIRI n. m. Nom donné, au Brésil, à une sorte de goyavier, dont le fruit a le goût de la fraise, et qui est connu par ses propriétés astringentes.

ARACANGA n. m. Nom vulgaire de l'ara rouge, appelé aussi *ara macau*.

ARACARI n. m. Nom vulgaire des toucans du genre ptéroglosse.

— Encycl. Ce genre a pour caractères : bec grand et faible, les deux mandibules crénelées sur le bord et recourbées en bas; narines rondes, contiguës au front; langue étroite, cartilagineuse, en forme de plume; tarses médiocres. Les *aracaris* sautent très agilement de branche en branche, au sommet des arbres où ils se tiennent de préférence; mais ils volent très mal.

Les espèces qu'on attribue ordinairement au genre aracari sont : l'*aracari grigri*, l'*aracari vert*, l'*aracari à crête bombée*, l'*aracari koulik*, et l'*aracari à bec sillonné*.

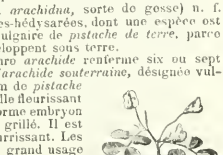

Aracari.

ARACATY, ville et port du Brésil (prov. de Ceara), sur le fl. côtier Yaguaribe, près de son embouchure; 17.000 hab. Commerce de cotons et de cuivre.

ARACÉES (de *arum*, n. de plante) n. f. pl. Bot. V. aroïdées.

ARACENA, ville de l'Espagne méridion. (Andalousie), dans une haute vallée de la *sierra de Aracena*, près des sources du fl. côtier Odiel; 6.040 hab. — Pop. du *district d'Aracena* : 63.380 hab. (La sierra du même nom, qui fait partie du système de la sierra Morena, a son versant mérid. extrêmement riche en métaux, surtout en cuivre et en fer; là sont les mines de Tharsis et de Rio Tinto.)

ARACHATE ou **ARACHIDATE** n. m. Sel formé par l'action de l'acide arachique ou arachidique sur une base.

ARACHIDE (du gr. *arachidna*, sorte de gesse) n. f. Genre de légumineuses-hédysarées, dont une espèce est connue sous le nom vulgaire de *pistache de terre*, parce que ses fruits se développent sous terre.

— Encycl. Le genre *arachide* renferme six ou sept espèces, dont l'une, l'*arachide souterraine*, désignée vulgairement sous le nom de *pistache de terre*, plante annuelle fleurissant en été, possède un énorme embryon qu'on mange rôti ou grillé. Il est oléagineux et très nourrissant. Les Espagnols en font un grand usage comme aliment.

Arachide.

ARACHINE n. f. Matière grasse, brillante, que l'on obtient en chauffant vers 200° de l'acide arachidique et de la glycérine. C'est l'éther glycérique de l'acide arachidique.

ARACHIQUE ou **ARACHIDIQUE** adj. Se dit d'un acide gras que l'on extrait de l'huile d'arachide saponifiée par la soude. ‖ So dit des éthers que forme l'acide arachidique. ‖ Se dit encore d'une amide qui s'obtient en abandonnant pendant quelques semaines l'huile d'arachide avec de l'ammoniaque.

— Encycl. L'*acide arachidique* $C^{20}H^{40}O^{2}$ s'extrait de l'huile d'arachide. Pour l'obtenir, on saponifie d'abord l'huile d'arachide par une lessive de soude; puis on traite successivement, par l'acide chlorhydrique, l'alcool, l'acide acétique, l'acétate de plomb. On traite les sels plombiques obtenus par l'alcool et l'acide chlorhydrique. Le chlorure plombique et l'alcool en excès étant séparés, on saponifie de nouveau et on précipite peu à peu les acides du savon dissous par l'acétate de magnésium. Les premières portions du précipité contiennent l'acide arachidique. Cet acide existe aussi dans le beurre et dans les fruits du *nephelium lappaceum*; il cristallise en paillettes brillantes, fond à 77°, est peu soluble dans l'alcool ordinaire, très soluble dans l'alcool absolu et l'éther.

Les plus intéressants des éthers arachiques sont les trois *arachines* ou éthers glycériques de l'acide arachidique, obtenues par Berthelot. Il existe un *arachamide* qui se produit quand on fait digérer l'huile d'arachide avec l'ammoniaque alcoolique, mais qu'on ne peut obtenir par les méthodes ordinaires de préparation des amides.

ARACHIS (*chiss*) n. f. Bot. Syn. de arachide.

ARACHNÉ (en gr. *araignée*), jeune Lydienne, fille d'un teinturier en pourpre de Colophon. Elle osa défier Minerve, et la surpassa dans l'art de la tapisserie. La déesse, irritée, mit en pièces le travail de sa rivale, qui représentait les amours des dieux, et la frappa elle-même de sa navette. Arachné se pendit de désespoir, et fut métamorphosée en araignée.

ARACHNÉEN, ENNE (*kné-in, èn'* — du gr. *arakhné*, araignée) adj. Qui est fait ou couvert de toiles d'araignée : *Bouteille recouverte d'une patine* arachnéenne.

— Fig. Semblable par quelque point à la toile d'araignée : *Robe, gaze, d'une légèreté* arachnéenne.

ARACHNÉIDE (*kné-i*) adj. Entom. Syn. de arachnide.

ARACHNIDE (*kni* — du gr. *arakhné*, araignée) adj. Qui ressemble à l'araignée. ‖ On dit aussi arachnéide.

ARACHNIDES (*kni* — du gr. *arakhné*, araignée) n. m. pl. Classe d'arthropodes terrestres renfermant les araignées, les scorpions, les acariens, etc. — *Un* arachnide.

— Encycl. *Corps*. Le corps des arachnides se compose de deux régions (céphalothorax et abdomen), de trois (céphalothorax, abdomen et post-abdomen), ou bien le premier segment thoracique est fusionné avec les précédents pour former une tête (galéodes), ou le corps ne présente pas de segmentation apparente (acariens), ou enfin il est vermiforme et anneté (linguatules). Il y a six paires d'appendices portés par la région céphalothoracique; l'abdomen ne porte pas d'appendices locomoteurs, il est large ou rétréci à la base. Chez les scorpions, existe un post-abdomen terminé par un crochet venimeux; chez les télyphones, il se présente sous forme de filament mobile. L'abdomen offre des segments distincts chez les scorpions, pédipalpes, chernètes, solifuges; mais, chez les araignées, la segmentation disparaît d'ordinaire; elle disparaît presque chez les opilionides, et n'existe plus chez les acariens.

— *Appendices*. Il y a trois sortes d'appendices : chélicères, maxillipèdes, pattes ambulatoires. Les chélicères, généralement courtes, sont des pinces didactyles à trois ou deux articles, dont un doigt se meuvant verticalement ou horizontalement suivant les groupes. Ce sont des organes d'attaque chez les aranéides et les pédipalpes, le doigt mobile étant perce d'un orifice par où s'échappe du venin.

Les maxillipèdes, composées typiquement de six articles et insérées en arrière de la bouche, sont de fortes pinces chez les télyphones, les scorpions et les chernètes, et sont terminées, dans les aranéides, par des griffes pectinées chez les femelles et par une ampoule ovoïde chez le mâle.

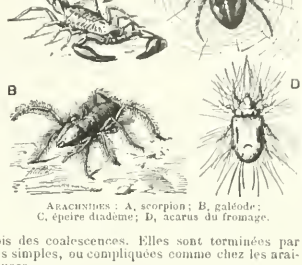

Arachnides : A, scorpion; B, galéode; C, épeire diadème; D, acarus du fromage.

Les pattes ambulatoires, au nombre de quatre paires, typiquement constituées de sept articles, varient de formes et présentent quelquefois des coalescences. Elles sont terminées par des griffes simples, ou compliquées comme chez les araignées fileuses.

Il faut citer les raquettes coxales des galéodes et les peignes des scorpions. V. ces mots.

Des filières existent sur le premier segment abdominal des chernètes, et au voisinage de l'anus chez les araignées. V. filières.

— *Appareils digestif*. A la bouche se trouvent annexés des appareils masticateurs et de préhension (chélicères et article basilaire des maxillipèdes), puis un épistome ou labre et un pré-épistome ou clypéus chez quelques types. Le tube digestif varie suivant les groupes; ainsi, chez les scorpions, il offre un jabot; chez les aranéides, il porte des cœcums dans la région céphalothoracique. Des glandes importantes débouchent dans le tube digestif (glandes stomacales, foie, tubes de Malpighi, glande intestinale).

— *Appareil respiratoire*. Les organes respiratoires consistent en invaginations internes des téguments et se présentent sous forme de trachées ou de sacs feuilletés, désignés à tort sous le nom de *poumons* (scorpions). Ils s'ouvrent au dehors par des fentes ou stigmates thoraciques ou abdominaux, dont le nombre varie suivant les familles.

— *Appareil circulatoire*. Il consiste en un tube dorsal ou cœur, d'où partent des artères qui se ramifient de façon à devenir des capillaires qui conduisent le sang aux veines; les veines le mènent aux sinus ventraux. De là, le sang va s'hématoser en passant dans les sinus qui entourent les sacs respiratoires. Il en est ainsi chez les scorpions; mais, chez les aranéides, la complication est plus grande; elle est moindre chez les chernètes et les acariens. Enfin, il n'existe pas d'appareil circulatoire spécial dans les formes inférieures.

— *Système glandulaire*. Outre les glandes des appareils digestifs et reproducteurs, il existe de nombreuses glandes, les unes cutanées, unicellulaires, d'autres situées dans chaque segment du corps. Il faut citer les glandes coxales sans orifice chez les adultes, les glandes à venin des scorpions (v. scorpion), et les glandes sérigènes des araignées, qui sécrètent la soie destinée à tisser leurs toiles. V. araignée, et filière.

— *Système nerveux*. Il consiste en un cerveau relié par un collier œsophagien à une chaîne ventrale ganglionnaire, plus ou moins condensée. Peu condensé chez les scorpions, il offre des coalescences chez les aranéides et se présente sous forme d'un collier nerveux donnant naissance aux nerfs chez les acariens.

— *Organes des sens*. Il existe des organes de vision, des poils sensitifs et des organes spéciaux.

Les yeux sont simples. Ce sont des ocelles situés en dessus et sur les côtés du céphalothorax, et dont la disposition et le nombre varient selon les groupes. Les poils sensitifs servent au toucher et à l'audition. Les organes spéciaux sont les organes lyriformes, les raquettes coxales des galéodes et les peignes des scorpions. V. ces mots.

— *Reproduction*. L'hermaphrodisme s'observe chez les tardigrades et quelques opilionides, mais généralement les sexes sont séparés. Chez les araignées, le mâle est plus petit que la femelle, et le dernier article des maxillipèdes lui sert à l'accouplement. Les organes internes mâles sont des testicules tubulaires terminés par des canaux déférents s'ouvrant dans un canal éjaculateur. Les femelles ont généralement des tubes ovariens s'ouvrant dans un utérus auquel sont annexées une ou deux poches copulatrices; il existe deux oviductes s'ouvrant au dehors par un vagin. Chez les chernètes, il n'y a qu'un ovaire. On a observé des phénomènes de parthénogénèse chez les acariens. Les jeunes présentent la forme des parents; cependant, dans certains cas, ils subissent des métamorphoses. Ainsi, chez les chernètes, le jeune n'a qu'une paire d'appendices à sa naissance; chez les acariens, les larves n'ont que deux ou trois paires d'appendices, et subissent plusieurs mues avant d'acquérir toutes leurs pattes. Enfin, chez les pentastomes ou linguatules, il y a des métamorphoses et des migrations particulières.

— *Classification*. On peut diviser les arachnides en neuf ordres : 1° *scorpionides*, 2° *pédipalpes*, 3° *chernètes*, 4° *solifuges*, 5° *opilionides*, 6° *aranéides*, 7° *acariens*, 8° *tardigrades*, 9° *linguatulides*. Les aranéides sont assurément les plus nombreux en genres et en espèces dans la nature actuelle.

— *Paléontologie*. C'est dans le silurien supérieur de l'île de Gotland qu'on a trouvé le premier vestige d'arachnides; c'est un scorpion (*palæophoneus nuncius*). Dans les terrains carbonifères, on observe des scorpions, des pédipalpes, des anthracomarti et des territelaires. Mais c'est dans les couches tertiaires éocènes et miocènes qu'on trouve une grande variété de formes, dont beaucoup se rapportent aux familles existant encore actuellement.

Bibliogr. : Walkenaer et P. Gervais, *Histoire naturelle des insectes aptères* (1837-1844); E. Blanchard, *Organisation du règne animal* (1860); E. Simon, *les Arachnides de France*, et *Histoire naturelle des araignées*, etc.

ARACHNION (*kni* — mot gr. qui signif. *toile d'araignée*) n. m. Genre de champignons-gastromycètes, ainsi nommés parce qu'ils ressemblent au petit sac dans lequel les araignées renferment leurs œufs. Le peridium interne, subéréux, se rompt irrégulièrement pour donner passage à de petits conceptacles globuleux, remplis de fines spores ferrugineuses.

ARACHNIPÈDE (*kni*) n. m. Entom. Syn. de arachnope.

ARACHNIS (*kniss* — du gr. *arakhné*, araignée) n. f. Bot. Syn. de resanthère.

ARACHNITIS (*kni-tiss* n. f. V. arachnoïdite.

ARACHNOIDE (*kno* — du gr. *arakhné*, araignée, et *eidos*, ressemblance) n. f. Nom donné, à cause de sa ténuité, à l'une des trois membranes qui servent d'enveloppe à l'encéphale : L'arachnoïde *est intermédiaire à la dure-mère et à la pie-mère*.

— *Arachnoïde crânienne*, Partie de l'arachnoïde qui enveloppe l'encéphale. ‖ *Arachnoïde vertébrale* ou *rachidienne*, Partie de l'arachnoïde qui enveloppe la moelle épinière. ‖ *Arachnoïde intérieure*. On désigne quelquefois sous ce nom la membrane des plexus choroïdes, qui est une dépendance de la pie-mère, et non de l'arachnoïde. ‖ *Arachnoïde extérieure*, Partie qui revêt l'encéphale et la moelle épinière, c'est-à-dire l'arachnoïde réelle.

— Bot. Nom donné à plusieurs végétaux, ou à certains organes couverts de fils très déliés et présentant la texture d'une toile d'araignée.

— Entom. Espèce d'arachnide, du genre galéode et de la famille des faux scorpions.

— Mamm. Espèce de singe américain, du genre atèle.

— Moll. Nom donné à quelques espèces de coquilles (des genres cône, spondyle, etc.), hérissées d'épines ou marquées de stries colorées très fines, qui les font ressembler à un réseau d'araignée.

— Polyp. Espèce de polypier, du genre astrée, dont la texture présente l'aspect d'une toile d'araignée.

— Encycl. Anat. L'*arachnoïde*, une des trois méninges ou enveloppes de l'axe cérébro-spinal, est placée entre la *dure-mère*, qui lui est externe, et la *pie-mère*, qui recouvre immédiatement la surface de l'encéphale et de la moelle épinière. C'est une membrane séreuse; elle présente un *feuillet viscéral* et un *feuillet pariétal*. Elle entoure les centres nerveux, sans les contenir dans sa cavité.

Le *feuillet viscéral* de l'arachnoïde est uni à la pie-mère, et médiatement aux centres nerveux, qu'il enveloppe par un tissu cellulaire lâche, dont l'insufflation distend facilement les mailles. Il passe comme un pont au-dessus des divers sillons qu'il rencontre, abandonnant la pie-mère, qui, pour elle, descend dans toutes les anfractuosités. Au cerveau, il forme ainsi avec les sillons de toutes les circonvolutions autant de canaux, dans lesquels se trouve le liquide *céphalo-rachidien*. Le même feuillet ferme la scissure de Sylvius, et en fait un grand conduit, le *lac sylvien*, où aboutissent ceux qui sont formés par les circonvolutions de la face supérieure du cerveau. Sur la ligne médiane, en avant de l'entre-croisement des nerfs optiques, il forme le *confluent antérieur* ou *lac calleux* du liquide céphalo-rachidien. Plus en arrière, en avant du corps pituitaire, il ferme une autre excavation, qui est le *confluent inférieur* ou *lac central*, communiquant avec le lac calleux et avec les lacs sylviens. En passant de la face postérieure du cerveau sur la face supérieure du cervelet, le feuillet viscéral de l'arachnoïde détermine la formation du *lac cérébelleux supérieur*; le *lac cérébelleux inférieur*, formé par ce même feuillet, est situé au-dessous de la face inférieure du cervelet, sur le quatrième ventricule.

Sur toute la hauteur de la moelle épinière, nous trouvons un autre lac, le *lac bulbo-spinal*. Le feuillet viscéral de l'arachnoïde fournit des gaines aux veines et nerfs qu'il rencontre sur son passage. C'est là que s'établit la continuité avec le *feuillet pariétal*.

Ce *feuillet pariétal* de l'arachnoïde adhère extrêmement à la dure-mère, qui lui doit l'état humide et l'aspect miroitant de sa surface interne; il ne peut en être séparé par la dissection. Il est formé par une couche de cellules épithéliales appliquées contre la face interne de la dure-mère. Le feuillet viscéral est constitué par une membrane de nature conjonctive, tapissée par un épithélium. L'arachnoïde est dépourvue de vaisseaux; quelques anatomistes pensent qu'elle possède des nerfs.

La cavité arachnoïdienne, sur le cadavre, ne contient pas de liquide. Sur le vivant, elle renfermerait une toute petite quantité de liquide, le *liquide arachnoïdien*. Le liquide céphalo-rachidien siège dans les *espaces sous-arachnoïdiens*.

ARACHNOÏDIEN, ENNE (*kno, in, èn'*) adj. Qui a la finesse d'une toile d'araignée; qui appartient à l'arachnoïde.

ARACHNOÏDITE (*kno*) n. f. Inflammation de l'arachnoïde. On dit aussi arachnitis, et arachnoïtes. V. méningite.

ARACHNOLOGIE (*kno* — du gr. *arakhné*, araignée, et *logos*, discours) n. f. Branche de la science entomologique, qui traite des araignées.

ARACHNOLOGIQUE (*kno*) adj. Qui a rapport à l'arachnologie.

ARACHNOLOGUE (*kno*) n. m. Celui qui s'occupe d'arachnologie.

ARACHNOPE ou **ARACHNOPUS** (*kno-puss* — du gr. *arakhné*, araignée, et *pous*, pied) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionides, renfermant des charançons de la région australienne et malaise, à corps court et à longues pattes grêles : *arachnopus Wallacei* (Nouvelle-Guinée), etc. On dit aussi arachnipède.

ARACHNOPHILE (*kno* — du gr. *arakhné*, araignée, et *philos*, ami) n. et adj. Qui aime les araignées : *Pellisson était un véritable* arachnophile.

ARACHNOSPERME (*kno-sper* — du gr. *arakhné*, araignée, et *sperma*, semence) n. m. Bot. Syn. de hypocharris.

ARACHNOTHÈRE (*kno* — du gr. *arakhné*, araignée, et *thêrâô*, je chasse) n. m. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux ténuirostres, famille des mélphagides, qui habitent l'archipel des Indes et ne vivent que d'araignées.

ARACHOSIE, nom d'une province de l'anc. empire de Perse, entre la Drangiane à l'O. et l'Inde à l'E. ; elle est comprise aujourd'hui dans le Beloutchistan et le Kaboul. Sa capitale était *Arachotos*. Nom des habitants : *Arachosiens*.

ARACION (*si* — du gr. *arakion*, sorte de pois chiche à deux fruits) n. m. Bot. Syn. de CRÉPIDE.

ARACK, ARAG ou **ARAK** (mot malais qui signif. *liqueur spiritueuse*) n. m. Nom de diverses liqueurs fermentées en usage en Asie, en Afrique, en Amérique et dans l'Océanie : *Les Juifs s'enivraient d'eau-de-vie et d'*ARACK. (Gér. de Nerval.)

— On écrit aussi, suivant les pays, ARAKA, ARAKI, ARACH, ARIKI, ARKI, ARZA, et, par abrév., RACH.

— ÉTYMOL. Dans l'Indoustan, on appelle *arach* ou *rack* le suc de canne aromatisé et la liqueur alcoolique obtenue par la distillation du riz fermenté, et à laquelle on ajoute des fruits et de l'écorce de palmier arec. Ce nom est donné, dans différents pays, à des liqueurs fermentées obtenues avec des fruits, de la sève, des grains, etc.

ARACOUCHINI n. m. Nom donné, à Cayenne, à une espèce d'icique qui fournit une résine employée en pharmacie.

ARAD, nom d'un comitat et d'une ville de la Hongrie mérid. Le comitat, couvert par les ramifications des Karpathes dans sa partie orientale, compte 343.600 hab., sur 6.443 kilom. carr. — Quant à la ville d'*Arad* ou *O-Arad*, elle est divisée en deux parties par le Maros : l'O-ARAD (ou *Vieil-Arad*) sur la rive droite, 42.000 hab., et UJ-ARAD (ou *Neuf-Arad*) sur la rive gauche, 5.550 hab. Autrefois très forte, Arad fut célèbre dans les guerres avec les Turcs ; elle fut prise par les Hongrois, puis par les Russes en 1849. Commerce actif en tabac, peaux, laines, vins et miel ; sa farine, dite *royale*, est fort recherchée. Grâce à sa situation, Arad est l'objet d'un transit important entre la Hongrie et la Transylvanie. (Pup. du *district d'O-Arad* : 32.650 hab. ; du *district d'Uj-Arad* : 33.500 hab.) — Nom d'une ville de l'anc. Palestine, tribu de Juda.

ARAD n. m. Nom employé dans le calendrier persan. Syn. de ERD. V. ce mot.

ARADE ou **ARADUS** (*duss*) n. m. Genre d'insectes hemiptères hétéroptères, famille des acanthiadés, renfermant des punaises terrestres, dont la plupart des espèces connues habitent l'Europe : *aradus corticalis* (France), etc.

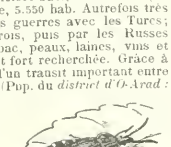
Arade (gr. 3 fois).

ARADIEN, ENNE (*in, èn'*), celui, celle qui appartenait à un peuple établi par Assar-Haddon en deçà de l'Euphrate. — *Les* ARADIENS. Ils se nommaient aussi BACRIENS.

— Habitant, habitante d'*Arad* (Hongrie).

ARADUS (l'*Arvad* ou *Arvadite* des Hébreux), île et ville de l'anc. Phénicie, unie par un pont au continent, en face d'Antaradus (la *Tortose* des croisés), qui lui servait de port. Cette ville, très florissante sous les Séleucides, fut ruinée par les Arabes sous Mohaviah, lieutenant d'Omar. Auj. *Rouad*. — Anc. nom de la plus petite des îles Bahrein (golfe Persique) ; auj. *Arak*.

ARÆOCERE (du gr. *araios*, mince, et *kèras*, antenne) n. m. Genre d'insectes coléoptères rynchophores, famille des anthribidés, renfermant quelques espèces des régions chaudes du globe, dont l'une paraît avoir été importée en France avec les cafés (*araeocerus coffee*).

ARÆOXÈNE (du gr. *araios*, rare, et *xènos*, étranger) n. m. Mélange de vanadium, d'arséniate de plomb et de zinc, découvert à Dahn (Palatinat rhénan).

ARAF (de l'arabe *erf*) n. m. D'après l'eschatologie musulmane, Lieu placé entre le paradis et l'enfer : il tient du purgatoire et des limbes du catholicisme. ‖ Pl. *Des* ARAF.

ARAFA ou **AARAFAT** (*Mont de la Reconnaissance*), colline des environs de La Mecque, sur laquelle, selon la tradition musulmane, Adam et Ève se seraient rencontrés après une longue séparation. Les pèlerins de La Mecque doivent aller la visiter.

ARAGALE n. m. Bot. V. ASTRAGALE.

ARAGNE (*gn* mll.) n. f. Forme archaïque du mot *araignée*.

ARAGO (Dominique-*François*), l'un des plus illustres savants du XIXe siècle, né en 1786 à Estagel (Pyrén.-Or[tes]), mort à Paris en 1853. A l'âge de dix-sept ans, il fut admis, après un examen des plus brillants, à l'École polytechnique, où il fut le premier élève qui donna un vote négatif pour le consulat à vie. Au sortir de cette école, il fut attaché, en qualité de secrétaire, au Bureau des longitudes ; en 1806, il fut recommandé, par le célèbre Monge, à l'empereur, qui l'adjoignit à BIOT, chargé d'achever la mesure de l'arc du méridien terrestre. Au mois d'août 1807, les plus importantes opérations étant terminées jusqu'aux Baléares, Biot repartit pour Paris, laissant à son associé le soin d'achever les travaux qui restaient à faire, lorsque la guerre éclata entre la France et l'Espagne.

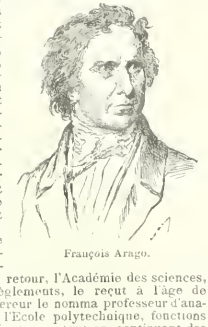
François Arago.

Ce né fut qu'après une série d'aventures et d'infortunes qu'Arago put regagner la France. A son retour, l'Académie des sciences, contrairement à ses règlements, le reçut à l'âge de vingt-trois ans, et l'empereur le nomma professeur d'analyse et de géodésie à l'École polytechnique, fonctions qu'il exerça pendant vingt ans, tout en continuant des études fécondes pour la science. Arago, devenu directeur de l'Observatoire, y fit des cours d'astronomie, restés célèbres par leur admirable clarté. Cette puissance de vulgarisation scientifique, que personne n'a possédée à un plus haut degré, est, après ses découvertes, un de ses plus beaux titres de gloire.

En 1830, Arago remplaça Fourier comme secrétaire perpétuel de l'Académie pour les sciences mathématiques. Sa réputation s'était répandue dans toute l'Europe savante. Décoré de tous les ordres, il n'en portait aucun, autant par simplicité que par dédain démocratique. Après 1830, il entra à la Chambre comme député des Pyrénées-Orientales, et siégea à l'extrême gauche. Lorsque le trône de Juillet s'écroula, en février 1848, Arago fut porté par l'acclamation populaire au gouvernement provisoire et chargé de diriger les ministères de la marine et de la guerre. Député à la Constituante, il fit partie de la Commission exécutive, qui se démit en juin, et siégea à la Législative. En 1852, il crut devoir ne pas prêter serment au gouvernement nouveau. Il mourut l'année suivante.

L'optique, dont la connaissance sert de base à toutes les observations astronomiques, fut l'étude de prédilection d'Arago. Il adopta et propagea la *Théorie des ondulations*. Il construisit un *photomètre* pouvant mesurer les intensités lumineuses des astres, et avec lequel il put faire vérifier ce principe de Fresnel, que : *la lumière polarisée réfractée est complémentaire de la lumière réfléchie*. Arago et Biot mesurèrent l'*indice de réfraction de l'air et de plusieurs autres gaz*. (V. RÉFRACTION.) Les résultats obtenus par Fresnel sur la polarisation furent pour la plupart vérifiés par Arago, à l'aide de son ingénieux *polariscope*, qui lui fit découvrir que la lumière renvoyée par l'atmosphère, quand le temps est serein, est fortement polarisée. Arago découvrit les phénomènes fondamentaux de la *polarisation chromatique*, dont Fresnel a donné la théorie complète. — On lui doit l'explication la plus généralement admise de la *scintillation des étoiles*, tirée du principe des interférences, découvert par Young. — Il détermina avec une plus grande exactitude le diamètre des planètes, en détruisant l'effet de l'irradiation. — Ses expériences d'électromagnétisme donnèrent naissance au *magnétisme de rotation*. — Enfin, de concert avec Dulong, il soumit à une complète vérification la loi, dite *de Mariotte*, sur la compression des gaz. V. MARIOTTE (*loi de*).

Une statue, due au sculpteur Oliva, lui a été élevée derrière l'Observatoire de Paris ; une autre, par Ant. Mercié, lui a été érigée à Perpignan.

ARAGO (Jean), général au service du Mexique, frère du précédent, né à Estagel (Pyrén.-Or[tes]) en 1788, mort à Mexico en 1836. Il était, en 1815, caissier de la Monnaie de Perpignan, lorsqu'une dénonciation calomnieuse le fit révoquer. Il s'embarqua, en 1817, pour les États-Unis, où il entra en relation avec Mina, qui achevait les préparatifs de son expédition au Mexique. Il accepta la proposition de se joindre à lui, et eut un commandement dans sa petite armée. Après la mort de son chef, il resta au Mexique pour défendre la cause de l'indépendance contre les Espagnols. Après la proclamation de l'indépendance, il reçut, en récompense de ses services, le grade de « général », et resta attaché à l'armée mexicaine. En 1836, bien que malade, Arago voulut suivre l'expédition du Texas ; mais il dut bientôt revenir à Mexico, où il mourut. Cet homme intègre, qui avait gouverné les provinces où sont les plus riches mines du Mexique, ne laissa pas à sa mort la somme nécessaire aux frais de sa sépulture.

ARAGO (Jacques), littérateur français, frère des deux précédents, né à Estagel en 1799, mort au Brésil en 1855. Romancier, auteur dramatique et voyageur, il fit partie, en 1817, de l'expédition du vaisseau *l'Uranie*, qui exécutait un voyage de circumnavigation. De retour en France, il fut journaliste, directeur du théâtre de Rouen (1835) et auteur dramatique. En 1837, il fut frappé d'une cécité complète, ce qui ne tarit en aucune manière la source de ses calembours et de ses bons mots. Il a fait représenter diverses pièces de théâtre, *le Novicat diplomatique* (1834) ; *le Cadet de Gascogne* (1836), etc. Ses autres ouvrages sont : *Promenades autour du monde* (1822) ; *Voyage autour du monde* (1838-1840) ; *Souvenirs d'un Aveugle*, etc.

ARAGO (*Etienne*-Vincent), littérateur et homme politique, frère des précédents, né à Estagel (Pyrén.-Or[tes]) en 1802, mort à Paris en 1892. Il s'occupa un instant de chimie, puis s'adonna à la littérature, et fit représenter une centaine de pièces écrites, soit seul, soit le plus souvent en collaboration. Ses vaudevilles ou ses comédies ont eu un vif succès : *L'Anneau de Gyges* (1825) ; *L'Amour et la Guerre* (1825) ; *l'Avocat*, mélodrame (1827) ; *la Fleuriste* (1827) ; *les Malheurs d'un joli garçon* (1834) ; *les Pages de Bassompierre* (1835) ; *le Cabaret de Lustucru* (1838) ; *le Demon de la Nuit* (1836) ; *les Mémoires du Diable* (1842) ; *Brelan de troupiers* (1843) ; *une Invasion de Grisettes* (1844), etc. ; enfin, une comédie en cinq actes et en vers, représentée au Théâtre-Français en 1847, *les Aristocraties*. Etienne Arago fut aussi directeur du Vaudeville de 1830 à 1840, écrivit dans divers journaux politiques et littéraires, et contribua à la fondation de la *Réforme*. Comme homme politique, il prit une part très active à toutes les luttes du parti républicain depuis la Restauration. Compromis dans la journée du 13 juin 1849, il se réfugia à Bruxelles, et fut condamné par contumace à la déportation.

Etienne Arago.

Pendant son exil, il publia des volumes de vers : *Spa, son origine, son histoire*, poème en sept chants ; *le Deux-Décembre*, poème en cinq chants ; *la Voix de l'exil*, recueil de vers. De retour en France, après l'amnistie de 1859, il s'occupa de travaux littéraires, collabora au *Siècle* sous le nom de « Jules Ferney », publia un roman, *les Blancs et les Bleus* (1862), puis fut chargé de rédiger la critique des théâtres à l'*Avenir national*. Nommé maire de Paris après le 4 septembre 1870, il s'occupa activement des travaux de défense ; mais il donna sa démission et fut nommé député à l'Assemblée nationale dans les Pyrénées-Orientales, le 8 février 1871 ; il démissionna le 19. En ce moment, il se trouvait en Italie, chargé d'une mission par le gouvernement. De retour à Paris, il y reprit ses travaux littéraires et publia *l'Hôtel de ville de Paris au 4 septembre et pendant le siège* (1874) ; archiviste de l'École des beaux-arts en 1878, il fut nommé, l'année suivante, conservateur du musée du Luxembourg, transféré, sous son administration, du palais dans l'Orangerie transformée (1886). Le dernier des écrits de E. Arago a pour titre : *les Tuileries et le Carrousel* (1878).

ARAGO (François-Victor-*Emmanuel*), homme politique, fils de l'illustre astronome, né à Paris en 1812, mort à Paris en 1896. Il publia d'abord quelques poésies et collabora à des pièces de théâtre sous le nom de « Emmanuel. » Devenu avocat, il se signala dans la défense des causes démocratiques, fut nommé, en 1848, commissaire de la République pour le département du Rhône, et représenta les Pyrénées-Orientales à la Constituante et à l'Assemblée législative, où il siégea à la Montagne. Ministre plénipotentiaire à Berlin en 1848, il avait donné sa démission à la nouvelle de l'élection de Louis-Napoléon à la présidence de la République. Il protesta contre le coup d'État du 2 décembre, mais ne quitta point la France.

Sous l'Empire, il continua sa profession d'avocat à Paris et prit la parole dans de nombreux procès politiques, notamment dans le procès de Bérézowski (1867) et dans l'affaire de la souscription Baudin (1869). Élu député de la VIIIe circonscription de Paris en novembre 1869, il fit une vive opposition au ministère Ollivier et vota contre la déclaration de guerre de 1870. A la chute de l'Empire, il devint, comme député de Paris, membre du gouvernement de la Défense nationale (4 sept. 1870). Il remplaça Crémieux comme ministre de la justice. Le 31 octobre, à l'Hôtel de Ville, fait prisonnier par les envahisseurs, il se fit remarquer par la fermeté de son attitude. Après l'armistice, il se rendit à Bordeaux avec Jules SIMON, Garnier-Pagès et Pelletan, pour faire exécuter les décrets du gouvernement relativement aux élections, succéda, comme ministre de l'intérieur, à Gambetta, et conserva ces fonctions jusqu'au 19 février 1871. Dans l'intervalle, le 8 février, Emmanuel Arago avait été élu député à l'Assemblée nationale dans les Pyrénées-Orientales, où il fut nommé, en 1876, sénateur, et constamment réélu depuis. De 1880 à 1894, il remplit les fonctions d'ambassadeur en Suisse.

Emmanuel Arago.

ARAGO (Alfred), frère du précédent, peintre d'histoire, né à Paris en 1816, mort dans cette ville en 1892. Il étudia la peinture sous Paul Delaroche et exposa, de 1841 à 1852 : *Charles-Quint au couvent de Saint-Just* (1841) ; *la Convalescence de Louis XI* (1846) ; *Pétrarque au tombeau de Virgile* (1847) ; *Bramante introduisant Raphaël dans la chapelle Sixtine* (1842) ; *Moines attendant une audience du pape* (1846) ; *l'Aveugle* (1848) ; *Dolmen de Poulguen* (1850), etc. Attaché, en 1852, comme inspecteur général des beaux-arts, au ministère d'État, Alfred Arago fit partie du comité d'organisation de l'Exposition universelle de 1855.

ARAGOA (de l'astronome *Arago*, auquel ce genre a été dédié) n. f. Genre de scrofulariacées-véronicées, renfermant des arbrisseaux à rameaux opposés, et à feuilles charnues, originaires de l'Afrique australe.

ARAGON, rivière d'Espagne, affluent g. de l'Ebre, sorti dans les Pyrénées du col de Canfranc. Cours : 160 kilom. environ.

ARAGON (CANAL D'), ou *Canal impérial*, canal d'Espagne latéral à l'Ebre, long d'environ 950 kilom. Il fut commencé par Charles-Quint en 1529 (de là son nom de « Canal impérial »), et ne fut terminé qu'à la fin du XVIIIe siècle.

ARAGON (Tullia D'), femme poète, née à Naples vers 1510, morte en 1557. Elle ne fut pas moins célèbre par sa beauté que par ses talents poétiques. Outre des *Rimes* (1547), elle a laissé un poème chevaleresque, *il Meschino*, dont le sujet est emprunté à un roman espagnol.

ARAGON, nom d'un royaume indépendant, puis d'une division politique de l'Espagne ; capit. *Saragosse*. De ce pays sont formées actuellement les provinces de Saragosse, Huesca et Teruel. V. la *carte d'*ESPAGNE.

— *Histoire*. L'Aragon, habité dans les temps les plus reculés par les Celtibères, fut compris par les Romains dans la Tarraconaise, à la fin du Ve siècle ; les Visigoths y établirent leur domination, qui fut remplacée par celle des Maures en 714. Enlevé à ces envahisseurs par les rois de Navarre, l'Aragon devint un royaume séparé, que Sanche le Grand donna à Ramire, son quatrième fils. Ce prince fut la souche de la *dynastie d'Aragon*, qui compte vingt rois, divisés en trois branches, et qui se confondit avec la maison royale de Castille, dans la personne de Ferdinand le Catholique.

L'Aragon ne fut plus, dès lors, qu'une province de la grande monarchie espagnole. Néanmoins, les Aragonais conservèrent longtemps leurs privilèges ou *fueros*, auxquels ils étaient fort attachés, avec l'obstination que constate le proverbe : « Donnez un clou à l'Aragonais, il l'enfoncera avec sa tête mieux qu'avec un marteau. » Sous le règne de leurs princes nationaux fut établie la constitution célèbre d'Aragon, limitant l'autorité royale par celle des barons, des comtes et d'un magistrat spécial, appelé « justicier ». On connaît la fameuse formule dont se servait le justicier en déférant la couronne au nouveau roi : « Nous qui, séparément, sommes autant que toi, et qui, réunis, pouvons davantage, nous te faisons roi, à condition que tu garderas nos privilèges ; *sinon, non*. »

Armes de l'Aragon.

ROIS D'ARAGON

Branche de Navarre.		Jayme II	1291
Ramire Ier	1035	Alphonse IV, le Débonnaire	1327
Sanche-Ramire	1063	Pierre IV	1336
Pierre Ier	1094	Jean Ier	1387
Alphonse Ier, le Batailleur	1104	Martin	1395
Ramire II, le Moine	1134	Interregne	1410
Branche barcelonaise.		*Branche de Castille.*	
Raymond Bérenger	1137	Ferdinand Ier	1412
Alphonse II	1162	Alphonse V, le Magnanime	1416
Pierre II	1196	Jean II	1458
Jayme ou Jacques Ier	1213	Ferdinand le Catholique	1479
Pierre III	1276		
Alphonse III, le Magnifique	1285		

— Bibliogr. : Zurita, *Anales de la corona de Aragon* (Saragosse, 1610-1021); Bofarull, *Collección de documentos inéditos del archivo general de la corona de Aragon* (Barcelone, 1847-1867); Schmidt, *Geschichte Aragoniens im Mittelalter* (Leipzig, 1828).

ARAGON (Jeanne d'), illustre Italienne du XVIe siècle, née à Naples vers 1500, morte en 1577, fille naturelle de Ferdinand d'Espagne. Épouse d'Ascanio Colonna, prince de Tagliacuzzo, elle prit une part des plus actives dans les longues querelles que les Colonna eurent avec le pape Paul IV. Les auteurs contemporains vantent ses grâces, ses vertus, son mâle courage et son intelligence des questions politiques. Les vers composés à sa louange ont été recueillis et publiés en 1558 à Venise, sous le titre de *Tiempo alla divina signora Aragona*. Cette sorte de *guirlande* est un témoignage de la considération dont jouissait, auprès des lettrés, la femme qui avait su inspirer tant de pensées délicates et ingénieuses à des poètes disséminés dans toutes les parties de l'Italie. — Son portrait, par Raphaël, est au musée du Louvre.

Jeanne d'Aragon.

ARAGONA, ville de Sicile, à 10 kilom. de Girgenti, sur une colline ; 12.620 hab. Aux environs est le volcan vaseux de Maccaluba.

ARAGONAIS, AISE, celui, celle qui habite l'Aragon, qui est né dans l'Aragon. — *Les* ARAGONAIS.

— Adjectiv. Qui concerne l'Aragon ou ses habitants : *Princesse* ARAGONAISE.

— n. m. Dialecte espagnol, encore parlé par les paysans de l'Aragon, fortement mêlé d'expressions originaires de Catalogne et de Provence. A cause de ses éléments étrangers, l'*aragonais* s'éloigna du castillan et forma longtemps une langue à part. Jusque sous Charles-Quint, il eut ses écrivains spéciaux ; mais, à partir de cette époque, le dialecte devint patois, et fit place pour la littérature au castillan.

ARAGONITE n. f. Substance minérale carbonatée, découverte dans l'Aragon en 1775.

— Encycl. Minér. L'*aragonite*, dont la formule est $CaCO^3$, le poids spécifique 2,93 à 2,94, et la dureté 3,5 à 4, est un carbonate de chaux. Elle cristallise dans le système du prisme droit à base rectangle, tandis que le spath d'Islande, malgré l'identité de composition chimique, appartient au système du rhomboèdre. On trouve quelquefois l'aragonite en cristaux réguliers à base rhombe, mais le plus ordinairement en prismes diversement modifiés, groupés, et disposés quelquefois en arborisation coralloïde, enfin en masses fibreuses compactes, ou d'aspect terreux. Ce minéral est assez dur et présente une cassure brillante. On trouve cette variété de carbonate de chaux plus particulièrement dans les gîtes des minerais de fer et dans les tufs calcaires résultant des dépôts formés par les eaux salines ; les concrétions calcaires de Vichy et de Carlsbad sont dans ce cas.

— Chim. On obtient chimiquement la variété prismatique du carbonate de calcium en versant une dissolution chaude d'un sel de calcium dans une dissolution chaude de carbonate d'ammonium. La poudre dense qui se précipite présente au microscope la forme prismatique de l'aragonite, tandis qu'à froid, cette même opération aurait donné des rhomboèdres.

ARAGOUARY, fl. côtier de l'Amérique du Sud, arrosant le territoire contesté entre la France et le Brésil.

ARAGUAY ou **ARAGUAYA**, riv. du Brésil, affl. g. du Tocantins, limitrophe des provinces de Goyaz, de Matto-Grosso et de Para. Cours : 2.200 kilom. environ, dont 1.200 sont navigables. Se bifurquant vers le 13e lat. S., il forme l'île Banaoal, longue de plus de 470 kilom. Il existe de riches mines d'or dans le pays des *sources de l'Araguaya*.

ARAGUS (*gus*) n. m. Bot. Syn. de ASTRAGALE.

ARAIGNE (*gn* mill.) n. f. Entom. Forme archaïque de *araignée*

— Techn. Syn. de ARAIGNÉE (filet).

ARAIGNEE (*gn* mill. — lat. *aranea* ; du gr. *arachnè*, même sens ; a revêtu successivement dans notre langue les formes suivantes : *araigne, araigne, aragnée, iraigne, iraignée, iraiignée, airignée*, et enfin *araignée*) n. f. Arachnide caractérisé par un abdomen renflé (inarticulé à l'âge adulte), dont la base est réunie au céphalothorax par un pédicule grêle et qui fabrique, à l'aide de glandes et de filières, des toiles très minces, au moyen desquelles il prend des insectes dont il fait sa nourriture : L'ARAIGNÉE *femelle est beaucoup plus grosse que le mâle.*

— *Pattes d'araignée*, Doigts longs, maigres et effilés. ‖ Se dit aussi d'une écriture maigre et allongée.

— *Toile d'araignée*, Le filet que tisse l'araignée : *Les* TOILES D'ARAIGNÉE *sont destinées à prendre, comme dans des filets, les mouches dont l'animal se nourrit.* ‖ Ellipti. : *Ôter les* ARAIGNÉES *d'une chambre. Balayer les* ARAIGNÉES.

— *Avoir une araignée dans le plafond.* Se dit d'un homme dont les facultés mentales sont un peu dérangées. Pop.)

— Art milit. Mine qui ne se pousse pas directement, mais se compose de rameaux divergents, terminés par autant de fourneaux destinés à prendre feu simultanément.

— Astron. Cercle de l'astrolabe, percé à jour et portant des bras qui indiquent la position des étoiles.

— Chass. Petit filet que l'on tend d'un arbre à l'autre au moyen de piquets, et qui s'abat aussitôt qu'un oiseau le touche. *L'*ARAIGNÉE *est employée avec succès pour prendre les grives et les merles.* ‖ Ce filet s'appelle aussi ARAIGNE.

— Crust. *Araignée de mer*, Nom vulg. du genre maia.

— Ichtyol. *Araignée de mer*, Nom vulgaire de la vive.

— Mar. Patte-d'oie à un grand nombre de branches en menu filin, qu'on installe quelquefois sur l'avant des hunes, pour empêcher les huniers de se frotter ou de s'engager contre leur rebord en cette partie ou au-dessous. ‖ *Araignée de hamac*, Réseau de petites lignes placées à chaque bout du hamac, et qui lui donne, quand il est suspendu, la forme propre à recevoir un homme couché.

— Mécan. Raimures en croix, creusées dans un coussinet pour régulariser le graissage.

— Méd. vétér. Nom vulgaire d'une maladie des mamelles, consistant dans une inflammation de la peau.

— Min. Branches ou rayons de galeries, conduits de mine et chemins sous terre, sortant d'un puits commun, et qui, par une ouverture, s'avancent sous le terrain des ouvrages où l'on veut diriger les mines.

— Phys. *Araignée de Franklin*. V. CARILLON ÉLECTRIQUE.

— Techn. Crochet de fer à plusieurs branches, pour retirer les seeaux d'un puits.

— Topogr. Intersection de deux versants d'une chaîne de montagnes.

— Véloc. Nom argotique du type de vélocipède qui a immédiatement précédé la bicyclette. Cette machine, appelée aussi *grand bi* (bicycle), comportait deux roues : celle d'avant, à la fois directrice et motrice, beaucoup plus grande que celle d'arrière. Ce sont les longs rayons de cette première roue qui avaient valu à l'instrument le surnom de *araignée*.

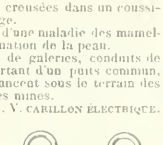

Araignée (technol.).

— Encycl. Pris dans son sens le plus général, le mot *araignée* s'applique assez souvent à tous les animaux qui forment, sous le nom de *aranéides*, un ordre de la classe des arachnides. Enfin, dans un sens encore plus restreint, il a été appliqué à un seul genre de cette famille, dont le type le plus connu est offert par l'araignée domestique (*tegeneria parietina*). V. ARANÉIDES, et TÉGÉNAIRE.

— *Soie des araignées.* Les araignées possèdent dans l'abdomen de grosses glandes sécrétant un liquide gommeux qui s'étire et se durcit à l'air en devenant la soie.

C'est à l'aide de cette soie que l'araignée tisse sa toile, qu'elle fabrique les cocons qui entourent ses œufs, qu'elle se soutient dans l'air quand elle se laisse tomber ; et les *fils de la vierge* ne sont autre chose que les fils de certaines araignées du genre thomise, entraînés par le vent. On a cherché à tirer parti de la soie des araignées. On en fit autrefois des bas, des gants, pour des personnages royaux.

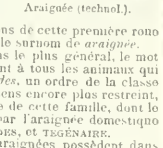

Araignée (réd. de 2 tiers).

Ces fils sont 50 fois plus minces que ceux des vers à soie, et les physiciens ont profité de cette ténuité pour établir des réticules dans les instruments d'optique.

L'emploi de la toile d'araignée n'est pas sans danger parce que, n'étant pas aseptisée, elle peut infecter les plaies. Comme fébrifuge, cette matière n'est plus usitée.

— *Venin des araignées.* Les araignées possèdent dans le premier article des chélicères des glandes qui sécrètent un venin. Le canal excréteur débouche près de l'extrémité du crochet. Le venin permet à l'araignée d'immobiliser sa proie ; ce venin, dont l'effet est foudroyant pour les insectes, n'est pas appréciable pour l'homme sous notre climat.

ARAIGNEUX (*en*), **EUSE** (*gn* mill.) adj. Qui ressemble à une toile d'araignée : *La semence du saule est enveloppée d'une bourre* ARAIGNEUSE. (B. de St-P.)

ARAIN (*rin*) n. m. Taffetas rayé ou à carreaux, fabriqué principalement dans les Indes.

ARAINE (de *airain*, parce que ces trompettes étaient faites de cuivre) n. f. Grande trompette de guerre à tige droite : *Les* ARAINES *furent en usage au moyen âge.* ‖ Grelot ou sonnette que l'on fixait aux costumes dans les premières années du XIVe siècle. (Il est fait mention dans les comptes de Charles VI, en 1401, de grosses sonnettes, nommées *araines*, fixées sur une écharpe entre les boutons.)

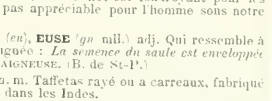

Araire de Dombasle.

ARAIRE (du lat. *arare*, labourer) n. m. Charrue simple, sans avant-train et sans roues, dans laquelle la puissance motrice est immédiatement appliquée au régulateur. *La forme de l'*ARAIRE *varie beaucoup suivant les pays.*

Et voici maintenant que, marchant sur la trace,
Tes fils tiennent l'*araire* et mènent les troupeaux
FR. FABIE.

— Anc. cout. Nom générique sous lequel on comprenait tous les instruments aratoires.

ARAJA (François), compositeur de musique, né à Naples en 1700, mort en cette ville en 1770. Le succès de plusieurs opéras qu'il avait fait jouer en Italie le fit appeler en 1735 à Saint-Pétersbourg comme directeur d'une troupe lyrique italienne, pour laquelle il écrivit une dizaine d'ouvrages. Sa renommée fut très grande en Russie, et c'est à lui qu'échut l'honneur de composer le premier opéra en langue russe, *Cephale et Procris*, représenté en 1755 avec un très grand succès. Araja occupe une place considérable dans l'histoire de l'opéra russe. Après avoir amassé une fortune considérable, il revint finir ses jours dans sa patrie.

ARAKAN, une des trois grandes divisions de la Birmanie anglaise, sur le golfe du Bengale ; 672.000 hab ; superf. 37.600 kilom carr. L'Arakan fut jadis un royaume indépendant, souvent ravagé par les Mongols, conquis par les Birmans en 1782, et par les Anglais en 1826. Grand commerce avec l'Europe. — Un des districts de l'Arakan, le Nord Arakan, compte 1.[illegible] hab. *Arakanais* : La ville d'*Arakan*, sur l'Arakan, tributaire du golfe du Bengale, est le centre actuel du Nord Arakan, et fut jadis la capitale de tout l'Arakan.

Bibliogr. : Phayre, *History of Burma* (Londres, 1883).

ARAKAN (ARCHIPEL D'), groupe d'îles du golfe du Bengale, sur la côte du *pays d'Arakan*.

ARAKAN n. et adj. m. Langue appelée aussi *bukhengbarma*, et parlée dans l'empire Birman, au S. du royaume d'Ava et au S.-O. du Bengale.

— Encycl. L'*arakan* possède une littérature qui, quoique moderne, ne laisse pas que d'avoir son intérêt. Il existe dans cette langue des traductions du pali, des ouvrages d'histoire, de géographie, de poésie, des poésies et quelques livres modernes, publiés par les soins des missionnaires.

ARAKTCHEIEV, s'écrivant aussi **ARACKTSCHEIEV** (Alexis-Andreïevitch, général russe, né en 1769, mort en 1834. Il gagna la faveur du césarévitch Paul qui, devenu empereur, le combla d'honneurs et de présents. Gouverneur de Saint-Pétersbourg, il fut chargé de la police et devint tout-puissant ; mais, quelque temps après, il fut disgracié. Après l'assassinat du tsar Paul, Araktcheiev, nommé ministre de la guerre, fit d'importantes réformes dans l'organisation de l'armée. A la mort d'Alexandre, Araktcheiev conserva quelque temps ses fonctions, puis se retira à Naples.

ARAL (LAC OU MER), grand lac ou plutôt mer intérieure de l'Asie occidentale, situé au milieu des steppes du pays des Kirghiz et du Turkestan, à 250 kil. E. de la mer Caspienne ; sup. : 67.769 kilom. carr., y compris les îles, nombreuses surtout dans la partie nord. Les plus grandes profondeurs n'excèdent pas 70 m. Élevé de 49 m. au-dessus du niveau de la mer, le lac d'Aral domine de 74 m. le niveau de la Caspienne ; il reçoit les eaux et les alluvions de deux grands fleuves, le Syr-Daria et l'Amou-Daria. Ces alluvions et l'évaporation contribuent au desséchement progressif de la mer d'Aral, dont la partie septentrionale gèle parfois en hiver. On a pensé que, dans les temps anciens, l'Aral faisait partie de la Caspienne. La différence du niveau de ces deux mers, l'élévation (175 m.) des terres qui les séparent, l'énorme dépression de ce vaste plateau dont le point le plus bas est *Astrakan*, sur la côte N. de la mer Caspienne, font regarder cette opinion comme improbable. V. *carte d'*ASIE.

— Bibliogr. : Rösler, *die Aralseefrage* (Vienne, 1873 ; Wood, *the Shores of the Aral-Lake* (Londres, 1876).

ARALDI (Alessandro), peintre italien, né à Parme, mort vers 1528. Élève de Giovanni Bellini, il fit plusieurs tableaux pour les églises de sa ville natale, notamment l'*Annonciation*, qu'on voit de lui au musée de Parme.

ARALIA n. m. ou **ARALIE** n. f. Genre type de la famille des *araliacées*, renfermant des plantes herbacées vivaces ou ligneuses, qui croissent en général dans les régions chaudes et tempérées de l'Asie et de l'Amérique.

Aralia. *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur

ARALIACÉES ou **ARALIÉES** n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, ayant pour type le genre *aralia*. — *Une* ARALIACÉE (ou ARALIÉE).

— Encycl. Les *araliacées* sont des plantes ligneuses ou herbacées, à feuilles entières ou très découpées, dont le pétiole est dilaté ou membraneux à la base. Leurs fleurs, petites et peu apparentes, sont groupées en ombelles simples ou composées. Les araliacées ont de grandes affinités avec les ombellifères. Plusieurs espèces laissent suinter un suc résineux, et leurs racines ont généralement une saveur douce et aromatique.

Les araliacées comprennent un assez grand nombre de genres, dont peu d'espèces croissent en France.

ARALO-CASPIEN (*in*) (BASSIN ou **ARALO-CASPIENNE** (*en*) DÉPRESSION), dénomination désignant la région hydrographique du lac d'Aral et de la mer Caspienne, qui couvre 3 millions de kilom. carr.

ARAM, nom donné par la Bible à la Syrie et à la Mésopotamie, peuplées par les descendants de *Aram*, cinquième fils de Sem.

L'Écriture mentionne, dans l'Aram, plusieurs régions distinctes, dont les principales sont : ARAM-BETH-ROHOB, district situé au pied de l'Anti-Liban, près des sources du Jourdain, capit. *Beth-Rohob* ; — ARAM-DAMESCK (Aram ou Syrie de Damas), région située entre le Liban et l'Anti-Liban ; — ARAM-MAACHA, au S. d'Aram-Dameseck, entre ce district et le territoire israélite ; — ARAM NAHARIM (Aram ou Syrie des deux fleuves), contrée située entre le Tigre et l'Euphrate (c'est-à-dire la Mésopotamie) ; — ARAM-SOBA, à l'O. de l'Euphrate, — ABILÈNE, contrée située au N. de l'Iturée, de la Trachonitide et de Damas, au versant oriental de l'Anti-Liban ; ARPHAD, région située dans le voisinage du territoire d'Emath, avec une capitale de son nom ; — AURAN, district situé à l'E. de la mer de Galilée, en deçà de Gaulonitis et au S. de Damas ; — EMATH, contrée et ville de même nom, vers Damas, dans le voisinage du Liban ; — GESSURI, à l'E. du Jourdain, entre le mont Hermon, Maacha, Basan et les limites septentrionales du territoire israélite.

ARAM, conjoncture des fils de Sem. Ses descendants, les *Araméens*, peuplèrent la Syrie et la Mésopotamie.

ARAM, prince légendaire d'Arménie, de la dynastie des Haïcides. Selon la légende, il s'empara de la Médie, d'une partie de l'Assyrie et de la Cappadoce. C'est du mot sémitique *Aram* que s'est forme le nom de *Arménie*.

ARAMAISME (*ma-issm'* — rad. *Aram*) n. m. Tour, expression particulière au dialecte araméen : *Les noms propres les plus anciens des histoires hébraïques offrent beaucoup d'*ARAMAÏSMES. (Renan.)

ARAMAYONA, comm. de l'Espagne sept. (prov. basque d'Alava), sur le *rio de Aramayona*, affluent du fleuve côtier Deva; 2.445 hab. Eaux chlorurées sodiques sulfureuses froides, près du centre principal de cette commune, appelé *Ibarra*.

ARAMBAGE n. f. Action d'aramber.

ARAMBER v. a. Jeter les grappins sur un bâtiment, afin de pouvoir l'aborder : ARAMBER *une chaloupe*. (Vieux.)

ARAMBOSSA n. m. Titre du chef des pandours.

ARAME n. m. Palais des rois perses, mot qui correspond à celui de « séraï » chez les Turcs.

ARAMECH, nom arabe de l'étoile Arcturus, située dans la constellation du Bouvier. V. ARCTURUS.

ARAMÉEN, ENNE (*mé-in, èn'*), celui, celle qui habitait l'Aram. — *Les* ARAMÉENS.

— Adjectiv. Qui appartenait à l'Aram ou à ses habitants : *Race* ARAMÉENNE.

— n. m. Groupe de langues parlées dans l'Aram : *L'arabe ressemble plus à l'*ARAMÉEN *qu'à l'hébreu.*

— ENCYCL. *Langues araméennes.* On désigne sous ce nom un rameau de la branche sémitique, qui se divise en deux dialectes : le *chaldaïque* (dialecte oriental), et le *syriaque* (dialecte occidental). Grammaticalement, l'araméen s'éloigne de l'hébreu et de l'arabe en ce qu'il a fort mal conservé les anciennes voyelles sémitiques. Les formes des noms et des conjugaisons sont aussi beaucoup moins nombreuses. L'article, au lieu de se placer à la tête du mot, comme en hébreu et en arabe, s'accole à la fin sous la forme d'un *alef*, qui est en même temps la lettre caractéristique du féminin. Le duel est très rarement employé; le pronom personnel de la deuxième personne a une forme masculine et une forme féminine. Le lexique araméen est également plus pauvre que le lexique hébreu; et, dans la Bible, là où l'hébreu emploie quatre ou cinq synonymes, le traducteur chaldéen ou syriaque est obligé de répéter autant de fois le même mot.

ARAMER (rad. *ramé*) v. a. Mettre du drap sur des *rames* solides, cadres en bois munis de petits crochets auxquels on accroche par la lisière le drap encore humide pour l'allonger en tous sens par l'étirage.

ARAMICHAUX ou **ARAMICHOS,** peuplade indienne de la famille des Caraïbes, qui habite une partie de la Guyane française. — *Un* ARAMICHAU (ou ARAMICHO).

ARAMITS, ch-l. de cant. des Basses-Pyrénées, arr. et à 14 kilom. d'Oloron, sur le Vert-d'Arette, dans la vallée de Barétous; 986 hab. — Le canton a 6 comm. et 5.276 hab.

ARAMON n. m. Nom d'un cépage répandu dans le midi de la France, principalement dans l'Hérault et le Gard.

— ENCYCL. L'*aramon* donne des vins agréables en coteau, et des vins communs en plaine. On le conduit à taille courte sur souche basse. Il serait préférable, dit-on, de substituer le cordon horizontal à la souche basse.

— *Caractères.* Dès que ce cépage vient à bourgeonner, ses feuilles, couvertes d'un duvet blanc, affectent une teinte rosée sur le revers; les sarments sont vigoureux, gros, allongés; la grappe, d'un bel aspect, est grosse, longue, fournie, tandis que le pédoncule est long et grêle; les grains sont très gros, en forme de sphère, légèrement allongée; la peau en est mince et transparente, noir rougeâtre. La chair du fruit est molle, juteuse, d'une saveur presque nulle, quoique bien sucrée.

ARAMON, ch.-l. de cant. du Gard, arrond. et à 30 kilom. de Nîmes, sur le Rhône; 2.627 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Huiles estimées. — Le canton a 10 comm. et 10.719 hab.

ARAMON (Gabriel DE LUETZ, baron D'), né à Nîmes suivant les uns, ou en Gascogne suivant les autres, vers la fin du XVe siècle, mort après 1553. Ambassadeur de France à Constantinople de 1546 à 1553, il ramena Soliman II dans les intérêts de la France, et fit conclure avec la Porte une alliance contre Charles-Quint. D'Aramon suivit Soliman en Perse et fit, en Palestine et en Egypte, des voyages dont son secrétaire a rédigé une curieuse relation.

— BIBLIOGR. : Schefer, *le Voyage de M. d'Aramon* (Paris, 1887).

ARAMUS (*muss*) n. m. Nom scientifique du genre courliri. V. COURLIRI.

ARAN, petite riv. de France (Basses-Pyrénées), aff. gauche de l'Adour; 36 kilom. de cours.

ARAN (VAL D'), vallée d'Espagne (Catalogne), sur la frontière de France, ou la Garonne prend sa source. C'est un parallélogramme de 550 kilom. carr. traversé par la Garonne jusqu'au Pont-de-Roi, et peuplé de 8.000 hab. (*Aranais.*) BOSOST en est le bourg le plus important 1.000 hab.). Le val d'Aran constitue, sous le nom de VIELLA, un des bourgs du pays, un partido dépendant de la prov. de Lérida.

— BIBLIOGR. : Gourdon, *A travers l'Aran* (Paris, 1884).

ARANÇADA ou **ARANZADA** n. f. Mesure agraire, usitée en Espagne, équivalant à un peu moins de 38 ares.

ARANDA DE DUERO, petite ville d'Espagne (Vieille-Castille), prov. de Burgos, sur le *Duero*; 5.720 hab. Une riviere du nom de **Aranda** est sous-affluent de l'Ebre par le Jalon. — Pop. du district : 33.900 hab.

ARANDA (Emmanuel D'), voyageur, né à Bruges entre 1602 et 1616, mort après 1675. Il fut pris par des corsaires et emmené à Alger, où il resta deux ans captif. A son retour en Flandre, il composa, sur les misères qu'endurent les esclaves en Algérie, un ouvrage qui eut une grande vogue et fut traduit en français en 1657.

ARANDA (don Pedro Pablo ABARACA Y BOLEA, comte D'), diplomate et ministre espagnol, né à Saragosse en 1718, mort en 1799. Il fut ambassadeur en Pologne auprès d'Auguste III, puis capitaine général de la province de Valence, et enfin président du conseil de Castille (1765). Imbu des idées de la philosophie française, il eut la plus grande part à l'expulsion des jésuites (1767), à la restriction des pouvoirs de l'inquisition, ainsi qu'à des modifications importantes dans le gouvernement et dans l'administration. Bien que soutenu par Charles III, il fut renversé en 1773, et reçut l'ambassade de France comme une sorte de dédommagement. Pendant son long séjour à Paris, il se concilia des sympathies et prit part à la conclusion du traité de Paris, qui reconnaissait l'indépendance des Etats-Unis (1783). Rappelé à Madrid en 1784, il redevint ministre en 1792, désapprouva la guerre contre la France, et fut remplacé par Godoï.

ARANDA (don José Jimenez), peintre espagnol, né à Séville en 1837. Talent anecdotique et spirituel, il excelle dans les tableaux de mœurs. Le type de ses jolies petites toiles, piquantes et soignées, est le *Jour de l'audience.* Aranda est titulaire d'une médaille d'or de l'Exposition universelle de 1889 (Paris).

ARANÉA n. m. Cadran solaire décrit sur un plan, et qui devait son nom (*araignée*) à la multitude de lignes qui y étaient tracées.

ARANÉEN, ENNE (*in, en'* — du lat. *aranea*, araignée) adj. Entom. Qui ressemble à une araignée. ‖ On dit aussi ARANÉ, ÉE.

— Méd. Se dit du pouls lorsqu'il est presque imperceptible : *Pouls* ARANÉEN.

ARANÉEUX (*eu*), **EUSE** lat. *araneosus*; de *aranea*, araignée) adj. Qui imite l'araignée ou sa toile.

ARANÉIDE (du lat. *aranea*, araignée, et du gr. *eidos*, ressemblance) adj. Qui a du rapport avec l'araignée.

— Par ext. Se dit pour exprimer la ténuité, l'extrême finesse d'une chose.

ARANÉIDES (même étymol. qu'à l'article précéd. n. m. pl. Ordre d'arachnides renfermant les araignées et qui se caractérisent par leurs chélicères crochues munies de glandes venimeuses, leurs mâchoires à palpes pluriarticulés, leur céphalothorax ne formant qu'une masse, leur abdomen sans trace de segmentation et portant, à son extrémité, de quatre à six filieres. — *Un* ARANÉIDE.

— ENCYCL. Tous les *araneides* sont carnassiers; beaucoup tissent des toiles, d'autres menent une vie vagabonde et sortent le jour, mais la plupart sont nocturnes. Répandus sur tout le globe, ces animaux ont des représentants fossiles dans les terrains tertiaires. Les araneides se divisent en deux sous-ordres : *tétrapneumones*, et *dipneumones.*

ARANÉIFORME (du lat. *aranea*, araignée, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une araignée.

ARANÉOÏDE adj. Entom. V. ARANEIDE.

ARANÉOLE (du lat. *araneola*, dim. de *aranea*, araignée) n. f. Nom donné sur nos côtes à la petite vive quand elle est jeune. V. VIVE.

ARANÉOLOGIE (du lat. *aranea*, araignée, et du gr. *logos*, discours) n. f. Branche de la science entomologique, qui traite des araignees. ‖ On dit aussi ARANÉOGRAPHIE.

ARANÉOLOGIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'araneologie.

ARANÉOLOGUE n. m. Celui qui s'occupe particulièrement de l'araneologie. ‖ On dit aussi ARANÉOGRAPHE.

ARANGA, ville d'Espagne nord-occidentale (Galice), prov. de la Corogne; 4.700 hab.

ARANI (mot sanscrit) n. m. Ustensile servant à allumer le feu à l'époque védique et dont l'usage rituel s'est conservé pour l'allumage solennel du feu sacré. Il se composait d'une planchette de bois percée d'un petit trou et d'un bâton affilé par le bout, de manière à pouvoir pénétrer dans le trou. On imprimait, au moyen d'une lanière de cuir enroulée autour de son extrémité supérieure, un mouvement de rotation rapide, qui faisait jaillir l'étincelle.

ARANI (mot hindou) n. m. Espèce de taffetas des Indes, du genre des armoisins, qui était à raies ou à carreaux.

ARANJUEZ, ville d'Espagne (prov. de Madrid), au confluent du Jarama et du Tage; 9.000 hab. Cette ville, où s'embranche la ligne de Cuença sur le chemin de fer de Madrid en Andalousie, possede un château, ancienne résidence d'été de la cour d'Espagne, construit par Philippe II, héritier des projets de son père Charles-Quint, et successivement agrandi et embelli par Ferdinand VI, Charles III et Charles IV.

— *Histoire.* Le 7 mai 1745, un traité d'alliance entre la France d'une part, et d'autre part l'Espagne, Naples et Gênes, fut signé à Aranjuez. Le 12 avril 1772, un autre traité d'alliance y fut conclu entre la France et l'Espagne contre l'Angleterre. Le 18 mars 1808, à la suite d'une insurrection provoquée par la conduite équivoque du prince de la Paix, Charles IV y abdiqua en faveur du prince des Asturies, son fils, qui fut proclamé roi d'Espagne sous le nom de « Ferdinand VII ».

ARANTELLE (du latin *arenea*, araignée, et *tela*, toile) n. f. Nom donné autrefois à la toile d'araignée. ‖ Sorte de tissu que l'on fabriquait jadis avec du lin, et dont la finesse et la légèreté le faisaient comparer à une toile d'araignée ou à de l'*arantelle.*

— Vénerr. Au pl. Filandres qui s'entre-croisent comme une toile d'araignée sur les pieds du cerf.

ARANTIA ou **ARÆTHYREA,** nom primitif de *Phlionte*, ville du Péloponèse. Elle s'appelait ainsi du nom de son fondateur *Aras*, et du nom de sa fille *Arethyrea.*

ARANY (Jean), poète hongrois, né en 1817 à Nagy-Szalonta (comté de Bihar), mort à Budapest en 1882. C'est le plus grand et le plus célèbre poète de la Hongrie. Issu d'une famille pauvre, de petite noblesse, il se fit d'abord comédien ambulant, puis renonça à ce métier et revint dans sa ville natale, où il obtint une place de professeur. Poussé par le désir de lire les maîtres dans leur langue originale, il apprit l'allemand, le français, l'anglais. Ses poèmes *la Constitution perdue* (1843) et *Toldi* (1847) firent de lui le poète favori de la nation hongroise, l'émule de Petœfi, dont il n'en resta pas moins l'ami. A la révolution de 1848, le ministre Szemery confia au poète un emploi dans ses bureaux; Arany ne fut pas obligé d'émigrer après la défaite de Kossuth, et sa fortune ne fit même que croître depuis cette époque. En 1851, il devint professeur de littérature hongroise au gymnase de Nagy-Kœres; en 1859, il est élu membre de l'Académie de Hongrie, qui devait plus tard le choisir comme secrétaire général après la mort de Szalay; en 1860, il vient à Pesth, rédige le journal littéraire *la Couronne* (*Koszorú*), et est nommé directeur de la Société Kisfaludy; c'est là qu'il mourut, ayant encore ajouté à tous ses titres celui de « directeur de l'Académie des sciences ». Outre *la Constitution perdue* et la trilogie du héros *Toldi*, la plus populaire de ses œuvres, achevée en 1879, Arany a laissé un grand nombre de poésies, disséminées dans diverses revues littéraires, et les poèmes suivants : *la Conquête de Murany* (Pesth, 1848); *Catherine* (1850); *les Tziganes du grand Ida*, poème comique (1852); *Buud-Halala*, légende des Huns (1854); *Poésies*, édition générale (1867); des *Etudes sur les anciens poètes hongrois*, des traductions. — Son fils LADISLAS, poète hongrois, né en 1844 à Nagy-Szalonta, avait, dès 1862, publié un volume de contes populaires hongrois. Il fit paraître ensuite un poème, *Elfrida*, et, de 1870 à 1872, il publia, en collaboration avec Paul Gyulai, un recueil de poésies populaires. Son œuvre capitale est le poème patriotique intitulé *la Bataille des Huns* (1872), qui lui fut inspiré par le célèbre tableau de Kaulbach, *die Hunnen Schlacht*, dont il est comme la contre-partie; car le poète y montre la lutte séculaire entre l'élément allemand et l'élément magyar en Hongrie : il célèbre l'héroïsme des Magyars, et il exhorte ses compatriotes à combattre à outrance l'influence allemande. Bien que les poésies de Ladislas, parmi lesquelles il faut encore citer un poème satirique, *le Héros des Songes*, n'aient ni l'ampleur, ni la force de celles de son père, on doit cependant les ranger parmi les meilleures productions de la littérature contemporaine hongroise.

Jean Arany.

ARANYOS, rivière de Transylvanie, aff. de rive dr. du Maros; 160 kilom. de cours. Elle roule des paillettes d'or; de là son nom, dérivé du mot hongrois *arany* (or).

ARANZI, ARANZIO ou **ARANTIUS** (Jules-César), anatomiste, né à Bologne en 1530, mort dans cette ville en 1589. Il a fait connaître la structure du fœtus et du placenta, décrit les ventricules du cerveau, ainsi que les masses fibreuses qui surmontent les valvules de l'aorte et de l'artère pulmonaires, et qui ont reteau son nom. Il était élève d'André Vesale. Ses ouvrages, peu nombreux, sont d'un haut intérêt pour l'histoire des progrès de la science anatomique. ‖ *Canal veineux d'Arantius.* Se trouve chez le fœtus, à la face inférieure du foie (il fait communiquer la veine ombilicale avec la veine cave inférieure). ‖ *Tubercules* ou *Nodules d'Arantius*, Petits noyaux fibreux, situés à la partie moyenne du bord libre des valvules sigmoïdes de l'aorte. ‖ *Ventricule d'Arantius*, Extrémité inférieure du *calamus scriptorius* qui affecte la forme d'un infundibulum. (A ce niveau, le canal central de la moelle se continue avec le quatrième ventricule.)

ARAOUAN, point d'eau très important du Sahara occidental, à 260 kilom. N. de Tombouctou, sur la route que suivent les caravanes du Maroc pour le Soudan. Caillié, en 1826, le Dr Lenz, en 1880, ont visité ce marché du Sahara, qui n'a rien d'une oasis.

ARAPABACA n. m. Nom brésilien du brinvilliers *spigelia anthelmia.*

ARAPAIMA (nom brésilien) n. m. Genre de poissons physostomes abdominaux, de la famille des ostéoglossidés.

— ENCYCL. Les *arapaimas* sont les plus grands de tous les poissons osseux d'eau douce, car on en trouve qui peuvent atteindre près de 5 m. de long et peser 200 kilogr. On n'en connaît qu'une seule espèce, *l'arapaima géant*, qui vit dans les grands cours d'eau du nord du Brésil et des Guyanes. La bouche de ce poisson est énorme, garnie de dents. Il n'y a pas de barbillons. Le dos est large, aplati, et la nageoire dorsale est située tout à fait en arrière, près de la caudale. On en pêche de grandes quantités, pour exporter sa chair qui est très estimée. On le tue avec des flèches, ou bien on le prend à l'hameçon.

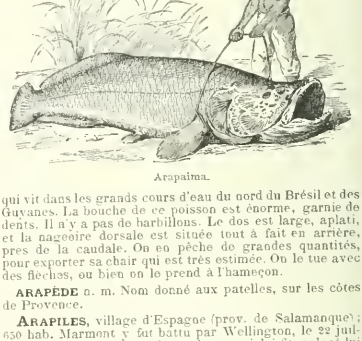

Arapaima.

ARAPÈDE n. m. Nom donné aux patelles, sur les côtes de Provence.

ARAPILES, village d'Espagne (prov. de Salamanque); 650 hab. Marmont y fut battu par Wellington, le 22 juillet 1812, à la suite d'une imprudence qui lui fit malgré lui livrer bataille. Sa défaite commença la ruine des affaires françaises en Espagne et laissa toute la Castille ouverte aux entreprises de Wellington.

ARAQUIL, bourg de l'Espagne septentr. (prov. basque de Navarre), dans le *val de l'Araquil*, sous-affluent de l'Ebre par l'Arga; 3.000 hab.

ARARAQUARA, ville du Brésil (prov. de São-Paulo); 5.000 hab. (11.000 avec le municipe).

ARARAT, montagne d'Arménie, la plus haute du plateau arménien; alt. 5.211 m. au Grand-Ararat, 3.960 m. au Petit-Ararat. C'est une masse volcanique au sommet couvert de neiges perpétuelles, et où des tremblements de terre manifestent parfois encore (en 1840 par exemple) l'instabilité du sol.

La première ascension connue est celle de Parrot, en 1829; depuis celle d'Abich, en 1844, plusieurs autres ont eu lieu. La Bible rapporte que l'arche de Noé s'arrêta sur les montagnes, ou une des montagnes d'Ararat. Les

chrétiens indigènes volent cette montagne dans celle qui porte encore aujourd'hui le nom de « Ararat ». Les Turcs donnent pour théâtre à cet événement une montagne voisine d'Amasiah (Anatolie).

— Bibl. : Leclercq, *Voyage au mont Ararat* (Paris, 1892).

ARARAT, ville de l'Australie sud-orientale (Victoria), aux sources du fleuve Hopkins ; 3.150 hab. Pop. du district du même nom, agricole, pastoral, minier : 1.625 hab.

ARARATHIEN (*ti-in*) n. m. Ancien dialecte arménien. — Adjectiv. : *Le dialecte* ARARATHIEN.

ARARIBA ou **ARAROBA** (noms brésiliens) n. m. Noms de plusieurs arbres différents.

— Encycl. L'*ararib a rubra* est un arbre du Brésil oriental dont l'écorce, rouge en dedans, est utilisée pour teindre la laine. L'ararib a de Marcgraaf est un bois blanchâtre également employé en teinture et qui provient, d'après Riedel, d'une espèce de *pierocarpus*.

ARARIBINE n. f. Substance cristallisable extraite de l'écorce d'*ararib a rubra*. D'après Kieth, cette substance aurait les propriétés d'un alcaloïde et ne serait pas azotée.

ARARUAMA, lagune salée du Brésil littoral de l'Etat de Rio-Janeiro, près du cap Frio.

ARAS, fondateur de la ville homonyme de *Arantia*, dans le Péloponèse. — Sa fille, ARETHYREA, fut la mère du héros Philons, un des Argonautes, en l'honneur duquel la vieille cité prit le nom de *Philonte*.

ARAS ou **ARAKS**, fleuve de l'Arménie, le plus grand affl. dr. du Kour, arrose une portion de la région caucasienne de l'empire russe ; environ 800 kilom. de cours. C'est l'*Araxes* des anciens, et peut-être le Gihon de l'Ecriture, qui sortait du jardin d'Eden.

ARASEMENT n. m. Constr. Action d'araser, de mettre de niveau les assises d'une construction. ‖ Résultat de cette action, de ce travail. ‖ Dernière assise d'un mur, arrivé à la hauteur qu'on veut lui donner.

— Menuis. Extrémité d'une traverse, à la naissance du tenon.

— Peint. *Mesure d'arasement*, Mesure de l'intérieur d'un cadre, d'une bordure.

ARASER (rad. *ras*) v. a. Constr. Mettre à un niveau déterminé les diverses assises d'une construction ou d'un mur.

— Menuis. Scier à une certaine épaisseur le bas des planches où l'on veut mettre des emboîtures, et conserver assez de bois pour faire les tenons.

S'araser, v. pr. Etre arasé, mis de niveau.

ARASES n. f. pl. Pierres de bas appareil qui servent à araser, c'est-à-dire à achever la mise à niveau d'une construction ou d'un mur. ‖ On dit aussi PIERRES D'ARASE.

ARASSADE n. f. Nom vulgaire des salamandres.

ARASSUAHY, ville du Brésil oriental (prov. de Minas-Geraes), au confluent du *rio Arassuahy* avec le fleuve côtier Jequitinhonha ; 7.000 hab. Fondée au XVIIe siècle. — Le municipe possède des gisements de diamants.

ARATOIRE (lat. *aratorius* ; de *arator*, laboureur) adj. Qui appartient au labourage, à l'agriculture : *Instruments* ARATOIRES. *Travaux* ARATOIRES. V. AGRICULTURE.

ARATOS, poète et astronome grec, né à Soles ou à Tarse en Cilicie, florissait vers le milieu du IIe siècle av. J.-C. Il vécut à la cour d'Alexandrie, auprès de Ptolémée Philadelphe, puis fut appelé en Macédoine par Antigone Gonatas, qui le prit en grande amitié. Son poème didactique intitulé *les Phénomènes* présente le tableau des notions qu'on possédait de son temps sur la terre, les corps célestes, les pronostics ou signes précurseurs des changements de temps, etc.

ARATOS ou **ARATUS**, chef de la ligue Achéenne, né à Sicyone vers 272 av. J.-C., mort en 213. A vingt ans, il affranchit sa patrie de la tyrannie de Nicocles, et l'agrégea à la ligue Achéenne, dont il s'efforça de faire le point d'appui de l'indépendance hellénique contre le patronage despotique de la Macédoine. Elu stratège de la ligue en 250 av. J.-C., et seize fois réélu pendant le cours de sa longue carrière, il entraîna la confédération dans la voie qu'il s'était tracée. Il poursuivit sans relâche l'extinction des tyrannies dans les villes du Péloponèse, agrégea à la ligue Mégalopolis, Mantinée, Argos, Trézène, Corinthe, Epidaure, etc., combattit les Etoliens, puis se servit d'eux contre les Macédoniens, et étendit l'influence de la confédération sur presque toute la Grèce. Mais, en 224, les Etoliens s'étant ligués avec Sparte contre les Achéens, Aratos appela à son aide le roi de Macédoine, Antigone Doson, qu'il fit nommer généralissime de la ligue. Aratos prépara ainsi la ruine de l'indépendance hellénique, conséquence de la victoire des Macédoniens à Sellasie, en 223. Il mourut empoisonné par Philippe III, successeur d'Antigone. Il avait écrit une *Histoire de la ligue Achéenne*, que Polybe cite avec éloge et que Plutarque a pu consulter.

ARATRIFORME (du lat. *aratrum, tri*, charrue, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une charrue.

ARAUCAN n. m. Idiome des habitants de l'Araucanie appartenant à la famille des langues agglutinantes.

Araucana (L'), poème épique, en treize-sept chants, d'Alonzo de Ercilla. Ce poème a pour sujet l'expédition de Philippe II contre les Araucans (peuple du Chili), qui résistèrent aux Espagnols avec le plus d'opiniâtreté. Ercilla, qui prit part à cette expédition, employa les loisirs que la guerre lui laissait à en chanter les événements. C'est sur le théâtre de ses exploits qu'il imagina d'immortaliser le peuple brave et intelligent qu'il combattait.

Ercilla étant mort sans avoir pu achever son œuvre, Santisteban y Osorio la compléta par treize-trois chants.

La critique a varié sur le mérite de cette œuvre : les uns en parlent comme d'un objet ennuyeux et prosaïque ; un écrivain anglais place Ercilla sur la même ligne qu'Homère et l'Arioste pour le talent et la narration, et Cervantes prétendait que l'*Araucana* pouvait être comparée aux meilleurs poèmes épiques de l'Italie.

L'*Araucana* a été traduite en français et abrégée par Gilibert de Merilhac (Paris, 1824).

ARAUCANIE, pays du Chili moyen, complètement occupé par cet Etat, qui en avait commencé l'assimilation en 1873. Il est situé entre les Andes et le grand Océan, et divisé, depuis 1887, en quatre provinces : ARAUCO (ch.-l. *Lébu*), CAUTIN (ch.-l. *Temuco*), MALLECO (ch.-l. *Angol*), BIOBIO (ch.-l. *Los Angeles*). L'Araucanie est peuplée de 341.000 hab. environ, sur lesquels près de 50.000 sont des Araucaniens. Un tiers de ces indigènes paraît avoir embrassé le christianisme. Une loi, promulguée en 1891 par le gouvernement chilien, tend à doter de terres les Araucaniens qui n'en possèdent pas, en les faisant adopter par les familles propriétaires.

De l'histoire de l'Araucanie antérieure à la conquête espagnole, on sait seulement que les Incas en tentèrent vainement la conquête. C'est après l'apparition des Européens dans le nouveau monde, une des histoires les plus sanglantes qui aient jamais été écrites. Les historiens espagnols ont eux-mêmes rendu justice au peuple indomptable de l'Araucanie, et le seul poète épique de l'Espagne, Ercilla, lui a dû son inspiration. Lorsque le Chili se souleva, en 1810, contre sa métropole, les Araucaniens, excités par Benavides, prirent parti pour les troupes royales, et commirent d'horribles dévastations. Leurs rapports avec le gouvernement chilien ont été ensuite semblables à ceux des Indiens des Pampas avec celui de Buenos-Ayres. C'étaient des périodes de pillage et d'incendie, auxquelles succédaient, après un châtiment donné par les Européens, des périodes de paix. En 1861, Antoine Tounens, ancien avoué à Périgueux, régna sur les Araucaniens, sous le nom de « Orélie Ier ». (V. TOUNENS.) Battu en 1862 et expulsé du pays, il y revint en 1870, mais fut définitivement vaincu en 1871. C'est à la suite de cette seconde tentative d'indépendance qu'a été commencée par le Chili l'assimilation de l'Araucanie, aujourd'hui complètement terminée. V. CHILI.

— BIBLIOGR. : Domeyko, *Araucania y sus habitantes* (Santiago, 1846) ; Smith, *the Araucanians* (New-York, 1855).

ARAUCANIEN (*in*) n. m. Idiome de l'Araucanie, pays de Chili, non par lequel on désigne la base du terrain miocène de l'Amérique du Sud. Cet étage est caractérisé par l'*anchithérium*.

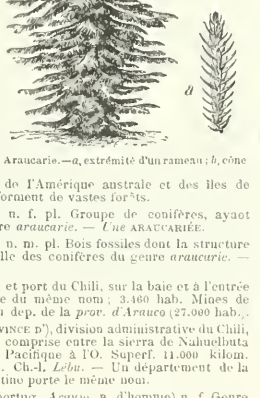

Araucarie. — *a*, extrémité d'un rameau ; *b*, cône

ARAUCANIEN, ENNE (*in, en*), celui, celle qui habite l'Araucanie. — *Les* ARAUCANIENS. ‖ On dit aussi ARAUCANS.

— Adjectiv. Qui appartient à l'Araucanie.

ARAUCARIE (de l'espag. *Arauco*, les *Araucaniens*) n. f. Genre de conifères, de la tribu des *araucariées*, renfermant des arbres élevés, pyramidaux, résineux, habitant les régions tropicales ou subtropicales de l'Amérique australe et des îles de l'Océanie, où ils forment de vastes forêts.

ARAUCARIÉES n. f. pl. Groupe de conifères, ayant pour type le genre *araucarie*. — *Une* ARAUCARIÉE.

ARAUCARITES n. m. pl. Bois fossiles dont la structure essentielle est celle des conifères du genre *araucarie*. — *Un* ARAUCARITE.

ARAUCO, ville et port du Chili, sur la baie et à l'entrée de la fertile vallée du même nom ; 3.460 hab. Mines de houille. Ch.-l. d'un dep. de la *prov. d'Arauco* (27.000 hab.).

ARAUCO (PROVINCE D'), division administrative du Chili, remaniée en 1889, comprise entre la sierra de Nahuelbuta à l'E., et l'océan Pacifique à l'O. Superf. 11.000 kilom. carr. ; 90.500 hab. Ch.-l. *Lébu*. — Un département de la république Argentine porte le même nom.

ARAUJIE (du portug. *Araujo*, n. d'homme) n. f. Genre de la famille des asclépiadées, renfermant des sous-arbrisseaux volubiles, originaires du Brésil.

ARAUJO-PORTO-ALEGRE (Manoel, baron D'), poète et architecte brésilien, né en 1806 à Rio-Pardo (prov. de San-Pedro). Il compléta ses études en France et en Italie. De retour au Brésil, il devint professeur à l'Académie des arts et à l'Ecole militaire, et exerça une influence prépondérante en contribuant à l'établissement de toutes les institutions artistiques et scientifiques fondées au Brésil, depuis 1837. Si le Brésil possède aujourd'hui un théâtre national, c'est à lui qu'on en est redevable. On lui doit des drames d'un souffle puissant, un fort beau poème sur Christophe Colomb (*Colombo*), et des poésies dont une partie a paru sous le titre de *Brasilianas*. Comme architecte, Araujo-Porto-Alegre s'est distingué par la construction de la Banque du Brésil et de plusieurs églises de la capitale. En 1859, il fut nommé consul général du Brésil en Prusse, d'où il passa à Lisbonne ; et il reçut, en 1870, le titre de « baron ».

ARAULES, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 9 kilom. d'Yssingeaux ; 2.011 hab.

ARAVALLI (MONTS), chaîne de montagnes de l'Inde nord-occidentale (Radjputana), orientée du N.-O. au N.-E. sur une longueur de plus de 450 kilom. ; alt. moyenne : 1.000 m. Gisements d'or et d'argent, marbres.

ARAVAQUE n. m. Un des dialectes de la langue caraïbe, parlé dans la Guyane anglaise et la Guyane hollandaise, sur les rives du Berbice et du Surinam.

ARAVIS (CHAÎNE DES), chaîne du massif des Bornes, qui limite une partie des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, culminant au mont Charvin (2.414 m.), et traversée par le *col des Aravis* (1.498 m.).

ARAWAKS, tribu indienne de la sierra Nevada de Santa-Marta (Colombie). — D'autres Arawaks habitent les bords de l'Essequibo et du Surinam (Guyanes). — *Un* ARAWAK.

ARAXES, riv. de l'anc. Perse, passant non loin de Persépolis, et se jetant dans le Médus, affluent du golfe Persique. — Riv. d'Arménie, affluent du Kour.

ARAZZI (LES) *Tentures d'Arras*), tapisseries exécutées d'après les cartons de Raphaël et conservées au Vatican.

ARBÂ (L'), comm. du dép. d'Alger, arr. et à 30 kilom. d'Alger, à la jonction des routes de Fondouk et d'Aumale, ch.-l. d'une circonscription cantonale ; 8.033 hab. Vignes, orangeries, tabac ; mines de zinc et de plomb argentifère. De tout temps, un marché arabe très important s'est tenu en cet endroit, le mercredi ou quatrième jour (*arbâ*) de chaque semaine. Le camp installé autrefois dans cette localité pour la sûreté des communications et des opérations militaires a fait place au village actuel, créé au pied d'Atlas en janvier 1849, et constitué en commune en 1856.

ARBACE ou **ARBACES**, personnage légendaire qui, gouverneur de la Médie pour Sardanapale, se serait uni à la Mède, gouverneur de Babylone, pour renverser le monarque assyrien, et aurait eu la Médie avec le titre de roi.

ARBACIE n. f. Genre de l'embranchement des échinodermes, de l'ordre des cidaroïdes, d'ordre régulier, sous-ordre des echinides, famille des *arbacidæ*, caractérisé par une face aplatie, un test épais modérément large et recouvert de longs piquants. Les tubercules sont égaux et imperforés, et les ambulacres élargis vers le péristome. L'*arbacia equatoriaca lata* se trouve dans la Méditerranée et l'Adriatique. Syn. ARBACIA.

ARBACIIDES (rad. *arbacie*) n. m. pl. Famille d'oursins réguliers ou endocyclic, de l'ordre des cidaroïdes, caractérisés par des ambulacres étroits, par une plaque dorso-centrale que remplacent quatre plaques triangulaires, disposées en croix, des tubercules interambulacraires sans ombilic, et des rangées pleines, lisses, principales *arbacia, podocidaris, echinopleurus*. — *Un* ARBACIIDE.

ARBAIN ou **ARBAINAT** (*ba*) n. m. — de l'arabe *arbaun*, quarante n. m. Se dit des quarante traditions pour l'enseignement desquelles Mahomet promet une place éminente dans son paradis.

ARBA-KANPHOTH n. m. Vêtement symbolique chez les juifs. Tout juif, dès qu'il a atteint l'âge de treize ans, doit porter l'*arba kanphoth* en hébreu, *les quatre ailes*, petit manteau ou *taled*, formé d'un morceau carré de soie ou de drap, avec une ouverture au milieu, par laquelle on passe la tête, de façon qu'une partie tombe sur la poitrine et le reste sur les épaules. Mais l'usage en est presque tombé en désuétude. Les dévots se bornent aujourd'hui au grand *taled* dont ils se couvrent la tête à la synagogue pendant la lecture de la loi, ce qui rappelle que Moïse, en descendant du Sinaï avec les tables de la loi, dut se couvrir la tête.

ARBÂL ou **R'BÂL**, village d'Algérie, départ., arr. et à 28 kilom. d'Oran. Ferme modèle. Située au pied N. du Tessala, cette localité est pleine des ruines romaines de *Regiæ*, station du chemin de fer d'Alger à Oran.

ARBALESTÉE (*less*), **ARBALÉTÉE** ou **ARBALESTRÉE** (*less*) du vieux fr. *arbaleste*) n. f. Portée d'une arbalète.

ARBALESTRES (*less*) n. f. pl. Cordelettes servant à monter les métiers de fabricants de gaze, de soie, etc.

ARBALESTRILLE (*less*, et *ll* mll — du vx fr. *arbalestre* n. m. ou **ARBALETE** n. f. Instrument dont on faisait usage en mer

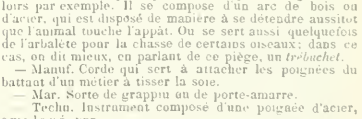

Arbalestrille : CD, flèche ; AB, marteau coulissant sur la flèche. (La flèche CD graduée donne, suivant la position du marteau, la valeur de l'angle ACB. — Pour une étoile, observation directe. Pour le soleil, observation de l'ombre portée par l'extrémité A du marteau sur une traverse en C.

autrefois, pour prendre la hauteur du soleil et des astres. Il a aussi porté les noms de *radiometre, rayon astronomique, bâton de Jacob*, et *verge d'or*.

ARBALETE (lat. *arcubalista* ; de *arcus*, arc, et *balista*, baliste ; on a dit aussi *arbalestre*, et *arbaleste* n. f. Balist Arme de jet dont on se servait avant l'invention des armes à feu, et qui était composée d'un arc d'acier monté sur un fût et se bandant avec un ressort : *En France, il y avait dans toutes les communes une milice bourgeoise, constamment exercée au tir de* L'ARBALÈTE. D'Hautipoul.

— Blas. L'arbalète est figurée en pal et la corde détendue.

— Chass. Nom d'un piège usité pour prendre les animaux nuisibles et principalement les petits rongeurs, les loirs par exemple. Il se compose d'un arc de bois ou d'acier, qui est disposé de manière à se détendre aussitôt que l'animal touche l'appât. On se sert aussi quelquefois de l'arbalète pour la chasse de certains oiseaux ; dans ce cas, on dit mieux, en parlant de ce piège, un *trébuchet*.

— Manuf. Corde qui sert à attacher les poignées du battant d'un métier à tisser la soie.

— Mar. Sorte de grappin ou de porte-amarre.

— Techn. Instrument composé d'une poignée d'acier, employé par certains ouvriers en métaux pour rendre moins fatigant le travail à la lime.

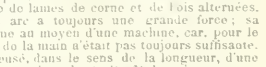

1. Arbalète ; 2. Lime.

— *Cheval en arbalète*, Cheval attelé seul devant les deux chevaux du timon d'une voiture.

— n. f. pl. Courroies qui servent à faire baisser les lisses d'un métier de tisserand.

— Encycl. Archéol. L'*arbalète* est une modification de l'arc : elle permet un tir plus précis et surtout plus puissant ; c'est de son principe que dérivent la plupart des balistes et autres machines de l'antiquité et du moyen âge. L'arbalète se compose essentiellement de deux pièces : l'*arc* et la pièce de bois qui le supporte, l'*arbrier*. Suivant les époques, l'arc est fait de bois, de corne, ou d'un assemblage de lames de corne et de bois alternées, ou d'acier. Cet arc a toujours une grande force ; sa corde étant tendue au moyen d'une machine, car, pour le bander, la force de la main n'était pas toujours suffisante. L'arbrier est creusé, dans le sens de la longueur, d'une rainure où l'on couchait le *trait* (flèche, vireton, carreau, etc.). Au milieu de l'arbrier, tourne sur pivot une pièce en os ou en acier, retenue par un ressort et en rapport avec une détente : c'est la *noix*, qui retient dans une de ses encoches la corde de l'arc bandé. Un petit ressort maintenait en outre le trait dans la gouttière, afin que l'arbalétrier ne le laissât point tomber quand il visait de haut en bas. D'une façon générale, l'arbalète fut l'arme de jet la plus redoutable au moyen âge, et son usage se

prolongea pendant plus de soixante ans après l'invention des armes à feu. Ses effets étaient terribles; un bon arbalétrier tuait son homme à plus de deux cents pas, et les traits perçaient les chemises de mailles et faussaient les armures de plates. Aussi l'Eglise essaya-t-elle d'intervenir plusieurs fois pour faire bannir ces armes des champs de bataille. (V. ARBALÉTRIER.) Suivant la façon dont on les bande, suivant aussi la nature du projectile qu'elles envoient, les arbalètes se classent en huit catégories régulières. Il y a, en outre des arbalètes portatives, de grandes arbalètes de siège, qui sont de véritables machines de guerre, comme les arbalètes danoises. (V. BALISTIQUE.) 1° *Arbalète à main.* La plus simple de toutes,

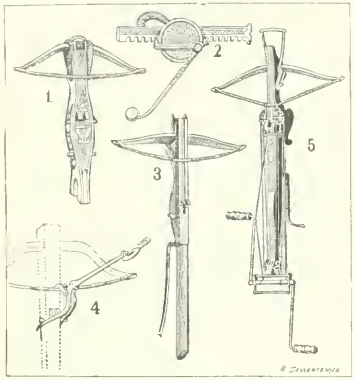

1. Arbalète à cric. — 2. Cric. — 3. Arbalète à pied-de-biche. 4. Pied-de-biche. — 5. Arbalète à tour, munie de son tour.

elle se bande avec la main; sa force de projection est assez faible. (Elle est surtout en usage au XIIIe siècle); 2° *Arbalète à cric.* La force de son arc est beaucoup plus grande; on la bande avec un crochet manié à deux mains, tandis que l'arbalète est maintenue sur le sol par un étrier fixé à l'extrémité de l'arbrier et on passe le pied de l'homme. (Ce modèle, en usage pendant tout le XIVe siècle, est encore employé jusqu'au milieu du XVe); 3° *Arbalète à pied-de-chèvre.* Celle dans laquelle le croc prend la forme d'un fort levier à deux branches; aussi l'arc est-il beaucoup plus puissant, et la portée du trait très grande. (On en fit usage de 1420 environ à 1530); 4° *Arbalète à mouffle.* Dans celle-ci, le crochet est actionné par un système à manivelle, et donne une très grande force de tension. (La portée de cette arbalète est encore plus grande que celle de la précédente); 5° *Arbalète à tour,* dite aussi *de passe* ou *de passot.* Elle est très grande, souvent montée sur un véritable affût; c'est une machine de siège, dont l'arc a quelquefois jusqu'à 10 m. de long. (Elle se bande avec une mouffle ou même avec un treuil); 6° *Arbalète jumelle.* C'est une modification de la précédente, inventée au XVe siècle, et dont l'arbrier, à deux rainures, porte deux traits qui partent ensemble; 7° *Arbalète a cranequin* ou *à cric.* Dans celle-ci, l'arc est tendu au moyen d'un petit cric, ou cranequin, ayant une grande force, et qui prend son point d'appui sur les tourillons de l'arbrier. (Ce système, pratique et peu encombrant, convenait à merveille aux cavaliers; aussi les arbalétriers à cheval se nommèrent-ils, aux XVe et XVIe siècles, des *cranequiniers*); 8° *Arbalète a jalet.* C'est une arme de chasse, dont la corde s'épanouit en son milieu en une sorte de poche où se place une boule de terre dure, le *galet* ou *jalet*). En usage dès le XVe siècle, elle est encore employée de nos jours dans les jeux; au XVIIe siècle, on en munit l'arbrier d'un canon évidé pour le passage de la corde, et cette forme a été conservée de nos jours. (Le musée d'artillerie de Paris possède l'arbalète à jalet de Catherine de Médicis.)

ARBALÉTIÈRE n. f. Autrefois, Emplacement qu'occupaient les soldats sur une galère, pour combattre l'ennemi.

— Ouverture étroite, en forme de croix ordinairement, pratiquée dans les maçonneries des châteaux du moyen âge, et qui permettait aux défenseurs de se servir de l'arbalète.

ARBALÉTILLE (*ll* mill.) n. f. Petite arbalete.

ARBALETRE n. f. ou **ARBALÉTRIER** (*tri-é*) n. m. Nom vulgaire donné, dans le Midi, au *martinet noir.*

ARBALÉTRER (du VX fr. *arbalestre,* arbalète. — Change l'*é* ferme en *e* ouvert devant une syllabe muette, excepté au fut. et au condit. prés., où il conserve l'accent aigu) v. a. Poser sur l'arbalétrier : ARBALÉTRER *une charpente.*

ARBALÉTRIER (*tri-é* — du VX fr. *arbalestre* n. m. Soldat armé d'une arbalète : *Philippe-Auguste créa des compagnies d'*ARBALÉTRIERS. || Celui qui s'exerce à tirer de l'arbalète pour son plaisir : *Il y a encore dans plusieurs villes de France des compagnies d'*ARBALÉTRIERS.

— En T. de constr. Nom donné à des pièces de bois po-

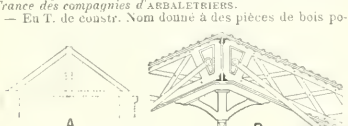

Arbalétriers (construction).

sées obliquement sur le comble d'un bâtiment; elles servent à soutenir la toiture.

— ENCYCL. Les armées de l'antiquité classique ont souvent compté des *arbalétriers* dans leurs rangs. Les Romains, comme les Carthaginois, les employèrent. Les plus estimés étaient ceux de Palmyre, dont des compagnies entières furent longtemps à la solde de Zénobie. Il y en eut également dans les armées du bas-empire, et, pendant tout notre moyen âge, ils représentent une fraction importante des gens de pied. On sait qu'à la bataille de Crécy, un corps entier d'arbalétriers génois fut, par sa mollesse et ses mauvaises manœuvres, la cause du désordre qui précéda la défaite. Les arbalétriers, qu'ils servissent à pied ou à cheval, ne représentent pas, à beaucoup près, un élément d'aussi bon usage que les archers, parce que leur arme était d'un maniement plus difficile et plus lent. Toutefois, dans la guerre de siège, ils étaient extrêmement redoutables, et, pendant la première moitié du XVIe siècle, ils rendirent de grands services derrière les remparts. Les arbalétriers ont été, à de certaines époques, réunis en milice, qu'elles fussent composées de gens de pied ou de sergents à cheval. C'est de ces formations que dérivèrent ces confréries d'arbalétriers qui durèrent dans les villes bien longtemps après que l'arbalète eut disparu comme arme de guerre. Ces associations se sont maintenues bien plus longtemps encore dans le nord de la France et dans les Flandres. V. ARC, et ARCHER.

A la bataille de Marignan, François Ier avait encore dans sa garde deux cents arbalétriers à cheval, et, en 1536, il est encore fait mention pourtant d'arbalétriers pendant les guerres d'Italie. L'armement des arbalétriers ne présente rien de particulier : il fut le même, à l'arbalète près, que celui des autres gens de pied. Toutefois, au XVe siècle, ils portaient de grands bouclers appelés pavois, derrière lesquels ils s'abritaient pour bander leur arme et même pour s'en servir. V. PAVOIS.

— *Grand maître des arbalétriers,* Grand officier de la couronne qui, au moyen âge, commandait tous les gens de pied et partageait avec le connétable, chef suprême des gens à cheval, l'autorité militaire. Cette charge fut supprimée au commencement du XVIe siècle; son dernier

Arbalétrier (XVe s.).

titulaire fut Aymard de Prie, mort en 1534. Il faut considérer le colonel général des gens de pied comme le successeur du grand maître des arbalétriers, car cette dernière charge a coexisté très longtemps à côté de celle du grand maître de l'artillerie, avec laquelle on a souvent été jusqu'à la confondre.

Arbalétrier s'entend aussi de certains membres de la corporation des armuriers qui fabriquaient des arbalètes, et, suivant l'époque, aussi des arquebuses, ce qui fait que pendant assez longtemps les marchands arquebusiers gardèrent le nom d'arbalétriers.

Arbalétrier à cheval (XVIe siècle).

ARBALÉTRIERE n. f. Art milit. V. ARBALÉTIÈRE.

ARBAN, village de l'Assyrie, sur le Khabour, affluent gauche de l'Euphrate, au S.-O. de Massoul. La découverte de sculptures de style archaïque a fait supposer à Layard que la s'était élevée une ville antérieure à Ninive.

ARBAN (Francisque), aéronaute français, né à Lyon vers 1815, mort en 1849. En 1833, il fit à Lyon sa première ascension dans une montgolfière en papier, puis il s'occupa de pyrotechnie et aida son père à fonder une usine à gaz. Ayant repris le goût des ascensions aérostatiques, il en fit en France, en Italie, en Espagne, et périt au cours de la quarantième, dans un ballon qui s'était élevé de Barcelone, le 7 octobre 1849. Sa femme n'en continua pas moins à faire des ascensions dans diverses villes d'Espagne, puis à Lyon, où elle revint se fixer.

ARBAN (Jean-Baptiste), virtuose sur le cornet à pistons et chef d'orchestre, né à Lyon en 1825, mort à Paris en 1889, fut élève du Conservatoire, d'où il sortit avec un premier prix de trompette. C'était l'époque où le cornet à pistons faisait fureur; Arban adopta cet instrument et se fit remarquer dans les concerts par son jeu brillant, obtenant surtout des succès par ses *triples coups de langue.* Sa vogue devint très grande, et, à côté de ses succès de virtuose, il se fit une réputation de chef d'orchestre de bals. En 1857, il fut nommé professeur de la classe de saxhorn au Conservatoire, puis, en 1860, d'une classe de cornet à pistons. Arban a publié une *Grande Méthode complète de cornet à pistons et de saxhorn;* un grand nombre de fantaisies, de morceaux de concert pour cornet à pistons, et une quantité de morceaux de danse.

ARBASIA (César), peintre piémontais, né vers 1550 à Saluzzo, mort au début du XVIIe siècle. A séjourné en Espagne; il y a peint, à Malaga, des paysages et des vues de villes (cathédrale et palais du grand amiral Alvaro de Bazan). Revenu en Piémont vers 1595, il peignit à Saluzzo et à Savigliano.

ARBATACHE, village d'Algérie, prov., arr. et à 30 kil. d'Alger; 2.820 hab. Vignes.

ARBATH ou **NOUVEAU-SALÉ.** Géogr. V. RABATH.

ARBELAGE n. m. Lame de fer aplatie, servant dans la fabrication de la tôle. || On dit très souvent aussi ARBELAY.

ARBELLES, ville de l'anc. Assyrie, où, selon plusieurs historiens, Alexandre le Grand vainquit Darius en 331 av. J.-C., le 1er octobre. D'autres disent, avec plus de raison, que cette victoire eut lieu à Gaugamèle, village distant de 110 kilom. C'est aujourd'hui *Arbil* ou *Erbil,* ville de la Turquie d'Asie, à 90 kilom. de Mossoul; 3.760 hab.

Arbelles (BATAILLE D'), appelée aussi *bataille de Gaugamèla,* bataille célèbre, livrée dans la haute Assyrie, à l'E. du Tigre, près d'Arbéla suivant les uns, près de Gaugaméla suivant d'autres. Alexandre le Grand y défit complètement Darius, roi de Perse, et y assura la conquête de l'Asie (1er oct. 331 av. J.-C.). Suivant Quinte-Curce, quatre cent mille Perses auraient péri dans cette journée, et seulement trois cents Macédoniens; suivant Arrien, trois cent mille Perses et douze cents Macédoniens.

Arbelles (BATAILLE D'). La bataille d'Arbelles a inspiré nombre de peintres dès l'époque de la Renaissance, lorsque l'antiquité fut remise en honneur parmi les artistes : Jean Breughel, notamment, en a donné une curieuse représenta-

Bataille d'Arbelles, d'après Ch. Le Brun.

tion (Louvre); mais la plus significative, pour l'histoire de l'art classico-moderne, est sans contredit celle de Le Brun (Louvre, une des quatre fameuses *Batailles* peintes par lui en l'honneur de Louis XIV. (V. ALEXANDRE *Batailles d'*).

ARBÉTION, général des armées romaines, qui vivait au IVe siècle. Il s'éleva rapidement, grâce à ses talents militaires et à ses intrigues. En 355, Arbétion fut envoyé par Constance contre les Alamans révoltés, puis contre les Perses. A la mort de Constance, Julien parvint à l'empire et voulut se venger des courtisans qui avaient cherché à le perdre : Arbétion sut se faire pardonner.

ARBI, mot arabe, signifiant Arabe.

ARBIB (Edouard), journaliste et romancier italien, né à Florence en 1840. Il prit part, en 1859, à la guerre de l'Indépendance, combattit ensuite avec les Mille sous Garibaldi, devint officier et quitta l'armée après Custozza (1866). Arbib devint alors journaliste à Florence. En 1871, il se fixa à Rome, où il fonda la *Liberté.* Depuis lors, il devint le porte-parole de Crispi, fut élu député, se signala par sa gallophobie, et prit la direction du journal officieux *l'Italia.* Sous son prénom de *Edoardo,* il a publié : *Récits militaires; l'Epouse noire; le Mari de quarante ans; le Lieutenant Riccardo; Rabagas banquier.*

ARBICO, en argot, Arabe.

ARBITRABLE adj. Se dit de toute contestation qui peut être mise en arbitrage.

ARBITRAGE n. m. Juridiction conférée à de simples particuliers nommés *arbitres* par la volonté des parties ou par la loi, pour juger les différends sur lesquels il n'est pas interdit de transiger. || Sentence rendue par les arbitres : *Exécuter un* ARBITRAGE.

— Par ext. Toute décision rendue par un tiers dans un débat qui n'a aucun rapport avec les affaires litigieuses.

— ENCYCL. DROIT PRIVÉ. Hist. A Rome, l'arbitrage n'était, à l'origine, l'objet d'aucune réglementation. Les parties désignaient d'un commun accord un ou plusieurs arbitres (*recepti arbitri*), puis elles se promettaient réciproquement une peine en vue du cas où elles contreviendraient à la décision par lui rendue. Cette double promesse était appelée *compromissum.* Les pouvoirs de l'*arbiter ex compromisso* étaient déterminés par la convention qui l'avait investi de sa mission.

En France, le droit du moyen âge entrava, par toutes sortes de règles restrictives, le développement de l'arbitrage, sans doute parce que cette institution enlevait aux justices seigneuriales une partie de leurs profits. Les ordonnances de juin 1510 et de novembre 1535 consacrèrent l'arbitrage, mais le rendirent à peu près illusoire, en donnant aux parties le droit de recours devant les juges ordinaires. L'ordonnance de 1560 remit l'arbitrage complè-

tement en vigueur ; elle introduisit l'arbitrage forcé dans le cas de contestations entre marchands et pour les demandes en partage et en compte de tutelle. L'ordonnance de 1673 a étendu cette règle aux sociétés de commerce.

La Révolution favorisa l'arbitrage au delà de toute mesure. La loi des 16-24 août 1790 plaça, pour ainsi dire, l'arbitrage au sommet de l'organisation judiciaire et le rendit obligatoire dans de nombreux cas ; en même temps, elle instituant dans ce but des arbitres publics. Mais il y eut ensuite une réaction qui se manifesta dans les décrets des 3 vendémiaire et 17 brumaire an IV. Enfin, la loi du 9 ventôse an IV abolit tous les arbitrages forcés, sauf entre associés.

L'arbitrage ne peut s'exercer que sur les droits dont on a la libre disposition : par suite, les mineurs, les interdits, les femmes mariées, les dons et legs d'aliments, les questions d'Etat, etc., ne peuvent y être soumis.

L'arbitrage et les conditions dans lesquelles il doit s'exercer sont réglés par les art. 1003 et suivants du Code de procédure civile. Le jugement arbitral doit se conformer aux règles de droit ; toutefois, cette obligation n'a d'effet que si les arbitres ne sont pas autorisés par le compromis à statuer comme *amiables compositeurs*, en ce cas, en effet, les arbitres jugent en équité, et il ne peut être appelé de la sentence.

Lorsqu'il y a partage, les arbitres désignent ou font désigner par le président du tribunal un *tiers arbitre* ou *sur-arbitre*, qui doit, dans le mois qui suit son acceptation, juger le différend, en se conformant à l'avis de l'un des arbitres.

Les jugements arbitraux ont, quant à leurs effets, la même force que s'ils émanaient des tribunaux réguliers. Ils ne peuvent être exécutés qu'après avoir été déposés en minute au greffe du tribunal civil, et revêtus d'une ordonnance d'*exequatur* délivrée par le président. Ils sont toujours rendus en premier ressort, à moins que, dans un depuis le compromis, les parties ne se soient interdit d'appeler, ou que les jugements ne soient intervenus sur appel.

Il ne faut pas confondre deux classes bien tranchées d'arbitres : les *arbitres juges*, dont nous venons de parler, et les *arbitres rapporteurs* ou *donneurs d'avis*, nommés dans certaines affaires par les tribunaux de commerce, et dont la mission est d'entendre les parties et de les concilier si cela est possible, et, dans le cas contraire, de faire connaître leur opinion sur l'affaire, après examen des livres de comptabilité et autres pièces produites.

— BOURSE ET BANQUE. L'*arbitrage* est une opération par laquelle un spéculateur, commerçant ou banquier, cherche à tirer un bénéfice des écarts du prix existant au même moment pour une même valeur sur différents marchés. Les arbitrages revêtent les formes les plus diverses : ils peuvent porter sur des marchandises, sur des valeurs de Bourse, sur des effets de commerce, et même sur les monnaies et métaux précieux. Ils demandent une très grande habileté, une grande sûreté d'informations et la notion précise des tendances à la hausse ou à la baisse des diverses places. Ce sont des jeux très délicats ; mais, en même temps, ils contribuent à amener le nivellement des prix, à diminuer, par conséquent, cet écart des prix qui en fait la base première.

Supposons qu'à Berlin le papier sur Londres soit relativement bon marché, le papier sur Paris cher, alors qu'en même temps à Londres le papier sur Paris est bon marché : le banquier berlinois pourra acheter des effets sur Londres, les y envoyer, et acheter en retour du papier sur Paris qu'il revendra à Berlin même. En vertu de l'offre et de la demande, cette opération entraînera le relèvement du prix du papier sur Londres, et fera baisser le papier sur Paris à Berlin. D'autant mieux que les fluctuations du change sur la livre sterling, le franc, le reichsmark, étant peu étendues, il faut nécessairement opérer par grosses sommes pour faire un bénéfice qui ne soit pas insignifiant. On peut évidemment faire intervenir dans ces opérations des marchandises, au lieu de valeurs financières.

Les arbitrages peuvent encore prendre la forme d'« opérations à terme sur marchandises ». Le commerce international y recourt quotidiennement sur les céréales, les cafés, les cotons, les métaux, les pétroles. Londres, Hamburg, New-York, Le Havre surtout, les pratiquent sur une large échelle. V. aux mots SPÉCULATION et MARCHÉS À TERME.

— ARBITRAGE INTERNATIONAL. Procédure pacifique employée pour le règlement des litiges internationaux. L'entremise d'une puissance tierce peut éviter une rupture entre deux Etats : c'est la *médiation*, ou, si l'intervention a un caractère moins accentué, les *bons offices*. Le médiateur n'est qu'un conseiller plus ou moins écouté : la force obligatoire des solutions recommandées par lui vient de leur acceptation par les parties intéressées. Celles-ci peuvent faire plus : elles peuvent promettre d'avance de se soumettre au jugement d'un tiers choisi comme arbitre. A la différence de la médiation, l'arbitrage lie les parties, qui se sont engagées, d'avance, par un compromis, à exécuter la sentence.

On choisit comme arbitre, le plus souvent, le souverain d'une puissance amie ; parfois, une commission composée d'arbitres désignés par les parties et d'un tiers arbitre étranger ou de plusieurs arbitres étrangers ; parfois aussi, un corps constitué (la cour de cassation de France, en 1884, entre le Nicaragua et le gouvernement français), ou enfin des jurisconsultes éminents.

Le premier acte de la procédure, c'est le *compromis*, c'est-à-dire l'acte par lequel les parties indiquent l'objet du différend (point de fait et point de droit) et s'engagent à respecter la sentence. On admet que la sentence arbitrale est obligatoire ; mais, comme il n'y a pas de sanction à cette obligation, l'exécution en a été parfois refusée ou différée. La est la difficulté ; cependant, les tendances actuelles sont au règlement des difficultés internationales par l'arbitrage ; l'Angleterre notamment, en 1896, a proposé un traité permanent d'arbitrage aux Etats-Unis ; mais le Sénat de Washington l'a rejeté en 1897. La pratique de l'arbitrage dans les Etats d'inégale puissance serait une sauvegarde pour les faibles, et déjà certains traités prévoient ce moyen de dénouer les difficultés qui pourraient s'élever au sujet de certaines affaires spéciales. Mais il est difficile d'admettre que l'arbitrage puisse s'étendre beaucoup plus loin, et aucun Etat ne voudrait lui remettre à décider de litiges menaçant son existence ou les conditions essentielles de son existence : l'arbitrage constitue, en effet, l'abandon éventuel des revendications premières devant l'arbitre ; et il est des cas où une nation ne voudrait à aucun prix admettre l'éventualité de cet abandon au gré de la sentence d'un tribunal arbitral quel qu'il soit.

Econ. soc. *Conseils d'arbitrage entre patrons et ouvriers*. En Angleterre, on appelle *conseils d'arbitrage* des comités chargés de régler à l'amiable les différends qui s'élèvent entre ouvriers et patrons. Ces conseils de conciliation sont, en général, composés de deux ouvriers et de deux patrons, auxquels est adjoint un cinquième membre, arbitre désigné d'un commun accord par les deux parties en présence.

Les conseils d'arbitrage fonctionnent en Angleterre depuis 1860. Un conseil d'arbitrage, réuni à cette époque pour trancher une difficulté survenue entre un boulanger et ses ouvriers, parvint à donner rapidement une solution qui évita un conflit. Depuis, dans des circonstances semblables, les conseils d'arbitrage ont obtenu les mêmes résultats heureux.

En France, l'arbitrage est l'une des phases de la procédure facultative d'apaisement que la loi du 27 décembre 1892 a inaugurée en matière de différends qui se [illegible] entre patrons et ouvriers ou employés. L'arbitrage intervient au cas d'échec de la tentative de *conciliation* (V. ce mot) réglée par les premiers articles de la loi. Aussitôt qu'il est constaté que l'accord ne peut s'établir, l'arbitrage est proposé par le juge de paix. Les parties désignent chacune, ou un plusieurs arbitres, ou bien elles adoptent un arbitre commun. Les arbitres doivent être citoyens français. Leur mission est le jugement du différend. S'ils ne s'entendent pas sur la solution à donner au conflit, ils peuvent choisir un nouvel arbitre pour les départager ; s'ils n'arrivent à s'entendre, ni sur la solution à donner au différend, ni pour le choix de l'arbitre départiteur, cet arbitre est nommé par le président du tribunal civil. La décision sur le fond, une fois acquise, est rédigée par écrit et signée par les arbitres ; elle est remise au juge de paix ; la minute en est déposée au greffe de la justice de paix ; il en est délivré gratuitement une expédition à chacune des parties, et une autre en est adressée au Ministère du commerce et de l'industrie. Le juge de paix notifie au maire de chacune des communes où s'est étendu le différend la demande ou le refus d'arbitrage et la décision des arbitres ; ces documents sont rendus publics par affichage.

ARBITRAIRE lat. *arbitrarius* ; de *arbiter*, arbitre adj. Qui dépend uniquement de la volonté : *Vos seules voix, toujours libres et* ARBITRAIRES, *donnent une place dans l'Académie française*. (La Bruy.) ‖ *Peine, amende* ARBITRAIRE, Peine, etc., qui dépend de la seule appréciation du juge. ‖ *Quantité* ARBITRAIRE, Quantité à laquelle on est libre d'attribuer une valeur quelconque. — Quand *arbitraire* s'emploie substantivement en ce sens, il est du féminin : *Une* ARBITRAIRE.

— Qui est abandonné au caprice, à une appréciation non raisonnée :

Ce qui touche à l'honneur ne peut être *arbitraire*.
C. DELAVIGNE.

Despotique, qui n'a d'autre règle que le bon plaisir : *Il ne faut pas charger ceux qui profitent des mesures* ARBITRAIRES *de réprimer les mesures* ARBITRAIRES. (B. Const.) ‖ Substantiv. et masc. dans le même sens : *Donner, tomber dans l'*ARBITRAIRE. *La tyrannie n'est autre chose que l'*ARBITRAIRE *en permanence*. (R. Collard.)

— Dr. *Arbitraire légal*. Faculté d'appréciation laissée par le législateur à la conscience du juge.

— Dr. rom. *Actions arbitraires*. Celles dans lesquelles le juge ordonnait au défendeur de fournir au demandeur une satisfaction déterminée, et subsidiairement la condamnation, toujours pécuniaire, à la non-exécution de cet ordre. Toutes les actions réelles étaient arbitraires ; quelques actions personnelles l'étaient aussi.

— Techn. *Arbitraire*. Nom donné à des outils de menuisier qui peuvent faire la même moulure, bien que disposés en sens contraire l'un de l'autre : *Un* ARBITRAIRE.

— ANTON. **Légal, équitable, juste, légitime, raisonnable.**

ARBITRAGISTE (*jisst'*) adj. Bours. et comm. Qui est relatif aux opérations d'arbitrage : *Syndicat* ARBITRAGISTE.

— n. m. Banq. Celui qui fait des arbitrages.

ARBITRAIREMENT adv. D'une manière arbitraire, despotique : *Gouverner* ARBITRAIREMENT.

ARBITRAL, ALE, AUX adj. Qui est prononcé par des arbitres : *Sentence* ARBITRALE. *Jugements* ARBITRAUX.

— Qui appartient aux arbitres, qui leur est propre : *Juridiction* ARBITRALE.

ARBITRALEMENT adv. Par l'intermédiaire d'arbitres : *Terminer un litige* ARBITRALEMENT.

ARBITRATEUR. n. m. Dr. Syn. de AMIABLE COMPOSITEUR.

ARBITRATIF, IVE adj. Qui a le caractère de l'arbitrage : *Autorité* ARBITRATIVE.

ARBITRATION (*si*) n. f. Dans la langue du droit, Estimation faite en gros.

ARBITRE lat. *arbiter*, même sens) n. m. Celui qui est nommé par un tribunal ou agréé par des parties intéressées, pour donner son avis sur une contestation, ou pour la terminer : *On ne peut choisir pour* ARBITRES *que des personnes majeures et capables de contracter.*

— Par ext. Celui qui est choisi par plusieurs personnes pour mettre fin à un débat, à une querelle : *Il vaut mieux être pris pour* ARBITRE *par ses ennemis que par ses amis.*

— Maître suprême, absolu, qui décide souverainement : *Entendez, grands de la terre, instruisez-vous,* ARBITRES *du monde !* (Boss.) ‖ Se dit surtout de Dieu : *Dieu est l'*ARBITRE *de nos destinées.* (Frayss.) — Dans ce sens, Racine et d'autres bons auteurs ont employé *arbitre* au fém. : *Le droit ne relève pas de la force, mais de la justice,* ARBITRE *souveraine des intérêts.* (Royer-Collard.) ‖ Personne qui exerce une grande autorité, qui a une grande influence : *Etre l'*ARBITRE *de la mode*, etc.

— En parlant des choses, Règle, modèle, régulateur : *Le goût est l'*ARBITRE *et la règle des bienséances et des mœurs comme de l'éloquence.* (Mass.)

— *Libre arbitre* ou *Franc arbitre*, Faculté qu'a la volonté de prendre tel parti plutôt que tel autre : *Il est impossible d'admettre que notre* LIBRE ARBITRE *se réduit à rien, et que tout ici-bas a un cours fatal.* (Machiavel.)

— *Serf arbitre*, Déterminisme, fatalisme, se dit par opposition à libre arbitre : *Contradiction bizarre ! la Réforme a affranchi l'esprit humain en défendant le* SERF ARBITRE.

— ENCYCL. Arm. On appelle *arbitres* des officiers qui, dans les manœuvres où deux corps de troupes sont opposés l'un à l'autre, ont pour mission de prononcer sur les résultats des combats simulés que ces corps se livrent entre eux. Ces arbitres doivent rendre leurs décisions que lorsque les chefs des deux partis [illegible] dans la réalité, et [illegible] quel est celui des deux partis qui doit rester devant l'ennemi. Ils y arrivent en tenant compte des effectifs en présence, de la disposition des troupes, de la nature du terrain qui peut en dépendre, en un mot, de toutes les conditions qui peuvent influer sur l'issue de la lutte. Les arbitres doivent également empêcher [illegible] de mouvements qui, dans un combat réel, [illegible] inutiles, parce que l'ennemi en tirerait [illegible] de la troupe qui voudrait les tenter comme par exemple [illegible] découvert et en [illegible] compagnie sans [illegible] de bonne portée.

Les arbitres prononcent [illegible] relativement à la largeur de avalanche [illegible] qu'il appartient de faire respecter à la direction, similaire par un parti des ponts routes ou ponts de passages quelconques, que l'autre parti voudrait utiliser, en [illegible] le temps qui, dans la réalité, serait nécessaire pour exécuter les réparations indispensables. Enfin, les arbitres peuvent prononcer la mise hors de combat, pour tout ou partie de la journée, l'une troupe qui ils jugeraient avoir éprouvé des pertes trop considérables, ou qui, entourée par des forces supérieures, n'aurait pas été atteinte par les armes.

Les arbitres sont choisis généralement parmi les officiers supérieurs d'état-major, et initiés à l'avance au plan de opérations de chaque parti, afin de pouvoir se trouver partout où leur présence est nécessaire. Ils n'ont point de conseils à donner aux chefs des troupes, dont ils n'ont à prévenir ni à redresser les fautes. Ils ne doivent empêcher que les invraisemblances. Leurs décisions sont sans appel et immédiatement exécutoires.

Un insigne spécial — généralement un brassard — les fait reconnaître, et ils sont accompagnés d'un cavalier portant un fanion — blanc bordé de rouge — qui permet de les apercevoir de loin et de les rappeler au besoin leur intervention. L'institution des arbitres existe dans toutes les armées européennes, et elle est réglementée à peu près partout de la même façon.

— Dr. V. ARBITRAGE.

— Philos. Le *libre arbitre* est une des questions les plus obscures de la métaphysique et de la morale. Platon et Socrate l'appelaient le pouvoir de vouloir bien faire, et soutenaient que ce pouvoir nous est souvent enlevé par nos passions ; mais le libre arbitre comprend aussi le pouvoir de vouloir mal faire, et n'est en réalité que le pouvoir de vouloir. Reste à savoir ce qui détermine notre volonté, et si nous sommes libres de vouloir. Descartes, confondant la raison avec le libre arbitre, disait que si nous connaissions toujours ce qui est vrai et ce qui est bon, nous n'aurions dans aucun cas l'embarras de délibérer avant d'accomplir un acte. Les déterministes considèrent, au contraire, les actes de la volonté comme déterminés par d'autres causes que la volonté elle-même : les désirs, les passions, les diverses modifications des organes, les circonstances extérieures, etc.

Une autre difficulté consiste à concilier le libre arbitre avec la prescience divine. En effet, si Dieu a prévu à l'avance tous les actes et toutes les volontés de chaque individu, comment celui-ci serait il libre de faire, ou de ne pas faire, ce que Dieu a décidé qu'il ferait ? La prédestination, telle que l'ont professée non seulement saint Augustin et, dans un camp opposé, Calvin, mais les plus orthodoxes parmi les docteurs de l'Eglise, est en opposition logique avec le libre arbitre ; Bossuet pense que la prescience divine et la liberté humaine sont deux vérités certaines, qu'il faut admettre simultanément, quand même on n'apercevrait pas le lien qui les unit.

Cette objection de la prédestination et de la prescience divine, capitale pour les théologiens, ne touche que médiocrement la philosophie moderne ; mais celle-ci, de son côté, est encore loin d'avoir résolu d'une façon satisfaisante la question du libre arbitre. V. DÉTERMINISME, FATALISME, et VOLONTÉ.

Arbitre TRAITÉ DU **Libre**, par Bossuet. La question du libre arbitre ne pouvait être résolue par Bossuet que d'une façon affirmative. Pour lui, la liberté de l'homme est prouvée : 1° par l'évidence du sentiment et de l'expérience : je suis libre de mouvoir mon bras à droite ou à gauche, selon mon bon plaisir ; 2° par l'évidence du raisonnement : la moralité existe, il y a des actions bonnes et des actions mauvaises ; or, sans liberté, pas de moralité, donc la liberté existe ; 3° par l'évidence de la révélation, c'est-à-dire parce que Dieu nous l'a clairement révélée dans les Ecritures. Bossuet a cherché aussi à concilier la liberté humaine avec la prescience divine. A cette question : Si nous sommes libres, nos actions ne peuvent être prévues ; si Dieu prévoit nos actions, nous ne sommes plus libres, Bossuet répond : Toutes choses dépendent de Dieu ; il ordonne premièrement, et tout vient après, et les créatures libres ne sont pas exceptées de cette loi, le *libre* n'étant pas en elles une exception de la commune dépendance, mais une différente manière d'être rapportées à Dieu. Leur liberté est créée, et elles dépendent de Dieu, même comme libres ; d'où il s'en suit qu'elles en dépendent en même temps dans l'exercice de leur liberté. »

ARBITRER v. a. Décider, régler, estimer, en qualité de d'arbitre ou juge.

— Fig. : *La conscience peut* ARBITRER *le fait moral ; elle ne peut juger d'un fait intellectuel.* (Chateaubr.)

S'arbitrer, v. pr. Etre arbitré : *Ces ouvrages peuvent* S'ARBITRER.

ARBLAY Francisca BURNEY, mistress D'ARBLAY, femme de lettres anglaise, née dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Fille du compositeur Charles Burney, elle épousa, en 1796, un officier français avec qui elle s'installa à Paris de 1802 à 1812. Ses principaux romans sont les suivants : *Evelina ou l'Histoire d'une jeune demoiselle le monde* ; *Camille ; la Famille [illegible] ; le Vieux garçon campagnard*, etc. La plupart de ces romans ont été traduites en français. Mme d'Arblay a en outre laissé des mémoires de son père, d'après les manuscrits qui avaient laissés.

ARBOGA, ville de Suède, gouv. de Vestmanland, sur le fleuve Arboga, affluent de la Mælar. [illegible] hab. Sources minérales, [illegible] et fer. — Rivière de Suède, passant par [illegible] et se jetant dans le lac Mælar avec le lac Hielmar.

ARBOGAST. [illegible] barbare, peut-être né en Germanie et [illegible] mort en 394. Il était un des princi-

paux officiers de Théodose, lorsque ce prince passa en Italie pour défendre Valentinien II contre Maxime (388). Il fut placé par Théodose auprès de Valentinien, comme préfet du prétoire. Mais, lassé de son despotisme, celui-ci voulut le dépouiller de ses charges. Arbogast le fit étrangler et mit à sa place le rhéteur Eugène. Mais Théodose écrasa les révoltés sur les bords du Frigidus (394). Eugène fut décapité et Arbogast, poursuivi, se tua.

— Bibliogr. : Morpurgo, *Arbogaste e l'imperio romano*, 379-394 (Trieste, 1883).

Arbogast (saint), évêque de Strasbourg, mort en 678 ou 679. Il fut appelé au siège épiscopal de cette ville en 669, et gagna les bonnes grâces du roi Dagobert, qui lui fit don de la ville de Ruffach et de la forteresse d'Issembourg.

Arboie n. f. Lieu planté d'arbres. (Vieux.) ‖ On dit aussi arbroie.

Arbois (*be-a*) n. m. Cytise des Alpes.

Arbois (lat. *Arborosa*), ch.-l. de cant. du Jura, arr. et à 10 kil. de Poligny, sur la Cuisance, affl. de la Loue, entre deux montagnes dont les vigobles produisent des vins estimés ; 4.240 hab. (*Arboisiens* ou *Arboisins*.) Anc. ville forte, dévastée successivement par les armées de Charles d'Amboise et de Henri IV, prise par Biron en 1595, réunie à la France en 1674. Patrie de Pichegru, du vice-amiral d'Aché, du général Delort et de Pasteur. Au S. d'Arbois s'étend la forêt du même nom. — Le cant. a 15 comm. et 8.302 hab.

Arbois de Jubainville (Marie-Henri d'), historien et philologue français, né à Nancy en 1827. Professeur de langue et de littérature celtiques au Collège de France (1882), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1884), il a publié les ouvrages suivants : *Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes* (1858) ; *Histoire des ducs et des comtes de Champagne* (1859-1869), ouvrage capital qui lui a valu le premier prix Gobert ; *la Déclinaison latine en Gaule* (1872) ; *les Premiers Habitants de l'Europe* (1877) ; *l'Administration des intendants d'après les archives de l'Aube* (1880) ; *Études grammaticales sur les langues celtiques* (1881) ; *le Cycle mythologique irlandais* (1884) [cet ouvrage fait partie du *Cours de littérature celtique* (1889), qui n'est pas achevé] ; *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France* (1890), etc., ainsi que divers articles dans les grandes revues historiques et dans la « Revue celtique », dont il a pris la direction.

Arboise n. f. Bot. V. arbousier.

Arbolade n. f. Sorte de flan auquel on ajoute du jus de poire.

Arboleda (Jules), président de la Nouvelle-Grenade, né en 1817, mort en 1862. Poète et brillant orateur, il fut élu à la présidence de la république (1861), mais la révolution civile ne lui permit pas d'occuper son poste, et il fut lâchement assassiné dans la montagne de Berrucos.

Arbon, ville et port de Suisse (canton de Thurgovie), sur le lac de Constance ; 3.075 hab. Briqueterie ; source sulfureuse froide. — Pop. du *district d'Arbon* : 15.400 hab.

Arborer (du lat. *arbor, oris*, arbre) v. a. Planter, élever quelque chose droit comme un arbre : Arborer *un drapeau*.

— Par anal., Fixer, attacher, ou simplement porter : Arborer *les couleurs nationales à son chapeau*. Arborer *des lunettes*.

— Fig. Adopter publiquement les insignes d'un parti, et, par ext., les idées de ce parti. ‖ *Arborer l'étendard de la révolte*, Se révolter ouvertement.

— En T. de mar., Hisser, déployer : Arborer *un pavillon, une flamme*. ‖ *Arborer un mât*, Le dresser. (On le dit surtout dans la Méditerranée.) ‖ Fig. et fam. : *Arborer ses pavillons*, Se montrer avec tous ses avantages.

S'arborer, v. pr. Etre arboré : *Le drapeau rouge, le drapeau noir* s'arborer *en temps de révolution*.

Arborescence (*rèss*) n. f. Qualité, état d'un végétal arborescent ; forme arborescente.

— Fig. : *Les* arborescences *azurées des veines*. (V. Hugo.)

Arborescent, ente (*rèss* — du lat. *arborescere*, devenir arbre) adj. Qui a la forme, le caractère, le port d'un arbre : *Fougères* arborescentes.

Arboretum (*ri-tom'* — mot lat. qui signif. *verger*) n. m. Jardin spécial, consacré à la culture de certains arbres ou arbrisseaux dans un but expérimental. ‖ Pl. *Des* arboretums.

Arboricole (du lat. *arbor, oris*, arbre, et *colere*, habiter) adj. Se dit des animaux ou des plantes qui vivent sur les arbres.

Arboriculteur (du lat. *arbor, oris*, arbre, et *cultor*, qui cultive) n. m. Celui qui s'adonne à la culture des arbres.

Arboriculture (du lat. *arbor, oris*, arbre, et *cultura*, culture) n. f. Mode particulier du jardinage, lorsqu'il s'applique à la culture des arbres fruitiers ou d'ornement.

— Encycl. On peut définir l'*arboriculture* : la *culture ou exploitation de l'arbre considéré individuellement*, tandis que la *sylviculture* ou culture des forêts est la *culture ou exploitation des arbres considérés en masse*. L'arboriculture est une branche annexe du jardinage, car elle suppose les mêmes soins quant aux moindres détails, et les mêmes procédés ingénieux ; la sylviculture est, au contraire, une subdivision naturelle de la grande culture. Elle exige les mêmes procédés expéditifs.

Entre l'arboriculture proprement dite et la sylviculture, il y a toutes les formes intermédiaires, et la viticulture est tantôt de l'arboriculture véritable (culture du « chasselas » en espalier), tantôt de la grande culture faite sans soins spéciaux, sur de grandes étendues et au moyen de la charrue (grands vignobles méridionaux).

L'arboriculture proprement dite, c'est-à-dire considérée comme un mode particulier du jardinage, ne comprend que la culture des arbres ou arbrisseaux à fruits de table, et la culture des arbres ou arbrisseaux destinés à l'ornementation des parcs ou jardins.

C'est, dans le premier cas, si on se borne aux types les plus parfaits du genre, la culture du poirier, du pommier et du pêcher par exemple, dirigés ou non sur *espaliers* ou *contre-espaliers*, mais auxquels on impose des formes tout artificielles, telles que la *pyramide*, le *gobelet* ou *vase*, la *cépée*, la *palmette*, le *candélabre*, les formes *obliques*, en *U*, en *cordon*. C'est aussi la culture de la vigne à raisin de table sur espalier ou contre-espalier.

L'arboriculture fruitière est un art compliqué qui exige de savoir greffer, tailler, ébourgeonner, etc., c'est-à-dire non pas tant de savoir pratiquer une opération déterminée sur un arbre, mais surtout de pouvoir juger de la mesure dans laquelle il faut, suivant les cas, pratiquer cette opération. V. greffe, marcotte, bouture, taille, ébourgeonnement, pincement, accolage.

Quant à l'arboriculture d'ornement, elle consiste à savoir élever en pépinière ou soigner au jardin les arbres ou arbrisseaux que leur beauté recommande à l'amateur. L'art de disposer ces plantes pour l'effet ornemental n'est plus véritablement du jardinage, et s'il demande de connaître les exigences de ces plantes, il demande encore plus l'œil sûr de l'artiste.

— Bibliogr. : A. du Breuil, *Cours d'arboriculture* (1867-72-74-76) ; Alph. Mas, *le Verger* (1873) ; Ed. Vaucher, *le Jardin fruitier* (1887) ; Ch. Baltet, *Arbustes de pleine terre* (1887) ; V.-A. Gressent, *Arboriculture fruitière* (1889) ; P. Mouillefert, *Principaux Arbres et Arbustes des contrées chaudes, etc.* (1890) ; L. de Lambertye, *Choix, culture, taille des arbres fruitiers* (1895) ; Troncet et Dehège, *Arboriculture pratique* (1895).

Arboriforme (du lat. *arbor, oris*, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'un arbre.

Arborisation (*si* — rad. *arboriser*) n. f. Dessin naturel, représentant des végétations, et qu'on remarque soit à la surface des corps minéraux, soit à leur intérieur, comme dans les agates. ‖ Se dit aussi des ramifications qui se forment sur certains cristaux chimiques et sur les vitres, lorsqu'il gèle.

— Encycl. Il n'est pas rare, en hiver, de voir des *arborisations* de glace recouvrir les carreaux des fenêtres dans les appartements. Ce phénomène est dû à la condensation de la vapeur d'eau sur les vitres suffisamment refroidies par la température extérieure.

Les métaux natifs, comme l'or, l'argent, le cuivre, ont souvent formé, en se solidifiant, des groupes de cristaux dont l'aspect rappelle aussi celui d'un *arbre*. Un certain nombre de minéraux se présentent sous cet aspect, dans les fissures des rochers ; ce sont principalement les oxydes de manganèse, dont les arborisations ramifiées ont reçu le nom de *dendrites*. Les agates contiennent parfois des filaments d'oxydes de fer, de manganèse, et sont alors recherchées dans la bijouterie sous les noms d'agate *arborisée, herborisée, mousseuse*.

Arboriser (du lat. *arbor, oris*, arbre) v. n. Cultiver des arbres : *Instrument pour* arboriser. (Vieux.)

— v. a. Donner la forme arborescente.

Arborisé, ée part. pass. Qui présente des arborisations : *Agate* arborisée.

S'arboriser, v. pr. Imiter la forme d'un arbre.

Arboriste (*riss* — du lat. *arbor, oris*, arbre) n. m. Syn. peu usité de pépiniériste, et de arboriculteur.

— La Fontaine l'a employé abusivem. pour *herboriste* :

Tu veux faire ici l'*arboriste*,
Et ne fus jamais que boucher.

Arborius (Emilius-Magnus), rhéteur et jurisconsulte gaulois, né dans l'Aquitaine vers 270, mort vers 335. Il enseigna avec beaucoup d'éclat la jurisprudence et les belles-lettres à Toulouse et à Narbonne, en même temps qu'il acquit la renommée dans la carrière du barreau. Constantin l'appela à Constantinople pour lui confier l'éducation de l'un de ses fils. On lui attribue un poème élégiaque intitulé *Ad nympham nimis cultam*.

Arbouse (lat. *arbutum*, même sens) n. f. Bot. Fruit de l'arbousier.

Arbousier (*zi-é* — rad. *arbouse*) n. m. Arbrisseau du midi de l'Europe, qui porte des fruits assez semblables à la fraise, mais d'une saveur aigrelette et même un peu âpre.

— *Arbousier des Alpes, arbousier raisin d'ours*, La busserolle.

— Encycl. Le genre *arbousier* (*arbutus*) appartient à la famille des éricacées et renferme un assez grand nombre d'espèces, qui habitent en général les diverses régions de l'hémisphère Nord. La plus connue et la plus intéressante est l'*arbousier commun* (*arbutus unedo*), arbrisseau qui croît abondamment dans les forêts des régions tempérées et méridionales de l'Europe. On le reconnaît de loin à sa tige et à ses rameaux d'un rouge assez intense, à ses feuilles persistantes, d'un beau vert foncé et luisant, à ses fleurs blanc rosé en grelots, et à ses fruits d'un rouge vif. Ces plantes contiennent beaucoup de tannin ; aussi sont-elles employées comme astringentes et pour le tannage des peaux.

Arbousier : *a*, fruit.

Arbousse ou **Arbouste** (*bouss*) **d'Astrakan** n. f. Nom vulgaire d'une variété de courge (*cucurbita melopepo*).

Arbouste (*bouss*) n. f. Bot. Syn. de arbouse.

Arbre (lat. *arbor*, même sens) n. m. Végétal ligneux, dont la tige épaisse, élevée, nue à la base, est chargée de branches et de feuilles au sommet : *Avenue d'*arbres.

L'*arbre* qu'on a planté rit plus à notre vue
Que le parc de Versailles et sa vaste étendue.
Voltaire.

— Fig. et moralem. Se dit de ce qui peut se comparer à un arbre relativement à ses racines, à l'étendue de ses rameaux, etc. : *L'*arbre *du progrès, du pauperisme*, etc. ‖ Se dit aussi d'une famille nombreuse, d'une maison puissante : *Le grand* arbre *de la maison d'Autriche*. ‖ Se dit encore, dans le style parabolique et mystique, en parlant de l'homme : *Tout* arbre *qui ne porte pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu*. (Evang.)

— Anat. *Arbre de vie*, Substance blanche du cervelet, dont la disposition arborisée est facilement visible, après une section faite d'avant en arrière au milieu des hémisphères cérébelleux. D'un noyau central partent, dans toutes les directions, des branches de même couleur qui se rendent aux lobes ; des ramifications secondaires se rendent aux lames du cervelet ; enfin, des ramifications de troisième ordre se rendent aux lamelles. La substance blanche ainsi ramifiée semble porter la vie aux différents points de l'organe, ce qui lui a valu son nom : elle est partout entourée d'une lamelle très mince de substance jaune autour de laquelle s'étend la substance grise, qui forme la couche corticale du cervelet. V. lyre.

— Anc. philos. *Arbre de Porphyre*. Se disait, en logique, de l'échelle des cinq prédicaments ou catégories auxquelles Aristote prétend que se rapportent tous les objets de nos pensées.

— Arboric. *Arbre de tige*, Arbre qui a de 2 à 3m,30 de hauteur sous les branches. ‖ *Arbre de demi-tige* ou *de demi-vent*, Celui qui se ramifie à 1 mètre ou à 1m,70. ‖ *Arbre en plein vent*, Arbre qui s'élève et végète sans abri, qui s'étend en liberté, bien qu'il soit quelquefois soumis à la taille. ‖ *Arbre en espalier, en contre-espalier*. V. espalier, contre-espalier. ‖ *Arbre en éventail, en quenouille, en buisson*. V. éventail, quenouille, buisson. ‖ *Arbre franc de pied*, Arbre obtenu de semis, de bouture ou par marcotte, et qui n'a pas été greffé. ‖ *Arbre sur franc*, Celui qui a été greffé sur un sujet venu de semence appartenant à la même espèce ou variété. ‖ *Arbre franc sur franc*, Arbre qui a été greffé sur un sujet déjà greffé de la même espèce, opération qui a pour but d'améliorer les fruits. ‖ En terme de jardinage, on désigne plus spécialement sous le nom d' « arbres » ceux qui affectent des formes spéciales : *arbre en colonne, en gobelet, à quenouille, etc.*

— *Arbres fruitiers* ou *Arbres à fruit*, Arbres cultivés pour leurs fruits propres à servir d'aliment, tels que les pommiers, les poiriers, les cerisiers, les pruniers, les abricotiers, les pêchers, les amandiers, etc. ‖ *Arbres forestiers*, Arbres qu'on trouve ordinairement dans les forêts, tels que le chêne, le sapin, le hêtre, l'orme, l'érable, le tilleul, le peuplier, le bouleau, etc. ‖ *Arbres verts*, Ceux qui conservent leurs feuilles pendant l'hiver, comme le laurier, le chêne vert, le houx, le buis, etc. Parmi les arbres verts, on distingue ceux dont la sève épaissie produit la résine, tels que les pins, les sapins, le cèdre, le mélèze, le cyprès, l'if, etc., et que l'on nomme particulièrement *arbres résineux*. ‖ *Arbres d'ornement*, Ceux qui entrent dans la composition des jardins d'agrément, pour former des lignes, des massifs, etc. ‖ *Arbres économiques*, Arbres cultivés pour d'autres avantages que ceux que l'on peut retirer de leurs fleurs ou de leurs fruits, tels que le chêne-liège, le mûrier, le sumac, etc. ‖ *Arbre nain*, Arbre d'espèce naturellement petite, comparativement à d'autres du même genre qui sont plus grandes.

— Blas. *Arbre généalogique*, Tableau donnant la filiation régulière des membres d'une même famille et de leurs alliances. Le type de ces arbres généalogiques est l'arbre de Jessé. Dans la science héraldique, on a l'habitude de figurer le blason au tronc de l'arbre représentant la souche de la famille, et de le répéter en remontant jusqu'à la cime. A droite sont les branches cadettes, à gauche les branches puînées ; toutes soutiennent le blason de la famille avec les brisures de cadets ou de puînés. A ces blasons sont souvent accolés les blasons d'alliance, c'est-à-dire les armoiries des femmes entrées dans la famille par mariage.

— Bot. Le mot *arbre* est souvent suivi d'un substantif ou d'un adjectif qui en détermine la nature et donne lieu à une dénomination vulgaire. Ex. :

Arbres : *à l'ail*, Cerdane du Pérou et d'autres espèces ; *d'amour*, Le gainier ; *aux anémones*, Calycanthe de la Floride ; *d'Angolam*, L'*alangium hexapetalum* ; *d'argent*, Protéo argentée ; *aveuglant*, Agalloche vrai des Indes orientales ; *des Banians*, Figuier du Bengale ; *à baume*, Se dit de plusieurs arbres qui fournissent une gomme balsamique ; *à beurre*, Spatullier de l'Inde ; *à bourre*, L'arec chevelu ; *à brai*, Arbre indigène de Manille ; *du Brésil*, Le brésillet des Indes ; *à café*, Le chicot du Canada (*gymnocladus dioica*) ; *à calebasses*, Le calebassier ; *à cannelle*, Le *laurus quixos* du Pérou (ou *mespilodaphne pretiosa*) ; *de Caroni*, Le galipier ; *du castor*, Le magnolier glauque ; *à chandelles*, Syn. de muscadier, porte-suif ; *à chapelets* (v. plus bas arbre saint) ; *à chou*, Une espèce d'andria ou geoffroya, des Antilles ; *au chou*, Le chou-palmiste ; *du ciel*, Le gingko ; *à cire*, Se dit de plusieurs arbres qui laissent suinter une matière analogue à la cire ; *des conseils*, Le ficus des pagodes, cultivé dans l'Inde ; *de corail*, Espèce d'érythrine ; *à cordes*, Figuiers des îles Mascareignes ; *de cypre*, Le cyprès chauve, et quelques espèces du genre ficus ; *de Cythère*, Le spondias des îles de France et de Bourbon ; *du diable* ou *Pet du diable*, Le sablier d'Amérique ; *de Dieu*, Le figuier religieux ; *du dragon*, Le dragonnier ; *à encens*, Se dit de plusieurs espèces du genre amaryde, du genre icique, etc. ; *à enivrer*, La piscidie, la coque du Levant, etc. ; *de fer*, Le mésua, dans l'Inde, et le stadmannia, à l'île de France ; *de la folie*, Amaryde carana ; *à fraises*, L'arbousier ; *à franges*, Espèce de chionante ; *à la gale*, Le sumac vénéneux ; *à la glu*, Le houx ; *à la gomme*, Se dit de plusieurs espèces d'acacias, qui donnent la gomme arabique et la gomme du Sénégal ; *à grives*, Le sorbier des oiseaux ; *à l'huile*, Dryaude à vernis et terminalier catappa ; *impudique* ou *indécent*, Se dit de plusieurs espèces de pandanus ; *de Juda* ou *de Judée*, Le cercis, originaire des Antilles ; *à lait*, Se dit de plusieurs espèces d'apocynées et d'euphorbiacées ; *au lis*, Le tulipier ; *de mai*, Le ginseng ; *à la main*, Le chiranthodendron platanoides ; *de mâture*, Uvaire à longues feuilles ; *à la migraine*, Le premne ; *de mille ans*, Le baobab ; *de Moïse*, Le pyracanthe (ou *buisson ardent*) ; *de mort*, Le manceuillier ; *de mouche*, Le *weinmannia macrostachia*, Arbre des Mascareignes ; *de neige*, Nom donné à la viorne boule de neige et au chionanthe de Virginie ; *ordéal* ou *à épreuves*, Arbre vénéneux du Congo (on fait boire aux accusés une décoction de ses feuilles) ; *à l'oseille*, L'*andromeda arborea* ; *à pain*, L'artocarpe ; *à papier*, Sorte de mûrier, nommé de même *mûrier à papier* ; *de paradis*, Le *thuya occidentalis* ; *à pauvre homme*, L'orme (*ulmus campestris*) ; *de perruque*, Espèce de sumac ; *à la pistache*, Syn. de staphylier ; *plaveux*, Césalpinie pluvieuse ; *au poivre*, Espèce de gattilier d'Espagne et de Sicile, dont les fruits ont une saveur aromatique poivrée ; *puant*, Fétidier ; *aux quarante écus*, Le gingko ; *au raisin*, Les raisiniers et les staphylea ; *de la sagesse*, Le bouleau blanc ; *au sagou*, Les sagus ; *saint*, Azédarach, dont les noyaux servent à faire des chapelets ; *de Saint-Jean*, Mille-pertuis des Antilles ; *de Saint-Thomas*, Le bauhinier ; *à salade*, Les olax ; *à sang*, Mille-pertuis de la Guyane ; *à savon*, Les sapindus ; *aux savonnettes*, Le savonnier ; *à sel*, L'arock singo (*areka madagascariensis*) ; *de seringue* ou *à*

seringue, L'hève de la Guyane ; *à soie*, Se dit de plusieurs apocynées, à cause des étamines soyeuses ; *à suif* ou *porte-suif*, Espèce de croton originaire de la Chine ; *triste*, Le nyctanthe ; *aux tulipes*, Le tulipier ; *à la vache*, Le galactodendron ; *à velours*, Le velautier ; *au vernuiton*, Nom vulgaire du chêne sur lequel on recueille le kermès végétal ; *au vernis*, Le terminalier ; *verts*, Toutes les conifères et autres arbres à feuilles persistantes ; *à vessie*, Le baguenaudier ; *de vie*, Le thuya ; *du voyageur*, Le ravenala de Madagascar.

— Chim. *Arbre de Diane*, Amalgame d'argent et de mercure (Diane est l'ancien nom de l'argent) sous forme d'arborisation. On obtient cette élégante cristallisation en mélangeant trois parties d'une dissolution saturée d'argent dans l'acide azotique avec deux parties d'une dissolution de mercure dans le même acide, et en ajoutant au liquide sept parties de mercure alliées à une partie d'argent ; les cristaux se forment au bout de vingt-quatre à quarante-huit heures, et s'étendent jusqu'à la surface du liquide. ‖ *Arbre de Jupiter*, Précipité d'étain (Jupiter est l'ancien nom de l'étain) cristallisé en paillettes, d'un gris blanchâtre, qui se dépose sur une lame de zinc trempée dans la dissolution d'un sel d'étain. ‖ *Arbre de Mars*, Matière d'un gris blanchâtre, composée d'un silicate de fer et de carbonate de potasse (Mars est l'ancien nom du fer), qu'on obtient en plongeant un cristal de sulfate de fer dans la liqueur des cailloux (mélange de silicate et de carbonate de potasse). ‖ *Arbre des philosophes*. Se disant du mercure, et quelquefois même de la pierre philosophale. ‖ *Arbre de Saturne*, Végétation cristalline de plomb (Saturne est l'ancien nom du plomb), qui se forme dans une solution d'acétate de ce métal, autour d'une lame de zinc plongée dans le liquide. Pour obtenir une belle cristallisation, la solution doit contenir une partie d'acétate neutre de plomb, pour trente parties d'eau, avec addition d'un peu d'acide acétique.

— Constr. Pièce la plus forte de la machine ou treuil servant à élever les pierres, les poutres et les fardeaux pesants.

— Horlog. Pièce cylindrique ou parallélipipédique, qui a des pivots et sur laquelle est ordinairement adaptée une roue. ‖ Essieu qui est au milieu du barillet d'une montre ou d'une pendule et servant à bander le ressort. ‖ Outil qui sert à monter des roues ou d'autres pièces. ‖ Outil qui sert à mettre les ressorts dans les barillets et à les en ôter. ‖ *Arbre de grand ressort*, Celui qui porte la fusée dans les montres.

— Mar. Nom donné aux mâts dans la Méditerranée (n'est plus usité que pour ceux portant une antenne). ‖ Le mouvement de rotation est transmis de la machine à l'hélice au moyen d'une série d'arbres dite *ligne d'arbres* : l'*arbre de couche* ou *à manivelles*, qui sert à transformer le mouvement rectiligne du piston en mouvement circulaire au moyen de la bielle articulée sur la tige du piston et sur la manivelle ; l'*arbre intermédiaire* et l'*arbre porte-hélice*. Ces arbres sont réunis entre eux par des plateaux et soutenus par des paliers ; un de ces paliers, dit « palier de butée », à des gorges multiples dans lesquelles s'engagent les colleretes de l'arbre ; il transmet la poussée de l'hélice au bâtiment. ‖ *Arbre des tiroirs*, Dans certaines machines, les tiroirs, au lieu de fonctionner au moyen d'excentriques calés directement sur l'arbre et à manivelles, ont un arbre spécial. ‖ *Arbre des roues*, Arbre transmettant, dans les navires à roues, le mouvement de la machine motrice aux roues.

— Mécan. Pièce longitudinale de fer ou de fonte, de forme généralement cylindrique, qui supporte les roues des machines, les cames des bocards, les ailes des moulins à vent, etc., et les fait tourner. ‖ Arbre qui se trouve placé entre le pivot et la vis d'une presse typographique. Dans les machines à vapeur et les autres machines motrices, on distingue deux espèces d'*arbres* : 1° les *arbres moteurs*, ou *arbres de couche*, qui reçoivent directement l'action de la puissance et la transmettent aux autres parties du système ; 2° les *arbres de transmission*, qui supportent les roues d'engrenage et poulies de la machine et leur communiquent le mouvement. ‖ *Arbre de trompe*, Partie principale de la machine soufflante appelée *trompe*. ‖ *Arbre de parallélogramme*. Dans les machines à balanciers, Arbre horizontal qui joint les deux parties du parallélogramme de Watt. ‖ *Arbre du tiroir*, Celui qui, recevant son mouvement de l'excentrique, le transmet directement au tiroir du cylindre. V. TRANSMISSION.

— Mœurs et cout. *Arbre de Noël*, Petit arbuste vert (houx, pin, sapin, etc.), ou simple branche d'arbre à laquelle on attache des friandises, des jouets, des cadeaux divers pour les enfants et pour les femmes et qui joue un rôle considérable dans les fêtes de la Noël. L'arbre de Noël se retrouve un peu partout, mais il est surtout en honneur chez les peuples d'origine scandinave et germanique. ‖ *Arbre de cire*. C'est, au moyen âge et même à la Renaissance, le nom du cierge pascal, qui est modelé en forme d'arbre. L'origine des cierges arborisés remonte au IXe siècle. On les dressait en grande cérémonie et on gravait sur la cire du tronc le nom et la date des fêtes mobiles. Plus tard, on y attacha une tablette où étaient inscrits les noms de ces fêtes et aussi ceux de ces dignitaires du chœur dits *chefciers*. Au XVIe siècle, on faisait de ces arbres dont le tronc était une colonne de bois artistement tournée, et dont les branches étaient de fer forgé, l'arbre entier était recouvert de cire modelée avec le plus grand soin.

— Sylvic. *Arbre de première, de deuxième, de troisième, de quatrième grandeur*, Arbre qui s'élève au-dessus de 33 mètres ; de 20 à 33 mètres ; de 13 à 20 mètres ; très petit arbre, arbrisseau. ‖ *Arbre de haute, de moyenne, de basse tige*, Arbre dont les branches commencent à une distance plus ou moins considérable du sol. ‖ *Arbre de haute futaie*, Celui qui, comme le chêne, le hêtre, le châtaignier, le pin, le sapin, etc., est abandonné à lui-même dans les forêts, où il atteint des dimensions considérables et parvient à un grand âge. ‖ *Arbre pied cornier*, Celui qui est laissé aux angles des coupes. ‖ *Arbre coupier*, Arbre que l'on a coutume de couper. ‖ *Arbre retenu*, Celui qui est marqué pour être réservé dans une coupe. ‖ *Arbre de lisière*, Celui qu'on laisse entre deux pieds corniers, pour marquer la limite de la forêt. ‖ *Arbre moderne*, Baliveau jeune laissé dans la dernière coupe. ‖ *Arbre en état*, Arbre encore sur pied. ‖ *Arbre de brin*, Venu de graine, dont la tige est généralement haute et droite. ‖ *Arbre couronné*, Celui dont les branches se dessèchent à son sommet. ‖ *Arbre ébouppé, débranché* ou *déshonoré*, Celui dont on a coupé la cime ou une partie des branches. ‖ *Arbre chablis*, Celui qui a été déraciné, renversé par les vents. ‖ *Arbre encroué*, Celui qui se renverse sur un autre dans sa chute. ‖ *Arbre de délit*, Celui qui a été coupé ou enlevé contrairement aux règlements. ‖ *Arbre charmé*, Celui que l'on a entamé pour le faire périr. ‖ *Arbre arsin*, Celui auquel on a mis le feu. ‖ *Arbre d'assiette*, Celui qui indique l'endroit de l'assiette d'une coupe. ‖ *Arbre de paroi*, Se dit de ceux qui séparent les coupes vendues des coupes contiguës. ‖ *Arbre de lumière*, Arbre situé au milieu des brisées, et qui doit servir à l'arpenteur pour la facilité de ses opérations. ‖ *Arbre surnuméraire*, Celui qui est à couper après le balivage. ‖ *Arbre à laye* ou *Arbre de repeuplée*, Jeune arbre destiné à repeupler les taillis. ‖ *Arbres de laye*, Arbres qui se trouvent à la limite d'une coupe et que l'on conserve pour la délimiter.

— PROV. et FIG. : **Quand l'arbre est tombé, chacun court aux branches,** Tout le monde accourt pour accabler, dépouiller l'homme qui tombe. ‖ **L'arbre ne tombe pas du premier coup,** Il faut du temps, des soins, des efforts pour réussir dans une affaire. ‖ **S'en tenir au gros de l'arbre,** Demeurer attaché à ce qui est le plus anciennement, le plus généralement établi. ‖ **Entre l'arbre et l'écorce il ne faut pas mettre le doigt,** Il ne faut point intervenir dans une dispute passionnée ou dans une discussion délicate, surtout lorsqu'elle a lieu entre parents, amis, etc. ‖ **On ne jette des pierres qu'à l'arbre chargé de fruits,** Les détracteurs attaquent le mérite et laissent en paix la médiocrité. ‖ **Couper l'arbre pour avoir le fruit,** Phrase donnée par Montesquieu (*Esprit des lois*) comme la devise d'un gouvernement despotique, qui ruine un pays en épuisant d'un seul coup ses ressources.

— ENCYCL. Bot. Les végétaux ligneux sont généralement distingués en *arbres*, *arbrisseaux*, *arbustes* et *sous-arbrisseaux*. Les *sous-arbrisseaux* ont une tige demi-ligneuse, c'est-à-dire dont la base seule est dure et persiste bors de terre un grand nombre d'années, tandis que les rameaux et les extrémités des branches périssent et se renouvellent tous les ans : tels sont le thym, la rue, la sauge. Les *arbustes* se ramifient dès leur base, et ne dépassent pas la taille de l'homme. Les *arbrisseaux* sont ramifiés à leur base, et atteignent au plus trois fois la hauteur d'un homme. Enfin, les *arbres* ne se divisent en branches qu'à la partie supérieure de leur tronc, et par conséquent s'élèvent généralement plus que tous les autres végétaux.

La hauteur des arbres est très variable ; il en est qui n'atteignent que trois ou quatre fois la taille de l'homme, tandis que d'autres dépassent souvent 100 mètres. Une même espèce peut, suivant le climat, le sol, l'exposition, le mode de culture, offrir dans son développement des différences très considérables. L'épaisseur de la tige n'est pas moins variable ; élancée et grêle dans quelques espèces, elle atteint quelquefois jusqu'à 12 mètres de diamètre. Cette tige se compose de deux parties principales : le bois et l'écorce.

DIMENSIONS QU'ATTEIGNENT CERTAINS ARBRES

ESPÈCES	Haut. mèt.	Diam.	ESPÈCES	Haut. mèt.	Diam.
Eucalyptus (amygdalina)	140-152	8	Hêtre sylvestre	14	2
Wellingtonia gigantea (arbre mammouth)	79-152	11	Cèdre du Liban	40	1
Sapin (pectinata)	75	3	Peuplier argenté	40	2,8
Sapin élevé (excelsa)	60	2	Chêne rouvre	35	4,2
Pin larix	53	1	Platane d'Orient	30	15,4
Cypres	52	3	Frêne	30	1,7
Pin sylvestre	48	1	Baobab	23	9,5
			Pin cembro	22	1,7
			Cornis du Japon	22	0,9
			Chêne	20	7
			Bouleau	20	1

— *Abatage des arbres*. L'abatage des arbres a lieu communément de fin janvier à fin avril. Le plus habituellement, on procède à cette opération à la hache et à l'aide de deux méthodes : l'une appelée *abatage* ou *coupe à ras de terre*, l'autre *coupe en pivotant*.

La première de ces méthodes consiste à entailler le tronc de l'arbre au ras du sol et tout autour du tronc, en ayant soin que l'entaille se prolonge jusqu'au cœur d'un seul côté. On procède alors à l'abatage en opérant une traction énergique à l'aide de cordages. Dans le second procédé, après avoir ouvert une tranchée tout autour du pied, on coupe successivement, à la hache, toutes les racines, et, en dernier lieu, la souche centrale ; puis on procède à la mise à terre comme ci-dessus.

On emploie souvent aussi, lorsque le terrain le permet, la scie pour abattre les arbres.

Dans quelques contrées, on perce horizontalement dans le tronc un certain nombre de trous, dans lesquels on bourre des cartouches de poudre de mine. Une mèche met le feu simultanément à ces cartouches qui, faisant explosion, coupent l'arbre nettement. Quelquefois encore on entoure le tronc d'un cordon de cartouches de dynamite, dont l'explosion subite produit le même résultat.

— Dr. Les arbres *sur pied* sont immeubles comme la terre qui les porte. C'est seulement au moment où ils en sont séparés et que, par conséquent, la cause de leur immobilisation a pris fin, qu'ils deviennent meubles. L'art. 521 du C. civ. stipule que les coupes ordinaires des bois taillis ou de futaies, mises en coupes réglées, ne deviennent meubles qu'au fur et à mesure de l'abatage des arbres.

Du principe formellement exprimé par le législateur que la propriété du sol emporte celle du dessus, découle cette conséquence que le propriétaire a le droit de faire toutes plantations. Elles sont présumées établies par lui, à ses frais et lui appartenir. Ici, deux cas ont été prévus : si elles ont été faites par un propriétaire sur son propre fonds avec les plants d'autrui, il doit payer la valeur de ces plants, et peut même être condamné à des dommages-intérêts ; mais l'autre propriétaire n'a pas le droit de détruire ces plantations. Inversement, si les plantations ont été faites par un tiers sur le fonds d'autrui, le propriétaire de ce fonds a le choix entre deux actions : ou bien il peut faire enlever les plantations par le tiers, sans aucune indemnité ; ou bien il peut les conserver, mais doit en rembourser la valeur, ainsi que celle de la main-d'œuvre, et même, dans le cas où la bonne foi du tiers évincé aurait été constatée, lui verser une indemnité pour l'augmentation de valeur donnée au fonds.

En ce qui concerne l'usufruit des arbres, la loi distingue entre les bois taillis, c'est-à-dire coupés, *taillés* périodiquement, et les hautes futaies, c'est-à-dire les bois réservés à la quatrième coupe d'un bois taillis. L'usufruitier a le droit d'exploiter les bois taillis et de jouir des baliveaux, ou arbres de la première coupe périodique. Mais il est tenu d'observer l'ordre des coupes et leur *quotité*, c'est-à-dire leur nombre et leur étendue, conformément à l'aménagement établi par les anciens propriétaires. Quant aux arbres de haute futaie qu'on n'abat guère que tous les quarante ans, l'usufruitier ne peut, sauf le cas où la haute futaie était en coupe réglée au moment de l'ouverture de l'usufruit, s'en servir que pour l'entretien du fonds. Enfin, il peut jouir des arbres fruitiers détruits par accident, mais il est tenu de les remplacer.

La loi du 20 août 1881, modifiant les articles 670 et suivants du C. civ., déclare mitoyens : 1° les arbres d'une haie mitoyenne ; 2° les arbres plantés sur la ligne séparative de deux héritages. S'ils tombent d'une façon quelconque, ils sont partagés par moitié entre les deux voisins : de même pour leurs fruits. Chaque propriétaire garde d'ailleurs le droit imprescriptible d'exiger l'arrachage des arbres mitoyens.

Le propriétaire d'un fonds ne peut avoir des arbres qu'à une certaine distance du fonds voisin. Cette distance est fixée par les règlements particuliers et usages existants. C'est seulement à leur défaut que le Code intervient.

La distance légale n'est pas la même pour tous les arbres : elle est de 2 m. pour ceux dont la hauteur dépasse 2 m., et de 0m,50 pour les autres. Cette disposition s'applique à tous les arbres indistinctement. Une seule exception a été faite pour les arbres en espalier.

Exceptions. Le voisin peut exiger que les arbres irrégulièrement plantés soient arrachés ou élevés, c'est-à-dire réduits à la hauteur légale, sauf dans trois cas : 1° s'il y a titre, c'est-à-dire convention, donation, etc. ; 2° s'il y a *destination du père de famille*, c'est-à-dire un certain arrangement qu'un propriétaire de deux héritages fait chez lui et d'où résulterait l'établissement d'une servitude si ces héritages appartenaient à des propriétaires différents ; 3° s'il y a prescription trentenaire.

C'est devant le juge de paix de la situation des plantations litigieuses que les réclamations doivent être portées, pourvu toutefois que la propriété et les titres qui l'établissent ne soient pas contestés.

Le Code pénal (art. 445, 446 et 448) punit l'abatage ou la mutilation des arbres d'autrui d'un emprisonnement de six jours à six mois pour chaque arbre abattu ; si les arbres étaient plantés sur la voie publique, le minimum de la peine est de vingt jours. Enfin, d'après l'article 456, le déplacement ou la suppression des arbres servant de limite entre les héritages est puni d'un mois de prison au moins, d'un an au plus, avec amende minimum de 50 fr.

Les plantations le long des routes sont régies par la loi du 9 ventôse an XIII et le décret du 16 décembre 1811, titre VIII. Elles sont établies soit par ordre de l'administration, soit volontairement par les propriétaires riverains sur leurs propriétés respectives, à 1 m. au moins du bord extérieur des fossés. Le choix des arbres est réservé à l'administration des ponts et chaussées, qui surveille les opérations. Le remplacement des arbres morts ou manquants doit avoir lieu dans les trois derniers mois de l'année.

Les arbres plantés sur le sol même de la route, ou sur les propriétés riveraines, ne peuvent être coupés qu'avec l'autorisation du ministre des travaux publics, dans le seul cas de dépérissement et à charge de remplacement immédiat. Les contraventions sont punies d'une amende égale au triple de la valeur de l'arbre.

Elagage. L'élagage des arbres des routes ne peut avoir lieu qu'en vertu d'un arrêté du préfet, et par les soins des ingénieurs des ponts et chaussées.

— Hist. *Arbres symboliques*. L'usage des arbres symboliques remonte à la plus haute antiquité. Selon Pline, les arbres auraient été les premiers temples, et Lucien dit que les anciens attribuaient à chaque divinité un *arbre sacré* qui lui fut propre : c'est ainsi que le chêne appartient à Jupiter, le laurier et le palmier à Apollon, l'olivier à Minerve et à Pallas, le myrte et le tilleul à Vénus, le pin à Cybèle, le peuplier à Hercule, le cyprès à Pluton, la vigne à Bacchus, le cèdre aux Euménides, etc. Devant l'arbre auquel s'adressait le culte étaient placés des autels ou des tables d'offrandes. Des forêts entières étaient consacrées à certaines divinités. On sait aussi combien les Gaulois avaient en vénération le chêne et la plante parasite qui s'y attache, le *gui*.

Offrande devant un arbre sacré. (Peinture de Pompéi.)

De tout temps en a, en France, planté des arbres de *mai* en signe de réjouissance publique. V. MAI.

C'est dans les arbres de mai que quelques auteurs ont vu l'origine des *arbres de la Liberté* de l'époque révolutionnaire. D'autres auteurs constatent que, dès les premiers jours de l'année 1790, l'on se mit à planter dans les campagnes des arbres, imitation sans doute des arbres de mai, au pied desquels les paysans brûlaient, quand ils le pouvaient, les titres seigneuriaux.

L'arbre de la Liberté était orné de fleurs et de rubans *à la nation* (c'est-à-dire tricolores). En mai 1792, on en comptait plus de soixante mille en France. Paris en avait déjà alors un grand nombre.

L'arbre de la Liberté, comme la cocarde, fit le tour du monde : les soldats français les *exportaient partout* en même temps que le drapeau national ; et même il en fut dressé en certains pays où ne pénétrèrent point les armes de la République (en Pologne, par exemple), et qui avaient subi l'influence des idées françaises. Les colonies suivirent l'exemple de la métropole.

Le 3 pluviôse de l'an II (22 janvier 1794), la Convention rendit un décret pour réglementer l'usage des arbres de la Liberté.

Les arbres de la Liberté étaient entretenus avec soin

par les populations locales. On se rassemblait sous leur ramure pour prêter le serment civique et pour d'autres actes importants. Dans les solennités, ils servaient de *statuts*, pour parler le langage du temps, autrement dit de « reposoirs ». Ils avaient, en un mot, la même importance que l'autel de la patrie; c'étaient des monuments publics, dont les lois protégeaient la conservation.

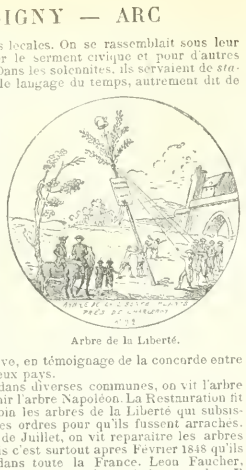

Arbre de la Liberté.

On planta aussi des *arbres de la Fraternité*; citons celui qui fut érigé, place du Carrousel, le 28 janvier 1793, devant l'assemblée de la commune et des autorités de Paris; et celui qu'on érigea sur la frontière française du canton de Genève, en témoignage de la concorde entre les citoyens des deux pays.

Sous l'Empire, dans diverses communes, on vit l'arbre de la Liberté devenir l'arbre Napoléon. La Restauration fit rechercher avec soin les arbres de la Liberté qui subsistaient, et donna des ordres pour qu'ils fussent arrachés.

A la révolution de Juillet, on vit reparaître les arbres de la Liberté. Mais c'est surtout après Février 1848 qu'ils se multiplièrent dans toute la France. Léon Faucher, ministre de l'intérieur en 1849, ordonna de les arracher. Il y eut quelques troubles; mais enfin la mesure fut exécutée.

On choisissait, pour faire les arbres de la Liberté, des chênes, à cause de la beauté de l'arbre et de l'ancienne tradition gauloise, ou des peupliers, à cause du nom *populus* (peuple).

— BIBLIOGR. : *Histoire patriotique des arbres de la Liberté*, par Grégoire, membre de la Convention nationale, nouv. édit. (Paris, 1833).

— *Arbres célèbres*. Certains arbres, à cause de leur antiquité et par les souvenirs qu'ils rappelleut, ont conquis pour ainsi dire une existence historique.

L'arbre de Pope, près de Binfield (un hêtre), est entouré d'un respect universel en Angleterre. Des l'âge de douze ans, Pope composa *l'Ode à la solitude*, sous l'ombre de ce hêtre où il aimait à se reposer.

Le cèdre dit *du Jardin des Plantes*, Un des plus beaux et des plus anciens cèdres de France. Bernard de Jussieu l'aurait apporté, dans son chapeau, d'une contrée lointaine, et, dans la traversée, se serait privé de sa ration d'eau pour l'en arroser. Suivant une autre version, cet illustre naturaliste l'importa tout simplement d'Angleterre, en 1734.

Les cèdres du Liban, dont les rares exemplaires qui subsistent passent pour être contemporains de Salomon, s'élèvent au lieu dit *El-Herzé*, sur un étroit plateau du mont Liban, non loin de Tripoli de Syrie et de Djebail.

Le châtaignier de l'Etna était certainement le végétal le plus volumineux qui soit sur le globe avant qu'il ne fût séparé en trois fûts par la vieillesse et les intempéries. Il est appelé le *châtaignier des cent chevaux* (castagno de cento cavalli), depuis que la reine Jeanne d'Aragon, surprise sur l'Etna par un orage effroyable, trouva un abri sous cet arbre avec cent personnes de sa suite.

Les châtaigniers de Robinson, situés dans les campagnes voisines de Sceaux et surtout de Châtenay, près Paris; les plus gros sont au village de *Robinson*; ils doivent leur célébrité aux cabinets de société construits à une certaine hauteur au milieu de leurs branches.

Le chêne du roi Etienne, dans la prov. de Southampton, ainsi nommé par la tradition, qui voulait que ce prince eût tué un cerf gigantesque près de ce chêne.

Le chêne de la Cave, Chêne situé dans la forêt de Brotonne, dans un lieu dit *Val-aux-Louvetiers*, comm. de Guerbaville (Seine-Inférieure).

Le chêne de Rollon ou *chêne à Leu*, dans la forêt de Roumare, près de Rouen, ayant été creusé par un incendie et menaçant ruine, fut rétabli en 1895. Ce pansement absorba un cube de maçonnerie de 6m,17, et l'arbre a repris sa vigueur.

Le chêne de Guernica, Un des arbres historiques les plus célèbres d'Espagne. L'assemblée générale du gouvernement de la province de Biscaye se réunissait tous les deux ans sous ce chêne pour voter. En 1476, Ferdinand et Isabelle jurèrent sous son feuillage le maintien des lois biscayennes : *los fueros*. L'arbre antique est mort en 1811, mais il a été remplacé par un robuste rejeton qui verdit encore.

Le chêne de Vincennes, au pied duquel, au dire de Joinville, saint Louis, entouré de sa suite, donnait audience à tous ceux qui avaient à lui parler. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir.

Le chêne d'Allonville, près d'Yvetot (Seine-Inf.). Il a près de 10 m. de circonférence. A son sommet, un petit clocher recouvre une chambre d'anachorète : le bas du tronc a été converti en chapelle, en 1696. Pendant la Révolution, les habitants s'opposèrent à sa destruction.

Le dragonnier d'Orotava, situé dans l'île de Ténériffe, d'une circonférence de 15 m., a été découronné en 1868 par un terrible ouragan.

Le laurier de Virgile, planté, prétend-on, par Petrarque, sur le tombeau du poète de Mantoue. Il périt pendant les guerres du commencement de ce siècle. Il a été remplacé par un nouveau laurier que Casimir Delavigne voulut planter lui-même, et qui subsiste encore.

Le laurier d'Isola Bella, Arbre magnifique qui se trouve dans une des îles Borromées (lac Majeur). Trois jours avant la bataille de Marengo, Bonaparte a dîné sous son feuillage. Dans l'intervalle du premier au deuxième service, il écrivit sur l'écorce du laurier, contre lequel il était appuyé, le mot italien *battaglia* bataille.

Le marronnier du 20 mars, qu'on voit à Paris, dans le jardin des Tuileries, et ainsi nommé parce que presque tous les ans, à cette date, alors que les autres marronniers du jardin ne donnent encore aucun signe de végétation, il a déjà des feuilles.

Le tilleul de Morat, près de Fribourg, en Suisse, planté, dit-on, le jour de la bataille de Morat, et sous lequel, pendant le XVIe siècle, se tenait une cour de justice.

Les oliviers de Gethsémani, dont les descendants existent encore dans le jardin des Oliviers, où le Christ se retira avec ses disciples le soir de la trahison.

L'oranger de Versailles, connu sous le nom de *Grand Bourbon* ou de *François Ier*, acquis à la vente des biens du connétable de Bourbon, en 1523, à cause de sa beauté.

Le platane de Bujukdère, appelé aussi *platane de Godefroy de Bouillon*, célèbre dans tout l'Orient, et situé dans une délicieuse vallée, à 12 kilom. de Constantinople. D'après la légende, la tente de Godefroy de Bouillon avait été dressée sous son ombrage.

Le pommier de Newton, Pommier sous lequel, d'après la tradition, Newton était couché lorsque, en voyant tomber une pomme, il conçut la première idée de la gravitation universelle.

Le saule de Sainte-Hélène. A Hut's Gate, plongeant du regard dans la belle vallée du Geranion, Napoléon avait dit un jour : « Si je dois mourir sur ce rocher, que l'on m'enterre au-dessous de ces saules, près du ruisseau. » Ses compagnons obtinrent la réalisation de ce désir, et la cérémonie funèbre eut lieu le 8 mai 1821.

Le saule d'Alfred de Musset, Saule pleureur planté, au cimetière du Père-Lachaise, sur la tombe du poète, en réalisation du désir formulé dans ces vers :

Mes chers amis, quand je mourrai,
Plantez un saule au cimetière;
J'aime son feuillage éploré;
La pâleur m'en est douce et chère,
Et son ombre sera légère
A la terre où je dormirai

— Iconogr. *Arbre de la science du bien et du mal*. C'est l'arbre du jardin d'Eden qui portait le fruit défendu. La *Genèse* ne fournit aucune indication précise à son sujet. L'art byzantin avait coutume de représenter ainsi la chute de nos premiers parents : « Adam et Ève, debout et nus près d'un grand arbre semblable à un figuier et couvert de feuilles; un serpent entortillé autour de cet arbre, avec la tête tournée du côté d'Ève. D'une main, Ève cueille du fruit, et, de l'autre, elle en offre à Adam, qui accepte. » L'Italie adopta tantôt le figuier, comme avait fait la Grèce, tantôt l'oranger. Le diable qui a séduit Ève n'est pas toujours figuré de la même façon : le plus souvent, c'est un serpent réel enroulé autour de l'arbre; quelquefois le serpent a un visage de jeune fille; d'autres fois, il a deux têtes, l'une de jeune fille, l'autre de jeune homme : la première regarde Adam, la seconde est tournée vers Ève. ‖ *Arbre de vie*. Autre arbre du paradis terrestre, dont les fruits avaient la vertu de conserver la vie à l'homme s'il avait gardé son innocence. ‖ *L'arbre de la croix*. La croix où Jésus-Christ fut attaché.

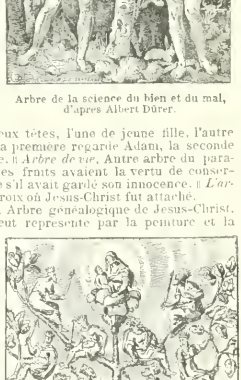

Arbre de la science du bien et du mal, d'après Albert Dürer.

— *Arbre de Jessé*. Arbre généalogique de Jésus-Christ. Il a été très souvent représenté par la peinture et la sculpture, depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIe. Le patriarche Jessé est figuré couché à terre et endormi. Tantôt de sa poitrine, tantôt de sa bouche ou de son cerveau, s'élance un tronc vigoureux qui se ramifie de plus en plus à mesure qu'il s'élève, et chaque ramification porte à l'extrémité un des ancêtres du Sauveur. Enfin, la branche la plus haute se termine par une fleur épanouie, qui sert de trône à la Vierge, quelquefois seule, d'autres fois tenant l'Enfant Jésus entre ses bras. L'arbre est souvent plus compliqué. On voit entre chaque branche un prophète avec un phylactère portant la prophétie dont il est l'auteur, et qui se rapporte toujours à la venue du Christ : il regarde le sommet de l'arbre et montre du doigt celui sur lequel l'Esprit-Saint doit se reposer. En Orient, on ne se contente même pas d'intercaler ainsi les prophètes au milieu des arbres : on y place aussi le devin Balaam et les anciens Sages de la Grèce.

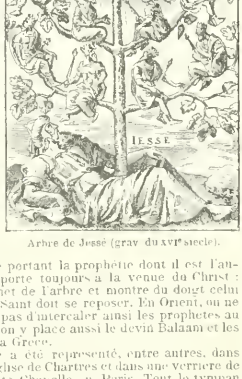

Arbre de Jessé (gravure du XVIe siècle).

L'*arbre de Jesse* a été représenté, entre autres, dans une verrière de l'église de Chartres et dans une verrière de l'église de la sainte Chapelle, à Paris. Tout le tympan du portail septentrional de la cathédrale de Beauvais est rempli par un immense *arbre de Jesse*, sculpté au XVIe siècle et mutilé pendant la Révolution. On trouve des arbres de Jessé sculptés jusque sur des constructions civiles.

ARBRESIGNY, comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 26 kilom. de Saint-Julien; 987 hab.

ARBRESLE (L') lat. *Arborella*], ch.-lieu de canton (Rhône), arr. et à 25 kilom. de Lyon, au confluent de la Brevenne, sous-affluent de la Saône par l'Azergues et de la Turdine; 3.577 hab. (*Arbreslois*.) Ch. de fer P.-L.-M. Aux environs, carrières de pierre de taille et de pierre à chaux hydraulique. — Le canton a 17 comm. et 18.484 hab.

ARBRET (*bré*) n. m. Cbass. V. ARBROT.

ARBRETER v. n. Préparer des arbrets, des gluaux.

ARBREUX (*eu*), **EUSE** adj. Planté d'arbres, couvert d'arbres : *Pays* ARBREUX. *Terres* ARBREUSES.

ARBRIER (*é*) n. m. Fût de l'arbalète, sur lequel est monté l'arc et on repose la flèche, et qui porte tout le mécanisme de détente. Dans les arbriers des arbalètes se bandant autrement qu'avec la main, il existe des anneaux, des tourillons donnant point d'appui aux leviers ou aux crochets servant à tendre l'arc. V. ARBALÈTE.

ARBRISSEAU (*so* — dimin. de *arbre*) n. m. Végétal ligneux, qui ne s'élève qu'à une faible hauteur, et dont la tige est ramifiée dès la base : *L'aubépine, le lilas, le myrte, sont des* ARBRISSEAUX. ‖ *Sous-arbrisseau*, Végétal ligneux, qui tient en quelque sorte le milieu entre l'arbuste et la tige herbacée : *La rue officinale, la vigne vierge*, etc., *sont des sous-arbrisseaux*.

— Fig. Etre faible au physique ou au moral.

ARBRISSEL, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 26 kilom. de Vitré; 351 hab. On disait naguère Arbressec. Patrie de *Robert* D'ARBRISSEL.

ARBRISSEL (Robert D'). Biogr. V. ROBERT.

ARBROATH, ville d'Ecosse, comté de Forfar ou Angus, port de mer; 22.800 hab. A 18 kilom. en mer, rocher et phare de Bell-Rock.

ARBROT (*bro*) ou **ARBRET** (*bré*) [rad. *arbre*] n. m. Branche d'arbre appointée par le bas, pouvant être plantée dans le sol, et dont chacun des menus rameaux est muni d'un morceau de sureau, appelé *dé*, dans la moelle duquel on enfonce un ou plusieurs gluaux : *On attire les oiseaux à l'*ARBROT *avec des appelants et des moquettes, et en pipant et frouant*.

ARBUE (*ar-bü*) n. f. Argile employée dans l'industrie pour faciliter la fusion des minerais calcaires; c'est ce que l'on nomme un *fondant*. Syn. de ERBUE (ou HERBUE).

ARBUS, bourg de l'île de Sardaigne (prov. de Cagliari); 4.900 hab. Exploitation de mines de plomb argentifère.

ARBUSCULAIRE (*buss*) adj. Qui est ramifié comme un petit arbre, un arbrisseau.

ARBUSCULE (*buss* — du lat. *arbuscula*) n. m. Petit arbre.

ARBUSTE (*buss* — lat. *arbustum*, même sens) n. m. Végétal ligneux, à tige ramifiée dès sa base, mais qui s'élève peu et dépasse rarement un mètre : *Le rosier, le chèvrefeuille, les bruyères, sont des* ARBUSTES.

ARBUSTIF, IVE (*buss*) adj. Qui appartient à l'arbuste, qui se compose d'arbustes : *Plantations* ARBUSTIVES.

— *Vigne arbustive*, Nom donné aux vignes que l'on plante au pied des arbres isolés, dans la seule intention d'en récolter la feuille pour la nourriture des bestiaux.

ARBUTHNOT (Jean), médecin et littérateur, né à Arbuthnot (Ecosse) en 1658, mort à Londres en 1735. Il devint l'un des médecins de la reine Anne. Il fut plus lettré que médecin. Nous citerons parmi ses ouvrages : *l'Art de mentir en politique*, et le *Procès sans fin* ou *Histoire de John Bull*, critique amère des mœurs et des hommes de son temps, qui fut traduite en français par l'abbé Velly (1753). C'est de cet ouvrage très estimé que date le sobriquet de *John Bull* appliqué au peuple anglais.

ARBUTINE (du lat. *arbutus*, arbousier) n. f. Substance que l'on extrait de l'infusion aqueuse des feuilles d'arbousier, de busserole. L'arbutine $C^{12}H^{16}O^{7}$ forme des aiguilles groupées en faisceaux, incolores et amères. Elle est soluble dans l'eau, dans l'alcool et l'éther.

Traitée par les acides minéraux étendus, elle se dédouble en *glucose* et *hydroquinone*.

ARC (lat. *arcus*; de *arcere*, éloigner, repousser) n. m. Arme qui se compose d'une verge de bois ou de métal, tenue courbée au moyen d'une corde tendue avec effort, et qui sert à lancer des flèches : *Bander, tendre un* ARC. *Tirer de l'*ARC.

— Anat. *Arc du côlon*, Partie moyenne ou transversale du côlon. ‖ On l'appelle généralement *côlon transverse*.

— Archit. et génie civ. Courbe que décrit une voûte en pierre taillée, en moellons ou en briques. ‖ *Arc plein cintre* ou *Arc roman*, Celui qui comprend exactement un demi-cercle, c'est-à-dire dont la hauteur est précisément égale à la moitié de la largeur, ou au rayon. ‖ *Arc surhaussé*, ou *exhaussé*, ou *surmonté*, Celui dont la hauteur est plus grande que celle du plein cintre. ‖ *Arc surbaissé* ou *en anse de panier*, Celui dont la hauteur est moindre que celle du plein cintre. ‖ *Arc déprimé*, Nom que l'on donne à l'arc surbaissé lorsqu'il est déprimé au point de former une ligne horizontale droite comme un linteau et recourbée aux deux bouts. ‖ *Arc outrepassé* ou *en fer à cheval*, Arc dont la circonférence se prolonge au-dessous du diamètre. (On le nomme encore *arc byzantin*, parce qu'on en attribue l'invention aux Byzantins, ou *moresque*, parce qu'il était surtout en usage dans l'architecture moresque, arabe.) ‖ *Arc en ogive, arc aigu, arc gothique*, ou simplement *Ogive*. Arc formé par deux segments de courbes qui se coupent en faisant un angle à la partie supérieure de la construction. ‖ *Arc Tudor*, Arc ogival fortement déprimé. (Il a pris naissance en Angleterre, sous le règne de Henri VII, de la famille des Tudors.) ‖ *Arc équilatéral* ou *en tiers-point*, Quand il est élevé sur un triangle équilatéral et formé par deux courbes ayant chacune leur centre à la naissance de l'arc de cercle qui lui est opposé. C'est une sorte d'*arc en ogive*.) ‖ *Arc aigu* ou *en lancette*, Quand il est élevé sur un triangle dont l'angle supérieur est plus aigu que les deux autres. ‖ *Arc lancéolé*, Quand, étant déjà aigu, il va en se rétrécissant au-dessous de son plus grand diamètre; il est très usité dans l'architecture orientale. ‖ *Arc en accolade*, ou *Arc en talon*, Arc très inflechi, qui est décrit de quatre centres, deux en dehors et deux en dedans, et qui est alternativement convexe et concave. ‖ *Arc en doucine*, Qui est formé de la même manière, mais en sens inverse. ‖ *Arc infléchi* ou à *contre-courbures*, Arc qui présente l'aspect de deux talons tangents à leur sommet. ‖ *Arc ellipsoïdal* ou *elliptique*, Arc formé par la moitié d'une ellipse. ‖ *Arc trilobé*, Celui qui est formé par la réunion de trois lobes plus ou moins resserrés ou épanouis. (Comme le nombre des lobes est variable, on dit

aussi *quintilobé, polylobé*, etc.) ‖ *Arc en décharge* ou *de décharge*, Arc pratiqué en plein mur au-dessus des vides, des linteaux des portes, des baies de fenêtres, pour reporter la charge de la maçonnerie supérieure sur des points d'appui solides. ‖ *Arc renversé*, Arc établi dans les fondations d'un édifice, la convexité appuyant sur le sol, afin de contre-bouter des points d'appui isolés en reportant leurs efforts sur une plus grande surface de terrain. ‖ *Arc angulaire* ou *brisé*, Arc formé de deux parties droites, inclinées comme les côtés obliques d'un triangle isocèle. (On le nomme aussi *arc en fronton* et *arc en mitre*.) L'arc brisé est quelquefois *tronqué*. ‖ *Arc aplati*, Arc à quatre centres, déterminés par un carré abaissé de la corde de l'arc, et dont les côtés sont égaux au tiers de cette corde. ‖ *Arc bombé* ou *en segment de cercle*, Arc qui a son centre au-dessous de sa naissance. ‖ *Arc en talus*, Arc qui se voit principalement dans certaines tranchées de chemin de fer, aux portes fortifiées, dont les parois extérieures, se profilant sur les murs, ont un talus fortement prononcé. ‖ *Arc extradossé*, Arc dont tous les voussoirs sont d'égale longueur, de manière que l'intrados et l'extrados soient des courbes concentriques. ‖ *Arc flamboyant* ou *contourné*, Arc imitant une flamme, tantôt droite, tantôt renversée, et dont la partie supérieure se termine par deux talons renversés et adossés. ‖ *Arc zigzagué*, Arc dont l'extrados est découpé en zigzags. ‖ *Arc rampant*, Arc dont les naissances sont à des hauteurs résulter d'un dépôt de granulations graisseuses, et qui se développe toujours également sur les deux yeux.

— Phys. *Arc animal*. Se dit, dans les expériences sur le galvanisme, de la suite des parties d'un animal comprises entre les deux pôles de la pile, et *Arc excitateur*, du celui formé par les métaux. ‖ *Arc de rétôtare*, Conducteur fermant un circuit électrique entre deux points. ‖ *Arc voltaïque*, Lumière éclatante jaillissant entre deux morceaux de charbon reliés aux deux pôles d'un générateur électrique.

— Sculpt. *Arcs en arceaux*, Ornements composés de filets contournés en façon de trèfles.

— Techn. Ressort au moyen duquel on communique à certains outils un mouvement de rotation alternatif : *Dans beaucoup d'ateliers de tourneurs*, l'arc *remplace la perche*. L'arc *des armuriers, des couteliers*, etc., *se nomme ordinairement* archet *ou* arçon. ‖ Grand râteau de charbonnier. ‖ *Arc de carrosse*, Arc formé par deux pièces de fer qui joignent le bout de la flèche à l'essieu des roues de l'avant-train.

— Par anal. *L'arc des sourcils*, La courbe formée par les sourcils.

— En arc, loc. adv. En forme d'arc.

— Prov. : **Avoir plusieurs cordes, plus d'une corde à son arc**, Exercer plusieurs métiers à la fois; avoir plusieurs moyens de réussir, de gagner de l'argent. ‖ **Détendre, débander l'arc**, Donner quelque relâche à l'esprit.

sur une éminence qui termine la promenade des Champs-Elysées, au milieu d'une place circulaire où rayonnent douze avenues. Son érection fut décrétée par Napoléon après la bataille d'Austerlitz, le 12 février 1806. Construit d'après le plan de l'architecte Chalgrin, l'édifice fut inauguré le 29 juillet 1836. Sa hauteur est de 49m,55, sa largeur 11m,82, et son épaisseur 22m,10. Sa face principale est percée d'un grand arc en renfoncement, haut de 29m,12 et large de 14m,62 ; l'archivolte qui le décore porte console à sa clef et repose sur une imposte qui pourtourne le monument. L'entablement, d'un grand style, est composé de modillons et enrichi d'ornements courants; l'attique comprend douze pilastres ornés d'épées et de palmettes entremêlées de bouchers sur lesquels sont gravés les noms des principales victoires de l'Empire. Des décorations superbes ornent le monument ; entre autres, les figures de la *Renommée* par Pradier, le *Départ* de Rude, le *Triomphe* de Cortot, la *Résistance* et la *Paix* d'Etex, etc. Il porte inscrits les noms de 386 généraux ayant figuré dans les guerres de la République et de l'Empire.

— *L'Arc de triomphe du Carrousel* fut élevé en 1806 sur la place de ce nom, à Paris, d'après les plans de Percier et Fontaine. D'une grande richesse d'ornementation, il rappelle l'arc de Septime-Sévère, à Rome. Des statues en marbre représentent les corps d'armée qui se trouvaient à Austerlitz ; les dix bas-reliefs des façades ont pour sujets des batailles ou des traités de l'Empire.

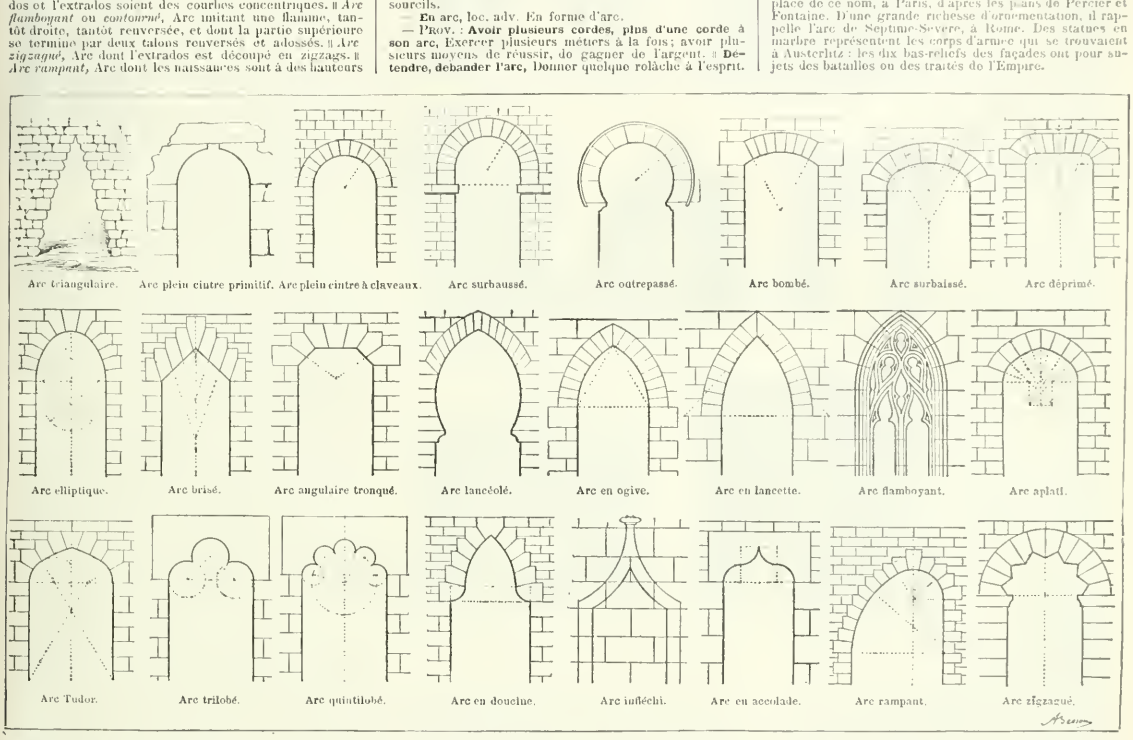

inégales. (On l'emploie très fréquemment dans les arcs-boutants, les frontons, les murs en talus, et surtout dans les voûtes d'escalier.)

— *Arc de triomphe* ou *Arc triomphal*, Monument formant un grand portique cintré et orné de bas-reliefs, d'inscriptions, pour consacrer le souvenir d'un fait mémorable, la gloire d'un vainqueur, etc. V. Encycl.

— Art milit. *Arc à jalet*, Ancienne arbalète propre à lancer des balles.

— Astron. Nom donné à des portions de circonférence de la sphère apparente du ciel : *Arc d'équateur, de méridien*, etc. ‖ *Arc de progression* ou *de direction*, et *Arc de rétrogradation*, Ceux qu'une planète semble décrire, le premier par son mouvement direct, le second par son mouvement rétrograde. ‖ *Arc d'émersion*, ou de *vision*, Quantité dont le soleil doit être abaissé au-dessous de l'horizon, pour qu'un astre soit visible à l'œil nu. Cette quantité varie pour chaque planète, et quelquefois pour une même planète. ‖ *Arc entre les centres*, Arc qui, dans les éclipses solaires, est tiré du centre de la terre au soleil perpendiculairement à l'écliptique, et celui qui, dans les éclipses lunaires, est tiré du centre de l'ombre de la terre sur l'orbite de la lune. ‖ *Arc de station première*, *Arc de station seconde*, Arcs qui déterminent le mouvement d'une planète dans le premier ou dans le second demi-cercle de son épicycle. ‖ *Arc*. Syn. de angle horaire. V. ce mot.

— Géom. Portion limitée d'une courbe quelconque. La droite qui joint les extrémités d'un arc s'appelle sa *corde*; on dit que la corde *sous-tend* l'arc ou que l'arc est *sous-tendu* par la corde. La distance du point de l'arc qui est le plus éloigné de la corde, à la corde, s'appelle la *flèche de l'arc*. Dans le cas d'un arc de circonférence, la flèche joint le milieu de l'arc au milieu de la corde. ‖ *Arcs semblables*, Deux arcs de circonférences qui ont le même nombre de degrés. ‖ *Arcs concentriques*, Deux arcs de circonférences qui ont le même centre.

— Mar. V. Encycl.

— Mécan. *Arc conducteur*, Arc employé dans les cylindres oscillants, pour conduire le tiroir.

— Méd. *Arc sénile*, Altération de la cornée qui paraît

‖ **Tendre trop l'arc**, Montrer une trop grande rigueur dans l'exercice de son autorité, surtout en parlant d'un professeur, d'un père de famille. ‖ **Tendez trop l'arc, la flèche dévie**, On manque le but que l'on veut atteindre lorsque l'on se sert de moyens excessifs. ‖ **Débander l'arc ne guérit pas la plaie**, Renoncer à faire du mal ne répare pas celui qu'on a fait.

— Encycl. Archit. L'origine des *arcs de triomphe* remonte à la coutume qu'avaient les Romains d'en dresser sur le passage de leurs triomphateurs. Les premiers monuments de ce genre paraissent avoir été élevés par Stertinius, Scipion l'Africain et Fabius Maximus ; il ne nous en reste aucun débris. Les cinq arcs de triomphe existant encore à Rome sont : l'*arc de Drusus*, construit en l'honneur de Claudius Drusus, l'an 9 avant notre ère, après ses victoires sur les Germains ; l'*arc de Titus*, élevé pour rappeler la conquête de la Judée ; l'*arc de Septime-Sévère* ; l'*arc de Gallien*, bâti en l'honneur de ce prince, aux frais d'un simple particulier ; l'*arc de Constantin*, le plus grand de tous et le plus magnifiquement décoré, élevé après la victoire de cet empereur sur le tyran Maxence.

Rome ne fut pas seule à ériger des arcs de triomphe ; on en rencontre dans toutes les parties de l'empire : à Ancône, à Bénévent, élevés à la mémoire de Trajan. En Gaule on trouve : les arcs de Saint-Remi (près d'Arles) et de Carpentras, tous deux consacrés à Marc-Aurèle, et l'arc d'Orange.

Les peuples modernes ont emprunté aux Romains l'usage d'élever des arcs de triomphe. On peut citer ceux qui furent élevés à Naples à Alphonse d'Aragon, et ceux que la ville de Paris édifia à la gloire de Louis XIV et auxquels on a donné depuis les noms de « Porte Saint-Denis » et de « Porte Saint-Martin ». Sous Napoléon Ier, les arcs du *Carrousel* et de l'*Etoile* furent dédiés à la grande armée (v. plus bas). L'arc de Marseille, destiné à perpétuer le souvenir de la prise du Trocadéro, fut consacré par la monarchie de Juillet aux gloires de la République et de l'Empire.

— *L'Arc de triomphe de l'Étoile* est le monument le plus considérable qu'on ait construit en ce genre; il s'élève

— Armes. L'arc représente l'arme de jet la plus ancienne, à l'exception du javelot, sans doute. Les hommes de l'âge de la pierre s'en servaient déjà. Dans l'antiquité, l'arc est très employé comme arme de guerre, surtout chez les peuples orientaux, car les Romains, les Grecs, même les Gaulois, se servaient plutôt de javelines, ou même de la fronde. On voit toutefois des arcs figurés sur les monuments de l'antiquité classique, et les bas-reliefs d'Egine nous montrent des archers armés de l'arc à deux courbes. Mais, dans la tradition grecque, l'arc est avant tout une arme de chasse; c'est le symbole de Diane. Presque tous les monuments figurés de l'ancien Orient classique portent l'arc à deux courbures, qu'on appelait dans notre moyen âge l'arc *turquois*. Cet arc turquois est construit à contre-courbes et fait généralement de matières très solides et élastiques, qui donnent à son ressort une extraordinaire raideur ; quand il est détendu, on n'y peut plus fixer la corde qu'avec de grands efforts, et même en employant une machine. Il est fait généralement de corne, formé de pièces de rapport étroitement ajustées et collées ensemble à contre-fil.

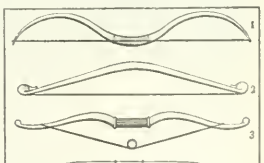

1. Arc égyptien. — 2. Arc assyrien. — 3. Arc grec. 4. Arc français (moyen âge).

Le vrai type de l'arc occidental est le grand arc droit, dont on se servait à la chasse comme à la guerre. Son bois était presque toujours emprunté à l'if, parfois aussi à l'érable, au noisetier, au frêne, à l'aubépine. Dans les pays tropicaux, les sauvages se servent encore d'arcs de ces modèles, mais ils en prennent le bois, la plupart du

temps, à des essences à longue fibre, comme les palmiers, les bambous. C'est au XVe siècle que l'arc devient, en France, une arme de guerre d'un usage courant; l'arc, alors, est une longue verge de la hauteur d'un homme, de section demi-ronde, et dont les extrémités s'effilent. Sa corde est faite de chanvre, parfois de boyaux. Ceux dont on se servait pour la chasse étaient beaucoup plus grands, atteignant 2 mètres. L'arc du XIVe siècle envoyait la flèche à 220 mètres au moins; son usage disparaît, dans nos armées, avec le XVe siècle; il n'en est plus mention à partir de 1514. Mais il persista beaucoup plus longtemps en Angleterre, et même, en 1627, on voit des archers anglais prendre part au combat de l'île de Ré. L'arc demeura d'ailleurs d'un usage traditionnel, national, en Angleterre, en Flandre, et dans le nord de la France. L'état dans lequel les archers portaient leur arc et les cordes de rechange s'appelait l'*archais*.

— Mar. *Contre-arc*. Déformation que subit la quille d'un navire par suite de son manque de rigidité et des efforts auxquels elle est soumise.

— *Arc de grand cercle* (navigation par l'). Sur la sphère, l'arc de grand cercle est le plus court chemin entre deux points: c'est aussi la route que le navire s'efforce de suivre sur la surface des mers quand les circonstances le permettent. Cette route s'appelle « orthodromique », par opposition avec celle appelée « loxodromique », qui consiste à tracer une ligne droite entre les deux points dont on s'occupe et à faire une route fixe, au même cap, coupant sous un angle constant les divers méridiens. Sur les cartes marines, les routes loxodromiques sont représentées par des lignes droites, les orthodromiques par des courbes. Il existe un système de cartes à projection centrale ou gnomonique, dans lesquelles les méridiens sont des droites parallèles, et les parallèles de latitude des hyperboles, chaque point de la surface de la terre étant projeté suivant son rayon sur un plan tangent à l'équateur. Sur des cartes de cette espèce, l'arc de grand cercle allant d'un point à un autre est figuré par une ligne droite, et, en mesurant la latitude de ses points d'intersection avec les méridiens, on peut tracer la route cherchée sur la carte marine.

— Math. *Géom*. Les propriétés des arcs ne sont que des cas particuliers des propriétés générales des courbes auxquelles ils appartiennent.

— *Arc de cercle*. On démontre en géométrie les principes suivants: *Dans un même cercle, ou dans des cercles égaux, les arcs égaux sont sous-tendus par des cordes égales; et réciproquement si les arcs sont inégaux, les cordes sont inégales. La perpendiculaire menée du centre d'une circonférence sur une corde divise la corde et les arcs sous-tendus en deux parties égales. — Dans un même cercle, ou dans des cercles égaux, le rapport des arcs est égal à celui des angles au centre qui leur correspondent.*

C'est en vertu de cette dernière relation qu'on a pu substituer la mesure des arcs à celle des angles.

— *Mesure des arcs de cercle*. La circonférence ayant été divisée en 360°, chaque degré en 60′, et chaque minute

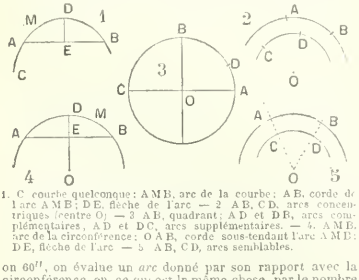

1. C courbe quelconque; AMB, arc de la courbe; AB, corde de l'arc AMB; DE, flèche de l'arc — 2 AB, CD, arcs concentriques (centre O). — 3 AB, quadrant; AD et DB, arcs complémentaires, AD et DC, arcs supplémentaires. — 4. AMB, arc de la circonférence; OAB, corde sous-tendant l'arc AMB; DE, flèche de l'arc — 5 AB, CD, arcs semblables.

on 60′′, on évalue un *arc* donné par son rapport avec la circonférence, ou, ce qui est la même chose, par le nombre de degrés, minutes, secondes, etc..., compris entre ses deux extrémités. L'arc de 90° porte le nom de *quadrant*. Deux arcs sont *complémentaires* ou *supplémentaires* lorsque leur somme est égale à 90° ou à 180°.

— *Longueur d'un arc*. Soit un *arc* de longueur A, comprenant n degrés, et appartenant à une circonférence dont le rayon est R. On a évidemment, $2\pi R$ étant la longueur de la circonférence:

$$\frac{A}{2\pi R} = \frac{n}{360}, \text{ d'où } A = \frac{\pi R n}{180}.$$

— *Généralisation de l'arc de cercle*. Si l'on conçoit un point mobile partant d'un point *origine* de la circonférence et tournant sur cette circonférence constamment dans le même sens, on est conduit à admettre des *arcs* de toutes les grandeurs possibles, depuis *zéro* jusqu'à *l'infini positif*; si le mobile tourne en sens contraire du sens choisi, on dira qu'il décrit des arcs négatifs, et on sera amené à concevoir des arcs négatifs variant depuis *zéro* jusqu'à *l'infini négatif*.

Ces considérations ont une importance capitale en *trigonométrie*. V. TRIGONOMÉTRIE.

— *Calcul différentiel et intégral*. En prenant comme définition de l'arc la limite vers laquelle converge le périmètre d'un polygone inscrit dans l'arc, quand le nombre de ses côtés devient infini, chacun d'eux étant infiniment petit, on peut évaluer la longueur d'un arc par une intégrale définie.

L'arc de la courbe plane $y = f(x)$ compris entre le point de coordonnées x_0, y_0, et le point x, y est défini en longueur par $\int_{x_0}^{x} \sqrt{1 + \left(\frac{dy}{dx}\right)^2}\, dx$, et sa différentielle ds est donnée par $ds^2 = dx^2 + dy^2$; en coordonnées polaires on trouve comme différentielle de l'arc d'une courbe plane:

$$ds^2 = dr^2 + r^2 d\theta^2,$$

r étant le rayon vecteur, θ l'angle polaire.

Le nombre des courbes dont les arcs peuvent s'évaluer en termes finis est très restreint.

— *Trigonométrie*. *Arc sinus, arc cosinus, arc tangente*, etc. Ce sont les fonctions inverses du sinus, cosinus, tangente, etc.; si $y = \cos x$, on a inversement $x =$ arc cos y.

— Phys. *Arc voltaique*. Si l'on approche jusqu'au contact les extrémités des conducteurs interpolaires d'une pile électrique, on obtient une étincelle; si, après les avoir amenés au contact, on les éloigne graduellement, on voit se produire entre eux, lorsque l'espace qui les sépare n'est pas trop considérable, un jet lumineux qui remplit constamment cet espace. Cette bande lumineuse a reçu le nom d'arc voltaique. L'arc voltaique a été observé et étudié pour la première fois par Davy, en 1813; il se servait, comme électrodes, de deux cônes de charbon de bois; Foucault les a remplacés par des baguettes de charbon de cornue.

L'étude des phénomènes qui se produisent entre les deux surfaces polaires que réunit l'arc voltaique fournit plusieurs résultats assez remarquables: 1° Quand ces surfaces sont formées par des baguettes de charbon, la baguette fixée au pôle positif se creuse à son extrémité d'une manière continue; il y a transport de particules de charbon du pôle positif vers le pôle négatif; il faut par suite avoir soin de rapprocher de temps en temps l'*extrémité des baguettes*; on peut cela se servir d'un *régulateur*. (V. ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE.) 2° L'éclat et la longueur de l'arc dépendent de la nature des substances employées. 3° L'arc est d'autant plus long que la substance des électrodes est moins tenace ou plus friable; le charbon, à cause de sa friabilité, donne l'arc le plus long. 4° Si les électrodes sont de substances différentes, la longueur de l'arc dépend du sens du courant. 5° Le transport des particules s'effectue aussi de l'électrode négative à l'électrode positive; mais il est bien moins abondant dans ce sens que dans le sens opposé. 6° Toutes choses égales, d'ailleurs, l'arc est d'autant plus long que l'air ambiant est plus raréfié. De tous ces faits, on a conclu que l'arc voltaique est produit par le passage continu du courant à travers les particules matérielles qui sont transportées d'un électrode à l'autre et qui forment une sorte de conducteur intermédiaire.

Arc voltaïque.

— *Lumière de l'arc voltaique*. L'*arc voltaique* répand une lumière très vive, sensiblement proportionnelle à l'intensité du courant. Ce sont les extrémités des charbons, et surtout le pôle positif, qui donnent la plus grande quantité de lumière. La lumière de l'arc voltaique étant riche en rayons violets, se rapproche plus de la lumière solaire que de celle du gaz ou des lampes. Le spectre de l'arc voltaique est plus étendu que le spectre solaire du côté des radiations les plus réfrangibles. Les photographes recourent à l'arc voltaique pour éclairer les objets qu'ils veulent reproduire avec une grande vivacité de tons, en l'absence du soleil.

— *Température de l'arc voltaique*. La température de l'arc ne peut être mesurée avec exactitude; mais on sait que cette température est de beaucoup la plus élevée que nous sachions produire: le platine y fond facilement. Rosetti évalue la température du charbon positif à 3.900°; celle du négatif à 3.150°; celle de l'arc à 4.800°, quelles que soient la longueur de l'arc et l'intensité du courant.

— *Force électro-motrice*. La *résistance* de l'arc voltaïque diminue avec l'*intensité* du courant.

L'arc est le siège d'une *force électro-motrice* qui, d'après Edlund, est indépendante de l'intensité du courant lorsque celui-ci dépasse une certaine limite; elle est due à une *polarisation* des électrodes.

— ALLUS. MYTHOL.: L'**Arc d'Ulysse**. Ulysse, après vingt ans d'absence, rentre dans Ithaque, sous les haillons d'un mendiant. Nul ne le reconnaît. Assis au coin du foyer, comme un misérable, il voit les prétendants de Pénélope se livrer à la joie dans les festins et insulter à son souvenir. Cependant Pénélope, forcée enfin de faire un choix parmi ces prétendants, déclare qu'elle est prête à épouser celui qui parviendra à tendre l'arc immense d'Ulysse. Tous l'essayent inutilement. Alors l'étranger saisit l'arc, au milieu des rires moqueurs, le tend d'une main vigoureuse, puis dirige ses traits contre chacun des princes, qu'il immole tous successivement, aidé de son fils l'élémaque. — Dans l'application, l'*arc d'Ulysse* est en quelque sorte un talent, une force intellectuelle ou morale, qui est l'apanage d'une organisation privilégiée, d'un homme supérieur, dont personne ne peut recueillir l'héritage.

ARC (Jeanne D'), et non pas DARC, dite *la Pucelle d'Orléans*, naquit en 1412 à Domrémy de Greux, dans le bailliage de Chaumont et la prévôté d'Andelot, sur les confins de la Champagne et de la Lorraine. D'ardentes discussions se sont élevées, et durent encore, pour savoir si Jeanne était lorraine ou franco-champenoise; cette dernière origine semble la plus probable. Fille de modestes laboureurs, qui avaient une aisance relative (son père Jacques d'Arc, natif de Ceffonds, fut doyen de Domrémy), Jeanne mena dans son enfance une vie assez humble, n'ayant appris ni à lire ni à écrire, à une époque où pourtant l'instruction élémentaire n'était point absolument rare. Ignorante, dira son dernier confesseur, au point de savoir à peine son *Pater*, Jeanne gardait parfois les troupeaux de son père, mais plus souvent aidait aux soins du ménage sa mère Isabelle Romée, originaire de Vouthon, filant et cousant aussi bien que femme du monde. La piété, dont sa mère avait jeté les germes dans son âme, s'y développa et prit dans sa vie une place prépondérante; si bien qu'elle n'hésitait pas à fuir les jeux de ses compagnes, à laisser même un moment ses occupations, pour prier dans les sanctuaires, notamment dans celui de Notre-Dame de Belmont ou Bermont, pèlerinage assez fréquenté. L'on a même pu dire avec vraisemblance, sinon avec certitude, qu'elle se fit afflilier au tiers-ordre de la pénitence de Saint-François d'Assise, qui comptait en France de nombreux adeptes. Avec l'amour de Dieu, celui de la patrie remplissait le cœur de la jeune fille: âme ardente, cœur sensible, elle ressentait avec vivacité la « grande pitié qui était au royaume de France »; elle ne pouvait voir couler le sang français sans que les cheveux lui dressassent à la tête, et le seul Bourguignon qui fût à Domrémy, elle eût voulu lui voir couper la tête, si c'eût été la volonté de Dieu. Sans être un théâtre habituel de la guerre, la vallée qu'elle habitait n'était pas à l'abri des incursions des hommes d'armes; une fois, avec sa famille, elle dut fuir jusqu'à Neufchâteau. D'ailleurs, Domrémy, sis sur une route assez fréquentée par le commerce, recevait l'écho douloureux des désastres qui s'abattaient sur la patrie française. Une légende qui courait le pays disait que la royauté, perdue par une femme, serait sauvée par une vierge: la femme de ruine, c'était Isabeau de Baviere; la vierge libératrice fut Jeanne d'Arc. Des voix, qu'elle dit être celles de l'archange saint Michel et des saintes Catherine et Marguerite, se manifestèrent à elle dans sa treizième année (été de 1424), lui recommandant d'abord d'être bonne et pieuse, puis la pressant de marcher au secours du dauphin. Après des angoisses et des hésitations qui durèrent jusqu'en 1428, Jeanne finit par céder à ce qu'elle regardait comme l'ordre impérieux du ciel. Conduite par son cousin Durand Lassart ou Laxart au capitaine de Vaucouleurs, le sire de Baudricourt, deux fois repoussée par ce dernier, elle ne céda point; décla-

Arc d'Orange.

Arc de Constantin (Rome).

Arc de Titus (Rome).

Arc de Saint-Remy

Arc de Trajan (Bénévent).

Arc de l'Etoile (Paris).

Arc du Carrousel (Paris)

Arcs de triomphe.

rant qu'il lui fallait aller trouver le dauphin, « quand elle y devrait user ses jambes jusqu'aux genoux », elle réussit à convaincre deux hommes d'armes, Jean de Metz et Bertrand de Poulangy, qui s'offrirent à l'accompagner, et les hommes gens du lieu, qui se cotisèrent pour lui offrir un équipement. Baudricourt céda, lui donna l'épée, la munit d'une lettre d'introduction pour le dauphin et autorisa le départ le 23 février 1429. A Chinon, où était Charles VII, et où la petite troupe parvint le 6 mars, à travers tous les périls de la route, les difficultés recommencèrent.

La situation semblait désespérée pour le parti français : depuis six mois que le dernier boulevard de la royauté nationale, Orléans, luttait avec opiniâtreté contre le siège, Charles avait épuisé ses dernières ressources en hommes et en argent ; et l'on s'attendait à voir d'un jour à l'autre tomber aux mains des Anglais la fidèle et courageuse cité. Pourtant, l'on n'accueillit pas sans méfiance les ouvertures de celle qui se disait envoyée de Dieu ; la crainte de s'abandonner à une aventurière ou de prêter au ridicule faisait même hésiter à la recevoir. Après qu'on lui eut accordé l'entrevue, elle eut beau reconnaître le roi dans la foule des seigneurs où il se cachait, elle eut beau lui révéler un secret dont, dit-il, Dieu seul pouvait avoir connaissance, on ne voulut rien faire sans l'avoir fait examiner par des gens d'église à Poitiers. Jeanne sortit de l'épreuve triomphante : c'est là qu'elle fit cette malicieuse réponse à un de ses juges, d'origine limousine, qui lui demandait quelle langue parlaient ses voix : « Meilleure que la vôtre. » Répondant sans faillir aux objections, déconcertant par les saillies d'un esprit vif et fin toute la tactique employée pour la prendre en défaut, charmant et touchant tous ceux qui l'approchaient, elle obtint gain de cause. Nommée « chef de guerre », elle reçut une armure du roi, se fit donner une épée que ses voix lui avaient indiqué se trouver derrière l'autel de sainte Catherine de Fierbois, et se fit faire un étendard représentant sur une face Dieu en majesté, trônant sur les nues, ayant aux pieds deux anges en adoration avec chacun une fleur de lis ; une bannerole portait les mots Jesus-Maria. Sur l'autre face, deux anges soutenaient l'écu de France. On réunit l'argent nécessaire, et Jeanne, après avoir sommé les Anglais de lui rendre, au nom du roi du ciel, les clefs de toutes les places qu'ils occupaient dans le royaume, marcha sur Orléans, où elle entra le 29 avril, au grand enthousiasme des habitants. En quelques jours, elle ravitailla deux fois la place, chassa les Anglais des fortes positions qu'ils occupaient, jeta parmi eux la panique et les réduisit à une retraite précipitée. Jeanne allait à la tête des troupes, son étendard en main, ne craignant pas de pénétrer dans les rangs ennemis, mais ne se servant point de son épée ; l'armée, sous son influence, avait été transformée : les ribaudes en étaient chassées, les prêtres l'accompagnaient, chantant les louanges de Dieu ; les soldats, naguère dissolus et pillards, devenaient à son contact pieux et pénitents. Orléans délivré, Jeanne voulut accomplir le second point de sa mission : conduire le dauphin à Reims pour y être sacré ; mais elle se heurta à la mauvaise volonté d'un conseil où La Trémoille était tout-puissant et dont le roi ne savait pas se dégager. Jeanne, qui disait qu'elle ne « durerait qu'un an », obtint encore gain de cause, et, pendant que Charles faisait ses préparatifs, elle menait cette fondroyante campagne qui, en une semaine (12 à 19 juin), faisait tomber entre ses mains Jargeau, le pont de Meung, Beaugency, et se terminait, le 19 juin, par la défaite écrasante à Patay, en rase campagne, de l'armée anglaise et de l'un des ses meilleurs capitaines, Talbot. Le roi, cependant, ne se décidait pas à partir ; il fallut qu'elle allât de l'avant pour l'y déterminer ; La Trémoille, toujours hostile, empêcha de prendre Auxerre, qui paya largement ce service. Troyes faisait mine de résister, et le conseil parlait de passer outre ; Jeanne imposa sa volonté : à la première menace d'assaut, la ville se rendit, entraînant dans sa soumission Châlons et Reims.

C'est le 16 juillet que l'armée pénétrait dans la ville du sacre ; le lendemain avait lieu l'imposante cérémonie où Jeanne et son étendard eurent une place d'honneur. Jeanne qui, dès le début, avait déclaré que sa mission se bornait à faire lever le siège d'Orléans et à faire sacrer le roi à Reims, resta cependant avec l'armée. Elle eût voulu qu'on marchât sur Paris ; les tergiversations du conseil, qui négociait sans cesse et qui voulait ramener le roi derrière la Loire, retardèrent tellement son désir que ce n'est que le 26 août qu'elle fut à Saint-Denis, et le 7 septembre qu'elle y fut rejointe par le roi. Blessée et repoussée à l'assaut de la porte Saint-Honoré, elle se vit empêchée par le roi de tenter un nouvel effort. Elle suspendit son armure en *ex-voto* à Saint-Denis, et la retraite commença. La fin de l'année se passa dans des succès mêlés de revers au sud de la Loire. Charles VII, qui en décembre anoblissait la Pucelle et toute sa famille, la maintenait dans l'inaction. Au printemps de 1430, Jeanne s'échappait et courait au secours de Compiègne assiégé, en dépit de ses voix qui lui disaient qu'elle serait prise. Tombée aux mains des Bourguignons le 23 mai, peut-être à la suite d'une trahison, elle tenta de s'échapper de sa prison, en sautant par une fenêtre, et fut grièvement blessée. Le comte de Luxembourg, qui la détenait, finit par la vendre aux Anglais (21 novembre), représentés par l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon ; elle fut conduite à Rouen, où commença un procès qui ne fut qu'un long martyre. Après l'instruction préparatoire (14-17 février), eut lieu le procès, qui commença le 21 février. Jeanne étant accusée de crimes contre la foi, le vice-inquisiteur fut appelé à siéger au procès ; il refusa d'abord, et ce ne fut que contraint, après en avoir reçu une commission spéciale, qu'il prit place comme assesseur, le 13 mars. Il nous reste du procès-verbal rédigé par le greffier Manchon, outre un fragment de la minute originale, une traduction authentique en latin, document de premier ordre, malgré des lacunes, et malgré le soupçon fondé de changements apportés par les juges. Les dépositions faites au procès de réhabilitation nous ont conservé plusieurs traits de la physionomie du procès de condamnation. Si à aucun moment l'on n'employa contre Jeanne la torture physique (la majorité du tribunal y fit opposition), l'interrogatoire constitua pour elle une véritable torture morale. Toutes les finesses de la théologie, toutes les subtilités de la jurisprudence furent mises en œuvre contre cette pauvre fille ignorante, à laquelle on n'accordait même pas le secours d'un avocat et qui, pour défendre son innocence, n'avait que son bon sens. On croisait, on entremêlait les questions captieuses, on sautait brusquement d'un point à un autre ; on cherchait dans chaque réponse une base à de nouvelles interrogations, à de nouvelles attaques. On lui posait des questions auxquelles un théologien eût hésité à répondre ; parmi ceux même qui siégeaient au tribunal, il s'en trouva que de tels procédés écœurerent ; quand Cauchon demanda à Jeanne si elle se croyait en état de grâce, Jeanne eut une de ces réponses qui déconcertaient toute l'adresse de ses juges : « Si je n'y suis, que Dieu m'y mette ; et si j'y suis, que Dieu m'y tienne. » On fit surtout rouler le procès sur le port des habits d'homme, que Jeanne refusait avec énergie de quitter, tant qu'elle serait entourée de grossiers soldards ; sur les visions qu'elle s'obstinait à déclarer réelles et envoyées de Dieu, mais sur lesquelles elles ne voulait point donner de détails précis ; sur la soumission à l'Eglise. Si Jeanne eût été conseillée, elle en eût appelé au pape, ce qui aurait mis l'évêque de Beauvais dans une situation embarrassée ; elle se contenta de requérir qu'on la conduisît devant le souverain pontife, ou bien au concile où siégeaient des prélats de son parti. Malgré toute son énergie, Jeanne s'épuisait dans cette lutte inégale ; elle fut un instant si gravement malade qu'on put craindre de la voir mourir. Elle eut un moment de faiblesse : le 23 mai 1431, au cimetière Saint-Ouen, en face du bûcher qui se dressait pour elle, pressée par les objurgations de ceux qui l'entouraient, elle signa d'une croix la formule d'abjuration, mais on ne tarda pas à la reprendre. Elle avait promis de revêtir des habits de femme ; elle garda son vêtement masculin, contrainte, suivant une version, par ses gardiens, qui n'en mettaient point d'autre à sa disposition. On la déclara relapse ; alors, elle rétracta ce qu'on lui avait fait dire, déclarant qu'elle n'avait abjuré que par crainte du feu, mais que ses voix le lui avaient reproché et qu'elle aimait mieux mourir que de les renier. Le 30 mai, on la conduisit au lieu du supplice. Elle mourut en prononçant le nom de Jésus, qu'elle avait fait jadis marquer sur son étendard et qu'elle mettait en tête de ses lettres.

Signature de Jeanne d'Arc.

On a vivement reproché à Charles VII de n'avoir rien tenté pour délivrer celle qui l'avait fait sacrer : il y a de fortes présomptions qu'il ait tenter coup de main, la seule chance qu'il eût de réussir à la sauver. La nouvelle de la prise de la Pucelle avait consterné la France ; à Tours, on ordonna un deuil public. A Orléans, dès 1435, sa vie merveilleuse devint le sujet d'un Mystère représenté devant le peuple et qui entretenait chez lui l'amour de la libératrice. Dès que Charles VII fut le maître en France, il s'occupa de faire réhabiliter Jeanne d'Arc. Le 17 novembre 1455, la cause fut officiellement introduite ; le 7 juillet suivant, la sentence définitive fut prononcée. Rappelons que Jeanne d'Arc a été récemment déclarée « vénérable », et que sa béatification se poursuit en cour de Rome. C'est en notre siècle surtout que l'histoire de Jeanne d'Arc a été remise dans son vrai jour. Michelet avait déjà consacré à l'héroïne ces pages ardentes et enthousiastes, et par ailleurs attendrissantes, qui forment un des plus beaux morceaux de son *Histoire de France*; Henri Martin, avec un esprit plus froid, avait aussi écrit son *Histoire de Jeanne d'Arc*, tirée de sa grande *Histoire de France*, quand Jules Quicherat fit faire à la connaissance de ce drame un pas décisif par la publication intégrale des deux *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc* (dans les publications de la Société de l'Histoire de France, Paris, 1841-1849). Les procès, jusqu'alors, n'étaient à la disposition du public que dans les extraits donnés au siècle dernier par L'Averdy (t. III des *Notices et Extraits des manuscrits de la bibliothèque du roy*, Paris, 1790) ; Quicherat les collationna avec soin sur les manuscrits originaux, et sa publication reste la source principale où ont puisé tous ceux qui ont écrit l'histoire de Jeanne. Le tome Ier est consacré au procès de condamnation dont Quicherat a donné, outre le texte latin, ce qui reste de la minute originale de Manchon ; le procès de réhabilitation et les pièces y relatives remplissent tout le tome II et partie du tome III, qui contiennent encore les opinions et mémoires extra-judiciaires publiés du vivant de Jeanne : tels le mémoire de Gélis, celui d'un clerc allemand, etc. Le tome IV donne tout ce que Quicherat a pu relever sur Jeanne d'Arc dans les chroniqueurs et historiens du xve siècle ; enfin, le tome V, avec les témoignages des poètes, contient les lettres, extraits de comptes, etc. Les procès, qui restent malgré tout la source essentielle, celle où l'on apprend le mieux à connaître le caractère de Jeanne et les circonstances de sa vie, ont été d'assez bonne heure mis à la portée des lecteurs français par des traductions plus ou moins complètes, plus ou moins exactes. Presque au même moment, Vallet de Viriville traduisait le *Procès de condamnation* (Paris, 1867), et O'Reilly présentait, dans une autre version, *les Deux Procès de condamnation, les Enquêtes et la Sentence de réhabilitation* (Paris, 1868). Mais on aura plutôt recours aux traductions données par Fabre, qui a tant fait pour la mémoire de Jeanne d'Arc : *Procès de condamnation*, 1885 ; *Procès de réhabilitation*, Paris, 1888), et par l'abbé Pesch et Léo Taxil (*le Martyre de Jeanne d'Arc*, Paris, 1890). Dans son recueil, Quicherat n'avait donné qu'un choix des mémoires rédigés en faveur de Jeanne d'Arc : celui, par exemple, de Théodore de Leliis. En 1889, Pierre Lanéry d'Arc a publié, pour servir de suite et de tome VI au recueil de Quicherat, les *Mémoires et Consultations en faveur de Jeanne d'Arc, par les juges du procès de réhabilitation* (Paris, 1889). Ce recueil contient les sommaires de Théodore de Leliis, de G. de Verseilles, de Jean Bréhal, les opinions, consultations ou consultations de Paul Pontanus, de Jean L'Hermite, d'Hélies, de Bourdeilles, de Thomas Basin, de Martin Bernier, de Jean Bochard, de Jean de Martigny, Guillaume Bouillé, etc., enfin la *Recollectio* de Jean Bréhal, grand inquisiteur, qui fut la pièce capitale du procès de réhabilitation.

Parmi les ouvrages de grande vulgarisation ou les thèses de quelque importance dont Jeanne d'Arc a été l'objet, les plus considérables sont *Histoire de Jeanne d'Arc*, par Wallon, écrite dès 1860 et dont il a paru, en 1876, une magnifique édition illustrée, *Jeanne d'Arc*, par Marius Sepet (1881), *Jeanne d'Arc libératrice de la France*, par J. Fabre (1884), *Jeanne d'Arc à Domremy*, par Simeon Luce (1886). L'on s'est placé à un double point de vue pour juger Jeanne d'Arc, tantôt que des écrivains catholiques tels que Marius Sepet, ont adopté en général la certitude de la mission divine de Jeanne d'Arc et la réalité des voix et apparitions, d'autres, se plaçant au point de vue rationaliste, ont considéré Jeanne d'Arc comme une halluciné, tantôt croyant, dans un sens fort large, comme Henri Martin, à sa mission divine, tantôt l'expliquant, comme J. Fabre, par les émotions de malade et par l'inspiration du simple patriotisme.

Il y a encore, sur Jeanne d'Arc, un certain nombre d'ouvrages de fantaisie ; par exemple, on a été jusqu'à soutenir qu'il n'y avait pas eu une Jeanne d'Arc, mais deux : Jeanne l'inspirée et sa sœur Claude la guerrière, celle-ci agissant sous l'influence des *fées* ; Claude, après la mort de sa sœur, aurait voulu reprendre les armes, et c'est elle la fausse Jeanne d'Arc, comme dans l'histoire sous le nom de « dame des Armoises ». Est-il besoin de dire que cette thèse extravagante ne s'appuie que sur des imaginations ? Claude, dite « Jeanne des Armoises », qui de 1436 à 1440, réussit à tromper la crédulité publique en se faisant passer pour Jeanne d'Arc et dont la fraude ne fut mise au jour que par Charles VII, a trouvé d'autres historiens qui ont voulu l'identifier avec Jeanne d'Arc elle-même. Bien qu'il ne puisse y avoir l'ombre d'un doute sur le supplice, à Rouen, de Jeanne, toutes les cendres furent jetées dans la Seine, quelques auteurs ont soutenu qu'elle n'avait été qu'incarcérée, et que la femme qui se faisait passer pour elle et qui épousa le sire des Armoises était bien l'héroïne d'Orléans. Parmi ces auteurs, les derniers en date sont Ernest Lesigne : *la Fin d'une légende* (Paris, 1889), et Gaston Save : *Jeanne des Armoises, pucelle d'Orléans* (Nancy, 1893).

— De bonne heure, Jeanne d'Arc a été célébrée par la littérature. Dès le début de sa mission, la vieille Christine de Pisan, qui depuis onze ans pleurait le départ du dauphin de Paris, sortit de sa douleur pour célébrer l'héroïne qui venait de sauver Orléans. Après le *Mistere du siege d'Orléans*, ci-dessus indiqué, ce fut Martin Le Franc, au Bourguignon, pourtant, qui chanta les louanges de Jeanne d'Arc. A la fin du xve siècle (1481), il faut signaler dans les *Vigiles du roi Charles VII*, de Martial d'Auvergne, des vers sur la Pucelle, qui ne manquent ni de force ni d'élégance et, dans la *Ballade des Dames du temps jadis*, le regret exprimé par Villon :

> . . . Jehanne la bonne Lorraine
> Qu'Anglois brusterent à Rouen.

Le long et ennuyeux poème de Chapelaie, *la Pucelle*, dont on disait méchamment

> Depuis vingt ans on parle d'elle,
> Dans six mois on n'en dira rien,

eut cependant au moins trois éditions la 1re en 1656, que n'expliquent pas suffisamment quelques beaux vers mêlés dans le fatras d'une insipide poésie. On parlera en son lieu de la *Pucelle*, de Voltaire, dont nous nous dispenserons de rien dire ici. Parmi les tentatives poétiques que notre siècle a vues éclore, nous rappellerons, avec l'élégie assez froide de Casimir Delavigne dans les *Messéniennes*, la trilogie nationale de Soumet : *Jeanne d'Arc* (Paris, 1846), parue après la mort de l'auteur. D'autres drames en vers ou en prose, comme ceux du comte de Puymaigre, de Porchat, de Renard, de Daniel Stern, de Barbier, de Joseph Fabre, ne peuvent être que mentionnés.

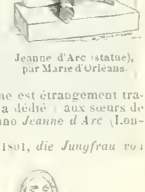

Jeanne d'Arc (statue), par Marie d'Orléans.

A l'étranger, quelques œuvres sont à signaler particulièrement. En Angleterre, après les insultes versées sur l'héroïne française par Shakspeare dans le premier *Henri VI* et où l'on relève cependant, dans la bouche de la *Pucelle*, de beaux vers que quelques critiques (Montegut, par exemple) regardent comme une sourde protestation de l'illustre poète contre les sentiments du public, l'opinion s'est peu à peu modifiée. Robert Southey a pu écrire en 1795, à la gloire de Jeanne d'Arc, un poème qui contient des beautés, mais où le caractère de l'héroïne est étrangement travesti. Plus près de nous, Steggall a dédié aux sœurs de Jeanne, les filles de la France une *Jeanne d'Arc* (Londres, 1868, fort enthousiaste.

Schiller a fait représenter, en 1801, *die Jungfrau von Orléans*, drame où l'histoire est singulièrement altérée, mais où le génie de l'auteur se reconnaît à des morceaux de premier ordre.

Jeanne d'Arc, par Chapu.

— *Beaux-Arts*. Les monuments élevés en l'honneur de la bonne Lorraine sont innombrables : chacune de ses stations douloureuses ou glorieuses a été consacrée, pour ainsi dire, par une œuvre d'art. Nous ne pouvons citer que les principales. Sa maison natale, à Domremy, est devenue une sorte de musée qui aura pour ornement le groupe d'Antonin Mercié représentant *la France blessée et lâchant son épée* [illegible] *sit Jeanne d'Arc*. Un autre groupe par André Allar, *Jeanne entendant ses voix saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite qui ordonnent de partir au secours de la France*, doit figurer sous le chevet de la nouvelle basilique de Domremy. Ce

groupe a été exposé au Salon de 1891. — On voit : à Mousson, sur la tour de l'église, la *statue colossale de Jeanne*, par la duchesse d'Uzès ; à Nancy, une *statue équestre de Jeanne*, par Frémiet ; à Compiègne, la *Jeanne d'Arc combattant*, d'Etienne Leroux ; à Beaurevoir (Aisne), le bronze de *Jeanne serrant sur sa poitrine l'étendard fleurdelisé*, par Léon Moynet. Outre la *statue équestre de Jeanne* par Foyatier, sur la place du Martroi, celle de *Jeanne foulant aux pieds l'étendard britannique*, par Gois, au bout du pont sur la Loire, celle de *Jeanne pressant son épée sur son cœur*, par la princesse Marie d'Orléans, dont l'original est à Versailles, à l'hôtel de ville, Orléans a consacré un musée spécial aux souvenirs de l'héroïque Lorraine et de son époque. Chinon possède la statue de *Jeanne lancée au galop*, par Roulleau ; Paris, parmi ses monuments publics, possède une *statue équestre de Jeanne*, par Frémiet, à la place des Pyramides ; *Jeanne libératrice*, par E. Chatrousse, au boulevard Saint-Marcel, dont une réplique a été érigée à Saint-Denis, devant la basilique.

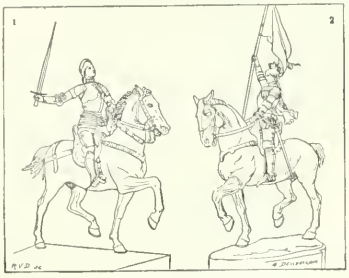

Statues équestres de Jeanne d'Arc :
1. De Paul Dubois ; 2. De Frémiet.

De plus, le musée du Luxembourg renferme une *Jeanne sur le bûcher*, du sculpteur Cordonnier ; *Jeanne à Domremy écoutant ses voix*, chef-d'œuvre de Chapu ; le Louvre a aussi une *Jeanne d'Arc*, par Rude. La cathédrale de Reims abrite une *Jeanne d'Arc au sacre*, par de Saint-Marceaux, et devant elle se dresse une *statue équestre de Jeanne*, par Paul Dubois. A Rouen, le monument de *Jeanne prisonnière*, par Barrias, s'élève sur le plateau de Bon-Secours, et la *grosse Tour* a été reconstruite dans cette ville sur l'emplacement et sur le plan de l'ancienne où Jeanne fut emprisonnée. Les sculpteurs n'ont pas été seuls à célébrer la gloire de Jeanne ; les peintres l'ont fait dans de nombreux tableaux ; nous ne pouvons en citer que quelques-

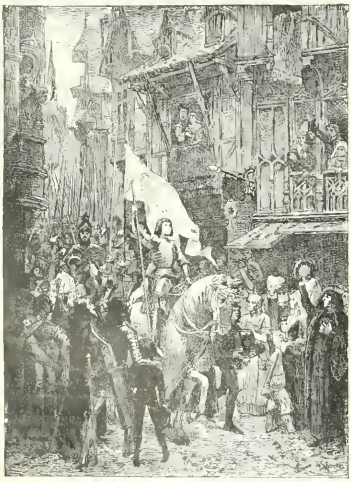

Entrée de Jeanne d'Arc dans Orléans, d'après Scherrer.

uns. En premier lieu, la série des fresques de Lenepveu au Panthéon : *Jeanne entendant les voix* ; *Jeanne conduitant à Orléans* ; le *Sacre de Charles VII à Reims* ; *Supplice de Jeanne d'Arc* ; une bonne toile de Paul Delaroche : *Jeanne d'Arc interrogée dans sa prison par le cardinal de Winchester* (1824) ; la *Mort de Jeanne*, d'Eugène Devéria au musée d'Angers ; *Jeanne d'Arc assistant au sacre de Charles VII*, par Ingres (1855). Parmi les œuvres plus récentes, on distingue : la *Jeanne d'Arc*, de Bastien-Lepage, très remarquable, malgré quelques imperfections (1880) ; *Jeanne d'Arc victorieuse des Anglais rentre à Orléans et est acclamée par la population*, par Jean-Jacques Scherrer (1887), et enfin, *Jeanne d'Arc à Domremy*, de Mme Demont-Breton, qui figure au Salon de 1873.

ARC ou **HAR** (anc. *Laris*), fl. côtier du dép. des Bouches-du-Rhône, se jette dans l'étang de Berre après un cours de 70 kilom. — Torrent puissant et terrible du dép. de la Savoie, sorti du glacier de la *source de l'Arc* ; il baigne Saint-Jean-de-Maurienne, Aiguebelle, et se jette dans l'Isère, après un cours de 150 kilom. environ.

ARC, comm. de la Haute-Saône, arr. et à 1 kilom. de Gray, dont elle constitue un faubourg, sur la Saône, qui reçoit les Ecoulottes ; 2.744 hab. (On appelle encore cette commune *Arc-et-la-Maison-du-Bois*.)

ARC (PONT D'), pont naturel, l'une des curiosités les plus remarquables de France, dans le dép. de l'Ardèche. Il s'élève sur la rivière de l'Ardèche, et a 54 m. d'ouverture et 32 de flèche.

ARCA, anc. ville de la Phénicie, au pied et au N.-O. du Liban. Elle possédait un célèbre temple d'Aphrodite Astarté. En l'honneur d'Alexandre-Sévère, qui y était né, elle prit le nom de *Cæsarea Libani*. — Nom latin d'*Arques*, bourg de France.

ARCACÉ, ÉE (du lat. *arca*, arche) adj. V. ARCADÉE.

ARCACHON (BASSIN D'), baie triangulaire formée par l'Océan au S.-O. du dép. de la Gironde, la seule existante sur tout le littoral des Landes. Sur ses bords se trouvent le petit port de La Teste-de-Buch, un grand nombre de villages, et la ville balnéaire d'*Arcachon*. On pourrait faire de cette rade, où se cultivent des huîtres appréciées (*arcachonnaises*), un port de refuge très sûr.

ARCACHON, ville de France (Gironde), cant. de La Teste-de-Buch, arrond. et à 59 kilom. de Bordeaux, sur le bassin du même nom ; 8.221 h. (*Arcachonnais*.) Ch. de f. Midi.

Il n'y avait en 1830, sur la plage d'Arcachon (du mot *arcasson* ou *arcanson*, résine coulée dans des moules en terre), qu'une chapelle de pèlerinage et des cabanes de pêcheurs ; il y existe aujourd'hui une ville divisée en deux parties distinctes : l'une courue l'été, et l'autre recherchée l'hiver, qui s'élèvent au fond du bassin, le long d'une plage de sable parfaitement commode et sûre. De l'autre côté de la ville, ce sont des forêts de pins qui contribuent à donner à l'air d'Arcachon une salubrité extrême. Le climat est d'une égalité merveilleuse.

Armes d'Arcachon.

ARCADE (du bas lat. *arcata*, tiré du lat. *arcus*, arc) n. f. Ouverture en forme d'arc pratiquée dans un ouvrage d'architecture : *Une grande partie de la rue de Rivoli, à Paris, est bâtie en* ARCADES. *Les* ARCADES *de la cour des Invalides ont été bâties par Bruant.* (Millin.) ‖ *Arcade feinte*, Celle qui n'est qu'indiquée ou figurée sur un mur, pour établir une symétrie avec une arcade réelle.

— Se dit, par anal., de ce qui a la forme d'une arcade : *Une* ARCADE *de verdure. Le ciel ressemble à une* ARCADE *de lapis-lazuli.* (H. Taine.)

— **En arcade**, loc. adv. En forme d'arcade.

— Anat. Courbe décrite par certaines parties osseuses, aponévrotiques et artérielles. ‖ *Arcades alvéolaires*, Bords dentaires des deux maxillaires supérieur et inférieur. ‖ *Arcades de Corte*, ou arcs de Corte, Eléments microscopiques formés de cellules disposées en voûte et qui sont places sur la lame basilaire du limaçon. ‖ *Arcades sourcilières*, Saillies que présente de chaque côté l'os frontal ou coronal, et qui répondent aux sourcils. ‖ *Arcades orbitaires*, Bords supérieurs des orbites, formés par le bord inférieur ou antérieur de l'os frontal. ‖ *Arcade zygomatique*, Arcade formée par l'union de l'angle postérieur de l'os malaire avec l'apophyse zygomatique du temporal. ‖ *Arcades palmaires*, Courbes artérielles de la paume de la main, formées par les terminaisons des artères cubitale et radiale. Il y a

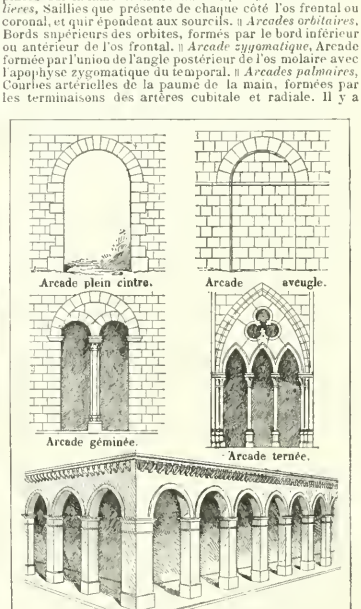

deux arcades palmaires, l'*arcade palmaire profonde* et l'*arcade palmaire superficielle*. ‖ *Arcade plantaire*, Courbe à convexité antérieure, décrite par la terminaison de l'artère plantaire externe. V. ENCYCL.

— Hist. littér. *Académie des arcades*, ou plutôt *des arcadiens*. V. ACADÉMIE.

— Mécan. Se dit d'un demi-cercle en fonte qui sert à lier les colonnes de deux machines à balancier.

— En T. de travaux publics, on donne quelquefois ce nom aux arches qui soutiennent un viaduc, une galerie.

— Techn. Partie de la châsse d'une lunette qui embrasse le nez. ‖ Dessous d'un talon de bois coupé en arc. ‖ Partie d'un balcon ou d'une rampe d'escalier disposé en fer à cheval. ‖ *Arcade de la selle*, Partie cintrée qui se trouve devant et derrière à l'arçon.

— ENCYCL. Archit. et génie civ. On appelle *arcade* toute ouverture pratiquée dans un mur et couronnée par un arc quelconque, dont elle emprunte le nom. Ainsi il y a des arcades *en plein cintre, en fer à cheval, en ogive*, etc. L'arc de toute arcade repose sur des points d'appui qui sont des colonnes, des pilastres ou des pieds-droits, et il est formé de pierres appareillées, appelées, d'une manière générale, *claveaux* ou *voussoirs*, mais qui reçoivent des dénominations particulières, *clef, contre-clef, sommiers* ou *coussinets*, suivant la place qu'elles occupent. La surface concave formée par le dessous des voussoirs se nomme *intrados*, et la surface convexe formée par leur partie supérieure s'appelle *extrados*. On dit qu'une arcade est *réelle* ou *praticable*, quand elle forme véritablement une ouverture, et qu'elle est *aveugle* ou *feinte*, quand elle n'est que simulée. Dans ce dernier cas, elle est uniquement destinée à servir d'ornement, et on l'exécute souvent par les procédés de la peinture. Quelquefois, on inscrit deux ou trois arcades dans une plus grande : on dit alors qu'elles sont *geminées* ou *ternées*. On appelle enfin *arcade lobée* l'arcade découpée et décorée suivant des portions de cercle plus ou moins nombreuses et se rapprochant du demi-cercle.

— Anat. *Arcades dentaires*. Les dents forment deux *arcades* inégales entre elles, l'une *supérieure* et l'autre *inférieure*, de sorte que dans l'état de rapprochement les deux arcades se superposent exactement dans le fond de la bouche, tandis qu'en avant l'arcade dentaire supérieure dépasse ou entoure l'inférieure.

Chaque arcade dentaire présente une face antérieure convexe qui répond aux lèvres et aux joues, une face postérieure concave en rapport avec la langue, un bord adhérent implanté dans les alvéoles, un bord libre, horizontal chez l'homme, répondant au bord libre de l'arcade opposée.

Arcade crurale. L'*arcade crurale* ou *fémorale*, appelée aussi *ligament de Fallope, ligament de Poupart*, est une bandelette fibreuse obliquement étendue de l'épine iliaque antérieure et supérieure à l'épine du pubis et à la crête pectinéale. Sa face supérieure forme une gouttière qui est la paroi inférieure du canal inguinal. Le bord antérieur de cette gouttière se continue avec l'aponévrose du grand oblique, et le bord postérieur avec le *fascia transversalis*. La face inférieure forme du côté interne la base d'un orifice triangulaire destiné aux passages des vaisseaux crureux : l'*anneau crural*. Une portion se réfléchit et va s'insérer à la crête pectinéale ; c'est le *ligament de Gimbernat*.

— Géol. Nom donné à certaines formes d'érosion.

ARCADÉ, ÉE adj. Qui a la forme d'une arcade, qui a des arcades : *Un viaduc* ARCADÉ.

ARCADÉS n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches asiphoniens, renfermant les genres : *arche, pectuncule, cucullée*, etc. — *Un* ARCADÉ.

ARCADELT (Jacques), savant musicien, né dans les Pays-Bas à la fin du XVe siècle, et vers le commencement du XVIe siècle. Il vécut longtemps à Rome, où il se rendit vers 1536, puis quitta la chapelle pontificale, à laquelle il était attaché, pour entrer au service du cardinal Charles de Lorraine, duc de Guise. Il passa ensuite plusieurs années à Paris, où l'on croit qu'il mourut. Arcadelt fut un des compositeurs les plus féconds de son temps. Ses œuvres consistent en messes très nombreuses, madrigaux à quatre et cinq voix (plus de deux cents), et en un recueil de chansons françaises avec instruments.

ARCADES AMBO (mots lat. qui signif. *Arcadiens tous deux*). Virgile (égl. VII) représente deux bergers, Thyrsis et Corydon, se préparant au combat de la flûte.

Ambo florentes ætatibus, Arcades ambo...
Tous deux jeunes, Arcadiens tous deux...

Comme l'Arcadie n'était pas moins célèbre par ses ânes (roussins d'Arcadie), on dit quelquefois : *Arcades ambo* d'un couple de sots, et, en général, de tout couple qui prête à la malice, à la plaisanterie.

ARCADIE, plateau élevé, situé au centre du Péloponèse, compris entre l'Achaïe au N., l'Elide à l'O., la Messénie et la Laconie au S., l'Argolide à l'E. Son altit. moyenne est de 600 m. ; il est entouré ou sillonné de hautes montagnes (Cyllène, Erymanthe, Lycée, Méoale). Nombreuses vallées, dont la principale est celle de l'Alphée. Lacs et *catavothra*. Forêts, pâturages, etc.

— En littérature, et surtout dans la poésie d'autrefois, Pays imaginaire des bergers purs dans leurs mœurs, fidèles dans leurs amours ; séjour prétendu du bonheur pastoral.

— *Histoire*. Les Arcadiens, descendant sans doute des Pélasges, formaient un peuple pasteur qui a joué un rôle très secondaire dans l'histoire. Vers le milieu du VIIe siècle avant notre ère, ils lapidèrent leur roi Aristocratès, qui avait trahi les Messéniens, et abolirent la royauté. Dès lors, le pays forma une confédération de républiques (Orchomène, Mantinée, Tégée, Mégalopolis, etc.). Vers l'an 232, l'Arcadie entra dans la ligue Achéenne, à laquelle elle donna Philopœmen, son plus illustre chef. Plus tard, elle suivit le sort de la Grèce, réduite en province romaine. Elle fit partie de l'empire grec, appartint aux Vénitiens après 1204, fut conquise par les Turcs en 1470. C'est aujourd'hui une nomarchie du royaume de Grèce, qui a pour chef-lieu *Tripolitza*, et qui, en 1889, comptait 148.000 hab. (*Arcadiens*.)

ARCADIE, nom donné à la moyenne Egypte, au Ve siècle de notre ère, en l'honneur de l'empereur Arcadius.

Arcadie (L'), poème pastoral, en prose et en vers, de Sannazar, une des œuvres capitales de la littérature italienne au XVIe siècle. La première édition parut à Venise en 1502.

L'auteur chante les amours des bergers et les occupations des pêcheurs napolitains étendant leurs filets sur le rivage ou se balançant sur les vagues d'une mer argentée. La fable offre de l'intérêt, et un charme agréable se fait sentir dans toutes les pages.

Arcadie (L'), roman pastoral de Philippe Sidney, l'un des seigneurs les plus accomplis de la cour brillante d'Elisabeth. Ce poème ne fut publié qu'après sa mort, en 1591. Très admiré lors de sa publication, il tomba ensuite dans le discrédit. « Fiction pastorale ennuyeuse, lamentable, pédantesque, qui lasserait même aujourd'hui la

patience d'une jeune vierge amoureuse, » a dit de l'*Arcadie* Horace Walpole. On y trouve néanmoins quelques observations ingénieuses, des peintures de caractères, des sentiments élevés, rendus dans un langage noble et toujours parfaitement approprié, enfin de sages leçons de morale et de judicieuses réflexions sur le gouvernement.

Arcadie (*ri*), tableau de Poussin. On désigne souvent sous ce titre abrégé le tableau appelé aussi *les Bergers d'Arcadie*, ou : *Et in Arcadia ego*. C'est un des chefs-d'œuvre du maître, dans sa manière grave et pensive. Sous un ciel pur, dans un paysage de Grèce, un couple amoureux découvre une tombe de pasteur, qui, lui aussi, vécut et fut heureux en Arcadie ; la lecture de l'inscription, suivie du doigt par un troisième personnage qui épèle le *et in Arcadia ego*, pénètre le jeune couple d'une émotion

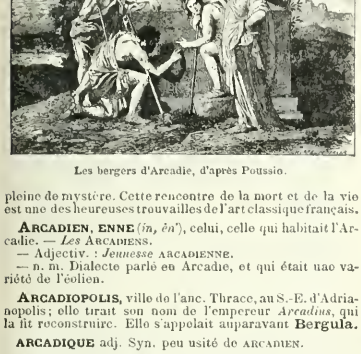

Les bergers d'Arcadie, d'après Poussin.

pleine de mystère. Cette rencontre de la mort et de la vie est une des heureuses trouvailles de l'art classique français.

Arcadien, enne (*in, èn*), celui, celle qui habitait l'Arcadie. — *Les* Arcadiens.

— Adjectiv. : *Jeunesse* arcadienne.

— n. m. Dialecte parlé en Arcadie, et qui était une variété de l'éolien.

Arcadiopolis, ville de l'anc. Thrace, au S.-E. d'Adrianopolis ; elle tirait son nom de l'empereur *Arcadius*, qui la fit reconstruire. Elle s'appelait auparavant **Bergula.**

Arcadique adj. Syn. peu usité de arcadien.

Arcadius, grammairien grec, né à Antioche, vivait, suivant quelques conjectures, dans le IIIe siècle av. J.-C. Il est auteur d'un abrégé du *Traité des accents*, d'Hérodien.

Arcadius, empereur d'Orient, fils aîné de Théodose le Grand, né en Espagne en 376 ou 377, mort en 408. A la mort de son père (395), il eut en partage l'Orient, pendant que son frère Honorius était mis en possession de l'empire d'Occident. Ce prince faible et inepte fut le jouet de deux ministres ambitieux, Rufin et Eutrope, et de son épouse Eudoxie. Déçu dans ses projets de faire épouser sa fille au jeune empereur, Rufin appela les Goths en Asie et en Grèce, et, après sa fin tragique, fut remplacé par Eutrope, qui ne fit que contribuer à l'avilissement de l'empire, et qui fut sacrifié à son tour. L'influence passa alors à Eudoxie, qui persécuta saint Chrysostome et provoqua son exil, fit dominer l'arianisme, et laissa dévaster l'empire par Alaric, les Huns et les Goths. Arcadius resta complétement étranger à tout ce qui s'accomplissait en son nom.

Arcæus (François), célèbre chirurgien espagnol, surnommé **l'Ambroise Paré** de l'Espagne, né en 1494, mort vers 1575, publia, à près de quatre-vingts ans, en 1573, un traité de chirurgie qui fut traduit en plusieurs langues. Il blâmait l'usage des sutures, défendait le tamponnement des plaies, et se bornait à l'emploi d'un emplâtre qui porte encore le nom de *baume d'Arcæus*.

Arçais, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 18 kilom. de Niort, à la lisière du Marais ; 967 hab.

Arcais (Francesco, marquis d'), compositeur et critique musical, né à Cagliari, dans l'île de Sardaigne, en 1830, mort à Rome en 1890. Partisan exclusif de la musique italienne, il se montra l'adversaire acharné non seulement de Wagner, mais de Berlioz et de Gounod. Comme compositeur, il a fait représenter quelques opéras bouffes qui n'ont eu que peu de succès : *i due Precettori ; Spanarello ; la Guerra amorosa* (1872), etc. Dans les dernières années de sa vie, il devint directeur politique du journal l'*Opinione*, tout en continuant d'y écrire le feuilleton musical.

Arcane (du lat. *arcanum*, secret) n. m. Opération mystérieuse des alchimistes, remède secret qu'ils prétendaient comme universel et infaillible. ‖ Se dit ironiquement d'un remède secret, exploité par le charlatanisme.

— Par ext. Mystère, secret : *Pénétrer jusqu'aux plus profonds* arcanes *de la science.*

— Anc. chim. Nom donné à divers oxydes métalliques et à des sels. ‖ *Arcane corallin*, Oxyde rouge de mercure. ‖ *Arcane double*, Sulfate de potassium. (C'est ce que les chimistes appellent aujourd'hui l'*arcanite*.)

— Techn. Composition métallique qu'on employait autrefois pour l'étamage des métaux, et qui était ainsi désignée parce que les ouvriers gardaient le secret de sa préparation.

Arcanette (*nèt*) n. f. Nom donné à la sarcelle d'été, dans certaines régions de l'est de la France.

Arcangelet (*lè*) n. m. Archéol. Sorte de petite arquebuse, par corruption d'*arc à jalet*. V. arc.

Arcangues, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 9 kilom. de Bayonne ; 1.051 hab.

Arcanite (rad. *arcane*) n. m. Sulfate anhydre de potassium, inaltérable à l'air. Syn. glaseïte, aphthithalite, aphthalose.

Arcanne n. f. Craie rouge délayée dans de l'eau, et avec laquelle les scieurs de long tracent une ligne sur une pièce de bois, afin de les guider dans leur travail. ‖ On dit aussi arcaux.

Arcanseur n. m. Appareil en forme de pied-de-biche pour faire avancer ou reculer un véhicule lourdement chargé, en agissant entre le sol et le bandage des roues.

Arcanseur.

Arcanson n. m. Résidu solide jaunâtre, que l'on obtient lorsque l'on distille la térébenthine. On l'appelle plus souvent *colophane*. V. ce mot.

Arcas, fils de Jupiter et de Callisto, roi et civilisateur de la contrée qui, de son nom, fut nommée *Arcadie*. Sa mère ayant été métamorphosée en ourse, il faillit la tuer à la chasse. Jupiter lui fit subir la même métamorphose, et les transporta tous deux au ciel, où ils forment les constellations de la grande et de la petite Ourse.

Arcasineur, euse (rad. *arcat*) n. Argot. Celui, celle qui escroque de l'argent au moyen de faldes qu'il invente pour apitoyer sur son sort, ou de faux certificats qu'il produit, ou de lettres qu'il écrit quand il ne veut pas se présenter lui-même, et que les adeptes nomment *lettres de Jérusalem*. ‖ On dit aussi arascien, enne.

Arcasse (du lat. *arca*, coffre) n. f. Assemblage de charpente formant la partie arrière d'un navire en bois, à arrière carré, et se rehant à l'étambot et aux estams.

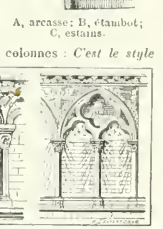

A, arcasse ; B, étambot ; C, estams.

Arcat (*ca* — terme d'argot) n. m. ‖ *Faire un arcat*, Escroquer de l'argent à quelqu'un au moyen d'une « lettre de Jérusalem ». V. arcasineur.

Arcate. Géogr. V. Ancor.

Arcature n. f. Motif architectural composé d'un certain nombre de petites arcades réelles ou feintes, et que supportent des consoles ou des colonnes : *C'est le style ogival qui a fait le plus grand usage des* arcatures *comme motif de décoration.*

— Viollet-le-Duc distingue les *arcatures basses ou de rez-de-chaussée*, qui sont placées sur l'appui des fenêtres ; les *arcatures de couronnement*, qui règnent autour des galeries et sur les corniches des tours ; et les *arcatures-ornements*, qui servent à orner les portails, les autels, etc.

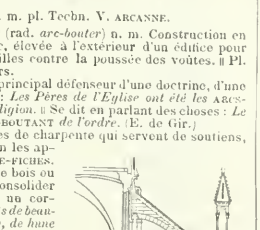

Arcatures.

Arcaux (*cô*) n. m. pl. Techn. V. arcanne.

Arc-boutant (rad. *arc-bouter*) n. m. Construction en forme de demi-arc, élevée à l'extérieur d'un édifice pour soutenir les murailles contre la poussée des voûtes. ‖ Pl. *Des* arcs-boutants.

— Fig. Appui, principal défenseur d'une doctrine, d'une cause, d'un parti : *Les Pères de l'Eglise ont été les* arcs-boutants *de la religion.* ‖ Se dit en parlant des choses : *Le travail, c'est l'*arc-boutant *de l'ordre.* (E. de Gir.)

— Constr. Pièces de charpente qui servent de soutiens, de contreforts. On les appelle aussi contre-fiches.

— Mar. Pièce de bois ou de fer destinée à consolider un objet, écarter un cordage. *Arcs-boutants de beaupré, de brassayage, de hune* pour gallhaubans de travers, de martingale, etc. *Arcs-boutants de coittes*, ou *de ber*, destinés à consolider les bers de lancement des navires.

— Techn. Barreau de fer droit ou chantourné destiné à bouter une grille, un balcon. ‖ Barre d'une porte cochère, dite aussi *pied-de-biche*. ‖ Branches de métal qui supportent les baleines d'un parapluie, quand il est ouvert. ‖ *Arcs boutants d'un carrosse*, Verges qui servent à tenir en état les moutons.

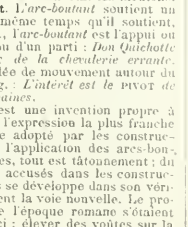

Arc-boutant.

— Syn. **Arc-boutant, pivot.** L'*arc-boutant* soutient un mur, une voûte. Le *pivot*, en même temps qu'il soutient, sert à faire tourner. ‖ Au fig., l'*arc-boutant* est l'appui ou le soutien d'une entreprise ou d'un parti : *Don Quichotte était le grand* arc-boutant *de la chevalerie errante.* (Le Sage.) — Pour *pivot*, l'idée de mouvement autour du soutien existe toujours au fig. : *L'intérêt est le* pivot *de presque toutes les actions humaines.*

— Encycl. L'*arc-boutant* est une invention propre à l'architecture ogivale : il est l'expression la plus franche et la plus énergique du mode adopté par les constructeurs du moyen âge. Jusqu'à l'application des arcs-boutants dans les églises gothiques, tout est tâtonnement ; du moment qu'ils sont nettement accusés dans les constructions, la structure des églises se développe dans son véritable sens : elle suit hardiment la voie nouvelle. Le problème que les architectes de l'époque romane s'étaient donné à résoudre était celui-ci : élever des voûtes sur la basilique antique. La basilique antique était couverte par des charpentes ; l'abside seule était voûtée ; dans notre climat, les charpentes ne préservent pas complètement de la neige et du vent ; elles pourrissent assez rapidement ; elles sont exposées à être brûlées. Elles le furent souvent : d'abord par les envahisseurs normands, puis par le fait d'accidents naturels, foudre, incendie, etc. Aussi, dès le Xe siècle, se préoccupa-t-on de voûter les nefs des églises. Mais les murs des basiliques ne pouvaient présenter une résistance suffisante à la poussée des voûtes hautes ou basses. De plus, dans les grands centres de population, il fallait couvrir de vastes espaces pour abriter tout un peuple, il fallait encore de hautes fenêtres pour éclairer ces nefs immenses. Au centre, au nord, de tous côtés, on se mit à l'œuvre. Il fallut deux siècles de tâtonnement, d'essais souvent malheureux, pour trouver la solution du problème dans l'emploi des arcs-boutants ; mais aussi, dès que cette voie nouvelle fut ouverte, elle fut parcourue avec une rapidité prodigieuse, et l'arc-boutant, qui fait à peine au XIIe siècle, est arrivé à l'abus au XIVe, si bien que l'histoire de l'arc-boutant suit pas à pas l'histoire de l'architecture ogivale. Tantôt l'arc-boutant est simple, tantôt il est double ; tantôt, enfin, ces arc-boutants doubles sont eux-mêmes renforcés par une suite de rayons qui les réunissent. Vers la fin du XIIIe siècle, on remplaça les arcs-boutants supérieurs par une construction à claire-voie, véritable aqueduc incliné servant à conduire les eaux des chéneaux des grands combles.

— Bibliogr. : Viollet-le-Duc, *Dictionn. d'architecture.*

Arc-bouter v. a. Fortifier au moyen d'un arc-boutant : Arc-bouter *une voûte.*

— Par ext. Appuyer avec force en se raidissant : Arc-bouter *ses pieds contre une porte.*

S'arc-bouter, v. pr. Etre arc-bouté : *Poutres qui se croisent et* s'arc-boutent.

— Par ext. En parlant des personnes, S'appuyer, se raidir en pesant sur les pieds, pour exercer un effort de résistance plus puissant : S'arc-bouter *sur ses jambes.*

Arc-doubleau n. m. Arc faisant saillie sous l'intrados d'une voûte quelconque, la doublant en quelque sorte, et sur lequel la voûte principale semble s'appuyer. ‖ Pl. *Des* arcs-doubleaux.

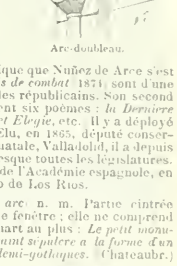

Arc-doubleau.

Arce (Gaspar Nuñez de), poète espagnol, né à Valladolid en 1834. A seize ans, en 1840, il faisait déjà jouer un drame en trois actes et en vers. Depuis, il écrivit, soit seul, soit en collaboration, une dizaine de pièces, dont quatre seulement ont été imprimées : *Dettes d'honneur ; Qui doit paye ; Justice providentielle*, et *le Fagot* (*Haz de leña*), où le poète a mis en scène Philippe II et Don Carlos. C'est surtout comme poète lyrique que Nuñez de Arce s'est placé à un rang élevé. Ses *Cris de combat* (1874) sont d'une violence excessive à l'égard des républicains. Son second recueil, publié en 1880, contient six poèmes : *la Dernière Plainte de lord Byron ; Idylle et Elegie*, etc. Il y a déployé ses plus éminentes qualités. Elu, en 1865, député conservateur aux Cortès par sa ville natale, Valladolid, il a depuis cette époque fait partie de presque toutes les législatures. Il a été élu, en 1871, membre de l'Académie espagnole, en remplacement de don Antonio de Los Rios.

Arceau (*so* — dérivé de arc) n. m. Partie cintrée d'une voûte, d'une porte, d'une fenêtre ; elle ne comprend qu'une partie du cercle, ou quart au plus : *Le petit monument de marbre qui couvre le saint sépulcre a la forme d'un catafalque orné d'*arceaux *demi-gothiques.* (Chateaubr.)

— Par anal. Tout ce qui a la forme, la courbure d'un arceau : arceaux *de fer, de bois recourbé.*

— Chir. Demi-cercle en bois que l'on place sous les couvertures d'un malade, pour préserver de leur contact un membre fracturé.

— Mar. Pièces de sapin formant le berceau de poupe d'une galère.

— Métall. Dans les fabriques d'acier, Petits arcs sur lesquels s'appuient les caisses de cémentation.

Arceau (sculpt.).

— Pêch. Anse de cordage qui passe à travers une câblière en pierre destinée à faire descendre les filets au fond de l'eau.

— Sculpt. Ornement en forme de trèfle à quatre feuilles.

— Zool. Parties extérieures des anneaux du corps des animaux articulés.

Arcelé, ée adj. Terminé par des arcades. ‖ Se dit d'un ornement aussi disposé et formant la figure connue sous le nom de quatrefeuilles : *Une croix* arcelée.

Arcelet (*lè*) n. m. Partie de la coiffure des femmes, au moyen âge, consistant en un large anneau de métal qui ceignait la tête à hauteur des tempes et retenait les cheveux. Plus tard, au XVIe siècle, l'arcelet devint une carcasse métallique, destinée à relever la chevelure sur le front et les tempes.

Arcelle du lat. *ar ella*, petite arche) n. f. Genre de protozoaires, famille des *arcellidés*, renfermant des animaux microscopiques qui vivent dans les eaux douces.

Arcellidés n. m. pl. Famille de protozoaires de la classe des amboïdes lobés, et renfermant des animaux répartis dans les genres : *arcelle, amphizonelle, difflugie*, etc. — *Un* arcellide.

Arc-en-Barrois, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne, arrond. et à 26 kilom. de Chaumont, sur l'Aujon, affl. de l'Aube ; 1.055 hab. *Arquois.* Scieries mécaniques, tanneries, bonneteries. Ville ancienne qui tenait son nom à une belle forêt. — Le canton a 9 comm. et 4.185 hab.

Arc-en-ciel n. m. Météore en forme d'arc, présentant les sept couleurs primitives, et résultant de la réfraction et de la réflexion des rayons du soleil dans les nuages : *C'est en pleine mer que se montrent les plus beaux* arcs-en-ciel. ‖ *Les sept couleurs de l'*arc-en-ciel *sont : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge.*

— Fig. *Arc-en-ciel* se dit parfois de tout ce qui est agréable, grand, ou gracieux, par allusion au météore que, suivant la Bible, Dieu proposa à Noé pour signe et enseigne à lui et à sa postérité qu'il ne perdrait jamais plus la terre par un déluge : *L'*arc-en-ciel *des promesses.*

A. Martin. *L'ARC-EN-CIEL de la liberté.* (C. Delavigne.) *L'ARC-EN-CIEL du souvire.* (E. Augier.)

— En poésie, le mot *arc-en-ciel* est parfois remplacé par celui de *Iris*, ou par une périphrase : *L'arc céleste ; l'arc du ciel ; l'arc aux sept couleurs ; l'arc lumineux ; l'arc d'Iris ; l'écharpe d'Iris ; la ceinture d'Iris ; la messagère des dieux*, de *Junon*, etc.

— En T. de blas. Figure imitant la forme et les couleurs de l'arc-en-ciel, et se détachant sur un champ d'azur.

— ENCYCL. Le phénomène de l'*arc-en-ciel* s'observe, généralement, quand un nuage se résout en pluie dans la partie du ciel opposée au soleil par rapport à l'observateur ; le plus souvent alors on voit deux arcs lumineux, colorés, concentriques, où les couleurs du spectre sont rangées en ordre inverse, du violet au rouge pour le premier en allant du centre à la périphérie. La position du nuage indique que la lumière qui produit l'arc-en-ciel a été réfléchie par des gouttes d'eau, et la coloration que cette lumière a été réfractée et dispersée. C'est aussi la considération des rayons lumineux qui pénètrent dans les gouttes de pluie, assez grosses pour déterminer des réflexions et réfractions régulières, et en sortent après avoir subi des réflexions intérieures, qui a permis à Descartes d'expliquer la distribution des couleurs et à Newton de calculer la déviation des arcs.

Les rayons *efficaces* sont ceux qui, selon leurs points d'incidence sur la goutte, éprouvent un changement de direction maximum ou minimum ; il y a là, en effet, maximum relatif de lumière, puisque les directions voisines donnent lieu à des systèmes de plus en plus divergents, et les gouttes correspondantes paraîtront illuminées, formant une zone plus éclatante que les régions voisines.

Les deux premiers arcs, correspondant à une et deux réflexions de la lumière dans l'intérieur de la goutte d'eau, paraissent à l'opposé du soleil ; d'ailleurs tous les arcs sont circulaires, puisqu'ils sont déterminés par des droites qui font un angle constant avec la direction des rayons solaires.

Les arcs de troisième et quatrième ordre sont situés entre le soleil et l'observateur ; il faut que toute la lumière ne soit pas interceptée pour qu'on puisse distinguer les très faibles colorations de ces arcs. L'arc de cinquième ordre entoure au contraire le deuxième. Les

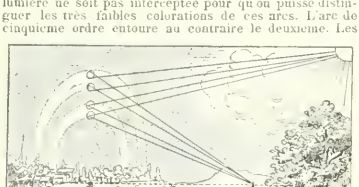

Arc-en-ciel.

mesures faites sur les arcs-en-ciel naturels et sur ceux que l'on peut artificiellement produire confirment cette théorie : avec une baguette de verre, Babinet avait observé sept arcs ; Miller en a distingué douze, et Billet a mesuré la déviation des dix-neuf premiers sur un filet d'eau.

Mais, en réalité, l'observation élémentaire montre que le phénomène de l'arc-en-ciel est plus complexe ; outre la bande irisée des couleurs du spectre, on voit à l'intérieur du premier arc et à l'extérieur du second une série de franges colorées dites *arcs surnuméraires*. Ces franges, signalées déjà par Langwith en 1722, paraissent être la répétition de l'arc principal sur une moindre largeur et rappellent les franges de diffraction d'un écran à bord rectiligne. Young, le premier, a indiqué que l'on devait en effet chercher l'explication des arcs surnuméraires dans l'interférence des rayons qui émergent parallèlement entre eux après avoir suivi des chemins différents dans la goutte.

— *Arc-en-ciel blanc.* Enfin, il arrive parfois que l'arc-en-ciel paraît blanc, ou du moins que les irisations rougeâtres du bord sont à peine sensibles, particulièrement si le nuage est très rapproché de l'observateur, ou si le phénomène se perçoit sur une brume au voisinage du sol. Bravais, pour expliquer ce fait, imaginait que les gouttelettes aient la forme de vésicules creuses, mais rien ne vient justifier cette hypothèse : si les gouttes d'eau sont petites, de dimensions très inégales, il y a bien encore concentration de lumière sur une région du nuage, mais le maximum relatif à chaque couleur n'est plus défini et varie facilement d'une goutte à l'autre d'une quantité supérieure au diamètre apparent du soleil : l'observateur reçoit alors dans une même direction des maxima relatifs à toutes les couleurs et correspondant à des gouttes différentes. L'impression générale est alors de la lumière blanche, et la seule teinte appréciable est la petite irisation rouge qui provient des gouttes les plus grosses. Ainsi s'explique l'*arc-en-ciel blanc*, sans aucune nouvelle hypothèse, et les circonstances dans lesquelles on l'observe sont, en effet, celles qui conviennent pour la formation d'un nuage de structure inégale.

ARC-EN-CIEL n. m. Espèce de truite. V. ce mot.

Arc-en-ciel. On connaît sous ce titre de nombreux tableaux dus à des artistes de toutes les écoles. Parmi les plus connus, nous citerons trois beaux paysages de Rubens, dont l'un est au Louvre, l'autre au musée de l'Ermitage Saint-Pétersbourg, le troisième en Angleterre. A côté de ces trois tableaux, il faut mentionner celui de Millet, au Louvre.

ARCENICITE n. f. Minér. V. ARSENICITE.

ARC-EN-QUEUE n. m. Nom vulgaire d'un troupiale.

ARCENS, comm. de l'Ardèche, arr. et à 52 kilom. de Tournon, sur l'Eysse, affluent de l'Esceutay ; 1.683 hab.

ARC-EN-TERRE n. m. Phénomène analogue à celui de l'arc-en-ciel, et qui est produit sur la terre par la pluie ou la rosée.

ARCÉOPHON ou **ARCÉOPHONTE**, fils du Cyprien Miunyridas N'ayant pu se faire aimer d'Arsinoé, fille de Nicocréon, roi de Chypre, il en mourut de chagrin ; la princesse, qui avait vu passer sans émotion le convoi du jeune homme, fut changée en pierre par Vénus. Ovide rapporte la même fable sur Anaxarète et sur Iphis.

ARCERE Louis-Etienne, oratorien, né à Marseille en 1698, mort à La Rochelle en 1782. Il est connu par une *Histoire de la ville de La Rochelle et du pays d'Aunis* (1756-1757), qu'il écrivit en collaboration avec le P. Jaillot.

ARCÉSILAS (*lass*), philosophe grec, né à Pitane (Eolie) vers 316 av. J.-C., mort vers 241. Fondateur de la seconde académie, il s'abstenait de toute affirmation, et se contentait pour tout critérium de la *vraisemblance rationnelle*, ce qui le distinguait des sceptiques purs. Adversaire du dogmatisme des stoïciens, il soutenait contre eux qu'il n'existe pas de signe certain de la vérité ; d'où il suit qu'il ne faut trancher aucune question, afin de conserver une parfaite tranquillité d'âme. C'est de cette doctrine qu'on a déduit la fameuse maxime : *Nil admirari.*

ARCÉSILAS, sculpteur grec qui vivait au commencement du VIe siècle av. l'ère chrétienne, auteur d'une statue de Diane, au bas de laquelle Simonide écrivit des vers. — ARCÉSILAS *de Paros*, peintre grec de la première moitié du Ve siècle av. l'ère chrétienne. (On le cite comme ayant fait l'un des premiers usage de l'encaustique.) — ARCÉSILAS, sculpteur romain de la première moitié du IIe siècle av. l'ère chrétienne. (Il est auteur d'une Vénus *genitrix*, et d'un groupe en marbre représentant des Cupidons ailés jouant avec une lionne.) Ses œuvres étaient très recherchées de son temps. On lui attribue encore un groupe cité par Pline, et représentant des *Nymphes enlevées par des Centaures.*

ARCÉSILAS (*lass*), fils de Lycus et de Théobula. Un des quatre chefs béotiens devant Troie, tué par Hector. Ses cendres furent rapportées par Léitus. (*Iliade.*)

ARCÉSILAS (*lass*), nom de quatre rois de Cyrène, qui sont : ARCÉSILAS Ier, roi de Cyrène, au VIe siècle av. notre ère. (Il succéda en 599 à son père, Battus Ier, qui fonda le royaume de Cyrène, et mourut vers 583 selon les uns, vers 570 selon d'autres. Son fils, Battus II, lui succéda ; — ARCÉSILAS II, roi de Cyrène, au VIe siècle av. notre ère. (Il succéda à son père, Battus II, entreprit une guerre contre les Lydiens, qu'il vainquit, et mourut empoisonné. Il eut pour successeur son fils Battus III ; — ARCÉSILAS III, roi de Cyrène, au VIe siècle av. notre ère, succéda à Battus III. (Il exila tous les chefs du parti démocratique. Pour consolider son autorité, il fit appel à la protection de Cambyse ; mais il dut, quelque temps après, quitter son royaume, et il alla chercher un refuge chez son beau-père Alazir. Il fut assassiné par les Cyrénéens qu'il avait exilés ; — ARCÉSILAS IV, dernier roi de Cyrène, au Ve siècle av. notre ère. (Il entreprit, à l'aide d'une bande de mercenaires, de rétablir le pouvoir despotique, et frappa de proscription tous ceux qui s'opposèrent à la réalisation de son projet. Le poète Pindare lui conseilla vainement une conduite plus modérée. Dans la crainte d'être renversé, il fonda la colonie d'Hespéride pour y trouver au besoin un refuge. On croit qu'il mourut assassiné vers 431.)

ARCÉSIUS, père de Laërte et grand-père d'Ulysse. Il était, dit-on, fils de Jupiter et d'Euryodie.

ARC-ET-LA-MAISON-DU-BOIS. Géogr. V. ARC.

ARCETRI, village de la banlieue de Florence, renommé pour son excellent vin blanc. Galilée s'y fixa après sa condamnation par la cour de Rome, et y mourut en 1642, dans une petite maison qui subsiste encore.

ARC-ET-SENANS, comm. du Doubs, arr. et à 33 kilom. de Besançon, sur la Loue, affl. du Doubs ; 1.229 hab. La *saline d'Arc*, fondée par le gouvernement en 1775 et vendue en 1843 à la Compagnie des salines de l'Est, est alimentée par l'eau du banc salifère de Salins ; elle fabrique par an 40.000 quintaux de sel.

ARCEUTHOBION (du gr. *arkeuthos*, genévrier, et *bios*, vie) n. m. Genre de plantes de la famille des loranthacées, renfermant de petits arbustes parasites qui croissent sur les genévriers. On trouve ces végétaux dans le midi de la France et dans l'Europe méridionale.

ARCEUTIDE n. f. Bot. V. ARCESTHIRE.

ARCH n. m. Le premier des deux trônes que les musulmans attribuent à Dieu.

ARCH, nom de la propriété de la terre indigène musulmane en Algérie, lorsque l'usufruit appartient collectivement à une tribu ou à une famille. La propriété *arch* appartenait au Dey, au moins nominalement, avant la conquête ; elle passa au gouvernement français, qui a succédé à ses droits.

ARCH (Joseph), socialiste anglais, né à Barford (Warwickshire) en 1826. Ouvrier agricole, il apprit presque tout seul à lire, et entreprit de compléter seul son instruction. Il put faire aux ouvriers agricoles d'intéressantes conférences sur les choses de leur métier. Son salaire étant insuffisant pour faire vivre sa famille, il se décida à partir comme ouvrier ambulant. En 1872, il fonda la *Ligue nationale des laboureurs*, qui rendit les plus grands services aux pauvres ouvriers agricoles. Inconnu la veille, sauf de quelques paysans, il était au bout de deux ou trois mois fameux dans le monde entier. En 1885, il fut envoyé à la Chambre des communes, et ce fut le marquis de Ripon qui se chargea des frais de son élection. Non réélu en 1886, il obtint le renouvellement de son mandat en 1892.

ARCHÆLURUS (*ké, russ* — du gr. *arkhaios*, ancien, et *ailouros*, chat) n. m. Genre de carnivores fossiles de la famille des félidés, du terrain éocène de l'Orégon.

ARCHAGATHUS, médecin grec, né dans le Péloponèse, vivait dans la seconde moitié du IIe siècle av. notre ère. Il se rendit à Rome vers 220. Il avait inventé une sorte d'emplâtre qui reçut son nom. Les nombreuses opérations chirurgicales auxquelles il se livrait lui firent donner le surnom de **Carnifex**.

ARCHAGÈTE, surnom sous lequel Esculape avait en Phocide, à 70 stades de Tithorée, un temple célèbre, dont le prenaos servait d'asile. — Surnom d'Apollon à Hiérapolis, en Phrygie et à Naxos, en Sicile.

ARCHAÏQUE (*ka*) adj. Linguist. Qui appartient à l'archaïsme : *Certains écrivains affectent d'employer des mots et des tournures* ARCHAÏQUES.

— B.-arts. Qui a rapport à la haute antiquité : *Style* ARCHAÏQUE.

ARCHAIS (*è* n. m. Etui dans lequel l'archer renfermait son arc. Il ne faut pas confondre l'*archais* avec l'*archet*, qui est un petit arc. (L'archais était suspendu en bandoulière avec le *coutre* ou carquois.)

ARCHAÏSME (*ka-iss* — du gr. *arkhaios*, ancien) n. m. Expression, tournure de phrase qui a vieilli : *Racine repousse tout* ARCHAÏSME, *et dans le style et dans la forme.* (Th. Gautier.) ‖ Affectation à se servir de mots anciens : *Salluste paraît avoir affecté l'*ARCHAÏSME *dans ses histoires.* (Beauzée.)

— B.-arts. Imitation de la manière des anciens.

— ENCYCL. Jamais un idiome, à moins d'être passé à l'état de langue morte, purement littéraire, n'affecte une forme stable et déterminée ; il est, au contraire, incessamment en travail et passe par une série d'évolutions successives, par des phases diverses, qui constituent son existence propre. On peut parfaitement assimiler sous ce rapport l'idiome à une plante, à un animal, car la langue nous présente comme eux des phénomènes de nutrition, d'élimination et de génération. Les mots nouveaux, les néologismes, représentent la matière nutritive ; les mots éliminés, les vieux mots, représentent la matière usée, dont l'organisme se débarrasse. Lorsque ceux-ci, par un caprice de l'usage, ou, le plus souvent, par la fantaisie d'un bon écrivain, sont remis en circulation, ils prennent le nom de *archaïsmes*. D'où cette conclusion générale que le néologisme et l'archaïsme, étant considérés comme le résultat de deux fonctions naturelles et opposées de la vie du langage, comme l'expression du double mouvement qui caractérise cette vie, doivent se retrouver aussi bien l'un que l'autre à toutes les époques de l'histoire d'une langue. On peut remarquer que les sciences d'autorité, qui s'appliquent à des croyances, à des coutumes depuis longtemps fixées, et qui n'ont pas d'autre objet que de conserver ces croyances, ces coutumes dans la mémoire en les interprétant (par exemple, la théologie et la jurisprudence), ont une langue immobile et faite, pour ainsi dire, tout entière d'archaïsmes ; au contraire, les sciences d'observation, d'expérience et de raisonnement, sont pour la langue générale une source incessamment féconde de néologismes.

Archais.

Cette sorte de renaissance de mots qui, après avoir fait un long usage, tombent, on ne sait pourquoi, en désuétude, puis sont remis en circulation et jouissent d'une nouvelle faveur, est un phénomène propre à toutes les langues et qui n'avait pas échappé à l'esprit observateur d'Horace. Il en parle dans son *Art poétique :*

Nedum sermonum stet honos et gratia vivax.
Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque
Quæ nunc sunt in honore vocabula, si volet usus...

« Les mots ne gardent point toujours leurs honneurs et leur vivante grâce. Beaucoup renaîtront qui sont déjà tombés, et beaucoup passeront qui sont maintenant en faveur, si l'usage le veut. »

Un certain nombre d'écrivains, et des meilleurs, ont eu un goût tout particulier pour les archaïsmes. Chez les latins, Plaute, Lucrèce, Salluste, prenaient plaisir à remettre en lumière de vieux mots abandonnés depuis longtemps, ou à rétablir leur orthographe ancienne à des mots restés en usage. Chez nous, Rabelais, Montaigne, Marot, ont affectionné les archaïsmes ; toutefois, plus on remonte, plus l'archaïsme est difficile à distinguer, car tel vocable, qui nous semble archaïque dans Rabelais, pouvait être usité à cette époque de formation de la langue. Dans une période littéraire plus rapprochée de nous, il nous est facile de voir que Régnier, La Fontaine, Molière, La Bruyère, ont souvent rehaussé au moyen d'archaïsmes la saveur de leur style, qu'on en trouve chez eux un grand nombre d'exemples avérés ; d'autres, comme J.-B. Rousseau, dans ses pièces en style marotique ; G. Nandé, dans plusieurs ouvrages écrits en style du XVIe siècle ; Vanderbourg, dans ses *Poésies de Clotilde de Surville* ; Balzac, dans ses *Contes drôlatiques ;* le bibliophile Jacob, dans la plupart de ses ouvrages ; P.-L. Courier, dans sa traduction du premier livre d'Hérodote et dans l'édition du roman grec de *Daphnis et Chloé*, ont écrit des pages entières ou même de petits ouvrages tout entiers en style archaïque.

Le comte Hamilton a accumulé les archaïsmes dans sa lettre à J.-B. Rousseau, et il faudrait un dictionnaire du vieux langage pour bien entendre toutes les expressions qu'il emploie dans son épître, dont voici les premiers vers :

A gentil clerc qui se clame Roussel,
Ores chantant ès marches de Solure,
Où, de cantons parpaillots n'ayant cure,
Prêtres de Dieu baisent encor missel,
De l'Evangile en parfinant lecture ;
Illec qui va dans moult noble écriture,
(Digne trop plus de loz sempiternel)
Mettant planté de cet antique sel
Qu'en virelais mettoit parfois Voiture,
A cil Rousset ma mine, jàçois obscure,
Mande salut dans ce chétif chartel.

On peut distinguer trois sortes d'*archaïsmes* : les archaïsmes de mots, les archaïsmes de forme ou de tournure, et les archaïsmes grammaticaux ou de syntaxe. S'il est permis d'user de l'archaïsme, ce n'est qu'avec beaucoup d'art ; c'est un condiment qui ne convient pas à tous les genres de littérature ; la fable, l'épître badine, et même la chanson, s'en accommodent volontiers, pourvu que l'archaïsme y ajoute une saveur particulière ; le difficile est donc de l'enchâsser avec adresse et de faire que l'expression tirée du langage antique s'harmonise heureusement avec la langue moderne. Autrement, l'usage de l'archaïsme mène à l'affectation.

La Bruyère regrettait l'abandon dans lequel étaient tombés, de son temps, nombre de vieux mots expressifs et harmonieux, comme *moult* (beaucoup), *cil* (celui), *heur*, qui se plaçait où *bonheur* ne pouvait entrer, *gent* et *gente*, qui valent mieux que *gentil* et *gentille ; ouvrer* (travailler), *bruire* (faire du bruit), *poindre* (piquer), *se ramentevoir* (se ressouvenir), *penser*, substant. (pensée), etc. Mais il faut remarquer que *bure, ouvrer, bruire, poindre*, ont été, depuis La Bruyère, remis en circulation ; que depuis le vers de Chénier :

Sur des *pensers* nouveaux faisons des vers antiques,

le subst. *penser* n'est plus un archaïsme, et qu'il en est de même de bien d'autres mots : *congrûment, éduquer, empaumer, enclouure, engrosser, hideur, inglorieux, liesse, nonpareil, orée* (bord, lisière : *à l'orée* du bois), *pécune, pleur* (au sing.), *prud'homie, quasi, sapience, souvenance, la superbe* (l'orgueil), *titubant, vêprée, verdoyer, vergogne, ves-*

pétal, reule, qui, vers 1800, étaient des archaïsmes, et que Gautier, les Goncourt, Th. de Banville, Zola, et autres bons écrivains ont rendus, sont à la langue usuelle, sont à la langue poétique.

— ANTON. **Néologisme.**

ARCHAÏSTE (*ka-iss*) n. m. Celui qui affecte de se servir d'archaïsmes, de tours et d'expressions surannés.

ARCHAL (du lat. *aurichalcum*, cuivre jaune, laiton n. m. Ne s'emploie qu'avec le mot *fil* : *Fil d'archal*, Fil de laiton passé à la filière, et par anal. : *Treillis en* FIL D'ARCHAL.

ARCHANDRE, fils de Phthius, époux de la Danaïde Scéa et fondateur de la ville d'*Archandre*, en Egypte.

ARCHANGE (*kan* — gr. *arkhaggelos*; de *arkhê*, commandement, et *aggélos*, ange) n. m. Ange d'un ordre supérieur, l'avant-dernier dans la classification des neuf chœurs des purs esprits chargés d'annoncer les volontés de Dieu : *L'Ecriture dit qu'il y a sept* ARCHANGES, *mais elle n'en nomme que trois : Gabriel, Michel et Raphaël.*

ARCHANGÉLIQUE (*kan*) n. f. Plante de la famille des ombellifères sesélinées. V. ANGÉLIQUE.

ARCHANGÉLIQUE (*kan*) adj. Qui a rapport à l'archange. ‖ Par ext. Qui approche de la nature, de la perfection de l'archange : *Ame* ARCHANGÉLIQUE. (Balz.)

ARCHARIAS (*ka-ri-âss*) n. m. Syn. de BALANINE, et de HOMALONOTE.

ARCHE (rad. *arc*) n. f. Voûte en forme d'arc, supportée, par les piles ou les culées d'un pont : *Les* ARCHES *se classent en* ARCHES *de plein cintre, en anse de panier, surbaissées, surélevées, elliptiques*, etc. *Les* ARCHES *portent, en général, le tablier du pont.*

— **En arche**, loc. adv. S'est dit pour : *En arc.*

— Archit. *Arche elliptique*. Celle dont le trait forme une demi-ellipse. ‖ *Arche extradossée*, Celle dont les pierres ont toutes la même longueur, et ne forment point liaison entre elles, ni avec celle des reins de la voûte. ‖ *Maîtresse arche*. Dans les anciens ponts, Arche du milieu, qui est ordinairement plus large et plus élevée que les autres. ‖ *Arche marinière*, Arche sous laquelle passent de préférence les bateaux.

Arche.

— Argot. *Feadre l'arche*, Ennuyer, tourmenter quelqu'un. ‖ Faire une levée, en jouant aux cartes.

— Charp. *Arche d'assemblage*, Pièces de charpente cintrées soutenant un toit de forme bombée.

— Hist. *Cour des arches*, Ancien tribunal supérieur en Angleterre, ainsi appelé parce qu'il siégeait dans la tour voûtée de l'église Sainte-Marie.

— Mar. Sorte de boîte en charpente qui, à bord des navires, couvre et protège la pompe.

— Techn. Nom générique donné, dans les verreries, à des fours accessoires qui entourent le four principal, avec lequel ils communiquent au moyen d'ouvertures appelées *lunettes*. Ces fourneaux secondaires, chauffés par la chaleur perdue du four de fusion, reçoivent des dénominations particulières, suivant l'emploi qu'on en fait : *arches à pots, à matières, cendrières, à fritter* ou *à calciner, à recuire* ou *de recuisson.*

ARCHE (du lat. *arca*, coffre) n. f. Sorte de grand bateau fermé que Noé, dit la Bible, construisit par l'ordre de Dieu. V. partie encycl.

— Dans un sens mystique, l'Eglise, la communion des fidèles : *Être hors de l'*ARCHE.

— Par compar. *Arche de Noé*, ou absolum. *Arche*, Lieu de refuge. ‖ *C'est l'arche de Noé*. Se dit, par plaisanterie, d'une maison où logent toutes sortes de gens. ‖ En T. d'argot. *Arche de Noé*, L'Académie.

— Aoc. prat. *Arches d'anan*, Nom que l'on donnait aux archives des notaires.

— Archéol. *Arche sépulcrale*, Sorte de cercueil en forme de coffre quadrangulaire, ordinairement, en marbre ou en terre cuite, et à couvercle orné de sculptures. ‖ Coffre en usage depuis le moyen âge jusqu'au XVIIIe siècle, et dont le couvercle était ordinairement bombé. *L'arche de mariage* était le coffre qui contenait la layette de la mariée. (V. AMEUBLEMENT.) — D'après certains, comme on se servait jadis d'arches pour serrer ses papiers et ses lettres, le mot *archives* viendrait du mot *arche*.

— Hist. relig. *Arche d'alliance, arche du Seigneur, arche sainte*, ou absol., *Arche*, Sorte de coffre dans lequel les Israélites renfermaient les tables de la loi données à Moïse sur le mont Sinaï, et qui était placé dans le tabernacle. ‖ Nom donné encore aujourd'hui par les juifs à l'armoire où ils enferment le *Pentateuque*, écrit sur le vélin, en mémoire de l'antique arche d'alliance.

ENCYCL. I. La Bible raconte que Noé mit cent ans à construire l'*arche*. Ce vaisseau mesurait 300 coudées de long, 50 de large, 30 de haut. Il renfermait, outre le patriarche et sa famille, un couple de tous les animaux impurs alors existants, et sept couples de tous les animaux purs. Do cette colossale réunion viennent les différentes expressions qui ont passé dans la langue pour désigner un assemblage d'objets nombreux et disparates, etc. Le déluge fini, l'arche s'arrêta sur le mont Ararat, en Arménie. On fait aussi parfois allusion à la *colombe de l'arche*, etc. V. DÉLUGE.

— Beaux-arts. *L'arche de Noé* a servi de thème à la peinture religieuse, en de fréquentes occasions. Rappelons d'abord les miniatures et les gravures en bois des Bibles du moyen âge. On cite la miniature d'un manuscrit grec du VIIIe ou du XIVe siècle, publiée par d'Agincourt et représentant la construction de l'arche. Le même sujet est représenté par Raphaël dans les Loges du Vatican et par Pietro di Puccio au Campo-Santo de Pise. Raphaël a également traité la « Sortie de l'arche » dans une fresque des Loges. Dans les nombreux bas-reliefs et vitraux des églises chrétiennes primitives, l'arche a le plus souvent la forme d'un navire, que surmonte une maison dont les fenêtres laissent apercevoir les personnages sauvés du déluge et à proximité de laquelle vole une colombe.

— II. ARCHE D'ALLIANCE (L'). Cette arche, qui avait été faite sur les ordres de Moïse, avait deux coudées et demie de long sur une et demie de haut et de large. Les côtés étaient doublés de lames d'or en dehors et en dedans. La garde en était confiée aux lévites, qui, seuls, avaient le droit de la toucher, et qui, pour la transporter, passaient deux bâtons dorés dans les anneaux d'or fixés aux extrémités. Le couvercle, appelé *propitiatoire*, formait tout alentour une espèce de couronne d'or pur, et supportait deux chérubins en or battu, qui le couvraient de leurs ailes. L'arche d'alliance était placée dans la partie la plus retirée du tabernacle. C'était du haut du propitiatoire que Dieu avait promis de se manifester et de rendre ses oracles.

Les Hébreux avaient pour l'arche la plus grande vénération, et ils la portaient dans leurs expéditions militaires, comme gage de la protection divine. Sous le gouvernement du grand prêtre Héli, elle tomba entre les mains des Philistins, qui la placèrent dans le temple de Dagon. Rendue bientôt aux Israélites, ceux-ci la déposèrent à Cariathaïm, dans la maison du lévite Abinadab, où elle demeura soixante-dix ans ; après quoi David résolut de la transporter en grande pompe dans son palais. Elle fut placée plus tard dans le temple bâti par Salomon. Elle y resta jusqu'à la destruction du temple par les Chaldéens. D'après une tradition, le prophète Jérémie l'en retira avant la prise de la ville et la cacha dans une grotte. Depuis lors, on ne la revit plus. On a prétendu, sans preuve, qu'elle aurait été transportée par Nabuchodonosor à Babylone, et restituée plus tard aux Israélites par Cyrus. Quoi qu'il en soit, dans le temple reconstruit après l'exil, le sanctuaire était absolument vide.

ARCHE n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des arcadés, à coquille équivalve, oblongue, subquadrangulaire, à bord ventral baillant. Ces mollusques habitent toutes les mers du globe. Le genre *arche*, extrêmement ancien, a débuté au cours de la période silurienne.

ARCHÉBULIQUE (de *Archébule*, poète gr. du IIIe siècle av. J.-C., auquel on attribue l'invention de ce vers) n. m. et adj. Se dit d'une sorte de vers anapestique, composé de quatre anapestes et d'un bacchius final. Ce rythme a été souvent employé par Simonide et par Pindare.

ARCHÉE (du gr. *archê*, primauté) n. f. Anc. physiol. Principe immatériel, différent de l'intelligence, qui, d'après quelques anciens auteurs, déterminait l'organisation matérielle des corps et dirigeait les actes de l'organisme vivant.

— Alchim. Nom que les adeptes de la science hermétique donnaient à la matière ignée, qu'ils plaçaient au centre de la terre.

ARCHÈE (rad. *arc*) n. f. Portée d'un arc. (Vieux.)

ARCHÉEN (*ké-in*) n. m. Nom par lequel on désigne souvent l'ensemble des formations azoïques ou terrain primitif.

ARCHEGAYE (*ghé*) n. f. Antiq. milit. Syn. de ASSAGAYE. V. SAGAYE.

ARCHÉGONE (*ké* — du gr. *arkhê*, principe, et *gonos*, rejeton) n. m. Organe reproducteur femelle des hépatiques, des mousses et des cryptogames vasculaires, renfermant l'oosphère et correspondant au pistil des phanérogames.

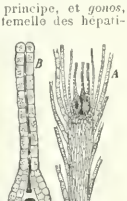

A, terminaison de rameau avec 3 archégones. — B, archégone montrant l'oosphère O.

— ENCYCL. L'*archégone* renferme l'organe femelle, l'oosphère, qui, fécondée par l'anthérozoïde, reproduit, soit directement (cryptogames vasculaires), soit indirectement (mousses), la plante adulte.

Chez les mousses, l'archégone procède d'une cellule superficielle de la tige, et a la valeur morphologique d'un poil. Cette cellule proémine au dehors, et se sépare bientôt par une cloison transverse. Des cloisonnements ultérieurs apparaissent ensuite, pour arriver à constituer l'archégone adulte. Celle-ci a la forme d'une bouteille pédicellée, dont le col est mince, allongé et généralement tordu autour de son axe. L'oosphère, fécondée par les anthérozoïdes, devient l'œuf. Ce dernier se développe sur la plante mère et produit un *sporogone*, sur lequel apparaissent les *spores*. Ces spores germent et donnent naissance à la plante adulte.

L'archégone adulte des fougères comprend : 1° une partie inférieure ou *ventre*, renfermant une masse protoplasmique, l'*oosphère*, et 2° un *col* dans l'axe duquel s'insinue la cellule de canal. Mais cette dernière se détruit bientôt en gélifiant sa membrane, et la substance mucilagineuse provoque, par sa destruction écarte les cellules terminales du col, et constitue, à l'orifice ainsi formé, une gouttelette de gelée, à laquelle viennent se fixer les anthérozoïdes qui nagent dans le liquide imbibant le prothalle. L'un d'eux pénètre dans le col et va féconder l'oosphère, qui devient l'œuf et s'entoure aussitôt d'une membrane de cellulose. Formé comme il vient d'être dit, l'œuf des fougères se développe tout de suite sur le prothalle, et reproduit la plante adulte.

ARCHÉGOSAURE (*ké* — du gr. *arkhêos*, premier, et *sauros*, lézard) n. m. Amphibien stégocéphale, que l'on a trouvé dans les terrains houiller et permien.

Archégosaure (réd. 8 fois).

— ENCYCL. Le premier connu de ces animaux fut découvert en 1811, dans la houillère de Munster-Appel (Bavière rhénane). Ils présentent un crâne triangulaire, déprimé, orné de fossettes, et une ceinture capsulaire semblable à celle des sirènes. Les débris de ces amphibiens sont renfermés au centre de nodules de fer carbonaté terreux, qui forment souvent des lits dans la houille, et qui sont si riches en débris fossiles.

ARCHÉION (*ké* — du gr. *arkhêion*, sanctuaire) n. m. Terme général qui désignait, en Grèce et dans les colonies, les édifices affectés au gouvernement et à l'administration, quelquefois, plus spécialement, le bâtiment où étaient conservées les archives.

ARCHÉLAÏS, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la partie S.-O. de la Cappadoce ; au *Ak-Séraï*. Macrin y fut tué en 218 par ses propres soldats, d'après l'ordre d'Héliogabale. — Nom d'un bourg de l'ancienne Palestine, dans la tribu d'Ephraïm, à l'occident du Jourdain, et qui avait été bâti par *Archélaüs*, fils d'Hérode le Grand.

ARCHÉLAÜS (*ke*), au cinquante-cinquième fils d'Egyptus, époux de la Danaïde Anaxibia.

ARCHÉLAÜS (*ke*), fils de Temène et descendant d'Hercule. Chassé par ses frères, il alla chercher un asile auprès du roi de Macédoine, qui l'fit périr pour se venger du refus de la main de sa fille, à laquelle il avait été fiancé, après une victoire remportée par lui sur les ennemis de ce roi.

ARCHÉLAÜS (*ke*), poète grec, se dit qu'il aurait vécu au Ve siècle de notre ère. Il composa, en vers iambiques, un poème sur l'*Art sacré*.

ARCHÉLAÜS (*ké* **de Milet**), philosophe de l'école ionienne, disciple d'Anaxagore et maître de Socrate, florissait à Athènes vers l'an 440 av. J.-C. Il fut surnommé *le physicien*, parce qu'il s'occupa plus particulièrement de l'étude de la nature. Il adopta l'air d'Anaxagore pour principe universel. Sa morale était fondée sur ce principe matérialiste que le juste et l'injuste n'existent que par la loi.

ARCHÉLAÜS (*ke*), roi de Macédoine de 413 à 399 av. J.-C. Il développa la force et la prospérité de la Macédoine, et appela à sa cour des artistes et des poètes, Zeuxis, Euripide, Agathon, etc. Il périt assassiné par son favori Cratère.

ARCHÉLAÜS (*ké*), poète grec du IVe siècle av. J.-C. Il composa plusieurs épigrammes et un ouvrage intitulé *Traité des choses*. L'*Anthologie grecque* offre quelques fragments de ce poète.

ARCHÉLAÜS (*ké*), évêque de Cashara (Mésopotamie), vivait au IIIe siècle de notre ère. Il eut, en 277, avec le célèbre hérésiarque Manès, une controverse publique, et le fit emprisonner. Il écrivit en syriaque le récit de sa controverse.

ARCHÉLAÜS (*ké*), dit **le Cappadocien**, vivait dans la première moitié du Ier siècle avant notre ère. Général de Mithridate, il s'attacha à la fortune de ce prince, souleva toute la Grèce en sa faveur ; mais, vaincu par Sylla à Chéronée et à Orchomène 85 av. J.-C., il fut chargé de traiter de la paix avec le général romain. Devenu suspect au roi de Pont, il s'enfuit à Rome 81, où le sénat le traita avec les plus grands égards.

ARCHÉLAÜS (*ké*), fils du précédent, reçut de Pompée la dignité de prêtre de la déesse Enyo à Comana, puis épousa Bérénice, reine d'Egypte, mais ne put se maintenir contre les Romains, et fut tué dans un combat contre le consul Gabinius (57 av. J.-C.).

ARCHÉLAÜS (*ké*), fils du précédent, grand prêtre de Comana, vivait dans la seconde moitié du Ier siècle av. J.-C. Il souleva des troubles en Cappadoce, fut obligé d'abandonner cette province par Cicéron, alors proconsul de Cilicie, et fut dépouillé par César de ses fonctions de grand prêtre (47 av. J.-C.).

ARCHÉLAÜS (*ké*), fils du précédent, obtint la couronne de Cappadoce par la faveur de Marc-Antoine, et sut se maintenir sous Auguste. Mais Tibère, l'ayant attiré à Rome, le fit jeter dans une prison, où il mourut, l'an 17 av. J.-C.

ARCHÉLAÜS (*ké*), roi de Judée, fils d'Hérode le Grand, auquel il succéda, l'an 3 de J.-C., Auguste, sur les plaintes qu'on lui adressa de sa cruauté, l'exila à Vienne, dans les Gaules, où il mourut l'an 6 de J.-C. Son royaume fut annexé à la province de Syrie.

ARCHÉLAÜS (*ké*), sculpteur grec, fils d'Apollonius, né à Priene, vivait à Rome, croit-on, du temps de l'empereur

Apothéose d'Homère, bas-relief de Archélaüs.

Claude. Il est connu par l'*Apothéose d'Homère*, bas-relief trouvé sur la voie Appienne au XVIIe siècle.

ARCHELET (*lé* n. m. Techn. Petit archet dont se servent les horlogers. ‖ Bout de fil de fer courbé, du moule à fondre les caractères typographiques.

— Péch. Branche courbée en cercle, et qui sert à tenir ouvert le verveux. ‖ Bâtons recourbés et mis en croix, aux

extrémités desquels on suspend le filet ou échiquier employé pour prendre le poisson.

ARCHELETTE et **ARCHETTE** n. f. Petit coffre en usage au moyen âge. (C'est un diminutif du mot *arche.*)

ARCHELMINTHES (*kel* — du gr. *arkhaios*, ancien, et *helminos, inthos*, ver. n. m. pl. Nom donné par Hæckel aux vers primitifs, dont il considérait les infusoires ciliés comme les représentants phylogenétiques. — *Un* ARCHELMINTHE.

ARCHÉLOGIE *ké* — du gr. *arkhê*, principe, et *logos*, discours n. f. Traité dogmatique des principes fondamentaux de la science de l'homme.

ARCHÉLOGIQUE (*ké*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'archélogie.

ARCHENA (lat. *Aquæ Calidæ*), ville d'Espagne (prov. de Murcie), sur le fleuve côtier Ségura; 3.550 hab. Eaux thermales sulfureuses. Ruines de thermes et débris de constructions antiques.

ARCHENCÉPHALE (*kan* — du gr. *arkhê*, primauté, et de *encephale*) n. m. Eucéphale par excellence. Ce mot est la traduction en français de *archencephalon*, créé par le naturaliste anglais R. Owen, pour désigner l'encéphale de l'homme, qui est supérieur par son organisation, et notamment par sa richesse en circonvolutions, à ceux des autres animaux.

ARCHENDA (*kin*) n. m. Poudre de feuilles du henneh, dont les femmes d'Egypte se servent pour donner à la paume de leurs mains et à la plante de leurs pieds une couleur rouge.

ARCHENHOLZ (Jean-Guillaume D'), historien et littérateur allemand, né à Langenfuhr, près de Dantzig, en 1743, mort en 1812. Il servit sous le grand Frédéric dans la guerre de Sept ans, fit de longs voyages en Europe, et finit par se fixer à Hambourg. Ecrivain fécond et laborieux, il fonda la *Minerve allemande* (1792), important recueil politique et historique; le *Lycée anglais; Littérature et Statistique des nations*, et publia en outre de nombreux ouvrages : *Histoire de la guerre de Sept ans; Histoire des boucaniers; Voyage en Angleterre*, etc.

ARCHENTÈRE (*kan*) ou **ARCHENTÉRON** (du gr. *arkhê*, commencement, et *entéron*, entrailles) n. m. On désigne sous ce nom la cavité de la *gastrula*, qui n'est autre chose que la cavité d'invagination.

— ENCYCL. L'*archentere* ou *archentéron*, appelé aussi *intestin primitif*, s'ouvre à l'extérieur par un orifice nommé *blastopore*. L'archentéron de l'embryon fournit la presque totalité du tube digestif de l'adulte. Quant au blastopore, il ne constitue qu'un organe transitoire : il se ferme et disparaît plus tard, sans laisser de trace. V. GASTRULA.

ARCHÉOCIDARIDÉS (*ké* — du gr. *archaios*, ancien, et *cidaris*, nom du genre) n. m. pl. Famille d'oursins fossiles, dont les plaques interambulacraires sont munies d'un grand tubercule à piquant et sont imbriquées les unes sur les autres. Dans le genre *archéocidaris* (carbonifère), les aires interambulacraires sont formées de trois à huit rangées de plaques hexagonales, ornées d'un puissant tubercule. — *Un* ARCHEOCIDARIDÉ.

Autres genres : *eocidaris, lepidocidaris, xenocidaris*, etc.

ARCHÉOGRAPHE (*ké*) n. m. Qui fait de l'archéographie.

ARCHÉOGRAPHIE (*ké* — du gr. *arkhaios*, ancien, et *graphein*, décrire) n. m. Action de représenter par le dessin, la peinture, la sculpture, des scènes antiques.

ARCHÉOGRAPHIQUE (*ké*) adj. Qui tient, qui a rapport à l'archéographie : *Fantaisies* ARCHÉOGRAPHIQUES.

ARCHÉOLITHIQUE (*ké* — du gr. *arkhaios*, ancien, et *lithos*, pierre) adj. Qui a rapport à la partie la plus ancienne de l'âge de pierre. ‖ On dit mieux PALÉOLITHIQUE.

ARCHÉOLOGIE (*ké* — du gr. *arkhaios*, ancien, et *logos*, discours) n. f. Science des choses anciennes, qui comprend l'étude de toute l'antiquité. ‖ Plus spécialem., Connaissance des monuments figurés des anciens : *L'*ARCHÉOLOGIE *se propose de tracer le tableau de l'état social ancien par les monuments.* (Champoll.-Figeac.)

— ENCYCL. I. — Dans son sens le plus large, le mot *archéologie* désigne l'étude de l'antiquité tout entière : langues, religions, arts, institutions, mœurs. Mais, dans l'usage actuel, il est pris sous une acception plus restreinte : on en distingue tout ce qui est relatif à l'histoire proprement dite et à la philologie; on donne alors le nom d' « archéologie » à la science des *monuments figurés* de l'antiquité. Elle se divise en deux branches : l'*archéologie de l'art*, qui a pour objets les monuments artistiques (les œuvres des architectes, sculpteurs, peintres), etc., et l'*archéologie des ustensiles*, qui étudie les armes et les objets d'un usage domestique. — Dans ses investigations, l'archéologie emprunte le secours d'un grand nombre de connaissances : notions générales d'art et de technique, science de l'histoire et des institutions de l'antiquité, intelligence et critique des textes. — A son tour, elle rend à ces différentes connaissances de nombreux services : elle sert à reconstituer des civilisations antérieures à l'histoire, à mieux comprendre les religions et les usages domestiques, à contrôler les témoignages littéraires. Dans le domaine de l'art, elle a montré les origines de la production des chefs-d'œuvre.

L'importance scientifique de l'archéologie s'est affirmée de nos jours avec éclat. On l'a vue révéler d'antiques civilisations dont il ne restait que des vestiges presque effacés. Son importance artistique n'est pas moins incontestable : elle a ouvert les sources du beau dans leur simplicité primitive, formé le goût des modernes, au détriment peut-être de leur spontanéité et de leur originalité.

II. — HISTOIRE DE L'ARCHÉOLOGIE. L'*archéologie* est une science toute moderne : ni la Grèce ni Rome ne s'occupèrent de la recherche et de l'étude des antiquités, dans le sens que nous avons indiqué ci-dessus; toutes leurs curent des amateurs d'antiquités dont ils appréciaient plus ou moins justement la valeur artistique, mais point d'archéologues en tirant un enseignement au profit de l'histoire.

L'archéologie ne date que de la renaissance des lettres en Europe. Dante et Pétrarque, en cherchant les vieux manuscrits, recueillent de vieilles inscriptions; le dernier s'occupe également des médailles; des restes de la peinture antique sont découverts à l'époque même où l'on commence à raisonner sur la théorie de cet art; le Laocoon apparaît; Raphaël et Michel-Ange étudient la sculpture antique, les pierres gravées, les grandes ruines de l'architecture grecque et romaine; les Médicis fondent à Florence le premier enseignement public de l'archéologie. C'est la première période de cette science, celle des *artistes*, des grands maîtres italiens. La seconde période est celle des *antiquaires*; elle comprend le XVIIe siècle et la première moitié du XVIIIe : Louis XIV fonde l'Académie des inscriptions et belles-lettres; les voyageurs commencent à exhumer les monuments de la Grèce; c'est l'époque des Spon, des Wheler, des Ernesti, des Montfaucon; c'est alors que se publient les immenses recueils de Grævius, de Grovonius, de Sallengre, etc., vastes dépôts de dissertations sur toutes les parties de l'archéologie, mais principalement sur les antiquités grecques et romaines. Enfin, la troisième période, période vraiment scientifique, est inaugurée par les travaux de Winckelmann, dont le génie scelle l'alliance des arts avec l'archéologie. Celle-ci a désormais pris conscience de son but, qui est de suivre sous tous les aspects le développement de la civilisation dans les siècles passés. Le grand nombre des monuments, la fondation des musées, le goût des collections particulières multiplient les moyens d'étude : de Caylus soumet à l'ordre chronologique les monuments des différents âges; Morcelli propose un système régulier pour la classification des inscriptions; Eckhel et Tasche coordonnent méthodiquement la science des médailles; Passeri et Dempster s'efforcent de retrouver les idiomes et les monuments de l'Italie antérieurs à la fondation de Rome; Herculanum et Pompéi sont découverts; l'abbé Barthélemy tente de réédifier la Grèce de Périclès; Zoëga déblaye les avenues de l'antique Egypte. Nous arrivons à la conquête de l'Egypte par les armes françaises, conquête qui ouvre à l'archéologie de nouvelles voies et lui prépare de magnifiques découvertes. Champollion a trouvé l'alphabet des hiéroglyphes, et restitué à l'histoire des siècles qu'elle avait oubliés.

Voici les noms des principaux savants à qui la science archéologique doit ses progrès. Pour l'*archéologie préhistorique* : Boucher de Perthes, Lartet, Christy, Lubbock, Lyell, de Mortillet; pour l'*archéologie égyptienne* : Ch. Lenormant, Emmanuel de Rougé, Auguste Mariette, Chabas, Devéria, Grébaut, Maspero, Pierret, Révillout, J. de Rougé, en France; Lepsius, Brugsch, Ebers, en Allemagne; Goodwin, Wilkinson et Lepage-Renouf, en Angleterre; Chiaparelli et Rossi, en Italie; pour l'*archéologie assyrienne et chaldéenne* : Botta, J. Oppert, de Sarzec, J. Menant, en France; Layard, Hormuzd Rassam, Loftus, en Angleterre; pour l'*archéologie phénicienne et carthaginoise* : duc de Luynes, de Saulcy, Renan, Clermont-Ganneau, Berger; pour l'*archéologie juive* : de Saulcy, de Wogüé, Renan, en France; Robinson, Madden, Wilson et Warren, en Angleterre; Otto Thénius, en Allemagne; pour l'*archéologie perse* : Burnouf, J. Darmesteter, M. et Mme Dieulafoy; pour l'*archéologie grecque et romaine* : Letronne, Beulé, Foucart, G. Perrot, Homolle, Collignon, Rayet, A. Dumont, Th. Reinach, en France; Bunsen, Otfried Müller, Schliemann, Schœmann, en Allemagne; pour l'*archéologie chrétienne* : le P. Marchi, de Rossi, Garucci, de Blanc, Piper, Kraus, Schulse, l'abbé Martigny; pour l'*archéologie du moyen âge* : Didron, Viollet-le-Duc, Labarte, Darcel, Gailhabaud, Cahier et Martin, Müntz, Bayet, etc.

— BIBLIOGR. : *Dictionnaires* : de Saulcy, *D. des antiquités bibliques* (1857); Daremberg et Saglio, *D. des antiquités grecques et romaines* (1873); l'abbé Martigny, *D. des antiquités chrétiennes* (1873); Viollet-le-Duc, *D. raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle* (1854); Viollet-le-Duc, *D. du mobilier français de l'époque carlovingienne à la Renaissance* (1855); Th. Mommsen et S. Marquardt, *Manuel des antiquités romaines* (1887); G. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité* (1881-1884). — *Manuels* : André Pérate, *Archéologie chrétienne* (1889); Maspero, *Archéologie égyptienne*; Martha, *Archéologie étrusque et romaine* (1887); Collignon, *Archéologie grecque* (1888); Babelon, *Archéologie orientale* (1889); Maurice Maindron, *les Armes* (1890); Gourdon de Genouillac, *Art héraldique* (1890); Ary Renan, *le Costume en France* (1890); Bayet, *l'Art byzantin* (1888); F. Lenormant, *les Monnaies et médailles* (1887); Lecoy de La Marche, *Manuscrits et miniatures* (1890); Lecoy de La Marche, *les Sceaux* (1889); P. Paris, *la Sculpture antique* (1890); Müntz, *la Tapisserie*; O. Merson, *les Vitraux*.

ARCHÉOLOGIQUE (*ké*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'archéologie : *Travaux, découvertes* ARCHÉOLOGIQUES.

ARCHÉOLOGUE (*ké*) n. m. Celui qui s'occupe d'archéologie, qui est versé dans cette science : *Le véritable* ARCHÉOLOGUE *ne peut se passer du secours des auteurs classiques pour expliquer les monuments.* (Champoll.-Figeac.)

ARCHÉOPTÉRYX (*ké* — du gr. *arkhaios*, ancien, et *pterux*, aile) n. m. Animal fossile trouvé dans les schistes kimméridgiens d'Eichstadt (Bavière), et qui présente à la fois des caractères aviens et reptiliens.

— ENCYCL. Ce qui est le plus remarquable dans cet animal, c'est l'existence d'une queue longue, dont les vingt à vingt et une vertèbres portent chacune une paire de plumes; le grand développement des membres antérieurs, pourvus de trois doigts libres terminés par des griffes, et pouvant servir à la préhension; la présence de dents coniques. Les vertèbres sont amphicœliques, et les vertèbres sacrées sont en plus petit nombre que chez les oiseaux, comme cela a lieu chez les dinosauriens. Ces caractères rapprochent l'*archéoptéryx* des reptiles. Il est oiseau par ses plumes, par sa tête, dont les os sont soudés, par sa ceinture scapulaire.

Archéoptéryx (réd. 10 fois).

L'archéoptéryx est un oiseau très voisin du type reptilien, dont l'adaptation au vol n'est pas encore achevée, ou bien c'est un oiseau ayant conservé à l'état adulte des caractères embryonnaires. En effet, les embryons de certains oiseaux offrent des dents rudimentaires dans des alvéoles. Des naturalistes voient dans ce fait la preuve que les oiseaux descendent des reptiles. On a placé les archéoptéryx dans la sous-classe des saururés.

— BIBLIOGR. : H. von Meyer, *Jahr. f. miner., geol. und paleont.* (1861); Owen, *Phil. Transactions of the R. Soc. London* (1863); Dames, *Palæont. Abhandlungen* (1884); C. Vogt, *Revue scientifique* (1879).

ARCHER (*ché*) n. m. Soldat armé d'un arc et de flèches : ARCHER *à pied, à cheval. Chez les anciens, les Thraces, les Parthes, les Scythes et les Crétois passaient pour d'excellents* ARCHERS. (Rathery.)

— *Archers des pauvres*, Officiers subalternes de police qui étaient spécialement chargés d'arrêter les mendiants et les vagabonds. On les appelait par dérision *chasse-coquins*, et aussi *archers de l'écuelle*. ‖ *Archers d'armes*. Se disait de certains huissiers du palais qui portaient un arc.

— Ichtyol. V. TOXORES.

— Numism. Monnaie du premier empire des Perses. Syn. de DARIQUE.

— ENCYCL. Les *archers* de l'antiquité sont surtout des Orientaux. (V. ARC.) En Europe, à mesure qu'on avance dans le moyen âge, on voit les gens de guerre armés d'arc tenir une place de plus en plus prépondérante dans les armées. C'est surtout durant la guerre de Cent ans que les archers brillent du plus vif éclat. En Angleterre, ils représentent la véritable force militaire. Là, tous les milliciens se font gloire de savoir manier l'arc, qui est du reste l'arme nationale. Lorsque Henri V part pour faire en France la fameuse campagne de 1415, qui se termina par notre lourde défaite à Azincourt, presque toute son armée était formée d'archers. Mais, en France, il n'en était pas de même, il n'y avait point d'archers nationaux régulièrement organisés. (V. INFANTERIE.) On a toutefois exagéré singulièrement les causes de cet état de choses, en prétendant qu'au XIVe siècle déjà, la noblesse, jalouse des progrès de l'infanterie populaire, dont elle redoutait, avec assez de raison, le mauvais esprit, avait nui de tous ses efforts au développement de la pratique de l'arc. Cette donnée est assez fausse; car, à cette époque, il existait des compagnies entières d'archers à cheval, qui formaient des contingents fournis par les bonnes villes et ne comptant guère dans leurs rangs que des gens de bonne condition. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que le terme d' « archer » ne signifie pas nécessairement un homme de guerre armé d'un arc, mais plutôt, notamment au XVe siècle, un soldat d'élite. C'est ainsi que, sous le règne de Louis XI, les archers de la maison du roi sont dits également archers ou huissiers d'ordonnance, car ils gardent la porte du roi. Et, par la suite, le nom d' « archer » survivra bien après que l'usage de l'arc aura disparu, de sorte qu'au XVIIe siècle encore, on verra des archers qui ne sont plus que des soldats chargés d'assurer la police.

Archer du XIVe siècle.

On fait honneur à Charles VII de la réorganisation des archers français. Ils arrivèrent à prendre la discipline et à acquérir l'adresse des archers anglais. Ce roi réorganisa aussi les *archers à cheval*, dont il fit des éléments constitutifs, mais dépendants de ses compagnies permanentes. Les archers à cheval de la maison du roi étaient, par contre, une troupe d'élite; ils subsistèrent, armés de leur arc réglementaire, jusqu'au règne de Louis XII. En 1514, leur armement fut réformé, mais ils gardèrent bien plus longtemps leur nom. — Pour les archers à pied et leur organisation, V. FRANC-ARCHER. Pour l'armement des archers, V. ARMEMENT.

Archer à cheval du XVe siècle.

ARCHER (Thomas), architecte anglais, mort en 1743. Il construisit, entre autres édifices, l'église de Saint-Jean, à Westminster, monument des plus remarquables; le château de Chicheley, dans le comté de Buckingham, une de ses productions les plus capricieuses, les plus originales.

ARCHER (William), littérateur anglais, né à Perth (Ecosse) en 1856. Critique dramatique au *London Figaro* (1879), puis au *World* (1884), il s'est placé au premier rang par la largeur de ses vues, et il a exercé une influence notable, d'une part, en poussant à la renaissance de la littérature dramatique en Angleterre, d'autre part, en faisant connaître les théâtres étrangers, notamment des œuvres d'Ibsen, d'Hauptmann, dont il a traduit et fait jouer des pièces. Nous citerons de lui : *Analyses anglaises de pièces françaises jouées à la Gaîté* (1879); *Auteurs dramatiques anglais actuels* (1882); *Autour du théâtre, Essais et Études* (1886); *Masques ou visages?* (1888); *Causeries sur deux contrées* (1891); le *Monde théâtral* (1894 et suiv.).

ARCHEREAU (Henri-Adolphe), physicien français, né à Saint-Hilaire-de-Vouhis (Vendée) en 1819, mort à Paris en 1893. Doué d'un esprit extraordinairement inventif, il fit de nombreuses inventions et mourut dans la misère. On lui doit notamment : la vidange atmosphérique (1842); la première application de la lumière électrique à l'éclairage, grâce à un régulateur imaginé par lui (1847); l'agglomération des débris de charbons (1858), d'où est née une lucrative industrie; le ciment agglomérateur pour la pro-

duction des pierres artificielles (1861); la fabrication du charbon artificiel (1891), etc.

ARCHEROT (ro) n. m. Petit archer (nom sous lequel nos vieux poètes ont quelquefois désigné l'Amour).

ARCHES, comm. des Vosges, arrond. et à 11 kilom. d'Épinal, sur la Moselle ; 1.143 hab. Papeteries, féculeries.

ARCHESTRATE, général athénien, qui vivait au ve siècle avant notre ère. Il prit part à la bataille navale d'Hécatonèse, où les Athéniens furent vaincus par Callicratidas. Après la bataille de Notium (407), Archestrate succéda à Alcibiade comme commandant en chef de la flotte d'Athènes. Il mourut à Mitylène.

ARCHESTRATE, poète grec épicurien, qui vivait vers le milieu du IVe siècle av. J.-C. Il voyagea pour s'enquérir des moyens qu'avaient les autres peuples de multiplier les délices de la table, et écrivit un poème sur le grand art de la gastronomie ; c'est le précurseur de Berchoux. L'abbé Barthélemy le mentionne dans son *Anacharsis.* Plutarque fait mention d'un autre **Archestrate,** poète tragique grec, dont plusieurs pièces furent représentées pendant la guerre du Péloponèse.

ARCHET (*ché* — dimin. de *arc*) n. m. Baguette tendue par des crins, qui sert à jouer de certains instruments à cordes : ARCHET *de violon, de contrebasse.*

— Ironiq. *Messieurs de l'archet.* Ceux qui jouent du violon, les musiciens.

— *Coup d'archet.* Se dit de la manière dont on attaque la corde avec l'archet. ‖ Événement extraordinaire et imprévu : *Il y a, dans chaque siècle, des temps marqués, des* COUPS D'ARCHET, *ou, si l'on veut, des coups de tonnerre.* (Ste-Beuve.)

— Archeol. Anciennem., ce mot s'employait pour désigner un petit arc d'architecture, d'ébénisterie, de ferronnerie. ‖ Comme outil, l'archet est extrêmement ancien : on a retrouvé un violon complet de sculpteur égyptien au cours de fouilles ; il est conservé au musée de Berlin.

— Chir. Instrument dont on fait usage en lithotritie pour mettre la tige du trilabe en action, quand on est obligé de recourir à la perforation du calcul.

— Méd. Anciens. *Passer par l'archet,* Passer par le grand remède ou le mercure.

— Mus. Un faisceau de crins tendus le long d'une baguette, sans la toucher, et enduits de colophane, constitue l'instrument appelé *archet.* La colophane est une sorte de résine qui, dans cette circonstance, sert à communiquer aux crins la propriété d'adhérer faiblement aux corps sur lesquels on les frotte.

— Pêch. Baguette souple que l'on plie, et aux extrémités de laquelle sont attachées les empiles garnies d'hameçons.

— Techn. *Archet* se dit, dans plusieurs métiers, d'un arc d'acier ou de baleine tendu au moyen d'une corde de boyau fixée aux deux extrémités, et dont l'ouvrier se sert pour faire tourner les pièces sur le tour, ou pour percer les métaux avec le foret, etc. ‖ Tringle d'acier pliée en arc, attachée au-dessous des moules dans lesquels on fond les caractères d'imprimerie. (On dit aussi ARCHELET.) ‖ Instrument en fil de fer avec lequel les briquetiers coupent la terre. ‖ Scie en fil de laiton dont font usage les lapidaires pour couper les pierres précieuses à l'aide de l'eau et de l'émeri. ‖ Scie en fil de fer, qui sert aux ouvriers en mosaïque pour couper le marbre. ‖ Châssis en cerceau que l'on met au-dessus du berceau des enfants. ‖ Châssis en cerceau placé sur le lit des malades et soutenant les couvertures, afin que leur poids ne les incommode pas.

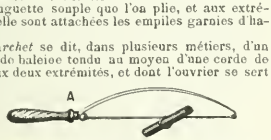

A, archet de tourneur; B, archet de violon.

— ENCYCL. L'*archet* est l'indispensable complément de tout instrument à cordes frottées : violon, alto, violoncelle ou contrebasse, puisque c'est son contact qui fait résonner ces cordes, et que sans lui ces instruments resteraient muets. Il est formé d'une baguette, à la fois ferme et flexible, sur laquelle est tendue, sans la toucher, une mèche de crins de cheval rendue rigide par la tension et enduite de colophane. Comme l'indique son nom, la baguette de l'archet était autrefois en forme d'arc, et ce n'est que plus tard qu'on changea la flexion de cette bagnette, que l'on rendit presque droite. La baguette consistait en un simple bambou percé, au talon, d'un trou dans lequel était introduite la mèche des crins, arrêtée par un nœud, tandis qu'à la pointe cette mèche allait se fixer dans une simple fente, à l'aide d'un autre nœud.

Ce n'est que vers la fin du XVIIIe siècle que l'archet prit sa forme définitive et parfaite, et cela grâce aux travaux d'artisans français, la famille des Tourte, dont le dernier, François Tourte, a été pour l'archet ce que Stradivarius a été pour le violon. C'est alors que la baguette devint régulièrement flexible ; que, grâce à sa cambrure élégante, elle acquit l'élasticité indispensable ; que le crin, préparé et fixé avec un soin méticuleux, présenta une lame plate et comme une sorte de ruban, destiné à attaquer la corde avec une force et une égalité parfaites. C'est aussi François Tourte, qui n'a pas encore trouvé son égal dans la fabrication et la construction méthodique de l'archet, qui adopta exclusivement pour sa confection le bois de Fernambouc, seul employé aujourd'hui, et c'est enfin lui qui en régla la longueur d'une façon absolue : 0^m,75 pour le violon, 0^m,74 pour l'alto, et 0^m,72 pour le violoncelle.

ARCHÉTYPE (*ké*—du gr. *arkhê*, principe, et *tupos*, type) n. m. Modèle sur lequel un ouvrage matériel ou intellectuel est fait : *La Trinité est l'*ARCHÉTYPE *de l'univers, ou, si l'on veut, sa divine charpente.* (Chateaubr.).

— B.-arts. Plâtres moulés sur des bas-reliefs de pierre ou de bronze.

— Métrol. Etalon des poids et mesures. (Vieux.) ‖ On ne dit plus que ÉTALON.

— Adjectiv. Dans la philosophie de Platon, *Idées archétypes,* Idées mères.

— ENCYCL. Philos. Le mot *archétype* signifie littéralement modèle, type primitif. C'est le nom qui, dans la philosophie platonicienne, s'applique aux Idées. (V. ce mot.) Pour cette philosophie, il y a deux mondes : le monde des choses sensibles, le monde des archétypes intelligibles, des idées ; les idées sont des exemplaires dont les choses individuelles reproduisent une certaine ressemblance ; pour connaître les choses, il faut connaître les idées dont les choses dérivent comme autant de copies. Dieu est le créateur par nature, le générateur (*phutourgos*) des idées ou essences ; celles-ci n'ont été conçues d'après aucun modèle, et servent de modèles à tous les artisans et à tous les imitateurs. Dieu est le créateur par art, l'artisan (*démiourgos*) des choses sensibles ; il a organisé et disposé la matière sur le modèle des idées ; par les idées, il a mis l'ordre et la beauté dans le chaos des éléments.

Locke a donné au mot *archétype* un sens tout différent de celui que le platonisme a consacré. Dans son *Essai sur l'entendement humain,* il nomme archétypes « des collections d'idées simples que l'esprit assemble lui-même, et dont chacune contient précisément tout ce qu'il a dessein qu'elle renferme ».

— Anat. philos. Chez les êtres organisés, au-dessus des analogies, et malgré des différences qui tiennent aux milieux et aux fonctions, il existe, aux yeux des transformistes, des ressemblances qui résultent de la dérivation d'un même type organique, qui se conserve dans le développement des espèces, et qui est l'*archétype* : par exemple, entre les différents mammifères, qui présentent des aspects très variés, il y a cependant des ressemblances typiques d'un ordre supérieur. Gœthe a cherché à déterminer l'archétype de tous les vertébrés ; d'autres, allant plus loin, ont voulu remonter jusqu'à l'archétype primitif et commun de toutes les espèces, qu'ils ont cru trouver dans le protoplasma.

ARCHEVÊCHÉ n. m. Province ecclésiastique placée sous la juridiction d'un archevêque. ‖ Revenus temporels attachés à un siège archiépiscopal : *L'*ARCHEVÊCHÉ *de Tolède est un des plus riches bénéfices de l'Église.* (Acad.) ‖ Demeure d'un archevêque : *Aller à l'*ARCHEVÊCHÉ. ‖ Dignité d'un archevêque. (On dit aujourd'hui ARCHIÉPISCOPAT.)

La France est partagée en 84 diocèses, administrés par 17 archevêques et 67 évêques suffragants, c'est-à-dire dépendant de l'archevêque. Il faut y ajouter les diocèses d'Algérie, où résident un archevêque et deux évêques :

ARCHEVÊCHÉS	ÉVÊCHÉS SUFFRAGANTS
AIX.	Ajaccio, Digne, Fréjus, Gap, Marseille, Nice.
ALBI	Cahors, Mende, Perpignan, Rodez.
ALGER	Constantine, Oran.
AUCH.	Aire, Bayonne, Tarbes.
AVIGNON. . . .	Montpellier, Nîmes, Valence, Viviers.
BESANÇON . . .	Belley, Nancy, Saint-Dié, Verdun.
BORDEAUX. . .	Agen, Angoulême, La Rochelle, Luçon. Périgueux, Poitiers.
BOURGES. . . .	Clermont, Le Puy, Limoges, Saint-Flour, Tulle.
CAMBRAI. . . .	Arras.
CHAMBÉRY. . .	Annecy, Saint-Jean-de-Maurienne, Tarentaise.
LYON.	Autun, Dijon, Grenoble, Langres, Saint-Claude.
PARIS	Blois, Chartres, Meaux, Orléans, Versailles.
REIMS	Amiens, Beauvais, Châlons-sur-Marne, Soissons.
RENNES	Quimper, Saint-Brieuc, Vannes.
ROUEN.	Bayeux, Coutances, Evreux, Sées.
SENS	Moulins, Nevers, Troyes.
TOULOUSE . . .	Carcassonne, Montauban, Pamiers.
TOURS	Angers, Laval, Le Mans, Nantes.

ARCHEVÊQUE (du gr. *archê,* primauté, et *évêque*) n. m. Prélat qui est à la fois évêque d'un diocèse et chef d'une province ecclésiastique dont les autres évêques sont suffragants : *L'*ARCHEVÊQUE *de Lyon était en même temps primat des Gaules.*

— Hist. ecclés. *Archevêque du sacré palais,* Titre de l'archichapelain des rois de France et des empereurs. ‖ *Filles de l'archevêque,* Dénomination par laquelle on désignait les communautés de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Michel, de Saint-Honoré, parce qu'elles accompagnaient l'archevêque dans certaines processions.

— Hortic. *Archevêque,* Nom donné à une variété d'œillet d'un beau violet.

— ENCYCL. Hist. ecclés. La juridiction métropolitaine ou archiépiscopale remonte aux temps de Constantin. A cette époque, l'Église fut tout naturellement portée à s'organiser sur le modèle de l'administration romaine. Les évêques, établis dans les métropoles de l'empire, exercèrent une certaine autorité sur les villes inférieures, qui souvent avaient reçu d'eux la foi et leurs pasteurs. Mais le titre d'*archevêque* ne se rencontre pour la première fois qu'au VIe siècle, dans saint Athanase, qui le donne à Alexandre, son prédécesseur sur le siège d'Alexandrie. Après la chute de l'empire, l'Église conserva aux métropoles leur dignité primitive, et éleva d'autres cités au même rang, partout où son extension le rendait nécessaire. Par le sacrement de l'ordre, un archevêque n'est pas plus qu'un évêque ; au point de vue du ministère, son pouvoir s'étend davantage.

Les *canons apostoliques* enjoignent aux évêques d'obéir à leur métropolitain, et de n'entreprendre aucune affaire importante sans avoir demandé son avis ; c'est lui, d'après le droit canonique, qui confirme l'élection de ses suffragants (V. APOSTOLIQUE). Il veille à ce qu'ils fassent leur devoir dans l'administration de leurs diocèses. En cas de résistance, il peut les interdire et les excommunier.

Aujourd'hui, en France, il n'a conservé pratiquement, de ses droits particuliers, que celui de consacrer ses suffragants, de visiter leurs diocèses, droit qu'il exerce rarement, de leur notifier les bulles pontificales, et de casser leurs jugements lorsqu'on en appelle devant lui, ce qui n'a pas lieu souvent, les intéressés s'adressant directement à Rome. Il a, pour insignes propres, le *pallium,* dont il se revêt, et la croix à double traverse qu'il fait porter devant lui. V. ARCHEVÊCHÉ.

Archevêque de Grenade (L'), personnage qui fournit à Le Sage, dans son roman de *Gil Blas,* un épisode resté fameux. Gil Blas entre chez l'archevêque de Grenade, en qualité de secrétaire. Le prélat, qui se pique d'éloquence, recommande expressément au jeune homme de l'avertir s'il s'aperçoit que, sous l'influence de l'âge, son talent baisse. En récompense de cette franchise, il lui promet une bonne place dans son testament. L'archevêque, à quelque temps de là, ne prononce plus que des homélies sans style ni lien. Gil Blas, après avoir longtemps hésité, se décide à prévenir son maître. Il s'y prend avec beaucoup de ménagements..., et monseigneur le met aussitôt à la porte.

Les écrivains font souvent allusion à cette scène inimitable, qui est la mise en action de cette maxime : « Il ne faut jamais dire à personne et surtout aux grands — de vérités de nature à leur déplaire. »

ARCHI *chi* ou *ki* — du gr. *archê,* primauté, préfixe qui sert à désigner la prééminence dans tous les mots dont on le fait précéder. Nous donnons ci-après les principaux noms techniques, les titres, etc., dans lesquels entre le préfixe *archi* ; mais nous avons cru devoir supprimer les autres, car il n'est guère de mot dont on ne puisse former un néologisme en le faisant précéder de ce préfixe. On obtiendra ainsi, dans le style familier *archifou, archifripon, archi*paresseux, etc., signifiant « très fou », « très fripon », « très paresseux », etc.

ARCHIABBÉ (de *archi,* et *abbé,* n. m. Titre que portait l'abbé de Cluny, parce que cette communauté, quoique ayant plus de deux mille maisons, n'avait qu'un abbé. A la tête de chacune de ces maisons étaient des prieurs ayant fonctions d'abbés.

ARCHIAC, ch.-l. de cant. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 15 kilom. de Jonzac ; 927 hab. — Le cant. a 17 comm. et 8.920 hab.

ARCHIAS, noble Corinthien qui, ayant quitté son pays après le meurtre d'Actéon, dont il avait été complice, vint fonder Syracuse (VIIIe siècle av. J.-C.).

ARCHIAS, tyran de Thèbes, en 378 av. J.-C. Lorsque Sparte se fut emparée de la citadelle de Thèbes par trahison, Archias bannit de la ville les principaux citoyens, parmi lesquels Pélopidas. Ces derniers, réfugiés à Athènes, résolurent de délivrer leur patrie, et rentrèrent dans Thèbes à la faveur d'un déguisement. Ce jour-là même, Archias reçut une lettre l'informant du complot ; mais le tyran, qui prenait part à un festin, mit nonchalamment la lettre sous son coussin, en s'écriant : « *A demain les affaires sérieuses!* » Quelques instants après, les conjurés pénétraient dans la salle du festin, et massacraient le tyran.

La phrase : *A demain les affaires sérieuses!* est devenue proverbiale. Elle signifie que l'on renvoie à un autre jour, à une autre heure — souvent à son dam — ce dont il faudrait s'occuper tout de suite.

ARCHIAS, surnommé **Phygadothère** (*chasseur des fugitifs*), acteur et auteur dramatique, vivait dans la seconde moitié du IVe siècle av. J.-C. Devenu l'instrument d'Antipater, il arrêta Hypéride, Himerœus et Aristonicus. Il se rendit ensuite à Calaurie pour arracher Démosthène du temple de Neptune ; mais l'orateur lui échappa en s'empoisonnant. Archias finit sa vie dans la misère et le mépris.

ARCHIAS (Aulus Licinius), poète grec, né à Antiocho vers 120 av. J.-C., vint tout jeune à Rome, où il enseigna la littérature grecque. Il eut Cicéron pour élève, et accompagna Lucullus dans toutes ses expéditions. Comme il avait obtenu le droit de cité, ce titre lui fut contesté par le censeur Gratius ; il avait alors soixante ans, et fut défendu par Cicéron, qui prononça, à cette occasion, la fameuse harangue *pro Archia,* qui a immortalisé le poète plus que son poème sur la guerre des Cimbres.

Archias (Discours pour), prononcé par Cicéron, en 62 avant J.-C., pour la défense du poète Archias. La première partie de ce discours — un des meilleurs de Cicéron — renferme une discussion de droit, menée avec brièveté et précision, par laquelle l'orateur prouve qu'Archias est bien citoyen romain ; la seconde, où Cicéron déclare que, si Archias n'avait pas le titre de citoyen romain, il faudrait le lui donner, est comme une vaste digression qui s'ajoute à la cause : mais elle élargit le débat jusqu'à cette idée générale que la littérature est un bienfait pour l'humanité, car elle élève l'âme et dispense la gloire. Cicéron fait de la culture et de la poésie grecques un éloge délicat et enthousiaste, auquel il mêle des confidences personnelles sur ses goûts littéraires.

ARCHIATRE (du gr. *archos,* chef, et *iatros,* médecin) n. m. Nom donné à Rome au premier médecin de l'empereur, chargé du service médical du palais. ‖ *Archiatres populaires.* A Rome, à Constantinople et dans les grands municipes, Médecins qui soignaient le peuple aux frais de l'Etat, ou qui étaient attachés à certains temples où se donnaient des soins aux malades. ‖ Professeurs aux écoles de médecine. ‖ *Archiatre palatin,* Titre des médecins attachés au palais, sous Constantin.

Le titre d'*archiatre* passa à la cour des princes barbares et à celle des rois de France ; mais, sous Louis XV, il était déjà depuis longtemps disparu, et remplacé par ceux de *premier médecin, médecins ordinaires* et *médecins par quartier.* Depuis cette époque, le titre de « archiatre » a perdu tout caractère officiel.

ARCHICAMÉRIER (*ri-é*) n. m. Dignitaire de l'ancien empire d'Allemagne. Ce titre d'honneur fut transporté d'Allemagne en Espagne sous Charles-Quint, et plus tard à la cour de Rome.

ARCHICEMBALO (*sin*) n. m. Sorte de clavecin inventé au XVIe s. par Nicolo dit *Vicentino,* et qui avait trois claviers, dont l'un était accordé d'après le genre diatonique ; le second, d'après le chromatique, et le troisième, d'après l'enharmonique.

ARCHICHAMBELLAN (de *archi,* et *chambellan*) n. m. Titre attribué, dans l'empire d'Allemagne, à l'électeur de Brandebourg.

ARCHICHANCELIER (de *archi,* et *chancelier*) n. m. En France, sous les Carolingiens, Chef de la chancellerie royale qui présidait à l'expédition des actes royaux faite par les *notaires,* Grand chancelier. ‖ *Archichancelier de l'empire français,* ou simplement *Archichancelier,* Titre de deux grands dignitaires de la couronne institués par Napoléon Ier : l'archichancelier de l'empire et l'archichancelier d'Etat. Le premier présidait la haute cour impériale, promulguait les sénatus-consultes organiques et les lois, signait les nominations dans l'ordre judiciaire et les actes de l'état civil de la maison impériale ; il était le deuxième des grands dignitaires de l'empire ; le second, qui prenait rang immédiatement après lui, promulguait les déclarations de guerre, ainsi que les traités de paix et d'alliance. La première de ces charges s'est personnifiée dans Cambacérès. ‖ En Allemagne, au XIVe siècle, Titre porté par les archevêques-électeurs de Mayence, de Cologne et de Trèves ; il était purement honorifique pour les deux derniers.

ARCHICHAPELAIN (de *archi,* et *chapelain*) n. m. Titre

donné, sous les Carolingiens, au chef de la chapelle royale, chef de tout le clergé de France et le premier des palatins. Ce titre a disparu depuis Henri Ier (1031-1060).

ARCHICONFRÉRIE (de *archi*, et *confrérie*) n. f. Confrérie par excellence. Titre que prennent certaines associations pieuses, charitables, servant de centre à d'autres sociétés analogues.

ARCHIDAMIE, femme lacédémonienne, qui s'opposa, selon Plutarque, au renvoi des femmes en Crète pendant le siège de la ville par Pyrrhus (272 av. J.-C.). C'était probablement la femme du roi Archidamos IV, grand'mère du roi Agis, mise à mort avec son petit-fils en 240.

ARCHIDAMUS ou **ARCHIDAMOS**, nom commun à plusieurs rois de Sparte de la dynastie des Proclides : ARCHIDAMUS Ier, qui vivait au VIIe siècle avant notre ère, après la seconde guerre de Messénie ; — ARCHIDAMUS II, qui régna de 469 à 427 av. J.-C. (il soumit aux Hilotes et les Messéniens révoltés. Il prit part à la guerre du Péloponèse, s'empara de Platée, et envahit trois fois l'Attique) ; — ARCHIDAMUS III (361-338), qui, dans la guerre Sacrée, prit parti pour les Phocidiens. (Il périt en guerroyant pour les Tarentins) ; — ARCHIDAMUS IV, vaincu aux portes de Sparte, l'an 296 av. J.-C., par Démétrius, fils d'Antigone ; — ARCHIDAMUS V, petit-fils du précédent (milieu du IIIe siècle av. notre ère). Il fut assassiné presque aussitôt, peut-être par le parti de Cléomène.

ARCHIDESME (*dèss*) n. m. Genre de myriapodes fossiles dévoniens, de l'ordre des archipolypodes, présentant des appendices latéraux foliaires, qui rappellent les branchies trachéennes de certaines larves d'insectes.

ARCHIDIACÉES (*ki*) n. f. pl. Famille de mousses cleistocarpes, à capsule sessile au milieu d'une vaginule imparfaitement développée, globuleuse et formée d'un seul rang de cellules. Ne renferme que le genre *archidion*. — *Une* ARCHIDIACÉE.

ARCHIDIACONAT (*na* — de *archi*, et *diaconat*) n. m. Dignité d'archidiacre.

ARCHIDIACONÉ n. m. Partie d'un diocèse soumise à la juridiction d'un archidiacre.

ARCHIDIACRE (de *archi*, et *diacre*) n. m. Ecclésiastique investi par l'évêque de certains pouvoirs, et du droit de visite sur les curés du diocèse.

— ANC. PROV. : Crotté en archidiacre, Très crotté, parce que les archidiacres faisaient leurs visites à pied.

— ENCYCL. A l'origine, l'*archidiacre* était le chef des diacres d'une église ; il présidait, en cette qualité, à la distribution des aumônes. A mesure que les revenus des églises augmentèrent, son pouvoir s'accrut, et il finit par partager avec l'évêque les fonctions extérieures de l'administration, et par prendre un rang supérieur dans la hiérarchie. Les conciles durent même intervenir contre ses empiètements. Aujourd'hui, en France du moins, les fonctions d'archidiacre n'existent plus en elles-mêmes. Les diocèses sont divisés ordinairement en plusieurs archidiaconés, qui sont confiés aux vicaires généraux. Il y a ainsi, à Paris, les archidiacres de Notre-Dame, de Sainte-Geneviève et de Saint-Denis, qui sont les trois grands vicaires du diocèse.

ARCHIDIOCÉSAIN, AINE (*zin, zèn*) adj. Qui fait partie d'un archevêché, qui en dépend.

ARCHIDION (*ki*) n. m. Genre de mousses, famille des *archidiacées*, vivant dans les terrains argileux ou les marais desséchés de l'Europe méridionale et moyenne, où cette plante forme une sorte de gazon.

ARCHIDONA, ville d'Espagne (prov. de Malaga) ; 7.800 hab. (Pop. du district du même nom : 29.800 hab.) — Ville de la république de l'Equateur, ch.-l. de la prov. del Oriente, sur un affluent du Napo ; 2.000 hab. environ.

ARCHIDUC (de *archi*, et *duc*) n. m. Titre donné, pendant le moyen âge, à plusieurs grands personnages, mais qui n'est plus usité qu'en parlant des princes de la maison d'Autriche. C'est l'empereur Frédéric III qui leur donna pour la première fois ce titre, en 1453. Le premier archiduc fut Maximilien, plus tard empereur d'Allemagne.

ARCHIDUCAL, ALE, AUX adj. Qui appartient, qui a rapport à l'archiduc : *Palais* ARCHIDUCAL.

ARCHIDUCHÉ n. m. Territoire soumis à un archiduc : *L'Autriche a été longtemps un* ARCHIDUCHÉ.

ARCHIDUCHESSE n. f. Femme d'un archiduc. Princesse, fille ou sœur de l'empereur d'Autriche : *Napoléon Ier épousa l'*ARCHIDUCHESSE *Marie-Louise*.

ARCHIÉPISCOPAL, ALE, AUX (*ki*) adj. Qui appartient à l'archevêque : *Dignité* ARCHIÉPISCOPALE.

ARCHIÉPISCOPAT (*ki, pa*) n. m. Dignité d'archevêque : *Arriver, Parvenir à l'*ARCHIÉPISCOPAT. ‖ Temps pendant lequel un archevêque a occupé son siège.

ARCHIÉRARQUE (*ki* — de *archi*, et du gr. *hiéros*, sacré, et *arkhos*, chef) n. m. Nom donné autrefois au pape comme chef de toute la hiérarchie ecclésiastique.

ARCHIÈRE ou **ARCHÈRE** n. f. Art milit. Ouverture longue et étroite, que l'on pratiquait, pendant le moyen âge, dans les fortifications, pour permettre aux archers et arbalétriers de tirer : *En science héraldique, on ne blasonne les* ARCHIÈRES *que lorsqu'elles sont d'un émail particulier*. ‖ Courroie qui supportait le carquois des archers.

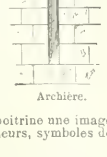

Archière.

ARCHIGALLE (de *archi*, et *galle*) n. m. Grand prêtre du culte de la *Grande Mère des Dieux*, à Rome, déesse d'origine asiatique qui avait été identifiée avec Rhéa par les Grecs, et avec Cybèle par les Romains. Ce prêtre portait sur la poitrine une image d'Atys, et à la main des fruits et des fleurs, symboles de l'énergie productrice de la nature.

ARCHIGNY, comm. de la Vienne, arr. et à 19 kilom. de Châtellerault ; 1.759 hab., qui descendent d'Acadiens émigrés en France au XVIIIe siècle. Ruines de l'abbaye de l'Etoile.

ARCHILÉVITE n. m. Chef des lévites, chez les Hébreux.

ARCHILOQUE, grand poète lyrique grec, né à Paros, qui vivait au VIIIe siècle av. J.-C. Il exprimait des sentiments élevés en un style énergique, riche d'images très vives. Il écrivit des élégies, mais surtout inventa le vers ïambique, qui devint, sous sa plume, une arme terrible ; l'*arme de la rage*, dit Horace. Lycambe lui ayant promis sa fille en mariage et ayant ensuite rétracté sa promesse, le poète se vengea par des vers si sanglants, que le père et ses trois filles se pendirent de désespoir. Le côté satirique de son génie laissa des traces si profondes dans la mémoire des anciens, que, six siècles plus tard, on donnait, à Rome, le nom de *Archilochia edicta* aux placards affichés contre César.

Mais Archiloque provoqua des inimitiés qui l'obligèrent à quitter Paros, où il ne rentra qu'après avoir obtenu un triomphe éclatant aux jeux Olympiques, par son *Hymne à Hercule*. Il périt, dit-on, de la main d'une de ses victimes. Les fragments d'Archiloque se trouvent dans les *Poetæ lyrici græci* de Bergk.

ARCHILOQUIEN, ENNE (*chi-lo-ki-in, èn*) adj. Dans le langage ordinaire, se dit de tout ce qui rappelle l'âpreté, la verve mordante du poète Archiloque : *Style* ARCHILOQUIEN. *Satire* ARCHILOQUIENNE. ‖ Chez les anciens, *Aigreur archiloquienne, Vers de Paros* (par allusion à la patrie du poète), étaient des locutions proverbiales.

— n. m. Se dit de deux sortes de vers métriques inventés par le poète Archiloque, qui sont usités dans les versifications grecque et latine. On distingue l'*archiloquien* proprement dit, et le *grand archiloquien*. L'un a trois pieds, et se compose de deux dactyles et d'une syllabe. Ex. :

Pulvis et umbra sumus. HORACE.

L'autre a sept pieds. Les trois premiers sont des dactyles ou des spondées, le quatrième est un dactyle, et les trois derniers sont des trochées. En outre, il y a toujours un repos après le quatrième pied. Ex. :

Pallida Mors æquo pulsat pede pauperum tabernas... HORACE.

ARCHILUTH (de *archi*, et *luth*) n. m. Instrument plus grand que le luth, muni de cordes pincées et de deux claviers, inventé à la fin du XVIe siècle. Les Italiens s'en servaient pour faire la basse continue.

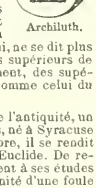

Archiluth.

ARCHIMAGIE (de *archi*, et *magie*) n. f. Partie de l'alchimie qui enseignait l'art de faire l'or, et dont s'occupaient les *archimages*.

ARCHIMANDRITAT (*ta*) n. m. Dignité d'archimandrite. ‖ Bénéfice, revenus d'un archimandrite.

ARCHIMANDRITE (du gr. *archos*, chef, et *mandra*, enclos, et par suite cloître) n. m. S'est dit quelquefois de tous les supérieurs ecclésiastiques, même des évêques et archevêques, dans l'Eglise grecque et même dans l'Eglise latine. ‖ Un des titres que portait l'archichapelain, à la cour des rois de la première et de la seconde race. (Aujourd'hui, ne se dit plus que dans l'Eglise grecque, où il désigne les supérieurs de couvents d'hommes, et, plus particulièrement, des supérieurs de monastères de premier ordre, comme celui du mont Athos.)

ARCHIMÈDE, le plus grand géomètre de l'antiquité, un des plus illustres savants de tous les temps, né à Syracuse l'an 287 av. J.-C., mort en 212. Jeune encore, il se rendit à Alexandrie pour y suivre les leçons d'Euclide. De retour dans sa patrie, il se livra exclusivement à ses études scientifiques, ne cessant d'enrichir l'humanité d'une foule d'inventions précieuses. Le premier, il détermina le rapport approché du diamètre à la circonférence, la quadrature de la parabole, les propriétés des spirales, etc. On lui attribue la *vis sans fin* ; la *vis creuse* ; les *moufles* ; les *roues dentées* ; la *sphère mouvante* ; la théorie du *levier*, dont il sentait tellement la puissance, qu'il ne demandait, dit-on, qu'un *point d'appui pour soulever le monde* ; la *poulie mobile* ; la création de l'*hydrostatique*, dont il résolut un des problèmes fondamentaux dans les circonstances suivantes : Hiéron, roi de Syracuse, soupçonnait un orfèvre, qui lui avait fabriqué une couronne d'or, d'y avoir allié une certaine quantité d'argent. Il consulta Archimède sur les moyen de découvrir cette fraude en conservant intacte la couronne. L'illustre savant y réfléchit longtemps sans trouver de solution. Un jour, au bain, il s'aperçut que ses membres, plongés dans l'eau, perdaient considérablement de leur poids, et qu'il pouvait soulever une de ses jambes avec une extrême facilité. Son génie entrevit aussitôt les éléments d'un grand principe d'hydrostatique, qu'il détermina ensuite rigoureusement (V. ARCHIMÈDE [*principe d'*]). Dans l'enthousiasme que cette découverte lui causa, il s'élança au dans la rue, en criant : « *Eurêka ! eurêka !* » (*J'ai trouvé !*), mot dont on fait depuis lors de fréquentes applications.

Lorsque les Romains tournèrent leurs armes contre Syracuse, Archimède dirigea la défense de sa ville natale. Pendant trois ans, il tint en échec l'armée de Marcellus. Il fit construire des machines propres à lancer des traits, des pierres, à des distances considérables ; au moyen de miroirs ardents, il enflammait, dit-on, les vaisseaux des assiégeants. Cependant, les Romains réussirent à entrer dans Syracuse par surprise. Marcellus donna des ordres pour qu'on épargnât le grand homme ; mais celui-ci, absorbé par la recherche d'un problème, ne s'aperçut pas de la prise de la cité et fut tué par un soldat qui, ne le connaissant pas, s'irrita de ne pouvoir obtenir de lui aucune réponse. Marcellus éprouva le plus vif regret de la mort de ce grand homme, et lui fit élever un tombeau sur lequel, d'après le vœu d'Archimède lui-même, on plaça une sphère inscrite dans un cylindre, avec les nombres qui expriment le rapport de ces deux solides. Les principaux ouvrages d'Archimède nous sont parvenus.

Archimède (PRINCIPE D'), du nom du philosophe grec qui le découvrit.

— ENCYCL. Concevons, dans une masse d'eau, un volume déterminé V, de forme quelconque, maintenu en équilibre. Les pressions horizontales, étant égales et contraires, se détruisent. Restent les pressions verticales, de *haut en bas* et de *bas en haut*. Mais, puisque le volume d'eau V ne tombe pas, il faut que la résultante de ces pressions soit égale et directement opposée à son poids. Maintenant, imaginons que ce volume V, au lieu d'être de l'eau, soit exactement rempli par une autre substance, par exemple un corps solide. Il est évident que ce corps supportera de la part du liquide ambiant les mêmes pressions que supportait l'eau dont il tient la place. Ce raisonnement peut s'appliquer à toute espèce de fluides (gaz, vapeur, liquide). Donc, et tel est l'énoncé du *principe d'Archimède : Un corps plongé dans un fluide éprouve une poussée de bas en haut égale au poids du fluide qu'il déplace.*

On peut aussi donner de ce principe une démonstration expérimentale ; on se sert pour cela d'une balance sous l'un des plateaux de laquelle on a suspendu un cylindre creux A, puis, au-dessous de A, un cylindre plein B dont le volume est égal à la capacité du premier ; on fait équilibre au système au moyen de poids placés dans l'autre plateau de la balance. Ceci fait, on place un vase V sous le cylindre B ; ce vase était rempli d'eau, on constate immédiatement que le fléau de la balance incline du côté du plateau contenant les poids ; l'eau exerce donc une poussée sur le cylindre B ; de plus, quand le cylindre B est complètement immergé, si on remplit d'eau le cylindre creux, l'équilibre est rétabli.

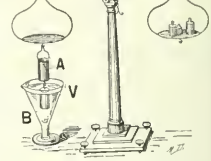

Démonstration expérimentale du principe d'Archimède.

La perte de poids du cylindre B est donc égale au poids de l'eau qu'il déplace.

On peut rendre sensible la perte de poids qu'éprouve un corps dans un gaz au moyen du *baroscope*. V. ce mot.

Le principe d'Archimède est un des plus importants de l'hydrostatique ; c'est sur lui que reposent la théorie des corps flottants, celle des aérostats, la détermination des densités, etc. V. AÉROSTAT, LUDION, DENSITÉ, etc.

ARCHIMÈRE (du gr. *arché*, domination, et *méros*, cuisse) n. m. Entom. Syn. de MOZEMA. V. ce mot.

ARCHIMIME (de *archi*, et *mime*) n. m. Chez les Romains, Acteur qui remplissait les premiers rôles dans les drames mimiques.

— ENCYCL. Les *archimimes* commencèrent par jouer la satire en action des personnages en vue ; ils contrefaisaient leurs manières, leurs gestes, leur voix. Plus tard, l'archimime fut appelé aux festins, puis aux funérailles des grands personnages. Comme il y avait des pleureurs, il y avait le bouffon à gage. Celui-ci suivait le cercueil, ayant parfois le visage couvert d'un masque qui représentait les traits du défunt. Ainsi travesti, et tandis que le cortège funèbre s'avançait aux sons d'une musique lugubre, l'archimime, par une pantomime expressive, s'efforçait de rendre la démarche, les attitudes, les gestes du défunt, rappelant même souvent au moyen de la parole certains actes qui avaient marqué dans sa vie.

ARCHIMONASTÈRE (*stèr'* — de *archi*, et *monastère*) n. m. Monastère chef d'ordre ou de congrégation : *Cluny et Savigny étaient des* ARCHIMONASTÈRES.

ARCHINARD (Louis), général français, né au Havre en 1850. Elève de l'Ecole polytechnique, il entra dans l'artillerie de marine, servit au Sénégal, et fut promu chef d'escadron en 1884. Nommé commandant supérieur du Haut-Fleuve en 1888, il créa de nouveaux postes aux Soudan, s'empara en 1890 de Segou-Sikoro, capitale d'Ahmadou, de la forteresse de Ouoséhougou, et reçut le grade de lieutenant-colonel. En 1891, il battit les troupes d'Ahmadou, qui s'enfuit, prit Nioro, Youri, puis se tourna contre Samory et prit sa capitale, Bissandougou. Rappelé en France, il fut nommé colonel en 1892, retourna au Soudan comme commandant supérieur, et fut remplacé en 1893 par un gouverneur civil. En 1896, il fut nommé « directeur du comité technique » au ministère des colonies, et promu général de brigade.

ARCHINE (rad. *arc*) n. f. Techn. Arc que forme la charpente qui soutient le ciel d'une carrière.

— Métrol. Mesure de longueur usitée en Russie ; elle répond à 0m,711420.

ARCHINGEAY, comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 15 kilom. de Saint-Jean-d'Angély ; 932 hab.

ARCHINOS, Athénien, compagnon de Thrasybule et l'un de ceux qui chassèrent les trente tyrans. Il eut la plus grande part à la proclamation de la fameuse amnistie qui suivit le rétablissement de la démocratie. Vers 403, il fit apporter une importante modification dans la manière d'écrire les documents publics, pour lesquels on employa dès lors l'écriture ionienne, au lieu de l'attique.

ARCHINOTAIRE (de *archi*, et *notaire*) n. m. Nom donné quelquefois dans de vieilles chartes au grand chancelier de France.

ARCHINTO, célèbre famille milanaise qui descendait, dit-on, des rois lombards. Ses principaux membres furent : PHILIPPE **Archinto**, archevêque de Milan, né en 1500, mort en 1558 ; — ALEXANDRE **Archinto**, théologien, mort en 1567 ; — le comte PHILIPPE **Archinto**, jurisconsulte, né à Milan en 1649, adjoint à Alexandre Farnèse pour administrer les Flandres, et qui gouverna Crémone en qualité de podestat, de 1692 à 1694 ; — JOSEPH **Archinto**, cardinal et archevêque de Milan, né en 1649, mort en 1712, nonce apostolique ; — CHARLES, comte **Archinto**, fils du précédent, né à Milan en 1669, mort en 1732, lequel fut un protecteur éclairé des sciences et des lettres, et fonda la *Société Palatine*, qui publia, entre autres ouvrages, la grande collection de Muratori, *Scriptores rerum Italiæ*.

ARCHIPEL (du gr. *arché*, qui exprime priorité, suprématie, et *pélagos*, mer ; nom que les Grecs avaient donné à la mer située à l'E., et qui joue dans leur histoire un rôle important. Comme cette mer renferme un grand nombre d'îles, le mot *archipel* a perdu tout à fait son sens étymologique, et a passé dans la langue comme syn. de *groupe d'îles*) n. m. Appellation générique de tout système d'îles disposées en groupes, sur une portion de mer plus ou moins étendue : *Presque tous les* ARCHIPELS *de l'Océanie orientale sont dirigés du nord au sud.* (Malte-Brun.)

— Par ext. Se dit de toute agglomération de choses le plus souvent semblables, qui font penser à un archipel : ARCHIPEL *de montagnes, de maisons.*

ARCHIPEL (*Mer principale*), partie de la Méditerranée entre la Crète, la péninsule des Balkans et l'Asie Mineure. Cette mer est due à un effondrement, contemporain de ceux de l'Adriatique et de la mer Noire, et attesté encore par des phénomènes sismiques et volcaniques (tremblements de terre de Samos et Locride, 1867 et 1894; éruption de Santorin, 1866). De nombreuses îles de calcaire et de marbre y sont les sommets émergés des chaînes qui se continuaient d'Europe en Asie : l'Eubée, les Sporades du N. et les Cyclades sont alignées S.-S.-E. comme le Pinde et les hauteurs de Morée; mais les rides O.-E. dominent en Crète et dans le reste des Sporades, comme en Asie Mineure. Les côtes sont des falaises calcaires, composées d'innombrables dentelures et de petites plaines de sable. Les eaux lourdes, salées, de couleur foncée, et peu déplacées par la marée ou les courants, remplissent deux fosses irrégulières, séparées par les Cyclades, et dont la méridionale a, au N.-E. de la Crète, une profondeur de 2.195 m. Malgré les ondées d'hiver, malgré le vent sec, souvent frais, qui souffle du N. en été (« vorias ») et provoque de fortes tempêtes sans pluie, le climat est agréable, quoique moins égal et moins sain qu'à l'O. de la Méditerranée. La sécheresse et la pureté de l'air, la pauvreté d'une végétation où manquent prairies et bois, distinguent ces îles et ces côtes. Quoique pauvres et ne produisant que des raisins, des figues et des olives, elles furent dans l'antiquité le théâtre principal de la colonisation et de la civilisation grecques. Leur population (env. 750.000 âmes pour les îles) est restée plus dense que sur les parties voisines des continents, et s'adonne à la pêche et au petit commerce : Hermopolis, dans l'île de Syra, est, à cause de sa position centrale, la première station. Côtes et îles sont habitées par des Hellènes qui voudraient tous leur réunion à la Grèce; mais les Sporades du S. (sauf Samos, principauté tributaire du sultan) et les îles thraces sont encore à la Turquie.

ARCHIPEL ASIATIQUE. Géogr. V. MALAISIE.

ARCHIPOLYPODES (*ki* — du gr. *archaios*, ancien, et *polypodes*) n. m. pl. Sous-ordre de myriapodes fossiles, à carapace épineuse. — *Un* ARCHIPOLYPODE.

— ENCYCL. Ce sous-ordre a été formé par S.-H. Scudder, qui y range les genres *acanthcrpestes*, *euphoberia*, *archidesmus*. Les *archipolypodes* sont intermédiaires entre les chilopodes et les diplopodes, plus voisins de ces derniers, dont ils seraient les prototypes, d'après Scudder. Ils ont la forme générale des iules : quelques-uns atteignent presque la longueur d'un pied.

ARCHIPOMPE (de *arche*, dans le sens de *coffre*, et de *pompe*) n. f. Cage rectangulaire de planches dont on entoure le corps des pompes placées dans la cale, au pied du grand mât, afin de les garantir de tout choc et de pouvoir les visiter au besoin. L'archipompe s'élève jusqu'au faux pont.

ARCHIPOPE (de *archi*, et *pope*) n. m. Dans l'Eglise grecque, Popo principal, qui a sur les autres popes une sorte de juridiction.

ARCHIPPE, poète comique athénien, vivait dans le ve siècle avant J. C. Il ne resta que des fragments de ses comédies, qui, suivant le scoliaste d'Aristophane, ne se distinguaient que par la grossièreté du langage. Il eut cependant une certaine renommée dans l'antiquité.

ARCHIPRESBYTÉRAL, ALE, AUX (*prêss*) adj. Qui appartient à l'archipresbytérat, à l'archiprêtre : *Dignité* ARCHIPRESBYTÉRALE.

ARCHIPRESBYTÉRAT (*prêss, ra* — rad. *archiprêtre*) n. m. Dignité, juridiction de l'archiprêtre.

ARCHIPRÊTRE (du gr. *archê*, commandement, et *presbutéros*, prêtre) n. m. Titre de dignité ecclésiastique qui donne aux curés de certaines églises une prééminence, surtout honorifique, sur les autres curés.

— Hist. Un des titres que portait l'archichapelain, à la cour des rois de la première race. ‖ Titre que le pape conféra, en 1598, au prêtre qu'il chargea d'administrer l'Eglise catholique d'Angleterre.

— ENCYCL. *L'archiprêtre* était primitivement celui des prêtres d'une église épiscopale qui se trouvait le plus ancien d'ordination, ou que l'évêque, surtout dans l'Eglise grecque, désignait comme le plus éminent. Sa principale fonction consistait à remplacer, dans les cérémonies du culte, l'évêque empêché par la maladie. A partir du ve ou du vi^e siècle, on trouve des archiprêtres à la fois dans la ville épiscopale et dans les petites villes du diocèse. Ceux-ci surveillaient les ecclésiastiques compris dans leur ressort. Sous les Carolingiens, les diocèses étaient régulièrement divisés en archidiaconés, et ceux-ci en *archiprêtrés* ou *doyennés*. L'archiprêtre seul donnait le baptême dans son ressort, son église seule avait un baptistère. Le décanat tout entier semblait former une sorte de cure unique. Toutefois, les usages ne furent les mêmes, touchant les archiprêtres et leurs attributions, ni dans tous les temps, ni dans tous les pays. Le concile de Trente ne parle d'eux que pour dire de quelle manière ils doivent faire, au nom de l'évêque, la visite des paroisses.

ARCHIPRÊTRÉ n. m. Territoire soumis à la juridiction de l'archiprêtre. ‖ Demeure de l'archiprêtre : *Aller à l'*ARCHIPRÊTRÉ.

ARCHIPRIEUR (de *archi*, et *prieur*) n. m. Titre que portait autrefois le grand maître de l'ordre des Templiers.

ARCHIPRIEURE (de *archi*, et *prieure*) n. f. Titre que portait la supérieure des religieuses de Lancharre, en Bourgogne.

ARCHIPRIEURÉ n. m. Dignité d'archiprieur. ‖ Syn. de ARCHIDIACONÉ.

ARCHIPRINCE (de *archi*, et *prince*) n. m. Un des titres de dignité de l'ancien empire d'Allemagne : *L'*ARCHIPRINCE *de Mayence*.

ARCHIQUE (du gr. *archê*, principe) adj. Primitif. V. HYPOSTASE.

ARCHIRABBIN (de *archi*, et *rabbin*) n. m. Chef des rabbins.

ARCHISÉNÉCHAL (de *archi*, et *sénéchal*) n. m. Grand sénéchal. (Titre que les dauphins portaient anciennement.)

ARCHISPERME (*spèr* — du gr. *archê*, commencement, et *sperma*, semence) n. m. Nom donné quelquefois aux végétaux gymnospermes.

ARCHISTRATEGE (*stra* — gr. *archistratêgos*, même sens) n. m. Dans l'ancienne Grèce, Le premier des stratèges, c'est-à-dire le général en chef, le généralissime.

ARCHITARBE (du gr. *archê*, commencement, et *tarbos*, terreur) n. m. Genre d'araignées fossiles, caractérisées par leur abdomen divisé en huit segments, leur céphalothorax non retréci latéralement. Il en existe diverses formes dans le terrain carbonifère.

ARCHITECTE (lat. *architectus*; du gr. *archos*, chef, et *tektôn*, ouvrier : particul., ouvrier charpentier) n. m. Celui qui dirige des constructions suivant les règles de l'art de bâtir, qui en dessine les plans, en dresse les devis : *Celui qui taille des colonnes ou qui élève un côté de bâtiment n'est qu'un maçon, mais celui qui a pensé tout l'édifice et qui en a toutes les proportions dans la tête est le seul* ARCHITECTE. (Fén.)

— So dit par anal. de certains animaux industrieux : *Le castor est un habile* ARCHITECTE.

— Fig. : *L'amour est un magique* ARCHITECTE. (A. Houss.)

— So dit particul. en parlant de Dieu : *Le grand, le suprême, le divin* ARCHITECTE. *L'*ARCHITECTE *du monde*. ‖ Les francs-maçons appellent aussi Dieu l'*architecte*, et plus souvent le *grand architecte de l'univers*.

— *Un architecte en tromperie, en fourberie*, Un homme qui sait dresser habilement des embûches.

— Adjectiv. : *V. Hugo appelle l'araignée l'insecte* ARCHITECTE.

— ENCYCL. Au moyen âge, l'*architecte* était appelé « maître d'œuvre », ou « maître de l'œuvre », ou « maître masson », ou encore « architecteur ». La profession d'architecte exige des connaissances en dessin, en géométrie, en perspective, en stéréotomie, en physique. L'œuvre qui sortira de ses mains ayant un caractère d'utilité, il importe qu'elle réponde à des conditions de convenance et de durée que l'on n'exige pas de l'œuvre du peintre ou du sculpteur. Cependant, le titre de « architecte » peut être pris et chacun est en droit de remplir cette fonction sans avoir acquis aucun diplôme, ni justifié d'examens préalables. Est dit « architecte diplômé », celui qui, après ses études faites à l'Ecole des beaux-arts, à Paris, a obtenu le diplôme décerné à la suite d'un concours par un jury d'artistes nommé à cet effet. Les Ecoles des beaux-arts étant une institution de l'Etat, les bénéficiaires d'un diplôme ont aimé à prendre la qualification légèrement erronée d'architectes « diplômés par le gouvernement ». Un certain nombre de ministères se sont assuré le concours d'architectes en vue de services nettement caractérisés; de là les qualifications d'architectes « des monuments historiques », « des bâtiments civils », « des édifices diocésains ». La ville de Paris, les départements, ont également leurs architectes attitrés, en possession d'un titre officiel.

A toute époque, on a signalé l'existence d'architectes éminents. Au moyen âge, beaucoup de moines ont tracé le plan de leurs abbayes. La plupart des maîtres d'œuvre auxquels nous sommes redevables des cathédrales de la période gothique ne sont pas connus. C'est principalement à dater de la Renaissance que les personnalités se révèlent et que des noms se gravent dans la mémoire des peuples. L'Italie cite Bramante, Michel-Ange, Serlio, Vignole; l'Angleterre, Inigo Jones et Wren; la France, Delorme, Lescot, Bullant, Perrault. Depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours, nous avons le droit de citer les noms justement glorieux de Blondel, Mansart, Servandoni, Soufflot, Percier, Visconti, Baltard, Viollet-le-Duc, Garnier, Duc, etc.

— BIBLIOGR. : Félibien, *Recueil historique de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes* (Paris, 1867); Milizia, *Memorie degli architetti antichi e moderni* (Parme, 1781), traduit en franç. par Pingeron (Paris, 1781). Dezallier d'Argenville, Quatremère de Quincy, A. Berty, Adolphe Lance, ont également laissé de précieuses biographies d'architectes.

— Dr. Le contrat liant l'architecte au propriétaire qui fait faire une construction n'est autre que le louage d'industrie prévu et réglé par les articles 1787 et suivants du Code civ. L'architecte doit se conformer aux obligations qui résultent de ce contrat. De plus, il est tenu de se soumettre à de nombreuses mesures administratives, et il doit garantie au propriétaire de toutes les suites qui résultent pour celui-ci de l'inobservation des lois ou règles sur le voisinage et sur la voirie. Ainsi envisagée, la responsabilité de l'architecte est celle qui résulte du droit commun; elle a sa base dans le contrat lui-même et dans l'article 1383 du Code civ. Mais, à un autre point de vue, cette responsabilité s'aggrave considérablement. D'après le droit commun, la réception d'un ouvrage décharge, en principe, l'ouvrier de tout risque et de toute garantie, même pour malfaçon (art. 1789 et 1790 du Code civ.). Au contraire, aux termes de l'article 1792 du Code civ., l'architecte est responsable pendant dix ans, si l'édifice qu'il a construit à prix fait périt, en tout ou en partie, par le vice de la construction, et même par le vice du sol. Après dix ans, il est déchargé de cette responsabilité.

Il ne faut pas, cependant, s'en tenir au texte même de la loi, et il a été jugé qu'un architecte ne saurait se soustraire à la responsabilité édictée par l'article 1792 du Code civ., alors même qu'il n'aurait pas traité à prix fait, mais pour un prix à déterminer ultérieurement, selon l'importance des travaux à effectuer. La prescription décennale, instituée contre l'architecte au profit du propriétaire, a son point de départ dans la réception des travaux. Cette faveur faite au propriétaire se justifie facilement; il est clair que l'architecte doit autre chose que l'édification matérielle, *debet peritiam artis* : il doit une œuvre solide, bien constituée, d'où le principe de sa responsabilité. La jurisprudence accorde au propriétaire un délai unique de dix ans, aussi bien pour la constatation des vices que pour l'exercice de l'action en garantie.

La rémunération des architectes consiste en honoraires, à moins qu'ils ne soient en même temps entrepreneurs, auquel cas les honoraires se confondent avec le prix à forfait convenu pour la construction. Toutefois, dans l'usage, les honoraires d'un architecte sont généralement arbitrés à 5 p. 100 du montant des travaux.

Pour le payement de ses honoraires, l'architecte est muni d'un double droit de garantie : 1° le droit de rétention; 2° un privilège. Le droit de rétention de l'architecte consiste à retenir jusqu'à complet payement les pièces, plans et devis qui sont entre ses mains. Le privilège est réglé par l'art. 2103-4 du Code civ. Il ne porte que sur la plus-value acquise par l'immeuble à la suite des travaux. Il n'est dû à l'architecte aucuns honoraires pour les travaux qui excèdent le devis.

— *Architectes diocésains*. Les architectes diocésains forment un corps spécial organisé définitivement par un arrêté du ministre de la justice et des cultes du 28 janvier 1884; à ces architectes sont confiés la garde, l'entretien, au besoin la restauration des églises.

Ces constructions diffèrent des autres à la fois sous le rapport de leurs besoins essentiels, de leurs conditions d'équilibre et de préservation, et sous celui du style, de l'ornementation, de l'archéologie, etc. Elles nécessitent donc des connaissances toutes spéciales chez ceux qui sont appelés à répondre de leur conservation.

— *Architectes de l'Etat et des départements*. Indépendamment des architectes diocésains, quelques architectes sont investis d'une mission officielle et chargés de la construction ou de l'entretien, soit des bâtiments civils appartenant à l'Etat, soit des immeubles qui sont la propriété des départements ou des communes.

ARCHITECTONIQUE (du gr. *architektonein*, bâtir) adj. Qui appartient à l'architecture, qui est selon les règles de l'architecture : *L'conception* ARCHITECTONIQUE.

— Philos. *Esprit architectonique*. Faculté au moyen de laquelle on coordonne les diverses parties d'un système.

— Substantiv. et fém. *L'architectonique*, L'art de construire : *Etudier l'*ARCHITECTONIQUE *ancienne*.

ARCHITECTONIQUEMENT adv. D'une manière architectonique.

ARCHITECTONOGRAPHE (du gr. *architektonein*, bâtir, et *graphein*, décrire) n. m. Celui qui s'occupe d'architectonographie. ‖ On disait autrefois HISTORIOGRAPHE DES BÂTIMENTS.

ARCHITECTONOGRAPHIE n. f. Description, histoire des grands édifices. ‖ Traité d'architecture.

ARCHITECTONOGRAPHIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'architectonographie.

ARCHITECTURAL, ALE, AUX adj. Qui appartient, qui a rapport à l'architecture; qui en a le caractère : *Fils du climat et des mœurs, les types* ARCHITECTURAUX *naissent lentement chez les peuples*. (J. Bard.)

ARCHITECTURE (lat. *architectura*; du gr. *architektonein*, bâtir) n. f. Art de construire des édifices, dans des proportions et selon des règles déterminées : *L'*ARCHITECTURE *n'inspire à l'esprit que des idées de grandeur, de noblesse, d'austérité majestueuse*. (E. Montégut.)

— Mode de construire, genre, caractère distinctif des ornements d'un édifice : *Il y a cinq ordres principaux d'*ARCHITECTURE. (V. ORDRE.) *Monument d'une belle* ARCHITECTURE.

— Se dit aussi d'un monument, d'un édifice ou d'une de ses parties : *Il faut avouer que plus une* ARCHITECTURE, *une joaillerie, une arme, datent d'une époque reculée, plus le goût en est parfait et le travail exquis*. (Th. Gaut.)

— Dans un sens tout à fait restreint, Moulures, ornements : *Entrée décorée d'*ARCHITECTURES. (B. de St-P.)

— Par compar. Structure : *Les os sont, dans l'*ARCHITECTURE *du corps humain, ce que sont les pièces de bois dans un bâtiment de charpente*. (Boss.) ‖ Arrangement harmonieux des parties de l'univers :

> Je regarde en gros toute la nature,
> J'en observe l'ordre et l'*architecture*.
>
> RÉGNIER DESMARETS.

— *Architecture polychrome*. V. POLYCHROME.

— Franc-maçonn. *Morceau d'architecture*, Nom donné aux discours prononcés dans les loges maçonniques.

— ENCYCL. L'*architecture* est l'un des trois arts compris sous la dénomination d'arts du dessin, et celui dont les manifestations impressionnent l'esprit avec le plus de puissance. Elle dispose de proportions auxquelles ne peuvent prétendre ni la peinture ni l'art plastique. Mais de nombreuses entraves font obstacle à l'inspiration de l'architecte. Il n'est pas libre de concevoir un monument avec la seule préoccupation du style et de la beauté. Tout monument doit être utile; les besoins matériels, les aspirations spirituelles, la sécurité de l'homme, dictent à l'architecte le plan général, la distribution intérieure, l'étendue, la richesse ou la sévérité de l'édifice qui lui est demandé. De là les trois grandes divisions sous lesquelles on peut grouper les monuments construits depuis l'antiquité la plus lointaine jusqu'à nos jours : l'architecture religieuse, l'architecture civile, et l'architecture militaire. Certains écrivains se sont plu à des classifications moins restreintes. C'est ainsi que l'architecture rurale hydraulique ou navale comprend, soit les bâtiments d'exploitation réclamés par l'agriculture, soit les aqueducs, soit les vaisseaux. Mais nous estimons ces dénominations arbitraires. En effet, la construction d'un navire, d'un pont ou d'un aqueduc, relève plus de l'ingénieur que de l'architecte proprement dit, et, d'autre part, les habitations rurales se rattachent à l'architecture civile au même titre que les constructions de tout ordre élevées à l'intérieur des cités.

L'Egypte et l'Asie ont été le double berceau de l'architecture. On s'accorde à penser que les Pyramides de Memphis sont les monuments les plus anciens que nous connaissions. Le Sphinx de Gizeh, taillé dans le roc, et qui tient entre ses pattes de géant un temple d'albâtre et le granit, ne peut être séparé des Pyramides. Les hypogées ou tombeaux souterrains, aux supports rectangulaires, aux architraves rigides et sans ornements, trahissent l'époque éloignée de leur construction. L'obélisque n'apparaît dans l'architecture égyptienne qu'avec la XIIe dynastie. Puis le support aux quatre faces se rapproche de la forme ronde à mesure que l'architecture en a donné les angles en lui donnant huit et seize pans. La colonne est trouvée. Son chapiteau donne l'impression d'un bouquet de lotus. D'autre part, le plan général du temple est fixé. Il aura la forme d'un parallélogramme. Ces règles, une fois posées, ne seront plus enfreintes. L'architecte égyptien y ajoutera sans doute, à mesure que les siècles lui auront permis de bénéficier de la tradition. Toutefois, les détails, qui rendent l'architecture des XIXe et XXe dynasties supérieure à celle des périodes plus anciennes, ne modifient pas le caractère général des monuments de l'Egypte, uniformes à toute époque, portant le signe d'une rigoureuse servitude imposée à l'artiste par les castes sacerdotales, mais également admirables par le fini de l'exécution, la science de l'appareillage, la résistance des matières mises en œuvre.

L'architecture à Babylone et à Ninive s'exerça d'abord dans la construction de digues et de murs d'enceinte. Le temple de Baal, les jardins de Sémiramis, ont joui d'une juste renommée, mais la brique employée dans ces vastes travaux a mis obstacle à leur durée. En somme, nous connaissons mieux les détails que l'ensemble des monuments assyriens. C'est par fragments que les fouilles nous mettent à même de restituer les édifices anciens de l'Asie centrale. Mais l'archéologue de nos jours est en mesure de décrire le temple de Sargon ou tel monument de Persépolis. L'art égyptien est dépassé par les Mèdes et les

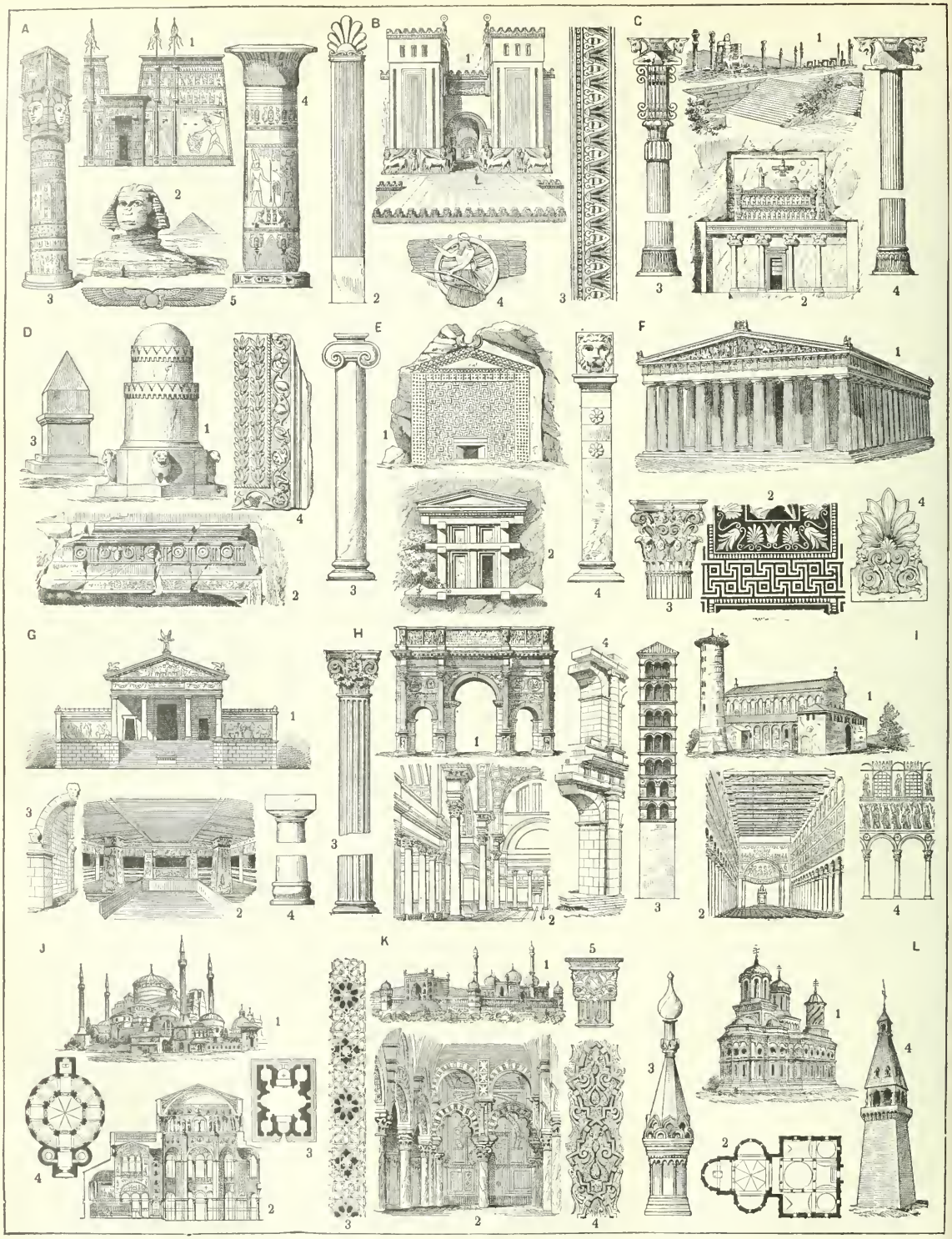

A. (Egypte) : 1. Temple à Edfou. — 2. Le Sphinx de Gizeh. — 3. Colonne Denderah. — 4. Colonne à Thèbes. — 5. Soleil emblème (le globe ailé). — **B.** (Assyrie) : 1. Palais de Sargon, à Khorsabad. — 2. Stèle. — 3. Bordures à Thèbes (XVIIIe dyn.). — 4. Le globe ailé. — **C.** (Perse) : 1. Ruines de Persépolis. — 2. Tombeau de Darius. — 3. Colonne à Suse. — 4. Colonne à Persépolis. — **D.** (Palestine) : 1. Tombeau à Amrith. — 2. Fragment du tombeau des rois, à Jérusalem. — 3. Tombeau, à Amrith. — 4. Ornement d'un sarcophage (Louvre). — **E.** (Asie Mineure) : 1. Tombeau de Midas (Doghan-lu). — 2. Tombeau à Antiphellos. — 3 et 4. Colonne et pilastre d'un tombeau (Myra). — **F.** (Grèce) : 1. Parthénon. — 2. Mosaïque du temple d'Olympie. — 3. Chapiteau du monument de Lysikrate, à Athènes. — 4. Ornement en brique du temple d'Artémis (Eleusis). — **G.** (Etrusques) : 1. Temple étrusque (restitution). — 2. Caveau de Cervetri. — 3. Arc à Volterra. — 4. Colonne. — **H.** (Rome) : 1. Arc de Constantin. — 2. Thermes de Caracalla. — 3. Colonne du Temple de Vesta (Tivoli). — 4. Partie d'un théâtre (Rome). — **I.** (Basiliques chrétiennes primitives) : 1. Saint-Apollinaire (Ravenne). — 2. Saint-Paul (Rome). — 3. Tour Sainte-Marie, à Rome. — 4. Saint-Apollinaire (fragment). — **J.** (Style byzantin) : 1. Sainte-Sophie à Constantinople. — 2. Saint-Vital (Ravenne). — 3. Plan de Sainte-Philippine, à Vaghardjabad. — 4. Plan de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle. — **K.** (Art arabe) : 1. Mosquée de Delhi. — 2. Mosquée de Cordoue. — 3. Ornements de l'Alhambra. — 4. Arabesques. — 5. Chapiteau de l'Alhambra. — **L.** (Art russe) : 1. Eglise d'Ardjich (Valachie). — 2. Plan de cette église. — 3. Eglise de la Sainte-Vierge (Moscou). — 4. La tour du Kremlin (Moscou).

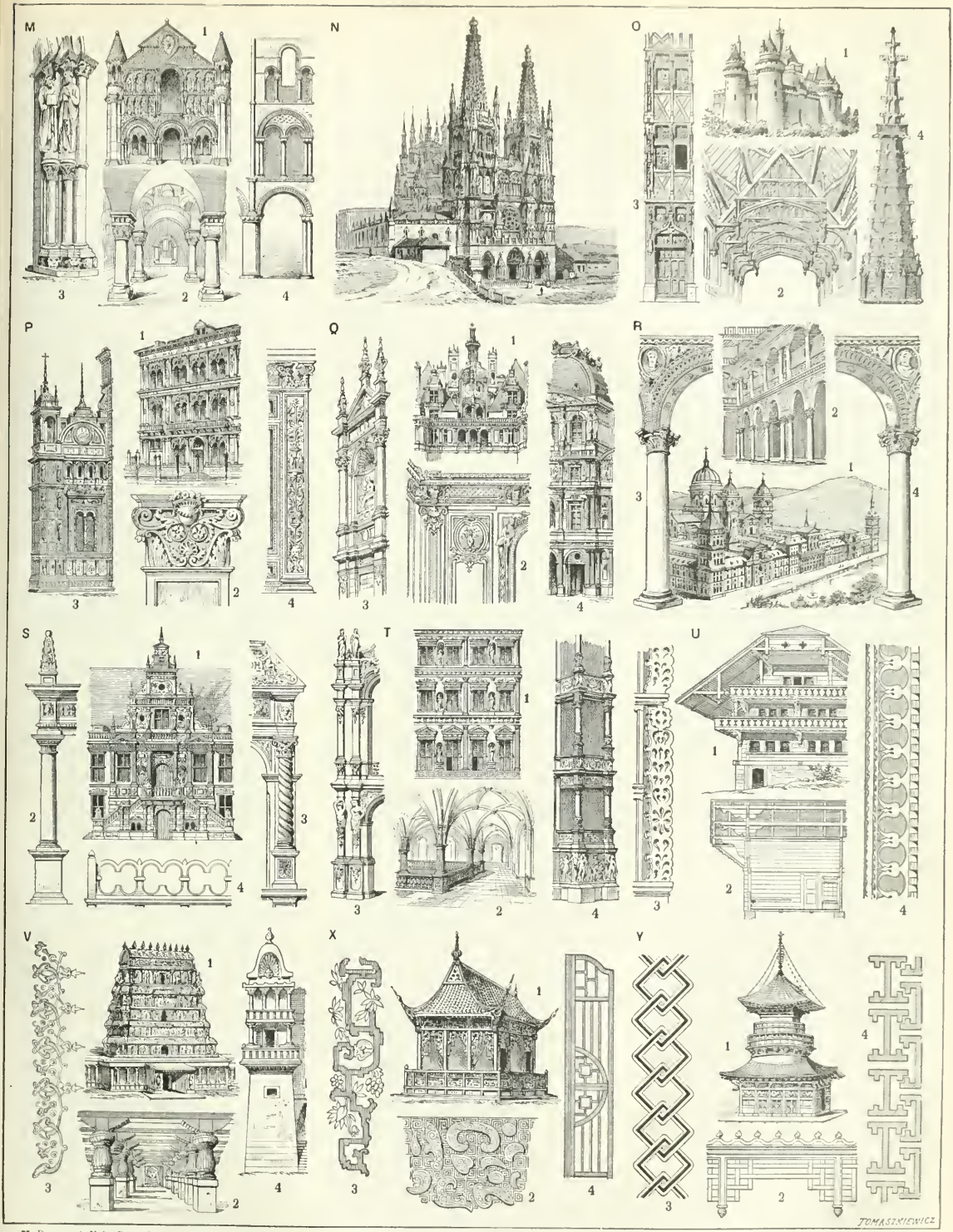

M Roman : 1. Notre-Dame de Poitiers. — 2. Crypte de la chapelle, à Eger (Hoogrie). — 3. Porte de la cathédrale de Santiago (fragment). — 4. Fragment de la cathédrale de Péterborough (Angleterre). — **N** Gothique : Cathédrale de Burgos. — **O** Gothique : 1. Château de Pierrefonds. — 2. Vestibule d'un château en Allemagne. — 3. Partie d'une maison, à Rouen. — 4. Clocher d'une église, à Esslingen (Wurtemberg). — **P** Renaissance italienne : 1. Palais à Venise. — 2. Pilastre de la chapelle du Palazzo Vecchio, à Florence. — 3. Chartreuse de Pavie. — 4. Décoration murale de Santa-Croce (Florence). — **Q** Ren. française : 1. Partie du château de Chambord (partie haute). — 2. Décoration du château de Versailles. — 3. Lanterne du château de Chambord. — 4. Partie du Louvre. — **R** Ren. espagnole : 1. Escurial. — 2. Cloître, à Lupia (Lecce, Italie). — 3, 4. Arcades du cloître. — **S** Ren. anglaise : 1. Hôtel de Ville, à Leyde. — 2, 3. Fragments de l'hôpital d'Edimbourg. — 4. Balustrade d'une maison. — **T** Ren. allemande : 1. Château de Heidelberg. — 2. Partie d'un château de plaisance, à Stuttgard. — 3. Une partie de maison, à Hanovre. — 4. Pavillon, à Dresde. — **U** (Suisse) : 1. Maison Marbach. — 2. Intérieur d'une maison, à Meiringen. — 3, 4. Décorations courantes. — **V** (Inde) : 1. Temple de Djaggernat. — 2. Grotte de l'Eléphant. — 3. Ornement. — 4. Partie d'une maison hindoue. — **X** Chine : 1. Maison. — 2. Ornement. — 3. Fragment. — 4. Partie d'une croisée. — **Y** (Japon) : 1. Pagode. — 2. Fragment. — 3 et 4. Ornements courants.

Perses. Si, maintenant, nous pénétrons dans l'Asie occidentale, nous constatons, chez les Phéniciens et les Juifs, la pratique d'un art dans lequel les métaux ouvrés occupent une large place. Mais nous n'avons guère d'autre source de renseignements que les écrits des contemporains sur ces monuments disparus. Les chapelles et les tombeaux d'Amrith ne se séparent pas du style égyptien. La Lydie, la Phrygie renferment aussi des sépultures d'une antiquité qui les soustrait à l'influence grecque. Plus modernes sont les tombeaux lyciens, aussi leur style n'est-il pas exempt de mélange. L'Inde ne voit pas être choisie dans ce tableau sommaire de l'architecture à travers les âges. Ses *dagops* ou tombeaux, ses cloîtres, ses pagodes, subsistent et font l'étonnement des yeux ; mais la plupart de ces constructions sont d'époque relativement récente, et c'est moins par l'originalité du plan, ou le caractère architectonique, que par la profusion du décor qu'ils séduisent le regard. Les *dagops* anciens sont de forme circulaire, assis sur une terrasse et recouverts d'un dôme. Rien de remarquable dans ces monuments, à peine antérieurs à la belle époque de l'art grec.

Athènes est le lieu de toute transformation au point de vue de l'architecture. Le siècle de Périclès et de Phidias est un sommet. De longues pages seraient nécessaires pour faire l'exposé même rapide des évolutions, des développements successifs, et enfin de l'impeccable harmonie des constructions de la Grèce. Là, ce ne sont plus seulement les textes qui nous éclairent, les ruines ont leur éloquence et leur précision. Telle fut l'influence heureuse de l'art grec sur le génie des peuples de l'Occident, que nous lui avons décerné le titre d'art « classique ». La clarté, la mesure, la grandeur et la grâce le distinguent. Il s'exerce de préférence sur les temples. A Athènes, à Ephèse, à Eleusis, à Pœstum, ce sont des temples qui renferment dans leurs « membres » mutilés l'ensemble des principes mis en pratique par les architectes de la Grèce ; ce sont des temples qui permettent d'apprécier la différence d'aspect du dorique et de l'ionique, termes nouveaux dont nous avons fait le qualificatif d'ordres très distincts, c'est-à-dire d'un enchaînement de lois si sagement écrites qu'elles ne cessent pas d'être respectées. La « colonne » est le « membre » le plus original, le plus souple, le plus orné dans l'architecture grecque. Les colonnes de l'Erechtheion demeurent un exemple de proportions et d'ornement qui n'a pas été surpassé.

Les Etrusques érigeront aussi des temples, mais leur tempérament mercantile et utilitaire les condamne à être plus constructeurs qu'architectes. Les tombeaux, les fortifications, les portes de ville, les souterrains qu'ils ont marqués de leur savoir et de leur puissance, offrent à l'étude de curieux spécimens de « l'arc appareillé » chez les anciens. Ils sont les premiers à concevoir la « voûte », et à l'exécuter dans des conditions si parfaites, que le temps n'a pas ébranlé leurs œuvres.

A l'architecture étrusque, les Romains empruntèrent la « voûte », dont ils sauront modifier la forme, depuis le « berceau » jusqu'à la « coupole ». Aux Grecs, ils empruntèrent la « colonne », et, sans se préoccuper des lois sagement posées par leurs devanciers, ils abuseront des colonnades, comme ornement d'édifices de caractères très divers. Le chapiteau dorique ou ionique ne suffira point à leur besoin de luxe. Ils l'estimeront trop sobre, trop nu. Le chapiteau corinthien, déjà surchargé, n'obtiendra pas grâce à leurs yeux. On les verra surenchérir dans la parure abondante du sommet de leurs colonnes, et les historiens de l'architecture appelleront « composite » le chapiteau romain, lourd assemblage des détails que comportent les styles ionique et corinthien. Rome n'a pas créé son architecture, elle s'est bornée à tirer parti, sans y ajouter, de l'architecture d'Athènes. Mais ce qui appartient en propre aux Romains, ce sont les monuments qu'ils ont élevés dans l'immense empire dont la fortune des armes les avait faits maîtres. Routes, aqueducs, murs d'enceinte, thermes ou théâtres, ce que les architectes de Rome ont laissé derrière eux atteste leur sens pratique, leur énergie, la fertilité de leur esprit, leur entente de ce qui impose à la pensée par des dimensions gigantesques. Le Colysée, les thermes de Caracalla et de Dioclétien, etc., témoignent le haut renom des édifices construits par les Romains.

De Tibère à Constantin, une révolution morale s'accomplit. La religion chrétienne supplante le paganisme, mais durant plusieurs siècles le nouveau culte se confine dans les catacombes ; quand les chrétiens paraissent au grand jour, c'est dans l'arène que des juges implacables les condamnent à verser leur sang. L'ère des persécutions ne pouvait être propice aux manifestations de l'art. Mais lorsque Constantin eut reconnu la religion du Christ comme religion d'Etat, les chrétiens sortirent des entrailles du sol, et songèrent à bâtir des temples. Encore que l'opinion contraire ait eu ses adeptes, nous pensons que les premiers architectes chrétiens se servirent des basiliques païennes, adaptées, sans doute, sans modifications notables, aux besoins du culte nouveau. Saint-Pierre, qui disparaîtra au xve siècle pour faire place au monument actuel, Saint-Paul-Hors-les-Murs, détruit en ce siècle par le feu, Sainte-Marie-Majeure, sont les plus anciennes basiliques chrétiennes. On se plaît à voir dans leur construction le type des basiliques du paganisme. Saint-Apollinaire de Ravenne, élevée au vi^e siècle, marque un progrès. L'architecte fait preuve d'originalité. Désormais la façade des temples sera l'objet d'une décoration extérieure ; des tours ou clochers s'ajouteront à l'édifice, dont la division intérieure n'est plus la même que dans les basiliques romaines. Mais Byzance impose son joug militaire à Ravenne, et à peine Saint-Apollinaire est-elle achevée, que l'architecte de cette église, chargé de construire Saint-Vital, cède, dans le tracé du plan de cet édifice, et plus encore dans le détail intérieur, à l'influence byzantine.

Un double principe, la « voûte grecque et la coupole, caractérise les monuments « byzantins. Sans doute, la coupole n'est déjà plus une nouveauté, mais les Romains l'ont conçue dans des proportions restreintes ; ils en ont fait le toit de chapelles ou de sanctuaires modestes ; les architectes orientaux y mettront toute hardiesse, et leurs dômes témoigneront d'une technique qui ne connaît pas d'entraves ou de surprises. Mais ce qui distingue l'architecture byzantine, c'est au premier chef l'opulence du décor, dans lequel entrent les marbres rares, les métaux, les mosaïques. Sainte-Sophie, à Constantinople, si l'on fait abstraction des « minarets dont les musulmans l'ont flanquée lorsqu'ils en firent une mosquée, est la basilique byzantine la plus remarquable du vi^e siècle.

Les Arabes n'ont pas créé d'édifices, mais leur imagination vive, leur amour du faste et de la grâce, les ont conduits à découvrir des modifications ingénieuses de l'arc plein cintre. C'est aux Arabes qu'appartient l'application de l'ogive. Ce principe adopté, les architectes se sont exercés à varier sous toutes les formes l'intérieur de l'arc, soit en l'allongeant dans le sens de la hauteur, soit en multipliant les dentelures de la circonférence, dont les retombées élégantes sont à elles seules un ornement, soit en rapprochant les deux points de section de l'arc au-dessous de la ligne du centre, ce qui donne aux baies surmontées de ces sortes d'arcs, à peine ouverts à la hauteur du linteau, l'aspect de portes couronnées d'une rosace. Mais l'Arabe aime la parure. Ce sont au premier chef les ornements en relief des voûtes et des plafonds, les mille sinuosités tracées sur les parties planes, à l'aide de la pointe ou du pinceau, par des artistes au goût affiné, toujours en éveil, toujours fécond, qui donnent aux mosquées et aux palais arabes l'éclat et l'attrait. Le mot « arabesques » traduit mieux que ne saurait le faire une longue description le charme particulier de ces menus dessins, assez semblables aux broderies d'un tissu d'Orient.

Postérieures au xe siècle de notre ère, les églises chrétiennes de Russie se rattachent, par le plan, à l'architecture byzantine, et, par la profusion ou l'incohérence des détails, aux Orientaux. Mais l'aspect général a de la lourdeur, et dans le décor se trahit l'excès.

C'est en Occident que fleurit l'architecture romane. Durant de longs siècles, elle n'a cessé de produire des monuments dont la majeure partie atteste le génie des maîtres d'œuvre. Ce n'est pas la croix grecque qu'ils adoptent, mais bien la forme allongée des anciennes basiliques romaines comportant le plus habituellement trois nefs, un transsept, un chœur et une abside. Le transsept accuse, à l'intérieur du moins, la forme de la croix. Nous disons à l'intérieur parce que le transsept n'est pas toujours saillant sur les nefs à l'extérieur. L'abside se termine en sphère, en cône, ou par un mur droit. Dans certains cas, des chapelles rayonnantes partent du transsept, enveloppent le chœur et vont rejoindre l'abside. Tel est le plan dans ses lignes essentielles. Les clochers ou tours, autrefois juxtaposés aux façades des basiliques, feront corps désormais avec les façades nouvelles, sans exception, et le portail comportera une riche décoration sculptée. La colonne, la base, le chapiteau, subiront des modifications diverses selon l'époque. Antérieurement aux croisades, le style se rattache à l'architecture latine ; les croisades ayant mis la France en communication avec l'Orient, l'architecture byzantine influe sur le style roman. De là les édifices appelés romano-byzantins. L'une des caractéristiques principales du roman, c'est l'arc plein cintre employé dans la construction des voûtes, des arcades, des portes et des fenêtres. Très personnel, très original et riche, le style roman ne laisse pas d'être lourd. Une impression de force et de durée se dégage des monuments du moyen âge ; mais ce style vigoureux, puissant, a été supplanté en Occident par le style gothique, qui apparaît dès le xiie siècle.

L'expression « style gothique », appliquée à l'époque de la Renaissance pour définir le caractère des monuments du xiie au xvie siècle, est impropre. Elle avait, dans l'esprit de ceux qui la mirent en circulation, le sens de « barbare », terme méprisant et injuste, que les architectes, les écrivains du xvie au xviiie siècle, ont employé pour qualifier une quantité considérable d'édifices que les hommes éclairés de notre temps apprécient à leur juste valeur. Aujourd'hui, l'épithète « gothique » n'a plus le sens amer qu'elle avait autrefois, et nous l'employons quand nous voulons parler de l'architecture ogivale.

Mais, avant que les constructeurs aient franchement adopté l'ogive, ils l'avaient en quelque sorte essayée dans des édifices où le plein cintre dominait encore. Certaines cathédrales nous permettent de juger de la pénétration du style gothique dans le style roman, pénétration timide au premier moment, puis peu à peu plus envahissante, et enfin absorbante. C'est alors que l'architecture romane est délaissée, et cède le pas à l'ogive.

Trois périodes, et pour ainsi dire trois styles, marquent les étapes de l'architecture ogivale. La première a une durée de deux siècles (xiie et xiiie). On est convenu de définir les monuments de cette époque par les mots de « gothique à lancette ». Cette expression vise les fenêtres très étroites et très allongées que l'ogive aiguë qui les surmonte fait ressembler à un fer de lance. La deuxième période embrasse le xive siècle. C'est l'époque du gothique rayonnant. Là encore, ce sont les fenêtres, devenues très larges et terminées dans leur partie supérieure par des rosaces ou des quatre-feuilles, qui ont motivé la dénomination nouvelle. Enfin la troisième période s'étend du début du xve siècle au milieu du xvie siècle, et les édifices construits à cette époque sont dits de style flamboyant, les meneaux des fenêtres affectant, dans leurs contours compliqués, la forme de flammes.

Il va de soi que, pendant ces diverses périodes, les fenêtres n'ont pas été les seules parties des édifices qui aient subi de profondes modifications. Le plan général des églises, le nombre et l'emplacement des chapelles, exclusivement disposées autrefois autour du chœur, et bientôt groupées le long des bas-côtés, depuis le transsept jusqu'au portail, la forme de la colonne, la décoration des chapiteaux, et maint autre détail, diffèrent selon les époques dont nous venons de marquer les limites. Mais nous nous bornons ici à des indications générales.

Mais, dès le xve siècle, un mouvement nouveau s'était manifesté en Italie. Ce mouvement, qui allait avoir sa répercussion en France, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, a pris le nom de Renaissance.

Avec la Renaissance, l'architecture civile, très négligée durant les siècles précédents, va marcher de pair avec l'architecture religieuse.

La Renaissance se manifesta d'abord dans le décor des édifices bien plus que dans leur plan ou leur construction, mais les Grecs de Constantinople, émigrés en Italie vers le milieu du xve siècle, exercèrent une pression réelle sur les architectes demeurés fidèles au style roman et au style ogival. La découverte des livres de Vitruve acheva la révolution. L'antique eut toutes les préférences, et ce mouvement curieux, qualifié de Renaissance, consista, somme toute, en un retour subit vers l'art de l'antiquité, au mépris des tendances modernes, qui avaient trouvé leur expression dans des œuvres très personnelles. C'est ainsi qu'au lieu d'être un progrès, la Renaissance fut une halte, un arrêt général dont le bienfait peut être contesté. Pour la plupart des architectes italiens, l'imitation de l'antique a été une servitude. Bramante et ses émules tentèrent de réagir, mais Venise avait donné le branle. L'antique surchargé de décors, c'est-à-dire l'antique dénaturé, pittoresque, l'emporta sur le style classique de Bramante et de Peruzzi.

Louis XII amena d'Italie l'architecte Fra Giocondo. Sous François Ier, Serlio et Vignole, très épris de Vitruve et de Palladio, portèrent le dernier coup à l'art ogival. Le style italien triompha. Chambiy, Ecouen, Chenonceaux, datent de cette époque, de même que Chambord, dont l'architecte, Pierre Nepveu, ne consent pas sans regrets visibles à délaisser le style gothique. La lutte de l'art classique contre l'art ogival est plus ardente encore en Espagne qu'elle ne l'est en France ; mais, avec Philippe II, c'en est fait de l'architecture en honneur depuis de longs siècles. Le palais de l'Escurial marque le triomphe du style classique. L'Angleterre n'échappe pas à l'engouement qui s'est emparé de toute l'Europe. Inigo Jones, sous Jacques Ier, est un classique. L'Allemagne, qui avait fourni pendant le moyen âge plus d'un architecte éminent à l'Italie, subit à son tour l'influence des Italiens, et l'art national de ce peuple disparaît. Dans ce mouvement de réforme, la Suisse cède sans résister à l'influence allemande. Ses maîtres, peu nombreux d'ailleurs, n'ont pas autorité pour réagir.

A cet exposé, si rapide qu'il soit, nous devons ajouter quelques lignes d'appendice sur les monuments de l'Inde, de la Chine et du Japon. Il va de soi que la Renaissance italienne n'est plus en cause. Les plus anciens édifices de l'Inde semblent remonter au viiie siècle de notre ère. Les palais, les portes de cités, n'ont pas moins d'importance, chez les Hindous que les tombeaux ou les temples. Un certain nombre de sanctuaires sont souterrains, mais la plupart ont été construits à ciel ouvert. Des toits plats recouvrent les pagodes et permettent de superposer des étages selon la richesse ou la popularité du temple. Quelques traces des traditions égyptiennes se font jour dans l'Inde, mais les architectes de ce pays ont très rapidement imprimé le sceau de leur personnalité sur les édifices sortis de leurs mains. C'est ainsi, pour ne relever qu'un détail, qu'ils substituent aux deux tours placées par les Egyptiens de chaque côté des portes de villes, une tour unique qu'ils posent en forme de beffroi, non sans quelque hardiesse, sur le sommet de la porte.

Si nous exceptons la *grande muraille* et les ponts gigantesques, toujours cités lorsqu'on parle de la Chine, on peut dire que cette nation n'a pas, à proprement parler, d'architecture. Ses arcs de triomphe très nombreux, ses pagodes, ses habitations, affectent invariablement la forme d'une tente. Les agglomérations d'édifices ont l'aspect d'un bivouac. La maison chinoise, construite en bois et en briques, avec une seule ouverture et ses revêtements en porcelaine, a la fragilité d'un abri éphémère. La silhouette générale en est sans grâce et sans style.

Il semblerait, à entendre nos contemporains vanter l'art du Japon, que cette contrée dut avoir des monuments d'un caractère particulier. Il n'en est rien. Le voisinage de la Chine a visiblement influé sur la construction des palais et des temples des Japonais. Ici et là, c'est, à peu de chose près, le même aspect, les mêmes profils élégants dans leur maigreur et trop contournés pour que leur caractère s'harmonise avec notre goût.

Nous bornons à ces détails le tableau général de l'architecture. On trouvera sous le nom de chaque peuple l'exposé plus complet des styles propres à chaque région.

— BIBLIOGR. — Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité* (Paris, 1884) ; Vitruve, *De architectura ;* Daremberg et Saglio, *Dict. des antiq. grecques et romaines* (Paris, 1877) ; W. Lubke, *Essai d'histoire de l'art* (Paris) ; Hübsich, *Monuments de l'architecture chrétienne depuis Constantin jusqu'à Charlemagne* (Paris, 1866) ; Texier, l'*Architecture byzantine en Orient* (Londres, 1864) ; Girault de Prangey, *Essai sur l'architecture des Arabes et des Mores en Espagne, en Sicile et en Barbarie ;* A. de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales* (1831) ; Révoil, l'*Architecture romane dans le midi de la France ;* Saint-Paul, *Histoire monumentale de la France ;* Palustre, *La Renaissance en France ;* E. Müntz, la *Renaissance en France et en Italie* (Paris, 1885) ; Rouyer, l'*Art architectural en France ;* Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'architecture du* xie *au* xvie *siècle* (Paris, 1861).

Architecture (TRAITÉ D'), par Vitruve. Cet ouvrage, que l'auteur écrivit dans un âge avancé, et qu'il dédia à Octave après que celui-ci eut pris le nom d'Auguste (27 ans av. J.-C.), est intitulé en latin : *De architectura.* Il traite de l'architecture en général, des premières constructions des hommes, des matériaux propres à la bâtisse, de l'extraction des pierres, de la coupe des bois de construction, des différentes espèces de temples, des quatre ordres d'architecture en général, et particulièrement de l'ionique. Un livre spécial est consacré au forum et aux diverses sortes d'édifices publics : basiliques, trésor public, prison, hôtel de ville, théâtres, promenoirs couverts, bains, palestres, xystes, ports et constructions hydrauliques. L'édition princeps du *De architectura* a été publiée en 1486, par J. Sulpitius. Parmi les traductions françaises, nous citerons celle de Maufras, en 1847.

Architecture (RÈGLES DES CINQ ORDRES D'), ouvrage de Jacopo Barozzio, plus connu sous le nom de *Vignole.* Cet habile architecte, profondément épris de l'art antique, entreprit, dans les dernières années de sa vie, de réduire les principes de l'architecture en règles d'une application facile. Il crut pouvoir déterminer d'une façon mathématique les proportions qui doivent exister entre les différentes parties des édifices, et il les établit, pour chacun des ordres, d'après les monuments les plus estimés de l'Italie. Il fit donc constamment choix des ordres antiques, et n'apporta, de sa part, que la distribution des proportions fondées sur des nombres simples, sans se servir de brasses, de pieds et de palmes d'aucun pays, mais seulement d'une mesure arbitraire, tirée de l'ordre lui-même, et appelée *module.* Cette mesure est le demi-diamètre de la colonne partagée en douze parties égales pour le toscan et le dorique, et en dix-huit pour l'ionique, le corinthien et le composite. Vignole ne s'est jamais écarté des grandes proportions, comme du double, du tiers, du quart ; c'est ce qui rend ses ordres si faciles à exécuter. Si Vignole s'est éloigné quelquefois des originaux de l'antiquité, il ne l'a fait qu'avec une extrême réserve. La traduction que Ch. Normand a donnée en 1827, sous ce titre : *le Vignole des architectes,* est généralement préférée.

Architecture (Traité d'), *Trattato di architettura*, ouvrage dans lequel Andrea Palladio, un des plus célèbres architectes italiens du XVIe siècle, a établi les règles de son art, en prenant pour modèles les monuments de l'antiquité romaine. L'influence que Palladio a exercée sur l'architecture au XVIe et au XVIIe siècle a été considérable : les édifices qu'il a élevés ont été répétés comme des chefs-d'œuvre de goût, et ses écrits et ses plans ont guidé pendant longtemps les architectes de l'Europe occidentale.

Le *Traité d'architecture* a été publié, pour la première fois, à Venise en 1570, dix ans avant la mort de l'auteur. Il a été traduit plusieurs fois en français; nous signalerons l'édition dans laquelle Chappuy, A. Corréard et Albert Lenoir ont réuni les *Œuvres complètes de Palladio* (1825-1842).

Architecture (livres sur l'), par Philibert de l'Orme, célèbre architecte du XVIe siècle. Les neuf premiers livres, formant un *Traité d'architecture* complet, furent publiés en 1568; les deux autres avaient paru en 1561 sous le titre de : *Nouvelle Invention pour bien bâtir à petits frais*. Les onze livres furent réunis en un même corps d'ouvrage publié en 1626 et intitulé : « *Architecture de Philibert De l'Orme*, conseiller et aumosnier du roy et abbé de Saint-Serge-lez-Angers, œuvre entière très utile pour tous architectes et maistres au dit art usans de la règle et compas. »

Architecture monastique, ouvrage d'Albert Lenoir (1852), faisant partie de la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*. L'auteur y a retracé les différentes phases du développement et de la décadence de l'*architecture monastique*. Cet art ne date, d'après lui, que du VIe siècle, époque où la règle établie par saint Benoît détermina la direction qu'on devait suivre dans la vie en commun. A partir de ce moment, les plans généraux des monastères furent tracés avec ordre : l'église, placée convenablement, domina l'ensemble des bâtiments; toutes les dépendances de la maison religieuse se groupèrent autour de ce centre, de manière à faciliter les divers services, à ne pas nuire à la circulation générale, à rapprocher entre elles les constructions qui s'élevaient pour une destination analogue. Ces dispositions varièrent, du reste, suivant les lieux, suivant les besoins ou les ressources des religieux ou des fondateurs, et l'importance du monastère.

Architecture (Ecole libre d'). L'*Ecole libre d'architecture* a été fondée à Paris en 1865, par Trélat, architecte. Elle se place à côté de l'Ecole des beaux-arts, comme nant une instruction professionnelle plus pratique et étant moins liée à la tradition classique. L'enseignement est réparti en trois années. L'Ecole ne reçoit que des élèves externes. Ils ne sont admis qu'après avoir subi des épreuves comprenant une composition de style et de rédaction, un dessin d'après un ornement en relief, un dessin (plan, coupe et élévation) d'un édifice d'après un croquis coté, et répondu à des questions orales sur l'arithmétique, la géométrie, la trigonométrie, la géométrie descriptive, la géographie et l'histoire.

ARCHITECTURER v. a. Construire. (Vieux.)

ARCHITECTURISTE (*riss*) n. m. Peintre d'architecture.

ARCHITHÉORE (du gr. *archos*, chef, et de *théore*) n. m. Chef de toute députation solennelle qu'on envoyait dans un lieu quelconque, notamment à Delphes, pour consulter un oracle ou pour assister à des jeux publics ou à toute autre fête nationale.

ARCHITRAVE (du gr. *archos*, principal, et du lat. *trabes*, poutre) n. f. Archit. Partie de l'entablement complet qui porte immédiatement sur les chapiteaux des colonnes ou autres points d'appui.

— *Architrave mutilée*. Celle dont les plates-bandes ont été arasées ou supprimées. || *Architrave coupée*, Celle qui

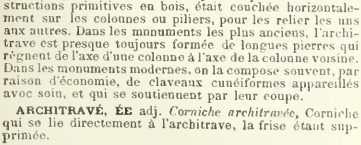

1. Architrave du Louvre. — 2. Architrave égyptienne.

est interrompue dans l'espace d'un entrepilastre. || Mar. Maîtresse poutre sur laquelle reposent certaines parties du bâtiment. || Techn. Partie unie, en contre-bas d'une corniche, et terminée par une moulure quelconque.

— Encycl. La dénomination de l'*architrave* vient de ce qu'elle représente la maîtresse poutre qui, dans les constructions primitives en bois, était couchée horizontalement sur les colonnes ou piliers, pour les relier les uns aux autres. Dans les monuments les plus anciens, l'architrave est presque toujours formée de longues pierres qui régnent de l'axe d'une colonne à l'axe de la colonne voisine. Dans les monuments modernes, on la compose souvent, par raison d'économie, de claveaux cunéiformes appareillés avec soin, et qui se soutiennent par leur coupe.

ARCHITRAVÉ, ÉE adj. *Corniche architravée*, Corniche qui se lie directement à l'architrave, la frise étant supprimée.

ARCHITRÉSORIER (*ri-é* — de *archi*, et *trésorier*) n. m. Dans l'ancien empire d'Allemagne, l'*architrésorier* ou *grand trésorier de l'Empire* était l'*électeur palatin* ; sa charge consistait à jeter de l'argent au peuple, lors du couronnement de l'empereur.

— *Architrésorier de l'Empire*, Un des six grands dignitaires de l'Empire français, créés en 1804. Lebrun fut le seul titulaire de cette dignité sans emploi effectif.

ARCHITRICLIN (lat. *architrictinus*; du gr. *archos*, chef, et *triklinos*, salle à manger) n. m. Celui qui, chez les anciens, présidait à la bonne ordonnance d'un festin. || Fam. Celui qui organise un repas.

ARCHITROQUE n. f. Nom sous lequel on désigne la couronne ciliée primitive de l'embryon des métazoaires, et dont on suppose dérivés les bandes ciliées, les tentacules ou branchies, des échinodermes, des bryozoaires, des brachiopodes, des lamellibranches, etc.

ARCHIVAIRE n. m. Syn. inusité de archiviste.

ARCHIVER v. a. Recueillir, classer des archives. (Peu usité.)

ARCHIVES (du lat. *archivum*; tiré du gr. *archeion*, même sens) n. f. pl. Collection de documents manuscrits ou imprimés concernant l'histoire d'un Etat, d'un département, d'une ville, d'une administration, d'une communauté, d'une famille : *Dépôt des* archives. *Les Grecs conservaient leurs* archives *dans les temples*.

— Lieu où les archives sont déposées. || Par anal. : *Les bibliothèques sont les* archives *du savoir*.

— Hist. Nom sous lequel on a désigné le trésor des reliques d'une église. || Dans le bas-empire, *Archives* se disait des divers bureaux de l'administration impériale.

— Rem. Autrefois, ce mot était masculin et pouvait s'employer au singulier : *Les curieux font de leur mémoire un* archive *et registre fort mal plaisant, et de fort mauvaise grâce*. (Amyot.)

— Encycl. Hist. et admin. Tous les peuples de l'ancien monde, Egyptiens, Hébreux, Chaldéens, Assyriens, Perses, etc., ont eu des *archives*. Layard et Smith ont retrouvé les débris des archives des rois assyriens sous les ruines du palais d'Assurbanipal. En Grèce, chaque ville renfermait ses archives avec son trésor sacré dans les temples de ses dieux. A Rome également, les archives étaient réparties dans les temples. Les empereurs romains les établirent dans leurs palais.

Sous nos premiers rois, les archives de la couronne, faisant partie de la maison du souverain, voyageaient avec lui, comme le trésor de sa chapelle et les ministres eux-mêmes. En 1194, Philippe-Auguste, surpris dans une marche, à Fréteval, par Richard, roi d'Angleterre, perdit avec ses bagages le sceau royal et ses archives. On songea alors à fonder un établissement où les documents resteront déposés dans des coffres de bois, d'où l'expression venue jusqu'à nous de « layettes ». En 1246, le précieux dépôt fut, par ordre de saint Louis, transféré à la sainte Chapelle, où il demeura jusqu'à la Révolution.

Chaque établissement civil ou ecclésiastique s'occupait, de son côté, de recueillir et de mettre en ordre les documents qui l'intéressaient. Evêchés, chapitres et monastères, avaient depuis longtemps leurs archives particulières, qu'ils conservaient et continuaient avec le plus grand soin. En 1782, l'ordre fut donné dans les diverses provinces de dresser une liste générale des archives ou dépôts de titres; cet état en porta le nombre au chiffre de 1,225.

L'Assemblée constituante créa, sous le nom d'*archives nationales*, un dépôt où seraient centralisés tous les titres de l'ancien régime, tant historiques qu'administratifs, existant à Paris. La Convention décida que les titres de même nature placés aux chefs-lieux des départements et districts seraient soumis à un même régime. (Loi du 12 sept. 1790, décrets du 12 brum. an II et du 7 mess. an II; arrêté des consuls du 8 prair. an VIII.)

En 1808, les archives nationales furent, sous le nom de *archives centrales de l'Empire français*, établies dans l'ancien hôtel de Soubise, où elles sont encore aujourd'hui.

Les *archives nationales*, qui s'augmentent chaque jour des documents dont les administrations n'ont plus besoin pour les affaires courantes, renferment plusieurs millions de titres, répartis dans environ trois cent mille cartons, liasses, registres et portefeuilles.

Les archives nationales ressortissent au ministère de l'instruction publique. Aux termes du décret du 25 février 1897, tout le service est confié à un garde général, ayant le titre de directeur, et ayant sous ses ordres 3 chefs de section, 3 sous-chefs de section, 1 secrétaire et 1 secrétaire adjoint, 20 archivistes, 3 commis. Le directeur, nommé par le président de la République, doit résider dans le local des archives. A la tête de chaque section, il y a un chef qui règle les travaux, sous l'autorité du directeur, et en surveille l'exécution. Les chefs de section sont nommés par le ministre.

Le décret précité du 25 février 1897 a classé les archives en trois sections : 1° archives législatives et administrations modernes; 2° archives des juridictions et administrations de l'ancien régime; 3° trésor des chartes, collections de la section historique, titres domaniaux et fonds ecclésiastiques antérieurs à 1790.

Une salle, dite *salle du public*, est ouverte au palais des archives chaque jour, dimanches et fêtes exceptés, de 10 heures à 5 heures, pour les communications de documents sans déplacement. Nul papier ne sort des archives que par autorisation ou ordre du ministre.

Les ministères de la guerre, de la marine, des colonies, des affaires étrangères, et la préfecture de police, possèdent des archives spéciales renfermant des documents du plus haut intérêt.

Les *archives départementales* doivent leur naissance à une loi du 5 brumaire an V (26 oct. 1796). Elles sont distinguées en archives antérieures à 1790, et en archives postérieures à cette date. D'après le décret du 4 février 1850, les préfets nomment aux emplois d'archivistes départementaux; mais il leur est recommandé de choisir de préférence des archivistes-paléographes.

Les archives municipales, dont la circulaire ministérielle du 25 août 1857 a prescrit l'inventaire et déterminé la classification, forment entre les mains du maire un dépôt qu'il doit remettre intégralement à son successeur.

Les archives des établissements de bienfaisance présentent en général un grand intérêt historique. Une circulaire du 10 juin 1854 a prescrit des mesures pour le classement et l'inventaire sommaire des documents qui, dans ses archives, sont antérieurs à 1790.

Les archives des cours et tribunaux sont placées sous la direction du greffier.

— Syn. **Archives, annales, chroniques,** etc. V. annales.

— Bibliogr. : Ch.-V. Langlois et H. Stein, *les Archives de l'histoire de France* (Paris, 1891).

Archives parlementaires, Recueil de tous les débats dont les assemblées politiques françaises ont été le théâtre depuis 1787 jusqu'en 1860. Les premiers volumes donnent les célèbres cahiers de 1789 et à ce titre sont d'un secours précieux aux historiens et aux politiques, bien que la publication soit peu satisfaisante au point de vue de la critique des textes.

ARCHIVIOLE n. f. Mus. Instrument qui ressemble à la basse de viole, mais dont le manche, plus large, reçoit une plus grande quantité de cordes. Le nombre de celles-ci variait de douze à seize. Cet instrument fut en usage en Italie du XVIe au XVIIIe siècle. Il disparut devant le violoncelle et la contrebasse.

ARCHIVISTE (*viss*) n. m. Celui qui est préposé à la garde des archives.

— *Notaire archiviste*, Notaire chargé particulièrement d'écrire les bulles des papes.

— Encycl. Le titre d'*archiviste*, en France, est réservé : 1° aux *archivistes des archives nationales*, choisis parmi les élèves de l'Ecole des chartes munis du diplôme d'*archiviste-paléographe*, et les archivistes départementaux ayant au moins trois ans d'exercice (décret du 22 déc. 1855); 2° aux *archivistes départementaux* nommés par les préfets parmi les élèves diplômés de l'Ecole des chartes ou munis d'un certificat d'aptitude (décret du 4 févr. 1850, loi du 10 août 1871) délivré par la commission supérieure des archives; 3° aux *archivistes de bureaux d'état-major* créés par la loi du 8 mai 1880.

— *Archivistes militaires*. De tout temps, il a existé, dans les places de guerre un peu importantes, un officier ou sous-officier qualifié de secrétaire archiviste et chargé de la conservation des archives. Lorsque la loi du 20 mars 1880 eut réorganisé le service d'état-major, un décret du 8 mai suivant détermina le nombre, les attributions et le recrutement d'*archivistes des bureaux d'état-major*, destinés à remplacer les archivistes de la loi du 13 mars 1875; et, depuis lors, ils constituèrent une sorte de corps spécial, dont la loi du 24 juin 1890 a définitivement fixé la composition.

Les archivistes, répartis hiérarchiquement en cinq classes, se recrutent en principe, au concours, parmi les sous-officiers de toutes armes et de tous les services. Toutefois des capitaines et des lieutenants peuvent y entrer directement, toujours après concours, les premiers comme archivistes principaux de deuxième classe, les autres comme simples archivistes de première classe. Le quart des vacances leur est réservé dans chacune de ces catégories.

Le rôle des archivistes n'est pas seulement de conserver des archives, mais de contribuer au service des bureaux d'état major, afin de décharger le plus possible les officiers qui y sont attachés, du travail matériel d'écritures.

Les archivistes ont rang d'officier, mais sans assimilation. Leur uniforme est assez peu connu : képi en drap bleu foncé, tunique-dolman semblable, avec, en grande tenue, un collet de velours noir orné de broderies d'or, indiquant le rang hiérarchique. Seul le pantalon garance à bande bleu foncé rappelle celui de l'ancien corps d'état-major.

ARCHIVOLTE (du lat. *arcus*, arc, et *volutus*, roulé) n. f. Bandeau formé de moulures, plus ou moins ornementées, qui règne sur la tête des voussoirs d'une arcade, dont elle suit le contour d'une imposte à l'autre : *Les moulures des* archivoltes *imitent celles des architraves*. (Quatrem.)

— Encycl. D'après Vignole, l'*archivolte toscane* n'a qu'une seule bande; le dorique en admet deux; l'ionique et le corinthien en comprennent trois. L'*archivolte antique* est parfois décorée d'une agrafe ou console. L'*archivolte retournée* est celle dont le bandeau, au lieu de se terminer à l'imposte, se continue par un autre bandeau; l'*archivolte rustique*, celle dont les moulures sont interrompues par une clef et des bossages. Dans l'architecture du moyen âge, la forme des archivoltes subit les mêmes modifications que celle des autres arcs. Au XIIe siècle, les rangs de claveaux arrivent jusqu'à trois; la décoration présente des dents de scie, des billettes, des pointes de diamant, des rosaces, des besants, et, dans les contrées où subsistent encore les traditions de l'art antique, des oves, des rinceaux, des denticules. L'intrados de l'arc intérieur, toujours lisse jusqu'au XIIIe siècle, à partir de cette époque, se couvre de moulures très accentuées, et les profils s'évident de plus en plus à mesure qu'on approche du XVe siècle. Les archivoltes des portails des églises offrent des complications particulières, à raison de l'épaisseur des murs des façades : elles présentent plusieurs rangs de claveaux.

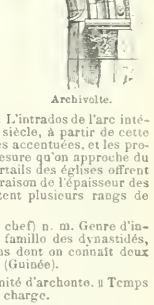

Archivolte.

ARCHON (*kon* — du gr. *arkhôn*, chef) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des dynastidés, renfermant des scarabées africains dont on connaît deux espèces. Citons l'*archon centaurus* (Guinée).

ARCHONTAT (*kon-ta*) n. m. Dignité d'archonte. || Temps pendant lequel l'archonte était en charge.

ARCHONTE (*kon* — du gr. *arkhôn*, chef) n. m. Nom donné aux principaux magistrats dans beaucoup de cités grecques, notamment à Athènes.

— Dans le bas-empire, Titre donné à plusieurs grands officiers de la cour de Constantinople. Le plus élevé en dignité s'appelait le *grand archonte*.

— Hist. ecclés. *Archonte des antimenses*, Officier ecclésiastique chargé, dans l'Eglise grecque, de faire approcher de la sainte table ceux qui devaient communier. || *Archonte des églises*, Ecclésiastique qui avait l'intendance générale des églises. || *Archonte de l'Evangile*, Ecclésiastique chargé spécialement de la garde du livre des Evangiles. || *Archonte des contaces*, Officier ecclésiastique chargé de garder les livres d'église. || *Archonte des lumières*, Ecclésiastique qui avait soin de ceux qui devaient se présenter au baptême.

— Encycl. A Athènes, l'*archontat* fut d'abord une transformation de la royauté. Après le dévouement de *Codrus*, les Athéniens, prétendant que nul n'était digne de succéder à un tel prince, changèrent la royauté en une magistrature à vie. En 752, l'archontat ne fut plus donné que pour dix ans. Enfin, en 683, il devint annuel et fut divisé en neuf *archontes*, dont les trois premiers se partageaient les anciennes prérogatives de la royauté. L'*archonte éponyme* donnait son nom à l'année; il était le protecteur légal des veuves et des orphelins, le gardien des droits des familles. L'*archonte roi* était chargé des fonctions religieuses et jugeait les crimes d'impiété et d'homicide. L'*archonte polémarque* commandait l'armée et jugeait les différends entre les citoyens et les étrangers. Les six derniers, nommés *archontes thesmothètes*, connaissaient des causes nombreuses qui n'étaient pas du ressort de leurs collègues. Chacun des neuf archontes avait le droit de publier des édits. Tous étaient primitivement

choisis parmi les eupatrides ou nobles. Mais la constitution de Solon rendit l'archontat également accessible aux riches, en en faisant le privilège de la première classe de citoyens, qui comprenait tous ceux dont le revenu était le plus considérable. Après les guerres médiques, Aristide fit passer un décret qui rendait toutes les charges publiques, même celles d'archonte, accessibles à tous les citoyens. Les archontes étaient tirés au sort (un par tribu), et leur personne était sacrée tant qu'ils étaient en fonction. A leur sortie de charge, ils rendaient compte de leur administration devant l'assemblée du peuple, et entraient alors de droit à l'Aréopage, s'ils n'étaient l'objet d'aucune accusation. L'archontat perdit de son importance vers la fin du ve siècle av. J.-C., à mesure que grandissait le pouvoir des stratèges; mais l'institution subsista encore longtemps, et des archontes sont mentionnés à Athènes jusqu'au ve siècle de notre ère.

— BIBLIOGR. : Hauvette, *De Archonte Rege* (Paris, 1894)

ARCHONTES (*kon*) n. m. pl. Nom donné par la secte gnostique des archontiques aux êtres surnaturels qu'ils croyaient avoir présidé à la création du monde.

ARCHONTIQUE (*kon*) n. m. Membre d'une secte gnostique du IIe siècle, issue de celle des valentiniens. Les archontiques prétendaient que chacun des sept cieux avait été créé par un créateur particulier qu'ils nommaient *archonte* (chef); ils rejetaient les sacrements et niaient la résurrection, les puissances célestes ayant besoin des âmes pour leur nourriture. Ils regardaient les femmes comme une création du diable.

ARCHURE (rad. *arche*) n. m. Espèce de tambour circulaire ou polygonal qui entoure chaque meule d'un moulin à farine pour prévenir les pertes.

ARCHYTAS de Tarente, philosophe pythagoricien, né à Tarente, contemporain et ami de Platon. Ce philosophe fut à la fois mathématicien, astronome, homme d'Etat et général. Ses concitoyens le placèrent sept fois à la tête de leur gouvernement. Il périt dans un naufrage, sur les côtes de la Pouille. On le croit l'inventeur de la *vis*, de la *poulie*, de la *crécelle*, ainsi que l'auteur de plusieurs découvertes en géométrie. La célèbre *colombe volante*, dont l'antiquité lui attribuait la construction, était sans doute une sorte d'automate analogue à ceux de Vaucanson. Archytas avait composé un grand nombre d'ouvrages : il y distinguait soigneusement entre l'opinion et la raison, et il subordonnait la recherche des causes à celle de l'essence. Horace lui a consacré une ode.

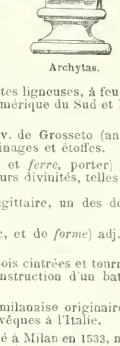
Archytas.

ARCHYTÉE n. f. Genre de ternstrœmiacées, comprenant des plantes ligneuses, à feuilles toujours vertes, croissant dans l'Amérique du Sud et l'archipel Indien.

ARCIDOSSO, ville d'Italie, prov. de Grosseto (ancien duché de Toscane); 6.750 hab. Lainages et étoffes.

ARCIFÈRE (du lat. *arcus*, arc, et *ferre*, porter) adj. Qui porte un arc. Surnom de plusieurs divinités, telles que Cupidon, Diane, Apollon.

— Substantiv. L'*arcifère*, Le Sagittaire, un des douze signes du zodiaque.

ARCIFORME (du lat. *arcus*, arc, et de *forme*) adj. Eu forme d'arc.

ARCILIÈRES n. f. pl. Pièces de bois cintrées et tournant sur place, qui entrent dans la construction d'un bateau foncet. — *Une* ARCILIÈRE.

ARCIMBOLDI, célèbre famille milanaise originaire de Parme, qui donna plusieurs archevêques à l'Italie.

ARCIMBOLDI, peintre italien, né à Milan en 1533, mort à Prague en 1593, fut choisi à cause de son talent de portraitiste, pour être le peintre des empereurs Maximilien II et Rodolphe. Il excellait à composer avec des objets divers des esquisses qui, vues à distance, ressemblaient à des figures humaines. C'est ainsi qu'il peignit une *Agriculture* composée de manches de charrue, de cribles, de faux et d'autres instruments aratoires.

ARCIS-SUR-AUBE, ch.-lieu d'arrond. (Aube), sur l'*Aube*, à 28 kil. de Troyes; 2.804 hab. (*Arcisiens, ennes.*) Ch. de f. Est. L'Aube y devient navigable et contribue à y faire arriver les produits agricoles, acheminés ensuite à Paris, par la Seine. Fabrication de bonneterie, filatures de coton, commerce de fils d'archal et d'ouvrages en fer, tanneries, carrières de meules pour les couteliers. Patrie des conventionnels Courtois et Danton. — L'arrond. d'Arcis-sur-Aube a 4 cant., 92 comm., 28.259 hab. Le canton du même nom a 22 comm. et 8.408 hab.

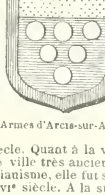
Armes d'Arcis-sur-Aube.

— *Histoire.* Le *château d'Arcis* a une histoire dès l'époque mérovingienne; Brunehaut y séjourna; puis, au XVIe siècle, Diane de Poitiers. Il a été reconstruit au XVIIIe siècle. Quant à la ville même, bâtie sur l'emplacement d'une ville très ancienne, et convertie de bonne heure au christianisme, elle fut saccagée et brûlée par les reîtres au XVIe siècle. A la suite d'incendies qui la détruisirent en 1720 et 1727, elle fut reconstruite sur un plan plus régulier. Le 20 mars 1814 fut livrée sous ses murs une sanglante bataille, dans laquelle Napoléon tint tête, avec 23.000 soldats, aux 90.000 Autrichiens de Schwarzenberg. Cette bataille, où les troupes françaises, dirigées par Napoléon, Ney, Friant, Sébastiani, etc., firent des prodiges de valeur, finit avec le jour, à la lueur d'un incendie qui dévora le tiers de la ville. Napoléon en sortit vainqueur, mais s'empressa de mettre l'Aube entre ses adversaires, beaucoup trop nombreux, et sa petite armée. Ce fut la dernière bataille qu'il livra dans son admirable campagne de France.

ARCIS (Marc), sculpteur français, né à Mouzens (Tarn) en 1652, mort à Toulouse en 1739. Elève de Rivalz, il fit plusieurs figures et des vases pour le palais de Versailles, et fut appelé à Pau pour y exécuter une statue de Louis XIV. En 1684, il fut nommé membre de l'Académie.

ARCITENENS, nom latin de la constellation du Sagittaire.

ARCKLOW, ville d'Irlande. V. ARKLOW.

ARCO (mot ital. qui signifie *archet*) n. m. Mus. Mot qui sur une partie, indique qu'il faut reprendre l'archet qu'on avait quitté pour exécuter un pizzicato. ‖ On dit aussi CON L'ARCO, avec l'archet.

— Mar. Nom sous lequel les Phéniciens désignaient leurs vaisseaux de guerre.

— Techn. V. ARCOT.

ARCO (ou **ARCH** en allemand), ville du Tyrol autrichien (gouv. d'Insprück), sur le Rio Sarca, tout près du lac de Garde; 3.780 hab. Carrières de marbre; huile, soie et fruits. Station d'hiver de plus en plus fréquentée.

ARCO (Jean-Baptiste-Gérard D'), publiciste et homme d'Etat italien, né à Arco (Tyrol) en 1739, mort en 1791. Intendant impérial à Mantoue, il y créa une école d'agriculture et plusieurs établissements utiles. Outre divers travaux d'érudition et de littérature, il a écrit de nombreux mémoires d'économie politique, où il demande l'abolition du droit d'aînesse, la tolérance religieuse, le libre échange, etc.

ARCOLE, comm. d'Italie (Vénétie), prov. de Vérone, sur l'Alpone, affl. de l'Adige; 3.100 hab.

— *Histoire.* Bataille livrée aux Autrichiens d'Alvinzy par Bonaparte, les 15, 16 et 17 novembre 1796, et terminée par la victoire des Français. Pour enlever à ses adversaires, au nombre de 40.000, l'avantage du nombre, Bonaparte se jeta, avec ses 14 ou 15.000 hommes, dans des marais traversés seulement par deux chaussées, parvint à faire quitter au général autrichien sa redoutable position sur les hauteurs de Caldiero, et, après lui avoir enlevé sa confiance dans le succès, balaya les digues, et remporta la victoire après soixante-douze heures de lutte. Augereau, Lannes, Masséna, secondèrent dignement Bonaparte, qui, le 15 novembre, entraîna lui-même ses troupes sur le pont d'Arcole, un drapeau à la main. Les Conseils déclarèrent que l'armée avait bien mérité de la patrie, et firent don à Bonaparte et à Augereau, pour être conservés dans leurs familles, des drapeaux qu'ils avaient portés sur le pont d'Arcole.

ARCOLE, nom attribué à un jeune homme qui, le 28 juillet 1830, portait un drapeau, et, au moment où une colonne de citoyens s'élançait, au milieu d'une grêle de balles et de mitraille, sur le pont suspendu conduisant de l'île de la Cité à la place de Grève (Paris), se serait écrié : « Mes amis, si je meurs, souvenez-vous que je me nomme Arcole », ou aurait prononcé une phrase évoquant le souvenir du pont d'Arcole (Italie). Il tomba mort, et le pont reçut le nom d'*Arcole* après la victoire; mais ce nom ne figure pas parmi ceux des morts inscrits sur la colonne de Juillet, ce qui a fait mettre en doute cette légende.

ARÇON (du lat. *arcus*, arc) n. m. Chacune des deux pièces de bois qui servent à faire le corps de la selle d'un cheval : ARÇON *de devant, de derrière.* V. SELLE.

— *Être ferme dans ses arçons, sur ses arçons,* Se tenir bien en selle. ‖ Fig. et fam. Être ferme dans ses principes, dans ses opinions, les soutenir avec vigueur.

— *Perdre, vider les arçons,* Tomber de cheval. ‖ Fig. et fam. Demeurer embarrassé, décontenancé, interdit.

— *Se remettre dans ses arçons, sur ses arçons,* Remonter à cheval. ‖ Fig. et fam. Se rétablir après une maladie, une perte, un accident.

— Se prend quelquefois pour le pommeau de la selle et pour les fontes de la selle. ‖ *Pistolets d'arçon,* Pistolets destinés à être mis dans chacune des deux fontes.

— Agric. Sarment de vigne que l'on courbe en cercle pour lui faire produire plus de fruit.

— Techn. Instrument en forme d'archet, servant aux artisans qui travaillent le poil, la laine, le coton, pour diviser les matières et en séparer les parties étrangères : *Les matières que l'on travaille avec l'*ARÇON *sont les bourres végétales et animales, propres à la filature et au feutrage.* ‖ Sorte d'archet dont se servent les marbriers et les ouvriers stucateurs.

ARÇON (Jean-Claude-Eléonore LE MICHAUD D'), officier général du génie, né à Pontarlier en 1733, mort à Paris en 1800, inventeur de batteries flottantes, insubmersibles et incombustibles, destinées à l'attaque de Gibraltar en 1782, qui ne produisirent pas l'effet attendu, par suite de la jalousie et du mauvais vouloir des autres officiers. Pendant les guerres de la Révolution, d'Arçon fut souvent consulté par le Comité de Salut public et par le Directoire. On lui doit des ouvrages estimés sur diverses parties du génie militaire.

ARÇONNAGE n. m. Action d'arçonner; résultat de cette action : L'ARÇONNAGE *du poil pour le feutrage, du coton pour la filature.*

— En T. d'agric. Opération qui consiste à courber en arc un sarment de vigne pour le rendre plus productif.

ARÇONNER v. a. Battre, nettoyer avec l'arçon : ARÇONNER *le poil, la laine, le coton.*

— En T. d'agric. Faire à la vigne l'opération appelée *arçonnage.*

ARÇONNEUR, EUSE n. Celui, celle qui travaille le poil, la laine, le coton, avec l'arçon : *Les* ARÇONNEURS *sont exposés aux émanations dangereuses du mercure et des acides que laisse échapper le poil* ARÇONNÉ. (Lenorm.)

ARÇONNIER (*ni-é*) n. m. Fabricant d'arçons. Celui qui garnit et orne les arçons d'une selle. V. SELLIER.

ARCONSAT, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 16 kilom. de Thiers, près de la Durolle, affl. de la Dore; 1.165 hab.

ARCOS (don Rodrigue PONCE DE LÉON, duc D'), vice-roi de Naples pour l'Espagne (1646), écrasa le peuple d'impôts exigés par le gouvernement espagnol. Les exactions auxquelles se livrèrent ses agents provoquèrent la fameuse insurrection dont le pêcheur Masaniello fut le chef (1647). Contraint de céder aux exigences du peuple, le duc accorda tout ce que l'on demandait : droits égaux pour le peuple et pour la noblesse, abolition de tous les impôts, etc. Masaniello fut porté tout à coup des derniers rangs du peuple au rôle de dictateur, mais une réaction habilement préparée par le duc renversa celui qui avait un instant été l'idole du peuple. Le duc d'Arcos fut remplacé par don Juan d'Autriche en 1648, et disparut de la scène politique.

ARCOS DE LA FRONTERA, ville d'Espagne (Andalousie), prov. de Cadix, ch.-l. de district, sur le Guadalete; 16.200 hab. Elève de chevaux; tanneries et mégisseries. — Pop. du district : 36.100 hab.

ARCOSOLIUM (*om'* — du lat. *arcus*, arc, et *solium*, urne pour les morts) n. m. Nom donné à une forme de tombes qui se rencontre souvent dans les catacombes chrétiennes, mais dont on a trouvé des spécimens dans des sépultures de l'antiquité classique et orientale.

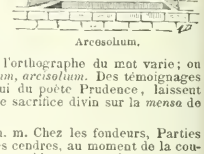
Arcosolium.

— ENCYCL. L'*arcosolium* consiste en une niche, creusée dans le tuf ou le roc, dont la partie supérieure forme une voûte cintrée, souvent décorée de peintures. Dans les inscriptions chrétiennes, l'orthographe du mot varie; on lit : *arcosolium, arcusolium, arcisolium.* Des témoignages anciens, notamment celui du poète Prudence, laissent croire que l'on célébrait le sacrifice divin sur la *mensa* de l'arcosolium.

ARCOT (*co*) ou **ARCO** n. m. Chez les fondeurs, Parties de métal tombées dans les cendres, au moment de la coulée, et d'où on les retire en criblant ces cendres.

ARCOT ou **ARCATE,** ville de l'Indoustan (présidence de Madras), sur le fleuve côtier Palar; 10.700 hab. Prise par les Français en 1751, elle tomba, en 1760, au pouvoir des Anglais, qui la possèdent définitivement depuis 1821. — Nom de deux districts de l'Inde méridionale, sur les bords du golfe du Bengale; le district Nord, ch.-l. *Tchittour*, est peuplé de 2.180.000 hab.; le district Sud, ch.-l. *Caddalore*, en compte 2.169.000.

ARCS (LES), comm. du Var, arrond. et à 10 kilom. de Dragugnan, sur le *riou des Arcs*, près de l'Argens; 2.532 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Aux environs, source minérale ferrugineuse.

ARC-SOUS-CICON, comm. du Doubs, arr. et à 24 kil. de Pontarlier, sur un plateau du Jura; 945 hab. Taillanderies; belles sources.

ARC-SUR-TILLE, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 13 kilom. de Dijon, sur la Tille, sous-affl. de la Saône par la Norges; 1.000 hab. Carrières de marbre; grains, fourrages, bestiaux.

ARCTATION (*si* — lat. *arctatio*, de *arctus*, étroit) n. f. Méd. Syn. RÉTRÉCISSEMENT.

ARCTIA (du gr. *arktos*, ours) n. f. Genre de lépidoptères bombycines, renfermant de petites espèces de couleurs peu brillantes, et dont les chenilles sont couvertes de poils courts et raides. Les quelques espèces du genre habitent l'hémisphère boréal : *arctia menthastri.* ‖ Petit papillon blanchâtre à corps jaune, chenille brun foncé : *arctia urticæ*, sur les orties (France).

ARCTICITE n. f. Silicate d'alumine et de chaux. Syn. de WERNÉRITE.

ARCTICTIS (*ctiss*) n. m. Syn. de BENTURONG.

ARCTION (*ksi*) ou **ARCTIUM** (*ksi-om'*) [du gr. *arktos*, ours] n. f. Bot. Syn. de BERARDIA.

ARCTIQUE (gr. *arktikos*, de *arktos*, l'Ourse, constell.) adj. Septentrional : *Le barde habite les contrées* ARCTIQUES *des deux mondes.* ‖ Se dit particulièrement du cercle du pôle Nord, des terres qui sont situées dans l'intérieur de ce cercle.

— ANTON. **Antarctique, austral, méridional.**

ARCTIQUE (OCÉAN **GLACIAL**), ensemble des mers situées dans la partie boréale du globe, et limité par les côtes septentrionales de l'Asie, de l'Amérique et de l'Europe, ainsi que par le cercle polaire (65° 30' de lat. N.).

— ENCYCL. Cet océan polaire communique avec le Pacifique par le détroit de Bering; avec l'Atlantique par la mer de Lesseps (entre la Norvège et le Groenland) et par le détroit de Davis. Sa superficie est évaluée approximativement à 15.300.000 kilom. carr. On distingue dans l'océan Glacial arctique un certain nombre de parties secondaires; ce sont : la mer de Lesseps; la mer de Barentz (entre le Spitzberg à l'O., la Nouvelle-Zemble à l'E., l'archipel François-Joseph au N., et la côte de Norvège au S.); la mer de Kara (entre la Nouvelle-Zemble et la côte de Sibérie); la mer de Nordenskjold (entre la presqu'île de Taïmour et l'archipel de la Nouvelle-Sibérie); enfin, la mer de Baffin (entre la terre de Baffin et le Groenland). Cette dernière communique avec le détroit de Bering par la série de chenaux dont l'ensemble constitue le *passage Nord-Ouest*, mais ce passage n'est pas accessible aux navires, car il demeure sans cesse barré par les glaces. Il n'en est pas de même du *passage Nord-Est*, qui peut, dans les années favorables, permettre à des navires partis des ports de l'Atlantique de gagner le détroit de Bering et le Japon. Le régime général des eaux polaires n'est pas encore bien connu; il semble cependant que les courants chauds de l'équateur (Gulf-Stream) aboutissent dans l'océan Glacial par le nord de l'Atlantique, entre la Norvège et le Spitzberg; les courants froids du pôle s'écoulent par le canal de Smith, et, plus à l'O., dans les nombreux détroits de l'archipel polaire de l'Amérique, pour se donner rendez-vous dans la mer de Baffin; enfin, un courant parti des environs du détroit de Bering traverse des régions encore inexplorées pour aboutir dans l'Atlantique le long de la côte orientale du Groenland. L'abaissement de la température a pour conséquence la formation des glaces. Le champ de glace (*pack*) varie dans son étendue, selon les différentes saisons de l'année; sa surface présente une immense oscillation, qui imprime à la glace un mouvement lent et régulier de hausse et de baisse, appelé « houle ». De là se détachent des glaces considérables, qui, lors de la débâcle surtout, descendent des parages du Groenland septentrional jusque vers Terre-Neuve, dont les abords orientaux prennent alors l'aspect des mers arctiques. Des icebergs y arrivent aussi des glaciers de la Terre Verte. A la même époque, la banquise devient relativement pé-

nétrable, mais aucun des faits constatés ne permet de croire à l'existence de la *mer libre* générale autour du pôle.

On a fait peu de sondages dans l'océan Arctique ; on peut dire, toutefois, que la profondeur du détroit de Bering est à peine de 50 m. ; et que celle des mers baignant le littoral des *toundras* sibériennes est peu considérable (26 m. à 250 kilom. du rivage) ; entre le Spitzberg, la Nouvelle-Zemble et l'archipel François-Joseph, elle ne dépasse pas 500 m. ; et, sur les 200 kilom. séparant l'île aux Ours du Spitzberg, elle varie de 50 à 325 m. Au N. du Spitzberg, du côté occidental, on a trouvé des profondeurs de 1.000 m., et de plus de 2.800 m. entre l'Islande et le Groenland. De ce côté comme de l'autre du Groenland existe une dépression considérable, isolant complètement la Terre Verte du continent américain, au N. duquel certains sondages ont donné de 36 à 55 m. ; d'autres (au N. du canal Kennedy) 130 m. de profondeur. Enfin, les recherches de Nansen ont montré, au N. de toutes les terres arctiques européennes et asiatiques, l'existence d'une mer aux grandes profondeurs.

L'océan Glacial est loin de présenter partout une température égale ; près de la Nouvelle-Zemble, la température est très inconstante. Des bourrasques de neige et un froid terrible alternent avec une magnifique sérénité du ciel, et les modifications de la température y sont extrêmes. Les eaux de la côte occidentale du Groenland sont relativement tièdes ; la mer gèle peu sur le littoral qu'elle baigne, et le climat est, en moyenne, de 5° plus chaud que sur les rivages tournés vers l'E. Il est donc impossible de donner des renseignements généraux à cet égard sur les mers glaciales arctiques ; les données diffèrent avec les localités.

ARCTIQUES (TERRES). On désigne sous ce nom, dérivé du mot grec *arktos* (Ourse), les terres comprises à l'intérieur du cercle polaire arctique, abstraction faite des quelques parties de l'ancien et du nouveau monde qui s'enfoncent plus avant vers le N. On est loin de connaître encore l'espace entier compris entre cette ligne idéale (66° 32′ 30″) et le 90° lat. N., car Nansen, dans le hardi voyage qui l'a fait s'avancer plus loin vers le pôle qu'aucun autre explorateur, n'en est parvenu qu'à 400 kilom.; il est donc impossible d'affirmer (bien que la chose paraisse vraisemblable) qu'aucune terre n'existe plus au N.

Les terres arctiques comprennent un grand archipel au N. de l'Amérique, le Groenland, des archipels de moindre étendue situés au N. de l'Europe et de l'Asie. Ce sont des terres à peu près complètement stériles et inhabitées, dans lesquelles ne doit point être comprise l'Islande, qui touche à peine par un cercle polaire boréal.

Dans la partie de l'océan Glacial Arctique qui constitue vers le N. le prolongement de l'Atlantique, l'île de Jan-Mayen attire seule l'attention. Plus à l'E., c'est le grand archipel du Spitzberg, délimitant avec les terres François-Joseph plus septentrionales, la Nouvelle-Zemble et les côtes européennes de la Russie, la mer de Barents. L'archipel de la Nouvelle-Sibérie et la terre de Long, découverte à une altitude plus septentrionale par la *Jeannette*, voilà ce qui existe au N. de l'Asie, avec la terre de Wrangel située un peu à l'O. du détroit de Bering, près de l'entrée de l'océan Glacial. — Aussi rares sont les terres arctiques au N. de la Sibérie, aussi multipliées sont-elles au N. de l'Amérique, à l'E. du delta du Mackenzie. Là se développe, jusqu'aux mers de Davis, de Baffin et aux détroits plus septentrionaux qui le séparent du Groenland, un immense archipel glacé, fractionné par une infinité de détroits, et dont la terminaison septentrionale est encore inconnue. Les terres de Banks, Wollaston, du Prince-Albert, Victoria, du Prince-de-Galles, de Baffin, etc., se développent immédiatement au N. des côtes américaines ; l'archipel Parry, le Nord-Devon sont plus septentrionaux encore ; enfin correspondant aux côtes plus orientales de Groenland occidental, c'est l'avant-garde extrême des terres arctiques (terres Ellesmere, Grinnell, Grant), se prolongeant jusque vers le 83° lat., comme l'immense île glacée du Groenland qui sépare, bien avant même du cercle polaire arctique, l'océan Atlantique proprement dit de ses dépendances les plus septentrionales.

Telles sont les terres boréales connues ; elles demeurent l'année presque entière, ou même entière, ensevelies sous les neiges, entourées de champs de glaces, avec lesquelles elles se confondent parfois. C'est à peine si le brûlant soleil de leur court été parvient à faire fondre la couche de neige glacée dont le sol est recouvert. Bientôt, d'ailleurs, revient la longue nuit de l'hiver arctique, modifiée seulement par les phénomènes météorologiques (aurores boréales, etc.), qui viennent éclairer la demi-obscurité habituelle de ces contrées. Quant au froid, il sévit avec une intensité telle que l'humidité contenue dans l'air se condense sous la forme d'un brouillard épais, bientôt converti lui-même en aiguilles de glace flottant dans l'atmosphère.

De telles conditions climatériques sont loin d'être propices pour les études scientifiques ; aussi peu de contrées arctiques sont-elles encore connues à cet égard. Il faut toutefois noter que le Spitzberg a été exploré sérieusement au point de vue géologique, et, avec le Groenland, (où ont été faites des découvertes paléontologiques d'une extrême importance) est la contrée polaire dont le sous-sol est le mieux connu. Là aussi ont été faites des observations sur les glaciers ; enfin, les météorites du Groenland occidental ont été l'objet d'études approfondies.

Le règne végétal, pauvre et chétif, ne présente qu'un petit nombre d'arbrisseaux rabougris (pins, mélèzes, bouleaux et saules, atteignant à peine quelques pieds de hauteur). Pendant le court été arctique, certaines plantes phanérogames se développent avec une rapidité surprenante : des renoncules, des anémones, des saxifrages, un pavot à corolle jaune, le précieux cochléaria, et diverses espèces d'oseilles. Quant aux cryptogames : *fucus*, *mousses* et *lichens*, champignons et fougères, elles abondent. Une de ces cryptogames, le *lichenus rangiferus*, sert de nourriture aux rennes et aux Esquimaux, qui le font bouillir et le convertissent en une espèce de pain grossier.

La faune est plus riche et plus variée. Les bêtes à fourrures sont nombreuses (ours blancs, loups, renards bleus ou *isatis* et argentés), et on rencontre également les rennes, les daims et les bœufs musqués. Si les oiseaux entomophages et granivores sont très rares dans les régions polaires, par contre l'air est quelquefois obscurci par d'innombrables oiseaux de mer, tels que goélands, mouettes, pétrels, labbes, etc. Chaque année, des légions de canards, d'oies, d'eiders, de pluviers, de combattants, de lagopèdes, etc., viennent s'abattre sur les rivages, et s'en retournent aux approches du froid. Les mers arctiques sont admirablement peuplées : zoophytes et crustacés abondent ; les seiches, les actinies, les biphores, etc., servent de proie à de nombreux cétacés, parmi lesquels il faut mentionner la baleine, le cachalot, le gibbar, le narval et le dauphin. Plusieurs espèces de phoques, des poissons de toutes sortes, et surtout d'innombrables légions de harengs doivent être encore comptés parmi les habitants permanents ou temporaires des mers arctiques.

Au N. de l'Europe et de l'Asie, les archipels sont inhabités ; à peine quelques tribus samoyèdes errent-elles accidentellement dans les îles de la Nouvelle-Zemble, et quelques Tchouktchis dans celles de la Nouvelle-Sibérie. Les Esquimaux ou Innouits des solitudes septentrionales du Dominion canadien passent aussi parfois sur les terres de l'archipel glacé situé au N. de l'Amérique. Mais seul, en réalité, le Groenland est peuplé, et non seulement au S. mais aussi au N. du cercle polaire. Sur la côte occidentale de cette grande terre sont échelonnés les établissements danois de Julianshaab, Godthaab, Godhavn ; enfin, Upernivik, la colonie la plus septentrionale du monde, située par 72°50′ lat. Les Esquimaux se rapprochent plus encore du pôle ; on en a rencontré jusqu'aux abords du 80°.

Les Danois sont les seuls Européens qui aient tenté de constituer quelques villages ou hameaux dans les terres polaires isolées des continents ; mais la pêche occupe chaque été, dans les régions boréales, de nombreux navires dont les bâtiments appartiennent à toutes les nations maritimes de l'Europe septentrionale et occidentale, ainsi qu'aux Etats de l'Amérique du Nord.

Quelque imparfaite que soit notre connaissance de la région arctique, elle a exigé beaucoup de temps, beaucoup d'efforts et la mort de plus d'un explorateur. C'est au milieu du XVIe siècle, en effet, que commencèrent les véritables explorations arctiques ; elles ont eu pour résultat la découverte successive du passage N.-O. et du passage N.-E. ; mais le pôle lui-même n'est pas encore atteint, et c'est sa conquête qui est maintenant le but des vaillants et courageux explorateurs arctiques. V. PÔLE NORD.

— BIBLIOGR. : Markham, *les Abords de la région inconnue* (tr. fr., Paris, 1876) ; Hertz, *les Pôles* (Paris, 1879) ; Chavanne, Karpf et Le Monnier, *die Litteratur über die Polar-Regionen der Erde* (Vienne, 1878).

ARCTISCON (*tiss*) n. m. Zool. V. TARDIGRADE.

ARCTISCONIDÉS (*tiss* — rad. *arctiscon*) n. m. pl. Zool. V. TARDIGRADE.

ARCTITUDE (lat. *arctitudo*; de *arctus*, étroit) n. m. Rétrécissement.

— En T. de méd., Rétrécissement, resserrement contre nature, particulièrement en parlant des parties génitales d'une jeune fille nubile.

ARCTOCÉPHALE (du gr. *arktos*, ours, et *képhalé*, tête) n. m. Syn. de PHOQUE.

ARCTOCRANIE (du gr. *arktos*, ours, et *kraneia*, cornouiller) n. m. Sous-genre de cornouiller, comprenant les espèces à tige herbacée.

ARCTOCYON (du gr. *arktos*, ours, et *kuôn*, chien) n. m. Genre de mammifères marsupiaux fossiles, appartenant à la famille des dasyurides, trouvés dans le terrain éocène inférieur de la Fère et de Cernay.

ARCTOGÉRON (du gr. *arktos*, ours, et *gérôn*, vieillard) n. m. Bot. Syn. de ORTHOMERIS.

ARCTOLITE (du gr. *arktos*, ours, et *lithos*, pierre. — L'orthogr. rationn. serait ARCTOLITHE) n. f. Espèce de zéolithe à calcium et magnésium.

ARCTOMYDE (du gr. *arktos*, ours, et *mus*, rat) n. f. Syn. de MARMOTTE. ‖ On dit aussi ARCTOMYS.

ARCTOPE (du gr. *arktos*, ours, et *pous*, *podos*, pied) n. m. Genre d'ombellifères, tribu des smyrniées, renfermant des plantes vivaces du cap de Bonne-Espérance.

ARCTOPHYLAX (du gr. *arktos*, ours, et *phulax*, gardien) n. m. Constellation septentrionale, placée près de la grande et de la petite Ourse. ‖ On la nomme encore le *Bouvier*. V. ce mot.

ARCTOPITHÈQUES (du gr. *arktos*, ours, et *pithêkos*, singe) n. m. pl. Sous-ordre de mammifères primates, renfermant des petits singes de l'Amérique du Sud, et dont l'onistiti peut être considéré comme le type. — *L'n* ARCTOPITHÈQUE.

ARCTOSTAPHYLE (*toss* — du gr. *arktos*, ours, et *staphulé*, raisin) n. m. Genre de plantes de la famille des éricacées, comprenant cinq ou six espèces, dont quelques-unes sont cultivées dans nos jardins.

— ENCYCL. Le genre *arctostaphyle* se distingue de l'arbousier par son fruit, qui est une drupe à cinq petits noyaux monospermes. La principale espèce d'arctostaphyle est généralement connue sous le nom de *arbousier raisin d'ours* ou de *busserole*. V. ARBOUSIER.

ARCTOTÉES n. f. pl. Syn. de ARCTOTIDÉES.

ARCTOTHÈQUE (du gr. *arktos*, ours, et *thêkê*, boîte) n. f. Genre de composées-arctotidées, renfermant des plantes herbacées, à feuilles pétiolées, à fleurs jaunes ou d'une teinte verdâtre. La principale espèce est *l'arctothèque acaule* ou *tricolore*, qui fleurit en juin.

ARCTOTIDÉES ou **ARCTOTÉES** n. f. pl. Sous-tribu de plantes, de la famille des composées-cynarées, ayant pour typo le genre *arctothèque*. — *L'ne* ARCTOTIDEE (ou ARCTOTÉE).

ARCTOTIS (*tiss*) n. f. Genre de composées-arctotidées, de l'Afrique australe et de l'Abyssinie.

— ENCYCL. Les *arctotis* sont des plantes herbacées à feuilles membraneuses, couvertes d'un duvet blanc et noir, et à fleurs jannes ou d'une teinte verdâtre.

ARCTURE (du lat. *arctus*, étroit) n. f. Etat d'un ongle recourbé et rentrant dans les chairs.

ARCTURE n. f. Genre de crustacés isopodes, famille des idotéidés, renfermant des espèces des mers du nord : *arcturus Baffini* (baie de Baffin), etc.

ARCTURUS (*russ*) n. m. Bot. Genre de la famille des personnées, formé aux dépens des celsies.

ARCTURUS ou **ARCTURE** (gr. *Arktouros*; de *arktos*, l'Ourse [constell.], et *oura*, queue), étoile fixe de première grandeur, marquée α dans les catalogues. Elle est située dans la constellation du Bouvier, sur le prolongement de la queue de la grande Ourse. Elle possède un mouvement propre, du nord au midi, de 2″,25 par an. Le monde d'Arcturus parcourra complètement la voûte apparente du ciel dans l'espace de 576.000 ans.

— En poésie, sert quelquefois à désigner la grande Ourse elle-même, et même le Bootes ou Bouvier :

Propice à nos moissons, le rayonnant Arcture
De son éclat fécond répand la nature.
LEBRUN DE LANCIVAL.

ARCTUVINE (du gr. *arktos*, ours, et du lat. *uva*, raisin) n. f. Nom donné par Kawaher à la substance qui se produit par l'action de l'émulsine sur une solution d'arbutine. L'*arctuvine*, d'après Strecker, est identique à l'hydroquinone.

ARCUATION (si — de lat. *arcus*, arc) n. f. Courbure des os, chez les enfants qui deviennent rachitiques.

ARCUBALISTE (*tiss* — lat. *arcubalista*) n. m. Machine propre à lancer des traits ; c'était, roit-on, une sorte d'arbalète.

ARCUEIL-CACHAN, comm. de la Seine, arr. et à 4 kil. de Sceaux ; 7.064 hab. Le village d'Arcueil, sur la Bièvre (*Arcolium*), doit son nom à un aqueduc construit par Constance-Chlore, et destiné à conduire les eaux de la source de Rungis, tête d'un petit affluent de la Bièvre, aux Thermes de Julien, à Paris. Il fut considérablement dégradé par les Normands. La reine Marie de Médicis, n'ayant pu l'utiliser pour amener ces eaux au Luxembourg, en fit construire un second par le célèbre architecte Jacques Debrosses, de 1613 à 1624. Cet aqueduc, long de 3.500 m., est souterrain, sauf sur 400 m. dans le val de la Bièvre.

L'église d'Arcueil, bâtie au XIIIe siècle, est une des plus jolies des environs de Paris. Les savants que Berthollet réunissait dans sa maison, où résident aujourd'hui les dominicains d'Arcueil (école Albert-le-Grand), ont publié les *Mémoires de la Société d'Arcueil*. — Fabriques de colle forte, imprimeries d'indiennes, pépinières, nombreuses blanchisseries ; carrières de pierres à bâtir.

ARCULFE, évêque français du VIIe siècle, connu par un voyage qu'il accomplit en Terre sainte, et au retour duquel il fit, dit-on, naufrage sur les côtes d'Irlande. Il fut recueilli par l'abbé Adamnan, qui écrivit sous sa dictée la relation de ses voyages. Mabillon a inséré ce curieux récit dans ses *Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît*.

ARCULUS (*luss* — du lat. *arca*, coffre-fort), divinité romaine, protectrice des coffres-forts.

ARCURE (rad. *arc*) n. f. Opération qui consiste à courber les branches flexibles d'arbre fruitier en les sarments de vigne qu'une végétation trop vigoureuse empêche de donner du fruit : *Dans le Beaujolais, les vignerons pratiquent l'*ARCURE *de la vigne*. ‖ On écrit aussi ARQUÊNE.

— ENCYCL. L'*arcure des branches* repose sur deux faits constatés par les praticiens : 1° les branches poussent d'autant plus vigoureusement qu'elles sont plus rapprochées de la ligne verticale ; 2° elles portent un nombre d'autant moins grand de boutons à fleurs qu'elles poussent plus vigoureusement. (En arquant les branches, on diminue leur vigueur et l'on pousse à la production du fruit. L'arcure ne fait que compléter ou corriger la *taille*; elle ne doit pas y suppléer.)

ARCYRIE (du gr. *arkus*, réseau) n. f. Genre de champignons myxomycètes, vivant sur le vieux bois. L'espèce principale est l'*arcyria punicea*, remarquable par sa couleur rouge.

ARCY-SUR-CURE, comm. de l'Yonne, arr. et à 32 kil. d'Auxerre, sur la Cure ; 1.189 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Excellents vins, carrières de pierres de taille. Grottes profondes habitées aux temps préhistoriques, et dont les dimensions diminuent tous les jours par l'ampleur progressive des stalactites.

Non loin du village, entre l'Yonne et la Cure, s'étend le *Bois d'Arcy*.

ARCYTOPHYLLE (du gr. *arkeuthos*, genévrier, et *phullon*, feuille) n. m. Bot. Syn. de HÉDYOTIDE.

ARDA, rivière de la Turquie d'Europe (Roumélie), sortie du Despoto-Dagh et confluant avec la Maritza, près d'Andrinople, après un cours d'environ 250 kilom.

ARDAHAN, forteresse en Arménie, au N. de Kars. Les Russes l'enlevèrent d'assaut aux Turcs, en 1877 ; elle leur fut laissée par le traité de San-Stefano et le congrès de Berlin.

ARDANION (mot gr.) n. m. Vase rituel des funérailles, dans l'antiquité grecque.

— ENCYCL. Les *ardanions* étaient des vases de terre que l'on mettait à la porte de la maison où se trouvait un mort, et que l'on remplissait d'eau pour les purifications. L'ardanion n'aurait été souvent que la panse et le pied d'un pot de terre, en somme un fragment de vase, et aussi le vase dans lequel on faisait boire les bestiaux.

ARDASCHÈS ou **ARTAXERCE** Ier, roi d'Arménie de la dynastie des Arsacides, de 114 à 89 av. J.-C., à qui les historiens arméniens attribuèrent la conquête imaginaire de la Perse, de l'Asie Mineure et de la Grèce.

ARDASCHÈS ou **ARTAXERCE II**, roi d'Arménie qui, en l'an 30, grâce à l'appui des Parthes, put régner malgré les Romains. Ceux-ci le déposèrent en l'an 20. Il affranchit son pays du vasselage des Romains.

ARDASCHÈS III, roi d'Arménie de 78 à 120, d'abord protégé des Parthes, puis tributaire des Romains.

ARDASCHIR, dernier roi arménien de la dynastie des Arsacides, régna de 422 à 428 de l'ère chrétienne. Il fut détrôné par Bahram V, roi des Perses.

ARDASSE n. m. La plus grossière des soies qu'on tire de la Perse.

— On dit aussi adjectiv. : *Soie* ARDASSE.

ARDASSINE n. f. Soie de Perse, la plus estimée et la plus fine. ‖ On la nomme aussi ABLAQUE.

ARDATOV, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Nijégorod), sur le Lemet, affluent de la Tescha, ch.-lieu du district du même nom ; 3.250 hab. Fonderies et forges de fer, fabriques de draps. — Nom d'une autre ville de la Russie (gouv. de Simbirsk), sur l'Alatyr, affluent de la Sura ; 4.750 hab. Ch.-lieu d'un district peuplé de 133.000 hab.

ARDAVALIS ou **HARDAVALIS** (*liss* — corrupt. du gr. *hydraulis*, machine qui va à l'aide de l'eau) n. m. Instrument de musique dont se servaient les Hébreux, et qu'on suppose avoir été une sorte d'orgue hydraulique.

ARDEB ou **ARDEP** n. m. Mesure de capacité très usitée en Egypte et sur les côtes de la mer Rouge. Contenance très variable : à Alexandrie, 271 litres ; à Rosette, 284 litres ; à Gondar, 4 lit. 404 ; à Massouah, 10 lit. 569.

ARDEBYL ou **ARDABIL**, ville de Perse (Aderbaïdjan), sur un affluent de l'Araxe. Entrepôt des marchandises qui vont de Tiflis à Ispahan ; 10.000 hab.

ARDÈCHE lat. *Artica*), rivière de France, affluent de droite du Rhône, longue de 112 kilom., sortie de la forêt de Bauzon, dans la chaîne du Tanargue, par 1.537 m. d'altitude, descendant rapidement à travers un cañon tortueux et pittoresque les pentes orientales des Cévennes. Après avoir rongé la base du *Pavé des Géants* et coulé sous le pont d'Arc, l'Ardèche serpente dans des défilés jusqu'à quelques kilomètres du Rhône, avec lequel elle conflue à 1.500 m. en amont de Pont-Saint-Esprit.

Ce torrent aux eaux vertes, qui coule presque tout entier dans le dép. de l'Ardèche, mais draine aussi des territoires des dép. de la Lozère et du Gard, court dans un lit généralement étroit sur les roches les plus diverses ; il est grossi par d'autres torrents tels que le Lignon (r. dr.), l'Auzon (r. g.), et le Chassezac (r. dr.), qui le font passer de 6 à 10 m. cubes à l'étiage à des centaines de mètres cubes en temps de crues. L'Ardèche, qui arrose Thueyts, Aubenas et Saint-Martin, est à peine flottable sur 24 kilom. de son cours, navigable sur 11, et elle ne fait mouvoir qu'une dizaine de moulins et usines.

ARDÈCHE (DÉPARTEMENT DE L'), formé de la majeure partie de l'ancien Vivarais. Superf. 552.665 hectares. Il comprend 3 arr. (*Privas*, ch.-lieu ; Tournon, Largentière), 21 cant., 339 comm., et une population de 363.501 hab. ; fait partie du 15e corps d'armée, de la 8e inspection des ponts et chaussées, de l'arr. minéralogique d'Alais et de la 5e conservation des forêts ; ressortit à la cour d'appel de Nîmes, à l'académie de Grenoble, et, comme diocèse de Viviers, à l'archevêché d'Avignon.

Les terrains de l'Ardèche sont schisteux dans les Cévennes, volcaniques dans le Velay et les Coirons, calcaires dans le reste. La partie montagneuse est très pittoresque : crêtes dénudées, gorges à pic, coulées de basalte. Les rivières sont toutes des torrents redoutables : l'Ardèche peut monter de 20 m., rouler des quartiers de roche, et, dans son élan, traverser le Rhône. Le seul lac un peu considérable est celui d'Issarlès (90 hectares), qui remplit un cratère.

Le climat, généralement sain, est variable ; très chaud dans la vallée du Rhône, il est tempéré dans les vallées du nord, froid et quelquefois très âpre dans les Cévennes. Le pays est essentiellement agricole ; la récolte en céréales, inférieure à la consommation, est suppléée par celle de la pomme de terre. L'ouest, très accidenté, est seul à peu près stérile. Les montagnes même et les plateaux sont exploités. L'altitude, l'exposition font varier les cultures. Les plaines de l'est et du nord produisent des céréales, des légumes, des pommes de terre ; les coteaux sont couverts de vignes, d'arbres fruitiers (mûriers surtout et châtaigniers). Les arrond. de Largentière et de Privas sont les meilleurs pour le mûrier, les vers à soie, par leur douce température. Les châtaigneraies du Vivarais sont très estimées sous le nom de « marrons de Lyon ». Les vins du Vivarais sont vantés (vins blancs de Saint-Péray, vins rouges de Limony, de Villeneuve-de-Berg et de Rosières).

Sauf la race bovine, les animaux domestiques sont chétifs ; peu de gibier à poil, sauf les lièvres et lapins, mais beaucoup d'oiseaux (bartavelles du Vivarais). Les cours d'eau sont poissonneux.

L'Ardèche est devenu manufacturier, grâce à la culture du mûrier et à l'éducation des vers à soie. On y compte aujourd'hui quarante-cinq filatures de cocons et près de trois cents fabriques de soie. Le départ. possède aussi de grandes manufactures de papier (à Annonay surtout), des fabriques d'huile de noix, des megisseries, des tanneries (préparation de peaux de chevreau pour la ganterie). L'Ardèche est riche en minéraux : fer, houille, lignite, zinc et plomb sulfurés, antimoine, kaolin, cristal de roche, spath fluor, pierre de taille, pierre à chaux, pouzzolane, marbre, porphyre, basalte. La chaux hydraulique du Teil, les marbres de Chomérac et du Pouzin, le silex de Rochemaure, la pierre lithographique de Saint-Péray, la pierre de taille de Cruas, de Bourg-Saint-Andéol et de Viviers, sont surtout renommées. Les eaux minérales les plus connues sont celles de Vals surtout, Saint-Laurent-les-Bains, Neyrac (comm. de Meyras), Desaignes, Jaujac, Saint-Martin-de-Valamas.

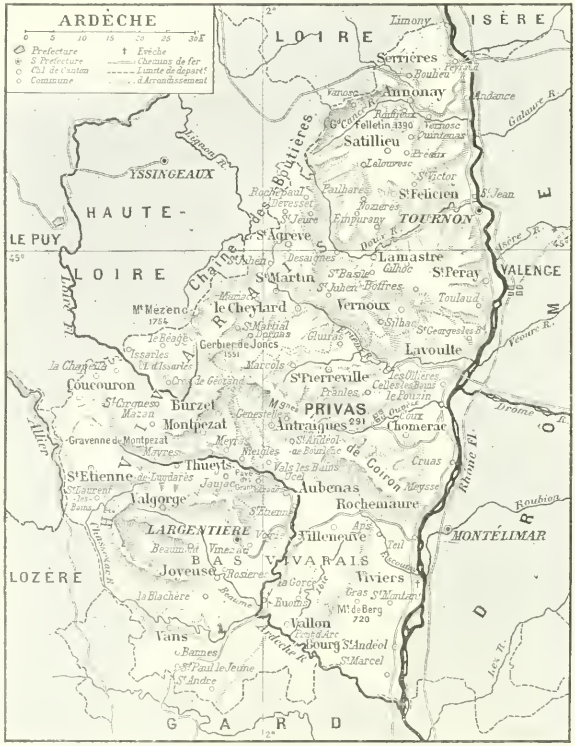

ARDÉE, village d'Italie (prov. de Rome), sur l'emplacement de l'*Ardea* des Romains et sur le fleuve côtier l'Incastro ; 100 hab. environ. Ce petit village est souvent en proie à la *mal'aria*. — Ardée a conservé une partie de ses murailles antiques. Des fouilles faites en 1852 ont fait découvrir l'emplacement de la nécropole.

— ENCYCL. D'origine pélasgique, Ardée est, dans l'histoire légendaire d'Enée, la capitale des Rutules, la ville de Turnus ; à l'époque historique, c'est une des trente villes de la Ligue latine, la plus opulente du Latium au temps de Tarquin le Superbe. Puis elle déclina et devint une colonie latine ordinaire ; les guerres civiles achevèrent ce qu'avait commencé à faire son insalubrité.

ARDÉIDES (du lat. *ardea*, héron, et du gr. *eidos*, forme) n. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des échassiers. — *Un* ARDÉIDÉ. V. HÉRODIENS.

ARDÉINÉS (rad. *ardée* n. m. pl. Sous-famille d'oiseaux échassiers, famille des héronds, renfermant les *herons, aigrettes, butors, bihoreaux*, etc. — *Un* ARDÉINÉ.

ARDELAY, comm. de la Vendée, arr. et à 27 kilom. de La Roche-sur-Yon, sur un affluent gauche de la Maine, affluent du Grand-Lay ; 1.671 hab. Aux environs, ruines de l'abbaye de la Grainetière.

ARDÉLION (lat. *ardelio*, même sens) n. m. Homme qui fait l'empressé, l'officieux, qui se mêle de tout :

Grands prometteurs de soins et de services,
Ardélions sous le masque d'amis,
Sachez de moi que les meilleurs offices
Sont toujours ceux que l'on a moins promis.
J.-B. ROUSSEAU.

ARDELL (James Mac-), graveur anglais, né à Dublin en 1710, mort à Londres en 1766. Il grava à la manière noire des sujets religieux et de nombreux portraits, d'après Murillo, Rembrandt, Rubens, Van Dyck, Hogarth, Reynolds, œuvres remarquables par le moelleux et la finesse.

ARDEMANO (Teodoro), architecte, peintre et sculpteur, né à Madrid en 1664, mort en 1726. Il apprit la peinture sous Claudio Coello et se livra ensuite à l'étude des mathématiques et de l'architecture. Ses principaux travaux sont : la construction d'une partie de la cathédrale de Grenade, le palais de Saint-Ildefonse et le beau maître-autel de la chapelle. Ses meilleures sculptures sont celles des tombeaux du dauphin de France et de la reine de Savoie. Parmi ses peintures, on cite les fresques de l'église Saint-François, à Madrid.

ARDEMMENT adv. D'une manière ardente. « Ne s'emploie qu'au fig., dans le sens de Avec chaleur, avec passion : *Aimer* ARDEMMENT. *Vouloir une chose* ARDEMMENT. *Discuter* ARDEMMENT.

Arden de Feversham, tragédie anglaise attribuée à Shakspeare. C'est la mise en action, très détaillée, de l'assassinat d'un mari par sa femme et par l'amant de celle-ci. Avec *Arden de Feversham*, la tragédie a fait deux progrès importants. D'une part, elle a trouvé dans le monde moderne, en dehors de la mythologie et de l'antiquité, une situation et des caractères dramatiques nouveaux ; de l'autre, elle a appliqué au drame la langue riche et variée de la poésie lyrique... C'est l'avènement du lyrisme dans le drame anglais.

ARDENNAIS, AISE, celui, celle qui habite les Ardennes. — *Les* ARDENNAIS. ! On écrit aussi ARDENNOIS.

— Adjectiv. Qui appartient aux Ardennes ou à leurs habitants : *Race* ARDENNAISE.

— ENCYCL. Zootechn. La race bovine *ardennaise* se trouve entre la Meuse et l'Aisne. Son corps est long, sa poitrine étroite, son encolure mince, ses cornes petites, ses jambes fines ; son poil est pie, blanc et noir ; sa peau est assez fine. Elle est bonne laitière, mais médiocre pour la boucherie. V. BŒUF.

— *Chevaux ardennais*. Les Ardennes produisent des chevaux d'attelage et de petits bidets. Le cheval *ardennais* proprement dit a la tête très expressive, l'encolure large, fortement garnie de crins, les extrémités sèches, les hanches saillantes, mais la croupe trop avalée. Lorsqu'il a la taille voulue, ce cheval convient très bien pour l'artillerie et la cavalerie de ligne. Il est fort, rustique, résiste bien aux intempéries et aux privations. V. CHEVAL.

ARDENNE. On désigne sous ce nom un pays bien délimité s'étendant en France, en Belgique et en Allemagne, des sources de l'Aisne à celles de la Roër, entre les plaines ondulées et sèches de la Champagne et du Luxembourg et les plaines basses et fertiles de la Belgique. Des couches schisteuses et des quartzites appartenant aux plus anciennes formations sédimentaires, voilà ce qui constitue presque uniformément la géologie de l'Ardenne et donne une grande simplicité à sa contexture physique. L'Ardenne est un vaste plateau marquant la fin des plaines, du grand système montagneux de l'Europe centrale. Ce plateau, large d'environ 50 kilom., découpé par des vallées et des gorges profondes, se dresse à une hauteur à peu près uniforme de 300 à 500 m. ; il atteint même 700 m. Sa partie centrale, entre la Meuse et l'Amblève, constitue l'Ardenne propre, tandis que la partie qui va en s'abaissant au delà de la rive gauche de la Meuse forme la Thiérache.

La région de l'Ardenne présente presque partout un sol maigre et peu favorable à la végétation. Elle est jurassique dans le centre, calcaire dans les montagnes du N.-O. et du S.-E., crayeuse dans la portion S.-O. Sa partie septentrionale forme l'Ardenne proprement dite, contrée hérissée de montagnes que couvrent des forêts ou que tapissent des bruyères. Dans le S.-O. s'étendent de vastes plaines aues ou des marécages ; la région centrale et la vallée de l'Aisne sont seules fertiles ; là apparaissent les champs de blé, les vignobles et les vergers ; entre Mézières et Sedan, une sorte de rempart naturel abrite les terres contre les vents du N. et du N.-O., et les rend propres à toute espèce de cultures.

Dans ce pays au climat froid, à l'air vif, aux précipitations atmosphériques médiocres, parcouru par des rivières de plus en plus encaissées vers l'E., l'eau ne peut pas filtrer dans des couches imperméables ni s'écouler partout, faute d'une pente suffisante. Aussi la contrée est-elle peu favorable à la culture, couverte de forêts, de landes et de terrains tourbeux ou marécageux (*fanges* ou *fagnes*). Le plateau ardennais, longtemps fermé aux progrès de l'agriculture et au mouvement industriel, est sillonné maintenant de routes et de voies ferrées en grand nombre, destinées à mettre en communication la France, la basse Allemagne et la Belgique, et qui ont amené à fusionner les gens de la plaine et les habitants très clairsemés du plateau (les *Arminots*).

— BIBLIOGR. : D'Omalius d'Halloy, *Mémoire pour servir à la description géologique des Pays-Bas et de la France* (Namur, 1828) ; Gosselet, *l'Ardenne* (Paris, 1888) ; Rayeur, *la Trouée des Ardennes* (*Tour du monde*, 1894).

ARDENNES (CANAL DES). Projeté dès Louis XIV, exécuté de 1821 à 1835, ce canal réunit la Meuse à l'Aisne, et par suite la Seine au Rhin. Il se détache de la Meuse près de Pont-à-Bar (entre Donchéry et Flize) et se termine à Vieux-lès-Asfeld, sur l'Aisne, après un parcours de 100 kilom. dans les dép. des Ardennes et de l'Aisne.

ARDENNES (DÉPARTEMENT DES), formé de la haute Champagne et d'une partie du Hainaut français. Superf. 523.289 hect. Il comprend 5 arrond. (*Mézières*, ch.-l. ; Rethel, Rocroi, Sedan et Vouziers), 31 cant., 503 comm., et une population de 318.865 hab. Il fait partie du 6e corps d'armée (Châlons), de la 4e inspection des ponts et chaussées, de la 6e conservation des forêts, et de l'arrondissement minéralogique de Nancy. Il ressortit à la cour d'appel de Nancy, à l'archevêché de Reims, à l'académie de Lille.

Ce département se divise en quatre zones principales : champenoise (vastes plaines aues, crayeuses et marécageuses) ; axonienne ou vallée de l'Aisne ; centrale (Vouziers, Buzancy, Grandpré, Mouzon, Carignan, Sedan, Chêne-Populeux, Mezières, etc., si célèbres en 1792 et 1870), et ardennaise (Mézières et Rocroi).

Le département est couvert par l'extrémité du plateau de l'Ardenne au N. et au N.-O., et par l'Argonne, entre la Meuse et l'Aire. Les points culminants de ces plateaux n'ont guère que 400 ou 500 m. d'altitude. Les étangs sont nombreux, mais il n'y en a guère d'assez considérables pour qu'on leur donne le nom de « lacs » ; l'étang de la Fosse-au-Mortier, près de Sigay-l'Abbaye, est le plus important.

Le climat est déjà continental : brusques variations dans l'année et dans le jour. Les mois de septembre et d'octobre, presque constamment secs, sont les plus agréables de l'année. V. ARDENNE.

Le département des Ardennes, autrefois riche en forêts seulement, est devenu aussi agricole par des défrichements et des desséchements. Les larges vallées du centre sont admirablement riches en blé ; le sud donne des vins passables ; les pâturages sont abondants et excellents ; bœufs et vaches sont petits, mais vigoureux ; le mouton des Ardennes est renommé pour la qualité de sa chair et la finesse de sa laine. Les forêts et bois sont habilement exploités, de façon à entremêler les récoltes de céréales pauvres aux coupes de taillis. Elles abondent en gros gibier, même en loups ; tout le département, d'ailleurs, est giboyeux, et les rivières sont poissonneuses.

L'industrie est très développée et disséminée dans le

pays : mines de fer à Grandpré, Omont, Raucourt, etc., d'où industrie métallurgique très variée. Le cardage, le peignage, la filature, le tissage et le tricotage de la laine enrichissent aussi les Ardennes (draps de Sedan). Viennent ensuite la tannerie, la fabrication du cuivre jaune ou laiton, les verreries, les fabriques de blanc de céruse et de blanc de plomb, la boissellerie, l'exploitation du marbre (Givet), des pierres de taille (500 carrières environ), des ardoisières (Fumay, Haybes, Rocroi, Rimogne). La tourbe est exploitée dans la vallée de la Bar, à Renwez, Rocroi, etc. On trouve encore de la craie, du phosphate de chaux, des marnes, du plomb, de la calamine, de l'argile à creuset, du sable à verrerie, du grès, de la pierre à chaux, etc.

ARDENNES (FORÊT DES — *Arduenna Sylva*), la plus vaste et la plus célèbre forêt de la Gaule. S'étendait, au temps de César, des bords du Rhin jusqu'au pays des Nerviens; elle était un des principaux séjours des druides; jusque vers la fin du moyen âge, elle fut l'objet de nombreuses légendes, et elle a conservé longtemps son prestige poétique. Les paysans ont cru entendre résonner dans ses profondeurs le cor du grand saint Hubert, et les poètes du XIIe siècle en ont fait le théâtre des exploits des quatre fils Aymon.

La forêt des Ardennes était autrefois beaucoup plus compacte et beaucoup plus étendue. Bien que très réduite aujourd'hui, elle n'en présente pas moins un aspect très particulier, que les progrès des temps modernes lui font perdre chaque jour davantage. Elle occupe encore, depuis l'extrémité du département de l'Aisne jusqu'aux pentes de de l'Eifel, non loin d'Aix-la-Chapelle, un espace long de 220 kilom. et large en moyenne de 40 à 50 kilom. C'est la « grande forêt des petits chênes » de Michelet. Elle appartient pour les trois quarts au pays wallon, et couvre en France même tout le nord-est et le nord du département des Ardennes. Elle s'y subdivise en cantons et en forêts portant des noms différents.

ARDENNES (LE SANGLIER DES), nom sous lequel on désigne quelquefois le fameux comte de La Marck.

ARDENNITE n. f. Silico-vanadate et arséniate hydraté d'alumine et de manganèse. Syn. de DEWALQUITE.

ARDENT, ENTE (lat. *ardens;* de *ardere*, brûler) adj. Qui est en feu, qui est enflammé : *Charbon* ARDENT. *Fournaise* ARDENTE. ‖ Qui chauffe, brûle, consume : *Soleil* ARDENT.

— Par ext. Se dit de ce qui brûle en rongeant, en cautérisant : *L'acide sulfurique est un corrosif* ARDENT. ‖ Qui cause une ardeur, une chaleur interne excessive : *Fièvre* ARDENTE. *Soif* ARDENTE.

— Fig., en parlant des personnes, Fougueux, qui se porte avec ardeur à quelque chose : *Un ami* ARDENT. *Un* ARDENT *adversaire. Être* ARDENT *au combat, au travail.*

— En parlant des choses, Vif, violent, véhément : *Haine* ARDENTE. *Tempérament* ARDENT.

— Porté aux plaisirs de l'amour, apte à la génération : *Jeune homme* ARDENT. *Etalon* ARDENT. ‖ Difficile à maîtriser : *Cheval* ARDENT.

— Qui approche du roux, en parlant des couleurs : *Cheveux d'un blond* ARDENT. *Cheval d'un poil* ARDENT. ‖ *Houx ardent*, Roux qui approche de la couleur du feu.

— *Chapelle ardente*, Appareil funèbre, composé surtout d'un grand nombre de cierges allumés, et qui entoure un cercueil, un catafalque, dans une église, une chambre, etc.

— Anc. chim. *Esprits ardents*, Produits alcooliques obtenus par la distillation des liqueurs fermentées.

— Anc. phys. *Miroir ardent*, Miroir très poli, disposé de manière à faire converger les rayons solaires, par réflexion, sur un même point, qu'on appelle *foyer*. ‖ *Verre ardent*, Simple verre convexe ou lentille qui, exposée au soleil, en réfracte les rayons pour les faire converger vers le même foyer.

— Art milit. *Flèches ardentes*, Flèches dont on se servait pour incendier des machines ou des édifices.

— Blas. Se dit des torches, des flambeaux, des tisons dont le feu sans flamme est d'un émail particulier. Cet attribut est ordinairement de gueules.

— Canotage. S'emploie pour exprimer la qualité d'un bateau qui tient bien le vent en marchant au plus près.

— Hist. *Chambre ardente*. V. CHAMBRE.

— Mar. *Vaisseau ardent*, Vaisseau qui a de la disposition à venir au vent, contre le gouvernail et l'effort des voiles d'avant. ‖ Se dit aussi des barils qu'on remplissait de matières inflammables, pour être employés sur les brûlots.

— Peint. Vif, éclatant : *Adoucir des tons trop* ARDENTS.

— Techn. En T. de menuerie, *Meule ardente*, Meule formée d'une pierre très dure : *Le gisant doit être moins* ARDENT *que le courant.*

— ANTON. **Éteint, froid, glacé. — Endormi, engourdi, indolent, inerte, languissant, mou, terne, tiède.**

ARDENT (même étym. que pour l'adjectif) n. m. Se dit d'exhalaisons enflammées qui, pendant les chaleurs de l'été, paraissent sur le sol, principalement le long des eaux stagnantes.

— *Académie des Ardents*, ou *Ardenti*, Société savante fondée à Viterbe, en Italie, sous le patronage de sainte Rose. Elle avait adopté pour emblème un creuset rougi sur des charbons ardents; d'où son nom. Il y a eu aussi à Naples une *Académie des Ardents*, dont l'emblème était un taureau placé sur un autel pour y être brûlé.

— Argot. Chandelle. Cette expression faisait également partie du langage des précieuses. Pour dire : *Laquais, mouchez la chandelle*, on disait : *Laquais, ôtez le superflu de cet* ARDENT. ‖ Pl. *Les ardents*, Les yeux.

— Hist. Malade atteint d'une espèce de charbon pestilentiel nommé *mal des ardents*. V. ENCYCL.

— ENCYCL. Méd. *Mal des ardents*. Le *mal des ardents*, appelé encore *feu sacré, feu Saint-Antoine*, a sévi à plusieurs reprises sous la forme épidémique dans certaines provinces de France, en Allemagne, en Espagne et en Sicile, du XE au XIIE siècle. Cette affection présentait les caractères suivants : frissons suivis de chaleur, délire, prostration des forces, douleurs violentes à la tête et aux reins, indurations et abcès des glandes axillaires et inguinales, gangrène des extrémités. Le mal brûlait les membres ou le corps avec d'atroces douleurs. Quelquefois, on en était quitte pour la perte d'un bras ou d'une jambe, qui devenaient noirs comme du charbon et se détachaient du corps. Ce sont les caractères de l'*ergotisme* gangreneux. Ces terribles épidémies étaient dues surtout à la condition et à l'alimentation misérables des populations. (V. ERGOTISME.) L'homme du moyen âge leur attribuait un caractère surnaturel. Pour s'en défendre, les Parisiens avaient surtout confiance dans la châsse de sainte Geneviève, que l'on plaça dans une chapelle bâtie spécialement à cet effet, sous l'invocation de *sainte Geneviève des Ardents*. Innocent II institua une fête de *Sainte-Geneviève-des-Ardents* (26 nov.).

ARDENTE (Alessandro), peintre italien, né au milieu du XVIe siècle, mort à Faenza en 1595, a laissé de nombreux portraits dont le plus connu est le portrait de Charles-Emmanuel de Savoie, et des tableaux à sujets religieux (*Saint Antoine* et *Baptême du Christ*, à Lucques, et la *Conversion de saint Paul*, à Turin.

ARDENTES, ch.-l. de cant. (Indre, arr. et à 14 kilom. de Châteauroux, sur l'Indre; 2.656 hab. (*Ardentais*). Forges, fabriques de faux. Ce bourg a remplacé l'antique *Alerea*, où la voie romaine d'*Avaricum* à *Argentomagus* franchissait l'Indre. — Le cant. a 9 comm. et 9.171 hab.

ARDÉOLE n. f. Ornith. Syn. de BROME.

ARDER ou **ARDRE** (lat. *ardere*) v. n. Brûler. (Vieux.)

ARDERELLE n. f. Un des noms vulgaires de la mésange charbonnière.

ARDÉSHIR-BABEGAN, premier roi de la dynastie des Sasanides, fils nommé d'un certain Pabec ou Babeg. Ce dernier exerçait la profession de cordonnier et était très versé dans l'astrologie. Il découvrit par son art qu'un officier perse du nom de Sasan, momentanément logé chez lui, devait avoir un fils qui deviendrait illustre dans le monde. Pabec désira aussitôt faire entrer Sasan dans sa famille; mais, n'ayant pas de fille, il engagea sa femme à se donner à lui; de cette union naquit Ardéshir. Parvenu à l'âge d'homme, Ardéshir poussa les Perses à la révolte pour secouer le joug de la dynastie des Parthes; il tua Artaban IV et se fit proclamer « Roi des Rois », l'an 226 de J.-C. Sa naissance irrégulière fit naître des contestations au sujet du nom qu'il devait porter; il finit par être appelé Ardéshir, fils de Pabec, de la race de Sasan. Ardéshir fonda ainsi la dynastie des Sasanides, qui régna sur la Perse jusqu'à la mort de Djesdedjers, le dernier roi mazdéen, en l'an 650 de J.-C. — ARDESHIR II, fils d'Hormuzd, surnommé « le Bienfaiteur », régna à partir de l'an 380 de J.-C. sur la Perse, comme tuteur de son neveu Shapour III, alors âgé de sept ans, et lui remit le pouvoir à sa majorité. (Pendant son règne de quatre ans, Ardéshir sut conserver la paix que son prédécesseur avait conclue avec les Romains, et transmit à son pupille un gouvernement prospère.) — ARDÉSHIR III, fils de Shéroüer, était âgé de sept ans lorsqu'il fut proclamé roi à la mort de son père (629 de J.-C.). (Shariar, son oncle, gendre de Cosroès II, gouverneur de provinces, jaloux de ce que le jeune roi avait été porté sur le trône sans qu'on l'eût consulté, le fit mettre à mort, sous prétexte qu'il avait approuvé le meurtre de son père, Cosroès IV, et s'empara du pouvoir. Le malheureux prince ne régna que cinq mois suivant certains auteurs; suivant d'autres, six mois ou un an.)

ARDES-SUR-COUZE, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arr. et à 22 kilom. d'Issoire, sur la *Couze d'Ardes*, affl. de l'Allier; 1.402 hab. (*Ardoisiens*.) Sources ferrugineuses. Ce bourg est l'ancienne capitale du duché de Mercœur. — Le cant. a 16 comm. et 8.160 hab.

ARDEUR (lat. *ardor;* de *ardere*, brûler) n. f. Chaleur excessive : L'ARDEUR du feu. ‖ Sensation de chaleur très vive, que l'on éprouve dans certaines maladies : L'ARDEUR *de la fièvre.*

— Fig. Désir très violent :

> L'*ardeur* de s'enrichir chasse la bonne foi.
> BOILEAU.

— Vivacité, fougue, avec laquelle on se porte à quelque chose : L'ARDEUR *de la jeunesse.* L'ARDEUR *du zèle.*

— Passion amoureuse. ‖ Dans un sens particulier, Aspiration passionnée vers Dieu : *Les* ARDEURS *mystiques de sainte Thérèse.*

— Excès d'activité, en parlant des animaux : *Cheval, chien qui a trop d'*ARDEUR.

— Méd. *Ardeur d'urine*, Sensation de chaleur que fait éprouver, au niveau de l'urètre, l'émission de l'urine. ‖ *Ardeur d'estomac*, Sensation brûlante qui remonte de l'estomac jusqu'à la gorge, et parfois accompagnée d'une régurgitation de matières âcres, acides ou aqueuses. V. PYROSIS.

— ALLUS. LITTÉR. : **Les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint,** Allusion à une phrase de Bossuet, dans l'oraison funèbre de Condé. V. VOIX.

— ANTON. **Fraîcheur, frais, froid, froideur, tiédeur. — Engourdissement, inaction, indifférence, indolence, inertie, langueur, mollesse, relâchement.**

ARDEVAN, nom de quatre rois parthes de la dynastie des Arsacides : **Ardevan Ier**, qui déjoua les entreprises d'Antiochus III et obligea ce prince à le reconnaître comme roi des Parthes; — **Ardevan II**, mort en 129 av. J.-C., la première année de son règne, en combattant les Scythes; — **Ardevan III**, roi en l'an 16 de notre ère, obligé par les Romains, après une longue guerre, de céder le trône à Tiridate (35), puis rappelé (36) et forcé de fuir une seconde fois devant une révolte des grands, enfin décédé après une nouvelle restauration; — **Ardevan IV**, dernier roi des Parthes, défait en 216 par Caracalla, et qui fit un peu plus tard sa paix avec les Romains. (Les Perses, le jugeant affaibli, l'attaquèrent, le défirent, et, avec Ardevan, tué dans une bataille [226], finit le royaume des Parthes, fondé 475 ans plus tôt.)

ARDEZ, s'est dit pour *regardez*.

> . . . . . *Ardez* le beau moseau,
> Pour nous donner envie encore de sa peau !
> MOLIÈRE.

ARDFERT, ville d'Irlande (prov. de Munster), comté de Kerry ; 3.000 hab. Siège d'un évêché anglican.

ARDHA-NARI (*moitié femme*), nom donné à Çiva-androgyne, figuration du mythe primitif du dieu hermaphrodite, qui se dédouble lorsqu'il veut procéder à la création.

ARDIALIEN (*li-in*) n. m. Dialecte roumain, parlé en Transylvanie.

ARDIBÉHECHT, nom parsi de *Asha-Vahista*, l'un des amschaspands du Zend-Avesta. Il est la personnification de la pureté parfaite, et il règne sur le feu. C'est le plus puissant des amschaspands ; il peut interdire l'accès du paradis à toute âme mazdéenne, fût-elle innocente.

ARDIDEN (PIC D'), nom d'un pic des Hautes-Pyrénées, haut de 2.988 m., dominant le chaînon granitique du même nom, un des plus disloqués des Pyrénées. Le pic d'Ardiden possède à ses pieds les petits lacs du même nom.

ARDIER (*di-é*) n. m. Corde qui, dans le métier de tisserand, se passe autour de l'ensouple pour faire tourner cette dernière, en employant un levier qui s'y trouve adapté.

ARDIGO (Roberto), philosophe positiviste italien, né à Casteldidone (prov. de Crémone) en 1828. Chanoine de la cathédrale de Mantoue, il publia le *Discours sur Pierre Pomponace* (Mantoue, 1869), et *la Psychologie envisagée comme science positive* (Mantoue, 1870) dont les doctrines étaient en contradiction avec celles qu'il était obligé d'enseigner : il quitta l'habit ecclésiastique, et, rentré dans la vie civile, fut nommé professeur de philosophie au lycée de Mantoue. *La Formation naturelle dans le fait du système solaire* (Milan, 1877), et *la Morale des positivistes et la Sociologie* (1879) ont révélé dans Roberto Ardigo un penseur original.

A

A, ardillon.

ARDILLON (*ll* mll. — Diminutif de *hart, hard,* lien ; la forme primitive est *hardillon,* avec un *h* aspiré) n. m. Pointe de métal servant à arrêter dans la boucle la courroie que l'on y passe.

— En T. d'imprim., Chacune des deux petites pointes qui servent à fixer sur le tympan la feuille à imprimer.

— PROV. : **Il n'y manque pas un ardillon,** Il n'y manque absolument rien.

ARDIN, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 17 kilom. de Niort, sur l'Antise, affl. de la Sèvre Niortaise ; 1.767 hab.

ARDINGHÉLIE n. f. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées. Syn. de KIRGANÉLIE.

ARDISIACÉES n. f. pl. Bot. Section de la famille des primulacées, ayant pour type le genre *ardisie*. — *Une* ARDISIACÉE.

ARDISIE (*zi* — lat. *ardisia ;* du gr. *ardis,* pointe) n. f. Genre de primulacées, renfermant des arbrisseaux dont un grand nombre sont cultivés dans les serres de l'Europe et qui sont originaires des régions montagneuses de l'Asie et de l'Afrique.

— ENCYCL. Les *ardisies* se distinguent par leurs feuilles ponctuées, à pétiole court ; leurs fleurs sont blanches ou rosées, groupées en panicules ou en grappes. L'ardisie humble est employée à Ceylan contre la fièvre.

Ardisie. — *a*, son fruit.

ARDITI (Louis), compositeur italien, né à Crescentino (Piémont) en 1822. En 1841, le conservatoire de Milan joua un opéra de sa composition, *i Briganti*. Il fit représenter à New-York, en 1856, son opéra intitulé *la Spia*. Habile virtuose, compositeur de mérite, il a donné des duos pour piano, violons, violes, violoncelle et contre-basse ; des morceaux variés, et notamment une valse chantée, *il Bacio,* dont la réputation est devenue européenne.

ARDITO (mot ital. qui signifie *avec ardeur*) adv. Mus. Marque l'éclat et l'énergie dans l'exécution.

ARDJICH ou **ARGESU,** ville de Roumanie, sur l'*Ardjich,* affl. du Danube ; 2.900 hab. Aux environs est la cathédrale du monastère de *Cuctea de Argesu,* la « perle de la Roumanie ». — Le dép. roumain du même nom est peuplé de 164.600 hab.

ARDJICH, rivière de Roumanie, sortie des Alpes de Transylvanie, confluant avec le Danube, au-dessous de Turtukai, après un cours de 240 kilom.

ARDJICH-DAGH. Géogr. V. ARGÈE (*mont*).

ARDJOUNA (*arjuna*, le blanc ou le brillant), le plus sympathique des cinq héros de l'épopée hindoue le *Mahâbhârata,* par son courage, sa droiture et sa générosité. Il avait pour père putatif le roi Pandou ; mais, en réalité, il était le fils du dieu Indra. Guerrier, il se couvrit de gloire et reçut des dieux des armes spéciales. Aidé du dieu Krichna, Ardjouna vainquit les Kauravas, ennemis de sa famille, et, après avoir laissé ses conquêtes à son frère aîné Youdichthira, las de l'existence terrestre, il monta au *Swarga,* paradis d'Indra, résidence céleste des vaillants guerriers.

ARDMORE, ville d'Irlande (comté de Waterford, prov. de Munster), près du cap et sur la baie de son nom, dans le canal de Saint-Georges ; 3.600 hab.

ARDNAMURCHAN, paroisse et village d'Ecosse (comté d'Argyll) ; 400 hab. Pêche abondante, mines de plomb à Strontian.

ARDOCH, ville d'Ecosse (comté de Perth) ; 1.150 hab. Restes remarquables de camps romains.

ARDOISE (bas. lat. *ardesia*) n. f. Sorte de roche schisteuse, ordinairement d'un gris bleuâtre, facile à diviser en feuillets minces, employée à divers usages : *Bloc, lit d'*ARDOISE. *Extraire l'*ARDOISE. *Clocher couvert en* ARDOISE.

— Feuille d'ardoise, encadrée ou non, sur laquelle on écrit ou on dessine : *Faire un compte sur l'*ARDOISE. *On remarque au moyen âge des* ARDOISES *encadrées dans des nis d'argent, pour servir, comme les tablettes de cire, à écrire des annotations.* (De Laborde.)

— *Peinture d'ardoise.* Pour mettre les tuiles plates en couleur d'ardoise, on se sert d'une peinture composée de blanc de céruse à l'huile, broyé avec du noir d'Allemagne ; on détrempe le mélange à l'huile de lin.

— Argot. *Avoir l'ardoise,* Avoir crédit, parce que les marchands de vins, restaurateurs, etc., inscrivent, ou plutôt inscrivaient, sur une ardoise les dépenses non payées de leurs clients.

— Mar. *En ardoise,* loc. adv. Se dit des mantelets des sabords, lorsqu'ils ne sont ouverts ou relevés qu'à moitié. On cache ainsi l'intérieur de la batterie à l'ennemi, sans se priver totalement du jour, et l'on se garantit, au besoin, de la pluie ou du vent.

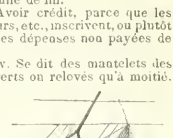

Sabord en ardoise.

— ENCYCL. L'*ardoise* est une variété fine, compacte et homogène, de phyllade. Cette roche est un silicate d'alumine impur, assez riche en débris organiques.

On trouve en France quatre massifs ardoisiers principaux, appartenant aux terrains primaires : ce sont ceux de la Bretagne, des Ardennes, des Pyrénées, et de Brive. En Savoie, on voit un cinquième gisement dans le terrain jurassique ; on rencontre également des ardoises dans les terrains anthracifère et nummulitique des Alpes, et dans le permien de Lodève. Enfin, vingt-cinq départements français produisent des ardoises. Les ardoises d'Angers, que l'on exploite à Trélazé, appartiennent au terrain silurien. On y trouve un certain nombre de trilobites, aplatis, mais de grande taille. La pyrite jaune, cubique, y est assez abondante. V. PHYLLADE.

— *Extraction.* Il existe deux modes d'exploitation des ardoisières : soit à ciel ouvert, soit par des chambres ou des galeries. L'exploitation à ciel ouvert peut se faire de trois façons : 1° par gradins droits ; 2° par gradins avec plans inclinés ; 3° par gradins inclinés et grandes chambres à ciel ouvert.

La méthode par gradins droits est la suivante : la roche est attaquée par une longue tranchée, parallèle à la direction des feuillets ; à mesure que la profondeur augmente, on forme une série de gradins de 3 m. environ de hauteur chacun. Pour détacher les blocs de schiste, les ouvriers, appelés ouvriers d'*à bas*, perceent à 0m,30 ou 0m,40 de l'arête du gradin une série de trous alignés, enfoncent ensuite des coins nommés *fers* ou *quilles* dans ces trous, et détachent ainsi tout le bloc, dont les morceaux sont appelés *quernons;* on procède ensuite à l'*alignage,* c'est-à-dire à une fragmentation en échantillons plus faibles. Les plaques de schiste d'un maniement facile sont amenées au jour, ou ateliers d'*à haut*, par un *bassicot,* sorte de caisse, hissée par un câble s'enroulant sur un tambour horizontal. Dans la méthode par gradins avec plans inclinés, ainsi que celle par gradins inclinés et grandes chambres à ciel ouvert, les filons étant à une certaine altitude, les blocs sont enlevés à l'aide de chemins de fer.

Dans l'exploitation souterraine, on emploie trois méthodes distinctes : 1° la méthode par petites chambres ; 2° celle par grandes chambres indépendantes, et 3° celle par petites chambres superposées. La première nécessite le travail suivant : le schiste est attaqué par massifs cubiques de 13 à 15 m. de côté, appelés *ouvrages* ; des piliers (*mayes*) soutiennent le toit entre chaque ouvrage.

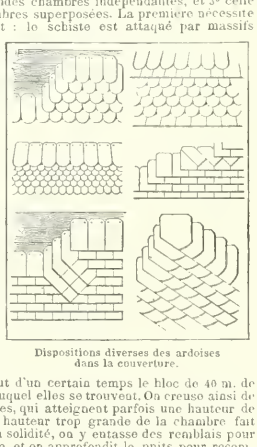

Dispositions diverses des ardoises dans la couverture.

L'abatage s'obtient surtout par la mine. La méthode par grandes chambres consiste à attaquer la couche par des puits verticaux. Du fond du puits partent quatre galeries, qui se croisent en ce point, et constituent les amorces de chantiers, qui enlèvent au bout d'un certain temps le bloc de 40 m. de côté au milieu duquel elles se trouvent. On creuse ainsi de grandes chambres, qui atteignent parfois une hauteur de 75 m. Quand la hauteur trop grande de la chambre fait craindre pour sa solidité, on y entasse des remblais pour soutenir la voûte, et on approfondit le puits pour recommencer une nouvelle exploitation en dessous.

Avec la troisième méthode, on attaque par ouvrages longitudinaux séparés par des massifs de soutènement. Dans les carrières souterraines, les blocs sont amenés au jour sur des wagonnets hissés le long des galeries en pente ou par des puits d'extraction.

— *Industr.* Dans l'industrie, on fait des *ardoises cuites,* douées d'une très grande solidité ; des *ardoises artificielles,* connues en Allemagne sous le nom d'*ardoises élastiques ;* enfin, des *ardoises émaillées,* qui, à proprement parler, ne sont que vernissées, et servent à la décoration des habitations et à la confection de tables, vases, autels, etc.

— *Usages.* L'ardoise se débite en feuillets droits, longs, larges, flexibles et très élastiques. On les emploie couramment pour la couverture des bâtiments, pour des revêtements de toute nature, pour la fabrication des tables de billards, de tablettes spéciales à écrire, connues sous le nom d'*ardoises,* de bassins, d'urinoirs, de dallages, etc. Comme toiture, l'ardoise résiste mieux que la tuile à toutes les intempéries, et elle surcharge bien moins la charpente.

— *Ardoises métalliques.* On emploie également, pour la couverture des édifices, des ardoises métalliques découpées dans la tôle galvanisée ou le zinc. Leurs dimensions sont celles des ardoises ordinaires. Leur attache sur les voliges s'opère à l'aide de pattes que l'on cloue ; de plus, ces ardoises en métal s'agrafent toutes entre elles. Elles possèdent une grande légèreté, leur entretien est nul. Elles conviennent surtout à la couverture des gares de chemins de fer ou de grands hangars.

ARDOISER v. a. Couvrir d'ardoises : ARDOISER *un toit.*

— En T. de peint., Donner la couleur de l'ardoise.

Ardoisé, **ée** part. pass. Qui tire sur la couleur de l'ardoise : *Teintes* ARDOISÉES.

ARDOISERIE n. f. Commerce d'ardoises : *L'*ARDOISERIE *est florissante dans Maine-et-Loire.*

ARDOISIER (*zi-é*) n. m. Celui qui exploite une carrière d'ardoise, qui fait le commerce des ardoises. ‖ Ouvrier employé à exploiter l'ardoise.

ARDOISIER (*zi-é*), **IÈRE** adj. De la nature de l'ardoise, qui en contient : *Schiste* ARDOISIER. *Couche* ARDOISIÈRE.

ARDOISIÈRE n. f. Carrière d'ardoise : *Les* ARDOISIÈRES *les plus importantes en France, et même en Europe, sont celles d'Angers.* (Lenorm.)

ARDOISIN, INE adj. Qui imite l'ardoise.

ARDOPTERE (du gr. *ardô,* j'arrose, et *pteron,* aile) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des empidés, renfermant des mouches très sveltes, de petite taille, habitant l'Europe : *ardoptera irrorata* (France).

Ardoptère (grossi 3 fois).

ARDORE, ville d'Italie mérid. (Calabre Ultérieure Ire), près de la mer Ionienne ; 5.830 hab. Excellents vins.

ARDOUIN-DUMAZET (Victor-Eugène), publiciste français, né à Vizille (Isère) en 1852. Journaliste en province, puis à Paris, où il collabore au *Temps,* il s'occupe particulièrement de questions militaires. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *la France avant la Révolution : le Nord de la France* (1889) ; *les Frontières du Nord et les Défenses belges de la Meuse* (1889) ; *une Armée dans les neiges* (1894) ; *l'Armée et la Flotte* (1893-1896) ; et une publication très remarquable sur notre pays : *Voyage en France,* que l'Académie française et la Société de géographie ont couronnée, et qui doit comprendre 22 vol., dont 12 ont paru de 1893 à 1897.

ARDOYE, ch.-l. de cant. de Belgique (Flandre occid.), arr. adm. de Roulers, arr. judic. de Bruges ; 6.144 hab. — Pop. du cant., 16.000 hab.

ARDRAH ou **AZEM,** ville du Dahomey ; jadis capitale d'un petit Etat du même nom.

ARDRE v. a. V. ARDER.

ARDRES, ch.-l. de cant. (Pas-de-Calais), arrond. et à 24 kilom. de Saint-Omer, sur le *canal d'Ardres* ; 2.522 hab. (*Ardrésiens.*) La principale industrie de la ville est la fabrication du tulle, raffineries de sel. La station du chemin de fer de Paris à Calais (ch. de f. Nord) est établie à 5 kil. au N., à côté du pont Sans-Pareil, pont à quatre branches, jeté au-dessus des canaux de Calais à Saint-Omer et d'Ardres à Gravelines, qui s'y croisent à angle droit. — Le cant. a 23 comm. et 14.432 hab.

— *Histoire.* Pendant la guerre de Cent ans, Ardres soutint plusieurs assauts, et fut, en 1520, le théâtre de la fameuse entrevue de François Ier et de Henri VIII, connue sous le nom de *Camp du drap d'or.*

ARDRES (CANAL D'), canal du départ. du Pas-de-Calais, commençant à Ardres et rejoignant le canal de Calais à Saint-Omer (long. 5 kil.), construit en 1714.

ARDROSSAN, ville d'Ecosse (comté d'Ayr), sur le golfe de la Clyde ; 5.300 hab. Bon port et bains de mer fréquentés ; mines de houille considérables.

ARDS ou **ARS, ARSE,** part pass. des vieux verbes *ardoir, arder* ou *ardre,* brûler.

Ce mot se reproduit presque à chaque page dans le procès de Jeanne d'Arc : *Vous serez hérétique et* ARSE *par sentence d'autres juges.* (Cauchon.) *Tu abjurerns présentement, ou tu seras* ARSE. (Erard.)

ARDU, UE (lat. *arduus,* même sens) adj. Raide, escarpé : *Chemin, sentier* ARDU.

— Fig. Rude, pénible : *Travail* ARDU. *Question* ARDUE.

— ANTON. **Abordable, accessible, aisé, doux, facile.**

ARDUIN, marquis d'Ivrée, élu et couronné roi d'Italie à Pavie, en 1002. Mort en 1015 dans un couvent où il s'était retiré quelque temps auparavant, après avoir été réduit, par l'empereur Henri II, à l'impuissance.

ARDUINE ou **ARDUINIE** n. f. Bot. Section du genre *carisse.*

ARDUINI (Carlo), littérateur italien, né à Civitella del Tronto, en 1815. Journaliste à Rome lorsque survint la révolution de 1849, le patriotisme qui inspirait ses articles lui valut d'être envoyé à l'Assemblée constituante. Après la chute de la république mazzinienne, il se réfugia en Suisse, fit de ce pays sa patrie adoptive et devint, en 1862, professeur de langue et de littérature italiennes à l'Institut polytechnique de Zurich. Il a publié : *Souvenirs historiques touchant les hommes et les monuments du Picenum* (Fermo, 1844) ; *l'Antique Picenum d'après Pline l'Ancien* (Ripatransone, 1844) ; *Stefano Porcari ou le Dernier des Romains,* drame (Rome, 1849), *la Philosophie de Dante, les Lettres et les Arts durant la Renaissance italienne* (Turin, 1855) ; *la Primogenia de Galileo Galilei révélée d'après ses lettres éditées et inédites* (Florence, 1864) ; *Lettres sur la philosophie des beaux-arts en Italie* (Fribourg, 1865), etc.

ARDUINNA, ARDUINORA ou **ARDOINNA,** déesse gauloise que les Romains identifièrent avec Diane, et qui est la divinité particulière de la forêt des Ardennes (*Silva Arduenna*).

ARDUITÉ (lat. *arduitas,* hauteur escarpée) n. f. Qualité de ce qui est ardu, difficile : *L'*ARDUITÉ *d'une entreprise, d'un problème.* ‖ On a dit aussi ARDUOSITÉ ; mais *arduité,* formé plus régulièrement, est préférable.

ARDWICK, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), au S.-E. de Manchester, et dans sa banlieue ; 31.200 hab.

ARDWROCK, château d'Ecosse (comté de Perth, près d'Inver), détruit depuis 1705. Ruines du château, où fut emprisonné Montrose en 1650.

ARDYES, peuple de la Gaule, dans les Alpes Pennines, le long du cours supérieur du Rhône. Le bourg actuel d'*Ardon* (Valais), en a conservé le nom. — *Un* ARDYEN.

ARDYENS, peuple de l'ancienne Dalmatie, qui subit, le premier parmi les Dalmates, le joug des Romains. — *Un* ARDYEN.

ARDYS, roi de Lydie, fils et successeur de Gygès, régna de 680 à 631 av. J.-C. Combattit les Ioniens, s'empara de Priène, et entreprit plusieurs expéditions heureuses contre les Milésiens. Ses Etats furent un moment envahis par les Cimmériens, fuyant devant les Scythes nomades des bords du Bosphore.

ARE (du lat. *area*, surface) n. m. En France, unité de mesure pour les surfaces agraires : *L'ARE est une mesure fictive ayant la forme d'un carré de dix mètres de côté. Un* ARE *de terre labourable.*

— ENCYCL. L'*are* a pour multiple l'hectare, et pour sous-multiple le centiare. Il correspond au décamètre carré, et vaut 100 mètres carrés ou centiares. L'hectare correspond à l'hectomètre carré et vaut 100 ares. V. METRE, METRIQUE (*système*).

AREA (mot lat. signif. *place ouverte et libre*) n. f. Cour sacrée, généralement plantée d'arbres, au milieu de laquelle furent construites les premières églises de l'Orient : c'était un souvenir du *temenos*, ou sol sacré, qui entourait le temple de Salomon, ceux de l'Egypte et de la Grèce.

— ENCYCL. Quelquefois, cette cour était occupée, sur un ou plusieurs de ses côtés, par des portiques auxquels s'adossaient des habitations pour les prêtres et pour les gardiens des temples : l'*area* devint ainsi un véritable cloître. Les mosquées primitives eurent aussi une *area*. (Dans la castramétation romaine, on désignait sous ce nom le terrain destiné au campement d'une légion.)

ARÉA, surnom de Minerve, à Athènes. Elle y avait un temple, construit des dépouilles des Perses au combat de Marathon.

ARÉAGE n. m. Mesurage des terres par ares.

ARÉALU n. m. Nom malabare du *ficus religiosa*.

AREAS, ville du Brésil, près des montagnes Bocaina (prov. de Saint-Paul); 5.700 hab.

A REBOURS, roman de J.-K. Huysmans (1884). L'auteur, en un style artistement fouillé, mais plein d'étrangetés voulues, a écrit l'histoire étrange d'un homme plus étrange encore. Le duc Jean des Esseintes est le dernier descendant d'une noble et antique famille dont la décadence a suivi un cours régulier. Epuisé par tous les excès, détraqué par la névrose, il meuble confortablement une petite thébaïde à Fontenay-aux-Roses, et là, fatigué de la vie telle qu'elle est, il s'organise toute une nouvelle existence *à rebours*. Il fait du jour la nuit, et *vice versa*, absorbe des réconfortants par où le commun des mortels évacue les résidus de l'alimentation, etc., etc. En peinture, en musique, en littérature, il ne prise et ne choie que les œuvres bizarres, compliquées, chatonnées, et surtout inconnues du vulgaire. Bref, grâce aux comédies qu'il se joue à lui-même, sa vie n'est plus qu'une longue suite d'hallucinations. Conclusion qui s'impose : son penchant pour l'artificiel atteint les dernières limites de l'excentricité, et il tombe si gravement malade, qu'il lui faut y renoncer, sous peine de devenir fou tout à fait. — On trouve dans *A Rebours* une verve spirituelle et mordante, beaucoup d'originalité, trop même, des appréciations piquantes, et beaucoup de vérités sous le masque du paradoxe.

AREC (*rék*) n. m. Genre de palmiers, à tige élancée, répandus dans les régions chaudes de l'Asie. ‖ Fruit de l'arec de l'Inde, qui a la forme et presque la grosseur d'un œuf de poule.

— ENCYCL. Le genre *arec* comprend des arbres généralement assez élevés. Il présente les caractères suivants : feuilles pennées à pinnules étalées, formant une touffe au sommet du stipe ; fleurs monoïques, sessiles, accompagnées de bractées ; fruit drupacé à chair fibreuse, à noyau mince. La principale espèce est l'*arec cachou* (*areca catechu*), que l'on croit originaire des îles de la Sonde, et qui a été introduit dans toutes les régions chaudes de l'Asie et de l'archipel Indien. Le fruit, appelé *noix d'arec* ou *arec*, fournit l'une des sortes de cachou du commerce. L'amande, coupée en petits morceaux, entre dans la composition du bétel. On mange le bourgeon sous le nom de chou-palmiste, et l'écorce sert à faire des cordages.

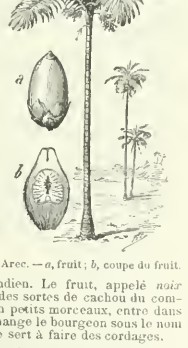

Arec. — *a*, fruit ; *b*, coupe du fruit.

ARÉCAINE n. f. Alcaloïde qu'on retire de la noix d'arec ; sa formule, d'après E. Jahns, est : $C^{14}H^{24}AzO^2$.

ARECH, district de la Russie mérid. (Transcaucasie), gouv. d'Iélisavetpol; 51.900 hab. Ch.-l. *Outch-Korakh* (ou *Akh-Dach*).

ARECHAVALETA, bourg d'Espagne (prov. de Guipuscoa), sur le fleuve côtier Deva; 1.920 hab. Eaux thermales sulfureuses, exploitées depuis 1842.

ARECIBO, ville de Porto-Rico (Antilles espagnoles), sur le *rio de Arecibo;* 29.550 hab. — Pop. du dép. du même nom : 124.808 hab.

ARECIFE, capit. de l'île de Lanzarote (Canaries); 2.980 hab. Ch.-l. du district du même nom, peuplé de 26.300 hab.

ARÉCINE n. f. Matière colorante jaune, que l'on extrait des fruits de l'arec.

ARÉCINÉES n. f. pl. Tribu de la famille des palmiers, ayant pour type le genre *arec*. — *Une* ARÉCINÉE.

ARÉCOLINE n. f. Alcaloïde qu'on retire de la noix d'arec en même temps que l'*arécaine;* d'après E. Jahns, sa formule est : $C^{14}H^{22}AzO^2$.

ARECOMICI, anc. peuple de la Gaule. Il constituait, avec les Tectosages, la nation des Volkes, Narbonnaise 1re, occupait le pays entre l'Hérault et le Rhône, et avait pour ville principale *Nemausus* (Nîmes). — *Un* ARECOMICUS (*kass*).

ARED, un des principaux districts du Nedjed (Arabie centrale).

AREDOUN, rivière de la Russie d'Europe (Circassie), affluent du Terek, qui se jette dans la Caspienne. Longueur de son cours : 100 kilom. environ.

ARÉFACTION (*si* — du lat. *arefacere,* dessécher) n. f. Action de sécher, de dessécher.

ARE-FRODE (c'est-à-dire Aro *le Savant*), le plus ancien des chroniqueurs islandais, né en 1068, mort en 1148. Il reste des fragments de son grand ouvrage sur les peuples scandinaves.

AREG. Géogr. V. ERG.

ARÉGISE Ier, duc de Bénévent (591-641). Il reçut d'Agilulf, roi des Lombards, la terre de Bénévent, qui prit le titre de « duché ». Il conquit Crotone sur les Grecs (596).

ARÉGISE II, duc de Bénévent de 758 à 787. Il résolut d'échapper à l'autorité de Charlemagne, et prit le titre de « prince indépendant » ; mais, après treize ans de lutte, il fut contraint de se soumettre.

AREGIO (Pablo DE), peintre dont la vie est peu connue : il fut probablement élève de Léonard de Vinci. Il vint d'Italie à Valence avec Francisco Neapoli, au commencement du XVIe siècle. Il peignit avec son compagnon les panneaux du grand autel de la cathédrale de Valence (1506), tableaux dont les sujets sont empruntés à la vie de la Vierge et à celle de J.-C.

AREGME (du gr. *a* priv., et *regma,* rupture) n. m. Bot. Syn. de PBRAGMIDION.

ARÉIEN, ENNE (*in, ène*) adj. Qui appartient à *Arès* (ou Mars). ‖ *Jeux aréiens,* Fêtes guerrières célébrées par les Scythes en l'honneur d'Arès.

AREIGNOL (*gn* mll. — dérivé probablem. du vieux franç. *araigne,* par analogie entre le filet et la toile d'araignée) n. m. Filet nommé ordinairement *bastude*.

ARÉLINE n. f. Bot. Syn. de STORÉE.

ARELLANO (Juan DE), peintre espagnol, né à Santorcaz en 1614, mort à Madrid en 1676. Elève de Juan de Solis, il peignit surtout les fleurs, d'un coloris vigoureux.

ARELLIUS, peintre de l'antiquité, contemporain de César, vivait à Rome. Pline fait son éloge, mais lui reproche de donner aux déesses qu'il poignait les traits de ses maîtresses.

ARÉMONE (corrupt. de *aigremoine*) n. f. Bot. Section du genre *aigremoine*.

A REMOTIS (mots lat. qui signifient *à l'écart*) : *Mettre un objet* A REMOTIS.

— Fig. *Mettre un ami* A REMOTIS, Cesser de le voir.

ARENA (Antoine D'), poète macaronique français, né à Solliers près Toulon, mort en 1544. Il fut juge à Saint-Rémy, près Arles. On cite de lui une sorte d'épopée burlesque : *Meygra entreprisa Catholici Imperatoris,* etc. (Avignon, 1537), dans laquelle il donne sur l'expédition de Charles-Quint en Provence des détails curieux. Il composa dans le même style d'autres ouvrages : l'*Art de danser,* etc. (Lyon, 1560.)

ARENA (Joseph), officier et homme politique français, né en Corse vers 1770, exécuté en 1801. Après avoir pris part à la campagne d'Italie et au siège de Toulon, il fut nommé, en 1796, député de la Corse au conseil des Cinq-Cents. Après le 18 brumaire, il protesta contre le coup d'Etat par la démission de son grade de chef de brigade de gendarmerie, et figura dès lors au nombre des ennemis les plus ardents du premier consul, ourdit, avec Ceracchi, Topino-Lebrun, Demerville et Diana, un complot qui avait pour but le meurtre de Bonaparte. Les conjurés furent arrêtés à l'Opéra le 18 vendémiaire an IX (10 oct. 1800). On ne trouva aucune arme sur eux, mais ils n'en furent pas moins accusés d'avoir voulu, dans cette soirée même, poignarder le premier consul. Arena et ses coaccusés, condamnés à mort, furent exécutés le 30 janvier 1801.

Arena (BARTHÉLEMY), homme politique, frère du précédent, né en Corse vers 1775, mort à Livourne en 1829. Député à l'Assemblée législative, il y devint un des membres les plus ardents de l'extrême gauche. Revenu en Corse, il prit part à la lutte entre le parti patriote et Paoli. Ce dernier ayant livré l'île aux Anglais, Arena revint à Paris, où il fréquenta assidûment la société des Jacobins. Député au conseil des Cinq-Cents (1798), il fut un de ceux qui, au 18 brumaire, résistèrent jusqu'au dernier moment à Bonaparte. On rapporte qu'il tenta de saisir Bonaparte au collet, et ses adversaires firent même courir le bruit qu'il avait voulu le poignarder. Arena repoussa toujours cette accusation. Désigné pour la déportation, il échappa à la police consulaire, et se retira à Livourne, où il acheva obscurément ses jours.

ARÉNACÉ, ÉE (du lat. *arena,* sable) adj. Se dit de dépôts détritiques formés de matériaux divers : sables, graviers, galets, etc., qui peuvent être meubles ou bien fragglutinés sous forme de grès, d'arkose ou de conglomérat. Les moraines glaciaires présentent un exemple bien caractéristique de dépôts aréacés.

ARÉNAIRE (du lat. *arena,* sable) adj. Qui habite, qui vit dans le sable.

— n. f. Genre de caryophyllées, tribu des alsinées, renfermant plusieurs espèces qui croissent dans les régions extratropicales de l'hémisphère septentrional.

Aréinaire. — *a*, fleur ; *b*, graine.

— ENCYCL. Les principaux caractères du genre *aréinaire* ou *sabline* sont : calice à cinq sépales, corolle à cinq pétales entiers ; dix étamines, quelquefois moins, par avortement ; trois styles. Les aréinaires sont de plantes annuelles ou vivaces, croissant dans les terrains sablonneux. Les principales espèces sont : l'*arenaire ou sabline à fleurs coupées* (fleurissant d'avril à août, et l'*aréinaire ou sabline à feuilles menues*, fleurissant de mai à septembre.

ARÉNAIRE (du lat. *arenaria ou arenarium* n. m. Carriere souterraine d'où l'on extrait le sable ou la pozzolane. ‖ Nom donné par certains écrivains aux catacombes, qu'ils considéraient comme l'anciennes carrières à sable. ‖ Désignation générale de tous ceux qui parlaient dans l'arène (*arena*) de l'amphithéâtre : gladiateurs, bestiaires, etc. ‖ Chez les Romains, Maître d'arithmétique élémentaire, qui enseignait à l'aide de chiffres tracés sur le sable.

ARENAL Doña Concepcion, poétesse espagnole, née au Ferrol en 1820, morte à Vigo en 1893. Elle épousa, en 1847, le jurisconsulte Carrasco, délaissa alors la littérature pour la sociologie, fonda la revue *la Voix de la Charité,* et fut, pendant trente ans, inspectrice générale des prisons. Cette femme éminente, à l'esprit très ouvert, a exercé une influence heureuse par son dévouement envers les pauvres et les prisonniers. Ses principaux ouvrages sont : *Manuel du visiteur du pauvre* (1863, traduit en français et en plusieurs langues ; *la Voix qui crie dans le désert* (1868) ; *la Femme de l'avenir* (1869 ; *la Femme chez elle* (1883) ; *Manuel du visiteur du prisonnier ;* etc. Après sa mort, on lui a élevé cinq statues.

ARÉNARION n. m. Bot. Syn. du genre ARÉNAIRE.

ARÉNATION (*si* — lat. *arenatio ;* de *arena,* sable) n. f. Action de couvrir de sable un corps ou une surface.

— EN T. de méd., Opération qui consiste à couvrir de sable chaud enfermé dans des sachets une partie du corps ou tout le corps d'un malade.

— ENCYCL. L'*aréination* s'emploie aujourd'hui dans les cas de ligature d'artère, pour entretenir la chaleur et la vie dans un membre. On en fait usage aussi dans le choléra pour réchauffer les malades. Elle a été remise en honneur par Balzer, médecin de l'hôpital Ricord, pour le traitement des rhumatismes blennorrhagiques chroniques.

ARENBERG, illustre famille allemande, qui tire son nom d'un domaine entre Cologne et Juliers, domaine qui fut érigé en principauté. Cette famille a fourni plusieurs personnages remarquables.

ARENBERG (Léopold-Philippe DE LIGNE, duc D'), né en 1690, mort en 1754. Général au service de l'Autriche, il fit avec distinction les campagnes de Hongrie (contre les Turcs) et de Flandre. Il protégea J.-B. Rousseau exilé, et fut en correspondance avec Voltaire. Il était en dernier lieu gouverneur du Hainaut. — Son fils, CHARLES-LÉOPOLD, feld-maréchal au service de l'Autriche, joua un rôle assez brillant dans la guerre de Sept ans.

ARENBERG (Louis-Engilbert, duc et prince D'), né à Bruxelles en 1750, mort en 1820. Un accident de chasse le priva de la vue à l'âge de vingt-quatre ans. Il perdit ses possessions sur la rive gauche du Rhin, par suite du traité de Lunéville, mais fut dédommagé par des domaines en Westphalie. Napoléon le nomma en outre sénateur. Il se retira en Belgique, après les événements de 1815.

ARENBERG (Auguste-Marie-Raymond, prince D'), plus connu sous le nom de **comte de La Marck,** frère du précédent, né et mort à Bruxelles (1753-1824). Propriétaire du régiment de La Marck, au service de la France, il combattit les Anglais en Amérique (1780-82), s'unit un moment aux insurgés des Pays-Bas (1789), et se fit nommer député de la noblesse aux états généraux de Versailles. Il se lia avec Mirabeau, et devint l'intermédiaire de ses relations avec la famille royale. Mirabeau mourut entre ses bras et le nomma son exécuteur testamentaire. Leur correspondance, et d'autres pièces importantes qu'il gardait en dépôt, n'ont été publiées qu'en 1851. Le comte de La Marck quitta la France en 1793, et entra au service de l'Autriche avec le grade de général. Après la chute de Napoléon, il revint en Belgique et fut nommé lieutenant général par le nouveau roi des Pays-Bas.

ARENBERG (Louis-Prosper, duc D'), fils aîné du précédent, né et mort à Bruxelles (1785-1861). En 1806, il mit au service de Napoléon un régiment de chevau-légers belges. Il fit les campagnes de Prusse et d'Espagne, reçut une blessure au combat d'Arazzo-Molinos, et tomba au pouvoir de l'ennemi. La paix de 1814 le rendit à la liberté. En 1824, il devint membre héréditaire du collège des princes à la diète de Westphalie prussienne ; en 1840, membre de la première chambre du Hanovre ; et, en 1847, membre héréditaire de la chambre haute, en Prusse. — Son frère, le prince PIERRE, ancien officier d'ordonnance de Napoléon Ier, se fit naturaliser Français sous la Restauration, et fut créé « duc et pair de France » en 1828. — Un oncle du duc d'Arenberg, mort en 1857, a publié deux ouvrages sur l'*Art de la fortification*.

ARENBERG (Auguste-Louis-Albéric, prince D'), homme politique, né à Paris en 1837. Député de Bourges de 1877 à 1881, il siège de nouveau depuis 1889 à la Chambre dans le groupe des ralliés. Vice-président du Jockey-Club, président du Comité de l'Afrique française, président de la Compagnie du canal de Suez (1896), il a été nommé en 1897 membre libre de l'Académie des beaux-arts.

ARENBERG-MEPPEN, duché allemand (prov. de Hanovre), district d'Osnabruck.

ARENDAL (*rin*) n. m. Nom donné aux steppes de la Nouvelle-Castille, en Espagne.

ARENDAL, ville maritime de Norvège (bailliage de Nodenas), à l'embouchure de la Nid dans le Skager-Rack ; 4.450 hab. Manufactures de tabac, distilleries, chantiers de constructions navales ; dans les environs, mines de fer alimentant de nombreuses forges.

ARENDALITE (*ron* — de *Arendal*, pays de la Norvège) n. m. Nom donné à une variété d'épidote que l'on trouve en Scandinavie.

ARENDONCK, ville de Belgique (prov. d'Anvers) arr. adm. et judic. *Turnhout*, ch.-l. de cant.; 3.621 hab. Fabrication importante de bonneterie de laine. — Pop. du cant. : 11.500 hab.

ARENDS (Thomas), poète hollandais, né à Amsterdam en 1652, mort en 1700; composa des tragédies et des comédies, qu'on lui reproche d'avoir imitées trop servilement du français. Il publia en 1724 des poésies mêlées, sous le titre de *Mengelpoezij*.

ARENDS (Jean), peintre hollandais, né à Dordrecht en 1738, mort en 1805. Il travailla à Dordrecht, Amsterdam, Middelbourg. Il peignit des paysages, des marines, des scènes familières et champêtres.

ARENDS (Léopold-Alexandre-Frédéric), sténographe et écrivain russe, né en 1817 à Rakishi près Wilna, mort en 1882. Après de longues recherches, Arends publia un *Manuel de sténographie rationnelle* (Berlin, 1860). On a encore de lui : *le Chant du langage dans les temps anciens et la Musique chez les Hébreux* (Berlin, 1867), et quelques essais dramatiques.

ARENDT (Martin-Frédéric), savant antiquaire danois, né à Altona (Holstein) en 1773, mort en 1823; s'adonna avec passion à l'étude de la langue, de la mythologie et de l'histoire scandinaves. Sans fortune, il parcourut presque toute l'Europe, logeant chez les paysans et vivant presque d'aumônes. A Naples, ses allures originales le firent soupçonner de carbonarisme et jeter en prison. Il y contracta une maladie de foie, et il mourut peu après, aux environs de Venise. Il a donné, dans le *Magasin encyclopédique* de Millin pour 1808, un précis de ses voyages et de ses travaux.

ARÈNE (lat. *arena*, sable) n. f. Sable fin et menu qui couvre les rivages de la mer, des fleuves, ou qui se trouve au sein de la terre : ARÈNE *maritime, fluviatile, fossile*. (Dans cette acception, est surtout usité en poésie.)

— Par ext. Désert de sable : *Les* ARÈNES *de la Libye*.

— Espace circulaire, sablé, au centre des amphithéâtres des cirques, pour les combats, les exercices, les jeux : *Descendre dans l'*ARÈNE, *sur l'*ARÈNE. ‖ En style poétique, Champ de bataille : *L'*ARÈNE *sanglante de Mars*. ‖ *Descendre, entrer dans l'arène*, Se présenter au combat, accepter un défi.

— Fig. Se dit des carrières, des assemblées, etc., où se combattent les idées, les partis, etc. : *L'*ARÈNE *politique. L'*ARÈNE *littéraire. La Convention fut pour ses propres membres une* ARÈNE *sanglante*. (Mignet.)

— Au pl. Anciens amphithéâtres des Romains, dont les restes subsistent encore dans différents lieux : *Les* ARÈNES *d'Arles, de Nîmes, de Périgueux*. V. aux noms de ces villes.

— Constr. Nom donné à des sables qui, mélangés avec la chaux grasse, produisent des mortiers hydrauliques. Les arènes doivent leurs propriétés à l'argile qu'elles contiennent.

— Géol. Nom que l'on donne aux roches granitiques altérées. Cette altération est produite par la kaolinisation du feldspath et par l'entraînement, sous l'action des eaux d'infiltration, de l'argile qui en résulte.

— Techn. Dans les mines, Canal qui sert à l'écoulement des eaux.

— ENCYCL. Le mot *arène* sert depuis longtemps, en France, à désigner les amphithéâtres romains dont les ruines subsistent encore aujourd'hui. (V. AMPHITHÉÂTRE.) Les principales arènes sont celles de Nîmes, d'Arles, de Lutèce, de Saintes.

— *Arènes de Nîmes* (les), grand amphithéâtre romain

1

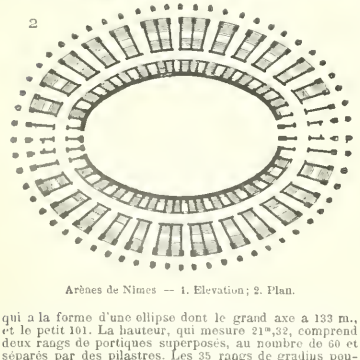

2

Arènes de Nîmes — 1. Elevation; 2. Plan.

qui a la forme d'une ellipse dont le grand axe a 133 m., et le petit 101. La hauteur, qui mesure 21m,32, comprend deux rangs de portiques superposés, au nombre de 60 et séparés par des pilastres. Les 35 rangs de gradins pouvaient recevoir 30.000 spectateurs. Ces arènes datent du commencement du IIe siècle. — Pour en chasser les barbares, en 737, Charles-Martel mit le feu aux Arènes, dont les arcades supérieures ont gardé des traces de flammes. — Ce monument sert aujourd'hui aux courses de taureaux.

— *Arènes de Lutèce*. Le passé gallo-romain de l'antique Lutèce a laissé peu de traces sur le sol. L'une des plus importantes fut retrouvée en 1867, 1868 et 1869 d'abord, puis en 1880, lors des fouilles exécutées pour le percement de voies nouvelles, et notamment de la rue Monge. Elles rendirent à la lumière les restes des arènes, dont l'existence, attestée par la tradition et quelques textes, restait cependant douteuse, faute de preuves matérielles. Un peu plus tard, en 1883, l'Académie des inscriptions parvint, par ses instances, à déterminer le conseil municipal de la ville de Paris à faire l'acquisition de 7.000 m. de terrain qui cachait une partie des arènes. Un déblaiement méthodique fut opéré. Si l'on recueillit peu de débris antiques, on put s'assurer que le monument servait non seulement à des combats de gladiateurs, mais encore à des représentations théâtrales. D'après les fragments de chapiteaux, de statues et d'autres débris, on put juger qu'il était de bon style, et son ornementation d'une grande richesse. On prit, pour la conservation des ruines, les précautions les plus sages, et on établit autour un square qui permet de se rendre compte de leur importance.

ARÈNE (*Paul*-Auguste), écrivain français et poète provençal, né à Sisteron (Basses-Alpes) en 1843, mort à Antibes en 1896. Il fut maître d'études au lycée de Marseille, puis au lycée de Vanves, se fit recevoir licencié, et quitta l'Université après le succès de *Pierrot héritier*, un acte représenté à l'Odéon en 1865. Il publia ensuite *Jean des Figues* (1870), *les Comédiens errants* (1873), *le Duel aux lanternes*, petit acte en vers (théâtre de la Tour-d'Auvergne); *l'Flute*, un acte en vers (Théâtre-Français, 1875), et *la Gueuse parfumée* (1876), recueil de récits provençaux qui contient, outre *Jean des Figues*, quatre nouvelles : *le Tor d'Entrays, le Clos des ânes, la Mort de Pan, le Canut des six capitaines*. Paul Arène a écrit, en outre, un grand nombre d'articles de critique et de fantaisie, des vers parodiques, etc. Enfin, on lui doit encore : *le Prologue sans le savoir*, en un acte (1878); *la Vraie Tentation de saint Antoine* (1879); *Contes de Noël* (illustrés; *Au bon Soleil* (1881), série de contes provençaux et d'études à la plume, d'une grâce sobre et souple, d'une touche juste et légère; *Paris ingénu* (1882), suite de petits tableaux de mœurs et de souvenirs; *Vingt jours en Tunisie* (1884), récit de voyage plein de vivacité et d'esprit, aux descriptions exactes et colorées; *Contes de Paris et de Provence* (1887); *la Chèvre d'or* (1889); *Domnine* (1894); *le Midi bouge* (1895), etc. — Son frère cadet, JULES **Arène**, né à Sisteron en 1850, interprète de la légation de Chine à Pékin, puis consul, est l'auteur de *la Chine familière et galante* (1876), qui contient des détails fort curieux et intéressants sur les Chinois, et surtout sur les Chinoises, ainsi que des traductions de quatre comédies : *le Bracelet, le Débit de thé, la Marchande de fard, la Fleur de palan enlevée*.

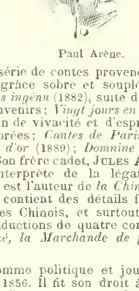

Paul Arène.

ARÈNE (Emmanuel), homme politique et journaliste français, né à Ajaccio en 1856. Il fit son droit à Paris. Secrétaire d'Edmond About, il entra comme rédacteur au *XIXe Siècle*, et depuis lors il collabora au *Paris* et au *Matin*. En 1879, il fut nommé chef du secrétariat particulier du ministre de l'intérieur. Conseiller général de la Corse, il est, depuis 1881, député de ce département.

Comme journaliste, Arène a soutenu à diverses reprises des polémiques ardentes, et il a eu plusieurs duels. Il a publié un recueil de nouvelles au style chaud et coloré, intitulé : *le Dernier Bandit* (1887).

ARÉNÉ, fille d'Œbalus et de Gorgophone. Elle épousa Apharée, son frère utérin, que sa mère avait eu de Périérès, roi de Messène, son premier mari, et eut de lui Lynceée, Idas et Pyrus. Certains auteurs font d'Aréné une fille d'Œbalus et de la naïade Batée.

ARENENBERG, château de la Suisse (canton de Thurgovie), sur les bords du lac de Constance, célèbre par la résidence et la mort de la comtesse de Saint-Leu, ex-reine de Hollande, et par le séjour de son fils, le prince Louis-Napoléon, le futur Napoléon III, qui le vendit pendant sa détention. En 1855, l'impératrice Eugénie le racheta secrètement, et en fit cadeau à l'empereur. En 1873, elle l'habita temporairement, et en fit le centre de l'agitation bonapartiste. Depuis, l'ancienne demeure princière a été abandonnée.

ARÉNER (rad. *arène*. — Change l'*é* fermé en *è* ouvert devant une syllabe muette, excepté au futur et au cond. prés., où l'accent aigu est maintenu) v. n. S'affaisser dans le sable, en parlant d'un bâtiment construit sur un fond peu solide.

— Par ext. Baisser : *Plancher, poutre qui* ARÈNE. ‖ On dit aussi S'ARÉNER, v. pr.

ARÉNEUX (*eu*), **EUSE** (du lat. *arenosus* : formé de *arena*, sable) adj. Sablonneux : *Terrain* ARÉNEUX. (Vieux.)

ARENG (*ran*) n. m. Genre de palmiers, tribu des *arécinées*, comprenant de grands arbres à troncs épais, portant inférieurement les cicatrices des feuilles. On en connaît quatre espèces, habitant l'archipel Indien et l'Inde, et dont le plus célèbre est le *palmier à sucre* (*arenga saccharifera*), originaire des Moluques et des Philippines, et introduit dans les parties chaudes de l'Asie.

ARÉNICAL, ALE, AUX (rad. *arène*) adj. Qui est mélangé de sable.

ARÉNICOLE (du lat. *arena*, sable, et *colere*, habiter) adj. Qui vit dans le sable, dans les terres sablonneuses.

— n. f. pl. Genre d'annélides polychètes renfermant plusieurs espèces, qui vivent dans les sables des bords de la mer, et dont la plus remarquable est l'*arénicole des pêcheurs*, ainsi appelée parce qu'elle sert d'appât pour la pêche des poissons de mer. Les *arénicoles* habitent les rivages sablonneux de toutes les mers de l'Europe. L'espèce la plus commune est l'*arenicola piscatorum*, qu'on trouve dans la mer du Nord et la Méditerranée. — *Une* ARÉNICOLE.

Arénicole des pêcheurs.

ARÉNICOLIDÉS n. m. pl. Famille d'annélides ayant pour type le genre *arénicole*. — *Un* ARÉNICOLIDÉ.

ARÉNIÈRE (lat. *arenaria*; de *arena*, sable) n. f. Lieu d'où l'on tire du sable. Syn. SABLIÈRE, SABLONNIÈRE.

ARÉNIFÈRE (du lat. *arena*, sable, et *ferre*, porter) adj. Qui contient du sable : *Roche* ARÉNIFÈRE.

ARÉNIFORME (du lat. *arena*, sable, et de *forme*) adj. Qui ressemble à du sable.

ARENSBERG ou **ARNSBERG** (lat. *Arnoldi Mons*), ville de Prusse (Westphalie); 7.400 hab. Ruines du château des anciens *comtes* D'ARENSBERG. — On donne aussi ce nom à une présidence de la Westphalie, partagée en vingt et un cercles et peuplée de 1.342.700 hab. (Le cercle du même nom a 46.400 hab.)

ARENSBOURG, ville maritime de la Russie (Livonie), sur la côte méridionale de l'île d'Œsel; 3.600 hab. Port commode, mais peu profond; nombreux articles d'exportation : grains, bois de construction, goudron, chanvre, bétail, beurre salé, fourrages, suifs, peaux, salaisons, toiles à voiles, cordages, etc. Ancien château des évêques de Riga, érigé en 1331. Conquise par les Russes en 1710.

ARENTZ (Friedr. Christ. Holberg), mathématicien, né en 1736 à Askevolds-Prastegaard (Söndfjord), mort à Bergen en 1825, membre de l'Académie des sciences de Copenhague, professeur de mathématiques et physique à Bergen, il a publié une série d'études sur la météorologie de la Norvège, sur la résolution des équations, etc.

ARENTZEN (Christian), littérateur danois, né à Copenhague en 1823. Il passa une grande partie de sa jeunesse à voyager en Europe, et, de retour à Copenhague, obtint une chaire d'esthétique à l'Université de cette ville. Il s'est surtout occupé des antiquités scandinaves, et son principal ouvrage, *Mythologie du Nord* (3e édit. en 1873), est classique en Danemark. Poète aussi, appartenant à l'école d'Œhlenschlæger, il a publié deux poèmes dramatiques : *Gunlæg Ormetunge* (1852), *Knud den Hellige* (1853), et deux recueils de vers estimés : *Digtsamling* et *Ny Digtsamling* (1853 et 1854). Son étude intitulée *Baggesen et Œhlenschlæger* (1870-1878) est un travail historique et littéraire d'une haute valeur, sur les deux grands poètes danois.

ARÉNULACÉ, ÈE (du lat. *arenula*, diminut. de *arena*, sable) adj. Qui ressemble à de petits grains de sable.

ARÉNULEUX (*eu*), **EUSE** (du lat. *arenula*, diminut. de *arena*, sable) adj. Qui est plein de menu sable.

ARENYS-DE-MAR, ville marit. d'Espagne (Catalogne), prov. de Barcelone, sur la Méditerranée; 4.500 hab. Petit port et chantier de construction pour les navires d'un faible tonnage. — Pop. du district : 35.000 hab.

ARÉOLAIRE (du lat. *areola*, aréole) adj. Qui se rapporte à l'aréole : *Partie* ARÉOLAIRE *de la mamelle*. ‖ Qui présente des aréoles : *Disposition* ARÉOLAIRE *d'un tissu*.

ARÉOLATION (*si* — du lat. *areola*, aréole) n. f. Disposition aréolaire d'un tissu quelconque.

ARÉOLE (du lat. *areola*, dimin. de *area*, aire) n. f. Anat. Petite cavité, petit espace laissé entre les faisceaux des fibres, les lamelles, les mailles d'un tissu. Les aréoles peuvent être remplies, soit par des substances solides, soit par des liquides : *Les* ARÉOLES *du tissu conjonctif*. ‖ Cercle de couleur plus foncée qui entoure le mamelon; il a 4 à 5 centimètres de diamètre. Il présente de petites saillies, formées chacune par un follicule pileux et une glande sébacée plus ou moins volumineuse.

— Bot. Mailles dont est composé le réseau des feuilles des mousses et des hépatiques.

— Méd. Zone circulaire, ordinairement rouge, qui entoure et circonscrit un point inflammatoire, un bouton, une plaie gangreneuse : ARÉOLE *inflammatoire*. ‖ *Aréole vaccinale*, Cercle qui entoure le bouton du vaccin.

— Phys. Cercle irisé qui entoure la lune.

— REM. Le mot *aréole* a deux sens distincts : il signifie *interstice*, et *cercle coloré*. Le premier sens est le seul qui s'accorde avec l'étymologie; le second provient, selon toute apparence, de l'analogie de son qui existe entre *aréole* et *auréole* : ARÉOLE *inflammatoire* se disait pour AURÉOLE *inflammatoire*.

ARÉOLÉ, ÉE adj. Qui présente des aréoles.

— En T. de bot. Se dit d'une partie qui est marquée d'inégalités ou de rides peu sensibles.

ARÉOMETRE (du gr. *araios*, peu dense, et *métron*, mesure) n. m. Instrument destiné à déterminer la densité des liquides ou des solides, ou encore à indiquer le degré de concentration d'une dissolution ou d'un mélange (sel, acide, sirop, etc.).

— ENCYCL. Les *aréomètres* peuvent être partagés en deux classes : ceux dont le poids reste constant, le volume immergé étant variable; les autres, dont le volume immergé est toujours le même, mais dont le poids peut être augmenté ou diminué.

I. *Aréomètres à poids constant*. Ces instruments sont à peu près semblables aux *baryllions* ou *hydroscopes* des anciens; leur invention remonterait à Archimède, selon certains auteurs, à Hypathie d'Alexandrie, selon d'autres. Supposons un cylindre de bois flottant successivement dans deux liquides de densités différentes. Dans les deux cas, les volumes des liquides déplacés pèsent autant que le cylindre. Par suite, les densités sont en raison inverse des volumes V, *v* des liquides déplacés. On aura donc, en désignant par D la densité du premier liquide, et par *d* la densité du second : $\frac{D}{d} = \frac{v}{V}$.

Si *d* est la densité à 4° cent. de l'eau distillée, on a $d = 1$; par suite : $D = \frac{v}{V}$.

Le cylindre étant plongé dans d'autres liquides, si une graduation permet de lire les volumes déplacés V', V'', V''', en effectuant les divisions : $\frac{v}{V'}, \frac{v}{V''}, \frac{v}{V'''}$, etc., et en inscrivant les résultats sur le cylindre de bois, au niveau de la ligne de flottaison déterminée par chaque liquide, on aura un *aréomètre à poids constant*, donnant aussitôt, sans calcul, la pesanteur spécifique du liquide dans lequel il aura été plongé.

Si l'on veut obtenir des mesures précises, il est nécessaire de tenir compte de la température. V. DILATATION.

— *Aréomètre de Baumé*. Baumé a construit un *aréomètre* qui est devenu le type de tous ceux que le commerce emploie sous les noms de *pèse-sels, pèse-acides, pèse-sirops*, etc. C'est un tube de verre renflé au milieu, terminé en bas par une boule creuse contenant du mercure pour maintenir l'appareil vertical, et en haut par une tige cylindrique portant une graduation qui diffère selon que l'instrument est destiné à des liquides plus denses ou moins denses que l'eau.

1° Dans le premier cas, on met du mercure dans la boule

inférieure en quantité suffisante pour produire une immersion presque complète de l'instrument dans l'eau distillée, et l'on marque 0 au point d'affleurement. On plonge ensuite l'instrument dans une dissolution contenant 85 parties d'eau et 15 parties de sel marin; au point d'affleurement, on marque 15; on partage l'intervalle de 0 à 15 en 15 parties égales, et l'on continue les divisions, qui formont ainsi les degrés de l'*aréomètre*. L'appareil ne donne que des indications sur le degré de concentration des liquides. Il suffit que l'échelle descende à 68°.

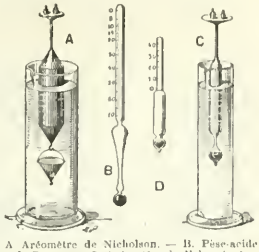

A Aréomètre de Nicholson. — B. Pèse-acide de Baumé. — C. Aréomètre de Fahrenheit. D. Pèse-esprits de Baumé.

2° Quand l'aréomètre est destiné aux liquides moins pesants que l'eau, on le leste de manière que le point d'affleurement, qui doit être le zéro, soit à peu de distance de la naissance de la tige lorsque l'instrument est plongé dans une dissolution de 10 parties de sel marin et dans 90 parties d'eau. On plonge ensuite l'aréomètre dans l'eau pure, et on marque 10 au point d'affleurement. L'intervalle est partagé en 10 parties égales, et la division continuée. Il suffit que l'échelle monte jusqu'à 50°. V. ALCOOMÈTRE, DENSIMÈTRE, VOLUMETRE, LACTOMÈTRE.

II. *Aréomètres à poids variable.* Rappelons que les densités de deux corps sont proportionnelles à leurs poids, lorsque leurs volumes sont égaux; en sorte que, désignant par P le poids d'un certain volume d'un corps dont la densité est D; par p le poids d'un égal volume d'un autre corps dont la densité est d, il vient : $\frac{D}{d}=\frac{P}{p}$. Si d est, comme plus haut, la *densité-unité*, on a : $D=\frac{P}{p}$.

Ainsi, on peut obtenir la densité d'un corps en divisant son poids par le poids d'un égal volume d'eau.

— *Aréomètre de Fahrenheit.* Il sert à déterminer la densité des liquides. C'est un cylindre creux en verre, terminé en bas par une boule lestée de mercure, et, en haut, par un plateau destiné à recevoir des poids. Un petit trait placé sur la tige indique le point d'affleurement, qui sera toujours le même. Soient : P le poids total d'un tel *aréomètre*, poids déterminé une fois pour toutes, p le poids additionnel qu'il faut placer sur le plateau pour produire l'affleurement dans un liquide quelconque, et p' le poids additionnel qui détermine l'affleurement dans l'eau pure. Le volume du liquide déplacé pèse $P+p$; celui de l'eau pure déplacée pèse $P+p'$. La densité cherchée est donc égale à : $\frac{P+p}{P+p'}$.

L'aréomètre de Fahrenheit n'est pas employé dans le commerce; d'ailleurs, il ne donne pas des résultats très exacts, à cause du phénomène de capillarité qui se produit à chaque expérience.

— *Aréomètre* ou *Balance de Nicholson.* Il est employé pour déterminer la densité des corps solides. C'est un cylindre creux surmonté, comme l'aréomètre de Fahrenheit, d'un plateau destiné à recevoir des poids, et terminé en bas par une cuvette de forme conique; on a aussi marqué un point d'affleurement. Le solide dont on veut trouver la densité étant posé sur le plateau, on détermine l'affleurement en ajoutant des poids. Ensuite, on enlève le corps, et on le remplace par des poids marqués pour maintenir l'affleurement. Ces derniers poids ajoutés représentent évidemment le poids du corps; nommons-le P. Les poids étant retirés, on place le corps dans la cuvette inférieure. Pour rétablir l'affleurement, il faut placer sur le plateau des poids qui représentent le poids p d'un volume d'eau égal à celui du corps. La densité cherchée est $\frac{P}{p}$. Quand le corps est moins dense que l'eau, on le retient dans la cuvette à l'aide d'un petit couvercle en forme de treillis.

Cet appareil n'est pas très précis, mais son transport est facile.

— Electr. *Aréomètre électrique de Leroy et d'Arcy.* V. ÉLECTROSCOPE À FLOTTEUR.

ARÉOMÉTRIE n. f. Art, action de déterminer la densité, la pesanteur des liquides, au moyen de l'aréomètre.

ARÉOMÉTRIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'aréométrie, à l'aréomètre : *Échelles* ARÉOMÉTRIQUES.

ARÉOPAGE (du gr. *areios pagos*; formé de *Arès*, et de *pagos*, colline), colline d'Athènes, située à l'O. de l'Acropole. Il Sénat et tribunal d'Athènes, qui siégeait sur cette colline : *Ce fut en abaissant l'*ARÉOPAGE *que Périclès perdit Athènes.* (Marmontel.)

— P. m. Par anal. Assemblée de sages, d'hommes d'Etat, de magistrats, de savants, réunis pour examiner, juger une question. (En ce sens, s'emploie souvent d'une manière ironique ou plaisante.)

— ENCYCL. L'*Aréopage* était le conseil et le tribunal le plus ancien d'Athènes. Suivant la tradition, il existait dès le temps de Cécrops. Les Athéniens prétendaient qu'Arès lui-même s'y était justifié du meurtre d'un fils de Poseidon. D'après une autre légende, mise en scène par Eschyle, Oreste, meurtrier de sa mère Clytemnestre, aurait plaidé victorieusement sa cause devant Athéna sur l'Aréopage.

Le sénat de l'Aréopage, appelé aussi *conseil d'en haut* (par opposition au conseil des Cinq-Cents, qui siégeait *en bas*, sur l'agora), fut longtemps une assemblée tout aristocratique, uniquement composée d'eupatrides. Depuis Solon, l'Aréopage se recruta parmi les archontes sortant de charge. Ce fut toujours, et avant tout, une haute cour de justice, qui connaissait des meurtres prémédités et des sacrilèges. Mais l'Aréopage exerçait, de plus, un véritable pouvoir politique, d'autant plus considérable, à l'origine, qu'il était mal déterminé. Jusqu'aux guerres médiques, le *conseil d'en haut* paraît avoir dirigé toute la politique d'Athènes. En 461, une loi démocratique, proposée par Éphialtès, ami de Périclès, lui enleva presque toutes ses attributions et toute son influence. Lors de la réaction aristocratique qui suivit l'expulsion des Trente en 403, l'Aréopage recouvra la garde des lois, de la religion et des mœurs, et la surveillance de l'éducation publique. Au IVe siècle, il intervint dans plusieurs circonstances solennelles : il punit de mort les citoyens qui avaient fui à Chéronée (338), il fut chargé d'instruire le procès des orateurs corrompus par Harpalus, et condamna Démosthène (321). L'Aréopage conserva sa haute autorité morale jusque sous l'empire romain; et souvent on lui soumit des causes ambiguës. — C'est devant l'Aréopage, ou tout au moins dans un des locaux où siégeait cette assemblée, que saint Paul prononça son fameux discours sur le dieu inconnu (53 de notre ère).

— Archéol. Sur la colline de l'Aréopage, on visite encore aujourd'hui des ruines intéressantes. Ce sont surtout des empreintes laissées sur le roc à l'endroit où le tribunal siégeait en plein air : un escalier de 16 marches, un banc, des sièges rectangulaires rangés en demi-cercle. Près de là, une source, dans une profonde cavité, marque sans doute l'emplacement du sanctuaire des Euménides. Sur toute la plate-forme du rocher subsistent encore des traces de maisons et de rues. Dörpfeld a fouillé avec succès (1895-1896) les pentes S.-O. de la colline.

— BIBLIOGR. : Dugit, *Étude sur l'Aréopage athénien* (Paris, 1867); Lange, *les Éphètes et l'Aréopage* (Leipzig, 1871); Caillemer, *Aréopage*, dans le *Dict. des antiquités* de Saglio; Dörpfeld, *Athen. Mittheilungen* (1895).

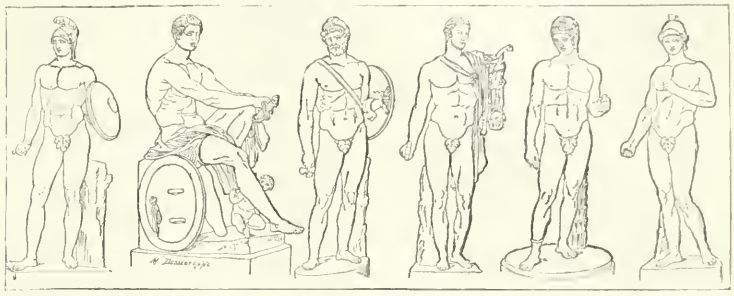
STATUES ANTIQUES D'ARES.

Mars de Florence. — Mars et l'Amour (villa Ludovisi et Louvre). — Mars du Capitole. — Mars vainqueur (villa Albani et Louvre). — Mars Borghèse (Louvre). — Mars de Munich.

ARÉOPAGITE n. m. Membre de l'Aréopage, à Athènes. — Surnom de saint Denys, premier évêque d'Athènes. Il était membre de l'Aréopage, lorsque saint Paul y prêcha l'évangile; il embrassa alors le christianisme, et reçut ensuite les ordres sacrés. Il fut martyrisé vers l'an 95.

ARÉOPAGITIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'Aréopage, ou aux aréopagites.

ARÉOSTYLE (*oss* — du gr. *araios*, peu serré, et *stulos*, colonne) n. m. Système d'entre-colonnement, dans lequel l'intervalle qui sépare les colonnes est de trois et demi à quatre diamètres.

Aréostyle.

ARÉOSYSTYLE (*siss* — du gr. *araios*, peu serré; *sun*, avec, et *stulos*, colonne) n. m. Système d'entre-colonnement qui, malgré son nom grec, est français; il a été imaginé par Claude Perrault.

— ENCYCL. Dans l'*aréosystyle*, les colonnes sont accouplées deux à deux, de telle sorte que l'intervalle entre deux couples est de trois diamètres et demi, tandis que celui qui sépare les colonnes du même couple n'est que d'un demi-diamètre. Les bâtiments dans lesquels il a été employé présentent un aspect écrasé, et semblent s'étendre en longueur. La colonnade du Louvre (Paris) en montre le plus bel exemple qui existe.

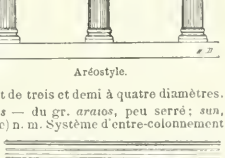
Aréosystyle.

ARÉOTECTONIQUE (du gr. *areios*, belliqueux, et *tektonikê*, art de bâtir) n. f. Partie de l'architecture militaire qui concerne l'art de fortifier, de défendre, d'attaquer les places.

ARÉOTIQUE (du gr. *araios*, rare, peu dense) adj. Se disait des médicaments auxquels on supposait la propriété de raréfier les humeurs.

AREPENNIS (*niss*) n. f. Ancienne mesure agraire en usage chez les Gaulois, suivant Columelle, et qui a été, croit-on, l'origine de notre mot *arpent*.

ARÉQUIER (*ki-é*) n. m. Genre de palmier. V. AREC.

AREQUIPA, département du Pérou méridional (Amérique du Sud), dont les 101 900 kilom. carr. sont divisés en deux régions distinctes : celle des plateaux des Andes et celle du littoral entre l'océan Pacifique et les Cordillères des Andes. Le dép. d'Arequipa, dominé par le volcan du même nom, est peuplé de 160.280 hab. On y récolte surtout des produits agricoles et de bons vins. Il est traversé du S. au N. E. par un chemin de fer reliant Arica (sur le littoral) à Puno (sur le lac Titicaca). Les villes principales de ce territoire divisé en 7 districts, sont : *Arequipa*, Islay, Quilca, Mollendo.

AREQUIPA, ville du Pérou, chef-lieu du dép. et du district du même nom, à 70 kilom. de la côte, sur le rio Vitor, par 2.320 m. d'alt.; 29.200 hab. C'est la seconde ville du Pérou et un des principaux centres littéraires de l'Amérique du Sud (elle possède une université depuis 1825). Commerce et industrie très importants. Arequipa est sur la ligne du chemin de fer de Mollendo au lac de Titicaca et à la ville de Cuzco. Cette ville, fondée en 1540 par Pizarre, est, en raison des six volcans qui l'entourent, sujette à de fréquents tremblements de terre; elle a été désolée depuis 1582 par 14 grandes secousses; celle du 13 août 1868 la détruisit presque entièrement. A peu de distance de la ville, sources thermales de Tingo. — Nom d'une montagne volcanique du Pérou, appelée encore *Misti*, dominant la ville d'Arequipa; altitude 6.100 m.

ARÉQUITPITE n. f. Silico-antimoniate naturel de plomb.

ARER (lat. *arare*, même sens) v. a. Labourer. (Vieux.) — En T. de mar. Se dit de l'ancre lorsque, jetée sur un mauvais fond, elle ne prend pas, ou lâche prise, et traîne alors en *labourant* le sable. (Vieux.)

ARÈS, comm. de la Gironde, arr. et à 44 kil. de Bordeaux, sur le bassin d'Arcachon; 1.786 hab. Ch. de f. Midi.

ARÈS, un des douze grands dieux de l'Olympe hellénique, identifié plus tard avec le dieu Mars des Romains.

— ENCYCL. Myth. Arès était, chez les Grecs, le dieu de la guerre, de la violence, de la bravoure aveugle et téméraire. Il avait pour attributs la lance et l'épée, puis la torche, le chien, le vautour. Autour de lui, l'imagination populaire voyait tout un cortège allégorique de divinités malfaisantes : *Agôn* (le Combat), *Eris* (la Discorde), *Deimos* et *Phobos* (la Crainte et l'Épouvante), *Enyo* et les *Kères* (divinités du meurtre et de la mort violente).

Suivant la légende, Arès était fils de Zeus et de Héra. Il remplissait l'Olympe du bruit de ses querelles, ennemi surtout d'Héraklès et d'Athéna. Un jour, il fut enchaîné par les géants Aloades, et délivré par Hermès. Il ne vivait en bonne intelligence qu'avec Aphrodite, ce qui plus tard donna naissance à la fable de leurs amours : l'*Odyssée* nous conte déjà comment les deux amants furent surpris par Hephaestos (Vulcain), enfermés dans un filet et exposés ainsi à la risée des Immortels. Dans l'*Iliade*, Arès n'est que le dieu des combats et de la force brutale : il est souvent vaincu par Athéna, ou les protégés d'Athéna. La Grèce de l'époque classique n'en savait pas beaucoup plus sur l'histoire du dieu des batailles : par la pauvreté et la monotonie des inventions, le cycle d'Arès contraste singulièrement avec la richesse des autres cycles divins.

C'est que ce dieu n'a jamais été très populaire en Grèce. Le centre de son culte était en Thrace, d'où on l'apporta en Béotie. Arès avait un temple à Thèbes, d'autres en Laconie, à Tégée, à Hermione, à Trézène. Les Athéniens lui avaient consacré le rocher voisin de l'Acropole, appelé de son nom *Aréopage* (colline d'Arès) d'après la tradition, le célèbre tribunal qui siégeait sur ce rocher avait été institué pour juger Arès, meurtrier d'un fils de Poseidon. Malgré tout, les sanctuaires du dieu de la guerre étaient assez rares en Grèce; et il ne semble pas qu'aucune ville l'ait adopté pour son dieu protecteur.

— Archéol. Nous avons peu de renseignements sur les représentations figurées d'Arès, qui n'inspirait pas les artistes grecs. Sur les vieux vases peints, par exemple sur le vase François, c'est un boplite armé de toutes pièces. Le type se transforma plus tard. Mais nous connaissons seulement deux sculpteurs célèbres qui aient tenté de représenter Arès : c'est Alcamène et Scopas. L'Arès d'Alcamène paraît avoir été un homme dans la force de l'âge, vêtu d'une chlamyde, armé d'un casque et d'une lance. Tout différent était l'Arès de Scopas, dont nous avons sans doute une reproduction ou une imitation dans l'*Arès au repos* de la villa Ludovisi : un beau jeune homme rêveur, presque entièrement qui, assis près d'un bouclier, autour duquel se joue un Amour. Les représentations du dieu ne deviennent assez nombreuses que dans l'art gréco-romain, depuis son assimilation avec Mars. A cette époque, on l'associe volontiers à d'autres divinités, surtout à Vénus, comme sur les fresques de Pompéi, ou dans les groupes en marbre du Louvre et de la villa Borghèse. Par analogie avec ces groupes, on a prétendu de nos jours que la Vénus de Milo avait elle-même fait partie d'un groupe de Vénus et de Mars.

ARESON (Jean), prélat et poète islandais, né en 1484 mort en 1550. Évêque d'Holum, il s'opposa à main armée à l'introduction du protestantisme en Islande, lutta contre les troupes du roi de Danemark, Frédéric III, mais fut fait prisonnier et condamné à mort. Il introduisit l'imprimerie en Islande. Il a composé divers poemes, dont le plus connu a pour titre *Lamentation sur la Passion*.

ARESTEUL (ess — du xvi franç. *arestuel*, de *arrester*) n.m. Talon ferré d'une lance façonné en pointe, ou l'arrêt de la poignée de la lance. Le mot *arresteul* est très ancien et ne se trouve guère que dans les auteurs du xiᵉ siècle.

ARESTHANAS ou **ARISTHANAS**, nom du pâtre qui éleva Esculape.

ARÉTALOGUE (du gr. *arétè*, vertu, et *logos*, discours) n. m. Antiq. rom. Sorte de bouffon qui amusait les convives pendant le repas.

ARÉTAPHILE, fille d'Æglator. Elle vivait à Cyrène, à l'époque des guerres entre Mithridate et les Romains. Devenue par la violence épouse de Nicocrasès, tyran de Cyrène, elle le fit assassiner par son propre frère Léandre. Maltraitée par celui-ci, elle le fit périr à son tour. Les Cyrénéens lui offrirent la royauté, qu'elle refusa.

ARÉTAS, nom commun à plusieurs rois de l'Arabie Pétrée, dont le plus connu est ARÉTAS II, qui s'empara de la Cœlésyrie vers 84 av. J.-C., prit le titre de « roi de Damas », alla au secours d'Hyrcan contre Aristobule, et menaça Jérusalem. Un lieutenant de Pompée arrêta ses succès; mais Arétas put garder Damas, moyennant un tribut.

ARÊTE (du lat *arista*, épi, à cause de l'analogie qui existe entre l'épi et une arête de poisson) n. f. Os mince et pointu, qui se trouve dans la chair de presque tous les poissons : *Le hareng, la carpe, ont beaucoup d'*ARÊTES.

— Par ext., Le squelette entier d'un poisson : *L'*ARÊTE *d'une sole, d'une carpe.* (Acad.)

— On distingue dans un poisson : la *grande arête* (c'est la colonne vertébrale, armée de longues apophyses épineuses), et les *arêtes proprement dites* (ce sont les côtes, nombreuses, soudées avec les apophyses transverses).

— Toute saillie naturelle présentant des formes anguleuses : ARÊTE *d'un rocher, d'une montagne, d'une ruine.*

— Ligne courbe qui sépare ordinairement les versants principaux d'une chaîne de montagnes, où se trouvent les pics les plus élevés.

— Anat. Élévation oblongue que la bandelette demi-circulaire forme près de l'ouverture de Monro dans le cerveau.

— Archit. Angle saillant que forment deux faces droites ou courbes d'une pierre, d'une pièce de bois, etc. ‖ *Arête d'une voûte.* Angle qu'elle forme avec un mur ou une autre voûte. ‖ *Voûte d'arête.* Celle qui, formée par le concours de portions de voûte, est comme le produit de la rencontre de voûtes qui se confondraient l'une dans l'autre. ‖ *Vive arête.* Angle bien marqué. ‖ *A vive arête,* Se dit de même en parlant de toute pièce bien équarrie : *Poutre, solive* A VIVE ARÊTE.

— Bot. Filet sec, grêle, roide, qui termine souvent les glumes et les glumelles des plantes de la famille des graminées. ‖ On dit vulgairement *barbe.* ‖ *Arête apicilaire.* Celle qui termine le sommet de la glume ou glumelle. ‖ *Arête dorsale.* Celle qui prend naissance sur le dos de la glume ou glumelle, comme dans l'avoine. ‖ *Arête basilaire.* Celle qui naît à la base de la glume ou glumelle, comme dans le « polypodium vaginatum ».

— Fortif. Rencontre de deux angles de glacis qui se joignent à l'angle d'un chemin couvert.

— Géom. Ligne d'intersection des deux plans qui forment un angle dièdre. ‖ En général, le nom d'*arête* s'applique, dans un prisme, dans une pyramide, dans un polyèdre quelconque, aux intersections des faces entre elles.

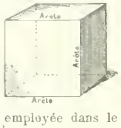

— Méd. vét. Maladie caractérisée par l'apparition de croûtes, aux cuisses postérieures des chevaux sains. ‖ Nom donné quelquefois à la queue d'un cheval dégarnie de crins. ‖ Cette expression et celle de *queue de rat*, employée dans le même sens, sont tombées en désuétude.

— Minér. Ligne formée par la réunion de deux surfaces inclinées l'une sur l'autre, dans un cristal.

— Techn. Chacun des angles que forment les faces d'un diamant. ‖ Élévation angulaire qui règne tout le long d'une lame d'épée. ‖ Carre d'une lame de baïonnette. ‖ Bord de l'enclume. ‖ Extrémité du bord d'un plat, d'une assiette, du côté du fond.

ARÉTÉ, planète télescopique nº 197, découverte par Palisa, le 21 mai 1879.

ARÉTÉ, fille de Rhexénor, épouse d'Alcinoüs, roi des Phéaciens, et mère de Nausicaa. (*Odyssée.*)

ARÉTÉ, fille d'Aristippe de Cyrène, qui l'éleva avec soin et lui enseigna sa philosophie. Elle se rendit très célèbre, systématisa la doctrine de son père, et fit elle-même l'éducation de son fils, qui se nommait également Aristippe.

ARÉTÉE de Cappadoce, célèbre médecin grec, né en Cappadoce; il paraît avoir vécu vers la fin du ᵉʳ siècle de l'ère chrétienne et au commencement du ᵉ. Quatre de ses traités, écrits en dialecte ionien et divisés chacun en deux livres : 1º *Des causes et des signes des maladies aiguës;* 2º *Des causes et des signes des maladies chroniques;* 3º *De la cure des maladies aiguës;* 4º *De la cure des maladies chroniques,* ont été publiés par Boerhaave (1731), qui l'estimait à l'égal d'Hippocrate. Son chapitre sur la phtisie est un véritable chef-d'œuvre. Sa thérapeutique est moins expectante que celle d'Hippocrate. Comme théoricien, Arétée paraît avoir appartenu à la secte *pneumatique.*

ARÉTEUX (*eu*), **EUSE** adj. Qui est rempli d'arêtes.
— Fig. Embarrassant, difficultueux : *Question* ARÉTEUSE.

ARETHO ou **ARACHTOS**, ou **ARATTHOS**, fleuve de l'anc. Épire, qui tombe dans le golfe d'Arta, au S. de l'anc. Ambracie; auj. *Arta.*

ARÉTHUSE (de *Aréthuse*, n. mythol.), planète télescopique nº 95, découverte par Luther le 23 novembre 1867.

ARÉTHUSE, une des Hespérides, selon Apollodore. — Mère d'Abas, qu'elle eut de Neptune.

ARÉTHUSE, nymphe qui, se baignant dans les eaux de l'Alphée, en Grèce, fut poursuivie par le dieu du fleuve jusque dans l'île d'Ortygie, en Sicile. Elle implora alors le secours de Diane, qui la métamorphosa en fontaine. Les anciens, voyant le fleuve Alphée disparaître sous terre par des voies souterraines avant de se jeter dans la mer, supposaient qu'il allait rejoindre la fontaine Aréthuse. Et, comme celle-ci conservait néanmoins la limpidité et la douceur de son onde, ils supposèrent qu'Aréthuse avait la propriété de garder toute sa pureté à travers des eaux fangeuses et amères. Ce mythe poétique a enrichi notre langue d'une métaphore gracieuse pour faire entendre que certaines organisations admirablement douées peuvent traverser, sans altération, les milieux les plus corrompus.

ARÉTHUSE (de *Aréthuse*, nom mythol.) n. f. Genre de plantes de la famille des orchidacées, type de la tribu des *aréthusées*, renfermant une seule espèce, l'*aréthuse bulbense*, qui croît dans l'Amérique septentrionale.

ARÉTHUSÉES n. f. pl. Tribu de la famille des orchidacées, ayant pour type le genre *aréthuse.* — *Une* ARÉTHUSÉE.

— ENCYCL. Les *aréthusées* sont des herbes terrestres, acaules, à racines bulbeuses ou fibreuses, et qui sont originaires des régions tropicales des deux continents. Cette tribu contient un certain nombre de genres, tels que : *decaisnée, caladenie, pogonie, limodoron, vanille,* etc.

ARÉTIE (*si* — de *Aretius*, n. d'un bot. suisse) n. f. Section du genre androsace, de la famille des primulacées.

ARÊTIER (*tier*) n. m. Archit. Pièce de charpente placée à l'intersection de deux combles d'égale hauteur, et sur laquelle s'assemblent les empannons.

— Plomb. Lame de plomb, plantée sur des pattes, qui sert à recouvrir les angles d'un comble en pavillon ou ceux d'une flèche.

ARÊTIÈRE n. f. Nom des tuiles qui recouvrent l'angle des couvertures sur l'arêtier. ‖ Couche de plâtre ou de mortier qu'on met en guise de tuiles, sur les angles saillants d'un toit ou arêtiers.

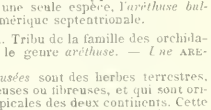

A, tuiles arêtieres.

— Intersection plane de deux berceaux ayant même plan de naissance et même montée.

— Partie triangulaire dans un pavage, à la rencontre de deux caniveaux se réunissant sous un angle plus ou moins aigu.

ARÉTIN (Pierre), célèbre écrivain satirique italien, né à Arezzo (d'où son nom de *Arétin*) en 1492, mort à Venise en 1557. Il passa toute sa jeunesse à Pérouse, après avoir étudié à l'université de cette ville et s'être quelque temps adonné à la peinture. Venu à Rome sous le pontificat de Léon X, il se fit remarquer par son esprit satirique, mordant, qu'il mit d'abord au service de Léon X, puis à celui de Clément VII. Ces deux Médicis furent ses premiers protecteurs, mais ils ne satisfirent pas complètement son ambition, qui était très grande, et il quitta Rome en 1525, pour s'attacher au service d'un autre Médicis, Jean des Bandes-Noires. Ce condottiere étant mort en 1527, l'Arétin alla s'établir à Venise. Il jouissait déjà d'une très grande renommée sans avoir rien fait que ses pasquins, petits écrits satiriques en prose, ou le plus souvent en vers, qui circulaient clandestinement, et dans lesquels il excellait. A Venise, il s'établit dans un palais sur les bords du Grand-Canal, et l'opulence où il eut l'adresse de vivre à une époque où les plus grands poètes, comme l'Arioste, étaient obligés de se mettre aux gages d'un prince, dans une sorte de domesticité, pour ne pas mourir de faim, a donné lieu à toutes sortes de fables que les documents démentent. L'adresse de l'Arétin consista à se donner plusieurs maîtres, pour ne pas en avoir un seul; à se faire pensionner à la fois par les Médicis, par Charles-Quint et par un certain nombre de princes italiens : le duc d'Urbin, le prince de Salerne, le marquis del Vasto, ainsi que par les lieutenants de l'empereur en Italie. L'argent qu'il sut tirer d'eux provenait beaucoup moins, quoi qu'on ait dit, de la crainte qu'il inspirait comme satirique que de son habileté à flatter et à servir ses différents protecteurs, à provoquer les largesses des uns en divulguant les libéralités des autres. Les ouvrages qu'il publia, dans les genres les plus différents, à partir de 1532, eurent tous une vogue considérable, et le placèrent à la tête des littérateurs de son temps, ce qui explique d'ailleurs parfaitement le prix que les princes mirent à son amitié. Ce sont : *Ragionamenti* ou *Dialogues* (1532-1534), ouvrage licencieux, mais plein d'esprit et de verve, écrit dans une langue comparable à celle de Rabelais et de Brantôme; son théâtre, composé de cinq comédies : *Cortigiana* (1534); *il Marescalco* (1535 ; *l'Ipocrito* (1542); *il Filosofo* 1546); *la Talanta* (1550), et d'une tragédie en vers, *l'Horazia* (1546), sur le même sujet que celle de Corneille (le combat des Horaces et des Curiaces; *Dialogue des Cours* (1538); *Dialogue du Jeu* (1545); des livres de dévotion : *les Sept Psaumes de la pénitence* (1534); *la Humanità di Cristo* (1535), sorte de *Vie de Jésus; la Genèse* (1538); *la Vie de sainte Catherine* (1540); *la Vie de la sainte Vierge* (1540); *la Vie de saint Thomas d'Aquin* (1543); sa correspondance : *Lettere di M. Pietro Aretino* (1537-1557), recueil très intéressant, l'Arétin ayant été en correspondance non seulement avec tous les souverains et tous les princes de son temps, mais avec les artistes les plus illustres. On y voit comment il s'y prenait pour mettre à contribution ceux qui pouvaient lui être utiles, car il fut le plus intrépide et le plus tenace quemandeur dont l'histoire littéraire ait fait mention. On lui doit en outre un assez grand nombre de *Capitoli*, de *Canzones* et de sonnets, imprimés à part ou dans ses *Lettres*, et un essai de poème épique, *la Marfisa*, dont il n'a publié que les trois premiers chants (1537). Seize sonnets, connus sous le titre de *Sonetti lussuriosi*, qu'il composa vers 1525 pour autant de dessins de Jules Romain, gravés par Marc-Antoine Raimondi, ne furent pas imprimés de son vivant; c'est cependant à eux qu'il doit le plus clair de sa renommée comme écrivain immoral, à cause de la diffusion avec laquelle furent répandus plus tard divers recueils de gravures libres que l'on appelait des « Arétins », et qui le plus souvent ne contenaient pas même ses sonnets

Arétin.

ARÉTIN. V. ACCOLTI, BRUNI, AGUINO.

ARETINO (Spinello). V. SPINELLO.

ARETIUS (Benedict), théologien et botaniste suisse, né à Berne vers 1505, mort en 1574. Il s'est surtout occupé des plantes des Alpes, dont il a fait connaître environ quarante espèces. Conrad Gesner a appelé de son nom, *aretia*, l'une de ces plantes. Comme théologien, il a publié un *Examen de théologie*, qui a eu de nombreuses éditions, etc.

ARETIUS ou **AREZZO** (Claude-Marie). V. AREZZO.

ARÉTOLOGIE, ARÉTOLOGIQUE, ARÉTOLOGUE. V. ARÉTALOGUE, etc.

ARETTE, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 18 kilom. d'Oloron, sur le Vert-d'Arette, affl. du Gave d'Oloron; 1.851 hab. Carrières de marbre.

ARETUSI (BEGLI), surnom porté par plusieurs peintres modernes nommés MUNARI. V. ce mot.

AREUR (rad. *aver*) n. m. Laboureur. (Vieux.)

ARÉUS ou **ARÉAS**, philosophe pythagoricien, né à Alexandrie, un des maîtres d'Auguste, qui, après sa victoire sur Antoine, pardonna en sa faveur à la capitale de l'Égypte. Sénèque vante l'éloquence persuasive d'Aréus, qui sut adoucir la douleur de Livie, après la mort de son époux.

ARÉUS, fils d'Acrotatus et roi de Sparte. Il succéda à son grand-père, Cléomène II, l'an 309 avant l'ère vulgaire. Il eut à défendre ses États contre Pyrrhus, roi d'Épire, et soutint les Athéniens contre Antigone Gonatas. Il fut tué aux environs de Corinthe, dans un combat livré contre ce prince.

AREVALO, ville d'Espagne, prov. d'Avila (Vieille-Castille); 3.780 hab. Un des grands marchés de grains du pays. Le peuple des *Arévales* habitait le *territoire d'Arevalo*, dans l'antiquité. — Pop. du district : 31.370 hab.

REZZO (lat. *Arétium*), ville d'Italie (Toscane), dans la vallée de Chiana; évêché; 38.950 h. (*Arétins.*) Eaux minérales. Cette ville, une des trois principales cités étrusques, offre d'assez nombreux vestiges de l'antiquité : la cathédrale, monument gothique du xiiᵉ siècle, renfermant plusieurs œuvres d'art du plus grand prix (tableaux, vitraux, sculptures de Jean de Pise, etc.); l'église Santa-Maria della Pieve, la plus ancienne de la ville, rebâtie en 1216, sur l'emplacement et avec les débris d'un ancien temple païen; le palais de la *Fraternità*, construit au xivᵉ siècle, voilà les édifices les plus intéressants d'Arezzo, avec le palais des grands-ducs, construit sur les dessins de Vasari.

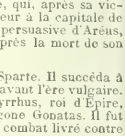

Armes d'Arezzo.

Arezzo a donné le jour à un grand nombre d'hommes célèbres : Mécène, l'ami d'Auguste; Pétrarque; Pierre l'Arétin; le frère Guido, l'inventeur d'une méthode mnémonique de solfège; le frère Guittone, poète du xiiiᵉ siècle; le chanceler Leonardo Bruni, auteur d'une histoire de Florence; le poète Bernardo Accolti, que ses contemporains surnommerent « l'Unique » (*unico Aretino*); le jurisconsulte Albergotti, l'humaniste Marsuppini, et Antonio Roselli, botaniste et médecin, qui avait pressenti, avant Harvey, la circulation du sang; Francesco Redi, qui fut à la fois un poète distingué et l'un des plus grands médecins de l'école de Florence; le maréchal d'Ancre; Spinello Margaritone, Marchione, Niccolò Selli, Vasari, artistes de grand mérite, dont le dernier fut l'historien des peintres italiens. — Le *district* (circondario) *d'Arezzo* se confond avec la province du même nom, une des huit de la Toscane; elle compte plus de 24.300 hab., sur 3.300 kilom. carr. de superficie.

AREZZO (Scipion BURALI D'), cardinal italien, né en 1511, mort en 1578. S'acquit, à Naples, une grande réputation comme avocat. En 1550, Charles-Quint l'appela à faire partie du royaume de Naples. Cinq ans plus tard, Arezzo s'enferma, sous le nom de **frère Paul**, dans un couvent de théatins. Il détourna Philippe II d'établir l'Inquisition en Italie. Après avoir rempli différentes fonctions ecclésiastiques, il devint archevêque de Naples. Il a publié les constitutions d'un synode provincial tenu à Plaisance (Vérone, 1570).

AREZZO (Thomas), cardinal italien, né à Orbitello en 1756, mort à Ferrare en 1833. En qualité de nonce du saint-siège à Pétersbourg, il négocia sans succès la réunion de l'Église grecque à l'Église romaine au temps de Paul Ier. Chargé par Napoléon de concilier les différends qui s'étaient élevés entre la France et la cour de Rome, il agit exclusivement dans l'intérêt du pape. Il fut alors arrêté et emprisonné à Florence, puis transféré en Corse, d'où il s'échappa. Créé cardinal par Pie VII, après 1815, il devint son légat à Ferrare, et, en 1830, vice-chancelier de l'Église.

AREZZO (Claude-Marie), en latin *Aretius*, historiographe de Charles-Quint, né à Syracuse, florissait vers la moitié du xviᵉ siècle. Ses travaux d'histoire et d'érudition ne l'empêchèrent point de servir dans les armées de l'empereur, son maître, et d'acquérir une brillante renommée militaire.

AREZZO. Biogr. V. GUIDO, et GUITTONE.

ARFAKS (MONTS), hautes montagnes de la Nouvelle-Guinée, près de la baie du Geelwinck, et dont le point

culminant atteint près de 5.000 m. de haut. — On donne, en Nouvelle-Guinée, dans le pays de Dorey, le nom de *arfakis* aux habitants de la montagne, par opposition avec les *mafors*, habitants de la côte.

ARFE ou **ARPHE** (Henrique DE), ciseleur, originaire d'Allemagne, florissant en Espagne au commencement du XVIe siècle (1506-1524). — Antonio **De Arfe**, fils de Henrique, fut aussi un habile ciseleur; au lieu du style gothique suivi par son père, il adopta le style gréco romain de la Renaissance; le tabernacle de Santiago, qu'il fit en 1541, était regardé comme son meilleur ouvrage. — Son fils, Juan **De Arfe y Villafano,** né à Léon en 1535, mort à Madrid en 1595, exécuta à son tour plusieurs tabernacles vantés comme des chefs-d'œuvre de délicatesse et de goût. Nommé par Philippe II essayeur de la monnaie de Ségovie, il écrivit plusieurs ouvrages techniques, notamment : *L'Essayeur de l'or, de l'argent et des pierres précieuses* (*Quilatador de oro*, etc., 1572).

ARFEUILLE-CHÂTAIN, comm. de la Creuse, arr. et à 31 kilom. d'Aubusson; 1.018 hab. Château est aujourd'hui le centre communal.

ARFEUILLES, comm. de l'Allier, arrond. et à 16 kilom. de Lapalisse, sur le Barbenan, affl. de la Bèbre; 3.246 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Corderies, teintureries, moulins, etc.

ARFIAN (Antonio DE), peintre espagnol, florissait à Séville au milieu du XVIe siècle. Il peignit à la détrempe de vastes compositions sur toile, et beaucoup de ses peintures passèrent en Amérique. Sa renommée, comme dessinateur et comme coloriste, lui vint d'un tableau d'autel exécuté pour la cathédrale de Séville.

ARFONS, comm. du Tarn, arr. et à 26 kilom. de Castres, près des sources du Sor; 961 hab.

ARFVEDSONITE n. f. Variété ferreuse d'amphibole hornblende, dédiée par Brooke au chimiste suédois Arfvedson.

ARGA, riv. d'Espagne, sortie des Pyrénées, baignant Pampelune et confluant dans l'Aragon à Villafranca. Cours : 160 kilom.

Argail, un des héros du *Roland furieux* de l'Arioste. Frère de la belle Angélique, il possédait cette fameuse lance d'or qui renversait tous ceux qu'elle touchait.

ARGALA n. f. Nom scientifique du *marabout*, oiseau.

ARGALI (mot mongol dérivé de *arga*, crête de montagne) n. m. Nom donné par les Mongols à un mouton sauvage, qui habite les montagnes de la partie méridionale de la Sibérie. V. MOUFLON.

Argali.

ARGAMASILLA DE ALBA, petite ville d'Espagne, prov. de Ciudad-Real (Manche), sur le haut Guadiana et la ligne de chemin de fer de Madrid à Cordoue; 2.800 hab. Cervantes y fut détenu quelques mois en prison, et y a placé certains épisodes de son *Don Quichotte*. C'est là qu'il a fait naître et mourir son Chevalier de la Triste Figure; que s'est faite, dans la « venta » ou hôtellerie de Quesada, la veillée des armes; dans se trouvent le Puerto-Lapiche et les fameux moulins à vent. Les gens du pays, acceptant le *Don Quichotte* comme de l'histoire, montrent au voyageur les descendants du barbier, du bachelier et du gentilhomme au caban vert.

ARGAMASSE n. f. Plate-forme en terrasse, placée au-dessus d'un édifice, dans les pays orientaux.

ARGAN n. m. Nom d'une espèce de sidéroxyle.

ARGAND (Aimé), physicien et chimiste, né à Genève en 1755, mort en Angleterre en 1803. Il est le véritable inventeur des lampes auxquelles le pharmacien *Quinquet* a laissé son nom. C'est en Angleterre, vers 1782, qu'il fabriqua sa première lampe à courant d'air, à cheminée de verre et à mèche tissue en forme de cylindre creux, système qui supprimait la fumée en convertissant en lumière la matière qui la produisait. Lange perfectionna l'invention, en rétrécissant la cheminée, et obtint ainsi une flamme plus intense et plus éclatante. Il s'associa avec Argand pour l'exploitation des lampes nouvelles, dont l'usage devint bientôt universel. La Révolution ayant supprimé tous les privilèges, Quinquet apporta quelques modifications aux lampes d'Argand, leur donna son nom, et fit fortune. Argand acheva ses jours dans l'indigence.

ARGANDA, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille), prov. de Madrid; 3.000 hab. Vignoble estimé, oliviers.

ARGANÈTE et mieux **ARGANELLE** (du bas lat. *arganum*, d'où l'ital. *arganella*) n. f. Sorte de baliste en usage au moyen âge, et qui servait à lancer des quartiers de roche et du feu grégeois. Les *arganelles* semblent être les mêmes engins que les aqueroeux primitifs.

ARGANIER (*ni-é* — rad. *argan*) n. m. Arbre dont la seule espèce connue (*argania sideroxylon*) habite le Maroc et appartient à la famille des sapotacées.

— Encycl. Les caractères du genre *argania* sont les suivants : fleurs régulières et hermaphrodites, à deux calices, cinq étamines, ovaire à cinq loges, fruit en drupe. Les *arganiers* sont des arbrisseaux épineux, à petites feuilles coriaces, alternes, à fleurs latérales, pédonculées.

Le bois en est dur et résistant, et le sommet touffu. Le fruit, l'*argania*, est gros comme une pomme reinette. De l'amande renfermée dans le noyau on extrait une huile très appréciée des Marocains. Cette huile peut également être employée pour la savonnerie et pour l'éclairage.

Argas (très grossi).

ARGANT (*ghan*) n. m. Habit long. (Vx.)

ARGANTE n. m. Entom. Syn. de DICERQUE.

ARGAS, ville de l'île de Cébu (Philippines), sur les bords du détroit existant entre Cébu et Bohol; 23.000 hab.

ARGAS (*gâss*) n. m. Genre d'acariens, famille des gamasidés, renfermant des formes assez grandes, et dont certaines sont très redoutées pour leur piqûre. Citons l'*argas reflexus* sur les pigeons, l'*argas persicus*, peu du désert, région désertique africaine et asiatique, qui court sur le sable et se fixe sur les chameaux, voire sur l'homme, etc.

ARGÉ de *Argé*, n. d'une nymphe) n. f. Genre de lépidoptères rhopalocères, famille des satyridés, renfermant des papillons noirs et blancs de nos régions : *argé galathea* ou *demi-deuil* (France), etc.

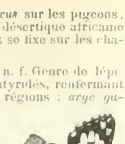
Argé (réd. de moitié).

ARGÉE, roi de Macédoine, mort vers 654 avant notre ère. Il succéda à son père, Perdiccas Ier, vers 689, et régna environ trente-cinq ans.

ARGÉE (MONT) (*Argæus mons*), auj. **Ardjich-Dagh,** montagne de S. de l'Asie Mineure, formée par une ramification du Taurus.

ARGÉE, général macédonien, qui vivait au IVe siècle avant notre ère. Il renversa, en 393, Amyntas II du trône. Ce prince se réfugia chez les Thessaliens, à la tête desquels il reconquit son royaume en 391, et Philippe, régent de Macédoine, vainquit Argée et le mit à mort.

ARGÉES n. f. pl. Sous le nom de *argei* ou *argea*, existaient à Rome vingt-quatre chapelles, dédiées, suivant Varron, à vingt-quatre compagnons d'Hercule, natifs d'*Argos*, qui vinrent à Rome avec le héros, et, regrettant leur patrie, se suicidèrent en se précipitant dans le Tibre. — *Lire* ARGÉE.

— Encycl. Chaque année, en mars, avait lieu une procession autour des chapelles, et, en mai, une autre cérémonie où vingt quatre mannequins d'osier étaient jetés dans le Tibre. Certains savants supposent que cette exécution en effigie remplaçait de véritables sacrifices humains. (Les mannequins eux-mêmes recevaient le nom de *argei*.)

ARGEL (*jel*) n. m. Nom donné, en Orient, à une petite plante qui est souvent mélangée au séné du commerce, et qui peut provoquer des coliques violentes; c'est une asclépiadacée du genre solenostemme.

ARGELANDER (Frédéric-Guillaume-Auguste), astronome allemand, né à Memel (Prusse) en 1799, mort à Bonn en 1875. Il obtint, en 1823, la direction du nouvel observatoire d'Abo, en Finlande, qui fut détruit en 1827 par un incendie. Des observations sur le déplacement des étoiles fixes lui méritèrent de l'académie de Saint-Pétersbourg le prix Demidov. Il devint ensuite directeur de l'observatoire d'Helsingfors. Puis, en 1837, il accepta une chaire d'astronomie à Bonn, où, en 1845, on construisit pour lui un observatoire. On lui doit notamment de très belles cartes célestes; un *Atlas céleste* qui renferme les étoiles depuis la première jusqu'à la dixième grandeur; un ouvrage sur le *Mouvement du système solaire*. Continuateur de son maître Bessel, il a enregistré et déterminé les positions relatives de vingt-deux mille étoiles dans ses *Observations de l'Observatoire de Bonn* (1846).

ARGELÉ, une des filles de Thespius et mère d'Hippodrome, qu'elle eut d'Hercule.

ARGELÈS-GAZOST, ch.-l. d'arrond. (Hautes-Pyrénées), à 32 kilom. de Tarbes, sur le gave d'Azun, près du confluent avec le gave de Pau; 1.882 hab. (*Argelésiens.*) Ch. de f. du Midi. Teintureries. Une ville d'hiver a été créée à Argèles (qu'on appelle aussi *Argelès-de-Bigorre* ou *Argeles-Vieuzac*, dans la vallée du gave d'Azun, une des plus fraîches et des mieux arrosées des Pyrénées. Près de là est le hameau de *Gazost*, dont les eaux sulfurées sodiques, de 12° à 14° C. sont utilisées pour le traitement de la chlorose, de la tuberculose et des maladies des voies respiratoires. Aux environs, château du Prince Noir. — L'arr. a 5 cant., 91 comm., 40.215 h.; le cant. 23 comm. et 10.139 hab.

ARGELÈS-SUR-MER, ch.-l. de cant. (Pyrénées-Orient.); arrond. et à 26 kilom. de Céret, à 3 kilom. de la Méditerranée; 3.307 hab. (*Argelésiens, ennes.*) Ch. de f. Midi. Fabrique de tortillons et tannerie; vins de liqueur et vins secs; chênes-lièges, mécocouliers, huile d'olive et miel. Argelès communique avec l'Espagne par le col del Pal (891 m.). Aux environs, ruines de l'abbaye de Valbonne et tour de la Massane. La ville d'Argelès, mentionnée dès 981, a soutenu de nombreux sièges de la part des Français (en 1641, par exemple) et des Espagnols (en 1793). — Le canton a 13 comm. et 20.548 hab.

ARGÉLIE n. f. Bot. Syn. de SOLÉNOSTEMME.

ARGELIERS, comm. de l'Aude, arr. et à 22 kilom. de Narbonne, sur la Cesse, affluent de l'Aude, près du canal du Midi; 1.422 hab. Conserves de tomates.

ARGELLATI (Philippe), savant littérateur italien, né à Bologne en 1685, mort à Milan en 1755. Il travailla avec Muratori à la magnifique collection des historiens italiens (*Scriptores rerum italicarum*). Grâce à la protection du comte Archinto, il fonda à Milan la *Société palatine*, qui l'aida à monter une vaste imprimerie, et put ainsi mettre au jour ce volumineux recueil, en même temps qu'il donnait de remarquables éditions d'anciens écrivains italiens, et qu'il composait lui-même un grand nombre d'opuscules et de dissertations. On lui doit aussi la *Bibliotheca scriptorum mediolanensium* (1745). — Son fils, François, érudit et littérateur, né à Bologne en 1712, mort à Bologne en 1754, fut associé à ses travaux, et publia, outre quelques ouvrages d'érudition, un recueil de cent nouvelles à l'imitation du *Décaméron* de Boccace.

ARGÉMON (gr. *argémon*; de *argos*, blanc) n. m. Petit ulcère superficiel de la cornée débutant par une phlyctène. ‖ Syn. ARGEMA.

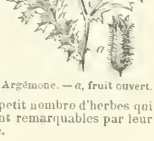
Argémone. — *a*, fruit ouvert.

ARGÉMONE (gr. *argémoné*, plante que l'on croyait propre à guérir l'argémon) n. f. Genre de papavéracées, renfermant un petit nombre d'herbes qui croissent en Amérique, et qui sont remarquables par leur suc laiteux, jaunâtre et caustique.

— Encycl. Le genre *argémone* présente les caractères suivants : feuilles glauques, glabres, pennatifides; calice à trois sépales, fruit apétalaire s'ouvrant par le sommet. La principale espèce est l'*argémone de Mexique*, à fleurs jaunes.

ARGÉMONÉES n. f. pl. Groupe de plantes de la famille des papavéracées, et dont l'*argémone* est le type. — *Une* ARGÉMONÉE.

ARGENCES, comm. du Calvados, arr. et à 15 kilom. de Caen, sur la Muance, affluent de la Dives; 1.441 hab. Blondes, dentelles, etc. Marché important.

ARGENS (pr. *Argen*), fl. coulant du département du Var, long. de 116 kilom., se jetant dans la Méditerranée, sur la plage de Saint-Raphaël, après avoir reçu la Nartuby.

ARGENS (*jans*) Jean-Baptiste DE BOYER, marquis D'), littérateur français, né à Aix (Provence) en 1704, mort au château de La Garde, près Toulon, en 1771. Une chute de cheval l'obligea de renoncer au service militaire. Déshérité par son père, il chercha une ressource dans sa plume, et se retira en Hollande, afin de pouvoir écrire librement. Ce fut là qu'il publia ses *Lettres juives, chinoises et cabalistiques*. Frédéric II l'attira en Prusse, le fit son chambellan, et le nomma directeur de l'Académie. Après une intimité de vingt-cinq ans, d'Argens, tombé en disgrâce, revint en Provence, où il termina sa vie. Outre les ouvrages déjà cités, on a de lui : *Philosophie du bon sens, Mémoires secrets de la république des lettres, Mémoires du marquis d'Argens*, etc. Tous ces écrits sont inspirés par la philosophie sceptique du siècle. Ses œuvres principales ont été réunies en 1763 et forment 24 volumes.

D'Argens.

ARGENSOLA, nom de deux poètes espagnols, deux frères, appelés par leurs compatriotes *Horaces de l'Espagne* et *Jumeaux d'Apollon*. — L'aîné, **Argensola** (Lupercio Leonardo D'), né à Barbastro (Aragon) vers 1565, mort à Naples en 1613, fut secrétaire de Marie d'Autriche, historiographe d'Aragon, enfin secrétaire d'Etat à Naples, sous la vice-royauté du comte de Lémos. Il fonda dans ce pays l'académie littéraire des *Oisifs*. Outre des poésies diverses, il a donné trois tragédies : *Isabelle, Philis* et *Alexandre*. — **Argensola** (Bartolome Leonardo D'), né en 1566, mort en 1631, chapelain de Marie de Médicis, et historiographe d'Aragon après la mort de son frère. Ses poésies ont été recueillies avec celles de Lupercio Leonardo (1634). Il a composé en outre une *Histoire de la conquête des Moluques* (1609); et des *Annales d'Aragon* (1630), continuation de celles de Zurita.

ARGENSON (DE VOYER D'), nom d'une ancienne famille de la Touraine, qui a produit plusieurs hommes distingués : **Argenson** (René DE VOYER, comte D'), diplomate, né en 1596, mort à Venise en 1651, fut chargé par Richelieu et Mazarin de plusieurs négociations, et mourut ambassadeur à Venise. Il a composé un traité de la *Sagesse chrétienne* (1651). — Son fils aîné, RENÉ, né à Blois en 1623, mort en 1700, lui succéda comme ambassadeur à Venise. — **Argenson** (Marc-René DE VOYER D'), fils du précédent, né à Venise en 1652, mort à Paris en 1721, fut lieutenant général de police, et inventa, dit-on, les lettres de cachet. En 1718, il devint président du conseil des finances et garde des sceaux; mais l'inutilité de son opposition au système de Law le détermina à donner sa démission deux ans plus tard. Il était membre de l'Académie française (1718) et de l'Académie des sciences (1716). — **Argenson** René-Louis, marquis D', né en 1694, mort à Paris en 1757, fils du précédent, fut intendant du Hainaut, conseiller d'Etat et ministre des affaires étrangères (1744-1747). A partir de ce moment, il se voua à la culture des lettres. Il devint membre de l'Académie des inscriptions (1733). On a de lui, entre autres écrits : *Considérations sur le gouvernement de la France* (1764), ouvrage qui contient des idées très hardies pour le temps; *Essais ou Loisirs d'un ministre d'Etat* (1787), recueil intéressant d'anecdotes et de caractères; *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, publiés par Rathery (1859-1865). Cet homme, d'un esprit si distingué, avait été surnommé *d'Argenson la Bête*, à cause de sa bonhomie un peu vulgaire et de son maintien embarrassé. — **Argenson** (Marc-Pierre, comte D'), frère du précédent, né en 1696, mort à Paris en 1764, fut lieutenant de police, intendant de Touraine, conseiller d'Etat et ministre de la guerre (1742-1757). Ce fut pendant son ministère que furent livrées les batailles de Fontenoy et de Lawfeld. On lui doit la fondation de l'Ecole militaire (1751). En 1757, Mme de Pompadour le fit exiler dans ses terres. Comme son frère, il fut l'ami de Voltaire et des philosophes. Diderot lui dédia l'*Encyclopédie*. Il était membre de l'Académie des inscriptions (1740). — **Argenson** (ANTOINE-RENÉ DE VOYER, marquis DE PAULMY D'), fils de René-Louis, né à Valenciennes en 1722, mort à Paris en 1787, fut ministre de la guerre (1757-1758), ambassadeur en Suisse, en Pologne et à Venise. Après sa retraite des affaires, il s'occupa exclusivement d'études littéraires et historiques. Sa riche bibliothèque fut acquise en 1785 par le comte d'Artois. Elle appartient aujourd'hui à l'Etat : c'est

Marc-René d'Argenson.

la *Bibliothèque de l'Arsenal*. Le marquis de Paulmy conçut le plan de la *Bibliothèque universelle des romans*, et publia seul les *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque* (1779-1785). Il était membre de l'Académie française (1748). — **Argenson** (Marc-René, marquis DE VOYER D'), fils de Marc-Pierre, né en 1722, mort en 1782. Il se distingua à Fontenoy, et devint directeur général des haras, gouverneur de Vincennes, et commandant militaire en Saintonge, Poitou et Aunis. On lui doit les fortifications de l'île d'Aix, et l'assainissement des marais de Rochefort. — **Argenson** (Marc-René DE VOYER, marquis D'), homme politique, fils du précédent, né à Paris en 1771, mort dans cette ville en 1842. Il embrassa les principes de la Révolution, fut aide de camp de La Fayette, mais refusa d'accompagner le général dans sa fuite au delà de la frontière. Appelé, en 1809, à la préfecture des Deux-Nèthes (Anvers), il s'en démit en 1813. Le département du Haut-Rhin l'envoya, en 1815, à la Chambre des représentants : il fit partie de cette minorité courageuse qui signa la protestation contre la fermeture de la Chambre par les alliés, maîtres de Paris. Membre, la même année, de la fameuse *Chambre introuvable*, il osa seul dénoncer le massacre des protestants de Nîmes, et combattre le projet de loi pour l'établissement des cours prévôtales. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, il siégea presque sans interruption dans les assemblées législatives, et prit part à toutes les luttes légales du parti républicain. Maintes fois il paya les amendes des journaux de l'opposition. Il avait recueilli dans sa maison le vieux Buonarotti, l'un des acteurs de la conspiration de Babeuf, dont il partageait les idées égalitaires. Il avait épousé la veuve du prince Victor de Broglie, dont il éleva les enfants. Il passa ses dernières années occupé d'améliorations agricoles et d'œuvres philanthropiques. — **Argenson** (Charles-Marc-René DE VOYER, marquis D'), littérateur français, fils du précédent, né à Boulogne (Seine) en 1796, mort en 1862. Il adopta en partie les idées de son père. Outre des mémoires, il fit paraître un ouvrage intitulé : *Des nationalités européennes* (Paris, 1859). On lui doit des éditions des *Mémoires du marquis d'Argenson* (1825), et des *Discours et Opinions de mon père, M. Voyer d'Argenson* (1845).

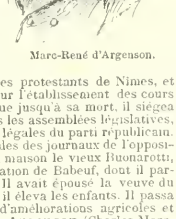

Marc-René d'Argenson.

— BIBLIOGR. : Zévort, *le Marquis d'Argenson et le Ministère des affaires étrangères* (Paris, 1880).

ARGENT (*jan* — lat. *argentum*) n. m. Métal blanc, brillant et très ductile, un peu plus élastique et plus sonore que l'or : *Après l'or et le platine, l'*ARGENT *est le plus précieux des métaux*.

— Ce métal, lorsqu'il est travaillé et mêlé à une certaine quantité de cuivre, pour la fabrication de monnaies, d'objets précieux : *Statue, vaisselle d'*ARGENT. ‖ Employé adjectivement, dans le même sens, il est invariable : *Les arcades étaient ornées de cinq cents girandoles vertes et* ARGENT. (Volt.)

— Toute monnaie fabriquée de ce métal. (Se dit par opposition aux monnaies d'or et aux monnaies de cuivre) : *Voulez-vous être payé en or, ou en* ARGENT ? ‖ *Argent blanc*, S'emploie dans le même sens.

— Dans son sens le plus général, tout numéraire, toutes valeurs quelconques : or, actions, obligations, billets de banque, etc. : L'ARGENT *du Trésor, de la Banque. Les affaires, c'est l'*ARGENT *des autres*. (Alex. Dumas, fils.) ‖ *Argent comptant*, Argent qu'on verse immédiatement. ‖ *Argent comptant porte médecine*, L'argent comptant est d'un grand secours, guérit tous les maux, et remédie à tout dans les affaires. ‖ *Argent comptant fait plaider avocats*. La somme payée donne de l'éloquence aux avocats. — On dit aussi, dans le même sens : *Il n'y a rien de plus éloquent que l'argent comptant*. ‖ Fig. et fam. : *Prendre quelque chose pour argent comptant, pour de bon argent*, Croire à une chose trop légèrement, s'en rapporter sans examen à ce que les autres disent.

> L'*argent*, l'*argent*, dit-on, sans lui tout est stérile;
> La vertu, sans *argent* est un meuble inutile;
> L'*argent* seul au palais peut faire un magistrat;
> L'*argent* en honnête homme érige un scélérat.
> BOILEAU.

— Admin. des postes. *Articles d'argent*, Sommes versées aux caisses des postes et transmises au moyen de mandats ou de bons.

— Blas. Un des deux métaux héraldiques. Il s'indique en gravure par un fond uni. V. BLASON.

— Chim., miner., techn. et comm. *Argent vierge* ou *natif*, Argent à l'état de pureté. ‖ *Argent amalgamé* ou *Amalgame, Arquérite*, Alliage de mercure et d'argent. (On dit aussi *mercure argental*.) ‖ *Argent antimonial* (dyscrase, puis les *argents noirs* : polybasite et pentatrosé ou stéphanite; et les *argents rouges* : pyrargyrite ou argyrythrose, miargyrite), Alliage d'argent et d'antimoine. ‖ *Argent sulfuré* (argycose ou argentite, acanthite). ‖ *Argent arsenical* ou *Proustite*, Combinaison d'argent et d'arsenic. ‖ *Argent sélénié* ou *Naumannite*, Combinaison d'argent et de sélénium. ‖ *Argent telluré* ou *Hessite*, Combinaison d'argent et de tellure. ‖ *Argent ioduré* ou *iodargyrite*, Combinaison d'iode et d'argent. ‖ *Argent bromuré* ou *Argent vert*, ou *Bromargyrite*, Mineral vert composé de brome et d'argent. ‖ *Argent chloruré* ou *Argent corné* (bérargyrite), Combinaison de chlore et d'argent. (On lui donne aussi le nom de *kérargyre* ou *kérargyrite*.) ‖ *Argent carbonaté*, Sel formé par la combinaison de l'acide carbonique avec l'oxyde d'argent. ‖ *Argent blanc* ou *Galène*, Minerai de plomb argentifère. ‖ *Argent de chat*, Un des noms vulgaires du mica. ‖ *Argent vif* ou *vif-argent*, Le mercure.

— *Argent fulminant*, Azoture d'argent. (Il doit son nom à la propriété qu'il a de détoner par le plus léger choc.)

— *Argent fin*, Celui qui a le moins d'alliage. ‖ *Argent allié*, Celui qui contient quelques métaux étrangers. ‖ *Argent anglais*, Maillechort argenté. ‖ *Argent chinois*, Variété de maillechort argenté. ‖ *Argent doré*, Vermeil. ‖ *Argent de coupelle*, Argent pur. ‖ *Argent ardent*, Argent obtenu en décomposant de l'azotate d'argent sur un charbon ardent. ‖ *Argent en feuilles*, Argent réduit en feuilles très minces à l'aide du marteau pour servir à argenter. ‖ *Argent en lames*, Celui qui a été aplati entre deux rouleaux. ‖ *Argent trait*, Fil d'argent très fin. ‖ *Argent filé*, Celui qui est retors avec des fils de soie. ‖ *Argent en coquilles*, Argent en poudre, broyé avec du miel et de la gomme arabique, et étendu dans des coquilles pour l'usage des enlumineurs. ‖ *Argent mat*, Celui qui n'est ni poli ni bruni. ‖ *Argent fin fumé*, Argent auquel on a donné la couleur de l'or en l'exposant à la fumée. ‖ *Argent battu*, Argent qui a passé sous le marteau. ‖ *Argent en pâte*, Celui qu'on a préparé pour mettre au creuset. ‖ *Argent de bain*, Argent en fusion. ‖ *Argent de cendrée*, Poudre d'argent qu'on retire après l'opération de l'affinage. ‖ *Argent faux*, Cuivre argenté. ‖ *Argent monnayé*, Celui qui a été converti en monnaie. ‖ *Argent gris*, Ivoire qui provient du Gabon et qui conserve toujours sa blancheur. ‖ *Argent-le-roi*. Se disait autrefois de celui qui était au titre légal. ‖ *Argent bas*, Celui qui est inférieur au titre requis. ‖ *Argent tenant or*, Argent contenant de l'or dans une certaine proportion. ‖ *Argent à tricher*, Somme que, dans les transactions des Européens, en Afrique, l'intermédiaire indigène prélève pour sa peine à l'insu du marchand.

— Myth. *Age d'argent*. V. ÂGE.

— En poésie, *d'argent* se dit : 1° de ce qui a la blancheur, l'éclat de l'argent : *La lune jetait un voile* D'ARGENT *sur la campagne*. (Littré.); 2° de ce qui a un son clair :

> Sa voix a-t-elle encor ce doux timbre *d'argent*
> D'où notre nom tombait et résonnait si tendre?
> LAMARTINE.

— *Argent de banque*, Argent qui est en dépôt dans les banques. ‖ *Argent courant*, Toutes les monnaies qui ont cours dans chaque pays, pour une valeur déterminée. ‖ *Argent mignon*, Argent qu'on réserve à des dépenses de fantaisie.

— *Bourreau d'argent*, Homme d'une prodigalité excessive. ‖ *L'argent lui fond dans les mains*, Il dépense follement, sans compter. ‖ *Jeter l'argent par les fenêtres*, Prodiguer follement son argent. ‖ *Manger de l'argent*, En dépenser beaucoup.

— *En avoir pour son argent*, c'est-à-dire En proportion de l'argent qu'on a déboursé ou de la peine que l'on a prise.

— *Faire argent, faire de l'argent d'une chose*, Vendre une chose ou l'employer d'une façon quelconque pour avoir de l'argent. ‖ *Faire argent de tout*, User de toutes ses ressources pour se procurer de l'argent dans des circonstances difficiles, ou encore Savoir tirer bénéfice de tout, mettre toutes les circonstances à profit. ‖ Fig. : *La vanité* FAIT ARGENT DE TOUT. (Chateaubr.)

— *C'est de l'argent en barre*. C'est une marchandise d'un débit sûr et facile, une valeur qu'on peut réaliser sur-le-champ. On dit plus souvent : *C'est de l'or en barre*.

— *Être en argent*, Être bien pourvu d'argent. ‖ *L'argent est court chez lui*, Il n'a plus d'argent, sa bourse est vide. (On dit mieux *Être à court d'argent*.) ‖ *Être cousu d'argent*, Avoir de l'argent en abondance. ‖ *Je n'ai pas encore vu la couleur de son argent*, Je n'ai encore reçu aucun argent de lui. ‖ *Ne faire que changer son argent*, Vendre sans bénéfice.

— *Jouer bon jeu bon argent*, Jouer sérieusement, de bonne foi, avec l'intention de payer sur-le-champ. ‖ Fig. *Y aller bon jeu bon argent*, Agir avec franchise, sans hésitation, sans détours.

— *Puisque l'argent est rond, c'est pour rouler*, Maxime familière du prodigue, qui cherche à justifier ses dépenses folles. ‖ *Si l'argent est plat, c'est pour s'amasser*, Maxime de l'avare, qui cherche à justifier sa manie de thésauriser.

— *Semer l'argent*, Le répandre à profusion. (Cette locution peut se prendre en bonne part.) ‖ *Terme vaut argent*, Quand on a du temps pour payer, on trouve aisément le moyen de s'acquitter. ‖ *Mettre de bon argent contre du mauvais*, Faire des avances, des frais dans une affaire qui ne doit donner aucun profit. ‖ *Argent frais*, Argent qu'on vient de recevoir. ‖ *Argent des cartes*, Argent payé pour les cartes que l'on fournit aux joueurs. ‖ *Argent mort, argent qui dort*, Argent qui ne produit aucun intérêt, aucun profit. ‖ *Avoir le temps et l'argent*, Avoir toutes choses à souhait. ‖ *Avoir le drap et l'argent*, Avoir la marchandise et le prix. (Locution tirée de la farce de *l'Avocat Patelin*.) ‖ *Qui a de l'argent a des pirouettes*, Celui qui a de l'argent saute et danse volontiers, et a de quoi se réjouir. ‖ *Qui a de l'argent a des coquilles*, Avec de l'argent, on peut se procurer tout ce que l'on désire, tout ce qui plaît. ‖ *Jouer argent sous corde*, Jouer argent comptant. (Allusion à l'habitude qu'on avait, au jeu de paume, de déposer l'argent sous la corde qui séparait les deux parties du jeu.)

— PROV. et LOC. PROV. : **Point d'argent, point de Suisse**, Rien pour rien, point de service sans rétribution. (Se dit par allusion aux troupes suisses que quelques gouvernements avaient à leur solde, et qui refusaient de servir dès que cette solde était en retard.) ‖ **L'argent n'a point de maître**, L'argent n'a rien qui puisse le faire reconnaître; il appartient à celui qui l'a. ‖ **L'argent est un bon serviteur et un mauvais maître**, L'argent contribue au bonheur de celui qui sait l'employer, et fait le malheur de celui qui en mésuse, ou qui se laisse dominer par l'avarice ou la cupidité. ‖ **Plaie d'argent n'est pas mortelle**, Les pertes d'argent peuvent toujours se réparer. ‖ **Argent d'autrui nul n'enrichit**. Se dit dans le même sens que *Le bien volé ne profite jamais*. ‖ **Etre chargé d'argent comme un crapaud de plumes**, Manière pittoresque d'exprimer que quelqu'un est tout à fait sans argent, qu'il n'a pas le sou. ‖ **Argent prêté ne doit être redemandé**, Il est rare qu'on n'éprouve point quelque désagrément lorsqu'on réclame l'argent qu'on a prêté. ‖ **L'argent prêté veut être racheté**, Celui qui a prêté de l'argent a autant de peine à le recouvrer qu'il en aurait à le gagner. ‖ **Argent fait perdre et pendre gent**, L'argent cause souvent la perte de celui qui le possède. ‖ **Qui n'a point d'argent en bourse ait au moins miel en bouche**, Quand on ne peut payer, il faut au moins user de paroles polies, douces, conciliantes.

— **Le temps, c'est de l'argent**, Traduction d'un adage anglais. V. TIME IS MONEY.

— ALLUS. HIST. : **L'argent n'a pas d'odeur**, mot de Vespasien. Parmi les impôts dus à l'administration de cet empereur, qui eut fort à faire pour reconstituer le trésor public, dilapidé par Néron et par ses successeurs, il y en avait un sur les urines, et c'est du nom du successeur de Vitellius qu'on a appelé *vespasiennes* les urinoirs publics établis dans les grandes villes. Titus lui ayant rapporté que les Romains s'égayaient au sujet de l'argent qui provenait d'une telle source, ce prince lui donna à sentir une pièce de monnaie, en disant : « *L'argent n'a pas d'odeur.* » Cette réponse a passé dans la langue, et, dans l'application, elle signifie que l'on n'éprouve aucune honte des moyens singuliers, même vils, employés pour gagner de l'argent, pour s'enrichir.

— ÉTYMOL. Chim. et métall. Dérivé du mot grec ἀργός, blanc, le mot *argent* désigne un métal que son éclat et sa couleur signalèrent de bonne heure à l'attention des observateurs. Connu depuis une époque haute antiquité, l'argent fut, en même temps que l'or, l'objet des recherches des alchimistes; ceux-ci, qui se proposaient de transformer en ces métaux précieux les métaux vils comme le plomb, l'étain, le cuivre, etc., désignaient l'argent par le symbole ☾, et l'appelaient « métal de la lune » ou « de Diane »; ils voyaient sans doute une analogie entre l'éclat de ce métal et celui de la lune.

— *Propriétés physiques*. D'une blancheur et d'un éclat remarquables, l'argent pur est susceptible d'un très beau poli; c'est, de tous les métaux, celui qui a pour la chaleur et la lumière le pouvoir réfléchissant le plus considérable, et par suite le pouvoir émissif le plus faible; il en résulte qu'un liquide chaud, renfermé dans un vase en argent poli, se se refroidit que très lentement.

L'argent cristallise dans le système cubique, le plus souvent en octaèdres réguliers; ces cristaux, que l'on trouve dans la nature, principalement à Kongsberg en Norvége, et à Potosi en Bolivie, peuvent être obtenus artificiellement par fusion ou par voie électrolytique.

L'argent a pour densité 10,5; il est, après l'or, le plus malléable et le plus ductile de tous les métaux : on en fait des feuilles minces, qui n'ont que 3 millièmes de millimètre d'épaisseur, et on a pu, avec 1/2 centigr. de ce métal, étirer un fil long de 130 mètres. Il fond à 1.000° environ, et se volatilise à la température élevée du chalumeau oxhydrique; l'argent fondu dissout l'oxygène de l'air; en se refroidissant, la surface du métal se soulève pour laisser se dégager l'oxygène dissous : c'est le phénomène du *rochage*, lequel se produit également quand on fond l'argent en présence de vapeurs de phosphore. De tous les métaux, c'est le meilleur conducteur de l'électricité.

La chaleur spécifique de l'argent est 0,0557; le nombre est intéressant, en ce sens qu'il assigne à l'argent un poids atomique voisin de 108.

— *Propriétés chimiques*. Le poids atomique de l'argent étant défini comme nous venons de l'indiquer, l'analyse de son chlorure conduit à attribuer à ce composé la formule AgCl : l'argent est donc un métal *monovalent*, et il se rapproche par là des métaux alcalins; nous verrons en outre plus loin que l'oxyde d'argent communique à l'eau une réaction légèrement alcaline au tournesol, et que son sulfate est isomorphe du sulfate de sodium.

L'argent forme des combinaisons définies avec tous les métalloïdes, l'azote et le carbone exceptés.

Avec les éléments halogènes, chlore, brome et iode, la combinaison peut avoir lieu directement; les composés obtenus, chlorure, bromure et iodure, ont respectivement pour formule AgCl, AgBr et AgI; ils se préparent encore par l'action directe de l'argent sur l'hydracide correspondant : l'acide chlorhydrique, toutefois, n'agit sur l'argent que superficiellement, en vase clos et à 500°, tandis que l'acide bromhydrique, et surtout l'acide iodhydrique, agissent aisément à l'état gazeux ou en solution aqueuse. Enfin, ces trois composés, chlorure, bromure et iodure d'argent, étant très peu solubles dans l'eau, s'obtiennent lorsque l'on ajoute à la dissolution d'un sel d'argent, soit l'hydracide correspondant, soit une solution d'un chlorure, bromure ou iodure alcalin; le chlorure d'argent, ainsi préparé, est un précipité blanc, caillebotté, soluble dans l'ammoniaque et l'hyposulfite de sodium; le bromure est jaunâtre, moins soluble dans l'ammoniaque, mais soluble dans l'hyposulfite de sodium; enfin, l'iodure, jaune également, soluble aussi dans l'hyposulfite de sodium, est à peu près insoluble dans l'ammoniaque. Noircissant à la lumière, ces trois sels sont, en raison de cette propriété, employés en *photographie* (v. ce mot); leur insolubilité, à peu près absolue dans l'eau, les fait utiliser en chimie analytique, soit pour doser le chlore, le brome ou l'iode, soit pour doser l'argent. — Quant au fluorure d'argent, il se distingue des autres sels haloïdes : il est soluble dans l'eau et se prépare en dissolvant l'oxyde d'argent dans de l'acide fluorhydrique.

Les métalloïdes de la seconde famille, comme les précédents, se combinent directement avec l'argent. Mais, avec l'oxygène, il faut se placer dans des conditions spéciales, dans la flamme du chalumeau oxhydrique, ou à 500°, sous une pression de 15 atmosphères; l'oxyde d'argent Ag^2O ainsi obtenu est un peu soluble dans l'eau, à laquelle il communique une réaction faiblement alcaline; c'est une poudre brune que l'on obtient beaucoup plus aisément en précipitant par un alcali une solution d'un sel d'argent oxygéné. Parmi ces sels d'argent oxygénés, obtenus en général par l'action directe de l'argent sur l'acide correspondant, nous citerons : le *nitrate d'argent*, AzO^2Ag, qui, fondu, est employé par les chirurgiens pour brûler les chairs, et que l'on appelle *pierre infernale*; le *sulfate d'argent* SO^4Ag^2, isomorphe du sulfate de sodium; l'*orthophosphate triargentique* jaune, PhO^4Ag^3, que l'on obtient en précipitant une solution de nitrate d'argent sur une dissolution d'un orthophosphate alcalin. — Quant au sulfure d'argent, Ag^2S, il s'obtient plus facilement que l'oxyde par l'union directe de ses éléments : si, dans un tube porté au rouge et contenant une lame d'argent, on fait passer un courant de vapeurs de soufre diluées dans un gaz inerte comme l'azote, on obtient des cristaux cubiques noirs de sulfure d'argent, isomorphes du sulfure naturel (argyrose); ce sulfure se forme encore lorsque l'on met l'argent en présence d'hydrogène sulfuré, et l'argent, tout à fait inaltérable dans l'air pur, ne tarde pas à se ternir et à noircir lorsque cet air contient des traces de gaz sulfhydrique.

En ce qui concerne l'union de l'argent et des métaux, rappelons que, pour la fabrication des monnaies, des objets de bijouterie et d'orfèvrerie, on fait des alliages d'argent et de cuivre plus durs que le métal pur; ces alliages ne sont pas homogènes : au moment où ils se solidifient, ils se *liquatent*, autrement dit la masse se partage en combinaisons se solidifiant à des températures différentes; on peut séparer, entre autres, l'alliage Ag^2Cu^2, dont le point de fusion est plus bas que celui du cuivre et que celui de l'argent. Il existe de même des combinaisons parfaitement définies d'argent et de plomb,

ou d'argent et de mercure ; c'est ainsi que, si l'on met du mercure au fond d'un verre, et que l'on verse par-dessus une solution de nitrate d'argent, on voit se former bientôt des aiguilles cristallines de l'amalgame $AgHg^4$ (arbre de Diane). Ces combinaisons, que l'argent peut aussi former avec le cuivre, le plomb, le mercure, sont utilisées dans la métallurgie de l'argent.

— *Métallurgie.* Les galènes et pyrites cuivreuses que l'on traite pour la préparation du plomb et du cuivre renferment souvent des traces de sulfure d'argent, Ag^2S ; les plombs et cuivres qu'elles fournissent renferment de l'argent que l'on peut isoler. Mais le sulfure d'argent se rencontre aussi à l'état pur (argyrose) ou uni aux sulfures d'arsenic ou d'antimoine ; le chlorure d'argent est également assez abondant, seul ou associé au sel marin. Nous distinguerons donc, dans la métallurgie de l'argent : les méthodes qui ont pour but le traitement des plombs et cuivres argentifères, et celles qui ont en vue l'extraction directe de l'argent de ses propres minerais.

Pour extraire l'argent du plomb argentifère (plomb d'œuvre), on soumet ce dernier à l'opération dite du *pattinsonage;* ce traitement est fondé sur ce fait que, lorsqu'on laisse refroidir lentement du plomb argentifère fondu, il se dépose d'abord des cristaux de plomb pauvres en argent, tandis que le liquide contient de plus fortes proportions du métal précieux, et cela parce que l'alliage du plomb et de l'argent est plus fusible que le plomb ; ces cristaux de plomb, plus pauvres que le métal primitif, sont enlevés avec une sorte d'écumoire, et fondus à leur tour dans une seconde chaudière, où on les soumet à la même opération ; continuant ainsi de proche en proche, on arrive à avoir d'une part du plomb marchand très pauvre en argent, d'autre part du plomb dit de *coupelle*, contenant 0,9 à 1,8 p. 100 d'argent. Ce plomb de coupelle est fondu dans une cuve en briques réfractaires de 3 m. de diamètre et 0m,30 de profondeur ; un courant d'air oxydant passe à la surface du bain, le plomb s'oxyde et donne de la litharge fondue que l'on fait écouler par des rainures disposées à cet effet ; vers la fin de l'opération, la couche de litharge s'amincit et recouvre le bain d'argent d'un voile irisé, puis l'argent apparaît subitement, brillant d'un vif éclat : c'est le phénomène de l'*éclair*, qui indique que la *coupellation* est terminée. — On peut encore enrichir le plomb en argent par le procédé du *zincage :* du zinc est placé dans une boîte percée de trous et plongée dans le bain de plomb fondu ; quand la température atteint le point de fusion du zinc, celui-ci s'écoule en gouttelettes et forme avec le plomb et l'argent un alliage triple qui monte à la surface sous forme d'écume. Cet alliage est ensuite privé du zinc par distillation, puis soumis à la coupellation. — C'est par un procédé analogue que l'on retire l'argent du cuivre argentifère : on fait avec ce cuivre argentifère un alliage ternaire de plomb, cuivre et argent, que l'on coule en disques de 0m,75 de diamètre et 0m,08 d'épaisseur ; on chauffe ces disques, et il se produit une liquation très nette : un alliage de plomb et d'argent très fusible se sépare le premier ; on le recueille et on le coupelle.

Le traitement direct des minerais d'argent s'effectue par deux procédés différents : l'un est plus particulièrement utilisé à Freiberg, en Saxe, l'autre est utilisé au Mexique.

Dans le *procédé saxon*, on commence par boccarder finement le minerai ; puis on lui ajoute du sel marin et on le grille. Ce grillage a pour effet de transformer le sulfure en sulfate, lequel, sous l'action du sel marin, donne du chlorure d'argent, $AgCl$; les métaux étrangers, cuivre, plomb, fer, etc., sont aussi transformés en chlorures. Ce mélange de chlorures insolubles est lavé et mis avec de la ferraille dans un tonneau solidement cerclé, mobile autour d'un axe horizontal, et auquel on imprime un mouvement de rotation pendant quinze ou seize heures : le fer déplace l'argent de son chlorure ; on ajoute alors du mercure, qui s'unit à l'argent mis en liberté, donnant ainsi un amalgame que l'on filtre dans des toiles pour le débarrasser du mercure en excès, et que l'on distille ensuite. — Le *procédé mexicain* diffère du procédé saxon par le mode de chloruration : le minerai, pulvérisé finement, est mélangé à du sel marin, et répandu sur des aires où on le fait piétiner par des mules ; l'addition d'un peu de *magistral* (pyrite cuivreuse grillée à l'air), détermine la formation de chlorure d'argent, $AgCl$, dont on chasse l'argent non plus par du fer, mais bien par le mercure lui-même.

Aucun de ces procédés de préparation ne fournit de l'argent pur : l'argent du commerce contient du cuivre, de l'or et du platine ; l'*affinage* (v. ce mot) a pour but de le débarrasser de ces deux derniers métaux. Pour séparer l'argent du cuivre, on dissout l'alliage dans l'acide nitrique : la solution, que le cuivre bleuit, est évaporée à sec ; puis le résidu est fondu doucement ; l'azotate de cuivre se trouve ainsi décomposé par la chaleur, laissant un résidu noir d'oxyde de cuivre, et il suffit de reprendre par l'eau pour avoir une solution d'argent pur. Ajoutant à cette solution de l'acide chlorhydrique, on obtient un précipité de chlorure d'argent ; ce précipité, après lavage, est traité à chaud par une solution de soude, à laquelle on ajoute un peu de sucre ; le chlorure se trouve transformé en oxyde, que le sucre réduit, et l'argent, mis en liberté, se présente sous forme d'une matière grise spongieuse que l'on appelle *chaux d'argent :* après avoir lavé et séché cette substance, on la fond, et l'on obtient l'*argent vierge*.

Plusieurs autres procédés ont été proposés pour extraire l'argent de son chlorure : on peut, par exemple, fondre un mélange de 100 parties de chlorure d'argent, 70 parties de craie et 1 parties de charbon, ou encore un mélange de 100 parties de chlorure d'argent, 50 parties de carbonate de sodium et 10 à 15 parties de nitre. — Citons, enfin, une méthode indiquée par Stas pour séparer l'argent du cuivre : le mélange des deux métaux est étendu d'eau de façon qu'il ne contienne que 20 p. 100 d'argent, et on lui ajoute du sulfite d'ammonium ; l'argent se dépose sous forme de lamelles cristallines, et, au bout de quarante-huit heures, on achève la précipitation en chauffant à 60° ; il ne reste plus qu'à le laver à l'eau ammoniacale et à le fondre.

— *Applications.* Les applications de l'argent sont fort nombreuses, et sont étudiées en détail dans le cours de cet ouvrage, au fur et à mesure qu'elles se présentent. Voyez, par exemple : le mot ARGENTURE ; le mot MONNAIES, pour la fabrication et la fixation du titre des monnaies d'argent ; le mot PHOTOGRAPHIE, pour la fabrication des plaques et papiers sensibles aux sels d'argent, etc.

— Techn. Les usages de l'*argent* sont aussi variés et aussi nombreux que ceux de l'or. La composition des alliages d'argent et de cuivre est fixée par la loi, elle comprend, pour les *monnaies françaises :* 900 parties d'argent, en poids, et 100 parties de cuivre ; pour les *médailles*, 950 d'argent et 50 de cuivre ; enfin, pour la *petite bijouterie*, 850 d'argent et 150 de cuivre.

Allié au palladium, l'argent sert pour faire des échelles de thermomètre et certains instruments de marine. L'amalgame d'argent est mis en usage pour argenter les poteries fines, portées ensuite au four. L'alliage de l'or et de l'argent est plus dur, plus élastique, plus fusible que chacun de ces deux métaux, pris séparément. C'est en variant les proportions de cet alliage qu'on obtient l'or jaune, l'or pâle et l'or vert. Un alliage d'argent, de platine et de cuivre, remplace avantageusement les rubis dont on fait usage pour les montres. Allié à l'acier, l'argent donne un métal extrêmement dur, et qui ne se gerce ni sous le marteau ni à la trempe. Un alliage d'argent, de cuivre et d'or, forme le *doré*. V. ce mot.

— Les alliages sont essayés ; il est souvent nécessaire de s'assurer exactement du titre de certains échantillons d'orfèvrerie ou de monnaies. L'essai des matières d'argent se fait par deux procédés : 1° la coupellation (v. ce mot) ; 2° l'essai par voie humide. V. ESSAI.

On sert de l'argent pour l'ornementation des temples, des maisons et des vêtements. La malléabilité de l'argent, la faculté qu'il a de pouvoir être appliqué sur les autres métaux, et son inaltérabilité, ont fait imaginer de donner aux métaux oxydables les avantages de l'argent. On obtient ainsi le *plaqué*. V. ce mot.

Malheureusement, l'argent est attaqué par l'acide sulfhydrique, qui noircit sa surface. Pour obvier à cet inconvénient, on a imaginé de donner à l'argent une enveloppe inattaquable, celle de l'or. Le résultat de cette opération se nomme *vermeil*.

— Econ. polit. Au point de vue économique, l'*argent* peut être considéré comme instrument d'échange, de circulation, et comme marchandise ordinaire. L'usage de l'argent-monnaie dans les transactions n'est pas autre chose qu'un des emplois le plus important sans doute) de la marchandise argent. V. MONNAIE.

Les lieux de production expédient le plus ordinairement l'argent en barres. Dans ces conditions, l'argent porte quatre marques, qui sont celles du poids, du titre, de l'année et de la douane. Depuis le commencement du XIXe siècle, Londres est resté le grand marché de l'argent.

Assez abondant en Europe dans l'antiquité, et notamment pendant la période romaine, l'argent y était à la longue devenu très rare. Une grande partie avait été absorbée par le solde des échanges avec l'Asie. Les empereurs avaient, à diverses reprises, tenté vainement d'arrêter cette exportation. Au commencement du XVe siècle, l'argent était si cher, que 15 grammes suffisaient pour payer 1 hectolitre de blé. L'exploitation des mines d'Europe produisant à peine quelques millions. Plus tard, la découverte des mines du Pérou et du Mexique, et notamment de celles de Potosi (1545), amena une dépréciation considérable de l'argent. Vers la fin du XVIe siècle, l'argent était déjà réduit au tiers de sa valeur.

D'après Michel Chevalier, la masse d'argent fournie par l'Amérique espagnole, depuis le commencement de l'exploitation jusqu'à la fin de 1847, s'est élevée à plus de 122 millions de kilogrammes. Pendant cette période, l'exploitation de toutes les mines d'Europe n'a été que de 10.485.000 kilogrammes.

A aucune époque, la puissance d'absorption de l'argent européen par l'Inde n'avait été aussi forte qu'elle l'a été de 1857 à 1866, et surtout pendant la guerre d'Amérique, parce qu'à aucune autre époque le commerce de l'Inde n'avait pris d'aussi vastes développements. En 1863, d'après un document officiel anglais, l'excédent des importations dans l'Inde a dépassé de 484 millions de francs les exportations. La monnaie d'argent frappée dans l'Inde, depuis le commencement du XIXe siècle, dépasse 5 milliards de francs. La plus grande partie de cette somme a été ou enfouie ou couvertie en bijoux et joyaux. A partir de 1866, les importations d'argent dans l'Inde se sont ralenties un peu, non que ce métal, qui fait la base de son système monétaire, y soit l'objet d'une défaveur relative, mais par suite de changements dans sa balance du commerce. L'Amérique a repris ses exportations de coton, et comme, depuis 1875-1876, d'autre part, on y construit moins de chemins de fer, les payements se font en papier comme en Europe.

La Russie, l'Indo-Chine, sont également des pays qui usent de l'argent comme monnaie, et fournissent des débouchés à ce métal. L'Allemagne a, par contre, démonétisé l'argent de 1873 à 1879.

— *Statistique.* Le Mexique est le pays du monde le plus riche en minerais dont l'argent forme l'élément principal : ce pays produit annuellement près de 1 million de kilogr. d'argent ; viennent ensuite la Bolivie, dont la production annuelle atteint 250.000 kilogr. ; puis le Chili, le Pérou, l'Australie. En Europe, les gisements les plus importants sont en Saxe et en Autriche-Hongrie ; les mines de Kongsberg, en Norvège, sont exploitées surtout pour l'argent natif, dont elles produisent 5 à 6.000 kilogr. par an.

En ce qui concerne les minerais argentifères traités tout d'abord en vue d'obtenir un métal moins précieux dont on extrait ensuite l'argent par les procédés que nous avons indiqués, nous citerons comme principaux pays producteurs : la France, qui donne annuellement 35.000 kilogr. d'argent extraits des plombs argentifères dans les usines installées sur la basse Loire et dans le Pas-de-Calais ; l'Espagne fournit chaque année environ 50.000 kilogr. ; l'Italie et la Belgique, 30.000 kilogr. ; citons en corre la Grèce, où l'on a repris l'exploitation des anciennes mines du Laurium.

La valeur de l'argent a subi, à partir de 1872, une baisse sensible, qui s'est considérablement aggravée depuis 1876. Il y a eu sur ce métal augmentation de l'offre et diminution de la demande. L'or convient mieux aux transactions des pays riches. La dépréciation actuelle atteint plus de 40 p. 100 sur les prix de 1872.

Argent impitoyable (*A.*), roman de Charles Reade, une des œuvres les plus remarquables et les plus passionnées de la littérature anglaise moderne (1863). L'auteur y poursuit un double but. Le principal est de faire ressortir la fatale influence de l'argent chez un peuple trop porté vers les intérêts mercantiles : l'accessoire est de fronder les règlements en vigueur en Angleterre touchant les établissements d'aliénés ; mais, par l'entraînement du sujet, c'est l'accessoire qui est devenu le principal, et c'est surtout là qu'il faut chercher le saisissant intérêt d'un roman écrit sous une fiévreuse inspiration.

ARGENTA, comm. de l'Italie sept. (Emilie), sur le Pô de Primaro, 17.200 hab.

ARGENTAGE n. m. Action d'argenter ; résultat de cette action. On dit plus ordinairement ARGENTURE.

ARGENTAIRE (du lat. *argentarius*, formé de *argentum*, argent) n. m. Nom donné en général, à Rome, à ceux qui maniaient l'argent : orfèvres et surtout banquiers. Il faut les distinguer des *mensores*, essayeurs de métaux, et des *nummularies*, changeurs et surtout usuriers. Les *argentarii* étaient presque des officiers publics, qui ne pouvaient exercer qu'avec l'assentiment de l'autorité, et qui tenaient une comptabilité obligatoire.

— BIBLIOGR. : Kraut, *De Argentariis et Nummularis* (Goettingue, 1826) ; Deloume, *les Manieurs d'argent à Rome* (Paris, 1890).

ARGENTAL, ALE, AUX adj. Qui contient de l'argent metallique. Ne se dit guère que du mercure et de l'or.)

ARGENTAL (Ch.-Augustin DE FERRIOL, comte D'), conseiller au parlement de Paris, né à Paris en 1700, mort en 1788. Il est connu surtout par son amitié enthousiaste pour Voltaire, qu'il consultait souvent sur ses ouvrages. Quelques personnes l'ont désigné comme le véritable auteur du *Comte de Comminges*, que Mme de Tencin, sa tante, publia comme étant d'elle.

ARGENTALLYLENE (de *argent*, et *allylène*) n. m. Combinaison organométallique dérivant de l'allylène par la substitution d'un atome d'argent à un atome d'hydrogène.

EXCYCL. : L'*argentallylène* C^3H^3Ag a été découvert par Liebermann ; il se produit dans l'action de l'allylène sur la solution ammoniacale d'argent, sous forme d'un précipité blanc, léger, difficile à laver ; il s'altère à la lumière. Les acides, le chlorhydrate d'ammoniaque, l'attaquent et régénèrent l'allylène. Traité par l'iode en solution dans l'eau additionnée d'iodure de potassium, il donne l'allylène iodé C^3H^3I.

ARGENTAN ou **ARGENTON** (mais à tort) n. m. Techn. Nom donné, à cause de sa blancheur et de son éclat, à un alliage de cuivre, de nickel et de zinc, dont on se sert pour faire des couverts et une fonte d'autres objets.

L'*argenton* est un alliage dans lequel il entre du cuivre, du nickel et de l'étain ; ce dernier métal remplace le zinc, qui figure dans la composition de l'*argentan*. Les usages de l'argenton sont les mêmes que ceux de l'argentan.

ARGENTAN, ch.-l. d'arr. (Orne), à 43 kilom. d'Alençon, sur l'Orne, près du confluent de l'Ure ; 6.039 hab. *Argentinnis, Argentunais, Argentenois* ou *Argentenais.* Ch. de f. Ouest. Fabrique de dentelles communes, dites *point d'Argentan*, et de vitraux peints ; eaux auxquelles les eaux de l'Orne donnent une qualité particulière, toiles ; broderie et couture de gants. Commerce de bestiaux, volailles et fromages.

— *Histoire.* Argentan (en lat. du moyen âge *Argentomagus*, *Argentagum*) figure pour la première fois dans l'histoire, ou plutôt dans la légende, vers le milieu du Ve siècle. Saint Lain ou Latuin, premier évêque de Séez, vint alors y prêcher l'évangile vers 430. Cette localité fut prise en 1035 par Henri Ier, roi de France, qui la rendit au duc Guillaume. Robert Courte-Heuse en releva les fortifications et fit construire le château vers l'an 1089. Philippe Ier ne s'en empara pas moins en 1091, mais de nouvelles fortifications, construites au XIIe siècle, n'empêchèrent pas Philippe-Auguste d'entrer dans Argentan en 1204. Philippe le Hardi l'acquit en 1280, et la céda à la maison de Montmorency, d'où elle passa dans celle de Châtillon, qui la vendit en 1372 à Pierre, comte d'Alençon.

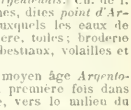

Armes d'Argentan.

Les Anglais, maîtres d'Argentan en 1417, en furent expulsés en 1449, par Dunois. Au XVIe siècle, catholiques et huguenots se disputèrent la ville, qui, comme le vicomté d'Argentan, avait été réunie à la couronne depuis 1525. Argentan prit parti pour la Ligue, mais se rendit sans resistance à Henri IV (1589).

Argentan, où se remarquent un ancien château actuellement palais de justice, les belles églises Saint-Germain et Saint-Martin, a vu naître le poète des Yveteaux, précepteur de Louis XIII, et l'historien Mézeray. — Le cant. a 11 comm. et 8.867 hab. L'arr. 11 cant., 174 comm. et 77.730 hab.

— BIBL. : Germain, *Histoire d'Argentan* (Alençon, 1843).

ARGENTANE adj. f. Se dit de certaines olives.

ARGENTAT, ch.-l. de cant. Corrèze, arrond. et à 29 kilom. de Tulle, sur la Dordogne ; 3.093 hab. *Argentatcois*. Centre d'un petit bassin houiller et point de départ de la navigation de la Dordogne. — Le cant. a 11 comm. et 11.373 hab.

ARGENTATE n. m. Sel produit par la combinaison de l'oxyde d'argent avec une base.

ARGENTATION (si) n. f. Coloration en brun par le nitrate d'argent injecté dans des éléments anatomiques.

— Se dit aussi de ces mêmes éléments injectés au mercure. Ce métal leur donne le brillant de l'argent.

— Action d'argenter.

ARGENTAURUM. V. OR.

ARGENTEA (REGIO) (*pays d'argent*), nom donné par les anciens à une contrée de l'Inde transgangétique, sur la côte occidentale (Aracan actuel). Au delà de l'Argentea regio se trouvait le *pays des Sinæ* ou la Chine.

ARGENTEMENT n. m. V. ARGENTAGE et ARGENTURE.

ARGENTER v. a. Couvrir d'une mince feuille d'argent, ou d'une solution d'argent, les ouvrages d'autre matière, pour leur donner l'apparence de l'argent : *on* ARGENTE *une foule d'objets par le procédé électrochimique*. ARGENTER *un bois*.

Par ext. Donner de la blancheur, l'éclat de l'argent : *La neige blanchit et* ARGENTE *les prairies.*

— *Argenter des pilules*, les rouler dans des feuilles d'argent, pour les empêcher d'être désagréables au goût.

Argenté, ée part. pass. Qui a la couleur blanche, l'éclat de l'argent : *L'onde* ARGENTÉE. || *Gris argenté*, Couleur grise mêlée de blanc, ce qui lui donne de l'éclat : *Cheveux, barbe d'un* GRIS ARGENTÉ.

— En T. de bot. Se dit des feuilles couvertes d'un duvet blanc et soyeux.

S'argenter, v. pr. Etre argenté : *Certains métaux ne peuvent* S'ARGENTER *que par des procédés particuliers.*

— Par anal. Devenir blanc : *Barbe qui* S'ARGENTE.

— ANTON. Désargenter.

ARGENTERIE n. f. Meubles, ustensiles d'argent. (Se dit particulièrement de la vaisselle et des ustensiles de table) : ARGENTERIE *de famille.*

— Collectiv. Croix, chandeliers, vases d'argent qui servent aux cérémonies du culte catholique.

— Ancienn., Lieu où l'on versait les deniers publics. || Chez le roi, Fonds qui s'établissait tous les ans pour certaines dépenses extraordinaires.

— ENCYCL. Econ. domest. Pour entretenir en bon état l'*argenterie*, on doit, lorsqu'on s'en est servi, la laver successivement à l'eau bouillante, à l'eau chaude, à l'eau froide, la frotter avec une brosse et un morceau de flanelle, et enfin l'essuyer avec un linge fin et une peau de buffle. Plusieurs fois par mois, on doit la nettoyer avec du blanc d'Espagne délayé dans de l'eau ou dans un peu d'eau-de-vie, et enlever l'enduit avec une brosse douce, lorsqu'il est presque sec. Par ce procédé, on rend à l'argenterie son premier éclat.

Lorsqu'on veut vendre de l'argenterie ancienne, on doit la soumettre à un nouveau contrôle et la faire marquer de nouveau, sous peine d'amende. V. ORFÈVRERIE.

— Hist. des institutions. L'*argenterie* faisait partie de l'*hôtel du roi*. La date précise de la création de cet office n'est pas connue ; elle se place vers le commencement du XIVe siècle. La cause en fut dans l'accroissement des dépenses de la famille régnante et de la domesticité royale. On trouvera le détail des fonctions de l'argenterie, ci-dessous, au mot ARGENTIER.

Le mot *argenterie* paraît encore, sous une autre forme, dans l'histoire des institutions : c'est au point de vue des lois somptuaires. Ces lois remontent jusqu'à l'époque de Charlemagne. Les invasions normandes firent disparaître la vaisselle d'or et d'argent usitée en France, mais elle ne tarda pas à reparaître. Les rois commencèrent par en interdire l'usage à ceux qui n'avaient pas une fortune considérable : Philippe le Bel, impressionné par la grande crise monétaire que le royaume traversa sous son gouvernement, finit par prohiber entièrement la vaisselle d'or et d'argent, et, en 1310, il défendit aux orfèvres d'en fabriquer. Ces lois eurent l'inefficacité de toutes les lois somptuaires, et, malgré les désastres de la guerre de Cent ans, le luxe des vaisselles d'or et d'argent ne fit que grandir.

ARGENTEUIL, ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. de Versailles (Seine-et-Oise), sur la Seine ; 15.116 hab. Ch. de f. Nord. Vignobles, carrières de plâtre. Le réseau des chemins de fer du Nord se soude, à Argenteuil, avec celui des chemins de fer de l'Ouest. — Le cant. a 10 comm. et 34.296 hab.

— *Histoire.* Au VIIe siècle, on fonda à Argenteuil un monastère de filles où se retira Héloïse, l'amante d'Abélard, fuyant le ressentiment de son oncle. En 1129, Suger remplaça les religieuses par des religieux. L'église de ce prieuré possède, suivant la tradition locale, la tunique sans couture de Jésus-Christ.

ARGENTEUR, EUSE n. Celui, celle dont le travail consiste à argenter les métaux, etc. : *C'est sur le cuivre surtout que l'*ARGENTEUR *exerce son art.*

— Se dit adjectiv. de ce qui sert à argenter : *Le cyanure double est le sel* ARGENTEUR *par excellence.*

ARGENTEUX (*eu*), **EUSE** adj. Qui a beaucoup d'argent : *Vieillard* ARGENTEUX. (Pop.)

ARGENTICO (du bas lat. *argenticus*, d'argent), mot employé dans des adjectifs composés, servant à désigner des combinaisons chimiques dans lesquelles entre un sel argentique : ARGENTICO-*ammonique*, etc.

ARGENTIER (*ti-é*) n. m. Nom donné anciennement à tous ceux qui faisaient le commerce de l'argent (banquiers, changeurs, etc.), et aux orfèvres. || Percepteur et distributeur des biens d'une église.

— Fam. et en mauvaise part. Prêteur d'argent.

— Officier qui, à la cour et dans les maisons princières, était chargé de contrôler les dépenses. V. ENCYCL.

— ENCYCL. Hist. des inst. Le titre de *argentier* paraît pour la première fois en 1317. C'était le chef de l'argenterie, institué par les gens des comptes, et spécialement préposé à la garde des joyaux de la couronne et de tout ce qui concernait, dans l'hôtel du roi, l'ameublement et l'habillement. Le premier en date des argentiers de qui le nom nous ait été transmis est Geoffroi de Fleuri, promu à cette charge le 20 janvier 1317. L'existence de la charge, néanmoins, était antérieure, comme en témoigne le compte même de Geoffroi de Fleuri, publié en 1851 par Douët-d'Arcq. Le plus illustre des argentiers a été Jacques Cœur, argentier de Charles VII, de qui on connaît la glorieuse et poignante histoire. L'argenterie de la reine fut séparée, en 1393, de celle du roi ; il y eut donc, à partir de cette date jusqu'au XVIIe siècle, des argentiers de la reine. L'office d'argentier du roi ne disparut qu'avec la Révolution ; mais, au VIIIe siècle, le titre en avait changé.

— BIBLIOGR. : Douët-d'Arcq, *Comptes de l'argenterie des rois de France au* XIVe *siècle* (Paris, 1851), et *Nouveau Recueil des comptes de l'argenterie* (Paris, 1874) ; Achille Luchair, *Manuel des institutions françaises* (Paris, 1892).

ARGENTIERE (L'), ch.-l. de cant. des Hautes-Alpes, arrond. et à 21 kilom. de Briançon, sur un plateau dominant le confluent du Fournel et de la Durance ; 961 hab. Mines de plomb argentifère aux environs. (Le cant. a 7 comm. et 5.679 hab.). — Ch.-lieu d'arrond. du départ. de l'Ardèche. || V. LARGENTIÈRE.) — Nom d'un grand et beau glacier du massif du Mont-Blanc, descendant dans la vallée de Chamonix, dominé au N.-E. par l'aiguille de l'Argentière, et délimité par le col du même nom.

ARGENTIFERE du lat. *argentum*, argent, et *ferre*, porter) adj. Qui contient de l'argent : *Minéraux* ARGENTIFÈRES.

ARGENTIN, INE adj. Se dit du son même de l'argent et d'un son clair analogue à celui de l'argent :

Les cloches, dans les airs, de leurs voix *argentines*
Appelaient à grand bruit les chantres à matines.
BOILEAU.

— Qui a la blancheur, l'éclat de l'argent : *Flots* ARGENTINS.

— *Ton argentin.* Point. Effet de couleur qui imite le blanc de l'argent.

ARGENTINE (du lat. *argentum*, argent) n. f. Bot. Nom vulgaire de la potentilla argentea et de l'anserina, dont le dessous des feuilles brille d'un éclat argentin.

— Ichtyol. Nom vulgaire de divers poissons à écailles blanches et brillantes.

— Minér. Sorte de chaux carbonatée, qu'on désigne sous le nom de *spath schisteux.*

— Techn. Poudre d'étain obtenue en précipitant le métal par la voie galvanique, et que l'on emploie dans l'impression des tissus pour produire des effets d'argenture.

ARGENTINE, comm. de la Savoie, arr. et à 32 kilom. de Saint-Jean-de-Maurienne, dans la vallée de l'Arc ; 1.540 hab. — Mines de plomb et d'argent à Montchabert.

ARGENTINE (RÉPUBLIQUE), Etat de l'Amérique du Sud, bordé à l'E. par l'océan Atlantique, et à l'O. par la chaîne des Andes : il couvre une superf. de 2.789.000 kil. carr., et a une population de 4 millions d'habitants. (*Argentins*).

— ENCYCL. I. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. Ce qui domine dans le territoire *argentin*, le plus grand de l'Amérique du Sud, après celui du Brésil, ce sont les plaines et les plateaux. Au N., le *Gran Chaco*, avec ses solitudes encore imparfaitement explorées, ses cours d'eau frangés d'arbres, ses savanes et ses fourrés inextricables ; au centre, les *pampas*, immenses plaines herbeuses qu'interrompent seules quelques ondulations, d'assez faible altitude ; au S., le *plateau de la Patagonie*, où des croupes pierreuses alternent avec des vallées fertiles. C'est dans la *république Argentine* que les Andes atteignent leur plus grande hauteur : le point culminant de la chaîne est le volcan d'Aconcagua, auquel on donne 6.970 m. d'altitude, et qui se dresse à l'E. de la ligne de séparation des eaux. Une série de rangées parallèles accompagne le versant oriental des Andes sur le territoire argentin ; entre ces sierras, dont la plus élevée et la plus longue est la sierra de Cordoba, s'étendent de vastes plaines et de fertiles vallées, capables de nourrir une nombreuse population.

L'Argentine est située presque tout entière dans la zone tempérée du sud ; seule l'extrémité septentrionale appartient encore à la zone tropicale. Son immense étendue en latitude implique forcément de grandes différences climatériques. Au N., les températures moyennes d'hiver et d'été oscillent entre 20° et 30° ; au S., elles vont de 0° à 10°, présentant ainsi la même différence qu'entre l'Algérie saharienne et la Norvège méridionale. Dans la région andine, le climat varie naturellement suivant l'altitude.

Les pluies amenées par les vents du S.-E. vont en diminuant graduellement d'abondance du N. au S. et de l'E. à l'O. La partie voisine du Brésil, région encore tropicale, reçoit avec les pentes andines les précipitations les plus fortes (de 1 m. à 2 m. par an). La région centrale et le plateau de Patagonie sont beaucoup moins arrosés ; la distribution des pluies y est surtout très inégale suivant les saisons, et varie d'une année à l'autre ; ce sont le plus souvent des averses orageuses violentes et courtes, qui s'écoulent sans pénétrer sur un sol durci par de longues sécheresses.

De là résulte que, sous le rapport des voies fluviales, la république Argentine est moins bien partagée qu'on ne le supposerait à l'inspection de la carte. Elle possède un fleuve majestueux, le Parana-Paraguay, qui, venu des confins du plateau Brésilien, au centre du continent, offre une magnifique voie navigable, longue de 3.000 kilom., de Cuyaba à Montevideo ; mais presque tous les autres cours d'eau sillonnant les plaines manquent de profondeur, et finissent dans les sables ou les marais ; tels sont les affluents de droite du bas Parana, qui se perdent souvent dans des lagunes avant de l'atteindre. Quant aux rivières de Patagonie, comme le rio Colorado et le rio Negro, elles sont peu abondantes et ne peuvent rendre aucun service à la navigation ; il en est même qui disparaissent avant d'arriver à la mer. Une rangée de lacs analogues aux lacs alpins d'Italie ou de Suisse s'étend au pied oriental des Andes, dans des brèches profondes qui rendent faciles les communications entre les deux versants de la chaîne (le Nahuel le Viedma).

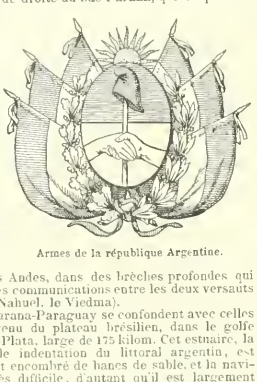

Armes de la république Argentine.

Les eaux du Parana-Paraguay se confondent avec celles de l'Uruguay, venu du plateau brésilien, dans le golfe appelé Rio-de-la-Plata, large de 175 kilom. Cet estuaire, la plus remarquable indentation du littoral argentin, est malheureusement encombré de bancs de sable, et la navigation y est très difficile, d'autant qu'il est largement ouvert à tous les vents. Les autres golfes qui échancrent la côte plus au S. ne valent guère mieux, et la baie Blanche, ainsi que celle de Saint-Antoine et de Saint-Georges, ne se prêtent pas à l'établissement de bons ports ; elles sont peu profondes et difficilement accessibles.

II. POPULATION, INDUSTRIE, COMMERCE. C'est en 1509 que Diaz de Solis, au service de l'Espagne, découvrit l'estuaire de la Plata ; mais c'est seulement dans la seconde moitié du XVIe siècle que les Espagnols s'établirent dans cette région, qui devint la vice-royauté de Buenos-Ayres. Les progrès de la colonisation y furent plus lents que dans les autres pays hispano-américains, parce qu'on n'espérait pas y trouver d'or et d'argent ; de très faibles étendues du sol furent mises en valeur au XVIIe et au XVIIIe siècle. Au début de ce siècle, les rares habitants du pays s'insurgèrent contre l'Espagne (1810) et proclamèrent leur indépendance ; mais ce n'est qu'à la suite de longues guerres civiles que la république Argentine fut définitivement organisée, en 1854. Depuis cette époque, malgré de nouveaux troubles, elle n'a cessé de progresser.

Actuellement, la population de l'Argentine se compose pour un peu plus de moitié d'Argentins proprement dits, descendants des anciens colons espagnols mélangés aux indiens et aux nègres ; l'autre moitié a été fournie par l'immigration venue d'Europe. C'est vers 1820 que les immigrants ont commencé à arriver ; ils ont été peu nombreux jusqu'en 1860, plus de 40.000 en 1870, 100.000 en 1885, enfin 260.000 en 1889. Bien que ralenti depuis lors, le flot de l'immigration est encore énorme et ne peut être comparé qu'à celui qui se dirige vers les Etats-Unis. Cette affluence de l'élément européen (latin et italien surtout) est destinée à assurer un jour à la république Argentine la prépondérance dans l'Amérique du Sud.

Une partie importante de la population vit dans les villes : *Buenos-Ayres*, la capitale, renferme à elle seule un sixième de la population de la république. Les autres centres urbains sont : Rosario, Cordoba, La Plata (la nouvelle capitale de la province de Buenos-Ayres), Tucuman, Santa-Fé, Pararan, Salta, Mendoza.

L'Argentine, qui comprend 14 Etats et 10 territoires confédérés, est une république fédérative. Le pouvoir executif central est confié à un président élu pour six ans. Le congrès national (Sénat et Chambre des députés) exerce le pouvoir législatif. Les provinces se gouvernent elles-mêmes et votent leur budget.

Les ressources agricoles de la république Argentine sont énormes et ne pourront que s'accroître avec le développement de la population : d'immenses espaces cultivables restent inexploités faute de bras et attendent les colons. — Dans ce pays neuf, les céréales sont devenues en quelques années une des principales sources de la richesse publique ; l'Argentine qui, en 1880, se trouvait encore au rang des pays consommateurs, exporte maintenant ses blés et son maïs jusqu'en Europe. C'est dans les régions de l'O. et du S.-O. que les champs de céréales sont le plus nombreux et rencontrent les meilleures conditions de prospérité. — Les vignes plantées sur le versant des Andes ont bien réussi : elles prospèrent surtout dans les provinces de Rioja et de Catamarca. — C'est dans la même région que sont groupées les plantations de cannes à sucre, dont la culture prend tous les ans une plus grande extension.

La plupart des cultures, surtout celle du tabac, sont localisées dans les vallées andines et sur les collines qui les bordent. Quant à la grande plaine centrale, à la pampa, elle est avant tout une région d'élevage, qui nourrit des millions de chevaux, de bêtes à cornes et de moutons, répartis en estancias ou fermes d'élevage de dimensions très diverses. Les bergers par excellence, ce sont les gauchos à cheval, surveillant à deux ou trois un troupeau de plusieurs milliers de têtes. Ici, comme en Australie, le petit bétail a le plus d'importance ; c'est lui qui s'accommode le mieux de la sécheresse et de la température ; comme en Australie aussi, c'est pour la laine, bien plus que pour la viande, qu'on élève le mouton. Grâce à ses immenses troupeaux, l'Argentine vient au second rang parmi les pays producteurs de laine, immédiatement après l'Australie, avant les Etats-Unis et la Russie. Quant au gros bétail, les peaux, les cornes et les produits secondaires forment la plus forte part des revenus qu'on en tire, la lutte avec les Etats-Unis pour le transport de la viande fraîche et des animaux vivants en Europe étant impossible. En somme, malgré les rapides développements de l'agriculture, l'élevage est encore la grande richesse du pays ; il est appelé, il est vrai, à se restreindre à mesure que les champs cultivés gagneront du terrain, mais il lui restera toujours une place suffisante, car, sur de vastes espaces, la culture ne pourra jamais s'introduire.

L'Argentine, riche en minerais, comme tous les pays de l'Amérique du Sud, est une des régions de ce continent où l'exploitation des mines est le moins avancée et a le moins préoccupé les habitants. Cela vient, au reste, de ce que la plupart des gisements sont situés dans les Andes, à une grande distance de la mer. Le cuivre abonde dans le Catamarca et dans la sierra de Cordoba ; le charbon a été découvert en couches épaisses dans la Patagonie et sur les bords du rio Vermejo ; mais on commence à peine à mettre en valeur toutes ces richesses.

L'industrie proprement dite est fort peu avancée et les Argentins sont encore tributaires de l'Europe pour la plupart des produits manufacturés ; les industries agricoles, meuneries, sucreries, préparation de conserves de viandes, sont les seules exploitées, ou peu s'en faut.

Faute de voies commodes, beaucoup de richesses minières ne sont pas utilisées, et de vastes territoires restent fermés à la culture. Aussi l'Argentine a-t-elle fait tous ses efforts pour développer les voies ferrées destinées à mettre en rapport avec la côte les pays que la navigation fluviale ne pouvait atteindre. Toutes les lignes ont pour point d'attache commun Buenos-Ayres ; elles rayonnent dans trois directions principales : au N. jusqu'à Salta et Jujuy, et presque jusqu'à la frontière de Bolivie ; à l'O., à travers les Andes, jusqu'à Valparaiso, sur la côte chilienne ; au S. enfin, jusqu'à Bahia Blanca.

Le commerce est très actif entre tous les points desservis par les voies fluviales ou les voies ferrées. Buenos-Ayres est le principal port d'embarquement des produits destinés aux pays d'outre-mer ; mais sa rade n'étant pas sûre, cette grande cité ne tardera pas à être supplantée par La Plata, nouvelle ville construite plus près de la mer et dotée d'un excellent port. Les exportations comprennent avant tout les produits de l'élevage (laines, peaux, crins, cornes, suifs, viandes congelées ou conservées), et ceux de l'agriculture. Les importations consistent surtout en matériaux de construction et instruments de travail (bois, fers, machines, outils), et aussi en objets manufacturés (tissus, habillements) et en substances alimentaires (sucres, huiles, boissons).

La France, l'Allemagne et l'Angleterre se disputent la prépondérance sur le marché argentin.

Enivrée par son rapide essor, la république Argentine a multiplié sans compter les grands travaux publics, les créations de chemins de fer, prodigué des concessions aux immigrants étrangers. Aussi la crise financière est-elle survenue, ralentissant les progrès en voie de s'accomplir ; mais la prospérité du pays repose sur des ressources trop sûres pour que cette crise ne soit autre chose que passagère. La république Argentine a devant elle un brillant avenir ; elle est appelée, semble-t-il, à devenir, dans l'Amérique du Sud, ce que sont les Etats-Unis dans l'Amérique du Nord.

— *Histoire. La découverte et l'étude géographique du pays.* C'est en l'année 1515 que le pilote espagnol Juan

Diaz de Solis découvrit l'estuaire du rio de la Plata, dans lequel il pénétra le premier. Sébastien Cabot, quelques années plus tard, en commença la reconnaissance (1527), et exécuta lui-même ou fit exécuter la première exploration au XVIe siècle, quelques reconnaissances à main armée.

Dans la première moitié du XVIIIe siècle, toutefois, on ne possédait guère encore que des notions plus ou moins précises sur le littoral atlantique de la future république Argentine, sur les deux fleuves Parana et Paraguay, et sur les deux grandes routes postales faisant communiquer la colonie espagnole avec le Pérou et le Chili. En 1750, des reconnaissances topographiques, exécutées sur la partie supérieure de l'Uruguay et du Parana, commencèrent à préciser des notions qu'augmenterent encore les travaux de la commission constituée par suite du traité de Saint-Ildefonso (1777) pour délimiter les possessions de l'Espagne et du Portugal en Amerique. Don Félix de Azara fit alors beaucoup progresser la connaissance du pays arrosé par le haut Uruguay, l'Yguassu, le haut Parana et le Paraguay. Mais les parties les plus proches de la mer restèrent encore à peine étudiées.

Alcide d'Orbigny commença, dès l'année 1826, à combler cette lacune par ses travaux sur la partie sud-est de la province de Buenos-Ayres, et, en 1832, parut une bonne description du Gran Chaco. Enfin, l'année 1854 marque le début d'un ensemble de travaux topographiques sur l'intérieur de la république Argentine. Les Drs Martin de Moussy, Burmeister, Brackebusch, M. Paz-Soldan, étudient successivement le pays et ajoutent chacun aux travaux de ses prédécesseurs des données nouvelles très précieuses, tandis que le Dr Moreno entreprend depuis 1873 l'étude de la partie orientale de la Patagonie unie à la république Argentine. Ainsi se trouve préparé le travail topographique qui classera un jour la république Argentine parmi les pays possédant un levé précis pour tout leur territoire.

— Bibliogr. : Martin de Moussy, *Description géographique et statistique de la confédération Argentine* (Paris, 1860-64) ; Burmeister, *Physische Beschreibung der Argentinischen Republik* (Buenos-Ayres-Paris, 1875-76) ; Latzina, *Geografia de la Republica Argentina* (Buenos-Ayres-Paris, 1891) ; Daireaux, *la République Argentine* (Paris, 1889) ; Lopez, *Historia de la Republica Argentina* (Buenos-Ayres, 1883). — Carte : Dr Brackebusch, *Mapa de la Republica Argentina* (Hambourg, 1891).

ARGENTIQUE (bas lat. *argenticus* ; de *argentum*, argent) adj. Se dit d'un oxyde et des sels d'argent.

ARGENTITE n. f. Sulfure naturel d'argent. Syn. de ARGYROSE.

ARGENTOMÈTRE (du lat. *argentum*, argent, et du gr. *métron*, mesure) o. m. Aréomètre spécial, imaginé par Davanne, destiné au titrage rapide des solutions d'azotato d'argent employées en photographie.

ARGENTON (lat. *argentum*, argent) n. m. V. ARGENTAN.

ARGENTON, riv. des Deux-Sèvres, affluent du Thouet, formée par l'union de l'Argent et du Ton, Iré ou Dolo, qui baigne Bressuire. Cours : 60 kilom.

ARGENTON (Marie-Louise-Madeleine-Victoire Le Bel de la Boissière de Sery, comtesse d'), une des premières maîtresses de Philippe d'Orléans, née vers 1680, morte en 1748. Fille d'honneur de Madame, elle devint enceinte des œuvres du duc d'Orléans, fit reconnaître et légitimer son fils (1706), et reçut du duc la terre d'Argenton, dont elle prit le nom. Vers 1712, elle épousa secrètement le chevalier d'Oppède, qui mourut en 1717.

ARGENTON-CHÂTEAU, ch.-l. de cant. (Deux-Sèvres), arr. et à 18 kilom. de Bressuire, au confluent de l'Ouère avec l'Argenton ; 1.169 hab. (*Argentonnais.*) Fabriques de serges, d'étamines, de toiles, de coutils, d'étoffes dites *barres*, etc. Le château d'où ce bourg tire son nom fut bâti par Philippe de Commines, et détruit pendant les guerres de Vendée. — Le cant. a 19 comm. et 13.300 hab.

ARGENTON-SUR-CREUSE (l'*Argentomagus* des Romains), ch.-l. de cant. (Indre), arrond. et a 30 kilom. de Châteauroux, sur la Creuse ; 6.118 hab. (*Argentonnais.*) Fabriques de draps, de toiles et de poteries, papeteries, blanchisseries de toiles, filatures de laine. Antiquités romaines. Ruines d'un vieux château, assiégé et pris par Henri IV, détruit par Louis XIV. — Le cant. a 10 comm. et 15.168 hab.

— *Histoire.* Cette ville commandait, au temps des Romains, une voie qui conduisait de Nantes à Bourges et à Néris. Détruite par Waifre, duc d'Aquitaine, elle fut relevée immédiatement par Pepin. En 1020, elle tomba aux mains d'Eudes l'Ancien, et subit des lors les diverses fortunes du Berry.

Armes d'Argenton-s.-Creuse.

ARGENTOPYRITE (du lat. *argentum*, argent, et de *pyrite*) o. f. Sulfure naturel de fer et d'argent ($Ag^2Fe^4S^{11}$) qui se présente en cristaux gris rhombiques.

ARGENTORATUM, anc. nom latin de Strasbourg.

ARGENTOVARIA ou **ARGENTARIA**, ville de la Gaule, détruite par Attila, remarquable dans l'histoire par la victoire de l'empereur Gratien sur les Germains, l'an 378 de notre ère. C'est sans doute sur ses débris que s'est élevé Horbourg, près Colmar.

ARGENTRÉ, ch.-l. de cant. (Mayenne), arrond. et à 11 kilom. de Laval, près de la Jouanne ; 1.414 hab. Carrieres de marbre. — Le cant. a 9 comm. et 6.988 hab.

ARGENTRÉ (Bertrand d'), savant jurisconsulte, né à Vitré en 1519, mort en 1590. Il était grand sénéchal à Rennes. On lui doit un *Commentaire sur la coutume de Bretagne* (1568), où il se montre l'inflexible partisan du droit féodal et coutumier. D'Argentré a écrit aussi une *Histoire de Bretagne*.

ARGENTRÉ-DU-PLESSIS, ch.-l. de cant. (Ille-et-Vilaine), arrond. et a 9 kilom. de Vitré, entre des étangs qui forment un bras de la Vilaine ; 2.226 hab. Carrière de marbre noir, blanchisseries et tanneries. Aux environs, château des Rochers, célèbre par le séjour de Mme de Sévigné. — Le cant. a 9 comm. et 12.262 hab.

ARGENT-SUR-SAULDRE, ch.-l. de cant. (Cher), arrond. et à 47 kilom. de Sancerre, sur la *Sauldre* ; 2.079 hab. Ch. de f. Orléans et P.-L.-M. — Le cant. a 4 comm. et 7.035 hab.

ARGENTURE n. f. Art, action d'argenter, de recouvrir les objets de feuilles d'argent ou d'une solution d'argent, pour leur donner l'apparence de ce métal.

— Encycl. L'application de l'argent sur un autre métal s'opère à l'aide de différents procédés désignés sous les appellations de procédés anciens et modernes. Quelques-uns des premiers sont encore en usage à l'heure actuelle, pour l'exécution de certains travaux d'argenture.

La plus ancienne des méthodes consistait à braser une plaque d'argent fin sur le métal à argenter, et à laminer les deux métaux jusqu'à l'épaisseur voulue. Puis est

venue l'*argenture en feuilles*, consistant à recouvrir d'une feuille d'argent l'objet à décorer, après l'avoir préalablement décapé, et à l'appuyer à l'aide du brunissoir en acier. — L'*argenture à la bouillitoire* s'obtenait en plongeant la pièce à argenter dans un bain bouillant de chlorure d'argent. — L'*argenture au trempé à chaud ou à froid* se pratique en immergeant les objets dans un bain, porté peu à peu à l'ébullition, et renfermant de l'azotate d'argent. Le trempé à froid s'obtient en faisant un bain de bisulfite de soude et d'argent, et en y plongeant les pièces à argenter. — L'*argenture au pinceau, au bouchon ou au pouce*, s'opère en préparant une pâte de chlorure d'argent, de sel commun et de bitartrate de potassium, que l'on étend sur les objets à argenter. On laisse sécher et on procède au brunissage à l'aide du *grattc-boësse*.

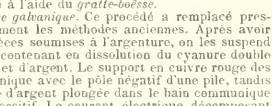

Argenture galvanique : M, pile ; PN, fils conducteurs ; B, cuve renfermant un bain de cyanure double de potassium et d'argent.

— *Argenture galvanique*. Ce procédé a remplacé presque complètement les méthodes anciennes. Après avoir décapé les pièces soumises à l'argenture, on les suspend dans un bain contenant en dissolution du cyanure double de potassium et d'argent. Le support en cuivre rouge des objets communique avec le pôle négatif d'une pile, tandis qu'une plaque d'argent plongée dans le bain communique avec le pôle positif. Le courant électrique décomposant le cyanure d'argent, le métal précieux se dépose sur les pièces. La plaque d'argent reconstitue le cyanure au fur et à mesure de sa décomposition.

— *Argenture des glaces*. Cette opération s'obtient en préparant deux liqueurs, dont la première se compose d'azotate d'argent dissous dans l'ammoniaque, dissolution à laquelle on ajoute de l'acide tartrique. La seconde ne diffère de la précédente que par une quantité double d'acide tartrique. La glace à argenter est lavée, décapée, placée sur la table d'argenture, que l'on couvre d'une mince couche de la première liqueur. Vingt minutes après, on soulève la glace, on lave soigneusement la pellicule d'argent déposée à sa surface, on fait écouler la dissolution restante, et on la remplace par la seconde. L'opération est terminée au bout de quinze minutes, et il ne reste plus qu'à faire sécher l'argenture et à la recouvrir d'une couche de peinture.

— *Argentures diverses : Tissus*. On emploie un vernis très épais dont on imprègne les parties à argenter. On applique le métal précieux en feuilles qui adhèrent sur les endroits recouverts de vernis. — *Porcelaines*. On applique sur la porcelaine une sorte de bouillie, composée de poudre d'argent broyée avec de l'essence. Les pièces sont ensuite recuites, puis passées au brunissoir. — *Papiers*. Elle s'obtient en recouvrant les parties à argenter avec des feuilles d'argent qu'un vernis siccatif retient sur les parties préparées. — *Boiseries* ou *murs*. On procède à cette opération en appliquant les feuilles d'argent sur de l'huile siccative ou de la colle de poisson dont on a imprégné les parties à argenter.

ARGENVILLE (Dezallier d'), écrivain et amateur d'arts. V. Dezallier d'Argenville.

ARGENVILLE (d'), pseudonyme sous lequel Papillon de La Ferté a publié un *Abrégé de la vie des peintres français* (1796).

ARGES (*jèss*) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des siluridés, renfermant des silures américains habitant les eaux douces : *arges cyclopus* (cavernes des Andes), etc.

ARGHANA ou **ARGANA**, ville de la Turquie d'Asie (Aldgesirèh), chef-lieu de district du pachalik de Diarbekir, sur la branche occid. du Tigre ; 6.150 hab. Riches vignobles aux environs. — Pop. du *district d'Arghana* : 134.500 hab. || A 18 kilom. au N.-O., la petite ville d'*Arghana*-Maden, sur la rive gauche du Tigre 3.150 hab.), est bâtie sur une riche mine de cuivre en exploitation.

ARGHOUN, empereur mogol, fils d'Houlagou et quatrième des rois persans de la race de Gengis-Khan, mort en 1291. Il succéda à son oncle Nikudar en 1284. Il se signala par sa tolérance religieuse, mais se laissa gouverner par son favori Bouka, auquel succéda Saad-ed-Daulah, médecin juif, dont l'administration fut sage et modérée.

ARGIA ou **ARGIE**, mère d'Ie, fille d'Adraste et femme de Polynice, auquel elle rendit les honneurs funèbres, conjointement avec Antigone, et malgré la défense de Créon ; les dieux la changèrent en fontaine. — Femme de Polybe et mère d'Argus, constructeur du vaisseau *Argo*. — Fille de Pontus et de Thalassa.

ARGIEN, ENNE (*in, èn*), celui, celle qui habitait Argos et l'Argolide. — *Les* Argiens.

— Adjectiv. Qui appartenait à cette ville ou à ses habitants. *Religion* argienne.

— *Jeux argiens*. Jeux que l'on célébrait à Argos en l'honneur de Héra (Junon), divinité protectrice de la ville.

ARGILACÉ, ÉE adj. Qui a la couleur de l'argile.

ARGILE (du lat. *argilla* ; en gr. *argillos* ; formé de *argos*, blanc, à cause de la couleur la plus ordinaire de cette substance) n. f. (Les poètes, et quelques bons prosateurs, l'ont fait du masculin.) Terre molle et grasse dont on fait des vases de toute sorte, des modèles pour la sculpture, etc. : Argile *blanche, verte*. || Vase fait d'argile :

Cette *argile* où sa main préparait ses repas...
Thomas

— *Argile* s'emploie souvent au fig. dans un sens facile à comprendre, par allusion : 1° à la terre avec laquelle, selon la Bible, le premier homme a été formé : *Tous les enfants des hommes sont pétris de la même* argile (Portalis ; 2° à la nature molle et flexible de cette matière : *L'enfant est une* argile *que l'éducation pétrit à sa volonté* ; 3° au peu de consistance, à la fragilité de cette matière : *La réputation qui est fondée sur le vrai mérite est de granit ; celle qui ne s'appuie que sur la coterie et l'intrigue est d'*argile.

— Encycl. Minér. I. Propriétés générales des argiles. Les composés désignés sous le nom générique de *argiles* sont des silicates d'alumine hydratés, rarement purs. Blanches, quand elles sont pures, les argiles sont le plus souvent colorées en gris, en violet, en jaune ou en rouge ; il en est de bleuâtres, de verdâtres et de bariolées. Elles se désagrègent par le contact de l'eau et ferment avec ce liquide une pâte glutineuse. L'argile desséchée se fendille ; elle est alors très avide d'eau et adhère fortement à la langue. Soumise à une température élevée, elle devient anhydre, inattaquable par l'eau, sonore, et tellement dure, qu'elle fait feu au briquet. Pure, elle est infusible.

Les argiles sont en général douces, onctueuses au toucher ; on peut aisément les rayer avec l'ongle. Certaines argiles absorbent les corps gras comme elles absorbent l'eau ; de là l'usage qu'on en fait pour le dégraissage ou foulage des draps.

— II. Origine et classification des argiles. Les roches cristallines, telles que granites, gneiss, micaschistes, sont formées de minéraux essentiellement composés de silice et d'alumine, et auxquels sont associés quelques autres silicates. Ces silicates multiples ont la propriété de se décomposer sous diverses influences, de telle sorte que le silicate alcalin est entraîné. Le silicate d'alumine se combinant avec l'eau donne l'argile.

On divise le genre *argile* en cinq groupes, qui sont : 1° halloysite, comprenant les variétés *lithomarge, leuzinite, sévérite, glossecollite*, etc. ; 2° allophane, avec la var. *collyrite* ; 3° kaolin, var. : *pholérite, nacrite* ; 4° pyrophyllite, avec *pagodite, agalmatolite, cimolite* ; 5° montmorillonite, var. : *confolensite, smectite, malthacite, miloschine*. On réunit en outre sous le nom de kaol. les argiles riches en oxyde de fer : *smopite, sphragide, melinite, vierzonite*, etc.

— Géol. L'argile est imperméable ; elle sert de lit aux nappes d'eau souterraines. Les argiles proprement dites appartiennent aux terrains secondaires et tertiaires.

— *Argile de Barton*, Importante couche d'argile qu'offre, en Angleterre, l'étage éocène moyen du terrain tertiaire. || *Argile à blocaux*, Nom donné au *terrain erratique du nord* ou *till* des savants écossais, quand ce dépôt argileux se présente avec une grande abondance de pierres empâtées. || *Argile de Londres*, Puissante couche d'argile qui présente, en Angleterre, l'étage éocène inférieur. || *Argile à lignites du Soissonnais*, Formation d'argile que l'on observe, dans le Soissonnais, entre les sables de Cuise et les sables de Bracheux (étage éocène inférieur). || *Argile plastique*, Couche d'argile assez pure développée aux environs immédiats du sud de Paris, à Montereau, dans l'étage éocène inférieur, au-dessous du calcaire grossier. Cette couche, très importante, peut atteindre près de 50 m. d'épaisseur. Elle contient à la base quelques fossiles d'eau douce, et renferme plusieurs minéraux : sulfate de fer (*apatélite*), sulfate de chaux cristallisé (*gypse*), pyrite de fer radiée (*marcassite, sperkiès*), carbonate de fer (*sidérose*), etc. L'origine de l'argile plastique, encore très douteuse, pourrait être attribuée à des volcans de boue. || *Argile rouge pélagique*, Argile rouge ou grise dont la présence a été constatée dans les grands fonds des océans, au cours de la campagne du *Challenger*. Cette formation, dont l'origine paraît être essentiellement chimique, se produit avec une extrême lenteur, et ne doit former qu'un enduit très mince. Il y a été recueilli des débris animaux, parmi lesquels on a cru reconnaître les formes fossiles restées à la surface du sol grâce à l'absence de tout dépôt. || *Argile à silex*, Terrain dont l'origine n'est pas entièrement déterminée, et qui recouvre immédiatement la craie, en Normandie, Touraine, Anjou. Sa formation paraît avoir commencé avec la période tertiaire.

— III. Essai des argiles. Les argiles sont souvent mélangées avec des matières étrangères : grains de quartz, de mica ou de feldspath, provenant de l'incomplète décomposition de la roche primitive ; oxydes, sulfures, carbonates et silicates de fer, qui colorent l'argile, soit à l'état naturel, soit après la cuisson, et qui la rendent moins réfractaire ; carbonate de chaux, qui la rend effervescente avec les acides ; alcalis, potasse, chaux, magnésie, qui lui permettent de subir la fusion ; matières organiques bitumineuses, qui la rendent, au contraire, très réfractaire.

Le fabricant qui emploie les argiles doit procéder à l'essai de la matière première, afin de déterminer la quantité de matières étrangères qui entre dans sa composition : 1° Par calcination, on dégage l'eau, dont on apprécie la quantité par la différence des poids ; 2° La quantité de fer se détermine par la teinte que prend la matière calcinée, ou dosée par l'acide oxalique ; 3° L'effervescence indiquera la présence du carbonate de chaux ; 4° On séparera les grains de sable et le quartz, en divisant dans l'eau l'argile impure, et en décantant à plusieurs reprises.

— IV. Des diverses espèces d'argiles. On distingue, d'après leurs propriétés, les *argiles infusibles*, les *argiles fusibles*, les *argiles ocreuses*.

Les *argiles infusibles* ou réfractaires sont les *kaolins* et les *argiles plastiques*. Le kaolin se trouve en abondance dans les pegmatites de Saint-Yrieix, aux environs de Limoges, et dans les roches analogues du Cornouailles (Angleterre) et de la Chine. Il est ordinairement blanc, friable, maigre au toucher ; il se délaye difficilement, et est éminemment propre à la fabrication des porcelaines. L'argile plastique, qui est douce et onctueuse au toucher, forme une pâte liante et longue, très réfractaire. Elle est employée pour la fabrication des poteries, briques réfractaires, creusets, faïences.

Les *argiles fusibles* sont moins pures que les argiles infusibles. Elles sont de deux sortes : celles dites *fqulines*, et les *argiles smectiques*. Les argiles figulines contiennent de 5 à 6 p. 100 de chaux. Elles servent à la fabrication des faïences communes, des briques, des tuiles. Soumises à l'action du feu, ces argiles se colorent, parce que les matières ferrugineuses qu'elles renferment forment des oxydes différemment colorés.

Les argiles smectiques absorbent bien l'huile, on les emploie au dégraissage des draps ; dans l'eau, elles se délitent en une poudre fine, aussi quittent-elles facilement les étoffes, tout en leur enlevant leurs matières grasses. A Montmartre, on voit quelques lits d'une de ces argiles que l'on a vendue sous les noms de *savon de soldat*, de *pierre à détacher*.

Les *argiles ocreuses* sont des argiles siliceuses, maigres, très faibles, et d'un grain extrêmement fin, contenant toujours une proportion notable d'oxyde de fer, qui les colore en jaune s'il est anhydre, en rouge s'il est hydraté. La cuisson modifie leur coloration, et la rend ordinairement plus foncée. Les argiles ocreuses sont toutes préparées et employées pour la peinture. Citons par exemple : l'ocre jaune ou rouge, la terre d'Ombre ou de Sienne, etc.

— Agric. L'argile est un des éléments essentiels d'un sol arable ; mais un sol trop argileux maintient les racines dans un milieu trop humide pendant la saison pluvieuse ; il se fendille au contraire, pendant la saison sèche, et ne conserve pas l'humidité nécessaire à la dissolution des sels que les racines puisent dans le sol. Le sable mêlé à l'argile corrige ces inconvénients, parce qu'il la rend plus poreuse et plus perméable. On peut aussi répandre de la chaux sur les terrains trop argileux. La chaux, en s'humectant, divise les mottes de terre glaise. Le calcaire, l'argile et le sable concourent à former la couche superficielle des terrains les plus fertiles, qui doivent cette qualité particulière à celui des trois éléments qui prédomine dans sa composition. Les terrains argileux sont ordinairement riches en beaux pâturages.

— Techn. Trois qualités ont fait de l'argile la base des arts céramiques. Abondance, plasticité, dureté facile à acquérir par la cuisson, toutes les conditions se trouvent réunies pour que l'argile soit une des premières matières que l'homme ait travaillées, et le progrès de toutes les industries n'a fait que multiplier ses usages.

Une argile qui ne contiendrait aucune matière étrangère, formerait une pâte très facile à mouler et à travailler, mais qui se gercerait à la cuisson. On évite cet inconvénient en ajoutant à l'argile quelque matière qui, en cuisant, ne se contracte pas, et qui, avec l'eau, ne fait point de pâte, par exemple le sable, la craie, le feldspath, etc. Le but est d'obtenir le degré de plasticité qui permettra à la pâte de prendre toutes les formes. Si, pour la confection de certaines espèces de poteries, on n'emploie que de l'argile, c'est que les matières étrangères dont cette argile est accompagnée suffisent pour lui communiquer les qualités qu'elle doit avoir.

Les pâtes cuites se divisent en deux grandes classes : les *pâtes poreuses* et les *pâtes demi-vitrifiées*. A la première appartiennent les faïences et les terres cuites ; à la seconde, les porcelaines et les grès. Les pâtes poreuses se laissent pénétrer par l'eau ; les pâtes demi-vitrifiées ont la surface rugueuse qui se salit promptement. On recouvre les unes et les autres d'un enduit ou vernis : les premières pour leur donner l'imperméabilité, les secondes, pour rendre leur surface polie, et par là les empêcher de se salir.

Une des applications les plus importantes de l'argile est celle relative à la fabrication des matériaux hydrauliques. Ils présentent d'autant plus d'hydraulicité, qu'ils renferment une plus grande proportion d'argile. On les appelle *ciments*, lorsqu'ils durcissent après quelques instants d'immersion, et qu'ils peuvent être gâchés et appliqués seuls comme du plâtre. On leur donne le nom de *chaux hydrauliques*, lorsqu'ils durcissent avec plus de lenteur que les ciments, et qu'on les emploie mêlés avec du sable.

ARGILETE, Quartier de Rome ancienne, dont la situation n'a pu être établie. Les uns font venir ce nom d'Argus, compagnon d'Evandre, qui aurait été tué en cet endroit ; les autres du sénateur Argillus, qui aurait été tué pendant la deuxième guerre punique, pour avoir conseillé la paix avec Carthage ; les autres soutenaient que le nom venait d'un devin toscan mort en cet endroit.

ARGILEUX (*eu*), **EUSE** adj. Qui est de la nature de l'argile, qui en contient : *Terrain* argileux.

ARGILIFÈRE (de *argile*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Terrain qui contient de l'argile : *Calcaire* argilifère.

ARGILITE n. f. Schiste dans lequel domine le silicate d'alumine, base de l'argile (*Thonschiefer* ou *Urthonschiefer* des Allemands). || On écrit aussi argillite.

ARGILLORNIS (du gr. *argillos*, argile, et *ornis*, oiseau) n. m. Oiseau fossile pourvu d'un bec dentelé, trouvé en 1878 dans l'argile éocène de Sheppey, près de Londres.

ARGILO, mot entrant dans la composition de quelques adjectifs, et servant à désigner des combinaisons de l'argile avec d'autres substances : *argilo*-calcaire, qui contient de l'argile et de la chaux ; *argilo*-ferrugineux, qui contient de l'argile et du fer.

ARGILOÏDE (de *argile*, et du gr. *eidos*, forme, ressemblance) adj. Qui ressemble à l'argile.

ARGILOLITE de *argile*, et du gr. *lithos*, pierre ; c'est-à-dire « pierre d'argile ». — L'orthogr. rationn. serait argilolithe) n. f. Roche formée de tufs felsitiques (cendres feldspathiques), commune dans le terrain permien, et qui accompagne fréquemment les épanchements de felsophyre.

— Encycl. Ces tufs argileux se présentent, soit avec l'aspect des felsophyres, soit à l'état détritique, en passant par les phases intermédiaires. Rubannés ou bréchiformes, ils ont le plus souvent une coloration très variée. Les eaux siliceuses ont été, dans la plupart des cas, intimement liées à leur formation. Ce fait est particulièrement remarquable dans le massif du Yellowstone, où les actions geysériennes ont transformé les rhyolites en argilolite vivement colorée.

ARGILOPHYRE n. m. Minér. Syn. de argilolite.

ARGINE n. f. La dame de trèfle, dans les jeux de cartes. C'est l'anagramme du mot *regina*, reine.

ARGININE n. f. Base extraite des semences du *lupinus luteus*.

ARGINUSES, groupe de cinq petites îles de la mer Egée, à l'E. de Lesbos, et près de la côte d'Asie. Victoire navale des Athéniens sur les Spartiates pendant la guerre du Péloponèse. Les généraux athéniens, ayant négligé d'ensevelir les morts, furent accusés de sacrilège, et, pour la plupart condamnés à mort (406 av. J.-C.). — *Une* arginuse.

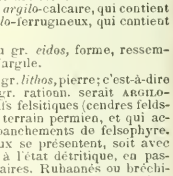
Argiope et son nid (réd. de moitié).

ARGIOPE (du gr. *argos*, brillant, et *óps, ópos*, œil) n. f. Genre d'arachnides aranéides, renfermant de grandes épeires à abdomen ordinairement chargé de bandes sombres, et dont les nombreuses espèces habitent les régions chaudes et tempérées du globe.

— Moll. Genre de mollusco̧ïdes brachiopodes, famille des térébratulidés, renfermant des formes voisines des térébratules, et habitant nos mers : *argiope decollata* (Méditerranée).

ARGIPPÉEN, ENNE (*in, èn'*), nom d'un peuple de la Sarmatie qui, selon Hérodote, naissait chauve, ne vivait que de fruits, et jouissait d'une grande réputation de sagesse. — *Les* ARGIPPÉENS.

— Adjectiv. : *Sagesse* ARGIPPÉENNE.

ARGIS, comm. de l'Ain, arr. et à 28 kilom. de Bellay, sur l'Albarine, affl. de l'Ain ; 1.015 hab. Carrières.

ARGO (du nom du navire *Argo*) n. m. Constellation australe située un peu plus bas que le Grand Chien. On la nomme encore : *Vaisseau des Argonautes, Chariot de mer, Navire Argo*, ou simplement *Navire*. Parmi les 64 étoiles qui, suivant Flamsteed, composent cette constellation, il nous faut citer *Canopus*, belle étoile de 1re grandeur, et l'étoile η, qui varie de la 1re à la 6e grandeur ; sa période, irrégulière, est à peu près de soixante-dix ans.

ARGO, nom du navire qui servit à transporter les *Argonautes* en Colchide, à la conquête de la Toison d'or. Il tirait son nom soit de son constructeur Argos, soit de la

Construction du navire *Argo*, d'après un bas-relief antique.

ville d'Argos, où il aurait été construit, soit enfin de l'adjectif grec *argos*, qui signifie « blanc ». Au retour, le navire fut consacré à Poseidon et Athéna. Il fut conservé comme une relique, et si souvent réparé, que rien ne restait du navire primitif. D'où le proverbe : *C'est le navire Argo*, pour parler d'une chose ancienne où tout a changé, sauf le nom. V. ARGONAUTES.

ARGOB, pays de l'ancienne Palestine, situé au delà du Jourdain, près du lac de Génésareth, demi-tribu de Manassé. Cette contrée fertile faisait partie du royaume de Basan, lorsque les Israélites s'emparèrent des possessions du roi Og.

ARGOL n. m. Excréments desséchés d'animaux domestiques, tels que les chevaux, les bœufs et les moutons, et que l'on emploie comme combustible dans certains pays privés de bois, notamment en Tartarie, au Mongol, et dans quelques parties des hauts plateaux algériens.

ARGOL, comm. du Finistère, arr. et à 32 kilom. de Châteaulin ; 1.441 hab.

ARGOLASIE n. f. Bot. Syn. de LANARIA.

ARGOLI (Jean), poète italien, né à Tagliacozzo (Abruzzes) vers 1609, mort vers 1660. A dix-sept ans, il publia un poème en douze chants, *Endymion*, qui eut un grand succès, et qu'il avait composé en sept mois, enfermé dans une chambre où l'on n'entrait que pour lui apporter sa nourriture.

ARGOLIDE, contrée du Péloponèse, comprise entre les monts d'Arcadie, le golfe Saronique, les hauteurs de Corinthe et de Phlionte. L'Argolide comprenait dans l'antiquité plusieurs villes importantes : Argos, Épidaure, Nauplie, Hermione, Trézène, etc.

— *Histoire*. Le pays fut tantôt morcelé en plusieurs petits Etats, tantôt réuni sous l'hégémonie de Mycènes et d'Argos, où se succédèrent plusieurs dynasties à demi légendaires. L'Argolide fut surtout prospère et puissante sous les Atrides, au temps de la civilisation achéenne qui revit pour nous dans les ruines de Mycènes et de Tirynthe, comme dans les poèmes homériques. La conquête dorienne amena le morcellement définitif de la région en républiques rivales, qui se mêlèrent aux querelles des Athéniens et des Spartiates. Ces petits Etats furent agrégés plus tard à la ligue Achéenne (en 233), puis tombèrent sous la domination romaine, avec le reste de la Grèce (en 146). Dès lors, l'Argolide n'a plus d'histoire propre : elle obéit successivement aux Romains, aux empereurs grecs, aux princes francs, aux Vénitiens, aux Turcs. Aujourd'hui, l'Argolide forme, avec la Corinthie, la nomarchie (le mot *nome* est le nom grec des provinces de l'anc. Egypte) d'*Argolide-et-Corinthie* (145.000 hab. en 1889). — Villes pr. : *Argos*, Nauplie, Corinthe, Spetzia, Hydra.

ARGOLIDE-ET-CORINTHIE, nome du royaume de Grèce (Péloponèse) ; cap. *Nauplie*. Pop. : 144.800 hab.

ARGOLIQUE adj. Géogr. anc. Qui appartient, qui a rapport à l'Argolide, à la ville d'Argos ou à leurs habitants.

ARGON n. m. Sorte de trébuchet formé d'un morceau de bois courbé en arc, dont on se sert pour prendre de petits oiseaux.

ARGON (du gr. *argon*, inactif) n. m. Gaz simple, incolore, inodore, insipide, qui constitue environ le centième de notre atmosphère.

— ENCYCL. L'*argon* est un gaz qui existe dans l'air et dont on a ignoré l'existence jusqu'en 1894, époque à laquelle lord Rayleigh, secrétaire perpétuel de la Société royale de Londres, et Ramsay, professeur à University College (Londres), ont découvert que l'air contenait environ 1 p. 100 d'un gaz nouveau, confondu jusque-là avec l'azote.

Il peut sembler étrange que l'existence de ce gaz ait échappé à tous les savants qui ont étudié les propriétés de l'air et fait son analyse, d'autant plus que ces analyses ont été fréquemment répétées avec de l'air pris dans différents pays, au milieu des mers ou des continents, ainsi qu'à des altitudes très différentes. Cette bizarrerie s'explique par ce fait que l'azote a toujours été dosé dans l'air, par reste. Les autres gaz composant l'air sont facilement absorbables ; l'azote, au contraire, est beaucoup moins actif : il est difficile de le faire disparaître d'un mélange gazeux. Dans l'analyse de l'air, on comptait comme azote tout ce qui avait résisté aux agents chimiques employés pour éliminer les autres gaz, de sorte que l'on dosait à la fois l'azote et l'argon, encore plus inerte. Toutefois, dans une expérience qui remonte à plus de centaine d'années, Cavendish observa que l'azote pouvait se combiner à l'oxygène, en produisant des vapeurs nitreuses, sous l'influence d'une longue série d'étincelles ; il remarqua, de plus, que dans cette expérience, où il absorbait par la potasse les vapeurs nitreuses au fur et à mesure de leur production, il reste un résidu, montant à 1 cent-vingtième du volume primitif de l'azote, qu'il ne put arriver à absorber ; cette proportion correspond à peu près à la proportion d'argon contenue dans l'air.

On avait observé que les différentes déterminations de la densité de l'azote présentaient des écarts relativement considérables ; en recherchant les causes de ces écarts, lord Rayleigh et Ramsay reconnurent que l'azote préparé par les procédés chimiques (décomposition des oxydes d'azote, de l'azotite d'ammoniaque, de l'urée, etc.) avait une densité voisine de 0,9669, tandis que l'azote retiré de l'air, en absorbant l'oxygène et les autres gaz par des réactifs appropriés, avait pour densité 0,9717. Ils reconnurent, de plus, qu'en absorbant l'azote de l'air par le magnésium, et en décomposant ensuite le produit formé, on obtenait de l'azote, qui avait la même densité que l'azote préparé par les autres réactions chimiques.

La différence constatée entre l'azote atmosphérique et l'azote chimique pouvait tenir à une transformation partielle en un gaz polymère, analogue à celle qui change l'oxygène en ozone ; mais l'effluve électrique, presque exclusivement employé pour produire ce genre de polymérisation, ne modifie pas les densités de l'azote chimique ou de l'azote atmosphérique. Il restait alors à examiner l'hypothèse d'un gaz inconnu, mêlé à l'air. Rayleigh et Ramsay répétèrent l'expérience de Cavendish ; ils absorbèrent jusqu'à 30 cent. cubes d'azote par heure, ce qui leur permettait d'obtenir environ 1 cent. cube d'argon en trois heures. Ils préparèrent aussi ce gaz en chauffant l'azote atmosphérique avec du magnésium ; il reste un résidu inabsorbable d'argon ; l'azote chimique, au contraire, soumis à l'expérience de Cavendish on à l'action du magnésium, est absorbé sans résidu appréciable.

Les propriétés du nouveau gaz furent alors étudiées par les savants anglais, puis par Berthelot, Troost, Moissan, Schlœsing fils, etc. La densité de l'argon est 1,376, celle de l'azote n'étant que 0,97 ; de là le nombre un peu trop fort trouvé pour la densité de l'azote lorsqu'il était extrait de l'air et qu'il contenait, par conséquent, un peu d'argon. Cette densité permet d'attribuer à l'argon environ 40 comme poids moléculaire.

L'argon est difficile à liquéfier ; on ne peut y parvenir qu'au-dessous de — 121° (température critique) ; liquide, il bout à — 187° ; amené à l'état solide, il fond à — 189°,6 (Olszewski). Le rapport des chaleurs spécifiques de l'argon à pression et sous volume constant est plus considérable que pour les autres gaz (1,6 au lieu de 1,4) ; on en tire cette conclusion intéressante, que les molécules de l'argon, comme celles de la vapeur de mercure, doivent être formées d'un seul atome. L'eau, mise en présence d'argon pur, en dissout environ 25cc,7 par litre ; l'azote est moins soluble dans l'eau que l'argon ; aussi les gaz dissous dans l'eau sont-ils un peu plus riches en argon que l'air. Sous une forte pression, l'eau forme avec ce gaz un hydrate, stable à 0° sous une pression de 105 atmosphères.

L'argon, d'une inactivité plus grande encore que l'azote, se combine cependant à la vapeur de benzine et aux vapeurs du sulfure de carbone, sous l'influence des effluves électriques ; en se combinant à la benzine, il donne généralement une magnifique fluorescence verte, visible en plein jour. L'azote se combine avec le magnésium, à la température du rouge, tandis que l'argon ne réagit pas dans ces conditions ; mais, si l'on fait jaillir de forts effluves entre les fils de magnésium, dans une atmosphère d'argon, la combinaison se fait peu à peu. L'argon ne se combine pas au fluor, sous l'influence des étincelles (Moissan).

L'argon une fois découvert dans l'air, on a recherché si sa proportion était constante : des échantillons d'air, pris à Paris, sur la Méditerranée, l'océan Atlantique et la Manche, aux Açores (à 2.275 m. d'altitude), ont donné une proportion d'argon constante à 1 cinq-centième près de sa valeur. On a retrouvé en outre de l'argon dans diverses sources d'eaux minérales connues comme dégageant de l'azote ; par exemple, à Cauterets, dans les Pyrénées, et à Maizières (Côte-d'Or). On en a recherché aussi dans certains gaz, comme le grisou et le gaz carbonique de la mine de Rochebelle ; dans divers minéraux, comme la clévite, et même dans une météorite, ce qui indique que, si l'on n'a pas trouvé d'argon dans le soleil, par l'analyse spectrale, ce gaz existe cependant dans des corps étrangers à la terre. Jusqu'ici, l'argon ne semble pas jouer un rôle physiologique important, si même il en a un : on n'a pas trouvé d'argon dans l'azote extrait des tissus animaux et des plantes ; on en a trouvé, il est vrai, dans la vessie natatoire de divers poissons et dans le sang du cheval, comme il était naturel de le prévoir.

ARGONAUTE (gr. *argonautês ; de Argo*, et *nautês*, nautonier) n. m. Genre de mollusques céphalopodes dibranchiaux, sous-ordre des octopides, famille des philonexidés, renfermant des formes habitant les mers chaudes et tempérées, et remarquables par la petitesse des mâles, qui sont dépourvus de coquilles : *argonauta argo* (Méditerranée) ; *argonauta tuberculata* (océan Indien), etc.

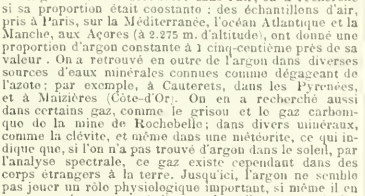

1. Argonaute femelle nageant. — 2. Argonaute mâle.

ARGONAUTE (même étymol. qu'à l'article précéd.) n. m. Nom donné quelquefois plaisamment, et par allusion aux anciens Argonautes, à ceux qui font une excursion en mer, sur un fleuve, etc.

ARGONAUTES, héros grecs qui, suivant la légende, s'embarquèrent sur le navire *Argo*, pour aller conquérir en Colchide la Toison d'or. Ils étaient au nombre de cinquante environ : Jason, leur chef, Hérakles, Castor et Pollux, Orphée, Telamon, Pélée, etc. — *Un* ARGONAUTE.

— ENCYCL. Une génération avant la guerre de Troie, les Argonautes partirent d'Iolcos, traversèrent la mer Egée, touchèrent à Lemnos et à Samothrace, s'engagèrent dans le détroit de l'Hellespont, puis dans la Propontide, et, par le Bosphore de Thrace, débouchèrent dans la mer Noire. Toutes les étapes de leur voyage furent marquées par diverses aventures, qu'ont embellies les poètes. Enfin, ils arrivèrent sur la côte de Colchide, dans le royaume d'Aïétès. Après maintes péripéties, Jason s'empara de la fameuse Toison, aidé par la fille du roi, Médée, qui s'enfuit avec lui.

Le retour des Argonautes est raconté de façons très différentes par les divers auteurs anciens, qui ont conduit les héros dans toutes les directions : tantôt au N., dans la région du Tanaïs ou du Danube ; tantôt à l'E., du côté du Phase et de l'Arménie ; tantôt à l'O., dans les vallées du Pô ou du Rhône ; tantôt au S., vers le Nil, le lac Triton ou le fleuve Océan. L'itinéraire des Argonautes se déplaçait ou s'allongeait, à mesure que se précisaient ou s'étendaient, chez les Grecs, les connaissances géographiques. En même temps se développaient une foule de légendes, relatives à Jason, à sa famille ou à ses compagnons, à Médée, etc. L'expédition des Argonautes a donné naissance à un véritable *cycle*, dont se sont souvent inspirés les poètes et les artistes. Apollonios de Rhodes, chez les Grecs, et Valerius Flaccus, chez les Latins, ont composé un poème intitulé *Argonautiques*. La fable de Médée a été mise au théâtre par beaucoup d'auteurs, depuis Euripide jusqu'à Sénèque, depuis Corneille jusqu'à Ernest Legouvé.

— BIBLIOGR. : Vater, *der Argonautenzug* (Kasan, 1848) ; Stender, *De Argonauturum expeditione* (Kiel, 1874).

Argonautes (LES), poème lyrique en quatre parties, paroles et musique de Mlle Augusta Holmès, exécuté à Paris, aux concerts populaires, le 21 avril 1881. La légende de Jason et des Argonautes est traitée en beaux vers, et la partition est une œuvre d'un beau style, parfois excessive quant à l'orchestre, et d'un éclat un peu strident, mais par instants pleine d'un charme voluptueux et toujours excitant l'intérêt.

Argonautes (ACADÉMIE DES), savante société, instituée à Venise (XVIIe siècle) par Marc-Vincent Coronelli, pour favoriser le progrès des sciences géographiques. Elle avait adopté cette ambitieuse devise : *Plus ultra*.

Argonautes DE SAINT-NICOLAS ou **ARGONAUTES DE NAPLES**, nom d'un ordre militaire institué, en 1382, par Charles III, roi de Naples, quand il eut conquis le royaume napolitain sur la reine Jeanne, qu'il fit étrangler et dont il épousa la nièce Marguerite.

ARGONAUTIDÉS (rad. *argonaute*) n. m. pl. Famille de céphalopodes. (V. PHILONEXIDÉS.) — *Un* ARGONAUTIDÉ.

ARGONAUTIQUE adj. Qui a rapport aux Argonautes, ou à leur expédition.

Argonautiques (LES) ou *Conquête de la Toison d'or*, poème épique grec, en quatre chants, d'Apollonius de Rhodes, auteur contemporain de Ptolémée Philadelphe. Ce poème, dont le cadre était tracé d'avance, et où l'invention n'était possible que dans les détails, n'est qu'une sorte de chronique versifiée, mais spirituellement et avec une pureté élégante. Quintilien recommande les *Argonautiques* comme une œuvre toujours égale et soutenue dans le genre tempéré ; le jugement de Longin est peut-être encore plus flatteur. Macrobe et Servius avaient remarqué depuis longtemps que le quatrième livre de l'*Enéide* était presque tout entier tiré des *Argonautiques*. Térencius Varron en fit une traduction latine. On en a une traduction française de La Ville de Mirmont. — Au 1er siècle de l'ère chrétienne, Valerius Flaccus écrivit un poème épique en huit livres, resté inachevé, intitulé aussi les *Argonautiques* ou la *Conquête de la Toison d'or*, et qui n'est qu'une imitation du précédent. Valerius Flaccus est loin, cependant, de se montrer dépourvu de talent et d'esprit, et on doit lui savoir gré d'avoir cherché à réagir contre le mauvais goût de son époque, et à restaurer la langue et l'art de Virgile, gravement compromis par les poètes rhéteurs et les Espagnols emphatiques de la période précédente.

On cite encore, sous le titre de *Argonautiques*, un poème d'environ quatorze cents vers, froide description de voyages entremêlée d'épisodes mythologiques. Cette œuvre, qui a été faussement attribuée à Orphée, paraît être postérieure à l'ère chrétienne. — La quatrième *Pythique* de Pindare renferme, sur l'expédition des Argonautes, un brillant épisode qui pourrait être intitulé *Argonautiques*.

ARGONAUTOGRAPHE (du gr. *argonautês*, Argonaute, et *graphein*, écrire) n. m. Auteur d'un poème ou d'un ouvrage quelconque sur l'expédition des Argonautes.

ARGONINE (rad. *argent*) n. f. Caséinate d'argent utilisé comme caustique léger dans le traitement des maladies des yeux et de la muqueuse urétrale.

ARGONNE, région de collines forestières, située au N.-E. de la France, rattachant les plateaux jurassiques de la Haute-Marne au plateau schisteux des Ardennes. C'est un des pays exactement délimité par la Meuse, l'Aube et l'Aisne, s'étendant sur une partie des départ. de la Meuse, de la Marne et des Ardennes. Son altitude moyenne est de 350 m. environ. L'Argonne, coupée longitudinalement par des vallées et des vallons, était autrefois couverte de vastes et épaisses forêts dont il ne subsiste plus aujourd'hui que des débris. Ainsi s'explique le rôle stratégique important joué par l'Argonne en 1792 ; ce dos de pays ne pouvait alors être franchi que par les cinq défilés des Islettes, de la Chalade, de Grand-Pré, de la Croix-aux-Bois et du Chêne-Populeux. Il est aujourd'hui sillonné de routes forestières nombreuses, mais garde

néanmoins une certaine valeur stratégique, bien qu'il puisse toujours être tourné par le N. ou par le S.

C'est, ou le sait, ce qui se produisit en 1544 et en 1870. Il en fut autrement en 1792 : la Croix-aux-Bois fut occupée, et Dumouriez dut se porter en avant des « Thermopyles de la France » pour gagner, à Valmy, à l'aide de Kellermann, la bataille qui arrêta Brunswick et l'obligea bientôt après à la retraite.

ARGOPE ou **ARGOPUS** (*puss* — du gr. *argos*, inactif, et *pous*, pied) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des halticidés, renfermant des espèces européennes. Trois espèces, dont deux françaises : *argopus brevis, argopus hemisphericus.*

ARGOPHYLLE (du gr. *argos*, blanc, et *phullon*, feuille) n. m. Genre de saxifragacées-escallaniées, comprenant des arbustes couverts d'un duvet soyeux, à feuilles alternes, originaire de l'Australie et de la Nouvelle-Calédonie. ‖ On dit aussi ARGOPHYLLUM.

ARGOPHYLLÉES n. f. pl. Bot. Groupe de plantes ayant pour type le genre *argophylle*. — *Une* ARGOPHYLLÉE.

ARGOS (*gôss* — vieux mot pélasgique, qui signifiait *plaine*). Sous le nom de *Pelasgikon Argos*, les poèmes homériques désignent la grande plaine thessalienne qui entoure Larissa. — Nom donné, par extension, à plusieurs villes grecques situées en plaine.

ARGOS (*gôss*), ville d'Argolide, située à quelques kilomètres de la mer, sur l'Inachos (auj. *Planitza*).

— ENCYCL. Argos passait pour la plus ancienne ville de Grèce, et elle joua un grand rôle aux temps héroïques. Fondée, dit-on, par les Pélasges, elle fut gouvernée plus tard par l'Égyptien Danaos et par ses descendants. Eclipsée quelque temps par Tirynthe et par Mycènes, qui furent sous Agamemnon les principales cités d'Argolide, elle redevint, sous Oreste, la capitale du pays, le grand centre de la civilisation achéenne. Conquise par les Doriens, elle conserva d'abord sa prépondérance, et fut longtemps à la tête d'une puissante confédération. Phidon, tyran d'Argos au VIIIe siècle, domina tout le Péloponèse. Au VIe siècle, Sparte brisa cette hégémonie par ses victoires de Cynurie (547) et de Tiryntho. Argos même eût été prise sans la vaillance des femmes, que dirigeait Télésilla. La ville se releva au Ve siècle, détruisit Mycènes et Tiryntho, et joua un rôle dans la grande guerre entre Athènes et Sparte. Après la paix de Nicias (421), elle se ligua contre Sparte avec les Athéniens, les Mantinéens, les Eléens et les Corinthiens. Complétement vaincue à Mantinée (418), elle fut affaiblie encore par de longues guerres civiles entre le parti oligarchique et le parti démocratique. Dès lors, elle n'est plus mentionnée que rarement dans l'histoire. Au début du IVe siècle, elle s'allia contre Sparte avec Athènes, puis avec Thèbes (362). Au IIIe siècle, elle fut assiégée en vain par Pyrrhus, puis fut agrégée à la ligue achéenne, dont elle fit longtemps partie. Depuis 146, elle suivit le destin du reste de la Grèce, fut comprise dans la province romaine d'Achaïe, puis dans l'empire byzantin. Au XIIIe siècle, prise par Guillaume de Villehardouin, elle devint un fief du duché d'Athènes. Conquise par Bajazet en 1397, reprise par les Vénitiens en 1686, elle fut quelque temps la capitale des possessions vénitiennes en Grèce, et retomba sous le joug des Turcs en 1706. Au moment de la guerre d'indépendance, elle fut défendue contre l'armée ottomane par Hypsilanti. En 1821, c'est au théâtre d'Argos que siégea l'assemblée nationale des Hellènes. Aujourd'hui, Argos est une petite ville de 10.000 hab., entourée de jardins, assez commerçante, chef-lieu du nome d'Argolide-et-Corinthie.

Monnaie d'Argos.

Argos a été, dans l'antiquité, un des centres artistiques de la Grèce. Elle a eu une importante école de sculpture, et a produit de grands artistes comme Polyclète. Des nombreux monuments qu'y visitait Pausanias, il reste peu de chose : 62 gradins de théâtre, et, près de là, quelques constructions romaines ; des murs pélasgiques sur la colline abrupte de Larissa, l'ancienne Acropole, que couronne un château byzantin et franc ; non loin de Mycènes, les soubassements du célèbre *Heraion*, qui a été récemment fouillé, et où l'on a découvert de très fines sculptures, conservées au musée d'Argos ou au musée national d'Athènes.

— BIBLIOGR. : Schneidewirth : *Geschichte des Dorischen Argos* (Heiligenstadt, 1865-66).

Argostemme. — *a*, fleur.

ARGOSTEMME (*stèm'* — du gr. *argos*, blanc, et *stemma*, couronne) n. f. Genre de rubiacées-rondelétiées, renfermant des petites plantes herbacées délicates, charnues ou membraneuses, glabres ou pourvues de poils articulés. Une quarantaine d'espèces décrites, provenant des montagnes de l'Inde orientale, de l'archipel Indien, et une de l'Afrique tropicale et occidentale.

ARGOSTOLI, ch.-l. et port de l'île de Céphalonie (îles Ioniennes) ; 9.000 hab.

ARGOT (*go*) n. m. Ea T. d'hortic., Partie de bois qui est au-dessus de l'œil. Syn. de ERGOT.

ARGOT (*go* — étym. douteuse ; peut-être du lat. *argue*, j'argue) n. m. Langage particulier aux malfaiteurs et à tous les individus qui ont intérêt à se communiquer leurs pensées sans être compris de ceux qui les entourent : ARGOT *français, italien, espagnol, allemand.*

— Par ext. Se dit des termes particuliers qu'adoptent entre eux les gens d'une même profession : L'ARGOT *des coulisses, des magnignons.*

— Fig. *Il sait tout, il entend l'argot.* Se dit d'un homme intelligent, mais quelque peu fripon.

— ENCYCL. « Qu'on y consente ou non, dit Victor Hugo, l'*argot* a sa syntaxe et sa poésie. C'est une langue. Si, à la difformité de certains vocables, on reconnaît qu'elle a été nuchée par Mandrin, à la splendeur de certaines métonymies, on reconnaît que Villon l'a parlée. C'est toute une langue dans la langue, une sorte d'excroissance maladive, une greffe malsaine qui a produit une végétation, un parasite qui a ses racines dans le vieux tronc gaulois, et dont le feuillage sinistre rampe sur tout un côté de la langue. Formation profonde et bizarre, édifice souterrain bâti en commun par tous les misérables ; chaque race maudite a déposé sa couche, chaque souffrance a laissé tomber sa pierre, chaque cœur a donné son caillou. »

Notre argot français paraît dater du XIVe ou du XVe siècle, époque où des associations de vagabonds et de gens de mauvaise vie infestaient Paris, et trouvaient un refuge assuré dans les ruelles sombres et étroites nommées *cours des Miracles*. Quelques auteurs prétendent qu'on ne peut rien découvrir relativement à l'argot avant l'année 1427, époque de la première apparition des bohémiens à Paris, et ils en concluent que ce sont eux qui en ont fourni les premiers éléments. Sauvage assure que c'est à des écoliers et à des élèves débauchés que l'on doit la fondation du langage argotique. D'autres prétendent que ce langage était le même que celui dont convinrent entre eux les marchands colporteurs qui couraient les foires du Poitou, mais qu'il ne tarda pas à être enrichi et perfectionné par les voleurs et les filous. Quoique son origine ne soit pas parfaitement constatée, il est cependant prouvé que primitivement l'argot était plutôt un usage parmi les mendiants que parmi les voleurs. C'est l'opinion d'un des anciens auteurs les mieux renseignés qui aient écrit sur l'argot, Olivier Chereau, dans son *Jargon du langage de l'argot réformé à l'usage des merciers, porte-balles et bons pauvres, tiré et recueilli des plus fameux argotiers de ce temps* (Paris, vers 1620). « L'antiquité nous apprend, et les docteurs de l'argot nous enseignent, dit-il, que ung roy de France ayant establi les foires à Niort, Fontenay et autres villes du Poitou, plusieurs personnes se voulurent mêler de la mercerie, pour à quoy remédier, les vieux merciers s'assemblèrent et ordonnèrent que ceux qui voudroient à l'avenir estre merciers, se feroient recevoir par les anciens, nommez et appelez les petits mercelots *pechons* et les autres *bleches* ; puis ordonnerent un certain langaige entre eux... « Ce livre avait été précédé par *la Vie généreuse des mercelots, gueux et bohémiens*, de Pechon de Ruby, qui est le plus ancien traité composé sur l'argot. François Villon, qui paraît avoir été mercerot à une époque indéterminée de sa vie :

Moy, pauvre mercerot de Renes...

dit-il, dans une des ballades de son *Grand Testament*, François Villon parlait l'argot comme sa langue naturelle. Mais si les porte-balles de Niort ou de Rennes l'inventèrent, les gueux, mendiants, besaciers, truands, filous, et autres suppôts du Grand Coësre, l'enrichirent considérablement. Formé par des hommes vivant en état de révolte ouverte contre les lois et les mœurs, mais doués d'intelligence et de cette ingéniosité toujours en éveil qu'il faut pour gagner sa vie en marge de la société, il brille généralement par le pittoresque et l'énergie de l'expression. C'est aussi une langue extrêmement changeante et mobile. « Essai d'idiome de la corruption, dit Ch. Nodier, il se corrompt vite lui-même. Comme il cherche toujours à se dérober, sitôt qu'il se sent compris, il se transforme, il va se décomposant et se recomposant sans cesse. Cartouche parlerait hébreu pour Lacenaire ; tous les mots de cette langue sont perpétuellement en fuite, comme les hommes qui les prononcent. » A preuve de cette remarque, l'argot ou « jobelin » de Villon est pour nous indéchiffrable, malgré les travaux d'A. Vitu, de Longnon, de Marcel Schwob, et quoiqu'on puisse y relever un certain nombre de mots qui ont quelque affinité avec l'argot moderne :

Saupiquez frouans des gours arques
Pour deshouser, beau sire dieux,
Allez ailleurs planter vos marques !
Benards, vous estes rouges gueux,
Berard s'en va chez les joncheux
Et babigne qu'il a plongis.
Mes frères, soyez embreyeux
Et gardez les coffres massis.

Se gruppez estes, desgrappes
De ces angels si gravelitfes ;
Incontinent, manteaux et cappes
Pour l'embouse ferez eclipses
De vos sarges serez besilles
Tout debout et non pas assis,
Pour ce, gardez d'estre griffes
Dedens ces gros coffres massis.

On voit ce qu'était l'argot du XVe siècle ; il se compose pour une grande partie de mots de la langue, entremêlés d'autres, convenus, qui empêchent aux non-initiés de saisir le sens. A la fin du XVIIe siècle, l'argot s'est perfectionné, c'est une langue complète, mais dont la traduction est possible. Témoin ce sonnet de Marc de Papillon, dit le Capitaine Lasphrise :

Accipant du marpaut la galière pourrie,
Grivolant porte-flambe enfilé le trimard,
Mais en dépit de Gille, o gueux, tou girouard
A la mette on lura ta biotte conie.

Tu peux gourd piollet me credant et morfie
De foroion, du morne et de l'oyguna criart,
De l'artois blanchemin. . . . . .
. . . . . .

Ne roorce point du sabre au mion du taudis,
Qui n'aille au Gaulfarault, gergonant de tesis,
Que son journal o dus n'empoupe ta fouilouse.

N'embiant on rouillarde et de noir roupillant,
Sur la gourde fretille et sur le gourd volant,
Ainsi tu ne luras l'accolante tortouse.

« Ayant reçu de l'hôtelier une mauvaise jument, — Grivolant, porte-épée, poursuis ta route. — Mais au dépit de Gilles, ô gueux, ton patron, — Au matin on verra ta bête morte.

« Tu peux bien boire, crois-moi, et manger — Du chapon, du mouton et l'oignon criard, du pain blanc. — . . . .

« Ne rosse point à coups de bâton le garçon d'auberge ; — Qu'il n'aille se plaindre de toi au patron — Que son portefeuille, au flux jeu de cartes), n'emplisse ta poche.

« En voyageant on boit et, dormant de nuit, — Sur la bonne paille et sur le bon matelas, — Ainsi tu ne verras pas la corde de la potence. »

C'est principalement l'argot des soldats et des casernes que nous fait connaître ce brave capitaine Lasphrise.

Une chanson extraite de *Cartouche* ou *le Vice puni* (1725), nous donnera un spécimen de l'argot usité au XVIIIe siècle ; il se rapproche beaucoup de l'argot actuel :

Fanandels, en cette piole,
On vit chenumeat ;
Arton, pivois et criolle
On a gourdement.
Pitanchons, faisons riolle
Jusqu'au jugement.

Icieraille est le théâtre
Du petit dardant ;
Fonçons à ce mion folâtre
Notre palpitant.
Pitanchons pivois chenâtre
Jusques au luisant.

« Camarades, en cette maison, — On vit joliment bien ; — Pain, vin et viande — on a à foison. — Buvons, amusons-nous — Jusqu'au jugement dernier.

« Ici est le théâtre — Du petit Cupidon ; — Abandonnons à cet enfant folâtre — Notre cœur. — Buvons du bon vin — Jusqu'au jour. »

Pour l'argot du XIXe siècle, nous nous adresserons à un professionnel, Lacenaire :

DANS LA LUNETTE
(A la pégre).

Pègres traqueurs, qui voulez tous du fade,
Prêtez l'esgourde à mon dur boniment,
Vous commencez par direr en valade,
Puis au grand truc vous marchez en taffant.
Le pante aboule,
On perd la boule,
Puis de la belle on se crampe en rompant.
On vous roussie,
Et puis la tiée
Vient remoucher la butte en rigolant.

Voleurs poitrons, qui voulez tous part au butin,
Prêtez l'oreille à mes dernières paroles.
Pour commencer, vous fouillez dans les poches ;
Puis, quand vous vous mêlez de tuer, vous tremblez.
La victime arrive,
On perd la tête,
Et on se sauve de la maison tant qu'on peut.
On vous dénonce,
Et puis le peuple
Vient vous voir guillotiner en riant.

A côté de cet argot, qui est l'argot véritable, se sont développés une foule d'argots particuliers, chaque métier, chaque profession ayant le sien, composé de termes du métier et des métaphores qui en dérivent. Sous le titre général de *Dictionnaire de la langue verte*, A. Delvau a relevé les principaux mots ou locutions de ces argots particuliers ; Boutmy, dans son *Dictionnaire de la langue verte typographique*, a rassemblé les locutions en usage parmi les typographes. Tous les métiers pourraient être l'objet d'un travail similaire : le maçon, le charpentier, le tailleur, l'acteur, le soldat, le marin, etc., se servent de termes ou de locutions qui leur sont propres. L'Ecole polytechnique, l'Ecole des beaux-arts, l'Ecole normale, l'Ecole centrale, ont chacune leur argot ; mais ce vocabulaire spécial, réduit à quarante ou cinquante mots au plus pour chacune, ne forme pas, somme toute, une langue à part. L'argot boulevardier est plus riche, surtout si l'on y comprend l'argot des cercles, des joueurs, et celui des courses. Une revue, même sommaire, de ces divers argots nous entraînerait trop loin, et serait sans utilité, les locutions à la mode vieillissant très vite et étant promptement remplacées par d'autres.

— BIBLIOGR. : *Dictionnaire argot-français et français-argot* de Georges Delesalle (1896). (Il est très complet, et possède ce mérite que l'argot des malfaiteurs, le véritable argot, y est soigneusement distingué des autres par un signe typographique.) Le *Dictionnaire historique, étymologique et anecdotique de l'argot parisien*, de Lorédan Larchey (1860), et ses *Excentricités du langage* (1881), qui en sont une réédition, ont joui longtemps d'une grande renommée ; on y trouve enregistrés comme étant de l'argot : *dantesque, bébé, boulevardier, conférencier !* Le *Dictionnaire d'argot moderne*, de Lucien Rigaud (1881), offre également un mélange d'argot très ancien et de mots qui ne sont pas de l'argot, comme la locution : *Ah ! le bon billet qu'a La Châtre !*

— SYN. **Argot, baragouin, jargon, patois.** Le *patois* est un dialecte parlé dans certaines provinces. Le *jargon* est le langage d'une personne qui arrange les mots d'une façon bizarre, qui affecte des locutions ou des tours extraordinaires. Le *baragouin* est un jargon qui tient à la manière de prononcer. L'*argot* est le langage des gueux et des voleurs.

ARGOTER (rad. *argot*) v. a. Hortic. Couper la partie morte d'une branche. ‖ On dit aussi ARGOTIER.

— Linguist. Parler argot. ‖ On dit aussi, mais plus rarement ARGOTISER.

ARGOTIER (*ti-é*), **IÈRE** (rad. *argot*) n. Se disait autrefois de celui, de celle qui hantait la cour des Miracles et autres lieux semblables, où se réunissaient les vagabonds, les gueux, les coquins, etc.

— Aujourd'hui, Celui, celle qui connaît l'argot, qui le parle. ‖ On dit aussi ARGOTEUR, EUSE.

ARGOTIQUE adj. Qui appartient à l'argot, qui concerne l'argot : *Langage* ARGOTIQUE.

ARGOTISER v. n. Parler argot. (Peu usité.)

ARGOTISME (*tiss*) n. m. Manière de parler qui tient de l'argot.

ARGOU (Gabriel), célèbre avocat au parlement de Paris, né dans le Vivarais, mort au commencement du XVIIIe siècle, auteur de l'*Institution du droit français* (Paris, 1692), ouvrage qui résume les principes juridiques alors en vigueur.

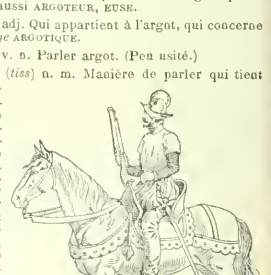
Argoulet.

ARGOUES, comm. de la Manche, arr. et à 22 kilom. d'Avranches ; 1.164 hab.

ARGOULET (*lé* — de *Argolide*, parce que les premières compagnies d'argoulets étaient composées de Grecs venus de ce pays) n. m. Corps de cavalerie légère, qui servait dans l'armée

française au XVIe siècle. On les appela d'abord aussi *stradiots* ou *estradiots*. ‖ À signifié autrefois *carabin, frater*.

— Fig. et ironiq., Homme de rien, méprisable. (Vieux.)

— ENCYCL. Les *argoulets* formaient une sorte de cavalerie légère; d'abord composée de Grecs et d'Albanais, d'Italiens, de Dalmates, elle comporta ensuite des Français; ils avaient des manches de mailles, une cotte d'armes autour du buste, et la masse à l'arçon gauche de la selle. Leur arquebuse était longue de 1 mètre à peine, et, afin de coucher plus facilement en joue, ils portaient sur la tête un cabasset, au lieu d'une salade à visière. Ils remplissaient, dans l'armée, le rôle de fourrageurs et d'éclaireurs. C'étaient, en général, de mauvais soldats, indisciplinés. Ils disparurent à la fin du XVIe siècle. V. STRADIOT.

ARGOUN, rivière de l'Asie orientale, sortie du Dalaï-Nor en Mongolie, et se joignant à la Chilka pour former le grand Amour. C'est, en réalité, une section de ce fleuve, longue d'environ 550 kilom.

ARGOUS, nom sous lequel les historiens musulmans désignent un des successeurs d'Alexandre, probablement Ptolémée LAGUS, fils de Lagus.

ARGOUSIER (*zi-é*) n. m. Bot. V. HIPPOPHAÉ.

ARGOUSIN (*zin* — corrupt. de l'espagn. *alguazil*, par l'intermédiaire de l'ital. *aguzzino*) n. m. Surveillant autrefois chargé, dans les bagnes, de la garde des forçats. ‖ Par dénigrem., Agent de police :

J'ai toujours dédaigné de battre un *argousin*.
V. HUGO.

— Fam. et en plaisantant, Homme de peine, portefaix : *Des espèces d'*ARGOUSINS *apostés en vedette par les maîtres des hôtels, pour happer le voyageur au passage*. (Th. Gaut.) ‖ Pop. Homme grossier, lourdaud : *Quel* ARGOUSIN!

ARGOUT (Antoine-Maurice-Apollinaire, comte D'), homme politique, administrateur et financier, né en 1782 au château de Veyssilieu (Isère), mort à Paris en 1858. C'est lui qui obtint de Charles X, à Saint-Cloud, le retrait des Ordonnances, et qui accompagna de Sussy à l'Hôtel de Ville, quand La Fayette fit entendre le mot fameux « *Il est trop tard!* » A partir de 1830, il entra dans la composition d'un grand nombre de ministères, et devint gouverneur de la Banque. Après le coup d'État du 2 décembre, il conserva ses fonctions et fut compris, en 1852, dans la première promotion des sénateurs. Le nom de d'Argout était, sous le gouvernement de Louis-Philippe, devenu proverbial, à cause de la dimension vraiment remarquable de son nez. On disait : *un nez à la d'Argout*.

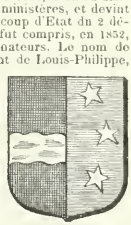
Armes d'Argovie.

ARGOVIE, un des vingt-deux cantons de la Confédération suisse (cap. *Aarau*); 193.830 hab. (*Argoviens, ennes*) sur 1.400 kil. carr. Ce canton, très boisé, riche en pâturages, fertile en céréales, produit aussi des vins estimés. Nombreuses sources d'eaux minérales et thermales; élève de bétail pour la boucherie. Industrie active; fabrication de tissus de coton, de soie et de fil, chapeaux de paille, etc. Formé en 1798 seulement, ce canton dépendait auparavant de ceux de Berne et de Zurich; c'est, depuis la constitution de 1831, une république avec gouvernement représentatif.

— BIBLIOGR. : Muller, *der Kanton Argau* (Zurich, 1870-72).

ARGOVIEN (*in* — de *Argovie*, nom de lieu) n. m. Nom qui a été donné par Marcou à un étage calcaire du Jura Salinois. Cet étage forme une transition entre les terrains oxfordien et corallien.

ARGU, UË (lat. *argutus*) adj. Fin, subtil, rusé. (Vieux.)

ARGUE (*ghe*) n. f. Machine dont font usage les tireurs d'or pour dégrossir les lingots d'or et d'argent, en les faisant passer successivement à travers certaines filières dont les trous vont toujours en diminuant de diamètre. On dit : *Tirer à l'argue*, pour Passer les lingots à la filière.

— *Bureaux de l'argue*, Bureaux publics établis autrefois à Paris et à Lyon, où les tireurs d'or allaient faire dégrossir leurs lingots.

ARGUE (*ghe*) n. f. Nom du cabestan sur les galères des XVIe et XVIIe siècles. ‖ Au XVIIe siècle, on entendait par « argue » un bâtiment large et court, à fond plat, employé encore dans les mers du nord pour transporter le vin.

ARGUEIL, ch.-lieu de cant. (Seine-Inférieure), arrond. et à 25 kilom. de Neufchâtel, près de l'Andelle; 471 hab. — Le cant. a 15 comm. et 6.325 hab.

ARGUEL (*ghel*) n. m. Bot. V. ARGEL.

ARGUELLES (Augustin), homme d'État espagnol, né en 1775 à Ribadasella (Asturies), mort à Madrid en 1844. Après avoir rempli deux missions diplomatiques à Lisbonne et à Londres, il fut, de 1812 à 1814, élu député aux Cortès, où son éloquence le fit surnommer le *divin* et le *Cicéron espagnol*. Au retour de Ferdinand VII (1814), il fut député. Après la révolution de 1820, il reçut le portefeuille de l'Intérieur; mais, en 1821, il donna sa démission. Il dut passer en Angleterre après le renversement de la Constitution, et il y resta jusqu'à l'amnistie de 1832. Il disputa à Espartero la dignité de regent, et fut investi de la tutelle de la jeune reine Isabelle et de sa sœur, jusqu'à la révolution de 1843.

ARGUER (*gu-é* — lat. *arguere*, prouver. Le muet et l'i qui suivent le radical doivent prendre le tréma : *J'arguë, tu arguës, il arguë. Nous arguions, vous arguïez*) v. a. Reprendre, contredire. (Vieux et inus. en ce sens.)

— Prat. Accuser, soupçonner de : ARGUER *de faux une pièce, un acte*.

— v. n. Déduire une conséquence d'un fait, d'un principe : *Vous* ARGUEZ *mal à propos de ce fait que...*

ARGUER (*ghé*) v. a. Passer par les trous de l'argue l'or et l'argent.

ARGUEUX (*gu-eu*), **EUSE** (rad. *arguer*) adj. Qui tient du reproche, du blâme : *Paroles* ARGUEUSES.

ARGUIJO, ARGUIXO ou **ARGUISO** (Juan DE), poète et musicien espagnol, né à Séville vers 1630. Les amis d'Arguijo ont célébré son génie; mais, ses œuvres étant à peu près complètement perdues, on ne sait si elles méritaient les éloges décernés à leur auteur.

ARGUIN (pron. *Argouinne*), petite île française de l'océan Atlantique, près de la côte du Sahara, à l'entrée de la baie du même nom. Elle est entourée de récifs très dangereux, près desquels se trouve le *banc d'Arguin*, célèbre par le naufrage de la *Méduse* (2 juill. 1816).

ARGULE ou **ARGULUS** (*luss*) n. f. Genre de crustacés, type de la famille des *argulidés*, et dont l'espèce la plus connue est l'*argulus foliaceus*, qui vit en parasite sur les carpes.

ARGULIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés copépodes, sous-ordre des branchiures, renfermant les genres *argulus, gyropeltis*, etc. — *Un* ARGULIDÉ. V. BRANCHIURES.

ARGUMENT (rad. *arguer*) n. m. Tout raisonnement apporté à l'appui d'une affirmation : *La négation est l'*ARGUMENT *favori de l'ignorance*. (Baste.)

— Signif. aussi simplem. Indice, preuve pour ou contre : *Les faits sont toujours le meilleur* ARGUMENT *et abrègent la discussion*. (Dupanloup.)

— *L'argument irrésistible*, L'argent (parce que, d'ordinaire, rien ne lui résiste).

— Astron. Quantité déterminée de laquelle dépend une équation, une égalité, en un mot, une circonstance mathématique quelconque du mouvement d'une planète. Ainsi, *l'argument de latitude* ou *d'inclinaison* est la distance d'une planète à l'un de ses nœuds, parce que la latitude en dépend. *L'argument annuel* est la distance du soleil à l'apogée de la lune. La distance à l'aphélie ou à l'apogée est l'*argument de l'équation du centre*. *L'argument* se dit aussi d'un nombre qui sert dans une table à en trouver un autre : les almanachs qui donnent des indications chaque jour sur le lever et le coucher du soleil, sont des tables à simple entrée, dans lesquelles la date est l'argument.

— Littér. Exposition abrégée d'un ouvrage quelconque. ‖ Sorte de prologue contenant l'exposition sommaire d'une pièce de théâtre : L'ARGUMENT *était en usage chez les anciens, et on le retrouve chez nos auteurs dramatiques jusqu'au commencement du* XVIIe *siècle*. ‖ Dans un sens plus particulier, Sommaire d'une narration, d'une composition d'élève : *Les* ARGUMENTS *ne doivent pas être trop développés*.

— Log. Dans son sens le plus rigoureux, Raisonnement par lequel on tire une conséquence d'une ou de plusieurs propositions : *Pousser, développer un* ARGUMENT. *Retorquer un* ARGUMENT. ‖ *Argument naturel ou extrinsèque*, Argument que l'on trouve tout fait, parce qu'il consiste dans un texte de loi, dans un acte authentique, etc. ‖ *Argument artificiel*, Celui que l'on tire de circonstances fortuites. ‖ *Argument en forme*, Celui qui est conforme aux règles de la logique. ‖ *Argument dialectique*, Argument qui, n'étant pas fondé sur des preuves irrésistibles, ne peut déterminer la conviction. ‖ *Argument ad hominem* ou *Argument personnel*, Celui qui oppose à l'opinion d'un homme ses paroles ou ses actions antérieures. ‖ *Argument cornu*, Dans l'ancienne logique, Nom donné au dilemme, parce que c'est un raisonnement composé de deux propositions contradictoires dont on peut également tirer une conséquence contraire à l'adversaire, quelle que soit l'hypothèse qu'il choisisse. ‖ *Argument a priori*, Dont la raison a seul fourni les éléments. ‖ *Argument a posteriori*, Qui est déduit de l'expérience.

— Math. Le mot « argument » s'emploie souvent dans le sens de *variable principale*. Ainsi, on dit : *addition, soustraction des arguments*, pour « addition », « soustraction des variables ». — Dans une table qui donne les valeurs d'une fonction, celles correspondantes de la variable sont dites les « arguments ».

Argument d'une quantité imaginaire. V. AFFIXE.

Argument sinus hyperbolique de x (arg. Sh *x*), *argument cosinus hyperbolique de x* (arg. Ch. *x*), etc.: ce sont les fonctions inverses de Sh. *x*, Ch. *x*, etc. V. FONCTIONS HYPERBOLIQUES.

— ENCYCL. Log. et rhét. Tout *argument* est un raisonnement qui a pour objet de forcer l'esprit à admettre comme vrai ce qui n'était pas connu comme tel. Or il est évident que, si l'on ne partait pas d'abord de quelque principe certain, il y aurait impossibilité absolue de produire la certitude. Après qu'on a posé un principe certain, il faut faire voir que la chose dont on veut prouver la vérité n'en est qu'une application particulière; puis il ne reste plus qu'à tirer la conséquence.

Quand l'École régnait en maîtresse absolue sur la théologie comme sur toutes les autres sciences, elle regardait l'argumentation comme le seul moyen de découvrir la vérité, et elle faisait consister presque toute la logique à distinguer un très grand nombre d'arguments, à rechercher les conditions nécessaires pour que ces arguments fussent réellement démonstratifs. Le *syllogisme* était le premier, le plus important, le plus solide de tous; après lui venait l'*enthymème*, qui n'était qu'un syllogisme réduit à deux propositions; puis le *dilemme* ou *argument cornu*, l'*épichérème*, l'*induction*, le *sorite*, etc. Comme on était devenu très habile à manier tous les arguments, on ne manquait pas d'en trouver pour défendre l'erreur aussi bien que pour soutenir la vérité. Il y avait donc des arguments vicieux, qui se divisaient en deux espèces principales : les *paralogismes*, qui étaient faits de bonne foi, et les *sophismes*, que la mauvaise foi seule employait pour jeter la confusion dans l'esprit.

La rhétorique emploie les mêmes arguments que la logique, mais elle les revêt de tous les ornements du style, et le *syllogisme*, dont les formes ont quelque chose de sec et de raide, est celui dont elle se sert le moins. Elle appelle *lieux communs* les sources des arguments.

ARGUMENTANT n. m. Celui qui, dans les discussions de l'école, argumente contre le répondant : *Les caraïtes prouvèrent contre tout* ARGUMENTANT *que Pythagore était un moine de leur ordre*. (Volt.)

ARGUMENTATEUR, TRICE n. Celui, celle qui aime à argumenter. (Se prend ordinairement en mauv. part) : *Un insupportable* ARGUMENTATEUR.

— Adjectiv. : *L'Église catholique n'est point* ARGUMENTATRICE *de sa nature : elle croit sans disputer*. (J. de Maistre.)

ARGUMENTATION (*si* — lat. *argumentatio*; de *argumentari*, démontrer, prouver) n. f. Art, action d'argumenter : *Briller dans l'*ARGUMENTATION.

ARGUMENTER v. n. Faire des arguments, prouver par arguments : *Les Français plus que d'autres sont dans l'usage d'*ARGUMENTER *sur des exceptions envisagées comme règles*. (Fourier.)

— Tirer une conséquence, conclure de : ARGUMENTER *de la possibilité à l'effet*. (Arad.)

— Est aussi v. a. *Argumenter quelqu'un*, Lui adresser des arguments.

S'argumenter, v. pr. Se raisonner, se faire une raison.

ARGUMENTEUR n. m. Celui qui argumente : *Bon* ARGUMENTEUR. (Fonten.)

ARGUMENTUM AD CRUMENAM (*Argument à la bourse*), loc. lat. signif. : À défaut de bonnes raisons, ouvrir sa bourse, *faire dans un écu relucire le soleil*, comme dit notre vieux poète Mathurin Régnier.

ARGUMENTUM BACULINUM (*Argument au bâton*), loc. lat. signif. Se servir du bâton en guise d'argument. (C'est la méthode qui fait de Sganarelle un médecin malgré lui.)

ARGUS (*guss* — de *Argus*, n. pr. n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des phasianidés, renfermant les géants des faisans, à pennes brachiales très développées, à queue très longue, dont les rectrices sont ocellées. Habitent la région indo-malaise. Citons l'argus géant (*argus giganteus*), ayant plus de 1 m. de long : région indo-malaise, Malacca et Sumatra. Une forme plus petite, de Bornéo, a été distinguée sous le nom de *argusianus Grayi*. (V. REINHARDTIA.) ‖ Le nom d'argus a été donné à divers animaux, papillons, poissons, araignées, dont la robe est ocellée.

Argus.

ARGUS (*guss*), surnommé **Panoptès** (qui voit tout), prince argien qui avait cent yeux, dont cinquante restaient toujours ouverts. Il était fils d'Agénor ou d'Inachus. Junon le chargea de la garde d'Io. Mercure, envoyé par Jupiter, l'endormit au son de sa flûte, et lui coupa la tête ou le tua à coups de pierre. Junon sema ses yeux sur la queue du paon, qui fut dès lors consacré à cette déesse. Le nom de « Argus » a passé dans la langue et est devenu le synonyme d'un homme très clairvoyant, et, plus généralement, de surveillant incommode : *Dès que l'amour devient jalouse, il a cent yeux comme* ARGUS; *mais de ces cent yeux, il n'y en a pas deux qui voient juste*. (W. Muller.)

Le sieur *Argus* avait cent yeux;
Leur secours lui fut inutile :
L'Amour en voit plus avec deux
Que la Jalousie avec mille.
DEMOUTIER.

— n. m. Surveillant, espion : *Un* ARGUS. *Les* ARGUS *de la police*.

— Par anal. Homme clairvoyant, qu'on ne peut abuser.

ARGUS, nom du chien d'Ulysse, immortalisé par Homère. Il fut le seul être vivant qui reconnut le héros, quand il revint à Ithaque, après vingt ans d'absence, sous les haillons d'un mendiant. Il expira aussitôt après ce souvenir touchant donné à son maître (*Odyssée*, chant XVII).

ARGUTIE (*si* — lat. *argutia*; de *argutus*, fin, délié) n. f. Raisonnement pointilleux, subtilité de langage : *On oppose des* ARGUTIES *aux principes, comme on jette des pierres contre une montagne*. (De Bonald.)

ARGUTIEUSEMENT (*si*) adv. D'une manière argutieuse.

ARGUTIEUX (*si-eu*), **EUSE** adj. Qui n'a que des arguties à opposer : *Orateur* ARGUTIEUX. ‖ Qui se compose d'arguties : *Discours* ARGUTIEUX.

ARGUZIE n. f. Bot. Section du genre TOURNEFORTIE.

ARGY, comm. de l'Indre, arr. et à 23 kilom de Châteauroux; 1.356 hab.

ARGYLIE (du duc *d'Argyll*, n. pr.) n. m. Genre de bignoniacées-técomées, renfermant des plantes herbacées, vivaces, à feuilles alternes, simples, qui croissent au Chili. ‖ Champignons tubéracés du genre mélanogastre.

ARGYLIÉ, ÉE adj. Qui ressemble à une argylie.

ARGYLIÉES n. f. pl. Tribu de la famille des bignoniacées, ayant pour type le genre *argylie*. — *Une* ARGYLIÉE.

ARGYLL, comté maritime d'Écosse, situé sur le littoral de l'Atlantique, peuplé de 75.956 hab. sur 8.194 kilom. carr. La population de ce comté va toujours en déclinant : en 1852, elle était de 97.371 hab. Le plomb, le cuivre, le charbon et l'ardoise y donnent lieu à d'importantes exploitations; la pêche est très productive sur les côtes de ce comté, qui produit une grande quantité de céréales et nourrit une belle race noire indigène de bêtes à cornes.

ARGYLL (Archibald, comte D'), seigneur écossais de la famille des Campbell, né en 1598, décapité en 1661. Il appartenait au parti des presbytériens ou covenantaires, que Montrose, à la tête des troupes royales, battit à Inverlochy (1645). Argyll se fit l'ami de Cromwell, et laissa exécuter Charles Ier. La mort du roi jeta la consternation en Écosse, et les presbyteriens, obligés par le Covenant de reconnaître la famille de leurs rois, appelèrent au trône le fils aîné de Charles; mais ils ne le laissèrent libre d'aucune de ses actions. Cromwell, vainqueur à Dunbar et à Worcester (1651), dispersa l'armée écossaise : Argyll dut renoncer à la lutte. En 1661, lors de la restauration, Charles II, sachant que le comte avait jadis formé des vœux pour le succès de la cause de Cromwell, le fit arrêter et condamner à mort. — Son fils ARCHIBALD fut le chef de l'insurrection des covenantaires écossais, sous Jacques II. Il fut battu, fait prisonnier et condamné à mort en 1685. Ses deux fils John et Charles furent graciés.)

ARGYLL (George John DOUGLAS CAMPBELL, duc D'), homme d'État anglais, né en 1823 à Ardencaple-Castle (Écosse), mort en 1900. Sous le nom de « marquis de Lorne », il prit une part active aux controverses de l'Église presbytérienne. A la mort de son père (1847), il prit le titre de « duc d'Argyll » et alla siéger à la Chambre des lords, parmi les conservateurs libéraux. En 1852, il entra, comme lord du sceau privé, dans l'administration de lord Aberdeen, puis dans celle de lord Palmerston. Secrétaire

d'Etat pour les Indes dans le cabinet Gladstone (1868-1874), il fut nommé pour la quatrième fois lord du sceau privé, en 1880, lorsque Gladstone revint au pouvoir. Mais, dès l'année suivante, il se démettait de sa charge, à cause d'un dissentiment survenu entre lui et ses collègues du ministère, au sujet du bill irlandais. Il continua, à partir de ce moment, ses études littéraires et scientifiques, dont la politique n'avait pu le détourner : il avait été nommé en 1851 chancelier de l'université de Saint-André, en 1854 recteur de l'université de Glasgow, et en 1862 président de la Société royale d'Edimbourg. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Presbitery examined* (Edimbourg, 1848), sur l'histoire ecclésiastique de l'Ecosse ; *the Reign of law* (1866) ; *On the important question involved in the relation of Landlord and Tenant* (1877) ; *the Eastern Question, from the treaty of Paris to the treaty of Berlin, and to the second Afghan War ; the Unity of nature* (1884).

— BIBLIOGR. : *the House of Argyll and the collateral branches of the Clan Campbell* (Londres-Glasgow, 1871).

Argyll (CHÂTEAU D'), principale résidence de la famille d'Argyll, à Inverary, construite au XVIIIe siècle. Ce château contient des œuvres d'art d'un grand prix, les armures portées par les Campbell à la bataille de Culloden, des portraits de famille, des tapisseries. Les parcs et les terres du château ne le cèdent en rien aux parcs de Windsor et de Warwick, les plus beaux de l'Angleterre.

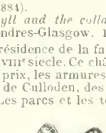

Argynne (réd. de moitié).

ARGYNNE ou **ARGYNNIS** (*aiss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères-rhopalocères, famille des nymphalidés, renfermant de jolis papillons fauves tachetés de noir, avec la face inférieure des ailes marquée de taches argentées, vulgairement nommés *nacrés*. On en connaît une trentaine d'espèces, dont douze d'Europe. Ils habitent surtout les forêts : *argyannis selene*, vulgairement *petit collier argenté*, chenille sur les violettes (très commune) ; *argynnispaphia* ou *tabac d'Espagne*, chenille sur le framboisier ; etc.

ARGYOPE n. f. Entom. V. ARGIOPE.

ARGYRANTHE (du gr. *arguros*, argent, et *onthos*, fleur) n. m. Bot. Syn. de HELIPTERE.

ARGYRANTHÈME (du gr. *arguros*, argent, et *anthèma*, fleur) n. m. Bot. Syn. de CHRYSANTHÈME.

ARGYRASPIDES (*rass* — du gr. *arguros*, argent, et *aspis*, *idos*, bouclier) n. m. pl. Corps de fantassins de l'armée d'Alexandre. Ils formaient une troupe d'élite de 3.000 hommes, armés de boucliers lamés d'argent ; ils étaient réputés pour leur bravoure. On peut croire, d'après Justin, qu'Alexandre, à la suite de sa victoire sur les Perses, étendit à tous ses soldats les privilèges et les insignes de ce corps d'élite. Après sa mort, ils servirent Eumène, qu'ils livrèrent ensuite à Antigone. Ce dernier s'en débarrassa peu à peu en les faisant périr aux postes les plus dangereux. ‖ Corps de vétérans créé par Alexandre-Sévère. — *Un* ARGYRASPIDE.

ARGYRE (du gr. *arguros*, argent) n. m. Monnaie romaine qui eut cours sous le règne de Constantin et sous celui de ses successeurs.

ARGYRE, fils du duc Mélo, de Bari, se rendit maître de cette ville en 1042, prit le titre de « duc d'Italie », et reçut de Constantin Monomaque celui de « patrice ». Il combattit les Normands, et finit par être disgracié par l'empereur, qui l'exila en 1058.

ARGYRE, nymphe qui présidait à une fontaine de ce nom, en Achaïe. Elle s'éprit éperdument de Sélemnus, jeune berger d'une rare beauté, et lui prodigua longtemps ses faveurs. Mais la beauté de Sélemnus s'étant fanée, la nymphe cessa de se montrer. Le berger en dépérissait de chagrin. Vénus, touchée de pitié, le métamorphosa en un fleuve qui allait chercher la fontaine où présidait la nymphe. Enfin, le berger vint à bout d'oublier, et, depuis, les eaux du fleuve acquirent la vertu de faire perdre tout souvenir de leur amour à ceux qui en buvaient ou qui s'y baignaient.

ARGYRÉE (du gr. *argureios*, d'argent) n. f. Genre de convolvulacées, dont les fleurs hermaphrodites, régulières, ressemblent à celles des convolvulus. Ce sont des arbrisseaux qui croissent dans les régions tropicales de l'Asie.

ARGYRIASIS (*ziss* — du gr. *argurion*, pièce d'argent) n. m. V. ARGYRISME.

ARGYRIDES (du gr. *argurion*, pièce d'argent n. m. pl. Famille de minéraux ayant pour type l'argent. — *Un* ARGYRIDE.

ARGYRIQUE (du gr. *argurion*, pièce d'argent) adj. Se dit des substances qui contiennent de l'argent : *Composés* ARGYRIQUES.

ARGYRISME (*riss* — du gr. *argurion*, pièce d'argent) n. m. État des individus dans l'organisme desquels l'argent a pénétré par ingestion ou par contact. Syn. ARGYRIE, ARGYROSE, ARGYRIASIS.

— ENCYCL. L'*argyrisme* est généralisé ou localisé. Dans sa forme aiguë, l'empoisonnement par les sels d'argent donne lieu à des accidents analogues à ceux que produisent les poisons corrosifs. (V. NITRATE D'ARGENT.) L'*argyrisme généralisé*, maladie chronique, n'a été étudié que récemment par Charcot, Ball, Vulpian ; il s'observe chez les individus soumis à l'absorption de sels d'argent (nitrate, iodure, etc.), auxquels on attribue la propriété de fortifier l'action musculaire et de régénérer les tissus nerveux. Les malades présentent de la gastralgie, des coliques, des accidents cutanés : démangeaisons, érythème papuleux ; un liséré bleuâtre, plus foncé que chez les saturnins, se montre autour du collet des dents ; des plaques noirâtres apparaissent sur la langue, les joues, le palais. Après un traitement prolongé, on voit une teinte ardoisée, bleuâtre, ou brun luisant, se généraliser sur toute la peau, plus foncée sur les parties exposées à la lumière ; ils arrivent ensuite à la cachexie. La teinte de la peau persiste après la cessation du traitement ; on ne peut la faire disparaître, même par des lavages à l'acide nitrique ou au cyanure de potassium.

L'*argyrisme local* a été observé chez les orfèvres travaillant exclusivement l'argent. Il se manifeste par des taches rondes ou ovales, d'un bleu mat, à contour net ou diffus, du diamètre d'une tête d'épingle à celui d'une pièce de 1 franc, ordinairement sans relief, siégeant sur le dos des mains et des doigts, et pouvant exister en grand nombre sans que la santé générale s'en ressente.

Dans les cas d'argyrisme, le microscope a fait voir que l'argent est déposé à l'état de fines granulations métalliques dans la muqueuse intestinale, dans le rein, dans le poumon, etc.

ARGYRITE n. f. Sulfure naturel d'argent. Syn. de ARGYROSE, et ARGENTITE.

ARGYRO-CASTRO ou, en turc, **ERGIR-KASTRI**, ville de la Turquie d'Europe (Albanie), vilayet de Janina, près du Drin, affluent de la Voyoutsa ; 11.000 hab.

ARGYROCÉRATITE (du gr. *arguros*, argent, et *kéras*, *atos*, corne) n. f. Chlorure naturel d'argent. Syn. de CÉRARGYRITE (ou *argent corné*).

ARGYROCHETE (*kê* — du gr. *arguros*, argent, et *khaitê*, soie) n. f. Bot. Section du genre parthénion.

ARGYROCOME (du gr. *arguros*, argent, et *komê*, chevelure) n. m. Bot. Syn. de HÉLICHRYSE.

ARGYROCRATIE (*si* — du gr. *arguros*, argent, et *kratos*, pouvoir) n. f. Puissance de l'argent, aristocratie de la richesse. ‖ On dit mieux PLOUTOCRATIE.

ARGYRODITE n. f. Sulfure naturel d'argent avec germanium.

ARGYROGONIE (du gr. *arguros*, argent, et *gonos*, origine) n. f. Alchim. Le sel argentifique ou pierre philosophale.

ARGYROLITHE (du gr. *arguros*, argent, et *lithos*, pierre ; pierre d'argent) n. f. Pierre précieuse décrite par les anciens, et dont on ne peut aujourd'hui préciser la nature.

ARGYROLOBE (du gr. *arguros*, argent, et *lobion*, cosse) n. m. Genre de légumineuses-génistées, tribu des lotées, croissant dans le sud de l'Afrique.

ARGYRONETE ou **ARGYRONETA** (du gr. *arguros*, argent, et *nêtos*, filé) n. f. Genre d'araméides, famille des *argyronétidés*, renfermant des araignées de taille médiocre, qui vivent sous l'eau, dans une cloche de soie qu'elles filent, et sous laquelle elles accumulent de l'air qu'elles vont chercher à la surface de l'eau et rapportent en bulles fixées aux poils de leur abdomen. Citons l'*argyroneta aquatica*, habitant l'Europe septentr. et moyenne.

Argyronète et son nid (réd. de moitié).

ARGYRONÉTIDÉS n. m. pl. Famille d'arachnides araneides, tribu des tubitélaires, renfermant les formes telles que les *argyronètes*, caractérisées par leurs pattes postérieures munies de longues soies. — *Un* ARGYRONÉTIDE.

ARGYROPÉE (du gr. *arguros*, argent, et *poieia*, faire) n. f. En T. d'alchim., Art prétendu de faire de l'argent.

ARGYROPÉLÉCUS (*kuss* — du gr. *arguros*, argent, et *pélékus*, hache) n. m. Genre de poissons. Syn. STERNOPTYX.

ARGYROPHYTON (du gr. *arguros*, argent, et *phuton*, plante) n. m. Bot. Syn. de ARGYROXIPHION.

ARGYROPOULO (Jean), un des savants grecs qui contribuèrent à la renaissance des lettres en Occident, né à Constantinople en 1416. Il vint, après la prise de cette ville par les Turcs, enseigner les lettres et la philosophie grecques à Florence, où il eut Politien et Laurent de Médicis pour élèves ; puis à Rome, où il mourut vers 1486. Ses principaux ouvrages sont des traductions latines d'Aristote, qui furent alors accueillies avec le plus grand enthousiasme.

ARGYROPOULO (Périclès), jurisconsulte et homme politique grec, né à Constantinople en 1809, mort en 1860. Professeur de droit constitutionnel à Athènes, il siégea à la Chambre dans l'opposition libérale à partir de 1840, et fut ministre des affaires étrangères de 1854 à 1856. On lui doit deux ouvrages estimés : *Demotica* (1843), sur les institutions municipales, et *Administration publique de la Grèce* (1850).

ARGYROPYRITE (du gr. *arguros*, argent, et de *pyrite*) n. f. Ce minéral, appelé aussi *argent sulfuré flexible*, est une variété de sternbergite.

ARGYROSE (du gr. *arguros*, argent) n. f. Sulfure d'argent, dont les cristaux appartiennent au système cubique. La formule de cette espèce est Ag^2S, le poids spécifique 7 à 7, 1, et la dureté 2 à 2,5.

— ENCYCL. Ce minéral se laisse couper au couteau. La couleur de la substance est noire en masse comme en poussière. Au chalumeau, l'*argyrose* fond, perd son soufre, qui se dégage avec boursouflement, et laisse sur le charbon un petit culot d'argent ; elle est très abondante dans le Nevada. Syn. de ARGYRITE, ARGENTITE.

ARGYROXIPHION (du gr. *arguros*, argent, et *xiphion*, épée) n. m. Genre de composées-hélianthoïdées, renfermant deux espèces, qui croissent aux îles Sandwich. Les tiges sont fortes et portent des feuilles couvertes d'un duvet argenté.

ARGYRYTHROSE (du gr. *arguros*, argent, et *éruthros*, rouge) n. m. Nom donné par Beudant au minéral désigné vulgairement sous le nom de *argent rouge antimonial*. Syn. de AEROSITE, PYRARGYRITE.

— ENCYCL. L'*argyrythrose*, dont la formule est Ag^3SbS^3, le poids spécifique 5,75 à 5,85, et la dureté 2 à 2,5, appartient au système rhomboédrique. Dans les gîtes d'Europe, il se trouve mêlé à l'argyrose. En Amérique, on le rencontre en dépôts isolés.

ARGYTHAMNE (du gr. *argos*, blanc, et *thamnos*, rejeton) n. m. Section du genre TOURNESOLIA.

ARHAT (*vénérable, digne de respect*) n. m. Titre que l'on donne aux religieux bouddhistes parvenus à la sainteté parfaite ; c'est le saint idéal. L'*arhat* parfait est supérieur aux dieux ; il ne revivra plus qu'une seule fois sur la terre avant de devenir Bouddha. Ce terme est passé dans le bouddhisme chinois sous la forme altérée de *lohan*, et dans le boudhisme japonais sous celle de *rakan*.

ARHEUMATIQUE (du gr. *a* priv., et *rheuma*, fluxion) adj. Se dit d'un sujet qui est sans rhumatismes.

ARHIZE (du gr. *a* priv., et *rhiza*, racine) adj. Qui n'a point de racine ou de radicule.

ARHIZOBLASTE (*blass* — du gr. *a* priv. ; *rhiza*, racine, et *blastê*, bourgeon) adj. Qui ne produit pas de radicules en germant.

ARIA (du pat. bourguign. *harier*, tourmenter) n. m. Embarras : *Quel* ARIA ! *Que d'*ARIAS ! (Pop.)

ARIA. Géogr. anc. V. ARIE.

ARIA CATTIVA (mots ital. signif. *air mauvais*, malsain) n. f. Miasmes délétères, émanations paludéennes. V. MALARIA.

ARIADNE, impératrice de Constantinople, morte en 515, fille de l'empereur Léon Ier. Elle épousa successivement Zénon l'Isaurien, que, fatiguée de ses cruautés et de ses débauches, elle fit, dit-on, enterrer vivant, et, quarante jours après, Anastase, qu'elle avait fait élire empereur.

ARIADNÉES (du gr. *Ariadnê*, Ariane) n. f. pl. Fêtes célébrées en l'honneur de Dionysos et d'Ariane, fille de Minos. On les célébrait surtout à Amathonte, dans l'île de Chypre, où l'on plaçait le tombeau d'Ariane.

ARIANE, nom donné par Strabon à l'ancienne contrée d'Asie nommée « Arie ». En général, les Grecs donnaient le nom de « Ariane » aux pays désignés par les Orientaux sous la dénomination d'Iran. Selon Strabon, l'Ariane comprenait la Perse, la Médie, la Bactriane et la Sogdiane ; il donnait spécialement le nom de « Arie » à la partie la plus fertile de l'Ariane.

ARIANE, ou plutôt **ARIADNE**, fille de Minos, roi de Crète, et de Pasiphaé, et sœur de Phèdre, s'éprit de Thésée et lui donna un fil qui, fixé par l'une de ses extrémités à l'entrée du labyrinthe, lui permit d'en sortir après avoir vaincu le Minotaure. Thésée enleva Ariadne, puis l'abandonna dans l'île de Naxos. Une tradition veut que, de désespoir, elle se soit précipitée dans la mer ; mais, d'après plusieurs autres, elle se laissa consoler par Bacchus. Cette poétique histoire symbolise l'ingratitude habituelle à l'homme et l'inconstance naturelle à la femme.

— ALLUS. LITTÉR. : **Ariane** (FIL D'), Métaphore empruntée à la mythologie grecque pour désigner ce qui nous sert de guide, le flambeau qui éclaire notre intelligence au milieu des difficultés d'une entreprise, des obscurités d'un raisonnement, etc.

ARIANE (de *Ariane*, nom mythol.) planète télescopique n° 43, découverte par Pogson, le 15 avril 1857. V. COURONNE (constellation).

Ariane, tragédie de Thomas Corneille, et son chef-d'œuvre. Ariane remplit presque toute la pièce. Phèdre est sa rivale, et cette rivalité est conduite avec art. Ariane aime de l'amour le plus sincère Thésée, parce qu'elle l'a tiré du plus grand péril et s'est sacrifiée pour lui. Et c'est à Phèdre, confidente et sœur d'Ariane, qu'il livre son âme, brisant ainsi un cœur qui n'a jamais battu que pour lui. Le rôle d'Ariane, tout de pitié et d'émotion, composé de morceaux empruntés à Catulle, à Ovide, à Virgile, est une conception digne des plus grands tragiques. Le style a de la beauté, quelques endroits sont dignes de Racine, qui donnait alors *Bajazet*. Les autres caractères sont moins bien tracés.

Le rôle d'Ariane a été joué successivement par la Champmeslé, Mlle Duclos et Mlle Clairon.

Ariane (REPRÉSENTATIONS DIVERSES D'). Le musée du Louvre renferme deux bas-reliefs antiques : l'un, *Cérémonie religieuse*, dans lequel Ariane est représentée auprès de Bacchus, et l'autre, *Bacchus et Ariane*, où le dieu de l'ivresse retrouve la fille de Minos abandonnée par Thésée. Le Vatican possède une *Ariane endormie*, statue antique pleine de langueur et d'abandon. Les modernes, peintres et sculpteurs, principalement depuis la Renaissance, qui a mis en vogue les dieux de la Fable, ont souvent représenté Ariane dans l'île de Naxos. Titien a peint *Bacchus à Naxos* (Museo del Rey) et *Bacchus et Ariane* (National Gallery). Le Tintoret a représenté *Ariane couronnée par Vénus* (Palais ducal [Venise]). — Le portrait de Mlle Duclos, en Ariane, peint par Largillière, est à la Comédie-Française. Dannecker, le sculpteur prussien, a exécuté en 1809 un groupe célèbre d'Ariane, haïcée de Bacchus, montée sur une panthère. A des dates plus récentes, deux artistes français, Clésinger et Aimé Millet, se sont inspirés de l'histoire d'Ariane dans des marbres appréciés.

Ariane abandonnée d'après Millet.

Ariane, nom de plusieurs œuvres musicales inspirées de la légende d'Ariane. On cite surtout : *Ariane à Naxos*, drame lyrique de Rinuccini, composé en 1608 pour les noces de François de Gonzague, prince de Mantoue, et de l'infante Marguerite de Savoie ; — *Ariane dans l'île de Naxos*, drame lyrique en un acte, paroles de Moline, musique de Frédéric Edelmann, représenté à l'Opéra le 24 sept. 1782 ; — *Ariane et Bacchus*, tragédie lyrique en cinq actes et un prologue, paroles de Saint-Jean, musique de Marais, représentée à l'Opéra en 1696 ; — *Ariane*, opéra en cinq actes, paroles de l'abbé Perrin, musique de Cambert, représenté à Nantes en 1687 ; — *Ariane*, opéra en cinq actes et un prologue, paroles de Lagrange-Chancel et Roy, musique de Mouret, représenté à l'Académie royale de musique le 6 avr. 1717.

ARIANISER v. n. Donner dans l'arianisme.

ARIANISME (*niss*) n. m. Hérésie d'Arius et de ses sectateurs : *Sous l'empereur Constance, l'*ARIANISME *était la doctrine de la cour, il avait sa liturgie propre.*

— ENCYCL. Le point de départ du raisonnement d'Arius et de ses partisans est ce fait que, dans les trois premiers

évangiles et même dans le quatrième, le Fils paraît subordonné au Père. A cette subordination il donne un sens absolu, qui détruit l'égalité des personnes de la Trinité. Si le Fils, dit-il, est subordonné au Père, il n'est pas absolument Dieu; par conséquent, il n'a pas tout ce que le Père a, ce qui revient à dire qu'il n'est pas égal au Père. Ne lui étant pas égal, il n'est pas de la même essence; car, s'il possédait l'essence divine, cette essence étant parfaite, il devrait être parfait lui-même, et il y aurait deux Dieux égaux en tout, ce qui est polythéiste. Il faut donc partir de la substance divine étant absolument simple, indivisible et immuable, Dieu ne peut *engendrer*, si l'on entend par ce mot produire, émettre, tirer de sa propre substance; par conséquent, génération et création sont ici synonymes; à côté de la substance incréée, il ne peut y avoir que des substances créées, et qui dit « être créé » dit un être qui a commencé, qui est né dans le temps. Donc, le Fils n'est pas éternel, il est créature, il est ouvrage; la créature type, sans doute, mais enfin créature.

L'*arianisme* commença à éclater vers l'an 318, quelques années avant la victoire de Constantin sur Licinius. Arius, originaire de la Libye, était alors presbytre d'une des églises d'Alexandrie. Il s'était déjà opposé aux empiètements de l'autorité épiscopale sur celle des presbytres; son opposition dogmatique eut un retentissement plus considérable. Entendant un jour son évêque, le patriarche Alexandre, exposer le mystère de la Trinité, et enseigner que les trois personnes divines sont entre elles parfaitement unies et égales, il s'éleva contre cette doctrine: il y reconnaissait l'erreur de Sabellius, qu'il avait voulu voir dans ces différentes personnes que dans diverses et des attributs spéciaux du premier être. Puis il posa ce raisonnement: si le Père a engendré le Fils, celui qui engendre existait avant celui qui est engendré; donc il y a eu un temps où le Fils n'existait pas. Alexandre reprocha à son tour à Arius de reproduire la doctrine de Paul de Samosate. La réunion se sépara dans un grand scandale. Mais l'argument d'Arius avait paru frappant à beaucoup de monde. Alexandre, effrayé des progrès de son adversaire, et excité par le zèle de son secrétaire privé Athanase, alors diacre, crut devoir soumettre la question à l'autorité d'un synode. A cet effet, il convoqua les évêques de l'Egypte, de la Libye et de la Pentapole, qui, s'étant réunis à Alexandrie en l'année 321, frappèrent d'anathème la personne et la doctrine d'Arius. Arius envoya sa profession de foi à tous les évêques circonvoisins, les priant de l'éclairer au cas où il serait dans l'erreur, et demandant leur protection s'ils le jugeaient dans la bonne voie. A peu de temps de là, il se rendit lui-même en Palestine et en Bithynie, où il prêcha sa doctrine avec tant de succès, qu'il attira dans son parti un grand nombre d'évêques de ces provinces, notamment Eusèbe de Nicomédie et Eusèbe de Césarée.

La lutte était désormais engagée, non plus seulement entre un prêtre et son évêque, mais entre évêques et évêques, entre conciles et conciles: elle divisait l'Eglise en deux camps. C'est vers cette époque que Constantin s'était déclaré pour le christianisme.

Craignant de voir les ariens lui susciter en Orient les mêmes difficultés que lui causaient les donatistes dans la province d'Afrique, il ne prit conseil que de la raison d'Etat, qui lui prescrivait d'étouffer cette querelle aussi vite que possible.

L'évêque Hosius, de Cordoue, qui, depuis de longues années, avait la confiance de l'empereur, fut chargé de porter en Egypte une lettre de l'empereur, et en même temps d'apaiser, si possible, le différend. Il réunit dans ce but un concile à Alexandrie. Voyant que ni sa lettre, ni la mission conciliatrice d'Hosius, n'avaient eu le résultat désiré, Constantin résolut de terminer la querelle en la soumettant au jugement de l'Eglise entière. Il convoqua donc le premier concile œcuménique à Nicée, en Bithynie.

Cette assemblée commença ses travaux le 19 juin de l'année 325. Mandé devant elle, Arius soutint avec fermeté les propositions qu'il avait avancées. Il dit que le Verbe n'était ni de l'essence de le Père, ni de même nature, ni de même substance; qu'il n'était pas Dieu, mais seulement participant de la divinité, au sens où l'Ecriture dit que les hommes le sont. Il ajouta qu'au commencement le Père était seul, et qu'il avait tiré le Fils du néant par un seul acte de sa volonté; enfin, il termina en disant que le Père était invisible et incompréhensible même pour le Fils, car ce qui a commencé ne peut connaître ce qui est éternel. Après de longs débats, la doctrine d'Arius fut condamnée par plus de 300 évêques sur 318, et les Pères du concile adoptèrent la célèbre formule connue sous le nom de *Symbole de Nicée*, déclarant que *Jesus-Christ est né du Père avant tous les siècles, qu'il est Dieu de Dieu, lumière de lumière, engendré et non fait, consubstantiel à son Père*, etc. V. SYMBOLE.

Condamné par le concile de Nicée et par Constantin, mais habilement soutenu par les évêques qui n'avaient adhéré à la foi de Nicée que pour échapper à la persécution, l'arianisme concentra ses attaques sur le fameux mot *consubstantiel* (*homoousios*), qui était la formule par excellence et comme le drapeau de l'orthodoxie. Tout l'effort de la défense, représentée surtout par Athanase, devenu évêque d'Alexandrie à la mort d'Alexandre, se porta sur le même point. Le monde chrétien se partagea en *consubstantiels* et en *inconsubstantiels*. Ces derniers voulaient bien que le Verbe fût *de substance semblable* (*homoiousios*), mais non *de même substance* (*homoousios*). La différence entre les deux partis n'était pas même un mot, mais un *iota*. Il est vrai que cet *iota* était plus gros qu'il n'en avait l'air. L'*homoousie* était une manière d'affirmer, tout à la fois, l'unité divine et la divinité absolue du Verbe. Les *homoiousiens*, qui conservaient de l'arianisme primitif la négation de l'identité de substance, mais qui paraissaient abandonner la négation du Fils incréé et coéternel au Père, glissaient, qu'ils s'en rendissent compte ou non, de l'unitarisme au trithéisme. C'était l'orthodoxie qui, maintenant, semblait défendre le monothéisme: les rôles étaient changés.

Cependant, le zèle de Constantin pour les décisions des Pères de Nicée s'était insensiblement refroidi. Les habiles de l'arianisme s'étaient appliqués d'abord à désarmer cette *force séculière*, puis à s'en emparer et à la diriger contre leurs adversaires. Sous l'influence de sa sœur, dirigée par un presbytre arien, l'empereur rappela Arius, et l'accueillit avec bienveillance. Arius parut rétracter ce qu'il avait autrefois soutenu, et accepter le symbole de Nicée. Il est vrai que sa nouvelle profession de foi ne contenait pas le mot « consubstantiel », ce qui devait la rendre suspecte aux orthodoxes; mais la foi de Constantin n'était pas aussi intraitable que celle d'Athanase: Arius avait fait un pas vers la paix et l'unité, ne convenait-il pas de lui faire quelques concessions? Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée, qui avaient été déposés pour leur attitude au concile de 325, furent rappelés (328). Aussitôt, les hostilités recommencèrent. A peine revenu dans son diocèse, Eusèbe de Nicomédie demanda à Athanase de recevoir Arius dans l'Eglise. Sur son refus, il obtint de Constantin une lettre enjoignant à l'évêque d'Alexandrie de lever l'excommunication qui pesait sur Arius, sous peine de déposition et d'exil. Athanase demeura inflexible. L'empereur ne donna pas suite à ses menaces. Mais les ariens commencèrent aussitôt contre l'évêque une guerre d'accusations, souvent calomnieuses, qui aboutit à l'exil d'Athanase à Trèves, en 335. Arius, dont la présence à Alexandrie causait des troubles, avait été appelé à Constantinople; il y mourut la veille même du jour où l'évêque Alexandre allait être forcé, par les ordres de l'empereur, de le recevoir à la communion (336). Constantin mourut lui-même un an après, sans être parvenu à établir, dans la religion qu'il avait embrassée, cette unité que sa politique n'avait cessé de poursuivre comme l'unité de l'empire.

Après la mort de Constantin, l'empire se trouva divisé en deux parties, et le christianisme eut deux centres: l'arianisme domina en Orient, et la foi nicéenne en Occident. Constant, qui régnait en Italie, favorisait les partisans d'Athanase; Constance, empereur d'Orient, soutenait les ariens. Les deux empereurs s'écrivirent à plusieurs reprises pour faire cesser le schisme; une première tentative de rapprochement avait été faite à Milan, et n'avait abouti à rien. En 347, un grand concile fut convoqué à Sardique, en Illyrie. Le nombre des évêques présents fut de 170. Les évêques orientaux, n'ayant pu s'entendre avec ceux d'Occident, se retirèrent à Philippopolis, en Thrace, où, au nombre de 80, ils tinrent un concile à part. Des deux côtés on se prétendit orthodoxe, et l'on se renvoya l'accusation d'« impiété ». Tandis que le concile de Philippopolis excommuniait Athanase et tous les évêques d'Occident qui le soutenaient, ceux-ci, qui avaient continué de tenir leur session à Sardique, excommuniaient les évêques ariens, leurs décrets du concile restant nul.

A la mort de Constant, son frère Constance régna sur tout l'empire. Il réussit à rétablir l'unité religieuse au profit de l'arianisme mitigé, en assemblant deux conciles: l'un, des évêques orientaux, à Séleucie, et l'autre, des évêques d'Occident, à Rimini. Le petit nombre d'ariens qui assistaient à ce dernier présentèrent une formule de foi dressée à Sirmium par tous les Orientaux, avant leur départ pour Séleucie; elle portait que le *Fils de Dieu est semblable à son Père en substance et en essence*, mais elle rejetait le mot « consubstantiel ». Le concile de Rimini refusa d'abord d'accepter cette formule; mais la pression de l'empereur, qui en avait fait sa cause, finit par vaincre la résistance des Pères; assiégés de menaces, ils se rendirent, *convinrent* que la formule de Sirmium *n'était point arienne*, qu'elle était orthodoxe, qu'il valait mieux, pour la paix de l'Eglise, mettre de côté le mot « consubstantiel ».

Quelque temps suspendue, sous les règnes de Julien, de Jovien et de Valentinien, qui avaient eu le bon sens de laisser la liberté aux deux partis, et de ne pas intervenir entre eux, l'interminable lutte se continua sous Valens. Mais les ariens s'étaient divisés en plusieurs sectes. A côté du *semi-arianisme*, qui se bornait à rejeter le mot « consubstantiel », s'était posé un arianisme radical, représenté surtout par Aétius d'Antioche et Eunomius de Cappadoce, et qui s'efforçait de ramener le monde chrétien à l'unitarisme de Paul de Samosate. Persécutés sous Constance et sous Valens, mais soutenus par l'infatigable persévérance de leurs chefs, Athanase, Hilaire, Basile, etc., les orthodoxes étaient restés unis. Sous Théodose, ils reprirent l'offensive. Traités en rebelles, les ariens se virent dépouillés de leurs églises, que la confiscation livrait à leurs ennemis, privés du droit de tenir des assemblées, réduits au silence. L'hérésie, frappée cruellement, semblait détruite, lorsque l'invasion des barbares, convertis par des missionnaires ariens, la ramena dans l'empire. Un moment, l'arianisme régna en Italie avec Théodoric; dans la Gaule Narbonnaise, l'Aquitaine, l'Espagne, avec Alaric; dans la Gaule Lyonnaise avec les Burgundes; en Afrique avec les Vandales. Mais il disparut bientôt avec les premiers royaumes fondés par les barbares. L'orthodoxie nicéenne eut pour elle d'être la religion de la société civilisée, et celle aussi des derniers envahisseurs, les Francs.

— BIBLIOGR.: Maimbourg, *Histoire de l'arianisme* (1675); Lenain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles* (Paris, 1699); Hefele, *Conciliengeschichte* (Fribourg, 1855); Möhler, *Athanasius der Grosse und seine Zeit* (1844), trad. en franç. par Cohen; Harnack, *Précis de l'histoire des dogmes* (trad. fr.).

ARIANO, ville d'Italie (Pouille, prov. d'Avellino), dans les Apennins; 20.485 hab. Evêché. (Pop. du district: 91.000 hab.). — Petite ville d'Italie (Vénétie, prov. de Rovigo); 5.500 hab. (Pop. du district: 19.000 hab.).

ARIARATHE, nom de plusieurs rois de la Cappadoce, dont les plus connus sont les suivants: **Ariarathe Ier**, roi de la Cappadoce dont il proclama l'indépendance, pendant l'expédition d'Alexandre le Grand (mais, après la mort du conquérant, il fut vaincu par Perdiccas, qui le fit mettre en croix); — **Ariarathe II**, qui remplaça sur le trône de Cappadoce Ariamnes, après l'avoir tué grâce au roi d'Arménie; — **Ariarathe III**, petit-fils du précédent, qui épousa Stratonice, fille du roi de Syrie Antiochus II; — **Ariarathe IV**, qui régna de 220 à 166 av. J.-C. (Il prit le parti de son beau-père Antiochus le Grand contre les Romains, partagea ses revers, et dut se soumettre à un tribut. Ce prince soutint aussi quelques guerres malheureuses contre Pharnace, roi de Pont); — **Ariarathe V**, fils du précédent, surnommé *Philopator*, à cause de son amour pour son père, et qui régna de 166 à 130 av. J.-C. (Ce prince estimable et éclairé, honoré des lettres grecques, développa l'hellénisme dans ses Etats); — **Ariarathe VII**, assassiné par Mithridate, qui plaça un moment un de ses fils sur le trône de Cappadoce (106 av. J.-C.); — **Ariarathe IX**, qui régna de 42 à 36 av. J.-C. (Il fut deux fois détrôné par le triumvir Antoine, lequel le fit mettre à mort.)

ARIAS (le P. François), jésuite, écrivain ascétique, né à Séville en 1533, mort dans cette ville en 1605. Ses *Œuvres spirituelles*, dont saint François de Sales recommandait la lecture, ont été traduites en français par le P. Belon (Lyon, 1749).

ARIAS (Antonio), peintre espagnol, né vers 1610 à Madrid, mort en 1684. Elève de Pedro de Las Cuevas, il se révéla, dès l'âge de quatorze ans, par une œuvre capitale dans le couvent des Carmes, à Tolède. A vingt-cinq ans, Arias était illustre. On le chargea de peindre les portraits des rois qui décorèrent l'ancien palais de Madrid. Arias est coloriste; la fraîcheur de ses carnations est remarquable. Son tableau *le Denier de César*, que l'on conserve au Prado, est une belle œuvre de style classique. Mort dans l'indigence, Arias laissa une fille qui se distingua comme peintre.

ARIAS José, sculpteur espagnol, né à Madrid en 1713, s'était acquis une assez grande renommée dans sa ville natale, lorsque le gouvernement lui confia la direction de l'académie des beaux-arts, qui venait d'être ouverte à Mexico. Arias exerça les fonctions dont on l'avait chargé jusqu'à sa mort, qui survint en 1788. Il était membre de l'académie de San-Fernando.

ARIAS MONTANUS (Benoît), savant philosophe et théologien espagnol, né à Frexenal (Estrémadure) en 1527, mort à Séville en 1598. Il s'appliqua à l'étude des langues orientales. Il assista au concile de Trente. Aussi modeste que savant, il refusa plusieurs évêchés que lui offrit Philippe II, et devint ensuite chapelain du roi. Il a laissé divers ouvrages, dont les plus estimés sont ses neuf livres des *Antiquités judaïques*, et une nouvelle édition de la *Bible polyglotte* (Anvers, 1569-1572).

ARIBERT Ier, roi des Lombards de 653 à 661, de la race des Agilolfinges, proscrivit l'arianisme et établit définitivement la religion catholique dans ses Etats, alors singulièrement troublés. Il partagea le royaume entre ses deux fils, Pertharite et Gondebert.

ARIBERT II, roi des Lombards, de 704 à 712, fils de l'usurpateur Ragimbert, duc de Turin, affermit par la victoire de Pavie son usurpation, et fit périr le jeune roi Luitprand. Détrôné par Ansprand, en 712, il périt en traversant le Tessin à la nage.

ARIBINE (rad. *ariba*) n. f. Alcaloïde extrait de l'*ariba rubra*, arbre qui croît dans les forêts vierges du Brésil et dont les indigènes emploient l'écorce à teindre en rouge les étoffes de laine. On lui attribue la formule $C^{20}H^{24}Az^2$.

ARICA, ville maritime du Chili (prov. de Tacna), à l'embouchure de l'Azapa, sur l'océan Pacifique; 3.900 hab. Cette ville, péruvienne pendant plusieurs siècles, située au debouché d'une vallée extrêmement fertile, a été presque entièrement détruite en 1605 par un tremblement de terre; elle se relevait, et son commerce, par suite d'un traité rendant son port commun au Pérou et à la Bolivie, se développait, quand elle fut détruite par un raz de marée, le 13 août 1868. Elle fut prise d'assaut par les Chiliens le 6 juin 1880, après le blocus et le combat naval d'Arica. Depuis 1884, elle appartient au Chili.

ARICI (César), poète et jurisconsulte italien, né à Brescia en 1782, mort à Milan en 1836. Juge, puis professeur d'histoire et de littérature, il publia, en 1808, un poème didactique sur la *Culture de l'olive*, qui eut du succès, et que les Italiens placent au rang des meilleures productions de ce genre, et, en 1814, un autre poème en quatre chants, *la Pastorizia*, sur l'art d'élever les moutons. On a encore de lui d'autres petits poèmes: *l'Origine delle Fonti*, *il Campo Santo*, etc.

ARICIADÉS ou **ARICIIDÉS** n. m. pl. Famille d'annélides polychètes, sous-ordre des tubicoles, à corps rond et composé de nombreux anneaux courts, renfermant les genres *aricia*, *theodisca*, *aonis*, etc. — *Un* ARICIADE (ou ARICIIDÉ).

ARICIE ou **ARICIA** n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, renfermant des mouches habitant l'hémisphère boréal.

— Genre d'annélides, type de la famille des *ariciidés*, renfermant quelques espèces des mers d'Europe: *aricia fœtida* (Méditerranée), etc.

ARICIE, princesse athénienne. Reste d'une famille vaincue et proscrite par Thésée, elle vivait obscurément dans la maison du vainqueur. Le *sauvage Hippolyte*, fils de Thésée, dédaignant la passion criminelle de Phèdre, sa belle-mère, aimait secrètement la timide Aricie, qui le payait de retour, et il l'épousa lorsqu'il eut été ressuscité par Esculape. Racine a fait des amours d'Aricie, dans sa tragédie de *Phèdre*, un récit touchant, auquel les littérateurs ont souvent fait allusion.

ARICINE (de *Arica*, ville du Pérou) n. f. Alcaloïde découvert par Pelletier et Corriol, dans un quinquina blanc venu d'*Arica*.

— ENCYCL. Chim. Les écorces de quinquina venues d'Arica ou de Cusco appartiennent, non à une même espèce, mais, selon Hesse, à quatre espèces distinctes: l'une, celle de Pelletier et Corriol, donne l'*aricine*; une autre, la *cusconiine* isomère de l'aricine, et la *cusconidine*; les deux dernières ne contiennent ni aricine ni cusconine. La *cinchovatine*, extraite, par Manzini, du quinquina blanc de Jaen, et considérée autrefois comme identique avec l'aricine, se confond, d'après Hesse, avec la *cinchonidine*. L'aricine $C^{20}H^{24}Az^2O^2$ a une saveur fablement astringente. Elle fond à 188°; elle est insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther, très soluble dans le chloroforme. Les solutions sont lévogyres. Son oxalate est peu soluble.

ARICINE, surnom de Diane, qui était honorée dans la forêt d'Aricie, où Hippolyte, ressuscité par Esculape, lui avait élevé un temple et institué une fête. Le prêtre devait être un esclave fugitif, et n'arrivait au sacerdoce qu'en égorgeant son prédécesseur.

ARICITE (rad. *Arica*, ville du Pérou) n. f. Variété de gismondine, silicate hydraté d'alumine et de chaux, contenant un peu de potasse, et provenant d'Arica.

ARIDAS (*dass*) m. Sorte de taffetas des Indes, diversement coloré, et fabriqué avec des soies communes; la trame en est très claire.

ARIDE (lat. *aridus*; de *arere*, être sec) adj. Dépourvu d'humidité, sec, stérile: *Terre* ARIDE.

Le soleil de midi, sur le sommet *aride*,
Répand à flots plombés sa lumière livide.
TH. GAUTIER.

— Par ext. Très maigre, en parlant des personnes :

Vois Harpagon *aride* et presque diaphane...
REGNARD.

— Fig. Qui manque de sensibilité, de tendresse : *Il y a des esprits qui se croient positifs, et qui ne sont qu'*ARIDES. (V. Hugo.) ‖ Qui produit peu et difficilement : *Imagination* ARIDE. ‖ Qui n'offre que peu de ressource, peu d'agrément : *Sujet* ARIDE. *Matière* ARIDE.

— Ascét. *Ame aride*, Ame qui ne trouve ni attrait, ni consolation dans les exercices de piété.

— Céram. Se dit des matières qui possèdent la propriété de diminuer la plasticité des éléments de la pâte. ‖ Syn. ANTIPLASTIQUE.

— Hist. nat. Se dit des feuilles des plantes et de toute autre partie, quand elles sont sèches et âpres au toucher : *Les feuilles de plusieurs espèces de bruyères sont* ARIDES.

— SYN. **Aride, sec.** Ce qui est *aride* manque naturellement et habituellement d'humidité. Ce qui est *sec* en manque accidentellement. ‖ Au fig., un sujet est *aride* quand on n'en peut rien tirer. Ce qui est *sec* manque des idées qui pourraient ou devraient embellir un sujet.

— ANTON. **Aqueux, humide, mouillé. — Fécond, fertile, plantureux, riche.**

ARIDED (*dèd'*) n. m. Nom de l'étoile β qui se trouve à la queue de la constellation du Cygne ; c'est une étoile double, dont la plus belle composante, β¹, est de 3e grandeur.

ARIDÉE ou **ARRHIDÉE,** fils naturel de Philippe de Macédoine, et frère d'Alexandre le Grand. Un poison versé par Olympias avant, dit-on, affaibli son esprit. En 323, il succéda à Alexandre et épousa Eurydice. Il fut mis à mort, en 317, par ordre d'Olympias.

ARIDITÉ (lat. *ariditas* ; de *aridus*, sec) n. f. Etat de ce qui est aride, défaut d'humidité : ARIDITÉ *du sol.*

— Fig. Insensibilité, froideur : L'ARIDITÉ *de l'âme, du cœur.* ‖ Manque de fécondité, d'abondance : L'ARIDITÉ *d'un écrivain, d'un orateur.* ‖ Absence d'attrait, de variété : L'ARIDITÉ *d'un sujet, du style.* L'ARIDITÉ *de la vie.*

— Ascét. Etat d'une âme devenue insensible aux consolations que donnent la religion, les exercices de piété.

— Méd. Sécheresse extrême, qui rend certaines parties âpres au toucher : L'ARIDITÉ *de la peau, de la langue.*

— ANTON. **Humidité. — Fécondité, fertilité, productivité, richesse.**

Aridosio (L'), comédie de Pierre-François de Médicis, surnommé LAURENZACCIO. Cette pièce est imitée des *Adelphes* de Térence, et de la *Mostellaria* de Plaute. Plusieurs scènes, qui appartiennent en propre à l'auteur, valent les scènes imitées. Le style est pur, et tout à fait florentin. Cette comédie fut imprimée en 1548 (Bologne).

ARIDURE (du lat. *aridus*, desséché) n. f. Atrophie, maigreur, consomption du corps ou d'un membre. (Vieux.)

ARIE ou **ARIA,** province de l'anc. Asie, formant aujourd'hui le Khoraçan oriental et le Seïstan, qui dépendit successivement des Assyriens, des Mèdes, des Perses, d'Alexandre, des Séleucides et des Parthes. A sa capitale *Artacoana* Alexandre substitua la ville de *Alexandreia Areia* (Hérat), qu'il fonda sur l'*Arius* (Héri-Roud).

ARIÉE, général perse, ami de Cyrus le Jeune, commandait l'aile gauche de son armée à la bataille de Cunaxa (401 av. J.-C.). Il demeura d'abord fidèle aux Grecs, et leur donna un plan de retraite, puis finit par se réconcilier avec Artaxerxès Mnémon.

ARIÈGE (*Aurigera*), affluent de droite de la Garonne, qui prend sa source dans les Pyrénées-Orientales, au pic de la Font-Nègre, et coule d'abord entre la république d'Andorre et la France, puis, au bout de quelques kilom., dévient une rivière exclusivement française, arrosant le départ. qui perte son nom. Elle court d'abord vers le N., à travers les montagnes pyrénéennes, et y reçoit de nombreux torrents (Oriège, Vicdessos), puis elle entre dans une plaine alluviale très large et très fertile, l'Aganaguès, qui se prolonge jusque dans le départ. de la Haute-Garonne et s'y confond avec la plaine du grand fleuve. Dans cette plaine, l'Ariège reçoit son plus grand affluent, l'Hers, et il s'unit à la Garonne à 8 kilom. en amont de Toulouse, après avoir, dans son cours de 170 kilom., baigné la ville thermale d'Ax, Tarascon, Foix et Pamiers.

Ce cours d'eau, né dans les granits pyrénéens, est à peine navigable ; il débite 14 m. cubes à l'étiage, et 1.925 m. cubes au temps des crues extrêmes. Il roule des paillettes d'or ; mais ce n'est point de là que lui vient son nom, comme tendrait à le faire croire son appellation latine, puisque l'*Ariège* a débuté par être *la Riège*, et que telle est sa véritable dénomination.

ARIÈGE (DÉPARTEMENT DE L'), formé de l'ancien comté de Foix et de quelques fragments du Languedoc et de la Gascogne. Superf. : 489.387 hect.

L'Ariège comprend 3 arrond. (*Foix*, ch.-l. ; Pamiers, Saint-Girons), 20 cant., 338 comm., et une population de 219.641 h., fait partie du 17e corps d'armée, de la 9e insp. des ponts et chaussées, de la 18e conserv. des forêts (Toulouse), et de l'arrond. minéralogique de la même ville ; il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Toulouse, et, comme diocèse de Pamers, à l'archevêché de Toulouse.

Ce départ. se compose de plaines très fertiles, et, pour la plus grande partie, de montagnes couvertes de pâturages et de quelques bois.

Le relief est très prononcé dans les trois quarts du dép., et orienté en général du N. O. au S.-E., dans le sens de la grande fracture qui passe par Saint-Girons et Ax. Un grand nombre de ports, mais peu de cols, mettent le dép. en communication avec l'Espagne ; les principaux sont ceux de Port-de-Crabère et de Port-de-Salau.

Les cours d'eau sont presque tous torrentiels ; quelques-uns roulent de l'or, comme l'Ariège, surtout vers Saverdun. On compte quelques petits lacs dans la montagne, tels que les lacs d'Araing, de Médecourbe, etc.

Le département de l'Ariège se suffit en céréales, grâce à la qualité des terres de la plaine ; on y récolte aussi maïs, millet, fèves, haricots, légumes, fruits, chanvre et lin. Le versant sud des montagnes est sec, mais le nord offre de beaux pâturages ; les troupeaux y montent passer la belle saison. Moutons et chèvres sont de race choisie ; les bêtes à cornes sont petites. On élève aussi des mules, des mulets et des chevaux tarbesans, petits, vigoureux, sobres et sûrs d'allure. La vigne fournit environ 80.000 hectolitres (crus appréciés : les Bordes, Campagne, Teilhet et Angraviès). Les paysans émigrent dans les départements voisins ou en Espagne. L'Ariège, désastreusement déboisé, doit refaire sa richesse forestière. On y multiplie le chêne-liège. Comme animaux sauvages, citons les chevreuils, les isards, les sangliers, les blaireaux, les renards, les loups, et même les ours. Le petit gibier de poil et de plume, les oiseaux de proie, abondent aussi.

L'industrie ariégeoise, c'est surtout le travail des laines du département. Nombreuses manufactures de gros draps, de bonneterie de laine, de tricots ; des fabriques de toile, des chapelleries, des fabriques de peignes de corne et de buis. Faute de combustible, le fer, jadis grande richesse du pays, n'est plus exploité, sauf à Rancié : l'acier en était excellent. On exploite aussi alun (Mas-d'Azil), marbre, granit, serpentine, mica, jais (industrie locale), mercure, grès et albâtre. L'Ariège est riche en sources minérales : citons celles d'Aulus, Ussat, Ax, Carcanières, Foix, Sentein.

Presque tous les monuments du moyen âge, jadis très nombreux dans l'Ariège, ont été détruits ; on ne peut citer que les châteaux de Tarascon et de Foix. Comme curiosité naturelle, les grottes à incrustations, près de Tarascon.

ARIÉGEOIS, EOISE, celui, celle qui habite l'Ariège. — *Les* ARIÉGEOIS.

— Adjectiv., Qui appartient au département de l'Ariège ou à ses habitants : *Les Pyrénées* ARIÉGEOISES.

— Encycl. *Race bovine ariégeoise.* Cette race, élevée au fond de vallées peu fréquentées, est une des plus intéressantes du midi de la France par le nombre d'animaux qu'elle renferme. Elle a le corps trapu, les membres forts, les cornes bien plantées, la tête grosse, l'encolure forte ; elle est sobre, très propre au travail, s'engraisse facilement, mais fournit peu de lait. Son poil, brun, devient jaunâtre sur le dos et les côtes à mesure que les animaux vieillissent. Les taureaux élevés à Ax, à Mérens, à l'Hospitalet, forment la *sous-race de Tarascon ;* ceux des vallées du Tech, du côté de Céret, d'Arles, composent la *sous-race du Roussillon.*

ARIEL, idole des Moabites, et dont on a fait le nom d'un mauvais ange.

ARIEN, ENNE (*in, èn'* — de *Arius*, n. pr.) n. Nom donné aux sectateurs de l'hérésiarque Arius : *La division qui se mit entre les* ARIENS *hâta leur perte.*

— Adjectiv. Qui appartient, qui a rapport à l'hérésie d'Arius : *Prince* ARIEN. *Evêque* ARIEN. V. ARIANISME.

ARIEN, ENNE. Géogr. V. ARYEN, ENNE.

ARIENZO, ville d'Italie (Terre de Labour, prov. de Caserte), N.-E. de Nola ; 3.700 hab. — Les Fourches Caudines sont entre Arpia et Arienzo.

ARIÈS (*èss*) n. m. Nom latin de la constellation du Bélier.

ARIETTE (de l'ital. *arietta*, dim. de *aria*, air) n. f. Petit air, de proportions mignonnes et réduites, qui n'a ni la forme ni les développements qu'on donne, dans la musique dramatique, à l'air proprement dit.

— Encycl. L'*ariette* fut employée surtout dans les pièces qui donnèrent, il y a un siècle et demi, naissance à l'opéra-comique. On ne donnait à cette époque la qualification d'opéras-comiques qu'à des parodies d'opéras (opéras devenus comiques), dans lesquelles on ne chantait que des airs connus et des ponts-neufs. Quand on commença à représenter des pièces avec musique nouvelle, ce que nous appelons aujourd'hui des opéras-comiques, on les qualifia de « comédies à ariettes », « pièces mêlées d'ariettes ». Toutes les premières œuvres de Philidor, de Monsigny, de Grétry, reçurent cette dénomination de « comédies à ariettes », bien qu'elles ne continssent pas seulement des ariettes, mais aussi des morceaux à plusieurs voix. L'ariette était une simple mélodie, qui se rapprochait du cadre de la romance, tantôt tendre et expressive, tantôt gaie, vive et enjouée. Philidor, Monsigny et Grétry en ont écrit de délicieuses.

ARIGISE, nom de deux ducs lombards de Bénévent, dont le plus connu est ARIGISE II (758-787), qui lutta treize ans pour échapper à la suzeraineté de Charlemagne, et finit par lui payer tribut.

ARIGNOTE, femme grecque, de l'école de Pythagore, dont elle fut l'élève, et que quelques historiens lui donnent pour père. Elle laissa des épigrammes et des écrits sur les mystères de Bacchus.

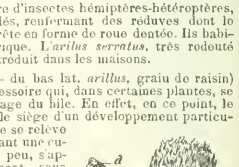
Arile (grand. natur.).

ARILE n. m. Genre d'insectes hémiptères-hétéroptères, famille des réduviidés, renfermant des réduves dont le corselet porte une crête en forme de roue dentée. Ils habitent surtout l'Amérique. L'*arilus serratus*, très redouté pour sa piqûre, s'introduit dans les maisons.

ARILLE (*ll* mll. — du bas lat. *arillus*, grain de raisin) n. m. Tégument accessoire qui, dans certaines plantes, se développe au voisinage du hile. En effet, en ce point, le funicule est parfois le siège d'un développement particulier ; son parenchyme se relève tout autour, en formant une cupule, grandit peu à peu, s'applique sur le tégument, sans contracter adhérence avec lui, et finit souvent par envelopper complètement la graine.

ARILLÉE, ÉE (*ll* mll.) adj. Qui est pourvu d'un arille : *Graine* ARILLÉE.

ARILLODE (*ll* mll.) n. m. En T. de bot., Nom proposé pour désigner l'arille du micropyle.

Arilles : *a*, d'oxalis ; *b*, de pivoine ; *c*, de coton ; *d*, de muscadier.

ARIMANE. Mythol. persane. V. AHRIMAN.

ARIMASPES, peuple de l'anc. Asie, habitant la Scythie, au delà de l'Imaüs, sur la côte orientale de la mer Caspienne. Suivant la Fable, les Arimaspes n'avaient qu'un œil, et faisaient aux Griffons, qui leur disputaient les paillettes d'or roulées par l'*Arimaspius*, fleuve principal de leur pays, une guerre perpétuelle, à laquelle on a donné le nom de *Arimaspomachie.* — *Un* ARIMASPE.

ARIMATHIE (*ti*), appelée aussi **RAMA,** ville de l'anc. Palestine, tribu de Juda ; patrie du prophète Samuel et du disciple Joseph, qui demanda à Pilate le corps du Sauveur pour l'ensevelir.

ARIMAZE, gouverneur d'une forteresse de la Sogdiane, bâtie sur un rocher très élevé et réputé inaccessible.

Alexandre l'ayant sommé de se rendre, il lui fit demander s'il avait des ailes. Après la prise de la forteresse, il fut pendu par ordre du roi macédonien.

ARIMER v. n. Chez les épingliers, Ajuster le poinçon sur l'enclume.

ARIMES, ancien peuple d'Asie ; suivant Homère, il possédait le tombeau du serpent Typhon. C'est le même que les Hébreux et les autres nations appellent le « peuple araméen ». Par suite de l'étymologie étrangère du nom, les Occidentaux considérèrent ensuite les Arimes comme des singes ; ils furent des lors confondus avec les Cercopes, que Jupiter, suivant la Fable, avait changés en singes. — *Un* ARIME.

ARINE n. f. *Coupole d'Arine*, Endroit fixe auquel les Arabes rapportaient le calcul des longitudes, et qui était pour eux ce qu'étaient les îles Fortunées pour les Grecs, ce qu'est aujourd'hui le méridien de Paris pour la France, et celui de Greenwich pour l'Angleterre.

ARINGEY, bourg de l'île de Luçon (Philippines), prov. de La Union ; 7.200 hab.

ARINGHI (Paul), oratorien, né à Rome, mort en 1676. Il est principalement connu par une traduction latine de la *Roma sotterranea* (Rome, 1651 ; Cologne, 1659, Paris, 1659) de Bosio, qu'il augmenta de ses propres découvertes et de savants commentaires.

ARINTHOD, ch.-l. de cant. (Jura), arr. et à 40 kilom. de Lons-le-Saunier ; 966 hab. — Le cant. a 26 comm. et 7.295 h.

ARIOALD, roi des Lombards (626-636), usurpateur du trône au détriment de son beau-frère Adaloald. Rutharis lui succéda.

ARIOBARZANE, nom de plusieurs rois ou satrapes de Cappadoce et du Pont :

Ariobarzane Ier, roi de Cappadoce, au Ier s. av. J.-C. (Chassé plusieurs fois par Mithridate, il fut constamment rétabli par les Romains, dont il était le client. Il abdiqua en faveur de son fils, l'an 63) ; — **Ariobarzane II**, fils du précédent, et qui régna de 63 à 52 av. J.-C. ; — **Ariobarzane III**, fils du précédent, et comme lui l'humble protégé des Romains, qui régna de 52 à 42 av. J.-C. (Attaqué par un parti puissant, il fut affermi sur le trône par Cicéron, alors proconsul en Cilicie. Il prit parti contre les meurtriers de César, et fut mis par ordre de Cassius).

Ariobarzane Ier, satrape du Pont en 405 av. J.-C. (C'est peut-être lui qui fut livré au roi de Perse par son fils Mithridate) ; — **Ariobarzane II**, satrape de Phrygie, fondateur du royaume indépendant du Pont au IVe siècle av. J.-C., à la suite de sa révolte contre Artaxerxès, en l'an 362. (Démosthène lui donne, ainsi qu'à ses fils, le titre de « citoyen d'Athènes ») ; — **Ariobarzane III**, roi du Pont, fils de Mithridate III, qui régna de 266 à 240 av. J.-C. (De concert avec son père, il fit alliance avec les Gaulois, alors en Asie, et repoussa, avec leur aide, une expédition égyptienne envoyée contre le Pont par Ptolémée Philadelphe.)

ARIOCARPE n. m. Bot. Syn. de ANHALONIE.

Ariodant, drame lyrique, en trois actes, paroles d'Hoffman, musique de Méhul (théâtre Favart, le 11 oct. 1799). Un amant trompé par son rival voit entrer chez Ina, sa maîtresse, un homme qu'elle préfère. Il l'accuse devant le tribunal suprême. Ina va périr : des moyens invraisemblables et forcés prouvent son innocence et confondent ses accusateurs. L'œuvre est passionnée, véhémente, pleine de grandeur, et animée du souffle le plus puissant. Parmi les très beaux ouvrages de Méhul, il faut mettre en première ligne *Ariodant*, où se trouve un duo de jalousie et d'amour remarquable, un air superbe : *O des amants les plus fidèles !*, et la célèbre romance : *Femme sensible*. D'autres morceaux sont encore à citer : le chœur délicieux de l'invocation à la nuit : *O nuit propice à l'amour !*; le monologue et l'air d'Ina, et l'ouverture, qui pourrait bien avoir inspiré à Rossini l'admirable introduction de son ouverture de *Guillaume Tell*.

ARIO DE ROSALES, ville du Mexique occid. (Etat de Michoacan), sur un affl. du rio de las Balsas ; 13.100 hab. — Ch.-l. d'un district peuplé de 25.500 hab.

ARION (de *Arion*, n. mythol.) n. m. Genre de mollusques gastropodes pulmonés, famille des limacidés, renfermant des limaces propres à l'ancien monde, et faisant le passage entre les hélix au colimaçons et les vraies limaces. Citons l'*arion empiricorum*, jadis employé pour faire le sirop de limaces ; l'*arion ater*, grande limace noire ; l'*arion ruber*, grande limace rouge, etc. V. LIMACE.

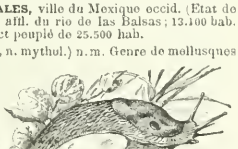

Arion (réd. 4 fois).

ARION, nom du cheval que Neptune fit sortir de terre d'un coup de trident, lorsqu'il disputait avec Minerve à qui ferait aux hommes le plus utile présent.

ARION, poète lyrique grec, inventeur du dithyrambe (fin du VIIe siècle avant notre ère, et commencement du VIe). Il était né à Méthymne, dans l'île de Lesbos. Il voyagea beaucoup, visita la Sicile et la Grande-Grèce, vécut à la cour de Périandre, tyran de Corinthe. Il est connu surtout par l'anecdote allégorique que nous conte Hérodote. Pendant un de ses voyages, sur le point d'être jeté à la mer par les matelots, qui voulaient le dépouiller, il obtint de jouer une dernière fois de la lyre : un dauphin, qu'avaient attiré ses chants, le sauva au milieu des flots, et le porta sur son dos jusqu'au cap Ténare. Rien n'est resté d'Arion : l'*Hymne à Poseidon*, qu'on lui a longtemps attribuée, est apocryphe.

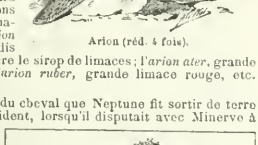

Arion.

ARIONE n. f. Bot. Syn. de ABJONE.

ARIONELLE (de *Arion*, n. pr.) n. m. Genre de trilobites fossiles, appartenant à la faune primordiale de Barrande.

ARIOSO (de l'ital. *aria*, air) adv. Se dit, en musique, d'un air d'une forme particulière, généralement d'un seul mouvement, qui, par son sentiment pathétique et profond, est destiné à faire naître chez l'auditeur une sensation dramatique très intense. Le plus beau modèle de ce genre de morceau est l'admirable arioso que chante Fidès au quatrième acte du *Prophète*, de Meyerbeer. La forme du mot indique sa provenance italienne ; mais nous l'avons détourné de sa signification.

ARIOSTE (*ose*) [Lodovico Ariosto, dit L'], illustre poète italien, né à Reggio en 1474, mort à Ferrare en 1533. Il appartenait à une ancienne et noble famille du duché de Modène ; la vive impulsion donnée aux esprits par les précurseurs de la Renaissance le tourna de bonne heure vers les lettres. C'était le moment où, grâce aux recherches et aux heureuses trouvailles de Pétrarque, du Pogge, de Marcile Ficin, ces infatigables dénicheurs de manuscrits, toute l'antiquité, si longtemps enfouie dans les ténèbres, reparaissait au grand jour. Plaute et Térence venaient d'être imprimés ; l'Arioste en tira deux comédies italiennes : *i Suppositi* et la *Cassaria*. Un petit recueil de poésies lyriques, latines et italiennes, attira de plus sur lui l'attention du cardinal d'Este, frère du duc Hercule Ier de Ferrare. Le jeune poète resta désormais dans l'entourage soit du cardinal, soit de son frère. Ce n'était pas tout à fait une sinécure que de vivre à la cour de ces petits princes, tous jaloux les uns des autres, se disputant entre eux les littérateurs qui pouvaient donner de la renommée à leur maison, et ne payant guère que par une hospitalité assez large et quelques cadeaux l'assiduité continuelle de leurs poètes favoris. Il fallait, de plus, leur servir de secrétaire ou d'ambassadeur, se charger de missions délicates et les mener à bien. L'Arioste remplit avec beaucoup d'esprit et d'activité sa charge de gentilhomme de la maison du cardinal, accompagna son protecteur dans ses voyages et ambassades, étudia pour lui les affaires épineuses, et trouva néanmoins le temps d'écrire chez lui la plus grande partie de son chef-d'œuvre, le *Roland furieux*. Bojardo et Pulci avaient déjà donné, l'un dans son *Orlando innamorato*, l'autre dans son *Morgante maggiore*, deux modèles de ce genre de poème semi-sérieux et semi-burlesque que l'Arioste a porté à sa perfection. S'étant brouillé avec le cardinal, il s'attacha au duc Hercule Ier, qui depuis longtemps désirait l'avoir. Le duc le chargea, comme son frère, de diverses missions diplomatiques dont il s'acquitta avec soin, et même, pour utiliser ses services, il le nomma gouverneur d'un district des Apennins infesté par des bandes de brigands, avec mission de les détruire. Ce n'était pas là la tâche d'un poète ; mais l'Arioste montra qu'il avait également l'étoffe d'un capitaine, et guerroya avec autant de facilité qu'il écrivait (1522).

Arioste.

C'est vers 1514 ou 1515 que l'Arioste avait quitté le cardinal d'Este. Son premier soin, chez le duc Hercule, fut de mettre la dernière main à son poème, et en 1516 il en donna la première édition ; la renommée de l'auteur s'étendit presque immédiatement dans toute l'Europe. Outre cette vaste composition (v. ROLAND FURIEUX), où l'Arioste a étalé toutes les richesses de son imagination, il écrivit près du duc de Ferrare un grand nombre de petits poèmes de circonstance, stances, sonnets, satires, poésies latines, qui ont été réunis dans ses œuvres complètes, et il fit jouer dans les divertissements de la cour, outre *i Suppositi* et la *Cassaria*, comédies écrites dans sa jeunesse, deux autres pièces de théâtre d'une valeur bien supérieure à ces premiers essais ; ce sont la *Lena* et *il Negromante*, comédies en vers, ainsi qu'une cinquième, la *Scolastica*, que l'Arioste avait commencé à écrire pour le mariage de Renée, fille de Louis XII, avec un prince d'Este, et dont il n'acheva que les trois premiers actes ; les deux autres ont été écrits par Gabriele Ariosto, frère du poète.

Les *Œuvres complètes* de l'Arioste se composent : 1° de l'*Orlando furioso*, dont l'édition princeps (1516) est excessivement rare ; 2° des cinq comédies dont nous avons parlé plus haut ; 3° de *Rime*, poésies diverses, élégies, odes, stances, sonnets, madrigaux ; 4° de *Satires*, au nombre de sept, où brille un esprit enjoué plutôt que la causticité et la malice ; 5° de *Poésies latines*, qui ont été imprimées séparément (Venise, 1553) ; 6° de l'*Erbolato*, dialogue en prose, qui traite de l'homme et de divers points de l'hygiène. Un poème inédit, *Rinaldo il ardito*, dont Francesco Doni avait fait autrefois mention dans sa *Libraria*, mais que l'on ne croyait pas exister, a été retrouvé et imprimé à Florence (1845) ; il est inachevé. Sauf le *Roland furieux*, aucun autre ouvrage de l'Arioste ne possède de traduction française. Ses comédies, cependant, attestent une verve et une originalité d'invention peu communes.

ARIOSTI (Attilio), connu comme compositeur de musique de théâtre, né à Bologne vers 1660, mort en 1740. Il se produisit d'abord à Venise, puis à Berlin, à Londres, et enfin alla terminer ses jours dans sa ville natale. Il fit représenter une quinzaine d'opéras, parmi lesquels *Dafne*, *Erifile*, la *Festa d'imeneo*, *Nabucodonosor*, la *Più Gloriosa Fatica d'Ercole*, *Amor tra nemici*, *Ciro*, *Coriolano*, *Vespasiano*, *Dario*, *Artaserse*, *Lucius Verus*.

ARIOSTO (Horace), poète italien, mort en 1593. Il était neveu du célèbre Arioste et chanoine à Ferrare. Dans la dispute qui s'éleva entre les partisans de son oncle et ceux du Tasse, dont il était l'ami et l'admirateur, il publia un ouvrage intitulé : *le Difese dell' « Orlando furioso » dell' Ariosto*, etc. (Ferrare, 1485).

ARIOVISTE (*viss*), chef des Suèves, au Ier siècle av. J.-C. Appelé par les Séquanes, qu'opprimaient les Eduens, Ariovisto franchit le Rhin, vainquit les Eduens, et leur imposa un tribut ; mais il traita plus mal encore ceux qu'il était venu secourir, et bientôt les deux peuples gaulois sollicitèrent César de chasser Ariovisto. Le Romain, comprenant le danger de laisser pénétrer les Germains dans la Transalpine, fit d'abord demander une entrevue à Ariovisto ; mais n'ayant pu négocier avec lui, il entra en campagne. Il lui fallut d'abord rassurer ses propres soldats ; puis il attaqua les Suèves à l'improviste, en tirant parti de la crainte superstitieuse inspirée aux Germains par la détonte des matrones germaines qui prédisaient l'avenir d'après les tourbillons des fleuves de combattre avant la nouvelle lune. Les Suèves furent taillés en pièces, et Ariovisto échappa presque seul au désastre.

ARIPHRON, poète grec, né à Sicyone (VIe siècle av. J.-C.). Il reste de lui quelques beaux vers d'une ode *A la Santé*.

ARISARON (gr. *arisaron*) n. m. Genre d'aroïdées, comprenant une quinzaine d'espèces, à fruits baccifomes, croissant dans les régions méridionales de l'Europe.

ARISCH (El-) ou **ARICH**, port de la basse Egypte, à l'entrée du désert de Syrie et à l'embouchure du Ouady-el-Arisch ; 2.700 hab. Pris en 1799 par les Français, qui y signèrent, en 1800, le traité par lequel ils évacuèrent l'Egypte.

ARISDAGUES, grammairien arménien du XIIIe siècle. On lui doit : *Arts* ou *Préceptes de bien écrire*, et un petit *Vocabulaire arménien*, le premier qui ait été publié.

ARISDAGUÈS DE LASDIVERD, historien arménien, qui vivait dans le XIe siècle. Il est connu par son *Histoire d'Arménie* (Venise, 1845), qui va de 1000 à 1071.

ARISEME (du gr. *arisdmos*, remarquable) n. m. Genre de la famille des aroïdées, comprenant environ 80 espèces herbacées de l'Inde, de l'Himalaya, du Japon et de la Chine, des îles de la Sonde, de l'Abyssinie, de l'Arabie et de l'Amérique boréale.

Ariseme.

ARISPE, ville du Mexique, anc. cap. de la province de Sonora, au pied de la sierra Madre ; 3.000 hab. Aux environs, mines d'or. — Pop. du district (*partido*) du même nom : 8.550 hab.

ARISPH n. f. Belle étoile de la queue du Cygne, probablement celle qui est marquée π dans les catalogues.

ARISTA (Mariano), général et homme d'Etat mexicain, né à San Luis Potosi en 1802, mort à bord du bateau anglais *Tagus*, en 1855. Arista fit une carrière très rapide dans l'armée : général, il combattit l'expédition du prince de Joinville en 1838 ; puis, en 1846, il gagna la bataille de Palo-Alto contre l'armée des Etats-Unis. Ministre de la guerre en 1848, il fut nommé, en 1851, président de la république mexicaine, mais dut donner sa démission en 1853. Le dictateur Santa-Anna l'envoya en exil. Arista alla se fixer à Séville, et, malade, il mourut en se rendant en France.

ARISTAGORAS, tyran de Milet (fin du Ve siècle). Il souleva toute l'Ionie contre Darius, brûla Sardes, mais fut vaincu, et alla mourir en Thrace. Sa révolte et l'appui qu'il reçut des Athéniens furent la cause ou le prétexte de l'invasion de Darius en Grèce.

ARISTARCHI (Nicolas), fonctionnaire ottoman, né à Constantinople en 1800, mort en 1866. Dès l'âge de dix-huit ans, il fut appelé aux fonctions de « muhurdar » (garde des sceaux) du prince Alexandre Soutzo, hospodar de Valachie. Disgracié après la mort de son père, il devint par la suite grand logothète du patriarcat grec à Constantinople, et prit part, pendant plus de trente ans, aux grandes affaires intérieures et extérieures de la Turquie.

ARISTARQUE d'Athènes, contribua à l'établissement de la tyrannie des *Quatre-Cents*, l'an 411 av. J.-C., et devint un des chefs du nouveau gouvernement. Lorsque les Athéniens rétablirent la démocratie, il s'enfuit d'Athènes, et, pour se venger, livra par trahison la forteresse d'Enoé aux Béotiens. Ce traître fut mis à mort, vers 406 av. J.-C.

ARISTARQUE de Tégée, poète tragique athénien, contemporain d'Euripide. Il introduisit le cothurne au théâtre, et composa soixante-dix tragédies, dont il ne reste que de courts fragments.

ARISTARQUE de Samos, célèbre astronome grec, né à Samos, vivait vers le milieu du IIIe siècle av. J.-C. Il soutint que la terre tourne sur son axe et autour du soleil, doctrine qui le fit accuser d'impiété par Cléanthe. Aristarque avait aussi inventé une méthode ingénieuse de calculer les distances relatives de la terre au soleil et à la lune. Il reste de lui, à ce sujet, un traité qui a été traduit en français (Paris, 1823).

ARISTARQUE, célèbre grammairien et critique alexandrin, né dans l'île de Samothrace, vers 180 av. J.-C. Il se fixa de bonne heure à Alexandrie, fut précepteur des enfants de Ptolémée Philométor, et directeur de la célèbre bibliothèque. Il fut, dit-on, persécuté dans sa vieillesse, dut quitter l'Egypte, et mourut à Chypre, à l'âge de soixante-douze ans.

— n. m. S'emploie, par antonomase, dans le sens de Censeur, critique éclairé, judicieux, mais un peu sévère : *Un* ARISTARQUE.

— ENCYCL. Disciple du grammairien Aristophane de Byzance, Aristarque publia de nombreux ouvrages de critique sur divers poètes grecs : mais on appréciait surtout ses travaux sur Homère, son édition de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, dont il avait très sévèrement revisé le texte, corrigeant les fautes des copistes, supprimant les passages interpolés, etc. La découverte d'un manuscrit d'Homère à Venise (1871), qui contient de nombreuses remarques d'Aristarque, a permis d'apprécier sa science.

ARISTARQUE, juif converti, disciple de saint Paul, né à Thessalonique. Il suivit le grand apôtre dans ses missions, faillit périr avec lui dans la sédition des orfèvres d'Ephèse, et partagea, dit-on, son supplice à Rome.

ARISTE (*riss* — du gr. *aristos*, courageux) n. m. Entom. Syn. de DITOMUS. V. ce mot.

ARISTÉ, ÉE (*riss* — du lat. *arista*, arête) adj. Qui est muni d'un appendice en forme d'arête.

ARISTÈE (*riss* — du lat. *arista*, barbe d'épi) n. f. Bot. Genre d'iridacées, comprenant des herbes à feuilles ensiformes, équitantes, et ayant le port des *ixia*, originaires du Cap.

— Zool. Genre de crustacés décapodes, de la famille des pénéidés, renfermant des crevettes de grande taille, dont l'une habite la Méditerranée, et dont la plupart vivent dans les grandes profondeurs de la mer; elles sont d'un beau rouge carmin.

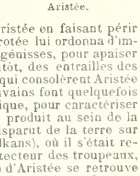

Aristée.

ARISTÉE (de *Aristée*, n. myth.), un des noms de la constellation Ophiuchus, appelée aussi le *Serpentaire*. V. OPHIUCHUS.

ARISTÉE, fils d'Apollon et de la nymphe Cyrène, père d'Actéon, élevé par Chiron et instruit par les Muses dans l'art de la médecine et de la divination. Il apprit aux hommes à cultiver l'olivier et à élever les abeilles. Suivant Virgile (*Géorgiques*, liv. IV), il causa involontairement la mort d'Eurydice, dont il était épris, et les nymphes, compagnes de l'épouse d'Orphée, la vengèrent d'Aristée en faisant périr les abeilles de celui-ci. Le devin Protée lui ordonna d'immoler quatre taureaux et autant de génisses, pour apaiser les mânes irrités d'Eurydice. Aussitôt, des entrailles des victimes, s'échappèrent des abeilles qui consolèrent Aristée de la perte des premières. Les écrivains font quelquefois allusion à cet événement mythologique, pour caractériser une naissance miraculeuse, qui se produit au sein de la mort et de la corruption. Aristée disparut de la terre sur le mont Hémus (aujourd'hui les Balkans), où il s'était retiré. Il était regardé comme le protecteur des troupeaux, de la vigne et de l'olivier. Le culte d'Aristée se retrouve en Thessalie, en Béotie, dans l'Arcadie, à Céos, à Cyrène, on voyait sa statue dans le temple de Bacchus, à Syracuse; cette statue fut enlevée par Verrès.

Aristée (REPRÉSENTATIONS DIVERSES D'). Parmi les statues antiques du Louvre se trouvent un Antinoüs Aristée, vêtu en dieu rustique, et deux bronzes qui représentent *Aristée vêtu en berger* et portant un bélier sur ses épaules. Le Louvre possède encore deux bas-reliefs qui figurent : l'un, *Aristée portant un mouton*, l'autre, *Aristée en compagnie de Diane et d'Hercule*. Aristée fut souvent représenté sur les monnaies de Céos. Dans les temps modernes, on doit à Pradier le bas-relief d'*Aristée pleurant ses abeilles* (musée de Genève), et à Bosio une statue en marbre d'*Aristée* pleine de naturel et de douceur.

ARISTÉE, historien et poète grec de Proconnèse, île de la Propontide, vivait vers 565 av. J.-C. Il avait écrit un poème sur les *Arimaspes* ou Scythes hyperboréens, et Suidas parle aussi d'une théogonie en prose qu'il avait composée.

ARISTÉE ou **ARISTÉAS**, général corinthien, fils d'Adimante, vivait vers le milieu du Ve siècle avant notre ère. Il fut chargé par la ville de Corinthe de soutenir Potidée dans sa révolte contre Athènes, au début de la guerre du Péloponèse. Battu par l'Athénien Callias, il rallia les débris de son armée et s'arrêta quelque temps à Chalcidique, où il fit une guerre d'escarmouches contre les alliés des Athéniens. A l'époque de la seconde guerre du Péloponèse, il fit partie d'une ambassade lacédémonienne envoyée auprès du roi de Thrace Sitalcès, pour lui demander des secours; mais des Athéniens, chargés d'une mission analogue auprès de ce prince, s'emparèrent d'Aristée et des Lacédémoniens, et les firent conduire à Athènes, où ils furent enterrés vifs dans un puits.

ARISTÉE, fonctionnaire que Ptolémée II Philadelphe, roi d'Égypte, chargea d'aller demander au grand prêtre Éléazar des interprètes capables de traduire en grec les livres saints des Hébreux (vers 280 av. J.-C.). Il ramena de Jérusalem soixante-douze docteurs juifs, qui donnèrent la traduction connue sous le nom de *Version des Septante*. On a sous son nom une *Histoire* de cette traduction, qui est généralement considérée comme apocryphe.

ARISTÉE ou **ARISTÉAS**, statuaire grec de Chypre, qui paraît avoir vécu au Ier siècle de notre ère. Il est connu par deux centaures de marbre trouvés à la villa d'Hadrien, en 1746, et qui sont aujourd'hui au musée du Capitole.

ARISTENE de Mégalopolis, général grec, de la seconde moitié du IIe siècle avant notre ère. Il fut stratège des Achéens vers 198 av. J.-C., et fut envoyé à Mégalopolis après le départ de Philopœmen pour la Crète. Bien qu'il fût l'ami du héros achéen, Aristène était partisan de l'alliance romaine, que repoussait Philopœmen. On raconte que ce dernier lui demanda à ce sujet « pour quelle raison il était si pressé de voir la fin de la Grèce ».

ARISTÉNÈTE, sophiste et romancier grec du IVe siècle de notre ère, né à Nicée, mort en 358, lors du tremblement de terre de Nicomédie. Aristénète fut ami de Libanios. On lui attribue ordinairement deux livres de *Lettres érotiques* ou *amoureuses*, dont l'authenticité est douteuse : ouvrage d'un style déclamatoire, assez précieux pourtant, à cause des détails qu'il renferme sur les mœurs antiques.

— BIBLIOGR. : édit. *princeps* par Sambucus (Anvers, 1566); édit. de Boissonade (Paris, 1822); trad. latine par Josias Mercier, en 1595; trad. française par Foucault (Poitiers, 1597), réimprimée de nos jours (Paris, 1876).

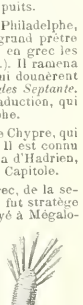

Aristénia.

ARISTÉNIA (*riss*) n. f. Genre d'annélides errantes, famille des amphinomidés-hipponones, dont les espèces peu nombreuses habitent nos mers.

ARISTÈRE (*riss* — du gr. *aristéros*, gauche, par antiphrase) n. m. Nom que prenaient les novatiens, hérétiques du IIIe siècle.

ARISTÉROCARDIOTROPIE (du gr. *aristéros*, gauche; *kardia*, cœur, et *trépein*, tourner) n. f. Déviation du cœur à gauche.

ARISTHANAS ou **ARISTHÈNE**. Biogr. V. ARESTHANAS.

ARISTIAS, poète grec établi en Valachie, né vers 1798, mort en 1884. Appartenant à une famille grecque, il fut mêlé à tous les mouvements politiques qui avaient pour but l'affranchissement de son pays. Comme poète, il a produit sur la scène divers chefs-d'œuvre du théâtre italien et de la Comédie-Française. Mais il est surtout connu par sa traduction en vers romains de l'*Iliade*, si fidèlement reproduite, que les mots composés de l'original ont été reconstruits par une méthode analogue dans l'œuvre du consciencieux traducteur (Bukarest, 1837-1867).

ARISTIDE (du lat. *arista*, barbe d'épi) n. f. Genre de graminées-stipacées, renfermant des plantes à feuilles involutées et à épillets pédicellés, croissant dans les régions tempérées et tropicales, où elles abondent.

ARISTIDE, illustre Athénien, que son équité et ses vertus publiques ont fait surnommer *le Juste*. Il était fils de Lysimaque, et appartenait à l'une des plus nobles familles de la cité. Il vivait à la fin du Ve siècle avant l'ère chrétienne.

— n. m. Homme juste, d'une intégrité à toute épreuve : *Un* ARISTIDE.

— ENCYCL. Lors de l'invasion de l'Attique par Darius, Aristide fut nommé polémarque ou général de sa tribu. Suivant une version, d'ailleurs peu certaine, Aristide, reconnaissant la supériorité de Miltiade, lui céda son tour de commandement, et décida ainsi ses collègues à l'imiter. Quoi qu'il en soit, il combattit vaillamment dans la journée de Marathon. Dans l'intervalle de la première à la seconde guerre médique, Athènes, placée par l'éclat de sa victoire au premier rang des nations de la Grèce, fut, comme on le sait, agitée par le conflit de deux ambitions rivales, expression des partis dont la lutte occupe une si grande place dans la vie de la Grèce. Aristide se trouva le rival perpétuel de Thémistocle.

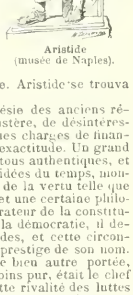

Aristide (musée de Naples).

Aristide nous apparaît, dans la poésie des anciens récits, comme un modèle de probité austère, de désintéressement et d'équité. Investi de quelques charges de finances, il s'en acquitta avec une rigide exactitude. Un grand nombre de traits, en les supposant tous authentiques, et en les appréciant d'ailleurs avec les idées du temps, montrent qu'il avait réalisé en lui l'idéal de la vertu telle que la comprenaient une certaine classe et une certaine philosophie. Homme de la tradition, admirateur de la constitution lacédémonienne, adversaire de la démocratie, il devint à Athènes le chef des eupatrides, et cette circonstance ne nuisit point sans doute au prestige de son nom. Son rival, Thémistocle, esprit d'une bien autre portée, mais caractère moins honorable et moins pur, était le chef du parti populaire. Il résultait de cette rivalité des luttes continuelles, si ardentes et si vives, qu'Aristide s'écria un jour, en quittant l'assemblée du peuple, qu'il n'y aurait de tranquillité pour la république que quand on les aurait jetés tous deux au fond du *Barathre*, gouffre où l'on précipitait les criminels. Le peuple, fatigué peut-être de la prépondérance du « Juste », qui exerçait dans la cité une véritable dictature d'opinion, bannit Aristide par l'ostracisme, ou exil de dix ans, moins peut-être pour frapper un homme dont il estimait le caractère, que pour affaiblir le parti de l'aristocratie, en le privant de son chef. On rapporte que, le jour où fut rendue cette décision, Aristide, invité dans l'assemblée à écrire son propre nom sur la coquille de vote d'un citoyen de la campagne, qui ne savait pas écrire, et qui s'était adressé à lui sans le connaître, demanda à cet homme si Aristide l'avait personnellement offensé : « Non, mais je suis las de l'entendre toujours nommer *le Juste*. »

Quelques années plus tard, au milieu des terreurs de l'invasion de Xerxès (480 av. J.-C.), un décret public le rappela de son exil. Il se réconcilia avec Thémistocle, combattit à Salamine, commanda les Athéniens à Platées, et eut la plus grande part à cette victoire mémorable. Nommé archonte en 478, il s'associa à un progrès important dans la constitution d'Athènes, et présenta lui-même le décret qui rendit les charges publiques, même celle d'archonte, accessibles à tous les citoyens. C'est aussi lui qui fit accepter aux États de la Grèce l'idée d'une ligne permanente contre la Perse. Il fut chargé de régler les stipulations de l'alliance, la quantité d'hommes, de vaisseaux, et le chiffre des contributions annuelles que devaient fournir les confédérés : ainsi se forma le trésor hellénique, qui fut déposé dans l'île sacrée de Délos. Après la trahison de Pausanias, Aristide contribua, par son équité et sa modération, à faire donner par les alliés le commandement de toutes les forces helléniques aux Athéniens, et seconda Cimon dans ses victoires sur la côte d'Asie.

Après la guerre, Thémistocle ayant un jour annoncé dans l'assemblée qu'il avait conçu un projet avantageux pour la république, mais qui exigeait le secret, le peuple, tout d'une voix, nomma Aristide pour en prendre connaissance. Celui-ci dit qu'en effet rien n'était plus avantageux, mais que rien n'était en même temps plus injuste. Et le projet fut rejeté sur cette simple affirmation. Il s'agissait, dit-on, de mettre secrètement le feu à la flotte des alliés réunie dans le port de Pagase, ce qui eût fait d'Athènes la seule puissance maritime de la Grèce.

On ne connaît avec certitude ni l'époque ni les circonstances de la mort d'Aristide. Il était demeuré si pauvre, après avoir géré les finances de toute la Grèce, que la république fut obligée de faire les frais de ses funérailles, et de doter ses filles.

— BIBLIOGR. : Vom Berg : *das Leben des Aristides* (Göttingue, 1871).

ARISTIDE, statuaire grec, élève de Polyclète de Sicyone. Il vivait vers la fin du Ve siècle avant notre ère et il devint, suivant Pline, célèbre dans l'art de décorer des chariots à deux et quatre chevaux. Sillig pense qu'il y a lieu de confondre ce peintre avec un mécanicien du même nom, qui aurait modifié la forme des machines employées au stade d'Olympie.

ARISTIDE, peintre grec, né à Thèbes, florissait du temps d'Apelle. Ce fut, selon Pline, le premier peintre qui s'appliqua à donner de l'expression aux personnages. Son chef-d'œuvre représentait un *Enfant* qui se traîne vers sa mère blessée et mourante, au milieu d'une ville saccagée. Alexandre acheta ce tableau, et le fit transporter à Pella, sa ville natale. Aristide, vers la fin de sa vie, peignit de préférence des courtisanes, ce qui lui valut d'être rangé parmi les peintres pornographes, et sa réputation en subit une grave atteinte. On cite encore parmi ses ouvrages : une *Bataille contre les Perses*, composition de cent figures; des *Quadriges courant*; un *Suppliant*; un *Malade*; un *Vieillard apprenant à un enfant à jouer de la lyre*; etc.

ARISTIDE, né à Athènes, auteur de la plus ancienne *Apologie* de la religion chrétienne. L'empereur Adrien se trouvant à Athènes en 125, il lui présenta son *Apologie pour les chrétiens*, qui contribua à faire rendre l'édit prescrivant de ne faire mourir personne qu'après une accusation et une conviction juridique de son crime. Le sort des chrétiens en fut notablement adouci. Ce document intéressant, que l'on croyait perdu, a été découvert en 1878. V. APOLOGIE POUR LES CHRÉTIENS.

ARISTIDE de Milet, écrivain grec, qui vivait, à ce qu'on croit, dans le IIe siècle av. J.-C. Il était surtout connu par ses *Milésiaques*, contes que Sisenna traduisit en latin, lorsque les Romains les eurent connus pendant les expéditions de Paul-Émile et de Lucullus en Orient.

ARISTIDE (Élius), rhéteur grec, né en Bithynie l'an 129 de J.-C., mort vers 189. Après de longs voyages, il se fixa à Smyrne, où il remplit les fonctions de prêtre d'Esculape. Cette ville ayant été détruite par un tremblement de terre, l'an 178, il s'adressa à Marc-Aurèle, et en obtint le rétablissement. Les habitants lui témoignèrent leur reconnaissance par une statue de bronze. On a de lui cinquante-cinq déclamations intéressantes pour l'histoire du temps. On y trouve la description des phénomènes connus aujourd'hui sous le nom de « magnétisme animal ».

ARISTIDE (Quintilien), musicien grec du IIe siècle de notre ère. Il reste de lui un *Traité de musique*, le plus important des ouvrages de cette nature que nous ait laissés l'antiquité.

ARISTIFORME (du lat. *arista*, arête, et de *forme*) adj. Qui est en forme d'arête.

ARISTION, fils d'un philosophe péripatéticien, qui vivait à Athènes au Ier siècle avant l'ère chrétienne. Philosophe lui-même, et démagogue influent, il fut envoyé comme ambassadeur près de Mithridate, et à son retour il décida les Athéniens à entrer dans l'alliance du roi du Pont. Aristion voulut résister à Sylla, mais la ville fut prise (86 av. J.-C.). Il fut tué ou emprisonné.

ARISTIPPE de Cyrène, philosophe grec, né à Cyrène vers 390 av. J.-C., disciple de Socrate et fondateur de la secte *cyrénaïque*.

— n. m. Homme raffiné dans ses goûts, délicat dans ses jouissances : *Un* ARISTIPPE.

— ENCYCL. Aristippe fut fidèle à l'enseignement de Socrate, en ce qu'il méprisa la métaphysique et les sciences, et réduisit la vie à l'exercice et au développement de la personne morale. Mais il s'en écarta singulièrement dans ses mœurs et ses principes de morale. Considérer le plaisir comme la fin de toutes les actions humaines, rapporter tout à soi, se constituer centre et mesure de toutes choses, fuir les sensations violentes, et généralement tout ce qui peut causer de la souffrance, n'avoir enfin d'autre but que de se procurer le plaisir et d'éviter la douleur : tel était le fond de sa doctrine, et il y conformait sa vie. Maître en l'art de flatter les tyrans, il passa une partie de sa vie en Sicile, à la cour des deux Denys. Diogène l'appelait le *chien royal*. Il avait un esprit très brillant, et il se tirait de toutes les situations par des reparties. Il s'était jeté un jour aux pieds de Denys pour en obtenir une faveur; quelqu'un lui ayant reproché cette bassesse : « Est-ce ma faute, dit-il, si cet homme a les oreilles aux pieds? »

ARISTIPPE le Jeune, philosophe grec, petit-fils du précédent, vivait vers 364 av. J.-C. Il fut formé par sa mère, la célèbre Arété, et continua l'école cyrénaïque en distinguant entre le plaisir du repos, qui est négatif, et le plaisir de l'action, qui est le vrai bien.

ARISTIPPE, tyran d'Argos, ombrageux et cruel. Il fut vaincu et tué par Aratos de Sicyone (IIIe siècle av. J.-C.).

Aristippe ou *la Cour*, par Guez de Balzac. Ce traité sur les mœurs de la cour et la manière de concilier le devoir avec la politique fut imprimé à Leyde en 1658 (Elzévir). Il est dédié à la reine Christine. Cet ouvrage, où l'on trouve plus d'érudition que d'observation, est généralement regardé comme le chef-d'œuvre de Balzac.

ARISTO (*riss*) n. m. et adj. Syn. familier et ironique du mot *aristocrate*, dont il est l'abréviation.

ARISTOBULE, de Cassandrée, en Macédoine, vivait vers 320 av. J.-C. Il fut un des généraux d'Alexandre le Grand, et l'un de ses historiens. Son histoire, aujourd'hui presque entièrement perdue, a beaucoup servi à Arrien.

ARISTOBULE, juif hellénisant d'Alexandrie, philosophe péripatéticien, vivait, suivant les uns, vers 150 av. J.-C., et, suivant d'autres, au commencement de l'ère chrétienne. Il est regardé comme un des premiers juifs alexandrins qui inaugurèrent ce syncrétisme bizarre où se trouvaient amalgamés les doctrines hébraïques et les systèmes des philosophes grecs. D'après lui, les philosophes grecs s'étaient inspirés, dans ce qu'ils avaient de bon, de Moïse et des prophètes.

ARISTOBULE Ier, grand prêtre des Juifs, prit le titre de « roi » l'an 107 av. J.-C., imposa la religion juive aux Ituréens, après les avoir vaincus, et déshonora son règne d'un an par le meurtre de son frère Antigone. — ARISTOBULE II, fils d'Alexandre Jannée, chassa du trône son frère Hyrcan, et fut roi de Judée l'an 70 avant J.-C. Vaincu par Pompée, en 63, il fut conduit à Rome, s'évada,

fut repris par Gabinius, mis en liberté par César (50), et périt empoisonné.

ARISTOCLES, statuaire grec, né à Cydonie, en Crète, florissait à une époque incertaine av. J.-C. Il avait fait pour la ville d'Élis un *Hercule à cheval combattant contre une amazone pour lui ravir sa ceinture*. On l'appela « Aristoclès de Sicyone », parce qu'il travailla dans cette ville.

ARISTOCLES de Messène, philosophe grec péripatéticien du IIe siècle de notre ère. Il fut le précepteur de Septime-Sévère.

ARISTOCRATE (*riss*) n. et adj. Membre d'une aristocratie, d'une classe privilégiée. ‖ Partisan de l'aristocratie, d'un gouvernement aristocratique.

— S'emploie quelquefois adjectivem., comme syn. de ARISTOCRATIQUE : *Les penchants de Bonaparte étaient* ARISTOCRATES *jusqu'à la petitesse*. (Mme de Staël.)

— Nom donné, pendant la Révolution française aux nobles, et à tous ceux qui passaient pour ennemis de la République. Depuis, le peuple l'a encore souvent employé comme terme d'injure : *Vous prononcez ce mot* « ARISTOCRATE » *comme si vous disiez* « *goujat* », *et c'est tout le contraire*. (E. Sue.)

— ENCYCL. Hist. L'aristocratie s'est formée en France par suite d'un contrat tacite, dans lequel les uns donnaient leur protection, les autres leur obéissance. Plus tard, la noblesse voulut continuer à être obéie, et ne plus rien donner en échange (il en fut ainsi au XVIIIe siècle); et, lorsque les idées des philosophes eurent produit leur effet, au lieu de faire les sacrifices et les concessions indispensables, elle cria à l'oppression, et tenta de résister. Ce fut sans succès; le mouvement de la Révolution ne s'en produisit pas moins, et c'est alors qu'on jeta aux privilégiés comme une injure ce titre de *aristocrates*, dont ils s'étaient parés jusqu'alors, de la même manière que les plébéiens affranchis se parèrent du surnom méprisant de *sans-culottes*, dont leurs ennemis avaient entendu les flétrir.

Plus tard, cette qualification de *aristocrates* ne désigna plus seulement la classe des ex-privilégiés, mais encore tous les contre-révolutionnaires ou présumés tels, tous les partisans de l'ancien régime, et parfois même de pauvres diables accusés de bavardages ou de propos incivques. Cette extension s'opéra tout naturellement, par la force des choses, au milieu des orages de la Révolution, et c'est ainsi que Mirabeau, Barnave, Bailly, La Fayette, Dumouriez, furent successivement qualifiés de « aristocrates », et avec eux tous ceux qui voulaient, pour un motif ou pour un autre, enrayer le mouvement terrible qu'eux-mêmes avaient contribué à déchaîner.

— ANTON. **Démagogue, démocrate, républicain.**

ARISTOCRATE, Athénien, fils de Scellias. Il vivait vers le Ve siècle av. J.-C. De concert avec Théramene, il renversa le gouvernement des Quatre-Cents, dont il faisait lui-même partie. Il fut, en compagnie de cinq généraux athéniens, mis à mort pour avoir négligé de faire ensevelir les morts après la bataille des Arginuses.

ARISTOCRATE Ier, roi d'Arcadie vers 720 av. J.-C. Il fut lapidé par ses sujets après un attentat contre une prêtresse de Diane.) — **Aristocrate II**, roi d'Arcadie, neveu du précédent. (Pendant la deuxième guerre de Messénie, il se laissa corrompre à prix d'argent par les Spartiates, et trahit les Messéniens, ses alliés. Les Arcadiens, indignés, le lapidèrent, et abolirent la royauté (vers 667 av. J.-C.).

ARISTOCRATIE (*riss, si* — du gr. *aristos*, excellent, et *kratos*, pouvoir) n. f. Gouvernement politique où le pouvoir souverain est exercé par un certain nombre de personnes considérables : *La république de Venise était une* ARISTOCRATIE.

— Par ext., Classe des nobles, des privilégiés : *Louis XI terrassa l'*ARISTOCRATIE, *Richelieu la mussela, Louis XIV lui mit le collier de la domesticité*. (Mich. Chev.)

— Par ext., Fraction de la société qui exerce ou tend à exercer une certaine influence sur les autres fractions par l'intelligence, le talent, le rang, et surtout par la fortune : *L'*ARISTOCRATIE *de la banque, de l'industrie, du commerce. La seule et véritable* ARISTOCRATIE *est celle du talent*. (Cormen.)

— ENCYCL. Polit. Le mot *aristocratie*, pris dans son sens propre et étymologique, désigne le régime politique où l'autorité est entre les mains des meilleurs. C'est le régime idéal que rêvait Platon dans sa *République*. Mais qui sont les meilleurs? Y a-t-il des supériorités naturelles, créant une aristocratie naturelle? Comme Jean-Jacques Rousseau, Herbert Spencer admet que les sociétés primitives ont été gouvernées par des aristocraties. Les peuples sauvages, représentants hypothétiques des premières civilisations, offrent des exemples de société où le pouvoir est dévolu soit à la force brutale des guerriers, soit à une vieillesse dont l'âge n'a point encore épuisé les forces physiques, et à qui l'usage d'une vie déjà longue assure une expérience et une sagesse de pensée dont les plus jeunes sont dépourvus. Mais la supériorité momentanée ou individuelle que crée l'inégalité incontestable des qualités naturelles ne suffit pas à l'établissement d'un régime politique distinct : quel est le gouvernement, monarchique ou démocratique, dans lequel le génie, le talent, moins encore la fortune, ne puisse procurer à qui les possède, aussi bien que dans une aristocratie, une prépondérance de fait dans la direction des affaires? Si la loi de l'hérédité était d'une application absolue et universelle, la transmission de la suprématie politique se légitimerait par celle de la supériorité intellectuelle et morale; mais l'hérédité n'est qu'un des multiples facteurs qui contribuent à la formation de la personnalité individuelle. Et pourtant, par une évolution dont on a prétendu formuler les lois, l'aristocratie naturelle et mobile du début s'est transformée en une aristocratie de naissance et héréditaire; et peu à peu les différences de nourriture, d'habillement, d'habitudes, d'éducation, ont créé au profit de la classe dirigeante une distinction, vis-à-vis de la classe dirigée.

L'établissement d'une aristocratie a parfois pour cause directe une conquête : c'est le cas pour Sparte et pour les pays où les Doriens se sont établis. Le plus souvent, d'ailleurs, l'aristocratie a un rôle militaire important. En Grèce, dans plusieurs des aristocraties qui se sont constituées après la chute des rois, les membres de ces corps politiques portent le nom de chevaliers (*hippeis*), comme à Rome la première classe des patriciens; comme, dans notre moyen âge occidental, la chevalerie a constitué le fond de l'aristocratie féodale. La religion a eu aussi un rôle dans la formation de l'aristocratie; sans rappeler la part considérable que lui attribue Fustel de Coulanges dans la constitution de la société politique gréco-romaine, il suffit de nommer ici l'aristocratie sacerdotale du Thibet.

L'aristocratie tend à demeurer un corps fermé : à mesure qu'elle s'ouvre davantage aux éléments étrangers, elle perd de sa cohésion, et finit par se désagréger, par devenir une simple noblesse dont les droits politiques vont s'amoindrissant avec le prestige. C'est ce qui est arrivé au patriciat, puis à la noblesse de Rome; c'est ce qui a contribué à ruiner l'aristocratie en France. En fait, les aristocraties sont rarement demeurées complètement fermées.

Parmi les causes qui amènent la décadence des aristocraties, les causes économiques, et notamment le déplacement de la richesse, ne sont pas celles qui jouent le moindre rôle. Les détenteurs de la fortune, banquiers, commerçants, etc., tendent naturellement de plus en plus à se rapprocher de l'aristocratie, pour essayer de jouir de ses privilèges; et même, dans les aristocraties très fermées, comme Venise, les nobles ne dédaignent pas, en s'alliant aux citadins, de réparer les brèches faites à leur fortune.

Notre siècle a vu disparaître en Europe toutes les aristocraties : l'aristocratie anglaise, si puissante et qui paraissait si solide, a été minée par les bills de 1832, 1867, 1885. L'aristocratie suédoise a également été dépouillée de ses droits politiques. En Autriche, en Hongrie, où la noblesse héréditaire siège encore de droit à la Chambre des seigneurs ou à la Table des magnats, l'aristocratie participe jusqu'à un certain point au gouvernement.

— ANTON. **Démagogie, démagogisme, démocratie, républicanisme.**

Aristocraties (LES), comédie en cinq actes, en vers, par Étienne Arago, représentée pour la première fois, sur le Théâtre-Français, le 29 oct. 1847. Verdier, qui représente l'aristocratie de l'argent, a une fille, Laurence, qui est courtisée par le comte de Torcy, noble de race, et le baron de Larrieul, titré par Napoléon Ier. Tous deux ne songent qu'à redorer leur blason. Verdier accordera la main de sa fille à Valentin, qui est noble par son travail et son intelligence, et qui prouve seul sa sincérité, en venant en aide à Verdier dans une heure difficile. Le dialogue est vif, semé d'attaques contre les vices et les travers de l'époque. Les scènes d'amour manquent de couleur et d'intérêt. Le vers est remarquable par la clarté et la concision; il exprime de hautes pensées et des sentiments généreux.

ARISTOCRATIQUE (*riss*) adj. Qui appartient à l'aristocratie, en parlant des institutions, des personnes, des familles, etc. : *Gouvernement* ARISTOCRATIQUE.

— Par ext. Se dit, surtout en parlant des choses, de ce qui tient à l'aristocratie, de ce qui en a la distinction, les grands airs : *Sous le rapport de l'intelligence, la France est un pays essentiellement* ARISTOCRATIQUE. (Renan.)

— ANTON. **Démagogique, démocratique, républicain.**

ARISTOCRATIQUEMENT (*riss*) adv. D'une manière aristocratique : *État gouverné* ARISTOCRATIQUEMENT.

— Par ext. Avec noblesse, avec grandeur : *Alfred de Vigny avait une physionomie* ARISTOCRATIQUEMENT *poétique*. ‖ Avec fierté, avec hauteur : *Commander* ARISTOCRATIQUEMENT.

ARISTOCRATISER (*riss*) v. a. Rendre aristocratique : ARISTOCRATISER *un État*. ‖ Faire d'une chose le privilège de l'aristocratie : *La Restauration voulut créer le double vote, pour* ARISTOCRATISER *et tout à fait l'élection*. (Lamart.)

— Par ext. Donner les goûts, le ton, les manières aristocratiques : *L'argent ne suffit pas à* ARISTOCRATISER *un goujat*. (H. Murger.)

S'aristocratiser, v. pr. Prendre les manières du grand monde.

ARISTOCRATISME (*riss, tiss*) n. m. Aristocratie érigée en système.

ARISTODEME, chef des Héraclides qui s'emparèrent de la Laconie. Il regna à Sparte et mourut, dit la légende, frappé de la foudre à Naupacte, pour avoir négligé de consulter l'oracle de Delphes. Ses fils Eurysthène et Proclès furent la tige des deux maisons royales de Sparte.

ARISTODÈME, roi de Messénie, qui combattit vingt ans les Spartiates pour l'indépendance de sa patrie, et dont les exploits tiennent plus de la légende que de l'histoire. L'oracle ayant ordonné le sacrifice d'une vierge, il immola sa fille. Plus tard, désespéré de l'inutilité de sa résistance contre les Lacédémoniens, il se tua sur le tombeau de sa fille (724 av. J.-C.).

ARISTODEME, surnommé **Malacos** (*le mou*), tyran de Cumes, qui, vainqueur des Étrusques, avait pu s'emparer du pouvoir. Chef du parti démocratique, il fit peser sur tous la plus odieuse tyrannie. Mais les nobles, exilés, parvinrent à rentrer dans Cumes et firent périr Aristodème et sa famille, vers l'an 490 av. J.-C. Il était contemporain de Tarquin le Superbe, qui se réfugia à sa cour et y mourut, suivant Tite-Live.

ARISTODEME, sculpteur grec, vivait 360 ans environ av. J.-C. Pline cite, parmi ses ouvrages, des statues de lutteurs, de conducteurs de biges, de philosophes, de femmes célèbres, la statue du roi Séleucus, un *Doryphore* (guerrier armé d'une lance) d'une grande beauté.

ARISTODÈME, fameux acteur tragique, vivait à Athènes dans la seconde moitié du IVe siècle av. J.-C. Attaché au parti macédonien, il persuada à ses concitoyens de faire la paix avec Philippe, auprès de qui il fut envoyé comme ambassadeur, et fit conclure la paix de 346. Il plut à Philippe, qui le combla de présents. Mais Démosthène, voyant dans Aristodème un traître, le cribla de ses traits les plus acérés.

ARISTODÈME de Milet, lieutenant d'Antigone, qui vivait vers 315 av. J.-C. Envoyé par Antigone dans le Péloponèse, pour y faire alliance avec Polysperchon et son fils Alexandre, et lever une armée qui devait marcher contre Cassandre, il réussit pleinement dans sa mission. Mais Cassandre, ayant reçu des secours de Ptolémée, put faire face à l'orage.

ARISTODEME, tyran de Mégalopolis, vivait vers 280 av. J.-C. Il gouverna Mégalopolis, sous le règne d'Antigone Gonatas. Son administration fut très sage et très douce. Les Lacédémoniens ayant envahi son territoire, il battit et tua leur roi Acrotatus, et les contraignit à la retraite. Il fut assassiné par quelques amis de Philopœmen.

ARISTOGITON, Athénien, qui conspira avec Harmodius la mort des tyrans Hippias et Hipparque. Pendant la fête des grandes panathénées (514 av. J.-C.), les conjurés poignardèrent Hipparque, mais Hippias échappa à leurs coups. Harmodius fut massacré sur-le-champ; Aristogiton, réservé pour les tortures, nomma comme ses complices tous les amis du tyran, qui furent mis à mort. Les Athéniens, rendus plus tard à la liberté, élevèrent des statues aux deux tyrannicides, et célébrèrent leur mémoire par des poésies.

ARISTOGITON, sculpteur grec, de l'école thébaine (Ve siècle av. J.-C.). Avec son compatriote Hypatodoros, il exécuta un groupe de bronze représentant deux chefs enrôlés par Polynice quand il marcha sur Thèbes. On a trouvé à Delphes la statue d'un vainqueur des jeux, due aux deux sculpteurs.

ARISTOGITON, fils de Cydimaque, orateur athénien du IVe siècle avant notre ère, surnommé *le Cynique*. Il fut plusieurs fois condamné comme calomniateur. Nous avons contre lui trois discours, dont deux sont de Démosthène et un de Dinarque. L'orateur Lycurgue soutint contre lui une accusation grave. Aristogiton finit par être condamné à boire la ciguë.

ARISTOL (du gr. *aristos*, excellent n. m. Thymol bioodé, corps solide, pulvérulent, jaune orange, employé comme antiseptique et comme stimulant des plaies atoniques.

ENCYCL. Les propriétés de l'*aristol* sont analogues à celles de l'iodoforme, dont il n'a pas l'odeur désagréable ni la toxicité. S'applique en poudre ou incorporé aux huiles, aux corps gras, au collodion. Il s'altère à la lumière, et doit être conservé dans des flacons jaunes ou dans l'obscurité.

ARISTOLAOS, peintre grec de Sicyone, fils et élève de Pausias (IVe siècle av. J.-C.). Pline cite de lui un *Epaminondas*, un *Péricles*, une *Médée*, la *Vertu*, *Thésée*, un *Sacrifice de bœufs*, etc.

ARISTOLOCHE gr. *aristolochia* ; de *aristos*, excellent, et *locheia*, lochies) n. f. Genre de plantes, de la famille des *aristolochiacées*.

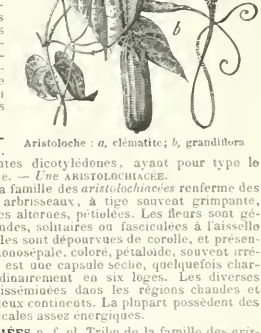

Aristoloche : *a*, clématite; *b*, grandiflora

— ENCYCL. Les *aristoloches* sont des plantes vivaces, la plupart herbacées, à souche quelquefois tubéreuse. Citons l'*aristoloche clématite*, vulgairement nommée *pourrier* et *sarrasine*, qui se trouve dans les lieux incultes et pierreux, dans les bois, le long des haies; l'*aristoloche siphon*, arbrisseau sarmenteux, originaire d'Amérique, qui sert à orner les murs.

ARISTOLOCHIACÉES n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *aristoloche*. — *Une* ARISTOLOCHIACÉE.

— ENCYCL. La famille des *aristolochiacées* renferme des herbes ou des arbrisseaux, à tige souvent grimpante, munie de feuilles alternes, pétiolées. Les fleurs sont généralement grandes, solitaires ou fasciculées à l'aisselle des feuilles. Elles sont dépourvues de corolle, et présentent un calice monosépale, coloré, pétaloïde, souvent irrégulier. Le fruit est une capsule sèche, quelquefois charnue, divisée ordinairement en six loges. Les diverses espèces sont disséminées dans les régions chaudes et tempérées des deux continents. La plupart possèdent des propriétés médicales assez énergiques.

ARISTOLOCHIÉES n. f. pl. Tribu de la famille des *aristolochiacées*, à anthères soudées, comprenant les genres *aristoloche*, *holostyle*, etc. — *Une* ARISTOLOCHIÉE.

ARISTOLOCHINE n. f. Matière amère extraite de l'*aristolochia serpentaria* et de l'*aristolochia clematitis*. Les solutions d'aristolochine précipitent par l'acétate de plomb.

ARISTOLOCHIQUE (du gr. *aristos*, excellent, et *locheia*, lochies) adj. Chim. Se dit d'un acide qu'on obtient en distillant avec l'eau la racine de l'*aristolochia clematitis*.

— Méd. Se dit de remèdes propres à faire couler les lochies. ‖ Qui est emménagogue.

ARISTOMAQUE, une des filles de Priam et femme de Critolaus. Elle était représentée dans la *Lesché* de Delphes.

ARISTOMAQUE, philosophe péripatéticien, né à Soles, en Cilicie, vivait peut-être dans le IIIe siècle av. J.-C. Disciple de Lycon, il se livra à l'histoire naturelle, à l'étude des mœurs des abeilles, et écrivit sur l'agriculture.

ARISTOMAQUE, tyran d'Argos, vivait au IIIe siècle avant notre ère. Lorsque le chef de la ligue Achéenne fit sa tentative pour délivrer Argos, Aristomaque fit périr un grand nombre de citoyens qu'il soupçonnait d'être complices du mouvement. Il finit, cependant, par être obligé de déposer son autorité, et devint, dans la suite, stratège des Achéens. Mais il les trahit, et fut mis à mort.

ARISTOMENE, héros messénien, souleva ses concitoyens contre la domination des Spartiates et commença la deuxième guerre de Messénie (683 av. J.-C.). Salué « roi » après quelques succès brillants, il n'accepte que le titre de chef militaire, rattache à la cause de sa patrie d'anciens alliés, les Arcadiens, épouvante les Spartiates par les entreprises les plus audacieuses, et les réduit à l'humiliation de demander un général aux Athéniens, qui, par dérision, leur envoient Tyrtée. Trahi par Aristocrate II, roi des Arcadiens, écrasé à la sanglante bataille de la Grande-Fosse, Aristomène se retranche sur le mont Ira et y prolonge, pendant onze ans encore, la résistance. Trahi de nouveau par Aristocrate, accablé par le nombre, il fut contraint à la fin de chercher un refuge en Arcadie (668 av. J.-C.), et alla mourir à Rhodes. V. CÉADAS.

ARISTON, roi de Sparte, succéda vers 560 av. J.-C. à son père Agésicles, et régna, dit-on, cinquante ans avec équité et modération. Sous son règne, les Lacédémoniens

l'emportèrent enfin sur les Tégéates, après une guerre de soixante-quatorze ans. Ce prince est surtout connu par ses reparties piquantes.

ARISTON de Cyrène, chef du parti démocratique à Cyrène, qui fit emprisonner tous les chefs du parti aristocratique vers le IVe siècle av. J.-C.). Les Messéniens se déclarèrent pour les vaincus. Après une bataille sanglante, il fut convaincu que les deux partis gouverneraient à tour de rôle, et la paix fut rétablie.

ARISTON de Mégalopolis, homme d'État grec, qui vivait au VIe siècle avant notre ère. Il engagea les Achéens à prendre parti pour les Romains contre Persée (170 av. J.-C.), fut chargé par eux de plusieurs ambassades et fut envoyé, notamment, vers Antiochus III, qu'il décida à faire la paix avec Ptolémée.

ARISTON, célèbre pilote des Syracusains, qui vivait 420 ans environ av. J.-C. Il eut l'idée ingénieuse de modifier la tactique et l'armement des galères syracusaines, et contribua ainsi à la victoire navale que remportèrent les habitants de Syracuse sur les Athéniens, qui jusqu'alors étaient considérés comme invincibles sur mer.

ARISTON de Ceos, philosophe péripatéticien, vivait au IIIe siècle av. J.-C. Il était disciple de Lycon, et écrivit une histoire sur les diverses écoles philosophiques; il est également l'auteur d'un traité de la sagesse.

ARISTON de Chio, philosophe grec, surnommé *la Sirène*, à cause de son éloquence persuasive, florissait vers 270 av. J.-C. Il fut disciple de Zénon, et enseigna une doctrine dont la base était l'indifférence pour ce qui n'est ni vice ni vertu.

ARISTONIC, fils naturel d'Eumène II, roi de Pergame. Irrité de ce qu'Attale III avait légué le royaume de Pergame aux Romains, il résolut de s'en emparer, battit le consul Crassus, mais fut vaincu et fait prisonnier par le consul Perpenna, qui le conduisit à Rome. Le sénat le fit étrangler dans sa prison (129 av. J.-C.).

Aristonoüs (LES AVENTURES D'), conte dans le genre antique, par Fénelon, et où se rencontre ce charme attendrissant qui fut donné à quelques hommes, comme Virgile, Racine, Fénelon. Aristonous a été vendu comme esclave au riche Alcine, qui l'instruit, lui fait enseigner la médecine et l'affranchit. Aristonoüs s'enrichit en donnant ses soins à un tyran. Cependant, il apprend que son ancien maître est mort dans la misère. Il rachète sa maison et en fait don à un petit-fils d'Alcine Sophronyme, qu'il a retrouvé dans l'île de Délos.

ARISTOPHANE (*riss*), le plus célèbre des poètes comiques grecs, né probablement à Athènes vers 450 av. J.-C., mort vers 386. Il débuta jeune au théâtre, se fit connaître par deux pièces aujourd'hui perdues : les *Dètaliens* (427), et les *Babyloniens* (426). Il écrivit cinquante-quatre comédies, dont la plupart ne nous sont connues que par des fragments. Onze seulement nous sont parvenues : les *Acharniens* (425) et la *Paix* (421), où l'auteur intervenait franchement dans la politique et combattait le parti de la guerre; les *Chevaliers* (424), où il attaquait ouvertement Cléon, le tout-puissant démagogue; les *Nuées* (423), où il raillait les sophistes en la personne de Socrate; les *Guêpes* (421), où il tournait en ridicule l'organisation des tribunaux athéniens et les manies des juges; les *Oiseaux* (414), où il s'en prenait aux utopies politiques et sociales, comme plus tard dans *Lysistrata* (411), et dans l'*Assemblée des femmes* (392); les *Thesmophories* (411), et les *Grenouilles* (405), satires littéraires dirigées contre Euripide. Cependant, la hardiesse des poètes comiques, le retour au pouvoir du parti aristocratique et les malheurs d'Athènes, avaient amené une réaction contre la liberté du théâtre. Cette réaction s'était dessinée déjà vers 412 et sous les Trente : elle aboutit vers 388, semble-t-il, à une loi qui interdisait formellement les attaques contre les personnes. C'était l'arrêt de mort de la comédie ancienne. Aristophane tenta des voies nouvelles : par le *Cocalos* (perdu) et la seconde édition du *Plutus* (388), il inaugura la satire de mœurs, d'où devait sortir la comédie nouvelle des Athéniens.

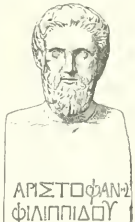

Aristophane.

Sauf le *Plutus* et les pièces contre Euripide, les comédies d'Aristophane sont des satires sociales ou des pamphlets politiques. Attaché au parti aristocratique, le poète se servit largement des libertés que lui laissait l'état populaire pour attaquer les institutions et les chefs de la démocratie. Entre ses mains, la comédie devint une puissance qu'on a comparée justement à la presse politique des modernes. Considérée au point de vue de l'art, l'œuvre d'Aristophane est une des merveilles du génie grec. Il y a une verve incroyable et une étonnante fantaisie dans ces dialogues satiriques, mêlés de chœurs lyriques, où les connaisseurs ont toujours admiré la parfaite concordance du fond et de la forme, de l'idée, de l'expression et du rythme. Les pièces d'Aristophane sont très précieuses pour la connaissance de l'histoire du temps, des institutions et des mœurs athéniennes à la fin du Ve siècle.

— BIBLIOGR. : Principales éditions des œuvres complètes : Brunck (1783); Bergk (1872); Meineke (1860; Dindorf (1869); Blaydes (1880); Velsen (Teubner); traductions françaises par Artaud (1830), Poyard (1860); Deschanel, *Études sur Aristophane* (Paris, 1867); Muller-Strubing, *Aristophanes und die Historische Kritik* (Leipzig, 1873); Couat, *Aristophane et l'Ancienne Comédie attique* (Paris, 1889); Denis, *la Comédie grecque* (Paris, 1886).

ARISTOPHANE (*riss*) **de Byzance**, célèbre grammairien grec, né à Byzance, florissait au IIIe siècle av. J.-C. Il dirigea la bibliothèque d'Alexandrie sous Ptolémée Evergète, et fut le maître du célèbre critique Aristarque. Il travailla à la critique du texte d'Homère et d'un grand nombre de poètes. On lui attribue l'invention de l'accentuation et de la ponctuation grecques. Ses ouvrages sont perdus, à l'exception de quelques courts fragments.

ARISTOPHANESQUE (*riss, nèss*) adj. Satirique, mordant, dans le style d'Aristophane.

ARISTOPHANIE (*riss*) n. f. Pièce dans le genre de celles d'Aristophane.

ARISTOPHANIEN (*riss, ni-in*) adj. m. Nom donné à une sorte de vers anapestique de sept pieds et demi, qu'Aristophane a souvent employé dans ses comédies.

ARISTOPHANIQUE (*riss*) adj. Syn. de ARISTOPHANESQUE.

ARISTOPHON, orateur athénien, vivait dans le IVe siècle av. J.-C. Ce fut lui qui accusa Iphicrate et Timothée de trahison, et qui proposa la loi conférant le droit de cité à tout Athénien descendant de parents libres. Démosthène, contre qui il avait soutenu la loi Leptine, en parle comme d'un grand orateur. Tous ses discours sont perdus.

— BIBLIOGR. : P. Girard, *Aristophon d'Azénia* (*Annuaire Assoc. études gr.*, 1883).

ARISTOTE (*riss*), philosophe grec, né à Stagire (Macédoine) l'an 384 av. J.-C., mort à Chalcis, en Eubée, en 322. Après la mort de Nicomaque, son père, médecin distingué et ami d'Amyntas II, Aristote vint se fixer à Athènes; il entra dans l'école de Platon, qu'il suivit durant vingt années, pour ne s'en séparer que lorsqu'il crut Platon dans l'erreur. On connaît le mot fameux, si souvent répété : *Amicus Socrates, amicus Plato, magis amica veritas;* d'ailleurs, Aristote n'a jamais parlé de Platon qu'avec respect, même avec vénération, et rien ne paraît plus faux que de prononcer le mot d'ingratitude. Après la mort de Platon (348), Aristote s'éloigna d'Athènes, où les partisans de la Macédoine étaient mal vus, et se rendit à Atarné, en Mysie, auprès d'Hermias, son ami, dont il épousa la sœur ou la nièce, Pythias. La fin tragique d'Hermias, livré aux Perses et mis à mort, obligea Aristote à se réfugier dans l'île de Lesbos. C'est à cette occasion qu'il composa, en l'honneur de son ami, sa belle *Ode à la Vertu*, qu'il chantait, dit Athénée, tous les jours dans ses repas. Il était encore dans cette île lorsqu'il fut appelé par Philippe de Macédoine pour faire l'éducation du jeune Alexandre, à l'instruction duquel il consacra environ douze années. En 335, peu de temps après l'avènement de son élève, il revint se fixer à Athènes, et y fonda cette célèbre école du Lycée, nommée aussi *péripatéticienne* (du gr. *péripatos*, promenade), parce que le maître donnait ses leçons en se promenant avec ses élèves. C'est pendant ce séjour à Athènes qu'Aristote composa ou acheva une grande partie de ses ouvrages. Alexandre chargea des milliers d'hommes de recueillir, dans les contrées qu'il avait conquises, des plantes, des animaux, toutes les productions de l'Orient, pour servir aux études de son maître, à qui il fit remettre en outre des sommes considérables (qu'Athénée porte à huit cents talents, près de quatre millions de francs) pour former une bibliothèque et faciliter ses recherches. Ces relations furent troublées par la fin tragique de Callisthène, dont Aristote fut doublement affligé, comme oncle de la victime et comme précepteur du meurtrier. Lorsque mourut Alexandre (323), Aristote dut encore quitter Athènes, dont le séjour redevenait dangereux pour les Macédoniens. On produisait contre lui une accusation d'impiété, fondée sur les honneurs qu'il avait rendus à la mémoire d'Hermias. Redoutant le sort de Socrate, il se retira dans l'île d'Eubée, à Chalcis, afin, dit-il, « d'épargner aux Athéniens un second attentat contre la philosophie ». L'Aréopage le condamna à mort. Il mourut d'ailleurs au mois d'août de la même année (322 av. J.-C.).

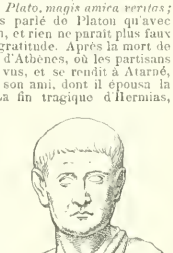
Aristote.

Diogène Laërce a écrit la vie d'Aristote, et recueilli quelques-unes de ses maximes : *Les sciences ont des racines amères, mais les fruits en sont doux... Il y a la même différence entre un savant et un ignorant, qu'entre un vivant et un cadavre... La amitié est une âme dans deux corps... Il n'y a rien qui vieillisse si tôt qu'un bienfait... L'espérance est le songe d'un homme éveillé... Les lettres servent d'ornement dans la prospérité, et de consolation dans le malheur... La vertu est au milieu des extrêmes.* Nous lui devons aussi un important extrait du testament d'Aristote, qui jette un peu de jour sur les relations et les vertus domestiques du philosophe.

Aristote est une des intelligences les plus vastes qui aient jamais existé. Ses ouvrages posèrent pendant des siècles les limites du savoir humain. Il paraît, en effet, n'avoir rien ignoré de ce que les anciens avaient pu connaître, et il nous a transmis toute la science positive de son époque, due, soit à ses devanciers et à ses contemporains, soit à ses propres travaux : et ces travaux sont considérables, puisque, soit par ses observations personnelles, soit par la systématisation des découvertes antérieurement acquises, Aristote mérite d'être considéré comme le vrai créateur de l'anatomie et de la physiologie comparées, de la logique, de l'histoire de la philosophie, etc.

Et par tout cela s'explique le caractère de sa philosophie : disciple de Platon, il continue ce qu'Éd. Zeller appelle la « philosophie des concepts » ; mais, historien de la philosophie, il connaît les systèmes si différents qui se sont déjà succédé; et il prend parti d'après ses habitudes d'observateur et de naturaliste. C'est ainsi que, sur la hiérarchie des êtres, Aristote est d'accord avec Platon; mais il introduit dans cette théorie une singulière précision, et il en tire les règles du syllogisme et de la définition. Le même esprit de méthode lui fait distinguer de la substance les diverses catégories, et le porte à instituer une classification des sciences. Mais, croyant, comme naturaliste, à la nécessité de l'expérience pour féconder l'entendement, et, en plus, comme médecin et physiologiste, un vif sentiment de l'activité et du mouvement, qu'il reproche à Platon de n'avoir point expliqué, il trouve la réalité, non dans l'*Idée* éternelle et immuable, résultat d'une abstraction, mais dans l'individu, objet d'une intuition sensible, et résultat d'un mouvement de la matière vers la forme, *acte* en un mot. Le péripatétisme est ainsi un intermédiaire entre l'idéalisme et le sensualisme : situation qui devait plaire à son fondateur, toujours épris d'équilibre, de mesure, et — qu'il s'agit de politique ou de morale — de justo milieu. Mais il ne faudrait pas exagérer le contraste qu'on veut souvent établir entre le « positif » Aristote et l'« idéaliste » Platon : il n'est guère de système métaphysique plus grand que le péripatétisme, qui nous montre toute la nature comme un immense effort de la matière brute pour s'élever jusqu'à l'Acte pur, c'est-à-dire à la pensée et à l'intelligence. Et dans le détail abondent les vues les plus élevées sur la nature de Dieu, le désintéressement des sciences et leur dignité, l'amitié, la bienfaisance, etc. Le péripatétisme (dont on trouvera ailleurs l'histoire et l'exposé), bien que réalisant un progrès certain sur le platonisme, prête à des critiques graves; mais il faut admirer la hauteur d'âme de son fondateur, aussi bien que son génie scientifique et que sa pénétration philosophique.

— ALLUS. LITT. :

Quoi qu'en dise *Aristote* et sa docte cabale,
Le tabac est divin, il n'est rien qui l'égale.

Allusion à deux vers de Thomas Corneille dans *le Festin de Pierre*, acte Ier, scène Ire, d'autant plus fréquentes que le mot *tabac* prête à de faciles variantes : *Le bifteck est divin... le rosbif est divin... le sommeil est divin*; etc.

— BIBLIOGR. : Nous avons, sous le nom d'Aristote, comme témoignage de la science universelle du Stagirite, les ouvrages suivants : sur la logique, les six traités réunis sous le titre d'*Organon*; — sur les sciences physiques et naturelles, la *Physique*; le *Ciel*, la *Météorologie*, l'*Ame*, la *Mécanique*, l'*Histoire des animaux*, les *Parties des animaux*, la *Marche des animaux*, la *Génération des animaux*; les *Récits merveilleux*, les *Problèmes* (recueil de questions à résoudre, la plupart relatives à la physique), la *Physiognomonie* (ces trois derniers ouvrages paraissent peu authentiques); quant au traité sur les *Plantes*, il doit être, comme celui sur les *Couleurs*, de Nicolas de Damas; le *Monde* semble l'œuvre de quelque stoïcien; — sur la philosophie première, quatorze livres, qui reçurent le nom de « *Métaphysique* » de la place que leur assigne le diascévaste à la suite de la physique; — sur la morale, les *Éthiques à Nicomaque*, les *Grandes Éthiques*, les *Éthiques à Eudème* : — sur la politique, fort probablement le traité portant ce titre; l'*Économique*, extraite par Théophraste d'un ouvrage analogue d'Aristote; — enfin, la *Rhétorique* (trois livres, auxquels on joint une *Rhétorique à Alexandre*, attribuée à Anaximène de Lampsaque); la *Poétique*, esquisse restée inachevée. — Aristote a composé d'autres œuvres encore, dont il ne nous reste que les titres. Sa *Constitution d'Athènes* a été retrouvée, manuscrite, et publiée en 1891.

Barthélemy Saint-Hilaire a donné la seule traduction française qui existe des *Œuvres complètes* d'Aristote. Les principales études critiques à consulter sont : Ravaisson, *Essai sur la métaphysique d'Aristote*; Vacherot, *Théorie des premiers principes, d'après Aristote*; Édouard Zeller, *Philosophie des Grecs*.

ARISTOTE, nom de divers écrivains grecs, dont les plus connus sont : ARISTOTE *de Chalcis*, auteur d'une histoire de l'Eubée; ARISTOTE *de Cyrène*, auteur d'une poétique; ARISTOTE *de Sicile*, qui réfuta le panégyrique d'Isocrate; ARISTOTE *d'Athènes*, dont Diogène Laërce loue les harangues; et plusieurs philosophes ou grammairiens.

Aristote (LE LAI D'), fabliau attribué à Henri d'Andelys, trouvère du XIIIe siècle, et imité d'une nouvelle arabe intitulée : *le Vizir sellé et bridé*.

ARISTOTÈLE (*riss* — du gr. *Aristotélès*, Aristote), n. f. Bot. SYN. de ARISTOTÉLIE, et de EUSPIRANTHE.

ARISTOTÉLICIEN, ENNE (*riss, si-in, èn*) — du gr. *Aristotélès*, Aristote) adj. Conforme à la philosophie d'Aristote. — Substantiv. Partisan de la philosophie d'Aristote.

ARISTOTÉLIE (*riss* — du gr. *Aristotélès*, Aristote) n. f. Genre de tiliacées, à fleurs régulières et à feuilles opposées et simples, renfermant des arbustes du Chili, de la Tasmanie et de la Nouvelle-Zélande. L'*aristotelia Macqui* du Chili est un arbrisseau remarquable par son astringence et par ses fruits acidulés et rafraîchissants.

ARISTOTÉLIES n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes instituées par les habitants de Stagire en l'honneur d'Aristote.

ARISTOTÉLIQUE (*riss* — du gr. *Aristotélès*, Aristote) adj. Doctrine qui a rapport à Aristote ou à sa philosophie.

ARISTOTÉLISER (*riss* — du gr. *Aristotélès*, Aristote) v. n. Être partisan d'Aristote; soutenir, défendre sa doctrine. ‖ Raisonner d'après les principes d'Aristote, de son école.

ARISTOTÉLISME (*riss, liss* — du gr. *Aristotélès*, Aristote) n. m. Philosophie, doctrine d'Aristote : *Dès le* XIe *siècle*, l'ARISTOTÉLISME *est fort accrédité chez les juifs*. ‖ Syn. de PÉRIPATÉTISME.

ARISTOTILE (Alberti), dit **Ridolfo Fioravanti**, architecte célèbre du XVe siècle, né à Bologne. Attiré en Russie par le grand-duc Ivan III, il répara le Kremlin et construisit à Moscou, entre autres édifices, la cathédrale de Saint-Michel, l'église de l'Assomption et un pont remarquable. Il désirait revenir dans sa patrie; mais le tsar, ne voulant pas se séparer de cet artiste, le retint en Russie, où il mourut.

ARISTOTIME, tyran de l'Élide (IIIe siècle av. J.-C.). Il s'empara du pouvoir avec l'appui de la Macédoine, et fit périr ou exila un grand nombre de citoyens. A la suite d'un complot, il fut tué par Chylon, qu'il croyait son ami.

ARISTOTYPE ou **ARISTOTYPIQUE** (*riss*) adj. Dénomination donnée, en photographie, à un papier sensible composé d'un papier couché sur lequel on a étendu une émulsion au chlorure d'argent en suspension dans du collodion ou de la gélatine. Les papiers aristotypiques rendent mieux les finesses que présente l'image sur le cliché négatif que les papiers albuminés; ils ne donnent, comme tous les papiers analogues, d'images durables qu'à la condition de les virer et fixer dans des bains séparés. V. VIRAGE, et FIXAGE.

ARISTOXÈNE, philosophe et musicien grec, né à Tarente vers 350 av. J.-C. Disciple d'Aristote, il composa, d'après Suidas, quatre cent cinquante-trois ouvrages; il ne nous reste que ses *Éléments harmoniques*, le plus ancien traité de musique connu, et un fragment *sur le Rythme*.

Pythagore, dans la musique, avait rapporté tout au calcul, au détriment du sentiment; Aristoxène écrivit dans ses *Éléments* que « ceux qui veulent aider les sens par le raisonnement, en s'appuyant sur des proportions numéri-

ques et des rapports de vitesse comme sur les causes de la gravité ou de l'acuité des sons, non seulement recoururent à des éléments étrangers à la matière, mais, bien plus, arrivent à des résultats directement contraires à la réalité ». De ces principes erronés, Aristoxène tirait cette conclusion juste qu'il faut laisser une large part au sentiment et à l'expérience; comme, de plus, ce système réagissait contre la théorie pythagoricienne, il fut accueilli avec faveur : aussi distingua-t-on, par la suite, les disciples d'Aristoxène et ceux de Pythagore sous les noms de *harmonistes par oreille*, et de *harmonistes par calcul*.

Aristoxène paraît avoir nié l'immortalité de l'intellect actif; mais ce point est l'un des plus obscurs du péripatétisme. On lui a attribué contre Aristote, Platon et Socrate les calomnies honteuses qui ont traversé l'antiquité, et il les aurait répandues par dépit d'avoir vu Aristote lui préférer Théophraste. Consulter à ce sujet la *Diatriba de Aristoxene philosopho peripatetico*, de Mahne (Amsterdam, 1793).

ARISTOXÉNIEN (*mi-in*) n. m. Disciple d'Aristoxène : *Les* ARISTOXENIENS *prétendaient que l'âme n'est que l'harmonie du corps.*

ARITA, ville du Japon, île de Kiousiou (prov. de Hizen); 5,910 hab. Exploitation du kaolin; aux environs, fabrication de la porcelaine d'Imari.

ARITE n. f. Arsénio-antimoniure de nickel, dont la composition est intermédiaire entre celle de la nickeline (Ni As) et celle de la breithauptite (Ni Sb), et qui a été trouvée dans les Pyrénées.

ARITHMANCIE n. f. Syn. de ARITHMOMANCIE.

ARITHMÉTICIEN, ENNE (*in, èn*) n. Celui, celle qui connaît, qui pratique l'arithmétique : *Une caissière doit être excellente* ARITHMÉTICIENNE.

ARITHMÉTIQUE (lat. *arithmetica*; du gr. *arithmétikè*, formé de *arithmos*, nombre) n. f. Science des nombres, art de calculer : *L'*ARITHMÉTIQUE *n'est autre chose que l'art de trouver d'une manière abrégée l'expression d'un rapport unique qui résulte de la comparaison de plusieurs autres.* (D'Alemb.)

— Se dit, par anal., de tout ce qui suppose un calcul quelconque : *La musique n'est pas une expression de pensée, mais plutôt une* ARITHMÉTIQUE *des tons.* (De Bonald.)

— Fig. : Supputations, calculs de la pensée, de l'esprit, etc. : *La morale est l'*ARITHMÉTIQUE *du bonheur.* (Vinet.)

— Livre qui contient les principes de l'arithmétique : *Acheter une* ARITHMÉTIQUE.

— *Arithmétique de position*, Nom donné au système de numération écrite qui donne aux chiffres, outre leur valeur absolue, une valeur de position.

— *Arithmétique décimale*, Nom donné au système de numération et de calcul basé sur l'échelle décimale, c'est-à-dire sur une progression géométrique dont la raison est dix.

— *Arithmétique binaire*, Nom donné au système de numération et de calcul basé sur l'échelle binaire, c'est-à-dire sur une progression géométrique dont la raison est deux.

— *Arithmétique duodécimale*, Nom donné au système de numération et de calcul basé sur l'échelle duodécimale.

— *Arithmétique transcendante*, Nom donné quelquefois à l'étude des propriétés des nombres, abstraction faite de tout système particulier de numération.

— *Arithmétique politique*, Nom donné aux calculs et aux procédés arithmétiques au moyen desquels l'économie politique tire ses conclusions des résultats indiqués par la statistique. ◊ Quelques auteurs font de cette expression le synonyme de *économie politique*.

— *Arithmétique palpable*, Système ingénieux imaginé par le célèbre aveugle Saunderson, et au moyen duquel il faisait avec facilité les opérations les plus compliquées.

— Iconogr. L'*Arithmétique* personnifiée est représentée par une belle femme, vêtue d'une robe sur la frange de laquelle on lit les mots : *Par, Impar* (pair, impair). Elle tient à la main un tableau chargé de chiffres. ◊ Une miniature de l'*Hortus deliciarum*, d'Herrade de Landsberg, manuscrit célèbre (XIIe siècle) qui appartenait à la bibliothèque de Strasbourg détruite en 1870, représentait l'Arithmétique sous la figure d'une femme tenant à la main un chapelet à grains ou olives enfilées deux fois dans leur épaisseur. L'Arithmétique est représentée, au portail de la cathédrale de Laon, par une femme qui compte avec des boules; au portail de la cathédrale de Chartres, par une femme tenant un dragon d'une main, un sceptre de l'autre; au portail de la cathédrale de Reims, par une femme qui compte sur ses doigts. A Venise, au palais ducal, elle est représentée par Pythagore.

L'Arithmétique, figure allégorique (cathédrale de Laon).

— ENCYCL. I. DÉFINITION DE L'ARITHMÉTIQUE. MÉTHODE. « L'*arithmétique* est la science des *nombres*, et le *nombre* est une multitude d'unités mises ensemble. » Tel est le préambule mis par Legendre à son excellent traité *L'Arithmétique en sa perfection*. On ne saurait concevoir de définition plus simple ni plus exacte : il nous suffira de la développer pour montrer que la *notion de nombre* est expérimentale, naît de la pluralité des objets simultanément considérés, ou de la répétition des phénomènes observés. Quelques propriétés s'en suivront immédiatement, et, si l'on veut se borner à déduire toutes les conséquences logiques des postulats, on aura constitué une science rigoureusement analytique, l'*arithmétique* au sens le plus large du mot.

Il semble, cependant, que la seule notion de *nombre entier* ne puisse fournir autre chose qu'une arithmétique des nombres entiers, et que l'on soit obligé d'emprunter à l'expérience la notion de *nombre fractionnaire* et de *nombre irrationnel* pour construire des arithmétiques correspondantes; c'est ainsi, en réalité, que l'on a procédé. Il n'y avait aucun inconvénient à le faire, puisque la notion expérimentale du nombre irrationnel enveloppe, comme cas particulier, celle des nombres entiers ou fractionnaires, en sorte que l'ensemble se trouve cohérent et logique. Mais on peut aussi n'emprunter à l'expérience que la seule notion du nombre entier et construire une arithmétique totale où les nombres fractionnaires et irrationnels apparaîtront comme des extensions de la notion des nombres entiers. Telle est la méthode que nous suivrons en indiquant, néanmoins, à chaque nouvelle extension, de quelle façon elle peut être empruntée à l'expérience.

— II. NOTION DU NOMBRE ENTIER. ÉGALITÉ. INÉGALITÉ. Deux mots étant choisis, tels que PÈRE et FILS, on peut biffer simultanément une lettre au hasard dans chacun d'eux, puis une autre encore... et, à un certain moment, il ne reste plus de lettre intacte dans aucun des deux : *les mots sont tels qu'on peut faire correspondre à chaque lettre de l'un une lettre distincte de l'autre.* Si on essaye la même opération sur les mots FILS et ENFANT, le résultat est tout autre; le mot FILS vient à être complètement épuisé alors qu'il demeure des lettres intactes dans le mot ENFANT. Ainsi, en comparant deux collectivités prises au hasard, on peut les trouver *correspondantes* ou *non correspondantes* selon que l'opération indiquée est possible ou non. Le fait ou non de la correspondance est d'ailleurs indépendant de la position des objets.

Il y a donc, dans toute collectivité, une *qualité* indépendante de la nature des objets ou de leur position, mais qui peut se modifier cependant si l'on ajoute ou retire quelque objet. Si donc, par analogie, on veut concevoir une collectivité d'objets non dénommés, imprecis, dont on ne sait rien, sinon qu'ils forment une collectivité ayant les propriétés indiquées, on donnera à cet ensemble le nom de *nombre entier*. Le nombre est donc *abstrait*; on appelle, d'autre part, *nombre concret*, toute collectivité d'objets connus envisagés sous le rapport du nombre; ainsi *un* et *un* et *un* forment un nombre abstrait que l'on appelle *trois*. Un franc et un franc et un franc forment une collectivité qu'on appellera *trois francs*; c'est un nombre concret.

Deux nombres qui se correspondent à la façon de tout à l'heure sont dits *égaux*; dans le cas contraire, ils sont dits *inégaux* et celui auquel il reste des unités intactes après la correspondance établie est, par définition, *le plus grand* : il se compose du plus petit *augmenté* de quelque chose.

Ce mode de correspondance montre encore que deux nombres égaux à un troisième sont égaux entre eux.

— III. FORMATION DES NOMBRES ENTIERS. L'*unité* étant l'objet de la collection, on peut former un nombre, comme toute collection, en prenant une unité, puis une autre, puis une autre... ce qui s'écrit en abrégé 1+1+1... Il est alors manifeste que le nombre 1+1+1+1+1+1 peut être formé à partir d'un nombre plus petit, 1+1+1 par exemple, auquel nous ajouterons 1 et encore 1, ou encore encore auquel on ajouterait immédiatement le nombre convenable 1+1. Au reste, ce procédé expérimental de formation des nombres en suggère un autre : on peut prendre un nombre plus grand 1+1+1+1+1+1+1 auquel on enlève le nombre 1+1 ou bien successivement 1 et encore 1. Ces deux modes constituent l'*addition* et la *soustraction élémentaires*.

Il résulte du mode indiqué que la suite des nombres entiers est illimitée; car, un nombre quelconque étant donné, on peut en former un plus grand en lui ajoutant une unité.

— IV. NUMÉRATION. La suite des nombres entiers étant formée, il restait à leur donner des noms et à trouver des symboles pratiques pour les figurer, en un mot à constituer une *numération parlée* et une *numération écrite*; les premiers nombres de la suite ont reçu des noms spéciaux : *un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix*. Mais l'effort de mémoire serait considérable si l'on voulait persévérer quelque peu dans cette voie. Nous considérons alors les nombres suivants comme formés de dix et de quelque chose : ce seront dix-un, dix-deux, dix-trois... l'usage a d'ailleurs prévalu de les nommer respectivement *onze, douze*... dix-sept, dix-huit, dix-neuf). Nous arrivons ainsi à dix-dix ou deux-dix que l'on appelle *vingt*, et l'on peut alors continuer de même en nommant vingt et un, vingt-deux... jusqu'à vingt-neuf; le nombre suivant est « vingt-dix » ou trois fois dix que l'on appelle *trente*, et l'on continue de la sorte en n'affectant de nouveaux noms qu'aux divers nombres de dizaines : quarante, cinquante, soixante, septante (soixante-dix), octante (quatre-vingts), nonante (quatre-vingt-dix).

On voit que le nombre *dix* a joué un rôle important, puisque nous avons donné des noms distincts aux dix premiers nombres et considéré les suivants comme formés par des groupes de dix et un groupe inférieur à dix.

Dix dizaines ou *cent* va jouer un rôle analogue, et les nombre suivants seront considérés comme formés par des groupes de cent, tels que un *cent*, deux *cents*... augmenté de quelque nombre inférieur que nous savons déjà nommer.

Dix centaines recevront un nom nouveau, *mille*; tout nombre suivant sera constitué par un groupe de mille, tel que un *mille*, deux *mille*, vingt *mille*, quatre cent cinquante *mille*... augmenté de quelque nombre inférieur à mille que nous savons énoncer.

Mille *mille* forment un *million*; mille *millions* constituent un *milliard* ou *billion*; mille *milliards* font un *trillion*... et ainsi de suite de mille en mille.

Pareil système, dit *décimal*, présente une *base* arbitraire, dix; on peut au reste concevoir une infinité de systèmes de numération, par exemple en choisissant une autre base que dix. (V. NUMÉRATION.) Néanmoins, cette énumération parlée présente deux imperfections principales : 1° l'usage a fait augmenter le nombre des mots employés de quelques expressions inutiles, onze, douze... ainsi que vingt, trente... qui, nous l'avons vu, pouvaient s'énoncer autrement; 2° chaque mot n'a pas toujours le même rôle dans l'énoncé d'un nombre : dans mille cent vingt-quatre, tout mot a une valeur propre, et la juxtaposition n'est que le symbole de l'addition mille + cent + vingt + quatre; au contraire, si un nombre en précède un plus grand que lui, ils sont de ce fait solidaires et inséparables : ainsi deux mille SIX cent trente exprime deux mille + six cents + trente.

La *numération écrite* n'a pas ces inconvénients : elle fait correspondre des symboles distincts, *1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9* (V. CHIFFRE), aux neuf premiers nombres; de droite du nombre écrit, se trouve le *chiffre* qui figure le nombre des unités et, en allant vers la gauche, les chiffres correspondent aux collectivités successives et de plus en plus grandes que nous avons énumérées. Au reste, un symbole spécial *0* (*zéro*) remplace les ordres de collections qui pourraient faire défaut : ainsi, le nombre cinq cent sept s'écrira 507 et non 57; car, dans ce dernier cas, le 5 ne correspondrait pas à des centaines, mais bien à des dizaines qui, généralement, sont figurées à cette place.

— V. OPÉRATIONS FONDAMENTALES.

Faire l'*addition concrète* de deux ou plusieurs collections, c'est les réunir pour en former une seule. De même, l'*addition abstraite* sera la réunion de plusieurs nombres en un seul que l'on appelle *somme* ou *total*; on peut faire l'addition en ajoutant successivement à l'un des nombres toutes les unités qui composent le second, puis toutes celles qui composent le troisième... On n'agit pas autrement pour les petits nombres : mais, pour ceux qui sont plus grands, on emploie certaines règles abréviatives. (V. ADDITION.) Dans ces conditions, l'addition est *commutative* et *associative*, c'est-à-dire que son résultat est indépendant de l'ordre dans lequel on prend les nombres à additionner, et que, de plus, on peut former, parmi ces nombres, des groupes qu'on additionne respectivement, en sorte que la somme de ces groupes soit toujours égale à la somme des nombres qu'il s'agit d'additionner.

Étant données deux collections, dont l'une est plus grande que l'autre, on peut inversement enlever à la première autant d'objets qu'il y en a dans la seconde; la collection restante est alors *reste, excès* ou *différence*, et l'opération s'appelle une *soustraction*. (V. ce mot. On peut encore envisager autrement la soustraction et ajouter un à un à la plus petite collection autant d'objets qu'il en faut pour arriver à constituer une collection égale à la plus grande; le nombre des objets ainsi ajoutés sera encore la différence des nombres proposés.

La *multiplication* n'est autre chose qu'une addition dans laquelle tous les nombres à ajouter sont égaux : l'un quelconque de ces nombres est appelé *multiplicande* et le nombre de ces nombres égaux prend le nom de *multiplicateur*; le résultat de l'opération s'appelle *produit*.

La *division* d'un nombre par un autre revient inversement à en trouver un troisième *quotient* dont le produit par le second (*diviseur* soit égal au premier (*dividend*). Pour plus de détails, nous renverrons à tous ces mots, ainsi qu'à PUISSANCE, RACINE, DÉCIMAL.

— VI. FRACTIONS. Avec la seule notion de nombre entier on peut définir la fraction de la manière suivante : On appelle *fraction* un ensemble de deux nombres entiers *a* et *b* écrits dans un certain ordre l'un au-dessous de l'autre par exemple) et dont le second n'est pas nul. Deux fractions $\frac{a}{b}$, $\frac{c}{d}$ seront dites égales si les nombres *a, b, c, d* vérifient la relation $a \times d = b \times c$; cette convention est légitime, conforme aux conditions logiques de toute égalité et notamment à l'axiome : *Deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles*. Cette définition donnée, on voit immédiatement que, si l'on multiplie ou si l'on divise les deux termes d'une fraction par un même nombre, on obtient une nouvelle fraction égale à la première. Cette propriété permet de *simplifier* une fraction, et de réduire plusieurs fractions au même dénominateur. L'opération fondamentale, l'addition, se définit alors de la manière suivante : on appelle somme des deux fractions une nouvelle fraction qui a même dénominateur que les proposées et dont le numérateur est la somme des deux numérateurs. Cette définition est encore conforme aux principes de l'addition, car la somme n'est pas changée quand on modifie l'ordre ou le groupement des quantités à additionner. L'addition étant définie, on peut aisément en déduire les définitions de la soustraction ou de la multiplication et de la division des fractions par un nombre entier. Et voici, logiquement édifiée, l'arithmétique des fractions sans faire appel à d'autre notion que celle des nombres entiers; il est d'ailleurs simple de relier cette arithmétique à celle des nombres entiers par la convention suivante : toute fraction ayant *un* pour dénominateur est considérée comme égale au nombre entier qui lui sert de numérateur. Ainsi, comme cas particulier, les nombres entiers apparaissent dans la suite des fractions, et il en résulte encore que toute fraction peut être considérée comme le *quotient* de son numérateur par son dénominateur, lorsque ce quotient existe.

Le fait que certaines fractions représentent ainsi le résultat d'une *division* nous ramène à la notion expérimentale des fractions, telle qu'elle est actuellement exposée : *l'unité étant divisée en parties égales, on appelle fraction un certain nombre de ces parties*. (V. FRACTION.) Cette définition implique l'idée de *division* pour tous les nombres entiers, en particulier pour l'unité, et c'est là encore une idée que nous n'avions pas eu encore à emprunter à l'expérience en évoquant la notion simple du nombre entier.

— VII. HISTOIRE DE L'ARITHMÉTIQUE. Il semble aujourd'hui bien établi que le système de la numération décimale vient uniquement de l'existence de dix doigts sur lesquels l'homme préhistorique aurait pris l'habitude de nombrer les objets : cependant, les recherches faites par Alexandre de Humboldt, Pott, etc., prouvent aussi que les systèmes *quinaire* et *vigésimal* furent en honneur chez les primitifs.

Après avoir institué la numération parlée, on chercha à longtemps l'expression écrite des nombres; le *boulier* analogue au *tchotu* (russe), au *souroan pan* (chinois), à l'*abax* ou *abacus* (étrusque), par ses boules diversement colorées, indiquait déjà à quelle classe de grandeurs on avait affaire, unités, dizaines, centaines... Enfin, de véritables signes numériques, derniers vestiges des anciennes écritures hiéroglyphiques, allaient être employés : peu nombreux chez les Égyptiens, ils commencent, avec les Romains, à former une numération écrite, bien imparfaite et, en cependant assez compliquée. La tradition a longtemps voulu que les Arabes nous aient donné nos chiffres actuels après les avoir empruntés aux Indiens; Vossius (XVIIe siècle), Vincent et Chasles en firent, au contraire, remonter l'origine à l'école pythagoricienne, mais les travaux récents de P. Tannery établissent que, si les Grecs de l'école d'Alexandrie avaient une notation très systématique, la numération décimale et ses principales règles sont bien originaires de l'Inde et ont été introduites en Occident vers le XIe ou XIIe s. par les Arabes.

Si l'on en juge par quelques fragments d'Euclide, les anciens philosophes se sont fort attachés à la recherche des propriétés des nombres; déjà, pour l'école de Pythagore (500 av. J.-C.), l'existence des nombres incommensurables (celui qui mesure la diagonale d'un carré, par exemple) ne faisait plus de doute, et il fallut attendre, cependant, jusqu'à notre siècle pour éclairer complètement le caractère des quantités irrationnelles. — On peut consulter à ce sujet, notamment au point de vue bibliogra-

phique : Méray, *Revue des Soc. sav.* (Sc. math. 1869); Dedekind, *Stetigkeit und irrationale Zahle* (1872); Heine, *Journ. de Crelle* (1872); Catalan, *Mathesis* (1886).

Cependant, il faut aller jusqu'à Diophante (325) pour voir résoudre, avec une réelle élégance, des questions assez difficiles, puis attendre le XVIe siècle avec Viète et Bachet pour voir faire des progrès considérables à la science des nombres. Fermat (1601) est peut-être l'esprit le plus profond qui se soit porté vers la recherche des propriétés des nombres. Malgré tout, la théorie des nombres n'était encore qu'un recueil curieux, presque mystérieux, de propriétés isolées; les plus profonds géomètres, Euler, Lagrange, Legendre, Gauss, Lejeune-Dirichlet, Tchebychef, Hermite, etc., devaient enfin y appliquer les méthodes les plus élevées de l'analyse indéterminée et de l'analyse algébrique, pour en relier les propriétés et constituer définitivement une véritable science.

— BIBLIOGR. : Legendre, *Essai sur la théorie des nombres* (Paris, an VI); Gauss, *Disquisitiones arithmeticæ* (Leipzig, 1801); Poinsot, *Journ. de Liouville* (1845); Tchebychef, *Théorie des congruences* (Saint-Pétersbourg, 1847); Dedekind, *Vorlesungen über Zahlentheorie* (Brunswick, 1887); Husserl, *Philosophie der arithmetik* (Halle, 1891).

Arithmétique (SIX LIVRES D'), *Arithmeticarum rerum libri sex*, ouvrage de Diophante, mathématicien grec de l'école d'Alexandrie (350 de J.-C.). Cet ouvrage, auquel on fait généralement remonter l'origine de l'algèbre, était composé de treize livres. En 1621, Bachet de Méziriac en donna une édition correcte, avec des commentaires qui sont estimés. Plus tard, Fermat y ajouta de savantes notes, que son fils publia en 1670. Les six livres qui nous restent de Diophante traitent plutôt de la *théorie des nombres* que de l'algèbre. Diophante donne la nomenclature et la génération des puissances : il nomme les secondes puissances, *dynamis;* les troisièmes, *cubus;* les quatrièmes, *dynamodynamis;* les cinquièmes, *dynamocubus;* les sixièmes, *cubo-cubus*. Il exprimait une quantité inconnue par le mot *os* (finale d'*arithmos*).

Arithmétique (EXPOSITION DES RACINES DU CALCUL ET DE L'), ouvrage d'Avicenne. Pour Avicenne, de même que pour Platon et les pythagoriciens, les nombres ont une existence propre et indépendante des choses; ils sont créés, ils ont des propriétés merveilleuses, une puissance surnaturelle et indéfinissable. D'après lui, tout nombre, quel qu'il soit, n'est autre chose que le nombre 9 ou son multiple, plus un excédent; car les nombres n'ont que 9 caractères, plus le point (zéro), qui lui-même n'exprime aucun nombre. Si l'on parvient à connaître cet excédent et le multiplicateur novénaire, le nombre entier sera connu. Avicenne donne ensuite la preuve par 9 des opérations arithmétiques ; au reste que l'on obtient, lorsqu'on retranche d'un nombre quelconque 9 ou un multiple de 9, il donne le nom de *chiffre* ou de *nombre radical*.

Arithmétique logarithmique (*Arithmetica logarithmica*), ouvrage publié à Londres en 1624, par le mathématicien anglais Henri Briggs, et qui a servi de modèle à toutes les tables de logarithmes publiées depuis. On y trouve les logarithmes des nombres naturels depuis 1 jusqu'à 20.000, et depuis 90.000 jusqu'à 100.000, avec quatorze décimales. Vlacq, libraire hollandais, en donna en 1628 une traduction française, en ajoutant les logarithmes des nombres compris entre 20.000 et 90.000.

Arithmétique universelle (*Arithmetica universalis*), ou *De la composition et de la décomposition arithmétique*. Titre d'un des principaux ouvrages de Newton. Dans cet ouvrage, qui comprend ce que l'on appelle aujourd'hui l'*arithmétique*, l'*algèbre* et l'*application de l'algèbre à la géométrie*, l'illustre géomètre expose la science du calcul telle qu'elle était alors connue, mais en l'enrichissant de méthodes qui lui sont propres : recherche des racines d'une équation, de leur limite, etc...

Arithmétique morale (ESSAI D'), ouvrage de Buffon publié en 1777. L'auteur s'y propose pour objet de donner quelques règles « pour estimer les rapports de vraisemblance, les degrés de probabilité, le poids des témoignages, l'influence des hasards, l'inconvénient des risques, et juger en même temps de la valeur réelle de nos craintes et de nos espérances ». Il commence par distinguer les différents ordres de certitudes. Il y a d'abord *l'évidence* proprement dite, qui appartient aux sciences mathématiques; la *certitude physique*, qui appartient aux sciences physiques, et se mesure par le nombre des observations; la *certitude morale*, qui semble tenir le milieu entre le doute et la certitude physique. Buffon démontre mathématiquement l'immoralité du jeu, définit le *nécessaire*, le *superflu*. Il montre ensuite les avantages qu'il y aurait à substituer à notre *échelle décimale*, l'*échelle duodécimale*. Il propose pour *étalon* universel la longueur du pendule qui bat la seconde sous l'équateur.

Arithmétique indienne ou **Lilawati**, par Bhascara Acharya, traité traduit du sanscrit en anglais par John Taylor (Bombay, 1816). Cet ouvrage, composé entre 1150 et 1160, donne un état exact des connaissances mathématiques des Indiens jusqu'au XIIe siècle.

Ce traité contient plusieurs propositions utiles de géométrie et de géodésie : c'est le premier livre qu'étudient les astronomes, ou plutôt les astrologues de l'Inde. Les règles sont écrites en vers. On y trouve ce principe fondamental : les nombres ont des valeurs croissant en proportion décuple suivant la place qu'ils occupent. On n'y trouve point la table qu'on dit avoir été rapportée de l'Inde par Pythagore ; on n'y voit, non plus, aucun signe pour indiquer la multiplication et l'addition. Un zéro, placé au-dessus d'un nombre, signifie qu'il faut le retrancher.

Arithmétique des Grecs, par Delambre, petit traité inséré dans l'*Histoire de l'astronomie* du même auteur (1817). On y trouve exposées avec une grande clarté, d'après les ouvrages anciens que nous possédons, la numération écrite des Grecs, et les méthodes suivant lesquelles ils exécutaient leurs opérations numériques. Nous y apprenons que ces opérations présentaient pour eux les difficultés que l'on rencontrait naguère dans le calcul des nombres complexes; que, pour désigner les quantités des ordres supérieurs, les Grecs se servaient de traits et de points qu'ils plaçaient au-dessous de leurs chiffres; que, le plus souvent, ils faisaient leurs additions, leurs soustractions, leurs multiplications de gauche à droite. Delambre fait bien saisir le développement que la numération grecque reçut d'Archimède et d'Apollonius, et qui était un pas marqué vers notre arithmétique de position.

ARITHMÉTIQUE adj. Qui est fondé sur l'arithmétique, qui est relatif à l'arithmétique : *Opération* ARITHMÉTIQUE. — *Machine arithmétique*, Instrument avec lequel on peut exécuter mécaniquement les principales règles de l'arithmétique : *Machine* ARITHMÉTIQUE *de Pascal*. ‖ *Langage arithmétique*, Ecriture composée de chiffres. ‖ *Echelle arithmétique*, Progression géométrique par laquelle se regle la valeur relative des chiffres simples, dans un système quelconque de numération. ‖ *Rapport arithmétique*, Différence entre deux quantités. ‖ *Progression arithmétique*, Suite de nombres tels que chacun d'eux est égal au précédent, augmenté ou diminué d'un nombre constant. ‖ *Moyenne arithmétique de plusieurs nombres*, Nombre que l'on obtient en faisant la somme des quantités et en divisant cette somme par le nombre des quantités.

— Gramm. Cadencé, calculé avec justesse et précision : *L'antithèse* ARITHMÉTIQUE *de deux membres sonores*. (Ch. Nod.)

ARITHMÉTIQUEMENT adv. D'une manière arithmétique, selon les règles de l'arithmétique.

ARITHMÉTOGRAPHE (du gr. *arithmos*, nombre, et *graphein*, écrire) n. m. Instrument à calculer, inventé en 1860, par l'ingénieur Dubois, et au moyen duquel on effectue les opérations ordinaires de l'arithmétique de la même manière qu'avec les *Bâtons de Néper*, dont il est une ingénieuse modification.

ARITHMOGRAPHE (du gr. *arithmos*, nombre, et *graphein*, écrire) n. m. Nom donné par Gattey, en 1810, à un instrument à calculer, qui était une simple modification de la *Règle à calculs* de Gunter.

ARITHMOGRAPHIE (rad. *arithmographe*) n. f. Nom donné par Ampère à l'art d'exprimer par des signes conventionnels les quantités dont la composition est connue. V. ARITHMOLOGIE.

ARITHMOGRAPHIQUE adj. Qui a rapport à l'arithmographie.

ARITHMOLOGIE (*jî* — du gr. *arithmos*, nombre, et *logos*, discours, traité) n. f. Nom donné par Ampère à la science générale des nombres, de la mesure des grandeurs quelles qu'elles soient.

— ENCYCL. Ampère, dans sa classification des sciences, réunit l'arithmétique et l'algèbre sous le nom de *arithmologie*. Il divise ensuite l'arithmologie en *arithmologie élémentaire* et *mégétologie* (science des grandeurs). L'*arithmologie élémentaire* comprend l'*arithmographie* et l'*analyse mathématique*. L'arithmographie s'occupe des divers modes d'expression des quantités connues ; l'analyse mathématique, de la résolution des équations, de la détermination des quantités inconnues par les relations données, auxquelles ces inconnues doivent satisfaire ; transformer les expressions des nombres est l'objet de l'arithmographie ; transformer les équations, celui de l'analyse mathématique. La *mégétologie* comprend la *théorie des fonctions* ou *calcul infinitésimal*, et la *théorie des probabilités*. Dans la classification d'Ampère, l'arithmologie, la géométrie, la mécanique et l'uranologie forment, sous le nom de sciences mathématiques, le premier embranchement des sciences.

ARITHMOLOGIQUE adj. Qui a rapport à l'arithmologie

ARITHMOMANCIE (du gr. *arithmos*, nombre, et *manteia*, divination) n. f. Divination qui se pratiquait au moyen des nombres. ‖ On dit aussi ARITHMANCIE.

— ENCYCL. L'*arithmomancie* paraît avoir été inventée par les Chaldéens. C'était surtout dans la valeur numérale des lettres d'un nom qu'ils cherchaient la révélation des événements futurs. Les Grecs eurent aussi un goût très prononcé pour ces combinaisons mystiques, surtout les philosophes pythagoriciens. Ce goût s'est conservé jusqu'à nos jours. Chez les Orientaux, certains arrangements numériques sont encore regardés comme possédant des vertus secrètes et des influences toutes-puissantes. Ainsi ces trois nombres

4	9	2
3	5	7
8	1	6

disposés en carré, dont chaque colonne donne 15 pour total, dans quelque sens qu'on l'additionne, ont, selon eux, le pouvoir d'opérer des charmes, de découvrir les trésors ou les choses cachées, d'éloigner l'incendie, de préserver de tous les accidents. Cette combinaison est également vénérable et précieuse aux yeux des Juifs, parce que les deux chiffres de 15 représentent les deux premières lettres du mot Jéhovah. On en retrouve des traces chez les chrétiens, par exemple, dans le nom de la bête de l'Apocalypse, que saint Jean désigne par le nombre 666.

ARITHMOMANCIEN, ENNE (*in, èn'*) n. Celui, celle qui s'adonnait à l'arithmomancie.

ARITHMOMANE (du gr. *arithmos*, nombre, et *métron*, mesure) n. Qui a la manie du calcul : LES ARITHMOMANES *sont presque tous issus de parents dégénérés*. (Charcot.)

ARITHMOMANIE (rad. *arithmomane*) n. f. Manie du calcul ; hypermnésie des calculateurs prodiges : L'ARITHMOMANIE *est un phénomène purement dégénératif, de l'espèce épileptique, comme le génie*. (C. Lombroso.)

ARITHMOMÈTRE (du gr. *arithmos*, nombre, et *métron*, mesure) n. m. Machine à calculer inventée en 1818 par Thomas, de Colmar, à l'aide de laquelle on effectue avec rapidité et exactitude les opérations ordinaires de l'arithmétique ; cette machine, améliorée par la suite, est arrivée aujourd'hui à un degré de perfection tel, que les opérations les plus compliquées peuvent être résolues en très peu de temps par les personnes les moins expérimentées. ‖ On donne encore quelquefois le nom de *arithmomètres* à des instruments connus plus généralement sous le nom de *Règles à calcul*.

ARITHMOMÉTRIE n. f. Art de faire des calculs au moyen de l'arithmomètre.

ARITHMOMÉTRIQUE adj. Qui a rapport à l'arithmométrie.

ARITHMONOMIE (du gr. *arithmos*, nombre, et *nomos*, loi) n. f. Loi des nombres, notions sur les nombres.

ARITHMOPLANIMÈTRE (du gr. *arithmos*, nombre ; du lat. *planus*, plan, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Instrument à calculer, inventé en 1839 par l'ingénieur français Léon Lalanne, et avec lequel on effectue facilement les opérations les plus compliquées de la géométrie et de la trigonométrie.

ARITRILLIS (*liss*) n. f. Syn. de MERCURIALE.

ARIUS, fameux hérésiarque, né vers l'an 280, à Alexandrie, suivant les uns (selon d'autres, dans la Cyrénaïque), mort à Constantinople en 336. Après avoir été partisan de Meletius, évêque de Lycopolis, qui causa un schisme en Egypte, il parut se repentir, et fut ordonné prêtre par Achillas, patriarche d'Alexandrie. Il était alors dans un âge avancé, et en peu de temps sa science et ses talents l'élevèrent aux plus hautes dignités. Aussi, à la mort d'Achillas, espérait-il lui succéder ; mais l'événement trompa son attente, et, dès lors, sa jalousie ne lui laissa pas de repos qu'il n'eût trouvé un prétexte pour ruiner l'autorité de son rival Alexandre. Tel aurait été, d'après les écrivains catholiques, le motif qui porta Arius à attaquer la doctrine de l'Eglise sur la divinité du *Verbe*. V. ARIANISME.

Arius, d'après le portrait qu'en a laissé saint Epiphane, était doué d'une pénétration extraordinaire et d'une vaste intelligence, fortifiée par des études incessantes ; la philosophie de Platon lui était familière, et il n'ignorait aucun des secrets de la dialectique péripatéticienne. Sa taille était élevée, son maintien grave et sérieux ; la vertu et l'austérité semblaient se peindre sur son visage grave et triste.

ARIVEY (Pierre DE L'). V. LARIVEY.

ARIZE, petite riv. de France, dép. de l'Ariège et de la Haute-Garonne, affl. de la Garonne, où elle se jette après avoir, dans son cours de 86 kilom., traversé la grotte fameuse du Mas-d'Azil.

ARIZONA, territoire de la partie S. O. des Etats-Unis. Ce territoire est, depuis 1892, peuplé de 75.000 individus répartis sur une superficie de 292.700 kilom. carr., entre l'Utah, le Nevada, le Nouveau-Mexique, l'Etat mexicain de Sonora et la Californie ; ch.-l. *Phénix*. Il constitue la majeure partie du *Plateau du Colorado*, et est très riche au point de vue minéral : l'or en *pépites* s'y trouve en plus grande abondance que partout ailleurs sur le territoire de l'Union ; des filons argentifères, de cuivre, de plomb ; le charbon, le kaolin, y existent aussi en grandes quantités. La culture a pu, grâce à l'irrigation, se développer en certains endroits de l'Arizona, mais les pâturages occupent les trois quarts de la superficie de ce territoire, jusque dans le désert du Colorado ; le gros bétail y existe en nombreux et importants troupeaux. Un grand rameau du chemin de fer Sud-Pacifique et cette ligne elle-même traversent l'Arizona, dont l'histoire est fort peu ancienne encore.

— *Histoire*. En 1825, des trappeurs et des chasseurs, ayant traversé les régions réputées inaccessibles des montagnes Rocheuses, pénétrèrent pour la première fois dans ce pays, sur lequel ils attirèrent l'attention. Aussi, à la suite de la guerre du Mexique, le gouvernement des Etats Unis, en dictant la paix, exigea la cession de ce territoire. Définitivement cédé, en 1849, par le traité de Guadalupe-Hidalgo (en même temps que la Californie et d'autres grands territoires, alors déserts, aujourd'hui cultivés et florissants), il s'agrandit en 1853, après l'acquisition faite au Mexique d'un domaine situé au S. des territoires cédés en 1849, domaine de 700 kilom. de long. sur 200 de large. L'Arizona fait alors partie du territoire du Nouveau-Mexique ; il en fut détaché et organisé en territoire fédéral en 1863.

— BIBLIOGR. : Vom Rath, *Arizona* (Heidelberg, 1885).

ARJONA, ville d'Espagne (prov. de Jaën [Andalousie]); 6.500 hab. C'est l'antique *Alba Virgaonensis*.

ARJONE n. f. Genre de santalacées, renfermant des herbes ou des sous-arbrisseaux à feuilles alternes, sessiles à fleurs en épis, et qui sont originaires de l'Amérique méridionale.

ARKANSAS. Etat de la partie méridionale des Etats-Unis ainsi nommé du fleuve qui le traverse de l'O. au S.-E. dans toute son étendue, en le coupant en deux parties presque égales. Cet Etat, peuplé de 1.128.180 hab. répartis sur 139.470 kil. carr., a pour capitale *Little-Rock* (25.875 hab.). Sa richesse minérale est grande (zinc, galène argentifère, anthracite, lignite, y abondent) ; on y trouve aussi un nombre considérable de sources minérales et thermales. Les forêts vierges de chênes, noyers, cyprès, cèdres, etc., s'y trouvent en grand nombre, sur un terrain fertile où poussent le maïs, les avoines, le coton dans l'est, les légumes, les fruits, le froment dans l'ouest. Le gibier, le poisson, le gros et le petit bétail prospèrent dans l'Arkansas, qui est un Etat surtout agricole et pastoral, dont les progrès vont chaque jour s'accentuant d'une façon remarquable.

L'Arkansas est divisé en soixante-quinze comtés. Ce pays a commencé à être colonisé en 1685, date de la fondation par les Français d'*Arkansas*, l'un des plus anciens établissements européens, à l'O. du Mississipi.

Lors de son entrée dans l'Union, en 1836, l'Arkansas ne fut d'abord représenté au congrès que par trois membres. Ce chiffre s'est progressivement élevé, par suite de la décision constitutionnelle donnant un représentant à chaque Etat pour 30.000 individus. Lors de la guerre de sécession, l'Arkansas, Etat à esclaves, a adhéré à la confédération Sud par un acte en date du 6 mai 1861.

ARKANSAS, rivière des Etats-Unis d'Amérique, affluent du Mississipi, sorti des montagnes Rocheuses, qui arrose le Kansas, le territoire indien, et l'*Arkansas*. Cours, 3.470 kilom. La rivière *l'Canadienne* est son principal tributaire (cours. 1.600 kilom.).

ARKANSAS, tribu indienne de l'Amérique septentrionale, qui habita les bords de la rivière du même nom, et dont les débris (200 en 1880) sont parqués dans une réserve du territoire indien.

ARKANSAS-CITY, ville des Etats-Unis (Kansas), au confluent du White-Water avec l'*Arkansas* ; 8.350 hab. — Il existe d'autres localités du même nom peu importantes, dans l'*Etat d'Arkansas*.

ARKANSITE n. f. Variété de brookite (oxyde de titane) dont les cristaux sont gris noir. Cette variété provient de l'*Arkansas*.

ARKHANGEL ou mieux **ARKHANGELSK** (GOUVERNEMENT D'), province administrative de la Russie d'Europe (ch.-l. *Arkhangel*). Ce gouvernement, un des plus étendus de l'empire des tsars, compris entre ceux de Tobolsk, de Wologda, d'Olonez, la Finlande et la Norvège, la mer Blanche et l'océan Arctique (dans lequel est située la Nouvelle-Zemble, qui fait partie du gouvernement d'Arkhangel), me-

sore 858.930 kilom. carr., et compte 354.440 hab. : Russes, Finnois, Lapons et Samoyèdes.

La province d'Arkhangel est une immense plaine coupée en deux parties par la mer Blanche; arrosée par la Dwina, le Petchora, l'Onega et quelques autres rivières, parsemée d'un grand nombre de lacs. Parmi ses ressources minérales, on doit citer le plomb argentifère et les schistes bitumeux. En grande partie placée sous le cercle polaire, ayant en général un climat très froid, le pays est couvert de neige et de glace huit mois de l'année; néanmoins, il abonde en riches pâturages, et produit quelques céréales dans les parties méridionales. On y trouve partout de vastes forêts de pins, dont les habitants tirent un bon parti pour les bois de construction et la fabrication du goudron et de la térébenthine. La pêche et la chasse, abondantes et lucratives, complètent les ressources du gouvernement d'Arkhangel, qui compte huit villes, chefs-lieux d'autant de districts.

— Bibliogr. : Poschman, *Description du gouvernement d'Arkhangel* (Arkhangel, 1871).

ARKHANGEL, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement du même nom, sur la Dwina, à 35 kilom. de l'embouchure de ce fleuve dans la mer Blanche : 17.760 hab. Port militaire et de commerce, archevêché. Chantiers de construction pour la marine militaire et la marine marchande; fabrique de toiles à voiles, câbles et cordages; tanneries, brasseries, fabrication de draps, toiles et sucre. Au point de vue commercial, Arkhangel est la quatrième ville de l'empire russe, après Saint-Pétersbourg, Riga et Odessa; son port, bien qu'obstrué par les glaces pendant une grande partie de l'année (sept.-juill.), est le centre d'un grand mouvement maritime et commercial. Sa position sur la Dwina, fleuve navigable relié par des canaux au Volga et à la Néva, la met en communication avec la mer Caspienne et la Baltique, et en fait l'entrepôt principal des échanges entre l'Europe et l'Asie. Les négociants d'Arkhangel, dont les relations s'étendent jusqu'en Chine, prennent une part active aux pêches de la baleine, de la morue et des harengs, dans les parages du Spitzberg et de la Nouvelle-Zemblo.

En 1553, Arkhangel était un simple château, quand le capitaine anglais Richard Chancellor, cherchant au N.-E. un passage pour la Chine et les Indes, vint y aborder. Il se rendit à Moscou, sur l'invitation d'Ivan IV, qui avait compris toute l'utilité que les Russes pourraient tirer de cet événement; un traité de commerce fut signé entre la Russie et l'Angleterre, et, dans ce dernier pays, une compagnie de la mer Blanche se forma aussitôt. Un port fut alors fondé à Arkhangel, où de nombreux bâtiments vinrent apporter les produits du Midi et chercher ceux de la Russie, ainsi que la soie et le coton de la Perse. Pour protéger contre tout danger cet entrepôt commercial, on bâtit, en 1554, la ville d'Arkhangel, dont la prospérité alla toujours croissant, jusqu'au jour où Pierre le Grand, par la fondation de Saint-Pétersbourg, porta un rude coup à son commerce. Le tsar, voulant en effet attirer les commerçants dans sa nouvelle capitale, enleva à Arkhangel ses franchises et privilèges, pour les accorder à Saint-Pétersbourg. Catherine II les lui rendit en 1762, et depuis lors le commerce d'Arkhangel n'a cessé de se relever. — Pop. du *district d'Arkhangel* : 51.075 hab.

ARKIKO, golfe de la côte d'Afrique, dans la partie méridionale de la mer Rouge, colonie italienne de l'Erythrée. C'est une simple dépression dans la ligne de la côte, et, sans les quatre petites îles (celles de Massaouah entre autres) et les récifs de corail qui forment sa défense naturelle, il serait mal abrité des vents et de la mer.

ARKIKO, ville et port de l'Erythrée italienne, près de la mer Rouge, à 7 kilom. au sud de Massaouah, au fond du *golfe d'Arkiko*; 1.500 hab. Dans cette ville a été trouvée la fameuse inscription connue des antiquaires sous le nom de *monument d'Adulis*. V. Adulis.

ARKLOW, ville maritime, sur la côte E. d'Irlande (prov. de Leinster, *comté de Wicklow*); 5.200 hab. Pêcheries. Cette ville, jadis fortifiée, fut démantelée par Cromwell en 1649. — La *baronnie d'Arklow* compte 15.700 hab.

ARKOPOLIS. Géogr. V. Little-Rock.

ARKOSE n. f. Roche d'origine détritique, intermédiaire entre les grès dont le grain est fin et les conglomérats dont les fragments agglutinés sont grossiers. Les éléments constituant les arkoses sont : le quartz, le feldspath, et quelquefois le mica. Ce dernier s'observe fréquemment quand l'arkose est un granit réagglutiné sur place, après avoir passé par l'état détritique ou arénacé. Quand le feldspath d'une arkose est kaolinisé, la roche prend le nom de *métarkite*.

ARKSUTITE n. f. Fluorure d'alumine, de chaux et de soude. Cette variété, d'un beau blanc, est très voisine de la *chiolite*.

ARKTIZITE n. f. Silicate impur d'alumine et de chaux. Syn. de arctic ite.

ARKWRIGHT (sir Richard), né à Preston (comté de Lancastre) en 1732, mort à Cromford (Derby) en 1792, est l'inventeur d'une machine à filer le coton, connue sous le nom de *mull-jenny*, qui a produit une révolution dans l'industrie cotonnière, par la prodigieuse extension qu'elle lui imprima.

Certains historiens affirment cependant que Arkwright n'est nullement l'inventeur de la *mull-jenny*. Son auteur véritable serait un fabricant de peignes à tisser nommé Highs. Arkwright, à l'aide d'un artifice quelconque, lui aurait dérobé le secret du fonctionnement de sa machine, que, primitivement, Highs appelait *spitting-Jenny* (ou Jeanne la fileuse), du nom de sa fille Jenny.

ARLANC (lat. *Arlincum*), ch.-l. de cant. (Puy-de-Dôme), arrond. et à 16 kil. d'Ambert, sur la Dolore, sous-aff. de l'Allier, par la Dore; 3.352 hab. Eaux minérales froides, fréquentées annuellement par beaucoup de malades. Commerce de cuirs; fabrique de blondes et dentelles. — Le cant. a 9 comm. et 10.821 hab.

ARLANDES (François-Laurent, marquis d'), né à Anneyron (Drôme) en 1742, mort en 1809. Il était major d'infanterie lorsqu'il fit, avec Pilâtre de Rozier, la première ascension en ballon libre qui ait été tentée par des hommes. Cette ascension eut lieu le 21 nov. 1783, dans les jardins du château de la Muette.

ARLANZON, riv. d'Espagne (prov. de Burgos), aff. de la Pisnerga. Elle arrose Burgos, et reçoit à gauche l'*Arlanza*. Cours : 90 kilom.

ARLAUD (Jacques-Antoine), miniaturiste, né et mort à Genève (1668-1743). Il vint à Paris à vingt ans et s'y fit rapidement connaître par son talent, son esprit et son adresse. Il enseigna son art au Régent, qui le protégea. Son œuvre la plus célèbre est *Léda et le Cygne*. Il gagna beaucoup d'argent à peindre en miniature les portraits des étrangers de marque qui venaient à Paris. En 1721, il fit un voyage à Londres, où il fut bien accueilli, et où il devint l'ami de Newton. Il retourna à Paris, puis, en 1729, à Genève, où il mourut.

ARLAY, comm. du dép. du Jura, arrond. et à 13 kilom. de Lons-le-Saunier, près de la Seille; 1.098 hab. Ancien ch.-l. des possessions des princes de Chalon.

ARLBERG, col s'ouvrant entre les Alpes Algaviennes et les Alpes Rhétiques, sur le Stanzerthal (Inn.), à l'E., sur le Klosterthal (Rhin), à l'O.; alt. 1.797 m. Il est traversé par le ch. de fer à l'alt. de 1.302 m., à 500 kil. au S.-O. de Vienne et à 180 kil. au N.-E. de Berne. Le tunnel de l'Arlberg est le troisième qui ait été percé à travers les Alpes; c'est le moins long (10.270 m.), et celui qui franchit les Alpes à l'altitude la plus élevée. Il a été percé entre juin 1880 et nov. 1883, et ouvert en septembre 1884.

Le *chemin de fer de l'Arlberg* établit à travers le Tyrol la jonction des chemins de fer autrichiens avec le réseau suisse, par Innsbruck et Bludenz. Sa longueur totale est de 135 kil. 800. Il permet à l'Autriche, autrement tributaire des chemins de fer allemands et italiens, de se mettre directement en rapport avec la Suisse et la France. Il ouvre la communication entre l'Orient et l'Occident.

— Bibliogr. : Markorits, *die Arlbergbahn* (Vienne, 1880).

ARLEBOSC, comm. de l'Ardèche, arr. et à 30 kilom. de Tournon; 1.033 hab.

ARLEQUIN (*kin* — empruntè à l'ital. *Arlecchino*, mot qui semble correspondre à l'anc. franç. *Hellequin*, nom d'un diable fameux dans les légendes du moyen âge) n. m. Personnage comique qui, de la scène italienne, a passé sur presque tous les théâtres de l'Europe :

Arlequin, negre par son masque,
Serpent par ses mille couleurs,
Rosse d'une note fantasque
Cassandre, son souffre-douleurs.
Th. Gautier

— Par compar. Homme qui n'a point d'idées fixes, de principes arrêtés : Arlequin *politique*.

— Par anal. avec le costume de ce personnage, *Habit d'arlequin*, Tout ce qui est composé de pièces disparates.

— Pop. Restes de viande, de poisson, de pâtisserie, provenant de la desserte des tables de grandes maisons, qui se vendent à bas prix sur plusieurs marchés de Paris.

— Chass. Sorte de bateau, entouré de branchages piqués dans le bordage, dont on se sert pour faire la chasse au gibier d'eau.

— Entom. *Grand arlequin de Cayenne*, Nom vulgaire de l'*acrocinus longimanus*, coléoptère longicorne.

— Minér. Opale remarquable par la vivacité et la variété de ses couleurs.

— Théât. *Manteau d'arlequin*, Nom donné aux châssis de droite et de gauche de la scène, supportant une draperie qui descend au-dessus de l'avant-scène, derrière la toile, et qui n'est visible que lorsque celle-ci est levée.

— Adjectiv. et invar. Qui est bigarré ou fait de différents morceaux, comme l'habit d'arlequin : *Habit* arlequin.

— Prov. : **Etre comme Arlequin, dire la vérité en riant,** Dire la vérité plaisamment, et avec une apparence de bonhomie. ‖ **Les trente-six raisons d'Arlequin,** Raisons oiseuses, superflues, inutiles.

— Encycl. Quelques auteurs font remonter l'origine d'Arlequin à une haute antiquité. Ils y retrouvent le bouffon grec, le satyre vêtu d'une peau de bête fauve étroitement collée sur le corps, ayant à la main une baguette, sur le visage un masque à teinte brune, et sur la tête un petit chapeau noir ou blanc, et représentant le rustre athénien, fin et grossier, ridicule et moqueur. Ce bouffon grec passa à Rome, où il devint le *Macco* et le *Bucco* des *Atellanes*. Plus tard il s'appela *Sannio* (de *sanna*, moquerie, raillerie, grimace), et parut sur la scène avec le visage barbouillé de suie, la tête rasée, et un vêtement composé de petites pièces de diverses couleurs. L'Italie moderne a recueilli ses propres traditions pour créer son Arlequin, qu'elle compléta avec le sabre de bois, le masque et le chapeau du bouffon grec. L'appellation antique de *Sannio* semble même s'être perpétuée dans celle de *Zanni*, nom que les Italiens donnent à leur Arlequin.

Arlequin d'après Saint-Marceaux.

Arlequin paraît avoir été dans le principe la personnification des Bergamasques, comme il avait représenté autrefois le paysan à Athènes et l'esclave à Rome, comme à leur tour Pantalon et Scapin s'identifièrent avec les Vénitiens et les Napolitains. Après avoir fait les délices de l'Italie, le joyeux trio passa en France, où il trouva un excellent accueil. Arlequin apporta son costume traditionnel : le masque noir, le chapeau gris, l'habit bigarré, fait de pièces de rapport (vertes, rouges, jaunes, bleues), et la batte. Mais il modifia son langage et ses mœurs : à Bergame, Arlequin était seulement un bouffon bas, impudent, souvent féroce et cynique, toujours gourmand et poltron, et c'est sous ces traits qu'il est devenu l'*Hanswurst* de la comédie allemande; en France, où, sous les auspices de Mazarin, il se montra d'abord devant une société brillante et polie, Arlequin garda ses défauts, mais il les couvrit d'une forme moins grossière, plus spirituelle et plus amusante.

Arlequin. Ce mot a servi de titre à une foule de comédies, pantomimes ou opéras-comiques du XVIIe et du XVIIIe siècle, parmi lesquels nous citerons : *Arlequin-Deucalion*, pièce de Piron (1722), dans laquelle Arlequin, échappé au déluge, repeuple le monde à coups de pierre, selon le procédé mythologique; — *Arlequin poli par l'Amour*, comédie en un acte de Marivaux (1720) : une fée aime Arlequin, qui lui préfère une bergère; celle-ci triomphe, grâce au puissant appui de l'enchanteur Merlin.

Arlequin, statue, par de Saint-Marceaux (1880), œuvre d'une anatomie savante, et conçue de telle sorte que tous les détails des formes apparaissent sous l'étoffe collante du costume.

ARLEQUINADE (*ki*) n. f. Nom général donné aux pièces de théâtre où Arlequin joue le principal rôle : *Le Sage, Piron, Delisle, Marivaux, Riccoboni, Delaporte, Florian, Pitis, etc., ont composé de bonnes* arlequinades.

— Par dénigrem. Toute composition ridicule.

— Posture, geste, bouffonnerie d'arlequin : *Les enfants se plaisent à faire des* arlequinades.

— Adjectivem. *Pantomime arlequinade*, Pantomime où figurent Arlequin et les personnages du théâtre italien.

ARLEQUINE (*kin'*) n. f. Femme dont le travestissement consiste en un costume bigarré de la même manière que l'habit d'arlequin.

— Danse de caractère propre au personnage d'arlequin. ‖ Air sur lequel s'exécute cette danse.

ARLEQUINE (*kin'*) n. f. Nom vulgaire donné à un mollusque du genre cypræa ou porcelaine (*cypræa tigris*).

ARLEQUINÉ, ÉE (*ki* — rad. *arlequin* adj. Qui est orné de couleurs variées : *Robe* arlequinée. (De Renneville.)

ARLES (*Arelate*), ville de France (Bouches-du-Rhône), ch.-l. d'arrond., à 88 kilom. de Marseille, sur le Rhône, où elle a un petit port qui communique avec la Méditerranée par le canal d'Arles à Bouc; 24.567 hab. (*Arlésiens*). Point de bifurcation sur le ch. de f. P.-L.-M.; port en communication avec la mer par le Rhône et le canal d'Arles à Bouc. Tribunal de commerce, bibliothèque, musée, collège, école de navigation; chapellerie, filatures de soie, construction de navires; commerce considérable de blé, vins, huiles, olives, fruits, sans issues renommés, sel, laines, etc.; cabotage très actif. Arles est très intéressante par ses monuments et ses ruines antiques, par les mœurs de ses habitants, le costume de ses femmes, et par son idiome.

Armes d'Arles.

— L'arrond. d'Arles comprend 8 cant., 32 comm., 82.578 hab. — Le cant. Est compte 2 comm. et 16.807 hab.; le cant. Ouest, 1 comm. et 10.301 hab.

— Hist. L'époque de sa fondation est douteuse; toutefois, un monument gaulois, nommé aujourd'hui *Trou aux fées*, confirme l'opinion qu'une ville gauloise aurait précédé la cité romaine sur le même emplacement. L'existence d'Arles, comme colonie romaine, remonte à l'expédition de Marius dans les Gaules; après la conquête de Jules César, sa prospérité toujours croissante la fit surnommer *Rome gauloise*. Sous Honorius, elle fut le siège de la préfectures des Gaules, et, après les invasions des barbares, Euric, roi des Visigoths, en fit sa capitale. Saccagée par les Sarrasins au VIIIe siècle, elle fut comprise, au siècle suivant, dans le royaume de Bourgogne, qui devint, au Xe siècle, le *royaume d'Arles*. Après avoir été soumise pendant quelque temps au régime républicain, elle tomba, en 1251, au pouvoir du comte de Provence, Charles d'Anjou, et depuis ce moment elle suivit les destinées de la Provence. Elle fut vainement assiégée, en 1536, par l'armée de Charles-Quint. Son archevêché fut supprimé en 1790. La ville d'Arles, évangélisée, selon la tradition, par saint Trophime, disciple de saint Paul, et doyenne le siège du primat des Gaules, fut dotée au moyen âge de plusieurs églises remarquables. L'ancienne cathédrale, dédiée primitivement à saint Etienne, martyr, et plus tard (1152) à saint Trophime, est l'un des plus intéressants monuments religieux de la France, avec son magnifique portail et son cloître gothique. Plusieurs conciles furent tenus à Arles; les principaux sont : celui de 314, réuni par l'ordre de Constantin, et qui condamna les donatistes; celui de 353, sous Constance, qui condamna Athanase, Photin de Sirmich et Marcel d'Ancyre, et fut favorable aux ariens; celui de 443 ou 452, qui adopta cinquante-six canons sur la discipline; celui de 1234, qui organisa la persécution contre les Albigeois.

— Archéol. Des ruines imposantes attestent, d'autre part, la splendeur à laquelle la ville d'Arles était parvenue sous la domination romaine. Ce sont, en première ligne, celles de l'Amphithéâtre, désigné communément sous le nom de *Arènes*. On ne sait pas au juste à quelle époque fut construit ce bel édifice, mais on sait que divers empereurs y donnèrent des jeux. Vers la fin du VIIIe siècle, Youssouf Ben-Abd-el-Rhaman, vali arabe de Narbonne, s'empara d'Arles, transforma l'amphithéâtre en forteresse, et le flanqua de quatre énormes tours d'observation. Deux de ces tours sont encore debout.

Venus d'Arles.

Le théâtre antique, dont l'enceinte était formée de trois rangées d'arcades superposées, est loin d'être aussi bien conservé que les arènes; en fouillant sur son emplacement, on a trouvé, en 1621, la magnifique *Vénus d'Arles*, les fragments d'une statue d'*Auguste*, un bas-relief représentant le *Supplice de Marsyas*, deux *Silènes*, trois *Danseuses*, des autels votifs, etc.

Le musée, qui s'est enrichi des trouvailles que nous venons de citer, possède en outre des tombeaux païens et chrétiens provenant des *Alyscamps*.

On remarque quelques vestiges d'aqueducs romains qui amenaient les eaux des montagnes de Saint-Remy, et un obélisque de granit érigé sur la place Royale. Arles est la patrie de l'empereur romain Constantin II et du littérateur Amédée Pichot.

ARLES (ROYAUME D'), anc. royaume de la partie sud-est de la France, formé par Boson, beau-frère de Charles le Chauve, en 879, de la Franche-Comté, du sud de la Bourgogne, du Dauphiné, de la Provence et du Vivarais. En 1033, après la mort de Rodolphe III, le royaume d'Arles devant revenir par héritage à Conrad II, empereur d'Allemagne, de nombreux prétendants se disputèrent cette proie, qui finit par se diviser et par former une foule de seigneuries laïques ou ecclésiastiques. V. PROVENCE.

— BIBLIOGR. : Fournier, *le Royaume d'Arles et de Vienne* (Paris, 1891).

Arles à Bouc (CANAL D'), canal du sud-est de la France, d'un développement de 47 kilom., sur la rive gauche du Rhône; fait communiquer Arles avec le port de *Bouc*, sur la Méditerranée, et évite ainsi les passages dangereux que présente le Rhône à son embouchure.

ARLÉSIEN, ENNE, celui, celle qui habite la ville d'Arles : *Les* ARLÉSIENS *sont francs. Les* ARLÉSIENNES *sont réputées pour leur beauté.*

— Adjectiv. Qui est d'Arles, ou qui se rapporte à la ville d'Arles : *Costume* ARLÉSIEN.

— ENCYCL. Agric. *Moutons arlésiens.* Variété de la *race mérinos*, élevée surtout dans l'île de la Camargue et sur les plaines de la Crau. Dans ces dernières, l'herbe est rare, mais fine, sapide et très nutritive. Dans la Camargue, l'humidité du sol est abondante, les marécages sont nombreux; mais le mistral amène des masses d'air froid et sec qui modèrent l'influence de l'humidité, en desséchant le sol. Les vents chauds d'Afrique tendent aux mêmes résultats. Les mérinos arlésiens n'ont pas de caractères bien établis : cornes en spirale allongée, taille moyenne, garrot épais, bon poitrail, oreilles petites, laine d'une finesse qui varie beaucoup, mais qui est quelquefois très grande; ces animaux forment de magnifiques troupeaux.

Arlésienne (L'), drame en trois actes et cinq tableaux, d'Alphonse Daudet, avec symphonies et chœurs, de Georges Bizet. (Vaudeville, 1er oct. 1872.) Un jeune paysan de la Camargue, Frédéri, est amoureux d'une belle Arlésienne. Au moment de l'épouser, il apprend qu'elle est indigne de son amour. Des lettres produites par un amant de cette fille lui font perdre la raison. Après avoir dorémenl repoussé la tendresse d'une charmante jeune fille à laquelle on veut le marier, après avoir refusé de s'unir à l'Arlésienne quand sa mère au désespoir a fini par lui donner son consentement, il va se précipiter du haut d'une tourelle, sous les yeux mêmes de la malheureuse femme.

L'œuvre est inégale, un peu pauvre d'invention, mais charmante en ses détails, avec un souffle de poésie. La partition, tout empreinte du sentiment agreste et de la couleur locale qu'elle devait comporter, comprenait une ouverture-prélude, des entr'actes, un *intermezzo*, un *adagietto*, une farandole, des mélodrames exquis, et plusieurs chœurs, tous chantés dans la coulisse. Petit chef-d'œuvre de grâce et de fraîcheur, elle reste, avec la partition de *Carmen*, le plus beau titre de son auteur à la reconnaissance des artistes et du public. Plus tard, Bizet forma, avec les principaux morceaux de cette partition, et en en complétant l'instrumentation, une délicieuse suite d'orchestre, qui obtint partout un immense succès.

ARLES-SUR-TECH (lat. *Arulæ*), ch.-l. de cant. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 14 kilom. de Céret, sur le *Tech*; 2.275 hab. Commerce de grains; fer forgé. Fabrication de manches de fouet et d'instruments de tailleanderie; préparation des cuirs. — Le cant. a 10 comm. et 7.179 hab.

Bien que l'origine d'Arles-sur-Tech soit fort ancienne, cette localité n'acquit une certaine importance qu'après la fondation de son abbaye de bénédictins (778). Les Espagnols l'ont prise deux fois, en 1707 et en 1793.

ARLEUF, comm. de la Nièvre, arrond. et à 9 kilom. de Château-Chinon; 2.650 hab. Château de la Tournelle.

ARLEUX (lat. *Allodium*), ch.-l. de cant. (Nord), arr. et à 14 kilom. de Douai, sur un bras de la Sensée, affl. de l'Escaut; 1.723 hab. Patrie du jurisconsulte Merlin, dit *de Douai*. Château fort où Charles le Mauvais fut détenu pendant deux ans, et qui servit souvent de prison d'Etat. Pris par les Français, en 1615, et démantelé par le maréchal de Villars, en 1711. — Le cant. a 15 comm. et 13.906 hab.

ARLINCOURT (Charles-Victor PRÉVOT, vicomte D'), poète et romancier, né en 1789, au château de Méraudris, près de Versailles, mort à Paris en 1856. D'abord écuyer de Madame mère, sous l'Empire, puis auditeur au conseil d'Etat, il attira l'attention du maître par un poème allégorique et flatteur, *une Matinée de Charlemagne*. Lors du retour des Bourbons, il se rallia à la dynastie qu'avait servie sa famille, fut nommé maître des requêtes; mais, oublié ou dédaigné après les Cent-Jours, il se retira alors dans son château de Saint-Paër, près Gisors (Eure), et se livra à son goût pour la littérature. En 1818, il publia son grand poème de *la Caroléide*, et, en quelques années, il donna successivement les romans : *l'Etrangère, le Renégat, Ipsiboé, le Solitaire*, œuvres médiocres. Après la révolution de Juillet, d'Arlincourt composa une série de romans soi-disant historiques, et qui n'étaient que des pamphlets pleins d'allusions contre le régime nouveau : *les Rebelles sous Charles V, Bannissement et Retour de Charles VII, les Ecorcheurs ou l'Usurpation et la Peste, le Brasseur roi, le Double Règne, la Tache de sang*, etc. D'une tragédie qu'il fit représenter au Théâtre-Français en 1827, *le Siège de Paris*, on a retenu ces vers restés célèbres et qui montrent à quelles monstrueuses amphibologies le conduisait souvent sa manie malheureuse des inversions :

On m'appelle à régner...
Mon père, en ma prison, seul à manger m'apporte.
J'habite la montagne, et j'aime à la vallée...

ARLINGTON (Henri BENNET, comte D'), né en 1618, mort en 1685, ministre d'Etat sous Charles Ier, émigra pendant le protectorat de Cromwell, et, sous Charles II, fit partie du ministère célèbre connu sous le nom de *Cabal*.

ARLON (lat. *Orolaunum*), ville de Belgique, ch.-l. d'un arrond. adm. et judic. de la prov. du Luxembourg, à la source de la Semoy; 8.029 hab. Grand commerce de fer et de grains. Les Français possédèrent cette ville de 1684 à 1697. Le 19 avr. 1793, et le 15 avr. 1794, victoires de Jourdan sur les Impériaux. — Pop. du cant. : 18.450 hab.; de l'arrond. : 32.300 hab.

— BIBLIOGR. : Prat, *Histoire d'Arlon* (Arlon, 1873).

ARLOTTO MAINARDO, curé de Macivoli, près de Fiesole (Toscane), né à Florence en 1396, mort en 1484. Connu comme un homme d'esprit et de repartie. Par ce moyen, ce Rabelais italien, moins le génie, s'attira la faveur du roi d'Angleterre, Edouard V, d'Alphonse V, roi de Naples, de plusieurs autres souverains, et de Lorenzo et Julien de Médicis. Il a laissé un recueil de ses plaisanteries, dont une traduction française a été publiée sous ce titre : *Patron de l'honnête raillerie, contenant les brocards, bons mots, agréables tours et plaisantes rencontres de Piovano* (curé) *Arlotto* Paris, 1650).

ARLT Ferdinand, chevalier D'), célèbre oculiste allemand, né à Obergraupen, près de Tœplitz, en 1812, mort en 1887. Son ouvrage principal est le *Traité des Maladies des yeux, à l'usage des médecins praticiens* (Prague, 1851-1855). A citer encore : *les Soins de la vue dans la santé et dans la maladie* (Prague, 1846); *les Lésions de l'œil et leur appréciation en médecine légale* (Vienne, 1875).

Armada (L'INVINCIBLE), nom donné à la grande escadre espagnole qu'envoya Philippe II contre l'Angleterre en 1588, et, par extension, à l'expédition elle-même. La suprématie navale de l'Espagne était demeurée incontestée, mais la marine anglaise commençait à prendre de l'accroissement, et ses pirates devenaient de plus en plus audacieux. Philippe II donna l'ordre à Alexandre Farnèse de préparer une expédition gigantesque, qui devait partir des côtes de Flandre. Mais des difficultés sans nombre retardèrent l'entreprise de plus d'un an. Farnèse, sur la côte flamande, attendait une occasion d'embarquer ses troupes et de tromper la surveillance de la grande escadre anglaise qui le bloquait dans ses ports. Philippe II résolut de faire partir une flotte d'Espagne pour débloquer Farnèse et rendre l'invasion possible. De son côté, Elisabeth armait toute sa nation. Au mois de mai 1588, la guerre fut déclarée, et la flotte espagnole sortait du Tage, sous le commandement du duc de Medina Sidonia. On y comptait plus de cent vingt-sept navires de haut bord. La flotte anglaise chargée d'arrêter cette masse énorme ne se composait que de trente-quatre navires, commandés par l'amiral Charles Howard. Une tempête dispersa la flotte espagnole, à la hauteur du cap Finistère. Elle se referma et gagna l'Angleterre. Les deux escadres se rencontrèrent dans la Manche; il y eut une action sans importance, et l'escadre espagnole continua sa route, attendant toujours Alexandre Farnèse, qui ne vint pas. Medina avait jeté l'ancre devant Calais, le 27 juillet. Cependant, les Anglais harcelaient sans cesse la flotte, et le temps, défavorable, désemparait les navires espagnols, encombrés de blessés et de malades. Il fallut se résigner à la retraite. Ce fut un désastre. Les navires d'Espagne, dispersés, rejoignirent leurs ports en désordre. La perte totale paraît avoir été de trente-cinq grands bâtiments et de treize mille hommes. La fortune avait trahi la grande Armada; une petite part du désastre revient aussi à la trop grande prudence d'Alexandre Farnèse.

— BIBLIOGR. : Fernandez Duro, *la Armada invencible* (Madrid, 1884-1885); Froude, *the Spanish Story of the Armada* (Londres, 1892)

ARMADILLE (*ll* mll. — de l'esp. *armadilla*, dimin. de *armada*) n. f. Petite escadre que l'Espagne envoyait dans ses colonies d'Amérique, pour les protéger et empêcher les bâtiments étrangers d'y commercer.

ARMADILLE (*ll* mll.) n. f. ou **ARMADILLO** n. m. Genre de crustacés isopodes, type de la sous-famille des *armodillinés*, renfermant des cloportes terrestres qui s'enroulent en boules. L'espèce la plus commune, *armadille officinarum*, était employée, dans l'ancienne pharmacopée, pour faire le sirop de cloportes.

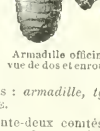

Armadille officinale, vue de dos et enroulée.

ARMADILLINÉS n. m. pl. Sous-famille de crustacés isopodes, famille des oniscidés, renfermant les genres : *armadille, tylus, sphæroniscus*, etc. — *Un* ARMADILLINE.

ARMAGH (COMTÉ D'), un des trente-deux comtés du royaume d'Irlande (prov. d'Ulster); superf. : 1.328 kilom. carr.; 170.000 hab. Ce comté forme huit baronnies; vingt paroisses, et envoie trois membres au Parlement. Filatures.

ARMAGH, ville d'Irlande, ch.-l. du comté de ce nom, sur le Callan, affluent de la rivière Blackwater; 10.200 hab. Saint Patrick fonda dans cette ville, une des plus importantes de l'Irlande au moyen âge, un collège réputé. Armagh, siège archiépiscopal du primat anglican d'Irlande, est la patrie de saint Malachie. Marchés pour les grains, les toiles et les fils.

ARMAGNAC (*gn* mll.) n. m. Eau-de-vie estimée que l'on fabrique dans les départements qui formaient l'ancien pays d'Armagnac.

ARMAGNAC, anc. pays de France, compris dans le duché de Gascogne, eut successivement pour ch.-l. *Auch*, puis *Lectoure*. Le dép. du Gers comprend tout l'Armagnac propre, qui fut érigé en comté au xe siècle, et se grossit du Fezensac, du Fezensaguet, du Pardiac, du pays de Gaure, de la Lomagne, etc. C'est au xve siècle, avec le comte Bernard VII, que l'Armagnac atteignit son plus grand développement; mais il perdit bientôt son indépendance. Louis XI le confisqua deux fois : d'abord au comte Jean V, ensuite à Charles Ier. Charles VIII le rendit en partie à ce dernier, dont l'héritier et petit-neveu, Charles, duc d'Alençon, épousa Marguerite, sœur de François Ier. Le duc d'Alençon étant mort sans enfants, sa veuve se maria, en 1525, avec Henri d'Albret, roi de Navarre, et apporta en dot le comté, qui fut réuni à la couronne de France sous Henri IV, en 1607.

Armes des comtes d'Armagnac.

En 1645, Louis XIV érigea un nouveau *comté d'Armagnac* en faveur de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, dont la famille l'a possédé jusqu'à la Révolution. (On appelle les hab. de l'Armagnac *Armagnacs* ou *Armagnagais*.)

ARMAGNAC, ancienne famille souveraine de la seigneurie de ce nom, dont les principaux membres sont : JEAN Ier (1319), qui seconda le comte d'Eu, connétable de France, dans la guerre contre les Anglais, fut nommé lieutenant du roi Jean en Languedoc, et refusa de passer sous la domination des Anglais après le traité de Brétigny. (Cependant, il s'allia plus tard avec Edouard, prince de Galles, et le suivit dans son expédition d'Espagne); — BERNARD VII, petit-fils du précédent, et qui lui succéda en 1391. (C'était un vaillant capitaine, mais un homme ambitieux et violent. Il porta d'abord le titre de « comte de Charolais ». En 1410, il maria sa fille au jeune duc Charles d'Orléans, et devint des lors (ligue de Gien, 15 avr. 1410) l'âme de la faction d'Orléans contre la maison de Bourgogne. Il donna son nom à l'un des deux partis. (V. ARMAGNACS.) Dans la guerre civile, il se signala par ses excès et sa cruauté. Après Azincourt, le roi lui donna l'épée de connétable, et bientôt il concertra entre ses mains tous les pouvoirs, fit peser sur Paris et sur les provinces une tyrannie insupportable, écrasa le peuple d'impôts, et, sous le prétexte d'intelligences avec la faction de Bourgogne, exila ou livra au supplice un grand nombre de personnes. Le 30 mai 1418, les Bourguignons rentrèrent triomphants dans Paris, dont Perrinet Leclerc leur avait ouvert une des portes. Le peuple et les bourgeois prirent les armes en leur faveur, et Armagnac fut massacré); — JEAN IV (1395-1450), fils du précédent, auquel il succéda en 1418, et qui fit alliance avec les Anglais après le traité de Troyes, mais rentra ensuite au service de Charles VII. (A propos de la possession du comté de Comminges, Jean IV se révolta (1443), envahit les terres du roi, guerroya pendant quelque temps, mais fut vaincu et fait prisonnier par le dauphin (1444). Peu de temps après, Charles VII lui rendit la liberté et ses domaines, à l'exception du Rouergue, qu'il donna au dauphin); — JEAN V, fils du précédent, auquel il succéda en 1450, et qui mourut en 1473. (A son avènement, il scandalisa toute la chrétienté par son amour incestueux pour sa sœur Isabelle, dont il eut trois enfants. Il était accusé en outre d'entretenir des intelligences avec les Anglais. Charles VII dirigea contre lui une expédition militaire, pendant que le Parlement de Paris le condamnait au bannissement et à la confiscation de ses biens (arrêt de 1460). A son avènement, Louis XI, dont il avait secoudé les complots, lui accorda une amnistie pleine et entière. Il ne se jeta pas moins dans la ligue du *Bien public*, et dans d'autres conspirations. Mais, n'ayant pu résister aux troupes royales, il s'enfuit de nouveau en Aragon, et fut, cette fois, condamné à mort par le Parlement (1470). Rétabli avec le secours du duc de Guyenne, il guerroya contre les troupes royales, fut obligé de s'enfermer dans Lectoure, où il fut tué (1473)); — CHARLES Ier, *vicomte de Fezensac*, frère du précédent, qui fut arrêté après la mort de son frère, et resta quatorze ans prisonnier à la Bastille. (Charles VIII lui rendit (1483) l'Armagnac et Rodez, qui, après sa mort, furent de nouveau réunis à la couronne (1497)); — CHARLES II, duc d'Alençon, petit-fils de Marie d'Armagnac, sœur de Charles Ier, que celui-ci avait institué son héritier, et qui reçut de nouveau le comté des mains de François Ier, lequel lui fit épouser sa sœur Marguerite. (Il mourut sans enfants, en 1525. Sa veuve épousa Henri d'Albret, roi de Navarre.)

ARMAGNAC (Jacques et Louis D'). V. NEMOURS.

ARMAGNAC (Georges D'), prélat français, né vers 1501, mort en 1585. Protégé par le duc et la duchesse d'Alençon (sœur de François Ier), il fut nommé évêque de Rodez et administrateur des diocèses de Lectoure et de Vabres. Après être allé en ambassade à Venise et à Rome, il devint archevêque de Toulouse, cardinal et collégat du cardinal de Bourbon à Avignon, en 1576. Il protégea les écrivains et les savants.

ARMAGNACS, l'une des deux grandes factions dont les luttes ensanglantèrent la France, sous le règne de Charles VI. Elle était opposée à celle des *Bourguignons*. C'était le parti de la maison d'Orléans. Son nom lui vint de *Bernard VII, comte d'Armagnac* (v. plus haut), qui, en 1410, maria sa fille au jeune duc Charles d'Orléans, et devint lui-même le véritable chef du parti.

— *Histoire*. Sous les noms de *Armagnacs* et de *Bourguignons*, c'étaient en réalité la faction aristocratique et la faction populaire qui se faisaient la guerre. Le parti d'Orléans avait pour lui la reine Isabeau, les princes, les notables de Paris, moins le Parlement, qui se tint à l'écart. Les Bourguignons étaient soutenus par l'université, la plèbe de Paris, et la puissante corporation des bouchers. Les premiers avaient pour signe de ralliement une bande ou écharpe blanche, qui était l'insigne même des gens d'Armagnac. Leurs ennemis portaient la croix de Saint-André. Les Anglais profitèrent naturellement de ces divisions pour recommencer la guerre, et favorisèrent tour à tour Armagnacs et Bourguignons. Après que Jean sans Peur fut entré en négociations directes avec les Anglais (1418), les Armagnacs, ayant à leur tête le dauphin, devinrent le parti national. Enfin, au célèbre congrès d'Arras, solennisé par le traité du 21 septembre 1435, la cour de Bourgogne se réconcilia avec celle de France, et, nominalement au moins, cessa la lutte des Armagnacs et des Bourguignons. Mais les bandes qui vivaient de pillage, et pour qui la guerre était une nécessité, continuèrent de ravager les provinces. Elles constituaient une armée formidable; mais, privées de chefs, elles se dispersèrent au bout d'une dizaine d'années. V. CHARLES VI, CHARLES VII, BOURGUIGNONS.

— BIBLIOGR. : Monlezun, *Histoire de la Gascogne* (Paris, 1850); L.-Clém. de Brugèles, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch* (Toulouse, 1746).

ARMAILLADE (*ll* mll.) n. f. Sorte de filet. V. AUMAILLADE.

ARMAIRE n. f. Ouverture creusée dans l'intérieur d'un mur, mais sans le traverser d'outre en outre : *Les* ARMAIRES, *dans la coutume de Bretagne, faisaient marque de non-mitoyenneté.*

ARMANÇON, rivière de France qui arrose les départ. de la Côte-d'Or et de l'Yonne. Né près de Pouilly-en-Auxois, l'Armançon passe à Semur, Nuits-sous-Ravières, Ancy-le-Franc, Tonnerre, Flogny, Saint-Florentin, Brienon, et se jette dans l'Yonne à La Roche, après avoir reçu la Brenne, l'Armance et le Créanton. Cours, 174 kilom.

ARMAND-DUMARESQ (Charles-Edouard ARMAND, dit), peintre, né en 1826 à Paris, où il est mort en 1895. Elève de Couture, il abandonna bientôt la peinture religieuse pour la peinture militaire, et exposa, entre autres œuvres remarquables : *Charge de la division Desvaux à Solferino* (1863); *Charge des cuirassiers à Eylau* (1866); *Combronne à Waterloo* (1867); *Défense de Saint-Quentin* (1872); *Bataille*

de Bapaume (1883), etc. On lui doit aussi des dessins, des eaux-fortes, des aquarelles et des portraits.

Armande, personnage des *Femmes savantes,* comédie de Molière. V. PHILAMINTE.

ARMANDI (Pierre Damien), général italien, né en 1778 à Fusignano (Romagne), mort à Saint-Cloud en 1855. Il servit dans l'armée française pendant les guerres de la République et de l'Empire, fut, après la chute de Napoléon, précepteur des fils aînés de Louis et Jérôme Bonaparte, et se mêla depuis 1831 activement aux agitations de l'Italie. Il prit une grande part à la défense de Venise en 1849, puis se réfugia en France, où il fut nommé par le président Louis Bonaparte bibliothécaire du château de Saint-Cloud. Il est l'auteur d'une *Histoire militaire des éléphants* (Paris, 1843).

ARMANIE n. f. Bot. Syn. de ENCÉLIE.

ARMARIER (du lat. *armarium,* armoire) n. m. Primitivement, dans quelques abbayes, Celui qui était chargé de garder les livres d'église.

ARMARINTHE ou **ARMARINTE** n. f. Bot. Syn. de CACHRYS.

ARMATEUR (rad. *armer*) n. m. Celui qui prend à son compte l'armement d'un navire, qu'il en soit, ou non, propriétaire.

— Autref., Commandant d'un navire armé en course : *Presque tous nos célèbres marins du* XVII*e siècle ont commencé leur carrière par être* ARMATEURS. ‖ Se disait aussi du vaisseau armé pour la course : *Six* ARMATEURS *de Saint-Malo ont pris dix-sept vaisseaux d'une flotte marchande des ennemis.* (Racine et Boileau.)

— ENCYCL. Dr. Celui qui prend à son compte l'armement d'un navire, en vue de l'affecter soit au transport des marchandises ou des personnes, soit à la pêche : tout armateur est donc négociant et, comme tel, soumis à la patente, justiciable des tribunaux de commerce. Le plus souvent, l'armateur est en même temps propriétaire du navire. Un navire peut aussi avoir plusieurs propriétaires, qui choisissent d'ordinaire l'un d'entre eux pour être armateur gérant ou titulaire.

— *Responsabilité de l'armateur.* Le propriétaire choisit le capitaine : le contrat qui intervient est à la fois un louage de services et un mandat. Il est donc civilement responsable des actes du capitaine, de ses délits et quasi-délits, et il est tenu des engagements contractés par le capitaine pour tout ce qui est relatif au navire et à l'expédition. Mais il n'est tenu que sur sa fortune de mer, c'est-à-dire sur ses biens en tant qu'armateur, et non sur l'ensemble de son patrimoine. Il peut s'affranchir des obligations contractées par le capitaine en faisant l'abandon du navire et du fret du dernier voyage. Toutefois, la faculté de faire abandon n'est pas accordée à celui qui est en même temps capitaine et propriétaire, parce qu'il s'est alors directement obligé; s'il n'est que copropriétaire du navire, il n'est responsable que des engagements contractés par lui, pour ce qui est relatif au navire et à l'expédition, que dans la proportion de son intérêt.

C'est une question controversée que celle de savoir si le propriétaire peut, par une clause spéciale, se décharger de la responsabilité des faits du capitaine.

En cas de naufrage dans un port ou dans les eaux qui leur servent d'accès, comme aussi en cas d'avaries causées par le navire aux ouvrages d'un port, le propriétaire peut se libérer envers l'Etat de toute dépense d'extraction ou de réparation et de tous dommages-intérêts, par l'abandon des navires et du fret. Même faculté est laissée au capitaine propriétaire ou copropriétaire, à moins que l'accident n'ait été occasionné par sa faute (C. comm., art. 216).

— *Copropriété des navires.* Quand un navire appartient à plusieurs propriétaires, chacun d'eux est appelé *quirataire,* et la part de propriété est désignée sous le nom de *quirat.* Pour tout ce qui concerne l'intérêt commun des propriétaires, l'avis de la majorité est suivi, et la majorité se détermine par une portion d'intérêt dans le navire excédant la moitié de sa valeur. Pour que la sortie du port ait lieu, il faut qu'elle soit demandée par les propriétaires formant la moitié de l'intérêt total dans le navire, sauf convention contraire (C. comm., art. 220). Si le capitaine congédié par l'armateur titulaire est copropriétaire du navire, il peut renoncer à la copropriété et exiger le remboursement du capital qui la représente; le montant de ce capital est déterminé par des experts convenus ou nommés d'office par le tribunal de commerce (id., art. 219) ou par le juge de paix quand il n'y a pas de tribunal de commerce (id., art. 411).

ARMATI (Salvino-Degli), physicien, né à Florence, mort en 1317. Il passe pour le véritable inventeur des lunettes, invention que d'autres ont attribuée à Alexandre Spina, de Pise, mort en 1313; d'autres à Roger Bacon, mort en 1291.

ARMATOLE (gr. *armatolos,* homme armé) n. m. Nom donné aux tribus chrétiennes et belliqueuses du nord de la Grèce qui, sous la domination ottomane, et moyennant un léger tribut, avaient obtenu des sultans une demi-indépendance, avec le droit de porter des armes (d'où leur nom). On les appelait souvent *klephtes* (du gr. *klephtés,* pillard), parce qu'en fait beaucoup d'armatoles ne se gênaient pas pour exercer le brigandage. Les armatoles ont pris part à presque toutes les insurrections contre les Turcs et ont été souvent célébrés dans les chansons populaires de la contrée. En 1821, lors de la guerre de l'indépendance hellénique, ils ont beaucoup contribué à l'affranchissement de la Grèce. Leurs principaux chefs furent alors : Botzaris, qui commandait les Souliotes; Katzodémos, tué à Missolonghi; Odysseus; Eustrate et Gogo, Saphakas, Karaïskakis, etc.

ARMATURE (du lat. *armare,* armer) n. f. Technol. Assemblage de liens en bois ou en métal, pour soutenir ou contenir les parties d'un ouvrage de maçonnerie, de charpente, de mécanique, d'une statue, d'un vitrail, etc. : L'ARMATURE *en fer qui soutenait les vitraux du* XIII*e siècle contribuait à leur donner un aspect grave et en harmonie avec les édifices.* (Alb. Lenoir.) ‖ Charpente entière sur laquelle on établit les arcades, les arches, les voûtes. ‖ *Armature de pompe,* Ensemble des diverses pièces qui servent à faire monter l'eau. ‖ *Armature de poêle,* Les deux plaques de fonte qui forment le dessus et le dessous d'un poêle. ‖ Assemblage de barres de fer que les fondeurs établissent dans le moule d'une statue de bronze de grande dimension, pour en soutenir les différentes parties.

— Mar. Pièce de bois, bronze ou fer, destinée à renforcer certaines parties des navires et des chaudières : ARMATURE *de l'étambot.* ARMATURE *des bittes.*

— Mus. Réunion de bémols et de dièses qui se trouvent à la clef, et qui sont affectés au ton et au mode dans lequel le morceau est écrit. ‖ On dit aussi ARMURE.

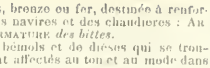

Armatures (musique)

— Phys. Pièce de fer doux que l'on place au contact des aimants naturels ou artificiels, afin de conserver ou d'augmenter leur force magnétique. V. AIMANT. ‖ On dit aussi ARMURE. Pièce métallique des condensateurs

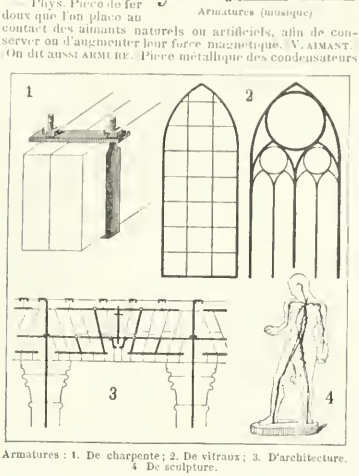

Armatures : 1. De charpente; 2. De vitraux; 3. D'architecture. 4. De sculpture.

électriques. (V. CONDENSATEUR.) ‖ *L'armature extérieure* d'une bouteille de Leyde est la feuille d'étain qui la revêt à l'extérieur; l'*armature intérieure,* les feuilles d'or qui en garnissent l'intérieur. ‖ *Armature d'un câble,* Cuirasse dont on revêt les câbles sous-marins, pour assurer leur résistance mécanique et les protéger. ‖ *Armature d'une dynamo.* Se dit souvent, par analogie, du noyau de fer doux de l'anneau ou du tambour de la machine. V. DYNAMO.) ‖ *Armature de la machine de Holtz,* Lamelles de papier placées dans la fenêtre de cette machine et qui jouent le rôle d'inducteurs. ‖ *Armature de Siémens,* Sorte de bobine de fer doux, évidée de chaque côté parallèlement à l'axe et portant enroulé longitudinalement, dans les gorges ainsi creusées, un fil de cuivre recouvert d'un isolant.

— Thérap. *Armature métallique,* Pièce métallique qu'on applique en différents endroits sur la peau, dans le but de guérir certaines maladies, et plus particulièrement certaines affections nerveuses.

ARMAVIR, bourg de la Russie du S.-E. (prev. du Kouban), sur le Kouban; 6.400 hab. Commerce actif, ch.-l. du district de Labinsk. Fondé en 1848.

ARMBOUTS-CAPPEL, comm. du dép. du Nord, arr. et à 48 kilom. de Dunkerque, sur les canaux de Colme et de Bourbourg; 1.227 hab.

ARMBRUSTER (Jean-Michel), journaliste allemand, né dans le Wurtemberg en 1761, mort en 1817. Il fut secrétaire de Lavater, éditeur de la *Gazette de Zurich,* puis il dirigea plusieurs journaux autrichiens hostiles à la France. Il se tua, pour se soustraire à des embarras d'argent.

ARME (du lat. *arma,* armes) n. f. Tout instrument, tout appareil, tout objet quelconque qui sert à attaquer ou à se défendre : *La lance est, de toutes les* ARMES, *la plus ancienne après la pique.*

— Collectiv. Armure : *Se couvrir de ses* ARMES.

— Au fig. Guerre, entreprise militaire : *Les* ARMES *détruisent tous les arts.* (Lamenn.) ‖ *La voie des armes,* L'emploi de la force armée; la guerre. [Ne s'emploie qu'au pluriel dans ces derniers sens.]

— *Les armes célestes.* Poét. La foudre, la tempête.

— Toutes les ressources qu'on puise dans son esprit, sa raison, sa mémoire, etc., pour attaquer ou pour se défendre : *Les* ARMES *de l'éloquence. L'*ARME *de la calomnie. Le ridicule est l'*ARME *favorite des Français.* (Raynal.)

— Se dit des corps particuliers : L'ARME *de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, du génie.*

— *La carrière, la voie, la profession des armes,* ou absol. *Les armes,* L'état militaire.

— Le mot *arme* entre dans une foule de locutions : 1° *Armes offensives,* Celles qui servent à l'attaque, par oppos. à *Armes défensives,* Celles qui servent à la défense. ‖ *Armes naturelles,* Celles que la nature a mises à la disposition des divers êtres, pour attaquer ou se défendre ‖ *Armes portatives,* Armes qu'un seul homme peut manœuvrer et déplacer. ‖ *Armes collectives,* Objets servant à protéger plusieurs personnes à la fois, comme les tortues employées par les anciens. ‖ *Armes de main,* Armes dont on se sert en les tenant à la main pour assommer, trancher ou piquer. ‖ *Armes tranchantes,* Armes coupantes telles que hache, sabre, etc. ‖ *Armes contondantes,* Celles avec lesquelles on frappe pour assommer, comme le bâton, la massue, etc. ‖ *Armes blanches,* Armes de fer, d'acier, comme sabre, épée, poignard, baïonnette, etc., qui servent à combattre corps à corps. ‖ *Armes d'estoc,* Epées, dagues, poignards. ‖ *Armes d'estoc et de taille,* Sabres. ‖ *Armes d'hast ou de hast,* Pique, lance, hallebarde, épieu, etc. ‖ *Armes à outrance.* Se disait de certaines armes (poignards, coutelas, dagues) dont on faisait usage dans les combats à mort.

— 2° *Armes à feu,* Toutes les armes dans lesquelles les gaz produits par l'inflammation de la poudre servent de moteur. ‖ *Armes à percussion,* Celles dans lesquelles la poudre prend feu par l'intermédiaire d'une capsule fulminante, qu'enflamme le choc d'une espèce de marteau dit *percuteur.* ‖ *Armes à vapeur, à vent,* Celles dans lesquelles la vapeur ou l'air comprimé sont les seuls moteurs dont on fait usage pour lancer les projectiles. ‖ *Armes de jet, ou Armes de trait,* Qui agissent en lançant un projectile, comme la fronde, l'arc, l'arbalète, les catapultes, les balistes.

— 3° *Fait d'armes,* Action de bravoure dans un combat. ‖ *Trophée d'armes,* Réunion d'armes de diverses espèces, disposées symétriquement pour former décoration. ‖ *Port d'armes,* Attitude du soldat qui porte les armes. ‖ *Suspension d'armes,* Trêve, cessation momentanée des hostilités entre les parties belligérantes. — Se dit, par anal. d'une trêve dans une dispute, une réunion. ‖ *Place d'armes,* Lieu où l'on exerce les troupes dans une ville de guerre, ainsi une citadelle. ‖ *Salle d'armes,* Salle ou galerie qui renferme une collection d'armes. ‖ *Gens d'armes* Se disait des hommes d'armes d'une compagnie d'ordonnance. ‖ *Hommes d'armes,* Nom donné, au moyen âge, aux combattants armés de toutes pièces et montés. ‖ *Héraut d'armes,* Officier d'un prince, d'un Etat souverain, qui était chargé de faire certaines publications solennelles, de s'acquitter de certains messages importants. Les hérauts d'armes figuraient aussi dans les cérémonies publiques. ‖ *Roi d'armes,* Chef des hérauts d'armes. ‖ *Poursuivant d'armes,* Gentilhomme qui s'attachait aux hérauts d'armes, et aspirait à leur charge. ‖ *Pas d'armes,* Combat qu'un seul ou plusieurs chevaliers entreprenaient pour défendre, contre tout venant, un pas ou passage fermé par une barrière. ‖ *Passe d'armes,* Rencontre entre les combattants dans une joute, ou tournoi. ‖ *Veillée des armes,* Cérémonie consistant, pour celui qui devait être armé chevalier, à passer la nuit précédant sa réception, dans une chapelle. ‖ *Fraternité d'armes,* Sorte d'association, d'alliance entre deux chevaliers qui s'étaient juré de s'entraider envers et contre tous, en échangeant entre eux quelques armes.

— 4° *Être présent sous les armes,* Etre sous les drapeaux, être en activité de service. ‖ *Etre sous les armes, en armes, Se mettre sous les armes,* Avoir pris les armes pour quelque expédition, quelque service.—Fig. Etre sur ses gardes, être préparé à quelque chose : *La où regne la tyrannie, la ruse est toujours* SOUS LES ARMES. (Mme S. Gay.) Se dit encore, en parlant des dames, dans le sens de Etre coquettement parée. ‖ *Prendre les armes, Courir aux armes,* S'armer pour l'attaque ou pour la défense. — On dit aussi *Prendre les armes,* quand il ne s'agit que de faire l'exercice ou de rendre honneur à quelqu'un. ‖ *Passer par les armes,* Fusiller, exécuter militairement. ‖ *Faire ses premières armes,* Faire sa première campagne, aller à la guerre pour la première fois.—Par anal., En être à ses débuts dans une carrière quelconque. ‖ *Tourner ses armes contre quelqu'un,* Lui faire la guerre, après avoir vécu en paix avec lui.— Se dit, par anal., en parlant de tout moyen d'attaque. ‖ *Donner, fournir des armes contre soi,* Fournir à son adversaire des moyens de se défendre ou d'attaquer. — Signif. aussi Fournir des motifs ou des prétextes de guerre. ‖ *Mettre les armes à la main,* Exciter, engager dans une lutte, dans une guerre. ‖ *Mettre bas les armes,* Cesser les hostilités. ‖ *Poser les armes,* Poser à terre la crosse du fusil qu'on manœuvre. ‖ *Poser* ou *Déposer les armes,* Se rendre, faire la paix ou une trêve.— Dans un sens moral, Renoncer à la lutte. ‖ *Rendre les armes,* Remettre ses armes au vainqueur, se rendre à discrétion. — Se dit, au fig., pour Se reconnaître vaincu; céder. ‖ *Porter, Présenter les armes,* Exécuter certains mouvements, certains maniements de l'arme qui sont commandés dans l'exercice militaire.—*Porter les armes* signif. aussi Faire la guerre : *Le plus grand crime est de porter* LES ARMES *contre sa patrie.* ‖ *Faire tomber les armes des mains de quelqu'un,* Le fléchir, l'apaiser, le désarmer. ‖ *Faire arme de tout,* Se servir, en guise d'armes, de toute sorte d'objets.—Fig. Se servir de toute espèce de moyens pour l'emporter, pour réussir. ‖ *Echanger les armes.* Autref., Procédé de courtoisie par lequel on cimentait une alliance, une amitié.

— Le mot *arme* entre dans un certain nombre de locutions interjectives, qui font partie du vocabulaire militaire : *Portez arme!* Commandement militaire de se mettre au port d'arme. ‖ *Présentez arme!* Commandement militaire pour faire présenter arme sous à un supérieur, soit en signe d'honneur. ‖ *Reposez arme!* Commandement militaire pour faire reprendre aux hommes la position du soldat reposé sur l'arme. ‖ *L'arme sur l'epaule droite...!* Commandement militaire pour faire mettre l'arme sur l'épaule droite. ‖ *Aux armes!* Cri que fait entendre une sentinelle, un factionnaire, pour avertir les soldats d'un poste de prendre les armes. ‖ *Bas les armes!* Commandement de déposer ses armes, et de ne plus en faire usage.

— Blas. On entend par *armes* les emblèmes figurés sur l'écu. On appelle *armes pleines* celles des aînés des maisons; elles ne portent ni chargeure ni brisure, tandis que les cadets ont leurs armes brisées; ainsi la branche d'Orléans porte : *de France plein, qui est de Bourbon, mais brisé d'un lambel d'argent.* ‖ On entend par *armes parlantes* ou *armes qui chantent* celles qui représentent un objet se rapportant au nom de leur propriétaire. Ainsi, Colbert portait sur son blason une couleuvre (en lat. *coluber*). ‖ On entend par *armes chargées* celles auxquelles on a ajouté de nouvelles pièces. ‖ *Juge d'armes,* Celui qui était établi pour juger des armoiries, des titres de noblesse.

— Chasse. *Armes de la barre,* Défenses du sanglier.

— Dr. Tout objet tranchant, perçant ou contondant, servant par sa nature ou ayant servi à exercer quelque violence. ‖ *Arme prohibée,* Toute arme dont le port, la vente et la fabrication sont interdits par la loi ou par les règlements. ‖ *Port d'armes,* Droit, faculté de porter sur soi des armes, que l'autorité accorde dans certains cas. (Signifie aussi Permission de chasser. — On dit plutôt, dans ce dernier sens, *Permis de chasse.*

— ESCR. *Maître d'armes, Maître en fait d'armes,* Maître d'escrime, celui qui enseigne à manier le fleuret, l'épée, etc. ‖ *Salle d'armes,* Lieu où l'on enseigne publiquement l'escrime. ‖ *Faire des armes, Tirer des armes,* S'exercer à l'escrime. ‖ *Tirer dans les armes,* Porter un coup d'épée entre les bras de son adversaire, ou, ce qui est la même chose, du côté gauche de son épée. ‖ *Tirer hors les armes,* Allonger un coup d'épée hors du bras de son adversaire, du côté droit de son épée. ‖ *Tirer sur les armes,* Porter un coup d'estocade. ‖ *Tirer sous les armes,* Porter un coup d'estocade à l'adversaire, dans les armes ou hors des armes, en faisant passer la lame de l'épée par-dessous son bras. ‖ *Se déployer sous les armes,* Poser son corps et ses membres en faisant de l'escrime. ‖ *Aller les armes belles,* Faire des armes avec grâce. ‖ *Mettre les armes à la main à quelqu'un,* Etre le premier à lui apprendre l'escrime. V. ESCRIME.

— Hist. *Armes d'honneur.* Bonaparte fit déclarer, par l'arrêté consulaire du 25 décembre 1799, qu'il serait accordé des armes d'honneur aux militaires qui se seraient distingué par une action d'éclat. Toutes les armes d'honneur portaient une inscription contenant les noms des titulaires, ainsi que l'action pour laquelle ils les obtenaient. Ce mode de récompenses militaires a été supprimé lors de la création de la Légion d'honneur.

— *Armes assomptives.* V. ASSOMPTIF.

— Hist. nat. Nom donné quelquefois aux épines, aux aiguillons des plantes, aux aiguillons, aux pinces des crustacés, etc.

— Mar. *Capitaine d'armes*, Sous-officier de marine chargé de la police et de la garde des menues armes du vaisseau.

— Relig. *Armes spirituelles*, Moyen de défense de l'Église, qui consiste à priver l'offenseur des avantages de l'ordre spirituel, sans toucher à sa personne ni à ses biens.

— Techn. Feuillet de scie mince et large, à l'usage des facteurs de pianos.

— Loc. : **Les armes sont journalières**, Dans la guerre on est sujet à éprouver la bonne et la mauvaise fortune, et, fig., Selon le cours ordinaire des choses, tantôt on réussit, tantôt on échoue dans ses entreprises. ‖ **Il n'est pas de plus belles armes que les armes de vilains.** Se disait autrefois des armoiries que les marchands, les roturiers figuraient sur leurs enseignes, et dans lesquelles, suivant Mézeray, ils plaçaient « des chiffres, des outils, des écus, des couronnes, des timbres, des cimiers, des supports, etc. ». (Ils choisissaient les pièces les plus illustres, et donnèrent ainsi naissance à la locution précitée.) ‖ **Tirer les armes, Faire des armes comme Saint-Georges**, Être très fort sur l'escrime, par allusion à l'adresse extraordinaire du chevalier de Saint-Georges. ‖ **Passer l'arme à gauche**, Mourir. ‖ **Le diable en prendrait les armes**, Manière plaisante et familière d'exprimer l'intensité d'une chose faite aux dépens de quelqu'un. (La forme primitive de cette locution est : **Le diable en aurait pris son âme.** Allusion au supplice à la suite duquel un patient reçoit de coups rendant son âme, qui devenait ainsi la proie du diable.) ‖ **Armes de Bourges. Il représente les armes de Bourges.** Se disait d'un ignorant, d'un homme mal élevé, qui, au mépris de toute bienséance, s'était tout de son long dans un fauteuil (allusion aux armes de Bourges qui représentaient un âne dans cette position, en souvenir d'un général romain ou gaulois *Asinius*, qui, étant malade pendant que la ville était assiégée, la défendit néanmoins victorieusement en se faisant porter aux remparts dans un fauteuil).

— ALLUS. MYTHOL. : **Se disputer les armes d'Achille.** V. DISPUTER. — **Patrocle couvert des armes d'Achille.** V. PATROCLE.

— PROV. LITTÉR. : **Que les armes cèdent à la toge** (mot de Cicéron). V. CEDANT ARMA TOGÆ.

— ENCYCL. Les armes se divisent en *armes offensives, armes défensives*. Les armes offensives, qui servent à frapper dans les combats ou la chasse, sont aussi les plus anciennes dans l'histoire de l'humanité. Les armes défensives, apparaissent beaucoup plus tard : elles indiquent une civilisation plus développée.

ARMES OFFENSIVES. Les armes offensives comptent des types nombreux répartis dans sept catégories :

1° *Armes de main.* Ce sont les épées et toutes leurs variétés : estoc, espadon, rapière, braquemart, flamberge, fleuret, verdun, les *coutelas*, les armes plus modernes du groupe des sabres et, en principe, celles qui ont la lame courbe ;les sabres droits modernes représentent une modification de l'épée d'arme) : badelaire, malchus, fauchon, cimeterre, sabre, notamment des types orientaux (les sabres japonais appartiennent à un type particulier peu réductible), les couteaux avec toutes leurs catégories de couteaux dits *à armer* qui, en principe, ne doivent avoir qu'un seul tranchant. On trouve dans ces armes courtes tous les types faisant le passage aux dagues, aux dagasses à large lame, aux sandedei, improprement nommées langues de bœuf. Les *poignards* rentrent dans la catégorie des couteaux beaucoup plus que les stylets dont la lame est ordinairement en forme d'alène.

2° Les *armes de coup*, appelées aussi armes *de choc*. Ce sont les masses d'armes, les massues, les casse-tête, toutes les armes de la famille des marteaux et des maillets, les becs-de-corbin, les becs-de-faucon, les marteaux picquois, les morgensterns, les haches d'armes et toutes leurs variétés. Toutes ces armes ont des manches courts en principe ; mais, lorsqu'elles s'allongent, elles rentrent dans la catégorie de celles qui sont dites « armes d'hast ».

3° *Armes d'hast.* Ce sont celles dont le fer aigu, tranchant, crochu, suivant les espèces, est emmanché sur un long fût ou hampe de bois. Leur classification est extrêmement difficile. Cependant, on pourrait former un premier groupe de celles qui se terminent par un fer de dague sans expansions et sans crochets. Ce sont : la lance, la pique, la sagaie ou lance gaie, ancêtre de la lance moderne, le planon flamand. Dans un deuxième groupe on rangera les armes d'hast à fer large et plat, à deux tranchants, symétrique et qui ne présente ni expansions latérales ni crochets. Telles sont : la pertuisane, l'esponton, la demi-pique, la langue-de-bœuf, l'épieu. Dans un troisième groupe viennent se ranger des armes à peu près semblables, mais qui présentent à leur talon des expansions latérales, des oreillons, des crochets. Telles sont les corsecques, dont un type dérivé est le portemèche du XVIe siècle. On peut faire rentrer également dans cette catégorie toutes les fourches de guerre, les désarçonneurs dont certaines fourches en bois, usitées encore en Malaisie, représentent la continuation moderne.

Dans un quatrième groupe viendront se ranger les armes d'hast dont le fer asymétrique, n'ayant en général qu'un tranchant, est simple, sans pointes perpendiculaires à ses arêtes et sans crochet. Tels sont la faux de guerre, le couteau de brèche, le vouge. Au moyen âge on confondait généralement sous le nom de *glaive* la plupart des armes d'hast, munies ou non de crochets, en donnant toutefois plus particulièrement le nom de *haret* à celles qui portaient des oreillons crochus. Dans un cinquième groupe il convient de réunir toutes ces armes d'hast dont le fer asymétrique, plat et tranchant, comporte des pointes, des expansions crochues, des oreillons. Le type en est la hallebarde, modification, en somme, de la hache, dont la tête du fer se termine en pointe de dague et dont les formes, plus effilées et moins lourdes, sont la guisarme et le fauchart. Le godendac flamand, comme la bardiche russe, peut rentrer dans ce groupe, ainsi que la bisagne. Il est une famille d'armes bâtardes qui sont plutôt des épées que des armes d'hast, car elles se composent d'un fer long et délié, rentrant et sortant à volonté d'un tube qui leur sert de hampe et qui double leur longueur ; ainsi, les épées fourrées et les brin-d'estoc ou brane-d'estoc. Les canons à dard modernes représentent la tradition dégénérée de ces armes en usage aux XVIe et XVIIe siècles. Les fléaux d'armes peuvent à la rigueur se ranger parmi les armes d'hast, mais ce sont plutôt des « armes de coup » à manche allongé dont la masse s'est détachée pour s'y relier par une chaîne. Certains morgensterns sont des fléaux comme les étriers, les fouets de guerre, etc.

4° *Armes de jet.* Elles se divisent rationnellement en deux grands groupes : celles qu'on lance avec la main, et celles qu'on lance au moyen d'un engin bandé. Celles qu'on lance avec la main sont : le javelot et toutes ses variétés, comme les javelines, les dards, certaines sagaies. Leurs fers sont en général en forme de feuille. Dans d'autres, au contraire, le fer, mince et long, se termine par une sorte de tête de flèche : ainsi le pilum romain et l'angon franc. Il y a aussi toute une catégorie d'armes de jet, qui sont des armes de main ou de coup, modifiées pour être lancées ; ainsi : les couteaux de jet des Africains, des haches courtes, le boumarang. Il y a encore les disques tranchants, voire des petites meules de pierres polies, ce qui nous fait passer dans armes de la famille des frondes dont un perfectionnement est le fustibale. Le groupe des armes de jet à ressort a pour souche commune l'arc, dont l'arbalète et toutes les machines de guerre du type de la baliste ne représentent que des applications. Les armes lancées par ces machines rentrent dans la catégorie des projectiles. Il faut compter enfin parmi les engins à ressort les catapultes, les onagres, les scorpions et autres machines de guerre dont le principe est basé sur la torsion de cordes actionnant des coulliers porte-projectiles et des tiroirs.

5° *Armes à feu.* Elles se divisent en deux catégories : les armes à feu portatives, et l'artillerie. Dans la première catégorie se rangent les traits à poudre, les arquebuses, les mousquets, les fusils et les types qui en dérivent : pétrinal, mousqueton, carabine, canardière ; les pistolets et les revolvers. On remarquera qu'au XVIe siècle les armes à feu de la famille des pistolets se greffent souvent sur des épées, des haches, des masses, ou dépassent du milieu d'une rondache. V. ARTILLERIE, CANON, FUSIL.

6° *Projectiles.* On les divise en trois catégories, suivant que ce sont des petites javelines modifiées, comme les flèches ou les carreaux ; des masses de pierre ou de métal, comme les balles, les boulets, les plommées ; ou des projectiles incendiaires, comme les falariques, les fusées, les andouilles, les grenades, le feu grégeois, les bombes, etc.

7° *Machines de guerre.* Il convient de ranger dans cette dernière catégorie les engins actionnés directement par l'homme ou des charrois, comme les béliers, les mantelets, les hélépoles, les grandes tours de guerre, etc. On peut, à la rigueur, faire rentrer dans cette catégorie les chars de guerre, qui étaient souvent armés de faux, et les tours portées par les éléphants.

ARMES DÉFENSIVES. La première en date est assurément le bouclier : les défenses de corps, cottes rembourrées, cuirasses, chemises de mailles n'apparaissent que bien plus tard. Plus tard, encore, viennent les défenses des bras, des jambes, de la tête elle-même. Les casques sont, cependant, assez anciens : ils apparaissent à l'âge du bronze. D'une façon générale, on divise les armes défensives en deux groupes : les boucliers (écu, pavois, targe, rondache, rondelle de poing ou broquel, bras-armé, manteau d'armes), et les défenses de corps, qui se fixent à demeure sur chacune de ces parties. Les manteaux d'armes forment la transition entre les boucliers et les défenses de corps, parce qu'ils sont des boucliers qui s'attachent sur la poitrine. Les défenses de corps se subdivisent à l'infini, mais leurs éléments essentiels sont les casques et les armures. V. ARMURE, ADOUBEMENT, MAILLES, GAMBOISON, COLLET DE BUFFLE, JAQUE, BROIGNE, COTTE, HAUBERT, CASQUE, BRASSARD, CHAUSSES, GANT, GRÈVE.

— Art milit. Outre les engins qui constituent l'*armement* (v. ce mot) offensif ou défensif des militaires, ce mot désigne également les différentes catégories entre lesquelles sont réparties les troupes, d'après la nature des armes dont elles se servent et le rôle particulier qu'elles jouent à la guerre. Ainsi, on dit : l'arme de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, du génie. Ces deux dernières sont souvent désignées sous le nom de *armes spéciales*.

On distingue aussi dans chaque arme des *subdivisions d'armes* : infanterie de ligne et infanterie légère, — cavalerie légère, de ligne, de réserve ou grosse cavalerie, — artillerie à pied, à cheval, de campagne, de siège, etc. La *gendarmerie* est souvent qualifiée de « arme ». Le *train des équipages* est plutôt qualifié de *service*, mot qui s'applique également à d'autres catégories de troupes, comme celles du *service de santé*, etc.

— Dr. Au point de vue du droit pénal, le port ou l'emploi des armes a toujours été considéré comme une circonstance constitutive ou aggravante des délits. Quelquefois, il en résulte que la nature du délit est entièrement différente. Ainsi, en cas de vol, la peine n'est pas la même, selon que le voleur a fait, ou non, usage de ses armes (C. pén., art. 381) ; elle est aggravée s'il était porteur d'armes apparentes ou cachées (C. pén., art. 385).

Il importe, dès lors, de savoir quels instruments méritent la qualification de « armes ». L'art. 101 du C. pén. donne des indications générales. Il convient de remarquer que certains instruments sont réputés « armes » par eux-mêmes et indépendamment de l'usage qui en est fait, tandis que d'autres ne sont réputés « armes » que par l'usage qui en est fait.

Indépendamment de l'emploi criminel qui peut être fait d'une arme, le port d'armes est souvent prohibé en lui-même ; prohibition motivée par les divers accidents auxquels l'usage des armes peut donner lieu. Aucun texte ne prohibe la détention et le port des armes ordinaires, apparentes et défensives. Il y a seulement quelques exceptions : 1° l'art. 42 du C. pén. permet de priver du port d'armes ; 2° le port d'armes est interdit dans les salles d'élection (décret du 2 févr. 1852, art. 37 ; loi du 2 avril 1875 ; loi du 5 avril 1884, art. 24) ; 3° il est prohibé aussi dans les églises, foires, marchés et autres lieux de rassemblement.

Les armes prohibées sont celles qui, à raison de leur nature et de leur dimension, sont susceptibles d'être cachées et présentent ainsi une facilité plus grande pour la perpétration des crimes.

Le Code pénal de 1810 punit la fabrication, le débit et le port de toutes *armes prohibées*, de peines qui furent aggravées par la loi du 24 mai 1834, édictée à la suite de mouvements insurrectionnels. L'art. 1er de cette loi prononce un emprisonnement de un mois à un an, et une amende de 16 à 200 francs contre les fabricants, débitants et distributeurs d'*armes prohibées ;* le port de ces armes est puni de six jours à six mois d'emprisonnement, et de 16 à 200 francs d'amende. La même loi (art. 3) punit de prison et d'amende la détention d'*armes de guerre* ou d'un dépôt d'armes quelconque, et, dans son art. 4, prononce la confiscation des armes saisies. Le 23 février 1839, une ordonnance royale déclara expressément prohibés les pistolets de poche.

La loi précitée du 24 mai 1834 punit des travaux forcés à temps le pillage de boutiques, fabriques et dépôts d'armes, ainsi que le désarmement des agents de la force publique. Dans l'intérêt de la sûreté publique, il est interdit sous peine d'amende (C. pén. art. 471, § 7) de laisser sur la voie publique ou dans les champs des armes dont les malfaiteurs pourraient s'emparer.

La loi du 14 juill. 1860 qui, durant plus de vingt-cinq ans, a causé le plus grave préjudice au commerce de l'armurerie en France, est aujourd'hui remplacée par une législation très libérale, depuis la loi des 14-26 août 1885. Cette loi distingue les armes de guerre réglementaires et celles non réglementaires. Les armes réglementaires sont celles qui sont en service dans les armées de terre et de mer de la France ; elles sont définies par les tables de construction approuvées par les ministres de la guerre et de la marine. La fabrication et le commerce des armes de toute espèce et de modèles réglementaires en France et des munitions non chargées employées pour ces armes sont libres, sous la condition d'une déclaration. En ce qui concerne la fabrication et le commerce des armes de toute espèce non réglementaires en France, la loi du 14 août 1885 les déclare entièrement libres. Les anciennes prohibitions concernant la fabrication et le commerce des armes dites « cachées » se trouvent ainsi abrogées. Ces prohibitions ne subsistent qu'à l'égard du port de ces armes, qui reste soumis aux pénalités de la loi de 1834. La loi de 1885 a maintenu également les prohibitions relatives aux munitions confectionnées de toute espèce et aux substances explosives. Elle n'a pas complètement désarmé le pouvoir. Elle contient, en effet, un article 6 qui porte que le ministre de l'intérieur et, en cas d'urgence, les préfets sont autorisés à prendre ou à requérir auprès de l'autorité militaire, relativement aux armes et munitions qui se trouvent chez les fabricants, commerçants, et même chez les particuliers, les mesures qui seraient reconnues nécessaires pour le maintien de la sécurité publique.

— Mar. Le mot « *d'armes* », ajouté aux grades des sous-officiers, détermine une catégorie de marins qui, avec les « matelots fusiliers » dont ils proviennent, assurent l'ordre et la discipline à bord des navires de guerre et dans les dépôts des équipages. En temps de guerre, armés du sabre et chargés des pièces de petit calibre à tir rapide, ils forment aussi les noyaux des compagnies de débarquement. Le grade de *capitaine d'armes* est le plus élevé de la hiérarchie, qui comprend des *caporaux d'armes*, des *sergents d'armes ;* il dirige la police du bord et est responsable des petites armes, objets de grand et petit équipement.

Les navires de commerce ont aussi un capitaine d'armes, dont les attributions sont les mêmes que dans la marine de guerre, en ce qui concerne la discipline générale du bord.

— Sp. **Arme, armure.** *Arme* désigne la chose elle-même, indépendamment de tout travail d'appropriation, et se dit de ce qui sert à attaquer comme à défendre. *Armure*, au contraire, emporte toujours l'idée d'un travail antérieur ; il se dit souvent de l'ensemble des armes défensives. Il se dit aussi en particulier des parties des défenses servant à protéger quelque partie du corps : ARMURE *de tête*. ARMURE *de cuisse*.

— SYN. **Armes, armoiries.** *Armes* désigne les figures représentées sur l'écu. *Armoiries* désigne l'ensemble de l'écu, de ses pièces, de ses supports, etc. Le mot *armes* ne doit pas être employé dans le sens de *armoiries*, toutes les fois qu'il formerait une équivoque. *Armoiries* est le mot propre de la science du blason ; *armes*, celui de l'usage commun.

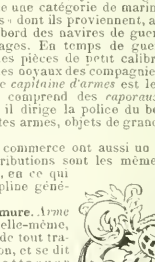

1. Armes. — 2. Armoiries.

Armes de Richelieu (LES PREMIÈRES), comédie-vaudeville en deux actes, par Bayard et Dumanoir, Palais-Royal (3 déc. 1839). Il s'agit du début dans la lice galante du duc de Fronsac, dont les bonnes fortunes devaient être un jour historiques. Richelieu a quinze ans. Il vient d'être marié à Mlle Diane de Noailles, mais il ne doit être réellement son époux que dans cinq ans. Et sa femme le traite tout à fait en petit garçon, tandis qu'elle se laisse courtiser par le duc de Maignon. Richelieu, voulant prouver qu'il est un homme, entre la nuit chez toutes les femmes de la duchesse ; il écrit des déclarations d'amour à Mlle de Nocé, à la veuve Patin, etc. ; il reçoit chez lui toutes les dames, et sa femme elle-même ; il donne des baisers et des coups d'épée à tort et à travers. Il fait tant et si bien, qu'après avoir mérité une lettre de cachet, il reçoit du duc de Bourgogne un brevet de colonel... Une nuit à Diane..., et Richelieu rejoint l'armée. — L'action est alerte, habile, gaie, spirituelle. Le rôle de Richelieu fut une des meilleures créations de Déjazet.

ARMÉE (rad. *arme*) n. f. Ensemble des troupes régulières d'un État : *Les* ARMEES *de France.*

— Dans un sens plus restreint, Réunion plus ou moins

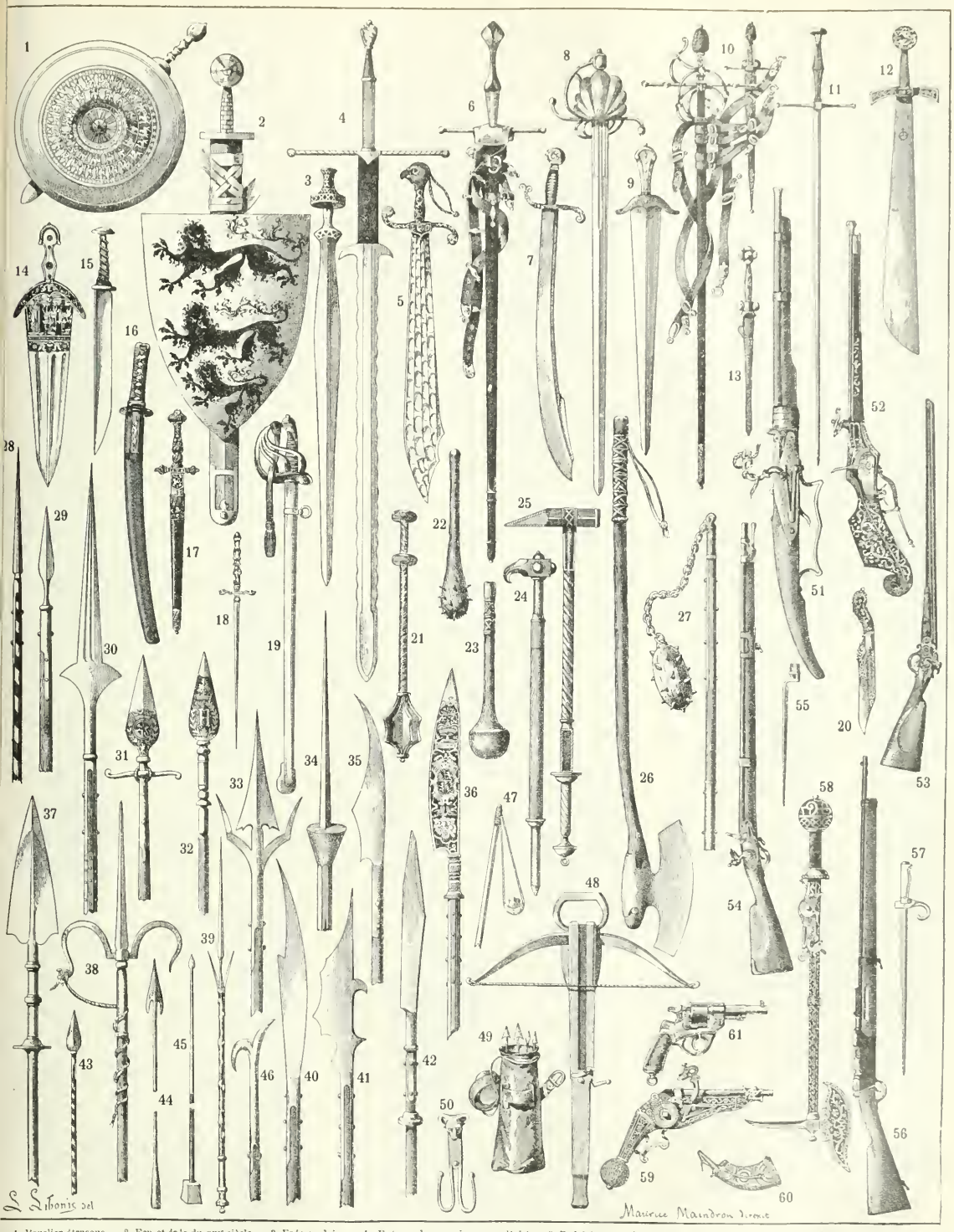

1. Bouclier étrusque. — 2. Ecu et épée du XIIIe siècle. — 3. Epée gauloise. — 4. Epée à deux mains (XVIe siècle). — 5. Badelaire (XVe siècle). — 6. Grande épée d'armes (XIVe siècle). — 7. Cimeterre. — 8. Estramaçon (XVIIe siècle). — 9. Braquemart (XIVe siècle). — 10. Rapière et sa dague (XVIIe siècle). — 11. Estoc (XVIe siècle). — 12. Fauchon (XIVe siècle). — 13. Dague à rognons (XIVe siècle). — 14. Sandedei (XVIe siècle). — 15. Scramasaxe (Ve siècle). — 16. Sabre japonais. — 17. Poignard du XVI siècle. — 18. Stylet (XVIIe siècle). — 19. Sabre de cuirassier (moderne). — 20. Couteau persan (XVIIIe siècle). — 21. Masse d'armes (XVe siècle). — 22. Massue. — 23. Casse-tête néo-calédonien. — 24. Bec de faucon (XVe siècle). — 25. Marteau d'armes (XVe siècle). — 26. Hache d'armes (XIIIe siècle). — 27. Fléau d'armes (XIVe siècle). — 28. Lance (XVe siècle). — 29. Pique (XVIe siècle). — 30. Pertuisane (XVIe siècle). — 31. Epieu (XVIe siècle). — 32. Esponton (XVIe siècle). — 33. Corsesque (XVe siècle). — 34. Plançon (XIVe siècle). — 35. Faux de guerre (XIVe siècle). — 36. Couteau de brèche (XVIe siècle). — 37. Langue de bœuf (XVe siècle). — 38. Porte-mèche (XVIe siècle). — 39. Brin d'estoc (XVIe siècle). — 40. Fauchart (XIVe siècle). — 41. Hallebarde (XVe siècle). — 42. Vouge (XIVe siècle). — 43. Javeline (XVIe siècle). — 44. Angon franc. — 45. Pilum romain. — 46. Guisarme (XIIIe siècle). — 47. Fustibale (XIIIe siècle). — 48. Arbalète (XVe siècle). — 49. Sa trousse et ses carreaux. — 50. Son crochet. — 51. Arquebuse à mèche (XVe siècle). — 52. Mousquet (XVIIe siècle). — 53. Fusil de chasse (moderne). — 54. Fusil à pierre. — 55. Baïonnette. — 56. Fusil Lebel. — 57. Epée-baïonnette du fusil Lebel. — 58. Hache à pistolet (XVIe siècle). — 59. Pistolet (XVIe siècle). — 60. Poire à poudre (XVIe siècle). — 61. Revolver d'ordonnance.

nombreuse de troupes de toutes armes, sous les ordres d'un général en chef : L'ARMÉE *de Turenne.*

Réveille-toi, France opprimée ;
On te croit morte, et tu dormais :
Il n'jour voit périr une *armée.*
Mais un peuple ne meurt jamais. C DELAVIGNE.

— Poétiquem. *Le Dieu des armées.* Se dit en parlant de Dieu, en tant qu'il préside au sort des combats.

— Par ext., Foule, multitude : L'ARMÉE *des fonctionnaires.*

— Fig. Appui, soutien : *L'homme qui a la foi a toujours une* ARMÉE *derrière lui.* (Ballanche.)

— *Corps d'armée.* Nom donné à plusieurs divisions d'une armée réunie en une masse isolée, et obéissant à un général qui, lui-même, reçoit ses ordres du général en chef. ‖ *Tête de l'armée,* Troupes qui sont placées au premier rang. ‖ *Centre de l'armée,* Troupes qui sont placées au milieu de l'armée et en forment le gros. ‖ *Queue de l'armée,* Troupes qui sont placées au dernier rang. ‖ *Ailes de l'armée,* Chacun des deux côtés d'une armée en marche ou rangée en bataille. ‖ *Aile droite de l'armée,* Celle qui, placée à la droite du centre, fait face à l'ennemi. ‖ *Aile gauche,* Celle qui se trouve à l'extrémité opposée. ‖ *Armée de terre,* Troupes destinées à combattre sur terre. ‖ *Armée de mer* ou *Armée navale,* Les navires de guerre et leurs équipages. ‖ *Armée d'observation,* Celle qui a pour objet de protéger ou de paralyser les opérations d'une autre armée. ‖ *Armée d'opération,* Celle qui, dans une campagne, est spécialement chargée du siège des places, ou qui doit agir sur un point déterminé. ‖ *Armée de réserve,* Celle qui est établie en seconde ligne pour en appuyer une autre. ‖ *Armée auxiliaire,* Celle dont le secours n'est qu'éventuel, ou n'a lieu qu'à prix d'argent. ‖ *Armée permanente* ou *régulière,* Celle qui est formée de corps réunis à demeure. ‖ *Armée active,* Armée composée d'hommes qui, pendant treize ans (de 20 à 33), sont astreints au service militaire. Après trois ans de présence sous les drapeaux, ils sont renvoyés dans leurs foyers, et font partie de la réserve de l'armée active. ‖ *Armée territoriale,* Armée composée d'hommes sortis de la réserve de l'armée active, et qui, pendant douze ans (de 33 à 45), sont à la disposition du ministre de la Guerre. V. FRANCE (*armée*). ‖ *Armée sédentaire,* Qui se compose de forces destinées à garder le territoire. ‖ *Armée coalisée,* ou *combinée,* ou *alliée,* Celle qui se compose de troupes appartenant à plusieurs Etats, pour concourir au même but.

— Constr. Jouée de lucarne que l'on couvre d'ardoises attachées sur un enduit de plâtre.

— Hist. *Armée consulaire,* Armée qui, chez les Romains, était composée de deux légions de troupes alliées et de cavalerie ; le tout représentant un effectif de dix-huit mille six cents hommes. ‖ *Armée de la foi.* Sous la Restauration, Nom donné ironiquement aux forces carlistes qui opéraient dans la Catalogne. ‖ *La grande armée,* L'armée que Napoléon Ier commandait lui-même, de 1801 à 1811. Mais ce nom est donné particulièrement à l'armée formidable qui fit l'expédition de Russie, en 1812.

— ESCYCL. Hist. *Orient.* La plupart des anciennes monarchies d'Orient avaient une organisation militaire assez primitive. Hors la garde particulière des rois, il n'y avait pas de véritables armées permanentes. On faisait la guerre avec des multitudes d'hommes rassemblés à la hâte pour une campagne déterminée. Chacune des provinces de l'empire et chacun des peuples tributaires envoyait son contingent de soldats, qui tous conservaient leur costume national, leur équipement et leur armement particuliers. C'est ce que montrent bien la longue description de l'armée de Xerxès dans Hérodote, les peintures et les bas-reliefs d'Egypte, d'Assyrie ou de Perse.

Soldats égyptiens.

Les deux principaux peuples guerriers de l'ancien Orient ont été les Egyptiens et les Assyriens. En Egypte, l'armée régulière se recrutait surtout dans la classe des guerriers, classe privilégiée, dispensée d'une partie des impôts, et investie des chefs militaires. Outre cette armée régulière, qui pouvait s'élever à 200.000 ou 250.000 hommes, les Pharaons enrolaient aussi des barbares libyens ou nègres et les contingents des peuples tributaires. A partir du xe siècle avant notre ère, la classe des guerriers ayant été décimée par les guerres, l'armée égyptienne comprit surtout des mercenaires libyens et asiatiques. — L'armée assyrienne se composait aussi de deux catégories de troupes : les contingents assyriens proprement dits, contingents annuels astreints en principe à un certain nombre d'années de service ; et les contingents des principautés vassales. — En Assyrie comme en Egypte, on distinguait trois corps de troupes : infanterie, cavalerie, conducteurs des chars de guerre. Dans les deux pays, l'art militaire fut assez développé ; les Assyriens, en particulier, excellaient à l'attaque et à la défense des places.

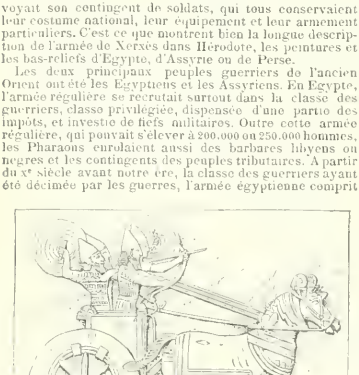
Archers assyriens.

Après Dioclétien, l'armée régulière tint garnison dans l'intérieur des provinces. Les frontières furent gardées par des corps sédentaires de soldats-colons, recrutés surtout parmi les barbares. Toutes ces troupes avaient pour chefs des *ducs* et des *comtes,* sous l'autorité suprême d'un *magister militum.* A Rome, étaient casernés divers corps, qui étaient la garde impériale.

— BIBLIOGR. : Lamarre, *De la milice romaine* (Paris, 1863) ; Kraner, *L'Armée romaine au temps de César* (Paris, 1884).

— *Période gauloise et gallo-romaine.* Les Gaulois étaient avant tout un peuple guerrier. Mais leur organisation militaire ne paraît pas avoir été à la hauteur de leur courage. La Gaule était morcelée en petits gouvernements aristocratiques, avec des peuples clients qui leur fournissaient des contingents. En principe, tout le monde était soldat ; chaque Etat avait ainsi une armée nationale où tous les citoyens servaient sous les chefs qui les gouvernaient dans la vie civile : c'était une armée plébéienne commandée par les nobles. Autour des grands chefs se pressait une troupe d'élite, formée des clients inféodés à leur personne, et qui ont juré de ne jamais les abandonner dans le combat, et de mourir avec lui. Ces clients sont les hommes soldés, les *soldurii* ou *soldunes,* qui seront plus tard les leudes. En cas de guerre, on convoque le peuple à des assemblées où il se rend en armes, et qui rappellent les champs de Mars germaniques. Les gouvernements locaux tiennent des états de tous les hommes capables de porter les armes ; suivant l'importance de chaque territoire, les levées varient. Divisée en quatre corps, au temps de César, l'armée obéit à quatre grands chefs de nations différentes, assistés chacun d'un conseil de commissaires qui les dirigent et les surveillent.

Soldat gaulois.

L'armée romaine, admirablement instruite, eut raison des Gaulois. La Gaule fut bien vite modelée à l'image de la nation victorieuse ; le recrutement fut le même qu'à Rome. Les colonies militaires sont les centres de commandement. Le principe des levées est administratif ; basé sur la propriété territoriale, il oblige la terre à fournir les soldats au prorata de son importance. Les levées se font au nom de l'empereur, sous la surveillance des magistrats municipaux. La décadence des habitudes militaires ne tarda pas à accompagner celle de l'empire ; la discipline se perd. En principe, l'armée ne doit être composée que d'hommes libres, mais le relâchement est tel, que le maître se fait remplacer par un esclave, et surtout par un colon attaché à la glèbe. La désertion, la fraude, deviennent courantes. On cherchait à se dérober au service par la mutilation.

— *Période franque, mérovingienne et carolingienne.* Pour bien comprendre l'organisation militaire des armées de la première race, il faut considérer qu'au moment des invasions germaniques, la Gaule était entièrement romanisée. Les premiers rois mérovingiens se considèrent encore, dans leurs actes, comme des fonctionnaires de l'empire, tout en modifiant la province romaine qu'ils occupent. Aux colonies militaires, nouvel vital de l'armée des Gaules, où se recrutent les légions, dont les rangs ne comptent plus que des Gaulois, les Francs substituent les terres *lètiques.* Les *lètes* sont des Germains amis de l'empire, que le pouvoir central a accueillis sur ses terres, aux frontières d'abord, puis à l'intérieur, avec l'obligation de les garder contre les invasions. L'empire avait pris contre les invasions barbares diverses dispositions, en modifiant les circonscriptions militaires, et en en élevant le nombre. Ces divisions, ou *tractus,* étaient au nombre de six, et elles étaient commandées par un chef ou duc (en latin *dux*), et parfois par un comte (en latin *comes*), sous l'autorité d'un commandant supérieur ayant deux lieutenants, le maître de l'infanterie et le maître de la cavalerie. L'armée franque ressemble à l'armée gauloise avant l'invasion romaine. Autour du chef sont groupés des hommes dévoués, formant une bande qui ne fait que la guerre, et qui est une fraction de l'armée que le haut seigneur ou le roi convoquera dans le champ de Mars, et à laquelle se joindront les gens libres du comté qui se lèvent à la voix de leur comte. Le chef suprême de guerre est le roi, mais il ne peut décider de la guerre ou de la paix sans l'assentiment de ses leudes, rassemblés au champ de Mars. Le *ban* est l'appel qui les convoque ; s'ils ne se rendent pas en temps utile, ils sont frappés d'une amende, *hériban.* On entend par *ost* le service militaire que chacun doit contre l'ennemi envahisseur ; seuls les malades et les vieillards en sont dispensés. Puis ce terme d'*ost* signifia plus tard l'expédition guerrière menée par le roi. Sous la première race, les rois gardent, au moins théoriquement, le pouvoir de lever des gens de guerre. Comme avant, le ban ne convoque que les hommes libres, mais les Francs amenaient avec eux leurs esclaves et des serfs d'une nature particulière (*lites*). Ces armées étaient surtout composées de gens de pied, les chefs et le roi étaient à cheval, la cavalerie tendait à disparaître. Il n'y avait point de solde fixe, les troupes vivaient de pillage, se

Guerrier franc (ve siècle).

Soldat grec

Légionnaire romain.

payaient par le partage du butin, ou recevaient des cadeaux de leurs chefs. En résumé, le principe de l'armée de la première race est celui de la bande germanique ou *arimannie*, groupée autour d'un chef et formée de guerriers professionnels ; et ces bandes réunies se renforcent, en cas de guerre importante, des contingents fournis par les levées en masse de tous les hommes libres qui peuvent amener leurs serfs et leurs esclaves. Sous Dagobert, apparaît un système qui se continua longtemps après lui, et qui permit aux rois de recruter et de payer assez facilement une armée : il consistait à obliger une partie des domaines ecclésiastiques à donner l'usufruit de leurs biens à des laïques qui s'engageaient au service militaire. L'acte par lequel se fixait cette convention se nommait une *précaire*. V. ce mot.

Charlemagne ne changea rien à cette organisation. Il chercha seulement à en perfectionner le fonctionnement. Mais il ruina le pays par ses expéditions guerrières et l'épuisa d'hommes et d'argent. L'empereur fait faire les levées par ses *missi*, qui parcourent les grandes circonscriptions administratives, et dans chaque paroisse les prêtres annoncent le ban impérial. Où bien, encore, les comtes, en cas de guerre offensive, convoquent les hommes libres, qui représentent une sorte de réserve de l'armée active, celle-ci étant toujours constituée par les guerriers entourant la personne de l'empereur et des grands. Les champs de Mars anciens deviennent les « champs de mai », car on attend, pour entrer en guerre, que les prairies puissent nourrir les chevaux. L'importance de la cavalerie augmente, les seigneurs tendent à former des corps d'élite montés. En somme, l'armée carolingienne n'est pas permanente, elle se compose des nations de l'empire armées suivant le besoin. Le régime de Charlemagne fut plutôt funeste, et on lui reproche d'avoir contribué à établir cette aristocratie militaire qui constitua la féodalité.

Franc (IXe siècle).

— *Armées féodales.* Le régime féodal pousse à l'excès le principe du service militaire fourni par la terre ; le possesseur de fief groupe autour de lui ses vassaux armés, de telle sorte que, du haut en bas de l'échelle, depuis le roi, suzerain principal, jusqu'au dernier tenancier, une hiérarchie s'établit. Mais ce régime livra le pays à des guerres continuelles entre seigneurs, et les villes, les communes même, cherchèrent à se protéger contre ces bandes armées. Il se forma des milices de bourgeois et de plébéiens, véritable armée nationale toujours prête à marcher en cas de besoin. La royauté s'appuya longtemps sur ces milices, dont les guerriers d'élite s'appelaient des « sergents » ; elle en tira un bon usage contre les seigneurs féodaux. Ceux-ci, de leur côté, constituent avec leurs tenanciers directs une véritable aristocratie militaire, qui ne veut plus combattre qu'à cheval, et bientôt la chevalerie vient donner à cette société un caractère qui lui permet de fermer ses rangs à ceux qui ne lui conviennent pas. L'histoire de l'armée féodale est tout entière dans cette lutte entre la royauté, s'appuyant sur les milices nationales, et la force armée féodale. Celle-ci prévaut sous les Valois, qui donnèrent au régime chevaleresque une prédominance trop grande ; la chevalerie formait des armées ingouvernables, et les milices ne valaient pas grand'chose, sorties de chez elles. De plus, une telle haine existait entre les hommes d'armes et les gens de pied, qu'ils ne se portaient aucun secours dans les batailles. Aussi, pour les grandes guerres, prenait-on des mercenaires étrangers : dès le XIVe siècle, la maison du roi comportait des mercenaires allemands, ou appartenant à d'autres nationalités. Il faudra arriver jusqu'au règne de Charles VII pour voir se former une armée régulière et nationale, où l'infanterie deviendra prépondérante.

Chevalier (XIIe siècle).

— *Armées permanentes de Charles VII.* Charles VII, quand il eut repoussé les Anglais, s'occupa de réformer l'armée et d'y faire un choix. Il établit des compagnies d'hommes d'armes dites d'« *ordonnance* », dont il fixa le nombre et assura la solde, et il essaya de fonder une infanterie nationale avec les francs-archers. En somme, Charles VII détruisit la puissance féodale en maintenant le principe que, seul, le roi avait le droit de lever des gens de guerre et en établissant des troupes soldées, soumises à une discipline exacte. Il donna un grand développement à l'artillerie.

Franc-archer (XVe siècle).

— *Armées du XVIe siècle.* Au XVIe siècle, les grandes guerres d'Italie obligent le pouvoir à se créer des ressources militaires considérables, d'autant que l'infanterie, dès le règne de Louis XII, devient, suivant l'expression consacrée, la reine des batailles. Le recrutement régional des francs-archers est remplacé par les engagements volontaires de recrues qui composent ce qu'on appellera les *bandes*. Les grandes bandes les plus célèbres sont celles de Picardie et de Gascogne. Mais ces corps d'infanterie, levés suivant les besoins de la guerre, n'ont rien de permanent ; on les licencie à la paix, pour ne pas avoir à leur payer une solde qui n'est jamais assurée ; la seule force armée qui demeure, en dehors des compagnies d'ordonnance cantonnées dans les divers gouvernements, consiste en corps mercenaires de la maison du roi, Suisses, Italiens, Corses, etc., et en milices qui continuent à garder leurs villes et à marcher en cas d'invasion. L'infanterie française nationale est, en somme, peu nombreuse ; il faut l'appuyer avec des *lansquenets* et d'autres contingents étrangers. Dans cette confusion, un principe apparaît, cependant, d'où sortira l'armée moderne : c'est la formation régimentaire de l'infanterie. La cavalerie, désorganisée, est soumise à des modifications sans nombre ; se modelant sur ses auxiliaires étrangers, stradiots albanais et reîtres, elle quitte son armure pièce à pièce, et prend les armes à feu.

Porte-étendard (XVIe siècle).

— *L'armée, de Henri IV à Louvois.* L'organisation régimentaire date du règne de Charles IX ; pendant les soixante années qui suivirent, on ne changea rien aux grandes lignes de ce régime. Henri IV et Richelieu ne firent point d'autres réformes que celles qui tendaient à affermir la discipline, à assurer la solde, tout en réglementant le temps du service actif. L'essentiel de leur œuvre est l'exclusion de la cavalerie noble, en tant que cavalerie noble et milice féodale, dans la composition de la force publique, et l'avènement définitif du tiers état dans la force composante des armées. Le principe du recrutement demeure toujours basé sur l'engagement volontaire, l'avancement tend à devenir de plus en plus démocratique, car on conférait facilement la noblesse aux soldats que l'on faisait monter dans les hauts grades. La grande faiblesse des armées de cette époque fut dans l'instabilité des éléments levés à la hâte pour une guerre, puis licenciés à la paix, pour la plus grande partie. Ne touchant pas toujours sa solde, le soldat devenait vite un bandit, un « bandoulier », comme on disait alors. A l'exception de la maison du roi, des compagnies régulières des ordonnances, de quelques régiments réduits, à la paix, à des effectifs peu nombreux, tout le reste était composé d'aventuriers. Les grades étaient aussi peu fixes que le reste ; il y avait des capitaines dont les compagnies étaient de cinquante, de cent, de deux cents hommes.

— Bibliogr. : Boutaric, *Institutions militaires de la France* (Paris, 1863) ; A. Pascal, *Histoire de l'armée et de tous les régiments* (Paris, 1859-60) ; Lehugeur, *Histoire de l'armée française* (Paris, 1880) ; Dussieux, *l'Armée en France* (Versailles, 1884).

— *Organisation de Louvois.* Ce ministre fonde l'armée moderne en la soumettant à l'administration, qui en régularise les multiples rouages. Louis XIV assouplit la noblesse à l'aide de la discipline, et fait de sa maison militaire une école pour les nobles. Mais il s'en faut de beaucoup que l'armée soit complètement nationale ; il y a une infanterie et une cavalerie étrangères. Tous les corps sont astreints à porter un uniforme, des armes, dont le modèle réglementaire est établi par l'administration. Si, comme avant, les officiers sont propriétaires de leurs compagnies, en revanche il règne une discipline si exacte, que les contrevenants aux règlements sont cassés, quels que soient leurs titres et leur puissance. L'avancement fut ouvert à tous. Il y eut des maréchaux sortis du tiers état. La solde fut assurée très régulièrement et, par la fondation des casernes on mit entièrement les soldats dans la main de leurs commandants. On assura même le sort des vieux soldats blessés ou infirmes en créant des hôpitaux militaires, tels que l'hôtel des Invalides. L'ordre de Saint-Louis fut créé pour récompenser le mérite. Mais la vénalité des grades permettait aux incapables d'exercer des commandements que se voyaient refuser les officiers mieux instruits. La formation des corps est à peu près la même que dans les armées modernes. Le régiment est divisé en bataillons, qui se subdivisent en compagnies, avec leur capitaine, leur lieutenant, leur sous-lieutenant, leurs deux sergents, leur fourrier et leurs quatre caporaux. Mais il n'y avait pas deux régiments qui eussent la même organisation. De même pour la cavalerie et pour les corps spéciaux, dont l'importance allait croissant. Le recrutement était toujours basé sur l'engagement volontaire, que les sergents recruteurs transformaient souvent en véritable prise de corps. En somme, au témoignage des contemporains, l'armée de Louis XIV fut plutôt bonne ; ce qu'elle eut de défectueux, ce fut surtout le recrutement de ses officiers.

Mousquetaire du roi (XVIIe siècle).

— Bibliogr. : C. Rousset, *Histoire de Louvois* (Paris, 1861-63) ; duc d'Aumale, *les Institutions militaires de la France : Louvois, Carnot, Saint-Cyr* (Paris-Bruxelles, 1867).

— *L'armée, de Louis XV à la Révolution.* A la mort du Grand Roi, tout retombe dans le bon plaisir et le favoritisme : la noblesse s'empare despotiquement des grades, dont le pouvoir trafique ; les rangs se remplissent de nouveaux. Jamais l'armée ne valut moins qu'à cette époque, où les bureaux prirent une grande puissance. Le ministère du comte de Saint-Germain poussa encore à l'extrême les tendances aristocratiques : tout homme qui ne possédait pas un certain nombre de quartiers de noblesse se vit interdit toute espèce d'avancement. Mais on respecta au moins le principe de la liberté individuelle : la conscription forcée n'exista jamais, l'armée fut toujours recrutée parmi les volontaires. Cependant, dès 1688, on avait établi une espèce de conscription pour former les milices, sortes de gardes nationales qui on fut combattre aux frontières. Ce recrutement des milices est un acheminement vers le recrutement forcé de la Révolution.

Infanterie (XVIIe siècle).

— Bibliogr. : Monillard, *les Régiments sous Louis XV* (Paris, 1882). Mention : *le Comte de Saint-Germain et ses réformes* (Paris, 1884) ; A. Duruy, *l'Armée royale en 1789* (Paris, 1888).

— *L'armée, sous la Révolution et le premier Empire.* Attaque à la fin du XVIIIe siècle par les philosophes et les économistes, le système de l'armée permanente eût été condamné, si l'on s'en était rapporté aux cahiers de 1789, qui préconisaient la suppression de la milice et l'armement de tous les citoyens. L'institution de la garde nationale donna satisfaction aux vœux, en même temps qu'un décret du 16 déc. 1789 n'autorisa qu'un mode de recrutement, l'engagement volontaire. Mais on naturalisa français les régiments étrangers de la monarchie, et on conserva l'armée permanente, qui fut d'ailleurs négligée d'abord pour la garde nationale ; c'est seulement au moment où la patrie fut proclamée « en danger » qu'on se préoccupa de l'armée. Elle était alors désorganisée, découragée, mais demeurait instruite, à côté des bataillons de volontaires, indisciplinés, turbulents, inexpérimentés, s'étant donné eux-mêmes leurs chefs. La juxtaposition de ces éléments disparates ne produisit, heureusement, pas de mauvais résultats, du moins d'une façon générale, et valut à la République ses premières victoires ; elle fut bientôt suivie (févr. 1793) de leur fusion, de leur *amalgame* dans les demi-brigades, qui remplacèrent les régiments de l'ancien régime.

Soldat de la Ire République.

Mais il fallut bientôt, pour résister à l'Europe coalisée, en même temps qu'à la guerre intérieure, renoncer aux principes de 1789 et recourir à la réquisition, puis à la réquisition permanente et à la levée en masse. En même temps fut restreint le système de l'élection des officiers, et de nouveaux corps étrangers furent constitués pour la défense de la cause commune, la cause du peuple et de la liberté. Au total, rien de bien régulier n'exista sous la Convention, qui n'a pas crée des institutions militaires, mais a seulement employé des expédients temporaires ; c'est sous le Directoire, en 1798, qu'un système régulier, celui de la conscription, apparaît enfin et assure le recrutement des corps existant sous l'ancien régime, comme des corps récemment créés (artillerie à cheval, pontonniers, troupes du génie, train d'artillerie). Le système de la conscription, poussé à ses limites extrêmes, et même à l'abus, a également assuré le recrutement de l'armée impériale, en même temps que, par le maintien de la garde nationale, se continuait l'armement de tous les citoyens.

Grenadier de la garde impériale.

Mais aucun grade n'est plus alors conféré à l'élection, que Napoléon supprime absolument ; de même, il rétablit les régiments et crée les corps d'armée. Pour donner plus de mobilité à ses troupes, il constitue une infanterie légère à côté d'une infanterie de ligne, ce qui ne l'empêche pas de maintenir à la cavalerie légère, et même à la grosse cavalerie, un rôle prépondérant dans ses campagnes. La création du train des équipages, des compagnies des boulangers de munition, des compagnies d'infirmiers, vint compléter l'organisation de l'armée de Napoléon, dont le corps d'élite était cette admirable *garde impériale*, véritable « armée dans l'armée », que l'empereur choyait particulièrement, et à laquelle il distribuait avec libéralité les croix de la Légion d'honneur, et même les dotations. Autour de l'armée nationale, Napoléon groupait de nombreuses troupes étrangères, dont il faisait un très large emploi et dont il utilisait les services sur les divers champs de bataille de l'Europe. Ces armées disparurent avec l'Empire.

Infanterie 1830.

— Bibliogr. : C. Rousset, *les Volontaires* (Paris, 1870) ; *la Grande Armée de 1813* (Paris, 1871) ; Chassin, *l'Armée et la Révolution* (Paris, 1867) ; Michelet, *les Soldats de la Révolution* (Paris, 1878).

— *L'armée, de 1815 à 1870.* Dès son avènement, Louis XVIII abolit la conscription pour la rétablir bientôt après d'ailleurs, et congédia la plus grande partie des troupes de Napoléon ; comme ce qu'il en gardait ne lui inspirait aucune confiance, il créa une garde royale et enrôla des régiments suisses ; enfin, il ne conserva la garde nationale

que dans certaines villes. Louis-Philippe agit tout autrement : il développa considérablement la garde nationale, qui lui servit de garde particulière, et fit de la conscription le mode principal de recrutement pour l'armée, où fut alors créée la légion étrangère. C'est la même armée, augmentée de la garde impériale, mais au niveau intellectuel abaissé par suite de l'*exonération* ou rachat, qui permettait aux intéressés de ne pas payer de leur personne, qui servit sous le second Empire jusqu'en 1868, et même, malgré la loi de 1868, jusqu'en 1870. Quant à la garde nationale, elle était devenue une milice sédentaire, une garde de parade. Les événements de 1870-1871 ont supprimé toute cette organisation, et amené enfin la France à reconstituer son armée à la moderne.

— Bibliogr. : Trochu, *l'Armée française en 1867* (Paris, 1867).

— *Armées européennes modernes.* Il s'est effectué, de nos jours, dans l'organisation des armées européennes, une transformation radicale, en dehors de laquelle n'est restée, jusqu'à présent, qu'une seule grande puissance : l'Angleterre. Elle est basée sur deux principes essentiels : l'un qui est l'obligation du service militaire, l'autre qui consiste à faire passer le plus d'hommes possible dans l'armée permanente, et à ne garder chacun d'eux sous les drapeaux que le temps nécessaire pour lui donner une instruction militaire assez complète ; puis entretenir cette instruction par de courtes périodes d'exercice échelonnées sur un certain nombre d'années — les hommes demeurant le reste du temps dans leurs foyers, mais y restant toujours à la disposition de l'autorité militaire, qui peut les rappeler en cas de *mobilisation*.

Ligne (seconde République)

La première conséquence de cette organisation est d'assurer à un pays une armée nombreuse, mais dont tous les soldats n'ont pas la même valeur, ni comme âge, ni comme instruction militaire. D'où l'obligation de les répartir en plusieurs catégories : active, réserve, armée territoriale, réserve de l'armée territoriale (*landwehr, landsturm*), etc., pour que chacune soit suffisamment homogène quant aux aptitudes militaires des éléments qui la constituent. C'est ensuite d'après ces aptitudes qu'on devra régler l'emploi à la guerre de ces diverses catégories.

Ligne (second Empire).

Tel est le premier caractère des armées modernes. Il est indispensable d'en tenir compte, si l'on veut s'assurer les avantages du *nombre*, sans en avoir les inconvénients.

Ces armées conviennent très bien aux grandes guerres européennes, en vue desquelles on les a surtout constituées. Elles sont impropres aux expéditions coloniales, qui n'exigent pas de très gros effectifs, mais où il faut des hommes qui puissent résister aux climats tropicaux. D'où la nécessité, pour les pays qui possèdent des colonies, d'avoir, en dehors de l'armée proprement dite, des corps de troupes spéciaux, dont les éléments devront satisfaire à des conditions d'âge et de vigueur physique particulières. Ces troupes, qui constitueront l'armée *coloniale*, se recruteront généralement au moyen d'engagés volontaires, et surtout de rengagés, à cause des garanties d'âge et d'instruction militaire que présentent ces derniers. En France, du reste, depuis 1893, les hommes du contingent directement « appelés » sous les drapeaux ne peuvent plus être incorporés dans les troupes dites « de la marine », qui sont spécialement affectées à la défense des colonies. Et il en est généralement de même à l'étranger. Un autre caractère des armées modernes, c'est que, vu la brièveté du service actif, les cadres subalternes se composent en grande partie de rengagés. En dehors des troupes coloniales, le rengagement du simple soldat non susceptible d'obtenir au moins le premier grade de la hiérarchie n'existe pas ; car de tels hommes, loin de rendre des services, ne pourraient que se gâter par le séjour prolongé à la caserne pendant les périodes de paix.

Enfin, ces armées modernes doivent, au moment d'entrer en campagne, compléter, au moyen de réservistes, non seulement leur effectif en soldats, mais leurs cadres de sous-officiers et d'officiers. D'où l'institution de sous-officiers et d'officiers de réserve, d'armée territoriale, en un mot de gradés qui n'appartiennent pas à l'armée permanente et qu'il faut former et entretenir par des procédés spéciaux.

En résumé, l'organisation des « nations armées » permet d'utiliser, pour la guerre, toutes les ressources et toutes les forces — tant matérielles qu'intellectuelles — d'un pays. Bien comprise et sagement appliquée, elle donne le *nombre* aux armées, sans rien leur faire perdre de la *qualité*. Aussi peut-elle leur assurer une puissance bien supérieure à celle qu'elles possédaient autrefois.

D'un autre côté, en obligeant tous les hommes valides à prendre éventuellement part à la lutte, elle en fait sentir plus lourdement le poids aux nations qui l'entreprennent. Elle tend à rendre les guerres plus dévastatrices, mais en même temps plus rares.

— Bibliogr. : Vinoy, *l'Armée française en 1873* (Paris, 1873) ; de Wimpffen, *la Nation armée* (Paris, 1876).

— Mar. *Armée navale.* Réunion d'un nombre important de navires de guerre, sous les ordres d'un amiral. Du temps de la marine à voiles, l'armée navale comprenait plusieurs escadres de vaisseaux de ligne, éclairées par des navires rapides et légers, les frégates, et souvent escortées d'un convoi de navires de guerre armés en flûte, et servant au transport du matériel et du personnel de débarquement. De nos jours, une armée navale est, suivant son importance, composée d'une ou plusieurs escadres à une ou plusieurs divisions de trois cuirassés ; chaque escadre est commandée par un vice-amiral, ayant sous ses ordres des contre-amiraux, chefs de division. Ces escadres doivent comporter des croiseurs cuirassés servant d'avant-garde, des croiseurs extra-rapides comme éclaireurs et répétiteurs de signaux ; enfin, des torpilleurs. Le chef de l'armée navale se sert, pour donner ses ordres, de conventions fixes, contenues dans les volumes de la tactique navale, transmises au moyen de signaux de jour et de nuit. (Plus généralement, on désigne sous le nom de « armée navale » l'ensemble des forces navales de la nation.)

(Pour l'histoire et la bibliographie de l'armée de chaque pays, v. le nom de ce pays.)

Armee du salut. V. SALUT.

ARMEL n. m. Nom vulgaire d'une espèce du genre péanne (*peganum harmala*).

ARMELINE n. f. Pelleterie très blanche et très fine qui provient de Laponie, et qui est la fourrure d'hermine.

ARMELLINI (Cbarles), jurisconsulte et homme politique italien, né à Rome en 1777, mort à Bruxelles en 1863. Lors de l'avènement de Pie IX, il fut chargé de préparer la plupart des réformes opérées dans les Etats romains de 1846 à 1848. Chef de la municipalité romaine et député, il accepta le ministère de l'Intérieur après la fuite du pape, prépara les travaux législatifs de l'Assemblée constituante, et fut nommé triumvir de la république avec Saffi et Mazzini. Il représenta dans cette commission l'élément modéré, et s'occupa surtout de la justice et de la législation. Forcé de s'expatrier après l'entrée des troupes françaises à Rome, il vécut depuis à Bruxelles.

ARMEMENT n. m. Action de pourvoir des armes nécessaires : L'ARMEMENT *des troupes, d'une place de guerre.* ‖ Ensemble des objets qui servent à armer : *Subside destiné à payer l'*ARMEMENT. ‖ Préparatifs de guerre : ARMEMENT *par terre, par mer.*

— Fig. Réunion des moyens d'attaquer et de se défendre dans une polémique, une discussion : *Le syllogisme, l'antinomie et la série, forment l'*ARMEMENT *complet de l'intelligence.* (Proudh.)

— Constr. Ardoises placées sur les murs, pour les garantir de l'action de la pluie.

— Mar. Provision de tout ce qui est nécessaire à la subsistance, à la manœuvre et à la sûreté d'un navire : ARMEMENT *en guerre, en course.* V. ENCYCL.

— Mus. *Armement a la clef.* V. ARMATURE.

— ENCYCL. Hist. L'homme se munit d'armes offensives tout d'abord, puis d'armes défensives, dont la première fut le bouclier. Des matières employées pour s'armer, la pierre apparaît naturellement comme la plus ancienne ; son emploi est caractéristique des civilisations primitives. A la pierre s'adjoignent le bois durci, les os des bêtes, les arêtes des poissons. Puis vient le métal, cuivre pur, bronze, fer, acier. Dès le commencement des périodes dites « du premier âge du fer », il existe des casques et des cuirasses de cuivre. Puis on emploie des tissus de mailles de bronze et de fer, qui apparaissent dans l'ancienne Assyrie. De tous les peuples de l'antiquité, les Grecs sont ceux qui employèrent les armures les plus complètes ; les Orientaux usaient plutôt de défenses de corps en mailles. Le progrès consista alternativement dans la fabrication d'armes capables de rompre ou de pénétrer les armures, et dans celle d'armures assez fortes pour résister aux armes, aux projectiles. Pendant tout le moyen âge, on cherche une armure parfaite ; mais, comme on ne sait pas encore bien battre le fer en grandes pièces, on se revêt de cuir, de « jaques » rembourrées, de « gambaisons », de « hauberts » de mailles. En même temps que la poudre devient d'un usage constant, on perfectionne l'armure. Au commencement du XVe siècle, celle-ci est presque parfaite ; à la fin du XVIe, elle atteint son plus grand perfectionnement : ses pièces principales résistent à la force des armes à feu, car partout l'arc et l'arbalète ont disparu devant l'arquebuse et le mousquet. Mais, bientôt, on tend à se défaire de l'armure, qui est trop lourde, trop coûteuse, et qui commence à ne plus protéger, au XVIIe siècle, contre les mousquets de fort calibre. En même temps que la centralisation sociale amène le désarmement des individus dans la vie civile, le système militaire donne la plus grande importance au fantassin armé légèrement, et les armes blanches deviennent d'un emploi de moins en moins fréquent. En outre, l'*armement* tend à s'uniformiser de plus en plus chez tous les peuples, de telle sorte qu'il n'y a plus de différences importantes qu'entre l'armement des nations civilisées et celui des peuplades sauvages. Le costume militaire se modèle sur le costume civil. Simplifié, dépourvu d'armes défensives, il revêt l'homme, ne l'arme plus que dans quelque corps de cavalerie cuirassée. V. ARMES, ADOUBEMENT, ARMURE, etc.

— Art milit. Ensemble des armes offensives ou défensives dont sont munis les soldats des différents corps de troupes. L'armement de l'infanterie est le même dans toutes les armées européennes, — au moins quant aux armes dont il se compose : *fusil et baïonnette.* Le modèle seul varie légèrement d'un pays à l'autre, mais tend de plus en plus à se rapprocher d'un type de valeur sensiblement égale.

C'est la cavalerie qui présente le plus de complexité et de variété dans son armement. Celui-ci comprend d'abord partout le *sabre*, dont il existe de nombreux modèles ; puis la *lance*, très en honneur en Allemagne, où tous les régiments en sont pourvus, et qu'on trouve également dans une notable partie des régiments anglais, italiens, espagnols, mais qui a presque entièrement disparu des autres armées. En France, après avoir été supprimée, elle a été remise en essai dans quelques régiments de dragons.

Les cavaliers sont également à peu près tous pourvus d'une arme à feu, soit *carabine*, soit *revolver* ou *pistolet à répétition* (v. ces mots), ce dernier essayé en Allemagne.

Enfin, la cavalerie est encore munie d'armes défensives, sous forme de *casques* et de *cuirasses*. Ces dernières tendent du reste à disparaître. Et il n'y a plus guère que dans l'armée française où elles soient encore destinées à être portées en campagne, par une douzaine de régiments. Presque partout ailleurs, elles ne sont plus conservées que pour les parades, à titre historique et traditionnel.

L'armement de l'artillerie comporte, outre ses *bouches à feu*, les armes personnelles de ses *servants et conducteurs*. Une partie des artilleurs sont équipés comme des cavaliers et armés d'un sabre de cavalerie, le plus souvent accompagné d'un revolver. Les autres, équipés en fantassins, sont généralement armés, notamment en France, d'un mousqueton très court, avec sabre-baïonnette. Mais, dans certains pays, comme en Allemagne, ils n'ont pas d'armes à feu s'ils servent dans l'artillerie de campagne, ou sont, au contraire, armés d'un fusil d'infanterie quand ils appartiennent à l'artillerie de forteresse.

L'armement des troupes du *génie* est en général le même que celui de l'infanterie, avec quelquefois une arme à feu plus courte ou plus légère, chaque soldat étant en outre le plus souvent porteur d'un *outil de pionnier*.

L'armement des hommes du *train* se compose d'un sabre, avec une carabine ou un revolver. L'armement de la *gendarmerie* comprend la carabine avec baïonnette, plus le sabre pour les hommes à cheval. Enfin le personnel des différents services ou troupes techniques (des chemins de fer, télégraphistes, etc.), est pourvu d'un armement plus ou moins analogue à celui de l'infanterie et du génie.

Le personnel du service de santé, neutralisé par la convention de Genève, n'est pas armé en campagne.

L'*armement des officiers* comprend le sabre ou l'*épée*, suivant les armes, et un revolver. Un modèle spécial d'épée a été créé pour les *sous-officiers rengagés*. L'épée fait également partie de la tenue des sous-officiers du génie et de la gendarmerie.

— *Armement (L'officier d')* est un lieutenant, chargé, dans chaque corps de troupes, de tout ce qui concerne les armes et munitions (entretien, comptabilité). Dans l'artillerie, ces fonctions sont remplies par un adjudant.

— *Armement d'une place forte* ou *d'un ouvrage fortifié.* On appelle ainsi l'ensemble du matériel d'artillerie destiné à la défense de cette place ou de cet ouvrage. On distingue l'*armement de sûreté*, dont toutes les pièces doivent être, dès le temps de paix, établies sur les remparts, aux points mêmes où elles auraient à fonctionner, et l'*armement de défense* ou *complet*, formé par l'addition, à l'armement de sûreté, de l'armement *complémentaire*, c'est-à-dire d'une série de pièces qui sont, en temps de paix, réunies dans les magasins de la place, pour n'être établies sur les remparts qu'au moment de la mobilisation, ou seulement lorsque la place est menacée d'un siège.

— *Armement des bouches à feu.* On désigne sous ce nom toute la série des ustensiles nécessaires pour servir une pièce de canon, c'est-à-dire pour la charger, la pointer, y mettre le feu, la nettoyer après le tir, etc. Ces ustensiles sont très nombreux et très variés ; les principaux sont : les *leviers*, le *refouloir*, l'*écouvillon*, le *tire-feu*, le *dégorgeoir*, la *hausse*, le *niveau de pointage*, etc. Ils sont portés, les uns par l'affût, les autres par les servants mêmes de la pièce, au moyen de sacs en cuir spéciaux, qui constituent l'*équipement* de ces derniers.

— Mar. État d'un bâtiment que l'on dispose pour prendre la mer, en embarquant à son bord personnel, vivres, matériel. Quand un navire de guerre *arme*, quand il est en *armement*, on ouvre les « feuilles d'armement » ; quand il est prêt à partir, l'armement est terminé. La commission chargée au ministère de s'occuper de l'armement des navires, et, dans les ports de guerre, de chaque navire qui arme, s'appelle *commission d'armement*. Le port d'armement est le port où il est inscrit, où arme le navire dont il s'agit. (Dans les ports de guerre et les ports de commerce importants, on trouve le bureau des armements et les commissaires aux armements qui en sont chargés.)

— *Armement en flûte.* Se dit d'un navire de guerre dont on a débarqué les canons, et qui sert de transport. Dans les navires de commerce, on trouve l'*armement en guerre, en course* (celui-ci n'existe plus en France depuis le traité de 1856), *en croiseur auxiliaire.* ‖ *Armement d'une batterie, d'une pièce.* Préparation de la batterie et de la pièce en matériel et en personnel. ‖ L'armement, en parlant d'un navire de combat, s'entend aussi de sa puissance militaire. (Le croiseur a un armement considérable.) ‖ L'armement d'un canot comprend le matériel et le personnel. (On met l'armement des embarcations de sauvetage *à l'appel*.)

— ANTON. **Désarmement.**

ARMENGAUD (Jean-Germain-Désiré), littérateur français, né à Castres (Tarn) en 1797, mort à Passy en 1869. Il s'occupa d'abord de commerce, puis il se livra à son goût pour les arts, visita les musées de l'Europe, et publia une suite d'ouvrages avec gravures, remarquables tant par le fond que par la beauté de l'exécution typographique. Les principaux sont : *l'Histoire des peintres de toutes les ecoles, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours* (1849), qui a été achevée sous la direction de Charles Blanc ; *les Galeries publiques de l'Europe* (1856-1865) ; *les Chefs-d'œuvre de l'art chrétien* (1857) ; *les Trésors de l'art* (1859) ; *les Chefs-d'œuvre de Rubens a la cathédrale d'Anvers* (1859) ; *le Panthéon de l'histoire* (1863-1864), etc.

ARMENGAUD (Jacques-Eugène), dit **Armengaud l'Aîné,** ingénieur et dessinateur français, né à Ostende en 1810, mort à Paris en 1891. Elève de l'Ecole des arts et métiers de Châlons, il devint un très habile dessinateur, et fut nommé professeur de dessin pour les machines au Conservatoire des arts et métiers de Paris. Enfin, il ouvrit un cabinet d'ingénieur-conseil pour les brevets d'invention. A partir de 1851, il publia avec son frère Charles, son collaborateur ordinaire, un recueil mensuel, *le Génie industriel*. Nous citerons du lui : *l'Industrie des chemins de fer* ou *Dessins et Descriptions des principales machines* (1839), en collaboration avec Charles Armengaud ; *Traité théorique et pratique des moteurs hydrauliques à vapeur* (1858) ; *Publication industrielle des machines, outils et appareils les plus perfectionnés et les plus récents* (1840 et suiv.) ; *Nouveau Cours raisonné de dessin industriel appliqué a la mécanique et a l'architecture* (1860), avec Charles Armengaud et Amoroux ; *le Vignole des mécaniciens* (1865), etc.

ARMENGAUD (Charles), dit **Armengaud Jeune,** ingénieur français, frère du précédent, né à Ostende en 1813, mort en 1893. Il suivit les cours de l'Ecole des arts et métiers de Châlons, puis il s'occupa de dessin industriel, devint professeur à l'Ecole spéciale de commerce, et ouvrit un cabinet de consultation pour les brevets d'invention. Outre les ouvrages publiés en collaboration avec son frère, on lui doit : *Guide manuel de l'inventeur et du fabricant* (1840), souvent réédité ; *l'Ouvrier mécanicien, guide mécanique pratique* (1840), très souvent réédité ; *Formulaire de l'ingénieur constructeur* (1858), etc.

ARMÉNIAQUE (du lat. *Armenia,* Arménie) n. f. Bot. V. ABRICOTIER.

Arménie, contrée de l'Asie occidentale. Elle est bornée au N. par la Géorgie, à l'E. par la mer Caspienne, au S. par la vallée supérieure du Tigre, à l'O. par la vallée de l'Euphrate occidental ou Kara Sou. Elle est possédée par la Russie, la Turquie et la Perse.

— *Géographie physique*. L'Arménie forme le lien naturel entre les hauts plateaux de l'Asie Mineure et de l'Iran. Son altitude moyenne, en effet, n'est par inférieure à 1.500 m. Son relief, le plus souvent d'origine volcanique, est irrégulier. Ce ne sont que chaînes qui se coupent, que massifs et plateaux. L'Ararat s'élève à 5.172 mètres, le Saoualan à 4.752, l'Alagoeuz à 4.095. Dans les dépressions sont de grands lacs : le lac de Van, le Joktchai ou Sevang, le lac d'Ourmiah. Dans les vallées courent les rivières, coupées de rapides, qui nourrissent au N. le Tchorouk, la Koura et son affluent l'Aras ; au S. le Tigre ; à l'O. les deux branches de l'Euphrate : le Koura-Sou et le Mourad-Tchai. Le climat de l'Arménie, malgré la latitude, qui est celle de l'Italie méridionale, est, à cause de l'altitude et de la situation du pays au milieu des terres, rigoureux. Erzeroum a connu, dans une même année, des températures de — 25° et de + 44°. Cependant, la complexité du relief introduit dans les conditions climatériques de la région arménienne une grande diversité. Grâce, également, à l'altitude et à la direction des vents dominants, venus de l'O. et du N.-O., l'Arménie reçoit des pluies abondantes.

— *Géographie économique*. Les larges vallées, celles d'Erivan, d'Erzeroum, les bords des grands lacs, sont fertiles ; les céréales, les arbres fruitiers, la vigne y prospèrent ; dans quelques cantons, comme dans la province d'Erivan, le coton est cultivé. Sur les plateaux, l'élevage — du mouton surtout — est l'industrie agricole presque unique. Les richesses minières sont peu connues, mexploitées ; l'industrie est peu active. Il faut noter cependant, pour leur importance déjà grande, la production du sel gemme et des cocons à soie ; la région fournit, de plus, des armes estimées et des étoffes. Quelques villes, Tabriz, Erivan, Erzeroum, ont une certaine importance commerciale ; Erzeroum, surtout, est le point de croisement des routes de caravanes entre le golfe Persique, la mer Caspienne et la mer Noire. Malheureusement, les voies de communication, dans ces pays, sont rares et mauvaises.

— *Géographie politique*. Les frontières, en Arménie, ont été fixées, entre la Russie et la Turquie, par le traité de Berlin (juillet 1878), entre la Perse et la Turquie par le traité de Tourkmantchai (1828), entre la Turquie et la Perse par la convention de 1856. Les Turcs, malgré les empiètements successifs des Russes, occupent encore la majeure partie de la région. Ils possèdent le bassin du lac de Van, les deux Euphrates supérieurs, les hautes vallées du Tchorouk et de l'Aras. L'Arménie turque, qui est divisée en cinq vilayets : Erzeroum, Mamours-ul-Aziz, Bitlis, Darbékir, Van, mesure une superficie de 187.800 kilom. carr., et compte environ 1.300.000 hab. De ces derniers, 180.700 seulement sont de religion arménienne et obéissent au *catholicos*, patriarche dont la résidence est dans l'Arménie russe, à Echtmiadzin ; les autres chrétiens sont au nombre de 165.200 ; les musulmans, — pour la plupart des tribus Kurdes — de 1.795.800. L'Arménie russe comprend, entre le Tchorouk, la Koura et l'Aras, les provinces d'Erivan et d'Elisabetpol, et une partie du gouvernement de Tiflis (villes principales : Erivan et Kars). L'Arménie persane a formé, sur la rive droite de l'Aras, la partie septentrionale de la province de l'Aderbaïdjan ; là est la grande ville de Tabriz (Tauris), une des villes les plus populeuses de la Perse entière. Il y a aussi des colonies arméniennes parfois nombreuses dans les divers Etats de l'Europe, et aussi dans l'Inde.

— *Histoire*. Les Arméniens appartiennent à la famille indo-européenne. Cantonnés d'abord en Phrygie, ils s'établirent, du VIe au IVe s. avant notre ère, dans la région moyenne du Tigre et de l'Euphrate, où ils rencontrèrent des tribus sémitiques. Les Arméniens s'appellent dans leur langue *Haïg* (au singulier *Haï*) et leur pays *Haïastan*, ou demeure des *Haïg*. Le mot *Arménie*, qui vient de l'hébreu *Aram*, n'a pas prévalu dans la géographie nationale, par suite de la prédominance de l'élément aryen sur le sémite.

La primitive Arménie, appelée Ourartou (Ararat), dans les inscriptions cunéiformes, fut tout naturellement exposée aux entreprises des monarques ninivites, qui d'ailleurs ne la réduisirent pas sans peine. Lorsque les Mèdes et les Babyloniens eurent détruit Ninive (606 av. J.-C.), Kyaxarès occupa aisément l'Arménie, redevenue un moment indépendante. Aux Mèdes succédèrent les Perses, et, lorsque Alexandre eut conquis l'Asie occidentale, l'Arménie échut aux Séleucides de Syrie. Les écrivains nationaux, ignorants de ces faits et désireux de donner à leur nationalité une origine biblique, imaginèrent qu'une première dynastie avait été fondée par Haïg, dont ils firent un descendant de Noé, mais la liste des rois *haïciens* n'a pas de valeur historique.

Il n'en est pas de même de la dynastie des *Arschagouniq* (ou Arsacides d'Arménie), fondée par Vagharschag ou Valarsace, frère du roi parthe Arsace le Grand (IIe siècle av. J.-C.), et à laquelle appartiennent : Tigrane, qui se mesura non sans gloire avec les légions romaines ; Abgar, qui fit d'Edesse sa capitale et sous lequel le christianisme fut prêché en Arménie ; Tiridate, mort en 314, le contemporain et l'ami de Grégoire l'Illuminateur. (V. ce nom.) Sous cette dynastie, l'Arménie parvient à un certain degré de puissance, et forme un Etat doté d'une constitution suffisamment précise. Le territoire était, administrativement, divisé en quinze provinces, subdivisées en cantons : 1° *Haute Arménie*, ville princip. Garin (Erzeroum) ; 2° *Haïg* ; 3° *Kouikarq* ; 4° *Onti* ; 5° *Quatrième-Arménie*, 6° *Dourouperan*, 7° *Vrarad*, ou se trouvaient Ani, qui fut capitale, Tovin, Armavir ; 8° *Vashouraqan*, v. pr. : Nakdjavan, Van ou Schamiramagérd, Aghthamar ; 9° *Stoouniq* ; 10° *Artzakh* ; 11° *Padagaran* ; 12° *Aghtznig*, v. pr. : Edesse, Medzpin (Nisibe), Tigranocerte ; 13° *Moqq* ; 14° *Gortaïq* ; 15° *Persarménie*.

Et 428 s'éteignent les Arschagouniq. L'Arménie, dont les Byzantins et les Perses n'ont cessé de se disputer la possession, passe en grande partie sous la domination de ces derniers, qui la font gouverner par des *marzbans*, sortes de margraves, et prétendent étouffer le christianisme au profit du mazdéisme. Cette guerre religieuse se prolonge si longtemps, acharnée et violente, que l'Arménie toube sans résistance au pouvoir des Arabes (VIIe siècle) : les Khalifes remplacent les Sassanides, des *ostigans* gouvernent l'Arménie à la place des *marzbans*. Cependant, un noble, de la famille des *Pakradouniq* ou Bagratides, profite des embarras des Ommeyades pour se faire conférer la dignité de « patrice d'Arménie », et au siècle suivant, un autre prince de la même famille, Aschod, fonde, avec l'assentiment des Khalifes, la dynastie des *Pakradouniq*, qui régna de 885 à 1079, avec Ani pour capitale. Les Byzantins s'emparèrent presque complètement, dans le cours du XIe siècle, d'une contrée dont ils avaient toujours convoité la possession, mais les Seldjoukides les en chassèrent. Pendant qu'Ani succombait, et avec elle l'indépendance nationale, des populations arméniennes, fuyant l'invasion, se réfugiaient dans les gorges du Taurus, et de là en Cilicie. Une étroite alliance devait tout naturellement unir les Arméniens et leurs frères en religion, les croisés ; la Cilicie, appelée *Petite Arménie* par opposition à l'Arménie propre ou Grande Arménie, fut érigée en un royaume vassal du saint-siège et de l'empire d'Allemagne (1198), et trois dynasties régnèrent successivement sur ce pays : Roupéniens, Héthoumiens, Lusignans. La Petite Arménie reçut une organisation analogue à celle des Etats fondés en Syrie par les croisés ; les *assises d'Antioche* y eurent force de loi. Grâce à sa position géographique et à ses ports, ce royaume, qui fut détruit au XIVe siècle par les mamelouks d'Egypte, prit, pendant un temps, un grand développement commercial. Le dernier roi de la Petite Arménie, Léon VI, mourut en France, pensionné par Charles VI, et fut enseveli à Saint-Denis (1393). Ses droits passèrent aux Lusignans de Chypre.

Quant à la Grande Arménie, après avoir été dévastée par les Seldjoukides, elle le fut par les Mogols, puis par les Ottomans. La partie orientale fut annexée à la Perse, au XVIIe siècle. Bientôt, un autre conquérant entra en scène : la Russie, qui, ayant incorporé la Géorgie en 1802, commença dès lors de s'étendre vers l'Arménie ; le traité d'Andrinople (1828), la campagne de 1853-55, celle de 1877 favorisèrent son ambition, et l'ancien Etat arménien se trouve aujourd'hui partagé entre la Turquie, la Russie et la Perse.

Par l'article 61 du traité de Berlin (1878), la Porte ottomane s'est engagée « à réaliser sans retard les améliorations et les réformes qu'exigent les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens et à garantir leur sécurité contre les Circassiens et les Kourdes ». Cette clause est demeurée lettre morte : l'Arménie est le théâtre incessant de conflits à main armée, et les massacres de 1895 et de 1896, qui ensanglantèrent même Constantinople, provoquèrent en Europe un mouvement d'opinion favorable à la cause arménienne.

— *Religion*. Au point de vue religieux, les Arméniens se partagent en Arméniens grégoriens (ce sont les plus nombreux), et en Arméniens unis ou catholiques, relevant du saint-siège tout en conservant leurs rites particuliers. Il y a aussi un tout petit nombre d'Arméniens protestants, reconnus comme communauté distincte par un *hatt* de 1850. Après la prise de Constantinople en 1453, Mahomet II laissa aux Grecs le libre exercice de leur culte et de leurs lois, et il remit au patriarche Gennadios un bérat le reconnaissant comme chef suprême de la nation grecque dans tout l'empire ottoman. Les Arméniens, séparés de la grande Eglise de Constantinople depuis le concile de Chalcédoine (451), formèrent aussi une nation ayant son patriarche, dont l'autorité s'étendit aux nestoriens, jacobites et autres hétérodoxes orientaux. En 1841, les Arméniens grégoriens furent autorisés par la Porte à avoir un conseil de notables, pour assister civilement le patriarche ; en 1847, deux assemblées furent instituées : l'une pour les affaires civiles, l'autre pour les affaires religieuses ; en 1856, l'assemblée civile élabora un règlement qui, unanimement adopté par l'assemblée générale de la nation (1860), fut sanctionné par le sultan 1863 ; une assemblée nationale élue par 10 ans et composée de 140 membres : 20 ecclésiastiques, 40 députés des provinces, 20 députés de Constantinople et 60 pour les affaires importantes et les affaires courantes, suivant leur nature, à un conseil religieux (11 membres) et à un conseil civil (20 membres). Les affaires mixtes sont réglées par les deux conseil.

Le patriarche de Constantinople, dont les pouvoirs sont subordonnés à ceux de l'assemblée générale, vient hiérarchiquement après le *catholicos*, chef suprême de l'Eglise grégorienne. Le catholicos, qui réside à Echtmiadzin, en territoire russe, est élu par l'assemblée de la nation et révocable par elle ; son élection doit être approuvée par le sultan et agréée par le tsar.

Le christianisme fut prêché en Arménie au IVe siècle par Grégoire l'Illuminateur, sous le règne de Tiridate III. C'est à la fin du siècle suivant que l'Eglise arménienne accepta le monophysisme et se sépara en fait de l'Eglise grecque.

Langue et littérature. La langue arménienne appartient, de la famille linguistique dite « aryenne » ou « indo-européenne », mais on ne sait s'il faut la rattacher au groupe iranien, ou en former un groupe à part dans lequel entreraient le géorgien et certains dialectes tels que celui des Aghovans ou Albanais du Caucase. L'alphabet arménien, inventé par Mesrob à la fin du IVe siècle remplaça l'écriture d'origine araméenne antérieurement en usage ; il se composait primitivement de trente-six lettres, mais le soin d'exprimer les mots importés par les croisés provoqua, au XIIe siècle, l'addition de deux lettres supplémentaires : O et F. Voici cet alphabet, dont les lettres majuscules sont appelées *lettres de fer*, et les minuscules *lettres [illegible]*

Minuscules	Majuscules	VALEUR	Minuscules	Majuscules	VALEUR	Minuscules	Majuscules	VALEUR
ա	Ա	a	ձ	Ձ	dz	ջ	Ջ	dch
բ	Բ	p doux	գ	Գ	g, gu	ռ	Ռ	r français
գ	Գ	k doux	դ	Դ	d	ս	Ս	s dur
դ	Դ	t dental	ե	Ե	tz	վ	Վ	v
ե	Ե	e (et ie)	զ	Զ	r grasseye	տ	Տ	d
զ	Զ	z	է	Է	dj	ր	Ր	r dental
է	Է	e ouvert	ը	Ը	m	ց	Ց	ts
ը	Ը	e bref	թ	Թ	mort ou t	ւ	Ւ	u, v doux
թ	Թ	t ou t fort	ժ	Ժ	n	փ	Փ	p p fort
ժ	Ժ	j	ի	Ի	ch	ք	Ք	k fort
ի	Ի	i	լ	Լ	o et ouo	օ	Օ	ô
լ	Լ	l	խ	Խ	tch	ֆ	Ֆ	f
խ	Խ	kh	ծ	Ծ	ts			

Les Arméniens ont naturellement une écriture cursive, de même qu'ils ont, à côté de la langue littéraire, une langue vulgaire.

Les premières productions connues de la littérature arménienne sont des légendes et des chants, relatifs aux fabuleux exploits des âges héroïques. Il semble bien que l'Arménie ait eu une littérature païenne assez riche, mais cette littérature fut anéantie lors de la conversion du pays au christianisme, par les Arméniens eux-mêmes, qui se bornèrent désormais à la traduction des livres grecs. A la fin du IVe siècle, Mesrob imagina un alphabet, et les lettres, grâce à cette découverte, prirent aussitôt un tel essor que le Ve siècle a mérité d'être appelé le « âge d'or » de la littérature arménienne : le plus illustre et le plus connu des écrivains de ce temps est l'historien Moïse de Khoren, surnommé l'*Hérodote de l'Arménie*, après lequel viennent successivement Lazare de P'arb (Ve s.), Ezniq (Ve s.), Thomas Ardzrouni et Jean VI Katholicos (IXe s.), Etienne Açoeqh (Xe s.), Grégoire Magistros et Arisdages de Lasdivertz (XIe s.). Le royaume de la Petite Arménie eut aussi ses écrivains ; il eut un vrai poète en Nersès *Glaïetsi* ou le Gracieux (XIIe s.) ; il eut des chroniqueurs utiles à consulter pour la connaissance des croisades et auxquels l'Académie des inscriptions a fait place, dans son *Recueil des historiens des croisades*. Au XIIIe siècle, Sempad le Connétable traduisit en dialecte cilicien les *Assises d'Antioche*.

L'importance littéraire des œuvres dont s'enrichit dans la suite la littérature arménienne n'est pas assez considérable pour que ces œuvres soient relatées ici, quelque estimables qu'elles soient. Mais la langue arménienne est encore vivace, et des presses des Mékhitaristes de Venise, des imprimeries arméniennes de Vienne, de Tiflis, de Saint-Pétersbourg, de Madras, etc., sortent depuis le XVIIe siècle des ouvrages destinés soit à faire connaître aux Arméniens, par des traductions, les littératures étrangères, soit à donner aux érudits des éditions des auteurs nationaux. Les Arméniens ont même leurs périodiques, parmi lesquels le *Pordz*, qui paraît à Tiflis.

— Bibliogr. : Taylor, *Journal of the Lond. geogr. Soc.* XXXVIII, 1869 ; Carl Ritter, *Erdkunde* (t. X) ; Michel Tchamitchian, *Histoire d'Arménie* (Venise, 1784-1786) ; Gatteyrias, *l'Arménie et les Arméniens* (Paris, 1882). Une traduction française des *Historiens anciens de l'Arménie* a été commencée, mais non achevée, par V. Langlois (Paris, 1868-69). *Recueil des historiens des croisades, historiens arméniens*, publié par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le P. Aucher a publié un *Dictionnaire arménien-français et français-arménien* (Venise, 1812-17). Lauer, *Grammaire arménienne*, trad. Carrière (Paris, 1883). Félix Nève, *l'Arménie chrétienne et sa littérature* (1886).

Arménie (province romaine de). Créée sous Trajan par la réunion des deux Armènies, puis réduite, sous Adrien, à la Petite Arménie (entre le haut Halys et l'Euphrate, depuis la réunion de ses bras principaux jusqu'aux défiles du Taurus, cette province a eu d'abord *Mélitène* pour capitale. Elle fut divisée, sous Dioclétien ou Constantin, en deux provinces d'Arménie (capit. : *Mélitène*, et Se-

baste), dépendant de la préfecture d'Orient et du diocèse du Pont. Au temps de Théodose II, une partie de la Grande Arménie ayant été conquise par les Parthes, le reste forma un *comté d'Arménie*, avec Théodosiopolis pour capitale (411). Un siècle et quart plus tard, à la mort de Justinien (565), il existe quatre provinces du nom de *Arménie* (capit. : *Sébaste, Mélitène, Trébizonde, Théodosiopolis*), dépendant du diocèse du Pont.

ARMÉNIEN, ENNE (*in, èn'*), celui, celle qui habite l'Arménie : *Les* ARMÉNIENS *ont gardé le respect de leurs traditions historiques.*

— Substantiv. Se dit des chrétiens qui appartiennent à l'Eglise arménienne : *Un* ARMÉNIEN. *Une* ARMÉNIENNE. *Les* ARMÉNIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à l'Arménie ou à ses habitants : *Les populations* ARMÉNIENNES. ‖ Qui appartient à l'Eglise arménienne : *Rit* ARMÉNIEN.

— ENCYCL. Malgré de nombreux mélanges avec des Sémites, des Kurdes, des Turcs, des Mongols, des Turcomans, etc., les 5 millions d'Arméniens qui vivent actuellement en Turquie, en Perse, en Russie et dans quelques autres contrées de l'Asie, du sud-est de l'Europe, de l'Afrique et même de l'Amérique, offrent des traits assez typiques. Ce sont des hommes d'une taille au-dessus de la moyenne, qui ont presque tous les yeux et les cheveux très foncés, la tête haute et ronde, la face moyenne, les oreilles grandes, le nez droit, souvent aquilin, et la bouche plutôt large. Beaucoup ont la tête artificiellement aplatie d'avant en arrière. Les femmes, de petite taille, jouissent d'une grande réputation de beauté.

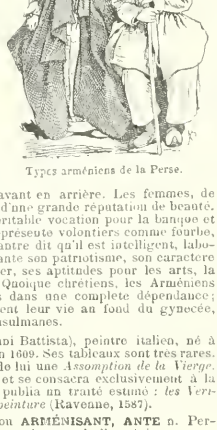
Types arméniens de la Perse.

L'Arménien a une véritable vocation pour la banque et le commerce. On le représente volontiers comme fourbe, rapace et cruel. E. Chantre dit qu'il est intelligent, laborieux et économe : il vante son patriotisme, son caractère charitable et hospitalier, ses aptitudes pour les arts, la poésie et les sciences. Quoique chrétiens, les Arméniens tiennent leurs femmes dans une complète dépendance ; en Turquie, elles passent leur vie au fond du gynecée, comme les femmes musulmanes.

ARMENINI (Giovanni Battista), peintre italien, né à Faënza en 1540, mort en 1609. Ses tableaux sont très rares. Sa patrie a conservé de lui une *Assomption de la Vierge*. Il entra dans l'Eglise, et se consacra exclusivement à la théorie de son art. Il publia un traité estimé : *les Véritables Préceptes de la peinture* (Ravenne, 1587).

ARMÉNISTE (*niss*) ou **ARMÉNISANT, ANTE** n. Personne versée dans la connaissance de l'arménien.

ARMENTA n. m. Nom vulgaire du bison d'Amérique.

ARMENTAIRE (lat. *armentarius*; de *armentum*, troupeau) adj. Qui a rapport aux troupeaux de gros bétail.

ARMENTEUX (*eû*), **EUSE** [du lat. *armentum*, troupeau] adj. Qui possède, qui renferme de nombreux troupeaux de gros bétail : *Contrée* ARMENTEUSE. (Peu usité.)

ARMENTIÈRES, ch.-lieu de cant. (Nord), arrond. et à 16 kilom. de Lille, sur la Lys : 29.603 hab. (*Armentiérais, aises.*) Nœud de voies ferrées du ch. de f. Nord. Ecole nationale professionnelle. Distillerie, dentelles, toiles. La situation de cette ville, entre la France et la Belgique, l'a exposée pendant plusieurs siècles à toutes les calamités de la guerre : elle fut prise et incendiée par les Anglais en 1339; pillée par les Français en 1382, détruite par les calvinistes en 1566, occupée par les maréchaux de Gassion et de Rantzau en 1645, par l'archiduc Léopold en 1647, par les Français en 1667, et demeura à ces derniers par suite du traité d'Aix-la-Chapelle, en 1668. (Le cant. a 8 comm. et 49.474 hab.)

— Une comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 12 kilom. de Meaux, sur la Marne, porte le même nom (485 hab.).

ARMER (lat. *armare*; de *arma*, armes) v. a. Pourvoir, fournir d'armes : ARMER *la multitude, ce ne sera jamais constituer une armée.* (E. de Girardin.) ‖ Mettre sur pied, réunir un corps d'armée : *Etat qui peut* ARMER *cent mille hommes.* ‖ Faire des préparatifs de guerre : *Au sein de la paix, toutes les puissances de l'Europe* ARMENT.

Armes d'Armentières.

— Revêtir quelqu'un de ses armes, Couvrir d'une pièce d'armure, en parlant d'une partie du corps : *Armer quelqu'un de toutes pièces, L'armer de pied en cap,* Le munir, le couvrir de toutes les pièces d'une armure.

— Par anal. Garnir d'armes, de tout ce qui peut servir d'armes; mettre en état de défense : ARMER *une place, une citadelle.* ‖ Garnir de pièces destinées à rendre plus solide, plus dangereux : ARMER *une massue de pointes de fer.* ARMER *un manche d'outil d'une virole de cuivre.*

— Soulever, irriter; exciter à la guerre, au combat : *Les disputes de la religion* ONT *souvent* ARMÉ *des peuples les uns contre les autres.* (Lav.)

— Fig. Fortifier, prémunir : *La philosophie nous* ARME *contre la pauvreté.* (La Bruy.)

— *Armer un fusil, un pistolet,* Tendre le ressort qui met le chien en état de s'abattre et de faire partir le coup. (On dit, dans le même sens, *Armer le chien, la batterie d'un fusil.*) ‖ *Armer un canon,* Y mettre le boulet. ‖ *Armer ses ongles, ses griffes,* Les aiguiser. — Se dit en parlant de certains animaux : *Le chat* ARME *fréquemment ses* GRIFFES.

— Blas. *Armer un écusson,* En figurer les armes.

— Fauconn. *Armer l'oiseau,* Lui attacher des sonnettes aux pattes. ‖ *Armer les cures de l'oiseau,* Mêler de la chair aux remèdes qu'on lui donne, pour l'engager à les prendre.

— Hist. *Armer chevalier,* Recevoir, avec les cérémonies d'usage, dans l'ordre de la chevalerie. V. CHEVALERIE.

— Hortic. *Armer un arbre,* Entourer la tige d'épines, ou d'un appareil, pour le préserver des chocs et de toute espèce d'atteintes.

— Manèg. *Cheval qui arme ses lèvres,* Cheval qui couvre les barres avec ses lèvres, ce qui rend l'appui du mors trop ferme. ‖ *Cheval qui arme,* Cheval qui se défend contre l'effet du mors, en tendant l'encolure et portant le nez au vent, ou en l'abaissant pour s'encapuchonner.

— Mar. *Armer un navire,* L'équiper et le mettre en état de prendre la mer pour remplir sa mission. ‖ *Armé en course.* Se dit d'un navire de commerce disposé pour la course et portant des armes. ‖ *Armé en flûte.* Se dit d'un bâtiment de guerre dont on a débarqué les canons et qui sert de transport. (Vx.) ‖ *Armé en guerre.* Se dit d'un bâtiment de commerce armé de canons et attaché aux flottes royales. (Vx.) ‖ *Armé en croiseur auxiliaire.* Se dit d'un paquebot rapide, disposé pour porter en temps de guerre des pièces de canon et servir de croiseur. ‖ *Armer un canot,* Faire embarquer dedans le personnel. ‖ *Armer un canot en guerre,* Le disposer en matériel et personnel pour une opération militaire. ‖ *Armer un navire, une barque,* Pour la pêche, pour une exploration. ‖ *Armer une batterie,* Y mettre les pièces ou le personnel nécessaires. ‖ *Armer une pièce,* Donner à cette pièce le personnel qui lui revient. ‖ *Armer un homme,* L'équiper. ‖ *Armer une pompe,* Lui distribuer le personnel nécessaire.

— Mus. *Armer la clef,* Mettre à la clef les dièses et les bémols nécessaires pour indiquer le ton.

— Phys. *Armer l'aimant,* Le mettre au contact de son *armure* (plaque de fer doux), pour en conserver ou en augmenter la puissance.

— Techn. Dans les forges, Acérer, garnir d'acier. ‖ *Armer un fourneau de mine,* En couvrir le coffre avec de gros madriers, quand on la charge de poudre.

Armé, ée part. pass. du v. Armer.

— *Etre armé jusqu'aux dents,* Porter sur soi beaucoup d'armes d'espèces différentes. ‖ *A main armée,* De vive force, par la force des armes. ‖ *Force armée,* S'entend collectivement de tous les corps de troupes destinés à maintenir la tranquillité intérieure, à faire respecter la loi. ‖ *Tentative armée,* Agression tentée les armes à la main.

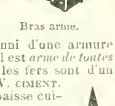
Patte d'aigle armée.

— Blas. Se dit des animaux dont les griffes sont d'un émail particulier : *Un lion de sable* ARMÉ *de gueule.* ‖ Se dit aussi de l'ours, de l'aigle, du coq, du dragon, etc. ‖ Se dit aussi pour qualifier soit une figure d'homme à pied ou à cheval qui tient une arme à la main, soit un bras dextrochère ou sénestrochère tenant une arme. ‖ Se dit encore des figures de guerrier muni d'une armure (si celle-ci est complète, on dit alors qu'il est *armé de toutes pièces*). ‖ Se dit aussi des flèches dont les fers sont d'un autre émail que le bois. ‖ *Ciment armé.* V. CIMENT.

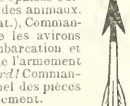
Bras armé.

— Hist. nat. Qui est couvert d'une épaisse cuirasse ou hérissé d'épines, en parlant des animaux.

Armez ! (2e pers. du pl. de l'impérat.), Commandement en embarcation pour mettre les avirons perpendiculaires aux flancs de l'embarcation et tout prêts à permettre aux hommes de l'armement de nager. ‖ *Armez tribord ! Armez bâbord !* Commandements pour faire passer le personnel des pièces tribord aux pièces bâbord, ou inversement.

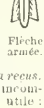
Flèche armée.

S'armer, v. pr. Se munir de tout objet pouvant en tenir lieu : S'ARMER *d'une épée, d'un bâton.* ‖ Prendre les armes pour faire la guerre : *En 1793, toute la France* S'ARMA *pour se défendre.*

— Par ext. Prendre parti; tirer avantage : *L'ingrat* S'ARME *contre son bienfaiteur des bienfaits qu'il a reçus.*

— Par anal. Se précautionner contre ce qui peut incommoder ou nuire, se munir de ce qui peut être utile : S'ARMER *contre le froid.* S'ARMER *d'un parapluie.*

— Se parer, minauder, etc., dans l'intention de plaire, de faire des conquêtes : S'ARMER *de ses plus beaux atours.* S'ARMER *de regards assassins.*

— Fig. Se fortifier, se prémunir : S'ARMER *de courage.*

— En T. de manèg., *S'armer contre le mors,* Se dit d'un cheval qui place sa langue de manière à empêcher l'effet du mors. ‖ *S'armer contre son cavalier,* Ne pas obéir à la main, résister aux aides et aux châtiments.

— ANTON. Désarmer.

Armeria de Madrid, célèbre collection d'armes anciennes, qui est la propriété de la couronne d'Espagne, et établie à Madrid dans le palais royal. On y trouve une succession des harnais de parade et de guerre de Philippe le Beau, de Charles-Quint, de Philippe II et de leurs successeurs. La fondation de l'Armeria doit être rapportée à Philippe II, qui, vers 1564, fit venir à Madrid, alors récente capitale de l'Espagne, les armes de son père, conservées avec quelques autres plus anciennes dans le palais de Valladolid. Il les installa dans son palais, où un étage fut construit par l'architecte Gaspard de la Vega, tout exprès pour recevoir ce dépôt. Les successeurs de Philippe II continuèrent à enrichir le musée, qui ne fut jamais pillé, sauf sous Napoléon Ier, quand le peuple espagnol, voulant s'armer contre les Français, s'empara dans l'Armeria d'épées, de piques et autres pièces qui furent presque toutes rapportées; un incendie détruisit le bâtiment en 1884. Des quantités de drapeaux, de pièces précieuses, de cuirs, de vieilles soieries furent la proie des flammes. On a regretté, notamment, la perte presque complète des armures japonaises que les ambassadeurs du Mikado avaient apportées à Philippe II. Cependant, le comte de Valencia, un des plus savants archéologues d'Europe, a fait remonter avec soin toutes les armures dont les garnitures avaient été carbonisées par le feu. Le montage et l'habillage des mannequins d'hommes et de chevaux est admirable. — Un autre **Armeria** remarquable est celui de Turin. V. TURIN.

ARMÉRIE (du celt. *al mor,* au bord de la mer) n. f. Genre de plantes, section du genre statice.

ARMERIE n. f. Au moyen âge, Salle, galerie, puis grande armoire où les seigneurs châtelains renfermaient leurs armes. C'est de ce mot que dérive notre mot « armoire ». V. ARMOIRE, et ARMERIA.

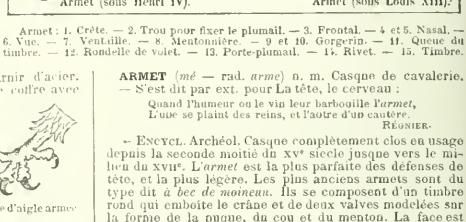

Armet : 1. Crête. — 2. Trou pour fixer le plumail. — 3. Frontal. — 4 et 5. Nasal. — 6. Vue. — 7. Ventaille. — 8. Mentonnière. — 9 et 10. Gorgerin. — 11. Queue du timbre. — 12. Rondelle de volet. — 13. Porte-plumail. — 14. Rivet. — 15. Timbre.

ARMET (*mé* — rad. *arme*) n. m. Casque de cavalerie. — S'est dit par ext. pour La tête, le cerveau :

Quand l'humeur en le vin leur barbouille l'*armet*,
L'une se plaint des reins, et l'autre d'un cautère.
RÉGNIER.

— ENCYCL. Archéol. Casque complètement clos en usage depuis la seconde moitié du XVe siècle jusque vers le milieu du XVIe. L'*armet* est la plus parfaite des défenses de tête, et la plus légère. Les plus anciens armets sont du type dit *à bec de moineau.* Ils se composent d'un timbre rond qui emboîte le crâne et de deux valves modelées sur la forme de la nuque, du cou et du menton. La face est abritée par une visière conique, en forme de bec de passereau, et qui est mobile. Des trous y sont ménagés pour l'air et la vue. Plus tard, on trouva plus avantageux de faire une *mentonnière* emboîtant le bas de la face et la *ventaille.* Sur le front est une pièce de renfort, que l'on appelle le *frontal.* Presque toujours, le timbre est surmonté d'une crête, de plus en plus haute à mesure que l'on se rapproche de la période moderne. — On entend, en style d'amateur, par *petit armet,* un casque léger de fantassin qui est un cabasset sans crête dont le timbre est surmonté d'un ergot, et qui date de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe. — En langage archéologique, on doit réserver le nom de « armet » aux types dits en *bec de moineau,* et nommer les autres des « salades ».

ARMFELT (Charles-Gustave, baron D'), général suédois, né en 1666, mort en 1736. Il prit une part brillante aux exploits de Charles XII, et combattit en Finlande contre les Russes, après le désastre de Pultava. En 1718, il fit une expédition en Norvège, où une grande partie de son armée périt de froid et de faim. Il mourut capitaine général de la Finlande.

ARMFELT (Gustave-Maurice, comte D'), général suédois, arrière-petit-fils du précédent, né en 1757, mort en 1814. Sous Gustave IV, il combattit en Poméranie contre les Français (1805), devint sujet russe lorsque la Finlande eut passé sous la domination russe, et fut comblé de dignités par l'empereur Alexandre, qui le mit à la tête d'une diplomatie occulte. Il fit la campagne de 1812, et mourut président des affaires de Finlande.

ARMIDE n. f. Genre de crustacés. Syn. de DOTÉE.

Armide, une des séduisantes héroïnes de la *Jérusalem délivrée.* Elle représente la coquetterie unie aux charmes les plus irrésistibles. Sa beauté fascinatrice a séduit Renaud, qu'elle retient loin de l'armée des croisés, dans ses jardins fantastiques, où l'Achille chrétien oublie un moment sa gloire et ses hautes destinées.

— ALLUS. LITT. On applique parfois le nom de « Armide » à une femme qui, à la beauté, joint l'art de séduire. Plus souvent, on fait allusion aux *Jardins d'Armide,* au *Palais d'Armide,* pour désigner un lieu de délices analogue à celui où l'enchanteresse gardait Renaud prisonnier, ou encore aux *Enchantements d'Armide* auxquels on peut comparer toute la magie qu'une coquette emploie pour fixer un homme auprès d'elle.

Armide et Renaud, tragédie lyrique en cinq actes et un prologue, poème de Quinault, musique de Lully (Opéra, 15 févr. 1686). La partition est considérée comme l'œuvre la plus achevée de Lully, et l'on y a toujours également loué, avec la fermeté du style, la richesse de l'inspiration et la puissance du sentiment passionné. Il a fallu que Gluck, à sa venue en France, s'emparât du poème de Quinault et traitât ce sujet à son tour, pour qu'on en vînt à délaisser l'*Armide* de Lully. Les belles pages de cette partition sont, entre autres, les superbes récitatifs d'Armide et d'Hidraot, la scène de la Haine et les adorables divertissements du quatrième et du cinquième acte. *Armide,* par son caractère touchant, par la tendresse et la passion qui y dominaient et qui lui attiraient toutes les sympathies féminines, mérita d'être désignée sous le nom de « opéra des femmes ».

Armide, opéra en cinq actes, paroles de Quinault, musique de Gluck (Opéra, 23 sept. 1777). *Armide* est le quatrième des cinq chefs-d'œuvre que Gluck a donnés sur notre première scène lyrique, où il avait déjà fait représenter *Iphigénie en Aulide, Orphée,* et *Alceste.* C'est peut-être le plus complet, le plus parfait, le plus accompli de

tous ses ouvrages : c'est aussi celui qui a excité toujours la plus constante et la plus sincère admiration. Dans *Armide*, l'expression musicale est toujours juste, toujours exacte selon la nature de la situation : tantôt voluptueuse et tendre, tantôt pathétique et passionnée, tantôt pleine de grandeur, de noblesse et de fierté. L'œuvre fut pourtant mal accueillie à son apparition, et le public mit longtemps à se laisser toucher par ses beautés, dont les principales sont : le superbe duo d'Hidraot et d'Armide : *Esprit de haine* ; l'air délicieux du sommeil de Renaud : *Plus j'observe ces lieux* ; le monologue incomparable d'Armide : *Enfin, il est en ma puissance !* ; l'air si expressif et si touchant : *Ah ! si la liberté me doit être ravie !* ; le chœur : *Armide est encor plus aimable* ; les airs de danse d'un caractère si exquis et si suave, les deux superbes finales du quatrième et du cinquième acte, et le chœur : *Voici la charmante retraite.*

Armide ou **Armida**, opéra sérieux, musique de Rossini (Naples, th. San-Carlo, 1817). Malgré la valeur très réelle de la musique, cet ouvrage fut accueilli froidement, par suite du peu d'intérêt et de la monotonie du poème. C'est pourtant dans cette partition que Rossini, dit-on, commença à donner à l'orchestre la chaleur et la solidité qu'on remarque dans ses ouvrages suivants. Entre les belles pages de cette *Armida*, on signalait surtout un duo d'une passion superbe : *Amor, possente nume !*, et des chœurs d'un très grand effet.

Armide et Renaud (REPRÉSENTATIONS DIVERSES D'). Le poème du Tasse a inspiré aux peintres plus d'une œuvre célèbre : à Poussin, deux tableaux représentant, l'un Armide s'apprêtant à frapper Renaud endormi, et désarmée par la beauté du héros ; l'autre, Armide aidée

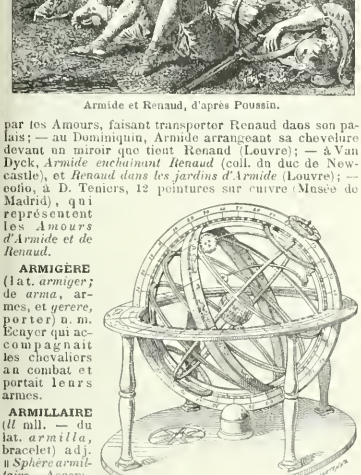

Armide et Renaud, d'après Poussin.

par les Amours, faisant transporter Renaud dans son palais ; — au Dominiquin, Armide arrangeant sa chevelure devant un miroir que tient Renaud (Louvre) ; — à Van Dyck, *Armide enchantant Renaud* (coll. du duc de Newcastle), et *Renaud dans les jardins d'Armide* (Louvre) ; — enfin, à D. Teniers, 12 peintures sur cuivre (Musée de Madrid), qui représentent les *Amours d'Armide et de Renaud.*

ARMIGÈRE (lat. *armiger*; de *arma*, armes, et *gerere*, porter) n. m. Écuyer qui accompagnait les chevaliers au combat et portait leurs armes.

ARMILLAIRE (*ll* mll. — du lat. *armilla*, bracelet) adj. ‖ *Sphère armillaire*. Assemblage de plusieurs cercles de métal, de bois ou de carton, au centre desquels est placé un petit globe figurant la terre.

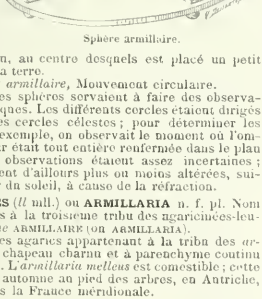

Sphère armillaire.

— *Mouvement armillaire*, Mouvement circulaire.

— ENCYCL. Ces sphères servaient à faire des observations astronomiques. Les différents cercles étaient dirigés dans le plan des cercles célestes ; pour déterminer les équinoxes, par exemple, on observait le moment où l'ombre de l'équateur était tout entière renfermée dans le plan du cercle. Ces observations étaient assez incertaines ; elles se trouvaient d'ailleurs plus ou moins altérées, suivant la hauteur du soleil, à cause de la réfraction.

ARMILLAIRES (*ll* mll.) ou **ARMILLARIA** n. f. pl. Nom donné par Fries à la troisième tribu des agaricinées-leucospores. — *Une* ARMILLAIRE (OU ARMILLARIA).

— ENCYCL. Les agarics appartenant à la tribu des *armillaires* ont le chapeau charnu et à parenchyme coutinu avec le pédicule. L'*armillaria melleus* est comestible ; cette espèce vient en automne au pied des arbres, en Autriche, en Italie et dans la France méridionale.

ARMILLE (*ll* mll. — lat. *armilla*, bracelet) n. f. Archéol.

Armilles : 1. Pompéienne. — 2. Grecque. — 3. Romaine.

Vieux mot employé aujourd'hui par les archéologues pour désigner les bracelets des femmes ou des guerriers grecs, romains, gaulois, francs et autres.

— Astron. Instrument dont Hipparque, Ptolémée et tous les anciens astronomes, jusqu'à Tycho-Brahé, se sont servis pour faire des observations astronomiques. L'*armille* ne se composait, en général, que de deux cercles : un horizontal, l'autre vertical. Quand le cercle vertical était dans le méridien du lieu, on obtenait le midi vrai, en notant l'instant où l'ombre de la partie antérieure de ce cercle se projetait exactement sur le milieu de la partie postérieure. Tycho-Brahé se servait des armilles pour déterminer les distances des astres au méridien et les différences d'ascension droite.

ARMILLÉ, ÉE (lat. *armillatus*; de *armilla*, bracelet) adj. Qui est entouré d'un anneau ou d'un cercle.

ARMILLES (*ll* mll. — du lat. *armilla*, bracelet) n. f. pl. Archit. Petits filets ou moulures qui entourent le chapiteau des colonnes doriques, et leur servent d'ornement. ‖ On les nomme aussi ANNELETS.

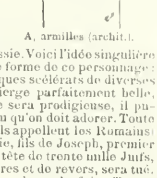

A, armilles (archit.).

— Mobil. Sorte d'abat-jour servant en même temps de réflecteur et réfléchissant toute la lumière sans qu'aucun rayon ne trouve intercepté ; ce réflecteur est employé dans la lampe de Mersanne.

ARMILUS (*luss*), nom donné par les Juifs à l'adversaire du Messie. Voici l'idée singulière que l'apocalyptique rabbinique se forme de ce personnage : il naîtra de la conjonction de quelques scélérats de diverses nations avec une statue d'une vierge parfaitement belle, que l'on verra à Rome. Sa taille sera prodigieuse, il publiera qu'il est le Messie et le Dieu qu'on doit adorer. Toute la postérité d'Elan (c'est ainsi qu'ils appellent les Romains) se rangera sous ses lois. Néhémie, fils de Joseph, premier Messie, marchera contre lui à la tête de trente mille Juifs, et, à la suite d'une série de victoires et de revers, sera tué. Les Juifs perdront courage et prendront la fuite. Toutes les nations les persécuteront, et ils n'auront jamais été traités avec tant de rigueur. A la fin, ils se relèveront. Les Juifs se rassembleront autour d'un second Messie, fils de David. Armilus sera tué. Alors commencera le règne du Messie, avec la ruine entière des chrétiens et des infidèles.

Les rédactions que nous avons de ce récit sont du VIIIe et du IXe siècle. Mais elles mettent en œuvre des éléments beaucoup plus anciens. Il est probable que Armilus personnifie l'empire romain ; son nom n'est peut-être qu'une altération de Romulus.

ARMILUSTRIE (*luss* — du lat. *arma*, armes, et *lustrare*, purifier) n. f. Fête de la purification des armes que les Romains célébraient tous les ans, en octobre, sur le mont Aventin.

ARMINGAUD (Jules), violoniste français, né à Bayonne en 1820. Il organisa, en 1855, avec L. Jacquard, E. Lalo et Mas, des séances de musique de chambre qui eurent un grand succès. Vers 1871, le *quatuor* Armingaud, s'étant adjoint plusieurs instrumentistes de grand talent, s'intitula *Société classique*, et prit une importance considérable dans les sociétés de musique de chambre. En 1876, Armingaud se retira, et les membres de la Société classique se séparèrent. Il a donné quelques compositions pour le violon, telles que *Aubades*, *Villanelles*, *Sérénades*, *Chanson vénitienne*, des fantaisies sur des opéras, ainsi que plusieurs mélodies vocales.

Armingaud s'est fait connaître aussi comme littérateur, et il a publié, sous le titre de *Modulations* et sous celui de *Consonances et Dissonances*, deux volumes de pensées et d'aphorismes.

ARMINIANISME (*niss*) n. m. Doctrine des arminiens.

ARMINIEN, ENNE (*in, èn* — de *Arminius*, n. pr.) n. et adj. Se dit des sectateurs d'Arminius ; de ce qui concerne la secte. ‖ Les arminiens sont aussi appelés REMONTRANTS.

ARMINIENS (*in*) ou **REMONTRANTS**, secte protestante fondée en Hollande au commencement du XVIIe siècle par le théologien *Jacques Arminius*. — *Un* ARMINIEN.

— *Histoire*. Un bourgeois d'Amsterdam, Koornhert, qui réclamait la tolérance pour tous les cultes, ayant publié un livre contre les doctrines de Théodore de Bèze sur la prédestination, Arminius fut chargé de le réfuter. Mais, après un examen approfondi, il adopta et développa les théories qu'il avait mission de combattre. Écartant tout à la fois le système des *supralapsaires*, qui représentait la chute d'Adam comme la suite et non comme la cause des décrets de Dieu sur la rédemption, et celui de leurs adversaires, les *infralapsaires*, il s'éleva contre le dogme calviniste de la double prédestination. Il soutint que les bienfaits de la grâce étaient offerts à tous, et qu'il dépend d'eux de les accepter ou de les repousser. La doctrine de Calvin, disait-il, fait en quelque sorte Dieu l'auteur du péché, et endurcit le pécheur dans sa rébellion, en lui inspirant l'idée d'une nécessité fatale.

La doctrine d'Arminius rencontra un grand nombre d'adversaires ardents, parmi lesquels le théologien Gomar, zélé calviniste. Arminius étant mort (1609), ses adhérents, persécutés par leurs adversaires, présentèrent l'année suivante, aux États de Hollande, un mémoire intitulé *Remontrance* (d'où le nom de *remontrants*, sous lequel on les a souvent désignés). Ils y repoussaient l'accusation qu'on élevait contre eux de vouloir renverser la Réforme, tout en maintenant le droit et la nécessité d'examiner de nouveau la confession de foi et le catéchisme. Enfin, ils résumaient leurs théories en cinq articles, dont voici le sommaire : 1° Dieu admettra parmi les élus ceux qu'il a prévu devoir garder jusqu'à leur mort la foi en Jésus-Christ ; 2° Dieu a donné Jésus-Christ pour rédempteur commun à tous les hommes ; ceux qui croiront en lui seront seuls sauvés ; nul n'est exclu du fruit de la rédemption par un décret absolu ni autrement que par sa faute ; 3° Sans la coopération du Saint-Esprit, l'homme, naturellement enclin au mal, ne peut produire en lui la foi salutaire ; 4° La grâce est la source nécessaire de tout bien dans l'homme ; mais elle n'est pas *irrésistible* ; 5° Les fidèles régénérés par la grâce reçoivent par cela même des forces pour se conserver dans cet état ; mais ils peuvent perdre la vraie foi justifiante et tomber dans le péché. (Les calvinistes rigides soutenaient, au contraire, que l'homme, une fois justifié, ne peut plus perdre la grâce.)

Les gomaristes, de leur côté, présentèrent une contre-remontrance, d'où vient le nom de *contre-remontrants*, qu'on leur a quelquefois donné.

Les États de Hollande essayèrent, mais en vain, de concilier les esprits. Bientôt, la politique exploita ces controverses, et le prince Maurice d'Orange, en haine de Barneveldt et de Grotius, attachés aux remontrants, fit condamner les cinq articles par le synode de Dordrecht (1618). Alors les persécutions commencèrent. Beaucoup d'arminiens s'exilèrent et furent accueillis dans le Holstein, où ils fondèrent Frederikstadt. Après la mort de Maurice, ils purent rentrer dans leur patrie, et professer librement leurs principes, non sans quelques retours de persécution. L'arminianisme se répandit en Angleterre, où il pénétra plus tard dans une fraction importante du méthodisme ; à Brandebourg, à Brême, en France, où il se fit jour sous diverses formes dans l'église réformée.

ARMINITE n. f. Sulfate hydraté naturel de cuivre.

ARMINIUS, nom latin de **Hermann**, chef des Chérusques, au temps d'Auguste et de Tibère. Emmené à Rome comme otage, Hermann y fut élevé, et servit d'abord dans les armées romaines. Puis il retourna dans son pays. L'an 9 de notre ère, il souleva les Chérusques et les peuplades voisines. Il enveloppa les trois légions de Varus dans la forêt de Teutberg, et les massacra. L'an 15, il fut vaincu par Germanicus ; sa femme Thusnelda et l'un de ses fils furent faits prisonniers, et figurèrent au triomphe du vainqueur. Battu de nouveau l'année suivante, Hermann réussit encore à s'enfuir. Il finit misérablement : ayant aspiré à la royauté, il fut empoisonné par les siens. — Dès le temps de Tacite, il était célébré dans les chansons populaires de Germanie. Au temps de Charlemagne, il était adoré comme un dieu dans les sanctuaires saxons. Aujourd'hui encore, il est considéré en Allemagne comme un héros national. On lui a élevé un monument colossal sur le mont de Grotenburg, près de Detmold.

ARMINIUS (Jacques), proprement **Harmensen**, théologien protestant, chef de la secte des arminiens, né à Oudewater (Hollande) en 1560, mort à Leyde en 1609. V. ARMINIENS.

Jacques Arminius.

ARMISTICE (*miss* — bas lat. *armistitium*; de *arma*, armes, et *sistere*, arrêter) n. m. Interruption des hostilités, par accord entre les parties belligérantes : *Les fréquentes prises d'armes faisaient ressembler tous les traités conclus entre Napoléon et l'Europe à des* ARMISTICES. Balz.

— *Dénoncer l'armistice*, Notifier à l'une des parties belligérantes la reprise des hostilités.

— ENCYCL. Dr. intern. On distingue (sans que la terminologie soit bien fixée) la « suspension d'armes », qui a un caractère plus restreint et plus local et l'*armistice* proprement dit. La suspension d'armes ou armistice local répond, généralement, à des circonstances limitées et urgentes (par exemple l'enlèvement des blessés, l'enterrement des morts, la négociation d'une capitulation, etc.) ; elle a un caractère essentiellement militaire, et est conclue par les chefs militaires, parfois verbalement. Les armistices plus étendus, quant aux lieux et à la durée, relèvent des autorités politiques de l'État, agissant, s'il y a lieu, par l'entremise des chefs militaires ; c'est souvent le prélude de la paix. (Ex. : l'armistice conclu en 1871 par Jules Favre et Bismarck.)

L'armistice peut être fait pour une durée indéterminée : il cesse, en ce cas, en vertu d'une dénonciation, qui, d'ordinaire, précède de quelques jours la reprise des hostilités. Quand la durée de l'armistice, quoique fixée, est longue, on a quelquefois stipulé aussi la nécessité d'une dénonciation.

L'armistice peut être général, ou bien être restreint à une partie seulement du théâtre de la guerre.

La convention fixe une ligne de démarcation entre les belligérants, et parfois une zone neutre (en 1871, 10 kilom. de chaque côté de la ligne).

Il y a controverse sur les effets naturels de l'armistice. En principe, chacun des belligérants peut faire chez lui ce qu'il aurait pu faire en pleine paix (lever des soldats, mouvoir leurs troupes, etc.) ; mais non pas les opérations militaires que l'ennemi aurait pu, sans l'armistice, empêcher (cette règle peut donner lieu, dans la pratique, à des discussions ; un assiégeant ne pourrait pas perfectionner ses moyens d'attaque ; mais on discute sur le droit de l'assiégé de réparer les brèches de la place investie). Le gouvernement français, négociant un armistice en octobre 1870, a soutenu que la conclusion entraînerait le droit de ravitailler les places investies pour une durée égale à celle de l'armistice lui-même. D'après lui, ce serait un principe que chaque belligérant se trouvât, à la fin de l'armistice, dans l'état où il était au commencement. Mais, à la vérité, il n'y a pas là un droit : chacune des parties est libre de refuser l'armistice, ou de ne le considérer que sous telle condition ; l'assiégeant, ayant intérêt à refuser le ravitaillement, ne l'accordera que si d'autres considérations lui font vivement désirer l'armistice. Dans l'usage, la clause de ravitaillement a généralement figuré dans les conventions d'armistice.

Malgré l'armistice, les belligérants conservent leurs pouvoirs sur le pays occupé.

Depuis la déclaration de Bruxelles, la violation de l'armistice par des individus isolés entraîne, pour la partie qui en a souffert, le droit de demander réparation ; la violation par l'une des parties entraîne pour l'autre le droit de le dénoncer (art. 51 et 52).

C'est à tort qu'on donne le nom d'armistice aux trêves qui, se prolongeant indéfiniment, ne peuvent être considérées que comme des paix déguisées, laissant en suspens les questions qui ont fait l'objet de la guerre.

ARMITAGE (Edward), peintre anglais, né en 1817 à Londres, mort à Cambridge-Wells en 1896. Il fut élève de Paul Delaroche, et il collabora avec lui dans la décoration de l'hémicycle de l'École des beaux-arts, où il est lui-même représenté sous les traits de Masaccio. Dans le concours pour la décoration à la fresque du Parlement, il obtint le premier prix avec le tableau : *Jules César abor-*

dant sur la terre de Bretagne. Membre titulaire de l'Académie royale de Londres en 1872, il est un des premiers maîtres de l'école anglaise contemporaine. Il a peint des tableaux historiques (*Batailles de Meeance, Balaklava, Inkermann*); religieux (*l'Esprit de religion, la Charité chrétienne, le Christ et ses Apôtres*), ou de genre.

ARMOIRE (lat. *armarium;* de *arma,* armes) n. f. Meuble ordinairement de bois, fermé par une ou deux portes, garni intérieurement de tablettes ou de tiroirs, et servant à renfermer du linge, de l'argent, etc. : ARMOIRE *de chêne, d'acajou.* ARMOIRE *a glace.*

— Par compar. : *Les sots silencieux sont des* ARMOIRES *vides fermées à clef.* (Petit-Senn.)

— Argot. *Armoire à glace,* Le quatre d'un jeu de cartes.

— Mar. *Armoire des montres,* Boîte à compartiments, dans laquelle se ramassent les chronomètres du bord.

— ENCYCL. Originairement, l'*armoire* semble avoir été une cavité creusée dans un mur, et fermée par un ou plusieurs vantaux, ce qu'on nomme aujourd'hui *placard.* Plus tard, l'armoire devint mobile. Sa destination première, indiquée par l'étymologie, était de contenir des armes. Chez les Romains, les armoires (*armaria*), placées dans l'atrium, contenaient les portraits en cire des ancêtres. Il y avait aussi des armoires où l'on déposait les livres ou rouleaux de parchemin; les grandes bibliothèques, comme la bibliothèque Ulpienne, se composaient d'une série d'armoires numérotées. Au moyen âge, dans les plus anciens monastères, une armoire, pratiquée ordinairement dans l'épaisseur du mur, servait à renfermer les livres des religieux; on donnait le nom d'*armariatus, armarius* (en vieux français *armarier, armarier*) à celui qui avait la garde de la bibliothèque monacale. Pendant les premiers siècles, les petites absides des églises romanes servaient à déposer les vases et les ornements sacrés; lorsque le plan des monuments religieux se fut agrandi, et que les absides eurent été converties en chapelles, on plaça les divers objets nécessaires au culte, les reliques, le trésor, dans des armoires prises dans l'épaisseur des murs, ou construites en saillie, en forme de crédences. Les armoires aux saintes huiles, aux hosties consacrées, étaient souvent pratiquées dans l'un des piliers du sanctuaire; une porte en métal ou en bois servait de clôture. Par la suite, cette armoire fut placée à portée du célébrant, au-dessus ou en avant du retable du maître-autel; ce ne fut guère qu'à partir du XVe siècle qu'on adopta l'usage de renfermer la réserve eucharistique dans les tabernacles.

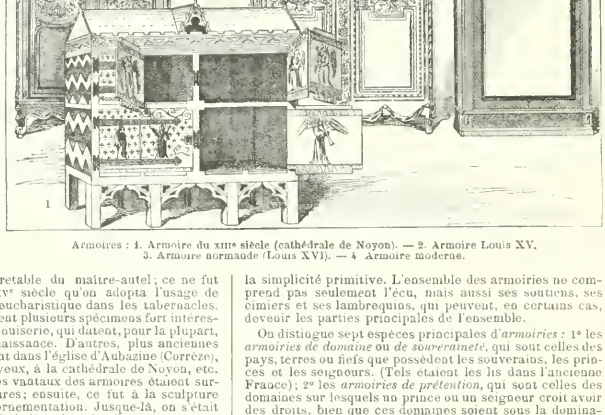

Armoires : 1. Armoire du XIIIe siècle (cathédrale de Noyon). — 2. Armoire Louis XV. 3. Armoire normande (Louis XVI). — 4 Armoire moderne.

Les musées renferment plusieurs spécimens fort intéressants d'armoires en menuiserie, qui datent, pour la plupart, de l'époque de la Renaissance. D'autres, plus anciennes (XIIIe siècle), se trouvent dans l'église d'Aubazine (Corrèze), à la cathédrale de Bayeux, à la cathédrale de Noyon, etc. Jusqu'au XVe siècle, les vantaux des armoires étaient surtout décorés de peintures; ensuite, ce fut à la sculpture qu'on demanda leur ornementation. Jusque-là, on s'était contenté de coffres et de bahuts dans la vie civile; à partir de cette époque, on les abandonna, et on adopta les armoires, que l'on couvrit de sculptures, d'incrustations et de décorations de tout genre. Le XVIIIe siècle employa pour la décoration des meubles la marqueterie et les enjolivements *rococo.* De nos jours, les différentes sortes d'armoires qui font partie de l'ameublement de luxe se distinguent en général par l'élégance de leurs formes et le bon goût de leurs ornements. V. ÉBÉNISTERIE.

Armoire de fer (L'). Cachette pratiquée dans le mur d'un corridor intérieur des appartements du roi, aux Tuileries. Elle était fermée par une porte de fer, que dissimulait un panneau de lambris, et destinée à mettre à l'abri de toute saisie des papiers compromettants. Louis XVI avait travaillé lui-même à cette cachette, aidé de son maître des cabinets Durey, puis il avait fait venir, pour y adapter une porte de fer, le serrurier Gamain, qui avait quelquefois aidé le roi dans des travaux de serrurerie. Cet ouvrier fut persuadé, plus tard, qu'on avait voulu l'empêcher après avoir fait ce travail, et, en 1792, pour se venger, il dénonça l'armoire de fer au ministre de l'intérieur Roland, qui prit possession des papiers enfermés. Il les déposa à la Convention, après les avoir examinés avec sa femme, grave imprudence qui le fit accuser plus tard d'avoir procédé clandestinement, et peut-être d'avoir soustrait des pièces compromettantes pour ses amis. Les documents trouvés dans l'armoire de fer furent inventoriés, puis examinés, et publiés. Ils fournirent les preuves de la connivence du roi dans les manœuvres de la cour et de l'émigration, des traces de la corruption de Mirabeau, de Dumouriez, d'un plan de séduction de l'Assemblée, de la variété de la propagande royaliste.

Louis XVI, dans son interrogatoire, essaya, néanmoins, de nier qu'il eût connaissance et de la fameuse armoire et des papiers qu'elle renfermait.

Au reste, les pièces les plus importantes auraient été enlevées, enfermées dans un gros portefeuille, et confiées à la femme de chambre de Marie-Antoinette, Mme Campan, s'il faut en croire les *Mémoires* de cet auteur.

Armoire de fer. On nomme ainsi, aux archives nationales, une armoire creusée dans la muraille, au fond de la salle du Trésor des chartes, et qui fut faite par ordre de l'Assemblée constituante, en 1790, pour renfermer le matériel de la fabrication des assignats. Elle contient aujourd'hui différents documents précieux, tels que les diplômes mérovingiens, des autographes de Charles V, de la reine Elisabeth, de Charles-Quint, de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de la famille Bonaparte, etc., et une lettre de Soliman à François Ier (1528), écrite en caractères d'or et d'azur, sur vélin, et enfermée dans un sachet de brocart. V. ARCHIVES.

ARMOIRIES (du bas lat. *armarium;* formé de *arma,* armes) n. f. pl. Emblèmes servant de signes distinctifs à un individu, à une famille, à une ville, à une corporation : *Les* ARMOIRIES *de famille, abolies en 1790, furent rétablies par Napoléon.*

— ENCYCL. Blas. L'origine des *armoiries* doit être recherchée dans les figures emblématiques, ou simplement ornementales, que les guerriers portaient sur leurs boucliers pour se reconnaître dans la mêlée. Les vases antiques de la Grèce montrent sans cesse des combattants ayant des serpents, des oiseaux, des animaux naturels ou fantastiques, peints sur le champ de leur bouclier. Cet usage continua pendant le moyen âge, et, vers la fin du XIIe siècle, on lui voit prendre un caractère fixe, les figurations des écus deviennent héréditaires, les véritables armoiries sont fondées. Elles vont désormais en se compliquant à l'infini, mais les figurations pour ainsi dire primordiales qui composaient les plus anciennes restent fixes, et elles constituent ce que l'on appelle en blason les pièces héraldiques. V. BLASON, CASQUES, COURONNES, DIGNITÉS.

Les armoiries les plus anciennes ont été relevées sur les sceaux; elles sont les plus simples et se rapportent tout d'abord aux premières partitions de l'écu. Dans cet ordre d'idées, ce sont les armoiries allemandes qui ont conservé la simplicité primitive. L'ensemble des armoiries ne comprend pas seulement l'écu, mais aussi ses soutiens, ses cimiers et ses lambrequins, qui peuvent, en certains cas, devenir les parties principales de l'ensemble.

On distingue sept espèces principales d'*armoiries :* 1° les *armoiries de domaine* ou *de souveraineté,* qui sont celles des pays, terres ou fiefs que possèdent les souverains, les princes et les seigneurs. (Tels étaient les lis dans l'ancienne France); 2° les *armoiries de prétention,* qui sont celles des domaines sur lesquels un prince ou un seigneur croit avoir des droits, bien que ces domaines soient sous la domination d'un autre prince. (C'est ainsi que les rois d'Angleterre joignaient à leurs *armoiries* celles des rois de France); 3° les *armoiries de concession,* qui se composent de la totalité, ou seulement d'une partie de celles d'un souverain, qui, en autorisant à les porter, a voulu récompenser de grands services. (Telles étaient les armoiries de Jeanne d'Arc); 4° les *armoiries de patronage,* qui contiennent des pièces ajoutées à des armes pour indiquer une protection particulière accordée par le prince au blason duquel elles ont été empruntées. (Telles sont les armoiries de Paris, qui portent en chef celles des rois de France); 5° les *armoiries de famille,* qui, comme leur nom l'indique, ont pour objet de distinguer les familles entre elles. (On les dit *légitimes, vraies, pleines* ou *pures,* quand elles ne sont accompagnées d'aucun signe accessoire : c'est ainsi que les aloés les portent. Les armes des cadets et des bâtards sont, au contraire, *brisées,* c'est-à-dire modifiées. Les armoiries des familles peuvent encore être *substituées,* de *succession* ou d'*alliance* : les armes substituées sont celles que l'on prend avec un nom étranger, en vertu d'un acte; les armoiries de succession sont celles que les héritiers prennent, en vertu de clauses testamentaires, en devenant propriétaires des terres du testateur; enfin, les armoiries d'alliance indiquent une famille, les alliances qu'elle a contractées par mariage. Les armes *symboliques* ou *commémoratives* rappellent la mémoire d'une action honorable. Enfin, les *armoiries parlantes,* ou *armes qui chantent,* rappellent, par certaines pièces, le nom de leur propriétaire); 6° les *armoiries de dignité,* qui sont destinées à faire connaître les dignités dont leur propriétaire est revêtu. (Elles se composent presque toujours d'ornements extérieurs, ajoutés aux armes de la famille); 7° les *armoiries de communauté,* qui sont destinées à distinguer les ordres ou chapitres nobles, les corporations, les sociétés savantes, etc.

Pour les armoiries des villes, comme pour celles des pays, on les trouvera au corps du dictionnaire, au nom de chacun de ces pays ou de ces villes. V. BLASON, et ÉCU.

— Dr. Chacun est libre de s'attribuer telles *armoiries* qu'il lui plaît, à condition que lesdites armoiries n'appartiennent à personne. Dans le cas contraire, une action en usurpation de propriété pourrait être intentée. Le droit aux armoiries se prouve par titres authentiques ou par possession d'état certaine. Il n'entraîne le payement d'aucun impôt.

— SYN. Armes. V. ARMES.

— BIBLIOGR. : *Armorial général de la France,* par L.-P. d'Hozier, grand généalogiste de France (Paris, 1738-1768). [Il existe à la Bibliothèque nationale, section des Manuscrits, le manuscrit officiel du *Grand Armorial* de d'Hozier (Charles), comprenant 34 volumes texte et 35 volumes d'armoiries. Il a été commencé en 1696. Il contient les armoiries des hommes, des sociétés, des villes]; *la Vraie et Parfaite Science des armoiries* ou *l'Indice armorial,* ouvrage apprenant et expliquant sommairement les mots et figures dont on se sert au blason des armoiries et l'origine d'icelles, par Louvan Geliot; le *César armorial,* recueil des armes et blasons de toutes les illustres... maisons de France, par César de Grandpré (Paris, 1645). — Pour les autres ouvrages traitant du blason, V. BLASON. Le *Grand Armorial* de Charles d'Hozier a pour complément l'*Indicateur du Grand Armorial de France* (publié en 1854 par Louis Paris). *Armorial général,* par J.-B. Rietstap, contenant la description des armoiries des familles nobles ou patriciennes de l'Europe, et précédé d'un dictionnaire des termes du blason, paru à Gouda (Hollande) en 1861. La nouvelle édition date de 1888.

ARMOISE contract. du lat. et du gr. *artemisia;* de *Artemis,* nom gr. de Diane, qui présidait aux accouchements et secourait les femmes malades) n. f. Genre de la famille des composées-artémisiées, renfermant un assez grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont remarquables par leurs propriétés économiques ou médicinales.

— COMM. Sorte d'étoffe de soie, dont les Indes et l'Italie eurent anciennement la spécialité, et que l'on fabrique à Lyon. ‖ On l'appelle aussi ARMOISIN.

— ENCYCL. Les principales espèces sont : l'*armoise commune,* appelée vulgairement *herbe de Saint-Jean* (c'est une herbe vivace, à tige dressée, rougeâtre, striée, rameuse au sommet, et haute de 6 à 12 décimètres. Elle croît dans les lieux incultes, parmi les décombres, le long des haies, sur le bord des chemins. Elle fleurit de juillet à octobre). Aromatique et amère, elle est employée en médecine comme tonique, excitante et emménagogue.

L'*armoise des champs* se reconnaît à ses feuilles d'abord pubescentes et blanchâtres, puis glabres et d'un vert gai, composées de segments très étroits et linéaires.

L'*armoise absinthe,* désignée ordinairement sous le nom de *absinthe,* de *grande absinthe,* de *armoise amère,* croît d'une manière spontanée dans les lieux incultes, pierreux, de la plupart des contrées de la France. Ses feuilles, soumises à la distillation, fournissent une liqueur particulière, connue de tout le monde sous le nom de *absinthe.* V. ABSINTHE.

Armoise : *a,* fleur.

L'*armoise de Judée* donne, par ses capitules et ses pédoncules, le médicament connu sous le nom de *semen-contra* de Barbarie, lequel forme la base de plusieurs préparations vermifuges. V. SEMEN-CONTRA.

ARMOISES (Jeanne DES), aventurière qui, grâce à une ressemblance singulière, put se faire passer pour Jeanne d'Arc pendant plusieurs années, de 1436 à 1441. Les frères de Jeanne d'Arc la reconnurent pour leur sœur. Elle profita de cette situation pour faire des dupes, obtenir la protection de hauts personnages, tels que la duchesse de Luxembourg, Ulrich de Wurtemberg, et prit parti dans une guerre que se firent deux compétiteurs à l'archevêché de Treves. Ensuite, elle épousa un noble lorrain, ROBERT **des Armoises.** Alors elle envoya son prétendu frère, Jean du Lys, à Orléans, et même vers le roi de France. Mais cette vie régulière ne pouvait lui convenir longtemps; elle s'enfuit en Italie avec un clerc, et s'enrôla au service du pape Eugène IV. Puis elle revint en France reprendre son rôle de Jeanne d'Arc; elle fut reçue en cette qualité à Orléans et à Bourges, et prit part à une expédition armée dans le Poitou. Sommée par le Parlement et l'Université à comparaître, elle parvint à s'échapper; mais, devant le roi de France, elle dut avouer sa supercherie. Elle ne fut pas inquiétée, et continua à guerroyer. Son mari étant mort, elle épousa un personnage obscur d'Anjou, et, après être restée trois mois, on ne sait pour quelles raisons, dans les prisons de Saumur, elle fut condamnée au bannissement, dont le roi René lui fit grâce en 1457. Depuis, on perd sa trace.

ARMOISEUR, EUSE n. Qui fabrique l'étoffe appelée armoise ou armoisin.

ARMOISIN (de l'ital. *armosino,* à cause des armoiries ou marques qui étaient sur la toile d'enveloppe de cette soierie) n. m. Taffetas mince et terne, en usage du XVIe au XVIIe siècle. Il se fabriquait en Italie, et on l'imitait à Lyon. Sa trame comportait de trois à six fils : *L'*ARMOISIN *était le seul taffetas que les femmes du peuple se permissent de porter au* XVIe *siècle.* — Le *demi-armoisin* était plus faible et beaucoup moins cher que l'armoisin vrai. ‖ *Armoisin des Indes,* Taffetas de qualité inférieure à celle du demi-armoisin. (Au XVIIe siècle, il était peu estimé, parce que ses couleurs étaient fausses, et qu'il n'avait point de lustre; l'*armoisin Damavar* était de même catégorie, mais décoré de fleurs.)

ARMON n. m. Nom de chacune des deux pièces symétriques entre lesquelles se trouve placé le gros bout du timon d'un carrosse, d'une voiture. L'intervalle compris entre les armons, où se fait l'assemblage du timon, se nomme *têtard.*

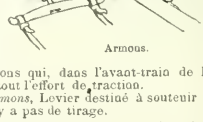
Armons.

Ce sont les armons qui, dans l'avant-train de la voiture, supportent tout l'effort de traction.

— *Levier des armons,* Levier destiné à soutenir les armons, quand il n'y a pas de tirage.

ARMONVILLE (Jean-Baptiste), conventionnel, né à Reims en 1756, mort dans cette ville en 1808. Il était car-

dour de laine lorsqu'il fut député à la Convention. Il siegea à la Montagne auprès de Marat, et vota la mort du roi sans appel ni sursis. On l'avait surnommé *Bonnet Rouge*, parce qu'il portait constamment cette coiffure. Il lutta contre la réaction thermidorienne. Après la dissolution de la Convention, il retourna à son humble métier.

ARMOR ou **ARVOR**, nom celtique de la Bretagne, signifiant « sur mer », c'est-à-dire pays maritime. De là vient le nom *Armorique*.

ARMORACIE (du lat. *Armorica*, pour *Aremorica*, l'Armorique, où cette plante croît particulièrement) n. f. Genre de crucifères-lunariées, tribu des alyssinées, que l'on désigne vulgairement sous les noms du *moutarde d'Allemagne*, *moutarde des capucins*, etc.

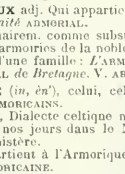

Armoracie

— Encycl. L'*armoracie* est une plante vivace à racines charnues, appartenant au genre cochléaria. On la trouve dans les lieux humides, sur le bord des ruisseaux dans le nord de l'Europe; elle croît en abondance en France et en Angleterre. Sa tige, droite et rameuse au sommet, atteint jusqu'à 1 mètre de hauteur. Elle est caractérisée par des feuilles lancéolées et dentées. La racine de cette plante est douée de propriétés antiscorbutiques. La médecine emploie aussi comme vermifuge, stimulant et diurétique.

ARMORIAL, ALE, AUX adj. Qui appartient, qui a rapport aux armoiries : *Traité* ARMORIAL.

— S'empl. plus ordinairem. comme subst. masc. pour désigner le recueil des armoiries de la noblesse d'une nation, d'une province, d'une famille : *L'*ARMORIAL *général de la France. L'*ARMORIAL *de Bretagne*. V. ARMOIRIES.

ARMORICAIN, AINE (*in, èn*), celui, celle qui habite l'Armorique. — *Les* ARMORICAINS.

— n. m. *L'armoricain*, Dialecte celtique né au VIIe s. et qui se parle encore de nos jours dans le Morbihan, les Côtes-du-Nord et le Finistère.

— Adjectiv. Qui appartient à l'Armorique ou à ses habitants : *Tradition* ARMORICAINE.

— Géol. *Étage armoricain*, Nom qui a été donné par le Lapparent à l'étage ordovicien de Lapworth ou silurien moyen. ‖ *Grès armoricain*, Assise de grès blanc assez développée dans le massif de l'Armorique et du Cotentin et correspondant à la partie inférieure de l'étage ordovicien.

— Littér. *Cycle armoricain*, appelé aussi *Cycle d'Arthur*, *cycle de la Table ronde*. Ensemble des gestes ou épopées du moyen âge, en vers ou en prose, relatives à la légende du roi Arthur et de ses lieutenants, ainsi qu'aux vieilles traditions bretonnes. V. TABLE RONDE.

ARMORIER (rad. *armoiries*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subjonct. : *Nous armoriions, vous armoriiez. Que nous armoriions, que vous armoriiez*) v. a. Appliquer des armoiries sur quelque chose : *Faire* ARMORIER *sa voiture*.

ARMORIQUE (du gaél. *armor*, qui signifie : *bord de la mer*), contrée de la Gaule, identifiée d'ordinaire avec l'ancienne province de Bretagne, mais beaucoup plus étendue en réalité, et comprenant toute la région maritime de la Gaule. Au IVe siècle, l'administration romaine appliquait encore le nom de « Armorique » au gouvernement chargé de la défense des côtes.

— *Histoire*. D'après la *Notitia*, l'*Armoricanus Tractus* comprenait la plus grande partie de la Gaule, avec même des villes comme Sens, Troyes, Orléans, Auxerre, par suite du système de défense, adopté alors, s'appliquant exclusivement aux attaques qui pouvaient venir du Rhin et de la mer. Les événements du Ve siècle réduisirent l'Armorique aux limites de la Loire, la Seine et la Somme inférieure; par suite des invasions barbares, la confédération formée par le *Tractus Armoricanus*, soulevé contre les Romains en 408, se restreignit peu à peu à ces limites. Clovis l'unit, à la fin du Ve siècle, à son royaume, et ainsi se termina un très curieux essai de république indépendante en Gaule. — Clovis ne changea rien à l'organisation des cités armoricaines, et tout porte à croire qu'elles conservèrent, sous les mérovingiens, un état peu différent de celui qu'elles possédaient à l'époque antérieure. Cet état est très mal connu; tout au plus peut-on dire avec certitude que les évêques furent à la fois les chefs temporels et les substituteurs spirituels de la confédération. Ajoutons que la vaste assemblée générale dont l'histoire fasse mention durant cette période, dans les provinces dont il s'agit, est une réunion d'évêques en un concile, à Angers. V. BRETAGNE.

ARMORIQUE adj. Synonyme de ARMORICAIN.

Non loin de l'*armorique* plage,
Il est une île, affreux rivage,
Habitacle marécageux... GRESSET.

ARMORISTE (*riss* — rad. *armorier*) n. m. Celui qui sait, qui enseigne le blason, qui écrit sur le blason. ‖ Celui qui fait, peint ou grave des armoiries.

ARMOSELLE n. f. Nom français des *seriphium* (L.). Ce sont des arbustes verts, originaires de l'Afrique.

ARMSTRONG (*strongh*) n. m. et adj. Se dit d'un canon rayé, inventé en 1854 par un manufacturier anglais de ce nom : *Canon* ARMSTRONG. V. ARMSTRONG (*William George*).

ARMSTRONG (Jean), ingénieur du roi d'Angleterre, mort en 1758. Envoyé en 1738 dans l'île de Minorque, il étudia ce pays et publia à Londres, en 1752, une *Histoire de l'île de Minorque*; 2e édit., 1756.

ARMSTRONG (Jean), médecin et poète écossais, né à Castletown en 1709, mort à Londres en 1779. Il se fit remarquer surtout comme littérateur et homme d'esprit. Son meilleur ouvrage est son poème didactique de l'*Art de conserver sa santé* (1741), traduit en français (1827). On lui doit aussi : l'*Économie de l'amour*, poème fort leste; une satire ingénieuse contre les empiriques, intitulée : *Essai sur l'art d'abréger l'étude de la médecine*, etc.

ARMSTRONG (Jean), médecin anglais, né à Ayres-Quay (comté de Durham) en 1784, mort à Londres en 1829. Il a propagé en Angleterre les théories de Broussais. On l'accusait de pratiquer un peu trop largement la saignée.

ARMSTRONG (George Francis), poète anglais, né en 1845, près de Dublin. Son premier volume de poésies, paru en 1869, fut remarqué par Sainte-Beuve. La même année, il publia une tragédie, *Lycone*; puis, de 1872 à 1876, trois drames : *le Roi Saul*, *le Roi David*, et *le Roi Salomon*.

ARMSTRONG (William George, baron), ingénieur anglais, né et mort à Newcastle-upon-Tyne (1810-1900). Son goût pour la mécanique lui fit promptement abandonner l'étude des lois. Il inventa une machine hydro-électrique et, en 1854, il présentait au duc de Newcastle, alors ministre de la guerre, les plans d'un canon rayé se chargeant par la culasse, qui fut adopté, en 1858, pour l'usage de l'artillerie anglaise. La construction des navires de guerre cuirassés porta l'inventeur, en 1861-1862, à faire de nombreuses expériences sur la pénétrabilité des blindages en fer. Sir William Armstrong fut nommé, en 1858, ingénieur en chef du ministère de la guerre et directeur de la fonderie du gouvernement à Woolwich, et fut créé baronnet en 1859. Il renonça, en 1863, à sa position officielle, mais il continua la construction des canons dans son usine d'Elswick, près de Newcastle. Des expériences, instituées en 1864-1865, ne furent pas favorables au système d'Armstrong, qui fut abandonné. Armstrong a inventé un mélange explosif qui porte son nom, un siphon et diverses machines à pression hydraulique. En 1884, il fut élevé à la pairie, avec le titre de « baron ».

ARMURE (lat. *armatura*; de *arma*, armes) n. f. Ensemble des armes défensives qui couvrent, garantissent le corps et les membres, comme le casque, la cuirasse, etc. : ARMURE *légère*. ARMURE *de fer, d'acier*.

— Par ext. Armes défensives des animaux, comme les piquants du hérisson, la carapace de la tortue, etc.

— Fig. Protection, moyen de défense : *La patience est une* ARMURE *impénétrable*.

— Agric. Espèce de râteau de bois que l'on adapte aux faux pour recevoir les céréales coupées.

— Arboric. Appareil dont on entoure les jeunes arbres, pour les défendre contre les mutilations.

— Chass. Peau épaisse qui couvre les épaules du sanglier.

— Hist. *Armures fées*, Nom que l'on donnait aux armures de certains paladins, que l'on croyait avoir été fabriquées et enchantées par des fées protectrices.

— Manuf. Se dit de l'ensemble du système de *lames* ou *lisses* que comporte un métier à tisser, suivant le genre de tissu qu'il doit produire. ‖ Étoffe de soie ou de laine d'une texture spéciale. ‖ Les projectiles contenus dans une fusée de guerre forment les *armures* de cet engin.

— Mar. La dernière des jumelles qui s'endente sur un mât, une vergue, etc., pour en compléter les dimensions. ‖ *Armure d'un bau*, Pièce intermédiaire d'un bau de trois pièces; ensemble de deux pièces renforçant un beau trop faible. ‖ *Armure d'une vergue d'un mât*, Pièce complétant le diamètre d'une vergue ou d'un mât; cuirasse d'un navire de guerre.

— Mus. et phys. V. ARMATURE.

— Papet. Enveloppe des rames de papier.

— Techn. Ferrure, pièces de fer servant à maintenir, fortifier, préserver une charpente, une meule, une machine. ‖ Nom des divers objets, feuilles de fer-blanc, briques vernissées, etc., dont on entoure un pigeonnier pour empêcher les rats et autres grimpeurs de s'y introduire. ‖ Petites pièces de fer aux deux bouts de la navette.

— Verr. Planchette que l'ouvrier souffleur attache à sa canne, et sur laquelle il roule la canne.

— Encycl. Art milit. L'histoire de l'*armure* proprement dite commence en nos pays avec la fin du moyen âge. Toute la période qui s'étend des Carolingiens au XIVe siècle a connu ces défenses de corps mixtes dont nous avons cité au mot ANOUSKENET. Quant à l'antiquité classique, les Romains ayant emprunté leurs cuirasses aux Grecs, elle n'a employé que des cuirasses à lambrequins, protégeant le ventre et la région des aines, des casques et des cnémides.

L'armure, proprement dite, qui fait de l'homme de guerre une véritable statue d'acier, n'apparaît que vers 1410. La figure 1 de notre planche (p. 464) représente un homme d'armes de cette époque. On voit qu'entre cette armure et celle du roi Louis XIII (*fig.* 16), il n'existe point de différence fondamentale, au point de vue architectonique élémentaire. On y retrouve à peu près toutes les mêmes pièces; seulement, elles se compliquent de plus en plus, se renforcent, s'articulent pour permettre le jeu de toutes les articulations, comme dans celle d'un Médicis, faite vers 1515 (*fig.* 4), qui est du type des harnois dits *de champ clos*. La figure 12 montre un corps d'armure formé de lames articulées en queue d'écrevisse, formant ce qu'on appelait un *lutecret* ou une *nnime*. Sur le plastron on ajoutait au besoin un renfort mobile à l'épreuve des balles, comme on le voit dans l'armure de Henri IV (*fig.* 7 et 9). La figure 6, au milieu de la planche, montre un harnois complet du roi Philippe II d'Espagne, exécuté par l'armurier bavarois Wolf de Landshut, vers 1540. C'est un exemple d'armure de joute, où le cheval et l'homme sont armés de pièces doublées et renforcées surajoutées à l'armure ordinaire. La tête de la bête est prise dans un chanfrein complet; son cou est armé de bardes dites de « gorge et de crinière »; le poitrail a sa pissière, qui par les flancs se réunit à la barde du croupe (tonnelle, girelle). La figure 14 montre un corps d'armure, dit « à tour », du commencement du XVIe siècle, formé surtout allemande, utilisée dans les champs clos. La figure 15 représente une autre armure de joute allemande un peu plus ancienne, qui a gardé le type du XVe siècle; son casque est un heaume en tête de crapaud. On remarquera qu'au XVIe siècle une armure pouvait être composée de plus de cent pièces qui, susceptibles de s'allier ensemble, formaient le harnois de guerre ou de joute, ou de tournoi, pour combattre à pied, à cheval, avec la lance, ou aller à la brèche, à la tranchée, etc. Les dernières armures complètes datent du règne de Louis XIII; progressivement, l'homme de guerre en abandonna toutes les pièces, trop lourdes et surtout trop coûteuses. La cuirasse des cavaliers modernes en est le dernier vestige.

On entendait par « armures de parement » celles qui, destinées surtout à la parade, se couvraient de gravures à l'eau-forte souvent dorées, ou bien étaient ciselées, repoussées, niellées, damasquinées, incrustées d'or ou d'argent. Les plus belles ont été exécutées au XVIe siècle, comme cette armure aux Lions, dont la figure 12 nous montre une partie (V. chacun des mots de l'explication de la figure 3.

SYN. Armure, arme. V. ARME.

— BIBLIOGR. Outre les ouvrages classiques de Viollet-le-Duc, de Meyrick, de Wendelin Boeheim, cf. Maurice Maindron, *les Armes* (Paris, 1891), où on trouvera la bibliographie à peu près complète jusqu'à cette date; et du même auteur : les études parues de 1892 à 1896 dans la *Gazette des beaux-arts* sur les collections d'armes des musées de Paris et de Madrid, Giraud, *Catalogue de la collection Spitzer* (*Armes*) (Paris, 1893); colonel Robert, *Catalogue du Musée d'artillerie* (Paris, 1892), etc.

— Arboric. Les *armures* sont des appareils destinés à protéger les jeunes arbres contre toutes les causes extérieures qui menacent de les mutiler ou de les ébranler, et surtout contre les déprédations des animaux domestiques, ou le choc des instruments aratoires. Une excellente armure est celle formée au moyen de quatre lattes en bois de chêne, réunies entre elles par des fils de fer; elles constituent un cylindre dont on entoure la tige des arbres et qui s'appuie sur le sol. Un bourrelet en vieux chanvre est fixé au sommet et à la base de l'armure, pour empêcher l'arbre d'être blessé par le frottement. Lorsqu'on redoute le choc des instruments aratoires, des voitures, etc., on se sert ordinairement de deux pieux en bois dur, que l'on place

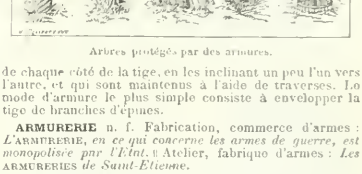

Arbres protégés par des armures.

de chaque côté de la tige, en les inclinant un peu l'un vers l'autre, et qui sont maintenus à l'aide de traverses. Le mode d'armure le plus simple consiste à envelopper la tige de branches d'épines.

ARMURERIE n. f. Fabrication, commerce d'armes : *L'*ARMURERIE, *en ce qui concerne les armes de guerre, est monopolisée par l'État*. ‖ Atelier, fabrique d'armes : *Les* ARMURERIES *de Saint-Étienne*.

ARMURIER (*ri*) n. m. Celui qui fabrique, qui vend toutes sortes d'armes : *Les anciens* ARMURIERS *de Tolède étaient célèbres*. ‖ Sous-officier chargé spécialement de surveiller l'état des armes d'un régiment.

— En T. de mar. Matelot ou sous-officier de la spécialité de l'armurerie (artillerie de marine), embarqué à bord des bâtiments pour entretenir et nettoyer les armes.

— Encycl. Les renseignements certains manquent pour l'histoire des armuriers dans l'antiquité classique et jusqu'à notre moyen âge; et, comme la Révolution, en supprimant les corporations, en fit brûler les livres, on en est réduit à des données assez vagues sur la condition des armuriers français. On peut, cependant, dire d'une façon générale que leurs produits ne furent jamais très estimés, et qu'au XVe siècle, déjà, l'Italie et l'Allemagne avaient pris sur eux l'avantage. On s'approvisionnait en Allemagne, dès le XIVe siècle, des fameuses lames de Solingen et de Passau; plus tard, les lames de Tolède eurent la vogue, surtout de 1300 à 1650 environ. En France, d'ailleurs, les règlements corporatifs semblaient plutôt entraver les armuriers dans la pratique de leur art. On distinguait les fourbisseurs, batteurs et monteurs d'épées; les heaumiers, forgeurs de casques et d'armures; les chainetiers, qui faisaient des défenses de mailles; les lormiers, monteurs de selles et de ceinturons; les arquebusiers, qui devaient faire établir les fûts de leurs armes à feu par les menuisiers-huchiers; etc. D'une façon générale, on se fournissait, dès le XVe siècle, en Flandre, en Italie, en Allemagne. Mais, au moyen âge, Abbeville, Montpellier, Marseille, avaient des armuriers, qui travaillaient même pour l'étranger.

Les artistes qui ont exécuté les magnifiques armures de parement du XVIe siècle sont des Allemands et des Italiens; parmi eux, il faut toutefois distinguer les artistes universels qui gravaient, ciselaient, peignaient, sculptaient avec un égal succès, après avoir fait leur sérieux apprentissage dans la boutique de l'orfèvre. Les plus fameux armuriers d'Italie furent les Missaglia d'Ello, célèbres dès le XVe siècle, et dont les successeurs furent les Negroli de Milan, fournisseurs de Charles-Quint, avec les Piccinino de Milan; Caremolo Mondrone et Bartolomeo Campi sont leurs contemporains. Quant à Benvenuto Cellini, il n'a jamais fait d'armes ni d'armures, encore qu'une légende misérable s'obstine à lui attribuer des pièces exécutées pour la plupart après sa mort. En Allemagne, les plus fameux armuriers, en dehors de tous les maîtres de Solingen dont on a conservé les noms, furent les Colman d'Augsbourg, le Bavarois Wolf de Landshut, Lochner, Worms, les Fraudenbrics. On possède les noms et les marques de la plupart des armuriers de Tolède. En France, le bel art de l'armurier disparut au XVIIe siècle : on ne forgea plus alors de lames d'épée, ou très peu; la plupart des épées étaient montées sur des lames de Solingen. L'histoire de la fabrication des armes de guerre avant la Révolution est encore à faire.

— BIBLIOGR. Cf. Wendelin Boeheim, *Handbuch der Waffenkunde*, et la bibliographie des mots ARMURE, et ÉPÉE.

ARMUYDEN. Géogr. V. ARNEMUYDEN.

ARMY-WORM mot angl. qui signif. *ver militaire* n. m. Nom donné, en Amérique, à la chenille d'une noctuelle du genre leucanie.

ARNAC-LA-POSTE, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 35 kilom. de Bellac. 2.090 hab.

ARNAC-POMPADOUR, comm. de la Corrèze, arr. et à 38 kilom. de Brives; 1.676 hab. Château donné par Louis XV à la marquise de Pompadour.

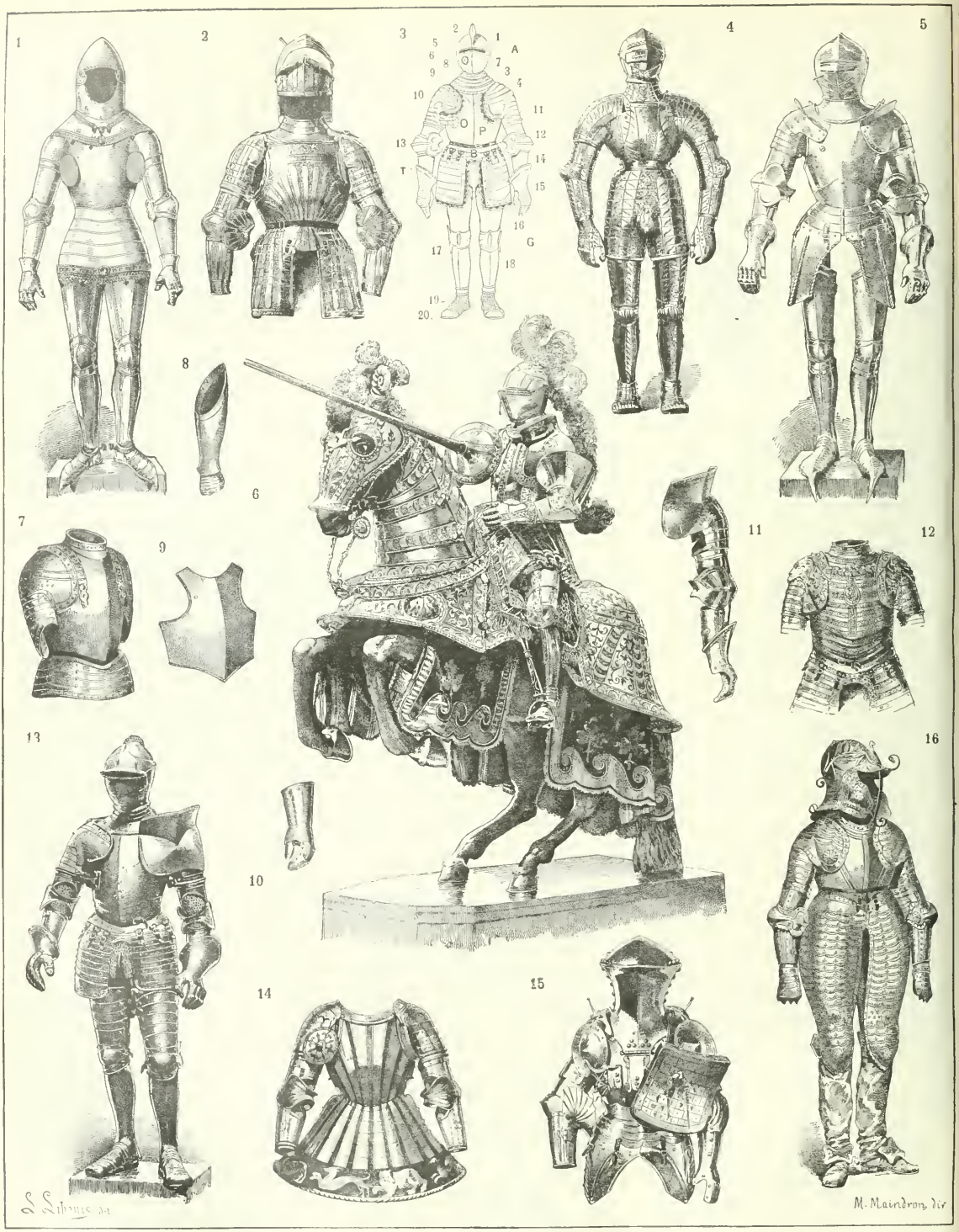

1. Armure complète, fin du XIVe siècle. — **2.** Corps d'armure milanaise (XVIe siècle). — **3.** Armure complète d'enfant (XVIe siècle). [*Schéma* : *A*. Armet du type des salades dites « à la bourguignonne » : 1. Timbre ; 2. Crête ; 3. Gorgerin ; 4. Crête de l'épaulière ; 5. Vue ; 6. Nasal ; 7. Ventaille ; 8 Prise du vent ; 9. Mentonnière ; 10. Epaulière ; 11. Canon d'arrière-bras ; 12. Courroie de ceinture ; 13. Cubitière ; 14. Canon d'avant-bras ; 15. Gantelet. — *T*. Tassettes. — *P*. Plastron. — *O*. Faucre ou arrêt de la lance. — *B*. Braconnière ; 16. Cuissot — *G* Genouillère ; 17. Son aile ; 18. Grève ; 19. Soleret à cou-de-pied de mailles ; 20. Son bout en pied de cheval.] — **4.** Armure pour combattre à pied (XVIe siècle). — **5.** Armure complète du XVe siècle. — **6.** Armure de tournoi du roi d'Espagne, Philippe II (XVIe siècle). — **7.** Armure de Henri IV (XVIe siècle). — **8.** Brassard de ladite armure. — **9.** Pièce de renfort de la cuirasse de ladite armure. — **10.** Bras de fer du XVe siècle. — **11.** Bras gauche d'une armure de gendarme (XVIe siècle). — **12.** Armure dite « aux lions » (XVIe siècle). — **13.** Armure espagnole de guerre (XVIe siècle). — **14.** Armure à tonne. — **15.** Armure de joute allemande (XVe siècle). — **16.** Armure de Louis XIII (XVIIe siècle).

ARNAL (Scipion D'), ingénieur français, né à Vallerangue en 1733, mort en 1801. Chanoine à Alais, il se livra exclusivement à l'étude de la mécanique, et inventa des moulins à feu, ainsi qu'une machine à feu pour la remonte des bateaux sur les rivières.

ARNAL (Étienne), acteur comique français, né à Meulan (Seine-et-Oise) en 1794, mort à Genève en 1872. Après un début malheureux dans les rôles tragiques, il fut engagé aux Variétés, en 1817. Son entrée au Vaudeville, en 1827, le tira de la foule des médiocrités. Bientôt il suffit à la vogue de ce théâtre, où il obtint de très grands succès, ainsi qu'au Palais-Royal. Comédien très original, mais peut-être un peu trop uniforme, il excellait dans la naïveté alurie et dans la mimerie excentrique. Nul n'a su mieux que lui produire de l'effet rien qu'avec un mot, un geste, et donner le relief comique au dialogue. Il a rajeuni le type, longtemps populaire, de *Jocrisse*. Retiré du théâtre en 1863, Arnal cultiva la poésie. On a de lui *l'Épître à Bouffé*, œuvre honnête et charmante; *les Gendarmes*, poème épicé en deux chants (1826); *les Acteurs et les Prêtres*, facétie en vers (1831); *Boutades en vers* (1861).

ARNALL (William), journaliste et pamphlétaire anglais, né en 1705, mort en 1751. Il soutint la politique de sir Robert Walpole, qui le subventionna largement dans deux journaux : *the British Journal*, et *Free Brition*. Il nous reste de lui quelques pamphlets assez curieux. Pope l'attaque violemment dans sa *Dunciade*.

ARNAU, ville de l'empire d'Autriche (Bohême), au pied du Riesengebirge, sur l'Elbe ; 4.125 hab. Assiégée par Ziska et les hussites, en 1424. — Arnau est le ch.-l. d'un district peuplé de 20.000 hab.

ARNAU (Juan), peintre espagnol, né à Barcelone en 1595, mort en 1683. Élève de Caxès, il s'est acquis une juste réputation comme coloriste. On lui doit un très grand nombre d'illustrations dans des ouvrages d'hagiographie.

ARNAUD AMALRIC. Biogr. V. AMALRIC.

ARNAUD de Brescia, né vers 1100 à Brescia, vint en France dans sa jeunesse, et suivit les leçons d'Abélard. De retour en Italie, il se forma un parti puissant en déclamant contre la corruption du clergé contemporain, qu'il prétendait dépouiller de ses biens temporels, afin de le ramener à l'austère simplicité de l'Église primitive. Le premier résultat de ses prédications fut une révolte du peuple de Brescia contre son évêque. Dénoncé au concile de Latran (1139), il dut faire au pape Innocent II le serment de garder le silence. Il se retira alors en France auprès d'Abélard, dont les opinions faisaient grand bruit et dont il embrassa le parti avec chaleur. Tous deux furent condamnés au concile de Sens (1140). Arnaud se réfugia en Suisse, près de l'évêque de Constance, et il revint dans sa patrie après la mort d'Innocent II (1143). Ses doctrines avaient trouvé de l'écho à Rome, où ses partisans le rappelèrent, en 1145. Il obligea le pape Eugène III à quitter la ville, et, s'appuyant sur la noblesse et le peuple, entreprit de rétablir la liberté civile et de réformer le clergé. Il institua un sénat, un tribunat et un ordre équestre, mêlant à ces réminiscences de la république romaine des souvenirs de l'âge primitif du christianisme. En 1155, Adrien IV lança contre la ville l'interdit religieux. Les Romains, épouvantés, exilèrent Arnaud, qui, peu de temps après, fut livré aux partisans du pape par l'entremise de Frédéric Barberousse. Conduit à Rome, il y fut étranglé, par ordre du préfet de la ville ; son corps fut brûlé et ses cendres jetées dans le Tibre. Les témoignages contemporains, et celui de saint Bernard lui-même, s'accordent à représenter ce novateur comme doué de talents remarquables, d'une éloquence entraînante, et tous lui reconnaissent une grande pureté de mœurs. Ce fut un réformateur religieux, et surtout un agitateur politique, plutôt qu'un hérésiarque ; son rôle politique le perdit.

— BIBLIOGR. : Giesebrecht, *Arnold von Brescia* (Munich, 1873) ; Benghi, *Arnoldo da Brescia* (Rome, 1885) ; Hansrath, *Arnold von Brescia* (Leipzig, 1892).

ARNAUD ou **ARNAULD** (Ernoldus), abbé de Saint-Florentin-de-Bonneval, mort en 1156. Il correspondit avec saint Bernard et avec Arnoul, évêque de Lisieux. Il écrivit une partie de la *Vie de saint Bernard* (2e livre), et des traités de théologie.

ARNAUD (Daniel), troubadour, né à Ribérac (Périgord), mort vers 1189. Il vécut quelque temps à la cour de Richard Cœur de Lion. Il inventa une sorte de poésie nommée *sestine*, et excella dans les bouts-rimés. Dante et Pétrarque l'avaient en haute estime. La bibliothèque de Paris et celle de Florence possèdent de lui, en manuscrits, plusieurs chansons d'amour. — *Arnaud* fut encore le nom de plusieurs troubadours : ARNAUD *de Carcasses*, troubadour provençal, mort en 1270, connu par une nouvelle en vers, intitulée *le Perroquet*; — ARNAUD *de Marsan*, troubadour provençal de la fin du XIIIe siècle. (Il ne reste de lui qu'une pièce assez curieuse sur les modes de son temps et sur les mœurs et usages des grands seigneurs) ; — ARNAUD *de Marveil*, troubadour du Périgord, vivait au XIIe siècle. (Sa célébrité est attestée par Pétrarque) ; — ARNAUD *de Tintignac* ou *de Cotignac*, troubadour provençal du XIVe siècle, lequel fut attaché à Louis, roi de Sicile, et à la reine Jeanne, qui l'employèrent dans diverses négociations. (Il reste de lui trois chansons, dont l'amour est le sujet.)

ARNAUD de Villeneuve, médecin et alchimiste, né en Catalogne vers 1240, mort en 1311. Il fut nommé, en 1285, premier médecin du roi d'Aragon, Pierre III. En 1295, il vint à Rome, près de Boniface VIII, puis à Paris. Ayant soutenu des propositions peu orthodoxes, il fut excommunié et se réfugia auprès de Frédéric le Beau, en Sicile. Quelque temps après, envoyé en France pour soigner le pape Clément V, il périt dans la traversée, près de Gênes. Il fut, dit-on, le maître de Raymond Lulle, et chercha le secret de la pierre philosophale. Arnaud de Villeneuve n'a pas extrait le premier, comme on l'a prétendu, l'esprit-de-vin, l'huile de térébenthine, ainsi que les acides sulfurique, muriatique et nitrique. Il s'est borné à écrire l'histoire de ces produits, comme le montre F. Hœfer, qui, dans son *Histoire de la chimie*, a donné une analyse des écrits courts et arides d'Arnaud de Villeneuve, publiés à Lyon en 1504.

ARNAUD DE VERDALE, évêque de Maguelonne, mort en 1352. Prêtre austère, il lutta comme inquisiteur contre les hérésies des albigeois et des béguins, et travailla à rétablir dans son diocèse la discipline primitive. Savant légiste, il enseigna le droit à Montpellier, et soutint les privilèges féodaux contre la royauté. Chroniqueur, il a laissé une *Histoire des évêques de Maguelonne de 800 à 1339*.

ARNAUD de Cervole, célèbre chef de routiers, né au commencement du XIVe siècle dans le Périgord, et mort en 1366. Il fut surnommé *l'Archiprêtre*, de l'archiprêtré de Velines, dont il percevait les revenus. Il servit le roi Jean, avec lequel il fut fait prisonnier à Poitiers (1356). Racheté, il pilla la Provence, le Dauphiné, la Bourgogne et rançonna Innocent VI. En 1359, le dauphin Charles le prit à son service et l'employa à combattre les *Tard-Venus*. Il assista à la bataille de Brignais (1362), et fut fait prisonnier. Il défeadit la Bourgogne contre les grandes compagnies, mais ensuite la laissa piller par ses propres troupes. Il fut tué par un de ses soldats, au moment où il allait mener ses bandes contre les Turcs (1366).

— BIBLIOGR. : Chérest, *l'Archiprêtre* (Paris, 1870).

ARNAUD (Henri), pasteur et chef des Vaudois du Piémont, né près de Die en 1641, mort dans le Wurtemberg en 1721. Il quitta de bonne heure la France pour se fixer dans les vallées vaudoises, à La Tour, où il devint pasteur, et acquit une grande autorité morale. Lorsque Victor-Amédée, duc de Savoie, eut prohibé dans ses États l'exercice de tout culte non catholique (1686), Arnaud se retira en Suisse. Bientôt, il conçut l'audacieux projet de rétablir à main armée les Vaudois dans leurs vallées. En août 1689, à la tête de neuf cents hommes à peine, il traversa les Alpes, battit près d'Exilles des compagnies françaises, et atteignit La Balsille, premier village des vallées. Bientôt, commença une guerre acharnée entre les Vaudois, qui repoussèrent toutes les attaques, même celles de l'armée de Catinat. Cependant, ils étaient sur le point de succomber dans cette lutte désespérée, lorsque le duc de Savoie leur permit le libre exercice de leur religion, et leur confia même la défense des vallées. Arnaud quitta l'épée, et retourna au village de La Tour reprendre ses modestes fonctions de pasteur. Huit ans plus tard, Victor-Amédée ayant fait la paix avec la France, Arnaud dut s'exiler de nouveau. Trois mille hommes le suivirent. Il les conduisit dans le Wurtemberg, où le gouvernement leur donna des terres et la liberté de leur culte. Les persécutions s'étant apaisées, il revint, à diverses reprises, dans ses chères vallées. Cet homme héroïque a laissé un récit de sa fameuse expédition, sous le titre de *Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois dans leurs vallées*, réimpr. à Neuchâtel en 1845.

— BIBLIOGR. : Th. Muret, *Histoire de Henri Arnaud, pasteur et chef militaire des Vaudois du Piémont* (Paris, 1853).

ARNAUD (François-Thomas-Marie DE BACULARD D'), auteur dramatique et littérateur, né à Paris en 1718, mort dans cette ville en 1805. Son talent poétique lui mérita la protection de Voltaire, qui le recommanda au roi de Prusse ; Frédéric l'appela bientôt à Berlin. D'Arnaud revint à Paris vers 1755, et vécut dans un état d'indigence voisin de la misère. Il a laissé : *les Épreuves du sentiment* (1772-1781) ; *les Délassements de l'homme sensible* (1783-1793) ; *les Loisirs utiles* ; quatre pièces de théâtre dans le genre sombre et terrible, dont une seule, *le Comte de Comminges*, fut représentée en 1790. Il a encore donné un nombre considérable de romans, ainsi que des odes sacrées, *les Lamentations de Jérémie* (1752), dont Voltaire s'est moqué dans un quatrain connu :

Savez-vous pourquoi Jérémie
A tant pleuré pendant sa vie ?
C'est qu'en prophète il prévoyait
Que *Baculard* le traduirait.

ARNAUD (Antoine), général, né à Grenoble en 1749, mort en 1804. Il servit, de 1767 à 1779, dans le régiment des gardes de Lorraine, reprit les armes lors des premières guerres de la Révolution, et devint commandant du 1er bataillon des volontaires du Calvados. Envoyé à l'armée du Nord, il combattit vaillamment à la bataille de Hondschoote, fit les campagnes de Hollande, passa, en l'an VIII, à l'armée du Rhin, et eut la plus grande part à la victoire de Hohenlinden. Sa belle conduite dans la campagne de Hanovre lui valut le grade de « général de brigade ». Il se retira ensuite en Hollande, où il mourut.

ARNAUD (l'abbé François), littérateur français, né en 1721 à Aubignan, près de Carpentras, mort en 1784. Il entra en 1762 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et à l'Académie française en 1771. Il écrivit, le plus souvent en société avec Suard, dans divers journaux. Un choix de leurs articles a été publié sous ce titre : *Variétés littéraires* ou *Recueil des pièces, tant originales que traduites, concernant la philosophie, la littérature et les arts* (Paris, 1770). L'abbé Arnaud se moutra gluckiste passionné, fit une guerre d'épigrammes à Marmontel et aux piccinistes, et fut surnommé le *grand pontife des gluckistes*. Il publia, à cette occasion, de remarquables articles sur la musique ancienne. Ses œuvres ont été publiées à Paris (1808).

ARNAUD de l'Ariège (Frédéric), homme politique, né à Saint-Girons (Ariège) en 1819, mort à Versailles en 1878. Catholique et démocrate comme Buchez, il fut nommé représentant du peuple à la Constituante de 1848 et à l'Assemblée législative, où il combattit la politique de l'Élysée. Après la révolution du 4 septembre 1870, Arnaud devint maire du VIIe arrondissement de Paris, fut élu député de la Seine à l'Assemblée nationale (1871), devint sénateur de l'Ariège en 1876, et continua à défendre avec modération et fermeté les institutions républicaines. Nous citerons de lui : *Programme politique* (1849) ; *la Papauté temporelle et la Nationalité italienne* (1860) ; *l'Indépendance du pape et les droits des peuples* (1860) ; *l'Italie* (1864) ; *la Révolution et l'Église* (1869), son ouvrage capital ; *la Révolution de 1869* (1869), etc.

ARNAUD-BEY, voyageur et savant français, né en 1812, mort en 1884. Il a exécuté plusieurs voyages dans la partie orientale de l'Afrique arrosée par le Nil et ses affluents, dont les deux plus importants eurent lieu en 1840 et en 1841, aux frais de Méhémet-Ali, pour la découverte du cours du Nil. Arnaud prit également part aux travaux de nivellement exécutés vers le même temps en Egypte et dans l'isthme de Suez, et accomplit différents travaux de construction et d'art militaire. La plupart de ses observations sont demeurées manuscrites.

ARNAULD, ARNAUT ou **ARNAULT,** famille célèbre dont la destinée se lie en quelque sorte à l'histoire du jansénisme et de Port-Royal. Elle était originaire de l'Auvergne, et beaucoup de ses membres eurent un rang distingué dans la robe et les grands emplois. On connaît surtout les suivants : **Arnauld** ANTOINE, né à Paris en 1560, mort en 1619, avocat au parlement de Paris, avocat général sous Catherine de Médicis, conseiller d'État sous Henri IV. Il se distingua par le plaidoyer qu'il prononça, en 1594, en faveur de l'université de Paris contre les jésuites, et par plusieurs pamphlets politiques. C'était un homme probe, austère et désintéressé. Il eut vingt enfants, dont six seulement lui survécurent. Parmi ces derniers, il y avait six filles, qui toutes prirent le voile à Port-Royal, monastère que lui-même avait restauré. Son écrit le plus connu est le suivant : *le Franc et Véritable Discours du roi sur le rétablissement qui lui est demandé des jésuites* 1602. — **Arnauld d'Andilly** ROBERT, fils aîné d'Antoine Arnauld, né en 1588 à Paris, mort à Port-Royal des-Champs en 1674, qui vécut longtemps à la cour, et quitta le monde à l'âge de cinquante-cinq ans, pour se retirer à Port-Royal. On a de lui, outre ses *Mémoires*, une *Traduction*, plus élégante que fidèle, des *Confessions de saint Augustin* ; des *Vies des saints Pères du désert, et de quelques saintes* ; des *Œuvres de sainte Thérèse*, etc. Son portrait, peint par Ph. de Champaigne, en 1650, est un des meilleurs tableaux du célèbre artiste (Louvre). Le marquis Arnauld de Pomponne, qui devint ministre d'État, était un de ses fils (v. POMPONNE) ; — **Arnauld** (HENRI), frère du précédent, né à Paris en 1597, mort en 1692. (Nommé évêque de Toul en 1637, il n'accepta point ce siège, par suite de contestations survenues entre le roi et le pape sur le droit d'élire et se borna à son abbaye de Saint-Nicolas. Il accepta enfin le poste de chargé d'affaires à Rome, où il négocia très habilement la réconciliation des Barberini avec la cour pontificale. A son retour, il fut nommé évêque d'Angers (1649), et se vous entièrement à l'administration de son diocèse, qu'il édifia par ses vertus. Ses dernières années furent attristées par la querelle du jansénisme et par la persécution dirigée contre Port-Royal, où il avait une partie de sa famille. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, après quarante-quatre ans d'épiscopat. Le peuple le vénéra comme un saint. Ses négociations diplomatiques ont été publiées (Paris, 1748) par son petit-neveu, l'abbé de Pomponne ; — **Arnauld** (ANTOINE), théologien et controversiste célèbre, surnommé le *grand Arnauld*, frère du précédent et fils d'Antoine, né à Paris en 1612, mort à Bruxelles en 1694, qui fut dirigé vers l'étude de la théologie par les conseils de sa mère et de l'abbé de Saint-Cyran, son confesseur. Il fut reçu docteur en Sorbonne en 1641, lorsqu'il était déjà converti aux doctrines austères du jansénisme. Deux ans après, il fit paraître son livre *De la fréquente communion*, où il paraissait critiquer la morale des jésuites. La querelle soulevée par les doctrines de Jansénius était alors dans toute sa force. Arnauld ayant écrit deux lettres au sujet d'une absolution refusée par un prêtre de Saint-Sulpice, ses ennemis en tirèrent deux propositions qui furent censurées par la Sorbonne, et lui-même fut exclu de la faculté de théologie (1656). Il retourna alors s'ensevelir dans sa retraite de Port-Royal et n'en sortit que douze ans plus tard, à la paix de Clément IX (1668). Dans l'intervalle, il avait composé avec Nicole la *Logique de Port-Royal* (1662), et avec Lancelot la *Grammaire générale et raisonnée* (1664). A cette époque, il tourna contre les protestants l'impétuosité de son génie polémique, et publia plusieurs ouvrages qui eurent un grand retentissement : *la Perpétuité de la foi* (en collaboration avec Nicole, 1669, 1672, 1679) ; *le Renversement de la morale de J.-C. par les calvinistes* (1672) ; *l'Impiété de la morale des calvinistes* (1675). Bientôt, entraîné de nouveau par son ardeur, il reprit sa guerre contre les jésuites, fut calomnié auprès du roi, et jugea prudent de se retirer en Belgique, en 1679. Là il publia son *Apologie du clergé de France et des catholiques d'Angleterre contre le ministre Jurieu* (1681). Peu après, il eut de vifs démêlés avec Malebranche, dont il attaqua, en termes peu mesurés, la doctrine sur la grâce et sur la vision en Dieu. Cette dispute dura jusqu'à sa mort. Les jansénistes perdirent en lui leur plus ferme appui, et les jésuites leur plus redoutable adversaire. Son esprit est l'un des plus philosophiques et des plus étendus du XVIIe siècle. Son humeur impétueuse ne pouvait souffrir le repos ; un jour que Nicole, d'un caractère plus accommodant, lui représentait qu'il était temps de se reposer : « Vous reposer ! répondit l'impétueux Arnauld, eh ! n'aurez-vous pas pour cela l'éternité entière ? » Ses principaux ouvrages, outre ceux déjà cités, sont : *Lettre à un évêque* (1680) ; *Considérations sur les affaires de l'Église* (1681) ; *Traité des vraies et des fausses idées* (1683) ; *Réflexions philosophiques et théologiques sur la Nature et la Grâce* (1685-86) ; — Sa sœur, JACQUELINE-MARIE-ANGÉLIQUE **Arnauld**, de Sainte-Madeleine, née en 1591, morte en 1661, qui fut abbesse de Port-Royal-des-Champs dès l'âge de quatorze ans, et réforma son abbaye à dix-sept. Il faut lire dans l'ouvrage de Sainte-Beuve (*Histoire de Port-*

Antoine Arnauld

Angélique Arnauld.

Royal) le récit de la *Journée du guichet*, cette journée où l'abbesse ferma le couvent à son père lui-même. Peu d'années après, elle introduisait le jansénisme dans sa maison, et son histoire se confond désormais avec celle du jansénisme. Elle a laissé divers écrits et un recueil de lettres que l'on trouve dans *les Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal* (Utrecht, 1742-44)]; — JEANNE-CATHERINE-AGNÈS **Arnauld**, autre sœur du grand Arnauld, née en 1593, morte en 1671, plus connue sous le nom de *Mère Agnès*. (Elle fut abbesse de Port-Royal de 1636 à 1642, et, plus tard, de 1658 à 1661. Ses lettres ont été publiées en 1658 par P. Faugère. Elle est représentée dans un des plus beaux tableaux de Philippe de Champaigne.)

ARNAULT (Antoine-Vincent), poète tragique et littérateur, né à Paris en 1766, mort à Goderville en 1834. Il débuta, en 1791, par la tragédie de *Marius à Minturnes*, bientôt suivie de celle de *Lucrèce*. Après avoir émigré, il ne tarda pas à rentrer en France et s'attacha à Bonaparte, qu'il accompagna en Italie. A son retour, il fut nommé secrétaire général de l'Université. Exilé en 1816 par les Bourbons, éliminé de l'Académie, où il avait été admis en 1799, Arnault obtint pourtant son rappel en 1819, rentra à l'Académie en 1829, et en devint le secrétaire perpétuel. — Outre les deux tragédies citées plus haut, il a donné : *les Vénitiens* (1798); *Germanicus*; *Don Pèdre* ou *le Roi et le Laboureur*; *Scipion*; *les Guelfes et les Gibelins*, etc. On a aussi de lui un recueil de *Fables*. — Son fils, EMILIEN-LUCIEN, poète tragique et littérateur, né à Versailles en 1787, mort en 1863, a composé plusieurs tragédies, interprétées par Talma : *Pierre de Portugal*; *Hégésias*; *le Dernier Jour de Tibère*; *Catherine de Médicis aux états de Blois*; *Gustave-Adolphe*; etc. Ses *Œuvres dramatiques* ont été publiées à Paris (1865-1866).

Antoine-Vincent Arnault.

ARNAUTES ou **ARNAOUTES**, nom donné aux Albanais par les Turcs. — *Un* ARNAUTE (ou ARNAOUTE).

ARNAY-LE-DUC, ch.-lieu de cant. (Côte-d'Or), arr. et à 34 kilom. de Beaune, sur l'Arroux ; 2.464 hab. Brasseries, tanneries, fabriques d'huiles et de toiles. Patrie de Bonaventure Despériers. — Le cant. a 20 comm. et 10.729 hab.

En 1570, défaite du maréchal de Cossé-Brissac et des catholiques, par Coligny. Henri IV, alors âgé de seize ans, fit ses premières armes à ce combat. Dans la guerre de 1870-1871, un engagement eut lieu dans le voisinage d'Arnay-le-Duc et de Bligoy-sur-Ouche (3 déc. 1870).

ARNDT (Ernest-Maurice), poète allemand, né en 1769 dans l'île de Rugen (alors suédoise), mort à Bonn en 1860, connu surtout par des chants nationaux qui contribuèrent, en 1812, à soulever l'Allemagne contre la France.

ARNE (Thomas-Augustin), musicien anglais, né à Londres en 1710, mort en 1778. Il a composé plus de vingt opéras (entre autres *Rosamonde*, dont le livret est d'Addison), des oratorios, des chants pour les drames de Shakspeare, et des hymnes patriotiques, dont le plus connu est le fameux chant national des Anglais, *Rule, Britannia*. (V. ce mot.) Il était le frère de la célèbre cantatrice mistress Cibber. — Son fils, MICHEL **Arne**, né à Londres en 1741, mort en 1808, fut également un compositeur de mérite. Son œuvre la plus remarquable fut l'opéra de *Cimon* (1767).

ARNE ou **ARNAS MAGNUSSON**. Biogr. V. MAGNUSSON.

ARNEB, nom de α du Lièvre ; étoile de 3e grandeur.

ARNÉBIE n. f. Genre de plantes de la famille des borraginées, tribu des lithospermées, comprenant des herbes vivaces ou annuelles, dont une espèce, l'*arnebia tingens*, se trouve en Asie Mineure. Ses racines, d'un rouge foncé, renferment une matière tinctoriale analogue à celle de l'orcanette.

ARNEDILLO, bourg d'Espagne, à 28 kilom. de Calahorra, sur la pente et à la base d'une haute montagne ; 1.200 hab. Eau minérale chlorurée sodique, forte.

ARNEDO, ville de l'Espagne septentr. (Vieille-Castille), sur le Cidacos, affluent de l'Ebre ; 4.000 hab. Fruits. — Pop. du *district de Arnedo* : 21.600 hab.

ARNÈKE, comm. du Nord, arrond. et à 20 kil. de Hazebrouck, sur la Peene, affluent de l'Yser ; 1.492 hab. Ch. de f. Nord.

ARNEMUYDEN ou **ARMUYDEN**, petite ville de Hollande, dans l'île de Walcheren ; 1.200 hab. De son port, aujourd'hui ensablé, partit le premier vaisseau hollandais pour les Indes orientales.

ARNETH (le chevalier Alfred D'), érudit et homme politique autrichien, né à Vienne en 1819, mort en 1897. Il fit partie, en 1848, de l'assemblée de Francfort, puis siégea au Landtag de la Basse-Autriche ; mais c'est surtout comme historien qu'il s'est fait connaître. Il s'est principalement occupé du XVIIIe siècle. Son *Histoire de Marie-Thérèse* est un ouvrage capital (Vienne, 1863-79), et il faut citer aussi la *Correspondance secrète entre Marie-Antoinette et le comte de Mercy-Argenteau* (Paris, 1874), en collaboration avec A. Geffroy.

ARNHEIM, en holland. **ARNHEM**, ville de Hollande, ch.-l. de la prov. de Gueldre, sur le Rhin, à quelques kilom. au-dessous de la bifurcation de l'Yssel ; 49.700 hab. La ville d'Arnheim, entourée d'environs renommés pour leur beauté, présente l'aspect de propreté accoutumé des villes hollandaises ; elle possède un hôtel de ville remarquable, le *Duwelhuis* ou *Maison du Diable*, et d'intéressantes églises. Commerce de blé, seigle, avoine, colza. Arnheim, qui semble s'élever en partie sur l'emplacement de l'*Arenacum* de Tacite, fut fortifiée au XIIIe siècle par le duc de Gueldre, Othon III. Des divisions dans la famille des ducs de Gueldre la firent tomber au pouvoir des ducs de Bourgogne (1472) ; Charles-Quint, héritier des droits de la maison de Bourgogne, soumet la Gueldre et établit à Arnheim la haute cour de justice du duché. En 1585, les troupes des états généraux s'emparent de la ville sur les Espagnols. En 1672, elle est prise par les Français, qui l'abandonnèrent en 1674, et y rentrèrent en 1793. Les Prussiens la prirent en 1813. Ses fortifications, construites sous la direction de Cohern, ont été depuis lors démantelées, et ses remparts transformés en promenades.

ARNHEIM (TERRE D'), terre de la côte de l'Australie septentr., le long du golfe de Carpentarie, découverte par les Hollandais. Les Anglais, qui s'y établirent ensuite, la délaissèrent en 1826, à cause de son climat.

ARNHEIM ou **ARNIM** (Jean-Georges D'), le *Capucin luthérien*, né à Boitzenburg en 1581, mort à Dresde en 1641; joua dans la guerre de Trente ans un rôle singulier, passant d'un camp dans l'autre, et entretenant des relations secrètes avec celui qu'il venait de quitter. Quand il mourut, il tentait de lever une armée destinée à marcher contre la Suède.

ARNI n. m. Nom des grandes espèces de buffles indiens, voisins du kérabau. On distingue le grand arni et le petit arni. V. BUFFLE.

ARNICA ou **ARNIQUE** (corrupt. du lat. *ptarmica*) n. f. Genre de composées-sénécionidées, renfermant une dizaine d'espèces, qui croissent dans les régions montagneuses ou froides de l'hémisphère boréal de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique.

— ENCYCL. L'*arnica*, vulgairement appelée *tabac des Vosges* et *bétoine des montagnes*, à cause de la propriété sternutatoire dont jouissent ses fleurs, est une plante vivace qui croît dans les lieux incultes élevés, en Suisse, en Bohême, dans les Alpes, les Pyrénées, etc. Sa racine, brune à l'extérieur, blanchâtre à l'intérieur, menue, très fibreuse, jouit d'une odeur forte et amère. Les fleurs, qui présentent à leur circonférence des demi-fleurons d'un jaune d'or, et au centre des graines noires surmontées d'une aigrette grise, ont une saveur analogue à celle de la racine, et leur odeur provoque l'éternuement. Les paysans des montagnes se servent de l'arnique en guise de tabac à fumer. Elle sert à la confection du *vulnéraire suisse*, et est utilisée en médecine comme diurétique, tonique et fébrifuge. La *teinture d'arnica* est employée dans les contusions et les foulures, mais son efficacité a été contestée.

Arnica.

ARNICINE n. f. Matière alcaline et cristallisée qu'on retire des fleurs d'arnica.

— ENCYCL. Selon Pavesi et Walz, l'*arnicine*, ou principe âcre des fleurs, des feuilles, des tiges et des racines de l'*arnica*, ne serait pas un alcaloïde, mais un glucoside ; c'est une masse jaune d'or cristalline, soluble dans les alcalis.

ARNIDIE n. f. Genre de coléoptères pentamères carabiques, dont l'espèce unique habite l'Australie.

ARNIM (Louis-Joachim, dit **Achim** D'), poète et romancier allemand, né à Berlin en 1781, mort en 1831. Il étudia d'abord les sciences naturelles, puis se fit connaître par des romans pleins de poésie et d'originalité, mais où la bizarrerie et le fantastique tiennent une trop large place : *la Comtesse Dolores* (1810); *Isabelle d'Egypte*; *les Gardiens de la couronne* (1817); *Halle et Jérusalem, farces d'étudiants et aventures de pèlerins* (1811); etc. Arnim a rassemblé, avec Brentano (dans *le Cor merveilleux*, 1806), les chants populaires de l'Allemagne, et a composé lui-même un grand nombre de pièces de ce recueil. Ses *Œuvres* ont été publiées à Berlin (1839-1844). Achim d'Arnim avait épousé la sœur du poète Clément Brentano, célèbre sous le nom de *Bettina*.

ARNIM (Elisabeth BRENTANO, comtesse D'), femme de lettres allemande, née à Francfort-sur-le-Mein en 1785, morte à Berlin en 1859. Elle a longtemps porté le nom de *Bettina* (diminutif de son prénom), ou celui de *l'Enfant (das Kind)*. Sœur du poète Clément Breotano, elle épousa en 1811 *Louis* ACHIM **d'Arnim**. Très jeune, elle se fit remarquer par son exaltation. En 1807, éprise de la plus vive admiration pour le génie et même pour la personne de Gœthe, alors sexagénaire, elle était entrée en correspondance avec lui. En 1835, elle publia à Berlin *la Correspondance de Gœthe avec une Enfant* (dont le dernier volume est en réalité le *journal* de Bettina). Bettina entra également en correspondance avec Beethoven. Elle a donné, entre autres écrits, un livre d'économie sociale, qui contient des idées hardies, et qu'elle dédia prudemment au roi de Prusse, en l'intitulant : CE LIVRE APPARTIENT AU ROI (Berlin, 1843). Enfin, elle a publié les lettres de Clément Brentano, son frère, sous ce titre singulier : *Couronne printanière de Clément Brentano, tressée à sa mémoire, avec ses lettres de jeunesse, et selon ses propres souhaits exprimés par écrit* (1830). V. BETTINA.

ARNIM (Harry-Charles-Kurt-Edouard, comte D'), diplomate allemand, né à Moitzelfitz (Poméranie) en 1824, mort à Nice en 1881. Il avait rempli diverses fonctions diplomatiques lorsque Bismarck, dont il avait gagné les bonnes grâces, l'envoya comme ministre plénipotentiaire à Rome, où, lors de l'entrée des troupes italiennes dans cette ville (1870), il se joignit au corps diplomatique qui se réunit autour de Pie IX pour lui offrir une sauvegarde. Chargé, en 1871, de prendre part aux négociations de Francfort, il fut envoyé à Paris avec la mission de traiter directement avec Thiers. Le 9 janv. 1872, il fut accrédité auprès du gouvernement français, en qualité d'envoyé extraordinaire. Très hostile aux idées libérales, il chercha à entraver le gouvernement de Thiers, et, contrairement aux vues du prince de Bismarck, il contribua, par son attitude vis-à-vis du gouvernement français, à faciliter le coup d'Etat parlementaire du 24 mai 1873. Ayant lu un rapport adressé directement à l'empereur par le comte d'Arnim, Bismarck en conçut une vive irritation, et le fit rappeler en Prusse, en 1874.

Le nouvel ambassadeur d'Allemagne à Paris, le prince Hohenlohe, ayant constaté l'absence de plusieurs pièces importantes, qui étaient portées au registre, ces pièces furent réclamées à d'Arnim, qui fit par en rendre quelques-unes, et garda les autres. Il fut alors poursuivi avec acharnement, et condamné en première instance et en appel (1875). D'Arnim, qui avait expédié à l'étranger les documents soustraits, se trouvait à Vevey, lors de sa dernière condamnation. Il fit paraître alors à Zurich, sous le titre de *Vorgeschichte des Arnim Prozesses* (1875), une série des pièces qu'il avait gardées. Cette même année, parut, dans la même ville, une brochure anonyme intitulée *Pro nihilo*, où Bismarck était attaqué avec la plus grande vivacité. Otto de Loë a déclaré, en 1887, qu'il en était l'auteur ; mais, lorsqu'elle parut, on en attribua la paternité au comte d'Arnim, qui fut de nouveau poursuivi pour haute trahison, crime de lèse-majesté et offense envers le chancelier. La haute cour de justice le condamna, par contumace (1876), à cinq ans d'emprisonnement. Désirant faire reviser son procès, il réclama un sauf-conduit en 1880. Cette pièce venait de lui être accordée, lorsqu'il mourut à Nice.

ARNO, fleuve d'Italie (Toscane), prend sa source au mont Falterona, arrose Florence, Pise, et se jette dans la Méditerranée, après un cours de 250 kilom. L'Ombrone à droite, et la Chiana à gauche, sont ses principaux affluents. Sous l'Empire, l'Arno avait donné son nom à un départ. ayant pour ch.-lieu *Florence*.

ARNO, archevêque de Salzbourg, mort en 821. Il avait servi d'intermédiaire entre Tassillon, duc de Bavière, et Charlemagne, qui le fit nommer archevêque de Salzbourg, en 796. Arno a laissé un ouvrage intéressant à consulter pour l'étude de l'histoire primitive de la Bavière : *De donis ducum Bavariæ Salisburgensi Ecclesiæ datis*.

ARNOBE, rhéteur numide, un des premiers apologistes latins du christianisme, né en Afrique, vivait sous le règne de Dioclétien, mourut vraisemblablement en 327. Il enseignait avec éclat l'éloquence à Sicca, et fut peut-être maître de Lactance. Nourri dans le paganisme, il se convertit à la foi nouvelle. Il composa, probablement vers 302, à l'époque de l'édit de persécution de Dioclétien, son traité *Contre les Nations* (contre les gentils), c'est-à-dire contre le polythéisme et l'idolâtrie. Ce n'était pas un docteur, mais un combattant ; il dogmatise moins qu'il ne réfute ; et, si sa théologie n'est pas irréprochable, les chrétiens ne l'en ont pas moins regardé comme un orthodoxe de sentiment et d'intention. Son style est hyperbolique, inégal et dur ; on y sent encore le rhéteur africain ; mais il est plein de verve ironique et d'énergie.

La première édition du livre d'Arnobe est celle de Rome (1542) ; la plus estimée est celle de Saumaise (Leyde, 1651).

ARNOBE le Jeune, moine de Lérins ou de Marseille, vivait au Ve siècle. Il embrassa le semi-pélagianisme, et attaqua la doctrine de saint Augustin. Son *Commentaire sur les Psaumes* a été souvent réimprimé.

ARNODE (du gr. *arnos*, agneau) n. m. Nom, chez les anciens Grecs, des rapsodes qui figuraient dans les assemblées et dont un agneau était l'ordinaire récompense.

ARNOGLOSSE (du gr. *arnos*, agneau, et *glôssa*, langue) n. m. Bot. Section du genre plantain.

— Ichtyol. Genre de poissons anacanthinés, famille des pleuronectidés, renfermant des turbots sans dents vomériennes et munis d'écailles caduques. L'espèce type (*arnoglossus Boscii*) habite la Méditerranée avec deux ou trois autres : *arnoglossus laterna* et *arnoglossus Grohmanni*, etc.

ARNOLD, archevêque de Mayence, électeur de l'Empire, élu en 1153, mort vers 1200. A la suite d'une sédition, il fut massacré par le peuple, dans le cloître de Saint-Jacques. Pour venger ce meurtre, l'empereur Frédéric Ier rasa le cloître et les remparts de la ville, dont il anéantit les privilèges et qu'il ruina si cruellement, qu'elle ne se releva qu'au bout de trente-six ans.

ARNOLD. Hist. V. MELCHTHAL.

ARNOLD de Winckelried, héros suisse légendaire, du canton d'Unterwald, qui, par son dévouement, aurait déterminé la victoire de Sempach (1386). Léopold, duc d'Autriche, était arrivé à Sempach, près de Lucerne, à la tête de la noblesse de la Souabe et de l'Helvétie, pour écraser les bourgeois et les paysans libres de la Suisse. Les confédérés, au nombre de 1.400, luttaient héroïquement contre les cavaliers ennemis (au nombre de 4.000), qui avaient mis pied à terre et formaient une phalange impénétrable, hérissée de longues piques. Arnold, voyant ses compagnons sur le point de plier, s'élance hors des rangs et leur crie : « Ayez soin de ma famille ; je vais vous ouvrir un passage ! » Puis il se précipite sur les piques ennemies, en saisit un faisceau dans ses bras, et ouvre en mourant un vide où s'élance l'agile infanterie des cantons. La pesante cavalerie féodale, ainsi entamée, ne put résister à la furie de cette attaque, et fut écrasée.

— BIBLIOGR. : Liebenau, *die Schlacht bei Sempach* (Lucerne, 1886).

ARNOLD, surnommé **de Bruck** ou **de Prug,** musicien flamand, né à Bruges vers 1480, mort à Vienne en 1536. Il vécut longtemps en Allemagne, et devint maître de chapelle de Ferdinand Ier, roi des Romains, qui succéda plus tard à Charles-Quint, comme empereur d'Allemagne. Il se distingua comme compositeur de musique religieuse, et ses œuvres en ce genre sont nombreuses. On lui doit aussi des chansons allemandes et des chants à l'usage des écoles.

ARNOLD (Richard), chroniqueur anglais, vivait à la fin du XVe siècle, était négociant à Londres. Sa *Chronique*, publiée pour la première fois à Anvers en 1502, est extrêmement curieuse.

ARNOLD (Jonas), peintre et dessinateur allemand, né à Ulm, vivait au XVIIe siècle. Outre un grand nombre de portraits qui lui valurent sa réputation, Arnold a peint des fleurs et laissé une curieuse *Vue de la cathédrale d'Ulm*, dessin popularisé par la gravure en 1666.

ARNOLD (Christophe), astronome allemand, né près de Leipzig en 1650, mort en 1695. C'était un simple paysan. Il fit de nombreuses observations, notamment sur la comète de 1683, sur celle de 1686, et sur le passage de Mercure en 1690.

ARNOLD (Georges-Adam), peintre allemand de la seconde moitié du XVIIe siècle, né à Bamberg, s'est adonné à la peinture d'histoire avec succès. On connaît de ce peintre un *Passage de la mer Rouge*, reproduit par la gravure.

ARNOLD (Georges), organiste d'Inspruck, puis de Bamberg, ne dans le Tyrol, vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle. On a de lui beaucoup de musique religieuse, messes, motets, etc., imprimés en 1667, 1673, 1676, etc.

ARNOLD (Samuel), compositeur dramatique, né à Londres en 1740, mort en cette ville en 1802. Engagé en 1765 par les directeurs de Covent Garden, il écrivit pour ce théâtre, et pour celui de Hay Market, la musique de plus de quarante opéras, farces ou ballets-pantomimes, ce qui ne l'empêcha pas de composer plusieurs oratorios et de devenir, en 1783, organiste du roi et compositeur de la chapelle royale, puis directeur de l'Académie de musique ancienne. Le talent d'Arnold, pourtant assez médiocre, avait inspiré tant d'estime à ses compatriotes, qu'il fut enterré à Westminster. Parmi ses nombreux opéras, nous citerons : *la Fille du moulin, la Bataille d'Hexham, la Prise de Calais, Torinski, les Montagnards, le Naufrage, le Moine italien*, etc.

ARNOLD (Samuel-Benoît), peintre allemand, né à Dresde en 1744, mort en 1817, a porté le titre de « peintre officiel » de la cour de Saxe. Il a peint le portrait et l'histoire. Plusieurs pièces du palais de Pillnitz sont décorées par lui.

ARNOLD (Benedict), général américain, né en 1741, dans le Connecticut, mort à Londres en 1801. Il se fit dans la guerre de l'indépendance une brillante réputation de bravoure et d'habileté. En 1778, il fut nommé commandant de Philadelphie. Il commença dès lors à se faire remarquer par ses exactions, et fut sévèrement réprimandé par Washington. Cette humiliation le poussa à trahir. Commandant de West-Point, il négocia la vente de cette place aux Anglais ; ses menées ayant été découvertes, il dut se réfugier dans le camp ennemi. A la paix, il vint se fixer en Angleterre, où il mourut méprisé.

ARNOLD (Jean-Godefroi), compositeur et violoncelliste allemand, né à Niedernhall en 1773, mort en 1806. Il a laissé des concertos, des symphonies et autres compositions pleines de poésie et d'éclat.

ARNOLD (Frédéric), graveur allemand, né à Berlin en 1780, mort dans la même ville en 1809. Élève de Daniel Berger, il est connu par ses planches à l'aquatinte, consacrées à l'histoire de Napoléon.

ARNOLD (Jean), meunier prussien, dont le nom est connu par un procès célèbre sous le règne de Frédéric II. Il vint un jour se plaindre au roi de son seigneur, nommé de Gersdorf, qui lui enlevait l'eau nécessaire à son moulin, en établissant un nouvel étang, et qui, néanmoins, exigeait le fermage ordinaire de ce moulin. Le meunier avait été condamné à subir ces conditions. Mais le roi cassa la sentence, fit même emprisonner plusieurs des juges, et les condamna, conjointement avec de Gersdorf, à payer une indemnité à Arnold. Sous le règne suivant, le gouvernement permit que l'affaire fût revisée de nouveau. Les accusés furent mis hors de cause, et Arnold indemnisé aux frais du trésor. C'est ce procès qui a fourni le sujet de la jolie histoire du *Meunier de Sans-Souci*.

ARNOLD (Thomas), célèbre historien et théologien anglais, né en 1795 à East Cowes (île de Wight), mort en 1842. Entré dans les ordres en 1828, et nommé la même année directeur du collège de Rugby, il introduisit dans l'enseignement des réformes qui ne tardèrent pas à s'étendre à toutes les écoles d'Angleterre. En 1841, un an avant sa mort, il fut nommé professeur d'histoire moderne à Oxford. Arnold, qui joignait à des vues originales une grande indépendance de pensée, était un écrivain de premier ordre. On a de lui : une *Histoire de Rome* (1838-1842), son chef-d'œuvre, qui se termine malheureusement à la fin de la deuxième guerre punique ; une excellente édition de *Thucydide* (1830-1835) ; une *Introduction à l'étude de l'histoire moderne* (1843).

ARNOLD (Matthew), poète, historien et philosophe anglais, né à Lalebam, près de Staines, en 1822, mort à Londres en 1888. Son poème, *Cromwell*, lui fit attribuer, en 1843, le grand prix de poésie décerné par l'université d'Oxford. En 1851, il fut nommé inspecteur des écoles laïques, et, en 1857, professeur de poésie à l'université d'Oxford. Il avait alors publié, sous l'initiale A, deux recueils de poésies : *un Vieux égaré et autres poèmes* (1848), et *Empédocle sur l'Etna* (1853), puis, sous son vrai nom, en 1854, un volume de *Poésies* et de *Morceaux choisis*. En 1858, Arnold fit paraître une tragédie, *Mérope*, dont la préface, fort remarquable, expose les principes de la tragédie grecque, et, en 1861, une excellente étude : *On translating Homer*. Ayant reçu du gouvernement la mission d'aller étudier les méthodes d'éducation et d'enseignement pratiquées sur le continent, Arnold voyagea, de 1859 à 1861, en France, en Allemagne et en Hollande, puis fit, en 1864, un second voyage dans le même but, et il exposa l'ensemble de ses observations dans deux livres intitulés : *un Eton français* ou *Education et Etat* (1864), et *Ecole et Université sur le continent* (Londres, 1868). Chargé, en 1885, par le gouvernement anglais, d'une nouvelle mission ayant pour objet d'étudier l'état de l'instruction primaire à l'étranger, spécialement au point de vue de la gratuité, Arnold publia, en 1886, un rapport tout en faveur de notre système d'éducation démocratique. On doit encore à cet homme éminent les ouvrages les plus divers, notamment : *Essais de critique* (1865) ; *Leçons sur la littérature celtique* (1867) ; *Nouveaux Poèmes* (1868), recueil qui l'a classé parmi les poètes les plus remarquables de l'Angleterre ; *Civilisation et Anarchie, essai de critique politique et sociale* (1869) ; *Saint Paul et le Protestantisme* (1870) ; *les Guirlandes de l'amitié* ou *Conversations, lettres et opinions de feu Arminius, baron Von Thunder-Ten-Tronckh* (1871) ; *Littérature et Dogme : Dieu et la Bible* (1875) ; *Derniers Essais sur l'Eglise et la religion* (1877) ; *Études irlandaises et autres* (1882), etc.

ARNOLDI (Alberto), sculpteur et architecte italien, né à Florence. Il vivait au XIVe siècle. Élève d'Andrea Pisano, il a travaillé à la façade du Dôme de Florence, puis est passé à Milan aux ordres de Galeas Visconti. Un groupe sculpté par Arnoldi, et représentant *la Vierge et l'Enfant Jésus*, existe dans l'église del Bigallo de Florence. Cette œuvre est de premier ordre par le caractère.

ARNOLDI (Barthélemy), moine augustin, né à Usingen, vers la fin du XVe siècle. C'était un des philosophes scolastiques les plus renommés de son temps ; il fut le professeur de Luther, puis son ami ; mais il se prononça vivement contre les idées du réformateur dans son *Sermo de sacerdotio*, qui souleva tant de controverses à cette époque. En 1526, Arnoldi quitta Erfurt, et se retira à Wurtzbourg, d'où il se rendit, en 1530, à Augsbourg, au moment où on y rédigeait la célèbre *Confession*. Il mourut à Erfurt.

ARNOLDIE (de *Arnold*, botan. angl.) n. f. Bot. Syn. de WEINMANNIE, et de DIMORPHOTHÈQUE.

ARNOLFO DI CAMBIO (appelé quelquefois *Arnolfo di Lapo*), architecte et sculpteur italien, né près de Florence en 1232, mort en 1300 ou 1310. Il apprit l'architecture avec son père Jacopo, le dessin avec Cimabue, la sculpture avec Nicolas de Pise. Comme sculpteur, il n'a laissé que le tombeau du cardinal de Brayo, à Orvieto. Il est surtout connu comme créateur du style *gothique florentin*. Il construisit, en 1284, la troisième enceinte de Florence ; en 1294, l'église de Santa-Croce ; puis le Palazzio-Vecchio, l'église *Santa-Maria del Fiore*, commencée en 1298, et qu'il n'eut pas le temps d'achever.

ARNON, petite rivière de France, arrose les dép. de la Creuse, l'Allier, l'Indre et le Cher, passe à Charost, et se jette dans le Cher, près de Vierzon. Cours, 140 kilom.

ARNON, torrent de la Palestine, qui se jette dans la mer Morte, rive orientale. Cours, 75 kil.

ARNONA, anc. contrée de la Palestine située au delà du Jourdain, qui tirait son nom du torrent l'*Arnon*.

ARNONE (Guillaume), compositeur italien du XVIe siècle, était organiste de la cathédrale de Milan vers 1580. Il a composé un grand nombre de morceaux de musique religieuse. On cite surtout des *Magnificat* à quatre, cinq, six, sept et huit voix (Milan, 1595) ; un livre de *Madrigaux* (Venise, 1600).

ARNONE (Albert), peintre italien, né à Naples dans la moitié du XVIIe siècle, mort en 1721, étudia à Naples sous Luca Giordano, et plus tard à Rome sous Carlo Maratta. Il peignait le portrait d'une manière remarquable. Philippe V le chargea de reproduire les traits des principaux seigneurs de la cour d'Espagne.

ARNOPOGON (du gr. *arnos*, agneau, et *pôgôn*, barbe) n. m. Bot. Syn. de UROSPERME.

ARNOSÉRIDE (du gr. *arnos*, agneau, et *séris, idos*, chicorée) n. m. Genre de composées-chicoracées, renfermant une seule espèce, qui croît dans les terrains secs de toute l'Europe : *arnoseridus pusilla*. Cette plante est assez commune aux environs de Paris.

ARNOTT (Archibald), médecin écossais, né dans le comté de Dumfries en 1771, mort en 1855. Médecin militaire à Sainte-Hélène, il fut appelé en consultation par Napoléon, dont il mérita l'amitié, et qu'il assista à ses derniers moments. Il a publié : *an Account of the last illness of Napoleon* (Edimbourg, 1822).

ARNOTT (Neil), médecin anglais, né à Arbroath en 1788, mort en 1874, médecin de la reine, inventeur d'un lit-étuve pour les hôpitaux, et d'un ventilateur perfectionné. Ses principaux ouvrages sont : *Éléments de physique* (1827), et *Revue du progrès* ou *Développement de l'homme* (1861).

ARNOTTIE (de *Arnott*, n. d'un botan. écoss.) n. f. Genre de plantes de la famille des orchidacées, tribu des ophrydées, renfermant des plantes vivaces, à fleurs rapprochées en épis, originaire de Maurice.

ARNOUL (saint), tige des Carolingiens, né vers 580, près de Nancy, mort en 640. Il remplit quelques emplois à la cour d'Austrasie, et, après la mort de sa femme, il entra dans les ordres et devint évêque de Metz en 611. — La de ses deux fils, ANSÉGISE, fut le père de Pépin d'Héristal.

ARNOUL ou **ARNULF**, roi de Germanie, descendant de Charlemagne, né vers 850, mort en 899. Il était fils naturel de Carloman, roi de Bavière. Après la déposition de Charles le Gros, son oncle, il fut élu roi (887), s'allia au roi Eudes, battit les Normands près de Louvain (1er novembre 891), fit deux expéditions en Italie, et fut couronné empereur par le pape Formose.

— BIBLIOGR. : Dummler, *De Arnulfo* (Berlin, 1852).

ARNOUL Ier, comte de Flandre, dit *le Grand* (à cause de sa grande taille), ou *le Vieux*, mort en 964. Il succéda, en 918, à son père Baudouin le Chauve. Son règne est marqué par sa lutte acharnée contre les Normands. Il assiégea Rouen deux fois, mais vainement. Il fit périr le duc Guillaume de Normandie.) — ARNOUL II, comte de Flandre, dit *le Jeune*, mort en 989. Le roi de France conquit sur lui Douai, Arras et Térouanne ; mais le comte de Cambrai, tuteur d'Arnoul II, reprit les places conquises, et força le roi à recevoir l'hommage du jeune comte. Arnoul II épousa Suzanne, fille du roi d'Italie Bérenger. Le souvenir de son gouvernement demeura populaire.) — ARNOUL III, comte de Flandre, dit *le Simple* ou *le Malheureux*, fils de Baudouin VI, comte de Flandre et de Hainaut, mourut en 1071. Il souleva contre lui les populations de langue flamande auxquelles il commandait. Les révoltés marchèrent sous les ordres de Robert le Frison, oncle du jeune comte. Arnoul III périt à la bataille du mont Cassel (20 fév. 1061), livrée à ses sujets rebelles.)

ARNOUL ou **ARNULF**, évêque d'Orléans en 986. Il accompagna, en 981, Hugues Capet, alors duc, en Italie, et lui servit d'interprète auprès d'Otton II. Il couronna Robert, fils de Hugues Capet, rebâtit la cathédrale d'Orléans, détruite par un incendie, et assista au concile de Saint-Basle de Verzy, qui jugea Arnoul, archevêque de Reims.

ARNOUL, archevêque de Reims, mort en 1021, fils naturel du roi Lothaire, il succéda sur le trône de Reims à Adalbéron. Politiquement, il joua un rôle douteux entre le parti de Charles de Lorraine et celui de Hugues Capet. Déposé et jeté en prison (991), il ne fut remis en liberté qu'en 997, puis rétabli sur son siège de Reims. Il fut fidèle au roi Robert.

— BIBLIOGR. : F. Lot, *les Derniers Carolingiens* (1891) ; C. Püster, *Étude sur le règne de Robert le Pieux* (1885).

ARNOUL (saint), évêque de Soissons, fils de Fulbert et de Mirande, seigneur de Tydenghem (Flandre occid.), mort en 1087, et fondateur du monastère d'Oudenbourg, près de Bruges, où il termina ses jours.

ARNOUL, ARNULPH ou **ERNULF**, historien et théologien anglais, évêque de Rochester, né à Beauvais en 1040, mort en 1124. Il fut appelé en Angleterre par l'archevêque Lanfranc, dont il avait été le disciple, et, peu de temps après, prit possession du siège de Rochester. Ce prélat a écrit, entre autres ouvrages, l'histoire de son diocèse, sous le titre de *Textus Roffensis*, publiée par Hearne en 1720.

ARNOUL, évêque de Lisieux, mort en 1184. Il s'honora par ses efforts persévérants pour réconcilier le roi Henri II avec saint Thomas de Cantorbéry. Obligé de quitter l'épiscopat en 1181, il se retira dans l'abbaye de Saint-Victor, où il mourut. Sur ses œuvres, v. *Histoire littéraire de la France* (XIV, 304).

ARNOUL ou **ARNULF** (René), poète, né en 1569 à Poitiers, mort à Orléans en 1639. Il fut attaché à la maison de Gaston d'Orléans. On lui doit un recueil de vers : *l'Enfance de René Arnoul* (1587).

ARNOULD Jean-François MUSSOT, dit, né à Besançon en 1734, mort à Paris en 1795, artiste dramatique, l'un des créateurs de la pantomime en France. Il a dirigé plusieurs théâtres forains, et composé un grand nombre de pièces réunies en neuf volumes, très rares aujourd'hui. On y trouve des comédies, pantommes, farces et parodies.

ARNOULD Sophie), célèbre cantatrice de l'Opéra, née à Paris en 1744, morte en 1802. Elle eut de brillants succès, surtout dans le rôle de Thélaire, de *Castor et Pollux*, opéra de Rameau, et dans celui d'Iphigénie, dans *Iphigénie en Aulide*, de Gluck. D'une beauté très piquante et d'un « esprit impromptu, courant, volant, l'esprit de Paris, de la Comédie, d'une femme et d'une fille », dit de Goncourt, elle eut des mots qui sont restés célèbres, et dont on a publié un recueil en 1813. Ce fut elle qui, la première, au dieton : « L'esprit court les rues », trouva cette réplique : « C'est un bruit que les sots font courir. » On connaît son mot sur la lèpre de Laharpe : « C'est tout ce qu'il a des anciens. Et cette déclaration aux agents du Comité révolutionnaire : « Mes amis, j'ai toujours été une citoyenne très active, et je connais par cœur les Droits de l'homme ! » En quittant le théâtre, elle se retira à Chichy-la-Garenne. Jusqu'à la fin, alors que, pauvre et délaissée, à Luzarches, elle était atteinte d'une maladie incurable, Sophie Arnould conserva son esprit d'ironie et sa belle humeur. « On trouve dans ses lettres, dit J. Lemaître, le bavardage libre et pimenté d'une vieille Lisette qui aurait l'esprit de Chamfort. »

Sophie Arnould.

Elle avait entretenu longtemps des rapports avec le comte de Lauraguais, dont elle avait eu plusieurs enfants. L'un de ses fils, Constant Dioville de Brancas, devint colonel de cuirassiers, et fut tué à la bataille de Wagram.

— BIBLIOGR. : *Sophie Arnould, d'après sa correspondance et ses mémoires inédits*, par Goncourt (Paris, 1857).

ARNOULD (Auguste), littérateur et auteur dramatique, né à Paris en 1803, mort en 1854. Il épousa, en 1845, Mlle Plessy, qui prit dès lors le nom de **Arnould-Plessy**, et fut une des plus remarquables comédiennes du Théâtre-Français. (V. ARNOULD-PLESSY.) Parmi ses pièces de théâtre, nous citerons : *l'Homme au masque de fer* (1831), drame en prose, avec Fournier ; *la Maschera* (1841), opéra-comique, avec de Wailly ; *l'Extase* (1843, avec Lockroy ; *le Droit d'ainesse* (1845), avec Fournier ; *Amours et Lauriers* (1858), avec Dennery. En dehors du théâtre, il a publié : *Struensée* ou *la Reine et le Favori*, roman (1833), avec Fournier ; *Histoire de la Bastille depuis sa fondation jusqu'à sa destruction* (1843-1845), avec Alboizo et Marquet ; *les Jésuites depuis leur origine jusqu'à nos jours* (1845), etc.

ARNOULD (Arthur), littérateur, né à Dieuze (Meurthe) en 1833, mort à Paris en 1895. D'abord employé à la préfecture de la Seine, il collabora à diverses revues et journaux de l'opposition, subit plusieurs condamnations, et fonda le *Journal du peuple*. Il fut élu en 1871 membre de la Commune, après la répression de laquelle il dut se réfugier en Suisse. Condamné à la déportation par contumace, il revint en France après l'amnistie. Dans les dernières années de sa vie, il s'occupa d'ésotérisme, fonda le *Lotus bleu*, et devint président de la Société théosophique de Paris. Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer : *Contes humoristiques* (1857) ; *Béranger, ses amis, ses ennemis et ses critiques* (1864) ; *Histoire de l'Inquisition* (1869) ; *l'Histoire populaire et parlementaire de la Commune de Paris* (Bruxelles, 1878) ; *l'État et la Révolution* (1878). Sous le pseudonyme de A. MATTHEY, il a publié une quarantaine de romans-feuilletons, notamment : *la Bretelienne* (1878) ; *Zoé Chien-Chien* (1880) ; *le Duc de Kandos* (1881) ; *les Deux Duchesses* (1881) ; *Jean-sans-Nom* (1882) ; *Cherchez la femme!* (1883) ; *Zaïra* (1883) ; *le Roi des Meudiants* (1885) ; *le Passé d'une femme* (1885) ; *la Princesse Belladone* (1887) ; *Calvaire d'amour* (1889) ; *l'Apparition* (1893) ; *Jean la Flème* (1895). Plusieurs de ces romans ont été portés avec succès sur la scène, notamment : *Zoé Chien-Chien*, dont Busnach fit un drame (théâtre des Nations, févr. 1881), et *le Duc de Kandos* même théâtre, sept. 1881).

ARNOULD-PLESSY Jeanne-Sylvanie PLESSY, veuve **Arnould**, dite, actrice française, née à Metz en 1819, morte en 1897. Elle entra au Conservatoire en 1829, et eut

pour professeurs Michelot et Samson. Dès 1834, après un heureux essai sur un petit théâtre, elle débuta au Théâtre-Français par Emma, de *la Fille d'Honneur*; elle y créa tout de suite un rôle dans *Passion secrète*, puis dans *le Verre d'eau* et *une Chaîne*. Elle fut presque immédiatement nommée sociétaire. En 1845, Mlle Plessy épousa un homme de lettres, AUGUSTE **Arnould**, et quitta furtivement Paris, pour aller jouer à Saint-Pétersbourg. Elle fut déchue de ses droits de sociétaire, et condamnée à *cent mille francs* de dommages-intérêts. En 1855, la fugitive rentrait à la Comédie-Française, en qualité de pensionnaire.

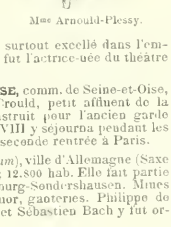
Mme Arnould-Plessy.

En 1876, Mme Arnould-Plessy quitta le Théâtre-Français, en pleine possession de son talent. Dans sa longue carrière, elle a créé, à la Comédie-Française, cinquante-trois rôles dans des pièces nouvelles, et joué dans quatre-vingts reprises. Elle a surtout excellé dans l'emploi des grandes coquettes, et fut l'actrice-née du théâtre de Marivaux.

ARNOUVILLE-LEZ-GONESSE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. de Pontoise, sur le Crould, petit affluent de la Seine; 488 hab. Château construit pour l'ancien garde des sceaux Machault. Louis XVIII y séjourna pendant les trois jours qui précédèrent sa seconde rentrée à Paris.

ARNSTADT (l'anc. *Aristadium*), ville d'Allemagne (Saxe prussienne), bailliage d'Erfurt; 12.800 hab. Elle fait partie de la principauté de Schwarzburg-Sondershausen. Mines de manganèse et de spath fluor, gantieries. Philippe de Souabe y fut élu roi en 1198, et Sébastien Bach y fut organiste.

ARNSWALDE, ville de Prusse (prov. de Brandebourg), ch.-l. du cercle de son nom; 7.500 hab. Mines de houille, fonderies de fer. — Pop. du cercle : 42.000 hab.

ARNTZEN (en lat. *Arntzenius*), nom d'une famille hollandaise célèbre dans l'histoire des lettres et de la jurisprudence, et dont les membres les plus connus sont : JEAN **Arntzenius**, né à Wesel en 1702, mort en 1759. Il professa l'éloquence et l'histoire à Nimègue et à Franeker. Il a donné de bonnes éditions d'*Aurelius Victor* et du *Panégyrique* de Pline, des dissertations philologiques, des poèmes latins, etc.); — OTHON **Arntzenius**, frère du précédent, né à Arnheim en 1703, mort en 1763, qui a professé les belles-lettres à Utrecht, à Delft et à Amsterdam. (On lui doit une édition des *Distiques* de Caton (1745), et divers autres travaux); — JEAN-HENRI **Arntzenius**, fils de Jean, né à Nimègue en 1734, mort en 1797, qui professa le droit à Groningue et à Utrecht, et a laissé de nombreux ouvrages de jurisprudence et de philologie.

ARNU (Nicolas), dominicain, théologien, né à Néran-court, près de Verdun, en 1629, mort à Padoue en 1692, où il professait la théologie et la métaphysique. Il était regardé comme un des grands théologiens de son siècle. Quelques-uns de ses ouvrages seulement ont été publiés : *Commentaires sur la « Somme » de saint Thomas; Sur la ligue entre l'empereur et le roi de Pologne contre les Turcs*, etc.

ARNULPHY (Claude), peintre français, né à Aix en 1697, mort dans la même ville en 1786, était élève du peintre Benedetto Luti. Il est connu par ses portraits de Luc de Clapiers, marquis de Vauvenargues, au musée d'Aix, et du médecin Chicoyneau au musée de Versailles. Arnulphy a formé de nombreux élèves en Provence.

ARNUS, fameux devin grec, tué à Naupacte par Hippotes, petit-fils d'Hercule. Apollon vengea sa mort en frappant les Doriens d'une peste, et ne se laissa fléchir que par l'institution de jeux funèbres (*arnées*) en l'honneur d'Arnus.

ARNUSIEN (*in*) n. m. Nom donné par Mayer-Eymar aux sables a *elephas meridionalis* développés dans le val d'ARNO.

AROA, localité du Venezuela (Etat de Yaracuï), près du fleuve cotier *Aroa*, au N.-N.-E. de la sierra de *Aroa*, qui contient de riches minerais de cuivre.

AROBA ou **ARROBA** n. f. Mesure de capacité pour les liquides, en usage en Espagne, en Portugal et dans leurs anciennes possessions, et dont la contenance varie de 10 à 16 litres, suivant les pays : *En général, l'*AROBA *de vin égale 16l,137, et l'*AROBA *d'huile 12l,504.* ‖ Nom donné à différents poids usités dans les mêmes pays : valeur de 12 à 15 kilogr.

AROER, anc. ville de la Palestine (tribu de Gad), en face de Rabba des Ammonites, près d'un affluent du Jaboc. Jephté battit les Ammonites dans son voisinage. — Autre ville de la Palestine, près de l'Arnon, primitivement ville frontière des Amorrhéens, et plus tard de la tribu de Ruben. Au temps de Jérémie, elle dépendait des Moabites. Ses ruines portent aujourd'hui le nom de *Araayr*.

AROÏDÉES (du gr. *arum*, arum, et *eidos*, ressemblance) n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre *arum*. — *Une* AROÏDÉE.

— ENCYCL. Les *aroïdées* sont des plantes vivaces, à rhizome généralement épais, tubéreux et charnu, à tige dressée, sarmenteuse ou nulle. Les feuilles, de forme variable, sont souvent cordiformes, glabres, luisantes, à nervures ramifiées. Le fruit est une baie, plus rarement une capsule. Les plantes de cette famille habitent généralement les lieux humides ou marécageux, et les bois très ombrages.

La plupart des aroïdées ont des rhizomes riches en fécule, mais cette fécule est mélangée d'un principe âcre, vénéneux et vénéneux, dont on doit la débarrasser par la cuisson, la torréfaction ou la pression. On divise les aroïdées en trois grandes tribus qui sont : les *arées*, les *callées* et les *acorées*, comprenant, comme principaux genres, les gouets, les pistiés, les serpentaires, les richardies, les moustères, les acores, etc.

AROK-SZALLAS ou **JASZ-AROKSZALLAS**, bourg de la Hongrie centrale (comitat de Jasz-Nagy-Kun-Szolnok), sur le Györgyös, sous-aff. de la Tisza; 11.200 hab. Agriculture et vignobles.

AROLE n. f. Nom vulgaire du pin de Boston.

AROLLE n. f. Nom vulgaire donné, dans le centre de la France, aux renonculacées rampantes à fleurs jaunes.

AROMADENDRON (*din* — du gr. *aroma*, parfum, et *dendron*, arbre) n. f. Genre créé pour des arbres de Java, fournissant un beau bois de construction. Ce végétal appartient à la famille des magnoliacées.

AROMAL, ALE, AUX adj. Qui se rapporte aux aromes : qui provient des aromes : *Le mot* « AROMAL » *a été créé par Ch. Fourier.*

— *Mouvement aromal*, Nom donné par Ch. Fourier au système de distribution des aromes connus ou inconnus qui, suivant le fondateur de l'école phalanstérienne, régissent les relations des astres et fournissent les germes des espèces créées.

AROMARIE (du gr. *aroma*, arome) n. f. Section du genre coleus, de la famille des labiées.

AROMATA, ancien nom du cap GUARDAFUI, à l'extrémité orientale de l'Afrique.

AROMATE (du gr. *aroma, atos*, parfum) n. m. Toute substance végétale qui exhale une odeur suave et pénétrante : *Les* AROMATES *sont des stimulants des sens ou des organes.*

— ENCYCL. Les substances aromatiques appartiennent presque toutes au règne végétal. Cependant, l'ambre gris, le castoréum, le musc et la civette, sont fournis par le règne animal; le succin provient du règne minéral; toutefois, l'origine végétale de cette dernière substance est généralement admise. Les *aromates* du règne végétal sont : 1° une grande quantité de plantes appartenant aux familles des labiées, composées, ombellifères, légumineuses, bussérácées, hespéridées, etc.; 2° des gommes-résines fournies par les ombellifères; 3° des résines, térébenthines et baumes fournis par des plantes de la famille des térébenthacées, des conifères, des légumineuses, des styracées, etc. A ces substances il faut ajouter les huiles essentielles extraites de plantes aromatiques, les acides volatils odorants; enfin, les teintures, alcoolats et vinaigres dans lesquels sont fixés les principes aromatiques.

Les aromates sont employés : 1° en médecine, où les plantes labiées, composées et hespéridées aromatiques, le thé, le café, les baumes, résines et térébenthines sont administrés comme stimulants ou excitants; le camphre, le castoréum, le musc, l'ambre gris, la civette, la valériane, les ombellifères aromatiques et leurs gommes-résines, comme antispasmodiques; le tabac, comme narcotique; le laurier-cerise et l'amande amère, comme cyaniques; le santal rouge, comme astringent; l'aloès, comme purgatif; 2° dans la parfumerie, où, pour la composition des cosmétiques, des produits désinfectants, pour la conservation des cadavres et des animaux empaillés, on emploie les innombrables espèces de plantes aromatiques, les résines, baumes, gommes-résines, le musc, la civette, l'ambre gris et le succin; 3° enfin, dans l'art culinaire, où l'on utilise quelques aromates sous le nom de « condiments aromatiques » : le poivre ordinaire, le poivre long, le bétel, le piment, le macis, le girofle, la cannelle, la muscade, la coriandre, les feuilles de laurier, le genièvre, la badiane, l'anis, le raifort, la moutarde, la vanille, l'écorce d'orange et de citron, etc.

Les aromates venaient anciennement d'Arabie; ils ont été de tout temps recherchés pour les différents usages mentionnés ci-dessus, et ont formé, depuis l'époque la plus reculée, une branche importante du commerce de l'Orient.

— SYN. **Aromate, arome, parfum.** *Aromate* ne se dit que des substances végétales; *parfum* peut s'appliquer à tous les règnes. L'*aromate* est le corps d'où s'élève une odeur. Le *parfum*, comme l'*arome*, est la senteur qui s'élève d'un corps; mais l'*arome* s'adresse plutôt au goût, le *parfum* plus spécialement à l'odorat. En outre, l'*arome* est propre à la chose et la distingue; le *parfum* peut être ajouté, factice.

AROMATICITÉ n. f. Qualité de ce qui est aromatique.

AROMATIQUE adj. Qui est de la nature des aromates, qui exhale une odeur agréable, suave : *Plante, huile* AROMATIQUE.

— ENCYCL. Chim. On désigne sous le nom de « série *aromatique* », l'ensemble des corps composés qui ont pour hydrocarbures foodamentaux la benzine ou un de ses homologues, c'est-à-dire un hydrocarbure répondant à la formule C^nH^{2n-6}. Ces corps ont généralement une *odeur aromatique*, et présentent dans leur mode de dérivation beaucoup d'analogie avec ceux qui constituent la série grasse; mais les composés de la série aromatique se distinguent de ceux de la série grasse en ce que, sous l'influence de l'acide azotique, ils échangent une portion de leur hydrogène contre le radical AzO^2, en donnant des dérivés nitrés, mono, bi ou trisubstitués. Ces dérivés, traités par l'hydrogène, donnent des amines ou des amides différant des corps analogues de la série grasse. Enfin, presque tous ces composés fournissent, comme produit ultime de leur décomposition, la benzine C^6H^6.

— *Théorie des composés aromatiques.* Kékulé, dans un savant mémoire publié en 1866, admet que le groupe C^6, qui fonctionne dans la benzine, est un noyau commun à tous les corps aromatiques. Dans la benzine, les atomes de carbone ne seraient point reliés entre eux de la même manière que dans la série grasse. Chaque atome aurait deux de ses atomicités saturées par les deux atomicités d'un atome voisin, et une troisième atomicité saturée par celle d'un troisième atome, comme le montre la représentation ci-contre :

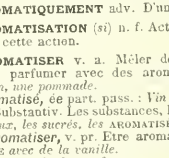

Le groupe C^6 peut être saturé par six atomes d'hydrogène ou d'un élément monoatomique quelconque. Il peut aussi avoir ses six points d'attache unis à l'un des points d'attache d'un élément polyatomique. Quand ce groupe est saturé par l'hydrogène, on a la benzine C^6H^6; si, à un atome d'hydrogène, on substitue un élément monovalent, il est certain qu'on n'obtiendra qu'un seul dérivé, quel que soit l'atome d'hydrogène qui ait été enlevé; au contraire, supposons qu'on fasse une nouvelle substitution, numérotons les sommets de l'hexagone 1, 2, 3, 4, 5, 6, les substitutions (1,2) et (1,6, seront identiques : il en serait de même pour les substitutions (1,3), (1,5). En outre, les substitutions (1,2), (1,3), (1,4), seront différentes; on obtient ainsi des dérivés *ortho* (1,2), *méta* (1,3), *para* (1,4); donc trois dérivés bisubstitués isomères. Ainsi, si l'on substitue OH à H, on obtient le phénol; la substitution de deux ou trois oxhydryles à 2 ou 3 H donneraît des phénols diatomiques ou triatomiques; la substitution de AzH^2 à H de la benzine donne une amine, l'*aniline* $C^6H^5.AzH^2$. Enfin, le carbone peut saturer, par une de ses atomicités, l'une des atomicités du groupe C^6, et entraîner avec lui trois atomes d'hydrogène, en formant ainsi une chaîne latérale; nommons, parmi ces homologues, le *toluène* C^6H^5-CH^3, l'*éthylbenzine* C^6H^5-C^2H^5, isomère du *xylène* $C^6H^4(CH^3)^2$, etc.

La substitution du chlore, de l'oxhydryle ou du groupe amidogène AzH^2 à l'hydrogène de ces derniers corps donne des produits différents suivant que la substitution est faite dans le noyau benzénique ou dans la chaînon gras; ainsi le chlore, agissant sur le toluène, donnera le toluène chloré $C^6H^5Cl.CH^3$ ou le chlorure de benzyle $C^6H^5.CH^2Cl$. Par la substitution de l'oxhydryle, nous aurons, en partant du toluène : le crésylol $C^6H^4OH.CH^3$ et l'alcool benzylique $C^6H^5.CH^2OH$, l'orcine $C^6H^4(OH)^2.CH^3$ et la saligénine $C^6H^4(OH).CH^2OH$; ces corps ont d'ailleurs des propriétés différentes : l'*alcool benzylique* est un véritable alcool primaire, tandis que la *crésylol* a des propriétés phéniques et est un homologue du phénol.

Les autres noyaux aromatiques se rattachent à la benzine. Ainsi, la naphtaline $C^{10}H^8$ peut être représentée par deux groupes de benzine ayant un côté commun; l'anthracène, par trois hexagones juxtaposés.

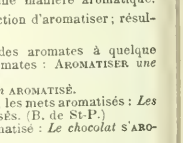
Formule de constitution de la naphtaline.

La théorie de Kékulé rend compte des isomères des composés aromatiques. D'ailleurs, on n'a jamais trouvé, pour un composé, plus d'isomères que la théorie n'en prévoyait.

Mode de formation des composés aromatiques. Les *alcools* aromatiques ont été obtenus au moyen des hydrocarbures fondamentaux : le chlore, agissant à chaud, se substitue dans la chaîne latérale à un atome d'hydrogène. On chauffe le produit ainsi obtenu avec une solution alcoolique d'acétate de potassium, puis on saponifie l'éther obtenu; on les obtient encore par l'hydrogénation des aldéhydes correspondantes, ou en soumettant ces dernières à l'action d'une solution alcoolique de potasse.

Le mode de formation des *phénols* sera décrit au mot PHÉNOL, et celui des *quinones* au mot QUINONE.

Les *aldéhydes* et les *acétones* aromatiques peuvent s'obtenir par des procédés analogues à ceux que l'on emploie dans la série grasse.

Les *acides aromatiques* se produisent comme les acides gras, lorsqu'on oxyde les hydrocarbures, les aldéhydes ou les alcools correspondants; lorsqu'on fait agir l'oxychlorure de carbone sur un hydrocarbure homologue de la benzine et qu'on décompose par l'eau le chlorure acide formé.

Les *amines aromatiques* prennent naissance lorsqu'on réduit par l'hydrogène naissant ou par de l'acide sulfhydrique les hydrocarbures nitrés; ces derniers, oxydés, se transforment en amines beaucoup plus compliquées, dont les sels ont la propriété de jouer le rôle de matières colorantes d'une grande puissance.

— ANTON. **Infect, méphitique, puant. — Inodore.**

AROMATIQUEMENT adv. D'une manière aromatique.

AROMATISATION (*si*) n. f. Action d'aromatiser; résultat de cette action.

AROMATISER v. a. Mêler des aromates à quelque chose, parfumer avec des aromates : AROMATISER *une boisson, une pommade.*

Aromatisé, *ée* part. pass. : *Vin* AROMATISÉ.

— Substantiv. Les substances, les mets aromatisés : *Les farineux, les sucrés, les* AROMATISÉS. (B. de St-P.)

S'aromatiser, v. pr. Être aromatisé : *Le chocolat* S'AROMATISE *avec de la vanille.*

— Par anal., Se parfumer.

AROME (gr. *aroma*, parfum) n. m. Principe odorant qui s'échappe de différentes substances d'origines végétales ou animales : *L'*AROME *des fleurs, du café.*

— ENCYCL. On pourrait, à la rigueur, considérer comme *arome* toute substance volatilisée qui agit sur l'odorat, et, à ce compte, les métaux même seraient regardés comme des corps jusqu'à un certain point volatils et aromatiques; mais on réserve cette dénomination au principe odorant, simple ou complexe, des substances odoriférantes : c'est une huile essentielle, préexistante dans les plantes aromatiques; ou une matière engendrée chimiquement, comme dans le vin, le tabac, les amandes amères; ou un acide volatil, tel que les acides benzoïque et cinnamique. Ces différentes matières viennent affecter l'odorat, qu'elles soient volatiles elles-mêmes, ou qu'elles soient entraînées par des vapeurs aqueuses, alcooliques ou ammoniacales, et l'impressionnent. Le principe aromatique peut être fixé par infusion, par distillation dans l'eau, l'alcool, etc., ou par trituration dans les corps gras; mais on éprouve toujours une certaine difficulté à l'isoler, à moins qu'il ne soit autre chose qu'un huile essentielle; ou un acide volatil. Le parfum propre d'un grand nombre de fleurs, par exemple, ne paraît pas être une huile essentielle; et cependant, on est parvenu à isoler, sous forme d'extrait, les principes aromatiques d'un grand nombre de plantes. On dissout le parfum dans le sulfure de carbone ou l'éther; puis, par évaporation des dissolvants, on obtient la substance odorante, qui est butyreuse et analogue à l'essence des roses d'Orient, laquelle, probablement, s'obtient par un procédé semblable. Le principe aromatique, bien que contenant des substances étrangères, n'en est pas moins, en cet état, inaltérable à l'air.

L'arome du vin, plus connu sous le nom de *bouquet*, est double : le premier bouquet, commun à tous les vins, est d'autant plus fort que le vin est plus récent; le second bouquet, qui se développe au contraire avec l'âge, est sans doute produit par la réaction des acides viniques sur l'alcool, réaction qui donne naissance à un ou plusieurs éthers odorants, dont le plus connu est l'éther œnantique.

— SYN. **Arome, aromate, parfum.** V. AROMATE.

— ANTON. **Dysodie, fétidité, infection, méphitisme, puanteur.**

AROMIE (du gr. *arôma*, parfum) n. f. Genre d'insectes coléoptères cryptopentamères, famille des cérambycidés, tribu des cérambycinés, à corselet plus large que long, avec de petites verrucosités. Citons l'aromie musquée (*aromia moschata* [France]).

Aromie (red. d'un tiers).

ARON n. m. Sorte d'armoire dans laquelle les juifs modernes mettent le Pentateuque, et qu'ils regardent comme la figure de l'*arche d'alliance*.

ARON, comm. de la Mayenne, arr. et à 5 kil. de Mayenne, sur l'*Aron*, affl. de la Mayenne; 1.520 h. Filatures de lin et de chanvre.

ARONA, ville du royaume d'Italie (prov. de Novare), sur la rive droite et près de l'extrémité S. du lac Majeur; 1.200 hab. Sur une hauteur voisine, ruines du château où naquit, en 1538, saint Charles Borromée, dont la statue colossale, érigée en 1697, se dresse non loin de la ville.

ARONDE n. f. On dit, en termes de charpenterie et de menuiserie : *assemblage a queue d'aronde* ou *d'hirondelle*. C'est un assemblage dans lequel le tenon qui pénètre dans la mortaise a une forme rappelant celle d'une queue d'hirondelle (*aronde*, ou vieux franç.). Le même terme s'emploie à propos de pierres taillées en queue d'aronde.

Arondes.

— Dans l'architecture militaire, on appelle *ouvrage en queue d'aronde* un ouvrage en corne qui s'ouvre en éventail sur la campagne. Quand le côté large de l'éventail regarde la ville, l'ouvrage est dit *en contre-queue d'aronde*.

ARONDELLE (rad. *aronde*) n. f. Grosse ligne composée d'un cordage d'environ 25 brasses de longueur, lequel est garni de petites lignes dites *arançons*, armées chacune d'un hameçon.

— Mar. *Arondelle de mer*, Petit bâtiment très léger, tel qu'une pinasse, un brigantin, etc.

ARONIC n. m. Bot. Syn. de DORONIC.

ARONIE (du gr. *arônia*, néflier) n. f. Bot. Syn. de AMÉLANCHIER.

ARONQUE n. f. Bot. Section du genre spirée.

AROTON n. m. Bot. Syn. de CROTON.

AROTURER v. a. Mettre en roture : AROTURER *un fief*.

AROU ou **ARROU,** groupe d'îles basses de la Malaisie hollandaise, au S.-O. de la Nouvelle-Guinée. La population (14.000 hab.) est idolâtre, très guerrière, et les Hollandais n'ont jamais pu la soumettre; ils se bornent à entretenir des relations commerciales avec les indigènes.

— BIBLIOGR. : Riedel, *der Aruarchipel und seine Bewohner* (Berlin, 1885); van Hoevel, *de Aroe-Eilanden* (*Tijdschr. voor Indische Taal-Land-en Volkenkunde*, 1889).

AROUBA ou **ARUBA,** petite île des Antilles hollandaises (gouvern. de Curaçao); 7.300 hab.

AROUDJ, premier souverain turc d'Alger, frère de Barberousse, reçut comme lui ce surnom. V. BARBEROUSSE.

AROUET, nom de famille de *Voltaire*. Les Arouet étaient originaires du Poitou. Un RENÉ **Arouet,** notaire à Saint-Loup, né dans cette ville en 1440, mort en 1499, composa divers ouvrages qu'il ne voulut point publier. Cette famille habita Saint-Loup jusque dans le XVIIe siècle, puis vint s'établir à Paris, où FRANÇOIS **Arouet,** le père de Voltaire, était notaire au Châtelet. Pendant la Révolution, la ville de Saint-Loup (Deux-Sèvres), qui se regarde comme le berceau de la famille du grand écrivain, changea son nom en celui de *Voltaire*.

AROUHOUIMI, grand affluent droit du Congo, formé par la réunion des trois cours d'eau descendus des montagnes qui dominent le littoral O. de l'Albert-Nyanza, les Itouris. Il pénètre, dès la réunion de ces rivières en un seul cours d'eau, dans la forêt équatoriale, reçoit l'Ihourou, puis décrit, vers le 2e degré de lat. N., un grand arc de cercle, long de 300 kilom. environ. Des cataractes, des rapides, des archipels, obstruent le fleuve, et en rendent souvent la navigation difficile jusqu'à Yambouya; l'Arouhouimi, énorme après ce dernier obstacle, coule paisiblement jusqu'à son embouchure, s'étant grossi de la Loudu, du Népoko, de la Rendi et de la rivière Noire. Cette rivière, longue de 1.130 kilom., dont Stanley fait « un autre Congo », constitue un chemin naturel entre l'Atlantique et le haut Nil par le Congo. Son cours supérieur est torrentueux; le reste est très accidenté dans la partie des cataractes, puis calme aux abords du Congo. Stanley, qui a vu le premier le confluent de l'Arouhouimi en 1877, l'a exploré au cours de son voyage entrepris pour secourir Eminpacha (1887-1888). C'est à lui qu'on doit les renseignements les plus complets sur ce cours d'eau.

AROUNA n. m. Bot. Syn. de AROUNIER.

AROUNA (*Aruna*) « rose ». Fils de Kaçyapa et de Kadrou, il paraît être une forme masculine de l'Aurore, en raison de ses fonctions de cocher du Soleil. Il est né sans jambes, et est frère des divins serpents polycéphales Çecha et Vâsouki.

AROUNIER (*ié*) n. m. Section américaine du genre dialium, à receptacle floral évasé et à fleurs petites et apétales.

AROURE n. m. Mesure agraire des anciens Egyptiens, formant un carré dont chaque côté était de 100 coudées, ce qui donnait environ 28 ares.

AROUT et **MAROUT,** noms sous lesquels les musulmans désignent deux anges que Dieu avait envoyés sur la terre pour examiner les actions des hommes. Enivrés par le vin qu'une femme leur avait servi, ils voulurent la séduire. Dénoncés par elle à Dieu, ils furent condamnés à demeurer suspendus par les pieds, jusqu'au jour du jugement, dans les puits de Babel, qu'on montre encore aujourd'hui près de Bagdad. C'est sur cette légende que Mahomet a fondé l'interdiction du vin à ses fidèles.

ARPAD, mort en 907, personnage historique un peu obscur, duc des Magyars, qui avaient récemment pénétré dans la plaine du moyen Danube, qu'ils occupent encore aujourd'hui. Ainsi se terminerent les migrations magyares commencées sous Almos, personnage à moitié légendaire, et dont les chroniques font le père d'Arpad. Ce dernier fut la tige de la dynastie magyare des *Arpades* ou *Arpadens* (qui régna jusqu'en 1301), et il fut enterré sur le rocher de Bude, future capitale de la Hongrie.

ARPAGES n. m. pl. Nom sous lequel on désignait, chez les anciens, les enfants morts au berceau. — *Un* ARPAGE.

— ENCYCL. Chez les Romains, à l'origine, on ne faisait point de funérailles aux enfants décédés quelques jours seulement après leur naissance; par la suite, on brûla les corps des enfants décédés après quarante jours. Chez les Grecs, leurs funérailles étaient célébrées au lever de l'aurore.

ARPAILLAGE, ARPAILLEUR (*ll* mll.) n. m. Corruption des mots *orpaillage, orpailleur*. V. ces mots.

ARPAJON, ch.-l. de cant. (Seine-et-Oise), arrond. et à 23 kilom. de Corbeil, au confl. de l'Orge et de la Remarde; 3.032 hab. (*Arpajonais*.) Ch. de f. Orléans. Commerce de vins et eaux-de-vie; minoterie. Jusqu'en 1720, Arpajon avait porté le nom de *Châtres-sous-Montlhery*, qui fut changé quand il fut érigé en marquisat en faveur de Louis de Séverac. — Le cant. a 19 comm. et 16.285 hab.

ARPAJON ou **LE PAJOU,** comm. du Cantal, arrond. et à 4 kil. d'Aurillac; 2.354 hab. Ch. de f. Orléans.

ARPAJON, famille du Rouergue, dont la généalogie remonte au XIIe siècle, et à laquelle appartiennent : **Arpajon** (Louis, marquis DE SÉVERAC, duc D'), général sous Louis XIII, mort à Séverac en 1679. Il combattit contre les calvinistes, contribua à la défense du Piémont et du Montferrat, et alla défendre Malte menacée par les Turcs (1645). De retour en France, il fut nommé ambassadeur en Pologne, et créé duc et pair en 1651; — **Arpajon** (Louis, marquis D'), général, petit-fils du précédent, mort à Paris en 1736. Il joua un rôle assez brillant pendant la guerre de la Succession d'Espagne, dans les Pays-Bas et en Espagne, et devint gouverneur général du Berry.]

ARPANETTA (mot ital.) n. f. Sorte d'ancienne harpe qui avait deux rangs de cordes séparées par une double table d'harmonie.

ARPEDIUM (*om*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, sous-famille des omalinés, renfermant de petits staphylins dont les cinq espèces habitent l'Europe. Citons l'*arpedium quadrum* (France).

ARPÈGE (ital. *arpeggio*; de *arpa*, harpe, parce que cet instrument paraît avoir donné lieu aux premiers arpèges qu'on ait faits) n. m. Accord dont les notes sont entendues successivement, au lieu de l'être simultanément.

— ENCYCL. Les instruments à vent ne pouvant donner qu'un son à la fois, les violons deux, et la harpe, le piano ne rendant que des sons de peu de durée, on est obligé, pour soutenir l'harmonie, de jouer alternativement chacune des notes qui composent les accords dont on fait usage. C'est ce qu'on appelle *arpeger* ou faire des *arpeges*. Les arpèges se font généralement sur les violons, le piano et la harpe, en allant du grave à l'aigu, et revenant sur les mêmes notes de l'aigu au grave. Les instruments à archet peuvent facilement exécuter les arpèges; il n'en est pas de même des instruments à vent, aussi leur en fait-on faire rarement, et avec des modifications qui les simplifient. Seuls, le saxophone, la flûte, la clarinette et le basson, peuvent arpéger convenablement. Les arpeges donnent à la mélodie de la légèreté et de la grâce.

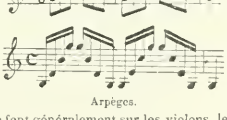

Arpèges.

ARPÈGEMENT (ital. *arpeggiamento*; de *arpeggio*, arpège) n. m. Se dit de l'action d'arpéger, et souvent de l'arpège lui-même : *C'est du jeu de harpe qu'on a tiré l'*ARPÈGEMENT. (J.-J. ROUSS.)

ARPÉGER (ital. *arpeggiare*, qui signif. au prop. Jouer de la harpe. — L'é formé du radical se change en è ouvert devant une voyelle muette : *Il arpège*. On met un e muet après le *g*, quand la terminaison commence par un A ou un O : *Il arpegea. Nous arpegeons*) v. n. Faire des arpèges : ARPEGER *sur le violon*.

— Il est aussi v. a. : ARPÉGER *un accompagnement*.

Accord arpégé.

Arpégé, ée part. pass. : *Accord arpégé*, Accord dont on fait entendre successivement et rapidement toutes les notes. On le désigne en le faisant précéder d'une ligne verticale ondulée.

S'arpéger, v. pr. Etre exécuté en arpèges.

ARPEGGIO (*En faisant des arpèges*), expression italienne indiquant qu'il faut attaquer successivement les notes d'un accord, au lieu de les frapper toutes à la fois.

ARPENT (*pan* — du lat. *arapennis* ou *arepennis*, mesure carrée des Gaulois) n. m. Ancienne mesure agraire, variable suivant les localités.

— ENCYCL. L'*arpent* était divisé en 100 perches; mais sa valeur variait d'une province à l'autre avec la valeur de la perche elle-même. Les trois principaux arpents étaient : l'*arpent d'ordonnance* ou *des eaux et forêts*, valant 100 perches de 22 pieds de côté, ce qui formait un carré de 220 pieds; l'*arpent commun* valant 100 perches de 20 pieds de côté, ce qui formait un carré de 200 pieds de côté; l'*arpent de Paris*, plus petit, valant 100 perches de 18 pieds de côté. (L'arpent d'ordonnance équivaut à 51 ares 7 centiares; l'arpent commun, à 42 ares 21 centiares; l'arpent de Paris, à 34 ares 19 centiares.)

ARPENTAGE (rad. *arpenter*) n. m. Evaluation de la superficie des terres au moyen d'une mesure légale : *Faire l'*ARPENTAGE *d'une forêt, d'un champ*.

— Art de l'arpenteur, application de la géométrie au mesurage des terres.

— *Chaîne d'arpentage*, Chaîne dont on se sert pour arpenter, c'est un décamètre.

— ENCYCL. HIST. L'origine de l'*arpentage* remonte à une haute antiquité, on en attribue l'invention aux Egyptiens. Hérodote rapporte que Sésostris, ayant fait un partage des terres entre ses compatriotes, avait mis à leur disposition des *arpenteurs*, chargés d'évaluer les pertes de ter-

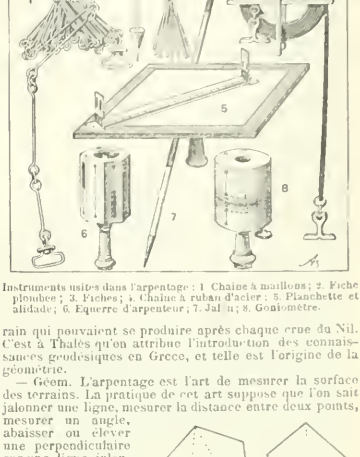

Instruments usités dans l'arpentage : 1. Chaîne à maillons; 2. Fiche pleinbec; 3. Fiches; 4. Chaîne à ruban d'acier; 5. Planchette et alidade; 6. Equerre d'arpenteur; 7. Jalon; 8. Goniomètre.

rain qui pouvaient se produire après chaque crue du Nil. C'est à Thalès qu'on attribue l'introduction des connaissances géodésiques en Grèce, et telle est l'origine de la géométrie.

— Géom. L'arpentage est l'art de mesurer la surface des terrains. La pratique de cet art suppose que l'on sait jalonner une ligne, mesurer la distance entre deux points, mesurer un angle, abaisser ou élever une perpendiculaire sur une ligne jalonnée : opérations qui s'exécutent à l'aide d'instruments spéciaux, tels que *jalons, chaîne d'arpenteur, équerre, graphomètre, boussole, planchette*, etc... (V. ces mots.) Le terrain que l'on a à mesurer peut être limité par des lignes droites ou par des courbes; de plus, il peut être en pente; de là trois cas.

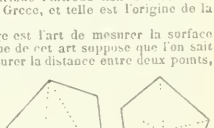

Fig. 1. — Terrain polygonal décomposé en triangles.

1° *Terrain polygonal rectiligne*. On emploie deux méthodes : la *décomposition en triangles* ou la *décomposition en trapèzes*. La première méthode *fig.* 1 consiste à diviser le polygone en triangles, soit par des diagonales partant d'un même sommet, soit par des lignes partant d'un point intérieur quelconque et aboutissant à tous les sommets. On évalue l'aire de chaque triangle. La somme de ces aires exprimera celle du terrain. Par la seconde méthode *fig.* 2 (décomposition en trapèzes), on joint, par une droite appelée *base* ou *directrice*, les deux sommets les plus éloignés du polygone. De tous les sommets on abaisse sur cette directrice des perpendiculaires. Le terrain se trouve ainsi décomposé en triangles rectangles et en trapèzes rectangles. On mesure chacune de ces surfaces, et on fait la somme des surfaces trouvées. Si le terrain avait une grande étendue, on pourrait déterminer plusieurs directrices.

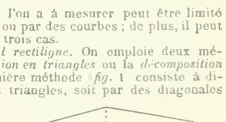

Fig. 2. — Terrain polygonal décomposé en trapèzes et en triangles rectangles.

2° *Terrain polygonal curviligne*. On pourra toujours, en opérant comme il vient d'être dit, partager le terrain en plusieurs trapèzes mixtilignes, tels que ABCD *fig.* 3). Pour mesurer la surface de ce trapèze, partageons l'intervalle DC en un nombre *n* de parties égales, et par les points de division élevons les ordonnées $h_1, h_2, h_3, \ldots\ldots h_{n-1}$. Si la distance *d*, comprise entre deux ordonnées consécutives, est assez petite, on pourra, sans grande erreur, supposer que les arcs interceptés par ces ordonnées sont confondus avec leurs cordes. On évaluera donc chaque petit trapèze comme s'il n'avait pas de côté courbe. En désignant par *H* la somme de toutes les ordonnées, la surface totale du trapèze est donnée par la formule :

$$S = d\left(H - \frac{h_o + h_n}{2}\right).$$

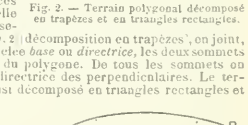

Fig. 3. — Trapèze mixtiligne ABCD, résultant de la décomposition d'un terrain polygonal curviligne.

Les côtés courbes des triangles rectangles situés aux extrémités de la directrice seront pris assez petits pour pouvoir être considérés comme rectilignes. Dans le cas où il serait impossible de pénétrer dans l'intérieur de la surface à mesurer, comme lorsqu'il s'agit d'une forêt, d'une pièce d'eau, etc., on renfermerait cette surface dans un polygone régulier, comme, par exemple, un rectangle. Puis, on retranchera de la superficie totale du polygone, les surfaces qui n'appartiennent pas à la surface à mesurer.

3° *Terrain en pente*. Comme les plantes croissent verticalement, il est admis que les produits de la culture d'un terrain incliné ne dépassent pas ceux qu'en obtiendrait sur sa *projection horizontale*. Cette manière de déter-

miner la surface de la projection horizontale d'un terrain porte le nom de *méthode de cultellation* ; pour mesurer les distances réduites à un plan horizontal, on se sert d'une grosse fiche plombée qu'on laisse tomber de l'extrémité de la chaîne tendue horizontalement. Toutefois, si l'étendue du terrain est considérable, on l'évalue sans tenir compte de son inclinaison.

ARPENTER (rad. *arpent*) v. a. Mesurer des terres, en chercher la superficie au moyen d'une mesure légale : ARPENTER *un champ, une vigne*.

— Par anal. et fam. Parcourir à grands pas : ARPENTER *les boulevards de Paris*.

S'arpenter, v. pr. Etre arpenté, en parlant des terres.

ARPENTEUR n. m. Celui dont la profession est d'arpenter, de mesurer les terres : *Habile* ARPENTEUR.

ARPENTEUSE (rad. *arpenter*) n. f. et adj. Nom donné aux chenilles des phalènes dites *géomètres*, qui, au lieu de marcher comme les autres en rampant et par ondulations, se fixent d'abord par leurs pattes antérieures, élèvent ensuite leurs corps en forme de boucle pour rapprocher l'extrémité postérieure de celle qui est fixée, et répètent ce mouvement, comme si elles mesuraient le terrain qu'elles parcourent.

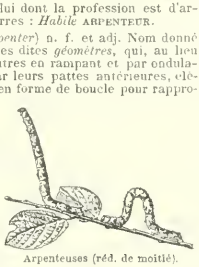
Arpenteuses (réd. de moitié).

ARPÈPHORE (du gr. *arpê*, faucille, et *phoros*, qui porte) n. m. Genre d'insectes. Syn. de OXYGNATE.

ARPHAXAD, patriarche hébreu, fils de Sem, ancêtre d'Abraham et du peuple hébreu. — Roi des Mèdes, cité dans le livre de *Judith*, probablement Phraortès, fils de Déjocès.

ARPHE, nom d'une famille d'orfèvres espagnols : HENRIQUE **de Arphe**, né entre 1470 et 1480, travailla aux tabernacles des cathédrales de Léon, de Tolède, de Cordoue, chefs-d'œuvre d'orfèvrerie de proportions monumentales, en style gothique. — ANTONIO **de Arphe**, son fils, né à Léon au commencement du XVIe siècle ; sculpta aussi des ostensoirs et d'autres pièces d'orfèvrerie religieuse, richement ornées. (Il contribua à introduire dans son pays le style *plateresque* ou gréco-romain.) — Son fils, JUAN **de Arphe y Villafañe**, surnommé le « Cellini espagnol », né à Léon en 1535. Il sculpta la *Custodia* de la cathédrale de Séville (1587), vaste tabernacle en style gréco-romain. Il cisela également des ostensoirs pour les cathédrales d'Avila, de Burgos, de Valladolid, d'Osma ; des croix, des bustes de saints. Il fut employé par Philippe II et Philippe III. Il a laissé sur son art des ouvrages de théorie et de description. Il mourut après 1602.

ARPI, anc. ville d'Apulie, dont on visite les ruines près de Foggia ; ville fondée, dit-on, par Diomède ; appelée d'abord *Argos Hippium*, puis *Argyrippa*.

ARPII, anc. peuple de la basse Mysie (Bulgarie), que Ptolémée place le long de la côte, depuis l'embouchure de l'Ister (Danube) jusqu'au Bosphore, et s'étendant dans les terres jusqu'au Hierasus (Pruth). Leur capitale était *Arpis*. — *Un* ARPIUS (*uss*).

ARPIN (nom d'un fameux lutteur contemporain, surnommé *le Terrible Savoyard*) n. m. Lutteur de profession : *Superbe créature, bestiale comme les bêtes de l'abattoir, forte comme les* ARPINS *de la baraque*. (C. Mendès.)

ARPINO (lat. *Arpinum*), ville d'Italie (Campanie, prov. de Caserte) ; 5.150 hab. Elle a successivement appartenu aux Volsques, aux Samnites et aux Romains. C'est la patrie de Marius, de Cicéron, du peintre Giuseppe Cesari, appelé aussi le *cavalier d'Arpino* et *Josépin*, et enfin du P. San-Germano, savant missionnaire, auteur d'une estimée *Description de l'empire birman*.

ARPINO (le chevalier *ou il cavaliere* D'). V. JOSÉPIN.

ARPION (du vieux franç. *arpion*, griffe, harpon) n. m. Argot. Pied.

J'ai l'*arpion* plus dur que des clous.
(J. RICHEPIN, *Chans. des Gueux*.)

— Au pl., Arpions, orteils.

ARPON (du gr. *arpê*, instrument crochu) n. m. En T. de mar., Large et longue scie dont on fait un grand usage dans les chantiers de construction. ‖ On dit aussi ARPENT.

ARPONE (*né* — mot ital. n. m. Instrument à cordes pincées, du genre de la harpe, mais qui affectait la forme d'un piano vertical. Il avait été inventé à Palerme, vers la fin du XVIIIe siècle, par un artiste nommé Michel Barbici.

ARPOPHYLLE (du gr. *arpê*, faucille, et *phullon*, feuille) n. m. Genre d'orchidacées-épidendrées, renfermant des herbes américaines sans bulbe, à fleurs petites et disposées en épis serrés.

ARPULI n. m. Nom hindou du *cassia sophera*.

ARQUA Petrarca, village de la Vénétie, à 20 kilom. S.-O. de Padoue, où mourut Pétrarque en 1374, et où se trouve son tombeau ; 1.450 hab.

ARQUA Polesine, ville de la Vénétie (prov. de Rovigo), sur le canal de Costagnaro ; 3.450 hab. Sériciculture ; élève de bétail.

ARQUEBUSADE n. f. Coup d'arquebuse : *Etre tué d'une* ARQUEBUSADE.

— *Plaies d'arquebusade*. Nom que l'on donnait autrefois aux plaies faites par une arme à feu. ‖ *Eau d'arquebusade*. Infusion ou macération de plantes vulnéraires dont on faisait usage autrefois contre les coups de feu. — On disait plutôt *eau d'arquebuse*. (C'était un alcoolat vulnéraire.)

ARQUEBUSE (de l'ital. *arco*, arc, et *bugio*, trou) n. f. La plus ancienne des armes à feu, de la longueur d'un fusil ordinaire, et qui se portait sur l'épaule.

— Lieu où l'on se réunissait pour tirer l'arquebuse. ‖ *Chevaliers de l'arquebuse*, Nom que prenaient les arquebusiers ou bourgeois qui faisaient partie d'une compagnie formée pour s'exercer au jeu de l'arquebuse. ‖ *Compagnie de l'arquebuse*, Société de tir à l'arquebuse ou de tir en général.

— ENCYCL. C'est vers le milieu du XVe siècle qu'apparaît cette arme à feu portative, qui est une modification du trait à poudre ; on la nommait alors *couleuvrine à main* ou *haquebute*. Toutefois, l'haquebute proprement dite, ou *arquebuse à croc*, était une arme de rempart fixée sur un fort étrier en fer, mais il en était de plus petits modèles ; dans celles-ci le canon manœuvrait sur une fourchette de fer dont le manche s'appuyait sur le pommeau de la selle.

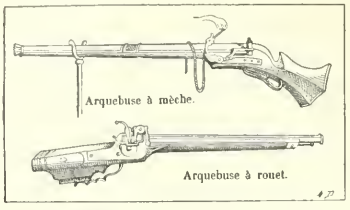

Les *arquebuses* primitives avaient leurs canons généralement taillés à pans ; on les faisait partir au moyen d'une mèche incendiant la poudre d'amorce placée dans le bassinet. Au commencement du XVIe siècle, les arquebuses, encore fort imparfaites, pesaient jusqu'à 20 kilogr. Bientôt on modifia la batterie à mèche, et on créa l'*arquebuse à rouet*, dans laquelle une roue d'acier dentée, mue par un ressort, attaquait un morceau de pyrite fournissant des étincelles pour enflammer l'amorce. Dans un autre système, postérieur encore, apparaît la batterie à silex, avec la platine à chien dite *à la miquelet* ou *à chenapan* : ce fut le dernier système, qui persista jusqu'à l'invention des capsules fulminantes. L'arquebuse demeura une arme de guerre jusque vers 1570 ; à cette époque, elle est remplacée par le mousquet qui, lourd, mais portant très loin, se maniait avec une fourquine. (V. MOUSQUET.) Les fûts et les crosses des arquebuses, au XVIe siècle, affectent des formes singulières et élégantes ; faits de bois dur, ils sont couverts généralement d'incrustations d'ivoire ou de nacre. Les Allemands passaient pour les meilleurs fabricants d'arquebuses ; mais, en Piémont et en Lombardie, on en faisait aussi qui étaient très estimées.

ARQUEBUSER v. a. Tuer d'un coup d'arquebuse : *Une légende accuse Charles IX d'*AVOIR ARQUEBUSÉ *les protestants d'une fenêtre du Louvre*.

S'arquebuser, v. pr. Se tirer des coups d'arquebuse.

ARQUEBUSERIE n. f. Art, métier de celui qui fait des armes à feu portatives. (On dit aujourd'hui ARMURERIE.) ‖ Atelier d'arquebusier.

ARQUEBUSIER (*zi-é*) n. m. Soldat armé d'une arquebuse : *Les Espagnols avoient des* ARQUEBUSIERS *à cheval, appelés depuis carabins*. (Brantôme.) ‖ Bourgeois qui s'exerce à tirer l'*arquebuse*. ‖ Ancien syn. de ARMURIER.

— ENCYCL. C'est au commencement du XVIe siècle que l'arquebuse apparaît comme arme de guerre courante. Dans les effectifs des armées, le nombre des arquebusiers va sans cesse en augmentant, et c'est grâce à eux que Charles-Quint fut vainqueur à la bataille de Pavie. Ils étaient armés plus légèrement que les autres gens de pied, et souvent leur corps de cuirasse était remplacé par un collet de buffle. Ils portaient l'épée et la dague suspendues à leur ceinture, et, en sautoir, le fourniment (c'est-à-dire poire à poudre et autres accessoires de l'arquebuse). Sous le règne de Charles IX, surtout vers la fin, les arquebusiers devinrent les mousquetaires. Mais, bien auparavant, on avait déjà armé d'arquebuses des compagnies de cavaliers dits « arquebusiers à cheval ». Ce sont les ancêtres de nos dragons. On les nommait souvent, au XVIe siècle, des *carabins*, et c'est de l'arquebuse légère qu'ils portaient qu'est venu le mot *carabine*. L'usage de l'arquebuse fut en honneur dans les milices bourgeoises des XVIe et XVIIe siècles et, dans le nord de la France comme dans les Flandres, des confréries importantes d'arquebusiers subsistèrent bien longtemps. C'étaient des associations amicales, ressemblant aux modernes sociétés de tir et de gymnastique.

Arquebusier (sous Henri III).

— *Arquebusiers fabricants d'armes à feu*. En tant que fabricants d'armes, les arquebusiers, sous l'ancien régime, ne rentraient pas absolument dans les corporations des « armuriers fourbisseurs » ; car, s'ils vendaient des arquebuses et autres armes à feu portatives, ils n'avaient pas le droit d'en fabriquer les montures en bois, qui étaient une des spécialités des huchiers-menuisiers (statuts de 1580 et de 1645). V. ARMURIERS.

Arquebusiers d'Anvers (LES). On a dénommé ainsi le plus remarquable tableau de David Teniers le Jeune, conservé au musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. Ce tableau fut peint en 1643, à l'occasion du « Serment de l'Arbalète ».

ARQUEPINCER ou **ARCPINCER** v. a. Argot. Prendre. ‖ Arrêter, appréhender au corps : *Un voleur* ARQUEPINCE *un porte-monnaie ; un agent survient, qui* ARQUEPINCE *le voleur*. (Lucien Rigaud.)

ARQUER (lat. *arcuare* ; de *arcus*, arc) v. a. Courber : ARQUER *une pièce de bois*.

— v. n. Fléchir, devenir courbe : *Poutre qui* ARQUE.

Arqué, ée part. pass. du v. Arquer.

— Archéol. *Tombeaux arqués* (en lat. *monumenta arcuata*), Nom des tombeaux des catacombes de Rome, qui sont creusés dans le tuf volcanique, et surmontés d'une espèce d'arcade semi-circulaire. V. ARCOSOLIUM.

— Bot. Se dit de toute partie des plantes qui décrit un léger arc de cercle.

— Manèg. *Cheval arqué*, Cheval dont les muscles des jambes de devant sont grêles naturellement, ou se sont retirés par suite d'une grande fatigue, de sorte que les genoux sont portés en avant et que les jambes sont pliées au-dessous. ‖ Se dit également des genoux qui présentent cette disposition. ‖ Quand ce défaut de conformation est naturel, on dit que le cheval est *brassicourt*. V. APLOMB.

— Mar. *Vaisseau arqué*, Celui dont la quille est courbée en arc, par suite d'une avarie ou par vétusté. ‖ *Quille arquée*, Celle dont le milieu tombe plus que les deux bouts.

S'arquer, v. pr. Se courber en arc, se plier : *Les jambes des cavaliers* S'ARQUENT *souvent*.

— Mar. Se déformer, en parlant des mâts, des vergues, et notamment de la quille d'un bâtiment.

ARQUÉRITE (*ké* — de *Arqueros* [Chili]) n. f. Amalgame d'argent ($Ag^{13}Hg$), qu'on trouve en cristaux octaédriques ou en petites masses plus tendres que l'argent.

ARQUES (lat. *Arcas*), comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 3 kilom. de Saint-Omer, sur l'Aa ; 4.560 hab. (*Arquais*.) Verrerie, distilleries, brasseries, tanneries.

ARQUES (L'), petit fleuve côtier de la Seine-Infér., se jetant dans la mer à Dieppe. Cours, 50 kilom.

ARQUES-LA-BATAILLE, comm. de la Seine-Infér., arrond. et à 7 kilom. de Dieppe, au confluent de la Béthune et de l'*Arques* ; 1.159 hab. (*Arquais*.) Ch. de f. de l'Ouest. Ruines du château construit vers 1040 par le comte Guillaume, oncle maternel de Guillaume le Conquérant. En 1202, Philippe-Auguste tenta sans succès de s'en emparer. Les Anglais en devinrent maîtres par le traité de Brétigny (1360), et le rendirent à Charles VII, lors de la capitulation de Rouen (1449). Henri IV y vainquit le duc de Mayenne (21 sept. 1589).

ARQUET (*ké*) n. m. Terme de tisserand, Petit fil de fer fixé à la brochette, qui retient les tuyaux dans la navette, où il sert de ressort.

— Dans certaines contrées de la France, on désigne sous ce nom une branche de vigne portant des bourgeons à fruits, et que l'on recourbe en forme d'arc.

— Chass. Engin en forme d'arc, et auquel sont attachés plusieurs lacs pour prendre des oiseaux.

— Papet. Cadre de bois sur lequel on étend un drap pour filtrer la colle avant de la mettre dans le mouilloir. ‖ On l'appelle aussi COULOIR.

ARQUIAN, comm. de la Nièvre, arr. et à 16 kilom. de Cosne, sur la Vrille, affluent de la Loire ; 1.533 hab.

ARQUIER (n'). Biogr. V. DARQUIER.

ARQUIER (Joseph), compositeur et violoncelliste, né à Toulon en 1763, mort à Bordeaux en 1816. Il a composé un grand nombre d'opéras-comiques tombés dans l'oubli. Il a fait jouer à Paris : *le Mari corrigé, la Peau de l'Ours, le Congé, l'Hôtellerie de Sarzano*. Les partitions n'en ont pas été publiées.

ARQUIFOUX (*ki-fou*) n. m. Sulfure de plomb qu'emploient les potiers comme *couverte*, pour enduire l'intérieur des poteries communes et les rendre imperméables après la cuisson.

ARQUIJAS, gorges de montagnes d'Espagne (prov. de Navarre), à peu de distance E. de la ville de Zuniga. Combats, en 1835 et 1836, entre les carlistes et les christinos.

ARQÛRE n. f. Etat de ce qui est arqué.

ARRABIDÈE (de *Arrabide*, n. pr.) n. f. Genre de bignoniacées, renfermant des lianes qui croissent aux Antilles et dans l'Amérique du Sud.

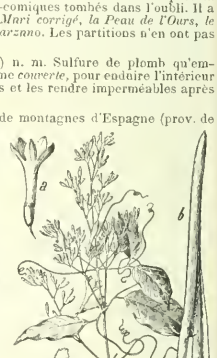
Arrabidée : *a*, fleur ; *b*, fruit ; *c*, graine.

ARRACATCHA ou **ARRACACHA** n. m. BOT. V. ARRACACIA.

ARRACACIA n. f. Genre d'ombellifères-amminées, renfermant des herbes vivaces, glabres ou pubescentes, qui croissent dans les Andes et dans l'Amérique boréale. La racine ou le rhizome charnu de l'*arracacia esculenta* est employé comme aliment en Colombie.

ARRACH, rivière d'Algérie (prov. d'Alger), qui arrose la plaine de la Mitidja, et se jette dans la baie d'Alger, un peu à l'E. de cette ville, après un cours de 95 kilom.

ARRACHAGE n. m. Action d'arracher des herbes, des racines, etc. : ARRACHAGE *des pommes de terre*. V. ARRACHOIR.

Arrache-cieu.

ARRACHE-CLOU n. m. Instrument pour arracher les clous. ‖ Pl. *Des* ARRACHE-CLOUS (ou CLOU).

ARRACHEMENT n. m. Action d'arracher : *L'*ARRACHEMENT *du cœur et des poumons n'empêche pas les grenouilles de sauter*. (Maquel.)

— Archit. Nom des pierres saillantes et des inégalités laissées à dessein à une partie de maçonnerie pour servir de liaison avec d'autre maçonnerie que l'on voudra y joindre. Quand on étudie un ancien édifice, construit à différentes époques, c'est par l'examen des arrachements que l'on reconnaît les restaurations, ainsi que les additions qui ont été faites à l'œuvre primitive. Lorsqu'on bâtit une façade de maison le long d'une rue, les arrachements s'appellent aussi *pierres d'attente*, ou simplement *attentes*, mais ils conservent leur nom quand il s'agit de portions de murs que l'on abat en prenant la précaution de laisser des pierres saillantes et des inégalités. ‖ *Arrachements d'une voûte*, Les premières retombées d'une voûte engagées dans un mur. On dit qu'une portion de bâtiment est construite *en arrachement*, quand elle forme saillie sur le bâtiment principal.

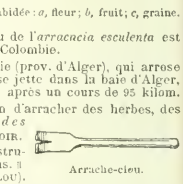
Arrachement

— Math. V. INTERSECTION.

— Méd. *Plaie par arrachement*, Celle qui a été produite par une traction violente, et dans laquelle les parties ont été dilacérées.

ARRACHE-PIED (D'), loc. adv. et fam. Sans interruption, sans bouger de place, et comme si le pied avait pris racine : *Travailler six heures* D'ARRACHE-PIED.

ARRACHER (du lat. *eradicare*, enlever avec la racine) v. a. Détacher, enlever avec effort ce qui tient à quelque chose : ARRACHER *des arbres*. ARRACHER *une dent*.

— Éloigner de force : ARRACHER *un enfant à sa mère*.

— Fig. Bannir, priver de : ARRACHER *une passion de son cœur, un souvenir de sa mémoire*.

— Tirer, obtenir avec peine, au physique ou au moral : ARRACHER *de l'argent*. ARRACHER *un secret, une promesse. Dessaix, à Marengo*, ARRACHA *la victoire aux Autrichiens. Élmire* ARRACHA *le masque dont Tartufe se couvrait*.

— Détourner de, soustraire à : ARRACHER *à la mort*.

— *Arracher l'âme, Arracher le cœur*, Causer une extrême affliction. ‖ Se dit, par exagération, pour marquer la répugnance qu'une personne éprouve à faire une chose : *Lui demander de l'argent, c'est lui* ARRACHER LE COEUR.

— PROV. et FAM. : **Arracher une dent à quelqu'un**, Emprunter, soutirer de l'argent à quelqu'un, et surtout à un avare. ‖ **Arracher une épine du pied**, Tirer d'une position critique. ‖ **Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez**, Il faut tolérer un petit mal quand on risque, en y remédiant, d'en causer un plus grand. ‖ **Arracher les yeux à quelqu'un**, Expression de menace pour faire entendre qu'on est très irrité contre quelqu'un, et qu'on est prêt à se livrer à son égard à des voies de fait.

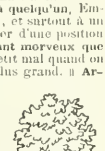
Arbre arraché.

— Grav. Enlever de dessus le cuivre des parties déjà gravées, pour les corriger.

— Techn. Chez les chapeliers, Enlever le *jarre*, ou poil luisant qu'on rencontre dans les peaux de castor.

Arrache ! Commandement fait aux rameurs d'un canot par le patron, quand, dans une joute, ou par suite du mauvais temps, ils doivent redoubler de force.

Arraché, ée part. pass. du v. Arracher. Blas. Se dit des arbres et des plantes dont les racines sont apparentes. ‖ Se dit aussi des têtes et autres membres d'animaux qui, n'ayant pas été coupés net, montrent divers lambeaux de chair, et paraissent avoir été arrachés de force.

S'arracher, v. pr. Être arraché, enlevé avec effort : *Les plumes d'un oiseau mort* S'ARRACHENT *difficilement*.

— Se détacher, s'éloigner, se soustraire avec peine, à regret : *Le cœur* S'ARRACHE *avec peine à la souffrance qui le dévore*. (La Rochef.-Doud.)

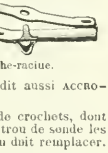
Tête de chien arrachée.

— Fam. et par exagér., Se dit d'une personne, d'une chose très recherchée, que chacun se dispute : *Un livre est-il interdit, aussitôt on* SE *l'*ARRACHE.

— Argot. *S'arracher*, Se disputer, se battre.

— PROV. et FIG. : **S'arracher les yeux**. Se dit de deux personnes qui ont une altercation très violente. ‖ Se priver d'une chose à laquelle on tient comme à ses yeux.

— SYN. **Arracher, ravir.** *Arracher*, enlever avec force, avec violence, et avec résistance. *Ravir*, enlever par force ou par adresse, sans résistance, ou malgré une faible résistance : *Il vaut mieux* ARRACHER *la vie à quelqu'un que de lui* RAVIR *l'honneur*.

— ANTON. **Attacher, enfoncer, planter.**

ARRACHE-RACINE n. m. Instrument pour arracher les racines. ‖ Pl. *Des* ARRACHE-RACINES (ou RACINE).

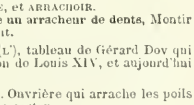
Arrache-racine.

ARRACHE-SONDE n. m. Outil à tête duquel on retire du trou de sonde les fragments d'une tige qui s'est brisée pendant le forage. ‖ Pl. *Des* ARRACHE-SONDES (ou SONDE). ‖ On dit aussi ACCROCHEUR.

ARRACHE-TUYAU n. m. Outil muni de crochets, dont se servent les sondeurs pour retirer du trou de sonde les tuyaux que, pour un motif quelconque, on doit remplacer. ‖ Pl. *Des* ARRACHE-TUYAUX (ou TUYAU).

ARRACHEUR n. m. Celui qui fait le métier d'arracher : *Un* ARRACHEUR *de dents, de cors*.

— Agric. V. ARRACHEUSE, et ARRACHOIR.

— PROV. : **Mentir comme un arracheur de dents**, Mentir effrontément, impudemment.

Arracheur de dents (L'), tableau de Gérard Dov qui a fait partie de la collection de Louis XIV, et aujourd'hui au musée du Louvre.

ARRACHEUSE n. f. Tech. Ouvrière qui arrache les poils rudes ou *jarre* des peaux de castor.

— Agric. Instrument qui extrpe les betteraves, pommes de terre et racines de chicorée. ‖ On désigne souvent cet outil sous les noms de ARRACHEUR, FOUILLEUSE, ou de ARRACHOIR.

AR-RACHID (Abd-al-Wahad), sultan almohade d'Afrique, de 1232 à 1242. Il combattit et chassa du Maroc son compétiteur Yahia, mais perdit quelques cités espagnoles.

ARRACHION ou **ARRICHION**, fameux athlète qui se signala dans les jeux Olympiques. Il avait terrassé tous ses adversaires, sauf un seul, qui, ayant eu un doigt du pied rompu, déclara qu'il ne pouvait plus combattre. Arrachion cessa de se tenir sur ses gardes ; mais son antagoniste le prit à la gorge, et l'étrangla. Les Eléens, témoins de cette perfidie, adjugèrent le prix au corps d'Arrachion, le couronnèrent de cyprès, et lui élevèrent une statue.

ARRACHIS (*chi*) n. m. Eaux et fur. Arrachage, enlèvement des arbres.

— *Arrachis de bois*, Terre précédemment en culture forestière, et qu'on vient de défrichor.

— Hortic. Plant arraché dont les racines sont à nu : *De l'*ARRACHIS, ou *du plant en* ARRACHIS.

— ENCYCL. Un *plant en arrachis* s'obtient en soulevant la terre d'une main avec un instrument convenable (houlette, fourche, bêche, etc.), et la divisant en quelque sorte, puis en tirant sur le plant de l'autre main, mais avec précaution. Quand les racines sont extraites du sol, on les secoue. D'ailleurs, si la terre n'était pas meuble, le plant en arrachis aurait perdu la plus grande partie de ses radicelles, et il reprendrait difficilement. S'il est en pleine végétation, il faut le replanter tout de suite, et l'arroser abondamment, ou, sinon, le conserver avec toutes les précautions indispensables pour l'empêcher de se dessécher.

ARRACHOIR n. m. On nomme ainsi différentes sortes d'instruments, destinés : les uns, à opérer ou à faciliter l'arrachage des plantes à fortes racines pivotantes (betterave, par exemple) ; les autres, des plantes à tubercules (pommes de terre, par exemple) ; les autres, enfin, des souches d'arbres et de vignes.

— ENCYCL. Agric. L'arrachage des betteraves, navets, etc., peut s'opérer en tirant d'une main sur la partie feuillue de la plante, tandis que, de l'autre main, on soulève la racine avec une petite bêche ou fourche qui fait levier. On emploie aussi des *arrachoirs mécaniques*, formés d'une fourche, que porte un bâti. La fourche pénètre en terre profondément. Toute la machine, tirée par des chevaux ou des bœufs, est guidée avec des mancherons. Les betteraves sont successivement soulevées par la fourche.

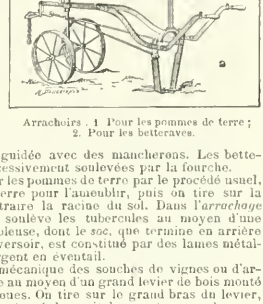
Arrachoirs. 1. Pour les pommes de terre ; 2. Pour les betteraves.

Pour arracher les pommes de terre par le procédé usuel, on pioche la terre pour l'ameublir, puis on tire sur la plante pour extraire la racine du sol. Dans l'*arrachage mécanique*, on soulève les tubercules au moyen d'une charrue sous-soleuse, dont le *soc*, que termine en arrière une espèce de versoir, est constitué par des lames métalliques qui divergent en éventail.

L'arrachage mécanique des souches de vignes ou d'arbres se pratique au moyen d'un grand levier de bois monté sur un bâti à roues. On tire sur le grand bras du levier, tandis qu'à l'extrémité du petit bras est suspendue une pince qui saisit la souche à arracher.

ARRACOURT, ch.-l. de cant. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 16 kilom. de Lunéville ; 703 hab. — Le cant. a 9 comm. et 2.875 hab.

AR-RADHI-BILLAH (Abd-ul-Abbas-Mohammed), calife de Bagdad, né en 909, mort en 940. Il fut d'abord retenu en prison par le meurtrier de son père, l'usurpateur turcoman Munis, puis rétabli. Son règne fut troublé par l'ambition de ses vizirs. — Ce calife cultivait la poésie.

ARRADON, comm. du Morbihan, arrond. et à 4 kilom. de Vannes, près du golfe du Morbihan ; 1.793 hab. Donne son nom à la *pointe d'Arradon*.

ARRAFLER v. a. Erafler, égratigner. V. ces mots.

ARRAGONITE n. f. Minér. V. ARAGONITE.

ARRAH, ville de l'Inde sept. (Bengale, prov. de Patna), sur le *canal d'Arrah* ; 47.000 hab. Commerce important.

ARRAISONNEMENT (rad. *arraisonner*) n. m. Action de raisonner avec quelqu'un. (Vieux.) ‖ Examen, surtout au point de vue de la police sanitaire, de la patente d'un navire.

ARRAISONNER (rad. *raison*) v. a. Chercher à persuader quelqu'un par des raisons. (Vieux.)

— Mar. *Arraisonner un bâtiment*, L'interroger à la voix ou par signaux, pour savoir d'où il vient et où il va : *On* ARRAISONNE *tous les navires à leur entrée dans les ports*.

S'arraisonner, v. pr. Chercher à se rendre compte de quelque chose. (Vieux.)

ARRAIZ (Amador), écrivain portugais, né à Béja en 1530, mort en 1600. Il entra dans l'ordre des carmes, et devint évêque de Portalègre. Il se retira en 1596 dans un couvent de Coimbre. Il a composé, entre autres ouvrages, des *Dialogues moraux* (1589), qui sont rangés parmi les œuvres classiques de la littérature portugaise.

ARRAN, île d'Écosse, près de l'embouchure de la Clyde ; 4.700 hab ; ch.-l. *Lamlash*. Culture du chanvre ; cristal de roche dit *diamant d'Arran*. Ossian y séjourna pendant ses dernières années. — Nom de deux groupes d'îles sur les côtes d'Irlande, baignées par l'Atlantique : l'une, *North-Arran*, dépendant du comté de Donegal ; l'autre, *South-Arran*, du comté de Galway.

ARRAN (James HAMILTON, comte D'), mort en 1575, régent d'Écosse pendant la minorité de Marie Stuart (1542-54), s'appuya sur la France, fut vaincu par Somerset (1547), puis vainqueur, grâce aux secours de Henri II, qui le nomma duc de Châtellerault à l'occasion des fiançailles du dauphin (François II) avec la jeune reine d'Écosse. Par suite de ses prodigalités, il dut céder la régence à la reine mère, sœur des Guises, et se retirer en France, où il commanda la garde écossaise jusqu'en 1560. Il repassa alors en Écosse, y servit les intrigues d'Élisabeth jusqu'en 1565, date à laquelle il retourna en France ; il y resta jusqu'à sa mort.

ARRAN (James STUART, comte D'), mort en 1596, favori de Jacques VI, roi d'Écosse, s'attribua le titre porté par son pupille, le fils du comte d'Arran. Il hérita du crédit du régent Morton, qu'il fit passer pour complice du meurtre de Darnley, et gouverna l'Écosse avec le duc de Lennox, Esme Stuart, jusqu'en 1585, date où il fut définitivement dépouillé de son autorité.

ARRANGEABLE adj. Qui peut être arrangé, concilié : *Les affaires de faux sont toujours* ARRANGEABLES, *quand la somme est restituée*. (Balz.)

ARRANGEANT, ANTE adj. Qui est facile en affaires : *Les marchands habiles sont* ARRANGEANTS.

ARRANGEMENT n. m. Action de ranger, de mettre en place ; résultat de cette action : *Pour un bibliophile, l'*ARRANGEMENT *de ses livres est un vrai délice*. ‖ Ordre, harmonie : *Napoléon faisait consister la beauté dans l'unité, le bel* ARRANGEMENT *et la méthode*. (Dum.-Bimard.)

— Ordre, méthode qu'on apporte dans un discours, en disposant les idées et les mots : *L'*ARRANGEMENT *des paroles contribue à la clarté, à la force, à la grâce du discours*. ‖ Par ext. Affectation, recherche : *Le génie fécond ne se fatigue pas en* ARRANGEMENTS. (D. Nisard.)

— Dispositions qu'on prend pour arriver à un but, ou pour mettre de l'ordre dans ses affaires ; *J'ai mal fait mes* ARRANGEMENTS *avec le faubourg Saint-Germain*. (Napol. Ier.)

— Transaction : *Un mauvais* ARRANGEMENT *vaut mieux qu'un bon procès*.

— Algèb. Étant donnés *m* lettres ou objets, on appelle *arrangements de ces m lettres p à p*, les différents groupes que l'on peut former en prenant *p* de ces lettres, chaque groupe différant des autres, soit par la nature, soit par l'ordre des lettres qui le composent.

Le nombre des arrangements de *m* lettres prises *p à p* se désigne par le symbole A_m^p ; on démontre que l'on a la relation :

$$A_m^p = m \cdot m - 1 \cdot m - 2 \ldots m - p + 1.$$

Mus. Disposition ou réduction d'un morceau de musique, de manière qu'il puisse être joué par un seul instrument, ou par plusieurs instruments différents de ceux pour lesquels il avait été primitivement écrit.

— ANTON. **Dérangement.**

ARRANGER (rad. *rang*). — Prend un e muet toutes les fois que le radical se trouve suivi d'un A ou d'un O : *Il arrangeait. Nous arrangeons*) v. a. Mettre dans l'ordre qui convient : disposer, régler : ARRANGER *des papiers, des mots, des pensées*. ARRANGER *un appartement. S'il avait été permis aux hommes d'*ARRANGER *les choses, il y a longtemps que le monde serait mort*. (E. Bersot.)

— Parer, orner, habiller : *Une femme serait au désespoir, si la nature l'avait faite telle que la mode l'*ARRANGE. (Mlle de Lespinasse.)

— Décider, préparer, combiner : ARRANGER *un projet dans sa tête*. ARRANGER *une partie de campagne*.

— Faire des réparations, des embellissements : ARRANGER *une villa*. ARRANGER *une pendule*.

— Concilier : *Il est difficile d'*ARRANGER *tout le monde*.

— Traiter à des conditions raisonnables : *Les bons marchands* ARRANGENT *tout le monde*.

— Terminer à l'amiable : ARRANGER *un différend*.

— Ironiq. Malmener, causer du dommage : ARRANGER *quelqu'un de la bonne manière*.

— Disposer, modifier dans un certain esprit, un certain but : ARRANGER *un roman, une pièce*.

— Accommoder : ARRANGER *du mouton aux navets*.

— Jeux de cart. *Arranger ses couleurs*, Assortir ses cartes.

S'arranger, v. pr. Se mettre, se ranger dans un certain ordre : S'ARRANGER *autour du feu, autour d'une table*. ‖ Se mettre dans une position, dans une posture commode pour faire une chose : S'ARRANGER *dans un fauteuil pour dormir*. ‖ Rendre sa maison, son appartement, propre, commode, y mettre tout en ordre : *Il faut bien du temps pour* S'ARRANGER *chez soi*.

— S'accommoder, se contenter, trouver son compte : *L'égalité* S'EST ARRANGÉE *du despotisme, toutes les fois que le despote a pu inspirer un enthousiasme pour sa personne*. (J. Ampère.) ‖ Se conduire, prendre des dispositions : *Chacun est le maître de* S'ARRANGER *comme il veut*.

— Terminer à l'amiable un différend, un procès : S'ARRANGER *vaut mieux que plaider*.

— Ironiq. Se maltraiter par voie de fait ou par paroles.

— Fam. *Arrange-vous, Arrange-toi*, Faites comme vous l'entendrez ; Fais comme tu l'entendras.

— SYN. **Arranger, ranger.** *Ranger* signifie simplement remettre une chose à la place qu'elle occupe habituellement ; *arranger*, c'est assigner aux choses une place convenable. *Arranger* exprime un acte de l'intelligence, *ranger* n'offre que l'idée d'un travail manuel. On *arrange* une fois pour toutes, ou du moins pour longtemps ; on *range* tous les jours.

— ANTON. **Bouleverser, brouiller, déplacer, déranger, dérégler, désagencer, désorganiser, mêler, troubler.**

ARRANGEUR (rad. *arranger*) n. m. Qui donne une forme définitive à un canevas, à une ébauche, à une idée : *Dieu est le seul artiste qui existe, et l'homme n'est qu'un* ARRANGEUR *de mauvais goût*. (G. Sand.) ‖ Par ext. *Le hasard, grand* ARRANGEUR *de rencontres*.

ARRAS (en lat. *Nemetacum*), ville de France, ch.-l. du Pas-de-Calais et de deux cant., sur la Scarpe et le chemin de fer du Nord, à 192 kilom. N. de Paris ; 26.144 hab. (*Arrageois* ou *Artésiens*.) Tribunaux de première instance et de commerce ; évêché ; manufactures, fabriques de dentelles, bonneteries, savonneries, huileries, poteries, fonderies, raffineries de sel et de sucre, construction de machines à vapeur, etc., donnant lieu à un commerce considérable. — L'arrond. a 12 cant., 211 comm. et 178.918 hab. Le cant. Nord a 12 comm. et 20.156 hab. ; le cant. Sud, 9 comm. et 23.117 hab.

Armes d'Arras.

— ENCYCL. Arras, ancienne capitale de l'Artois, se compose de trois parties : la cité, occupant la partie la plus élevée, sur l'emplacement de la ville gauloise, capitale des Atrébates ; la ville, et la basse ville. Saccagée par les Vandales en 407, restaurée par les soins de saint Waast, détruite par les Normands en 880, Arras sortit une seconde fois de ses ruines, fut prise par le prince d'Orange en 1578, par les Français en 1640, et définitivement cédée à la France en 1659. Patrie de Maximilien et de Joseph Robespierre, de Joseph Lebon, des naturalistes Charles de l'Écluse et Palisot de Beauvois, des trouvères Jean Bodel, Gautier d'Arras et Adam de La Halle, etc.

Arras a perdu, pendant la Révolution, plusieurs églises remarquables ; par exemple, son antique cathédrale, dédiée à saint Waast, un des plus beaux édifices gothiques du nord de la France.

La cathédrale actuelle est l'ancienne église abbatiale de Saint-Waast ; l'église Saint-Nicolas possède quelques beaux tableaux. Des nombreux monuments qu'elle possédait autrefois, la ville d'Arras n'a guère conservé que son *Hôtel de ville* et son *Beffroi*.

Arras possédait, un peu avant 1789, une fabrique de porcelaine d'un blanc mat avec quelques ornements bleus, quelquefois une écaille, plus souvent des palmes. Pendant tout le moyen âge, elle était célèbre par ses tapisseries et ses étoffes, dont l'éclat et la supériorité des couleurs étaient attribués à l'usage de la garance, qui croissait en abondance sur le territoire d'Arras, et à l'emploi des eaux du ruisseau le Crinchon.

— BIBLIOGR. : Lecesne, *Histoire d'Arras* (Arras, 1880).

Arras (TRAITÉS D'). Trois traités de paix célèbres ont été signés à Arras, au XVe siècle :

Le *traité* du 4 sept. 1414 fut conclu par Jean sans Peur et le duc de Guyenne, qui assiégeait Arras. Cette paix n'enleva au duc de Bourgogne aucune de ses possessions, et ne lui imposa aucune démarche humiliante, comme expiation de l'assassinat du duc d'Orléans en 1407. Les plénipotentiaires du duc Jean remirent alors les clefs d'Arras aux officiers du roi et du duc de Guyenne.

Le deuxième *traité* fut le plus important par ses résultats. Il avait été décidé à Nevers que des conférences s'ouvriraient à Arras pour traiter de la paix avec les Anglais. Ce véritable congrès, où figurèrent des envoyés de toute la chrétienté, et des ambassadeurs de France, d'Angleterre, ainsi que le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, fut inauguré le 5 août; mais les Anglais quittèrent Arras sans avoir rien conclu (6 sept.). Dégagé de ses promesses envers eux, le duc de Bourgogne se déclara prêt à se réconcilier avec Charles VII. Le roi devait désavouer la mort du duc Jean, abandonner à la vengeance de Philippe les auteurs du meurtre, lui céder, pour lui et ses héritiers, les villes et châtellenies de Bar-sur-Seine, de Péronne, Roye et Montdidier; plus, avec faculté de rachat au prix de 400.000 écus d'or, toutes les autres villes et terres de la Somme. De son côté, Philippe s'engageait à ne jamais traiter avec les Anglais sans le consentement du roi, avec lequel il contractait contre eux une alliance défensive. A de telles conditions dures, presque humiliantes, les ambassadeurs français n'hésitèrent point à donner leur assentiment. C'est que ce traité (21 sept. 1435) inaugurait une ère nouvelle pour la France, en déchirant l'infâme traité de Troyes.

Hôtel de ville d'Arras.

Le troisième *traité d'Arras*, signé le 23 décembre 1482, consacrait l'anéantissement de la maison de Bourgogne et le triomphe de la politique de Louis XI. Il unissait le dauphin Charles avec Marguerite d'Autriche, fille de Marie de Bourgogne, qui n'avait pas encore trois ans. Cette princesse apportait en dot à son futur époux les comtés d'Artois, de Bourgogne, de Mâcon et d'Auxerre, et les seigneuries de Salins, Bar-sur-Seine et Noyers, lesquels feraient retour au duc Philippe, frère de Marguerite, ou à ses hoirs, faute d'héritiers issus de ce mariage. Le traité d'Arras de 1482 ne fut d'ailleurs pas exécuté (le futur Charles VIII épousa la duchesse Anne de Bretagne, et non la fille de Maximilien); il fut annulé par celui de Senlis (1493).

Arras (SIÈGES D'). Arras soutint plusieurs sièges remarquables. Le premier eut lieu en 1414 : à cette date, les Armagnacs l'enlevèrent au duc de Bourgogne. — Le second eut lieu en 1479 : à la mort du Téméraire, Arras chassa la garnison de Louis XI, bien qu'elle eût engagé sa fidélité à ce prince, jusqu'à ce que la duchesse Marie eût prêté hommage à Louis XI, et appela les Flamands. Louis XI assiégea et prit la ville, à laquelle il donna le nom de *Franchise*. — En 1640, la ville était tombée au pouvoir des Espagnols : Richelieu la fit assiéger par trois maréchaux; Arras se rendit après neuf jours de tranchée ouverte. — En 1654, pendant la Fronde, Turenne et Condé s'y trouvèrent en présence, et y surent s'illustrer encore, l'un par sa victoire, l'autre dans sa défaite même. Arras, qui comptait à peine une garnison de 2.000 hommes, fut investi par 30.000 Italiens, Lorrains, Flamands, Espagnols et Français mécontents, dont le prince de Condé était l'un des chefs. La ville se défendit héroïquement. Turenne vint à son secours; il chassa les Espagnols de leurs retranchements, empêcha Condé de rétablir les affaires des coalisés, et le laissa seulement se retirer lentement vers Cambrai. La levée du siège d'Arras eut en Europe un prodigieux retentissement.

Arras (COLLÈGE D'), fondé à Paris en 1332, par Nicolas le Candrelier, abbé de Saint-Waast d'Arras, en faveur de pauvres écoliers de ce diocèse. En 1763, il a été réuni au collège Louis-le-Grand.

ARRASTRE (*rass*) n. m. Machine dans laquelle on met le minerai argentifère, pour le réduire en poudre et le tamiser avant l'opération de la *cyanuration*.

ARRATEL n. m. Nom de la livre en Portugal et au Brésil.

ARRAYAN n. m. Myrte du Pérou, à fleurs purpurines.

ARRAYAS, ville du Brésil (prov. de Goyaz), sur un affl. du rio Parana; 4.850 hab. Ses environs nourrissent beaucoup de bétail.

ARRÉ (PIC D'), nom d'une montagne dans les Hautes-Pyrénées. Altit., 2.939 m.

ARREAU, ch.-l. de cant. (Hautes-Pyrénées), arrond. et à 36 kilom. de Bagnères-de-Bigorre, au confluent de la Neste-d'Aure, qui y devient la Neste, affl. de la Garonne, du gave de Louron et de la Lastie; 994 hab. (Le *val d'Arreau* est un des plus beaux des Pyrénées.) — Le cant. a 19 comm. et 5.101 hab.

ARREBOE (Anders Kristensen), poète danois, né en 1587, mort en 1637, embrassa les ordres après avoir étudié à l'université de Copenhague, devint prédicateur du roi et évêque de Throndhjem, en 1618. Accusé de mener une conduite peu épiscopale, il fut déposé et vécut depuis dans la retraite, où il traduisit les psaumes de David, et composa son *Hexaméron* ou *les Six Jours de la création*, imité de la *Semaine*, de Du Bartas. Ce poème, malgré la rudesse de la forme et l'absence de goût et d'invention qu'on y remarque, a fait mettre Arreboe au rang des poètes distingués de son pays.

ARREDONDO (Isidoro), peintre espagnol, né à Colmenar de Oreja en 1653, mort à Madrid en 1702. Élève de Josef Garcia, puis de l'Italien Francisco Ricci, dont il fut l'héritier, et dont il épousa la pupille, il devint peintre du roi Charles II (1685), qui l'employa à la décoration de ses résidences : il orna de fresques le palais du Buen Retiro. Son œuvre la plus remarquable a pour sujet l'histoire de *Psyché*. On n'a conservé de lui que deux tableaux sur la vie de saint Eloi.

ARRÉE (MONTS), petite chaîne de hauteurs de France (dép. du Finistère et des Côtes-du-Nord), de constitution granitique, limitant au N. la vallée de l'Aulne; elle court d'E. en O., et se termine près de la rade de Brest, à la pointe Saint-Mathieu. Points culminants, 390 m. à Saint-Michel.

ARRÈNES, comm. de la Creuse, arrond. et à 35 kil. de Bourganeuf, sur un sous-affluent de la Gartempe par l'Ardour; 1.217 hab.

ARRÉNOTOKIE ou **ARRHÉNOTOKIE** (du gr. *arrhèn, énos*, mâle, et *tokos*, enfantement) n. f. Faculté qu'ont certains animaux (les abeilles) de pondre, dans certaines circonstances, des œufs qui n'ont pas été fécondés, qui n'ont pas reçu l'action des spermatozoïdes, et d'où ne sortent que des mâles.

ARRENTEMENT n. m. Action de donner ou de prendre à rente : *Le vassal peut démembrer, bailler à cens ou* ARRENTEMENT *son fief, sans l'assens de son seigneur*. (Loysel.) ‖ Chose qu'on a prise à rente : *Transférer des* ARRENTEMENTS. (Amyot.)

ARRENTER v. a. Donner à rente un champ, un pré, etc. : *Les ecclésiastiques* ARRENTAIENT *leurs domaines*.

ARRÉNURE ou **ARRHÉNURE** (du gr. *arrhèn, énos*, mâle, et *oura*, queue) n. f. Genre d'acariens aquatiques, de la famille des hydrachnides, voisins des atax, et dont l'espèce type est l'*arrenurus viridis* de nos pays. V. HYGROBATINÉS.

ARRÉRAGER (rad. *arrérages*. — Prend un e muet toutes les fois que le *g* du radical se trouve suivi d'un *a* ou d'un *o* : *Nous arrérageons, Il arréragea*) v. n. So dit des rentes en redevance annuelle qui ne sont pas payées et qui s'accumulent : *Il ne fait pas laisser* ARRÉRAGER *ses rentes*.

ARRÉRAGES (du lat. *ad retro*, en arrière, corrupt. de *arrieragos*) n. m. pl. Ce qui est dû, ce qui est échu d'une rente perpétuelle ou viagère, par opposition aux intérêts d'un revenu, d'un loyer : *Les pensionnaires de l'État touchent leurs* ARRERAGES *tous les trois mois*.

— ENCYCL. Dr. Les *arrérages* sont répétés fruits civils et s'acquièrent jour par jour (C. civ., art. 584) [V. FRUITS]; ils se prescrivent par cinq ans (C. civ., art. 2277), et sont conservés par l'inscription qui garantit la dette principale, mais seulement pour deux années et l'année courante. ‖ *Arrérages échus ou perçus pendant le mariage*. V. CONTRAT DE MARIAGE. ‖ *Arrérages d'une rente viagère*. V. RENTE.

ARREST, comm. de la Somme, arr. et à 18 kilom. d'Abbeville, sur le ruisseau d'Avalasse, affluent de la baie de Somme; 1.012 hab.

ARREST (Henri-Louis D'), astronome allemand, né à Berlin en 1822, mort à Copenhague en 1875. Il étudia l'astronomie sous la direction d'Encke. En 1846, il fut attaché à l'observatoire de Berlin, puis, en 1848, à celui de Leipzig, où il devint professeur extraordinaire. En 1857, il accepta un poste de professeur ordinaire à Copenhague, où fut construit, sous sa direction, un nouvel observatoire. Arrest s'est surtout occupé de l'observation des nébuleuses résolubles et non résolubles; il reconnut l'existence des nébuleuses d'intensité variable. Le premier, il soumit les amas d'étoiles et les étoiles fixes à l'analyse spectrale; il découvrit plusieurs comètes. Citons, parmi ses ouvrages : *les Résultats de l'observation des nébuleuses résolubles et non résolubles* (Leipzig, 1856); *Siderum nebulosarum observationes Hafniensis* (Copenhague, 1867); *les Nébuleuses et l'Analyse spectrale* (Copenhague, 1872).

ARRESTATION (*rèss, si* — rad. *arrêter*) n. f. Action de se saisir d'une personne, par autorité de justice ou de police : L'ARRESTATION *de Broussel, en 1648, fut le prétexte de la Fronde*. ‖ Situation de la personne arrêtée : *Être en état d'*ARRESTATION.

— ENCYCL. Dr. Les gardes champêtres et forestiers, considérés comme officiers de police judiciaire, ont qualité pour arrêter et conduire, devant le juge de paix ou devant le maire, tout individu qu'ils auront surpris en flagrant délit ou qui sera dénoncé par la clameur publique, lorsque ce délit emportera la peine de l'emprisonnement ou une peine plus grave (C. instr. crim., art. 16).

L'*arrestation* d'un inculpé a lieu en vertu d'un *mandat d'amener* (V. MANDAT) du procureur de la République (C. instr. crim., art. 91 et suiv.); mais il est édicté une exception à cette règle par l'art. 106 du même code, ainsi conçu : « Tout dépositaire de la force publique, et même toute personne, sera tenu de saisir le prévenu surpris en flagrant délit, ou poursuivi, soit par la clameur publique, soit dans les cas assimilés au flagrant délit, et de le conduire devant le procureur de la République, sans qu'il soit besoin de mandat d'amener, si le crime ou le délit emporte peine afflictive ou infamante. »

— *Arrestation d'un témoin*. Si, d'après les débats, la déposition d'un témoin paraît fausse, le président de la cour d'assises peut, sur la réquisition, soit du procureur général, soit de la partie civile, soit de l'accusé, et même d'office, faire sur-le-champ mettre le témoin en état d'arrestation (C. instr. crim., art. 330).

— *Arrestation en droit maritime*. En matière de droit maritime, le capitaine et les gens de l'équipage qui sont à bord pour faire voile ne peuvent être arrêtés pour dettes civiles, si ce n'est à raison de celles qu'ils auraient contractées pour le voyage, et, même en ce cas, ils ne peuvent être arrêtés s'ils donnent caution (C. comm., art. 231).

— *Arrestations arbitraires*. Pour que l'acte qui ordonne l'arrestation d'une personne puisse être exécuté, il faut : 1° qu'il exprime formellement le motif de l'arrestation, et la loi en exécution de laquelle elle est ordonnée; 2° qu'il émane d'un fonctionnaire à qui la loi ait donné formellement ce pouvoir; 3° qu'il soit notifié à la personne arrêtée, et qu'il lui en soit laissé copie. — Un gardien ou un geôlier ne peut recevoir ni détenir aucune personne qu'après avoir transcrit sur son registre l'acte qui ordonne l'arrestation; cet acte doit être un mandat donné dans les formes prescrites par l'article précédent, ou une ordonnance de prise de corps, ou un décret d'accusation, ou un jugement (Constitution du 22 frimaire an VIII, art. 77 et 78). — Toute arrestation faite en dehors de ces conditions, ainsi que le fait pour un geôlier de tenir au secret un prisonnier, sans en avoir reçu l'ordre formel, constitue le crime de *détention arbitraire* (id., art. 81). — Sont qualifiées crimes toutes rigueurs employées dans les arrestations, détentions ou exécutions autres que celles autorisées par les lois (id., art. 82). L'arrestation d'une personne, sans ordre des autorités constituées et hors les cas où la loi prévoit cette atteinte à la liberté individuelle, entraîne pour son auteur, comme pour celui qui a prêté main-forte, la peine des travaux forcés : travaux forcés à temps, si la détention arbitraire a duré moins d'un mois; à perpétuité, si elle a duré davantage. Néanmoins, cette peine est réduite à celle de l'emprisonnement (de deux à cinq ans), si le coupable a, avant dix jours, rendu la liberté à la personne arrêtée, sans préjudice de la peine d'interdiction de séjour, qui peut être prononcée pour une durée de cinq à dix ans. — Le fait d'avoir procédé à l'arrestation avec un faux costume, sous un faux nom ou sur un faux ordre de l'autorité publique, est une circonstance aggravante, qui, de toute manière, entraîne la peine des travaux forcés à perpétuité. Cette même peine est applicable si l'individu arrêté a été menacé de mort, et la peine de mort est prononcée s'il y a eu des tortures corporelles (C. pén., art. 341-344).

— SYN. **Arrestation, Arrêtement.** Arrêtement ne s'emploie qu'en parlant des choses. On doit dire, par exemple : *l'arrêtement* du cours d'un ruisseau; *l'arrêtement* d'une voiture à la porte d'un bâtiment. Le mot *arrestation* ne s'emploie que lorsqu'on veut parler des personnes arrêtées par ordre d'une autorité constituée.

— ANTON. **Elargissement, libération, mise en liberté, relaxation.**

Arrestation des princes, un des meilleurs tableaux de H. Vernet, détruit en 1848, au Palais-Royal. — Il représentait les princes de Condé et de Conti et le duc de Longueville, conduits en prison par un officier du roi.

ARRÊT (*rè*) n. m. Action d'arrêter, de s'arrêter; effet de cette action : L'ARRÊT *des affaires commerciales. Le gouvernement représentatif est le point d'*ARRÊT *entre la monarchie et la république*. (Chateaubr.)

— *Temps d'arrêt*, Court intervalle, ou repos, entre certains mouvements. ‖ Cessation, suspension.

— *Être sans arrêt, N'avoir aucun arrêt*, Être léger, inconsidéré, sans consistance.

— Anciennem. *Arrêt de lance*, Courroie ou partie de l'armure sur laquelle le chevalier appuyait la lance quand il se précipitait à l'attaque; d'où les expressions : *Mettre la lance en* ARRÊT, *Être la lance en* ARRÊT, qui ne s'emploient plus guère qu'au fig. et signif., Être sur ses gardes. V. FAUCHE.

— Décision d'une cour de justice souveraine : *Rendre, prononcer un* ARRÊT. *On donna aux décisions des cours le nom de* « ARRÊTS » *parce qu'elles mettent fin aux procès et* arrêtent *toutes les contestations ultérieures*. (Dupin.) ‖ Se dit aussi, par anal., en parlant des décrets de Dieu, du destin : *Des que les yeux de l'homme s'ouvrent à la lumière, son* ARRÊT *de mort est prononcé*. (Mass.) ‖ Par ext. Décision, jugement quelconque : *Évitez ces esprits décisifs qui veulent prononcer des* ARRÊTS *définitifs sur toutes choses*. (St-Evrem.) ‖ Fig. : *Les* ARRÊTS *de la conscience sont irrévocables*. (Christ. de Lucrèce.)

— *Arrêt de mort*, Condamnation à mort. ‖ *Arrêt-brandon*. V. SAISIE-BRANDON. ‖ *Arrêt de commandement*, Décision que le roi prenait de sa propre initiative, en son conseil d'État. ‖ *Arrêt de défense*, Celui qu'obtient un appelant pour empêcher l'exécution d'un jugement qui, sans cela, serait exécutoire nonobstant appel. ‖ *Arrêt par appointé*, Celui dont les parties conviennent volontairement par l'avis de leurs conseils. ‖ *Arrêt de réformation*, Celui qui a pour objet de réformer des dates, des sommes sur lesquelles on s'est trompé dans le dispositif d'un arrêt.

— Ès T. milit., Punition qui consiste à défendre à un officier de sortir de chez lui ou de s'éloigner d'un lieu déterminé pendant un certain temps : *Être aux* ARRÊTS. *Mettre aux* ARRÊTS. *Garder, rompre ses* ARRÊTS. *Lever des* ARRÊTS. ‖ *Arrêts simples*, Défense de sortir aux heures où l'on n'est pas de service. ‖ *Arrêts forcés ou de rigueur*, Défense absolue de sortir. ‖ Par anal., Se dit, dans les établissements d'instruction, d'une punition qui consiste en la privation de récréation ou de sortie. ‖ *Maison d'arrêt*, Maison de détention, prison.

— Armur. On donne le nom de *arrêt de cartouche* à un dispositif spécial empêchant la cartouche d'un fusil de sortir du magasin avant le moment où l'auget se trouve disposé à la recevoir.

— Chass. Action du chien couchant, qui *tombe en arrêt* lorsqu'il sent le gibier. ‖ *Forcer l'arrêt*. Se dit du chien qui s'élance sur le gibier avant l'arrivée du chasseur. ‖ *Chien d'arrêt*, Chien dressé à s'arrêter quand il sent le gibier.

— Chir. Instrument pour assujettir certaines parties.

— Escr. *Coup d'arrêt*, Coup pris sur une marche avec opposition.

— Hist. *Ville d'arrêt*, Nom que l'on donnait, au moyen âge, aux villes dont les habitants avaient le droit de faire saisir les biens de leurs débiteurs forains.

— Hortic. Petit ados qui coupe une allée plate en travers, et rejette les eaux sur les côtés.

— Manèg. Action par laquelle le cheval s'arrête. (Se dit aussi de l'action de la main pour arrêter le cheval.) ‖ *Demi-arrêt*, Arrêt qui n'est pas achevé quand le cheval reprend et continue son galop sans faire ni pesade ni courbette.

— Mar. Opposition mise sur des marchandises ou sur un navire (V. Valinès Dr. intern.) : *On mit arrêt sur l'abordeur jusqu'à ce qu'il eût payé une caution*. ‖ *Coin d'arrêt*, Pièce en forme de coin, dont on se servait pour caler les roues des affûts de canons.

— Math. *Point d'arrêt.* On appelle ainsi un point où aboutit une seule branche de courbe, indiquant par suite discontinuité dans la fonction représentée par la courbe. Les courbes algébriques ne présentent pas de point d'arrêt; mais les courbes transcendantes peuvent en présenter.

Ainsi, la courbe représentant la fonction $y = \frac{1}{\mathrm{L}x}$ présente à l'origine un point d'arrêt.

— Mus. *Point d'arrêt*, Point d'orgue placé sur un silence, et qui marque l'arrêt momentané de la mesure et du son.

— Physiol. *Arrêt de développement*, Action physiologique ou pathologique qui interrompt le développement d'un organe et l'arrête à un degré inférieur, action qui se produit principalement chez le fœtus.

— Sell. et carross. *Courroie d'arrêt*, Courroie attachée au harnais de derrière, et permettant au cheval d'arrêter la voiture. ‖ *Arrêts d'avant-train*, Ergots de fer empêchant l'avant-train d'une voiture d'exécuter un tour complet autour de la cheville ouvrière.

— Techn. Se dit de la petite pièce de fer qui arrête le ressort d'une arme à feu, et qui l'empêche de se débander. ‖ Petite pièce qui empêche que le mouvement d'une horloge ne soit trop précipité. ‖ Ressort fixé par un bout au palastre d'une serrure, et dont l'extrémité libre présente un ergot, qui tombe dans les encoches du pêne. ‖ Cause qu'on met à l'extrémité des boutonnières, pour empêcher que l'étoffe ou le linge ne se déchire. ‖ *Arrêts du berceau*, Nom donné à deux petits rebords qui, dans l'ancienne presse en bois, empêchaient la table de glisser latéralement. ‖ Sorte de barrage établi dans les petits cours d'eau, et destiné à retenir les bois flottés qu'on lance isolément dans ces rivières. ‖ Broche de fer suspendue à une petite chaîne, et qui sert à fixer, pendant le jour, les persiennes ou volets.

— Vélocc. *Arrêt de pied*, Petite pièce recourbée que l'on fixe à chaque pédale, pour empêcher le pied de glisser.

— Encycl. Anc. dr. Le mot *arrêt* était réservé aux décisions des parlements et autres cours souveraines qui prononçaient sans appel. Les principales sortes d'arrêts étaient au nombre de trois :

1° *Arrêt de règlement.* Décision rendue solennellement par un parlement, toutes chambres réunies, et par laquelle il fixait une question de procédure, de droit civil, de coutume, etc. Les arrêts de règlement sont une source importante du droit français : lorsqu'ils étaient rendus avec les formes requises, ils faisaient loi dans l'étendue du ressort du parlement duquel ils émanaient; toutefois, l'autorité royale pouvait les abroger en tout ou en partie. Ce pouvoir des parlements, qui leur attribuait une participation à la puissance législative du roi, a disparu avec ces grands corps judiciaires. Aujourd'hui, il est interdit aux cours et tribunaux de statuer réglementairement et pour l'avenir (C. civ., art. 5).

2° *Arrêt d'enregistrement.* Arrêt par lequel un parlement ordonnait l'enregistrement des édits et autres actes émanant de l'autorité royale.

3° *Arrêt du conseil*, Arrêt rendu par le conseil du roi, soit sur des matières d'intérêt général, soit sur des contestations privées. Les premiers, dits *arrêts de propre mouvement*, revêtaient généralement la forme des règlements, surtout lorsqu'ils n'étaient qu'interprétatifs ou confirmatifs de quelque ordonnance ou édit précédemment rendu, et étaient exécutoires comme tels dans toute l'étendue du royaume; ils constituaient donc des actes du pouvoir législatif ou réglementaire. Les arrêts entre parties n'avaient la même autorité que par exception, si à la décision jugeant la contestation était ajoutée une disposition portant que le principe de cette décision serait désormais obligatoire dans tel territoire, dans telle province ou dans tout le royaume; c'étaient donc, de leur essence, des actes de pouvoir judiciaire. V. CONSEIL DU ROI.

— Dr. moderne. Au point de vue de la jurisprudence, on distingue les *arrêts de doctrine* des *arrêts d'espèce*; légalement, les uns et les autres n'ont de force obligatoire que pour ceux entre lesquels ils sont rendus. Mais leur valeur scientifique et leur autorité doctrinale sont d'autant plus grandes que la solution du point de droit a été moins influencée par tel ou tel point de fait particulier au procès. Les arrêts de doctrine paraissent résoudre la difficulté juridique, abstraction faite de l'espèce : ce sont ceux qu'on cite le plus généralement; les arrêts d'espèce, au contraire, appliquent la loi à des faits qui modifient plus ou moins la question de droit : ils ne peuvent être cités efficacement que dans des affaires absolument identiques.

— *Arrêts du conseil d'Etat.* Les attributions du conseil du roi ont été supprimées en 1789 (décret du 20 oct.). Cependant, quelques arrêts de *propre mouvement*, lorsqu'ils ont été enregistrés au Parlement, sont encore aujourd'hui en vigueur. Les arrêts rendus en matière contentieuse par le conseil d'Etat n'ont aucune force réglementaire. V. CONSEIL D'ÉTAT.

— *Cour de cassation.* Les arrêts de la cour de cassation s'appellent *arrêts d'admission*, lorsqu'ils émanent de la chambre des requêtes et prononcent l'admission d'un pourvoi; *arrêt de rejet*, lorsqu'ils prononcent le rejet définitif du pourvoi; *arrêts de cassation*, lorsqu'ils cassent la décision contre laquelle on s'est pourvu. Ce sont ces derniers qui ont le plus d'autorité en jurisprudence, parce qu'ils posent nettement les principes de la matière, et sont en général plus longuement motivés.

— *Cours d'appel.* Les arrêts des cours d'appel sont *définitifs*, lorsqu'ils jugent le fond du procès; *provisoires*, lorsqu'ils statuent sur un point qui ne préjuge pas le fond; *interlocutoires*, lorsqu'ils ordonnent un renvoi d'instruction, tel qu'une enquête, une expertise qui, bien que ne liant pas le juge, préjuge jusqu'à un certain point sa décision; *contradictoires*, lorsqu'ils sont rendus en présence de toutes les parties; *par défaut*, lorsqu'une ou plusieurs parties n'ont pas constitué avoué, ou n'ont pas conclu; *d'expédient* ou *d'accord*, lorsque toutes les parties s'entendent pour faire rendre une décision conformément à leurs désirs; *sur requête*, lorsqu'ils statuent sur une requête présentée dans les matières où ce mode de procéder est admis par la loi; *d'entérinement*, lorsque la cour entérine des lettres de grâce et autres actes de l'autorité gouvernementale, etc.

Les arrêts doivent être motivés et prononcés en audience publique, et sont d'ailleurs soumis à toutes les formalités prescrites pour la validité des jugements.

— *Cours d'assises.* Les arrêts des cours d'assises sont *d'absolution*, lorsqu'ils déclarent que le fait reconnu constant par le jury n'est pas prévu par la loi; *de condamnation*, lorsqu'ils appliquent à l'accusé, déclaré coupable par le jury, les peines édictées par la loi.

— Dr. intern. *Arrêt de prince*, Défense faite aux navires marchands ancrés dans un port bloqué, ou placés par suite de circonstances politiques dans une position exceptionnelle, de quitter momentanément leur mouillage. Cette défense a généralement pour but d'empêcher ces navires de porter aux adversaires de l'autorité qui commande dans ce port, soit un secours direct ou indirect, soit de simples nouvelles; elle peut aussi avoir un motif d'ordre sanitaire. L'arrêt de prince s'applique à tous les navires qui sont dans le port, nationaux ou étrangers. On appelle *angarie* la réquisition des navires pour le service de l'État qui a prononcé l'arrêt de prince.

Il ne faut pas confondre l'arrêt de prince avec l'*embargo*, acte par lequel un Etat retient, à titre de gage ou de représailles, ou en vue de produire un effet d'intimidation, les navires marchands d'un pays ennemi, ou ceux d'une nation avec laquelle il a des difficultés et se trouve sur le point d'être en guerre. (V. EMBARGO. On a souvent compris, sous le nom de « embargo », à la fois la mesure qui porte ce nom, et l'arrêt de prince, qu'on appelait alors « embargo civil ».

C'est, même s'il est pratiqué sous la forme la plus modérée, un acte qui doit être justifié par des circonstances telles à fait exceptionnelles; beaucoup de traités l'ont interdit, ou, tout au moins, ont stipulé que l'exercice de cette pratique donnerait lieu à indemnité. (Traités de la France avec l'Espagne, 1659; la Russie, 1787; la Bolivie, 1834; l'Equateur, 1843; la Nouvelle-Grenade, 1844; le Danemark, 1842; le Chili, 1846; le Guatemala, 1848; le Honduras, 1856; le Salvador, 1858; le Pérou, 1861; — de l'Italie avec la Colombie, 1892, etc.)

La convention additionnelle avec le Chili (30 juin 1852) autorise, « pour sauvegarder les intérêts de l'État sérieusement compromis », un *embargo* (*sic*) général ou fermeture générale des ports durant six jours, et a fixé les conditions dans lesquelles serait accordée une indemnité si ce « séjour forcé » durait plus de six jours. Bien que, dans ces actes, le mot de « embargo » figure seul, il s'agit essentiellement de l'arrêt de prince ou de l'angarie.

— Arm. Les *arrêts* sont la punition dont dispose l'autorité militaire pour réprimer les fautes contre la discipline commises par les officiers. Il y a trois sortes d'arrêts : les *arrêts simples*, les *arrêts de rigueur* et les *arrêts de forteresse*.

Les *arrêts simples* peuvent être ordonnés par tout officier d'un grade supérieur à celui du coupable : l'officier puni n'est dispensé d'aucun service; il doit garder la chambre sans recevoir de visite en dehors du service. La durée de cette punition varie de quatre à treize jours, suivant le grade de l'officier qui l'inflige.

Les *arrêts de rigueur* ne peuvent être ordonnés que par le colonel et les généraux; leur durée maximum est également de trente jours. Les *arrêts de forteresse* ne peuvent être ordonnés que pour quinze jours, également par le colonel et les généraux. Ils se subissent, comme leur nom l'indique, dans une chambre d'un fort ou d'une citadelle; c'est, à proprement parler, de la prison. Ces deux sortes d'arrêts suspendent tout service de l'officier puni.

En dehors des arrêts, les officiers peuvent encourir la réprimande du colonel ou des généraux, punition qui a lieu en présence d'officiers du grade supérieur à celui du fonctionnaire réprimandé.

— Chass. Sorte de surexcitation nerveuse chez le chien de chasse désigné sous le nom caractéristique de *chien couchant* ou *chien d'arrêt*, qui fait que l'animal devient immobile lorsqu'il sent près de lui la pièce de gibier que poursuit son maître. Un bon chien couchant ne doit jamais forcer l'arrêt; et, si le chasseur s'aperçoit, à quelques mouvements nerveux, que son auxiliaire est prêt à foncer sur le lièvre, la perdrix, la caille ou le faisan qu'il tient en arrêt, il doit à demi-voix conjurer son impatience en lui disant : *Tout beau, tout beau!* Un chien bien dressé doit laisser faire son maître, qui, en avançant, fait partir ou envoler le gibier arrêté. V. CHIEN.

— SYN. **Arrêt, jugement, sentence.** L'*arrêt* est la décision rendue par la cour de cassation, la cour des comptes, les cours d'appel et les cours d'assises; le *jugement* émane des tribunaux civils, de commerce, militaires et maritimes; la *sentence* est rendue par le juge de paix.

Arrêts (RECUEIL D'), collection de décisions rendues par les cours souveraines, et recueillies pour faire connaître l'état de la jurisprudence. Avant la Révolution, les arrêts des parlements ont été l'objet de nombreuses publications; les unes étaient des recueils spéciaux à un parlement, les autres des recueils généraux. Il convient de citer ceux de Géraud de Maynard au XVIe siècle, Louet, Brodeau, Henrys au XVIIe, et au XVIIIe celui de Denizart, dont la réputation était telle, qu'on crut assurer le succès d'une publication postérieure en l'appelant le *Nouveau Denizart*. Aujourd'hui, il existe plusieurs recueils généraux : le *Recueil des arrêts*, de Sirey; la *Jurisprudence générale*, de Dalloz; les *Pandectes françaises*, fondées par de Rivière; les *Pandectes françaises*, de Robert de Condere; le *Répertoire alphabétique du Droit français*, d'Ed. Fuzier-Herman, etc.

ARRÊTANT (rad. *arrêter*) n. m. Morceau de fer du métier à bas, qui empêche un crochet de passer outre.

Arrêt burlesque, Petit ouvrage facétieux composé par Boileau en 1671, et resté célèbre dans les fastes universitaires. L'expansion des doctrines de Descartes, qui menaçaient la suprématie jusqu'alors incontestée d'Aristote, avait ému l'Université, et celle-ci songeait à présenter requête au Parlement pour obtenir de lui qu'il fît défense d'enseigner toute autre philosophie que celle du Stagirite. L'*Arrêt burlesque* suppose la requête accueillie et donne, en style du palais, avec toutes les formules juridiques comiquement poussées à la charge, la sentence du Parlement. Le succès de cette spirituelle facétie fut très grand, et il empêcha l'Université de présenter sa requête.

ARRÊTÉ (rad. *arrêt*) n. m. Décision d'une autorité administrative : *Un* ARRÊTÉ *du ministre, du préfet, du maire.*

— *Arrêté de compte*, Règlement définitif d'un compte.

— ENCYCL. Admin. Les *arrêtés* pris par l'administration active sont les arrêtés ministériels, les arrêtés préfectoraux, les arrêtés des sous-préfets, les arrêtés municipaux, et les arrêtés pris aux colonies par les gouverneurs, et, dans les pays de protectorat, par les résidents. La loi est muette sur la forme à donner à ces actes. Le fonctionnaire qui les prend indique d'ordinaire les lois auxquelles il se réfère; les motifs qui le font agir sont parfois exposés dans des considérants. Les arrêtés ministériels sont de deux sortes : les uns généraux ou réglementaires, les autres individuels. Les arrêtés préfectoraux sont aussi les uns réglementaires, les autres individuels; les premiers sont pris, tantôt par le préfet seul, tantôt par le préfet en conseil de préfecture. Les arrêtés rendus au contentieux sont les arrêtés des ministres, des conseils de préfecture, des préfets et des conseils privés dans les colonies.

— Comptab. *Arrêté de compte.* En général, l'*arrêté de compte* peut être fait à la suite du compte même ou par acte séparé; cependant, celui qui a pour objet le compte rendu par un tuteur à son pupille ne peut avoir lieu qu'après un délai de dix jours. C'est une question controversée que celle de savoir si l'arrêté de compte doit être fait en double. Quoi qu'il en soit, le compte n'est définitif que s'il a été signé des deux parties. Si l'arrêté de compte n'est pas signé par le rendant, il ne constitue pas un titre contre lui. S'il porte sa signature, il fait preuve à son égard, pourvu qu'il soit écrit tout entier de sa main, et porte en toutes lettres le montant de la somme avec le « bon et approuvé pour », si toutefois l'on n'admet pas comme nécessaire la formalité des doubles. Toutefois, les parties ont toujours le droit de rectifier les erreurs quand elles peuvent les établir par des preuves manifestes, droit qui, d'ailleurs, est presque toujours réservé par la mention « sauf erreur ou omission », par laquelle on termine l'arrêté de compte; mais le droit subsisterait, même en l'absence de cette mention.

ARRÊTE-BŒUF n. m. Bot. Syn. de ONONIS ARVENSIS. ‖ Pl. *Des* ARRÊTE-BŒUF.

ARRÊTE-NEF n. m. Nom vulgaire des poissons du genre remora. ‖ Pl. *Des* ARRÊTE-NEF.

ARRÊTER (du lat. *ad*, à, et *restare*, rester) v. a. Empêcher d'avancer; faire rester en place : ARRÊTER *un fuyard, un cheval emporté.* ‖ Interrompre le cours régulier d'une chose : *Le froid* ARRÊTE *parfois les horloges.* ‖ Assurer, fixer une chose mobile : ARRÊTER *une planche avec des clous.*

— Faire obstacle à, suspendre, apaiser : ARRÊTER *le feu, le désordre, la sédition, les murmures. La guerre est un des principaux obstacles qui* ARRÊTENT *les progrès de la société.* (A. Garnier.)

— Fixer : ARRÊTER *ses regards sur l'abîme.* ARRÊTER *ses soupçons sur quelqu'un.*

— Prendre une résolution, décider : ARRÊTER *un départ.*

— S'assurer d'avance le service de quelqu'un, l'usage de quelque chose : ARRÊTER *un domestique, un logement.*

— Mettre en état d'arrestation, prendre et retenir prisonnier : ARRÊTER *un voleur.* ‖ Saisir, confisquer, par autorité de justice : ARRÊTER *les exemplaires d'un livre.* ARRÊTER *un journal à la poste.*

— Attaquer à main armée : *Des brigands* ARRÊTENT *encore les voyageurs, en certains pays d'Europe.*

— Régler, clore : ARRÊTER *un compte, un prix.*

— B.-arts. Terminer les contours, les masses, etc. : ARRÊTER *un dessin.* ARRÊTER *les grandes lignes d'un groupe.*

— Chass. *Arrêter le gibier*, ou absol. *Arrêter.* Se dit de l'action du chien qui, dès qu'il aperçoit ou sent le gibier, demeure immobile jusqu'à l'arrivée du chasseur.

— Hortic. Couper ou pincer le bout d'un branche, pour en empêcher le développement, et ménager ainsi la sève en faveur du fruit.

— Mar. Fixer un coin ou un taquet sous une pièce de bois pour l'empêcher de glisser. ‖ *Arrêter un amarrage*, Attacher l'extrémité d'un amarrage pour qu'il ne se défasse pas. ‖ *Arrêter un navire*, Mettre l'embargo sur ce navire.

— Techn. Faire plusieurs points l'un sur l'autre, ou un simple nœud, pour que le fil ne glisse pas dans une couture.

— v. n. Cesser de marcher; faire une station : ARRÊTER *à tel endroit.*

— Cesser d'agir, de parler : *Il n'*ARRÊTE *pas, il travaille jour et nuit.*

Arrêté, ée part. pass. du v. Arrêter.

— Blas. Se dit d'un animal représenté immobile sur ses pieds : *Un lion* ARRÊTÉ, par opposition à *Un lion* PASSANT, qui est celui qui marche.

— Peint. Tracé avec justesse et fermeté, terminé, où l'on n'a plus rien à retoucher : *Dessin* ARRÊTÉ.

Chien arrêté.

S'arrêter, v. pr. Cesser de marcher, d'avancer, de parler, et, d'une façon générale, de faire ce que l'on faisait : S'ARRÊTER *court.* ‖ *Il y a des hommes qui peuvent parler trois heures d'horloge sans* S'ARRÊTER. P.-L. Cour. Cesser d'aller, de fonctionner : *Quand l'eau baisse, les moulins* S'ARRÊTENT. ‖ Rester, demeurer dans un endroit : *Le pesant reste* S'ARRÊTE *à tous les fumiers, pour en flairer consciencieusement les mauvaises odeurs.* (Henri Roujon.)

— S'attacher, se porter : *Les regards de l'observateur* S'ARRÊTENT *sur tout.*

— Fig. Se déterminer, se fixer. S'en tenir à : *Prenez une résolution, et sachez* VOUS *y* ARRÊTER. (Ravn.) Se borner, rester dans certaines limites, se restreindre : S'ARRÊTER *à propos.*

— Faire attention, avoir égard à : S'ARRÊTER *aux apparences est le fait de la frivolité.* (Lav.)

— Insister, s'appesantir sur une chose : S'ARRÊTER *sur une circonstance, sur un détail.*

— PROV. et FIG. S'arrêter en beau chemin, Abandonner une entreprise dont le succès paraît assuré.

— SYN. Arrêter, affermir, assurer, etc. V. AFFERMIR.

— SYN. Arrêter, retenir. *Arrêter* marque l'effet d'un obstacle extérieur par lequel le mouvement se trouve suspendu : *retenir* ne marque souvent que l'effort fait pour modérer ou pour retarder le mouvement. Un fossé, un mur, *arrêtent* celui qui voudrait passer outre; nous *retenons* notre langue quand nous craignons de nous compromettre en disant ce que nous avons sur le cœur. Ou

ne *retient* que ce qu'on tient plus ou moins en son pouvoir.

— ANTON. **Ebranler, mouvoir, remuer.** — **Elargir, libérer,** relaxer et **relâcher.**

ARRÊTISTE (*tiss.* n. m. Celui qui publie et annote un recueil d'arrêts : *Tant vaut l'*ARRÊTISTE, *tant vaut le recueil.* ‖ On dit aussi ARRESTOGRAPHE. V. ARRÊTS (*Recueil d'*), et JURISPRUDENCE.

ARRETIUM ou **ARETIUM.** Géogr. V. AREZZO.

ARRÊTOIR n. m. Petite digue qui arrête l'eau d'un ruisseau de rue : *Les paveurs font des* ARRÊTOIRS, *pour ne pas être gênés par l'eau dans leur travail.*

— Archit. Saillie destinée à arrêter le mouvement d'une pièce sur une autre.

— Armur. Dent de fer qui surmonte la bague d'une baïonnette. (V. BAÏONNETTE.) ‖ Petit crochet qui servait à arrêter la corde, dans les arbalètes. V. ARBALÈTE.

ARRHAPHIQUE (du gr. *a* priv., et *rhophê*, couture) adj. Se dit d'un système de reliure sans coutures.

ARRHEMENT n. m. Action d'arrher.

ARRHÉNATHÈRE (du gr. *arrhén, énos*, mâle, et *athér*, barbe d'épi) n. f. Genre de graminées, tribu des avénées.

— ENCYCL. Le genre *arrhénathère* présente les caractères suivants : inflorescence en panicule rameuse ; épillets contenant chacun trois fleurs, dont l'une rudimentaire.

Ce sont des herbes élevées de l'Europe, de la Palestine et de l'Algérie.

ARRHÉNITE (du gr. *arrhén, énos*, mâle, fort) n. f. Silicate naturel, variété dure d'orthite.

ARRHENIUS (Claudius), érudit suédois, né à Linkœping en 1627, mort à Stockholm en 1695. Il professa la métaphysique et l'histoire à Upsala, où il devint membre de l'Académie. Son principal ouvrage a pour titre : *Historiæ Suevorum Gothorumque ecclesiasticæ* (Stockholm, 1689).

ARRHENIUS (Jakob), érudit suédois, frère du précédent, né à Linkœping en 1642, mort à Hembringe, près Upsala, en 1725. Fut professeur d'histoire à Upsala. Il a composé ou traduit des *Psaumes* (1689).

ARRHENIUS (Johan), botaniste et agronome suédois, né en 1811 à Kloefdala (Suède), membre des académies des sciences d'Upsala et de Stockholm, a donné son nom à plusieurs plantes.

ARRHÉNODE (du gr. *arrhén, énos*, mâle, et *eidos*, apparence) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des brenthidés, renfermant des brenthes des régions chaudes du globe, vivant dans les fourmilières, et dont la seule espèce paléarctique est l'*arrhenodes Reichei*, de Syrie.

Arrhénode (gr. nat.)

ARRHÉPHORES ou **ARSÉPHORES** n. f. pl. Antiq. gr. V. ARRÉPHORE. — *Une* ARRÉPHORE (ou ARSÉPHORE).

ARRHÉPHORIE (gr. *arrhéphoria*, fête des sacrés mystères) n. f. Fête athénienne, instituée en l'honneur de Athéné Polias.

— ENCYCL. Cette fête était célébrée par des *arrhéphores*, jeunes filles nobles de sept à onze ans, qui, sous la conduite d'une prêtresse, devaient porter, dans un souterrain voisin de l'Acropole, une corbeille enfermant des choses mystérieuses qu'elles ni la prêtresse ne devaient connaître, puis rapporter sans l'ouvrir une corbeille semblable qu'elles trouveraient dans le souterrain.

ARRHEPSIE (gr. *arrhepsia*, équilibre) n. f. Se dit, dans la philosophie des pyrrhoniens, de cet état de l'esprit qui n'incline d'aucun côté, d'une volonté qui ne trouve aucun motif pour se décider entre l'affirmation et la négation.

ARRHER v. a. Donner des arrhes, pour s'assurer d'un achat ou d'une location : ARRHER *les marchandises.* (Acad.)

ARRHES (lat. *arrhæ* ; du gr. *arrhabôn*, gages) n. f. pl. Argent qu'un acquéreur ou un locataire avance pour assurer l'exécution d'un marché le plus souvent verbal, et qu'il perd s'il vient à rompre le marché : *Donner des* ARRHES. *Perdre ses* ARRHES. ‖ Pas de sing.

— Fig. Gage, garantie : *Les présents sont des* ARRHES *d'amitié.* (Acad.)

— ENCYCL. Dr. rom. A Rome, les *arrhes* n'ont été longtemps que le signe de la perfection du contrat : elles consistaient tantôt en une somme d'argent, tantôt en un objet mobilier. Justinien a conservé ce caractère à la dation d'arrhes, sauf dans le cas où les parties auraient l'intention de conclure un contrat de vente, et voudraient en outre le constater par écrit. Dans cette hypothèse, la remise des arrhes devenait un contrat spécial, plaçant les parties dans l'alternative, ou de parfaire réellement la vente, ou de perdre une somme égale à la valeur des arrhes. Les arrhes prenaient, dans ce cas spécial, le caractère d'un dédit. Nos anciens auteurs faisaient une distinction : si les arrhes avaient été fournies avant la conclusion du marché, elles servaient de moyen de dédit ; si elles avaient été fournies après, on y voyait généralement une preuve de la convention. Dans le silence des parties, on interprétait d'après les circonstances.

— Dr. mod. Les *arrhes* sont *données* au moment de la conclusion d'un marché ou d'un projet de marché, et servent, si celui-ci s'exécute, d'acompte sur le prix convenu. La *clause pénale* est celle par laquelle on s'engage à payer une somme déterminée en cas de non-exécution d'un marché, ou de retard dans l'exécution : la stipulation d'une clause pénale n'empêche pas de pouvoir réclamer, si on le préfère, l'exécution du marché ; tandis que la stipulation d'un *dédit* dispense définitivement celui qui ne veut pas exécuter la convention de remplir son obligation, en payant la somme convenue. Le dédit est la somme *convenue* en faisant un marché, et moyennant le payement de laquelle chacune des parties, ou l'une d'elles, peut se dispenser d'exécuter son obligation. Lorsqu'il y a eu un commencement d'exécution, le dédit est impossible. Le *denier a Dieu* est la somme, généralement très modique, *donnée* en signe d'engagement dans des conventions verbales, faites le plus souvent soit avec le domestique que l'on arrête, soit avec le concierge de la maison où on loue, et qu'une des parties abandonne ou que l'autre rend si l'on n'exécute pas la convention, et qui reste à celui qui l'a reçue, en cas d'exécution, sans imputation sur le prix convenu.

C'est surtout en matière de vente et de louage que des arrhes sont données et reçues. La règle de l'art. 1590 du C. civ. est ainsi formulée : « Si la promesse de vendre a été faite avec des arrhes, chacun des contractants est maître de s'en départir : celui qui les a données en les perdant, celui qui les a reçues en restituant le double. »

ARRHIZE adj. Bot. V. ARHIZE.

ARRHIZOBLASTÉ, ÉE adj. Bot. V. ARHIZOBLASTÉ, ÉE.

ARRIA n. m. V. ARIA.

ARRIA, dame romaine, femme de Cæcina Pætus, qui fut compromis dans une conspiration contre l'empereur Claude. Arria conseilla à son mari de se tuer, et se frappa avant lui. (V. PÆTUS.) — Fille de la précédente, femme du sénateur Thraséas Pætus, qui voulut se tuer aussi pour ne pas survivre à son mari, mis à mort à la suite d'une conspiration contre Néron. Elle consentit, cependant, à vivre pour sa fille. V. THRASÉAS.

ARRIA (GENS), nom d'une famille romaine dont les membres les plus connus sont : **Arrius** (QUINTUS), qui fut préteur en 73 av. J.-C. (Il battit Crixus, lieutenant de Spartacus, et lui tua 20.000 esclaves, mais fut à son tour battu par Spartacus. Nommé préteur en remplacement de Verrès, il fut assassiné pendant qu'il se rendait à son poste. Il fut lié avec Cicéron, Crassus, Pompée et César) ; — **Arrius** (QUINTUS), préteur en 83 av. J.-C., orateur cité par Cicéron dans le *Brutus* (ch. LXIX), et raillé par Catulle dans l'épigramme 84 ; — **Arrius** (ANTONINUS), aïeul maternel d'Antonin le Pieux. (Il fut deux fois consul ; suivant son ami Pline le Jeune, il se livra dans sa vieillesse à la poésie) ; — **Arrius** (ANTONINUS CAIUS), consul sous Marc-Aurèle, proconsul d'Asie sous Commode, qui le condamna à mort ; — **Arrius** (ALPER), beau-père de l'empereur Numérien. (Préfet du prétoire, il fit assassiner son gendre en 284, mais fut condamné à mort par les soldats, et exécuté par Dioclétien.)

ARRIAN ou **ARIAN** n. m. Espèce de vautour (*vultur cinereus*) habitant les hautes montagnes d'Europe : Pyrénées, etc.

ARRIAU (*ri-ô*) n. m. Sorte de charrue primitive, dont on fait encore usage dans les terres très légères du centre et de l'ouest de la France.

ARRIEN (Flavius), historien grec, philosophe et homme d'Etat, né à Nicomédie (Bithynie), vers la fin du Ier siècle de notre ère. Il vint de bonne heure à Rome, et y suivit les leçons d'Epictète. Il obtint le droit de cité à Athènes et à Rome. Il gouverna la Cappadoce de 131 environ à 137, et fit alors une reconnaissance complète des côtes du Pont-Euxin. Il fut plus tard consul, et passa la fin de sa vie dans la retraite à Nicomédie. Son histoire des successeurs d'Alexandre, ses histoires de Bithynie, des Parthes, des Alains, et diverses monographies, sont perdues. Mais on possède encore, en tout ou en partie, son *Manuel d'Epictète* ; ses *Entretiens d'Epictète* ; son *Traité sur la chasse*, son livre *Sur l'Inde* ; son *Périple du Pont-Euxin* ; enfin, son *Anabase*, où il raconte l'expédition d'Alexandre. — Arrien est un historien distingué, bien informé, de critique sûre, et un bon écrivain.

— BIBLIOGR. : Editions des *Œuvres complètes*, par Borheck et Schulze (1792-1811) ; de l'*Anabase*, par Kruger (1848), Abicht (1876) ; du *Manuel d'Epictète*, par Thurot (1874) ; des autres ouvrages, par Hercher (1874). — Trad. française du *Manuel*, par Thurot 1874 ; des *Entretiens*, par Courdaveaux (1862) ; de l'*Anabase*, par Chaussard (1802).

Arrian.

ARRIÈRE! (du lat. *ad retro*, par derrière) interj. Loin! au loin! S'emploie surtout dans les phrases par lesquelles on enjoint de se retirer, de s'éloigner, et qui marquent l'horreur ou le mépris : ARRIÈRE *les médisants!*

— Préposit. inséparable, qui se joint à certains substantifs pour y ajouter une idée de postériorité : *Arrière*-ban, *arrière*-main, *arrière*-neveu, etc.

— **En arrière,** loc. adv. Qui indique mouvement, direction, position vers le lieu ou le côté qui est derrière, au physique et au moral : *Faire un pas* EN ARRIÈRE.

— En l'absence de : *Ce que je dis* EN ARRIÈRE, *je le dis aussi devant les gens.* (Th. Leclercq.)

— Sert à marquer un retard, au prop. et au fig. : *Locataire* EN ARRIÈRE *pour ses loyers.* ‖ A l'écart :

J'ai vu la Calomnie, *en arrière* et dans l'ombre,
S'asseoir à mon foyer comme une hôtesse sombre.
A. BARBIER.

— Loc. prépos., Derrière un autre objet, sur un plan plus reculé : *Corps de réserve placé* EN ARRIÈRE *de l'armée.*

— Fig. : *Ecolier* EN ARRIÈRE *de ses camarades.*

— Arm. *En arrière!* Commandement de l'école du soldat, pour faire porter l'escouade en arrière.

— Mar. *En arrière!* Commandement à la machine pour la faire tourner dans le sens nécessaire à la marche en arrière du bâtiment. (Par abréviation, sur les transmetteurs d'ordres mécaniques, on met simplement *arrière.*) ‖ *Battre en arrière.* Se dit de l'hélice quand elle tourne pour faire culer le bâtiment.

ARRIERE o. m. Partie postérieure d'un navire commençant au maître-couple et se terminant par le couronnement : *Les canons, les voiles de l'*ARRIÈRE.

— Fig. *Passer à l'arrière* ou *derrière.* Se dit des maîtres qui, logés à l'avant, passent à l'état-major, derrière, quand ils deviennent officiers.

— Arm. *Service de l'arrière.* V. ENCYCL.

— Chass. *Prendre les arrières, Faire les arrières,* Rechercher, dans un défaut, avec les chiens, la voie de l'animal, en reprenant en arrière le chemin qu'il a suivi. ‖ *Prendre les grands arrières,* Continuer ses recherches plus loin.

— Mar. *Arrière* s'emploie dans de nombreuses locutions maritimes. ‖ *Gaillard d'arrière,* Se dit de la dunette arrière, par opposition au *gaillard d'avant.* ‖ *Les voiles et manœuvres de l'arrière,* Grand mât et mât d'artimon. ‖ *Le navire est vent arrière,* quand il reçoit le vent de l'arrière ; *il va de l'arrière,* quand il cule. ‖ *Tout le monde derrière!* ou *à l'arrière!* Commandement pour faire porter tout l'équipage derrière pour une manœuvre ou un cas de danger. ‖ Un navire est *sur l'arrière* ou *sur cul,* quand il a l'arrière trop enfoncé ; il *reste de l'arrière,* quand il est dépassé par d'autres navires. ‖ *Matelot d'arrière,* Se dit en escadre de celui qui en suit un autre derrière, par opposition à *matelot d'avant.*

— Techn. Partie postérieure de certaines choses : L'ARRIÈRE *d'une charrette.*

— ENCYCL. L'*arrière* d'un navire s'appelait autrefois « poupe », et le mot a été conservé dans *pavillon de poupe* ou *pavillon de l'arrière.* L'arrière a de tout temps été réservé au commandant, qui, autrefois, apercevait de ce poste toute la voilure de son vaisseau. C'était là aussi que se trouvaient la roue du gouvernail et les bancs de quart tribord et bâbord, où se tenait l'officier de quart, selon les amures du bâtiment. Les conditions nautiques ont changé, mais l'arrière continue à loger le commandant et l'état-major.

Les anciens avaient réservé dans leurs châteaux d'arrière une place privilégiée pour les dieux protecteurs. Les Chinois, qui ont des jonques de mer dont les formes de l'arrière ressemblent beaucoup aux châteaux qui s'élevèrent sur les nefs du XVe au XVIIe siècle, ont conservé cette coutume à travers les âges. Les arrières des anciens vaisseaux de ligne étaient couverts de magnifiques sculptures. De nos jours, les navires sont plus sobres d'ornements, et l'arrière est devenu une véritable forteresse. C'est la partie la plus délicate de la coque : on y trouve, en effet, le gouvernail, la barre, l'étambot, dans lequel passe l'arbre porte-hélice. Du temps de la navigation mixte, les navires présentaient à l'arrière un évidement appelé « puits », dans lequel on remontait l'hélice pour faire disparaître sa résistance quand on marchait à la voile. Ce système n'existe plus, et les arrières se sont considérablement affinés, pour offrir le moins de résistance possible aux

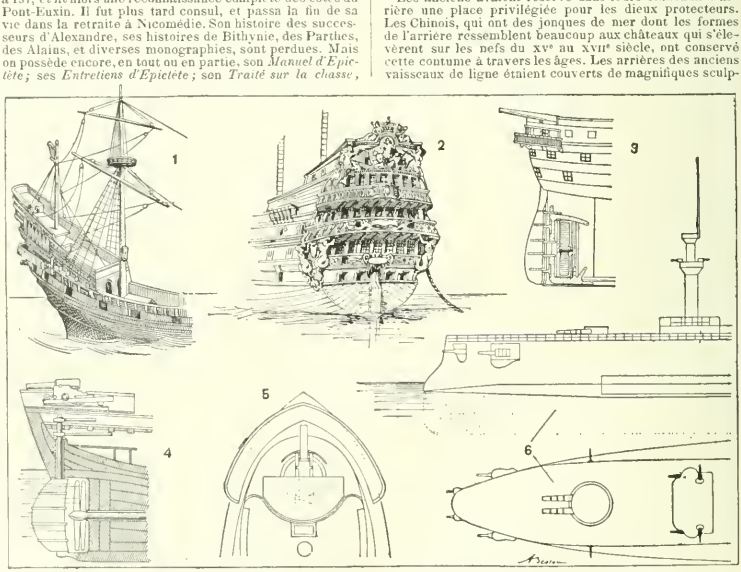

Arrières : 1. D'un navire du XVIe siècle ; 2. D'un vaisseau de ligne (Louis XIV) ; 3. A. à hélice fixe du *Napoléon* (1853) ; 4. A. ogival du croiseur *le Kerguelen* ; 5. Plan de l'arrière du cuirassé *le Trident* ; 6. Du *Brooklyn*, profil et plan du pont (marine des Etats-Unis).

filets d'eau. L'étambot arrière est devenu un plan très mince, de chaque côté duquel se sont placées les hélices latérales ou jumelles; la roue du gouvernail et les bancs de quart ont été disposés sur une passerelle située à l'avant de la cheminée, et l'arrière est encore, sur les petits navires surtout, exhaussé par une construction appelée « dunette », destinée à augmenter les logements du commandant et des officiers.

Les arrières, de ronds et carrés, sont devenus pointus sur certains croiseurs aujourd'hui disparus, puis ronds et ras sur l'eau dans les navires à plages, ou ogivaux à formes rentrantes, pour faciliter le tir en retraite des pièces centrales sur les cuirassés à murailles élevées.

— Arm. *Les services de l'arrière*, destinés à relier les armées au territoire national dont elles tirent toutes leurs ressources, sont devenus de nos jours bien plus complexes, qu'autrefois. Ils sont chargés, d'une part, de ravitailler les armées en hommes, vivres, munitions et matériel de toute nature; de l'autre, de débarrasser ces mêmes armées de tous les *impedimenta* inutiles, en assurant l'évacuation des malades, blessés, prisonniers, etc.

De plus, ils ont la garde, la reparation, le service et fonctionnement des voies de communication de toute espèce; ils doivent assurer le logement des hommes et des chevaux, l'emmagasinement et le renouvellement des denrées et du matériel dont les armées ont besoin, ainsi que le maintien de l'ordre et la police, par l'emploi judicieux des *troupes d'étapes*.

L'ensemble de ces services forme deux grandes divisions : celle des *chemins de fer*, et celle des *étapes*, relevant l'une et l'autre du *directeur général des chemins de fer et des étapes*, lequel est sous les ordres directs du major général de l'armée. Celui-ci le tient au courant des opérations en cours ou projetées, et des besoins que leur exécution entraînera.

Le *directeur général* a sous ses ordres un *directeur des chemins de fer aux armées*, et un *directeur des étapes*.

Le premier, qui dispose d'un ingénieur des chemins de fer et d'un personnel militaire et technique, assure le service des chemins de fer, soit au moyen du personnel des compagnies, soit au moyen des *troupes de chemins de fer*, suivant qu'il s'agit de lignes se trouvant ou non dans la zone abritée contre les attaques éventuelles de l'ennemi.

Le *directeur des étapes* est secondé par des *chefs du service des étapes* pour l'artillerie, le génie, l'intendance, le service de santé, la prévôté, la trésorerie et les postes, la télégraphie militaire, et dispose également des *troupes d'étapes*. Tenu au courant des mouvements décidés ou préparés, il fournit les renseignements nécessaires pour assurer la liaison des troupes d'opérations avec les troupes d'étapes, de même que pour assurer le service des subsistances et des évacuations. Il demande les moyens de transport dont il a besoin à la *Direction des chemins de fer*.

Chacune des *armées* qui constituent l'ensemble des forces militaires d'opérations du pays a son service de l'arrière particulier. La direction en est aux mains d'un officier général, placé sous les ordres immédiats du chef d'état-major général de cette armée, et qui réunit dans ses mains les pouvoirs que le *directeur des chemins de fer* et le *directeur du service des étapes* exercent conjointement pour l'ensemble des armées, sous les ordres du major général.

— Anton. **Avant, devant.**

ARRIÉRÉ n. m. Ce qui reste dû : *Solder l'*ARRIÉRÉ.

— Par ext. Partie d'un travail, d'une tâche, etc., qu'on n'a pu faire à temps, qui est en retard : *Il y a beaucoup d'*ARRIÉRÉ *dans les bureaux de cette administration.*

— Fig. *Un amour qui vient tard est souvent plus violent; on y paye en une fois tout l'*ARRIÉRÉ *des sentiments et les intérêts.* (Ste-Beuve.)

ARRIÉRÉ, ÉE adj. Qui est en retard, qui est différé; qui n'a pu être examiné ou expédié en son temps : *Payement* ARRIÉRÉ. *Affaires* ARRIÉRÉES.

— Par ext. Qui n'a pas l'intelligence, les connaissances que comporte son âge, son époque, qui appartient au temps passé : *Enfant* ARRIÉRÉ. *Peuples* ARRIÉRÉS.

— Anton. **Avancé.**

ARRIÈRE-ALLIANCE n. f. Alliance qui remonte à des temps lointains, et dont les liens se sont affaiblis. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-ALLIANCES.

ARRIÈRE-BAN (bas lat. *retrobannum*) n. m. Levée en masse ordonnée par le souverain, et qui englobait les combattants non compris dans la première levée ou « ban » : *Philippe* (de Valois) *proclama l'*ARRIÈRE-BAN; *la valeur de ce mot n'a jamais été suffisamment définie.* (Boutaric.) V. BAN, et HÉRIBAN.

— Par ext., La totalité des personnes qui doivent faire partie d'une réunion ou d'un corps : *Le ban et l'*ARRIÈRE-BAN *des actionnaires.* ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-BANS.

ARRIÈRE-BASSIN n. m. Le bassin le plus reculé d'un port. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-BASSINS.

ARRIÈRE-BÂTIMENT n. m. Partie d'une bâtisse qui ne se trouve pas sur la rue. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-BÂTIMENTS.

ARRIÈRE-BEC n. m. Angle, éperon de chaque pile d'un pont, du côté d'aval. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-BECS.

ARRIÈRE-BIEF n. m. Bief placé au delà, en remontant. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-BIEFS.

ARRIÈRE-BORD n. m. Bord placé à l'extrémité postérieure d'un objet. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-BORDS.

ARRIÈRE-BOUCHE n. f. La partie postérieure de la bouche, qui communique avec le nez par les ouvertures nasales, avec les oreilles par les trompes dites *d'Eustache*, avec l'estomac par l'œsophage, et avec les poumons par le larynx. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-BOUCHES.

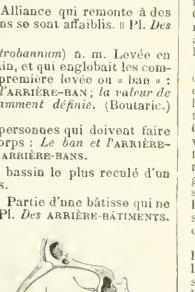

Arrière-bouche : *a*, langue; *b*, voile du palais; *c*, palais; *d*, luette; *e*, œsophage; *f*, larynx; *g*, trachée-artère.

ARRIÈRE-BOURGEON n. m. Se dit des bourgeons d'un arbre tardivement poussés. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-BOURGEONS.

ARRIÈRE-BOUTIQUE n. f. Pièce située immédiatement derrière la boutique. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-BOUTIQUES.

— Autref., s'employait aussi figurém. pour Défaut de franchise, moyens détournés, ce que nous entendons aujourd'hui par « porte de derrière » : *Je désirerois que, sans* ARRIÈRE-BOUTIQUE, *il eust découvert les moyens par lesquels il entendoit arriver à ses fins et conclusions.* (Pasq.)

ARRIÈRE-BRAS n. m. La partie du bras qui s'étend de l'épaule au coude. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-BRAS.

— Partie de l'armure qui défend l'arrière-bras et qui se rejoint à l'épaulière et à la cubitière. ‖ On dit aussi CANON D'ARRIÈRE-BRAS.

ARRIÈRE-CAVITÉ n. f. Anat. *Arrière-cavité des fosses nasales*, Partie nasale du pharynx qui communique en haut et en avant avec les fosses nasales, en bas et en arrière avec le pharynx. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-CAVITÉS.

— *Arrière-cavité péritonéale* ou *des épiploons*. Elle est située entre les deux feuillets du grand épiploon, en arrière de l'estomac. Elle communique avec la grande cavité péritonéale par l'*hiatus de Vinslow*.

ARRIÈRE-CHAÎNE n. f. Partie d'une chaîne de montagnes, moins étendue que l'avant-chaîne et plus basse que la crête. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-CHAÎNES.

ARRIÈRE-CHŒUR n. m. Chœur placé derrière le maître-autel, dans certaines églises, et qui contenait ordinairement l'autel des reliques que l'église possédait. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-CHŒURS.

ARRIÈRE-COLÈRE n. f. Ce qui reste d'animosité après un accès de colère.

— Par anal., Derniers éclats d'une tempête : *Cette mauvaise volonté grondera encore, comme grondent les* ARRIÈRE-COLÈRES *d'un orage qui finit.*

ARRIÈRE-CORPS n. m. Archit. Parties d'un bâtiment qui sont en arrière de la ligne d'aplomb. ‖ Evidement que l'on fait sur l'angle d'un socle.

— Techn. Morceau ajouté sur le nu d'un ouvrage de serrurerie. ‖ Lambris ou toute autre portion de menuiserie que l'on assemble ou renfoncement avec d'autres. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-CORPS.

ARRIÈRE-COUR n. f. Petite cour servant de dégagement. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-COURS.

ARRIÈRE-COUSIN, INE n. Cousin, cousine à un degré assez éloigné; petit cousin, petite cousine : *Dans les petits pays, beaucoup d'habitants sont* COUSINS *ou* ARRIÈRE-COUSINS. ‖ Pl. f. *Des* ARRIÈRE-COUSINES.

ARRIÈRE-DENT ou **ARRIERE-MOLAIRE** n. f. Dernière molaire de chaque côté, qui perce beaucoup plus tard que les autres, et que, pour cela, on appelle vulgairement *dent de sagesse*. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-DENTS (ou ARRIÈRE-MOLAIRES).

ARRIÈRE-FAIX n. m. Ce qui reste dans la matrice après l'expulsion du fœtus, savoir : le placenta et les membranes. On l'appelle vulgairement DÉLIVRE. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-FAIX. V. PLACENTA.

ARRIÈRE-FIEF n. m. Fief mouvant d'un autre fief, et qui ne relevait pas directement de la couronne : *Les fiefs étant devenus héréditaires et les* ARRIÈRE-FIEFS *s'étant étendus...* (Montesq.)

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Hortic. Seconde floraison. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-FLEURS.

— Techn. Débris que le chamoiseur a laissés du côté des poils sur les peaux en les effleurant, c'est-à-dire en faisant disparaître les portions rudes de ces peaux.

ARRIÈRE-FOIN n. m. Agric. Seconde coupe de foins; regain. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-FOINS.

ARRIÈRE-GARDE n. f. Partie d'une troupe en marche qui suit, à une certaine distance, le gros de la colonne. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-GARDES.

— Féod. Garde qui appartenait à un seigneur mineur, et dont le commandement passait au seigneur suzerain, par la raison qu'un mineur, qui est sous la puissance d'autrui, ne peut avoir personne sous sa propre puissance.

— Mar. Nom donné à l'escadre ou à la division qui se trouve en arrière, dans la formation de combat.

— Encycl. Art milit. La composition et le rôle de l'*arrière-garde* varient beaucoup suivant les circonstances. Quand une troupe se porte en avant, elle n'a guère qu'un rôle de surveillance à exercer pour obliger les traînards à suivre, recueillir les éclopés, les malades, et assurer au besoin leur évacuation sur l'arrière.

Quand on bat en retraite, le rôle de l'arrière-garde devient capital : c'est elle qui doit protéger la colonne, en arrêtant ou retardant le plus possible la poursuite de l'ennemi. Elle est alors très fortement composée, des troupes les plus solides et des chefs les plus énergiques. Ceux-ci doivent posséder autant de prudence que de vigueur, car ils ne devront pas hésiter à lutter contre des forces souvent très supérieures, sans espoir d'être secourus, et éviter de s'engager trop à fond, car l'arrière-garde doit forcément fluir par se retirer, et il est nécessaire qu'elle ménage ses forces le plus possible, dans l'intérêt de la colonne dont elle couvre la retraite, sauf à savoir se sacrifier entièrement pour elle, quand des circonstances exceptionnelles le commandent.

Le talent d'un chef d'arrière-garde consiste essentiellement à exécuter de fréquents retours offensifs contre l'ennemi, ou à lui tendre des embuscades quand il se présente en faibles détachements, tout en se dérobant ensuite habilement devant le gros de ses forces.

La nature des troupes d'arrière-garde varie suivant les circonstances et le caractère du terrain, mais généralement on y fait entrer en forte proportion l'artillerie et la cavalerie, armes que leur mobilité rend plus aptes à se retirer du combat.

— Anton. **Avant-garde.**

ARRIÈRE-GORGE n. f. Portion du pharynx, située derrière les amygdales et le bord mobile du voile du palais. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-GORGES.

ARRIÈRE-GOÛT n. m. Goût qui revient dans la bouche après l'ingestion de certains aliments ou de certaines boissons, et qui, le plus souvent, est tout différent de celui qu'on avait tout d'abord éprouvé : *A la dernière gorgée, les* ARRIÈRE-GOÛTS *se développent.* (Brill.-Sav.)

— Anton. **Avant-goût.**

ARRIÈRE-GRAISSE n. f. Portion des principes fertilisants d'une fumure ou d'un engrais considérée comme non absorbée par la plante ou les plantes semées, cultivées et récoltées depuis cette fumure. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-GRAISSES. V. ENGRAIS.

ARRIÈRE-GRAND'MÈRE n. f. Mère du grand-père ou de la grand'mère; bisaïeule. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-GRAND'MÈRES.

ARRIÈRE-GRAND-ONCLE n. m. Père du grand-oncle ou de la grand tante. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-GRANDS-ONCLES.

ARRIÈRE-GRAND-PÈRE n. m. Père du grand-père ou de la grand mère; bisaïeul. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-GRANDS-PÈRES.

ARRIÈRE-LIGNE n. f. Ligne placée en arrière de l'armée. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-LIGNES.

ARRIÈRE-MAIN n. m. Revers de la main : *Beaucoup de personnes font* ARRIÈRE MAIN *du féminin.* ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-MAINS.

— Au jeu de paume, Coup du revers de la main : *Gagner la partie par un bel* ARRIÈRE-MAIN.

— En T. de manèg., Partie postérieure du cheval, par opposition à *l'avant-main*.

ARRIÈRE-NEVEU n. m. et **ARRIÈRE-NIECE** n. f. Le fils, la fille, du neveu ou de la nièce, par rapport à l'oncle ou à la tante. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-NEVEUX, *des* ARRIÈRE-NIÈCES.

— Au pl., Les descendants, la postérité : *Dans la progression des lumières croissantes, nous paraîtrons nous-mêmes des barbares à nos* ARRIÈRE-NEVEUX. (Chateaubr.)

ARRIÈRE-PANAGE n. m. Temps pendant lequel on laisse les animaux paître dans les forêts, après l'époque ordinaire du panage. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-PANAGES.

ARRIÈRE-PENSÉE n. f. Pensée qu'on dissimule, intention qu'on cache pendant qu'on en manifeste une contraire : *La générosité de certaines gens consiste à donner, avec l'*ARRIÈRE-PENSÉE *de recevoir au double.* (Lacretelle aîné.)

Les femmes ont toujours quelque *arrière-pensée*.
DESTOUCHES.

‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-PENSÉES.

ARRIÈRE-PETIT-COUSIN n. m. et **ARRIÈRE-PETITE-COUSINE** n. f. Fils, fille, d'un petit-cousin. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-PETITS-COUSINS, *des* ARRIÈRE-PETITES-COUSINES.

ARRIÈRE-PETIT-FILS n. m. et **ARRIÈRE-PETITE-FILLE** n. f. Fils, fille, du petit-fils ou de la petite-fille, par rapport au bisaïeul ou à la bisaïeule : *Louis XV était l'*ARRIÈRE-PETIT-FILS *de Louis XIV.* ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-PETITS-FILS, *des* ARRIÈRE-PETITES-FILLES.

ARRIÈRE-PETIT-NEVEU n. m. et **ARRIÈRE-PETITE-NIECE** n. f. Fils, fille, d'un petit-neveu ou d'une petite-nièce. *Charlotte Corday était l'*ARRIÈRE-PETITE-NIÈCE *de l'auteur de « Cinna ».* (Michelet.) ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-PETITS-NEVEUX, *des* ARRIÈRE-PETITES-NIÈCES.

ARRIÈRE-PETITS-ENFANTS n. m. pl. Les enfants du petit-fils ou de la petite-fille. ‖ Pas de sing.

ARRIÈRE-PLAN n. m. Ligne de perspective la plus éloignée de l'œil du spectateur. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-PLANS.

ARRIÈRE-POINT n. m. Point d'aiguille qui empiète sur celui qu'on vient de faire. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-POINTS. (On dit aussi PONT-ARRIÈRE; *des* POINTS-ARRIÈRE.)

ARRIÈRE-PONT n. m. Partie arrière du pont supérieur d'un vaisseau. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-PONTS. (On dit aussi PONT-ARRIÈRE; *des* PONTS-ARRIÈRE.)

ARRIÈRE-PORT n. m. Partie la plus reculée d'un port. C'est là que sont, en géoéral, remisés les chalands, les bâtiments de servitude, ou les coques de navires hors d'usage. C'est là aussi que sont établis, le plus souvent, les bassins de radoub, les chantiers de construction et de réparation. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-PORTS.

ARRIÈRE-PORTE n. f. Espèce de double porte, qui s'ouvre en glissant dans des rainures verticales, pratiquées dans les dormants et de chaque côté de la baie. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-PORTES.

ARRIÈRE-PROPOS n. m. Paroles qu'on dit sur le compte d'une personne absente, différentes de celles qu'on lui a dites en face. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-PROPOS.

ARRIÉRER (rad. *arrière*. — L'é fermé du radical se change en è ouvert devant une syllabe muette : *J'arrière. Qu'il arrière;* excepté au fut. et au condit. prés., où l'Académie maintient l'é fermé : *J'arriérerai. Nous arriérerions*) v. a. Mettre en retard : ARRIÉRER *un payement.* ARRIÉRER *le succès, le progrès.*

S'arriérer, v. pr. Se mettre en retard pour ses payements, pour son travail; s'endetter.

— Rester en arrière : *Une partie de l'infanterie* S'ARRIÉRA. (Peu us. en ce sens.)

— Anton. Avancer. — Accélérer, activer, hâter, précipiter, presser.

ARRIÈRE-RADIER n. m. Ouvrage placé en aval, et destiné à prévenir les affouillements aux abords d'une construction hydraulique. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-RADIERS.

ARRIÈRE-RANG n. m. Le dernier rang d'une troupe en ordre de bataille. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-RANGS.

ARRIÈRE-SAISON n. f. La fin de l'automne ou le commencement de l'hiver. ‖ Les derniers mois qui précèdent la récolte ou les vendanges : *Le blé se vend plus cher dans l'*ARRIÈRE-SAISON. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-SAISONS.

— Fig. Le commencement de la vieillesse : *Les grâces séduisantes de la jeunesse deviennent des minauderies dans l'*ARRIÈRE-SAISON. (Mme de Puisieux.)

ARRIÈRE-SCENE n. f. Partie postérieure de la scène. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-SCÈNES.

— Par ext., Impression que laisse une pièce de théâtre qu'on a vu jouer, une scène dramatique dont on a été témoin : *Cette circonstance ajoute toujours un intérêt sombre et une sorte d'*ARRIÈRE-SCÈNE *dramatique à un incendie.* (V. Hugo.)

ARRIÈRE-SENS n. m. Sens caché d'une phrase, d'un discours : *Je vois que chacun se mutine si on lui cache le fond des affaires auxquelles on l'emploie, et si on lui en a dérobé quelque* ARRIÈRE-SENS. (Montaigne.) ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-SENS.

Arrière-train.

ARRIÈRE-TRAIN n. m. Dans un véhicule à quatre roues, Partie qui est portée par les roues de derrière : *L'*ARRIÈRE-TRAIN *d'un carrosse.*

— Train postérieur d'un animal. ‖ Pl. *Des* ARRIÈRE-TRAINS. ‖ Pour l'artillerie, V. PIÈCE.

ARRIÈRE-VASSAL, ALE n. Celui, celle qui relevait d'un seigneur vassal d'un autre seigneur : *Les* ARRIÈRE-VASSAUX *s'appelaient aussi* VAVASSAUX, *et* VAVASSEURS.

ARRIERE-VOUSSURE n. f. Espèce de voûte pratiquée derrière une baie, pour couronner l'embrasure. ‖ Pl. *Des* ARRIERE-VOUSSURES.

— *Arrière-voussure de Saint-Antoine,* Celle dont les tableaux et la feuillure sont recouverts par une plate-bande. ‖ *Arrière-voussure de Montpellier,* En plein cintre à la feuillure, et en plate-bande par derrière. ‖ *Arrière-voussure régulière et bombée,* Celle dont l'arc intérieur est beaucoup moindre que le demi-cercle. ‖ *Arrière-voussure de Marseille.* En plein cintre sur le devant, et seulement bombée en arrière.

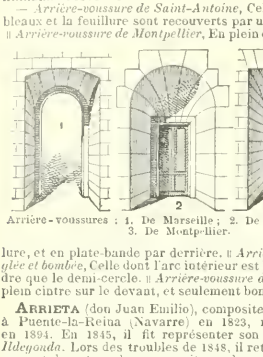

Arrière-voussures : 1. De Marseille ; 2. De Saint-Antoine ; 3. De Montpellier.

ARRIETA (don Juan Emilio), compositeur espagnol, né à Puente-la-Reina (Navarre) en 1823, mort à Madrid en 1894. En 1845, il fit représenter son premier opéra, *Ildegonda.* Lors des troubles de 1848, il retourna en Espagne, et devint un des compositeurs dramatiques les plus actifs et les plus appréciés de son pays. Il s'attacha surtout, avec Olona, Barbieri, Gaztambide, à faire refleurir la *zarzuela,* genre d'opéra-comique propre à l'Espagne. Les œuvres d'Arrieta ont de la force, de la vivacité et de la gaieté.

ARRIGHETTI (Philippe), chanoine florentin, né en 1582, mort en 1662, l'un des plus savants helléinistes de son temps. Il a traduit la *Rhétorique* et la *Poétique* d'Aristote. Ces ouvrages sont restés manuscrits.

ARRIGHETTI (Nicolas), mathématicien et philosophe italien, né à Florence en 1586, mort en 1639, l'un des plus illustres disciples de Galilée. C'est lui qui composa le discours d'ouverture des *Prose Fiorentine.* — Son frère ANDREA, né à Florence en 1592, mort en 1671, fut également disciple de Galilée.

ARRIGHETTI (Nicolas), jésuite florentin, né en 1709, mort en 1767, professa les sciences naturelles à l'université de Sienne. Il est l'auteur d'une *Théorie du feu* (Sienne, 1750).

ARRIGHETTO ou **ARRIGO** (Henri), poète latin du XIIe siècle, né à Sentinello, près Florence, curé de Calenzano. Ruiné par un procès que lui intenta l'évêque de Florence, il fut réduit à mendier, ce qui le fit surnommer *Arrigo il povero* (Henri le pauvre). Il a raconté ses disgrâces dans un poème élégiaque intitulé : *De diversitate fortunæ et philosophiæ consolatione* (1495).

ARRIGHI Landini (Horace), poète italien, né à Florence en 1718. Il parcourut en improvisateur l'Italie et l'Espagne, se fixa à Venise après une foule de vicissitudes, et jouit d'une célébrité immense, à laquelle succéda une obscurité telle qu'on ignore quand il mourut. On a de lui la *Bibliade,* poème en six chants; le *Tombeau d'Isaac Newton,* poème en vers blancs; des pièces de théâtre, des poésies lyriques, etc.

ARRIGHI (Hyacinthe), homme politique, né en Corse, cousin par alliance de Lætitia Bonaparte. Avant la Révolution, il était avocat général du roi en Corse. Nommé dans la suite commissaire de la République, il s'opposa aux projets de Paoli, et fut exilé pendant l'occupation de l'île par les Anglais. Sous le Consulat, il devint membre du Corps législatif, puis fut préfet de la Corse jusqu'en 1814.

ARRIGHI (Jean), homme politique, né en Corse, cousin du précédent, député suppléant à la Convention, membre du conseil des Cinq-Cents, puis du Corps législatif. Lors du retour de l'île d'Elbe, l'empereur le nomma membre de la junte qui administra la Corse.

ARRIGHI (J.-Toussaint), DUC DE PADOUE, général de cavalerie, fils d'Hyacinthe, né à Corte (Corse) en 1778, mort à Paris en 1853. Il fut secrétaire d'ambassade de Joseph Bonaparte à Rome, fit la campagne d'Egypte, fut grièvement blessé à Jaffa et à Saint-Jean-d'Acre, puis se distingua à Marengo. Colonel du 1er dragons, il fut de nouveau blessé à Wertingen. Général de brigade après Friedland, général de division et duc de Padoue après Essling (1809), il eut, en 1812, le commandement des côtes de l'Océan, prit une part glorieuse à la bataille de Leipzig et à la campagne de France (1814), et reçut, pendant les Cent-Jours, le commandement de la Corse. Proscrit à la deuxième Restauration, mais rappelé en 1820, il fut l'exécuteur testamentaire de Louis Bonaparte, ex-roi de Hollande, puis devint député de la Corse à l'Assemblée législative en 1849, et sénateur en 1852.

ARRIGHI de Casanova (Louis-Honoré-Hyacinthe-Ernest), DUC DE PADOUE, homme politique, fils du précédent, né à Paris en 1814, mort à Paris en 1888. Elève de l'Ecole polytechnique, il donna sa démission d'officier d'artillerie, et vécut dans la retraite. Après l'élection du 10 décembre, il fut nommé préfet de Seine-et-Oise, puis maître des requêtes au Conseil d'Etat, et sénateur après la mort de son père (1853). De 1855 à mai au 1er novembre 1859, il remplit les fonctions de ministre de l'Intérieur. Rendu à la vie privée par la révolution de 1870, il devint un des membres les plus actifs du parti bonapartiste, et ce fut lui qui lut une adresse au prince impérial, lors de la manifestation de Chislehurst, le 16 mars 1874. Elu membre de la Chambre des députés à Calvi, en 1876, il fut réélu en 1877, et vécut dans la retraite à partir de 1881.

ARRIGHI (Cletto), pseudonyme de CARLO **Righetti,** publiciste et auteur dramatique italien. V. RIGHETTI.

ARRIGONI (Charles), musicien italien, né à Florence au commencement du XVIIe siècle. Maître de chapelle du prince de Carignan et très habile luthiste, il fut appelé à Londres par la Société des nobles, qui prétendait l'opposer à Hændel. Il composa deux opéras : *Fernando,* joué à Londres en 1734, et *Esther,* exécuté à Vienne en 1738.

ARRIGUCCI (Arduino DI DOMENICO), architecte et sculpteur bolonais, mort en 1531. Il a laissé un modèle en bois de la *Basilique de San-Petronio de Bologne.*

ARRIGUCCI (Luigi), architecte florentin du XVIIIe siècle, reconstruisit la façade de l'église de *Sainte-Anastasie,* à Rome, où il employa deux ordres superposés, séparés par un entablement d'un style agréable, mais un peu recherché.

ARRIMAGE n. m. Action d'arrimer ; arrangement méthodique des objets qui composent le chargement d'un vaisseau : *Quand l'*ARRIMAGE *est mal fait, le navire donne de la bande.*

— Arrangement des colis dans les wagons.

— *Bois d'arrimage,* Rondins de bois ou bûches fendues que l'on met de chaque côté d'une futaille pour l'arrêter.

— ENCYCL. L'*arrimage* consiste à mettre en place avec soin à bord les objets nécessaires à l'armement ou au chargement du navire. Cet arrimage est variable avec les bâtiments. Sur les navires de guerre, tout le matériel a sa place indiquée à l'avance, et se loge dans des soutes affectées chacune à un usage particulier. Sur les navires de commerce, les marchandises sont mises dans de grandes cales, et c'est là que l'arrimage joue le plus grand rôle. De cet arrimage dépendent, en effet, les qualités nautiques du bâtiment. Le chargement doit être arrimé symétriquement. Si les poids sont inégalement répartis sur les deux bords, le navire « est à la bande » ; s'ils sont trop sur l'arrière, il est « sur l'arrière » ou « sur cul » ; s'ils sont trop sur l'avant, il « pique du nez ». D'autre part, tout navire qui n'est pas dans ses lignes d'eau voit par cela même sa vitesse se modifier, et ses qualités nautiques diminuer. Trop léger, il s'incline beaucoup sous l'effet du vent et de la houle : sa sécurité est très réduite; trop chargé, son immersion exagérée le rend lourd, l'empêche de s'élever à la lame, il gouverne mal, et, par mauvais temps, il court un véritable danger. Si les poids lourds sont trop bas, le navire roule moins, mais il a des rappels très brusques, fatigants pour le matériel et le personnel; sa stabilité initiale est trop grande. Si, au contraire, par un bon arrimage, les poids sont judicieusement placés, par rapport au centre de gravité, les mouvements deviennent plus doux. Un navire dont être plus immergé derrière que devant ; cette différence de tirant d'eau est très importante pour un navire à voiles. S'il est trop sur l'arrière, il devient *mou,* c'est-à-dire qu'il tend toujours à abattre; s'il est, au contraire, trop immergé devant, il devient *ardent,* c'est-à-dire qu'il tend à se rapprocher du lit du vent : dans les deux cas, il tient mal la route. Suivant leurs formes, les objets de chargement exigent un arrimage spécial : ainsi, les barriques se mettent sur des chantiers, ou, si on les juxtapose, on les cale avec de petits morceaux de bois demi-ronds qui les tiennent fixes à poste. Les navires de commerce doivent bien veiller à l'arrimage du lest qu'ils prennent, quand ils n'ont pas de chargement. Des objets sont d'un « bon » ou « mauvais » arrimage, quand on peut facilement ou difficilement les loger dans les cales. L'arrimage du pétrole en vrac ou des grains dans les mêmes compartiments exige de nombreuses traverses de compartiments, pour empêcher ces matières de se porter d'un même bord, ou d'avoir des mouvements désordonnés.

ARRIMER v. a. Disposer méthodiquement et à sa place tout ce qui doit entrer dans l'armement ou le chargement d'un navire : *On* ARRIME *les barriques en long, la bonde en l'air. Les gabiers* ARRIMENT *les hamacs aux bastingages, les voiliers dans les soutes.*

ARRIMEUR n. m. Homme chargé, à bord des navires de commerce, de l'arrimage de la cargaison. Ceux qui appartiennent à l'équipage du bâtiment s'appellent *caliers* ou *hommes de calé;* ils arriment sous la surveillance du maître d'équipage et d'un officier par cale.

Dans les ports, il existe encore des *arrimeurs* qui s'occupent de l'arrimage des marchandises à bord et à terre. Les arrimeurs jurés sont les experts en la matière, choisis par les chambres de commerce pour trancher les contestations.

Sur les navires de guerre, les arrimeurs sont les caliers et soutiers; ils garnissent leurs soutes sous la surveillance des maîtres dont ils dépendent, et qui reçoivent leurs ordres de l'officier en second.

ARRIOLÉ, ÉE (rad. *ris*) adj. Se dit de la mer lorsqu'elle n'est agitée que faiblement par une seule lame dépendant du cours du vent : *La mer est* ARRIOLÉE.

ARRIOLER (S') (rad. *ris*), v. pr. Se dit de la mer qui, après avoir été clapoteuse, n'est plus agitée que par les lames qui se succèdent à d'assez grands intervalles. ‖ Se dit encore de la mer lorsqu'il n'y a qu'une lame qui suit le cours du vent. ‖ Voguer d'après le cours du vent, en parlant d'un bâtiment : *Le vaisseau* S'ARRIOLE.

ARRIQUIBAR (don Nicolas DE), négociant et économiste espagnol, établi à Bilbao, mort en 1779. Il composa un ouvrage intitulé *Récréations politiques* (1770), où il combat la doctrine favorable à la grande culture, que Mirabeau le père avait soutenue dans *l'Ami des hommes.*

ARRISER ou **ARISER** (rad. *ris*) v. a. Amener les vergues ou les voiles hautes pendant un grain : *Loffe à* ARRISER *les perroquets !* ‖ Arriser est quelquefois pris pour ameuer : *Les Anglais, quand on passe devant leurs citadelles, veulent qu'on abatte le pavillon et qu'on* ARRISE *le grand hunier.*

ARRISSER ou **RISSER** (rad. *ris*) v. a. Attacher fortement les objets en drome, pour que le mauvais temps ne les déplace pas. (Vieux.)

ARRITE n. f. Nom du liard, ancienne monnaie de cuivre, dans certains pays du midi de la France.

ARRIUS (Quintus). Hist. anc. V. ARRIA (*gens*).

ARRIUS (APER). Hist. anc. V. ARRIA (*gens*).

ARRIVABENE (Jean-Pierre), helléniste italien, disciple de Plulelphe, né à Mantoue en 1441, mort évêque d'Urbin en 1504. On lui doit *Gonzagidos,* poème latin en l'honneur de Louis III de Gonzague.

ARRIVABENE (Louis), poète et historien italien du XVIe siècle, grand vicaire de l'évêque de Mantoue. On a de lui : *Istoria della China* (Vérone, 1599).

ARRIVABENE (Jean-François), poète italien, né à Mantoue, florissait dans le XVIe siècle. Parmi ses poésies, on cite deux églogues maritimes : *Idromazia,* et *Cloanto* (Mantoue, 1547).

ARRIVABENE (le comte Jean), économiste italien, né à Mantoue en 1787, mort à Rome en 1881. Il fut emprisonné pendant sept mois à Venise (1821), pour n'avoir pas dénoncé Silvio Pellico. Condamné à mort par contumace dans le procès des *Carbonari* (1822), il dut s'exiler, et il se fit naturaliser Belge en 1840. Rentré en Italie en 1857, il fut nommé sénateur. Arrivabene s'occupa d'économie politique, surtout de l'amélioration du sort des ouvriers. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Sur les Sociétés de bienfaisance* (Londres et Lugano, 1828, 1832); *Des moyens les plus propres à améliorer le sort des ouvriers* (Lugano, 1832); *Situation économique de la Belgique* (Bruxelles, 1843); *Mémoires* (Turin, 1860); *Ecrits moraux et économiques* (Florence, 1870).

ARRIVAGE (rad. *arriver*) n. m. L'abord des navires et des bateaux dans un port : *Le lieu d'*ARRIVAGE. ‖ Syn. de ATTERRAGE.

— Arrivée des marchandises par eau et par chemins de fer : L'ARRIVAGE *des grains, des farines.*

— Par ext. Les marchandises mêmes : *Beaux* ARRIVAGES.

ARRIVANT, ANTE n. Se dit de celui, de celle qui arrive dans un lieu : *En Turquie, tous les* ARRIVANTS *doivent présenter leurs passeports.*

ARRIVÉE n. f. Action d'arriver, le moment où arrive une personne, un train, etc. : *Les voyages se composent uniquement de départs ou d'*ARRIVÉES. (De Custine.) L'ARRIVÉE *du poisson, de la poste.*

— Fig. *L'arrivée du printemps, L'arrivée du froid,* Le moment où commence le printemps, où les premiers froids se font sentir.

— Hipp. *Juge de l'arrivée,* Commissaire des courses, spécialement chargé de constater l'ordre dans lequel les chevaux arrivent au but, et la distance qui les sépare les uns des autres.

— Mar. Evolution d'un navire à voiles, consistant à augmenter l'angle du cap avec la direction du vent. (« Arrivée » est pris aussi dans le sens de « embardée sous le vent »). ‖ *Défie de l'arrivée !* Commandement adressé au timonier, lorsqu'un navire qui, au plus près, est chargé par un grain et engage, doit, pour se dégager, déterminer par tous les moyens possibles un rapide mouvement d'arrivée. ‖ *Arrivée d'un navire,* Retour d'un navire au port. ‖ *Le port d'arrivée,* Port où revient un navire, celui où il va.

— **D'arrivée,** loc. adv. Dès l'abord, dès le début. (Vieux.)

— PROV. : **Il n'est chère que d'arrivée,** On fait bon accueil à ceux qui viennent d'arriver, mais cette amitié se refroidit bientôt.

— SYN. **Arrivage, arrivée.** Le premier terme s'applique au transport des choses, le second au transport des personnes.

— ANTON. **Départ, partance.**

Arrivée du riche aux enfers (L'), un des chefs-d'œuvre de D. Teniers dans le genre fantastique (Aix-la-Chapelle). Tableau peint sur cuivre.

ARRIVER v. n. Aborder, toucher la rive. (Vieux.)

— Etre rendu au lieu où l'on voulait aller : ARRIVER *dans sa maison. Quand on ne veut qu'*ARRIVER, *on peut courir en chaise de poste; quand on veut voyager, il faut aller à pied.* (J.-J. Rouss.)

— Se diriger vers : ARRIVER *à grands pas.*

Je meurs, et sur la tombe où lentement *j'arrive,*
Nul ne viendra verser des pleurs.
GILBERT.

‖ Pénétrer jusqu'à, avoir accès auprès de : ARRIVER *jusqu'au roi, jusqu'au ministre.*

— Mar. Est pris souvent dans le sens ordinaire. ‖ En manœuvre, *laisser arriver* ou *laisser porter* signif. venir de telle façon que l'avant du navire s'éloigne du lit du vent. (Pour arriver, mettre la barre au vent, filer l'écoute de brigantine, fermer les vergues de l'arrière, et, quand la nouvelle route est prise, orienter devant comme derrière.)

— Etre proche, s'approcher : *L'hiver* ARRIVE *toujours trop tôt.* ‖ Etre transporté, parvenir : *Les denrées* ARRIVENT *à Paris de tous les points du globe.*

— Par ext., Se présenter à l'esprit : *Dans les derniers temps de la vie de Mirabeau, ses idées* ARRIVAIENT *lentement, ou n'*ARRIVAIENT *pas.* (Villem.)

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement
Et les mots pour le dire *arrivent* aisément.
BOILEAU.

— Fig. Parvenir, s'élever à : *Par la politique on* ARRIVE *à l'argent, aux places et aux honneurs.* (A. Karr.) ‖ Commencer d'examiner : J'ARRIVE *à la troisième objection.* ‖ Avoir lieu, survenir, se réaliser : *Un malheur n'*ARRIVE *jamais seul. Les choses n'*ARRIVENT *quasi jamais comme on se les imagine.* (Mme de Sév.)

— Absol. Réussir : *Ayez de la persévérance, de l'audace, et vous* ARRIVEREZ (sous-entendu *au but*).

— *Arriver à, Arriver jusqu'à,* suivi d'un infinitif, signif. Venir à bout de : *Il faut avoir beaucoup étudié pour* ARRIVER *à savoir qu'on ne sait rien.*

— *Arriver à bon port,* Parvenir à sa destination sans dommage. ‖ *Arriver de son pays,* Etre naïf, gauche, embarrassé. ‖ *Arriver en trois bateaux,* Expression proverbiale qu'on emploie en parlant d'une personne ou d'une chose dont on veut relever plaisamment l'importance. (C'est une allusion à l'habitude de faire escorter par des vaisseaux de guerre un navire de transport richement chargé, ou ayant à bord quelque passager illustre.)

— *Arrive qui plante,* Façon de parler libre et délibérée, pour exprimer que l'on ne se met nullement en peine de ce qui peut arriver. ‖ *Arriver à ses fins,* Réussir dans ce que l'on a entrepris.

— PROV. : **Cela arrive comme mars en carême,** Cela arrive aussi nécessairement que le mois de mars se trouve dans le temps du carême. ‖ **Cela arrive comme marée en carême,** Cela arrive fort à propos, aussi à propos que le poisson pendant le carême.

— v. impers. : IL ARRIVE *à tout le monde de faillir.* (Acad.)

— *En arriver* ou *Arriver de là,* Résulter : *Si l'on négligeait l'éducation physique des enfants, il* EN ARRIVERAIT *que notre espèce dégénérerait de plus en plus.* ‖ *Il en arrivera ce qu'il pourra,* Peu m'importe le résultat.

— Gramm. Dans les temps composés, ce verbe prend toujours l'auxiliaire *être.*

Arrivez ! 2e pers. du plur. de l'impér. Commandement à l'homme de barre pour qu'il mette la barre de telle façon que le navire ou l'embarcation arrive. ‖ *N'arrivez pas !* Rester à la route indiquée sans abattre sous le vent.

‖ *N'arrivez plus !* Rester à l'allure que tient le bâtiment. ‖ *Arrivez toute!* Mettre la barre toute pour venir en grand sous le vent.

Arrivé, ée part. pass. du v. Arriver.

— Parvenu, qui a réussi, qui a obtenu la position convoitée : *Les gens* ARRIVÉS *oublient vite leurs anciens amis.*

— *Son heure est arrivée.* Il va mourir.

— Substantiv. Celui, celle qui est arrivée : *Les derniers* ARRIVÉS.

— ANTON. **S'en aller, s'éloigner, partir.**

ARRIVISTE (viss) n. m. Néol. Individu qui veut à tout prix arriver ; ambitieux sans scrupules : *Il montra plus d'une fois des scrupules dont nos* ARRIVISTES *ne sont pas coutumiers.* (Gaston Deschamps.)

ARROBA, ARROBE n. f. Métrol. V. AROBA.

ARROCHE n. f. Nom vulgaire de plusieurs espèces de plantes de la famille des chenopodées, du genre *atriplex.*

ARROÉ ou **ÆRROÉ**, île du Danemark (dans le Petit-Belt), au S. de l'île de Fionie ; ch.-l. *Arroeskioebing* ; 10.700 h.

ARROGAMMENT adv. Avec arrogance.

ARROGANCE (lat. *arrogantia* ; de *arrogare*, s'attribuer) n. f. Morgue, manières hautaines et blessantes : *Souvent, l'*ARROGANCE *a tenu lieu de grandeur.* (La Bruy.)

— ANTON. **Affabilité, aménité. — Humilité, modestie.**

ARROGANT, ANTE adj. Qui a de l'arrogance, qui indique l'arrogance : *Princesse* ARROGANTE. *Air* ARROGANT. *Paroles* ARROGANTES.

— S'empl. substantiv. : *Pendant qu'on ne fait que rire de l'important, il n'a pas d'autre nom ; des qu'on s'en plaint, c'est l'*ARROGANT. (La Bruy.)

— SYN. **Arrogant, insolent, altier. — Important, rogue, suffisant.** *L'arrogant* se distingue par ses prétentions mal fondées, et surtout par la manière hautaine dont il les manifeste. *L'insolent* a l'audace de se mettre au-dessus de quelqu'un qui lui est supérieur, et même de l'insulter. *L'altier* cherche à intimider et à asservir. — *Important, rogue* et *suffisant* sont en quelque sorte des diminutifs des précédents. *L'important* veut se faire passer pour un homme de mérite, de crédit, d'autorité. Le *rogue* a encore plus de rudesse et de brutalité que l'arrogant. Le *suffisant* est un vaniteux qui fait montre du contentement que lui inspire sa propre personne.

— ANTON. **Affable, aimable, courtois, doux, poli. — Humble, modeste.**

ARROGER (S') (du lat. *arrogare*, réclamer pour soi. — Prend un e muet toutes les fois que le *g* du radical se trouve suivi d'un A ou d'un O : *Nous nous arrogeons. Il s'arrogea*, etc.) v. pr. S'attribuer une qualité, un pouvoir, etc., sans y avoir droit : *Tant que la femme demeurera vassale, l'homme* S'ARROGERA *toujours d'étranges droits sur elle.* (Toussenel.)

— SYN. **S'arroger, s'appliquer, s'approprier, s'attribuer.** V. APPLIQUER (S').

ARROI (*ro-a*) n. m. Train, équipage : *Quatre-vingt mille têtes armées, trente mille harnais blancs, un* ARROI *du diable, enfin!* (V. Hugo.) ‖ Vieux mot, qui ne s'emploie plus guère que dans cette locut. fam. : *Être en mauvais arroi*, Être en mauvais, en piteux équipage, mais qu'on retrouve dans *désarroi.*

ARROMANCHES, comm. de France (Calvados), arrond. et à 10 kilom. de Bayeux, sur la Manche, en face les rochers du Calvados ; 444 hab. Bains de mer très fréquentés ; petit port. Église du XIIe siècle, presque entièrement reconstruite. A la hauteur de ce village, périrent, dit-on, le 29 juillet 1588, plusieurs vaisseaux de l'*Invincible Armada.*

ARRONDIES n. f. pl. Section du genre thomise, classe des arachnides. — *Une* ARRONDIE.

ARRONDIR v. a. Donner une forme ronde, sphérique : ARRONDIR *une meule.* ‖ Par ext., Donner une forme courbe : ARRONDIR *son bras.* ‖ Par ext., Agrandir, étendre : ARRONDIR *sa fortune. Le paysan français ne songe qu'à* ARRONDIR *son champ.* (Ed. About.)

— Fig. Enlever ce qui il y a de saillant, de prononcé dans le caractère, les opinions : ARRONDIR *ses manières.*

— Littér. *Arrondir des périodes, des phrases.* Leur donner du nombre, de l'harmonie : *Bossuet, Fléchier, Buffon, excellent dans l'art d'*ARRONDIR LES PÉRIODES.

— Manèg. *Arrondir un cheval*, Le dresser à marcher en rond, au trot ou au galop, sans qu'il se jette de côté, et en lui faisant porter les épaules uniment et rondement.

— Mar. *Arrondir un cap, une île, un rocher*, En contourner les abords. ‖ *Arriver en dépendant* ou *arrondissant*, Arriver graduellement, par un mouvement modéré.

— Peint. Faire sentir la rondeur des objets, leurs saillies, par l'intelligence du clair-obscur.

— Techn. Rogner l'arête du bord d'un chapeau. ‖ Chez les horlogers, Rendre rondes les extrémités des dents d'une roue, d'un pignon ; enlever les arêtes vives.

Arrondi, ie part. pass. du v. Arrondir.

— Blas. Se dit des pièces dont la position est ordinairement droite, mais qui, par exception, sont représentées dans la ferme courbe, comme les serpents, les branches d'arbre, etc. ‖ Se dit aussi des pièces auxquelles un travail de burin ou de pinceau a donné, en les modelant, l'aspect de la rondeur. C'est ainsi que les boules, si elles n'étaient pas ainsi ombrées, pourraient être confondues avec des besants ou avec des tourteaux.

S'arrondir, v. pr. Devenir rond, prendre une forme ronde : *Quand on prononce la lettre* O, *la bouche* S'ARRONDIT. (Acad.) ‖ *Sa taille s'arrondit.* Se dit d'un homme qui prend de l'embonpoint, et plus particulièrement d'une femme enceinte.

— Par ext., Étendre sa propriété, accroître son revenu, etc. : *Les grands États* S'ARRONDISSENT *aux dépens des petits.* ‖ S'accroître : *Fortune qui* S'ARRONDIT.

— ANTON. **Equarrir.**

ARRONDISSAGE n. m. Action d'arrondir une lime ou les dents d'un peigne. ‖ Opération exécutée par le batteur d'or qui aplatit le lingot à coups de marteau.

ARRONDISSEMENT n. m. Action d'arrondir ; état de ce qui est arrondi : *L'*ARRONDISSEMENT *du globe terrestre est l'effet de la gravitation.* (Littré.)

— Par ext. Agrandissement : *La Lorraine était un* ARRONDISSEMENT *très sensible pour la France.* (St-Sim.)

— En T. de littér. Arrangement harmonieux des membres d'une phrase : *L'*ARRONDISSEMENT *des périodes nuit parfois à la vigueur du style.*

— Circonscription administrative, portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : *La France est divisée en départements, subdivisés chacun en un certain nombre d'*ARRONDISSEMENTS.

— Par ext. Une certaine étendue de pays : *Le lion ne peut pas vivre en troupe : il se nuirait ; il a un* ARRONDISSEMENT *de destruction où il entend habiter seul.* (Thiers.)

— *Être marié au vingt et unième* (autrefois au *treizième*) *arrondissement.* Se dit à Paris (parce que Paris n'a que vingt arrondissements) des personnes qui vivent maritalement, sans être mariées.

— *Chef d'arrondissement*, Titre que l'on donnait dans les ateliers nationaux, en 1848, à celui qui dirigeait les ouvriers appartenant à un même arrondissement.

— ENCYCL. Dr. adm. (Pour les arrondissements de Paris, v. PARIS.) Le décret du 22 janv. 1790 divisa le territoire français en départements et en districts. Supprimée par la Constitution de l'an III, l'administration de district fut rétablie par la loi du 28 pluviôse an VIII, sous le nom de *arrondissement communal.* Quelque temps après, était rétablie la commune, momentanément absorbée par l'arrondissement.

L'arrondissement n'est pas, comme le département et la commune, une personne civile. Il n'a pas, comme ces circonscriptions, qualité pour acquérir et posséder. Comme personne civile, il se confond avec le département. Il s'ensuit que les legs faits avec des dispositions qui les rendent exclusivement profitables à des individus compris dans les limites de l'arrondissement doivent être considérés, pour l'acceptation, comme faits au département, sous condition d'une affectation spéciale.

Dans chaque arrondissement, l'administration active est aux mains d'un *sous-préfet* ; l'administration délibérative et consultative y est représentée par un *conseil d'arrondissement*, se réunissant au chef-lieu, où le sous-préfet a sa résidence, et où se trouvent également un *tribunal de première instance, un receveur particulier des finances, un conservateur des hypothèques.* V. SOUS-PRÉFET, CONSEIL D'ARRONDISSEMENT, RECEVEUR, etc.

— *Arrondissements forestiers.* V. FORÊTS.

— *Arrondissement maritime.* La France est divisée en cinq arrondissements maritimes, qui sont : Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon. Chaque arrondissement est sous les ordres d'un vice-amiral, commandant en chef, préfet maritime, correspondant directement avec le ministre de la Marine. Il dirige tous les services dépendant de la marine, troupes, arsenal, etc., et, en cas de guerre, prend le commandement de la place, dont il devient gouverneur ; il est assimilé à un général commandant en chef un corps d'armée, et il porte la plume blanche. Le préfet maritime est aidé dans son service par un contre-amiral, chef d'état-major ; un contre-amiral, major général, chargé de l'arsenal ; un général de brigade d'infanterie de marine, et les directeurs des différents services, artillerie, génie maritime, travaux hydrauliques, défenses sous-marines, commissariat général, service de santé. Dans les arrondissements très importants, comme Cherbourg, Brest, Toulon où la défense consiste en troupes de terre et de mer, un général de brigade de l'armée de terre est aussi adjoint au préfet maritime, pour centraliser et unifier la défense. Les arrondissements sont divisés en secteurs de défense, sous les ordres d'officiers de la marine ou de l'armée de terre, et aussi en sous-arrondissements, quartiers et syndicats, au point de vue admiaistratif. V. INSCRIPTION MARITIME.

L'institution des préfets maritimes date du Consulat, qui créa six arrondissements : les cinq actuels et celui d'Anvers. Supprimés le 29 aov. 1815, ils furent rétablis le 27 sept. 1826, et les fonctions confiées exclusivement à des officiers de marine vice-amiraux (décret du 20 avr. 1875). Le 1er arrondissement (Cherbourg) va de Dunkerque à Port-Bail ; le 2e (Brest) de Granville à Concarneau ; le 3e (Lorient), de Lorient à Barbâtre ; le 4e (Rochefort), de Rochefort à Hendaye ; le 5e (Toulon), compread tout le littoral méditerranéen et la Corse.

ARRONDISSEUR n. m. Outil servant à arrondir les dents des peignes ou au corps de lime.

ARRONNES, comm. de l'Allier, arrond. et à 37 kilom. de Lapalisse, dans la vallée du Fichon, affl. de l'Allier ; 927 hab.

ARROS, riv. du dép. des Hautes-Pyrénées et du Gers, affl. de l'Adour. Cours, un peu plus de 100 kilom.

ARROS, baronnie du Béarn, arrond. actuel de Pau, qui donna son nom à une maison à laquelle appartint *Bernard* D'ARROS, capitaine protestant, mort vers 1579. Il servit fidèlement Jeanne d'Albret, qui le chargea de faire échouer les projets de Henri II sur la Navarre. En 1569, il défendit avec succès la forteresse de Navarrelas contre les troupes de Charles IX.

ARROSABLE adj. Qui peut être arrosé.

ARROSAGE (rad. *arroser*) n. m. Action de conduire l'eau d'une rivière ou d'un ruisseau sur les terres pour les humecter : *Le pente légère du terrain facilite l'*ARROSAGE. ‖ Action de verser, de répandre de l'eau, au moyen d'un arrosoir ou d'une pompe, pour activer la végétation : L'ARROSAGE *des fleurs, du potager*, etc.

— Mar. Opération consistant à répandre de l'eau sur les diverses parties frottantes de la machine, pour prévenir ou arrêter les échauffements.

— Techn. Action de verser de l'eau dans les mortiers, pour lier le salpêtre, le soufre et le charbon, dans la fabrication de la poudre à canon. ‖ Dans les tissages, opération précédant l'apprêt des draps et tissus en laine peignée.

— ENCYCL. Hortic. L'eau, principalement puisée dans le sol par les racines des plantes, est indispensable à la végétation. Tout tissu végétal est comparable à une éponge complètement humectée (c'est ainsi qu'une racine de betterave renferme 80 p. 100 de son poids d'eau).

Dans le jardinage, où l'on active la végétation par tous les moyens imaginables, les eaux pluviales sont loin de suffire. Il faut donc humecter le sol artificiellement : c'est l'*arrosage* ou *arrosement.*

Pour que les arrosages produisent le meilleur effet possible, il est bon que l'eau doat on se sert ait une température égale à celle de l'atmosphère. Si elle provient d'un puits ou peu profond, il faut d'abord la laisser plusieurs heures dans un bassin, dans un réservoir, ou dans le vaisseau même d'où elle doit être versée sur les plantes. C'est alors qu'on la répand, mais sous forme de pluie fine, et au moyen d'un *arrosoir à pomme*, pour ne pas risquer de déchausser la plante ou de former une mare.

Les plantes grasses n'exigent que des arrosages très modérés et peu fréquents ; les plantes à fibres sèches et ligneuses doivent être arrosées plus souvent ; mais il serait impossible de poser à cet égard des règles absolues.

Les arrosages doivent être plus ou moins abondants, suivant la température. Au printemps, quand la chaleur n'est pas encore très forte et quand la végétation est en pleine activité, il faut éviter qu'ils soient trop copieux ou trop souvent répétés, ce qui retarderait la végétation, en refroidissant la terre, ou bien, au cas d'une chaleur prématurée, aurait pour conséquence une élongation excessive des végétaux, et ceux-ci seraient sans force pour supporter les grandes chaleurs des mois qui suivent. En été, les plantes sont devenues assez robustes pour qu'on les arrose avec plus d'abondance, et le soir de préférence, pour éviter la vaporisation de l'eau qu'on vient de verser.

Une terre légère, presque sablonneuse, pauvre en humus, a besoin d'être arrosée souvent, à moins que, de surface à peu près horizontale, elle ne repose sur un sous-sol presque imperméable. L'eau en effet y pénètre facilement et s'y perd vite ; une terre argileuse forte et grasse, ou riche en humus, conserve mieux l'humidité. L'exposition du nord n'exige pas des arrosements aussi copieux que celle du midi.

L'eau, qui renferme toujours des principes minéraux en solution (dont le *bicarbonate de calcium*, les apporte au sol humecté sous une forme éminemment assimilable par les plantes. De plus, elle constitue en elle-même un aliment, et le plus utile de tous, puisque la matière végétale en est surtout formée. Elle favorise dans le sol les réactions chimiques, grâce auxquelles certains éléments minéraux, naturellement inassimilables, le deviennent. Enfin, quand la terre est humide sans excès, la *nitrification* (si toutes les autres conditions nécessaires sont réalisées) se produit à merveille. En revanche, un excès d'eau serait très nuisible, parce qu'alors le sol, privé d'air, c'est-à-dire d'oxygène, deviendrait un *milieu réducteur* impropre à la végétation. V. IRRIGATION.

— SYN. **Arrosage, arrosement.** Ces deux mots signifient également Action d'arroser, mais *arrosement* est plus noble que *arrosage*, et s'emploie plutôt au figuré.

ARROSEMENT n. m. Action d'arroser : *L'*ARROSEMENT *des fleurs.* ‖ Au fig. : *L'*ARROSEMENT *céleste des âmes.*

— Céram. Action d'enduire intérieurement une poterie cuite avec de la *glaçure* (v. ce mot, afin de la rendre étanche.

— Jeu. Action de renouveler un capital épuisé, de payer.

— ENCYCL. Hygiène publ. *L'arrosement* de la voie publique, au tonneau ou à la lance, est le complément du balayage. Il est destiné, pendant les fortes chaleurs, à rafraîchir l'air et à faire tomber la poussière. Il existait déjà à Paris en 1473, mais les ordonnances qui le régissaient tombèrent peu à peu en désuétude, si bien qu'il n'en était plus question à la fin du XVIe siècle. En 1649, Mazarin fit arroser régulièrement le Cours-la-Reine, la promenade à la mode d'alors, et cette innovation fut étendue aux autres promenades, ainsi qu'aux rues les plus importantes. La participation des habitants à l'arrosement fut facultative, jusqu'à ce que l'ordonnance de police du 26 juillet 1777 la rendit obligatoire. En France, ce service est réglementé par le préfet de police, à Paris, et par les maires dans les autres villes.

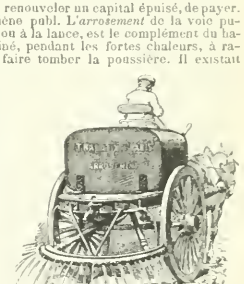

L'arrosement à Paris.

— SYN. **Arrosement, arrosage.** V. ARROSAGE.

ARROSER (du lat. *ad*, à, et *ros, roris*, rosée) v. a. Humecter, mouiller, en répandant par petites gouttes de l'eau ou tout autre liquide : ARROSER *un jardin.* ARROSER *un lit d'acide phénique.*

La graine, en se gonflant, boit le suc qui l'*arrose.* DELILLE.

— Couler à travers ou dans le voisinage, sur les bords, en parlant des rivières, des cours d'eau : *La Seine* ARROSE *Paris.* ‖ Fertiliser des terres au moyen d'eaux courantes, ou qui arrivent par des canaux, des rigoles : ARROSER *des prairies.* ‖ Par comp. : *Le sang* ARROSE *et nourrit les chairs.*

— Fig. *Arroser de ses sueurs*, Travailler péniblement. ‖ *Arroser son pain de ses larmes*, Vivre dans la douleur, dans la misère. ‖ *Arroser de son sang*, Répandre son sang pour le triomphe d'une cause.

— Fam. Faire quelque petite libéralité, payer ou donner à boire : *On a l'habitude d'*ARROSER *une nomination, un succès*, etc. ‖ *Arroser ses créanciers.* Leur payer de petites sommes pour leur faire prendre patience.

— Art culin. Humecter de jus, de graisse, une viande à la broche : ARROSER *un poulet, un gigot.* ‖ Se dit aussi fam., en parlant de ce que l'on boit à table : *Il faut* ARROSER *les huîtres de vin blanc sec.*

— Banq. et Jeu. Se dit d'un supplément que des actionnaires ou des intéressés dans une entreprise sont obligés d'ajouter à leur mise de fonds primitive. — L'expression est la même au jeu. Au baccarat, par exemple, *arroser la banque*, c'est en renouveler le montant initial, après la perte du total. — Se dit, au lansquenet, quand le coupeur dont on a gagné la carte droite paye aux carabins la somme convenue. ‖ *Arroser un brelan*, Payer, au jeu de la bouillotte, les jetons à celui qui a ce brelan. (On dit plus couramment *payer le brelan.*)

S'arroser, v. pr. Être arrosé : *Les fleurs doivent* S'ARROSER *le matin et le soir.*

ARROSION (du lat. *arrodere*, ronger, pour ERODERE) n. f. Effet, action de ce qui ronge : *L'*ARROSION *de la rouille.*

ARROSOIR n. m. Sorte de vase à moitié fermé, muni d'une anse et d'un tuyau terminé par une *pomme* percée de petits trous, dont on se sert pour arroser ; ARROSOIR *de cuivre, de fer-blanc.*

ARROSOIR n. m. Nom vulgaire des mollusques du genre *aspergillum.* (V. ce mot.) La plupart des aspergillums ou arrosoirs vivent dans le sable, où ils s'enfoncent verticalement.

Arrosoirs : 1. D'intérieur; 2 et 3. De jardin; 4. De serre.

ARROSTIE (*ross-ti*) n. f. Genre de plantes. Syn. de GYPSOPHILE.

ARROU, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 22 kilom. de Châteaudun, sur l'Yères, affl. du Loir; 2.642 hab. (*Arroutains.*) Ch. de f. Etat.

ARROUCH (EL-), comm. d'Algérie, prov. de Constantine, arrond. et à 30 kilom. de Philippeville; 4.376 hab. Culture de céréales, viticulture. Fondée en 1844 par l'agrégation de colons civils autour d'un camp français.

ARROUTER v. a. Mettre en route. (Vieux.)

S'arrouter, v. pr. Se mettre en route. (Vieux.)

ARROUX, riv. de France, qui baigne les départ. de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire; elle se jette dans la Loire, après avoir arrosé Autun et s'être grossie du Ternin (à Autun) et de la Bourbince. Cours, 120 kilom.

ARROW-ROOT (*arô-routt* — de l'angl. *arrow,* flèche, et *root,* racine) n. m. Fécule comestible que l'on retire, dans l'Inde et en Amérique, de la racine du *marunta arundinacea,* du *curcuma angustifolia,* du *canna coccinea,* du *tacca pinnatifida.*

ARROWSMITH (Aaron), ingénieur géographe anglais, né à Winston en 1750, mort à Londres en 1824. Il a dressé plus de cent cartes, dont les principales ont été traduites et publiées à Paris. — Son neveu, JOHN, géographe anglais, né à Winston en 1790, mort en 1873, auteur du *London Atlas of universal geography* (1832-1837).

ARROWSMITHIE (de *Arrowsmith,* n. pr.) n. f. Genre de composées-muloïdées, fondé sur une espèce qui croît au cap de Bonne-Espérance. C'est un arbuste presque glabre, ou dont les feuilles et les rameaux sont garnis en dessous d'un léger duvet blanc.

ARROYO (de l'esp. *arroyo,* ruisseau) n. m. Canal naturel ou artificiel qui fait communiquer entre eux les cours d'eau, fleuves ou lacs, dans certains pays, comme la Cochinchine, le Brésil.

ARROYO, ville de Porto-Rico (Antilles espagnoles), sur la côte méridionale de l'île; 6.000 hab.

ARROYO del Puerco ou **de Malpartida,** ville de l'Espagne occident. (Estrémadure); 6.075 hab. Embranchement sur Caceres du ch. de f. Madrid-Lisbonne.

ARROYO (Diego DE), peintre espagnol, né à Tolède en 1498, et mort à Madrid en 1551. On croit que cet artiste étudia en Italie. A la fois miniaturiste et portraitiste, il est connu par ses illustrations des ouvrages conservés dans la bibliothèque de la cathédrale de Madrid, et aussi par sa fonction de peintre du cabinet de Charles V.

ARROZIE (de *arroz,* nom brésilien de cette plante) n. f. Bot. Syn. de CARYOCHLOA.

ARRUDÉE n. f. Genre de plantes de la famille des clusiacées, réintégré dans le genre clusie.

ARRUDIR v. n. Devenir rude. (Vieux.)

ARRUGIE n. f. Dans les mines, Canal conduisant dans le puisard les eaux provenant d'infiltrations, etc.

ARRUMAGE, ARRUMER, ARRUMEUR, ancienne orthographe de ARRIMAGE, ARRIMER, ARRIMEUR.

ARS (*ar'* — du lat. *armus,* épaule des animaux [dans l'endroit où elle se joint à l'omoplate]) n. m. Pl. formé à l'endroit où les membres antérieurs du cheval s'articulent au poitrail. ‖ *Saigner un cheval des quatre* ARS, *aux quatre* ARS, Le saigner aux quatre membres.

ARS, SE adj. V. ARDS.

ARS, comm. de la Creuse, arrond. et à 13 kilom. d'Aubusson; 1.004 hab.

Il existe plusieurs autres communes de ce nom; les principales sont les suivantes : ARS, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 54 kilom. de Riom; 560 hab.; — ARS, comm. de l'Ain, arrond. et à 10 kilom. de Trévoux; 481 hab.; etc.

ARS ou **ARS-EN-RÉ,** ch.-l. de cant. (Charente-Infér.), arrond. et à 35 kilom. de La Rochelle; petit port sur la côte accidentale de l'île de Ré; 1.727 hab. Dans la plaine d'Ars-en-Ré fut battu, en 1624, le prince de Soubise, à la tête des protestants. — Le cant. a 5 comm. et 5.543 hab.

ARSACE, seigneur parthe, se révolta, en l'an 256 av. J.-C., contre Agathoclès, lieutenant d'Antiochos Théos, successeur d'Antiochos Sôter, et fonda, avec la dynastie des Arsacides, l'empire des Parthes, qui se confondit bientôt avec l'ancien empire des Perses, et s'étendit sur tout le pays compris entre l'Euphrate et l'Indus, d'une part, et, de l'autre, entre la mer Caspienne et le golfe Persique.

Monnaie d'Arsace.

ARSACIDES. La dynastie des Arsacides a fourni vingt-huit rois, qui ont régné sur la Perse pendant 468 ans. — *Un, une* ARSACIDE.

— *Histoire.* Malgré l'obscurité qui plane sur cette partie de l'histoire d'après les écrivains orientaux, il est possible, en consultant les auteurs grecs et latins, d'établir la succession de ses rois dans l'ordre suivant :

ARSACE, le fondateur de la dynastie, s'empare du pouvoir l'an 256 av. J.-C., et meurt d'une blessure en combattant; — TIRIDATE, son frère, lui succède (253); — ARTABAN Ier, fils du précédent (217); — PHRIAPATIUS, fils du précédent (194); — PHRAHATE Ier, fils du précédent (181); — MITHRIDATE Ier, frère du précédent (173); — PHRAHATE II, fils de Mithridate (136), meurt dans une expédition contre les Scythes; — ARTABAN II, fils du précédent (128), meurt également dans une expédition militaire; — MITHRIDATE II (le Grand), fils d'Artaban (124); — MNASKÉRÈS, fils de Phrahate (87); — PHRAHATE III, fils de Mnaskérès (69), meurt empoisonné par ses fils; — MITHRIDATE III, un des meurtriers de Phrahate (60), chassé du trône par ses sujets, est mis à mort par ordre de ses frères; — ORODE, frère du précédent (54), meurt étranglé par son fils; — PHRAHATE IV, fils parricide d'Orode (37), meurt étouffé par son fils; — PHRAHATACÈS, fils parricide du précédent (4 de J.-C.), meurt assassiné par Orode, son oncle; — ORODE II, frère de Mithridate (5 de J.-C.), meurt assassiné lui-même au bout de quelques mois; — VONONÈS, fils de Phrahate IV (6 de J.-C.), appelé au trône par les Parthes, est obligé d'abdiquer; — ARTABAN III, roi des Scythes, de la famille des Arsacides, est appelé au trône par ses sujets (15 de J.-C.); — BARDANÈS, second fils du précédent, désigné par son père pour lui succéder (43 de J.-C.), est détrôné par son frère; — GOTARZÈS, fils aîné d'Artaban (47); — VONONÈS II, prince de la famille royale, est désigné par Gotarzès pour lui succéder (51); — VOLOGÈS Ier, fils du précédent (52); — PACORE, fils aîné du précédent (90); — CONNOÈS, frère du précédent (97); — VOLOGÈS II, fils du précédent (134); — MONNÉRÈS, proclamé roi par les Parthes, ne garde pas le pouvoir; — VOLOGÈS III, fils de Vologès II (188); — ARTABAN IV (214), le dernier des Arsacides de Perse, meurt dans une guerre contre les Romains (926), trahi par un officier perse qui devrait Ardeshir Babegan, le chef de la dynastie des Sassanides.

— Trois autres branches de la dynastie des Arsacides ont régné en Orient : l'une en Bactriane; l'autre en Arménie; la troisième en Scythie, et n'a disparu que vers l'an 370 de J.-C.

— BIBLIOGR. : Rawlinson, *the Sixth Great Oriental Monarchy* (Londres, 1876).

ARSACIDES (TERRES), archipel de l'Océanie. V. SALOMON (*îles*).

ARSAMÈS, général perse, contemporain de Darius, et qui se révolta contre lui. — ARSAMÈS, fils d'Artaxerxès Longue-Main, tué par Ochus. — ARSAMÈS, qui commandait l'armée perse au passage du Granique, et qui périt à la bataille d'Issus.

ARSAMMONIUM (*ni-om'* — rad. *arsenic,* et *ammonium*) n. m. Radical composé différant d'un diammonium par la substitution d'un atome d'arsenic à un des atomes d'azote. V. ARSINE.

ARSAMOSATA, ville forte de l'anc. Arménie, entre l'Euphrate et les sources du Tigre, capitale de la Sophène.

ARSCHIN n. m., **ARSCHINE** ou **ARSCHINNE** n. f. Métrol. Syn. de ARCHINE. V. ce mot.

ARSENAL (s'écrivait et se prononçait autrefois *arsenac* — du lat. *arx, arcis,* citadelle) n. m. Etablissement où l'on fabrique, répare et conserve le matériel des armées de terre. — Etablissement maritime où se construisent, se réparent et s'arment les bâtiments de guerre. ‖ Lieu où est situé l'arsenal : *Aller se promener à l'*ARSENAL. ‖ Pl. *Des* ARSENAUX.

— Par exagér. Grande quantité d'armes : *Large ceinture, hérissée de tout un* ARSENAL. (Th. Gaut.)

— Par anal. Tout ce qui fournit en grande quantité des moyens d'attaque, de défense, de démonstration, etc. : *L'*ARSENAL *de l'érudition, de la coquetterie,* etc.

— ENCYCL. I. ARMÉE DE TERRE. Les *arsenaux* furent créés à l'origine pour emmagasiner, entretenir, réparer et fabriquer le matériel de guerre. Leur création remonte à l'époque où, par suite du développement et de l'importance croissante de l'artillerie, on reconnut la nécessité de régulariser la construction des engins dont elle se servait. C'est donc à l'artillerie qu'a appartenu dès le principe et qu'appartiennent encore aujourd'hui ces établissements. En France, les premiers arsenaux remontent au temps de François Ier. Ils furent d'abord à peu près uniformément répandus dans le pays; puis, peu à peu, les arsenaux situés à proximité de la frontière augmentèrent d'importance aux dépens de ceux qui se trouvaient plus au centre, et dont beaucoup disparurent. On trouvait plus commode de fabriquer, à proximité des places de la frontière, le matériel qui devait servir à leur défense, ainsi que celui dont avaient besoin les armées d'opérations, qui se formaient aussi d'habitude dans la même région. Aujourd'hui, au contraire, la tendance est plutôt inverse. Les chemins de fer rendant les transports de matériel beaucoup plus faciles, il semble préférable d'installer les arsenaux en des points qui soient à l'abri d'une invasion éventuelle.

Après 1814, la France reste avec les huit arsenaux de Douai, La Fère, Metz, Strasbourg, Toulouse, Rennes, Auxonne et Grenoble, ces deux derniers transférés plus tard, respectivement, à Besançon et à Lyon.

La guerre de 1870 nous fait perdre les deux arsenaux (génie et artillerie) de Metz, ainsi que celui de Strasbourg. Mais, par contre, d'autres sont créés à Grenoble, Toulon, Bourges, Versailles et Vincennes.

D'ailleurs, le rôle et l'importance de nos arsenaux se sont beaucoup modifiés depuis cette guerre de 1870, en raison même de l'expérience qu'elle nous a fait acquérir. Le matériel nécessaire aux armées est, dès le temps de paix, réparti sur tout le territoire : chaque corps de troupes ayant à proximité de son casernement les véhicules de toute espèce qu'il emmènerait en campagne. Et toutes ces voitures, au lieu d'être démontées comme autrefois, sont disposées « sur roues », dans de vastes hangars pourvus d'issues nombreuses, où l'on peut les atteler directement.

Il n'y a donc plus guère en dépôt, dans les arsenaux, que les réserves d'armes portatives et de munitions d'artillerie et d'infanterie, ainsi que le matériel des parcs de siège (v. ce mot), lequel est d'ailleurs également disposé dans des conditions qui en permettent le transport prompt et facile.

En résumé, les arsenaux sont à peu près uniquement, aujourd'hui, des établissements de construction. Quelques-uns même, par suite de la suppression de la *direction d'artillerie* (v. ce mot) dont ils dépendaient, ont cessé de porter le nom de « arsenal », pour prendre celui de *ateliers de construction.*

La loi des cadres de 1875 ayant supprimé le corps des ouvriers constructeurs du train des équipages, et chargé l'artillerie de la construction de tout le matériel de guerre qui ne serait point demandé à l'industrie privée, les divers établissements affectés à l'entretien ou à la construction des parcs d'équipages ont disparu, ou ont été réunis à ceux de l'artillerie. Celui de Vernon seul a subsisté, comme *atelier de construction* indépendant, et est venu s'ajouter aux ateliers ci-dessus désignés de Bourges, Douai, Rennes et Tarbes.

L'artillerie avait même établi en 1877 et 1878, à Avignon et à Angers, des ateliers de construction spécialement affectés au matériel des ponts de bateaux, mais qui ont disparu quand, par suite d'une loi votée en 1893, ce service a été remis au génie.

Par contre, l'établissement créé à Puteaux pour concourir à l'usinage des bauches à feu en acier est devenu, depuis 1877, un atelier de construction indépendant, d'une importance considérable, où l'artillerie fait construire du matériel de toute espèce, notamment des étuis de cartouches métalliques, et, tout récemment, des bicyclettes.

Il convient encore de rappeler l'*atelier de Meudon,* que le général (alors capitaine) Reffye avait organisé en 1864, et où furent fabriquées les mitrailleuses, ainsi que les premiers canons rayés français à chargement par la culasse. C'est cet atelier qui, transporté à Tarbes en 1870, y devint l'atelier de construction actuel.

L'artillerie possède aussi un *atelier de précision,* ou *d'étude du matériel,* installé au *dépôt central,* aujourd'hui *section technique* (v. ces mots), dont l'organisation remonte à 1819. Dans plusieurs de ses directions, elle a des *ateliers de fabrication d'étuis métalliques,* et des *ateliers de chargement de cartouches.* Et, enfin, ce sont des officiers d'artillerie qui dirigent l'*atelier d'armurerie* de Saumur, bien qu'il fasse partie de l'Ecole de cavalerie établie dans cette ville.

Ajoutons pourtant que, pour la fabrication du matériel de guerre, l'importance des arsenaux a relativement diminué, et paraît destinée à diminuer de plus en plus. La substitution du fer et de l'acier au bois, dans la construction des affûts et de différentes voitures, permet de confier sans inconvénient à l'industrie privée beaucoup de travaux qu'on tenait autrefois à exécuter dans les établissements de l'Etat, afin d'être sûr de la siccité parfaite des bois employés, tandis que la vérification de la qualité des métaux est bien plus facile.

Les arsenaux les plus renommés à l'étranger sont ceux de Woolwich en Angleterre, de Spandau en Prusse, de Vienne en Autriche, de Turin en Italie, de Saint-Petersbourg et de Briansk en Russie, etc.

— *Arsenal chirurgical.* On appelle ainsi la boîte ou collection des instruments de chirurgie officiellement adoptée par le ministre pour le service des *hôpitaux militaires* mixtes. (V. HÔPITAL.) La compositioo en a été modifiée il y a quelques années, ce qui a fait donner aux collections actuelles le nom de *nouvel arsenal,* par rapport aux anciennes, qui existent encore en grand nombre, et qu'on appelle *arsenal de 1859,* parce qu'elles avaient été établies à cette époque.

II. ARMÉE DE MER. Les arsenaux maritimes sont des établissements où on arme, construit, répare et ravitaille la flotte de guerre en vivres, munitions, charbon et personnel. L'arsenal se trouve au chef-lieu de l'arrondissement maritime. La France territoriale en compte cinq. Ce sont ceux de Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon; ils renferment des bassins de radoub, des magasins et des ateliers en nombre considérable. Ce sont les dépôts des bâtiments désarmés ou en réserve, première et deuxième catégories. Les divers services sont divisés en directions, le contre-amiral major général est investi des fonctions de directeur de l'arsenal; en temps de guerre, il est chargé de sa défense, et a la haute main sur tous les services, sous les ordres du préfet maritime. L'arsenal est administré par un conseil d'administration qui comprend tous les chefs de service : major général, directeurs des constructions navales, travaux hydrauliques, défenses sous-marines, artillerie, service de santé, commissaire général, sous la présidence du vice-amiral préfet maritime, à qui il est adjoint l'inspecteur en chef.

Dans certaines grandes villes de commerce comme Le Havre, on a conservé le vieux nom d'arsenal à quelques bâtiments dans lesquels sont concentrés tous les services administratifs de ce centre, dirigés par un commissaire. Hors de France, nous possédons en Cochinchine l'arsenal de Saïgon, sous les ordres d'un capitaine de vaisseau.

Les principaux arsenaux de l'étranger sont :

En Angleterre : Chatham, sur le Medway; Pembroke, extrémité sud du pays de Galles; Devonport, sur la Manche, près de Plymouth; Woolwich, sur la Tamise; Sherness, au confluent de la Tamise et de la Medway; Malte et Gibraltar, dans la Méditerranée;

En Allemagne : Dantzig-Kiel, sur la Baltique; Wilhelmshafen, sur la mer du Nord;

En Italie : La Spezzia, Gaëte, Tarente; Venise, sur l'Adriatique;

En Autriche : Pola et Fiume, sur l'Adriatique;

En Russie : Cronstadt, sur la Baltique; Sébastopol, dans la mer Noire;

En Espagne : Carthagène, La Corogne, Cadix;

En Portugal : Lisbonne;

En Turquie : Constantinople.

Le premier arsenal dont il est fait mention dans l'histoire de France est le *clos de galèes* de Rouen, sorte de bassin destiné à abriter, armer les galères royales, et qui, plus tard, devint un chantier de construction. Sous Charles V, avec l'amiral Jean de Vienne, cet arsenal eut un instant de splendeur; mais, avec Charles VI, il fut abandonné et périclita, comme tout le reste de la marine. Ce furent alors les ports de commerce qui armèrent et équipèrent les navires en guerre. Après la réunion de la Provence à la France, Toulon et Marseille furent les dépôts des galères royales de la Méditerranée. François Ier, en 1516, créa Le Havre, et, dès 1520, on y reçut et construisit des navires de guerre. On tenta quelques essais infructueux à Brest et à Omonville, près de Cherbourg. Sous Henri IV, on creusa la vieille darse de Toulon; mais ce fut Richelieu qui restaura les arsenaux. Il fit creuser au Havre le bassin du Roi, commença, sur la Penfeld, le port de Brest (1631), et fit creuser à

Brouage, entre Oléron et la terre, un port aujourd'hui comblé. Avec Colbert, une nouvelle impulsion fut donnée : Dunkerque fut créé de toutes pièces, La Rochelle et Toulon devinrent les centres des arrondissements maritimes ou intendances de la Méditerranée et de l'Océan.

Rochefort, à 30 kilom. de l'Océan, remplaça Brouage. Duquesne organisa Brest, et, sur les conseils de Vauban, Le Havre fut abandonné pour Cherbourg ; ce fut encore Vauban qui creusa la darse de Toulon qui porte son nom, et en fit le premier port de la Méditerranée. Louis XV créa le port de commerce de Cherbourg en 1738, et, en 1770, on acheta, à la Compagnie des Indes, Lorient, au confluent du Scorff et du Blavet, qui était parfaitement aménagé.

En 1781, on décida de construire à Cherbourg une digue en mer formant brise-lames, et on commença les travaux. En 1797, l'amiral Rosily et Forfait entreprirent les travaux d'Anvers, et firent creuser deux bassins à flot ; c'est sur ce port et sur Cherbourg que Napoléon porta tous ses efforts. En 1803, on décida à Cherbourg la création de l'avant-port de guerre et du bassin Charles X, et, en 1853, les travaux de la digue furent achevés. Depuis ce temps, les ports ont subi d'importantes transformations : à Cherbourg, on creusa dans le roc le bassin Napoléon III, six bassins de radoub, quatre cales de constructions couvertes, et quatre non couvertes. Le chenal de l'avant-port fut approfondi pour permettre l'entrée de tous les navires à toute marée. L'île Pelée et le fort Chavagnac furent réunis à la terre pour réduire les passes, les fronts de mer furent défendus par de nombreuses et puissantes batteries modernes.

A Brest, on a rendu le séjour de la rade plus sûr en construisant une grande digue derrière laquelle s'abritent les vaisseaux. L'arsenal a subi toutes les modifications que permet sa situation sur les berges assez abruptes d'une rivière ; on y trouve cinq bassins de radoub et des cales de construction nombreuses ; le goulet et les fronts de mer sont défendus de telle sorte que l'entrée en est à peu près inviolable par mer.

Lorient, port de construction ayant une tendance marquée à l'envasement, a néanmoins une rade sûre défendue par des batteries et par les dangers de l'entrée. Les ateliers de construction sont très importants et ont été tout particulièrement développés.

Rochefort, sur la rive droite de la Charente, à 21 kilom. environ de la mer, est d'accès difficile. Une barre qu'on va draguer le rendra plus praticable, mais il ne pourra recevoir que difficilement les navires de gros déplacement ; aussi a-t-il été à cet égard quelque peu délaissé, bien qu'on ait défendu la rade de l'île d'Aix autant qu'on a pu, pour le mettre à l'abri d'un coup de main. Quant à Toulon, on en a fait un port admirable, avec ses trois grandes darses, ses sept bassins de radoub, la jetée qui rend l'entrée de la rade inviolable, et les innombrables batteries qui sont élevées sur les importantes hauteurs qui l'entourent de toutes parts.

Colbert fut le véritable organisateur des arsenaux ; il créa deux directeurs, l'un civil, l'intendant ; l'autre militaire, nommé commandant du port et directeur de l'arsenal proprement dit ; des commissaires étaient placés à la tête de l'administration des différents services, enfin, un capitaine de port était chargé des navires désarmés et des mouvements (ordonnance de 1689). Depuis cette époque, notamment sous Choiseul, en 1765, puis en 1776, ce système subit de grandes transformations.

En 1800, Forfait créa les préfets maritimes, qui centralisèrent les civils et militaires ; l'intendant devint le chef de l'administration. Supprimés en 1815, les préfets maritimes reparaissent en 1826, et, en 1835, administration et contrôle sont réunis pour constituer le commissariat de la marine ; mais, en 1844, on rétablit le contrôle, qui devint plus tard l'inspection des services administratifs de la marine. Actuellement, l'organisation est la suivante : un vice-amiral, préfet maritime, commandant en chef, est directeur général de l'arsenal ; il a comme adjoint un contre-amiral, chef d'état-major, qui, par une décision de 1894, peut le remplacer par intérim, et a, en temps de guerre, la charge de la défense extérieure. Le préfet maritime a sous ses ordres : le contre-amiral, major général, chargé de l'arsenal, qui prend en temps de guerre le titre de directeur général de l'arsenal (sept. 1893), et à qui le préfet peut déléguer sa signature ; le commissaire général, chargé des services administratifs ; le directeur des constructions navales, chargé de la construction et de la réparation des navires, et du personnel du génie maritime ; le directeur des travaux hydrauliques, chargé des travaux d'entretien des quais, bâtiments, etc., intérieurs et extérieurs à l'arsenal ; le directeur des défenses sous-marines, chargé de tout le matériel de torpillerie et de la défense mobile ; le directeur des mouvements du port, chargé de l'entretien de l'arsenal et des mouvements de navires ; le directeur de l'artillerie, chargé des armes, munitions, et ateliers qui en dépendent ; enfin, le directeur du service de santé, chargé de l'administration du matériel et du personnel des hôpitaux. Tous ces chefs de service font partie du conseil d'administration de l'arsenal, à l'exclusion du directeur des mouvements du port. Le directeur du service de santé n'a voix délibérative que dans les questions qui l'intéressent directement, mais on a adjoint au préfet maritime l'inspecteur en chef.

Arsenal (Bibliothèque de l'), la bibliothèque la plus importante de Paris et de la France, après la Bibliothèque nationale. Les bâtiments constituaient, avant la Révolution, la demeure du grand maître de l'artillerie ; d'où leur nom. C'est en qualité de grand maître de l'artillerie que Sully demeura à l'Arsenal, et aujourd'hui encore on y voit les belles peintures des salles qu'il y fit aménager pour Henri IV. Le fondateur de la Bibliothèque de l'Arsenal a été Antoine-René de Paulmy, de la famille d'Argenson. Il demeura à l'Arsenal en qualité de « gouverneur du bailliage de l'Arsenal » et y forma l'incomparable bibliothèque, la plus belle sans doute qu'un particulier ait jamais formée, et qui devrait porter son nom. Le 23 juin 1785, il vendit sa bibliothèque au comte d'Artois. Le 1er mai 1793, la bibliothèque du comte d'Artois fut séquestrée, comme appartenant à un émigré. Le 28 avril 1797, elle fut ouverte au public. Le premier bibliothécaire en chef de l'Arsenal fut Hubert-Pascal Ameilhon, nommé le 28 avril 1797. C'est lui qui y fit passer les précieuses archives de la Bastille, déposées auparavant dans la bibliothèque de la Ville de Paris. Outre les salles dites *de Sully*, dont il vient d'être question, il faut admirer, à la Bibliothèque de l'Arsenal, la salle des manuscrits, particulièrement ornée des admirables sculptures sur bois décorant les salles que l'architecte Germain Boffrand construisit sous la Régence. La bibliothèque compte près de 500.000 volumes, 6.858 manuscrits, dont plusieurs sont de la plus rare valeur ; en outre, les archives de la Bastille remplissent 2.727 manuscrits ou volumes. La section des estampes est précieuse pour l'histoire du costume. Dans la section des imprimés, il faut citer 30.000 pièces de théâtre constituant un fonds spécial, formé à grand'peine, et la curieuse bibliothèque saint-simonienne, dite « du Père Enfantin ». Le catalogue des manuscrits a été publié par Henri Martin, celui des archives de la Bastille par Fr. Funck-Brentano ; le catalogue de la section des estampes est l'œuvre de Gaston Schéfer.

ARSÉNAMINE (de *arsenic*, et *amine*) n. f. Chim. Syn. de hydrogène arsénié. V. arsenic.

ARSÉNARGENTITE n. f. Arséniure naturel d'argent.

ARSENBISMUTH (*sèn'-biss*) n. m. Arséniure naturel de bismuth.

ARSÈNE (saint), diacre de l'Église romaine, né à Rome en 350, précepteur d'Arcadius, fils de Théodose. Arsène, désespérant de vaincre l'orgueil et l'opiniâtreté de son élève, se retira dans les déserts de la Thébaïde. Il y mourut en 445.

ARSÈNE, patriarche de Constantinople, né dans cette ville au début du XIIIe siècle, mort en 1273. Il fut nommé patriarche par Lascaris II, qui, en mourant, lui confia, conjointement avec Muzalon, la tutelle du jeune empereur Jean Lascaris. Arsène ne put empêcher l'usurpation de Michel Paléologue, qui finit par le faire déposer par un concile, et exiler dans l'île de Proconèse, où il mourut.

ARSÉNÉTHYLE n. m. Nom de plusieurs radicaux formés d'arsenic et de un, deux, trois ou quatre groupes éthyle. V. arsine.

ARSÉNÉTHYLIUM (*om'*) n. m. Chim. Syn. de tétréthylarsonium. V. arsonium.

ARSÈNIATE n. m. Sel résultant de la combinaison de l'acide arsénique et d'une base.

— Encycl. Chim. V. arsenic.

— Minér. Les principaux arséniates naturels sont :

L'arséniate de plomb ou *mimétèse*, ou *mimetène*, ou *mimétite*; de chaux ou *pharmacolite*; de nickel ou *anabergite*, ou *nickelocre*; de cobalt ou *érythrine*; d'antimoine ou *arsenstibite*; d'uranium ou *trögerite*; d'uranium et de cuivre ou *zeunérite*; de manganèse, magnésium, chaux, plomb et fer ou *arséniopléite*; d'alumine, soude, fer, manganèse et fluor ou *durangite*; de fer et de chaux ou *arséniosidérite*, ou *arsénokrokite*, ou *arsénocrocite*; enfin, les arséniates de fer : *scorodite, pharmacosidérite, sidérétine* ou *pitticite*, et les arséniates de cuivre : *olivénite, euchroite, ophanèse, érinite, chalcophyllite, liroconite*.

ARSENIC (*nik* ou *ni*; excepté devant une voyelle, où le *k* se fait toujours sentir — du gr. *arsén, énos*, homme, mâle, et *nikaô*, je dompte ; ou plus directement de *arsenicon*, nom sous lequel les anciens désignaient les sulfures naturels d'arsenic) n. m. Corps simple, d'apparence métallique, très répandu dans les minerais métalliques. ‖ Vulgairem., s'emploie pour désigner l'acide arsénieux.

— Absol. Toute espèce de composé arsenical vénéneux : *Être empoisonné par l'*arsenic.

— Alchim. *Arsenic des philosophes*. Le mercure ou la matière d'où l'on retire le mercure ou le soufre.

— *Arsenic métallique*. Nom sous lequel on désigne quelquefois l'arsenic proprement dit. ‖ *Arsenic blanc*. Nom vulgaire de l'acide arsénieux. ‖ *Arsenic natif*. Arsenic naturel.

— Encycl. Minér. Les minerais d'*arsenic* sont répandus dans presque tous les gîtes métallifères, associés ordinairement à d'autres minéraux. Ils se distinguent en ce qu'ils dégagent des vapeurs arsenicales par grillage, ou par simple calcination avec de la poussière de charbon. Ce dégagement de vapeurs est accompagné d'une odeur d'ail.

L'*arsenic natif* est une substance d'éclat métallique dans sa cassure fraîche, mais qui noircit promptement à l'air. On trouve l'arsenic natif en masses fibreuses, grenues ou compactes. Il existe également dans un certain nombre de combinaisons naturelles, parmi lesquelles nous citerons : les sulfures : *orpiment, réalgar*; les arséniosulfures de plomb : *sartorite*, ou *sclérocase*, ou *arsénomélane, dufrénoysite*; de plomb et de fer : *beudantite*; de tellure : *arsénotellurite*; d'argent, ou argent rouge arsenical : *proustite*; de cuivre et de fer, ou cuivre gris arsenical : *tennantite, sandbergérite*; de fer ou fer arsenical : *mispickel*, ou *arsénopyrite*, ou *arsénosidérite, danaite*; de nickel ou nickel gris : *disomose* ou *gersdorffite, corynite*; de cobalt ou cobalt gris : *cobaltine, glaucodot*; les arséniures d'antimoine ou *allemontite*, d'argent ou *arsénargentite*, de bismuth ou *arsenbismuth*, d'uranium ou *arsénurane*, de cuivre ou *condurrite*, de nickel ou nickel arsenical, ou *nickeline*, ou *arsennickel*, de cobalt ou cobalt arsenical, ou *smaltine, safflorite*; puis l'acide arsénieux ou *arsénolite*, ou *arsénite, claudétite*, et enfin les arséniates. V. arséniate.

— Chim. L'*arsenic* est un corps solide à la température ordinaire, gris d'acier, cassant, bon conducteur de l'électricité, insoluble dans tous les dissolvants. Il se sublime sans fondre lorsqu'on le chauffe à l'air libre vers 400°. Il présente avec le phosphore de nombreuses analogies physiques et chimiques ; comme lui, on peut l'obtenir sous deux états différents : quand on chauffe l'arsenic dans un courant d'hydrogène, les vapeurs d'arsenic se déposent dans les parties chaudes du tube sous forme de rhomboèdres aigus, et dans les parties froides sous forme pulvérulente ou vitreuse (*arsenic amorphe*). L'arsenic amorphe a pour densité 4,7 ; l'arsenic cristallisé 5,7. La vapeur d'arsenic est incolore et répand toujours une odeur d'ail, due à une oxydation partielle ; sa densité, prise à 860°, est 10,6, ce qui donne 300 environ pour son poids moléculaire ; son poids atomique étant 75, on en conclut que l'arsenic, comme le phosphore, est tétratomique.

A l'air libre, l'arsenic perd son éclat métallique, par suite de formation d'oxyde ; si l'air est chargé de vapeur d'eau, la transformation est plus profonde, et l'arsenic se convertit peu à peu en *anhydride arsénieux* ; réduit en poudre et chauffé, il s'oxyde très énergiquement, brûle avec une flamme bleue, en donnant de l'anhydride arsénieux. L'arsenic se combine avec le soufre, avec le fluor, le chlore, le brome et l'iode ; il s'unit directement aux métaux pour donner des *arséniures*; il réduit l'acide azotique et se transforme en acide arsénique $As^2O^5H^3$. C'est un toxique, mais à un degré bien inférieur à l'acide arsénieux.

Préparation de l'arsenic. On le prépare généralement en chauffant, dans une cornue de grès, le *mispickel*, FeAsS : l'arsenic se sublime sur les parois de la cornue ; on peut formuler ainsi la réaction :

$$FeAsS = FeS + As.$$

L'arsenic recueilli peut être purifié par distillation en présence du charbon ; au lieu de mispickel, on peut aussi employer l'arsenic natif. On peut encore le préparer en grillant les sulfures ; on obtient d'abord de l'acide arsenieux, on le décompose et on sublime.

— *Anhydride arsénieux*. As^2O^3 ou As^4O^6. C'est le plus important des composés de l'arsenic ; il est plus connu sous les noms de *acide arsénieux, arsenic blanc, arsenic* ; il se produit quand l'arsenic brûle dans l'oxygène :

$$As^2 + O^3 = As^2O^3.$$

On l'obtient industriellement en Silésie, en grillant les sulfures ou arséniosulfures ; l'acide arsénieux se condense dans de vastes chambres en maçonnerie, on le recueille et on le distille, après lui avoir ajouté du fer pour enlever le soufre qu'il pourrait renfermer.

L'anhydride arsénieux, condensé sur une paroi froide, se présente sous forme de poudre blanche cristallisée ; si la paroi est chaude, il forme des masses vitreuses, translucides et incolores, qui prennent un aspect *porcelanique*. Ces masses vitreuses sont formées d'une multitude de cristaux enchevêtrés. L'anhydride arsénieux se sublime sans fondre ; on peut l'obtenir liquide en le chauffant dans un tube de verre fermé à la lampe ; il est dimorphe ; quand on le volatilise, il se dépose sur une paroi froide sous forme d'octaèdres, sur une paroi portée à une température supérieure, vers 250°, sous forme de prismes rhomboïdaux ; il est peu soluble dans l'eau ; sa vapeur a pour densité 13,83. Chauffé dans un courant d'hydrogène, il donne de l'hydrogène arsénié avec production d'arséniure métallique ; la même réaction se produit quand on l'introduit dans un appareil producteur d'hydrogène en activité. Le charbon le réduit également ; d'autre part, il réduit le permanganate de potassium et la dissolution de chlorure d'or. C'est un poison énergique. V. l'alinéa Méd.

— *Acide arsénieux*. Bien que cet acide soit inconnu, on connaît cependant des *arsénites* ; ce sont des sels généralement incristallisables, que la chaleur transforme en *arséniates* ; ils donnent des précipités jaunes avec l'azotate d'argent, vert pomme avec le sulfate de cuivre $Cu^2As^2O^{11}$, *vert de Scheele*] ; le vert de *Schweinfurt* est un acétoarsénite de cuivre.

— *Anhydrides* et *acide arséniques*. Ils correspondent aux anhydride et acides phosphoriques. L'anhydride arsénique est une poudre blanche que l'on obtient en chauffant au rouge sombre l'acide arsénique. L'acide arsénique ordinaire $As^2O^5H^3$ s'obtient par oxydation de l'acide arsénieux au moyen de l'acide azotique et de l'eau régale ; cet acide, chauffé vers 160°, donne l'acide pyroarsénique :

$$2As^2O^5H^3 = H^2O + As^4O^{11}H^4.$$

En continuant à chauffer vers 206°, on obtient l'acide métaarsénique As^2O^4H ; en continuant encore à chauffer, la déshydratation devient complète, et on arrive à l'anhydride, qui, au rouge blanc, se décompose.

Les *arséniates* sont très solubles dans l'eau ; on connaît des arséniates mono, bi, trimétallique ; ils donnent avec l'azotate d'argent un précipité rouge brique, avec le sulfate de cuivre un précipité bleu verdâtre, avec le nitrate de bismuth un précipité blanc.

— *Sulfures d'arsenic*. D'après Nilson, il n'existe que trois sulfures d'arsenic : le bisulfure ou *réalgar* As^2S^2, le trisulfure ou *orpiment* As^2S^3 correspondant à l'anhydride arsénieux, le pentasulfure As^2S^5 correspondant à l'anhydride arsénique. Les deux premiers se rencontrent dans la nature (v. l'alinéa Minér.) ; tous les trois peuvent s'obtenir en chauffant des proportions convenables de soufre et d'arsenic.

— *Hydrogène arsénié*. L'hydrogène arsénié ou *arséniure d'hydrogène*, AsH^3, analogue à l'ammoniaque et à l'hydrogène phosphoré, se produit quand on introduit de l'acide arsénieux dans le flacon de l'appareil produisant l'hydrogène ; on le prépare en faisant agir l'acide sulfurique étendu sur un arséniure de zinc, As^2Zn^3, que l'on prépare directement :

$$3So^4H^2 + As^2Zn^3 = 2AsH^3 + 3So^4Zn.$$

C'est un gaz incolore, d'une odeur alliacée désagréable, très toxique. Il est décomposé au rouge. Il brûle à l'air, produisant une flamme livide, et dégageant de l'eau et de l'acide arsénieux si l'oxygène est en excès, de l'eau et de l'arsenic si l'oxygène n'est pas en quantité suffisante ; c'est ce dernier cas qui se produit quand on écrase la flamme de l'hydrogène arsénié avec une soucoupe : on obtient un dépôt d'arsenic. Ce gaz est absorbé par les sels d'argent et de cuivre, ce qui permet de purifier l'hydrogène préparé avec le zinc, qui contient souvent des traces d'arsenic. On analyse ce gaz en chauffant du cuivre en présence d'un volume connu d'hydrogène arsénié.

On connaît aussi un *arséniure solide d'hydrogène*, As^2H, qu'on obtient soit par l'action de l'eau sur l'arséniure de potassium, soit dans l'électrolyse de l'eau, quand on prend un barreau d'arsenic pour électrode négative.

— *Usages de l'arsenic et de ses composés*. L'arsenic est peu employé, il entre dans la composition de quelques verres étrangers, et dans quelques alliages tels que le tain des miroirs de télescopes, le plomb de chasse, etc. L'acide arsénieux sert à l'impression des indiennes et à la fabrication des papiers peints ; il blanchit le verre et le rend plus fusible ; il sert à obtenir le *vert de Scheele* et le *vert de Schweinfurth* ; on l'emploie quelquefois dans le chaulage du blé, afin de préserver celui-ci de la piqûre des insectes ; il entre dans la composition du savon de Bécœur, qui sert à conserver les animaux empaillés ; enfin, on s'en sert pour détruire les rats. L'acide arsénique est employé dans la préparation de la *fuchsine* ; le réalgar et l'orpiment, dans la fabrication des couleurs ; l'orpiment sert dans la mégisserie pour le débourrage des peaux de mouton. Pour l'usage en médecine, v. l'alinéa Méd.

— *Recherche et dosage de l'arsenic*. — *Appareil de Marsh*. A. Gautier a donné (*Bull. Soc. chim.*, t. XXIV) une méthode précise pour la recherche de l'arsenic en toxicologie. Il se sert de l'appareil imaginé par Marsh en 1836.

L'appareil de Marsh, tel que l'installe A. Gautier, se compose d'un appareil ordinaire à hydrogène, A, la tubulure

latérale porte un tube B, recourbé à angle droit et communiquant avec un tube plus large C renfermant du coton ; à l'extrémité du tube C s'adapte un tube en verre peu fusible, effilé à son extrémité et entouré de clinquant dans sa partie médiane. L'hydrogène est produit par l'action de l'acide sulfurique dilué sur du zinc bien pur. Les

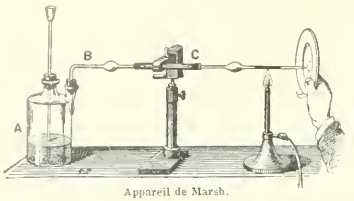

Appareil de Marsh.

matières animales dans lesquelles on recherche l'arsenic sont d'abord traitées par l'acide azotique bien pur, dans une capsule de porcelaine soumise à une douce chaleur : le liquide prend bientôt une couleur orange ; on retire du feu, on ajoute de l'acide sulfurique, la liqueur brunit ; on la chauffe, puis, quand elle commence à émettre des vapeurs sulfuriques, on verse goutte à goutte de l'acide azotique sur le résidu ; on chauffe la masse devenue liquide de nouveau jusqu'à un commencement de carbonisation, on traite par l'eau bouillante, on réduit la solution par le bisulfite de sodium, et on précipite par l'hydrogène sulfuré ; le sulfure d'arsenic est transformé en acide arsénique : c'est cet acide qui est introduit dans l'appareil de Marsh. L'hydrogène arsénié qui se forme est décomposé par la chaleur à son passage dans le tube chauffé à la lampe, l'arsenic se dépose sous forme d'anneau dans une partie plus froide du tube ; en même temps, le gaz est allumé à l'extrémité du tube, et la flamme, écrasée par une soucoupe froide, laisse déposer une tache. Reste à caractériser l'arsenic. Les taches déposées dans la soucoupe sont dissoutes dans l'acide azotique ; la solution, évaporée à sec, laisse un dépôt d'acide arsénique, on neutralise par l'ammoniaque, et on évapore au bain-marie ; en versant quelques gouttes d'azotate d'argent dans la capsule, on obtient un précipité rouge brique d'azotate d'argent. Quant à l'anneau, il se déplace facilement quand on le chauffe ; il est soluble dans l'hypochlorite de soude ; on peut le traiter comme les taches. L'appareil de Marsh peut d'ailleurs servir à faire un véritable dosage d'arsenic.

— On peut aussi doser l'arsenic à l'état de sulfure ou d'arséniate ; on peut en faire un dosage volumétrique grâce à l'action de l'hydrogène arsénié sur une solution d'azotate d'argent ; il suffit d'employer une solution titrée d'argent ; cette méthode est appliquée pour le dosage de l'arsenic contenu dans les eaux minérales.

— Méd. *Thérapeut.* L'arsenic métallique n'entre dans aucune préparation médicamenteuse, mais la médecine fait un grand usage des arsenicaux. L'acide arsénieux ou arsenic blanc est utilisé à la dose de 5 milligr. à 5 centigr. par jour, à l'intérieur, comme antiherpétique, comme antinévralgique, comme fébrifuge dans les fièvres paludéennes, soit en poudre, soit en solution (solution arsenicale de Boudin), soit en pilules ou granules (granules de dioscoride) ; à l'extérieur, sous forme de poudre ou pâte escarrotique (poudre caustique du frère Côme).

L'arsénite de potasse (liq. de Fowler) et les autres arsénites alcalins sont employés dans l'anémie et la faiblesse nerveuse. La formule de la liqueur de Fowler est : eau distillée : 500 gr. ; acide arsénieux, carbonate de potasse, de chaque, 5 gr. ; alcoolat de mélisse composé, 15 gr. (Elle s'administre à la dose de 4 à 10 gouttes dans la journée.)

L'arséniate neutre de soude (liq. de Pearson à 1/600), l'arséniate de fer et l'arséniate double de soude et de fer, sont utilement administrés contre les affections cutanées chroniques, la scrofule, l'herpétisme. L'arséniate acide ou biarséniate de potasse (sel arsenical de Macquer) s'emploie comme l'acide arsénieux. L'arséniate de quinine est surtout indiqué contre les fièvres paludéennes.

Tonique à faible dose, l'arsenic est au contraire, à forte dose, un poison hypostésinant.

— *Toxicol.* Les empoisonnements par l'arsenic sont le plus souvent causés par l'acide arsénieux, appelé aussi « oxyde blanc d'arsenic », « arsenic blanc » ou simplement « arsenic », et vulgairement « mort-aux-rats ». Quelquefois, ils sont dus à d'autres composés arsenicaux employés comme médicaments (arséniates et arsénites alcalins et ferreux) ou utilisés dans l'industrie (vert de Scheele, vert de Schweinfurt). Ces empoisonnements se produisent par suite d'imprudence ou d'abus au cours d'une médication arsenicale, par méprise, par manœuvres criminelles, par défaut d'hygiène dans l'industrie de l'arsenic, ou dans les habitations (tentures, papiers verts à l'arsenic). Les circonstances où peuvent se produire les empoisonnements par l'arsenic dans l'industrie sont extrêmement nombreuses : grillage des minerais, fabrication des couleurs, des papiers peints, des fleurs artificielles, de la fuchsine, empaillage des animaux, peausserie, fabrique de boîtes à conserves, en général industries du zinc, du plomb, de l'étain, qui contiennent l'arsenic comme impureté. L'affaire des pains de Saint-Denis (268 victimes) et celle des vins d'Hyères (400 victimes) sont des exemples terribles d'intoxications alimentaires.

Les empoisonnements criminels par l'arsenic sont nombreux dans l'histoire. Les Borgia, la Toffana, la Sparta en Italie, la Brinvilliers en France, la Gottfried en Allemagne, ont acquis, en les pratiquant, une triste célébrité.

On distingue deux sortes d'empoisonnements par l'arsenic : les empoisonnements rapides ou aigus, résultant de l'ingestion de fortes doses ; les empoisonnements lents, résultant de l'absorption souvent et longtemps répétée de faibles doses, et constituant l'*arsenicisme*.

Les symptômes de l'empoisonnement rapide sont : une constriction douloureuse de la gorge, des nausées suivies ou non de vomissements, des évacuations alvines répétées, une sécrétion muqueuse abondante du nez, de la bouche et de la gorge, puis une prostration extrême, de l'oppression, une soif ardente, de l'anurie, le météorisme du ventre, le refroidissement de la peau, des crampes, quelquefois des convulsions et de la paralysie. Les sueurs visqueuses et la syncope précèdent la mort, qui peut arriver au bout de quelques heures ou de quelques jours, sans que le malade ait perdu connaissance. Le traitement consiste en vomitifs d'abord, puis magnésie calcinée, ou sesquioxyde de fer hydraté en grande abondance, enfin, diurétiques et stimulants.

Les symptômes de l'empoisonnement lent ne diffèrent guère des précédents que par la durée ; les vomissements et la diarrhée paraissent par intervalle ; il survient des palpitations, de la céphalalgie, des accidents nerveux, de la fièvre et de la paralysie ; les forces diminuent graduellement.

Les paralysies portent plutôt sur les membres inférieurs, tandis que, dans les empoisonnements par le plomb, elles portent plutôt sur les membres supérieurs.

La suppression de la cause, le régime lacté, enrayent le mal s'il est pris à temps.

La convalescence est toujours longue.

— *Méd. lég.* La recherche de l'arsenic, dans les cas d'empoisonnement, est très facile au moyen de l'appareil de Marsh (v. l'alinéa Chim.), où l'on traite les déjections, les aliments suspects, si le malade survit, et ensuite les viscères coupés en petits morceaux, si la mort s'en est suivie, car l'arsenic s'y accumule, particulièrement dans le foie. A moins de trouver des quantités considérables de poison, il est difficile, dans bien des cas, d'affirmer, d'après le seul examen chimique, que la mort a été réellement causée par l'arsenic. On se souvient de l'apostrophe de T.-V. Raspail à propos du rapport d'Orfila dans le procès fameux de Mme Lafarge : « On a trouvé de l'arsenic, dites-vous, mais on en trouverait partout, même dans le fauteuil de M. le président. » Mais l'examen chimique est souvent corroboré par l'observation clinique ou par l'autopsie, qui révèlent les accidents ou les lésions spécifiques de l'empoisonnement par l'arsenic.

On trouve, à l'autopsie, des escarres et des ecchymoses gangreneuses de l'estomac ne résultant pas de l'action caustique du poison sur la muqueuse, mais d'un trouble de la circulation, car elles existent quelle que soit la voie d'introduction du poison, et aussi dans le cœur, qui ne renferme ordinairement que du sang liquide ; le poumon est gorgé de sang noir. La dégénérescence graisseuse généralisée des viscères se rencontre dans l'arsenicisme comme dans l'empoisonnement par le phosphore.

ARSENICAL, ALE, AUX adj. Qui renferme de l'arsenic, qui a rapport à l'arsenic : *Pâte* ARSENICALE. *Sels* ARSENICAUX.

— *Savon arsenical.* V. SAVON.

ARSENICIASE n. f. Intoxication arsenicale chronique. V. ARSENIC.

ARSENICIQUE adj. Chim. Syn. de ARSÉNIQUE.

ARSENICISME (*siss*) n. m. Intoxication arsenicale. Syn. de ARSENICIASE.

ARSENICITE n. f. Syn. inusité de PHARMACOLITE.

ARSENICO-FERRIFÈRE (de *arsenic*, de *fer*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui contient à la fois et accidentellement de l'arsenic et du fer.

ARSENICOPHAGE (de *arsenic*, et du gr. *phagein*, manger) n. et adj. Se dit de celui ou de celle qui mange de l'arsenic. Syn. de TOXICOPHAGE.

— ENCYCL. Une partie de la population, dans la Styrie, la basse Autriche, et quelques autres contrées de l'Allemagne, fait usage de l'arsenic, pris à peu près quotidiennement. Ce médicament, appelé par eux *hydrach*, leur donne de la force, de l'embonpoint, et leur facilite leurs ascensions continuelles. Les jeunes paysannes en consomment également une petite quantité, dans le but d'acquérir de l'embonpoint et de la fraîcheur. On en fait prendre aussi aux bestiaux, pour accélérer l'engraissement. Par l'habitude, les *arsenicophages* arrivent à consommer 15 à 20 centigr. et plus d'acide arsénieux. Les sujets arsenicophages ne doivent pas se priver brusquement d'arsenic, sous peine d'un prompt dépérissement. L'arsenic est employé dans le traitement de l'asthme, de la phtisie pulmonaire, et toutes les fois qu'on veut activer la nutrition.

ARSENICOXYDE n. m. Nom générique des minéraux qui contiennent des oxydes d'arsenic.

ARSÉNIÉ, ÉE adj. Qui renferme de l'arsenic, qui est combiné avec l'arsenic : *Hydrogène* ARSENIÉ. ‖ On dit quelquefois ARSÉNIQUE, ÉE.

ARSÉNIEUX adj. m. Se dit d'un acide qui n'est connu que par ses sels. V. ARSENIC.

ARSÉNIFÈRE (de *arsenic*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Se dit d'un terrain, d'un minéral contenant de l'arsenic ou des sels d'arsenic.

ARSÉNIOBIÉTHYLE (de *arsenic ;* du lat. *bis*, deux, et de *éthyle*) n. m. Chim. V. ARSÉNÉTHYLE.

ARSÉNIOPLÉITE (de *arsenic*, et du gr. *pleistos*, nombreux) n. f. Arséniate hydraté naturel de manganèse, magnésium, chaux, plomb et fer.

ARSÉNIOSIDÉRITE (de *arsenic*, et *sidérite*) n. m. Arséniate ferrico-calcique hydraté, qui se présente sous forme de masses coacrétionnées. Syn. ARSÉNOCROCITE, ou ARSÉNOKROKITE.

ARSÉNIOSULFURE n. m. Combinaison d'un sulfure et d'un arsenure métallique.

ARSÉNIOTRIÉTHYLE (de *arsenic ;* du lat. *tres*, trois, et de *éthyle*) n. m. Chim. V. ARSÉNÉTHYLE.

ARSÉNIOVINIQUE adj. Se dit d'un acide obtenu en chauffant de l'acide arsénique avec de l'alcool concentré.

ARSÉNIQUE adj. m. Se dit d'un acide qui est une combinaison de l'arsenic avec l'oxygène. ‖ On dit quelquefois ARSÉNICIQUE. V. ARSENIC.

ARSÉNITE n. m. Chim. Sel formé par l'action de l'acide arsénieux sur les bases. V. ARSENIC.

— n. f. Minér. L'*arsénite* (As^2O^3) ou *arsénolite* est l'anhydride arsénieux naturel. On la rencontre en croûtes cristallines incolores.

ARSÉNIURE n. m. Combinaison de l'arsenic avec un autre métal : ARSÉNIURE *de nickel, de cobalt.*

ARSÉNIURÉ adj. m. Se dit d'un métal qui est allié avec de l'arsenic.

ARSENMÉTHYLE (*sèn*) n. m. Nom de plusieurs radicaux composés, formés d'arsenic et de méthyle. V. ARSINE.

ARSENMÉTHYLIUM (*sèn, om'* — rad. *arsenic*, et *méthyle*) n. m. (V. ARSINE, et ARSONIUM.) Radical monoatomique non isolé, dont la formule serait $(CH^3)^4As$, du type AzH^4. On connaît le chlorure, le bromure, l'iodure, l'hydrate, etc., de ce radical. Syn. TÉTRAMÉTHYLARSONIUM.

ARSENNE (Louis-Charles), peintre français (1790-1855), né et mort à Paris. Il exposa, au Salon de 1822, une *Maison de campagne à Auteuil*, et à celui de 1824, *Psyché*, et *Eudore et Velléda*. Plus tard, il se consacra à la peinture religieuse et allégorique. Echappant à l'influence romantique, il conserva toujours le style qui avait été en faveur au temps de sa jeunesse. Il a laissé un *Manuel du peintre et du sculpteur* (1833).

ARSENNICKEL (*sèn*) n. m. Nickel arsenical. Syn. de NICKELINE.

ARSÉNOCROCITE ou **ARSÉNOKROKITE** n. m. Minér. V. ARSENIOSIDÉRITE.

ARSÉNOLITE (de *arsenic*, et du gr. *lithos*, pierre. — L'orthogr. étymol. serait ARSÉNOLITHE) n. m. Acide arsénieux naturel. Syn. de ARSÉNITE.

ARSÉNOMÉLANE (de *arsenic*, et du gr. *mélas, anos*, noir) n. m. Arséniosulfure de plomb. Syn. de SARTORITE, ou SCLÉROCLASE.

ARSÉNOPYRITE ou **ARSÉNOSIDÉRITE** n. f. Fer arsenical. Syn. de MISPICKEL.

ARSÉNOTELLURITE n. f. Arséniosulfure naturel de tellure.

ARSENSTIBITE (*sèn'-sti* — de *arsenic*, et du lat. *stibium*, antimoine) n. f. Arséniate hydraté naturel d'antimoine.

ARSÉNURANE n. f. Arséniure d'urane naturel, minéral extrêmement rare.

ARSÉS (*sèss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des muscicapidés, renfermant des gobe-mouches des régions chaudes du globe. Citons l'*arses telescophthalmus* (Nouvelle-Guinée).

ARSES, roi de Perse, fils d'Artaxerxès III Ochus, monta sur le trône, et fut presque aussitôt empoisonné par l'eunuque Bagoas, qui avait déja assassiné Artaxerxès II (336 av. J.-C).

ARSIA, petit fleuve de l'Italie ancienne, limitant cette péninsule au N.-E., entre l'Istrie et l'Illyrie, et se jetant dans la mer Adriatique.

ARSILLI (François), poète et médecin italien, florissait à Rome, au XVIe siècle, sous le pontificat de Léon X. On lui doit un poème élégiaque : *De poetis urbanis*, appréciation des poètes du temps.

ARSIN (du lat. *arsus*, brûlé) n. m. Exécution de justice qui consistait à brûler la maison du condamné.

— ENCYCL. La loi des Saxons, au VIIe siècle, paraît être le plus ancien texte législatif où s'observe cette forme du droit de vengeance. Cet usage fut ensuite très répandu au moyen âge dans le nord de la France, principalement dans les villes du Hainaut et la Flandre, où il était connu sous le nom de « privilège des *arsins* ». Quand un bourgeois d'une ville avait reçu quelque outrage, il portait plainte aux échevins. Si l'on reconnaissait que la plainte était fondée, le coupable était sommé de venir donner satisfaction, faute de quoi la foule se rendait processionnellement à sa demeure, et, après une seconde sommation, le prévôt ou le bailli mettait le feu à sa maison et donnait un coup de hache aux arbres ; ensuite, la populace détruisait et arrachait tout. Lorsque le coupable était un bourgeois de la ville, il était simplement banni.

ARSINE n. f. Combinaison de l'arsenic avec des radicaux alcooliques. Les arsines sont formées de carbone, d'hydrogène et d'arsenic.

— ENCYCL. Ces corps ont été étudiés par Cadet, Cahours et Riche, Buneen, Landolt, Bayer, Hoffmann.

1° *Arsine contenant un seul radical alcoolique* AsR. Aucun groupement répondant à cette formule n'a été isolé, mais on connaît en combinaisons les groupements méthylé et éthylé. L'*arsenmonométhyle* $As.CH^3$ existe à l'état de bichlorure liquide ; de tétrachlorure solide instable ; de biiodure très fusible ; d'oxyde, etc. Tous ces composés ont une odeur irritante ou désagréable. Tous se préparent à l'aide soit des chloruraés, soit des oxydants, soit de l'acide sulfhydrique, agissant sur le bichlorure qui s'obtient en mettant en contact, pendant un temps assez long, l'acide chlorhydrique et l'acide cacodylique.

L'*arsenmonéthyle* AsC^2H^5 est connu à l'état de diiodure d'arsenmonéthyle et à l'état d'acide arsenmonométhylique.

2° *Arsines contenant deux radicaux alcooliques* AsR^2. On connaît à l'état de liberté et en combinaison l'*arsendiméthyle* ou *cacodyle* (v. ce mot) et l'*arsendiéthyle* ou *éthylcacodyle*.

L'arsendiéthyle ou éthylcacodyle $As(C^2H^5)^2$ existe libre, ou plutôt combiné à lui-même, $2[As(C^2H^5)^2]$. Il se forme dans l'action de l'arsénure de potassium ou de sodium sur l'iodure d'éthyle.

L'*iodure d'arsendiéthyle* $(C^2H^5)^2As.I$ est un liquide jaune huileux, ayant une odeur irritante, bouillant vers 230°, et obtenu par l'action de l'iode sur l'arsendiéthyle.

L'*azotate* $(C^2H^5)^2As.AzO^3$ et le *sulfate d'éthylcacodyle* $[(C^2H^5)^2As]^2SO^4$ s'obtiennent par double décomposition de l'iodure avec l'azotate et le sulfate d'argent en solution alcoolique.

L'acide éthylcacodylique $(C^2H^5)^2As.OH$ présente une grande analogie avec l'acide cacodylique, et s'obtient en oxydant l'éthylcacodyle par l'oxyde de mercure.

3° *Arsines contenant trois radicaux alcooliques* AsR^3. Citons la *triméthylarsine* (ou *arsentriméthyle*), la *triéthylarsine* (ou *arsentriéthyle*).

La *triméthylarsine* $As.(CH^3)^3$ s'obtient à l'état de pureté en décomposant par la potasse l'iodure de tétraméthylarsonium. C'est un liquide incolore, bouillant vers 100°. Elle peut fixer directement CH^3I et donner l'iodure de tétraméthylarsonium.

La *triéthylarsine* $As(C^2H^5)^3$ est le produit le plus abondant de la réaction de l'arsénure de sodium sur l'iodure d'éthyle. C'est un liquide incolore, huileux, très réfringent, fumant à l'air et prenant feu à une température peu élevée.

4° *Arsines contenant quatre radicaux alcooliques ou arsoniums.* Ces radicaux, comme les ammoniums, n'existent qu'à l'état de combinaisons : chlorure, bromure, iodure, hydrate, sels divers.

L'*arsenméthylium* ou *tétraméthylarsonium* $(CH^3)^4As$ s'obtient à l'état d'iodure quand on traite la triméthylarsine

par l'iodure de méthyle; on l'obtient aussi par l'action de l'iodure de méthyle sur le cacodyle ou sur l'arséniure de sodium. L'hydrate $(CH^3)^4As.OH$ obtenu par l'action de l'oxyde d'argent sur l'iodure est un solide déliquescent et caustique comme la potasse et les hydrates d'ammonium.

Le *tétréthylarsonium* $(CH^3)^4As$ s'obtient à l'état d'iodure, comme le précédent, par l'union directe de la triéthylarsine sur l'iodure d'éthylo.

— *Diarsoniums.* Ce sont des composés analogues aux diammoniums, résultant de la soudure de deux arsines par un radical divalent. Il existe aussi des radicaux mixtes, à la fois ammonium et arsonium, appelés *arsammoniums*; ou à la fois phosphonium et arsonium, appelés *phosphar-soniums*. Ces composés mixtes établissent bien la parenté entre les ammos, les arsines et les phosphines. Il existe aussi des arsines aromatiques dont on connaît les oxydes, chlorures, bromures. Citons seulement les *phénylarsines*, les *crésylarsines*.

ARSINOÉ, nom de plusieurs villes dans l'anc. Cilicie, dans l'île de Chypre, en Égypte, en Éthiopie, etc.

ARSINOÉ, concubine de Philippe de Macédoine (le père d'Alexandre), dont elle eut Ptolémée Ier, roi d'Égypte, et qui épousa ensuite le Macédonien Lagus.

ARSINOÉ, princesse égyptienne, fille de Ptolémée Lagus, née vers 316 av. J.-C. Elle fut successivement femme de Lysimaque, roi de Thrace, de Ptolémée Céraunus, et enfin de Ptolémée II Philadelphe, son propre frère, qui donna son nom à plusieurs villes. Arsinoé était adorée en Égypte et en Grèce, sous le nom de Vénus Zéphyritis.

ARSINOÉ, fille de Ptolémée III Evergète, épousa Ptolémée IV Philopator, son frère, assista avec lui à la bataille de Raphia, et contribua à la défaite d'Antiochus le Grand. Son époux, subjugué par les charmes de la courtisane Agathoclée, la fit mettre à mort.

ARSINOÉ, princesse égyptienne, fille de Ptolémée XI Aulète et sœur de la fameuse Cléopâtre. César, tuteur de ces deux princesses, donna l'Égypte à Cléopâtre et l'île de Chypre à Arsinoé. Mécontente d'un tel partage, Arsinoé tenta d'enlever la couronne à sa sœur; mais elle fut vaincue, reléguée dans une ville de l'Orient, et mise à mort par Antoine (41 av. J.-C.), sur la demande de Cléopâtre.

Arsinoé, personnage typique du *Misanthrope*, de Molière. Arsinoé est le type de la coquette qui, ne pouvant plus plaire, tourne à la dévotion :

> Elle est à bien prier exacte au dernier point;
> Mais elle bat ses gens, et ne les paye point.
> Dans tous les lieux dévots elle étale un grand zèle;
> Mais elle met du blanc et veut paraître belle.

— On emploie ce nom propre, dans la langue courante, comme un nom commun : *Les* ARSINOÉS *sont nombreuses*.

ARSINOITES NOMOS, une des sept contrées de l'Égypte formant l'Heptanomide. Capit. *Crocodilopolis* (ou *Arsinoé*).

ARSIS (*siss* — du lat. *ardere*, brûler) n. m. Vin trop chaud, trop ardent, trop spiritueux, et qui a un goût de brûlé. (Peu usité dans ce sens.)

ARSIS (*siss* — mot gr. signif. *action de lever*) n. f. Métriq. Chez les latins et les modernes, se dit, par opposition à *thésis*, du temps fort et de l'élévation de la voix sur certaines syllabes, pour mieux marquer le rythme du vers; chez les Grecs, au contraire, l'*arsis* marquait le temps faible et la *thésis* le temps fort.

— Anc. mus. Élévation de la main, pour marquer le commencement de la mesure. ‖ Passage du grave à l'aigu, par opposition à *thésis*, passage de l'aigu au grave. (Ces deux expressions, *arsis* et *thésis*, correspondaient à ce qu'on appelle aujourd'hui *fugue renversée* ou *contre-fugue*, c'est-à-dire celle où la réponse se fait dans un sens contraire au sujet.)

— Bot. Syn. de GREWIE.

ARS LONGA, VITA BREVIS (*L'art est long, la vie courte*), aphorisme lat. qui signifie que la vie humaine est trop courte pour que l'on ait le temps de connaître à fond un art ou une science.

— S'emploie aussi sous sa forme française :

> Pour soulever un poids si lourd,
> Sisyphe, il faudrait ton courage!
> Rien qu'on ait du cœur à l'ouvrage,
> L'*art est long, et le temps est court*.
>
> BAUDELAIRE.

ARSONIUM (*om* — rad. *arsenic*, et terminaison *onium*, empruntée au mot *ammonium*) n. m. Radical formé d'arsenic uni à quatre groupes hydrocarbonés univalents. Syn. ARSÉNIUM.

— ENCYCL. L'arsenic étant quadrivalent comme l'azote, il était naturel d'introduire, dans la théorie des composés organiques de l'arsenic, l'hypothèse des radicaux analogues aux ammoniums composés. Ce sont ces radicaux univalents, formés d'un atome d'arsenic joint à quatre radicaux alcooliques, qu'on appelle *arsoniums*. On désigne chacun d'eux comme un ammonium : ainsi le radical $As(C^2H^5)^4$ se nomme le *tétréthylarsonium*. V. ARSINE.

ARSONVAL (Arsène d'), physicien français, né à Laborie (Haute-Vienne) en 1851. Préparateur de Claude Bernard, docteur en médecine (1876), il fut nommé en 1882 directeur du laboratoire de physique biologique au Collège de France, où, après avoir été suppléant du cours de médecine expérimentale, il est devenu professeur en titre (1894). Il est membre de l'Académie de médecine (1888), et de l'Académie des sciences (1894). On lui doit des appareils très ingénieux : les galvanomètres apériodiques, un téléphone magnéto-électrique, le bec à gaz multiple, le myophone, etc., et de savantes recherches sur l'élasticité pulmonaire, la chaleur animale, l'équivalent mécanique de la chaleur, le maté, l'extrait testiculaire concentré, les combinaisons voltaïques, les courants de haute fréquence, la température de divers poissons, etc. Ses travaux ont été publiés dans les comptes rendus de l'Académie des sciences et dans d'autres recueils.

ARSOUF ou **ARZOUF**, village de Syrie, à 14 kilom. de Jaffa, sur la Méditerranée. C'est l'antique *Apollonia*, qui paraît avoir été détruite par les Juifs et rebâtie par Gambimins l'an 57 après J.-C., et fut nommée, au temps des croisades, *Assor*, ou *Assur*, ou *Arzuffum*. Godefroy de Bouillon ne put s'en emparer, mais Baudoin Ier l'emporta en 1102. Prise par Saladin, reprise par Richard Cœur de Lion en 1191, fortifiée par saint Louis en 1251, elle fut prise et rasée par Bibars Bondoukdar.

ARSOUILLE (*ll* mll. — Peut-être de *hara suilla*, toit à porcs, ou du vx franç. *souillart*, vaurien, canaille; n. m. Vaurien de bas étage, aux manières crapuleuses : *C'étaient des* ARSOUILLES *qui tiraient la savate*. [Th. Gaut.] ‖ Littré fait ARSOUILLE du féminin.

— S'empl. adjectiv. : *Air* ARSOUILLE. *Manières* ARSOUILLES.

ARSOUILLER (*ll* mll.) v. n. Se conduire en arsouille, fréquenter des arsouilles.

ARS-SUR-MOSELLE, anc. comm. du dép. français de la Moselle, arrond. et à 10 kilom. de Metz, sur la Moselle, cédée à l'Allemagne en 1871. Elle fait aujourd'hui partie du cercle de Metz; 4.610 hab. Forges et hauts fourneaux.

ARSURE (du vieux mot *ardre*) n. f. Agric. Maladie qui produit la sécheresse, dans les champs de pastel.

— Méd. Nom donné jadis à la gonorrhée virulente.

ART (*ar*) n. m. Application de connaissances raisonnées et de moyens spéciaux à la réalisation d'une conception. (Se dit, dans ce sens général, par opposition à *science théorique* et à *pratique spontanée* ou *routinière*) : L'ART *s'acquiert par l'étude et l'exercice*.

— Ensemble des règles d'un métier, état, profession : L'ART *de l'ébéniste, du serrurier*. (Se dit, dans ce sens, d'ouvrages publiés pour expliquer les principes d'un travail manuel) : *On a publié* l'ART *d'imprimer les étoffes*, l'ART *de la teinture en soie*.

— Ensemble des procédés dont l'homme se sert pour exciter des sensations et des sentiments, et notamment le sentiment du beau : *Les joies que procure* l'ART *sont désintéressées*.

— Effort, travail de l'homme, par opposition à *nature* : *Ville fortifiée par la nature et par* l'ART.

— Adresse, habileté : L'ART *de persuader consiste autant en celui d'agréer qu'en celui de connaître*. (Pasc.)

— Apprêt, affectation, artifice. (Se dit par opposition à *naturel*) : *Trop* d'ART *nuit souvent à l'éloquence*.

— Industrie, adresse, en parlant des animaux : *Rien de plus étonnant que* l'ART *avec lequel les castors construisent leurs cabanes*.

— *L'art pour l'art, Faire de l'art pour l'art*, Cultiver l'art pour lui-même, sans lui assigner aucune mission morale, sociale, etc., ou sans en espérer aucun profit pécuniaire.

— *Les hommes de l'art*, Ceux qui ont des connaissances pratiques en la matière dont il s'agit. ‖ *Maîtres de l'art*, Les hommes qui excelleut dans leur art. ‖ *Termes de l'art*, Mots plus spécialement ou exclusivement employés dans un art.

— Pl. et absol., Tous les arts en général, tant libéraux que mécaniques et industriels : *Cultiver les* ARTS.

> Les *arts* sont les enfants de la nécessité.
>
> LA FONTAINE.

— *Arts libéraux*. Ceux où l'esprit a plus de part que la main : *La prééminence des* ARTS LIBÉRAUX *sur les arts mécaniques s'est établie dans l'opinion, sans égard à l'utilité*. (Marmontel.) ‖ *Les sept arts libéraux*, Dénomination inventée par l'école d'Alexandrie, et par laquelle on désigna longtemps tous les objets qu'embrassait l'enseignement classique : *Les anciens admettaient* SEPT ARTS LIBÉRAUX : *la Grammaire, la Rhétorique, la Philosophie, l'Arithmétique, la Musique, la Géométrie et l'Astronomie*.

— *Arts mécaniques*, Ceux qui exigent principalement le travail de la main, l'emploi des machines : *Les* ARTS MÉCANIQUES *utilisent les forces naturelles*.

— *Beaux-arts*, Ceux qui ont pour but de charmer par la culture et l'action du beau, comme la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture, la poésie, l'éloquence et la chorégraphie.

— *Arts d'agrément*, La musique, le dessin, la danse considérés comme de simples amusements, comme des moyens de plaire et d'être agréable.

— *Arts majeurs et mineurs*, Nom donné, dans l'ancienne république de Florence, aux corps de métiers rangés en deux classes suivant leur importance. Les premiers, au nombre de sept, formaient la haute bourgeoisie : le *peuple gras*, suivant l'énergique expression des chroniqueurs florentins; les seconds, au nombre de quatorze, se composaient des petits métiers, des artisans, du *peuple maigre*.

— Dans l'anc. université, *Faculté des arts*, Celle qui comprenait les régents chargés d'enseigner les humanités et la philosophie. ‖ *Maître ès arts*, Celui qui avait pris les degrés qui lui donnaient droit d'enseigner les humanités et la philosophie.

— *Art sacerdotal* ou *Art sacré*, La science magique des Egyptiens, qu'on a appelée depuis *Philosophie hermétique*.

— *Le grand art*, L'art illusoire de transmuter les métaux, de faire de l'or, pratiqué par les alchimistes.

— *Art notoire*, Prétendu moyen d'acquérir d'emblée toutes les sciences par le jeûne et l'observance de pratiques superstitieuses. Salomon, suivant les adeptes, en avait été l'inventeur. Saint Thomas d'Aquin et Gerson se donnèrent la peine de prouver l'inanité de l'*art notoire*, qui fut condamné, en 1320, par la Faculté de théologie de Paris.

— *Art angélique* ou *Art des esprits*, Ensemble de moyens superstitieux par lesquels on croyait, au moyen âge, pouvoir apprendre ce que l'on voulait connaître, en se mettant en rapport avec un ange ou avec un démon.

— *Art de saint Anselme*. Se disait autrefois de moyens superstitieux employés pour guérir les plaies, et qui consistaient à toucher avec certaines cérémonies les linges destinés à les recouvrir.

— *Art céramique*. Art de fabriquer des vases et ustensiles de terre, de faïence ou de porcelaine, et de les décorer par la plastique ou la peinture. ‖ *Art culinaire*, Art de la cuisine. ‖ *Art dramatique*, Genre littéraire qui comprend toutes les œuvres destinées à être représentées sur la scène. ‖ *Art héraldique*, Art qui comprend la connaissance du blason. ‖ *Art militaire*, Connaissance approfondie de tout ce qui se rapporte au métier des armes. ‖ *Art nautique*, Art de la navigation. ‖ *Arts plastiques*, Ceux qui, comme la statuaire, consistent à reproduire la forme, la figure avec des matières molles, comme l'argile, la cire, le plâtre, etc. *Art mnémonique*, Art d'aider, de fortifier la mémoire, de créer une mémoire artificielle. ‖ *Art oratoire*, Art d'employer les ressources de l'éloquence. ‖ *Art médical*, Ensemble des connaissances, des principes qui président à la médecine. ‖ *Art vétérinaire*, Art de soigner, de guérir les maladies des animaux domestiques.

— Pêch. Sorte de filet, appelé aussi BOULIER.

— ALLUS. LITTÉR :

> Chez elle, un beau désordre est un effet de l'art.

C'est Boileau qui, dans l'*Art poétique* (chant II), après avoir tracé les règles de l'ode, achève d'en préciser le caractère et le génie par ce vers passé en proverbe. Toutefois, pour bien saisir la pensée de l'auteur, il ne faut entendre par ces mots qu'un désordre apparent, sous lequel se dissimule habilement une liaison savante des idées, liaison que la réflexion découvre. — Dans l'application, le vers du poète caractérise les désordres savamment étudiés pour produire plus d'effet. Il s'applique un peu à tout par exemple, à une toilette de femme, négligée à force d'être simple, mais dont l'ensemble n'offre qu'un attrait plus piquant.

— ALLUS. LITTÉR :

> La critique est aisée, et l'art est difficile.

Vers incisif, souvent attribué à Boileau, mais qui est de Destouches dans la comédie du *Glorieux* (acte II, scène v). Il signifie : Dénigrer l'œuvre d'autrui est facile; faire bien soi-même est moins commode.

— SYN. **Art, état, métier, profession.** *Art* se dit ordinairement des travaux de l'intelligence, et *métier*, des travaux manuels. Pour avilir l'*art*, on lui donne le nom de *metier*. *Etat* se dit particulièrement sous le rapport de la position que l'on occupe dans la société. *Profession* exprime la classe à laquelle on appartient par ses occupations.

— SYN. **Art, artifice.** L'*art* a plus d'étendue que l'*artifice*; il suppose une habileté générale qui rend capable de bien faire non seulement la chose dont il s'agit, mais toutes celles qui sont de même nature. L'*artifice*, qui, au figuré, signifie *ruse*, ne se rapporte qu'à certaines difficultés spéciales qu'on parvient à surmonter, plutôt en les tournant qu'en les abordant de front.

— SYN. **Art, adresse, dextérité, entregent, habileté, industrie, savoir-faire.** V. ADRESSE.

— ENCYCL. Observé dans son but, l'art est la manifestation du beau; considéré dans ses moyens, il est l'interprétation de la nature. Où le beau n'est pas en jeu, l'art cesse d'exister; où les proportions, l'harmonie que présente la nature sont méconnues, il n'y a plus d'art. Sans doute, on s'est plu à se servir de ce terme pour définir les formes les plus diverses de l'activité de l'homme. On dit l'« art oratoire », l'« art de la guerre », les « arts de la paix » pour qualifier l'agriculture, le commerce, l'industrie. Mais ce sont là des applications arbitraires d'un même mot. Au reste, en y réfléchissant, l'altération du sens absolu que doit garder le mot qui nous occupe comporte, en réalité, une hypothèse constante de supériorité, d'ampleur, d'excellence, ce qui, dans la plupart des cas, équivaut à une expression de beauté. Ainsi, nous usons tous de la parole : mais qu'un homme supérieur atteigne à l'éloquence, nous disons de lui qu'il est « maître dans l'art oratoire ». L'art est donc, au premier chef, la manifestation du beau. Or le beau est particulièrement sensible quand il revêt une forme; c'est pourquoi l'architecture, la peinture, la sculpture doivent être considérées comme étant des arts proprement dits, ou beaux-arts. Aux arts du dessin que nous venons d'énumérer s'ajoutent la musique et la danse, qui complètent le groupe des beaux-arts.

— Dans cette acception, élevée et spéciale, l'art s'adresse à l'imagination et au sentiment, qu'il a pour objet d'émouvoir. — Pour tout ce qui concerne la nature de l'art, son principe, son objet, nous renvoyons au mot ESTHÉTIQUE.

— ARTS LIBÉRAUX. Avant de parler des arts mineurs qui découlent des beaux-arts, nous devons expliquer ce qu'on entend par *arts libéraux*. Ce terme est la traduction rigoureuse de l'expression antique *artes liberales*. Les anciens appelaient « arts libéraux » ceux que l'homme libre peut exercer sans déchoir, par opposition aux « arts mécaniques » ou « manuels », dévolus aux esclaves. Les arts libéraux comprirent d'abord : la Grammaire, la Rhétorique, la Dialectique, et la Géométrie. Plus tard, on leur adjoignit la Musique, l'Arithmétique, et l'Astronomie. Enfin, la Théologie, la Philosophie, la Médecine et la Peinture agrandirent cet ensemble; ensemble, d'ailleurs, arbitrairement composé et incomplet. Plus tard, la Peinture en fut détachée, pour former avec l'Architecture, la Sculpture, etc., le groupe des *beaux-arts* ou des *arts plastiques*. On distingua dès lors, parmi les « arts libéraux », entre les « arts de la forme » et les « arts de la pensée ». Les uns comme les autres ont droit, en effet, au vocable de *arts libéraux*, puisque ce sont les arts qui sont la classification adoptée dans chacun de ces deux groupes, le vrai sens du mot « arts libéraux » est là, et non pas ailleurs. L'éloquence y rentre comme la gravure, et la danse comme la grammaire. — C'est par une application impropre de ce mot que l'on a désigné sous le nom de *arts libéraux* certains groupes de produits, dans les Expositions universelles, qui relèvent en réalité des arts mécaniques, ou des arts industriels.

L'art populaire a rapidement personnifié, surtout au moyen âge, ces arts de la pensée ou de la forme, dont la supériorité frappait l'imagination. Dans l'*Hortus deliciarum* (manuscrit du XIIe siècle d'Herrade de Landsberg), la Philosophie est figurée par une femme à trois têtes : sept sources, symbole des sept arts, sortent de sa poitrine. Des personnages allégoriques l'entourent : la Rhétorique tient un stylo et des tablettes; la Grammaire, des verges et un livre, etc.

Dans la sculpture ogivale, les imaginations sont analogues. Les voussures d'une porte de la façade occidentale de la cathédrale de Chartres représentent la Musique avec une harpe, une vielle et des clochettes; l'Arithmétique avec un dragon ailé, l'Astronomie avec un boisseau, etc.

— La Renaissance italienne et française a stylisé ces diverses inventions, et les a léguées à l'art moderne sous une forme déjà légèrement figée, sinon académique. Depuis lors, les représentations des « arts libéraux » ont pullulé; il n'est pas de théâtre, de conservatoire, d'université, qui n'en contienne dans sa décoration. Mais l'effet, rarement heureux, de nos artistes modernes a fait de plus en plus regretter les allégories, naïves ou profondes, des anciens imagiers.

Les arts de la forme, avons-nous dit, peuvent être désignés sous l'appellation « arts libéraux au même titre que les arts de la pensée. Les classifications flottantes ont tantôt disjoint, tantôt rapproché ceux-ci de ceux-là. Ne nous occupons ici que des arts de la forme et de leurs dérivés. Si nous interrogeons les encyclopédistes du XVIIIe siècle, nous constatons qu'ils ont adopté une division des arts que notre temps n'a pas sanctionnée. En effet, ils admettent trois groupes : 1° les *beaux-arts*; 2° les *arts scientifiques*; 3° les *arts mécaniques*.

A chaque science principale se rattachent un ou plusieurs *arts scientifiques :* ainsi à la mécanique pure, la mécanique appliquée ; à la géologie, la métallurgie, l'art du lapidaire et celui du joaillier ; à la physique, l'optique, l'acoustique ; à la chimie, la tannerie, la brasserie, la distillerie ; à la zoologie, la médecine, l'art vétérinaire, etc. Les *arts scientifiques* ne sont donc pas autre chose, en réalité, que les *sciences appliquées*.

Les *arts mécaniques, arts industriels* ou *arts manuels* (manufactures), procèdent des *arts scientifiques*, mais quelques-uns, tels que l'orfèvrerie, l'impression des tissus, l'ébénisterie, s'inspirent plus particulièrement des *beaux-arts*, tout, en se rattachant à la catégorie précédente. Il en faut dire autant de l'art du lapidaire et du joaillier, classés jadis dans les arts scientifiques et qui, en fait, se rattachent à l'orfèvrerie, de même que la tapisserie est inséparable de la peinture, dont elle est tenue de s'inspirer.

— Arts industriels. Nous écartons pour l'instant les arts scientifiques et les arts mécaniques, dont il sera fait mention aux industries et aux sciences diverses dont ils sont l'ingénieuse application, et nous nous occuperons des seules branches de l'art qu'il est permis de lier étroitement aux arts du dessin. En procédant ainsi, nous considérons les arts appliqués dans leur expression dernière, et non dans la matière employée. Si nous agissions autrement, il n'est pas douteux qu'il faudrait rattacher les tapisseries à l'industrie des tissus, le meuble à l'industrie du bois, et les conceptions les plus riches, les plus chatiées, les plus élégantes échapperaient à notre analyse. Le terme si fréquemment usité « objet d'art » ne suppose-t-il pas un produit dont le type primitif a dû sortir des mains d'un artiste? Les bronzes, émaux, bijoux, poteries, les tentures et tapis, les étoffes de luxe sont des objets d'art.

Il n'y a pas longtemps que l'on a reconnu et proclamé cette intervention de l'art dans l'industrie : sous prétexte que les produits de celle-ci ont un but d'utilité, une destination pratique, on aurait cru commettre une profanation en les rapprochant des œuvres de pure fantaisie, créées par le peintre et le statuaire. Ce qui montre combien est peu justifiée la démarcation absolue que l'on a voulu établir entre l'art et l'industrie, c'est la difficulté où l'on est de rattacher à l'un ou à l'autre des hommes de génie tels que Lorenzo Ghiberti, qui était un fondeur en bronze; Benvenuto Cellini, un orfèvre; Bernard Palissy, un potier; Pénicaud, un émailleur; Pinaigrier, un verrier; Briot, un fondeur d'étain; Boule, un ébéniste.

Les arts appliqués à l'industrie ont été supérieurement pratiqués par les anciens. En Egypte, en Grèce, en Phénicie, en Asie Mineure, en Etrurie, à Rome, partout nous trouvons la joaillerie, l'orfèvrerie, les tentures, les tapis et les étoffes de luxe fabriqués par Tyr, Sidon, Carthage, Athènes, Argos, Thèbes et Corinthe; les poteries remarquables de la Grèce et de la Grande-Grèce ; ces divers objets étaient constamment en circulation sur toutes les rives du grand bassin méditerranéen. Après le transfert de l'empire à Byzance, c'est là que les arts appliqués ont leur siège principal. Plus tard, quand le monde chrétien se précipite sur l'Orient pour conquérir le tombeau du Christ, il trouve dans l'empire grec des arts qui lui sont inconnus, et il s'empresse de se les approprier.

A la chute de l'empire grec, l'industrie des soieries est transplantée en Sicile par une colonie d'ouvriers grecs; de Sicile, elle passe à Venise, qui s'en fait un monopole pendant de longues années.

Au xve siècle, lorsque Mahomet II s'empare de Constantinople, les artistes byzantins réduits à s'expatrier se réfugient en Europe, et la plupart sont recueillis en Italie, où la richesse des républiques leur offre les éléments nécessaires à leurs industries, à Venise, à Florence et Gênes.

A l'époque de la Renaissance, des artistes de tout genre viennent d'Italie en France, et, trouvant dans ce pays la faveur royale, provoquent le grand mouvement artistique de ce siècle; mouvement suivi par toute la masse des producteurs, et dont les arts appliqués ont conservé une profonde empreinte. Sous Louis XIV, les arts, acclimatés et développés, sont derechef l'objet de la faveur royale ; l'art appliqué crée un style riche et grandiose en harmonie avec l'esprit du siècle, avec la pompe des solennités que doivent embellir ses produits.

Le style Louis XV, les styles Louis XVI et Empire, que nos salons imitent encore, et dont ils ont conservé les traditions, marquent des changements successifs dans les mœurs et les goûts; de nos jours, enfin, où les fortunes moyennes sont très répandues, l'art appliqué produit avec une activité merveilleuse et multiple des œuvres admirables; mais, jusqu'à ces dernières années, il se contentait de reproduire les styles anciens. En ce moment, nous assistons à un réveil très intéressant des arts appliqués.

Nous renvoyons pour l'histoire de chaque branche des arts appliqués aux mots BIJOU, BRONZE, CÉRAMIQUE, ÉTOFFE, FAIENCE, FONTE, MEUBLE, PORCELAINE, TAPISSERIE, TENTURE, VERRERIE.

— Arts décoratifs. Les arts décoratifs ont pour but de créer non des œuvres d'art isolées, comme le tableau, la statue, mais des œuvres d'art ayant une destination déterminée : des sculptures, des peintures d'ornementation, etc.

Pour nous borner, nous allons esquisser l'histoire de ces arts en France depuis la Révolution, et signaler les réformes et les créations faites depuis quelques années, en France, pour leur donner un nouvel essor.

Après la Terreur, les parvenus qui avaient acheté des hôtels les firent restaurer dans le goût du jour, qui était grec ou romain : tout était alors « à l'antique ». L'art s'était fait « républicain », en haine de la monarchie.

Bientôt, la restauration des résidences impériales comporta une série de grands ouvrages décoratifs en bronze, travaillés par Thomire, qui servaient de candélabres, de torchères, de supports. La tapisserie subit les effets de ces changements de goût, d'idées et de gouvernements. Les sujets furent demandés aux grandes scènes et aux actes héroïques de la Révolution, jusqu'au jour où les motifs révolutionnaires firent place, à leur tour, aux peintures militaires retraçant les divers épisodes de l'épopée impériale. Les bijoux sont des copies littérales des bijoux grecs représentés sur les vases ou les bijoux romains découverts à Pompéi. La céramique, la manufacture de Sèvres en particulier, s'inspira de la Grèce pour la décoration de ses produits.

Au lendemain du jour où l'état de la société française venait d'être une fois encore profondément modifié en toutes choses, il était naturel que la Restauration réagît violemment contre les tendances de la Révolution et de l'Empire. Sous Louis XVIII et Charles X, le style gothique, puis celui de la Renaissance française, furent remis en honneur par le romantisme; mais, en même temps, commençait cette recherche passionnée, dont la vogue dure encore, de toutes les productions des siècles précédents. Le « style Louis-Philippe » fut sans caractère. Sous le second Empire, les industriels s'approprièrent plutôt à s'inspirer des formes en usage au temps de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI ou des formes néo-grecques, qu'à créer un style qui traduisît l'esprit du temps. Maintenant encore, ceux qui demandent des conseils à la nature et s'essayent à créer sont plus rares que les imitateurs du passé.

L'architecture, dont dépendent tous les arts décoratifs, trahit la même indécision. Tout est construit suivant des formules empruntées à d'autres âges. On mélange, sans y prendre garde, le byzantin et la Renaissance, le gothique et le Louis XIV. L'Opéra est l'exemple le plus saisissant de cette cacophonie.

L'application de la céramique à l'architecture date de l'Exposition universelle de 1878. Aujourd'hui, dans beaucoup d'habitations de plaisance, la terre émaillée vient rompre la monotonie de la pierre grise, ou se marier avec la brique.

La découverte de la porcelaine avait fait abandonner presque complètement les faïences. Cependant, sous la Restauration, les peintres de Sèvres s'adonnèrent à l'exécution de médaillons proprement dits ou à la reproduction de portraits, de tableaux, de paysages encadrés de rinceaux et d'ornements. Avec Louis-Philippe, vint la mode de peindre les châteaux royaux sur les vases, les plats et les assiettes. Le goût de la cour de Napoléon III ramena les céramistes au style Louis XVI, et, ce qui caractérise aujourd'hui la production de Sèvres, c'est la recherche d'une variété qui s'emprunte plus souvent à tous les styles qu'aux choses naturelles. Mais, d'un autre côté, il a été donné à notre temps de rendre à la faïence et au grès, grâce aux procédés mécaniques de peinture employés actuellement, la place qui leur est due.

Il y eut, vers 1830, une sorte de rénovation de la peinture sur verre. On songea, durant l'époque romantique, à réparer les verrières du xiie et du xiiie siècle, puis on exécuta des copies d'anciens vitraux. Ces copies manquent généralement de puissance et d'éclat, parce que les verres étaient trop parfaits pour obtenir de vigoureux jeux de lumière. A l'heure actuelle, les peintres verriers ont abandonné les sujets anciens, car les vitraux ont passé des édifices religieux dans les maisons particulières, et même jusque dans les écoles.

Depuis le premier Empire, l'industrie du verre ne cessa point de progresser, pour la pureté de la matière et l'élégance des formes. Le cristal fut coloré en teinte unie et parfois rehaussé d'or, ou bien encore taillé dans un double but de décoration et d'utilité. Les cristalleries de Baccarat, de Clichy et de Pantin ont créé, dans ce genre, des productions parfaites. Mais la science, qui avait contribué aux progrès de la verrerie par les perfectionnements apportés à l'outillage et à la préparation des matières premières, ne fut pas sans lui nuire, lorsqu'elle remplaça l'adresse de l'ouvrier par le travail mécanique. Malgré cela, les formes, comme la coloration de la matière, n'en sont pas moins à signaler à l'heure présente.

Cependant, les importations de la Chine et du Japon favorisaient la renaissance de l'émaillerie cloisonnée dans les fabrications de jardinières, de vases, de coffrets, de garnitures de cheminée, offrant comme sujets des animaux fantastiques courant dans des rinceaux, des plantes, des feuillages, des fleurs de glycine, d'acacia, de pêcher, de cerisier, se détachant sur des fonds noirs ou bleus. Ici encore, c'est l'éclectisme qui préside à l'ornementation.

Dans la joaillerie, l'Empire n'avait admis que des grecques ou des zigzags peu gracieux. A partir de la Restauration, on adopta l'imitation des fleurs et des feuillages en diamants et pierreries, pour la coiffure et les bouquets de corsage; on arriva à rendre admirablement le modelé des pétales, le mouvement, la vie de la feuille et de la fleur.

En même temps, l'usage des bronzes devint de plus en plus à la mode, à cause de leur bas prix qui les rendait accessibles à tous. On se servit d'abord des motifs en faveur sous Louis XV, puis on s'aventura dans des créations d'une grâce sentimentale et ronde, grossièrement fondues, revêtues d'une dorure éclatante, du reste parfaitement industrielles. Le bronze doré céda la place au bronze d'art posé sur un socle, qui semble dissimuler le cadran de la pendule. Les progrès de la fonderie se constatent par l'emploi du bronze pour la décoration de l'appartement, par le nombre sans cesse croissant des statues, des vases, des animaux de grandeur colossale qui se voient sur les places, dans les jardins. Les fontes de fer et de zinc remplacèrent le bronze pour la décoration.

Mais les progrès de la science ne servent l'art que par exception. Ainsi la fonte a mis sans contredit à la serrurerie et à la ferronnerie. Aux grilles monumentales et capricieuses a succédé un alignement monotone de barreaux pointus.

Depuis la Restauration, l'industrie du meuble s'est bornée à copier tous les styles, sans créer un genre nouveau. Une particularité à signaler est la tendance à emprunter les sujets de décoration à la nature. En dehors de l'ameublement, la sculpture sur bois est remplacée par le carton-pierre, et aux cadres en bois sculpté ont succédé les bordures en plâtre doré.

En 1824, les métiers de basse lisse avaient été relégués à Beauvais, et la haute lisse seule resta en usage aux Gobelins, où fut transporté l'ancien atelier de tapis, genre *savonnerie*, qui ne fournit plus aujourd'hui que des tapis de pieds ou de grandes portières. Pendant longtemps, la production des Gobelins fut presque exclusivement bornée à l'interprétation de tableaux français ou italiens. Il devait appartenir à la troisième République de ne donner à interpréter que des modèles conçus en vue d'une destination arrêtée d'avance, tels que les panneaux composés pour l'Opéra, le musée céramique de Sèvres, la Bibliothèque nationale, le palais de l'Elysée; etc. A la manufacture de Beauvais, on produisit et on produit encore des panneaux de dimensions restreintes. On y fabrique aussi des sièges, des dossiers et des écrans. Les vieilles fabriques de la Marche exécutèrent des tapisseries sur lesquelles se virent, pendant la Restauration et l'Empire, des sphinx, des génies, des vases antiques et des brûle-parfums. Puis l'usage des meubles tissés tomba en désuétude pour ne reparaître qu'un peu avant le second Empire, et on s'adonna à la copie des tons rompus et passés des anciennes peintures. Maintenant, Aubusson et Felletin sont les centres les plus importants pour la fabrication de la tapisserie. A l'heure actuelle, les machines produisent les travaux autrefois exécutés à la main ; il en a été de même pour les broderies et les dentelles.

Imprimées ou tissées, les étoffes d'ameublement se ressentent des influences qui ont été signalées : copie du passé, application des principes décoratifs de l'extrême Orient; les motifs qui se répètent le plus souvent sont les fleurs et les fruits, les pastorales Louis XV, les arabesques aux contours variés, et parfois même ces différents éléments d'ornementation combinés.

Pour s'être surtout développée pendant ce siècle, l'industrie du papier peint n'en a pas moins été en progressant sans cesse. On a vu ainsi paraître les papiers satinés et veloutés, puis reproduire les moyens naturels de décoration : sculpture, boiserie, peinture, étoffe, faïence, tapisserie, nattes de Chine; estampé et gaufré, le papier imitait le cuir. La chromolithographie s'est considérablement développée durant ces dernières années, mais plutôt au point de vue commercial qu'au point de vue artistique.

En résumé, tout en France semble avoir conspiré, depuis longtemps, contre les arts décoratifs : la dislocation des corps de métiers; la vulgarisation de nos méthodes à l'étranger; les conséquences du traité de Francfort; la passion grandissante pour l'ancien; puis une sorte de mépris pour l'industrie d'art. A ces raisons il faut ajouter la transformation radicale des conditions d'existence et de développement de l'industrie elle-même; l'invasion triomphante de la machine et la division du travail : la rapidité de l'apprentissage, le bas prix de la main-d'œuvre, les exigences de la fabrication à bon marché. Il est à souhaiter que les louables efforts d'un groupe d'artistes pour réagir là-contre soient couronnés de succès.

— *Réformes administratives en France.* En France, depuis les essais tentés par la Convention pour favoriser l'union de l'art et de l'industrie et le développement des industries d'art, les efforts des gouvernements successifs jusqu'en 1870 se résument par la fondation des Ecoles d'arts et métiers de Châlons, d'Angers et d'Aix. Ce fut l'honneur de la troisième République d'avoir vulgarisé l'étude des arts. A la suite d'un vote émis en 1876 par le Conseil supérieur des beaux-arts, on entreprenait, en effet, la réforme de l'enseignement du dessin, on changeait les programmes. Grâce à l'entente entre l'Etat et les municipalités, des écoles de beaux-arts se formaient en province; écoles qui recevaient, suivant leur importance, le titre de *nationales*, de *régionales*, ou, enfin, de *municipales*. En 1880, le Parlement votait divers crédits importants pour l'organisation de l'enseignement du dessin dans les écoles des départements, ainsi que l'introduction régulière de cet enseignement dans les lycées et collèges.

Dès 1877, l'Ecole gratuite de dessin, fondée à Paris par Bachelier, dans la rue de l'Ecole-de-Médecine, avait pris le nom de *Ecole nationale des Arts décoratifs*.

Dans les départements, des écoles spéciales ont été établies sur le même plan; celle de Limoges possède un atelier spécial pour la décoration sur porcelaine, et se trouve complétée par l'admirable musée que lui a légué Adrien Dubouché. A côté de son but général, celle d'Aubusson se propose de former des jeunes gens et des jeunes filles en vue de l'industrie des tapis. A Nice, les études visent plus particulièrement la décoration intérieure. Citons encore celles de Saint-Etienne et de Saint-Pierre-lez-Calais, où les applications de l'enseignement artistique aux industries de la région (armes et soieries pour Saint-Etienne, dentelles pour Calais) occupent une place importante, et l'Ecole des arts industriels de Roubaix dont le programme d'études, fort étendu, est très heureusement approprié à l'industrie locale des tissus.

Les manufactures nationales des Gobelins, de Sèvres, de Beauvais sont à la fois des établissements industriels et des organes d'enseignement. En outre des études théoriques, les écoles des Gobelins et de Sèvres comprennent des cours de dessin et des cours spéciaux. Même division dans l'enseignement donné à l'école de Beauvais.

L'initiative privée avait, il faut en convenir, devancé de beaucoup l'action de l'Etat. Une *Société de l'Art industriel*, fondée en 1863 et qui porte aujourd'hui le nom de *Union centrale des arts appliqués à l'industrie*, a puissamment contribué, en France, au relèvement des industries d'art.

Arts (Société des Amis des), Association formée à Paris, en 1791, dans le but d'aider les artistes, en leur achetant quelques-unes de leurs œuvres, au moyen de fonds provenant de souscriptions individuelles des membres de la Société, qui se borne à l'acquisition des tableaux de petite dimension. Ces tableaux sont tirés au sort; les membres non favorisés en reçoivent chacun une gravure, dont la planche est ensuite brisée.

Arts incohérents (Société des), Société artistique fondée à Paris, en 1882, par Jules Lévy. Elle eut un grand succès dans le monde spécial des artistes et des gens de lettres du « Chat noir ». Elle vécut jusqu'en 1886 au moins, puis disparut, bien que, comme invention d'une gaieté extravagante, elle laissât peu de chose à désirer. On en pourra juger par la description de quelques-uns des numéros exposés : *Ce que l'on sait et ce que l'on sent*, deux mignons pieds de femme posés sur un coussin de velours rouge : on s'approchait et on s'apercevait, à l'odorat, qu'ils étaient sculptés en fromage de Gruyère, en « marbre de Gruyère », disait du reste une inscription tracée en lettres microscopiques, afin qu'on fût forcé de mettre le nez dessus ; *Combat de nègres pendant la nuit*, par Paul Billaud : une tache noire dans un cadre d'or ; *Portrait de Louis Veuillot*, peint sur une écumoire ; *le Chagrin de bébé*, par Paul Billaud : un enfant dont une abeille a piqué le doigt; au-dessous, ce quatrain :

L'abeill' m'a piqué, c'est affreux.
Mon doigt, il est tout gros, tenez;
Ah! que je suis donc malheureux!
Peux plus le mettre dans mon nez.

Arts et Métiers (Conservatoire national des), établissement situé rue Saint-Martin, à Paris, sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Martin-des-Champs.

L'origine des collections de machines et de métiers réunis au Conservatoire remonte à Vaucanson. Celui-ci légua une collection de machines au gouvernement royal, qui l'installa à l'hôtel de Mortagne.

Dès les premières années qui suivirent 1793, on chercha à sauver de la dispersion les richesses artistiques et industrielles provenant des institutions détruites.

La collection de l'hôtel de Mortagne fut augmentée par des objets provenant de sources très diverses. Elle devait former le noyau du Conservatoire. Mais l'établissement régulier de celui-ci date du décret de la Convention du 19 vendémiaire an III (13 octobre 1794), aux termes duquel « les originaux des instruments et machines inventés ou perfectionnés doivent être déposés au Conservatoire », et des conférences organisées « pour expliquer la construction et l'emploi des outils et machines utiles aux arts et métiers ». A cet effet, trois démonstrateurs et un dessinateur étaient attachés au nouvel institut; et une petite école pratique de mécaniciens y était annexée.

Et après de longues négociations, le 12 germinal an VII, les bâtiments du prieuré Saint-Martin-des-Champs furent définitivement attribués au Conservatoire. De l'ancienne abbaye il ne reste plus que le réfectoire et la chapelle, qui sont devenus la bibliothèque et la salle des machines; de vastes constructions, appropriées à la destination actuelle, ont été élevées à plusieurs reprises sur l'emplacement de l'ancien couvent.

L'enseignement au Conservatoire fut réorganisé par une ordonnance de Louis XVIII, en date du 25 nov. 1819; il était public et gratuit. De nouveaux remaniements eurent lieu sous Charles X et Louis-Philippe. Un nouveau règlement, promulgué en 1854, régit encore l'établissement. Il a été cependant modifié en 1882, au point de vue de la nomination des professeurs. La petite école annexe est supprimée depuis 1874.

Le *Conservatoire des arts et métiers* dépend du ministère du commerce et de l'industrie; le directeur et les professeurs sont choisis parmi les ingénieurs et hommes de science. Des cours publics et gratuits y sont professés aux heures où tous les travailleurs, même les ouvriers et les artisans, peuvent en profiter. Les galeries d'exposition des modèles présentent l'histoire du développement de l'industrie.

La bibliothèque est ouverte au public dans la journée et le soir. Riche en ouvrages scientifiques, industriels, techniques, elle est complétée par le portefeuille des brevets expirés.

Les machines nouvelles peuvent être expérimentées au Conservatoire, sur la demande de l'inventeur. Un procès-verbal, où sont consignés les résultats obtenus, est remis à ceux qui font pratiquer l'expérience.

Les cours, publics et gratuits, ont lieu le soir, la plupart du moins. Ils comprennent la géométrie appliquée aux arts, la géométrie descriptive, la mécanique appliquée aux arts, les constructions civiles, la physique, la chimie appliquée aux arts ou à l'industrie, la chimie agricole et analyse chimique, l'agriculture, les travaux agricoles et l'économie rurale, la filature, le tissage, la teinture, l'apprêt et l'impression des tissus, l'économie politique et la législation industrielle, l'économie industrielle et la statistique, le dessin linéaire et le dessin d'ornements.

Arts et Manufactures (ÉCOLE CENTRALE DES). V. ÉCOLE.

Arts et Manufactures (CHAMBRES CONSULTATIVES DES). Ce sont des assemblées de manufacturiers, fabricants, directeurs d'industries établies en France dans les centres industriels, pour faire connaître au gouvernement les vœux et les besoins de l'industrie. Elles ressortissent au ministère du Commerce et de l'Industrie. L'organisation actuelle ne remonte pas au delà de l'an XI. Les décrets d'institution déterminent la circonscription de chaque chambre consultative; plusieurs cantons peuvent y être compris, et elle peut se réduire à une seule ville. Chaque chambre se compose de douze membres, élus pour six ans, et dont le renouvellement se fait par tiers; ces membres sont élus conformément à la loi du 29 déc. 1871, sur l'élection des juges des tribunaux de commerce.

Les chambres consultatives choisissent dans leur sein un président et un secrétaire; mais le préfet ou le sous-préfet, dans le lieu de sa résidence, et le maire dans les autres villes, étant membres-nés et présidents d'honneur de ces assemblées, président effectivement les séances auxquelles ils assistent (arrêté du 19 juin 1848). Une chambre consultative des arts et manufactures n'a point de budget particulier; les dépenses occasionnées par la réunion de ses membres et les élections sont portées au budget de la ville où elle siège; de plus, le maire doit fournir le local nécessaire aux séances.

Les chambres consultatives sont appelées à donner leur avis lorsqu'il s'agit soit de créer un conseil de prud'hommes, soit de modifier la juridiction d'un tribunal de ce genre (loi du 1er juin 1853, art. 1er), soit d'étendre à des industries analogues l'application des dispositions de la loi du 7 mars 1850 sur le tissage et le bobinage.

Les chambres peuvent, en outre, rendre de grands services à l'industrie par leur initiative officieuse, et provoquer des expositions collectives lorsqu'il y a lieu.

Arts et Manufactures (COMITÉ CONSULTATIF DES). Créé par un décret du 16 oct. 1791, ce comité fut successivement désigné sous les noms de : *Bureau de consultation des arts et manufactures* (1791); *Jury des arts et métiers* (1793); *Bureau consultatif* (1795), et enfin de *Comité consultatif* (1806). Son organisation est réglée notamment par l'arrêté ministériel du 4 mars 1804, qui a subi diverses modifications, dont la plus récente (8 mars 1884) a porté à 21 le nombre des membres. Ils sont nommés par le président de la République.

Le comité donne son avis : sur les machines ou procédés nouveaux, ou supposés tels, que l'administration juge à propos de soumettre à son examen; sur les conditions réglementaires auxquelles est assujetti l'exercice de diverses industries, sur les brevets d'invention et l'application ou la modification, au point de vue technique, des tarifs et lois de douane.

Arts et Métiers (ÉCOLES NATIONALES D'). V. ÉCOLE.

Arts (MINISTÈRE DES BEAUX-). V. BEAUX-ARTS.

Arts (ORPHELINAT DES). V. ORPHELINAT.

Arts (PONT DES). V. PARIS.

— BIBLIOGR. : ART PROPREMENT DIT

Art de bâtir (TRAITÉ DE L') [*De re ædificatoria*], par Léon-Baptiste Alberti. L'auteur, un des plus célèbres architectes italiens du XVe siècle, et l'un des promoteurs de la renaissance de l'architecture, s'était donné des peines infinies pour acquérir les vraies connaissances de son art, en mesurant lui-même plusieurs édifices antiques dans les différents voyages qu'il fit à Rome et en d'autres parties de l'Italie. Il entreprit de consigner dans un traité le résultat de ses observations et de ses études; mais il mourut en 1481, au moment de mettre cet ouvrage au jour. Son frère, Bernardo Alberti, se chargea du soin de cette publication. Son ouvrage est peu connu aujourd'hui; mais Milizia, Phil. Delorme et Quatremère de Quincy le tiennent en la plus haute estime.

Art de bâtir (TRAITÉ THÉORIQUE DE L'), par Jean Rondelet, élève de Soufflot et son coopérateur dans la construction du Panthéon. Ce traité est très savant et très complet. L'auteur, laissant de côté tout ce qui a trait aux ordres et à la décoration, a entrepris de faire connaître la technique et la nature des matériaux mis en œuvre. D'après sa définition, l'art de bâtir a pour but essentiel la solidité, et consiste dans une heureuse application des sciences exactes aux propriétés de la matière. La première édition de l'*Art de bâtir* a été publiée à Paris de 1802 à 1817.

Art chez les anciens (HISTOIRE DE L') [en allemand, *Geschichte der Kunst des Alterthums*], par J. Winckelmann. Cet ouvrage, qui parut en 1764, est un des écrits qui ont le plus contribué à populariser l'idée du beau et le goût de l'antiquité. L'histoire des artistes n'y tient qu'une place assez restreinte; ce que Winckelmann s'est proposé, c'est de donner un système de l'art, d'en discuter l'essence, d'en exposer les vrais principes, en s'appuyant sur les monuments eux-mêmes. C'est, en réalité, un traité d'esthétique qu'on peut encore consulter, malgré certaines erreurs archéologiques que les progrès de la science ont permis de relever depuis son apparition. Il a été traduit plusieurs fois en français, notamment par Jansen (Paris, 1798-1803).

Arts au moyen âge (LES), par Alexandre Du Sommerard. Cet ouvrage, qui parut de 1839 à 1846, se compose de cinq volumes, dont le premier contient l'historique du palais des Thermes et de l'hôtel de Cluny. Le cinquième volume donne la description des nombreuses planches de l'album, qui servent, en quelque sorte, de commentaire au texte, et dont la plupart représentent des objets d'art et de curiosité les plus remarquables réunis par A. Du Sommerard à l'hôtel de Cluny.

Art industriel (ESSAI SUR L') (Paris, 1856), par Charles Laboulaye. Cet ouvrage a été inspiré à l'auteur par le spectacle intéressant des immenses progrès réalisés dans l'industrie française sous le rapport de la perfection artistique. Il entreprend d'examiner quels sont les principaux éléments de la production industrielle au point de vue des beaux-arts, et de retracer l'historique de cette production aux différents peuples. Ces applications constituent les *styles*. Ch. Laboulaye envisage ces divers styles dans leurs rapports généraux et sous le triple point de vue de l'architecture, de la sculpture et de la peinture, dont les applications à l'industrie sont des plus variées.

Art (ESSAI SUR L'HISTOIRE DE L'), par Wilhelm Lübke (Stuttgard, 1861), traduit par Koëlla (1885-1887). L'auteur y explique le développement de l'art par les conditions géographiques, politiques et sociales : il le considère comme l'expression vivante du caractère des nations et des siècles.

Art (PHILOSOPHIE DE L'), par H. Taine (1865). Cet ouvrage, qui est en partie la reproduction du cours professé par l'auteur à l'Ecole des beaux-arts, se compose de cinq parties : *De la nature de l'œuvre d'art et de la production de l'œuvre d'art; la Peinture de la Renaissance en Italie; la Peinture dans les Pays-Bas; la Sculpture en Grèce; l'Idéal dans l'art.* Conformément à sa méthode, H. Taine établit que l'œuvre d'art est déterminée par un ensemble qui est l'état général de l'esprit et des mœurs environnantes; que, pour comprendre une œuvre d'art, un artiste, un groupe d'artistes, il faut se représenter avec exactitude cet état général de l'esprit et des mœurs du temps auquel ils appartiennent. Et il poursuit cette démonstration en étudiant successivement, en divers pays, diverses périodes de l'histoire de l'art.

Art dans l'antiquité (HISTOIRE DE L'), par Georges Perrot et Charles Chipiez, dont le premier volume a paru en 1884. Ce vaste et imposant tableau de l'art antique ne comprend ni l'art préhistorique, ni l'art de l'extrême Orient. La Grèce est « le cœur et le centre » de cette histoire de l'art; mais Perrot a donné pour introduction à l'étude de l'art grec l'histoire de l'art chez les anciens peuples de l'Asie occidentale, et pour conclusion nécessaire l'histoire artistique des peuples italiotes.

Art antique (MONUMENTS DE L'), publiés sous la direction d'Olivier Rayet (1881-1883), par Maxime Collignon, Bernard Haussoullier, Gaston Maspero, Olivier Rayet et Salomon Reinach, etc. Rayet et ses collaborateurs ont tenu à ne rien publier qui ne pût se classer parmi les plus hauts chefs-d'œuvre de l'art. Leur ouvrage convient à la fois aux artistes curieux de savoir quelle route ont suivie leurs prédécesseurs, et aux hommes de goût que charme la beauté simple de l'antique.

Art au XVIIIe siècle (L'), par Edmond et Jules de Goncourt (1881-1883). Cet ouvrage comprend treize études sur les principaux peintres et graveurs du XVIIIe siècle, et c'est avec passion que les auteurs disent la vie et les ouvrages de ces artistes. Le premier qu'ils étudient, c'est Watteau. De la vie de ce grand peintre français on ne savait presque rien, et voici que les de Goncourt le révèlent tout entier. Après Watteau, voici Chardin, si longtemps méconnu, dont deux pastels, aujourd'hui au Louvre, se vendaient 24 livres à la vente Sylvestre. Avec Boucher, on est en plein *joli* : « Le joli, c'est l'âme du temps, et c'est le genie de Boucher. » Après La Tour, un « magicien », voici Greuze, à la fois sentimental et sensuel; puis les quatre « petits grands maîtres » de la vignette : Gravelot, Cochin, Eisen, Moreau. Les deux dernières monographies sont consacrées à Fragonard et à Prud'hon : Fragonard, « le petit poète de l'art d'aimer du temps, le chérubin de la peinture érotique »; Prud'hon, que David appelait avec mépris *le Boucher de son temps*, et qui, « sans modèle, animait ses créations avec le mouvement et la lumière de la vie, faisait courir le sang sous la chair et la divinité dans ses personnages ». Le XVIIIe siècle ne pouvait souhaiter de meilleurs chroniqueurs que les deux artistes qui, avant d'écrire, avaient su recueillir tant d'œuvres merveilleuses de ceux qu'ils ont voulu faire aimer comme ils les aimaient eux-mêmes.

Art de la France (INVENTAIRE GÉNÉRAL DES RICHESSES D') [1876-1886]. Commencé en 1874 par une commission, sur l'initiative du marquis de Chennevières, directeur des Beaux-Arts, ce vaste travail s'est continué depuis 1879, avec le concours de comités regionaux et des sociétés savantes de province. Il se compose de monographies, toutes conçues sur un même plan, et relatives à tous les objets d'art que contiennent les musées et monuments publics de la France. Il comprend déjà 5 volumes.

Arts à la cour des papes (LES) **pendant le XVe et le XVIe siècle.** *Recueil de documents inédits, tirés des archives et des bibliothèques romaines*, par Eugène Müntz (1882). C'est un des ouvrages les plus intéressants qui aient été écrits sur la Renaissance italienne; il est plein de faits et de documents, l'auteur ne s'étant pas borné à un exposé de l'état des arts à Rome, tel qu'on pouvait le faire à l'aide des ouvrages spéciaux, mais étant toujours remonté aux sources originales. Il les a trouvées dans les comptes de dépenses de la cour romaine, dans les pièces comptables, ce qui lui a permis de suivre avec régularité, sous chaque pontife, les destinées de monuments, les entreprises de travaux publics, les restaurations d'édifices anciens, les constructions et décorations nouvelles, les noms des artistes, architectes, sculpteurs, peintres, qui y étaient employés.

Arts du dessin (GRAMMAIRE DES), par Charles Blanc (Paris, 1867). Dans ce livre, l'auteur donne une rhétorique et une philosophie pratiques des beaux-arts, où il coordonne les principales théories esthétiques; en regard des principes, il rappelle les faits historiques, qui les font mieux comprendre. Cet ouvrage, écrit dans un style clair et attrayant, réalise bien son objet de donner au public lettré une intelligence générale des œuvres d'art.

Arts décoratifs (GRAMMAIRE DES), par Charles Blanc (Paris, 1882). Cet ouvrage fait suite à la *Grammaire des Arts du dessin*. L'auteur y étudie les pavements, la serrurerie, le papier peint, les tapisseries, les tapis, la physionomie des gros meubles et l'esthétique des petits, les glaces et les cadres, la couleur dans le mobilier, la métallisation du plâtre, la verrerie, l'orfèvrerie, la céramique, la reliure, les albums et les albums japonais.

Aucun détail n'échappe à ses judicieuses observations; il pose en principe que la véritable élégance est l'ennemie de la surcharge, et que la décoration doit être en rapport avec la nature de l'objet et l'importance de l'œuvre.

La grâce, écrit-il, n'est jamais de trop, si l'on veut se procurer le confort de l'âme qui attache au foyer domestique, et tempère les menus froissements de la vie intime. Aussi bien, s'il fallait renoncer à ces choses, il faudrait également renoncer à la poésie, et il faudrait rompre avec l'art, qui n'est, après tout, comme le bonheur, qu'un beau mensonge.

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE

Art d'aimer (L'), poème d'Ovide, en trois livres, dans lequel le poète enseigne surtout l'art de plaire et de faire des conquêtes. Ovide est surtout un observateur et un ingénieux peintre de mœurs; il a observé les manœuvres de la galanterie, et il en trace une théorie intéressante. Il a étudié les intrigues, les stratagèmes des amants, et il initie son lecteur à tous leurs secrets. Il a pénétré la nature de la femme, il connaît ses ruses, ses prétentions, sa cupidité, et dévoile toutes ses faiblesses. Il est souvent, suivant l'expression de Saint-Marc Girardin, un moraliste piquant, pour qui l'amour n'est qu'une occasion de mieux connaître le cœur humain.

On trouve dans l'*Art d'aimer* des maximes d'une morale sérieuse, que bien des personnes citent sans savoir d'où elles viennent. De plus, Ovide fournit de précieux renseignements sur les mœurs de son siècle, et à ce titre il a droit à la reconnaissance de l'histoire.

Si l'ouvrage d'Ovide est badin, futile, égrillard même, on n'y trouve en revanche aucune peinture obscène. Peut-être aucun des écrivains qui ont composé des poésies légères n'a su éviter aussi bien qu'Ovide les tableaux lascifs et grossièrement érotiques. On admire l'habileté avec laquelle il exprime tout ce qu'il veut dire sans jamais risquer un mot malsonnant. Il échappe aux cravelures à force d'esprit, et il ôte aux idées ce qu'elles peuvent avoir de choquant par la grâce du tour et la noblesse des termes.

Les traducteurs de l'*Art d'aimer* sont nombreux. De Saint-Ange a publié une traduction en vers, généralement exacte, mais lourde et pénible. Pirault des Chaumes a été plus heureux : il a su reproduire fidèlement les idées et imiter le gracieux langage de l'auteur. De nos jours ont paru des traductions en prose très estimées : l'une de Panckoucke, et la seconde de D. Nisard.

Art de bien mourir (L') [*Ars bene moriendi*], traité curieux dont il existe diverses éditions latines, italiennes, allemandes, françaises, espagnoles et hollandaises, publiées pour la plupart vers la fin du XVe siècle, et très recherchées par les bibliophiles, tant à cause de l'époque de l'impression, que pour les gravures en bois dont elles sont ornées. La plus ancienne édition que l'on connaisse est écrite en latin : Mathieu de Cracovie, évêque de Worms, y est désigné comme auteur. Dans plusieurs éditions italiennes l'ouvrage est attribué à Domenico di Capranica, cardinal-évêque de Fermo; mais, suivant Brunet, ce prélat n'en aurait été que le traducteur. Du reste, le traité primitif a subi des changements plus ou moins notables, selon les lieux et les époques où il a été publié. Une traduction française de la plus grande rareté, intitulée l'*Art au morier* (sic), se compose de vingt-quatre folios, imprimés d'un seul côté et comprenant treize pages de texte et onze gravures : c'est le plus ancien livre français imprimé qui soit connu jusqu'à présent. L'*Ars bene moriendi* paraît avoir été l'un des livres les plus populaires du XVe siècle. Les gravures méritent d'être étudiées, non seulement parce qu'elles datent de l'enfance de l'art, mais parce qu'on peut y surprendre de curieux détails de mœurs de l'époque.

Art de penser de Port-Royal. V. LOGIQUE DE PORT-ROYAL.

Art d'écrire, ouvrage de Condillac, faisant partie du *Cours d'études* rédigé pour l'instruction du prince de Parme (Parme, 1795).

Dans le premier livre, l'auteur établit d'abord que la netteté du discours dépend des constructions, c'est-à-dire de l'arrangement des mots, et que cet arrangement des mots doit traduire la liaison des idées. Dans le second, nous passons de la syntaxe à la rhétorique proprement dite. Il ne suffit pas d'écrire avec clarté, il faut écrire avec élégance : pour cela, il faut savoir choisir les tours les plus propres à exprimer une pensée avec toutes ses modifications.

Le troisième livre s'occupe des inconvénients qu'il faut éviter pour bien former le tissu du discours. Ces inconvénients sont au nombre de deux : l'un est de s'appesantir sur des idées que l'esprit suppléerait aisément, l'autre est de franchir des idées intermédiaires qui seraient nécessaires au développement des pensées. C'est la liaison des idées qui doit varier la coupe des phrases, et les renfermer chacune dans de justes proportions.

Le quatrième et dernier livre traite du caractère que doit prendre le style dans les trois principaux genres d'ouvrages : genre didactique, genre narratif, genre descriptif. Tous les ouvrages rentrent dans ces trois genres ; car l'écrivain raisonne, narre ou décrit.

Art de Lulle (L') ou *le Grand Art* (ARS LULLANA OU ARS MAGNA), ouvrage fameux de Raymond Lulle, philosophe espagnol du XIIIe siècle, longtemps célèbre par une méthode de raisonner exposée dans divers écrits que résume *le Grand Art*. Ce traité, édifié à l'aide de procédés mnémoniques, utile pour l'association des idées, ne fut publié pour la première fois qu'en 1516, et reçut un accueil enthousiaste. La méthode de Lulle paraît se réduire à une disposition articielle, à un classement topique et synoptique : c'est en quelque sorte la substitution d'un mécanisme au travail de l'intelligence. Il se divise en seize parties, dont chaque section constitue une science distincte. L'œuvre de Lulle est un essai d'encyclopédie.

Art de la guerre (DISCOURS SUR L'), par Nicolas Machiavel. Dans cet ouvrage, un des plus remarquables qui soient sortis de sa plume, Machiavel développe des vues qui supposent une connaissance profonde de l'art militaire, bien que sa vie ait été particulièrement remplie par des fonctions de l'ordre civil ou politique. On suppose qu'il avait acquis cette justesse d'appréciaton vraiment prodigieuse en étudiant avec toute l'application de son génie les ouvrages des anciens.

Art de penser, traité philosophique de Condillac, faisant partie du *Cours d'études*. Dans la première partie, Condillac traite des idées. Il commence par poser que, dans les conditions de la vie présente, les sensations sont l'origine de toutes nos connaissances et de toutes nos facultés ; que toutes ces sensations ont en nous un point où elles se réunissent ; que ce point ne peut être qu'une substance simple, indivisible, une substance distincte du corps : une âme, en un mot. Parmi les perceptions que cette âme reçoit des sens, le plus grand nombre passent légèrement ; les autres font une impression forte : elles tendent chacune à occuper l'âme tout entière, et elles restent dans la mémoire. Celles-là déterminent nos mouvements d'habitude, lors même qu'elles se cachent le plus à nous ; celles-ci ne produisent rien en nous que nous ne soyons capables de démêler : l'attention les fixe, la réflexion les combine, et elles ouvrent un vaste champ à nos connaissances. C'est par la liaison des idées que tout ce système d'opérations se développe.

De l'association des idées, nous passons à l'usage des signes. Comme les qualités des choses ne sauraient coexister, hors de nous, sans des sujets où elles se réunissent, leurs idées ne coexisteraient pas dans notre esprit sans des signes où elles se réunissent également. C'est l'usage des signes qui facilite la réflexion ; mais cette faculté contribue à son tour à multiplier les signes, et par là elle peut tous les jours prendre un nouvel essor. C'est l'usage des signes et l'adresse à s'en servir qui font toute la différence qu'on remarque entre les esprits.

Dans la seconde partie de l'*Art de penser*, Condillac recherche l'origine de nos erreurs : il la trouve dans l'habitude où nous sommes de nous servir des mots avant d'en avoir déterminé la signification, et même sans avoir senti le besoin de la déterminer. Le remède est dans l'analyse et dans le perfectionnement de la langue scientifique. Il faut sans cesse décomposer les idées et les reprendre à leur origine, c'est-à-dire aux sensations.

Art de raisonner, traité philosophique de Condillac, faisant partie du *Cours d'études*. L'auteur distingue trois sortes d'évidence : l'*évidence de raison*, l'*évidence de sentiment*, et l'*évidence de fait*. L'identité est le signe de l'*évidence de raison*. Une démonstration est une suite de propositions où les mêmes idées, passant de l'une à l'autre, ne diffèrent que parce qu'elles sont énoncées différemment. C'est par l'*évidence de sentiment* que nous connaissons ce qui se passe en nous. L'habitude et la passion nous jettent continuellement dans l'illusion. Pour nous connaître, il faut d'abord nous observer dans ces circonstances générales où les passions nous en imposent moins, et où nous pouvons plus aisément nous séparer de nos habitudes. L'*évidence de fait* nous éclaire sur les propriétés des corps, non sur leurs propriétés absolues, mais sur les rapports qu'ils ont avec nous. Elle fournit tous les matériaux de cette science qu'on nomme physique, et dont l'objet est de traiter des corps. L'évidence de fait doit toujours être accompagnée de l'évidence de raison : celle-là donne les choses qui ont été observées, celle-ci fait voir par quelles lois elles naissent les unes des autres.

Art d'être grand-père (L'), par V. Hugo. V. GRAND-PÈRE.

ARTS POÉTIQUES

Art poétique d'Horace. Nom donné improprement, mais de très bonne heure, dès le temps de Quintilien, à l'*Épître aux Pisons*, qui est la 3e du second livre des *Épîtres*, et qu'Horace écrivit à la fin de sa vie. Dans cet ouvrage, adressé à L. Calpurnius Piso et à ses deux fils, le poète a exposé ses idées sur l'art d'écrire, et en particulier sur le théâtre. Il n'a pas voulu faire œuvre didactique, comme Aristote dans sa *Rhétorique* et sa *Poétique*, ou comme ceux des modernes qui ont composé un *Art poétique*. C'est une causerie familière et spirituelle, où l'on peut toutefois retrouver, à la rigueur, une sorte de plan : d'abord des conseils généraux sur l'art d'écrire ; puis les règles particulières aux divers genres, surtout au théâtre ; enfin, des conseils moraux. Horace fait beaucoup d'emprunts aux Grecs, principalement à Aristote. Mais, à ce qu'il emprunte, il ajoute bien des choses. Aux théories abstraites il substitue des exemples et des conseils précis. Il combat souvent les partisans outrés des vieux poètes latins, pour lesquels, d'ailleurs, il est parfois injuste. A tout cela il joint ses propres réflexions, et il avait beaucoup réfléchi sur son art. S'il est convaincu que rien ne supplée à l'inspiration, il croit pourtant à l'utilité des règles fondées sur l'expérience. On peut trouver étroite sa conception de la poésie, qui semble tout ramener à l'imitation de la Grèce ; mais on ne peut qu'admirer son respect de l'art, et reconnaître la justesse de ses remarques sur la décadence du théâtre latin.

Arte de trobar (*l'Art d'inventer ou la Gaye science*), traité du marquis de Villena, auteur espagnol très estimé de son temps (XVe siècle). Ce traité était une sorte d'art poétique, adressé au marquis de Santillane, destiné à allumer dans la Castille, sa province natale, quelque étincelle du feu poétique qui enflammait les troubadours du Midi. Ce qui en reste est conservé dans les *Origines de la langue espagnole* de Mayans y Siscar, et se réduit à quelques fragments.

Art poétique, poème latin en trois chants, de Vida (Rome, 1527). Cet ouvrage est écrit avec autant de méthode et de jugement que d'élégance et de goût. Dans le premier chant, l'auteur retrace de l'éducation du poète, de la manière de lui former le goût et l'oreille ; il indique les auteurs qu'il doit lire ; après quoi, il crayonne en peu de mots l'origine et l'histoire de la poésie. Dans le second, il parle de l'invention des choses et de leur disposition, surtout dans l'épopée, qu'il semble avoir eue particulièrement en vue dans son ouvrage, qui n'est proprement que la pratique de Virgile réduite en art ou en principes. Dans le troisième, il traite de l'élocution poétique et de l'harmonie imitative.

Art poétique français (L'), *pour l'instruction des jeunes étudiants, et encore peu avancés en la poésie française*, petit traité de Thomas Sibilet, ouvrage rare et précieux, dont la première édition est de 1548. Cet *Art poétique* est divisé en deux livres, le premier sur les principes généraux de la poésie française ; le second, plus curieux, sur chaque genre de poésie alors à la mode : l'épigramme, le sonnet, le rondeau, la ballade, le chant royal, l'épître et l'élégie, l'églogue, la moralité, la farce, le coq-à-l'âne, l'énigme, le lai et le virelai. Marot est le poète qui lui fournit le plus grand nombre de modèles.

Art poétique (L') [*Arte poetica*], poème en trois livres, de Girolamo Muzio, qui parut en 1551, vingt-quatre ans après celui de Vida. Cet ouvrage, peu connu en France, est un de ceux qui font le plus d'honneur à la littérature didactique italienne. Vida s'était renfermé dans le domaine de la poésie latine ; Horace et Boileau, embrassant l'art d'un point de vue plus général et plus élevé, ont écrit des poétiques qui conviennent à tous les temps et à toutes les nations : Muzio, dans son œuvre, a tracé plus spécialement les règles de la poésie italienne.

Art poetique, poème didactique de J. Vauquelin, sieur de La Fresnaye (1604). Boileau l'a quelquefois imité, sans le citer. Vauquelin de La Fresnaye, écrivain instruit et laborieux, doué d'un goût sain et d'une verve tempérée, prit à tâche de suivre Horace pas à pas. Son poème se divise en trois livres, où règnent le respect des auteurs classiques et la crainte des novateurs trop hardis. Précurseur de Malherbe, l'auteur peut être placé parmi les restaurateurs de la langue française.

Art poétique, poème didactique de Boileau (1674). Quoique Boileau y ait beaucoup imité Horace, on peut dire qu'il reste en beaucoup de points original, et qu'en général il a surpassé son modèle. Horace, qui ne s'était proposé que d'écrire aux Pisons une épître élégante et spirituelle, tend moins à instruire qu'à plaire ; Boileau, au contraire, a réellement prétendu faire un *Art poétique*. On sent qu'il a médité son plan, qu'il a soigné son style, qu'il a voulu donner à la fois le précepte et l'exemple ; et il a réussi, car l'*Art poétique* n'est pas seulement son chef-d'œuvre, c'est aussi un des chefs-d'œuvre de notre langue. Dans son premier chant, il se place au point de vue le plus général, et il expose les règles communes à tous les genres de littérature ; parmi ces règles, celle qu'il recommande avant tout, c'est de ne jamais s'écarter du bon sens et de respecter toujours les lois de la grammaire :

Aimez donc la raison ; que toujours vos écrits
Empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix.
. . . . . .
Surtout qu'en vos écrits la langue révérée
Dans vos plus grands exces vous soit toujours sacrée.

Dans le deuxième et le troisième chant, appliquant les préceptes généraux aux diverses compositions poétiques, il décrit tour à tour l'idylle ou églogue, l'élégie, l'ode, le sonnet, l'épigramme, le roudeau, la ballade, le madrigal, la satire, le vaudeville, la tragédie, la comédie et l'épopée. Dans le quatrième chant, il dit quelles doivent être les mœurs de l'écrivain, et son langage est tout à la fois celui d'un poète et d'un homme de bien.

On a quelquefois reproché à Boileau d'avoir fait consister toute la poésie dans la forme et dans l'arrangement matériel des mots ; il serait plus juste de dire qu'à ses yeux la forme seule pouvait être réduite à des règles. Qu'on relise les six premiers vers de l'*Art poétique*, et l'on sera convaincu que Boileau sentait parfaitement la nécessité du génie et de l'inspiration, mais qu'en même temps il reconnaissait l'impossibilité de communiquer ce feu sacré à celui qui ne l'a pas reçu de la nature.

Il y a, dans l'*Art poétique*, un grand nombre de vers devenus proverbes, pour la plupart analysés dans le dictionnaire à leur ordre alphabétique. Voici les principaux :

— La rime est une esclave et ne doit qu'obéir.
Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales.
— Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.
— Enfin, Malherbe vint !...
— Ce que l'on conçoit bien, s'énonce clairement.
Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin,
Est toujours, quoi qu'il fasse, un mechant écrivain.
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage ;
Polissez-le sans cesse, et le repolissez.
— Faites-vous des amis prompts à vous censurer.
— Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.
Chez elle, un beau désordre est un effet de l'art.
— Un sonnet sans défaut vaut seul un long poeme.
— Le latin dans les mots brave l'honnêteté,
Mais le lecteur français veut être respecté.
— Le Français, né malin, forma le vaudeville.
Il n'est pas de serpent, ni de monstre odieux,
Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux.
— Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.
— Oh ! le plaisant projet d'un poète ignorant,
Qui de tant de héros va choisir Childebrand !
Il n'est point de degré du médiocre au pire.
— Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent.

ART ou **ARTH**, bourg de la Suisse (canton de Schwitz), sur le lac de Zug ; 2.040 hab. Belle église du XVIe siècle.

ARTA, ville de Grèce, ch.-l. de la nomarchie d'*Arta*, sur le fleuve *Arta*, non loin du golfe du même nom ; 9.100 hab. Siège d'un évêché grec ; consulat français ; commerce actif, vins, chanvres et bétail. — La population de la nomarchie d'*Arta* (ou Épire) est de 32.900 hab.

— *Histoire*. Cette ville, l'ancienne *Ambracie*, fondée au VIIe siècle av. J.-C., par une colonie de Corinthiens, ne garde que peu de souvenirs antérieurs à l'époque byzantine. Désignée, au moyen âge sous le nom de *Arta*, ou encore de *Acarnanie*, et devenue le chef-lieu de la province de ce nom, elle jouit d'une véritable prospérité. Vers le milieu du XIIe siècle, l'évêché de Naupacte fut transféré à Arta, où Michel Ducas avait déjà fait bâtir la cathédrale de l'Annonciade, la *Porégoritza* actuelle (1071). Le despote Nicéphore fit construire, en 1357, le château qui existe encore. En 1449, les Turcs s'emparèrent de cette ville. Arta prit part, en 1821, à la guerre de l'Indépendance hellénique, comme l'ancienne Ambracie avait participé aux guerres médiques. Cédée à la Grèce par le traité de Berlin (1878), elle lui fit effectivement retour en 1881.

ARTA, fleuve de la Turquie d'Europe, sorti de la chaîne du Pinde ; il baigne la nomarchie du même nom, qu'il sépare de la Turquie, arrose *Arta* et se jette dans le golfe de son nom, après un cours de 100 kilom. environ. — C'est l'*Aréthо* ou *Arachthos* des anciens.

ARTA (GOLFE D'), le golfe Ambracique des anciens, formé par la mer Ionienne, à l'entrée duquel, sur la côte S., se livra la bataille d'Actium, en 31 av. J.-C.

ARTA, ville d'Espagne, dans l'île Majorque (Baléares) ; 6.000 hab. Aux environs, carrières de pierres meulières.

ARTABA ou **ARTABE** n. m. Mesure de capacité usitée en Egypte, en Perse et chez les anciens Arabes. L'*artaba* correspondait à 50 ou 55 de nos litres. Postérieurement, on trouve en Perse un artaba pour les matières sèches, qui vaut environ 65 l. 757, ou, comme mesure de poids, 66 kilogr.

ARTABAN, en persan **Ardevan**, nom commun à plusieurs rois parthes de la dynastie des Arsacides : **Artaban Ier**, fils de Tiridate, roi des Parthes (217 av. J.-C.), qui triompha d'Antiochos III, roi de Syrie, et lui imposa son alliance ; — **Artaban II**, fils de Mithridate (125 av. J.-C.), lequel périt en combattant contre les Scythes ; — **Artaban III** (an 18 de J.-C.), qui détrôna Vononès avec le secours des Germains. (Il se brouilla ensuite avec l'empereur Tibère, et eut à se défendre contre Tiridate, que Tibère lui opposait) ; — **Artaban IV**, le dernier des Arsacides (214-226). [Les Romains, sous la conduite de Caracalla, envahirent ses Etats ; il s'en vengea par une guerre sanglante, et obligea l'empereur Macrin à lui demander la paix. Il fut détrôné par les Perses, poussés à la révolte par Ardeshir Babegan, et avec lui finit la dynastie des Arsacides (226 ap. J.-C.).

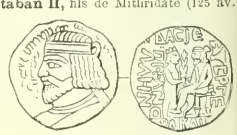
Monnaie d'Artaban IV.

ARTABAN, commandant des gardes du corps de Xerxès (465 av. J.-C.), assassina ce prince, se débarrassa de l'un de ses trois fils, et s'empara du trône ; mais il fut tué par Artaxerce, autre fils de Xerxès, qu'il avait tenté d'assassiner.

Artaban, héros d'un des romans de La Calprenède, *Cléopâtre*, dans lequel se trouvent quelques caractères finement dessinés. Celui d'*Artaban* a fait une espèce de fortune, car il a passé en proverbe. C'est de là qu'on a dit : *fier comme Artaban*.

ARTABAZE, général de Xerxès, prit part à l'expédition de Xerxès contre la Grèce (480 av. J.-C.) et sauva par une savante retraite les quarante mille hommes qui avaient pris part à la bataille de Platée.

ARTABAZE, général de Darius, se conduisit vaillamment à la bataille d'Arbelles. Alexandre le nomma satrape de la Bactriane, en 330 av. J.-C.

ARTABAZE ou **ARTAVASD**, nom de plusieurs rois d'Arménie. Le plus connu, fils de Tigrane (50 av. J.-C.), trompa Antoine et causa en partie ses désastres dans l'expédition contre les Parthes. Dans la suite, le triumvir l'emmena en Egypte, où Cléopâtre le fit mourir l'an 30.

ARTABOTRYS (*triss* — du gr. *artaô*, je suspends, et *botrus*, grappe) n. f. Genre d'anonacées, renfermant des arbustes souvent sarmenteux, des régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique. Une espèce, l'*artabotrys intermedia*, fournit une huile odorante, employée à Java comme parfum.

Artabotrys.

ARTABRI ou **ARCTREBATES**, ancien peuple d'Espagne, tribu des *Callaici*, s'étendant sur la côte occidentale de l'Hispanie jusqu'au cap Finistère. — *Un* ARTABRUS (*uss*) ou ARCTREBATE.

ARTACHÉES, ingénieur qui dirigea les travaux ordonnés par Xerxès, lors de l'invasion de la Grèce en 480 av. J.-C., notamment le percement de la presqu'île du mont Athos.

ARTAGNAN (famille D'). Les **d'Artagnan**, ou mieux **d'Artaignan**, sont une branche de la maison gasconne de Montesquiou-Fezenzac. En 1608, Françoise de Montesquiou, fille de Jean de Montesquiou, seigneur d'Artaignan, épousa Bertrand de Baatz, seigneur de Castelmoron ou Castelmore. De cette union naquirent deux fils : 1° *Paul* DE BAATZ, qui fut gouverneur de Navarrenx, mort en 1712 ;

2° *Charles* DE BAATZ, né en 1611 ou 1612, mort en 1673, qui prit, ainsi que son frère, le nom maternel de *d'Artagnan* pour se distinguer de son père, appelé communément *le comte de Castelmore*. C'est ce Charles de Baatz, maréchal de camp, tué à Maëstricht en 1673, qui figure au premier plan dans le roman des *Trois Mousquetaires*. D'Artagnan, ce capitaine hardi, souvent chargé de secrètes missions diplomatiques, brave, ambitieux, galant, querelleur, devait tenter l'imagination de Dumas. V. MONTESQUIOU.

Artagnan (MÉMOIRES DE M. n.), *contenant quantité de choses particulières et secrètes qui se sont passées sous le règne de Louis le Grand* (Cologne, 1701). Le roman des *Trois Mousquetaires*, d'Alex. Dumas, a donné une certaine notoriété à ces *Mémoires*. A en croire Quérard et ses *Supercheries littéraires dévoilées*, les *Trois Mousquetaires* ne seraient presque qu'un honteux plagiat. Les *Mémoires de M. d'Artagnan*, d'une lecture fatigante, ont sans doute un intérêt propre, mais Dumas a transformé les quelques traits qu'il emprunte aux *Mémoires* au point de les avoir faits siens.

Ces *Mémoires* ont été composés par Courtilz de Sandras. Ils ne peuvent donc être tenus comme une œuvre historique; mais ils offrent des détails véridiques d'une certaine importance sur les faits d'armes des dernières années de Louis XIII et des premières de règne de Louis XIV, et aussi sur les petites intrigues de la cour; voilà surtout ce qui les rend intéressants.

— BIBL.: A. Le Breton, *Un romancier oublié, Gatien Courtilz de Sandras* («Revue des Deux-Mondes», 15 févr. 1897).

ARTAKI, ville de la Turquie d'Asie (prov. de Khodavendikiar); 6.500 hab. C'est l'antique *Artace*, avant-port de Cyzique. Vignobles, oliviers, etc. — Pop. du *cant. d'Artaki*: 61.300 hab.

Artamène ou *le Grand Cyrus*, roman de Mlle de Scudéry (Paris, 1650), qui parut d'abord sous le nom de son frère, comme ses précédents ouvrages. Sous des noms empruntés à l'histoire ancienne de la Perse, on y reconnaissait des individualités réelles, vivantes, et c'est ce qui en faisait le charme pour les lecteurs de l'époque.

L'histoire de Cyrus se déroule, défigurée par une foule d'incidents imaginaires. Sur cette histoire, déjà quelque peu fabuleuse, l'auteur a greffé un roman où s'entremêlent des aventures incroyables, des épisodes étrangers au sujet principal, des dissertations allumiques d'où le naturel semble avoir été soigneusement exclu. *Artamène* n'en fut pas moins accueilli avec enthousiasme, non seulement par les habitués de l'hôtel de Rambouillet, mais encore à la cour et à la ville. On n'était point alors blasé sur ce genre de littérature, et les habitudes sédentaires rendaient attrayante la lecture de ces longs romans, qui réfléchissaient les vertus et les vices, les qualités et les ridicules de la société de l'époque. Dans le septième volume, nous avons sous les yeux tous les beaux esprits, toutes les muses de ce Parnasse ou de cette cour d'amour présidée par une nouvelle Clémence Isaure; on salue tour à tour la digne Cléonire (Mme de Rambouillet), l'adorable Philonide (Julie d'Angennes, fille de la marquise), le généreux Mégabate (M. de Montausier, époux de Julie d'Angennes), l'agréable Clearque (Voiture), le sage Théodamas (Coorart au silence prudent), l'admirable Aristée (Chapelain). Le peintre n'a pas oublié de se produire sous le nom de Sapho, qui lui resta dans le cénacle.

ARTAMOV (Piotre), pseudonyme du comte de Lafite de Pellepore. V. LAFITE DE PELLEPORE.

ARTAMUS (*muss*) n. m. Genre de passereaux dentirostres, intermédiaire entre les langrayens et les pies-grièches, comprenant une vingtaine d'espèces de l'Afrique tropicale et de la région indo-malaise.

ARTANITE ou **ARTHANITE** (du gr. *artos*, pain) n. m. Ancien nom du cyclameo. ‖ Onguent dans lequel entrait le suc de cette plante. (On dit aussi ONGUENT D'ARTANITE.)

ARTANITINE ou **ARTHANITINE** n. f. Syn. de CYCLAMINE. V. ce mot.

ARTANNES, comm. de l'Indre-et-Loire, arrond. et à 15 kilom. de Tours, sur l'Indre; 1.070 hab.

ARTANTHE (du gr. *artas*, brillant, et *anthos*, fleur) n. f. Section du genre *piper*, famille des pipéracées. Une espèce est le matico, à feuilles amères, aromatiques et stimulantes (*artanthe elongata* ou *piper angustifolium*).

— ENCYCL. Les *artanthes* sont des arbustes ou plantes ligneuses. On emploie les feuilles contre les hémorragies. Cette plante jouit encore d'une grande réputation contre les écoulements blennorragiques. Elle agit à la manière du cubèbe. V. MATICO.

Artanthe elongata.

ARTAPHERNE, fils d'Hystaspe et frère de Darius Ier, gouverna Sardes l'an 506 av. J.-C., et dénonça la conspiration d'Histiée, qu'il fit mettre à mort. — Son fils, **Artapherne**, après le rappel de Mardonius, partagea avec Datis le Mède le commandement des troupes envoyées contre la Grèce, et fut vaincu à Marathon, l'an 490 av. J.-C. (Il prit aussi part à l'expédition de Xerxès en l'an 480.)

ARTAPHERNE, lieutenant d'Artaxerce, roi des Perses. Envoyé, en 425 av. J.-C., auprès des Spartiates qui étaient en guerre avec les Athéniens, il tomba entre les mains de ceux-ci, fut conduit à Athènes, mais renvoyé, l'année suivante, dans son pays.

ARTARIA (Giovanni Battista), architecte et sculpteur suisse, né près de Lugano en 1660. — Il est moins connu que son fils GIUSEPPE, né en 1697 et mort à Cologne en 1769. Celui-ci voyagea à Rome, en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, où il se fixa près de l'électeur de Cologne. Ses imitations de l'antique étaient fort estimées de son temps; comme son père, il était un habile stucateur.

ARTARIA (Mathias), peintre allemand, né à Manheim en 1814, élève de l'académie de Dusseldorf. Il voyagea beaucoup dans le Tyrol, en Espagne, d'où il rapporta des paysages et des tableaux de genre. Il aime à mêler à ses compositions des scènes historiques et des traits de mœurs locales. Ses principaux tableaux sont : *Engagement entre les Français et les Tyroliens*; *Marché à Valence*; *les Gitanos*; *Episodes de la guerre de Trente ans*.

ARTARINE n. f. Alcaloïde contenu dans l'écorce de *xanthoxylon senegalense*. On lui attribue la formule $C^{20}H^{24}AzO^{4}$.

ARTAS, comm. de l'Isère, arrond. et à 28 kilom. de Vienne; 1.025 hab.

ARTAUD, archevêque de Reims depuis 932, mort en 961. Pendant qu'en 936 il couronnait à Laon Louis d'Outremer, le comte de Vermandois, qui convoitait pour son fils Hugues le siège de Reims, s'emparait de cette ville, et y faisait sacrer son fils. Mais Louis d'Outremer reconquit Reims et y replaça Artaud, qui gouverna paisiblement son diocèse jusqu'à l'époque de sa mort, et devint grand chancelier du roi de France.

ARTAUD (Jean-Baptiste), auteur dramatique et littérateur, né à Montpellier en 1732, mort à Paris en 1796. Il est l'auteur d'un pamphlet : *la Petite Poste dévalisée* (1767); du *Centenaire de Molière*, comédie (Théâtre-Français, 1773); de quatre comédies non représentées (*l'Echange raisonnable*, *l'Heureuse Entrevue*, *Sophie*, *le Trône*), et de *Mémoires historiques sur Tuconnet*.

ARTAUD (Antoine-François-Marie), peintre et archéologue français, né à Avignon en 1767, mort à Orange en 1838. Conservateur du musée de Lyon, membre libre de l'Académie des inscriptions, il a écrit notamment : *Voyage dans les catacombes de Rome* (1810); *les Mosaïques de Lyon et des départements méridionaux de la France, avec explications* (Paris, 1818); *l'Arc d'Orange*.

ARTAUD de Montor (Alexis-François), diplomate et littérateur, né à Paris en 1772, mort en 1849. Il occupa des postes diplomatiques à Rome et à Florence. On a de lui : une traduction de la *Divine Comédie*; *Considérations sur l'état de la peinture en Italie* (1808); *Histoire de Pie VII* (1836), couronnée par l'Académie; *Machiavel* (1833); *Histoire de l'Italie*, dans l'« Univers pittoresque », etc.

ARTAUD (Nicolas-Louis-Marie), littérateur et helléniste, né à Paris en 1794, mort dans cette ville en 1861. Il fut inspecteur général pour l'enseignement secondaire, membre du conseil supérieur de l'instruction publique et vice-recteur de l'Académie de Paris. Il a publié des traductions d'auteurs grecs et latins (Sophocle, Euripide, Aristophane, César), et un *Essai littéraire sur le génie poétique au* XIXe *siècle*; des *Etudes sur la littérature depuis Homère jusqu'à l'école romantique* (1863). — Son fils, LOUIS-CHARLES-MARIE-EMMANUEL, dit **Artaud-Haussmann**, parce qu'il avait ajouté à son nom celui de sa mère (sœur du baron Haussmann), né à Paris en 1842, mort à Nyons en 1890, quitta l'administration après l'Empire. D'une nature exaltée et porté au mysticisme, il se livra à diverses excentricités. Enfermé comme fou, il parvint à s'échapper et se rendit en Suisse, où il mourut. On lui doit une traduction du *Tournoi poétique de la Wartburg* (1865), poème allemand auquel il a joint une étude sur la poésie chevaleresque allemande pendant le moyen âge.

ARTAXATE, bourg de l'Arménie russe, sur les bords de l'Araxe, et sur l'emplacement de l'ancienne *Artaxate*, qui fut la capitale de la grande Arménie. Cette ville, pillée à diverses reprises par les Romains et les Persans, ne s'est jamais relevée.

Artaxerce, tragédie de Lemierre, en cinq actes (Théâtre-Français, 1766). Dans cette pièce, Lemierre s'est inspiré de Métastase, qui a aussi donné au théâtre un opéra intitulé *Artaxerce*. On trouve dans cette tragédie quelques belles situations, à côté de grandes invraisemblances; le style est dur, incorrect et monotone.

ARTAXERXÈS ou **ARTAKHSHATHRA**, nom de trois rois perses. (On a donné de ce mot plusieurs étymologies. La plus vraisemblable est celle qui le fait dériver de *arta*, grand, honoré, et *xerxès* ou *khshatha*, roi. D'après Hérodote, *Artaxerxès* signifiait « le grand guerrier ».) — ARTAXERXÈS Ier ou ARTAKHSHATHRA, surnommé *Longue-Main*, fils de Xerxès, Achéménide, monta sur le trône l'an 465 av. J.-C.; il fut célèbre par sa bonté et sa générosité, dont il donna des marques constantes pendant son long règne; il permit aux Juifs qui étaient restés à Babylone depuis l'édit de Cyrus de retourner à Jérusalem pour rétablir leur religion, et mourut l'an 425 av. J.-C., après avoir régné quarante ans. — ARTAXERXÈS II, surnommé *Mnémon*, à cause de sa prodigieuse mémoire, fils aîné de Darius Nothus, avait été désigné par son père pour lui succéder, bien que nè à une époque où Darius n'était pas roi. En montant sur le trône, l'an 405 av. J.-C., il quitta son nom de « Arsace » pour prendre celui de « Artaxerxès ». On accusa son jeune frère, Cyrus, d'avoir conspiré contre lui, et il allait être mis à mort lorsque sa mère Parysatis obtint sa grâce et lui fit conserver son commandement dans les provinces où il avait été nommé par son père. Quelque temps après, Cyrus réunit des troupes indigènes et des mercenaires grecs (parmi lesquels se trouvait Xénophon) et marcha contre Artaxerxès qui le vainquit à Cunaxa, où Cyrus fut tué (401 av. J.-C.). Les dernières années de la vie d'Artaxerxès furent affligées par les discordes qui s'élevèrent entre ses enfants, lesquels se disputaient sa succession de son vivant; il mourut à l'âge de 94 ans, après un règne de quarante-trois ans, l'an 361 av. J.-C. — ARTAXERXÈS III, fils d'Artaxerxès II, prit le nom de « Artaxerxès » au lieu de celui de « Ochus », qui lui fut toujours donné par les Grecs; il succéda à son père l'an 361 av. J.-C., s'attira d'abord la haine de son peuple par le meurtre de ses deux frères qui pouvaient lui disputer le trône, et se rendit bientôt odieux dans tout l'empire par ses cruautés. Pendant qu'il faisait la guerre en Egypte, il tua le bœuf Apis. Bagoas, son conseiller, pour venger le meurtre du dieu, empoisonna Artaxerxès, qui mourut ainsi après un règne de vingt-trois ans, l'an 338 av. J.-C. — ARTAXERXÈS, *le Sassanide*. V. ARDÉSHIR.

ARTEAGA (le Père Hortensio Felice PARAVICINO Y), littérateur espagnol, né à Madrid en 1580, mort dans cette ville en 1633. Il entra dans l'ordre des trinitaires, et devint prédicateur de Philippe III. La finesse de son esprit était passée en proverbe. Comme poète, il appartient à l'école de Gongora. Ses poésies ont été publiées : *Obras de D. Felice de Arteaga* (Lisbonne, 1645; Madrid, 1650). Ses sermons forment plusieurs recueils.

ARTEAGA Y ALFARO (Manuel), peintre et graveur espagnol, né à Séville dans la première moitié du XVIIe siècle, mort dans la même ville en 1701. Il fut un des fondateurs de l'académie de Séville. Il peignait de petits tableaux religieux, mais il est surtout renommé comme graveur. Ses estampes reproduisent des œuvres de Valdès Leal, dont il était l'élève, de Murillo, Herrera et Alonzo Cano.

ARTEAGA (Etienne), jésuite et littérateur espagnol, justement renommé au XVIIIe siècle comme historien musical, né à Madrid, mort à Paris en 1799. Il se retira en Italie après la suppression, en Espagne, de la compagnie de Jésus. On a de lui : *Traité sur le beau idéal*; *Révolution du théâtre musical en Italie* (Venise, 1785), des poésies grecques et latines.

ARTEAGA (José Maria), général mexicain, né à Aguascalientes en 1833, mort à Uruapam en 1865. Il combattit bravement contre les troupes françaises qui avaient envahi le Mexique. Fait prisonnier au combat de Santa-Ana-Amatlan, il fut fusillé, d'après le décret de Maximilien qui condamnait à mort tout Mexicain pris les armes à la main.

ARTÉDI ou **ARTEDIUS** (Pierre), naturaliste et médecin suédois, né à Anund en 1705, mort à Leyde en 1735. Il fut l'ami de Linné, et suivit avec lui les leçons de Boerhaave à Leyde. Artédi se noya accidentellement. Héritier des manuscrits d'Artédi, Linné publia son *Histoire des poissons* (*Ichthyologia*, Leyde, 1738). Linné lui a consacré un genre d'ombellifères, l'*artedia squammata*, en mémoire d'un travail remarquable que Artédi avait fait sur la famille des ombellifères.

ARTÉDIE (de *Artédi*, natural. suédois) n. f. Genre d'ombellifères, tribu des daucinées, comprenant une seule espèce, qui croît en Asie occidentale. Le port et les caractères de cette plante sont à peu près semblables à ceux de la carotte.

ARTEIJO, comm. de l'Espagne nord-occid. (Galice, district de la Coroguc); 7.770 hab. Eaux minérales.

ARTEL n. f. Association russe, sorte de société coopérative composée d'artisans ou d'ouvriers. Il y a des artels de consommation, et des artels de production. Il y a des artels jusque dans l'armée, pour l'achat de denrées et de certains articles d'équipement. Les membres de ces corporations se nomment *artelschik*.

— BIBLIOGR. : Lougmine, *les Artels et le Mouvement coopératif en Russie* (Paris, 1886).

ARTELLE n. f. Outil de bois concave dont se servent les plombiers pour former la soudure en petites baguettes.

ARTEMARE, comm. de l'Ain, arrond. et à 12 kilom. de Belley, sur le Séran, affluent du Rhône; 1.085 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

ARTÈME (saint), général romain, qui commandait en Egypte sous le règne de Constance. Il fut chargé d'arrêter saint Athanase, qu'il laissa plus ou moins volontairement s'échapper. Les païens d'Alexandrie l'accusèrent d'avoir brisé leurs idoles, et l'empereur Julien le fit décapiter en 362. L'Eglise l'honore le 20 octobre.

ARTÉMIA (du gr. *artémia*, conservation parfaite) n. f. Genre de branchiopodes, renfermant de petits crustacés, dont l'espèce type (*artemia salina* vit dans les marais salants de divers points de l'Europe.

ARTÉMIDE (de *Artémis*, surnom de Diane) n. f. Genre de mollusques lamellibranches siphoniens, de la famille des vénérides.

ARTÉMIDORE, roi grec de Bactriane, connu par des monnaies découvertes en 1854 et dont les légendes, en grec et en bactrien, donnent au roi, dans cette dernière langue, le titre de *Apadhatasa Artemidorasa* (Artémidore le Victorieux).

ARTÉMIDORE le Géographe, né à Ephèse, vivait vers 104 av. J.-C. Il écrivit un *Periple* ou *Description de la terre* estimé dans l'antiquité, et dont il reste des fragments insérés dans les *Geogr. minores* de la collection Didot.

ARTÉMIDORE de Cnide, grammairien du dernier siècle av. J.-C. Instruit du complot de Brutus, Artémidore aurait écrit à César, son ami, pour l'en informer; mais l'dictateur n'eut pas le temps d'ouvrir la lettre, et il la tenait encore à la main lorsque ses meurtriers se précipitèrent sur lui. Aucun des ouvrages d'Artémidore ne nous est parvenu.

ARTÉMIDORE d'Ephèse, naturaliste grec, né à Ephèse, dans le IIe siècle de notre ère. On a de lui un traité de l'*Interprétation des songes*, qui contient des faits intéressants relatifs aux mœurs et aux coutumes des anciens. On en a une traduction française de Dumoulin (Rouen, 1664). Pour quelques-uns, ce personnage ne serait autre que Artémidore le Géographe.

ARTÉMIS (*miss*), une des grandes divinités grecques, identifiée plus tard avec la Diane des Romains.

— ENCYCL. Myth. En réalité, les Grecs ont confondu, sous le nom de *Artémis*, plusieurs divinités très différentes. L'Artémis hellénique proprement dite est une déesse lunaire, comme Hécate ou Séléné. Elle est fille de Zeus et de Léto. Elle est sœur d'Apollon, dont elle est, pour ainsi dire, l'équivalent féminin. Elle naît à Délos, comme Apollon et est souvent associée à ses exploits, aux luttes contre Tityos et les géants, contre les Niobides ou les Aloïdes. Comme Apollon, elle préside au chant sous le nom de *Hymnæa*, et est escortée par les Muses, les Charites ou les Nymphes. Elle est, par excellence, la déesse des femmes, surtout des vierges. Elle se plaît aux champs, dans les bois et près des sources; elle aime la chasse, et poursuit les bêtes fauves dans les fourrés. Ses attributs favoris sont l'arc, les flèches, le carquois, ou encore la torche et le croissant; parmi les animaux, le chien, le cerf ou la biche, la chèvre, le taureau, la tortue. Avec leur Artémis nationale, déesse de la lune, des bois, des vierges, de la chasse et du chant, les Grecs ont confondu peu à peu d'autres divinités, la plupart étrangères et d'origine orientale, dont les noms sont devenus souvent des surnoms de l'Artémis hellénique : la déesse thrace *Bendis*; l'*Anaitis* des Perses, des Cappadociens et des Lydiens, prototype de l'Artémis dite *persique*; la *Dictynna* crétoise, patronne des pêcheurs et des marins; l'*Artemis de*

Tauride, déesse sanguinaire qui exigeait des victimes humaines, mais qui s'adoucit un peu pour devenir en Attique l'*Artémis Brauronia*; enfin, l'*Artémis d'Éphèse*, divinité tout asiatique, mère et nourrice, symbole de la fécondité.

— Archéol. Dans l'étude du type figuré de *Artémis*, il faut distinguer avec soin les différentes déesses qui se cachaient sous le même nom ou des noms voisins. Par exemple, l'*Artemis persique* était représentée avec des ailes, tenant d'une main une panthère, de l'autre un lion (bas-reliefs archaïques et peintures de vases); l'*Artémis d'Éphèse*, avec innombrables mamelles, le corps serré dans une gaine à zones sculptées, la tête coiffée du modius (statue du musée de Naples). Très différente est l'Artémis proprement hellénique, dont le type s'est modifié de siècle en siècle, mais toujours dans le même sens. Grâce aux récentes découvertes de Délos, on peut en reconstituer l'histoire presque complète, au moins pour la période archaïque. C'est d'abord une statue raide, dont les membres sont collés au corps, où manquent la vie et le mouvement : imitation d'un *xoanon* de bois. D'une œuvre à l'autre, on voit les formes se préciser, les membres se dégager, la figure s'animer, jusqu'au moment où se fixe le type archaïque, souvent reproduit plus tard : une femme debout, jeune et grave, vêtue d'une longue robe dont elle relève un pan, les cheveux tombant sur le dos, avec quelques mèches ramenées sur les épaules (statues les plus récentes de Délos; statue du musée de Naples). Avec les sculpteurs de l'école argienne, apparaît une Artémis plus alerte, à tunique courte, avec l'arc et le carquois. Les artistes du IVe siècle, surtout Scopas et Praxitèle, renouvellent le type d'Artémis, comme tant d'autres; et leurs inventions ont été copiées ou imitées pendant toute la période alexandrine et gréco-romaine. Dès lors, on représente surtout l'Artémis *chasseresse* : tantôt en marche, chaussée de sandales, vêtue d'une tunique courte, serrée à la taille, un carquois sur le dos, les cheveux relevés par un bandeau, et suivie d'un chien ou d'une biche (*Diane à la biche*, au Louvre); tantôt au repos, jouant avec son chien (terres cuites); tantôt achevant sa toilette de chasse, et agrafant sa chlamyde sur l'épaule (*Diane de Gabies*, au Louvre). — Parmi les principales statues modernes de Diane, nous citerons celles de J. Goujon, Houdon, Lévêque, Falguière.

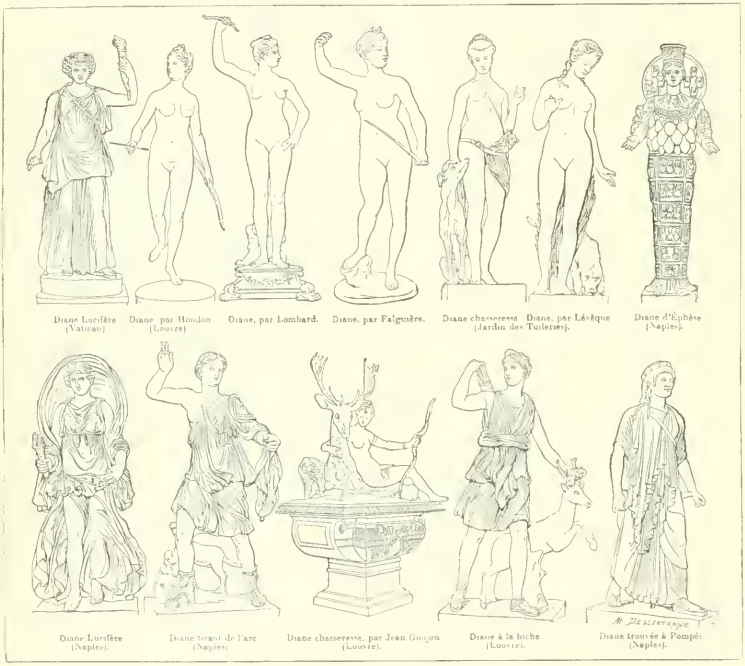

STATUES ANTIQUES ET MODERNES D'ARTÉMIS (Diane).

ARTÉMISA, village de l'île de Cuba (Antilles espagn., prov. de Pinar del Rio); 9.225 hab.

ARTÉMISE Ire, reine d'Halicarnasse, accompagna Xerxès dans son expédition contre la Grèce, et combattit vaillamment à Salamine. De retour à Halicarnasse, elle étendit les bornes de ses États par quelques conquêtes. Elle aurait, suivant une tradition ancienne, fait crever les yeux à un jeune homme qui dédaignait son amour, puis se serait jetée, comme Sapho, dans la mer, du haut du rocher de Leucade.

ARTÉMISE II, reine d'Halicarnasse et femme de Mausole, célèbre par sa fidélité à la mémoire de son mari. Quand il mourut (353 av. J.-C.), elle lui éleva un magnifique tombeau qui passait pour une des sept merveilles du monde, et dont on a retrouvé des restes considérables. D'où le nom de *mausolée*, donné depuis aux riches monuments funéraires. V. MAUSOLÉE

ARTÉMISE (de *Artémise*, n. pr.), planète télescopique, nº 105, découverte par Watson en 1868.

Artemise (*Artemisia*), opéra italien, musique de Cimarosa (Venise, 1801). C'est un chef-d'œuvre. Cimarosa en a refait cependant la musique, qui est restée en manuscrit. Le cardinal Consalvi, ami du compositeur, donne les plus grands éloges à la seconde *Artémise*, dans ses mémoires publiés par Crétineau-Joly.

ARTÉMISIA n. f. Bot. V. ARMOISE.

ARTÉMISIES (du gr. *Artémis*) n. f. pl. Fêtes célébrées à Éphèse en l'honneur de Diane. ‖ Nom du sixième jour du mois, consacré à Artémis.

ARTÉMISINE (du gr. *artémisia*, armoise) n. f. Principe amer de l'artémise ou armoise.

ARTÉMISIOÏDE (du gr. *artémisia*, armoise, et *eidos*, ressemblance) adj. Bot. Section du genre *piqueria*.

ARTÉMISION (*zi-on* — de *Artémis*, n. mythol.) n. m. Mois de l'équinoxe du printemps, chez les Ioniens et les Doriens.

ARTEMISIUM PROMONTORIUM ou **ARTÉMISION** (CAP), cap au N. de l'Eubée, où se trouvait un temple d'Artémis. C'est près de ce promontoire qu'une tempête dispersa la flotte de Xerxès (480 av. J.-C.).

ARTÉMON (du gr. *artémôn*; formé de *artaô*, j'élève) n. m. Mécan. anc. Moufle d'un polyspaste, machine à élever des fardeaux.

ARTÉMON, peintre grec, d'époque incertaine. Pline cite de lui une *Danaë*, un portrait de la reine Stratonice, un groupe d'*Héracles et Déjanire*, et diverses peintures qu'on voyait à Rome dans les portiques d'Octavie.

ARTÉMON ou **ARTÉMAS**, sectaire du IIIe siècle. Il niait non la conception miraculeuse, mais la divinité de Jesus-Christ, et prétendait que sa doctrine avait été celle des apôtres jusqu'au temps de Victor, treizième évêque de Rome. Cette hérésie fut condamnée au concile d'Antioche, en 216.

ARTÉMONIEN, ENNE (*in, èn'* — de *Artémon*, n. pr.) n. Partisan de l'hérésiarque Artémon. ‖ On dit aussi ARTEMONITE.

— adj. Qui appartient à Artémon, ou à ses sectateurs.

ARTENAY, ch.-l. de cant. du Loiret, arrond. et à 20 kil. N. d'Orléans; 1.053 hab. Ch. de f. Orléans. Dans la guerre de 1870-71, deux combats furent livrés près d'Artenay (10 oct. et 3 déc. 1870), à la suite de chacun desquels les troupes allemandes s'emparèrent d'Orléans. — Le cant. a 11 comm. et 6.586 hab.

ARTÉPHIUS, alchimiste et philosophe hermétique. Il vivait vers 1130 et était Juif ou Arabe. Il a laissé beaucoup d'écrits. Son *Traité de la pierre philosophale* a été traduit en français par Pierre Arnauld (Paris, 1612), et plusieurs fois réimprimé.

ARTÈRE (gr. *artéria*; de *aër*, air, et *têrein*, conserver [dans l'opinion où étaient les anciens que les artères renfermaient de l'air]) n. f. Anat. Nom donné aux vaisseaux destinés à porter le sang, soit du ventricule droit du cœur aux poumons, soit du ventricule gauche à toutes les autres parties du corps : *Le battement des* ARTÈRES. *La noblesse est dans les sentiments de l'âme, et non pas dans le sang des* ARTÈRES. (G. Sand.)

— Par compar. Se dit des grandes voies de communication qui sillonnent un pays, une province, une ville : *Paris est sillonné en tous sens par d'immenses* ARTÈRES.

— Fig. : *Il est des temps où la société politique sent aussi battre plus vivement ses* ARTÈRES.

— ENCYCL. Anat. *Des artères en général.* Les vaisseaux qui émanent du cœur et atteignent les points les plus éloignés du centre de la *circulation* (v. ce mot) sont les *artères*. Le système artériel comprend deux troncs artériels ramifiés : le premier est formé par l'*artère pulmonaire* (v. PULMONAIRE), qui part du ventricule droit; le second est constitué par l'*aorte* (v. ce mot), qui naît du ventricule gauche et qui envoie des divisions dans tous les organes. Du tronc artériel initial se détachent des branches, qui se subdivisent à leur tour. Les artères s'anastomosent de diverses manières, et, à leur extrémité, se continuent avec les *capillaires* (v. ce mot), qui sont intermédiaires entre elles et les veines.

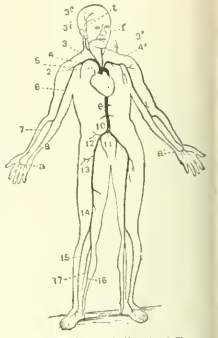

Artères : 1. Crosse de l'aorte ; 2. Tronc brachio-céphalique droit ; 3. Carotide primitive droite ; 3'. Carotide primitive gauche ; 3i. Carotide interne ; 3e. Carotide externe ; 4. Sous-clavière droite ; 4'. Sous-clavière gauche ; 5. Axillaire ; 6. Humérale ; 7. Radiale ; 8. Cubitale (*a*, arcade palmaire superficielle ; *a'*, arcade palmaire profonde) ; 9. Aorte descendante ; 10. Iliaque primitive ; 11. Iliaque interne ; 12. Iliaque externe ; 13. Fémorale ; 14. Poplitée ; 15. Tibiale antérieure ; 16. Tibiale postérieure ; 17. Péronière. V. CIRCULATION.

La direction des artères est le plus souvent rectiligne, sauf pour celles qui se rendent à un organe plus ou moins mobile : elles sont alors flexueuses. Dans les tissus érectiles, leurs extrémités sont en spirale (artères helicines). Les artères se placent généralement dans les interstices qui séparent les muscles, loin de la superficie; au voisinage des articulations, elles se portent du côté de la flexion, où elles trouvent un abri sûr contre toute élongation violente. Parmi les muscles qui recouvrent une artère, il en est un qui souvent permet de déterminer la direction de l'artère sous-jacente, c'est le *muscle satellite* de l'artère. Sauf pour les gros troncs (artère carotide, fémorale, poplitée, etc.), chaque artère est accompagnée de deux veines satellites.

Trois tuniques successives constituent la paroi des artères. La *tunique externe* ou *adventice* est de nature celluleuse; elle adhère aux organes voisins par des fibres lâches et molles, bien distinctes du tissu qui la compose. La *tunique moyenne* ou *tunique propre* de l'artère est caractérisée par la présence de fibres élastiques et du tissu musculaire (fibres lisses). La proportion de ces éléments varie en sens inverse : les fibres élastiques dominent dans l'aorte et les gros troncs, les fibres musculaires dans les petites artères. La *tunique interne, endartère, tunique de Bichat*, comprend une couche de fibres élastiques tapissée sur la face interne, qui répond au sang, par un *endothelium* formé d'une seule assise de cellules polygonales.

Artères : 1. Les trois tuniques d'une artère disséquée. — 2. Coupe transversale d'une petite artère revenue sur elle-même (*a*, tunique externe ; *b*, tunique moyenne ; *c*, tunique interne plissée). — 3. Artère hélicine.

Les artères sont munies de vaisseaux appelés *vasa vasorum* (vaisseaux des vaisseaux), qui, chez l'homme, pénètrent seulement dans la tunique externe. Ces vaisseaux ne proviennent jamais de l'artère qu'ils nourrissent, mais toujours des artérioles environnantes. Les nerfs des artères (*nervi molles*) comprennent des fibres à myéline, et des fibres de Remak; ils forment des plexus, d'où partent des fibres terminales dont on ignore le mode de terminaison.

— Physiol. Les artères jouent un rôle important dans la circulation, grâce à leur élasticité et à leur contractilité. Le sang reçoit l'impulsion du cœur; il passe du ventricule gauche dans l'aorte, celle-ci se laisse distendre, grâce à son élasticité, par chaque ondée due à la systole ventriculaire. Par sa contractilité, elle réagit sur le sang qu'elle contient et le chasse plus loin, tout mouvement de retour étant empêché par la présence des valvules sigmoïdes aortiques. L'élasticité artérielle cède devant la systole cardiaque, emmagasinant, comme un véritable ressort, une partie de la force d'impulsion cardiaque, partie qu'elle restitue ensuite. Elle transforme ainsi un mouvement intermittent d'impulsion en un mouvement continu. (V. CIRCULATION.) L'impulsion, appelée *pouls*, peut être sentie par le doigt lorsque l'artère est superficielle et appuyée sur un os (pouls radial, temporal, maxillaire, fémoral, etc.). C'est la contractilité des petites artères et des artérioles qui, amenant la modification de leur calibre, nous permet d'expliquer les variations des circulations locales : le relâchement des parois artérielles amène de la rougeur et de l'hyperhémie par afflux sanguin, tandis que la contraction donne une anémie locale, avec sa pâleur caractéristique.

— Embryog. Il est généralement admis que le système vasculaire du fœtus se développe aux dépens du feuillet moyen, ou mésoderme, intermédiaire aux deux feuillets du blastoderme. Plusieurs auteurs aujourd'hui (Mathias Duval, Uskow) le rattachent au feuillet interne du blastoderme ou endoderme. Au début, le cœur de l'embryon a la forme d'un tube que deux étranglements partagent en trois renflements. Le renflement supérieur ou antérieur porte le nom de *bulbe aortique*. De ce bulbe naît d'abord un tronc artériel court qui donne deux branches : une droite et une gauche, formant un arc à concavité dirigée en arrière. Elles se fusionnent en un seul tronc aortique et forment le premier *arc aortique*. Le vaisseau résultant de cette fusion

est l'*aorte primitive*. En arrière ou au-dessus du premier arc aortique, il s'en forme toute une série, cinq paires ordinairement, que nous numérotérons de haut en bas. (V. AORTE.) Les premier et deuxième arcs aortiques s'atrophient; le troisième fournit les carotides primitives, internes et externes. La branche droite du quatrième arc donne le tronc brachio-céphalique, tandis que la branche gauche constitue la crosse de l'aorte. Le cinquième arc a sa partie droite qui s'atrophie, tandis que sa branche gauche donne les artères pulmonaires et ce vaisseau qui va des artères pulmonaires à la crosse de l'aorte et qui persiste pendant toute la vie fœtale : c'est le *canal artériel*.

— Anat. compar. Pour les fig., V. AORTE.

Chez les mammifères, point de différences essentielles : la présence de quelques organes nouveaux comporte l'existence d'une nouvelle artère ; c'est ainsi que la queue reçoit l'*artère caudale*, prolongation de la *sacrée moyenne*. Nous voyons également les *carotides* naître toutes deux d'un tronc unique (*aorte cervicale*) chez plusieurs mammifères (cheval, mouton, dromadaire) ; chez d'autres, l'*artère humérale* traverse le condyle interne de l'humérus (sajou, makis), et les *artères hypogastriques* naissent directement de l'aorte (cheval, chien, etc.), et plusieurs artères, comme la carotide *interne* chez quelques ruminants et l'*externe* chez le chat, forment des plexus remarquables. L'artère pulmonaire est très dilatée à son origine chez certains animaux aquatiques dits « amphibies », et le canal artériel persiste quelque temps après la naissance chez quelques autres (phoque, marsouin, etc.).

Chez les oiseaux, les *artères thoraciques* sont plus développées.

Chez les reptiles, la circulation n'a déjà plus ce degré de perfectionnement qui n'appartient qu'aux animaux supérieurs ; l'artère pulmonaire naît de l'unique ventricule du cœur, et forme avec les crosses aortiques le *conus arteriosus*, puis se divise en deux troncs qui distribuent leurs branches aux deux poumons. Dans l'ordre des batraciens, il nous faut signaler des particularités curieuses. Chez le têtard, des *arcs aortiques* partent les *artères branchiales* qui répondent aux arcs branchiaux, et communiquent avec les veines branchiales ou *artères épibranchiales* chargées de ramener le sang artérialisé. Avec la métamorphose, ces artères ont disparu, et les artères pulmonaires se sont développées.

Chez les poissons, de l'*aorte ascendante* ou *artère branchiale* prennent naissance plusieurs *crosses aortiques*, constituant quatre à cinq *artères branchiales* logées dans les gouttières osseuses des arcs branchiaux : les canaux récurrents qui ramènent le sang artérialisé sont les *artères épibranchiales*, d'où naît l'*aorte dorsale*. Les branches émanées de l'*aorte* sont analogues à celles de l'homme : avant de former les *branchiales propres*, l'*aorte ascendante* fournit l'*artère céphalique*, qui s'anastomose avec sa congénère, sous le nom de *cercle artériel* ou *céphalique*.

Chez les insectes, toute trace de circulation régulière dans des vaisseaux clos a disparu : c'est une circulation lacunaire ou vasculaire obscure ; le vaisseau dorsal des insectes seul paraît un organe distinct, destiné à remplacer le cœur.

Chez les crustacés, au contraire, l'appareil circulatoire reparaît. Le sang est ramené par les vaisseaux récurrents de la branche au cœur, qui est artériel. Dans les décapodes, trois *aortes* fournissent un système artériel complet, une *artère ophtalmique* ou *céphalique*, *les artères antennaires*, *hépatiques*, *abdominales*, *sternales*, *abdominales inférieures*, etc. Ce système est plus simplifié chez les squilles : le sang, ramené des branchies par les *vaisseaux branchio-cardiaques*, s'ouvre dans une chambre voisine du cœur, le *sinus péricardique*.

Le système circulatoire manque quelquefois chez les vers, mais peut, dans cet embranchement, être très compliqué. Les mollusques acéphales ont une circulation vasculaire assez distincte, composée de canaux de deux ordres, veineux et artériels. L'*aorte* forme *deux branches* impaires fournissant les *artères céphalique* ou *cérébrale* (malgré l'absence d'une tête proprement dite), *abdominale postérieure*, *gastrique*, *pédieuse*, *tentaculaires*, et les *branches du manteau*. Dans les gastropodes, on observe une circulation déjà moins parfaite ; dans les céphalopodes, à la partie postérieure de la tête, près du pharynx, existe une vaste lacune artérielle ; enfin, dans les molluscoïdes tuniciers, la circulation est vasculaire et lacunaire. Chez les zoophytes, elle est complètement lacunaire, et tout vestige de vaisseaux a disparu.

— Méd. *Maladies des artères*. Elles sont nombreuses, et se rapportent à la médecine comme à la chirurgie. Les principales affections qui peuvent frapper les artères sont : 1° les *anévrismes* (V. ce mot) ; 2° les plaies et blessures ; 3° l'inflammation ou artérite ; 4° les dilatations, rétrécissements et oblitérations ; 5° les dégénérescences calcaires, athéromateuses et stéatomateuses ; 6° les ulcérations et ruptures des artères ; 7° les entozoaires qui s'y développent.

— *Plaies pénétrantes des artères*. L'hémorragie est le symptôme le plus constant de ces traumatismes. Elle peut s'arrêter spontanément quand la lésion est petite, ou quand, la section étant complète, la rétraction de l'artère suspend l'écoulement. Il se forme un caillot sanguin, la tunique externe bourgeonne, et le tout obstrue la circulation, qui se rétablit par les collatérales. Les plaies des artères se reconnaissent à l'hémorragie, qui se fait à jets saccadés, et à la couleur rouge du sang.

Les secours à donner, dans ce cas, consistent dans l'emploi de la compression, soit au siège même de l'hémorragie, soit entre le cœur et la plaie, sur le trajet de l'artère, dans la torsion, la forcipressure. (V. ce mot.) On a recours, à la dernière extrémité, au perchlorure de fer, à la cautérisation. Dans les cas rebelles, le chirurgien pratique la ligature de l'artère au-dessus du point blessé, du côté du cœur. L'hémorragie peut se reproduire par le bout inférieur des artères collatérales anastomosées ; il faut alors opérer une nouvelle ligature sur cette extrémité. Les artères collatérales sont ordinairement suffisantes pour assurer le rétablissement de la circulation ; dans le cas contraire, il se produit de la gangrène, qui nécessite parfois des amputations.

— *Inflammation des artères*. V. ARTÉRITE.

— *Dilatation des artères*. On la confond souvent avec l'anévrisme vrai ; d'ailleurs, elle en diffère peu, et réclame le même traitement.

— *Rétrécissement et oblitération des artères*. Accident dû à des causes fort diverses, dont la plus commune est l'artérite. La circulation collatérale suffit souvent pour rétablir le passage du sang dans l'artère oblitérée ; sinon, la gangrène est inévitable.

— *Concrétions et dépôts calcaires des artères*. Ces concrétions et ces dépôts sont sous la dépendance d'une maladie générale, l'*athérome*. V. ce mot.

— Les *dépôts athéromateux et stéatomateux* reconnaissent les mêmes causes. Les *ulcérations des artères* et leurs *ruptures* sont le résultat de ces dégénérescences ; de là des hémorragies internes, toujours mortelles.

— *Entozoaires des artères*. Ces helminthes du genre *crinon*, ordinairement logés dans l'épaisseur des concrétions fibreuses qui tapissent les dilatations artérielles, constituent ainsi des espèces d'anévrismes vermineux qui ne se rompent jamais et ne donnent lieu à aucun accident.

ARTÉRÉVRISME (*vriss* — du gr. *artéria*, artère, et *eurusô*, j'élargis) n. m. Dilatation contre nature d'une artère.

ARTÉRIALISATION (*si*) n. f. Transformation du sang veineux en sang artériel, par son contact avec l'air dans son passage à travers les poumons.

ARTÉRIALISER v. a. Changer en sang artériel.

ARTÉRIALITÉ ou **ARTÉRIOSITÉ** n. f. Qualité du sang artériel.

ARTÉRIAQUE (rad. *artère*) n. et adj. Se disait des remèdes qu'on croyait propres à guérir les maladies de la trachée : *Un* ARTÉRIAQUE. *Baume* ARTÉRIAQUE.

ARTÉRIECTASIE (du gr. *artéria*, artère, et *ektasis*, extension) n. f. Dilatation morbide des artères.

ARTÉRIECTOPIE (du gr. *artéria*, artère, et *ektopos*, écarté) n. f. Déplacement d'une artère.

ARTÉRIEL, ELLE adj. Qui appartient, qui a rapport aux artères : *Sang* ARTÉRIEL.

— ENCYCL. *Canal artériel*. Le *canal artériel* est un conduit sanguin qui, chez le fœtus, fait communiquer l'artère pulmonaire avec l'aorte. Il établit ainsi une communication qui permet à la totalité du sang du ventricule droit de passer dans l'aorte descendante, le poumon étant peu ou point perméable. Après la naissance, ce canal s'oblitère et se change en un cordon fibreux : le *ligament artériel*.

Sang artériel. Synonymes *de sang rouge*, *oxygéné*, *hématosé* ; le sang *artériel* est contenu dans la portion aortique du système *artériel*, dans les veines pulmonaires (appelées quelquefois, à cause de cela, *veines artérieuses*).

Système artériel. Chez les animaux à sang rouge et noir, c'est l'ensemble des artères chargées de distribuer le liquide sanguin aux diverses parties du corps. V. ARTÈRE.

ARTÉRIEUX (*eu*), **EUSE** adj. Qui tient de l'artère. ‖ *Veine artérieuse*, La veine pulmonaire.

ARTÉRIODÈME (du gr. *artéria*, artère, et *déma*, lien) n. m. Pince qui sert à lier les artères.

ARTÉRIOGRAPHIE (rad. *artériographe*) n. f. Description des artères.

ARTÉRIOLE n. f. Petite artère. Les fonctions des *artérioles* sont importantes en physiologie, car c'est leur contractilité qui tient sous sa dépendance la modification des circulations locales.

ARTÉRIOLOGIE (du gr. *artéria*, artère, et *logos*, discours) n. f. Partie d'un ouvrage d'anatomie qui traite des artères. Syn. de ARTÉRIOGRAPHIE.

ARTÉRIOMALACIE (du gr. *artéria*, artère, et *malaxis*, ramollissement) n. f. Ramollissement du tissu artériel.

ARTÉRIOPATHIE (du gr. *artéria*, artère, et *pathos*, affection) n. f. Maladie des artères.

ARTÉRIO-PHLÉBOTOMIE (du gr. *artéria*, artère, et *phlébotomia*, saignée) n. f. Saignée capillaire par les mouchetures, les scarifications, etc.

ARTÉRIOPLANIE (du gr. *artéria*, artère, et *planê*, course vagabonde) n. f. Déplacement ou allongement des artères.

ARTÉRIORRAGIE (du gr. *artéria*, artère, et *rhêgnumi*, je rompis. — L'orthogr. étymol. serait ARTÉRIORRHAGIE) n. f. Hémorragie par une artère.

ARTÉRIOSCLÉROSE (*oss-clé* — du gr. *artéria*, artère, et *skléros*, dur) n. f. Durcissement des artères.

— ENCYCL. L'artère est atteinte d'endopériartérite ; l'inflammation se localise surtout sur la tunique externe, et elle transforme le vaisseau en un tube fibreux dont le calibre est moindre qu'à l'état sain ; les artères accessibles au toucher, comme la radiale, la temporale, donnent la sensation d'un tuyau de pipe. Ces lésions peuvent être associées à celles de l'athérome. (V. ce mot.) L'*artériosclérose* se localise surtout sur les *artérioles viscérales* ; elle détermine dans les viscères des altérations de deux sortes : 1° une inflammation périartérielle, qui forme des foyers au centre desquels se trouve toujours une artère malade ; 2° des foyers de sclérose très éloignés du vaisseau malade. Il peut y avoir coexistence de ces deux sortes d'altération. Les altérations viscérales se révèlent par des symptômes propres à chaque organe. Dans l'ensemble on trouve des vertiges, des étourdissements, des attaques successives d'hémiplégie, d'aphasie, une diminution de l'intelligence, des palpitations, des phénomènes d'angine de poitrine, des symptômes d'altérations rénales, etc. La diathèse arthritique constitue une prédisposition à l'artériosclérose.

ARTÉRIOSITÉ n. f. Pathol. V. ARTÉRIALITÉ.

ARTÉRIOSO-VEINEUX (*eu*), **EUSE** adj. Qui a rapport aux artères et aux veines : *Anévrisme* ARTÉRIOSO-VEINEUX. V. ANEVRISME.

ARTÉRIOSTÉNOSE (*oss* — du gr. *artéria*, artère, et *stenos*, étroit) n. f. Resserrement ou oblitération des artères.

ARTÉRIOSTÉOSE ou **ARTÉRIOSTOSE** (*oss* — du gr. *artéria*, artère, et *ostéon*, os) n. f. Incrustation calcaire des artères.

ARTÉRIOTOME (du gr. *artéria*, artère, et *tomê*, coupure) n. m. Instrument tranchant, qui sert à pratiquer l'artériotomie.

ARTÉRIOTOMIE (rad. *artériotome*) n. f. Saignée faite sur les artères.

— ENCYCL. Cette saignée était très usitée dans l'antiquité ; les Arabes l'emploient encore aujourd'hui. Elle est généralement abandonnée. Récemment, on a préconisé la saignée de la temporale dans l'apoplexie ou dans les céphalées opiniâtres. On arrête le sang par ligature ou compression.

ARTÉRIOTOMIQUE adj. Qui a rapport à l'artériotomie.

ARTÉRIOTREPSIE (du gr. *artéria*, artère, et *trepsis*, torsion) n. f. Torsion des artères pour les oblitérer.

ARTÉRITE n. f. Inflammation des tuniques des artères.

— ENCYCL. Les *artérites* sont *infectieuses*, *traumatiques*, ou *chroniques*. Les artérites *infectieuses* surviennent dans le cours, ou à la suite des maladies générales : fièvre typhoïde, diphtérie, rougeole, scarlatine, variole, syphilis, etc. Les lésions peuvent porter sur la tunique interne seule (*endartérite*). La paroi interne est rouge, vernissée par places, rugueuse en d'autres ; certains points sont déprimés en cupules. Le bourgeon inflammatoire rétrécit le calibre de l'artère ; il l'oblitère rarement. L'épaississement de la tunique interne tient à la multiplication de ses éléments et à l'infiltration de leucocytes. Il s'y joint souvent des lésions de la tunique externe (*périartérite*). Cette tunique s'épaissit par l'apparition de cellules embryonnaires entre ses faisceaux conjonctifs et élastiques. Leurs symptômes sont : une rougeur persistante au niveau du point malade ; tension particulière sur le trajet de l'artère, qui ressemble à une corde tendue, pulsations fortes et précipitées, douleurs très vives et profondes, avec sensation de brûlure. On observe quelquefois une gangrène spontanée par suite de l'oblitération d'un tronc artériel important, lorsque la circulation collatérale ne réussit pas à nourrir les organes. Le traitement consiste surtout à exiger un repos absolu du malade. Les *artérites traumatiques* sont sous la dépendance d'un foyer purulent qui, par contiguïté, enflamme la tunique externe ; elles passent inaperçues ou se révèlent par la perforation de l'artère et l'hémorragie. Quant aux *artérites chroniques*, elles sont caractérisées par des lésions étudiées aux mots ATHÉROME, ARTÉRIOSCLÉROSE.

ARTÈS, nom que les Egyptiens donnaient à la planète Mars.

ARTÉSIEN, ENNE (*iin, èn* — du bas lat. *Artesianus*, tiré de *Atrebates*, nom de la peuplade gauloise qui habitait l'Artois), celui, celle qui était de l'Artois. — *Les* ARTÉSIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à cette ancienne province, ou à ses habitants : *Histoire* ARTÉSIENNE.

— *Puits artésien*. V. ENCYCL. ‖ *Eaux artésiennes*, Eaux provenant d'un puits artésien.

— ENCYCL. *Puits artésiens* ou *forés*. Dans les puits ordinaires, l'eau ne s'élève pas, elle reste à la partie inférieure du trou creusé dans le sol ; il suffit de la puiser.

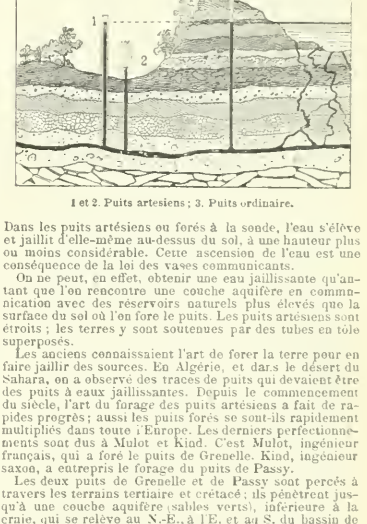

1 et 2. Puits artésiens ; 3. Puits ordinaire.

Dans les puits artésiens ou forés à la sonde, l'eau s'élève et jaillit d'elle-même au-dessus du sol, à une hauteur plus ou moins considérable. Cette ascension de l'eau est une conséquence de la loi des vases communicants.

On ne peut, en effet, obtenir une eau jaillissante qu'autant que l'on rencontre une couche aquifère en communication avec des réservoirs naturels plus élevés que la surface du sol où l'on fore le puits. Les puits artésiens sont étroits ; les terres y sont soutenues par des tubes en tôle superposés.

Les anciens connaissaient l'art de forer la terre pour en faire jaillir des sources. En Algérie, et dans le désert du Sahara, on a observé des traces de puits qui devaient être des puits à eaux jaillissantes. Depuis le commencement du siècle, l'art du forage des puits artésiens a fait de rapides progrès ; aussi les puits forés se sont-ils rapidement multipliés dans toute l'Europe. Les derniers perfectionnements sont dus à Mulot et Kind. C'est Mulot, ingénieur français, qui a foré le puits de Grenelle. Kind, ingénieur saxon, a entrepris le forage du puits de Passy.

Les deux puits de Grenelle et de Passy sont percés à travers les terrains tertiaire et crétacé ; ils pénètrent jusqu'à une couche aquifère (sables verts), inférieure à la craie, qui se relève au N.-E., à l'E. et au S. du bassin de Paris à une hauteur qui dépasse 100 m. d'altitude.

L'étude géologique du sol de Paris ne laissait aucun doute sur le succès de ces deux opérations. Toute la difficulté consistait dans le forage, la couche aquifère étant à près de 600 m. au-dessous du sol.

Le puits de Grenelle, commencé le 24 déc. 1833, ne fut terminé que le 26 févr. 1841. Sa profondeur est de 548 m. L'eau, dont la température est de 28 degrés centigrades, s'élève à une hauteur de 34 m., 10 au-dessus du sol, au moyen d'une colonne en fonte qui la déverse dans des bassins.

Grâce à l'emploi de types nouveaux d'instruments de forage, à la vapeur employée comme moteur, le forage du puits de Passy a marché plus rapidement. Il a été commencé le 15 sept. 1855 ; le 24 sept. 1857, l'eau jaillit avec force et déborda. Le débit était de 15.000 m. cubes en 24 heures ; il s'éleva peu à peu jusqu'à 20.000 m. cubes. L'eau a une température de 28 degrés. Comme on l'avait pressenti, le débit du puits de Grenelle a été influencé par le percement du puits de Passy ; il est tombé de 900 m. cubes à 806 m. cubes en 24 heures.

C'est surtout dans certaines parties de l'Algérie que les puits artésiens sont d'une immense utilité, en fournissant une eau abondante à une contrée qui en était presque entièrement privée. La constitution géologique du Sahara a fait reconnaître l'existence d'une nappe d'eau souterraine suivant toutes les ondulations du sol, et formant une série de bassins étagés.

En 1856, grâce à l'initiative du général Desvaux, on premier puits fut creusé dans le Sahara oriental : le forage

ne dura que quarante jours ; à 60 m. de profondeur on atteignit la nappe, qui fournit immédiatement une eau très abondante (4.500 lit. par minute).

En 1860, il existait dans le Sahara oriental 50 *puits forés*, donnant chacun en moyenne 735 lit. d'eau par minute, ou 1.058 m. cubes en 24 heures. Grâce à cette eau abondante, de nombreuses oasis en ruine se sont relevées, des palmiers et des arbres fruitiers y ont été plantés, des populations, nomades jusqu'alors, se sont fixées dans le désert. Depuis cette époque, c'est par centaines que l'on compte les puits artésiens forés dans cette région, autrefois si aride.

Dans diverses parties de la France, on a creusé des puits artésiens, pour en employer l'eau comme force motrice.

ARTEVELDE (Jacques VAN), né à Gand, mort en 1345. Il était de famille patricienne. Son père, Jean Van Artevelde, était un riche drapier. Artevelde fut nommé, en 1338, capitaine de la paroisse Saint-Jean, la plus importante de Gand, et, de ce jour, joua un rôle considérable dans l'histoire sociale et politique de sa ville natale. Froissart avoue qu'on l'appelait *le sage homme*, tant était grande l'autorité dont il jouissait parmi ses concitoyens.

— *Histoire.* Quand éclata la lutte entre la France et l'Angleterre, Artevelde, partisan décidé de l'alliance anglaise, agit en ce sens auprès des communes, leur démontrant que, sans l'Angleterre, elles ne pouvaient vivre. Il poussa les Gantois à reconnaître Edouard III comme roi de France. Edouard prit solennellement ce titre à Gand, le 23 janvier 1340. Les services rendus par Artevelde à la cause anglaise furent si grands que, d'après Froissart, Edouard III l'appelait son « compère ». Il se mit résolument à la tête du parti des métiers, du parti démocratique contre le patriciat. Son plus grand titre de gloire est d'avoir essayé de réaliser, dès le XIVe siècle, l'union des grandes provinces qui forment aujourd'hui la Belgique. A ce point de vue, le traité qui fut conclu, sous son inspiration, entre les communes de Flandre, de Hainaut et de Brabant, est remarquable. Malgré son génie et sa persévérance, Artevelde ne put constituer l'unité. L'esprit d'isolement et de rivalité, l'égoïsme des villes et des corporations, multipliaient autour de lui des obstacles invincibles. Les grandes communes, Gand, Ypres, Bruges, opprimaient les campagnes et les petites villes, et voulaient s'attribuer le monopole de l'industrie des draps. Artevelde fut obligé de soutenir les grandes villes, et de comprimer ceux dont la cause était juste. A Gand même, les tisserands ayant voulu diminuer les salaires des foulons, il y eut entre les deux corps de métiers un sanglant combat. Les foulons furent vaincus (2 mai 1345). C'est à ce moment que Artevelde quitta le métier des tisserands, qui était celui de sa famille, pour entrer dans le métier des brasseurs et devenir le doyen des petits métiers. Artevelde partagea le sort de nombreux tribuns populaires. Ses adversaires parvinrent à mettre le peuple en défiance contre lui, et répandirent le bruit qu'il avait livré le grand trésor de Flandre au roi d'Angleterre. A son retour à Gand, il fut assailli dans son hôtel par des bandes furieuses que conduisait le syndic des tisserands, Gérard Denys, son ennemi personnel; il voulut en vain leur rappeler ses services, et il périt massacré sur le seuil même de sa porte (1345). — Sa veuve refusa la pension que lui offrirent les métiers.

Statue de Jacques Artevelde.

— BIBLIOGR. : Vanderkindere, *le Siècle des Artevelde* (Bruxelles, 1879); Hutton, *James and Philip Van Artevelde* (Londres, 1882).

ARTEVELDE (Philippe VAN), fils du précédent, né à Gand en 1340, tué à West-Roosebeke en 1382. Il vécut longtemps dans la retraite, et fut choisi, en 1381, comme capitaine par les Gantois, révoltés de nouveau contre leur comte, Louis de Male. Cette charge lui conférait une véritable dictature, qu'il exerça, d'ailleurs, avec intelligence et vigueur. Philippe poussa énergiquement la guerre contre le comte, et promulgua des lois d'organisation intérieure, parmi lesquelles il en est de remarquables. Gand fut assiégé, bloqué, dans un rayon de quelques lieues, par les garnisons féodales. Philippe essaya de traiter; mais les conditions furent telles, que ceux de Gand, malgré le triste état où ils étaient réduits, ne voulurent pas les accepter. On choisit dans la ville cinq mille hommes d'élite, qui partirent sous le commandement d'Artevelde et vinrent camper près de Bruges, à la lisière du bois de Beverhout, en face de l'armée du comte. Malgré l'énorme infériorité de ses forces, Philippe écrasa la gendarmerie féodale et ses auxiliaires les Brugeois, s'empara de Bruges, où il rétablit le parti populaire (3 mai 1382), et entraîna dans le parti de Gand ou soumit par la force Ypres, Cassel, Bergues, Furnes, Courtrai et la plupart des communes de la Flandre. Son autorité de *rewaert* ou régent était partout reconnue, et les bourgeois des bonnes villes étaient fiers de voir leur chef tenir *état de prince* et rivaliser de magnificence avec les seigneurs féodaux. En novembre 1382, une nombreuse armée française, commandée par le connétable Olivier de Clisson, et à la tête de laquelle on voyait le jeune roi Charles VI, pénétra en Flandre, et rencontra la grande armée flamande à Roosebeke. Artevelde et ses vaillants compagnons ne purent résister à cette puissante armée féodale. Les Gantois se firent tous tuer sur place ; on en retrouva neuf mille gisants en un monceau, parmi lesquels Artevelde, percé de coups de lance (27 nov. 1382).

ARTH, bourg de Suisse (canton de Schwytz), à l'extrémité S. du lac de Zug, à l'entrée de la vallée de Goldau, entre la base du Rigi et le Rossberg; 2.000 hab. Un terrible éboulement de montagnes y eut lieu en 1806.

ARTHANITE et **ARTHANITINE** ou **ARTANITE** et **ARTANITINE** n. f. Chim. Syn. de CYCLAMINE. V. ce mot.

ARTHÉNICE, nom poétique donné par les beaux esprits du siècle de Louis XIV à la marquise de Rambouillet. Elle s'appelait *Catherine* DE VIVONNE, et *Arthénice* est l'anagramme de *Catherine*.

ARTHÈS, comm. du Tarn, arrond. et à 7 kilom. d'Albi, sur le Tarn; 972 hab. Cascade du Saut-de-Sabo.

ARTHEZ, ch.-l. de cant. (Basses-Pyrén.), arrond. et à 14 kilom. d'Orthez; 1.213 hab. (*Artheziens.*) — Le cant. a 21 comm. et 7.845 hab.

ARTHEZ-D'ASSON, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 25 kilom. de Pau, sur le Louzon, affluent du Gave de Pau; 1.152 hab.

ARTHOIS (Jacob VAN), peintre flamand, né à Bruxelles en 1613, mort après 1673, fut vraisemblablement élève de John Wildens. Il excella dans des paysages d'un caractère décoratif, où il a reproduit les différents aspects du Brabant. Les figures de ses tableaux ont été exécutées par Teniers, Pierre Bout, Van der Meulen, Crayer, Zeghers, Snayers. Il eut pour élève Coroélis Huysmans. — Les musées de Vienne, Bruxelles, Madrid, Dresde, renferment ses meilleurs tableaux.

ARTHON, comm. de l'Indre, arrond. et à 12 kilom. de Châteauroux, sur le Crésançais, sous-affluent de la Creuse par la Bouzanne; 1.150 hab.

ARTHON-EN-RETZ, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 27 kilom. de Paimbeuf; 2.354 hab. Briqueteries.

ARTHONIA n. f. Genre de lichens, tribu des graphidées, à thalle uniforme peu développé.

ARTHOSTEME (*tosts*) n. m. Bot. Syn. de TROA.

ARTHRALGIE (du gr. *arthron*, articulation, et *algos*, douleur) n. f. Douleur siégeant au niveau des articulations, ou dans les articulations elles-mêmes.

ARTHRALGIQUE adj. Qui appartient à l'arthralgie.

ARTHRATHÈRE (du gr. *arthron*, articulation, et *athér*, pointe) n. m. Bot. Section du genre aristide.

ARTHRAXON (du gr. *arthron*, articulation, et *axôn*, axe) n. m. Bot. Syn. de ANDROPOGON.

ARTHRECTASIE (du gr. *arthron*, articulation, et *ektasis*, dilatation) n. f. Dilatation de la cavité d'une articulation.

ARTHRECTOMIE (du gr. *arthron*, articulation, et *ektoma*, résection) n. f. Opération chirurgicale qui a pour but d'extirper toutes les parties malades d'une articulation.

— ENCYCL. L'*arthrectomie* a été inventée par Volkmann (1885), pour le traitement des arthrites envahies par des fongosités. On ouvre la cavité articulaire, et on extirpe en totalité la synoviale et les ligaments. Il est ensuite facile de racler les cartilages et les os, s'il en est besoin.

ARTHRÉMIE (du gr. *arthron*, articulation, et *haima*, sang. — L'orthogr. étymol. serait ARTHRÉHÉMIE) n. f. Congestion d'une articulation.

ARTHRITE (du gr. *arthron*, articulation, et termin. *ite*, indiquant inflammation) n. f. Inflammation d'une articulation.

— ENCYCL. Les *arthrites* sont partagées en deux classes : les *arthrites chroniques*, et les *arthrites aiguës*. Les arthrites aiguës peuvent frapper toutes les articulations, mais elles siègent de préférence sur les plus mobiles. Tantôt elles succèdent aux contusions, aux plaies articulaires, aux entorses, aux luxations, aux fractures voisines des articulations, et sont appelées *arthrites primitives* ou *traumatiques*. Tantôt, elles résultent de la propagation d'une inflammation voisine, et sont dites *arthrites secondaires*; tantôt, enfin, elles sont sous la dépendance d'une infection microbienne de l'organisme; ce sont les *arthrites infectieuses* : elles relèvent de la blennorragie, de la fièvre typhoïde, de la variole, de la scarlatine, de la rougeole, du rhumatisme, de la syphilis, des oreillons, de la diphtérie, de l'état puerpéral, etc.

L'arthrite aiguë débute généralement par une douleur très vive, spontanée, siégeant au niveau de la jointure malade : la pression l'exaspère, de même que le moindre mouvement : aussi les membres restent immobiles, fixés par les muscles contractés. Il y a atrophie rapide des muscles voisins. On constate du gonflement au niveau des culs-de-sac synoviaux; l'articulation est envahie par le liquide, liquide de nature variable : séreux, séro-sanguinolent ou purulent. Dans ce dernier cas, il arrive souvent que le pus ulcère les parties superficielles et qu'il apparaît à l'extérieur.

La terminaison peut se faire par *résolution*, ou par le passage à l'*état chronique*.

Le traitement varie suivant la cause. Il est indiqué de traiter les maladies générales; localement, on applique des ventouses scarifiées, des sangsues, des vésicatoires, des pointes de feu, parfois de la glace. On utilise quelquefois la compression, les bains locaux ou généraux. La douleur est souvent calmée par l'application de baumes variés (opodeldoch, antiarthritique, tranquille), de liniment laudanisé ou chloroformisé. Quand le liquide contenu dans l'articulation est du pus (*arthrite purulente*), il faut ouvrir l'articulation antiseptiquement, l'évacuer et faire de l'immobilisation.

Dans toute arthrite, il faut placer le membre dans une bonne position, afin que, s'il y avait terminaison par ankylose, le membre puisse rendre le maximum des services que l'on peut en espérer.

Les arthrites les plus importantes seront étudiées à la maladie causale : *arthrite rhumatismale* (V. RHUMATISME), *arthrite goutteuse* (V. GOUTTE), *arthrite blennorragique* (V. BLENNORRAGIE).

Les *arthrites chroniques* sont ordinairement divisées en trois groupes : les *hydarthroses* (v. ce mot), les *tumeurs blanches* (V. TUMEUR), et les *arthrites sèches*. L'arthrite sèche, encore appelée *arthrite déformante*, et à tort *mal sénile des articulations*, car elle appartient à tous les âges, est caractérisée par la déformation des surfaces articulaires : la jointure est augmentée de volume; il y a parfois production de nouvelles masses osseuses, ou, au contraire, résorption des extrémités osseuses. Elle frappe surtout la hanche, mais on la rencontre au coude, aux doigts, à l'épaule, au pied, exceptionnellement à la colonne vertébrale. La durée de cette arthrite est illimitée, car le traitement est peu efficace. Il consiste dans un exercice modéré, des applications locales de teinture d'iode, des douches sulfureuses, des bains froids, de l'hydrothérapie; à l'intérieur, on emploie l'iodure de potassium, les eaux minérales de Plombières, de Néris, de Bourbonne et d'Aix.

Les arthrites qui sont sous la dépendance des maladies du système nerveux : ataxie locomotrice, hystérie, sont classées tantôt dans les arthrites aiguës, tantôt dans les arthrites chroniques, suivant les auteurs.

ARTHRITIDE n. f. Affection cutanée qui est un symptôme de l'arthrite.

ARTHRITIQUE (rad. *arthrite*) adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport aux articulations.

— Pathol. *Douleurs arthritiques*, Douleurs de goutte, d'arthrite.

— Thérap. *Remèdes arthritiques*, Remèdes contre la goutte.

— n. Qui est atteint d'arthrite : *Un, une* ARTHRITIQUE.

ARTHRITIS (*tiss*) n. f. Syn. de ARTHRITISME.

ARTHRITISME (*tiss* — rad. *arthrite*) n. m. Diathèse se révélant par une prédisposition, non seulement aux arthrites, mais à une foule d'autres affections. Syn. ARTHRITIS.

— ENCYCL. L'*arthritisme* ou *diathèse arthritique* a d'abord été considéré comme la prédisposition commune à la goutte et au rhumatisme articulaire. Cette diathèse héréditaire se traduit en réalité par une foule d'affections qui peuvent se montrer chez les descendants des goutteux sans que ni la goutte ni le rhumatisme apparaissent. Elle est regardée comme un trouble par ralentissement de la nutrition des tissus. Parmi les affections auxquelles sont prédisposés les arthritiques, les unes siègent à la peau et aux muqueuses : eczéma, urticaire, lichen, calvitie précoce, psoriasis, pityriasis, exanthèmes, érythèmes polymorphes, angines aiguës et granuleuses, coryza chronique, larygoite et bronchite chroniques, emphysème, gastrites, dyspepsie, atonie intestinale; d'autres sur le système vasculaire : hémorroïdes, épistaxis, artériosclérose, athérome, hémorragie cérébrale, anévrismes de l'aorte, lésions valvulaires et hypertrophie du cœur, néphrite, lithiase biliaire et urinaire; d'autres encore sur le système nerveux : migraines, névralgies, douleurs rhumatismales, chorée, troubles vasomoteurs : d'autres sur les articulations : arthralgies, arthrite déformante, pied-plat; d'autres, enfin, sur la nutrition générale : diabète insipide, polyphagie, polydypsie, obésité, goutte.

On a considéré à tort l'arthritisme comme antagoniste de la tuberculose; mais elle modifie souvent cette maladie dans le sens de la chronicité. La forme torpide n'est pas rare chez les herpétiques.

La fréquence des affections cutanées dans les familles où règne l'hérédité arthropathique a conduit à réunir en une même diathèse l'herpétisme et l'arthritisme, sous le nom de « arthro-herpétisme ».

ARTHROBOTRYDE (du gr. *arthron*, article, et *botrudion*, petite grappe) n. f. Genre de fougères, voisin des aspidies.

ARTHRO-HERPÉTISME (*tiss*) n. m. Pathol. V. ARTHRITISME, et HERPÉTISME.

ARTHROBRANCHIE (du gr. *arthron*, articulation, et *bragchion*, branchie) n. f. Branchie des crustacés insérée sur la peau articulaire qui relie les appendices au corps.

— ENCYCL. Les *arthrobranchies*, au nombre de onze paires, se diviseut en arthrobranchies antérieures et arthrobranchies postérieures. Les autres branchies des écrevisses portent les noms de *podobranchies* (insérées sur la partie basilaire des pattes) et de *pleurobranchies* (insérées sur les segments du corps).

ARTHROCÈLE (du gr. *arthron*, articulation, et *kêlê*, tumeur) n. f. Tumeur articulaire, épanchement articulaire.

ARTHROCLADIE (du gr. *arthron*, article, et *klados*, rameau) n. f. Genre d'algues, appartenant à l'ordre des phéophycées et à la famille des phéosporées.

ARTHROGNÈME (du gr. *arthron*, articulation, et *knêmê*, rayon) n. f. Genre de plantes de la famille des chénopodées, formé aux dépens des salicornes.

ARTHRODEIS (*dê-iss* — du gr. *arthrôdês*, articulé) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des érodidés, renfermant des formes globuleuses propres aux déserts de l'ancien monde. Une dizaine d'espèces connues : *arthrodeis rotundatus* (Egypte), *arthrodeis globosus* (Asie Mineure), etc.

ARTHRODIAL, ALE, AUX adj. Qui a le caractère de l'arthrodie.

ARTHRODIE (gr. *arthrôdia*, articulation) n. f. Articulation formée d'une cavité osseuse peu profonde, dans laquelle s'emboîte l'extrémité peu saillante d'un autre os.

ARTHRODIE n. f. Genre d'algue qui forme des taches verdâtres, et qui croît dans les eaux douces de la Sicile.

ARTHRODIÉ, ÉE adj. Qui ressemble à l'arthrodie.

ARTHRODIÉES n. f. pl. Groupe d'algues filamenteuses, créé par Bory de Saint-Vincent, comprenant les *oscillariées*, les *conjuguées*, etc. — *Une* ARTHRODIÉE.

ARTHRODYNIE (du gr. *arthron*, articulation, et *odunê*, douleur) n. f. Douleur vague et indéterminée des articulations, sans chaleur ni gonflement.

ARTHROGRYPOSE (du gr. *arthron*, articulation, et *grupos*, courbé) n. f. Flexion permanente des articulations, résultat d'une ankylose.

ARTHROHYDRINE (du gr. *arthron*, articulation, et *hudôr*, eau) n. f. Mucosine de la synovie. V. MUCOSINE.

ARTHROLITHE (du gr. *arthron*, articulation, et *lithos*, pierre. — Quelques-uns écrivent ARTHROLITE) n. m. Concrétion articulaire ou goutteuse.

ARTHROLOBE (du gr. *arthron*, articulation, et *lobos*, gousse, cosse) n. m. Bot. Plante de la famille des crucifères. Syn. de RAPISTRE, et de STÉRIGMA.

ARTHROLOBION (du gr. *arthron*, articulation, et *lobion*, gousse) n. m. Genre de plantes de la famille des légumineuses, tribu des hédysarées, formé aux dépens des ornithopes.

ARTHROLOGIE (du gr. *arthron*, articulation, et *logos*, discours) n. f. Traité des articulations.

ARTHROMÉNINGE (du gr. *arthron*, articulation, et *méninx*, *ingos*, membrane) n. f. Capsule articulaire.

ARTHRON (gr. *arthron*, articulation) n. m. Jonction naturelle des os.

ARTHRONARIE (du gr. *arthron*, article, et *aria*, liège) n. f. Nom donné à des taches réticulées, noirâtres, observées sur l'écorce des frênes, et qui sont un genre de lichens, de l'ordre des *coniothalami*.

ARTHRONCUS (*kuss* — du gr. *arthron*, articulation, et *oykos*, enflure) n. m. Tuméfaction d'une articulation.

ARTHRONÈME (du gr. *arthron*, article, et *nêma*, chaîne) Genre d'annélides, voisin des sangsues.

ARTHROPATHIE (*ti* — du gr. *arthron*, articulation, et *pathos*, affection) n. f. Maladie des articulations en général.

ARTHROPHRAGME (du gr. *arthron*, articulation, et *phragma*, séparation) n. m. Portion du squelette sternal des crustacés supérieurs, se trouvant entre deux cavités articulaires dans lesquelles s'insèrent les membres.

ARTHROPHYLLE (du gr. *arthron*, article, et *phullon*, feuille) n. m. Genre de la famille des araliacées, comprenant trois espèces, qui croissent à Java.

ARTHROPHYTE (du gr. *arthron*, articulation, et *phuton*, plante) n. m. Productions pathologiques, de nature et de formation variées, se développant dans l'intérieur des articulations, parfois dans leur voisinage. Ambroise Paré les appelait *pierres articulaires*; Velpeau, *cartilages mobiles des des articulations*. On dit aussi *corps mobiles articulaires*. (Le mot « arthrophyte » a été formé par le professeur Panas.)

— ENCYCL. Les *arthrophytes* peuvent se rencontrer dans toutes les articulations, mais surtout dans le genou, le coude, la hanche, le pied, l'épaule et la mâchoire. Ils sont intra ou extra-articulaires; ceux-ci, de peu d'importance.

Les arthrophytes intra-articulaires naissent presque tous des franges de la synoviale, puis deviennent mobiles; ils semblent une manifestation de l'arthrite sèche. Leur volume est variable entre une tête d'épingle et une noisette.

On ne touche aux arthrophytes que s'ils deviennent gênants par les vives souffrances qu'ils occasionnent en se déplaçant. On peut les énucléer par un trajet sous-cutané. L'antisepsie permet l'extirpation *de visu* du corps articulaire. V. ARTHROTOMIE.

ARTHROPITUS (*tuss* — du gr. *arthron*, articulation, et *pitus*, pin) n. m. Genre de végétaux fossiles, du groupe des cryptogames vasculaires calamodendrés, assez communs dans le terrain houiller.

ARTHROPLASTIQUE (*plass* — du gr. *arthron*, articulation, et *plassein*, former) n. f. Production d'articulations artificielles pour remédier à l'ankylose.

ARTHROPODE (du gr. *arthron*, article, et *pous*, *podos*, pied) n. m. Genre de plantes de la famille des liliacées, voisin des anthéries, et comprenant une douzaine d'espèces, qui croissent en Australie.

ARTHROPODES (même étymol. qu'à l'article précédent) n. m. pl. Un des grands embranchements du règne animal, comprenant une partie des anciens articulés de Cuvier. — *Un* ARTHROPODE.

— ENCYCL. Les *arthropodes* sont des animaux généralement libres, à tégiments chitineux, d'où le nom de « chitinophores » qui leur a été donné, à symétrie bilatérale, à corps composé d'anneaux ou zoonites, portant des organes locomoteurs articulés pouvant se transformer en organes respiratoires ou en organes préhenseurs. Ce qui les caractérise surtout, c'est l'absence de cils vibratiles; leur développement comprend des mues et des métamorphoses.

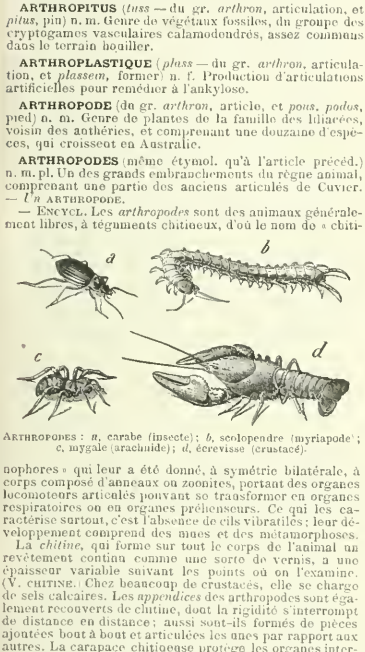

ARTHROPODES : *a*, carabe (insecte); *b*, scolopendre (myriapode); *c*, mygale (arachnide); *d*, écrevisse (crustacé).

La *chitine*, qui forme sur tout le corps de l'animal un revêtement continu comme une sorte de vernis, a une épaisseur variable suivant les points où on l'examine. (V. CHITINE.) Chez beaucoup de crustacés, elle se charge de sels calcaires. Les *appendices* des arthropodes sont également recouverts de chitine, dont la rigidité s'interrompt de distance en distance; aussi sont-ils formés de pièces ajoutées bout à bout et articulées les unes par rapport aux autres. La carapace chitineuse protège les organes internes du corps et sert de point d'attache à l'appareil musculaire. — Typiquement, chacun des anneaux du corps porte une paire d'appendices; c'est ce qu'on observe chez un certain nombre d'espèces inférieures; mais, chez les individus élevés en organisation, les appendices les plus voisins de la bouche s'adaptent de façon à servir à la préhension et à la mastication des aliments.

En général, le corps des arthropodes présente trois régions distinctes : la *tête*, le *thorax* et l'*abdomen*. La *tête* forme la région antérieure; elle est courte et ramassée, renferme le cerveau et porte des organes des sens et les pièces buccales. Les appendices céphaliques sont les antennes et les organes masticateurs. Le *thorax* est constitué par un nombre très variable d'anneaux. Les membres qu'il porte sont essentiellement locomoteurs. Dans certains groupes, tels que les crustacés, les arachnides, la tête et le thorax ne forment qu'une masse qu'on nomme le céphalothorax. Chez les myriapodes, à la tête font suite des anneaux. Quant à l'*abdomen*, il est constitué par des segments plus ou moins modifiés, et les appendices qu'il porte sont parfois atrophiés, ou font souvent complètement défaut (insectes, arachnides). Quand ils existent, ils concourent, en général, à la locomotion. — Le *système musculaire*, plus ou moins développé suivant les espèces, est constitué par des fibres musculaires striées.

Le *système nerveux* se compose presque partout d'un cerveau, d'un collier œsophagien, d'un ganglion sous-œsophagien et d'une chaîne ganglionnaire ventrale, située au-dessous du tube digestif.

L'*appareil digestif* comprend la bouche, entourée de pièces masticatrices, le pharynx, l'œsophage, un estomac plus ou moins glandulaire, un intestin moyen à l'extrémité duquel viennent déboucher les tubes de Malpighi (insectes), et enfin un intestin terminal.

Le sang des arthropodes est incolore, et l'*appareil circulatoire* se compose, en général, d'un vaisseau dorsal, situé au-dessus du tube digestif, tantôt simple, tantôt divisé en chambres munies d'orifices, et duquel partent parfois des ramifications. Chez les types les plus élevés en organisation, on constate l'existence d'un *cœur*. Mais le système vasculaire présente toujours des lacunes.

La *respiration* s'effectue, soit à l'aide de *branchies* (branchiates), soit au moyen de tubes internes, arborescents et remplis d'air qu'on appelle des *trachées* (trachéates).

On trouve, chez les arthropodes, des *yeux* simples ou ocelles et des yeux composés, et des organes *auditifs*. Quant au *goût* et au *tact*, ces sens sont presque exclusivement localisés sur les antennes et sur les palpes. — Pour de plus amples détails sur l'organisation, v. les articles concernant les diverses classes d'arthropodes.

L'embranchement des ARTHROPODES est divisé en cinq classes, qui sont : 1° les CRUSTACÉS, subdivisés en deux sous-classes : les *entomostracés* (apus, cypris, balanus, etc.), et les *malacostracés* (asellus, écrevisse, crabe, etc.). A la classe des crustacés est adjoint le groupe des GIGANTOSTRACÉS (limules); 2° les ARACHNIDES (scorpion, araignée, etc.), avec les PYCNOGONIDES (nymphon) comme groupe satellite; 3° les PROTRACHÉATES (péripate); 4° les MYRIAPODES (scolopendre, glomeris, etc.); et enfin, 5° les INSECTES (lépisme, blatte, libellule, abeille, punaise, hannéton).

ARTHROPOGON (du gr. *arthron*, article, et *pôgôn*, barbe) n. m. Genre de graminées, tribu des *andropogonées*, comprenant des herbes qui croissent au Brésil.

ARTHROPYOSE (du gr. *arthron*, articulation, et *puon*, pus) n. f. Suppuration, abcès des articulations.

ARTHROSE (gr. *arthrôsis*, même sens) n. f. Syn. de ARTICULATION.

ARTHROSIE (rad. *arthrose*) n. f. Douleur articulaire passagère.

ARTHROSIPHON (du gr. *arthron*, articulation, et *siphôn*, siphon) n. m. Genre d'algues de la famille des oscillaires, dont le thalle filiforme est environné d'une gaine formée de petits entonnoirs emboîtés les uns dans les autres. Plusieurs espèces croissent en Europe.

ARTHROSTACHYE (*sta-ki* — du gr. *arthron*, article, et *stakhus*, épi) n. f. Bot. Syn. de AVENA.

ARTHROSTÈME (*stè* — du gr. *arthron*, article, et *stêma*, étamine) n. f. Genre de mélastomacées, comprenant des espèces qui habitent l'Amérique méridionale, et dont plusieurs sont cultivées dans nos serres comme plantes d'ornement.

ARTHROSTIGME (*tross* — du gr. *arthron*, article, et *stigma*, stigmate) n. m. Bot. Section du genre pétrophile, de la famille des protéacées.

ARTHROSTRACÉS (*tross* — du gr. *arthron*, articulation, et *astrakon*, coquille) n. m. pl. Groupe de crustacés. Syn. de ÉDRIOPHTHALMES. (V. ce mot.) — *Un* ARTHROSTRACÉ.

ARTHROSTYLE (*tross* — du gr. *arthron*, articulation, et *stulis*, petit style) n. m. Genre de plantes de la famille des cypéracées, qui croît à la Nouvelle-Hollande.

ARTHROSTYLIDE (*trass* — rad. *arthrostyle*) n. f. Genre de cypéracées, comprenant des herbes à chaumes grêles, munis de gaines et dépourvus de feuilles. Les deux espèces connues croissent en Australie et à Maurice.

ARTHROTAXIS (*ksiss*) n. m. Bot. Genre de conifères, tribu des abiétinées, comprenant de petits arbres toujours verts, à port de lycopodes, à feuilles imbriquées et à inflorescences terminales et sessiles, qu'on trouve à Van Diémen (Australie).

ARTHROTOMIE (du gr. *arthron*, articulation, et *tomê*, incision) n. f. Opération chirurgicale, dans laquelle on ouvre une articulation.

— ENCYCL. Chir. Avant la méthode des pansements antiseptiques, toute articulation de quelque importance était un lieu redoutable dont on n'approchait le couteau qu'avec les plus vives appréhensions. Aujourd'hui, cette opération se pratique couramment dans les arthrites purulentes d'origine diverse : elle sert à enlever les corps étrangers ou arthrophytes. Enfin, elle est le premier temps des opérations qui ont pour but d'enlever ou de modifier les parties constitutives des articulations atteintes de lésions diverses. Les procédés à employer varient avec chaque articulation. Cette opération se pratique sur le malade anesthésié en réunissant l'asepsie et l'antisepsie. Les résultats en sont excellents, et elle permet souvent d'éviter l'ankylose et les amputations. V. RESECTION, ARTHRECTOMIE, ARTHROXESIS.

ARTHROXÉSIS (*ziss* — du gr. *arthron*, articulation, et *xeein*, fondre) n. f. Opération chirurgicale qui consiste à abraser par le curetage les fongosités articulaires de certaines tumeurs blanches.

ARTHROZAMIE (du gr. *arthron*, article, et de *zamie*) n. f. Bot. Syn. de ZAMIE.

ARTHROZOAIRE (du gr. *arthron*, articulation, et *zôon*, animal) n. m. Syn. de ARTHROPODE.

ARTHUR ou **ARTUS**, roi légendaire du pays de Galles, dont l'existence problématique est communément fixée au VIe siècle de l'ère chrétienne. Suivant la version commune, il était fils d'Igerne, femme de Gorloès, duc de Cornouailles; mais Uter à Tête de Dragon, chef des Bretons, serait son véritable père. Arthur lui succéda en 516, et commença dès lors la lutte contre les Saxons envahisseurs, les écrasant en de nombreuses rencontres, avec leurs alliés les Scots et les Pictes; il rétablit le culte chrétien, détruit par eux, épousa Genièvre (de la famille des ducs de Cornouailles), et conquit successivement l'Ecosse, l'Irlande, les Orcades, le Gothland, la Norvège, le Danemark, l'Islande, etc. Il institua ensuite l'ordre des *chevaliers de la Table ronde*, et gouverna son royaume en paix jusqu'en 542, époque de sa mort, arrivée dans l'île d'Avalon où il s'était retiré après avoir été blessé dans un combat contre son neveu Medraud. A ces données fort incertaines (ancien chroniqueur antérieur au IXe siècle ne parle d'Arthur) la poésie a ajouté une multitude de fictions; elle a fait d'Arthur le héros du cycle breton de la Table ronde, et, en dehors de ce cycle, le héros de gestes galloises, allemandes, etc. Une tradition du moyen âge voulait, d'autre part, que le roi Arthur ne fût pas mort; neuf fées le gardaient dans l'île sainte d'Avalon, d'où il doit revenir venger ses deux Bretagnes.

— BIBLIOGR. : San Marte, *Artussage* (Quedlimbourg, 1842); Rhys : *Studies on the Arthurian Legend* (Oxford, 1891).

Arthur (CYCLE D'), série de poèmes chevaleresques appelée aussi *Cycle breton* et *Cycle de la Table ronde*, qui a pour centre le fabuleux Arthur ou Artus, roi légendaire de la Grande-Bretagne. Cette série, qui succéda au cycle de Charlemagne, et qui forme une collection énorme à laquelle collaborèrent des poètes de pays bien divers, était terminée vers 1250. Elle a deux sources principales : l'*Historia regum Britanniæ*, de Gautier de Monmouth, où sont racontées, en prose latine, toutes les fables que rapportaient sur Arthur, aussi que sur Merlin, d'anciennes traditions celtiques, et le *Roman de Brut*, de Robert Wace, où sont célébrés, en vers de huit syllabes, les exploits d'Arthur et des chevaliers de la Table ronde, ses compagnons. De ces sources a découlé, au XIIe et au XIIIe siècle, une quantité prodigieuse de poèmes, que l'on peut diviser en deux groupes. Le premier, composé des poèmes proprement dits « de la Table ronde », renfermera tous ceux qui sont surtout inspirés par l'amour chevaleresque et l'héroïsme guerrier; les principaux sont : *Merlin*, *Lancelot*, *Iwain*, *Erec et Enide*, *le Chevalier au lion*, *Tristan de Léonnois*; le second a une tendance toute religieuse, toute mystique : son objet est la recherche du Saint-Graal, et le *Roman de Perceval*, de notre vieux trouvère Chrestien de Troyes, en est la plus ancienne et la plus parfaite expression. Le Graal est le vase d'émeraude qui servit à Jésus et à ses disciples pour célébrer la Cène, que les anges ont emporté dans le ciel et qu'ils rendront aux hommes le jour où ils trouveront une famille assez pure pour en être la dépositaire. Il faut dire, toutefois, que ce furent les continuateurs de Chrestien de Troyes qui donnèrent à la « Quête du Graal » cette tournure mystique en y mêlant la légende de Merlin. La femme, qui, en dehors de ce cycle, n'a, au contraire, dans le cycle d'Arthur, un rôle prééminent. C'est à ce cycle qu'appartiennent les gracieuses créations de la fée Viviane, de la fée Morgane, de la belle et fière Genièvre, d'Iseult la Blonde, l'amoureuse de Tristan, de Blanche-Fleur, de Griselidis et de bien d'autres types féminins dont vécut la poésie du moyen âge.

ARTHUR Ier, duc de Bretagne, fils posthume de Geoffroi Plantagenet et de Constance de Bretagne, héritière du duché de ce nom, né à Nantes en 1187, mort en 1203. Il fut proclamé duc en 1196. Son oncle Richard Cœur de Lion, en partant pour la Terre sainte, l'avait reconnu comme son héritier au trône d'Angleterre; mais, d'après un testament qu'on croit supposé, il désigna en mourant son frère Jean sans Terre comme son successeur (1199). Jean se hâta de s'emparer de l'Angleterre et de la Normandie, et de se faire couronner à Rouen. La duchesse Constance, mère et tutrice d'Arthur, en appela au roi de France Philippe-Auguste. Cependant, Jean se reconnut l'homme-lige du roi de France, à qui il céda le comté d'Evreux, et maria à Louis de France sa nièce Blanche de Castille (1200). Arthur paraissait sacrifié lorsque les Lusignan, vassaux de Jean et gravement insultés par lui, en appelèrent à Philippe, suzerain de leur suzerain. Arthur était vassal de Philippe pour la Bretagne, l'Anjou, etc.; de son côté, Jean, comme duc de Normandie, avait le roi de France pour suzerain : Philippe enjoignit donc à Jean sans Terre de venir en France pour y être jugé. Jean, n'ayant pas comparu, fut déclaré coupable de félonie, et ses possessions furent adjugées à Philippe-Auguste « par droit de commise » : aussitôt, le roi de France s'empara de la Normandie et de l'Anjou, et envoya Arthur occuper le Poitou. Jean accourut de Rouen, s'empara de la personne d'Arthur et l'assassina, sans doute de sa propre main (1203). On voit que, contrairement à une opinion généralement reçue, le crime suivit la confiscation, et n'en fut pas la cause.

ARTHUR II, duc de Bretagne, fils de Jean II et de Béatrix d'Angleterre, né en 1262, mort en 1312. Sous son règne, on voit le tiers état figurer pour la première fois à l'assemblée générale de Ploermel (1309).

ARTHUR III, duc de Bretagne et de Touraine, comte de Richemont, d'Etampes, de Dreux, de Montfort, etc., né en 1393, mort en 1486. Il était fils de Jean V, et succéda à son neveu Pierre, peu de temps avant de mourir. Il avait figuré avec éclat dans toutes les guerres du temps. A la bataille d'Azincourt, il fut retrouvé sous un monceau de morts, criblé de blessures. Il partagea quelque temps la captivité du duc d'Orléans à Londres, obtint, en 1424, la dignité de « connétable de France », lutta contre la puissance des favoris de Charles VII, fut mêlé à toutes les affaires importantes du règne, et contribua à arracher aux Anglais une partie de la Guyenne et toute la Normandie. Devenu duc de Bretagne, il conserva sa charge de connétable, voulant, disait-il, honorer dans sa vieillesse une fonction qui avait honoré sa vie.

— BIBLIOGR. : Cosneau, *le Connétable de Richemont* (Paris, 1886).

ARTHUR, prince de Galles, fils aîné de Henri VII et frère de Henri VIII, né à Winchester en 1486, mort en 1502, gouverna l'Angleterre en qualité de régent, tandis que son père faisait la guerre à Louis XII, roi de France (1501). Il épousa alors Catherine d'Aragon, fille de Ferdinand et d'Isabelle, et mourut quelques mois après.

ARTHUR (Timothy Shay, romancier américain, né en 1809 près de Newburgh (Etat de New-York), mort à Philadelphie en 1885. Il a peint avec charme et bonhomie les mœurs et la physionomie des Américains du Nord. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Lumières et Ombres de la vie réelle*; *Contes pour le riche et le pauvre*; *Contes de la vie conjugale*; *le Bon Temps qui vient*.

ARTHUR (Chester Alan), vingt et unième président des Etats-Unis d'Amérique, né à Albany (comté de Franklin) en 1830, mort à New-York en 1886. Fils d'un clergyman irlandais, il devint principal de collège, puis se fit recevoir avocat. La seconde fois qu'il prit la parole, il défendit une négresse arrêtée *pour être montée en omnibus* et, à dater de ce jour, on renonça à l'absurde coutume interdisant aux noirs l'accès des voitures publiques. Pendant la guerre de sécession, Arthur fut nommé chef du département de la Guerre de l'Etat de New-York. A l'avènement du président Hayes, il fut révoqué sans motif plausible des fonctions administratives qui lui avaient été dévolues, ce qui excita un vif mécontentement dans la population. Lors de l'élection présidentielle de 1880, Arthur finit par se joindre aux partisans de Garfield, qui fut élu président, et il fut, lui-même, nommé vice-président. Après l'assassinat de Garfield par Guiteau, il devint de plein droit, le 9 septembre 1881, président de la République : sous son gouvernement, la politique économique des Etats-Unis, de libre-échangiste, devint

protectionniste. Arthur, pendant son passage au pouvoir, fit preuve de capacité et d'honnêteté. Le 4 mars 1885, Arthur fut remplacé, comme président, par Grover Cleveland, candidat du parti démocratique.

— BIBLIOGR. : Stoddard, *Lifes of Hayes, Garfield and Arthur* (New-York, 1889).

ARTHUR, ARTHUSIUS ou **ARTUS** (Gothard), compilateur et traducteur allemand, né à Dantzig vers 1570. Son principal ouvrage est une *Histoire des Indes orientales*, compilée de divers auteurs.

ARTIALISER (*si*—rad. *art*) v. a. Soumettre aux règles de l'art, modifier par l'art : ARTIALISER *la nature*.

ARTIBONITE, fleuve d'Haïti, le plus considérable de l'île. Cours : 220 kilom.

ARTICHAUT (de l'ital. *articiocco*, qui, par l'intermédiaire de l'espagn. *alcachofa*, vient de l'arabe *al-kharchouf*) n. m. Plante alimentaire, de la famille des composées, tribu des cardoïdées : L'ARTICHAUT *cuit est un aliment agréable, peu nourrissant, mais facile à digérer*. (Richard.) ‖ *Feuilles, fond, cul, foin d'artichaut*, Différentes parties de cette plante qui servent d'aliments.

— *Artichaut de Jérusalem*, Variété de courge cultivée pour la cuisine. ‖ *Artichaut des Indes*, La patate. ‖ *Artichaut d'hiver*, Le topinambour. ‖ *Artichaut des toits*, La joubarbe. ‖ *Artichaut sauvage*. V. CARLINE.

— Pyrotechn. Sorte de fusée volante dont la cartouche est percée de huit trous, quatre à la partie inférieure et quatre sur les côtés, ces derniers opposés : les jets qui s'échappent par les trous inférieurs font monter la pièce, tandis que les autres la font courroyer.

— Techn. Pièce de serrurerie, hérissée de pointes, et qui sert à garantir une clôture pour empêcher qu'elle ne soit escaladée. On donne aussi le nom de *artichauts* à certains jets d'eau de forme particulière. Le jet, au lieu de sortir perpendiculairement de la conduite, s'élance à travers un grand nombre de petites tubulures disposées comme les pointes d'un artichaut; il constitue ainsi une infinité de petites gerbes divergentes.

— PROV. : **Faire d'une rose un artichaut**, D'une chose jolie, d'agrément et de plaisir, faire une chose pratique, de profit, sans grâce. Cette locution viendrait de l'aventure d'un barbouilleur chargé de peindre une rose pour enseigne sur la porte d'un cabaret. Il mit tant de vert-de-gris dans ses mélanges, que les teintes rouges furent absorbées, et que la rose, en séchant, devint un artichaut.

— ALLUS. HIST. : *L'Italie est un* ARTICHAUT *qu'il faut manger feuille par feuille*, Phrase attribuée faussement à Victor Emmanuel, et qui serait une allusion à l'ancienne constitution politique et territoriale de la Péninsule, composée d'une foule de petits Etats qui devaient être conquis les uns après les autres pour former le royaume d'Italie.

— ENCYCL. Bot. On donne le nom de *artichaut* à une espèce du genre cynare (*cynara scolymus*), dont on mange le réceptacle (fond d'artichaut), et la partie charnue des écailles (feuilles d'artichaut). L'artichaut est une herbe vivace, glabre; à tige dressée, très épaisse, rameuse, anguleuse, cannelée; à feuilles très amples, d'un vert pâle en dessus, blanchâtres en dessous, la plupart pinnatipartites, à capitules très volumineux, solitaires à l'extrémité des rameaux, à réceptacle concave, charnu, très épais (vulgairement *cul d'artichaut*); à involucre formé de bractées charnues à la base, à fleurons d'un bleu violet. Il fleurit de juillet à septembre.

a, artichaut de Laon ; *b*, artichaut camus de Bretagne ; *c*, œilleton d'artichaut.

L'artichaut est connu et cultivé depuis les temps les plus anciens ; on en connaît plusieurs variétés.

L'artichaut croît à peu près partout, mais il préfère une terre fraîche, substantielle, plutôt forte que légère. On le multiplie par la séparation des œilletons ou rejetons, qui s'opère ordinairement au printemps. On plante ces œilletons à la distance de 1 mètre environ en tous sens ; on arrose pendant les chaleurs, et on bine pour détruire les mauvaises herbes. Aux approches de l'hiver, on butte les touffes pour les préserver des gelées. Une plantation d'artichauts peut durer plusieurs années ; mais, dès la fin de la deuxième, les produits commencent à décroître sensiblement. Les procédés de culture varient, suivant les localités, notamment dans le midi de la France, où la production acquiert un grand développement.

L'artichaut est un aliment sain, recherché, de saveur agréable et de facile digestion ; on recueille les têtes avant l'épanouissement, et l'on mange le réceptacle ainsi que la partie charnue des bractées composant l'involucre.

— Art culin. L'*artichaut* se mange le plus ordinairement bouilli et chaud avec une sauce d'huile et de vinaigre, ou en sauce blanche. Mais on le mange aussi refroidi, ou même cru, à la poivrade. De plus, il se prête à quelques combinaisons plus raffinées, dont voici les principales :

— *Artichauts à la barigoule*. Après avoir paré les artichauts, les blanchir à l'eau froide pendant vingt minutes, les couper en deux, ôter le foin ; mettre ensuite dans une casserole 125 gr. de lard haché très fin, autant d'huile d'olive ou de beurre frais, avec sel, poivre, champignons, persil et échalotes finement hachés. Passer ce mélange deux ou trois minutes sur le feu, le laisser refroidir et le verser dans l'intérieur de chaque artichaut, dont on a rapproché et ficelé les moitiés. Mettre alors dans une casserole quelques bardes de lard, une feuille de laurier, un peu de thym, un demi-verre de bouillon, et ensuite les artichauts, qu'on fait cuire doucement avec petit feu dessous et bon feu dessus, de manière à rissoler les feuilles. Servir sur une sauce faite du fond de la cuisson liée de farine.

— *Artichauts frits*. Après avoir paré les artichauts, les couper par tranches du sommet à la base, ôter le foin et les petites feuilles du cœur, laver à grande eau, laisser égoutter, puis les placer dans une terrine avec sel, poivre, huile d'olive, un filet de vinaigre, pour les faire sauter dans cet assaisonnement. On les jette ensuite dans une pâte à frire, puis on les dresse sur un plat, avec garniture de persil frit par-dessus.

— *Artichauts à la provençale* ou *à la lyonnaise*. Les artichauts étant parés, les faire cuire un quart d'heure dans l'eau, ôter le foin, puis les mettre dans une tourtière avec huile, gousses d'ail, sel et poivre ; remettre à cuire sur la cendre chaude avec bon feu dessus. Quand les artichauts sont cuits, enlever les gousses d'ail et servir à sec avec un jus de citron.

ARTICHAUTIÈRE n. f. Terrain planté en artichauts. ‖ Ustensile dans lequel on fait cuire les artichauts.

ARTICLE (lat. *articulus*; diminut. de *artus*, articulation) n. m. Jonture mobile de deux os, dans le corps de l'homme ou de l'animal : *Les doigts sont divisés en plusieurs* ARTICLES. (Vieux.) ‖ Ou dit mieux ARTICULATION.

— Bot. En botanique, on désigne sous le nom de *article* chacun des compartiments renfermant un nombre plus ou moins considérable de noyaux, par opposition à la structure cellulaire, dans laquelle il existe un noyau entre deux cloisons consécutives. La structure *articulée* comporte bien des degrés, suivant le nombre de noyaux renfermés dans chaque *article*, et est un intermédiaire entre la *structure cellulaire* et la *structure continue*. On observe des articles chez certaines algues, les *cladophores*, par exemple.

— Zool. Chacune des divisions des antennes, des palpes ou des tarses, chez les animaux articulés : *Un insecte pentamère est celui dont les tarses sont formés de cinq* ARTICLES. (On désigne aussi sous le nom de *article* chacun des *segments*, *mérides* ou *zoonites*, qui forment le corps des arthropodes.)

ARTICLE (même étym. que le précédent) n. m. Partie formant une division ou une subdivision, le plus souvent marquée d'un chiffre, dans un code, un contrat, un traité, un catalogue, etc., et ayant un rapport d'ensemble avec ce qui précède et ce qui suit : *Les* ARTICLES *du Code*.

— Fam. et par plaisanterie. *Renvoyer une femme à l'article 313 du Code civil*, Lui rappeler l'obéissance qu'elle doit à son mari. ‖ *Renvoyer un mari à l'article 312*, Lui rappeler malignement que *l'enfant conçu pendant le mariage a pour père le mari*.

— Partie formant un tout distinct et n'ayant, le plus souvent, aucun rapport avec ce qui précède ou ce qui suit, dans un journal, un ouvrage de littérature, etc. : *Les* ARTICLES *d'un dictionnaire, d'un journal*. ‖ Dans les journaux, *Articles de fond*, Ceux qui traitent certaines questions importantes d'une manière approfondie. ‖ *Article premier-Paris* ou *Premier-Paris*, Article ordinairement placé en tête d'un journal, et qui résume les nouvelles les plus importantes et les questions à l'ordre du jour.

— Sujet, point : *Combien on est sensible sur l'*ARTICLE *de la vanité!* (P.-L. Cour.)

— *Article de foi*. Point de croyance, en matière religieuse : *Tout ce qui est dans le symbole des apôtres est* ARTICLE DE FOI.

— *C'est un article à part*. Se dit d'une chose qu'il ne faut pas confondre avec d'autres, qu'on veut traiter à part. ‖ *C'est un autre article*, Ceci est bien différent, c'est une autre question, une autre affaire : *Lui pardonner, soit ; mais le recevoir*, C'EST UN AUTRE ARTICLE. ‖ *N'être pas à son article*, N'être pas à son aise, soit sous le rapport de l'esprit, soit sous le rapport du corps. ‖ *Etre fort sur l'article*, Dans un sens populaire et trivial, Etre très porté aux plaisirs de l'amour. ‖ *A l'article de la mort*, Au moment de mourir, de quitter la vie.

— Admin. *Articles d'argent*. V. ARGENT.

— Comm. Se dit des objets que l'on vend dans les boutiques ou magasins : ARTICLES *de mercerie*. ARTICLES *de voyage*. *Article-Paris* ou *Article de Paris*, Les objets de modes et les produits industriels qui se fabriquent plus spécialement à Paris, et dont les principaux sont : la bimbeloterie, les fabriques de peignes, parapluies, ombrelles, nécessaires, maroquinerie, plumes, tabletterie, ouvrages en cheveux, etc. : L'ARTICLE-PARIS *est partout en faveur*.

— *Faire l'article*, Faire valoir une marchandise en la vantant beaucoup. ‖ Par ext. et fam., Présenter quelqu'un ou quelque chose sous un jour favorable, en faire l'éloge, dans un but intéressé : *On vot qu'il ne demande qu'à marier sa fille : il* FAIT L'ARTICLE.

— Dr. S'emploie dans le sens de ARTICULATION : *Le demandeur a fait interroger son adversaire sur* FAITS ET ARTICLES, c'est-à-dire sur les articulations faites de part ou d'autre.

— Hist. *Articles organiques*, Nom donné aux dispositions annexées au concordat de 1801 pour en régler l'exécution. V. CONCORDAT.

— ENCYCL. *Histoire*. — *Articles organiques*. Le culte catholique ayant été rétabli en France par le concordat passé entre Pie VII et le premier consul Bonaparte (26 messidor an IX [15 juill. 1801]), quand ce dernier publia le concordat (18 germinal an X [18 avr. 1802]), il y joignit 77 articles dits « organiques », qui, inspirés par son système de centralisation générale, tendaient à faire de l'Eglise catholique, en France, une branche de l'administration. Ils ne réglaient pas seulement la police extérieure du culte, droit que Bonaparte s'était réservé dans le concordat, mais encore les rapports des évêques avec le saint-siège, entre eux, avec leur clergé, avec le gouvernement, et les conditions d'admission aux ordres sacrés. L'Eglise ne reconnut pas les articles organiques : à ses yeux, ils changeaient absolument l'esprit et la portée du concordat, ce que ne pouvait avoir le droit de faire, disait-elle, l'une des parties contractantes contre la volonté de l'autre. Pie VII protesta le 24 mai 1803, et le cardinal Caprara renouvela cette protestation, au nom du pape, le 18 août de la même année. Ces articles n'en furent pas moins appliqués pendant le règne de Napoléon, dans la mesure du possible et sauf quelques modifications introduites par un décret du 28 février 1810. Dans le concordat du 11 juin 1817, conclu entre Pie VII et Louis XVIII, les articles organiques furent déclarés abrogés « en ce qu'ils ont de contraire à la doctrine et aux lois de l'Eglise ». L'opposition des Chambres empêcha ce concordat d'être mis en exécution. Un certain nombre de ces articles sont tombés en désuétude : par exemple, l'article 24 qui impose dans les séminaires l'enseignement des quatre propositions de 1682, l'article 63 qui défend aux évêques de faire aucune ordination avant que le nombre des ordinands ait été communiqué au gouvernement et agréé par lui, etc. D'autres sont restés en pleine vigueur : ainsi l'article 54, qui défend aux prêtres de bénir un mariage avant que les formalités du mariage civil aient été remplies; l'article concernant les appels comme d'abus, etc. D'autres, plus ou moins abandonnés dans la pratique, sont évoqués parfois dans les circulaires ministérielles ou les discussions parlementaires; par exemple, la défense de tenir des conciles provinciaux ou même des synodes diocésains sans l'assentiment du gouvernement.

— *Théologie catholique*. *Des articles de foi*. Les théologiens entendent par *article de foi* en catholique toute doctrine explicitement contenue dans les symboles, les définitions ou l'enseignement commun de l'Eglise, c'est-à-dire authentiquement proposée comme appartenant à la Révélation. On ne peut contester un *article de foi* sans tomber dans l'infidélité ou l'hérésie et s'exclure ainsi de l'Eglise. La théologie catholique distingue les *articles de foi* des *propositions purement certaines*, et plus encore des *opinions théologiques*. Les premières sont des points de doctrine qui tiennent de très près à la foi, mais qui ne sont pas donnés par l'Eglise comme y appartenant, bien qu'ils soient communément admis et qu'on ne puisse les contester sans s'exposer à l'erreur et mériter la qualification de « téméraire ». Les *opinions* théologiques sont une façon d'interpréter tel ou tel enseignement traditionnel qui n'est pas universellement admis, mais qui a plus ou moins cours dans les écoles théologiques. Une *opinion* théologique peut devenir une *doctrine certaine*, si elle finit par être reconnue généralement comme se déduisant de la Révélation; et une *proposition certaine* peut devenir un *article de foi*, quand elle prend place dans l'enseignement officiel de l'Eglise, ce qui arrive ordinairement par voie de définition expressive émanant du pape, soit seul, soit à la tête d'un concile œcuménique.

— *Théologie protestante*. Les Eglises de la Réforme ont employé ce mot, au XVIe siècle, pour désigner certaines confessions de foi, par ex. les trente-neuf articles de l'Eglise anglicane). Les dogmatistes protestants du XVIIe siècle ont compris sous ce nom l'ensemble des vérités révélées unies entre elles par un lien organique. Ils distinguent d'ordinaire les *articles purs* ou « mystères proprement dits » qui ne s'appuient que sur le témoignage de la Bible, et les *articles mixtes* qui, bien que renfermés dans l'Ecriture, peuvent être reconnus par la lumière naturelle. Ils distinguent aussi souvent les *articles fondamentaux*, dont les uns, *primaires*, sont indispensables au salut, les autres, *secondaires*, peuvent être ignorés, mais non contestés sans danger; et les *articles non fondamentaux*, qui ne sont pas indispensables au salut et sur lesquels des divergences peuvent se produire, à condition qu'elles n'ébranlent point par contre-coup un article fondamental. Ces distinctions sont abandonnées par la plupart des théologiens protestants modernes, et, même pour ceux qui les conservent, elles ont perdu beaucoup de leur rigueur, la notion de l'*article de foi* étant en contradiction avec le principe du libre examen, qui est à la base du protestantisme.

ARTICLE (du lat. *articulus*, diminut. de *artus*, tiré du gr. *arthron*, jonture, articulation) n. m. Mot qui se place ordinairement devant les noms communs pour indiquer qu'ils sont employés dans un sens déterminé : L'ARTICLE *s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte*.

— *Article simple*, Celui qui est exprimé sous l'une de ses formes primitives : *le, la, les*. ‖ *Article élidé*, Celui dont la voyelle finale *e* ou *a* est remplacée par l'apostrophe, ce qui a lieu généralement quand le mot qui suit commence par une voyelle ou un *h* muet, comme dans *l'âme, l'homme*, pour *la âme, le homme*. ‖ *Article contracté*, Celui dont une des formes primitives se combine avec une des prépositions *à* ou *de*, comme AU pour *de le*, AU pour *à le*, DES pour *de les*, AUX pour *à les*.

— ENCYCL. Gramm. I. — *Emploi de l'article*. On supprime l'article quand le substantif est pris dans un sens vague, indéterminé : PAUVRETÉ *n'est pas* VICE; *une table de* MARBRE. On le supprime aussi devant les substantifs mis en apostrophe : *Répondez*, PUISSANTS *de la terre*.

Devant le complément d'un adverbe de quantité ou d'un collectif partitif, on ne met point l'article : *Parmi les courtisans, je découvre* BEAUCOUP D'INTRIGANTS, *et* PEU D'AMIS. (Louis XIV.) Mais en fait usage de l'article si le complément est pris dans un sens déterminé, c'est-à-dire s'il est suivi d'un nom ou d'une proposition comme compléments : BEAUCOUP DES ERREURS QU'ON A SIGNALÉES *dans ce livre étaient inévitables*. ‖ Avec les collectifs *la plupart, bien de*, on emploie toujours l'article, bien que ces collectifs soient partitifs : *De* BIEN DES GENS, *il n'y a que le nom qui vaille quelque chose*. (La Bruy.)

Dans le sens partitif, on emploie ordinairement *du, de la, des*, devant le substantif : *Il a montré* DU *courage*. ‖ Mais, si le substantif est précédé d'un adjectif, on emploie généralement DE : *Il a montré* DE BEAUX SENTIMENTS. ‖ Si l'adjectif et le substantif forment ou sont considérés comme formant une locution indivisible, on doit mettre l'article : *Nous avons mangé* DES PETITS POIS.

On supprime ordinairement l'article devant le complément direct d'un verbe négatif, lorsque ce complément est pris dans le sens partitif : *Je ne vous ferai pas* DE REPROCHES. ‖ Cependant, lorsqu'un adjectif placé après le complément vient donner à ce mot un sens particulier, et encore lorsque la négation existe plutôt dans la forme que dans la pensée, lorsqu'elle est mise en opposition avec une affirmation, ou lorsqu'elle tombe moins sur le mot pris dans le sens partitif que sur d'autres mots, l'article devient nécessaire : *Je ne vous ferai pas* DES REPROCHES FRIVOLES.

Bien que les substantifs *rue, place, quai, boulevard, numéro*, soient employés dans un sens déterminé quand on indique la demeure d'une personne, l'usage veut que, pour abréger, l'article ne soit pas exprimé : *Mon frère demeure* RUE SAINT-HONORÉ, NUMÉRO VINGT-SEPT.

Quand les noms propres de pays sont employés comme complément d'un nom commun, tel que *histoire, carte, royaume, empire*, etc., on met ordinairement l'article s'ils sont masculins, et on le supprime s'ils sont féminins : *L'empire* DU *Brésil, l'histoire* DE *France*. Mais ce principe souffre beaucoup d'exceptions, que l'usage seul peut faire connaître.

— II. *Répétitions de l'article.* L'article se répète ordinairement devant chacun des substantifs dont on veut déterminer le sens : *Le maintien* DES *lois et des mœurs peut seul affermir la tranquillité intérieure de l'État.* (Montesq.) ‖ Mais on ne répète pas l'article si ces substantifs forment une expression dont l'indivisibilité est en quelque sorte consacrée : LES TENANTS ET AboUTISSANTS. *École* DES PONTS ET CHAUSSÉES. Il en est encore ainsi lorsque les substantifs sont présentés comme synonymes : LES JOUES OU CÔTÉS DE LA TÊTE *du condor sont couverts d'un duvet noir.* (Buf.)

— III. *Répétition ou non-répétition de l'article devant les adjectifs.* On répète l'article devant les adjectifs joints au même substantif et marquant des qualités ou des idées qui ne peuvent pas exister ensemble dans la même personne ou la même chose : *Les vents soufflent plus violemment dans* LES *pays* TEMPÉRÉS *et dans* LES MÉRIDIONAUX *que dans les pays froids.* ‖ Il est permis de ne pas répéter l'article lorsque trois, quatre ou cinq adjectifs se trouvent à la suite les uns des autres ; la répétition de l'article produirait un effet contraire à l'harmonie, ou nuirait à la rapidité de la pensée, sans donner plus de clarté à l'expression : *Cléopâtre parlait avec facilité* LES LANGUES GRECQUE, ROMAINE, HÉBRAÏQUE, ARABE, ÉTHIOPIENNE, *et celles des Syriens et des Parthes.* Mais, alors, les adjectifs restent au singulier, malgré la forme plurielle de la phrase.

La répétition de l'article n'est pas nécessaire devant le second adjectif, lorsque le substantif est suivi des qualificatifs et précédé du mot *tous, toutes* : *Tous les Noels anciens et nouveaux.* (Le sens est : Tous les noëls, *tant* anciens *que* nouveaux.) On pourrait cependant dire aussi : *Tous les* noëls anciens et *les* nouveaux.

Il en est de même quand, le substantif exprimant une idée d'universalité, le sens permet de sous-entendre *tous, toutes* devant *les*, ou de remplacer *le, la,* PAR TOUT, TOUTE : *Les bienfaits sont le lien de la concorde* PUBLIQUE ET PARTICULIÈRE. (Boss.)

On peut aussi se dispenser de répéter l'article lorsque les deux adjectifs marquant des qualités opposées sont joints par OU : *L'Egypte se vantait de régler par son fleuve* LA BONNE OU MAUVAISE *destinée des vainqueurs.* (Rollin.) Il convient de faire observer que, dans les trois exceptions qui viennent d'être mentionnées, la non-répétition de l'article est souvent facultative. C'est le goût qui sert alors de guide.)

Lorsque les adjectifs marquant des qualités opposées suivent le substantif, il est souvent utile, pour la clarté ou pour l'harmonie et le goût, de répéter le substantif devant le second adjectif :

> Dans *la langue* parlée et dans *la langue* écrite,
> La clarté du discours est le premier mérite.
> FR. DE NEUFCHATEAU.

L'article se répète devant les adverbes *plus, mieux, moins,* marquant un superlatif, ou une idée d'excellence relative : *Dieu fait lever son soleil sur les lieux* LES *plus bas et* LES *plus obscurs.* (Mass.)

Cependant, l'article contracté peut ne pas se répéter devant *plus, mieux, moins,* lorsque les adjectifs, étant placés devant le substantif, qualifient nécessairement le même objet et sont unis par ET : *L'ne des plus solides et plus utiles charités envers les morts est de faire les choses qu'ils nous ordonneraient s'ils étaient encore au monde.* (Pasc.) ‖ La répétition de l'article contracté doit être évitée devant *plus, mieux, moins,* lorsque, les adjectifs étant joints par *et*, cette répétition pourrait donner lieu à une équivoque, en faisant supposer que les deux adjectifs qualifient des objets différents. ‖ Un autre moyen d'éviter l'équivoque en répétant l'article contracté, c'est de supprimer la conjonction *et* entre les deux adjectifs : *L'ne des plus solides,* DES *plus utiles charités envers les morts, est de faire les choses qu'ils nous ordonneraient s'ils étaient encore au monde.* ‖ La répétition de l'article contracté devant *plus, mieux, moins,* est indispensable lorsque les adjectifs, étant joints par *et*, ne qualifient pas nécessairement le même objet : *Des récompenses seront accordées* AUX *plus anciens et* AUX *plus braves soldats.*

Pour donner plus de force à l'expression, on répète quelquefois l'article devant des adjectifs qui ne marquent pas des qualités opposées. Ces adjectifs, qui forment alors une sorte de gradation, ne doivent point, dans ce cas, être joints par la conjonction *et* : LE *bon,* LE *naïf La Fontaine.*

— REM. L'article ne doit jamais se répéter lorsque les adjectifs, étant joints par *et*, ne marquent pas des idées opposées, ou quand ils ne sont pas précédés de *plus, mieux, moins* :

> *Les* bons *et* vrais dévots qu'on doit suivre à la trace
> Ne sont pas ceux aussi qui font tant de grimace.
> MOLIÈRE.

La Fontaine a sacrifié à la mesure la correction grammaticale dans les vers suivants :

> Ni loups ni renards n'épiaient
> *La* douce *et* l'innocente proie.

— IV. *Variabilité ou invariabilité de l'article devant* PLUS, MIEUX, MOINS. Lorsque l'article est placé devant les adverbes *plus, mieux, moins,* suivis d'un qualificatif, il varie si l'objet ou les objets qualifiés sont comparés avec d'autres, et que ce soit précisément ces objets qu'on représente comme surpassant tous les autres ; alors on peut sous-entendre après l'adjectif les mots DE TOUS, DE TOUTES : *Les premiers actes de la vertu sont toujours* LES PLUS *pénibles.* (J.-J. Rouss.) On peut dire : *Les plus pénibles de tous.* ‖ L'article est invariable s'il marque seulement une qualité portée au plus haut ou au moindre degré, sans idée de comparaison avec des personnes ou des choses ; alors *le plus, le mieux, le moins,* forment des locutions adverbiales que l'on peut rejeter à la fin de la phrase, en les faisant suivre de l'adverbe POSSIBLE : *C'est quand une habitude commence qu'elle est* LE PLUS FACILE *à vaincre.* (On peut dire : qu'elle est facile à vaincre *le plus possible.*) Le est toujours invariable devant *plus, mieux, moins,* quand ces adverbes modifient un verbe ou un autre adverbe : *Ce sont les finesses et les délicatesses d'une langue qui coûtent* LE PLUS *à apprendre.* (Volt.)

Le pluriel *les* s'emploie familièrement devant un mot sioguiler dans *sur les une heure.* L'Académie approuve cette locution, bien qu'elle ne permette pas de dire *sur les midi, sur les minuit,* expressions qui pourraient sembler justifiées par l'analogie.)

— Philol. compar. I. Pour mieux comprendre le véritable rôle de l'article défini, il importe d'en rechercher l'origine étymologique. On constate ainsi qu'il dérive de l'adjectif ou pronom démonstratif. L'article grec ὁ, ἡ, τό — qui d'ailleurs a encore dans Homère et dans quelques expressions de la prose attique la valeur d'un démonstratif — a aussi pour correspondant, dans le sanscrit, le démonstratif *so, sa, tat.* L'article allemand *der* n'est autre chose que le démonstratif *der*, qui a perdu l'accent tonique pour devenir proclitique. Les principales langues romanes tirent leurs articles du démonstratif latin *ille* (le en français, *il* et *lo* en italien, *lo* en espagnol). Dans la *Chanson de Roland,* le démonstratif ne joue quelquefois que le rôle d'un article. Et, en effet, il y a entre ces deux sortes de mots une différence de degré, et non de nature : l'article n'est qu'un démonstratif atténué. L'article ne montre pas à l'esprit tel ou tel objet, mais il *rappelle* qu'il a été déterminé antérieurement. L'article défini n'est pas absolument nécessaire, puisque plusieurs langues, comme le sanscrit et le latin, ont pu s'en passer ; mais il contribue singulièrement à répandre, par l'analyse, la clarté dans le discours. En français, son emploi est établi dès le IXe siècle, du moins avec les noms concrets : il s'est introduit plus lentement avec les mots abstraits.

— II. L'article indéfini sert à attirer l'attention sur un objet particulier qu'on ne détermine pas. Dans un grand nombre de langues (français, italien, allemand, etc.), il dérive du nom de nombre qui désigne l'unité : du sens précis de *un*, on passe aisément au sens indéfini de *un certain.* L'article partitif *du, de,* qui tire son sens de la particule latine *de* (d'entre), indique une quantité indéterminée d'une chose ; l'emploi en est inconnu dans l'ancien français, et ne devient régulier qu'à partir du XVe siècle.

Article 7. On désigne sous ce nom l'article du projet de loi sur l'enseignement supérieur qui interdisait aux congrégations non autorisées d'ouvrir des établissements libres et d'y donner l'enseignement. Le rejet de l'article 7 par le Sénat, lors du vote de la loi du 18 mars 1880, fut le point de départ de l'exécution des décrets relatifs aux congrégations non autorisées.

ARTICULAIRE (rad. *article*) adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport aux articulations.

— Bot. Se dit des feuilles qui naissent des nœuds ou articulations de la tige ou de ses ramifications.

— *Artères articulaires,* Branches artérielles, émanées de l'artère poplitée et se rendant à l'articulation du genou. ‖ *Branches articulaires,* Branches veineuses ou artérielles qui reviennent de certaines articulations ou qui s'y rendent. ‖ *Capsules articulaires,* Enveloppes fibreuses en forme de manchons, s'attachant sur les os qui concourent à former l'articulation, le plus souvent à la limite des cartilages articulaires. ‖ *Cavités articulaires,* Cavités des articulations. ‖ *Concrétions articulaires,* Dépôts calcaires qui, dans la goutte, s'accumulent dans le tissu fibreux des articulations ou dans les cavités articulaires. ‖ *Corps étrangers articulaires,* Noyaux ordinairement cartilagineux, libres ou adhérents, qui flottent dans l'intérieur des cavités articulaires. ‖ *Facettes, surfaces, apophyses articulaires,* Différentes parties de l'os qui concourent à la formation d'une articulation.

— *Douleur articulaire, Arthralgie,* Douleur des jointures. ‖ *Rhumatisme articulaire,* Variété de rhumatisme résidant dans les articulations.

— n. m. Anat. L'une des pièces élémentaires de la mâchoire inférieure : *Fracture de l'*ARTICULAIRE.

ARTICULATEUR n. m. Celui qui articule les mots : *C'est un bon* ARTICULATEUR. (Peu usité.)

ARTICULATION (*si* — rad. *articuler*) n. f. Jonction, jointure des os, dans l'homme ou les animaux vertébrés : ARTICULATION *des doigts, du genou.* ‖ *Fausse articulation,* Articulation contre nature qui s'établit à la suite d'une fracture non consolidée, d'une luxation non réduite.

— Action d'articuler, de faire entendre des sons distincts, modifiés par le jeu de l'appareil vocal : ARTICULATION *labiale, dentale.* ARTICULATION *sifflante. L'organe sémitique est d'une remarquable netteté dans l'*ARTICULATION *des consonnes.* (Renan.)

— Gramm. Élément de la parole dont la consonne est le signe : *Les sons et les* ARTICULATIONS *sont les éléments des mots parlés.* (Boniface.) ‖ Modification que les consonnes apportent aux sons produits par les voyelles : *L'*ARTICULATION *est plus forte ou plus faible, plus rude ou plus douce, suivant le caractère de la consonne qui frappe la voyelle.* (Marmontel.)

— Archit. Les endroits ou les différentes parties d'un bâtiment, d'un édifice, qui forment des coudes : *Un système de chapelles basses devait envelopper tout l'édifice dans ses* ARTICULATIONS. (V. Hugo.)

— Bot. Point où deux parties d'une plante, continues dans leur jeunesse, se séparent et se détachent d'elles-mêmes, et sans déchirement sensible, à une époque déterminée de leur vie.

— Conchyl. Partie distincte d'une coquille multiloculaire, marquant une époque d'accroissement du mollusque.

— Dr. Énonciation détaillée, article par article, des faits dont on offre la preuve : *Les* ARTICULATIONS *du demandeur sont on ne peut plus concluantes.*

— Entom. Jonction des diverses parties du corps des animaux articulés : ARTICULATION *de la tête avec le corselet.*

— Méc. Pièces de machine réunies par un axe et pouvant se mouvoir l'une et l'autre : L'ARTICULATION *de la bielle et de la manivelle.* L'ARTICULATION *des roues à aubes était destinée à permettre aux aubes de pénétrer dans l'eau sous l'incidence la plus favorable.*

— Techn. Assemblage de deux ou plusieurs pièces mobiles les unes sur les autres. ‖ Pl. Sortes de charnières qui facilitent le mouvement de certaines pièces d'une machine à vapeur.

— ENCYCL. Anat. Les *articulations* sont classées d'après leur constitution. Les *synchondroses* sont les articulations où la continuité des deux os s'établit par du tissu *cartilagineux*; les articulations sont appelées *synarthroses* ou *sutures,* quand la continuité s'établit par l'intermédiaire de tissu conjonctif; les *diarthroses* sont celles où il y a simplement contiguïté ou contact ; enfin, les *amphiarthroses* sont intermédiaires aux diarthroses et aux synarthroses, et il y a, à la fois, continuité et contiguïté. Les synchondroses et les synarthroses sont groupées sous le nom de *articulations immobiles* ou *fixes*; les *amphiarthroses* et les *diarthroses* sous celui de *articulations mobiles.* Ces divers genres d'articulations seront étudiés à leurs noms respectifs. V. SYNCHONDROSE, SYNARTHROSE, AMPHIARTHROSE, DIARTHROSE.

Les diverses parties qui concourent à la formation d'une articulation complète sont : 1° les surfaces osseuses de contact, ou surfaces articulaires ; 2° les cartilages et les fibro-cartilages, qui servent d'intermédiaires entre ces surfaces ; 3° les synoviales, membranes sécrétant un liquide filant et onctueux, la synovie ; 4° les ligaments, qui ont pour action de maintenir les surfaces de contact dans leur position normale, tout en permettant le mouvement. La disposition est variable avec chaque sorte d'articulations.

— Anat. compar. Chez tous les animaux pourvus d'un squelette intérieur, la disposition des *articulations* est comparable à celle que nous avons observée chez l'homme. Chez les animaux doués d'un squelette extérieur, le système articulaire ne présente plus aucune analogie de structure avec celui dont nous venons de parler. Les segments des membres, appelés *articles,* sont formés de pièces cylindroïdes contenant chacune les muscles de l'article suivant, et se joignant ensemble ou obéissant à des dispositions variables, toutes spéciales et particulières à ces espèces animales. V. ARTICULÉS.

Articulations : a, patte de paysage (gerardo hermite) ; b, antenne de longicorne (cerambyx).

— Chirurg. Les *articulations accidentelles, fausses articulations, pseudarthroses,* surviennent à la suite de l'absence de soudure des deux parties d'un os fracturé ; elles appartiennent aux complications des fractures. Les *pseudarthroses* sont dues à l'imprudence du malade pendant le cours du traitement d'une fracture, au défaut de coaptation des fragments, amené par la présence d'un épanchement sanguin ou d'un grand nombre d'esquilles, au défaut de nutrition de l'une ou de l'autre extrémité, à différentes maladies : scrofule, rachitisme. On a incriminé l'âge avancé, les inflammations générales ou locales, les paralysies du membre fracturé. Les moyens thérapeutiques à employer sont : le frottement des fragments, l'acupuncture, la résection des extrémités avec suture et immobilisation des fragments. Quand tous ces moyens ont échoué, on est quelquefois amené à pratiquer l'amputation du membre. Dans certains cas, on s'efforce de provoquer la formation d'une pseudarthrose, afin que le malade puisse garder une certaine liberté de mouvements.

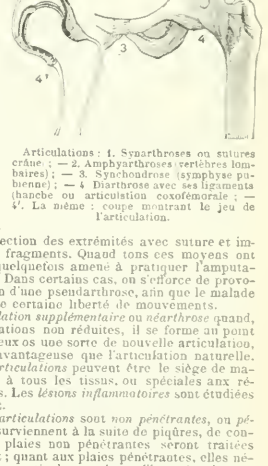

Articulations : 1. Synarthroses ou sutures crâne ; — 2. Amphyarthroses vertèbres lombaires) ; — 3. Synchondrose (symphyse pubienne) ; — 4 Diarthrose avec ses ligaments (hanche ou articulation coxofémorale ; — 4'. La même : coupe montrant le jeu de l'articulation.

— Il y a *articulation supplémentaire* ou *néarthrose* quand, à la suite de luxations non réduites, il se forme au point de contact des deux os une sorte de nouvelle articulation, toujours moins avantageuse que l'articulation naturelle.

— Méd. Les *articulations* peuvent être le siège de maladies communes à tous les tissus, ou spéciales aux régions articulaires. Les *lésions inflammatoires* sont étudiées au mot ARTHRITE.

Les *plaies des articulations* sont *non pénétrantes,* ou *pénétrantes*. Elles surviennent à la suite de piqûres, de coupures, etc. Les plaies non pénétrantes seront traitées antiseptiquement ; quant aux plaies pénétrantes, elles nécessitent des soins particuliers, selon qu'il y a écoulement de sang ou de synovie. Il faut surtout éviter leur infection. Il y a parfois avantage à essayer d'obtenir une réunion par première intention, après lavage et désinfection de la plaie et de l'articulation.

Corps mobiles articulaires ou *Arthrophytes.* Ce sont des fragments ordinairement cartilagineux. Dans certains mouvements brusques, une violente douleur se fait sentir dans la jointure et la rend immobile pour quelques instants. On traite cette affection par l'incision des différentes couches et l'extraction de l'*arthrophyte.*

Les diverses *difformités congénitales* : *main bote, pied bot* (équin, talus, varus et valgus), et les *déviations rachidiennes* sont étudiées à leurs places respectives.

Les autres maladies dont les *articulations* peuvent être le siège sont : l'*hydarthrose,* les *tumeurs blanches,* l'*ankylose,* l'*entorse,* les *luxations.* V. ces mots.

ARTICULATION (*si*) n. f. En T. de géol. Ligne d'intersection de deux surfaces géologiques.

ARTICULE n. m. Petit article.

ARTICULÉ, ÉE adj. Zool. *Animal* ARTICULÉ. V. ARTICULÉS.

ARTICULER (lat. *articulare ; de articulus,* article, articulation) v. a. Joindre des os suivant leurs rapports articulaires : ARTICULER *un squelette.*

— Émettre des sons vocaux en leur donnant une forme distincte par certaines mouvements de la langue et des lèvres : *Les hommes* N'ARTICULERAIENT *pas, si on ne leur apprenait à prononcer des paroles.* (Volt.) ‖ Prononcer chaque syllabe en la marquant nettement.

— Avancer, affirmer positivement : *C'est à celui qui* ARTICULE *un fait à le prouver.* (Beaumarch.) — Au Palais, Énoncer par articles : ARTICULER *des faits et les proposer par ordre.* (Acad.)

— B.-arts. Marquer les jointures des os, le passage d'un membre à un autre.

— Mus. Exécuter d'une façon nette et distincte.

— Techn. Joindre, unir, lier par des charnières, des anneaux, des chaînons.

Articulé, ée part. pass. du v. Articuler.

— Géogr. Se dit d'un continent, d'un pays qui, par les angles rentrants et saillants de ses côtes, se trouve, en quelque sorte, composé de parties distinctes : *L'Europe doit la douceur de son climat à sa configuration richement* ARTICULÉE. (Humboldt.)

— Mar. Se dit des pièces de l'articulation : *Aubes* ARTICULÉES. ‖ *Hélice à ailes articulées*, Hélice dont les ailes peuvent prendre une orientation variable autour du moyeu.

— Mécan. *Système articulé*. C'est un système de pièces quelconques, réunies les unes aux autres de telle façon que le déplacement d'une pièce entraîne la déformation de la figure géométrique formée par le système. Dans le cas où cette déformation est parfaitement définie, lorsque le déplacement d'une pièce l'est, on dit que le système est à *liaison complète*. ‖ La *balance-bascule* ou la *balance de Roberval* sont des « systèmes articulés ». V. DISTRIBUTION, GENOU, INVERSEUR, MOUVEMENT, PANTOGRAPHE, etc.

S'articuler, v. pr. Se joindre, s'unir par articulation, en parlant des os ou des segments du corps des insectes et des crustacés : *L'humérus* S'ARTICULE *avec l'omoplate*.

— Etre articulé, prononcé : *Certains mots* S'ARTICULENT *difficilement*.

— Se dessiner nettement : *A mesure que nous approchons de Malte, la côte basse s'élève et* S'ARTICULE. (Lamart.)

— SYN. **Articuler, prononcer, prononcer.** *Prononcer*, c'est exprimer ou faire entendre par le moyen de la voix : *Il y a beaucoup de mots qu'on* PRONONCE *autrement qu'on ne les écrit.* (Acad.) — *Articuler*, c'est prononcer distinctement en marquant les syllabes. *Proférer*, c'est prononcer à haute et intelligible voix.

— ANTON. **Désarticuler.**

ARTICULÉS n. m. pl. Ordre d'échinodermes crinoïdes, renfermant les familles des encrinidés, apiocrinidés, pentacrinidés, comatulidés. ‖ Groupe de bryozoaires gymnolèmates, sous-ordre des cyclostomates, comprenant la seule famille des crisiadés. (On dit aussi RADICELLÉS.) ‖ Ordre de mollusconides brachiopodes. Syn. de TESTICARDINES. V. ce mot. — *Un* ARTICULÉ.

ARTICULÉS n. m. pl. Grand embranchement du règne animal, ainsi nommé parce que les êtres qui le composent ont les diverses parties du corps composées d'articulations ou articles. — *Un* ARTICULÉ.

— ENCYCL. Les *articulés* constituent, dans la classification de Cuvier, l'un des quatre embranchements du règne animal. Leur nom vient de la conformation de leur corps, lequel est composé d'une succession d'*articles* ou d'*anneaux*. Les articulés comprennent : les *annélides*, les *crustacés*, les *arachnides*, et les *insectes*. Maintenant, les annélides ont été séparés de cet embranchement, et l'on a groupé les *crustacés*, les *arachnides*, les *insectes* et les *myriapodes*, que Cuvier rangeait parmi les insectes, sous le nom de « arthropodes ». V. ARTHROPODES, ET ANNÉLIDES.

ARTIEDA (André Rey DE), poète et littérateur espagnol, né à Valence vers 1560, mort vers 1625. Il suivit d'abord la carrière des armes, professa, dit-on, ensuite l'astronomie et les mathématiques, et publia divers ouvrages d'érudition et de littérature, parmi lesquels : *Discours, Epîtres et Epigrammes* (Saragosse, 1605). On cite encore de lui une tragédie, *les Amants*, imprimée à Valence en 1599.

ARTIEL, ELLE (*si*) adj. Qui concerne l'art : *Doctrine* ARTIELLE.

ARTIEN, IENNE *si-in, ène* n. et adj. Qui touche aux arts : qui connaît l'art, qui l'a étudié. (Se disait des écoliers qui avaient terminé leurs humanités, et qui étudiaient la philosophie.)

ARTIFICE (du lat. *ars, artis*, art, et *facere*, faire) n. m. Art, habileté, industrie, talent : *Tout est ménagé dans le corps humain avec un* ARTIFICE *merveilleux*. (Buff.) (Vieux.

— Se dit encore en parlant du style et des ouvrages d'esprit : L'ARTIFICE *n'est pas l'art*. (E. Bersot.)

— Moyens factices : *Ne vivre que par* ARTIFICE.

— Subtilité, ruse : *L'humilité est un* ARTIFICE *de l'orgueil, qui s'abaisse pour s'élever*. (La Rochef.)

— Composition de matières faciles à s'enflammer, employée soit à la guerre, soit dans les réjouissances : *Feu d'*ARTIFICE. ‖ Fig. : *Feu d'*ARTIFICE *de l'esprit*.

— En T. de techn. A signifié autrefois Œuvre d'art, outil, instrument, partie secrète d'un métier ou d'une œuvre, travail, métier.

— ENCYCL. *Artifice* est le nom donné à toute composition formée de matières facilement inflammables. Les *artifices* se divisent en trois catégories principales, suivant leur destination particulière. Les *artifices de réjouissance* ont simplement pour objet de produire, par certaines combinaisons de formes et de couleurs, des effets agréables et pittoresques : tels sont les *feux d'artifice* que l'on tire les jours de fêtes publiques. (V. FEU.) Les *artifices de théâtre* sont employés, dans les théâtres, pour imiter la foudre, les éclairs, les incendies, les éruptions volcaniques, etc. Enfin, on appelle *artifices de guerre* toutes les préparations qui sont usitées à la guerre pour mettre le feu aux canons, charger et amorcer les projectiles creux, faire des signaux, éclairer, incendier, défendre les brèches, enfoncer les obstacles, etc. V. PYROTECHNIE.

— SYN. **Artifice, astuce, perfidie, ruse.** La *ruse* suppose de l'esprit, une imagination ingénieuse. L'*artifice* est une ruse conduite méthodiquement et avec art. L'*astuce* est méchante et profondément dissimulée. La *perfidie* ajoute à l'*astuce* un degré plus grand de noirceur ou d'atrocité.

— SYN. **Artifice, art.** V. ART.

ARTIFICIEL, ELLE (rad. *artifice*) adj. Fait avec art : *Ce bâtiment tout* ARTIFICIEL *du monde*. (Calvin.) (Vieux. ‖ Qui est produit au moyen de l'art, par opposition à NATUREL : *Fleurs, dents* ARTIFICIELLES.

— Fig. Ce qui est factice, ce qui n'a que les apparences de la réalité : *Notre industrie vit aujourd'hui d'une vie* ARTIFICIELLE. (Blanqui.)

— *Lumière artificielle*, Lumière produite par la combustion d'un corps gras ou du gaz hydrogène. ‖ *Mémoire artificielle*, Méthode mécanique qui repose sur le principe de l'association des idées, consistant à rappeler des faits compliqués et difficiles à retenir, à l'aide de combinaisons plus simples et plus faciles. ‖ *Anatomie artificielle*, Représentation des différentes parties intérieures ou extérieures du corps humain, soit au moyen de cire coloriée formant relief, soit par des dessins noirs enluminés.

— *Système, méthode, classification artificielle*. Système, méthode, classification qui rapproche et groupe les objets, non d'après la nature ou la raison, mais d'après des caractères particuliers choisis arbitrairement, suivant le besoin ou la commodité.

— Agric. *Prairie artificielle*, Prairie dont la formation, due à la culture, se compose de plantes qui varient suivant la nature des terrains, et dont les plus communes sont le trèfle, la luzerne, le sainfoin, le ray-grass, etc.

— Astron. *Horizon artificiel*, Celui qui passe par le centre du globe, et qui est parallèle à l'horizon apparent.

— Géom. *Lignes artificielles*, Lignes tracées sur un compas de proportion, lesquelles représentent les logarithmes des sinus, des tangentes, et peuvent servir à résoudre exactement les problèmes de trigonométrie, de navigation, etc.

— Phys. *Aimant artificiel*, Morceau d'acier qui a été aimanté, par opposition à l'*aimant naturel*. ‖ Morceau de fer doux aimanté par contact avec un aimant.

— Rhét. *Preuves artificielles*, Preuves que l'orateur tire de lui-même, par opposition aux *preuves naturelles*, celles qui ressortent du sujet.

— ANTON. **Naturel.**

ARTIFICIELLEMENT adv. Avec art. (Vieux.) ‖ D'une manière factice : *Changer* ARTIFICIELLEMENT *la couleur de ses cheveux*.

— ANTON. **Naturellement.**

ARTIFICIER n. m. Celui qui fabrique, qui vend des pièces d'artifice ; L'ARTIFICIER *de la ville*.

— Soldat d'artillerie qui est employé spécialement à la confection des pièces de pyrotechnie. ‖ Se dit aussi de l'artilleur préposé à la manipulation des munitions, et dont les fonctions, devant l'ennemi, consistent à tirer des caissons les munitions pour les fournir aux batteries.

— *Chef artificier* et *sous-chefs artificiers*, Sous-officiers chargés, dans chaque régiment, de diriger les travaux pyrotechniques.

ARTIFICIEUSEMENT adv. D'une manière artificieuse : *Présenter les faits* ARTIFICIEUSEMENT.

ARTIFICIEUX (*eu*), **EUSE** adj. Qui montre de l'artifice. (Vieux.) ‖ Plein de ruse, qui cherche à tromper : *Domestique* ARTIFICIEUX. *Paroles* ARTIFICIEUSES.

— ANTON. **Droit, franc, loyal, rond, uni.**

ARTIGAS, départ. de la républ. de l'Uruguay, occupant l'extrémité septentr. du territoire ; 18 750 hab. Cap. : *Sant-Eugenio del Cuareim*, sur le *Cuareim*, affluent de l'Uruguay.

ARTIGAS (José), général montévidéen, né à Montevideo en 1746, mort à Assomption (Paraguay) en 1826. Capitaine dans les troupes royales lors de l'insurrection des colonies espagnoles, il prit parti pour les indépendants, et défit les Espagnols en plusieurs rencontres ; mais, à la suite de dissentiments avec la junte de Buenos-Ayres, il s'empara de Santa-Fé et de Montevideo, et força le gouvernement à le reconnaître comme chef indépendant de la *Banda orientale*. Après des luttes sanglantes contre les autres chefs militaires, il fut vaincu, et se réfugia au Paraguay (1820). Le Dr Francia, dictateur de ce pays, l'interna au village de Curugaty. Il acheva obscurément ses jours.

ARTIGAT, comm. de l'Ariège, arr. et à 21 kilom. de Pamiers, sur la Lèze, affluent de l'Ariège ; 1.006 hab.

ARTIGNY (Antoine GACHET D'), littérateur, chanoine de l'église de Vienne (Dauphiné), né et mort dans cette ville (1704-1778). Il s'est principalement occupé de recherches bibliographiques et critiques. On connaît surtout de lui : *Relatioa d'une assemblée tenue au bas du Parnasse pour la réforme des belles-lettres* (1739) ; *Nouveaux Mémoires d'histoire, de critique et de littérature* (1749-1756).

ARTILLER (*ll* mll. — du lat. *ars, artis*, dans le sens de engin, moyen, v. a. Fortifier, équiper. (Vieux.) ‖ Remplacé aujourd'hui par le v. *armer*.

ARTILLER ou **ARTILLIER** (*é — ll* mll.) n. m. Au moyen âge, Celui qui faisait les armes de trait. Après l'invention de la poudre, on donna le même nom aux ouvriers qui faisaient les bouches à feu. Néanmoins, au XVIe siècle, le mot *artiller* était encore quelquefois employé avec sa première signification.

— ENCYCL. La charge de maître artillier ou artilleur rentrait dans le casuel du grand maître de l'artillerie. Le maître artilleur était nommé par le roi, sur la proposition du grand maître ; il était dit aussi *nettoyeur d'armes*. Cette sinécure existait encore au XVIIIe siècle.

ARTILLERIE (*ll* mll.) n. f. Partie du matériel d'une armée qui comprend les bouches à feu, canons, mitrailleuses, etc. : ARTILLERIE *de campagne*. *Parc d'*ARTILLERIE.

— Troupes employées au service de l'artillerie : ARTILLERIE *à pied, à cheval*.

— Science de l'artilleur : *Connaître l'*ARTILLERIE.

— Fig. : *L'imprimerie est l'*ARTILLERIE *de la pensée*. Rivar.

— *Pièce d'artillerie*, Un canon, un mortier, un obusier, etc.

— *Artillerie électrique*, Appareil électrique composé de neuf tiges de cuivre terminées par des boules et montées sur un cercle de cuivre.

— ENCYCL. Bien avant l'invention de la poudre et son application à la pratique de la guerre, on entendait par *artillerie* l'ensemble des engins et machines qui servaient à envoyer des projectiles. Ce n'est qu'au XIVe siècle que l'usage courant de la poudre amena l'invention des tubes en metal qui furent les premiers canons. Les pièces primitives et grossières du XIVe siècle se chargeaient par la culasse. C'étaient des tubes de fer forgé, de dimension médiocre, de petit calibre, et dont la volée était soutenue sur toute sa longueur par des frettes de fer ; on les nommait des *veuglaires*. Dans ces veuglaires ou dans ces bombardes du type primitif, la culasse ouverte laissait pénétrer une boîte à charge qui s'assujettissait par un étrier à queue. Comme elles n'avaient pas de tourillons, ces pièces étaient fixées sur un plateau creusé d'une longue rainure ou elles étaient maintenues par des arceaux de fer. Les projectiles envoyés étaient des petits boulets de plomb, parfois de fer, mais surtout des gros carreaux semblables à d'énormes traits d'arbalète et que l'on nommait *garots*. L'imperfection des premières pièces d'artillerie les éloignait du champ de bataille : la lourdeur des affûts, à roues souvent pleines, la difficulté du maniement, étaient leur côté faible. Dans la seconde moitié du XIVe siècle, on s'appliqua sérieusement à rendre l'artillerie véritablement pratique, on l'organisa régulièrement, et, en France, on créa un grand officier de la couronne, le *grand maître de l'artillerie*. V. MAITRE.

On voit au XVe siècle apparaître des pièces d'artillerie dont les modèles renferment en germe tous les perfectionnements modernes. Les pièces se chargeant par la culasse sont en acier forgé, ou bien fondues en bronze ; il existe de véritables mitrailleuses, comme les orgues et les ribaudequins, ou, sur un même affût, parfois protégé par un mantelet, sont assemblés des petits canons pouvant tirer en même temps ou successivement. C'est alors qu'on invente les tourillons, ce qui permet de rendre les pièces plus mobiles sur leurs affûts et de mieux régler le pointage. Les affûts se perfectionnent également, soit que, par un jeu de tiroirs à cale, on élève ou l'on abaisse la culasse de la pièce, soit que, par des tiges ou des demi-cercles nommés *autennes*, on arrive au même résultat. Déjà, les Allemands ont inventé les anses, si utiles pour les manœuvres de force, et qui n'apparaissent dans notre artillerie française que sous Henri IV. On fait des boulets de fonte, mais surtout de pierre ; et, comme les calibres des pièces augmentent sans cesse, ces projectiles atteignent des dimensions formidables : on en connaît de 60 centim. de diamètre et qui pesent 200 livres. Mais, comme les calibres deviennent plus forts, on doit renoncer aux culasses mobiles, dont la résistance est insuffisante, et l'on fond les canons d'une seule pièce, en bronze ; jusqu'à nos temps modernes, le type ne variera plus guère : on chargera par la bouche avec le refouloir. Il est impossible de donner l'énumération de toutes les pièces d'artillerie en usage jusqu'au XVIe siècle ; les couleuvrines, les serpentines, les bombardes, en étaient les principaux types. Le roi Charles VII donna une grande extension à l'artillerie, et ce fut une de ses grandes forces dans sa lutte contre les féodaux, car ses canons abattaient les meilleures murailles. Louis XI suivit les mêmes idées : il posséda la meilleure artillerie de l'Europe ; ses douze grands canons de fonte verte, nommés les douze *Pairs de France* — comme plus tard Charles-Quint eut ses douze *Apôtres* — sont restés fameux. François Ier ne cessa de faire exécuter des pièces, que sa guerre continuelle rendait absolument nécessaires. Son rival, Charles-Quint, possédait l'artillerie la plus riche ; c'était surtout en Flandre qu'il faisait fondre ses canons, et parmi les Allemands qu'il prenait ses artilleurs. Il essaya d'établir des modèles réglementaires, comme le fit plus tard Henri II en France. A cette époque, les affûts sont devenus légers, et l'artillerie évolue désormais rapidement sur les champs de bataille ; toutefois, elle exige encore d'innombrables couples de chevaux, parfois plus de douze pour traîner une pièce, et des équipes de charretiers, de canonniers, d'artificiers. C'est qu'on commence à employer les artifices explosibles ; dès 1553, Charles-Quint bombarde Aire avec des boulets en fer bourrés de poudre et lancées par des mortiers. On envoyait aussi des boîtes à balles, des boîtes à mitraille. Henri II établit des modèles réglementaires que l'on appelle les *six calibres de France* (ordonnance de 1552). Ce système resta en usage jusque sous Louis XIII, de telle sorte que la France, qui, en 1574, paraissait avoir la meilleure artillerie de l'Europe, est, vers l'année 1633, bien au-dessous de l'Allemagne sous ce rapport. C'est, en effet, aux Allemands et aux Flamands que l'artillerie devra, alors, ses progrès les plus importants.

Sous Louis XIV est créée, en 1671, la première troupe spécialement attachée au service de l'artillerie, le régiment des *fusiliers du roi*. Puis des compagnies de *canonniers, bombardiers* et *mineurs*, créées en 1679, forment, en 1684, le régiment de *royal-bombardiers* qui, par fusion avec le précédent, devint, en 1693, le *royal-artillerie*.

En 1720, ce régiment est réorganisé par le directeur général de l'artillerie Vallière qui, en 1732, régularise aussi le matériel, en ramenant tous les canons à un modèle uniforme des cinq calibres de 24, 16, 12, 8 et 4 (chiffres indiquant le poids en livres du boulet).

De 1755 à 1758, fusion de l'artillerie et du génie, sous le nom de *corps royal de l'artillerie et du génie*. Puis le *corps royal de l'artillerie*, reconstitué, est formé à 6 bataillons, bientôt dénommés *brigades*, auxquelles s'ajoute, en 1762, une *brigade des colonies*.

Enfin, en 1765, Gribeauval fait remplacer ces sept brigades par 7 régiments de 20 compagnies, en même temps qu'il réorganise le matériel et répartit les pièces des différents calibres entre les divers services : de *campagne*, de *siège*, de *place* et de *côte*.

Les principaux progrès réalisés dans l'organisation de l'artillerie, pendant la Révolution et sous le premier Empire, avaient consisté : d'abord à consacrer l'autonomie du corps de l'artillerie, qui, le 7 mai 1795, cessa de prendre rang parmi les régiments d'infanterie, puis à militariser les conducteurs des pièces par la création du *train d'artillerie*, le 3 janv. 1800. En outre, les travaux d'une commission constituée par le premier consul et présidée par le général Marmont aboutirent à l'établissement du système dit « de l'an XI », simplification et perfectionnement de celui de Gribeauval. Au lieu de trois calibres, de 12, 8 et 4, pour les canons de campagne, il n'en comportait que deux : le 6 et le 12, avec un obusier de 5 pouces 6 lignes, au lieu de l'obusier de 6 pouces. Le canon de 24, court et long, était destiné aux sièges ou à la défense des places, ainsi que les obusiers de 6 et 8 pouces, et les mortiers de 8, 10 et 12 pouces.

Ce matériel de l'an XI n'arriva d'ailleurs à être mis complètement en service que vers la fin de l'Empire, et les bouleversements d'alors nécessitèrent une réorganisation nouvelle qui, — après des études que dirigea le général Valée, inspecteur général du service central de l'artillerie et président du comité, — s'accomplit en 1829. Elle fut caractérisée par l'assimilation définitive des *conducteurs* des pièces aux *servants* : les premiers devenant *canonniers* comme les seconds, au lieu de continuer à faire partie du *train*. L'unité d'artillerie, ainsi rendue homogène, prit le nom de *batterie*. En même temps, on adoptait des caissons qui permettaient d'asseoir les servants sur les coffres et de les transporter aux allures vives, ce qui dota la *batterie montée* d'une mobilité presque aussi grande que la *batterie à cheval*, où les servants sont des cavaliers. Il n'y eut plus, dès lors, de *batteries à pied* que pour le service des sièges et dans les parcs. On conserva une partie du train d'artillerie sous le nom de *train des parcs*. Puis se succédèrent des modifications de détail, trop souvent contradictoires. Ainsi, toutes les batteries à pied sont montées en 1833, et l'on crée six

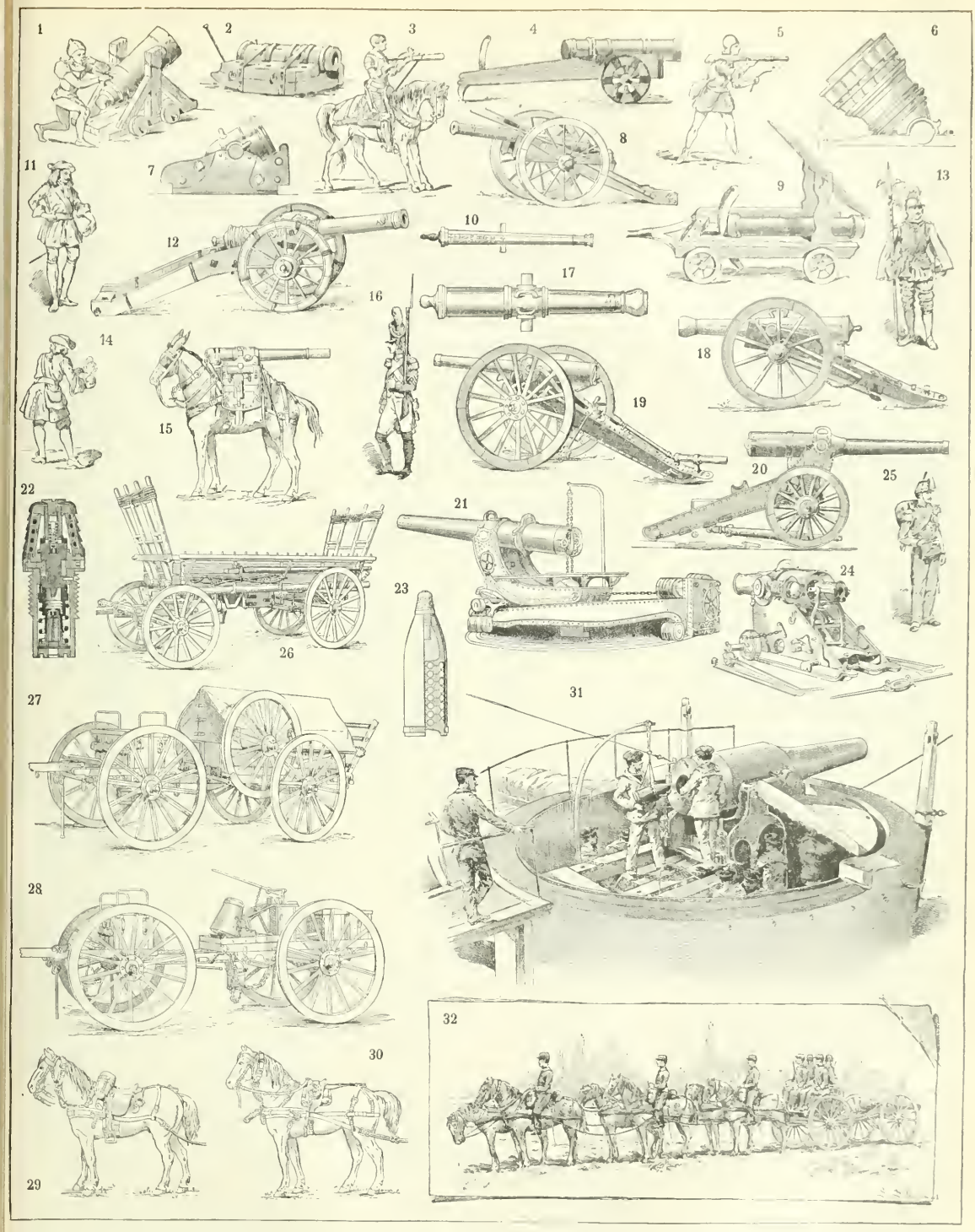

1. Mortier (XIVe siècle). — 2. Bombarde (XIVe siècle). — 3. Couleuvrinier à cheval (XVe siècle). — 4. Couleuvrine (XVe siècle). — 5. Couleuvrinier à pied (XVe siècle). — 6. Perdreau (XVII siècle). — 7. Mortier. 8. Faucon (XVIe siècle). — 9. Pièce de campagne (XVe siècle). — 10. Fauconneau (XVIe siècle). — 11. Artilleur (XVIe siècle). — 12. Pièce de campagne (XVII siècle). — 13. Officier d'artillerie (XVII siècle). 14. Grenadier (XVIIe siècle). — 15. Canon de montagne (actuel à dos de mulet). — 16. Artilleur à pied (premier Empire). — 17. Pièce de campagne (premier Empire). — 18. Pièce de campagne (second Empire). 19. Pièce de campagne de 90 millim. (actuelle). — 20. Pièce de siège de 155 millim. (actuelle). — 21. Canon de côte de 240 millim. (actuel). — 22. Fusée d'obus à double effet (actuelle). — 23. Obus à balles (actuel). — 24. Obusier de 220 millim. (actuel). — 25. Artilleur (second Empire). — 26. Chariot fourragère (actuel). — 27. Chariot de batterie (actuel). — 28. Forge (actuelle). — 29. Porteur au milieu (actuel). 30. Souvergé de derrière (actuel). — 31. Manœuvre de la pièce de 240 millim. (Marine). — 32. Pièce de campagne attelée. — V. CANON, PIÈCE, FORGE, AFFÛT, OBUSIER, MORTIER, etc.

nouvelles batteries à pied en 1838. En 1851, une réorganisation nouvelle sépara les diverses spécialités qui on avait rapprochées en 1829. Il y eut des *régiments à pied*, d'autres *montés*, d'autres *à cheval* entièrement composés de batteries de la même espèce. Les régiments à pied comptaient en outre des *batteries de parc*, que l'on supprima en 1860, pour reconstituer à part le *train d'artillerie*. En 1867, remaniement en sens inverse par la réunion de *batteries à pied* et de *batteries montées* dans les mêmes régiments. Le *corps d'ouvriers pontonniers*, rattaché à l'artillerie depuis 1795, eut jusqu'à 32 compagnies en 1814, forma ensuite un seul bataillon, et devint régiment en 1840.

En 1870, l'artillerie française comptait deux régiments de la garde impériale (un *monté*, un *à cheval*), 4 6 batteries; 15 régiments montés, à 8 batteries montées et 4 a pied; un régiment de *pontonniers* et 4 régiments *a cheval* a 8 batteries. A quoi il faut ajouter : 2 régiments du *train* à 16 compagnies chacun, 10 *compagnies d'ouvriers*, 6 *compagnies d'artificiers*, dont une fut supprimée au commencement de 1870, en même temps que l'unique *compagnie d'armuriers*.

A l'étranger, la composition de l'artillerie était moins complexe, notamment en Allemagne, où la séparation était complète entre l'*artillerie de campagne* et l'*artillerie de forteresse ;* chacune avait un personnel entièrement distinct.

La justesse de ce principe fut démontrée, et l'application n'a fait que s'en accentuer partout. En France, il a fini par s'imposer, et la réorganisation de 1883 l'a consacré dans une certaine mesure, en créant des *bataillons d'artillerie de forteresse*, désormais séparés depuis *bataillons d'artillerie à pied* et distincts, quant à la troupe, des *régiments d'artillerie de campagne*. V. FRANCE.

Le matériel de l'artillerie n'a pas moins varié que son personnel, dans la dernière moitié de ce siècle, où les progrès techniques ont été plus étendus que pendant les cinq cents ans écoulés depuis l'invention de la poudre. On en trouvera le détail aux articles : CANON, PROJECTILE. Nous en résumons ici le caractère général, qui est celui d'une triple tendance à réaliser : 1° l'unité de bouche à feu et de projectile, au moins pour la guerre de campagne; 2° des grandes portées et les grandes tensions de trajectoire ; 3° la mobilité des pièces et la rapidité du tir.

Le premier résultat avait été atteint presque complètement en France, dès 1852, par la création du *canon-obusier* de 12, qui lançait à volonté des boulets ou des obus, remplissant à la fois les rôles de canon et d'obusier, pièces jusqu'alors distinctes. Mais, bientôt, l'obligation de rayer les canons, comme les fusils, pour conserver leur supériorité de portée, fit adopter de nouvelles pièces, et l'artillerie de campagne comprit au moins deux calibres distincts : 4 et 12 en France, 6 et 9 en Allemagne, etc. Toutefois, les pièces rayées ne tiraient plus que des obus qui avaient en même temps les propriétés du boulet, et le principe de l'unité de projectile avait fait un grand pas. Aujourd'hui, cette unité est presque réalisée, grâce à l'adoption des obus à balles ou « shrapnells perfectionnés », dénommés en France « obus à mitraille ».

Le rayage des canons a fourni le moyen d'obtenir les grandes portées, et l'adoption des *poudres lentes*, puis des *poudres sans fumée*, avec l'emploi de l'acier comme métal à canon, a permis de réaliser les grandes vitesses initiales et la *tension de trajectoire* qui en est la conséquence.

Enfin, ce même emploi de l'acier a permis de rendre les pièces plus légères, en même temps que le chargement par la culasse, indispensable d'ailleurs à la précision du tir, permettait d'accélérer celui-ci, accélération qu'on s'efforce d'augmenter encore en limitant et annihilant presque complètement le *recul* des pièces.

C'est grâce à ces perfectionnements que l'artillerie a pu conserver, sinon même augmenter, l'importance de son rôle sur les champs de bataille et dans les siéges, où l'emploi des puissants *explosifs* actuels lui permet de produire des effets irrésistibles. Ajoutons, cependant, que, malgré sa faculté de détruire les obstacles matériels, l'artillerie comporte dès maintenant, dans la plupart des armées, des pièces relativement légères, dites *mortiers de campagne*, dont le *tir courbe* permet d'atteindre les défenseurs d'une position, derrière les abris qui les protègent.

Outre ses bouches à feu, l'artillerie comporte diverses sortes de voitures et d'engins, auxquels on donne encore le nom de *attirails de l'artillerie*.

La plupart de ces voitures servent au transport des munitions. Les unes accompagnent les pièces de campagne, les autres sont réunies en unités spéciales, dites *sections de munitions* (ou *colonnes de munitions*, en Allemagne) ou encore *parcs* (petits ou grands), etc.

Les unités de combat sont les *batteries ;* généralement à six pièces, mais quelquefois à huit ou à quatre. Réunies par deux ou trois, elles forment un élément dénommé *groupe* en France, *abtheilung* en Allemagne, *brigade* en Russie et en Angleterre, *division* en Autriche, etc., qui constitue l'unité tactique de l'artillerie et facilite son emploi par masses sur le champ de bataille, seul mode d'action qui lui permette de produire tous ses effets.

— *Artillerie de marine*. Dès le XIVe siècle, on trouve à bord des navires, concurremment avec les hommes d'équipage, des soldats de marine et des artilleurs de marine ou bombardiers. L'artillerie de marine fut créée par ordonnance de 1692 ; Choiseul la fusionna avec l'artillerie de terre, en 1761 ; rétablie en 1786 par le maréchal de Castries, qui fonda les canonniers marins et un nouveau corps d'artillerie de marine, elle subit un bouleversement sous la première République, qui désorganisa toute la flotte. Napoléon Ier la réorganisa, mais il l'emmena avec la grande armée, tout comme les matelots disponibles. En 1822, ses attributions furent nettement définies ; les marins canonniers restèrent seuls à bord des vaisseaux, et elle eut la charge des services, tels qu'ils existent encore actuellement. Elle confectionne les pièces et artifices de la marine, arme les batteries de côtés, en France et aux colonies, emmagasine, dans les directions d'artillerie, le matériel nécessaire aux navires de la flotte, forme aussi les contingents coloniaux.

Le service de l'artillerie, tel qu'il est organisé aujourd'hui, comprend un état-major sortant soit de l'Ecole polytechnique (deux tiers) ; soit de l'école des sous-officiers de Versailles (un tiers). Les hommes proviennent en grande partie d'engagements volontaires. Un général de division, inspecteur général, dirige tout le corps, qui a dans ses attributions les directions d'artillerie des ports en France et aux colonies, la fabrication des poudres, projectiles, affûts, canons, artifices, les directions de la fonderie de Ruelle et du laboratoire central de Paris, l'armement des batteries de côtes de la marine ; enfin, deux régiments de dépôt, le premier à Lorient, le second à Cherbourg.

Artillerie (MUSÉE D'). La magnifique collection d'armes de notre musée de l'hôtel des Invalides ne date officiellement que du Consulat ; toutefois, ses origines remontent au XVIIe siècle. En 1685, le maréchal d'Humières avait installé dans les magasins de la Bastille un dépôt des modèles réglementaires de l'artillerie, et cette collection fut continuée et augmentée par le lieutenant général de Vallière, en 1755 : on rassembla des armures, des armes, et on dressa du tout un inventaire. L'inspecteur de l'artillerie, V. de Gribeauval, continua cette collection, mais la prise de la Bastille en amena la dispersion et la destruction presque complète. En 1790, la direction de l'artillerie se remit à l'œuvre, et des saisies nationales faites au cours de la Révolution amenèrent à Paris des armures et armes de toutes sortes, tirées des arsenaux et des châteaux. Bonaparte, en 1796, fit rassembler cet embryon de collection, et l'installa au couvent de Saint-Thomas-d'Aquin, où le *musée de l'artillerie* est demeuré pendant de nombreuses années. L'empereur l'enrichit sans cesse, notamment des dépouilles de l'Italie et de l'Autriche. Dès lors, le musée alla toujours en augmentant d'importance. En 1830, les émeutiers le pillèrent en partie, et le conservateur, de Carpégna, faillit être tué en défendant les collections. Beaucoup d'armes de grand prix disparurent et furent vendues à l'étranger. Napoléon III, grand amateur d'archéologie et d'armes, protégea particulièrement la fondation, qu'il priva cependant de la série d'armes et harnais royaux, transportés par son ordre au Musée des souverains. En 1870, on emballa et cacha les collections ; elles ne revinrent à Paris qu'à la fin de 1871. C'est alors qu'on installa le musée, pour lequel Saint-Thomas-d'Aquin était devenu trop étroit, aux Invalides où il est définitivement fixé. En 1872, les armes du Musée des souverains, du garde-meuble, presque toutes celles de la Bibliothèque nationale, y furent réunies ; puis, en 1880, on y transporta la collection d'armes de Pierrefonds.

Le musée d'artillerie est une des plus riches collections d'armes du monde ; comme nombre d'objets, il vient après le musée de Vienne, mais il est bien au-dessous de l'Armeria de Madrid pour le complet et la beauté des armures. Il en possède, cependant, plus de deux cents complètes, parmi lesquelles celles de tous nos rois. La plus belle de cette série royale est celle de François Ier, qui fut faite par Jong Seusenhofer d'Inspruck, armurier de Ferdinand, empereur d'Allemagne, qui voulait en faire cadeau au roi de France. Mais, comme les deux souverains se brouillèrent, l'armure ne fut jamais livrée et ne quitta l'Autriche que quand Napoléon s'en empara. La collection d'épées comprend plus de cinq cents spécimens des plus remarquables. C'est un officier supérieur de l'artillerie qui est conservateur du musée.

— BIBLIOGR.: Colonel Robert, *Catalogue complet ;* Penguilly L'Haridon, *Notices* (dans le « Catalogue » de 1862) ; Maurice Maindron, *Etude* (dans la « Gazette des beaux-arts » 1893-1894).

Artilleurs : 1. Canonnier à cheval (tenue de garde). 2. Artilleur de forteresse (tenue de campagne) ; 3. Canonnier conducteur (grande tenue).

ARTILLEUR (*ll* mll.) n. m. Militaire employé au service de l'artillerie. ‖ *Artilleur à genoux*, Périphrase ironique qui sert à désigner un infirmier militaire. (On dit aussi *artilleur, canonnier de la pièce humide.*)

ARTILLIER n. m. Art milit. V. ARTILLER.

ARTIMON (lat. *artimo, onis ;* du gr. *artaô*, je suspens, ou *arteô*, je dispose) n. m. Mât de l'arrière, le plus petit mât d'un grand bâtiment : L'ARTIMON. *Le mât d'*ARTIMON.

— *Voile d'artimon*, Voile, le plus souvent en forme de trapèze, qui est la plus rapprochée de l'arrière ou du timon. ‖ *Vergue d'artimon*, Vergue qui supporte cette voile.

— *Passe derrière bordez l'artimon!* Commandement indiquant aux matelots qu'on va leur faire une distribution d'eau-de-vie. ‖ *Raidir l'artimon*, Boire une double ration d'eau-de-vie, accordée à l'équipage et aux gens de quart lorsqu'ils sont fatigués par de rudes manœuvres.

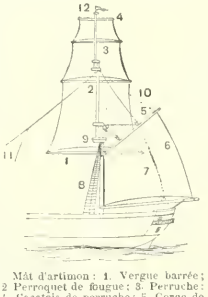

Mât d'artimon : 1. Vergue barrée ; 2 Perroquet de fougue ; 3. Perruche ; 4. Cacatois de perruche ; 5. Corne de brigantine ; 6. Brigantine ; 7. Artimon de cape ; 8. Mât d'artimon ; 9. Hune et drisse de pie ; 10. Flèche d'artimon, 11. Foc d'artimon ; 12. Pomme d'artimon et gironette.

ARTINSKIEN (*ski-in* — de *Artinsk*, localité de l'Oural méridional) n. m. Nom donné à la partie inférieure du terrain permien. Syn. de AUTUNIEN.

ARTIODACTYLE (du gr. *artios*, pair, et *daktulos*, doigt) adj. Qui a des doigts en nombre pair.

ARTIODACTYLES (même étymol. qu'à l'article précédent) n. m. pl. Ordre de mammifères ongulés, à doigts pairs, dont les deux externes sont ordinairement rudimentaires, les moyens d'égale grosseur et reposant sur le sol. La dentition est généralement complète ; les canines manquent parfois à la mâchoire supérieure, ainsi que les incisives. Les *artiodactyles* se divisent en deux sous-ordres : 1° les *artiodactyles pachydermes* (hippopotame, porc, etc.), et 2° les *artiodactyles ruminants* (cerf, mouton, bœuf, etc.). — *Un* ARTIODACTYLE.

ARTIOZOAIRE (du gr. *artios*, pair, et *zôon*, animal) n. m. et adj. Se dit des *métazoaires* (animaux composés d'éléments anatomiques différenciés et répartis en trois feuillets), à corps bilatéralement symétrique, très souvent métamérisé. Les *artiozoaires* comprennent, dans la classification de Ed. Perrier, les arthropodes, les vers, les mollusques, les tuniciers et les vertébrés.

ARTIS (Gabriel D'), théologien protestant, né à Milhau vers 1650. Après la révocation de l'édit de Nantes, il se retira à Berlin. Mêlé à beaucoup de disputes théologiques, il dut se réfugier en Hollande et en Angleterre. Il a laissé des écrits de controverse contre les sociniens.

ARTISAN (rad. *art*) n. m. Artiste : *Il y a des* ARTISANS *dont l'esprit est aussi vaste que l'art qu'ils professent.* (La Bruy.) [Vieux.] ‖ Celui qui exerce un art manuel : *C'est peut-être chez les* ARTISANS *qu'il faut aller chercher les preuves de la sagacité de l'esprit et de ses ressources.* (D'Alemb.) V. CORPORATION, METIER.

— Fig. Auteur, cause d'une chose ; fabricateur : *Les aristocrates et les mauvais riches sont les* ARTISANS *habiles de la corruption et du malheur des peuples.* (B. Const.) ARTISAN *d'imposture.*

Chacun est *artisan* de sa bonne fortune.
RÉGNIER.

— Le féminin *artisane* s'est employé autref. au fig. : *La sagesse est l'*ARTISANE de toutes choses. ‖ Des écrivains modernes ont employé ce mot au prop. : *Dans la pastorale d'aujourd'hui, les* ARTISANES *remplacent les bergères.* (H. Rigault.)

— *Artisan de la parole*, Celui qui manie habilement la parole, soit en parlant, soit en écrivant.

— SYN. **Artisan, artiste, ouvrier.** *Artisan* et *ouvrier* se disent également de gens qui travaillent des mains. Mais l'artisan travaille pour son compte, on exerce une profession spéciale et plus relevée, tandis que l'ouvrier est salarié par un patron. L'*artiste* est celui qui exerce un art libéral.

ARTISON n. m. Nom vulgaire d'un grand nombre d'insectes appartenant à différents genres, qui attaquent les bois, les étoffes, les pelleteries ; tels sont les vrillettes, les psoques, les teignes. ‖ On dit aussi ARTOISON, et ARTUSON.

ARTISONNÉ, ÉE adj. Qui est rongé par les insectes appelés « artisons » : *Bois* ARTISONNÉ. *Fourrure* ARTISONNÉE.

ARTISTE (*tiss* — rad. *art*) n. m. Celui qui cultive les beaux-arts : *Les plus grands* ARTISTES *sont ceux qui ont eu le moins conscience de leur supériorité.* (E. Scherer.)

— S'empl. parf., et souvent par ironie, en parlant de certaines professions : ARTISTE *capillaire*. ARTISTE *culinaire*.

— Se dit quelquef. d'un simple ouvrier qui excelle dans son métier : *Certaines ferronneries sont vraiment des travaux d'*ARTISTES.

— *Artiste dramatique*, ou simplement *Artiste*, Acteur, celui qui jouc, qui chante sur un théâtre : *Les* ARTISTES *du Théâtre-Français, de l'Opéra.*

— Autref., Celui qui avait étudié les arts libéraux dans une université. ‖ Celui qui faisait les préparations chimiques. ‖ Celui qui travaillait au grand art, la recherche de la pierre philosophale, la transmutation des métaux.

— S'empl. quelquef. au féminin : *Une jeune* ARTISTE.

— adj. En parlant de ceux qui ont le sentiment, le goût des arts : *Les Italiens sont un peuple* ARTISTE.

— Il est quelquefois synonyme de ARTISTIQUE : *Cependant, je l'avoue, le luxe* ARTISTE *du catholicisme me paraît préférable.* (Th. Gaut.)

— SYN. **Artiste, artisan, ouvrier.** V. ARTISAN.

— SYN. **Artiste, artistique.** *Artiste* qualifie la personne. *Artistique* se dit des œuvres.

— ENCYCL. Les anciens confondaient sous la même dénomination (*technitès* en grec, *artifex* en latin) l'*artiste* et l'*artisan*. Les lexicographes ne sont pas d'accord sur la différence qui a motivé les deux appellations françaises : selon l'Académie, l'artisan est celui qui exerce un art mécanique, un métier ; l'artiste est celui qui travaille dans un art où le génie et la main doivent concourir, qui cultive les arts libéraux. Cette dernière définition, malgré son élasticité, est loin d'embrasser toutes les acceptions que l'usage a données au mot « artiste ». Dans la seule classe des arts libéraux, outre les artistes proprement dits (peintres, sculpteurs, architectes, graveurs), on distingue encore les artistes musiciens (instrumentistes, chanteurs ou artistes lyriques), les artistes chorégraphiques ou danseurs, les artistes dramatiques ou acteurs. En réalité, l'artiste est celui qui traduit l'idée du beau sous une forme sensible. C'est seulement vers 1762 que le mot « artiste » a reçu le sens que nous lui donnons aujourd'hui. Employé adjectivement, ce mot s'applique à l'homme qui a le sentiment, le goût ou l'intelligence de l'art.

En France, au XVIIe siècle, bien que le monde poli fît plus de cas d'un peintre d'histoire que d'un peintre en bâtiment, ou d'un statuaire que d'un menuisier, la distinction n'était pas légalement établie : les beaux-arts rentraient dans la classification générale de l'industrie ; ceux qui les exerçaient dépendaient de la *maîtrise* des peintres, sculpteurs, doreurs et vitriers ; ils étaient tenus, par suite, d'avoir une boutique avec enseigne, pour être en droit de vendre les produits de leur état. A l'époque de la minorité de Louis XIV, les artistes de talent tentèrent de se soustraire à la tyrannie humiliante de la maîtrise : ils demandèrent et obtinrent des brevets de « peintres ordinaires du roi », qui leur permirent d'exercer librement leur art. La maîtrise réclama, et il s'en suivit des démêlés, qui ne cessèrent qu'en 1666 ; mais, dès 1648, avait eu lieu la fondation de l'Académie royale de peinture et de sculpture, institution excellente à son origine, puisqu'elle eut pour but de séparer l'art de l'industrie mercantile. V. ACADÉMIE.

Artiste (L'), revue d'abord bimensuelle, puis mensuelle, avec gravures. Fondée en 1831 par Achille Ricourt, elle devint l'organe des artistes et des littérateurs de la nouvelle école, et compta parmi ses rédacteurs Delacroix, Johannot, Boulanger, Balzac, Pyat, George Sand, Janin, qui en fut quelque temps directeur. En 1843, l'*Artiste* passa sous la direction d'Arsène Houssaye, qui en fit une revue importante et prospère, avec Gérard de Nerval, Théophile Gautier, Ourliac, Banville, Murger, Paul de Saint-Victor, etc. En 1849, A. Houssaye abandonna la direction à son frère Edouard et à X. Aubryet, la reprit en 1860, et la céda enfin à Jean Alboize.

Artistes dramatiques (Association de secours mutuels des). Cette Association, fondée par le baron Taylor en 1840, a été reconnue comme établissement d'utilité publique en 1848. L'Association a pour objet : 1° la distribution de secours à tous les membres qui en ont besoin ; 2° la création de pensions de retraite. Sont aptes à faire partie de l'Association tous les artistes dramatiques des deux sexes, après une année d'exercice de leur profession.

Artistes musiciens (Société des). Fondée en 1843 par le baron Taylor, cette Association philanthropique a pour objet de venir en aide à tous ceux de ses membres qui ont besoin de ses secours. En 1856, elle put étendre la sphère de son action en instituant des pensions de retraite pour les sociétaires ayant soixante ans d'âge et vingt-cinq ans de présence régulière dans l'Association. Un décret présidentiel du 31 mai 1876 l'a reconnue comme établissement d'utilité publique.

Artistes français (Société des). Cette Société date de 1883. Elle a été reconnue d'utilité publique, par décret du 11 mai de la même année. Elle a pour but de représenter et défendre les intérêts généraux des artistes français : peintres, sculpteurs, architectes et graveurs. Elle organise des expositions qui, aujourd'hui, sont annuelles.

Artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs (Association des). Cette Association a été fondée le 7 décembre 1844, par le baron Taylor. Un décret présidentiel l'a reconnue d'utilité publique, le 4 août 1881. C'est une société de secours mutuels, qui rend aux artistes pauvres et à leurs veuves les plus grands services. Elle a eu pour présidents successifs le baron Taylor, E. Du Sommerard et le peintre Bouguereau.

Artistes indépendants (Société des). Fondée le 11 juin 1884, dans le but de permettre aux artistes de présenter librement leurs œuvres au jugement du public, cette Société a supprimé les jurys d'admission.

ARTISTEMENT (*tiss*) adv. Avec art, avec habileté.

ARTISTIQUE (*tiss*) adj. Qui concerne les arts, qui appartient aux arts, qui est fait par des artistes : *Richesses* ARTISTIQUES. *Sociétés* ARTISTIQUES. *Un voyage* ARTISTIQUE.

ARTISTIQUEMENT (*tiss*) adv. D'une manière artistique.

ARTOCARPE (du gr. *artos*, pain, et *karpos*, fruit) n. m. Genre de la famille des ulmacées, tribu des *artocarpées*, et renfermant une vingtaine d'espèces, qui habitent l'Asie équatoriale et la Polynésie.

— Encyc. Les *artocarpes*, appelés aussi *arbres à pain*, ont une tige très grosse, à rameaux nombreux couverts de grandes feuilles. Mais ils sont surtout remarquables par leurs fruits volumineux, ovoïdes ou arrondis, verdâtres, composés, avant la parfaite maturité, d'une chair blanche, ferme et un peu farineuse. On les mange, soit cuits au four en guise de pain, soit bouillis ou accommodés de diverses manières. Leur saveur est celle du pain de froment, avec un léger mélange de goût d'artichaut.

Artocarpe : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle ; *c*, coupe du fruit.

ARTOCARPÉES n. f. pl. Tribu de la famille des ulmacées, ayant pour type le genre *artocarpe*. — *Une* ARTOCARPÉE.

ARTOIS, anc. province du nord de la France, capitale *Arras*. Elle forme aujourd'hui la plus grande partie du départ. du Pas-de-Calais, dont les arrondissements de Boulogne et de Montreuil appartenaient à la Picardie. L'Artois, possédé pendant quelque temps par la maison d'Autriche et par les rois d'Espagne, revint sous Louis XIII à la France, et lui fut définitivement cédé par le traité de Nimègue (1678).

— Bibl. : De Vienne, *Histoire d'Artois* (Paris, 1785-1787).

ARTOIS (comté d'). Ce comté, donné en dot à Judith de France, fille de Charles le Chauve, fut revendiqué à ce titre par Arnoul le Vieil, comte de Flandre, son petit-fils. Possédé par la maison de Flandre, issue des comtes d'Alsace, au XIIe siècle, il fut apporté à la France par le mariage d'Isabelle de Hainaut, dite « de Flandre », avec le roi Philippe-Auguste (1180). Louis VIII le donna en apanage, en 1237, à son fils Robert, qui fut tué à la bataille de la Mansourah, et qui laissa pour fils Robert II, comte d'Artois, pair de France. A la mort de ce dernier, les héritiers de son fils Philippe, déjà décédé, furent dépouillés de leur possession, ne conservèrent que le nom de « Artois », et sont plus connus sous le nom de « comtes d'Eu » (V. Eu). Quant au comté d'Artois, adjugé à Mahaud, sœur de Philippe, il passa à la maison des comtes de Bourgogne, par le mariage de Mahaud avec Othon IV de Bourgogne. Jeanne de Bourgogne, fille d'Othon IV, épousa le roi Philippe V le Long, dont elle eut, entre autres enfants : Jeanne, comtesse palatine de Bourgogne et d'Artois, mariée, en 1318, à Eudes, duc de Bourgogne, et Marguerite de Bourgogne, mariée en 1320 à Louis II, comte de Flandre. Une petite-fille de cette dernière, une autre Marguerite, recueillit la succession des comtés d'Artois et de Bourgogne, et les porta, avec le comté de Flandre, aux ducs de Bourgogne, par son mariage, en 1369, avec Philippe le Hardi. Le comté d'Artois y resta jusqu'à son passage dans la maison d'Autriche par le mariage de Marie, fille de Charles le Téméraire, avec l'archiduc Maximilien. Il fut cédé à la France par le traité de Nimègue, en 1678. Le titre de « comte d'Artois » fut porté par l'un des frères de Louis XVI, jusqu'à son avènement au trône sous le nom de « Charles X ».

Armes d'Artois.

Artois (Le Livre du très-chevaleureux comte d'), roman en prose, dont l'auteur est resté inconnu, et un des plus gracieux monuments de notre vieille langue (XVe siècle). Un comte d'Artois, après avoir épousé la fille d'un duc de Boulogne, la quitte parce qu'il n'a pu en obtenir d'héritier. Il parcourt la France et l'Espagne, suivi en secret par sa femme à la faveur d'un déguisement. Le comte la reconnaît enfin, et voit bientôt tous ses vœux comblés par la naissance d'un fils. Ce roman se distingue par une naïveté touchante, des sentiments vrais, vivement exprimés, et par de curieux tableaux des mœurs de l'époque.

ARTOISON n. m. Entom. V. ARTISON.

ARTOLÂTRE (du gr. *artos*, pain, et *latreuein*, adorer) n. m. Adorateur du pain. Terme de dénigrement, appliqué par des sectes dissidentes aux catholiques, qui croient à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'hostie.

ARTOLÂTRIE n. f. Adoration du pain. V. ARTOLÂTRE.

ARTOLÂTRIQUE adj. Qui a rapport à l'artolâtrie.

ARTOM (Isaac), diplomate italien, né à Asti en 1829. Secrétaire de Cavour, il occupa divers postes diplomatiques de second ordre. Pendant la guerre franco-allemande de 1870, il remplit une mission secrète à Vienne. Il devint sénateur en mai 1876. C'est le premier israélite italien qui ait siégé à la Chambre haute. Outre des poésies, il a publié à Paris, en collaboration avec Albert Blanc : *l'Œuvre parlementaire du comte de Cavour*, en français.

ARTOMEL (du gr. *artos*, pain, et *meli*, miel) n. m. Cataplasme de pain et de miel. ‖ On dit aussi ARTOMÉLI.

ARTON (Léopold-Emile Aron, dit), homme d'affaires, né à Strasbourg en 1849, qui a joué un rôle important dans l'affaire de Panama. V. PANAMA (*Affaire de*).

ARTONIUS (Pierre), poète polonais, né à Grozisko en 1552, mort en 1609. Il était ministre protestant à Thorn. Il a écrit un recueil d'hymnes et de chants religieux (Thorn, 1758), dont beaucoup se chantent encore dans les temples protestants de la Pologne.

ARTONNE, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 14 kil. de Riom, près de la Morge, affluent de l'Allier ; 1.414 hab.

ARTOPHORE (du gr. *artos*, pain, et *phoros*, qui porte) n. m. Nom donné, dans le moyen âge grec, à des sortes de custodes servant à renfermer des hosties consacrées.

ARTOPŒUS, nom grécisé de plusieurs théologiens et philologues allemands. V. BECKER.

ARTORHIZÉES ou **ARTORIZÉES** (du gr. *artos*, pain, et *rhiza*, racine) n. f. pl. Classe de végétaux monocotylédones, comprenant les familles des dioscorées et des taccacées, dont les racines ou rhizomes charnus servent à la nourriture de l'homme. — *Une* ARTORHIZÉE (ou ARTORIZÉE).

ARTORIUS (Marcus), médecin grec, vivait environ 40 ans av. J.-C. Ami et médecin d'Auguste, il le suivit dans la campagne contre Brutus et Cassius. C'est lui qui lui donna le conseil d'assister en personne à la bataille de Philippes. Il se noya dans la mer, à la suite de la bataille d'Actium. Il avait écrit un livre *Sur la rage*, et un autre *Sur la longévité*.

ARTOT (Alexandre-Joseph Montagney, dit), violoniste belge, né à Bruxelles en 1815, mort à Ville-d'Avray en 1845. Tout enfant, il apprit le violon, et montra des dispositions extraordinaires. Conduit à Paris, il reçut des leçons de Rodolphe Kreutzer, suivit les cours du Conservatoire, et y remporta le premier prix de violon en 1828. Artot avait alors treize ans. Remarquable par la rare justesse d'intonation de son jeu, par la hardiesse de l'exécution, auxquelles il joignait une belle qualité de son et une expression admirable, il excellait surtout à rendre les sentiments tendres et rêveurs. Surmené par un travail excessif, atteint de phtisie, il vint habiter Ville-d'Avray, où il s'éteignit à l'âge de trente ans. On a de lui quelques compositions pour le violon.

ARTOT (Marguerite-Joséphine-Désirée Montagney, dite), cantatrice belge, née à Paris en 1835. Elle commença par se faire entendre dans les concerts à Bruxelles ; puis, sur la recommandation de Meyerbeer, elle entra à l'Opéra de Paris, où elle débuta, en 1858, par le rôle de Fidès du *Prophète*. Malgré le succès que lui valut sa belle voix de mezzo-soprano, elle ne put s'habituer à notre première scène musicale. Elle se rendit en Italie pour étudier sur place la langue de ce pays. De là, elle partit pour Berlin, où elle demeura cinq ans, passant brillamment en revue les répertoires italien et allemand. Elle épousa, en 1869, Padilla, le chanteur espagnol, voué comme elle à la carrière italienne.

ARTOTYRITE (du gr. *artos*, pain, et *turos*, fromage) n. m. Membre d'une secte chrétienne du IIe siècle, qui faisait à Dieu, dans son culte, offrande de pain et de fromage, et qui admettait les femmes aux fonctions ecclésiastiques.

ARTRES, comm. du Nord, arrond. et à 9 kilom. de Valenciennes, sur la Rhonelle, affluent de l'Escaut ; 1.050 hab. Ch. de f. Nord.

ARTUBY, torrent de France, qui arrose surtout le départ. du Var et se jette dans le Verdon. Cours : 50 kilom.

ARTUS (Thomas, sieur d'Embry), littérateur, né à Paris, vivait dans le XVIe siècle. On lui attribue quelques ouvrages qui ont eu du succès en leur temps : entre autres : *Description de l'île des hermaphrodites*, allégorie satirique des mœurs de la cour de France.

Artus. Littér. V. ARTHUR.

ARTUSI (Jean-Marie), chanoine régulier et théoricien musical, naquit à Bologne vers le milieu du XVIe siècle. Artiste instruit, mais esprit un peu arriéré, il se fit connaître par plusieurs ouvrages à la fois didactiques et polémiques, dans lesquels il se montrait l'ardent défenseur de doctrines et de traditions un peu surannées. Le meilleur de ces ouvrages est son *Art du contrepoint réduit en tables* (Venise, 1586). Comme compositeur, il n'a guère publié qu'un recueil de *canzonette* à quatre voix.

ARTUSON n. m. Entom. V. ARTISON.

ARTVELDT (Andries Van), peintre flamand, né à Anvers en 1590, mort en 1652, travailla plusieurs années à Gênes. Il reste fort peu de chose de ses œuvres, qui consistaient surtout en marines et en paysages : *Combat naval*, à Schwerin ; *Marines*, à Bamberg, Vienne, Valenciennes. Son portrait a été peint par Van Dyck.

ARTVIN, ville de la Transcaucasie, gouv. de Koutaïs, ch.-l. de cercle, sur le fl. Tchorok ; 6.440 hab. Jardins, oliveraies, fabriques de cuirs, briqueteries. Elle fut, jusqu'en 1878, ch.-l. du district de Tchaldir, Arménie turque. — Pop. du *district d'Artvin* : 73.100 hab.

ARTZ (David-Constant-Adolphe), peintre hollandais, né en 1837 à La Haye, subit l'influence de Jozef Israëls et continua comme lui la tradition des maîtres du XVIIe siècle. Ses tableaux, d'une facture souple et d'un coloris tranquille, appartiennent pour la plupart au genre familier et rustique. De 1866 à 1891, il séjourna à Paris, où il a exposé à diverses reprises. Il a obtenu des médailles à Vienne en 1873, à Amsterdam en 1883. On voit de ses tableaux aux musées d'Amsterdam et de Rotterdam.

ARUBE n. m. Bot. Section du genre quassia. ‖ Section du genre galipée.

ARUCAS, ville des Canaries (Grande Canarie), 7.900 h. Culture de la canne à sucre.

ARUDY, ch.-l. de cant. Basses-Pyrénées, arrond. et à 19 kilom. d'Oloron, près du gave d'Ossau ; 1.731 hab. Carrières de marbre. — Le cant. a 11 comm. et 8.819 hab.

Aruéris, Arouère ou **Haroéri**, divinité égyptienne. V. HORUS.

ARUM (*rom*) n. m. Genre de plantes, type de la famille des *aroïdées*.

— Encycl. Le genre *arum* comprend un assez grand nombre d'espèces, dont la plus connue est l'arum maculé (*arum maculatum*, vulgairement *gouet*, *pied-de-veau*). C'est une plante vivace, à rhizome charnu, muni de racines fibreuses, fasciculées, et d'où naissent des feuilles radicales, longuement pétiolées. Les fleurs forment, par leur réunion, un spadice porté sur une hampe radicale et entouré d'une spathe membraneuse, d'un blanc verdâtre. Les fruits sont de petites baies d'un rouge vif et de la grosseur d'un pois, formant, par leur réunion, une sorte d'épi serré. Cette plante, commune en Europe, croît dans les lieux humides et ombragés, le long des bois, des haies, des terres fertiles. Elle fleurit de très bonne heure, au printemps. Le rhizome contient un suc âcre et laiteux, très caustique et brûlant, et est riche en matière féculente.

Arum : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruits.

ARUMA, anc. ville de la Palestine (tribu d'Éphraïm), dans les environs de Sichem. Abimélech, poursuivi par les Sichémites, y campa. — Une autre ville de ce nom dépendait de la tribu de Juda, selon Josèphe.

ARUNDE (*ron* — lat. *arundo*, roseau) n. f. Syn. de ROSEAU.

ARUNDEL, petite ville d'Angleterre (comté de Sussex) ; 2.750 hab. Bains de mer très fréquentés. Superbe château, autrefois forteresse redoutable, possédé aujourd'hui par les ducs de Norfolk, *comtes* d'ARUNDEL. — Pop. du district : 35.000 hab.

ARUNDEL (Thomas), archevêque de Cantorbéry, né en 1353, d'une famille illustre, mort en 1414. Successivement évêque d'Ely, archevêque d'York, puis de Cantorbéry, lord-chancelier, il encourut la disgrâce de Richard II, qui l'exila, et il contribua, dans la suite, à l'élévation de Henri, duc de Lancastre, qui régna sous le nom de « Henri IV ». A l'avènement de ce prince, les besoins de l'État ayant fait songer à la ressource des biens du clergé, Arundel fit maintenir à son ordre le privilège d'exemption des charges publiques. Il déploya un zèle ardent contre les hérétiques (lollards et wiclefistes, et en fit brûler un certain nombre. Ce prélat passe pour le premier qui ait interdit de traduire les Écritures en langue vulgaire.

ARUNDEL (Thomas Howard, comte d'), maréchal d'Angleterre, né vers 1580, mort à Padoue en 1646. Il se rendit célèbre par la protection éclairée qu'il accorda aux artistes et aux savants, et par son goût pour les recherches d'antiquités. Le comte d'Arundel fut le premier qui montra à l'Angleterre les statues de Rome et d'Athènes. Il employa à des recherches, en Orient et en Italie, Th. Petty, qui acquit, à grand frais, les célèbres marbres de Paros, connus depuis sous le nom de *Marbres d'Arundel*. (V. ARUNDEL [*Marbres d'*]). Il collectionna un grand nombre de tableaux et de dessins d'Holbein, et acheta aussi du peintre flamand Henri Van der Borcht une collection de tableaux et de médailles. Rubens, Van Dyck, Van Somer, firent son portrait, ainsi que ceux de sa femme et de ses enfants. Ce fut lui qui découvrit le génie du grand architecte Inigo Jones, et qui amena en Angleterre le célèbre graveur allemand Hollar. Il chargea celui-ci de reproduire par la gravure les principaux chefs-d'œuvre antiques dont il avait orné les galeries et les jardins de son palais. Cette collection comprenait trente-sept statues, cent vingt-huit bustes, deux cent cinquante marbres avec inscriptions et bas-reliefs, un grand nombre de tombeaux et de fragments, des vases, des médailles, des camées et des pierres gravées du plus grand prix. Au commencement des troubles qui éclatèrent en Angleterre, lord Arundel transporta ces richesses à Anvers, et mourut peu après à Padoue. Sa collection passa en grande partie entre les mains de l'un de ses fils, le vicomte Stafford, mais elle ne tarda pas à être dispersée. — Sa femme, Blanche (1583-1649), au commencement de la guerre civile, défendit avec 25 hommes, pendant neuf jours, le château de Wardour contre 13.000 soldats du Parlement.

ARUNDEL Guillaume Howard d'), comte de STAFFORD, fils aîné du précédent. V. STAFFORD.

Arundel (Marbres d'), tables antiques, gravées en caractères grecs. Ces marbres ont été trouvés à Paros au XVIe siècle, et ont pris le nom du célèbre *comte d'Arundel*,

qui les a acquis et les a fait connaître à l'Europe. Ces inscriptions importantes contiennent la *Chronique de Paros*, relatant les principaux événements de l'histoire grecque, de la fondation d'Athènes (1582) jusqu'à 264 av. J.-C., ainsi que plusieurs traités relatifs à Priène, Magnésie et Smyrne. Les *Marbres d'Arundel* sont actuellement à l'université d'Oxford. Jean Salden en a donné une traduction latine (1629).

Arundel (Société d'), société anglaise fondée en 1848, en vue de reproduire les chefs-d'œuvre de la peinture. En fait, elle s'est surtout attachée à faire connaître les fresques italiennes, au moyen d'aquarelles exposées dans ses galeries et de chromolithographies réparties parmi les membres.

ARUNDINACÉES (*ron* — du lat. *arundo, inis*, roseau) n. f. pl. Tribu de graminées, ayant pour type le genre roseau. — *Une* ARUNDINACÉE.

ARUNDINAIRE *ron* — du lat. *arundo, inis*, roseau) n. f. Genre de graminées, formé aux dépens des roseaux, et renfermant des espèces des pays chauds des deux mondes.

ARUNDINE (*ron* — du lat. *arundo, inis*, roseau) n. f. Genre de plantes, de la famille des orchidées-épidendrées, renfermant des herbes épigées propres à Ceylan, la Chine, l'Inde continentale, etc.

ARUNDINELLE (*ron* — du lat. *arundo, inis*, roseau) n. f. Genre de graminées, qui croisseut au Brésil et aux Indes.

ARUNDO (*ron* — mot lat. qui signif. *roseau*) n. m. Genre de graminées, comprenant environ dix-sept espèces, et ayant pour type la canne de Provence (*arundo donax*). Ce sont des plantes aquatiques, élevées, des régions chaudes et tempérées du globe. Les tiges servent à faire des cannes à pêche, etc.

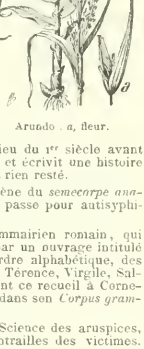

Arundo. *a*, fleur.

ARUNS, frère de Tarquin le Superbe, épousa Tullie, fille de Servius Tullius. Sa femme le fit périr, et s'unit ensuite à son beau-frère Tarquin, qui de son côté avait empoisonné sa femme (536 av. J.-C.).

ARUNS ou **ARONCE**, historien romain, vivait vers le milieu du Ier siècle avant l'ère chrétienne. Il imita Salluste, et écrivit une histoire de la guerre punique, dont il n'est rien resté.

ARUSHKARA n. m. Nom indigène du *semecarpe anacarde*, qui croît dans l'Inde, où il passe pour antisyphilitique.

ARUSIANUS MESSIUS, grammairien romain, qui vivait au Ve siècle. Il est connu par un ouvrage intitulé *Quadriga*, où sont classés, par ordre alphabétique, des exemples d'éloquence choisis dans Térence, Virgile, Salluste et Cicéron. D'autres attribuent ce recueil à Cornelius Fronton. Lindemaq l'a publié dans son *Corpus grammaticorum* (Leipzig, 1831).

ARUSPICATION (*russ, si*) n. f. Science des aruspices, divination par l'inspection des entrailles des victimes. ‖ On dit aussi ARUSPICISME.

ARUSPICATOIRE (*russ*) adj. Qui appartient aux aruspices. (Peu usité.)

ARUSPICES (*russ* — lat. *aruspex, icis*, même sens) n. m. pl. Antiq. rom. V. ARUSPICATION. — *Un* ARUSPICE.

— ENCYCL. Les *aruspices* étaient une classe de prêtres romains qui s'occupaient de l'examen des entrailles des victimes offertes en sacrifice (*exta*), et, d'après leurs observations, prédisaient les événements futurs. Les aruspices accordaient une grande importance à la manière dont la victime s'approchait de l'autel, dont elle tombait, dont son sang coulait; puis ils inspectaient attentivement les viscères de l'animal, son cœur, son foie, ses poumons et le péritoine enveloppant les intestins. Les aruspices étaient également chargés d'interpréter les tremblements de terre, les éclairs, les éclipses, etc. (*prodigia*), et d'indiquer les moyens de calmer le mécontentement des dieux, qu'ils étaient censés indiquer.

Les trois premiers aruspices furent établis par Romulus, et, peu à peu, ils s'accrurent au point de constituer un véritable ordre. Cette institution était d'origine étrusque, à ce que dit Cicéron : les riches familles romaines avaient coutume d'envoyer pendant quelque temps leurs enfants en Etrurie, pour y être instruits dans cette science (Niebuhr), et beaucoup d'Etrusques venaient à Rome exercer la profession d'aruspices. Ceux-ci n'eurent jamais l'importance des *augures*. Le sénat ne les faisait consulter que rarement; sous l'empire, ils formèrent un collège, qui demeura cependant distinct des quatre grands colléges de prêtres (*summa collegia*). Peu à peu ils tombèrent en discrédit. L'empereur Claude, comme on le voit dans les *Annales* de Tacite, essaya de ressusciter cette institution, et fit publier par le sénat un décret à cet effet; mais cette tentative paraît avoir eu peu de succès.

— BIBLIOGR. : Clairin, *De haruspicibus apud Romanos* (Paris, 1880).

Aruspices (DISCOURS SUR LA RÉPONSE DES), prononcé par Cicéron, l'an 56 av. J.-C. Peu de temps après son retour d'exil, divers prodiges répandirent l'effroi dans Rome. Les aruspices déclarèrent que des sacrilèges avaient été commis. Aussitôt, Clodius de déclarer que le sacrilège était Cicéron, dont on rebâtissait la maison sur un terrain consacré. Cicéron se justifia devant le sénat, et à cette occasion prononça le *Discours sur les aruspices*. Dans la première partie, il fait voir que la consécration du lieu où était sa maison est vaine et illusoire. Dans la seconde, il renvoie à Clodius tous les traits que ce furieux a lancés contre lui : ce qui lui donne lieu de rappeler toutes ses impiétés, ses profanations et ses violences.

ARUSPICINE (*russ*) n. f. Science des aruspices.

ARVA, comitat de Hongrie compris entre la Galicie et les comitats de Liptau et de Trenczen; 84.800 hab., dont plus de 81.000 Slovaques.

ARVA, nom d'une rivière de Hongrie, affluent droit de la Waag, qui arrose le comitat du même nom.

ARVALES (du lat. *arvum*, champ) n. m. pl. Antiq. rom. Membres du collège religieux des frères arvales. — *Un* ARVALE.

— ENCYCL. Le collège des frères *arvales* était consacré au culte de *Dea Dia*, antique divinité agricole. Organisé par Romulus, disait-on, il avait été constitué des douze fils d'Acca Larentia. (D'où le nom de *fratres*, que gardèrent ses membres.) D'abord recrutés par cooptation, plus tard les arvales furent souvent nommés par les empereurs. Ils étaient assistés par plusieurs dignitaires. Le titre de « arvale » était viager et inamovible. L'empereur était souvent élu *magister* ou président; il se faisait suppléer par un *promagister*.

Le temple et le bois sacré de *Dea Dia* étaient situés à cinq milles de Rome, sur la *via Campana*. L'emplacement en est marqué par d'importants vestiges, et a livré de nombreuses inscriptions (*Acta fratrum Arvalium*), complétées par beaucoup de fragments trouvés à Rome. Ces inscriptions, qui contiennent les procès-verbaux des réunions des arvales entre 41 et 238 de notre ère, constituent un monument épigraphique de premier ordre. Un dessin de Peruzzi, conservé à Florence, montre qu'une salle du temple, ornée de statues d'arvales, existait encore au XVIe siècle. La fête de *Dea Dia* avait lieu au mois de mai et durait trois jours. Le premier et le troisième se célébraient à Rome, par des sacrifices et des repas communs; le deuxième, dans le temple et le bois sacré, était particulièrement marqué par des jeux et des courses dans le cirque voisin. C'est durant la cérémonie du deuxième jour que les arvales chantaient le chant fameux en style archaïque, que l'on ne comprenait plus guère au temps d'Horace, même parmi les arvales : ce chant a été, de nos jours, l'objet de savantes discussions. Pour officier, les arvales étaient revêtus de la prétexte et portaient pour insignes des couronnes d'épis attachées par des bandelettes blanches. Le collège des arvales parait avoir disparu après le règne de Gordien (moitié du IIIe siècle).

— BIBLIOGR. : Marini, *Atti e Monumenti de fratelli Arvali* (Roma, 1795); Henzen, *Acta fratrum Arvalium* (1874); Edon, *Nouvelles Etudes sur le chant Péanrol* (1884). — Caëtani-Lovatelli, avec *i Fratelli Arvali e il loro santuario e bosco sacro sulla via Campana* (dans la « Nuova Antologia », t. XXX, ser. 3 [1890]), résume l'état actuel de la question.

ARVANT, hameau, bifurcation. V. VERGONGHEON.

ARVE (du lat. *arvum*, champ) n. m. Mot qui signifiait Place vague, propre à bâtir, et principalement champ inculte.

ARVE, rivière du dép. de la Haute-Savoie, prend sa source au col de Balme (Mont-Blanc), traverse la vallée de Chamonix, y arrose Sallanches, et se jette dans le Rhône, dans la banlieue de Genève. Cours : 100 kilom.

ARVÈDE BARINE (Mme Charles VINCENS, dite), femme de lettres, née à Paris en 1840. Elle s'est fait connaître, sous son pseudonyme, par de remarquables études, notamment sur la littérature étrangère, publiées dans la « Revue bleue », la « Revue des Deux Mondes », la « Nouvelle Revue », le « Journal des Débats », etc. Outre des traductions de la *Russie contemporaine* de H. Barry (1872), et des *Souvenirs de Tolstoï* (1886), on doit à cet érudit écrivain : *l'Œuvre de Jésus ouvrier* (1879); *Portraits de femmes* (1887); *Essais et Fantaisies* (1888); *Etude sur les contes de Perrault* (1889); *Princesses et Grandes Dames* (1890); *Bernardin de Saint-Pierre* (1891); *Alfred de Musset* (1893); *Bourgeois et Gens de peu* (1894); *les Névroses* (1898).

ARVERNE (d'Arvernie, auj. l'Auvergne), celui, celle qui habitait l'Arvernie. — *Les* ARVERNES.

— Adjectiv. : *Peuple* ARVERNE. *Race* ARVERNE.

— ENCYCL. On appelait *Arvernes* une riche et puissante nation de la Gaule centrale, dont le siège principal était le territoire qui forma l'Aquitaine première, sous la domination romaine, et la province d'Auvergne sous la monarchie française. Ce peuple, d'origine inconnue, s'était, déjà longtemps avant la conquête romaine, placé au premier rang parmi les habitants de la Gaule Celtique. Dès le VIe siècle avant l'ère chrétienne, il concourut à former ces nombreuses colonies de Gaulois qui fondèrent des établissements dans la Lombardie, la Bohême, la Frise et la Westphalie, et plus tard il ne fut peut-être pas étranger à la prise de Rome. Au IIIe siècle av. J.-C., les Arvernes fournirent un corps de troupes et des subsides à Asdrubal, marchant sur l'Italie au secours d'Annibal, son frère. Leur domination s'étendait à cette époque de la Loire au territoire de Marseille et aux Pyrénées, et depuis l'Océan jusqu'au Rhin. Cette grande puissance excita la jalousie des Eduens, qui appelèrent à eux les Romains. Pour les repousser, les Arvernes formèrent une grande ligue qui prit le nom de *ligue arverne*, mais l'absence de tactique et d'ordre des Allobroges, seuls engagés contre une armée aguerrie et disciplinée du consul Domitius, amena la défaite des Gaulois (121 av. J.-C.).

Les Arvernes, vaincus et traités avec ménagement par les Romains, parurent d'abord domptés et résignés; mais la politique du sénat avait su conserver à l'Arvernie des ennemis au sein même de la Gaule. Les Eduens, forts de l'alliance de Rome, se montraient tous les jours plus exigeants et plus impérieux à l'égard des Arvernes, qui conclurent alors contre eux la ligue *séquano-arverne*, et, avec le secours d'Ariovriste, roi des Suèves, vainquirent les Eduens. Rome, cependant, malgré ses guerres d'Orient et ses troubles civils, ne perdait pas de vue la Gaule, et surtout la remuante Arvernie. En 59 av. J.-C., elle envoya César dans les Gaules venger une de ces injures provoquées, qu'elle savait toujours faire servir à ses intérêts. Celui-ci chercha d'abord à s'attacher, par d'habiles flatteries, le jeune chef que les Arvernes s'étaient donné. Mais Vercingétorix ne tarda pas à comprendre le but de César, et engagea cette lutte admirable qui aboutit à la chute mémorable d'Alesia.

Gergovie, la capitale des Arvernes, fut alors rasée; *Augustonemetum* (Clermont-Ferrand) la remplaça, et les Arvernes cessèrent d'avoir une histoire particulière.

— BIBLIOGR. : J. César, *De bell. gall.*, t. I, VII, VIII; Desjardins, *Geogr. de la Gaule romaine*, t. I, II, III (Paris, 1876); Peghoux, *Essai sur les monnaies des Arverni* (Clermont, 1857).

ARVERNIE (lat. *Arvernia*), ancien nom de l'Auvergne.

ARVERS (Alexis-Félix), poète et auteur dramatique français, né à Paris en 1806, mort en 1850. Fils d'un marchand de vin en gros, il fit son droit, mais ne s'occupa que de littérature. Il débuta par un recueil de poésies, *Mes Heures perdues* (1833), dans lequel se trouve le sonnet auquel il doit le plus clair de sa renommée :

Ma vie a son secret, mon âme a son mystère,
Un amour éternel en un moment conçu.
Le mal est sans espoir, aussi j'ai dû le taire,
Et celle qui l'a fait n'en a jamais rien su.
Hélas! j'aurai passé près d'elle inaperçu,
Toujours à ses côtés et pourtant solitaire,
Et j'aurai jusqu'au bout fait mon temps sur la terre,
N'osant rien demander et n'ayant rien reçu.
Pour elle, quoique Dieu l'ait faite douce et tendre,
Elle ira son chemin, distraite, et sans entendre
Ce murmure d'amour élevé sur ses pas,
A l'austère devoir pieusement fidèle,
Elle dira, lisant ces vers tout remplis d'elle :
« Quelle est donc cette femme? » et ne comprendra pas.

On croit que le poète avait en vue Mme Menessier, fille de Charles Nodier. Son œuvre se compose principalement de pièces de théâtre : *En attendant*, comédie, avec Bayard et P. Foucher (1835); *Deux Maîtresses*, avec Scribe (1836); *les Dames patronnesses*, prov. en un acte, avec Scribe (1837); *Rose et Blanche* (1837); *la Course au clocher*, comédie en trois actes et en vers (1839); *le Beau Martial* (1839); *les Anglais en voyage* (1844); *Suzon et Suzonne*, comédie en deux actes (1850). Prosateur élégant, poète capable de rencontrer parfois des vers bien frappés, Arvers, néanmoins, manquait d'envergure. Il serait aujourd'hui un vaudevilliste oublié, sans le sonnet fameux, que l'on trouverait parfait de forme, n'était la triple répétition du verbe *faire*, et dont la sincérité mélancolique dégage un invincible charme.

ARVERSIE n. f. Bot. Syn. de PLATYCARPON.

ARVERT, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 10 kilom. de Marennes, dans la presqu'île du même nom; 2.485 hab. Ch. de f. Etat. Huîtres. Restes de l'ancien prieuré de Saint-Etienne d'Arvert. — La *presqu'île d'Arvert*, située entre l'Océan, la Gironde et la Seudre, est menacée à l'O. par l'envahissement des dunes.

ARVEYRES, comm. de la Gironde, arrond. et à 5 kilom. de Libourne, sur la Dordogne; 1.566 hab. Ch. de f. Orléans. Vignes et arbres fruitiers dans les palus.

ARVICOLE (du lat. *arvum, arvi*, champ, et *colere*, habiter) adj. Qui vit dans les champs.

— n. m. Syn. de CAMPAGNOL. ‖ On dit mieux ARVICOLA.

ARVICOLIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, renfermant les campagnols et formes voisines, répartis dans les genres *campagnol* (ou *arvicola*), *lemming*, *dartva*, etc. — *Un* ARVICOLIDÉ.

ARVIDSSON ou **ARNVIDSON** (Truls), graveur suédois à l'eau-forte et au burin, né à Westervick vers 1650, mort à Stockholm en 1711. On connaît de lui quelques portraits habilement traités.

ARVIEN, ENNE (*in, èn*), celui, celle qui habitait l'anc. Gaule (Lyonnaise III), capitale *Vagorium*. Leur territoire est aujourd'hui compris dans la Sarthe. — *Les* ARVIENS. — Adjectiv. : *Tradition* ARVIENNE.

ARVIEU, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 19 kilom. de Rodez, près de la source du Céor, affluent du Guil; 1.580 hab. Gisement, unique en France, de plombagine.

ARVIEUX (Laurent D'), voyageur orientaliste, né en 1635, mort en 1702, voyagea longtemps dans le Levant. Envoyé à Tunis en 1668 pour y négocier un traité, il fit rendre la liberté à 320 esclaves français, et se signala par son zèle pour la propagation du catholicisme. Le P. Labat a publié les *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, renfermant la relation de ses voyages. On a aussi de lui un *Traité des mœurs et coutumes des Arabes* (1717).

ARVILLARD, comm. de la Savoie, arrond. et à 20 kil. de Chambéry, sur le Bens, s.-affl. de l'Isère par la Bréda; 988 hab. Mines de fer.

ARVILLERS, comm. de la Somme, arrond. et à 15 kil. de Montdidier; 1.056 hab. Bonneterie.

ARWEND, montagne fertile dominant la ville persane de Hamadan, renommée depuis des siècles pour ses sources, aux eaux desquelles on attribue des propriétés curatives extraordinaires. Cette montagne doit, très vraisemblablement, être identifiée avec l'*Orontès* de Ptolémée. (Son nom s'écrit encore *Alvend*, *Elvend* et *Ervend*).

ARWIDSON (Adolphe-Iwar), publiciste suédois, né en 1791 à Padasjoki en Finlande, mort à Wiborg en 1858. Professeur d'histoire à l'université d'Abo en 1821, il fut destitué et banni en 1822 par le gouvernement russe, et passa en Suède, où il devint conservateur de la bibliothèque de Stockholm. Il réunit en collection les *Anciens Chants populaires de la Suède*, avec mélodies (Stockholm, 1834-1842), puis dressa un *Catalogue des manuscrits islandais de la bibliothèque de Stockholm*, et forma un *Répertoire bibliographique*, précieux pour la connaissance de la littérature suédoise contemporaine.

ARVIN, INE (du lat. *arvum, arvi*, champ) adj. Qui croît dans les champs.

ARX (du lat. *arx*, citadelle) n. m. Lieu élevé où l'on prenait des augures.

ARYABHATTA ou **ARJABAHR**, mathématicien et astronome indien, vivait au commencement de notre ère. C'est le plus ancien savant hindou dont on possède les écrits. On connaît de lui l'*Aryabhotiyam*, publié à Leyde en 1874; une seconde partie de l'ouvrage : *Eléments de calcul*, a été traduite et publiée à Paris en 1879.

ARY-ARYTÉNOÏDIEN (*di-in* — du gr. *aruô*, je puise; *arutoina*, vase, et *eidos*, figure) n. et adj. m. Se dit du muscle du larynx qui prend ses insertions sur les faces postérieures des deux cartilages aryténoïdes.

ARYAS (*ass*). Ce nom, synonyme de *Aryens* (ou *Ariens*), est généralement appliqué à la presque totalité des races blanches de l'Asie et de l'Europe. Les auteurs de l'antiquité classique en ont parlé : Hérodote et Ptolémée ont décrit quelques tribus aryennes. Ce n'est, toutefois, que de nos jours que la question des Aryas a été sérieusement abordée; elle a donné lieu à de nombreuses controverses.

Vers la fin du siècle dernier, deux langues asiatiques, le *sanscrit* et le *zend*, commencèrent à être connues en Europe. En 1786, sir William Jones trouva entre le sanscrit, le grec, le latin, l'allemand et le celtique d'étroites analogies qu'on ne saurait expliquer qu'en attribuant à ces langues une origine commune. Le zend, comme il a été prouvé depuis, est encore plus intimement apparenté au sanscrit. Aujourd'hui, on admet l'existence d'une famille linguistique qui embrasse sept groupes de langues européennes (hellénique, italique, celtique, teutonique, slave, lithuano-lettique et albanaise) et trois groupes asiatiques : le groupe indien, comprenant quatorze idiomes modernes, dérivés du sanscrit ; le groupe iranien, comprenant le zend, le persan, l'afghan, le béloutchi, le kurde et l'ossete ; enfin, le groupe arménien. La famille a reçu le nom de « sanscritique », de « indo-germanique », de « indo-européenne » ou de « aryenne ». Parmi les idiomes parlés en Europe, le basque, le finnois, le magyar et le turc restent seuls en dehors.

Une fois la parenté établie entre toutes ces langues, les linguistes ont été amenés à faire un seul groupe ethnique de toutes les populations qui les parlent. Or, le sanscrit ayant été l'idiome des anciens Aryas, on a qualifié de « Aryens » tous les peuples dont les langues dérivent de ce vieil idiome. C'est là une conclusion inadmissible, au point de vue anthropologique.

Primitivement, l'Inde semble avoir été peuplée par de petits nègres, analogues aux Négritos modernes de l'est de l'Asie. Ces premiers habitants succombèrent sous les coups des Aryens, qui ne tardèrent pas à fonder le brahmanisme. Dans un chapitre du *Zend-Avesta*, il est question de la patrie première des Aryas, ancêtres des Hindous et des Persans ; la plupart des savants la placent en Bactriane, vers les sources de l'Oxus. De là, ils se répandirent rapidement dans tous les territoires compris entre la Boukharie, le Séistan, les environs de Téhéran et le haut Indus. De bonne heure, une migration gagna l'Inde, et dans cette contrée il se produisit des modifications physiques et des variations linguistiques. Néanmoins, le sanscrit parlé par les anciens Hindous a conservé avec le zend les anciens Persans d'étroites analogies, et il en a été de même des caractères physiques. Malgré tout, les différences sont assez sensibles pour justifier la division en deux groupes : les *Aryens* proprement dits dans l'Inde, les *Iraniens* (ou *Eraniens*) en Perse et dans les pays voisins.

Les Aryas ont-ils gagné l'Europe dès les temps préhistoriques ? Le fait paraît probable. En dehors de la parenté des langues, qui dénote de vieilles relations, il semble avéré que des émigrants, partis d'Asie, ont importé en Occident les industries de la pierre polie et du bronze ; ces émigrants, de race blanche, devaient appartenir au groupe qui nous occupe. Mais ils n'ont sans doute pas été assez nombreux pour implanter leur type, car on ne constatera pas en Europe la diversité de caractères physiques qu'on rencontre à chaque pas.

On n'est pas d'accord, d'ailleurs, sur les caractères qu'il convient d'attribuer aux Aryens primitifs. Dans l'Inde, en Perse et dans les contrées voisines, on trouve aujourd'hui de nombreux individus aux traits fins, à la tête allongée, qui, par la langue, se rattachent aux Aryas d'autrefois ; mais, dans la même région, il existe de vieilles populations à dolichocéphales, qu'on ne saurait isoler linguistiquement des autres. Pour certains savants, les dolichocéphales représenteraient le type primitif ; pour quelques autres, ce seraient les brachycéphales. On s'explique, dès lors, facilement que l'accord ne se soit pas fait sur les populations de l'Europe moderne : les uns affirment que ce sont les Germains, les autres les Latins qui reproduisirent le type des vieilles races blanches de l'Asie. Ce qui est vrai, c'est que, parmi les groupes actuels de l'Occident, il n'en est aucun qu'on puisse rattacher directement aux Aryas primitifs. Nos races fossiles ont partout laissé des traces de leur sang, et des éléments ethniques fort divers ont contribué à la formation des races modernes de l'Europe. Nous avons très vraisemblablement reçu, à différentes époques, des migrations aryennes qui ont importé chez nous leur civilisation ; les populations occidentales se sont organisées par la langue, à part les Basques, les Finnois, les Magyars et les Turcs. Mais, par les caractères physiques, nous ne nous rattachons que de bien loin aux vieilles races qui ont eu la Bactriane comme patrie première. C'est dans l'Inde qu'on retrouve des tribus méritant le nom de « aryennes » ; c'est dans l'Iran qu'il faut aller chercher les autres descendants de ce groupe ethnique, qui a joué dans le monde européen un si grand rôle linguistique.

ARYASÂNGA, ou **ASANGÂ** (en thibétain *Rjé-btsoun-Ngags-pa Thagsmed*), Un des plus célèbres chefs de la secte bouddhiste mystique ou *tantrique*, qui est prépondérante au Thibet depuis le IXe siècle. Il vécut dans la première moitié du Ve siècle. Il introduisit dans le bouddhisme la doctrine civaite du Yoga, c'est-à-dire de l'union intime de l'âme humaine et de la divinité ; d'où est sortie l'école appelée *Yogâtchârya*. Il en consigna les principes dans les *cinq livres de Maitreya*, dont il tenait la substance, si l'on en croit la légende, de Maitreya lui-même (le Bouddha futur).

ARYA-SATYANI (en thibétain *Hpi'-ags-pahibden-pa-zhi* [vérités excellentes]). Ce sont les quatre axiomes fondamentaux du bouddhisme. Dans ces *Quatre vérités* et les *Huit voies*, qui les complètent, sont contenues toute la morale et la discipline bouddhiques. Toutes deux ont été dogmatiquement et succinctement formulées dans le *Dharma*, que les bouddhistes récitent comme une sorte d'acte d'adoration et de profession de foi. V. BOUDDHISME.

ARYBALLE (du gr. *aruballos*, vase à mettre de l'huile) n. m. Vase de forme globulaire sans pied, dont le col se termine en un large rebord, rattaché à la panse par une anse très courte. Il servait à contenir l'huile dont se frottaient les athlètes. Il figure souvent dans les scènes de bain, de palestre ou de gymnase.

ARYEN, ENNE (*in, èn'*), celui, celle qui était de l'Arie, du pays des Aryas. (V. ce mot.) — *Les* ARYENS.
— Adjectiv. : *La race* ARYENNE.

ARYMBAS, roi des Molosses, vers 390 av. J.-C., descendant de Pyrrhus, fils d'Achille, regardé comme le fondateur de ce royaume.

ARY-SANTORINIEN (*in*) Syn. de ARYTÉNOÏDIEN.

ARYTÉNÈAL (du gr. *arutaina*, vase à puiser) adj. et n. m. Anat. Qui a rapport à l'aryténoïde.
— n. m. Ichtyol. L'un des arcs branchiaux des poissons.

ARYTÉNO-ÉPIGLOTTIQUE adj. Qui se rapporte aux cartilages aryténoïdes et à l'épiglotte. (On dit aussi ARYÉPIGLOTTIQUE.) ‖ *Replis aryténo-épiglottiques*, Replis qui forme par réflexion la muqueuse du larynx sur les côtés et en arrière. ‖ *Ligaments aryténo-épiglottiques*, Ligaments situés dans l'épaisseur des replis aryténo-épiglottiques, et se confondant en bas avec les ligaments des cordes vocales supérieures. ‖ *Muscle aryténo-épiglottique*, Petit muscle qui se porte de la partie supérieure des cartilages aryténoïdes aux bords latéraux de l'épiglotte, et qui a pour fonction de rétrécir l'orifice supérieur du larynx.

ARYTÉNOIDE (du gr. *arutaina*, vase à puiser, et *eidos*, forme) adj. et n. m. Se dit des deux cartilages du larynx, situés au-dessus du cartilage cricoïde.
— *Glandes aryténoïdes*, Petits corps glanduleux situés devant les cartilages aryténoïdes.
— Encycl. *Cartilages aryténoïdes*. Les cartilages aryténoïdes, au nombre de deux, sont situés à la partie postérieure et supérieure du larynx. Leur forme est celle d'une petite pyramide triangulaire recourbée d'avant en arrière sur son axe à la manière de l'entonnoir appelé bec d'aiguière ; de là le nom qui leur a été donné (*arutaina*, entonnoir). La base s'articule avec le cartilage cricoïde ; on y remarque deux apophyses : l'une, postérieure et externe, qui donne attache aux muscles crico-aryténoïdiens ; l'autre, antérieure et interne, qui donne attache aux cordes vocales inférieures. Le sommet est surmonté d'un petit noyau cartilagineux, libre ou adhérent, appelé *cartilage corniculé, tubercule de Santorini, tête du cartilage aryténoïde*. — Les cartilages aryténoïdes sont, de toutes les pièces du larynx, celles qui jouent le plus grand rôle dans la formation de la voix.

ARYTÉNOÏDIEN (*in*) adj. et n. m. Se dit d'un muscle qui s'étend de l'un à l'autre cartilage aryténoïde et qui semble avoir pour fonction de rétrécir la glotte en rapprochant ces cartilages. ‖ On dit aussi ARY-SANTORINIEN.

ARYTHME (du gr. *a* priv., et *rhuthmos*, rythme) adj. Irrégulier. (Se dit surtout en parlant du pouls.)

ARYTHMIE (rad. *arythme*) n. f. Altération du rythme normal, de la régularité d'un mouvement organique : ARYTHMIE *respiratoire*. ARYTHMIE *cardiaque*.

ARYTHMIQUE adj. Se dit d'un organe qui est affecté d'arythme. Syn. de ARYTHME.

ARZ (ILE DE), petite île de France (golfe du Morbihan), fertile en froment, lin, chanvre et pommes de terre. Elle forme une commune peuplée de 1.082 hab.

ARZACHEL (Abraham), astronome juif, né à Tolède, vivait vers 1080 de notre ère. Il détermina l'apogée du soleil, et fixa l'obliquité du zodiaque à 23°33′. Les fameuses *Tables alphonsines* sont en partie tirées de ses ouvrages. On possède plusieurs de ses traités, traduits en latin.

ARZACQ-ARRAZIGUET, ch.-l. de cant. (Basses-Pyrénées), arrond. et à 39 kilom. d'Orthez ; 1.077 hab. — Le cant. a 23 comm. et 8.384 hab.

ARZAL, comm. du Morbihan, arr. et à 31 kilom. de Vannes, près de la Vilaine ; 1.282 hab.

ARZAMAS, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du district du même nom (gouvernem. de Novgorod), sur la Técha, affl. de l'Oka ; 12.000 hab. Fabrique de toiles, cuirs, maroquin, quincailleries et savonneries.

ARZAN, pontife païen de la province de Daron en Arménie, mort en 302. Il s'opposa à la propagation du christianisme, que saint Grégoire l'Illuminateur venait d'introduire en Arménie.

ARZAN, écrivain arménien, mort en 459. Il traduisit les œuvres de saint Athanase en arménien, et publia des traités contre le culte du feu et autres pratiques idolâtres qui comptaient encore des sectateurs dans sa patrie.

ARZANO, ch.-l. de cant. (Finistère), arrond. et à 9 kil. de Quimperlé, entre l'Ellé et le Scorff ; 1.948 hab. Le cant. a 4 comm. et 5.966 hab. — Petite ville d'Italie (prov. de Naples) ; 6.000 hab.

ARZAO (Antoine-Rodriguez), voyageur brésilien du XVIIe siècle. Il pénétra dans les forêts d'Espirito-Santo, territoire de Minas, et en rapporta des échantillons d'or. Quelques années après, un de ses parents, du même nom, entreprit dans les solitudes de Saint-Paul avec Antonio Soarès, et découvrit une contrée riche en or et en gisements de diamants, qui reçut le nom de *Serro do Frio*.

ARZEGAYE (*gal*) n. f. Longue lance de guerre, qui était armée d'une pointe de fer aux deux extrémités. ‖ On dit aussi ARZAGUAYE, ARCHEGAYE, LANCEGAIE et SAGAIE.

ARZEL n. m. Se dit d'un cheval qui a les deux pieds de derrière blancs, avec le chanfrein blanc.

ARZENS, comm. de l'Aude, arr. et à 11 kilom. de Carcassonne ; 1.167 hab.

ARZERE (Stefano DALL'), peintre italien, florissait au XVIe siècle, à Padoue. Il a travaillé avec Campagnola et Gualtieri. Plusieurs fresques de ce peintre existent encore à la Bibliothèque publique de Padoue. Elles ont garde une vivacité de couleurs qui les rend remarquables.

ARZEW, ch.-l. de cant. d'Algérie, prov. et à 37 kilom. d'Oran ; tête de la voie ferrée d'Arzew à Aïn-Sefra ; 5.669 hab. Port sur la Méditerranée ; sa baie constitue le meilleur mouillage de l'Algérie. Minerais de fer ; exploitation des sels du *lac d'Arzew*. — Pop. du cant. : 12.000 hab.
— *Histoire*. Cette ville, l'ancienne *Arzenoria*, bâtie sur une partie de l'emplacement du *Portus Magnus* romain, était déjà au VIIe siècle un bourg considérable, fréquenté par les marchands italiens et autres. Les Turcs eurent plus tard à Arzew des magasins servant de dépôt, et un petit fortin ou batterie de côte pour défendre le mouillage.

En 1833, le général Desmichels s'empara d'Arzew ; mais l'ordonnance royale portant qu'une ville serait fondée au lieu dit Arzew-le-Port ne parut qu'en 1845. Le peuplement eut bien en 1846 et la commune fut constituée en 1856. Ruines romaines aux environs.

ARZIGNANO, ville d'Italie (Vénétie, prov. de Vicence), ch.-l. de district ; 8.900 hab. Filatures de soie, exploitation de houille, vins estimés ; commerce de laines, toiles et vins. — Pop. du district : 26.000 hab.

ARZON, comm. du Morbihan, arrond. et à 40 kilom. de Vannes, dans la presqu'île de Rhuis, à l'ouverture de la baie du Morbihan ; 1.924 hab. (*Arzonnais*.)

ARZOUF (autref. *Apollonia*), bourg de la Turquie d'Asie (Syrie), sur la Méditerranée, pachalik de Damas, à 12 kilom. N. de Jaffa. Sur l'emplacement de l'Arzouf ou Sablon auraient été, selon la tradition, construites Apollonia, qui fut prise par Baudouin, roi de Jérusalem, mais reprise bientôt après par les Sarrasins en 1187.

ARZROUNI Thomas), historien arménien du IXe siècle, dont l'*Histoire d'Arménie* remonte à Noé et s'étend jusqu'à l'an 3.8 de l'ère chrétienne. C'est un des documents les plus intéressants de la vieille littérature arménienne.

ARZUA, ville de l'Espagne (Galice, prov. de la Coruña) ; 8.699 hab. — Pop. du district du même nom : 50.[illegible] hab.

AS, modification du préfixe *ad*, qui a lieu, par assimilation de consonnes, quand le mot auquel il est adjoint commence par s : *assurer*, etc.

AS (*âss* lat. *as*. On a écrit primitiv. ASSE) n. m. Carte marquée d'un seul point : *As de pique*, *As de cœur* ; Coté d'un dé à jouer marqué d'un seul point ‖ Moitié de domino ne portant qu'un point.
— *As perdu*. A la bouillotte. As qui on a seul le jeu ; couleur, par corruption de l'italien *asso per se* (as qui est tout seul).
— *Avoir quatorze d'as*. Se dit, au piquet, lorsqu'on a dans la main, ce qui constitue une chance de gain. ‖ Fig. *Il a quatorze d'as*. Il a des chances de réussite dans un projet, une entreprise. ‖ *Avoir cent d'as*. Se dit, au bésigue, quand on a quatre as, ce qui vaut cent points. ‖ *Avoir mille d'as*. Se dit, au bésigue japonais, quand le joueur a les quatre as en main.

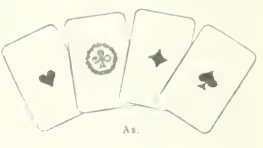
As.

— *As de pique*. Se dit, par dénigrement, d'un homme laid, mal bâti ou mal vêtu, et d'un homme nul, sans intelligence, sans capacité. ‖ Signif. aussi Mauvaise langue, et est probablement une altération du mot *aspic*. V. ASPIC.
— Nom donné à table, par euphémisme, au croupion des volailles. ‖ *As de carreau*. Dans le langage populaire, signifie quelquefois le ruban de la Légion d'honneur, et plus souvent le sac des fantassins, à cause de sa forme carrée.
— Nom donné à des poids employés dans le nord de l'Europe et en Allemagne, pour peser les matières d'or et d'argent. C'est, en général, un poids d'essai correspondant à l'ancien gram de France : *Il y a* 10.240 AS *à la livre hollandaise*.
— *As qui court*. Nom d'un jeu de cartes se jouant avec cinquante-deux ou trente-deux cartes et entre un nombre indéterminé de personnes. L'as est la carte la plus faible ; le roi, la plus forte. On donne une carte à chaque joueur, en commençant par la droite. Le premier à la droite du donneur, s'il a une carte faible, demande à l'échanger à son voisin de droite, qui ne peut s'y refuser. Si celui-ci est content de son échange, il déclare s'y tenir, et l'échange continue de la même manière, à partir du voisin de droite jusqu'au donneur où il finit. Aucun joueur ne peut refuser l'échange, à moins qu'il n'ait un roi. L'échange terminé, le donneur, s'il a un as, a le droit de tirer une carte dans le talon pour le remplacer. Chacun montre alors sa carte, et celui qui a la plus faible a perdu.
— LOC. FAM. : **N'avoir plus d'as dans son jeu**, N'avoir plus de ressource, plus de moyen d'action.
— ENCYCL. Métrol. L'*as* était, chez les Romains, la base de la numération. L'*as*, unité de poids, s'appelait aussi *libra* (livre), et équivalait à 327 de nos grammes. L'*as*, unité de longueur, s'appelait le plus souvent *pes* (pied), et équivalait à 0m,297. L'*as*, unité de mesure agraire, s'appelait *jugerum* (25 ares environ). L'*as*, unité de mesure de capacité, s'appelait *congius* (3 lit. 23). Plus spécialement, c'est l'unité monétaire ou pièce pesant une livre (327 gr. 45), *as libralis*. Théoriquement, l'as aurait dû peser 12 onces. En fait, et dès l'origine, il ne pesa guère que 273 grammes, ou 10 onces, ce qui rompait l'harmonie entre les poids et les monnaies. L'as se divisait en fractions duodécimales, dont quelques-unes seulement étaient monnayées (*semis*, *triens*, *quadrans*, *sextans*, *uncia*). Sa valeur était d'environ 24 centimes de notre monnaie. En 269 furent frappées, à Rome, les premières monnaies d'argent. C'étaient des multiples de l'*as*: *sestertius*, 2 as 1/2 ; *quinarius*, 5 as ; *denarius*, 10 as. Mais l'as, unité monétaire, avait été réduite de quatre onces. Du reste, le poids de l'as alla toujours baissant. En effet, à mesure que l'argent devenait moins rare, l'écart entre sa valeur et celle du cuivre diminuait. Au temps de César, la valeur de l'as n'était plus que de 5 centimes de notre monnaie.

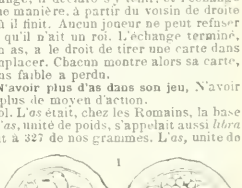
1 As libralis. — 2 As sextantal.

— BIBLIOGR. : Mommsen (trad. par le duc de Blacas), *Histoire de la monnaie romaine* ; Bouché-Leclercq, *Manuel des institutions romaines*.

ASA, roi de Juda, fils et successeur d'Abiam en 941, mort en 901 av. J.-C. Il abattit les idoles, rétablit dans son royaume le culte de Jehovah, et vainquit Baasa, roi d'Israël, et les Madianites.

A SACRIS mots lat. qui signifient *loin des choses sacrées*, et impliquent une idée d'interdiction) : *Le prêtre interdit* A SACRIS *ne peut exercer aucune des fonctions de son ministère*.

ASAD ou **AÇAD-KHAN**, capitaine persan, né près de Caboul vers 1715, mort en 1780. Il fut un des lieutenants de Nadir-Shah, gouverna souverainement l'ano des pro-

vinces de la Perse, et devint, dans la suite, conseiller de Mohammed-Haçan, qu'il avait combattu.

ASADI THOUSI, célèbre poète lyrique persan, des X-XIe siècles. Maître de l'illustre Ferdousi, il vécut à la cour de Mahmoud le Ghazenévide. Celui-ci, malade, se trouvant dans l'impossibilité d'achever le *Schah Nameh* (v. ce mot), pria Asadi de le terminer. Malgré son grand âge, Asadi composa les quatre mille derniers vers de ce célèbre poème. Il avait écrit un *divan*, un poème, *Gushtasp Nameh*, etc.

ASA FŒTIDA n. f. Chim. et thérap. V. ASSA FŒTIDA.

ASAGRÉE ou **ASAGRÆA** (de *Asa Gray*, nom d'un botaniste). n. f. Bot. Genre de légumineuses papilionacées, série des galégées, ne renfermant qu'une espèce, arbrisseau de la Californie.

ASAM, nom d'une famille de peintres allemands : HANS-GEORGE, originaire du Tyrol, mort en 1696, travailla en Bavière à des fresques et à des tableaux à l'huile. — Ses deux fils : COSME-DAMIEN, né en 1686, mort après 1739, peintre, et ÆGIDIUS QUIRINUS, mort en 1746, sculpteur. [Ils travaillèrent ensemble, firent un voyage en Italie, où ils se mirent à l'école des maîtres de la décadence, et revinrent s'établir en Bavière (1715). Ils décorèrent, le premier de ses fresques, le second de ses sculptures et de ses stucatures, des églises à Innsbruck, Munich, Schleissheim, Manheim. L'église de Saint-Jean, à Munich, qu'ils avaient élevée à leurs frais, donne une idée de leur style facile et peu soigné.] — Cosme eut deux fils, tous deux peintres : FRANZ-ÉRASME (1720-1794), et ENGELBRECHT.

ASAMA-YAMA, volcan actif du Japon (île Nippon); environ 2.500 m. Sa terrible éruption de l'année 1783 est demeurée célèbre.

ASAN, chef des Bulgares révoltés contre Isaac l'Ange, empereur de Constantinople (1186), mort en 1190, laissant un fils, JEAN **Asan**, qui gouverna de 1215 à 1242. — **Asan III**, son arrière-petit-fils, abdiqua vers 1280, puis vécut en simple particulier à Constantinople. (Ces princes forment la dynastie des *Asonides*.)

ASANDRE, lieutenant d'Alexandre, frère de Parménion, mort vers 313 av. J.-C. Il fut nommé gouverneur de la Lydie en 334. Devenu satrape de Carie après la mort d'Alexandre, il étendit ses conquêtes en Cappadoce vers le Pont-Euxin jusqu'en 316, puis fut vaincu par Antigone en 313, et disparut de l'histoire la même année.

ASANDRE, roi du Bosphore (Chersonèse Taurique), mort l'an 14 av. J. C. Nommé gouverneur du Bosphore par son beau-frère Pharnace II, dont il prit la place après sa défaite par Jules César en 47, grâce à une série de meurtres, il fut détroné par Mithridate de Pergame, protégé de César, puis rétabli par Auguste sur le trône du Bosphore.

ASANGUE n. f. Un des noms de la constellation de la Lyre.

ASANIDES. Hist. V. ASAN. — *Un* ASANIDE.

ASAPEIXE n. f. Nom brésilien du *bœhmeria caudata*, qui passe pour anti-hémorroïdal.

ASAPH. Hist. hébr. V. ASSAPH.

ASAPHE (du gr. *asaphés*, incertain) n. m. Genre de crustacés fossiles, du groupe des trilobites, qui comprend les espèces chez lesquelles la tête est forte, le pygidium grand, le thorax composé de huit à neuf segments, l'abdomen formé d'un grand nombre d'articles réunis par une bordure membraneuse; ce genre se rencontre dans le silurien.

Asaphe (réd. d'un tiers)

ASAPHIE (du gr. *asaphés*, obscur) n. f. Articulation indistincte des syllabes.

ASAPHOL n. m. Sel calcique du dérivé monosulfoné du naphtol-β, β naphtol-monosulfonate de calcium, corps pulvérulent, blanc rosé, inodore, de saveur douceâtre et amère, soluble dans l'eau, l'alcool et la glycérine. S'emploie en cachets et en solution comme succédané du salicylate de soude, comme anesthésique et antiseptique contre les rhumatismes, les névralgies.

ASARCIE (du gr. *a* priv., et *sarx*, *sarkos*, chair) n. f. Grande maigreur, atrophie générale.

ASARET (*rè* — lat. *asarum*) n. m. Plante de la famille des aristolochiacées.

— ENCYCL. Le genre *asaret* présente les caractères suivants : périanthe persistant, campanulé, à trois lobes égaux; douze étamines; anthères libres; capsule à déhiscence irrégulière et à six loges. La principale espèce est l'*asaret d'Europe*, appelée vulgairement *oreille d'homme*, à cause de la forme de ses feuilles. C'est une petite plante herbacée vivace, à souche longue, traçante, donnant naissance à plusieurs tiges très courtes, garnies d'écailles. L'*asaret d'Europe* ou *cabaret* (*asarum europæum*) croît dans les lieux ombragés et pierreux. Sa racine répand une odeur forte, pénétrante, qui rappelle celle du poivre; la saveur en est âcre, amère, nauséeuse; on en faisait quelquefois usage à titre d'émétique avant l'introduction de l'ipécacuanha. On a retiré de l'asaret d'Europe une couleur vert pomme.

Asaret. *a*, coupe de la fleur.

ASARINE (rad. *asaret*) n. f. Bot. Nom d'un muflier (*antirrhinum asarina*).

ASAROIDE (de *asaret*, et du gr. *eidos*, ressemblance) adj. Syn. de ASARINÉ, ÉE.

ASARONE ou **ASARINE**, ou **ASARITE** (de *asarum*, nom botan. de la plante connue vulgairem. sous le nom de *cabaret*) n. f. L'*asarone* ou *asarine*, ou *asarite*, $C^{20}H^{16}O^{4}$, est obtenue en distillant avec de l'eau les rhizomes de l'*asarum europæum*. On obtient en même temps un carbure identique avec le *pinène* et un éther. L'asarone fond à 59° et bout à 296° sans se décomposer. Son poids spécifique est 1.16 à 18°. Elle est très facilement soluble dans l'acide acétique et le tétrachlorure de carbone.

ASAROTON (du gr. *asarótos*, non balayé) n. m. Sorte de pavé en mosaïque qui représentait des reliefs de repas, ce qui lui donnait l'aspect d'un plancher non balayé. Sosos de Pergame avait exécuté un asoroton qui était célèbre dans l'antiquité.

ASARQUE (du gr. *a* priv., et *sarx*, *sarkos*, chair) n. f. Genre d'orchidées, tribu des néottiées, renfermant des herbes extratropicales de l'Amérique australe.

ASARUM (*rom'*) n. m. Bot. V. ASARET.

ASBEFERRITE (*ass* — de *asbeste*, et *fer*) n. f. Variété ferrugineuse d'hédenbergite, silicate du groupe des pyroxènes.

ASBEN ou **AÏR**, grande oasis du Sahara central, entre le Fezzan et le Haoussa. C'est un pays montagneux, atteignant 1.530 mètres au Timghé, coupé par de profonds ravins et de larges vallées. Des pluies abondantes l'arrosent en été. Les pentes des montagnes sont couvertes de forêts de palmiers; les vallées présentent une végétation luxuriante. Le sol se prête, en maints endroits, à la culture des céréales et offre de nombreuses plantations de dattiers. Le pays appartient plutôt au Soudan qu'au Sahara par sa température et son climat, sa faune et sa flore. La population fait partie de la grande famille des Touareg et du groupe des Kel-Owis, qui vivent généralement dans les villages. Il y a plusieurs villes dans l'Asbea : *Aghades*, située dans la partie méridionale, est la capitale et la résidence du sultan; très importante au temps de sa fondation (1460), elle n'a plus aujourd'hui que 7.000 hab. Cette ville est, cependant, le point de jonction des routes des caravanes venues de tous les points de l'Afrique septentrionale, et l'Asben lui-même présente, dans le grand désert, la meilleure étape entre l'Afrique septentrionale et l'Afrique centrale.

ASBESTE (*ass-bess* — du gr. *asbestos*, inextinguible, parce que, d'après les anciens, cette substance, une fois allumée, ne pouvait plus s'éteindre) n. f. Substance minérale filamenteuse, plus ou moins souple et soyeuse, inaltérable au feu, et qui résulte de l'altération et de l'hydratation de la *trémolite*, silicate appartenant au genre *amphibole*.

— *Poudre d'asbeste*, Explosif formé de nitroglycérine, avec l'asbeste comme corps absorbant. V. AMIANTE.

— ENCYCL. L'*asbeste* prend les noms de *papier fossile*, *liège fossile*, *cuir fossile* (ou *de montagne*), *carton de montagne*, etc. Elle se rencontre surtout dans les montagnes granitiques, et généralement dans la plupart des terrains primitifs. On a donné le nom de *amiante* à une variété blanche et flexible d'asbeste.

Les anciens tiraient l'asbeste de la Perse, et ils en fabriquaient des tissus dans lesquels ils faisaient brûler les corps. L'asbeste résiste à la flamme de nos foyers ordinaires, mais elle fond aisément au feu du chalumeau, lorsqu'on n'y soumet à la fois qu'une petite quantité de ses filaments. V. AMIANTE.

ASBESTIFORME (*ass-bess* — de *asbeste*, et *forme*) adj. Qui a l'apparence de l'asbeste.

ASBESTIN, INE (*ass-bess*) adj. Qui est de la nature de l'asbeste.

ASBJŒRN, nom de plusieurs personnages scandinaves : ASBJŒRN *Sigurdarson Selsbané*, héros norvégien du XIe siècle. (Il transporta du blé du sud de la Norvège dans le nord malgré les prohibitions, tua l'intendant du roi, et fut tué à son tour en 1024); — ASBJŒRN *Vifilsson*, héros d'une Saga du XIVe siècle, qui vivait au Xe siècle. (Comme Ragnar Lodbrok, il chanta son chant de mort pendant qu'il était torturé par son adversaire); — ASBJŒRN *Ulfsson*, duc danois à la solde d'Edouard le Confesseur roi d'Angleterre, jusqu'en 1049. (Son frère, le roi danois Svend Estridson l'employa à conquérir l'Angleterre : mais Asbjœrn échoua et retourna en Danemark. Il fut banni comme partisan de Guillaume le Conquérant, puis réussit à faire élire au trône son gendre Harald Hein-Enia, en 1066, il dirigea la révolte contre Knud le Saint, et le tua. Lui-même mourut misérablement, dévoré par les rats, restant pour les Danois le type du traître.)

ASBJŒRNSEN (Pierre-Christian), naturaliste et romancier norvégien, né et mort à Christiania (1812-1885). Il fut un des écrivains les plus aimés de son pays, à cause de sa simplicité et de sa bonhomie. Né de parents ouvriers, avec lesquels il travailla toute sa première jeunesse, il étudia cependant assez pour obtenir, en 1833, le brevet d'instituteur. Ses excursions dans les plaines et les forêts, les vieilles traditions qu'il recueillait au foyer des paysans, éveillèrent chez lui un goût très vif pour l'histoire naturelle et les légendes populaires. Dès 1838, il commença une *Histoire naturelle* qu'il fit paraître par parties, et n'acheva qu'en 1849. En même temps, il traduisait en norvégien *les Contes d'enfants et les Traditions allemandes* des frères Grimm (1841), et donnait lui-même, l'année suivante, la première partie de ses *Contes populaires norvégiens*; la seconde parut en 1844. Il publia ensuite les *Légendes des Esprits de la montagne en Norvège* (1848), recueil qui eut une grande influence sur la régénération de la langue norvégienne. On lui doit encore : *Ydale* (1855), roman maritime, et divers ouvrages techniques sur les forêts et les tourbières. Il fut nommé conservateur des forêts, fonction qu'il conserva jusqu'à sa mort.

ASBOLANE ou **ASBOLITE** (*ass* — du gr. *asboté*, suie, et *lithos*, pierre. L'orthogr. étymol. serait ASBOLITHE) n. f. Mélange noir, compact ou terreux, d'oxyde de cobalt et de peroxyde de manganèse, qu'on appelle aussi *cobalt oxydé noir*.

ASBOLINE (*ass* — du gr. *asboté*, suie) n. f. Nom donné par Braconnot (*Annal. de chim. et phys.*, t. XXXI) à une substance particulière azotée qu'on obtient en traitant la suie par l'eau, l'acide chlorhydrique, l'alcool et l'éther.

ASBOLIQUE (*ass*) adj. Qui est de la nature de l'asboline, qui en renferme : *Carcinome* ASBOLIQUE.

ASBOTH (Alexandre), général, né en Hongrie en 1811, mort à Buenos-Ayres en 1868. Il prit une part active au mouvement national de 1848 et à la guerre contre l'Autriche. Forcé de s'expatrier après la trahison de Gœrgei, il quitta la Hongrie et passa, en 1851, avec Kossuth, aux Etats-Unis, où il prit part à la guerre de la sécession (1861), et reçut, en 1864, des blessures graves qui le forcèrent à quitter le service actif. En 1866, le président Johnson le nomma ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à Buenos-Ayres.

ASBRU (*pont des Ases*, c'est-à-dire « des dieux », dans la mythologie scandinave). C'est l'arc-en-ciel, ce pont merveilleux qui unit le ciel et la terre et que les dieux traversent chaque matin lorsqu'ils vont tenir leur assemblée sous le frêne Yggdrasill.

ASCAGNE (*ass*, et *gn* mll. — de *Ascagne*, n. pr.) n. m. Singe de Barbarie, qu'on appelle aussi vulgairement BLANC-NEZ.

ASCAGNE (Iule ou Jules), fils d'Enée et de Créuse, fut emmené par son père en Italie après la prise de Troie, et lui succéda comme roi de Lavinium. Il fonda la ville d'Albe-la-Longue, et combattit avec succès les Etrusques. La famille romaine des JULES prétendait descendre d'Ascagne.

ASCAIN, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 28 kilom. de Bayonne, sur la Nivelle; 1.128 h.

ASCALABOTES (*ass*, *tèss* — du gr. *askalabos*, nom donné par Aristote à un reptile appelé *gecko* par les modernes) n. m. Famille de reptiles sauriens crassilingues, renfermant les formes vulgairement nommées *geckos* et répartie dans les genres : *platydactylus* (ou *gecko*), *gymnodactylus*, *phyllodactylus*, etc.

ASCALAPHE, fils d'Arès et d'Astyoché. Frère jumeau d'Ialménos, il conduisit avec ce dernier les Béotiens d'Orchomène et d'Aspléodon au siège de Troie, où il fut tué par Déiphobe.

ASCALAPHE, fils d'Achéron et de Gorgira. S'étant attiré, par une déposition contre Proserpine, l'animosité de Déméter, il fut enseveli sous un roc, délivré par Hercule, et finalement métamorphosé en hibou.

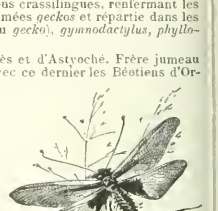

Ascalaphe (réd. de moitié).

ASCALAPHE ou **ASCALAPHUS** (*ass*, *fuss* — de *Ascalaphe*, n. myth.) n. m. Genre d'insectes névroptères planipennes, famille des myrméléonidés, renfermant de belles espèces des régions chaudes, dont une remonte jusqu'aux environs de Paris. C'est l'*ascalaphus longicornis*, de Lardy, Fontainebleau, etc.

ASCALIN (*ass*) n. m. Numism. V. ESCALIN.

ASCALON, ville forte de Phénicie, une des cinq cités royales des Philistins, située sur le bord de la Méditerranée, à environ 70 kilom. de Jérusalem. Elle produisait en abondance du vin, de l'huile des noix, des grenades et particulièrement des échalotes, auxquelles elle a donné son nom (*ascalonix* [escalotes, échalotes]). Elle était le centre du culte rendu à *Derceto*.

— *Histoire*. D'abord ville cananéenne, Ascalon fut prise difficilement par Ramsès II. Après la mort d'Alexandre, elle fut, comme la Phénicie, successivement incorporée au royaume d'Egypte et à celui de Syrie. Le roi Hérode l'embellit considérablement et, bien qu'ayant beaucoup souffert pendant les guerres des Juifs, Ascalon était encore florissante sous la domination des Arabes, qui la nommèrent *Arous es-cham* (la fiancée de la Syrie). A l'époque des croisades, elle fut prise par les Francs, reprise et détruite par Saladin. Ses ruines subsistent encore aujourd'hui, à côté du village d'El-Djourah.

ASCALONIE (*ass* — du lat. *ascalonia*, échalote) n. f. Ail d'Ascalon, échalote (*allium ascalonicum*).

ASCANIE, anc. contrée de l'Asie Mineure (Anatolie), dont les habitants allèrent au siège de Troie.

ASCANIE, nom d'un ancien comté du nord de l'Allemagne, berceau des princes d'Anhalt. Cédée à la Prusse en 1802, l'Ascanie fait actuellement partie de la province prussienne de Saxe.

ASCANIEN, ENNE (*in*, *èn*), celui, celle qui est d'Ascanie. — *Les* ASCANIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à l'Ascanie ou à ses habitants. — *Princesse*, ASCANIENNE.

ASCANIENS, nom des membres d'une des plus importantes dynasties de l'Allemagne du Nord au moyen âge, descendant du margrave Gero et comptant parmi ses membres Albert l'Ours. Divisée après lui en deux branches, la maison ascanienne régna sur le Brandebourg jusqu'en 1320, sur l'Ascanie et la Saxe jusqu'en 1422. — *Un* ASCANIEN.

— BIBLIOGR. : Lavisse, *la Marche de Brandebourg sous la dynastie ascanienne* (Paris, 1875).

Ascanio, roman par Alexandre Dumas (1843), dans lequel l'auteur a raconté à sa façon le séjour à la cour de François Ier du célèbre sculpteur florentin Benvenuto Cellini et de son élève Ascanio. C'est une suite d'aventures amoureuses et artistiques très mouvementées, pleines de couleur et de vie, avec des péripéties des plus dramatiques.

Ascanio, opéra en cinq actes et six tableaux, paroles de Louis Gallet, musique de Camille Saint-Saëns, représenté à l'Opéra le 21 mars 1890. Le livret n'était que la réduction et l'adaptation lyrique d'un drame de Paul Meurice et Auguste Vacquerie, *Benvenuto Cellini*. La passion brutale de la duchesse d'Etampes, maîtresse du roi François Ier, pour le jeune Ascanio, l'élève chéri de Benvenuto; l'amour d'Ascanio pour une jeune fille, Colombe d'Estourville; la haine de Benvenuto avec un de ses modèles, la gentille Scozzone, qu'il abandonne pour devenir lui-même amoureux de Mlle d'Estourville, sans savoir que celle-ci est aimée d'Ascanio; la jalousie de la duchesse, dédaignée par Ascanio; son complot pour faire chasser Benvenuto de la cour de France; l'infamie devant laquelle elle ne recule pas pour faire périr sa rivale, Mlle d'Estourville; la substitution à celle-ci de la pauvre Scozzone, qui meurt à sa place victime de son dévouement, et finalement la mort même de la duchesse, qui se tue pour échapper aux suites de son crime devenu d'ailleurs inutile, tout cela constitue une pièce peu faite sans doute pour inspirer un musicien.

Aussi, la partition de *Ascanio* n'est-elle pas des meilleures de Saint-Saëns. Néanmoins, il faut citer la suave cantilène de Benvenuto : *Enfants, je ne vous en veux pas*; son agréable duo avec Ascanio; l'originale chanson florentine de Scozzone; le joli madrigal de François Ier : *Adieu, beauté, ma mie*, d'un style heureusement archaïque, et la touchante ballade de Colombe : *Mon cœur est sous la pierre*.

ASCARDAMYCTE (*ass* — du gr. *a* priv., et *skardamuktikos*, qui cligne des yeux) adj. Qui regarde fixement et sans mouvement des paupières.

ASCARELLI ou **ASCARIEL** (Débora), femme poète juive, née à Rome vers la fin du XVIe siècle. Elle avait des connaissances fort étendues en littérature, et avait fait une étude approfondie de la langue hébraïque. Elle traduisit en vers italiens une collection de poésies juives intitulées : *Mahon Hasshoulim*, et sa traduction fut imprimée à Venise en 1602, avec le texte hébreu.

ASCARICIDE (*ass* — de *ascaris*, et du lat. *cædere*, tuer) n. f. Genre de plantes de la famille des composées, que les Indiens emploient comme vermifuges. Syn. de VERNONIA.

ASCARIDE ou **ASCARIS** (*ass, riss* — du gr. *askaris, idos*, formé de *askarizein*, s'agiter, à cause des mouvements remarqués chez ces animaux) n. m. Genre de vers nématodes parasites, de la famille des *ascaridés*.

— ENCYCL. Zool. On connaît un grand nombre d'espèces d'*ascarides*. Les plus importantes sont l'*ascaride lombricoïde*, qui vit dans l'intestin grêle de l'homme et du porc ; l'*ascaride mégalocéphale* de grande taille, qu'on trouve chez le cheval et le bœuf ; l'*ascaride mystax*, chez le chat et le chien, etc.

— Pathol. Les *ascarides lombricoïdes* habitent l'intestin grêle ; ils sont quelquefois au nombre de plusieurs centaines. Leur présence peut passer inaperçue, et elle n'est révélée que par le rejet d'un ver, soit par l'anus, soit par la bouche. Ils sont quelquefois la cause de troubles gastro-intestinaux : vomissements, ballonnement du ventre, coliques, diarrhée ; on trouve dans la science quelques cas d'obstruction intestinale due à des pelotons d'ascarides. Ils quittent parfois l'intestin et remontent dans l'estomac, les voies biliaires ; s'ils pénètrent dans les voies aériennes (trachée, bronches), ils déterminent des symptômes d'asphyxie. Chez les enfants surtout, on note la dilatation des pupilles, le prurit des narines, le sommeil agité. Parfois, il se produit des troubles nerveux réflexes, tels que convulsions et troubles intellectuels. Dans les contrées intertropicales, les ascarides lombricoïdes apparaissent souvent avec d'autres maladies, qu'ils compliquent ; ils peuvent alors déterminer de graves accidents. Très communs dans l'enfance, surtout de trois à dix ans, les ascarides lombricoïdes deviennent d'autant plus rares que les individus sont plus âgés. Ils paraissent plus fréquents chez les tempéraments lymphatiques, chez ceux qui se nourrissent exclusivement de légumes et de farineux.

Ascaride : *a*, bouche ; *b*, extrémité inférieure

Pour détruire les ascarides lombricoïdes, on emploie les substances dites « anthelmintiques » ou vermifuges : le semen-contra (3 à 6 gr.), la mousse de Corse (4 à 6 gr.), la santonine (30 à 40 centigr.). Chez les enfants, il est préférable de se servir de biscuits, tablettes, dragées, granules, qui masquent le goût du médicament.

ASCARIDÉS (*ass*) n. m. pl. Famille de vers nématodes parasites, renfermant les genres *ascaride, hétérakis, oxyure*, etc. — *Un* ASCARIDE.

ASCARIDIASIS (*ass, a-ziss*) n. f. Affection causée par la présence des ascarides dans les intestins.

ASCARINE (*ass*) n. f. Genre de chloranthacée, à fleurs dioïques, disposées en épi. Les trois espèces connues, qui croissent en Polynésie, ont un fruit drupacé charnu.

ASCASUBI (le colonel don Hilario), poète hispano-américain, né en 1807 à Buenos-Ayres où il fit ses études, vécut d'abord de la vie libre et à demi sauvage du *gaucho*, fonda une imprimerie à Salta, puis prit une part active aux luttes contre Quiroga et contre Rosas. Grâce à la valeur et à la constance du général Mitre, Ascasubi vit enfin se réaliser ses aspirations politiques, par la séparation des provinces confédérées. Ses principales compositions : *Paulino Lucero, la Tartamuda, la Encuetada, los Mellizos, les Mysteres de Parana*, sont en quelque sorte le *roman-cero* de la pampa, où revit le caractère original de races à demi civilisées. En 1864, il fut nommé ministre plénipotentiaire de la confédération Argentine à Paris. C'est ce poète-soldat qui apporta en France et planta sur la tombe d'Alfred de Musset, au Père-Lachaise (Paris), le saule demandé par l'auteur de *Lucie*.

ASCDOD (en arabe *Esdoud*), ville célèbre des Philistins, l'*Azotus* de la Vulgate. Elle est connue par le séjour de l'arche dans le temple de Dagon et les calamités qui fondirent ensuite sur les Philistins. Elle devint, après la prédication de l'apôtre Philippe, le siège d'un évêché, qui fut rétabli temporairement par les croisés. Quelques restes d'antiquités subsistent auprès du village d'Esdoud.

ASCÈLE (*ass* — du gr. *a* priv., et *skelos*, jambe) adj. Qui n'a point de jambes : *Fœtus* ASCÈLE.

ASCÉLIE (*ass* — rad. *ascèle*) n. f. Etat d'un fœtus qui n'a point de jambes. ‖ On dit aussi ASKÉLIE.

ASCELIN ou **ANSELME** (Nicolas), moine dominicain envoyé par Innocent IV auprès d'un chef mongol en 1247. Il alla, par la Syrie et la Perse, jusqu'aux rives orientales de la mer Caspienne. Les fragments conservés de sa relation offrent peu d'intérêt.

ASCENDANCE (*ass* — rad. *ascendant*) n. f. Action de s'élever, de monter : *Mouvement d'*ASCENDANCE.

— Ensemble des générations qui ont précédé une génération actuelle : ASCENDANCE *paternelle, maternelle*.

— Anat. Direction verticale de certains vaisseaux qui prennent naissance dans une région inférieure.

— Astron. Mouvement d'un astre qui monte à l'horizon : *L'*ASCENDANCE *de Vénus*.

— Mathém. Nature d'une progression dont les termes vont en croissant.

ASCENDANT (*ass* — lat. *ascendens*, part. prés. de *ascendere*, monter) n. m. Astron. Point de l'écliptique situé sur l'horizon à l'orient ; mouvement d'une planète qui monte à l'horizon : *Astre qui est à l'*ASCENDANT. ‖ Astrol. Le point ascendant considéré par rapport à la naissance d'un individu : *Avoir Mars à l'*ASCENDANT.

— Par ext. Penchant, inclination prédominante : *L'*ASCENDANT *est plus fort que nous*. (Mol.)

— Influence, autorité morale : *L'*ASCENDANT *du génie, de la vertu. Prendre un grand* ASCENDANT *sur quelqu'un*.

— En T. de dr. Se dit des parents dont on descend : père, aïeul, bisaïeul, mère, aïeule, bisaïeule, etc. : *Les* ASCENDANTS *d'un mineur font de droit partie du conseil de famille*. V. PARENTÉ.

— SYN. **Ascendant, autorité, crédit, empire, influence.** On a de l'*empire* sur soi et sur les autres ; on n'a d'*ascendant*, d'*autorité*, de *crédit*, d'*influence* que sur les autres. *Empire* implique donc une action plus directe et plus forte. L'*influence* est l'action que l'on a sur l'esprit ou la volonté d'une personne. L'*autorité* est une influence exercée par des personnes qu'on respecte, qu'on honore. L'*ascendant* est le résultat d'une espèce de charme, de fascination irrésistible. Le *crédit* est une influence auprès d'un prince, d'un grand, etc.

ASCENDANT, ANTE (*ass* — même étymol. qu'à l'article précéd.) adj. Qui monte, qui va en montant : *Mouvement* ASCENDANT. *Force* ASCENDANTE.

Fig. Qui va en progressant : *La vie n'est qu'un travail* ASCENDANT. (G. Sand.)

— Anat. et méd. Se dit des parties dont la direction est plus ou moins verticale. ‖ *Vaisseaux ascendants*, Ceux qui portent le sang en haut, des parties inférieures dans les supérieures. ‖ *Aorte ascendante*, Le tronc de l'aorte jusqu'à la crosse. ‖ *Côlon ascendant*, Portion lombaire droite du côlon. ‖ *Veine cave ascendante*, La veine cave inférieure. ‖ *Bonches ascendantes*, Celles que l'on dirige de bas en haut.

— Astrol. *Astre ascendant*, Celui qui monte sur l'horizon au moment de la naissance d'une personne, et qui aide à dresser la carte de sa vie.

— Astron. Se dit d'un astre ou d'un mouvement qui s'élève au-dessus de l'horizon : *Astres* ASCENDANTS. (Les anciens regardaient l'hémisphère boréal comme superposé à l'hémisphère austral ; ils appelaient donc le premier *supérieur*, et le second *inférieur*, et croyaient que les astres *montent* ou *descendent*, selon qu'ils passent de l'hémisphère inférieur dans le supérieur, ou *vice versa*. De là le mot *ascendant* pour désigner le mouvement en vertu duquel un astre se dirige du midi vers le nord, et le mot *descendant* pour indiquer le mouvement inverse.) ‖ *Nœuds ascendants d'une planète*, Points où cette planète traverse l'écliptique, en allant du midi au nord. ‖ *Signes ascendants*, Les trois premiers et les trois derniers signes du *Zodiaque*, c'est-à-dire ceux que parcourt le soleil pendant que sa hauteur au-dessus de l'horizon est croissante. ‖ *Point ascendant*, Point de l'écliptique qui est situé dans l'horizon oriental : *Les astrologues prétendent que le* POINT ASCENDANT *avait beaucoup d'influence sur la naissance des hommes et sur les événements de leur vie*. (Acad.)

— Bot. Se dit de tous les organes, tiges ou autres parties, qui sont coudés à la base, puis redressés. ‖ *Tige ascendante*, Celle qui se dresse vers le ciel après s'être dirigée horizontalement, comme dans la véronique en épis, le trèfle des prés, etc. ‖ *Étamines ascendantes*, Celles qui se portent vers la partie supérieure de la fleur. ‖ *Graine ascendante*, Celle dont le bile, de niveau ou à peu près avec le placenta, est situé un peu au-dessus du point le plus bas de la graine, dans la loge du péricarpe. ‖ *Pétales ascendants*, Ceux qui se portent vers la partie supérieure de la fleur, comme dans les espèces du genre cleome.

— Mathém. *Progression ascendante*, Celle dont les termes vont en croissant.

— Mus. *Harmonie ascendante*, Celle qui naît d'une suite de quintes en montant. ‖ *Gamme ascendante*, Celle qui va du grave à l'aigu.

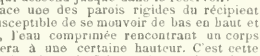
Gamme ascendante.

— ANTON. **Déclinant, décurrent, descendant, pendant.**

ASCENSE (*ass*) n. m. Antiq. rom. V. ACCENSE.

ASCENSEUR (*ass*) n. m. Appareil au moyen duquel on élève mécaniquement des personnes ou des fardeaux : *Les* ASCENSEURS *sont ordinairement hydrauliques ou électriques*.

— ENCYCL. Le principe de l'*ascenseur hydraulique* s'appuie sur ce phénomène physique, que l'eau contenue *sous pression* dans un réservoir résistant quelconque opère en tous sens, sur les parois de ce récipient, une pression proportionnelle à celle qui agit directement sur le liquide, ou encore proportionnelle à la hauteur à laquelle se trouve la nappe d'eau qui descend jusque dans le réservoir.

Si l'on remplace une des parois rigides du récipient par un piston susceptible de se mouvoir de bas en haut et réciproquement, l'eau comprimée rencontrant un corps mobile le soulèvera à une certaine hauteur. C'est cette action qu'un ingénieur français, Edoux, a le premier utilisée en 1867, pour la construction de l'ascenseur qui porte son nom. Dans cet ascenseur, le récipient ou corps de pompe, placé verticalement dans un puits, et de forme cylindrique, a une hauteur égale à la course que doit accomplir le sommet du piston plongeur qui se meut dans ce cylindre.

Certains ascenseurs, au lieu d'un piston plongeur rigide, en possèdent un qui est articulé, composé d'un grand nombre d'éléments tractionnés entre eux. Cela permet à ce piston de suivre un chemin présentant une certaine courbe. Tel est l'ascenseur de Combaluzier, Lepape et Roux.

L'ingénieur Edoux, encouragé par le succès qu'avait eu son *ascenseur* en 1867, installa au palais du Trocadéro un appareil qui fonctionne depuis l'Exposition de 1878. Le plateau est élevé à une hauteur de 62m,50. L'eau motrice est fournie par un réservoir placé au sommet de la tour et alimenté par une pompe à vapeur. Il faut encore citer, comme application intéressante des ascenseurs, le double sas mobile des Fontinettes, près d'Arques, dans le Pas-de-Calais, qui remplace cinq écluses, et permet aux bateaux montants et descendants de franchir simultanément en cinq minutes une différence de niveau considérable. A La Louvière (Belgique) existe également un ascenseur pour les bateaux, analogue au précédent.

Lors de la construction de sa tour, en 1889, Eiffel a fait usage de trois types d'ascenseurs hydrauliques pour l'ascension des divers étages du monument de fer : l'ascenseur Combaluzier, Lepape et Roux conduit du sol au premier étage ; un ascenseur, dit *américain*, imaginé par Hoties, et consistant en un piston hydraulique actionnant des poulies mouflées, part du sol pour aboutir au second étage ; enfin, l'ascenseur Edoux, avec piston plongeur, termine la série, et va du second étage au sommet.

C'est également en 1889 que les ascenseurs électriques ont fait leur apparition en France et sont devenus très pratiques. Au Palais des machines, un constructeur, Chrétien, avait installé un ascenseur électrique, basé sur l'utilisation de la puissance d'une machine dynamo-électrique. C'est la machine Gramme qui, jusqu'à présent, s'est montrée la plus apte à donner d'excellents résultats.

Déjà, à l'Exposition de Manheim, en 1880, l'ascenseur électrique que venait de présenter Werner Siemens avait été très remarqué. Après lui, un autre constructeur, Heurtebise, a imaginé divers types d'ascenseurs en combinant l'action simultanée des puissances hydrauliques et électriques.

Les ascenseurs électriques ne nécessitent pas, comme dans les ascenseurs hydrauliques, le creusement d'un puits

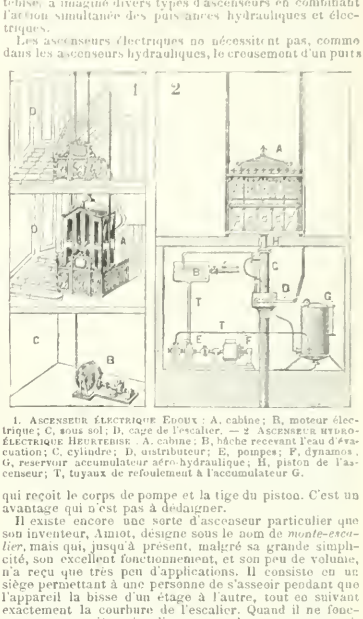

1. ASCENSEUR ÉLECTRIQUE EDOUX : A, cabine ; B, moteur électrique ; C, sous sol ; D, cage de l'escalier. — 2. ASCENSEUR HYDROÉLECTRIQUE HEURTEBISE : A, cabine ; B, bâche recevant l'eau d'évacuation ; C, cylindre ; D, distributeur ; E, pompes ; F, dynamos ; G, reservoir accumulateur aéro-hydraulique ; H, piston de l'ascenseur ; T, tuyaux de refoulement à l'accumulateur G.

qui reçoit le corps de pompe et la tige du piston. C'est un avantage qui n'est pas à dédaigner.

Il existe encore une sorte d'ascenseur particulier que son inventeur, Amiot, désigne sous le nom de *monte-escalier*, mais qui, jusqu'à présent, malgré sa grande simplicité, son excellent fonctionnement, et son peu de volume, n'a reçu que très peu d'applications. Il consiste en un siège permettant à une personne de s'asseoir pendant que l'appareil la hisse d'un étage à l'autre, tout en suivant exactement la courbure de l'escalier. Quand il ne fonctionne pas, ce siège s'applique contre la rampe, automatiquement, afin d'éviter tout encombrement.

ASCENSION (*ass* — lat. *ascensio ; de ascendere*, monter) n. f. Action de monter, de s'élever, de gravir : *L'*ASCENSION *du mont Blanc a été faite par Saussure*.

— Se dit particulièrem. de l'action de s'élever dans les airs au moyen d'un aérostat : *La première* ASCENSION *eut lieu à Annonay, le 5 juin 1783*.

— Fig. Progrès : *Dans toute société qui vit et grandit, il y a un mouvement intérieur d'*ASCENSION *et de conquête*. (Guizot.)

— Astron. Arc compris entre le point équinoxial et le point de l'équateur qui se lève avec un astre.

— B.-arts. Tableau, gravure, bas-relief, représentant Jésus-Christ montant au ciel : *L'*ASCENSION *de Rubens*.

— Hist. relig. Élévation miraculeuse de Jésus-Christ, lorsqu'il monta au ciel en présence de ses apôtres et de ses disciples. ‖ Fête que l'Église célèbre en l'honneur de cet acte miraculeux, quarante jours après Pâques : *La fête, le jeudi de l'*ASCENSION.

— Sc. physiq. et natur. Action par laquelle un fluide monte dans des canaux, des pompes, etc. : *L'*ASCENSION *de la sève dans les rameaux, de l'eau dans une pompe*.

— PROV. : **A l'Ascension, blanche nappe et gras mouton,** C'est à l'époque de l'Ascension que les moutons sont gras, bons à manger.

— ESCYCL. Théol. Parmi les livres du Nouveau Testament, les Evangiles de saint Matthieu et de saint Jean supposent bien l'élévation de Jésus à la droite de Dieu, mais sans rien déterminer sur la manière dont elle s'est opérée. Saint Marc raconte qu'après avoir entretenu ses disciples une dernière fois, Jésus s'éleva au ciel, où il s'est assis à la droite de Dieu. Saint Luc ajoute quelques circonstances : il dit que Jésus mena ses disciples vers Bethanie, et que, leur ayant donné sa bénédiction en étendant les mains, il fut élevé au ciel ; sur quoi les disciples l'adorèrent, et s'en retournèrent à Jérusalem tout remplis de joie. Revenant sur le même fait, au commencement des *Actes des Apôtres*, il donne d'autres détails : c'est le quarantième jour après la résurrection que l'Ascension eut lieu. Ce jour-là, Jésus, étant avec ses disciples sur la montagne des Oliviers, leur adressa ses dernières instructions, puis il fut élevé au ciel dans une nuée qui le déroba à leurs regards ; deux anges leur annoncèrent que Jésus reviendrait comme il était parti, et les disciples rentrèrent à Jérusalem.

Ces données ont reçu des interprétations différentes. D'après les partisans de l'interprétation *naturelle*, il faut ne retenir du fait que la substance, c'est-à-dire la disparition de Jésus, qui, évanoui seulement et non mort sur la croix, avait donné aux siens l'illusion de sa résurrection. Sa disparition doit s'expliquer par l'hypothèse d'un brouillard, à la faveur duquel il s'évapora adroitement de l'autre côté de la montagne. Les deux personnages vêtus de blanc seraient deux disciples, mis sans doute dans le secret du maître.

Cette interprétation et la méthode générale dont elle s'inspire semblent, aux partisans de l'école *mythique*, forcées, étroites et inadmissibles. Adversaires, eux aussi, du surnaturel, ils préfèrent nier le fait lui-même et y voir un simple produit de l'imagination. Ils appuient leur assertion sur des conjectures qui leur paraissent vraisemblables, et aussi sur les divergences qu'à leurs yeux le récit présente dans les divers livres du Nouveau Testament : par exemple, en ce qui regarde le théâtre de l'événement, placé à Béthanie dans l'Evangile de saint Luc, et sur la montagne des Oliviers dans les *Actes*.

La critique *orthodoxe* répond aux autres écoles que défigurer des témoignages historiques pour pouvoir les expliquer sans miracle, parce qu'on ne croit pas au miracle,

c'est mettre le parti pris à la base de son interprétation. Elle ajoute que la conjecture est un jeu de l'imagination qui ne prouve rien, ni pour ni contre un fait historique; s'il en était autrement, il n'y a pas d'événement si certain, sacré ou profane, sur la réalité duquel il ne fût facile de répandre des doutes. Enfin, dit-elle, les divers récits de l'Ascension se complètent, ils ne se contredisent pas. Par exemple, le bourg de Béthanie étant situé sur la pente sud-est du mont des Oliviers, on peut également dire que l'événement eut lieu *sur* cette montagne, comme les *Actes*, ou *vers* Béthanie, comme l'Evangile de saint Luc. Quant au silence de saint Matthieu et de saint Jean, Strauss l'expliquant en supposant l'idée de l'Ascension postérieure à leurs Evangiles, quoique antérieure à ceux de saint Marc et de saint Luc. La critique orthodoxe juge cette conjecture fausse, aujourd'hui que tout le monde regarde l'Evangile de saint Jean comme composé après les trois autres. Elle considère donc l'Ascension comme un fait réel, c'est-à-dire comme l'apparition dernière où Jésus prit congé de ses disciples pour entrer dans sa gloire éternelle, ce dont son élévation dans les nuées fut le signe.

Astron. *L'ascension droite d'un astre est l'arc équatorial compris entre le point équinoxial du printemps (point vernal) et le cercle de déclinaison ou méridien de l'astre, angle qui se mesure d'occident en orient depuis 0 jusqu'à 360°.* Cet angle se désigne par le signe $\mathcal{A}$ (*ascensio recta*) associée à la déclinaison, l'ascension constitue un des systèmes de coordonnées célestes. (V. ASTRONOMIE). Tous les points, situés sur un même demi-cercle de déclinaison terminé aux deux pôles, ont même ascension droite. Deux instruments suffisent pour déterminer une ascension droite quelconque : la *lunette méridienne*, qui sert à déterminer le moment précis du passage d'un astre au méridien de l'observateur, et l'*horloge sidérale*, qui donne l'heure exacte de chaque passage, et qui marque $0^h 0^m 0^s$ quand le point équinoxial passe au méridien de l'observateur. Si donc elle marque $5^h 9^m 4^s,77$ au moment du passage d'un astre observé, cela veut dire que l'astre suit le point équinoxial *à une distance de* $5^h 9^m 4^s,77$; cette distance est facile à convertir en degrés, puisque la rotation de la sphère céleste s'effectue à raison de 15° par heure, 15′ par minute de temps, 15″ par seconde de temps. On peut dire encore que l'*ascension droite d'un astre est égale à l'heure sidérale de son passage au méridien.*

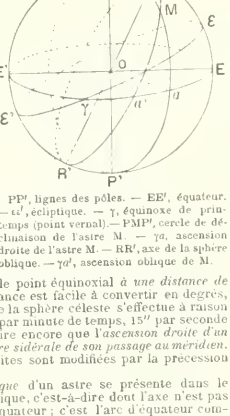

PP′, lignes des pôles. — EE′, équateur. — εε′, écliptique. — γ, équinoxe de printemps (point vernal).— PMP′, cercle de déclinaison de l'astre M. — γα, ascension droite de l'astre M. — RR′, axe de la sphère oblique. — γα′, ascension oblique de M.

Les ascensions droites sont modifiées par la précession des équinoxes.

— *L'ascension oblique* d'un astre se présente dans le cas d'une sphère oblique, c'est-à-dire dont l'axe n'est pas perpendiculaire à l'équateur ; c'est l'arc d'équateur compris entre le point équinoxial et le point de l'équateur qui se lève, c'est-à-dire se présente à l'horizon, en même temps que cet astre. Cette ascension varie avec la latitude du lieu d'observation. La différence entre les deux ascensions, droite et oblique, d'un même astre se nomme *différence ascensionnelle*.

— Liturg. La fête de l'Ascension est une des quatre

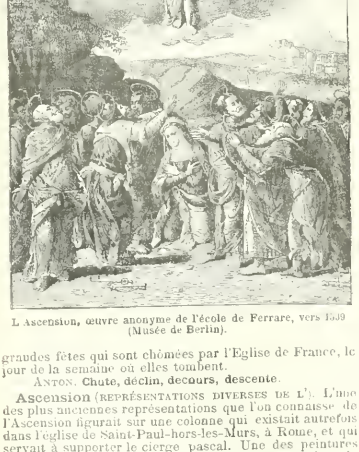

L'Ascension, œuvre anonyme de l'école de Ferrare, vers 1500 (Musée de Berlin).

grandes fêtes qui sont chômées par l'Eglise de France, le jour de la semaine où elles tombent.

ANTON. Chute, déclin, decours, descente.

Ascension (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DE L'). L'une des plus anciennes représentations que l'on connaisse de l'Ascension figurait sur une colonne qui existait autrefois dans l'église de Saint-Paul-hors-les-Murs, à Rome, et qui servait à supporter le cierge pascal. Une des peintures murales du XIIe siècle récemment découvertes dans la petite église d'Anzy-le-Duc, représente le même sujet. Les autres représentations de l'Ascension qui figurent sur les monuments du moyen âge se rapprochent plus ou moins de celle-ci.

Seroux d'Agincourt a reproduit celle qui a été ciselée sur l'un des panneaux de bronze de l'église Saint-Paul-hors-les-Murs. La peinture que Buffalmaco a exécutée sur le même sujet, au XIVe siècle, et dont il a décoré le Campo-Santo de Pise, est digne d'attention. Parmi les plus remarquables *Ascensions*, nous rappellerons celles du Pérugin, au musée de Lyon; de Garofalo, au palais Chigi, à Rome; du Raphael, gravée par Ant. Procaccini; du Tintoret, à l'église de la Rédemption, à Venise; de Sandro Botticelli, gravée par Baccio Baldini; de Rubens, gravée par C. Galle; d'Andrea Orcagna, à la National Gallery; de P. Veronèse, à l'Ermitage; du Paggi, chef-d'œuvre de ce maître, à l'église Saint-François-de-Paule, à Gênes; de Luca della Robbia, bas-relief en terre vernissée, dans la cathédrale de Florence; d'un émailleur limousin du XVIe siècle, au musée de Cluny (n° 1060), etc., etc.

ASCENSION (ILE DE L'), île anglaise de l'océan Atlantique austral, à 1.330 kilom. de Sainte-Hélène, découverte en 1501 par le Portugais Jean de Nova, le jour de l'Ascension. Sur une superficie de 82 kilom. carr., demeures à peu près incultes, habitent environ 300 à 400 personnes. Station de charbon, sanatorium.

BIBLIOGR. : Mistress Gill, *Six months' residence on the island of Ascension* (Loudres, 1878.)

ASCENSIONNEL, ELLE (*ass* — rad. *ascension*) adj. Qui tend à monter ou à faire monter : *Force* ASCENSIONNELLE. Fig. Progressif : *La Bourse suit un mouvement* ASCENSIONNEL et DESCENSIONNEL.

— Astron. *Différence ascensionnelle.* V. ASCENSION.

— Phys. *Force ascensionnelle d'un aérostat.* V. AEROSTAT.

— ANTON. **Descensionnel.**

ASCENSIONNISTE ou **ASCENSIONISTE** (*ass, niss*) n. Se dit de toute personne qui monte au sommet d'une montagne, ou qui fait une ascension en ballon.

ASCENSOIR (*ass*) n. m. Pièce de bois ou de fer servant à diriger à droite ou à gauche l'essieu de l'avant-train d'une voiture à quatre roues.

ASCENSUM (*ass-sin-som'* — part. pass. du v. lat. *ascendere*, monter). Ne s'emploie que dans cette locution: *Distiller per ascensum*, c'est-à-dire en plaçant le feu sous l'appareil pour faire monter les vapeurs. (Se dit par opposition à *distiller per descensum.*)

ASCETE (*ass* — du gr. *askêtês*, qui s'exerce) n. Nom que l'on donnait, avant l'institution des monastères, à ceux qui, pour se livrer exclusivement à la piété, menaient, sans avoir prononcé de vœux, une vie d'oraison et de mortification : *Les* ASCÈTES *errraient en silence sur le Sinaï, comme les ombres du peuple de Dieu.* (Chateaubr.)

Par anal. Celui, celle qui se consacre entièrement aux exercices de la vie spirituelle : *L'imitation de Jésus-Christ est le livre des* ASCÈTES. (Michon.)

— ENCYCL. V. ASCÉTISME.

ASCÉTIQUE (*ass*) adj. Qui appartient, qui a rapport aux ascètes ou à l'ascétisme : *Vie ascétique. L'Imitation de Jésus-Christ est un livre* ASCÉTIQUE. (Chateaubr.)

— Substantiv. Celui, celle qui a embrassé la vie ascétique : *Les extases des* ASCÉTIQUES.

— n. m. Traité ascétique : *Les* ASCÉTIQUES *de saint Basile.*

— n. f. La doctrine de la vie ascétique : *L'*ASCÉTIQUE *a des hauteurs qui ne sont pas abordables aux esprits vulgaires.* ‖ Dans le langage des théologiens protestants, Traité de la pratique des vertus.

ASCÉTISME (*ass, tiss*) n. m. Doctrine, pratiques des ascètes ; état de ceux qui se vouent aux exercices de la haute piété : *Toute âme chrétienne fait de la spiritualité dans le sens rigoureux du mot ; très peu d'âmes s'élèvent à l'*ASCÉTISME. (Michon.)

— Morale philosophique fondée sur le mépris du corps et des sensations corporelles, et tendant à assurer, par les souffrances physiques, le triomphe de l'âme sur les instincts et les passions : *Les pythagoriciens, les stoïciens, les cynniques, sont les vrais fondateurs de l'*ASCÉTISME *philosophique dans lequel tomba l'école d'Alexandrie.*

— ENCYCL. *L'ascétisme*, c'est-à-dire la pratique régulière de mortifications corporelles, en vue de la perfection morale, répond sans doute à un mystérieux besoin de l'âme humaine, car il se rencontre dans la plupart des religions, et il a été aussi en honneur dans certaines sectes philosophiques. Le brahmanisme et le mahométisme ont leurs ascètes, qui font consister la perfection dans les privations et les pénitences, parfois extravagantes, qu'ils s'imposent. Avant la venue de Jésus-Christ, les ésséniens, les thérapeutes, Jean-Baptiste, avaient pratiqué la vie ascétique. Les stoïciens s'étaient donné le nom de « ascètes », se comparant aux athlètes qui, par un régime et des exercices particuliers, entretenaient leur vigueur pour la lutte. Saint Paul, et après lui les docteurs chrétiens, adoptèrent cette comparaison de l'athlète ; ils l'appliquèrent aux exercices du chrétien, à sa lutte contre lui-même et les ennemis de son salut. Il y eut, dès les premiers temps du christianisme, des ascètes proprement dits, c'est-à-dire des chrétiens vivant dans le célibat et pratiquant diverses mortifications, sans mener la vie commune, ni se retirer tout à fait du monde. Ils occupaient dans l'Eglise, sous le nom de « confesseurs », « vierges » et veuves, une situation intermédiaire entre le clergé et les simples fidèles.

Certains ascètes, surtout en Orient, tombèrent dans des exagérations, comme Origène, qui voulut réaliser matériellement sur sa personne le conseil moral de l'évangile sur les eunuques volontaires; d'autres se livrèrent à des pratiques extraordinaires, comme saint Siméon le Stylite, qui resta vingt et un ans au sommet d'une colonne. On sait qu'une des formes que revêtit l'ascétisme, surtout depuis la persécution de Dèce, fut la vie au désert. Les solitaires parurent principalement en Egypte; les plus célèbres furent saint Paul et saint Antoine. Un disciple de celui-ci, saint Pacôme, réunit les ascètes et leur fit embrasser la vie commune. Dès lors, l'ascétisme se trouva régularisé, en quelque sorte, dans la vie cénobitique.

Ce qui distingue l'ascétisme chrétien, c'est que, s'il conseille la mortification et la virginité, ce n'est pas qu'il regarde comme un mal la vie matérielle et les rapports qui en naissent, ainsi que le firent autrefois certains ascètes philosophes; que, de plus, il introduit un principe d'humilité dans ses exercices, en enseignant qu'ils ne sont pas obligatoires, et qu'on ne peut pas condamner ceux qui ne les suivent pas ; qu'enfin, pour ses adeptes, les privations corporelles et les autres pratiques ne sont pas la perfection, mais un chemin qui y mène. Au lieu d'en faire un but, comme les ascètes brahmanes et mahométans, ils y voient seulement un moyen d'assurer, en domptant la concupiscence, la souveraineté de l'âme, particulièrement l'empire de la volonté, et d'arriver ainsi aux différentes vertus qu'imposent les devoirs envers Dieu, le prochain et soi-même.

ASCH, ville de l'Autriche-Hongrie (Bohême), entre le Fichtelgebirge et l'Erzgebirge, près de l'Elster, affl. de la Saale : 15.550 hab. Soieries et lainages. — Pop. du *district d'Asch* : 34.260 hab.

ASCH (Pieter VAN), peintre hollandais, né à Delft en 1603, mort en 1678, auteur de petits paysages boisés. Ses tableaux sont devenus aujourd'hui assez rares (musée Van der Hoop, à Amsterdam; musées de Rotterdam, Darmstadt, Copenhague).

ASCH (Georg Thomas, baron VON), médecin russe, né à Pétersbourg en 1729, mort à Göttingue en 1807. Elève de Haller, il fut médecin des armées russes pendant la guerre de Turquie, rédacteur de la *Pharmacopée russe* en 1778, puis professeur à l'université de Göttingue, qu'il enrichit de collections de tous genres.

ASCHAFFENBOURG, ville de Bavière (cercle de Basse-Franconie) sur le Mein et sur l'*Aschaff*, qui lui donne son nom ; 13.630 hab. Séminaire théologique catholique, gymnase, haute école académique. Fabrication de savons, de draps, ouvrages en paille, tabac ; construction de bateaux, distilleries, tanneries. Navigation active, commerce de bois. — Pop. du district : 31.500 hab.

Les édifices les plus remarquables sont : le château, ancienne résidence d'été des archevêques électeurs de Mayence ; la cathédrale (*stiftskirche*), monument du xe siècle (tombeau en bronze de l'archevêque Albert, par P. Vischer, 1525) ; le Pompeianum, villa construite par le roi de Bavière, de 1845 à 1849, sur le bord du Mein.

— *Histoire.* Aschaffenbourg fut dans l'origine une station romaine, dont le *castellum* devint un château de chasse au temps des maires du palais. Des maisons privées se groupèrent peu à peu autour de ce château, et, dès le VIIIe siècle, Aschaffenbourg était une ville. Après avoir appartenu aux ducs de Bavière, elle fut possédée par les archevêques de Mayence, qui, en 1122, en firent leur résidence d'été. En 1447, il s'y tint une diète de l'empire ; en 1631, Gustave-Adolphe y établit son quartier général. Prise en 1634 par les Espagnols, en 1646 par les Français, en 1647 par les Impériaux, elle revint enfin à ses anciens possesseurs. De 1806 à 1813, elle fit partie du grand-duché de Francfort ; depuis 1814, elle appartient à la Bavière.

— BIBLIOGR. : Behlen et Merkel, *Geschichte und Beschreibung von Aschaffenburg und dem Spessart* (1842).

ASCHAM (Roger), philologue anglais, né près de Northallerton (Yorkshire) en 1515, mort en 1568. Il fut professeur à l'université de Cambridge et précepteur de la reine Elisabeth pour les langues anciennes. Son principal ouvrage a pour titre : *le Maître d'école* ou *Moyen simple d'apprendre la langue latine aux enfants* (Londres, 1570).

ASCHANÆUS (Martin), littérateur suédois, mort en 1641 à Fredstada. Il était aumônier militaire sous Gustave-Adolphe. Il a donné des traductions qui ont contribué à former la langue suédoise.

ASCHARI, célèbre docteur musulman, chef d'une secte, les *ascharien*s, qui professent que Dieu, après avoir établi de grandes lois générales, n'intervient jamais directement dans la marche des choses et des événements. Aschari mourut vers 940, à Bagdad.

ASCHARIENS (*ska, in*) n. m. pl. Hist. relig. V. ASCHARI. — *Un* ASCHARIEN.

ASCHARISME (*ska-riss*) n. m. Doctrine d'Aschari.

ASCHBACH (Joseph), historien allemand, né à Hoechst (Palatinat) en 1801, mort en 1882, occupa successivement une chaire d'histoire à Francfort, puis à Bonn, enfin à Vienne. Il a écrit : *Histoire des Ommiades en Espagne* (1827) ; *Histoire de l'Espagne au temps des Almoravides et des Almohades* (1833-37) ; etc.

ASCHDJI ou **ACHDJI** mot turc qui signif. *cuisinier*) n. m. Nom porté par un des sous-officiers de la *Orta*, ou compagnie des janissaires. ‖ L'*aschdji-bâchi* était le grand maître des cuisines du sultan.

ASCHE (allem. *asch*, cendre) n. f. Carbonate double de chaux et de magnésie ; variété terreuse de dolomie.

ASCHEBERG (Rutger, comte D'), feld-maréchal suédois, né en Courlande en 1621, mort à Goeteborg en 1693. Il se distingua dans toutes les guerres de son temps, joua un rôle brillant et décisif dans les victoires de Landerona et de Lund (1676-1677), et fut créé, par Charles XI feld-maréchal, comte et sénateur.

ASCHÉE ou **ASCHE** n. f. Un des noms donnés au ver dont se servent les pêcheurs pour amorcer leur ligne.

ASCHÉMIE (*ské*), nom d'abord donné à l'étoile du Petit Chien, connue aujourd'hui sous le nom de PROCYON.

ASCHENBRENNER (Chrétien-Henri), musicien et compositeur allemand, né au Vieux-Stettin en 1654, mort en 1732. On a de lui un grand nombre de sonates, d'airs, de préludes, etc., dont un recueil a été publié à Leipzig en 1673.

ASCHER (Joseph), pianiste et compositeur anglais, né à Londres en 1829, mort dans la même ville en 1869. On lui doit un grand nombre de compositions musicales publiées à Paris, des transcriptions et des variations sur des morceaux d'opéra.

ASCHÉRA ou **ASHÈRA** (*ass-ché* — nom hébreu), déesse des anciens Sémites, ayant pour emblèmes deux arbres verts ou deux troncs d'arbres coniques servant de gnomon et portant un phallus, symbole de la fécondité.

— ENCYCL. En divers passages, la Bible reproche aux Juifs comme une abomination le culte idolâtre rendu par eux à ces emblèmes, dont le sens était, dans l'origine, purement astronomique. Le thyrse de Bacchus et notre arbre de mai sont des vestiges des pieux sacres d'Aschéra.

ASCHÉRA (de *Aschera*, n. hébreu), planète télescopique, n° 214, découverte par Palisa le 26 février 1880.

ASCHÈRE (*ské*) n. m. Un des noms de l'étoile Sirius.

ASCHERES-LE-MARCHÉ, comm. du Loiret, arrond. de Pithiviers ; 1.266 hab. (*Ascherois.*)

ASCHERSLEBEN, ville de Prusse (prov. de Saxe, régence de Magdebourg); 22.865 hab. Fabrication de flanelles et lainages, brasseries, tanneries et poteries, mines de lignite, sels de potasse. Mentionnée comme ville dès 1175, Aschersleben appartint successivement à la maison d'Anhalt (jusqu'en 1315), au chapitre de Halberstadt, au Brandebourg (depuis 1648), au royaume de Westphalie (1808), à la Prusse (1813). — Pop. du *cercle d'Aschersleben* : 80.750 hab.

ASCHISTODACTYLIE (*skiss* — du gr. *a* priv.; *skistos*, divisé, et *daktulos*, doigt) n. f. Monstruosité qui consiste en ce que les doigts et les orteils ne sont pas divisés.

ASCHOD, nom de plusieurs princes arméniens de la race des Bagratides, et juifs d'origine. Les principaux sont : **Aschod Ier**, dit *le Grand*, qui régna de 859 vers 890; — **Aschod II**, surnommé *Ergathi* (de fer), petit-fils du précédent, roi de 914 à 921, qui lutta avec succès contre les Arabes; — **Aschod III**, oncle du précédent, roi de 921 à 928; — **Aschod IV**, *Oghormadz* (le Miséricordieux), roi de 952 à 977. Il laissa son frère fonder à Kars une dynastie indépendante.)

ASCIA (*ass* — mot lat. qui signif. *hache* n. f. Instrument qui figure sur un certain nombre de tombeaux antiques, et qui tient à la fois de la hache, de la pioche, de l'herminette. La formule funéraire *sub ascia dedicavit*, qui accompagne parfois cet hiéroglyphe, n'a pas encore été expliquée d'une manière satisfaisante. Il n'y a pas moins de trente-quatre opinions sur la matière. La plus répandue est celle de Léon Renier, d'après laquelle ces mots devraient être traduits : *il a dédié sous l'ascia* ; en d'autres termes, il a dédié un tombeau si neuf, qu'il est pour ainsi dire encore sous la hache du tailleur de pierre.

ASCIANO, ville d'Italie centrale (Toscane, prov. de Sienne); 6.800 hab. Source minérale.

ASCIDIACÉS (*ass* — rad. *ascidie*) n. m. pl. Tribu de tuniciers. Syn. de TÉTHYODÉS. (V. ce mot.) — *Un* ASCIDIACE.

ASCIDIADÈS (*ass*) n. m. pl. Famille de téthyodés, renfermant des *ascidies* toujours solitaires et en général de grande taille. Genres principaux : *ascidia*, *molgula*, *cynthia*, *boltenia*, *chevreulius*, etc. — *Un* ASCIDIADÉ.

ASCIDIE (*ass* — du gr. *askidion*, petite outre) n. f. Développement particulier de la feuille dont l'extrémité prend la forme d'un vase muni parfois d'une sorte de couvercle, et dont l'ouverture peut être située en haut ou en bas.

— ENCYCL. Les *ascidies* sont des organes en forme de cornets ou d'ampoules, munis ou non d'un couvercle au niveau de l'orifice qui conduit dans leur cavité. Cette dénomination a été plus particulièrement attribuée aux organes que portent certaines feuilles de *nepenthes*, de *cephalotus*, de *sarracenia*, etc... Chez les népenthes, la feuille atteint une longueur de 40 à 50 centim. Elle porte un large limbe qui se continue par la nervure médiane, laquelle se prolonge et se termine par une sorte de cornet, désigné sous le nom de *urne* ou *ascidie*. Les bords de l'ascidie forment une sorte de bourrelet circulaire, sur lequel s'ajuste un couvercle circulaire et légèrement convexe. Au fond de ces ascidies, perle et s'amasse peu à peu un liquide acide et sucré, qui peut être réabsorbé plus tard par la feuille, et dont les insectes paraissent friands.

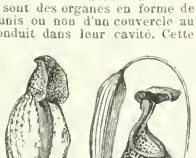

Ascidies : *a*, de sarracenia; *b*, de népenthes.

ASCIDIE (*ass* — même étymol. qu'à l'article précéd.) n. f. Genre de tuniciers *ascidiacés* (ou téthyodés), famille des *ascidiadés*, renfermant des formes solitaires, à manteau cartilagineux, dont les nombreuses espèces sont répandues dans les mers du globe : *ascidia mammillata* (Méditerranée), etc. (Pour les généralités, v. TÉTHYODÉS). D'une façon générale, on désigne sous le nom de « ascidie » tous les ascidiacés.

Ascidie.

ASCIDIÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de ASCIDIFORME.

ASCIDIFORME (*ass* — du gr. *askidion*, petite outre, et *forme*) adj. Se dit des feuilles dont l'extrémité a la forme d'un godet.

ASCIDIGÈRE (*ass* — de *ascidie*, et du lat. *gerere*, porter) adj. Qui porte des ascidies.

ASCIDIOCARPES (*ass* — du gr. *askidion*, utricule, et *karpos*, fruit) n. m. pl. Groupe de cryptogames des genres *riccia* et *blasia*, dont le fruit s'ouvre au sommet. — *Un* ASCIDIOCARPE.

ASCIENS (*ass*, *in* — du gr. *a* priv., et *skia*, ombre) n. m. pl. Dénomination introduite par le géographe hollandais Bernard Varen pour désigner les peuples de la zone torride qui, ayant deux fois par an le soleil à leur zénith, ne voient point, ces jours-là, d'ombre à midi. — *Un* ASCIEN.

ASCION (*ass* — du gr. *askion*, utricule) n. m. Bot. Syn. de NOEANTHÈE.

ASCITE (*ass* — du gr. *askos*, outre) n. f. Pathol. et art vétér. Hydropisie abdominale, déterminée par un épanchement de sérosité dans la cavité péritonéale. Elle doit son nom au gonflement qu'elle détermine.

— Adjectiv. Qui a les caractères de l'ascite : *Hydropisie* ASCITE.

— ENCYCL. Méd. Chez l'homme, l'*ascite* est une des formes les plus communes des hydropisies. (V. ce mot.) L'ascite peut être *primitive*, ou *secondaire*. Dans le premier cas, elle survient sous l'influence du froid, ou sans cause apparente; dans le second, elle résulte de lésions du foie, de la rate, de l'estomac, du cœur, de la veine porte et du péritoine (péritonite simple ou tuberculeuse), etc. L'ascite est presque toujours précédée d'un tympanisme abdominal bien marqué, puis le liquide apparaît. Il peut être en quantité variable. La matité est absolue dans tous les points occupés par le liquide; on constate facilement son déplacement. En appliquant la main sur un des côtés du ventre et en frappant légèrement l'autre côté, la première perçoit la sensation produite par le choc du liquide déplacé, la *fluctuation*. Lorsque l'ascite est devenue considérable, elle gêne les mouvements et la respiration; elle peut empêcher la circulation, en retour, de toute la partie inférieure du corps, d'où enflure des membres inférieurs et quelquefois du tronc et des lombes.

L'ascite peut guérir sans intervention; le plus souvent, on est obligé d'évacuer le liquide au moyen d'une paracentèse. V. ce mot.

Dans l'ascite secondaire, il faut traiter la lésion organique; on peut utiliser les purgatifs drastiques, les sudorifiques et les diurétiques. Le traitement est quelquefois chirurgical. V. PÉRITONITE.

— Art. vét. *Ascite du chien*. On nomme ainsi l'hydropisie abdominale chez cet animal. Le premier phénomène qui indique la présence de cette maladie est l'augmentation du volume du ventre. En même temps, l'animal a perdu l'appétit, la gaieté; il se meut lentement, recherche les boissons avec avidité, urine rarement, et les membres postérieurs s'infiltrent de sérosité. Au fur et à mesure que le ventre se développe, s'élargit et tombe de plus en plus, la corde du flanc est plus prononcée, et le creux de cette région beaucoup plus profond; le plus souvent, l'abdomen est insensible à l'exploration. Enfin, la mensuration, la palpation, l'auscultation, la succussion et la percussion de l'abdomen signalent une série de phénomènes morbides d'une grande valeur diagnostique.

L'ascite est *essentielle* ou *symptomatique* : la première seule est guérissable, la seconde étant causée par des tumeurs ou des maladies du foie ou du cœur incurables.

On voit quelquefois l'*ascite* disparaître à la suite d'une excrétion abondante d'urine et d'une diarrhée muqueuse. Le pronostic est grave, la résorption du liquide épanché est toujours difficile à obtenir. La quantité du sérosité est variable, elle est en moyenne de 2 à 3 litres chez le chien. Ce liquide est clair, transparent, incolore, légèrement citrin. Le traitement consiste à faire résorber l'épanchement à l'aide des purgatifs et des diurétiques : parmi les premiers, nous citerons le sirop de nerprun, le sulfate de soude, l'huile de ricin et l'aloès; parmi les seconds, la poudre diurétique, l'azotate de potasse, la scille et ses diverses préparations. Enfin, si l'épanchement péritonéal persiste malgré le traitement ci-dessus, il faut recourir, pour évacuer le liquide, à la ponction de l'abdomen.

Ascite du cheval. Chez cet animal, comme chez les autres grands animaux domestiques, il n'y a pas d'*ascite essentielle* : l'hydropisie abdominale est toujours la cause de tumeurs ou de lésions internes graves, incurables, et est par conséquent toujours mortelle.

Ascite du lapin. Le gros ventre du lapin est aussi toujours la conséquence d'une maladie du foie, la *tuberculose coccidienne*, ou celle de la présence de ténias de l'espèce *tænia pectinata*; le liquide péritonéal est toujours peu abondant, et le volume du ventre, qui a fait nommer vulgairement la maladie *gros ventre*, est dû surtout au volume du foie ou des intestins.

ASCITES (*ass* — du gr. *askos*, outre) n. m. pl. Nom donné à des hérétiques du IIe siècle, qui rejetaient les sacrements parce que, disaient-ils, des objets matériels, comme de l'eau, du pain et de l'huile, ne peuvent avoir des effets immatériels comme sont les grâces divines. On leur avait donné le nom de « ascites », parce qu'ils dansaient autour d'une outre en disant : « Nous sommes ces vases remplis de vin nouveau dont a parlé Jésus-Christ ». — *Un* ASCITE. ‖ On dit aussi ASCODROGITES, ASCODROUPITES (ou ASCODRUPITES).

ASCITIQUE (*ass*) adj. Qui appartient à l'ascite : *Affection* ASCITIQUE. ‖ Qui est atteint d'une ascite : *Malade* ASCITIQUE.

— n. Personne affectée d'ascite : *Opérer un, une* ASCITIQUE.

ASCLEPI (Guiseppe), jésuite, physicien italien, né à Macerata en 1706, mort à Rome en 1776. Il s'adonna à l'enseignement, et inventa une méthode pour peser les parties constitutives de l'air. Ses principaux ouvrages sont : *Epitome vegetationis plantarum*; *Tentamen novæ de odoribus theoriæ*.

ASCLÉPIADACEES ou **ASCLÉPIADÉES** (*ass*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales et hypogynes, ayant pour type le genre *asclépiade*. — *Une* ASCLÉPIADACÉE (ou ASCLÉPIADÉE).

— ENCYCL. Autrefois rangées parmi les apocynées, les *asclépiadacées* en diffèrent essentiellement par la disposition de leurs étamines. Ce sont des plantes à tige herbacée ou ligneuse, à feuilles simples, pétiolées, entières et sans stipules opposées. Les fleurs sont hermaphrodites et régulières. Elles sont pourvues de cinq étamines dont les anthères renferment un pollen, non point granuleux, comme dans la plupart des végétaux, mais réuni en masses appelées *pollinies*. Les asclépiadacées vivent généralement dans les régions tropicales des deux continents. Elles renferment un suc âcre et laiteux. Les genres principaux sont : *asclépiade*, *périploque*, *scammonée*, etc.

ASCLÉPIADE, poète lyrique grec, contemporain de Sapho, vivait vers l'an 600 av. J.-C. Il inventa une sorte de vers appelé *choriambique* ou *asclépiade*.

ASCLÉPIADE, philosophe grec du Ve siècle av. J.-C. appartenant à l'école néo-platonicienne, vécut en Egypte, composa des hymnes et des traités sur la religion et l'histoire de ce pays.

ASCLÉPIADE, philosophe grec, né à Phliounte, florissait vers 320 av. J.-C. Il s'établit à Athènes et se lia d'amitié avec Ménédème. Pauvres tous deux, ils allaient la nuit moudre du blé chez un boulanger, pour pouvoir se livrer à l'étude. Asclépiade quitta l'école platonicienne pour celle d'Elée, puis pour la secte érétriaque, fondée par Ménédème.

ASCLÉPIADE de Samos, poète grec, vivait à Alexandrie vers 280 av. J.-C. Il fut le maître de Théocrite. On trouve dans l'*Anthologie grecque* un grand nombre d'épigrammes qui lui sont attribuées.

ASCLÉPIADE, célèbre médecin grec, né à Pruse (Bithynie) en 124, mort l'an 96 av. J.-C. Il exerça la médecine en Grèce, puis à Rome, où il fonda une école fameuse. Adversaire de la méthode hippocratique et de l'expectation, il prescrivait des remèdes faciles et agréables. Il reste quelques fragments de ses écrits, publiés par Gumpert sous ce titre : *Asclepiadis Bithynix fragmenta* (Weimar, 1798). En philosophie, il était épicurien.

ASCLÉPIADE de Myrlee, grammairien grec, né en Bithynie, enseigna à Rome et en Espagne, dans le Ier siècle av. J.-C. Il a laissé plusieurs ouvrages, entre autres, de *Commentaires* sur les poètes grecs, et une *Histoire de Bithynie*.

ASCLÉPIADE, surnommé **Pharmacion**, vivait à la fin du IIe siècle de notre ère. Il composa dix livres sur la pharmacie, que Galien tenait en haute estime.

ASCLÉPIADE (*ass* — du nom du poète *Asclépiade* n. m. et adj. Se dit d'un vers lyrique, grec ou latin *Horace a employé les* ASCLÉPIADES *seuls dans trois de ses odes*. (Beauzée.)

— ENCYCL. Le vers *asclépiade* se compose de douze syllabes, que l'on peut scander de deux manières

Mæ-cænas atavis-edite re-gibus

ou

Mæ-cænas ata-vis-edite re-gibus

Dans le premier cas, on a un spondée, deux choriambes et un iambe; dans le second, un spondée, un dactyle et une syllabe longue, puis deux dactyles. De quelque manière qu'on le scande, ce vers est ce que l'on appelle le *petit asclépiade*. Si le vers est composé d'un spondée, trois choriambes et un iambe, comme celui-ci :

Nullam, Vare, sacra-vite prius-severis ar-borem,

on l'appelle *grand asclépiade*. V. STROPHE.

Asclépiade : *a*, fleur; *b*, graine.

ASCLÉPIADE (*ass*) n. f. Genre de plantes, type de la famille des *asclépiadacées*. Toutes les espèces qu'on rencontre sont originaires de l'Amérique. ‖ On dit aussi ASCLÉPIAS.

— ENCYCL. Le genre *asclépiade* présente les caractères suivants : corolle gamopétale à cinq divisions; anthères terminées par une membrane; masses polliniques pendantes, comprimées; fruits capsulaires renflés.

Plusieurs espèces possèdent des propriétés vénéneuses. L'asclépiade de Syrie (ou *herbe à la ouate* est cultivée en vue des poils soyeux dont ses graines sont munies et qui servent à faire de la ouate.

ASCLÉPIADES (*ass*) n. f. pl. Familles ou corporations de médecins grecs qui prétendaient descendre d'Asclépios, et qui eurent longtemps le monopole de l'art médical. — *Une* ASCLÉPIADE.

— n. m. pl. Médecins, membres d'une corporation d'asclépiades. — *Un* ASCLÉPIADE.

— ENCYCL. Les principales *asclépiades* étaient celles de Rhodes, de Cos et de Cnide. C'étaient à la fois des écoles médicales et des confréries religieuses. A celle de Cos appartenait Hippocrate.

Les médecins *asclépiades* ne sont plus guère mentionnés après la fin du Ve siècle av. J.-C., ou, du moins, le mot ne désigne plus désormais que la profession médicale. La médecine est désormais sécularisée et ouverte à tous. Cependant, les traditions de la médecine religieuse se conservaient dans les sanctuaires d'Asclépios, dans les *Asclepieia*, où les prêtres dirigeaient de véritables cliniques.

ASCLÉPIADINE (*ass*) n. f. Substance particulière découverte dans la racine de l'asclépiade. ‖ On dit aussi ASCLÉPINE.

ASCLÉPIEN, ENNE (*ass*, *in*, *èn'* — de *Asklèpios*, nom gr. d'Esculape) adj. *Chant asclepien, ode asclepienne*, Qui se chantait en l'honneur d'Esculape.

ASCLÉPIES (*ass*, du gr. *Asklèpios*, Esculape n. f. pl. Fêtes célébrées en l'honneur d'Esculape, surtout à Epidaure et à Lampsaque; elles étaient accompagnées de jeux et de représentations théâtrales.

ASCLÉPINE (*ass*) n. f. Chim. Syn. de ASCLÉPIADINE.

ASCLÉPIODORE, peintre athénien, contemporain et ami d'Apelle (fin du IVe siècle av. J.-C.). Plutarque fait de ce peintre un émule de Nicias et d'Euphranor. Il se distingua par le style élevé de ses compositions, et il écrivit sur son art.

ASCLÉPIODOTE, philosophe grec, né à Alexandrie, disciple de Proclus vers l'an 450 de l'ère chrétienne. Il cultivait la médecine en même temps que la philosophie, et il fit, dit-on, des cures très curieuses avec l'ellébore blanc. On ajoutait qu'il accomplissait des miracles. Il fut l'un des premiers à classer les couleurs, et fit un grand nombre d'observations sur les plantes et les animaux. Il avait écrit sur le *Timée* de Platon un commentaire qui s'est perdu.

ASCLÉPIODOTE, philosophe stoïcien, disciple de Posidonios. On lui attribue un ouvrage de tactique militaire.

ASCLÉPIODOTE, poète grec, qui paraît avoir vécu au Ier siècle de l'ère chrétienne. Il est l'auteur d'une petite épigramme, gravée sur la base de la statue de Memnon, dans les ruines de Thèbes, et qui a été depuis insérée dans le supplément de l'*Anthologie grecque*.

ASCLÉPION (*ass*) n. m. Substance obtenue en chauffant, puis en traitant par l'éther, le suc laiteux de l'*asclepias syriaca* (asclépiade de Syrie). L'asclépion se présente sous la forme de masses blanches, semblables à des choux-fleurs. Il est sans odeur ni saveur, insoluble dans l'eau et l'alcool, très soluble dans l'éther. Il fond à 101°.

ASCLÉPION ou **ASCLÉPEION** ou, comme en gr., **ASCLÉPIEION** (du gr. *Asklèpios*, Esculape) n. m. Nom donné aux temples consacrés à Esculape, auxquels étaient annexés de véritables hôpitaux où on soignait les malades, qui y laissaient souvent des ex-voto relatant leur maladie et le mode de traitement.

Les malades s'y rendaient en foule, passaient la nuit sous des portiques où ils croyaient recevoir la visite du dieu; le lendemain, ils exécutaient les ordonnances sous la direction des prêtres.

Deux *Asclepieia* nous sont aujourd'hui assez bien connus; ceux d'Athènes et d'Epidaure

ASCLÉPIOS (*ass*) ou **ESCULAPE**, dieu de la médecine, chez les Grecs.

— ENCYCL. Myth. Suivant la légende la plus répandue, il était fils d'Apollon et de Coronis. Dans les poèmes homériques, il n'est encore qu'un héros : il a appris du centaure Chiron l'art de la médecine ; il est foudroyé par Zeus, qu'inquiètent ses guérisons. Peu à peu, Asclépios fut considéré comme un dieu, et devint l'une des divinités les plus populaires. Ses attributs étaient le serpent, le coq, le bâton, la coupe. Son culte fut d'abord localisé en Thessalie, d'où il se répandit dans tout le monde grec. Ses principaux sanctuaires (*Asclepieia*) étaient ceux de Tricca, de Cos, de Pergame, d'Épidaure et d'Athènes ; les deux derniers ont été fouillés, et l'on y a trouvé beaucoup de curieux ex-voto, des tables de miracles, etc. Le culte d'Asclépios (pour les latins : *Æsculapius*, Esculape) fut adopté à Rome au IIIe siècle av. J.-C., à la suite d'une peste. Plus tard, on le confondit souvent avec Sérapis.

Asclépios (Naples).

— Arch. Sur les monuments archaïques, Asclépios est représenté jeune et imberbe. A partir du IVe siècle, c'est un homme barbu, à la physionomie bienveillante, vêtu d'un long manteau qui laisse à découvert l'épaule droite et la poitrine ; il s'appuie sur un bâton, et est accompagné d'un serpent (types des monnaies de Pergame). Il figure sur un grand nombre de bas-reliefs : tantôt s'approchant d'un malade ; tantôt debout, en face de suppliants ; tantôt couché devant une table où les suppliants apportent des offrandes. Très souvent, il est entouré de sa famille : sa femme Hépioné, sa fille Hygie (la Santé), ses fils Podalire et Machaon, Telesphoros (genie de la convalescence), etc.

— BIBLIOGR. : Von Sallet, *Asclepios und Hygieia* (Berlin, 1878) ; P. Girard, *l'Asclepieion d'Athènes* (Paris, 1882) ; Defrasse et Lechat, *Restauration et Description des principaux monuments du sanctuaire d'Asclépios* (Paris, 1895).

ASCLÉPIOS, nom de deux médecins grecs, l'un du IIe siècle av. J.-C., l'autre du VIe ou VIIe siècle ap. J.-C., qui commenta Hippocrate.

ASCLÉPIUS de Tralles, philosophe grec, disciple d'Ammonius, vivait vers la fin du Ve siècle de notre ère à Alexandrie. Il a laissé des commentaires sur divers traités d'Aristote, dont quelques extraits seulement ont été imprimés.

ASCLERE (*ass* — du gr. *a* priv., et *sklêros*, dur) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des cédémérides, renfermant des formes allongées, élégantes, le plus souvent bleues et rouges, propres aux régions tempérées. Quatre espèces européennes : *asclera sanguinicollis*, *asclera cærulea* (France) ; etc.

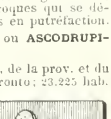
Asclère (gr. 2 fois)

ASCOBOLE (*ass* — du gr. *askos*, outre, et *bolos*, jet, action de jeter) n. m. Genre de champignons discomycètes, très voisins des pézizes, et qui se développent sur les excréments des ruminants.

ASCOBOLÉES (*ass*) n. f. pl. Tribu de champignons discomycètes, à périthèces gélatineux, d'abord clos, puis ouverts, comprenant, comme espèces principales, les *ascoboles* et les *ascophanes*. — *Une* ASCOBOLÉE.

ASCOCOCCUS (*ass*, *cuss* — de *asque*, et du gr. *kokkos*, graine) n. m. Nom donné à des microcoques qui se développent dans les infusions de viandes en putréfaction.

ASCODROUGITES, ASCODROUPITES ou **ASCODRUPITES** n. m. pl. Hist. eccles. V. ASCITES.

ASCOLI (*Asculum*), ville d'Italie, ch.-l. de la prov. et du distr. de son nom, sur le fl. côtier le Tronto ; 23.225 hab. Evêché, tribunal civil ; fabrique de draps, faïence, verrerie, papiers, cire, etc. ; commerce actif. Restes d'antiquités rappelant l'*Asculum Picenum* des Romains, capitale des Picentins, détruite pendant la guerre Sociale, puis reconstruite. — Patrie du pape Nicolas IV.

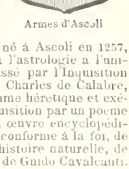
Armes d'Ascoli

Le baptistère d'Ascoli a été construit au XIIe siècle. La ville a souffert d'un violent tremblement de terre en 1878. — Pop. du *district d'Ascoli* : 100.240 hab.

ASCOLI (Francesco STABILI, dit **Cecco D'**), poète et savant italien, né à Ascoli en 1257, mort à Florence en 1327. Il professa l'astrologie à l'université de Bologne, mais il fut chassé par l'Inquisition (1324). En 1327, il était astrologue de Charles de Calabre, lorsqu'il fut condamné au bûcher comme hérétique et exécuté. Il s'était attiré la colère de l'Inquisition par un poème italien en cinq livres, *l'Acerba* (1326), œuvre encyclopédique où il traitait, d'une manière peu conforme à la foi, de la cosmographie, de la morale, de l'histoire naturelle, de la religion. Il fut ennemi de Dante et de Guido Cavalcanti.

ASCOLI (David D'), écrivain juif du XVIe siècle. Lorsque le pape Paul IV eut décrété que les juifs, pour être distingués des chrétiens, porteraient des vêtements de couleur jaune ou orange, David d'Ascoli publia une très vive protestation : *Apologia Hebræorum* (Strasbourg, 1559), qui lui valut un long emprisonnement.

ASCOLI (Trojano Marcelli, duc D'), homme d'Etat napolitain, mort en 1823. Gouverneur de la Basilicate et de la Pouille lors de l'invasion des Français en 1799, il suivit la famille royale en Sicile et fut nommé, après la Restauration, surintendant général de la police et de la justice criminelle. En 1806, après l'avènement de Joseph Bonaparte, il suivit en Sicile Ferdinand IV, qui le chargea de missions diplomatiques, et ne revint à Naples qu'en 1815.

ASCOLI (Graziadio Isaïa), philologue italien d'origine juive, né à Goritz en 1829. Tout en faisant du commerce, il s'adonna avec passion à la linguistique. Après dix ans de recherches, il publia ses *Etudes orientales et linguistiques* (Milan, 1854-1855), où il se révélait comme un maître. Ses savants travaux lui valurent d'être nommé professeur de philologie à l'académie de Milan (1860), et sénateur (1880). Ses principaux ouvrages sont : *Etudes critiques de linguistique* (1861-1877) ; *Phonologie comparée du sanscrit, du grec et du latin* (1870), etc. Par la publication de ses *Saggi ladini* (*Essais sur la langue des Rhètes*), et par la fondation de l'*Archivio glottologico italiano*, il a ouvert la voie aux recherches érudites sur les dialectes et patois de l'Italie.

ASCOLI di Satriano (lat. *Asculum Apulum*), ville d'Italie (Apulie), prov. de Foggia ; 8.000 hab. Bataille indécise entre Pyrrhus et les Romains (279 av. J.-C.).

ASCOLI-PICENO (PROVINCE D'), une des quatre provinces des Marches italiennes, couvrant une superficie de 2.063 kilom. carr., peuplée de 216.200 hab.

— BIBLIOGR. : *Guido della provincia d'Ascoli-Piceno* (Ascoli, 1889).

ASCOLIES (*ass* — du gr. *askos*, outre) n. f. pl. Divertissement, appelé aussi *ascoliasme*, qui faisait partie des dyonisiaques champêtres, chez les anciens Grecs. Lorsqu'on avait sacrifié un bouc, de sa peau on faisait une outre qu'on emplissait d'air et qu'on frottait d'huile extérieurement. Chacun sautait à son tour sur cette outre, et celui qui parvenait à s'y maintenir remportait le prix.

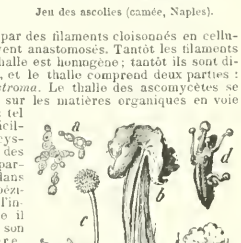
Jeu des ascolies (camée, Naples).

ASCOMYCÈTES (*ass* — du gr. *askos*, outre, et *mukês*, champignon) n. m. pl. Ordre de la classe des champignons. — *Un* ASCOMYCÈTE.

— ENCYCL. Le thalle des *ascomycètes* est constitué par des filaments cloisonnés en cellules, ramifiés et souvent anastomosés. Tantôt les filaments sont libres, et le thalle est homogène ; tantôt ils sont diversement groupés, et le thalle comprend deux parties : le *mycélium* et le *stroma*. Le thalle des ascomycètes se développe souvent sur les matières organiques en voie de décomposition : tel est le cas des pénicilles, des stérigmatocystes, des levures, des aspergilles, etc. ; parfois aussi, il vit dans la terre humide (pézize, morille, etc.), à l'intérieur de laquelle il forme quelquefois son appareil sporifère, comme on l'observe pour la truffe.

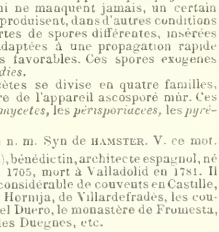
Ascomycètes : *a*, levure de bière, et *b*, helvelle crispée (discomycètes) ; *c*, aspergille rampant (périsporiacées) ; *d*, ergot de seigle (pyrénomycètes) ; *e*, parmélie du tilleul (lichens).

L'appareil sporifère qu'on voit se développer chez les ascomycètes a pour élément essentiel l'*asque*, cellule mère produisant dans son intérieur un certain nombre (ordinairement huit) de spores libres. Les asques sont généralement localisés sur le thalle et situés dans ses appareils spéciaux nommés « périthèces ». L'hyménium du périthèce comprend non seulement des asques, mais encore des cellules stériles appelées *paraphyses*.

Outre les asques, qui ne manquent jamais, un certain nombre d'ascomycètes produisent, dans d'autres conditions de milieu, plusieurs sortes de spores différentes, insérées sur des filaments et adaptées à une propagation rapide dans des circonstances favorables. Ces spores exogènes portent le nom de *conidies*.

L'ordre des ascomycètes se divise en quatre familles, fondées sur la structure de l'appareil ascosporé mûr. Ces familles sont : les *discomycetes*, les *périsporiaceés*, les *pyrénomycetes*, les *lichens*.

ASCOMYS (*ass*, *miss*) n. m. Syn de HAMSTER. V. ce mot.

ASCONDO (François), bénédictin, architecte espagnol, né à Surreta (Biscaye) en 1705, mort à Valladolid en 1781. Il construisit un nombre considérable de couvents en Castille, ainsi que les églises de Hornija, de Villardefrades, les couvents de Santa-Maria del Duero, le monastère de Fromesta, celui de Saint-Pierre des Duegnes, etc.

ASCONIDÈS (*ass* — du gr. *askos*, outre) n. m. pl. Famille d'éponges calcaires à parois percées de canaux simples. — *Un* ASCONIDÉ.

ASCONIUS Pedianus (Quintus), grammairien latin, né à Padoue. Il tint à Rome une école d'éloquence sous Tibère et mourut sous Néron, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, après avoir perdu la vue depuis de longues années. Tite-Live et Quintilien, qui avaient suivi ses leçons, parlent de lui avec éloge. Asconius était l'auteur d'une *Vie de Virgile* et d'une *Vie de Salluste*, aujourd'hui perdues. Il avait été l'ami du premier. Commentateur de Cicéron, ses remarques sur les discours *Pro Pisone*, *Pro Scauro*, *Pro Milone*, *Pro Cornelio*, *Pro toga candida*, découvertes en 1416 par Poggio, ont été éditées en 1875 par Kiessling et Schaell. On possède également de lui des fragments de scolies sur Cicéron qui ont été découvertes par le cardinal Angelo Maï à Bobbio et que Orelli reproduit dans son édition de Cicéron. Il paraît, au contraire, qu'il n'est pas l'auteur des remarques, surtout grammaticales, sur les *Verrines* qui lui ont été longtemps attribuées.

ASCOPHANE (*ass* — du gr. *askos*, outre, et *phaineia*, paraître) n. m. Genre de champignons discomycètes, placé entre les groupes des ascobolées et des pézizées, et qui se développent sur les fumiers.

ASCOPHITES (*ass*) n. m. pl. Sectaires du IIe s., qui se rattachent aux *archontiques*. (V. ce mot.) — *Un* ASCOPHITE.

ASCOPHORE ou **ASCOPHORA** (du gr. *askos*, outre, et *phoros*, qui porte) adj. Qui porte un utricule, un godet.

— n. m. Genre de champignons microscopiques, famille des mucorinées. L'espèce type croît sur la vieille colle de farine, dans les cavités du pain, etc.

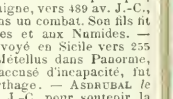

ASCOPHYCÉES (*ass* — du gr. *askos*, outre, et *phukos*, algue) n. f. pl. Syn. de FUCACÉES. (Terme peu usité.) — *Une* ASCOPHYCÉE.

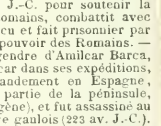

Ascophores : *a*, gr. nat. ; *b*, *c*, *d*, div. états gr. 18 fois.

ASCOPHYTES n. m. pl. Hist. rel. V. ASCOPHITES.

ASCOSPORE (*as-scoss* — du gr. *askos*, outre, et *spora*, semence) n. f. Nom donné par certains auteurs aux spores des ascomycètes, naissant par formation libre on par division dans les asques.

— Genre de champignons appartenant à la famille des périsporiacées, tribu des périsporiées.

ASCOSPORÉES (*as-coss*) n. f. pl. Ordre de lichens. — *Une* ASCOSPORÉE.

ASCOT (*sko*) n. m. Sorte de serge commune. V. ANASCOT.

ASCOT, village d'Angleterre, près de Windsor (Berkshire), où se trouve le champ de courses favori de la haute aristocratie et de la royauté depuis Georges IV. Son éloignement de Londres le met à l'abri de la foule immense et des gens suspects qui fréquentent Epsom.

ASCOUGH (sir George), vice-amiral anglais, né à South-Kelsey, mort en 1673. En 1651, il soumit à l'autorité du parlement les colonies anglaises des Antilles et de l'Amérique, livra plusieurs combats aux amiraux hollandais Van Tromp, Ruyter, et fut fait prisonnier en 1666.

ASCQ, comm. du Nord, arrond. et à 8 kilom. de Lille, sur la Marcq, affl. de la Deule ; 2.450 hab. (*Ascquois*.)

ASCRA n. f. Bot. Syn. de BANARE.

ASCRA, petite ville de l'anc. Béotie. Patrie d'Hésiode.

ASCRÉEN, ENNE (*ass*, *in*, *èn*), celui, celle qui est d'Ascra. — *Les* ASCRÉENS.

— Adjectiv. Qui appartient à Ascra ou à ses habitants.

— Surnom d'Hésiode : *Opposer l'*ASCRÉEN *au Stagirite*.

ASCURUM ou **ASCURUS**, ville de l'Afrique anc., sur les confins de la Maurétanie césarienne et de la Tingitane. Peut-être la petite ville actuelle d'*Aschkure*, entre Boue et Constantine.

ASCUS, géant qui, de concert avec Lycurgue, lia Bacchus et le précipita dans un fleuve. Mercure, selon les uns, Jupiter, selon d'autres, vainquit le géant, l'écorcha et fit de sa peau une outre (en gr. *askos*).

ASCYRE (gr. *askuron*, millepertuis) n. m. Section du genre millepertuis ou *hypericum*.

ASDRUBAL ou **HASDRUBAL**, nom de plusieurs généraux carthaginois célèbres, dont les plus connus sont les suivants : ASDRUBAL, fils de Magon, fut onze fois l'un des suffètes ou magistrats suprêmes de la république, commença la conquête de la Sardaigne, vers 489 av. J.-C., et reçut une blessure mortelle dans un combat. Son fils fit avec éclat la guerre aux Maures et aux Numides. — ASDRUBAL, fils d'Hannon, fut envoyé en Sicile vers 255 av. J.-C., attaqua le proconsul Métellus dans Panorme, perdit une grande bataille, et, accusé d'incapacité, fut mis à mort à son retour à Carthage. — ASDRUBAL *le Chauve*, fut envoyé vers 215 av. J.-C. pour soutenir la révolte des Sardes contre les Romains, combattit avec une grande valeur, mais fut vaincu et fait prisonnier par Manlius. L'île entière tomba au pouvoir des Romains. — ASDRUBAL, surnommé *le Beau*, gendre d'Amilcar Barca, beau-frère d'Annibal, suivit Amilcar dans ses expéditions, et lui succéda dans son commandement en Espagne, l'an 230 av. J.-C. Il conquit une partie de la péninsule, fonda Carthage la Neuve (Carthagène), et fut assassiné au milieu de ses succès par un esclave gaulois (223 av. J.-C.). — ASDRUBAL *Barca*, fils d'Amilcar et frère du grand Annibal, commanda les troupes carthaginoises en Espagne, où il remporta une grande victoire sur les deux Scipions, l'an 213 av. J.-C. Ayant reçu l'ordre d'aller rejoindre son frère en Italie, il franchit les Alpes avec une armée de soixante mille hommes, mais les consuls Claudius Nero et Livius Salinator marchèrent à sa rencontre et le vainquirent complètement près du Métaure (207 av. J.-C.). Il fut tué et sa tête fut jetée dans le camp d'Annibal, qui s'écria amèrement à cette vue : *Je reconnais la la fortune de Carthage !* — ASDRUBAL, général carthaginois, fils de Giscon, prit le commandement de l'armée d'Espagne après le départ d'Asdrubal Barca pour l'Italie (207 av. J.-C.), combattit Scipion en Afrique et fit échouer ses projets sur Utique (204), grâce à l'appui que lui prêta Syphax, roi des Numides, à qui il avait donné sa fille Sophonisbe. Mais l'année suivante, le général romain vainquit Asdrubal et Syphax, à la bataille des grandes Plaines. — ASDRUBAL, surnommé *Hædus*, fut envoyé à Rome après la bataille de Zama (201 av. J.-C.), pour obtenir la ratification du traité conclu entre Scipion et Carthage. « Quels dieux, lui dit-on dans le sénat, rendez-vous garants de la sincérité de vos serments ? — Les mêmes, répondit-il, qui ont si sévèrement puni nos parjures. » Cette réponse basse, mais habile, lui fit obtenir la paix. — ASDRUBAL, général carthaginois, défendit Carthage contre Scipion Emilien. Quand la ville fut prise, il se retranca dans le temple d'Esculape avec sa femme, ses enfants et une poignée de soldats. Mais peu après il en sortit furtivement et alla se jeter aux genoux de Scipion. Sa femme, indignée, le couvrit d'imprécations, mit le feu au temple et se précipita dans les flammes avec ses enfants (146 av. J.-C.). Asdrubal se tua lui-même peu de temps après. — ASDRUBAL, petit-fils de Massinissa, roi des Numides, fut associé au précédent pour commander les troupes qui défendaient Carthage contre les Romains. Il brûla la flotte ennemie, mais fut ensuite accusé de trahison et massacré (147 av. J.-C.).

ASE (gr. *asê*, dégoût) n. f. Gêne épigastrique, accompagnée d'une anxiété générale.

ASEB n. m. Alchim. Syn. de ASFOR.

ASÉCA, anc. ville de la Palestine (tribu de Juda), entre Jérusalem et Eleuthéropolis. Josue y poursuivit les cinq rois chananéens. David tua Goliath entre Aséca et Socho.

A secrète offense secrète vengeance, drame de Calderon. C'est une tragédie domestique qui roule sur la vengeance d'un époux contre un homme qu'il croit à tort l'amant de sa femme. Le mari fait périr secrètement l'amant, met ensuite le feu à sa propre maison, et profite du désordre pour tuer sa femme. Le crime est révélé à Sébastien, roi de Portugal, qui applaudit à la conduite de l'époux. Ce drame, farouche et terrible, à côté de passions portées au paroxysme et de métaphores absurdes, renferme des passages pathétiques et intéressants.

ASEDI THOUSI. Hist. pers. V. ASADI THOUSI.

ASEGA, nom d'un chef des Rustringes (tribu de la Frise), et auteur supposé d'un recueil de lois publié en 1805 à Berlin par Wearda.

ASÉITÉ (du lat. *a*, par, et *se*, soi) n. f. Existence par soi-même. Mot dont se servent les théologiens pour exprimer l'indépendance de l'Être suprême, qui existe *a se*, c'est-à-dire de lui-même : *L'*ASÉITÉ *est un attribut exclusif de la Divinité. Les matérialistes accordent l'*ASÉITÉ *à la matière.* ‖ On écrit aussi ASSÉITÉ.

ASELLE (du lat. *asellus*, petit âne) n. m. Genre de crustacés isopodes cuisopodes, famille des *asellides*, renfermant de petits cloportes plats, qui fréquentent dans les eaux douces de l'hémisphère boréal.

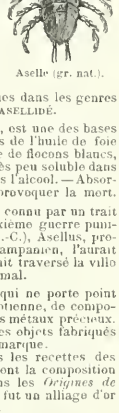
Aselle (gr. nat.).

Citons l'*asellus aquaticus* (France); l'*asellus cavaticus* (puits des grottes, grands fonds du lac de Genève), etc.

ASELLI (Gaspard), médecin italien, né à Crémone vers 1581, mort à Milan en 1626. Il s'est immortalisé par la découverte des vaisseaux chylifères, qu'il observa en 1622, en disséquant un chien tué pendant le travail de la digestion. Cette grande découverte fut publiée un an après la mort de son auteur, par les soins de ses amis, dans cet ouvrage : *De lacteibus, sive lacteis venis, quarto vasorum mesentericorum genere, nuvo invento* (Milan, 1627).

ASELLIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés isopodes cuisopodes, renfermant des formes aquatiques réparties dans les genres *munna*, *jaera*, *asellus*, *limnoria*. — *Un* ASELLIDÉ.

ASELLINE n. f. *L'asselline*, $C^{24}H^{13}Az^4$, est une des bases retirées par A. Gautier et L. Mourgues de l'huile de foie de morue. Elle se présente sous forme de flocons blancs, amorphes, inodores à froid. Elle est très peu soluble dans l'eau, soluble dans l'éther et surtout dans l'alcool. — Absorbée en quantité suffisante, elle peut provoquer la mort.

ASELLUS (Claudius), soldat romain, connu par un trait que rapporte Appien. Pendant la deuxième guerre punique, lors du siège de Capoue (212 av. J.-C.), Asellus, provoqué en combat singulier par un Campanien, l'aurait poursuivi jusque dans les murs et aurait traversé la ville entière au galop, sans éprouver aucun mal.

ASEM ou **ASÉMON** (du gr. *asêmos*, qui ne porte point de marque) n. m. Alliage d'origine égyptienne, de composition variable, imitant plus ou moins les métaux précieux. Son nom semble venir de ce fait que les objets fabriqués avec cet alliage ne portaient point de marque.

— ENCYCL. L'*asém*, qui figure dans les recettes des alchimistes, est un alliage complexe dont la composition n'est pas constante. Il a été décrit dans les *Origines de l'alchimie*, de Berthelot. A l'origine, ce fut un alliage d'or et d'argent; plus tard, l'or disparut de la formule de composition, l'argent lui-même n'y figure pas toujours. Les papyrus de Leyde donnent une trentaine de formules d'asém se rapportant à douze alliages différents : étain et argent, étain et mercure, etc.

Asemum (gr. de moitié).

ASEMUM (*sé-mom'* — du gr. *asémos*, qui ne porte aucun signe) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, renfermant des capricornes de taille moyenne, dont l'espèce type des montagnes de l'Europe s'est répandue avec les pins, où vit sa larve, dans la forêt de Fontainebleau. C'est l'*osemum striatum*, dont la variété *nyreste* est du Tyrol et des Alpes.

ASÈNES, nom d'un peuple de l'Indo; cap. *Bucéphalie*. — *Un* ASÈNE.

ASEPSIE (du gr. *a* priv., et *sépsis*, infection) n. f. Absence de tout germe microbien : ASEPSIE *d'une plaie*. ‖ Méthode ayant pour objet d'éviter l'introduction des germes microbiens dans l'organisme : *La chirurgie contemporaine se porte vers l'*ASEPSIE, *de préférence à l'*ANTISEPSIE. ‖ On écrit aussi ASEPTIE.

— ENCYCL. La méthode aseptique, en médecine et en chirurgie, consiste non à lutter contre une infection existante, mais à écarter toute cause d'infection. L'*asepsie* peut se substituer à l'*antisepsie* toutes les fois qu'il s'agit d'un sujet ou d'une région indemne d'infection antérieure; elle a sur l'antisepsie l'avantage de ne pas exiger l'emploi de substances toxiques.

L'usage de l'eau, récemment filtrée sur la porcelaine dégourdie (filtre Pasteur), ou mieux bouillie, tant pour l'alimentation que pour les soins de propreté de la peau, de la bouche, etc.; l'ingestion d'aliments, de boissons stérilisés par une température suffisamment élevée (au moins 100°) et maintenue assez longtemps à cette température (au moins un quart d'heure), la stérilisation de l'air par la lumière du soleil, et au besoin par des pulvérisations d'eau pour abattre les poussières, telles sont les pratiques d'asepsie conseillées par l'hygiène pour les gens bien portants. L'asepsie médicale et chirurgicale exige la désinfection ou la stérilisation (v. DÉSINFECTION, STÉRILISATION) de tous les objets contaminés qui peuvent apporter des germes d'infection dans l'organisme, soit par les voies naturelles, soit par des plaies, soit encore par les parois des locaux, les objets mobiliers, la literie, le linge, les vêtements, les instruments et objets de pansement, les mains. L'asepsie est d'autant plus facile à réaliser que les objets sont moins nombreux et d'une forme moins compliquée. Dans une salle d'opération, la lumière doit être abondante, les murs doivent être de couleur claire, de surface lisse et sans anfractuosités, pour pouvoir être lavés, ainsi que le sol et tous les ustensiles. Une abondante pulvérisation d'eau est utile avant toute opération pour abattre les poussières.

L'ébullition à l'eau pure ou additionnée de substances antiseptiques pour les objets qui peuvent la supporter, l'étuve à chaleur sèche pour les autres, sont les moyens ordinairement employés pour aseptiser les instruments, les objets de pansement et les blouses ou tabliers revêtus par le chirurgien et ses aides. La propreté du champ opératoire et des mains exige des soins minutieux.

Les brosses en crin, qui jouent un rôle important dans le savonnage de la peau du malade, ainsi que des mains du chirurgien et des aides, exigent des soins spéciaux, recommandables, d'ailleurs, même pour l'hygiène courante. Il faut, avant de s'en servir et après s'en être servi, les faire bouillir dans une solution de carbonate de soude à 1/100, et, dans l'intervalle, les conserver immergées dans de l'eau bouillie.

On doit procéder de même pour les sondes urétrales, qui causent souvent, faute de soins de la part des malades, l'infection de la vessie.

En somme, l'asepsie est la propreté irréprochable, non pour l'œil nu, mais pour l'œil armé du microscope.

ASEPTIQUE (rad. *asepsie*) adj. Exempt de tout germe septique, plus généralement de tout microorganisme : *Pansement* ASEPTIQUE. ‖ Qui se rapporte à l'asepsie : *Méthode* ASEPTIQUE.

ASEPTISER v. a. Rendre aseptique.

ASEPTOL (du gr. *a* priv., et *sépsis*, infection) n. m. Nom, en pharmacologie, de l'acide sozolique ou sulfobenzidique, solide, cristallin, donnant par deliquescence un liquide sirupeux, rougeâtre, succédané de l'acide phénique, moins toxique. A l'intérieur, en limonade à 6 p. 100; à l'extérieur, en solution de 1 à 10 p. 100.

ASER, fils de Jacob, chef d'une des douze tribus d'Israël.

ASER, nom d'une des douze tribus des Hébreux, dans la Galilée, entre la Phénicie au N., la Méditerranée à l'O., la tribu de Zabulon au S., et celle de Nephtali à l'E. ‖ Nom d'une ville de la tribu de Manassé.

ASÉROÉ (du gr. *asêros*, dégoûtant) n. m. Genre de champignons, voisin du genre phallus.

ASES, dieux scandinaves, qui prennent chez les peuples teutoniques les noms de *Ansvs*, *Oses*.

— ENCYCL. Les *Ases* représentent les forces de la nature et leur antagonisme. Toujours en lutte avec les Géants de la Gelée, les Ases finiront par succomber, mais pour renaître plus forts. Du reste, ces Géants semblent avoir précédé les dieux. Du chaos sortirent d'abord *Ymir*, le père des Géants, et la vache *Audhumbla* (V. ce mot.) De Bôr et d'une fille des Géants naquirent les trois Ases : *Odhin* (l'Air), *Vili* (la Lumière) et *Vé* (le Feu). Ceux-ci attaquent les Géants, tuent Ymir, et, avec son corps, forment le ciel, la mer et la terre. Ils créent ensuite *Askr* et *Embla* (v. ce mot), puis se bâtissent la cité de *Asgard* (v. ce mot), où viennent habiter *Freyja* (le Ciel serein), épouse d'*Odhin*, *Thôr* (le Tonnerre), *Baldr* (le Printemps), *Heimdallr* (le Matin); les déesses : *Sif* (la Moisson), *Nanna* (la Fleur), *Locki*, qui, partisan tantôt des Ases et tantôt des Géants, semble symboliser l'instabilité des saisons. Pendant les loisirs que leur laissent les Géants, les Ases s'amusent à guerroyer entre eux, donnent la chasse au sanglier *Sahrimnir*, immortel comme eux, et boivent d'intarissables festins dans lesquels coulent à flots la bière et l'hydromel, et où figurent les pommes d'Iddhun, qui leur assurent la jeunesse. Mais les Ases connaissent l'avenir; ils savent que les Géants, alliés au feu dévorant *Surtr* et à Locki, prendront l'Asgrad, et les extermineront après un combat acharné. Un jour viendra ensuite où le « Fort d'en Haut » rétablira un monde plus beau; où les Ases renaîtront pour exterminer à jamais les génies du mal. Dans leur lutte contre les Géants, les Ases ont été aidés par les braves que les *Valkyries*, les « Vierges des combats », avaient choisis sur la terre et fait entrer dans la *Valhal*. C'est là qu'en attendant le jour fatal, ils ont vécu de la vie des dieux; ils renaîtront avec eux. — Telle la théogonie scandinave ressort des deux recueils islandais qui portent le nom de *Edda*, et d'un fragment d'un poème épique appelé *Voluspa* (ou *Révélation de la Vala*).

ASEXUÉ (*sé-ksu-é*), **ÉE** [du gr. *a* priv., et de *sexe*] adj. Hist. nat. Privé, dépourvu de sexe : *Fleur* ASEXUÉE. Syn. ÉSEXUÉ, ÉE. ‖ On dit aussi ASEXE, et ASEXUEL, ELLE.

ASFAR (BENOU-), mot arabe signifiant les *fils*, les peuples *roux*, et appliqué spécialement aux descendants d'Esaü, surnommé *Edom* (en hébreu, *rouge*) qui ne sont autres que les Edomites ou Iduméens. *Asfar* signifie proprement *jaune*, et, par extension, *roux* et *blond*. Aussi les Arabes désignent-ils quelquefois sous le nom de *Benou-Asfar* les peuples d'origine germanique, et même les Romains et les Grecs, les Européens en général.

ASFELD, ch.-lieu de cant. (Ardennes), sur l'Aisne, arr. et à 23 kilom. de Rethel; 950 hab. (*Asfeldois, oises.*) A Ecry (ainsi s'appelait autrefois cette commune), furent défaits les Normands, en 883. — Le canton a 19 comm. et 7.195 hab.

ASFELD (BIDAL d'), famille originaire du duché de Brême, dont le chef, *Pierre* BIDAL, premier baron **d'Asfeld**, avait été nommé de Christine de Suède auprès de Louis XIV, et qui eut quatre fils : **Asfeld** (Alexis BIDAL, baron d'), né vers 1648, mort en 1689. Il servit avec distinction sous le duc de Luxembourg et le maréchal de Créqui; il s'illustra par la défense de Bonn, d'où, assiégé pendant deux mois par l'électeur de Bavière et le duc de Lorraine, il sortit avec les honneurs de la guerre; il fut tué à Aix-la-Chapelle); — **Asfeld** (Benoît BIDAL, baron d'), frère du précédent, né en 1652, mort en 1715. Il seconda son frère dans la défense de Bonn, et prit ensuite une part brillante aux campagnes de Flandre, d'Italie et du Rhin); — **Asfeld** (Jacques-Vincent BIDAL d'), théologien, frère des précédents, né en 1664, mort à Paris en 1745. Il était abbé de Vieuville, fut mêlé aux querelles du jansénisme, et mis à la Bastille en 1721. Il a écrit, notamment : *Avant-propos aux règles pour l'intelligence des saintes Ecritures* [1706]; — **Asfeld** (Claude-François BIDAL, chevalier, puis marquis d'), frère des précédents, maréchal de France, né en 1667, mort en 1743. Il succéda au maréchal de Berwick dans le commandement de l'armée, en 1734. Continuateur de Vauban, il s'illustra surtout par l'attaque et la défense des places. Il se distingua particulièrement à la bataille d'Almanza (1707), à la prise de Fribourg-en-Brisgau (1713), et de Philipsbourg (1734).

ASFOR n. m. Nom donné à l'alun par les philosophes hermétiques. Syn. ASER.

ASGARD (littéralem. la *cour* ou *ville des Ases* (de mot *gard*, en danois, signifiant *enceinte*). Cité mythique, construite par les Ases, et qui était leur résidence habituelle.

ASGILL (Jean), publiciste et sectaire anglais, mort en 1738. Il est connu par la publication d'un ouvrage : *the Possibility of avoiding Death* (1700), brûlé comme blasphématoire, et dans lequel il soutenait que ceux qui croient fermement en Jésus-Christ ne meurent point sur la terre. Il fut jeté en prison pour dettes, et y languit plus de trente ans.

ASGILL (sir Charles), général anglais, mort en 1823. Il fut envoyé en Amérique pour servir sous les ordres de Cornwallis. Fait prisonnier et désigné par le sort pour être mis à mort, il fut sauvé par l'intercession du gouvernement français. Asgill accourut aussitôt à Versailles, pour remercier ses bienfaiteurs. Cet épisode a fourni le sujet de plusieurs romans. Nommé lieutenant général en 1800, après avoir fait les campagnes contre la France, sir Asgill devint gouverneur d'une partie de l'Irlande.

ASH (Edouard), médecin et physicien anglais, mort en 1829. Il démontra qu'il y a production d'électricité chaque fois que l'on met en contact des métaux inégalement oxydables. Cette découverte servit de base à la construction de la pile de Volta.

ASHAVÉRUS (*russ*), un des noms populaires du Juif errant. V. AHASVÉRUS.

ASHBOURNE (lord), homme politique anglais. V. GINSEN (*Thomas* MILNER-).

ASHBORNE ou **ASHBOURN**, ville d'Angleterre (comté de Derby), sur une branche de la Dove, affluent du Humber, par le Trent; 5.380 hab. Manufactures de coton et de dentelles; foire aux bestiaux importante. Défaite du Charles Ier par les Parlementaires (1644). — A Mayfield, près de Ashborne, ermitage où Moore a écrit *Lalla-Rookh*.

ASHBURNHAM (John, comte d'), pair d'Angleterre, né en 1797, mort en 1878. Lord Ashburnham s'est surtout fait connaître comme bibliophile. Ce fut lui qui acquit du trop fameux Libri les manuscrits qu'il avait dérobés aux bibliothèques publiques d'Italie et de France, et ceux que lui offrit le libraire Barrois, dont l'origine n'était pas moins suspecte. Après sa mort, Léopold Delisle proposa, au nom du gouvernement français, à l'héritier de lord Ashburnham, la somme de 700.000 francs, soit le double de la somme payée à Libri et à Barrois en 1847 et en 1849; dans sa réponse, le noble lord anglais fit observer à L. Delisle « qu'il n'avait pas calculé les intérêts accumulés depuis 1847 et 1849, de l'argent employé à l'acquisition des collections Libri et Barrois ». L'affaire ne fut pas poussée plus loin. Ajoutons, cependant, pour être complet, que lord Ashburnham ayant défié en quelque sorte L. Delisle de prouver que les feuillets du *Pentateuque* possédés par lui provenaient du célèbre *Pentateuque* de la bibliothèque de Lyon, les preuves fournies furent si accablantes, que, le 27 avril 1880, le comte remettait entre les mains de Léon Say, alors ambassadeur de France à Londres, les fragments du précieux manuscrit.

— BIBL. : L. Delisle, *les Manuscrits du comte d'Ashburnham* (Bibl. de l'éc. des Chartes [1883], t. XLIV, p. 202-224).

ASHBURNHAM (Thomas), général anglais, né en 1807, mort en 1872. Aide de camp de la reine pour sa belle conduite à Sutlej, il devint major général en 1854. Il fut chargé du commandement des forces expéditionnaires en Chine, en 1857, et du commandement supérieur de l'armée de l'Inde après cette expédition.

ASHBURNHAM Bertram, comte d'), vicomte de Saint-Asaph, homme politique anglais, né en 1840, à *Ashburnham*. Il succéda à son père en 1878, comme cinquième comte *d'Ashburnham*. Il organisa et présida le premier meeting tenu en Angleterre en faveur du *home rule* pour l'Irlande, et, en 1886, il fut élu président de la Société britannique du *home rule* (*British home rule Association*). Lord Bertram Ashburnham est propriétaire de la célèbre collection de manuscrits et de livres rares formée par son père, et dont la plus grande partie a été vendue en 1886 et en 1887.

ASHBURTON, ville d'Angleterre (comté de Devon); 2.900 hab. Patrie du célèbre Marlborough. Mines de cuivre et d'étain, ardoisières et carrières de marbre.

ASHBURTON, comté de la Nouvelle-Zélande, île du Sud (prov. de Canterbury); 9.500 hab. Ch.-lieu *Ashburton*, sur le fleuve côtier *Ashburton*; 3.700 hab.

ASHBURTON (Alexandre BARING, lord), banquier et homme politique anglais, né en 1774, mort en 1848. Second fils de sir Francis Baring, il devint, en 1810, à la mort de son père, chef de la maison de banque Baring frères, et entra, deux ans après, à la Chambre des communes. Jusqu'en 1820, il vota avec le parti whig; puis il passa aux tories. En 1834, sir Robert Peel le nomma président du Bureau du commerce, et le fit élever à la pairie, sous le titre de lord *Ashburton*. Lors de la discussion de l'acte qui, en 1844, modifia le régime de la Banque d'Angleterre, lord Ashburton se sépara de sir Robert Peel, et, en 1846, il vota également contre le rappel de la législation sur les céréales. En 1847, à propos du débat que souleva la crise commerciale, lord Ashburton publia un pamphlet intitulé : *Commercial and financial Crisis considered*, destiné à démontrer qu'en temps de crise la loi de 1844 ne pouvait qu'aggraver les souffrances du commerce et de l'industrie. Ce fut à la suite d'un entretien entre lord Ashburton et le gouverneur de la Banque que le chef du cabinet et le chancelier de l'Echiquier amoindrirent pour la première fois, en 1847, la suspension du fameux *Bank Act*.

ASHBURTON William Bingham BARING, baron), homme d'Etat anglais, fils du précédent, né en 1799, mort en 1864. Il fit longtemps partie de la Chambre des communes, et devint, sous le ministère de Robert Peel, dont il adopta les idées libre-échangistes, membre du Conseil privé. A la mort de son père, il entra à la Chambre haute (1848). Il se qualifiait de « conservateur libéral ». En 1861, il fut prési-

dent de la Société royale de géographie de Londres. Son titre de « pair » et ses droits passèrent à son frère cadet, Francis Baring, ancien membre du parlement, né en 1800, qui épousa, en 1833, une fille de Maret, duc de Bassano, ministre de Napoléon Ier.

Ashbury (Joseph), comédien anglais, né à Londres en 1638, mort à Dublin en 1720. Il avait été capitaine, et devint le plus grand acteur de son temps. Il donna des leçons à la reine Anne.

Ashby (sir John), amiral anglais, né en 1642, commandait l'*escadre bleue* à la sanglante bataille de la Hougue (1692), et fut accusé devant le parlement, par le ministre Nottingham, d'avoir, par sa négligence, laissé échapper à la destruction une partie de la flotte française. Il fut déchargé de l'accusation, mais il quitta le service.

Ashby (Turner), général américain, né à Rose-Hill (Virginie) vers 1824, tué près de Harrison-Burg (Virginie) le 6 juin 1862. Il était commerçant lorsque, en 1861, il leva un régiment de cavalerie, et devint bientôt un excellent officier. Lors de l'invasion de la vallée de la Shenandoah par Jackson, il couvrit avec sa cavalerie les mouvements de l'armée confédérée. Promu brigadier général en mai 1862, il fut mortellement atteint dans un engagement.

Ashby-de-la-Zouch, ville d'Angleterre (comté de Leicester); 8.500 hab. Ruines du château où fut enfermée Marie Stuart.

Ashby-de-la-Zouch, canal d'Angleterre, qui fait communiquer le canal de Coventry (comte de Warwick), au S. de Nuneaton, avec le canal de Leicester à Longhborough; 59 kilom. de développement.

Ashe (Thomas), poète anglais, né à Stockport en 1836. Il suivit la carrière ecclésiastique, et devint professeur dans divers collèges. Outre des traductions, on lui doit des recueils de vers : *Poèmes* (1859); *Peintures* (1861); un drame grec, *Histoire d'Hypsipyle* (1866); un roman d'*Edith*, etc. Ses poésies diverses ont été réunies sous le titre de *l'hants intermittents*. Ses vers sont généralement empreints de mélancolie.

Ashfield, ville de l'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), près de Sydney; 7.500 hab.

Ashfield (Edmund), peintre anglais, élève de Michael Wright, acquit une assez grande réputation vers 1680. Horace Walpole nous apprend que cet artiste fut également habile comme peintre à l'huile et au pastel. On cite de lui les portraits de lord Offulston et de lady Herbert. Son élève Lutterel, peintre et graveur à la manière noire, perfectionna ce genre de gravure, dans lequel s'exercèrent après lui un si grand nombre de ses compatriotes.

Ashford, ville d'Angleterre (comté de Kent), sur le fleuve cot. la Stour; 10.730 hab. Marché à bétail, lainage.

Ashik, poète persan, né en 1518, mort en 1571. Il occupa des postes importants, et employa ses loisirs à composer des poésies. Son principal ouvrage est intitulé : *le Livre des Poètes*. Il a écrit en langue turque un poème sur le siège de Szigeth, où Soliman II fut tué.

Ashikaga, nom d'une grande famille qui a fourni au Japon, entre 1335 et 1573, une dynastie de *Shiogouns* (v. ce mot) ou « maires du palais » héréditaires. Le règne des Ashikagas correspond à une des périodes les plus troublées de l'histoire japonaise. Takaoudzi, le premier des shiogouns ashikagas, parvint, à l'aide de trahisons, de guerres et d'intrigues, à supplanter les Hojos, régents héréditaires de Kioto, et à usurper leurs fonctions. Une véritable anarchie s'en suivit, et, de 1332 à 1392, il y eut même au Japon jusqu'à deux empires. Cependant, au milieu de ce désordre, deux successeurs de Takaoudzi se distinguèrent comme protecteurs des arts, qu'ils firent fleurir. L'un, Yoshimitsou (1367-1393), bâtit le Kinkakoudji (Palais d'or) existant encore à Kioto; un autre, Yoshimassa (1490), présida à la renaissance des arts : peinture, sculpture, architecture, musique, théâtre, etc. Il fit construire le Ginkakoudji (Palais d'argent).

C'est sous les derniers Ashikagas que les Portugais débarquèrent en 1542 au Japon, et en 1543, un seigneur de la province de Bungo envoya une ambassade en Portugal.

Ashikou (en sanscr. **Aksobhya**), le second des cinq grands Bouddhas ou Nioraïs du bouddhisme japonais, personnifie la vertu de convertir de Dai Niti Nioraï, la foi naissante et l'esprit de Bodhi, c'est-à-dire le premier pas dans la voie du salut, l'aspiration à la science suprême. Il gouverne la région de l'Est et forme une trinité mystique avec son émanation céleste : le *Bodhisattva Kongô-Satta*, et son émanation humaine : le *Bouddha Kanaka-Mouni*, second prédécesseur de Çâkya-Mouni sur la terre. V. Bouddhisme.

Ashikou Nioraï.

Ashinaga. V. Asinaga.

Ashland, ville des Etats-Unis (Wisconsin), sur le lac Supérieur; 11.465 hab. Ch.-lieu d'un comté peuplé de 20.000 hab.

Ashley (James-Nye), écrivain américain, né en 1816 à Providence (New-Jersey), mort en 1881 à New-York. Il collabora à plusieurs journaux, et rendit de grands services à la science électrique appliquée.

Ashley-Cooper. Biogr. V. Shaftesbury.

Ashmole (Elias), savant antiquaire anglais, né à Lichfield en 1617, mort à Londres en 1692. Après avoir servi dans l'armée royale, il s'adonna aux sciences et publia des compilations sur l'alchimie, ainsi qu'une *Histoire de l'ordre de la Jarretière* (Londres, 1672), qui lui valut, sous Charles II, la place de héraut d'armes de Windsor. Il avait recueilli un grand nombre d'objets curieux et d'antiquités, dont il fit don à l'université d'Oxford, et dont la collection fut appelée *Ashmolean Museum*.

Ashmun (Jehudi), abolitionniste américain, né à Champlain (Etat de New-York) en 1794, mort à New-Haven en 1828. C'est lui qui le premier, conçut le projet d'établir sur la côte d'Afrique une colonie de nègres affranchis. Chargé de l'exécution, il débarqua en 1822 au cap de Mensurado, et parvint à organiser la colonie de *Liberia*. Cet homme héroïque et dévoué mourut des suites des souffrances qu'il avait endurées.

Ashraf-Schah, roi de Perse, de la dynastie des Afghans, au commencement du XVIIIe siècle. Son règne fut troublé par des révoltes qui éclatèrent dans toutes les provinces de l'empire. Pressentant la prise d'Ispahan, il fit étrangler toutes ses femmes, pour empêcher qu'elles ne tombassent vivantes entre les mains de ses ennemis. Il fut tué dans un combat.

Ashtabula, ville des Etats-Unis (Ohio), sur l'*Ashtabula*, près de son embouchure dans le lac Erié; 10.250 hab. Commerce actif.

Ashton in Mackerfield, ville d'Angleterre (Lancastre); 13.380 hab. Houilles et cotonnades.

Ashton under Lyne, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur la Tame; 67.300 hab. avec *Stalybridge* (Chester). Houillères, forges et laminoirs, filatures de coton.

Asi ou **Aasi** (**El-**), fleuve de la Turquie d'Asie, plus connu sous le nom de *Oronte*.

Asia, nom latin de la province, puis du diocèse d'Asie. V. Asie (*Province* et *Diocèse d'*).

Asia, ville de l'anc. Asie Mineure (Lydie), au pied du mont Tmolus. — Ville anc. de l'Asie (Susiane), sur le Tigre.

Asia, planète télescopique, n° 67, découverte par Pogson, le 17 avril 1861.

Asiago, ville de la Vénétie; 6.200 hab. Fabrique de chapeaux de paille, dite *paille d'Italie*. Ch.-l. du distr. des *Sette Communi* (prov. de Vicence), peuplé de 25.100 hab.

Asialie (du gr. *a* priv., et *sialon*, salive) n. f. Défaut de salive.

Asialorrhée (du gr. *a* priv., *sialon*, salive, et *rhein*, couler) n. f. Diminution dans la sécrétion de la salive.

Asiano-Macédonique adj. Qui appartient à l'Asie et à la Macédoine. (Se dit particulièrement du mélange de tous les dialectes de la Grèce après la mort d'Alexandre.

Asiarcat (*cn*) n. m. Fonction d'asiarque.

Asiarque (du gr. *Asia*, Asie, et *arkhos*, chef) n. m. Dans la province romaine d'Asie, grand prêtre qui présidait au culte de Rome et d'Auguste. Il avait fini par avoir la surveillance des prêtres de tous les cultes. L'*asiarque* était nommé chaque année par une assemblée de citoyens notables. Comme les édiles à Rome, il devait faire célébrer des jeux à ses frais : aussi l'appelait-on souvent *munerarius*. Les dépenses occasionnées par ces réjouissances publiques atteignaient quelquefois des chiffres énormes : aussi peu de citoyens étaient-ils en état de remplir dignement les fonctions d'asiarque. Certains auteurs croient que ces deux fonctions appartenaient à deux magistrats différents.

Asias (*zi-ass*) n. m. Espèce de cithare, inventée, dit-on, par Terpandre, et en usage chez les Lesbiens de l'Asie.

Asiatico-européen, enne (*in, èn*) adj. Qui appartient à l'Asie et à l'Europe : *Population* asiatico-européenne.

Asiaticus, esclave de Vitellius et l'un des agents de ses plaisirs. Affranchi, puis nommé chevalier par son maître, il fut mis à mort après la chute de Vitellius (69 apr. J.-C.).

Asiatique adj. Qui est propre, particulier à l'Asie ou à ses habitants : *Mollesse* asiatique. || *Luxe asiatique*, Luxe excessif, exagéré comme celui qui distinguait les anciennes monarchies de l'Orient. || *Style asiatique*, Style emphatique, ampoulé, tel que devint le grec dans les colonies de l'Asie. A l'époque de Cicéron, on opposait l'éloquence *asiatique*, trop riche et trop colorée, à la simplicité et peu sèche de l'éloquence *néo-attique*. *Hortensius était le principal représentant de l'école asiatique*.

— Substantiv. Habitant de l'Asie : *Un* Asiatique. *Les* Asiatiques *sont généralement efféminés*.

— n. f. Erpét. Espèce de couleuvre d'Asie, qui a environ 33 centim. de longueur : *L'*asiatique *est inoffensive*.

— Encycl. *Sociétés asiatiques*. Depuis longtemps, les savants se sont groupés dans différents pays, afin de réunir leurs efforts et d'étudier à fond les langues, l'histoire, la littérature et les religions des différents peuples de l'Orient. La première société de ce genre fut fondée par les Hollandais à Batavia, en 1781; elle publia des séries de travaux intéressants : *Verhandelingen* (1780-1845); *Tijdschrift voor Nederlandsch Indie* (1842); *Tijdschrift voor Indische Taal, Land- en Volkenkunde* (1853). En 1784, l'illustre William Jones institua la *Société asiatique du Bengale* (*Asiatic Society of Bengal*), et elle publia jusqu'en 1833 *Asiatic Researches*; depuis 1832, elle publie un journal; à Bombay, à Madras, Malacca et Ceylan, des sociétés analogues furent fondées. En Europe, la *Société Asiatique de Paris* fut fondée en 1822. Depuis 1823 elle publie un journal dont la collection offre une suite non interrompue d'études précieuses. Presque en même temps, Colebrooke instituait à Londres la *Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland*, qui compte diverses sociétés affiliées, *North China branch* à Shangaï, et *Straits branch* à Singapore. La Société asiatique a d'abord publié des *Transactions*, puis un journal. En 1844, une réunion d'orientalistes fonda à Dresde la Société orientale allemande (*Deutsche Morgenlandische Gesellschaft*). Depuis 1846, elle publie une « Revue » à laquelle on a joint, à partir de 1847, des rapports ou mémoires annuels. L'Italie possède la *Società asiatica italiana*. Déjà, en 1842, la Société orientale américaine (*American Oriental Society*) s'était formée à Boston, et avait commencé la publication du *Journal of the American Oriental Society*. En outre, il existe encore quelques sociétés spéciales, telles que la *Société syro-égyptienne* (*Syro Egyptian Society*), qui a pris naissance à Londres en 1850; la *Société littéraire de Jérusalem* (*Literary Society of Jerusalem*), *English Palestine exploration Fund* (1872), etc.

Asiatique (en lat. *Asiaticus*), surnom donné à L. Cornelius Scipio, frère du premier Africain, à la suite de ses victoires « asiatiques » sur Antiochus.

Aside ou **Asida** n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, type de la sous-famille des *asidynés*, renfermant des formes de taille moyenne et de couleur grise ou noire, habitant les régions sablonneuses de l'Europe moyenne et de la région désertique de l'hémisphère boréal. On connaît près de cent espèces d'asides. L'*asida grisea* se trouve aux environs de Paris.

Aside (gr. nat.).

Asidères (du gr. *a* priv., et *sidêros*, fer) n. f. pl. Nom donné par Daubrée à l'une des trois grandes divisions des météorites. On range dans ce groupe les types dépourvus de fer métallique. Les principaux minéraux qui entrent dans la composition des *asidères* sont le péridot et l'augite. — *Une* asidère.

Asie ou **Asia**, fille de l'Océan et de Téthys, femme de Japet, mère d'Atlas, Prométhée et Epiméthée. Elle donna son nom à l'une des parties du monde.

Asie, une des cinq parties du monde. Elle est située à l'E. de l'Europe, et comprise tout entière dans l'hémisphère boréal.

Limitée au N. par l'océan Glacial arctique, à l'E. par l'océan Pacifique et la mer de Chine, qui la séparent de l'Amérique et de l'Océanie, au S. par l'océan Indien, à l'O. par la mer Rouge et le canal de Suez, qui la séparent de l'Afrique, par la Méditerranée, la mer Noire, le Caucase, la mer Caspienne, le fleuve et les monts Ourals, qui la séparent de l'Europe, l'Asie est un continent massif, dont les plus grandes dimensions mesurent, de l'O. à l'E. (du cap Baba, en Asie Mineure, au cap Est), 10.500 kilom., du N. au S. (du cap. Tchéliouskine au cap Bouron, dans la presqu'île de Malacca), 8.500 kilom., et dont la superficie est d'environ 43 à 45 millions de kilom. carr. C'est la plus grande des parties du monde. Au reste, l'Europe, à laquelle elle est rattachée si largement, peut être considérée comme une péninsule de l'Asie, et on réunit parfois ces deux parties du monde en une seule : l'*Eurasie*.

— Géologie. La géologie de l'Asie n'est pas encore très bien connue dans ses détails. Voici, cependant, ce qu'il est possible de dire de la répartition des différentes couches de terrain sur ce vaste continent, en commençant par les couches les plus anciennes.

Groupe primitif. Dans les Indes, la série gneissique forme le plateau qui s'étend de Ceylan jusqu'à l'Assam, en passant par les provinces de Madras et du Bengale.

Le *système huronien* se trouve en Chine, où cette série, formée de grès et de conglomérats sans fossiles, atteint 4.000 mètres d'épaisseur.

Silurien. Les formations coralligènes siluriennes sont très étendues en Sibérie, en Chine, dans l'Himalaya.

Dévonien. L'étage hercynien, passage entre le silurien et le dévonien, se rencontre dans l'Oural du sud. La mer dévonienne s'est étendue jusqu'en Asie, car on retrouve les fossiles des Ardennes jusqu'en Chine.

Carbonifère. En Arménie, en Perse, on observe le calcaire à fusulines, qui se continue à travers l'Asie jusqu'en Chine et au Japon. En Chine, le houiller atteint une puissance considérable; on le retrouve dans toutes les provinces du Nord (Petchili, Chansi, etc.) et dans le sud de l'Empire, dans le Setchouen. Dans l'Hindoustan, des couches continentales forment l'étage dit « de Gondwana », avec plantes et vertébrés, qui correspond au carbonifère, au permien et à la base des terrains secondaires.

La mer du *permien* inférieur a laissé des traces en Arménie, où les calcaires de Djoulfa ont fourni un remarquable mélange de formes carbonifères et permiennes avec ammonites. Dans le Turkestan et en Perse, on retrouve encore les mêmes formations.

Le *trias* existe en Arménie, dans la Sibérie orientale, à l'embouchure de l'Olének, au Japon, dans l'Himalaya, dans les Indes. Le trias moyen ou muschelkalk se présente dans les Indes, et le trias supérieur près de Werkhotansk, sur la Iana (Sibérie nord-orientale) et au Japon.

On a constaté la présence des *terrains jurassiques* dans les Indes. Ce sont des assises qu'il faut rapporter au rhétien ou à l'hettangien, et qui contiennent des dépôts de grès et de combustible; on reconnaît aussi le bathonien, le callovien, l'oxfordien et les étages supérieurs. Au Tonkin, on trouve des gisements de houille rhétiens, et il ne serait pas impossible d'attribuer au même étage certaines couches existant en Chine.

L'Asie occidentale présente des *dépôts crétacés* qui ont des rapports avec ceux de l'Europe et ceux de l'Afrique; ils recouvrent une partie de l'Asie Mineure, le Caucase, la Syrie, la Palestine. Les calcaires à hippurites s'étendent depuis l'Arabie jusqu'au N. des bouches de l'Indus, à travers la Perse, l'Afghanistan et le Béloutchistan. On retrouve le crétacé au Thibet, dans le Touran, le Turkestan. Le crétacé, depuis le cénomanien jusqu'au sénonien, apparaît dans le sud de l'Asie et dans l'Asie orientale, depuis les Indes jusqu'à la région de l'Amour. Dans les Indes, il offre des intercalations de roches éruptives noires, analogues à des basaltes. Le crétacé existe également au N.-O. de Pondichéry, dans l'Assam et au pied sud de l'Himalaya, en Birmanie, à Timor et à Bornéo.

Les *terrains tertiaires* sont très importants : c'est ainsi que l'*éocène* occupe une grande partie de l'Asie; le *miocène* existe dans l'ouest et manque dans le nord. Aux Indes, on trouve dans le groupe de Gaj une formation gypseuse miocène et des dépôts marins. On a beaucoup étudié les dépôts d'eau douce des monts Siwalik; ce sont des grès et argiles contenant les restes de curieux mammifères, tels que le *sivathérium*, le *brahmathérium*. Ces dépôts d'eau douce se montrent dans l'Himalaya, au Thibet, en Chine, au Japon, à Java.

Pléistocène. Le loess est très bien développé en Chine, où il atteint quelquefois une épaisseur de 600 mètres; c'est une argile très fine, soulevée par le moindre vent; aussi considère-t-on ces dépôts comme de formation éolienne, c'est-à-dire formés par des poussières accumulées par le vent : on les trouve dans les steppes, dans le désert de Gobi.

On a découvert en Sibérie, dans le sol glacé, de nombreux restes de mammouth et de rhinocéros à narines cloisonnées. Les glaciers n'ont pas couvert les plaines de la Sibérie, mais il y en avait dans le Caucase, le Thianchan, l'Himalaya et peut-être le Liban.

CARTE GÉNÉRALE DE L'ASIE

OCÉAN GLACIAL ARCTIQUE
OCÉAN ATLANTIQUE
OCÉAN PACIFIQUE
OCÉAN INDIEN
OCÉANIE
MER BLANCHE
MER BALTIQUE
MER NOIRE
MER CASPIENNE
MER D'ARAL
MER ROUGE
MER D'OMAN
MER DE BÉRING
MER D'OKHOTSK
MER DU JAPON
MER JAUNE
MER DE CHINE MÉRIDIONALE
MER DE CÉLÈBES
MER DE MARMARA
MER DE KARA
EUROPE
EMPIRE DE RUSSIE
SIBÉRIE
SIBÉRIE OCCIDENTALE
SIBÉRIE ORIENTALE
MANDCHOURIE
MONGOLIE
EMPIRE CHINOIS
TIBET
Plateau du Tibet
TURKESTAN
TURKESTAN CHINOIS
EMPIRE PERSE
Iran
ARABIE
EMPIRE DES INDES
HINDOUSTAN
INDO-CHINE
SIAM
Golfe du Bengale
Golfe d'Aden
Monts Altaï
Monts Célestes
Monts Kouen-Lun
Monts Hindou-Kouch
Monts Himalaya
Monts Oural
Monts Stanovoi
Monts Khingan
Monts Tchoukotskoi
Monts Kamtchatka
Monts Aldanskaia
Monts Sakhalin
Monts Kouriles
Monts Tchoukhrs
Monts Koriaks
Monts Ouralsk

ASIE

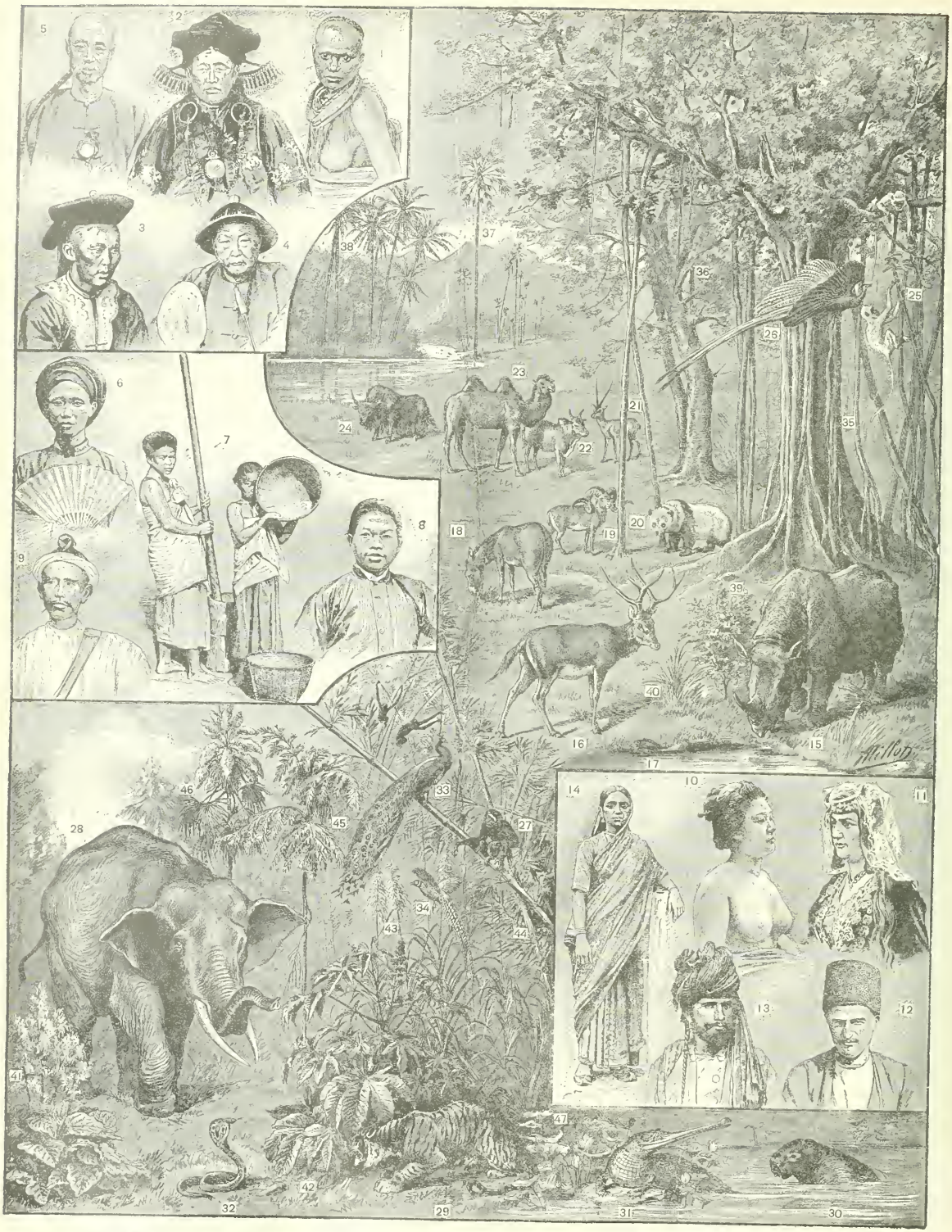

1. Femme négrita des [illegible] — 2. Femme bouriate. — 3. Prince [illegible] — 4. Gouverneur mandchou à Ourga. — 5. Lettré chinois de Pékin. — 6. Lettré annamite. — 7. Femmes cambodgiennes. — 8. Siamois de Bangkok. — 9. Ambassadeur birman. — 10. Japonaise. — 11. Géorgienne. — 12. Persan. — 13. Afghan. — 14. Femme hindoue. — 15. Rhinocéros unicorne. — 16. Cerf de David. — 17. Anabas. — 18. Hénoène. — 19. Mouflon poli. — 20. Ailuropus. — 21. Orongo (Pantholops Hodgsoni). — 22. Zébu. — 23. Chameau. — 24. Yack. — 25. Semnopithèque Entelle. — 26. Argus. — 27. Gibbon. — 28. Elephant. — 29. Tigre. — 30. Dugong. — 31. Gavial. — 32. Naja à lunettes. — 33. Paon. — 34. Faisan vénéré. — 35. Figuier banian. — 36. Platane. — 37. Borassus flabelliformis. — 38. Cocotier. — 39. Cotonnier. — 40. Riz. — 41. Rhubarbe. — 42. Ricin. — 43. Canne à sucre. — 44. Bambou. — 45. Caryota propinqua. — 46. Corypha umbraculifera. — 47. Nelumbo.

Nous citerons enfin un dépôt terreux rougeâtre, la latérite, provenant de l'altération des roches volcaniques, qui existe dans les Indes, et dont la formation remonte à cette époque relativement récente.

— Orographie. Une immense plaine, qui contourne la mer d'Aral (pays des Turkmenes et des Kirghiz), s'étend sur toute la Sibérie occidentale et s'avance, en se rétrécissant le long de l'océan Glacial, dans la Sibérie orientale; elle constitue, avec les deltas et les régions maritimes des bassins des fleuves, les seules parties basses du relief asiatique. Le reste entier du continent est occupé par des systèmes montagneux : chaînes, massifs et surtout plateaux.

Le nœud du système orographique de l'Asie est la masse compacte que forment le plateau du Thibet et ses contreforts : le Koun-Lun au N., le Kara-Koroum à l'O. : l'Himalaya au S. De cet énorme amoncellement de hautes terres — le plus considérable du monde — se détachent : vers le S.-E. les plateaux étroits qui séparent, jusqu'au golfe du Bengale et la mer de Chine, les fleuves indo-chinois (typo : la *règle* annamite) ; — à l'E., le plateau du Yunnan et les hauteurs chinoises du Pe-Chan et du Nan-Chan ; — au N.-E., celles de l'In-Chan et la chaîne des Kinghan ; — au N.-O., au delà du plateau de Pamir, la série des systèmes fort élevés, le plus souvent à chaînes parallèles, l'Alai, le Thian-Chan, l'Altaï, les Sélansk, qui se recourbent en demi-cercle vers le N.-E. et se continuent par les hauteurs sibériennes des Yablonovoï, des Stanovoï et du Kamtchatka ; — à l'O., au delà de l'Hindou-Kouch, le plateau de l'Iran, le massif arménien, le Taurus et le plateau d'Asie Mineure ; — au S.-O., enfin, les monts Soliman.

Se rattachant à peine au système médian, s'élèvent, au delà des dépressions de la plaine sibérienne, de la Géorgie, de la Mésopotamie et de l'Hindoustan, le système de chaînes et de plateaux qui constituent l'Oural, — la chaîne du Caucase, — le plateau arabique, que bordent les montagnes de l'Hedjaz, de l'Yémen, de l'Hadramaout et du Djebel-Akdar, — le plateau du Dekkan, que bordent à l'O. les monts Vindhya et les Ghâtes occidentales, au S. les Nilghirri et le massif de Travancore, prolongé, au delà du golfe de Manaar, par le massif de Ceylan. — L'archipel japonais est très montagneux.

— Climat. Exception faite de l'Inde, de l'Indo-Chine et des deltas chinois, le climat de l'Asie, d'une façon générale, est *continental*, c'est-à-dire extrême. La raison en est dans la massivité de ce continent et dans l'importance de son relief : les souffles marins sont arrêtés à une courte distance du littoral. Aussi les étés sont-ils très chauds, les hivers très froids : à Erivan, on a noté + 44° et — 33° (écart : 77°), à Iénisséisk : + 32° et — 50° (écart : 82°). A Ceylan, au contraire, exposé de toutes parts à l'influence marine, l'écart annuel ne dépasse guère 2°.

Le régime des vents, partant celui des pluies, est, également, pour les mêmes causes, d'une grande régularité dans tout le continent. En été, le suréchauffement de l'énorme massif central amène la formation en ce point d'une zone de basses pressions, vers laquelle affluent de toutes parts les couches moins chaudes, partant plus lourdes, de l'atmosphère. La Sibérie reçoit alors des vents polaires du N. et du N.-E., froids et secs ; l'Asie occidentale, des vents sahariens de l'O. et du S.-O., chauds et secs ; l'Inde, l'Indo-Chine et le littoral chinois, des vents océaniques du S., du S.-E. et de l'E., chauds et humides. Seules, donc, ces dernières régions reçoivent, en été, des pluies ; mais les vents, la *mousson d'été*, qui amènent ces pluies, sont tôt arrêtés par la barrière de l'Himalaya. En hiver, le phénomène contraire se produit : formation, sur le centre du continent, d'une zone de très hautes pressions, d'où s'échappent, dans tous les sens, des vents froids et secs. Un second caractère général du climat de l'Asie est donc la *sécheresse* : il explique la présence d'une ligne ininterrompue de déserts et de steppes : Arabie, Iran, Turkestan, Gobi, Mongolie.

— Hydrographie. En Asie, où le relief est bien accusé et les différences climatériques bien tranchées, la répartition des fleuves est, plus encore qu'ailleurs, dans une relation étroite avec l'orographie et le climat.

Des pentes E. et S. du massif central, bien arrosées par la mousson d'été, descendent de grands fleuves : vers la Chine : le *Pei-Ho* ; le *Hoang-Ho*, ou fleuve Jaune ; le *Yang-tsé-Kiang*, ou fleuve Bleu ; le *Si-Kiang*, ou fleuve de Canton ; — vers l'Indo-Chine : le *Song-Koï*, ou fleuve Rouge ; le *Mékong* ; la *Saïouen* et l'*Iraouaddy* ; — vers l'Hindoustan : le *Brahmapoutre*, le *Gange* et l'*Indus*. Ces fleuves, bien que coupés de rapides dans la partie montagneuse de leur cours, sont les grandes voies de pénétration vers le centre du continent asiatique, et leurs riches alluvions ont fait de leurs deltas les régions les plus fécondes et les plus peuplées du monde. Les péninsules indo-chinoise et indienne ont, de plus, un réseau fluvial qui leur est propre (le *Ménam*, la *Yerbudda*, le *Godavery*, la *Krichna*), et qui ajoute encore à leur fécondité.

Le versant N. est moins bien arrosé. Il envoie, cependant, vers la plaine sibérienne, des fleuves qui joueraient un grand rôle agricole et commercial, si un long hiver ne venait, chaque année, en les gelant, les supprimer en quelque sorte : ce sont la *Léna*, l'*Iénisséi*, grossi, par le canal de l'*Angara*, des eaux du lac *Baïkal* ; l'*Obi*, qui reçoit, par l'*Irtych*, les eaux du lac *Saïsan-Nor*. L'*Amour*, formé de la *Chilka* et de l'*Argoun*, au cours déharrasse des glaces plus longtemps et au domaine mieux arrosé, se rapproche davantage des conditions des fleuves chinois.

Le reste de l'Asie est insuffisamment arrosé. Le *Tigre* et l'*Euphrate*, qui se réunissent pour former le *Chatt-el-Arab*, et plus encore l'*Amou* et le *Syr-Darya*, et l'*Ili*, ne sont abondants qu'à leur source, dans la région arrosée des montagnes ; à mesure qu'ils s'avancent dans la zone désertique, ils s'amoindrissent ; même, la plupart des rivières voisines sont absorbées par les sables. Plus sèche encore est la région centrale, de l'Himalaya au Sélansk, son pourtour reçoit encore des hautes montagnes voisines quelque humidité : Dzoungarie, bassin du Tarim, Thibet, mais le centre n'est que désert : le Takla-Makan, au S. du Tarim, le Koukou-Nor, au N. du Thibet, le Gobi.

— Côtes. Toute massive que soit, dans son ensemble, l'Asie, elle a cependant des côtes assez riches en découpures nombreuses, mais peu profondes.

C'est sur la façade du Pacifique, que le profil des côtes est le plus sinueux. Entre les deux péninsules symétriques du Kamtchatka et du Malacca, les golfes du Siam et du Tonkin, les mers de Chine, du Japon et d'Okhotsk, surtout la petite méditerranée à double fond de la mer Jaune et le golfe de Petchili, séparent les bastions, au rivage très découpé, de l'Indo-Chine, de la Chine antérieure, du Chantoung, de la Corée et de l'île, à proche du continent qu'on ne peut l'étudier à part, de Sakhaline ; formant ces golfes et ces mers du côté du Pacifique, les îles de la Sonde et les Philippines (qu'il serait naturel de rattacher à l'Asie, Haïnan, Formose, les Liou-Kiou-ou, l'archipel japonais Kiou-Siou, Sikok, Hondo, Yéso), les Kouriles, sont des morceaux détachés de la côte et ajoutant encore à sa complexité. Seule, en Asie, la côte de l'Asie Mineure, avec les golfes d'Alexandrette, d'Adalia, de Ko, de Mendélia, de Smyrne, d'Edremid, la mer de Marmara, les caps Khélidonia, Aspro, Baba, Indjé, les îles de Chypre, de Rhodes, les Sporades, Samos, Chio, Métélin, ont des découpures plus riches encore et qui rappellent la côte voisine de Grèce.

Les côtes de l'océan Indien et de l'océan Glacial offrent avec celles du Pacifique et de la Méditerranée un grand contraste : sur l'océan Indien, ce sont deux énormes péninsules, l'Arabie et l'Inde, aux côtes presque rectilignes, les Laquedives, les Maldives, les Nicobar, les Andaman, poussière d'îles, et Ceylan ne suffisent pas à remédier à la pauvreté d'articulations du littoral de la mer Rouge et des golfes Persique, d'Oman et du Bengale. Sur le littoral sibérien, seuls le golfe de l'Obi et la péninsule Taïmyr (cap Tchéliouskine) rompent à peine l'uniformité d'une côte basse, dont les glaces de l'hiver remplissent, durant de longs mois, les rares anfractuosités.

— Flore. L'Asie comprend six régions florales, qui peuvent elles-mêmes se diviser en flores naturelles.

Ces régions sont : l'Asie septentrionale, l'Asie centrale, l'extrême Orient, l'Inde et l'Indo-Chine, le sud-ouest de l'Asie et l'Arabie méridionale.

1° *Flore de l'Asie septentrionale.* La flore de cette région présente des caractères communs avec celles de l'Amérique et de l'Europe septentrionales. On y reconnaît trois flores distinctes. D'abord, la *flore arctique*. Les plantes arctiques sont remarquables par le grand développement de leurs organes souterrains. On les trouve en Sibérie au delà du cercle polaire. Cette flore rappelle la flore polaire, avec ses mousses, ses lichens et ses arbres rabougris (mélèze rampant, *larix siberica* ; pin cembra, *pinus pumila*). — La *flore sibérienne* existe en Sibérie (sauf le bassin de l'Amour et le littoral de la mer d'Okhotsk), en Russie dans les bassins de la Petchora et de la Dvina. Là ce sont d'immenses forêts de sapin (*abies siberica*), de pins (*pinus cembra*, *abies obovata*), de mélèzes (*larix siberica*), etc. Cette flore ressemble à la flore forestière de l'Europe centrale ; mais, cependant, on y trouve des genres qui n'existent pas en Europe, d'autres qui ne croissent en Europe que sur les montagnes, ou qui ne se retrouvent que sur les montagnes de l'Asie. — La *flore mandchoue* occupe le bassin de l'Amour et le littoral de la mer d'Okhotsk, la côte S.-E. du Kamtchatka, l'île Sakhalin et la Mandchourie chinoise. On y rencontre des bouleaux (*betula daurica*), un fusain (*evonymus Maackii*), un noisetier (*corylus heterophylla*), un chêne (*quercus mongolica*), puis un pin (*pinus mandshurica*), enfin le panax ginseng.

2° *Flore de l'Asie centrale.* C'est une région florale qui ne touche à la mer par aucun point. On y trouve des plantes salines généralement endémiques appartenant aux familles des chénopodiacées, des zygophyllées, des salsolacées, la *nitraria shoberi*, etc.

Cette flore est assez homogène, mais peut cependant être divisée de la façon suivante : La *flore aralo-caspienne*, dont les plantes caractéristiques sont le saxaoul (*haloxylon ammodendron*), des *anabasis*, le *borszowia aralo-caspica*, l'*heracleum sibiricum*. Dans les steppes, ce sont des plantes appartenant aux genres *astragalus*, *oxytropus*, *allium*, *tulipia*, *ferula*, et on ne rencontre comme arbuste que le peuplier de l'Euphrate (*populus euphratica*) ; — La *flore du Thian-Chan*, comprenant la chaîne du Tbian-Chan, de la Dzoungarie, du Turkestan oriental et du Pamir ; — La *flore mongole* (Mongolie orientale, l'Ordos, l'Alachan et le bassin supérieur du fleuve Jaune), offrant comme plantes caractéristiques une salsolacée endémique (*agriophyllum gobicum*), une crucifère ligneuse (*pugonium*), et qui est remarquable par l'absence d'arbres et d'arbustes ; — La *flore thibétaine*, qui diffère suivant les régions. Ainsi le plateau thibétain est très pauvre en végétation ; on y voit des cypéracées (*kobresia*) et des composées (*saussurea*, *anaphalis*), lesquelles sont caractéristiques. Les hautes montagnes (dans Nan-Chan, de l'Himalaya, etc.) ont une flore alpine asiatique : dans les régions moyennes, on trouve le *myricaria prostrata* et l'acantholimon.

A la flore de l'Asie centrale on rattache celle de la région du Loess, intermédiaire entre celle des steppes et des hauts plateaux de l'Asie centrale et les vallées cultivées de la Chine et de l'Indo-Chine.

3° *Flore de l'extrême Orient.* Celle-ci occupe la Chine sauf le Kouang-Toung et la région N.-O., la Corée, le Japon, et les îles Liou-Kiou. On y reconnaît deux régions florales : celle du Japon et celle de la Chine. La *flore japonaise* compte environ deux mille sept cents espèces de plantes vasculaires et une quarantaine de genres endémiques, répartis dans les familles des rosacées, saxifragacées, ombellifères, sapindacées, renonculacées, magnoliacées, rubiacées, composées, labiées, orchidées, liliacées, conifères. On peut la considérer comme un mélange d'un fond tertiaire avec les genres arctiques alpins et les genres des tropiques qui y sont immigrés et qui continuent à immigrer encore. — La *flore de Chine* offre deux régions : l'orientale et l'occidentale. On y trouve de nombreuses espèces des pins, le gincko et le podocarpe, toujours à feuilles larges ; des lauriers, le camphrier, des camélias, l'arbre à thé (*camellia thea*), la rhubarbe (*rheum palmatum*). On cultive l'indigotier, la canne à sucre, le riz, le froment, le mûrier, l'oranger, le thé.

4° *Flores tropicales de l'Inde et de l'Indo-Chine.* Ces flores, qu'on désigne quelquefois sous le nom de « indo-occidentales », se divisent en cinq régions : Dekkan, sud-ouest de l'Inde, népalo-birmane, siamo-annamite, presqu'île Malaise.

Les palmiers sont remarquables par leur nombre, il y en a près de trois cents espèces : *corypha umbraculifera* (qui atteint une hauteur de 22 m.), *borassus flabelliformis*, le cocotier, le palmier à bétel (*areca catechu*).

Les bambous, les bauaniers, les zingibéracées (gingembre), les orchidées, sont nombreux. Une graminée (*imperata cylindrica*), dans les savanes, atteint 1 m. de haut. Les fougères arborescentes, dont la plus remarquable est l'aphlebie, vivent dans les parties humides du l'Himalaya et dans les massifs montagneux de Java.

Il faut encore citer un platane (*altingia excelsa*), qui atteint 50 m. de haut, les magoliers, les paletuviers, des lauriers, des acacias, le teck (*tectona grandis*), le plosoo (*ficus frondosa*), puis des conifères et des cycadées. Les nepenthes, remarquables par leurs ascidies, les *rafflesia*, sont abondants dans les îles de la Sonde.

5° *Flore du sud-ouest de l'Asie* comprenant l'Asie antérieure et l'Arabie septentrionale, appartenant à la flore du sud de l'Europe et du nord de l'Afrique, c'est-à-dire à la flore méditerranéenne. La flore de l'Asie antérieure (Asie Mineure, Kourdistan, Iran, Afghanistan, Pendjab, déserts de l'Inde, Mésopotamie, pourtour du golfe Persique) offre en réalité la flore des steppes où dominent les composées, les légumineuses, les crucifères, les labiées, les caryophyllées, etc. Dans les montagnes du Liban, du Taurus, de l'Anatolie, on trouve le platane oriental, le figuier (*ficus carica*), et sur le littoral de la mer Rouge apparaît le dattier (*phœnix dactylifera*).

La flore de l'Arabie septentrionale est saharienne ; l'*acacia arabica*, les *artemisia* sont caractéristiques.

6° *Flore de l'Arabie méridionale.* Celle-ci fait partie de la flore tropicale de l'Afrique ; elle est subdivisée en deux flores, dont l'une (du Hadramaout) est analogue à celle du Soudan et du Sahara méridional, et l'autre de l'Yémen) ressemble à celle de l'Afrique orientale.

7° *Plantes cultivées.* Nous citerons les plantes cultivées les plus importantes : le riz, le sorgho, le millet, le maïs, le blé, l'avoine, le sarrasin, le caféier et le thé, le ricin, la patate douce, l'igname, le dattier, le cocotier, le manguier, l'oranger, l'abricotier, le pêcher, le pommier, le bananier, la canne à sucre, la vigne, des légumineuses, le bétel, le cannelier, le cotonnier, le lin, le chanvre, la ramie, le mûrier, l'indigotier, la réglisse, la rhubarbe, le quinquina, etc.

— Faune. La variété des climats de l'Asie détermine des faunes spéciales suivant les régions. C'est ainsi que l'on a admis sept régions zoologiques principales qui sont : la région sibérienne, la région mandchourienne, la région méditerranéenne, la région indienne, la région ceylanaise, la région indo-chinoise, la région malaise.

1° La région sibérienne s'étend de l'océan Glacial arctique au plateau central de l'Asie, des monts Ourals au Kamtchatka, à la rive gauche de l'Amour et au désert de Gobi. Sur les côtes de l'extrême nord vivent, sur tous les rivages de l'océan Glacial arctique, ours blancs, phoques, morses, renards polaires. Un grand nombre de phoques vivent dans les lacs Baïkal, Lob-Nor, Koukou-Nor, Balkhach et d'Aral, prouvant que tous ces lacs ou mers étaient encore en communication avec l'océan Glacial vers la fin de l'époque tertiaire. En Sibérie vivent le loup et le renard, l'ours brun, le lynx, l'once, le glouton, le castor, puis des ruminants, renne, élan, chevreuil, cerf et l'antilope saïga. Dans ces pays glacés, le lièvre et l'hermine sont d'un blanc de neige, le sanglier et l'écureuil prennent un pelage gris. Vers l'est et vers le sud, outre les espèces qu'on peut rencontrer en Europe, il existe des animaux caractéristiques de l'Asie, tels que le tigre à long poil, un serpent voisin des crotales (*halys*), un saurien voisin des agames (*phrynocephalus*). Les coléoptères carabiques abondent.

2° La région mandchourienne comprend les hauts plateaux de Mongolie et du Thibet. On y trouve des singes des genres macaque et rhinopithèque, ces derniers couverts d'une épaisse fourrure. Les carnivores sont varies (ailuropus, panda, tigre, panthère, chat de Diard, lynx, chat sauvage, blaireau, martre, belette, civette). Les rongeurs sont représentés par de nombreuses espèces (écureuils volants, marmottes, lagomys, etc.). On rencontre des insectivores des genres taupé, desman, etc. ; des ruminants fort remarquables, le yak, une antilope de grande taille (*budaroas*), les antilopes à formes legères, un mouflon (*ovis naghor*), des cerfs et le chevrotain porte-musc. Les mammifères domestiques sont le yak, le bœuf, le zébu, le buffle arni, assez rarement le cheval et l'âne, le chien, le chat, la chèvre, le porc et le mouton. Parmi les oiseaux, les gallinacés, surtout les faisans, sont nombreux en espèces et souvent ornés de belles couleurs (lophophore). Une salamandre, qui peut atteindre 1 m. de long (*sieboldia Davidiana*), vit dans les lacs Koukou-Nor, du Thibet et du Yunnan ; on trouve des grenouilles et des serpents venimeux (*bothrops*). Un crabe du genre telphuseur vit dans les eaux douces ; il existe moins de coléoptères carabiques que dans la région sibérienne, mais plus de lamellicornes ; parmi les papillons, il y a des espèces identiques à celles d'Europe et quelques types particuliers armandie, satyres).

3° La région méditerranéenne s'étend à l'O. du plateau central asiatique jusqu'à la mer Caspienne et au désert de Syrie et se continue en Arabie. C'est là que vivent le chameau et le cheval tarpan, le cheval de Prjevalski, l'hémione, l'onagre, des gazelles, l'antilope saïga, le lion et le tigre qui pénètre jusqu'au pied du Caucase.

4° La région indienne (nord de l'Hindoustan) est celle où vivent abondamment les tigres et les lions, des singes macaques et semnopithèques, des chauves-souris frugivores du genre roussette, des civettes. On y trouve un genre de chien sauvage (*cuon*), des petits chevrotains tragules, des cerfs, l'antilope nilgaut, l'antilope à quatre cornes, le zébu, et enfin l'éléphant des Indes. Les oiseaux caractéristiques sont le paon, le coq sauvage, des perruches, des sous-mangas, des trogons. Les crocodiles sont nombreux, et dans le Gange vivent les gavials. Les reptiles abondent, et plusieurs serpents sont très dangereux (crotales, cobras). Les insectes sont magnifiques : ce sont des papillons tels que des ornithoptères, morphides, hypnophides, puis des brillantes cétoines, de grands scarabéides du genre chalcosome, des longicornes, des buprestes aux couleurs métalliques, etc.

5° La région ceylanaise est curieuse. Sa faune montre que le sud de la péninsule est un archipel et Ceylan ont formé, à l'époque tertiaire, un continent distinct de l'Asie ; on y trouve des lémuriens du genre loris, des singes semnopithèques des rats géniens, des insectivores grimpeurs (*tupaia*), des scaux du groupe des calaos, de nombreux reptiles, entre autres les serpents de la famille des uropeltides.

6° La région indo-chinoise comprend la péninsule transgangétique, à l'exclusion de la presqu'île de Malacca et le sud de la Chine, les monts Himalaya jusqu'au Népal. Sont caractéristiques de cette région : un tapir (*tapir malayanus*), plusieurs espèces de rhinocéros, un dauphin

d'eau douce du genre orcelle. On y voit des gibbons, des lémuriens du genre nyctcebe, des galeopithèques, le petit chevrotain kanchil, des pangolins, puis des chèvres, des bouquetins, des moutons. Sur les côtes se montre un mammifère sirénien, le dugong. Les argus et les éperonniers, du groupe des faisans, habitent les forêts. Les crocodiles et les serpents sont nombreux, et, parmi ces derniers, les najas, callophis, hydrophis, sont des plus dangereux. Beaucoup de poissons de ces régions peuvent vivre hors de l'eau (*anabas*, *trichogaster*, *ophiocéphale*, *amphipneuste*). La faune entomologique est très riche.

7° La faune de la région malaise (presqu'île de Malacca, Philippines, îles de la Sonde) est étudiée à l'article MALAISIE.

— ETHNOGR. L'Asie paraît avoir été habitée à une époque aussi ancienne que l'Europe et l'Amérique; certains auteurs pensent même qu'il faudrait placer dans cette partie du globe le berceau de l'humanité. Tout récemment, le baron de Baye a rencontré en pleine Sibérie, auprès du fleuve Iénisséi, des objets en pierre, travaillés par l'homme, et qui gisaient dans des couches renfermant des débris de renne et de mammouth. Il est fort possible que ces animaux aient vécu dans cette région à une époque plus récente que chez nous; mais il est absolument démontré à l'heure actuelle que les populations primitives de l'Asie ont passé par les mêmes phases industrielles que celles de l'Europe. A maintes reprises, on a recueilli au pied de l'Himalaya, dans l'Inde, en Syrie, en Palestine, en Galilée, au Sinaï, d'innombrables instruments de pierre auxquels l'homme a donné une forme voulue en enlevant simplement quelques éclats à des fragments de roche. Et, chose curieuse, les vieilles armes et les vieux outils asiatiques rappellent entièrement les types des instruments dont se servaient nos ancêtres à l'époque quaternaire.

En Asie, comme en Europe, à l'époque de la pierre taillée succéda celle de la pierre polie. A ce moment, l'Orient fabriqua encore les mêmes instruments que l'Occident; néanmoins, on a rencontré en Indo-Chine des haches polies et des gouges de formes spéciales.

L'usage des instruments de pierre a duré plus ou moins longtemps, selon les régions. Les Chinois se servaient de flèches armées de pointes en pierre 2.700 ans av. J.-C. Les Aïnos du nord du Japon n'ont guère commencé à employer les métaux qu'au VIIe ou VIIIe siècle de notre ère, et encore tiraient-ils de la Chine tous leurs objets métalliques. Au siècle dernier, les Tchouktchis et les Kamtchadals fabriquaient leurs couteaux et leurs armes avec de la pierre, et leurs poinçons avec des fragments d'os. Mais, aujourd'hui, les Sibériens, comme les Indo-Chinois, ne se rendent plus compte de l'usage auquel leurs ancêtres destinaient leurs objets en roche; ils n'y voient, comme certains de nos paysans, que des *pierres de tonnerre* tombées du ciel pendant les temps d'orage.

Les découvertes faites dans l'Inde, en Indo-Chine, au Japon, en Sibérie, ont démontré que le premier métal employé par les Asiatiques a été le bronze; c'est là un nouveau point de contact entre l'Asie et l'Europe préhistoriques.

Nous n'avons rencontré aucun renseignement sur les caractères physiques de l'homme quaternaire asiatique. Nous connaissons, en revanche, les races qui vivaient dans le sud de l'Indo-Chine, à l'époque de la pierre polie : les unes avaient le crâne allongé, les autres le crâne court. Déjà, l'Asie renfermait divers groupes ethniques, et, depuis, le nombre de ses races a toujours été en augmentant.

Tandis que certaines populations asiatiques ne progressaient que lentement, d'autres marchaient rapidement dans la voie du progrès. Il est même probable que quelques-uns de ces groupes, qui avaient dépassé leurs contemporains d'Europe, ont introduit chez nous leur civilisation. (V. ARYAS.) A une époque où l'Occident était encore plongé dans la barbarie, de puissants Etats florissaient en Assyrie, en Babylonie, en Palestine, en Phénicie, en Médie et en Perse; dans toutes ces contrées s'élevaient des monuments dont les ruines excitent l'admiration par leurs proportions comme par leur architecture. L'Inde, envahie de bonne heure par les Aryas, a eu sa civilisation spéciale, qu'elle devait importer plus tard jusqu'en Indo-Chine et même dans quelques îles de l'archipel Malais. A l'extrême Orient, l'empire chinois ne le cédait en rien aux Etats de l'Asie occidentale.

Les peuples asiatiques de l'ouest, constamment en lutte les uns contre les autres, virent un nouvel élément ethnique entrer en jeu. Les Scythes d'Asie des anciens les Mongols) se mirent en marche vers l'Occident et s'emparèrent non seulement de l'Asie, mais d'une grande partie de l'Europe, bouleversant les nations et mélangeant les races. Attila, avec ses Huns, Tchingiz-Khan et Tamerlan, avec leurs Mongols, étaient sortis des steppes asiatiques.

L'empire des Mongols est tombé à son tour, comme étaient tombés l'empire chaldéen, le royaume israélite, les empires des Mèdes et des Perses; mais toutes ces nations ont laissé des traces de leur sang dans la population moderne.

Un autre groupe ethnique a joué anciennement un rôle important dans le sud de l'Asie : c'est le groupe negre, représenté par des tribus de petite taille, qu'on désigne actuellement sous le nom de *Négritos*. Ces petits noirs semblent s'être étendus jadis depuis la Susiane jusqu'à l'extrémité orientale du continent. Aujourd'hui, on ne les rencontre plus à l'état de groupes, peu considérables d'ailleurs que, dans les îles Andaman et la péninsule de Malacca; à l'état de débris ou de métis, ils se retrouvent dans une partie de l'Indo-Chine et tout le long de l'Himalaya.

Ainsi, en laissant de côté l'élément europeen, les 850 millions d'individus qui vivent en Asie appartiennent aux trois grands troncs de l'humanité. Les NÉGRITOS, qui représentent le *tronc* NÈGRE, comprennent les *Semangs*, les *Mantiras*, les *Sakaies* de la presqu'île de Malacca; les *Andamanais* et quelques tribus des Nicobar; les *Pamiers*, les *Nakers*, les *Sholajas* des contreforts méridionaux de l'Himalaya. Des traces de sang négrito se retrouvent dans tout l'Hindoustan, à Ceylan et, dit-on, en Indo-Chine, dans le Béloutchistan, et jusque sur la rive septentrionale du golfe Persique. Ces petits nègres ont une taille qui varie, pour les hommes, de 1m,27 à 1m,50. Ils ont la peau foncée, les cheveux crépus, la tête arrondie, le front bien développé, le prognathisme modéré, la musculature assez forte. Aujourd'hui misérables, presque sans industrie, ils vivent à peu près nus au sein des forêts ou sur les montagnes; mais leurs traditions et celles de leurs voisins racontent qu'ils ont été jadis les maîtres du sol. Ils ont dû former un grand ensemble qui a dominé sur tout le sud de l'Asie. Vaincus partout, ils se sont réfugiés dans les endroits les plus inaccessibles, ou quelques tribus ont réussi à sauvegarder leur indépendance.

Le *tronc* JAUNE est, de beaucoup, le plus largement représenté en Asie. Les MONGOLS (*Kalkhas*, *Bouriates*, *Kalmouks*) et les TOUNGOUSES (*Tougouses* proprement dits, *Mandchoux*, *Ghiliaks*) sont les deux familles qui ont conservé le mieux le type primitif. Beaucoup de *Coréens*, une grande partie des *Kamtschadals*, offrent les mêmes caractères physiques, qu'on retrouve encore chez les *Thibétains* et chez certains nomades du nord et du centre (*Samojèdes*, *Tskoutes*, *Tunguses*, *Kirghiz*); mais, dans le centre, le type mongolique se montre plus ou moins altéré chez beaucoup d'individus. Les *Chinois* du nord sont assez purs; ceux du sud offrent des caractères atténués. Les *Birmans*, les *Siamois*, les *Laotiens*, les *Cambodgiens*, les *Annamites*, appartiennent au tronc jaune, quoique, par certains traits, ils se distinguent très nettement des Mongols véritables. Dans le nord de l'Hindoustan, on trouve des tribus qui offrent parfois les caractères bien accusés des jaunes. Les *Japonais* et les *Malais*, tout en se rattachant au même groupe, présentent bien des traces de croisement. Quant aux *Turcs* modernes ou *Osmanlis*, ils sont tellement métisses qu'on les a rangés longtemps parmi les blancs.

En somme, c'est dans le nord que les races mongoliques ont conservé le type le plus pur. Elles sont caractérisées par un teint jaunâtre ou vert olive, des cheveux noirs, longs, gros et raides, une barbe peu fournie, une tête large et courte (brachycéphale), une face large avec des pommettes très saillantes, des yeux bridés, un nez peu proéminent et des lèvres un peu fortes; souvent, il existe un certain prognathisme. Chez les Chinois du sud, la tête s'allonge au point de devenir dolichocéphale. Les Indo-Chinois ont la peau brune, et leurs yeux n'offrent que peu ou point d'obliquité. Les Japonais présentent souvent, surtout dans les classes élevées, une coloration claire, et leurs yeux sont bien fendus.

Parmi les jaunes d'Asie, il en est, comme les Chinois, les Indo-Chinois, les Thibétains, qui vivent à l'état sédentaire et se livrent à l'agriculture. Ceux de la Sibérie et du centre sont pour la plupart nomades et vivent pendant une partie de l'année sous des tentes tantôt en feutre, tantôt en écorce de bouleau. Ces nomades tirent presque toutes leurs ressources de leurs troupeaux lorsque, à l'exemple des Turcomans et des Ouzbegs, ils ne demandent pas au brigandage une bonne part de leur revenu.

C'est dans l'ouest et dans l'Hindoustan qu'habitent presque tous les BLANCS d'Asie. Les populations du Caucase sont souvent d'une telle beauté qu'on a voulu voir en elles le prototype des races blanches. Les *Persans*, les *Afghans*, une partie des *Béloutchis*, sont généralement regardés comme les représentants à peu près purs des anciens Iraniens. Dans l'Inde, les castes élevées paraissent descendre des Aryens d'autrefois, et même dans les castes inférieures, chez lesquelles la peau devient foncée, les traits conservent souvent une grande finesse. Chez les Persans, les Afghans, les Béloutchis et les Hindous, la tête est allongée (dolichocéphale); mais certaines tribus montagnardes de l'Hindou-Kouch ont le crâne raccourci (brachycéphale), tout en offrant les caractères des populations blanches. (V. ARYAS.) L'élément sémitique est répandu dans toute l'Arabie (v. ARABES), en Syrie et dans beaucoup de provinces de la Turquie d'Asie. Les *Arméniens* et les *Kurdes* paraissent mêlés de Sémites et d'Iraniens.

On a signalé des blancs dans l'extrême Orient. Dans les montagnes du sud de la Chine, vivent les *Miao-Tsé*, débris d'une population autrefois puissante, qui offrent un facies bien différent de celui des Mongols. La plupart des Aïnos de Yéso et des Kouriles ne sont pas des jaunes, et ce serait à eux que les Japonais devraient l'élévation de leur type. Enfin, à l'extrémité N.-E. de l'ancien monde, on rencontrerait, chez les *Tchouktchis*, des traces évidentes d'un élément blanc. Il semble donc qu'à une époque reculée le tronc blanc ait été représenté, à l'E. du continent asiatique, par toute une série de populations.

Comme les jaunes, les blancs d'Asie sont en partie sédentaires (Persans, Hindous, etc.), en partie nomades (Afghans, Kurdes, Arabes, etc.). Les sédentaires se sont élevés jadis à un remarquable degré de civilisation et, aujourd'hui encore, s'entourent d'un luxe inouï.

Il est bien difficile de donner, en quelques lignes, une idée de l'état social, des mœurs, de la religion de populations aussi disparates que celles qui vivent en Asie; ces questions seront traitées à propos de chacune d'elles. Toutes les formes de gouvernement se rencontrent dans cette vaste région, depuis le despotisme le plus absolu de la Perse et de la Turquie, jusqu'à la liberté la plus complète chez les Arabes du désert. Au point de vue linguistique, on peut dire, d'une façon générale, que les Chinois, les Annamites, les Siamois, les Cambodgiens et les Thibétains parlent des langues monosyllabiques; que les langues agglutinatives sont parlées par les Mongols proprement dits, par les Tongouses, les Bouriates, les Samoyedes, les Yakoutes, les Kalmouks, les Turcomans et les Coréens; par les Japonais et les Turcs; par les *Dravidiens*, qui correspondent au type negre, pur ou métissé. Presque tous les blancs parlent des langues à flexion.

La monogamie, la polygamie et la polyandrie se rencontrent en Asie. De même, toutes les religions s'y retrouvent. Le brahmanisme et le bouddhisme sont, toutefois, les religions les plus répandues, car la première compte environ 150 millions d'adeptes, et la seconde 500 millions à peu près. Mais le catholicisme, le judaïsme et l'islamisme sont professés par les populations de l'ouest principalement, tandis qu'un grand nombre de peuplades sibériennes sont chamanistes, et possèdent leurs sorciers, qui s'affublent de la façon la plus bizarre.

— RESSOURCES NATURELLES. Les minéraux précieux ou utiles abondent en Asie; d'une façon générale, leurs gisements sont peu exploités.

L'or se trouve en Sibérie (les mines de l'Oural, de l'Altaï, de la Transbaïkalie, fournissent le cinquième de la production totale du monde), en Corée, en Chine et dans l'Iran (paillettes roulées), dans l'Inde (Ghâtes O.); l'argent dans le Ferghana, la Corée, le Japon, le Chan-Toung, l'Iran; les pierres précieuses dans le Badakchan russe et la Birmanie : le diamant dans le bassin de la Krichna. Des métaux utiles, le fer est le plus abondant : Oural, Ferghana, Hindou-Kouch, Jade, Birmanie, Cambodge, Tonkin, Chan-Si, Chan-Toung, Yunnan, Japon. Puis viennent le cuivre : Ferghana, Hindou-Kouch, Indo-Chine, Yunnan, Japon, et l'étain : Yunnan et presqu'île de Malacca. L'Asie possede les plus vastes gisements de houille connus : Sibérie E., Turkestan russe, Bengale, Assam, Malacca, Annam, Tonkin, Petchili, Chan-Toung, Chan-Si, Yunnan, île de Yéso. Le naphte est produit par le Japon, la Birmanie, l'Iran, la Transcaucasie surtout (Bakou, Tiflis). Les mines du Petchili, du Yunnan, du Turkestan russe, les dépôts salins de l'Iran, les salinas de Chypre et de l'Arrakan donnent à l'Asie son sel. Il faut citer, enfin, les mines de graphite de Sibérie, d'écume de mer d'Asie Mineure, de kaolin de Chine, d'Indo-Chine et du Japon.

Le relief de l'Asie et ses climats ont introduit dans les productions végétales de ses différentes régions la plus grande diversité. On ne saurait établir de comparaison entre la plaine glacée de la Sibérie, les plateaux arides et les steppes de l'intérieur, les grandes vallées arrosées et fécondes de l'Inde, de l'Indo-Chine et de la Chine.

En Sibérie, au sud des pauvres *toundras*, c'est une forêt peu fournie, mais riche par ses animaux à fourrure; dans la Transbaïkalie et la vallée de l'Oussouri, les céréales donnent de beaux résultats; les régions mieux arrosées des sources de l'Obi et de l'Iénisséi et de la vallée de l'Amour ont des pâturages. L'Asie centrale russe, l'Asie Mineure, la Mésopotamie, la Syrie, l'Arabie, l'Iran, sont des pays au sol pauvre et ingrat; excepté les provinces russes du Semiretschenk et du Fergana, et les persanes du Ghilan et du Mazendéran, on ne trouve à signaler dans ces immenses régions que la culture de la vigne (Chypre, Brousse, Syrie, Iran), du coton (Turkestan), du café (Yémen), et, sur les plateaux, que l'élevage des chevaux (Turkestan) et des moutons (Iran, Asie Mineure).

Bien différentes sont les conditions agricoles de l'Indo-Chine, et surtout de l'Inde et de la Chine. Dans ces trois pays, les vallées des grands fleuves, et surtout leurs deltas, nourrissent, avec leur seule récolte de riz, la population la plus dense du globe. Les rizières occupent, en Chine, le huitième de la terre cultivée. Outre le riz, ces régions nourricières donnent, presque sans culture, les produits alimentaires : le thé surtout (Assam, Ceylan, la Chine : du Fo-Kien au Se-Tchouen), puis les céréales : froment, millet, orge, maïs, la canne à sucre (Fo-Kien, Hainan), et les produits industriels : coton (Indo-Chine, Dekkan, Carnatic, Chine), pavot à opium (vallée du Gange, plateau de Malwa, Se-Tchouen, Yunnan), jute (Bengale), tabac, indigo. Sur les hauteurs, les forêts fournissent le bambou, le teck et mille essences; les pâturages nourrissent bœufs et buffles. Le Japon offre les mêmes ressources naturelles que ces derniers pays : le riz y occupe le sixième de la terre cultivée; le blé, l'orge, le seigle, les légumes, y viennent comme en Europe; la culture du tabac, surtout celle du thé, et l'élevage du ver à soie, y sont prospères; les Kouriles et Yéso ont, de plus, pâturages et forêts.

Japon, Chine, Inde, et dans une certaine mesure Indo-Chine, sont les régions agricoles les plus riches du globe.

— COMMERCE. Si l'on excepte les relations que l'Inde, depuis la création reçue du Turkestan russe, entretient avec les pays de l'Asie orientale, et celles que le Japon nouc, de plus en plus importantes, avec la Chine, l'Indo-Chine, et surtout les Etats-Unis, on peut remarquer que la presque totalité du commerce asiatique est fait avec l'Europe, par l'Europe. A cette heure encore, l'Asie est une conquête économique des grandes puissances européennes : Angleterre, France, Allemagne, Russie.

Les voies commerciales qui se dirigent *par terre* vers l'Europe sont : le « tract » sibérien (Mongolie, Kiakta, Irkoutsk, Tomsk, Omsk, Iékaterinbourg), route que remplacera le « Transsibérien » (de Samara, sur le Volga, à Vladivostock, sur la mer du Japon : Irkoutsk sera atteint en 1898) et les voies de caravanes de Dzoungarie (Kouldja, Tourgai, Orenbourg) que doublera le « Transcaspien » (actuellement poussé jusqu'à Samarkand), et de l'Iran (vers Trébizonde et la mer Noire, vers Beyrouth et la Méditerranée). La voie sibérienne n'acquerra une réelle importance que lorsque sera achevé le chemin de fer et prospère la colonisation agricole de la Sibérie; actuellement, ne s'échangent guère, dans les grandes foires, contre les marchandises d'Europe, que les fourrures du pays et le thé de Chine. Les voies du Turkestan ne sont également que peu fréquentées : par elles arrivent coton, peaux, chevaux, thé « en briques ». Mais, au lieu que la présence des Russes laisse espérer pour ces dernières routes la création d'un grand trafic, les voies historiques de l'Iran, de la Syrie et de l'Asie Mineure semblent avoir perdu leur importance ancienne définitivement.

Tout autre est la situation du commerce qui se fait *par mer*, le long des côtes des régions populeuses et riches de l'E. et du S. : Japon, Chine, Indo-Chine, et qui gagne l'Europe par le canal de Suez. Cette grande artère a pour affluents les cours des grands fleuves, celui surtout du Yang-tsé-Kiang (entrepôt : Han-Kéou), et le réseau ferré de l'Inde; elle a pour stations principales les ports de Nagasaki, Kobé (Japon), Chang-Haï, Canton, Hong-Kong, Amoi (Chine), Saïgon, Singapour (Indo-Chine), Calcutta, Madras, Bombay (Inde). C'est par elle que l'Europe envoie dans l'extrême Orient ses produits manufactures de toute espèce, et en retire le riz, le thé, la soie, le blé, le bois de teck, les épices. C'est aussi la voie par laquelle l'Inde envoie en Chine son opium et ses cotonnades, et le long de laquelle le Japon écoule les produits de plus en plus nombreux de ses manufactures. Le commerce qui se fait par cette grande voie atteint actuellement une valeur de plus de six milliards de francs.

Notons, enfin, les efforts tentés par l'Angleterre et la France pour créer par terre, entre leurs possessions d'Indo-Chine et la Chine du S.-O., un courant commercial.

— GÉOGRAPHIE POLITIQUE. En Asie, comme en Afrique, la superficie des colonies ou pays de protectorat européen (21.096.000 kilom. carr.) est de beaucoup supérieure à celle des Etats indépendants (14.538.000 kilom. carr.). On peut parler, aussi, de « partage de l'Asie ».

La plus large part revient à la *Russie*, que séparait seule de l'Asie la faible barrière de l'Oural. Elle est aujourd'hui maîtresse de la Sibérie, du Turkestan russe et de la Transcaucasie, rattachée administrativement à la métropole. Elle domine, de plus, en Boukharie et dans le khanat de Khiva. Villes principales : Tachkent, Bakou, Tiflis, Iékaterinodar, Khokand, Irkoutsk, etc.

L'*Angleterre*, venue en Asie après la France, a conquis, au siècle dernier, l'ancien empire colonial français; depuis, elle n'a cessé d'accroître ses possessions. Celles-ci s'étendent aujourd'hui sur 5.216.000 kilom. carr. et sont

peuplées de 295.341.000 habitants. L'Empire indien, que gouverne, à Calcutta, un vice-roi, en forme le corps principal. Il est ainsi composé : îles Andaman et Nicobar, Assam, Bengale, Berar, Bombay, Birmanie, provinces centrales, Coorg et Mysore, Madras, province du N.-O. et Oudh, Pendjab, États indigènes (dont les principaux sont : Bélouchistan, Bénarès, Indes centrales, Khorassan et Sistan, Mysore, Népal, Radjpoutana, Travancore et Cochin). En dehors de l'Empire, l'Angleterre possède encore en Asie : l'île de Ceylan (Colombo), les colonies « du détroit » (Singapour), l'entrepôt de Hong-Kong, le poste stratégique d'Aden, et, dans la Méditerranée, l'île de Chypre. Villes principales : Bombay, Calcutta, Madras, Hyderabad, Lucknow, Bénarès et 22 villes de plus de 100.000 habitants.

La *Turquie*, dont l'origine a été asiatique, possède encore au delà du Bosphore : l'Anatolie ou Asie Mineure (v. ASIE MINEURE), une partie de l'Arménie, la Syrie, la Mésopotamie, et, sur la côte de l'Arabie, les vilayets de l'Hedjaz et de l'Yémen : soit au total, 1.578.200 kilom. carrés, que peuplent à peine 15.500.000 hab. Villes principales : Smyrne, Damas, Bagdad, Alep, Erzeroum, Kaisarieh, Mossoul et La Mecque.

De son empire indien, la *France* n'a conservé que des débris insignifiants : Pondichéry, Karikal, Chandernagor, Mahé, Yanaon (50.803 hectares et 279.597 hab.); mais, dans la seconde moitié de ce siècle, elle s'est donné, en Indo-Chine, un second empire colonial. Le « gouvernement général d'Indo-Chine » est formé de la colonie de la Cochinchine (55.620 kilom. carr. et 1.876.689 hab.), des protectorats du Cambodge (104.700 kilom. carr. et 514.754 hab.), de l'Annam (230.680 kilom. carr. et 6.000.000 d'hab.), et du Tonkin (314.110 kilom. carr. et 14.000.000 d'hab.), qui est une véritable colonie. L'occupation du Laos a donné pour frontière à cet empire, au N. du Cambodge, le Mékong. Enfin, la France étend son influence sur une partie du Siam. Villes principales : Hanoï, Saïgon, Hué, Nam-Dinh et Haï-Dzuong. Sur le détroit de Bab-el-Mandeb, la France possède, sans l'occuper, la position de Cheik-Saïd.

Le *Portugal*, qui a fondé les premiers comptoirs dans l'Inde, n'y possède plus que quelques établissements : Diu, Damaon, Timor, Goa (415.374 hectares et 572.000 h.). Il possède aussi, sur la côte de Chine, l'île de Macao.

— ÉTATS INDÉPENDANTS. L'*Empire chinois* occupe, du plateau de Pamir au Pacifique, de la Sibérie à l'Himalaya, une superficie de plus de 11 millions de kilom. carr., qui se décompose ainsi : Chine proprement dite et pays tributaires : Mandchourie, Mongolie, Thibet. La population totale de l'empire atteindrait, approximativement, 357.250.000 hab. Haïnan est aujourd'hui la seule annexe insulaire chinoise. Villes principales : Pékin, Canton, Tien-Tsin, Hang-Tcheou, Fou-Tcheou, Chang-Haï, Ning-Po, Tching-Kiang, Tchoung-Kiang.

Le *Japon* s'étend du Kamtchatka aux Philippines. Sa superficie est de 417.000 kilom. carr. Il comprend, du N. au S. : les îles Kouriles, Yéso, Hondo en Nippon, qui forme le corps principal de l'empire et renferme la capitale, Tokio, Sikok, Kiou-Siou, les Liou-Kiou et Formose. Sa population est de 15.500.000 hab.; elle s'accroît avec une grande rapidité. De toutes les nations indépendantes d'Asie, le Japon est celle dont les progrès sont les plus grands. Villes principales : Tokio, Osaka, Kioto, Nagoya, Yokohama, Kobé.

L'indépendance des autres États asiatiques n'a été maintenue que grâce à la rivalité, pour la Corée, de la Russie et du Japon ; pour le Siam, de l'Angleterre et de la France ; pour l'Iran, de la Russie et de l'Angleterre. Mais cette indépendance est, pour cela même, le plus souvent plus apparente que réelle.

La *Corée* (218.600 kilom. carr. et 6 à 10 millions d'hab.), dont la capitale est *Séoul* et les ports ouverts Chemoulpo, Fousan et Gensan, a déjà des garnisons japonaises et russes. De ses 633.000 kilom. carr., seuls ont été garantis au *Siam*, par ses voisins, le bassin de la Menam et quelques annexes au N. atteignant le Mékong ; la population du royaume est de 5 millions d'hab.; cap. *Bangkok*. La *Perse* occupe plus de la moitié du plateau de l'Iran (1.645.000 kil. carr.), que peuplent 9 millions d'hab. Villes principales : *Téhéran*, cap., Tauris, Ispahan ; l'influence de la Russie est prépondérante en Perse. Plus encore peut-être que les États précédents, l'*Afghanistan* a bénéficié de la rivalité de ses voisins et lui doit son indépendance (660.000 kilom. carr. et 4.200.000 hab.) ; ses villes principales sont : Caboul, Kandahar, Hérat ; les khanats de Ouakhan, Badakchan, Koundouz, Balkh, Saripoul et Marmène, dépendent officiellement encore de Caboul, mais sont en réalité dans la dépendance de la Russie.

Le centre et les côtes méridionale et orientale de l'Arabie se partagent en plusieurs petits États indépendants : Nedjed, Mascate, d'une superficie totale de 2.500.000 kilom. carr., et que peuplent à peine 3.500.000 hab. Enfin, sur la côte de l'Asie Mineure, la principauté de *Samos* est, en fait, indépendante (468 kil. car. et 45.000 h.).

— LA DÉCOUVERTE DE L'ASIE. L'Asie est le continent le plus anciennement connu : une des premières civilisations historiques est celle de l'asiatique Assyrie. Les empires des Phéniciens, des Mèdes et des Perses sont mêlés de bonne heure à l'histoire de l'Europe ; et, plus tard, la conquête macédonienne, puis la romaine, continuèrent à faire de l'Asie Mineure, de la Syrie et du plateau de l'Iran, comme un prolongement de l'Europe orientale. Mais les connaissances des anciens ne s'étendent guère au delà. Hérodote s'arrête, dans son récit, au Sir-Daria et à l'Indus ; Alexandre, dans ses conquêtes, ne pousse point au delà du Pendjab. Le géographe Ptolemée parle bien, au IIe siècle de notre ère, de la *Chersonèse d'or*, qui serait Malacca, des *Sinae* et des *Serae*, qui seraient les Chinois du S. et du N., mais il ne connaît de ces peuples et de cette région que l'existence. La limite des connaissances relativement exactes des anciens sur l'Asie serait une ligne qui partirait de la côte N. de la Caspienne et aboutirait à la presqu'île de Malacca.

Au *moyen âge*, ces connaissances s'étendent et se précisent. En 569, une ambassade byzantine s'avance jusqu'à l'Altaï. La conquête musulmane semble un instant devoir cacher à l'Europe l'Asie ; mais les croisades répandent jusqu'en Occident les résultats obtenus par la science géographique arabe. Dès 710, le Turkestan méridional est occupé ; dans le même siècle, on parvient jusqu'en Chine ; mais le grand voyageur arabe est Ibn-Batouta, qui visitait (1324-1353) l'Asie antérieure, l'Inde, Ceylan et la Chine. Déjà l'Europe occidentale était entrée en rapports avec l'Asie centrale : en 1245, une ambassade d'Innocent IV au Grand Mogol avait visité Khâkan, près de Karakoroum ; en 1253, le franciscain Ruysbroeck est envoyé dans cette dernière ville, centre de la puissance mongolique. Dans le même temps, deux frères vénitiens, Nicolo et Matteo Polo, parvenaient, à travers toute l'Asie centrale, à *Cambaluc* (Pékin) ; le fils de Nicolo devait reprendre, au siècle suivant, cette route, et donner sur l'Asie centrale et orientale les premiers renseignements abondants et précis. Durant vingt ans, Marco Polo résida chez les Mongols, maîtres alors de la Chine, et parcourut le plateau de l'Amur, le désert de Gobi, la Chine, la Birmanie et l'Inde ; on lui décrivit, en outre, *Zipangu* (le Japon). L'exactitude de la relation de Marco Polo, le *Livre des Merveilles*, a été reconnue par les voyageurs modernes.

En 1498, le Portugais Vasco de Gama était conduit par un pilote arabe du Mozambique à Calicut, sur la côte de l'Indo ; et cette date marque le commencement de l'exploration continue, systématique, de l'Asie. Au moyen âge et dans l'antiquité, nous n'avons en a noter que des excursions isolées et rares ; aux XVIe et XVIIe siècles, Portugais et Hollandais au S. et à l'E., Russes au N. ; aux XVIIe et XIXe siècles, Anglais et Français au S., Russes au N. et à l'O., poursuivent avec persévérance la reconnaissance, puis l'étude scientifique des pays qu'ils occupent et des régions voisines.

Aux XVIe et XVIIe siècles, les Portugais touchent successivement les côtes de l'Inde et de l'Indo-Chine, où ils fondent des comptoirs, de la Chine et du Japon, qu'ils entreprennent, dès le milieu du XVIe siècle, d'évangéliser (saint François Xavier) ; puis ils s'établissent à Macao. Mais bientôt les Hollandais viennent leur disputer l'exploitation commerciale des pays de la mer des Indes et de l'extrême Orient, et continuent la reconnaissance des côtes de l'Asie, explorent le N. du Japon et Yéso, tandis que les Russes, qui ont commencé un siècle plus tôt la conquête de la Sibérie, en poursuivent la reconnaissance et arrivent enfin, avec Behring, à explorer le rivage des mers qui, au N.-E., séparent l'un de l'autre les continents américain et asiatique. En même temps, des voyageurs visitent l'intérieur de l'Asie : c'est le P. Goez qui passe, en 1603, de l'Inde en Chine par la Boukharie et la Tartarie ; d'Andrada, qui aborde au Thibet (1624) ; Tavernier, qui visite la Perse (1640) ; les PP. Grübert et Dorville, qui traversent de Chine en Inde, Thibet, Himalaya et Népal (1661). En 1655, le P. Martini publie, dans l'*Atlas Sinensis*, les résultats des missions effectuées aux XVIe et XVIIe siècles. Bref, à la fin du XVIIe siècle, l'Asie tout entière était connue dans ses grandes lignes.

Au XVIIIe siècle, commence l'étude scientifique du continent dans le sud, après la longue rivalité des Anglais et des Français dans l'Inde, dans le centre et au nord, grâce aux séjours des PP. jésuites en Chine, et aux explorations russes. A la fin du siècle, une société fondée (1784) la *Société asiatique de Calcutta*, à laquelle doit beaucoup la science géographique. Auparavant, déjà, les travaux des PP. jésuites ont permis à Du Halde de donner son grand ouvrage (1735-1736), et à d'Anville sa fameuse carte (1751-1753). Tandis qu'en Sibérie, Gmelin étudie les bords des fleuves jusqu'à Iakoutsk (1723-1742) et Pallas jusqu'au lac Baïkal (1771-1772), Lesseps traverse la Toundra, du Kamtchatka à Iakoutsk (1787-1789). Dans les années précédentes, La Perouse reconnaît le premier avec exactitude les côtes du Japon et de l'île Sakhalinc, et, au bout opposé du continent, Hawkins passe de l'Inde en Perse, et Niebuhr effectue son voyage scientifique à travers l'Arabie.

Le XIXe siècle a vu se multiplier, dans tous les sens, les explorations qui ont contrôlé les résultats des premiers voyages et réuni les uns aux autres les anciens itinéraires ; en voici la liste sommaire.

Asie Russe : 1819, Mouravief pénètre jusqu'à Khiwa ; Hansteen et Erman refont, du Kamtchatka à Irkoutsk, la traversée de Lesseps ; 1839, Pérovsky jalonne de forts la route d'Orenbourg à la mer d'Aral ; 1840-1847, Gavriloff et Nevelsky trouvent la communication de la mer d'Okhotsk et de la mer du Japon ; 1843, Middendorff se lance dans les montagnes entre la Léna et l'Aoïour ; 1850, commencement de la colonisation de la région de l'Oussouri ; 1853, le Syr-Daria est atteint ; 1854, reconnaissance de la région de la Haute-Léna, du Baïkal et du Haut-Amour ; 1858, Valikanov traverse le Thian-Chan ; 1870, Carlsen et Johannsen pénètrent en Sibérie par l'Obi et l'Iénissei ; 1875, occupation de l'île Sakhaline ; 1879, occupation temporaire de Kouldja, en Dzoungarie ; 1881, conquête du pays des Turkmènes ; depuis cette date, les Russes se sont avancés jusqu'au pied du plateau afghan et du Pamir.

Chine, Indo-Chine et Japon : 1811, Golownin explore l'île de Yéso ; 1812, Moorcroft visite l'Hindou-Kouch, et, deux ans après, Fraser, l'Himalaya oriental ; 1820, Timkovski pénètre en Chine par la Mongolie ; 1845, les PP. Huc et Gabet arrivent, dans le Thibet, à Lhassa ; 1856, Brandès remonte l'Irrawaddi ; 1856-1858, les frères Schlagintweit franchissent l'Himalaya, le Kara-Koroum, le Kouen-Lun ; 1867-1868, Commission Doudart de Lagrée et Francis Garnier (Indo-Chine, Yunnan, Yang-tse-Kiang) ; 1867-1873, Dupuis et, 1871-1873, Rocher (Chine et Tonkin) ; 1870 et années suiv., Richthofen parcourt la Chine ; 1874, Margary la traverse du Yang-tsé-Kiang en Birmanie ; 1875-1876, Grosvenor et Baber, 1877, Gill, 1878, Mac Carthy, parcourent les mêmes régions que Margary ; 1879, Woeikoff étudie le Japon, et, 1881 à 1885, Gottsche, la Corée ; 1882, Bock et, 1884, Neïss, découvrent l'Indo-Chine centrale ; 1884 et années suiv., Prjewalski effectue son admirable voyage à travers la Mongolie, le Gobi et le bassin oriental du Tarim ; 1887-1890, Széchenyi et Kreitaer, 1882, Colquhoun, passent de Chine en Birmanie ; 1882-1884, Hosie, 1885-1886, Bourne, sillonnent la Chine du S.-O., et, 1886-1891, les missions Pavie, l'Indo-Chine, 1888 et années suiv., encore, Bonvalot et le prince d'Orléans traversent l'Asie entière de Sibérie en Indo-Chine, Chaffanjon, du Turkestan en Chine, Bonin, d'Indo-Chine en Mongolie ; Madrolle suit un itinéraire nouveau du Tonkin au Yang-tsé-Kiang, puis découvre l'intérieur d'Haïnan, tandis que les voyages multiples de la mission commerciale lyonnaise et les itinéraires de Marcel Monnier sillonnent à nouveau la Chine du S.-O.

Inde et pays voisins : Mieux explorée encore a été, au cours de ce siècle, la région indienne ; 1808, Webb et Colebrooke font connaître le versant S. de l'Himalaya, Elphinstone, l'Afghanistan, Pottinger, 1810, le Bélouchistan ; 1815-1816, campagne contre le Népal ; 1817 et années suivantes, exploration systématique de l'Himalaya ; 1820, conquête de l'Assam, de l'Arakan, du Mergui ; 1840, campagne d'Afghanistan ; 1852, conquête du Pégou ; 1885-1886, conquête du reste de la Birmanie. Dans l'intérieur de la péninsule, 1798-1802, Wellesley et lord Hastings étendent la paix anglaise dans le centre et sur la côte O. ; 1839-1850, lord Dalhousie, dans le N.-O., jusqu'à l'Indus ; par degrés, les princes indiens se soumettent : seuls restent indépendants ceux du Népal et du Boutan. Les routes, le « great trunk », puis les chemins de fer, permettent l'étude scientifique de la péninsule entière grâce aux divers services, géographique, géologique, etc., cette étude est aujourd'hui presque entièrement achevée.

Asie antérieure : 1878, Napier, Gill ; 1882, Stack, Lessar, Beresford ; 1884, Delaplanche et F. Delonde (Perse) ; 1878, Burton, Mac Doughty ; 1879, Manzoni ; 1878-1882 Huber ; 1880, lady Anna Blunt (Arabie). L'Afghanistan et le Bélouchistan sont surtout connus par les missions politiques et les campagnes des Russes et des Anglais, l'Asie Mineure, par des missions scientifiques (1879, Cahun ; 1884, Chantre).

Le continent asiatique est donc aujourd'hui complètement reconnu ; mais il s'en faut de beaucoup que nos connaissances sur ses diverses régions soient toujours précises et scientifiques. S'il semble que les progrès de la géographie n'ajouteront que peu à ce que nous savons de l'Asie anglaise et de certaines parties de l'Asie antérieure, de l'Asie française et de la Chine propre, pour le reste du pays nous ne possédons encore que des itinéraires trop peu nombreux et de valeur trop diverse ; on est surpris, par exemple, du nombre de notions nouvelles que rapportent des explorations toutes récentes, comme celles de Chaffanjon et Bonin. L'Asie est le continent le plus anciennement connu des Européens ; et cependant, ceux-ci n'ont pas encore terminé sa découverte.

— BIBLIOGR. : Ternaux-Compans, *Bibliothèque asiatique et africaine* (depuis la découverte de l'imprimerie jusqu'en 1700) [Paris, 1841] ; Cordier, *Recueil d'itinéraires et de voyages dans l'Asie centrale et l'extrême Orient* (Paris, 1878) ; K. Ritter, *Erdkunde von Asien* (Berlin, 1834-1859) ; Élisée Reclus, *Géographie universelle*, t. VI à IX (Paris, 1882-1885) ; Marco Polo, *Voyage* (Paris, 1824) ; de Humboldt, *Asie centrale* (Paris, 1843) ; Dutreuil de Rhins, *l'Asie centrale* (Paris, 1889).

ASIE MINEURE ou **ANATOLIE**, péninsule de l'Asie occidentale, entre la mer Noire, le Bosphore, la mer de Marmara et les Dardanelles, au N., la mer de l'Archipel, à l'O., la Méditerranée au S. à l'E., elle est limitée par l'Arménie et l'Euphrate, qui la sépare de la Mésopotamie ; au S.-E., par la Syrie. Sa superficie, en comprenant les îles de la côte, sauf Chypre, est de 503.608 kilom. carrés, presque la superficie de la France ; mais cette péninsule n'est peuplée que de 9.239.000 hab. V. TURQUIE.

— RELIEF DU SOL. L'Asie Mineure, dans son ensemble, est un plateau d'une altitude moyenne de 800 à 1.200 m. La surface de ce plateau est accidentée : elle présente des dépressions qui forment des bassins intérieurs et des massifs montagneux, comme le mont Argée ou Erdjiaz. Ce plateau n'est borné par de hauts sommets qu'au S. ; ce sont les hauteurs du Taurus : elles suivent d'abord, avec les monts Ak-Dagh et Bei-Dagh, une direction O.-E., mais, après le mont Metdesis et la coupure des « Portes de Cilicie », elles se redressent, avec les chaînes Boudghar-Dagh et Ala-Dagh, vers le N., jusque vers Siwas. Plus à l'E., parallèlement à ce système, court l'Anti-Taurus, qui se relie par le Karabel-Dagh aux massifs arméniens. Au N. du plateau, les monts Pontiques ne dominent la mer Noire que de 1.800 à 2.000 m., et de larges vallées les coupent. A l'O., de petits plateaux étagés, coupés également de vallées, s'avancent jusqu'à la côte ; le Kechir-Dhag (Olympe) atteint 2.500 m.

— CLIMAT. Sur les côtes, comme dans la Grèce voisine, étés et hivers sont doux : température moyennes +29° et +14° ; les pluies, presque nulles en été, sont assez abondantes de novembre à mars. Sur le plateau règne, avec toute sa dureté, le climat continental : température moyennes : +35° et —10° ; la sécheresse y est extrême, les montagnes qui le bordent arrêtant les seuls vents humides qui arrivent sur le pays, ceux de la mer Noire et de la Méditerranée.

— HYDROGRAPHIE. L'Asie Mineure n'a que de petits fleuves côtiers, que l'insuffisance des pluies rend en tous temps indigents, et qui en été sont à sec. Le seul qui ait quelque importance est le Kysil-Irmak (l'Halys). On cite encore le Yéchil-Irmak (l'Iris), le Sakaria, le Guédis, le Bongok-Menderez (le Méandre), l'Aksou et le Tarsou-Tchai (Cydnus). Dans les dépressions du plateau sont des marais et des lacs nombreux, ceux de Sabandja, d'Isnikgöl ou de Nicée, d'Apollonia, d'Eguerdir, surtout le Touz-Göl, véritable chott, dont les eaux salées recouvrent une étendue de 1.000 kilom. carr.

— CÔTES. Le littoral de l'Asie Mineure est bien articulé, les montagnes s'approchant partout jusqu'à la mer. La côte N. est la moins favorisée : une seule saillie bien accentuée, le cap Indjé, sépare deux golfes très largement ouverts. La côte S. a déjà des découpures plus profondes : les golfes d'Alexandrette et d'Adalia, les caps Anémour et Khelidonia. Mais la mieux découpée de toutes est la côte du N.-O. et de l'O., qui se rapproche de très près en deux points : le Bosphore, les Dardanelles. Elle forme, dans la mer de Marmara, les baies d'Ismid et de Gemlik, le promontoire de Cyzique ; dans l'Archipel, les golfes d'Edremid, de Smyrne, de Scalanova, de Menderes, de Ko, les caps Baba, Aspro, Alepo. Les îles ne sont également nombreuses qu'à l'O. : Stalimène (Lemnos), Ténédo, Mételin (Lesbos), Chio, Samos, les Sporades, Rhodes. Sur les autres côtes, on n'en remarque qu'une seule : Chypre.

— RESSOURCES NATURELLES. La partie maritime du pays, la péninsule est un riche pays agricole. Les céréales, l'orge, l'olivier, le figuier surtout, la vigne, vins, liqueurs, raisins secs), les graines oléagineuses, les réglisses, donnent des produits appréciés sur les marchés européens. Non moins nombreuses sont les plantes industrielles : mûrier (Chypre), produits odoriférants comme le térébinthe, coton, tabac. Les pentes des plateaux n'ont plus que les vestiges des anciennes forêts : cyprès, noyers, platanes. Sur le plateau, l'industrie presque un que est l'élevage ; moutons, chèvres ; ce sont les chèvres d'Angora qui fournissent la laine dite « de Cachemire ». La sericiculture semble en déclin. Enfin, le port de Samsoun exporte des sangsues, et l'Archipel fournit des éponges. Les gisements de produits minéraux sont fort peu exploités. Chypre, qui a donné son nom au cuivre, ne fournit guère aujourd'hui que le sel de ses ma-

rais salants. Brousse a des eaux thermales vantées; Kutaieh exploite des gisements d'écume de mer.

— POPULATION. Les Grecs occupent aujourd'hui encore les côtes, qu'ils ont occupées de toute antiquité, de l'Asie Mineure; avec le demi-million d'Arméniens répartis sur toute la surface du plateau et dans les villes du littoral, ils représentent l'élément chrétien de la population. Arméniens et Grecs s'adonnent surtout au commerce. Mais l'énorme majorité du pays est constituée par l'élément musulman : 7.179.000 musulmans contre 1.548.500 chrétiens. Les Turcs, de race iranienne, sont les derniers envahisseurs du pays, et ils le dominent encore.

— GÉOGRAPHIE POLITIQUE. A l'exception de l'île de Samos (168 kilom. carr. et 45.000 hab.), que gouverne un prince vassal, et de l'île de Chypre (9.600 kilom. carr. et 210.000 hab.), que détient l'Angleterre, l'Asie Mineure tout entière dépend directement du sultan. Avec une partie de l'Arménie, la Mésopotamie, la Syrie, une partie de l'Arabie, elle constitue la *Turquie d'Asie*. La péninsule et les îles sont divisées en neuf vilayets : l'Archipel, Brousse, Smyrne, Koniah, Adana, Angora, Castamouni, Siwas, Trebizonde. Les villes principales sont : Smyrne, le principal port, Brousse, Kaisarieh, Adana, Koniah et Angora, toutes les deux au centre du plateau, Trebizonde.

— INDUSTRIE ET COMMERCE. L'Asie Mineure, à qui manquent houille, bois, bras, routes, n'est point une région industrielle. A peine met-elle en valeur quelques produits de l'élevage : tapis de Smyrne et de Brousse. Cette dernière ville, de plus, fabrique quelques soieries : Koniah et l'Archipel possèdent quelques tanneries. — Le commerce de l'Asie Mineure se fait, du côté du continent, par caravanes : du côté de l'Europe, par de nombreuses lignes de navigation. Les caravanes suivent surtout les deux routes : Diarbékir-Siwas, Brousse et Bayajet, Erzeroum, Trébizonde : mais les chemins de fer ont attaqué de divers côtés le plateau : les lignes les plus longues sont Scutari-Angora-Karahissar, Moudania-Brousse-Jenichehr, Smyrne-Aidin-Denizli, Mersina-Adana. Les ports principaux sont Trébizonde et surtout Smyrne, qui a recouvré son ancienne activité. Les exportations sont surtout agricoles : figues, raisins secs, graines, fruits, vins (de Chypre), réglisses; à l'importation, ce sont les produits manufacturés de l'Europe qui dominent.

— HISTOIRE. L'Asie Mineure est un des pays du globe les plus anciennement connus. C'est là que s'éleva, dans les temps héroïques, la puissance troyenne, et, dans les premiers siècles de l'histoire, le royaume lydien. Située entre l'Europe et l'Asie, route des détroits qui joignent, plus qu'ils ne les séparent, les deux continents, elle fut, depuis le siège de Troie jusqu'à la fameuse bataille d'Angora (1402), entre l'Ottomian Bajazet et le Mongol Timour, le champ de bataille des maîtres de l'Europe et des maîtres de l'Asie. Après le duel d'Agamemnon et de Priam, ce fut celui de Crésus et de Cyrus (548 av. J.-C.); la puissance perse, victorieuse de la lydienne, s'avança vers la côte de l'Archipel, et se heurta aux villes grecques. Alors commença la « haine héréditaire » entre l'Hellade et le grand roi; elle ne devait désarmer, après plus de deux siècles de luttes et d'expéditions qui traversaient toutes l'Asie Mineure, que par la disparition de l'un des deux ennemis, sous Alexandre. La péninsule fut la première conquête du Macédonien; elle fut à lui après les victoires du Granique et d'Issus (333 av. J.-C.). Alexandre mort, ses généraux se disputèrent l'empire, et l'Asie Mineure retomba dans la guerre et dans le trouble, jusqu'à ce que de nouveaux conquérants lui apportassent le contrôle présent de la *pax romana*. Mithridate VII, roi du Pont, troubla vite cette paix, et dès cette époque (1er siècle av. J.-C.) les armées romaines ne cessèrent de sillonner l'Asie Mineure, en campagne contre le Pont, l'Arménie et — durant tout l'empire — les Parthes. Ces luttes continuèrent sous la domination byzantine; en 613, les Parthes poussent jusqu'au Bosphore, d'où les chasse Héraclius. Quelques années après, la domination des califes remplace, sur les bords de l'Euphrate et du Tigre, celle des Parthes. En 672 et 717, les Arabes poussent à leur tour jusqu'au Bosphore. A la fin du XIe siècle, les Seldjoukides élèvent définitivement la péninsule aux Grecs, et fondent, du Taurus au Bosphore, le royaume d'Iconium ou sultanie de Roum. Les croisades apportèrent à nouveau la guerre à l'Asie Mineure. Mais les croisés disparus, la domination musulmane restait debout. Le sultanat d'Iconium fut renversé, en 1294, par Othman, chef turcoman, dont les descendants, Orkan, Amurat, Bajazet, conquirent définitivement tout le plateau et les côtes (XIVe siècle). La tourmente mongole passée (1402), l'Asie Mineure, sous l'absolutisme ottoman, n'eut plus d'histoire. Aussi bien, les Etats qui se sont formés dans l'Europe occidentale se mettent désormais au premier plan; ils deviennent le centre du monde connu et l'attention se détourne des régions musulmanes d'Asie, où règne le silence. Dans notre siècle, de nouvelles armées ont traversé l'Asie Mineure : celles de Méhémet-Ali (1831, 1839), marchant à leur tour contre Constantinople. La guerre turco-égyptienne est, avec la demi-indépendance donnée en 1832 à Samos, et la cession, en 1878, de Chypre aux Anglais, le dernier fait historique qui ait eu pour théâtre l'Asie Mineure.

— BIBLIOGR. Outre les études générales sur l'Asie (v. ASIE) : Vivien de Saint-Martin, *Description de l'Asie Mineure* (Paris, 1845); Tchihatcheff, *Asie Mineure* (Paris, 1853-1860); Langlois, *Cilicie et Taurus* (« Tour du Monde », 1861, 1er sem.); Dauzats, *Anatolie* (« T. du Monde », 1861, 1er sem.); de Moustier, *Asie Mineure* (« T. du Monde », 1864, 1er sem.); Vital Cuinet, *la Turquie d'Asie* (Paris, 1895).

ASIE (DIOCÈSE D'), un des trois diocèses formés dans l'ancienne Asie Mineure, en 330, à l'époque de la réorganisation de l'empire romain par Constantin Ier; il comprenait les provinces d'Hellespont, Lydie, Carie, Lycaonie, Pisidie, Pamphylie et Phrygie.

ASIE (PROVINCE D'), nom de la première province romaine possédée sur le continent asiatique par les Romains, le royaume de Pergame réduit en province en 129 av. J.-C. La province d'Asie comprenait la Mysie, l'Eolide, la Lydie, l'Ionie, la Doride, la Carie, la Phrygie et la Pisidie. Réduite parfois de ces deux dernières pays, parfois aussi (sous Vespasien) de sa partie septentrionale, qui forma la province de l'Hellespont, cette province sénatoriale fut démembrée par Dioclétien et Constantin, et devint une subdivision du diocèse d'Asie.

ASIENTO ou **ASSIENTO**, nom donné par les Espagnols au monopole de la vente des nègres dans leurs colonies, concédé par eux à diverses sociétés, moyennant une part du bénéfice réalisé et un droit fixe pour chaque nègre importé. Lorsque Philippe V fut monté sur le trône d'Espagne, une *Compagnie de l'assiento* se constitua à Paris pour l'exploitation de ce monopole; mais il fallut l'abandonner à la paix d'Utrecht, et Philippe V l'accorda à l'Angleterre par le traité du 13 juillet 1713. Ce privilège fut suspendu en 1739 par suite de la guerre, mais il fut rétabli après le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, et subsista encore deux ans. En 1750, l'Angleterre le rendit à l'Espagne, qui dès lors n'exploita plus l'*asiento* sous son ancienne forme, mais en fit la véritable traite des nègres.

ASIKAGA, ville du Japon, île de Nippon (prov. de Simodzouké), près du Vataraséyava, affl. du Touné-Gava; 13.850 hab.

ASILE (gr. *asulos*; de *a* priv., et *sulaô*, j'enlève, j'arrache. — On écrivait autref. ASYLE) n. m. Lieu où les criminels, les débiteurs, se mettaient à l'abri des poursuites de la justice : *Respecter, violer un* ASILE. *Les églises chrétiennes furent longtemps regardées comme des* ASILES *sacrés*. || Dans le même sens, on dit aussi LIEU D'ASILE : *Chez les Grecs et les Romains, les tombeaux des héros, les statues des rois et des dieux, les autels, les temples étaient des* LIEUX D'ASILE.

Par ext., Tout lieu où l'on trouve un abri, un refuge contre une persécution, un danger, un inconvénient : *Sylla trouva un* ASILE *dans la maison de Marius*.

— Fig. Personne, chose, lieu, qui protège, qui défend : *L'*ASILE *des vertus. L'*ASILE *des plaisirs*.

— Habitation, demeure, retraite : ASILE *champêtre*.

— Poét. *Le dernier asile*, Le tombeau.

— Par anal. Maison, établissement où l'on trouve une retraite dans l'indigence, les infirmités, la vieillesse. || On donne souvent le même nom aux hôpitaux destinés aux malades : *L'*ASILE *des vieillards*. || *Salles d'asile*. V. ENCYCL.

— *Droit d'asile*, Droit d'inviolabilité accordé à certains lieux, soit à cause de leur sainteté propre, soit à cause des personnes qui les habitaient : *Au commencement du siècle, le* DROIT D'ASILE *existait encore en Espagne, et appartenait à toutes les cathédrales*.

— ENCYCL. HIST. Le droit d'*asile* a joué un rôle important dans la Grèce ancienne. Par le mot *asylia* les Grecs désignaient deux choses assez différentes : un privilège accordé à certaines personnes, et un privilège accordé à certains temples. L'*asylia*, conférée à un individu par une ou plusieurs cités étrangères, mettait sa personne et ses biens à l'abri de toute entreprise hostile, même en temps de guerre, de la part de ces cités ou de leurs habitants. Ce privilège appartenait de plein droit à certaines catégories de personnes, comme les ambassadeurs ou les athlètes se rendant aux jeux. Il pouvait être donné, individuellement, à d'autres personnes qu'on voulait honorer ou protéger; il n'était pas rare qu'un Etat l'accordât à tous les citoyens d'un autre Etat.

L'*asylia* religieuse, droit d'asile reconnu à certains temples, avait pour origine le respect et la crainte de la divinité. A la suite de nombreux abus, ce privilège, presque général, fut restreint à quelques temples déterminés; les autres ne conservèrent que le droit général de protéger les suppliants. On ne respecta même pas toujours le droit d'asile.

Quoi qu'on en ait dit, les Romains n'ont pas connu, à proprement parler, le droit d'asile. Ils n'ont même pas eu de mots correspondant à l'*asylia* des Grecs. La critique moderne traite de légende l'histoire de Romulus ouvrant un asile sur le Capitole. On nous dit, il est vrai, qu'à la mort de César le peuple déclara à l'abri de toute violence quiconque se réfugierait dans le temple élevé en son honneur, mais la décision surprit beaucoup, ce qui prouve qu'elle n'était pas dans les mœurs. A Rome, la seule *asylia* caractéristique, c'est le privilège des Vestales, qui sauvaient la vie des criminels rencontrés par hasard. Pourtant les Romains respectèrent en Orient le droit d'asile des temples grecs, mais en le réglementant. Tibère notamment, en l'an 22, ordonna de vérifier les titres, et limita le nombre des sanctuaires privilégiés.

La tradition du droit d'asile se conserva dans les églises chrétiennes, et fut acceptée par les empereurs, avec quelques restrictions. Elle se maintint pendant tout le moyen âge. Les abus provoquèrent des mesures restrictives aux temps de Charlemagne, de Philippe le Bel, etc. Louis XII et François Ier abolirent définitivement le droit d'asile, sauf pour la maison du roi et du grand prieur de Malte, qui gardèrent ce privilège jusqu'en 1789.

— BIBLIOGR. : H. Wallon, *Du droit d'asyle* (Paris, 1837 : de Beaurepaire, *Essai sur l'asile religieux dans l'empire romain et la monarchie française* (Paris, 1854).

— *Salles d'asile*. On désigne sous ce nom des établissements publics où les enfants des deux sexes étaient admis depuis l'âge de deux ans jusqu'à six, et où ils recevaient pendant le jour les soins que leur âge réclame. Les premières maisons de ce genre ont été fondées à Rome, sous le nom de *écoles pies*, dans les dernières années du XVIe siècle. Quelques tentatives nouvelles furent faites depuis dans différentes contrées de l'Europe, notamment par Oberlin et Louise Schœppler, dans un village des Vosges, vers 1769; par la marquise de Pastoret, en 1801; enfin, par Owen, aidé de Buchanan, en Angleterre, en 1819. Ces deux philanthropes réussirent à propager cette utile institution. Chez nous, l'initiative fut prise en 1825 par un comité de dames charitables, dont l'œuvre ébauchée reçut l'appui de l'administration des hospices et des autorités. Les *salles d'asile* acquirent une organisation régulière et une existence légale en 1837. Les salles d'asile ont disparu de notre organisation pédagogique; depuis 1881, elles sont remplacées par les *écoles maternelles* (v. école). Cependant la dénomination d'asile a été conservée par certaines institutions libres congréganistes.

— *Asiles nationaux*. L'*asile national de Vincennes* et l'*asile national du Vésinet* ont été créés par décret du 5 mars 1855, sur le domaine de la couronne, « pour les ouvriers convalescents, qui auraient été mutilés durant le cours de leurs travaux ». Aujourd'hui, ce sont de véritables maisons de convalescence, placées sous l'administration du ministère de l'Intérieur. Vincennes est réservé aux hommes, et le Vésinet aux femmes; l'un compte 525 lits; l'autre, 350 lits et 50 berceaux. Les convalescents reçus dans ces établissements appartiennent aux catégories suivantes : 1° convalescents envoyés par les hôpitaux de Paris et de la banlieue; 2° convalescents envoyés par les bureaux de bienfaisance; 3° convalescents par suite de blessures reçues dans les chantiers où s'exécutent des travaux pour le compte de l'Etat et dos communes du département de la Seine; 4° membres participants des sociétés de secours mutuels; 5° ouvriers appartenant à des établissements dont les directeurs ont obtenu du ministre de l'Intérieur l'autorisation d'envoyer, moyennant un abonnement, leurs convalescents à l'asile; 6° ouvriers traités à domicile et munis seulement d'un certificat de convalescence délivré par leur médecin. Une annexe à l'asile de Vincennes a été créée en 1885 dans l'hospice des Quinze-Vingts. Elle est gérée par un agent de l'administration, en rapport avec les municipalités des XIe, XIIe, XXe arrondissements, pour procurer du travail aux ouvriers sortant de l'asile de Vincennes. Ces ouvriers sont reçus pendant un jour et demi et deux nuits.

— L'*asile national Vacassy* a été fondé par l'Etat en 1889, dans le bois de Vincennes, à côté de l'asile des convalescents, avec le produit d'un legs fait par Vacassy, décédé en 1875. Il est destiné, aux termes du testament, à recueillir les victimes d'accidents dans Paris, que ces accidents soient causés par les voitures, incendies, travaux de construction et de fabriques, ou de toute autre manière.

Divers établissements privés portent encore le titre d'*asile*. Tels sont : l'*asile Lambrechts* à Courbevoie, près Paris, l'*asile-école Fénelon*, à Vanjours (Seine-et-Oise), etc.

— *Champ d'asile*. V. CHAMP.

— *Asiles de nuit*. Ces établissements qui, pendant longtemps, n'ont dû leur existence et leur fonctionnement qu'à la bienfaisance privée, étaient, à Paris, à la fin de 1896, au nombre de quatorze, plus six refuges municipaux entretenus aux frais de la ville et affectés exclusivement aux hommes.

L'inscription suivante, gravée sur le mur de la maison, près de la porte d'entrée, en indique le caractère et le but : « L'Œuvre de l'Hospitalité de nuit offre un abri gratuit et temporaire pour la nuit aux hommes sans asile, sans distinction d'âge, de nationalité et de religion, à la condition qu'ils observent les mesures d'ordre, de moralité et d'hygiène prescrites par le règlement. » Chaque soir, les arrivants montrent leurs papiers et sont inscrits sur un registre qui relate leur profession, leurs noms et lieu de naissance. Au réveil les hôtes se lèvent, font leur lit et partent; il n'est accordé à chacun que trois nuits, sauf autorisation spéciale. Passé ce délai, ils sont renvoyés et ne doivent plus se représenter avant deux mois. Mais l'Œuvre s'occupe encore de leur procurer du travail, et distribue aussi des effets, du linge, des bons de pain, des bons pour repas dans les fourneaux économiques. Dès 7 heures du soir, les portes sont ouvertes et les arrivants commencent à se grouper dans le hall, où, en hiver, ils trouvent un bon poêle qui réchauffe leurs membres glacés.

Les *asiles de nuit* se sont multipliés en province : il n'est pas de ville un peu importante qui n'en possède; les municipalités ont rivalisé avec la charité privée pour leur création.

— *Asiles-ouvroirs*. La ville de Paris, à l'exemple d'associations de bienfaisance et de quelques particuliers, a créé, sur divers points de la ville, des *asiles-ouvroirs*, où les femmes sont occupées à des travaux de couture ou de lingerie. Elles sont admises dans ces asiles avec leurs enfants, et peuvent y séjourner deux ou trois semaines, à la seule condition de travailler le jour pendant un certain nombre d'heures déterminé d'avance. Les travaux qu'on leur confie sont faciles à exécuter et n'ont rien de fatigant. Pour les protégés de la ville de Paris, ces travaux sont destinés aux établissements de l'Assistance publique.

— *Asile d'aliénés*. L'asile Sainte-Anne, à Paris, rue Cabanis, dans le quartier de la Santé, a été construit de 1864 à 1867, sur les plans de l'architecte Questel; il est destiné à recevoir les aliénés des deux sexes du département de la Seine, et possède trois succursales : à Villejuif (Seine); à Ville-Evrard (Seine-et-Oise), et à Vaucluse (Seine-et-Oise).

Il reçoit les aliénés des deux sexes, soit gratuitement, soit moyennant une rétribution mensuelle, et contient six cents lits. Au point de vue de l'aménagement, il est considéré comme le modèle des établissements de ce genre en France. V. ALIÉNÉS.

Depuis 1893, il existe, en outre, à l'asile Sainte-Anne, pour l'instruction des jeunes médecins aliénistes, une clinique des maladies mentales. Dans la partie du budget de la Ville affectée au service des aliénés, les dépenses de l'asile s'élèvent à environ 1 million de francs.

En Angleterre, le *Metropolitan Convalescent*, institution de Londres, reçoit dans trois établissements les convalescents sortant de la plupart des hôpitaux de la métropole.

— Dr. intern. *Droit d'asile*, Droit qu'ont ou auraient les agents diplomatiques — ou même consulaires — étrangers de soustraire aux autorités locales les personnes qui se seraient réfugiées dans leur demeure. Autrefois, ce droit était incontesté, et même un assez grand nombre de cours accordaient aux ambassadeurs étrangers la *franchise des quartiers*, c'est-à-dire l'exemption de la juridiction locale, en faveur du quartier habité par l'agent étranger; on sait à quels abus cette franchise donna lieu, et, notamment, quels démêlés eurent lieu entre Innocent XI et Louis XIV, lorsque le pape abolit la franchise à Rome. Le *droit d'asile*, dans les temps modernes, ne s'est exercé qu'en faveur des réfugiés politiques, et, le plus souvent, dans des moments de troubles; en Europe, il n'a été que rarement revendiqué; la fiction de l'extérritorialité (v. ce mot) ne peut être invoquée en ce cas; mais, par courtoisie, on respecterait, le cas échéant, le droit d'asile que s'attribuerait un agent étranger, tout en cernant l'hôtel de l'ambassade, et en protestant en même temps près du gouvernement dont cet agent relève. C'est au droit que les agents ne peuvent invoquer qu'avec beaucoup de discrétion en faveur des réfugiés politiques, mais que de puissantes considérations d'humanité ne permettent pas de leur contester dans les guerres civiles.

L'exercice de ce droit a donné lieu à de vives discussions. On cite l'asile donné par le marquis de Montenay-Mareuil à des conspirateurs napolitains (1650), par l'ambassadeur d'Angleterre à Madrid, au duc de Riperda (1729), par le consul général de France à Caracas, au président Monagas (1858). Il a été fréquemment exercé dans les troubles de l'Amérique latine, notamment en Haïti (1883, 1888, 1890, 1894), au Chili (1891), au Pérou (1895). Le gouvernement des Etats-Unis, très hostile autrefois au droit d'asile, l'a revendiqué à Santiago en 1891. Comme les légations et consulats, les navires de guerre étrangers ont fréquemment servi de lieux d'asile, mais les bâtiments de commerce ne peuvent, à la différence des bâtiments de guerre, être considérés comme lieux de refuge.

On appelle de même le droit reconnu aux navires d'une puissance belligérante de naviguer et de stationner dans des eaux neutres, sans que les forces ennemies puissent les y inquiéter, à la condition qu'ils n'y prennent pas de munitions de guerre.

ASILE ou **ASILUS** (*lass* — lat. *asilus*, taon n. m. Genre d'insectes diptères, type de la sous-famille des *asilines*, renfermant des mouches allongées, de grande taille, à corps poilu, suçant le sang des insectes qu'elles saisissent entre leurs pattes robustes et perforent de leur rostre acéré, tout en volant rapidement. Nombreuses espèces répandues sur tout le globe. Citons l'*asilus crabroniformis* (France).

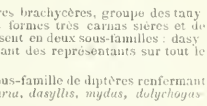

Asile (gr. nat.).

ASILIDES n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères, groupe des tanystomes, renfermant des formes très carnassières et de grande taille. Se subdivisent en deux sous-familles : dasypogonidés et asilinés, ayant des représentants sur tout le globe. — *Un* ASILIDÉ.

ASILINÈS n. m. pl. Sous-famille de diptères renfermant les genres, *asilus*, *laphria*, *dasyllis*, *mydas*, *dolychogaster*, etc. — *Un* ASILINÉ.

ASILITES n. m. pl. Division de la tribu des asilides. *Un* ASILITE.

ASIMINE n. f. Fruit de l'asiminier.

ASIMINIER (*ni-é* — rad. *asimine*) n. m. Genre d'anonacées, renfermant des arbrisseaux dont les fruits sont comestibles. Ces arbres appartiennent aux régions tempérées de l'Amérique du Nord, et peuvent être cultivés en plein air sous nos climats. En Pensylvanie, les fruits de l'*asiminier à trois lobes* servent à faire une boisson fermentée.

ASINAGA ou **ASHINAGA**, Nom japonais d'un personnage légendaire à très longues jambes, dont l'origine paraît se rattacher à un peuple affecté de cette anomalie physique, et que les annales chinoises mentionnent vers 2657 av. J.-C. sous le nom de *Tchang-Kou*, les longues jambes. Il est souvent associé à Ténaga, autre personnage de même espèce, mais à longs bras.

Asinaga.

Asinaire (L'), comédie de Plaute. C'est le tableau d'un père favorisant la débauche de son fils pour la partager, et malmené par une femme acariâtre. Déménète, le vieillard, a acheté pour son fils Argyrippe une année de la jeune Philénie, moyennant vingt mines escroquées à sa femme Artémone à l'aide de ruses esclaves. Mais il a mis pour condition à sa générosité qu'il souperait une fois avec son fils et la maîtresse de son fils, et aurait une nuit de celle-ci. Argyrippe y consent, bien qu'à contre-cœur. Artémone arrive au milieu de cette petite fête de famille et contraint son volage époux à regagner le domicile conjugal. La pièce tire son nom d'une troupe d'ânes dont le prix a fourni la somme escroquée. Si l'*Asinaria* ne brille pas par la moralité, elle est par contre pleine de scènes amusantes, et le style en est d'une verve étincelante. La scène où Argyrippe éconduit se lamente, et celle de ses adieux à Philénie, sont d'une touchante sensibilité. On rencontre aussi un trait curieux de mœurs : le traité en bonne et due forme qui doit lier Philénie à Diabole. Ces sortes de traités étaient, paraît-il, valables devant les tribunaux.

L'*Asinaria* était imitée du Grec Démophile. Molière s'est inspiré de cette comédie en plusieurs passages. (Plaute, v. 168 et suiv. ; Molière, *Femmes savantes*, acte Ier, sc. III ; Plaute, v. 650 et suiv. ; Molière, *Fourberies de Scapin*, acte II, sc. V ; Plaute, v. 866 et suiv. ; Molière, *Bourgeois gentilhomme*.)

ASINAIRES n. f. pl. Antiq. gr. V. ASINARIES.

ASINAL, ALE, AUX (du lat. *asinus*, âne) adj. Qui tient de l'âne : *Figure* ASINALE.

Asina Lunga Géogr. V. SINA LUNGA.

ASINARA (en lat. *Major Herculis insula*), île du royaume d'Italie, près de la côte N.-O. de la Sardaigne, fermant le golfe de *Asinara*. Île jadis bien peuplée, habitée aujourd'hui par 455 pêcheurs ou bergers.

ASINARI (Frédéric), comte de Camerano, poète italien, du XVIe siècle, né à Asti. Il servit dans les troupes du duc de Savoie, Philibert-Emmanuel, et dans celles de l'empereur Maximilien II, et cultiva la poésie. On lui doit des sonnets, des *canzoni*, et une tragédie, *il Tancredi*, d'abord attribuée au Tasse, puis à un de ses parents, son propre fils peut-être, OCTAVIEN **Asinari**.

ASINARIES n. f. pl. Fêtes qui se célébraient en Sicile, sur les bords de l'*Asinaros*, en souvenir de la destruction complète de la flotte athénienne commandée par Nicéas et Gylippe.

ASINAROS, nom anc. d'un petit fleuve de la Sicile, se jetant dans la mer Ionienne. Les Athéniens, commandés par Nicias, furent défaits sur ses bords par les Syracusains (413 av. J.-C.). C'est actuellement le *Noto* ou *Falunara*.

ASINE (du lat. *asinus*) adj. f. Qui appartient à l'âne, qui constitue l'âne : *Bêtes* ASINES.

— *Races asines*. Se dit des diverses variétés produites dans l'âne domestique par le climat, le régime, les croisements. ‖ *Population asine*. Somme, total des bêtes asines qu'on a élevées dans une même contrée.

ASINELLI (Gerhardo), architecte bolonais, florissait au commencement du XIIe siècle. Son frère, dont le prénom n'est pas connu, l'aida dans ses travaux, et tous deux construisirent la tour penchée de Bologne. Elle porte leur nom (*torre degli Asinelli*), et s'élève à une hauteur de 83 m. 35. Cette tour date de 1109.

ASINGAN, bourg des Philippines, île Luçon (prov. de Pangasinan), près du fleuve côt. Agno Grande, qui roule des paillettes d'or ; 11.890 hab.

ASINIUS POLLIO (Caius), homme d'Etat et écrivain romain, né en 75 av. J.-C., mort en 13 ou 4 av. J.-C., était de famille équestre. De bonne heure partisan de César, il l'accompagna en Gaule, au passage du Rubicon, à Pharsale, en Afrique, et combattit pour les Sexius Pompée en Espagne. Après la mort du dictateur, il resta neutre un an, puis se rallia au parti d'Antoine. Les triumvirs le nommèrent gouverneur de la Gaule transpadane ; c'est alors qu'il connut Virgile, auquel il fit rendre son domaine au moment du partage des terres (41 av. J.-C.). Il perdit son gouvernement à la suite de la guerre de Pérouse, mais, après la paix de Brindes, il exerça le consulat (40 av. J.-C.), et une expédition en Dalmatie lui fit obtenir les honneurs du triomphe. En 39, il rompit avec Antoine ; dès lors, il se retira de la vie politique, conservant vis-à-vis d'Octave une attitude indépendante. Dans sa retraite de Tusculum, il se consacra tout entier aux lettres, composant des tragédies, des pièces de vers, une *Histoire de la guerre civile entre César et Pompée*, des commentaires sur Salluste, César, Cicéron, Tite-Live. Malgré son style archaïque et sec, il se fit un nom comme orateur judiciaire : c'est lui qui établit à Rome les *recitationes* ou lectures publiques. Enfin, en 39 av. J.-C., il fonda la première bibliothèque publique. — Son fils **Asinius Gallus** (Caius), surnommé **Salninus**, fut consul en 8 av. J.-C. et mourut l'an 30 de notre ère. Il s'adonna aux lettres, et composa un parallèle entre Cicéron et son père. Par la liberté de son langage, il déplut à Auguste, puis à Tibère, qui le condamna à mourir de faim.

ASINUS ASINUM FRICAT (proverbe latin qui signifie *L'âne frotte l'âne*). Se dit de deux personnes qui s'adressent mutuellement des éloges outrés. La fameuse scène des *Femmes savantes* de Molière, où Vadius et Trissotin commencent par s'adresser l'un à l'autre des louanges ridicules, est le type de l'*Asinus asinum fricat*.

ASIO, ville du Japon, île de Nippon, prov. de Simôdzoukê, près des sources du Vatarasé-Gava, affluent du Fusi-Gava ; 6.300 hab. Centre d'une exploitation minière importante, dans le massif de Nikko, célèbre par ses mines de cuivre.

ASIOLI (Boniface), musicien et compositeur italien, né à Correggio en 1769, mort dans cette ville en 1832. Il se fit remarquer de bonne heure par son habileté de pianiste et sa faculté d'improvisation. Il fut maître de chapelle du vice-roi d'Italie. Il a écrit des opéras, et une quantité de musique de tout genre, sacrée ou profane, ainsi que plusieurs ouvrages théoriques.

ASION (lat. *asio*, sorte de chouette) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, dont le moyen duc est le type. V. DUC.

ASION-GABER, ville de l'anc. Arabie, port sur le golfe Elanite (Idumée), d'où partaient les flottes de Salomon pour le pays d'Ophir.

ASIPHONIATES ou **ASIPHONIENS** (*in* — du gr. *a* priv., et *siphôn*) n. m. pl. Division des mollusques la mellibranches, comprenant ceux chez qui le manteau est dépourvu de siphon. Sept familles composent cette division : ostréidés, huîtres ; *pectinidés* (peigne) ; *anculidés* (huître perlière) ; *mytilidés* (moule) ; *arcadidés* (arche) ; *trigoniadidés* (trigonie) ; *unionidés* (anodonte). — *Un* ASIPHONIATE (ou ASIPHONIEN).

ASIR (du lat. *ardere*, supin, *arsum*, brûler) v. a. Roussir une étoffe en la repassant avec un fer trop chaud, ou en l'approchant trop près du feu : ASIR *une chemise*. ‖ Se dit aussi de la tache jaunâtre qui se forme sur la peau lorsqu'on a touché un objet trop chaud. (Vieux.)

S'asir, v. pr. Etre asi.

ASITA, saint *richi* (poète inspiré), qui vivait en ermite au temps où naquit le Bouddha Çakya-Mouni. Ayant connu cette naissance par les signes célestes, il se rendit à Kapilavastou honorer l'enfant, et lui prédit sa brillante carrière. Il mourut le jour même où Çakya-Mouni passa à l'état de Bouddha. Asita fait partie du groupe des dix-huit *Arhats* du bouddhisme chinois et japonais.

ASITIE (du gr. *a* priv., et *sitôn*, aliment) n. f. Abstinence forcée. ‖ Perte de l'appétit ; dégoût pour les aliments.

Asius de Samos, poète grec, vivait dans le Ve ou le VIe siècle av. J.-C. C'est un des plus anciens auteurs de *généalogies* en forme de poème épique. Des fragments de ses œuvres ont été publiés à la suite de l'*Hésiode* de Dubner (1840).

ASIUS, fils d'Hyrtacus et d'Arisbé, père d'Acamas et de Phénops. Il conduisit au secours de Troie les guerriers de Sestos, d'Abydos, etc., et fut tué par Idomenée. On lui rendait les honneurs héroïques en Grèce. Nom sous lequel Jupiter était adoré à Asos, en Crète.

— Fils de Dymas et frère d'Hécube. Il fut tué par Ajax.

ASK, ville de Perse (Mazendéran), sur la pente du mont Démavend. Sources thermales très fréquentées.

ASK, nom donné au premier homme, dans la mythologie scandinave. Les premiers Ases, Odhin, Vili et Ve, trouvèrent sur la terre, qui venait d'être créée, un frêne (*ask*) et un orme (*embla*) ; ils en firent un homme et une femme dont l'humanité est descendue tout entière.

ASKARIS n. m. pl. Nègres enrôlés par les explorateurs partis de la côte orientale d'Afrique, pour protéger leurs porteurs. Chaque caravane engage ainsi un certain nombre d'*askaris*. — *Un* ASKARI.

ASKÉLIE (du gr. *a* priv., et *skêlos*, jambe) n. f. Monstruosité caractérisée par l'absence de jambes. C'est une des formes de l'hémimélie abdominale. (V. HÉMIMÉLIE.) ‖ On dit aussi ASCELIE.

ASKEW ou **ASCEW** (Anne), martyre protestante anglaise, née en 1521, brûlée vive à Londres en 1546. Fille d'un gentilhomme catholique, elle se passionna pour les études de théologie, et finit par adopter les croyances du protestantisme. Elle fut mariée contre son gré à un catholique ardent, qui la dénonça à Henri VIII comme dogmatisant contre la présence réelle. La jeune théologienne fut jetée en prison et examinée par le chancelier et le lord-maire sur ses croyances. A toutes les obsessions, à toutes les persécutions, elle opposa une résistance inébranlable. Condoite de Newgate à la Tour de Londres, le lieutenant de la Tour ayant refusé de la mettre à la torture, le chancelier Wriothesley remplit lui-même l'horrible ministère du bourreau, mais en vain. Les membres brisés par la torture, elle fut portée sur le bûcher ; et, comme on lui offrait une dernière fois la vie au prix d'une retractation, elle répondit avec calme : Je ne suis pas venue ici pour renier mon Seigneur et mon maître.

ASKEW Antoine, médecin et érudit anglais, né à Kendal en 1722, mort à Hampstead en 1773. Il recueillit, pendant ses voyages, des livres et manuscrits rares, qu'il mit libéralement à la disposition des savants. Le catalogue de sa bibliothèque a été publié à Londres en 1775. Il avait aussi rapporté de nombreuses inscriptions grecques, aujourd'hui au musée Britannique.

ASKHABAD, ville et place forte du Turkestan russe, ch.-l. de la prov. Transcaspienne, au pied du Kopet-Dagh, dans l'oasis d'Atek ; 12.000 hab. Conquis par les Russes en 1881. Le district d'*Askhabad* a environ 60.000 hab.

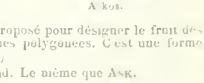

Askos.

ASKOS (*ass-kos* — du gr. *askos*, outre n. m. Vase antique, en usage chez les Grecs, et qui imitait la forme d'une outre avec une anse, un bec, une prise d'eau et un pied.

ASKOSE (*ass* — du gr. *askos*, outre n. f. Nom proposé pour désigner le fruit des cypéracées et des quelques polygonées. C'est une forme d'achaine. Tr. peu usité.)

ASKOUR Mythol. scand. Le même que ASK.

ASLA (*ass*, n. m. Mesure de longueur, en usage autrefois en Egypte et en Grèce, et valant de 30 à 36 mètres. Mesure de superficie valant de 9 à 12 ares.

ASLAUGE (*Svanloga* DE SAXO), personnage demi-légendaire, prétendue fille de Vœlsung et de Brynhilde. On la fait vivre au IVe siècle. Elevée en Norvège comme une simple paysanne, sous le nom de *Kraka*, elle fut distinguée par le viking Ragnar Lodbrock, qui l'épousa et en eut cinq fils. Aslaugé prit une part glorieuse aux conquêtes de son époux et commanda une armée pendant la guerre qu'il fit à la Suède.

ASMANITE (d'un mot indien qui veut dire *foudre*) n. f. Silice anhydre rhombique découverte par Maskelyne dans un fer météorique.

ASMODÉE (en hébr. *Aschmedaï*), personnalité diabolique dont il est question dans le livre de Tobie, et qui paraît avoir été l'esprit de l'amour impur et la personnification des instincts voluptueux.

— ENCYCL. On admet généralement, aujourd'hui, que le nom est d'origine persane *Ashma Daêva*, démon de la sensualité dans l'*Aresta*). La Bible dit que Asmodée, pris de passion pour la belle Sara, fille de Raguel, fit successivement périr ses sept époux. Le jeune Tobie, avant d'épouser Sara, chassa le démon par une sorte d'exorcisme que lui révéla son guide, l'ange Raphael. — On racontait, parmi les Juifs, toutes sortes de légendes merveilleuses sur *Asmodée*, et la tradition le mettait en rapport particulier avec Salomon.

— Le romancier espagnol Guevara, auteur de *el Diablo cojuelo* (*le Diable boiteux*, imité en français par Le Sage), a donné le nom de *Asmodée* au principal héros de son livre, le diable qui a le pouvoir d'enlever des toits des maisons de Madrid, et de faire voir à celui qui l'accompagne tout ce qui se passe dans les ménages. Depuis, lors les écrivains ont fait de fréquentes allusions à ce pouvoir merveilleux, et donné parfois le nom de « Asmodée » à celui qui est informé de tous les événements, de mille circonstances particulières, sans que l'on s'aperçoive d'où les renseignements lui arrivent. — Le poète Maurice Bouchor a mis en scène Asmodée dans son Mystère de *Tobie*.

ASMONÉENS (*in*) Nom sous lequel on désigne en général la famille des Macchabées, qui gouvernèrent la Judée pendant cent vingt-six ans, depuis Simon, descendant du prêtre Hasmon, jusqu'à Antigone, roi, et Aristobule, sacrificateur, qu'Hérode immola à son ambition. — *Un* ASMONÉEN.

Les principaux membres de cette famille furent : MATHATHIAS, le père des cinq princes Macchabées, qui s'enfuit de Jérusalem vers Modin, avec ses fils, pour échapper aux persécutions d'Antiochus Epiphane, et fut suivi dans les montagnes par un grand nombre de Juifs fidèles qui le prirent pour chef. Après la mort de Matathias, son fils JUDAS, dit *Macchabée*, lui succéda, et remporta plusieurs victoires signalées contre les lieutenants d'Antiochus. Sous Démétrius Soter, successeur d'Antiochus, il finit par succomber. — Judas eut pour successeur son frère JONATHAS, qui chassa de la Judée Bacchide, général de Démétrius Soter, se fit reconnaître comme prince des Juifs par Alexandre Bala et par Démétrius Nicator, et périt dans un guet-apens où l'avait attiré Tryphon. — SIMON, frère de Jonathas, fut élu à sa place, répara les places fortes, et fit alliance avec le roi Démétrius, qui le reconnut comme grand prêtre et prince des Juifs. Antiochus, successeur de Démétrius, envoya contre lui une puissante armée, que les fils de Simon mirent en déroute. Simon fut tué traitreusement à Jéricho par son gendre Ptolémée, et il eut pour successeur son fils JEAN, surnommé *Hyrcan*.)

Les Asmonéens avaient relevé la nation juive et l'avaient rendue redoutable aux étrangers ; ils commencèrent à régner sur elle jusqu'à l'avènement d'Hérode le Grand (37 ans av. J.-C.).

ASMONICH (*ass, nik* n. m. Grand arbre de la famille des rubiacées, dont l'écorce est très astringente et un peu amère. Syn. de LASIONEMA ROSEA.

ASNE (Michel DE L'), graveur et dessinateur. V. LASNE.

ASNIÈRES, ch.-l. de cant. de l'arrond. de Saint-Denis (Seine, sur la rive gauche de la Seine ; 24.317 hab. (*Asnièrois* ou *Asnièrises*. Ch. de f. Ouest. Le cant. a 2 comm. et 31.718 hab. Asnières existait déjà vers le milieu du XIIe siècle ; c'est un des principaux ports du canotage parisien. Des traditions locales font du *château d'Asnières*, charmante construction du XVIIe siècle, la résidence de Mme de Fontanges et de Mme de Parabère.

ASNIERES, comm. de la Charente-Inf., arrond. et à 6 kil. dom. de Saint-Jean-d'Angély, à la source du Palouhat, affl. de la Boutonne ; 1.021 hab. Distilleries, fabriques de toiles.

ASNIERES, bourg du dép. du Cher, comm. et à 6 kil. dom. de Bourges ; 1.708 hab. (*Anetons*). Ch. de f. Orléans.

ASNIERES-SUR-OISE, bourg de France (Seine-et-Oise), arrond. et à 27 kilom. de Pontoise ; 1.261 hab. (*Asnerois*). Aux environs, ruines de l'abbaye de Royaumont.

ASNYK (Adam), poète polonais, né à Kalisz en 1838. Son père, ancien officier de l'armée polonaise, avait été exilé en Sibérie ; lui-même dut quitter Varsovie, où il faisait ses études médicales, pour les continuer à Breslau, puis à Heidelberg, où il se fit recevoir docteur en philosophie (1856). Ses premiers essais poétiques parurent en 1864. Il donna ensuite au théâtre : *l'Héliotrope*, comédie ; *la Guerre de partisans*, comédie ; *Cola de Rienzi*, drame, etc. Ses poésies lyriques ont été réunies en deux volumes (1872-1880). La vivacité, la fraîcheur, la délicatesse de ses inspirations l'ont fait placer au premier rang des poètes polonais contemporains.

ASODE (du gr. *asé*, dégoût) adj. S'est dit de fièvres d'origine gastrique ou intestinale, avec dégoût des aliments.

ASOKA, nom d'un Bouddha et de plusieurs rois de l'Inde. Le plus célèbre de ces derniers, DHARMA-ASOKA (Asoka le Pieux) est considéré comme le Constantin du bouddhisme, parce qu'il en a fait une religion d'Etat. Asoka était petit-fils de Tchandragroupta ou Sandracotta, que connurent les successeurs d'Alexandre le Grand. Il commença à régner, croit-on, en 264 av. J.-C. Primitivement favorable au brahmanisme, il devint un adepte fervent du bouddhisme, qu'il avait d'abord persécuté, et réunit trois conciles en faveur de cette religion. Il envoya aussi des missions pour la prêcher dans tout son royaume et les pays voisins. Ces faits, sur lesquels les traditions bouddhiques laissent planer plus d'une obscurité, paraissent confirmés jusqu'à certain point par des inscriptions découvertes depuis le commencement du siècle dans la région de l'Inde qui s'étend de la côte d'Orissa jusqu'à la frontière du Dekhan. Il est vrai que ces inscriptions ne mentionnent pas le nom d'Asoka, mais seulement celui d'un roi puissant appelé Piyadasi. Comme une chronique ciughalaise applique les deux noms à un seul et même roi, et que tous deux sont présentés par les documents comme ayant été en relations avec les rois grecs, successeurs d'Alexandre, Ptolémée, Antiochus, Antigone, etc., on en a conclu que Asoka et Piyadasi étaient un seul et même personnage, et on attribua au premier ce que les inscriptions nous apprennent de l'autre.

ASOKA (*Jonesia Asoka*) n. m. Un des nombreux arbres sacrés vénérés par les Indous.

ASOLA, ville très ancienne d'Italie (prov. de Mantoue), sur la Chiese, affl. de l'Oglio, ch.-l. de district, place de guerre ; 6.900 hab. — Pop. du district : 16.800 hab.

ASOLA (André Torresano D'), appelé aussi **Asolano**, (en lat. *Asulanus*), typographe italien, né à Asola, mort en 1529. Il fut un des premiers qui exercèrent la typographie en Italie. Beau-père d'Alde Manuce, il fut son associé dans de nombreux travaux, et dirigea, après la mort de son gendre, cette maison si célèbre dans les annales de la typographie.

ASOLO, petite ville très ancienne de l'Italie (Vénétie, prov. de Trévise), ch.-l. de district ; 2.700 hab. Filature de soie. — Pop. du district : 55.000 hab.

ASOPE (de *Asope*, n. mythol.) n. m. Genre d'insectes hémiptères, voisin des pentatomes.

ASOPE ou **ASOPUS**, dieu mythologique du fleuve de ce nom dans le Péloponèse, et fils de l'Océan et de Téthys. Sa fille, Egine, ayant été ravie par Zeus, il essaya de la reconquérir avec l'aide de Sisyphe. Mais Zeus le foudroya et le força de rentrer dans son lit.

ASOPHIE (du gr. *a* priv., et *sophia*, sagesse) n. f. Absence de sagesse.

ASOPIE (rad. *asope*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères, sous-ordre des microlépidoptères, famille des pyralidés, renfermant de petits papillons européens, dont l'espèce type (*asopia farinalis*, ou pyrale de la farine) se trouve dans les maisons, où sa chenille vit dans la farine, le vieux pain. — Autres espèces : *asopia fimbrialis* (dans les greniers à fourrage) ; *asopia glaucinalis* (débris végétaux), etc.

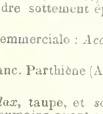
Asopie (gr. nat.).

ASOPIOS (Constantin), érudit et littérateur grec, né en Epire dans la fin du XVIIIe siècle. Il fut successivement professeur à l'université de Corfou et à l'université d'Athènes. Ses principaux ouvrages sont : *Leçons grecques* ; *Abrégé de l'histoire grecque* ; *Introduction à la syntaxe grecque*, ouvrage considérable dont l'abrégé sert de base à l'enseignement dans toutes les écoles grecques ; *Histoire des lettres grecques*. Il fut l'un des collaborateurs les plus actifs du *Mercure littéraire*, revue qui contribua à réveiller la Grèce endormie depuis des siècles.

ASOPOS, fleuve de Béotie, qui coulait près de Platée, de Tanagre et d'Orope. — Fleuve du Péloponèse, qui arrosait le pays de Phlionte et de Sicyone. — Torrent voisin des Thermopyles.

ASOR n. m. Lyre à dix cordes, en usage chez les anciens Hébreux. ‖ On l'appelait aussi ASCOR ou HAZOR.

ASORRA n. f. Sorte de longue trompette des Hébreux.

ASOTTEMENT ou **ASSOTTEMENT** n. m. Action de rendre sot. (Vieux.)

ASOTTER ou **ASSOTTER** (du préf. lat. *ad*, à et *sot*) v. a. Rendre sot, et particulièrement rendre sottement épris. (Vieux.)

A. S. P. Abréviation de la locution commerciale : *Accepté sans protêt*.

ASPA ou **ASPADANA**, ville de l'anc. Parthiène (Asie), actuellement *Ispahan* ou *Isfahan*.

ASPALASOME (*ass* — du gr. *aspalax*, taupe, et *sôma*, corps) adj. et n. Genre de monstres humains ayant anormalement, comme la taupe à l'état normal, trois orifices distincts pour la défécation, l'émission de l'urine et les voies génitales. ‖ On dit aussi ASPALOSOME.

— ENCYCL. Dans la classification de E. Geoffroy Saint-Hilaire, le genre *aspalasome* rentre dans la classe des monstres unitaires, ordre des autosites, famille des célosomiens. Ils sont caractérisés non seulement par la terminaison anormale des voies digestives, urinaires, génitales, à trois orifices absolument distincts, mais aussi par une véritable éventration médiane ou latérale à travers laquelle font hernie tout ou partie de l'intestin et des viscères abdominaux, plus ou moins anormaux eux-mêmes. Les membres inférieurs sont plus ou moins atrophiés et cagneux. La partie supérieure du tronc, les membres supérieurs et la tête ne sont pas ordinairement modifiés. Les aspalasomes se rencontrent dans l'espèce humaine, mais rarement ; et, le plus souvent, ils appartiennent au sexe féminin : ils naissent vivants, mais succombent au bout de quelques heures. On n'en connaît pas d'exemple chez les autres mammifères.

ASPALASOMIE (*ass*) n. f. Monstruosité des aspalasomes. Ou dit aussi ASPALOSOMIE.

ASPALATHE (*ass* — du gr. *aspalathos*, genêt) n. m. Genre de légumineuses papilionacés-génistées, renfermant des arbrisseaux épineux ou charnus du cap de Bonne-Espérance.

— Sorte de bois qui provient des Indes occidentales, employé en marqueterie. Il provient de l'*aspalathe ébène*.

ASPALIS, fille d'Argéus, de Mélite. Poursuivie par le tyran de cette ville, elle se pendit pour échapper au déshonneur. Son cadavre fut, d'après la légende, enlevé par Diane. Les habitants de Mélite honorèrent sa mémoire en précipitant une chèvre du haut d'un rocher.

ASPAR, général byzantin et patrice, mort en 470 ap. J.-C., Alain de race et arien de religion. Il anéantit en Italie (435) le parti de Jean, révolté contre Valentinien III, et fut vaincu en Afrique par Genseric, roi des Vandales. En 457, Aspar plaça sur le trône Léon Ier ; mais, ayant conspiré contre lui, il fut mis à mort par ce prince.

ASPARAGINE (*ass* — de *asparagus*, nom latin et botanique de l'*asperge*) n. f. Substance neutre cristallisable qui se trouve toute formée dans un grand nombre de plantes, notamment dans les jeunes pousses d'asperge. ‖ On lui donne quelquefois le nom de *althéine*, de *asparamide*, de *amide amido-succinique*, de *amide aspartique*.

— ENCYCL. Chim. L'*asparagine* a été découverte en 1805 par Vauquelin et Robiquet, dans les jeunes pousses d'asperge. Pour la préparer, on exprime le suc des plantes qui la contiennent, et on le porte à ébullition : on sépare par filtration les matières albumineuses coagulées : la liqueur, évaporée à consistance sirupeuse, puis abandonnée à elle-même, laisse déposer des cristaux d'*asparagine* ($C^4H^8Az^2O^3$).

L'asparagine cristallise en prismes à base rhombe. Elle est sans odeur, d'une saveur fraîche et fade, insoluble dans l'alcool, l'éther ; soluble dans l'eau bouillante, les acides et les alcalis. C'est l'*amide de l'acide aspartique*.

Les acides ou les alcalis la transforment en acide aspartique ; l'acide azotique, en malate d'ammoniaque ; l'acide azoteux, en *acide malique*.

L'asparagine joue tantôt le rôle d'acide, tantôt celui de base : elle peut se combiner avec les acides pour donner le *chlorhydrate*, l'*azotate*, le *sulfate d'asparagine*, etc. ; avec des sels métalliques, elle donne l'*asparagine potassique*, l'*asparagine zincique*, etc.

L'asparagine anciennement connue est lévogyre, l'acide acétique diminue son pouvoir rotatoire et peut même changer le sens de rotation quand on en ajoute une grande quantité. L'*asparagine dextrogyre* a d'ailleurs été découverte dans une cristallisation d'asparagine provenant de vesces germées. Enfin, on connaît une *asparagine inactive*, suffisamment acide pour déplacer l'acide acétique de ses combinaisons salines.

— Bot. Il semble démontré, par les travaux de Pfeffer, de Schulze et de Borodine, que l'*asparagine* peut exister dans toutes les parties des plantes phanérogames et à toutes les époques de leur développement ; mais, si la production en est constante, l'existence en est ordinairement éphémère, car dans les circonstances normales de la végétation, dès qu'elle est formée, elle se trouve aussitôt engagée dans des combinaisons plus complexes. Même quand elle n'existe qu'en très faible quantité dans le suc cellulaire, il est facile de mettre l'asparagine en évidence et de la caractériser : il suffit de mouiller la coupe du tissu avec de l'alcool absolu, et de l'étudier au microscope après complète évaporation de l'alcool. L'asparagine provient, dans un grand nombre de cas, de la décomposition, par une série de dédoublements, des matières albuminoïdes du protoplasme. En présence de substances ternaires d'hydrate de carbone, par exemple, elle paraît s'y combiner, aussitôt formée, pour régénérer des principes albuminoïdes.

— Méd. L'asparagine est utilisée comme diurétique à la dose de 5 à 15 centigr. par jour.

ASPARAGINÉES (*ass* — du gr. *asparagos*, asperge) n. f. pl. Nom donné aux liliacées dont le fruit est une baie au lieu d'être une capsule. Genres principaux : *asperge*, *muguet*, *polygonate*, *nanauthème*, *parisette*, *fragon*, *dragonnier*, *smilax*. — Une ASPARAGINÉE. Syn. ASPARAGOÏDÉES.

ASPARAGOÏDÉES (*ass* — du gr. *asparagos*, asperge, et *eidos*, forme) n. f. pl. Bot. V. ASPARAGINÉES.

ASPARAGOLITE (*ass* — du gr. *asparagos*, asperge, et *lithos*, pierre. — L'orthogr. étymol. serait ASPARAGOLITHE) n. f. Variété d'apatite.

ASPARAGOPSIDE (*ass* — du gr. *asparagos*, asperge, et *opsis*, apparence) n. f. Genre d'*asparaginées*, voisin des asperges, se distinguant de ces dernières par ses cladodes (rameaux) fasciculés, et non plats et foliacés. Syn. ASPARAGOPSIS.

— ENCYCL. Les *asparagopsides* sont des plantes herbacées ou suffrutescentes de l'Afrique continentale et insulaire, de la région méditerranéenne et de l'Inde orientale.

ASPARAMIDE (*ass* — de *asparagus*, nom latin et botanique de l'asperge, et de *amide*) n. f. Nom donné quelquefois à l'asparagine, parce qu'elle peut être considérée comme l'amide de l'acide aspartique.

ASPAROUKH ou **ISPÉRIKH**, prince bulgare du VIIe siècle, dont l'existence est fort peu connue, considéré comme le fondateur de l'empire bulgare. Son règne dura de 640 à 700.

ASPARTATE (*ass*) n. m. Sel formé par l'action de l'acide aspartique, qui est bibasique, sur une base.

— ENCYCL. L'acide aspartique, étant un acide amidé, peut se combiner aux acides et aux bases. La plupart des *aspartates* sont solubles et possèdent une saveur qui rappelle celle du bouillon de viande. Il n'y a de différence entre les sels des deux acides aspartiques que dans la solubilité, la forme cristalline et l'existence du pouvoir rotatoire.

ASPARTIQUE (*ass* — rad. *asparagine*) adj. Se dit d'un acide qui se produit dans l'action de l'acide sulfurique sur les matières albuminoïdes d'origine végétale.

— ENCYCL. L'acide *aspartique*, découvert en 1827 par Plisson, a pour formule : $C^4H^7AzO^4$. C'est l'*acide amido-succinique* ; on peut le préparer en partant des sels ammoniacaux, des acides maliques ou fumariques ; on les soumet à la chaleur et on les traite ensuite par l'acide chlorhydrique, ou encore on traite l'asparagine par l'acide chlorhydrique étendu d'eau :

$$\underset{\text{asparagine.}}{C^4H^8Az^2O^3} + \underset{\text{eau.}}{H^2O} + \underset{\text{acide chlorhydrique.}}{HCl} = \underset{\text{acide aspartique.}}{C^4H^7AzO^4} + \underset{\text{chlorure d'ammonium.}}{AzH^4Cl}$$

L'acide aspartique ainsi obtenu est lévogyre en solution neutre ou alcaline, dextrogyre en solution acide.

L'acide *aspartique inactif* ou acide *racémo-aspartique* peut s'obtenir en chauffant le malate, le maléate ou le fumarate d'ammonium. L'acide *aspartique actif* est très peu soluble dans l'eau et dans l'alcool, assez soluble dans les acides chlorhydrique et azotique, ainsi que dans les alcalis aqueux. Il cristallise dans le système rhombique. Il est sans odeur et d'une saveur aigrelette. L'acide aspartique inactif est très peu soluble dans l'eau ; il y est, toutefois, plus soluble que l'acide actif. Ces deux acides se combinent avec les acides et avec les bases.

ASPASIE (*ass, zi*) n. f. Bot. Section du genre *odontoglossum*.

— Entom. Genre de coléoptères. Syn. de CRYPTOBATIS. V. LEBIA.

Aspasie de Milet, femme grecque, célèbre par son esprit et sa beauté (seconde moitié du Ve siècle av. J.-C.). Aspasie vint de bonne heure à Athènes, où elle vécut dans un cercle d'artistes, de gens de lettres, de philosophes et d'hommes d'Etat. Elle eut pour amis Socrate, Alcibiade, Phidias et Périclès, qui répudia sa femme pour l'épouser. On dit qu'elle donna des leçons publiques d'éloquence, et fut accusée d'impiété. On dit aussi qu'elle exerça une grande action sur l'esprit de Périclès : suivant Aristophane, elle l'aurait poussé à entreprendre les guerres de Samos, de Mégare, et du Péloponèse. Devenue veuve, elle se remaria au démagogue Lysiclès, un marchand de bétail. — A cela se réduit ce que nous savons d'à peu près certain sur Aspasie. Mais bien des fables ont été répandues sur son compte. Elle avait été souvent attaquée par les poètes comiques et les ennemis politiques de Périclès. Dès l'antiquité, une légende se forma autour du nom d'Aspasie, qui est devenue pour les modernes le type de la belle courtisane, spirituelle et avisée, amie et protectrice des arts.

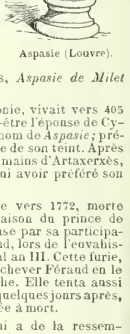
Aspasie (Louvre).

— BIBLIOGR. : Becq de Fouquières, *Aspasie de Milet* (Paris, 1872).

ASPASIE, née à Phocée, dans l'Ionie, vivait vers 405 av. J.-C. Devenue la maîtresse, et peut-être l'épouse de Cyrus le Jeune, elle reçut de ce prince le nom de *Aspasie* ; précédemment, on l'appelait *Milto*, à cause de son teint. Après la mort de Cyrus, elle tomba entre les mains d'Artaxerxès, qui la fit prêtresse, pour la punir de lui avoir préféré son fils Darius.

ASPASIE (CARLEMIGELLI, dite), née vers 1772, morte en 1795. Fille d'un coureur de la maison du prince de Condé, elle se rendit tristement famense par sa participation au meurtre du représentant Férand, lors de l'envahissement de la Convention, au 1er prairial an III. Cette furie, qui, paraît-il, était folle, contribua à achever Férand en le frappant sur la tête à coups de galoche. Elle tenta aussi d'assassiner Boissy-d'Anglas. Arrêtée quelques jours après, elle fut mise en jugement et condamnée à mort.

ASPASIEN, ENNE (*in, èn*) adj. Qui a de la ressemblance avec Aspasie. ‖ Par ext. et abusivem., Qui tient de la courtisane : *Mœurs* ASPASIENNES.

ASPASIOLITE (*ass* — du gr. *aspasios*, aimable, et *lithos*, pierre. — L'orthogr. étymol. serait ASPASIOLITHE) n. f. Silicate naturel résultant vraisemblablement de l'altération de la cordiérite.

ASPASIUS, philosophe grec du Ier siècle de notre ère. Il appartenait à l'école péripatéticienne. Les fragments connus de ses commentaires sur Aristote ont été publiés par Alde (1536).

ASPASIUS de Byblos, rhéteur grec du IIe siècle. Il avait écrit un panégyrique de l'empereur Adrien, des discours et des ouvrages de rhétorique.

ASPASIUS, célèbre sophiste du IIIe siècle, né à Ravenne. Il suivit Alexandre-Sévère en Illyrie et en Orient, et enseigna longtemps la rhétorique à Rome.

ASPE (*ass* — de l'allem. *haspel*, dévidoir) n. m. Sorte de cage verticale formée de barreaux de bois disposés parallèlement autour d'un arbre, auquel ils sont fixés au moyen de bras, et qui tourne sur lui-même. C'est une sorte de dévidoir. On donne aussi le nom d'*aspe* au dévidoir qui sert à dévider la soie, c'est-à-dire à la tirer des cocons. ‖ On dit aussi ASPLE.

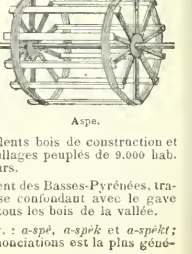
Aspe.

ASPE (*ass*) n. m. Ichtyol. V. ASPIUS.

ASPE, ville d'Espagne (prov. d'Alicante) ; 7.450 hab. Carrières de marbre, mines de fer, vignobles.

ASPE (VALLÉE D'), belle et riche vallée des Basses-Pyrénées, produisant d'excellents bois de construction et comptant une quinzaine de villages peuplés de 9.000 hab. (*Aspois*), presque tous pasteurs.

ASPE (GAVE D'), petit torrent des Basses-Pyrénées, traversant la vallée d'*Aspe* et se confondant avec le gave d'Oloron. Par là descendent tous les bois de la vallée.

ASPECT (prononc. contrev. : *a-spè*, *a-spèk* et *a-spèkt* ; mais la première de ces prononciations est la plus géné-

ralement observée. Devant un mot commençant par une voyelle (ou un *h* muet), par exemple *odieux*, les deux derniers cas seuls se produisent : *a-spé-ko-dieux, a-spèk-to-dieux*. La première prononciation, *a-spe-ko-dieux*, semble préférable ; — lat. *aspectus ; de aspicere*, supin *aspectum*, regarder) n. m. Manière dont une personne ou une chose se présente à la vue : *Pour le physionomiste exercé, le premier* ASPECT *d'un homme dit tout.* (Lamenn.) *Les grands* ASPECTS *de la nature.*

— Dehors, extérieur, air, en parlant des personnes, des choses : *La femme varie d'*ASPECTS *sans cesse ; une femme en contient mille.* (Michelet.) *L'inondation donne à la plaine l'*ASPECT *d'un lac immense.* ‖ Apparence, façon particulière d'impressionner, de se faire juger, apprécier ou définir : *La vie la plus humble a ses* ASPECTS *poétiques.* (Ed. Scherer.)

— Orientation, exposition : *Maison tournée à un* ASPECT *sain.* (Fén.) [Vieux.]

— Par ext. Action de voir, de connaître, de remarquer, de découvrir :

> Crois-tu que mes chagrins doivent s'évanouir
> A l'*aspect* d'un bonheur dont je ne puis jouir?
> RACINE.

— Astrol. Angle que les astrologues supposaient formé au centre de la terre par la rencontre des rayons lumineux partant de deux astres. Les *aspects*, dont le grand Kepler étudiait scrupuleusement les influences, portaient, selon leurs grandeurs, des noms différents, à chacun desquels était affecté un signe particulier. L'astrologie comptait beaucoup d'aspects différents : la conjonction, le sextil, le quartil, l'opposition, etc. L'astronomie moderne n'a conservé que deux de ces noms : la *conjonction* ou angle de 0°; l'*opposition*, ou angle de 180°.

— Bot. Port d'une plante.

— Géogr. Représentation d'une côte et d'une terre dans les cartes marines : *Les* ASPECTS *et les vues sont bien dépeints dans cette carte.*

— Géom. On donne en géométrie le nom de *aspect* à chacune des dispositions que peuvent affecter un certain nombre de points sur un plan. Ce nouveau chapitre, ajouté à la géométrie, a surtout été étudié par Halphen, Laisant et Perrin.

— SYN. **Aspect, vue.** *Aspect* a un sens passif, *vue* au sens actif : la vue d'une rivière exprime proprement l'action toute physiologique de la personne qui voit cette rivière ; l'aspect de cette rivière, c'est la manière dont elle elle est vue dans son ensemble par ceux qui la contemplent. ‖ Au fig., même distinction : quand il s'agit de paysage, *vue* a un sens plus étendu que *aspect* : c'est ainsi que la même *vue* peut présenter des *aspects* variés.

ASPECT (D'), littérateur français du XVIIIe siècle, connu par une *Histoire de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis* (Paris, 1780). C'est une biographie soignée des membres de l'ordre qui est utile à consulter, quoique incomplète.

ASPEGREN (Gustave Carsten), naturaliste suédois, né à Carlscrona en 1791, mort en 1828. Il a publié divers travaux estimés, et concouru à la publication de la *Faune* de Nilsson, de la *Flore* de Wahlenberg, des *Algues* d'Agardh, etc.

ASPELINE (*ass*) n. f. Bot. Syn. de SENECIO (ou SENEÇON).

ASPELMAYER ou **ASPELMEYER** (François), compositeur allemand, né au commencement du XVIIIe siècle, mort à Vienne en 1786. Il composa la musique de plusieurs opéras et ballets pour l'empereur d'Autriche, des duos, trios et quatuors pour violon et violoncelle, des sérénades pour instruments à vent.

ASPEN, ville du centre des ÉTATS-UNIS (Colorado), sur le versant oriental des monts Elk et le Roaring Fork, affl. du Colorado par le Grand River ; 6.750 hab.

ASPENDUS, ville importante de l'anc. Pamphylie, sur un roc escarpé au pied duquel coulait l'Eurymédon (auj. *Keupru-Sou*), et non loin des côtes de la Méditerranée.

Sous le nom de *Balkis-Sérai* (palais de Balkis) on y rencontre un théâtre romain, peut-être sans rival au monde pour sa beauté et son état de conservation. Non loin du théâtre existent les ruines d'un immense aqueduc, l'un des plus grands que les Romains aient bâtis.

ASPER (Sulpicius), centurion qui vivait dans le 1er siècle de notre ère. Il entra dans une conspiration contre Néron, et subit d'horribles tortures. Néron lui ayant demandé pourquoi il avait conspiré contre lui : « Par amour pour vous-même, répondit Asper, et pour arrêter le cours de vos crimes. »

ASPER (Caïus Julianus), favori de Caracalla. Il plut à cet empereur par son caractère plein de noblesse, et celui-ci l'éleva à la dignité de consul. Mais, lorsque Caracalla eut fait mourir Geta, ami d'Asper, celui-ci fut disgracié.

ASPER (Hans), peintre suisse, né à Zurich en 1499, mort en 1571, fut le contemporain d'Holbein, dont il subit l'influence. Il s'adonna d'abord à la reproduction précise de pièces se rattachant à l'histoire naturelle. Plus tard, il acquit une certaine réputation dans le portrait. On cite de lui les portraits de Zwingle et de sa femme, à la Bibliothèque de Zurich.

ASPER (VAN HOOBROUCK, baron D'). V. ASPRE.

ASPERE (*ass* — du lat. *aspera*, rude) n. f. Section du genre galium.

ASPÉRÉGRÈNIE ou **ASPEGRÈNIE** (*ass* — de *Aspergen*, o. prop.) n. f. Genre d'orchidacées-malaxidées, renfermant des herbes épiphytes du Pérou.

ASPÉRELLE (*ass* — du lat. *asper*, âpre) n. f. Syn. de ASPRELLE.

ASPERGE (*ass* — lat. *asparagus*, et gr. *asparagos*. [*Asparagos* est proprement une jeune tige naissante d'un arbrisseau quelconque]) n. f. Plante potagère de la famille des liliacées, dont on mange les tiges quand elles sont encore tendres : *Plant d'*ASPERGES. ASPERGES *de couche.* ASPERGES *de terre. Semer des* ASPERGES.

— Pop. *C'est une asperge, une asperge montée.* Se dit d'une personne très grande et très mince, les tiges d'asperges devenant très hautes, lorsqu'on les laisse monter.

— Jeune pousse d'asperge coupée pour être servie sur nos tables : *Les* ASPERGES *communiquent à l'urine une odeur forte et désagréable.* ‖ *Pointes d'asperges,* L'extrémité des petites asperges, que l'on a coupée en menus morceaux *Œufs brouillés aux* POINTES D'ASPERGES.

— COMM. Nom donné aux brins des fanons de baleine, quand leur longueur ne dépasse pas 40 centim.

— MINÉR. *Pierre d'asperge*, Asparagolite.

— Adjectiv. *Éponge asperge*, Espèce d'éponge composée de rameaux ronds, et en forme d'asperges.

— ENCYCL. Bot. et hortic. Un périanthe à six divisions soudées inférieurement en un tube grêle et filiforme ; six étamines insérées à la base de ce tube ; un stigmate trilobé ; un ovaire à trois loges biovulées : tels sont les principaux caractères du genre *asperge*. Ce genre renferme une cinquantaine d'espèces, les unes herbacées, les autres sarmenteuses et grimpantes, toutes propres aux régions chaudes de l'ancien continent. On en trouve huit ou dix dans le midi de l'Europe. L'*asperge commune ou officinale* (*asparagus officinalis*) est une plante herbacée vivace, originaire du midi de l'Europe. Les tiges, dressées, cylindriques, hautes de 8 à 10 décimètres, s'élèvent d'une souche épaisse, horizontale, charnue, qui donne naissance à un grand nombre de fibres appelées *griffes* par les jardiniers. L'asperge officinale croît spontanément dans plusieurs contrées de la France, notamment dans les îles du Rhône et de la Loire.

Asperge : *a*, griffe ; *b*, tige comestible ; *c*, fleur ; *d*, fruit.

L'asperge se reproduit au moyen de semis. On prépare soigneusement et on fume largement la terre ; puis on sème au printemps en ligne, et mieux à la volée. Au bout de quarante jours, la semence lève, et c'est alors qu'une surveillance de tous les instants est nécessaire, car l'asperge a beaucoup d'ennemis, qui sont les plantes parasites et une foule d'insectes, entre autres le *criocère*. Aussitôt que le jeune plant a acquis une hauteur de 4 à 5 centim., on arrache tout ce qui paraît le plus grêle, en ne conservant que les brins de la plus belle venue. Au mois d'octobre, les jeunes tiges ont acquis une hauteur de 60 centim. ; alors on les coupe, à 2 ou 3 centim. au-dessus du sol, pour que la griffe enfouie sous terre reste en communication avec l'air et le soleil. Au printemps suivant, on a une terre soigneusement préparée à 1 mètre de profondeur, où devront désormais reposer les griffes qui ont grandi depuis une année ; les turions les plus gros sont les meilleurs. Les griffes sont placées en terre, d'abord à une profondeur de 3 à 4 centim. ; chaque année, on ajoute à cette couche 5 à 6 centim. de fumier et de terre franche, et la quatrième année seulement on récolte les asperges. La période de production dure quinze ou vingt ans, si la culture est conduite avec intelligence et si le sol est bien fumé. Au bout de ce terme, on détruit la plantation et on la refait sur un autre point. Certaines aspergeries soigneusement entretenues peuvent rapporter pendant vingt-cinq et même trente ans. Dans les grandes cultures, afin de ne pas laisser chômer la production, on divise le terrain en planches, de manière à pouvoir tous les ans en renouveler une partie.

L'asperge est d'une nature frêle et délicate ; il faut, en général, la manger fraîche cueillie ; coupée, elle peut cependant conserver son parfum pendant plusieurs jours, et l'on aide à cette conservation en plaçant les bottes dans un lieu légèrement humide, le pied dans le sable et la tête toujours à l'air.

— Art culin. Les asperges se mangent à la sauce blanche, à l'huile, etc. Après les avoir ratissées, lavées et coupées de même longueur, on les lie par petits bottillons ; on les fait cuire à l'eau bouillante avec un peu de sel, et en ayant soin de maintenir le feu de manière que l'eau soit toujours en ébullition. Dix ou quinze minutes suffisent, suivant la grosseur. On les dresse en pyramide sur le plat, et l'on sert à part une sauce blanche ou une sauce blonde. Si l'on veut les manger à l'huile et au vinaigre, il faut, aussitôt cuites, les rafraîchir dans l'eau froide ; pour les manger mélangées aux petits pois, on les choisit vertes, longues, et on coupe en petits morceaux la partie tendre. On mange encore les asperges garnies de croûtons passés au beurre, et *à la parmesane*, avec un lit de fromage râpé, garni de beurre. Quelques gourmets les préfèrent à la crème.

— Méd. et pharm. L'ingestion des asperges communique à l'urine une fétidité spéciale caractéristique. La médecine emploie l'asperge comme diurétique et sédatif du cœur ; les préparations les plus employées sont la tisane de racines, l'extrait et le sirop de pointes d'asperges.

ASPERGEMENT (*ass*) n. m. Syn. peu usité de ASPERSION.

ASPERGER (*ass* — lat. *aspergere*, répandre. Le *g* du radical est suivi d'un *e* muet avant les voyelles A et O : *J'aspergeais. Nous aspergeons*, etc.) v. a. Arroser légèrement, par gouttes, en répandant le liquide en forme de pluie : ASPERGER *du linge avant de le repasser.* ASPERGER *d'eau bénite.*

ASPERGERIE (*ass*) n. m. Terrain planté d'asperges : L'ASPERGERIE *a besoin d'être nettoyée des herbes qui y poussent.* (Tessier.) Syn. ASPERGIÈRE.

ASPERGÈS (*ass, jès* — du premier mot du chant dont on accompagne, dans l'Église catholique, l'aspersion des fidèles : *Asperges me hyssopo*, etc.) n. m. Aspersoir, goupillon : *Présenter l'*ASPERGÈS. ‖ Moment où le célébrant jette de l'eau bénite sur les fidèles : *On en était à l'*ASPERGÈS.

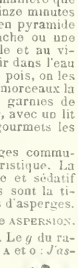
Aspergille glauque.

ASPERGIERE n. f. Hortic. V. ASPERGERIE.

ASPERGILLE (*ass* — du lat. *aspergillum*, goupillon) n. f. Genre de champignons de la famille des périsporiacées, tribu des périsporiées.

— ENCYCL. Ce genre a pour caractères : pédicelles simples, droits, cloisonnés, dilatés au sommet, recouverts de spores rondes ou ovales, disposées en chapelet. L'*asperglle glauque* est une des espèces les plus communes, on la trouve fréquemment sur les substances animales et végétales en décomposition, sur les confitures, les sirops, etc., ou elle forme des taches souvent très étendues et d'un beau vert glauque. On l'a signalé comme parasite sur l'homme et les animaux. L'*asperglle très grande* est une autre espèce, commune aussi, et dont la fructification, particulièrement remarquable, a été soigneusement étudiée.

Aspergille (réduit au tiers)

ASPERGILLE ou **ASPERGILLUM** (*ass, llom*) n. m. Genre de mollusques lamellibranches siphoniens, famille des gastrochénidés, caractérisé par un tube calcaire élargi supérieurement et percé de trous comme un « arrosoir », d'où ce nom vulgaire que les amateurs de coquilles donnent à ces animaux. Les aspergilles habitent les mers chaudes : *aspergillum vaginiferum* l'océan Indien, etc. ; les espèces fossiles dans le terrain pliocène.

ASPERGILLIFORME (*ass* — du lat. *aspergillum*, goupillon, et de *forme*, adj. Se dit, en botanique, des organes qui ont la forme d'un goupillon. Cette épithète a été employée pour le stigmate des graminées et pour certains poils, en particulier ceux des marrubes.) ‖ On dit aussi ASPERGILLAIRE.

ASPERGILLON (*ass* — du lat. *aspergillum*, goupillon) n. m. Moll. Syn. de ARROSOIR.

ASPERGILLUM (*ass, llom*) n. m. Archéol. Nom créé par les archéologues modernes pour désigner une sorte de goupillon avec lequel on répandait l'eau lustrale sur les assistants.

— Moll. V. ASPERGILLE.

ASPÉRIFOLIÉ, ÉE (*ass* — du lat *asper, asperi*, âpre, et *folium*, feuille adj. Qui a des feuilles rudes au toucher.

— n. f. pl. Bot. Syn. de BORRAGINÉES.

ASPÉRITE (*ass* — du lat. *asper*, rude) n. f. Nom que l'on a donné aux andésites de Californie. Cette roche se rapproche énormément du trachyte proprement dit.

ASPÉRITÉ (*ass* — lat. *asperitas*) n. f. Inégalité, rugosité, saillie qui donne de la rudesse à une surface ; la rudesse même produite par ces rugosités : L'ASPÉRITÉ *d'un sol tourmenté. On découvre sur la langue de légères* ASPÉRITÉS.

— Fig. Absence désagréable de souplesse, de douceur : ASPÉRITÉ *de la voix, du caractère, du style. L'éducation cultive les facultés et les exerce pour faire disparaître les rudesses, les* ASPÉRITÉS *naturelles.* (Dupanl.)

— *Aspérités des paupières*, Inflammation chronique de cet organe, qui produit sur le globe de l'œil la sensation particulière d'un corps rude qui en frotterait la surface.

ASPERMASIE (*ass* — du gr. *a* priv., et *sperma*, semence). n. f. Méd. Syn. de ASPERMIE.

ASPERMATISME (*ass, tiss* — du gr. *a* priv., et *spermatismos*, émission de la semence) n. m. Défaut d'émission du sperme, causé par le reflux de celui-ci vers la vessie, au moment physiologique de l'éjaculation.

ASPERME (*ass* — du gr. *a* priv., et *sperma*, graine) adj. Qui ne produit pas de graines.

ASPERMIE (*ass* — rad. *asperme*) n. f. Méd. Absence de la sécrétion séminale. V. STÉRILITE.

— Bot. Etat d'une plante qui ne donne pas de graines.

ASPERN (**GROSS-**), bourg d'Autriche-Hongrie, sur la rive g. du Danube, vis-à-vis l'île de Lobau ; 1.100 hab. Une sanglante bataille s'y livra en 1809 (21-22 mai), entre les Français commandés par Napoléon, et les Autrichiens commandés par l'archiduc Charles (bataille d'*Essling*), où fut tué le maréchal Lannes ; Masséna, qui avait contribué puissamment à la victoire, reçut le titre de « prince d'Essling ». V. WAGRAM.

ASPÉROCOQUE (*ass* — du lat. *asper*, rude, et *coccum*, grain de kermès) n. m. Genre d'algues de la famille des dictyotées, dont les organes reproducteurs, répandus sur la plante, renferment de nombreuses spores.

ASPÉROGUE (*ass* — du lat. *asper*, rude n. f. Genre de borraginées-cynoglossées, dont la seule espèce connue (*asperugo procumbens*) est une herbe annuelle de l'Europe septentrionale et australe et de l'Asie occidentale.

ASPÉROLITE (*ass* — du lat. *asper*, rude au toucher, et du gr. *lithos*, pierre. — L'orthogr. étymol. serait ASPEROLITHE n. f. Syn. de CHRYSOCOLLE.

ASPÉROTRICHE du lat. *asper*, rude, et du gr. *thrix, trichos*, poil n. m. Bot. Syn. de SPOROTRICHE.

ASPERSEMENT (*ass* — rad. *asperser*) n. m. Action d'asperger. [Peu usité.]

ASPERSER (*ass* — du lat. *aspergere*, supin *aspersum*, même sens) v. a. Syn. inusité de ASPERGER.

ASPERSEUR (*ass*) n. m. Celui qui asperge, qui répand autour de lui un liquide ou une matière quelconque : *De l'extrémité du cirque, arrive l'*ASPERSEUR *penché sur sa corbeille et y puisant le sable qu'il verse à poignées sur le sol rouge.* (P. de St-Victor.

ASPERSION (*ass*) n. f. Action d'asperger, résultat de cette action : *Faire une* ASPERSION. *Recevoir une* ASPERSION. ‖ Liquide ainsi répandu : *Les Arabes font brûler d'à parfums exquis, dont ils recouvrent la fumée dans leurs bains, légèrement imprégnés d'une* ASPERSION *d'eau de rose.* (Raynal.)

— Ascét. Impression que la grâce produit sur le cœur : *Avoir le cœur purifié par une* ASPERSION *intérieure.*

— Liturg. Action de jeter de l'eau bénite ou quelque autre liquide, dans une cérémonie religieuse : *Faire une* ASPERSION *sur les fidèles, sur un cercueil. Le rit de l'*ASPERSION *remonte aux premiers siècles de l'Eglise.* (Jacquin.) ‖ *Baptême par aspersion*, Baptême que l'on confère en asperçant d'eau les catéchumènes.

— REM. Se dit par rapport aux formes plus communes du baptême : le baptême par *infusion*, ordinaire dans l'Eglise latine, et le baptême par *immersion*, pratiqué dans les Églises orientales. Le baptême par *aspersion* n'a jamais été usité qu'exceptionnellement, et surtout dans les cas où il y avait des foules à baptiser par un petit nombre de ministres.

— Méd. Action d'arroser un malade ou une partie malade

avec un liquide projeté plus ou moins vivement en gouttelettes fines.

— Techn. *Glaçage par aspersion.* Procédé de glaçage qui consiste à saupoudrer la pièce à glacer de la substance destinée à la rendre imperméable : *Le* GLAÇAGE PAR ASPERSION *ne s'emploie que pour les poteries les plus grossières.* (Bourgmart.)

— Encycl. Liturg. L'*aspersion* est, en quelque sorte, un diminutif de l'*ablution*, à laquelle elle supplée. Pour une raison symbolique facile à concevoir et qui est la même partout, elle a été pratiquée, ainsi que l'ablution, de temps immémorial, chez presque tous les peuples, comme mode de concentration et comme signe de purification morale. Parmi les chrétiens, l'usage public de l'aspersion remonte, croit-on, au commencement du IIe siècle : on l'attribue au pape Alexandre Ier. Aucune bénédiction d'objets (chapelets, médailles, etc.) n'a lieu généralement sans aspersion. Quand on dédie une église, on fait trois aspersions dans l'intérieur et trois autour de l'édifice, avec de l'eau bénite et de l'hysope. Quand on consacre un autel, on l'asperge sept fois. Chaque dimanche, avant la grand'messe, le prêtre asperge les assistants, et, lorsque des évêques, le chef de l'État et les princes de famille souveraine sont présents, il leur offre le goupillon. On asperge le corps des défunts à la porte de leur maison, à l'église et au cimetière. L'aspersion des maisons et des champs, autrefois plus usitée, a lieu principalement, aujourd'hui, pendant les Rogations.

Aspersoir.

ASPERSOIR (*ass* — rad. *aspersion*) n. m. Liturg. Goupillon pour jeter de l'eau bénite.

— Horticul. Pomme d'arrosoir percée de petits trous par lesquels s'échappe l'eau.

Aspersoir

ASPERTANNIQUE (*ass* — de *aspérule*, et *tannique*) adj. Nom donné par quelques chimistes à l'acide tannique, formé par l'aspérule odorante

ASPERTINI (Amico), peintre bolonais, né en 1475 à Bologne, mort en 1532, fut élève de Francesco Francia. Il imita successivement les grands peintres des différentes époques, ce qui ne l'empêcha pas de critiquer vivement les imitateurs de Raphaël. Il fut, avant tout, un peintre de fresques et décora, à Bologne, un grand nombre d'édifices. On cite encore de lui la *Légende du Volto-Santo* à Lucques, et la prédelle du palais Strozzi (Ferrare), où est représentée l'*Histoire de la Vierge*. Son caractère était plus original que son talent : il peignait des deux mains à la fois. Il s'essaya sans succès à la sculpture et à la gravure.

ASPERUGO n. f. Bot. V. ASPÉROGUE.

ASPÉRULE (*ass* — dimin. du lat. *aspera*, rude) n. f. Genre de rubiacées, type de la tribu des *aspérulées*.

— Encycl. Le genre *aspérule* présente les caractères suivants : calice à limbe presque nul ; corolle en cloche ou en entonnoir, à deux lobes, rarement à trois ou à cinq ; quatre étamines ; style à deux stigmates ; fruit sec formé de deux carpelles.

L'*aspérule odorante* (vulgairem. nommée *petit muguet*) est une herbe vivace qui possède une souche, plusieurs tiges anguleuses et glabres, des feuilles lancéolées et acuminées. Elle est recherchée des bestiaux, et communique au lait des vaches qui s'en nourrissent un arome très agréable. Elle fleurit de mai à juin.

L'*aspérule à esquinancie* (appelée aussi *herbe à l'esquinance*) est vivace comme la précédente espèce. Elle croît sur les pelouses sèches, et fleurit de juin à septembre.

Aspérule. — *a*, fleur ; *b*, fruit.

ASPÉRULÉES (*ass*) n. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre *aspérule*. — *Une* ASPÉRULÉE.

ASPET, ch.-lieu de cant. (Haute-Garonne), arrond. et à 15 kilom. de Saint-Gaudens, sur le Ger, affl. de la Garonne; 2.048 hab. Fabrique de peignes et ouvrages en bois. Carrière de marbre.

Aspet a formé, au moyen âge, une république indépendante. Quand elle fut réunie à la couronne, elle acheta le droit d'élire ses propres magistrats. — Le cant. a 22 comm. et 13.348 hab.

ASPETTI (Tiziano), statuaire italien, neveu de Titien. Né en 1565 à Padoue, mort en 1607, il travailla à Venise et à Padoue. C'était un manièriste, de l'école de Jacopo Sansovino.

ASPHALINE (*ass* — du gr. *asphaleia*, sécurité) n. f. Substance explosible, inventée en 1886, où le principe actif, qui est la nitroglycérine, ne se forme qu'au moment de s'en servir.

— Encycl. Les divers éléments qui entrent dans la composition de l'*asphaline* sont mélanges proportionnellement à leurs poids atomiques. Ces éléments sont : le bisulfate de potassium, l'azotate de sodium, le chlorate de potassium, et une matière carbonifère. On brasse, on sèche, puis on ajoute de la glycérine.

La masse ainsi obtenue est comprimée dans des cartouches enveloppées de papier goudronné; elle détone au moyen d'une mèche bickford.

ASPHALION ou **ASPHALIUS** (du gr. *asphaleia*, sécurité, surnom de Neptune, qui signifie *Préservateur*).

ASPHALITE (*ass* — du gr. *asphalès*, inébranlable) n. f. La troisième vertèbre lombaire qui repose directement sur le sacrum.

ASPHALTAGE (*ass* — n. m. Action d'asphalter : *L'*ASPHALTAGE *d'une cour, d'un pont.*

ASPHALTAIS (*ass, tai*) n. m. Argot. Flâneur.

ASPHALTE (*ass* — lat. *asphaltus*, et gr. *asphaltos*, bitume) n. m. Sorte de bitume noir, compact, solide, cassant, très riche en carbone et en hydrogène : *La mer Morte s'appelle aussi* lac Asphaltite, *à cause de l'*ASPHALTE *qu'on trouve sur ses bords, et même à la surface de ses eaux.* ‖ Matière analogue, commune en France dans le Cantal et le Jura : *L'*ASPHALTE *se ramollit à la chaleur, mais acquiert de la dureté quand il est mêlé à du sable, et on s'en sert pour faire des pavages, des trottoirs*, etc.

— Par ext., Roc, trottoir bitumé : *Se promener sur l'*ASPHALTE. ‖ Argot. *Polisseur d'asphalte*, Badaud.

— Minér. En minéralogie, on appelle *asphalte* une matière noire ou brune, solide, à cassure vitreuse, conchoïdale, brillante, dure et cassante comme la résine, mais insoluble dans l'alcool, et fusible seulement à une température supérieure à 100°. L'asphalte se compose évidemment de carbures d'hydrogène et de substances oxygénées ; il est considéré comme un produit d'altération, d'oxydation du pétrole. Sa dureté est de 2. Cette matière est connue de temps immémorial, et a reçu les noms vulgaires de *bitume de Judée* et de *baume de momie*, parce qu'elle abonde dans le lac Asphaltite (ou mer Morte), et parce que les Egyptiens s'en servaient pour embaumer les corps.

— Encycl. L'*asphalte* s'emploie de deux façons : à l'état de poudre ou d'asphalte comprimé sur les chaussées, et à l'état de mastic bitumeux, sur les trottoirs. L'asphaltage, connu des anciens, n'a fait son apparition en France qu'en 1849, grâce aux expériences d'un ingénieur suisse, Mérian, qui avait remarqué la propriété que possède sa poudre de s'agglomérer sous l'action de pilons chauffés. Les premières tentatives de dallage en asphalte, exécutées à Paris et à Saumur, ne donnèrent aucun bon résultat : c'est en 1854 seulement que, grâce à un nouveau procédé dû à l'ingénieur Mérian, on réussit dans une opération tentée rue Bergère, à Paris.

Pour les chaussées en asphalte comprimé, les morceaux d'asphalte, préalablement concassés, sont broyés et réduits en poudre fine. On chauffe vers 130°, dans des chaudières en tôle ; on étend cette poudre chaude sur une aire de béton ; on la comprime à l'aide de dames en fonte également chauffées, puis on lisse sa surface avec une sorte de fer à repasser ; son épaisseur est alors de 0m,04 à 0m,05.

Pour les trottoirs, on emploie de préférence le *mastic d'asphalte*, composé de bitume et d'asphalte fondus ensemble, dans des chaudières qui en traitent 4.000 kilogr. à la fois. Ce mastic est coulé en pains de 0m,35 de diamètre, sur 0m,14 d'épaisseur et pesant 25 kilogr. Au moment de les mettre en œuvre, ces pains sont fondus de nouveau, avec une quantité déterminée de sable siliceux, dans des chaudières roulantes, munies d'un agitateur mû par une manivelle située à l'extérieur, déplaçant constamment la masse et l'empêchant d'adhérer au fond. Le mastic est ensuite coulé en pâte épaisse et étalé à l'aide d'une batte pour lui donner une épaisseur de 0m,02 à 0m,03 ; avant le refroidissement, on saupoudre de menu gravier, qui s'incruste sur la surface et augmente sa résistance à l'usure.

On a essayé de constituer industriellement un asphalte factice, en mélangeant des brais avec de la craie ou de l'ardoise. Ce produit a été essayé en plusieurs points, mais il a jusqu'ici donné des résultats peu concluants.

L'asphalte s'emploie également à l'état de béton pour les fortes fondations, et en briques pour les carrelages ; les briques moulées sont réunies à l'aide d'un mastic bitumineux, appliqué à chaud. En plaçant une sole d'asphalte sous les planchers des rez-de-chaussée, on arrête l'ascension de l'humidité.

Le génie militaire a beaucoup appliqué l'asphalte à l'état de chapes, sur l'extrados des voûtes, dans les nombreux forts construits sur notre frontière de l'Est. Dans les travaux publics, on opère de même pour les ponts.

Maints procédés ont été proposés pour retirer de la gangue calcaire de l'asphalte le bitume qu'elle contient ; celui que l'on met en usage depuis longtemps déjà à Seyssel consiste à faire bouillir avec de l'eau l'asphalte pulvérisé. En brassant le mélange, le grès sableux qui emprisonnait le bitume tombe au fond de la chaudière, et on enlève celui qui surnage à la surface. Une seconde fusion a sec débarrasse le bitume de l'eau qu'il contient, et précipite le sable qui peut y être resté.

Les mines d'asphalte les plus importantes de France sont celles de la Haute-Savoie, qui fournissent plus de la moitié de la production totale française, et celles du bassin de Seyssel, dans l'Ain, qui comptent, sur près de 30 kilom. de longueur, plusieurs exploitations, dont la plus considérable est celle de Pyrimont. Les départements du Gard et du Puy-de-Dôme possèdent aussi plusieurs gisements de calcaire asphaltique. A l'étranger, la Suisse a de riches gisements au val Travers, près de Neuchâtel ; ce sont les premiers que l'on ait découverts.

ASPHALTÈNE (*ass* — rad. *asphalte*) n. m. Principe soluble et fixe qui, mélangé avec le pétrolène, substance huileuse et volatile, constitue les bitumes glutineux. Le bitume, traité par la chaleur, donne un résidu noir, brillant, qui est l'asphaltène.

ASPHALTER (*ass* v. a. Couvrir, revêtir d'asphalte : ASPHALTER *une rue, un trottoir.*

ASPHALTIAS (*ass, ti-ass* — du gr. *asphalizein*, fortifier) n. m. Anat. Syn. de ASPHALTE.

ASPHALTION (*ass* — du gr. *asphaltos*, bitume) n. m. Nom donné par les Grecs au *psoralea bituminosa*, à cause de l'odeur de sa fleur.

ASPHALTITE (LAC). Géogr. V. MORTI (*mer*).

Asphodèle.

ASPHODÈLE (gr. *asphodelos*) n. m. Genre de liliacées, cultivé dans les parterres à cause de la beauté de ses fleurs : *Les Grecs semaient l'*ASPHODÈLE *autour des tombeaux comme une plante agréable aux morts.*

— Encycl. Le genre *asphodèle* comprend des plantes herbacées, vivaces, non bulbeuses, qui présentent les caractères suivants : fleurs disposées en grappe ; périanthe pétaloïde, à six divisions ; six étamines insérées sur la base du périanthe.

Les principales espèces sont l'*asphodèle jaune*, l'*asphodèle rameux*, et l'*asphodèle blanc*.

ASPHYXIANT, ANTE (*ass*) adj. Qui asphyxie, qui cause ou peut causer l'asphyxie : *Odeur, vapeur* ASPHYXIANTE. *L'effet général des gaz* ASPHYXIANTS *est d'ôter aux cavités du cœur leur force contractile.* (Fourcroy.)

ASPHYXIE (*ass* — gr. *asphuxia* ; de *a* priv., et *sphuxis*, pulsation) n. f. Suspension ou ralentissement de la fonction respiratoire, de l'hématose : *L'*ASPHYXIE *par le charbon de bois est une* ASPHYXIE *pénible et convulsive.* (Raspail.) ‖ Se dit quelquef. exclusivem. de la mort apparente : *L'*ASPHYXIE *est un état dans lequel l'animal n'est ni vivant ni mort.* (Bérard.)

— Par anal. Dépérissement des végétaux, produit par le défaut d'air propre à leur respiration.

— Fig. Perte de quelque faculté ; fonction difficile ou incomplète des mêmes facultés : ASPHYXIE *intellectuelle.* *L'*ASPHYXIE *politique dans laquelle je me sentais étouffer.* (Lamartine.)

— Encycl. I. NATURE ET CAUSES. *L'asphyxie*, longtemps confondue avec la syncope ou suspension des pulsations du cœur, en a été distinguée par Bichat. Le célèbre physiologiste a démontré que le sang non oxygéné, le sang noir, envoyé par les contractions cardiaques dans les divers organes, entraîne une déchéance plus ou moins rapide des fonctions vitales et, finalement, la mort. Depuis lors, on a réservé le nom de « asphyxie » à la suspension ou au ralentissement de l'hématose, de la transformation par l'oxygène du sang noir en veineux en sang rouge ou artériel et, plus généralement, à l'insuffisance de l'apport d'oxygène aux tissus organiques.

L'asphyxie peut se produire d'une multitude de manières, qui rentrent dans deux catégories, suivant que l'insuffisance dans l'apport de l'oxygène aux tissus tient au contenu des alvéoles pulmonaires, ou bien à l'état du sang et de l'appareil circulatoire.

1° *Asphyxies dépendant du contenu des alvéoles pulmonaires.* L'élimination de l'acide carbonique et surtout la fixation d'oxygène sur les globules sanguins, qui constituent l'hématose, ne peuvent se produire qu'à deux conditions : *a*) que l'oxygène n'ait pas une pression trop faible ; *b*) que l'acide carbonique n'en ait pas une trop forte.

L'asphyxie se produira donc nécessairement si l'on respire dans un air trop pauvre en oxygène, comme l'air raréfié des grandes altitudes ; ou dans un air trop chargé d'acide carbonique, comme au voisinage des fours à chaux, des cuves à fermentation, de certaines fissures du sol, etc. ; ou encore dans un air présentant à la fois au moins ces deux vices, comme l'atmosphère confinée d'une pièce close, où les combustions et la respiration consomment l'oxygène, répandent de l'acide carbonique, et dégagent en outre des gaz toxiques.

L'asphyxie se produira encore si un obstacle empêche l'air de pénétrer jusqu'aux alvéoles pulmonaires pour en renouveler le contenu, comme dans la pendaison, la strangulation, la suffocation par obturation de la bouche et du nez, la submersion (noyade), la compression du thorax (foule, éboulements), l'obstruction des voies respiratoires par des corps étrangers ou des tumeurs, des brides cicatricielles, par les fausses membranes du croup, par l'œdème de la glotte, le rétrécissement dû à la phtisie laryngée, à la laryngosténose syphilitique, à la bronchite capillaire, à certaines granulies, la compression des bronches par un épanchement pleurétique, le pneumothorax, l'engorgement des ganglions trachéobronchiques.

Enfin, l'asphyxie se produira si les mouvements respiratoires sont abolis, soit par altération des muscles respiratoires, soit par lésion du système nerveux, et particulièrement du bulbe : compression du bulbe (par fracture, luxation, mal de Pott, pachyméningite), ataxie locomotrice, hystérie, épilepsie, tétanos, rage, intoxication par la strychnine, par le curare.

Dans ce groupe rentre aussi l'*asphyxie des nouveau-nés*, résultant de ce que l'hématose utéro-placentaire a cessé avant que la respiration pulmonaire ait pu s'établir.

Les intoxications par les gaz délétères : acide sulfureux, vapeurs nitreuses, gaz des fosses d'aisances (plomb des vidangeurs), gaz d'éclairage, ammoniaque, etc., assez souvent dénommées « asphyxies », sont des phénomènes complexes, où la part de l'asphyxie proprement dite est difficile à démêler.

2° *Asphyxies dépendant de l'état du sang et de la circulation.* L'embolie du poumon, la stase pulmonaire résultant des affections cardiaques, la pneumonie aiguë, la congestion pulmonaire, l'emphysème amènent l'asphyxie par ralentissement de la circulation pulmonaire combiné, comme dans le pneumothorax et l'épanchement pleural, avec une compression plus ou moins intense des voies aériennes. Les maladies infectieuses, la chloroanémie, l'empoisonnement par l'oxyde de carbone (v. CARBONE) (pneumonie infectieuse, tuberculose pulmonaire, choléra, fièvre typhoïde, diphtérie, etc.), agissent en altérant le cœur, les vaisseaux, les globules, le sérum du sang : ces dernières, soit dans leur quantité, soit dans leur qualité. C'est le groupe des asphyxies toxiques.

II. SYMPTÔMES. Dans l'asphyxie rapide par suspension totale de l'hématose, la face se tuméfie, devient violacée (l'asphyxie blanche n'est probablement que la syncope). La circulation du sang noir produit d'abord une excitation temporaire du système nerveux et du système musculaire : angoisse, contraction de la face, saillie des yeux, battements des ailes du nez, ouverture démesurée de la bouche, mouvements violents du thorax, mains portées convulsivement à la gorge comme pour en arracher l'obstacle, contractions et dilatations successives des pupilles, tremblements convulsifs, vomissements, émission involontaire du sperme, de l'urine, des matières fécales. Cette excitation est bientôt suivie d'une dépression. La conscience et les mouvements volontaires s'affaiblissent et disparaissent les premiers, puis les réflexes, et enfin les mouvements du cœur.

Quand la syncope cardiaque survient par une cause quelconque au début ou au cours de l'asphyxie, les effets de celle-ci sont considérablement ralentis. C'est ainsi qu'on a vu revenir à la vie des asphyxiés, après une heure et plus de mort apparente, tandis que l'asphyxie suivant

son cours régulier amène la mort complète en moins de cinq minutes.

A l'autopsie, on trouve l'appareil circulatoire et les viscères gorgés de sang noir, le cœur droit dilaté, des ecchymoses viscérales et des foyers d'apoplexie.

Le tableau de l'asphyxie se modifie quand, au lieu de la suspension totale, il y a seulement ralentissement de l'oxygénation des tissus. La période d'excitation est moins tranchée, la période de dépression a une évolution lentement progressive. D'ailleurs, les types d'asphyxie varient à l'infini, suivant les causes et les sujets.

La syncope se distingue de l'asphyxie par la pâleur de la face et l'abolition du pouls précédant les autres symptômes. L'apoplexie cérébrale et le coma s'en distinguent par la persistance des fonctions de respiration et de circulation. Quant à la mort réelle, elle est très difficile à distinguer de la mort apparente par asphyxie qui la précède. Aussi importe-t-il d'employer les moyens propres à ramener le patient jusqu'à ce que les signes non équivoques de la mort apparaissent.

III. Traitement. Faire disparaître d'abord la cause, toutes les fois que cela est possible. Si la respiration n'est pas complètement suspendue, faire respirer de l'oxygène pur ou, à défaut, de l'air pur. Si la respiration est suspendue, il faut stimuler le système nerveux par des frictions énergiques, des flagellations, des affusions froides, des tractions rythmées sur la langue, des titillations sur la luette, le chatouillement des narines, l'application du fer rouge ou du marteau de Mayor à la plante des pieds, les courants faradiques appliqués au cou sur les nerfs phrénique. A ces moyens on joindra la *respiration artificielle* (v. respiration), soit par insufflation, soit par dilatation artificielle du thorax. L'insufflation se pratique de bouche à bouche, ou au moyen d'une sonde introduite dans le larynx et sur laquelle on serre les lèvres du patient (tube de Chaussier). Dans les deux cas, il faut faire de douze à quinze insufflations par minute, en pinçant le nez du patient pour empêcher le reflux de l'air.

La dilatation du thorax s'obtient, soit en exerçant latéralement sur les parois thoraciques des pressions brusques suivies de relâchements, ou en imprimant aux deux bras du malade couché sur le dos un mouvement alternatif et rythmé d'abaissement vers le thorax et de relèvement vers la tête. Dans les cas de suffocation, de compression du thorax, de pendaison, de strangulation, l'asphyxie se compliquant de congestion cérébrale, il convient de placer le sujet presque verticalement et, au besoin, de pratiquer une saignée. Les *noyés* devront être déshabillés, couchés, la tête haute et inclinée sur un des côtés, et réchauffés. Dans tous les cas, les soins ne devront être interrompus que lorsque les signes certains de la mort auront apparu.

— **Asphyxie locale.** Maladie appelée aussi *gangrène symétrique des extrémités, maladie de Raynaud*. V. gangrène.

ASPHYXIÉ, ÉE (*ass*) n. Personne asphyxiée : *Le rétablissement de la chaleur chez les* asphyxiés *est d'une efficacité universellement reconnue.* (Hoefer.)

ASPHYXIER (*ass*, — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous asphyxiions, vous asphyxiiez. Que nous asphyxiions, que vous asphyxiiez*) v. a. Causer, déterminer l'asphyxie : *L'acide carbonique* asphyxie *l'homme et les animaux.* (Soubeiran.) *Les éthers* asphyxient *parce qu'ils désoxygènent.* (Raspail.)

— Par exagér. Causer du malaise ou de l'incommodité dans la respiration : *l'auneur qui* asphyxie.

S'asphyxier, v. pr. Se donner la mort par asphyxie. ‖ Par exagér. Se mettre dans des conditions qui empêchent de respirer librement : *Ici, on ne se chauffe pas, on* s'asphyxie *avec des poêles.* (V. Hugo.)

ASPHYXIQUE (*ass*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'asphyxie. (Peu usité.)

ASPIC (*ass-pik'* — gr. *aspis*; de *spizzein*, distendre, parce que l'aspic a la faculté de distendre et de gonfler son cou) n. m. Nom donné par les anciens à un serpent très venimeux, dont l'espèce n'est pas bien déterminée : *Cléopâtre se fit apporter dans une corbeille de figues l'*aspic *qui devait la piquer au sein.* ‖ Un des noms communs de la vipère.

— *Lame en langue d'aspic*, Lame d'un type de rapière usité au XVIIe siècle, surtout en Allemagne, et dont la pointe est dilatée en forme de spatule.

— Par compar., Personne médisante, mauvaise langue, à cause du venin de l'aspic. — Le peuple, qui ne connaissait pas l'*aspic*, a transformé son nom en *as de pique*, en conservant à ces mots le même sens :

MASCARILLE.
. . . . . Oh la fine pratique!
Un mari confident!

MARINETTE.
Taisez-vous, *as de pique!* Molière.

C'est peut-être aussi par suite de cette corruption du mot *aspic* que les cartomaciennes ont attaché une idée défavorable à l'as de pique du jeu de cartes.

Célèbre pièce mécanique figurant un aspic vivant, qui fut construite par Vaucanson, et parut dans la représentation de la tragédie de *Cléopâtre*, par Marmontel.

A la pièce de *Cléopâtre*,
On fit l'*aspic* de Vaucanson.
Tant fut siffié, qu'à l'unisson
Sifflaient et parterre et théâtre
Et le souffleur, ayant cela,
Croyant encor souffler siffla. Lebrun.

— Art culin. Sorte de gelée faite avec du jus de lard, des restes de viande ou de gibier, de la graisse, etc., et dont les cuisiniers se servent parfois à chaud pour améliorer les sauces. Mais, le plus souvent, on fait prendre ces gelées à froid, en y introduisant des filets de volaille ou de poisson, des truffes, des rognons, etc., et on leur donne, au moyen de moules, les formes les plus variées.

Aspic.

— Artill. Nom donné au XVIe siècle, dans l'artillerie française, au canon de 12, c'est-à-dire avec lequel on lance des boulets de 12 livres. Il pesait 1.250 livres.

— Iconogr. Animal fabuleux souvent figuré par les artistes chrétiens du moyen âge comme l'emblème de la convoitise, de l'incrédulité, etc. On le voit sous les pieds du Sauveur. On le trouve aussi sous ceux du chrétien fidèle, qui doit, de même que son divin maître, marcher sur l'aspic et le basilic. L'aspic a été représenté de différentes manières, le plus ordinairement sous la forme d'un reptile court, sans pattes, avec une large tête, ou bien sous celle d'un quadrupède ayant des pattes très courtes et une queue de serpent.

Loc. prov. **Méchant comme un aspic,** Très méchant. ‖ **Langue d'aspic,** Mauvaise langue. ‖ **Froid comme un aspic,** Qui a des manières glaciales et un caractère dangereux.

— Encycl. Le serpent que les anciens nommaient *aspic*, et qui, par sa morsure, a donné la mort à Cléopâtre, est le *naja haje*. ‖ On nomme *aspic* également une espèce du genre vipère. V. vipère.

ASPIC (*ass-pik'* — corrupt. du mot *spic*) n. m. Nom vulgaire de la grande lavande (*lavandula spica*). V. spic.

— Pharm. *Huile d'aspic*, Substance oléagineuse, volatile, limpide, transparente, très inflammable, d'une odeur et d'une saveur âcres, peu agréable, qu'on obtient de la distillation des fleurs de la lavande *spic*.

ASPICARPE (*ass* — du gr. *aspis*, bouclier, et *karpos*, fruit) n. m. Genre de la famille des malpighiacées, renfermant des plantes sufrutescentes de l'Amérique du Nord.

ASPIDÉLITE (*ass* — du gr. *aspides*, en forme de bouclier, et *lithos*, pierre. — L'orthogr. étymol. serait aspidélithe) n. f. Silicate naturel de titane et de chaux. Variété de sphène.

ASPIDIACÉES (*ass*) n. f. pl. Tribu de la famille des polypodiacées, ayant pour type le genre *aspidie*. (On dit aussi aspidiées.) — *Une* aspidiacée (ou aspidiée).

ASPIDICHTHYS (*ass, dik-tiss* — du gr. *aspis, idos*, bouclier, et *ikhthus*, poisson) n. m. Genre de poissons, du groupe des placodermes fossiles (dévonien d'Amérique).

ASPIDIE (*ass* — du gr. *aspis, idos*, bouclier) n. f. Genre de fougères, de la famille des polypodiacées, tribu des *aspidiées*. Ce genre comprend environ 300 espèces, réparties sur tous les points du globe. L'une d'elles, l'*aspidium filix mas*, vulgaire fougère mâle, se trouve abondamment en France.

Aspidie : *a*, fragment de feuille.

ASPIDIOTUS (*ass, tuss* — du gr. *aspis, idos*, bouclier) n. m. Genre d'insectes hémiptères-phythophthyres, renfermant des cochenilles qui vivent, fixées aux feuilles des plantes, sous un bouclier formé des dépouilles qu'elles quittent à chaque mue. L'*aspidiotus nerii* vit sur les lauriers-roses.

ASPIDIPHORE ou **ASPIDIPHORUS** (*ass, russ* — du gr. *aspis, idos*, bouclier, et *phoros*, qui porte) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des byrrhidés, renfermant de petites formes globuleuses. L'espèce type du genre, *aspidiphorus orbiculatus*, habite l'Europe.

ASPIDISCIDÉS (*ass*) n. m. pl. Famille d'infusoires hypotriches, renfermant les formes munies d'une carasse dont le bord droit de la face verticale est épaissi en bouclier. Le genre *aspidisca* vit dans nos eaux douces. — *Un* aspidiscide.

ASPIDISTRA (*ass, diss* — altérat. du gr. *aspidiskos*, petit bouclier) n. m. Genre de liliacées-asparagées de la Chine méridionale et du Japon. Ces plantes sont pourvues de fleurs hermaphrodites solitaires et à périanthe coloré. On les cultive fréquemment dans les appartements.

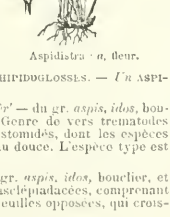
Aspidistra : *a*, fleur.

ASPIDITES (*ass*) n. f. pl. Fougères fossiles qui présentent, par la forme et la nervation de leurs feuilles, une analogie avec les *aspidies*. — *Une* aspidite.

ASPIDOBRANCHES (*ass* — du gr. *aspis, idos*, bouclier, et *branchia*, branchie) n. m. pl. Sous-ordre de mollusques gastropodes, renfermant ceux dont les branchies sont réunies par leur bas. Ils se subdivisent en deux troupes : *zeugobranches* et *scutibranches*. (V. ces mots.) Syn. de rhipidoglosses. — *Un* aspidobranche.

ASPIDOGASTER (*ass, gass-tèr'* — du gr. *aspis, idos*, bouclier, et *gastèr*, ventre) n. m. Genre de vers trématodes polystomiens, famille des polystomidés, dont les espèces vivent sur divers poissons d'eau douce. L'espèce type est l'*aspidogaster conchicola*.

ASPIDOGLOSSE (*ass* — du gr. *aspis, idos*, bouclier, et *glossa*, langue) n. m. Genre d'asclépiadacées, comprenant des arbrisseaux grimpants, à feuilles opposées, qui croissent dans l'Afrique australe.

ASPIDOLITE (*ass* — du gr. *aspis, idos*, bouclier, et *lithos*, pierre. — L'orthogr. étymol. serait aspidolithe) n. f. Variété de mica, appartenant au genre *biotite*.

ASPIDONECTE (*ass* — du gr. *aspis, idos*, bouclier, et du lat. *nectere*, tresser en couronne) n. m. Genre de tortues fossiles, caractérisées par un certain nombre de piquants au bord antérieur de la carapace (terrain tertiaire).

ASPIDOPHORE (*ass* — du gr. *aspis, idos*, bouclier, et *phoros*, qui porte) adj. Hist. nat. Qui est pourvu d'une enveloppe écailleuse, d'un tégument écailleux.

— n. m. Ichtyol. Genre de poissons. V. cottus.

ASPIDOPTÈRE (*ass* — du gr. *aspis, idos*, bouclier, et *pteron*, aile) n. m. Genre de malpighiacées, renfermant des arbrisseaux grimpants de l'Asie tropicale.

ASPIDOSAMINE (*ass* — du gr. *aspis, idos*, écorce, et de *amine*) n. f. Alcaloïde retiré de l'écorce de *quebracho blanco*. L'aspidosamine est très soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme : elle fond à 190°.

ASPIDOSPERMATINE (*ass, doss* — rad. *aspidosperme*) n. f. Alcaloïde retiré de l'écorce de *quebracho blanco*. L'aspidospermatine, $C^{11}H^{14}Az^2O$, est très soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme : elle fond à 152°, elle est lévogyre. Tous ses sels sont amorphes.

ASPIDOSPERME (*ass, doss* — du gr. *aspis, idos*, bouclier, et *sperma*, semence) n. m. Genre d'apocynacées plumeriées, renfermant des arbres du Brésil.

ASPIDOSPERMINE (*ass, doss* — rad. *aspidosperme*) n. f. Alcaloïde retiré de l'écorce de *quebracho blanco*. L'*aspidospermine*, $C^{11}H^{12}Az^2O^2$, cristallise en prismes ou en aiguilles incolores, fusibles à 205°. Elle est soluble dans l'alcool absolu, le chloroforme, moins soluble dans l'éther, elle est lévogyre.

ASPIDURE (*ass* — du gr. *aspis, idos*, écusson, et *oura*, queue) n. f. Échinoderme fossile, du groupe des étoiles de mer. L'aspidure, qui atteint tout au plus un centimètre de diamètre, se trouve dans le trias, et surtout dans le muschelkalk d'Allemagne.

ASPILIA (*ass* — du gr. *aspilos*, sans tache) n. f. Genre de la famille des composées-hélianthoïdées, comprenant des herbes à feuilles opposées, qui croissent à Madagascar et dans l'Amérique et l'Afrique tropicales.

ASPILOTE (*ass* — du gr. *aspilos*, sans tache) n. m. Bot. Syn. de géniostome.

ASPINWALL. Géogr. V. Colon.

ASPIOLE (*ass*) n. m. Sylphe, génie malfaisant, fée, gnome.

ASPIRAIL (*ass, rall'll* mll. — rad. *aspirer*) n. m. Ouverture pratiquée dans un poêle, un fourneau, etc. pour donner passage à l'air : *Ménager des* aspiraux.

ASPIRAN (*ass*) n. m. Cépage de l'Hérault, du Gard, de l'Aude. Cultivé pour son fruit excellent et pour son vin de goût fin, de couleur claire. Trois variétés de couleur (noir, gris et blanc). Taille courte. Terrains rocailleux.

Caractères : souche de moyenne force : sarments grêles, feuille duvetée à la face inférieure ; grappe moyenne, ailée, conique ; grains moyens à chair juteuse, sucrée, à peau épaisse d'un noir violet dans la variété noire.

ASPIRAN, comm. de l'Hérault, arrond. et à 26 kilom. de Lodève ; 1.358 hab. Ch. de f. Midi. Huileries, moulins à foulon ; raisin estimé.

ASPIRANCE (*ass*) n. f. Temps pendant lequel on est aspirant.

ASPIRANT, ANTE (*ass*) adj. Qui aspire, attire par une sorte de succion : *Pompe* aspirante *et foulante.*

— Anton. Foulant.

ASPIRANT, ANTE (*ass*) n. Celui, celle qui aspire à une chose, et principalement à un titre, à une dignité : *Une* aspirante *au brevet supérieur. La moindre place est convoitée par des centaines d'*aspirants.

— *Aspirant de marine*, Officier de marine dont le grade est immédiatement inférieur à celui de l'enseigne. Les aspirants s'appelaient autrefois *gardes-marine*, et se sont appelés *élèves* depuis la Restauration jusqu'à la Révolution de 1848.

— Encycl. Les premiers grades de l'officier de marine sont ceux d'*aspirant de 2e classe* et d'*aspirant de 1re classe*. Toutefois, l'aspirant de 2e classe n'est pas pleinement officier ; il n'est assimilé à aucun officier de l'armée de terre ; il peut être licencié. L'aspirant de 1re classe est officier, assimilé au lieutenant d'artillerie, et supérieur à toute la hiérarchie des sous-officiers en petit état-major. On devient aspirant de 2e classe après deux années d'études à l'*Ecole navale* (v. ce mot) et qu'on a satisfait à l'examen de sortie, à l'âge de 16 à 19 ans. En quittant l'Ecole, les élèves sont aspirants de 2e classe ou élèves de l'Ecole d'application. Ils font alors une année de circumnavigation sur la frégate-école *l'Iphigénie* ; et, après avoir satisfait à un examen, ils passent aspirants de 1re classe, grade dans lequel ils restent de deux à trois ans ; ils sont répartis à bord des différents bâtiments, où ils font le service en second, commandent les embarcations, et sont logés dans un poste situé à l'arrière. L'Ecole polytechnique fournit chaque année quatre aspirants de 1re classe, qui doivent passer un examen professionnel avant d'être nommés enseignes de vaisseau. Il n'y a plus aujourd'hui d'aspirants volontaires ; mais, en cas de guerre, on peut nommer des enseignes de vaisseau auxiliaires. Les insignes du grade d'aspirant sont le galon d'or à la casquette et sur les manches, et, sur l'épaule droite, l'aiguillette d'or ; pour la seconde classe, le galon des manches et les aiguillettes sont mêlés d'un liseré bleu.

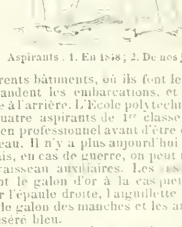
Aspirants : 1. En 1848 ; 2. De nos jours.

En Angleterre et dans la plupart des pays étrangers, le recrutement des officiers de marine est assuré par des écoles de cadets où les jeunes gens sont en général admis en grand nombre, ce qui permet d'éliminer peu à peu ceux dont les dispositions ne paraissent pas compatibles avec l'état de marin.

ASPIRATEUR, TRICE (*ass*) n. Qui a rapport à l'aspiration, qui aspire : *La force* aspiratrice *des végétaux.*

— Anton. Expirateur, trice.

ASPIRATEUR (*ass*) n. m. Mécan. Nom donné à divers appareils dont le rôle est d'aspirer la vapeur, l'air, les liquides ou les gaz.

— *Aspirateur hydro-pneumatique*, Appareil appliqué aux machines à papier pour remplacer les pompes aspirantes, et dans lequel l'aspiration, produite par l'écoulement de l'eau, est un effet d'entraînement analogue à celui qui se produit dans la trompe.

— Méd. Pompe aspirante, employée en médecine pour évacuer les gaz ou les liquides accumulés dans l'organisme, comme dans la pleurésie, l'ascite, les abcès par congestion.

— Phys. et chim. Instrument destiné à aspirer, à entraîner un fluide quelconque, liquide ou gazeux. (On emploie généralement à cet effet le vide produit par l'écoulement d'un liquide.)

— Encycl. Méd. L'*aspirateur* le plus employé est celui de Potain, qui se compose d'une petite pompe à main, à la fois aspirante et foulante; d'une bouteille dont le bouchon a deux tubes à robinets : l'un se rendant à la pompe, l'autre terminé par un trocart. Le trocart ayant été enfoncé dans la cavité à creuser, et le vide fait dans la bouteille, on retire l'aiguille du trocart; le fluide à évacuer sort par la lumière de la canule, et vient tomber dans la bouteille. On peut augmenter, ou diminuer, la rapidité de l'écoulement en faisant le vide plus ou moins complet. Quand la

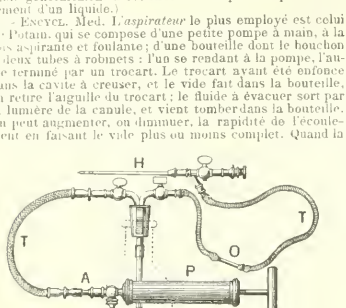

Aspirateur de Potain : P, corps de pompe ; A, voie d'aspiration ; C, voie de compression ; T, tubes de caoutchouc ; O, tube de verre servant de témoin ; H, trocart ; B, bouteille.

bouteille est pleine, on la remplace par une autre, après avoir eu soin de refermer le robinet sur le tube de la canule. En mettant le tube sur l'ajutage de compression, le même instrument peut servir pour injecter des solutions médicamenteuses.

— Physiq. et chim. Le plus simple des *aspirateurs* employés en physique et en chimie se compose d'un récipient ayant la forme d'un cylindre métallique, terminé par deux cônes et porté par un trépied. Le cône supérieur communique avec le récipient contenant le gaz à aspirer; le cône inférieur possède un robinet permettant de faire écouler le liquide dont l'appareil a été préalablement rempli. On peut d'ailleurs calculer le volume aspiré, connaissant le volume de l'appareil, la température et la pression du gaz; ces nombres se mesurent directement. Il faut, avec cet appareil, renouveler le liquide à chaque opération; pour remédier à cet inconvénient, on se sert souvent d'un *aspirateur double*, qui se compose, en réalité, de deux aspirateurs simples AA', reliés par le robinet B. A étant rempli de liquide, l'appareil peut fonctionner constamment : il suffit de le retourner en mettant S ou S' successivement en communication avec le récipient contenant le gaz à absorber. Quand on a besoin d'un aspirateur plus énergique, on se sert de *trompes*.

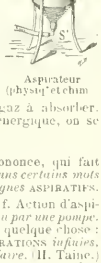

Aspirateur (physiq. et chim.)

— Anton. **Expirateur.**

ASPIRATIF, IVE (*ass*) adj. Qui se prononce, qui fait prononcer avec aspiration : *La lettre h, dans certains mots français, et l'esprit rude en grec, sont des signes* ASPIRATIFS.

ASPIRATION (*ass, si* — lat. *aspiratio*) n. f. Action d'aspirer en faisant le vide : L'ASPIRATION *de l'eau par une pompe.*

— Fig. Mouvement, élan de l'âme vers quelque chose : *La nature de l'homme est composée d'*ASPIRATIONS *infinies, que notre condition présente ne peut satisfaire.* (H. Taine.)

— Linguist. Action d'émettre un son avec un souffle : *Pour prononcer la syllabe ha dans* « hache », *il faut une* ASPIRATION. V. H.

— Mécan. Action d'aspirer la vapeur, l'air, les liquides ou les gaz à l'aide d'appareils spéciaux. ‖ *Soupape d'aspiration.* Soupape par laquelle le liquide se précipite dans un corps de pompe. ‖ *Tuyau d'aspiration.* Tuyau par lequel le liquide est amené du réservoir à la soupape d'aspiration.

Mus. Inflexion de voix par laquelle on traîne le son de la note inférieure à la note supérieure. ‖ Défaut du chanteur qui aspire les voyelles et même les consonnes initiales. ‖ Sorte d'agrement sur le clavecin.

— Encycl. Linguist. Le phénomène improprement appelé *aspiration* est produit par le courant d'air qui sort de la bouche au moment de l'*expiration* : il peut accompagner l'émission des voyelles, comme celle des consonnes. Si l'air sort doucement et naturellement, l'aspiration est faible, comme celle qui est marquée par l'esprit doux en grec, l'*h* espagnol, ou l'*h* dit muet » en français. Au contraire, s'il fait explosion avec effort, l'aspiration est forte, comme dans les mots qui commencent par un esprit rude en grec, et par un *h* dans les langues germaniques. L'importance de ce phénomène est très variable, suivant les langues : le sanscrit était riche en aspirées; en allemand et en anglais, l'*h* est fortement aspiré; en grec ancien, l'esprit rude était le signe d'une aspiration énergique. En latin, au contraire, l'aspiration, forte à l'origine, n'a pas cessé de s'affaiblir, pour disparaître presque dans les langues romanes, c'est à l'influence allemande que le français doit d'avoir conservé l'*h* aspiré dans quelques mots. L'*h* est muet et purement étymologique en espagnol et dans les rares mots italiens où il s'est conservé : l'aspiration du *j*, en espagnol, est relativement récente et due à une influence étrangère.

Il est à remarquer que l'aspiration, faible ou forte, tient lieu fréquemment d'une consonne disparue : en grec, l'esprit doux représente souvent un digamma, et l'esprit rude un sigma ou un jod; en espagnol, l'*h* est parfois l'équivalent d'un *f* primitif.

— Anton. **Expiration.**

ASPIRATOIRE (*ass*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'aspiration : *Un mouvement* ASPIRATOIRE *pousse l'aliment vers le gosier.* (Brill.-Sav.)

ASPIRÉE (*ass*) n. f. Lettre qui a, qui porte une aspiration : *Le grec a, parmi les consonnes, trois* ASPIRÉES, *qu'on figure en français* ph, ch, th.

ASPIRER (*ass* — lat. *aspirare*; de *a* pour *ad*, à, et *spirare*, souffler) v. a. Absorber, attirer en faisant le vide ou en diminuant la pression intérieure de l'air : *Les ventouses* ASPIRENT *le sang contenu dans les vaisseaux.* ‖ Se dit particulièrem. de l'action des poumons qui attirent, en se dilatant, l'air ou les gaz ambiants : ASPIRER *l'air frais.*

— Fig. : Absorber en soi, attirer à soi, se pénétrer de :

Lorsque, sur le sillon, l'oiseau chante à l'aurore,
Le laboureur s'arrête, et le front en sueur,
Aspire dans l'air pur un souffle de bonheur
A. DE MUSSET.

— Se dit aussi des corps que, par un mouvement analogue, on attire dans l'intérieur des fosses nasales : ASPIRER *une prise de tabac.*

— Par ext. Attirer, faire monter vers soi : *Le soleil* ASPIRE *la rosée.* (Lamart.)

— Phonét. Prononcer avec aspiration. V. ASPIRATION.

— v. n. Prétendre à, avoir le désir de. (Est ordinairem. suivi de la prépos. *a* et quelquefois de l'adv. *où* : ASPIRER AUX *honneurs*, AU *pouvoir*. *Franklin* ASPIRA *à une sorte de perfection humaine.* Mignet.)

— ALLUS. LITTÉR. : **Et, monté sur le faîte, il aspire à descendre.** Vers de Corneille dans *Cinna*, acte II, scène Ire. Auguste fait part à Cinna et à Maxime de son intention d'abdiquer l'empire :

L'ambition déplaît quand elle est assouvie,
D'une contraire ardeur son ardeur est suivie :
Et comme notre esprit, jusqu'au dernier soupir,
Toujours vers quelque objet pousse quelque désir,
Il se ramène en soi, n'ayant plus où se prendre,
Et, monté sur le faîte, il ASPIRE *à descendre.*

Ce beau vers, que Racine faisait admirer à ses enfants, exprime énergiquement la satiété, le dégoût de l'homme parvenu au faîte des honneurs, de la puissance, etc.

S'aspirer, v. pr. Être aspiré : *L'air* S'ASPIRE *par la bouche et par le nez.*

SYN. **Aspirer, prétendre.** On *aspire* à une chose que l'on désire. On *prétend* à une chose à laquelle on a ou l'on croit avoir des droits.

— ANTON. **Expirer, souffler.**

ASPIS (du gr. *aspis*, bouclier) ou **CLYPEA** (du lat. *clypeus*, bouclier), promontoire et ville de l'anc. Afrique, au S.-E. de Carthage. La ville, fondée par Agathocle, tyran de Sicile, fut prise par les Romains, dans la première guerre punique.

ASPISTÈRE (*ass-piss*) n. f. Bot. Syn. du genre PARMÉLIE.

ASPIURE (*ass* — du gr. *aspis*, écorce, et *oura*, queue) n. f. Poussière de charbon de terre provenant du triage, et employée à la fabrication des agglomérés.

ASPIUS (*spi-nss*) ou **ASPE** (*ass*) n. m. Genre de poissons physostomes abdominaux, famille des cyprinidés, à corps oblong, à nageoire dorsale courte et dépourvue de piquants. La mâchoire inférieure est proéminente et les dents pharyngiennes crochues. L'espèce principale est l'*aspius rapax*, qu'on trouve dans les mers de l'Europe orientale.

ASPLE n. m. Techn. V. ASPE.

ASPLÉNIE n. f. ou **ASPLÈNION, ASPLÉNIUM** (*ass, ni-om*) n. m. (lat. *asplenium*; du gr. *a* priv., et *splen, splénos*, rate). Bot. Genre de fougères, de la famille des polypodiacées, très nombreuses en espèces, dont les principales sont : l'*asplénie noire*, l'*asplénie rue des murailles*, et l'*asplénie polytric.*

— Encycl. Paléont. Les *asplénies* se montrent dans le jurassique moyen. Le degré élevé de leur organisation, la petitesse de leurs sporanges et leur multiplicité ont favorisé leur dissémination et permis de prendre un avantage manifeste sur tous les autres groupes préexistants.

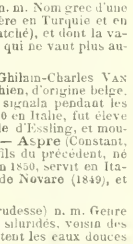

Asplénie : *a*, portion de la feuille.

ASPORINE, planète télescopique, n° 216, découverte par Borrelly, le 6 mars 1885.

ASPOROTRICHE ou **ASPÉROTRICHE** (*ass*) n. m. Bot. V. SPOROTRICHE.

ASPRE (*ass* — du gr. *aspros*, blanc) n. m. Nom grec d'une petite monnaie d'argent usitée naguère en Turquie et en Barbarie, où son nom était *âqtchè* (atché), et dont la valeur était égale au 100e de la piastre, qui ne vaut plus aujourd'hui que 22 centimes.

ASPRE ou **ASPER** (Constantin-Ghilain-Charles VAN HOOBROUCK, baron D'), général autrichien, d'origine belge, né à Gand en 1754, mort en 1809, se signala pendant les campagnes de 1796, 1798, 1799 et 1800 en Italie, fut élevé au grade de général après la bataille d'Essling, et mourut d'une blessure reçue à Wagram. — **Aspre** (Constant, baron D'), feld-maréchal autrichien, fils du précédent, né à Bruxelles en 1789, mort à Padoue en 1850, servit en Italie, contribua au gain de la bataille de Novare (1849), et prit d'assaut Livourne.

ASPREDO (*ass* — du lat. *aspredo*, rudesse) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des siluridés, voisin des hypostomes, et dont les espèces habitent les eaux douces de l'Amérique du Sud.

ASPRELLE ou **ASPRELE** (*ass*) n. f. Bot. Syn. de PRELE.

ASPREMONT (D'), vicomte d'Orthez. V. ORTHEZ.

Aspremont, chanson de geste du XIIe siècle, appartenant au cycle carolingien. L'auteur, qui était Français, est inconnu. Ce poème, très populaire au moyen âge, et auquel Pulci, Boiardo et l'Arioste font de très fréquentes allusions, a pour sujet une fabuleuse expédition de Charlemagne dans la Calabre, contre le roi païen Agolant, qui l'a insolemment fait défier. Charlemagne franchit les Alpes, traverse toute l'Italie, passe par Rome et livre à Agolant une suite de combats furieux où se distinguent Naimes de Bavière, Girard de Fraite, Beuve d'Austhone et autres paladins. Quant au grand empereur lui-même, il appelle en combat singulier Heaumont, fils d'Agolant, et va succomber, lorsque son neveu Roland, venant à son secours, transperce Heaumont de son bâton ferré, n'étant pas encore armé chevalier et n'ayant pas le droit de porter la lance. Charlemagne rentre triomphalement en France, et Roland reçoit les dépouilles de celui qu'il a tué : son cheval, Vaillantif, et son épée, la fameuse Durandal.

Il existe du poème d'*Aspremont* de nombreuses versions françaises, anglo-normandes et surtout italiennes, toutes manuscrites. F. Guessard et L. Gautier ont commencé, sans l'achever, l'impression de la meilleure version française (1855).

ASPRENAS (Lucius), neveu de Varus, qui servit sous ses ordres au commencement du Ier siècle de notre ère. Après la mort de Varus, il parvint à contenir les peuples en deçà du Rhin; mais on l'accusa de s'être enrichi en s'emparant des bagages laissés par les légions de Varus, qui avaient été exterminées.

ASPRES-SUR-BUËCH, ch.-l. de cant. (Hautes-Alpes), arrond. et à 31 kilom. de Gap, sur le *Buëch*, affluent de la Durance; 750 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Sources thermales chlorurées sodiques. — Le cant. a 9 comm. et 3.523 hab.

ASPRIERES, ch.-l. de cant. (Aveyron), arr. et à 29 kil. de Villefranche, près du Lot; 1.088 hab. Mines de zinc et de plomb. — Le cant. a 11 comm. et 11.099 hab.

ASPROMONTE, massif granitique d'Italie (Calabre ultérieure), à 25 kilom. de Reggio. Alt. 1.947 m. au Monte Alto. Le 29 août 1862, après l'insuccès de l'expédition contre Rome qu'il avait essayé d'organiser en Sicile, Garibaldi s'y retranche, à la tête d'une poignée d'hommes. Il y fut attaqué par le colonel Pallavicini, commandant un corps de bersaglieri. Après une escarmouche de courte durée, Garibaldi, blessé à la jambe, fut fait prisonnier avec tous les siens.

ASPRO-POTAMO (*rivière Blanche*), fleuve de la Grèce, se jetant dans la mer Ionienne, après un cours d'environ 225 kilom. C'est l'*Achéloüs* des anciens.

ASPULL, ville d'Angleterre (comté de Lancastre); 9.000 hab. Charbonnages et usines sidérurgiques.

ASPULL (Georges), pianiste anglais, né à Manchester en 1813, mort a Leamington en 1832. Dès l'enfance, il émerveilla les maîtres par le brillant et le fini de son jeu. Rossini dit un jour de lui qu'il était *la créature la plus extraordinaire de l'Europe.* Cet artiste, qui promettait d'être célèbre, mourut à dix-huit ans.

ASQUE (*ass* — du gr. *askos*, outre) n. m. Cellule mère dans laquelle se forment les spores de certains champignons que cette disposition de l'appareil reproducteur a fait appeler « ascomycètes ». Syn. de THÈQUE.

ASQUINI (Basile), littérateur italien, né à Udine en 1682, mort en 1745. Entré dans la congrégation des barnabites, il professa les belles-lettres à Lodi et à Bologne. On cite de lui une biographie des *Hommes illustres du Friouli* (Venise, 1735).

ASQUINI (Fabien, comte), agronome italien, né à Udine en 1726, mort en 1818. Il introduisit dans son pays natal la culture du mûrier, l'éducation des vers à soie, et l'usage de la pomme de terre. En récompense de ses services, il obtint une exemption perpétuelle d'impôts. On lui doit des travaux intéressants sur la culture de la vigne et autres questions agronomiques.

ASRAPAS ou **DAKIMIS** (en thibétain, *Mkhah-hgro-ma*) n. f. pl. Suivantes de la terrible déesse Dourgâ, buveuses de sang, les *Asrapas*, au Thibet, sont l'objet d'un culte propitiatoire très suivi. Elles personnifient les forces destructives de la nature. Le bouddhisme tantrique en fait les épouses des dieux et de certains Bouddhas et Bodhisattvas. — *Une* ASRAPA (ou DAKIMI).

ASSA n. f. Bot. Syn. 1° de TETRACÈRE, 2° de TAMARIN.

ASSAB, ville maritime italienne de la côte occidentale de la mer Rouge, établie sur la baie du même nom, dans le pays d'Afar ou Danâkil, à 60 kil. environ du détroit de Bab-el-Mandeb; 5.000 hab. C'est, au point de vue du mouillage, le meilleur port du littoral de l'Erythrée, et Assab est en même temps le chef-lieu d'une des divisions de la colonie italienne. Cette ville est assez bien placée — moins bien qu'Obock toutefois — pour des relations continues avec le Choa; elle est en relations maritimes avec Aden, avec les ports de la mer Rouge, Suez et les ports d'Europe.

Assab a été la première possession italienne sur le littoral de la mer Rouge (1882). L'Italie profita ensuite de l'établissement de la France à Obock pour occuper Massaouah (5 févr. 1885) et fonder la colonie de l'Erythrée.

— BIBLIOGR. : Sapeto, *Assab e i suoi critici* (Gênes, 1879); Licata, *Assab e i Danachili* (Milan, 1885).

ASSABA, ville de l'Afrique occid., protectorat anglais du Niger, capitale de la célèbre Compagnie anglaise du Niger, sur le Niger; environ 10.000 hab.

ASSABLEMENT n. m. Action d'assabler; résultat de cette action. ‖ On dit mieux ENSABLEMENT.

ASSABLER v. a. Techn. Remplir de sable, combler avec du sable : ASSABLER *un port.* ‖ On dit mieux ENSABLER.

— Pêch. Tendre sur un fond de sable : ASSABLER *des filets.*

S'assabler, v. pr. S'échouer sur le sable.

ASSA-DOUX (lat. *assa dulcis*) n. m. Nom ancien du benjoin.

ASSAF, nom donné par les légendes musulmanes à un personnage qu'elles considèrent comme le premier vizir de Salomon, ou sultan Souleiman, et dont elles font le type du ministre accompli.

ASSA FŒTIDA ou **ASA FŒTIDA** (du persan *asa*, résine, et du lat. *fœtida*, fétide) n. f. Gomme-résine attribuée à plusieurs ombellifères, et en particulier à la *ferula assa fœtida*, qui croît dans la Perse et dans l'Hindoustan : *Les Romains employaient l'*ASSA FŒTIDA *comme assaisonnement.* (Cette gomme-résine a une teinte rougeâtre et une odeur alliacée très fétide, une saveur âcre et amère.)

— Encycl. L'*assa fœtida* est employée comme médicament, qu'on administre à l'intérieur contre l'inappétence et les perversions du goût, pour combattre les accidents variés de l'hystérie, contre la danse de Saint-Guy, la nymphomanie, la paralysie lombaire, l'épilepsie, le tétanos, etc. A l'extérieur, c'est un bon topique pour les ulcères et les engorgements indolents.

ASSAGIR v. a. Rendre sage : *Il nous fault abestir pour nous* ASSAGIR. (Montaigne.)

— v. n. Devenir sage : *Vieillir n'est pas* ASSAGIR *ni quitter les vices, mais seulement les changer en pires.* (Charron.)

S'assagir, v. p. Devenir sage.

ASSAGISSEMENT n. m. Action de rendre sage ou de devenir sage.

ASSAI (mot ital. signif. *beaucoup*). Terme de musique qui se joint comme augmentatif à un autre, indiquant le mouvement d'un air : *Presto assai*, fort vite ; *largo assai*, très lent.

As-saïd (Alî), sultan almohade de l'Afrique occidentale, de 1242 à 1248. Il lutta contre les Mérinides, et les vainquit; mais il fut, peu de temps après, tué dans une rencontre avec une troupe de leurs alliés.

ASSAILLANT, ANTE (*ll* mll.) adj. Qui assaille, qui attaque, qui prend l'initiative du combat : *L'armée* ASSAILLANTE. *Les forces* ASSAILLANTES.

— n. m. Celui qui attaque l'ennemi, ou ses positions : *Jeanne Hachette repoussa les* ASSAILLANTS.

— Se disait anciennem. de celui qui, dans un tournoi, combattait contre le tenant : *L'*ASSAILLANT *et le* TENANT.

—ANTON. **Champion, défenseur, tenant.** — **Insulté, offensé.**

ASSAILLEUR, EUSE (*ll* mll.) n. m. S'est dit autref. pour ASSAILLANT, ANTE.

ASSAILLIR (*ll* mll. — du lat. *ad*, vers, contre, et *salire*, sauter : *J'assaille, nous assaillons. J'assaillais, nous assaillions. J'assaillis, nous assaillîmes. J'assaillirai, nous assaillirons. J'assaillirais, nous assaillirions. Assaille, assaillons, assaillez. Que j'assaille, que nous assaillions. Que j'assaillisse, que nous assaillissions. Assaillant. Assailli, ie*) v. a. Attaquer en se précipitant : ASSAILLIR *un camp*.

— Par ext. Importuner, harceler : *Les solliciteurs et les importuns nous* ASSAILLENT *partout*.

— Fig. Fondre sur, en parlant soit de dangers matériels, soit d'inconvénients moraux, de tentations : *L'orage nous* ASSAILLIT *au sortir de la ville*.

Comment se peut un pauvre cœur défendre,
Quand deux beaux yeux le viennent *assaillir?*
CH. D'ORLÉANS.

S'assaillir, v. pr. S'attaquer vivement et vigoureusement : *Cavaliers qui* S'ASSAILLENT. (Th. Gaut.)

— SYN. **Assaillir, attaquer.** *Attaquer*, c'est commencer le combat. *Assaillir*, c'est attaquer brusquement et vigoureusement.

— ANTON. **Défendre, résister, riposter, soutenir.**

ASSAINIR v. a. Rendre sain ou plus sain : *Le desséchement des marais* ASSAINIT *un pays*.

— Fig. Purifier, au point de vue moral : *La médecine ne possède pas les moyens d'*ASSAINIR *les esprits*. (Barbé.)

S'assainir, v. pr. Etre assaini, devenir sain : *Les vallées* S'ASSAINISSENT *par la culture*.

— ANTON. **Empester, empoisonner, infester.**

ASSAINISSANT, ANTE adj. Qui assainit, qui est propre à rendre sain : *Le chlorure de chaux a des propriétés* ASSAINISSANTES.

— Fig. : *Les bonnes lectures sont* ASSAINISSANTES.

ASSAINISSEMENT n. m. Action d'assainir, état de ce qui est assaini : *L'*ASSAINISSEMENT *d'une prison, d'un hôpital*. V. DÉSINFECTION.

— Fig. Action de rendre pur, au point de vue de la morale : *L'*ASSAINISSEMENT *du théâtre, du roman*.

— ENCYCL. Agric. En matière agricole, il y a lieu de considérer l'*assainissement* à deux points de vue tout à fait différents : l'assainissement des terres humides insalubres, et l'assainissement des écuries ou étables, en cas d'épizootie.

Un sol trop humide (généralement par suite du défaut de perméabilité du sous-sol) est peu propre, ou même tout à fait impropre, à la végétation, suivant l'excès d'eau qu'il renferme. Dans une terre arable, l'air doit circuler facilement; sinon, les racines des plantes ne peuvent plus respirer, la nitrification ne peut plus se produire, les réactions chimiques, grâce auxquelles la plupart des principes fertilisants deviennent assimilables, ne peuvent plus s'opérer; ou plutôt, dans ce milieu humide, privé de l'oxygène de l'air, dans ce « milieu réducteur », il se produit des réactions d'un autre ordre, et, au lieu de substances utiles nutritives, il se forme, au sein de la terre, des gaz ou des corps vénéneux nuisibles. Une terre très humide, non assainie, une ancienne tourbière, par exemple, non seulement ne peut être cultivée, mais elle est absolument malsaine pour les êtres, hommes ou animaux, qui habitent aux environs.

On assainit les sols humides en déterminant l'écoulement des eaux stagnantes souterraines au moyen de fosses d'assèchement, ou par le *drainage*. V. ce mot.

L'assainissement des étables, en cas d'épizootie, c'est-à-dire la destruction des germes vivants dangereux par des procédés de désinfection, est de la plus grande importance, si l'on ne veut pas que les animaux qui logent dans ces étables succombent les uns après les autres. La loi du 21 juillet 1881, sur la police sanitaire des animaux, prescrit ces opérations de désinfection quand il s'agit de l'une des épizooties prévues par la loi, et un arrêté ministériel du 12 mai 1883 en a réglementé le détail. V. DÉSINFECTION.

— Hyg. Une grande partie des maladies n'ont pas d'autre source que l'insalubrité de l'air. Les ouvriers qui exercent certains métiers insalubres, tous ceux qui travaillent le cuivre, le plomb, le mercure, le phosphore, l'arsenic, ou leurs dérivés, les ouvriers des industries qui dégagent de l'acide carbonique, de l'acide sulfhydrique, de l'oxyde de carbone, ou d'autres gaz irrespirables ou toxiques, sont particulièrement exposés à une foule de maladies qui ne peuvent être conjurées que par l'*assainissement* des ateliers. On emploie, pour cela, deux moyens : l'aération et la désinfection. Selon la disposition des bâtiments et des lieux environnants, on a recours à l'aération simple ou à la ventilation mécanique, ou aération au moyen de VENTILATEURS. (V. ce mot.) Parmi les réactifs chimiques, les plus fréquemment employés comme désinfectants sont l'acide nitrique, la chaux, les sels de fer, de cuivre, de zinc, et surtout le chlore et ses composés, particulièrement le chlorure de chaux. L'acide phénique, le sublimé corrosif, servent, soit en lavages, soit en pulvérisations, à assainir les locaux où le séjour des malades a pu répandre des germes de microbes pathogènes. V. DÉSINFECTION.

Si l'on veut se faire une idée de l'influence que peut avoir l'assainissement des habitations sur la durée de la vie humaine, on n'a qu'à considérer l'état actuel de la ville de Paris. Depuis quinze ans, la capitale de la France a vu augmenter sa population, et, contrairement à ce qui aurait dû avoir lieu, la mortalité a diminué; la durée de la vie moyenne a été prolongée de plusieurs années. Ce résultat si important est dû, sans aucun doute, aux immenses travaux qui ont, depuis quarante ans, transformé cette cité, et surtout au percement des nouvelles rues qui font circuler un air pur dans les quartiers les plus populeux, à l'heureux établissement des squares disséminés aujourd'hui sur toute la surface de la capitale; à la construction d'un vaste réseau d'égouts; à la distribution plus abondante d'eau de source pour l'alimentation, d'eau de rivière pour le lavage et l'arrosage des voies; à l'obligation imposée aux propriétaires de se conformer aux mesures prescrites par le Conseil d'hygiène pour le volume d'air des locaux, la disposition des water-closets (tout à l'égout), et au progrès de l'instruction, qui a vulgarisé les notions d'hygiène publique et privée. V. HYGIÈNE.

ASSAISONNANT, ANTE adj. Qui assaisonne, qui sert d'assaisonnement.

— *Plantes assaisonnantes*, Plantes savoureuses ou odorantes, d'un goût relevé, qui excitent l'appétit des bestiaux. Elles sont amères, acidules ou aromatiques.

ASSAISONNEMENT n. m. Action, manière d'assaisonner les mets : *Manquer l'*ASSAISONNEMENT *d'une sauce*. ‖ Substance qu'on emploie pour assaisonner : *Le sel, le poivre, la moutarde, sont les* ASSAISONNEMENTS *les plus ordinaires*.

— Par anal. Ce qui fait paraître un mets plus savoureux : *L'appétit est le plus indispensable de tous les* ASSAISONNEMENTS.

— Fig. Ce qui donne un charme, un agrément piquant à quelque chose : *La sagesse toute crue fait mal au cœur : il y faut un peu d'*ASSAISONNEMENT. (J.-L. de Balz.) *La joie est le meilleur* ASSAISONNEMENT *des festins*. Le Sage.

— ENCYCL. Hyg. I. Les *assaisonnements*, ou « condiments », sont essentiellement caractérisés par la propriété de stimuler les organes de l'odorat, du goût, de l'insalivation, de la digestion; ils concourent au but final de la nutrition en stimulant l'appétit, en provoquant, dans la mesure nécessaire, les sécrétions qui doivent agir sur la matière assimilable. Il n'y a pas de ligne de démarcation tranchée entre les substances qui servent d'aliments et celles qui servent d'assaisonnements. Ce qui est vrai, c'est que les assaisonnements, alimentaires ou non, agissent principalement sur le système nerveux. Il est à remarquer qu'une dose de condiment, de sucre, par exemple, poussée directement dans l'estomac du chien par une fistule artificielle, est loin d'exciter la sécrétion du suc gastrique dans la même mesure que si elle est avalée par l'animal, après avoir été explorée par le goût et diluée par la salive; il y a là un réflexe, une relation sympathique entre les impressions gustatives et les sécrétions de la salive et du suc gastrique.

II. Les assaisonnements sont simples ou composés : ceux-là, dons de la nature; ceux-ci, œuvres de l'art culinaire. Les *assaisonnements simples* peuvent se diviser en sept classes : *salins, acides, âcres, aromatiques, aromatico-âcres, sucrés, gras*.

Assaisonnements salins. C'est le sel marin (chlorure de sodium) et le nitre ou salpêtre (nitrate de potasse). Ce dernier est fort peu usité; les cuisiniers ne s'en servent guère pour autre chose que le *bœuf à la mode*. En revanche, le sel entre dans la plupart des préparations culinaires; c'est, sans contredit, l'assaisonnement par excellence, le meilleur et le plus sain. Les aliments féculents ne se digèrent bien qu'avec beaucoup de sel. Presque toutes les nations font usage du sel; la plupart des animaux, les ruminants en particulier, le recherchent avec avidité, et s'en trouvent bien. L'abus du sel a été considéré à tort comme la source de certaines maladies, notamment du scorbut. Dans certains pays, qui n'ont pas et ne peuvent se procurer de sel marin, on fait usage de salpêtre, de chlorure de potassium, de sulfate de potassium, etc.

Assaisonnements acides. Le vinaigre, le verjus, le citron, l'oseille, etc., constituent des assaisonnements acides. Pris en quantité très modérée, et très étendus, ces condiments excitent les glandes salivaires, réveillent l'appétit, tempèrent la soif, ajoutent leur puissance dissolvante à celle du suc gastrique, contribuent à rendre plus digestibles certaines substances, notamment les mucilagineuses, sollicitent le mouvement péristaltique, et déterminent, par cette raison, des évacuations alvines plus fréquentes.

Assaisonnements âcres. Cette classe de condiments comprend un certain nombre de produits végétaux appartenant surtout à la famille des liliacées : genre *allium* (*ail* proprement dit, *poireau, oignon, échalote, civette, ciboule, racambole*), et à la famille des crucifères (*moutarde, cochléaria, raifort, radis, cresson*). Il faut rapprocher de ces derniers les câpres, puis les fleurs et les fruits de la capucine, les uns et les autres que l'on confit habituellement dans le vinaigre.

Assaisonnements aromatiques. Il y en a beaucoup d'indigènes, comme le persil et le cerfeuil, de la famille des ombellifères; la pimprenelle, de celle des rosacées; le thym, le romarin, le serpolet, de celle des labiées. Les plus remarquables et les plus estimés sont exotiques : ce sont la vanille, la cannelle, les clous de girofle, etc.

Assaisonnements aromatico-âcres. Il faut ici placer en première ligne le poivre, que les peuples équatoriaux prodiguent jusque dans leurs boissons; il sollicite avec énergie les forces digestives; aussi son usage est-il opportun en toute alimentation fade, lourde, indigeste (cardons, choux-fleurs, concombres, parties tendineuses, poissons huileux). Après le poivre, viennent la noix muscade et son arille, le macis (dont la saveur est moins piquante et plus aromatique), le gingembre, le piment ou poivre long.

Assaisonnements sucrés. Insuffisant comme aliment, le sucre convient comme assaisonnement à tous les âges, à tous les tempéraments, à tous les climats. La nature semble nous indiquer ses propriétés condimentaires en nous le montrant combiné presque toujours avec les gommes, les mucilages, les substances fades, aqueuses, féculentes, acides. Il est recherché de tous les animaux.

Assaisonnements gras. Ce sont les diverses huiles comestibles (huiles d'olives, de noix, d'amandes douces, etc.), les graisses et le beurre. Ces différentes substances ne deviennent condimentaires que par l'artifice des préparations, et presque toujours sont associées à d'autres assaisonnements, tels que sel, aromates, sucre, etc.

Les *assaisonnements composés* sont dus, ou à une façon particulière de préparer des substances qui, de leur nature, sont de véritables aliments, ou à une combinaison plus ou moins complexe des assaisonnements simples. A la première espèce appartiennent les divers poissons marinés, le thon, les anchois, les sardines, le caviar (œufs de poisson confits dans l'huile), les huîtres marinées, les viandes fumées, etc., qui se consomment à doses médiocres, pour aiguiser l'appétit, exciter la soif et stimuler la digestion. Les assaisonnements composés de la seconde espèce sont si nombreux et si variés, que nous ne pouvons songer à les énumérer : c'est un champ sans limites pour l'art culinaire.

III. En quelle estime l'hygiène doit-elle tenir les *assaisonnements?* « Nous avons dans la société, écrit Diderot (*Encyclopédie*, art. « Assaisonnement »), deux ordres de personnes, les médecins et les cuisiniers, dont les uns travaillent sans cesse à conserver notre santé, et les autres à la détruire, avec cette différence, que les derniers sont plus sûrs de leur fait que les premiers. La science est loin d'accepter cet arrêt : elle condamne l'abus des assaisonnements, mais elle en explique et en justifie l'usage.

A part le sel, véritable aliment nécessaire partout, le choix des assaisonnements doit varier suivant les climats et les localités, suivant les constitutions individuelles d'âge, de sexe, de tempérament etc. A l'indigène des tropiques conviennent les condiments âcres et caustiques, les poivres, les piments, la muscade que la nature lui prodigue. Aux habitants des régions humides et froides, les condiments antiscorbutiques, tels que le raifort, le radis, la moutarde, etc. Les arthritiques doivent repousser les assaisonnements âcres. Si le vieillard a besoin de réveiller son palais et son estomac par les épices, il n'est pour l'enfant qu'un seul condiment : le sucre, qui est pour lui un aliment nécessaire.

ASSAISONNER (rad. *saison* — c'est à-dire faire venir en son temps, en sa saison, faire venir à bien) v. a. En parlant d'un mets, l'accommoder, y ajouter des ingrédients propres à en relever le goût : ASSAISONNER *un ragoût, une salade. Les mechants cuisiniers ne savent rien* ASSAISONNER *avec justesse*. (Fén.) ‖ Servir à relever le goût de : *Le sel* ASSAISONNE *tous nos aliments*.

— Par anal. Faire trouver savoureux : *L'appétit et l'exercice* ASSAISONNENT *les mets les plus grossiers*.

— Fig. Donner de l'agrément, du piquant à ce que l'on dit, à ce que l'on écrit, à ce que l'on fait : ASSAISONNER *une louange, un compliment. La défense est un charme : on dit qu'elle* ASSAISONNE *les plaisirs*. (La Font.) *La sagesse sait* ASSAISONNER *les plaisirs, pour les rendre durables*. (Fén.)

L'esprit fait grand plaisir, je n'en disconviens pas,
Mais j'en fais toujours peu de cas,
Si le bon sens ne l'*assaisonne*.
Mme DESBOULIÈRES.

— En T. de techn. Signifiait anciennem. préparer le bois destiné à faire les arcs et les flèches, ce qui consistait à le tenir pendant quelque temps plongé dans l'eau, puis à le sécher au feu.

S'assaisonner, v. pr. Etre assaisonné : *Dans le midi de la France, le plupart des mets* S'ASSAISONNENT *avec de l'ail*.

— Fig. Etre employé, mis en œuvre avec certains accompagnements : *La vengeance* SE *doit* ASSAISONNER *à diverses sauces*. (V. Hugo.)

ASSAISONNEUR, EUSE n. Celui, celle qui assaisonne : *Un* ASSAISONNEUR *de merluches*. (Fam.)

— Le masculin s'employait autrefois comme synonyme de cuisinier : *Les cabaretiers et les hôteliers chez qui on venait manger et boire devaient aussi observer ces statuts dressés pour les* ASSAISONNEURS. Fr. Michel.)

ASSAKI n. f. Autref., Titre de la sultane favorite du Grand-Seigneur. ‖ On écrit aussi KHACÉKI.

ASSAKI (Georges), littérateur moldave, né à Jassy en 1788, mort dans cette ville en 1869. A la fois poète, historien et publiciste, il est regardé comme un des pères de la littérature moderne de la Roumanie. Comme homme politique, il représenta son gouvernement à la cour de Vienne, et collabora à la rédaction du statut organique de la Moldavie. Comme écrivain, on lui doit des pièces de théâtre, une histoire de Russie, un volume de poésies en diverses langues. Il dirigea jusqu'à quatre revues littéraires, et devint membre de l'Académie de Rome.

ASSALINI (Paolo), médecin italien, né et mort à Naples (1759-1840), accompagna Napoléon en Egypte : il fut nommé successivement premier chirurgien de la cour et chirurgien ordinaire du vice-roi d'Italie (1811), directeur de l'Institut des sages-femmes et des orphelins de Milan, chirurgien en chef de l'hopital Saint-Ambroise. Il fit partie de l'expédition de Russie, fut à son retour professeur de clinique chirurgicale à Milan, et enfin se retira à Naples. Il a laissé des ouvrages estimés sur la peste, la fièvre jaune, la dysenterie, l'ophtalmie.

ASSAM, contrée nord-orientale de l'Inde anglaise, constituée depuis 1874 en gouvernement distinct du Bengale proprement dit. C'est une longue vallée encaissée par des montagnes boisées, et arrosée par le Brahmaputre et plusieurs de ses affluents, presque tous navigables. L'Assam, sur une superficie de 126.920 kilom. carr., possède une population de 5.477.000 hab., dont près de 3 millions sont des Hindous. Le climat, très insalubre au pied des montagnes, est moins malsain en plaine; le sol est très fertile en riz, légumes, arbres à fruits, orangers, bananiers, thé, etc.; le ver à soie, vivant et se multipliant sur les mûriers sans le soin de l'homme, produit en abondance une soie excellente. La fabrication de cette soie, l'exploitation des paillettes d'or roulées par plusieurs cours d'eau, celle de quelques mines de plomb, de fer, de houille, et du sel de plusieurs sources salées, constituent l'industrie manufacturière et commerciale de l'Assam. Complètement autonome avant 1820, l'Assam fut alors envahi par les Birmans, qui le cédèrent aux Anglais en 1826. Actuellement, il se divise en onze districts, dont la capitale est *Chillong*, au nieux *Silang* (3.740 hab.).

— BIBLIOGR. : Hunter, *Statistical Account of Assam* (Londres, 1880); Ward, *a Glimpse of Assam* (Calcutta, 1884); *Census of India 1891. Assam* (Chillong, 1892).

As-samaani, historien et poète mahométan, né en 1113, mort en 1166. V. SAMANI.

As-samah-ibn-melik-al-khaulani, émir musulman, qui prit part à la conquête de l'Espagne par les Arabes au VIIe siècle. Il franchit les Pyrénées, emporta Narbonne et plusieurs autres villes, vint mettre le siège devant Toulouse, et fut vaincu et tué dans une grande bataille contre Eudes, duc d'Aquitaine (721).

ASSAMAR (du lat. *assare*, rôtir, et *amarus*, amer) n. m. Substance particulière, encore mal connue, qui commun que la saveur amère que le pain, le malt, le sucre, le café, etc., acquièrent par un grillage plus ou moins prolongé. ‖ On dit aussi ASSAMARE.

ASSAMENTA (*min* — du lat. *assare*, chanter sans accompagnement) n. m. pl. Vers dédiés à divers dieux que les prêtres saliens chantaient en dansant. ‖ On dit aussi ASXAMENTA.

ASSAON, père de Niobé, suivant Parthénius. Sa fille, mariée à Philottus, ayant disputé avec Latone sur la beauté de leurs enfants respectifs, la déesse, pour se venger, fit périr Philottus à la chasse. Assaon voulut alors épouser sa fille, et, sur le refus de celle-ci, se tua. Quant à Niobé, elle se donna la mort en se précipitant du haut d'un rocher.

ASSAPH ou **ASAPH**, lévite et chantre hébreu, contemporain de David, dont il chantait les psaumes. Il en a composé lui-même quelques-uns. Comme son nom signifie réunir », « assembler », des commentateurs ont conjecturé qu'il avait réuni en un seul corps les chants sacrés.

ASSARASI n. m. Monnaie d'or employée anciennement aux Indes orientales, et valant environ 38 fr. 98 c.

ASSARHADDON (nom hébr.; *Assardinos* en gr., *Assurah iddin* en assyr.), roi d'Assyrie, 4e fils et successeur de Sennachérib. V. ASSYRIE.

ASSARINO (Lucas), historien et romancier, né à Séville, d'une famille italienne, mort à Turin en 1672. Ses romans de *Strotonice* et de l'*Amelinda* ont été traduits en français. On a encore de lui un grand nombre d'ouvrages sur divers sujets; notamment, *Delle guerre e successi d'Italia, dall' anno 1613 al 1630*.

ASSARMENTER (rad. *sarment*) v. a. Enlever les sarments d'une vigne, après la taille.

ASSAROTTI (Octave-Jean-Baptiste), fondateur de l'institution des sourds-muets, à Gênes, né dans cette ville en 1753, mort en 1829. Il entra chez les piaristes, et professa la théologie dans sa congrégation. S'inspirant des succès obtenus en France par l'abbé de l'Epée, il ouvrit une école où cinq ou six sourds-muets apprirent à lire et à écrire. En 1805, Napoléon gratifia son modeste établissement d'une dotation annuelle de 6.000 francs. Assarotti a rédigé et fait imprimer les ouvrages nécessaires à ses élèves.

ASSAS (Louis, chevalier d'), né au Vigan en 1733, mort à l'affaire de Clostercamp en 1760. Entré jeune au service, le chevalier d'Assas, qui appartenait à une famille de petite noblesse, mais datant du XIIe siècle, parvint au grade de capitaine dans les chasseurs du régiment d'Auvergne.

Dans la nuit du 15 au 16 octobre 1760, il entre, dit-on, seul dans un bois voisin pour le fouiller, dans la crainte d'une surprise. Mais, tout à coup, il est environné de soldats ennemis, qui le menacent de mort s'il jette un cri. Nécoutant que son dévouement patriotique, il se sacrifie au salut de l'armée en poussant le cri fameux qui avertit les Français du danger : « *A moi, Auvergne, ce sont les ennemis!* » Et il tombe mort à l'instant, criblé de coups de baïonnette.

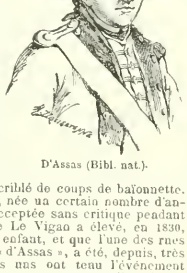

D'Assas (Bibl. nat.).

Cette tradition populaire, née un certain nombre d'années après l'événement, acceptée sans critique pendant longtemps, à tel point que Le Vigan a élevé, en 1830, une statue à son glorieux enfant, et que l'une des rues de Paris a pris le nom de « d'Assas », a été, depuis, très discutée et contestée. Les uns ont tenu l'événement pour entièrement faux; d'autres en ont attribué l'honneur au sergent Dubois. Selon Jules Loiseleur, le fen fut engagé par le régiment de Normandie, non par le régiment d'Auvergne, auquel d'Assas et Dubois appartenaient. Un simple caporal, Charpentier, dit « Richelieu », découvrit le premier les Anglo-Hanoviens, et s'empressa de prévenir son colonel, Rochambeau. Mais il ne poussa pas le moindre cri, et eut la chance de sortir sain et sauf de la bagarre. Si Voltaire, et après lui tous les historiens, ont exagéré le rôle du chevalier d'Assas, celui-ci n'en a pas moins combattu courageusement. Sa compagnie venait d'être divisée en deux moitiés qui avaient reçu l'ordre de tirer alternativement. La nuit était profonde. D'Assas se trompe et dirige le feu sur la moitié de la compagnie que commandait son lieutenant. L'autre proteste, et le chevalier d'Assas, déconcerté, s'élance en avant pour reconnaître les lieux. Il se heurte bientôt contre les baïonnettes ennemies, appelle ses compagnons d'armes à son secours, et tombe percé de coups. Le trait attribué au chevalier d'Assas et le cri qu'il poussa sont aujourd'hui, et surtout ont été, dans la langue littéraire, l'objet d'assez fréquentes applications.

— BIBLIOGR. : Loiseleur, *la Légende du chevalier d'Assas* (« Rev. quest. hist. », 1872).

ASSAS-BACHI (*sass*) n. m. Ancienneme officier supérieur des janissaires, chargé de la haute police et des exécutions à Constantinople.

ASSASSIN (de l'ital. *assassino*, tiré de l'arabe *hashshashi*, plur. de *haschisch*, mangeurs de haschisch. [V. ASSASSINS.]) n. m. Celui qui attente, avec préméditation ou guet-apens, à la vie d'un être humain : *Supprimons la peine de mort, mais que messieurs les* ASSASSINS *commencent*. (A. Karr.)

— Par exagér. Médecin qui, par ignorance, tue ses malades :

Ton oncle, dis-tu, l'*assassin*,
M'a guéri d'une maladie :
La preuve qu'il ne fut jamais mon médecin,
C'est que je suis encore en vie.
BOILEAU.

— Fig. Petite mouche noire que les femmes se mettaient au-dessous de l'œil :

Encore un *assassin*, vous lui perciez le cœur.
CORNEILLE.

‖ On dit aussi ASSASSINE, et MOUCHE ASSASSINE.

A l'assassin! Cri de détresse poussé par quelqu'un qui est tombé entre les mains d'un meurtrier.

ASSASSIN, INE adj. Qui assassine : *Horde* ASSASSINE.

— Poét. Qui donne la mort ou sert à la donner : *Fer* ASSASSIN. *Art* ASSASSIN.

— Par exagér. Qui froisse l'amour-propre, nuit à la réputation, etc. : *Epigramme* ASSASSINE.

— Fam. Qui blesse le cœur, en inspirant des sentiments ou des désirs amoureux : *Œillade* ASSASSINE.

ASSASSINANT, ANTE adj. Fam. Inhumain, cruel :

... Dans le procédé des dieux,
Dont tu veux que je me contente,
Une rigueur *assassinante*
Ne paraît-elle pas aux yeux?
MOLIÈRE.

‖ Ennuyeux, importun, fatigant à l'excès : *Compliments* ASSASSINANTS. *Que cet homme est* ASSASSINANT, *avec ses exclamations!* (Alex. Dum.)

ASSASSINAT (*na*) n. m. Meurtre commis avec préméditation ou guet-apens : *Tout coupable d'*ASSASSINAT *est puni de mort*. (C. pén.)

— Par ext., Acte volontairement odieux ou gravement injuste : *Faire travailler ainsi un pauvre enfant malade, c'est un* ASSASSINAT. ‖ Acte ou parole qui porte un grave préjudice : *Le calomnie est un* ASSASSINAT *moral*. (Boitard.)

— ENCYCL. Etymol. Le fait de donner la mort à son semblable constitue l'homicide. L'homicide commis volontairement est qualifié « meurtre », et l'*assassinat* est un meurtre commis avec préméditation ou guet-apens (C. pén., art. 295 et 296). [V. PRÉMÉDITATION, GUET-APENS.] Cette distinction ne fut faite ni à Rome, par la loi Cornelia, ni pendant le moyen âge; la peine de mort frappait autrefois les meurtriers et les assassins sous le terme général de « homicides » (*homicidæ*). Le mot *assassinat*, employé à partir du XVe et du XVIe siècle, ne semble pas avoir eu une acception bien distincte, et il paraît être encore synonyme de celui de « meurtre » dans l'ordonnance criminelle de 1670. La distinction complète, et telle qu'elle est faite par le Code pénal de 1810, date de 1791 (loi du 25 sept., tit. II, art. 8 et 11) : il y est écrit formellement que *l'homicide prémédité sera qualifié d'« assassinat »*. Les législations modernes de l'Europe sont en général, sur ce point, conformes à la nôtre : en Angleterre, on avait du reste, depuis longtemps, fait dans la pratique une différence entre le meurtre de propos délibéré et prémédité (*murder*) et l'homicide (*manslaughter*).

— Dr. L'*assassinat* consommé ou tenté est puni de mort par nos lois (C. pén., art. 2 et 302); le meurtre simple, c'est-à-dire l'homicide commis volontairement, mais sans préméditation ou guet-apens, n'est puni que des travaux forcés à perpétuité; à moins, toutefois, qu'il n'ait précédé, accompagné ou suivi un autre crime, ou qu'il n'ait eu pour objet, soit de préparer, faciliter ou exécuter un délit, soit de favoriser la fuite ou d'assurer l'impunité des auteurs ou complices de ce délit (C. pén., art. 304). Lorsque l'attentat à la vie est commis à l'aide de substances toxiques, il est qualifié de *empoisonnement* : la peine est la même que pour l'assassinat. V. PARRICIDE, INFANTICIDE (C. pén., art. 301).

Sont indignes de succéder : celui qui est condamné pour avoir assassiné ou tenté d'assassiner le défunt, et l'héritier majeur qui, instruit du meurtre du défunt, ne l'aura pas dénoncé à la justice (C. civ., art. 727). Mais le défaut de dénonciation ne peut être opposé aux ascendants et descendants du meurtrier, ni à ses alliés au même degré, ni à son époux, ni à ses frères, oncles et neveux (C. civ., art. 728). On remarquera que l'héritier n'est pas tenu de dénoncer le coupable, mais le crime.

ASSASSINATEUR n. m. Celui qui faisait métier d'assassiner. (Vieux.)

ASSASSINE (fém. de ASSASSIN) n. f. Femme qui commet un assassinat : *En France, on n'exécute plus les* ASSASSINES.

— Fam. Lutine, femme qui agace quelqu'un.

Qui tôt enseve-lit, bien souvent *assassine*,
Et tel est cru défunt qui n'en a que la mine.
MOLIÈRE.

— Par exagér. Faire subir à quelqu'un un traitement pénible, ou injuste, odieux, de quelque nature qu'il soit : *Calomnier, c'est* ASSASSINER. ASSASSINER *les jeunes à force de manqueville*. (Molière.) *Vous m'*AVEZ ASSASSINÉ *lourdement, en détail, avec préméditation, et l'infâme Hudson a été l'exécuteur des hautes œuvres de vos ministres*. (Napol. Ier.) ‖ Ennuyer, importuner à l'excès : ASSASSINER *quelqu'un de citations, de civilités, de demandes*, etc.

— ALLUS. LITTÉR. :

Ah! doit-on hériter de ceux qu'on assassine?

Vers de *Rhadamiste et Zénobie*, tragédie de Crébillon. Il s'adresse à Pharasmane, roi d'Ibérie, qui prétend faire valoir ses droits sur les Etats de son fils Rhadamiste, qu'il croit avoir fait périr. Les allusions à ce vers se font presque toujours d'une façon plaisante.

ASSASSINS n. m. pl. Nom d'une secte religieuse de l'islam, qui prit naissance en Perse en l'an 1090 de notre ère. — *Un* ASSASSIN.

— ENCYCL. A cette époque, un nommé Hasan-Sabbah, qui avait été l'ami de Nizam-el-Mulck, le célèbre vizir du sultan seldjoukide Alp-Arslan, et qui avait adopté les dogmes de la secte d'Ismaël, s'empara par surprise de la forteresse d'Alamout, près de Kazévin. Le sultan Sindjar essaya de détruire cette hérésie naissante, mais la peur d'être assassiné le fit promptement renoncer à son entreprise.

Voici la liste de ces princes : 1090, Hasan-Sabbah; 1124, Kya-Bouzourg-Oumid; 1138, Kya-Mohammed; 1163, Hasan, mort assassiné; 1166, Mohammed, empoisonné par son fils; 1210, Djelal-ed-Din, mort empoisonné; 1221, Ala-ed-Din-Mohammed, assassiné par l'ordre de son fils; 1254, Rokn-ed-Din-Kaher-Shah.

Les entreprises des sultans seldjoukides contre cette secte ne furent pas heureuses; et, quoique deux califes eussent péri sous le coups de ces furieux, les envoyés de Djelal-ed-Din étaient comblés d'honneur à Bagdad. En 1255, Houlagou-Khan, fils de Toulou et frère de l'empereur de Chine, Mangkou-Kaan, mit fin au pouvoir de cette secte et rasa toutes ses places fortes, au nombre de cent, suivant quelques auteurs. Rokn-ed-Din se rendit à la cour de Mangkou, à Karakoroum, pour faire sa soumission; mais l'empereur refusa de le recevoir, et il fut assassiné en route. Une petite branche de cette famille subsista, cependant, jusqu'à l'époque de Shah-Rokh, fils de Timour-Bey.

On trouve aussi des *assassins* en Syrie. Un de leurs principaux chefs fut Sinan, qui chercha à faire assassiner Saladin; le comte Raymond de Tripoli fut assassiné par ses sicaires en 1152, et, en 1192, Conrad, marquis de Monferrat, eut le même sort; on prétend que ce fut sur la demande de Richard, roi d'Angleterre. Le dernier fut Nedjm-ed-Din-Ismaël, qui fut renversé en 1273.

Le nom de *assassins* dérive du terme arabe *hashshashi* ou *hashishi*, dérivé de *haschisch*, nom du chanvre indien, dont on fait une boisson enivrante. Il est assez rare de trouver ce mot dans les textes arabes; on trouve plutôt celui de *batheniens*, du mot arabe *bathni*, sens caché de la racine arabe *bathn*. (Ce nom leur est appliqué par suite de ce fait qu'un de leurs dogmes était qu'il fallait moins se tenir à la lettre du Coran qu'à son sens caché.) On les trouve aussi nommés *fedâvi* (affidés), et *ismaïliens*. Les historiens persans les nomment surtout *moulahidda* (les infidèles). On ne sait trop quels étaient les dogmes des assassins; car, à l'époque de la prise d'Alamout, Ala-ed-Din-Ata-Melik-Djonveini brûla tous les livres qui en traitaient. D'après ce que ce personnage et d'autres auteurs nous ont conservé, les dogmes de cette secte ont un certain rapport avec celle des *babis* modernes et des autres sectes qui furent légion en Perse.

— BIBLIOGR. : Hammer, *Geschichte der Assassinen* (Stuttgard, 1818); Stan. Guyard, *Un grand maître des assassins au temps de Saladin* (Paris, 1877).

ASSATION (*si* — du lat. *assare*, faire rôtir) n. f. Hyg. Cuction des aliments ou des médicaments dans leurs propres sucs, sans addition d'aucun liquide : L'ASSATION *des bulbes des liliacées*.

— Alchim. Couleur noire, putréfaction de la pierre.

ASSAUT (*so* — du lat. *ad*, vers, et *saltus*, saut) n. m. Attaque faite dans le but d'emporter de vive force une position ennemie : *Prendre d'*ASSAUT *une place forte. Le connétable de Bourbon fut tué devant Rome en montant à l'*ASSAUT.

— Par anal. Action de tout ce qui assaille avec violence, avec impétuosité : *Les* ASSAUTS *du vent, de la tempête*. ASSAUTS *de la maladie*. ‖ Sollicitation vive, pressante : *Il consentira, si vous lui livrez un dernier* ASSAUT.

— Fig. Secousses morales : *Les* ASSAUTS *de l'adversité. Céder, résister aux* ASSAUTS *des passions*. ‖ Démarches que l'on fait, peines que l'on se donne pour obtenir un difficile triomphe, ou arriver à quelque chose qu'il est malaisé d'atteindre : *Les grandes fortunes se prennent d'*ASSAUT *et par surprise*. (De Ségur.)

— Escr. Combat, exercice au fleuret contre un adversaire : *Faire* ASSAUT *avec le prévôt d'une salle d'armes*. ‖ *Assaut d'armes*, Lutte entre plusieurs tireurs connus pour leur habileté à l'escrime, et à laquelle le public ou des invités viennent assister comme à un spectacle. ‖ Au fig. Combat d'émulation, lutte à qui fera le mieux, à qui l'emportera en quelque chose : *Faire* ASSAUT *d'éloquence, d'érudition. Faire* ASSAUT *d'esprit, de zèle, de coquetterie*.

— ENCYCL. Art milit. L'*assaut* est l'opération finale d'un *siège* régulier, et, plus généralement, des attaques dirigées contre une place forte ou contre des troupes établies dans une position fortifiée.

Dans un siège régulier, conduit de façon normale, l'assaut ne se donnait qu'après avoir fait *brèche* au *corps de place* ou à tel des ouvrages avancés qu'il fallait souvent emporter eux-mêmes de cette façon. Ce qui caractérisait surtout l'assaut, et le distinguait des autres opérations du siège, c'est que les assiégeants, sortant des *tranchées* et autres travaux de *sape* derrière lesquels ils s'étaient abrités jusqu'alors, s'y montraient enfin à découvert et abordaient l'ennemi à l'arme blanche.

Les règlements militaires n'autorisent le gouverneur d'une ville assiégée à capituler qu'après avoir subi au moins un assaut au corps de place. Celui qui avait su tenir assez longtemps pour forcer les assaillants d'en venir à cette extrémité devait prendre les plus grandes précautions pour empêcher l'assaut de réussir, surtout à cause des conséquences terribles que la prise d'assaut entraînait généralement pour une ville, alors à la merci du vainqueur, et dont les habitants pouvaient être victimes de toutes les violences. Heureusement, les préparatifs de l'assaut, et surtout l'exécution de la brèche, demandaient assez de temps pour que les défenseurs, connaissant à l'avance le point où il aurait lieu, pussent établir en arrière quelque *retranchement intérieur*, susceptible d'arrêter l'élan des assaillants, ce qui permettait de signer une capitulation honorable après s'être conformé, sans trop de risques pour la population, aux prescriptions des règlements militaires.

Aujourd'hui, grâce à la longue portée des canons actuels et aux effets destructeurs de leurs projectiles, les assauts deviennent plus rares, les assiégeants pouvant presque anéantir les défenseurs à distance et sans avoir besoin d'en venir aux mains avec eux, ou pouvant tout au moins pratiquer de très loin, même au corps de place, les brèches qui ne pouvaient être exécutées autrefois qu'à très petite portée et après l'accomplissement de travaux d'approche longs et difficiles.

Par contre, les assauts se multiplieront dans les engagements de la guerre dite *de campagne*, les armées modernes devant faire un usage de plus en plus étendu de la *fortification passagère*, ou plus généralement des abris naturels ou artificiels, pour se protéger contre les effets des armes actuelles.

L'attaque des positions avancées doit être alors préparée par l'artillerie, c'est-à-dire par une canonnade énergique plus ou moins longue, destinée d'abord à éteindre le feu de l'artillerie de la défense, puis à paralyser autant que possible son feu de mousqueterie, de manière à permettre aux assaillants de s'avancer sans trop de pertes jusqu'au point d'où ils peuvent s'élancer à l'assaut. La façon de diriger ainsi l'attaque d'une position constituée l'une des branches les plus délicates de la *tactique* moderne V. ce mot.

ASSAUVAGIR v. a. Rendre sauvage. (Vieux.)

— v. n. Devenir sauvage : *Faute de culture, certaines terres* ASSAUVAGISSENT.

ASSAVOIR v. a. Savoir. (Vieux.)

Et si je puis journée avoir,
Je vous le ferai *assavoir*.
Roman de Coucy.

ASSCHE-LEZ-BRUXELLES, ville de Belgique (Brabant, ch.-l. de cant., arrond. adm. et jud. de Bruxelles;

7.063 hab. Commerce de houblon, de lin et de blé ; tanneries, brasseries. — Pop. du canton : 34.000 hab.

ASSE (lat. *ascia*) n. f. Sorte de marteau. V. AISSETTE, et ASSEAU.

ASSE, torrent des Basses-Alpes, affluent de la Durance, aux crues terribles, comme l'indique le proverbe : *L'Asse, fou qui le passe !* Cours : 70 kilom.

ASSE (Louis-Eugène-Auguste), littérateur, né à Paris en 1830. Il a collaboré à la *Revue contemporaine*, au *Moniteur universel*, et a été attaché, en 1883, à la bibliothèque de l'Arsenal. Il a publié surtout des études sur le XVIIIe siècle : *Lettres de Mlle Asse* (1873) ; *Lettres de Mlle de Lespinasse* (1876) ; *Mlle de Lespinasse et la Marquise du Deffant* (1877) ; *Lettres de la marquise du Châtelet* (1878) ; *Lettres de l'abbé Galiani* (1881) ; *la France aux croisades* (1888) ; *Alfred de Vigny et les éditions originales de ses poésies* (1895) ; etc.

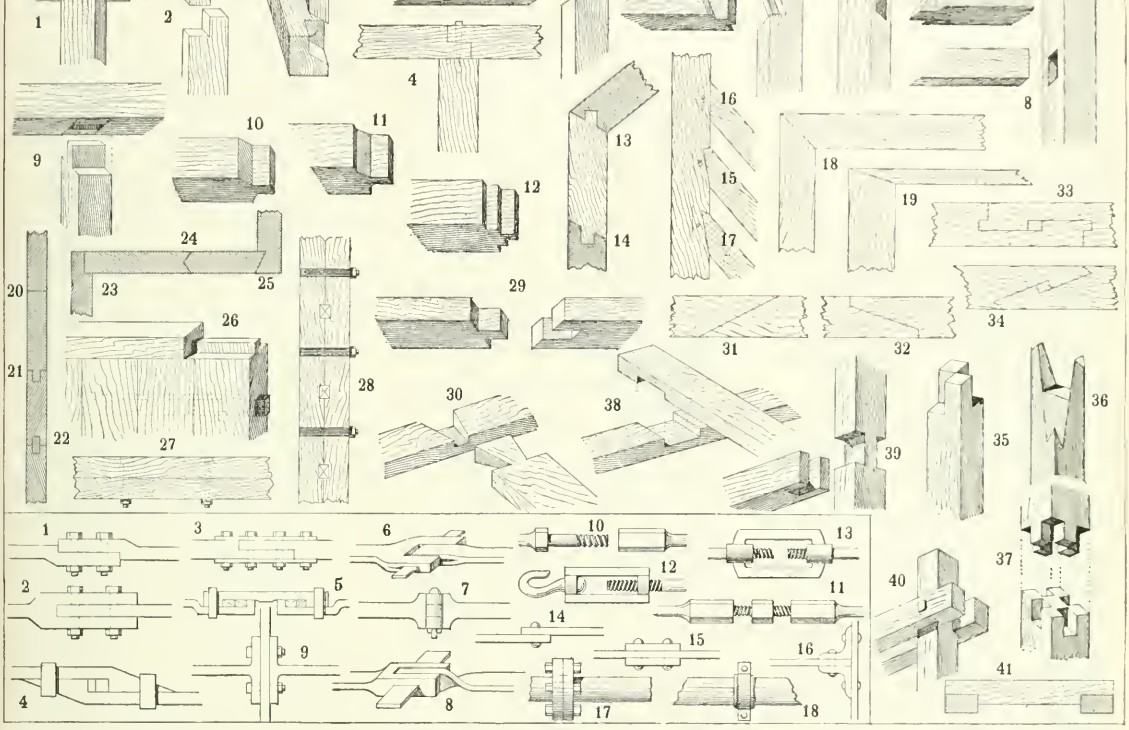

SPÉCIMENS DES PRINCIPAUX ASSEMBLAGES

Bois : 1. Coupe plate ; — 2. Paume carrée ; — 3. Paume grasse ; — 4. Enture en paume ; — 5. Embrèvement carré ; — 6. Embrèvement apparent ou à découvert ; — 7. Embrèvement recouvert ou dépouillé ; — 8. Encastrement ; — 9. Assemblage à tenon et à mortaise ; — 10. Mordane ; — 11. Renfort en chaperon ; — 12. Renfort carré ; — 13-14. Joints en fausse coupe ; — 15. Assemblage en about carré ou ordinaire. — 16. En about tourniaise ; — 17. En about picard. — 18. A onglet ; — 19. A onglet en sifflet ou à contre-marche ; — 20. Joint à plat ; — 21. Assemblage à rainure et languette ; — 22. A fausse languette ; — 23. A joint refouillé ; — 24-25. A grain d'orge ; — 26. Emboîture ; — 27. Assemblage à joints plats ; — 28. A clefs ; — 29. A joint de bout simple ; — 30. A queue d'aronde ; — 31. En sifflet ; — 32. En sifflet déshabillé ; — 33-34. A trait de Jupiter ; — 35. Enfonchement par quartier à mi-bois sur les quatre faces ; — 36. A enfonchement en fausse coupe ; — 37. Double enfonchement carré ; — 38. Assemblage à entailles ; — 39. En gargouille ; — 40. Moise ; — 41. Trave. — FER : 1. Assemblage à oreilles simples ; — 2. A oreilles doubles ; — 3. A mi-ter avec fourrures ; — 4. A trait de Jupiter ; — 5-6-7. A charnière ; — 8. A moufle ; — 9. A empâtements boulonnés ; — 10. A enture à vis ; — 11. A manchon taraudé ; — 12. A simple écrou ou à lanterne ; — 13. A boucle et double écrou ; — 14. Assemblage des tôles, dit « à recouvrement » ; — 15. A couvre-joints ; — 16. A cornières ; — 17. Assemblage à brides boulonnées ; — 18. A collier.

ASSEAU (*sso*) n. m. Marteau de couvreur, dont la tête est recourbée en portion de cercle ; il porte un tranchant à l'autre extrémité et sert à couper et clouer les lattes et les ardoises. ‖ On le nomme aussi ASSETTE.

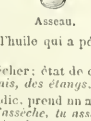

Asseau.

ASSEC (*sèk*) n. m. Temps pendant lequel un étang reste à sec après la pêche et peut être livré à la culture.

ASSÈCHAGE n. m. Opération consistant à absorber, à l'aide de tripoli, l'huile qui a pénétré le bois ; elle précède le vernissage.

ASSÉCHEMENT n. m. Action d'assécher ; état de ce qui est asséché : L'ASSÉCHEMENT *des marais, des étangs.*

ASSÉCHER rad. *sècher*. — L'*e* du radic. prend un accent grave devant une syllabe muette : *J'assèche, tu assèches. Que j'assèche*, etc. ; excepté au fut. simple et au condit. prés. : *J'assècherai. J'assècherais*) v. a. Priver d'eau, d'humidité : *Il est difficile, sous un climat humide, d'*ASSÉCHER *la terre.* ‖ Mettre à sec : ASSÉCHER *un étang.* ASSÉCHER *un marais.*

— v. n. Mar. Rester à sec, sans eau : *Ecueil qui* ASSÉCHE *à la marée basse.*

S'assécher, v. pr. Etre mis à sec totalement ou en partie : *Beaucoup de torrents* S'ASSÉCHENT *pendant l'été.*

ASSÉCUTION (*si* — du lat. *assecutus*, part. passé du v. *assequi*, obtenir n. f. Dr. canon. Obtention : ASSÉCUTION *d'un bénéfice.*

ASSÉE n. f. l'un des noms vulgaires de la bécasse.

ASSÉIEUR n. m. Anc. adm. Fonctionnaire public chargé d'*asseoir* l'impôt, c'est-à-dire chargé de répartir la taille et toutes les autres contributions entre les habitants. On a plus tard réuni les fonctions des asseieurs à celles des collecteurs des impôts. ‖ On disait aussi ASSÉEUR, ASSOYEUR, et ASSEYEUR.

ASSÉ-LE-BOISNE, comm. de France (Sarthe), arrond. et à 34 kilom. E. de Mamers ; 1 175 hab.

ASSÉ-LE-RIBOUL, comm. de la Sarthe, arrond. et à 30 kilom. de Mamers, sur la Longuère, affl. de la Sarthe ; 903 hab. (*Asséois.*)

ASSELIN (Jean-Augustin), homme politique français, né en 1756. Il entra dans les ordres, et devint député au conseil des Cinq-Cents, préfet sous l'Empire, enfin membre de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours. On lui doit une édition des *Vaux de Vire*, d'Olivier Basselin (Vire, 1811).

ASSELIN (Eustache-Benoît), député de la Somme à la Convention. Il vota dans le procès du roi pour la détention et le bannissement à la paix. Il avait écrit un *Commentaire sur la coutume de Chauny.*

ASSELINE (Gilles-Thomas), poète français, né à Vire en 1682, mort à Issy en 1767. Il fut proviseur du collège d'Harcourt. Il publia en 1725 un poème sur la *Religion*, avec quelques autres poésies, et Thomas Corneille l'honora de ses conseils.

ASSELINE (Jean-René), né à Paris en 1742, mort en Angleterre en 1813. Professeur d'hébreu à la Sorbonne, puis évêque de Boulogne-sur-Mer, il se prononça contre les principes de la Révolution, émigra, remplit à l'étranger les fonctions d'aumônier de Louis XVIII, et refusa de se soumettre au concordat de 1801. On a recueilli ses écrits de piété, sous le titre de *Œuvres choisies* (1823).

ASSELINE (Louis), littérateur et journaliste, né à Versailles en 1829, mort à Paris en 1878. Il fonda, en 1866, la *Libre pensée* et la *Pensée nouvelle*, organes des doctrines matérialistes, rédigea, en 1868, le programme de l'*Encyclopédie générale* de Mottu, collabora à divers journaux et créa une *Correspondance* quotidienne, feuille autographiée d'informations politiques. Nommé, en octobre 1870, maire du XIVe arrondissement de Paris, il donna sa démission en février 1871, reprit l'envoi de la *Correspondance* après la Commune, et devint, en février 1872, rédacteur en chef du *Peuple souverain*. Il collabora ensuite au *Rappel*, et devint en 1874 membre du Conseil municipal de Paris. Il a publié : *Diderot et le XIXe siècle* (1866) ; *Sous les sapins* (1869) ; *les Nouveaux Saints* ; *Marie Alacoque et le Sacré-Cœur* (1873) ; *Histoire d'Autriche depuis la mort de Marie-Thérèse* (1877). Asseline était un des membres fondateurs de la Société d'autopsie mutuelle.

ASSELINEAU (François-Alexandre-Charles), littérateur français, né à Paris en 1821, mort à Châtel Guyon (Puy-de-Dome) en 1874. C'était un érudit délicat et un critique judicieux. Outre un nombre considérable d'articles, on lui doit de bonnes éditions et des travaux originaux ; nous nous bornerons à citer : *André Boule* (1854) ; *Histoire du sonnet* (1855) ; *Notes d'histoire littéraire et artistique* (1855) ; *l'Enfer du bibliophile* (1859) ; *le Paradis des gens de lettres* (1861) ; *Mélanges curieux et anecdotiques tirés de la collection de M. Fossé d'Arcosse* (1862) ; *Mélanges d'une bibliothèque romantique* (1867) ; *Bibliographie romantique* (1872) ; *les Sept Péchés capitaux de la littérature* (1872), etc. Asselineau a collaboré à l'édition des poètes français de Crépet et aux publications de Techener.

ASSELYN (Jan), paysagiste, né en 1610 à Dieppe, mort en 1652 à Amsterdam. Elève d'Esaias Van de Velde, il imita plus tard le Lorrain en Italie, et fut, en dernier lieu, décorateur de faïences à Delft.

ASSEMANI (Joseph-Simon), orientaliste maronite, né à Tripoli de Syrie en 1687, mort à Rome en 1768. Il fut chargé par le pape de visiter les couvents d'Egypte et de Syrie pour y acquérir des manuscrits orientaux, et il enrichit la bibliothèque du Vatican, dont il fut nommé préfet, d'un grand nombre d'ouvrages précieux, qu'il fit connaître en partie dans sa *Bibliotheca orientalis Clementino-Vaticana*, etc. (1719-1728).

ASSEMBLAGE (rad. *assembler*) n. m. Action de réunir plusieurs choses de façon à en composer un tout ; résultat de cette action : *Un mot est un* ASSEMBLAGE *de lettres.*

De la chair et du sang, le corps, vil *assemblage*...
L. RACINE.

‖ Réunion d'hommes formant une société ou une assemblée : *Les peuples sont formés de l'*ASSEMBLAGE *d'une infinité de familles.* (Pasc.)

— Par ext. Association, union :

Barbe grise et jeune beauté
Font ordinairement un mauvais *assemblage*.
LA FONTAINE.

— Techn. Action, manière de joindre ensemble différentes pièces de bois, d'acier, de fer ou de fonte, pour qu'elles ne fassent qu'un seul corps d'ouvrage : ASSEMBLAGE *par tenons, par mortaises.* ‖ *Bois d'assemblage.* Le bois qui sert à faire des assemblages. ‖ *Porte d'assemblage.* Vantail de porte qui est formé d'un assemblage. ‖ *Table d'assemblage.* Table composée de plusieurs pièces jointes ensemble, sans aucun placage. ‖ *Assemblage fixe.* Celui dans lequel les pièces sont assemblées d'une façon invariable, de manière à conserver toujours leurs positions relatives. ‖ *Assemblage mobile.* Celui dans lequel les pièces sont réunies de façon à conserver l'une par rapport à l'autre une certaine mobilité. ‖ Action de mettre ensemble, d'assembler les feuilles qui doivent former un volume, et que l'ouvrier lève successivement sur des tas disposés les uns près des autres, et composés chacun de feuilles portant la même signature.

— Mar. *Mâts, vergues d'assemblage.* Mâts, vergues formés de plusieurs arbres assemblés par leurs extrémités. ‖ Les coques des navires ont différents assemblages pour leurs toles : l'assemblage *à clin*, ou superposition des tôles ; *à double clin*, ou superposition des toles de deux en

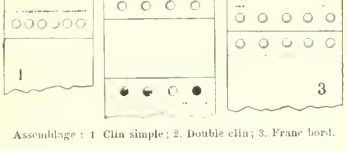

Assemblage : 1 Clin simple ; 2. Double clin ; 3. Franc bord.

deux ; *à franc bord*, juxtaposition avec couvre-joint. On appelle « tourteaux » et « plateaux d'assemblage », dans une ligne d'arbres, les pièces qui unissent entre eux deux des morceaux de la ligne d'arbres.

— ENCYCL. Techn. Au point de vue technique, on distingue : pour les assemblages en bois, les *assemblages de charpente* et les *assemblages de menuiserie* ; pour les assemblages métalliques, les *assemblages de charpente en fer*, les *assemblages de chaudronnerie*, les *assemblages de tuyauterie*, les *assemblages mécaniques*.

On nomme *assemblage*, en charpente, l'ensemble des entailles creuses et saillantes au moyen desquelles on assujettit invariablement des pièces de bois les unes contre les autres. La manière dont deux pièces de bois se rencontrent détermine différentes dispositions d'assemblages. Elles peuvent se rencontrer en faisant un angle, ce qui détermine trois cas :

I. Le bout d'une pièce peut porter sur un point de la longueur de l'autre. Un des principaux assemblages employés dans ce cas est l'*assemblage à tenon et à mortaise*. Le tenon est une saillie de longueur variable, ayant dans un sens même dimension que la pièce, et une largeur d'environ le tiers dans un autre sens. Il s'engage dans une ouverture de même dimension que lui, pratiquée dans la seconde pièce, et appelée *mortaise*. Les parties conservées à droite et à gauche de la mortaise se nomment *joues*. Cet assemblage peut être droit ou oblique. Dans ce dernier cas, on abat généralement une portion du tenon perpendiculairement à la face d'ouverture de la mortaise. Quand l'une des pièces doit s'assembler obliquement sur l'autre, on ajoute un *embrèvement*. Cette modification consiste en une saillie qui règne sur toute la largeur de la pièce à tenon. La plus-value à mortaise est entaillée de la même quantité ; c'est l'*about* de l'embrèvement. Cet assemblage peut encore avoir lieu *par encastrement*, quand l'une des pièces est d'un équarrissage plus grand que celui de l'autre. Nous citerons encore, parmi les principaux assemblages à tenon et mortaise, celui qui se fait *sur l'arête*.

Quand on veut s'opposer à la séparation des pièces, on fait souvent usage de l'*assemblage à queue d'aronde* ou *d'hirondelle*, dont le nom vient de sa ressemblance avec une queue d'hirondelle. Il s'emploie en général *à mi-bois*. Les pièces peuvent aussi se joindre par leur bout sans se dépasser ; cette disposition donne lieu aux assemblages appelés plus spécialement *assemblages d'angle*. Les plus fréquemment usités sont les assemblages dits à *anglets* ou *onglets*. Les pièces peuvent se croiser et s'assembler par *entailles* ; tels sont : 1° l'assemblage *à mi-bois* ; 2° l'assemblage à mi-bois *avec embrèvement*.

II. Deux pièces de bois peuvent se joindre en ligne droite ou *bout à bout*. Leurs assemblages portent alors le nom de *entures*. Les entures peuvent être verticales ou horizontales. Nous citerons, parmi les entures verticales, celle *à tenon et mortaise à mi-bois*. Les entures horizontales les plus usitées sont : 1° l'*enture à queue d'aronde à mi-bois* ; 2° le *trait de Jupiter avec clef*, destiné à résister aux efforts de traction.

III. Deux pièces de bois s'assemblent en s'ajustant longitudinalement l'une contre l'autre ; on les dit alors *jumelées*. Les assemblages les plus employés dans ce cas sont : les *assemblages à adents carrés* ou *triangulaires* ; les *moises*, destinées à embrasser ou à réunir des pièces faisant partie d'une même charpente. Les moises vont toujours deux par deux.

Les assemblages de *menuiserie* sont les mêmes que les précédents, ou dérivés des précédents. Les modifications appropriées à l'équarrissage diffèrent les pièces de menuiserie. Ainsi, pour relier deux planches latéralement, on peut employer l'assemblage à rainure et languette, dérivé du tenon et de la mortaise.

— Les assemblages de la *fonte* sont, comme ceux du bois, très variés. Parmi les assemblages d'angle, on doit citer ceux *à oreilles* ; *à queue d'aronde* ; *à mi-fonte*. Comme assemblages *bout à bout*, on emploie : des *oreilles* retenues par des boulons ; des *joues* latérales ; des assemblages *à rainure* et *à languette*. Quand les pièces doivent s'appuyer les unes sur les autres, on a recours à de larges *nervures* boulonnées.

— Les assemblages du *fer* ressemblent plus encore à ceux du bois. On y retrouve des assemblages *à tenon et mortaise* (ces assemblages peuvent être fletés ou boulonnés) ; *à oreilles* ; *à embrasse* ; *à queue d'aronde* ; *à mi-fer* ; des *traits de Jupiter avec clef*, reliés par des manchons ; des assemblages *à manchon et à clef* ; des *tenons* et *mortaises* souvent fletés ; des *renflements* rendus solidaires par des boulons.

— On assemble les feuilles de tôle au moyen de *rivets* posés à chaud, en employant des *couvre-joints* pour empêcher la déformation ultérieure de la tôle. Dans les assemblages d'angle, on emploie des *fers* à T simples ou doubles, des *cornières*, des *fers* en U.

— SYN. **Assemblage, assortiment.** L'*assemblage* est la réunion de choses qui peuvent n'avoir que peu ou point de rapport entre elles. L'*assortiment* est la réunion de choses qui sont destinées à aller ensemble.

ASSEMBLÉ (rad. *assembler*) n. m. En T. de chorégr., Pas qui se fait en plaçant les pieds à la troisième position et les déplaçant alternativement, de manière à avancer chaque fois de la largeur du pied, c'est-à-dire que le pied droit se trouvant d'abord devant, le pied gauche s'y met à son tour par une courte glissade de côté.

ASSEMBLÉE (rad. *assembler*) n. f. Réunion dans un même lieu d'un nombre plus ou moins considérable de personnes quelconques : ASSEMBLÉE *de famille, d'actionnaires*. ‖ Ensemble des personnes qui forment un même corps : L'ASSEMBLÉE *du clergé*. L'ASSEMBLÉE *nationale*.

— Dans plusieurs provinces de France, et surtout en Normandie, en Poitou, Marché, foire, avec divertissements, qui a lieu surtout à l'occasion de la fête patronale.

— Autref., Réunion pour passer le temps agréablement, à la cour ou ailleurs : *J'allais aux* ASSEMBLÉES *que Mme la comtesse de Soissons faisait faire à l'hôtel de Brissac deux fois la semaine.* (*Mémoires* de Mademoiselle.)

— Art. milit. *Assemblée de troupes*, Action de réunir des troupes ; leur réunion en corps. ‖ Batterie de tambour, sonnerie de clairon par laquelle on avertit les soldats de

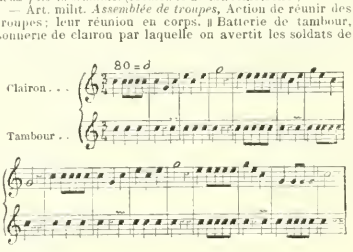

L'assemblée : batterie et sonnerie.

se réunir : *Battre, sonner l'*ASSEMBLÉE. ‖ *Quartier d'assemblée*. Le lieu qu'on indique aux troupes pour s'assembler.

— Comm. *Assemblée de créanciers*. Réunion de créanciers provoquée par un débiteur pour leur exposer la situation de ses affaires, et prévenir une faillite en obtenant un concordat.

— Hist. *Assemblées du champ de Mars, du champ de mai*. Assemblées générales des états qui se tenaient, dans les premiers temps de la monarchie, au printemps.

— Relig. *L'assemblée des fidèles*, L'Eglise.

— Vénér. Lieu où se réunissent les chasseurs avant d'aller au lasser-courre, et où ils déjeunent ordinairement.

— SYN. **Assemblée, réunion.** Une *réunion* se compose d'amis, de parents, d'hommes politiques qui partagent les mêmes idées. Une *assemblée*, au contraire, peut être composée d'adversaires et d'ennemis, et elle est plus nombreuse que la *réunion*.

— ENCYCL. Dr. public. *Assemblée nationale*. On donne, en droit public français, le nom de « Assemblée nationale » (et, dans le langage courant, de « Congrès ») à l'assemblée formée de la réunion du Sénat et de la Chambre des députés.

Cette assemblée, qui tient ses séances à Versailles, sous la présidence du président du Sénat, est convoquée dans deux circonstances exceptionnelles, prévues par la constitution de 1875 : élection du président de la République, revision des lois constitutionnelles. — En cas de vacance, pour décès ou pour toute autre cause, les deux Chambres, réunies de plein droit, procèdent à l'élection d'un nouveau président de la République, lequel est élu pour sept ans, à la majorité absolue des suffrages (loi du 25 févr. 1875, art. 2 et 7 ; loi du 22 juill. 1879, art. 3). — Pour que l'Assemblée puisse se réunir en vue de reviser les lois constitutionnelles, il faut que les deux Chambres, par délibérations séparées prises dans chacune à la majorité absolue des voix, soit spontanément, soit sur la demande du président de la République, aient déclaré qu'il y a lieu de reviser les lois constitutionnelles. (*Id.*, art. 8.)

— HIST. ASSEMBLÉES POLITIQUES. L'assemblée politique, dans son sens le plus étendu, est un corps délibérant sur les intérêts généraux d'un Etat, cité ou nation, et qui se recrute par l'hérédité, par l'élection populaire, ou le choix du souverain.

Les assemblées ont eu des attributions très différentes suivant les peuples et suivant les temps.

— ASSEMBLÉES EN GRÈCE. Les assemblées ont toujours tenu une grande place dans la vie publique des Etats grecs. Dès l'époque homérique, chaque roi était assisté d'un conseil de chefs, et, dans les cas graves, devait consulter l'assemblée générale, composée de tous les hommes en âge de porter les armes. A l'époque classique, nous trouvons diverses sortes d'assemblées : d'abord, les assemblées amphictyoniques, comme celle de Delphes, où se rencontraient les représentants de la plupart des Etats grecs ; puis, des assemblées régionales, qui administraient les affaires d'une confédération ; enfin, dans chaque Etat, un sénat plus ou moins puissant (*boulè* ; *gérousia* ; *synédrion*), parfois deux sénats, et une assemblée populaire (*ecclesia* ; *héliæa*). Même sous la domination romaine, chaque cité grecque conserva ses assemblées. Bien plus, on voit apparaître alors des institutions nouvelles : les *assemblées provinciales*, et, sous Adrien, l'*assemblée panhellénique*.

— ASSEMBLÉES A ATHÈNES. Athènes avait deux sénats et une assemblée populaire. L'Aréopage (ou *conseil d'en haut*) eut d'abord toute l'autorité politique. Il perdit peu à peu ses principales attributions. Depuis le Ve siècle av. J.-C., il ne fut plus qu'une haute cour de justice, composée des anciens archontes ; mais, parfois, il recommença à jouer un rôle politique, dans les circonstances graves. Le sénat proprement dit (*boulè* (ou *conseil des Cinq-Cents*, ou *conseil d'en bas*)) comprit d'abord 400, puis 500 citoyens tirés au sort, répartis entre dix commissions de *prytanes*. Il hérita du pouvoir de l'Aréopage : c'était à la fois un conseil d'Etat, une commission du budget, et une cour des comptes, qui avait la surveillance de toute l'administration. L'assemblée populaire (*ecclesia*), composée de tous les citoyens qui avaient l'âge légal, apparut avec Solon, et devint prépondérante au Ve siècle. Quoiqu'elle n'eût pas en principe le droit d'initiative, elle exerçait en fait le pouvoir souverain.

— BIBLIOGR. : Schœmann : *De comitiis Atheniensium libri tres* (Greifswald, 1819).

— ASSEMBLÉES A SPARTE. Sparte avait un sénat oligarchique (*gérousia*), qui décidait de tout souverainement, nommait, surveillait, déposait les éphores. L'assemblée du peuple ne comprenait que la classe dirigeante, les *égaux*. Elle avait peu d'autorité, et intervenait surtout aux jours d'élection, pour acclamer les candidats proposés par le sénat.

— BIBLIOGR. : Schœmann : *De ecclesiis Lacedæmoniorum* (Greifswald, 1836).

— ASSEMBLÉES A ROME. Chez les Romains de la république, le pouvoir politique et législatif était partagé entre le sénat, qui présidait aux relations extérieures et contrôlait toute l'administration, et plusieurs assemblées de citoyens appelées « comices » (*comitia*). Les assemblées par curies (*comitia curiata*), qui avaient joué un grand rôle sous les rois, ne conserverent plus tard que des attributions religieuses et le droit de remplir certaines formalités légales. Les assemblées par centuries (*comitia centuriata*) élisaient presque tous les magistrats, pouvaient voter des lois sur la proposition des consuls, et juger en appel les procès criminels. Les assemblées de la plèbe (*concilia plebis*), nommées plus tard « assemblées par tribus » (*comitia tributa*), accaparèrent de plus en plus presque toute l'activité législative.

Ces diverses assemblées (sauf le sénat) disparurent peu à peu sous l'empire. Par contre, Rome institua des *comices* et un sénat dans toutes les cités d'Occident soumises à sa domination, et elle laissa subsister les institutions analogues qui existaient dans l'Orient grec. Au temps d'Auguste, on créa partout des *assemblées provinciales*, qui, autour du temple, et pour la fête de Rome et d'Auguste, réunissaient les députés des villes d'une même province. Il y eut même plus tard des assemblées de diocèses, où se rencontraient les délégues de plusieurs provinces. Ces institutions ont servi sans doute de modèles aux conciles ecclésiastiques.

— BIBLIOGR. : Lange, *Römische Alterthümer* (Berlin, 1879).

— ASSEMBLÉES POLITIQUES EN FRANCE AVANT LA RÉVOLUTION. Les plus anciennes datent de l'époque romaine. On cite la grande assemblée des provinces de la Gaule à Arles, en 418. Les Germains, après leur conquête de la Gaule, continuèrent de se réunir en assemblées comme ils avaient coutume de le faire : les *champs de mars*, réunis au printemps, avaient surtout un caractère militaire ; ils firent place aux *champs de mai*, où se réunissaient annuellement les hommes libres. A l'époque mérovingienne on trouve encore les *placita* réunis, sur convocation royale, dans les circonstances extraordinaires. Les assemblées prirent une plus grande importance et plus de régularité avec les Carolingiens. Charlemagne comprit que l'intérêt de la couronne était de s'appuyer sur les suffrages des grands. Il prescrivit deux grands plaids annuels : le premier en été (ce fut celui qui remplaça les champs de mai), le second en automne. (V. PLAIDS.) Néanmoins, sous ses successeurs, ces assemblées entrèrent en décadence ; à mesure que, de tous les points du territoire, la vie locale s'accentuait, ces assemblées, réunissant en une délibération commune des hommes venus de tous les points du pays, devenaient plus difficiles ; elles ne tardèrent pas à être impossibles, chacun ne voyant que l'intérêt local. Le sentiment d'une solidarité commune reparut en France ; sous le gouvernement des Capétiens, on vit reparaître les assemblées politiques : les *états provinciaux*, ou assemblées des trois ordres, que l'on aperçoit dans différentes parties de la France depuis le commencement du XIIIe siècle, et les *états généraux*, composés de représentants de toutes les classes de la nation. On peut dire que les états généraux remontent au règne de Philippe le Bel, bien qu'il ne faille pas exagérer la part d'innovation qui revient à ce prince. La nouveauté consista surtout dans le caractère des questions qui y furent mises en discussion.

On sait l'importance des assemblées politiques générales à l'époque de la guerre de Cent ans, puis leur effacement devant le pouvoir royal, sous les Bourbons.

L'importance des *assemblées communales* au moyen âge a été exagérée par Augustin Thierry et son école ; il est d'ailleurs difficile de tracer à leur sujet en quelques lignes une règle fixe, le caractère en ayant infiniment varié, comme celui des constitutions communales elles-mêmes, d'une province à l'autre, et, parfois, dans la même province, de ville à ville.

Les *assemblées du clergé*, sous l'ancien régime (elles dataient du XVIe siècle), doivent également être considérées comme des assemblées politiques ; elles étaient essentiellement distinctes des conciles, où l'on ne discutait guère que des questions d'ordre religieux. Les assemblées du clergé étaient *particulières*, c'est-à-dire pour un diocèse ; *provinciales*, c'est-à-dire pour une province ecclésiastique ; ou *générales*, c'est-à-dire pour l'ensemble du royaume. On y discutait surtout des questions d'ordre temporel, et, en particulier, d'ordre financier, touchant les rapports du clergé avec la couronne.

L'une des plus célèbres de ces réunions est l'assemblée générale de novembre 1681 à juillet 1682, d'où sortit la fameuse *Déclaration du clergé de France*, sur l'autorité du pape et de l'Eglise gallicane.

La dernière assemblée du clergé de France eut lieu en 1788. Contre l'attente du ministère, elle prit parti pour les parlements, et réclama la convocation des états généraux.

— *Assemblées des protestants*. Interdites en France par les édits de Châteaubriant et de Fontainebleau, sous Henri II, elles furent autorisées par l'édit de Nantes (1598), supprimées de nouveau après la prise de La Rochelle (1629), puis tolérées, et enfin interdites en 1662. Elles se réunissaient le plus ordinairement à Saumur, à Loudun

et à La Rochelle. Elles étaient de deux sortes : les synodes nationaux et les synodes provinciaux, c'est-à-dire les assemblées générales et les assemblées particulières.

— ASSEMBLÉES PROVINCIALES. Fénelon et de nombreux penseurs avaient appelé de leurs vœux des *assemblées* représentatives de cette nature. Turgot les proposa ; Necker ayant repris cette idée, Louis XVI consentit à établir, à titre d'essai, une assemblée provinciale dans le Berry (1778). L'assemblée devait se tenir tous les deux ans pendant un mois. Dans l'intervalle, une commission, présidée par l'archevêque, était chargée d'exécuter les décisions prises touchant la répartition et la levée des impôts directs. Les assemblées provinciales étaient, en outre, chargées de la direction des travaux publics, des établissements de bienfaisance, et pouvaient émettre des vœux sur toutes ces matières. L'assemblée provinciale du Berry, celle de la haute Guyenne, tenue peu de temps après à Montauban, ainsi que quelques autres, marquèrent leur passage par quelques réformes utiles. C'était un essai modeste, que Necker voulait étendre successivement à tous les *pays d'élection*, où le doublement du tiers, la délibération en commun et le vote par tête étaient les mesures grosses de promesses, entr'ouvrant en quelque sorte l'avenir. Calonne reprit l'œuvre de Necker, et proposa à la première assemblée des notables, qui l'approuvèrent (1787), un plan pour l'établissement d'assemblées provinciales dans toutes les provinces qui n'avaient pas d'états. On institua donc des assemblées provinciales dans vingt-trois généralités des pays d'élection ; mais ces assemblées ne tinrent qu'une session, et firent place à l'organisation départementale décrétée par l'Assemblée constituante.

— BIBLIOGR. : de Luçay, *les Assemblées provinciales sous Louis XVI et les Divisions administratives de 1789* (Paris, 1871) ; de Lavergne, *les Assemblées provinciales sous Louis XVI* (Paris, 1863).

— ASSEMBLÉE DES NOTABLES, Conseil extraordinaire composé des principaux citoyens de la nation, choisis par le roi dans les trois classes : clergé, noblesse et tiers état. On trouve sous le règne de Charles V la première trace de ces assemblées, que les rois de France convoquèrent souvent dans les moments de crise, pour s'autoriser de leur avis ou en obtenir des secours. On cite celles de décembre 1527, du 5 janvier 1528, où la magistrature assista à côté des trois ordres ; celles de 1596 à Rouen, et de 1626 aux Tuileries. Mais les plus célèbres, qui sont en quelque sorte le prologue de la Révolution, sont l'ASSEMBLÉE DES NOTABLES de 1787, convoquée par Calonne, surtout pour faire face aux embarras financiers et aviser à la réforme des abus, qui détermina la chute de Calonne ; et l'ASSEMBLÉE DES NOTABLES de 1788, convoquée par Necker, qui se prononça en majorité contre la double représentation du tiers aux états généraux. Necker ne tint pas compte de son sentiment, et fit consacrer la double représentation du tiers par arrêté du conseil du roi du 27 décembre.

— BIBLIOGR. : de Calonne, *Collection des mémoires présentés à l'Assemblée des notables...* (Versailles, 1787).

— ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS. On désigne sous ce nom le corps des électeurs de Paris qui s'assemblèrent en 1789 à l'Hôtel de Ville, où ils rédigèrent leurs cahiers, nommèrent les députés, puis, après l'élection, restèrent assemblés et s'occupèrent des approvisionnements de la ville et d'autres objets de police et d'administration. Ils secondèrent ensuite le mouvement qui aboutit à la prise de la Bastille, organisèrent la garde nationale, dont ils nommèrent le commandant, comme ils avaient nommé le maire de Paris, instituèrent un comité permanent chargé de l'administration de la ville, agirent enfin comme un véritable corps municipal. Mais bientôt, dépassés par le mouvement, et d'ailleurs n'ayant point de mandat, ils durent résigner leur pouvoir.

— BIBLIOGR. : Duveyrier, *Procès-verbal des séances et délibérations de l'Assemblée générale des électeurs de Paris* (Paris, 1790).

— Assemblée nationale constituante. Les derniers états généraux de la royauté s'étaient réunis le 5 mai 1789, et la discussion s'était immédiatement engagée sur la question du vote par tête ou par ordre. Cette question n'ayant pas été résolue, les représentants du tiers s'étaient séparés des députés de la noblesse et du clergé et avaient, dans la salle du Jeu de Paume, prêté le serment de donner une constitution à la France. Le roi et les ministres avaient d'abord essayé de résister ; mais, moins forts que les événements, ils avaient dû s'incliner. Le 27 juin, sur l'ordre même du roi, les trois ordres s'étaient réunis à nouveau, et, le 9 juillet, les représentants du tiers, qui avaient la conscience de représenter les idées du peuple et d'interpréter sa volonté, imposaient à la nouvelle assemblée le nom de *Assemblée nationale constituante*. C'était la Révolution qui commençait.

Carte des députés de l'Assemblée constituante.

La Constituante, qui se sépara le 30 septembre 1791, comptait 1,223 députés, nombre auquel il faut ajouter celui de 581 suppléants. Le nombre des députés et suppléants qui siégèrent effectivement fut de 1,318 ; elle a fondé l'ordre social au milieu duquel nous vivons aujourd'hui. Toutes les réformes civiles qui ont détruit l'ancien régime ont subsisté, sauf les réformes religieuses, abandonnées par le premier consul. La Constituante a donc travaillé pour l'avenir, et son œuvre reste debout, parce qu'elle a proclamé les principes dont se recommande le monde moderne : la souveraineté du peuple ; la séparation des pouvoirs ; la répartition proportionnelle des charges entre tous les citoyens. Il a fallu aux membres de l'Assemblée constituante une grande volonté d'aboutir et une singulière force de résistance pour ne pas s'être laissé donner par les agitations du dehors et par les troubles qui ensanglantèrent Paris, Versailles et la province. Ni la prise de la Bastille au 14 juillet, ni les sanglantes émeutes des 5 et 6 octobre par lesquelles le peuple surexcité ramena le roi à Paris, ni la mort de Mirabeau, qui priva le parti constitutionnel de son orateur le plus éloquent, ni la fuite du roi à Varennes (20 juin) qui déconcerta le parti modéré et excita contre Louis XVI la fureur du peuple, ne purent faire oublier aux constituants le serment du Jeu de Paume. Quand ils cédèrent la place à l'Assemblée législative, leur œuvre était terminée.

La *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, votée le 26 août 1789, acheva l'œuvre commencée le 20 juin. Par la même l'Assemblée constituante marquait le caractère universel de la révolution nouvelle. Les Anglais et les Américains, auxquels les rédacteurs des droits de l'homme avaient emprunté un certain nombre d'idées, n'avaient jamais songé qu'à eux-mêmes. Les Français, au contraire, travaillaient pour l'humanité. Aussi Victor Cousin a-t-il pu dire que cette déclaration « était une page de raison et de justice, la plus grande, la plus sainte et la plus bienfaisante qui ait paru depuis l'évangile ».

— BIBLIOGR. : Lallement, *Choix de rapports, opinions et discours prononcés à la tribune nationale. Assemblée constituante* (Paris, 1848-1849) ; Buchez et Roux, *Histoire de la Révolution française. Assemblée constituante* (Paris, 1833-1834) ; A. de Lameth, *Histoire de l'Assemblée constituante* (Paris, 1842 ; Taine, *les Origines de la France contemporaine. La Révolution*, t. V, *l'Assemblée constituante et son œuvre* (Paris, 1878) ; A. Brette, *les Constituants* (1897).

— Assemblée législative. Le 16 mai 1791, les députés de la Constituante avaient, sur la proposition de Robespierre, décidé qu'aucun de ses membres ne pourrait faire partie de la prochaine Législative. C'était là une décision qui faisait beaucoup d'honneur au désintéressement des représentants, mais fort peu à leur esprit politique. Les élections de 1789 avaient envoyé à Paris tous ceux que distinguaient leurs talents, leurs vertus ou leur fortune. Dans ce labeur acharné de deux années, ils avaient créé une tradition parlementaire et acquis une précieuse expérience. Mettre les électeurs dans l'impossibilité de renommer les mêmes députés, c'était les condamner fatalement à nommer surtout des hommes inexpérimentés au moment où le cours des événements allait déchaîner les passions populaires.

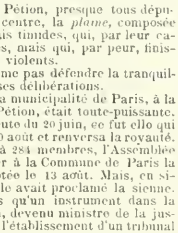

Décoration portée par les membres de la Législative (1791).

La droite de l'Assemblée nouvelle était formée non plus par les partisans de la monarchie absolue, mais par des défenseurs convaincus de la monarchie parlementaire : Dumas, Ramond, Vaublanc, Lemontey. A gauche se trouvaient les partisans d'idées plus avancées, tels que Vergniaud, Gensonné, Guadet, Condorcet, Roland, Brissot, Pétion, presque tous députés de la Gironde. Enfin, au centre, la *plaine*, composée de ces hommes honnêtes, mais timides, qui, par leur caractère, répugnent aux excès, mais qui, par peur, finissent par voter avec les plus violents.

Cette Assemblée ne sut même pas défendre la tranquillité et imposer le respect de ses délibérations.

Grâce à ses concessions, la municipalité de Paris, à la tête de laquelle se trouvait Pétion, était toute-puissante. Ce fut elle qui organisa l'émeute du 20 juin, ce fut elle qui prépara le coup de main du 10 août et renversa la royauté. Réduite par la peur de 743 à 284 membres, l'Assemblée législative ne sut pas refuser à la Commune de Paris la déchéance du roi, qui fut votée le 13 août. Mais, en signant la déchéance du roi, elle avait proclamé la sienne. Elle ne sera plus désormais qu'un instrument dans la main de Pétion et de Danton, devenu ministre de la justice. Le 17 août, elle institue l'établissement d'un tribunal extraordinaire et sans appel pour juger « les *conspirateurs du 10 août* » ; elle abolit les conditions exigées par la loi pour être citoyen actif, ce qui assure le futur triomphe des jacobins. Elle ne sait même pas protester contre les coupables massacres de septembre, et, le 20 septembre, elle termine ses séances au milieu de l'indifférence générale. Elle avait, en réalité, virtuellement cessé d'exister depuis le mois d'août.

L'Assemblée législative, dans sa courte existence, avait vu s'accomplir la seconde révolution, caractérisée par le renversement de la royauté constitutionnelle et l'arrivée au pouvoir de la démocratie jacobine. Au dehors, elle avait vu éclater la guerre entre les rois et la nation.

— BIBLIOGR. : Lallement, *Choix de rapports, opinions et discours prononcés à la tribune nationale. Assemblée législative* (Paris, 1820) ; Lacretelle, *Histoire de l'Assemblée législative* (Paris, 1819).

— Assemblée constituante de 1848. Après la révolution de Février, le gouvernement provisoire convoqua une Assemblée constituante, élue au suffrage universel. Composée de 900 représentants de tous les partis (il s'y trouvait 34 ouvriers), elle s'ouvrit le 4 mai, et proclama la république démocratique. La majorité, combattue à la fois par les partis monarchistes et par le parti ouvrier, se composait de républicains modérés. Elle fut présidée successivement par Buchez, Sénart et Armand Marrast. A peine réunie, elle faillit succomber dans l'échauffoure du 15 mai, où le parti avancé de Paris, comprenant surtout les ouvriers, prononça sa dissolution et nomma un gouvernement provisoire. Elle triompha de l'émeute et vota, sur le rapport de de Falloux, la suppression des ateliers nationaux, qui maintenaient à Paris les ouvriers sans travail. Cette mesure fut l'occasion des terribles journées des 23-26 juin, où le sang coula à flots. Le général Cavaignac, investi d'un pouvoir quasi dictatorial, triompha de l'émeute. L'Assemblée, qui avait fait preuve d'un grand courage pendant la lutte, manqua de clémence dans la victoire : elle décréta la transportation sans jugement de milliers d'insurgés. Elle rompait ainsi avec le parti populaire, dont une fraction allait se jeter dans les bras de Louis Napoléon. La constitution votée le 12 novembre 1848 s'inspirait de principes abstraits et de la constitution américaine. L'Assemblée ne s'y réserva pas même le choix du président. Elle passa les derniers mois de son existence à lutter contre le gouvernement créé par elle, et se sépara le 26 mai 1849. Elle avait rétabli le cautionnement des journaux, interdit les clubs, repoussé le droit au travail et l'impôt progressif, opéré quelques réformes comme la réduction de l'impôt sur le sel. Elle manqua de modération, de prévoyance et de sens politique.

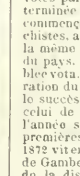
Insigne porté par les députés de l'Assemblée constituante (1848).

— BIBLIOGR. : *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale constituante* (Paris, 1849-1850) ; Baband-Laribiere, *Histoire de l'Assemblée constituante* (Paris, 1850).

— Assemblée législative de 1849. Succédant à la Constituante, elle se réunit le 28 mai 1849, sous la présidence de Dupin. Sur 750 membres, elle ne comprenait guère que 200 républicains. C'était une majorité hostile à la république qui allait être chargée d'en rédiger les lois organiques. L'existence de l'Assemblée fut une lutte continuelle contre les républicains et une lutte intermittente contre le président Louis Bonaparte, avec lequel elle s'entendit parfois contre les premiers. Elle approuva l'expédition de Rome, repoussa la demande de mise en accusation des ministres, appuya la répression du mouvement politique du 13 juin, rétablit l'impôt des boissons. Comme le parti républicain se fortifiait chaque jour, elle entreprit contre lui ce qu'on appela l'« expédition de Rome à l'intérieur », et mutila le suffrage universel par la loi du 31 mai. Dans le même esprit, elle votait les lois sur la déportation, sur l'organisation de l'enseignement, contre la presse, sur le rétablissement du timbre et l'élévation du cautionnement. D'accord avec le gouvernement sur ces mesures, la majorité était le plus souvent en guerre avec lui : c'était, en somme, la succession de la république qu'elle lui disputait. Au mois de juillet 1851, la revision de la constitution, demandée par la présidence et par les partis monarchiques, ne put réunir une majorité suffisante. En novembre, le président fit proposer un projet pour le rétablissement du suffrage universel : la majorité le repoussa. Un conflit était inévitable. Il faillit éclater sur la fameuse proposition des questeurs, tendant à accorder au président de l'Assemblée le droit de réquisitionner la force publique. Les républicains, craignant un coup d'Etat monarchiste plus encore qu'un coup d'Etat présidentiel, votèrent contre la proposition. Le coup d'Etat monarchique avait échoué (17 nov.). Peu de jours après, le coup d'Etat présidentiel vint clôturer l'Assemblée législative (2 déc.).

Insigne porté par les députés de la Législative (1849).

— BIBLIOGR. : *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale législative* (Paris, 1849-1851).

Assemblée nationale de 1871. L'article 2 de la convention signée le 28 janvier 1871 entre Jules Favre et le prince Bismarck déclarait : « L'armistice convenu a pour but de permettre au gouvernement de la Défense nationale de convoquer une assemblée librement élue, qui se prononcera sur la question de savoir si la guerre doit être continuée, ou à quelles conditions la paix doit être faite. » Ces élections hâtives furent faites, le 8 février, sur la question de la guerre et de la paix. Le parti républicain avancé était le plus belliqueux ; le peuple voulait la paix. Aussi ce fut dans les rangs des modérés et des monarchistes que fut élue la majorité de l'Assemblée, qui ne tarda pas à se trouver en conflit avec la majorité du pays, laquelle tendait à la république.

Insigne porté par les députés de l'Assemblée nationale (1871).

L'Assemblée se réunit à Bordeaux ; Jules Grévy en fut élu président ; Thiers fut nommé « chef du pouvoir exécutif », titre qui fut plus tard transformé en celui de « président de la République française ». Un cabinet Dufaure, Favre, Picard, Jules Simon, fut chargé des affaires. Malgré d'éloquentes protestations, l'Assemblée ratifia, le 1er mars, le traité de paix avec la Prusse. En même temps, elle consacrait la déchéance du régime impérial, le déclarant « responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France ». Mais, déjà, de graves divisions se manifestaient dans son sein ; plusieurs membres de la gauche donnaient leur démission, refusant de faire partie d'un corps dont ils jugeaient les tendances réactionnaires. Par crainte de l'agitation parisienne, ce fut à Versailles que l'Assemblée se transféra, le 20 mars. L'insurrection de la Commune vint augmenter les difficultés et les divisions. Thiers, rallié à la République, multipliait inutilement les appels à la concorde. Sur ces entrefaites, les derniers points en suspens relatifs au traité de paix furent votés par l'Assemblée. Le parti républicain, estimant alors terminée l'œuvre pour laquelle l'Assemblée avait été élue, commença à demander sa dissolution. Les partis monarchistes, au contraire, jugeaient de leur intérêt que ce fût la même Assemblée qui réglât définitivement la situation du pays. Ils s'opposèrent donc à la dissolution. L'Assemblée vota, le 21 juin, le premier emprunt nécessaire à la libération du territoire et à la réorganisation du pays. On sait le succès de cette opération, qui ne fut dépassé que par celui de l'emprunt de 3 milliards, voté le 15 juillet de l'année suivante. La discussion de l'impôt sur les matières premières faillit amener la retraite de Thiers. La fin de 1872 vit encore s'accroître la haine des partis. Le discours de Gambetta à Grenoble, le 26 septembre 1872, en faveur de la dissolution, suscita de violentes colères parmi la droite, qui, par l'organe de Batbie, demanda l'organisation d'un gouvernement de combat. Cependant, l'opinion républicaine était de plus en plus combattue à l'Assemblée. Le 17 mai fut le dernier triomphe de Thiers : il annonça la libération du territoire et reçut, sans qu'elles lui fussent marchandées, les félicitations de la patrie. Le 9 avril, Jules Grévy donnait sa démission de président de l'Assemblée et, deux jours après, était remplacé par Buffet (de la droite).

Après plusieurs jours de crise, sur un vote invitant le président à « faire prévaloir dans le gouvernement une politique résolument conservatrice », Thiers donna sa démission (24 mai 1873).

Le maréchal de Mac-Mahon, élu président de la République, choisit un ministère dont le chef fut le duc de Broglie. Le ministère, avec son approbation, révoqua de nombreux fonctionnaires républicains. Quand l'espoir de rétablir prochainement la monarchie fut perdu, la majorité s'occupa, au moins, d'assurer la continuité de son pouvoir, en votant le septennat, c'est-à-dire la durée du pouvoir présidentiel pour sept ans, et appuya son gouvernement (dit « gouvernement de l'ordre moral ») de toutes les manières ; entre autres, en lui assurant la nomination de tous les maires. Une nouvelle commission de trente membres, nommée pour préparer les lois constitutionnelles, présenta, dans le courant de 1874, plusieurs projets qui furent discutés et écartés (proposition La Rochefoucault-Bisaccia, proposition Casimir-Perier, etc.). Le 21 janvier 1875, commença la discussion des lois constitutionnelles. Après le 28 janvier, Laboulaye, malgré un éloquent discours, ne put entraîner la majorité ; mais, le 30 janvier, par 353 voix contre 352, la Chambre adopta l'article additionnel, dit « amendement Wallon », qui consacrait implicitement la République. De longues discussions aboutirent enfin, malgré l'obstruction de la droite, à la promulgation de la constitution, le 25 février. L'Assemblée avait achevé son œuvre ; un ministère modéré en assura l'exécution. A partir du 9 décembre, l'Assemblée s'occupa de nommer les 75 sénateurs inamovibles qui devaient être pris dans son sein. Cette opération tourna au succès des gauches. Le 30, l'Assemblée prononça sa dissolution.

— BIBLIOGR. : Frank, *Histoire de l'Assemblée nationale de* 1871 (Paris, 1873).

— ASSEMBLÉES PRIMAIRES. Formées en vertu de la constitution de 1791, elles se composaient, dans chaque canton, des *citoyens actifs*, c'est-à-dire de ceux qui payaient une contribution égale à la valeur de trois journées de travail. Les assemblées primaires se réunissaient pour élire les juges de paix, les commissaires de police, les membres du conseil de la commune, enfin les *électeurs*, qui eux-mêmes nommaient les députés et les évêques constitutionnels. A Paris et dans d'autres villes, les assemblées primaires se nommaient *sections*. Dans la suite, ces assemblées délibérèrent aussi sur l'acceptation ou le rejet de l'acte constitutionnel. Par la constitution impliquée de 1793, elles devaient nommer directement les représentants.

— ASSEMBLÉE ÉLECTORALE. D'après la constitution de 1791 et les suivantes, c'était la réunion des électeurs nommés dans les assemblées primaires pour élire les députés, les évêques constitutionnels, les membres du tribunal de cassation, etc.

— ASSEMBLÉE CENTRALE DE RÉSISTANCE A L'OPPOSITION. Tel fut le titre adopté par le comité qui se forma à Caen, en juin 1793, pour provoquer et diriger l'insurrection des départements contre Paris et la Convention, à la suite de la chute des girondins, dans les journées des 31 mai-2 juin. Cette assemblée, composée d'une quinzaine de girondins fugitifs, des autorités constituées du Calvados et des commissaires de quelques-uns des départements ayant adhéré au mouvement, prit des arrêtés, adressa une proclamation à tous les Français, envoya des propagandistes dans toutes les directions, fit des discours, passa des revues, essaya enfin d'organiser cette insurrection départementale qui devait pulvériser l'anarchie et *rendre la liberté* à la Convention, c'est-à-dire le pouvoir aux girondins, et qui se termina misérablement par la dissolution sans combat de la bande de fédérés partie de Caen le 13 juillet 1793. L'assemblée de Caen prit alors le parti de se dissoudre.

Assemblée des femmes (L') ou *les Harangueuses*, comédie d'Aristophane, jouée à Athènes en 393 av. J.-C. Les Athéniennes, ennuyées de voir leurs maris conduire fort mal les affaires publiques, ont formé la résolution de s'emparer du gouvernement. Elles se rendent de grand matin, déguisées en hommes, à l'*assemblée*, et, sur la proposition de Praxagora, leur présidente, font passer un décret qui leur donne le pouvoir ; les hommes n'auront plus à s'occuper de rien.

Blépyrus, mari de Praxagora, s'applaudit d'une révolution qui le dispense d'aller au tribunal et de travailler : sa femme lui développe le nouveau système de gouvernement : tous les biens seront communs ; le pauvre aura pain, gâteau, pois chiches à discrétion ; les femmes deviendront aussi propriété commune, mais les plus belles satisferont d'abord les plus laids, et les plus beaux les plus laides. A l'acte suivant, on voit paraître deux citoyens, dont l'un, honnête, simple, veut porter son mobilier au dépôt général pour obéir au décret. Un second citoyen, égoïste et rusé, blâme son voisin de sa sottise ; il lui conseille d'attendre, car, à Athènes, les décrets sont vite oubliés. Bientôt, le héraut appelle à son de trompe les citoyens au banquet social ; aussitôt, celui qui n'a pas porté ses meubles à la masse se montre le plus empressé à se mettre à table.

Dans un autre tableau, voici une vieille femme et une jeune fille également désireuses de se soumettre aux ordonnances ; elles guettent les galants par la fenêtre. La vieille est fardée, parfumée ; l'autre est jeune, belle et sans parure. Arrive un vieillard, c'est à qui n'en voudra pas. Un jeune homme paraît, et chacune prétend l'accaparer ; mais la vieille, le décret en main, écarte sa rivale. Une deuxième et une troisième vieilles disputent le malheureux galant à la première. Le pauvre hère déplore sa destinée. Après un long débat, la plus affreuse et la plus âgée emmène le jeune homme.

Cette œuvre, toute philosophique, est la critique du communisme de Platon. A part quelques allusions, la politique en est presque totalement bannie ; c'est une satire des idées, très spirituelle et fort piquante.

Assemblée des dieux (L'), dialogue, composé au IIe siècle, par Lucien de Samosate. Dans cet ouvrage, le satirique raille toutes les légendes divines ; il démontre à Zeus que les dieux ne sont plus rien en présence du destin, et que le dogme du destin n'est que la négation de la liberté humaine. Les interlocuteurs du dialogue sont Zeus, Hermès et Mômos. Celui-ci se plaint de l'envahissement de l'Olympe par une foule de nouveaux dieux, dont beaucoup sont de simples abstractions. Il se moque de tous les intrus, même des autres, et de Zeus lui-même ; et il propose une vérification des titres. Zeus accepte, quoiqu'il prévoie une nuée de réclamations contre l'établissement de ce nobiliaire divin. Tout le dialogue est une hardie satire contre la mythologie.

Assemblée. On donne souvent le titre de *Assemblée* à des tableaux qui représentent des groupements de personnages : on peut citer l'*Assemblée des gardes civiques*, chef-d'œuvre de Govaërt Flinck (1648, musée d'Amsterdam), réunion de portraits expressifs, vifs et animés, peints à la manière de Rembrandt ; l'*Assemblée des bourguestres*, de Th. de Keyser (1638, musée de La Haye), petit tableau renfermant cinq portraits ; l'*Assemblée galante dans un parc*, de Pater, et enfin une fresque de Raphaël, à la Farnésine (Rome) : l'*Assemblée des dieux*.

Assemblée nationale pour la revision de la Constitution. V. CONGRÈS.

ASSEMBLEMENT n. m. Action d'assembler. (Vieux.)

— Techn. Total des feuilles assemblées pour être mises en volume par le brocheur. ‖ Dans ce sens, on dit plutôt ASSEMBLAGE.

ASSEMBLER (du lat. *ad*, à, et *simul*, ensemble) v. a. Mettre, joindre ensemble plusieurs choses qui étaient éparses : ASSEMBLER *des livres*. ASSEMBLER *des matériaux*.

— Lier, tenir réunis.

> Voyez si vous romprez ces dards liés ensemble ;
> Je vous expliquerai le nœud qui les *assemble*.
> LA FONTAINE.

— Par ext. Réunir, convoquer des personnes : ASSEMBLER *des troupes*. ‖ *Mille canons* ASSEMBLENT *à Paris des hommes de toutes les nationalités*.

— Par anal. Accumuler, réunir : *Il n'est pas naturel qu'un homme* ASSEMBLE *tant de qualités*. (Nauvien.)

— Danse. Mettre un pied, ordinairement le droit, devant l'autre, à la troisième position, le talon droit touchant d'équerre le milieu du pied gauche.

— Manèg. *Assembler un cheval*, Le mettre parfaitement d'aplomb sur ses membres, la tête en belle position.

— Mar. *Assembler deux toiles à voiles*, Les réunir par un seul rang de points.

— Techn. Joindre, emboîter, enchâsser les différentes pièces d'un ouvrage de charpenterie, de menuiserie, etc. : ASSEMBLER *les pièces d'une machine, les panneaux d'une porte*. ‖ Coudre ensemble les parties d'un vêtement : ASSEMBLER *un habit*. ASSEMBLER *une robe*. ‖ Chez les brocheurs et les relieurs, Réunir les feuilles d'un volume d'après l'ordre des signatures.

S'assembler, v. pr. Être assemblé, accumulé :

> La haine, le mépris, contre moi tout *s'assemble*.
> VOLTAIRE.

— Se réunir : *Les députés du tiers* S'ASSEMBLÈRENT *dans la salle du Jeu de Paume*.

— PROV. : **Qui se ressemble s'assemble**, Ceux qui ont les mêmes penchants, les mêmes habitudes, se recherchent mutuellement. (Ne se dit guère qu'en mauvaise part.)

— SYN. **Assembler, rassembler.** Ou *assemble* ce qui n'avait jamais été assemblé. Ou *rassemble* des choses séparées et qui avaient été déjà réunies.

— SYN. **Assembler, joindre, unir.** *Assembler*, Mettre des objets les uns près des autres. *Joindre*, Mettre des objets en contact les uns avec les autres. *Unir*, De plusieurs objets n'en faire qu'une seule et même chose.

— ANTON. **Désassembler, disperser, scinder, séparer.**

ASSEMBLEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière qui travaille à l'assemblage des feuilles d'imprimerie. ‖ Ouvrière en dentelles qui est chargée de l'assemblage.

— Poét., au masc. : *Assembleur de nuées, de nuages*, Jupiter.

ASSEN, petit ville de Hollande, ch.-l. de la province de Drenthe, sur le Horn-Diep, au N.-E. d'Amsterdam ; 9.130 hab. Eaux minérales. Cette ville, qui communique avec le Zuyderzée par un canal, est entourée de jardins ou de prairies qui étaient autrefois des tourbières, et dont un grand nombre sont encore en exploitation. Ce sont les Tourbières-Hautes (nom qu'elles doivent à leur position plus élevée et à leur nature relativement sèche), constituant la principale richesse de la province de Drenthe, que la culture n'a point encore vivifiée. Aux environs, tombelles (*hunebedden*) déjà signalées par Tacite.

ASSENDE, ville de Belgique, ch.-l. de cant. (Flandre orientale), arr. adm. d'Eeclloo, arr. jud. de Gand ; 4.795 hab. Fabriques d'étoffes de laine ; brasseries, teintureries. — Pop. du canton : 17.600 hab.

ASSÉNEMENT n. m. Dr. cout. Ce mot signifiait, dans les coutumes d'Auvergne et du Bourbonnais, la prémonse et l'exploit de saisie du seigneur, lorsqu'il voulait être payé du cens qui lui était dû sur un héritage.

ASSENER (lat. *assignare*, marquer, désigner ; c'est une ancienne forme du v. *assigner*, employé originairement dans son sens étymologique. — Le muet du radical se change en *é* ouvert devant une syllabe muette : *J'assene. J'asseneraï*, etc.) v. a. Porter, appliquer, en parlant d'un coup : ASSENER *un coup de poing*.

— *Assener les filets*, Les développer sur le rivage pour recueillir la pêche.

ASSENS, ville de Danemark, sur la côte occid. de l'île de Fionie ; 4.000 hab. Port sur le Petit-Belt ; commerce de blé, distillerie.

ASSENTEMENT (rad. *assentir*) n. m. Odeur qui frappe le nez du chien de chasse, et qui le fait se rabattre sur les voies de la bête. ‖ On dit aussi ASSENTIMENT.

ASSENTIMENT (rad. *assentir*) n. m. Consentement volontaire, acquiescement, approbation, adhésion : *Donner, accorder, refuser son* ASSENTIMENT *à un acte, à un traité. L'*ASSENTIMENT *du peuple ne saurait légitimer ce qui est illégitime*. B. Const.)

— Chass. Syn. de ASSENTEMENT.

— SYN. **Assentiment, consentement.** L'*assentiment* se donne à une chose faite, établie. Le *consentement* est un concours que l'on donne à quelque chose qui, sans cela, aurait été incomplet.

— ANTON. **Désaveu, dissentiment, protestation, récusation, refus, résistance.**

ASSENTIR (lat. *assentire*, consentir) v. n. Donner son assentiment, son approbation. (Vieux.)

— Chass. Reconnaître la voie. (Se dit de la sensation que le chien éprouve par l'action des émanations du gibier sur l'odorat) : ASSENTIR *du cerf, du chevreuil*.

ASSEOIR (lat. *assidere* ; de *sedes*, siège. — *J'assieds, tu assieds, il assied, nous asseyons, vous asseyez, ils asseyent. J'asseyais, nous asseyions. J'assis, nous assîmes. J'assiérai, nous assiérons. J'assierais, nous assiérions. Assieds, asseyons, asseyez. Que j'asseye, que nous asseyions. Que j'assisse, que nous assissions. Asseyant. Assis, ise.* Ou bien encore : *J'assois, tu assois, il assoit, nous assoyons, vous assoyez, ils assoient. J'assoyais, nous assoyions. J'assoirai, nous assoirons. J'assoirais, nous assoirions. Assois, assoyons, assoyez. Que j'assoie, que nous assoyions. Assoyant. Assis, ise*) v. a. Poser une personne ou un animal de façon que le haut du corps soit sensiblement vertical et soutenu par le bas du tronc, les cuisses en position horizontale ou oblique. — S'emploie souvent en ce sens avec le verbe *faire* : ASSEOIR ou FAIRE ASSEOIR *un enfant sur sa chaise, un chien sur son derrière*.

— Par anal. au prop. et au fig. Poser, placer, établir dans une position stable, sur un fondement solide : ASSEOIR *les fondements d'un édifice*. ASSEOIR *un camp*. ASSEOIR *un prince sur le trône*. ASSEOIR *un gouvernement*. ASSEOIR *le crédit public*.

— B.-arts. *Asseoir une figure*, La mettre d'aplomb, en équilibre, lui donner une position naturelle.

— Eaux et for. *Asseoir une vente*, Désigner les bois qui doivent être coupés, et ceux qu'il faut conserver.

— Fin. Établir, fixer, régler, en partant de la base de l'impôt : ASSEOIR *l'impôt sur le fonds, sur le revenu*.

— Manèg. *Asseoir un cheval, L'asseoir sur ses hanches*, Le dresser à exécuter les différents airs de manège, en tenant la croupe plus basse que les épaules.

— Techn. Chez les doreurs, *Asseoir l'or*, Le poser sur une première matière qui lui sert de fond ou de soutien, pour lui donner du relief et de l'éclat.

Assis, ise part. pass. Blas. Se dit des animaux représentés assis sur leur derrière : *Un lion, un chien* ASSIS.

Chien assis.

— Mar. Un navire est bien *assis* sur l'eau quand il est bien dans les lignes d'eau, l'avant légèrement relevé.

— Substantiv. *Voter par assis et levé*. Se dit lorsque, dans une assemblée délibérante, on juge du nombre des votes pour ou contre d'après celui des votants qui se lèvent ou qui restent assis.

S'asseoir, v. pr. Placer le haut de son corps verticalement, en le faisant reposer par la base, et mettre les cuisses dans une position horizontale ou oblique : *Un sot n'entre, ni ne sort, ni ne* S'ASSIED, *ni ne se lève comme un homme d'esprit*. (La Bruy.)

— Fig. S'établir, se fixer d'une façon permanente : *Les chagrins montent sur le trône et vont* S'ASSEOIR *à côté du souverain*. (Mass.) ‖ Être bâti, fondé, établi : *Le château féodal* S'ASSEYAIT *le plus souvent sur un roc escarpé. L'ancienne société a été détruite pendant la Révolution, et la nouvelle* S'EST ASSISE *sous l'Empire*. (Mignet.)

— *S'asseoir sur le trône*, Devenir roi ou reine, régner. ‖ *S'asseoir à une table, à un banquet*, Y être admis.

— Pop. *Allez vous asseoir*, Laissez-moi tranquille, allez-vous-en, vous m'ennuyez.

— Mar. Quand un navire fait côte volontairement ou par suite d'un échouage. Il *s'assied* sur le fond, s'il repose carrément sans donner de la bande d'un bord ou de l'autre.

— PROV. : **S'asseoir entre deux chaises le cul par terre**, Choisir entre deux différents partis ou entre deux choses, également avantageux, un moyen terme ridicule.

ANTON. **Se dresser, se lever, se relever.**

ASSER, huitième fils de Jacob. V. AZER.

ASSER (lat. *asser*, solive) n. m. Espèce de bélier à tête de fer, dont les anciens faisaient usage dans les combats navals. ‖ *Asser falcatus*, Longue perche munie d'une tête de fer aiguë et recourbée, dont les anciens se servaient dans les sièges pour blesser les assiégeants et les précipiter du haut des remparts.

ASSER, docteur juif, né à Babylone l'an 353 de notre ère, mort en 427. Président de l'académie de Sora, sur l'Euphrate, il forma un nombre considérable d'élèves, et réunit en un corps d'ouvrage les doctrines, les lois et les traditions juives. C'est le *Talmud de Babylone*, que les Juifs mettent au-dessus de celui de Jérusalem. Il a été imprimé à Amsterdam (1744).

ASSER, moine du pays de Galles, évêque de Sherborne, mort en 910. Il vécut dans l'intimité d'Alfred le Grand, et on lui attribue une *Vie d'Alfred* plusieurs fois réimprimée.

ASSÉRAC, comm. de la Loire-Infér., arr. et à 31 kilom. de Saint-Nazaire ; 1.780 hab. Marais salants.

ASSEREAU *rô* n. m. Dans l'exploitation des mines, Accident de terrain occasionnant une faille dans une couche ardoisière. (S'emploie surtout au pluriel.)

ASSERETO (Giovacchino), peintre italien, né à Gênes en 1600, mort en 1649, élève d'Ansaldo, peignit d'abord pour les églises de Gênes et des environs. En 1639, il alla à Rome et ne s'adonna guère dès lors qu'à la fresque.

ASSERMENTABLE adj. Qui peut, qui doit être assermenté.

ASSERMENTÉ, ÉE adj. Qui a prêté serment pour l'exercice d'une fonction publique : *Les gardes champêtres, même particuliers, sont* ASSERMENTÉS. ‖ Qui a prêté serment devant un tribunal, avant d'y déposer son témoignage, d'y exprimer un avis, etc. : *Témoin, expert* ASSERMENTÉ.

— *Prêtre, curé, évêque assermenté*, Prêtre, curé, évêque qui, en 1790, avait prêté serment à la constitution civile du clergé : *Les prêtres* ASSERMENTÉS *étaient aussi désignés sous le nom de « prêtres constitutionnels »*. ‖ Substantiv. : *Personne ne se souciait de recevoir un révolutionnaire, un* ASSERMENTÉ. (Balz.)

— ANTON. **Inassermenté ou insermenté, réfractaire.**

ASSERMENTER v. a. Faire prêter serment : ASSERMENTER *un fonctionnaire, un témoin*.

ASSERTIF, IVE adj. Qui tient de l'assertion, qui en a le caractère : *Proposition* ASSERTIVE.

— *Jugement assertif*, Philos. V. ASSERTOIRE.

ASSERTION (*si* — lat. *assertio*) n. f. Affirmation, proposition qu'on avance et qu'on soutient comme vraie : *l'ombattre des* ASSERTIONS. *Nos publicistes sont plus féconds en* ASSERTIONS *qu'abondants en preuves.* (Mirab.)

ASSERTIVEMENT adv. D'une manière assertive, affirmative.

ASSERTOIRE ou **ASSERTORIQUE** (du lat. *asserere*, supin *assertum*, affirmer) adj. Nom donné par Kant au jugement dans lequel l'affirmation ou la négation est considérée comme vraie, mais sans qu'il s'y joigne l'idée de nécessité. ‖ On dit aussi ASSERTIF.

— ENCYCL. Envisagés au point de vue de la modalité, c'est-à-dire de la valeur que l'esprit attache au rapport qui unit le sujet et l'attribut, les jugements, d'après Kant, se divisent en *problématiques, assertoriques* et *apodictiques*. Dans le jugement problématique, le rapport entre le sujet et l'attribut est donné comme possible ; dans le jugement assertoire, comme réel ; dans le jugement apodictique, comme nécessaire. Quand je dis : « *L'homme est doué de raison* », je fais un jugement assertoire, et, si je dis : « *Tout cercle a un centre* », un jugement apodictique.

Hegel a une autre classification. Dans le jugement *qualitatif*, l'attribut exprime ce qu'il y a de plus immédiat et de plus extérieur dans les choses, ce qui est l'objet de la simple perception sensible (ex. : *Cette rose est rouge* ; dans le jugement *réfléchi*, l'attribut exprime une détermination réfléchie par laquelle on va au delà de l'existence immédiate du sujet, sans cependant atteindre à sa notion (ex. : *Cette plante est salubre*). Dans le jugement *catégorique*, l'attribut exprime la détermination du genre auquel appartient le sujet (ex. : *L'or est un métal*). Dans le jugement *assertoire*, l'attribut exprime une détermination qui dit ce que le sujet doit être, c'est-à-dire une détermination de sa notion ; l'esprit y déploie une activité qui en fait la forme essentielle de la connaissance philosophique (ex. : *Cette action est bonne. Cette maison est bien* (ou *mal*) *bâtie*). Le jugement assertoire devient *apodictique* lorsque le sujet s'accompagne d'une particularité qui motive, implique nécessairement la convenance de l'attribut (ex. : *L'action qui est faite de telle manière est juste. La maison qui remplit de telles conditions est bien bâtie*).

ASSERVIR (rad. *servir*) v. a. Réduire à l'esclavage, ou à un état de dépendance absolue : *Il faut tromper les hommes pour les* ASSERVIR. (Mme de Staël.)

— Par ext. Assujettir, soumettre ; dompter, gagner :

Malheureux mille fois celui dont la manie
Veut aux règles de l'art *asservir* son génie.
BOILEAU.

S'asservir, v. pr. Abdiquer sa liberté, se mettre dans la dépendance, s'assujettir : *Ne nous* ASSERVISSONS *point aux caprices tyranniques de l'opinion.* (Auger.)

— Soumettre à soi :

Faisant triompher Rome, il se l'est *asservie*.
CORNEILLE.

— SYN. **Asservir, assujettir, soumettre, subjuguer.** *Soumettre* marque une domination vague sur un être inférieur ou plus faible. *Assujettir* indique plus de dépendance. *Subjuguer* annonce l'emploi de la force, de la contrainte. *Asservir* exprime une tyrannie, une oppression violente.

— ANTON. **Affranchir, délivrer, émanciper, libérer.**

ASSERVISSABLE adj. Qui peut être asservi : *Un peuple ignorant est toujours* ASSERVISSABLE.

ASSERVISSANT, ANTE adj. Qui asservit, qui tient sous le joug de la dépendance : *Un joug, un emploi* ASSERVISSANT. *Des règles* ASSERVISSANTES.

ASSERVISSEMENT n. m. Action d'asservir ; état de ce qui est asservi : *Tenir sa patrie dans l'*ASSERVISSEMENT. *La servitude consiste, non dans l'obéissance à l'autorité, mais dans l'*ASSERVISSEMENT *à une autorité dépourvue de droits.* (Lamoun.)

— Par ext. Assujettissement, dépendance : *L'*ASSERVISSEMENT *trop exagéré aux coutumes et aux usages reçus dénote d'habitude un esprit faible.* (Duclos.)

— ANTON. **Affranchissement, délivrance, émancipation, libération.**

ASSERVISSEUR n. m. Celui qui asservit : *Les hommes d'État ne devraient jamais être des* ASSERVISSEURS *de consciences.*

ASSESSEUR (lat. *assessor*; de *assidere*, s'asseoir auprès) n. m. Magistrat adjoint à un juge principal, pour l'aider dans ses fonctions et le remplacer au besoin : *Un juge et ses* ASSESSEURS.

— A la Bourse de Paris, Nom sous lequel, pendant quelques années, on a désigné des auxiliaires auxquels les agents de change confiaient, sous leur responsabilité, une partie de leurs opérations. Le *petit parquet* ou *marché des assesseurs* pendant la bourse a été supprimé le 3 novembre 1862.

— Par ext. Toute personne qui en seconde une autre, qui la supplée : *Colbert, le digne* ASSESSEUR *du grand roi.* (Villem.)

— ENCYCL. Dr. Chez les Romains, on donnait le nom de *assesseurs* à des jurisconsultes qui formaient souvent un conseil (*auditorium*) et avaient pour mission d'éclairer les magistrats dans les décisions que ceux-ci avaient à rendre. D'abord choisis librement, ils furent plus tard institués comme de véritables fonctionnaires, et, lorsque les anciennes formes de procédure disparurent, ils finirent par prendre la place des juges.

En France, on désignait autrefois sous ce nom soit un juge qui suppléait le chef de la juridiction ou qui venait après lui, soit des officiers de justice adjoints qui aidaient les juges de leurs lumières. En 1586, un édit institua des lieutenants particuliers, qui prirent le nom de « assesseurs criminels » et qui avaient les prérogatives du lieutenant criminel. Auprès des juges d'épée se trouvaient des assesseurs, qui leur servaient de conseils dans la maréchaussée, les bailliages et les sénéchaussées, et jouissaient des mêmes privilèges. Les échevins des villes se faisaient également assister d'assesseurs pour exercer leur juridiction, analogue à celle de nos tribunaux de commerce.

Aujourd'hui, toutes les juridictions de notre organisation judiciaire, sauf les justices de paix, où il n'y a qu'un juge, se composent d'un président et de magistrats assesseurs qui l'assistent. Ces assesseurs sont des juges dans les tribunaux, et des conseillers dans les cours.

Il y a des assesseurs dans les bureaux des réunions publiques. La loi du 30 juin 1881 exige que le bureau soit composé d'un président et de deux assesseurs.

On donne aussi le nom de « assesseurs » aux personnes qui aident le président d'une assemblée électorale à recueillir et à compter les votes d'un scrutin.

Le décret du 28 décembre 1885, qui a réorganisé l'enseignement supérieur en France, a institué auprès du doyen de chaque faculté un assesseur élu par l'assemblée générale de la faculté.

Au Muséum d'histoire naturelle, il y a également un assesseur auprès du directeur.

— BIBLIOGR. : Roll, *De assessoribus magistratuum Romanorum* (Leipzig, 1872).

ASSESSORAL ou **ASSESSORIAL, ALE, AUX** adj. Qui a rapport à l'assesseur, à l'assessorat : *Fonctions* ASSESSORIALES.

ASSESSORAT ou **ASSESSORIAT** (*ri-a*) n. m. Charge, fonctions d'assesseur.

ASSETTE n. f. Marteau de couvreur. V. ASSEAU.

ASSEULER v. a. Faire qu'on soit seul ; isoler. (Vieux.) ‖ On dit mieux ESSEULER.

ASSEUREMENT (rad. *asseurer*, pour *assurer* ; prononcez *asseurement*) n. m. Dr. féod. Ce mot a deux sens distincts, et qu'il faut se garder de confondre l'un avec l'autre : 1° L'asseurement représente, à l'époque capétienne, ce que représentait la *recommandation* à l'époque antérieure. La subordination, volontaire ou forcée, du faible au fort, a été l'un des éléments principaux qui formèrent la société du moyen âge. A côté du vasselage, qui établissait des liens fixes et précis, tout homme libre conservait le droit d'engager volontairement sa foi à un seigneur puissant, de qui il acquérait ainsi la protection, sans devenir son vassal pour cela. Le seigneur devait le protéger, lui, ses serviteurs et ses enfants ; le protégé, en retour, s'engageait à ne jamais agir contre son seigneur, et lui payait une faible redevance en nature. Les rois de France firent un grand usage de cette coutume, par laquelle ils s'attachèrent un grand nombre de sujets dans toutes les parties du royaume, passant ainsi au travers des liens qui rattachaient ces derniers aux grands vassaux.

2° Par dérivation, on a appelé *asseurement* la protection que, depuis saint Louis, les rois de France garantirent à tout seigneur qui, provoqué à une guerre privée, remettait la décision du litige entre les mains du roi. La durée de l'asseurement s'étendait jusqu'au jour où le débat était tranché devant la cour du roi, qui avait à sa disposition des moyens puissants pour faire respecter sa sentence.

ASSEZ (*sé* — du lat. *ad*, à, et *satis*, suffisamment) adv. Suffisamment, autant qu'il en faut : ASSEZ *d'argent, de force. Un sot n'a pas* ASSEZ *d'étoffe pour être bon.* (La Rochef.)

Un homme est *assez* beau quand il a l'âme belle.
BOURSAULT.

— Par ext. Passablement, pas mal : *Cette femme est* ASSEZ *jolie.* ‖ Beaucoup, grandement, trop : *Vous nous avez* ASSEZ *affligés, grand Dieu !* (Mass.)

— *Assez peu*, Pas beaucoup : *On assure de sa considération des gens que l'on connaît* ASSEZ *peu.*

— *C'est assez, C'en est assez, En voilà assez*, et elliptiq., *Assez !* Cela suffit : CE N'EST PAS ASSEZ *de savoir mourir ; es-tu décidé à savoir vivre ?* (P. Bourget.) ‖ *Avoir assez d'une personne, d'une chose*, et elliptiq., *En avoir assez*, N'en plus vouloir, en être fatigué, rassasié.

— *Assez et trop longtemps*, locut. plutôt poétique, et qui signifie Pendant trop longtemps :

Assez et trop longtemps ma lâche complaisance
De vos jeux criminels a nourri l'insolence.
BOILEAU.

— Le suffisant : ASSEZ *est toujours moins, et trop n'est jamais plus que ce qu'on désire.* (Petit-Senn.) ‖ S'emploie même avec l'article : *Séparer le peu d'avec le beaucoup,* L'ASSEZ *d'avec le trop.* (Bayle.)

— Gramm. Cet adverbe est souvent employé comme substantif collectif. Alors, l'accord a lieu ordinairement avec le substantif qui suit. ‖ On trouve *assez de, assez que de*, suivis d'une infinitif, dans les écrivains du XVIIe siècle : *Quel châtiment ne doivent pas attendre les ministres du temple eux-mêmes, s'ils sont* ASSEZ *malheureux* QUE D'EN *abuser !* Mass.) ‖ *Assez* précède généralement le mot auquel il se rapporte ; cependant, on le trouve quelquefois placé après ce mot :

César ne peut souffrir la présence d'un traître,
D'un Romain lâche *assez* pour servir sous un roi.
CORNEILLE.

— ALLUS. LITTÉR. : **Moi, moi, dis-je, et c'est assez.** Passage de Corneille dans *Médée*. V. MOI.

— SYN. **Assez, suffisamment.** *Assez* dit plus que *suffisamment* : ce dernier adverbe indique que ce que l'on a *suffit*, mais pas davantage. *Assez* marque que ce que l'on a, non seulement suffit, mais encore satisfait amplement.

— On fait souvent suivre *assez* de la prép. *de* et d'un complément ; il n'est pas très correct de le faire après *suffisamment*.

— ANTON. **Imparfaitement, incomplétement, insuffisamment, trop peu, presque pas, à peine.**

ASSEZAN (Pader n'). V. BOYER abbé (Claude).

ASSEZAT (Jules), littérateur et journaliste, né à Paris en 1832, mort dans cette ville en 1876. Il collabora à un grand nombre de revues et de journaux, notamment au *Journal des Débats*. Il avait des opinions philosophiques très avancées. Il a publié : *Magnétisme et Crédulité* (1853) ; *le Droit du père* (1858), et il commença une grande édition des *Œuvres complètes* de Diderot, qui fut achevée par Maurice Tourneux (1875-77).

ASSHOD, rois d'Arménie. V. ASCHOD.

ASSI (Adolphe-Alphonse), mécanicien, membre de la Commune de Paris, né à Roubaix en 1841, mort à Nouméa en 1886. Il acquit une grande influence sur les ouvriers. Renvoyé de l'usine du Creusot en janvier 1870, il tint des réunions publiques, poussa à la grève, fut impliqué dans le procès de l'Internationale, et acquitté. Il se rendit alors à Paris, et devint, après la révolution du 4 septembre, officier dans la garde nationale. Membre du Comité central, il fut nommé, après l'insurrection du 18 mars 1871, colonel, gouverneur de l'Hôtel de Ville, et fit à ce titre construire des barricades. Le 26 mars, les électeurs du XIe arrondissement l'envoyèrent siéger à la Commune, où il joua un rôle assez effacé. Arrêté lors de l'entrée des troupes de Versailles, il fut condamné, le 2 septembre 1871, à la déportation, et envoyé à la Nouvelle-Calédonie. Après l'amnistie de 1880, il resta à Nouméa, où il reprit sa profession de mécanicien.

ASSIBILATION (*si* n. f. Attribution du son sifflant à une lettre qui ne le a pas d'ordinaire : *L'*ASSIBILATION *du t en ce, prononcé dans* ASSIBILATION. ‖ Influence d'une sifflante sur une autre lettre pour la changer en sifflante.

ASSIBILER v. a. Donner le son sifflant le t. *S'assibiler*, v. pr. Prendre un son sifflant.

ASSIDÉRATION (*si* n. f. Lat. *assidere*, s'asseoir sur) n. f. Méd. légale. Il ne s'emploie seulement dans la locution *homicide par assidération*. Meurtre des enfants, surtout par immersion forcée dans un bain glacé, d'où résultent des accidents mortels dont la cause réelle a pu être méconnue.

ASSIDIENS, ASSIDÉENS ou **HASIDÉENS** (*in* — de l'hébr. *hasidim*, pieux, n. m. pl. Les assidiens, qui donnèrent naissance aux pharisiens, formaient parmi les Juifs une secte dont les membres se distinguaient par leur ferveur religieuse, leurs austérités et leur attachement aux croyances des ancêtres. — *Un* ASSIDIEN ou ASSIDÉEN, ou HASIDÉEN.

— ENCYCL. Lorsque Antiochus Epiphane et ses successeurs voulurent imposer aux Juifs le culte de leurs dieux, les assidiens, qui apparaissent alors dans l'histoire, résistèrent courageusement. Ils se rangèrent autour de Mathathias, puis des Maccabées. Quand les Maccabées, triomphants, eurent à s'occuper d'intérêts temporels, les assidiens cessèrent d'être un parti politique, et se consacrèrent à la défense du judaïsme religieux contre les imposteurs hellénistiques.

Les juifs modernes ont aussi donné le nom de *hasidim* à des enthousiastes qui, renonçant aux joies du monde, consumaient leur existence dans la pratique du culte et s'imposaient des punitions corporelles, « pérant expier ainsi leurs péchés et hâter l'avènement du Messie.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, une nouvelle secte d'assidiens se reconstitua chez les juifs. Ils enseignaient que l'union de l'homme avec Dieu s'effectue par la seule contemplation, et que, pour arriver à cette concentration spirituelle, il est indispensable de rendre aux sens toute leur vigueur par la jouissance des plaisirs licites. Ils affirmaient que la mortification de la chair nuit à la tranquillité d'esprit nécessaire à la créature pour s'abîmer dans la contemplation de l'Être infini. Cette secte mystique, fondée vers 1740 dans le cercle de Czarkow, en Pologne, se répandit en Valachie, en Moldavie, en Galicie, et en Hongrie. Elle a encore des adhérents dans ces pays.

ASSIDU, UE (lat. *assiduus* ; de *assidere*, être assis, se tenir auprès) adj. Qui est exact à se trouver où il doit être, où le devoir l'appelle : *Magistrat* ASSIDU *aux audiences.* Qui a une application constante, soutenue : *Être* ASSIDU *à l'étude. Les écoliers* ASSIDUS *font des progrès.* ‖ Qui se trouve constamment auprès d'une personne, qui lui rend des soins continuels : *Être* ASSIDU *auprès d'un vieillard, auprès d'un malade.*

— En parlant des choses, Fait avec assiduité, continu, constant : *Un travail* ASSIDU. *Des soins* ASSIDUS.

— ANTON. **Inexact, négligent.**

ASSIDUITÉ (lat. *assiduitas*) n. f. Exactitude à se trouver où l'on doit être : *L'*ASSIDUITÉ *d'un employé à son bureau.* ‖ Application constante à une chose : ASSIDUITÉ *à l'étude.*

— Présence fréquente dans un lieu, auprès de quelqu'un, pour rendre des soins, pour faire sa cour : *L'*ASSIDUITÉ *d'un médecin auprès d'un malade. Avoir des* ASSIDUITÉS *auprès d'une femme.*

— ANTON. **Inexactitude, négligence.**

ASSIDÛMENT adv. D'une manière assidue, avec assiduité.

— SYN. **Assidûment, toujours, continuellement, constamment, incessamment, sans cesse.** *Assidûment* suppose une règle que d'ordinaire on se fait à soi-même, et à laquelle on a soin de se conformer : *Il en coûte à un homme de mérite de faire* ASSIDÛMENT *sa cour.* (La Bruy.) — *Toujours* se dit des choses qui sont : *La volonté de Dieu est* TOUJOURS *sainte.* Boss.) — *Continuellement* indique une série d'actions qui se répètent et se succèdent sans intervalle : *Les morts et les vivants se succèdent et se remplacent* CONTINUELLEMENT. Mass. — *Constamment* donne l'idée d'une loi qu'on suit invariablement : *La vertu sacrifie* CONSTAMMENT *à l'ordre et au devoir les inconstances d'une imagination légère et variable.* Mass.) — *Incessamment* est relatif au sujet, à ce qu'il éprouve : *Travailler* INCESSAMMENT *à augmenter la connaissance qu'on a de soi-même.* (Malebr.) — *Sans cesse* est relatif à la conduite, à des actions extérieures : *Thalès croyait que l'univers était animé et rempli d'êtres invisibles qui voltigeaient* SANS CESSE *de côté et d'autre.* (Fén.)

ASSIÉGEANT, ANTE adj. Qui assiège : *Les troupes, les forces* ASSIÉGEANTES.

— Substantiv. Celui qui assiège : *Les assiégés inquiètent par des sorties les* ASSIÉGEANTS.

— Collectiv. Ceux qui assiègent : *Repousser l'*ASSIÉGEANT.

ASSIÉGEMENT n. m. Action d'assiéger. (Vieux.)

ASSIÉGER (bas lat. *assediare* ; du lat. *ad*, vers, et *sedere*, s'asseoir, s'établir. Prend le muet après le *g* du radical devant les voyelles A, O : *J'assiégeai. Nous assiégeons.* L'e fermé du radical se change en è ouvert devant une syllabe muette : *Il assiège* ; sauf au fut. et au cond. : *J'assiégerai. Nous assiégerions.*) v. a. Faire le siège : *Trois fois Alaric* ASSIÉGEA *la ville éternelle avant de s'en emparer.* Chateaubr.

— Par anal. Entourer de toute part, se presser autour, cerner : ASSIÉGER *les portes d'un théâtre. Les neiges* ASSIÉGENT *les montagnards. Les flammes* ASSIÉGEAIENT *déjà notre demeure.*

— Importuner, obséder sans cesse ; chercher à gagner par ses assiduités : ASSIÉGER *ses créanciers. Du bois et Lue* ASSIÉGEAIENT *le Roi* (V. Saint Sim.). — Tourmenter, inquiéter continuellement : *Les remords* ASSIÉGENT *le coupable.*

— SYN. Assiéger, obsder. *Assiéger* s'emploie au propre et au fig. ; *obsder* ne s'emploie qu'au fig. *Obsder* quelqu'un, c'est le poursuivre pour s'emparer de son esprit ; *assiéger*, c'est le poursuivre sans cesse pour le pousser vers un but.

ASSIÉGEUR n. m. Celui qui assiège : *Démétrius* L'ASSIÉGEUR (Rollin). — On dit aujourd'hui ASSIÉGEANT.

ASSIENNE (*si*) adj. f. *Pierre assienne*, Pierre calcaire, qui se trouvait aux environs d'Assos, et dont les sculpteurs

faisaient des tombeaux. On lui attribuait la propriété de consumer les corps des morts. On l'appelait aussi *pierre sarcophage* (c'est-à-dire *pierre mange-chair*).

ASSIENTE (*in-té*) ou **ASSIENTO** (*in*) n. m. Dr. col. V. ASIENTO.

ASSIENTISTE (*in-tiss*) n. m. Détenteur d'actions de la Compagnie de l'asiento.

ASSIETTE (rad. *assis*) n. f. Manière dont on est assis, placé, posé : *C'est un homme inquiet, qui ne peut demeurer, qui ne peut se tenir dans la même* ASSIETTE. (Acad.)

— Par, anal. Situation stable, solide, d'un corps : *L'*ASSIETTE *d'une pierre, d'une poutre. Il a une certaine* ASSIETTE *dans le monde.* ‖ Position topographique : *Ville qui a une* ASSIETTE *favorable.*

— Fig. Etat d'équilibre, en parlant des fonctions du corps et de celles de l'esprit : *Être, N'être pas dans son* ASSIETTE. ‖ Foudement, base : *L'*ASSIETTE *de la politique.*

— Art milit. *L'assiette d'une place, d'un camp,* Leur position, leur établissement, par rapport au terrain et à l'ennemi.

— Eaux et for. Fixation de l'étendue des bois compris dans une coupe : *L'*ASSIETTE *d'une coupe.*

— Fin. *L'assiette d'une rente,* Le fonds sur lequel on l'a assignée. ‖ *L'assiette de l'impôt,* La base de la matière imposable, qu'il ne faut pas confondre avec l'INCIDENCE. (V. ce mot.)

— Manèg. Situation du cavalier sur la selle : *Conserver, Perdre son* ASSIETTE. ‖ *Donner l'assiette,* Bien placer quelqu'un sur la selle.

— Mar. On dit qu'un navire *a une bonne assiette* quand il repose carrément sur l'eau et qu'il est dans ses lignes d'eau. ‖ *Faire l'assiette d'une torpille* consiste à déterminer, par adjonction ou diminution de poids, la flottabilité nécessaire à un bon fonctionnement.

— Techn. *Assiette de la voie,* Solidarité qui existe entre le balast et les diverses pièces qui font partie de la superstructure d'un chemin de fer. ‖ Dans le pavage, Face d'un pavé qui doit être posée sur le sol. ‖ Tout ce qui, dans une horloge, une pendule, supporte une pièce quelconque. ‖ Chez les teinturiers, Cuve remplie des ingrédients nécessaires pour teindre les objets. ‖ Composition que l'on met sur la tranche d'un livre avant de le dorer.

— SYN. **Assiette, position, situation.** *Assiette* indique une manière habituelle, durable, d'être stable. La *situation* indique une chose ou une personne qui se trouve avec ce qui l'entoure dans de certains rapports. La *position* est une manière d'être où l'on s'est mis pour atteindre un but : *Un animal prend telle* POSITION *pour dormir.*

ASSIETTE (rad. *assis*, parce que cette pièce de vaisselle marque la place où chaque convive est *assis* à table) n. f. Pièce de vaisselle sur laquelle chacun met ou reçoit ce qu'il veut manger : *Une* ASSIETTE *d'argent, de faïence.* ASSIETTE *creuse, plate.* ‖ Contenu d'une assiette, assiettée : *Une* ASSIETTE *de soupe, de crème.* ‖ Nom donné autrefois aux petites entrées et aux hors-d'œuvre, dont la quantité n'excédait pas ordinairement ce que pouvait contenir une assiette.

Assiette volante, Assiette qui n'est point placée sur la table, comme les plats, mais passée aux convives dès qu'elle arrive de la cuisine, parce que le mets qu'elle con-

1. Assiette faïence de Rouen (XVIIe s., musée de Limoges). — 2. Assiette (pièce de Delft XVIIe s.; musée de Sèvres). — 3. Assiette de Strasbourg (XVIIIe s.). — 4. Assiette chinoise (musée des Arts décoratifs). — 5. Assiette, époque de la Révolution (musée Carnavalet).

tient pourrait perdre une partie de ses qualités, si l'on faisait autrement : *Les friteuses bleues et les soufflés sont rois ordinairement sur* ASSIETTES VOLANTES. ‖ *Assiette montée,* Assiette posée sur pied, et dans laquelle on dispose des mets de dessert, tels que petits-fours, fruits, dragées, etc. L'assiette montée comprend quelquefois plusieurs assiettes qui sont placées l'une au-dessus de l'autre, en diminuant de diamètre. (Dans ce cas, on l'appelle *assiette étagère* ou *girandole.*)

— *Assiette à mouchettes,* Ustensile que l'on n'appelle plus aujourd'hui que *porte-mouchettes.*

— Comm. *Vendre du vin à l'assiette,* Donner à manger ou vendant du vin en détail.

— LOC. PROV. : **Piquer l'assiette,** Courir après les dîners en ville. On appelle de même un parasite, *piqueur d'assiette* ou mieux *pique-assiette.* ‖ Pop. **Avoir l'assiette au beurre,** Être dans l'aisance, aux honneurs, avoir de la chance. — **Accaparer l'assiette au beurre,** Prendre tout pour soi.

ASSIETTÉE n. f. Ce que contient, ce que peut contenir une assiette : *Une* ASSIETTÉE *de soupe.*

ASSIGNABLE (*gn* mll. — rad. *assigner*) adj. Qui peut être déterminé avec précision : *La sociabilité est la source d'un progrès continu, sans terme* ASSIGNABLE. (Lamenn.)

— Prat. Qui peut être sommé de comparaître en justice.

— ANTON. **Inassignable.**

ASSIGNAL (*gn* mll., n. m. Anc. dr. franç. On appelait, dans le droit coutumier, *assignal,* et aussi *assignat,* l'affectation d'un ou de plusieurs immeubles au payement d'une dette, et particulièrement d'une rente.

— ENCYCL. La dette ainsi garantie était assise, ou *assignée* sur ces immeubles. Une rente était dite constituée par *assignat* lorsque le débit-rentier, au lieu de donner hypothèque sur certains immeubles, déclarait vendre et assigner la rente pour être prise annuellement sur un tel héritage. L'*assignal* de la dot était le droit appartenant à la femme sur les immeubles du mari, pour le cas où celui-ci n'aurait pas fait emploi de deniers dotaux.

ASSIGNANT, ANTE (*gn* mll.) adj. Qui assigne, qui fait des assignations :

N'imitez pas ces fous, dont la sotte avarice
Va de ses revenus engraisser la justice,
Qui, toujours *assignants* et toujours assignés,
Souvent demeurent gueux de vingt procès gagnés.
BOILEAU.

ASSIGNAT (*gna* [*gn* mll.] — rad. *assigner*) n. m. Autref., Constitution de rente. (Vieux.) ‖ Déclaration d'emploi faite sur des immeubles pour les deniers dotaux d'une femme.

— Fin. Sous la Révolution, Papier-monnaie, dont la valeur était assignée sur les biens dits « nationaux ».

— ENCYCL. L'histoire des *assignats* se confond avec l'histoire même des finances de la France pendant la période révolutionnaire : c'est à ce titre qu'elle mérite d'être sommairement exposée, avec tous les enseignements qui en découlent.

Lorsque Necker eut constaté l'inanité des ressources que procuraient au Trésor les mesures qu'il avait proposées (emprunts de 30 millions, de 80 millions ensuite,

enfin contribution patriotique du quart du revenu), il fut le premier à suggérer l'émission, sous la garantie de l'Etat, de billets de la Caisse d'escompte, transformée en Banque nationale. L'Assemblée constituante s'appropria l'idée, en en modifiant profondément l'exécution : elle ordonna, en effet, l'aliénation des biens nationaux pour une valeur de 400 millions, institua une Caisse de l'Extraordinaire, chargée de centraliser le produit des recettes, et décréta l'émission d'assignats sur cette caisse jusqu'à concurrence du montant des immeubles à aliéner, afin d'alimenter immédiatement le Trésor, sans attendre le résultat des adjudications. Décret des 19 déc. 1789-21 janv. 1790, art. 9 à 12.) Le rôle de l'assignat apparaît ainsi à l'aurore même de la Révolution de 1789 : ce n'était pas alors un papier-monnaie, mais une véritable cédule hypothécaire, portant intérêt et devant être remboursée dans des délais déterminés. Ainsi comprise et exécutée, l'opération était ingénieuse et légitime à la fois.

Mais la rareté du numéraire et les besoins croissants du Trésor obligèrent bientôt l'Assemblée constituante, qui se substituait de plus en plus au gouvernement en matière financière, à changer le caractère des assignats. Le taux d'intérêt, fixé primitivement à 5 p. 100, ne fut pas longtemps maintenu : un décret du 15 avril 1790 le réduisit à 3 p. 100, et décida que les assignats auraient cours de monnaie entre toutes les personnes, et seraient reçus comme espèces sonnantes dans toutes les caisses publiques et privées. C'était leur donner à la fois *cours légal* et *cours forcé,* puisque la Caisse de l'Extraordinaire n'était pas autorisée à les rembourser à vue.

La première émission de 400 millions avait bien réussi; les coupures étaient fortes : 1.000, 300 et 200 livres seulement. Ce n'était pas encore de la monnaie courante. Mais, en présence du succès de la première opération, comment résister, le Trésor étant de nouveau aux abois, à la tentation facile de recourir à ce moyen pour le remplir? Le 18 septembre 1790, c'est Mirabeau lui-même, agitant encore le spectre de la banqueroute, qui propose une émission de 800 millions, laquelle est votée malgré Talleyrand, Cazalès, Maury et Dupont de Nemours. Ce dernier prophétisa vainement le sort réservé à notre assignat, en rappelant « qu'en dépit du congrès de Washington et de Franklin », le papier-monnaie américain était descendu si bas « qu'une paire de chaussures se payait 36.000 livres en papier, et un souper pour quatre personnes 50.000 livres ». Peu de jours après le vote de la loi, l'intérêt jusque-là attribué à l'assignat était supprimé.

Des lors, les émissions se succédèrent sans retenue et sans limite. Le 29 juin 1791, 600 millions de nouveaux assignats étaient lancés dans la circulation, dont 100 millions de 5 livres. La dépréciation allait apparaître rapide, presque foudroyante. En 1793, la circulation fiduciaire était de 3.776 millions, et l'assignat perdait 82 p. 100 de sa valeur. Un instant on put arrêter cette baisse par la conversion de 558 millions de papier en billets au porteur, par la suppression de la Caisse d'escompte et le remboursement des actions en assignats, et enfin par l'emprunt forcé d'un milliard sur les riches, décrété par la Convention.

Désormais, il ne circulait plus en France que des assignats, augmentant de nombre à mesure qu'ils diminuaient de valeur. Le total des émissions s'éleva, de 1790 à 1796, à 45 milliards 578 millions. Ils perdirent jusqu'à 97 p. 100. Un sucre d'orge se payait 30 livres en papier. A la masse du papier-monnaie national s'ajoutait une quantité de petits billets lancés par les particuliers. En même temps, l'Angleterre fabriquait de faux assignats dont elle inondait la France. Sheridan dénonça publiquement le fait à la tribune. On sait à quelles mesures il fallut recourir pour maintenir aux assignats une valeur factice : la loi du maximum, la suppression des sociétés par actions, l'institution du grand-livre et l'emprunt forcé, la défense, renouvelée de Law, de se servir de numéraire, l'interdiction prononcée par la loi du 8 novembre 1792 de créer des billets au porteur et à vue, rien ne put arrêter l'avilissement fatal du papier-monnaie.

Le thermidor mit bien un terme à ces mesures inquiétantes, mais l'assignat vivait toujours. La circulation du numéraire redevint libre. Mais comment retirer cette immense quantité de papier en circulation? Le remède auquel le Directoire eut recours fut la création de *mandats territoriaux,* échangeables au pair contre des pièces de terre dont la valeur était établie d'avance. On se flattait, mais en vain, de rembourser les assignats au trentième

de leur valeur. La combinaison n'aboutit qu'à faire subir aux immeubles la dépréciation du papier. Le législateur n'essaya pas de lutter plus longtemps. La fameuse *planche aux assignats* fut enfin brisée, et les lois des 29 messidor, 5 thermidor an IV et 16 pluviôse an V abolirent le cours légal entre particuliers des assignats et des mandats territoriaux. L'Etat, après avoir fait lui-même banqueroute, organisait une sorte de faillite concordataire entre particuliers.

L'expérience du papier-monnaie était terminée. Comme combinaison financière, elle avait été déplorable, causant la ruine de milliers de familles, rendant tout crédit impossible. Mais, à tout prendre, peut-être doit-on reconnaître que, comme action politique et instrument révolutionnaire, l'assignat a été un puissant moyen de nivellement, une ressource suprême dans la grande crise sanglante de la fin du XVIIIe siècle. Ramel, en proposant la loi du 16 pluviôse an V, pouvait dire au conseil des Cinq-Cents : « Les assignats ont amené la destruction des ordres et des privilèges. Ils ont fait la Révolution. »

— BIBLIOGR. : *Mémoires d'un ministre du Trésor* (Paris, 1845); Stourm, *les Finances de l'ancien régime et de la Révolution* (Paris, 1885); Bazot, *Histoire des assignats* (Amiens, 1862); Ch. Gomel, *Histoire financière de l'Assemblée constituante* (Paris, 1896-1897).

ASSIGNATION (*gn* mll., *si* — rad. *assigner*) n. f. Désignation de choses à prendre en un lieu, chez une personne déterminée : *Dieu ordonne que l'abondance donne des* ASSIGNATIONS *aux nécessiteux sur le superflu des riches.* (Boss.) [N'est plus usité en ce sens.]

— Par ext. Rendez-vous : *L'*ASSIGNATION *était aux Tuileries, midi sonnant.* (Ce sens a vieilli.)

— Dr. Action d'affecter un fonds au payement d'une dette de nature quelconque. ‖ Ordre, mandat délivré à quelqu'un, pour qu'il touche une somme assignée sur un certain fonds : *Donner* ASSIGNATION *sur un banquier.* ‖ Acte par lequel une personne est sommée de comparaître en justice à jour fixe, soit pour être jugée, soit pour déposer en qualité de témoin, soit pour participer à un acte quelconque d'instruction.

— ENCYCL. Dr. L'*assignation* est l'acte par lequel une personne en appelle une autre en justice. En matière criminelle, correctionnelle et de simple police, l'assignation à prévenu et à témoins porte le nom de *citation;* elle porte le même nom en matière civile, devant le juge de paix; elle se nomme *ajournement* devant un tribunal de 1re instance ou de commerce; *acte d'appel* devant une cour d'appel; *acte de pourvoi* devant la cour de cassation.

L'assignation, premier acte d'un procès, est donnée par *exploit* d'huissier. L'exploit a pour but de faire connaître à la personne assignée le nom du demandeur, la qualité en laquelle il agit, l'objet de la demande, l'exposé sommaire des moyens, le tribunal compétent, le jour où l'affaire sera évoquée, et le nom de l'avoué constitué. Toutes ces indications sont indispensables au défendeur : aussi la loi a-t-elle exigé que l'exploit les contînt; dans l'intérêt des parties, elle exige de plus que cet acte soit signifié par un huissier, officier ministériel assermenté, qu'il soit daté, signé, et porte la mention du coût, le tout à peine de nullité ou d'amende contre l'huissier : celui-ci ne peut instrumenter pour aucun de ses parents ou alliés en ligne directe à l'infini, et en ligne collatérale jusqu'au degré de cousin germain.

Aucun exploit ne peut être délivré un jour de fête légale, si ce n'est en vertu d'une permission du président du tribunal civil. L'assignation, pour être valable, doit être remise à la personne assignée ou à son domicile, ou s'il n'y a personne au domicile, à un voisin, au maire ou à son adjoint, qui viseront l'original; l'huissier doit faire mention de la remise de l'exploit sur l'original et sur la copie : c'est ce qu'on appelle *remplir le parlant à.* Si le domicile et la résidence sont inconnus, l'exploit est affiché à la porte du tribunal compétent, et copie en est adressée au procureur de la République.

En matière personnelle, l'assignation est donnée devant le tribunal du domicile du défendeur : en matière réelle, devant le tribunal de la situation de l'immeuble litigieux (v. ACTION); en matière de succession, devant le tribunal où la succession s'est ouverte.

On doit assigner : 1° l'*Etat* en la personne et au domicile du préfet du département où siège le tribunal compétent; 2° le *Trésor public* au bureau de l'agent judiciaire du Trésor; 3° les *communes,* en la personne du maire (du préfet de la Seine, à Paris); 4° les *administrations publiques,* au bureau de leur siège ou à celui de leurs préposés; 5° les *sociétés de commerce,* au siège de la société ou au domicile de l'un des associés; 6° les *unions de créanciers,* en la personne des syndics; 7° les *personnes* qui habitent l'étranger ou les colonies françaises sont assignées personnellement par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères ou de celui des colonies.

Le délai des ajournements est de huitaine, augmenté d'autant de jours qu'il y a de fois trois myriamètres entre le domicile du défendeur et le siège du tribunal saisi de l'affaire. Si le défendeur est domicilié à l'étranger, ces délais varient de deux à six mois, à moins que l'exploit n'ait été remis à sa personne en France. En cas d'urgence, et en vertu d'une autorisation du président du tribunal, on peut assigner *à bref délai,* c'est-à-dire sans observer

les délais prescrits par l'art. 72 du C. de proc. civ. Lorsqu'il y a opposition à un jugement par défaut, cette opposition, dûment signifiée, doit contenir assignation dans le délai de la loi.

En matière commerciale, le délai d'assignation est au moins d'un jour. Dans les cas requérant célérité, le président du tribunal peut, s'il y a urgence, permettre d'assigner, même de jour à jour et d'heure à heure, et même cette permission est inutile dans les affaires maritimes où il existe des parties non domiciliées, et dans celles où il s'agit d'agrès, victuailles, équipages et radoubs de vaisseaux prêts à mettre à la voile. Toutes assignations données à bord à la personne assignée seront valables. — Le demandeur peut assigner à son choix devant le tribunal du domicile du défendeur, devant celui dans l'arrondissement duquel la promesse a été faite et la marchandise livrée, devant celui dans l'arrondissement duquel le payement devait être effectué.

Devant la cour de cassation, lorsque la chambre des requêtes a rendu un arrêt d'admission, la requête et cet arrêt sont signifiés aux défendeurs, dans la forme ordinaire des exploits : la copie emporte assignation à comparaître. — C. proc. civ., 1-7 (citations devant les juges de paix), 59-74 (ajournements), 415-420 (ajournement devant les tribunaux de commerce); 456 (acte d'appel); Régl. du 28 juin 1738 (cassation).

ASSIGNER (*gn* mll. — lat. *assignare*; de *ad*, à, et *signum*, signe) v. a. Déterminer, fixer : ASSIGNER *une place, une tâche à quelqu'un. On ne peut* ASSIGNER *de limites à l'art.* (Barthél.) ‖ Attribuer, donner en partage : *S'il fallait distribuer les vertus à ceux à qui elles conviennent, j'*ASSIGNERAIS *à l'homme d'État la prudence.* (J.-J. Rouss.) ‖ Indiquer, marquer : *On ne peut pas toujours* ASSIGNER *la véritable cause des événements.* (Acad.)

— Dr. Constituer, en parlant d'une dette ou d'une obligation à laquelle on attribue une garantie : ASSIGNER *une rente sur ses biens présents et à venir.* (Acad.) ‖ Déclarer l'emploi des deniers dotaux : ASSIGNER *une somme dotale sur tel domaine.* ‖ Sommer par un exploit de comparaître devant le juge.

Assigné, ée (*gn* mll.) part. pass. du v. Assigner.

— Loc. PROV. : **Rente assignée sur les brouillards de la Seine, sur les brouillards de la Garonne,** etc., Rente, payement qui ne repose sur rien. ‖ **Décret d'assigné pour être ouï.** Ordonnance par laquelle le juge obligeait l'accusé à comparaître en personne.

— Substantiv. Qui a reçu une assignation : *On condamne par défaut les* ASSIGNÉS *qui ne se présentent pas.*

S'assigner, v. pr. S'envoyer réciproquement des assignations.

— SYN. **Assigner, désigner.** *Assigner* exprime ce que chacun a pour sa part. *Désigner* fait connaître la chose de façon qu'on ne peut s'y tromper.

ASSIGNIES (Jean D'), théologien brabançon, moine de Cîteaux, abbé de Nivelle, né dans le Hainaut en 1562, mort en 1612. Outre les *Vies des personnes illustres de l'ordre de Cîteaux* (1598), il a laissé des ouvrages de théologie dont les titres sont fort bizarres : *Coffret spirituel, rempli d'épîtres melliflues de saint Bernard, et d'un petit traité du vice de propriété monastique, composé par J. Trithème, le tout mis en langue vulgaire par J. D'Assignies* (Douai, 1619) : *Allumettes vives pour embrazer l'âme u la haine du péché et à l'amour de la vertu par la passion de Jésus-Christ* (Douai, 1629); *Bourdon des âmes dévotes et ambitieuses de cheminer avec repos et conscience es pèlerinages de ceste vie* (Douai, 1634).

ASSIMILABILITÉ (rad. *assimilable*) n. f. Facilité plus ou moins grande des matières nutritives à se convertir en la substance de l'individu nourri.

ASSIMILABLE (rad. *assimiler*) adj. Qui peut être regardé comme semblable : *Faits* ASSIMILABLES.

— Physiol. Qui est susceptible d'être assimilé : *Les substances alimentaires ne sont pas également* ASSIMILABLES.

ASSIMILATEUR, TRICE adj. Qui est propre à opérer l'assimilation : *La nutrition peut être regardée comme le complément des fonctions* ASSIMILATRICES. (Richerand.)

ASSIMILATIF, IVE adj. Qui a la faculté ou le talent de s'assimiler ce que les autres ont fait : *Il y a les hommes spontanés et les hommes* ASSIMILATIFS : *ceux qui devancent leur temps, et ceux qui le représentent.* (Ballanche.) [Peu usité.]

— En T. de physiol. Qui a la faculté d'assimiler : *Les parties concoctrices, distributives,* ASSIMILATIVES *et expulsives.* (A. Paré.) (Vieux.)

ASSIMILATION (*si* — lat. *assimilatio*; de *assimilare*, rendre semblable) n. f. Action de rapprocher des personnes ou des choses en les présentant comme semblables : ASSIMILATION *injurieuse. Rien n'est plus dangereux dans les sciences que les* ASSIMILATIONS. F. Arago.) ‖ Action de rendre semblable, de donner les mêmes mœurs, les mêmes goûts, etc. : *Le plus dur des résultats de la guerre, la conquête, ne se légitime et ne s'établit irrévocablement que par* l'ASSIMILATION *des peuples.* (Guizot.)

— Par ext. Facilité qu'on a de se pénétrer de certaines idées, etc., de se les approprier : *La mémoire aide beaucoup à la faculté d'*ASSIMILATION.

— Arm. et Mar. Corrélation entre les différents grades d'un corps militaire et ceux d'un autre corps, ou entre les grades militaires et certaines fonctions.

— Comm. *Assimilation douanière.* Concession qu'une métropole fait à une colonie de son régime douanier; résultat de cette concession.

— Gramm. Règle par laquelle une consonne s'assimile, dans certains cas, la consonne précédente. C'est ainsi que l'on écrit *annihiler* pour *adnihiler, illégal* pour *inlégal.* Cette règle a été transmise au français par le latin, qui écrit lui-même *acceptare* pour *adceptare,* etc. Elle existe aussi en arabe : l'article *el* devient ainsi *ed,* devant un mot commençant par *d* : *Souk-ed-Djema*; et on le trouve dans les mots persans : *Nasr-ed-Din, Zil-es-Sultan,* etc. V. AL et EL (article arabe).

— Peint. Production de l'harmonie des tons dans un tableau à l'aide de couleurs diverses.

— Physiol. Action physiologique par laquelle les êtres vivants transforment en leur propre substance les substances dont ils se nourrissent : L'ASSIMILATION, *qui est une cause de mort, est en même temps un moyen nécessaire pour produire le vivant.* (Buff.)

— Rhét. Figure que l'on nomme aussi *paradiastole* et par laquelle on distingue entre deux idées analogues et voisines, afin de déterminer précisément l'une à l'exclusion de l'autre.

ENCYCL. Arm. L'*assimilation* est une analogie de situation établie entre certains personnels hiérarchisés et la hiérarchie militaire proprement dite des officiers et soldats combattants. On comprend souvent, à tort, sous le même titre de *assimilés,* différentes catégories de personnes dont l'état militaire est en réalité très distinct.

La première, dont les membres sont véritablement assimilés aux combattants et considérés comme hommes de troupe ou officiers de réserve et de l'armée territoriale, comprend : le corps militaire des *douanes,* le corps des *chasseurs forestiers,* et les corps d'*ingénieurs* sortant de l'*École polytechnique.*

La seconde catégorie, dont les membres ont une hiérarchie propre, avec des grades correspondant à ceux de la hiérarchie militaire, et jouissent des bénéfices de la loi sur l'état des officiers, comprend : l'*intendance,* le *corps de santé* militaire et les *vétérinaires* militaires. V. ces mots.

Dans la troisième catégorie, les membres ont une hiérarchie propre, sans aucune assimilation ni correspondance avec les grades de l'armée, mais jouissent des bénéfices de la loi sur l'état des officiers. Cette catégorie comprend : le corps du *contrôle* de l'administration de l'armée, celui des ingénieurs des *poudres et salpêtres,* les *archivistes* d'état-major, *gardes d'artillerie* et *adjoints du génie,* les *officiers d'administration* des services de l'intendance, des hôpitaux et de la justice militaire, les *interprètes,* les *contrôleurs d'armes.* V. ces mots.

Enfin, dans la quatrième catégorie se rangent divers personnels qui n'ont qu'une organisation particulière, sans jouir des bénéfices de la loi sur l'état des officiers : aides-vétérinaires stagiaires, interprètes auxiliaires, médecins auxiliaires, *aumôniers,* sous-agents, agents et fonctionnaires de la *trésorerie* et des *postes,* de la *télégraphie* militaire et du service des *chemins de fer.*

— Physiol. L'*assimilation* (ἐξομοίωσις) est le phénomène par lequel la matière organisée s'incorpore, c'est-à-dire transforme en sa propre substance les matériaux dont elle se nourrit. C'est une des phases de la nutrition, dans laquelle les éléments anatomiques semblent avoir une affinité élective pour les principes du plasma sanguin, mais cette sorte de choix intelligent n'existe pas, car on sait que, dans les empoisonnements, ces éléments prennent, avec ce qui leur est utile, les substances absolument nuisibles. Il n'y a donc pas choix de matériaux nutritifs, mais seulement pénétration ou non des principes en rapport avec les éléments considérés. Les substances organiques qui entrent dans la composition immédiate de chaque élément anatomique n'y arrivent pas toutes formées; la fabrication de principes immédiats identiques à leur propre substance s'effectue dans l'intimité même des éléments.

Les principes d'origine minérale sont en général rejetés tels qu'ils ont été attirés, et l'assimilation se fait alors par dissolution; tels sont les chlorures. Quelquefois des combinaisons fixes s'effectuent; telle l'union du phosphate de chaux à l'osséine. « Quant à la formation assimilatrice des substances organisées azotées propres à chaque espèce d'éléments anatomiques, dit C. Robin, elle peut comprendre, suivant chaque circonstance observée, des actes de combinaison des amides aux corps gras; des phénomènes de fixation ou de perte d'un ou de plusieurs équivalents d'eau de constitution, sans variation des quantités d'azote et de carbone; des actes de combinaison polymériques; enfin, des actes de simples modifications isomériques. »

Les phénomènes d'assimilation ayant pour siège les éléments anatomiques sont souvent précédés d'actes se produisant dans d'autres éléments; c'est ce qui constitue l'emmagasinement. Ainsi les albuminoïdes, notamment, n'arrivent dans les capillaires généraux qu'après avoir traversé le foie, cette route du grenier d'abondance, dit Cl. Bernard, où vient s'accumuler l'excès de la matière sucrée fournie par l'alimentation.

En somme, l'assimilation n'est pas autre chose qu'une combinaison chimique s'effectuant dans des conditions complexes, inhérentes au milieu organisé dans lequel elle s'opère. V. DÉSASSIMILATION, VIE ÉLÉMENTAIRE.

ASSIMILER (lat. *assimilare*; de *ad*, à, et *similis*, semblable) v. a. Rendre semblable, pareil, égal : *Les penchants honteux* ASSIMILENT *l'homme à la brute.* ‖ Rapprocher, présenter comme semblable : *Rien n'*ASSIMILE *autant les objets que l'ignorance.* (Turgot.)

— Physiol. Convertir en sa propre substance : *L'organisme humain* ASSIMILE *ou rejette tour à tour les matériaux utiles ou nuisibles.* (L. Cruveilhier.)

S'assimiler, v. pr. Se comparer et s'égaler à : *Nous* NOUS ASSIMILIONS *volontiers aux hommes supérieurs à nous.* (Boiste.)

— Par ext., S'approprier, faire sien : *L'homme peut* S'ASSIMILER *tout ce qu'il apprend.*

— Physiol. Transformer en sa propre substance : *L'homme* S'ASSIMILE *continuellement la nature ambiante.* (T. Thoré.) ‖ Être converti en la substance de : *Certains aliments* S'ASSIMILENT *beaucoup plus facilement que d'autres.*

— ANTON. **Différencier, diversifier.** — **Isoler, séparer.**

ASSIMILI-GLUCOSE (de *assimiler,* et *glucose*) n. m. Nom donné par Esbach au sucre fourni par le foie à l'état normal (glycogène de Cl. Bernard).

ASSIMINIER (*é*) n. m. V. ASIMINIER.

ASSIMULATION (*si* — lat. *assimulatio,* feinte) n. f. Figure par laquelle l'orateur feint d'éprouver un embarras, par exemple d'hésiter à dire quelque chose, à faire un aveu, etc.

ASSING (Rose-Marie VARNHAGEN VON ENSE, dame), femme poète, née à Dusseldorf en 1783, morte à Kœnigsberg en 1840. Elle habita Strasbourg pendant la Révolution, épousa en 1816 le médecin et poète D.-A. ASSING (né en 1787, mort en 1842), et réunit dans sa maison, à Hambourg, les principaux littérateurs de l'Allemagne. Elle a laissé des romans, des poésies assez remarquables, ainsi que des Mémoires. Ses poésies ont paru sous le titre de *Rosa-Marias poetischer Nachlass* (Altona, 1840).

ASSING (Ludmilla), femme auteur allemande, fille de la précédente, née en 1827 à Hambourg, morte en 1880 à Florence. Après la mort de ses parents, elle se rendit chez son oncle, l'écrivain Varnhagen, à Berlin, où elle fit la connaissance des hommes les plus remarquables de son temps. A la mort de son oncle, elle fut chargée de publier ses derniers ouvrages : *Mémoires de Varnhagen d'Ense* (Leipzig, 1859); les *Lettres d'Alexandre de Humboldt à Varnhagen d'Ense,* de 1827-1858 (Leipzig, 1860); *le Journal de Varnhagen d'Ense* (Leipzig, 1861-1871). Ces écrits produisirent une vive sensation, car plusieurs personnages considérables se trouvaient compromis par les révélations qu'ils contenaient. Reconnue coupable d'offense envers le roi et la reine, Mlle Assing fut condamnée à la prison, en 1863 et en 1864. Mais, dès l'année 1871, elle s'était retirée à Florence. Elle y s'unit en 1874 avec un officier italien, Cino Grimelli, dont elle se sépara bientôt. Atteinte de troubles cérébraux en 1880, elle fut enfermée dans une maison de santé, à Florence, où elle mourut peu après. Outre des traductions, elle publia : les biographies de la *comtesse Elise d'Altefeldt* (Berlin, 1857), et de *Sophie de Laroche, l'amie de Wieland* (Berlin, 1859); la *Correspondance entre Varnhagen et Œtinger* (Stuttgard, 1865); *Lettres de Stræmann, de Metternich,* etc. (Leipzig, 1865); les *Pages de l'histoire de Prusse* (Leipzig, 1868-1869). *Portraits biographiques* (Leipzig, 1871), *Écrits choisis de Varnhagen d'Ense* (Leipzig, 1871-1876); la *Correspondance de Varnhagen et de Rachel* (1874-1875), les *Souvenirs de Rachel* (Leipzig, 1877), etc.

ASSINIBOIA, territoire du Dominion canadien, partie du N.-O. appartenant à la Prairie, à peine arrosé au N.-E. par l'*Assiniboine,* qui lui donne son nom. Ses 293 kilom. carr. sont partagés entre l'*Assiniboia occidental* et l'*Assiniboia oriental*; 34.800 hab. y vivent. Chef-l. *Regina.*

ASSINIBOIN ou **ASSINIBOINE,** rivière du Dominion canadien, découverte en 1738 par Pierre Gauthier de Varennes de La Vérandrye; elle se jette dans la rivière Rouge du Nord, après un cours de plus de 1.000 kilom. Sur ses bords habitaient autrefois les *Assiniboins,* nation indigène qui faisait le commerce des fourrures et des pelleteries avec les factoreries de la Compagnie anglaise de la baie d'Hudson; ces Indiens vivent maintenant au pied des montagnes Rocheuses.

ASSINIE, ville maritime de la Guinée septentrionale, colonie française (côte de l'Ivoire), à l'embouchure de la rivière de ce nom, à l'E. du cap des Palmes; 4.000 hab.

— *Histoire.* En 1700, le chevalier d'Amon fonda, au nom de la Compagnie d'Afrique, à l'entrée de la rivière d'*Assinie,* une factorerie et un fort qui furent abandonnés en 1707 à la France. Pour reprendre ces anciennes relations fut décidée la création des établissements d'Assinie, de Grand-Bassam et de Dabou, dont la souveraineté nous fut acquise en 1842, en vertu des traités conclus entre les rois indigènes et Bouët-Willaumez, commandant la station navale des côtes occidentales d'Afrique. Ces traités ayant été ratifiés par notre gouvernement, la prise de possession du comptoir d'Assinie eut lieu le 29 juillet 1843, et celle de Grand-Bassam le 29 septembre. Trois expéditions furent nécessaires : en 1849, 1852 et 1853, pour obliger les chefs indigènes à observer les conventions au bas desquelles ils avaient apposé leurs signes. En 1870, la France dut abandonner ses postes; mais un décret de janvier 1881, suivant de près la réoccupation d'Assinie (1883), rattacha les possessions françaises de Gumée au Gabon. Elles en ont été détachées depuis, et Assinie constitue aujourd'hui la seconde ville de la colonie de la côte d'Ivoire.

ASSION (du lat. *assus,* brûlé) n. m. Nom donné par Faraday à la partie d'un corps décomposé par la pile, qui passe à l'anode ou pôle positif; c'est le composant électronégatif.

ASSIPONDIUM (*di-omm'* — mot lat. formé de *as, assis,* as, et *pondus,* poids) n. m. Poids d'une livre dans l'ancienne Rome.

ASSIR, nom de la partie montagneuse du Hedjaz méridional, habitée par les tribus du même nom, naguère indépendantes, réduites et converties à l'islamisme par les Wahabites du Nedjed au début du XIXe siècle. ‖ On écrit quelquefois Acir.

ASSIRATUM (*tom*) n. m. Mélange de sang et de vin que l'on buvait, suivant Festus et Pomponius Méla, dans l'antiquité italique, lorsque l'on concluait un traité de paix.

ASSIS (*si*) n. m. Autref., Face supérieure de la pierre d'un fusil.

ASSISE (rad. *assis*) n. f. Rangée de pierres posées horizontalement dans une construction : *Pour élever un édifice, le maçon dispose ses matériaux par* ASSISES *et par chaînes.* ‖ *Assise de retraite,* Première assise au niveau du sol, parce qu'elle est ordinairement en retrait sur les fondations. ‖ *Assise de parpaing,* Assise dont les pierres ont l'épaisseur même du mur. ‖ *Bâtir par assises réglées,* Bâtir avec des pierres de même hauteur, et dont le milieu correspond exactement aux joints de l'assise inférieure.

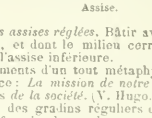

— Fig. Chacun des éléments d'un tout métaphysique, considéré comme un édifice : *La mission de notre temps, c'est de changer les* ASSISES *de la société.* (V. Hugo.)

— Géogr. Nom donné à des gradins réguliers de certaines montagnes, qui sont formées de couches superposées et dont chacune est en retrait sur la couche inférieure.

— Géol. Se dit des masses minérales sédimentaires formant une série de lits, couches, strates ou zones comprenant ensemble une faune caractéristique correspondant à un âge déterminé.

— Techn. Sorte qu'on étend sur les aiguilles et qui, dans le travail, forme les mailles du bas. ‖ Table qui renfermait le bassinot, dans les batteries des fusils à pierre.

— n. f. pl. Dr. Session d'une cour jugeant au criminel : *Présider les* ASSISES : *Président d'assises, président des assises,* Magistrat désigné pour présider à la cour d'assises. ‖ *Cour d'assises,* Tribunal institué pour juger les faits qualifiés *crimes* par la loi. V. COUR. ‖ Au moyen âge, Assemblées principalement judiciaires : on distinguait les grandes et les petites assises. V. ENCYCL.

— Par anal. Tribunal suprême : *Quelque Français plaisantera sans doute aux grandes* ASSISES *du jugement dernier.* (Balz.)

— Hist. du dr. Lois générales, constitutions votées par les assemblées dites « assises » : *Les* ASSISES *d'Antioche.*

— Loc. fam. *Tenir ses assises quelque part,* Y dominer, s'y faire applaudir, admirer. ‖ Se dit aussi en parlant de gens qui se réunissent habituellement quelque part pour

y juger, apprécier, décider quelque chose : *La coterie de Lamoche-Houdard* TENAIT SES ASSISES *au café de la veuve Lemoine.* (Viennet.)

— ENCYCL. Hist. du dr. Les assemblées appelées *assises* au moyen âge n'avait ni pas pour unique objet de rendre la justice ; elles examinaient aussi, dans certains cas, les règlements à dicter sur diverses matières d'intérêt général, et contrôlaient l'administration des juges et des fonctionnaires. Sous les Carolingiens, les *missi dominici* envoyés dans les provinces tenaient quatre fois par an des *assises* ou *plaids placita*), où ils réunissaient les magistrats, les évêques, les comtes et les principaux seigneurs. Les grandes assises solennelles, où se délibéraient les grandes affaires de l'Etat, avaient lieu en mars et en mai. Plus tard, les rois, en créant des magistrats jugeant en leur nom (baillis, sénéchaux, etc.), leur imposèrent le devoir de tenir une assise à jour fixe pour y juger toutes les affaires qui s'y présenteraient (Ordonn. de 1190). Louis IX doit à la création des *enquêteurs* (dont les attributions se rapprochaient de celles des *missi dominici*), et à l'augmentation des pouvoirs des baillis et des sénéchaux, d'être à tort regardé comme l'instituteur des assises. Philippe le Bel voulut que ces audiences eussent lieu au moins tous les deux mois dans un lieu populeux, et obligea les juges inférieurs à tenir aussi des assises. Les seigneurs justiciers eurent également les leurs, qu'ils présidèrent d'abord, que présidèrent plus tard leurs baillis ou leurs sénéchaux. On distinguait les *grandes assises*, se tenant une fois l'an, pour juger les appels des juridictions inférieures, et les *petites assises*, tenues à des intervalles plus rapprochés, où se jugeaient les affaires ordinaires. Peu à peu le nom de « assises » se perdit ; il ne fut plus employé que pour désigner les séances tenues jusqu'en 1791 par les maîtres particuliers des eaux et forêts, ou leurs lieutenants. Ces assises, ou *hauts-jours des eaux et forêts*, avaient lieu deux fois l'an ; pendant deux jours chaque fois on jugeait les affaires relevant de cette juridiction, et on examinait la conduite des officiers et employés forestiers d'un rang subalterne (Ordonn. d'août 1669, tit. XII).

En Angleterre, la *grande assise*, instituée par Henri II (XIIe s.) pour terminer les combats judiciaires, devint peu à peu une juridiction ordinaire, et constitua le droit commun.

— Dr. actuel. V. COUR D'ASSISES.

Assises de Jérusalem, recueil des lois et règlements établis par les croisés dans les royaumes de Jérusalem et de Chypre. Ce recueil, publié par Beugnot sous les auspices de l'Institut (1841-1843), fait partie de la collection des *Historiens des croisades*, où il forme le 1er et le 2e vol. des *Lois*. Il fait connaître avec une précision remarquable la constitution sociale et politique du royaume latin de Jérusalem. Le texte original, qui datait de 1099, ne nous est pas parvenu.

Après la prise de Jérusalem, Godefroy de Bouillon voulant, écrit Jean d'Ibelin, que ses hommes et son peuple fussent gardés et gouvernés à droit et à raison, choisit, par le conseil du patriarche, des princes, des barons et des notables « sages hommes à enquerre et à savoir des gens des diverses terres qui la étaient, les usages de leurs terres ». Ces commissaires remirent leur travail par écrit à Godefroy, qui, dans son conseil, adopta ce qu'il crut convenable, et en forma les « assises et usages que l'on deust tenir et maintenir et user au roiaume de Jérusalem ». Il en résulta deux chartes, l'une destinée aux nobles, l'autre aux bourgeois.

Ces deux codes reçurent la dénomination de *Lettres du Sépulcre*, parce qu'ils furent enfermés dans un coffre et placés dans le trésor de l'église du Saint-Sépulcre, le lieu le plus vénéré de la ville de Jérusalem.

Après la promulgation du texte des *Assises* par Godefroy de Bouillon, des modifications y furent introduites pendant près d'un siècle. C'est avec ces modifications que les *Assises* nous sont parvenues, recueillies « par ouï-dire et par usage ».

La jurisprudence de la *cour des bourgeois* fut recueillie entre 1173 et 1180 ; les travaux relatifs à la jurisprudence de la *haute cour* datent du XIIIe siècle ; les auteurs en sont Ph. de Navarre, J. d'Ibelin, Geoffroy Le Tort.

— BIBLIOGR. : le comte de Beugnot, *Assises de Jérusalem ;* « Recueil des historiens des croisades », t. I et II (Paris, 1841-1843) ; Gast. Dodu, *Histoire des institutions monarchiques dans le royaume latin de Jérusalem* (Paris, 1894).

Assises d'Antioche. Les Etats qui se constituèrent à côté du royaume de Jérusalem, après la première croisade, à savoir la principauté d'Antioche, les comtés d'Edesse et de Tripoli, durent avoir leurs assises comme le royaume de Jérusalem. Celles d'Antioche ont été retrouvées en 1876 à Constantinople, sous forme de traduction arménienne ; le texte original est donc perdu. Le traducteur arménien se fait connaître ; il se nommait Sempad, connétable du royaume de la Petite-Arménie, appartenant à une famille noble de Cilicie, et vivait au commencement du XIIIe siècle. Les assises avaient été rédigées sans doute sous le principat de Bohémond (1201-35). Comme les *Assises* de Jérusalem, elles se divisent en *Assises de la haute cour* et en *Assises des bourgeois.*

— BIBLIOGR. *Les Assises d'Antioche* ont été publiées à Venise en 1876 ; texte arménien et trad. française par le P. Léonce Alishan (Venise, 1876).

Assises des eaux et forêts. Réunions prescrites par l'ordonnance de 1669, et dans lesquelles les officiers des eaux et forêts jugeaient les causes qui étaient de leur compétence, examinaient les travaux, etc., de leurs agents, et leur donnaient des instructions. Elles se tenaient deux fois l'an.

ASSISE ou **ASSISI** (*Assisium*), ville d'Italie (Ombrie), prov. de Pérouse, sur le revers d'un rameau des Apennins ; 6.700 hab. Evêché. Patrie du poète latin Properce, de saint François d'Assise et de Métastase. Cette ville, entourée de remparts crénelés et garnis de tours, et dominée par une forteresse abandonnée, fut assez florissante sous les Romains.

Saint François y institua, en 1209, l'ordre mendiant des Frères-Mineurs, qui acquit, en quelques années, un développement considérable. Son successeur dans le généralat de l'ordre, le frère Elie, de Cortone, fit construire à Assise un couvent et une église qui comptent au nombre des plus beaux édifices de l'Italie du moyen âge.

L'église de Saint-François, cathédrale, se compose de deux étages et d'une crypte ou *confession* souterraine destinée à recevoir le corps de saint François. Elle contient des fresques remarquables de la primitive école italienne (Cimabue, Giotto, etc.). Le couvent de Saint-François, attenant à l'église, est également décoré de belles peintures.

Les autres monuments remarquables d'Assise sont : l'église Sainte-Marie-des-Anges, appelée aussi la *Portiuncula*, parce qu'elle s'élève, dit-on, sur le petit terrain que saint François obtint des bénédictins pour y fonder son ordre. Une de ses chapelles passe pour être la maison où saint François donna sa règle et où il mourut) ; l'église de Sainte-Claire, bâtie en style gothique par frère Philippe de Campello, vers le milieu du XIIIe siècle, laquelle possède le corps de la sainte qui institua l'ordre des clarisses ; la petite église dite la *Chiesa Nuova* (l'église neuve), érigée sur l'emplacement de la maison où naquit saint François. (On y montre la prison où il fut enfermé comme fou par son père, riche marchand, irrité des trop grandes largesses que le jeune saint faisait aux pauvres.)

ASSISTANCE (*siss*) n. f. Présence, droit de présence dans un lieu, surtout en parlant d'un officier public, d'un ecclésiastique, dans l'exercice de leur ministère : *Les chanoines ont un droit d'*ASSISTANCE *aux enterrements.* (Acad.). [Sens vieilli.]

— Par ext. Assemblée, réunion de personnes en un même lieu, pour prendre part en commun à quelque chose : *Nombreuse* ASSISTANCE. *Émouvoir l'*ASSISTANCE.

ASSISTANCE (*siss*) n. f. Protection, aide, secours pécuniaire : *Rien n'excuse l'homme qui prête son* ASSISTANCE *à la loi qu'il croit inique.* (B. Const.)

— *Assistance publique*, Administration publique comprenant tous les services organisés pour secourir l'indigence. (V. ENCYCL.) ‖ *Assistance judiciaire*, Institution qui tend à faciliter, ou même à procurer gratuitement aux indigents la poursuite et la défense de leurs droits et de leurs intérêts devant la justice. — Devant les tribunaux, on dit abréviativ. l'*assistance : Obtenir l'*ASSISTANCE. V. ENCYCL.

— Hist. relig. Dans quelques ordres religieux, Corps des assistants qui composent le conseil de l'ordre : *Réunir l'*ASSISTANCE. ‖ Dans l'ordre des jésuites, Circonscription régie par un assistant : *L'*ASSISTANCE *de France, d'Espagne*, etc.

— SYN. **Assistance, aide, appui, secours.** V. AIDE.

— ENCYCL. — I. HISTORIQUE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE. L'antiquité n'a pas connu l'*assistance* avec ses caractères modernes d'institution permanente. Après que le christianisme fut devenu la religion de l'Etat, les institutions d'assistance furent organisées sur de plus larges bases, et le code de Justinien donne des renseignements assez précis sur les nombreux asiles et hôpitaux qui existaient à la fin de l'empire. Les canons des conciles, les premières décrétales des papes prescrivent aux évêques les secours publics.

Le premier concile de Tours, en 567, pose le principe de l'assistance régionale et du domicile de secours. Un capitulaire de Charlemagne de l'an 809 impose aux cités l'obligation de nourrir leurs pauvres, défend aux mendiants d'errer dans le pays, et interdit à toute personne de donner des secours aux pauvres qui refusent de travailler de leurs mains. Dès le VIe siècle, on constate l'existence de léproseries ou maladreries et de nombreux hôtels-Dieu.

En 1544, François Ier créa un *bureau général des pauvres*, chargé de lever annuellement une *taxe d'aumône* pour l'entretien des établissements où l'on recevait les malades indigents. Une ordonnance, rendue à Moulins en 1561, mit à la charge de chaque ville, bourg ou village, l'assistance des pauvres y ayant leur domicile de secours.

Louis XIV organisa l'*Hôpital militaire*, qui centralisait la direction des cinq hôpitaux de Paris : la Pitié, le Refuge, Scipion, Bicêtre et la Savonnière. En 1662, cette organisation fut étendue à toute la France, et, en 1698, la gestion des hôpitaux, jusqu'alors confiée au clergé, fut définitivement attribuée à des administrateurs presque tous laïques.

Les assemblées révolutionnaires ne pouvaient demeurer indifférentes aux questions d'assistance, et la Convention, notamment, proclama, dans sa *Déclaration des droits de l'homme*, « que les secours publics sont une dette sacrée ». On peut dire que, durant tout le XIXe siècle, les pouvoirs publics s'intéressèrent de plus en plus à ces questions, qui firent l'objet de lois et de règlements nombreux.

— II. ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE. On désigne sous le nom de *assistance publique* l'ensemble des institutions destinées à venir en aide aux indigents. Les organes essentiels de l'assistance publique sont : les *bureaux de bienfaisance*, les *hospices* et les *hôpitaux*, et le service de l'*assistance médicale gratuite*. Il faut y rattacher les établissements de prêt sur nantissements ou *monts-de-piété*, et, à un autre point de vue, l'*assistance judiciaire*.

L'Etat a diverses attributions générales en matière d'assistance publique. La création des établissements publics d'assistance ne peut être autorisée que par décret, sur l'avis du préfet et le rapport du ministre de l'intérieur. S'il s'agit d'un établissement hospitalier ou d'un bureau de bienfaisance, le décret doit être précédé d'un avis du conseil municipal.

L'Etat s'est réservé le droit de nommer, soit directement, soit par l'intermédiaire du ministre de l'intérieur ou des préfets, une partie des administrateurs des établissements de bienfaisance.

Il existe au ministère de l'intérieur une direction de l'assistance publique et des institutions de prévoyance.

Le ministre de l'intérieur a sous son autorité directe des *inspecteurs généraux des services administratifs du ministère de l'intérieur.*

La plupart des actes de la vie civile et administrative ne peuvent être accomplis par un établissement d'assistance publique qu'avec l'autorisation de l'Etat. Cette autorisation résulte, selon les cas, d'une loi, d'un décret, ou d'un arrêté émanant du préfet ou du sous-préfet.

L'assistance publique, à Paris, est régie : 1° en ce qui concerne l'assistance à domicile, par le décret du 15 novembre 1895 sur les bureaux de bienfaisance ; 2° en ce qui concerne les hôpitaux et hospices, par la loi du 10 janvier 1849 et le décret du 24 avril suivant. Cette administration a à sa tête un *directeur*, nommé par le ministre de l'intérieur, sur la proposition du préfet de la Seine, et assisté d'un *conseil de surveillance*. V. BUREAU DE BIENFAISANCE, HOSPICE, ASSISTANCE MÉDICALE, ASILE, ENFANTS ASSISTÉS, MONT-DE-PIÉTÉ, etc.

— III. ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE. L'assistance médicale gratuite a été organisée par la loi du 15 juillet 1893. « Tout Français malade, privé de ressources, reçoit gratuitement de la commune, du département ou de l'Etat, suivant son domicile de secours, l'assistance médicale à domicile, ou, s'il y a impossibilité de le soigner utilement à domicile, dans un établissement hospitalier. »

L'assistance médicale est un service départemental, organisé, dans chaque département, sous l'autorité du préfet. Le conseil général délibère : 1° sur l'organisation du service, la détermination et la création des hôpitaux auxquels est rattachée chaque commune ; 2° sur la part de la dépense incombant aux communes et au département.

Le devoir d'assistance médicale incombe à la commune, toutes les fois que le malade n'a pas de domicile de secours communal. A défaut, il incombe au département. Si, enfin, le malade n'a ni domicile de secours communal, ni domicile de secours départemental, le devoir d'assistance incombe à l'Etat.

Le service de l'assistance médicale est assuré, dans chaque commune, par un *bureau d'assistance.*

L'Etat contribue aux dépenses extraordinaires (agrandissement et construction des hôpitaux), dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget. Il est chargé des dépenses occasionnées par le traitement des malades n'ayant aucun domicile de secours, et concourt aux dépenses des départements qui ont eu, par des subventions, recours à des centimes additionnels. C'est le conseil général qui délibère sur la part de la dépense incombant aux communes et aux départements. Les dépenses obligatoires des départements sont les frais de traitement des malades ayant un domicile de secours départemental, et les subventions aux communes qui ont dû recourir aux centimes additionnels et aux bons de secours. Le surplus est à la charge des communes. Les communes ou syndicats de communes qui justifient qu'elles remplissent complètement le devoir de l'assistance médicale peuvent être autorisées par le ministre de l'intérieur à avoir une organisation spéciale, mais n'ayant pas droit, en ce cas, aux subventions du département et de l'Etat.

— IV. ASSISTANCE JUDICIAIRE. La justice a été déclarée gratuite en France par l'Assemblée constituante. Mais, si les juges ne sont plus rétribués par les plaideurs, un procès est toujours coûteux, à raison des frais de procédure, des droits de timbre et d'enregistrement, des honoraires des avoués et avocats. D'où la nécessité de donner aux indigents la possibilité de faire valoir leurs droits en justice. La loi du 22 janvier 1851 sur l'*assistance judiciaire* est venue donner satisfaction à cette idée. Les indigents avaient été jusque-là faiblement protégés. La loi romaine, les Capitulaires, l'ordonnance de 1364, un édit de 1610, l'arrêté du 9 frimaire an IX, le décret de 1810 sur le barreau, n'avaient pourvu à leur sort que dans une mesure restreinte.

La loi du 22 janvier 1851, pour sauvegarder les droits du trésor et des officiers ministériels, et pour fournir aussi aux indigents les plus grandes facilités d'obtenir justice, a établi, au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement, un *bureau* qui prononce sur l'admission à l'assistance judiciaire devant les tribunaux civils et de commerce et les justices de paix. Ce bureau est composé d'un délégué de l'administration de l'enregistrement, d'un délégué du préfet et de trois membres, avocats, avoués, notaires en exercice ou retirés, tous nommés par le tribunal, ou, selon les cas, par tiers, par le tribunal, la chambre des avoués et le conseil de l'ordre des avocats. Ce bureau examine les droits des impétrants et le fond de l'affaire ; sa décision n'est susceptible d'aucun recours, sauf de la part du procureur général, qui peut soumettre celle qui émane d'un bureau établi près du tribunal civil au bureau institué près la cour d'appel. Ce bureau, qui a sept membres, est composé d'une façon analogue. Il y a aussi un bureau près la cour de cassation et le conseil d'Etat. La preuve de l'indigence absolue ou relative résulte d'un certificat de non-imposition délivré par le percepteur, d'une déclaration de l'indigent visée par le maire de son domicile, et enfin des renseignements que le bureau peut obtenir par d'autres voies. La demande d'assistance judiciaire est adressée, sur papier libre, au procureur de la République, qui en fait la remise au bureau spécial.

L'admission à l'assistance assure à l'assisté une justice absolument gratuite, mais en même temps elle entraîne une déchéance, puisqu'elle retire à l'assisté le droit de choisir son avocat et les officiers ministériels qui le représenteront. Les actes de procédure, écrits sur papier libre, ne donnent lieu à aucun émolument pour les huissiers, avoués et greffiers, et sont enregistrés en débet ; les enquêtes sont faites aux frais du trésor, ainsi que les expertises et transports de magistrats. Les avocats désignés par le bâtonnier doivent aussi gratuitement leur concours. Si l'adversaire est solvable et perd son procès, les frais dont l'assisté a été dispensé de faire l'avance sont recouvrés contre l'autre ; l'assisté, toutefois, est pendant dix ans soumis à l'action du trésor pour les sommes que celui-ci a avancées ou qu'il n'a pas perçues, de sorte que, si l'état d'indigence cessait, il serait tenu, pendant ce temps, de les rembourser. L'immunité n'est donc que provisoire.

Si l'assisté vient à être pourvu de ressources suffisantes, ou s'il a trompé le bureau par une déclaration frauduleuse, l'assistance lui est retirée, sans préjudice, dans le dernier cas, de poursuites correctionnelles, et, en tout cas, de l'obligation de tenir compte, tant au trésor qu'aux officiers ministériels, des droits, émoluments et honoraires dont il avait été dispensé. En cas d'appel, si l'assisté est intimé, le bénéfice de l'assistance lui est maintenu de plein droit ; s'il est appelant, il doit obtenir l'autorisation du bureau établi près la cour d'appel : les mêmes règles sont applicables en cas de pourvoi.

Le Code d'instruction criminelle avait pourvu à la défense des accusés en cour d'assises, en prescrivant au président de nommer à chaque accusé un défenseur, au cas où il n'aurait fait choix d'aucun avocat. La loi de 1851 a comblé la lacune en ce qui touche la défense des indigents devant la police correctionnelle. Les art. 109 et 110 du Code de justice militaire, et 139 et 140 du Code de justice maritime, donnent aussi aux présidents des conseils de guerre le droit de désigner d'office un défenseur à l'accusé.

La loi française ne dit rien sur le droit des étrangers à jouir des avantages de l'assistance judiciaire. Mais, par des traités conclus avec un certain nombre de gouvernements étrangers, les nationaux de ces gouvernements sont assimilés aux Français sous ce rapport.

— V. ÉCONOMIE POLITIQUE. L'homme qui souffre, qui manque du nécessaire, a-t-il droit à l'assistance ? Est-ce un devoir, pour la société, de venir à son aide ? Ou bien le droit du malheureux se réduit-il à montrer sa misère pour exciter la pitié de ses semblables ?

« La société ne doit aucun secours à ses membres, dit J.-B. Say. En se réunissant à l'association, chacun est censé y apporter ses moyens d'existence. » J.-B. Say a soin, il est vrai, d'ajouter que l'intérêt de la société est de ne pas se tenir rigoureusement dans ce principe.

Cherbuliez combat le droit à l'assistance, parce qu'elle entame nécessairement l'épargne collective, par conséquent le fonds des salaires. Dans un rapport devenu célèbre fait à l'Assemblée nationale le 27 janvier 1850, Thiers développe cette idée que l'Etat ne peut être tenu d'assister les indigents, tout en reconnaissant que c'est un devoir de le faire. L'assistance par l'Etat pourvoit aux maux généraux, comme la bienfaisance individuelle pourvoit aux maux isolés accidentels ; mais il importe qu'en devenant collective l'assistance reste *vertu*, c'est-à-dire libre ; car, autrement, elle se transforme en une contrainte désastreuse. Léon Faucher, Baudrillart partagent cette opinion. L'Etat a le *devoir* de secourir les malheureux, ceux-ci n'ont pas le *droit* d'exiger des secours.

On peut élever contre l'assistance organisée, et non pas seulement contre l'assistance par l'Etat, de très graves objections. Il est très vrai que la certitude d'une ressource assurée affaiblit le sentiment de la prévoyance en raison directe de l'activité que déploie la bienfaisance, qu'elle induit souvent l'assisté à préférer, à égalité de ressources, la sécurité d'une rente payée par l'assistance publique à l'incertitude d'un salaire quotidien obtenu par un effort.

La formule de l'assistance est encore à trouver.

— VI. ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL. L'assistance par le travail est celle qui remplace l'aumône par le travail ; celle dont le travail est à la fois le moyen et la condition. Tout nécessiteux valide n'a besoin que de travail, tel est le principe dont s'inspire ce mode d'assistance, et sa formule est la suivante : « Voici de la besogne : faites-la ; en échange, je vous donnerai le gîte et le pain. » L'idée est déjà ancienne : un capitulaire de Charlemagne défendait d'assister les mendiants valides autrement que par le travail. Depuis 1834, l'Angleterre, avec ses *workhouses* (maisons de travail), s'est tout spécialement attachée à cette pratique particulière de la charité ; en Allemagne, en Belgique, en Hollande, en Suisse, des maisons de travail ont été organisées, soit par l'initiative communale, soit par l'initiative privée. L'idée de l'assistance par le travail a été vulgarisée en France, au cours de ces dernières années, surtout par Mamoz, qui a même fondé à cette occasion une publication mensuelle. Sur divers points de notre sol, la charité privée a ouvert des établissements d'assistance par le travail : on en compte une vingtaine à Paris et autant en province. En 1895, une circulaire du ministre de l'intérieur a appelé l'attention des conseils généraux sur un projet de création, dans chaque département, d'une société d'assistance par le travail. L'assistance par le travail est aujourd'hui unanimement considérée comme le mode d'assistance le plus digne et le plus moralisateur. Cependant, telle qu'elle est généralement comprise et appliquée, elle a motivé certaines critiques : la durée du séjour dans les maisons d'assistance par le travail est presque toujours des plus brèves, et les assistés n'y sont guère occupés qu'à un simulacre de travail plutôt qu'à une tâche réelle et rémunératrice ; aussi les misérèux professionnels s'accommodent-ils aisément du régime, tandis que les misérèux accidentels ne peuvent en obtenir aucune aide vraiment salutaire. Tenant compte de ces inconvénients, une société de bienfaisance de Chartres a inauguré, en 1896, dans sa maison dite « du Hant-de-Saint-Jean », un système tout spécial de mise en pratique de l'assistance par le travail, que l'administration préfectorale d'Eure-et-Loir a adopté et, à son tour, organisé dans l'établissement départemental de Courville.

— BIBLIOGR. : Al. Monnier, *Histoire de l'assistance publique dans les temps anciens et modernes* (Paris, 1866) ; de Watteville, *Essai statistique sur les établissements de bienfaisance* (Paris, 1847) ; de Gérando, *De la bienfaisance publique* (Paris, 1839) ; de Magnitot, *De l'assistance et de l'extinction de la mendicité* (Paris, 1856). (En dehors de ces ouvrages généraux, on consultera le texte des lois et règlements, lesquels ont été l'objet de commentaires qu'il n'est pas possible de signaler ici. Nous nous bornerons à indiquer : Béquet et Morlot, *Régime et Législation de l'assistance publique et privée en France* (Paris, 1885).)

— Théol. cath. *Assistance divine.* Les théologiens catholiques distinguent quatre secours différents qui ont pu aider les écrivains sacrés dans la composition de leurs ouvrages ; savoir : la *révélation*, l'*inspiration* proprement dite, l'*assistance* du Saint-Esprit, et le *mouvement pieux*. — La *révélation* est la manifestation surnaturelle d'une vérité jusque-là inconnue à celui à qui elle est manifestée. Comme exemple, on peut citer Dieu faisant connaître à Noé le temps du déluge, ou manifestant aux prophètes des événements qu'il leur était impossible de connaître par des voies naturelles. — L'*inspiration* proprement dite est un secours surnaturel qui, influant sur la volonté de l'écrivain sacré, l'excite et le détermine à écrire en éclairant son entendement de manière à lui suggérer au moins le fond de ce qu'il doit dire. — L'*assistance* du Saint-Esprit est un secours par lequel l'Esprit saint dirige l'entendement de l'écrivain sacré dans l'usage de ses facultés, de telle sorte qu'il ne commette aucune erreur. C'est ce secours que Jésus-Christ a promis à son Eglise pour la rendre infaillible dans ses décisions. — Le *mouvement pieux*, enfin, est un secours ordinaire par lequel Dieu porte un auteur à écrire avec une intention pure, en secondant les efforts qu'il fait pour ne s'écarter en rien de la vérité, mais sans lui donner aucune assurance d'infaillibilité. On cite comme ayant été favorisé de ce secours l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*.

ASSISTANT, ANTE (*siss*) n. et adj. Qui assiste quelqu'un, qui l'aide dans ses fonctions. (Se dit surtout des ecclésiastiques qui, dans les messes solennelles, assistent le célébrant à l'autel : *D'après le rituel parisien, il doit y avoir deux* ASSISTANTS *(deux prêtres* ASSISTANTS*) à l'autel, quand l'archevêque officie pontificalement.*

— Toute personne présente à une réunion, à une action, à un discours, etc. : *Il y en a qui parlent bien, et qui n'écrivent pas de même ; c'est que le lieu et les* ASSISTANTS *les échauffent.* (Pasc.) (Dans ce sens, s'emploie généralement au pluriel : *les* ASSISTANTS.)

— Instr. publ. *Assistant au muséum d'histoire naturelle*, Titre de l'aide-naturaliste au Muséum. L'assistant d'une chaire est le second du professeur titulaire ; il le remplace en cas d'absence et peut être nommé « professeur intérimaire », et faire un cours. Il est considéré comme un professeur adjoint.

— Relig. Ecclésiastique qui se tient à côté d'un prêtre qui dit sa première messe, pour le diriger. ‖ Prêtre qui assiste l'officiant, pendant la célébration de la messe solennelle. ‖ Nom donné aux cardinaux qui assistent le pape dans les cérémonies religieuses. (Ils portent le titre d'*assistants au trône pontifical.*) ‖ Prélat qui assiste le consécrateur, dans la cérémonie du sacre d'un évêque : L'ASSISTANT *doit jeûner la veille du sacre, et se trouver à l'église revêtu de ses habits pontificaux.* (Dubois.) ‖ Prêtre qui assiste un mourant. ‖ Dans les séminaires, Celui qui remplace le supérieur, quand celui-ci est malade ou absent. ‖ Dans quelques communautés, Religieux qui aide le général dans ses fonctions, le conseille, le supplée.

ASSISTANTE (*siss*) n. f. Dans les communautés de femmes, Religieuse qui supplée la supérieure, qui l'aide dans ses fonctions. ‖ Religieuse qui se tient au parloir auprès de celle qu'on y demande, pour entendre ce qu'on lui dit.

— Art milit. *Assistant quartier-maître général*, Officier de l'état-major général de la milice anglaise, préposé au campement, au soin des effets de campement, etc. ‖ *Assistant adjudant général*, Officier général de la milice anglaise, préposé à l'instruction des troupes.

— Dr. Nom que l'on donnait autrefois à deux avocats qui étaient dans l'obligation de se rendre à l'audience pour assister l'avocat du demandeur en requête civile.

ASSISTER (*siss* — lat. *assistere* ; de *ad*, auprès, et *sistere*, se tenir debout) v. n. Être présent à une chose, en être témoin : ASSISTER *à une séance. Les papes n'*ASSISTÈRENT *que par leurs légats aux premiers conciles généraux.* (Boss.)

— Se dit surtout, dans le sens que lui donne son étymologie latine, *être auprès : Envoyez-moi la sagesse, du haut des cieux où elle* ASSISTE *à vos côtés.* (Mass.)

— v. a. Accompagner, aider dans ses fonctions : ASSISTER *un évêque qui fait une consécration.* ‖ Secourir, prêter aide à : ASSISTER *ses amis de sa bourse.* ‖ *Assister un malade, un criminel.* L'exhorter à mourir en chrétien, le fortifier contre les angoisses de la mort.

— En T. de dr. Prêter en justice son ministère : ASSISTER *d'office un accusé.* ‖ Assurer, garantir, en parlant des jugements, des saisies : *Le recors* ASSISTAIT *l'exécution des jugements.*

— Loc. interj. *Dieu vous assiste ! Que Dieu vous assiste !* Se dit à un pauvre auquel on refuse l'aumône. (On le dit aussi, principalement en province, aux personnes qui éternuent.)

— PROV. **Dieu assiste trois personnes : les enfants, les fous, les ivrognes,** Dieu veille sur ceux qui ne peuvent pas se protéger eux-mêmes.

Assisté, ée part. pass. du v. Assister. ‖ *Hospice des enfants assistés*, Lieu où la charité légale donne refuge et assistance aux enfants que leurs parents ont abandonnés. V. ENFANT.

— Substantiv., Celui qui jouit du bénéfice de l'assistance judiciaire. ‖ Celui qui reçoit des secours de l'administration de l'Assistance publique : *Le nombre des* ASSISTÉS *est plus considérable en hiver qu'en été.*

S'assister, v. pr. S'aider soi-même, ou s'aider mutuellement : *Celui-là n'est pas sage qui ne sait pas* S'ASSISTER.

— SYN. **Assister, être présent.** On *assiste* quand on se rend exprès dans le lieu, et qu'on prend ou qu'on peut prendre quelque part à ce qui s'y passe ; on y *est présent*, quand on s'y trouve involontairement, par hasard.

— SYN. **Assister, aider, secourir.** V. AIDER.

— ANTON. **Desservir, gêner, grever, incommoder, nuire, paralyser, préjudicier ; abandonner, délasser.**

ASSOCIABLE adj. Qui peut être associé : *Certains mots ne sont pas* ASSOCIABLES.

ASSOCIATION (*si-a-si* — rad. *associer*) n. f. Réunion de plusieurs personnes dans un but, dans un intérêt commun : ASSOCIATION *religieuse, philanthropique. Une nation, c'est une* ASSOCIATION *de familles.* (J.-J. Rouss.)

— Par anal. Acte par lequel on joint deux choses différentes : *Il y a certaines* ASSOCIATIONS *de mots qui donnent au style une piquante originalité.* (Marmontel.)

— Hist. relig. Nom de quelques communautés ou congrégations religieuses : ASSOCIATION *du Sacré-Cœur.* ASSOCIATION *de Saint-François-Xavier.*

— Philos. *Association des idées*, Acte psychologique par lequel une idée en réveille, en fait naître une autre : L'ASSOCIATION DES IDÉES *peut être regardée comme la cause et le moyen de toutes nos connaissances.* (Thurot.) V. ASSOCIATIONNISME.

— Phys. *Association de piles.* V. ACCOUPLEMENT.

— Rhét. Figure par laquelle on applique à soi-même ce qu'on dit des autres, ou aux autres ce qu'on dit de soi. C'est ainsi qu'un avocat dit souvent *je, moi, nous*, pour désigner son client. ‖ On dit aussi COMMUNICATION.

— SYN. **Association, société.** *Société* présente une idée plus générale que *association* : *Quand la* SOCIÉTÉ *générale est bien gouvernée, on ne fait guère d'*ASSOCIATIONS *particulières.* (Volt.)

— ANTON. **Isolation, isolement, séparation.**

— ENCYCL. I. HISTORIQUE. ASSOCIATION DANS L'ANTIQUITÉ. Les associations, dont on trouve déjà quelques traces dans l'ancien Orient, ont joué un rôle considérable dans la vie économique et religieuse du monde gréco-romain. En Grèce, au moins depuis le VIe siècle avant notre ère, nul existé des associations de toute sorte : confréries religieuses dont la plupart étaient vouées au culte des divinités orientales, et qui se multipièrent dans les derniers temps sous le nom de *thiases*, d'*eranes*, d'*orgéons* ; associations politiques, comme ces *hétairies* dont il est souvent question dans l'histoire d'Athènes à la fin du Ve siècle ; sociétés financières, industrielles ou commerciales, comme la société attique des mines du Laurion, ou comme les confréries de matelots et de marchands à Délos ; sociétés d'assurance mutuelle, collèges funéraires, associations d'acteurs et d'artistes dionysiaques, sociétés de plaisir ou littéraires, comme la confrérie des *Amis des Muses*, fondée par Sophocle. La Grèce a même eu ses sociétés secrètes, comme certaines hétairies, comme les groupes orphiques ou les loges pythagoriciennes. A Rome, les associations prirent aussi un grand développement, surtout à la fin de la république et sous l'empire. Les plus importantes sont les corporations ouvrières, aussi nombreuses qu'il y avait de grandes villes et de corps de métiers ; les confréries religieuses : par exemple, celle des dévots de Bacchus, d'Isis ou de Sérapis ; les sociétés commerciales ou financières, surtout celles des *publicains* ou fermiers publics, enfin, les *sociétés funéraires*. Les communautés chrétiennes ont conservé longtemps ce caractère ; et les associations ouvrières du monde romain ont probablement servi de modèle aux corporations du moyen âge.

— BIBLIOGR. : Foucart, *les Associations religieuses chez les Grecs* (Paris, 1873).

ASSOCIATIONS AVANT 1789. L'on ne peut pas dire que le mot « ait, dans le sens moderne du mot, existassent avant 1789, et, cependant, dans l'ancienne France, tout était association : associations que les *corporations d'arts et métiers* ; associations que les *guildes* et *hanses* pour le commerce, et, dans la suite les grandes *compagnies* : *Compagnie des Indes orientales, Compagnie des Indes occidentales* ; associations que les couvents et communautés religieuses ; associations que les *mesnies*, les *communautés taisibles*, les *fiefs*, les *aumeuries* ; associations pour le travail industriel ou commercial, pour l'exploitation de la terre et la défense des personnes ou de la propriété. Dans les époques de troubles et de violences, comme le moyen âge, l'individu isolé était perdu, il ne valait que comme membre d'un groupe fortement organisé. Chacun de ces groupes ou associations acquit, peu à peu, des droits, qui devinrent des privilèges, leurs intérêts et l'exercice même de leurs droits se contrariaient les uns les autres. C'est, en réalité, contre ces associations locales et jouissant d'une grande indépendance qu'a été dirigée l'œuvre de la royauté centralisatrice, continuée par la Révolution.

— II. DROIT. Le mot *association* s'entend de l'union de plusieurs personnes pour un but ou dans un intérêt commun et spécial.

Les différentes espèces d'associations proprement dites se divisent naturellement en deux classes, selon que les individus qui s'associent ont pour objet la satisfaction d'un besoin immatériel, intellectuel ou moral, ou qu'ils ont uniquement en vue un profit, un avantage matériel.

Les associations de la première classe forment divers groupes : 1° les associations religieuses (ordres religieux, congrégations, confréries, communautés (v. CONGRÉGATIONS) ; 2° les associations de bienfaisance, de charité, de philanthropie ; 3° les associations qui ont pour objet l'avancement des lettres, des arts, des sciences, de l'industrie, de l'agriculture, etc. (académies, sociétés géologiques, chimiques, botaniques, etc.) ; 4° les associations de propagande religieuse, morale, politique, etc., association pour l'émancipation des catholiques, anti-corn-law-league, etc.).

Les associations de la seconde classe forment deux sections. Dans l'une se rangent les diverses sociétés ou compagnies commerciales, industrielles, agricoles, financières, et les diverses combinaisons en vue de consommations et de plaisirs en commun ; dans l'autre, les diverses sociétés de prévoyance (sociétés de secours mutuels, assurances, tontines, etc.) V. ces mots.

Aux termes de l'art. 291 du C. pén., « nulle association de plus de vingt personnes dont le but sera de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société ». Toute association formée sans autorisation ou qui, autorisée, a enfreint les conditions imposées, est immédiatement dissoute (C. pén., art. 292).

Le code pénal n'avait atteint que les associations composées de plus de vingt personnes. La loi du 10 avril 1834, qui est toujours en vigueur, déclare l'article 291 applicable aux associations de plus de vingt personnes, même quand elle sont divisées en fractions d'un nombre inférieur, si l'ensemble des fractions excède ce chiffre, et porte que l'autorisation du gouvernement est toujours révocable.

Les conditions pour que le délit d'association illicite existe sont : 1° qu'il y ait association proprement dite, c'est-à-dire à la fois entente préalable dans un but commun et organisation permanente acceptée par les associés. Elle se distingue par là de la *coalition* et de la *réunion publique* (v. ces mots) ; 2° que cette association se manifeste par des réunions, périodiques ou non. Tandis que le code ne punissait que les associations qui se tenaient tous les jours ou à jours marqués, la loi de 1834 avait décidé que l'autorisation du gouvernement serait nécessaire, même pour les associations qui ne tiendraient pas leurs séances à jours marqués ; 3° qu'elle se compose de plus de vingt personnes, que ces personnes soient ou non réparties dans des groupes moins nombreux ; 4° qu'elle n'ait pas obtenu l'autorisation du gouvernement.

La pénalité prononcée par l'article 292 du code pénal a été aggravée par la loi du 10 avril 1834. Cette loi ne se borne pas, comme l'art. 293 du C. pén., à punir les chefs, directeurs et administrateurs de la société illicite ; elle punit chacun des membres dont ces associations se composent, sans aucune distinction entre eux. En outre, le taux de la peine a été augmenté. Le code pénal ne prononçait qu'une amende de 16 à 200 francs ; la loi de 1834 l'éleva au chiffre de 50 à 1 000 francs, en y ajoutant un emprisonnement de deux mois à un an. En cas de récidive, les peines peuvent être portées au double. Enfin, le condamné peut être assujetti à l'interdiction de séjour pendant un temps qui n'excèdera pas le double du maximum de la peine. L'art. 463 du C. pén. (circ. atténuantes) est d'ailleurs applicable.

— *Législations étrangères.* — *Belgique.* L'article 20 de la constitution belge garantit le droit d'association et proclame que ce droit ne peut être soumis à aucune mesure preventive. Le code belge ne punit que les associations de malfaiteurs.

— *Allemagne.* L'article 4 de la constitution prussienne place le droit d'association sous la surveillance des autorités de l'empire, et une loi du 21 octobre 1878, prorogée successivement le 31 mai 1880 et le 28 mai 1884, a interdit toutes les associations qui, par leurs tendances, ont pour but le renversement des institutions ou de l'ordre social existants. De plus, le code pénal de l'empire art. 128) punit de la prison tous ceux qui font partie d'associations illicites.

— *Angleterre.* En Angleterre, le droit de réunion et d'association est reconnu par les lois, d'accord avec les mœurs politiques du pays ; il a cependant été suspendu dans certaines circonstances par le parlement (notamment en 1799 et 1817), et reglé par plusieurs lois exclusivement relatives aux associations politiques. Les associations séditieuses sont punies de peines plus ou moins fortes, suivant le danger qu'elles font courir à l'ordre public. C'est le jury qui est appelé à décider si l'association présente le caractère séditieux qui la fait tomber sous le coup de la loi.

— *États-Unis.* Les États-Unis de l'Amérique du Nord pratiquent la liberté d'association avec plus de hardiesse que l'Angleterre elle-même. Le droit de se réunir et de s'associer y est tellement étendu, que les sociétés peuvent s'organiser par la constitution d'un bureau central, et de ses délégués à des assemblées générales que, dans ces cas, on appelle *conventions*. Que les sociétés ainsi organisées soient politiques, religieuses, scientifiques ou autres, la loi ne met jamais obstacle à leur réunion, leur union. *Associations syndicales* Les associations syndicales sont des associations de propriétaires, groupés pour la confection et l'entretien en commun de certains travaux d'amélioration agricole.

Les associations libres se forment sans l'intervention de l'administration ; mais elles ne peuvent légalement exister que sous trois conditions : 1° le consentement unanime des associés constaté par écrit; 2° la rédaction d'un acte d'association spécifiant le but de l'entreprise et réglant le mode d'administration de la société, le mandat des syndics, les voies et moyens; 3° la publication de cet acte dans un des journaux de l'arrondissement.

Les associations autorisées se constituent avec l'intervention de l'administration. Pour obtenir cette intervention, elles doivent remplir quatre conditions : 1° la demande des intéressés; 2° une enquête administrative; 3° un arrêté d'autorisation pris par le préfet; 4° la publication, dans la commune où sont situées les propriétés, de l'acte d'association et de l'arrêté préfectoral.

Les propriétaires intéressés à certains travaux spécifiés par la loi peuvent être réunis en associations syndicales autorisées, soit en vertu d'un simple arrêté préfectoral, soit, en certains cas, après que les travaux ont été reconnus d'utilité publique par un décret du conseil d'État.

Les syndicats forcés peuvent être constitués, malgré les propriétaires, en exécution de la loi du 16 septembre 1807 sur le desséchement des marais et de la loi du 14 floréal an IX sur le curage.

L'association syndicale, collectivité des propriétaires, a pour organes administratifs : 1° l'*assemblée générale* ; 2° le *syndicat*, nommé par l'assemblée générale; 3° le *directeur*, qui préside les réunions de l'assemblée et du syndicat.

(Cf. loi des 21-26 juin 1865, modifiée par la loi du 22 déc. 1888 ; décret du 9 mars 1891 ; loi du 20 août 1881 syndicats pour les chemins ruraux reconnus ; loi du 4 avril 1882 [restauration et conservation des terrains en montagne] ; loi du 15 décembre 1888 [association contre le phylloxera].)

— Dr. pén. *Associations de malfaiteurs.* Cette matière est régie par les art. 265, 266 et 267 du C. pén. Les art. 265 et 266 du C. pén. de 1810 étaient ainsi conçus : Art. 265. — Toute association de malfaiteurs envers les personnes ou les propriétés est un crime contre la paix publique. — Art. 266. Ce crime existe par le seul fait d'organisation de bandes ou de correspondance entre elles et leurs chefs ou commandants, ou de conventions tendant à rendre compte ou à faire distribution ou partage du produit des méfaits.

Pour qu'il y ait association de malfaiteurs, d'après ces textes, il ne suffit pas qu'un certain nombre d'individus se réunissent habituellement pour préparer en commun leurs méfaits : il faut que ces individus soient unis par les liens d'une organisation définie et en quelque sorte hiérarchique; qu'ils dirigent leurs attentats contre les personnes et les propriétés; enfin, qu'ils soient associés en vue d'une succession d'attentats, que ces attentats aient été, ou non, perpétrés. L'art. 267 punit de travaux forcés à temps les auteurs, directeurs, commandants en chef ou en sous-ordre des bandes de malfaiteurs ; cette qualité de commandant en chef ou en sous-ordre est même une circonstance aggravante, qui, d'après la jurisprudence de la Cour de cassation, doit faire l'objet d'une question spéciale au jury. La peine de réclusion frappe « tous autres individus chargés d'un service quelconque dans ces bandes et ceux qui auront sciemment et volontairement fourni aux bandes ou à leurs divisions des armes, munitions, instruments de crime, logement, retraite ou lieu de réunion » (art. 268).

Le C. pén. de 1810 avait voulu réprimer les crimes des bandes de voleurs et de pillards qui s'associaient pour mettre en commun le produit de leurs méfaits. A la suite des attentats commis par les anarchistes, la loi du 18 décembre 1893 a modifié les dispositions du C. pén., dont les articles précités ne pouvaient être étendus aux crimes des anarchistes, lesquels n'ont pas une organisation hiérarchique et définie, mais obéissent, cependant, à une idée commune et constituent une association qui a pour but, pour programme la destruction violente de l'ordre social. La loi du 18 décembre 1893, qui a abrogé l'art. 268 précité, qualifie crime contre la paix publique « *toute association* formée, quelle que soit sa durée ou le nombre de ses membres, *toute entente* établie dans le but de préparer ou de commettre des crimes contre les personnes ou les propriétés » (art. 265 modif.). Quiconque se sera affilié à une association ou aura participé à une entente de ce genre sera puni de travaux forcés à temps, et même les juges pourront en outre prononcer la peine de la relégation, sans préjudice de l'application des dispositions de la loi du 31 mai 1854 sur l'exécution de la peine des travaux forcés. Le malfaiteur a un moyen d'échapper aux rigueurs de la loi : c'est, avant toute poursuite, de révéler aux autorités constituées l'existence de l'association, ou l'entente établie (art. 266 modif.). Ainsi, au lieu que sous l'empire du code de 1810, les simples membres de l'association de malfaiteurs étaient passibles de la réclusion, ils sont punis de travaux forcés à temps, sous l'empire de la loi de 1893. La réclusion continue de frapper ceux qui auront sciemment et volontairement favorisé les auteurs des crimes prévus à l'art. 265 en leur fournissant des instruments de crime, moyens de correspondance, logement ou lieu de réunion. En outre, les coupables pourront aussi être condamnés à l'interdiction de séjour établie par la loi du 27 mai 1885 ; la révélation avant les poursuites les exempte toutefois de la peine édictée, au même titre que les auteurs directs du crime (art. 267).

Les menées anarchistes ne tombent pas sous le coup de la définition légale du complot. Il y a complot, aux termes de l'art. 89 du C. pén., « dès que la résolution d'agir est concertée et arrêtée entre deux ou plusieurs personnes », mais le complot suppose un attentat précis, qu'il s'agit de préparer, et les attentats anarchistes sont pour ainsi dire individuels : l'excitation seule est collective.

L'art. 268 du C. pén. est abrogé.

— Philos. *Association des idées.* Les images et les idées ne sont pas seulement conservées ; il ne suffit pas de dire qu'à certains moments elles émergent dans notre mémoire : elles se suscitent les unes les autres. D'après quelles lois ces associations se produisent-elles ?

Aristote, dans son traité *De la mémoire et de la réminiscence*, s'est occupé de cette question : il reconnaît que les associations se font par *ressemblance, contraste* et *contiguïté*, et la plupart des psychologues postérieurs n'ont fait que reprendre ces lois d'Aristote. En effet, Hume classe les associations de la façon suivante : 1° *association par contiguïté de temps ou de lieu* ; 2° *association par ressemblance* ; 3° *association par contraste* ; 4° *association par cause et effet, moyen et fin, principe et conséquence* (mais celles-ci rentrent plutôt dans les liaisons logiques d'idées). — Dugald-Stewart explique que les idées se suggèrent d'après leurs rapports, qui sont ou essentiels (principe et conséquence, cause et effet, etc.), ou accidentels (voisinage de temps, de lieu, etc.). De la deux sortes d'associations spécifiquement distinctes : essentielles, et accidentelles. — Pour Alex. Bain, les actions, sensations, émotions passées sont plus aisément rappelées quand elles sont associées soit par contiguïté, soit par ressemblance, avec plus d'une impression présente. — E. Rabier, enfin, veut ramener l'association par ressemblance à l'association par contiguïté. Mais cette réduction, qui a été acceptée par nombre de psychologues, est repoussée par d'autres, notamment par F. Pillon.

Quoi qu'il en soit, l'association des idées joue un rôle considérable dans la vie intellectuelle et morale. Au mot associationnisme, nous indiquons le parti que les philosophes empiriques en ont tiré, pour rendre compte de la raison.

— Bibliogr. : L. Ferri, *la Psychologie de l'association depuis Hobbes jusqu'à nos jours* (Paris, 1883) ; Herbert Spencer, *Principes de sociologie* (Paris, 1873-1886) ; Al. Fouillée, *la Science sociale contemporaine* (Paris, 1883). Dalloz, *Jurisprudence générale* (Paris, 1845) ; R. de Kauffmann, *Association douanière de l'Europe centrale* (1886).

Association britannique pour le progrès des sciences (*British Association for advancement of sciences*), fondée en 1831, à York (Angleterre), par David Brewster. En 1832, son siège a été définitivement transféré à Oxford. Cette Association, sorte d'académie libre, renferme dans son sein toutes les sommités scientifiques anglaises. Elle comprend différentes sections, ou comités, ayant chacun un président spécial ; ils se subdivisent comme suit : sciences mathématiques et physiques, sciences chimiques, géologie, biologie (zoologie, botanique, etc.), géographie, les sciences économiques et de statistique, mécanique, anthropologie, et enfin la physiologie, qui ne date que de 1894. L'Association publie annuellement un volume spécial, renfermant le compte rendu des progrès scientifiques accomplis pendant l'année.

Association française pour l'avancement des sciences. Dès 1865, à Lille, Kuhlmann forma le projet d'une vaste association scientifique qui engloberait la France tout entière. Cette Association prit réellement naissance en 1861, et fut déclarée d'utilité publique le 9 mai 1876. La nomination de Claude Bernard comme président donna une impulsion décisive à l'œuvre nouvelle. L'Association s'organisa d'une manière définitive, et, après une année d'existence, elle était à la tête d'un capital considérable, et comptait dans ses rangs tout ce que le haut enseignement possède d'illustrations. — L'Association a pris pour devise : « Par la science, pour la patrie. »

D'après ses statuts, elle a pour but de « favoriser, par tous les moyens en son pouvoir, le progrès et la diffusion des sciences, au double point de vue du perfectionnement de la théorie pure et du développement des applications pratiques ». Elle exerce son action par des réunions, des conférences, des publications, des dons en instruments et en argent aux personnes travaillant à des recherches ou entreprises scientifiques qu'elle aurait provoquées ou approuvées.

Chaque année, l'Association tient, dans une des villes de France, une session générale dont la durée est de huit jours : cette ville est désignée une année à l'avance par l'assemblée générale. Dans ses sessions annuelles, pour ses travaux scientifiques, elle se répartit en sections formant chacune quatre groupes : 1° sciences mathématiques ; 2° sciences physiques et chimiques ; 3° sciences naturelles ; 4° sciences économiques.

Depuis sa fondation, l'Association publie annuellement le compte rendu des séances de la session et le texte ou l'analyse des travaux qu'elle a provoqués. Depuis 1894, en désigne fréquemment sous le nom abréviatif de *Afas* l'Association française pour l'avancement des sciences.

Association internationale des travailleurs. V. travailleur.

Association littéraire internationale Société formée par des écrivains de tous les pays, dans le triple but de les unir entre eux par des liens fraternels, de répandre universellement les littératures de toutes les nations, enfin de propager et de défendre les principes de la propriété littéraire. Cette Association fut fondée en 1878 par le congrès littéraire international, qui élut alors Victor Hugo pour président d'honneur. Elle a un comité d'honneur, composé de personnages éminents de tous les pays, et des présidents actifs. Il y a, dans chaque pays, des comités nationaux. L'Association réunit tous les ans, sur un point différent du globe, un congrès international. En 1883, elle a organisé à Berne une conférence qui, avec l'appui du gouvernement fédéral, a provoqué une conférence de délégués officiels de tous les gouvernements, afin de constituer, sur le même plan que l'union postale, une *Union générale de la propriété littéraire* ; et c'est grâce à ses efforts qu'a été signée, en septembre 1886, la convention universelle de protection des droits d'auteur.

Association philotechnique. Un groupement de professeurs, d'avocats, etc., d'une part, de jeunes gens, ouvriers, artisans, etc., d'autre part, les uns donnant leur temps, leur savoir, les autres, avides de s'instruire, voilà, en résumé, ce que c'est que l'Association philotechnique. Elle fut créée, le 29 mars 1848, par quelques professeurs de l'*Association polytechnique*, qui se séparèrent de leurs collègues pour organiser l'enseignement d'une façon plus pratique et le rendre *professionnel*. Aujourd'hui, l'Association a des cours dans chacun des quartiers de Paris. Elle fut aidée, dès ses débuts, par le gouvernement et par la Ville de Paris, qui lui accordèrent une subvention. Tous les cours de l'Association sont absolument gratuits. L'Association philotechnique a ouvert des cours pour des femmes, et organisé un enseignement manuel et industriel.

Association polytechnique. Le programme de cette Association a été résumé dans les termes suivants, par un savant ingénieur, le baron Charles Dupin, qui en fut un des premiers fondateurs : « Enseigner les sciences appliquées aux jeunes gens de la classe industrielle, à l'heure où finit le travail des ateliers. » C'est après la révolution de 1830, à Saint-Cloud, que d'anciens élèves de l'École polytechnique commencèrent à faire quelques cours aux blessés et aux convalescents des journées de juillet, et ce fut dans un banquet auquel assistait le duc d'Orléans, à l'Orangerie du Louvre, que l'Association polytechnique reçut une organisation régulière. Il est juste de dire que de nombreuses tentatives isolées avaient amené et préparé peu à peu sa création. Les premiers cours de l'Association s'ouvrirent le 14 janvier 1831. Cette même année, Victor Lechevallier fonda une société nouvelle, à côté de la première : l'*Association pour l'instruction gratuite du peuple*. Elle fut dissoute en juin 1832, mais elle renaquit presque aussitôt, sous le nom de *Association libre pour l'instruction du peuple*, avec Cabet pour chef. L'œuvre entière disparut en 1834, détruite par le gouvernement. Quant à l'Association polytechnique, bien qu'elle ne se fût pas aventurée aussi loin sur le terrain de la politique militante, elle était de son côté presque entièrement désorganisée. Cependant, à partir de 1834, l'organisation pédagogique s'affermit, et l'Association réalisa des progrès constants. C'est ainsi qu'à son programme purement scientifique du début elle ajouta peu à peu des cours de langue française, de dessin, de chant, de comptabilité, d'hygiène, enfin de langues vivantes. Cette *Sorbonne de l'ouvrier*, comme on l'a nommée, a été reconnue comme établissement d'utilité publique, le 30 juin 1869. La création de l'*Association philotechnique*, société sœur, mais rivale, n'a pas peu contribué à ces heureux développements. Il s'est établi entre les deux associations une émulation pacifique et tout au profit de la classe en vue de laquelle elles ont été créées. Elles sont toutes deux, aujourd'hui, en pleine prospérité.

Association scientifique de l'Algérie. Cette Association a été fondée à Alger le 14 avril 1881, sous la présidence de Chauveau, correspondant de l'Institut, professeur à la faculté de médecine de Lyon. Succursale de l'*Association française pour l'avancement des sciences*, dont les bases ont été jetées en 1865, elle comprend plusieurs sections : 1° *sciences mathématiques* (mathématiques, astronomie et géodésie); 2° *sciences physiques et chimiques* (physique, chimie, météorologie et physique du globe) ; 3° *sciences naturelles* (géologie, minéralogie, botanique, zoologie, zootechnie, anthropologie, sciences médicales) ; 4° *sciences économiques* (agronomie, géographie, économie politique, statistique, pédagogie).

Association internationale africaine, Association créée par la conférence géographique internationale, réunie à Bruxelles les 12, 13 et 14 septembre 1876, sous la présidence du roi des Belges, Léopold II. Celui-ci y avait convoqué les présidents des principales Sociétés de géographie de l'Europe et plusieurs notabilités scientifiques.

Le but de l'Association était d'organiser, sur un plan international commun, l'exploration et la civilisation de l'Afrique centrale, par l'établissement de stations scientifiques et hospitalières entre le littoral et l'intérieur du continent, et par l'extinction progressive de la traite et de l'esclavage. Ses rouages fondamentaux étaient : 1° une *commission internationale* (composée des présidents des Sociétés de géographie et de deux délégués pour chaque pays représenté à la conférence ou adhérant à son programme), sorte de parlement de l'Association, qui devait se réunir de temps à autre; 2° un *comité exécutif* permanent, gouvernement de l'Association, en dirigeant les entreprises et les travaux et en gérant les fonds; 3° des *comités nationaux*, chargés de vulgariser, de populariser le programme de l'œuvre et de recueillir des souscriptions.

Des comités nationaux s'organisèrent successivement en Belgique, en Allemagne, en Autriche, en Portugal, en Suisse, en Espagne, en Italie, en Hongrie, aux États-Unis d'Amérique, en France, dans les Pays-Bas, etc.

Quatre expéditions organisées par l'Association (juin 1877 à juillet 1880) furent dirigées dans la zone équatoriale comprise entre la côte orientale d'Afrique et le lac Tanganyika, sur les rives duquel furent érigées les stations de Karema et de Mpala. Mais Stanley, de retour de sa traversée de l'Afrique (août 1877), ayant vanté les immenses richesses du bassin du Congo, orienta dans cette direction les vues de Léopold II. Celui-ci réunit au palais de Bruxelles, le 25 novembre 1878, des notabilités belges et étrangères, qui créèrent, séance tenante, le *Comité d'études du haut Congo*, ayant en vue la pénétration en Afrique par l'ouest, dans un but non seulement scientifique et humanitaire, mais aussi commercial. Stanley dirigea la première expédition, et, de 1879 à 1883, un grand nombre de stations furent établies dans le bassin du Congo.

L'*Association internationale africaine* et le *Comité d'études du haut Congo* disparurent alors, absorbés par l'*Association internationale du Congo*, qui adopta leur programme, mais en y joignant une idée politique : celle de faire reconnaître et accepter, par les puissances, sa souveraineté dans le bassin du Congo.

A la suite des négociations diplomatiques entamées dans ce but, la France et l'Allemagne se mirent d'accord pour provoquer la réunion de la conférence africaine qui s'ouvrit à Berlin, le 15 novembre 1884, et dont l'*acte général*, signé le 26 février 1885, mit fin à l'*Association internationale*, en constituant l'*État indépendant du Congo*.

— Bibliogr. : Emile Banning, *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles* (Bruxelles, 1877); Albert Champeaux, *le Congo historique, diplomatique, physique, politique, économique, humanitaire et colonial* (Bruxelles, 1894).

ASSOCIATIONNISME ou **ASSOCIATIONISME** (*si-o-niss*) n. m. Système philosophique qui prétend expliquer par l'association des idées toutes les opérations intellectuelles, tous les principes de la raison.

— Encycl. Dans l'histoire de l'*associationnisme*, nous pouvons distinguer deux périodes : la période du XVIIIe siècle, à laquelle, outre son fondateur (Hume), appartiennent Hartley et James Mill, et la période contemporaine, dont les plus illustres représentants sont Stuart Mill, Alexandre Bain et Herbert Spencer. Aussi bien importe-t-il de remarquer d'abord que l'associationnisme a suivi une évolution pour ainsi dire parallèle à celle des sciences posi-

tives. Pour les anciens physiciens, il y avait huit forces, dont ils faisaient autant d'entités, et même de substances distinctes. Aujourd'hui, depuis qu'a été découverte la loi capitale de la transformation des forces, nous savons qu'elles se réduisent toutes au mouvement qui, selon le mode et l'intensité des vibrations par lesquelles l'élément cosmique affecte nos sens et pénètre en nous, prend successivement les noms de « chaleur », « électricité », « magnétisme », etc.

En tout cas, c'est grâce, évidemment, à la sensibilité physiologique que l'organisme vivant peut réagir à ces diverses sollicitations. Que, dès lors, les centres nerveux, après avoir été impressionnés, grâce à l'intermédiaire des organes, par les objets eux-mêmes, en gardent l'ébranlement à l'état de tension sous le nom d'*images* (idées), il n'y a rien là, disent les partisans de l'associationnisme, que de très conforme aux lois ordinaires de la physique. Et l'on entrevoit déjà que ce sont les images ainsi emmagasinées qui, par la suite, exerceront sur le cerveau l'influence de véritables réactifs, et détermineront, exactement comme le feraient les objets eux-mêmes, les faits dits « de pensée », « de jugement », etc. Mais, de même que, dans la *phase de sensation*, l'élément cosmique change successivement de nom pour s'appeler tantôt *force* (c'est à dire chaleur, électricité, magnétisme, etc., tantôt *matière* (c'est-à-dire gaz, liquide, solide), simplement selon le mode et l'intensité de son action sur la sensibilité physiologique, de même, dans la *phase de cérébration*, l'image, à son tour, s'appellera « instinct », « pensée », « jugement », uniquement selon le mode et l'intensité de son action sur la sensibilité psychique. Mais sensibilité physiologique et sensibilité psychique ne sont qu'une seule et même chose.

Ici, toutefois, surgit une objection. Sans doute, nous savons que l'image (idée) matérielle, transmise par l'hérédité, peut ultérieurement, par le choc (association) avec une autre image matérielle, provoquer un fait d'ordre psychique (instinct). Telle, par exemple, chez le cheval, la terreur qu'il manifeste à la seule odeur du tigre, le terrible ennemi de ses lointains ancêtres. Sans doute, encore, nous constatons chaque jour que l'image matérielle, recueillie par l'expérience propre de l'individu, est susceptible, également par l'association, de produire des resultats semblables. Ainsi chez le chien qui, à la seule vue du chasseur décrochant son fusil, se livre aux démonstrations de la joie la plus exubérante. Fait d'intelligence (de *intus*, en dedans, et *legere*, lire), provoqué par des images d'ordre encore exclusivement matériel. Mais comment expliquer, par le même mécanisme, la genèse, chez l'homme, des idées morales?

D'abord, à la rigueur (la concession, toutefois, est excessive), on peut admettre que, dans tout organisme, c'est ou par le *plaisir* ou par la *douleur* qu'est déterminée la sensation physique. C'est-à-dire, dès lors, sous l'un ou l'autre de ces caractères que les impressions s'inscriront dans les centres nerveux. Puis, une fois emmagasinées à l'état de tension, les impressions (idées) se cherchent, se tâtent pour ainsi dire, formant — tel un miroir — des *images d'images*. Mais « plaisir », « douleur », ne sont, d'après l'associationnisme, que l'expression abstraite (subjective) du *bien* et du *mal*, de même que les mots « bien », « mal », sont seulement la traduction, en langage psychique, du *plaisir* et de la *douleur*.

Et voilà comment la sensibilité, qui dans le domaine physique est la pierre de touche du plaisir et de la douleur, devenue exquise et hyperesthésiée, en quelque sorte, sous leurs provocations réitérées, se trouve être également, dans le domaine psychique, celle du bien et du mal. Or, par là, nous voici arrivés à la conscience, c'est-à-dire à la faculté, particulière à l'homme, de choisir entre des idées morales; faculté, elle aussi, purement physiologique, d'ailleurs, que les anciens avaient justement définie « le sentiment de *plaisir* ou de *douleur* en vertu duquel nous apprécions la valeur de nos actes et de ceux dont nous sommes témoins ». Dès lors, « conscience » et « sensibilité » ne sont qu'une seule et même chose : la conscience n'étant que la manifestation de la sensibilité par laquelle le sujet vivant prend connaissance de ses propres états psychiques, comme la sensibilité est la conscience qu'il prend de ses états physiologiques, que ceux-ci proviennent d'une excitation extérieure, ou résultent des actions et réactions internes. — En conséquence, lorsque la sensibilité est sollicitée par un objet physique (ou une image de cet objet transmise par l'hérédité), nous lui donnons le nom de « conscience sensorielle »; lorsqu'elle a pour réactif une image d'objet physique également, mais acquise par l'organisme lui-même, nous l'appelons « conscience intellectuelle »; enfin, lorsque le réactif est une « image d'image », produite dans le cerveau par l'interaction des idées entre elles, nous arrivons à la « conscience morale ». Mais, ici comme là, comme partout, la substance cérébrale reste le pôle où retentit toute différenciation; et l'activité psychique n'est dès lors qu'« une différenciation nerveuse supérieure par la formation de sens intellectuels, de tout point analogues à nos sens physiques ». (J. Piogey.)

Telles sont, très différentes déjà de celles de leurs devanciers, les conclusions des associationnistes modernes : tandis que non seulement pour Malebranche et Locke, mais aussi pour Hume et Hartley, l'association n'était qu'une faculté spéciale de l'esprit, pour Stuart Mill, Alexandre Bain, etc., elle devient sa loi même. A leurs yeux, comme nous venons de le voir, percevoir une idée, la connaître, l'analyser, la juger, l'approuver ou la condamner, sont autant d'opérations qui ont bien reçu des noms différents, mais toutes se ramènent à la sensibilité.

Quant à Herbert Spencer, il va plus loin encore : procédant en biologiste déterminé, il rattache tous les phénomènes mentaux à la vie. Pour cela, il lui suffit de prouver que cette dernière se confond, elle aussi, avec la sensibilité; que ces deux mots : « sensibilité », « vie », expriment le même processus d'abstraction par laquelle nous designons la propriété commune qu'offrent les êtres vivants d'avoir une réaction spéciale, dite *sensible*, en présence des excitations qui leur viennent du dehors. En effet, une substance est irritable (excitable, sensible) dans la mesure exacte où elle est vivante. Dès lors, la sensibilité (irritabilité, excitabilité), c'est la vie. Mais, comme on le démontre en biologie, la vie, à son tour, n'est qu'une forme supérieure du mouvement.

Si donc, en premier lieu, ainsi qu'on l'a vu plus haut, les faits d'instinct, d'intelligence, de conscience, se réduisent à la sensibilité; si, ensuite, la sensibilité n'est autre chose que la vie; si, enfin, la vie elle-même n'est qu'une forme du mouvement, voilà, par une chaîne ininterrompue, réduits audit mouvement, au même titre d'ailleurs que les phénomènes physiques, les faits dits « de mentalité », et, par conséquent, ce que, en dehors de l'associationnisme, on appelle encore les « facultés psychiques ».

BIBLIOGR. : John Stuart Mill, *Système de logique déductive et inductive*, trad. L. Peisse (1866-1867); *la Philosophie de Hamilton*, trad. E. Cazelles (1869); Alex. Bain, *les Sens et l'intelligence*, trad. Cazelles (Paris, 1873); H. Spencer, *Principes de psychologie*, trad. Th. Ribot et A. Espinas (Paris, 1874-1875).

ASSOCIATIONNISTE ou **ASSOCIATIONISTE** (*si-o-niss*) adj. Qui concerne l'associationnisme : *Philosophie, théorie* ASSOCIATIONNISTE.

ASSOCIEMENT n. m. Association, alliance. (Vieux.)

ASSOCIER (lat. *associare*; de *ad*, à, et *sociare*, unir, joindre. — Il prend deux *i* de suite, aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous associions, vous associiez. Que nous associions, que vous associiez*, v. a. Prendre ou donner pour collègue, pour compagnon, dans une dignité élevée : *Doublétian* ASSOCIA *Maximien à l'empire.* ‖ Réunir deux ou plusieurs personnes pour poursuivre un but commun : *La conformité de leurs goûts les* ASSOCIA *dans cette circonstance.*

— Dans son acception la plus ordinaire, Faire entrer en partage, en participation, en communauté de : *On n'*ASSOCIE *souvent ses amis à son bonheur que pour chercher des échos.* (Geddet.) ‖ Mettre parmi, au nombre de : *Vous m'*ASSOCIEZ *à tout ce que votre siècle a vu et voit encore de plus illustre.* (Mass.)

— Par anal. Joindre, unir, rapprocher : ASSOCIER *des mots, des idées.* ASSOCIER *la modestie au savoir.*

Associé, ée part. pass. du v. ASSOCIER.

— *Membres associés*, Dans quelques académies, Ceux qui participent aux travaux sans jouir des mêmes privilèges que les autres membres appelés « titulaires ».

— *Mouvements associés.* Physiol. Mouvements dont nous n'avons pas conscience, mais qui sont provoqués par des efforts volontaires.

— Substantiv. Personne associée : *L'*ASSOCIÉ *d'une maison de banque.*

— n. f. Religieuse de deuxième classe, dans l'ordre de la Visitation de Notre-Dame.

S'associer, v. pr. Former une société avec quelqu'un; prendre pour compagnon, pour compagne :

Ne *nous associons* qu'aveeque nos égaux.
LA FONTAINE.

‖ Prend quelquefois un complément direct : *L'Académie des sciences de Paris* S'ASSOCIA *Franklin, comme elle* S'ÉTAIT ASSOCIÉ *Newton et Leibniz.* (Mignet.)

— Se joindre, prendre part : S'ASSOCIER *aux vues, aux sentiments de quelqu'un.* ‖ Être joint, uni, en parlant des choses : pouvoir être associé, être compatible : *L'étude ne peut* S'ASSOCIER *avec la dissipation et les plaisirs.*

— *S'associer de,* S'adjoindre : *Je* ME SUIS ASSOCIÉ *d'un fort honnête homme.* (Regnard.) [Vieux.]

— SYN. Associer, agréger. V. AGRÉGER.

— ANTON. Désassocier.

ASSOGUE (*sogh'* — de l'espagn. *azoque*, mercure) n. m. Galion espagnol chargé de mercure destiné à traiter le minerai d'argent en Amérique.

ASSOIFFER (de *à*, et *soif*) v. a. Donner soif. ‖ S'emploie surtout au fig. et au part. pass. : *Sectaire* ASSOIFFÉ *de martyre.* ‖ Substantiv. : *Un* ASSOIFFÉ *de plaisirs.*

ASSOLEMENT (rad. *assoler*) n. m. Ordre méthodique dans lequel se succèdent et reviennent périodiquement, sur une sole déterminée, les différentes cultures d'une exploitation agricole, exception faite pour certaines cultures ou pour certaines parties du domaine qui sont hors d'assolement, c'est-à-dire non soumises à cette loi de succession régulière.

— ENCYCL. *L'assolement* entraîne la division du domaine cultivé en autant de portions équivalentes qu'il y a d'espèces de cultures. Ainsi, dire qu'on pratique dans une exploitation agricole l'assolement triennal : betterave, blé, avoine, cela signifie d'abord que sur la surface d'un même sol la culture de la betterave reviendra régulièrement tous les trois ans et que, dans les deux années d'intervalle, il aura été cultivé successivement du blé et de l'avoine; mais cela signifie encore que l'ensemble de la partie du domaine soumise à l'assolement se trouve subdivisée en trois portions d'égale importance comprenant : la première année, toutes les soles réservées à la betterave; la seconde, toutes celles qui sont réservées au blé; la dernière, enfin, toutes celles qui sont cultivées en avoine. Quelquefois, en pratique deux assolements différents : l'un pour l'ensemble des meilleures terres, l'autre pour l'ensemble des terres médiocres.

L'usage de l'assolement résulte de ce que certaines plantes ne peuvent être cultivées d'une façon indéfinie sur le même champ; sinon, les récoltes s'amoindrissent graduellement, eût-on soin de fumer le sol avec abondance pour réparer, et même au delà, l'épuisement de la terre. A une plante dont les racines traçantes épuisent les couches superficielles du sol il fera succéder une plante aux racines pénétrant plus profondément; à une céréale avide d'azote il fera succéder une légumineuse fourragère : trèfle, vesce, sainfoin ou toute autre qui joint de la singulière propriété d'enrichir la terre en azote; à une culture, enfin, qui ne permet pas de nettoyer la surface du champ il fera succéder une culture qui nécessite de fréquents sarclages.

Chaque espèce de plante a, d'ailleurs, des parasites (insectes ou cryptogames qui lui sont spéciaux. Espacer la culture de cette plante sur un même terrain tous les trois ou quatre ans, c'est s'opposer au développement de ces parasites.

Un assolement doit toujours avoir un but bien déterminé. Le célèbre assolement anglais de Norfolk, qui tend à la production des céréales, est quadriennal; en d'autres termes, la même plante revient tous les quatre ans sur la même sole, dans l'ordre suivant :

1re année : Turneps, betteraves ou pommes de terre;
2e — : Céréales d'été;
3e — : Trèfle et graminées (prairie temporaire);
4e : Blé d'hiver,

qu'on peut traduire par : nettoyage et fumure de la terre; production de céréales d'été; enrichissement d'azote; production de céréales d'hiver.

L'assolement triennal des grandes fermes de la Brie et de la Beauce a pour objet essentiel la production de la betterave à sucre (première année); du blé (deuxième année), et de l'avoine (troisième année). Il est complété par des annexes de fourrages artificiels hors d'assolement ou par le pré; mais, quand les annexes sont insuffisantes, par l'emploi des engrais chimiques ou sinon l'achat à bon compte de certains engrais qu'on se procure facilement aux environs des grandes villes : gadoues, fumier de cavaliers, etc. Les résidus de la fabrication du sucre et de l'alcool, c'est-à-dire les pulpes ou cossettes de betteraves, servent à l'engraissement d'un certain nombre de têtes de bétail, vendues ensuite à la boucherie : moutons et bœufs de travail réformés.

Les combinaisons qu'on peut adopter sont innombrables. L'assolement perd beaucoup de son intérêt dans deux cas : ou bien quand l'agriculteur défriche une région à des terres vierges à sa libre disposition, ou bien, au contraire, quand l'emploi des moyens de culture les plus perfectionnés — engrais chimiques, instruments aratoires à vapeur, etc. — devient économiquement possible. V. ENGRAIS.

— ANTON. Dessolure.

ASSOLER (rad. *sole*, v. a. Diviser en soles des terres labourables; y établir des assolements : *Si l'on n'*ASSOLAIT *point les terres médiocres, elles deviendraient improductives*

S'assoler, v. pr. Être assolé : *Les terres doivent* S'ASSOLER *d'après leur nature et d'après le climat.*

— ANTON. Dessoler.

ASSOLLANT Jean-Baptiste-*Alfred*, journaliste et romancier français, né à Aubusson en 1827, mort en 1886. Sorti de l'Ecole normale supérieure, il fut professeur d'histoire, puis quitta l'Université et se rendit aux Etats-Unis, où il recueillit de nombreuses impressions de voyage, qu'il raconta dans ses *Scènes de la vie aux Etats-Unis* (1858), un de ses meilleurs ouvrages. Il publia ensuite : *Deux amis en 1792* (1859); *Brancas* (1859); *Quatorquem; la Mort de Roland* (1860); *Marcomir* (1861); *Pensées diverses, impressions intimes, opinions et paradoxes de Cadet Borniche* (1861); *Une ville de garnison* (1865); *Un quaker à Paris* (1866); *Aventures merveilleuses du capitaine Corcoran* (1867); *l'Aventurier* (1868); *François Bûchamor, récits de la vieille France* (1874); *Montluc le Bouge* (1878), etc. Tous ces romans sont écrits d'une plume alerte et spirituelle, avec beaucoup d'humour et de fantaisie.

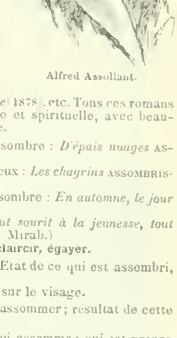
Alfred Assollant.

ASSOMBRIR v. a. Rendre sombre : *D'épais nuages* ASSOMBRISSENT *le ciel.*

— Fig. Rendre triste, soucieux : *Les chagrins* ASSOMBRISSENT *le front.*

S'assombrir, v. pr. Devenir sombre : *En automne, le jour* S'ASSOMBRIT *de bonne heure.*

— Fig. Devenir triste : *Tout sourit à la jeunesse, tout* S'ASSOMBRIT *pour la vieillesse.* Mirab.)

— ANTON. Désassombrir, éclaircir, égayer.

ASSOMBRISSEMENT n. m. Etat de ce qui est assombri, de ce qui s'assombrit.

— Fig. Tristesse répandue sur le visage.

ASSOMMADE n. f. Action d'assommer; résultat de cette action.

ASSOMMANT, ANTE adj. Qui assomme; qui est propre à assommer : *Une arme* ASSOMMANTE.

— Par exagér. Fatigant, ennuyeux à l'excès : *Harangue* ASSOMMANTE. ‖ A qui l'on ne peut résister, qui déconcerte : *Malheur, Argument* ASSOMMANT.

ASSOMMEMENT n. m. Action d'assommer; résultat de cette action : *L'*ASSOMMEMENT *du bœuf exige certaines précautions.* ‖ On dit plus souvent ABATAGE.

— Par exagér. Abattement, ennui excessif. (Vieux.)

ASSOMMER rad. *somme*, dans le sens de charge, poids) v. a. Tuer avec quelque chose de pesant : *Milon de Crotone* ASSOMMAIT *un bœuf d'un coup de poing.*

— Par exagér. Charger de coups : ASSOMMER *quelqu'un de coups de bâton.*

— Par ext. Vexer, importuner : ASSOMMER *quelqu'un de questions. Un froid écrit* ASSOMME. (Mol.) ‖ Confondre, déconcerter, jeter dans la stupéfaction et l'abattement : *La mort de M. du Mans m'a* ASSOMMÉE. (Mme de Sév.) *Il croyait m'*ASSOMMER *avec saint Augustin et les autres Pères.* (J.-J. Rousseau.)

S'assommer, v. pr. Se tuer, à dessein ou non, avec ou contre quelque chose de dur, de pesant : S'ASSOMMER *dans une chute.* ‖ S'entre-tuer : *En Angleterre, la boxe est un passe-temps; on s'y* ASSOMME *honorablement, sans rancune, ni fureur, ni haine.* (H. Taine.)

ASSOMMEUR, EUSE n. Celui, celle qui assomme : *Un* ASSOMMEUR *de bœufs.* DES ASSOMMEURS *de gens.*

ASSOMMEURS (rad. *assommer*) n. m. pl. Nom donné à des voleurs armés de bâtons dont l'extrémité était fendue, avec une pierre coupante dans la fente : leurs bandes désolèrent Paris en 1712 et en 1752. — *Un* ASSOMMEUR.

— BIBLIOGR. : Barbier, *Journal d'un bourg. et d'un cloîtrier du règne de Louis XV*, Paris, 1849-1856.

ASSOMMOIR n. m. Instrument propre à assommer : *Un* ASSOMMOIR *à la main, les chasseurs sont attentifs aux mouvements du castor.* (Chateaubr.)

— Par ext. Bâton court et flexible, muni d'une boule de plomb à son extrémité : *L'*ASSOMMOIR *est une arme prohibée.*

— Fam. *C'est un assommoir*, C'est une véritable assommoir. Se dit d'un homme importun, ennuyeux à l'excès. *Coup d'assommoir*, ou simplement *Assommoir*, Événement, malheur imprévu et accablant.

— Chass. Sorte de piège disposé de manière à assommer les renards, les blaireaux et autres bêtes puantes. ‖ Trébuchet employé pour certains oiseaux.

— Pop. Dont les vins et liqueurs de la dernière catégorie : *L'*ASSOMMOIR *tire son nom de ce que les alcools inférieurs que l'on y boit assomment le consommateur.*

Assommoir (L'), roman, par Emile Zola (1877). Il s'en faut que tout le roman se passe dans le débit de vins et de liqueurs tenu par le père Coupeau, débit qui donne son titre au livre; mais cet assommoir n'en est pas moins le centre de l'action. C'est lui qui est la cause de l'abrutissement progressif de Coupeau, le principal personnage, et c'est lui qui lui fait connaissance avec les types significatifs de Mes-Bottes, Gueule-d'Or, Bibi-la-Grillade, et autres. Le vrai titre du roman serait : *Histoire de la blanchisseuse Gervaise, de son premier amant Lantier et de son mari Coupeau.* Gervaise, dès sa plus tendre jeunesse, a eu pour amant Lantier, le chapelier, et elle a de lui deux enfants, Claude et Etienne. Lantier et Gervaise viennent à Paris avec un peu d'argent, qui devait leur servir à monter une boutique de chapellerie; mais Lantier est paresseux et aime à s'amuser : l'argent est bientôt dépensé. De plus, le chapelier a fait dans une guinguette la connaissance d'une autre femme pour laquelle il quitte Gervaise, après avoir obligé cette dernière à engager au mont-de-piété tout ce qu'elle avait. Courageusement, Gervaise travaille de son état de blanchisseuse, pour nourrir et pour élever ses enfants. Un ouvrier zingueur, nommé Coupeau, séduit par sa gentillesse, lui propose de l'épouser. Elle résiste d'abord, mais elle cède enfin et devient Mme Coupeau. Laborieux l'un et l'autre, ils parviennent à amasser 600 francs, qu'ils placent peu à peu à la caisse d'épargne. Malheureusement, Coupeau, qui travaille souvent sur les toits, fait une chute terrible; Gervaise dépense à le soigner chez elle toutes les économies du ménage, et, quand il est rétabli, il a perdu le goût du travail : à mesure que sa femme gagne un peu d'argent, Coupeau le boit. Lantier, alors, revient en scène; c'est Coupeau lui-même qui l'amène près de sa femme et qui force celle-ci à le recevoir. Un soir que Coupeau est rapporté ivre, Gervaise renoue avec son ancien amant, et la fatalité l'enfonce chaque jour davantage dans une misère dégradante, pendant que Coupeau meurt du *delirium tremens.*

L'*Assommoir* est la satire de l'ouvrier parisien, comme *Germinal* est l'épopée du mineur du nord. Cet ouvrage a fait beaucoup de bruit. La crudité des détails et du langage y est souvent poussée très loin; mais il y a dans ce livre une intensité d'observation, une sincérité qui le classent parmi les œuvres maîtresses du romancier. — Du roman d'Emile Zola, Busnach et Octave Gastineau ont tiré un drame en cinq actes. (Ambigu, 1879.)

ASSOMPTIF, IVE (du lat. *assumptivus*, tiré du dehors) adj. Philos. Auxiliaire : *Jugement* ASSOMPTIF.

— Blas. *Armes assomptives*, Armes qu'on avait droit de prendre après une action d'éclat.

ASSOMPTION (*psi* — lat. *assumptio*, même sens : de *assumere*, prendre pour soi, enlever) n. f. Enlèvement, transport miraculeux du corps et de l'âme de la sainte Vierge dans le ciel. ‖ Fête instituée par l'Eglise pour honorer cet événement miraculeux; jour où cette fête se célèbre : *L'office de l'*ASSOMPTION. *L'hymne de l'*ASSOMPTION. *L'*ASSOMPTION *se célèbre le 15 août.*

— B.-arts. Tableau, sculpture, dessin, estampe qui représente la sainte Vierge enlevée au ciel par les anges. *L'*ASSOMPTION *de Murillo.*

L'Assomption, d'après Murillo (Louvre).

— Log. Seconde proposition d'un syllogisme appelée plus ordinairement mineure : *Cette* ASSOMPTION *n'est pas exacte.*

— ENCYCL. Le Christ, avant d'expirer, avait recommandé au disciple Jean sa mère, qui mourut, croit-on, vingt-trois ou vingt-quatre ans après, vers l'an 57, soit à Ephèse, où elle aurait suivi saint Jean, soit à Jérusalem, comme d'autres le pensent. Les détails merveilleux qu'on trouve sur cet événement dans les récits légendaires, depuis la fin du IVe siècle, ne sont point garantis par la tradition de l'Eglise, qui commémore seulement le fait de l'*assomption* et le propose comme une croyance autorisée à la piété des fidèles, sans en faire un article de foi.

La fête de l'Assomption est fort ancienne; elle est mentionnée dans les plus vieux martyrologes. Primitivement, elle se célébrait le 18 janvier, ce qui d'ailleurs n'empêchait pas qu'elle ne fût aussi solennisée le 15 août. Cette dernière date a fini par prévaloir exclusivement, depuis déjà bien des siècles.

En France, la fête de l'Assomption a pris un caractère en quelque sorte national, depuis que Louis XIII choisit ce jour pour mettre sa personne et son royaume sous la protection de la Vierge, et pour demander un dauphin au ciel par l'intercession de la mère du Sauveur. C'est ce qu'on nomme le *vœu de Louis XIII.* Cette circonstance a fourni aux artistes le sujet de plusieurs compositions.

Napoléon Ier, étant né le 15 août, faisait célébrer officiellement sa fête le même jour que l'Assomption; cette fête fut maintenue par Napoléon III.

ASSOMPTION (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DE L'). Nous ne pouvons tenter le dénombrement des œuvres remarquables inspirées aux peintres de toutes les écoles par l'Assomption de la Vierge. Bornons-nous à rappeler la fresque d'Allegri (dit *le Corrège*), à Parme, le superbe tableau du Titien à Venise, la peinture de Fra Bartolommeo à Naples, celle de Rubens à Bruxelles, et trois tableaux du musée du Louvre, par Poussin, Prud'hon, Murillo. Au surplus, ce n'est pas dans les musées, mais dans les églises de tous pays, que sont conservées la plupart des peintures représentant l'Assomption.

ASSOMPTION (ILE DE L'). Géogr. V. ANTICOSTI.

ASSOMPTION ou **ASUNCION**, capitale de la république du Paraguay, sur le rio Paraguay : 35.000 hab. Centre du commerce des produits du pays avec La Plata. Cette ville fut fondée en 1536 par Juan de Ayolas, lieutenant de Mendoza. Le port, commode et sûre escale de la navigation fluviale, est défendu par plusieurs batteries situées sur les hauteurs.

ASSOMPTION (L'), ville des Etats-Unis de Venezuela (Etat Guzman Blanco), capit. de l'île Marguerite; 4.500 hab. Souliers, chapeaux, bamacs, destinés à tout l'intérieur du Venezuela.

ASSOMPTION, comté du Dominion canadien (prov. de Québec, ainsi nommé de la rivière de l'*Assomption*, affluent de l'Ottawa; 13.674 hab. Cap. *L'Assomption.*

ASSON, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 23 kilom. de Pau, sur le Louzon (ou l'Ouzon), affluent du Gave de Pau; 2.521 hab. Mines de fer, fabrique de mouchoirs de fil, de bérets.

ASSONAH n. f. Rel. mahom. V. ASSORATH.

ASSONANCE rad. *assonant* n. f. Ressemblance de sons dans la terminaison des mots : *Les trouvères, dans leurs plus anciens poèmes, se contentaient souvent d'une simple* ASSONANCE. (Littré.) Ex :

Ço sent Rôdlanz que la mort li est près;
Prist l'olifant, que reproece n'en nut,
Et Durendal s'espee en l'altre main.

— Fig. Concordance, accord : *Il faut savoir saisir les* ASSONANCES *et les* DISCORDANCES *de l'histoire.* (E. Pelletan.)

— ENCYCL. L'*assonance* consiste dans la répétition d'un même son (voyelle ou diphtongue) portant l'accent tonique : elle diffère de la *rime* en ce qu'elle ne tient pas compte des consonnes qui suivent la voyelle ou diphtongue accentuée; elle forme, avec l'allitération, la base de la versification chez anciens peuples du nord. Elle s'est conservée dans la langue allemande, où elle joue un grand rôle dans l'harmonie imitative des vers, ainsi que dans la plupart des proverbes populaires, et elle est le fond même de la versification espagnole, où la rime pleine est rarement employée. Les comédies de Calderon, de Lope de Vega, de Alarcon, les chansons du Romancero, et la plupart des poésies lyriques espagnoles n'ont pour toutes rimes que des assonances.

L'allitération et l'assonance ont existé avec assez d'intensité dans notre langue au moment de l'influence germanique; nos plus anciens poèmes ne connaissent que cette rime par à peu près. Mais la langue française ne tarda pas à rejeter l'assonance, pour adopter définitivement et rigoureusement la rime. L'assonance, alors, se trouva reléguée pour longtemps dans les proverbes et les chansons populaires. De jeunes écoles contemporaines, qui rejettent d'ailleurs de leur métrique toutes les règles jusqu'ici respectées de la prosodie française, sont revenues récemment au procédé primitif. Une courte citation peut suffire à donner un exemple de ces différentes licences :

La ville s'évapore en illusions *proches.*
Voici se voiler de violet et d'orange les *porches*
De la nuit sans lune.

GUSTAVE KAHN.

La prosodie hébraïque paraît également avoir fait une large part à l'allitération et à l'assonance. V. ALLITÉRATION, RIME.

— ANTON. **Dissonance.**

ASSONANT, ANTE (lat. *assonans*; de *ad*, vers, et *sonare*, sonner, retentir; adj. Qui produit une assonance : « *Peintre* » *et* « *peindre* » *sont deux mots* ASSONANTS.

ASSONIE n. f. Bot. Syn. de DOMBEYA.

ASSORATH n. f. Livre sacré des mahométans, qui renferme les interprétations des premiers califes et des docteurs les plus célèbres sur les points fondamentaux de leur religion. ‖ On dit aussi ASSONAH, ou mieux SONNA.

ASSORTIMENT (rad. *assortir*) n. m. Convenance de certaines choses entre elles : *L'*ASSORTIMENT *des couleurs. Il faut de l'*ASSORTIMENT *entre les tapisseries et le mobilier, entre les idées et les métaphores.* ‖ Assemblage de certaines choses qui doivent aller ensemble : *Un* ASSORTIMENT *d'outils.*

— Art culin. Plat composé de différents mets. ‖ Réunion de charcuteries variées : *Une livre d'*ASSORTIMENT.

— Comm. Collection de marchandises diverses dans le même genre : ASSORTIMENT *de soieries, de chaussures.* ‖ *Livres d'assortiment.* Livres qu'un libraire tire des autres libraires, par opposition à ceux qu'il édite lui-même ou dont la vente lui est spécialement confiée, et qu'on appelle *livres de fonds.*

— Manuf. Ensemble des machines en usage pour le cardage des laines.

— Typogr. Collection de caractères jugés nécessaires pour recompléter un caractère désassorti, ou y ajouter des sortes nécessaires pour une composition spéciale.

— SYN. **Assortiment, assemblage.** V. ASSEMBLAGE.

ASSORTIR rad. *sorte.* *J'assortis, nous assortissons. J'assortissais, nous assortissions. J'assortis, nous assortîmes. J'assortirai, nous assortirons. J'assortirais, nous assortirions. Assortis, assortissons. Que j'assortisse, que nous assortissions. Assortissant. Assorti, ie*) v. a. Joindre, mettre ensemble des personnes ou des choses qui ont entre elles des rapports, qui se conviennent : *Heureux ceux que l'amour* ASSORTIT *comme aurait fait la raison!* (J.-J. ROUSS.) ASSORTIR *des fleurs, des couleurs. En mariage, on cherche à tout* ASSORTIR, *hors les personnes.* (Saurin.)

— Fig. Régler sur, conformer à : *Il faut savoir* ASSORTIR *son genre de vie aux exigences de sa santé.* ‖ Accompagner, enrichir ou compléter : *Que sont les titres, la naissance, les services et les autres genres de mérite, si celui des talents et de la piété ne les* ASSORTIT? (Mass.)

— Comm. Fournir de toutes les choses qui conviennent, qui sont nécessaires : ASSORTIR *un magasin, une boutique.*

— Econ. agric. *Assortir une jument*, Lui donner l'étalon qui lui convient le mieux. ‖ *Assortir les chevaux*, Les joindre ensemble suivant les divers emplois.

— Metall. *Assortir les minerais*, Mélanger plusieurs minerais, afin de les rendre plus facilement fusibles.

— v. n. Convenir, être bien ensemble : *Chevaux qui* ASSORTISSENT *bien.*

Assorti, ie part. pass. du v. Assortir. (Se disait pour Habile dans) :

Moi, de la ballade *assorti*,
J'ai pour l'ode martel en tête. CHAULIEU.

‖ *Dessert assorti*, Dessert composé.

S'assortir, v. pr. Se convenir, cadrer bien ensemble. ‖ S'approvisionner, se pourvoir d'objets variés dans le même genre : *Le commerce d'aujourd'hui s'*ASSORTIT *dans les pays les plus reculés.*

— ANTON. **Désassortir; dépareiller.**

ASSORTISSANT, ANTE adj. Qui assortit bien, qui va bien avec : *Doublure* ASSORTISSANTE *à une robe. Une couleur* ASSORTISSANTE *à celle-ci,* ASSORTISSANTE *mon âge.* (Acad.)

ASSORTISSEUR, EUSE (rad. *assortir*) n. m. Qui vend de petits coupons d'étoffe.

ASSORTISSOIR (rad. *assortir*) n. m. Crible servant au coniseur à déterminer, par la dimension des trous, celle des dragées.

ASSORTISSOIRE n. f. Caisse, boîte qui renferme un assortiment de diverses marchandises ou denrées.

ASSOS, anc. ville de Mysie, sur le golfe d'Adramytte. Patrie du stoïcien Cléanthe. — Ruines considérables.

ASSOTTER (rad. *sot*) v. a. Linguist. V. ASOTTER.

ASSOUAN, ville de la haute Egypte, sur le Nil, au S. de la première cataracte; 6.100 hab. En face de la ville, le Nil forme une île, appelée *Eléphantine* par les anciens et *Djéziréh-Assouan* par les Arabes. Près de là sont les ruines de l'antique Syène, au S.-O. de la ville actuelle, et les carrières de granit rose d'où les Pharaons ont tiré les matériaux de leurs obélisques et de leurs statues. Victoire des Français sur les Mamelouks (16 mai 1799).

ASSOUCHEMENT n. m. En archit., Pierres formant la base du triangle d'un fronton.

ASSOUCI (Charles COYPEAU D'), poète burlesque, né à Paris (1605-1675). Il eut une existence fort désordonnée. Revenu en France après plusieurs courses aventureuses, il fut mis à la Bastille, puis au Châtelet, pour ses mœurs plus encore que pour ses vers satiriques, et n'en sortit que sur les sollicitations de ses protecteurs. Ses poésies renferment une parodie des *Métamorphoses d'Ovide*, sous le titre de *Ovide en belle humeur*, ainsi que le *Ravissement de Proserpine*, de Claudien. Ces deux ouvrages rappellent les plaisanteries de Scarron, mais sont loin de l'esprit et du talent de l'auteur du *Roman comique.* Il se donnait lui-même le titre de *empereur du burlesque, premier du nom.* Son nom est surtout connu par les deux vers de Boileau :

Le plus mauvais plaisant eut des approbateurs,
Et, jusqu'à *d'Assouci*, tout trouva des lecteurs.

ASSOUPIR (du lat. *ad*, à, et *sopire*, endormir) v. a. Jeter dans un demi-sommeil léger : *La fumée de l'opium* ASSOUPIT.

— Fig. Apaiser, suspendre :

Le sommeil *assoupit* les longs chagrins du jour.
DE SAINT-AULAIRE.

‖ Réduire à l'inaction : *La solitude* ASSOUPIT *l'esprit.* ‖ Empêcher, atténuer l'éclat, la manifestation ou les conséquences : ASSOUPIR *une sédition, une querelle.*

S'assoupir, v. pr. S'endormir à moitié, se laisser aller à la somnolence : S'ASSOUPIR *après le repas.*

— Fig. Se plonger, être plongé dans l'inaction : *La critique est une sentinelle; elle a tort si elle* S'ASSOUPIT. (H. Rigault.) ‖ S'apaiser, se calmer, tomber dans l'oubli : *Avec le temps, les haines* S'ASSOUPISSENT.

ASSOUPISSANT, ANTE adj. Qui produit l'assoupissement, le demi-sommeil : *Remèdes* ASSOUPISSANTS. ‖ Qui porte au sommeil : *Airs* ASSOUPISSANTS. (Lamart.)

— Par ext. Ennuyeux, soporifique : *Vers* ASSOUPISSANTS. ‖ *Plantes assoupissantes.* C'est ainsi que les anciens botanistes désignaient les plantes à propriétés narcotiques, telles que les solanées du groupe des datura, etc.

ASSOUPISSEMENT n. m. Etat d'une personne assoupie, presque endormie : *Etre dans un profond* ASSOUPISSEMENT.

— Par ext. Nonchalance, indolence, torpeur : *La vie de certains hommes n'est qu'un pénible et difficile* ASSOUPISSEMENT *dans lequel ils vieillissent sans honneur.* (Pasc.) ‖ Etat d'inaction, volontaire ou non : *La vieillesse est le temps où la chrysalide entre dans l'*ASSOUPISSEMENT. (J. Joubert.)

— Fig. Action d'assoupir, d'étouffer, de calmer, d'apaiser : *L'*ASSOUPISSEMENT *d'un bruit populaire.*

ASSOUPLIR v. a. Rendre souple, flexible :

... Brins d'osier, brins d'osier,
Courbez-vous, *assouplis*, sous les doigts du vanier.
A. THEURIET.

‖ Donner un jeu facile aux muscles ou aux membres : *Il faut un long travail pour* ASSOUPLIR *les muscles.* (Balz.)

— Fig. Détruire la rudesse : *La douceur* ASSOUPLIT *les caractères les plus difficiles.* (De Ségur.)

— *Assouplir un cheval.* Manèg. L'habituer à faire agir ses membres avec souplesse.

S'assouplir, v. pr. Devenir souple : *Le cuir* S'ASSOUPLIT *à l'eau.* ‖ Fig. Perdre sa rudesse naturelle : *Humeur qui* S'ASSOUPLIT. *Langue qui* S'ASSOUPLIT.

— ANTON. **Raidir** (ou **roidir**).

ASSOUPLISSAGE (rad. *assouplir*) n. m. Travail que l'on fait subir aux fils de soie en les immergeant à diverses reprises dans des bacs remplis d'eau chaude.

ASSOUPLISSANT, ANTE adj. Qui assouplit, qui est propre à assouplir : *Les massages sont* ASSOUPLISSANTS.

ASSOUPLISSEMENT n. m. Action d'assouplir; résultat de cette action : *Exercices d'*ASSOUPLISSEMENT. *L'*ASSOUPLISSEMENT *du caractère.*

— Manèg. *Assouplissement d'un cheval*, Action de donner de la souplesse à ses mouvements.

ASSOUR, village de Nubie, sur la rive droite du Nil. Belles ruines, supposées être celles de l'ancienne Méroé.

ASSOURDIR (rad. *sourd*) v. a. Causer dans l'ouïe un trouble qui l'empêche de percevoir tout autre bruit : *Le canon* ASSOURDIT. ‖ On dit aussi *Assourdir les oreilles*.

— Par exagér. Fatiguer d'un bruit monotone ou excessif : *Il faut accoutumer les enfants à s'amuser sans* ASSOURDIR *les grandes personnes*. (Miss Edgeworth.)

— Par anal. Rendre plus sourd, en parlant d'un son : ASSOURDIR *un son, une vaguelle*.

— Fig. Rendre sourd aux avertissements, aux leçons : *Les passions nous* ASSOURDISSENT *aux conseils de la raison*.

— Mar. *Assourdir les avirons*, Les envelopper de linge ou d'étoupe à l'endroit où ils sont en contact avec le bord, pour les manœuvrer sans bruit.

— Peint. et grav. *Assourdir les tons, les lumières, les reflets*, Diminuer leur éclat. ‖ *Assourdir les tailles*, Les multiplier pour forcer les demi-teintes jugées trop claires.

S'assourdir, v. pr. Devenir dur ou insensible, en parlant de l'ouïe : *Si un corps s'est introduit ou s'est formé dans la trompe d'Eustache, l'ouïe* S'ASSOURDIT.

— Par ext. Devenir moins sonore : *Les syllabes médianes* S'ASSOURDISSENT. (Fallot.)

ASSOURDISSANT, ANTE adj. Qui assourdit : *Cloches* ASSOURDISSANTES. *Bruit* ASSOURDISSANT.

— Par exagér. Qui fatigue, en parlant d'un bruit monotone ou excessif : *Caquets* ASSOURDISSANTS.

— Fig. Qui produit une sorte de vertige :

Le bruit *assourdissant* de l'humaine tempête
Monte, gronde sans cesse, et m'enlève la tête.
LAMARTINE

ASSOURDISSEMENT n. m. Action d'assourdir ; résultat de cette action :

Et, sans le bruit de vos bastilles,
N'ai-je donc pas assez, mes filles,
De l'*assourdissement* des flots?
V. HUGO.

ASSOUVER v. n. ou **S'ASSOUVER**, v. pr. Se dit d'un étang qui s'empoissonne de lui-même.

ASSOUVIR (lat. *assopire*, endormir, et par ext. calmer, apaiser, satisfaire) v. a. Rassasier une grande faim, un appétit vorace :

Des vivants animaux que déchirait sa main.
Les morceaux palpitants *assouvissaient* sa faim.
L. RACINE.

— Fig. Contenter, satisfaire : ASSOUVIR *son ambition, sa haine, sa vengeance*.

Assouvis ces regards ; jouis de ma souffrance.
LAMARTINE.

S'assouvir, v. pr. Se repaître jusqu'à satiété : *Loup qui* S'ASSOUVIT. ‖ Fig. Se satisfaire, être satisfait, rassasié : *Il y a deux faims qui ne* S'ASSOUVISSENT *jamais : celle de la science et celle des richesses*. (Max. orient.)

— SYN. **Assouvir, étancher.** *Étancher* emporte l'idée d'un liquide : ETANCHER *sa soif*. — Mais, bien que *assouvir*, qui signifie essentiellement *rassasier*, se dise particulièrement de la faim et des choses solides, il peut cependant se dire aussi des choses liquides : *Ses ennemis* S'ASSOUVISSAIENT *de son sang*. (Bossuet.)

ASSOUVISSEMENT (rad. *assouvir*) n. m. Au prop. et au fig., Action de satisfaire pleinement ; état de ce qui est assouvi : L'ASSOUVISSEMENT *de nos passions amène avec lui leur châtiment, qui est la satiété*. (Lewis.)

ASSU, ville du Brésil (prov. de Rio-Grande du Nord), sur le rio *Assú*; 8.900 hab.

ASSUA, riv. de l'Afrique équinoxiale, affl. de dr. du Nil Blanc, confluant avec ce fleuve un peu en aval de Douilé.

ASSUDESTIE (*dèss*) n. f. S'emploie parfois pour ASUDESTIE. V. ce mot.

ASSUÉRUS, roi de Perse (probablement le même que *Xerxès* ou *Artaxerxès Longue-Main*). Suivant l'Ecriture, il épousa la Juive Esther, qui lui fit rendre un édit favorable à ses coreligionnaires. V. ESTHER.

ASSUJETTIR ou **ASSUJÉTIR** v. a. Soumettre, rendre son sujet, ranger sous sa domination : ASSUJETTIR *une nation. Philippe* ASSUJETTIT *toute la Grèce*.

— Particulièrem. Fixer une chose de manière qu'elle soit stable et immobile : ASSUJETTIR *un mât, une poutre*.

— Par ext. Astreindre, enchaîner : *Certains emplois* ASSUJETTISSENT *beaucoup*. ‖ Contraindre d'accepter, d'obtempérer, de se soumettre ou de se conformer à : *Corneille nous* ASSUJETTIT *à ses caractères et à ses idées*. (La Bruy.)

— Fig. Dompter, soumettre à une domination morale : *Toutes les passions sont mauvaises, quand on s'y laisse* ASSUJETTIR. (J.-J. Rouss.)

— Art. vétér. *Assujettir un animal*, Le contenir dans la position la plus favorable pour l'opérer, le panser, etc.

— Manèg. *Assujettir un cheval*, Le conduire de manière que les épaules et les hanches ne sortent point de la piste. ‖ *Assujettir la croupe d'un cheval*, La fixer avec la rêne de dedans et la jambe de dehors.

S'assujettir, v. pr. Se soumettre, s'astreindre à : *L'homme sage* S'ASSUJETTIT *aux usages*. (Laharpe.)

— SYN. **Asservir, soumettre, subjuguer.** V. ASSERVIR.

— ANTON. **Décharger, dégager, délivrer, dispenser, exempter.**

— ENCYCL. Art vétér. Lorsqu'on veut pratiquer une opération chirurgicale sur un animal domestique, on l'*assujettit*, c'est-à-dire qu'on le contient de manière qu'il ne puisse nuire par la violence et la spontanéité de ses mouvements. Plusieurs moyens sont employés pour rendre les animaux aussi inoffensifs que possible : les moyens bénins ou de douceur, qui consistent à caresser l'animal, à l'influencer de la voix, du regard, du geste, à le priver momentanément de la vue à l'aide d'un voile placé sur les yeux, enfin à employer les agents dits « anesthésiques » ; les moyens dérivatifs ; les moyens mécaniques de contention, consistant dans l'application sur les animaux de divers appareils destinés à limiter leurs mouvements, à supprimer leurs moyens de défense, et à les maintenir dans les positions les plus favorables pour la sûreté de l'opérateur et de l'opéré.

ASSUJETTISSANT, ANTE ou **ASSUJÉTISSANT, ANTE** adj. Qui oblige à une grande sujétion, à beaucoup d'assiduité : *Emplois, métiers* ASSUJETTISSANTS.

ASSUJETTISSEMENT ou **ASSUJÉTISSEMENT** (rad. de *assujettir*) n. m. Etat de dépendance, de soumission.

— Par ext. Contrainte, gêne résultant de l'obligation de faire ou de ne pas faire certaines choses : *L'homme préfère la plus orageuse liberté à un* ASSUJETTISSEMENT *tranquille*. (J.-J. Rouss.) ASSUJETTISSEMENT *aux modes, à l'étiquette. L'élévation a ses* ASSUJETTISSEMENTS *et ses inquiétudes*.

SYN. **Assujettissement, dépendance, subordination, sujetion.** *Subordination* suppose une hiérarchie dans laquelle chacun a un supérieur ou des supérieurs dont il relève. La *dépendance* s'oppose à ce que nous ne fassions rien sans l'aveu, sans la permission d'une personne à la disposition de laquelle nous sommes. La nature nous tient dans le plus grand et le plus complet *assujettissement* par tous les liens qui nous attachent aux hommes et aux choses ; et nos besoins sont des *sujétions* qui nous rappellent sans cesse que notre vie n'est qu'un éternel assujettissement où nous ne faisons que changer de sujétions.

ASSUMER (lat. *assumere*; de *ad*, à, et *sumere*, prendre) v. a. Prendre sur soi, se charger de : ASSUMER *la responsabilité d'une mesure*.

— ANT. **Récuser, rejeter, se décharger.**

ASSUMPÇAO (dom Joachim DE), physicien portugais, né en 1753, mort en 1793. Il était membre de l'Académie des sciences de Lisbonne. Il reste de lui des mémoires sur l'électricité, la météorologie, les éclipses des satellites de Jupiter, etc.

ASSUNTO (J. Ch. GUIDETTI, en religion Honoré DELL'), théologien italien, né en 1639, mort en 1716. Il enseigna avec éclat la théologie, et devint prévôt général de l'ordre des carmes. On a de lui : *l'Anima divota e virtù verso il Bambino Iddio* (Milan, 1677); *Breve Istruzione per ispendere bene il tempo della presente vita* (Venise, 1633).

ASSUR, le dieu suprême du panthéon assyrien, semble représenter également le principe mâle de la création ; aussi on lui donne pour compagne *Assurit*, qui n'est autre que la forme féminine du nom d'Assur. Cette déesse n'a aucun rôle spécial dans la hiérarchie céleste, et son nom semble s'appliquer à toutes les divinités féminines, désignées par différents noms suivant leurs attributs. Telles sont Istar, Zarpanit, etc. V. ces mots.

— Le nom de Assur entre dans la composition d'un grand nombre de noms assyriens, particulièrement dans certains noms de rois : Assur-bel-nisi, Assur-nasir-habal, Assur-dan-II II, Assur-idin-akhi (Assarhaddon), Assur-bani-pal (Assur-bani-habal), Assur-edil-ili, etc. V. ASSYRIE.

ASSUR, pays d'Assur. V. ASSYRIE.

ASSURABLE adj. Qui peut être assuré, garanti par une compagnie d'assurance : *Les bestiaux en état de maladie ne sont pas* ASSURABLES.

ASSURANCE (rad. *assurer*) n. f. Conviction, ferme persuasion, espérance certaine : *Ce n'est pas avoir été captif que de l'avoir été avec l'*ASSURANCE *d'être délivré dans soixante-dix ans*. (Pasc.) ‖ Gage, garantie : *L'éducation est une* ASSURANCE *pour la vie, et un passeport pour l'éternité*. (La Rochef.-Doud.) ‖ Affirmation, déclaration, protestations, promesses, par lesquelles on tâche d'inspirer de la confiance : *Donner à quelqu'un l'*ASSURANCE *de son amitié. De vaines* ASSURANCES, *des* ASSURANCES *en l'air*. ‖ S'emploie avec la même acception dans les formules de politesse, à la fin des lettres : *Veuillez agréer l'*ASSURANCE *de ma considération, de mon respect*, etc.

— Confiance résultant d'une ferme conviction; courage, hardiesse : *Parler, agir avec* ASSURANCE. *Rien ne donne l'*ASSURANCE *à certains personnages comme la fortune et la sottise*. (La Rochef.)

— Convention, traité par lequel, moyennant une prime déterminée, les assureurs répondent des pertes ou des dommages que peut éprouver la chose assurée : *Compagnie d'*ASSURANCE *contre la grêle, contre l'incendie. Police, prime d'*ASSURANCE. ASSURANCES *sur la vie*. ‖ *Chambre des assurances*, Compagnie de capitalistes qui font les assurances maritimes.

— Chass. *Aller d'assurance*. Se dit d'une bête qui va au pas, avec confiance et sans crainte.

— Fauconn. *Donner de l'assurance à l'oiseau*, L'apprivoiser de telle sorte que la vue des gens ne puisse l'effrayer, et qu'il ne soit plus nécessaire de l'attacher.

— Techn. Excédent de matière que l'on emploie dans une fonte sur le poids présumé de la pièce à couler, et qui est destiné à parer soit à des erreurs de calcul, soit à des accidents imprévus : L'ASSURANCE *est ordinairement du 1/10 au 1/6 du poids présumé*. (Bonnefoux.)

— *Prendre assurance en, sur*, Se fier à.

— LOC. ADV. : **D'assurance, Avec assurance, sans crainte.** ‖ **En assurance, En sûreté :**

Le faible nulle part n'était *en assurance*.
REGNARD.

— Autref., Reçu ou engagement écrit :

J'aurai soin d'en tirer d'abord votre *assurance*.
MOLIÈRE.

— ANTON. **Doute, hésitation, incertitude, indécision.**

— ENCYCL. Dr. 1. DÉFINITION. MOYENS D'ASSURANCES. Dans son acception la plus étendue, l'*assurance* est le contrat par lequel une personne (l'*assureur*), s'engage envers une autre personne (l'*assuré*), à l'indemniser moyennant le versement d'une somme convenue (*prime*) des effets dommageables que certains risques déterminés peuvent lui faire subir. Le contrat est constaté par un écrit appelé *police*. Le Code civ., dans son article 1964, cite le contrat d'assurance au nombre des contrats aléatoires. L'origine des assurances est toute moderne. Les risques de la navigation étant les plus fréquents, et intéressant au plus haut point le commerce, ont donné, dès le XIVe siècle, la première idée du contrat d'assurance. Ce contrat a pris naissance en Italie, comme la plupart des institutions du droit commercial. De nos jours, les assurances ont pris une extension considérable : tout ce qui peut être l'objet d'un risque est devenu de leur domaine. La division fondamentale des assurances est celle-ci : assurances *maritimes*, ayant pour objet de garantir contre les fortunes de mer ; assurances *terrestres*, ayant pour objet de garantir contre les risques ou sinistres de terre. Aucun texte spécial ne règle la matière des assurances terrestres; on applique, par analogie, à cette catégorie d'assurances les principes édictés par le Code de comm. en ce qui concerne les assurances maritimes. Les assurances terrestres ont les objets les plus variés : on assure, par exemple, contre l'incendie, la grêle, l'inondation, la mortalité des bestiaux, les faillites, les procès, la maladie ; il y a des assurances sur la vie humaine ; il y a aussi des assurances spéciales au travail.

Qu'il s'agisse d'assurances maritimes ou terrestres, il existe deux modes distincts d'assurances : les assurances à *primes* et les assurances *mutuelles*. Habituellement, l'assureur stipule, pour prix du risque qu'il prend à sa charge, une somme fixe et a forfait, que l'assuré s'engage à lui payer quoi qu'il arrive, c'est-à-dire qu'il y ait ou n'y ait pas de sinistre. Cette somme, qui est le coût de l'assurance, s'appelle *prime* ; c'est en ces circonstances que l'assurance est dite « assurance à primes ». Les opérations d'assurance à primes sont faites, en général, par de grandes compagnies constituées en sociétés anonymes ou en commandite par actions. Les assurances mutuelles sont celles dans lesquelles plusieurs personnes, exposées aux mêmes risques, s'associent pour se garantir réciproquement ces risques. En ce cas, chaque associé, étant en même temps assureur et assuré, n'a aucune prime à payer ; il n'est débiteur que s'il y a sinistre, et alors, c'est proportionnellement à la valeur de l'objet qu'il a fait assurer, qu'il contribue à la réparation des dommages éprouvés par ses coassurés.

— II. ASSURANCES TERRESTRES. *Assurances contre l'incendie, la grêle, les épizooties*. Les risques contre lesquels on se propose le plus ordinairement d'être garanti sont : 1° les dégâts et pertes provenant d'incendie; 2° les ravages de la grêle ; 3° les accidents et la mortalité résultant d'épizooties. — Contre l'incendie, on peut assurer non seulement les maisons, le mobilier, les moissons en grange ou sur pied, les arbres des forêts, mais même ce qu'on appelle le *risque locatif* (c'est-à-dire l'obligation où, aux termes des articles 1733 et 1734 du C. civ., peut se trouver un locataire de payer une indemnité au propriétaire pour réparer les pertes causées par un incendie qui se serait déclaré dans le local occupé en location), comme aussi ce qu'on nomme le *recours des voisins* (c'est-à-dire l'obligation qui, en vertu des art. 1382 et suiv. du C. civ., peut incomber à la personne chez laquelle éclate un incendie, de payer une indemnité à ses voisins à l'occasion du dommage qu'ils auraient souffert par la communication du feu). Le montant des primes se calcule d'après un très grand nombre d'éléments, notamment d'après la nature et la valeur des propriétés, leur destination, leur situation, la nature des propriétés environnantes. En cette matière, le mot *incendie* s'applique à toute perte ou dommage qui est le résultat de l'action directe du feu ; cependant, on admet généralement que, si l'incendie est la conséquence d'une faute, non pas simplement légère, mais grave et lourde, commise par l'assuré, l'assureur n'est tenu à aucun payement d'indemnité. — Contre la grêle qui, en France, chaque année, ravage en moyenne pour plus de 36 millions de récoltes, on peut assurer toutes les propriétés mobilières et immobilières que ce fléau peut détruire ou endommager, notamment les céréales, les prairies naturelles ou artificielles, les plantes tuberculeuses, les colzas et les plantes oléagineuses, les arbres à fruits et les bois de tout âge comme de toute essence, les vignes, les houblons, les tabacs. — Contre les épizooties, on peut assurer les animaux de l'espèce chevaline, bovine, ovine, caprine et porcine. La plupart des sociétés d'assurance contre les épizooties sont des sociétés d'assurance mutuelle.

Assurances sur la vie; tontines. Les assurances sur la vie sont dues à l'Angleterre : la première société de ce genre date de 1706. Longtemps proscrites en France par d'absurdes préjugés, elles ne s'établirent chez nous qu'en 1819. Les assurances sur la vie peuvent revêtir des combinaisons variées ; cependant, elles présentent deux types bien distincts. Moyennant le versement immédiat d'un capital, ou, plus généralement, moyennant une prime périodique, l'assureur s'engage : 1° ou bien à verser telle somme à une personne déterminée si, à l'époque fixée par la convention, cette personne est encore en vie ; cette assurance est dite *assurance en cas de vie* ou *à capital différé*; 2° ou bien à remettre, au décès de telle personne, une certaine somme à un bénéficiaire désigné ; cette assurance est dénommée *assurance en cas de décès*. A la différence de toutes les autres sociétés d'assurance qui, en vertu des art. 66 et 67 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés, peuvent se former sans l'autorisation du gouvernement et sont simplement soumises, pour leur constitution, aux conditions déterminées par le règlement d'administration publique du 22 janvier 1868, les sociétés d'assurance sur la vie, qu'elles soient mutuelles ou à primes, doivent, aux termes des mêmes articles de la loi de 1867, être autorisées par décret et subir la surveillance du gouvernement. A ce point de vue, la loi de 1867, en leur imposant les mêmes obligations, assimile aux sociétés d'assurance sur la vie les *tontines* ou *associations tontinières*. On entend par là des associations, basées de même sur la durée de la vie humaine, où plusieurs personnes mettent en commun un fonds destiné à être réparti, à une époque déterminée, entre les survivants, avec la part des décédés et les intérêts accumulés.

Assurances industrielles ou *ouvrières*. Les assurances qui concernent spécialement le travail sont dites assurances *industrielles* ou *ouvrières*. Ce sont, notamment, les assurances contre le chômage et celles contre les accidents du travail. L'assurance contre le chômage est celle par laquelle l'ouvrier se garantit contre la perte de son salaire par suite de chômage. Au cours des ces dernières années, les assurances contre les accidents du travail ont pris une importance considérable. Les accidents qui se produisent dans l'exercice du travail de l'ouvrier peuvent occasionner des dommages de deux natures différentes et, par suite, donnent naissance à deux sortes d'assurances. D'une part, l'accident est cause de lésions corporelles dont les conséquences se traduisent par un dommage appréciable en argent ; l'assurance qui a pour objet de garantir contre ces conséquences dommageables est nommée, dans la pratique, *assurance-réparation*. D'autre part, l'accident peut entraîner à la charge de certaines personnes une responsabilité pécuniaire dans les cas déterminés par la loi ; l'assurance qui a pour objet de garantir contre les conséquences de la responsabilité légale est dite *assurance de responsabilité*. Les assurances contre les accidents du travail peuvent être organisées : 1° soit par des sociétés ou compagnies spéciales, en ce cas, l'assurance est *individuelle*, c'est-à-dire souscrite par l'ouvrier traitant directement avec la compagnie ou bien (ce qui est plus fréquent en pratique) *collective*, c'est-à-dire contractée par le patron pour le personnel qu'il emploie ; 2° soit par les intéressés eux-mêmes, à l'aide de caisses de secours spéciales. 3° soit par l'Etat. Il existe une *Caisse*

nationale d'assurance en cas d'accidents, organisée par la loi du 11 juillet 1868 et les décrets des 10 août 1868 et 13 août 1877.) V. CAISSE.

— III. ASSURANCE MARITIME. Le dommage, considéré dans l'incertitude des événements, est la matière du contrat d'assurance maritime. Ce contrat est bilatéral, puisque les contractants s'obligent réciproquement; conditionnel, puisqu'il s'évanouit si, avant le commencement du risque, le voyage est rompu; aléatoire, car le prix que l'une des parties reçoit a pour objet des risques dont elle se charge.

L'assurance, simple pacte d'indemnité, ne peut être pour l'assuré un objet de lucre.

La loi du lieu où la police est signée régit l'assurance quant à sa forme, à ses conditions et à sa preuve. Dans notre législation, le contrat d'assurance est rédigé par écrit; il est daté; il y est énoncé s'il a été signé avant ou après midi; il ne peut contenir aucun blanc; il indique le nom et le domicile de celui qui fait assurer, sa qualité de propriétaire ou de commissionnaire, le nom et la désignation du navire, le nom du capitaine, le lieu où les marchandises ont été ou doivent être chargées, le port d'où ce navire a dû ou doit partir, les ports ou rades dans lesquels il doit charger ou décharger, ceux dans lesquels il doit entrer, la nature et la valeur ou l'estimation des marchandises ou objets que l'on fait assurer, les temps auxquels les risques doivent commencer et finir, la somme assurée, la prime ou le coût de l'assurance, la soumission des parties à des arbitres en cas de contestation, si elle a été convenue, et toutes les autres conditions auxquelles les parties ont consenti.

On peut admettre, avec Pothier, que les conventions pourraient être verbales; l'écrit n'est exigé que *ad probationem* (pour la preuve); de sorte que le contrat pourrait être prouvé par l'aveu ou le serment. La même police peut contenir plusieurs assurances, soit à raison des marchandises, soit à raison du taux de la prime, soit à raison de différents assureurs. Les assureurs qui signent individuellement une police d'assurance ne se trouvent point obligés solidairement.

L'assurance peut avoir pour objet, aux termes de la loi du 12 août 1885, modifiant l'article 334 du code de commerce, le navire et ses accessoires, les frais d'armement, les victuailles, les loyers des gens de l'équipage, le fret net, les sommes prêtées à la grosse et le profit maritime, les marchandises du chargement et le profit espéré de ces marchandises, le coût de l'assurance, et généralement *toutes choses estimables à prix d'argent, sujettes aux risques de la navigation*. L'assurance peut être faite sur le tout ou sur partie desdits objets, en temps de paix ou en temps de guerre, avant ou pendant le voyage du vaisseau, pour l'aller et le retour, ou seulement pour l'un des deux, pour le voyage entier ou pour un temps limité.

S'il existe plusieurs contrats d'assurance faits sans fraude sur le même chargement, et que le premier contrat assure l'entière valeur des effets chargés, il subsistera seul. Si l'entière valeur des effets chargés n'est pas assurée par le premier contrat, les assureurs qui ont signé les contrats subséquents répondent de l'excédent en suivant l'ordre de la date des contrats. La prohibition de faire assurer deux fois la même chose pour le même risque ne concerne point la pluralité des polices. Il suffit que, réunies ensemble, elles n'excèdent pas la valeur de la chose assurée.

Sont aux risques des assureurs toutes pertes et dommages qui arrivent aux objets assurés par tempête, naufrage, échouement, abordage fortuit, changements forcés de route, de voyage ou de vaisseau, par jet, feu, prise, pillage, arrêt par ordre supérieur, déclaration de guerre, représailles, et *généralement par toutes les autres fortunes de mer;* l'énumération n'est qu'énonciative et nullement limitative. L'assureur ne répond ni du fait de l'assuré, nonobstant toute convention contraire, ni des dommages causés par le fait et faute des propriétaires, affréteurs ou chargeurs, ni des prévarications et fautes du capitaine et de l'équipage, connues sous le nom de *baraterie de patron*, s'il n'y a convention contraire, ni des déchets, diminutions et pertes qui arrivent par le vice propre de la chose, ni des dépenses ordinaires de navigation, ni d'aucune espèce de droits imposés sur le navire et les marchandises. On désigne, dans la police, les marchandises sujettes, par leur nature, à détérioration particulière; sinon, les assureurs n'en sont plus responsables.

Le dol et la fraude sont rigoureusement prohibés en matière d'assurance maritime. Toute réticence, toute fausse déclaration de la part de l'assuré, toute différence entre le contrat d'assurance et le connaissement, qui pourraient modifier l'estimation du risque, annulent l'assurance, même dans le cas où elles n'auraient pas influé sur le dommage ou la perte de l'objet assuré. La principale obligation de l'assuré est de payer la prime. Le nonpayement entraîne la résolution du contrat. L'assuré doit aussi faire tout ce qui dépend de lui pour éviter le dommage, ou en restreindre l'importance.

De son côté, l'assureur doit payer les sommes assurées; l'assuré a le droit de réclamer une indemnité calculée sur le dommage éprouvé. Dans certains cas, l'assuré a le droit de renoncer à la propriété de ce qui a survécu au sinistre, et d'exiger le payement de la valeur entière de la chose assurée, comme s'il y avait eu perte totale; c'est ce qu'on appelle *délaissement*. Il peut être exercé dans les cas suivants : prise du navire, naufrage, échouement avec bris, innavigabilité par fortune de mer, arrêt par ordre de puissance, perte ou détérioration des objets assurés, si elle est au moins des trois quarts.

Tous les dommages qui ne donnent point matière à délaissement sont réputés « avaries », et se règlent entre les assureurs et les assurés, à raison de leurs intérêts. Le délaissement ne peut être partiel ni conditionnel, ni fait avant le voyage commencé. Il ne s'étend qu'aux effets qui sont l'objet de l'assurance et du risque. Il doit être fait dans les délais prescrits par les articles 373 à 381 du Code de comm. Le délaissement signifié, accepté du juge compétent, transporte aux assureurs, à partir de sa date, la propriété des effets assurés, et l'assureur ne peut, sous prétexte du retour du navire, se dispenser de payer la somme assurée.

L'assuré a l'option entre l'action en délaissement et l'action d'avarie, aussi bien dans le cas de simple innavigabilité que dans celui de perte totale. Il n'est pas impossible que l'intérêt de l'assuré lui commande de recourir à l'action d'avarie. Des prescriptions et des fins de non-recevoir sont édictées contre l'action en délaissement, par les articles 373, 431, 432, 435 et 436 du Code de comm.

Les primes exigées par les assureurs doivent être proportionnées aux risques, et, pour les évaluer d'une manière équitable, il faut tenir compte de toutes les circonstances relatives aux marchandises et au navire. Une sorte d'annuaire, intitulé *Veritas*, publié à Paris, fournit aux assureurs tous les renseignements nécessaires.

ASSURE n. f. Fil d'or, de soie ou de laine, dont on couvre la chaîne d'une tapisserie de haute lisse. (Prend le nom de *trame* dans les étoffes ordinaires.)

ASSURÉMENT adv. Autref., D'une manière ferme, assurée, résolue :

Qui marche *assurément*, n'a point peur de tomber.
CORNEILLE.

— Certainement, sûrement, sans aucun doute : *Si la révolte contre le pouvoir peut être légitime, c'est* ASSURÉMENT *contre la tyrannie d'un despote.* (Laténa.)

— ANTON. **Eventuellement, peut-être.**

ASSURER (rad. *sûr*) v. a. Rendre stable, solide, fixe; étayer : ASSURER *une muraille.* ‖ Rendre ferme, sûr : *Pour* ASSURER *la main, il faut écrire, dessiner très souvent.* ‖ Rendre sûr, durable : ASSURER *des ressources pour l'avenir.*

— Par anal. Donner du courage, du sang-froid, rassurer : *L'habitude d'entendre le canon* ASSURE *les soldats.* (Acad.) [Peu us. dans ce dern. sens.]

— Affirmer, soutenir comme vrai; confirmer : *La superstition croit tout et* ASSURE *tout.* (Fléch.) ‖ Absol. : *L'ignorant* ASSURE, *l'homme instruit doute, le sage réfléchit et suspend son jugement.* (Mme d'Arconville.) ‖ Protester auprès de, affirmer à, avec un nom de personne pour régime direct : ASSURER *quelqu'un de son dévouement, de son affection.* ‖ Rendre certain à quelqu'un le concours, la possession de quelqu'un ou de quelque chose. Prend pour régime direct le nom de la personne :

. . . . . Est-il aucun moment
Qui nous puisse *assurer* d'un second seulement?
LA FONTAINE.

— En T. de guerre, du XIVe au XVIIe s., Répondre de la vie de quelqu'un, le prendre à merci, en s'engageant à le protéger une fois qu'il avait remis son épée ou son gant d'armes.

— Comm., mar., etc. S'obliger, moyennant un prix convenu, qui porte le nom de *prime*, à réparer les dommages causés par un accident, soit sur mer, soit sur terre : *Compagnie qui* ASSURE *une maison, des récoltes, un navire.* ‖ *Faire assurer*, ou simplem. *Assurer*, Contracter avec des assureurs, en désignant l'objet de l'assurance : FAIRE ASSURER *son mobilier, la cargaison d'un navire.* ‖ *Assurer le capitaine et l'équipage d'un navire*, S'engager à les racheter, s'ils viennent à être pris. (Vieux en ce sens.) — Signif. aujourd., dans le langage des compagnies d'assurance, S'engager à payer, en cas de mort, une indemnité aux familles des marins décédés. ‖ *Assurer un bout*, Amarrer le bout, pour qu'il ne dépasse pas d'une poulie, d'un clan. ‖ On *assure* un signal, son pavillon, par un coup de canon, pour attirer l'attention ou pour affirmer que c'est bien le pavillon national, et qu'on est prêt à le défendre.

— Fauconn. *Assurer l'oiseau*, L'apprivoiser pour empêcher qu'il ne s'effraye : l'accoutumer à ne pas avoir peur.

— Manèg. *Assurer un cheval*, Lui faire prendre une position franche et l'habituer à exécuter avec régularité et précision tous les mouvements et les arrêts. ‖ *Assurer la bouche d'un cheval*, L'accoutumer à souffrir le mors.

Assuré, ée part. pass. du v. Assurer.

— En mauvaise part (presque toujours devant le nom), Complet, achevé en son genre : *Un* ASSURÉ *fripon.*

J'avais un jour un valet de Gascogne
Gourmand, ivrogne et *assuré* menteur. ...
CL. MAROT.

— Substantiv. Personne qui a de l'assurance, de la fermeté : *Le cardinal faisait l'*ASSURÉ. (De Retz.) ‖ Celui dont la propriété est garantie par des assureurs : *En cas de sinistre, les* ASSURÉS *sont indemnisés.*

— Gramm. Le verbe *assurer*, dans le sens d'affirmer, certifier, ayant un nom de personne tantôt pour complément direct, tantôt pour complément indirect, il s'en suit qu'il faut écrire : *Il nous a* ASSURÉS *de sa reconnaissance*, et *Il nous a* ASSURÉ *qu'il tenait cette nouvelle d'une source certaine.*

S'assurer, v. pr. Prendre de l'aplomb dans l'attitude ou la démarche : S'ASSURER *en selle.* ‖ Rendre ferme, solide : *Un chirurgien doit s'exercer pour* SE *bien* ASSURER *la main.*

— Se mettre en sûreté, se garantir par des précautions : S'ASSURER *contre quelqu'un.* S'ASSURER *contre les pièges.*

— Prendre une entière connaissance d'un fait; être certain : ASSUREZ-VOUS *de la vérité.*

— *Je m'assure*, Proposition incidente qui se place (se plaçait, surtout), soit au milieu, soit à la fin de la phrase, pour signifier « je pense », « je suppose » :

Quelque chien enragé l'a mordu, *je m'assure.*
MOLIÈRE.

— *S'assurer dans* ou *en, S'assurer sur*, Mettre sa confiance en : *Malheur à celui qui ne* S'ASSURE *que* DANS *ses richesses!* ‖ On a dit, dans le même sens, *S'assurer à* :

Faut-il que je *m'assure au* rapport de mes yeux?
MOLIÈRE.

— *S'assurer de quelqu'un*, S'assurer sa protection, gagner ses bonnes grâces, se ménager son appui : *Pour réussir, il faut s'assurer de puissants protecteurs.* ‖ *S'assurer de quelqu'un, de la personne de quelqu'un*, S'emparer de lui : S'ASSURER D'*un malfaiteur.*

— *S'assurer une chose, s'assurer d'une chose*, S'en garantir la possession, faire en sorte de s'en rendre maître.

— Mar. On dit *qu'un mât s'assure* quand, sous l'effet des voiles, il s'incline et fait entendre un léger craquement.

— Absol. Prendre de la confiance, se rassurer, ne plus craindre; être entièrement convaincu : *On ne peut* S'ASSURER, *et l'on est toujours dans la défiance.* (Pasc.) [Vieilli.]

— SYN. **Affirmer, attester**, etc. V. AFFIRMER.

— SYN. **Assurer, affermir.** *Assurer*, c'est rendre sûr; *affermir*, c'est rendre ferme. On *assure* une passerelle entre deux talus; on *affermit* un mur qui va tomber.

ASSURETTE n. f. Nom que l'on donne, dans le Levant, à l'assurance maritime.

ASSUREUR n. m. Celui qui, moyennant une prime, assure contre certains risques des propriétés, des objets de nature déterminée : *Un* ASSUREUR *maritime. Un* ASSUREUR *contre l'incendie.*

— ANTON. **Assuré.**

ASSURGENT, ENTE (lat. *assurgens*, qui se lève, qui se dresse) adj. Syn. de ASCENDANT, ANTE, DRESSÉ, ÉE.

ASSYRIE (en assyrien *Mat Assur*), contrée de l'ancienne Asie.

— ENCYCL. Géogr. Les frontières de l'Assyrie ont beaucoup varié suivant les époques et le sort des armes, cependant, ce pays semble avoir eu pour bornes naturelles : au N. l'Arménie; à l'O. la Mésopotamie; à l'E. la Médie, et au S. la Babylonie. L'Assyrie occupait alors le cours moyen du Tigre, sur les rives duquel s'élevèrent ses anciennes capitales : El-Assur, Calach et Ninive. L'Assyrie s'étendait sur la rive gauche du fleuve, à l'E., le long du cours du Zab inférieur, jusqu'aux contreforts des monts Zagros; et, au N., jusqu'au Jebel-Makloub. Sur la rive droite, elle s'allongeait, à l'O., dans la Mésopotamie, vers le Kabour et l'Euphrate, et s'arrêtait, au S., à l'endroit où les deux fleuves, en se rapprochant l'un de l'autre, semblent vouloir la séparer de la Chaldée. Ce pays forme aujourd'hui une partie du Kurdistan.

— Hist. L'histoire d'Assyrie n'a été connue pendant longtemps que par les données conservées dans la Bible et les auteurs grecs. Une source d'information nouvelle a surgi dans notre siècle, par suite de nombreuses explorations qui ont été entreprises sur le sol même de l'Assyrie, et qui ont mis au jour une quantité considérable de monuments et d'inscriptions en caractères cunéiformes.

Les premières fouilles ont été entreprises en 1841 par Botta, en face de Mossoul, sur le sol même de Ninive, et continuées au village de Khorsabad, sur le Khauser, à 20 kilom. au N.; elles ont été achevées par V. Place. On a découvert, dans le tumulus sur lequel le village était bâti, une ville construite par Sargon, le destructeur de Samarie. — Un peu plus tard, H. Layard (1842-43) a exploré, au village de Calaat-Sherghat, à 110 kilom. au S. de Mossoul, les restes d'un palais construit par le roi d'Assyrie Tuklat-pal-Asar Ier, un homonyme de l'adversaire des rois de Juda et d'Israël, qui régnait environ 386 ans avant ce dernier. — Layard découvrit ensuite dans les ruines de l'antique Calach les restes de palais d'une dynastie de rois assyriens qui se sont succédé pendant une période de plusieurs années. — Enfin, il reprit, sur le sol même de Ninive, les fouilles interrompues par Botta, qui s'était porté au village de Khorsabad. Layard découvrit dans ces tumulus les ruines des palais des derniers rois de Ninive de la dynastie de Sargon. Après ces grandes découvertes, les fouilles ont été continuées sur différents points par H. Rassam, G. Smith et des missions allemandes et américaines, qui ont apporté également de précieux contingents à l'histoire de l'Assyrie. Ces explorations ont mis au jour des monuments de toute nature : des palais dont chaque brique porte le nom et les titres des souverains qui les ont construits, et dont les murs étaient chargés de sculptures et d'inscriptions en caractères *cunéiformes;* puis des stèles, des statues, des statuettes, des bijoux, des pierres gravées et une immense quantité de gâteaux d'argile (*coctiles lateculi*), provenant des antiques bibliothèques de l'Assyrie dont Pline a conservé le souvenir. La lecture de ces documents a permis de reconstituer une grande partie de l'histoire de ce vaste empire, disparu depuis si longtemps.

On peut reconnaître trois phases principales dans l'histoire d'Assyrie. Ces trois périodes sont indiquées par celle des trois capitales occupées successivement par les rois d'Assyrie : El-Assur, Calach, Ninive.

I. EL-ASSUR (1880 av. J.-C.).

• 1850. Le commencement de cette période est encore très indécis, et les dates n'ont qu'une valeur relative. Le premier souverain dont on peut citer le nom, inscrit sur les briques d'un temple des ruines de Calaat-Sherghat, se nomme Ismi-Dagan. C'est tout ce qu'on connaît de son histoire.

1823. Samsi-Adad, son fils, lui succède.

1760. Après Samsi-Adad, nous avons une série de souverains dont les noms figurent également sur les briques de Calaat-Sherghat, mais qui ne sont pas autrement connus; il y en a même dont le nom n'est pas encore parvenu jusqu'à nous. Nous nous trouvons en présence d'une lacune d'environ quatre siècles.

1400. Vers l'an 1400, une tablette, désignée sous le nom de « chronique babylonienne », relate des synchronismes qui font connaître le nom d'un souverain d'Assyrie, Assur-belnisi, qui a traité avec un roi de Chaldée nommé Kara-indas.

1390. Puis nous enregistrons, vers 1390, son successeur Busur-Assur, qui a renouvelé les traités passés par Assurbel-nisi avec Burna-purias, successeur de Kara-indas.

1370. Vers cette époque, Assur-u-ballat, roi d'Assyrie, intervint dans une révolte à Babylone, pour remettre un prince du nom de Kurigalzu sur le trône de Chaldée.

1350. C'est ce prince qui traînait sur le nom sont des princes inscrits sur les briques de Calaat-Sherghat que nous connaissons des souverains tels que Bel-Nirar et Pudiel, son fils.

1310. Adad-Nirar, fils et successeur de Pudiel, est un peu plus connu : on a de lui une inscription.

1290. Son fils, *Salman-bar*, qu'on nomme ordinairement Salman-Asar Ier, parce qu'on est convenu de donner le nom de Salman-Asar à tous les princes dont le nom commence par *Salman*, ne paraît pas avoir toujours résidé à El-Assur (Calaat-Sherghat), car il est regardé comme le fondateur de Calach.

1280. Vient ensuite Tuklat-Samdan, son fils, dont on peut fixer le règne vers l'an 1280, d'après un document qui apprend que ce prince avait un cachet qui lui fut enlevé par un roi de Chaldée et transporté à Babylone. Pendant la guerre que Sennachérib entreprit contre cette ville, 600 ans plus tard, l'ayant à son tour conquise, il y trouva le cachet de son prédécesseur, et s'en empara.

1200. Busur-Assur entreprit une guerre malheureuse contre la Chaldée.

1180. Adad-pal-Asar, son successeur, reprit l'offensive contre les armées chaldéennes, qui s'étaient avancées jusque sous les murs d'El-Assur; il les repoussa.

1170. Assur-Dagan II est l'arrière-grand-père de Tuklat-pal-Asar Ier; il continua à refouler les armées du pays de Kar-Dunias qui s'étaient avancées en Assyrie.

1150. Son successeur, Mutakil-Nabu, est le grand-père de Tuklat-pal-Asar Ier; mais il n'est pas autrement connu.

1130. Assur-ris-isi, son fils, n'est connu, comme le précédent, que par la filiation donnée par Tuklat-pal-Asar, qui se glorifie d'avoir ces rois pour aïeux.

1150. Avec Tuklat-pal-Asar Ier, nous avons une date fixe,

et ses inscriptions apportent de précieux renseignements sur l'histoire de son règne.

1080. Le successeur de Tuklat-pal-Asar se nomme Assur-bel-Kala ; c'est son fils. Il fit la guerre à plusieurs rois du pays de Chaldée, et les vainquit.

1050. Samsi-Adad, le premier du nom, frère du pré-

889. Adad-nirad II, le grand père, connu pour avoir construit des digues et réglé les inondations du Tigre.

885. Enfin Tuklat-Samdan (*Tuklat-bar*), père d'Assur-nasir-habal.

882. Assur-nasir-habal fut un grand guerrier. Sa puissance s'est étendue, à l'O., depuis les rives du Tigre jus-

passa régulièrement aux mains du fils d'Assur-dan-Il.

822. Samsi-Raman II a régné trois ans et n'a pu étendre, malgré l'insurrection de son frère, les conquêtes de son père au N., jusqu'aux sources des deux fleuves ; à l'E., il réduisit des tribus touraniennes et ariennes, jusqu'alors insoumises ; à l'O., il ne paraît pas avoir menacé l'empire des

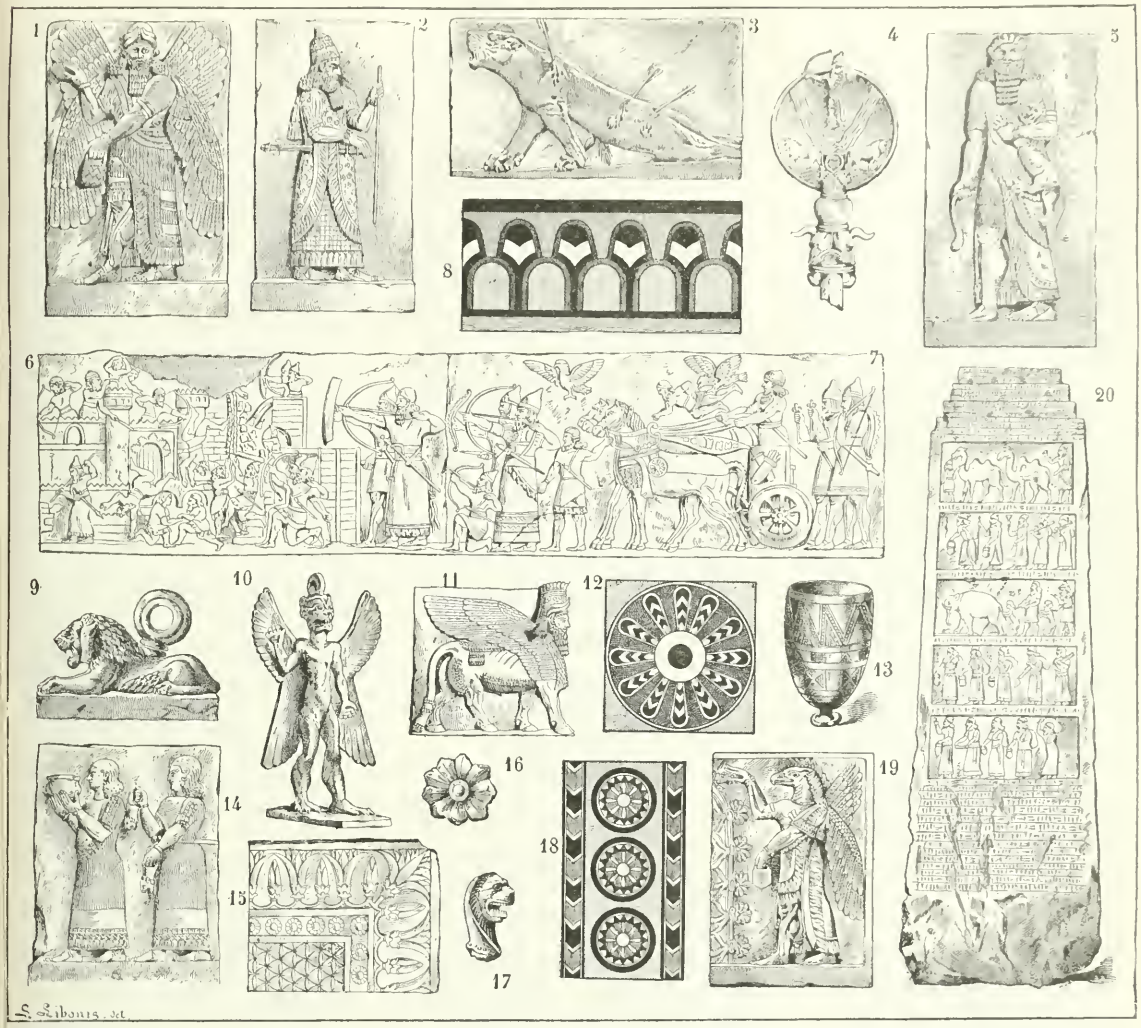

L'ART ASSYRIEN : 1. Génie à quatre ailes, de Khorsabad (Louvre). — 2. Portrait de Sargon (Louvre). — 3. Lionne mourante (Musée brit.). — 4. Etendard (Louvre). — 5. Hercule assyrien (Louvre) — 6, 7. Siège d'une ville (Louvre) — 8. Frise, à Khorsabad. — 9. Lion en bronze du palais d'Assur-bani-pal (Louvre). — 10. Démon des vents du sud (Louvre). — 11. Taureau ailé, à face humaine (Louvre). — 12. Rosace, à Khorsabad. — 13. Vase (Louvre). — 14. Eunuques (Louvre). — 15. Fragment d'un seuil de porte (Louvre) — 16. Rosace de Nimroud. — 17. Tête en terre cuite (Louvre). — 18. Frise émaillée de Nimroud. — 19. Génie à tête de griffon et l'arbre sacré, à Nimroud. — 20. Stèle de Salman-Asar III (Musée britannique).

cédent, n'est connu que par un fragment d'inscription qui a suffi pour établir sa généalogie.

1030. Après lui, sans lien de parenté, Assur-rab-Amar ne figure que dans l'inscription d'un de ses successeurs, Salman-Asar II. Ce prince fait connaître que Assur-rab-amar avait cédé la ville de Mukina au roi d'Aram, et que lui, Salman-Asar II (*Salmanu-ris*), la fit rentrer sous sa domination.

1020. Les détails manquent sur les événements qui se sont accomplis alors dans la haute Asie. Il est, toutefois, certain que les Assyriens furent, à cette époque, l'objet des attaques les plus sérieuses de la part des nations contre lesquelles ils avaient jusqu'alors combattu avec avantage. Assur-rab-Amar perdit toutes les conquêtes de Tuklat-pal-Asar au delà de l'Euphrate, et l'empire d'Assyrie ne dut retrouver sa splendeur que sous une autre dynastie, dont le chef établit à Calach sa nouvelle capitale.

II. CALACH. V. ce mot.

1020. Les premiers rois de Calach ne sont connus que par les inscriptions de leurs successeurs, qui en donnent la généalogie. C'est d'abord Bel-kat-irasu, qui paraît être le fondateur de la nouvelle dynastie.

1010. Puis vient un Salman-Asar II (*Salmanu-ris*), l'arrière-petit-fils du fondateur de Calach.

990. Ensuite, nous trouvons Irib-Adad, qui paraît être le prédécesseur de Assur-idin-akhi.

950. Assur-idin-akhi.

930. Assur-dan-II Ier, arrière-grand-père d'Assur-nasir-habal.

qu'au pays du Liban, vers la grande mer du Soleil couchant. Au N., il envahit les provinces du pays de Nairi, situées aux sources du Tigre et de l'Euphrate. Au S., il s'avança depuis les rives du Zab jusqu'au pays de Kar-Dunias, dans la Chaldée inférieure.

857. Salman-Asar III (*Salmanu-bar*), fils du précédent, habitait d'abord El-Assur ; mais Calach fut sa résidence préférée, car son histoire tout entière est écrite sur les murs de son palais et sur un obélisque qui mentionne le sommaire de trente et une campagnes. Bien qu'il ne soit pas cité dans la Bible, il est question, dans ses inscriptions, de la défaite d'Achab.

829. Assur-dan-Il, auquel les Assyriens ont fait une place dans le canon des rois, n'était en réalité qu'un fils rebelle, parvenu, pendant les dernières années du règne de son père, à usurper le titre de roi et à se faire reconnaître avec ce titre dans certaines provinces, tandis que Ninive et Calach étaient restées fidèles à Salman-Asar ; à la mort de ce dernier, l'empire

Assur-nasir-habal.
(British Museum.)

Juifs ; au S., il poussa la guerre avec une grande énergie, car la Chaldée, inquiète, appela la Susiane à son secours.

809. Adad-nirar, son fils, le constructeur du palais sud de l'enceinte royale de la ville de Calach, a étendu et consolidé les conquêtes de ses prédécesseurs. Le nom de *Sammuramat*, l'épouse du palais, a fait penser à celui de Sémiramis ; il n'y a aucun rapport entre l'épouse d'Adad-nirar et la fabuleuse reine de la legende grecque.

780. Le roi suivant est Salman-Asar IV (*Salmanu-bar*).

770. Assur-dan-Il II n'a pu régner que dix-huit ans.

751. Assur-Nirar ne paraît pas avoir été un prince très belliqueux. Son règne n'est chargé que de deux expéditions militaires, dirigées vers le pays de Nairi. Pendant la dernière année de son règne, une insurrection éclata dans la ville de Calach.

744. On arrive ainsi au règne de Tuklat-pal-Asar II (v. ce mot), le Teglathphalasar de la Bible : alors, les dates prennent une précision indiscutable. Tuklat-pal-Asar II monta sur le trône d'Assyrie, le treizième jour du mois *ai* (avril-mai), [744 av. J.-C.]. Ce fut un prince habile et belliqueux ; malgré des troubles qui éclatèrent sur différents points, non seulement il parvint à rétablir l'ordre dans son empire, mais encore il maintint les conquêtes de ses prédécesseurs, et s'avança dans la Chaldée jusqu'au pays de Kar-Dunias, mit sous sa dépendance Babylone, Borsippa, Katha, Kisik et toute la Mésopotamie inférieure. Il ajouta à ses titres celui de « roi de Babylone », et mourut au mois *tébet* (décembre-janvier), après avoir régné dix-huit ans en Assyrie, la deuxième année de son règne à Babylone.

726. Salman-Asar IV (*Salmanu-bar*) lui succéda. C'est le Salmanasar de la Bible ; il a régné cinq ans sur le royaume d'Assyrie et d'Akkad, et mourut au mois *tébet* (décembre-janvier), le douzième jour. Son court règne a été illustré par le siège de Samarie, dont il ne vit pas la fin.

III. NINIVE. V. ce mot.

721. Sargon (Sar-kin), d'après la liste assyrienne, monta sur le trône de Ninive, le jour de la mort de son prédécesseur. Nous devons remarquer que Sargon est le fondateur d'une nouvelle dynastie, qui a régné sur l'Assyrie jusqu'à la chute de Ninive et de l'empire. Sargon ne se rattache pas par sa naissance à la dynastie précédente ; aucun document ne fait connaître ses ancêtres. Sargon demeurait d'abord à Calach. Ninive avait subi déjà une destruction dont on ignore la date et la cause ; il se songea pas à la restaurer, et, quand il voulut quitter Calach, il alla fonder une ville nouvelle dans la plaine de Maganubba, à 20 kilomètres au N. de Ninive, et il lui donna son nom, Dur-Sarkin. Cet endroit porte aujourd'hui le nom de Khorsabad, et c'est là qu'on a trouvé toute l'histoire de Sargon. Ce prince a suivi avec succès la politique de conquête de ses prédécesseurs, et poursuivi cette série de guerres interminables nécessitées par les soulèvements continuels des pays soumis. Sargon mourut assassiné par un nommé Bel-Kaspal, le douzième jour du mois tébet (décembre-janvier) de l'année de Pakar-Bel (704 av. J.-C.).

704. Sennachérib, son fils, lui succéda. Sennachérib ne s'est pas écarté de la politique de son père : il a soumis définitivement la Chaldée, il a maintenu sous sa dépendance les petits États du bord de la mer, et il vint assiéger Ezéchias dans Jérusalem ; il avait déjà soumis quarante-quatre villes dépendant du royaume de Juda, lorsqu'il leva le siège, sans que les inscriptions, pas plus que la Bible ou Hérodote, donnent un motif sérieux de cette retraite.

Sennachérib a régné vingt-trois ans. Toutes les sources de l'histoire s'accordent à dire, comme les inscriptions, qu'il mourut assassiné par *deux* de ses fils.

690. Le fils aîné de Sennachérib avait été nommé roi de Babylone, et les deux assassins avaient pris la fuite sans recueillir le fruit de leur forfait. Le troisième et quatrième fils de Sennachérib, Assarhaddon (Assur-akhi-idin) monta sur le trône. Ce prince est connu par la Bible, par les auteurs grecs, et l'histoire de son règne est longuement racontée par les inscriptions. Assarhaddon a maintenu avec une grande fermeté les conquêtes de son père. L'Arabie s'étant révoltée, il la fit rentrer dans le devoir ; il reçut la soumission de la reine, et mit à sa place une de ses favorites, nommée Tabouya. Assarhaddon est le premier prince assyrien qui ait pénétré victorieusement en Égypte, et qui ait pu ajouter à ses titres celui de « roi d'Égypte et d'Éthiopie ». Assarhaddon, atteint d'une maladie grave, abdiqua en faveur de son fils, Assur-bani-pal, en se réservant la souveraineté de Babylone, où il continua de régner jusqu'à sa mort, qui eut lieu deux ans après.

667. Assur-bani-pal habitait Ninive, dans le palais commencé par Sennachérib, son grand-père, et qu'il termina, en lui donnant une grande splendeur. C'est là que l'art assyrien se montre dans toute la perfection ; c'est là que se sont trouvés réunis les documents qui servent à éclairer d'un jour si inattendu toute l'histoire assyro-chaldéenne, dans une immense bibliothèque que les scribes d'Assur-bani-pal avaient formée sous sa direction, et dont on a recueilli de si nombreux débris. Assur-bani-pal a maintenu toutes les conquêtes de son prédécesseur, malgré une formidable insurrection suscitée par son frère, qu'il avait nommé roi de Babylone ; elle éclata en Chaldée, et il alla en poursuivre les fauteurs jusqu'au pays d'Élam, qu'il soumit à son empire. Quelques savants ont voulu identifier Assur-bani-pal au Sardanapale des Grecs ; mais rien n'est venu jusqu'ici justifier cette hypothèse.

Assur-bani-pal n'est pas le dernier souverain d'Assyrie ; on cite après lui plusieurs rois, sur le règne desquels on n'a, toutefois, que peu de détails : c'est d'abord Assur-edil-ani, qui se dit fils d'Assur-bani-pal et petit-fils d'Assarhaddon ; puis un autre souverain, Bel-zikir-iskun, dont on ne connaît pas la généalogie, mais qui se dit encore roi d'Assyrie. Le silence se fait alors sur les temps troublés qui ont précédé la chute de Ninive et la destruction du grand empire d'Assyrie.

La civilisation de la haute Asie semble avoir pris naissance en Chaldée, dans la Mésopotamie inférieure, et s'être propagée en remontant le cours du Tigre et de l'Euphrate.

— *Religion.* Le principe religieux repose sur un polythéisme très compliqué, au sommet duquel on distingue Assur, le dieu spécial de l'Assyrie, et qui ne se retrouve pas dans le panthéon chaldéen. Au-dessous d'Assur, on distingue un certain nombre de divinités, dont on ne peut déterminer la hiérarchie.

Le culte comprend des prières, des hymnes, des sacrifices. Les débris de la bibliothèque de Ninive ont conservé de nombreuses formules de prières, et nous ont appris en quoi consistaient les sacrifices : on immolait principalement des bœufs, des moutons, des chèvres. Il paraît que les sacrifices humains n'ont pas été inconnus à une certaine époque, particulièrement en Chaldée ; des monuments semblent en avoir conservé la tradition.

La religion n'a pas été exempte de superstitions ; il est même assez difficile de préciser la limite qui l'en sépare. La magie a pris, dans tous les cas, une place importante dans les croyances populaires.

— *Politique.* Le gouvernement était, en Assyrie, l'expression d'une théocratie militaire absolue. Les rois tiennent directement leur pouvoir des dieux, « qui les ont formés dans le sein de leurs mères pour régner sur les hommes et les soumettre à leur puissance ». La guerre n'avait d'autre but que d'accroître la puissance royale et le triomphe d'Assur ; elle devenait ainsi une nécessité continuelle. Le souverain commandait presque toujours en personne, et poursuivait la victoire avec persévérance et férocité. Aussi la terreur qu'inspirait l'approche de l'envahisseur suffisait quelquefois pour assurer la soumission des villes et des provinces. Malheur, en effet, aux localités qui avaient des velléités de résistance : elles étaient livrées aux flammes ; quant aux habitants, ils étaient passés au fil de l'épée, ou transportés en esclavage dans des contrées lointaines. « J'ai fait construire, dit un roi d'Assyrie, un mur devant la grande porte de la ville, et j'y ai fait *murer* des captifs ; j'en ai fait écorcher vivants un certain nombre en ma présence, et j'ai fait étendre leur peau sur le mur ; d'autres ont été mis en croix ou sur des pals ; les créneaux de la ville ont été couronnés avec des têtes des vaincus, et j'ai fait avec leurs corps des guirlandes autour des remparts. »

— *Art.* L'art avait atteint, sous Assur-bani-pal, un haut degré de perfection. L'architecture revêt moins d'individualité et de variété que la sculpture ; c'est toujours une série de grandes salles et de couloirs qui répondent aux exigences traditionnelles des princes de ces contrées. Il y a d'abord les appartements de réception ; puis les appartements particuliers du prince, avec son harem ; enfin, les *communs*, pour le logement des gardes, des gens de service, des chars et des animaux. La sculpture était répandue à profusion, à l'extérieur et à l'intérieur du palais. Aux portes, de grands tableaux ailés semblaient veiller à la garde du prince ; puis des figures colossales, empruntées surtout à la mythologie, continuaient la décoration extérieure. A l'intérieur, se déroulaient les épisodes des principales victoires du prince, puis ses chasses, et quelquefois les détails de la construction du palais. Ces épisodes couvraient souvent plusieurs kilomètres de murailles. Il est évident qu'une telle entreprise ne pouvait être l'œuvre d'un seul artiste. On sent, cependant, qu'il y avait une direction unique qui présidait à l'ensemble. Le maître se chargeait des scènes principales, et il imposait un pouvoir à des artistes subalternes, qui devaient compléter la décoration. En général, les figures se présentent de profil ; l'œil, taillé dans le nez, donne un aspect particulièrement étrange aux physionomies, et on est porté à croire, au premier abord, que l'artiste n'exécute que des sujets de convention ; mais, avec un peu d'attention, on s'aperçoit bientôt que le maître a su distinguer les individualités, les vainqueurs des vaincus, et, parmi ceux-ci, les différentes races : Égyptiens, Syriens, Juifs ou Hétéens, ont tous un type particulier. C'est surtout dans la représentation des figures royales qu'on peut juger avec quelle recherche de la vérité l'artiste a essayé de rendre leurs traits. Ce sont de véritables portraits.

La manière dont les animaux sont représentés n'est pas moins remarquable : dans certaines grandes chasses où le souverain combat les fauves, les lions sont toujours représentés avec un grand talent. La *Lionne mourante* (bas-relief d'Assur-bani-pal) peut être considérée, à toutes les époques, comme un véritable chef-d'œuvre. Les chevaux, les bœufs, les chèvres et les moutons sont généralement très soignés, et d'une grande vérité. Les arbres laissent beaucoup à désirer, et le paysage manque absolument de perspective.

La peinture intervenait fréquemment dans la décoration ; les bas-reliefs étaient souvent enduits de couleurs ; l'emploi des briques émaillées entrait pour beaucoup dans la décoration, et produisait des effets dont on a pu admirer les heureuses combinaisons.

Le travail des pierres précieuses et des métaux avait de nombreuses applications, dont on admire encore la perfection. Enfin, on peut également se rendre compte de la richesse de l'ameublement des demeures princières. On employait le bronze damasquiné d'or pour le trône des rois, et des meubles précieux étaient incrustés d'ébène et d'ivoire, tandis qu'aux grandes baies on suspendait de magnifiques draperies, pour en achever la décoration.

— *Science.* La science était à la hauteur de ces merveilles. On peut cependant penser qu'elle devait être relativement à notre époque, quand on songe que les grands principes des sciences exactes, en mathématiques et en astronomie, avaient été posés en Chaldée plus de trente siècles avant notre ère, et s'étaient développés avec une marche lente, mais sûre, qui n'a été arrêtée, au VIIe siècle que par la chute de l'empire assyrien.

— BIBLIOGR. Les études assyriennes ont pris un développement si considérable, que nous sommes obligés de nous restreindre ici, et d'indiquer seulement les principaux ouvrages de ceux qui ont fait les premières découvertes : Botta, *Monument de Ninive, découvert et décrit par P.-E. Botta, mesuré et dessiné par G. Flandin* (Paris, 1847-1850) ; Place, *Ninive et l'Assyrie* (Paris, 1866-1869) ; Layard, *Nineveh and its remains* (Londres, 1849) ; *Discoveries in the ruins of Nineveh* (Londres, 1851-1853) ; *Inscriptions in the cuneiform characters from Assyrian Monuments* (Londres, 1851) ; G. Smith, *Assyrian Discoveries* (Londres, 1855) ; H. Rawlinson, *Memoir of the Babylonian and Assyrian Inscriptions* (Londres, 1851) ; Rawlinson, Norris, G. Smith, T. Pinches, *the Cuneiform Inscriptions of Western Asia* (Londres, 1861-1884) ; Oppert, *Expédition scientifique en Mésopotamie* (Paris, 1858-1863) ; *Histoire des empires de Chaldée et d'Assyrie ; Extrait des annales de philosophie chrétienne* (1865) ; Menant, *Annales des rois d'Assyrie* (1874) ; Lenormant, *Lettres assyriologiques* (Paris, 1871-1880) ; Norris, *Assyrian Dictionary* (les trois premiers volumes sont seuls publiés), (Londres, 1868-70-72) ; Delitzsch, *Assyrian Studies* (1874-1878) ; Delatre, *les Inscriptions historiques de Ninive et de Babylone* (1859), etc.

ASSYRIE (PROVINCE ROMAINE D'). A existé seulement de 115 à 117 ap. J.-C.

ASSYRIEN, ENNE (*in, èn'*) celui, celle qui habite l'Assyrie. — *Les* ASSYRIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à l'Assyrie ou à ses habitants : *Histoire* ASSYRIENNE.

— n. m. Langue parlée par les Assyriens. V. CUNÉIFORME.

ASSYRIOLOGIE (de *Assyrie*, et du gr. *logos*, traité, étude) n. f. Partie de la science qui s'occupe de ce qui se rapporte aux antiquités, à la littérature, à la langue de l'Assyrie.

ASSYRIOLOGUE n. m. Celui qui s'occupe d'assyriologie.

AST (George-Antoine-Frédéric), érudit et philosophe allemand, né à Gotha en 1778, mort à Munich en 1841, professa les littératures ancienne à Landshut et à Munich, et devint membre de l'académie des sciences de cette dernière ville et conseiller aulique. Il s'appliqua surtout à développer les idées de Schelling. On cite surtout sa *Vie de Platon* et ses écrits sur ce philosophe, des œuvres duquel il a donné en latin une traduction avec des commentaires. Il a contesté l'authenticité des *Lois* et de plusieurs dialogues.

ASTABÈNE, anc. contrée dépendant de la Perse, s'étendant le long de la mer Caspienne ; auj. le *Daghestan*.

ASTABORAS, nom ancien du Tacazzé, ou Atbarah, rivière de l'Éthiopie, confluant avec le Nil près de Méroé.

ASTACIDÉS (*ass* — rad. *astacus*, écrevisse) n. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, renfermant les formes qui, comme l'écrevisse et le homard, ont les pattes de la première paire antérieure armées de pinces didactyles. Genres principaux : *homard, écrevisse* (astacus). — *Un* ASTACIDÉ.

ASTACUS (*ass, kuss* — gr. *astakos*, écrevisse) n. m. Nom scientifique de l'écrevisse. V. ÉCREVISSE.

ASTACUS, ville de l'anc. Asie Mineure (Bithynie), sur le golfe Astacenus, non loin de Nicomédie (Ismid) ; détruite par Lysimaque. — Ville maritime de l'anc. Grèce (Acarnanie).

ASTACUS, fils de Neptune et de la nymphe Olbie, donna son nom à la colonie mégarienne qui fonda Astacus, en Bithynie.

ASTACUS (*ass, kuss*), un des noms de la constellation du Cancer.

ASTAFFORT, ch.-l. de cant. (Lot-et-Garonne), sur le Gers, arrond. et à 19 kilom. d'Agen ; 2.059 hab. Ch. de f. Midi. — Le cant. a 8 comm. et 7.548 hab.

ASTAPA, ville de l'anc. Espagne (Bétique). Les habitants, assiégés par les Romains, se firent tuer jusqu'au dernier, après avoir allumé un immense bûcher sur lequel ils avaient placé femmes, vieillards et enfants. Auj. la ville de *Estepa la Vieja* (prov. de Séville).

ASTAPUS ou **ASTUSAPES**, nom anc. du Nil Bleu ou Bahr-el-Azrak, en Éthiopie.

ASTARAC (comté n'). Ce comté, pays du dép. du Gers, est le plus ancien démembrement du *pagus Fidentiacus* (ou Fezensac). Il fut donné en apanage, au xe siècle, à Arnaud, troisième fils de Garcias-Sanche, dit « Courbé », duc de Gascogne, dont les descendants portèrent le titre de *comtes* D'ASTARAC, pendant dix-huit générations. Le comté d'Astarac suivit ensuite la fortune de la maison de Foix. Au XVIIIe siècle, l'Astarac forma une des cinq élections de la généralité d'Auch. (Les habitants de l'Astarac sont dits *Astaraquois*.)

ASTA REGIA, ville ruinée de l'anc. Bétique (Espagne), près de Jerez. Victoire du préteur Caius Atinius sur les Lusitaniens (136 av. J.-C.).

ASTAROTH, petite ville de la Palestine, comprise dans la demi-tribu de Manassé, au delà du Jourdain, pays de Basan.

ASTAROTH. Myth. syr. Autre nom d'ASTARTÉ. V. ce nom. — Astron. Un de noms de la planète Vénus.

ASTARRITA (Janvier), compositeur de musique, né à Naples en 1749, mort dans les premières années du XIXe siècle. Il a composé une vingtaine d'opéras, oubliés aujourd'hui. Celui de *Circé et Ulysse* eut un succès prodigieux. Son inspiration était aimable, mais sans originalité, et son orchestre était trop grêle.

ASTARTÉ. Ce nom désigne la déesse adorée chez tous les peuples sémitiques, et qui s'appelait chez les Phéniciens *Istar*, chez les Arabes *Athtar*, chez les Phéniciens et les Hébreux *Astoret*.

— ENCYCL. Astarté était une divinité sidérale et constamment associée à Baal. Peuê-Baal « face de Baal », Selem-Baal (Salambô, « image de Baal »), sont des épithètes qui lui sont souvent données, et ces épithètes deviennent à leur tour de véritables noms propres. Étant à la fois Vénus et la Lune, elle est considérée tour à tour comme une déesse vierge et une déesse mère. De là, dans son culte, des cérémonies et des actes symboliques qui se transformaient aisément en scènes de débauche, aboutissant à des excès sanguinaires et cruels. Comme Baal, elle a été souvent honorée par des sacrifices humains, surtout par des holocaustes d'enfants. On retrouve dans le culte de l'Aphrodite grecque les principaux traits de celui d'Astarté. Il est même probable que le nom de Aphrodite (« Astoret », « Aphtoret », « Aphrodite ») et celui d'Amphitrite (Amphtoret) ne sont que des altérations du nom de « Astarté ».

Astarté phénicienne (Louvre).

ASTARTÉE (*ass* — de *Astarté*, nom myth.) n. f. Bot. Genre de myrtacées, renfermant des arbrisseaux de la terre de Van-Diémen.

— Moll. Genre de mollusques lamellibranches, à coquille équivalve, close, comprimée, épaisse et ornée de sillons ou de stries concentriques, à dents latérales rudimentaires, à manteau muni d'un bord lisse ou légèrement frangé, et à orifice branchial à bord saillant. On ne connaît actuellement qu'une vingtaine d'espèces, habitant les mers glaciales.) ‖ On écrit aussi ASTARTE (masc.).

— Paléont. Les *astartées* fossiles débutent dans le silurien ; elles sont très nombreuses dans les dépôts secondaires, et caractérisent l'*étage astartien*.

ASTARTIEN (*ass* — de *astartée*, nom de mollusque) n. m. Nom donné à la partie supérieure de l'étage corallien ou séquanien. Ce terrain est caractérisé par le *calcaire à astartées*.

ASTASIÉS (*ass* — du gr. *a* priv., et *stasis*, station, parce qu'on ne savait où placer exactement ces êtres) n. m. pl. Groupe de protozoaires flagellates, renfermant les euglènes et formes voisines. — *Un* ASTASIÉ.

Astata (gr. 2 fois).

ASTATA (*ass* — du gr. *astatos*, inquiet) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des crabronidés, renfermant de petites formes ravisseuses, réparties dans les cinq parties du monde, et qui approvisionnent leurs terriers avec de petites blattes, des pentatomes, des mouches.

ASTATHE (*ass* — du gr. *a* priv., et *stathês*, stable) n. f. Nom donné par Hartig à la couche de cellulose la plus interne des cellules végétales, qui se gonfle le plus sous l'action de l'acide sulfurique. (Ce terme est actuellement abandonné des botanistes.)

ASTATIENS (*ass, in* — du gr. *astatos*, inconstant) n. m. pl. Hérétiques du IXe siècle qui soutenaient les erreurs des manichéens, et que l'on confond, suivant les pays, avec les Bohémiens, Égyptiens, Gitanos, etc. — *Un* ASTATIEN.

ASTATIQUE (gr. *astatikos*, même sens ; de *a* priv., et *istêmi*, je suis immobile) adj. Mobile, sans fixité.

— *Système astatique*, Corps ou système de corps présentant l'état d'équilibre indifférent. V. ÉQUILIBRE.

— Encycl. *Aiguilles astatiques.* Ces aiguilles servent à découvrir dans les corps de très faibles actions magnétiques, qui ne pourraient pas être mises en évidence par des aiguilles ordinaires, soumises à la force magnétique de la terre. La disposition la plus fréquemment employée consiste à prendre deux aiguilles égales, également aimantées, et à les fixer parallèlement et horizontalement par leur milieu à un fil vertical de cuivre, suspendu à un fil de soie, en ayant soin de placer le pôle nord d'une des aiguilles en regard du pôle sud de l'autre.

Aiguilles astatiques.

Astbury (J.), industriel anglais, né en 1678, mort en 1743. Il perfectionna la fabrication de la poterie, et employa le premier la terre de pipe pour la confection de la vaisselle de cuisine.

Aste (*asst'* — corrupt. de *haste*, du lat. *hasta*, lance) n. m. Hampe, manche de certains outils : Aste *de gaffe.* Aste *de faubert.* (N'est usité que sur les bords de la Méditerranée.) ‖ Dans la marine ancienne, synonyme de hampe. ‖ Dans la galère du XVIe siècle, l'aste de bandière est le bâton de pavillon. ‖ On écrit aussi, et mieux, haste.

Aste (*asst'* — du lat. *hasta*, lance) n. f. Branche à fruit conservée plus ou moins longue sur la vigne, dite aussi *courgée, vinée, pleyon, archet, sautelle, flèche, tiret*, etc.

Astéisme (*ass, iss* — gr. *astéismos*, urbanité; de *astu*, ville) n. m. Ironie délicate et ingénieuse par laquelle on déguise la louange ou la flatterie sous l'apparence du blâme et du reproche : *Boileau, dans* le Lutrin, *donne un bel exemple d'*astéisme, *quand la Mollesse personnifiée, sous prétexte de se plaindre de Louis XIV, en fait un éloge magnifique.* (Beauzée.)

Astélie (*ass* — de *astel*, n. pr.) n. f. Genre qui a donné son nom au groupe des *astélées* et comprenant des herbes de Van-Diémen et de la Nouvelle-Zélande, des îles Sandwich et de l'Amérique antarctique, qui vivent en parasites sur les troncs d'arbres.

Astell (Marie), savante anglaise, née à Newcastle en 1668, morte à Chelsea en 1731. Elle était fort instruite dans la théologie, les mathématiques et les langues. On connaît surtout d'elle les ouvrages suivants : *Essai de défense du sexe féminin* (Londres, 1696); *Réflexions sur le mariage* (Londres, 1700).

Astelme (*ass* — du gr. *a* priv., et *stelma*, ceinture) n. f. Syn. de helipterum.

Astemio (Laurent). V. Abstemius.

Astemme (*ass* — du gr. *a* priv., et *stemma*, couronne, bandeau) n. m. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionidées, indigènes du Pérou.

Asten (Frédéric-Emile n'), astronome allemand, né à Cologne en 1842, mort à Saint-Pétersbourg en 1878. Il étudia la philosophie et l'astronomie à l'université de Bonn, sous la direction d'Argelander. Il publia une dissertation sur la comète de 1858 (comète de Donati), et s'occupa ensuite d'études sur les astéroïdes Terpsichore et Diane, sur les comètes, etc. Il entreprit, en collaboration avec Becker, de calculer les éphémérides de la comète d'Encke, dont il a déterminé à nouveau les éléments. Ses recherches le menèrent aux résultats suivants : la masse terrestre augmente et, par suite, aussi la parallaxe solaire; la masse de Jupiter et de Mercure diminue, ainsi que l'excentricité des orbites cométaires, ce qui confirme l'hypothèse d'Encke sur un milieu résistant.

Astéphananthe (*ass* — du gr. *a* priv.; *stéphanos*, couronne, et *anthos*, fleur) n. f. Syn. de cieca, section du genre *passiflore*.

Astéphane (*ass* — du gr. *a* priv., et *stéphanos*, couronne) n. m. Genre de asclépiadacées, renfermant des sous-arbrisseaux volubiles de l'Afrique australe, de Madagascar et de l'Amérique.

Aster (*stèr* — du gr. *astèr*, astre) n. m. Genre de composées, tribu des *astéroïdées*, dont plusieurs espèces sont cultivées dans les parterres.

Aster (bot.).

— Encycl. Le genre *aster* doit son nom à ses fleurs élégamment radiées et ressemblant à des étoiles. Il présente les caractères suivants : involucre hémisphérique à folioles lâchement imbriquées sur plusieurs rangs; réceptacle nu, plan, parsemé d'alvéoles à bords dentés; capitules radiés à fleurons hermaphrodites, à demi-fleurons femelles ou neutres; akènes oblongs. Parmi les plantes que renferme le genre aster, nous citerons : l'*aster de Chine*, qui renferme de nombreuses variétés et qui est connu sous le nom de *reine-marguerite*.

Aster (*stèr*) ou **Astérique** n. m. Instrument à quatre pieds et surmonté d'une croix que les prêtres de l'Eglise grecque placent au-dessus du pain consacré pour maintenir à distance le voile qui le recouvre. Il symbolise l'étoile des Mages.

Aster (liturg.).

Aster d'Amphipolis, archer grec qui, au siège de Méthone, creva l'œil de Philippe de Macédoine. Il avait offert ses services à Philippe, auquel il se vantait de ne jamais manquer un oiseau dans son vol : « Je t'emploierai, avait répliqué Philippe, quand je ferai la guerre aux étourneaux. » La raillerie piqua au vif l'habile tireur, qui se jeta dans Méthone, alors assiégée par le roi, et lança contre lui une flèche sur laquelle il avait écrit ces mots : « A l'œil droit de Philippe! » La flèche alla frapper le but. Philippe la fit renvoyer à l'archer, avec cette inscription : « Si Philippe prend la ville, Aster sera pendu. » Et il tint parole.

Aster Ernest-Louis n'), général prussien, né à Dresde en 1778, mort à Berlin en 1855. Servit dans l'armée saxonne, puis en Prusse, devint commandant de Coblentz en 1827, et s'occupa surtout, depuis, de travaux de fortification. — Son frère, Charles-Henri **Aster**, né à Dresde en 1782, mort dans cette ville en 1855, officier général au service de la Saxe, a laissé, notamment : *Système de la guerre de fortification* (Dresde, 1812).

Asterabad ou **Astrabad**, très anc. ville de Perse (Mazendéran), près d'une baie de la mer Caspienne, à 130 kilom. N.-E. de Téhéran; 8.000 hab. Sa fondation paraît remonter à l'époque où le culte de Zoroastre dominait en Perse; elle fut ruinée par Tamerlan. La province du même nom, arrosée par le Gourghèn, possède environ 80.000 hab. Fabriques d'étoffes de soie et de laine.

Astéracanthe (*ass* — du gr. *astèr, éros*, astre, et *akantha*, épine) n. f. Bot. Genre d'*acanthacées*, ayant pour type l'*astéracanthe à longues feuilles*, indigène de l'Inde. On trouve une seconde espèce dans l'Afrique tropicale.

— Paléont. Genre de poissons fossiles, fondé sur des piquants dits ichtyodorulithes, trouvés dans le jurassique supérieur et rapportés aux plagiostomes.

Astéracanthion (*ass* — du gr. *astèr, éros*, étoile, et *akanthion*, petite épine) n. m. Genre d'astéries fossiles, dans le terrain silurien.

Astéracées (*ass* — rad. *aster*) n. f. pl. Tribu de plantes de la famille des composées, dans la classification de Brongniart. — *Une* astéracée.

Astérante (*ass* — du gr. *astèr, éros*, étoile, et *anthos*, fleur) n. m. Genre de myrtacées, comprenant une seule espèce, qui croît au Brésil et à la Guyane.

Astère ou **Astérius** (saint), évêque d'Amasée (Pont). On sait seulement qu'il gouvernait son Eglise vers 400, car il parle dans un de ses sermons de la disgrâce et de la mort d'Eutrope. Il reste de lui quelques homélies, qui ont une grande force d'expression et de conviction morale. Mort vers 410.

Astéré, ée (*ass*) adj. Qui ressemble à un aster.
— n. f. pl. Sous-tribu de plantes de la famille des composées, tribu des *astéracées*, dans la classification de Brongniart. — *Une* astérée. *Des* astérées.

Astérelle (*ass* — du gr. *astèr, éros*, astre) n. f. Syn. de heboulie.

Astéréomètre (*ass* — du gr. *astèr, éros*, astre, et *métron*, mesure) n. m. Autref., Instrument destiné à calculer le lever et le coucher des astres. ‖ On dit aussi astrophanomètre, et astéromètre.

Astéréométrie (*ass* — rad. *astéréomètre*) n. f. Art de calculer le lever et le coucher des astres.

Astéréométrique (*ass*) adj. Qui a rapport, qui appartient à l'astéréometrie.

Asteria, fille de Cœus et de Phébé, sœur de Latone et mère d'Hécate; fut aimée de Jupiter, qui, ne pouvant vaincre sa résistance, la métamorphosa en caille. Elle se précipita ensuite dans la mer, où elle devint l'île de Délos.

Astériadés (*ass*) n. m. pl. Famille d'échinodermes de l'ordre des stellérides, renfermant les étoiles de mer réparties dans les genres : *astérie* (astérias), *heliaster, pycnopodia, stichaster*, etc. — *Un* astériadé.

Astérides ou **Astéroïdes** (*ass* — de *astérie*, et du gr. *eidos*, ressemblance) n. m. pl. Classe d'échinodermes renfermant les formes pentagonales ou étoilées vulgairement nommées *étoiles de mer* ou *astéries*. — *Un* astéride (ou astéroïde).

— Encycl. Les nombreuses espèces de cette classe apparaissent dès l'époque diluvienne et ont aujourd'hui des représentants dans toutes les mers du globe. Les astérides se divisent en deux ordres : *stellérides*, et *ophiurides*. V. ces mots.

Astérie n. f. ou **Asterias** (*ass*) n. m. Zool. Genre d'échinodermes stellérides, famille des *astériadés*, renfermant de nombreuses espèces d'étoiles de mer, répandues dans presque toutes les mers du globe : *asterias glacialis* (mers d'Europe); *asterias rubens* (mer du Nord), etc.

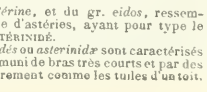
Astérie.

— Minér. Espèce d'opale qui présente au soleil le phénomène de l'astérisme.

— Phys. Point étincelant que l'on observe quelquefois dans une masse de cristal, frappée par un rayon lumineux. Si un rayon tombe sur une lame de cristal taillée perpendiculairement à l'axe, il peut produire, dans l'intérieur de la lame, une image d'une étoile plus ou moins brillante, à laquelle on a donné le nom de *astérie*. Babinet a observé que ce phénomène ne se manifeste qu'avec des lames cristallines dont la transparence est troublée par des stries régulières, dissimulées dans leur masse; et il l'a expliqué par le jeu de la lumière réfléchie à la surface de ces rayures.

— *Calcaire à astéries.* Géol. Etage formant la base du stampien (partie supérieure de l'étage tongrien) et composé d'un calcaire grossier contenant d'innombrables articulations d'astéries. Ce calcaire est exploité dans la Gironde : à Lorouet, à Saint-Macaire.

Astérine (*ass* — dim. de *astérie*) n. f. Genre de stellérides, famille des *asterinidés*, à corps plat en dessous et bombé en dessus. Les bras sont tellement courts que le corps devient pentagonal. L'espèce principale du genre est l'*asterina gibbosa*.

Astérinées (*ass*) n. f. pl. Sous-tribu de plantes de la famille des composées, tribu des *astéroïdées*, ayant pour type le genre *aster*. — *Une* asterinée.

Astérinidés (de *astérine*, et du gr. *eidos*, ressemblance) n. m. pl. Famille d'astéries, ayant pour type le genre *astérine*. — *Un* astérinidé.

— Encycl. Les *astérinidés* ou *asterinidæ* sont caractérisés par un corps pentagonal muni de bras très courts et par des plaques disposées ordinairement comme les tuiles d'un toit.

Astério (*ass*) n. m. Un des noms de la constellation des *Chiens de chasse*.

Astérion (*ass* — n. m. Point situé à la rencontre de l'occipital, du pariétal et de la portion mastoïdienne du temporal, en des trois sutures qui en partent.

Astérique (*ass*) adj. Qui présente les phénomènes de l'astérisme. *Substances* astériques.

Astériscie (*ass, riss*), n. f. Genre de plantes de la famille des ombellifères, herbe vivace, très glabre, propre au Chili.

Astériser (*ass* — rad. *astérisque*) v. a. Faire précéder ou suivre d'un astérisque : Astériser *une note, une phrase.* Astériser *un nom.* (Peu usité.)

Astérisme (*ass, riss* — du gr. *astèr, éros*, astre) n. m. Astron. Nom donné à chacune des figures arbitraires qu'on suppose dessinées sur le ciel et auxquelles on rapporte les étoiles qui s'y trouvent comprises. C'est le syn. de constellation.

— Phys. Phénomène de lumière offert par quelques minéraux qui laissent apercevoir une étoile lumineuse dans leur masse. V. astérie.

Astérisque (*ass, riss* — du gr. *astèr, éros*, étoile) n. m. Signe en forme d'étoile (*), que l'on emploie avec ou sans parenthèses, pour indiquer un renvoi, une suppression, une lacune, etc. : *Les notes sont indiquées par des chiffres ou des* astérisques. ‖ S'emploie aussi à la suite de l'initiale d'un nom propre qu'on ne veut pas écrire complètement.

Astérisque (*ass, riss* — du gr. *astèr, éros*, étoile) n. m. Genre de plantes de la famille des licheas, ainsi nommé à cause de la forme et de la disposition de ses fleurs.

Astérite (*ass* — du gr. *aster, éros*, astre) n. f. Madrépore agatisé; pierre rayonnée ou en forme d'étoile.

Astérius, rhéteur grec du IVe siècle de notre ère. Il enseignait en Galatie. Il embrassa le christianisme, puis retourna à la loi païenne, et finit par adopter l'arianisme. Il a composé de nombreux écrits, dont il ne subsiste rien qu'un commentaire sur le psaume IVe.

Asternal, ale, aux (*ass* — du gr. *a* priv., et *sternon*, poitrine) adj. Se dit des cinq dernières paires de côtes ou *fausses côtes* qui ne s'articulent point avec le sternum.

Asternie (*ass* — du gr. *a* priv., et *sternon*, poitrine) n. f. Absence de sternum.

Astérocarpe (*ass* — du gr. *astèr, éros*, astre, et *karpos*, fruit) n. m. Bot. Syn. de pterocelastre.
— Genre de plantes, de la famille des célastrinées.

Astérocéphale (*ass* — du gr. *astèr, éros*, astre, et *kephale*, tête) n. m. Section du genre scabieuse.

Astérochète (*ass, kè* — du gr. *astèr, éros*, astre, et *khaité*, chevelure) n. f. Genre de plantes de la famille des cypéracées, originaires du cap de Bonne-Espérance, de l'Afrique méridionale, des Moluques et de l'île Maurice.

Astéroderme (*ass* — du gr. *astèr, éros*, astre, et *derma*, peau) n. m. Genre de poissons plagiostomes, famille des rajidés, formant passage entre les raies et les requins, fossiles dans les schistes de Solenhofen.

Astéroïde (*ass* — du gr. *astèr, éros*, astre, et *eidos*, aspect) n. m. Astr. Nom sous lequel on désigne les petites planètes, visibles seulement au télescope, circulant entre Mars et Jupiter. (Le mot *astéroïde* est employé quelquefois pour désigner un des météores du ciel : aérolithes, bolides, étoiles filantes, etc.)

— Méd. Petite tache blanche et opaque, en forme d'étoile, qui se montre sur la cornée transparente.

— Zool. V. astérides.

— Encycl. Astr. Les anciens appelaient *planètes* (astres errants) des astres qu'ils voyaient, comme la lune et le soleil, se déplacer à travers les constellations du zodiaque; c'étaient Mercure, Vénus, Mars, Jupiter et Saturne. Si l'on y ajoute la terre, elle-même une planète, et si l'on prend sa distance au soleil pour unité, les distances respectives de ce dernier aux astres énumérés peuvent être représentées par les nombres

0,39 0,72 1,00 1,52 5,20 9,54.

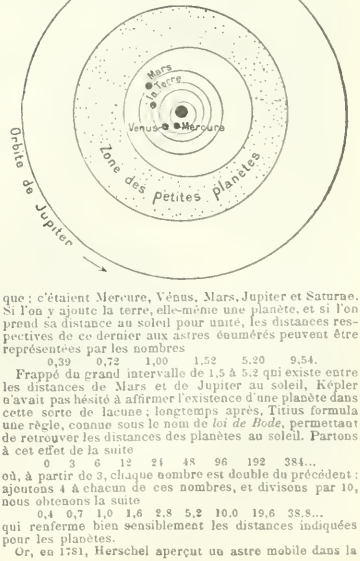

Frappé du grand intervalle de 1,5 à 5,2 qui existe entre les distances de Mars et de Jupiter au soleil, Képler n'avait pas hésité à affirmer l'existence d'une planète dans cette sorte de lacune; longtemps après, Titius formula une règle, connue sous le nom de *loi de Bode*, permettant de retrouver les distances des planètes au soleil. Partons à cet effet de la suite

0 3 6 12 24 48 96 192 384...

où, à partir de 3, chaque nombre est double du précédent; ajoutons 4 à chacun de ces nombres, et divisons par 10, nous obtenons la suite

0,4 0,7 1,0 1,6 2,8 5,2 10,0 19,6 38,8...

qui renferme bien sensiblement les distances indiquées pour les planètes.

Or, en 1781, Herschel aperçut un astre mobile dans la

constellation des Gémeaux; les calculs de Laplace ont montré que c'était Uranus, qui circule à la distance 19,2 du soleil. Une fois de plus, cette loi empirique était donc vérifiée; existait-il réellement une planète dont la distance au soleil fût 2,8 environ et répondant à la prévision de Képler? Pour le savoir, le baron de Zach et Lalande proposèrent, en 1796, de partager entre plusieurs astronomes un examen systématique et détaillé du zodiaque.

Le premier jour de ce siècle, 1er janvier 1801, Piazzi aperçut Cérès, dont la distance au soleil est bien de 2,8; mais Cérès comble imparfaitement la lacune de la loi de Bode, car son diamètre, le $\frac{1}{15}$ de celui de la terre, n'est que de 800 kilom. environ, tandis que son volume est $\frac{1}{3,000}$ de celui de la terre. Olbers, en 1802, trouve une seconde planète, Pallas, à la même distance 2,8 du soleil; enfin, Harding et Olbers, en 1804 et 1807, découvrent encore deux astres analogues, Junon et Vesta.

En 1845 et 1847, Henckc aperçut deux nouvelles planètes, Astrée et Hébé; et depuis, les découvertes se sont succédé sans interruption, si bien que l'on en connaît aujourd'hui plus de 400. Les planètes dites *astéroïdes*, ou *planètes télescopiques*, forment un espèce d'anneau, et leur ensemble comble le vide indiqué par loi de Bode.

Vu les faibles dimensions des astéroïdes, Olbers avait pensé que ce n'étaient sans doute que des fragments d'une planète plus grosse, émiettée par une éruption interne. Cette hypothèse est justement célèbre; mais, malgré son intérêt historique, Newcomb a montré qu'elle doit être abandonnée aujourd'hui, au moins en tant qu'origine commune de tous ces corps.

La nature de ces nouveaux astres ne pouvait être révélée par leurs diamètres apparents; on ne devait les découvrir qu'en relevant leurs positions singulières sur des cartes du ciel tracées à l'avance, travail immense qu'avait entrepris Chacornac jusqu'à la 13e grandeur stellaire et que l'on poursuit actuellement par la photographie. Les plus grosses de ces planètes peuvent avoir 250 kilom. de diamètre, et paraissent des étoiles de 7e grandeur; les mesures photométriques prouvent, d'ailleurs, que le diamètre des plus petites ne doit guère dépasser 20 kilom. Si l'on veut leur attribuer un diamètre moyen de 130 kilom., ce qui est exagéré, et même densité que celle de la terre, il en faudrait 250.000 pour que la somme de leurs masses fût égale au quart de la masse de la terre; or Leverrier a trouvé par le calcul que la masse totale de cet anneau d'astéroïdes ne pouvait surpasser le quart de celle de la terre, limite supérieure encore bien trop élevée, comme nous venons de le voir.

Les mesures photométriques que nous venons de mentionner sont très délicates; en général, l'éclat de ces corps présente de rapides variations, que l'on pourrait attribuer à l'existence de diverses faces réfléchissant inégalement la lumière. Si, avec Olbers et de Littrow, on admet l'hypothèse de fragments ayant une ou plusieurs origines communes, ces variations seraient plus simplement dues à des irrégularités de forme. Goldschmidt avait tenté d'en déduire les durées de leurs révolutions sur elles-mêmes; mais, dans cet ordre d'idées, on ne sait encore actuellement rien de précis sur leurs atmosphères et leurs rotations.

La distance moyenne au soleil d'une de ces petites planètes peut varier de 20,799 à 4,262, ou la durée de leurs révolutions de trois ans à huit ans.

L'excentricité de l'orbite, qui peut approcher de 0,5, est généralement assez forte : 0,125 en moyenne, et l'inclinaison, très prononcée, peut atteindre jusqu'à 35°.

ASTÉROIDÉES (*ass* — du gr. *astêr, éros*, astre, et *eidos*, aspect) n. f. pl. Tribu de plantes de la famille des composées, ayant pour type le genre *aster*. — *Une* ASTÉROÏDÉE.

ASTÉROITE (*ass* — du gr. *astêr, éros*, étoile) n. f. Variété manganesifère d'hédenbergite à structure rayonnée, blanche ou grise, brunissant à l'air.

ASTÉROLASIE (du gr. *astêr, éros*, astre, et *lasios*, velu) n. f. Genre de rutacées, tribu des boroniées, comprenant des sous-arbrisseaux à rameaux arrondis, tomenteux et couverts de poils étoilés. On en connaît dix espèces, toutes australiennes.

ASTÉROMÈTRE (*ass*) n. m. Astron. Syn. de ASTÉRÉOMÈTRE.

ASTÉRONYME (*ass* — du gr. *astêr, éros*, étoile, et *onuma*, nom) n. m. Nom propre remplacé, en typographie, par des étoiles, et étoiles employées pour remplacer ce nom, qu'on ne veut pas faire connaître.

ASTÉROPE (*ass*) n. f. Planète télescopique, n° 233, découverte par Borrelly, le 11 mai 1883. — Une des sept principales étoiles qui composent la constellation des Pléiades.

ASTÉROPE, une des Pléiades, fille d'Atlas, qui eut, de Mars, Œnomaus.

ASTÉROPÉE (*ass* — du gr. *astêr, éros*, étoile, et *poiein*, faire) n. f. Genre de bixacées, comprenant de petits arbres ou des arbrisseaux grimpants, qu'on trouve à Madagascar.

ASTÉROPÉE, une des filles de Pélias.

ASTÉROPHYLLITE (*ass* — du gr. *aster, éros*, astre, et *phullon*, feuille) n. f. Genre de cryptogames vasculaires, classe des équisétinées et ordre des annulariées, qu'on trouve dans les terrains dévonien, carbonifère et permien. Les *astérophyllites* diffèrent des annularia, en ce que les rameaux sont disposés en verticilles, et les feuilles toutes égales.

Astérophyllite.

ASTÉROPTÈRE (*ass* — du gr. *astêr, éros*, astre, et *pteron*, aile) n. m. Bot. Section du genre *keyssera*.

ASTÉROSPERME (*ass, ross* — du gr. *astêr, éros*, astre, et *sperma*, semence) n. m. Bot. Syn. de FÉLICIE.

ASTÉROTE (*ass*) n. f. Espèce de filet très long, formant poche.

ASTÉROTHRIX (*ass* — du gr. *astêr, éros*, astre, et *thrix*, poil, cheveu) n. m. Bot. Section du genre léontodon.

ASTESANO, théologien italien, né à Asti, mort en 1330, auteur d'une *Somme des cas de conscience*.

ASTESANO (Nicolas), calligraphe du xve siècle, né à Asti (Piémont), secrétaire et copiste du duc Charles d'Orléans. La Bibliothèque nationale possède de beaux manuscrits copiés par lui. A la bibliothèque de Grenoble, on conserve aussi le recueil des poésies de Charles d'Orléans, traduites en latin, et qui serait également l'œuvre de ce scribe.

ASTESANO (Antoine), littérateur italien, né en 1412 à Villanuova, près d'Asti, était, dit-on, frère de Nicolas Astesano. Il écrivit en vers latins l'*Histoire d'Asti* (jusqu'en 1342). Ce travail a été inséré dans le recueil de Muratori.

ASTHÉNIE (*ass* — gr. *asthéneia*, faiblesse) n. f. Diminution partielle ou générale des forces de l'organisme; insuffisance de l'incitation, dans le système pathologique de Brown.

— ENCYCL. Dans Hippocrate, *asthénie* indiquait cet état où l'individu est susceptible d'être affecté par les causes morbifiques et équivaut à *opportunité morbide* ou à *diathèse*.

Pour d'autres nosographes, les asthénies forment, indépendamment de tout système, une classe de maladies caractérisées par la prostration des forces, la langueur générale ou partielle des fonctions. Tel est, aujourd'hui, le sens du mot « asthénie »; dans ce groupe rentrent la *neurasthénie* (v. ce mot), l'*asthénopie* (v. ce mot). Dans le brownisme, le mot « asthénie » prend une signification toute systématique : c'est le défaut d'incitation résultant soit de l'insuffisance d'excitants, soit de l'épuisement succédant à l'hypersthénie.

— ANTON. **Eudynamie** ou **eusthénie, hypersthénie** ou **hyperdynamie.**

ASTHÉNIQUE (*ass*) adj. Qui a les caractères de l'asthénie : *Maladie* ASTHÉNIQUE. *Symptômes* ASTHÉNIQUES.

ASTHÉNOLOGIE (*ass* — de *asthénie*, et du gr. *logos*, traité, discours) n. f. Traité de l'asthénie.

ASTHÉNOPIE (*ass* — du gr. *asthénés*, faible, et *ôps, ôpos*, œil) n. f. Troubles oculaires résidant dans un défaut d'énergie d'une des parties de l'œil, dans l'acte de la vision.

— ENCYCL. Les personnes atteintes d'*asthénopie* voient très bien au premier moment, mais elles ne peuvent *regarder* longtemps; leur vue ne peut *travailler* sans perdre bientôt sa vivacité et sa puissance. En même temps on trouve une certaine tension accompagnée de douleurs autour de l'œil, une céphalée plus ou moins intense, du malaise, des nausées.

L'*asthénopie accommodative* est due à une fatigue de l'accommodation. L'*asthénopie musculaire* est due à la faiblesse du muscle droit interne; l'*asthénopie rétinienne* à l'hypéresthésie de la rétine.

L'asthénopie accommodative se combat avec les lunettes à verres convexes, qui corrigent l'hypermétropie; l'asthénopie musculaire par la ténotomie du muscle droit externe.

ASTHÉNOPYRE (*ass* — du gr. *asthéneia*, faiblesse, et *pur, puros*, fièvre) n. f. Fièvre accompagnée d'asthénie, de perte des forces.

ASTHÉNURE (*ass* — du gr. *asthénés*, faible, et *oura*, queue) n. m. Ornith. Syn. du genre picule.

ASTHMATIQUE (*a-sma*) adj. Qui a rapport à l'asthme : *Toux* ASTHMATIQUE. ‖ Qui est affecté d'un asthme : *Vieillard* ASTHMATIQUE.

— Substantiv. : *Un, une* ASTHMATIQUE.

ASTHME (*a-sm'* — gr. *asthma*, respiration difficile) n. m. Méd. Affection consistant essentiellement en accès de suffocation : L'ASTHME *est fréquent chez les vieillards.* ‖ Toute maladie dans laquelle la respiration est pénible, courte, haletante, ou le malade suffoque.

— *Asthme d'été. Asthme de foin.* Syn. de FIÈVRE DE FOIN. (v. FIÈVRE). ‖ *Asthme aigu des enfants*, Le faux-croup ou laryngite striduleuse. ‖ *Asthme nocturne*, Le cauchemar.

— Art vétér. *Asthme des solipèdes.* V. POUSSE.

— ENCYCL. Le mot *asthme*, qui, dans le langage vulgaire, s'applique à toutes les maladies où la respiration est courte ou pénible, comme le catarrhe bronchique, l'emphysème, l'œdème du poumon, les maladies du cœur, l'asthme cardiaque, certains empoisonnements, a pour équivalent scientifique le mot *dyspnée*, qui désigne non une maladie, mais un symptôme. V. DYSPNÉE.

L'*asthme* proprement dit, ou *asthme nerveux*, est une névrose respiratoire, sans lésions appréciables, qui se manifeste par accès subits et généralement de courte durée, généralement le soir ou la nuit, sans cause apparente, ou provoqués par les moindres incidents (froid, émotion, fatigue, poussières, odeurs). Plus fréquent chez l'homme que chez la femme, chez l'adulte que chez l'enfant, l'asthme se rattache à la diathèse héréditaire *névropathique* ou *arthro-herpétique* (v. NÉVROPATHIQUE et ARTHRITISME), mais n'est pas toujours directement héréditaire.

Comme dans l'hystérie et l'épilepsie, l'accès est précédé d'une *aura*, d'un malaise précurseur, auquel les malades ne se trompent guère.

L'accès d'asthme débute le plus souvent pendant les premières heures de la nuit. Le malade ne peut rester couché; il a besoin de se tenir debout et de respirer en air froid; son anxiété est profonde; la respiration est très difficile, et le malade, pour la faciliter, prend les poses les plus variées. Les traits sont altérés, les yeux saillants, les lèvres violacées, la peau se couvre de sueur. La respiration devient sifflante, puis ronflante. La toux survient d'abord sèche, puis accompagnée d'une expectoration perlée peu abondante, où le microscope décèle des filaments enroulés, dits « spirales bronchiques », et des globules blancs colorables par l'éosine (cellules éosinophiles). A la percussion du thorax, on constate une sonorité de tonalité haute; à l'auscultation, des sifflements qui, vers la fin, se transforment en râles.

L'accès, qui dure de une à deux heures, quelquefois plus, peut n'être pas isolé; une série d'accès constitue une *attaque d'asthme*. Pendant ce temps, le pouls ne présente qu'un peu plus de fréquence.

Après l'accès, le malade peut goûter un sommeil tranquille; au réveil et durant le reste du jour, sa respiration n'est point gênée, mais il éprouve encore un sentiment de constriction du thorax et un peu de fatigue.

L'asthme vrai (asthme sec) n'est pas grave par lui-même, et la mort au cours de l'accès est tout à fait exceptionnelle; mais la répétition des accès conduit à la bronchite chronique (asthme humide), à l'emphysème pulmonaire et à la dilatation, avec hypertrophie des cavités droites du cœur.

— *Traitement.* Le traitement *préventif* consiste tout d'abord à éviter, si elle est connue, la cause productrice. Dans l'intervalle des accès, le traitement est basé sur l'usage longtemps continué de l'iodure de potassium, des teintures de lobélie et de belladone, du bromure de potassium et des préparations arsenicales.

Pendant l'accès, il faut employer les fumigations de datura stramonium (pomme épineuse), de belladone, de jusquiame, de papier nitré, les inhalations de pyridine, enfin une injection sous-cutanée de chlorhydrate de morphine. Ces injections, très efficaces, ne doivent être faites que par le médecin; le malade est tenté d'en abuser, et la morphinomanie le guette. On a employé avec succès la cautérisation du pharynx à l'aide d'un pinceau trempé dans l'ammoniaque; le badigeonnage de la muqueuse nasale avec une solution de chlorhydrate de cocaïne au vingtième.

ASTHMÉ, ÉE (*a-smé* — rad. *asthme*) adj. Fauconn. Se dit des oiseaux qui ont le poumon enflé et qui respirent difficilement.

ASTI (*ass*) n. m. Sorte d'étoffe de soie qui se fabrique à Asti, dans l'ancien Piémont. V. ASTIC.

ASTI (*ass* — de *Asti*, n. de ville) n. m. Vin blanc renommé, que l'on récolte aux environs d'Asti : *Un verre d'*ASTI.

ASTI, ville d'Italie, ch.-l. du district du même nom, sur le Borbo, près de son confluent avec le Tanaro; 32.235 hab. Manufactures d'étoffes de bourre de soie, nombreuses filatures; commerce de vins muscats.

Armes d'Asti.

— *Histoire.* Ancienne colonie romaine, Asti passa des mains des Lombards dans celles de Charlemagne, et, après la chute de l'empire franc, se constitua en république, puis fut conquise par Galéas Visconti, qui en dota Valentine, sa fille, épouse du duc d'Orléans. Elle appartint ainsi à la France jusqu'à la paix de Cambrai, époque à laquelle Charles-Quint en fit présent à Béatrix, femme du duc de Savoie. Depuis lors, elle est ville italienne. Patrie de Victor Alfieri.

Parmi les monuments d'art on remarque : la cathédrale; l'église paroissiale de Saint-Pierre, rotonde antique à colonnes, qui passe pour avoir été un temple de Diane; l'église Sainte-Anne; le palais Alfieri, où naquit le célèbre poète tragique.

Le district d'Asti est peuplé de 166.700 hab. Il est arrosé par le Tanaro, et produit en abondance des grains, des vins et de la soie.

— BIBLIOGR. : Grassi, *Storia della citta d'Asti* (Asti, 1890).

ASTIANTHE (*ass*) n. m. Genre de bignoniacées, renfermant des arbres qui croissent au Mexique et au Guatemala.

ASTIC (*a-stik'*) n. m. Technol. Outil servant autrefois à polir les gibernes. ‖ Outil en bois ou en os de cheval (partie de fémur) qui sert aux cordonniers pour polir les semelles et les lisser. (On dit également ASTI.)

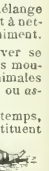
Astic.

— Par ext. Nom donné par les militaires à un mélange de blanc d'Espagne, d'eau-de-vie et de savon, servant à nettoyer les boutons et autres pièces de cuivre du fourniment.

ASTICOT (*ass, ko* — de *asticoter*, parce que ce ver se remue beaucoup, et asticote) n. m. Zool. Larve des mouches qui déposent leurs œufs sur les substances animales en décomposition. Après l'éclosion, les jeunes vers ou *asticots* se développent rapidement.

— ENCYCL. Pêch. Les *asticots* ont servi de tout temps, comme amorce, pour la pêche à la ligne, et ils constituent un des meilleurs appâts, tous les poissons dévorant gloutonnement ces larves; mais on les emploie aussi pour engraisser les volailles, principalement le faisan. Leur utilisation a fait naître une petite industrie, qui s'exerce sur une assez grande échelle, et qui a pour objet la production rapide de ces larves. On étale sur le sol, au soleil, les chairs, muscles ou intestins provenant de l'équarrissage des chevaux, et on jette quelques poignées de paille, afin de prévenir une dessiccation trop prompte. Les mouches à viande, s'insinuant à travers les brins de paille, viennent déposer leurs œufs, à la place desquels on trouve, au bout de quelques jours, des myriades de larves de mouches.

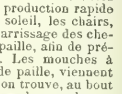
Asticot (gr. nat.).

ASTICOTER (*ass* — étym. douteuse : les uns le font venir de *astic*, qui, au xve siècle, se disait pour Morceau d'acier pointu; les autres en font une corruption de *astiquer*, qui signifie frotter, et au fig. tourmenter; quelques-uns, enfin, le dérivent du basque *astigo*, frapper) v. n. Fam. Tracasser, tourmenter pour des riens : *Il est toujours à m'*ASTICOTER. (Acad.)

S'asticoter, v. pr. S'agacer, se tracasser mutuellement.

ASTIEN (*ass, in* — de *Asti*, ville d'Italie) n. m. Étage représentant la partie moyenne du terrain pliocène. Les *sables d'Asti*, les sables à mastodontes du Val d'Arno caractérisent cet étage.

ASTIGIS ou **AUGUSTA FIRMA**, ville importante de l'anc. Espagne Bétique, sur le Singelis, au S. de Corduba. Auj. *Ecija*.

ASTIGMATE (*ass* — du gr. *a* priv., et *stigma, atos*, point) adj. Qui est atteint d'astigmatisme : *Œil* ASTIGMATE.

ASTIGMATISME (*ass, tiss* — du gr. *a* priv., et *stigma, atos*, point) n. m. Imperfection de l'œil ou d'un instrument dioptrique, telle qu'un point lumineux a pour image non un point, mais une tache linéaire, elliptique ou même irrégulière, ce qui rend la vision confuse.

— ENCYCL. Phys. Lorsqu'un miroir ou une lentille sphérique, ou de révolution, ayant une ouverture suffisamment petite, réfracte les rayons issus d'un point, il les fait converger sensiblement en un point. V. ABERRATION.

Ordinairement, les surfaces qui limitent les milieux de l'œil, c'est-à-dire de la cornée et du cristallin, sont des surfaces de révolution. Les diverses méridiennes ayant la même courbure, les rayons réfractés dans tous les méridiens convergent au même point. L'*astigmatisme* résulte

de l'inégalité anormale de courbure dans les divers méridiens. Chaque point de l'objet lumineux donne alors sur la rétine une image qui est une surface, au lieu d'être un point.

L'astigmatisme peut provenir soit de la cornée, soit du cristallin, soit des deux à la fois. L'astigmatisme est *régulier* quand la courbure varie d'une façon continue en passant d'un méridien à l'autre; il est *irrégulier* quand cette variation se fait sans régularité.

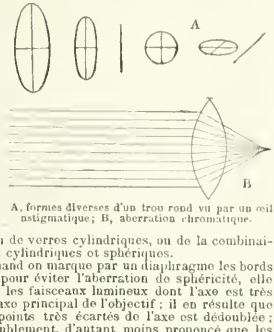

A, formes diverses d'un trou rond vu par un œil astigmatique; B, aberration chromatique.

L'astigmatisme régulier est seul susceptible de correction. Elle se fait au moyen de verres cylindriques, ou de la combinaison de verres cylindriques et sphériques.

— Phot. Quand on marque par un diaphragme les bords d'un objectif pour éviter l'aberration de sphéricité, elle subsiste pour les faisceaux lumineux dont l'axe est très oblique sur l'axe principal de l'objectif; il en résulte que l'image des points très écartés de l'axe est dédoublée; c'est ce dédoublement, d'autant moins prononcé que les faisceaux lumineux incidents rencontrent plus normalement les faces de l'objectif, qu'on appelle *astigmatisme*. Ce défaut est généralement peu prononcé dans les objectifs photographiques, et a peu d'inconvénients dans la photographie courante; néanmoins, on a cherché à le supprimer en créant les objectifs dits *anastigmatiques*. V. ce mot.

ASTIGMOMÈTRE (*ass* — du gr. *a* priv.; *stigma*, point, et *métron*, mesure) n. m. Instrument servant à marquer le degré d'astigmatisme.

— Encycl. L'*astigmomètre* ou *optomètre binoculaire* de Javal est le plus usité. Voici le principe de cet instrument : on place devant les yeux du sujet le dessin de deux objets ronds pouvant se confondre; par exemple, celui de deux roues d'engrenage. On dispose l'objet de telle façon que le sujet ait une image nette d'un des rayons de la roue. On place alors devant ses yeux des verres cylindriques tels qu'il ait une vision nette de tous les points de l'image : l'astigmatisme est corrigé.

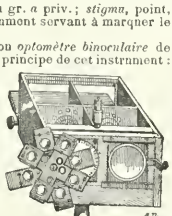
Astigmomètre de Javal.

ASTIOCHE (*ass* — gr. *astiochos*, même sens) n. m. Projectile creux et rempli de matières en ignition, dont les Grecs, les Romains, et même les Gaulois, faisaient usage dans les sièges et les combats.

ASTIQUER (*ass*) v. a. Frotter, polir avec un astic : ASTIQUER *une semelle*.

— Comme terme militaire, Nettoyer avec de l'astic, et, plus généralement, Faire briller en parlant des boutons, du fourniment, etc.

— Pop. Battre. ‖ Se prend aussi comme syn. de ASTICOTER. *S'astiquer*, v. pr. Être astiqué : *Le fourniment doit* S'ASTIQUER *tous les matins*. ‖ Par ext., Faire sa toilette. ‖ Fig. et pop., Se battre : *Chacun d'eux, tenant son sabre, se place en garde et s'apprête à* S'ASTIQUER. (R. de La Barre.)

ASTLE (Thomas), archéologue anglais, né en 1734, mort en 1803. Il a publié des travaux sur les antiquités et l'histoire de l'Angleterre, et notamment un *Précis sur l'origine et les progrès de l'écriture et de l'imprimerie*, réimprimé en 1803.

ASTLEY (Philippe), écuyer anglais, né à Newcastle en 1742, mort à Paris en 1814. Après avoir servi dans la cavalerie, il ouvrit à Londres un théâtre de jeux équestres, puis se rendit à Paris, où il devint l'associé de Franconi et contribua à la fondation du Cirque olympique.

ASTLEY-BRIDGE, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur le ch. de f. de Liverpool à Manchester; 6.300 hab.

ASTLEY-READING (sir Jacques), général anglais, mort en 1651. Il servit dans les Pays-Bas et en Suède, puis il revint en Angleterre, et soutint la cause royale. Son zèle et son courage lui valurent le grade de lieutenant général, et Charles Ier l'éleva à la dignité de pair.

ASTOILUNUS, divinité gauloise, dont le nom est connu par une inscription trouvée dans la Haute-Garonne, à Saint-Béat.

ASTOLPHE ou **ASTOLFE**, roi des Lombards, frère de Ratchis, auquel il succéda en 749, mort en 756. Il s'efforça de compléter la conquête de l'Italie. Il dépouilla définitivement les Grecs de l'exarchat de Ravenne, envahit le duché de Rome et menaça la ville pontificale. Le pape Etienne II implora alors les secours de Pépin, roi des Francs (753), qui, bientôt après, descendit en Italie avec ses guerriers (754). Écrasé au débouché des Alpes, au val de Suse, Astolphe regagna péniblement Pavie, mais ne put résister à son redoutable ennemi, et, pour obtenir la paix, reconnut la suzeraineté des Francs, remit au pape les villes de l'exarchat, promit enfin de ne jamais commettre d'hostilité contre le saint-siège ni contre la *république romaine*.

Mais, à peine Pépin avait-il repassé les Alpes, qu'Astolphe recommença la guerre, dévasta le duché de Rome, et assiéga la ville (755). Pépin redescendit en Italie, et Astolphe, vaincu de nouveau, dut acheter la paix en sacrifiant une partie de son trésor et en livrant les clefs des villes de l'exarchat, qui furent déposées au tombeau de saint Pierre. Malgré les réclamations de l'empereur grec Constantin Copronyme, Pépin constitua le célèbre *patrimoine de saint Pierre* avec les villes qu'il avait conquises (Ravenne, Rimini, Pesaro, Jesi, Fano, Cesena, Sinigaglia, Forli, Urbin, Comachio, etc.), avec la Romagne, le duché d'Urbin et une partie de la marche d'Ancône. Astolphe mourut, peu de temps après, des blessures que lui fit à la chasse un sanglier.

Astolphe, prince d'Angleterre, parent de Roland et de Renaud, l'un des plus célèbres paladins du poème de l'Ariosto. Il fut changé en myrte par les enchantements d'Alcine et délivré par la fée Mélisso, puis il reçut d'une autre fée un cor qui mettait en fuite tous ceux qui l'entendaient. Grâce à cet instrument magique, auquel on fait parfois allusion, il accomplit des actes prodigieux.

ASTOME (*ass* — du gr. *a* priv., et *stoma*, bouche n. m. Bot. Genre d'ombellifères, tribu des ammiées, renfermant des herbes qui croissent en Syrie.

— Entom. Nom des larves des acariens du genre trombidion, qui vivent en parasites sur les araignées et les insectes.

ASTOME (*ass* — même étymol. qu'à l'article précéd.) Adj. On désigne ainsi les mousses dont l'urne ne s'ouvre pas par la chute de l'opercule. Ce mode de déhiscence se rencontre chez les *phascum*, les *archidium*, etc.

ASTON (Antony), auteur et acteur comique anglais, qui vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il s'était créé un répertoire dont il jouait les diverses parties avec sa famille, sur les scènes de Londres et dans les provinces. Il a laissé plusieurs ouvrages, comédies, opéras, etc.

ASTON MANOR, ville d'Angleterre (comté de Warwick), à 3 kil. 500 de Birmingham, dont elle n'est qu'un faubourg; 68.640 hab.

ASTOR (Jean-Jacob), négociant, possesseur d'une des plus grandes fortunes qui aient été réalisées en Amérique, né en 1763 à Walldorf (Allemagne), mort à New-York en 1848. Il s'embarqua pour les Etats-Unis en 1781, et s'adonna au trafic des fourrures. Ayant acquis des capitaux, il fonda en 1809 la *Compagnie américaine des pelleteries*, et établit en 1811, sur la rive gauche de la Colombia, un comptoir qui prit le nom de *Astoria*, et dont les Anglais s'emparèrent en 1813. Astor fonda par testament la bibliothèque publique de New-York, dite *Astor library*, qui compte environ 250.000 volumes.

ASTORGA (lat. *Asturica Augusta*), ville d'Espagne (prov. de Léon); 5.350 hab. Cathédrale d'un beau style gothique. Astorga, une des plus anciennes villes d'Espagne, a longtemps prétendu au rôle de capitale des Asturies, en concurrence avec Oviedo. Son évêché date du temps des Goths. La longue résistance de ses habitants et de sa garnison en 1810 a eu un retentissement mérité, et Astorga passe pour avoir été « le tombeau des Français ». Aussi le gouvernement a-t-il, selon l'usage, ajouté aux titres de *noble y leal*, celui de *bene merita de la patria*, et, pour immortaliser le souvenir de cette belle défense, on décréta l'érection, sur la place publique, d'un monument qui n'a jamais été élevé. — Pop. du *district d'Astorga* : 51.115 hab.

ASTORGA, nom d'une ancienne famille espagnole du royaume de Léon : ANTONIO PEDRO ALVAREZ OSORIO, *marquis* **D'ASTORGA**, fut vice-roi de Naples de 1672 à 1675, et combattit les révoltés de Messine; il fut chargé par Charles II de recevoir la reine Marie d'Orléans. — A la même époque, une marquise d'Astorga tua la maîtresse de son mari, et lui en fit manger le cœur. — Un marquis d'Astorga, comte d'Altamira, prince d'Ascali, lutta contre Napoléon Ier. (Les marquis d'Astorga portaient l'étendard de Madrid au sacre des rois d'Espagne.)

ASTORGA (Emmanuel, baron D'), compositeur italien, né à Palerme en 1681, mort en Bohême en 1736. Il mena une vie assez aventureuse, séjourna à Parme et à Vienne, visita l'Espagne, le Portugal et l'Angleterre. Il fit représenter à Vienne un opéra intitulé *Dafné*, fit exécuter à Londres un beau *Stabat Mater*, et écrivit une centaine de cantates pour voix de femme avec clavecin, qui se faisaient remarquer par l'originalité, le sentiment et l'expression.

ASTORI (Jean-Antoine), savant littérateur italien, né à Venise en 1672, mort en 1743. Chanoine de l'église ducale de Saint-Marc à Venise, ami de Michel-Ange et de Scipio Maffei. Il écrivit de nombreuses dissertations d'archéologie et des tragédies latines.

ASTORIA, ville des Etats-Unis (Etat d'Orégon), à l'embouchure du fleuve côtier Columbia; 7.125 hab. Petit port important. Fondée en 1811 par Astor.

ASTOUIN (Louis), homme politique français, né à Marseille en 1826, mort dans cette ville en 1855. Tout en exerçant l'humble métier de portefaix, il se livra avec ardeur à l'étude et put écrire des vers, dont, grâce à une souscription, il fit paraître un volume : *Ephémérides* ou *Loisirs poétiques*. Élu, en 1848, député à la Constituante dans les Bouches-du-Rhône, il siégea dans les rangs des républicains modérés. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. Outre le recueil précité, on lui doit : *Rome*, poème en deux chants (1849); *Gerbes d'épis*, recueil de vers (1854); *Perles de rosée*, poésies (1855).

ASTRACAN (*ass*) n. m. Comm. V. ASTRAKAN.

ASTRAGALE (*ass* — gr. *astragalos*) n. m. Anat. Os du tarse, enclavé entre les deux malléoles : *La luxation de l'*ASTRAGALE *est grave*. (Dupuytren.)

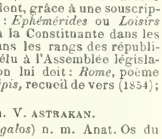

— Par anal. Osselet que les anciens introduisaient dans les cordelettes qui servaient de menottes, et qui accroissait ainsi les douleurs du patient.

— Archit. Moulure composée d'un tore et d'un listel, qui sépare le chapiteau du fût de la colonne, ou qui règne le long d'une architrave ou d'un chambranle : L'ASTRAGALE *est surtout un signe caractéristique de l'ordre ionique*. (Chérnel.)

— Art milit. Sorte de moulure, de bourrelet, que l'on ménage autour d'une pièce d'artillerie : *Chaque pièce porte ordinairement trois* ASTRAGALES : ASTRAGALE *de lumière*, ASTRAGALE *de ceinture*, ASTRAGALE *de volée*. (De Chesnel.) ‖ Moulure arrondie qui orne la garde de certaines épées, et forme la partie inférieure de l'embase du pommeau.

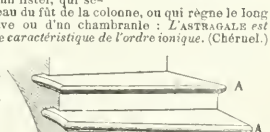

A, astragales de marches.

— Techn. Espèce de cordon en cuivre ou en fer, au haut des barreaux d'une grille, d'un balcon ou d'une rampe. ‖ Moulure qui règne le long du bord supérieur des marches.

— ALLUS. LITTÉR. : Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales. Vers du premier chant de l'*Art poétique*, où Boileau s'élève contre l'abus des descriptions inutiles :

> Un auteur quelquefois, trop plein de son objet,
> Jamais sans l'épuiser n'abandonne un sujet.
> S'il rencontre un palais, il m'en dépeint la face :
> Il me promène après de terrasse en terrasse;
> Ici s'offre un perron, là règne un corridor.
> Là ce balcon s'enferme en un balustre d'or.
> Il compte des plafonds les ronds et les ovales
> *Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'*ASTRAGALES

On fait allusion au vers de Boileau pour critiquer l'abus des décors, des ornements, dans quelque genre que ce soit, mais principalement en parlant d'un style pompeux et trop chargé d'images.

— ENCYCL. Anat. L'*astragale* est un des sept os dont l'assemblage constitue le tarse. De forme à peu près cubique, il est en connexion, en haut et sur les côtés, par une surface en forme de poulie ou ginglyme, avec les os de la jambe, entre les deux malléoles; en bas, avec le calcanéum; en avant, par une face convexe dite « tête de l'astragale », avec le scaphoïde. V. TARSE.

— Pathol. chirurg. *Luxation* et *Fracture de l'astragale*. Dans les luxations complètes, l'astragale, chassé de la mortaise péronéo-tibiale et de l'excavation calcanéo-scaphoïdienne, vient se loger sur la face dorsale du tarse ou vers l'un de ses bords. En certains cas, beaucoup plus rares, on a vu l'astragale s'échapper par la partie postérieure de l'articulation. Dans les luxations partielles, l'astragale conserve ses rapports avec la mortaise péronéo-tibiale, mais il abandonne presque complètement l'excavation calcanéo-scaphoïdienne, soit en dedans, soit en dehors.

Les luxations de l'astragale en avant succèdent presque toujours à une pression exercée sur cet os par celui de la jambe. La luxation partielle en dedans résulte de la déviation du pied en dehors; la luxation partielle en dehors se produit lorsque le pied est fortement incliné en dedans et infléchi sur son bord interne. Le traitement des luxations de l'astragale présente des indications qui varient avec l'étendue du déplacement et la nature des complications.

1° Dans le cas de luxation complète, compliquée de plaie ou non, les auteurs sont d'accord pour écarter toute tentative de réduction et pour conseiller l'extirpation de l'astragale.

2° Si la luxation est partielle et non compliquée de plaie, il faut tenter de réduire.

3° Dans le cas de luxation partielle et compliquée de plaie, la réduction doit être faite, à moins qu'elle n'exige la section de tous les ligaments; auquel cas, mieux vaut pratiquer tout de suite l'extirpation de l'os, et quelquefois l'amputation du membre.

Les rayons X ont fait découvrir que les fractures de l'astragale, difficiles à diagnostiquer auparavant, sont beaucoup plus fréquentes qu'on ne supposait. Le traitement est celui de l'entorse ou de la luxation, suivant le cas.

ASTRAGALE n. m. Genre de légumineuses-papilionacées, tribu des galégées, renfermant des herbes, des sous-arbrisseaux ou des arbrisseaux abondants en Asie, mais qu'on rencontre dans toutes les régions tempérées du monde.

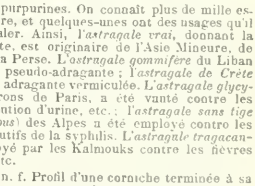

a, astragale de Crète; *b*, astragale glycyphylle; *c*, son fruit.

— ENCYCL. Les *astragales* ont les fleurs disposées en grappes, en épis ou en ombelles, rarement solitaires. Ces végétaux sont inermes, rameux, ou présentent des épines sur le rachis des feuilles. Les fleurs sont blanches ou jaunes, violettes ou purpurines. On connaît plus de mille espèces de ce genre, et quelques-unes ont des usages qu'il importe de signaler. Ainsi, l'*astragale vrai*, donnant la gomme adragante, est originaire de l'Asie Mineure, de l'Arménie et de la Perse. L'*astragale gommifère* du Liban donne la gomme pseudo-adragante; l'*astragale de Crète* fournit la gomme adragante vermiculée. L'*astragale glycyphylle*, des environs de Paris, a été vanté contre les coliques, la rétention d'urine, etc.; l'*astragale sans tige* (*astragalus excapus*) des Alpes a été employé contre les accidents consécutifs de la syphilis. L'*astragale tragacanthoïde* est employé par les Kalmouks contre les fièvres intermittentes, etc.

ASTRAGALÉE n. f. Profil d'une corniche terminée à sa partie inférieure par un astragale.

ASTRAGALÉO-CALCANÉEN, ENNE (*ass, in, èn'* — de *astragale*, et *calcanéum*) adj. Qui se rapporte à l'astragale et au calcanéum : *Articulation* ASTRAGALÉO-CALCANÉENNE.

ASTRAGALÉO-SCAPHOIDIEN, ENNE (*ass, in, èn'* — de *astragale*, et *scaphoïde*) adj. Qui se rapporte à l'astragale et au scaphoïde : *Articulation* ASTRAGALÉO-SCAPHOIDIENNE.

ASTRAGALIEN, ENNE (*ass, in, èn'*) adj. Qui appartient, qui se rapporte à l'astragale : *Tête* ASTRAGALIENNE.

ASTRAGALISME (*ass, liss* — du gr. *astragalos*, osselet) n. m. Jeu des osselets, chez les anciens.

Astragalizonte (musée de Berlin).

ASTRAGALIZONTE (*ass* — du gr. *astragalos*, osselet) n. Nom donné par les archéologues à ceux qui jouaient aux osselets.

— ENCYCL. Le jeu des osselets était très répandu chez les Grecs, et à l'usage des deux sexes. Les monuments

anciens représentent fréquemment des *astragalizontes*. Une *Joueuse d'osselets*, aujourd'hui au musée de Berlin, compte parmi les chefs-d'œuvre de la statuaire grecque. On a conservé également des joueurs d'osselets dus au sculpteur Polyclès.

ASTRAGALOMANCIE (*ass* — du gr. *astragalos*, osselet, et *manteia*, divination) n. f. Divination qui se pratiquait, chez les Grecs, avec des osselets.

ASTRAKAN (*ass*) n. m. Marchandise provenant d'Astrakan. ‖ Fourrure d'agneau mort-né, préparée à Astrakan, ou d'après les procédés usités dans cette ville. ‖ On écrit aussi ASTRACAN.

ASTRAKAN ou **ASTRAKHAN**, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de ce nom, dans une des îles plus considérables de l'archipel formé par les branches du Volga. à 45 kilom. de l'embouchure du fleuve dans la Caspienne ; 104.850 hab. Siège d'un archevêché grec et d'un archevêché arménien ; port militaire, station de la flottille de la Caspienne, chantiers de construction. L'industrie manufacturière d'Astrakan n'est pas en rapport avec son importance commerciale.

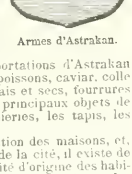
Armes d'Astrakan.

Cette ville est le centre des importantes pêcheries de la Caspienne et du Volga, qui alimentent en poisson sec et salé les marchés de l'intérieur de la Russie. Des canaux l'unissent à Saint-Pétersbourg et à Arkhangel ; des bateaux à vapeur à Nijni-Novgorod ; enfin un service de bateaux à vapeur à Barki, Derbent, Bakou et Astérabad. Les exportations d'Astrakan se composent en majeure partie de poissons, caviar, colle de poisson, garance, coton, fruits frais et secs, fourrures dites *astrakan*, suifs et tissus ; les principaux objets de l'importation sont : la soie, les soieries, les tapis, les châles, les drogues et les teintures.

Dans les constructions, la distribution des maisons, et, en général, dans l'aspect extérieur de la cité, il existe de grandes différences, dues à la diversité d'origine des habitants d'Astrakan. La citadelle, ou Kremlin, située sur les bords du Volga, et contenant la cathédrale, est l'édifice le plus important de la ville.

Que la ville d'Astrakan, distinguée aujourd'hui en *ville ancienne* et *ville neuve*, doive, ou non, sa fondation au roi barbare Astra-Khan, il est certain qu'elle était la capitale d'un khanat, ou royaume tatar du même nom, quand, en 1554, Ivan Basilovitch, pour se venger des Tatars Nogaïs, la soumit et la ruina. En 1670, Stenko Razin, gouverneur et sujet rebelle, s'empara d'Astrakhan, dont il fut dépossédé par son oncle Jacolov, resté fidèle au tsar, son maître. En 1702 et 1718, cette ville fut ravagée par un incendie ; mais Pierre le Grand la releva de ses ruines, en fit creuser le port, et accorda au commerce les privilèges importants qui ont fait d'Astrakan une des premières places de l'empire russe. — Pop. du *district d'Astrakan* : 56.740 hab.

ASTRAKAN ou **ASTRAKHAN** (GOUVERNEMENT D'), province de la Russie sud-orientale, couvrant une superficie de 236.530 kilom. carr. environ, peuplée de 879.000 hab. Cette province possède *Astrakan* comme capitale ; elle est divisée en cinq districts : *Astrakan, Krasnij-Iar, Ienotaiewsk, Tchernij-Iar*, et *Tzarefs*.

ASTRAKANITE (*ass* — rad. *Astrakan*) n. m. Nom donné à un sulfate hydraté naturel de magnésie et de soude. Syn. de BLÉDITE.

ASTRAL, ALE, AUX (*ass*) adj. Qui appartient aux astres, qui a quelque rapport avec les astres : *Les influences* ASTRALES.

— Astron. *Année astrale*. ‖ On dit aujourd'hui *année sidérale*.

— Occult. *Corps astral*, L'un des sept *aspects* ou *principes* admis, par les occultistes, comme concourant à la composition des êtres. Le corps astral de l'homme, en sanscrit théosophique, *Linga sharira*, est un principe moyen entre le corps et l'âme, qui sert d'intermédiaire entre la volonté et les organes. Il fournit à l'âme diverses enveloppes semi-matérielles.

— Relig. *Esprit astral*, Nom que, dans la religion des Parses, dans le gnosticisme et dans la théosophie de plusieurs nations, on donnait à une classe de génies composés d'air et de feu, et dont on peuplait l'immensité de l'univers.

— Techn. *Lampe astrale*, Lampe dont la lumière tombe de haut en bas, sans porter d'ombre par ses appuis.

ASTRAMPSYCHOS, nom commun à plusieurs prêtres magiciens de Perse. Nous possédons, avec ce nom d'auteur (évidemment supposé), un poème grec de cent un vers ïambiques, qui paraît dater du IVe siècle de notre ère, et qui traite de l'*Interprétation des songes*.

ASTRANCE ou **ASTRANTIA** (*ass* — rad. *astre* n. f. Genre de plantes de la famille des ombellifères, tribu des saniculées, dont les fleurs ressemblent à une étoile.

Astrance des Alpes : *a*, graine.

— ENCYCL. Calice à cinq dents persistantes et acuminées ; cinq pétales lancéolés ; fleurs blanches ou roses ; ombelles simples : tels sont les principaux caractères du genre *astrance*. Ce sont des herbes de l'Asie et de l'Europe occidentale.

La principale espèce est l'*astrance a grandes feuilles*, plante fort élégante, assez commune dans les Alpes et les Pyrénées. Elle fleurit de juin à août. Sa racine, qui est âcre et amère, a passé pour purgative.

ASTRANTHE (*ass* — du gr. *astron*, astre, et *anthos*, fleur) n. m. Bot. Syn. de HOMALINE.

ASTRAPA (du gr. *astropê*, éclat), nom d'une étoile de l'amas des Pléiades. Elle se trouve placée dans la constellation du Taureau.

ASTRAPÆUS (*ass, uss*) ou **ASTRAPÈE** (*ass*) [du gr. *astrapaios*, qui lance des éclairs] n. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des staphylinidés, renfermant une seule espèce d'Europe, qui vit dans les plaies des arbres ; c'est l'*astrapæus ulmi*, noir brillant, avec les élytres rouges et une tache de même teinte sur l'abdomen.

Astrapæus (gr. 3 fois).

— Bot. Section du genre *dombeyia*.

ASTRAPE (*ass* — du gr. *astrapê*, éclair) n. m. Genre de poissons électriques de la famille des torpilles, n'ayant qu'une seule nageoire sur la face supérieure de la queue.

ASTRAPIE ou **ASTRAPIA** (*ass* — du gr. *astrapê*, éclat) n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres (de la taille du pigeon), famille des paradiséidés, dont les deux ou trois espèces connues habitent les montagnes de la Papouasie.

— ENCYCL. Les *astrapies* sont de magnifiques oiseaux noirs à plumage velouté, gorge verte variée d'or et de cuivre, et longue queue violette à reflets bronzés. On les nomme vulgairement *pies de paradis*. Citons l'*astrapia qularis* (nord de la Papouasie).

Astrapie.

Astrate, tragédie de Quinault, représentée en 1663. Elise, reine de Tyr, possède un trône que son père a usurpé sur le roi légitime. Elle a fait périr ce roi et deux de ses fils : un dernier s'est échappé, et un oracle la menace de la vengeance de ce jeune prince. Ce prince passe pour le fils de Sichée. Élevé sous le nom de « Astrate », il a rendu les plus grands services à l'État et à la reine. Eliso et lui s'aiment et vont s'épouser, lorsque Sichée apprend à Astre qui il est, et forme une conspiration pour lui rendre ses droits. Astrate veut en instruire Elise, et, après diverses complications, celle-ci s'empoisonne. Cette tragédie, aux dialogues trop élégiaques, aux personnages trop peu agissants, produisant toutefois au théâtre un assez bel effet. (V. ce qu'en dit Boileau, dans sa IIIe satire.

ASTRE (*ass* — lat. *astrum* ; du gr. *astron* n. m. Astron. Se dit de tout corps céleste jouissant d'un éclat propre ou empruntés à un autre corps : *On distingue aujourd'hui parmi les* ASTRES : *les étoiles fixes, les planètes et leurs satellites, et les comètes*.

— Astrol. Corps célestes considérés sous le rapport de l'influence qu'on les supposait exercer sur la destinée des hommes. Le langage commun, et surtout la poésie, font parfois allusion à cette croyance :

Sous quel *astre*, bon Dieu ! faut-il que je sois né,
Pour être de fâcheux toujours assassiné !
MOLIÈRE.

— Par ext. Personne fort belle : *Un* ASTRE *de beauté*. ‖ Personne influente ou illustre :

Tant qu'il brille ici-bas, tout *astre* a son nuage
LAMARTINE.

— Loc. poét. *Jusqu'aux astres*, En un lieu ou à un degré très élevé. ‖ *L'astre du jour, L'astre qui nous éclaire, L'astre des saisons*, ou simplement *L'astre*, Le soleil. ‖ *L'astre de la nuit, L'astre des nuits, L'astre nocturne, L'astre au front d'argent, L'astre des amants*, La lune.

ASTRÉ, ÉE (*ass*) adj. Astron. Éclairé par les astres, étoilé : *Nuit* ASTRÉE. (Ibus.)

— Astrol. *Bien astré*, Né sous un astre heureux, et par ext., Heureux.

ASTRÉE ou **ASTRÆA** (*ass*) n. f. Genre de madrépores, type de la famille des *astréidés*, renfermant des animaux marins vivant en colonies dans des calices unis par leurs murailles soudées. Les nombreuses espèces d'astrées, réparties dans divers sous-genres, sont répandues dans les mers tempérées et chaudes du globe, ou fossiles dans les terrains tertiaires.

ASTRÉE, planète télescopique, n° 5, découverte le 8 décembre 1845 par Hencke. — Ancien nom de la constellation de la Vierge.

ASTRÉE, selon les mythologues, déesse de la Justice, habita la terre pendant l'âge d'or, que les poètes nomment souvent *siècle d'Astrée*, et remonta dans l'Olympe quand le crime apparut parmi les hommes. Elle fut placée dans le zodiaque, où elle devint le signe de la Vierge. On la représente tenant une balance ou un rameau de palmier d'une main, et de l'autre des épis. Ces périphrases : *temps d'Astrée, siècle d'Astrée*, désignent une époque de paix, de justice, de bonheur et d'innocence.

Astrée (L'), roman célèbre d'Honoré d'Urfé, en six parties, dont les quatre premières seulement furent publiées par l'auteur, de 1620 à 1624. Les deux dernières parurent en 1625, après sa mort, et ne sont pas entièrement de lui. Suivant certains critiques, cette gigantesque pastorale, qui se déroule au VIIe siècle, servirait de prétexte à un tableau des intrigues de la cour de Henri IV ; suivant d'autres, l'auteur, dans sa jeunesse, ayant composé une foule de vers pour ses nombreuses maîtresses, s'avisa plus tard d'en faire le fond d'un roman. Il y a dans l'ouvrage de d'Urfé, que La Fontaine et Boileau prisaient fort, des parties où l'écrivain semble avoir atteint la perfection du genre pastoral ; mais l'absence de tout mouvement, de tout intérêt dramatique, rendra toujours la lecture de ce roman d'une insupportable fadeur : la langue, néanmoins, lui a fait divers emprunts. C'est là que figure la *Carte du Tendre*, à laquelle on fait souvent allusion, et *Céladon*, dont le nom sert encore à désigner un galant doucereux, un amoureux platonique. Enfin, le nom de *Astrée* a passé dans le style galant, pour désigner une femme belle, aimable et tendrement aimée, mais qui se montre jusqu'au bout rigoureuse, plutôt par un raffinement de coquetterie que par véritable vertu.

ASTRÉIDÉS (*ass* — de *astrée*) n. m. pl. Famille de madréporaires, renfermant des colonies de polypes à loges lamelleuses, à murailles soudées. Leurs innombrables formes, qui apparaissent dans le jurassique pour se continuer jusqu'à nos jours, sont réparties en nombreuses sous-familles dont les caractères sont très compliqués. — *Un* ASTRÉIDÉ.

ASTREINDRE (*ass* — lat. *astringere*, lier, attacher : *J'astreins, tu astreins, il astreint, nous astreignons, vous astreignez, ils astreignent. J'astreignais, nous astreignions. J'astreignis, nous astreignîmes. J'astreindrai, nous astreindrons. J'astreindrais, nous astreindrions. Astreins, astreignons, astreignez. Que j'astreigne, que nous astreignions. Que j'astreignisse, que nous astreignissions. Astreignant. Astreint, einte*) v. a. Soumettre, obliger, assujettir : *Il ne convient d'insérer dans un bail aucune stipulation qui* ASTREIGNE *le fermier à un mode particulier d'assolement*. (Dombasles.)

S'astreindre, v. pr. S'assujettir à : *Que d'hommes sont obligés de* S'ASTREINDRE *à des occupations qui ne sont pas selon leurs goûts !* (Daru.)

— ANTON. Dispenser, exempter, laisser libre, relever.

ASTREINTE (*ass*) n. f. Dr. Syn. de CONTRAINTE, AMENDE.

ASTRÉPHIE (*ass* — du gr. *a* priv., et *strêphein*, retourner) n. f. Genre de valérianées, renfermant des herbes vivaces du Chili et des Andes de l'Amérique méridionale.

ASTRÉUS ou **ASTRÉE**, fils du titan Crias et de la titanide Eurybie. Il est généralement regardé, dans la mythologie grecque, comme le père des Vents, Zéphyr, Borée, etc., et des Étoiles, qu'il eut de son hymen avec l'Aurore, fille d'Hypérion.

ASTRICTIF, IVE (*ass*) adj. Qui a la propriété de resserrer.

ASTRICTION (*ass, si* — lat. *astrictio*, resserrement) n. f. Méd. Effet produit sur l'économie par une substance astringente : L'ASTRICTION *que produit l'aya-pana est faible*. (J. Cloquet.) ‖ *Sensation d'astriction*, Effet particulier produit sur les organes du goût par les substances astringentes.

— Chir. Action de serrer : L'ASTRICTION *d'un bandage*.

ASTRILD n. m. Ornith. V. BENGALI.

ASTRINGENCE (*ass* n. f. Qualité de ce qui est astringent : L'ASTRINGENCE *d'un médicament*.

ASTRINGENT, ENTE (*ass* — lat. *astringens*, part. prés. du v. *astringere*, resserrer) adj. Qui resserre les tissus par une sorte de crispation : *Remède* ASTRINGENT.

— *Espèces astringentes*, Nom donné, dans la pharmacie, à un mélange de racines de bistorte et de tormentille avec de l'écorce de grenadier. ‖ *Médication astringente*, Emploi de médicaments astringents.

— n. m. Médicament, remède astringent ; substance astringente : *Le sulfate de zinc est un bon* ASTRINGENT. *Il ne faut pas abuser des* ASTRINGENTS.

— ENCYCL. On donne le nom de *astringents* à des médicaments qui ont la propriété de déterminer le resserrement des tissus avec lesquels on les met en contact. Introduits dans la bouche, ils produisent à la langue une sensation d'âpreté caractéristique. Ils prennent ordinairement le nom de *styptiques* quand on les emploie à l'extérieur, et qu'on les applique à la surface d'une plaie saignante pour arrêter, grâce à l'astriction qui en résulte, le sang fourni par les petits vaisseaux.

Employés à petite dose, à l'intérieur, les astringents diminuent la sécrétion intestinale et la transpiration cutanée. A dose élevée, ils peuvent déterminer de la cardialgie, des vomissements et d'autres accidents.

Les médicaments astringents sont fournis par le règne minéral et par le règne végétal. Les astringents minéraux les plus importants sont : les *acides sulfurique* (eau de Léchelle) et *chlorhydrique* convenablement étendus, l'*alun*, les *préparations de zinc* (sulfate), les *préparations de plomb* (acétate, eau blanche), le *borax*, la *chaux*, enfin les *préparations ferrugineuses* (perchlorure, sulfate.) Les astringents végétaux doivent leurs propriétés astringentes au tanin, ou à l'acide gallique, ou à des matières résineuses. Ce sont d'abord les substances presque entièrement composées de tanin, comme les *cachous*, les *kinas*, les *sucs d'acacia*; ensuite : l'*écorce de chêne*, la *noix de galle*, les *écorces de quinquina*, la *racine de ratanhia*, les *feuilles de noyer, d'arboussier*, la *bistorte*, le *monesia*, les *sang-dragons*, enfin un grand nombre de produits de la famille des rosacées : *rose de Provins, racines de tormentille, de fraisier, de benoite; feuilles d'argentine, d'aigremoine, d'alchémille, de ronces*, etc.

Les circonstances dans lesquelles le médecin a recours aux astringents sont très variées. On les emploie à l'extérieur dans le cas d'hémorragies externes ou internes, dans le début de brûlures, d'érysipèles, de panaris, d'amygdalites, comme coagulant du sang contre les anévrismes, les varices, etc. Quant à leur administration interne, elle est particulièrement indiquée dans les catarrhes chroniques et dans les hémorragies passives.

— ANTON. Laxatif, relâchant.

ASTROBLÈPE (*as.*) ou **ASTROBLEPAS** (*ass, pass*) [du gr. *astron*, astre, et *blêpein*, regarder] n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des siluridés, ayant pour type l'astroblèpe noir (*astroblepas niger*) du Brésil.

ASTROBOLE (*ass* — du gr. *astron*, astre, et *ballein*, jeter) n. m. Nom que donnaient les anciens au feldspath orthose, dont ils faisaient usage dans leurs opérations de magie.

ASTROCARPE (*ass* — du gr. *astron*, étoile, et *karpos*, fruit ; allusion à la forme étoilée du fruit) n. m. Genre de résédacées, renfermant des herbes qui ont le port des résédas et qui croissent dans l'Europe méridionale et l'Afrique du Nord.

ASTROCARYE (*ass* — du gr. *astron*, astre, et *karuon*, noix) n. f. Genre de palmiers de la Guyane et du Brésil, qui ont presque tous une tige grêle et élevée, couverte d'épines noires. Leur fruit est une drupe fibreuse, ovale, et ne renfermant qu'une seule graine.

ASTRODICTUM (*ass, tom'*) n. m. Instrument à l'aide duquel plusieurs personnes peuvent voir simultanément un même astre, au moyen d'oculaires doubles ou multiples.

ASTRODON (*ass* — du gr. *astron*, astre, et *odous, odontos*, dent) n. m. Bot. Section du genre leucas.

ASTRODONTE (*ass* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Genre de mousses. Syn. de NECKERA.

ASTRODYNAMIQUE (*ass* — de *astre*, et *dynamique*) n. f. Dynamique des astres; forces qui les mettent en mouvement. ‖ Connaissance de ces forces.

ASTROGNOSIE (*ass* — du gr. *astron*, astre, et *gnôsis*, connaissance) n. f. Branche de l'astronomie qui a pour objet la connaissance des phénomènes qui se rapportent aux étoiles fixes, par opposition aux mouvements plus sensibles des astres mobiles ou errants.

ASTROGYNE (*ass* — du gr. *astron*, astre, et *gunê*, femelle) n. f. Bot. Section du genre croton.

ASTROÏTE (*ass* — du gr. *astron*, astre) n. f. Nom vulgaire des polypiers fossiles dont les traces se trouvent dans certains marbres, et que les marbriers nomment *yeux de perdrix*.

ASTROKYON (*ass* — gr. *Astrokuôn*; de *astron*, astre, et *kuôn*, chien) un des noms de l'étoile Sirius.

ASTROLABE (*ass* — du gr. *astron*, astre, et *lambanein*, prendre) n. m. Instrument dont on s'est servi autrefois pour observer la position des astres et déterminer leur hauteur au-dessus de l'horizon : *Les Chinois avaient des* ASTROLABES *et des sphères avant que nous sussions lire.* (Volt.)

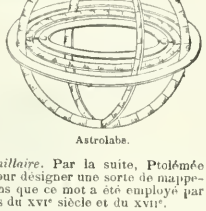
Astrolabe.

— ENCYCL. Les anciens attribuaient l'invention de l'*astrolabe* à l'astronome grec Hipparque, qui vivait au IIe siècle avant notre ère. Il y en avait plusieurs variétés, que l'on appelait *astrolabe de mer* et *astrolabe armillaire*. Par la suite, Ptolémée employa le même mot pour désigner une sorte de mappemonde. C'est dans ce sens que ce mot a été employé par presque tous les auteurs du XVIe siècle et du XVIIe.

Astrolabe, nom du navire français sur lequel furent exécutées, en 1826-1829 et en 1837-1840, deux expéditions scientifiques, sous la conduite de Dumont-d'Urville.

ASTROLÂTRE (*ass* — du gr. *astron*, astre, et *latreus*, serviteur) n. et adj. Se dit des adorateurs des astres : *Les Chaldéens étaient* ASTROLÂTRES; *étaient des* ASTROLÂTRES.

ASTROLÂTRIE (*ass* — rad. *astrolâtre*) n. f. Adoration des astres, culte rendu aux astres : *Dans les climats qui forcent les hommes à l'observation des astres, le premier culte est l'*ASTROLÂTRIE. (B. Const.)

ASTROLOGIE (*ass* — gr. *astrologia*; de *astron*, astre, et *logos*, discours, traité) n. f. Art de prédire l'avenir par l'inspection des astres, par la connaissance de leur influence propre et de celle que leur donne leur position dans le ciel.

— ENCYCL. L'astronomie moderne se relie, par une tradition ininterrompue, à des observations faites par les Chaldéens; mais, à des remarques judicieuses sur le mouvement des astres, ces peuples primitifs ajoutèrent des notions conjecturales ayant rapport aux influences des astres sur le monde terrestre. Ceci s'explique par deux sortes de raisons : *a priori*, le système religieux des Chaldéens comportant la déification des corps célestes, il était tout naturel de leur attribuer une influence sur les choses de la terre; *a posteriori*, cette influence se montre partiellement vraie : le retour de certaines constellations en des points déterminés du ciel coïncide avec le retour des saisons, avec certains courants atmosphériques; les marées de l'océan ont des variations d'amplitude périodiques correspondant aux phases de la lune, et toutes les inductions des anciens à cet égard sont complètement ou partiellement exactes. Ils avaient même cru remarquer une influence analogue sur les êtres vivants : les variations saisonnières entraînent indubitablement des modifications dans le monde organique : à l'hiver, beaucoup de plantes perdent leurs feuilles, et la végétation se ralentit; certains animaux s'engourdissent, d'autres subissent des changements de pelage ou de plumage. A côté de ces phénomènes, qui relèvent de la périodicité annuelle ou solaire, quelques-uns ont paru ressortir à la périodicité lunaire : la menstruation revient normalement au bout de quatre semaines, c'est-à-dire d'un mois lunaire, et cette coïncidence était de nature à frapper des esprits prévenus. Les influences vraies des astres sur la terre constituent une science particulière qu'on appelle la MÉTÉOROLOGIE. Les influences supposées des corps célestes sur les êtres vivants constituent l'*astrologie judiciaire*, que nous allons étudier.

— ASTROLOGIE JUDICIAIRE. Le principe de l'*astrologie judiciaire* était le suivant : à l'heure où l'enfant vient au monde, les astres exercent sur lui une influence mystérieuse et fixe qui son caractère et son avenir : le tout résulterait de la nature des astres présents au ciel et de leur position respective, en un mot de l'*aspect* que présentent les constellations. Pour savoir le passé et l'avenir d'un homme, il faut, avant toute chose, établir le *thème de sa nativité*, c'est-à-dire reconstituer l'état du ciel à l'heure de sa naissance : il ne reste plus qu'à lire ce tableau et à en déduire, selon certaines règles, des renseignements pratiques. Il va sans dire qu'en une matière où l'imagination joue le rôle fondamental, il intervient une large part de caprice, et tous les astrologues n'opèrent pas de façon identique. En général, ils divisent la voûte céleste en douze compartiments, à l'aide de six grands cercles équidistants et fixes : l'un d'eux correspond à l'horizon, un autre au méridien, et les quatre derniers occupent des positions intermédiaires. Ce sont là les *cercles de position*, et le Soleil, en vingt-quatre heures, traverse successivement les douze fuseaux que l'on appelle les douze *maisons du ciel*.

Pour indiquer commodément les positions des astres à un instant quelconque, on représente les douze maisons par autant de triangles placés à la bordure d'un carré, et numérotés dans le sens inverse de celui des aiguilles d'une montre; puis on écrit dans chaque case le nom ou le symbole des astres qui se trouvent dans la maison correspondante; bien que le mouvement diurne les amène successivement dans toutes les maisons, chacun d'eux en possède une qui lui est propre; il est le *seigneur de la maison*, et son influence est plus grande là que partout ailleurs. Parmi les astres, certains possèdent une heureuse influence, comme Jupiter, Vénus, ou la Lune; d'autres sont fort dangereux, comme Saturne et Mars; enfin, Mercure et le Soleil sont favorables ou non, suivant les circonstances.

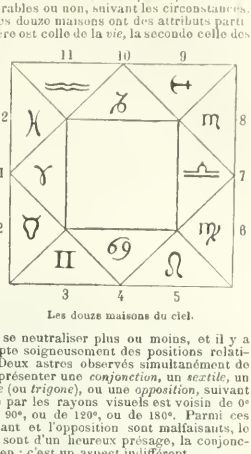

Les douze maisons du ciel.

Pareillement, les douze maisons ont des attributs particuliers : la première est celle de la *vie*, la seconde celle des *richesses*; puis viennent successivement celles des *frères*, des *parents*, des *enfants*, de la *santé*, du *mariage*, de la *mort*, de la *religion*, des *dignités*, des *amis*, des *ennemis*, soumises, comme nous l'avons dit, à l'influence des astres qui s'y trouvaient à l'instant de la naissance. Au reste, ces influences peuvent se neutraliser plus ou moins, et il y a lieu de tenir compte soigneusement des positions relatives des astres. Deux astres observés simultanément de la terre peuvent présenter une *conjonction*, un *sextile*, un *quadrant*, un *trine* (ou *trigone*), ou une *opposition*, suivant que l'angle formé par les rayons visuels est voisin de 0° ou de 60°, ou de 90°, ou de 120°, ou de 180°. Parmi ces aspects, le quadrant et l'opposition sont malfaisants, le trine et le sextile sont d'un heureux présage, la conjonction ne signifie rien : c'est un aspect indifférent.

Imaginons qu'à l'heure du thème, Mars apparaisse à l'horizon, et qu'en même temps Saturne se trouve au voisinage du méridien : dans ces conditions, l'aspect formé par ces deux planètes néfastes est un quadrant; le présage est donc très funeste, et la menace porte spécialement sur la première et la quatrième maisons, c'est-à-dire sur la vie de l'intéressé et sur ses enfants. D'autres particularités du thème peuvent heureusement modifier ces perspectives sinistres; par exemple, une opposition de Vénus et de Jupiter, surtout si l'un des deux se trouve à ce moment dans la maison dont il est le seigneur.

Ajoutons que chaque heure du jour, que chaque jour de la semaine, se trouvent sous le patronage spécial d'un astre; comme leurs noms l'indiquent, le lundi est consacré à la lune, le mardi à Mars, le mercredi à Mercure, le jeudi à Jupiter, le vendredi à Vénus, et le samedi à Saturne; enfin, le dimanche est le jour du Soleil. On obtient le maître de l'heure en écrivant les noms des astres dans l'ordre où ils régissent les jours, et en comptant de cinq en cinq, dans le tableau ainsi formé à partir du maître du jour. Ainsi, pour le mardi, la 1re heure appartient à Mars, la 2e au Soleil, la 3e à Vénus, la 4e à Mercure, la 5e à la Lune, etc., la 24e à Vénus, et la 25e, ou 1re heure du lendemain (mercredi), à Mercure.

— HISTOIRE DE L'ASTROLOGIE. L'astrologie est née en Chaldée à une époque très reculée, et certains devins prétendaient s'appuyer sur des observations faites pendant 473.000 ans; d'autres se réclamaient d'une tradition vieille de 1.500.000 années; des prêtres chaldéens firent à Alexandre des prédictions restées fameuses. Fort en honneur dans l'Egypte, l'astrologie paraît y avoir été importée d'Asie à une époque inconnue : ce sont les mêmes méthodes et les mêmes minuties. De très bonne heure ces pratiques se sont introduites en Grèce, et l'on en trouve la preuve dans Homère et dans Hésiode; mais l'agissait alors d'une importation fragmentaire, faite peut-être par des matelots ou des commerçants. Le corps des doctrines anciennes ne fut connu que plus tard : simultanément Bérose apporta de Babylone à Athènes, puis à l'île de Cos, les méthodes chaldéennes, tandis que Manéthon de Sébennytos introduisait les pratiques égyptiennes.

L'astrologie fut introduite à Rome dès la conquête de la Grèce, et le christianisme naissant lutta énergiquement contre elle. Dès ce moment, comme au moyen âge, l'Eglise a toujours répudié l'astrologie, mais les arguments ont varié. Tantôt elle la considère comme simple imposture et comme blasphématoire, pour ses bases déterministes et antiprovidentielles; tantôt elle l'envisage comme d'essence démoniaque, lui reconnaissant implicitement une valeur réelle, mais impie.

Les persécutions n'eurent d'autre effet que de multiplier les astrologues, et le mystère qui les entourait n'était pas fait pour diminuer leur prestige et leur empire sur la foule. Les échecs les plus retentissants ne purent amoindrir la crédulité générale. C'est ainsi qu'en 1179, tous les astrologues s'accordèrent pour annoncer la fin du monde : il devait se produire, en septembre 1186, une conjonction de toutes les planètes, et ce signe redoutable présageait les plus effroyables cataclysmes. La terreur était générale; mais la conjonction eut lieu, l'année se passa sans rien d'extraordinaire, et le monde respira.

En revanche, la grande peste qui désola la fin du XIVe siècle fut attribuée à la conjonction de trois planètes, et l'Université de Paris proclama solennellement la relation des deux événements. On voit que les hommes les plus instruits n'échappaient nullement aux préjugés populaires. La célèbre comète de 1456, coïncidant avec la peste et la guerre contre les Turcs, répandit une consternation générale; le pape Calixte III ordonna des prières publiques. En 1524, Stœffler prédit un nouveau déluge universel, sans plus de fondement que ses prédécesseurs.

Le XVIe siècle marque l'apogée de l'astrologie : tous les princes ont leurs astrologues, les rois eux-mêmes ne dédaignent pas de se faire initier, et Catherine de Médicis amène d'Italie une suite nombreuse d'astrologues, dont le plus célèbre fut Nostradamus. Cardan, Tycho-Brahé, Képler, en jetant les fondements de l'astronomie, s'intéressèrent encore aux observations conjecturales; mais la foi à l'astrologie s'en va, et Morin de Villefranche, le maître de Gassendi, n'arrive pas à communiquer sa foi à son disciple. Aussi, à plusieurs reprises, il prédit la mort de ce dernier, ce en quoi il se trompa sans cesse. Morin fit pareille erreur en prédisant la mort de Louis XIII.

A la naissance de Louis XIV, l'astrologue de la cour en fit l'horoscope, mais la foi manquait déjà, et le poète ne fut pas maintenu.

L'astrologie ne rencontre plus guère d'adeptes, aujourd'hui, que parmi les bateleurs exploitant la crédulité publique; celle-ci commence même à disparaître; néanmoins, les comètes produisent encore quelque émotion dans les esprits peu ouverts. Cependant, de temps en temps, un retour de mysticisme ou de dilettantisme a remis l'astrologie en honneur au même titre que les diverses magies et que le spiritisme.

ASTROLOGIQUE (*ass*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'astrologie : *Prénotics* ASTROLOGIQUES. ‖ Propre aux observations astrologiques : *Observatoire* ASTROLOGIQUE.

— *Figure astrologique*, Description de l'aspect général des astres au-dessus de l'horizon au moment de l'observation.

ASTROLOGIQUEMENT (*ass*) adv. Selon les règles de l'astrologie : *Horoscope tiré* ASTROLOGIQUEMENT.

ASTROLOGUE (*ass*) n. m. Celui qui s'adonne à l'astrologie judiciaire, qui en a étudié, qui en connaît les règles : *Les dames de la cour de Catherine de Médicis n'eussent osé rien faire sans consulter quelque* ASTROLOGUE. Thiers.

— LOC. PROV. **Ce n'est pas un grand astrologue**, Ce n'est pas un homme bien intelligent, bien habile.

Astrologue (L'), roman de Walter Scott. V. GUY MANNERING.

Astrologues (CONTRE LES), petit traité de SEXTUS Empiricus, où il démontre la vanité de la science des Chaldéens, qui prétendaient prédire les événements et la destinée des hommes par l'examen des astres.

ASTROLOME ou **ASTROLOMA** (*ass* — du gr. *astron*, astre, et *lôma*, bordure) n. m. Genre d'épacridées, renfermant des arbustes feuillus, bas, le plus souvent diffus ou décombants, de l'Australie méridionale et de l'île de Van Diémen.

ASTROMANCIE (*ass* — du gr. *astron*, astre, et *manteia*, divination) n. f. Divination qui se pratique par l'inspection des astres, et nommée plus ordinairement ASTROLOGIE.

ASTROMANCIEN, ENNE (*ass*, *si-in*, *ên'*) n. Celui, celle qui exerce l'astromancie.

ASTROMARCHANTIE (*ass*, *kan-ti* — de *astre*, et *marchantie*) n. f. Bot. Section du genre *marchantie*.

ASTROMELA, anc. ville détruite au Ve siècle par le roi des Wisigoths, Euric. Quelques ruines en subsistent, près l'étang de Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône).

ASTROMETRE (*ass* — du gr. *astron*, astre, et *métron*, mesure) n. m. Instrument servant à mesurer les diamètres apparents des astres et les petites distances entre les étoiles. V. HÉLIOMÈTRE.

ASTROMÉTRIE (*ass*) n. f. Art de mesurer, à l'aide de l'astromètre, les diamètres apparents des astres et les petites distances des étoiles.

ASTROMÉTRIQUE (*ass*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'astrométrie.

ASTRONE (*ass* — du gr. *astron*, astre) n. m. Genre de térébinthacées, comprenant de grands arbres résineux, à feuilles alternes et composées de folioles opposées, entières ou crénelées. On en connaît huit espèces de l'Amérique tropicale et des Antilles. Syn. ASTRONIUM.

ASTRONIE (*ass* — du gr. *astron*, astre) n. f. Genre de mélastomacées, comprenant des arbres ou des arbustes, glabres ou tomenteux, à rameaux arrondis, originaires de la Malaisie et des îles de l'océan Pacifique.

ASTRONOME (*ass*) n. m. Celui qui connaît l'astronomie, qui s'en occupe : *Newton fut un grand* ASTRONOME.

— Adjectiv. Qui s'occupe d'astronomie, qui se livre à l'astronomie : *Un mathématicien* ASTRONOME.

ASTRONOME (L'), chroniqueur et astronome français du IXe siècle, dont le véritable nom est inconnu. Il passa une partie de sa vie à la cour de Louis le Débonnaire. On a de lui une intéressante *Vie de Louis le Débonnaire*, traduite dans la collection Guizot.

ASTRONOMIE (*ass* — du gr. *astron*, astre, et *nomos*, loi) n. f. Science qui a pour objet de faire connaître les astres, leur constitution, leurs positions relatives et les lois de leurs mouvements : *De toutes les sciences naturelles, l'*ASTRONOMIE *est celle qui présente le plus long enchaînement de découvertes.* (Laplace.)

— Branche de cette science qui a pour but la connaissance spéciale d'une classe de corps célestes : ASTRONOMIE *cométaire*. ASTRONOMIE *planétaire*. ‖ Ensemble des connaissances astronomiques d'un peuple ou d'un individu : *L'*ASTRONOMIE *des Arabes*. *L'*ASTRONOMIE *des Chinois*.

— Iconogr. Les anciens avaient fait de la muse Uranie la personnification de l'*astronomie*; ils lui donnaient pour attributs principaux une sphère, une couronne d'étoiles, des instruments de mathématiques. (V. URANIE.) Rangée au nombre des sept arts libéraux par le moyen âge, l'Astronomie fut représentée sous la figure d'une femme, tenant à la main tantôt une rose des vents, tantôt une boule, tantôt un bonsseau plein d'eau, au-dessus duquel sont indiqués quelques astres. (V. ARTS LIBÉRAUX.) Les artistes modernes ont traité ce sujet de bien des manières différentes : un bas-relief de Paul Ponce, au Louvre, représente l'Astronomie sous la figure d'Atlas soutenant le monde et contemplant le ciel; un autre bas-relief, de Th. Poissant, qui décore l'hôtel de Colbert, à Paris, nous montre une femme debout, avec des ailes dans les cheveux, le pied droit posé sur des volumes entassés, tenant de la main droite un style, dont elle se sert pour montrer une sphère sur laquelle elle est accoudée. On voit au musée de Dresde une belle figure allégorique de l'Astronomie, peinte par Massimo Stanzioni. Chaplin a exposé, en 1859, un petit tableau sur le même sujet.

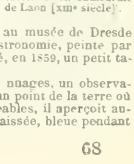
L'Astronomie, statuette de la cathédrale de Laon [XIIIe siècle].

— ENCYCL. Si, par un temps sans nuages, un observateur est situé sur la mer, ou bien en un point de la terre où les accidents de terrain sont négligeables, il aperçoit au-dessus de lui une sorte de voûte surbaissée, bleue pendant

le jour et noire pendant la nuit : c'est le *ciel*. L'œil de l'observateur paraît au centre du ciel, et la limite entre le ciel et la mer, par exemple, s'appelle l'*horizon sensible*.

Cependant, on voit dans le ciel des objets brillants : ce

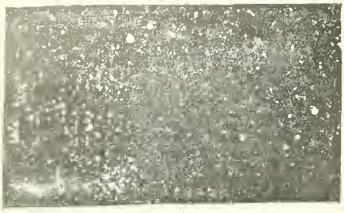

Les étoiles.

sont des *astres* comme le soleil, la lune..., et, la nuit, l'œil en perçoit une innombrable quantité. Les astres les plus importants peuvent être observés avec une lunette même pendant le jour, et l'aspect général du ciel ne change pas; d'un autre côté, vus à la lunette, quelques-uns prennent des formes diverses, cessent d'être perçus comme de simples points, et accusent certains caractères propres : en grande majorité ce sont des *étoiles*, les autres étant des *nébuleuses*, *planètes* et leurs *satellites*, ou *comètes*. D'ailleurs, quelle que soit leur nature, tous les astres se déplacent dans le ciel : le matin, le soleil *se lève*, apparaît à l'horizon, monte jusqu'à une certaine hauteur, et redescend pour aller *se coucher*, en disparaissant de l'autre côté de l'horizon. Il en est de même pour la lune et tous les autres astres, et, à la lunette, on voit ce mouvement s'effectuer graduellement, d'une manière continue.

Comète.

— *Étoiles*. Nous allons plus particulièrement nous occuper des étoiles, de l'étude de leurs mouvements, et donner tout d'abord les trois caractères principaux auxquels on peut les reconnaître :

1° Un certain tremblement, dit *scintillation* ;

2° Elles sont toujours sans dimensions appréciables, quelle que soit la puissance de l'instrument avec lequel on les observe ;

3° En quelque point de la terre que soit placé l'observateur, et à n'importe quelle heure de la journée, l'angle que font les rayons visuels allant à deux étoiles reste le même ; c'est la *distance angulaire* de ces deux étoiles, distance que l'on sait mesurer avec une grande précision.

Nous imaginerons, pour faciliter le langage, que l'œil de l'observateur, supposé fixe à la surface de la terre, soit le centre d'une sphère idéale, de rayon extrêmement grand, qu'on appelle *sphère céleste*, et sur laquelle seront projetées les étoiles; nous parlerons alors des positions apparentes des étoiles, de leurs perspectives sur cette sphère, comme des étoiles elles-mêmes, ce qui revient à considérer les étoiles comme assujetties à rester sur la surface de la sphère céleste. Il nous reste alors à fixer d'une manière précise, à l'aide de *coordonnées*, la position d'une étoile sur la sphère céleste.

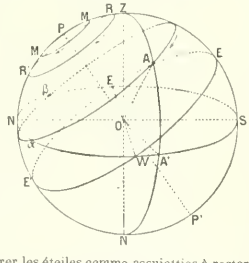

Soit O l'œil de l'observateur, NOZ la *verticale* du lieu, c'est-à-dire la direction de la pesanteur ou du fil à plomb; les points d'intersection supérieur et inférieur Z et N de la verticale avec la sphère céleste s'appellent *zénith* et *nadir*. Enfin le plan horizontal du lieu, ou surface des eaux tranquilles en ce point, perpendiculaire à la direction du fil à plomb, coupe la sphère céleste suivant l'*horizon* NWSE. Les coordonnées qui fixent la position d'une étoile sont alors immédiates; si l'on voit l'étoile dans la direction OA, et que, par suite, le point A soit son point figuratif sur la sphère, il suffit, pour connaître l'exacte position de l'étoile A, de connaître celle du plan vertical OZAN qui la contient, ainsi que la direction, dans ce plan, de la droite OA. Ce plan, déterminé par la verticale et la direction OA, coupe l'horizon suivant une droite OA'; réciproquement, la connaissance de la droite OA entraîne celle du plan vertical, et nous définirons la position de OA' par l'angle qu'elle fait avec une direction arbitrairement choisie pour origine, OS par exemple. L'angle SÔA' est dit *azimut* de l'astre. Dans le plan vertical lui-même, la direction OA sera définie par l'angle ZÔA qu'elle fait avec la verticale, et qu'on appelle la *distance zénithale* de l'astre, ou bien encore par l'angle AÔA', qui est sa *hauteur* au-dessus de l'horizon.

— *Mouvement diurne*. Comme il existe des instruments susceptibles de fournir avec précision ces coordonnées, on peut, à chaque instant, marquer la position d'une étoile déterminée sur une sphère en carton ; il suffit, pour cela, d'avoir une pendule bien réglée, c'est-à-dire suivant un mouvement uniforme, quelconque d'ailleurs. On reconnaît alors que certaines étoiles restent constamment au-dessus de l'horizon et décrivent de petits cercles de la sphère céleste d'un mouvement uniforme, comme MM' ou RR' par exemple, en sorte qu'elles mettent toutes le même temps pour effectuer une rotation complète. De plus, tous ces cercles ont mêmes pôles P et P' sur la sphère, c'est-à-dire peuvent être tracées par l'extrémité d'un compas dont une pointe serait fixée en P ou en P' ; ils sont donc situés dans des plans parallèles, ce qui a fait donner aux trajectoires des étoiles le nom de *parallèles célestes*, et sont *tous* décrits dans le même sens, le sens *rétrograde*, de gauche à droite par rapport à un observateur couché le long de PP', la tête vers P, qui regarderait un des astres mobiles.

Pour celles, comme A, dont le trajet ne s'effectue pas entièrement au-dessus de l'horizon, et qui disparaissent entre les points α et β, par exemple, elles semblent agir de même tant qu'on les voit, et, en d'autres points de la terre, on peut apercevoir leur trajectoire complète. Ainsi donc, tout se passe comme si les étoiles étaient effectivement liées à une sphère tournant d'une manière uniforme autour de la ligne des pôles PP', qui a reçu le nom de *axe du monde* ; nous assimilerons cette sphère à la sphère céleste, et les remarques précédentes constituent la connaissance du *mouvement diurne*.

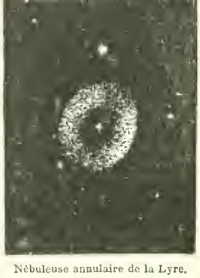

Nébuleuse annulaire de la Lyre.

Les pôles P et P' ont reçu le nom de *pôle Nord* (boréal ou arctique), et de *pôle Sud* (austral ou antarctique); le grand cercle de la sphère EEWE, dont le plan est perpendiculaire à la ligne des pôles, a nom *équateur céleste* ; le plan de la figure, déterminé en tout point par la verticale et la ligne des pôles, OZ et OP, s'appelle *méridien* du lieu, et coupe le plan horizontal suivant la *méridienne* qui joint les *points cardinaux* N. et S. ; ce dernier est précisément l'origine des azimuts. Enfin, le *jour sidéral*, avec les mêmes subdivisions que le jour civil, est le temps qui correspond à une rotation complète du système stellaire : il est, environ, plus court de quatre minutes que le jour civil.

Les lois du mouvement diurne sont d'ailleurs entièrement générales ; en quelque point de la terre que se trouve l'observateur, toutes les sphères célestes coïncident, car les dimensions de la terre sont ici négligeables, et les mêmes phénomènes sont observés : partout on trouve la même distance angulaire d'une étoile au pôle, et la seule chose variable d'un lieu en un autre est la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon, hauteur qui, à Paris, se trouve être égale à 48° 50′11″.

— *Observations*. Nous verrons ailleurs les détails de l'astronomie stellaire (v. ÉTOILES) ; pour le moment, nous pouvons dire que les coordonnées précédemment définies, dites parfois *coordonnées horizontales* (distance zénithale et azimut) ne sont pas toujours les plus commodes, et qu'il est souvent avantageux d'employer des *coordonnées équatoriales* (v. ASCENSION DROITE) ; ces dernières sont les plus fréquemment utilisées aux instruments méridiens dont le rôle, très important d'après ce que nous venons de dire, est de déterminer avec précision, en tout lieu, le méridien et la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon. On peut alors étudier avec un soin particulier certaines étoiles, dites fondamentales, observées depuis longtemps, et dont les coordonnées seront connues avec une très grande exactitude : au centième de seconde de temps près pour l'ascension droite, et au dixième de seconde d'arc près pour la déclinaison ; des recueils spéciaux publient annuellement ces éléments, et notamment : la *Connaissance des temps* en France, le *Nautical Almanac* en Angleterre, le *Berliner astronomisches Jahrbuch* en Allemagne.

Comme il est, en outre, impossible de réaliser une pendule parfaite, on détermine chaque jour la *correction* de la pendule employée d'après le mouvement même des étoiles fourni par ces recueils, en se rappelant que l'intervalle de temps qui sépare deux passages supérieurs d'une même étoile au méridien est, par définition même, de vingt-quatre heures sidérales. C'est donc encore aux instruments méridiens qu'incombe le soin de déterminer l'heure.

Mais, si ces instruments doivent servir aux mesures de grande précision, on ne saurait leur donner de trop grandes dimensions sans compromettre leur stabilité et augmenter les erreurs accidentelles ; aussi existe-t-il des instruments de recherche beaucoup plus puissants : ce sont les *instruments équatoriaux*. Les défauts de stabilité et de réglage n'influent pas ici sensiblement, car on ne détermine pas la position exacte d'un astre très faible et on le *compare* simplement à une étoile voisine dans le champ de la lunette, étoile dont la position exacte sera ultérieurement déterminée avec les instruments méridiens. V. ÉTOILE, STELLAIRE, CONSTELLATION.

— *Terre*. La terre n'est pas plane, et admet une forme sphérique ; l'histoire des voyages est là pour prouver qu'elle a une forme convexe. Au reste, pendant les éclipses de lune, on voit l'ombre portée par la terre déterminer une échancrure circulaire, de sorte que la terre ne peut avoir qu'une forme sphérique, et le relief des continents, qui n'atteint pas la 700e partie du rayon de la terre, n'altère pas sensiblement cette forme.

Le rayon de la terre est de 6.366 kilom. ; sa surface, de 500 millions de kilom. carr., et son volume de 1 million de kilom. cubes. Enfin, la surface idéale de la mer est constamment mobile et agitée de petits mouvements périodiques, connus sous le nom de *marées*. V. ce mot.

Des mesures plus précises ont montré que la terre est un ellipsoïde de révolution ; la différence entre le demi-grand axe et le demi-petit axe est de 21.844 m., et le rapport de cette longueur au demi-grand axe ou *aplatissement* est égal à $\frac{1}{292}$.

D'ailleurs, la terre est animée d'un mouvement d'entraînement autour du soleil, et d'un mouvement de rotation sur elle-même qui crée le mouvement *apparent* des étoiles dont nous avons parlé plus haut.

Le soleil et ses taches.

— *Soleil*. Le soleil participe au mouvement diurne, comme les étoiles ; il se *lève* tous les jours à l'orient et se *couche* à l'occident, mais il ne reste pas fixe sur la sphère céleste, c'est-à-dire par rapport aux étoiles : *il a un mouvement propre*. Il paraît décrire ainsi une ellipse dont la terre occupe un des foyers dans le plan de l'*écliptique* ; ce plan n'est pas absolument fixe, ce qui entraîne le phénomène connu sous le nom de *précession des équinoxes*, et l'axe de rotation *vrai* de la terre est incliné sur l'écliptique, ce qui détermine l'*inégalité des jours et des nuits*.

Éclipse de soleil.

— *Lune*. La lune possède aussi un mouvement propre ; tout en tournant autour du soleil, c'est un *satellite* de la terre, décrivant autour de celle-ci une ellipse dont la terre occupe un des foyers, à la distance moyenne de 60 rayons terrestres. Nous verrons ailleurs l'explication de sa rotation sur elle-même, de ses phases, sa constitution et ses éclipses.

— *Planètes*. Les anciens connaissaient cinq planètes : Mercure, Vénus, Mars, Jupiter et Saturne, représentées par les symboles :

☿ ♀ ♂ ♃ ♄

(v. ASTÉROÏDE) ; elles décrivent des ellipses autour du soleil, ne s'écartent jamais beaucoup de l'écliptique, et se déplacent assez rapidement dans les constellations du zodiaque. La terre doit être considérée également comme une planète circulant autour du soleil, entre les orbites de Vénus et de Mars ; depuis, on a découvert l'existence de deux grosses planètes, Uranus et Neptune, et d'un grand nombre de petites. V. ASTÉROÏDE.

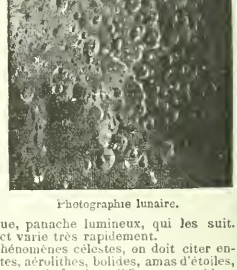

Photographie lunaire.

— *Comètes*. Quelquefois visibles à l'œil nu, le plus souvent, les comètes sont télescopiques. Elles apparaissent très différentes des planètes : 1° un noyau plus lumineux ; 2° une atmosphère nébuleuse qui les environne ; 3° une queue, panache lumineux, qui les suit. Au reste, leur aspect varie très rapidement.

Enfin, parmi les phénomènes célestes, on doit citer encore les étoiles filantes, aérolithes, bolides, amas d'étoiles, et les nébuleuses, masses de lumière diffuse ressemblant à des nuages.

— *Histoire de l'astronomie*. L'astronomie se bornait, primitivement, à l'observation du lever et du coucher des principales étoiles ; on divisa donc le ciel en constellations, et le mouvement des planètes était déterminé par les étoiles dont elles s'approchaient dans leur cours. Pour le soleil, on étudiait les variations des ombres méridiennes des gnomons et les étoiles immédiatement visibles après son coucher.

En Chine, 2.000 ans avant notre ère, un tribunal de mathématiques devait cultiver l'astronomie, établir le calendrier, et prédire les éclipses, pour fournir des bases aux cérémonies religieuses. Ptolémée, après, a transmis trois éclipses de lune observées en 719 et 720 ; les Chaldéens avaient, d'ailleurs, découvert le *Saros*, période de deux cent vingt-trois mois lunaires, qui ramène à très peu près la lune dans la même position. Nous avons peu de renseignements précis sur les connaissances des Egyptiens ; et cependant, elles devaient être assez étendues, puisque les philosophes grecs Thalès, Pythagore et Platon, allèrent chez eux puiser les connaissances qu'ils devaient rapporter.

Pythagore enseignait les deux mouvements de la terre sur elle-même et autour du soleil ; il avait des vues élevées sur les systèmes planétaires, mais elles manquaient de preuve, et leur vérité fut complètement méconnue. Aristarque de Samos et Ératosthène tentèrent la mesure de la distance de la terre au soleil et des dimensions de la terre ; Hipparque, deux siècles avant notre ère, perfectionna la trigonométrie sphérique, dressa un catalogue d'étoiles, et fixa la position d'un point à la surface de la terre par les longitude et latitude ; mais ses travaux sont disparus, et nous ne les connaissons que par l'*Almagaste* de Ptolémée qui, lui-même, étudia avec grand soin le mouvement de la lune.

Les anciens considéraient le mouvement circulaire et uniforme comme le plus parfait et comme devant être la base du mouvement des planètes. Ptolémée, adoptant cette idée, tenta d'expliquer toutes les irrégularités des mouvements célestes ; mais le mouvement uniforme était insuffisant, et il eut recours à la combinaison de tels mouvements dans la théorie des *épicycles*. En un mot, une planète eût été comme l'extrémité du rayon d'une roue tournant régulièrement, tandis que son centre décrirait uniformément un cercle autour de la terre. Mais Copernic retrouva dans les anciens philosophes que le véritable centre du monde devait être le soleil, et non la terre ; en rapportant tous les mouvements au soleil, il simplifia considérablement le système de Ptolémée en diminuant le nombre des cercles indispensables.

La plus grave objection à faire au système de Copernic résultait du mouvement de la lune, tout d'abord autour de la terre, puis entraînée autour du soleil dans un mouvement général ; la découverte, en 1610, par Galilée des quatre lunes ou *satellites* de Jupitor devait faire triompher le système de Copernic.

Mais, avant Galilée, le plus grand observateur qui ait jamais existé fut Tycho-Brahé ; ses observations, si nombreuses et si précises, quand on pense qu'elles furent faites à l'œil nu, permirent à son élève Képler de découvrir les admirables lois du mouvement elliptique des planètes autour du soleil. V. PLANÈTE.

Avec Newton, la mécanique analytique intervient dans l'explication des mouvements planétaires ; les lois de Képler sont mathématiquement établies, et l'on peut dire avec Laplace que les *Principes de la philosophie naturelle* de Newton, parus en 1687, constituent la plus haute production de l'esprit humain ; en sorte que, encore aujourd'hui, la loi élémentaire de l'attraction universelle suffit à expliquer l'immense et complexe variété des mouvements célestes. Les principaux successeurs de Newton, ses élèves et disciples, sont Clairaut, d'Alembert, Leverrier ; et il faut aussi faire ici une place toute spéciale à deux des plus profonds analystes de l'humanité : Lagrange et Laplace.

Mais, outre le développement théorique, l'astronomie d'observation faisait des progrès considérables avec Huygens, Roemer, Dominique Cassini (le premier directeur de l'Observatoire de Paris), Flamstéed, Bradley, très habile observateur à qui l'on dut la connaissance de l'aberration et de la mutation ; enfin, et surtout, W. Herschel, qui se livra à un inventaire méthodique des richesses du ciel : satellites des planètes, amas d'étoiles, nébuleuses, étoiles doubles, intensité lumineuse des étoiles qui peut permettre d'apprécier leur distance, et, enfin, translation du système solaire.

D'autre part, il faut citer les importantes recherches cosmogoniques de Laplace sur l'origine et le principe même de la constitution du système solaire ; enfin, l'astronomie s'est enrichie encore de deux nouveaux procédés : analyse spectrale et photographie.

— BIBLIOGR. On trouvera, dans les œuvres complètes des savants que nous venons de citer, les principaux résultats théoriques relatifs à l'astronomie, qui constituent même plutôt la partie appelée *mécanique céleste* de cette science ; ils sont, du reste, presque tous analysés et magistralement exposés dans l'œuvre capitale de Tisserand (*Traité de mécanique céleste*). Pour l'astronomie proprement dite, au point de vue de son histoire et de son évolution, il faudrait tout d'abord consulter les collections de *Comptes rendus de l'Académie des sciences* et de *l'Annuaire du Bureau des longitudes*, puis, entre autres ouvrages importants : Arago, *Astronomie populaire ;* Biot, *Astronomie physique ;* Giordano Bruno, *Traité de l'Univers* (1591), le premier auteur qui mentionne la rotation du soleil sur lui-même ; Delaunay, *Rapport sur les progrès de l'astronomie* (Paris, 1867) ; Galilée, *Traité d'astronomie ;* Halley, *Astronomiæ cometicæ synopsis ;* Petit, *Traité d'astronomie ;* Radau, *les Derniers Progrès de la science ;* Vogel, *les Mondes scientifiques* (1875), et quelques ouvrages spéciaux : Huggins, *l'Analyse spectrale ;* P. Secchi, *le Soleil ;* Lœwy et Puiseux, *Atlas de la lune* (1897), l'œuvre la plus considérable que l'on possède à ce sujet.

ASTRONOMIQUE (*ass*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'astronomie : *l'almanach* ASTRONOMIQUES. *Tables* ASTRONOMIQUES. *La plus belle découverte* ASTRONOMIQUE *de l'antiquité est celle de la précession des équinoxes.* (Arago.) ‖ *Carte astronomique,* Projection plane représentant les constellations. ‖ *Jour astronomique,* Durée exacte et toujours la même d'une révolution apparente du soleil autour de la terre, ou mieux d'une révolution de la terre sur son axe : *Le* JOUR ASTRONOMIQUE *commence à midi, c'est-à-dire au passage du centre du soleil dans le méridien du lieu.* ‖ *Heure astronomique,* Vingt-quatrième partie du jour astronomique. ‖ *Année astronomique,* Durée exacte de la révolution apparente du soleil autour de la terre.

— Métrol. *Fractions astronomiques,* Nom que certains auteurs donnent aux fractions sexagésimales, dont on fait usage pour la division des degrés du cercle.

— n. m. Partie astronomique, ce qui se rapporte à l'astronomie : *Le célèbre Halley, premier astronome du roi de la Grande-Bretagne, a déjà écrit pour soutenir tout l'*ASTRONOMIQUE *du système de chronologie de Newton.* (Fonten.)

ASTRONOMIQUEMENT (*ass*) adv. Suivant les règles de l'astronomie.

Astronomiques (LES) [*Astronomicon*], poème didactique en cinq livres, du poète latin Manilius, qui paraît avoir vécu au commencement du règne de Tibère. Le style de l'œuvre indique une période de bonne latinité. Pogge en découvrit le manuscrit.

Au milieu de puériles rêveries astrologiques, on est étonné de rencontrer dans ce poème une exposition philosophique de la doctrine stoïcienne de l'âme du monde.

Le cinquième livre est supérieur à tous les autres ; on y remarque de poétiques descriptions et des épisodes, dont le plus beau, celui d'Andromède, est digne des poètes du siècle d'Auguste.

La meilleure édition des *Astronomiques,* publiée pour la première fois par Regiomontanus (1471), est celle de Leyde (1600), par J. Scaliger, avec variantes de Fr. Junius.

ASTROPE ou **ASTROPUS** (*puss* — du gr. *astron,* astre, et *pous,* pied) n. f. Syn. de WALTHÉRIE.

ASTROPECTINIDÉS (*ass* — du lat. *astrum,* astre, et *pecten, inis,* peigne) n. m. pl. Famille de stellérides dont l'espèce type, *astropecten aurantiacus,* se trouve dans la Méditerranée et dans l'océan Atlantique. — Un ASTROPECTINIDÉ.

ASTROPHANOMÈTRE (*ass* — du gr. *astron,* astre ; *phenos,* brillant, et *métron,* mesure) n. m. Nom d'un instrument destiné à calculer le lever et le coucher des astres. Syn. de ASTÉRÉOMÈTRE.

ASTROPHÉE (*ass* — du gr. *astron,* étoile, et *phaô,* je brille) n. f. Bot. Section du genre passiflore.

ASTROPHORE (*ass* — du gr. *astron,* astre, et *phoros,* qui porte) adj. Qui porte des étoiles, des ornements en forme d'étoiles.

ASTROPHYLLITE (*ass* — du gr. *astron,* étoile, et *phullon,* feuille) n. f. Espèce minérale appartenant à la famille des micas et que de Lapparent place dans le genre *marganite.* Quelques auteurs rapprochent cette espèce des pyroxènes.

ASTROPHYTE (*ass* — du gr. *astron,* astre, et *phuton,* plante) n. m. Bot. Section du genre échinocactus.

ASTROPOLE (*ass* — du gr. *astron,* astre, et *polos,* extrémité) n. m. Bot. Syn. de ASTER.

ASTROS (Paul-Thérèse-David D'), cardinal français, né à Tourvès (Var) en 1772, mort en 1851. Neveu du comte de Portalis, ministre des cultes, il dut à cette parenté l'une des places de vicaire général créées lors de la réorganisation de l'Eglise de Paris, après le concordat. En 1809, l'abbé d'Astros administrait le siège de la métropole en qualité de vicaire capitulaire, et c'est à lui que fut adressée la bulle d'excommunication lancée alors contre Napoléon. Accusé de l'avoir divulguée, Napoléon avait annoncé son intention formelle de le faire fusiller ; il fut incarcéré à Vincennes jusqu'en 1814. Le retour des Bourbons lui valut la liberté et l'évêché de Bayonne. Au mois de mars 1830, son dévouement aux idées du ministère Polignac le fit appeler à l'archevêché de Toulouse. Il reçut le chapeau de cardinal en 1850, un an seulement avant sa mort.

ASTROSCOPE (*ass* — du gr. *astron,* astre, et *skopein,* examiner) n. m. Instrument inventé, vers la fin du XVIIe siècle, par Schukhard, professeur à Gœttingue, pour faciliter la recherche des astres dans le ciel, et composé de deux cônes, sur la surface desquels les étoiles et les constellations viennent se représenter.

ASTROSCOPIE (*ass* — rad. *astroscope*) n. f. Contemplation des astres.

ASTROSOPHIE (*ass* — du gr. *astron,* astre, et *sophia,* sagesse, science) n. f. Etude, connaissance des astres.

ASTROSTATE (*ass* — du gr. *astron,* astre, et *stasis,* position) n. m. Instrument dont se servaient les anciens astronomes ; il se composait d'une lunette mobile autour d'un axe qu'on dirigeait suivant la ligne des pôles. Cet axe, grâce à un mouvement d'horlogerie, effectuait une rotation sur lui-même en 24 heures sidérales, de sorte qu'avec la lunette on pouvait suivre constamment une étoile dans sa révolution diurne.

ASTROSTATIQUE (*ass-tross* — rad. *astrostate*) n. f. Statique des astres, ou science qui a pour objet le calcul de la masse et de la distance respective des astres.

ASTROTHÈLE (*ass* — du gr. *astron,* astre, et *thêlê,* mamelon) n. m. Genre de lichens pyrénocarpés, vivant dans les régions tropicales.

ASTROTHÉSIE (*ass* — du gr. *astron,* astre, et *thêsis,* action de placer) n. f. Ancien terme, à peu près synonyme de CONSTELLATION.

ASTROTRICHE (*ass* — du gr. *astron,* astre, et *thrix, ichos,* cheveu) n. m. Genre d'araliacées-panacées, renfermant des arbrisseaux laineux ou garnis de poils étoilés, originaires de l'Australie.

ASTRUC (Jean), célèbre médecin, né à Sauve (Languedoc) en 1684, mort à Paris en 1766. Il devint premier médecin du roi de Pologne, médecin consultant de Louis XV et régent de la Faculté de Paris. Sa théorie médicale était conforme au système mécanique de Boerhaave. Son principal ouvrage est le *De morbis venereis* (1736). On peut citer encore : *Traité des tumeurs et des ulcères* (1759) ; *Traité des maladies des femmes* (1761-65).

ASTRUC (Zacharie), sculpteur et peintre français, né à Angers en 1835. Cet artiste, dont les œuvres ont figuré aux Salons depuis 1869, est l'auteur de la statue *le Marchand de masques* (aujourd'hui dans le jardin du Luxembourg), qui a été exposée en 1882. On doit à Astruc un certain nombre d'écrits d'un caractère humoristique.

ASTUCE (*ass* — lat. *astutia*) n. f. Ruse, finesse malicieuse qui tend à nuire : *L'*ASTUCE *est une finesse pratique dans le mal, mais en petit.* (Marmontel.)

— SYN. **Astuce, artifice, perfidie, ruse.** V. ARTIFICE.

— ANTON. **Candeur, droiture, franchise, loyauté, rondeur.**

ASTUCIEUSEMENT (*ass*) adv. Avec astuce, d'une manière astucieuse : *Agir* ASTUCIEUSEMENT.

ASTUCIEUX, EUSE (*ass*) adj. Qui a de l'astuce : *Femme* ASTUCIEUSE. *Louis XI était* ASTUCIEUX. ‖ Qui est inspiré par l'astuce : *Conduite* ASTUCIEUSE.

— ANTON. **Candide, droit, franc, loyal, rond.**

ASTUR (*ass* — mot lat.) n. m. Nom scientifique des rapaces du genre AUTOUR. V. ce mot.

ASTURA, restes d'une ancienne résidence de la famille des Frangipani, prov. et à 60 kilom. de Rome (Italie). Cicéron possédait, non loin de là, une maison de campagne qu'il venait d'abandonner lorsqu'il fut assassiné.

ASTURES, anc. peuple du nord-ouest de l'Espagne, habitant la partie de la Tarraconaise bornée à l'O. par les montagnes de la Galice, et traversée par la rivière *Astura.* Ce peuple, le dernier de la péninsule Ibérique, lutta contre les Romains pour la cause de la liberté. Leurs vainqueurs les divisèrent en *Astures Transmontani,* ville principale *Lucus Asturum* (Oviedo), et en *Astures Augustiani,* capitale *Asturica Augusta* (Astorga). Le nom des Astures se retrouve dans celui des Asturiens actuels. — Un ASTURE.

ASTURIE et **GALICIE,** prov. romaine de l'Espagne nord-occid., créée probablement par Vespasien, aux dépens de la prov. d'Espagne citérieure ou de la Tarraconaise. Cap. : *Bracara Augusta* (Braga). Elle fit plus tard partie du diocèse d'Espagne et de la préfecture des Gaules.

ASTURIEN, ENNE (*in, en*), celui, celle qui habite les Asturies. — *Les* ASTURIENS.

— Adjectif. Qui appartient aux Astories ou à leurs habitants : *Race* ASTURIENNE.

— n. m. *Dialecte asturien,* Dialecte espagnol parlé dans les Asturies. C'est, après le basque, le plus ancien de la péninsule.

ASTURIES (LES), anc. division administrative du nord de l'Espagne, portant le titre de principauté, et formant aujourd'hui la province d'Oviédo. Capit. *Oviédo.*

— Hist. L'*Asturia* des anciens, qui occupait toute la partie septentrionale de la péninsule Ibérique jusqu'au Douro, et avait pour capitale *Asturica* (Astorga), et pour ville principale *Lucus Asturum,* fut le dernier refuge de la liberté ibérienne, lors de la conquête romaine. Subjuguées en 25 av. J.-C. par Auguste, les Astures firent ensuite partie du royaume des Wisigoths. Quand les Berbers et les Arabes anéantirent la domination wisigothe (711), les Asturies conservèrent, grâce à leur éloignement et à l'âpreté de leurs montagnes, une indépendance sur laquelle Pélage, issu du sang royal, fonda une nouvelle monarchie. A la tête de quelques compagnons d'armes échappés comme lui à la défaite de Xérès, il vainquit les Arabes à Cavadonga en 719, et opposa une digue à l'invasion mauresque. Le gendre de Pélage, Alphonse Ier le Catholique, qui lui succéda après son fils Favila, continua l'œuvre de son beau-père ; pendant son règne, les Arabes se tinrent sur la défensive. Son fils, Froila Ier, profita des dissensions des musulmans pour remporter sur eux des avantages, en mémoire desquels il bâtit, sur l'emplacement de l'ancienne *Lucus Asturum,* la ville d'Oviédo, qui devint sa capitale. Après sa mort (768), quelques princes se succédèrent rapidement sur le trône jusqu'en 788, date à laquelle fut élu Bermudo Ier, le *Diacre,* qui remporta une grande victoire sur les musulmans en 791, et abdiqua en faveur d'Alphonse II, *le Chaste.* A partir de ce prince, le royaume des Asturies porta le nom de *royaume d'Oviédo,* jusqu'à sa réunion à la Castille (1307) par Ferdinand, fils de Sanche le Grand.

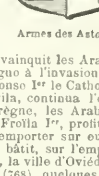

Armes des Asturies.

Depuis la réunion de toute l'Espagne sous un seul sceptre, les fils aînés des rois d'Espagne ont porté le titre de « prince des Asturies ».

Astuzie femminili (LE) [*les Ruses féminines*], opéra bouffe, paroles de Giuseppe Palomba, musique de Cimarosa (Naples, 1794, th. des Fiorentini). Cet ouvrage fit son apparition au Théâtre-Italien de Paris, le 21 octobre 1802. Le poème des *Astuzie femminili* a été manifestement imité des *Folies amoureuses,* de Regnard ; quant à la musique, elle constitue l'un des plus délicieux chefs-d'œuvre qui soient sortis de la plume de Cimarosa. Dans *le Astuzie,* l'idée musicale n'est pas toujours aussi jeune, aussi primesautière que dans *il Matrimonio ;* les motifs ne sont pas toujours de premier jet ; en compensation, le sentiment comique y est plus complet encore, si l'on peut dire, plus accentué, plus étonnant. Quant à l'orchestre du vieux maître, quoique restreint dans ses moyens, il n'en est pas moins très plein, très sonoro, très fourni, et surtout très fleuri et très élégant.

ASTY (gr. *astu, ville*), mot qui entre dans un grand nombre de composés, et signifie proprement ville, capitale. (*Astyra,* v. de Mysie, dans le voisinage de laquelle était un bois sacré de Diane). Ce mot s'écrivait primitivement avec un digamma éolique (F) initial. Sous cette forme, il se rattache sans difficulté au mot sancrit *vastu,* endroit, de la racine *vas,* habiter.

ASTYAGE (assyr. *Istuvegu*), dernier roi de Médie (584 av. J.-C.), a régné 35 ans. — Selon Hérodote, sa fille, Mandane, épousa le roi de Perse Cambyse Ier, et fut mère de Cyrus II (Cyrus le Grand), qui détrôna son grand-père. — Suivant Ctésias, Astyage, qu'il nomme *Aspadas,* n'avait aucun lien de parenté avec Cyrus. — Xénophon déclare que ce fut après la mort de Cyaxarès II que Cyrus hérita de la Médie. Le règne d'Astyage a été l'objet de nombreux commentaires ; ce que nous savons de plus positif, aujourd'hui, résulte d'une inscription de Nabonid, qui relate année par année les principaux événements qui se sont passés sous son règne. Il s'exprime ainsi dans la 6e année : « Il rassembla son armée, et Astyage marcha contre Cyrus... Quant à Astyage, son armée se révolta contre lui ; elle le fit prisonnier, et le livra à Cyrus (549 av. J.-C.). Cyrus s'empara de la capitale du pays d'Ecbatane, et prit l'or, l'argent et les nombreux trésors qu'elle contenait. »

ASTYANAX, fils d'Hector et d'Andromaque. D'après une tradition, il fut précipité du haut des murailles de Troie par Ulysse. Selon une autre version, adoptée par Racine, il suivit sa mère à la cour de Pyrrhus. Le nom de ce malheureux enfant est quelquefois appliqué au rejeton d'une dynastie vaincue et détrônée.

ASTYDAMAS, poète tragique grec, neveu d'Eschylo et élève d'Isocrate. Suivant Suidas, il avait composé deux cents quarante tragédies, et remporté quinze fois le prix.

ASTYDAMIE n. f. Genre de plantes de la famille des ombellifères, ne comprenant qu'une seule espèce, qui est une herbe vivace des Canaries.

ASTYDAMIE, épouse d'Acaste, roi d'Iolcos. Elle calomnia Pélée, qui avait repoussé ses avances, auprès de sa femme, Antigone. Celle-ci s'étant pendue de désespoir, Pélée renversa Acaste du trône, et fit périr Astydamie.

ASTYDAMIE, fille d'Amyntor, roi des Dolopes, et mère de Tlépolème ou Ctésippe, qu'elle eut d'Hercule. Selon quelques auteurs, la mère de Tlépolème se nommait Astyoché et était fille de Phylas, roi d'Ephyro.

ASTYLE (du gr. *a* priv., et *stulos*, style) adj. Se dit de plantes à fleurs dépourvues de styles. (Peu usité.)

ASTYLE, centaure qui essaya inutilement de détourner ses frères d'engager le combat contre les Lapithes, aux noces de Pirithous.

ASTYMÈDE, Rhodien qui, vers l'an 171 av. J.-C., joua un rôle assez important dans la guerre que les Romains firent à Persée. Il vint à Rome plusieurs fois, en qualité d'ambassadeur. En l'an 153, il commanda la flotte rhodienne contre les Crétois.

ASTYNOME (*ass* — du gr. *astu*, ville, et *nomos*, province) n. m. Genre d'insectes coléoptères. Syn. de ÆDILIS (ou ÉDILE). V. ce mot.

ASTYNOME (gr. *astunomos;* de *astu*, ville, et *nomeus*, gouverneur) n. m. Nom donné, dans certaines villes grecques, à des officiers de police qui étaient chargés de maintenir le bon ordre sur la voie publique, de veiller à la propreté des rues, et de faire exécuter les règlements de voirie. Les astynomes étaient à Athènes au nombre de dix ; cinq pour la ville et cinq pour le Pirée. ‖ Nom que l'on donne actuellement au chef de la police, à Athènes.

ASTYOCHÉ, fille de Phylas, roi d'Ephyre. Aimée d'Hercule, elle eut de lui un fils nommé Tlépolème. Suivant une autre tradition dont Pindare s'est fait l'écho, la mère de ce dernier était Astydamie, fille d'Amyntor.

ASTYPALÉE, fille de Phénix et de Périmède. Elle eut de Neptune deux fils : Ancée et Eurypyle, roi de Cos, et donna son nom à une des Cyclades.

ASTYPALÉE, petite île de la mer Egée, entre les Cyclades et les Sporades. Auj. *Astropalia* ou *Stampalia*.

ASTYSIE (du gr. *a* priv. et *stuó*, être en érection) n. f. Impuissance de l'homme.

ASUDESTIE (de *sud*, et *est*) n. f. Période pendant laquelle les vents du S.-E. soufflent constamment. ‖ On écrit aussi ASUESTIE, et ASSUDESTIE. (Peu usité.)

ASUGIA, anc. nom de la constellation d'Orion.

ASULANUS. Biogr. V. ASOLA.

ASURAS ou **ASOURAS**. Dans le védisme primitif, la souveraineté est le plus souvent attribuée à une classe de dieux sur lesquels on manque de données précises et qui sont dénommés *Asouras* et quelquefois, au singulier, *Âsoura*. Ce mot semble signifier *qui possède la vie, qui est propriétaire de la vie*.

— ENCYCL. Occasionnellement, les *Aditiyas* et d'autres dieux sont qualifiés *Asouras*, lorsqu'on leur donne les fonctions souveraines. Il y a donc lieu d'admettre que les *Asouras* sont des dieux supérieurs, auxquels les *Dévas*, dieux de second ordre adorés par les hommes, rendent un culte et sacrifient. Les Asouras ont de droit la possession et la puissance que les dieux secondaires n'acquièrent que par la lutte. Mais ils ont en général un caractère jaloux et malveillant qui explique le changement opéré dans le sens du mot « Asouras », lequel, déjà dans certains *Védas*, prend le sens de *démons*, à cause de leur répugnance à se dessaisir de leur puissance en faveur des *Dévas*, protecteurs attitrés des hommes, et ardents à conquérir de haute lutte sur les Asouras ces biens que réclament d'eux-mêmes leurs adorateurs terrestres. De cette idée il résulta que *Asoura* fut considéré comme le négatif du mot supposé *Soura*. Les *Souras* devinrent les dévas ou dieux, les *Asouras* (non-souras) leurs ennemis ou *démons*. Ce fait s'est produit dans la religion brahmanique.

ASVAMÉDHA n. m. Sacrifice du cheval, le plus grand du culte védique.

— ENCYCL. Réservé aux rois, d'abord pour avoir des enfants mâles, ensuite pour acquérir le titre de « empereur du monde entier » (tchakravarti), l'*asvamédha* se célébrait par la poursuite du cheval sacré mis en liberté. Le roi devait conquérir tous les peuples qu'il traversait dans sa course. Après un an de poursuite, il était sacrifié d'un seul coup, pour lui épargner la souffrance.

ASVATTHA (*açvattha*) ou **PIPPALA** (*ficus religiosa*), figuier de Bouddha-Gayâ, sous lequel Çâkya-Mouni passa sept semaines en méditation avant de devenir Bouddha. Longtemps avant l'apparition du bouddhisme, les Indous vénéraient l'açvattha, dont la racine était consacrée à Brahma.

ASVINS. Myth. V. AÇVINS.

ASYCHIS, pharaon d'Egypte, successeur de Mycérinus (IVe dynastie), dont Hérodote est le seul à parler.

ASYMÉTRIE (du gr. *a* priv., et de *symétrie*) n. f. Défaut de symétrie. ‖ Dans les corps organisés, état de certains organes qui éprouvent du désordre par accident ou par monstruosité.

ASYMÉTRIQUE adj. Qui manque d'ordre, de symétrie.

— *Coquilles asymétriques*, Coquilles univalves, dont les côtes ne sont pas disposées symétriquement.

ASYMÉTROCARPE (du gr. *asummétros*, qui n'est pas symétrique, et *karpos*, fruit) adj. Dont les fruits sont disposés sans symétrie.

ASYMPTOTE (*sin-ptot'* — du gr. *a* priv.; *sun*, avec, et *piptein*, tomber, c'est-à-dire qui ne rencontre pas, ou qui ne coïncide pas) n. f. Ligne droite dont les différents points d'une courbe s'approchent de plus en plus, à mesure que le point de la courbe s'éloigne à l'infini; en d'autres termes, c'est une droite telle, que la distance d'un point d'une courbe à cette droite tend vers zéro, quand le point s'éloigne à l'infini sur la courbe.

> Géométrie, algèbre, arithmétique, zone
> Où l'invisible plan coupe le vague cône,
> Où l'*asymptote* cherche, ou l'hyperbole fuit.
>
> V. HUGO.

‖ On donne également le nom de *asymptotes* à des branches de courbes qui ne peuvent se rencontrer, quoiqu'elles s'approchent indéfiniment les unes des autres.

— Fig. Voie que l'on suit et qui se rapproche toujours d'un but sans l'atteindre jamais : *La paix universelle est une hyperbole dont le genre humain suit l'*ASYMPTOTE. (V. Hugo.)

— Adjectiv. : *Ligne* ASYMPTOTE. *Point* ASYMPTOTE.

— ENCYCL. DROITE ASYMPTOTE OU ASYMPTOTE RECTILIGNE. On dit qu'une droite est *asymptote* d'une courbe, lorsque la distance d'un point de la courbe à la droite tend vers zéro quand le point s'éloigne à l'infini sur la courbe.

Les anciens philosophes, qui étudièrent les intersections d'un cône par un plan (*sections coniques*), ne tardèrent pas à remarquer que l'*hyperbole* a deux droites asymptotes. Cette découverte est due à Platon, ou plus probablement à Ménechme, un de ses disciples, qui résolvait le problème de la *duplication du cube* au moyen d'une parabole et d'une hyperbole décrite entre ses asymptotes. Diocles et Nicomède, traitant le même problème, découvrirent, le premier la *cissoïde*, le second la *conchoïde*, deux courbes douées chacune d'une asymptote rectiligne. La définition géométrique de ces courbes permet de déterminer immédiatement leurs asymptotes. (V. CISSOÏDE, et CONCHOÏDE.) Nous allons donner une méthode analytique permettant de trouver les asymptotes rectilignes d'une courbe.

— *L'équation de la courbe est résolue par rapport à y.* Dans ce cas, on aperçoit immédiatement s'il existe des valeurs finies de x, qui rendent y infini, c'est-à-dire si la courbe possède des asymptotes parallèles à l'axe des y. Soit la courbe $y = \operatorname{tg} x$, les deux droites $x = \frac{\pi}{2}$ et $x = -\frac{\pi}{2}$ sont évidemment deux asymptotes parallèles à l'axe des y.

Dans la courbe $y = x + 2 + \frac{1}{x-2}$, la droite $x = 2$ est évidemment une asymptote parallèle à l'axe des y.

D'autre part, on démontre aisément que le coefficient angulaire d'une asymptote non parallèle à l'axe des y (*direction asymptotique*) s'obtient en prenant la limite de $\frac{y}{x}$, (x et y étant les coordonnées d'un point de la courbe), quand x devient infini. Si ce rapport a une limite m, on obtiendra l'ordonnée à l'origine de l'asymptote en prenant la limite de $y - mx$ quand x devient infini. Ainsi, dans la courbe indiquée ci-dessus, $y = x + 2$ est une asymptote. Si l'équation de la courbe est mise sous forme *unicursale*, les théorèmes que nous venons d'énoncer permettront de trouver les asymptotes.

— *L'équation de la courbe est algébrique et n'est pas résolue par rapport à y.* L'équation de la courbe peut alors se mettre sous la forme :

$$f(x)\, y^n + f_1(x)\, y^{n-1} + \ldots\ldots = 0,$$

$f(x)$, $f_1(x)$..... désignant des polynômes en x. Divisant par y^n on obtient :

$$f(x) + f_1(x)\frac{1}{y} + \ldots\ldots = 0.$$

Si $x = d$ est l'équation d'une asymptote à la courbe, parallèle à l'axe des y, l'abscisse d'un point de cette courbe qui s'éloigne à l'infini tend vers d, tandis que $\frac{1}{y}$ tend vers 0. Par conséquent, $f(d) = 0$. *Les abscisses des asymptotes parallèles à l'axe des y s'obtiennent donc en résolvant l'équation* $f(x) = 0$.

Pour obtenir les asymptotes non parallèles à l'axe des y, groupons ensemble dans l'équation les termes de même degré ; l'équation s'écrit :

$$\varphi_m(x, y) + \varphi_{m-1}(x, y) + \varphi_{m-2}(x, y) + \ldots\ldots = 0,$$

$\varphi_p(x, y)$ représentant l'ensemble des termes du p^e degré de l'équation. On démontre les théorèmes suivants :

— *L'équation qui donne les coefficients angulaires c des asymptotes s'obtient en égalant à zéro l'ensemble des termes de plus haut degré, après substitution de 1 à x et de c à y.*

On a donc à résoudre $\varphi_m(1, c) = 0$. Soit c une racine de l'équation, *l'ordonnée à l'origine de l'asymptote correspondante est donnée par :*

$$d = -\frac{\varphi_{m-1}(1, c)}{\varphi'_m(1, c)}$$

$\varphi'_m(1, c)$ étant la dérivée, prise par rapport à c, de $\varphi_m(1, c)$. L'équation $\varphi_m(1, c) = 0$ est encore appelée équation aux *directions asymptotiques*.

On démontre qu'une courbe de degré m ne peut avoir plus de m asymptotes rectilignes ; mais elle possède une infinité d'asymptotes curvilignes à celles de ses branches qui s'étendent à l'infini.

L'asymptote est souvent considérée, en géométrie analytique, comme une tangente dont le point de contact est situé à l'infini.

— *Disposition de la courbe par rapport à l'asymptote.* Ce problème peut se ramener immédiatement à l'étude d'une branche de courbe autour de l'origine. Il suffit de remplacer dans l'équation y par $\frac{y'}{x'}$ et x par $\frac{1}{x'}$; au point à l'infini correspondra un point à distance finie ; l'asymptote deviendra la tangente à la courbe en ce point ; le problème pourra donc se ramener à l'étude d'une branche de courbe autour de l'origine.

On peut d'ailleurs étudier directement la disposition de la courbe par rapport à l'asymptote. Dans le cas d'une asymptote non parallèle à l'axe des y, on développera y suivant les puissances décroissantes de x ; pour une asymptote rectiligne, on aura un développement de la forme :

$$y = cx + d + \frac{d}{x^p} + \ldots\ldots$$

pour une parabole asymptote (nous définirons plus loin une telle courbe) :

$$y = ax^2 + bx + c + \frac{d}{x^p} + \ldots\ldots$$

Ces équations permettront de résoudre la question.

— *Asymptotes aux courbes représentées en coordonnées polaires.* Soit une courbe représentée en coordonnées polaires par l'équation :

$f(\rho, \omega) = 0$ ou $\rho = f(\omega)$.

Les directions des asymptotes correspondent aux valeurs de ω pour lesquelles ρ est infini.

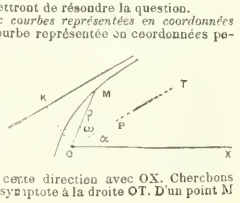

Soit OT la direction d'une asymptote et α l'angle de cette direction avec OX. Cherchons la distance OK de l'asymptote à la droite OT. D'un point M de la courbe, abaissons la perpendiculaire MP sur OT. Le triangle MOP donne : $MP = OM \sin MOP = \rho \sin(\omega - \alpha)$. Si ce produit a une limite d quand ω tend vers α, la courbe aura une asymptote parallèle à OT située à une distance d de celle-ci. Si le produit n'a pas de limite, la courbe n'a pas d'asymptote. La valeur absolue de la limite donne la distance de l'asymptote à OT, le signe indique de quel côté elle est placée. La limite du produit $\rho \sin(\omega - \alpha)$ se présente sous la forme $\infty \times 0$. On peut la calculer par une méthode générale : posons $\frac{1}{\rho} = f_1(\omega)$.

On peut écrire : $\rho \sin(\omega - \alpha) = \frac{\sin(\omega - \alpha)}{f_1(\omega)}$.

Cette fraction se présente sous forme indéterminée quand ω tend vers α. D'après la règle de L'hopital, on a :

$$\text{limite de MP ou } d = \frac{1}{f'_1(\alpha)}.$$

— POINT ASYMPTOTE. Un point est dit asymptote d'une courbe, lorsque celle-ci fait autour du point une infinité de circonvolutions en s'en rapprochant constamment.

La *spirale logarithmique*, $\rho = ac^{m\omega}$, a l'origine pour point asymptote.

— CERCLE ASYMPTOTE. Un cercle est dit *asymptote d'une courbe*, lorsque celle-ci fait autour du cercle une infinité de circonvolutions en s'en rapprochant constamment.

La courbe $\rho = a\frac{2\omega}{2\omega - 1}$ est asymptote au cercle $\rho = a$.

— COURBE ASYMPTOTE. Deux courbes sont dites asymptotes l'une de l'autre quand une droite non parallèle à leur direction asymptotique les rencontre en deux points dont la distance tend vers zéro à mesure que la droite d'intersection s'éloigne de l'origine en restant parallèle à elle-même.

Si l'équation d'une courbe peut être mise sous la forme : $y = \frac{F(x)}{f(x)}$ et que le degré de $F(x)$ soit supérieur de p unités à celui de $f(x)$, on pourra écrire

$$y = ax^p + bx^{p-1} + \ldots + l + \frac{\varphi(x)}{f(x)},$$

$\varphi(x)$ étant d'un degré inférieur à celui de $f(x)$. La courbe :

$$y = ax^p + bx^{p-1} + \ldots + l$$

est asymptote de la courbe considérée.

— PLAN ASYMPTOTE. CÔNE ASYMPTOTE. Quand une droite parallèle à une certaine direction D rencontre une surface en des points dont l'un est rejeté à l'infini, on dit que D est une *direction asymptotique de la surface*.

Si, par un point de l'espace, on mène des parallèles aux directions asymptotiques, le cône qui a pour génératrices l'ensemble de ces parallèles est appelé : *cône des directions asymptotiques de la surface*.

Quand une équation algébrique est mise sous forme entière, *on obtient l'équation du cône des directions asymptotiques en égalant à zéro l'ensemble des termes de plus haut degré*. Dans le cas d'une surface du second degré, si pour sommet de ce cône on prend le centre de la surface, on obtient le *cône asymptote* de la surface.

Le cône asymptote d'une surface du second degré est *le lieu des droites menées par le centre de la surface et rencontrant celle-ci en deux points à l'infini*.

Tout plan tangent au cône asymptote est appelé *plan asymptote :* c'est un plan tangent à la surface dont le point de contact est à l'infini.

ASYMPTOTIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'asymptote. ‖ *Espace asymptotique*, Espace renfermé entre une courbe et son asymptote. ‖ *Direction asymptotique*, Direction parallèle à une asymptote. V. ASYMPTOTE.

— ENCYCL. On appelle *ligne asymptotique d'une surface* une ligne tracée sur la surface et telle que le plan osculateur en chaque point de cette ligne est tangent à la surface.

Les lignes asymptotiques d'une surface ont pour équation différentielle :

$$rdx^2 + 2sdxdy + tdy^2 = 0,$$

en posant $r = \frac{\partial^2 z}{\partial x^2}$, $s = \frac{\partial^2 z}{\partial x \partial y}$, $t = \frac{\partial^2 z}{\partial y^2}$.

Par chaque point de la surface passent deux lignes asymptotiques, réelles ou imaginaires ; elles sont réelles quand la surface est en ce point à courbures opposées.

La propriété des lignes asymptotiques est une propriété projective, c'est-à-dire que, si à une surface $f(x.y.z) = 0$ nous faisons correspondre homographiquement une autre surface $F(x', y', z') = 0$, les lignes asymptotiques de cette seconde surface s'obtiendront en transformant homographiquement les premières.

Dans une surface réglée, les génératrices forment évidemment un premier système de lignes asymptotiques ; sur une hyperboloïde à une nappe, les lignes asymptotiques sont évidemment les deux systèmes de génératrices rectilignes ; dans l'hélicoïde, les génératrices rectilignes et les hélices forment les deux systèmes de lignes asymptotiques.

Si chaque point de la surface est défini en fonction de deux paramètres

$$x = f(u.v), \quad y = \varphi(u.v), \quad z = \psi(u.v),$$

on aura pour équation des lignes asymptotiques :

$$\begin{vmatrix} \frac{\partial f}{\partial u} & \frac{\partial \varphi}{\partial u} & \frac{\partial \psi}{\partial u} \\ \frac{\partial f}{\partial v} & \frac{\partial \varphi}{\partial u} & \frac{\partial \psi}{\partial v} \\ \left(\frac{\partial f}{\partial u}du + \frac{\partial f}{\partial v}dv\right)^2 & \left(\frac{\partial \varphi}{\partial u}du + \frac{\partial \varphi}{\partial v}dv\right)^2 & \left(\frac{\partial \psi}{\partial u}du + \frac{\partial \psi}{\partial v}\right)^2 \end{vmatrix} = 0.$$

ASYMPTOTISME (*tiss*) n. m. Etat, propriété de deux lignes asymptotiques : L'ASYMPTOTISME *semble être, à première vue, un paradoxe*.

ASYNARTÈTE (gr. *asunartétos ;* de *a* priv., et *sunartaó*, je joins) n. m. et adj. Métr. anc. Se dit d'un vers lyrique composé de deux membres, qui peuvent être considérés chacun comme un vers particulier, et dans lequel la dernière syllabe du premier membre — comme la dernière du vers — est indifféremment longue ou brève et admet l'hiatus.

ASYNDETE ou **ASYNDÉTON** (gr. *asundeton ;* de *a* priv. et *sundeiv*, joindre, réunir) n. m. Sorte d'ellipse par la-

quelle on supprime dans une phrase certaines particules ou conjonctions, pour donner plus de rapidité et d'énergie au discours : *Les phrases suivantes offrent des exemples d'*ASYNDÈTE : *Hommes, choses, événements, tout favorisa l'ambition de Bonaparte.*

Français, Anglais, Lorrains, que la fureur rassemble,
Avançaient, combattaient, frappaient, mouraient ensemble.
VOLTAIRE.

ASYNERGIE (du gr. *a* priv.; *sun*, avec, et *ergon*, ouvrage) n. f. En T. de physiol. Défaut de concours d'action entre divers organes, dans l'état de santé.

ASYNTACTIQUE (du gr. *a* priv., et de *syntactique*) adj. Contraire à la syntaxe : *Composés* ASYNTACTIQUES.

ASYNTHÉTIQUE (du gr. *a* priv., et de *synthétique*) adj. Se dit de la branche de la chimie appelée plus ordinairement CHIMIE ORGANIQUE.

ASYSTASIE (*siss* — du gr. *asustasia*, confusion; de *a* priv.; *sun*, avec, et *stasis*, station) n. f. Genre d'acanthacées-ruellées, comprenant des plantes herbacées, à feuilles opposées, de l'Asie tropicale, de l'Arabie, de l'Afrique australe et de Madagascar.

ASYSTOLIE (*siss* — du gr. *a* priv., et de *systole*) n. f. Défaut, insuffisance de la systole du cœur.

— ENCYCL. Le mot *asystolie* désigne un groupe de symptômes qui est sous la dépendance de l'insuffisance cardiaque. « Asystolie » est un terme faux, puisqu'il veut dire défaut de systole, qui caractérise la mort; en réalité, il y a *hyposystolie* (systole insuffisante). Dans l'asystolie, l'attitude du malade est caractéristique : il a la face bouffie, violacée, l'œil brillant, de la bouffissure des paupières, du gonflement des veines jugulaires; les veines sont animées de battements (pouls veineux). [V. POULS.] Le sommeil a disparu; le malade respire très difficilement, il a de l'œdème des jambes, du tronc, et parfois de la face. Cet état est sous la dépendance de causes très variables : lésions des valvules, soit sigmoïdes, soit auriculo-ventriculaires; dégénérescence du muscle cardiaque; affections du péricarde, des poumons, de la plèvre, du médiastin.

Le traitement varie suivant la cause; il est surtout basé sur l'emploi du régime lacté et de la digitale. Le pronostic varie avec l'âge et l'état du malade; il est souvent grave.

AT, modification du préfixe *ad*, qui a lieu, par assimilation de consonnes, quand le mot auquel il est adjoint commence par *t* : *attendre*, etc.

AT ∴. Abréviation franc-maçonnique signifiant *Atelier*.

ATABAL et **ATABALE** n. m. Mus. Syn. de ATTABALLE.

ATABALIPA. Hist. V. ATAHUALPA.

ATABEK ou **ATABEY** (mot ar. signif. *père seigneur*, ou *père du seigneur*) n. m. Titre donné au sultan et au grand vizir par les historiens orientaux.

ATABEKS, nom de plusieurs princes turcs qui régnèrent dans l'Irak, le Farsistan et autres contrées de l'Asie centrale, après la chute des Seldjoukides. Leur domination dura de 1148 à 1202, jusqu'à la conquête de Gengis-khan. — *Un* ATABEK.

— ENCYCL. Le mot *atabek* est d'origine turque, et signifie proprement le *père du prince*, ou bien *seigneur prince*, ou encore *parent fidèle*. Quatre dynasties d'Atabeks sont particulièrement mentionnées dans l'histoire orientale, mais aucune d'elles n'a joué un rôle historique réellement important.

ATABI n. m. Forte étoffe de soie, du genre des camelots, pure de fil et sans or.

— ENCYCL. Le nom de *atabi* est la corruption de Otabiiah, qui était un faubourg de Bagdad, où l'on fabriquait des soieries de cette espèce. Les atabis ne furent en usage qu'aux XIIe et XIIIe siècles; il en est fait surtout mention dans les écrivains arabes. Edrisi (1158) nous apprend que les centres principaux de production de ces étoffes étaient Ispahan de Perse et Alméria d'Espagne, alors tenus par les Almoravides.

ATABYRIA, nom donné quelquefois à l'île de Rhodes, où se dressait le mont *Atabyris*, le plus élevé de l'île.

ATABYRIS, anc. nom de la montagne la plus élevée de l'île de Rhodes. Au sommet s'élevait un temple de *Zeus Atabyrios*. L'origine de ce nom est inconnue.

ATACAMA (PROVINCE D'), prov. du Chili, cap. *Copiapo*, peuplée de 71.430 hab. Elle possède 500 mines d'argent, 120 mines de cuivre, 20 mines d'or, qui commencent à être fortement épuisées. Il ne faut pas confondre l'Atacama chilien avec l'ancien Atacama bolivien, cédé au Chili en 1883, et formant aujourd'hui la province chilienne d'Antofagasta. Ce dernier, abstraction faite de quelques vallées fertiles au N., n'est qu'un vaste désert de sables mouvants et arides, tandis que la province d'Atacama est agricole et commerçante plus qu'industrielle.

ATACAMAÏTE (de *Atacama*, n. de lieu) n. f. Nom donné à un type de roche météoritique syssidère, formée de dunite englobée dans un réseau de fer. Ce type se retrouve dans trois chutes différentes.

ATACAMITE ou **ATAKAMITE** (de *Atacama*, n. de lieu) n. f. Oxychlorure de cuivre hydraté. Syn. de BEMOLISITE. — ENCYCL. L'*atacamite*, dont la formule est $H^2Cu^3ClO^4$, le poids spécifique 3,6 à 3,76, et la dureté 3 à 3,5, est d'un beau vert émeraude, tantôt en masses terreuses ou cristallines, tantôt cristallisée.

ATACE n. m. Entom. Genre d'aptères aquatiques.

ATACINI, peuple de la Gaule Narbonnaise Ire, entre les Volces Tectosages et les Volces Arécomiques; il habitait les bords de l'Atax (Aude), dans le dép. de l'Aude actuel. — *Un* ATACINUS (*nuss*).

ATACTOMORPHOSE (du gr. *ataktos*, qui n'est pas réglé, et *morphôsis*, formation) n. f. Etat d'immobilité absolue de quelques nymphes, qui n'en sortent que pour subir leur dernière métamorphose. (Peu usité.)

ATAGHAN n. m. Sorte de poignard oriental. Syn. de YATAGAN :

Le chef maure au large *ataghan*.
V. HUGO.

ATAHUALPA ou **ATABALIPA**, dernier inca du Pérou, mort en 1533, hérita en 1517 du royaume de Quito, conquis par son père Huana-Capac, tandis que son frère Huascar prenait possession du reste de l'empire. La guerre éclata bientôt entre eux au sujet d'un si riche héritage, et la lutte était dans toute sa violence quand Pizarre arriva au Pérou, en 1532. Atahualpa ayant, à la suite de deux batailles sanglantes, fait prisonnier son frère et ordonné la mort de tous les princes du sang des Incas, Huascar excepté, Pizarre l'attira perfidement à une entrevue et s'empara de sa personne. L'inca donna alors l'ordre de faire mourir son frère Huascar, et, en échange de sa liberté, offrit des monceaux d'or aux Espagnols. Mais, quand il eut tenu sa promesse, Pizarre refusa de le mettre en liberté, et le fit condamner à mort. Pour n'être pas brûlé vif, Atahualpa reçut le baptême des mains du dominicain Vincent de Valverde, et mourut étranglé dans sa prison.

ATAÏDE (Louis D'), homme d'Etat et capitaine portugais, né en 1519, mort à Goa en 1580. Nommé vice-roi des Indes en 1569, au moment où toutes les puissances indiennes se liguaient pour chasser les Portugais de l'Asie, il vainquit tous ces princes, et rétablit l'ordre dans l'administration.

ATAIR n. m. Nom donné à l'étoile la plus brillante de la constellation de l'Aigle. Atair est une étoile de première grandeur, animée d'un mouvement propre. Syn. ALTAIR.

ATAKAMITE n. f. Minér. V. ATACAMITE.

ATALA (nom emprunté à un roman de Chateaubriand) n. f. Planète télescopique, n° 152, découverte par Paul Henry, le 2 novembre 1875.

Atala, petit roman de Chateaubriand (Paris, 1801). Ce fut le premier ouvrage de l'illustre écrivain. La scène se passe dans l'Amérique du Nord. Chactas, fait prisonnier par une peuplade ennemie de la sienne, a été condamné à être brûlé. Atala, fille du chef le plus puissant de la tribu ennemie, devient amoureuse du prisonnier, le délivre pendant la nuit, et s'enfuit avec lui dans le désert. La peinture des alternatives de crainte, d'espoir, d'amour, de remords, qui tourmentent ces innocents fugitifs, a fourni de belles pages au génie poétique de Chateaubriand. Atala, élevée dans la foi chrétienne, fidèle à un vœu de virginité dans lequel sa mère s'est engagée pour elle, est une figure pleine d'intérêt, et dont l'auteur a développé les moindres traits avec un art infini. Un missionnaire, le P. Aubry, emmène Atala et Chactas dans sa cabane, et, le lendemain, les deux sauvages assistent à la messe qu'il célèbre en plein air. Le dénouement est triste. Atala, se croyant condamnée à rester vierge, s'empoisonne, et le P. Aubry n'a que le temps de recevoir sa confession. On assiste ensuite aux obsèques de l'héroïne, puis au martyre du P. Aubry, qui est brûlé vif.

Dans cette touchante histoire, où la force de la passion est peinte avec éloquence, Chateaubriand révélait à l'Europe un monde tout nouveau : les grands lacs et les forêts vierges de l'Amérique du Nord, le contraste de la vie sauvage et de la vie civilisée, donnèrent à son roman une perspective lointaine qui en augmenta l'intérêt.

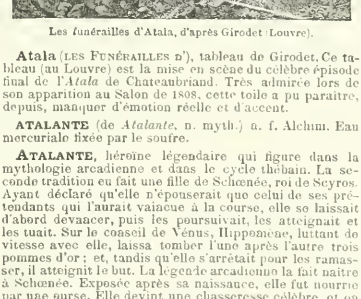

Les funérailles d'Atala, d'après Girodet (Louvre).

Atala (LES FUNÉRAILLES D'), tableau de Girodet. Ce tableau (au Louvre) est la mise en scène du célèbre épisode final de l'*Atala* de Chateaubriand. Très admirée lors de son apparition au Salon de 1808, cette toile a pu paraître, depuis, manquer d'émotion réelle et d'accent.

ATALANTE (de *Atalante*, n. myth.) n. f. Alchim. Eau mercurielle fixée par le soufre.

ATALANTE, héroïne légendaire qui figure dans la mythologie arcadienne et dans le cycle thébain. La seconde tradition en fait une fille de Schœnée, roi de Scyros. Ayant déclaré qu'elle n'épouserait que celui de ses prétendants qui l'aurait vaincue à la course, elle se laissait d'abord devancer, puis les poursuivait, les atteignait et les tuait. Sur le conseil de Vénus, Hippomène, luttant de vitesse avec elle, laissa tomber l'une après l'autre trois pommes d'or; et, tandis qu'elle s'arrêtait pour les ramasser, il atteignit le but. La légende arcadienne la fait naître à Schœnée. Exposée après sa naissance, elle fut nourrie par une ourse. Elle devint une chasseresse célèbre, et on la retrouve dans le récit de la chasse de Calydon. La tradition arcadienne la fait épouser par Méланion, qui triompha d'elle par le même stratagème qu'Hippomène.

ATALANTE a. f. Planète télescopique, n° 86, découverte par Goldschmidt, le 5 octobre 1855.

Atalante (REPRÉSENTATIONS DIVERSES D'). Le sujet d'Atalante, figurée, soit isolément, soit groupée avec Hippomène, Méланion ou Méléagre, a été fréquemment traité par les artistes modernes. Il est rare dans l'antiquité. Une des plus curieuses compositions auxquelles il ait donné lieu pendant la Renaissance est *la Course d'Atalante*, du peintre ferrarais Francesco Cossa (1438-1480), au musée de Berlin. Hippomène y est costumé en page, et Atalante, qui ramasse les pommes d'or, en demoiselle. — En Italie, le Guide a peint *la Course d'Atalante et d'Hippomène* (Naples). En France, au XVIIe siècle, Lebrun a traité le sujet d'Atalante et de Méléagre dans une série de toiles qui racontent la vie de Méléagre : *la Rencontre de Méléagre et d'Atalante; la Chasse de Méléagre et d'Atalante*, aujourd'hui au Louvre, et *Atalante couronnée par Méléagre*. — Au début du XVIIIe siècle, Guillaume Coustou, premier du nom (1678-1746), avait sculpté, pour le château de Marly, deux souples statues d'Atalante et d'Hippomène, aujourd'hui perdues. Au Luxembourg se trouve l'*Atalante faisant sa toilette*, statue en marbre de Pradier.

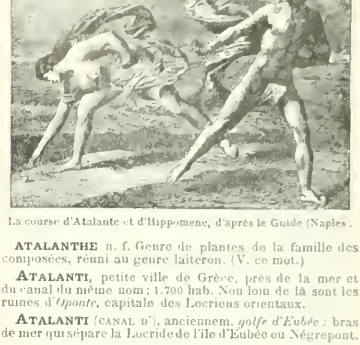

La course d'Atalante et d'Hippomène, d'après le Guide (Naples).

ATALANTHE n. f. Genre de plantes de la famille des composées, réuni au genre laiteron. (V. ce mot.)

ATALANTI, petite ville de Grèce, près de la mer et du canal du même nom; 1.700 hab. Non loin de là sont les ruines d'*Oponte*, capitale des Locriens orientaux.

ATALANTI (CANAL D'), anciennem. *golfe d'Eubée* : bras de mer qui sépare la Locride de l'île d'Eubée ou Négrepont.

ATALANTIE (rad. *Atalante*, n. myth.) n. f. Genre d'arbres ou d'arbrisseaux épineux de la famille des rutacées, tribu des aurantiées, indigènes de l'Asie équatoriale et de l'Australie.

ATALERRIE n. f. Bot. Syn. de HYDROLÉE.

ATAMAN (de l'allemand *hauptmann*, capitaine) n. m. Chef de cosaques : *Les cosaques élisaient eux-mêmes leurs chefs, nommés* ATAMANS. (Mérimée.) ‖ On dit plus ordinairement HETMAN.

ATAMISQUÉE (*miss*) n. f. Genre de capparidées, tribu des capparées, comprenant un arbuste chilien, à feuilles linéaires, comme celles d'un argousier.

ATANAGI (Diomigi), littérateur italien, né à Cagli (duché d'Urbin), mort à Venise entre 1567 et 1574. Il passa vingt-cinq ans à Rome, dans l'indigence et l'obscurité, fut ensuite appelé à la cour d'Urbin pour revoir le poème de *Amadis* de Bernardo Tasso, père du Tasse, et acheva ses jours à Venise, occupé de revisions, de corrections et d'éditions d'ouvrages.

ATAR n. m. Nom du feu dans la religion mazdéenne. Les Parsis le nomment *Atech*. Il est considéré comme le fils du grand dieu Ahura-Mazda, mais il est étroitement uni à l'Amschaspand *Ashavahista*, le génie de la pureté, l'ennemi de la maladie, de la mort et des mauvais esprits.

ATARAXIE (gr. *ataraxia*; de *a* priv., et *taraxis*, émotion) n. f. Calme d'esprit, état d'une personne imperturbable : *Les stoïciens tendaient à l'*ATARAXIE. (Acad.)

— ENCYCL. L'*ataraxie*, c'est-à-dire la négation de toute passion et de toute action, l'égoïsme philosophique, apparaît comme le dernier mot de la philosophie morale dans l'antiquité. Stoïciens, épicuriens, pyrrhoniens, partis de points si différents, aboutissent à ce même terme. Pour tous, l'homme idéal, le *sage*, est celui qui, affranchi des passions et des misères qu'elles traînent à leur suite, détaché de toute crainte et de toute espérance, assiste indifférent aux pénibles efforts, aux luttes stériles et aux folies de l'humanité. L'ataraxie stoïcienne se déclare supérieure même à la douleur physique; l'ataraxie pyrrhonienne écarte ce qu'il peut y avoir de laborieux dans la contemplation, c'est-à-dire la recherche de la vérité, l'ataraxie épicurienne s'en tient au mépris des passions, des soucis, des inquiétudes, ne demandant que l'exemption des souffrances physiques et la santé. Il faut remarquer que l'invasion dans les consciences de l'ataraxie a coïncidé avec la mort du patriotisme et de la liberté antiques.

ATARAXIQUE adj. Qui a rapport à l'ataraxie.

Atar-Gull, de l'ar. *atar*, parfum, et du pers. *gul*, fleur rose), roman d'Eugène Sue (1831). Le colon Will, pour se débarrasser d'un esclave inutile, et toucher une indemnité, accuse faussement et fait condamner à mort un vieux nègre. Le fils de ce dernier, Atar-Gull, cherche et réussit à être l'esclave favori du colon, qui voit bientôt périr les siens, et la ruine entrer dans sa maison. Une vive émotion le rend muet. Il vient en France avec Atar-Gull, qui travaille pour le faire vivre et qu'il considère comme son bienfaiteur : alors, Atar-Gull lui révèle qu'il est l'auteur de ses malheurs. Will meurt, laissant pour héritier Atar-Gull, qui obtient peu après le prix Montyon. — De ce roman terrible, écrit avec une grande vivacité dans le récit, Anicet Bourgeois et Michel Masson tirèrent, en 1832, un mélodrame qui eut un brillant succès.

ATATCHI, montagnes de l'Asie occidentale (gouv. d'Orenbourg), longeant le fleuve Oural et séparant sa vallée des steppes habitées par les Kirghiz. Fer, jaspe, aimant.

ATAULPHE, roi des Wisigoths, beau-frère et successeur d'Alaric, de 410 à 415. Il épargna, dit-on, Rome à la prière de Placidie, fille du grand Théodose, sa captive depuis le sac de Rome par Alaric. Tour à tour allié ou ennemi de l'empereur, il écrasa les usurpateurs Jovin et Sébastien mais pour s'emparer de leurs provinces dans les Gaules. En 414, il épousa Placidie, à Narbonne, malgré Honorius. Le rêve de ce barbare semble avoir été de se rapprocher du trône des Césars, et d'imposer aux Wisigoths la civilisation romaine. Il n'en eut pas le temps, car il fut assassiné à Barcelone en 415, au moment où il allait disputer l'Espagne aux Alains et aux Vandales.

— BIBLIOGR. : Dahn, *die Konige der Germanen* (Wurtzbourg, 1870).

ATAUN, bourg d'Espagne (prov. de Guipuzcoa), à 32 kil. de Saint-Sébastien, sur la rivière *Ataun*; 2.800 hab. Sources minérales, forges et moulins.

ATAUR, un des noms de la constellation du Taureau.

ATAVIQUE adj. Qui se rapporte à l'atavisme : *Théorie* ATAVIQUE.

ATAVISME (*viss* — du lat. *atavus*, aïeul) n. m. Tendance des êtres vivants à retourner à un type ancestral dont les générations intermédiaires se sont écartées : *C'est en vertu de l'*ATAVISME *que l'homme, comme l'animal, reproduit souvent les traits de ses grands-parents.* (Littré.)

— ENCYCL. L'*atavisme* se traduit, chez certains êtres vivants, par la réapparition de caractères d'ordres divers que n'offraient pas leurs parents immédiats, mais qu'avaient présentés leurs ancêtres plus ou moins éloignés. L'atavisme est donc une variété de l'hérédité. Il constitue l'une des forces qui maintiennent la stabilité actuelle de l'espèce, et cette force a pour antagoniste principal l'hérédité directe, qui tend à donner au descendant les qualités des parents, qualités acquises par transmission ou développées sous l'influence du milieu, des habitudes, etc.

L'enfant qui ressemble à son grand-père sans ressembler à son père est un exemple très simple d'atavisme ; Darwin en a donné la loi en montrant que cette ressemblance est plus fréquente que celle qu'on peut rencontrer en ligne collatérale (d'oncle à neveu). Mais souvent il faut aller chercher beaucoup plus loin l'origine d'un caractère, chez un individu ou dans une race ; ainsi, on voit apparaître de loin en loin, au milieu des peuples les plus civilisés, certains types prognathes, à incisives proclives, rappelant le fameux crâne de Néanderthal. Les croisements de races résultant des invasions, émigrations, voyages, ont produit des peuples métis, doués de caractères intermédiaires ; mais, grâce à l'atavisme, les types primitifs peuvent reparaître. En Abyssinie, on voit de temps en temps naître des enfants noirs de familles chez lesquelles le teint est relativement très clair.

Plutarque raconte qu'une femme grecque avait mis au jour un enfant noir ; devant le tribunal où de ce fait elle avait été citée pour adultère, il fut établi que son trisaïeul était un Éthiopien.

La transmission médiate est fréquente pour bien des maladies : obésité, goutte, diabète, arthritisme, cancer, etc. ; et, pour les maladies du système nerveux, les psychoses et les névroses. Il semble bien que, dans ces cas, ce sont les circonstances qui déterminent les manifestations variées, dans les générations successives, d'une diathèse véritablement héréditaire.

En zoologie, les phénomènes d'atavisme sont des plus fréquents. La plupart du temps, les hybrides sont absolument stériles (mulets) ; parfois, la fécondité entre hybrides persiste durant deux ou trois générations, et, si l'on fait alors intervenir un animal fécondateur de l'une des races primitives, l'atavisme ramène les petits quarterons à ce type au bout de quelques générations ; c'est ce qui arrive pour les ovicapres (hybrides de la brebis et du bouc). Chez les oiseaux, le même phénomène se produit pour les descendants du serin et du chardonneret. On a obtenu, au Muséum, l'hybridation des vers à soie du bombyx de l'ailante (*attacus cynthia* et du bombyx du ricin (*attacus arricindia*) ; après deux ou trois générations, tous les papillons étaient revenus au type du ricin.

En botanique, tout le monde sait que les pépins des poires les plus perfectionnées ne donnent que des sauvageons maigres et âcres. Les cerisiers, groseilliers, mûriers, auxquels une habile sélection et la culture semblent avoir donné le plus de stabilité, dégénèrent et retournent aux types ancestraux, dans certains climats, ou quand la culture ne les maintient plus sous la main de l'homme.

C'est encore chez les individus végétaux obtenus par la fécondation artificielle entre races ou espèces différentes qu'on observe le plus souvent l'atavisme. Les variétés de semis obtenus entre individus de même espèce sont innombrables et se reproduisent facilement ; on sait, toutefois, combien facilement aussi dégénèrent les pélargoniums, les éricas, les roses, etc. On a obtenu un hybride du *datura stramonium* et du *datura ceratocaulos* ; à la deuxième génération, il y eut retour au type mère, le *datura stramonium*.

Mais l'atavisme agit parfois avec moins de brusquerie ; on peut tomber dans des variations désordonnées, ou bien, si, au lieu d'obtenir des hybrides demi-sang, on produit des quarterons par l'intervention d'un individu d'espèce pure, le retour aux types ancestraux est plus lent et a lieu successivement pour un certain nombre de plantes dans chaque culture. Un seul hybride quarteron a pu résister à la force atavique : c'est l'*ægilops spelteæformis*, voisin de l'épeautre, qui subsiste comme individualité féconde, pourvu toutefois qu'on le cultive. Il a été obtenu par fécondation de l'*ægilops triticoides* par le froment, l'*ægilops triticoides* étant lui-même un hybride du froment et de l'*ægilops ovata*. V. HÉRÉDITÉ.

ATAX n. m. Genre d'acariens. Syn. de HYDRACHNE.

ATAXIE (du gr. *ataxia*, désordre) n. f. Genre de graminées de Java.

ATAXIE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Pathol. Irrégularité soit dans la marche des phénomènes physiologiques, soit dans la suite des symptomes de certaines maladies ; incoordination des mouvements. ‖ *Ataxie locomotrice progressive*, Maladie dont l'incoordination des mouvements de locomotion est un des symptômes. Syn. TABES DORSALIS, ATROPHIE DE LA MOELLE, PARALYSIE SPINALE, MALADIE DE DUCHENNE. ‖ *Ataxie verbale*. Syn. de APHASIE.

— Philos. Dérangement, désordre dans les passions et les instincts de l'âme, dans les appétits et les mouvements, ainsi que dans les facultés morales et intellectuelles.

— ENCYCL. Pathol. *Ataxie locomotrice progressive*. Cette maladie, bien décrite par Duchenne (de Boulogne), est caractérisée spécialement par l'abolition progressive de la coordination des mouvements volontaires, simulant une paralysie qui contraste avec la conservation de la force musculaire. L'ataxie locomotrice se présente sous des aspects très variables. Ordinairement, ce sont les douleurs dites *fulgurantes* qui apparaissent en premier ; elles sont rapides, éphémères comme l'éclair, sillonnant les membres, le tronc, la face. A l'estomac, elles donnent des crises de gastralgie douloureuse, avec vomissements ; elles peuvent frapper le rein, la vessie (incontinence ou rétention), le rectum. En même temps apparaissent des troubles *cérébraux* : paralysie faciale, hémiplégie, paralysie de la langue, paralysie des nerfs de l'œil entraînant le strabisme, l'amblyopie, l'amaurose ; des troubles *auditifs* : paralysie du nerf auditif entraînant la surdité, des bourdonnements et sifflements d'oreille, avec vertiges ; des troubles affectant les bouches et le larynx : accès de toux quinteuse, coqueluchoïde, accompagnée de spasmes de la glotte et sensation d'étouffement. (Quand l'accès est suivi de perte de connaissance avec chute du malade, c'est l'*ictus laryngé*. Dans la période d'état, ce qui domine, c'est le défaut de coordination des mouvements volontaires, surtout, et souvent presque exclusivement, du côté des membres inférieurs. Le malade lance brusquement ses jambes en avant, sans mesure, ne pouvant plus diriger la force, le sens et l'étendue du mouvement ; il ne peut plus se tenir debout, les pieds joints et les yeux fermés (signe de Romberg). Ce signe, l'abolition des réflexes oculaires (signe d'Argyll-Robertson) et l'abolition du réflexe rotulien ou patellaire (signe de Wespahl), constituent la triade pathognomonique de l'affection, quelquefois bien longtemps avant l'apparition des troubles graves. A cette période, la sensibilité au froid est exagérée ; il y a retard dans la perception des sensations, et il existe une anesthésie plus ou moins profonde de la peau, des muscles, des os, des articulations.

L'ataxie locomotrice peut présenter des *symptômes cérébraux* dans le cours de son évolution. Ils consistent en vertiges, convulsions épileptiformes, perte de la mémoire, troubles intellectuels constituant la *folie tabétique*. Les *troubles trophiques* consistent en éruptions et ecchymoses cutanées, œdèmes passagers, chute des ongles, ostéite raréfiante, atrophies musculaires. La durée de l'ataxie est ordinairement très longue, en moyenne de quatre à cinq ans ; elle peut aller jusqu'à dix, quinze et vingt ans. Elle aboutit au marasme, à la cachexie, si le malade n'est pas enlevé par une maladie intercurrente. Pourtant la maladie peut s'arrêter dans son évolution : Charcot a réuni, sous le nom de *tabes bénin*, des cas où l'état des malades a pu s'améliorer et guérir.

Les lésions de l'ataxie locomotrice progressive portent à la fois sur la moelle épinière, l'encéphale, le grand sympathique, et les nerfs. Les altérations constantes et caractéristiques siègent sur les *cordons blancs postérieurs de la moelle* ; il y a sclérose, atrophie des tubes nerveux et prolifération du tissu conjonctif. L'irritation initiale débuterait par le tube nerveux, pour s'attaquer ensuite au tissu conjonctif.

L'étiologie de l'ataxie locomotrice progressive est obscure. On incrimine particulièrement la syphilis et l'hérédité. Elle s'observe surtout entre vingt et quarante ans. Elle est plus fréquente chez les hommes que chez les femmes. Le traitement local consiste en révulsifs appliqués le long de la colonne vertébrale. La faradisation et l'hydrothérapie, froide ou chaude, donnent des résultats. Les crises douloureuses de l'estomac, de la vessie, du rectum, sont calmées par l'application locale de vessies de glace. On emploie les injections sous-cutanées de morphine et d'antipyrine. Les eaux de Lamalou donnent de bons résultats. La gymnastique est préconisée comme mode de traitement ; on fait, pour ainsi dire, une rééducation de l'usage des membres.

ATAXIQUE adj. Qui a rapport à l'ataxie : *Symptômes* ATAXIQUES. ‖ *Fièvre ataxique*. V. FIÈVRE. ‖ *Ictère ataxique*. V. ICTÈRE GRAVE. ‖ *Rhumatisme ataxique*. V. RHUMATISME.

— Substantiv. Qui est atteint d'ataxie : *Un, une* ATAXIQUE.

ATAXOADYNAMIQUE adj. Méd. Où l'ataxie est combinée à l'adynamie : *Forme* ATAXOADYNAMIQUE *de la fièvre typhoïde*. ‖ Vétér. *Fièvre ataxoadynamique*. V. TYPHUS.

ATAXODYNAMIE (du gr. *ataxia*, désordre, et *dunamis*, force) n. f. Dérangement dans les fonctions d'un organe.

ATAXOPHÉMIE (du gr. *ataxia*, désordre, et *phêmi*, je parle) n. f. Incoordination du langage articulé.

ATJARAH ou **TACAZZÉ**, affluent du Nil, l'*Astaboras* des anciens.

ATCHAFALAYA ou **TCHAFALAIO**, bayou détaché de la rivière Rouge, non loin de son confluent avec le Mississipi, en Louisiane. Il coule parallèlement au grand fleuve et se jette dans la petite baie de son nom, à l'O. de la Nouvelle-Orléans, après un cours de 310 kilom.

ÂTCHAMANA n. m. Dans la religion des Indous, action de se laver la bouche avant les pratiques religieuses et avant le repas.

ATCHAR n. m. Art culin. V. ACHARD.

ATCHÂRYA (*acârya*, « maître spirituel ») n. m. Titre donné par les brahmanes et les bouddhistes aux maîtres et écrivains les plus savants, et particulièrement aux fondateurs d'écoles religieuses ou philosophiques et de sectes. Ce titre est surtout considérable chez les bouddhistes.

ATCHÉ (du turc *âtché*) n. m. Anc. monnaie de billon de Turquie. V. ASPRE.

ATCHEM ou **ATCHIM**. Géogr. V. ACHEM, et KOTA-RADJA.

ATCHINSK. Géogr. V. ATSCHINSK.

ATCHISON, ville des Etats-Unis (Kansas), près du Missouri, à la jonction de plusieurs ch. de f. ; 14.000 hab. Grand commerce. Capitale du comté du même nom.

ATE n. m. Genre d'orchidacées-épidendrées. Ce sont des herbes des montagnes de l'Inde orientale, à racine tuberculeuse et à tige feuillée.

ATÉ (du gr. *até*, mal), fille de Jupiter et d'Eris suivant Homère et Hésiode. C'était une divinité malfaisante qui, tant qu'elle habita l'Olympe, cherchait toujours à jeter le trouble parmi les dieux. Ayant suggéré à Zeus le serment qui subordonna Hercule à Eurysthée, elle fut chassée de l'Olympe. Elle devint une divinité abstraite, personnifiant l'« esprit d'erreur » qui mène les hommes à leur perte, l'égarement que les dieux leur envoient comme châtiment de leurs crimes.

ATÉ (de *Até*, n. myth.) n. f. Planète télescopique, n° 111, découverte par C. H. F. Peters, le 14 août 1870.

ATECH-ÉFROUZ n. m. Onzième mois de l'année persane, dans l'ère d'Iesderjird.

ATECH-GAHS littéral. *maison de feu*) n. m. Pyrées ou autels du feu, sous monuments religieux des Perses mazdéens, auxquels leurs doctrines interdisaient la construction de tout autre temple.

ATECHNIE (*ték* — du gr. *a* priv., et *tekhné*, art) n. f. Ignorance, défaut d'art ou de science. (Peu usité.)

ATECHNIQUE (*ték* — rad. *atechnie*) adj. Qui manque d'art, d'industrie, de science : *Ouvrage* ATECHNIQUE. (Peu usité.)

ATECNIE (du gr. *a* priv., et *teknion*, enfant) n. f. Méd. Incapacité d'engendrer.

ATÉL. Pour les mots commençant par ATÉL et ne figurant pas au dictionnaire, v. ATÉLO.

ATÉLANDRE (du gr. *atélès*, imparfait, et *anêr, andros*, mâle) n. f. En T. de bot., Section du genre hémigénie.

ATÈLE (du gr. *a* priv., et *télos*, impôt) n. m. Nom donné aux citoyens exempts d'impôts, dans l'ancienne Athènes. Ce privilège, nommé *atélie*, ne s'accordait que rarement, et pour de grands services rendus à la cité.

ATÈLE (du gr. *atélès*, imparfait) n. m. Genre de coléoptères pentamères du Brésil, chez lesquels les élytres sont mous.

ATÈLE même étym. qu'à l'art. précéd.) n. m. Genre de mammifères primates, sous-ordre des platyrrhiniens, famille des cébidés, renfermant des singes américains de taille moyenne, remarquables par la longueur démesurée et la gracilité de leurs membres.

Atèle.

— ENCYCL. Les *atèles*, vulgairement nommés *singes araignées*, habitent les grandes forêts du Brésil et de la Guyane. On en connaît une douzaine d'espèces. Citons l'atele koaita (*ateles paniscus*) [Brésil] ; l'*ateles Belzebuth* [Guyane].

ATÉLECTASIE (du gr. *atélès*, incomplet, et *ektasis*, extension) n. f. Pathol. Défaut d'extension, de dilatation : ATÉLECTASIE *bronchique aortique*.

— *Atelectasie des poumons*, encore appelée *Etat fœtal*, *Collapsus pulmonaire*. Distension incomplète des poumons du nouveau-né ou chez les jeunes enfants. ‖ Par anal., Affaissement du poumon produit par l'inflammation, dans la broncho-pneumonie.

ATÉLÉIE (du gr. *atéleia*, imperfection) n. f. Genre de plantes de la famille des légumineuses. Syn. de PTÉROCARPE.

ATÉLESTE (*lèss* — du gr. *atélestos*, imparfait) n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, famille des malachidés, renfermant de petites formes vivant au bord des eaux ou de la mer, où elles se laissent parfois submerger. Habitent les régions tempérées et chaudes du globe. Citons l'*atelestus brevipennis* (France mérid.).

ATÉLESTITE (*lèss* — du gr. *atélestos*, imparfait) n. m. Silicate de bismuth, dont de Lapparent fait une variété d'eulytine.

ATÉLIE (gr. *atéleia*, imperfection) n. f. Monstruosité caractérisée par le développement incomplet d'une partie. Geoffroy Saint-Hilaire a remplacé ce mot par celui de ECTROMÉLIE. V. ce mot.

ATÉLIE (du gr. *a* priv., et *télos*, impôt) n. f. Chez les Athéniens, exemption d'impôts ou de charges de droit commun, accordée à une nation, à un souverain ou à un particulier.

— ENCYCL. L'*atélie* était générale ou partielle, suivant qu'elle exemptait de toutes les charges (droits de douane, liturgies, impôt sur la propriété, impôt des métèques, etc.), ou seulement d'une ou de quelques-unes d'entre elles.

ATELIER (rad. *attelle*, petite planche, ou, selon d'autres, *atteler*, parce que l'*atelier* aurait été d'abord une basse-cour dans laquelle on *attelait* les bêtes de somme et où travaillaient les ouvriers de la campagne) n. m. Endroit, local où des artisans, des ouvriers travaillent ensemble au même ouvrage ou pour la même personne : ATELIER *de menuiserie, de couture*. ‖ Tous les ouvriers, tous les artistes qui travaillent dans un même atelier : *La rivalité d'*ATELIER *produit l'émulation*. (Raym.)

— Par anal. Lieu de travail en général ; lieu où des hommes préparent, élaborent quelque chose en commun : *Lyon est l'*ATELIER *de la soierie française*.

— Dans la franc-maçonnerie, Compagnie de francs-maçons réunis sous le même vocable distinctif, ayant ses règlements particuliers, ses officiers choisis par elle, son administration propre. ‖ Loge, local dans lequel ont lieu les réunions symboliques ; ces réunions elles-mêmes. (On dit mieux *tenue*, dans ce dernier sens.)

— Astron. *Atelier du sculpteur* (*Apparatus sculptoris*), Constellation de l'hémisphère austral, située au-dessus de la Grue et du Phénix, sur le colure des solstices. La plus belle étoile de cette constellation n'est que de la cinquième grandeur. C'est une des quatorze constellations formées par Lacaille, d'après ses observations au cap de Bonne-Espérance.

— B.-arts. Salle de travail d'un peintre, d'un sculpteur, d'un photographe : *David a eu longtemps son* ATELIER *dans les bâtiments du Louvre*. ‖ *Jour d'atelier*, Jour calculé pour faire valoir les figures d'un tableau, les formes d'une statue, d'un bas-relief. Il vient ordinairement sous un angle de 45 degrés, et rend les tons plus fermes.

— Econ. agr. Local où l'on élève des vers à soie, et que, dans le midi de la France, on appelle MAGNANERIE.

— Fortif. Espace de 2 ou 3 mètres, occupé dans un tracé par trois travailleurs (un pioucheur et deux pelleurs). ‖ Excavation profonde. ‖ *Entendre bien l'atelier*, Savoir conduire avec habileté les travaux d'attaque et de défense.

— Hist. *Ateliers nationaux*, Ateliers créés en 1848 pour donner du travail aux ouvriers inoccupés. ‖ *Atelier de charité*, Lieu où l'on fait travailler des indigents, des ouvriers sans ouvrage, dans le but principal de leur procurer des moyens momentanés d'existence.

— Techn. Châssis de bois de sapin sur lequel on étend les cordes à boyau. ‖ *Atelier de doroge*, Cour, terrain où l'on porte les carreaux brunis pour les faire sécher. ‖ *Atelier monétaire*. Syn. de HÔTEL DES MONNAIES.

— SYN. **Atelier, boutique, chantier, laboratoire, ouvroir.** Le mot *atelier* désigne le lieu où travaillent non seulement des ouvriers, mais encore certains artistes, tels que les peintres, les sculpteurs. — Le *chantier* est le lieu où se font les grandes constructions de la marine, et l'endroit découvert où travaillent les maçons, les charpentiers, les tailleurs de pierre. — La *boutique* est un lieu consacré à certains tra-

vaux vulgaires, ainsi que le nom de l'endroit où s'opère la vente en détail dans certains commerces. — Le *laboratoire* est consacré à des expériences ou à des travaux scientifiques. — Le nom de *ouvroir*, donné d'abord à un lieu où des femmes en communauté se réunissaient pour travailler, a servi depuis à désigner des asiles consacrés au travail des indigents.

— ENCYCL. Hyg. Comme tous les locaux où il y a agglomération d'êtres vivants, les *ateliers* doivent être soumis aux règles de l'hygiène générale : il faut qu'ils soient vastes, hauts d'étage, toujours tenus propres, bien aérés, bien éclairés; que l'air, tout en s'y renouvelant, soit par des baies suffisamment larges et nombreuses, soit au moyen de ventilateurs, s'y maintienne, autant que possible, à une température douce et constante. Outre que c'est un devoir envers les ouvriers de prendre soin de leur santé, la quantité et la qualité du travail fourni augmentent lorsque les conditions de salubrité des ateliers s'améliorent. Dans certaines industries, il se dégage des gaz asphyxiants ou toxiques (phosphore, mercure, oxyde de carbone, gaz d'éclairage, etc.); il faut, soit au moyen de cheminées d'appel, soit au moyen d'appareils clos et étanches, empêcher la diffusion de ces gaz dans l'atmosphère de l'atelier. D'autres industries font voler des poussières (ateliers métallurgiques, mines, scieries de bois, fabriques de bouchons, filatures, tissages, feutreries, triage des chiffons, fabriques d'engrais, etc.), qui, outre qu'elles peuvent être toxiques ou infestées, ont par elles-mêmes une action fâcheuse sur le poumon. (V. PNEUMONIE.) Il faut, dans la mesure du possible, éliminer ces poussières, et prévenir leur pénétration dans les voies respiratoires. D'ailleurs, chaque industrie comporte son hygiène propre, qui sera exposée en son temps.

La matière est régie par une loi du 12 juin 1893 pour l'hygiène des travailleurs en général; par les lois du 21 avril 1810, du 27 juillet 1880, du 8 juillet 1890.

Pour l'hygiène du voisinage des ateliers incommodes ou insalubres, v. INDUSTRIE.

— Hist. *Ateliers nationaux. Ateliers de charité.* L'établissement d'ateliers publics, pour soulager les ouvriers sans travail, est un fait très ancien. Dans les vastes travaux publics organisés à Athènes, sous Périclès, il y avait des sections destinées à servir de refuge aux citoyens pauvres et sans travail. Vers 1455, les magistrats et les bourgeois de Reims créèrent des ressources aux nombreux affamés que les malheurs publics avaient réduits au désespoir, en ouvrant à frais communs des ateliers.

Divers édits, au XVIe et au XVIIe siècle, prescrivirent d'employer aux travaux publics les indigents valides. Louis XVI étendit ce mode d'assistance à tout le royaume, en faisant ouvrir des travaux publics dans chaque province, pendant la morte saison. Turgot, dans son intendance de Limoges, avait auparavant organisé, pendant une disette, des *ateliers de charité*.

Un véritable atelier de terrassement fut, après la prise de la Bastille, constitué à Montmartre, où des ouvriers sans travail, jusqu'au nombre de dix-sept mille, élevèrent des fortifications capables de mettre la ville à l'abri d'un coup de main qu'on semblait redouter de la part de la cour. Cet atelier, supprimé le 31 juillet 1789, fut remplacé par d'autres ateliers disséminés dans Paris. Chaque district eut bientôt, de même, son atelier de charité, dont l'État faisait les fonds. Le 19 septembre 1790, la ville de Paris obtint de la Constituante un million pour être employé à des *travaux utiles*. La besogne fut improductive, comme il arrive le plus souvent en pareil cas, et les *ateliers de secours* de Paris furent dissous par un décret du 16 juin 1791. La journée du 10 août 1792 fut suivie d'une nouvelle création commerciale. On employa beaucoup d'ouvriers, jusqu'à la fin d'octobre, aux terrassements du *camp sous Paris*, destiné à arrêter la marche des Prussiens. Bientôt, d'ailleurs, la guerre terrible que la République soutint contre toute l'Europe fournit de l'emploi à tous. On ouvrit encore des ateliers pendant les crises de 1810 et 1817, puis à la suite de la révolution de 1830.

Mais c'est en 1848, après la révolution de Février, que fut faite l'application la plus large des ateliers publics, et aussi la plus fameuse. La chute du gouvernement de Louis-Philippe ayant aggravé la crise dont on souffrait depuis deux ans déjà, le travail fut interrompu dans les ateliers privés. Le gouvernement provisoire arrêta en principe qu'il fallait secourir l'ouvrier par le travail plutôt que par l'aumône; le 26 février, il décréta l'établissement immédiat d'*ateliers nationaux*, et ordonna la reprise de tous les travaux publics en cours d'exécution. Les ouvriers devaient s'adresser aux maires de leur arrondissement, qui les dirigeaient sans retard sur les chantiers.

Malheureusement, cette création généreuse ne tarda pas à devenir d'un fonctionnement très difficile : le chiffre des embrigadements, augmenté sans cesse par des ouvriers accourus des provinces, dépassa cent mille, sur lesquels les doubles emplois pouvaient s'élever à un dixième. Les dépenses totales atteignirent près de quinze millions.

Dès ses premières séances, l'Assemblée constituante s'occupa de la question des ateliers nationaux, et, sur le rapport de Falloux, conclut à leur dissolution immédiate. Désespérés, ceux des travailleurs des ateliers nationaux qui étaient d'honnêtes gens se joignirent aux individus sans scrupule également embrigadés dans les ateliers, et répondirent à la mesure de l'Assemblée par les terribles journées de Juin, où force finit, non sans beaucoup de sang versé, par rester à la loi.

Lyon et d'autres villes eurent aussi leurs ateliers nationaux; mais leur suppression n'entraîna aucun désordre.

— BIBLIOGR. : Thomas (Émile), *Histoire des ateliers nationaux* (Paris, 1848).

— Dr. V. MANUFACTURES (*Travail des enfants dans les*); APPRENTISSAGE; CONSEILS DE PRUD'HOMMES; ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES OU INCOMMODES. Il *Maintien de l'ordre et de la discipline dans les ateliers*. V. PRUD'HOMMES (*conseil de*).

— Phot. L'atelier du photographe se compose d'une pièce vitrée sur le toit et sur un côté la partie vitrée doit, autant que possible, être exposée au nord. Plus l'atelier est étroit et plus le vitrage du toit est rapproché du modèle, plus les effets obtenus sont beaux. La largeur la plus convenable est de 3 à 5 m.; quant à la longueur, elle dépend des objectifs employés : une longueur de 8 à 10 m. est une bonne moyenne. Il faut choisir avec soin le verre qui doit servir au vitrage : un grand nombre de verres, bien que paraissant absolument incolores, absorbent la plus grande partie des radiations actiniques. En Angleterre, on donne la préférence à un verre bleu pâle, coloré par des sels de cobalt; à défaut de verre blanc, les verres verdâtres sont ceux qui conviennent le mieux. Un jeu de rideaux, en coton blanc ordinaire ceux en coton bleu étant trop opaques et ceux en mousseline trop transparents), placés suivant la largeur de l'atelier, et pouvant s'ouvrir aisément, permettra de donner tous les éclairages possibles.

L'atelier d'Horace Vernet, d'après Horace Vernet.

Atelier (REPRÉSENTATION, PAR LES PEINTRES, DE LEUR). L'idée de se représenter au travail dans leur atelier, ou de montrer leur atelier dans un pittoresque désordre, devait naturellement venir aux peintres. Aussi les tableaux de ce genre sont-ils fréquents et intéressants pour l'histoire de l'art. Tels l'*Atelier d'Adrien Van Ostade*, l'*Atelier de Mieris*, l'*Atelier de Craesbeke* (ce dernier au Louvre). Nos artistes français n'ont pas moins exploité ce sujet depuis Le Nain jusqu'à Meissonier et à Dantan, en passant par David, Horace Vernet et Bruyas (ce dernier au musée de Montpellier). L'atelier d'Horace Vernet, turbulent et amusant s'il en fut, est encore le plus intéressant, par la quantité de portraits qu'il renferme. L'amateur de piston, penché sur une table, c'est Eugène Lami; Amédée de Beauplan fredonne une romance; Horace Vernet, la palette au pouce gauche, fait des armes avec son élève Ledieu, lieutenant de la ligne. Le colonel Bro fume un cigare avec le peintre Langlois; Montfort et Leboux, en boxeurs, ous jusqu'à la ceinture, se chauffent sur un poêle; enfin, un jeune artiste qui devait se faire connaître, Robert Fleury, peint une toile de chevalet sous les yeux de l'élégant de Forbin.

ATÉLINE (du gr. *atêleia*, imperfection) n. f. Espèce minérale, resultant de l'altération de la ténorite.

ATÉLINES (même étym. qu'à l'article precéd.) n. f. pl. Nom donné par Link à la dernière classe du règne végétal. (Ce terme a disparu de la science.) — *Une* ATÉLINE.

ATÉLITE n. f. Oxychlorure hydraté de cuivre. V. ATACAMITE.

ATELLA, anc. ville de Campanie, entre Capoue et Naples; aujourd'hui *Aversa*. Cette ville a donné son nom aux *atellanes*.

ATELLABE. Entom. V. ATTELABUS.

ATELLANES (*Atellanæ fabulæ* ou *Osci ludi*) n. f. pl. Pièces bouffonnes ou farces populaires, ainsi appelées du nom de *Atella*, ville de Campanie, entre Naples et Capoue, au pays des *Osques*. — *Une* ATELLANE.

— ENCYCL. Ce genre fut introduit à Rome au IIIe siècle avant notre ère, après les guerres du Samnium. Tandis que toutes les autres pièces de théâtre étaient jouées par des esclaves ou des affranchis, les *atellanes* le furent toujours par de jeunes Romains masqués. Ces pièces, très libres d'allure, touchaient aux sujets les plus variés : c'était un mélange de comédie d'intrigue, de comédie de mœurs, et de satires contre les personnes. Elles mettaient en scène un certain nombre de personnages traditionnels : *Maccus* (le sot), *Pappus* (le barboo), *Bucco* (le gourmand), *Dossennus*, *Manducus*, *Lamia*, *Python*, *Mania*, etc. Elles se jouaient d'abord après les grandes pièces (tragédies ou comédies), sur un simple canevas : les acteurs improvisaient en grande partie le dialogue, y mêlaient des chants en vers saturnins. Par là, ce genre est une des origines de la *comedia dell' arte*. — Vers le temps de Sylla, les atellanes devinrent un genre littéraire, et furent écrites en vers iambiques ou trochaïques. Les auteurs principaux d'atellanes sont Pomponius et Nævius, dont nous avons quelques fragments.

Personnages des atellanes.

— BIBLIOGR. : Munck, *De fabulis atellanis* (Breslau, 1840); Moyer, *les Atellanes* (Paris, 1842) et *Études sur le théâtre latin* (Paris, 1857); Fragments dans les *Comicorum latinorum reliquiæ*, de Ribbeck.

ATELLE n. f. On entendait par *bois d'atelle*, au moyen âge et jusqu'au XVIIIe siècle, de minces lattes refendues et non sciées, qui étaient employées par les armuriers à la confection des fourreaux d'épées et de dagues. Le bois d'atelle le plus employé étant le hêtre; les statuts des corporations ne permettaient pas aux maîtres, en France comme en Espagne, de se servir d'un autre bois.

ATÉLO ou par élision **ATÉL** (préf. dérivé du gr. *atêles*, incomplet). En composition, indique l'absence ou le développement incomplet d'une partie : ATÉLencéphalie, développement incomplet de l'encéphale; ATÉLocardie, du cœur; ATÉLomyélie, de la moelle; ATÉLoprosopie, de la face; ATÉLorachidie, du rachis.

ATÉMÈLE (du gr. *atêmelês*, négligent) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des staphylinidés, renfermant de petits staphylins, voisins des myrmedonia, et qui habitent le nord de l'Europe. Citons l'*atemeles paradoxus*.

Atémèle (gr. 5 fois).

A TEMPO (*tin* — mots ital. signif. *à temps*) loc. adv. Lorsque, dans le courant d'un morceau, une indication a fait connaître à l'exécutant que le mouvement doit être, pendant quelques mesures, soit un peu élargi, soit au contraire un peu serré, ces mots : *a tempo*, lui indiquent qu'il doit reprendre le mouvement primitif et régulier.

ATENANCHE n. f. Dr. féod. Trêve, suspension d'hostilités entre des nobles qui étaient en guerre, obtenue pour tâcher de les réconcilier durant ce temps.

ATÉNOLPHE Ier ou **ATÉNULPHE**, fondateur de la seconde principauté de Bénévent; mort en 910. Il avait conquis Capoue en 887, Bénévent en 900, mais il ne put chasser les Sarrasins établis au Garigliano. Il eut pour successeurs ses deux fils, **Atenolphe II** (mort en 940) et **Landolphe**, qui régnèrent conjointement et firent prospérer ce pays par une sage administration.

ATÉPOMARE, roi gaulois légendaire, auquel on attribue la première fondation de Lyon. Il aurait envahi l'Italie et assiégé Rome, mais aurait été défait par les Romains pendant la nuit, grâce au dévouement des filles esclaves de Rome.

ATÉRAMNE n. m. Bot. Syn. de ARGYTHAMNE.

ATERGATIS, nom grec d'une divinité des Philistins, qui avait la forme d'une femme dont la partie inférieure du corps se recourbait en queue de poisson. C'est la Derceto dont parlent Pline, Ctésias et Diodore. Elle représente le principe femelle de la génération, tandis que Dagon, le dieu-poisson, en est le principe mâle. Elle est apparentée avec la Cybèle phrygienne. Ses fêtes, célébrées en particulier à Karkemish, étaient le rendez-vous de nombreux dévots, et l'occasion de foires importantes.

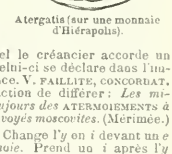

Atergatis (sur une monnaie d'Hiérapolis).

ATERMOIEMENT ou **ATERMOÎMENT** (rad. *atermoyer*) n. m. Contrat par lequel le créancier accorde un délai à son débiteur, lorsque celui-ci se déclare dans l'impossibilité de payer à l'échéance. V. FAILLITE, CONCORDAT.

— Par ext. Délai, remise, action de différer : *Les ministres de Sigismond avaient toujours des* ATERMOIEMENTS *à opposer aux réclamations des envoyés moscovites*. (Mérimée.)

ATERMOYER (rad. *terme*. — Change l'*y* en *i* devant un *e* muet : *J'atermoie. Qu'il atermoie*. Prend un *i* après l'*y* aux deux pren. pers. pl. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous atermoyions, vous atermoyiez. Que nous atermoyions, que vous atermoyiez*) v. a. Reculer, prolonger le terme d'un payement : *Payer la rente et* ATERMOYER *les intérêts*.

— Par ext. Retarder, ajourner, différer, renvoyer à une autre époque : ATERMOYER *sa réponse, son départ*.

S'atermoyer, v. pr. Prendre un arrangement avec ses créanciers, obtenir des délais pour le payement.

ATERNO ou **PESCARA**, fleuve côt. de l'Italie centrale, long d'environ 160 kilom., qui arrose Aquila, Popoli et Pescara, et flotte dans l'Adriatique.

ATERNUM, nom de plusieurs villes anciennes de l'Italie : l'une située dans le pays des Samnites, sur les rives de l'*Aternus* (auj. Pescara), les autres en Apulie et en Lucanie.

Atesh-Kédé, recueil biographique et bibliographique des principaux poètes persans, par Loutbf-Ali-Beg. Cet ouvrage, dont le titre signifie littéralement la *Maison* ou le *Temple du feu*, le *Pyrée*, fournit les biographies de huit cent quarante-deux poètes, tant anciens que modernes, jusqu'en l'an 1799. Il constitue une véritable anthologie de la race persane; car Loutbf-Ali-Beg cite presque toujours, au-dessous du nom du poète dont il retrace la vie, des fragments quelquefois considérables de son œuvre.

ATESSA, ville d'Italie (prov. d'Abruzzo citér., ch.-l. de cant.; 10.200 hab. Bestiaux, fruits.

ATESTE, ville d'Italie, pays des Vénètes. Auj. *Este*.

ATÊTER S' v. pr. S'attaquer à : *Il s'*ATÊTA *au président de Mesme*. (Retz.) (Vx.)

ATEUCHUS (*kuss* — du gr. *a* priv., et *teukhos*, arme n. m.

Ateuchus (gr. nat.).

Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des copridés, renfermant de gros bousiers à corps plat, à chaperon très denté, habitant les régions chaudes de l'ancien monde, surtout dans la zone désertique et circaméditerranéenne.

— Encycl. Les *ateuchus* sont les fameux scarabées des anciens Egyptiens (v. SCARABÉE); ils ont l'habitude de rouler entre leurs pattes de grosses boules de crottin qu'ils enfouissent dans le sol, peut-être pour s'en nourrir, peut-être pour y déposer leurs œufs. Mais leurs métamorphoses sont inconnues. Nombreuses espèces, ordinairement noires, parfois vert doré, comme dans l'*ateuchus Egyptiorum*. Citons l'*ateuchus sacer* (scarabée des archéologues), commun dans le midi de la France.

ATFYH ou **ATFIEH** (l'*Aphroditopolis* des Grecs), ville de la moyenne Egypte (gouv. de Ghizeh), sur la rive droite du Nil; 2.750 hab.

ATH, ville de Belgique (prov. de Hainaut), arr. judic. de Tournai, sur la Dendre; 9.868 hab. Commerce de toiles de lin. — Pop. du canton : 20.000 hab.; de l'arr. adm. : 92.000 hab.

Prise par Louis XIV en 1667, cédée par la paix d'Aix-la-Chapelle à la France, qui la rendit par la paix de Nimègue. Prise par Catinat en 1697, elle fut rendue aux Impériaux par le traité de Ryswick; prise par les Hollandais en 1706, rendue par eux à l'empire en 1716; reprise sous Louis XV en 1745; démantelée et restituée à Marie-Thérèse par la paix d'Aix-la-Chapelle. Après la bataille de Jemappes, elle devint française avec tout le Hainaut; les traités de 1815 l'ont enlevée à la France. Patrie du P. Hennepin, récollet, un des explorateurs du Mississipi.

ATHABASCA, rivière importante du Dominion canadien, longue d'au moins 1.200 kilom. Elle naît dans le territoire d'Alberta, se grossit de la rivière *Eau Claire*, traverse le *petit lac des Esclaves*, et finit dans le lac qui porte son nom. — Un des neuf territoires du Nord canadien plus grand que la France (660.000 kilom. carr.), fort peu peuplé, tire son nom de cette rivière.

— Bibliogr. : Petitot, *Geographie de l'Athabasca-Mackenzie* (« Bull. Soc. géogr. », juill.-sept. 1875).

ATHABASCA, grand lac du Dominion canadien, constituant la « réserve supérieure du fleuve Mackenzie », d'une superficie de plus de 7.000 kilom. carr. Il reçoit à l'E. les eaux du lac Wollaston, au S.-O. celles du fleuve qui porte son nom, et les écoule par la rivière des Esclaves, dans le *Grand lac des Esclaves*. Deux postes de commerce ont été établis sur les bords de ce lac par la Compagnie de la baie d'Hudson.

ATHALAME (du gr. *a* priv., et *thalamos*, lit) adj. Nom donné par Acharius aux productions lichénoïdes dont il n'avait pu observer les fructifications. (Terme inus.)

ATHALARIC, roi des Ostrogoths de 526 à 534, succéda, encore enfant (il était né vers 516), à Théodoric, sous la tutelle de sa mère Amalasonte.

ATHALIE n. f. Genre d'insectes hyménoptères. V. TENTHRÈDE.

ATHALIE, reine de Juda, célèbre par ses crimes et son impiété, morte en 878 av. J.-C. Fille d'Achab, roi d'Israël, et de Jézabel, elle épousa Joram, roi de Juda. Elle régna après son fils Ochosias (884), par suite, dit-on, du meurtre de quarante-deux princes de sa famille. Le seul sauvé, Joas, élevé secrètement dans le temple par le grand prêtre Joad, fut proclamé sept ans plus tard, et Athalie périt massacrée par le peuple, qui renversa les idoles de Baal, relevées par elle.

Athalie, tragédie de Racine, en cinq actes, avec chœurs. Ce fut la dernière œuvre dramatique de Racine, et c'est peut-être son chef-d'œuvre. Athalie, irritée du massacre de sa famille, voulut exterminer celle de David; elle fit périr les enfants d'Ochosias, ses petits-fils, et elle usurpa la couronne. Joas, encore au berceau, échappa seul au massacre, sauvé par Josabeth, femme du grand prêtre Joad et sœur du roi Ochosias, mais d'une autre mère qu'Athalie. L'enfant royal est élevé dans le temple par les soins du grand prêtre, sous le nom d'Eliacin : Joad et Josabeth connaissent seuls le secret de sa naissance; le moment est venu où l'impiété d'Athalie, portée à son comble, doit attirer sur sa tête la vengeance inexorable du Très-Haut, et Joad, plein d'une sainte confiance, découvre le précieux rejeton de David, qu'il avait tenu caché jusqu'alors avec tant de soin. Les seuls secours sur lesquels il a compté pour le succès de son entreprise sont ceux du ciel; Dieu est pour Joas; il met le trouble dans les esprits d'Athalie; la reine impie succombe, et l'enfant mystérieux monte sur le trône de ses pères.

Le récit que fait Athalie d'un songe qu'elle a eu est, parmi beaucoup d'autres pages superbes, une des plus belles que l'on puisse citer.

Athalie, comme *Esther*, avait été, sur la demande de Mme de Maintenon, composée pour les pensionnaires de Saint-Cyr; elle ne fut point jouée, mais seulement récitée par les demoiselles; et ce n'est qu'en 1702 qu'elle fut représentée pour la première fois, chez la duchesse de Bourgogne. Les courtisans lui firent un accueil très froid. Seul, parmi les contemporains, Boileau fut d'un avis favorable. « On y reviendra, disait-il à Racine; je m'y connais : *Athalie* est votre chef-d'œuvre. » Boileau avait raison : la tragédie reprise en 1716 fut applaudie avec transport; et, depuis cette époque, le chef-d'œuvre de Racine est resté toujours en possession de la scène.

Avant Racine, le sujet avait été déjà traité; les jésuites de Clermont firent jouer, en 1658, par leurs élèves, une tragédie intitulée *Athalia*. D'autre part, il paraît que Racine s'est inspiré en plusieurs endroits du *Triomphe de la Ligue* de R.-J. Nérée, imprimé à Leyde en 1605.

Parmi les vers d'*Athalie*, beaucoup sont restés comme de belles maximes de grandeur et de vérité :

— Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les complots
— La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère ?
— Et quel temps fut jamais si fertile en miracles ?
..... Cet esprit d'imprudence et d'erreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur.
— Un songe, me devrais-je inquiéter d'un songe ?..
— C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit
— Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage,
Pour réparer des ans l'irréparable outrage.
— Qu'importe qu'au hasard un sang vil soit versé ?
— Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin ?
Aux petits des oiseaux il donne leur pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.
— Le bonheur des méchants comme un torrent s'écoule.
— Cieux, écoutez ma voix; terre, prête l'oreille :
Ne dis plus, ô Jacob, que ton Seigneur sommeille.
— Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé !
..... Quelle Jérusalem nouvelle
Sort du fond du désert, brillante de clartés ?
— Entre le pauvre et vous, vous prendrez Dieu pour juge,
Vous souvenant, mon fils, que, caché sous ce lin,
Comme eux vous fûtes pauvre et comme eux orphelin.
— Apprenez, roi des Juifs, et n'oubliez jamais
Que les rois dans le ciel ont un juge sévère,
L'innocence un vengeur, et l'orphelin un père.

La tragédie d'*Athalie*, animée d'un souffle puissant, riche de pensées délicates ou touchantes, écrite dans un style d'une pureté merveilleuse, restera toujours l'une des gloires les plus radieuses de la littérature française.

Athalie (Les chœurs d'). Les beaux chœurs d'*Athalie*, de Racine, aux vers si harmonieux et si souples, ont été mis souvent en musique, et ont inspiré plus d'un compositeur. C'est à Jean-Baptiste Moreau, maître de musique de la chambre du roi, que Racine confia tout d'abord le soin de les écrire, ainsi qu'il avait fait précédemment pour *Esther*, et c'est avec la musique de Moreau qu'*Athalie* fut représentée à la cour, après la mort de Racine, et ensuite à la Comédie-Française. En 1785, une traduction allemande du chef-d'œuvre était représentée à Berlin, avec une musique expressément écrite par le compositeur Schultz. En 1791, Gossec composa de nouveaux chœurs pour une reprise d'*Athalie*, à la Comédie-Française. Aux environs de 1810, Boieldieu, alors en Russie, écrivit aussi, sur la demande instante de Napoléon, une musique nouvelle pour les chœurs d'*Athalie*, à l'occasion de représentations de cet ouvrage dans lesquelles la célèbre tragédienne Mlle Georges devait remplir le rôle d'Athalie. En 1840, à l'incitation du roi de Prusse, Mendelssohn mit à son tour en musique les chœurs d'*Athalie*. Ces chœurs de Mendelssohn sont extrêmement remarquables, pleins de grâce et d'ampleur tout ensemble, et d'une inspiration parfois enchanteresse. Quelques années auparavant, en 1859, la Comédie-Française faisait elle-même une nouvelle reprise d'*Athalie*, et avait demandé à cette occasion de nouveaux chœurs à Jules Cohen.

Athalie faisant massacrer les enfants de son fils, tableau de Sigalon (1827, musée de Nantes). Ce tableau produit une impression d'horreur. Des hommes, des femmes, des enfants, sont percés de coups de poignards, renversés, foulés aux pieds, ou frappés en demandant grâce. Athalie, debout sur les degrés du palais, dirige les égorgeurs. Josabeth emporte dans ses bras Joas, qu'elle sauve du massacre. Cette scène émouvante, éclairée par les fauves lueurs d'un soleil couchant, se passe sous les sombres voûtes d'un portique.

ATHAMANTE (du roi *Athamas*, qui le premier, dit-on, cultiva cette plante, et du gr. *anthos*, fleur) n. f. Genre d'ombellifères-séséliées, comprenant des espèces dont la plupart croissent en Europe ou dans le nord de l'Asie. Ce sont des herbes vivaces, glabres ou couvertes d'un duvet blanchâtre.

ATHAMANTINE n. f. Substance que l'on trouve dans la racine et dans la graine presque mûre de l'*athamanta oreoselinum*.

— Encycl. L'*athamantine* s'obtient au moyen de l'alcool, qui la dissout; ses cristaux sont insolubles dans l'eau; elle a une odeur de graisse rance, une saveur amère et âcre; son point de fusion se trouve compris entre 60° et 80°.

ATHAMANTIS n. f. Planète télescopique, n° 230, découverte par de Ball, le 3 septembre 1882.

ATHAMANTOÏDE (de *athamante*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui ressemble à l'athamante.

ATHAMAS, roi légendaire d'Orchomène, en Béotie. Junon lui donna d'abord pour épouse Néphélé, déesse des nuages, dont il eut deux enfants, Phryxus et Hellé. Blessée de ce qu'Athamas lui préférait une simple mortelle, Ino, fille de Cadmus, Néphélé remonta au ciel en vouant au malheur son époux et ses enfants. Bientôt Ino donna le jour à Léarque et à Mélicerte, et, comme elle haïssait les enfants de Néphélé, elle résolut de les faire périr. Elle persuada à son mari de les offrir en sacrifice pour mettre fin à une famine. Ce sacrifice allait s'accomplir; mais Néphélé fit enlever Phryxus et Hellé par le bélier à la toison d'or; le premier fut ainsi transporté en Colchide, mais Hellé se noya dans la mer, qui prit de là le nom d'Hellespont. Ensuite, Athamas devint fou et tua son propre fils, Léarque, qu'il prenait pour une bête féroce. Ino, dans son désespoir, jeta Mélicerte dans une chaudière d'eau bouillante, et se précipita dans la mer entre Mégare et Corinthe. Athamas fut obligé de quitter son royaume après le meurtre de son fils. Cette légende, dont les versions différentes sont assez nombreuses, a fourni le sujet de plusieurs tragédies; elle est une synthèse souvent peu cohérente de traditions d'origines très diverses.

ATHAME n. f. Bot. Syn. de CARLOWITZIA.

ATHA-MELIK (Djowaïni), surnommé **Ala Eddin**, homme d'Etat et historien persan, qui vécut au XIIIe siècle et s'acquit une grande réputation. Il accompagna Arghoun dans son voyage en Tartarie, et suivit également Houlagou dans son expédition contre les Ismaéliens. Il fut deux fois gouverneur de Bagdad, où il fit construire des mosquées, des canaux. Son principal ouvrage, *Tarikhi Djihankuchaï*, ou « Histoire de la conquête du monde », contient l'histoire des princes de Kharesm et de plusieurs gouverneurs mongols du Korassan et du Mazanderan, l'avènement au trône de Mangou-khan, l'expédition d'Houlagou. Il a écrit en outre un livre intitulé *Tesliyet el ikhouan* (les Consolations des frères).

ATHANAGI. Biogr. V. ATANAGI.

ATHANAGILDE, roi des Wisigoths d'Espagne, régna sans doute de 554 à 556, réclama les secours de Justinien contre son compétiteur Agila, qui fut tué par ses propres soldats. Il tenta ensuite de chasser les Byzantins d'Espagne et gouverna ses sujets avec une grande douceur. Il eut pour filles Galswinthe, femme de Chilpéric, roi de Soissons, et Brunehaut, femme de Sigebert, d'Austrasie.

ATHANARIC, un des principaux chefs wisigoths vers le milieu du IVe siècle de notre ère, soutint la révolte de Procope contre l'empereur Valens, fut vaincu par lui après avoir résisté trois ans (369). Il ne prit point part à l'envahissement des provinces romaines par ses propres sujets, lors de l'invasion des Huns, et se constitua un établissement dans les montagnes de la Dacie. Vers 380, il fut de nouveau reconnu roi par les guerriers goths, fit alliance avec Théodose, et mourut peu de temps après.

ATHANAS (*nass*) n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des carididés, sous-famille des alphéinés, voisins des alphées, et habitant nos mers.

ATHANASE (saint), illustre Père de l'Eglise, né probablement à Alexandrie dans les dernières années du IIIe siècle (298 ou 299), mort le 2 mai 373. Peu de vies ont été aussi agitées que la sienne, et offrent un pareil exemple de fermeté indomptable au service d'une idée.

Il étudia, selon l'usage du temps, les poètes et les philosophes grecs, mais il s'appliqua surtout à de sérieuses et profondes méditations sur les Ecritures. Il fut ordonné diacre par saint Alexandre, patriarche d'Alexandrie, et lui servit, dit-on, de secrétaire; il l'accompagna au concile de Nicée (325), où, malgré sa jeunesse, il se distingua dans les discussions théologiques, et contribua fortement à la condamnation d'Arius et à la définition du concile sur la consubstantialité du Verbe. Après la mort d'Alexandre, il fut élu patriarche d'Alexandrie (328). Poursuivi bientôt par les accusations calomnieuses des ariens, il dut comparaître devant un concile, à Tyr (335), et réussit à prouver la mauvaise foi de ses adversaires; mais, comme le concile menaçait toujours de le déposer, et le déposa en effet quand il fut parti, il se rendit à Constantinople, où il regagna momentanément la confiance de Constantin. Ses deux principaux ennemis, Eusèbe de Nicomédie et Eusèbe de Césarée, durent se présenter devant l'empereur. Ils apportaient de nouvelles plaintes : Athanase était accusé d'avoir voulu empêcher le départ du convoi de blé qu'on expédiait annuellement d'Alexandrie à Constantinople. Il fut exilé à Trèves (nov. 335), où il resta jusqu'à la mort de Constantin.

Athanase rentra en triomphe dans sa ville épiscopale à l'automne de 338. Mais les ariens suscitèrent de nouveaux troubles; favorisés par Constance, les ennemis du patriarche résolurent d'exécuter la sentence de déposition portée contre lui. Avant qu'ils eussent installé à main armée l'intrus qu'ils voulaient lui donner pour successeur, Athanase avait quitté Alexandrie pour se rendre à Rome (340). Les conciles de Rome (341) et de Sardique (344) prirent son parti, tandis que les Orientaux poursuivaient la guerre contre lui. Néanmoins, avec le concours de l'empereur Constant, et après la mort de l'intrus Grégoire, il est rétabli dans son siège (346). Après la mort de Constant (350), sa situation redevient précaire. Constance veut le faire arrêter au commencement de 356, mais il s'enfuit dans le désert de la Thébaïde; on lui donne un nouveau successeur, et il reste caché parmi les solitaires et les moines du désert, revenant parfois à Alexandrie en secret. Après la mort de Constance (361), l'intrus Georges ayant péri dans une émeute populaire, Athanase reprend de nouveau possession de la chaire patriarcale, mais pour quelques mois seulement. Julien l'exile (362), et il se retire encore une fois dans le désert, où il reste neuf mois. La mort de Julien lui rouvre alors le chemin d'Alexandrie. Mais, deux ans après (365), Valens, qui avait succédé à Julien, l'exilait encore. C'était la dernière de ses grandes épreuves. Il obtint, au commencement de l'année suivante, la permission de rentrer à Alexandrie, et il acheva en paix sa carrière, si tourmentée et d'ailleurs si féconde. Car l'action de ce théologien qui fut un grand docteur et un grand saint, assura le triomphe de la foi qu'il avait fait proclamer à Nicée, et le fit sentir, grâce même à ses malheurs et à ses exils, dans l'Eglise entière. La postérité a été plus équitable envers Athanase que ne le furent la plupart de ses contemporains. Les historiens modernes rendent hommage non seulement à la vigueur de ses convictions, mais à la largeur de son esprit, non seulement à sa constance inébranlable, mais à la générosité de son caractère.

Tous les écrits d'Athanase se rapportent à l'unique but de toute sa vie : la défense du catholicisme contre les ariens. Trois ouvrages : l'*Exposition de la foi*; un long *commentaire* sur ce texte : « *Personne ne connaît qui est le Fils que le Père, ni quel est le Père que le Fils* »; une *Lettre aux évêques orthodoxes*, sont particulièrement destinés à exposer le dogme de la consubstantialité du Verbe. D'autres peuvent être considérés comme se rapportant à l'histoire de l'arianisme, en même temps qu'ils ont pour but de réfuter cette hérésie; tels sont : l'*Apologie contre les ariens*, où, après avoir raconté les persécutions que les hérétiques ont fait subir aux catholiques en général, et à lui en particulier, il fait l'histoire de leur parti jusqu'après le concile de Nicée, et les *Discours contre les ariens*, où il dévoile leurs fourberies et leurs intrigues.

Son *Apologie* à l'empereur Constance, destinée à le disculper devant ce prince des accusations portées contre lui, est un modèle de convenance et d'éloquente simplicité.

Les ouvrages dont nous venons de parler ne font qu'une partie de ses œuvres, que l'on peut diviser en écrits de controverse, de théologie, d'exégèse et de morale. La meilleure édition que nous en ayons est celle de Bernard de Montfaucon (Paris, 1698), reproduite avec quelques additions dans la *Patrologie grecque*, de Migne, t. XXV-XXVIII.

ATHANASE, évêque de Naples en 877, mort en 900. Il détrôna son frère Sergius, duc de Naples, et se fit proclamer à sa place. Excommunié par le saint-siège, il se ligua avec les Sarrasins, et partagea leurs déprédations.

ATHANASE (Pierre), le rhéteur, né dans l'île de Chypre à la fin du XVIe siècle, mort à Paris en 1663. Il vint à Paris vers 1638, retourna ensuite en Orient, chargé par la Régente de travailler à l'extinction du schisme, et s'acquitta avec zèle de sa mission. Il était de retour en France en 1654. On connaît de lui les ouvrages suivants : *Opuscula philosophica* (1639); *Aristoteles propriam de animæ immortalitate mentem explicans...*; *Epistola de unione ecclesiarum*, etc.

ATHANASIA, nom d'Ilerda (Hispanie citér.), capitale des Ilergètes, après sa conquête par Scipion. Auj. *Lérida*.

ATHANASIE (du gr. *athanasia*, immortalité) n. f. Genre de composées-sénécionidées, renfermant des arbrisseaux originaires du cap de Bonne-Espérance.

ATHANASIÉES (rad. *athanasie*) n. f. pl. Sous-tribu des composées-anthémidées. — *Une* ATHANASIÉE.

ATHANASIOÏDES (de *athanasie*, et du gr. *eidos*, forme), n. f. pl. Bot. Section du genre *morysia*. — *Une* ATHANASIOÏDE.

ATHANATES (du gr. *athanatoï*, immortels) n. m. pl. Nom donné par les Grecs au corps d'élite de dix mille

soldats appelés *immortels*, et qui formaient la garde particulière des rois perses. — *Un* ATHANATE.

ATHANOR (du gr. *a* priv., et *thanatos*, mort) n. m. Anc. chim. Sorte de fourneau dans lequel le charbon, tombant de lui-même à mesure qu'il se consumait, entretenait très longtemps un feu doux.

ATHAPESCOW. Géogr. V. ATHABASCA.

ATHARRHABIS. Géogr. anc. V. ATHRIBIS.

Atharva-Veda, l'un des quatre *Védas*, généralement considéré comme le plus moderne. Ce recueil se compose de fragments empruntés aux hymnes du *Rig-Véda* et de chants expiatoires, imprécatoires et préservateurs, que les brahmanes récitaient pendant les sacrifices; il y est fait mention de l'institution des castes brahmaniques, dont il n'est pas parlé dans les autres Védas.

Il prend encore le nom de *Brahmann-Véda* (guide du brahmane dans la liturgie). Bien que n'appartenant pas au védisme pur, tous ces livres forment la transition entre le védisme et le brahmanisme qui lui a succédé.

ATHÉAS ou **ATÉAS,** roi scythe, du IVe siècle av. J.-C., vaincu et tué par Philippe de Macédoine, qu'il avait offensé.

ATHÉCIE (du gr. *a* priv., et *thèké*, boîte) n. f. Bot. Syn. de FORSTERA.

ATHÉE, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 17 kil. de Tours; 1.849 hab. — Il existe d'autres communes du même nom, dans la Côte-d'Or et dans la Mayenne.

ATHÉE (du gr. *a* priv., et *théos*, dieu) n. Celui, celle qui ne reconnaît point de Dieu, qui nie l'existence de Dieu : *L'aphorisme favori des* ATHÉES *est : Dieu n'a pas fait l'homme, c'est l'homme qui a fait Dieu.*

— adj. Qui ne croit pas à l'existence de Dieu : *Philosophe* ATHÉE. ‖ Qui tend implicitement ou explicitement à la négation de Dieu : *Proposition* ATHÉE. ‖ Qui ne tient pas compte de l'existence de Dieu : *On a dit que l'État était* ATHÉE !... *Non, l'État n'est pas* ATHÉE !... *l'État est laïque.* (Guizot.)

— Par ext. Qui ne croit pas à quelque chose, à quelqu'un, en général assimilé à Dieu par métaphore : *La fortune est une divinité qui ne connut jamais d'*ATHÉES. (S. Dubay.)

La mère est ici-bas le seul Dieu sans *athée*.
LEGOUVÉ.

— ANTON. **Déiste, théiste.**

Athee foudroyé (L'), drame espagnol, versifié par un auteur inconnu, et joué de tradition dans les couvents sous le titre de *el Ateista fulminado*. C'est l'origine du *Don Juan* de Zamora, de Molière, Byron, Mozart, etc. Le sujet primitif est pris dans une légende tirée des chroniques de l'Andalousie.

ATHÉISME (*isse*) n. m. Opinion des athées, de ceux qui nient l'existence de Dieu.

— Par ext. Action de ne tenir nul compte de certaines institutions, de certaines règles : ATHÉISME *politique*.

— ENCYCL. *Diverses espèces d'athéisme.* — Pris au sens le plus large, le mot *athée* signifie *être sans Dieu*. Il peut donc avoir tout d'abord une signification pratique : mérite ce nom quiconque vit comme si Dieu n'existait pas. On a parfois prétendu que cet *athéisme pratique* était aussi *naturel* et *primitif*. Pour démontrer que l'idée de Dieu est factice et due au développement de la civilisation, on a soutenu que les peuples les plus rapprochés du point de départ de l'humanité ne la possèdent pas. Mais cette assertion est aujourd'hui controvée; il n'y a point de groupe humain, si primitif ou si dégradé qu'on le suppose, qui n'ait une notion de divinité. L'athéisme proprement dit est une affirmation de principe; il est *spéculatif*.

Dans un sens général, le mot *athéisme* peut s'appliquer à toute doctrine philosophique qui regarde comme une fiction la conception d'un Dieu personnel, créateur et maître tout-puissant du monde. Ainsi compris, il constitue un genre renfermant un certain nombre d'espèces : *l'atomisme*, le *positivisme*, les diverses formes du *panthéisme*. Dans un sens plus restreint, il s'applique exclusivement aux doctrines qui voient dans la matière le principe unique de tous les êtres. Pour qui l'entend de cette dernière façon, il se sépare tout à la fois, et du *positivisme*, qui fait profession de tenir pour vaine, comme portant sur l'inaccessible, toute recherche des causes premières, et de s'enfermer à cet égard dans une indifférence systématique; et du *panthéisme*, qui, dans ses spéculations sur l'origine des choses, substitue à l'abstraction *matière* d'autres abstractions, telles que la *substance* (Spinoza), *l'idée* (Hegel), la *volonté* (Schopenhauer).

— ANTON. **Déisme, théisme, polythéisme.**

— BIBLIOGR. : Leibniz, *Confessio naturæ contra atheistas*; W. Hamilton, *Fragments*, trad. Peisse; Mansel, *the Limits of religious thought*; Renouvier, *Essais de critique générale* (Essai I); Flint, *Antitheism*.

ATHÉISTE (*iss*) adj. Qui a le caractère de l'athéisme : *La négation* ATHÉISTE *n'a rien de définitif.* (Proudh.)

ATHÉISTIQUE (*iss*) adj. Qui a rapport à l'athéisme : *La philosophie entière du dernier siècle est tout a fait* ATHÉISTIQUE. (J. de Maistre.)

ATHELSTAN, roi anglo-saxon, né en 895, mort en 940, petit-fils d'Alfred le Grand, monta sur le trône en 925. Il rendit ses tributaires les principaux chefs danois, ravagea les côtes d'Ecosse en 933, et en vainquit ensuite le roi. Désormais tranquille, il favorisa le clergé, fonda ou rebâtit plusieurs monastères, et rendit de sages lois. Tous les souverains de l'Occident recherchaient son alliance. Il avait pour beaux-frères Othon Ier, Charles le Simple et Hugues, duc de France, père de Hugues Capet.

ATHELXIE (gr. *athelxis*, même sens) n. f. Méd. Succion.

ATHÉNA n. f. Sorte de flûte qui était en usage chez les anciens Grecs. On assure que c'est le Thébain Nicophèle qui se servit le premier de cet instrument, dans les hymnes à Minerve. — Il y avait une espèce de trompette qu'on appelait *athéna*.

ATHÉNA ou **ATHÉNÉ** (appelée aussi *Athènaia* ou *Athènaiè*), une des grandes divinités grecques, assimilée plus tard à la Minerve des Romains.

— Myth. Suivant la légende la plus répandue, Athéna sort tout armée de la tête de Zeus; suivant d'autres traditions, elle naît en Libye ou en Egypte, elle est fille de Poseidon, etc. Elle joue un grand rôle dans les récits mythologiques, lutte contre les Titans, est en rivalité avec Poseidon, protège beaucoup de héros : Héraklès, Persée, Bellérophon, Ulysse, etc. Personnification du ciel lumineux, déesse toujours vierge, elle a les attributions les plus variées. Divinité agricole, elle dote l'Attique de l'olivier et du figuier. Divinité guerrière, elle représente la bravoure réfléchie; dans les poèmes homériques, elle veille sur les héros les plus vaillants : Achille, Diomède, Ménélas, Ulysse, etc. Divinité de la Sagesse et de l'Intelligence, elle préside aux arts, aux inventions utiles, aux assemblées, à l'éloquence, aux progrès de la civilisation. De là ses innombrables surnoms. Les uns se rapportent aux circonstances de sa naissance ou aux traits de sa physionomie : *Tritogeneia* (née près du Triton), *Coryphasia* (née sur une hauteur), *Pallas* ou *Parthénos* (la vierge), *Glaukôpis* (aux yeux brillants), etc. D'autres épithètes rappellent ses attributions diverses : *Areia* (la guerrière), *Sthénias* (la forte), *Hippia* (protectrice des chevaux), *Promakhos* (le rempart de la cité), *Polias* ou *Poliouchos* (gardienne de la ville), *Niképhora* ou *Nikê* (la victorieuse), *Alalcomène* (la protectrice), *Ergané* (la travailleuse), *Pronoia* (la prévoyante), *Agoraia* ou *Boulaia* (déesse de l'agora ou du sénat), etc. Enfin, d'autres surnoms rappellent des détails de son culte : *Agraulos, Aléa, Apaturia, Chalciokos, Itonia, Pandrosos, Phratria, Skiras*, etc. Les principaux attributs d'Athéna sont : le casque, l'égide, la lance, l'olivier, la chouette, le serpent, la Victoire ailée.

La multitude de ses surnoms et de ses attributs atteste sa popularité. Athéna a été adorée dans tous les pays grecs, surtout en Arcadie, en Messénie, à Rhodes, à Pergame, etc. Sous le nom d'Athéna Itonia, elle était la divinité fédérale des Thessaliens et des Béotiens. Enfin, elle était par excellence la déesse des Athéniens. Presque tous les monuments de l'Acropole lui étaient dédiés; et l'on célébrait en son honneur de nombreuses fêtes, *arrhéphories* ou *errhéphories, skirophories, panathénées*, surtout les grandes *panathénées*, dont le cortège se déroule encore sur la frise du Parthénon.

— Archéol. Les artistes de l'époque archaïque avaient imaginé deux types différents d'Athéna. Tantôt on la représentait assise sur un trône, coiffée du polos, avec les mains reposant sur les genoux et, sur la poitrine, l'égide et le masque de Gorgone : tel est le type de nombreuses terres cuites et d'une vieille statue de l'Acropole d'Athènes. Tantôt on représentait la déesse debout, le bas du corps enfermé dans une gaine, ou les jambes dégagées, lance en main, dans l'attitude de la marche : à ce type se rattachaient sans doute le *xoanon* d'Athéna Polias à l'Erechthéion, les statues saintes qu'on désignait sous le nom de *palladion*, et l'*Athéna Promachos* de Phidias; on peut s'en faire une idée par l'Athéna du musée de Dresde, par l'Athéna du fronton d'Egine, ou des amphores panathénaïques. — Phidias créa deux autres types : l'*Athéna Lemnia*, représentée sans armes, dans l'éclat sévère de sa beauté vierge; et l'*Athéna Parthénos*, figurée debout, la tunique ouverte sur le côté et maintenue par une ceinture, la tête coiffée d'un casque orné d'un sphinx et de deux griffons, la poitrine protégée par l'égide garnie de serpents et d'un masque de Gorgone, la main gauche tenant une lance et reposant sur le bouclier, la main droite tenant une Victoire ailée. La plupart des Athénas belléristiques et des Minerves romaines sont des répliques plus ou moins libres de cette *Athéna Parthénos*, qui passait pour un des chefs-d'œuvre de la plastique grecque. Athéna figure encore dans de nombreuses scènes : *Naissance d'Athéna* et *Lutte contre Poseidon* (fronton du Parthénon); *Athéna et Héraklès* (métopes d'Olympie); *Lutte contre les Géants* (frise de Pergame), etc.

— BIBLIOGR. : O. Jahn, *De antiquissimis Minervæ simulacris atticis* (Bonn, 1866); Bernoulli, *Ueber die Minerven Statuen* (Bâle, 1867); Schreiber, *die Athena Parthenos des Phidias* (Leipzig, 1883); Max. Collignon, *Histoire de la Sculpture grecque* (Paris, 1892).

ATHENÆUM, école fondée à Rome par l'empereur Adrien, vers 135 ap. J.-C., dans le but de favoriser les études littéraires et scientifiques (*ingenuæ artes*, arts libéraux). Sous Théodose II, par exemple, on y comptait trois orateurs, dix grammairiens, cinq dialecticiens, un philosophe et deux jurisconsultes. L'*Athenæum* semble avoir gardé jusqu'au Ve siècle un rang considérable parmi les établissements destinés à l'instruction.

Athenæum (*the Athenæum, journal of english and foreign literature, science, the fine arts, music and the drama*), recueil anglais, fondé en 1828. Son premier titre fut celui-ci : *the Athenæum of London, literary and critical journal* (« l'Athenæum de Londres, journal de littérature et de critique »). « Nous voulons, disait le programme placé en tête du premier numéro, que l'*Athenæum* devienne le répertoire de ce qu'il y aura de meilleur dans les œuvres les plus distinguées de nos philosophes, de nos historiens, de nos orateurs, de nos poètes. Nous nous efforcerons de mettre en lumière ce qu'il y aura de véritablement excellent dans ces grandes manifestations de l'intelligence humaine. » Ce programme est appliqué non seulement à la littérature anglaise et américaine, mais aussi à la littérature européenne tout entière. A raison de leur importance, les littératures de France et d'Allemagne occupent une très large place dans ces appréciations. Les tables de matières contiennent, à elles seules, les éléments d'un vaste et complet répertoire biographique et bibliographique.

STATUES ANTIQUES D'ATHÉNA (Minerve).

ATHÉNAGORAS, philosophe grec converti au christianisme, né à Athènes (IIe siècle). Il est connu par une *Apologie pour les chrétiens*, adressée à Marc-Aurèle et à son fils Commodo, et par une *Résurrection des morts*. La meilleure édition de ces écrits est celle des bénédictins (1742). Martin Funiée a publié, comme traduit d'Athénagoras, un roman dont il est l'auteur, et intitulé : *Du vrai et parfait amour, contenant les amours de Théagène et Chariclée, de Phérécide et de Melangénie* (Paris, 1599 et 1612).

ATHÉNAIS, impératrice grecque, femme de Théodose II, plus connue sous le nom de EUDOXIE. V. ce nom.

Athenaïs, tragi-comédie de Mairet (1636). Cette pièce, totalement oubliée, renferme le trait suivant : Théodose, empereur d'Orient, visitant la Grèce avec sa sœur Pulchérie, s'arrête à Athènes et y devient éperdument amoureux d'une jeune Grecque, Athénais, à laquelle il offre sa main et sa couronne. Une pomme qu'il lui a donnée, et qu'il retrouve entre les mains d'un personnage qui il croit alors son rival, lui fait dire comiquement :

Mon sort est comparable au sort du premier homme :
Son malheur et le mien sont sortis d'une pomme.

ATHÈNE du gr. *Athènê*, Minerve, à qui le hibou était consacré) n. f. Nom scientifique des chénettes du genre chevêche.

ATHÈNÉ. Myth. V. ATHÉNA.

ATHÉNÉ. Biogr. V. ATHÉNÉE.

ATHÉNÉE (du gr. *athénaion*, temple de Minerve) n. m. A l'époque de la Révolution on donna ce nom à plusieurs établissements d'instruction, qui prirent plus tard le nom de « lycées ». ‖ Certaines sociétés où des savants, des gens de lettres, firent des lectures, des cours publics, mais non officiels, prirent aussi le nom de *athénée*. ‖ En Belgique, on donne ce nom à des établissements d'instruction publique analogues à nos lycées.

ATHÉNÉE n. f. Bot. Syn. de SPARGANOPHORE.

ATHÉNÉE, écrivain militaire et mathématicien grec, vivait vers 200 av. J.-C. On lui attribue un traité *Sur les machines de guerre*, adressé à Marcellus, le vainqueur de Syracuse.

ATHÉNÉE, médecin grec, né en Cilicie, vivait, à ce qu'on croit, dans le Ier siècle de l'ère chrétienne. Il pratiqua la médecine à Rome, et fut le chef de la secte des *pneumatiques*.

ATHÉNÉE, grammairien et rhéteur grec, né à Naucratis, dans la basse Egypte (fin du IIe siècle et commencement du IIIe siècle apr. J.-C.). Il enseigna longtemps à Alexandrie, et plus tard à Rome. Il publia, après 228, le seul ouvrage qui nous reste de lui : *Deipnosophistes* (c'est-à-dire *Banquet des sophistes* ou *des savants*), en 15 livres (nous ne possédons des deux premiers qu'un abrégé). C'est un recueil de tout ce qu'il avait glané de plus curieux dans ses lectures et dans ses longues études. Cette compilation est une sorte de répertoire universel de l'antiquité, d'une prodigieuse variété. Voici, en deux mots, quel est le plan du livre. Athénée raconte à son ami Timocrate tout ce qui s'est dit à la table du riche et savant Larentius, qui réunissait chez lui les esprits les plus distingués de son temps, médecins, rhéteurs, artistes, philosophes. On y trouve des citations de quinze cents ouvrages perdus.

Les principales éditions d'Athénée sont celles de Schweighæuser (Strasbourg, 1801-1807); Dindorf (Leipzig, 1827); Meineke (Leipzig, 1858-1866), et la trad. française de Lefèvre de Villebrune (1789-1791).

ATHÉNÉE, philosophe péripatéticien, né à Séleucie, contemporain de Strabon, qui nous parle de lui. Athénée vint à Rome, fut compromis dans une conspiration contre l'empereur Auguste, arrêté, puis relâché.

Athenée (THÉATRE DE L'). La salle de l'Athénée, située rue Scribe, fut aménagée par le banquier Bischoffsheim pour permettre au fondateur des concerts populaires, Pasdeloup, d'y donner de grandes séances de musique symphonique et d'oratorio (1866).

Cette combinaison n'ayant que médiocrement réussi, on transforma la salle de l'Athénée en *théâtre de l'Athénée*, mais l'entreprise ne réussit pas davantage; c'est alors que le directeur des Fantaisies-Parisiennes transporta son petit théâtre lyrique dans la salle de l'Athénée. V. FANTAISIES-PARISIENNES.

A la suite de divers incidents, l'Athénée dut fermer ses portes pour quelques mois en 1874. Il les rouvrit pour devenir scène de comédie, sous le titre de *théâtre Scribe*. En 1876, il prit le titre de *Athénée-Comique*, et se consacra exclusivement à la comédie bouffe, au vaudeville et à la revue. En 1883, il dut donner sa dernière représentation, la démolition de l'immeuble ayant été décidée.

Le petit théâtre de la rue Boudreau, appelé d'abord la *Comédie-Parisienne*, s'est rouvert, le 27 octobre 1896, sous le nom de *Athénée-Comique*. On y joue le vaudeville et l'opérette.

ATHÉNÉES (du gr. *Athenê*, Minerve) n. f. pl. Fêtes que les Athéniens célébraient en l'honneur de Minerve. || Plus ordinairem. PANATHÉNÉES. V. ce mot.

ATHÈNES (en grec mod. **Athinæ**), une des villes les plus célèbres du monde, qui fut dans l'antiquité le centre principal de la civilisation hellénique, et qui est aujourd'hui la capitale du royaume de Grèce; 114.355 hab. (*Athéniens*.) Siège du gouvernement et des administrations du royaume; universités, écoles militaires, écoles d'archéologie entretenues par la France, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Amérique; musées. Son transit commercial se fait par le port du Pirée. V. ce mot.

— *Histoire*. Athènes est située à l'E. du golfe Saronique ou golfe d'Egine, à environ 8 kilom. de la baie de Phalère et du Pirée, au milieu de la plus grande plaine de l'Attique, qu'arrosent le Céphise et l'Ilissos, et que bordent à l'O. la mer et le mont Skaramanga (Ægaléos), au N. le mont Ozéa (Parnès), au N.-E. le Pentéli (Brilessos ou Pentélique), au S.-E. le Trello-Vouno (Hymette). Au milieu de la plaine s'élèvent les rochers de l'Acropole, du Lycabette et du Tourko-Vouno. La ville moderne se développe de plus en plus au N. de l'Acropole, et assez loin dans la plaine. Au contraire, les principaux quartiers de la ville ancienne étaient situés le long des pentes de l'Acropole, principalement au S. et à l'O., près de l'Ilissos, sur le sommet et les flancs des collines rocheuses de l'Aréopage, des Muses, du Pnyx, des Nymphes, et dans la direction de la route d'Eleusis.

Armes d'Athènes.

Suivant la tradition, le pays fut d'abord habité par des Pélasges, qui s'établirent sur l'Acropole. Puis vinrent des colons étrangers : Cécrops et ses compagnons, qui arrivaient, dit-on, d'Egypte, et qui donnèrent à la ville fondée sur l'Acropole le nom de *Cécropia*; des Phéniciens, qui occupèrent, à l'O. de la citadelle, le quartier de *Mélite*; des Ioniens, chassés du Péloponèse par la conquête dorienne. Les légendes attiques connaissaient une série de rois, qui auraient alors gouverné le pays : Cécrops, Erechthée, Pandion, Egée. L'Attique était jusque-là divisée en douze Etats rivaux, souvent en guerre l'un contre l'autre. Thésée les réconcilia et fonda l'unité politique du pays, qui désormais eut pour centre religieux le temple d'Athéna, situé sur l'Acropole, et pour capitale l'ancienne *Cécropia*, devenue *Athènes*, la « ville d'Athéna »; la fête des *panathénées* conserva le souvenir de ce mémorable événement.

Athènes eut des rois jusqu'à la mort de Codrus, tué en défendant la région contre une invasion de Doriens (1066 av. J.-C.). A ce moment, elle abolit la royauté; elle eut pour chefs des archontes *perpétuels* jusqu'en 752, des archontes *décennaux* de 752 à 683, un collège d'archontes *annuels* à partir de 683. Le régime était tout aristocratique; tel était encore le caractère de la constitution de Dracon (621), dont la sévérité est restée légendaire, et qui plaçait tous les pouvoirs entre les mains des nobles ou *eupatrides*. La constitution de Solon (594) partagea les citoyens en quatre classes d'après la fortune, fixa les attributions de l'aréopage, du sénat et de l'assemblée, institua les tribunaux populaires, et prépara ainsi l'avènement de la démocratie. Pisistrate profita des dissensions pour s'emparer du pouvoir (565-527), qu'il put léguer à ses fils (527-510). La chute et l'expulsion d'Hippias, en 510, fut le point de départ d'une nouvelle évolution politique. En 508, par une série de réformes, par l'institution des stratèges et des dix tribus, Clisthène fonda la démocratie, qui se développa rapidement avec Aristide, Ephialte et Périclès.

En même temps, les guerres médiques plaçaient Athènes au premier rang des États grecs. Elle avait joué le rôle prépondérant dans les luttes pour l'indépendance, à Marathon (490), Salamine 480), Platée et Mycale (479). Elle profita des circonstances pour assurer son hégémonie. Sous la direction d'habiles hommes d'Etat comme Thémistocle, Aristide, Cimon, Périclès, elle devint la première puissance maritime, et groupa autour d'elle une vaste confédération, qu'elle transforma peu à peu en une sorte d'empire colonial. Elle domina longtemps dans tout l'Archipel, sur les côtes de Thrace et de Macédoine, sur toute la côte occidentale d'Asie Mineure. En même temps, elle produisait, dans tous les genres, une extraordinaire pléiade d'écrivains et d'artistes de premier ordre, qui ont conquis une gloire impérissable au « siècle de Périclès ».

Cette merveilleuse prospérité avait excité la jalousie de Sparte et d'autres cités. La guerre du Péloponèse (431-404) détruisit l'empire maritime d'Athènes, qui elle-même fut prise, et dut consentir à livrer ses vaisseaux, à démanteler ses murs, à subir la domination des Trente tyrans. En 403, Thrasybule délivra sa patrie et restaura la démocratie. En 393, Conon releva les fortifications du Pirée et les Longs Murs. Pourtant Athènes ne joua qu'un rôle secondaire dans la guerre de Corinthe et dans les luttes entre Thèbes et Sparte. En 378, elle était redevenue le centre d'une confédération maritime. Elle commençait à reprendre quelque autorité en Grèce, quand la guerre sociale (357-355) vint de nouveau briser sa puissance. Elle se releva quelque temps grâce à l'énergie de Démosthène; elle combattit Philippe de Macédoine, mais fut complètement vaincue à Chéronée (338). Sous l'habile administration de Lycurgue (338-325), elle conservait du moins sa prospérité matérielle. A la mort d'Alexandre, elle tenta de reconquérir sa pleine indépendance; mais elle fut vaincue encore dans la guerre Lamiaque (323-322).

Dès lors, le rôle politique d'Athènes est terminé. Une garnison macédonienne s'installe à Munychie, et Démétrios de Phalère gouverne le pays pour le compte des Macédoniens (318-307). Athènes n'a plus d'histoire; elle suit simplement le sort des autres villes soumises aux successeurs d'Alexandre. En 146, elle est incorporée dans la province romaine d'Achaïe. Elle s'unit un instant à Mithridate (88), ce qui lui vaut d'être prise et saccagée par Sylla (86). Elle garde pourtant son prestige : divers empereurs, comme naguère les princes macédoniens, lui témoignent une réelle déférence; elle retrouve un regain de prospérité sous Hadrien, devient le centre de l'assemblée panhellénique. Les jeunes Romains accourent en foule dans ses écoles, où Marc-Aurèle fonde des chaires officielles (176 apr. J.-C.). Dès le IIIe siècle de notre ère, commencent les invasions de barbares : Athènes est menacée par les Goths vers 253, prise par les Goths et les Hérules en 268, visitée par Alaric en 396. Aux IVe et Ve siècles, elle est un des centres de résistance du paganisme; mais Justinien ferma ses écoles en 529, et les temples furent transformés en églises. Athènes était le siège d'un archevêché depuis Dioclétien, d'un archevêché depuis 857. Elle est à peine mentionnée au moyen âge. Après la prise de Constantinople par les croisés en 1204, elle devint la capitale d'un duché franc, qui appartint successivement aux maisons de La Roche et de Brienne, aux Catalans, aux rois de Sicile, aux Acciajuoli. (V. DUCS D'ATHÈNES.) Mahomet II conquit la ville en 1456, et changea en mosquées les édifices antiques et les églises. En 1687, le Vénitien Morosini s'empara d'Athènes, que les Turcs reprirent l'année suivante. La malheureuse cité fut saccagée en 1821 pendant la guerre d'indépendance. En 1834, elle devint la capitale du royaume de Grèce; depuis, elle a grandi rapidement.

L'Athènes moderne, qui se composait en 1834 d'à peine 300 maisons, comptait déjà 48.000 habitants en 1870, 68.000 en 1879; elle en compte aujourd'hui près de 120.000. Elle s'est métamorphosée depuis vingt ans, et enrichie de nouveaux quartiers. C'est maintenant une des plus belles villes d'Orient, même des plus régulières depuis l'incendie du bazar, en 1884. Elle est percée de larges rues et de boulevards. Elle offre toutes les ressources d'une vraie capitale : bibliothèques, musées, théâtres, hôtels, cercles, cafés, restaurants, commerce en tout genre, plusieurs gares (trois pour la ligne du Pirée; une pour la ligne du Péloponèse; une pour la ligne de Kephisia et du Laurion), tramway à vapeur pour le Pirée et Phalère, tramways ordinaires pour la ville et les environs, etc. Outre ses ruines et ses vieilles églises byzantines (petite *Métropole*,

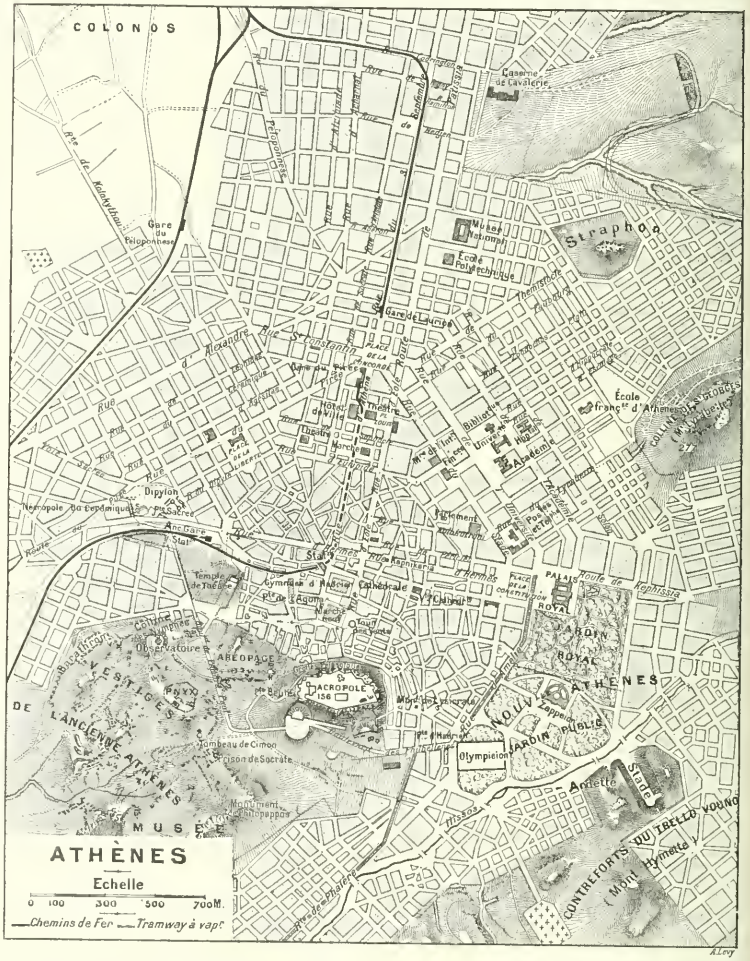

Kapnikaria, Panhagia du grand Monastère, Hagios Theodoros, etc.), elle renferme beaucoup de belles maisons en marbre et de monuments neufs : Palais-Royal, Ministères, Université, Académie, Musée national, etc.

— *Archéologie.* Ce qui fait d'Athènes une ville à part, ce sont ses admirables ruines. Elles sont situées pour la plupart en dehors des quartiers neufs, dans la région de l'Acropole. La cité primitive ne dépassait pas les murs de la citadelle. Peu à peu la ville s'étendit tout autour de l'Acropole, qui resta seulement le centre religieux.

L'enceinte antique a été plusieurs fois détruite et refaite ; elle a été beaucoup agrandie vers l'E. au IIe siècle de notre ère. Au temps de son étendue la plus considérable, cette enceinte, dont on retrouve les traces en beaucoup d'endroits (près du Dipylon, sur le Pnyx, etc.), avait un développement d'environ 6 kilom. Elle était percée d'une douzaine de portes, dont quelques-unes datent de l'époque romaine. Les principales de ces portes étaient : au N.-O., le *Dipylon*, d'où partait le *Dromos* qui conduisait à l'Agora ; tout près de là, la porte *Sacrée*, d'où partait la voie d'Eleusis ; au N., la porte d'*Acharnas* ; à l'E., les portes de *Diomeia* et de *Diochariès* ; au S., la porte *Itonienne* ; à l'O., la porte de *Mélite* et la porte du *Pirée*.

La cité était divisée en quartiers ou *dèmes* urbains : au S., *Kydathenaion*, entre l'Acropole et l'Ilissos (région de *Limnæ* ou *Marais* ; théâtre de Dionysos ; Asclepieion ; portique d'Eumène ; Odéon d'Hérodè Atticus ; Olympieion ; Pythioo ; Lonaion) ; à l'O., *Melite* (Aréopage ; sanctuaire des Erinnyes ; double enceinte du Pnyx ; Theseion ; temple d'Arès) ; au N.-O., *Céramique* ou quartier des potiers (portiques et marché de l'Agora : temple d'Apollon Patroos ; Bouleutérion ; Prytanée et Tholos ; Metroon ; portique d'Attale ; gymnase d'Hadrien) ; au N., *Kollytos* ; au N.-E., *Diomeia* ; enfin, *Scambonides*, dont on ne connaît pas la position exacte. — A ces arrondissements urbains s'ajoutaient de grands faubourgs : à l'O., *Koilé* (entre les Longs Murs, et près du Pnyx) ; au N.-O., le *Céramique extérieur* (Nécropole ; voie Sacrée ; route de l'Académie) ; à l'E., les faubourgs où étaient les gymnases du Lycée et du Cynosarge ; au S.-E., *Agræ*, où était le stade.

Chacune des époques de l'histoire d'Athènes y avait laissé quelques monuments. Du temps des Pélasges dataient les murs primitifs, les escaliers, les grottes de l'Acropole. Pisistrate et ses fils avaient développé la ville au N., commencé l'Olympieion, construit ou restauré le temple d'Athéna sur l'Acropole, les portiques de l'Agora, le Bouleutérion, le Tholos, le temple d'Apollon, le Lycée, le Pythion, les murs de l'Académie. Au commencement du Ve siècle, on avait élargi l'enceinte du Pnyx et taillé dans le roc les gradins du théâtre de Dionysos. Puis, il avait fallu rebâtir Athènes, brûlée ou saccagée par les Perses. De ce temps datent les murailles conservées de l'Acropole et les Longs Murs, qui reliaient la ville au Pirée et à Phalère. Cimon commença la reconstruction du Parthénon, restaura le Theseion, acheva ou refit les monuments de l'Agora, entre autres le Poecile, qui fut décoré de fresques par Polygnote. Périclès éleva sur un nouveau plan le Parthénon, bâtit les Propylées et l'Odéon. A la fin du Ve siècle appartiennent le temple de la Victoire Aptère et l'Erechtheion ; au IVe, l'achèvement du stade et du théâtre de Dionysos, l'agrandissement du Lycée et du Cynosarge, beaucoup de monuments du Céramique et de la rue du Trépied ; à l'époque hellénistique, le gymnase de Ptolémée Philadelphe, le Diogeneion, le portique d'Eumène et le portique d'Attale ; au Ier siècle avant notre ère, la Tour des Vents, bâtie par le Syrien Andronicos, le temple de Rome et d'Auguste sur l'Acropole, le portique d'Athena Archegetis ; au IIe siècle de notre ère, la porte d'Hadrien, le temple de Zeus Panhellenios, l'Olympieion, le gymnase d'Hadrien, des aqueducs, l'Odéon d'Hérode Atticus, la restauration du stade, le monument de Philopappos. Sous les empereurs grecs, on construisit des églises. Les Francs transformèrent les temples et les gymnases en forteresses et en châteaux. Malgré tout, les édifices antiques se conservèrent assez bien jusqu'au XVIIe siècle : en 1656, un incendie ruina les Propylées ; en 1687, une bombe vénitienne éventra le Parthénon. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les voyageurs européens se contentèrent de visiter et de décrire les ruines. L'exploration méthodique et les mesures de préservation datent de notre siècle. Presque toutes les nations civilisées ont concouru, de nos jours, à la recherche et à l'étude des antiquités d'Athènes. En cela rivalisent le Service grec des antiquités, la Société archéologique d'Athènes, l'Ecole française (fondée en 1846), et les Ecoles fondées plus récemment par l'Allemagne, l'Angleterre, la Russie, les Etats-Unis.

Voici l'indication sommaire des principaux monuments antiques dont on visite aujourd'hui les ruines à Athènes : les monuments de l'Acropole (v. ce mot) ; au S., théâtre de Dionysos, monument de Thrasyllos, Asklepieion, portique d'Eumène, Odéon d'Hérode Atticus ; à l'O., ruines de l'Aréopage (escaliers, terrasse, rues, maisons, portiques, etc.), ruines du Pnyx (double enceinte, rues et maisons, grottes), monument de Philopappos ; au N.-O. et au N., Theseion, nécropole du Céramique, Dipylon et porte Sacrée, portiques de l'Agora (porte d'Athena Archegetis, Marché Neuf), portiques des Géants, portique d'Attale, Tour des Vents, Diogeneion, gymnase d'Hadrien ; à l'E., monument de Lysicrate, arc d'Hadrien, aqueducs, Olympieion, stade. — Ajoutons qu'Athènes possède deux admirables musées de sculpture, très bien organisés, et uniques au monde : le *Musée de l'Acropole*, où l'on conserve tous les bas-reliefs ou statues trouvés sur l'Acropole ; et le *Musée national*, où ont été réunies les principales œuvres plastiques découvertes sur tous les points de la Grèce, et où l'on suit toute l'histoire de la sculpture hellénique.

— BIBLIOGR. : Leake, *the Topography of Athens* (Paris, 1821) ; Forchhammer, *Topographie von Athen* (Kiel, 1841) ; de Laborde, *Athènes aux XVe, XVIe et XVIIe siècles* (Paris, 1855) ; Breton, *Athènes décrite et dessinée* (Paris, 1862) ; Dyer, *Ancient Athens* (Londres, 1873) ; Wachsmuth, *die Stadt Athen im Altherthum* (Leipzig, 1874-1890) ; E. Curtius et Kaupert, *Atlas von Athen* (Berlin, 1878) ; E. Curtius, *die Stadtgeschichte von Athen* (Berlin, 1891). V. ACROPOLE.

— A cause du rôle brillant qu'Athènes a joué dans l'antiquité, le nom de cette ville s'emploie quelquefois pour désigner toute cité où fleurissent les lettres, les arts, l'esprit, etc., et particulièrement Paris.

— ALLUS. LITT. : **Nous sommes tous d'Athène en ce point,** Vers de La Fontaine.

Dans *le Pouvoir des fables*, le poète, après avoir fait un amusant tableau de la frivolité athénienne, ajoute :

*Nous sommes tous d'*ATHÈNE *en ce point*, et moi-même,
Au moment que je fais cette moralité,
Si *Peau d'âne* m'était conté,
J'y prendrais un plaisir extrême.

On cite ce vers pour caractériser la légèreté de ceux qui, en littérature, en politique, dans les beaux-arts, négligent le sérieux pour s'attacher à des bagatelles qui leur plaisent.

Athènes (PANÉGYRIQUE D'), ouvrage célèbre d'Isocrate. L'auteur y exhorte les Grecs à s'unir contre les Perses, et réclame pour Athènes la direction de cette guerre nationale : d'où un pompeux éloge d'Athènes, de ses vertus guerrières, de sa gloire artistique et littéraire, de ses services passés et de sa prospérité présente. Le *Panégyrique*, qui fut lu aux jeux Olympiques de l'année 381 av. J.-C., est un des plus anciens ouvrages d'Isocrate, qui, suivant Plutarque, mit douze ans à le composer. Au point de vue du style, c'est une de ses œuvres les plus parfaites.

Athènes (ÉCOLE FRANÇAISE D'). V. ÉCOLE.

Athènes (L'ÉCOLE D'), fresque de Raphaël. V. ÉCOLE.

ATHÈNES (DUCHÉ D'). La fondation du duché d'Athènes fut une conséquence de la prise de Constantinople par les croisés. Athènes ayant été prise par Boniface de Montferrat (1205), elle fut donnée en fief à un seigneur franc-comtois, Othon de La Roche. Les *ducs d'Athènes* portèrent tout d'abord le titre de *mégaskyr* (du gr. μεγας κύρ, grand seigneur). A Othon de La Roche succéda Gui de La Roche (1225). Son règne est marqué par sa lutte contre Guillaume de Villehardouin, qui le vainquit. Le litige fut soumis à l'arbitrage de saint Louis qui, en 1260, donna raison à Gui de La Roche, et érigea sa seigneurie en duché. A Gui succéda (1263) son fils aîné, Jean de La Roche, qui eut pour successeur (1280) son frère Guillaume. Le gouvernement de ce dernier marque l'époque d'éclat et de prospérité du duché d'Athènes. Au commencement du XIVe siècle, les Catalans substituèrent leur domination à celle des Français dans l'Attique. Le pays ne connut pas sous ses maîtres nouveaux la même prospérité. En 1456, se place le siège d'Athènes par les Turcs ; en 1458, l'Attique tombait à son tour sous la domination du Croissant.

On visite encore au monastère de Daphné, sur la route d'Eleusis, les tombeaux des ducs français d'Athènes.

ATHÉNIEN, ENNE (*in, èn*), celui, celle qui habite Athènes. — *Les* ATHÉNIENS.

— Par ext. Nom que l'on donne quelquefois à ceux qui se font remarquer par leur esprit léger et frivole : *Les* ATHÉNIENS *de Paris*.

— Adjectiv. Qui appartient à Athènes ou à ses habitants : *Mœurs, lois* ATHÉNIENNES.

ATHÉNIENNE (*èn*) n. f. Meuble en usage à la fin du XVIIIe siècle et qui était une espèce de tablo de nuit, de vide-poches. L'athénienne, d'après Boiste, est un meuble servant de cassolette, de console, de vase à fleurs. C'est, en somme, un vase quelconque, reposant sur trois ou quatre pieds. Ce mot est cité par Beaumarchais dans *la Mère coupable* (III, v).

Athénienne.

ATHÉNION, peintre grec, né à Maronée, en Thrace (IVe siècle av. J.-C.). Il fut élève de Glaucion, à Corinthe. Pline cite de lui quelques œuvres dont il fait l'éloge.

ATHÉNION, l'un des chefs des esclaves siciliens révoltés contre les Romains (104 av. J.-C.), né en Cilicie, tué dans une bataille que lui livra le consul Aquilius (100 av. J.-C.).

ATHÉNION, graveur sur pierre de l'époque d'Auguste, auteur du célèbre camée-onyx du musée de Naples, où l'on voit Jupiter foudroyant les Géants.

ATHÉNIS, sculpteur grec de l'école de Chio, frère et collaborateur du sculpteur Boupalos. Tous deux, suivant une légende, s'attirèrent l'inimitié du poète Hipponax, qui, par ses vers satiriques, les obligea à se pendre. Les œuvres qu'ils exécutèrent à Chio et dans les îles environnantes étaient recherchées des connaisseurs de l'antiquité.

ATHÉNODORE de Cleitor, en Arcadie, statuaire grec, élève de Polyclète (environ 300 av. J.-C.).

ATHÉNODORE, né à Tarse, vivait au Ier siècle avant notre ère, et connu pour avoir essayé, dans la bibliothèque de Pergame, de faire disparaître des écrits des stoïciens, dont il était gardien, les passages contraires à sa propre doctrine. Il vint à Rome et vécut auprès de Caton d'Utique, qui l'avait en haute estime. Il fit pour Cicéron un résumé de la doctrine de Posidonius.

ATHÉNODORE de Rhodes, statuaire grec, travailla avec Agesandre et Polydore au célèbre groupe de *Laocoon* (Ier siècle av. J.-C.). V. AGÉSANDRE.

ATHÉNODORE de Tarse, philosophe stoïcien, enseigna à Apollonie, où il compta Octave (depuis Auguste) au nombre de ses disciples. Il le suivit à Rome, et devint un de ses conseillers. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-deux ans, à Tarse, sa patrie. Il ne reste de ses nombreux écrits que de courts fragments.

ATHÉNOPOLIS, petite ville de l'ancienne Gaule, port sur la Méditerranée, fondée par les Massiliens. C'est peut-être Agay (dép. du Var, à 2 kilom. de Fréjus).

ATHENS, ville des Etats-Unis (Géorgie), ch.-l. du comté de Clarke ; 8.640 hab. Célèbre collège de *Franklin*, appelé « l'Université de Géorgie ». Hauts fourneaux, fabriques de machines, filatures. — Bourg de l'Etat de New-York, sur l'Hudson ; 3.000 hab. — Autre dans l'Etat d'Ohio, ch.-l. d'un canton du même nom ; 5.000 hab. — Autre en Pensylvanie (comté de Bradford) ; 8.000 hab. — Autre dans le Tennessee, ch.-l. du comté de Mac-Mina ; 3.000 hab.

ATHÉRIASTITE (*ass*) n. f. Silicate alumineux ; variété de wernérite.

ATHÉRICÈRES (du gr. *athér, éros*, pointe, et *kéras*, corne) n. m. pl. Famille d'insectes diptères. Syn. de MUSCIDÉS. — *Un* ATHÉRICÈRE.

ATHÉRINE (du gr. *athér, éros*, arête) n. f. Genre de poissons acanthopteres, famille des mugilidés, renfermant des petites formes de nos mers, dont certaines sont très estimées comme comestibles. Citons : l'*atherina presbyter*, vulgairement *prêtre* (côtes de l'Océan) ; l'*atherina hepsetos* (Méditerranée).

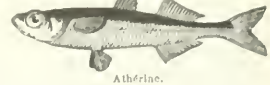

Athérine.

ATHERMAL, ALE, AUX (du gr. *a* priv., et de *thermal*) adj. Se dit des eaux minerales froides.

ATHERMANE ou **ATHERMIQUE** (du gr. *a* priv., et *thermos*, chaleur) adj. Se dit d'un corps qui ne se laisse pas traverser par les radiations calorifiques.

ATHERMANÉITÉ n. f. Caractère des corps athermanes : *L'*ATHERMANÉITÉ *n'est pas en raison de l'opacité*.

ATHERMASIE (du gr. *a* priv., et *thermasia*, échauffement) n. f. Méd. Absence de chaleur.

ATHERMOSYSTALTIQUE (*siss* — du gr. *a* priv. ; *thermos*, chaleur, et *sustellein*, contracter) adj. Se dit des muscles stries, moins contractés par la chaleur que les muscles lisses.

ATHÉROMASIE n. f. Etat morbide caractérisé par la dégénérescence athéromateuse des artères. V. ATHÉROME.

ATHÉROMATEUX, EUSE adj. Qui a la nature ou l'apparence de l'athérome : *Dégénérescence* ATHÉROMATEUSE.

— n. Qui est atteint d'athérome : *Un* ATHEROMATEUX. *Une* ATHEROMATEUSE.

ATHÉROME (du gr. *athéra*, bouillie) n. m. Tumeur enkystée, remplie de matière sébacée : *L'*ATHÉROME *affecte spécialement le cuir chevelu.* ▯ *Athérome artériel*, Dégénérescence de la tunique interne des artères : *L'*ATHÉROME *artériel se rencontre surtout chez les vieillards.*

— ENCYCL. *Athérome artériel.* Pathol. La lésion athéromateuse est caractérisée par l'apparition de plaques claires ou jaunâtres ayant les dimensions d'une lentille sur la tunique interne du vaisseau. A ce niveau il y a prolifération cellulaire, puis dégénérescence graisseuse, de telle sorte que l'on trouve une *pustule athéromateuse* qui peut soit se rompre, soit s'infiltrer de sels calcaires. Quand les foyers athéromateux existent en grand nombre sur le vaisseau, ils forment toute une suite de plaques calcaires qui finissent par se fusionner et donnent à l'artère une rigidité cartilagineuse ou ossiforme ; c'est l'*ossification des artères*. La tunique interne ayant disparu, le sang se trouve au contact de la tunique moyenne, qui, altérée, privée de ses fibres élastiques et musculaires, cède sous l'impulsion sanguine : d'où formation d'un anévrisme.

L'irrégularité de la surface interne du vaisseau facilite la coagulation du sang et amène la thrombose.

L'athérome paraît débuter par des lésions des vaisseaux nourriciers des artères ou vasa-vasorum. L'athérome est sous la dépendance de l'alcoolisme, du saturnisme, de la syphilis, de l'arthritisme, du diabète, de la vieillesse.

Elle siège, par ordre de fréquence, sur l'aorte, la spléniques, les coronaires, les carotides et les vertébrales.

Chez l'athéromateux, on peut constater au palper la dureté (artère en tuyau de pipe), la flexuosité, l'irrégularité des artères superficielles, comme la temporale, la radiale. Le pouls est brusque, ou faible et irrégulier. L'auscultation permet souvent de constater le renforcement du deuxième bruit cardiaque de la base, qui prend un timbre éclatant (bruit de tôle). Les phénomènes consécutifs varient ensuite selon l'organe atteint. Il peut y avoir du purpura, de la gangrène des membres, des troubles intellectuels, perte de la mémoire.

L'athérome amène presque toujours des complications cardiaques, cérébrales ou rénales.

— *Athérome du cuir chevelu.* V. LOUPE.

ATHÉROPOGON (du gr. *athér, éros*, épi, et *pôgôn*, barbe) n. m. Genre de plantes de la famille des graminées, réuni aujourd'hui au genre eatriaae.

ATHÉROSPERME (*oss* — du gr. *athér, éros*, épi, et *sperma*, graine) n. m. Genre de plantes de la famille des monimiacées, type de la tribu des *athérospermées*, renfermant des arbres aromatiques, originaires de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la Nouvelle-Calédonie et du Chili.

ATHÉROSPERMÉES (*oss*) n. f. pl. Tribu de la famille des monimiacées, ayant pour type le genre *athérosperme*. — *Une* ATHÉROSPERMÉE.

ATHERSTONE, ville d'Angleterre (comté de Warwick), sur le canal de Coventry ; 4.650 hab. Foire aux fromages, célèbre dans toute l'Angleterre. Aux environs, champ de bataille de Bosworth.

ATHERSTONE (Edwin), écrivain anglais, né à Nottingham en 1786, mort dans cette ville en 1872. Il a écrit, notamment : *les Derniers Jours d'Herculanum* (1821), *le Songe d'une nuit d'été* (1824), *la Chute de Ninive* (1828-1847), avec de belles illustrations de Martin. En 1830, Atherstone donna, dans les principales villes d'Angleterre, une série de lectures qui eurent un grand succès. Depuis, outre des pièces et des romans anonymes, il fit paraître : *l'Inscription maritime* (1848), épopée en prose ; un poème de 20.000 vers, *Israël en Egypte* (1861), et un roman historique, *les Rois de la mer en Angleterre*.

ATHERTON, ville d'Angleterre (comté de Lancastre) ; 15.800 hab. Clouterie, forges aux environs ; défaite de Fairfax par l'armée royale (1643).

ATHÉRURE ou **ATHERURA** (du gr. *athér, éros*, pointe, et *oura*, queue) n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des hystricidés, renfermant des porcs-épics des régions indo-chinoises. L'espèce type du genre est l'*atherura fasciculata* du Siam.

Atherure.

ATHÉTÈSE (du gr. *a* priv., et *thétos*, adopté) n. f. Gramm. Rejet d'une leçon fausse ou d'un passage apocryphe.

ATHÉTOSE (du gr. *athétos*, sans position fixe) n. f. Phénomène morbide consistant en mouvements involontaires, lents et exagérés, analogues aux mouvements choréiques, ordinairement limités à la main et au pied.

— ENCYCL. L'*athétose* peut être double, ou unilatérale : elle s'appelle alors *hémiathétose*.

1° L'*hémiathétose* est considérée non comme une entité morbide, mais comme un symptôme d'une lésion cérébrale préexistante, soit une lésion en foyer, soit une lésion diffuse.

Chez un individu hémiplégique, l'athétose se montre quelques mois après l'attaque, quand les mouvements volontaires réapparaissent. Elle siège, du côté paralysé, presque toujours en même temps aux doigts et aux orteils. Elle peut atteindre le poignet, le cou-de-pied, et, d'une manière exceptionnelle, la tête et le cou. Ces mouvements involontaires semblent dirigés vers un but déterminé. Rien de saisissant comme cette agitation incessante, présentant toujours les mêmes phases, s'exécutant malgré la volonté du malade, et qui peut persister même pendant le sommeil. Avec le temps, les membres se déforment par le relâchement des articulations. Quand la face est atteinte, les contractions musculaires sont faibles et rappellent plutôt les tics nerveux.

L'hémiathétose s'accompagne presque toujours d'une hémianesthésie du même côté. Quant aux autres symptômes plus ou moins variés : contracture, rigidité, atrophie, ils sont sous la dépendance de l'hémiplégie.

Dans l'athétose, l'état général est bon ; les membres affectés présentent à peine quelques troubles vaso-moteurs ou nutritifs. La durée est illimitée. Le pronostic dépend de la lésion cérébrale qui en est cause : c'est toujours, dans les cas contrôlés, une lésion en foyer : hémorragie, ramollissement, tumeurs de nature diverse, atrophie du cerveau. L'athétose primitive est exceptionnelle.

2° L'*athétose double* ne s'observe guère que chez les enfants idiots ou épileptiques. Elle est primitive. Les deux mains, les deux pieds, les deux côtés de la face sont atteints de mouvements plus faibles que dans l'athétose unilatérale, et souvent intermittents. Pendant le repos, les mouvements s'arrêtent. Les lésions sont inconnues.

ATHIES, comm. de l'Aisne, arrond. et à 5 kilom. de Laon, sur le ruisseau des Barentons, affluent de la Souche ; 1.130 hab. Le 9 mars 1814, combat sanglant, livré par le duc de Raguse aux envahisseurs de la France, qui, en se retirant, incendièrent le bourg.

ATHIES (lat. *Atteia*), comm. de la Somme, arr. et à 11 kil. de Péronne, sur l'Omignon, affluent de la Somme ; 1.132 hab. Cette localité fut prise par les Bourguignons en 1406 ; les Espagnols s'en emparèrent en 1468 et en 1676.

ATHIS, ch.-l. de cant. de l'Orne, arrond. et à 30 kilom. de Domfront ; 3.051 hab. Filatures de coton, fabriques de tissus. — Le canton a 16 comm. et 12.688 hab.

ATHIS-MONS, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 14 kil. de Corbeil ; 2.027 hab. Ch. de f. Orléans. Situés sur une colline, près du confluent de l'Orge et de la Seine, ces deux villages, ATHIS et MONS, existaient déjà à l'époque des incursions des Normands. De 1718 à 1738, le duc de Roquelaure s'y retira ; Mlle de Scudéry y composa, chez Conrart, quelques-uns de ses romans.

ATHLÈTE (gr. *athlétès* ; de *athlos*, combat) n. m. Lutteur qui figurait dans les jeux et les exercices gymnastique des anciens : *Les* ATHLÈTES, *ordinairement, combattaient nus.*

— Par ext. Homme robuste, d'une forte constitution, d'une santé vigoureuse : *Le corps d'un* ATHLÈTE *et l'âme d'un sage, voilà ce qu'il faut pour être heureux.* (Volt.)

— Fig. Celui qui lutte, qui combat pour la défense d'un principe, d'une opinion, d'une cause : ATHLÈTE *de la foi. Victor Hugo fut l'*ATHLÈTE *des romantiques.*

— ENCYCL. Antiq. On distinguait en Grèce plusieurs catégories d'*athlètes*, suivant la nature des exercices : coureurs, lutteurs, lanceurs de disque ou de javelot, pugilistes, pancratiastes. Pour plusieurs de ces exercices, on divisait les concurrents en trois groupes, d'après l'âge : enfants (de 12 à 16 ans), adolescents (de 16 à 20 ans), hommes faits. Pour prendre part aux concours des jeux publics, il fallait être Grec de naissance et de condition libre. Jusqu'à la fin du ve siècle, il n'y eut pas d'athlètes de profession ; depuis lors, la participation aux jeux publics devint un métier, souvent très lucratif. Les athlètes ne paraissaient dans l'arène qu'après un long entraînement. Ils combattaient le corps nu, frotté d'huile. Les vainqueurs recevaient, à l'origine, des objets précieux, parfois une somme d'argent. Plus tard, ce furent de simples couronnes : couronne d'olivier à Olympie, de pin à l'Isthme, d'ache à Némée, de laurier à Delphes. L'athlète vainqueur obtenait des faveurs extraordinaires. Il rentrait en triomphe dans sa patrie, avait droit à une foule de privilèges, exemption d'impôts, préséance dans les jeux, nourriture au prytanée, etc. On lui élevait des statues, dont on peut se faire une idée par le *Discobole* de Myron, le *Diadumène* de Polyclète, l'*Apoxyomène* de Lysippe, etc. Les poètes chantaient ses victoires. Presque tout ce qui reste de Pindare est consacré à la gloire des athlètes.

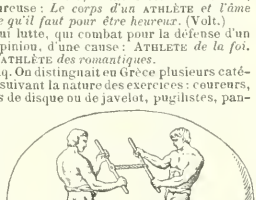

Lutte d'athlètes (pierre gravée, Florence).

A Rome, les athlètes grecs ne paraissent qu'au temps de Sylla. Dès lors, ils y figurent dans la plupart des fêtes. Ils furent à la mode sous Néron.

ATHLÉTIQUE adj. Qui appartient, qui convient, qui est propre à l'athlète : *Force* ATHLÉTIQUE.

— *Tempérament athlétique*, Celui dans lequel prédomine le système musculaire.

— n. f. Partie de la gymnastique des anciens qui avait rapport aux athlètes : L'ATHLÉTIQUE *lacédémonienne.*

ATHLÉTIQUEMENT adv. En athlète, d'une manière athlétique.

ATHLÉTISME (*tiss*) n. m. Profession d'athlète ; ensemble des exercices corporels auxquels se livrent les athlètes. (Néol.)

ATHLIPTE (du gr. *a* priv., et *thlipsis*, compression) adj. Méd. Non tendu à l'excès, en parlant du pouls.

ATHLONE, ville d'Irlande (prov. de Connaught), comté de Roscommon, sur le Shannon ; 6.740 hab. Sources ferrugineuses renommées ; fabriques de papier et de toiles de coton. — La baronnie du même nom compte 16.600 hab.

ATHLOTHÈTE (gr. *athlothétès* ; de *athlon*, prix du combat, et *tithémi*, je place) n. m. Nom donné, chez les Grecs, à ceux qui instituaient des jeux, ou des prix dans ces jeux. A Athènes, on nommait *athlothètes* ou *agonothètes* dix magistrats, un par tribu, qui avaient pour attributions de présider pendant quatre ans aux luttes et concours des *Panathénées*, de veiller à ce que l'ordre et la décence y régnassent, d'y faire respecter la religion, de juger les différends qui s'élevaient entre les concurrents, et de décerner les prix.

ATHMONE ou **ATHMONIE**, nom d'un dème de l'Attique, qui appartenait à la tribu cécropide.

ATHMONÉEN, ENNE (*in, èn*), celui, celle qui habitait Athmone. — *Les* ATHMONÉENS.

— Adjectiv. Qui appartient à ce dème : *Lutteur* ATHMONÉEN.

ATHNI, ville de l'Inde mérid. (présidence de Bombay) ; 11.200 hab. Son commerce progresse beaucoup ; lieu de pèlerinage fréquenté. Limite linguistique du mahrati et du canara.

ATHOL, ville des États-Unis (Massachusetts, comté de Worcester), sur le Miller, affl. du Connecticut ; 6.300 hab.

AT HOME (*att-hôm'*), locution anglaise signifiant *à la maison* et qui s'emploie substantivement : *Le* AT HOME, Le chez soi, l'intérieur.

ATHOR (de *Athor*, n. mythol.) n. f. Planète télescopique, n° 161, découverte par Watson, le 19 avril 1876.

ATHOR. Myth. égypt. V. ATHYR.

ATHORACIQUE (du gr. *a* priv., et *thôrax, acis*, poitrine, thorax) adj. Qui n'a point de thorax.

ATHORYBIE (du gr. *a* priv., et *thorubein*, troubler) n. f. Genre d'hydroïdes du sous-ordre des physophorides, type de la famille des *athorybiadés*. Syn. ANTHOPHISE.

— ENCYCL. Les espèces de ce genre sont pourvues, au lieu de vésicules natatoires, d'une couronne de boucliers, entre lesquels se trouvent des tentacules. Boutons urticants sur les filaments préhensiles des polypes nourriciers. Citons l'*athorybie rosacée* de la Méditerranée.

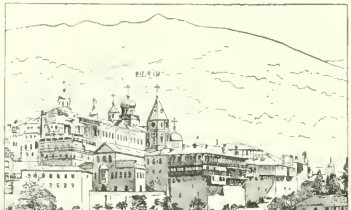

Monastère du mont Athos.

ATHOS (MONT), montagne et promontoire de la Turquie d'Europe, située à l'extrémité sud-orientale de la presqu'île de Salonique, entre les golfes de Monte-Santo et de Contessa. Alt. 1.935 m. Il y existe une vingtaine de monastères, peuplés de moines grecs de l'ordre de Saint-Basile ; de là vient le nom grec du mont Athos (*Hagion Oros* ou *Montagne sainte*). Ces monastères, fondés pour la plupart par des princes byzantins, sont demeurés les mêmes depuis des siècles ; de là sont sortis plusieurs manuscrits précieux, qui ont contribué au développement de nos connaissances sur l'antiquité (les fables de Babrius, etc.).

— *Histoire*. Dès l'antiquité, le mont Athos a son histoire ; lorsque Xerxès, envahissant la Grèce, y fut arrivé avec sa flotte, pour éviter les dangers que ses vaisseaux auraient courus en doublant le cap, il fit séparer le mont Athos de la terre ferme par un canal dont on a reconnu la trace. Dinocrate voulut plus tard, au temps d'Alexandre, y sculpter une figure gigantesque du conquérant, qui aurait, dans une de ses mains, tenu une ville, et de l'autre, laissé couler un fleuve. A l'époque byzantine, les ambitieux mécontents de la cour, les favoris en disgrâce, vinrent attendre dans les monastères du mont Athos la mort ou un retour de la faveur de leur maître. Respectés par la conquête musulmane, ces monastères furent occupés à plusieurs reprises par les Turcs, qui en déchirèrent les manuscrits pour fabriquer des cartouches, et en dégradèrent les marbres, ainsi que la plupart des fresques qui décoraient les églises. Ces monastères, placés en vue de la mer, sur les côtes E. et O., sont aujourd'hui un lieu d'excursion très réputé ; quelques-uns d'entre eux méritent vraiment d'être visités, surtout ceux de Lavra et de Zographou.

— BIBLIOGR. : Langlois, *le Mont Athos et ses monastères* (Paris, 1869) ; Miller, *le Mont Athos, Vatopédi et l'île de Thasos* (Paris, 1889).

Athous (gr. d'une moitié).

ATHOUS (*to-uss* — du gr. *athôos*, innocent) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des élatérides, renfermant des taupins très allongés et de coloration assez terne. Leurs nombreuses espèces sont répandues sur tout le globe. Citons l'*athous longicollis* (France).

ATHREPSIE (du gr. *a* priv., et *threpsis*, action de nourrir) n. f. Nutrition ou assimilation insuffisante.

— ENCYCL. Le mot *athrepsie* a été créé par le professeur Parrot, pour désigner une maladie de la première enfance résultant d'une assimilation insuffisante, ce qui amène une dénutrition lente et progressive.

L'athrepsie débute par la fréquence, la liquidité et le changement de coloration des selles, qui, de jaune d'or, deviennent verdâtres avec grumeaux blancs. La diarrhée s'établit, persiste ; il s'y joint des vomissements, le petit malade maigrit énormément et arrive à ne plus pouvoir digérer aucun aliment. Quand la maladie persiste, les garde-robes prennent une odeur repoussante ; la maigreur s'accroît rapidement, l'enfant devient méconnaissable et les complications apparaissent. Ces complications sont des érythèmes, papuleux, bulleux, du pemphigus des fesses, des bourses, des cuisses et des jambes, des ulcérations des talons, des malléoles ou des bords des pieds. Presque toujours le muguet apparaît et il envahit la langue, les joues, le palais. La respiration est pénible et profonde, entrecoupée de cris plaintifs d'un caractère tout spécial. A l'auscultation, on ne trouve rien d'anormal dans les poumons. Les bruits du cœur sont affaiblis ; le pouls, filiforme ; la température abaissée, sauf dans quelques exceptions. Enfin, l'agonie arrive, rapide, au milieu d'un état comateux ; quelquefois, elle s'accompagne de convulsions ; la voix s'affaiblit, les mouvements respiratoires sont de plus en plus rares, et le malade s'éteint.

L'*anatomie pathologique* présente des lésions variées, outre celles des complications que nous avons signalées, le tube digestif est congestionné, enflammé et parfois ulcéré ; il y a dégénérescence graisseuse des viscères : foie, reins, rate, etc. Elle frappe les enfants nés dans de mauvaises conditions, de parents souffreteux ou malades, ceux qui sont nourris avec du lait altéré ou frauté, ceux dont l'alimentation est mauvaise ou faite trop prématurément avec des substances autres que le lait. Les enfants qui ont une malformation congénitale y sont prédisposés. L'usage d'un biberon malpropre, un simple coryza, qui empêchent l'alimentation, peuvent amener l'athrepsie.

Le *traitement préventif* comprend l'observation de tous les détails de l'hygiène infantile : allaitement naturel par la mère ou une nourrice choisie ; tetées à intervalles réguliers de deux heures pendant le jour, de trois ou quatre heures pendant la nuit, Quand l'enfant est élevé au biberon, lavage de l'appareil avec une solution de bicarbonate de soude, puis avec de l'eau bouillie. Avant cinq ou six mois, le lait doit être le seul aliment. Le sevrage se fera à douze ou quinze mois.

Si les moyens prophylactiques sont insuffisants, on emploiera le sirop de grande consoude ou de coing additionné, le sous-nitrate de bismuth, l'eau de chaux, l'acide lactique, les boissons légèrement alcoolisées. Pour lutter contre le refroidissement, on enveloppe les enfants d'ouate, on applique des cataplasmes, ou on utilise les bains alcoolisés et légèrement sinapisés. Depuis peu on emploie avec succès la *diète hydrique*, c'est-à-dire que l'on donne à l'enfant malade des eaux minérales comme boisson pendant quelques heures, parfois pendant une journée sans aucun aliment.

ATHREPSIQUE adj. Qui se rapporte à l'athrepsie : *Débilité* ATHREPSIQUE.

— n. Qui est atteint d'athrepsie : *Un, une* ATHREPSIQUE.

ATHRIBIS ou **ATHARRHABIS**, ville de l'anc. Egypte, sur le bras du Nil nommé autref. Athribitique (bouche actuelle de Damiette). Sous le gouvernement des empereurs romains, cette ville, siège d'un évêché, eut une grande importance. Ses ruines se voient encore près du village d'Atrib ou Trieb.

ATHRICHIE (*kî* — du gr. *a* priv., et *thrix, trikhos*, cheveu) n. f. Genre de composées inuloïdées, comprenant des herbes ou des sous-arbrisseaux, et qui croissent à Madagascar, dans l'Afrique australe et en Australie.

ATHROÏSME (*iss* — du gr. *athroisma*, amas, collection) n. m. Rhét. Figure de rhétorique, plus souvent appelée ACCUMULATION, ou encore SYNATROÏSME.

— Bot. Genre de composées inuloïdées, comprenant des herbes de Java et de Martaban.

ATHRONIE n. f. Bot. Syn. de ACMELLE.

ATHRUPHYLLE (du gr. *athroos*, serré, et *phullon*, feuille) n. m. Bot. Syn. de MYRSINE.

ATHY, ville d'Irlande (prov. de Leinster, comté de Kildare), sur le fleuve côtier Barrow ; 4.200 hab. Commerce de grains ; navigation active. Prise par les Irlandais en 1308, puis reprise et brûlée par Bruce en 1315.

ATHYMALE (du gr. *a* priv., et de *tithymale*, c'est-à-dire *faux tithymale*) n. m. Bot. Section du genre euphorbe.

ATHYMIE (du gr. *a* priv., et *thumos*, courage) n. f. Méd. Dépression morale, tristesse.

ATHYR, divinité égyptienne dans laquelle les Grecs crurent reconnaître leur Vénus Aphrodite. ‖ On disait aussi ATHOR.

ATHYRE (du gr. *athuros*, sans porte) n. m. Bot. Syn. du genre gesse.

ATHYRÉE (du gr. *a* priv., et *thuréos*, écusson) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des géotrupidés, renfermant des scarabées roussâtres, propres aux régions désertiques de l'ancien monde.

Athyrée (gr. nat.).

ATHYTE (gr. *athutos* ; de *a* priv., et *thuein*, sacrifier) adj. Qui est privé de sacrifices. ‖ Indigne d'être offert en sacrifice. (Se disait du sacrifice dans lequel on n'avait pas suivi les cérémonies prescrites. — On appliquait aussi ce mot aux entrailles des victimes, lorsque l'examen en était défavorable.)

— n. m. Sacrifice sans victime, tel qu'en offraient les pauvres.

ATIA (GENS), nom d'une famille plébéienne de Rome. A cette famille appartenait **Atia**, mère d'Auguste. — La *gens Atia* est probablement distincte de la *gens Attia* ou *Accia*, dont faisaient partie le poète Attius, P. Attius Varus, partisan de Pompée, et Q. Attius Varus, lieutenant de César.

ATIBAIA, ville du Brésil mérid. (état de São Paulo), sur l'*Atibaia*, sous-affluent du Paraua, par le Piracicaba et le Tiété ; 10.000 hab. Plantations de café, élève de bétail.

ATIÇA ou **DÎPAÑKARA ÇRÎ JÑÂNA** (en thibétain, *Rjo-wo Tch'en-po Dpal-ldan*), restaurateur du bouddhisme au Thibet, après la persécution de Lang-dharma, naquit en 980, au Bengale, dans la famille royale de Gaur. Prêtre d'un vihâra orthodoxe, il vint au Thibet en 1040, et travailla treize ans à la réforme du bouddhisme corrompu. Il mourut en 1053, dans un monastère près de Lhasa. Les bouddhistes thibétains le vénèrent comme une incarnation du Bouddha Çâkya-Mouni.

ATICHE n. m. En T. de pêche, Bandelette qui entoure la palette d'un hameçon.

ATIFET (*fé*) n. m. Ethol. V. ATTIFET.

ATILIA (GENS), nom d'une *gens* romaine, qui était divisée en plusieurs branches : les unes plébéiennes, les autres patriciennes. A cette *gens* appartenaient beaucoup de personnages connus : MARCUS **Atilius Regulus**, le héros de la première guerre punique ; — M. **Atilius**, un des plus anciens poètes comiques de Rome (IIe s. av. J.-C.). Varron dit de lui qu'il excellait dans la peinture des sentiments, et Cicéron, que son style était dur et archaïque (*poeta durissimus*). On ne possède plus de lui que quelques mots cités par Varron et par Cicéron, et les titres de quatre comédies : Μισογύνος, *Bœotia*, Ἀγρόικος, *Commorientes* (Ribbeck, *Comicorum romanorum fragmenta*) ; — le jurisconsulte L. **Atilius**, riche affranchi du temps de Tibère, qui avait fait construire à Fidènes un vaste amphithéâtre de bois pour des combats de gladiateurs. La charpente s'écroula au milieu des jeux ; si l'on en croit Tacite, il y eut cinquante mille victimes. Atilius fut condamné à l'exil (l'an 27 apr. J.-C.). Cette *gens* compte encore plusieurs tribuns et d'autres personnages illustres, répartis parmi les branches Bradua, Regulus, Saranus, etc.

Atilia (LOI). Cette loi, certainement antérieure à l'an de Rome 557, et postérieure à l'an 387, organisa à Rome la tutelle dative, c'est-à-dire déférée par le magistrat.

ATILICINUS, jurisconsulte romain du Ier ou du IIe siècle de notre ère. Il est cité au *Digeste*.

ATIMIE (gr. *atimia*) n. f. Privation des droits civils et politiques, chez les Athéniens et d'autres peuples grecs.
— ENCYCL. On distinguait plusieurs sortes de *atimie*, suivant qu'elle était temporaire ou définitive, partielle ou totale. Cette peine était prononcée soit contre les débiteurs du trésor public, soit contre les citoyens coupables de trahison, de meurtre, de corruption, de désertion, de lâcheté, de faux témoignage, etc. Un citoyen frappé d'atimie pouvait obtenir sa réhabilitation, à la suite d'un vote du peuple qui autorisait une action en justice.

ATIMONAN, comm. de l'île de Luçon (Philippines), sur la baie de Lamon ; 9.500 hab.

ATIN, ATIR ou **ATYR** n. m. Etoile de première grandeur, plus connue sous le nom de ALDÉBARAN (constellation du Taureau). V. ALDÉBARAN.

ATINA, ville du royaume d'Italie (prov. de Caserte) ; 4.370 hab. L'ancien *Atinum* des Romains.

ATINATES, habitants d'*Atinum*, anc. ville du pays des Volsques, dans l'Italie centrale. ‖ Peuplade de l'intérieur de la Lucanie, dans l'Italie méridionale. — *Un* ATINATE.

Atinia (LOI). Dr. rom. Loi, de date incertaine, relative à l'usucapion des choses volées, interdite déjà par la loi des Douze Tables. On fait remonter à cette loi la règle d'après laquelle le vice de vol est purgé lorsque la chose est revenue aux mains du propriétaire dépossédé, ainsi que la règle qui permet à l'acquéreur de la chose volée, évincé, de recourir à toute époque en garantie contre l'aliénateur.

ATINTER v. a. Parer avec affectation : *Les mieux godeironnées et* ATINTÉES *filles*. (Des Accords.) ‖ VIEUX ; pop.] **S'atinter**, v. pr. Se parer avec affectation.

ATION (*si*), finale dérivant de la finale latine *atio*, qui vient du supin *atum*. Cette finale indique l'action : NATATION, action de nager ; PUBLICATION, action de publier. Dans le vieux français, la finale *atio* se rendait par *aison* : DÉCLINAISON, LIVRAISON.

ATIPOLO n. m. Grand arbre des Philippines, qu'on croit être un *artocarpus*.

ATIQUIZAYA, comm. du San-Salvador (Amér. centr.), dans la plaine du Rio de Paz ; 7.700 hab. Canne à sucre, café. Ch.-l. de district.

ATIR. Astron. V. ATIN.

ATIRSITE n. m. Bot. Syn. de PLANTAIN.

ATKARSK, ville de Russie (gouv. de Saratow), sur l'*Atkara*, près de son embouchure dans la Medveditza, ch.-l. du district de son nom ; 8.190 hab. Commerce de seigle. — Pop. du district : 266.000 hab.

ATKINS (Jean), chirurgien anglais, né à Plaistow (Essex), partit en 1721 comme chirurgien de marine, et navigua sur les côtes d'Afrique, au Sénégal, au Brésil, dans l'Inde, etc. Il publia une relation de ses voyages sous ce titre : *a Travel to Guinea, Brazil, the West Indies*, etc. (Londres, 1735).

ATKINSON (Thomas Witlam), voyageur anglais, né dans le comté d'York en 1799, mort à Kent en 1861. Il devint architecte à Manchester, et employa ses loisirs à faire de la peinture. S'étant pris de goût pour les voyages, il explora le centre de l'Asie, notamment le désert de Gobi, de 1846 à 1854, et donna la relation de son voyage dans les deux ouvrages suivants : *Exploration in Oriental and Western Siberia* (Londres, 1858), avec un magnifique atlas ; *Travels in the regions of the upper and lower Amoor* (Londres, 1860).

ATKINSON (John Augustus), peintre et graveur anglais, né à Londres en 1775 mort en 1831. En 1784, il alla s'établir en Russie où il obtint la protection de Catherine II, puis de Paul Ier ; à cette époque, il peignit des tableaux d'histoire et des portraits. Il revint à Londres en 1801. Il a laissé des illustrations d'ouvrages, des aquarelles, des tableaux à l'huile (*Bataille de Waterloo*, 1815).

ATKYNS (Richard), littérateur anglais, né en 1615, mort en 1677. Son principal ouvrage est un traité sur *l'Origine et les Progrès de l'imprimerie en Angleterre* (Londres, 1664).

ATKYNS (Robert), jurisconsulte anglais, né en 1621, mort en 1709. Il eut une grande célébrité comme avocat, siégea dans la Chambre des communes, défendit lord Russell à l'occasion du complot de Rye-House, et remplit de hauts emplois judiciaires. En 1689, il fut nommé « premier baron de l'Échiquier » et « *speaker* de la Chambre des lords ».

ATLANTA, ville des Etats-Unis, cap. de l'Etat de Géorgie et ch.-l. du comté de Fulton ; 65.500 hab. Point stratégique important. Entrepôt de grains et de coton ; centre de tous les chemins de fer de la Géorgie. Cette ville, fondée en 1845, embrassa la cause du Sud, en 1861. Sa prise de possession par les Fédéres le 4 septembre, après un siége de plusieurs semaines, pendant lequel les troupes fédérales et confédérées se livrèrent des combats sanglants, ne tarda pas à être suivie de la séparation en deux parties du territoire des Confédérés.

ATLANTE (de *Atlas*, qui portait le ciel sur ses épaules) n. m. Figure mâle, tenant lieu de colonne et supportant, comme les cariatides, des entablements ou des motifs de décoration.
— ENCYC. Les *atlantes* étaient courbés, accroupis ou agenouillés. Toujours représentés nus, avec une attitude qui trahit un effort puissant, ils semblent personnifier des captifs. Les Latins les désignaient par le mot *telamo* (du gr. τλάω, je supporte). On a retrouvé des atlantes dans le temple de Jupiter Olympien à Agrigente, au théâtre de Bacchus à Athènes, dans les thermes et le théâtre de Pompéi. Le Louvre en possède quatre, qui viennent de la villa Albani.

Atlante (archit. [Louvre]).

ATLANTE n. m. Genre de mollusques hétéropodes, famille des *atlantidés*, dont l'espèce type, *atlanta Peronin*, habite la Méditerranée. Les atlantes ne se trouvent que dans la haute mer, où ils se meuvent en ventre en l'air, au moyen de leurs nageoires.

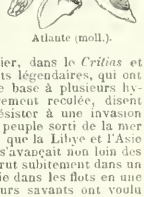
Atlante (moll.).

ATLANTES, peuple de l'anc. Afrique septentr., sur le versant méridi. du mont Atlas. ‖ Habitants de l'Atlantide. — *Un* ATLANTE.

ATLANTIC CITY, ville des Etats-Unis (New-Jersey), sur l'île sablonneuse de l'Absecon Beach, littoral de l'océan Atlantique ; 13.000 hab.

ATLANTIDE, île fabuleuse, sur laquelle différents auteurs de l'antiquité, Platon en particulier, dans le *Critias* et dans le *Timée*, ont laissé des récits légendaires, qui ont servi, dans ces derniers temps, de base à plusieurs hypothèses. A une époque excessivement reculée, disent les anciens, les Grecs eurent à résister à une invasion terrible, dirigée contre eux par un peuple sorti de la mer Atlantique, d'une île plus étendue que la Libye et l'Asie réunies, dont une des extrémités s'avançait non loin des piliers d'Hercule. Cette île disparut subitement dans un terrible cataclysme, et fut engloutie dans les flots en une nuit et un jour. Tandis que plusieurs savants ont voulu voir dans cette tradition, venue d'Egypte, une pure allégorie faisant allusion à quelques faits mythologiques, d'autres ont pensé que la légende grecque avait pour point de départ un événement authentique.

Rudbek a cru reconnaître l'Atlantide dans la Scandinavie. Latreille a essayé de la placer dans la Perse actuelle. De Baer y voit les douze tribus juives ; le cataclysme répondrait à l'anéantissement de Gomorrhe et de Sodome. Bailly, dès 1779, avait placé l'Atlantide en Mongolie. Mais l'opinion la plus généralement accreditée est celle qui veut y voir une partie de l'Amérique ; Oviedo l'a soutenue un des premiers, et après lui Buffon, Mac Culloch, de Paw, d'autres encore. Berlioux a soutenu une autre opinion et voulu distinguer dans l'Atlantide du *Critias* le siège de la domination des Atlantes, soit une partie du Maroc contemporain ; dans l'Atlantide du *Timée*, le vaste empire conquis par eux en Europe et en Afrique.
— BIBLIOGR. : Gaffarel, *l'Atlantide* (« R. de géogr. », 1880, avr.-sept.) ; Berlioux, *les Atlantes* « Ann. Faculté des lettres de Lyon », 1883) ; Clarke, *Examination of the legend of Atlantis in reference to prehistoric communication with America* (Londres, 1889).

Atlantide (NOUVELLE-) [*Nova Atlantis*, ouvrage inachevé du grand Bacon, espèce de roman scientifique à la manière de Platon, comprenant la description d'une cité idéale des sciences physiques.

Le philosophe suppose que des navigateurs, poussés par les vents dans des régions inexplorées de l'Océan, abordent sur le rivage d'une île inconnue : c'est la Nouvelle-Atlantide, dont le vrai nom est *Bensalem* parmi les habitants du pays. Ces insulaires jouissent d'un bonheur idéal. Ils sont d'ailleurs chrétiens ; ils ont été convertis miraculeusement, vingt ans après l'ascension du Christ. Leurs institutions, leurs sciences, leur civilisation, ils les doivent à une sorte de sénat scientifique nommé *Institut de Salomon, destiné à l'étude des œuvres de la divinité*. Un des membres de cette société démontre comment elle arrive, par une division méthodique du travail, à une production régulière et plus considérable de richesses scientifiques.

Cette conception se rattachait à un des projets favoris du célèbre chancelier. Vivement préoccupé de l'éparpillement des efforts intellectuels dans l'humanité, il aurait voulu grouper des phalanges entières, coordonner tous les travaux dans une vaste organisation qui aurait assuré un échange rapide et fécond de toutes les découvertes. Ce projet n'est jeté que comme un épisode dans la *Nouvelle-Atlantide*, mais n'en est pas moins le trait original et caractéristique. Cet ouvrage a été traduit en français par l'abbé Ragnet (Paris, 1702).

ATLANTIDES. Myth. Filles d'Atlas, nommées aussi *Pléiades*, et quelquefois identifiées avec les *Hespérides*. ‖ Astron. Nom donné par les anciens aux Pléiades. — *Une* ATLANTIDE.

ATLANTIDÉS de *atlante*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes hétéropodes, dont le genre *atlanta* est le type. Autres genres : *oxygyrus*, *bellerophon*. — *Un* ATLANTIDE.

ATLANTIQUE (gr. *atlantikos*, de l'Atlas) adj. Qui a rapport à l'Atlas ou à l'Atlantique : *Littoral* ATLANTIQUE.
— Qui vit dans l'Atlantique : *Poissons* ATLANTIQUES.
Format atlantique. Se disait autrefois, en typogr., du format où la feuille entière ne formait qu'un seul feuillot ou deux pages. On dit aujourd'hui FORMAT IN-PLANO.

ATLANTIQUE (*océan*). Ainsi nommé de l'Atlantide, il sépare l'Europe et l'Afrique du nouveau monde. Sans limite au S., il s'arrête vers le N. au détroit de Davis et au plateau sous-marin qui porte l'Islande et les Far-Œer. Sa forme en S s'explique par deux effondrements, qui ont divisé les continents quand le Pacifique existait déjà. Des explorations détaillées, entre autres celles du *Challenger*, ont révélé ses conditions naturelles. Au centre, deux plateaux allongés N.-S., celui des Açores, et celui qui porte Tristan-da-Cunha et l'Ascension, sont relés par les hauts fonds de San-Paolo ; ils sont à moins de 4.000 m. Entre eux et les rivages, se trouvent les grandes profondeurs, surtout autour des Bermudes et à l'O. de l'Ascension (fosse des Antilles, 8.340 m., au N. de Porto-Rico ; fosse de la Romanche, 7.370 m., au N.-O. de l'Ascension). Terre-Neuve, les Falkland, les îles de Guinée, du Cap-Vert et des Canaries tiennent aux continents par des bancs ou des plateaux assez peu enfoncés. Le sol du port les Antilles et les Bahama a, au contraire, été rompu d'effondrements contemporains de la surrection des Andes (fosse de Bartlett, 6.269 m.) : la Méditerranée américaine est donc aussi récente que celle d'Europe, et la seule partie de l'Atlantique où se constatent, en dehors des Canaries et des îles du Cap-Vert, des phénomènes sismiques et éruptifs (tremblements de terre des Antilles et de Colombie en 1875). Enfin, les îles Britanniques reposent sur un plateau surélevé, dit « continental », qui les rattache étroitement à l'Europe : la mer du Nord et la Manche ont rarement 100 m. de profondeur. Au lieu que l'Atlantique soit, comme le Pacifique, bordé de chaînes parallèles au rivage, les continents s'y terminent surtout par des massifs ou terrasses, et par des plaines : de là, tantôt des côtes irrégulièrement découpées (« fiords », « rias » de Galice, dentelures du N.-E. des États-Unis), tantôt des falaises presque sans accidents (Sahara, Brésil), ou bien un contact indécis entre terre et mer (dunes et lagunes de Guinée et du Mexique, sol mouvant des Guyanes). L'Atlantique reçoit par le Saint-Laurent, le Mississipi, l'Amazone et le Congo, une grande quantité d'eau douce ; mais, à cause de sa surface (presque un quart de celle des mers), et de l'évaporation tropicale et équatoriale, l'eau y est dense et fortement salée. Cette évaporation est la source des pluies que les alizés apportent au Brésil et aux Antilles, la mousson du golfe de Guinée au Soudan, et les vents d'O. et de S.-O. à l'Europe occidentale. Les facteurs principaux des courants de surface y sont les vents constants. Les alizés du N.-E. et du S.-E. déterminent les courants « équatoriaux » (N. et S., qui vont d'E. en O. Le second forme le courant du Brésil, pendant que le premier, pénétrant dans la Méditerranée américaine, s'y échauffe beaucoup, et en ressort par l'étroit canal de Floride, en un vrai fleuve, le Gulf-Stream, que les vents de S.-O. étalent et poussent jusqu'à l'Europe N.-O. Des eaux froides viennent du fond ou des pôles remplacer les masses liquides qui s'épanchent aussi de l'équateur (courants des Canaries, du Benguela et du Labrador). Enfin, le contre-courant de Guinée (O.-E.), et les courants de l'Atlantique austral, sont dus aux vents et à la rotation de la terre. Dans les parties tropicales, le calme de la surface favorise des végétations flottantes (mers de sargasses). Ces mouvements ont des conséquences importantes : à latitude égale, l'eau de l'Atlantique est plus chaude au N. qu'au S., au N.-E. qu'au N.-O., et au S.-O. qu'au S.-E. ; la dérive des glaces polaires se conforme à ces lois, et varie au N. de 35° Labrador) à 75° (Norvège). De même, le climat de l'Europe est plus doux, plus égal et plus humide que celui de l'Amérique du Nord, le climat de l'Amérique du Sud que celui de l'Afrique, et les ressources des rivages, comme leur densité de population, offrent mêmes contrastes. La marée, de 1 à 2 m. en moyenne, n'atteint 6 et 10 m. que dans les mers intérieures, estuaires et passages, où les courants la renforcent (mer d'Irlande, Amazone, Mont-Saint-Michel). Quant aux tempêtes, les plus grosses sont dues à des cyclones qui naissent dans le golfe du Mexique et traversent l'Océan vers le N.-E., après avoir ravagé les Antilles ou les Etats-Unis. Le corail, les baleines et les phoques, sont plus rares dans l'Atlantique que dans le Pacifique, mais on y compte de riches zones de pêche, soit côtières (pêche de la sardine en Galice et Vendée), soit où se fait le mélange des courants chauds et froids (pêches de la morue, du thon et du hareng au banc de Terre-Neuve, en Islande et dans la mer du Nord). Les vents ne jouent plus le même rôle dans la navigation transatlantique qu'aux siècles derniers ; les paquebots à vapeur permettent de passer l'Océan par tous les temps et dans tous les sens. De nombreux câbles sous-marins relient les deux continents.
— BIBLIOGR. : Rennel, *an Investigation of the currents of the Atlantic Ocean* (Londres, 1832) ; de Kerhallet, *Considérations générales sur l'océan Atlantique* (Paris, 1860) ; Thomson, *Voyage of the « Challenger » . The Atlantic* (Londres, 1877) ; Hoffmeyer, *Atlas des Atlantischen Ozeans* (Hambourg, 1882).

ATLANTOCHÉLYS (*ké-liss* — de *Atlantique*, et du gr. *khelus*, tortue) n. m. Genre de chéloniens fossiles, de taille gigantesque, trouvés à la partie supérieure du terrain tertiaire d'Amérique.

ATLANTOSAURE du gr. *Atlantis*, Atlantide, et *sauros*, lézard n. m. Genre de reptiles fossiles gigantesques du groupe des dinosauriens, représenté par des débris dans les couches du jurassique supérieur des montagnes Rocheuses. L'espèce type du genre, l'*atlantosaurus immonis*, avait *quarante mètres* de long.

ATLANTOSAURIDES (rad. *atlantosaure*) n. m. pl. Famille de fossiles appartenant à l'ordre des dinosauriens et remarquable par les grandes dimensions des espèces qu'elle renferme. Les restes de ces herbivores ont été trouvés dans le jurassique supérieur de l'Amérique du Nord. — *Un* ATLANTOSAURIDÉ.

ATLAS (*lass* — de *Atlas*, n. pr.) n. m. Volume contenant

une collection de cartes géographiques : *Les* ATLAS, *figurant les diverses parties du globe, tirent leur nom de « Atlas », qui soutenait le monde.* ‖ Tout recueil de cartes, de tableaux, de planches, que l'on joint à un ouvrage pour en faciliter l'intelligence : ATLAS *historique*. ATLAS *d'anatomie*.

— *Atlas maritime.* Recueil de cartes marines, qu'on appelle plus souvent un NEPTUNE.

— Anat. Nom donné à la première vertèbre du cou, parce qu'elle supporte le poids de la tête, comme Atlas supportait le monde, suivant la Fable. ‖ On dit aussi ATLOÏDE.

— Comm. Etoffe de satin. (V. ATTLAS.) ‖ Sorte de grand papier.

— ENCYCL. Anat. La vertèbre *atlas* présente, en raison de la place qu'elle occupe et de la fonction qu'elle remplit, une forme assez différente de celle des autres vertèbres. Le corps vertébral n'existe pas; à sa place, on trouve un segment d'anneau, *arc antérieur de l'atlas*, surmonté en avant d'un tubercule, et creusé en arrière d'une facette articulaire. Le trou vertébral est très considérable, circulaire, divisé par un ligament en deux parties, dont l'une, antérieure, sert de cavité de réception à l'apophyse odontoïde de la vertèbre axis : l'autre, postérieure, est destinée à la moelle épinière; un second segment d'anneau, *arc postérieur de l'atlas*, en tient lieu. Les apophyses transverses sont uniturberculeuses, non canaliculées. Les apophyses articulaires sont énormes; elles prennent le nom de *masses latérales de l'atlas*.

L'atlas s'articule avec l'occiput par sa face supérieure avec le corps de l'axis par sa face inférieure, avec l'apophyse odontoïde de l'axis par une facette de son arc antérieur. L'articulation occipito-atloïdienne est une diarthrose condylienne double; les condyles de l'occipital qui sont convexes étant reçus par les facettes articulaires supérieures de l'atlas, qui sont concaves. Elle effectue surtout les mouvements de flexion de la tête en avant et en arrière. Elle est maintenue par deux ligaments *occipito-atloïdiens* antérieurs : l'un profond, l'autre superficiel, appelé aussi ligament cervical antérieur, un ligament cervical postérieur qui, très distinct chez les quadrupèdes, n'est chez l'homme qu'une aponévrose réunissant par la ligne médiane les puissants muscles du côté droit et du côté gauche du cou.

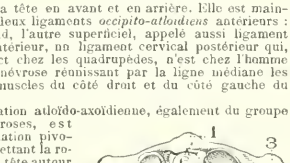

Articulations de l'atlas: occipito-atloïdienne et atloïdo-axoïdienne ; A, vue par derrière; B, vue par devant. — 1. Atlas : 2. Occipital; 2'. Section des os du crâne; 3. Axis.

L'articulation atloïdo-axoïdienne, également du groupe des diarthroses, est une articulation pivotante permettant la rotation de la tête autour d'un axe vertical représenté par l'apophyse odontoïde de l'axis. Les facettes articulaires inférieures de l'atlas glissent dans ce mouvement sur les facettes articulaires supérieures de l'axis, constituant une double arthrodie. L'articulation est maintenue par le ligament transversal, qui applique l'apophyse odontoïde contre l'arc antérieur de l'atlas; par une capsule articulaire réunissant les arcs de l'atlas à ceux de l'axis; enfin, par les ligaments *atloïdo-axoïdiens* antérieur et postérieur.

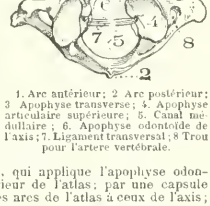

1. Arc antérieur; 2. Arc postérieur; 3. Apophyse transverse; 4. Apophyse articulaire supérieure; 5. Canal medullaire ; 6. Apophyse odontoïde de l'axis ; 7. Ligament transversal ; 8. Trou pour l'artère vertébrale.

En outre, des ligaments joignant directement l'axis à l'occipital recouvrent ceux des articulations précédentes. V. AXIS.

— Pathol. Les luxations occipito-atloïdiennes sont très rares; elles peuvent être, ou non, accompagnées de fracture de l'atlas; elles sont toujours mortelles.

Les luxations atloïdo-axoïdiennes sont plus fréquentes, et souvent accompagnées de fractures de l'atlas ou de l'apophyse odontoïde; généralement, l'atlas glisse en avant. Elles se produisent dans la flexion brusque et forcée de la tête en avant. La mort subite ou rapide s'ensuit le plus souvent; cependant, la guérison est quelquefois possible, mais avec raideur du cou.

Atlas Farnèse (musée de Naples).

ATLAS (*lass*). Myth. Roi légendaire de Mauritanie, fils de Zeus et de Clymène; suivant d'autres, de Japet, père des Hyades et des Pléiades, appelées de son nom *Atlantides*. Ayant refusé l'hospitalité à Persée, celui-ci fit briller à ses yeux la tête de Méduse, et le transforma en montagne. D'autres traditions prétendent qu'ayant pris parti pour les Titans dans leur entreprise contre Jupiter, le maître des dieux le condamna à soutenir le ciel sur ses épaules. Suivant d'autres fables, Hercule s'étant rendu auprès d'Atlas pour dérober les pommes d'or du jardin des Hespérides, se chargea de soutenir le ciel, tandis qu'Atlas irait les cueillir. Mais ce dernier, à son retour, ne voulut plus reprendre son fardeau. Hercule le décida, par une ruse, à s'en charger un instant, puis il prit les pommes, et abandonna Atlas.

— Litter. On compare à Atlas l'homme chargé de supporter seul le poids d'un grand nombre d'affaires, et sa légende est, en littérature, l'objet de fréquentes allusions.

ATLAS (*lass*) [MONT]. Le nom de *Atlas* est probablement une forme grecque adoucie du mot berbère *Adrar*, qui signifie « montagne ». Les anciens se faisaient une idée exagérée de l'élévation de l'Atlas, et la légende en fit un Titan qui supportait le globe du monde.

Ptolémée distingue le Grand et le Petit Atlas, mais cette distinction ne s'applique, chez lui, qu'aux chaînes de l'ancienne Mauritanie Tingitane, le Maroc actuel. La plupart des géographes modernes ont reproduit cette division, mais en donnant à ces noms plus d'extension : le Petit Atlas étant pour eux les chaînes littorales, le Grand Atlas les chaînes qui forment la lisière du Sahara. Ces dénominations sont impropres, et ne sauraient guère se justifier.

En réalité, l'Atlas, entendu au sens large, est le système montagneux qui comprend tout le nord-ouest africain, Maroc, Algérie et Tunisie, entre l'Atlantique, la Méditerranée et le Sahara. Il a environ 2.500 kilom. de longueur, du cap Ghir, sur l'Atlantique, au cap Bon, en Tunisie, et 500 kilom. de largeur moyenne. Il se divise en deux parties : l'Atlas marocain et l'Atlas algéro-tunisien. V. ALGÉRIE, MAROC, TUNISIE.

L'*Atlas marocain*, encore très mal connu, paraît surtout composé de sédiments primaires, traversés de roches éruptives anciennes, contre lesquels le crétacé s'appuie au N. en discordance. Il comprend trois chaînes dirigées du S.-O. au N.-O. : une chaîne principale au centre, le *Haut Atlas*, qui commence au cap Ghir et s'étend jusqu'au chott Tigri ; deux chaînes secondaires : l'une au N., le *Moyen Atlas*, l'autre au S., l'*Anti-Atlas*.

L'*Atlas algéro-tunisien* est essentiellement constitué par des terrains secondaires et tertiaires; les calcaires jurassiques et crétacés y dominent. Les terrains archéens n'apparaissent que près du rivage méditerranéen. Les plissements paraissent beaucoup plus récents que ceux de l'Atlas marocain. Il comprend l'*Atlas tellien*, ensemble de chaînons et de massifs dirigés d'E. en O., et l'*Atlas saharien*, de direction S.-O.-N.-O., qui, à partir de Batna, forme seul le relief et se substitue, en Tunisie, à l'Atlas tellien.

C'est seulement dans l'Atlas marocain que beaucoup de parties, dépassant 3.500 m., portent des neiges toute l'année. Dans l'Atlas algérien, au Djurdjura, elles ne se montrent que de décembre à mai.

Le *climat* varie surtout, dans l'Atlas, avec l'altitude et l'exposition, les parties les plus élevées et tournées vers le N. étant les mieux arrosées. Les régions montagneuses du Nord-Ouest africain reçoivent des pluies plus abondantes que les plaines, avantage très précieux dans cette zone. Cependant, les fleuves auxquels l'Atlas donne naissance sont peu considérables.

Les *richesses minérales* de l'Atlas sont encore imparfaitement connues et peu exploitées. Les principales sont le fer, le cuivre, le plomb argentifère, les marbres.

L'Atlas renferme, surtout au voisinage de la mer, des pâturages et des forêts. La *végétation* forestière est constituée par des chênes-lièges, des chênes-yeuses, des cèdres, des pins, des thuyas, des lentisques, des lauriers-roses, etc. On y cultive l'olivier, le figuier, le noyer.

La panthère, le guépard, le lion, le sanglier, l'hyène, différentes espèces de loups, le chacal, sont les principaux représentants du règne animal dans l'Atlas.

Les régions montagneuses susceptibles de recevoir des habitants sont peuplées surtout de Berbers, sédentaires ou demi-nomades.

— BIBLIOGR. : E. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle, l'Afrique septentrionale*; P. Schnell, *l'Atlas marocain*.

ATLAS (*ass*), ancien nom de la constellation du Bouvier.

ATLASITE (rad. *Atlas*) n. f. Carbonate de cuivre hydraté; variété chlorurée de malachite.

ATLIXCO, ville du Mexique (Etat de Puebla), sur les pentes du Popocatepetl; 13.000 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 41.300 hab.

ATLODIDYME (de *Atlas*, et du gr. *didumos*, jumeau) adj. et n. m. Térat. V. ATLODYME.

ATLODYME (contraction de ATLODIDYME) adj. et n. m. En T. de térat., Se dit d'un monstre à deux têtes distinctes sur un seul cou, dans la classification de I.-Geoffroy Saint-Hilaire.

ATLOÏDE n. m. Anat. Syn. de ATLAS.

ATLOÏDO (rad. *atloïde*). Les mots composés commençant par *atloïdo* désignent, en général, des ligaments ou des muscles aboutissant à l'atlas : *atloïdo*-axoïdien, *atloïdo*-coronoïdien, *atloïdo*-mastoïdien, *atloïdo*-occipital, *atloïdo*-sous-mastoïdien, *atloïdo*-sous-occipital, *atloïdo*-styloïdien.

ATLOÏDO-AXOÏDIENNE adj. f. Se dit de l'articulation de l'atlas avec l'axis. V. AXIS.

ATLOÏDO-OCCIPITALE adj. f. Se dit de l'articulation de l'atlas avec l'occipital. Syn. de OCCIPITO-ATLOIDIENNE. V. OCCIPITAL.

ATLUS ou **ATTLUS** (*tlass*) n. m. Comm. V. ATTLAS.

ÂTMAN (« âme, souffle vital, ou étincelle de vie ») n. m. Est généralement considéré par les philosophes hindous comme distinct du *manas*, « esprit, entendement ». Les brahmanes vêdantins donnent le nom de *âtman* à l'âme universelle, dont ce que nous appelons âme n'est qu'une particule infinitésimale. Pour les bouddhistes, au contraire, l'*âtman* n'est que le souffle vital.

AT-MEÏDAN, célèbre place de Constantinople, dont le nom signifie littéralement, en turc, la *place des chevaux*, l'*hippodrome*. L'*At-Meïdan* n'est autre chose que l'emplacement de l'ancien cirque fondé par Septime-Sévère. On y voit encore l'obélisque égyptien dressé par Théodose II, la colonne de Constantin Porphyrogénète, et au milieu la colonne Serpentine. Enfin, la mosquée d'Ahmedyèh occupe un des côtés.

ATMIATRIE ou **ATMIDIATRIE** (du gr. *atmis, idos*, vapeur, et *iatreia*, médecine) n. f. En T. de méd., Médications par les gaz ou les vapeurs : en *fumigations, inhalations, bains*, etc.

ATMIDOMÈTRE (du gr. *atmis, idos*, vapeur, et *métron*, mesure) n. m. Instrument destiné à mesurer la quantité d'un liquide évaporée en un temps donné. ‖ On dit aussi ATMOMÈTRE.

— ENCYCL. L'*atmidomètre* consiste en une cuve à section carrée, contenant le liquide qu'on veut éprouver. Un curseur qui se meut sur une règle verticale divisée, plongeant dans le liquide, permet de déterminer l'abaissement du niveau au bout d'un temps donné, et, par suite, la mesure de l'évaporation pendant ce temps.

ATMIDOMÉTRIE (rad. *atmidomètre*) n. f. Mesure des vapeurs.

ATMIDOMÉTRIQUE adj. Qui concerne l'atmidomètre. ‖ On dit aussi ATMOMÉTRIQUE.

ATMIDOMÉTROGRAPHE (du gr. *atmis, idos*, vapeur; *métron*, mesure, et *graphein*, décrire) n. m. Instrument qui mesure l'évaporation, et peut l'enregistrer.

ATMIDOSCOPE (du gr. *atmis, idos*, vapeur, et *skopein*, observer) n. m. Instrument servant à indiquer la quantité de vapeur qui se dégage dans un lieu, afin de régler la température d'une manière convenable.

ATMIOMÈTRE (du gr. *atmis*, vapeur, et *métron*, mesure) n. m. En T. de méd., Appareil destiné à faciliter l'inhalation des vapeurs médicamenteuses pour le traitement des voies respiratoires.

ATMIZONIQUE (du gr. *atmis, idos*, vapeur, et *zoné*, ceinture) adj. m. Qualification donnée à un hygromètre composé de deux thermomètres, dont l'un est enveloppé d'une mousseline humide.

ATMOCLÉIDE (du gr. *atmos*, vapeur, et *kleis, eidos*, clef) n. m. Appareil destiné aux inspirations d'un air composé.

ATMOLYSE (du gr. *atmos*, vapeur, et *luein*, décomposer) n. f. Nom sous lequel on désigne parfois l'analyse des gaz.

ATMOMÈTRE (du gr. *atmos*, vapeur, et *métron*, mesure) n. m. Med. Syn. de ATMIDOMÈTRE.

ATMOMÉTRIQUE adj. Méd. V. ATMIDOMÉTRIQUE.

ATMOSPHÈRE (*oss* — du gr. *atmos*, vapeur, et *sphaira*, sphère) n. f. Couche de fluide gazeux, de vapeurs, qui enveloppe le globe terrestre, ou un corps céleste quelconque : *Le poids, la pression de l'*ATMOSPHÈRE. *On doute que la lune ait une* ATMOSPHÈRE.

— Par anal. Gaz ou fluide impondérable dont un corps est enveloppé : *Un corps électrique est entouré d'une* ATMOSPHÈRE *d'électricité*.

— Par ext. Air d'un pays, d'un lieu, air dans lequel on vit habituellement : *L'*ATMOSPHÈRE *malsaine de certains ateliers*. ‖ Gaz quelconque que l'on respire : ATMOSPHÈRE *de fumée*.

— Fig. Milieu dans lequel on vit, considéré comme exerçant une influence : *L'*ATMOSPHÈRE *des cours a quelque chose qui porte à la tête et change l'aspect des objets*.

— En T. de méchan., Unité de pression souvent adoptée : c'est le poids d'une colonne cylindrique de mercure ayant pour hauteur 76 centim.; ce poids équivaut à 1.033 gr. environ par centimètre carr. : *Cette machine travaille à une, deux, dix* ATMOSPHÈRES.

— ENCYCL. Le mot *atmosphère* désigne la couche gazeuse qui enveloppe le globe terrestre. Au mot AIR, nous avons indiqué plus spécialement sa composition et ses propriétés physiques et chimiques. Nous étudierons cette masse fluide dans son ensemble; nous montrerons son rôle dans les phénomènes météorologiques et ses rapports avec la physique générale du globe.

— *Forme de l'atmosphère.* La forme de l'atmosphère est évidemment liée à la forme du globe terrestre qu'elle entoure : or la terre affectant la figure d'une sphère légèrement aplatie, son enveloppe doit avoir une forme extérieure analogue; il faut toutefois tenir compte de ce fait que l'atmosphère est entraînée avec la terre dans le mouvement de rotation diurne auquel cette dernière est soumise; la force centrifuge exerçant sur les molécules d'air une action d'autant plus puissante qu'elles sont plus éloignées de l'axe, un renflement considérable doit en résulter à l'équateur, d'autant qu'il se produit dans ces mêmes régions une énorme dilatation, due, comme nous le verrons plus loin, à l'échauffement du soleil. En résumé, l'atmosphère doit affecter la forme d'un sphéroïde beaucoup plus aplati que la terre elle-même.

— *Hauteur de l'atmosphère.* Les renseignements que l'on a sur la hauteur de l'atmosphère ne sont pas moins vagues que ceux que nous venons de donner sur sa forme. Nous avons vu, au mot *air*, que le poids de la colonne gazeuse que nous avons au-dessus de nous équivaut sensiblement au poids d'une colonne de mercure de 76 centim. de hauteur. Si l'air avait partout la même densité qu'à la surface du sol, le calcul de la hauteur de la colonne fluide serait simple : il suffirait de multiplier 0m,76 par le rapport inverse des densités du mercure et de l'air, rapport qui est égal à $\frac{13,6}{0,0013}$; si l'on effectue ce produit $0^m,76 \times \frac{13,6}{0,0013}$, on trouve 8.000 mètres environ. Ce nombre est fort loin de la réalité : c'est que l'air n'a certainement pas une densité uniforme dans les diverses régions de l'atmosphère; les couches inférieures comprimées sont nécessairement plus lourdes que les couches supérieures supportant une pression moindre, et la densité de l'air va en diminuant à mesure qu'on s'élève. La température, le degré d'humidité interviennent aussi pour modifier cette densité, dont on ne connaît pas la loi de variation. Aussi a-t-on cherché d'autres moyens d'évaluation de la hauteur de l'atmosphère; certains physiciens se sont appuyés en particulier sur des données fournies par l'observation de la lumière crépusculaire; les calculs de Biot conduisent à une hauteur de 47.000 m.; ceux de Boussingault et de Humboldt à une hauteur de 43.000 m. Mais l'observation d'étoiles filantes brillant à plusieurs centaines de kilomètres (800 kilom. d'après Coulvier-Gravier), et la certitude que leur incandescence ne peut être due qu'à la chaleur développée par le frottement de l'atmosphère, tendraient à prouver la présence de l'air à cette hauteur, quelque raréfié qu'on veuille le supposer.

— *Température de l'atmosphère.* Les ascensions des aéronautes, et même simplement les excursions dans les hautes montagnes, nous apprennent que la température de l'atmosphère baisse à mesure qu'on s'élève; ce décroissement n'est d'ailleurs pas régulier, et il n'est pas rare de rencontrer, en s'élevant, une couche chaude comprise entre deux couches froides, ou, inversement, une couche froide comprise entre deux couches chaudes. Toutefois, ce ne sont là que des accidents, et ils n'empêchent pas que, en *moyenne*, la température ne diminue d'une façon très sensible à mesure qu'on atteint des régions de plus en plus élevées : on a même pu récemment faire sur ce point des expériences précises au moyen des ballons dits *ballons-sondé*, qui, gonflés pour s'élever à de très grandes hauteurs, portent, à défaut d'aéronautes, des appareils

enregistreurs. Le ballon-sonde l'*Aérophile*, lancé à Paris le 18 février 1897, s'est élevé jusqu'à une hauteur de 15.500 mètres environ, où le thermomètre a marqué — 66°, alors que la température au départ était + 6°; ces nombres accusent un abaissement moyen de température de 1° pour une élévation de 215 mètres environ.

— *La vapeur d'eau dans l'atmosphère. Sa distribution. Son rôle.* L'air atmosphérique est constitué par un mélange où dominent l'oxygène et l'azote; parmi les autres éléments qui entrent dans ce mélange, nous distinguerons ici la vapeur d'eau, en raison du rôle actif qu'elle joue dans les phénomènes dont l'atmosphère est le siège.

La source de la vapeur d'eau dans l'air est, évidemment, dans l'évaporation qui se produit incessamment à la surface du globe terrestre; cette évaporation est d'autant plus rapide que la température est plus élevée : elle est plus intense, par suite, le jour que la nuit, plus considérable l'été que l'hiver. Les vapeurs formées à la surface de la terre, plus légères que l'air, s'élèvent et gagnent les régions supérieures de l'atmosphère, où la température de plus en plus basse peut les faire condenser en forme de *nuages* et revenir à la surface du sol en *pluie*; la condensation peut avoir lieu dans les régions inférieures et fournir la *rosée* et les *brouillards*. D'ailleurs, l'état de saturation est loin d'être général dans l'atmosphère; l'évaporation qui se fait avec une grande absorption de chaleur ne peut suffire pour saturer même les couches inférieures qui sont dans le voisinage immédiat du sol. Il ne faut pas s'étonner non plus de voir la vapeur d'eau être très inégalement répartie et n'avoir pas partout la même tension : il suffit, pour l'équilibre, que la somme des forces élastiques de l'air et de la vapeur soit la même en tous les points, et cette condition peut être réalisée avec des mélanges en proportions variables des deux fluides. Il y a plus : cet état d'équilibre peut même comporter des différences de températures, alors qu'il n'en saurait être ainsi si l'atmosphère était composée uniquement le vapeur d'eau; dans ces dernières conditions, il y aurait transport incessant de la vapeur d'eau des régions chaudes de l'équateur aux régions froides du pôle où elles se condenseraient, les mers équatoriales ne tarderaient pas à se vaporiser complètement, et les pôles se couvriraient de glaces; mais l'air retardé et arrêté ces mouvements de vapeur, jouant pour ainsi dire le rôle de matelas.

Bien que fort inégalement distribuée dans l'atmosphère, la vapeur d'eau n'en intervient pas moins comme un facteur tout à fait important dans les phénomènes d'*absorption atmosphérique* : transparente pour les rayons lumineux, elle est athermane, et a pour les rayons calorifiques un pouvoir absorbant, et par suite un pouvoir émissif beaucoup plus considérable que l'air sec. Un rayon solaire, pénétrant dans notre atmosphère, abandonne aux particules de vapeur d'eau qu'il rencontre une partie des calories qu'il transporte avec lui; celles qu'il amène jusqu'au sol échauffent celui-ci et en font une source de chaleur : les rayons calorifiques que ce sol émet à son tour sont absorbés encore par la vapeur d'eau très abondante dans son voisinage, en sorte que la chaleur solaire se trouve ainsi concentrée dans les régions inférieures. La vapeur d'eau absorbe cent fois plus de chaleur que l'air sec auquel elle est mélangée; on peut donc dire, avec Duclaux, que la vapeur d'eau de l'atmosphère, et elle seule à peu près, « joue le rôle d'un manteau protecteur qui protège le jour contre une insolation trop vive et la nuit contre un refroidissement trop accentué ».

Quant aux conditions suivant lesquelles se fait cette absorption, elles sont complexes et difficiles à analyser : les vapeurs absorbantes sont, nous l'avons dit, très inégalement répandues; et puis, toutes choses égales d'ailleurs, l'absorption est plus considérable le matin et le soir qu'à midi, parce que les rayons, plus obliques, traversent de plus grandes épaisseurs; une complication est encore apportée par la présence des nuages qui absorbent la chaleur et la lumière. Reste, enfin, l'influence de l'altitude : au sommet d'une montagne, l'absorption est moindre que dans la vallée, la quantité de vapeur d'eau étant moindre, et l'épaisseur traversée plus petite.

Il va sans dire que la vapeur d'eau communique à l'air qui l'environne la chaleur solaire qu'elle a absorbée; cet échauffement des couches inférieures, alors que les couches supérieures restent froides, est une cause de rupture d'équilibre et se traduit par des mouvements considérables dont notre atmosphère est constamment le siège.

— *Grands mouvements de l'atmosphère.* Nous avons déjà parlé des grands courants atmosphériques *alizés* et *contre-alizés*. La cause qui les produit les uns et les autres est d'ailleurs continuelle, puisque le sol est source de chaleur même après le coucher du soleil, et ces vents ne cessent jamais. Toutefois, la zone de maximum d'échauffement se déplace, et suit les mouvements du soleil entre les deux tropiques : lorsqu'elle rencontre des continents, elle subit des inflexions en raison de l'inégale vitesse d'échauffement de la terre et de la mer : les alizés changent de direction, et prennent le nom de *moussons*. D'ailleurs, toutes les fois que deux couches d'inégale température se trouvent superposées, les mêmes déversements se produisent, et deux courants en sens inverse s'établissent jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli. En ce qui concerne le grand continent européen-asiatique, la circulation aérienne ne s'éloigne guère de la suivante : pendant l'hiver, une grande calotte d'air calme, froid, sec, appelée *îlot des calmes*, recouvre le continent; elle est couronnée par un courant, dit *courant équatorial*; cet îlot des calmes se déplace, d'ailleurs, suivant les saisons.

Signalons, enfin, qu'indépendamment des vents réguliers, il se produit fréquemment des phénomènes de transport de masses gazeuses d'un caractère particulier et qui n'intéressent que des régions limitées de l'atmosphère. Ce sont les *cyclones* et les *typhons*. V. ces mots.

— *Variations de la pression atmosphérique.* Notons en un lieu donné, à toutes les heures du jour et de la nuit, la pression atmosphérique, et faisons la moyenne de ces observations : nous aurons ce que l'on appelle la *moyenne* de la journée. De là on passe, par un procédé analogue, à la moyenne mensuelle et à la moyenne annuelle. La moyenne annuelle est constante en un point donné, mais elle varie avec la latitude du lieu d'observation : si, pour rendre les observations comparables, on les réduit toutes au niveau de la mer, on constate que la pression atmosphérique moyenne, qui augmente d'abord de l'équateur jusqu'à 36° de latitude, diminue ensuite à mesure qu'on s'éloigne vers le pôle.

Dans la zone torride, les observations faites dans une même journée subissent des oscillations régulières : d'après de Humboldt, il y a deux minima : à 4 heures du soir et 4 heures du matin, et deux maxima : à 10 heures du matin et 10 heures du soir; l'amplitude de l'oscillation de jour atteint 2mm,55, celle de nuit 0mm,85. Dans les climats tempérés, ces variations diurnes diminuent d'intensité, et il est assez difficile de les déceler, au milieu d'autres variations accidentelles. Ces perturbations, observées dans nos régions, fournissent des renseignements intéressants pour la prévision du temps : c'est un fait d'observation qu'une élévation lente et constante de la pression atmosphérique annonce le beau temps; la pluie coïncide presque toujours, au contraire, avec une dépression barométrique. C'est que, dans ce premier cas, on entre dans la région de l'îlot des calmes dont nous parlions ci-dessus; dans le second, on se trouve dans le courant équatorial. L'observation simultanée du baromètre en divers lieux permet, en effet, de relier entre eux par des courbes appelées *lignes isobares* les pays qui, au même moment, ont la même pression barométrique : or, dans l'îlot des calmes, la pression va en croissant de la périphérie au centre; et, comme le courant l'entoure complètement, il a une forme ovale ou allongée, et les isobares qui l'intéressent sont des courbes fermées et concentriques. Les isobares du courant sont parallèles sensiblement, et indiquent des pressions allant en décroissant à partir du bord du courant. On conçoit comment le tracé journalier que les stations météréologiques font des réseaux d'isobares renseignent sur la position de l'îlot des calmes et du courant équatorial, et aussi sur le déplacement régulier des masses d'air qui les constituent. Quant aux bourrasques et tempêtes, elles sont caractérisées par des isobares concentriques, dont la pression va en décroissant, de la périphérie au centre; les déplacements de ce réseau peuvent également être suivis et prévus.

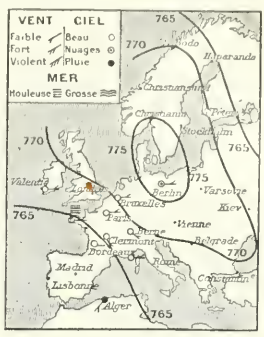

Lignes isobares.

— *Propriétés optiques de l'atmosphère.* L'air est un corps qui réfléchit, réfracte, et absorbe la lumière; le *crépuscule*, le *mirage*, sont liés à ces propriétés. Nous étudierons particulièrement chacun de ces mots à sa place.

— *Atmosphère des planètes.* L'atmosphère de chaque planète sera étudiée à propos de chacune d'elles.

ATMOSPHÉRIQUE (*moss*) adj. Qui appartient, qui est propre à l'atmosphère : *Phénomène* ATMOSPHÉRIQUE. *Electricité* ATMOSPHÉRIQUE. *Pression* ATMOSPHÉRIQUE. *Air* ATMOSPHÉRIQUE. *Température* ATMOSPHÉRIQUE.

— *Machine atmosphérique*, machine à vapeur à simple effet, c'est-à-dire dans laquelle le retour du piston s'opère par la pression seule de l'atmosphère, sans le concours de la vapeur. ‖ *Chemin de fer atmosphérique*, Chemin de fer dans lequel la force motrice provient de la combinaison de l'action du vide et de la pression atmosphérique avec celle de l'air comprimé. (Le chemin de fer atmosphérique fonctionnant à Londres est un véritable piston pouvant se mouvoir dans l'intérieur d'un cylindre; on peut faire le vide en avant du piston, la pression de l'air détermine alors le mouvement : ou bien on comprime l'air en arrière du piston, et alors, celui-ci se trouve poussé dans le tube par un excès de pression.) ‖ *Télégraphe atmosphérique*, Syn. de TÉLÉGRAPHE PNEUMATIQUE.

ATMOSPHÉRITIE (*moss, si*) n. f. Toute substance magnétique existant dans l'atmosphère. (Peu usité.)

ATMOSPHÉROGRAPHIE (*moss* — de *atmosphère*, et du gr. *graphein*, décrire) n. f. Description de l'atmosphère.

ATMOSPHÉROGRAPHIQUE (*moss*) adj. Qui a rapport à l'atmosphérographie.

ATMOSPHÉROLOGIE (*moss* — de *atmosphère*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Traité sur l'atmosphère.

ATMOSPHÉROLOGIQUE (*moss*) adj. Qui a rapport à l'atmosphérologie.

ATOCIE (gr. *atokia*, stérilité) n. f. Méd. Stérilité chez la femme.

ATOCION (du gr. *atokion*, médicament qui rend stérile) n. m. Section du genre silène, de la famille des caryophyllées.

ATOLAIRE n. f. Genre de légumineuses. Syn. de CROTALAIRE.

ATOLL ou **ATTOLL** (du mot maldive *atoll*) n. m. Ile coralliene, formant un anneau plus ou moins continu autour d'un lac intérieur dit *lagune*.

— ENCYCL. Les *atolls* ont des formes éminemment variables. Ils se présentent sous l'aspect d'une plate-forme

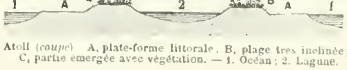

Atoll (*coupe*) A, plate-forme littorale. B, plage très inclinée; C, partie émergée avec végétation. — 1. Océan; 2. Lagune.

émergée, couverte de végétation et entourée d'une plage déclive, qui s'élève de 2 ou 3 mètres au-dessus de la plate-forme littorale située au niveau de la basse mer. Cette plate-forme peut avoir de 30 à 100 mètres de large, et son bord extérieur, incrusté de nullipores, est souvent surélevé. Après cette plate-forme littorale, on trouve un bas-fond s'étendant à une distance de 30 à 200 mètres du rivage. A ce bas-fond succède, sans transition, une mer très profonde, tandis que la couche d'eau recouvrant le bas-fond n'est pas supérieure à 15 mètres. Les parties de la plate-forme émergée, qui sont à peu près au même niveau que la mer, ne sont pas couvertes de végétation, mais présentent, au contraire, l'aspect d'un amas de décombres. A mesure qu'elle s'élève, la végétation commence à paraître et devient de plus en plus épaisse dans l'intérieur, où elle finit par devenir luxuriante. Au milieu de chaque atoll existe une lagune dont la profondeur varie avec l'importance de l'îlot. Si les pluies sont abondantes, l'eau douce finit par prédominer dans les lagunes des petits atolls. L'île d'Anegada, dans les Indes occidentales, renferme des dunes formées par le sable corallien, hautes de plus de 12 mètres. On en remarque de semblables dans l'île d'Oahu qui atteignent, du côté du vent, 13 et 14 mètres.

On trouve aux Maldives, dans le groupe des Malhos Matidoo, une série de petits atolls circonscrivant une lagune d'où surgissent des îlots verdoyants qui sont individuellement constitués à l'état d'atolls. Plusieurs de ces atolls secondaires ont de 5 à 6 kilom. de diamètre, et les lagunes y sont profondes de 3 à 6 mètres.

Atoll (*plans*) : A, atoll incomplet; B, atoll complet.

— *Théorie de la formation des atolls.* En 1842, Darwin, et plus tard Dana, le grand géologue américain, émirent cette idée que « chaque atoll est, en quelque sorte, un monument funéraire qui marque la place d'une île engloutie et qui atteste, en même temps, les efforts faits par le monde organique pour soustraire à la destruction une partie du domaine terrestre ». Dès 1851 Louis Agassiz, en 1863 Semper, en 1870 Rein, démontrèrent la fragilité de cette théorie. En 1880, J. Murray publia le résultat de ses observations, et les conceptions précédentes furent ébranlées.

En effet, ce n'est qu'exceptionnellement que des affaissements ont pu favoriser la formation de récifs coralliens. La plate-forme, peu éloignée de la surface de la mer, qui est indispensable à l'établissement et à la prospérité des colonies de coraux, a été fournie, selon les cas, par le relief naturel du fond, ou par l'accumulation de déjections volcaniques. Dans chacune de ces deux conditions, une sédimentation mécanique ou organique a pu se produire postérieurement et amener la surface de la plate-forme à un niveau favorable au développement des coraux. Les nombreux atolls du Pacifique sont tous établis sur des cônes volcaniques : ceci éloigne de la pensée tout affaissement du sol.

— BIBLIOGR. : de Lapparent, *Théorie des récifs coralliens* (« R. scient. », 2 mai 1885, p. 555-561).

ATOMAIRE adj. Qui est parsemé de points colorés. (Se dit, en zoologie, du corps ou des membres de certains insectes; en botanique, des rameaux de plusieurs plantes.)

ATOMARIA (du gr. *atomos*, atome) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des cryptophagidés, renfermant des formes minuscules vivant dans les débris végétaux, les racines, etc. Sur une cinquantaine d'espèces d'atomaria habitant l'Europe, une mérite d'être signalée comme attaquant les betteraves et produisant parfois des dégâts, c'est l'*atomaria linearis*.

Atomaria (gr. 10 fois).

ATOME (gr. *atomos*; de *a* priv., et *temnein*, couper) n. m. Chim. et phys. Parcelle matérielle indivisible par les forces physiques ou chimiques, et formant la plus petite quantité d'un élément qui puisse entrer en combinaison : *Les* ATOMES *ne meurent pas, ils ne s'isolent pas : ils se recombinent.* (Raspail.)

— *Atomes crochus*, Atomes que le système de Démocrite et d'Epicure suppose recourbés en croc, pour leur permettre de s'attacher les uns aux autres quand ils se rencontrent, et, par allusion, Prétendus éléments mystérieux de sympathie : *Elle a tous les genres d'esprit, de beauté...; cependant, nos* ATOMES CROCHUS *ne se conviennent pas.* (P. Mérimée).

— Par ext. Absolum. ou relativem., Tout être très petit : *Nous appelons* ATOMES *les grains de poussière qui ne sont visibles que lorsque le soleil les éclaire directement. Nous avons beau enfler nos conceptions, nous n'enfantons que des* ATOMES *au prix de la réalité des choses.* (Pasc.)

Me voici : mais que suis-je? un *atome* pensant.
LAMARTINE.

— Fig. Élément d'un tout moral ou immatériel : *Les anciens ont dit que la nature avait assemblé tous les* ATOMES *de la sagesse pour former Epicure.* (Malebr.)

— *Atomes homéopathiques*, Dose à laquelle les médecins homéopathes administrent les remèdes.

— ENCYCL. I. LES ATOMES D'APRES LES THEORIES DE LA CHIMIE MODERNE. *Notion des équivalents et des proportions définies.* Les atomes, c'est-à-dire les parcelles matérielles indivisibles tant par les forces chimiques que par les forces physiques, n'ont jamais été observés directement. Ils n'ont qu'une existence hypothétique. Cependant, la notion fondamentale des proportions définies, introduite dans la chimie moderne par les travaux de Wenzel, de Richter, de Proust et de Dalton, a donné une base expérimentale et un caractère scientifique à l'idée des *atomes* conçue à priori par l'antiquité grecque. (V. CHIMIE.) Wenzel établit, en 1777, la notion de l'équivalence, dans la formation des sels neutres, de poids différents des divers acides vis-à-vis d'un même poids d'une base déterminée, et réciproquement. Vingt ans plus tard, Richter précise cette idée et donne la première table d'équivalents, généralisant cette notion d'équivalence à toutes les combinaisons.

Proust soutint contre Berthollet que l'existence de proportions invariables était essentielle, inhérente à l'affinité même; et il énonça la loi des *proportions définies*.

— *Notion des atomes.* C'est Dalton qui, le premier, embrassa dans une seule conception générale l'ensemble des proportions chimiques. Il chercha à expliquer les résultats de ses expériences et de celles de Wenzel, de Richter, de

Proust, en faisant revivre l'ancienne hypothèse des atomes. Que l'on suppose à chaque espèce de matière ses atomes propres, possédant un poids invariable : que l'on conçoive ces atomes insécables, se juxtaposant sans jamais se confondre pour former des composés, et recouvrant, au moment de leur séparation, toutes leurs propriétés premières pour reproduire les éléments, à l'instant, les phénomènes chimiques se peignent à l'esprit de la manière la plus nette. La loi des proportions multiples, surtout, trouve dans l'insécabilité des atomes une explication très naturelle, puisque les composés résulteront de l'union de un, deux, trois, etc., atomes, de la seconde substance avec un, deux ou trois, etc., atomes de la première.

Dalton admit donc que le poids atomique d'un corps composé était formé par la somme des poids atomiques des éléments, et que les proportions définies, suivant lesquelles se combinent les corps, acides et bases, ne représentent que les rapports invariables de leurs poids atomiques. Mais ces poids atomiques ne sont pas déterminés en valeur absolue; on ne connaît que leurs rapports : il fallait choisir une unité comme terme de comparaison. Dalton rapporta tous les poids atomiques à celui de l'hydrogène, qu'il prit pour unité, et publia, en 1808, une table donnant les poids atomiques de diverses substances. Pour un certain nombre de corps, les nombres de Dalton se rapprochent sensiblement des équivalents.

— *Distinction entre les atomes et les équivalents.* La loi de Gay-Lussac, découverte en 1808, le conduisit à séparer les poids atomiques des équivalents. Cette *loi des combinaisons gazeuses*, une des plus belles lois de la chimie, peut s'énoncer ainsi : *Les volumes de deux gaz qui s'unissent pour former un composé gazeux sont entre eux dans un rapport simple et le volume du composé est dans un rapport simple avec les volumes des composants.* Ainsi : 2 vol. d'hydrogène combinés, avec 1 vol. d'oxygène, donnent 2 vol. de vapeur d'eau.

Pour concevoir la similitude de constitution qu'il faut admettre entre les gaz si l'on veut se rendre compte des propriétés qui leurs sont communes indépendamment de leur nature, il est naturel d'admettre, avec Avogadro et Ampère, que leurs atomes sont placés à la même distance quand les circonstances sont les mêmes, et que *volumes égaux de deux gaz renferment le même nombre d'atomes.* Il en résulte que, pour former l'eau, un atome d'oxygène se combine avec deux atomes d'hydrogène.

Les poids atomiques déterminés d'après ce principe se trouvent tantôt égaux, tantôt doubles, tantôt dans un rapport autre, mais toujours simple, avec les équivalents ou *poids atomiques* de Dalton. Il n'y a aucune difficulté pour les acides, les bases et les composés gazeux. Pour le poids atomique d'un métal, Berzélius prenait, en général, la quantité de ce métal qui se combine avec 100 d'oxygène pour former un protoxyde. Néanmoins, il fut conduit à déroger à cette règle, purement conventionnelle, par la découverte de deux lois importantes : 1° la loi de Dulong et Petit (1819): *Le produit du poids atomique d'un corps simple solide par sa chaleur spécifique est un nombre constant voisin de 6,4*; 2° celle de l'*isomorphisme* (1826), due à Mitscherlich. L'*isomorphisme* traduit l'analogie de composition chimique des corps. Ces deux lois permettent de décider, en certains cas, lequel, entre plusieurs nombres proportionnels, doit être pris pour poids atomique.

— *Distinction entre les équivalents et les molécules, entre les molécules et les atomes.* Il est à remarquer que la notation en équivalents, à laquelle on tenta de revenir en 1844, n'a jamais été appliquée d'une manière rigoureuse. Les bases polyacides telles que l'alumine ou l'oxyde ferrique, et les acides polybasiques tels que l'acide phosphorique, étaient représentées par des formules qui ne donnaient pas les véritables équivalents. Par exemple, il aurait fallu formuler l'alumine : $Al^{\frac{2}{3}}O$, et non Al^2O^3. La notation en équivalents est, d'ailleurs, impuissante à donner une représentation de la structure des corps composés et de leurs propriétés. En représentant le sulfate d'alumine par la formule $Al^{\frac{2}{3}}O,SO^3$, elle ne fait point apercevoir la nature polyacide de l'alumine.

Gerhardt revint à la notation atomique, en y introduisant des changements importants ; c'est lui qui établit nettement la différence entre *atome, équivalent, molécule*, notions qui, jusque-là, étaient presque toujours confondues. Non seulement il dédoubla avec Berzélius les équivalents de l'hydrogène, du chlore, du brome, de l'iode, du fluor, de l'azote, du phosphore, de l'arsenic, pour en faire des poids atomiques, mais il fut conduit, par la comparaison qu'il fit des oxydes métalliques avec l'eau, à étendre aux métaux eux-mêmes cette réduction des équivalents à la moitié ; d'autre part, pour les formules des composés volatils, Gerhardt ramène tous ces corps, à peu d'exceptions près, à 2 volumes de vapeur, tandis que les formules de Berzélius répondent tantôt à 2, tantôt à 4 volumes de vapeur. D'après Berzélius, les corps composés se forment toujours par addition de leurs éléments; toute combinaison renferme toujours deux éléments simples ou composés, lesquels se sont unis parce qu'ils étaient le siège de forces opposées et tendant, par cela même, à se neutraliser. Le système de Berzélius n'est autre que le *dualisme*, doublé de la théorie électro-chimique, sur laquelle il s'appuie. Berzélius représentait, par exemple, l'acide azotique par la formule Az^2O^5,H^2O, répondant à 4 volumes de vapeur. C'était pour lui une combinaison de second ordre, renfermant intégralement tous les éléments de l'acide azotique anhydre d'un côté, et de l'autre tous les éléments de l'eau. Le premier formait l'élément électro-positif, le second l'élément électro-négatif. Pour Gerhardt, aucune combinaison ne s'accomplit par addition pure, toutes se font par substitution. Une combinaison prend de nouveaux éléments en remplacement de ceux qu'elle perd. La parcelle indivisible physiquement ou *molécule* du corps simple ou composé est un groupement d'atomes susceptible d'échanger des atomes avec d'autres molécules : c'est la conception *unitaire*. Ampère, étendant aux corps composés l'hypothèse que volumes égaux de gaz contiennent le même nombre de parcelles, avait déjà appliqué cette idée de substitution à la combinaison du chlore avec l'hydrogène :

$$\underset{\text{1 molée d'hydr.}}{(HH)} + \underset{\text{+ 1 molée. de chlore}}{(Cl\,Cl)} = \underset{\text{= 2 molée. d'acide chlorhydr.}}{(H\,Cl)} + (H\,Cl)$$

Gerhardt, généralisant cette vue, l'étendit à toutes les combinaisons. Le terme « molécule » prit un sens très net, distinct de celui du mot « atome ». Pour Gerhardt, l'*atome* c'est *la plus petite quantité d'un élément qui puisse exister dans un corps composé comme masse indivisible par les forces chimiques;* la *molécule* est un groupe d'atomes formant la plus petite quantité d'un corps simple ou composé qui puisse exister à l'état libre, entrer dans une réaction ou en sortir. Dans toutes les réactions chimiques, ce sont les molécules qui échangent leurs atomes de manière à donner naissance à de nouvelles molécules. Lorsque l'hydrogène se combine avec l'oxygène, il attaque une molécule d'oxygène qui se dédouble et se convertit en deux molécules d'eau :

$$\underset{\text{1 molée. d'ox.}}{(OO)} + \underset{\text{+ 2 molée. d'hydr.}}{2(HH)} = \underset{\text{= 2 molée. d'eau.}}{(H^2O)} + (H^2O)$$

— *Détermination des poids moléculaires et des poids atomiques.* D'après Gerhardt, les molécules de tous les corps gazeux occupent 2 volumes de vapeur, si un atome d'hydrogène occupe 1 volume; il suit donc de là que le poids moléculaire de tout corps capable de prendre l'état gazeux est donné par sa double densité prise par rapport à l'hydrogène. La loi de Dulong et Petit et celle de Mitscherlich sont invoquées quand les corps ne sont pas volatilisables.

Les poids atomiques, c'est-à-dire les rapports des poids des atomes entre eux, ne peuvent s'établir qu'après détermination des poids moléculaires; ils se déduisent de ces derniers. Berzélius a déduit de ses expériences les poids moléculaires et atomiques de plus de deux mille corps.

Les méthodes employées par Berzélius ont été améliorées par Marignac, Dumas, Pelouze, Stas et d'autres chimistes, qui les ont amenées à un degré de perfection qui ne laisse rien à désirer.

La détermination des poids atomiques de certains éléments est d'une importance exceptionnelle : la plus petite erreur commise dans l'évaluation de ceux de l'oxygène, du chlore, du brome, de l'argent et du carbone, par exemple, peut amener, dans l'évaluation des poids atomiques ou de la composition de certains corps, des erreurs importantes. Voici, d'après l'*Annuaire du bureau des longitudes*, les poids atomiques, rapportés à l'hydrogène, de tous les corps simples :

CORPS SIMPLES	POIDS ATOM.	CORPS SIMPLES	POIDS ATOM.	CORPS SIMPLES	POIDS ATOM.
Aluminium	27	Gallium. . . .	70	Potassium . .	39,14
Antimoine	120	Germanium .	72,4	Praséodyme .	96,8
Argent	107,9	Glucinium .	9,1	Rhodium. . .	104
Argon. . . .	20	Hélium . . .	2	Rubidium . .	85
Arsenic . . .	75	Holmium . .	140,6	Ruthénium. .	104
Azote. . . .	14,04	Hydrogène. .	1	Scandium . .	44
Baryum. . . .	137,1	Indium . . .	113,4	Selenium. . .	79,4
Bismuth . . .	208	Iode	127	Silicium. . .	28
Bore.	11	Iridium . . .	198	Sodium . . .	23
Brome. . . .	80	Lanthane. . .	138	Soufre. . . .	32,07
Cadmium. . .	112	Lithium. . . .	7	Strontium . .	87,6
Cæsium. . . .	133	Magnésium .	24	Tantale . . .	182
Calcium. . . .	40	Manganèse. .	55	Tellure . . .	128
Carbone. . .	12	Mercure . . .	200	Terbium . . .	?
Cérium . . .	92	Molybdène. .	96	Thallium. . .	204
Chlore. . . .	35,5	Néodidyme. .	93,8	Thorium . . .	231
Chrome. . . .	52,1	Nickel. . . .	59	Thulium . . .	171
Cobalt. . . .	59	Niobium . . .	94	Titane. . . .	50
Cuivre. . . .	63,3	Or	197	Tungstène . .	184
Didyme . . .	142	Osmium. . . .	199	Uranium . . .	240
Erbium. . . .	166	Oxygène . . .	15,88	Vanadium . .	192,6
Etain.	118	Palladium. . .	106	Ytterbium . .	173
Fer.	56	Phosphore. .	31	Yttrium. . . .	9
Fluor	19	Platine . . .	197	Zinc	65
Gadolinium .	107	Plomb. . . .	207	Zirconium . .	90

— Pour la classification des corps d'après leurs poids atomiques, v. CORPS.

— *Volumes atomiques. Volumes moléculaires.* Les volumes moléculaires sont les quotients des poids moléculaires par les densités, et les volumes atomiques les quotients des poids atomiques par ces mêmes densités.

« Les atomes et les molécules qui constituent la matière, dit Wurtz, ne se touchent pas, mais laissent entre eux des espaces plus ou moins grands. Les volumes atomiques ne représentent donc pas les volumes relatifs qu'occupent les atomes proprement dits, mais comprennent en même temps les espaces interatomiques. Cette remarque s'applique aussi aux volumes moléculaires. »

— *De l'atomicité ou valence des atomes.* L'*atomicité* est la propriété que possède un atome d'attirer à lui un plus ou moins grand nombre d'autres atomes. Ce sont surtout les travaux de Wurtz, Kékulé, Odling, etc., qui ont introduit cette notion en chimie.

Les chimistes appellent *radical* tout atome (radical simple) ou tout groupe d'atomes (radical composé) susceptibles de se transporter d'un composé dans un autre.

Déterminer l'*atomicité* ou la *valence* d'un corps, c'est déterminer le nombre maximum d'atomes avec lesquels il peut se combiner ou auxquels il peut se substituer. 1 atome de chlore se combine avec 1 seul atome d'hydrogène ; le chlore a la même *capacité de combinaison* que l'hydrogène, ou la même *valence*; 1 atome d'oxygène se combine avec 2 atomes d'hydrogène; nous disons que le chlore est *monoatomique* ou *univalent*, l'oxygène *diatomique* ou *divalent*. Pour trouver l'atomicité d'un radical simple ou composé, il faut toujours le rapporter à un radical monoatomique, tel qu'hydrogène, chlore, brome, iode, etc. On ne saurait déduire l'atomicité d'aucun radical de l'étude de combinaisons qu'il forme avec les radicaux polyatomiques, car ceux-ci ont la propriété de s'accumuler indéfiniment dans les molécules.

Kékulé représente cette accumulation toujours possible d'une manière très ingénieuse. Soit, par exemple, un atome diatomique, Kékulé le représente par le symbole |—|, qui indique deux centres d'attraction distincts. Si à chacun de ces centres d'attraction vient s'adapter un atome monoatomique, l'atome diatomique sera saturé et incapable de se combiner avec un autre corps : la molécule résultante sera représentée par la formule |—|—|. Mais, si cet atome se combine par chacun de ses centres attractifs avec un des centres attractifs d'un autre atome diatomique comme

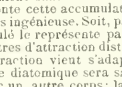

lui, la molécule prend la forme |—|—|, où l'on voit qu'il reste en *a* et *b* deux centres attractifs non saturés. On pourrait ensuite avoir la forme |—|—|—|, et ainsi de suite, jusqu'à ce que deux *atomes* monoatomiques soient venus compléter, fermer la molécule.

L'atomicité des radicaux s'exprime, dans la notation, en surmontant leur symboles d'un indice :

$$Cl', O'', Bo''', Civ$$

indiquent que le chlore est monoatomique, l'oxygène diatomique, le bore triatomique, le carbone tétratomique.

L'atomicité d'un corps ne saurait être absolue : ainsi, le phosphore est triatomique par rapport à l'hydrogène, et pentatomique par rapport au chlore.

On peut, en se basant sur l'atomicité des corps simples, donner une classification rationnelle de ces corps. Ainsi, pour les métalloïdes, nous avons :

Métalloïdes univalents : Fluor, chlore, brome, iode. — *Métalloïdes divalents :* Oxygène, soufre, sélénium, tellure. — *Métalloïdes trivalents :* Azote, phosphore, arsenic, antimoine. — *Métalloïdes quadrivalents :* Carbone, silicium. — *Métalloïdes pentavalents :* Bore.

Parmi les métaux, les métaux alcalins et l'argent sont univalents, les métaux alcalino-terreux et magnésiens sont divalents, le bismuth et l'or sont trivalents, l'étain et le platine sont quadrivalents.

— II. LES ATOMES D'APRÈS LES THÉORIES DE LA PHYSIQUE. *Atomes tourbillons.* La chimie, tout en donnant un corps à la notion des atomes, ne donne aucune idée du genre d'insécabilité que présentent ces atomes. Or, la divisibilité étant mathématiquement indéfinie, de quelle nature peut être l'insécabilité physique? Ce problème délicat a des longtemps sollicité l'imagination des savants. On a considéré les atomes comme de petites masses solides indéformables, les molécules comme de petits mondes (microcosmes) analogues au système solaire d'atomes, gravitant les uns autour des autres. William Thomson a imaginé une théorie fort ingénieuse, qui assimile les atomes aux tourbillons d'un fluide où les frottements n'existent pas. Cette théorie a pour base les beaux travaux d'Helmoltz sur les propriétés des tourbillons d'un fluide parfait et emprunte son idée première au phénomène bien connu des couronnes tourbillonnantes de fumée, telles qu'en produisent les bulles d'hydrogène phosphoré crevant à la surface de l'eau. Rappelons quelques-unes des propriétés intéressantes de ces couronnes. D'abord, pour les obtenir facilement, on prend une caisse en bois ou en carton, dont l'une des faces est percée d'un large orifice circulaire, tandis que la face opposée est formée par une toile fortement tendue. A l'intérieur de la caisse on produit, d'une façon quelconque,

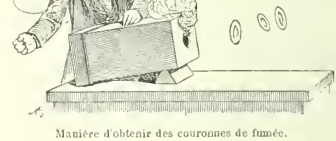

Manière d'obtenir des couronnes de fumée.

d'abondantes fumées. Un coup fermement appliqué sur la toile tendue lance par l'orifice circulaire un jet d'air chargé de fumée dont la forme est celle d'un anneau, ou mieux d'un tore. Ce tore prend un mouvement d'ensemble perpendiculaire à la face de sortie ; en même temps, les particules dont il se compose se meuvent circulairement sur ses méridiens. Les tourbillons de cette masse d'air chargé de fumées seraient l'image exacte des tourbillons théoriques d'Helmoltz, s'ils se formaient et se mouvaient dans un fluide parfait, c'est-à-dire où les frottements des particules, en mouvement relatif les unes par rapport aux autres, seraient nuls. Le frottement de l'air nécessaire à leur génération les désorganise, après un parcours assez limité. Lorsque deux anneaux viennent à se toucher, ils ne se confondent point, mais se mettent à vibrer rapidement en s'éloignant l'un de l'autre, comme le feraient deux corps élastiques après un choc. Si l'on essaye de couper un anneau tourbillonnant à l'aide d'une lame, l'anneau s'infléchit, se dérobe, mais ne se laisse pas entamer, et, dès que la lame est éloignée, il reprend sa forme primitive, après quelques oscillations.

C'est cette indépendance, cette autonomie, jointe à l'insécabilité, qui a suggéré à Thomson sa théorie des atomes tourbillons, et qui a été pour lui le point de départ de sa nouvelle conception sur la constitution du monde. D'après Thomson, l'univers est constitué par un milieu où le frottement est nul, et que parcourent des tourbillons. Empruntons ici l'exposé de Wurtz : « Un fluide remplit tout l'espace, et ce que nous nommons « matière » sont les portions de ce fluide animées de mouvements tourbillonnants. Ce sont des légions innombrables de fractions ou portions infiniment petites : mais chacune de ces portions est parfaitement limitée, distincte de la masse entière et distincte de toutes les autres, non par sa substance propre, mais par sa masse et par ses modes de mouvement, qualités qu'elle conserve éternellement. Ces portions-là sont les « atomes ». Dans le milieu parfait qui les renferme, aucun d'eux ne peut changer ou disparaître, aucun ne peut naître spontanément. Partout, les atomes de la même espèce sont constitués de la même façon et doués des mêmes propriétés. » Cette hypothèse nous ramène à l'ancienne conception d'un élément unique qui a souvent tenté les penseurs, mais dont la réalité sera probablement inaccessible à la démonstration.

Mouvements dans un tourbillon.

— *Dimensions des atomes.* En dehors de toute idée sur la constitution des atomes, il y a un fait mis hors de doute par les phénomènes chimiques : c'est qu'une matière ne peut pas être divisée au delà d'une certaine limite, sans qu'elle cesse d'avoir ses caractères spécifiques. L'eau, par exemple, dont chaque goutte, vue dans le plus puissant microscope, nous paraît homogène, finit par se résoudre, sous l'action de différentes forces telles que la chaleur ou le courant électrique, en deux matières dis-

fluctes et n'ayant ni l'une ni l'autre les caractères de l'eau. Il était intéressant de se rendre compte du degré de ténuité que doivent atteindre les particules pour que l'hétérogénéité apparaisse et qu'une matière soit résoluble en plusieurs matières, ou ces matières où aucune division n'a pu jusqu'ici révéler d'hétérogénéité, et qu'on appelle corps simples ou éléments. Loschmidt, puis W. Thomson, ont fourni des évaluations concordantes. Thomson a opéré de trois façons différentes, et tous les nombres trouvés sont du même ordre de grandeur. De là, la conclusion que les particules doivent avoir pour dimensions 50 billionnièmes de millimètre. Si l'on veut donner par une image frappante l'idée de la grosseur des dernières particules matérielles, on peut dire que ces particules sont à un gram de plomb ce qu'un grain de plomb est par rapport à la Terre.

— III. Les atomes selon la philosophie. L'expérience de tous les jours montre que les corps peuvent être réduits en parties fort petites, et cette divisibilité ne semble avoir d'autre limite que celle opposée par la grossièreté de nos organes et de nos instruments. La divisibilité de la matière est-elle infinie, ou limitée? — Tant que les progrès scientifiques n'eurent pas permis de saisir ce qu'il pouvait y avoir de plausible dans les diverses conceptions qui prenaient l'atome pour base, pour substratum à la matière et à l'univers, la doctrine atomique se composa des dissertations les plus variées sur toutes les hypothèses aprioristes que peut enfanter la raison.

Aux yeux de Démocrite, par exemple, l'être véritable, c'est-à-dire ce qui existe au delà des corps et de l'universelle évanescence des phénomènes, c'est l'être plein, c'est l'*atome*. — Vient ensuite Epicure qui, comme lui, distingue le *plein* et le *vide* : le plein est ce qui constitue la matérialité sensible ; le vide est nécessaire pour que les corps puissent avoir une place à occuper, et la possibilité de se mouvoir. Mais, tandis que Démocrite ne reconnaît aux atomes que deux qualités : la grandeur et la figure, Epicure leur accorde, en plus, le poids.

A son tour, Lucrèce adopta et développa les idées d'Epicure. Seule la diversité des modes de groupement des atomes explique la diversité des corps. Les atomes ressemblent aux lettres dont nous formons les mots : c'est leur arrangement qui donne en quelque sorte aux corps leurs divers sens. On a vu dans ce principe une sorte d'intuition de ce que nous appelons aujourd'hui l'*isomérie* et l'*allotropie*. V. ces mots.

Voilà donc, tel que nous l'a légué l'antiquité, le système dit « mécaniste » sur l'origine du monde et des choses ; telle la thèse qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle, avec des fortunes et des variations sans nombre, devaient soutenir ou combattre les plus éminents esprits : Descartes, Gassendi, Newton, Leibniz, Voltaire.

Mais il faut arriver à Ampère pour voir l'atome prendre vraiment droit de cité dans les sciences positives. Ampère admet trois ordres de fragments matériels : les *particules*, divisibles par les seules forces physiques ; les *molécules*, divisibles par les seules forces chimiques ; les *atomes*, indivisibles mécaniquement, physiquement et chimiquement. De plus, les atomes ne sont pas juxtaposés de manière qu'il y ait contact entre eux : ils sont maintenus à certaines distances par des *forces* dont les unes sont attractives, et les autres répulsives.

Ainsi est proclamée l'impénétrabilité de l'atome. Toutefois, le mot « impénétrabilité » avait un sens pour les anciens atomistes : c'était le plein parfait, la solidité absolue ; en d'autres termes, ce qui impliquait impossibilité de division. Au contraire, dans l'hypothèse d'Ampère, dans l'hypothèse d'« atomes maintenus séparés les uns des autres, même à des distances relativement très grandes, par des forces répulsives », l'impénétrabilité, cette qualité réputée fondamentale de la matière, devient une qualité inutile, c'est-à-dire qui ne peut jamais entrer en action, qui n'intervient dans l'explication d'aucun phénomène ; ou plutôt, l'idée même d'impénétrabilité se confond avec l'idée de ces forces répulsives : l'atome se convertit en *monade*, l'atomisme se réduit en *dynamisme*.

Or, avec le dynamisme, nous nous trouvons en face d'une conception qui, au lieu de ramener l'esprit lui-même à la matière, comme le voudrait la théorie atomistique, fait voir que la substance des choses ne nous est connue qu'en tant que *force*. Mais, d'autre part, ainsi qu'on l'a vu plus haut (phys. et chim.), l'état actuel des sciences positives permet de poser en principe que toutes les *forces* (chaleur, électricité, magnétisme, etc.) ne sont que des noms divers donnés au *mouvement*, selon le mode et l'intensité des vibrations par lesquelles il nous rend perceptible le monde extérieur. Des lors, le mouvement — ou la force, si l'on préfère — n'est pas, lui non plus, une entité : ce qui le constitue, c'est le changement de situation d'une chose par rapport à une autre. Or, de l'aveu de tous, un rapport ne saurait être considéré comme une chose absolument simple ayant une existence « en soi », une existence substantielle ; c'est une modalité, et rien de plus.

Cependant, l'impossibilité, pour la raison pure, de concevoir que quelque chose puisse exister sans un substratum, sans une substance — l'impossibilité, si l'on veut, de concevoir le mouvement auquel la science moderne prétend tout ramener sans supposer quelque chose qui se meut — aboutit à la nécessité d'admettre, en fin de compte, un point où la matérialité cesse de pouvoir être décomposée, un point où elle est simple, irréductible ; et ce point, c'est encore l'atome.

Mais y a-t-il, pour nous, un moyen de saisir la matière dans cet état extrême de réductibilité? Ici, la difficulté reparaît entière. Toutefois, l'analyse de la connaissance, d'accord, d'ailleurs, avec les postulats de la physique, tente de la résoudre. Par elle, en effet, nous apprenons que notre connaissance est elle-même, avant tout, conditionnée, limitée par nos moyens de savoir, de percevoir et de concevoir. D'où la conclusion que ce qui limite les choses, l'atome comme les autres, ce ne sont pas les choses elles-mêmes, mais bien les moyens que nous avons de les connaître. Et cela, en nous expliquant du même coup la relativité inévitable de toute connaissance, et celle de toute conception, tend à nous faire envisager l'atome non plus comme une entité déterminée, mais comme une expression imparfaite, comme un artifice logique désignant le stade ultime de réductibilité où *matière* et *force* se confondent dans la neutralité primordiale de l'univers.

ATOMICITÉ (rad. *atome*) n. f. Puissance de combinaison, valeur de substitution d'un radical simple ou composé : *La notion de l'*ATOMICITÉ *a établi un bien solide entre la chimie organique et la chimie minérale*. (Wurtz.)

— Encycl. V. atome, chimie.

ATOMIFERE (du gr. *atomos*, atome, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui est chargé d'atomes.

ATOMIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport aux atomes.

— *Poids atomique*, Poids relatif des atomes des divers corps : *Les* POIDS ATOMIQUES *des divers corps sont rapportés a celui de l'hydrogène pris pour unité*. (Wurtz.)

— *Théorie atomique*, Ensemble des spéculations physiques, chimiques et philosophiques, sur les atomes. (S'emploie en chimie dans un sens plus restreint pour désigner l'ensemble des notions relatives aux poids atomiques.)

— *Notation atomique*, Notation chimique, fondée sur la considération des poids atomiques.

— *Chaleur atomique*, Chaleur spécifique d'un corps solide dont le poids atomique serait égal à l'unité ; ce nombre est la constante de la loi de Dulong et Petit : sa valeur est 6,4.

— Encycl. V. atome.

ATOMIQUEMENT adv. D'une manière atomique ; au point de vue atomique : *Les corps* ATOMIQUEMENT *combinés forment des corps composés, et non de simples mélanges*.

ATOMISME (*miss* — du gr. *atomos*, atome) n. m. Système des philosophes qui prétendent expliquer la formation de l'univers par la combinaison spontanée des atomes : *L'*ATOMISME *n'était autrefois qu'un matérialisme grossier*. (Walsh.) ‖ Système des physiciens qui supposent les corps composés d'atomes ou éléments simples doués des qualités dont jouissent les corps eux-mêmes.

— Encycl. Philos. Le mot *atomisme* présente deux sens très distincts : il s'applique d'une part à une conception générale de la nature matérielle, de l'autre à un système de philosophie matérialiste et athéiste. Pour tout ce qui concerne l'atomisme entendu dans le premier sens et les diverses conceptions cosmogoniques auxquelles il a servi de base, nous renvoyons au mot ATOME. Enfin, quant à la morale qui correspondit à chacune de ces conceptions, elle devait, évidemment, procéder de leur psychologie respective. V. CARTÉSIANISME, ÉPICURISME, MATÉRIALISME, etc.

ATOMISTE (*miss*) n. m. Partisan de l'atomisme.

— adj. Qui professe l'atomisme : *Plusieurs philosophes de l'ancienne Grèce étaient* ATOMISTES.

ATOMISTIQUE (*miss*) adj. Philos. Qui concerne l'atomisme, qui a rapport à l'atomisme : *Système* ATOMISTIQUE. *Philosophie* ATOMISTIQUE.

— Chim. Se dit de la théorie qui considère les corps comme tirant leur nature de celle même des atomes dont la combinaison les a formés.

— n. f. Théorie chimique d'après laquelle tous les corps seraient composés d'atomes, particules matérielles d'une petitesse telle qu'elles échappent à nos sens, et dont les formes propres, ainsi que les propriétés spéciales, détermineraient la nature même des corps.

ATOMOLOGIE (de *atome*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Nom donné par Ampère à l'étude des forces que les molécules de la matière exercent les unes sur les autres.

ATOMOLOGIQUE adj. Qui a rapport à l'atomologie.

ATOMOLOGISTE (*jiss*) n. m. Celui qui se livre à l'atomologie, qui s'occupe de cette science.

ATOMON n. m. Bot. Syn. de JUSQUIAME.

ATONDO Y ANTILLON (D. Isidore), amiral espagnol, du XVIIe siècle, connu surtout par ses expéditions pour soumettre la Californie à l'Espagne. Il commença la colonisation de ce pays.

ATONE (du gr. *a* priv., et *tonos*, ton) adj. Fixe, immobile, sans expression, en parlant de l'œil, du regard : *Les idiots, les crétins, certains vieillards, ont le regard* ATONE. ‖ Inerte, sans vie, sans vigueur, sans énergie : *Dieu vous garde d'une vie* ATONE *et sans combats!* (Balz.).

— Gramm. Qui n'a pas d'accent tonique : *Syllabe* ATONE.

— Méd. Sans tonicité, en parlant des muscles ou des organes pourvus de fibres musculaires.

ATONIE (du gr. *a* priv., et *tonos*, ton, ressort) n. f. Défaut de tonicité musculaire, dans un organe contractile : ATONIE *utérine*. ATONIE *intestinale*.

— *Atonie nutritive*. Syn. de ATROPHIE.

ATONIFICATION (*si* — de *atonie*, et du lat. *facere*, faire) n. f. Action de faire tomber un organe dans l'atonie.

ATONIQUE adj. Qui est en état d'atonie ; qui se rapporte à l'atonie.

ATOPE ou **ATOPA** (du gr. *atopos*, insolite) n. m. Entom. Syn. de DASCILLUS. V. ce mot.

ATOPITE (du gr. *atopos*, étrange) n. f. Antimoniate naturel de chaux, soude et fer.

ATOSSA, fille aînée de Cyrus, roi de Perse, femme de son frère Cambyse, puis du mage Smerdis, enfin de Darius, fils d'Hystaspe. De ce troisième mariage naquirent plusieurs enfants, dont Xerxès. Atossa seule avait exercé, par ses conseils, une grande influence sur Darius. A son instigation fut entreprise l'expédition contre la Grèce, ou tout au moins en fut formé le premier projet.

Atossa (qui serait, selon certains auteurs, la Vasthi de la Bible) joue un rôle important dans la tragédie des *Perses*, où Eschyle représente le retour de Xerxès dans son empire, après la défaite de Salamine. — Sa grand'tante, **Atossa**, fille du premier Cyrus, épousa probablement Pharaace, roi de Cappadoce. — Une autre ATOSSA était la fille d'Artaxerxès Mnémon, et épousa son propre père.

ATOTOLNICO, ville du Mexique (Etat de Jalisco) ; 14.100 hab.

ATOUR (rad. *atourner*) n. m. Primitivem., Coiffure de femme ; puis, dans un sens général, tout ce qui sert à la parure des femmes. Il ne s'emploie guère qu'au pl. : *Quand on n'achète point un visage neuf, les* ATOURS *ne peuvent faire un bon effet*. (Me^me de Sév.)

— Par anal. Tout ce qui sert de parure, d'ornement à une chose quelconque : *Ville pavoisée, ornée de ses plus beaux* ATOURS. *Corrette légère, tous ses* ATOURS *au vent*.

— *Filles ou Femmes d'atour*, Celles qui étaient chargées de garder les robes et les parures des princesses. ‖ *Dame ou Demoiselle d'atour*, Dame ou Demoiselle chargée de présider à la toilette d'une reine, d'une princesse, etc. : *La charge de* DAME D'ATOUR *est la première après celle de la dame d'honneur*. (Acad.) ‖ *Chambre d'atours*, Ancien nom du cabinet de toilette.

— Encycl. Le nom de *atour* a été donné par certains archéologues à des coiffures portées par les femmes au moyen âge, et qui appartiennent à la catégorie des hennins. Dans ce cas, les atours seraient des hennins à cornes dans le genre de ceux dont la reine Isabeau de Bavière apporta la mode en France. L'atour était plutôt une coiffure de femme noble, par opposition au chaperon, dont l'usage était réservé aux bourgeoises. On entendait, au XVe siècle, par *atour à la façon de Portugal*, ces coiffures monumentales à bourrelets fraugés qui retombaient par derrière en manière de pattes, de chaperon d'homme. ‖ A la même époque, on appelait *toile d'atour* tout tissu léger destiné à garnir les coiffures du genre des hennins, que ce fût du linon, de la toile fine, ou de la gaze. On nommait *atourneresse* les femmes de service, les chambrières chargées de coiffer ; mais cette profession semble avoir été exercée aussi, au XVe siècle, par des personnes de condition indépendante qui en faisaient métier. (On a dit aussi : *Une* ATOURNEUSE, et, au masc., *Un* ATOURNEUR.)

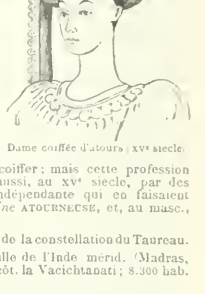

Dame coiffée d'atours ; XVe siècle.

ATOUR n. m. Nom anc. de la constellation du Taureau.

ATOUR ou **ATTOUR**, ville de l'Inde mérid. (Madras, distr. de Salem), sur le fl. côt. la Vacichtanati ; 8.300 hab. C'est l'ancien *Aktour*.

ATOURNE n. m. Autref., Officier de ville. ‖ Statut, règlement publié par l'autorité locale.

ATOURNER (du lat. *adornare*, orner) v. a. Parer (mais s'employait familièrem. ou ironiquem.) : *Ainsi la dame* ATOURNA *Lancelot de tout ce que mestier* (besoin) *lui fust*. (Roman de *Lancelot du Lac*.) (Vieux mot.)

— Par ext. Arranger, disposer : *Qui* TOUS A *donc* ATOURNÉ *comme cela?*

S'atourner, v. pr. Se parer.

Et la vilaine *s'atourna*
Comme une vieille un jour de fête.

SCARRON.

ATOURNERESSE (rad. *atour*) n. f. Autref., Celle dont le métier était de coiffer, de parer les femmes. V. ATOUR.

ATOUT (*tou* — de *à*, et *tout*; ce qui sert, ce qui est bon à tout. — S'écrivait autref. *a tout*) n. m. Au jeu, Carte de la couleur déterminée par la retourne ou par l'effet d'une convention, et qui l'emporte sur les autres couleurs : *Roi d'*ATOUT. *Jouer* ATOUT.

— Pop. Coup, blessure : *Donner, recevoir un* ATOUT. ‖ Revers, malheurs : *Cette faillite m'a donné un fameux* ATOUT. ‖ *Avoir de l'atout*, Avoir du courage. ‖ *Avoir tous les atouts dans son jeu*, Avoir toutes les chances de réussir. ‖ *Voir de quelle couleur sont les atouts*, Voir où en sont les choses, si les personnes auxquelles on a affaire sont bien ou mal disposées.

ATOXIQUE (du gr. *a* priv., et *toxikon*, poison) adj. Qui n'a point de venin.

ATRABILAIRE adj. Méd. anc. Chez qui l'atrabile prédomine : *Sujet* ATRABILAIRE. *Tempérament* ATRABILAIRE.

— Par ext. Qui est habituellement sombre, triste, irritable :

Aux gens *atrabilaires*
Pour exemple donné,
En un temps de misères
Roger Bontemps est né.

BÉRANGER.

‖ Qui exprime ou marque la mauvaise humeur ; qui en est le résultat : *Visage* ATRABILAIRE. *Humeur* ATRABILAIRE. *Caractère* ATRABILAIRE.

Fuis les emportements d'un zèle *atrabilaire* :
Ce mortel qui s'égare est un homme, est un frère.

VOLTAIRE.

Corrigez, s'il se peut, ce zèle *atrabilaire*,
Pour qui l'honneur n'est rien, s'il n'est héréditaire

C. DELAVIGNE.

— Anc. anat. *Capsules atrabilaires*, Capsules surrénales, auxquelles on attribuait la formation de l'atrabile. ‖ *Artères, Veines atrabilaires*, Artères, Veines surrénales.

— Substantiv. Personne d'un caractère désagréable, aigre, morose, irritable : *Le cardinal de Richelieu ressemblait à Tibère : c'était un* ATRABILAIRE *qui voulait régner*. (Gui Patin.)

— SYN. **Atrabilaire, mélancolique.** Le *mélancolique* est porté à la méditation et recherche la solitude. L'*atrabilaire* est colère, violent, et toujours contre les autres.

ATRABILE (du lat. *ater, atra*, noire, et *bilis*, bile) n. f. Méd. anc. Bile noire ; humeur épaisse et âcre qui passait pour être sécrétée par les capsules surrénales et pour causer la mélancolie, l'hypocondrie.

— Encycl. L'invention de l'*atrabile* ou *bile noire* paraît remonter à Hippocrate. Galien l'admettait au nombre de ses *quatre* humeurs principales : le sang, la pituite, la bile et l'atrabile, correspondant aux quatre éléments : air, eau, feu, terre, et produisant, par leur prédominance, quatre tempéraments ou crases. Ce nombre (quatre) a fait la fortune de l'atrabile, que personne ne voyait, mais à laquelle on croyait par tradition. C'est ainsi que l'atrabile s'est maintenue jusque vers la fin du XVIIIe siècle. Les anciens attribuaient à l'atrabile les névroses, qui portent à la tristesse ; de là le nom de mélancolie (μελαινα χολή, bile noire), donné aujourd'hui à la tristesse habituelle par la langue générale, à la folie à forme triste par la langue médicale.

ATRABILIEUX (*eu*), **EUSE** adj. Méd. anc. Qui est produit par l'atrabile.

ATRACHÉLE (*ke* — du gr. *a* priv., et *trakhélos*, cou) n. et adj. Qui n'a pas de cou, ou qui n'a qu'un cou très court.

ATRACHÉLIE (*ké* — rad. *atrachèle*) n. f. En T. de térat., Anomalie caractérisée par l'absence ou par les très faibles dimensions du cou.

ATRACTASPIS (*tass-piss* — du gr. *atraktos*, fuseau, et *aspis*, serpent) n. m. Genre de reptiles ophidiens solénoglyphes, famille des vipérides, renfermant des serpents venimeux des régions chaudes de l'Afrique. Citons l'*atractaspis corpulentus* (Sierra-Leone), etc.

Atractaspis.

ATRACTOCÈRE ou **ACTRACTOCERUS** (*sé-russ* — du gr. *atraktos*, fuseau, et *keras*, cerne) n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, famille des bylécétidés, renfermant des formes xylophages vivant dans les régions tropicales du globe. Citons l'*atractocerus Beauvoisi*, etc.

Atractocère (réd. d'un tiers). Actractode (gr. nat.).

ATRACTODE (du gr. *atraktos*, fuseau, et *eidos*, ressemblance) n. m. Genre de coléoptères pentamères, voisin des taupins, et comprenant trois espèces qui vivent au Brésil.

ATRACTOMÈRE (du gr. *atraktos*, fuseau, et *méros*, cuisse) n. m. Genre de coléoptères tétramères, voisin des charançons, et comprenant deux espèces, qui vivent au Brésil et à la Guyane.

ATRACTOSOME (du gr. *atraktos*, fuseau, et *sôma*, corps) n. m. et adj. Dont le corps est fusiforme.

ATRACTYLATE n. m. Combinaison saline de l'acide atractylique.

ATRACTYLE ou **ATRACTYLIDE** (du gr. *atraktulis*, espèce de chardon) n. f. Genre de composées cynaroïdées, qui ressemble aux chardons, et qui comprend des plantes dures et épineuses. La racine possède des propriétés toxiques assez énergiques. ‖ On dit aussi ATRACTILIS.

Atractomère (gr. 2 fois)

ATRACTYLINE n. f. Substance gommeuse, inodore, d'une saveur sucrée particulière, qui se forme quand on saponifie l'acide atractylique par la potasse ou la baryte. ‖ On dit aussi ATRACTYLIS.

— ENCYCL. L'*atractyline* $C^{31}H^{50}O^{8}$ est soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther. Elle se dédouble, sous l'action de l'hydrate de potassium, en une glucose et une matière cristallisable appelée *atractyligénine*.

ATRACTYLIGÉNINE n. f. Chim. V. ATRACTYLINE.

ATRACTYLIQUE adj. Se dit d'un acide extrait de la racine d'*atractylis gummifera*.

— ENCYCL. L'*acide atractylique* $C^{31}H^{48}S^{2}O^{14}$ existe à l'état de sel bipotassique $C^{31}H^{42}K^{2}S^{2}O^{14}$ dans la racine sèche. On épuise celle-ci par l'eau bouillante, et, après évaporation, on reprend par l'alcool. L'atractylate de potassium cristallise dans la solution alcoolique filtrée et concentrée. On traite ensuite par le sous-acétate de plomb, puis par l'hydrogène sulfuré. On obtient ainsi une solution d'acide atractylique qui ne cristallise pas.

L'acide atractylique est soluble dans l'eau, doué d'une saveur styptique; il rougit fortement la teinture de tournesol. Il est tribasique. Sous l'action du chlorure de baryum, à l'ébullition, il donne de l'acide valérianique, de l'atractyline et une résine, en même temps qu'il y a précipitation de sulfate de baryum.

ATRACTYLIS (*liss*) n. f. Chim. V. ATRACTYLE.

ATRACTYLODE (de *atractyle*, et du gr. *eidos*, forme) n. m. Syn. et section du genre atractyle.

ATRAFABALDA, nom d'un district de l'Inde centrale (Nizam); 8.620 kil. carr. et 805.000 hab. Capit. *Haiderabad*.

ATRAGÈNE (du lat. *ater*, noir, et *genus*, origine) n. f. Section du genre clématite, renfermant des plantes grimpantes à sucs âcres et vénéneux.

ATRAMENTAIRE (du lat. *atramentum*, encre) adj. Qui a l'apparence de l'encre. ‖ *Saveur atramentaire*, Saveur âcre, analogue à celle de l'encre.

— Dr. *Expertise atramentaire*, Expertise faite pour s'assurer si toutes les parties d'un acte, d'un contrat, ont été écrites avec la même encre et à la même époque.

— Minér. Se dit de pierres isolées ou agrégées qui se sont imprégnées de sulfate de fer, et dont la saveur est âcre comme celle de l'encre.

— n. f. Sulfate de fer, qu'on emploie généralement dans la fabrication de l'encre.

ATRAPHACE ou **ATRAPHAXIS** (*riss* — du gr. *atraphaxis*, sorte de légume) n. m. Genre de polygonées renfermant des arbustes de l'Asie Moyenne et du Cap.

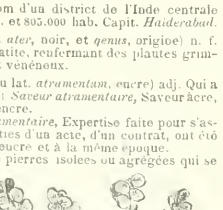
Atraphaxis. *a*, fleur; *b*, graine.

ATRATO, fleuve de la Nouvelle-Grenade, se jetant dans le golfe de Darien (océan Atlantique), après un cours de 665 kilom. Il roule des pépites d'or. On s'est proposé d'établir, au moyen de l'Atrato, une communication entre l'Atlantique et le Pacifique, en le liant par un canal au petit fleuve San-Juan, tributaire de l'océan Pacifique.

ATRAX. Mythol. gr. Fils de Pénée et de Bura. Il était regardé comme le fondateur de la ville d'*Atrax*, près Larisse (Thessalie).

ATRAXYLE n. m. Section du genre centrophylle, comprenant un certain nombre de plantes herbacées.

ÂTRE (lat. *ater*), désinence diminutive de certains adjectifs dont elle affaiblit le sens. Tels sont les adjectifs *noirâtre*, *olivâtre*, *folâtre*. ‖ Quelquefois, elle est péjorative, comme dans *douc*âtre, *acari*âtre, *rouge*âtre, *verd*âtre, *bell*âtre. ‖ Entre quelquefois dans la composition d'un substantif, comme *marâtre*.

ÂTRE (du lat. *ater*, noir) adj. Qui est d'un noir foncé et mat : *La jusquiame y croissait aussi, avec ses couleurs* ÂTRES *et ses fleurs meurtrières*. (Ch. Nod.) (Peu us.)

— *Abeille âtre*. Abeille d'un beau noir, et dont le corselet est encadré de blanc.

ÂTRE (de l'anc. haut allem. *astrih*, auj. *estrih*, endroit carrelé) n. m. Partie de la cheminée où l'on fait le feu : *Otter les cendres de l'*ÂTRE. ‖ La cheminée même : *S'asseoir au coin de l'*ÂTRE, *sous le manteau de l'*ÂTRE.

— Techn. Partie du foyer qui entoure immédiatement le combustible dans les fours et fourneaux de diverse nature : *Dans les hauts fourneaux*, l'ÂTRE *ou fond de foyer est en grès, quand le reste est en brique*. (Bonnefoux.) ‖ Morceau de terre cuite qu'on place dans le fourneau de l'émailleur, à la hauteur du feu du moufle. ‖ En T. de verrerie, Morceau de grès recouvrant la partie inférieure du four. ‖ *Âtre d'un four*. Partie plane qui est au-dessous de la voûte; l'endroit où l'on met le pain à cuire. ‖ *Pain qui n'a point d'âtre, qui manque d'âtre*. Pain qui n'est pas assez cuit.

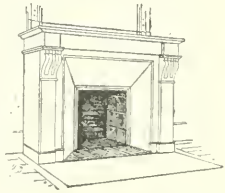
Âtre.

— PROV. : **Il n'y a rien de si froid que cet âtre**, C'est une maison où l'on fait très maigre chère.

ATRÉBATES, peuple de l'anc. Gaule (Belgique), capitale *Nemetacum*; auj. *Arras*. Unis aux Nerviens, ils furent vaincus par César, qui venait déjà de les vaincre isolément, à la bataille de l'Axona. ‖ Peuple de la Grande-Bretagne, au S. de la Tamise. — *Un* ATRÉBATE.

ATRÉE, fils de Pélops et roi légendaire de Mycènes. On verra aux mots TANTALE et PÉLOPS la première origine de la haine des dieux contre sa famille. D'accord avec son frère Thyeste, il égorgea, d'après les traditions du Péloponèse, leur demi-frère Thrysippos. Les deux meurtriers se retirèrent à Mycènes, où régnait leur neveu Eurysthée. Après la mort de celui-ci, Atrée fut élu roi par le peuple; et alors, commença la discorde des deux frères. D'après Eschyle, Thyeste est banni par Atrée pour lui avoir disputé le pouvoir. D'après d'autres récits, il avait été aidé dans sa tentative d'usurpation par la femme d'Atrée, Erope. Il n'échappa à la mort que par l'exil. Quelque temps après, revenu en suppliant à Argos, il est accueilli par Atrée. Mais celui-ci tue les deux fils de son frère, Tantale et Plisthène; il coupe leurs corps en morceaux, et sert à Thyeste cet horrible festin. Les poètes romains rapportent qu'à ce spectacle le soleil, épouvanté, se détourna de sa route. Les traditions grecques disent seulement que Thyeste, saisi d'horreur, prit la fuite en lançant des imprécations terribles contre la race de son frère. Les Erinnyes entendent ces imprécations, qui entraîneront les meurtres successifs d'Atrée par Thyeste, d'Agamemnon par Egysthe, de Clytemnestre par Oreste.

Atree et Thyeste, tragédie de Crébillon, représentée pour la première fois en 1707. Sénèque avait déjà traité ce sujet plein d'horreur tragique. La scène se passe à Chalcis, capitale de l'île d'Eubée, dans le palais d'Atrée. Les principaux personnages sont : Atrée, roi d'Argos; Thyeste, roi de Mycènes, frère d'Atrée; Plisthène, fils d'Erope et de Thyeste, cru fils d'Atrée, et Théodamie, fille de Thyeste. Erope, enlevée il y a vingt ans par Thyeste, au moment où elle venait d'épouser Atrée, est retombée quelque temps après au pouvoir de celui-ci, lorsqu'elle allait donner un fils à Thyeste. Atrée a fait périr Erope et a élevé son fils, mais dans l'intention de se servir un jour de sa main pour égorger Thyeste. Ce dernier a vu sa flotte dispersée par une tempête qui l'a jeté sans secours, lui et sa fille Théodamie, dans l'île d'Eubée, où il est recueilli et secouru par ce même Plisthène, qui est son fils, mais qui se croit fils d'Atrée. Le jeune prince devient alors amoureux de Théodamie, qu'il ne connaît pas. Cependant, Thyeste et sa fille ne demandent qu'un vaisseau pour s'éloigner d'un séjour que la présence d'Atrée leur rend si terrible; Plisthène, n'osant disposer d'un vaisseau sans l'aveu du roi, engage Théodamie à se présenter à Atrée, qui s'étonne que Thyeste dédaigne ou craigne de venir lui-même solliciter son secours. Théodamie cherche à l'excuser; mais le soupçonneux Atrée ordonne qu'on lui conduise Thyeste. Atrée feint de se réconcilier avec lui. Au milieu du festin qui doit sceller cet oubli de leurs haines mutuelles, il lui présente une coupe pleine du sang de Plisthène, qu'il a fait écorcher.

Malgré quelques inconséquences et quelques incorrections, malgré l'enflure du style par endroits, la pièce, bien agencée, pleine de traits d'une grande profondeur et d'une belle énergie, a toujours produit à la scène une violente impression de terreur.

Un poète allemand, Weiss, a aussi donné une tragédie, intitulée *Atrée et Thyeste* (1780). Voltaire a été souvent accusé d'avoir, dans *Mahomet*, plagié l'œuvre de Crébillon.

ATRÉSIE (du gr. *a* priv., et *trésis*, perforation) n. f. En T. de méd., Fermeture, imperforation d'un canal ou d'un orifice naturel : ATRESIE *de la bouche, de l'œsophage*.

ATRÉTISME (*tiss* — du gr. *atrétos*, imperforé) n. m. Méd. Syn. de ATRÉSIE; état permanent d'atrésie.

ATRÉTO (ou **ATRÉT** par élision devant une voyelle) (du gr. *atrétos*, imperforé), préfixe marquant, en composition, imperforation d'un orifice naturel : ATRÉTO*blytrie*, imperforation du vagin; ATRÉTO*entérie*, imperforation de l'intestin; ATRÉTO*blépharie*, imperforation des paupières; ATRÉTO*cysie*, imperforation de l'anus; ATRÉTO*cystie*, imperforation de la vessie; ATRÉTO*gastrie*, imperforation de l'estomac; ATRÉTO*lémie*, imperforation du pharynx ou de l'œsophage; ATRÉTO*metrie*, imperforation de l'utérus; ATRÉTO*psie*, imperforation de la pupille; ATRÉTO*rhinie*, imperforation du nez; ATRÉTO*stomie*, imperforation de la bouche; ATRÉTO*uretrie*, imperforation de l'uretre. (Tous ces noms sont du féminin.)

ATRÉTOCÉPHALE (du gr. *atrétos*, imperforé, et *képhalé*, tête) n. et adj. Se dit d'un monstre chez lequel les orifices naturels de la tête sont imperforés.

ATRÉTOCORME (du gr. *atrétos*, imperforé, et *kormos*, tronc) n. et adj. Se dit d'un monstre chez lequel les orifices naturels du bassin (anus, vagin, urètre) sont imperforés.

ATRI (lat. *Adria*), ville d'Italie (Abruzzes), prov. de Teramo; 10.650 hab. Elle fut bâtie par l'empereur Adrien.

ATRIANUS, anc. nom du Tartaro. Ce fleuve arrosait la Gaule transpadane, et se jetait dans la mer Adriatique, au fond du golfe de Venise, près d'Adria. A son embouchure se trouvaient les marais dits *Atrianorum paludes*.

ATRICE n. f. Tubercule qui se forme autour de l'anus.

ATRICHIASIS (*ki-a-ziss*) n. f. Méd. Syn. de ATRICHIE.

ATRICHIE (*ki* — du gr. *a* priv., et *thrix, trikhos*, poil) Hist. nat. Absence de cheveux, de poils.

— Bot. Genre de mousses, formé aux dépens des polytrics. Ce sont des mousses de petite taille, vivant dans les endroits humides et ombragés.

— Méd. Calvitie.

ATRICHOMIE (*ko*) n. f. Méd. Syn. de ATRICHIE. (Vieux.)

ATRIDES, nom sous lequel on désigne Atrée et ses descendants, principalement Agamemnon et Ménélas. (V. ces noms.) L'assassinat, le parricide, l'adultère et l'inceste ayant donné aux Atrides une tragique célébrité historique, leur nom a passé dans la langue pour caractériser une famille où le crime est en quelque sorte héréditaire. — *Un* ATRIDE.

ATRIENSIS (*in-siss*) n. m. Esclave chargé de veiller sur l'*atrium* et, en général, sur les objets précieux et artistiques; il était placé au-dessus des autres esclaves, et faisait fonction d'intendant. V. ATRIUM.

ATRIPALDA, ville d'Italie (Campanie, prov. d'Avellino); 6.300 hab. Vins.

ATRIPLEX n. m. Nom scientifique du genre arroche.

— ENCYCL. C'est un genre de chénopodées, renfermant des plantes herbacées, annuelles ou suffrutescentes; à fleurs régulières et polygames, et habitant les régions tempérées. Le suc aqueux qu'elles renferment les fait rechercher comme aliments ou comme médicaments émollients. Tel l'*atriplex hortensis*, ou arroche-épinard blanche, originaire de l'Asie centrale, qu'on cultive dans les jardins, et dont les graines sont purgatives et vomitives.

ATRIPLICÉES (du lat. *atriplex, icis*, nom botanique de l'arroche) n. f. pl. Bot. Syn. de SPINACÉES. — *Une* ATRIPLICÉE.

ATRIPLICINE (rad. *atriplex*) n. f. Bot. Section du genre obione.

ATRIUM (*on'* — mot lat.) n. m. Sorte de portique couvert, cour carrée située dans l'intérieur d'un édifice et qui formait la pièce principale dans la maison romaine. ‖ Par ext. Parvis de certains temples romains, composé d'une cour carrée, entourée de portiques. ‖ Parvis, ou enceinte extérieure des églises des premiers siècles. ‖ Au moyen âge, Corps de logis somptueusement orné, dans lequel les rois faisaient les réceptions solennelles. ‖ Pl. *Des* ATRIA.

Plan d'un atrium.

— ENCYCL. Si l'on en croit Varron et Festus, les Romains auraient emprunté à la ville d'Etrurie, *Atria*, cette disposition architectonique de leur logement primitif, l'*atrium*, qui consistait en une grande salle éclairée par une ouverture rectangulaire du toit (*compluvium*). C'était le centre de la vie de la famille; le foyer, l'autel des dieux, ainsi que le lit conjugal, y étaient dressés. Plus tard lorsque les habitations s'agrandirent, des chambres s'ouvrirent sur les côtés de l'atrium, au fond duquel se trouvait le *tablinum* (ou archives de la famille). On y distinguait deux dispositions principales : dans l'une, les pentes des toits convergeaient vers l'intérieur et versaient les eaux de pluie dans un bassin central (*impluvium*); dans l'autre, au contraire, les toits inclinés vers l'extérieur rejetaient les eaux hors de la maison : on le nommait alors *atrium displuvium* ou *testudinatum*.

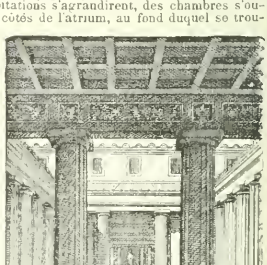
Atrium.

On disait encore que l'atrium était *tetrastylum*, lorsque quatre colonnes, disposées le plus souvent aux quatre angles du *compluvium*, soutenaient les toits; il était au contraire toscan (*toscanicum*) lorsque les toits s'appuyaient sur des poutres croisées à angle droit et scellées dans les murailles. L'atrium était naturellement réservé aux hôtes, aux clients, aux visiteurs. Dans les palais des empereurs, c'était le lieu destiné aux réceptions publiques.

On donnait aussi le nom de « atrium » à certains édifices

pubbes qui s'en rapprochaient par leur forme. Plusieurs temples à Rome possédaient aussi un atrium, qui servait en quelque sorte de vestibule. Le plus remarquable était l'*Atrium de la Liberté*, situé à l'entrée du temple de la même déesse sur le mont Aventin ; il avait été construit sous le règne d'Auguste, aux frais d'Asinius Pollio. C'était dans l'*Atrium de la Liberté* que les censeurs tenaient leurs assemblées, et que l'on conservait les actes de leur tribunal.

Au moyen âge, on établit des *atria* dans certaines grandes basiliques, surtout en Orient. Sainte-Sophie de Constantinople en possédait un. Au centre de l'atrium des basiliques chrétiennes était la fontaine (*phialu*), où les fidèles faisaient leurs ablutions avant d'entrer dans le temple.

ATROCE (lat. *atrox, ocis*) adj. Très cruel, qui dénote une affreuse cruauté : *Homme* ATROCE. *Vengeance* ATROCE. ‖ Horrible à voir ou à supporter : *Mourir dans des douleurs* ATROCES. ‖ Infâme, horrible à concevoir ou à exécuter : *Crime, calomnie* ATROCE. *Epigramme* ATROCE.

Par exag. Très rude, très mauvais, très laid en son genre : ATROCE *figure. Temps* ATROCE. *Livre d'une* ATROCE *bêtise.*

ATROCEMENT adv. D'une manière atroce : *Damiens fut* ATROCEMENT *puni.*

— Par exag. Excessivement : ATROCEMENT *laid, sot,* etc.

ATROCHA (*ka*) ou **ATROQUE** (du gr. *a* priv., et *trokhos*, cercle) adj. On désigne ainsi les larves d'annélides polychètes, qui ont des cils répandus sur tout le corps, tandis que les cercles ciliaires font défaut.

ATROCIANUS (Jean), poète latin moderne, botaniste et philologue, né en Allemagne, mort vers 1540. Il professa à Fribourg en Brisgau, et séjourna ensuite à Bâle et à Colmar. Il fut un adversaire passionné de la Réformation.

ATROCITÉ n. f. Caractère de ce qui est atroce, odieux, cruel : *L'*ATROCITÉ *d'un crime, d'un tyran.*

— Action cruelle, horrible : *Commettre une* ATROCITÉ.

— Par exag. Imputation très déshonorante : *Ce ne sont pas tant les* ATROCITÉS *que mes ennemis répandent sur mon compte qui me font peine, que la foi que mon peuple y ajoute.* (Louis XVI.) ‖ Spectacle hideux, repoussant : *Certains écrivains se plaisent à dépeindre des* ATROCITÉS.

ATRONCHEMENT (rad. *tronc*) n. m. Terme qui, dans certaines coutumes, désignait le droit qu'avait le seigneur de faire saisir les branches ou troncs d'arbres qu'on soupçonnait être le produit d'un vol, et de rapprocher ces parties saisies des arbres mutilés et restés en place, afin d'établir une preuve contre le délinquant.

ATROP (*trop'*) n. m. Le plomb (philosophie hermétique).

ATROPA ou **ATROPE** (du gr. *atropos*, dur, cruel, ou de *Atropos*, l'une des Parques, allusion aux propriétés vénéneuses de l'*atrope*) n. f. Genre de solanacées, dont la principale espèce est l'*atrope belladone.*

— ENCYCL. Le genre *atropa* présente les caractères suivants : calice campanulé persistant à cinq lobes ; corolle campanulée à limbe plissé, divisé en cinq lobes égaux, larges et courts ; cinq étamines inégales, rapprochées à la base, écartées au sommet, à filets grêles assez longs. Cette plante croît dans les bois ; on la rencontre aux environs de Paris. Toutes ses parties exhalent une odeur vireuse et contiennent un alcaloïde, l'*atropine*. V. BELLADONE, ATROPINE.

ATROPATÈNE, contrée montagneuse au N.-O. de l'anc. Médie, près de la mer Caspienne (auj. *Aderbaïdjan*). Elle tirait son nom d'Atropatès.

ATROPATÈS, satrape de Médie, qui commanda une division des Perses à la bataille d'Arbelles (331 av. J.-C.), fut nommé satrape de Médie par Alexandre, et maria sa sœur à Perdiccas, qui lui succéda comme satrape mède.

ATROPÈES (rad. *atrope*) n. f. pl. Tribu de plantes de la famille des solanées, ayant pour type le genre *atropa*. — *Une* ATROPÉE.

ATROPHIE (du gr. *a* priv., et *trophê*, aliment) n. f. Décroissement des éléments d'un tissu anatomique, d'un organe, d'un être vivant tout entier, animal ou plante, par suite d'un trouble ou d'un arrêt de sa nutrition.

— Fig. Perte ou affaiblissement de quelque faculté.

— ENCYCL. Physiol. et pathol. L'*atrophie* est le phénomène inverse de l'accroissement ; elle résulte de l'arrêt de la nutrition normale ou de l'excès de la déoutrition, de la désassimilation, sur la nutrition, l'assimilation. Le défaut d'alimentation amène l'atrophie de tous les organes essentiels, après l'épuisement des réserves nutritives de l'organisme.

L'atrophie de certains organes, au cours de la vie intra ou extra-utérine, est un fait physiologique normal : tels sont l'atrophie du corps de Wolf, des arcs aortiques, de la veine ombilicale, du thymus ; il en est de même de l'atrophie générale des tissus chez les vieillards (atrophie sénile).

L'*atrophie anormale* ou *pathologique* résulte d'états morbides divers affectant soit le tissu qui s'atrophie, soit des tissus voisins (atrophie secondaire), soit l'un des systèmes nerveux, circulatoire, respiratoire, digestif. L'atrophie musculaire dans la sclérodermie (v. *fig.*) est sous la dépendance des nerfs trophiques. Le défaut d'exercice d'une fonction amène aussi l'atrophie de l'organe. L'atrophie peut être simple, ou bien s'accompagner de dégénérescence graisseuse, fibreuse, du tissu, etc., en sorte que celui-ci, au moins au début, peut conserver son volume et paraître même s'hypertrophier. V. DÉGÉNÉRESCENCE.

Les atrophies des organes seront étudiées avec les maladies qui les produisent, excepté un groupe d'*atrophies musculaires* qui portent le nom générique de « atrophie ».

— *Atrophie cérébrale.* V. ENCÉPHALITE, CERVEAU.

— *Atrophie jaune aiguë du foie.* V. ICTÈRE GRAVE.

— *Atrophie mésentérique.* V. CARREAU.

— *Atrophies viscérales.* V. CERVEAU, CERVELET, CŒUR, POUMON, ESTOMAC, FOIE, REIN.

— *Atrophie unilatérale de la face.* V. TROPHONÉVROSE.

ATROPHIES MUSCULAIRES PROGRESSIVES. Les atrophies musculaires progressives, sur lesquelles Duchenne a le premier attiré l'attention en 1849, sont partagées actuellement en deux grandes classes : celles qui sont consécutives à des lésions de la moelle épinière ; celles qui sont primitives, sans lésions nerveuses spéciales ; enfin, celles qui sont d'origine réflexe.

I. *Atrophie musculaire progressive d'origine spinale*, dite *type Duchenne-Aran* (ou *paralysie musculaire atrophique*). Cette maladie, qui survient à l'âge adulte, n'a pas le caractère héréditaire ; les maladies infectieuses, les blessures, la paralysie infantile, les fatigues, ou sont quelquefois les causes provocatrices ; très souvent elle apparaît sans cause appréciable. Ordinairement, l'atrophie atteint d'abord les muscles de la main, extenseurs des dernières phalanges, d'où la *main en griffe* quand le malade veut étendre les doigts ; elle gagne ensuite l'avant-bras, l'épaule, le bras (ordinairement après l'épaule), puis le tronc. L'évolution est parfois très lente, peut subir des temps d'arrêt. La lésion essentielle de cette maladie est une inflammation chronique de la substance grise des cornes antérieures de la moelle ; la fibre musculaire est soit simplement atrophiée, soit dégénérée. Le pronostic est grave ; la mort peut survenir par paralysie du diaphragme ou par envahissement du bulbe. La thérapeutique est désarmée en face de cette maladie.

Atrophie musculaire généralisée.

II. *Atrophie musculaire progressive primitive.* Il en existe un grand nombre de types, qui ont entre eux une parenté indéniable, et dont voici les principaux :

a) Paralysie pseudo-hypertrophique. Hérédितaire, familiale, cette maladie débute dès l'enfance par une hypertrophie apparente des membres inférieurs (muscles des mollets, des cuisses, des fesses) contrastant avec la faiblesse de ces membres, qui occasionne des chutes fréquentes : les muscles sont infiltrés de tissus scléreux ou graisseux. La pseudo-hypertrophie, quelquefois de très courte durée, finit toujours par aboutir à l'atrophie, et, arrivé à l'âge adulte, le malade est tout à fait impotent ; il n'atteint jamais un âge avancé.

b) Myopathie atrophique progressive de l'enfance et de l'adolescence. Cette maladie est héréditaire : elle débute dès l'enfance par les muscles de la face, qui prend peu à peu un aspect hébété ; puis, l'atrophie gagne de haut en bas, les membres supérieurs, et enfin les inférieurs, quelquefois succédant à une apparente hypertrophie. Chez les jeunes gens, on voit la maladie frapper d'abord les muscles de l'épaule et du bras. La marche de la maladie est toujours lente. Généralement, c'est une maladie intercurrente, souvent la tuberculose, qui, après 20, 30, 40 ans, emporte le malade. Là encore, la thérapeutique est sans ressources.

III. *Atrophies musculaires d'origine réflexe.* Les muscles d'une région, particulièrement les extrémités, s'atrophient assez souvent, d'une manière plus ou moins rapide, à la suite d'inflammations articulaires, de fractures ou d'autres affections. La pleurésie même détermine parfois l'atrophie des muscles intercostaux et des muscles inspirateurs. Ces atrophies, dont la gravité est loin d'être en proportion de celle de l'affection qui les provoque, et qu'on ne peut non plus, à cause de la rapidité de leur évolution, mettre sur le compte de l'immobilité, ont été attribuées par Vulpian à une action réflexe : la lésion primitive agit, par l'intermédiaire des nerfs de la région malade, sur le centre trophique des muscles situé dans les cornes antérieures de la moelle, et retentit ainsi sur la nutrition du muscle. Cette interprétation, confirmée par des expériences et admise généralement, rend compte du fait que ces atrophies frappent généralement les névropathes faibles et irritables.

ATROPHIER (rad. *atrophie*. — Prend deux *i* aux deux prem. pers. du plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous atrophiions, vous atrophiiez. Que nous atrophiions, que vous atrophiiez*) v. a. Amaigrir, faire dépérir : *L'immobilité* ATROPHIE *les membres.*

— Fig. Éteindre, détruire, en parlant d'une faculté : *La paresse* ATROPHIE *l'intelligence.*

S'atrophier, v. pr. Être en voie d'atrophie, dépérir, perdre de son volume : *Le thymus* S'ATROPHIE *dès l'enfance.* ‖ Au fig. Diminuer, s'affaiblir.

ATROPHIQUE adj. Qui a rapport à l'atrophie, qui s'accompagne d'atrophie. ‖ *Choroïdite atrophique.* V. CHOROÏDITE. ‖ *Dissolution atrophique*, Ulcération des tissus inanités. ‖ *Myopathie atrophique de l'enfance.* V. ATROPHIE. ‖ *Paralysie musculaire atrophique.* V. ATROPHIE.

ATROPINE (rad. *atropa*, genre de plantes) n. f. Alcaloïde que l'on trouve dans les différents organes de la belladone, plante du genre *atropa*, qui lui doit ses propriétés toxiques et médicinales.

— ENCYCL. Chim. L'*atropine*, $C^{17}H^{23}AzO^{3}$, fut isolée en 1833 par Mein, pharmacien à Neustadt-Goders. On la retire des racines ou feuilles de la belladone. Pour la préparer, on peut opérer ainsi : on traite la belladone (racines ou feuilles), divisée, par de l'eau acidulée d'acide sulfurique ; on clarifie, puis on distille. Le résidu, repris par l'alcool, est filtré, puis on évapore de nouveau ; enfin, le nouveau résidu, lavé au pétrole, et rendu alcalin, est traité par le chloroforme. Après évaporation de la solution chloroformique, on obtient l'atropine cristallisée. Elle se présente sous forme d'aiguilles soyeuses, prismatiques, incolores et inodores quand la matière est bien pure ; sa saveur est amère, elle fond à 90° et se volatilise à 140° ; elle est peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool. L'atropine donne avec la teinture d'iode un précipité brun-kermès ; avec le chlorure de platine un précipité couleur isabelle. Elle est fortement alcaline ; lorsqu'on la brûle, elle répand l'odeur de l'acide benzoïque. Quand on chauffe à 100°, en tubes scellés, l'atropine avec de l'hydrate de baryte, elle se dédouble en *acide atropique* et *tropine* :

$$C^{17}H^{23}AzO^{3} = C^{9}H^{10}O^{2} + C^{8}H^{13}AzO.$$
atropine. acide atropique. tropine.

L'*acide atropique* est soluble dans l'alcool, c'est un isomère de l'acide cinnamique. La *tropine* est une base donnant des sels bien cristallisés.

L'atropine donne des sels généralement incristallisables, qui peuvent être précipités par la potasse, l'ammoniaque, les carbonates en solutions très concentrées. Nommons, parmi ces sels, le *sulfate d'atropine* ($C^{17}H^{23}AzO^{3}, SO^{4}$), qu'on obtient par en mélangeant 1 partie d'acide sulfurique, 10 d'alcool à 40° et 10 d'atropine dans de l'éther pur et sec.

L'atropine du commerce renferme toujours un isomère, l'*hyoscyamine*, en proportions variables. L'acide azotique fumant, à 50°, dans lequel on verse goutte à goutte de l'atropine, lui enlève une molécule d'eau et laisse une base $C^{17}H^{21}AzO^{2}$, qu'on appelle *apoatropine*. L'atropine est inactive, par rapport à la lumière polarisée, et Ladenburg la considère comme résultant d'un mélange, en proportions égales, d'hyoscyamine droite et gauche.

— Physiol. et toxicol. A dose médicinale, c'est-à-dire inférieure à 5 milligr., l'*atropine* diminue et trouble la sensibilité et la motilité (céphalalgie, vertige) ; ralentit la sécrétion sudoripare, salivaire, muqueuse, d'où sécheresse de la peau, de la bouche, raucité de la voix ; augmente la pression sanguine et, partant, la diurèse. Le signe le plus manifeste de son action paralysante par ingestion ou instillation dans l'œil est la dilatation de la pupille, avec suspension de l'accommodation.

A dose toxique, c'est-à-dire au-dessus de 5 centigr., elle produit une dilatation extrême de la pupille, des hallucinations, du délire ; la sécheresse excessive de la bouche empêche le malade de parler et de prendre des aliments ; la peau est sèche et d'une rougeur comparable à celle de la scarlatine. Puis la respiration devient haletante, le pouls lent et irrégulier. Ensuite, on voit survenir des vomissements, des tremblements, des spasmes cloniques. Enfin, le malade perd la sensibilité, le mouvement, la conscience, et meurt dans le coma.

Pour combattre l'empoisonnement par l'atropine, évacuer le poison au moyen d'un vomitif ou du lavage de l'estomac ; faire prendre du tanin pour ralentir l'absorption du poison ; stimuler le malade par le thé, le café, l'alcool, l'éther, les injections de caféine, les frictions ; pratiquer au besoin la respiration artificielle. On a encore conseillé comme antidotes la morphine, la pilocarpine, le chloral.

— Thérap. L'*atropine* s'emploie comme calmant antispasmodique dans l'épilepsie, la chorée, l'incontinence d'urine, la spermatorrhée spasmodique, les vomissements nerveux, la toux de la coqueluche, la gastralgie, les coliques de plomb. Elle est utilisée aussi contre les sueurs profuses des phtisiques et des rhumatisants. Elle se prend en granules de 0milligr,5 on de 0milligr,1 à la dose de 1 à 4milligr pour les adultes, de 0milligr,2 à 0milligr,5 pour les enfants.

Le sulfate d'atropine en solution aqueuse à 1 pour 200 d'eau est utilisé de préférence à l'atropine dans les maladies des yeux, surtout en instillations, pour dilater les pupilles : il facilite les examens ophtalmoscopiques, empêche les adhérences de l'iris en cas d'iritis aiguë. La solution au millième peut être employée avec précaution, en injections sous-cutanées, contre les névralgies, et particulièrement la sciatique.

ATROPINISATION (*si* — rad. *atropine*) n. f. Introduction d'atropine dans l'œil, en vue de produire la dilatation de la pupille.

ATROPIQUE (rad. *atrope*) adj. Qualification donnée à un acide extrait de la belladone : *Acide* ATROPIQUE.

— ENCYCL. L'acide *atropique* $C^{9}H^{10}O^{2}$ est le produit de la déshydratation de l'acide tropique. C'est un acide non saturé qui peut fixer deux atomes de chlore, de brome, une molécule d'acide chlorhydrique. V. ATROPINE.

ATROPISME (*piss*) n. m. Ensemble des symptômes amenés par l'emploi à dose exagérée de l'atropine ou de la belladone.

ATROPOS (*poss* — de *Atropos*, n. myth.) n. m. Nom d'un lépidoptère du genre *acherontia*. (V. ce mot.) ‖ Genre de reptiles. Syn. de BOTHROPS. ‖ Genre d'insectes. V. PSOQUE.

ATROPOS (*poss*) n. f. Planète télescopique, n° 273, découverte par Palisa, le 8 mars 1888.

ATROPOS (*poss* — du gr. *a* priv., et *trépein*, changer, parce qu'elle était inflexible), l'une des trois Parques, celle qui était chargée de couper le fil qui mesurait la durée de la vie de chaque homme. Ses attributs étaient le cadran solaire, la balance et les ciseaux, ou bien encore une sphère et un rouleau ou livre, dans lequel elle lit les destins inévitables. Elle était représentée généralement comme très âgée, avec un vêtement noir et lugubre, analogue à la sévérité de ses fonctions.

Atropos.

ATROSINE (du lat. *ater*, noir) n. f. Matière noire soluble dans les acides et précipitable par l'ammoniaque, extraite de la racine de belladone, et qui serait la matière colorante de la baie de belladone.

ATRYPE ou **ATRYPA** (du gr. *a* priv., et *trupaô*, je perce) n. f. Genre de mollusoïdes brachiopodes, type de la famille des *atrypidés*, dont les nombreuses espèces sont fossiles, du silurien au trias.

ATRYPIDÉS (rad. *atrypa*) n. m. pl. Famille de mollusoïdes brachiopodes, ordre des testicardines, renfermant des formes fossiles du silurien au trias, répartis dans les genres *atrypa, cœlospira, zygospira.* — *Un* ATRYPIDÉ.

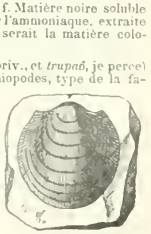

Atrype.

ATSCHINSK, ville de la Russie d'Asie (gouv. d'Iénisseisk), sur le Tchoulym, affluent de l'Ob ; 5.200 hab. Ville fondée en 1642, ch.-l. d'un cercle peuplé de 81.500 hab.

ATSOUDA, ville maritime du Japon (île de Nippon, prov. d'Ovari), sur le fleuve côtier Tokaido, au fond de la baie d'Ovari ; 17.000 hab. C'est le port de Nagoya. Fameux sanctuaire Shinto.

ATTA (Titus Quintus), poète comique romain, vivait au temps de Sylla, et mourut en 77 av. J.-C. C'est un des auteurs de la *Comœdia togata* (à sujets romains).

— Bibliogr. : Ribbeck, *Comicorum romanorum fragmenta* Leipzig, 187. ; Neukirch, *De fabula togata* Leipzig, 1833).

ATTABALLE n. m. Sorte de tambour, en usage chez les Maures.

ATTABLER v. a. Faire asseoir à table, pour boire ou manger : *C'est un bon moyen pour retenir les gens, que de les* ATTABLER.

S'attabler, v. pr. S'asseoir et rester autour d'une table, pour boire, pour manger, ou pour jouer.

— Syn. **S'attabler, se mettre à table.** *Se mettre à table* exprime simplement l'action habituelle de prendre place pour manger. *S'attabler* éveille l'idée d'un acte qui sort des usages ordinaires d'une personne ; cette expression a plutôt un sens défavorable.

ATTACCA (mot ital. qui signif. *attaque*). T. de mus. dont on se sert pour indiquer qu'un morceau doit suivre le précédent sans aucune interruption. On dit aussi quelquefois ATTACCA SUBITO, c'est-à-dire attaquez de suite.

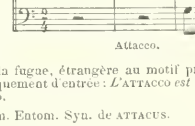

Attacca.

ATTACCO (mot ital. qui signifie chose attachée, ajoutée) n. m. En T. de mus., Petite partie de la fugue, étrangère au motif principal, et qui lui sert uniquement d'entrée : *L'*ATTACCO *est le contraire de l'*ANDAMENTO.

ATTACÉ n. m. Entom. Syn. de ATTACUS.

ATTACHANT, ANTE (rad. *attacher*) adj. Qui est de nature à intéresser, à fixer l'attention : *Lecture* ATTACHANTE.

ATTACHE n. f. Tout ce qui sert à lier à attacher, à retenir : *Une* ATTACHE *de soulier, de harnais. L'*ATTACHE *d'un chien.*

— Fig. Tout ce qui captive, engage, assujettit le cœur ou l'esprit : *Le cœur tient toujours, par de secrètes* ATTACHES, *aux impressions des premières années.* (Ed. Texier.)

ATTACHE (rad. *attacher*) n. f. Action de retenir par un lien quelconque un animal, un objet, etc. : *Le garçon reçoit un pourboire pour l'*ATTACHE *d'un cheval.*

— Fig. Consentement, agrément. (Vieux.) ‖ *Avoir l'attache de quelqu'un*, Avoir son consentement, son agrément.

— *Chien d'attache*, Chien de garde qu'on attache pendant le jour et qu'on lâche la nuit. ‖ *Être comme un chien à l'attache, comme un chien d'attache*, Être dans un état habituel de grande gêne, d'extrême assujettissement.

— *Bas d'attache*, Graod bas de soie qui s'attachait au haut-de-chausse, et dont on ne se sert plus qu'au théâtre, notamment dans les travestis.

— *Droit d'attache*, Droit d'attacher ou de fixer à la rive opposée, à travers un cours d'eau, l'extrémité d'une digue ou tout autre barrage.

— Fig. *Port d'attache d'un navire, d'un officier de marine*, Port où il est immatriculé ; son point de départ ou d'arrivée.

— *Lettres d'attache* ou simplem. *Attaches*, Lettres que le roi donnait, pour rendre les bulles du pape exécutoires dans le royaume. ‖ Toute cédule annexée, attachée à un acte authentique, pour en autoriser ou en attester l'exécution. ‖ Ordonnance que rendait un gouverneur de province, pour faire mettre à exécution les ordres du roi qui lui étaient adressés. ‖ Lettres qu'expédiaient le connétable, le grand amiral, le colonel général, ou le mestre de camp général d'une armée, en vertu des brevets ou commissions accordés par le roi, aux officiers qui devaient servir sous eux. (Ces lettres étaient ainsi nommées parce qu'on les *attachait* aux pièces.)

— Anat. Endroit où vient se fixer un muscle, un ligament : *Les muscles ont chacun deux* ATTACHES. (Se dit, dans le langage ordinaire, de la manière dont un membre se lie au reste du corps : *Des* ATTACHES *fines, délicates.*) ‖ *Attaches ou Impressions musculaires*, Marque que laissent les mollusques dans les coquilles, aux points d'insertion des muscles.

— Archéol. On entendait sous ce nom, au moyen âge et encore au XVIe siècle, les petites pièces d'orfèvrerie servant à relier diverses parties du costume, comme des agrafes et des fermails de manteaux, ou des fermoirs de ceinture.

— Hortic. Ornement de parterre uni, lié, attaché, pour ainsi dire, à un autre.

— Techn. Grosse pièce de charpente qui sert d'axe au moulin à vent. ‖ Fil de fer qui attache les morceaux de la faïence cassée. ‖ Petit morceau de peau qui sert à attacher la matrice au bois de la pièce de dessus du moule, dans les fonderies de caractères. ‖ Pièces de bois qui servent à retenir le drome, dans une forge. ‖ Lieu d'osier pour consolider ensemble le bord et le corps d'une pièce de vannerie. ‖ Petits morceaux de plomb fixant les verges de fer dans les panneaux des vitres. ‖ Assemblage de diamants mis en œuvre, et composé de plusieurs pièces qui s'accrochent l'une à l'autre.

— Syn. **Attache, attachement.** *Attache* s'emploie au prop. et au fig. ; *attachement*, au fig. seulement. De plus, *attachement* indique un sentiment, une affection, tandis que *attache* s'applique indistinctement à toute nature de lien qui captive ou astreint : on a de l'*attachement* pour quelqu'un, on a de l'*attache* aux richesses, au pouvoir, au péché. Quand Racine, dans *Athalie*, écrit que Joad et Josabeth ont de l'*attache* pour Joas, il ne veut pas dire seulement qu'ils ont de l'affection pour le jeune prince, mais qu'ils tiennent à lui pour les raisons que l'on sait.

ATTACHE-BOSSETTE n. f. En T. de mar., Morceau de fer conique, creusé à ses deux bouts, et destiné à conserver la tête du clou dans l'éperon. ‖ Pl. *Des* ATTACHE-BOSSETTES.

ATTACHEMENT (rad. *attacher*) n. m. Sentiment d'affection, de sympathie, de dévouement, pour une personne, un animal ou une chose : *Plus l'homme augmente ses* ATTACHEMENTS, *plus il multiplie ses peines.* (J.-J. Rouss.) *Pellisson eut de l'*ATTACHEMENT *pour une araignée.*

— Forte et constante application : ATTACHEMENT *à l'étude.* ATTACHEMENT *à ses devoirs.*

— Anc. art milit. *Attachement des mineurs*, Action de mettre les mineurs après le corps du mur.

— Archit. et constr. Relevé des dépenses journalières d'un entrepreneur de travaux donnés par adjudication, fait par l'ingénieur ou l'architecte chargé de la surveillance. (Ces relevés servent de base à l'examen des demandes d'acomptes faites par l'entrepreneur, dans le cours des travaux.) ‖ Relevé journalier des matériaux employés dans une construction, et qui, devant être cachés au regard par leur situation, ne pourraient être examinés et vérifiés plus tard. ‖ *Travaux par attachement*, Travaux dont les dépenses effectives sont payées sur des états de journées et fournitures dressés par les ingénieurs ou les architectes. (On les nomme aussi *travaux en régie.*)

— Syn. **Attachement, attache.** V. ATTACHE.

— Syn. **Affection, amour,** etc. V. AFFECTION.

ATTACHER (du bas lat. *tasca* ; d'une racine german. *tac*, signif. ce qui fixe) v. a. Lier, fixer au moyen d'une attache ou par un procédé quelconque ; servir de lien, d'attache : *On* ATTACHE *la vigne aux échalas. On* ATTACHE *avec le cabriolet les mains des malfaiteurs qu'on arrête.* ‖ Attirer, retenir.

— Fig. Unir d'une façon forte et durable, par un attrait, par une force morale quelconque : *Être* ATTACHÉ *aux intérêts de quelqu'un.*

L'amour qui nous *attache* aux beautés éternelles.
MOLIÈRE.

‖ Adjoindre, mettre au service ou à l'usage de : ATTACHER *un domestique à sa maison.* ATTACHER *des animaux à une exploitation.* ‖ Appliquer, adonner : ATTACHER *son esprit à la lecture.* ‖ Associer, allier : *Périclès, Auguste, Léon X et Louis XIV ont* ATTACHÉ *leur nom à leur siècle.*

Peste soit qui premier trouva l'invention
De s'affliger l'esprit de cette vision,
Et d'*attacher* l'honneur de l'homme le plus sage
Aux choses que peut faire une femme volage.
MOLIÈRE.

‖ Attribuer, accorder : ATTACHER *de l'importance à... : Profits* ATTACHÉS *à une place.*

— *Attacher les yeux, les regards sur*, Fixer, regarder, attentivement quelqu'un ou quelque chose.

— ALLUS. LITTÉR. : **Attacher le grelot,** Allusion à la fable de La Fontaine : *Conseil tenu par les Rats.* Ceux-ci, déciimés par le terrible Rodilardus, se réunissent pour aviser à un moyen de salut, et tombent d'accord qu'il faut lui *attacher un grelot* au cou pour être avertis de son approche :

La difficulté fut d'*attacher le grelot.*
L'un dit : « Je n'y vas point, je ne suis pas si sot » ;
L'autre : « Je ne saurais. » Si bien que sans rien faire
On se quitta...

Dans l'application, *Attacher le grelot* signifie Se risquer le premier dans une entreprise difficile et hasardeuse.

— ALLUS. LITTÉR. : **Se plaint de sa grandeur qui l'attache au rivage,** Vers de Boileau dans son épître au roi, intitulée *le Passage du Rhin :*

La Salle, Béringhen, Nogent, d'Ambre, Cavois,
Pendent les flots tremblants sous ce si noble poids.
Louis, les animant du feu de son courage,
Se plaint de sa grandeur qui l'ATTACHE *au rivage.*

Le poète a, naïvement, célébré en vers épiques un fait militaire qui méritait à peine d'être mentionné, et a prêté au roi un sentiment singulier chez un chef valeureux. Aussi, dans l'application, ce vers célèbre se cite toujours ironiquement et en parlant de quelqu'un qui craint de compromettre sa dignité par de sots scrupules.

— PROV. : **Attacher un clou à la roue de la Fortune,** La fixer, être en train de s'enrichir.

Attaché, ée part. pass. du v. Attacher.

— Absol. Préoccupé, absorbé dans une occupation :

... Il avait à ses pieds maint volume,
Et ne vit presque pas son ami s'avancer,
Attaché selon sa coutume.
LA FONTAINE.

‖ Intéressé, qui regarde à la dépense : *On manque quelquefois sa fortune pour être trop* ATTACHÉ, *comme on se ruine en faisant trop de dépense.* (Girard.) [Vieux.]

— ALLUS. LITTÉR. : **C'est Vénus tout entière à sa proie attachée,** Vers de Racine (*Phèdre*). V. PROIE.

— Syn. **Attaché, avare, intéressé.** L'*attaché*, l'*intéressé* et l'*avare* sont tous trois âpres au gain ; mais l'*attaché* et l'*intéressé* ne sont pas forcément avares, c'est-à-dire absolument hostiles à toute dépense.

— Syn. **Attaché, adhérent, adonné.** V. ADHÉRENT.

— Substantiv. Personne unie à une autre par des liens d'affection : *Il y a tantôt quarante-cinq ans que je me compte parmi vos* ATTACHÉS. (Volt.)

— n. m. *Attaché d'ambassade.* V. AGENT DIPLOMATIQUE, et AMBASSADE. ‖ *Attaché militaire*, Officier que le ministre de la guerre détache près des ambassades et légations avec la mission officielle d'étudier la situation militaire du pays de sa résidence, de suivre les manœuvres, etc.

— ENCYCL. Les *attachés militaires* sont nommés par le ministre de la guerre, avec l'agrément du ministre des affaires étrangères ; souvent, on demande aussi l'agrément du souverain du pays où doit résider l'attaché militaire. Ils jouissent des mêmes privilèges que les autres membres du personnel officiel de la mission. (V. AGENT DIPLOMATIQUE.) La Russie, l'Allemagne, l'Autriche, donnent parfois le titre de « plénipotentiaires militaires » à leurs attachés militaires, indépendants des chefs des postes diplomatiques. En France, les attachés militaires sont placés sous l'autorité du chef du poste, mais ont un rôle propre et une certaine indépendance. L'attaché militaire français prend rang, quel que soit son grade, immédiatement après le secrétaire qui serait appelé, en cas d'absence, à remplacer le chef du poste ; mais, dans plusieurs cérémonies, il figure à part, à la suite de la mission diplomatique. Quand il y a deux attachés militaires, le second est sous les ordres directs du premier. Les attachés militaires français correspondent avec le ministre de la guerre, sous le couvert du chef du poste ; ils remettent à celui-ci leurs rapports, sous pli ouvert, pour qu'il les fasse parvenir, par l'entremise du ministre des affaires étrangères, au ministre de la guerre. Ce qui est dit de l'attaché militaire s'applique naturellement aussi à l'attaché naval, nommé par le ministre de la marine. Les attachés militaires sont choisis le plus souvent parmi les officiers brevetés d'état-major, et dans toutes les armes ; le premier (ou unique) attaché militaire est d'ordinaire capitaine ou commandant, plus rarement lieutenant-colonel ou colonel ; le second, lieutenant ou capitaine.

S'attacher, v. pr. Etre fixé ; adhérer fortement ; se cramponner : *La poix s'attache aux doigts. Le lierre* S'ATTACHE *à l'ormeau.*

— Fixer près de soi, prendre à son service : S'ATTACHER *un nombreux personnel.*

— Etre la conséquence ou l'accompagnement de : *La vogue* S'ATTACHE *à ce qui est nouveau.*

— Rechercher, suivre ou poursuivre avec obstination : *L'envie* S'ATTACHE *au mérite.* (La Bruy.)

La chèvre *s'attache* au cytise,
L'agneau broute le serpolet.
LAMARTINE.

— S'appliquer, se livrer avec ardeur : S'ATTACHER *à l'étude.*

— Se dévouer, se consacrer : S'ATTACHER *à la fortune d'un ministre.*

— Fig. Se lier d'amour, d'amitié avec quelqu'un, etc. ; prendre un goût très vif pour quelque chose : *Les jeunes gens* S'ATTACHENT *à ce qu'ils veulent acquérir, et les vieillards* S'ATTACHENT *à ce qu'ils craignent de perdre.* (St-Evrem.)

— *Je meurs où je m'attache*, Devise de la constance.

— *Les objets s'attachent dans ce tableau*, Ils paraissent se toucher, tenir ensemble, quoique l'artiste ait eu l'intention de les montrer séparés par un espace.

— En T. de manège, Se dit d'un cheval qui se pousse du côté d'où lui vient le coup d'éperon : *Ce cheval s'*ATTACHE.

— Loc. POÉT. : **S'attacher au char de quelqu'un,** Se livrer tout entier à ses intérêts, se rendre son esclave.

— Syn. **Attacher, lier.** On *attache* une chose à une autre ; on *lie* ensemble les parties dont on veut faire un tout. ‖ Au fig., on *lie* pour empêcher d'agir ; on *attache* pour mettre dans un état d'indépendance.

— Syn. **Attacher, affermir, arrêter,** etc. V. AFFERMIR.

— ANTON. **Détacher.**

ATTACHEUR, EUSE n. Celui, celle qui attache les cordes des métiers. ‖ Ouvrière qui, dans la fabrication de la dentelle appelée *application de Bruxelles*, coud sur du tulle les divers fragments dont l'ensemble doit former la pièce de dentelle.

ATTACIDÉS (de *attacus*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. pl. Famille de lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre *attacus*. Syn. SATURNIADES. — *Un* ATTACIDÉ.

ATTACOLITE (du gr. *attakos*, crabe, et *lithos*, pierre. — L'ortliogr. étymol. serait ATTACOLITHE) n. f. Phosphate hydraté d'alumine et de chaux. Variété de berlioite.

ATTACUS (*kuss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, famille des saturniadés, renfermant de grands et

Attacus : *a*, Edwardsii (variété d'*atlas*) ; *b*, cynthia ; *c*, bauhiniæ (tous trois réd. au quart).

beaux papillons des régions tropicales du globe, dont les ailes falquées portent des sortes de fenêtres vitrées. (La plupart des espèces nombreuses du genre *attacus* fournissent une soie solide.) [V. SERICIGÈNES]. Citons l'*attacus bauhiniæ*, l'*attacus cynthia*, beau bombyx indigène de l'Asie orientale, aujourd'hui acclimaté en France, avec le vernis du Japon ou ailante, sur lequel vit sa chenille (ver à soie de l'ailante), et l'*attacus Atlas*, gigantesque papillon de la région indochinoise.

ATTAFS (LES), comm. d'Algérie, dép. d'Alger, arr. de Miliana ; 2.121 hab. Ruines romaines.

ATTAGAS (*gass* — mot gr. qui signif. *francolin*), oiseau du genre perdrix) n. m. Nom donné par plusieurs auteurs anciens aux lagopèdes et francolins.

ATTAGENE (du gr. *attagên*, francolin) n. m. Genre d'insectes coléoptères claviccrnes, famille des dermestides, renfermant de petites formes ovales, brunes ou grisâtres, variées de blanc, etc. Les nombreuses espèces d'attagènes, réparties sur tout le globe, vivent de débris animaux : peaux, os, plumes, etc. L'attagène des pelleteries (*attagenus pellio*) est très commun dans nos maisons, où il fait souvent des dégâts dans les fourrures.

Attagène (gr. 2 fois) ; *a*, sa larve (gr. nat.).

ATTAHWAHPISKAT, fleuve du Dominion canadien, tributaire de la baie James (baie d'Hudson) ; cours 650 kilom. (?)

ATTAIGNANT. Biogr. V. L'ATTAIGNANT.

ATTAIGNANT (Pierre), imprimeur de Paris, mort en 1556. Un des premiers à se servir des caractères mobiles gravés d'une seule pièce, pour imprimer la musique, il a publié des recueils de chansons et de morceaux.

ATTALA, nom d'un comté des Etats-Unis (Etat du Mississipi) ; 13.000 hab. Ch.-l. *Kosciusko.*

ATTALE, lieutenant de Philippe de Macédoine et oncle de Cléopâtre, que Philippe épousa après avoir répudié Olympias. En 336, il fut chargé du commandement de l'avant-garde contre les Perses. A la mort de Philippe, il voulut soutenir contre Alexandre les droits de son petit neveu ; mais il fut abandonné et tué par ses soldats.

ATTALE Ier, roi de Pergame, régna de 241 à 197 av. J.-C. Il agrandit ses Etats aux dépens des rois de Syrie, et se concilia l'amitié des Romains en les secourant dans leur expédition contre Philippe III, roi de Macédoine. Il fonda la bibliothèque de Pergame. De son règne date le célèbre autel de Pergame. — **Attale II,** surnommé *Philadelphe*, fils du précédent, succéda à son frère Eumène II, et régna de 159 à 138 av. J.-C. Il vainquit Prusias, roi de Bithynie, grâce à l'appui des Romains, fonda les villes d'*Attalie* et de *Philadelphie*, et protégea les arts. — **Attale III,** *Philométor*, neveu et successeur du précédent, régna de 138 à 133 av. J.-C. Il négligea les affaires de son royaume pour se livrer à ses goûts d'agriculteur et de jardinier. Il mourut presque fou ; par un testament dont l'authenticité est douteuse, il léguait tous ses biens aux Romains, qui s'emparèrent de ses Etats, et en firent la province d'Asie.

— BIBLIOGR. : Manso, *Ueber die Attalen* (Breslau, 1815) ; Wegener : *De aula attalica litterarum artiumque fautrice* (Copenhague, 1836).

ATTALE, un des généraux d'Alexandre le Grand. Il était fils d'Andromène, et il avait épousé Atalante, sœur de Perdiccas. Il était du même âge qu'Alexandre. Il s'était distingué aux batailles d'Issus et de Gaugamèle.

ATTALE, philosophe stoïcien, qui vivait à Rome au temps de Tibère. Sénèque, qui avait suivi ses leçons, fait de lui un grand éloge.

ATTALE le Martyr, né à Pergame. Il vint prêcher le christianisme à Lyon, où il fut peut-être martyrisé sous Marc-Aurèle, en 177.

ATTALE (Flavius), sénateur romain, préfet de Rome sous Honorius. Lorsque Alaric s'empara de cette ville en 409, il revêtit Attale de la dignité impériale, mais l'en dépouilla bientôt après. En 416, ce fantôme d'empereur tomba au pouvoir d'Honorius, qui l'envoya mourir à Lipari, après lui avoir fait couper la main.

ATTALE ou **ATTALUS** (*lass*) n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, famille des malachidés, renfermant de petites formes répandues surtout dans la région circaméditerranéenne, au nombre de plus de trente espèces. Citons l'*attalus lobatus* (France) ; l'*attalus pallidus* (Espagne et Algérie).

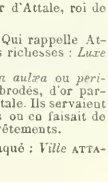

Attale (gr. 7 fois).

ATTALÉE n. f. Genre de palmiers, comprenant de grands et beaux arbres, qui croissent dans l'Amérique méridionale et particulièrement au Brésil. Les graines des *attalées* sont comestibles, à la façon de nos amandes.

ATTALÉES (de *Attale*, n. pr.) n. f. pl. Jeux que l'on célébrait à Pergame en l'honneur d'Attale.

ATTALIDE, nom donné par les Athéniens à l'une de leurs tribus en l'honneur d'Attale, roi de Pergame.

ATTALIQUE (de *Attale*, n. pr.) adj. Qui rappelle Attale II, roi de Pergame, fameux par ses richesses : *Luxe* ATTALIQUE.

— *Tapis* ou *Etoffes attaliques* (*attalica aulæa* ou *peripetasmata*), Tissus de laine ou de soie brodés, d'or parfois, dont l'invention était attribuée à Attale. Ils servaient en général à couvrir les meubles ; mais on en faisait de très fins, qui étaient employés pour les vêtements.

ATTAQUABLE adj. Qui peut être attaqué : *Ville* ATTAQUABLE. *Testament* ATTAQUABLE.

— ANTON. **Inattaquable.**

ATTAQUANT, ANTE adj. Qui attaque ou qui a l'habitude d'attaquer : *Les pamphlétaires sont gens volontiers* ATTAQUANTS.

— n. m. Celui qui attaque : *Repousser les* ATTAQUANTS.

ATTAQUE n. f. Action d'attaquer, d'engager le combat. ‖ Assaut donné pour s'emparer d'une forteresse, d'une ville, d'un camp : ATTAQUE *à main armée. Soutenir, repousser une* ATTAQUE. ‖ *Fausse attaque,* Attaque simulée sur un point, pour y appeler l'attention de l'ennemi et en favoriser une réelle sur un autre point.

— Par anal. Agression, incrimination : *Les* ATTAQUES *de la critique, de la calomnie.*

— Par ext. Atteinte : *Les* ATTAQUES *du temps. Les* ATTAQUES *de l'hiver, de la douleur, des passions.*

— Pop. *Homme d'attaque,* Homme énergique, homme d'action. ‖ *Etre d'attaque,* Etre vigoureux (ou rigoureux en parlant des choses) : *Coupeau marchait de l'air esbrouffeur d'un citoyen qui* EST D'ATTAQUE. (E. Zola.)

Fait vraiment un froid d'attaque.
J. RICHEPIN (*Chanson des Gueux*).

— *Chien d'attaque,* Chien destiné à faire lever le gros gibier, à le lancer.

— **D'attaque,** loc. adv. Vigoureusement : *Y aller* D'ATTAQUE.

— Art milit. Travaux qu'on fait pour s'approcher d'une place assiégée : *Lier les* ATTAQUES *par des tranchées.* (V. SIÈGE, ASSAUT.) ‖ Employé ainsi au pluriel, *attaques* désigne souvent les *travaux d'approche* ou *approches,* que l'on exécute dans un siège régulier (v. ce mot) pour s'emparer d'une place forte. L'ensemble de ces travaux est en effet réparti en un certain nombre d'*attaques,* visant différents points de la ville assiégée.

— Escrim. Se dit d'un ou plusieurs mouvements que l'on fait pour ébranler son adversaire, afin de le frapper pendant son désordre.

— Manèg. Coups d'éperon, dont l'application varie suivant la manière d'être du cheval : *Les* ATTAQUES *appliquées au diaphragme assouplissent le cheval.*

— Mus. Action de commencer une partie, un morceau. ‖ *Chef d'attaque,* Choriste chargé de faire les attaques.

— Pathol. Accès subit d'une affection périodique, ou d'un mal sujet à des retours plus ou moins fréquents : ATTAQUE *de goutte, de paralysie, d'apoplexie.* ‖ *Attaque de nerfs,* Spasme nerveux, particulier aux tempéraments délicats ou très irritables, et souvent accompagné de mouvements convulsifs, de larmes et de cris.

— Télégr. Appel d'un poste télégraphique ou téléphonique.

— Vénér. Action de découpler les chiens courants, afin de les lancer sur la piste de la bête de chasse.

— SYN. **Attaque, agression.** V. AGRESSION.

— ANTON. **Défense, défensive, résistance, riposte.**

Attaque du Moulin (L'), drame lyrique en quatre actes, livret de Louis Gallet d'après la nouvelle d'Emile Zola, musique d'Alfred Bruneau. Opéra-Comique, 23 nov. 1893). Dans la nouvelle d'Emile Zola, l'action se passe en 1870 ; dans l'opéra, vers 1792. Le meunier Merlier célèbre les fiançailles de sa fille Françoise avec un brave ouvrier, Dominique Penquer. La fête est interrompue par la guerre. Le moulin a subi un assaut de l'ennemi, et Dominique n'a pas hésité à faire le coup de feu. Le moulin envahi par les soldats étrangers, le chef déclare que Dominique sera fusillé. Mais Françoise procure à son fiancé la possibilité de s'échapper : Dominique égorge la sentinelle, et s'enfuit. Merlier est rendu responsable du crime ; il a tout deviné, et il se dévoue pour le bonheur de sa fille. Mais on entend au loin le son de clairon. Ce sont les Français, conduits par Dominique, qui viennent. L'officier ennemi donne l'ordre du départ ; mais, auparavant, il fait fusiller Merlier derrière son moulin.

Le musicien a trouvé quelques inspirations heureuses. Signalons, au premier acte, les stances farouches sur la guerre, qui sont d'un grand effet ; au second, un joli duo des amoureux ; au troisième, une sorte de *lied* touchant placé dans la bouche du factionnaire, et, au quatrième, un quatuor.

ATTAQUER (ital. *attaccare,* de la même racine que *atta cher*) v. a. Assaillir, diriger une attaque à main armée contre, commencer la guerre, la lutte contre : ATTAQUER *une armée, une place, un vaisseau. Dans la guerre des montagnes, celui qui* ATTAQUE *a du désavantage.* (Napol. Ier.) ‖ Commencer, entreprendre : ATTAQUER *un sujet.* ‖ Entamer, commencer à manger : ATTAQUER *un pâté.* ‖ Ronger, altérer, détériorer : *Les acides* ATTAQUENT *les métaux.* ‖ Commencer à sévir, en parlant de l'atteinte, de l'action des maladies : *L'asthme, le catarrhe* ATTAQUENT *les vieillards.*

— Fig. Chercher à détruire : *Nuire aux progrès des sciences, c'est* ATTAQUER *la liberté dans sa source.* (J. Sim.) ‖ Critiquer, incriminer, dire du mal de : ATTAQUER *un ouvrage.* ‖ Arguer d'erreur, de fausseté : ATTAQUER *un contrat, un jugement.*

— Provoquer sur certain sujet, adresser la parole pour exciter à parler : *La reine* M'ATTAQUA *la première.* (Mme de Sév.) ‖ *Attaquer quelqu'un de.* Faire avec quelqu'un assaut de ‖ *Attaquer quelqu'un de parole.* Le tancer, l'apostropher, l'injurier. (Ces trois sens ont vieilli.)

— Chercher à gagner, à séduire, à amener à ses fins : ATTAQUER *quelqu'un par le sentiment, par l'intérêt.*

— *Attaquer quelqu'un dans ses derniers retranchements.* Ne rien épargner pour triompher de lui et, au fig., Le frapper dans ce qu'il a de plus cher.

— *Attaquer quelqu'un en justice,* Intenter une action judiciaire à quelqu'un.

— Chass. *Attaquer un animal,* Le mettre sur pied à l'aide des chiens et le lancer.

— Equit. *Attaquer un cheval,* Le piquer vigoureusement avec les éperons.

— Mar. S'approcher de, se diriger sur : ATTAQUER *une île, un cap, une côte.*

— Mus. Emettre, en parlant d'un son : ATTAQUER *une note avec vigueur.* ‖ *Bien attaquer la corde,* La faire vibrer avec force et justesse.

— Télégr. et téléph. Appeler par l'appareil un poste télégraphique ou téléphonique.

— ALLUS. LITTÉR. : **Attaquer Chopelain ! ah ! c'est un si bon homme !** Vers ironique de Boileau, sat. IX :

Il a tort, dira l'un : pourquoi faut-il qu'il nomme?
ATTAQUER *Chapelain ! ah ! c'est un si bon homme !...*
Il est vrai, s'il m'eût cru, qu'il n'eût point fait de vers.

On cite ce vers, lorsque l'on veut ridiculiser quelqu'un tout en ayant l'air d'en faire l'éloge. V. CHAPELAIN.

— Loc. PROV. : **Attaquer le taureau par les cornes, Affronter résolument une difficulté, l'entreprendre par ce qu'elle offre de plus redoutable.**

— PROV. : **Bien attaqué, bien défendu.** La défense a bien répondu à l'attaque.

S'attaquer, v. pr. Etre attaqué, atteint, affecté : *Organes, facultés qui* S'ATTAQUENT.

— S'assaillir mutuellement, se jeter l'un sur l'autre : *Le chien et le chat* S'ATTAQUENT *dès qu'ils se voient.*

— SYN. **Attaquer, assaillir.** V. ASSAILLIR.

— SYN. **Attaquer quelqu'un, s'attaquer à quelqu'un.** *Attaquer quelqu'un,* c'est se livrer contre cette personne à une agression qui peut être un acte isolé, de courte durée. *S'attaquer à quelqu'un,* c'est s'attacher à lui dans une poursuite qui peut durer longtemps.

— ANTON. **Défendre, protéger, repousser, résister, riposter, soutenir.**

ATTAQUES (Les), comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 37 kilom. de Boulogne, sur le canal de Calais à Saint-Omer ; 1.666 hab.

ATTAQUEUR n. m. Celui qui fait ou dirige une attaque. (Vieux.)

ATTAR (Ferid Ed-Din Mohammed-ben-Ibrahim-el-Attar Ennichabouri), un des plus célèbres poètes religieux des Persans, né en 1119, au village de Kerken, près Nichabour. Il faisait le commerce des épices lorsqu'il s'adonna à la vie contemplative. Après un pèlerinage à la Mecque, il écrivit un livre intitulé *Tezkirât el aouliya* (ou *Faits mémorables des amis de Dieu*). Attar est l'auteur d'un grand nombre de poèmes religieux et mystiques, dont beaucoup ont été perdus. Ce qui reste peut encore être évalué à cent mille vers. Attar périt lors de l'invasion de la Perse par les Mongols, sous Gengis-Khan. Ses œuvres les plus connues sont : *Mantiq-et-tair* (le Langage des oiseaux), poème mystique ; *Djanaher ezzât* (les Essences de la substance) ; *Bulbul namé* (le Livre du rossignol ; *Lchtar namé* (le Livre du chameau) ; *Lissan et ghaib* (la Langue mystérieuse ; et surtout son *Pend namé* (Livre des bons conseils), traduit et publié avec le texte original par Silvestre de Sacy.

ATTAR ou **ATHAR** (Khodjah), régent du royaume d'Ormuz, mort en 1513. Chargé de gouverner le royaume pendant la minorité de Seif-Eddyn IV, il sut repousser les tentatives des Portugais pour s'emparer du pays.

ATTARDER (rad. *tard*) v. a. Mettre en retard. ATTARDER *quelqu'un.*

Attardé, ée part. pass. du v. Attarder.

— Fig. Arriéré dans la voie du progrès :

Poètes, par nos chants, — penseurs, par nos idées,
Hâtons vers la raison les âmes *attardées.*
V. HUGO.

S'attarder, v. pr. Demeurer longtemps, se mettre en retard, ou dans le cas de rentrer à une heure avancée : *Il est dangereux de* S'ATTARDER *dans certaines rues de Paris.*

— En T. de vénerie. On dit qu'un chien s'*attarde* lorsqu'au lieu de suivre la meute sur les traces de la bête de chasse, il prend le *contre-pied,* c'est-à-dire revient en arrière sur la piste.

— *S'attarder à,* Perdre son temps à, s'arrêter à.

— ANTON. **Avancer.**

ATTATBA, comm. d'Algérie, arr. et à 40 kil. d'Alger, au pied du Sahel de Colea, et à la lisière de la plaine de la Mitidja ; 2.287 hab.

ATTAVANTE Marco, miniaturiste florentin, né en 1452, vivait encore aux environs de 1511. A illustré, notamment, un livre de messe, aujourd'hui à la Bibliothèque des ducs de Bourgogne à Bruxelles, et un bréviaire de Saint-Jérôme (Paris, Biblioth. nation.).

ATTAVANTI (Paul), religieux servite, né à Florence en 1419, mort dans cette ville en 1499. Il avait une telle renommée, comme prédicateur, que Marsile Ficin le comparait à Orphée. Il a laissé divers écrits, parmi lesquels une histoire de son ordre et un *Breviarium totius juris canonici* (Milan, 1478).

ATTE ou **ATTA** (du gr. *atein,* sauter) n. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des fourmicidés, sous-famille des myrmicines, renfermant de grandes fourmis américaines à grosse tête : *atta cephalotes* (Amérique du Sud), etc.

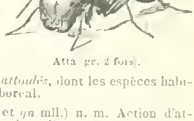

Atta (gr. 2 fois).

— Bot. Section du genre anone.

ATTE ou **ATTUS** (*lass*) n. m. Genre d'arachnides, type de la famille des *attoidés,* dont les espèces habitent surtout l'hémisphère boréal.

ATTEIGNEMENT (*a-tè, et gn* mll.) n. m. Action d'atteindre ; resultat de cette action. Peu us.

ATTEINDRE (*in* — lat. *attingere* ; de *ad,* à, et *tangere,* toucher : *J'atteins, tu atteins, il atteint, nous atteignons, vous atteignez, ils atteignent. J'atteignais, nous atteignions. J'atteignis, nous atteignîmes. J'atteindrai, nous atteindrons. J'atteindrais, nous atteindrions. Atteins, atteignons, atteignez. Que j'atteigne, que nous atteignions. Que j'atteignisse, que nous atteignissions. Atteignant. Atteint, einte*) v. a. Frapper, toucher : ATTEINDRE *la cible. Guillaume Tell enleva la pomme sans* ATTEINDRE *son fils.*

— Arriver à toucher, à saisir :

Tout bonheur que la main n'*atteint* pas n'est qu'un rêve.
J. SOULARY.

— Egaler en hauteur, en étendue, en valeur, en intensité, en mérite : *Dans les années de sécheresse, toutes les denrées* ATTEIGNENT *des prix élevés.*

— Joindre dans une poursuite : ATTEINDRE *l'ennemi.* ATTEINDRE *un voleur.* ‖ S'approcher d'un objet dont on était plus ou moins éloigné ; parvenir à un lieu, à un terme, au prop. et au fig., dans le sens de Réaliser, accomplir : ATTEINDRE *le rivage. L'esprit humain n'a pas encore* ATTEINT *la limite où il doit s'arrêter.* (G. Sand.)

— Attaquer, surprendre ; frapper : *Tôt ou tard la peine* ATTEINT *les coupables.* ‖ Porter atteinte, causer du préjudice à : *Les institutions sont au-dessus des hommes : nos infirmités ne les* ATTEIGNENT *pas.* (J. Sandeau.

— Fig. Comprendre, expliquer : *Dieu est esprit, et ce n'est que par l'esprit qu'on le peut* ATTEINDRE. (Boss.)

— V. n. Toucher à, parvenir jusqu'à : ATTEINDRE AU *plafond.* ATTEINDRE *jusqu'au dernier rayon d'une bibliothèque.*

— Fig. *Il y a bien des gens qui voient le vrai et qui ne peuvent* Y ATTEINDRE. (Pasc.) *Il n'est pas défendu d'aspirer où l'on ne peut* ATTEINDRE. (Ponsard.)

— PROV. : **Il ne faut qu'une queue de vache pour atteindre au ciel, mais il faut qu'elle soit bien longue.** Se dit de ceux qui poursuivent une chose avantageuse, sans avoir les moyens nécessaires pour l'obtenir.

Atteint, einte part. pass. du v. Atteindre.

— *Etre atteint et convaincu,* En T. de dr., Etre coupable de fait, et déclaré coupable en droit.

S'atteindre, v. pr. Se frapper, se blesser soi-même : S'ATTEINDRE *d'un coup de hachette.* Se frapper, se toucher mutuellement : *Dans les duels à l'épée, les deux adversaires* S'ATTEIGNENT *parfois en même temps.*

— SYN. **Atteindre** v. a., **atteindre** v. n. *Atteindre,* suivi d'un complément direct, s'il n'exclut pas absolument l'effort, ne suppose qu'un effort modéré, habituel, peu sensible : ATTEINDRE *un âge avancé.* — *Atteindre,* suivi d'un complément indirect, suppose toujours un effort spécial en vue de vaincre une difficulté : ATTEINDRE *à la perfection.*

— ANTON. **Manquer.**

ATTEINTE (*in* — rad. *atteindre*) n. f. Coup dont on est frappé : *Une légère* ATTEINTE. *Une rude* ATTEINTE.

... c'est mourir deux fois que souffrir tes *atteintes.*
LA FONTAINE.

— Par ext. Dommage matériel, ou préjudice moral : *Les* ATTEINTES *du feu, de l'hiver, de la maladie. Les jeunes pousses doivent être à l'abri des* ATTEINTES *du bétail.* Lutre ‖ *C'est une grande* ATTEINTE *aux vices que de les exposer à la risée de tout le monde.* (Mol.)

— Art vétér. Coup, plaie, au paturon, à la couronne ou au boulet, qu'un cheval se donne lui-même avec ses fers, ou qu'il reçoit des chevaux qui marchent près de lui ou de toute autre manière.

— Jeu. Au jeu de bague, Action de toucher la bague sans l'emporter. *Atteindre le but,* c'est remplir les conditions voulues pour gagner le prix offert.

— **Hors d'atteinte,** loc. adv. Dans l'impossibilité d'être rejoint : *Fugitif* HORS D'ATTEINTE ; ou d'être frappé : *Gibier* HORS D'ATTEINTE. Fig. : *Réputation* HORS D'ATTEINTE.

— ENCYCL. Art vétér. On distingue diverses sortes d'*atteintes,* suivant leur siège et suivant leur gravité. Elles sont dites *enormes* lorsque la partie contusionnée est recouverte par le bord supérieur du sabot ; dans d'autres cas, elles sont situées sur la couronne ou sur le paturon. Ce ne sont souvent que des inflammations superficielles circonscrites de la peau, elles sont alors dites *légères.* Les atteintes *graves* peuvent se compliquer de la nécrose des tendons, des ligaments, provoquer l'ulcération des articulations et la carie des os. Le traitement consiste à recourir

aux réfrigérants, pour prévenir ou atténuer l'inflammation. Celle-ci s'étant déclarée, on met en usage les topiques émollients et, dans certains cas, on est obligé de recourir aux caustiques ou au feu. Quand l'atteinte revêt la forme phlegmoneuse, il faut, avec le bistouri, ouvrir au pus une voie qui lui permette de s'écouler, et prévenir ainsi le décollement de l'onglo.

Attelabus (gr. 3 fois).

ATTEL n. m. Chir. et techn. V. ATTELLE.

ATTELABLE adj. Qui peut être attelé : *On rend certains zèbres* ATTELABLES. *Autruches* ATTELABLES.

ATTELABUS (*té, buss* — du gr. *attelabos*, sorte de sauterelle) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, sous-famille des orthocérinés, renfermant des charançons de taille moyenne, ordinairement roux ou rouges, répandus surtout dans l'hémisphère boréal, et dont l'espèce type (*attelabus curculionoides*) vit, dans nos pays, sur les chênes, dont sa larve dévore les feuilles.

ATTELAGE n. m. Action ou manière d'atteler des bêtes de somme : *S'entendre à l'*ATTELAGE. ATTELAGE *bien fait.*

— Parext. Bêtes de somme, bœufs, chevaux appareillés, etc., et employés ensemble : *Un bel* ATTELAGE.

L'*attelage* suait, soufflait, était rendu.
LA FONTAINE.

— *Attelage en arbalète*, Attelage de trois chevaux, dont deux de timon et un de volée, ou de cinq chevaux dont deux de timon et trois de volée. ‖ *Attelage à quatre*. Attelage de quatre chevaux, dont deux de timon et deux de volée, conduits à longues guides. ‖ *Attelage à la Daumont*, Attelage de quatre chevaux montés par des postillons. ‖ *Attelage en flèche*, Attelage de deux chevaux placés l'un devant l'autre, l'un en timon, l'autre en volée. (On dit aussi EN TANDEM.)

— ENCYCL. En agriculture, on nomme *attelage* l'ensemble des animaux attelés à un même véhicule pour les charrois, ou à une même machine (charrue ou toute autre) pour le travail de la terre. Les animaux sont le plus souvent accouplés, et, s'il est nécessaire, on dispose plusieurs couples à la file. Il y a tout intérêt à n'employer dans un attelage déterminé que des animaux de même espèce, afin que, travaillant de même manière, les efforts individuels de ces animaux s'unissent plus facilement en un effort total simultané. Il y a intérêt aussi à toujours accoupler les mêmes animaux et à n'accoupler que des animaux qui se plaisent mutuellement.

C'est, cependant, souvent une nécessité pour le petit cultivateur d'atteler ensemble des animaux d'espèces différentes; mais il est inévitable que le travail accompli s'en ressente d'une façon désavantageuse.

Le désavantage des attelages multiples, surtout d'animaux d'espèces différentes, provient de l'inégalité dans la taille des animaux, des angles que forment les traits dans tous les sens, du poids des cordes, de leur extensibilité, de la résistance qu'offrent les animaux placés en arrière, à la force qui tend à les amener sur la ligne de tirage des premiers, de la fatigue qu'éprouve le limonier par la pression des brancards, et de ce que tous les animaux n'agissent pas en même temps. En plaçant les traits en ligne droite et en les employant aussi courts que possible, on diminue ces inconvénients.

ATTELÉE n. f. Temps pendant lequel les bêtes de trait sont attelées : *On conduit les bœufs dans les pâturages le matin, et quelquefois le soir après l'*ATTELÉE. (Magne.)

ATTELER (rad. *attel*. — Double le *l* devant un *e* muet : *J'attelle. J'attellerai*) v. a. Attacher des animaux à une charrue ou à une voiture que l'on veut faire traîner : ATTELER *des chevaux*. ATTELER *des bœufs à la charrue*.

— Se dit du véhicule lui-même : ATTELER *une voiture*.

Le froment répandu, l'homme *attelle* la herse.
LAMARTINE.

— Poétiquem. *Atteler à son char*, Vaincre et faire servir à sa gloire, à son triomphe.

Attelé, ée part. pass. du v. Atteler.

— Traîné par des animaux. Prend alors la prépositi. DE) : *Le char de Vénus était* ATTELÉ DE *colombes*.

— Fig. Conduit, réglé, gouverné : *La vie est* ATTELÉE DE *deux mauvais chevaux : le boire et le manger*. (Roessard.)

— Assujetti, condamné à quelque fonction pénible, à quelque rude labeur : *Etre* ATTELÉ *à un travail ingrat*.

— *Vapeur attelé*, Vapeur acceuplé à un bâtiment pour le remorquer.

— Loc. poét. *Etre attelé au char de*, Etre entraîné par, ou à la poursuite de :

Les grands et les petits sont d'une ardeur commune
Attelés jour et nuit *au char de* la fortune.
REGNARD.

— PROV. : **C'est une charrue ou C'est une charrette mal attelée.** Se dit en parlant d'époux qui vivent en mauvaise intelligence, d'associés qui ne sont point d'accord.

S'atteler, v. pr. Etre attelé : *Les animaux ne doivent* S'ATTELER *qu'avec des compagnons de même allure et de même force*. ‖ S'attacher à une voiture pour la traîner.

— Fam. Se lier, s'associer : *Il faut mûrement réfléchir avant de* S'ATTELER *avec quelqu'un*. ‖ Se dévouer, s'appliquer : *L'utopiste* S'ATTELLE *à toutes les chimères*.

— ANTON. **Dé-teler.**

ATTELET ou **HATTELET** (*lé* — du lat. *hasta*, hampe, bâton) n. m. Sorte de petite broche : *Les petits gibiers rôtis se servent avec leurs* ATTELETS *d'argent*.

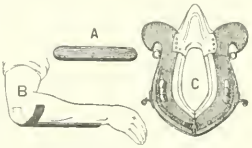

A, B, attelles chirurgicales. — C, collier de cheval muni d'attelles.

ATTELLE n. f. ou **ATTEL** n. m. (du lat. *hasta*, lance, ou de *telum*, trait, dard), morceau de fer arrondi que l'on adapte sur les côtés du collier d'un cheval pour supporter l'attache des traits.

— *Il est comme une attelle*. Se dit d'une personne très maigre. (Fam.)

— Chir. Eclisse, lame de fer-blanc, de bois, de carton, etc., que l'on garnit de linge, et que l'on applique le long d'un membre fracturé ou luxé, pour le maintenir dans l'immobilité : *Souvent on emploie, pour faire des* ATTELLES, *un carton épais qu'on mouille, afin qu'il se moule sur le membre fracturé*. (Focillon.)

— Techn. Morceau de bois creux dont se servent les plombiers pour prendre le fer à souder. ‖ Les vitriers appellent leurs attelles *mouflettes*.

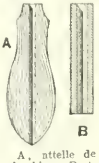

A, attelle de plombier. — B, attelle ou mouflette de vitrier.

ATTELLEMENT n. m. Action d'atteler, résultat de cette action : *Procéder à l'*ATTELLEMENT *des chevaux, des bœufs*.

ATTELOIRE ou **ATELLOIRE** (rad. *atteler*) n. f. Cheville mobile qui sert à fixer les traits du cheval au timon ou aux brancards. ‖ Poignée pour saisir un outil ou un instrument.

ATTENANCE (rad. *attenir*) n. f. Syn. de DÉPENDANCE : *Vendre une ferme, une maison et ses* ATTENANCES.

ATTENANT (rad. *attenir*) prép. Auprès, à côté de : *Une prairie* ATTENANT *la rivière*.

— *Attenant de*, loc. prép. Près de, touchant à : *Il loge tout* ATTENANT DU *palais*.

— Adverbial. Dans le voisinage immédiat : *Connaissez-vous telle maison ? — Je loge tout* ATTENANT.

ATTENANT, ANTE (rad. *attenir*) adj. Contigu, adjacent : *Cour* ATTENANTE *à une maison*.

— SYN. **Attenant, adjacent, contigu, joignant, proche, prochain, voisin.** V. ADJACENT.

ATTENDANT, ANTE adj. Qui attend. (Peu usité.)

— Hist. *Sots attendants*, Membres de la société *la Sottise*, qui existait à Paris, rue Greneta, et dont le chef portait le nom de « prince ».

— Mus. *Cadence attendante*, Cadence imparfaite qui se fait en montant d'une quinte, et ainsi nommée parce que, loin d'achever la phrase, elle est particulièrement propre à l'interrogation, qui oblige d'attendre une réponse.

ATTENDANTS n. m. pl. Membres d'une secte chrétienne qui soutenait qu'il fallait attendre une nouvelle Eglise, parce qu'il n'y en avait pas encore une véritable. — *Un* ATTENDANT.

Attendez-moi sous l'orme, comédie de Regnard, en un acte et en prose, avec un divertissement, représentée au Théâtre-Français (1694). — Une petite intrigue villageoise et quelques couplets ferment un badinage qui remplit l'idée attachée à ces mots passés en proverbe : *Attendez-moi sous l'orme*. Cette comédie a quelquefois été attribuée à Dufresny. L'erreur provient de ce que ce dernier a fait jouer au Théâtre-Italien une autre pièce ayant également pour titre : *Attendez-moi sous l'orme*.

ATTENDOLO (Jean-Baptiste), savant littérateur italien, né à Capone, mort vers 1592. Il était prêtre séculier et membre de l'académie della Crusca. Dans la fameuse querelle au sujet de la *Jérusalem délivrée*, il prit parti pour le grand poète. Il était fort instruit dans les langues. Ses œuvres comprennent des *Discours* sur divers sujets, des commentaires, des poésies, etc.

ATTENDORN, petite ville de Prusse (prov. de Westphalie), sur la Bigge, affluent de la Lenne; 2.700 hab. Jadis, Attendorn faisait partie de la ligue hanséatique.

ATTENDRE (lat. *attendere*; de *ad*, vers, et *tendere*, tendre : proprem., avoir l'esprit tendu vers) v. a. Rester, demeurer dans un lieu jusqu'à ce qu'arrive une personne ou une chose, ou qu'un fait se réalise : ATTENDRE *l'ennemi*. ATTENDRE *l'omnibus. L'homme faible craint la mort, le malheureux l'appelle, le brave la provoque, et le sage l'*ATTEND. (Franklin.)

— Se premettre une chose, l'espérer : *Il n'y a rien de bon à* ATTENDRE *d'une coquette*.

— *Attendre*, suivi d'un infinitif, s'est employé avec la préposition à : *Il y a des hommes qui* ATTENDENT À *être dépôts que tout le monde se déclare impie et libertin*. (Boss.) Mais il ne s'emploie plus qu'avec les préposit. *de* ou *pour* :

Vivre seul, c'est languir, c'est *attendre de* vivre.
LAMARTINE.

— Etre prêt, préparé pour recevoir, pour être mis au

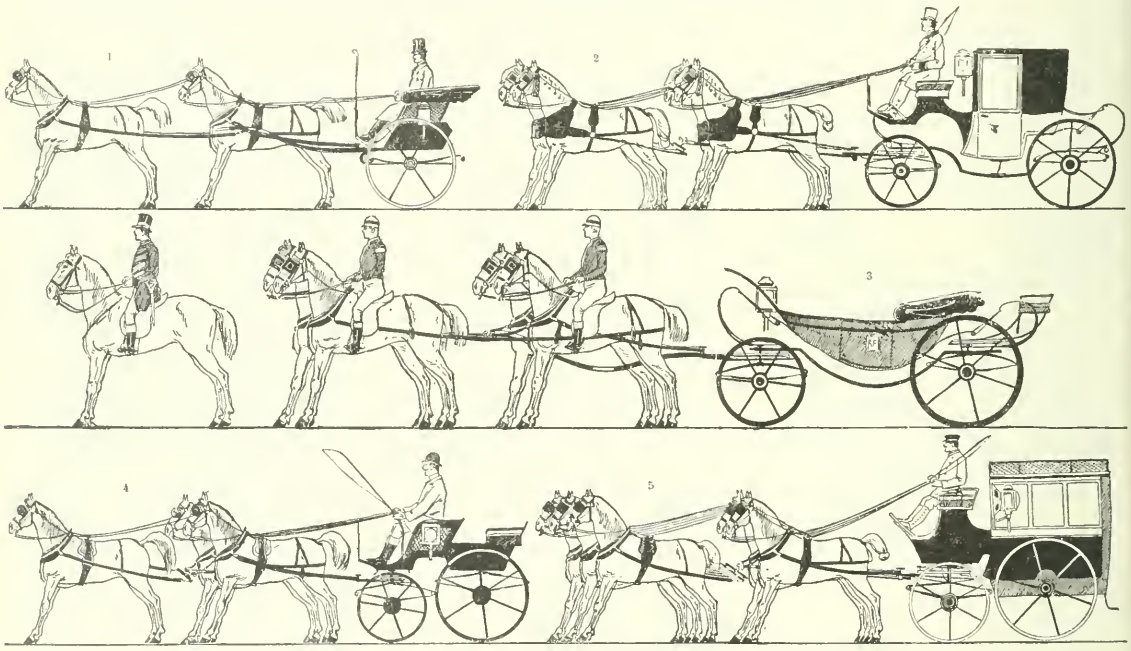

1. Attelage en flèche ou en tandem — 2. Attelage à quatre. — 3. Attelage à la Daumont (ou d'Aumont). — 4 et 5. Attelage en arbalète.

service de : *La France produit tout : ses greniers* ATTENDENT *le froment, ses pressoirs* ATTENDENT *le raisin*, etc. ‖ Être réservé, destiné à; menacer : *La misère* ATTEND *le dissipateur; la honte, les méchants; le remords, les scélérats.* (J.-J. Rouss.)

— *Attendre après une personne, après une chose.* En avoir un pressant besoin, la souhaiter avec impatience.

— *Attendre quelqu'un de pied ferme,* Ne pas le craindre, être tout prêt à soutenir ses attaques.

— *Faire attendre,* Différer de donner, de procurer, de produire : *A. Dumas fils nous* FIT ATTENDRE *si longtemps la « Route de Thèbes », qu'il est mort sans nous l'avoir donnée.* ‖ *Faire attendre après soi, Se faire attendre,* Différer de venir en un lieu où l'on est attendu, ou Être différé, en parlant des choses.

— Art culin. Se dit en parlant des viandes ou de tous autres mets ou boissons que l'on conserve jusqu'à ce qu'ils soient à point pour être consommés : *La viande qui n'A pas été assez* ATTENDUE *est dure. Le vin* ATTENDU *quelques années se bonifie extraordinairement.*

— Loc. fam. *Attends donc! Attendez donc!* Sorte d'exclamation explétive que l'on emploie, soit pour marquer l'impatience : ATTENDEZ DONC! *tous m'ennuyez!...*, soit pour indiquer qu'un fait, un nom, revient tout à coup à la mémoire : ATTENDEZ DONC! *mais je connais parfaitement la personne dont vous me parlez.* ‖ *Attendre quelqu'un à,* Attendre qu'il s'engage dans une difficulté, qu'il arrive à tel moment critique. (Se dit surtout par moiaue ou par déf.) : *Il veut m'attaquer en justice, c'est* LÀ *que je l'*ATTENDS ! ‖ *Ne pas attendre l'autre.* Se dit en parlant d'actions ou de paroles qui se succèdent rapidement, se suivent sans interruption : *Chez Chamfort, un trait d'esprit n'*ATTEND PAS L'AUTRE.

— PROV. et LOC. PROV. : **Attendez-moi sous l'orme.** Se dit en parlant d'un rendez-vous où l'on ne veut pas aller, d'une promesse que l'on ne veut pas tenir. (N. DRME.) ‖ **Le chemin de fer et la marée n'attendent pas,** Il faut être prêt exactement à l'heure, si l'on ne veut pas manquer un départ par voie ferrée ou sur la mer. ‖ **Tout vient à point à qui sait attendre,** Avec du temps et de la patience, on réussit, on vient à bout de tout. ‖ **Attendre que les allouettes tombent toutes rôties.** (V. ALOUETTE.) ‖ **Il faut attendre le boiteux,** Pour être sûr d'une nouvelle, et avant de la répandre, il faut attendre que le temps, qui paraît long et boiteux aux nouvellistes, soit venu la confirmer. ‖ **Il ennuie à qui attend,** On ne peut attendre, sans éprouver de l'ennui, le l'impatience. ‖ **Attendre quelqu'un comme le Messie,** L'attendre avec une vive impatience, comme les Juifs attendent le Messie. ‖ **Vous ne perdrez rien pour attendre,** Le retard que vous éprouvez vous sera plutôt utile que préjudiciable; on, dans un sens opposé et par menace, Vous n'échapperez pas au châtiment. ‖ **Attendre une personne au passage,** La surprendre, la prendre tellement à l'improviste, qu'elle ne puisse refuser ce qu'on lui demande. ‖ **C'est au « Sanctus » que je l'attends,** Je me réserve, pour le juger, qu'il soit arrivé au moment critique, à la principale difficulté. (Cette locution a d'abord été en usage dans les églises, parce que le *Sanctus* y passait pour être le morceau le plus difficile, celui où échouaient les chantres qui avaient réussi dans l'introit, le graduel, l'Alleluia et autres morceaux plus aisés.) ‖ **J'ai attendu attendras-tu,** Manière expressive de faire comprendre une attente prolongée et souvent inutile. ‖ **Ne t'attends qu'à toi seul.** V. plus bas, aux allusions littéraires.

S'attendre, v. pr. Être attendu. ‖ *S'attendre de* ou *que,* Prévoir, regarder comme assuré : *L'erreur la plus pernicieuse est de* NOUS ATTENDRE QUE *Dieu nous attendra.* (Bourd.) [Cet emploi a vieilli; on se sert de à.] ‖ Compter sur : *Je ne* M'ATTENDRAI *plus à vos promesses.* ‖ *S'attendre à quelqu'un,* Se fier à quelqu'un, se reposer sur lui, compter sur lui.

— *Attends-t'y, Attendez-vous-y,* Tu peux, Vous pouvez compter là-dessus. (S'emploie souvent par antiphrase et ironiquement.)

— PROV. : **Qui s'attend à l'écuelle d'autrui est exposé à mal dîner,** Quand on compte sur les autres, on est souvent trompé dans ses espérances.

— ALLUS. HIST. : **J'ai failli attendre,** Mot fameux de Louis XIV, qui peint bien le caractère altier du grand roi. (Très exact envers les autres, il exigeait qu'on fût, à son égard, empressé. Ses voitures, un jour, n'étant arrivées qu'à l'heure précise où il les avait demandées : « *J'ai failli attendre!* » dit-il en regardant sa montre.)

— ALLUS. LITTÉR. : **Mais attendons la fin,** Hémistiche de La Fontaine dans *le Chêne et le Roseau.* Ce dernier répond au chêne qui s'apitoie orgueilleusement sur sa faiblesse :

. . . . . Vous avez jusqu'ici
Contre leurs coups épouvantables
Résisté sans courber le dos;
Mais attendons la fin. . . . . . .

(Dans l'application, ces mots signifient qu'il est imprudent de compter sur une constante prospérité.) ‖ **Ne t'attends qu'à toi seul,** Hémistiche d'une fable de La Fontaine : *l'Alouette, ses Petits, avec le Maître d'un champ,* où le fabuliste montre, dans un drame charmant, en trois actes, que si l'on ne vent pas s'exposer à des déceptions, il ne faut compter que sur soi seul, et jamais sur autrui. ‖ **On ne s'attendait guère à voir Ulysse en cette affaire,** Vers de La Fontaine dans *la Tortue et les Deux Canards.* V. AFFAIRE, ULYSSE.

— SYN. **Attendre, espérer.** On souhaite toujours ce que l'on *espère;* on peut redouter ce que l'on *attend.*

— SYN. **Attendre, s'attendre à.** On *attend* une chose qui arrivera peut-être; mais on *s'y attend,* quand on la tient pour assurée.

ATTENDRIR v. a. Rendre plus tendre, moins coriace. (Se dit surtout des aliments) : *La gelée* ATTENDRIT *les choux.*

— Fig. Toucher, émouvoir, exciter la sensibilité : *Celui qui sait* ATTENDRIR *sait tout.* (Lamart.) ‖ Rendre attendrissant, touchant : *Victor Hugo* ATTENDRIT *son vers dès qu'il parle des enfants.*

S'attendrir, v. pr. Devenir tendre, en parlant des aliments : *Le gibier* S'ATTENDRIT *quand il se faisande.*

— Fig. Être touché, ému; montrer, exprimer de l'émotion, de la pitié, de l'intérêt :

Eh! qui donc *s'attendrit* pour un infortuné?
CRÉBILLON.

— ANTON. **Durcir, endurcir** et **rendurcir. Dessécher.**

ATTENDRISSABLE adj. Qui peut être attendri : *Viande* ATTENDRISSABLE.

— Fig. Susceptible d'être ému, d'être touché : *Les grands politiques ont le cœur peu* ATTENDRISSABLE.

ATTENDRISSANT, ANTE adj. Qui touche, qui excite la sensibilité; qui cause de l'attendrissement : *Henri Monnier a une verve à la fois comique et* ATTENDRISSANTE.

ATTENDRISSEMENT n. m. Action de rendre plus tendre, moins coriace : *La marinade favorise l'*ATTENDRISSEMENT *d'une viande.*

— Fig. État d'une âme attendrie; mouvement de tendresse, de compassion : *Larmes d'*ATTENDRISSEMENT.

— ANTON. **Dureté, endurcissement, froideur, insensibilité, rudesse.**

ATTENDU (part. pass. du v. *attendre,* au sens étymologique du v. lat. *attendere,* faire attention) prép. Vu, eu égard à : ATTENDU *l'instabilité des choses humaines, nul n'est certain du lendemain.*

— **Attendu que,** loc. conj. Vu que, comme, car :

J'eus un maître autrefois que je regrette fort
Et que je ne sers plus, *attendu* qu'il est mort.
DESTOUCHES.

— n. m. Chacun des alinéas d'une requête, d'un arrêté, qui commence par les mots *attendu que;* chacun des moyens qui motivent un avis ou une décision : *Dans presque tous les arrêts, il y a beaucoup d'*ATTENDUS. *Vous me permettrez de vous faire connaître les* ATTENDUS. (Lefèvre de Vieffville.)

ATTENIR (rad. *tenir*) v. n. Avoisiner, être situé immédiatement à côté de : *Le salon* ATTIENT *souvent a la salle à manger.* (Vieux.)

— Par ext. Appartenir à la famille de : ATTENIR *aux Condé, aux Rohan.* (Peu us.)

ATTENTAT (*la* — rad. *attenter*) n. m. Entreprise violente et criminelle contre quelqu'un ou quelque chose, et particulièrement contre les lois, contre un souverain, etc. : ATTENTAT *à la sûreté de l'État.* ATTENTAT *contre quelqu'un.*

La satire, souvent, à l'aide d'un bon mot,
Va venger la raison des *attentats* d'un sot.
BOILEAU.

— Dr. et méd. lég. *Attentat à la pudeur, aux mœurs.* V. PUDEUR.

— Polit. *Attentat contre le gouvernement établi.* V. COMPLOT.

ATTENTATOIRE adj. Qui porte atteinte, préjudice : *Acte* ATTENTATOIRE *aux libertés publiques.*

— Anc. dr. Qui est contre l'autorité d'une juridiction : *Procédure* ATTENTATOIRE *à l'autorité d'un tribunal.*

ATTENTE n. f. Action d'attendre, état d'une personne qui attend, temps pendant lequel on attend : *Être dans* L'ATTENTE, *en* L'ATTENTE *de quelqu'un. L'*ATTENTE *est longue à ceux qui aiment.* (X. Marmier.)

L'attente d'être heureux devient une souffrance.
A. DE MUSSET.

— Par ext. La personne, la chose qu'on attend : *L. Messie est encore aujourd'hui* L'ATTENTE *des juifs.*

— Prévision, opinion, espérance, désir : *On voit des hommes échouer ou réussir contre toute* ATTENTE.

— *Salle d'attente.* Chambre où l'on attend. (Se dit particulièrement des salles dans lesquelles les voyageurs attendent le départ des trains de chemins de fer.)

— Archit. *Pierres d'attente,* Pierres saillantes ménagées d'espace en espace, au bout d'un mur, de manière à pouvoir faire liaison avec un mur que l'on viendrait à construire à côté. (On les appelle aussi PIERRES D'ARRACHEMENT, HARPES, et AMORCES.) ‖ Fig. Ressources ménagées pour préparer ou aider à attendre ce qui doit ou peut se faire plus tard.

Pierres d'attente.

— B.-arts. *Tables d'attente,* Plaque, pierre, planche ou panneau sur lequel il n'y a encore rien de gravé, de peint, de sculpté. ‖ Fig. Jeune homme dont l'esprit n'est pas encore entièrement formé, mais qui est propre à recevoir toutes les impressions qu'on voudra lui donner.

— Chirurg. *Ligature d'attente,* Ligature provisoire.

— Cost. milit. *Attente* ou *Attente d'épaulette,* Morceau de drap, tissu de cuivre, d'argent ou d'or, qui sert à retenir les épaulettes sur la tunique.

— Techn. *Tables d'attente,* Panneau de menuiserie en saillie au-dessus des guichets des grandes portes, sur lequel on fait des ornements en sculpture.

— Télégr. Signal donné sur les lignes télégraphiques pour indiquer qu'on n'est pas prêt à recevoir une transmission.

— PROV. : **Une bonne faute vaut mieux qu'une mauvaise attente,** Il est plus sage d'abandonner une entreprise que d'en attendre inutilement le succès. ‖ **Attente, tourments,** Attendre est un véritable supplice.

L'Attente, d'après Meissonier.

Attente (L'), tableau de Meissonier. Ce morceau, un des plus exquis du maître, représente un jeune gentilhomme de l'époque Louis XIII, en négligé, penché à la fenêtre. Il a été légué par l'auteur au musée du Luxembourg.

ATTENTER (lat. *attentare,* même sens; de *ad,* à, et *tentare,* tenter) v. n. Commettre une tentative criminelle : ATTENTER *sur une personne.* ATTENTER *à la vie, aux biens de quelqu'un.*

— Activ. Tenter, en parlant d'un acte criminel ou injuste : *On* N'ATTENTE *rien de pis contre le vrai mérite, que de le laisser sans récompense.* (La Bruy.)

ATTENTIF, IVE (lat. *attentus;* de *ad,* à, et *tentus,* tendu) adj. Qui apporte de l'attention, de la diligence, des soins à quelque chose : *Auditeur* ATTENTIF. *On est curieux avant d'être* ATTENTIF. ‖ Qui décèle le désir de plaire ou d'être utile : *Soins* ATTENTIFS. *L'affection des femmes est, en général, plus* ATTENTIVE *que celle des hommes.*

— *Être attentif auprès d'une femme,* Lui faire la cour.

— ANTON. **Inattentif, dissipé, distrait, étourdi, inappliqué.**

ATTENTION (*si* — lat. *attentio;* de *attendere,* tendre vers) n. f. Concentration volontaire de l'esprit sur un objet déterminé : L'ATTENTION *est le burin de la mémoire.* (Lévis.) L'ATTENTION *double les forces de l'esprit.*

— Sollicitude, égards, action de courtiser. Dans ce sens, s'empl. surtout au plur.) : *Fatiguer une femme de ses* ATTENTIONS. *Il faut avoir des* ATTENTIONS *pour les vieillards.*

— *Faire attention,* Prendre en considération, avoir égard à, soin de.

— **Faute d'attention,** loc. adv. Par manque d'attention : *C'est souvent* FAUTE D'ATTENTION *que les enfants pechent contre l'orthographe.*

— Gramm. *Faute d'attention, Faute d'inattention.* Si le mot *faute* est accompagné d'un déterminatif et signifie *une erreur,* on emploie la seconde locution : *Cet enfant fait dans ses devoirs des* FAUTES *d'inattention,* c'est-à-dire des fautes occasionnées par l'inattention. Si, au contraire, le mot *faute* n'est précédé d'aucun déterminatif exprimé ou sous-entendu, et signifie *par défaut, manque de,* il perd son caractère de substantif, et forme, avec la préposition *de,* une véritable locution prépositive.

— Ellipt. *Attention!* Soyez attentif. S'emploie, surtout en terme militaire, comme signal préliminaire d'un commandement : ATTENTION *au commandement!*

— Mar. *Pavillon d'attention,* Pavillon que l'on hisse pour faire comprendre que l'on a vu ou compris un signal.

— Philos. Premier acte de la sensation transformée, dans le système de Condillac. ‖ Dans le système de Laromiguière, Faculté fondamentale qui produit directement toutes les opérations primitives, et dont le développement engendre les autres facultés.

— ENCYCL. On a défini heureusement l'*attention* : une opération qui donne à un de nos phénomènes psychologiques une importance particulière, qui rend ce phénomène *prépondérant* parmi tous les autres, et même quelquefois supprime tous les autres phénomènes de la conscience, pour que celui qui est l'objet de l'attention puisse se développer d'une manière *exclusive* ». Condillac, lui, ne voyait pas dans l'« attention » autre chose que la sensation, quand celle-ci se produit isolément ou qu'elle surpasse les autres en vivacité. Cette théorie revient à nier toute initiative, tout libre effort de l'esprit. Elle confond l'*attention* avec la *préoccupation,* l'*idée fixe,* l'*obsession.*

Laromiguière, d'abord disciple de Condillac, a mis plus tard en lumière l'*activité de l'esprit,* qui est l'essentiel de l'attention. Ribot a tenté d'expliquer notre activité, nos efforts dans l'attention, par la sensibilité. Nous faisons au début de la vie exclusivement attention à ce qui nous est agréable ou pénible : c'est l'attention naturelle. Plus tard se forme, par association d'idées, une attention artificielle pour des choses qui ne nous causent pas d'émotion actuelle. Cette explication repose sur le postulat du déterminisme. Elle n'apparaît comme définitivement établie et absolument vraie qu'à celui qui admet ce postulat. Pour ceux qui le nient, l'attention est une des formes, et non la moins importante, de la liberté.

— SYN. **Attention, application, contention, méditation, réflexion.** V. APPLICATION.

— SYN. **Attention, exactitude, soin, vigilance.** L'*attention* fait que rien n'échappe. L'*exactitude* empêche qu'on n'omette la moindre chose. Le *soin* et la *vigilance* indiquent une nuance de plus, car ils impliquent une particulière application à bien faire.

— SYN. **Attentions, considération, égards, ménagements.** Les *attentions* consistent à rendre à une personne des soins officieux, empressés, capables de lui plaire. La *considération* consiste à témoigner le cas que l'on fait des personnes. Les *égards* consistent dans l'observation des convenances sociales. Les *ménagements* consistent à éviter de choquer l'honneur et les inclinations d'autrui.

— ANTON. **Absence, dissipation, distraction, étourderie, inadvertance, inapplication.**

ATTENTIONNALITÉ (*si*) n. f. Faculté attentionnelle : ATTENTIONNALITÉ, *force motrice, tels sont les deux éléments dont se compose notre activité.* (Charma.)

ATTENTIONNÉ, ÉE (*si*) adj. Attentif, appliqué : *Élève, ouvrier* ATTENTIONNÉ *à son travail.*

— Qui a des attentions, des égards : *L'enfant bien élevé est* ATTENTIONNÉ *pour ses parents.*

ATTENTIONNEL, ELLE (*si*) adj. Qui dépend de la faculté nommée « attention » : *La force motrice et la force* ATTENTIONNELLE *sont de véritables facultés.* (Charma.)

ATTENTIVEMENT adv. Avec attention.

ATTÉNUANT, ANTE adj. Qui atténue, qui amoindrit, dans un sens général : *Marie Tudor avait une circonstance* ATTÉNUANTE *à son extrême férocité : sa laideur.* (Vacquer.)

— Anc. med. Se disait des remèdes auxquels on attribuait la propriété de diminuer la consistance des humeurs. *Atténuatif* s'employait dans le même sens.

— *Circonstances atténuantes.* Faits particuliers non définis et dont les juges et les jurés tiennent compte au prévenu et à l'accusé, pour qu'il leur soit fait, dans des limites prescrites, une application indulgente de la loi pénale. V. CIRCONSTANCES.

— n. m. Remède ou moyen curatif atténuant, substance atténuante : *Les* ATTÉNUANTS *comprenaient les aperitifs, les fondants et les incisifs.*

— ANTON. **Aggravant.**

ATTÉNUATIF, IVE adj. Méd. Syn. de ATTÉNUANT, ANTE.

ATTÉNUATION (*si*) n. f. Action d'atténuer, de diminuer, au prop. et au fig.; resultat de cette action : L'ATTÉNUATION *du corps par le jeûne.* L'ATTÉNUATION *d'une faute par le repentir.* (Ne s'emploie plus guère qu'au fig.)

— Chim. *Atténuation d'un fluide,* Exprimait anciennement la diminution que subit la densité de ce fluide.

— Dr. Diminution des charges qui pesent contre un accusé. (V. CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES.) ‖ *Donner ses ac-*

fenses par atténuation. Autref., Produire une requête par laquelle on cherchait à excuser son crime.

— Méd. Action d'atténuer, de rendre fluide : L'ATTÉNUATION *des humeurs. Le but des fondants et des apéritifs est* L'ATTÉNUATION. ‖ Emploi de remèdes et moyens divers ayant pour but de produire l'amaigrissement et, dans certains cas, l'affaiblissement des forces. (Vieux.) ‖ *Atténuation homœopathique*, Action de diviser la substance médicale dans ses atomes les plus extrêmes.

— Phys. Se disait anciennement de l'action de diviser ou de séparer les plus petites parties d'un corps qui, auparavant, formaient une masse par leur union intime.

— ENCYCL. Méd. *Atténuation des virus*. V. VIRUS.

— Dr. *Loi du 26 mars 1891 sur l'atténuation et l'aggravation des peines*. V. PEINES.

— ANTON. **Aggravation.**

ATTÉNUER (lat. *attenuare;* de *ad*, à, et *tenuis*, ténu, léger. — Prend un e muet après le radical au fut. simple et au cond. prés. : *J'atténuerai. Nous atténuerions*) v. a. Diviser en très petites parties, mettre en poudre : ATTÉNUER *un corps*. (Peu us.)

— Par ext. Diminuer, en parlant des forces, de l'embonpoint : *L'exercice* ATTÉNUE *l'obésité*.

— Fig. Diminuer, amoindrir, rendre moins grave : *Le jour des batailles, les généraux* ATTÉNUENT *toujours leurs pertes*. (Thiers.) *La souffrance physique peut, dans une certaine mesure,* ATTÉNUER *la douleur morale*. (H. Rochefort.)

— Anc. chim. *Atténuer un fluide*, En diminuer la densité.

— Anc. méd. Diviser, rendre plus fluides, en parlant des humeurs : *La diète même* ATTÉNUE *aussi, en diminuant la surabondance des liquides dans l'économie animale*. (Virey.)

Atténué, ée part. pass. du v. Atténuer.

— En T. de bot., Se dit des parties d'une plante qui diminuent de la base au sommet, ou du sommet à la base : *Tige* ATTÉNUÉE.

S'atténuer, v. pr. Etre atténué, réduit en parties ténues ; être diminué : *Forces qui* S'ATTÉNUENT *tous les jours*.

— SYN. **Atténuer, exténuer.** *Atténuer*, c'est diminuer les forces, l'embonpoint; *exténuer*, c'est causer un grand affaiblissement : *Les jeûnes, les veilles, les fatigues* ATTÉNUENT ; *les débauches et les maladies* EXTÉNUENT. (Acad.)

— ANTON. **Aggraver.**

ATTER (LAC D'), lac de la haute Autriche, le plus grand de l'Autriche allemande, où naît l'Ager, affluent de la Traun.

ATTERBOM (Pierre-Daniel-Amédée), poète suédois, né à Asbo (Ostrogothie) en 1790, mort à Upsal en 1855. Voulant régénérer la littérature nationale, il fonda une société, l'*Union de l'Aurore* (1807), dont l'organe fut un journal de critique intitulé : *le Phosphore*, 1810-1813. Atterbom obtint (1828) la chaire de philosophie d'Upsal. On cite surtout de lui : *la Ligne des Rimeurs; l'Oiseau bleu*, et *Svenska siare och skalder* (1841-1849), excellente histoire littéraire de la Suède.

ATTERBURY (François), poète et théologien anglais, né à Middleton (Buckinghamshire) en 1662, mort à Paris en 1732. Il commença à se distinguer par des poésies. Chapelain du roi Guillaume, puis de la reine Anne, et enfin évêque de Rochester, il fut enfermé à la Tour de Londres en 1722, pour s'être déclaré en faveur du prétendant. Condamné à l'exil, il passa le reste de ses jours à Paris. Il a laissé plusieurs ouvrages estimés, parmi lesquels on remarque surtout ses *Sermons* (Londres, 1734) et ses *Lettres*.

ATTÉREAU (ro) n. m. Fragments de viandes, de foie gras, de ris de veau, etc., enfilés d'un attelet et rôtis ou grillés. ‖ La vraie orthographe serait HÂTEREAU, du vieux franç. *ahsteur*, rôtisseur.

ATTERRAGE (rad. *atterrir*) n. m. En T. de mar., Proximité de la terre, parage voisin de la terre : *On reconnaît les* ATTERRAGES *à différents indices : changement de couleur de l'eau*, etc. ‖ L'atterrage est régulier quand les fonds décroissent régulièrement : *Les* ATTERRAGES *de la côte de Bretagne sont dangereux*. V. ATTERRISSAGE.

ATTERRANT, ANTE (rad. *atterrer*) adj. Qui jette dans la consternation : *La bataille de Cannes fut pour Rome une défaite* ATTERRANTE.

ATTERREMENT n. m. Action d'atterrer, de terrasser.

— Fig. Accablement extrême. (Peu us.)

ATTERRER (du lat. *ad*, à, et de *terre*) v. a. Jeter, renverser, et par ext., Vaincre, triompher de : *Milon de Crotone* ATTERRIRAIT *un bœuf d'un coup de poing*. (Vieux.)

— Fig. Jeter dans l'abattement, dans la stupéfaction, dans une affliction profonde.

— v. n. Approcher de la terre, arriver en vue de la terre. ‖ On dit aujourd'hui ATTERRIR.

ATTERRIR v. n. Prendre terre : *Colomb, quand il débarqua en Amérique, crut* ATTERRIR *dans l'Inde*.

— v. a. Faire prendre terre, ranger à la terre : ATTERRIR *une chaloupe dans une crique*.

ATTERRISSAGE n. m. Action d'atterrir, de prendre terre : *Les côtes basses sont d'un* ATTERRISSAGE *difficile*. ‖ On dit aussi : L'ATTERRISSAGE *d'un aérostat*.

— SYN. **Atterrissage, atterrage.** *Atterrage* s'emploie pour l'état des approches de la terre, et de l'*atterrage* dépend l'*atterrissage*.

ATTERRISSEMENT (rad. *atterrir*) n. m. Amas de terre, de limon ou de sable, que la mer, un fleuve, une rivière, forment insensiblement, par suite du retrait des eaux : *Les terrains d'alluvion sont composés d'*ATTERRISSEMENTS.

— ENCYCL. Géol. et agric. On prend ordinairement le mot *atterrissement* pour synonyme de celui de *alluvion*. Il y a cependant entre eux une certaine différence, et les agronomes distinguent avec raison les terrains formés par des atterrissements de ceux qui se forment par des alluvions. Les terrains d'alluvion sont ceux qui sont formés par les dépôts successifs de matières terreuses charriées par les eaux des fleuves, des rivières, ou des simples ruisseaux. Les terrains d'atterrissement se présentent, dans les cours d'eau, lors des grandes crues, sous forme d'amas plus ou moins puissants sur les rives, ou bien, au milieu du courant, ce qui donne naissance à des îles de sable. Mais ils se produisent surtout sur les côtes de la mer, où ils constituent les deltas, les cordons littoraux et les barres, prolongements sous-marins des précédents.

— Dr. Les îles, îlots, atterrissements, qui se forment dans le lit des cours d'eau navigables ou flottables, appartiennent à l'Etat; ils font partie du domaine privé et sont, par suite, prescriptibles et aliénables. Dans un cours d'eau non navigable ni flottable, ils appartiennent aux propriétaires riverains : on suppose qu'une ligne traverse la rivière par son milieu, et la part de chaque riverain est limitée par cette ligne idéale.

ATTESTATION (*tess, si* — rad. *attester*) n. f. Témoignage, déclaration, affirmation verbale ou écrite : ATTESTATION *du préfet, du maire*. ATTESTATION *de bonne vie et mœurs*.

ATTESTER (*tess* — lat. *attestari ;* de *ad*, pour, et *testis*, témoin) v. a. Assurer, certifier la vérité ou la réalité d'une chose : ATTESTER *un fait*.

— Par anal. Servir de preuve, de témoignage : *Les larmes n'*ATTESTENT *pas toujours le repentir*.

— Particulièrem. Prendre à témoin en invoquant ou en adjurant : *J'en* ATTESTE *les dieux. Les philosophes* ATTESTENT *sans cesse l'autorité des grands noms du* XVII*e siècle*.

S'attester, v. pr. Etre attesté : *Fait qui peut* S'ATTESTER. ‖ S'affirmer à soi-même : *Les êtres étroits peuvent* S'ATTESTER *leur puissance par un empire cruel ou charitable sur autrui*. (Balz.)

— SYN. **Attester, affirmer, assurer, avancer, certifier, confirmer, garantir, prétendre, soutenir.** V. AFFIRMER.

— ANTON. **Nier** et **démer.**

ATTHIDE ou **ATTHIS** (*tiss*) n. f. Nom commun à toute espèce d'œuvres ayant pour but de célébrer ou raconter les antiquités de l'Attique.

ATTHIDE ou **ATTHIS**, fille de Cranaos, roi légendaire de l'Attique, successeur de Cécrops. Elle aurait donné son nom à l'*Attique*, jusque-là nommée *Akté*.

ATTHIDOGRAPHE (du gr. *atthidon*, et *graphein*, écrire) n. m. Auteur d'une atthide.

ATTI (Isotta DEGLI), femme poète italienne du XV*e* siècle, morte en 1469. Maîtresse, puis femme légitime de Sigismond Pandolphe Malatesta, seigneur de Rimini, elle était, en poésie, d'après les poètes de son temps, une autre Sapho. On la quelquefois confondue avec la Véronaise Isotta Nogarola.

ATTIA, comm. mixte d'Algérie (prov. de Constantine), arr. de Philippeville, 22.847 hab. Mines de mercure, fer, plomb argentifère; exploitations de houille.

ATTICHY (lat. *Atticiacum*), ch.-l. de cant. (Oise), arrond. et à 10 kilom. de Compiègne, sur l'Aisne ; 823 hab. — Le cant. a 20 comm. et 11.252 hab.

ATTICISME (*siss* — gr. *attikismos*, même sens ; de *attikos*, attique) n. m. Finesse de goût, de langage, de style particulière aux Athéniens; pureté, concision élégante et fine du langage et du style au sens large du mot : *Il y a de l'*ATTICISME *dans Racine, Massillon, Voltaire; il n'y en a pas dans Corneille, dans Bossuet*. (Tissot.) ‖ Urbanité élégante, fine et piquante, comme était celle des Athéniens : *La politesse est fade, s'il ne s'y mêle un peu d'*ATTICISME.

— Gramm. gr. Forme particulière au dialecte attique.

— ENCYCL. La forme même du mot montre que l'*atticisme* était une qualité particulière aux habitants d'Athènes, une manière d'exprimer les pensées, et même de prononcer les mots, qui était naturelle aux Athéniens. En littérature, l'atticisme est le style propre aux écrivains attiques; en particulier, aux écrivains du V*e* et du IV*e* siècle, d'Eschyle à Démosthène. A l'époque hellénistique, à mesure que s'altérait la langue, l'atticisme consista à imiter le style, même le vocabulaire des grands auteurs athéniens, à reproduire leurs qualités de précision, de finesse et d'élégance. Il y avait encore des *atticistes* au II*e* siècle de notre ère, par exemple Lucien.

Chez les Romains, au temps de Cicéron, on appelait *attiques* les écrivains qui, comme Brutus et Calvus, prenaient pour modèles les grands prosateurs d'Athènes. Mais on ne s'accordait pas sur le modèle à choisir : pour les uns, c'était Démosthène; pour d'autres, Lysias ou Thucydide. De là, toutes ces polémiques qui remplissent plusieurs ouvrages de Cicéron. Au fond des discussions sur l'atticisme, il y avait simplement une petite guerre contre Cicéron. Le véritable équivalent de l'atticisme à Rome, c'était ce que les Romains appelaient *urbanitas* (de *Urbs*, la ville par excellence, Rome).

Chez les modernes, on entend par « atticisme » l'équivalent des qualités reconnues aux écrivains d'Athènes : simplicité surtout, puis souci de la langue, précision, goût, élégance, finesse, etc.

En ce sens, on peut dire que Racine et Fénelon sont des « attiques ».

— BIBLIOGR. : J. Girard, *Etudes sur l'éloquence attique* (Paris, 1873).

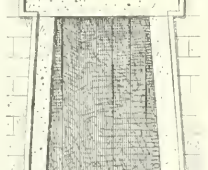

Porte atticurge.

ATTICISTE (*siss* — gr. *attikistes;* de *attikos*, attique) n. Partisan de l'atticisme; celui, celle qui cherche à reproduire le style des écrivains attiques : *Lucien est un* ATTICISTE.

ATTICURGE (du gr. *attikos*, attique, et *ergon*, ouvrage) n. f. et adj. Se disait autrefois d'un morceau d'architecture exécuté dans le style athénien, notamment d'une espèce de colonne à base carrée, et surtout d'une espèce de porte. (La porte *atticurge* est celle dont le seuil est plus long que le linteau, et dont les pieds-droits, par suite, ne sont pas parallèles.) ‖ On dit aussi ATTICURGUE.

ATTICUS (Titus POMPONIUS), né à Rome l'an 109, mort l'an 32 av. J.-C., célèbre par l'amitié qu'il entretint toute sa vie avec Cicéron. Les troubles causés par la rivalité de Marius et de Sylla l'engagèrent à se retirer à Athènes, où il travailla à augmenter sa fortune. Il y apprit la langue grecque et la parla avec une pureté qui étonna les Athéniens eux-mêmes, mais il ne doit pas à cette circonstance son surnom de *Atticus* : il le prit du son oncle Q. Cœcilius Pomponianus Atticus, qui l'avait adopté. De retour dans sa patrie, il persista à se tenir éloigné des affaires publiques, et ne s'en concilia pas moins l'estime de tous les chefs de parti, de Pompée comme de César, d'Antoine comme de Cicéron, d'Octave comme de Brutus. Il maria sa sœur à Q. Cicéron, frère du grand orateur; sa fille au célèbre Agrippa. Atteint d'une maladie incurable, il se laissa mourir de faim. Il fut à la fois banquier et bibliopole. Il avait composé divers ouvrages, des *Généalogies*, un abrégé d'histoire universelle (*Annalis*), des mémoires en grec sur le consulat de Cicéron. Cornelius Nepos a écrit une *Vie* d'Atticus, qui nous est connu mieux encore par les *Lettres* de Cicéron *Ad Atticum*, écrites entre 68 et 43.

— BIBLIOGR. : Hulleman, *Diatribe in T. Pomponium Atticum* (Utrecht, 1838); Boissier, *Cicéron et ses amis* (Paris, 1865).

Atticus (LETTRES DE CICÉRON À). La correspondance la plus active de Cicéron est celle qu'il entretint avec son ami Atticus. Ces lettres, publiées par les soins d'Atticus lui-même, après la mort de Cicéron, sont au nombre de trois cent quatre-vingt-seize, divisées en seize livres, et vont de l'année 688 de Rome au mois de novembre 709 (65-44 av. J.-C.). Etant donnée la nature des relations entre Cicéron et Atticus, on conçoit que la matière de leur correspondance ait été des plus variées : politique, beaux-arts, littérature, droit, y trouvent place tour à tour. Les seules lettres à Atticus constituent un véritable journal politique : les hommes y sont peints sur le vif, les partis disséqués, les intrigues dévoilées, les luttes du sénat et les grandes joutes oratoires, les procès à sensation, racontés au sortir même des séances. Il n'est pas un monument de la littérature latine qui donne une impression plus franche de la politique et de la société romaines. C'est de l'histoire vécue et retracée au jour le jour, par l'un des auteurs les plus actifs et les plus intelligents.

ATTICUS (Hérode), citoyen d'Athènes, descendant des Eacides (commencement du II*e* siècle de notre ère), consul sous Nerva. Il était très pauvre, quand il découvrit un trésor. Il en fit le plus noble usage. En mourant, il légua une mine (environ 100 fr.) à chaque citoyen d'Athènes.

ATTICUS (Tibérius-Claudius-Hérode), célèbre rhéteur grec, fils du précédent, né à Marathon vers 101 de J.-C., mort vers 177. Il passa sa jeunesse à Athènes, où il étudia la philosophie : il était un zélé partisan du platonisme. Puis il vécut quelques années à Rome, où il fut maître de Marc-Aurèle et de Vérus. Il fut consul en 143, sous Antonin le Pieux. De retour dans son pays, il employa sa fortune à élever une foule de monuments utiles : à Athènes, il bâtit l'Odéon qui porte son nom, et acheva le Stade ; à Olympie, il construisit une magnifique exèdre et un grand réservoir qui alimentait d'eau toute l'enceinte. Il fut archonte d'Athènes, remplit d'autres magistratures ou sacerdoces. A la fin de sa vie, les excès de ses affranchis le rendirent impopulaire. Il était célèbre par son éloquence.

— BIBLIOGR. : Philostrate, *Vie des sophistes;* Vidal-Lablache, *Hérode Atticus* (Paris, 1871).

ATTICUS, patriarche de Constantinople (commencement du V*e* siècle), l'un des successeurs de saint Jean Chrysostome. Il a écrit contre les nestoriens et les eutychiens, et composé un traité, *De fide et virginitate*.

ATTIDES (de *atte*, et du gr. *eidos*, aspect) n. f. pl. Famille d'arachnides ayant pour type le genre *atte*. V. ATTOIDES. — *Une* ATTIDE.

ATTIÉ, pays de Guinée (colonie française de la côte d'Ivoire), encore mal connu.

ATTIÉDIR (de *à*, et *tiède*) v. a. Rendre tiède, refroidir incomplètement : ATTIÉDIR *un bouillon. Les vents purifient l'air,* ATTIÉDISSENT *les saisons brûlantes*. (Fén.)

— Fig. Tempérer, amortir la vivacité, l'ardeur de : *Le temps* ATTIÉDIT *l'amour, l'amitié, le zèle*.

S'attiédir, v. pr. De chaud ou de froid, devenir tiède : *A mesure que le globe* S'ATTIÉDISSAIT, *le chaos se débrouillait, l'atmosphère s'épurait*. (Buff.) ‖ Fig. Devenir moins vif, moins ardent : *Par l'absence, une grande passion s'exalte, mais un sentiment ordinaire* S'ATTIÉDIT.

ATTIÉDISSEMENT n. m. Action d'attiédir ou de s'attiédir; état de ce qui s'attiédit : L'ATTIÉDISSEMENT *graduel du globe est un fait incontestable*.

— Fig. Diminution, refroidissement du zèle, de l'ardeur, de l'affection : *Un prompt* ATTIÉDISSEMENT *se produisit entre Napoléon et Alexandre Ier*.

— SYN. **Attiédissement, tiédeur.** La *tiédeur* est l'état de ce qui est déjà tiède; l'*attiédissement*, l'état de ce qui le devient.

ATTIER (*é*) n. m. Nom vulgaire de l'anone écailleux aux Antilles, et de l'ananas à l'île Maurice.

ATTIFEMENT ou **ATTIFAGE** n. m. Fam. Manière d'être attifé; parure, toilette particulière.

ATTIFER (de *à*, et de l'anc. franç. *tiffer*, parer la tête) v. a. Fam. Parer avec recherche, avec affectation. (Se dit ironiquem., surtout en parlant de la coiffure des femmes) : *Certaines mamans aiment à* ATTIFER *leurs fillettes*.

— Fig. Agencer, orner dans un goût fade et faux :

Ils *attifent* leurs mots, enjolivent leurs phrases.
REGNIER.

S'attifer, v. pr. Se parer, et surtout se coiffer avec affectation : *Les coquettes passent des heures à* S'ATTIFER.

ATTIFET (*fé* — rad. *attifer*) n. m. Coiffure de femme en usage au XVI*e* siècle, formée d'un petit bonnet s'avançant en pointe sur le front et s'échancrant en deux arcs au-dessus de la région des sourcils.

— ENCYCL. L'*attifet* était porté surtout par les veuves. Catherine de Médicis en donna la mode, qui se prolongea très longtemps dans certains costumes provinciaux. La carcasse de cette petite coiffure était faite de fil d'acier soutenant une construction d'étoffe souvent chargée de broderies, de perles, de jais et même d'émaux. L'attifet était, dans la règle, accompagné d'un voile long, presque talaire, dont la tradition s'est conservée jusqu'à notre époque dans le costume de grand deuil.

Dame coiffée de l'attifet.

ATTIFEUR, EUSE n. Celui, celle qui attife, qui fait profession d'attifer : *Les coiffeurs, les modistes, sont des* ATTIFEURS, *des* ATTIFEUSES. (Peu us.)

ATTIFURE n. f. Action, art, manière de s'attifer. (Vieux.)

ATTIGNAT, comm. de l'Ain, arr. et à 11 kilom. de Bourg, sur la Reyssouze, affl. de la Saône ; 1.264 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

ATTIGNOLE (*gn* mll.) n. r. Boulette de charcuterie cuite dans la graisse :

N'importe où nous nous empâtons,
D'arlequins, d'briffe et d'rogatons,
Quéqu'fois d'saucisse et d'*attignoles*.
J. RICHEPIN (*Chanson des Gueux*).

ATTIGNY (lat. *Attiniacum*), ch.-l. de cant. (Ardennes), arr. et à 14 kilom. de Vouziers, sur l'Aisne; 1.797 hab. Filature de laine, tanneries, briqueteries, fabriques de toiles et de biscuits dits *de Reims*; commerce d'ardoises, houille et bois. — Le cant. a 12 comm. et 5.979 hab.

— *Histoire*. Attigny doit son origine à un palais bâti par Clovis II en 647. Plusieurs assemblées s'y tinrent sous Pépin le Bref, et, en 786, Witikind y reçut le baptême en présence de Charlemagne; là aussi, à l'assemblée générale de 822, Louis le Débonnaire se soumit à la pénitence publique, que les prêtres et les grands du royaume lui imposèrent. Avec la seconde race, cessa le rôle politique d'Attigny; ce qui restait de l'antique demeure royale fut ruiné par les guerres de religion.

ATTIL ou **ADIL**, nom porté par deux rois suédois légendaires. Le premier ATTIL aurait régné dans le IIe siècle de notre ère et conquis le Danemark. Le second ATTIL, fils et successeur d'Ottar (Ve siècle), enleva sur les côtes d'Allemagne, racontent les légendes populaires, la jeune bergère Ursa, et l'épousa.

ATTILA, fils de Moundzouk, surnommé **le Fléau de Dieu**, roi des Huns en 434, d'abord conjointement avec son frère Bléda, dont le meurtre le rendit, en 442, le seul chef de toutes les hordes de Huns qui erraient dans les vastes contrées au N. du Pont-Euxin et du Danube, jusqu'en 453, date de sa mort. Jornandès a laissé de lui le portrait suivant : « Il était de petite taille; il avait la poitrine large, la tête forte, les yeux petits, la barbe rare. Son nez était épaté, et son teint basané. » Vainqueur du monde barbare, qu'il voulait tout entier précipiter sur les deux empires romains, Attila commença ces grandes expéditions qui semblaient devoir submerger la civilisation antique, dévasta l'Europe du Pont-Euxin à l'Adriatique, soumit les empereurs d'Orient et d'Occident à un tribut annuel et aux plus avilissantes sujétions, s'avança, en 451, à travers la Germanie, franchit le Rhin, et promena la flamme et le fer dans la Gaule épouvantée. Les Parisiens, effrayés, avaient résolu d'abandonner leur ville. Une jeune fille, Geneviève, parvint à les retenir à force d'instances; « et la ville dut sa conservation à l'obstination courageuse d'une pauvre et simple fille ». (A. Thierry.) Le préfet romain, Aétius, peut-être lui-même d'origine hunnique, était parvenu à grouper dans la résistance à l'invasion tartare les rois germains de la Gaule. La journée décisive, qui vit les deux moitiés du monde barbare se précipiter l'une contre l'autre, fut le 23 juin 451, dans la plaine dite « Champs catalauniques », en Champagne. (V. CATALAUNIQUES.) Alors commença une bataille acharnée, atroce. Attila, vaincu, repassa le Rhin. Il vécut les derniers mois de sa vie dans son palais des bords du Danube, non loin de Budapest. Il prit une nouvelle femme, Ildico. La nuit des noces, il expira.

Attila joue, sous le nom de *Etzel* dans les poèmes cycliques des *Niebelungen*, et sous celui de *Atli* dans les traditions scandinaves, le même rôle qu'Alexandre sous le nom de *Iskander* dans les légendes fantastiques des Orientaux. Le nom d'un si terrible dévastateur, qui s'appelait lui-même *Fléau de Dieu*, et qui mettait sa gloire à dire que « l'herbe ne croissait plus partout où son cheval avait passé », devait rester proverbial. En effet, il revient souvent sous la plume des écrivains, qui l'évoquent d'une manière sérieuse ou plaisante; c'est ainsi que La Fontaine appelle son fameux Rodilard

L'*Attila*, le fléau des rats.

L'épisode de la mort du roi des Huns a inspiré un drame à H. de Bornier : *les Noces d'Attila* (Paris, 1880).

— BIBLIOGR. : Amédée Thierry, *Histoire d'Attila et de ses successeurs* (Paris, 1856).

Attila, tragédie de Corneille, en cinq actes et en vers, représentée en 1667. Cette pièce est encore plus faible qu'*Agésilas*, qui l'avait précédée d'une année. *Attila* renferme cependant de belles pensées, où l'on retrouve encore l'inspiration cornélienne, mais la fable est mal conçue, le dialogue dur, incorrect. Boileau avait laissé passer *Agésilas* sans rien dire; mais, après *Attila*, le trait satirique lui échappa :

J'ai vu l'*Agésilas*,
Hélas!
Mais après l'*Attila*,
Holà!

Attila, tragédie romantique de Werner, une des productions les plus parfaites et les plus originales de cet écrivain. Le terrible Hun aime une princesse de Bourgogne, Hildegonde, qui doit l'épouser et dont il se croit aimé. Or, cette princesse, dont il a tué le père et l'amant, ne veut s'unir à lui que pour l'assassiner. En revanche, la princesse Honoria, à laquelle Attila vent rendre son héritage, est secrètement éprise du farouche conquérant. Attila, après avoir défait les troupes de Valentinien, marche sur Rome, dont il va s'emparer, lorsque le pape Léon, dans tout l'éclat de la pompe sacerdotale, vient le sommer au nom de Dieu de ne pas pénétrer dans le siège de la chrétienté. Attila, frappé d'une terreur superstitieuse, rétrogade aussitôt avec son armée. Il ne tarde pas à tomber, au milieu de son camp même, frappé par Hildegonde, au moment où le pape Léon lui annonait Honoria.

Le caractère d'Attila, barbare et généreux à la fois, despote et fidèle à ses promesses, riche et vivant en soldat; le caractère de Valentinien et celui de l'impératrice mère, enfin la grande figure de Léon X, sont remarquablement tracés. De plus, Werner a déployé dans ce drame tous les charmes d'une diction souple et harmonieuse.

Attila, opéra sérieux, poème de Temistocle Solera, musique de Verdi, représenté à Venise, sur le théâtre de la Fenice, le 17 mars 1846. Quoique accueilli avec assez de chaleur à Venise, cet opéra, l'un des plus faibles du maître, ne fut jamais heureux en dehors de l'Italie. Il fut pourtant question de le faire traduire en français, à Paris, pour être joué à l'Opéra, à l'époque du grand succès du *Trouère*. Mais il n'en fut rien, et *Attila* ne parut jamais ni à l'Opéra, ni même au Théâtre-Italien.

Attila repousse par saint Léon, fresque de Raphaël, au Vatican (salle d'Héliodore). Cette grande composition, une des plus étudiées du maître, fait partie de la série d'œuvres où Raphaël, à l'invitation de Jules II et de Léon X, a retracé les fastes de la papauté, depuis la *Victoire de Constantin sur Maxence* jusqu'au *Couronnement de Charlemagne*. Le pape Léon, escorté de prélats à cheval et de dignitaires (qui paraissent autant de portraits), s'est avancé au-devant d'Attila, qui, étonné, le regarde et semble avoir désarmé sa colère. Cette scène est aussi appelée *la Rencontre de saint Léon et d'Attila*.

ATTILIA (GENS). Hist. V. ATILIA (*gens*).

ATTILÎ ou **ATRÎ**, ville de l'Inde méridion. (Madras, district de Godavéri); 7.000 hab.

Attilius Regulus (*Attilio Regolo*), titre de l'un des meilleurs drames de Métastase. Régulus, prisonnier des Carthaginois, est envoyé à Rome pour proposer l'échange des captifs. Il se considère comme indigne d'entrer dans la ville, dans sa propre maison. Introduit dans le temple de Bellone, il refuse de s'asseoir à la place qu'il avait occupée comme consul; puis il s'oppose à l'échange. Et pourtant, si cet échange ne se fait pas, il a promis de retourner à Carthage, où l'attendent les plus cruels supplices. Quand son gendre Licinius et sa fille cherchent à le faire fuir, Régulus éclate : « Tais-toi, ce n'est pas un Romain qui conseille une lâcheté! Tais-toi, ce n'est pas ma fille, celle qui n'a point de courage!... » Et il repart, calme. — La pièce contient de fort belles scènes.

ATTILLON (*ll* mll. — rad. *attelle*) n. m. Petite bûche qui résulte de l'abatage d'un arbre, et qui provient du haut des racines.

— PROV. : **C'est comme un attillon.** Se dit d'une volaille desséchée par une trop longue cuisson.

ATTINGHAUSEN, village de la Suisse (canton d'Uri), sur la Reuss, non loin d'Altorf; 488 hab. Ruines d'un burg qui fut au moyen âge la résidence de la seule famille noble des Quatre-Cantons. Un des membres de cette famille, Werner II, joua le rôle de landammann du canton d'Uri, entre 1291 et 1321, d'une manière ininterrompue; Schiller l'a mis en scène dans son *Guillaume Tell*. — JEAN, son fils, fut landammann du canton, de 1331 à 1357. (Les *seigneurs* d'ATTINGHAUSEN s'éteignirent au XVe siècle.)

— BIBLIOGR. : Liebenau, *Geschichte der Freiherren von Attinghausen* (Aaran, 1865); Œchsli, *die Anfänge der Eidgenossenschaft* (Zurich, 1891).

ATTINTER (de *à*, et *tin*, pièce de bois) v. a. En T. de mar., Etablir un objet sur des tins; l'assujettir avec des tins : ATTINTER *des barriques*. ‖ On dit plus souvent TINTER.

ATTIQUE (gr. *attikos*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'Attique, à Athènes ou aux Athéniens : *Les coutumes, les mœurs* ATTIQUES. *La politesse* ATTIQUE.

— Qui tient de l'atticisme, qui en a la grâce, la finesse : *César est l'écrivain le plus* ATTIQUE *de Rome*. (H. Taine.) ‖ *Sel attique*, Manière de s'exprimer finement railleuse, spirituelle et polie, qui était particulière aux Athéniens.

— Archit. *Etage attique*, Nom donné au dernier étage

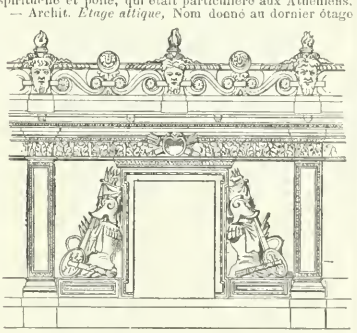

Attique (Louvre).

d'une façade, quand cet étage n'a que la moitié ou, au plus, les deux tiers de l'étage inférieur.

— Chron. *Année attique*, Année luni-solaire en usage chez les Athéniens. Elle se composait de douze mois dans les années ordinaires, de treize dans les années à mois intercalaire. Mais elle fut remaniée plusieurs fois, surtout par Solon et par Méton.

— Gramm. *Alphabet attique*, Alphabet de vingt et une lettres, en usage chez les Athéniens jusqu'à la fin du Ve siècle. Il fut remplacé par l'alphabet ionien de vingt-quatre lettres, sous l'archontat d'Euclide (403 av. J.-C.).

— Littér. *Dialecte attique*, Dialecte grec ancien, particulier aux Athéniens. ‖ *Auteurs attiques*, ou substantiv. *Les attiques*, Les auteurs qui ont écrit dans le dialecte attique. ‖ *Formes attiques*, Formes de grammaire, locutions propres au dialecte attique. ‖ *Philosophie attique*, Celle qui était professée dans les écoles de Socrate, de Platon, d'Aristote et de Zénon, dont le centre était à Athènes.

— ENCYCL. Le dialecte *attique* présentait naturellement quelques formes spéciales, mais surtout il résumait en lui la plupart des qualités des autres dialectes grecs. Il se rapprochait principalement de l'*ionien*, mais avait plus de fermeté, de précision et d'élégance.

On distingue trois périodes dans l'histoire du dialecte attique : 1° *ancien attique*, jusqu'à la fin du Ve siècle (Eschylo, Sophocle, Euripide, Aristophane, Thucydide); 2° *moyen attique*, de la fin du Ve siècle au milieu du IVe (Lysias, Isocrate, Xénophon, Platon); 3° *nouvel attique*, depuis le milieu du IVe siècle jusqu'à la mort d'Alexandre (Démosthène, Hypéride, Eschine, Ménandre).

Le dialecte attique semble presque disparaître de la littérature vers la fin du IVe siècle; mais, en réalité, il se survit à lui-même, dans une forme un peu différente et moins pure. Il fournit les principaux éléments de la langue dite « commune », la langue littéraire qu'ont employée la plupart des écrivains grecs de l'époque hellénistique et de l'époque romaine : Aristote, Polybe, Strabon, Plutarque, etc. Même quelques délicats s'efforçaient, alors, de conserver le dialecte attique dans toute sa pureté : ce sont ceux qu'on a surnommés les *atticistes*; par exemple, Lucien ou Denys d'Halicarnasse.

ATTIQUE n. m. Petit étage supérieur, sans ornements ou avec ses ornements particuliers, qui sert à dissimuler le toit. Partie de l'entablement élevée au-dessus de la corniche, pour cacher la naissance du toit. ‖ *Fenêtre attique*, Sorte de piédestal qui soutient la partie inférieure d'un entablement, il est destiné à relever de bases qui, sans cela, seraient masquées par des corniches saillantes.

ATTIQUE, contrée de l'ancienne Grèce, bornée au N. par la Béotie et le mont Parnès (*Ozia*), à l'O. par la Mégaride et le golfe d'Egine, au S. par la mer de Marmara, à l'E. par la mer Egée. C'est une longue péninsule, qui va se rétrécissant jusqu'au cap Sounion (*Colonna*). L'Attique a environ 2.600 kilom. carr. et 180 kilom. de côtes. Les montagnes principales sont l'Hymette (*Mavro Vouno*), le Pentélique (*Pentéli*), et le Laurion. Le pays n'est arrosé que par des ruisseaux : Céphise, Ilissus, Céphise-Eleusinien, etc. Climat chaud et sec; sol rocheux et peu fertile, mais où se plaisent l'olivier et le figuier. La contrée était divisée en *dèmes* ou cantons, répartis depuis Clisthène en dix tribus. En dehors d'Athènes, les villes principales étaient : Eleusis, Le Pirée, Acharnes, Phylé, Marathon, Enoé, etc. Aujourd'hui, l'Attique fait partie du *nome d'Attique-et-Béotie*.

— BIBLIOGR. : *Description physique de l'Attique* (Athènes, 1881 et suiv.); Curtius et Kaupert, *Karten von Attika* (Berlin, 1881-1889).

ATTIQUE-ET-BÉOTIE, prov. de Grèce; 257.800 hab.

ATTIQUEMENT adv. Dans le dialecte attique. ‖ Avec une élégance attique : *Parler, écrire* ATTIQUEMENT.

ATTIRABLE adj. Qui est susceptible d'être attiré : *L'acier est moins* ATTIRABLE *à l'aimant que le fer*.

ATTIRAGE adj. Action d'attirer. (Peu usité.)

— *Poids d'attirage*, ou simplement *Attirage*, Poids du rouet d'un fileur d'or. ‖ *Cordes d'attirage*, Cordes qui soutiennent le même poids.

ATTIRAIL (*râ'y* — rad. *tirer*, c'est-à-dire *tirer après soi*) n. m. Quantité, assortiment de choses diverses et nécessaires pour certains usages : ATTIRAIL *de guerre, de chasse, de voyage*. *L'*ATTIRAIL *d'un photographe*.

— Familièrem. Amas, bagage superflu ou embarrassant; et au fig., Accompagnement fastueux et vain : *Toutes les grandeurs et leur* ATTIRAIL *s'enfuient comme un songe*. (Fén.) — REM. Le pluriel *attirails* est peu usité.

ATTIRANT, ANTE adj. Qui attire, qui fait venir à soi : *La force* ATTIRANTE *de l'aimant*.

— Fig. Attrayant; qui attire, engage, séduit :

... Les gazons frais sous les molles ramures,
Et les coins *attirants* où l'on vient pour songer.
J. LEMAITRE.

— SYN. **Attirant, attractif, attrayant**. Ces adjectifs signifient également Qui a la propriété d'attirer : mais *attractif* ne s'emploie qu'en physique et au propre : *Propriété, force* ATTRACTIVE *d'un corps*, tandis que *attirant* ne se dit le plus souvent qu'au figuré, en parlant de ce qui a rapport aux personnes : *Politesse* ATTIRANTE. *Manières* ATTIRANTES. — *Attrayant* se dit de ce qui a de l'attrait.

ATTIRANT n. m. Ce qui excite, ce qui engage à boire : *Quant au dessert, le gourmand n'y prise guère que le fromage et les marrons, en leur qualité d'*ATTIRANTS. (Grimod.

ATTIRANTE (rad. *attirer*) n. m. Nœud de ruban que les dames attachaient jadis au-dessus du corps de la jupe.

ATTIRER (de *à*, et *tirer*) v. a. Tirer, faire venir à soi : *L'ambre frotté* ATTIRE *les corps légers non métalliques*. ‖ Déterminer à venir; faire diriger vers soi : ATTIRER *les regards. Le miel* ATTIRE *les mouches*. ‖ Gagner, engager par une sorte d'attrait; plaire, charmer :

L'enfant, au renouveau, peut-il gémir longtemps?
Le brin d'herbe l'amuse, et la feuille l'*attire*.
E. MANCEL.

— Causer, occasionner : *Un malheur en* ATTIRE *un autre*.

Souvent un premier crime *attire* un autre crime.
GILBERT.

— PROV. : **Un abîme en attire un autre** ou **L'abîme attire l'abîme**. V. ABYSSUS ABYSSUM INVOCAT.

S'attirer, v. pr. Etre attiré l'un vers l'autre : *En vertu de l'attraction, les corps* S'ATTIRENT *réciproquement en ligne droite*. (Proudh.)

— Fig. Se provoquer, se déterminer l'un l'autre : *Les contraires* S'ATTIRENT *parce qu'ils se complètent*. Lamart : *Les confidences* S'ATTIRENT. Balz. ‖ Etre porté l'un vers l'autre par quelque attrait : *L'homme et la femme* S'ATTIRENT *par des qualités différentes*. E. Bersot.

— Fig. Attirer, appeler sur soi : *Qui remplit ses devoirs* S'ATTIRE *l'estime*. (Chateaubr.)

— SYN. **Attirer, allécher**. V. ALLÉCHER.

— ANTON. **Chasser, pousser, refouler, repousser**.

ATTIRET (Jean-Denis), peintre français, né à Dôle en 1702, mort à Pékin en 1768. Elève de son père, il entra dans la Compagnie de Jésus, et fut envoyé en Chine comme missionnaire. C'est dans le Céleste Empire que cet artiste acquit une très grande renommée. Il devint le peintre en titre de l'empereur Kien-Long. Chargé de peindre les exploits militaires du souverain contre les Tartares, de 1755 à 1760, Attiret composa seize tableaux d'histoire, dont les dessins furent reproduits en France par la gravure, sous la direction de Cochin. Attiret a peint en Chine plus de deux cents portraits de personnages de la cour. Il fut, en outre, le fondateur d'une école de peinture à Pékin. Il existe des œuvres de ce peintre à Avignon.

ATTIRET (Claude-François), sculpteur français, né à Dôle en 1728, mort dans la même ville en 1804. Elève de Pigalle, il fut reçu professeur à l'académie de Saint-Luc, à Paris, mais ne tarda pas à se fixer dans sa province natale. La fontaine de Dôle est son œuvre principale. On cite aussi de ce sculpteur plusieurs statues à Dijon, un *Jupiter* et une *Cybèle* au château de Bussy.

ATTISABLE adj. Qui peut être attisé.

ATTISAGE n. m. Action d'attiser.

ATTISE n. f. Bois que le brasseur met dans le fourneau, sous la chaudière, pour allumer le feu.

ATTISEMENT n. m. Action d'attiser.

ATTISER (bas lat. *atticinari*; de *ad*, à, et *titio*, tison) v. a. Exciter, ranimer un feu : ATTISER *le feu*.

— Fig. *Attiser le feu de*, ou simplem. *Attiser*, Aigrir, exciter, irriter, envenimer : ATTISER LE FEU DES *passions*.

Loin d'oser. . . . . .
Approuver la fureur de votre emportement.
Loin que par mes discours je l'*attise* moi-même.
RACINE.

— ANTON. Détiser, éteindre.

ATTISEUR, EUSE n. Personne qui aime à attiser le feu. (Peu us.) ‖ Ouvrier chargé de l'entretien d'un feu d'usine.

ATTISOIR ou **ATTISONNOIR** n. m. Ustensile au moyen duquel on attise le feu dans certains métiers. ‖ Crochet dont on se sert pour attirer les scories sortant en fusion du fourneau, et qui s'appelle aussi RINGARD, et TISONNIER. V. ces mots.

Attisoirs.

ATTITRER (rad. *titre*) v. a. Choisir, préférer pour ce qui regarde un commerce, un métier : ATTITRER *un fournisseur*. (Il n'est guère usité qu'au part. pass.)

— *Attitrer les chiens*, Les placer dans des relais pour attendre le gibier, en tenant compte de la taille et de la vitesse de ces animaux, qui, autant que possible, doivent être équivalentes pour un même relai.

Attitré, ée part. pass. du v. Attitrer. Qui existe, qui se pratique en vertu d'un titre : *Le notariat est une charge* ATTITRÉE.

— En mauv. part. Soudoyé : *Témoins, assassins* ATTITRÉS, Témoins, assassins achetés.

ATTITUDE (de l'ital. *attitudine*, tiré du lat. *aptitudo*, aptitude) n. f. Manière de tenir son corps, position qu'on lui donne : ATTITUDE *imposante, gracieuse, gauche*.

— Fig. Dispositions, intentions et manifestation extérieure de sentiments : *La neutralité, l'indifférence, telle fut l'*ATTITUDE *de l'Europe pour la France en 1870.*

— *Être toujours en attitude*, Prendre des positions, avoir des gestes affectés et trop étudiés. (Se dit particulièrem. des acteurs.)

— B.-arts. Position que les sculpteurs, les peintres donnent à leurs figures : *Les tableaux de Raphaël, Poussin, Lesueur, Lebrun, et, de nos jours, ceux d'Eugène Delacroix, se recommandent par la vérité et l'expression de* l'ATTITUDE.

— Chorégr. Position sur un seul des deux pieds, sans égard à leur importance relative.

— ENCYCL. Art vétér. L'*attitude* est la physionomie générale que présente un animal au repos ou en inaction; ce mot est l'opposé de celui de *allure*.

L'attitude permet souvent d'apprécier le caractère et l'état de santé d'un animal, et, si l'on prend pour exemple le cheval, on voit que, lorsque son attention est éveillée et qu'il se porte bien, il a une attitude franche et énergique : il est bien planté sur ses quatre membres également, et la tête portée haut sur l'encolure, l'œil grand ouvert et fixant franchement l'objet qui l'intéresse; l'œil sera doux et les oreilles portées en avant s'il a bon caractère; l'œil sera méchant et les oreilles portées en arrière dans le cas contraire : l'attention éveillée par ce dernier signe permettra d'éviter une morsure ou un coup de pied.

Le cheval, debout ou se reposant, détend alternativement un des deux membres de derrière et incline plus ou moins la tête sur l'encolure; les yeux sont à demi fermés. Le cheval peut parfaitement dormir debout et sans fatigue, par suite d'une disposition anatomique particulière de ses membres, ce que peuvent faire les autres animaux domestiques; il y a même des chevaux qui ne se couchent jamais. Généralement, le cheval se couche, soit sur un côté, soit sur l'autre, en tenant l'encolure élevée et la tête inclinée; il se couche aussi parfois tout de son long, comme s'il était mort.

Le cheval malade reste debout, porté également sur ses quatre membres, la tête et l'encolure plus ou moins étendues, ou inclinées, ou basses; les yeux ouverts et brillants d'angoisse, ou fermés, à paupière gonflée, ou larmoyants. La respiration est accélérée, les naseaux dilatés se mouvant synchroniquement avec les battements du flanc.

Comme on voit, l'étude des attitudes du cheval donne d'utiles renseignements au vétérinaire; il en est de même de l'étude des attitudes de tous les autres animaux.

— Physiol. et pathol. Les principales *attitudes* chez l'homme sont : la station verticale (v. STATION), puis celle de l'homme qui se tient assis, qui s'accroupit, qui se met à genoux ou qui se tient couché. L'homme est le seul animal que l'on voie s'accroupir. C'est une attitude de repos; le seul effort indispensable est celui que nécessite l'équilibre de la tête. L'attitude à genoux est fatigante et ne peut se prolonger que par un effort des muscles extenseurs du rachis. L'homme se couche enfin pour jouir d'un repos complet et pour se livrer au sommeil. V. DÉCUBITUS.

Les attitudes ont parfois des influences très marquées sur la santé. La position verticale lasse; elle est une cause de fatigue pour les pieds et les jambes, où elle occasionne des varices, avec les ulcères qui en sont la principale complication. Quoique les attitudes assis et couché soient des positions de repos, elles fatiguent quand elles se prolongent trop. Dans les maladies un peu longues, la peau qui porte sur le lit et sur le siège s'irrite et s'ulcère; il y a formation d'escarres. L'attitude assis journalière détermine des démangeaisons quelquefois très vives, agit comme cause prédisposante des hémorroïdes. L'attitude du coucher trop prolongée présente également des inconvénients. Chez les vieillards, elle les prédispose aux attaques d'apoplexie, et le corps inactif s'affaiblit chez tous par défaut d'exercice.

L'état de souffrance des sujets imprime à leurs attitudes des modifications qui peuvent servir au médecin de symptômes. Dans les fièvres graves, à forme typhique, les malades restent constamment couchés sur le dos, les membres étendus; ils glissent continuellement du côté des pieds. Le changement continuel de position du corps marque l'agitation, le délire; prouve l'incurvation du corps, la contracture de certains groupes musculaires. L'aliénation mentale donne lieu aux attitudes les plus variées, selon les désordres de l'intelligence. Les attitudes sont parfois le symptôme dominant de plusieurs maladies nerveuses, la chorée, l'épilepsie, la catalepsie; les fractures et les luxations impriment aux membres atteints des attitudes qui servent au diagnostic. Dans les efforts respiratoires excessifs des personnes affectées d'angine de poitrine, d'asthme, l'attitude assise est seule possible : la tête, les épaules, le haut du tronc, sont jetés en arrière; les mains, arc-boutées, soulèvent le corps et fournissent ainsi un point d'appui aux muscles inspirateurs du thorax.

— SYN. Attitude, posture. *Attitude* est plus noble que *posture*. La *posture* est la manière de poser le corps, plus ou moins éloignée de son habitude ordinaire. L'*attitude* est une manière de tenir le corps, plus ou moins convenable à la circonstance présente.

ATTIUS. Biogr. V. ACCIUS.

ATTLAS (*lass*) n. m. Étoffe de satin venant des Indes. ‖ On dit aussi ATLAS, ATLUS et ATTLUS.

— ENCYCL. Les *attlas* étaient de pure soie, souvent brochés d'or, tissés unis ou rayés, à fleurs. Ils furent surtout en honneur au XVIIe siècle; mais, si l'on estimait la beauté et la régularité de leur tissage, on les accusait d'être teints d'une façon fausse, surtout dans les rouges et les cramoisis. On distinguait les *attlas cotonis*, tramés de coton; les *cancanias*, rayés à chainettes; les *quembas*, de même texture, mais plus soyeux; les *calquiers*, satins à la turque disposés en point de Hongrie. Il y avait encore les attlas dits *bouilles cotonis* et *bouilles charmai*, tissés à la façon des gros de Tours, et dont la couleur était œil-de-perdrix.

ATTOCK (l'anc. *Taxila*), ville de l'Hindoustan, sur l'Indus, au N.-O. de Lahore; 4.200 hab. Alexandre le Grand, Tamerlan et Nadir-Schah traversèrent l'Indus en face de cette ville.

ATTOÏDÉS n. m. pl. Famille d'arachnides aranéides, division des saltigrades, renfermant des araignées sauteuses à corps trapu. Genres principaux : *attus, saltique, myrmécie*, etc. — *Un* ATTOÏDÉ.

ATTOLE n. f. Techn. Teinture rouge fournie par un végétal des Indes orientales. ‖ On dit plus souvent ANATE.

— Géol. V. ATOLL.

ATTOMBISSEUR (rad. *tomber*) n. m. Oiseau de proie qui attaque le héron dans son vol : *Le faucon est un excellent* ATTOMBISSEUR. ‖ On dit aussi ATTOMBISEUR.

ATTON ou **ACTON** (ATTO *Vercellensis*), évêque de Verceil vers le milieu du Xe siècle. Ses œuvres, publiées à Verceil (1768), tiennent leur intérêt de la rareté des documents de valeur sur cette époque troublée. Ce canoniste est l'auteur d'un ouvrage mystique, le *Politicon*.

ATTOPEU, ville du Laos annamite (Indo-Chine française). (V. MUONG-CAU.) — Nom de la rivière de Sé-Koug (Indo-Chine française). V. SÉ-KONG.

ATTORNEY (*né* — mot angl.; du v. franç. *atorné*, disposé à, préposé à) n. m. Nom que portent, en Angleterre, des auxiliaires de la justice, analogues à nos avoués : *Le nombre des* ATTORNEYS *autorisés à exercer à Londres est d'environ deux mille; il y en a un peu plus du triple dans le reste de l'Angleterre.*

— ENCYCL. *Attorney général*. En Angleterre, on donne ce nom au premier des avocats qui sont chargés de représenter la couronne auprès des cours supérieures ou des cours criminelles. La nature de ses fonctions fait de l'attorney général un personnage politique; il change avec chaque ministère, et est pris parmi celles des sommités du barreau qui siègent à la Chambre des communes et qui ont déjà rempli les fonctions de *solicitor general*. L'attorney général peut d'ailleurs, comme un avocat ordinaire, se charger de n'importe quelle affaire privée dans laquelle la couronne n'est pas intéressée. Il est de tradition que, lorsque la présidence d'une des hautes cours de justice, ou même les fonctions de lord-chancelier viennent à vaquer, l'attorney général soit admis à en profiter.

La couronne d'Irlande est aussi représentée auprès des cours de justice et du parlement du Royaume-Uni par un attorney général, choisi parmi ceux des députés irlandais qui appartiennent au barreau. Il change aussi avec chaque ministère. Son importance politique est moins grande que celle de l'attorney général d'Angleterre. Celui-ci a rang de ministre, et siège à ce titre dans le cabinet. Le haut fonctionnaire chargé de remplir les mêmes fonctions au nom de la couronne d'Écosse s'appelle *lord-avocat général*.

Dans les assemblées législatives et auprès des cours supérieures de ses principales colonies, la couronne britannique est également représentée par un attorney général.

Aux États-Unis, le gouvernement fédéral est représenté auprès de la cour suprême et des cours supérieures par un attorney général. Par la nature de sa charge et son importance politique, ce haut fonctionnaire ressemble assez à son homonyme anglais. Il en diffère en ce que ses fonctions, comme toutes celles qui sont à la nomination du pouvoir exécutif, sont incompatibles avec celles de membre du congrès. Il siège dans le cabinet, et change, par conséquent, à chaque renouvellement de l'administration. Auprès des cours fédérales inférieures, l'attorney général est représenté par des substituts, *attorney général deputies*. Chaque État de l'Union a aussi auprès de ses cours de justice un attorney général, dont les fonctions sont à peu près analogues.

ATTOUCHEMENT (de *à*, et *toucher*) n. m. Action de toucher : ATTOUCHEMENT *maçonnique. Les rois de France passaient pour guérir les écrouelles par un* ATTOUCHEMENT *sacré*.

— Géom. *Point d'attouchement*, Point où une ligne droite touche une ligne courbe. (On dit mieux *point de tangence*.) ‖ Point où deux lignes courbes se touchent sans se couper. (On dit mieux *point de contact*.)

— SYN. Attouchement, contact, tact, toucher. Le *tact* est le sens qui reçoit l'impression des objets. Le *toucher* est l'exercice du tact. L'*attouchement* est l'action de toucher, principalement avec la main. Le *contact* ne se dit que de deux corps qui se touchent.

ATTOUCHER v. a. Toucher à. (Vieux.)

ATTOURNEMENT n. m. Manière de s'ajuster, de s'attourner. (Vieux.)

ATTOURNER (rad. *atour*) v. a. Parer, ajuster. (Vieux.) *S'attourner*, v. pr. Se parer, s'ajuster.

ATTRACTEUR, TRICE adj. Qui agit par attraction : *Force* ATTRACTRICE.

— SYN. Attracteur, attractif. *Attracteur* indique le fait de l'attraction, *attractif* n'exprime que la puissance d'attraction. On dira donc *Le corps* ATTIRÉ, *Le corps* ATTRACTEUR; et l'on dira *La force* ATTRACTIVE, *La vertu* ATTRACTIVE.

ATTRACTIF, IVE adj. Qui a la propriété d'attirer; qui concerne ou constitue l'attraction : *L'aimant a une force* ATTRACTIVE.

— Fig. Qui attire, qui séduit :

. . . . Le sexe, à Paris, a la mine jolie,
L'air *attractif*. . . . . .
REGNARD.

— Méd. Se dit des topiques tels que vésicants ou suppuratifs, qui attirent les humeurs vers l'endroit où ils sont appliqués.

— Phys. *Réfraction attractive*. Se dit de la double réfraction, lorsque le rayon extraordinaire se trouve rapproché de l'axe, et situé entre lui et le rayon ordinaire.

— n. m. : *Prescrire des* ATTRACTIFS.

— SYN. Attractif, attracteur. V. ATTRACTEUR.

— SYN. Attractif, attirant, attrayant. V. ATTIRANT.

— ANTON. Impulsif, répercussif, répulsif.

ATTRACTIOMÈTRE (*si*) n. m. Appareil destiné à mesurer des forces d'attraction.

— ENCYCL. L'appareil employé pour mesurer la force d'un électro-aimant se compose d'un fléau de balance monté sur un couteau; les deux branches du fléau sont inégales; la petite branche du fléau est une armature en fer doux. Au-dessus, se trouve une plate-forme mobile dans le sens vertical; sur cette plate-forme se monte l'électro-aimant dont on veut mesurer la force d'attraction. L'équilibre du fléau s'obtient au moyen d'un curseur, mobile le long de la grande branche.

ATTRACTION (*si* — lat. *attractio*, même sens; de *ad*, à, et *trahere*, tirer) n. f. Force qui attire : *L'*ATTRACTION *parait adhérente à la matière*. (Bern. de St-P.) ‖ Action d'attirer, au prop. et au fig. : *Paris exerce une puissante* ATTRACTION *sur les étrangers*. ‖ Au plur. Plaisirs, distractions : *Les* ATTRACTIONS *de Paris*.

— Gramm. Modification d'une lettre ou d'une construction par l'influence d'une lettre ou d'un membre de phrase voisin : *C'est par* ATTRACTION *que, dans « ATTRACTION », qui vient de* ad *et de* tractio, *le* D *se change en* T. ‖ Gramm. gr. Figure de syntaxe par laquelle le relatif est attiré au cas de son antécédent, bien qu'il doive être à un cas différent, par suite du rôle qu'il a dans la phrase.

— ENCYCL. *Attraction universelle*. Avec Newton, la mécanique intervint dans l'explication des mouvements planétaires. Supposons, pour simplifier, que les planètes décrivent des cercles autour du soleil comme centre, avec une vitesse uniforme; d'après le principe de l'inertie, dû à Képler, si un corps est au repos et qu'aucune *force* n'agisse sur lui, son mouvement doit être rectiligne et uniforme. Tel n'est pas le cas des planètes; ainsi donc, à tout instant, chacune d'elles est soumise à une force qui l'empêche de fuir suivant la tangente à son orbite, sans quoi elle se mouvrait uniformément selon cette tangente. Quelles sont donc ces forces?

Newton remarqua que, d'après les lois de Képler, et si l'on passe d'une planète à une autre, la force en question, toujours dirigée vers le soleil, varie proportionnellement à la *masse* (v. ce mot) et en raison inverse du carré de la distance de la planète au soleil. On peut donc considérer cette force comme une *attraction* provenant du soleil, et l'on arrive rigoureusement à la même conclusion en supposant les trajectoires elliptiques et ayant un foyer commun au soleil. De même, la terre doit attirer la lune, qui décrit autour d'elle une orbite sensiblement circulaire, au lieu de s'échapper suivant la tangente; cette force d'attraction, qui n'est autre que la *pesanteur* (v. ce mot), s'exerce à la surface de la terre sur les moindres fragments des corps. Plus généralement, l'attraction doit se faire sentir entre deux molécules quelconques appartenant toutes les deux au soleil, ou à une planète, ou à un satellite, ou bien l'une à l'un de ces corps, et l'autre à un autre. Newton s'élève ainsi, par une suite d'inductions naturelles, à cette conclusion que *deux molécules quelconques de notre système planétaire, ayant pour masses* m *et* m' *et séparées par une distance* d, *exercent l'une sur l'autre une attraction dirigée suivant la droite qui les joint, et dont l'intensité est*

$$f\frac{mm'}{d^2},$$

où f *désigne une constante*. Tel est l'énoncé de la loi de Newton, que l'on appelle aussi loi de *l'attraction universelle*. La première des magnifiques applications qu'en fit Newton fut de reconnaître la nature parabolique des trajectoires des comètes, et les principales conséquences en sont données dans le célèbre ouvrage de Newton : *les Principes de la philosophie naturelle*, paru en 1687, dont Lagrange a pu dire que c'était *la plus haute production de l'esprit humain*.

Aujourd'hui encore, avec toutes les ressources de la mécanique analytique, cette admirable loi suffit à expliquer tous les mouvements si variés et si complexes du système solaire.

— Chim. *Attraction chimique*. V. AFFINITÉ.

— Phys. *Attraction électrique*. V. ÉLECTRICITÉ. ‖ *Attraction magnétique*. V. AIMANT, MAGNÉTISME. ‖ *Attraction moléculaire*. V. AFFINITÉ, COHÉSION. ‖ *Attraction capillaire*. V. CAPILLARITÉ.

ATTRACTIONNAIRE (*si*) n. et adj. Nom que l'on donnait aux partisans du système de l'attraction, quand les découvertes de Newton étaient encore contestées. SYN. ATTRACTIONNISTE.

ATTRACTIONNEL, ELLE (*si*) adj. Dans le système de Fourier, Qui produit l'attraction et qui y participe.

— SYN. Attractionnel, attrayant. *Attrayant* désigne l'impulsion externe que donne tel objet; *attractionnel* désigne l'impulsion interne qui naît du ressort inhérent à l'âme.

ATTRACTIVEMENT adv. Avec attraction, au moyen de l'attraction.

ATTRAHIÈRE ou **ACTRAYÈRE** (du lat. *attrahere*, attirer) n. f. Jur. féod. Droit qu'avait le seigneur d'acquérir par déshérence les biens des criminels, des aubains, des bâtards et des serfs décédés sans héritiers. ‖ *Terres vacantes par attrahière*. Biens venant au roi ou au seigneur, en vertu de leur haute ou moyenne justice, par aubaine, confiscation ou autrement.

ATTRAIRE (lat. *attrahere*, attirer. — Ne s'emploie ni au passé défini, ni à l'imparf. du subj., et se conjugue

comme *traire*) v. a. Attirer, faire venir par le moyen d'un appât : *Le sel est bon pour* ATTRAIRE *les pigeons.*

— Fig. Exercer une sorte de séduction : *Rien ne peut l'*ATTRAIRE. (Vieilli.)

ATTRAIT (*trè* — rad. *attraire*) n. m. Penchant, inclination, goût prononcé : *Quand vous vous sentirez attiré par quelque chose de plus intime, suivez votre* ATTRAIT. (Boss.)

— Charme, don de plaire, de séduire, d'attirer : *L'*ATTRAIT *du pouvoir, des richesses.*

— Particulièrem. et au pl. Charmes, agréments extérieurs d'une femme : *De séduisants* ATTRAITS.

— *Attraits de la grâce,* Douceurs intérieures, consolations que la grâce fait éprouver à l'âme.

— Constr. Tout ce qui servait à bâtir ou à réparer une maison.

— Pêch. Appât, amorce.

— SYN. **Attraits, appas, charmes.** V. APPAS.

ATTRAPAGE n. m. Discussion, dispute : *Avoir un* ATTRAPAGE. (Pep.) ‖ Critique violente.

ATTRAPE (rad. *attraper*) n. f. Toute espèce de piège pour prendre des animaux : ATTRAPE *pour les oiseaux, pour les rats, les souris, les mulots.* (Peu us.)

— Fig. et fam. Apparence trompeuse : *L'air de naïveté de La Fontaine n'est qu'une* ATTRAPE. ‖ Petite tromperie faite par plaisanterie : *Les « poissons d'avril » sont des* ATTRAPES *traditionnelles.*

— *Dragées d'attrape, Beignets d'attrape,* Dragées, Beignets dans lesquels on a mis quelque chose d'un goût désagréable, pour attraper ceux à qui on les offre.

— *Jeux d'attrape,* Nom d'une variété de jeux de salon, dans lesquels un des joueurs remplit presque toujours le rôle de dupe.

— Mar. Cordage qui retient, assujettit.

— Techn. Sorte de pince cintrée qui sert à retirer du fourneau les creusets lorsqu'ils se cassent.

ATTRAPE-LOURDAUD n. m. Linguist. Syn. de ATTRAPE-NIGAUD. ‖ Pl. *Des* ATTRAPE-LOURDAUDS.

ATTRAPE-MINON ou **MINETTE** (rad. *attraper*, et *minon*, dans le sens de « chat ») n. m. Hypocrite, personne ou chose trompeuse, qui, sous des dehors de vertu, de probité, attrape, trompe les simples : *Ne faites pas entrer ce mitin de cheval* (le cheval de Troie), *c'est un* ATTRAPE-MINETTE. (Le P. Duchêne.) ‖ Pl. *Des* ATTRAPE-MINONS (ou ATTRAPE-MINON).

ATTRAPE-MOUCHES ou **ATTRAPE-MOUCHE** n. m. Autre nom du *gobe-mouches.* ‖ Pl. *Des* ATTRAPE-MOUCHES (ou ATTRAPE-MOUCHE).

— Bot. Nom vulgaire des dionées dont les feuilles sont formées de deux lobes qui se rapprochent lorsqu'un insecte vient à se poser dessus. ‖ Nom vulgaire de l'apocyn à feuilles d'androsème, qui retient fréquemment entre les filets et les anthères de ses étamines les insectes qui viennent sucer ses fleurs. ‖ Nom vulgaire du dracuncule ou gouet chevela, qui attire les mouches par son odeur cadavéreuse, et les retient dans les soies de la spathe qui enveloppe ses fleurs. ‖ Nom vulgaire d'une espèce de silène, plante couverte d'une humeur visqueuse, qui a la propriété de retenir les insectes dans les poils glouants dont elle est pourvue.

ATTRAPE-NIGAUD n. m. Ruse grossière, qui ne peut attraper que les nigauds. ‖ Pl. *Des* ATTRAPE-NIGAUDS. ‖ Ou dit aussi ATTRAPE-LOURDAUD, et ATTRAPE-NIAIS.

ATTRAPE-PARTERRE n. m. Artifices de déclamation ou de style, propres à séduire un parterre, un public peu délicat. ‖ Pl. *Des* ATTRAPE-PARTERRES (ou ATTRAPE-PARTERRE).

ATTRAPER v. a. Prendre à une trappe ou à un autre piège : ATTRAPER *des oiseaux avec des lacets.*

— Par ext. Prendre avec la main, saisir au passage : ATTRAPER *un voleur.* ATTRAPER *un papillon.* ‖ Atteindre, joindre en chemin : ATTRAPER l'omnibus.

— Prendre sur le fait, surprendre : *Ah! ah! je vous y* ATTRAPE!

— Par anal. Arriver jusqu'à, en parlant d'une époque : *Une fillette devient une jeune fille dès qu'elle* ATTRAPE *douze ou treize ans.* ‖ Atteindre, en parlant d'un terme ou d'un but : *L'ambition va au delà de ses souhaits quand ils sont accomplis ; elle a un terme qu'elle n'*ATTRAPE *jamais.* (Fontenelle.) ATTRAPER *le gros lot à la loterie. Les sots n'*ATTRAPENT *rien, et souvent ils y mettent du leur.* (P.-L. Courier.) — Ironiq., même sens : ATTRAPER *un rhume, un coup d'épée. Quand on court après l'esprit, on* ATTRAPE *la sottise.* (Montesq.) ‖ Frapper, heurter, en parlant d'un projectile : ATTRAPER *le but.* ATTRAPER *quelqu'un à l'œil.* ‖ Tromper, surprendre par artifice : *Le charlatanisme n'*ATTRAPE *que l'ignorance et la sottise.* (Montesq.)

— Fig. Saisir, exprimer, reproduire avec une certaine justesse : ATTRAPER *le style, la pensée d'un auteur.* ‖ Faire des reproches très vifs : *Le sous-lieutenant* ATTRAPE *le sergent, qui* ATTRAPE *le caporal, qui* ATTRAPE *le soldat.* (Fam.)

— Ellipt. *Attrape!* So dit familièrement à une personne qui vient d'être l'objet d'un tour, d'une malice, ou à quelqu'un que l'on vient de châtier. ‖ *Attrape qui peut!* Que le plus alerte, que le plus adroit s'en saisisse!

— *Attraper la fève, l'oignon,* Payer pour les autres, recevoir un coup destiné à un autre. (Pop.)

— Mar. *Attraper le mouillage,* Y arriver. ‖ *Attraper à,* Se porter à, agir pour : ATTRAPE À *serrer la grand'voile!*

— Théâtr. *Attraper le lustre,* Ouvrir la bouche pour laisser passer un son qui s'échappe avec peine du gosier.

— PROV. et LOC. PROV. : **Bien tin qui pourrait l'attraper,** Il est d'une habileté et d'une prudence qui laissent peu de chances à ceux qui veulent le tromper. — On dit dans le même sens : **Il faut se lever bien matin pour l'attraper.** ‖ **Les boiteux attrapent quelquefois ceux qui courent le mieux,** Les plus lins sont quelquefois trompés par les plus simples. ‖ **Les chevaux courent les bénéfices, et les ânes les attrapent.** V. ÂNE. ‖ **Les plus fins y sont attrapés,** Il faut y regardor de bien près pour n'y pas être trompé.

S'attraper, v. pr. Se heurter, s'accrocher : S'ATTRAPER *à la jambe.* S'ATTRAPER *à un clou.* ‖ Se laisser prendre à un piège, se laisser tromper : *Une souris* S'ATTRAPE-*t-elle deux fois au même piège?* (Balz.) ‖ S'attaquer : *Le loup maigre n'osa pas* S'ATTRAPER *au dogue, aussi puissant que beau.*

— *Ce cheval s'attrape,* Se donne des atteintes en marchant.

— Récipr. Se tromper mutuellement : *Les honnêtes gens ne devroient jamais* S'ATTRAPER. (Montaig.)

— Pop. Se coller, adhérer : *La burdane* S'ATTRAPE *aux habits.* ‖ Se dit aussi quand l'un saisit quelque chose à l'autre : S'ATTRAPER *aux cheveux.*

— SYN. **Attraper, abuser, amuser,** etc. V. ABUSER.

— SYN. **Attraper, dérober, détrousser, dévaliser, escamoter, escroquer, voler.** On *vole* de toutes manières. On *dérobe* en prenant soin d'échapper aux regards. On *dévalise* un homme partout où il peut se trouver avec ses effets. On ne *détrousse* que les voyageurs. *Attraper,* c'est dresser un piège, combiner des moyens pour arriver à une fin. *Escamoter,* c'est enlever quelque chose avec adresse. *Escroquer,* c'est se faire donner quelque chose sans violence, mais par des moyens perfides et odieux.

— SYN. **Attraper, gripper, happer.** *Attraper,* c'est saisir ce que l'on poursuit ou ce que l'on guette. *Happer,* c'est saisir brusquement : *Les hirondelles vivent d'insectes qu'elles* HAPPENT *en volant.* (Buff.) — *Gripper,* c'est attraper subtilement : *Le chat* GRIPPE *volontiers un morceau de fromage.*

ATTRAPE-SCIENCE n. m. Pop. Apprenti cordonnier, et, par ext., tout apprenti. ‖ Pl. *Des* ATTRAPE-SCIENCE.

ATTRAPETTE (rad. *attrape*) n. f. Fam. Petite malice, petite tromperie. ‖ Sorte de piège.

ATTRAPEUR, EUSE n. Personne qui attrape ; qui obtient par ruse, par intrigue : *Un* ATTRAPEUR *de dots, de successions.* ‖ Critique acerbe, plutôt malveillant.

ATTRAPE-VILAIN n. m. Moyen pour attraper un vilain, un avare ; lui tirer de l'argent. ‖ Pl. *Des* ATTRAPE-VILAINS (ou ATTRAPE-VILAIN).

ATTRAPOIRE n. f. Piège pour attraper des animaux.

— Fig. et fam. Ruse pour tromper quelqu'un : *Les filous ont cent sortes d'*ATTRAPOIRES.

ATTRAQUER v. n. ou **S'ATTRAQUER** v. n. (rad. *traquer*), s'approcher d'un quai pour charger ou décharger un navire. (Peu usité.)

ATTRAYANT (*trè-i-an*), **ANTE** adj. Qui attire, qui a de l'attrait : *Manières* ATTRAYANTES. *De toutes les sciences descriptives, la plus* ATTRAYANTE *est la géographie.* (Babinet.)

— SYN. **Attrayant, attirant, attractif.** V. ATTIRANT.

— ANTON. **Antipathique, choquant, déplaisant, offensant, repoussant, répulsif.**

ATTREMPAGE n. m. Opération qui consiste à chauffer progressivement un four jusqu'au moment où il a atteint la température la plus élevée qu'il soit possible de lui donner.

— Action d'attremper l'acier, c'est-à-dire lui donner la trempe voulue.

ATTREMPANCE d'Alphidius n. f. Mercure philosophal.

ATTREMPER (rad. *tremper,* dont le sens propre est *tempérer*) v. a. Chauffer graduellement le four d'une verrerie. ‖ *Attremper l'acier.* Lui donner la trempe. ‖ *Attremper un four, un pot ou creuset.* Le chauffer par degrés insensibles, puis élever la température au plus haut degré.

— Fig. Tempérer, modifier : ATTREMPER *un caractère.* (Vieux.)

Attrempé, ée part. pass. du v. Attremper.

— En T. de fauconn., Qui n'est ni gras, ni maigre, en parlant d'un oiseau.

ATTRIBUABLE adj. Qui peut, qui doit être attribué : *La misère est presque toujours* ATTRIBUABLE *à la maladie, au chômage ou au vice.*

ATTRIBUER lat. *attribuere;* de *ad,* à, et *tribuere,* donner, accorder en partage. — Prend un *e* muet au fut. simple et au cond. prés. : *J'attribuerai. Nous attribuerons.* Les poètes peuvent remplacer cet *e* muet par un accent circonflexe sur *u* v. a. Assigner, annexer, conférer : *On* ATTRIBUE *à la cour des comptes le contrôle de la dépense des deniers de l'État.*

— Rapporter, imputer à, comme à son principe, son auteur, sa cause : *On* ATTRIBUE *aux comètes une grande influence sur les saisons : c'est un préjugé.* (Arago.)

S'attribuer, v. pr. Être attribué : *Les fautes d'un peuple peuvent presque toujours* S'ATTRIBUER *à ses gouvernants.*

— Revendiquer, s'arroger : *La vanité* S'ATTRIBUE *tous les mérites.*

— SYN. **Attribuer, imputer.** *Imputer,* c'est rendre un être responsable d'une action qu'il a faite. *Attribuer* une chose à quelqu'un, c'est l'en regarder comme l'auteur, sans y attacher nécessairement une idée d'éloge ou de blâme.

— SYN. **S'attribuer, s'appliquer, s'approprier, s'arroger.** V. APPLIQUER (S').

ATTRIBUT (*bu* — lat. *attributum,* chose attribuée ; du v. *attribuere*) n. m. Ce qui appartient spécialement, ce qui est propre à quelqu'un, à quelque chose : *Le droit de grâce est un des* ATTRIBUTS *du souverain pouvoir. La liberté est l'*ATTRIBUT *fondamental de la volonté.* (V. Cousin.)

— Par ext. Signe distinctif : *Le sceptre est l'*ATTRIBUT *de la puissance.* ‖ Symbole : *La lyre est l'*ATTRIBUT *de la musique.*

— Archit. Emblème employé pour caractériser un édifice, donner une idée de sa destination : *L'architecture emploie des* ATTRIBUTS *dans les frises et les parties d'ornement.*

— B.-arts. Symbole servant à caractériser une figure mythologique ou allégorique, ou même une profession :

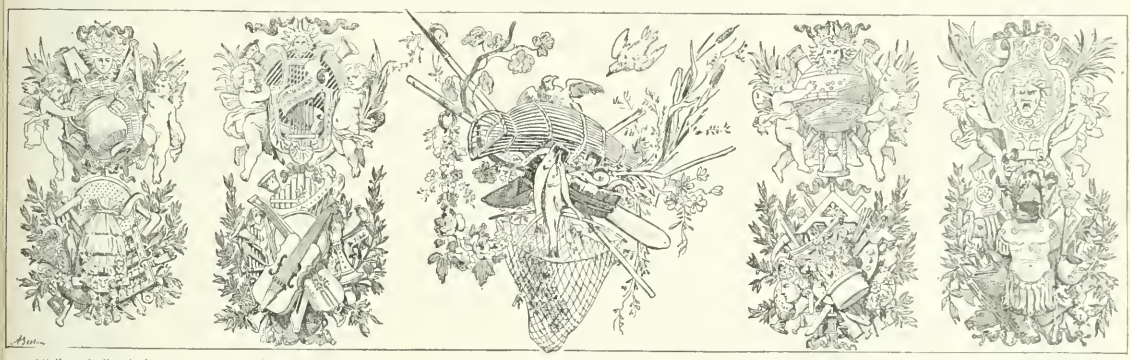

Attributs de l'agriculture. (Galerie d'Apollon, Louvre.) — Attributs de la musique. (Galerie d'Apollon, Louvre.) — Attributs de la pêche, d'après Ranson (XVIIIe s.). (Bibl. nat.) — Attributs de l'astronomie et des beaux-arts. (Galerie d'Apollon, Louvre.) — Attributs militaires. (Galerie d'Apollon, Louvre.)

Le glaive et la balance sont les ATTRIBUTS *de la Justice.*

— Blas. Terme générique par lequel on désigne les diverses modifications que renferment les figures héraldiques.

— Gramm. L'*attribut,* qui est le troisième terme de la proposition, exprime l'idée secondaire de la pensée ; c'est la qualité que l'on accorde, que l'on attribue au sujet. Ainsi, dans cette phrase : *Dieu est juste,* le mot *juste* est l'attribut du mot *Dieu.* V. PROPOSITION.

L'*attribut logique* est l'attribut accompagné de tous les mots qui servent à le compléter : *Le travail est* LE PÈRE DE L'ABONDANCE ET DE LA JOIE.

L'attribut *grammatical* est l'attribut considéré seul, abstraction faite de ses compléments : *Le travail est le* PERE *de l'abondance et de la joie.*

L'attribut peut être représenté : 1° par un adjectif : *Le renard est* RUSÉ ; 2° par un nom : *L'or est un* METAL ; 3° par un pronom : *Cette chatte est* CELLE *de ma voisine ;* 4° par un participe : *Cet enfant est toujours* BATTANT ou BATTU ; 5° par un verbe à l'infinitif : *Souvent, vouloir est* POUVOIR.

L'attribut est *simple* ou *multiple, complexe* ou *incomplexe.*

L'attribut est *simple* quand il n'exprime qu'une manière d'être du sujet : *Le lion est* CARNIVORE.

L'attribut est *multiple* ou *composé* quand il exprime plusieurs manières d'être du sujet : *L'ours est* CARNIVORE *et* HERBIVORE.

L'attribut est *incomplexe* quand il n'est exprimé que par un seul mot : *La rose est* BELLE.

Il est *complexe* quand il est accompagné de mots qui en complètent, qui en déterminent ou en expliquent le sens : *Le travail est* LE PÈRE DE L'ABONDANCE ET DE LA JOIE.

— Hist. nat. Ce qui se retrouve essentiellement dans une famille, une espèce, un individu ou une de ses parties : L'ATTRIBUT *essentiel des poissons, c'est la respiration branchiale coexistante avec une charpente osseuse.*

— Myth. Qualité, vice dominant, spécialité d'une divinité du paganisme : *La science était l'*ATTRIBUT *de Minerve.*

— Philos. *Attribut logique,* Idée affirmée ou niée d'une autre idée. ‖ *Attribut accidentel,* Mode accidentel de l'être. ‖ *Attribut essentiel* ou *métaphysique,* Ce qui est de l'essence, de la nature même du sujet.

— Physiol. *Attributs des systèmes,* Fonctions générales propres à chaque système.

— Théol. Chacune des perfections de Dieu, qui sont de sa propre essence, comme l'éternité, l'infinité, l'unité, la justice, la sagesse, la toute-puissance, etc. : *Il y a deux* ATTRIBUTS *en Dieu qui regardent particulièrement les hommes : la miséricorde et la justice.* (Boss.)

— ENCYCL. Log. V. JUGEMENT.

— B.-arts. Objet réel ou conventionnel, qui sert à faire reconnaître un personnage. L'emploi de l'attribut en art

remonte à la plus haute antiquité. Chez certains peuples, en Égypte par exemple, l'attribut est une portion considérable de l'art, sinon la principale. Chez les Grecs et les Romains, ces attributs étaient choisis de façon à rappeler un trait de l'histoire du dieu ou du héros représenté ; ou encore à rappeler, à symboliser une vertu, une puissance particulière au personnage. Ainsi, la *foudre* était l'attribut du maître du ciel, Jupiter ; la *faucille*, celui de la déesse des moissons, Cérès ; la *colombe*, celui de la déesse de l'amour, Vénus ; le *cygne* était donné à Léda pour rappeler ses amours avec Jupiter ; le *paon* à Junon, en symbole de son orgueil ; la *peau de lion* à Hercule, en souvenir du lion de Némée, etc. — D'autre part, les qualités ou vertus, et même les formes des dieux, étant souvent multiples, le même personnage pouvait tour à tour être nanti d'attributs très différents, chacun ayant une signification particulière : ainsi pour Mercure, dieu des voleurs, des orateurs, des marchands, etc.; ainsi pour Apollon, dieu de la lumière, de la médecine, de la poésie, etc. — En architecture, l'attribut indiquait souvent la destination d'un édifice : *l'aigle* indiquait un temple de Jupiter ; la *lyre*, un temple d'Apollon ; des *aplustres* et des *éperons*, un temple de Neptune ; des *quadriges* surmontaient les combles des cirques, des *masques* ornaient les théâtres, etc.

Plus tard, une nouvelle symbolique naquit du christianisme. D'abord timide et peu variée dans l'art des catacombes, elle s'enrichit jusqu'à l'infini après l'édit de Milan, quand l'art nouveau sortit de terre avec les fidèles, et que les églises couvrirent le sol des villes chrétiennes. Les *attributs chrétiens*, empruntés d'ordinaire à la vie des apôtres, des saints, ou destinés à rappeler les circonstances de leur martyre, sont innombrables. Depuis lors, tout art, toute connaissance humaine, a eu ses attributs. Une science est née de là, l'*iconologie*.

— Théol. *Attributs de Dieu*. V. DIEU.

— BIBLIOGR. : P. Decharme, *Mythologie de la Grèce antique* (Paris, 1879) ; Max Collignon, *Mythologie figurée de la Grèce* (Paris, 1883) ; Didron, *Iconographie chrétienne* (Paris, 1844) ; le P. Cahier, *Caractéristiques des saints* (Paris, 1866-68).

ATTRIBUTAIRE n. Dr. Celui, celle à qui a été attribué un lot, un héritage, etc.

ATTRIBUTIF, IVE adj. Log. Qui indique ou énonce un attribut : *Proposition* ATTRIBUTIVE.

— Dr. Qui donne un droit qu'on n'avait pas antérieurement, qui le fait passer d'une tête sur une autre : *A Rome, le partage était* ATTRIBUTIF *de propriété ; en France, le partage est déclaratif, et non* ATTRIBUTIF *de propriété.* ‖ *Attributif de compétence.* Se dit d'un acte qui fixe la juridiction à saisir en cas de contestation sur cet acte. ‖ *Sceau attributif de juridiction*, Sceau qui attribuait tous actes qui en étaient scellés à la juridiction du tribunal qui les avait scellés : *Le sceau du Châtelet est* ATTRIBUTIF DE JURIDICTION.

— Gramm. *Verbes attributifs*, Verbes qui contiennent en eux-mêmes le verbe substantif et l'attribut, comme *aimer* pour *être aimant, dormir* pour *être dormant*.

ATTRIBUTION (*si* — lat. *attributio* ; de *attribuere*, attribuer) n. f. Action d'attribuer quelque chose à quelqu'un : *L'*ATTRIBUTION *d'une fonction à un employé, d'un rôle à un acteur.*

— Prérogative, privilège : *La fonction de préfet comporte de nombreuses* ATTRIBUTIONS.

— Droit de connaître, de juger, etc. : *La conciliation figure au premier rang des* ATTRIBUTIONS *du juge de paix.*

— Dr. Indication, dans une liquidation, des parts afférentes à chaque partageant, et des combinaisons à l'aide desquelles chacun touche ce qui lui revient : *Les notaires procèdent aux* ATTRIBUTIONS *et les approuvent ou non. Les* ATTRIBUTIONS *faites par le notaire.* ‖ *Lettres d'attribution*, Pouvoir que le roi donnait à des commissaires ou à une juridiction subalterne, pour juger une affaire en dernier ressort.

— Gramm. *Rapport d'attribution*. Celui qui est ordinairement exprimé par la préposition à : *Sac à papier.*

— ENCYCL. B.-arts. Les maîtres anciens ou modernes ne s'étant pas imposé comme une règle absolue de signer leurs ouvrages, il est résulté de ce fait l'obligation, pour l'historien de l'art et l'amateur d'œuvres d'art, d'attribuer à un peintre ou à un sculpteur connu les œuvres anonymes. Certains ouvrages, notamment des estampes, portent en guise de signature un monogramme ou même un objet quelconque. Ces « marques » indiquent sans doute que l'on se trouve en présence d'une « suite » sortie de la même main, mais il est souvent imprudent de se prononcer sur la personnalité de l'artiste à l'aide de ce seul jalon. Le goût, la pénétration du critique, plus familiarisé avec le style qu'avec le « procédé », ne suffisent point à décider d'une attribution certaine. Il appartient aux experts en œuvres d'art de se prononcer sur ces questions délicates, et, quelque soin qu'ils apportent dans leurs examens, de quelque prudence qu'ils entourent leurs jugements, la complète certitude est rarement acquise tant qu'une pièce authentique ne peut être produite à l'appui des sentences d'experts.

ATTRISTANT, ANTE (*triss*) adj. Qui attriste : *Souvenir* ATTRISTANT.

— ANTON. Consolant, réjouissant.

ATTRISTER (*triss*) v. a. Rendre triste, affliger : *On cesse bientôt de voir les gens qui vous* ATTRISTENT. (Alex. Dum.)

— Par ext. Assombrir, donner un air de tristesse à : *L'hiver* ATTRISTE *la nature.*

S'attrister, v. pr. Devenir triste ; s'affliger :

Sous les lois des tyrans, tout gémit, tout *s'attriste.*
VOLTAIRE

— Par ext. S'assombrir, prendre un air de tristesse : *En hiver, le ciel se voile et* S'ATTRISTE.

— ANTON. Charmer, consoler, contenter, désattrister, égayer, enchanter, ravir, réjouir, satisfaire, transporter.

ATTRIT (*tri*), **ITE** (du lat. *attritus*, broyé) adj. En T. de théol., Qui a l'attrition : *Une âme* ATTRITE.

ATTRITION (*si* — lat. *attritio* ; de *ad*, à, et *terere*, broyer) n. f. Phys. Action de deux corps durs qui s'usent par un frottement mutuel : *C'est par l'*ATTRITION *que l'on aiguise, que l'on polit les métaux.*

— Chirurg. Broiement, écorchure, résultant d'un frottement. (On a aussi donné ce nom au plus haut degré de la contusion, à l'écrasement d'une partie quelconque.) ‖ Friction énergique, exercée sur le corps pour y réveiller ou y exalter la chaleur animale.

— Théol. Regret d'avoir offensé Dieu, causé par la crainte du châtiment : *L'*ATTRITION *est la contrition imparfaite. L'*ATTRITION *ne suffit pas sans la confession.* ‖ Dans le langage commun, Repentir, regret, chagrin. (Inusité.)

— ENCYCL. Théol. Le mot *attrition* a été fréquemment employé dans les discussioos théologiques à partir du XIIIe siècle, quand on voulut déterminer avec précision les conditions intérieures de la rémission des péchés par le sacrement de pénitence. Ce fut surtout l'école de Scot qui défendit la suffisance de l'attrition avec l'absolution sacramentelle. Le concile de Trente déclare que l'*attrition*, pourvu qu'elle exclue la volonté de pécher, et qu'elle soit jointe à l'espérance du pardon, dispose le pécheur à recevoir la grâce de Dieu dans le sacrement de pénitence. Au XVIIe siècle et depuis, certains théologiens ont soutenu que l'attrition requise pour le sacrement doit impliquer un commencement d'amour de Dieu. L'opinion communément acceptée aujourd'hui est que cette disposition n'est point nécessaire, à moins que l'on n'entende par là le bon propos d'éviter le péché et la confiance dans la bonté de Dieu.

— SYN. **Attrition, componction, contrition, remords, repentir.** La *contrition* est, en général, le regret des péchés que l'on a commis ; si elle a pour motif principal l'amour de Dieu, elle est dite *contrition parfaite* ; si elle est causée par la considération de la laideur du péché et la crainte des peines éternelles, elle est dite *contrition imparfaite* ou *attrition*. On entend par *componction* le sentiment vif et habituel de la contrition. Le mot *repentir* s'applique à tout regret profond d'une faute. Le *remords* est le reproche douloureux que sa conscience adresse à celui qui s'est rendu coupable d'un crime.

ATTRITIONNAIRE (*si*) n. m. Théologien qui soutient que l'attrition est suffisante pour justifier le pécheur sans le sacrement de pénitence, opinion aujourd'hui condamnée. ‖ On dit aussi ATTRITIONNISTE.

ATTRITIONNISME (*si, niss*) n. m. Opinion des attritionnaires.

ATTROUPEMENT (rad. *attrouper*) n. m. Rassemblement presque toujours tumultueux, et dont le but, en général, est de manifester des intentions séditieuses ou hostiles : *Les émeutes commencent toujours par des* ATTROUPEMENTS.

— ENCYCL. La loi du 21 octobre 1789, dite *loi martiale*, est la première qui ait prescrit des mesures spéciales et édicté des peines pour le cas d'*attroupements*. On doit citer ensuite celles des 27 juillet-3 août 1791, du 10 avril 1831, et du 7 juin 1848. Lorsque l'attroupement est armé, le magistrat (revêtu de son écharpe) lui fait deux sommations de se dissoudre, précédées chacune d'un roulement de tambour ; si ces sommations restent sans résultat, l'attroupement est dissous par la force ; s'il est sans armes, le magistrat, après une exhortation de se retirer, fait trois sommations, après lesquelles, s'il y a lieu, il est fait usage de la force. La loi du 7 juin 1848 ne s'explique pas sur le nombre de personnes nécessaire pour constituer un attroupement. La loi de 1791 fixait ce nombre à quinze. Ce point est laissé à l'appréciation du juge.

Les peines sont graduées selon que l'attroupement était ou non armé, et selon qu'il s'est réuni le jour ou la nuit, qu'il a fait ou non usage de ses armes (loi du 7 juin 1848, art. 4 et 5). Les provocations à un attroupement, armé ou non armé, faites par voie de discours proférés publiquement, et d'écrits ou imprimés affichés ou distribués, sont aussi punies de diverses peines (*ibid.*, art. 6). Les crimes et délits d'attroupement étaient déférés aux cours d'assises avant le décret du 25 février 1852, qui en a donné la connaissance aux tribunaux correctionnels.

ATTROUPER v. a. Assembler en troupe, plus ou moins tumultueuse : *Le bœuf gras* ATTROUPE *le peuple sur son passage.*

S'attrouper, v. pr. S'assembler, tumultueusement ou non : *Presque tous les oiseaux voyageurs* S'ATTROUPENT *avant de partir.*

ATTWEL (Hugues), acteur anglais, mort en 1621. Bien que contemporain de Shakspeare, il ne semble pas qu'il ait joué dans les pièces du grand poète. Il parut dans l'*Épicène* de Ben Jonson, en 1609, et fut un des acteurs favoris de la cour.

ATTUARII ou **CHASSUARII**, peuple de l'anc. Germanie, vivant, au moment où il faisait partie de la confédération franque, entre le Rhin et la Meuse. — *Un* ATTUARIUS ou CHASSUARIUS (*uss*).

ATUATIQUES, ADUATIQUES ou **ADUATUQUES**, peuple de la Gaule-Belgique, établi entre le Rhin et la Meuse, et descendant des barbares laissés sur le Rhin par les Cimbres et les Teutons à la garde des bagages. Ils furent vaincus et vendus comme esclaves par Jules César, en 51 av. J.-C. — *Un* ATUATIQUE, ADUATIQUE (ou ADUATUQUE).

— BIBLIOGR. : de Vlaminck, *les Aduatiques, les Ménapiens et leurs voisins* (Gand, 1883).

ATUATUCA TUNGRORUM ou **ADUATUCA**, cité et forteresse des Ehurons, et non des Aduatiques, où deux lieutenants de César, Cotta et Sabinus, furent massacrés avec quinze cohortes. C'est aujourd'hui *Tongres*, ou *Embour*, village situé au S.-E. de Liége, au confluent de l'Ourthe et de la Vesdre.

ATUN n. m. Bot. Syn. de HERITIERA.

ATUPIEN (*in* — de *Adour*, nom de cours d'eau) n. m. Nom donné par de Lapparent à la partie supérieure du terrain sénonien. L'étage *aturien* se divise en deux soustages : le *campanien* à la base, et le *maëstrichtien* ou *dordonien* au-dessus.

ATWOOD (George), physicien anglais, né vers 1745 mort en 1807. Il fut professeur de physique à Cambridge, puis appelé à Londres par Pitt, qui l'employa au ministère des finances. Il imagina, pour démontrer les lois de la chute des corps, un appareil simple et ingénieux. V. l'article suivant.

Il a publié plusieurs traités estimés : *Traité sur le mouvement rectiligne et la rotation des corps, avec une description d'expériences relatives à ce sujet* (Cambridge, 1784) ; *Analyse d'un cours sur les principes de la physique, fait à l'université de Cambridge* (Londres, 1784) ; etc.

ATWOOD (*att-oud*) (MACHINE D'), appareil ingénieux inventé par le physicien anglais Atwood, pour démontrer les lois de la chute des corps.

— ENCYCL. La chute des corps est soumise aux deux lois suivantes : 1° *La vitesse d'un corps qui tombe librement est proportionnelle au temps écoulé depuis le commencement de la chute ;* 2° *Les espaces parcourus sont proportionnels aux carrés des temps employés à les parcourir.* Ces deux lois peuvent être vérifiées au moyen de la *machine d'Atwood*. Voici en quoi elle consiste : une poulie A, très légère et rendue parfaitement mobile par la disposition de son axe, qui repose sur les jantes croisées deux à deux de quatre roues égales, reçoit dans sa gorge un fil de soie très fin, qui supporte, à chaque extrémité, un même poids dont la masse est M. Le poids du fil étant négligeable, les deux masses M sont toujours en équilibre. Mais, si sur l'une d'elles on pose une petite masse P, l'équilibre est troublé ; le poids qui a reçu la masse P descend ; mais ce mouvement sera moins rapide que si le corps P tombait seul, puisqu'il n'y a que le poids de ce corps additionnel pour entraîner la masse M + M + P. Appelons g la vitesse, au bout d'une seconde, du poids additionnel tombant librement et seul ; et g' la vitesse de ce même poids lorsqu'il entraîne les deux masses M. La force qui agit dans les deux cas étant la même, c'est-à-dire étant égale au poids du corps additionnel, les quantités de mouvement sont égales, et l'on a :

$$g\,P = g'(2\,M + P), \text{ d'où } g' = g \times \frac{P}{2\,M + P}$$

Ainsi, la vitesse g' est une fraction déterminée de la vitesse g ; et cette fraction peut être rendue aussi petite qu'on voudra par l'augmentation des masses M. Ce ralentissement permet d'évaluer, avec assez d'exactitude, la durée de la chute d'un corps et les espaces parcourus. A cet effet, le long du chemin que doit suivre la masse M+P, est dressée une règle verticale divisée en millimètres, et munie de deux curseurs B et C, pouvant être fixés à volonté à des hauteurs différentes. Le curseur B a la forme d'un anneau, de manière à laisser passer la masse M, mais à retenir la masse P, que l'on a faite plus allongée dans le sens horizontal. Le curseur C est une simple plaque métallique, pouvant arrêter la masse M où l'on veut. Une détente soutient, vis-à-vis du zéro, la masse M + P. Un mécanisme, adapté à une horloge à secondes, fait jouer la détente et commencer la chute.

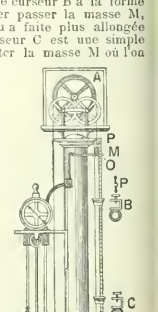

Machine d'Atwood.

Pour vérifier la première loi énoncée plus haut, on place le poids M+P sur la détente, au niveau du *zéro* de la règle, le curseur B un peu au-dessous, et le curseur C au-dessous du curseur B, mais à une distance telle que l'intervalle BC soit parcouru en une seconde par le poids M, après avoir traversé l'anneau où sera resté le poids P. Cette distance s'obtient par une suite d'essais. Maintenant, on fait partir la détente ; le corps P tombe ; on note le temps qu'il lui faut pour aller de *zéro* en B, où il s'arrête. Cependant le mouvement des deux masses M continue en vertu de la vitesse acquise ; seulement, à partir du point B, il devient uniforme, puisqu'il n'est plus soumis à l'action qui l'a déterminé. L'intervalle BC, que le corps M parcourt uniformément en une seconde, représente la vitesse du système au point B. (V. VITESSE.) En répétant cette expérience autant de fois qu'on voudra, et déplaçant à chaque fois le curseur B, en ayant toujours soin que l'intervalle BC soit parcouru en une seconde, on reconnaîtra que les vitesses sont proportionnelles aux temps.

Pour vérifier la seconde des lois relatives à la chute des corps, on enlève le curseur B, et on compare le temps qu'il faut au poids M+P pour tomber de O en C, avec la distance OC parcourue pendant ce temps. On constate ainsi que les espaces sont proportionnels aux carrés des temps.

ATWOOD (Thomas), compositeur anglais, joueur de trompette, violiste et organiste, né en 1767, mort à Chelsea (Londres) en 1838. Fils d'un charbonnier, il fit son éducation musicale en Italie, où l'envoya son protecteur le prince de Galles. De retour en Angleterre, il devint organiste de Saint-Paul et compositeur de la chapelle royale, ce qui ne l'empêcha pas d'écrire une quinzaine d'opéras ; entre autres, *le Prisonnier, le Château de Caernarvon, le Pauvre Matelot, les Chevaliers de la Croix-Rouge, les Pauvres Amis*, etc.

ATWOOD (Thomas), homme politique, banquier anglais, né à Birmingham en 1773, mort en 1856. Il dirigeait à Birmingham, une riche maison de banque fondée par son père, lorsque, en 1816, fut agitée la question de revenir aux payements en espèces : il publia en faveur du papier-monnaie des écrits qui eurent du retentissement. Ses idées ayant été repoussées par le gouvernement, il organisa (1829), sous le nom de *Union politique de Birmingham*, une formidable machine d'agitation politique qui contribua puissamment au succès définitif de la réforme parlementaire. Sous la pression de l'opinion, les Chambres finirent par céder. Une fois la réforme accomplie, Atwood entra au parlement. Au bout de trois ans, il renonça à la vie publique, découragé de ne pouvoir faire adopter ses idées financières.

ATYA n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, type de la sous-famille des *atyinés*, et renfermant quelques espèces propres aux mers chaudes. Citons l'*atya moluccensis* (océans Indien et Pacifique).

Atya.

ATYADES, nom de la plus ancienne dynastie lydienne, qui régna environ du XVIIe au XIIIe siècle av. J.-C. Ces princes descendaient d'Atys, premier roi de Lydie, et rattachaient aussi leur origine au berger phrygien Atys, aimé de Cybèle et associé à son culte. — *Un* ATYADE.

ATYINÉS n. m. pl. Sous-famille de crustacés décapodes macroures, famille des caridides, renfermant les genres *atya, caridina, troglocaris*, etc. — *Un* ATYINÉ.

ATYLE ou **ATYLUS** (*luss* — du gr. *a* priv., et *tulos*, appendice) n. m. Genre de crustacés amphipodes, type de la sous-famille des *atylinés*, et renfermant des espèces des mers septentrionales. Citons l'*atylus bicuspis* (Groenland).

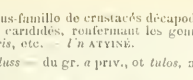

Atyle.

ATYLINÉS n. m. pl. Sous-famille de crustacés amphipodes, sous-ordre des crevettines, famille des gammaridés, renfermant de petites crevettes réparties dans les genres *atyle, decamine, callipe*, etc. — *Un* ATYLINÉ.

ATYLOSIE (du gr. *a* priv., et *tulos*, calloseté) n. f. Genre de légumineuses papilionaceres, tribu des phaséolées, comprenant des herbes ou des arbrisseaux dressés ou volubiles, de l'Inde ou de l'Australie.

ATYMNUS, fils de Phœnice et de Crète, dont le culte, célébré en Crète, est d'origine phénicienne.

ATYOLÂTRE (de *Atys*, n. myth., et du gr. *latris*, adorateur) adj. Se disait des adorateurs d'Atys.

ATYPE (du gr. *a* priv., et *tupos*, forme) n. m. Genre d'araignées, araneides tétrapneumones, famille des théraphosidés, dont l'espèce type, qui vit dans nos pays, a les mœurs des mygales fouisseuses. L'*atypus piceus* est une assez grande araignée, qui vit dans un tube de soie enfoncé très profondément dans la terre.

Atylosie.

ATYPIQUE (du gr. *a* priv., et *tupos*, type) adj. Qui n'a point de type régulier ; qui ne présente pas la suite des symptômes communément observés dans un type de maladie : *Maladie* ATYPIQUE. (Se dit surtout des fièvres intermittentes, dont les accès ne reviennent pas à époque fixe.)

Atype (gr. nat.).

ATYPOMORPHOSE (du gr. *a* priv.; *tupos*, type, et *morphé*, forme) n. f. Mode de métamorphose, dans lequel les nymphes ne présentent à l'intérieur aucun indice, ni de leur état primitif, ni de celui d'insecte parfait, comme chez les diptères.

ATYR. Astron. V. ATIN.

ATYS. Antiq. Nom de plusieurs personnages plus ou moins historiques, dont voici les principaux : fils d'Hercule et d'Omphale ; — jeune prince tué par Tydée lorsqu'il allait épouser Ismène, fille d'Œdipe ; — fils de Lymniace, tué par Persée aux noces d'Andromède ; — fils de Crésus, roi de Lydie. (Ce jeune prince, muet de naissance, voyant un soldat prêt à percer son père dans une bataille, fit de si grands efforts, qu'il parvint à dire distinctement : « Soldat, ne frappe pas Crésus » ; et il sauva la vie à son père) ; — fils d'Alcé et de Cotys, et roi de Lydie ; — un des compagnons d'Ascagne, d'après l'*Enéide* ; — septième roi d'Albe.

Mais le personnage le plus célèbre de ce nom est l'Atys mythologique, celui que les poètes ont chanté, et dont les artistes se sont emparés. Son culte et sa légende se rattachent à la religion phrygienne de Cybèle. Ils correspondent à ceux d'Adonis dans la religion syrienne d'Aphrodite. Atys, aussi bien qu'Adonis, est un bel adolescent qui meurt dans sa fleur : c'est le printemps dans son jeune et brillant éclat et dans son éphémère durée. Mais la belle saison ne tarde pas à renaître. Atys sort de son tombeau, il ressuscite. Les légendes qui le concernent présentent beaucoup de variantes ; mais elles ont un fond commun. Chez les Lydiens, Atys, jeune prêtre de la Grande Déesse, leur a enseigné ses mystères. Par la vénération dont il est l'objet, il excite la haine de Zeus, qui le fait périr sous les coups d'un sanglier. A Pessinonte, centre du culte de Cybèle, on racontait une autre légende : Atys est l'amant d'*Agdistis* (Cybèle), qui, dans un accès de jalousie, le force à se mutiler, et qui, prise de remords, le métamorphose en pin. La mutilation d'Atys est le sujet d'un poème de Catulle. Les fêtes d'Atys, par les alternatives de deuil et de joie délirante qu'elles présentent, révèlent bien la signification de la légende. Elles semblent avoir eu pour berceau Pessinonte, où, chaque année, à l'équinoxe du printemps, on célébrait la fête d'Atys, perdu et retrouvé. Macrobe nous apprend que les représentations d'Atys avaient ordinairement pour symboles le *pedum*, ou bâton pastoral, et la flûte à sept tuyaux, qui se trouve quelquefois remplacée par le tympanum des prêtres de Cybèle. Le jeune dieu est souvent coiffé du bonnet phrygien et vêtu d'une anaxyride, sorte de pantalon flottant.

Atys.

— Archéol. Un bronze antique représentant ce personnage mythologique est au musée du Louvre. Une curieuse statue d'Atys est reproduite dans les *Monumenti antichi* de Guattani en 1785. La collection Lansdowne, à Londres, renfermait deux marbres représentant Atys, et se rapprochant par le style de l'*Apollino* de Florence.

Atys, tragédie lyrique en cinq actes et un prologue, paroles de Quinault, musique de Lulli, représentée à la cour devant Louis XIV, à Saint-Germain-en-Laye le 10 janvier 1676, et à Paris, à l'Opéra, au mois d'avril suivant. Les rôles principaux de Sangaride et de Cybèle étaient tenus par Clédière, Mlle Aubry et Mlle Saint-Christophe, et la cour et la ville, charmés par la musique, crièrent au chef-d'œuvre et classèrent *Atys* au-dessus de tout ce que le compositeur avait écrit jusqu'alors. Louis XIV lui-même s'en était montré à ce point satisfait que *Atys* reçut la qualification de l'« opéra du Roy ». L'air : *Atys est trop heureux*, chanté par Sangaride, est l'un des morceaux les plus importants de la partition. *Atys* se maintint victorieusement au répertoire, pendant plus de soixante ans.

Atys, tragédie lyrique en trois actes, d'après le poème de Quinault, réduit et arrangé par Marmontel, musique de Piccinni (Opéra, 22 févr. 1780). La partition contient des morceaux charmants, tels que le duo des amants : *Helas! si dans ma peine...* : la délicieuse scène du sommeil d'Atys : *Quel trouble agite non cœur?* l'air enchanteur et passionné de Sangaride : *Malheureuse! hélas! j'aime encore* ; le second duo : *Jurons de nous aimer toujours*, et le beau quatuor qui vient ensuite.

ATZEL (ou **ETZEL**, suivant quelques érudits allemands), forme primitive du nom de *Attila*. (Cette assertion douteuse se fonde sur certains passages des *Niebelungen* et autres poèmes germaniques.)

ATZGERSDORF, ville de la Basse-Autriche, sur la Liesing, affluent du Danube ; 5.800 hab. Fabriques d'étoffes de jute, de soieries, etc.

AU, pl. **AUX** (*ô*), art. contracté : m. au sing., des deux genres au pl., et signifiant *A le, à les* :

Le soir, *au* coin du feu, j'ai pensé bien des fois
A la mort d'un oiseau, quelque part, dans les bois.
F. COPPÉE.

— S'emploie popul. pour DU : *La fille* AU *père Jérôme*. ‖ Absolv. pour différentes prépositions suivies de l'article, telles que *par, sur, vers, dans*, etc. : *Qu'on se laisse aisément persuader* AUX *personnes qu'on aime!* (Mol.)

Nous saurons toutes deux imiter notre mère,
Vous, *aux* productions d'esprit et de lumière,
Moi, dans celles, ma sœur, qui sont de la matière.
MOLIÈRE.

— Sert à former un grand nombre de locutions adverbiales ou prépositives que l'on trouvera au mot principal : *Au dedans, au dehors, au delà*, etc. V. DEDANS, DEHORS, DELÀ. ‖ *Au mieux, au naturel*, etc. V. MIEUX, NATUREL, etc.

AUBADE (rad. *aube*) n. f. Sorte de concert que l'on donne le matin, de bonne heure, en plein air, et pour lui faire honneur, à un personnage, à une corporation quelconque : *Régiment qui donne une* AUBADE *à son colonel*.

— Par ext. Se dit du même concert donné à une heure quelconque.

— Ironiq. Fâcheux accueil, vacarme produit dans l'intention de faire une avanie : *Le Franc fait bien tout ce qu'il peut pour m'attirer cette* AUBADE (les sifflets). [Voltaire].

AUBAGE n. m. Planches minces dont on se sert, en charronnage, pour les panneaux et les enfonçures de charrettes, etc.

AUBAGNE (lat. *Albania*), ch.-l. de cant. (Bouches-du-Rhône), arrond. et à 16 kilom. de Marseille, sur l'Huveaune ; 8.400 hab. (*Aubains* ou *Aubaniens*.) Ch. de f. P.-L.-M. Poteries, tanneries ; vins renommés ; fabriques de gros draps ; magnaneries. — Le cant. a 4 comm. et 11.748 hab.

La fondation d'Aubagne paraît remonter à une époque reculée. Elle fut souvent prise et saccagée ; en 1589, les ligueurs s'en emparèrent et massacrèrent une grande partie de ses habitants. Puis la ville descendit peu à peu dans la plaine et y prit de l'extension. Aux environs de la ville, se trouve la montagne de Gardelaban, aux flancs creusés de grottes spacieuses, mais peu profondes.

Armes d'Aubagne.

AUBAIN (selon Cujas, du bas lat. *albanus*, dérivé de *advena*, étranger ; d'après Loisel, de *alibi natus*, né ailleurs ; selon Caseneuve et Ducange, de *Albanus*, ancien nom des habitants de l'Albanie Ecosse), parce qu'ils quittaient fréquemment leur pays pour aller s'établir *ailleurs*) n. m. Ethnogr. Celui qui est fixé hors de son pays, et qui, n'étant pas naturalisé dans celui qu'il habite, est, ou était, soumis à un droit particulier appelé « droit d'aubaine » : *Les Genevois ne sont pas* AUBAINS *en France*. (Volt.)

— Manèg. Se met quelquefois pour AUBIN.

— ENCYCL. Dr. On a appelé en France *aubains* ceux qu'à Rome on nommait *barbares* : leur condition, dans l'origine, différa peu de celle des serfs ; l'étranger qui passait un an et un jour sur les terres d'un seigneur devenait l'homme de celui-ci. On le considérait comme une épave jetée sur une terre féodale, au point que quelques coutumes le désignaient sous ce nom. Les aubains arrivèrent insensiblement à faire tous les actes du droit des gens, à posséder et à acquérir, mais ils ne purent transmettre leurs biens par succession, étant soumis au *droit d'aubaine*. On leur enleva aussi le droit de tester. Ils ne purent non plus recueillir en France les successions qui venaient à leur échoir sans laisser le fisc s'en attribuer une partie, en vertu du *droit de détraction*. La situation juridique des aubains ne s'est véritablement améliorée qu'à l'époque de la Révolution. V. AUBAINE (*droit d'*).

AUBAINAGE n. m. Dr. anc. Exercice du droit d'aubaine.

AUBAINE (rad. *aubain*) n. f. Dr. anc. Droit en vertu duquel la succession d'un étranger non naturalisé était attribuée soit au seigneur du lieu, soit au roi : *L'*AUBAINE *appartenait au roi*. ‖ On dit aussi DROIT D'AUBAINE.

— Par extens. *Aubaine* ou *Droit d'aubaine*, Se dit de tout ce que l'on s'arroge d'une manière quelconque : *L'héritage du génie tombe par* DROIT D'AUBAINE *à la plebe, qui le grignote et plante un chou où croissait un cèdre*. (Chateaubr.)

— Par anal. Profit inattendu : *Les valeurs à lots permettent d'espérer toujours une* AUBAINE.

— ENCYCL. Anc. dr. *Droit d'aubaine*. Le *droit d'aubaine* atteignait la succession de tout aubain décédé sans enfants nés en France. Il frappait aussi les Français qui quittaient leur patrie ; car tous les biens qu'ils laissaient en France devenaient, à leur mort, la propriété des seigneurs sous la domination desquels ils étaient situés.

Quand l'autorité royale eut acquis une puissance, les rois s'approprièrent exclusivement le droit d'aubaine, et même ils exigèrent de tout étranger une redevance annuelle ; mais aussi, dès ce moment, on ne soumit à l'aubaine, et on ne regarda comme étrangers que ceux qui étaient nés hors du territoire français.

En vertu du droit d'aubaine, les étrangers étaient encore forcés de payer une redevance lorsqu'ils se mariaient.

Ce fut vers le XIIIe siècle que fut établi le principe que la succession des étrangers qui mouraient en France était dévolue au domaine royal. Plus tard, une ordonnance de Charles VI, en 1386, portait qu'en quelque lieu que fussent situés les biens des aubains, ils appartiendraient au roi. Un certain nombre d'exceptions furent apportées pourtant à ces règles rigoureuses. Dès 1406, on commença à faire avec les gouvernements étrangers des conventions pour abolir réciproquement le droit d'aubaine entre les Français et les nationaux de ces pays. En 1698, le Parlement enregistra un édit de Henri IV qui défendait aux procureurs fiscaux de s'emparer pour le roi, en vertu du droit d'aubaine, des biens des Genevois qui mouraient en France. Ensuite on exempta du droit d'aubaine les étrangers naturalisés. On donnait aussi des *lettres de naturalité* à ceux qui introduisaient en France quelque industrie nouvelle.

Enfin, le droit d'aubaine fut aboli le 6 août 1790 par l'Assemblée constituante, et cette abolition étendue à toutes les colonies françaises par un nouveau décret des 13-17 août 1791 ; mais, lors de la rédaction du Code civil, le droit d'aubaine fut rétabli, par représailles, pour les étrangers chez qui ce droit était en vigueur (C. civ., art. 11, 726 et 912). Il fut définitivement aboli par la loi du 14 juillet 1819.

— Dr. actuel. V. ÉTRANGERS.

AUBAINE (du lat. *albus*, blanc) n. f. Qualification de deux variétés de blé : l'*aubaine blanche*, blé poulard blanc de la Touraine, et l'*aubaine rouge*, blé dur du Languedoc.

AUBAINETÉ n. f. Droit d'aubaine (vieux).

AUBAIS, comm. du Gard, arrond. et à 20 kilom. de Nîmes, non loin du fleuve côtier le Vidourle ; 1.429 hab. Ch. de f. P.-L.-M. — Patrie d'Alphonse de Vignolles.

AUBAIS (marquis D'). V. BASCHI.

AUBAN (rad. *aubain*) n. m. Dr. féod. Droit que l'on payait au seigneur ou aux officiers de police pour obtenir la permission d'ouvrir boutique. ‖ On appelait aussi AUBAN cette permission même.

AUBANEL (Théodore), poète, né et mort à Avignon (1829-1886). Aubanel continua d'exercer la profession d'éditeur, très ancienne dans sa famille ; mais il se consacra surtout au développement de la poésie provençale et de la renaissance félibréenne, dont il fut, avec Mistral et Roumanille, l'un des chefs les plus renommés.

Presque au lendemain du jour où paraissait *Mireio*, il publia son premier recueil de poésies : *la Miougrano entreduberto* (la Grenade entr'ouverte) [1860], avec une curieuse préface de Mistral, qui analyse la trilogie amoureuse dont l'ouvrage est formé : *le Livre de l'Amour, l'Entre-Lueur, le Livre de la Mort*, odes, élégies ou sonnets, inspirés, la plupart, par une amante mystique devenue nonne, Zani.

Aubanel.

Le poète fut aussi un homme d'action et un orateur provençal très puissant : dans des discours enflammés, notamment à Forcalquier (1871), et à Paris à la *Taulejado de la Cigalo*, il traça magistralement le programme du mouvement félibréen, et se sépara nettement, en 1878, des intransigeants du félibrige, en répudiant tout esprit de particularisme. Il eut, à cette époque, avec Mistral, sur le but et l'origine du félibrige, une vive polémique, et, après une violente altercation avec Roumanille, il donna sa démission de syndic de la « Maintenance de Provence ».

Son second recueil de poésies, *li Fiho d'Arignoun* (les Filles d'Avignon), parut en 1885. Il contient sa célèbre et très belle invocation *A la Vènus d'Arles*, dite, pour la première fois, entre les colonnes du théâtre antique arlésien, lors des fêtes de la Cigale, en 1877.

La seule pièce d'Aubanel qui ait été jouée est *lou Pan dou Pecat* (le Pain du Péché), représentée en provençal à Montpellier et en français à Paris (Théâtre-Libre, trad. en vers français par Paul Arène). Mais il a laissé un autre drame d'un puissant effet, *lou Pastre* (le Pâtre).

Aubanel fut dénoncé à l'archevêché comme enclin à une sorte de néo-paganisme. Chrétien, il s'inclina, et détruisit la plupart des exemplaires des *Filles d'Avignon* ; mais le poète éprouva une si forte émotion, qu'il fut, peu de temps après, frappé de deux attaques d'apoplexie, dont la seconde fut mortelle.

Deux monuments ont été élevés à la mémoire d'Aubanel : l'un à Sceaux, auprès de celui de Florian, par le félibrige de Paris ; l'autre à Avignon, sur la place Saint-Pierre.

— BIBLIOGR. : Saint-René Taillandier, *la Renaissance de la poesie provençale* (Paris, 1881) ; Ludovic Legré, *le Poète Théodore Aubanel* (Paris, 1894).

AUBARESTRIÈRE (*rèss*) n. f. Anc. mar. Planche de sapin qui arc-boute les potences des bancs, sur les galères du XVIe siècle et du XVIIe siècle : *Par une de leurs extrémités, les* AUBARESTRIÈRES *portent contre les potences*. (Jurien de La Gravière, *les Derniers Jours de la marine à rames* (Paris, 1885.)

AUBARET (Louis-Gabriel-Galdéric), marin et orientaliste français, né à Montpellier en 1825, mort en 1894. Il fit la guerre de Chine, puis entra dans la carrière des consulats. Il a traduit du chinois : *Histoire et Description de la basse Cochinchine* (Paris, 1864), et *Code annamite, lois et règlements du royaume d'Annam* (1865) ; de l'annamite : le *Luc Van Tiên*. (V. ANNAM). On lui doit aussi : *Grammaire annamite*, avec un *Vocabulaire* (1867).

AUBAZINES ou **OBAZINES**, comm. de la Corrèze, arr. et à 15 kilom. de Brive ; 977 hab. Ch. de f. Orléans. Ruines de la célèbre *abbaye d'Aubazines*.

AUBE (du lat. *albus*, blanc) n. f. Intervalle de clarté douteuse qui suit la nuit et précède l'aurore ; cette clarté elle-même : *De confuses rumeurs s'éveillent dans les bois aux premières clartés de l'*AUBE.

> Déjà l'*aube* du jour, s'éloignant par degrés,
> Brise ses rayons d'or sur les flots azurés.
> LEGOUVÉ.

— Par ext. Se dit en parlant des choses qui évoluent comme le jour : *L'*AUBE *d'une réputation, de la civilisation.*

— *Aube des mouches* (Rabelais), L'heure de midi, où les mouches commencent à piquer. ‖ Les Italiens disent *Aube des taons.*

— SYN. **Aube, aurore.** L'*aube*, ce sont les premières lueurs du jour ; l'*aurore*, c'est le moment où l'horizon prend une teinte rougeâtre.

Aube.

AUBE (du lat. *albus*, blanc) n. f. Longue robe de toile blanche que le prêtre et un certain nombre de personnes qui l'assistent portent à la messe et dans quelques autres cérémonies : *L'*AUBE *du sous-diacre.* ‖ Dans la primitive Église, Vêtement blanc que ceux qui avaient été baptisés le samedi saint portaient jusqu'au samedi suivant. De là l'expression *in albis*, par laquelle on désigne ces huit jours dans les livres d'office.

— A signifié LANGE : *Maudite soit l'heure que je suis onc née, et que je ne mourus pas en mes* AUBES. (« Les Quinze Joyes du mariage », XVe siècle.)

AUBE (du lat. *albus*, blanc) n. f. Planche fixée à la circonférence d'une roue hydraulique, et sur laquelle s'exerce l'action de l'eau. ‖ *Aubes en rayons*, Celles dont le plan prolongé passerait par le centre de la roue. ‖ *Aubes en tangentes*, Celles qui occupent une position tangentielle à la direction des rayons de la roue. ‖ Nom donné aux palettes des roues des bateaux à vapeur.

Roue à aubes d'un vapeur.

AUBE (lat. *Alba*), rivière de France, affl. droit de la Seine, qui baigne, en Champagne et en Bourgogne, les quatre dép. de la Haute-Marne, de la Côte-d'Or, de l'Aube et de la Marne. Née dans la Haute-Marne, dans des collines qui tracent la ligne de faîte entre Seine et Saône, l'Aube coule d'abord parallèlement à la Seine dans la direction de l'O. pendant 248 kilom., drainant des eaux de terrains d'abord oolithiques, ensuite crayeux. Elle commence par serpenter entre des forêts dans un vallon profond, qui s'élargit en prairies, puis dans la Champagne pouilleuse, en plaine, et finit dans la Seine, par 71 m. d'altitude, à Marcilly (Marne), après avoir reçu l'Aubette, l'Aujon, l'Amance, la Voire et la Superbe ou rivière des Auges, après avoir arrosé Auberive, Aubepierre, La Ferté, Clairvaux, Bar-sur-Aube, Brienne-la-Vieille, Arcis-sur-Aube, Anglure. A son confluent avec la Seine, l'Aube est de quelques kilom. plus longue que le fleuve même, plus large, et très transparente ; elle débite seulement de 0^m,15 à 0^m,20 à l'étiage, de 20 à 25 m. cubes aux eaux ordinaires, et jusqu'à 348 m. cubes dans les très grandes crues. Elle est flottable pendant 62 kilom., entre Brienne-la-Vieille et Arcis, où elle devient navigable, à 45 kilom. de son confluent. Améliorée par des travaux, l'Aube serait susceptible de rendre de réels services à la navigation fluviale.

— Il existe en France quelques petites rivières du nom de **Aube,** dans les Ardennes et dans le dép. de l'Aveyron.

AUBE (DÉPARTEMENT DE L'), formé de la basse Champagne, d'une partie du Vallage, de quelques enclaves du duché de Bourgogne, et de fragments de l'ancienne généralité de Paris. Superf., 600.139 hect.

Le département est divisé en 5 arrond. (*Troyes*, chef-lieu, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Arcis-sur-Aube, Nogent-sur-Seine), 26 cant., 446 comm. ; et une population de 251.435 hab. Il fait partie du 6e corps d'armée, de la 4e inspection des ponts et chaussées, de la 8e conservation des forêts, et de l'arrond. minéralogique du Nord-Est (Troyes) ; il ressortit à la cour d'appel de Paris, à l'académie de Dijon, à l'archevêché de Sens.

Le département de l'Aube présente une surface plate : nulle montagne, mais quelques coteaux ou pentes de plateaux (pays d'Othe). Le département appartient au crétacé (Champagne pouilleuse et Champagne humide), et au jurassique.

Le territoire de l'Aube est inégalement fertile. Dans les régions Nord et Nord-Ouest s'étendent de vastes plaines crayeuses, à peine propres à la culture de l'avoine, du sarrasin, du seigle ; c'est la Champagne pouilleuse, pays nu et misérable, qu'on veut améliorer par des pinèdes, comme dans les Landes. La région du Nord-Est, dont le sol profond est si argileux qu'on a peine à le labourer, produit abondamment toutes les espèces de céréales, des fruits, des légumes, de la navette, du foin ; les bois y offrent une végétation luxuriante et fournissent tant à la consommation intérieure qu'à l'approvisionnement de Paris. Le sol rocailleux des vallées de l'Est doit sa fortune à la vigne, qui y prospère (crus de Bar-sur-Aube, de Bouilly, des Riceys, etc.). Autres richesses : la culture maraîchère (navets, ail et échalote de Saint-André), et les prairies naturelles des vallées de la Seine, de l'Aube, de l'Armance, de la Voire, de l'Aujon et de la Barse.

Les bêtes à cornes ne trouvent que de maigres pâturages : mais les moutons, croisés avec les mérinos et les races anglaises, fournissent de belles laines. La cavalerie achète beaucoup de chevaux dans l'Aube. Les porcs, très nombreux, ne suffisent pas à la charcuterie de Troyes. Dans les vallées de la Voire et de la Barse, on produit des oies, qui on envoie s'engraisser en Beauce, après la moisson. Le Nord-Est et le Sud-Ouest, très boisés, donnent d'excellent bois pour la charpente et le charbonnage (forêts de Clairvaux, Chaource, Othe, Soulaines, etc.). Le département est assez giboyeux.

L'industrie de l'Aube consiste surtout en tissus de coton, bonneterie (Troyes en est le grand centre, commerce hors de France), en distilleries, tanneries, tuileries, minoteries, fabriques de draps et de couvertures. Le commerce consiste surtout en vins, en grains, en eau-de-vie de marc, en charcuterie, en bois de chauffage et charbon de bois. L'Aube est très pauvre en minéraux : carrières de pierre de taille, de grès à paver dans les territoires de Nogent, Crancey, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, etc., des carrières à craie friable à Aix-en-Othe, Ramerupt, avec laquelle on fait le *blanc d'Espagne*.

Le département de l'Aube possède peu de ruines antiques ; mais beaucoup de maisons du moyen âge et de la Renaissance : à Troyes, la cathédrale, les églises de Saint-Urbain, de Sainte-Madeleine, de Saint-Jean, l'hôtel de Mauroy, l'hôtel de Marizy, l'hôtel de Vauluisant, la maison de l'Élection ; l'église Saint-André, au village de ce nom ; Saint-Etienne, à Arcis-sur-Aube ; Saint-Maclou et Saint-Pierre, à Bar-sur-Aube ; les églises de Mussy-sur-Seine, de Chaource, de Rumilly-les-Vaudes, etc.

— BIBLIOGR. : Lescuyer, *Géographie du département de l'Aube* (Troyes, 1884).

AUBÉ (Hyacinthe-Laurent-Théophile), marin français, né à Toulon en 1826, mort en 1890. Capitaine de vaisseau en 1870, il prit part aux combats de l'armée de la Loire, devint gouverneur de la Martinique (1879), contre-amiral (1880) et vice-amiral en 1886. Ministre de la marine, de janvier 1886 à mars 1887, il s'attacha à créer des torpilleurs et des croiseurs à grande vitesse. Écrivain distingué, il a publié : *un Nouveau Droit maritime international* (1875) ; *Entre deux campagnes, notes d'un marin* (1881) ; *la Martinique, son présent et son avenir* (1882) ; *la Guerre maritime et les Ports militaires de la France* (1882) ; *Italie et Levant* (1884) ; *A terre et à bord* (1884) ; *Marine et Colonies* (1886), etc.

AUBÉ (Benjamin), né à Paris en 1826, mort en 1887, professeur de philosophie et critique d'histoire religieuse. Son principal ouvrage est l'*Histoire des Persécutions de l'Église* (1875-1878), où il étudie les rapports de l'Église et de l'État romain pendant les trois premiers siècles, et les polémiques religieuses qui naquirent au cours des persécutions. Son étude sur *Julien l'Apostat* fut également remarquée.

AUBÉ (Jean-Paul), sculpteur français, né à Longwy en 1837, est élève de Duret et de Dantan aîné. On lui doit le monument de *Gambetta* sur la place du Carrousel (1884), la statue de *Dante*, celles de *Bailly*, du général *Joubert*, à Bourg, etc. Aubé a été décoré en 1883.

AUBEL, ch.-l. de cant. de Belgique (prov. de Liége, arrond. adm. et judic. de Verviers) ; 3.071 hab. Fabriques de draps, toiles, cuirs ; filatures, etc. — Pop. du cant. : 15.100 hab.

AUBENAGE (rad. *aubain*) n. m. Dans certaines provinces, Droit payé pour l'inhumation d'un étranger décédé sur la terre d'un seigneur.

AUBENAS (*Albenates*), ch.-l. de cant. de l'Ardèche, arrond. et à 30 kilom. de Privas, près de l'Ardèche ; 8.224 hab. (*Albenassiens.*) Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de vins, marrons, truffes, fruits, et surtout de soie, dont l'industrie occupe près de trois mille ouvriers. — Le cant. a 17 comm. et 23.188 hab.

Centre d'exploitation de mines de fer et d'un bassin houiller. Ville industrielle très florissante, près de laquelle les eaux de l'Ardèche, divisées en *béalières*, font mouvoir un grand nombre d'usines, et surtout de moulins à soie. Aubenas est même le marché régulateur du commerce des soies, que l'on y apporte de la Drôme, du Gard, de l'Ardèche, de l'Hérault, et même de Naples et de Milan.

Armes d'Aubenas.

— *Histoire.* Aubenas, la plus importante ville du Vivarais après Annonay, prétend, concurremment avec Aps, avoir remplacé l'*Alba Augusta*, détruite par les Vandales. Elle eut une certaine importance au moyen âge. Ce fut la première ville du Vivarais qui se déclara pour la Réforme. Assiégée inutilement par les catholiques en 1562, prise par les ligueurs en 1587, elle fut reprise par les protestants en 1593. En 1670, une sédition violente y ayant éclaté à l'instigation de Jacques de Roaro (v. ce mot), Aubenas fut dépouillée de ses privilèges.

AUBENTON, ch.-l. de cant. de l'Aisne, arrond. et à 24 kilom. de Vervins, sur le Thou, affl. de l'Oise ; 1.404 hab. Ch. de f. Est. Filature de laine cardée. — Le cant. a 13 comm. et 7.991 hab.

La situation d'Aubenton, pourvu d'une charte de commune en 1238, sur la frontière, l'a exposé bien souvent aux malheurs de la guerre. En 1340, en 1521, en 1591, en 1648, en 1650, en 1814 et en 1815, cette localité a souffert des pillages qui ont entravé son développement.

AUBENTONIE n. f. Bot. Syn. de WALTHERIE.

AUBÉPIN (autref. AUBESPIN) n. m. Aubépine : *Les plus utiles plantes pour les haies sont les* AUBESPINS *blancs.* (Ol. de Serres.) [Vieux.]

> Sur les gazons et sur les verts sapins,
> Sous cabinets de fleurs *aubépins*,
> Pour reposer Diane s'estoit mise.
> MARGUERITE DE VALOIS.

AUBÉPINE (du lat. *albus*, blanc, et de *épine*) n. f. Nom vulgaire du *cratægus oxyacantha*. Arbrisseau de la famille des rosacées, tribu des pomacées, à rameaux épineux, à fleurs blanches, odorantes, et à fruits rouges. Il y a aussi des variétés à fleurs roses, à fruits noirs, etc. : L'AUBÉPINE *s'accommode de tous les climats, mais elle est surtout répandue dans le centre et le nord de l'Europe.* V. CRATÆGUS.

Aubépine : *a*, fruit.

AUBER ou **AUBERT** (de *haubert*, cotte de maille ; la maille était aussi une petite monnaie de valeur variable) n. m. Eu argot des malfaiteurs, Argent, monnaie : *Plus d'*AUBERT *n'était en feuilluse.* (Rabelais.)

AUBER (Daniel-François-Esprit), compositeur français, né à Caen en 1782, mort à Paris en 1871. Destiné au commerce, il fut envoyé à Londres, pour achever de se former à la pratique des affaires. La rupture de la paix d'Amiens le ramena dans sa famille ; il rapportait à Paris

des *quatuors* et divers essais lyriques qui lui méritèrent des encouragements. Il écrivit, à cette époque, les *concertos pour basse*, parvint à faire exécuter, au Conservatoire, un *concerto de violon* qui eut du retentissement. Cherubini le remarqua, et c'est sous la direction de ce maître que le jeune compositeur acheva, ou plutôt refit ses études musicales. Les débuts d'Auber au théâtre eurent lieu par un opéra en un acte, *le Séjour militaire*. On lui devait, en outre, divers morceaux de musique religieuse, parmi lesquels fut remarqué une messe à quatre voix, dont l'*Agnus Dei* devint plus tard la prière de *la Muette*. Il tenta de nouveau les hasards de la scène, en 1819, en donnant à l'Opéra-Comique *le Testament et les Billets doux*, et la *Bergère châtelaine*, qui ouvrit la série de ses succès. Bientôt se succédèrent : *Emma* ou *la Promesse imprudente* (1821) ; *Leicester* (1823), qui marque le commencement de cette longue association de Scribe et d'Auber ; la *Neige* (1824) ; *le Concert à la cour* ; *Lovocadie* (1824) ; *le Maçon* (1825) ; *le Timide* et *Fiorella* (1825). Ces œuvres, rapidement éloses, avaient placé Auber au premier rang des pourvoyeurs aimés de l'Opéra-Comique.

Auber se complait dans les choses enjouées et faciles ; son inspiration court après les petits airs, les motifs, les traits d'esprit de la musique. Une fois, pourtant, il est sorti de son cercle, pour donner *la Muette de Portici*. *La Muette*, représentée à l'Académie de musique en 1828, eut une vogue européenne, et le fameux duo : *Amour sacré de la patrie*, fut le signal, à Bruxelles, de la révolution de 1830. Auber avait déjà donné à l'Opéra, en 1823, en société avec Hérold, un acte officiel : *Vendôme en Espagne*, pour le retour du duc d'Angoulême à Paris. *Le Dieu et la Bayadère*, opéra-ballet (1830), succéda à *la Muette*. Puis vinrent *le Philtre* (1831) ; *le Serment* (1832) ; *Gustave III* (1833) ; *le Lac des Fées* (1838) ; *l'Enfant prodigue* (1850) ; *Zerline ou la Corbeille d'oranges* (1851) ; *les Premiers Pas* ou *les Deux Génies*, avec Halévy, Carafa et Adam. En même temps, au théâtre de l'Opéra-Comique, il marchait de succès en succès. Sur cette scène, où son talent était plus à l'aise, il a donné *le Fiancée* (1829) ; *Fra Diavolo* (1830) ; *la Marquise de Brinvilliers*, en société avec Batton, Cherubini, Paër, Blangini, Hérold, Carafa, etc. en tout neuf compositeurs ; *Lestocq* (1834) ; *le Cheval de bronze* (1835), remonté plus tard au grand Opéra ; *Actéon*, *les Chaperons blancs*, *l'Ambassadrice* (1836) ; *le Domino noir* (1837) ; *Zanetta* (1840) ; *les Diamants de la couronne* (1841) ; *le Duc d'Olonne* (1842) ; *la Part du Diable* (1843) ; *la Sirène* (1844) ; *la Barcarolle* (1845) ; *Haydée* (1847) ; *Marco Spada* (1853) ; *Jenny Bell* (1855) ; *Manon Lescaut* (1856) ; *la Fiancée du roi de Garbe* (1863) ; *le Premier Jour de bonheur* (1868) ; et enfin *Rêves d'amour* (1869). Dans toutes les œuvres auxquelles s'attache le nom d'Auber, on retrouve toujours un peu la même pièce et la même musique ; les procédés et les combinaisons, tant du côté du poète que du côté du maestro, ne changent pas. Scribe et Auber étaient deux talents faits pour s'entendre. Le compositeur, comme son librettiste, fut d'une extraordinaire fécondité. Sa musique, légère et frivole en général, est aussi pleine de finesse et de grâce.

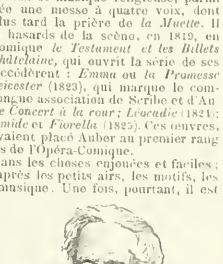
Auber.

Auber remplaça Gossec à l'Institut en 1829. Nommé, dès 1830, directeur des concerts de la cour, il succéda, en 1842, comme directeur du Conservatoire, à Cherubini, et devint plus tard directeur de la musique de la chapelle impériale.

Un monument funéraire lui a été élevé au cimetière du Père-Lachaise, non loin des tombeaux de Rossini et d'Alfred de Musset.

AUBERCHICOURT, comm. du dép. du Nord, arr. et à 13 kil. de Douai ; 2.739 hab.

AUBÉRE (du lat. *albus*, blanc) adj. Se dit d'un cheval dont la robe est couleur de fleur de pêcher, entre le blanc et le bai : *Le cheval* AUBÉRE *est peu estimé ; il est, dit-on, sujet à devenir aveugle*. || On écrit aussi AUBERT.

— n. m. Couleur de la robe du cheval aubère : AUBÈRE *clair, foncé*.

AUBERGADE (rad. *auberge*) n. f. Droit de gîte, pour le roi et certains grands seigneurs, chez des vassaux, dans les couvents qu'ils avaient fondés, etc.

AUBERGE (du provenç. *aubergo*, ancienn. *alberga*, qui correspond à l'anc. franç. *hèberge* [V. HÉBERGER]) n. f. Maison où, en payant, on trouve à boire, à manger et à coucher : *Les riches sont en vénération dans toutes les* AUBERGES *du monde*. (G. Sand.)

— *Tenir auberge*, Avoir table ouverte, recevoir beaucoup de monde à sa table. || *Prendre la maison de quelqu'un pour une auberge*, S'y établir pour longtemps, ou aller y dîner fréquemment sans être invité.

— Hist. Nom que l'on donnait, dans l'ordre de Malte, aux couvents en palais situés en divers points de Malte. Chaque langue avait ses auberges où les chevaliers trouvaient assistance et abri, et le chef, ou *pilier* de l'auberge, recevait du trésor de l'Ordre l'argent ou les vivres nécessaires à cette dépense. Le *pilier* était en même temps *bailli de la langue* ; souvent, il était obligé d'entretenir son auberge de ses propres deniers.

— Hortic. Nom que l'on donne quelquefois à l'*alberge*.

— SYN. **Auberge, cabaret, gargote, guinguette, hôtellerie, taverne.** Dans le *cabaret*, on ne vendait primitivement que du vin. La *taverne*, anciennement, était un cabaret où l'on ne buvait qu'à l'excès. La *gargote* est un petit cabaret où l'on prend des repas à bas prix. La *guinguette* est un cabaret hors de la ville, où le peuple va boire, danser et se divertir les jours de fête. L'*auberge* donne surtout le vivre. L'*hôtellerie* fournit le coucher et le vivre. — Quelques-uns de ces mots ont un peu changé de sens, dans la langue courante moderne. C'est ainsi qu'à Paris l'on voit de luxueuses *tavernes* et de somptueux *cabarets*, qui sont en réalité des brasseries ou des restaurants de premier ordre.

Auberge des Adrets (L'), mélodrame en trois actes, de Benjamin Antier, Saint-Amand et Paulyanthe (Ambigu-Comique, 2 juill. 1823). — L'auberge des Adrets est sur la route de Grenoble à Chambéry. Charles, fils adoptif de l'aubergiste, se marie, quand arrivent deux scélérats, échappés des prisons de Lyon, Robert Macaire et Bertrand. Ceux-ci, sous des noms d'emprunt, entrent dans l'auberge, assassinent et volent pendant la nuit un riche convive. Une pauvre femme, Marie, abandonnée depuis dix-huit ans par Macaire, et que les gens de l'auberge ont recueillie, est accusée ; mais elle se justifie ; puis, reconnaissant son fils dans Charles, et son mari dans Macaire, elle veut aider le meurtrier à fuir, afin que le nom de leur enfant ne soit pas porté sur l'échafaud. Macaire, arrêté, reporte l'horreur du crime sur Bertrand, et celui-ci, exaspéré, le blesse dangereusement d'un coup de pistolet. Frédérick-Lemaître fit de Macaire un type plein d'audace et d'originalité. La réputation du grand artiste date de cette création saisissante, et le succès de ce mélodrame, médiocrement écrit, est dû tout entier à son remarquable talent. V. MACAIRE et ROBERT MACAIRE (comédie).

AUBERGIER (Hector), savant français, mort en 1884. D'abord élève pharmacien, il devint, en 1850, professeur à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand. On lui doit le superbe édifice de la Faculté des sciences de cette ville ; en outre, il fonda l'*Association des pharmaciens de Paris*, et créa l'industrie de la culture du pavot pour la production de l'opium indigène.

AUBERGINE n. f. Fruit du *solanum esculentum*, plante annuelle de la famille des solanées : *Au Japon, rêver de trois* AUBERGINES *est un signe de bonheur*.

— adj. invar. Qui a la belle couleur violette de l'aubergine : *Des tentures* AUBERGINE.

— ENCYCL. Hortic. Le *solanum esculentum* est une plante originaire de l'Inde. Son fruit, grosse baie ovoïde allongée, d'un violet plus ou moins foncé, parfois marbré de jaune, est d'un usage général, comme aliment, surtout dans le midi de la France. Sa tige est cylindrique, velue et ramense, d'une couleur verte ou violette, selon l'espèce ; ses feuilles sont ovales, sinuées, cotonneuses ; ses fleurs sont larges, blanches ou violettes. Les noms vulgaires sont : *brinyèle*, *marignan*, *mayenne*, *béringène*, *mélanzanne*, etc.

Aubergine.

— Art. culin. *Aubergines farcies*. Couper les *aubergines* en deux dans le sens de la longueur, enlever une partie de la chair intérieure. Hacher cette chair, et, après l'avoir laissée pendant une heure dans un plat, avec du sel, la retirer et la presser. Hacher ensuite même quantité de champignons, un morceau de gras de lard, deux gousses d'ail, quelques échalotes et un peu de persil ; y joindre la chair des aubergines, et passer le tout au feu, en y ajoutant gros comme un œuf de beurre frais et un peu d'huile d'olives. A défaut de champignons, on se sert de mie de pain, trempée dans du lait ou du bouillon. Lorsque le tout est bien revenu sur le feu, ajouter de la farce cuite ou du godiveau dans la proportion d'un quart, et, quand le mélange est complet, en remplir l'intérieur des aubergines, qu'on pane avec de la mie de pain, et que l'on met au four ou sur le gril, avec le four de campagne par-dessus, en donnant environ une demi-heure de cuisson.

Aubergines frites. Couper les aubergines en tranches minces, qu'on met dans un plat, en les saupoudrant de sel, et en les laissant ainsi pendant une heure. Ensuite, les faire égoutter, les essuyer et les faire frire dans de l'huile d'olives, à laquelle on pourra ajouter un peu d'ail et de persil hachés. Les aubergines ainsi frites peuvent se servir soit avec une sauce à la poulette, soit avec une sauce aux tomates.

Aubergines grillées. Les couper en deux dans le sens de leur longueur, les assaisonner de poivre, de sel, d'huile, et d'un peu d'ail haché, et les faire griller des deux côtés sur des cendres chaudes, ou sur un feu très doux.

AUBERGISTE (*jiss*) n. m. Celui, celle qui tient une auberge.

— ENCYCL. Dr. V. HÔTELIER.

Auberi le Bourgoing (ou **le Bourguignon**), chanson de geste du XIIe siècle, appartenant au cycle carolingien. Les épisodes dont ce poème se compose ne sont pas tous imaginaires, et quelques-uns relatent des traditions historiques se rattachant à l'établissement des Burgondes sur les deux rives du Rhin ; mais les faits ne peuvent plus se discerner des éléments romanesques. *Auberi le Bourgoing* n'a pas été édité ; il en existe trois manuscrits à la Bibliothèque nationale.

AUBERIVE, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne, arrond. et à 24 kilom. de Langres, sur l'Aube ; 417 hab. — Le cant. a 29 comm. et 4.661 hab.

AUBERLEN (Samuel Gottlob), organiste et compositeur allemand, né à Fellbach en 1758, mort à Ulm vers 1810. Il devint directeur de musique et organiste de la cathédrale d'Ulm. C'était un artiste distingué, à qui l'on doit de nombreux recueils de chansons allemandes, et des valses, allemandes et contre-danses pour le clavecin.

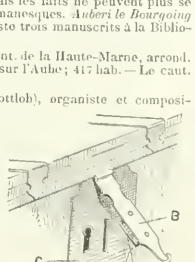

A, auberon ; B, moraillon ; C, auberonnière.

AUBERON n. m. Cramponnet fixé à l'extrémité libre de la lame de fer, appelée « moraillon », qui est attachée au couvercle d'une malle ou d'un coffre au moyen d'une charnière. Quand le moraillon est abattu, l'auberon entre dans la serrure par une fente pratiquée au palastre, et reçoit le pène, qui l'empêche de ressortir.

AUBERONNIÈRE n. m. Plaque de fer que l'on visse ou que l'on cloue sur le couvercle d'un coffre, d'une malle, etc., et à l'extrémité de laquelle, à l'aide d'une charnière, est assemblé le moraillon, qui porte l'*auberon*.

AUBERS, comm. du dép. du Nord, arr. et à 17 kilom. de Lille ; 1.730 hab.

AUBERT adj. Manèg. V. AUBÈRE.

AUBERT (saint), évêque d'Avranches au commencement du VIIIe siècle. Il éleva, en 708-709, à saint Michel, qui lui était plusieurs fois apparu en songe, une chapelle, puis la célèbre abbaye du Mont-Saint-Michel, où ses reliques attirèrent de nombreux pèlerins, et notamm. Louis XI, qui institua à cette occasion l'ordre de Saint-Michel.

AUBERT ou **GAUBERT DE PUICIBOT**, troubadour, né près de Limoges (XIIIe siècle). Entré fort jeune chez les bénédictins, il quitta son couvent, se maria, mena une vie d'aventures, et finit ses jours dans la pénitence. Il reste de ce troubadour des pièces assez curieuses, mais médiocres comme poésie, et dont quelques-unes ont été publiées dans le recueil de Raynouard.

AUBERT (Guillaume), sieur de MASSOIGNES, littérateur, né à Poitiers vers 1534, mort à Paris en 1601. Il fut avocat général à la cour des aides. Parmi les ouvrages de cet érudit, on cite : *Discours sur les moyens d'entretenir la paix entre les princes chrétiens* ; *Histoire des guerres faites par les chrétiens contre les Turcs, sous la conduite de Godefroy de Bouillon* ; des poésies, etc.

AUBERT (Pierre), jurisconsulte et littérateur, né à Lyon en 1642, mort en 1735. Il a contribué à l'établissement de l'académie de Lyon, et légua à cette ville sa riche bibliothèque.

AUBERT (Jacques), musicien français, chef des premiers violons de la musique du roi et surintendant de la musique du duc de Bourbon, mort en 1753. Il a composé des ballets et divertissements : *la Paix triomphante* (1713 ; *la Reine des Péris* (1725), *la Fête champêtre et guerrière*, etc., ainsi que trois livres de sonates. — Son fils Louis, né en 1720, mort vers 1800, fut chef des premiers violons de l'Opéra, et composa de nombreux morceaux pour violon.

AUBERT (l'abbé Jean-Louis), littérateur et fabuliste, né à Paris en 1731, mort dans cette ville en 1814. Critique érudit et judicieux, mais un peu acerbe, il dirigea pendant plusieurs années la *Gazette de France*, et devint professeur de littérature au Collège de France. On trouve dans ses *Fables* du naturel, un style élégant, et quelquefois même de la poésie : *Fables et œuvres diverses* (1774).

AUBERT (Pierre-François-Olivier), compositeur de musique, né à Amiens en 1763, mort vers 1830. Ses compositions sont principalement destinées au violoncelle. Il a aussi donné deux méthodes de violoncelle et une *Histoire abrégée de la musique ancienne et moderne* (Paris, 1827).

AUBERT (Aoaïs). Biogr. V. ANAÏS.

AUBERT (Constance JUNOT D'ABRANTÈS, Mme), femme de lettres, fille aînée de la duchesse d'Abrantès, née à Paris en 1803. Elle se maria avec un ancien capitaine, Louis **Aubert**, qui fut préfet lorsque Cavaignac était chef du pouvoir exécutif. Elle collabora à divers journaux, puis fonda et rédigea un recueil intitulé d'abord *les Abeilles parisiennes* (1843), puis *les Abeilles illustrées*. On lui doit, en outre, quelques ouvrages : *le Dévouement* (1842) ; *les Femmes sages et les Femmes folles* (1865), etc.

AUBERT DE VITRY (François-Jean-Philibert), économiste et littérateur, né à Paris en 1765, mort dans cette ville en 1849. Il remplit des fonctions administratives sous le Directoire et l'Empire, et se livra ensuite aux études économiques. On cite de lui : *Recherches sur les vraies causes de la misère et de la félicité publiques* (1815) ; *Essais d'économie politique et sociale* ; etc.

AUBERT-DUBAYET (Jean-Baptiste-Annibal), homme politique et général, né à la Louisiane en 1759, mort à Constantinople en 1797. Il prit part à la guerre de l'Indépendance américaine, puis habita près de Grenoble, où il fut élu député à la Législative (1791). Il défendit La Fayette après le 20 juin 1792. La session terminée, il reprit du service, combattit à Valmy, devint général de division, et s'illustra par la défense de Mayence. Général en chef des armées de la Vendée et des côtes de l'Océan, il subit quelques mois de détention comme suspect avant le 9 thermidor, reçut en 1794 le commandement en chef de l'armée des côtes de Cherbourg, occupa, en 1795, le ministère de la guerre pendant quatre mois, et obtint ensuite l'ambassade de Constantinople (1796). C'est là qu'il mourut.

AUBERT-ROCHE (Louis-Remy), médecin français, né à Vitry-le-François en 1810, mort en 1874. Il était médecin de l'hôpital d'Alexandrie pendant l'épidémie de peste de 1834. Il publia à ce sujet : *De la peste ou typhus d'Orient, documents et observations recueillis pendant les années 1834 à 1838* (Paris, 1880). Partisan convaincu de la non-contagiosité de la peste, il réclama contre les quarantaines, et publia en 1845, à Paris, une *Enquête sur les quarantaines de la peste, sur leurs résultats et sur les obstacles qui s'opposent à toute réforme sanitaire*. On lui doit encore un *Essai sur l'acclimatation des Européens dans les pays chauds* (Paris, 1854). Médecin de la Société du canal de Suez, il réussit, pendant les travaux, à rendre la mortalité des ouvriers presque insignifiante. Ce fut lui qui, avec Amédée Latour et Richelot, fonda l'*Union médicale*.

AUBERT LE MIRE, jésuite et littérateur belge, plus connu sous le nom de MIRÆUS. V. ce mot.

AUBERTIE (du bot. *Aubert Dupetit-Thouars*) n. f. Bot. Syn. de EVODIA.

AUBERTIN (Edme), théologien protestant, né à Châlons-sur-Marne en 1595, mort en 1652. Son ouvrage, *Conformité de la croyance de l'Eglise et de saint Augustin sur l'eucharistie*, publié en 1626 et réimprimé en 1633, sous le titre de *l'Eucharistie de l'ancienne Eglise*, souleva de violents débats, et fut plus tard réfuté par Arnaud dans la *Perpétuité de la foi*.

AUBERTIN (Dominique), officier français, né à Luné-ville en 1751, mort dans cette ville en 1825. Engagé en 1767,

il quitta le service en 1797, avec le grade de lieutenant général. On lui doit des *Mémoires sur la guerre de la Vendée* en 1793 et 1794, où l'on trouve des particularités intéressantes. On les a imprimés dans le premier volume des *Mémoires du général Hugo* (Paris, 1823).

AUBERTIN (Charles), professeur et écrivain français, né à Saint-Dizier (Haute-Marne) en 1825. Les principaux ouvrages de cet écrivain estimé sont : *Étude critique sur les rapports supposés entre saint Paul et Sénèque* (1857), thèse de doctorat; *Sénèque et saint Paul* (1869); *l'Esprit public au* XVIII*e siècle* (1872); *les Origines de la langue et de la poésie françaises* (1875); *Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge* (1876); *l'Éloquence politique et parlementaire en France avant 1789* (1882); *Origine et formation de la langue et de la métrique françaises* (1882); etc.

AUBERVILLIERS (antref. **Notre-Dame-des-Vertus**), comm. du départ. de la Seine, dans la plaine de Saint-Denis; 27.332 hab. (*Albertivilliariens, ennes.*) Ch. de f. Nord. Fabriques. Pèlerinage autrefois fréquenté. Henri IV y séjourna pendant le siège de Paris. En 1814, combat entre les Français et les alliés.

AUBERY (Claude), médecin et philosophe français, mort à Dijon en 1596. Il embrassa le protestantisme, et se réfugia à Lausanne. Il revint ensuite en France, et rentra dans le sein de l'Église romaine. Parmi ses écrits, on connaît surtout : *Tractatus de concordia medicorum* (Berne, 1585), où il soutient la doctrine de Paracelse.

AUBERY (Antoine), historien, avocat au parlement, né à Paris en 1616, mort dans cette ville en 1695. On a de lui différents ouvrages historiques, parmi lesquels on remarque un *Traité des justes prétentions des rois de France sur l'empire*, qui le fit mettre pendant quelque temps à la Bastille, sur les réclamations des princes de l'Allemagne.

AUBERY DU MAURIER (Jacques), mort en 1556, avocat général au parlement de Paris, lieutenant civil du Conseil d'en haut sous Henri II; négocia un traité entre Henri II et Édouard VI d'Angleterre.

AUBERY DU MAURIER (Benjamin), diplomate français, né en 1566, mort en 1636, petit-neveu du précédent. Il fut ambassadeur en Hollande (1613), puis en Angleterre sous Élisabeth et Jacques Ier. On lui doit quelques ouvrages; entre autres : *Instructions sur l'art de négocier*, etc.

AUBERY DU MAURIER (Louis), historien, fils du précédent, mort en 1687. Ses principaux écrits sont : *Mémoires pour servir à l'histoire de la République des Provinces-Unies* (1680); *Mémoires de Hambourg, de Lubeck, de Holstein* (1735), etc.

AUBESPINE (Claude DE L'), baron de Châteauneuf, diplomate français, mort en 1567. Secrétaire d'État sous François Ier, Henri II, François II et Charles IX, il fut chargé de négociations importantes, et prit part, comme plénipotentiaire de la France, au traité de Cateau-Cambrésis (1559).

AUBESPINE (Gabriel DE L'), petit-fils du précédent, évêque d'Orléans, né en 1579, mort en 1630. Sacré évêque à l'âge de vingt ans, il fut employé dans diverses négociations. On a de lui : *De veteribus ecclesiæ ritibus* (1623); *De l'ancienne police de l'Église sur l'administration de l'eucharistie*; etc.

AUBESPINE (Charles DE L'), marquis de Châteauneuf, diplomate, frère du précédent, né à Paris en 1580, mort en 1653. Il remplit avec talent plusieurs ambassades, fut nommé garde des sceaux par Richelieu (1630), puis disgracié et jeté en prison en 1633. Anne d'Autriche lui rendit en 1650 les sceaux, que lui enleva de nouveau Mazarin, en 1651. Il prit une part active à la Fronde.

AUBESPINE (Madeleine DE L'), tante des deux précédents, épouse de Nicolas de Neufville, secrétaire d'État, fut célébrée par Ronsard et les autres poètes du temps, pour son esprit et sa beauté. Elle-même avait composé quelques poésies.

AUBETERRE, ch.-l. de cant. de la Charente, arrond. et à 39 kilom. de Barbezieux, sur la Dronne; 705 hab. Truffes, papeterie, fabriques de grosses toiles; commerce de bestiaux et de grains. Ruines féodales. Église souterraine de Saint-Jean. — Le cant. a 11 comm. et 6.111 hab.

AUBETERRE (François D'ESPARBÈS DE LUSSAN, vicomte D'), maréchal de France, mort en 1628. Il servit Henri IV, fut nommé gouverneur de Blaye, conseiller d'État (1611), enfin gouverneur et sénéchal de l'Agenois et du Condomois. En 1620, il fut nommé maréchal, et servit sous le duc de Mayenne aux sièges de Caumont et de Nérac.

AUBETERRE (Joseph-Henri BOUCHARD D'ESPARBÈS, D'), maréchal de France, né en 1714, mort en 1788. Colonel à vingt-quatre ans, il fut blessé à Dettingen, puis à l'attaque de Château-Dauphin. Sous Louis XV, il fut ambassadeur à Vienne, à Madrid et à Rome, et reçut le bâton de maréchal en 1783.

AUBETTE ou **AUBETE** (dimin. de *aube*, parce qu'on va à l'ordre de bon matin) n. f. Ancien nom du bureau où les sous-officiers d'une garnison allaient à l'ordre. ‖ Guérite de planches élevée, formant poste d'observation.

AUBEVOIE, comm. de l'Eure, arrond. et à 15 kilom. de Louviers; 587 hab. Aux environs, restes de la chartreuse de Gaillon, où Lesueur a composé la belle galerie de Saint-Bruno pour les chartreux de Paris.

AUBIAT, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 11 kilom. de Riom, sur la Morges, affluent de l'Allier; 1.100 hab.

AUBIER (*é* — du lat. *albus*, blanc) n. m. Partie tendre et blanchâtre qui, dans les arbres dicotylédonés, est interposée entre le bois dur et l'écorce, et forme, chaque année, un de ces cercles concentriques que l'on voit quand on coupe horizontalement le tronc ou les grosses branches.

— *Double aubier* ou *Faux aubier*. Aubier recouvert accidentellement d'une couche de bois dur, sur laquelle se forme un nouvel aubier. ‖ L'aubier s'appelle aussi *faux bois*, parce qu'il ne peut être employé dans les arts, à cause de son peu de consistance.

— Nom vulgaire du saule dans le centre de la France.

— ENCYCL. La distinction entre les deux parties du tissu ligneux est importante pour tous les arts, et surtout pour les arts de construction. En effet, l'aubier doit presque toujours être rejeté, non seulement parce qu'il est moins beau, moins dur et moins résistant, mais encore parce qu'il est tout imprégné de sucs qui le rendent plus propre à être attaqué par les insectes. Employé comme combustible, il brûle plus vite, donne moins de chaleur et laisse moins de charbon. Enfin, l'humidité le fait promptement pourrir.

— Dans les *bois blancs*, il n'y a pas de caractères apparents qui puissent indiquer jusqu'où s'étendent les couches de l'aubier. Néanmoins, il est évident que, même dans ces arbres, toutes les couches ne peuvent avoir la même solidité, et que celle-ci s'accroît à mesure que l'on se rapproche du centre de la tige.

Coupe d'un tronc d'arbre. A, Aubier.

AUBIÈRE, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 4 kil. de Clermont, sur l'Artière, affl. de l'Allier; 3.248 hab. Défaite des Romains près de ce bourg, lors de l'attaque de Gergovia.

AUBIERS (LES), comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 17 kilom. de Bressuire; 2.626 hab. Ch. de f. État. Toiles fines et mouchoirs.

AUBIET, comm. du Gers, arr. et à 16 kilom. d'Auch, près de l'Arrats, affluent de la Garonne; 1.214 hab.

AUBIFOIN (lat. *albifenum*; de *albus*, blanc, et *fenum*, foin) n. m. Nom vulgaire du bluet.

AUBIGNAC (François HEDELIN, abbé D'), littérateur, né à Paris en 1604, mort à Nemours en 1676. Il fut précepteur du duc de Frouhac, neveu du cardinal de Richelieu. Sermonnaire assez renommé, il composa et fit jouer, sans aucun succès d'ailleurs, quatre tragédies en prose : *Cyminde ou les Deux victimes* (1642); *la Pucelle d'Orléans*; *Zénobie* (1647), et le *Martyre de sainte Catherine* (1650), écrites pour mettre en œuvre ses théories dramatiques, qu'il ne devait codifier que plus tard, en 1657, dans sa *Pratique du théâtre*, en quatre livres. Dans cet ouvrage, capital pour l'histoire du théâtre français au XVII*e* siècle, l'auteur fait reposer le poème dramatique sur la vraisemblance et pose les règles des trois unités. Ses *Conjectures académiques sur l'Iliade d'Homère* (Ire éd., 1715) annoncent déjà les théories de Wolf.

AUBIGNAN, comm. du dép. de Vaucluse, arr. et à 6 kilom. de Carpentras, sur le Brégoux, sous-affluent de la Sorgues par la Grande-Levade; 1.543 hab.

AUBIGNÉ, comm. de la Sarthe, arrond. et à 31 kilom. de La Flèche, près du Loir; 1.932 hab. Ch. de f. Orléans.

AUBIGNÉ (Théodore-*Agrippa* D'), historien, littérateur, et capitaine calviniste, né près de Pons (Saintonge) en 1552, d'une famille noble, mort à Genève en 1630. Dès ses premières années, il révéla la trempe de son esprit et de son caractère : avant l'âge de dix ans, il lisait le latin, le grec et l'hébreu. A huit ans à peine, en passant sur la place publique d'Amboise, devant une potence où étaient suspendues les têtes d'un certain nombre de ses coreligionnaires, il fit à son père le serment de vouer sa vie à la cause de ces martyrs. A treize ans, il refusait d'abjurer sa religion, assistait au siège d'Orléans, puis courait à Genève étudier sous Théodore de Bèze, et s'échappait bientôt pour rentrer en France, où il était condamné à mort. Il combattit sous les drapeaux du prince de Condé, s'attacha peu après à la cause du roi de Navarre, et ne déposa plus l'épée qu'après la dissolution de la Ligue et l'avènement de Henri IV, qu'il servit avec un dévouement absolu, sur les champs de bataille et dans les négociations. Il en fut, au reste, fort mal récompensé.

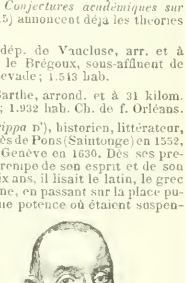
Agrippa d'Aubigné.

Il ne voulut jamais descendre du rôle de conseiller à celui de complaisant servile, et refusa nettement de favoriser les galanteries de son maître. Aussi paya-t-il sa rude franchise et son austérité calviniste de deux disgrâces. Mais le roi, qui connaissait sa loyauté, finissait toujours par lui pardonner, et, lors même qu'il était le plus irrité contre lui, il rendait hommage à sa droiture et à sa probité. D'Aubigné avait donné, pendant les guerres civiles, de nombreux exemples d'un admirable caractère. Surpris un jour et fait prisonnier (1585) par Saint-Luc, gouverneur de Saintonge, il obtint sur parole d'aller passer quelques jours à La Rochelle. A peine était-il parti que Saint-Luc, admirateur de son courage, le fit prévenir que Catherine de Médicis avait résolu sa mort, et l'engagea à ne point revenir. Mais quelles ne furent pas sa surprise et son admiration, lorsqu'il vit son prisonnier venir se remettre entre ses mains ! « Je sais que ma mort est résolue, dit le nouveau Régulus, à Dieu ne plaise que j'achète la vie au prix d'un parjure ! » Après la mort de Henri IV, d'Aubigné passa plusieurs années dans la retraite, livré à la composition de ses ouvrages, dont le plus remarquable, malgré la sécheresse et la confusion qui y règnent, est l'*Histoire universelle, depuis 1550 jusqu'en 1601*. Il y montre une hardiesse dans les idées et une indépendance d'opinions qui firent condamner cet écrit aux flammes. Réfugié à Genève (1620), il employa à la réparation des bastions de cette ville les matériaux d'une église ruinée depuis quarante ans. Ses ennemis prirent prétexte de cette imprudence pour le faire condamner, en France, à la peine de mort. C'était la quatrième sentence capitale qui était rendue contre lui, et il s'en inquiéta si peu, qu'il se remaria l'année suivante en secondes noces. — On a encore de d'Aubigné, écrivain aussi vigoureux que capitaine intrépide, et que Sainte-Beuve appelle **le Juvénal du XVI*e* siècle** : les *Tragiques*, satires en vers iambes, mais d'une énergie passionnée. On a publié, longtemps après sa mort, sa propre biographie, sous le titre de *Histoire secrète de Th.-Agr. d'Aubigné*, des *Lettres*, des *Œuvres mêlées*, deux très vifs pamphlets : *la Confession du sieur de Sancy*; *le Divorce satyrique de la reine Marguerite*. Ce n'est que sous le voile de l'anonyme qu'il donna lui-même au public (1617) un autre pamphlet ou roman satirique plein d'esprit et non sans crudité : *les Aventures du baron de Fœneste*. Lalanne en 1857, Mérimée et Read en 1872, Réaume et Caussade en 1876 ont publié des éditions critiques des *Tragiques*.

AUBIGNÉ (Constant D'), baron DE SURINEAU, fils du précédent, né vers 1584, mort à Orange en 1645. Il se livra à une vie de désordres, abjura le protestantisme dans un but intéressé, puis, pour rentrer en grâce avec son père, il fit semblant de revenir à la religion réformée. Pendant un voyage en Angleterre, il parvint à connaître les projets du gouvernement anglais sur La Rochelle, assiégée par les catholiques, et s'empressa de les dévoiler à ceux-ci. Le vieil Agrippa rompit complètement alors avec « ce fripon et misérable fils ». Constant d'Aubigné fut enfermé au château Trompette, après avoir été déteuu, par ordre de la cour, à Niort, où sa femme, *Jeanne* DE CADILLAC, vint le rejoindre. D'Aubigné sortit de prison en 1639, et, après avoir perdu au jeu tout ce qu'il avait, il mourut dans la misère. Il laissait deux enfants : CHARLES, qui fut le père de la duchesse de Noailles, et une fille qui devait être plus tard Mme de Maintenon. Sa femme, revenue à Paris, fut obligée de vivre du travail de ses mains et de confier la fille qui lui restait à Mme de Villette.

AUBIGNÉ DE LA FOSSE (Nathan) (en latin *Albinus*), médecin, frère du précédent, vivait à Genève dans la première moitié du XVII*e* siècle. Il a publié : *Bibliotheca chemica* (Genève, 1654); c'est un recueil de divers traités. — Son fils, TITE **D'Aubigne**, né à Genève en 1634, fut médecin, puis ingénieur au service de la Hollande. Il a donné : *la Défense droite, qui est la fortification défensive établie sur les principes fixes et nouveaux de M. de Cœhorn* (Bréda, 1705).

AUBIGNY, comm. de la Vendée, arr. et à 7 kilom. de La Roche-sur-Yon, sur un affluent de l'Yon; 1.265 hab.

AUBIGNY (Robert Stewart, seigneur D'), maréchal de France, mort en 1544. D'origine anglaise, il entra au service de Charles VIII, qu'il accompagna dans ses guerres d'Italie. Nommé commandant du Milanais, il assista aux sièges de Bologne (1506), et de Gênes (1507); reçut le commandement des gardes écossaises (1512), puis le bâton de maréchal (1514), combattit à Marignan et à Pavie, et enfin contribua à la défense de la Provence contre Charles-Quint (1526).

AUBIGNY-AU-BAC, comm. du Nord, arr. et à 14 kilom. de Douai, sur la Sensée, affl. de l'Escaut; 1.723 hab. Tourbe.

AUBIGNY-EN-ARTOIS, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 19 kilom. de Saint-Pol, sur la Scarpe; 776 hab. Ch. de f. Nord. — Le cant. a 30 comm. et 11.020 hab.

AUBIGNY-VILLAGE, comm. du Cher, arr. et à 41 kilom. de Sancerre, sur la Nère, affl. de la Saudre; 1.807 hab.

AUBIGNY-VILLE ou **AUBIGNY-SUR-NÈRE**, ch.-l. de cant. du Cher, arrond. et à 41 kilom. de Sancerre, sur la Nère, affl. de la Saudre; 2.552 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de laine blanche, dite « de Sologne ». — Le cant. a 5 comm. et 6.899 hab.

— *Histoire*. Acquise, en 1180, par le roi Philippe-Auguste, du chapitre de Saint-Martin de Tours, cette petite ville devint, en 1298, l'apanage de Louis, comte d'Évreux, frère de Philippe le Bel, puis fit retour à la couronne. Elle fut ensuite donnée comme apanage à Jean, duc de Berry, troisième fils du roi Jean, en 1360, et, après sa mort sans héritiers, retourna une seconde fois à la couronne. Charles VII, en 1423, en fit don à Jean Stuart, connétable de Écosse en France, dont les descendants mâles l'ont possédée jusqu'en 1672. Aubigny, retournée une troisième fois à la couronne, fut alors donnée par Louis XIV à la duchesse de Portsmouth, maîtresse du roi Charles II d'Angleterre, et érigée en duché-pairie en 1684. Elle passa à Charles de Lenoy, duc de Richemont, fils naturel de Charles II et de la duchesse de Portsmouth, et fut définitivement réunie à la couronne à la mort du fils de ce dernier, décédé sans postérité mâle. Patrie du chirurgien Blandin.

AUBIN (angl. *hobby*, petit cheval d'Écosse ou d'Irlande. On disait autrefois *hobin* pour un cheval qui avait cette allure) n. m. Allure du cheval qui galope avec les jambes de devant et trotte avec les jambes de derrière. On l'observe chez les chevaux vieux et usés, qui cherchent souvent à se dégager par l'allure du galop, lorsqu'ils sont pressés par le fouet et qu'ils ne peuvent plus soutenir un trot accéléré. Ils élèvent l'avant-main pour galoper; mais, trahis par leurs forces, les membres postérieurs continuent le trot. Cette allure ne peut durer que pendant quelques pas.

AUBIN, écrivain et ministre protestant, né à Loudun vers le milieu du XVII*e* siècle, se réfugia en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes, et y publia l'*Histoire des diables de Loudun, ou de la Possession des religieuses ursulines, et de la Condamnation et du supplice d'Urbain Grandier* (Amsterdam, 1693). On en a donné, depuis, de nouvelles éditions, sous le titre de *Histoire d'Urbain Grandier*. Le même écrivain a donné aussi une *Vie de Ruyter* (1698), et un *Dictionnaire de marine* (1702).

AUBIN, ch.-l. de cant. (Aveyron), arrond. et à 35 kil. de Villefranche, sur l'Eone, sous-affl. du Lot; 9.781 hab. Ch. de f. Orléans. Exploitation de houille et usines métallurgiques; tout près se trouve l'importante usine de Decazeville. Église du XII*e* siècle, ruines de l'ancien château des comtes de Rouergue. — Le cant. a 4 comm. et 19.944 hab.

Cette ville, qui existait déjà au IX*e* siècle, donne son nom à un des bassins houillers les plus importants de France par sa position et par les richesses minérales qu'il renferme ou qui l'environnent. (V. l'art. suivant.) On trouve aussi dans le bassin des mines de fer, des carrières de calcaire, des gisements d'argile réfractaire, des mines de soufre et d'alun.

AUBIN (BASSIN D'). Aubin est le centre d'un bassin houiller de premier ordre et le centre d'exploitation des concessions de Combes, Crausac, Négrin et la Planquette. L'exploitation s'y fait à la fois à ciel ouvert et en galerie. Plusieurs sociétés exploitent ces gisements, où se trouvent trois couches puissantes dans lesquelles travaillent plus de 5.000 ouvriers (Compagnie des mines de Campagnac, à Cransac; Société des aciéries de France, à Aubin). La production du bassin houiller d'Aubin est de 950.000 tonnes.

AUBINER v.n. Manèg. Aller l'aubin, en parlant d'un cheval.

— Arboric. Expression synonyme de « mettre en jauge ». (Celle-ci est plus employée.)

— Vitic. Planter en pépinière, dans de petites tranchées parallèles préparées soigneusement, des boutures simples ou des bontures greffées, afin qu'elles se développent vigoureusement, tout en prenant racine. L'année suivante, on les transplante à demeure. L'expression ici définie n'est pas bien usitée; mais l'opération culturale en elle-même a pris une grande importance, depuis qu'on reconstitue nos vignobles avec cépages français greffés sur boutures de cépages américains. V. GREFFAGE.

— ENCYCL. Un jeune arbre est « mis en jauge » avant sa mise en place définitive quand on vient de le déplanter et qu'on ne peut le replanter tout de suite. Alors (en principe du moins), on creuse un trou suffisant pour placer en un tas, côte à côte, un peu obliquement et les racines dans le trou, les arbres déplantés. Les racines sont ensuite recouvertes de terre, et même on dispose quelquefois du paillis au-dessus de la terre recouvrante.

AUBINET (*né*) n. m. Sorte de portion de pont volant, qu'on faisait avec des cordages entrelacés sur des traversins établis sur les plats-bords de l'avant de certains vaisseaux marchands et que l'on retirait pendant les gros temps. (Vieux.) ‖ On disait aussi SAINT-AUBINET.

AUBITON n. m. Bot. Un des noms du bluet. Syn. AUNIFOIN.

AUBLET (J.-B.-Christophe FUSÉE), botaniste, né à Salon en 1720, mort à Paris en 1778. Il étudia à Montpellier, puis à Lyon, sous Christophe de Jussieu, enfin à Paris; fut chargé d'établir une pharmacie et un jardin botanique à l'Ile de France, puis fut envoyé en Guyane en 1762. Pendant ses deux années de séjour dans ce pays, il forma une riche collection de plantes, fit des voyages dans l'intérieur et recueillit tous les matériaux d'une *Histoire des plantes de la Guyane française*, qu'il rédigea après son retour en France, et publia en 1775.

AUBLÈTIE (*si* — de *Aublet*, n. pr.) n. f. Bot. Syn. de SONNERATIE, de VERVEINE, de PALIURE, de RUELLIE, de MONNIERIE, de APÉIBA.

AUBONNE, petite ville de Suisse (cant. de Vaud), à 18 kilom. de Lausanne, sur la rivière d'*Aubonne*; 1.800 hab. Ancien château habité par le voyageur Tavernier, puis par l'amiral Duquesne, dont l'église renferme le tombeau. — Pop. du district : 8.540 hab.

AUBOUR ou **AUBOURS** (*bour*) n. m. Bot. Nom donné parfois au *cytisus laburnum* et à la viorne (*viburnu opulus*).

— Mar. Portion du bois qui, étant trop jeune, se trouve incomplètement formée, et que les charpentiers retranchent comme susceptible de se gâter promptement.

— Fig. Fraude de ceux qui vendent des marchandises de mauvaise qualité, et les font payer comme celles de qualités supérieures.

AUBRAC (MONTS D'), montagnes granitiques et schisteuses, revêtues de matières volcaniques, recouvrant un large triangle délimité par les vallées de la Truyère et du Lot. Elles se relient aux monts de la Margeride, et s'étendent sur une partie des dép. du Cantal, de l'Aveyron et de la Lozère. Le point culminant est le signal de Mailhebiau (1.471 m.). Quelques lacs, restes de nombreuses nappes lacustres, subsistent encore dans ces montagnes, où viennent *estiver* 40 à 50.000 moutons transhumants du Languedoc, et plus de 30.000 bœufs.

— ENCYCL. *Bœufs d'Aubrac*. Cette race, qui s'est formée sur les montagnes d'Aubrac, paraît être originaire du Cantal. On la désigne quelquefois sous le nom de race de *la Guiole*. Elle prospère sur les plateaux et les montagnes situées à l'E. du département du Cantal, au nord de l'Aveyron, et dans une partie de la Lozère. Ces animaux ont le corps trapu, l'encolure courte, les cornes contournées et noires au sommet, la peau épaisse, le poil long, fauve clair, gris sur le dos, noirâtre à la tête, aux membres et à la queue. Ils ont des dispositions remarquables à l'engraissement. Les vaches donnent un lait qui sert à la confection des fromages dits de *la Guiole*.

AUBRAC (FRÈRES HOSPITALIERS D'), congrégation fondée en 1031, dans le diocèse de Rodez (Aveyron), par Adalard, comte de Flandre. Cet ordre se composait de chevaliers pour escorter les voyageurs et les pèlerins, de prêtres pour le service de l'église, et de frères lais qui remplissaient diverses fonctions de charité. Il fut remplacé, dans le XVIIe siècle, par les chanoines réguliers de la Chancellade. Aujourd'hui, leur église sert d'église paroissiale à Saint-Chély.

AUBRAIS (LES), gare très importante du chemin de fer d'Orléans, à 119 kilom. de Paris, dans le Loiret (comm. de Fleury), bifurcation des lignes du centre, de Bordeaux, de Nantes, de Malhesherbes, de Montargis.

AUBRÉE (René), général français, né à Rennes en 1763, mort en 1808. Il servit dans les armées du Nord et fut nommé général après la bataille de Bergen (1799). Au combat de Castel-Nuovo, il chassa à la baïonnette deux bataillons russes et une troupe de Monténégrins. Il alla ensuite prendre part à la guerre d'Espagne, et fut tué au siège de Saragosse.

AUBRELLE (de l'ital. *albero*) n. f. Nom vulgaire, dans le centre de la France, du peuplier et du saule.

AUBRIET (Claude), peintre et dessinateur français, né à Châlons-sur-Marne vers 1655, mort à Paris en 1742. Il occupa les fonctions de peintre du Cabinet et du Jardin du Roi à dater de 1700. Il succédait dans ce poste à Jean Joubert. Les vélins d'Aubriet, d'après les plantes du Jardin du Roi, sont fort nombreux et de très réel mérite. On n'en compte pas moins de trois cent cinquante-huit à la bibliothèque du Jardin des Plantes. Cinq volumes de vélins du même artiste, d'après des coquillages, des poissons, des papillons et des oiseaux, sont conservés au cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale. V. *Inventaire des richesses d'art de la France, Paris, monuments civils* (Paris, 1889).

AUBRIÉTIE (*si* — de *Aubriet*, n. pr.) n. f. Genre de crucifères-lunariées, formé aux dépens des alysses, et comprenant des herbes vivaces à tige sufrutescente.

— ENCYCL. L'espèce principale, l'*aubriétie deltoïde*, est une jolie petite plante à fleurs violettes, très répandue dans les jardins d'agrément. Elle est indigène de l'Italie méridionale, de la Grèce, de l'Asie Mineure et de la Syrie.

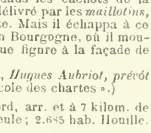

Aubriétie. *a*, graine.

AUBRION (Jean), chroniqueur, né en Lorraine en 1410, mort à Metz en 1501. Il occupait à Metz la charge de « procureur en la cité ». Son *Journal* et ses *Chroniques* contiennent l'histoire de Metz, depuis 1464 jusqu'à 1501.

AUBRIOT (Hugues), célèbre prévot de Paris, né à Dijon, mort en 1382. Il fut nommé par Charles V surintendant des finances, puis prévôt et capitaine de Paris (1364). Les dix-sept années de son administration furent marquées par d'immenses travaux. Il termina d'abord la partie des fortifications commencée par Etienne Marcel. Le 22 juillet 1370, il posa la première pierre de la Bastille, puis il fit construire le petit Châtelet, le pont Saint-Michel, le petit pont de l'Hôtel-Dieu, les premiers égouts voûtés, une partie des quais, etc. Son intégrité dans les fonctions judiciaires qui s'attachaient à sa charge lui fit un grand nombre d'ennemis. Après la mort de Charles V, on le cita devant le tribunal de l'évêque sous l'accusation d'impiété, d'hérésie, etc. Abandonné par la cour, il dut se soumettre à la sentence de l'évêque, qui le condamna à la pénitence perpétuelle, *en la fosse, au pain de tristesse et à l'eau de douleur* (1381). Le malheureux prévôt fut jeté dans les cachots de la Bastille. L'année suivante, il fut délivré par les *maillotins*, qui voulurent le mettre à leur tête. Mais il échappa à ce dangereux honneur, et se retira en Bourgogne, où il mourut peu de temps après. Sa statue figure à la façade de l'Hôtel de Ville de Paris.

— BIBLIOGR. : Leroux de Lincy, *Hugues Aubriot, prévôt de Paris sous Charles V*. (« Bibl. École des chartes ».)

AUBRY, comm. du dép. du Nord, arr. et à 7 kilom. de Douai, sur le canal de la Haute-Deule; 2.685 hab. Houille.

AUBRY, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 5 kilom. de Valenciennes; 1.123 hab.

AUBRY (Jean), médecin et alchimiste, né à Montpellier, mort vers 1667. C'était un moine défroqué, visionnaire et charlatan. Il publia à Paris des ouvrages extravagants, qui donnèrent à son nom une sorte de célébrité : *l'Admirable Quintessence de Raymond Lulle; la Merveille du monde ou la Médecine véritable ressuscitée* (1665); *la Médecine universelle*, etc.

AUBRY (Jean-Baptiste), savant bénédictin, né à Dapviller, près d'Epinal, en 1736, mort en 1809. On connaît de ce laborieux érudit : *l'Ami philosophe et politique* (1776); *Théorie de l'âme des bêtes* (1780 et 1790); *Questions philosophiques sur la religion naturelle*, réfutation des doctrines matérialistes, déistes, athées, etc. (1783); *l'Anti-Condillac, ou Harangue aux idéologues modernes* (1801), etc. C'est à l'abbé Aubry qu'on doit, dit-on, l'expression *faire des livres avec des livres*, qui est généralement attribuée à Voltaire.

AUBRY (Charles-Louis), économiste, né à La Ferté-Milon en 1746, mort en 1817. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Métrologie universelle* (1799); *Cours publics sur l'application du calcul décimal à toutes les opérations de finances* (1800); *Nouvelle Manière de coter le change et les effets publics* (1801).

AUBRY (François), conventionnel, né à Paris en 1750, mort probablement en Angleterre en 1802. Capitaine d'artillerie avant la Révolution, il fut nommé député du Gard à la Convention nationale. Il vota la mort du roi avec sursis, signa les protestations des soixante-treize contre la révolution du 31 mai, et fut emprisonné jusqu'après la chute de Robespierre. Rappelé dans la Convention, il entra au Comité de salut public en remplacement de Carnot, et désorganisa tous les services en destituant comme terroristes une foule d'excellents officiers; entre autres, Masséna et Bonaparte. Il siégea ensuite aux Cinq-Cents, fut déporté au 18 fructidor, mais s'échappa de Cayenne. On ne sait s'il mourut à Demerari (1799), ou en Angleterre (1802).

AUBRY (Mlle), danseuse de l'Opéra, fut chargée de représenter la déesse *Raison* dans les fêtes par lesquelles on essaya, en 1793, de remplacer les cérémonies du culte catholique. Elle était, dit-on, d'une beauté ravissante. En représentant la *Gloire*, à l'Opéra, elle tomba et se cassa le bras. Une souscription fut faite en sa faveur, et l'Académie de musique lui accorda une pension de retraite.

AUBRY (Charles-Marie-Barbe-Antoine), jurisconsulte et magistrat français, né à Saverne (Bas-Rhin) en 1803, mort à Paris en 1883. Professeur de code civil à la faculté de droit de Strasbourg, dont il devint doyen, il fut nommé, en 1872, conseiller à la cour de cassation. Aubry a publié un *Cours de droit civil* (en collaboration avec Rau), d'après la méthode de Zachariæ (1843-1846).

AUBRY DE GOUGES (Marie-Olympe). Biogr. V. GOUGES (Olympe DE).

AUBRY DE LA BOUCHARDERIE (le comte Claude-Charles), général d'artillerie, né à Bourg (Ain) en 1773, mort à Leipzig en 1813. Il fit avec honneur les campagnes de la Révolution, dirigea le transport de l'artillerie au passage du mont Saint-Bernard (1800), prit part à l'expédition de Saint-Domingue (1802), et se couvrit de gloire à la bataille d'Essling (1809). Nommé, en 1812, général de division, il combattit en Russie, et construisit, avec une rapidité qui tient du prodige, le fameux pont de la Bérésina. Sa conduite à Lutzen, en 1813, lui valut le titre de comte. Enfin, il se battit en héros à Leipzig, où il fut blessé mortellement par un boulet.

AUBRY DE MONTDIDIER, gentilhomme de la cour de Charles V, assassiné en 1371, près de Montargis, par Richard Macaire, qui était envieux de la faveur dont il jouissait auprès du roi. Le chien de la victime s'acharna depuis cette époque contre le meurtrier. Cette animosité ayant éveillé les soupçons, le roi ordonna une sorte de duel judiciaire entre le chien et le chevalier. Macaire était armé d'un bâton bénin, mais il fut vaincu, confessa son crime, et l'expia sur l'échafaud. Telle est, du moins, la tradition consacrée par une foule d'œuvres littéraires. Mais la légende du *chien de Montargis* était déjà populaire plus d'un siècle avant Charles V.

AUBRY DU BOUCHET, député à l'Assemblée constituante, né à La Ferte-Milon (Aisne) vers 1740, mort dans cette ville en 1791. Il s'occupa surtout d'objets d'économie et de finance, et présenta un cadastre pour l'établissement de l'impôt foncier. Son *Cadastre général de la France* fut imprimé en 1790, par ordre de l'Assemblée.

AUBRYET Xavier), littérateur français, né à Pierry (Marne) en 1827, mort à Paris en 1880. Il débuta par des articles de journaux, puis fit paraître un volume de nouvelles : *la Femme de vingt-cinq ans* (1853); mais il dut surtout sa notoriété à un recueil d'études de critique littéraire et musicale : *Jugements nouveaux* (1860), écrit avec une verve amusante et paradoxale. Ce dilettante fit paraître ensuite : *Lettres du boulevard des Capucines* (1865); *les Patriciennes de l'amour* (1870); *Hommage à Rachel* (1872); *la Vengeance de Mme Maubrel* (1873); *Madame ou Mademoiselle?* (1873); *le Docteur Molière* (1873), comédie en un acte et en vers (Odéon); *les Représailles du sens commun* (1873); *Madame veuve Lutèce* (1874); *Robinsonne et Vendredine* (1874); *Philosophie mondaine* (1875), remarquable par la finesse et la préciosité du style. Il fit paraître en 1877 un volume intitulé *Chez nous et chez nos voisins*, livre charmant d'esprit, de bon sens, de bonne humeur. On a encore de lui : *le Poème des Mois républicains* (1878); *le Triptyque*, poésie; *la Reine et les Quatre Infantes* (1881).

AUBRY-LECOMTE (Hyacinthe-Louis-Victor-Jean-Baptiste), dessinateur lithographe, né à Nice en 1787, mort à Paris en 1858. Il suivit les cours de Girodet-Trioson. Il produisit un grand nombre d'ouvrages, et fit des lithographies pour plusieurs recueils importants; entre autres, pour la Galerie de la duchesse de Berry et la Galerie du duc d'Orléans. La belle reproduction de *l'Amour et Psyché*, de Gérard, qu'il exposa en 1831, lui valut une médaille de 1re classe. Aubry-Lecomte fut pendant longtemps le prince des lithographes français; sa manière moelleuse et extrêmement soignée avait beaucoup d'admirateurs; toutefois, les critiques lui ont reproché de manquer de correction et de vigueur, et de donner une apparence vaporeuse à ses dessins. Le peintre A. Galimard lui a consacré une notice (1860).

AUBURN, ville des Etats-Unis (Etat de New-York); 25.860 hab. Célèbre prison pénitentiaire, dotée d'un régime spécial : vie en commun pendant la journée, silence obligatoire, etc.

— D'autres villes et villages des Etats-Unis portent le même nom : **Auburn** du Maine (11.250 hab.); etc.

AUBURNIEN, ENNE (*in, èn'*) adj. Qui a rapport à Auburn, à sa prison, etc. : *Le nombre des aliénations mentales est considérable sous le régime* AUBURNIEN.

AUBUSSON, ch.-l. d'arrond. de la Creuse, à 43 kilom. de Guéret, au confluent de la Creuse et de la Bauze; 6.671 hab. (*Aubussonnais.*) Ch. de fer Orléans. Quatorze manufactures de tapisseries fabriquant la moquette, le tapis ras dit *d'Aubusson*, etc.; teintureries, tanneries, commerce et entrepôt de sel. — L'arrond. compte 10 cant., 103 comm., 98.438 hab. — Le cant. a 11 comm. et 12.932 hab.

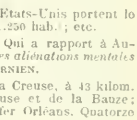

Armes d'Aubusson.

— *Histoire*. Aubusson, station romaine sans importance, devint, dès le IXe siècle, le chef-lieu d'une vicomté qui relevait des comtes de La Marche, et leur fut vendue en 1260. Érigée en commune vers la fin du XIIIe siècle, cette ville fut prise par les Anglais en 1350, et subit au XVIe le contre-coup des guerres religieuses; en 1685, celui de la révocation de l'édit de Nantes. L'industrie des tapisseries, établie dans cette ville depuis plusieurs siècles, à laquelle les règlements de Colbert, en 1665, avaient donné une prospérité nouvelle, fut alors un moment entravée dans son développement. — Patrie de Pierre d'Aubusson, grand maître des chevaliers de Rhodes, de J. Sandeau, d'Al. Assollant.

AUBUSSON, ancienne famille de la Marche, qui possédait la baronnie de La Feuillade, laquelle fut érigée en comté (1615) en faveur de François d'Aubusson. (V. LA FEUILLADE.) Cette famille a produit beaucoup de personnages remarquables, parmi lesquels : PIERRE **d'Aubusson**, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né en 1423, mort en 1503. Dès 1456, il entra au service de l'empereur Sigismond, en guerre avec le sultan Amurat II. A son retour de Hongrie, il accompagna le dauphin (depuis Louis XI) au siège de Montereau (1438), puis dans son expédition contre les Suisses (1444); entra dans l'ordre des chevaliers de Rhodes; se signala contre les pirates de l'Archipel, et fut élevé à la maîtrise en 1476. Pendant le siège mémorable de Rhodes par Mahomet II (1480), le grand maître reçut cinq blessures, en combattant avec une héroïque intrépidité. Deux ans après, Zizim, frère de Bajazet II, vint demander un asile au grand maître de Rhodes, qui le traita en prisonnier, et finit par le livrer au pape Innocent VIII. Le pape, qui avait déjà décerné à d'Aubusson les titres de *Défenseur de la chrétienté* et de *Bouclier de l'Église*, le revêtit de la pourpre romaine, en considération de ses services.

Pierre d'Aubusson (Bibl. nat.).

— BIBLIOGR. : Gust. Em. Streck, *Pierre d'Aubusson* (Chemnitz-Leipz. 1887); le P. Bonhours, *Histoire de P. d'Aubusson* (Paris, 1676).

AUBUSSON Jean d'), troubadour du XIIIe siècle, était attaché à Frédéric II, empereur d'Allemagne, et le célébra

dans ses poésies. On connaît de lui une allégorie dialoguée sur les luttes de ce prince contre la ligue lombarde.

A. U. C. Archéol. Abréviation des mots latins *ab urbe condita*, qui signifient *depuis la fondation de la ville* (de Rome).

Aucassin et Nicolette, célèbre fabliau du XIIe siècle, écrit alternativement en prose et en laisses assonantes de sept syllabes. Gaston Paris conjecture qu'il offre une version, un peu altérée par la transmission, de *Floire et Blanchefleur*. C'est la gracieuse et touchante histoire de deux enfants qui s'aiment : le damoiseau Aucassin, fils du comte de Beaucaire, et la gentille Nicolette, enlevée en bas âge à des Sarrasins et regardée comme serve, quoiqu'elle soit en réalité fille du roi de Carthage. Après beaucoup de traverses et de dangers, de longues séparations, ils finissent par se réunir et s'épouser. Publié dans le recueil de Barbazan (tome Ier), et par Legrand d'Aussy, qui en a donné le texte et la traduction abrégée en français (*Fabliaux et Contes*, t. III). Sedaine tira de ce fabliau un opéra-comique en quatre actes, dont Grétry écrivit la musique, avec imitation d'airs anciens, et qui fut représenté sans succès à la Comédie-Italienne, le 3 janvier 1780.

AUCH (*ô-ch'* — en lat. *Augusta Auscorum*), ch.-l. du département du Gers, à 721 kilom. de Paris, sur le Gers ; 14.838 hab. (*Auscitains* ou *Auxitains*.) Ch. de f. Midi. Archevêché, tribunaux de première instance et de commerce, grand et petit séminaire, lycée, école normale. Fabrique d'étoffes de fil et de coton, cadis et chapeaux ; commerce de vins, laines, eaux-de-vie dites *d'Armagnac*.

Armes d'Auch.

Parmi les monuments que renferme la ville, on voit la cathédrale (Sainte-Marie), un des plus beaux monuments d'architecture religieuse du midi de la France, remarquable par ses vitraux dus à Arnaud de Moles ou Demoles (1513), et par les stalles du chœur, chefs-d'œuvre de sculpture du XVIe siècle ; l'hôtel de la préfecture, autrefois palais de l'intendance ; l'hôtel de ville, le séminaire, etc. — L'arr. d'Auch compte 6 cant., 85 comm., 53.648 hab. — Le cant. N. a 16 comm. et 10.469 hab. ; le cant. S. 17 comm. et 15.754 hab.

— *Histoire*. Auch, l'ancienne *Elliberri*, fut la capit. d'une peuplade ibérienne, les *Ausci*, soumise par Crassus, lieutenant de César. La ville en prit plus tard le nom, au moment où elle s'étendait, splendidement décorée par les Césars, sur la rive dr. du Gers, et se trouvait de tous côtés entourée de magnifiques villas. Elle n'était pas, néanmoins, la métropole du pays ; ce privilège appartenait à *Elusa*, aujourd'hui Eauze. Évêché dès le début du IVe siècle, grâce à l'évêque saint Taurin, Auch fut réduit, par les dévastations sarrasines, à la colline qu'il occupe encore aujourd'hui (732). Il devint archevêché et métropole de la Novempopulanie à la place d'Eauze en 879, et, dès lors, les querelles des moines et du métropolitain remplissent toute son histoire jusqu'au XVIe siècle.

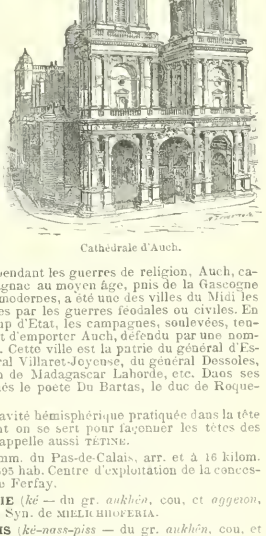

Cathédrale d'Auch.

Pris et pillé en 1246, puis en 1473, à la suite du sac de Lectoure, enfin pendant les guerres de religion, Auch, capitale de l'Armagnac au moyen âge, puis de la Gascogne dans les temps modernes, a été une des villes du Midi les moins maltraitées par les guerres féodales ou civiles. En 1815, lors du coup d'Etat, les campagnes, soulevées, tentèrent vainement d'emporter Auch, défendu par une nombreuse garnison. Cette ville est la patrie du général d'Espagne, de l'amiral Villaret-Joyeuse, du général Dessoles, du célèbre colon de Madagascar Lahorde, etc. Dans ses environs sont nés le poète Du Bartas, le duc de Roquelaure, etc.

AUCHE n. f. Cavité hémisphérique pratiquée dans la tête du mouton, dont on se sert pour façonner les têtes des épingles. || On l'appelle aussi TÉTINE.

AUCHEL, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 16 kilom. de Béthune ; 7.695 hab. Centre d'exploitation de la concession houillère de Ferfay.

AUCHÉNANGIE (*ké* — du gr. *aukhén*, cou, et *aggeion*, vase) n. f. Bot. Syn. de MELICHROPERIA.

AUCHÉNASPIS (*ké-nass-piss* — du gr. *aukhén*, cou, et *aspis*, bouclier) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des siluridés, de la région indo-malaise.

AUCHÉNIE (*ké* — du gr. *aukhén*, cou) n. f. Nom scientifique du genre lama.

AUCHÉNION (*ké* — du gr. *aukhén*, cou) n. m. Région du cou située sous la nuque.

AUCHER (Eloi), botaniste français, passa une grande partie de sa vie dans les voyages, et mourut à Ispahan en 1838.

AUCHÈRE (de *Aucher*, n. pr.) n. f. Bot. Syn. de COUSINIE.

AUCHMUTY (Samuel), général anglais, né en 1756, mort en 1822. Il combattit contre l'insurrection des Etats-Unis, puis dans les Indes ; dirigea en 1800 les attaques contre les postes français de Suez et de la mer Rouge ; fut chargé, en 1806, du commandement des troupes britanniques dans l'Amérique du Sud ; emporta Montevideo, retourna dans l'Inde en 1810, et soumit l'île de Java. Il fut nommé lieutenant général à son retour en Angleterre.

AUCHY, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 19 kilom. de Douai ; 1.239 hab. Commerce de grains.

AUCHY-LES-HESDIN ou **AUCHY-LES-MOINES**, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 18 kilom. de Saint-Pol, sur la Ternoise, affluent de la Canche ; 1.508 hab. Ch. de f. Nord.

AUCHY-LES-LABASSÉE, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 12 kilom. de Béthune, sur le canal d'Aire à La Bassée ; 2.199 hab. Houille.

AUCKLAND (ILES), groupe d'îles anglaises de l'Océanie, situé au S.-O. de la Nouv.-Zélande, découvert en 1806 par le baleinier Britow. Les principales de ces îles sont Enderby, Adams et *Auckland*, montagneuses et boisées. Capit. *Auckland*, dans l'île du même nom.

AUCKLAND, ville et port de la Nouvelle-Zélande, au fond du golfe de *Shouraki*, dans la partie septentrionale de l'île *Jka-na-Mawi* (Nouvel-Ulster). Cette ville, fondée en 1841, sur un isthme, est en communication avec l'Océan par les deux ports de Weitemata à l'E. et de Manukan à l'O., qui offrent un rendez-vous très commode aux baleiniers amenés par la pêche dans ces parages. Jusqu'en 1865, cette ville fut la capitale de la Nouvelle-Zélande ; elle compte 28.775 hab. Elle a été jusqu'en 1876 le ch.-l. d'une province administrative supprimée à cette date.

AUCKLAND (William-Eden, lord), homme d'Etat anglais, né en 1750, mort à Londres en 1814. Sous le ministère de Pitt, il remplit diverses missions diplomatiques. En 1778, il fit partie de la commission qui tenta vainement de faire rentrer dans l'obéissance les colonies révoltées de l'Amérique du Nord. A la Chambre des communes, il eut une grande part dans la réforme des lois pénales. Il fut ensuite secrétaire d'Etat pour l'Irlande, et vint à Versailles en 1785, pour y conclure un traité de commerce avec la France. Enfin, il fut un des instigateurs des mesures adoptées par les puissances étrangères pour combattre la Révolution française.

AUCLERC (Gabriel-André), né à Argenton (Berry), mort à Bourges en 1815. Il était avocat. A l'époque de la Révolution, il prêcha le rétablissement du paganisme, prit le nom de *Quintus Nantius*, et célébra dans sa maison les rits païens, tels qu'il les imaginait. Auclerc a consigné une partie de ses rêveries dans un ouvrage anonyme intitulé : *la Théricie* ou *la Seule Voie des sciences divines et humaines du culte vrai et de la morale* (Francfort, Paris, 1799).

AUCLERT (Hubertine), femme de lettres française, née à Tilly (Allier) en 1851. Orpheline, elle vint à Paris en 1873, et fit quelque bruit en se posant comme le champion des revendications féminines. En 1876, elle fonda la société *le Droit des femmes*, puis le journal *la Citoyenne*, et fit des conférences en province. Elle adressa à la Chambre des députés une pétition dans laquelle elle demandait, pour les femmes, le droit de voter et d'être éligibles ; puis elle réclama son inscription, lors de la revision des listes électorales, et, sur le refus qu'on lui opposa, écrivit au préfet de la Seine pour l'avertir qu'elle ne payerait désormais plus ses contributions. En 1888, elle épousa son secrétaire, Antoine Levrier, nommé juge de paix à Frendah, et le suivit en Algérie, où il mourut en 1892. Elle revint alors à Paris, et recommença sa campagne en faveur des femmes ; mais elle refusa, en 1893, de poser sa candidature à la Chambre des députés.

AUCOC (Jean-Léon), jurisconsulte et administrateur, né en 1828. Maître des requêtes au conseil d'Etat, il fut chargé, en 1865, de professer le droit administratif à l'Ecole des ponts et chaussées, et fut nommé, en 1869, conseiller d'Etat en service ordinaire. Sa grande compétence dans les matières administratives et ses idées libérales lui valurent, après le 4 septembre 1870, d'être le seul conseiller maintenu dans ses fonctions comme membre de la commission provisoire chargée de remplacer l'ancien conseil d'Etat. Lors de la nomination du conseil d'Etat par l'Assemblée nationale, il fut élu conseiller, puis nommé président de la section des travaux publics, et, le 3 août 1875, il reçut la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Il a été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1877. Il se retira du conseil d'Etat en 1879.

On lui doit des ouvrages très estimés ; notamment, ses *Conférences sur l'administration et le droit administratif* (1882-1886) ; *le Conseil d'Etat avant et depuis 1789* (1876).

AUCOUR (BARBIER D'). Biogr. V. BARBIER D'AUCOUR.

AUCTION (*si* — lat. *auctio*) n. f. A Rome, vente à l'enchère, au plus haut enchérisseur, des biens d'un débiteur. Ce mot est encore usité en Angleterre, et la salle de vente se nomme *auction-room*.

Auctorem fidei, nom d'une bulle dans laquelle furent condamnées, en 1794, par le pape Pie VI, les décisions d'un synode tenu à Pistoie (Toscane) en 1786. Ce synode avait paru faire des concessions au janséisme.

AUCTUAIRE (lat. *auctuarium* ; de *auctus*, augmenté) n. m. Supplément qu'on ajoutait à un ouvrage après sa publication. On le dit surtout en parlant de la *Bibliothèque des Pères*.

AUCUBA D m. Genre de cornacées dont l'espèce cultivée, l'*aucuba du Japon*, est un arbrisseau élégant, à feuilles lisses, toujours vertes, quelquefois panachées de jaune.

Aucuba. — *a*, fleur.

— ENCYCL. Le genre *aucuba* a pour caractères : fleurs dioïques ; calice tronqué, très petit, à quatre dents ; quatre pétales ovales ouverts ; quatre étamines ; un style ; un stigmate ; baie monosperme.

L'*aucuba japonica* ou *aucuba du Japon* est un arbuste de 1 m. à 1 m. 30 c. de haut. Il est très rameux, toujours vert, ses feuilles sont grandes, ovales, luisantes, marbrées et panachées de jaune. On le multiplie dans les jardins à l'aide de marcottes et de boutures. Cet arbuste a été apporté en Europe en 1783.

AUCUN, UNE adj. Tout, quelque. Ne s'emploie au sing., en ce sens, que lorsque la phrase a une intention négative ou exclusive :

Un malheur instruit mieux qu'*aucune* remontrance.
LA CHAUSSÉE.

— Nul, pas un : *Croyez que la présomption ne tient lieu d'*AUCUN *talent*. (Mme de Maintenon.)

— Dans le style fam., *aucun* se place quelquefois après le nom auquel il se rapporte : *Concevez ce que peuvent des hommes qui écrivent dans des journaux de localité, sans responsabilité* AUCUNE. (Thiers.)

— *Aucun... que...*, Pas d'autre que :

Sans que, de tant de droits en un jour violés,
Il te reste *aucun* fruit *que* la honte et la rage.
CORNEILLE.

— S'emploie comme pronom indéfini ou dans le sens de *personne* : AUCUN *n'est prophète chez soi*. || S'emploie aussi comme pronom, pour signifier *nul d'entre eux* (ou *elles*) : *L'égoïsme ne risque rien au commerce des hommes ; il participe à toutes leurs jouissances, et ne s'identifie à* AUCUNE *de leurs peines*. (LIVRY.) || *Aucuns*, d'AUCUNS, *les* AUCUNS, Archaïsmes signifiant *quelques-uns*. Ils ne s'emploient plus guère, sauf dans le style marotique, ou, plaisamment, dans le style familier.

— Gramm. Autrefois, on employait le plur. aussi bien que le sing., quand le sens n'exigeait pas absolument ce dernier : AUCUNS *tourments n'ont pu empêcher les martyrs de confesser leur religion*. (PASC.) || Aujourd'hui, ce pluriel ne s'emploie plus que lorsqu'il est impossible de faire autrement, ce qui a lieu : 1° devant un mot qui ne s'emploie qu'au plur. : *On ne lui fit* AUCUNES FUNÉRAILLES ; 2° lorsque, en raison de son acception particulière, le substantif ne peut être employé qu'au plur. : *Elle ne m'a rendu* AUCUNS SOINS. Quand *aucun* est employé comme pronom après un verbe précédé du pronom *en*, et qu'il doit être ensuite qualifié par un adjectif ou un participe, on le joint au qualificatif par *de*, qui est alors ou mot purement expletif : *Il n'y en eut* AUCUN DE *blessé*.

— SYN. **Aucun, nul.** *Nul*, contenant par lui-même un élément négatif, nie essentiellement ; mais *aucun* est ordinairement affirmatif et a besoin d'être accompagné d'une négation pour devenir synonyme de NUL : *Les temps et les mœurs homériques n'ont* AUCUN *rapport avec les nôtres*.

AUCUN, ch.-l. de cant. (Hautes-Pyrénées), dans le val du même nom, surnommé l'*Eden des Pyrénées*, arrond. et à 22 kilom. d'Argelès, sur le gave d'Argelès ; 447 hab. — Le cant. a 11 comm. et 5.026 hab.

AUCUNEFOIS ou **AUCUNESFOIS** (pour *aucune fois*) adv. Quelquefois. (Vieux.)

Amour *aucunefois* se lasse de nos peines. DESPORTES.

AUCUNEMENT adv. Signifiait autrefois Quelque peu, de quelque manière, avec une phrase affirmative :

Elle est accorte et surtout belle et sage,
Et l'empereur y pense *aucunement*.
LA FONTAINE.

|| Aucunement s'emploie parfois encore dans ce sens au Palais : *La cour ayant* AUCUNEMENT *égard à la demande*, c'est-à-dire Ne la rejetant ni ne l'admettant tout à fait.

— Aujourd'hui, avec la particule négative *ne* : Nullement, point du tout : *Par un juste châtiment divin, il est des choses qui* NE *peuvent* AUCUNEMENT *se réparer dans le monde*. (Girand.) || Même sens, quelquefois, avec ellipse de la négation : *Le bon droit triomphe-t-il toujours ?* AUCUNEMENT.

AUDACE (lat. *audacia* ; de *audeo*, j'ose) n. f. Mouvement énergique de l'âme, qui porte à mépriser tout obstacle, tout danger. || Peut se prendre en bonne ou en mauvaise part : *Murat chargeait l'ennemi avec une* AUDACE *incroyable. L'*AUDACE *des malfaiteurs ne connaît plus de bornes*.

— Hardiesse, avec une nuance d'insolence ou d'impertinence : L'AUDACE *de la conduite, des discours*.

— Par ext. Hardiesse de style : *Bossuet entraîne la langue française à d'incroyables* AUDACES. (Phil. Chasles.)

— *Payer d'audace*, Montrer, dans quelque circonstance difficile, une hardiesse peu naturelle ou inattendue.

— Autref., Ganse attachée à une agrafe, qui relevait le bord d'un chapeau, ce qui donnait un air décidé. (Vieux.)

— ALLUS. HIST. : **De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace !** Mot fameux de Danton.

La journée du 10 août avait soulevé toute l'Europe contre la France révolutionnaire. Brunswick venait de lancer son insolent manifeste ; nos armées avaient éprouvé des revers en Lorraine ; Longwy était pris, Verdun assiégé ; l'alarme régnait à Paris. On était au 1er septembre 1792, et c'est le lendemain 2, alors que le tocsin sonnait et que le canon tonnait sur le terre-plein du Pont-Neuf, c'est au milieu de cette effervescence universelle que Danton, ministre de la justice, résolu à frapper un grand coup, accourut à l'Assemblée législative, où, dans une harangue énergique et rapide, il électrisa les députés tremblants. Dans ce discours se trouve le passage en question : « Le tocsin qu'on va sonner n'est point un signal d'alarme ; c'est la charge sur les ennemis de la patrie. (On applaudit.) Pour les vaincre, Messieurs, il nous faut *de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace*, et la France est sauvée ! »

— ANTON. Conardise, peur, pusillanimité, timidité.

AUDACES FORTUNA JUVAT (mots lat. qui signif. : *La fortune favorise les audacieux*). C'est un hémistiche, légèrement modifié, de Virgile. Le poète, en effet, à écrit l'*Enéide*, liv. X, v. 278) : « *Audentes* fortuna juvat. » L'hémistiche de Virgile trouve facilement et fréquemment des applications, car la fortune, en effet, semble se plaire à favoriser les entreprises audacieuses du génie, de l'enthousiasme ou de la spéculation. C'est ce que Voltaire a résumé dans ce vers :

Le succès fut toujours un enfant de l'*audace*.

AUDACIEUSEMENT adv. Avec audace : *Braver* AUDACIEUSEMENT *le péril*. || Avec arrogance, impudemment : *Se présenter, répondre* AUDACIEUSEMENT.

— ANTON. **Timidement.**

AUDACIEUX (*eu*), **EUSE** (rad. *audace*) adj. Qui a une bravoure excessive : *Ney était* AUDACIEUX.

— En mauvaise part, Qui a de l'effronterie, qui est d'une témérité insolente : *Pamphlétaire* AUDACIEUX.

— Qui annonce, qui prouve de l'audace, aux différents sens du mot : *Entreprise* AUDACIEUSE. *Air* AUDACIEUX.

— Par ext. Hardi, en parlant du style, du discours :

On crée aujourd'hui beaucoup de néologismes AUDACIEUX.
— Poétiq. Qui s'élève à une grande hauteur; qui est hardi, élancé : *Ros* AUDACIEUX. *Des tours* AUDACIEUSES.
— Substantiv. Personne audacieuse. (Se prend ordinairement en mauvaise part.)
— SYN. **Audacieux, effronté, hardi.** L'homme *effronté* agit sans pudeur, l'homme *hardi* sans crainte, l'homme *audacieux* sans respect ou sans réflexion.
— ANTON. **Couard, craintif, lâche, peureux, timide.**

AUDAX IAPETI GENUS (mots lat. qui signif. : *La race audacieuse de Japhet*). Horace (liv. I, ode III, v. 27) désigne ainsi Prométhée, qui déroba le feu du ciel et le donna aux humains. Prométhée était le fils de Japhet, frère de Titan et de Saturne.

AUDE (en lat. *Atax*), fleuve de France, qui arrose les dép. des Pyrénées-Orientales, de l'Ariège et de l'Aude. Long de 223 kilom., ce fleuve naît dans les Pyrénées, au pied du Roc d'Aude, un peu à l'E. du Puy de Carlitte. Sorti du petit lac d'Aude, il court au N., avec des allures de torrent, à travers les granits et les schistes dans un admirable canon qui se prolonge en aval du vaste bassin d'Axat jusqu'au défilé de Pierre-Lis. C'est seulement en aval de Carcassonne que l'Aude, après avoir changé sa direction première pour celle de l'E., s'épanouit dans une plaine large et fertile jusqu'à la Méditerranée, près de laquelle il se divise en deux bras, dont le plus important, celui de droite, est dit *Robine* ou *Roubine de Narbonne*.

Grossi d'abord de nombreux torrents pyrénéens (la Sonne, l'Aiguette, etc.), l'Aude reçoit en aval de Carcassonne le Fresquel, venu de l'E. (rive gauche), puis l'Orbieu, son plus long affluent (rive droite); il arrose successivement plusieurs stations thermales : Limoux, Carcassonne, enfin Narbonne. C'est un torrent qui roule seulement 5 mètres cubes d'eau à l'étiage et plus de 3.000 en temps de grandes crues; ses alluvions ont comblé un golfe méditerranéen et rattaché l'île de la Clape à la terre ferme, et lui ont déjà fait gagner sur la mer 20.000 hectares. L'Aude est en réalité fort peu navigable, bien qu'il soit considéré comme tel sur une longueur de 150 kilom.
— BIBLIOGR. : Cons, *De Atace* (Paris, 1882).

AUDE (DÉPARTEMENT DE L'), formé d'une partie du Languedoc. Il tire son nom de la rivière qui le traverse. Superf. 631.324 hect.

Le départ. de l'Aude comprend 4 arrond. (*Carcassonne*, ch.-lieu; Castelnaudary, Limoux et Narbonne); 31 cant., 439 comm. et une population de 310.513 hab. Il fait partie du 16e corps d'armée (Montpellier), de la 9e inspection des ponts et chaussées, de l'arrond. minéralogique de Toulouse, de la 25e conserv. des forêts (Carcassonne); il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Montpellier, et à l'archevêché de Toulouse.

L'Aude est montueux, mais la vallée de l'Hers, du Fresquel et de l'Aude sépare nettement la montagne Noire (extrémité des Cévennes) au N., des Corbières et des Pyrénées au S.

Sur la côte, que les alluvions ont régulièrement arrondie, la mer a laissé en se retirant un grand nombre de lagunes ou étangs. Les principaux sont ceux : de Capestang, de Bages et de Sigean (*Rubrensis lacus* de Pline); de Gruissan, communiquant avec la mer par le grau de la Franqui; de la Palme; de Leucate; d'Ouveillan, au N. de Narbonne, vrai foyer d'infection. L'étendue de ces lagunes est de 10.000 hect. Beaucoup d'autres ont été desséchées.

Le climat du département est généralement sain et tempéré. L'été est chaud et orageux; l'automne, d'une grande beauté, se prolonge jusqu'à la décembre; mais janvier, février et mars sont assez rigoureux, et les gelées se prolongent assez tard. La neige, très abondante sur les montagnes, tient souvent en plein été sur le Bernat-Salvatge (ou pic Bernard).

Le froment, le seigle, le maïs, l'orge, l'avoine et les vesces sont les principales cultures, et s'exportent en grande partie. Le froment et le maïs prospèrent dans les vallées ou les plaines arrosées par les rivières, et dans les terres fortes et bien amendées. L'avoine et le seigle viennent partout; l'orge, dans les terres légères; le petit mil, la paumolle et le sarrasin, dans la montagne. La vigne se cultive presque partout. Les vins de Carcassonne sont les moins estimés; ceux de Limoux sont recherchés comme vins de table, et ceux de Narbonne par le commerce pour l'exportation. Ceux d'Ornaisons et de tous ses environs (Névian, Montredon, Cruscades, etc.) sont très colorés, et servent au coupage des vins du nord. Les arbres à fruit viennent : le châtaignier et le noyer, dans les parties montagneuses; l'amandier, dans les terres légères; l'olivier, surtout dans l'arrondissement de Narbonne. La montagne Noire, le vallon de l'Orbiel, celui de l'Argent-Double, les environs de Carcassonne et de Narbonne abondent en riches prairies, très bien irriguées. Les forêts donnent des bois de charpente, de menuiserie, de marine, de charronnage, des cercles et des douves pour les tonneaux, du charbon pour les usines. Les garrigues, la Clappe et les Corbières nourrissent une quantité prodigieuse d'abeilles (*miel de Narbonne*).

Les ânes sont très nombreux au bord de la mer et dans les montagnes : on y voit aussi beaucoup de bêtes à laine et à cornes. On trouve, comme animaux sauvages, les loups, les renards, les blaireaux, les chamois et les écureuils. Le gibier à poil et à plume abonde; sur la côte se voient des flamants roses.

Les principales forêts du département sont : celles de Belcaire, Boucheville (domaniales), Alaric, Labécède-Lauraguais, Montolieu, Cabusac, Bélestat, Colombes, Fanges, Roquefort-de-Sault. Mais la plupart des anciennes forêts ont été détruites, et les populations s'opposent au reboisement.

L'industrie de l'Aude consiste spécialement en manufactures de draps, de bonnets de laine et de tissus, alimentées par les laines d'Espagne; en forges d'acier, tanneries, minoteries (Carcassonne, Narbonne et Castelnaudary); en carrières de plâtre, de marbre, d'ardoise, mines de houille. Cannes, renommé pour ses marbres, en a autrefois fourni pour le palais de Versailles; Poivert produit des ouvrages au tour; Narbonne et Trèbes ont des tuileries et briqueteries, Castelnaudary des poteries. Les scieries hydrauliques et les ateliers de tonnellerie emploient un grand nombre d'ouvriers.

L'Aude possède de nombreuses stations d'eaux minérales : Rennes-les-Bains, près de Couiza (les maladies de la peau, les paralysies et les affections chroniques); Alet (système digestif); Campagne, Esculoubre et Ginoles (diurétiques et laxatives, bonnes pour les affections cutanées, intestinales et vénériennes, etc.).

AUDEBERT (Jean-Baptiste), peintre, graveur et naturaliste français, né à Rochefort en 1759, mort en 1800. Il trouva le moyen d'imprimer toutes les couleurs d'un sujet avec une seule plaque, substitua la couleur à l'huile aux couleurs à l'eau et parvint à imprimer l'or, au lieu de l'appliquer au pinceau. Il a laissé : *Histoire naturelle des singes, des makis et des galéopithèques* (Paris, 1800); *Histoire des colibris, des oiseaux-mouches, des jacamars et des promérops* (Paris, 1802), ouvrages remarquables par la science et la beauté des dessins.

AUDEBERT (Jean-Pierre), naturaliste et voyageur allemand, né en 1848 à Dillingen, accompagna une expédition scientifique hollandaise à Madagascar (1875), où il passa sept ans à réunir des collections zoologiques, ainsi que des documents ethnographiques et géographiques. Outre de nombreux mémoires, on lui doit : *Madagascar et l'empire des Hovas* (Berlin, 1883).

AUDEBRAND (Philibert), littérateur français, né à Saint-Amand (Cher) en 1815. Venu à Paris pour achever ses études, il se tourna, très jeune, vers le journalisme; *le Tam-Tam*, *l'Entracte*, *le Vert-Vert*, *le Charivari*, *le Corsaire* n'eurent pas de collaborateur plus actif. Il a publié : *Historiettes et menus propos* (1851). Il a donné au théâtre du Vaudeville : *Partie à trois*, comédie en un acte (avec E. Nus), et *le Panier de pêches*, comédie en un acte (avec Henri de Kock). On lui doit encore de très nombreux romans. Ch. Monselet disait de cet infatigable écrivain qu'on couvrirait la place du Carrousel avec ce qu'il a écrit.

Ph. Audebrand possédait un talent essentiellement parisien, souple et varié. Certaines de ses œuvres sont des romans de mœurs et d'analyse, ou des recueils de scènes historiques; d'autres, sans prétention, sont de simples récits ou des révélations du genre le plus piquant.

AU DEÇÀ. V. DEÇÀ.

AU DEDANS. V. DEDANS.

AUDÉE ou **AUDIUS**, sectaire du IVe siècle, né en Mésopotamie, mort vers 370. Il attaquait avec amertume les abus du clergé. Exclu pour ce motif de l'Église, il eut beaucoup de partisans qui le prirent pour évêque. L'empereur Constantin l'exila en Scythie. De là il passa chez les Goths, où il fonda de nombreux monastères.

AUDÉEN, ENNE (*in, en* ; de *Audée*, n. pr.) n. Membre d'une secte chrétienne fondée en Mésopotamie, vers le commencement du IVe siècle, et dont le fondateur était Audée. ‖ On dit aussi AUDIEN, ENNE.
— ENCYCL. Les *audéens* paraissent avoir beaucoup ajouté aux idées de leur maître. Ils affectaient des mœurs très rigides, se refusaient à toute communion avec les catholiques, célébraient la Pâque le même jour que les juifs. On les accuse d'avoir prêté à Dieu une forme humaine. Ils disparurent vers la fin du Ve siècle.

AUDEFROY LE BASTARD, trouvère ou poète de la langue d'*oïl*. On conjecture qu'il était né à Arras; il vivait à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe. On estime surtout ses romances, récits d'anciennes aventures amoureuses et chevaleresques, qui sont empreints de naïveté, de grâce et de sensibilité.

AU DEHORS. V. DEHORS.

AU DELÀ. V. DELÀ.

AUDENAERD, AUDENAERT ou **OUDENAART** (Robert VAN), peintre flamand, né à Gand en 1663, mort dans la même ville en 1743. Après avoir étudié à Rome, sous Carlo Maratti, Audenaerd revint dans sa patrie, où il exécuta des tableaux d'histoire, dans le style de son maître. On voit divers ouvrages de ce peintre à Gand. Ses gravures lui ont acquis plus de réputation que ses peintures. Il a surtout gravé d'après Berain, le Dominiquin, Pietre de Cortone, etc.

AUDENARDE. Géogr. V. OUDENARDE.

AUDENGE, ch.-l. de cant. (Gironde), arr. et à 39 kil. de Bordeaux, près du bassin d'Arcachon; 1.366 hab. Fabrique de térébenthine. — Le cant. a 7 comm. et 10.755 h.

AUDENSHAW, ville d'Angleterre (comté de Lancester), à 6 kilom. de Manchester; 6.550 hab.

AU-DESSOUS. V. DESSOUS.

AU-DESSUS. V. DESSUS.

AUDEUX, ch.-l. de cant. du dép. du Doubs, arrond. et à 12 kilom. de Besançon; 116 hab. C'est le plus petit ch.-l. de cant. de France. — Le cant. a 44 comm. et 8.687 hab.

AU-DEVANT. V. DEVANT.

AUDHUMBLA, vache mythique de la théogonie scandinave. D'après l'Edda, la vie se manifesta dans l'univers par deux êtres : le géant *Ymir* et la vache *Audhumbla*. Celle-ci nourrit Ymir des fleuves de lait qui s'échappent de ses mamelles. En léchant les glaces pour soutenir son existence, Audhumbla en dégagea les cheveux d'un homme, puis sa tête, puis l'homme tout entier, qui n'était autre que Bor, le père de Bör, père lui-même des Ases ou dieux.

AUDHRIMMER. Myth. scand. Cuisinier des dieux.

AUDI ALTERAM PARTEM (mots lat. qui signif. : *Ecoute l'autre partie*). Pour juger avec impartialité, il faut entendre la défense après l'accusation. *Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son*, dit un de nos vieux proverbes.

AUDIBERT (Urbain), botaniste et agronome, né à Tarascon en 1789, mort dans cette ville en 1846. Il se forma aux leçons de Candolle, et collabora à plusieurs ouvrages : la *Flore du Midi*; le supplément à la *Flore française*, de Candolle; la *Flora gallica*, etc.

AUDIBERTIE (*ti*— du nom du botan. *Audibert*) n. f. Genre de labiées, à calice ovale et à corolle tubulée, renfermant des plantes suffrutescentes ou herbacées de la Californie.

AUDIBLE (du lat. *audio*, j'entends) adj. Se dit des sons perceptibles à l'oreille.

AUDIEN, ENNE n. Hist. relig. V. AUDÉEN, ENNE.

AUDIENCE (lat. *audientia* : de *audire*, entendre) n. f. Autref., Attention donnée à celui qui parle : *Il n'y a rien de plus beau dans les personnes publiques qu'une oreille toujours ouverte et une* AUDIENCE *facile*. (Boss.)
— Temps qu'une personne en place consacre à ceux qui ont demandé la permission de l'entretenir : *Solliciter, obtenir une* AUDIENCE.
— Par ext. et collect. L'assistance, les assistants : *Une nombreuse* AUDIENCE. ‖ Syn. peu usité de AUDITOIRE.
— Dr. Séance dans laquelle les magistrats entendent les débats d'une ou plusieurs causes, et prononcent leurs jugements : AUDIENCE *civile, criminelle, correctionnelle*. AUDIENCE *à huis clos*. Par ext., Lieu où se tient l'audience : *Il lui fut impossible de pénétrer dans l'*AUDIENCE. ‖ Ceux qui assistent à l'audience : *Toute l'*AUDIENCE *en fut scandalisée*. (Vieux en ce sens.)
— En Espagne, Nom donné à certains tribunaux qui jugent en appel les sentences rendues par les corregidors et les alcades : *L'*AUDIENCE *de Valladolid*.

— Encycl. Dr. Lorsqu'une affaire est en état d'être jugée par un tribunal de première instance, elle rentre au rôle pour en sortir à son rang, au jour fixé pour les plaidoiries des avocats et les conclusions du ministère public, lesquelles ont lieu en *audience* publique. Cette publicité est une garantie considérable pour les justiciables; et, si elle n'avait pas lieu, le jugement serait nul.

Toutefois, si les débats d'une affaire peuvent être dangereux pour l'ordre public et les bonnes mœurs, les juges ont le droit et le devoir d'ordonner le huis clos, à la charge d'informer le procureur général près la cour d'appel, ou, si la cause est pendante devant une cour d'appel, le ministre de la justice (C. proc. civ., art. 87), le jugement devant toujours être prononcé en audience publique.

L'audience doit être tenue dans l'édifice consacré à cet usage. En France, dès le XVIe siècle, il était interdit aux juges de tenir leurs audiences dans les maisons privées; l'art. 1040 du code de procédure a reproduit cette défense.

La police de l'audience appartient au magistrat qui la préside, et dont les ordres doivent être exécutés sur-le-champ par les huissiers, gendarmes et autres agents de la force publique. Tout individu qui cause ou excite du tumulte peut être expulsé, et même, en cas de résistance, saisi et déposé pour vingt-quatre heures à la maison d'arrêt. Mais cette mesure n'a pas un caractère pénal. Au contraire, les délits commis à l'audience et constatés pendant qu'elle est ouverte sont jugés immédiatement, même par les tribunaux siégeant au civil, qui appliquent les peines prévues par la loi. Si le fait délictueux est un crime, et qu'il soit commis à l'audience de la Cour d'assises, celle-ci peut le juger sur-le-champ; le même droit n'appartient ni aux Cours d'appel ni aux tribunaux de première instance, qui, après avoir dressé procès-verbal du fait, renvoient le jugement à la Cour d'assises, seule compétente (C. proc. civ., art. 89 et suiv.; C. instr. cr., art. 181, 504 et suiv.; C. pén., art. 222 et suiv.).

L'audience est dite *solennelle*, lorsqu'elle est tenue par un plus grand nombre de magistrats que ceux qui la tiennent habituellement. Ainsi, la Cour de cassation se réunit tout entière en *audience solennelle* pour juger les affaires qui lui reviennent après une première cassation: la Cour des comptes se réunit en audience solennelle pour prononcer ses déclarations générales. Les cours et les tribunaux se réunissent aussi solennellement pour installer un ou plusieurs de leurs membres et pour tenir les audiences de rentrée. L'*audience de rentrée* est tenue pour constater officiellement la reprise des travaux judiciaires. Dans les tribunaux, l'audience de rentrée n'a guère pour but que de constater la présence de tous les magistrats; mais, dans les Cours de cassation, à la Cour des comptes et à la Cour d'appel, cette audience est l'occasion d'un discours d'un membre du parquet, qui, après avoir traité un sujet intéressant la cour, fait l'éloge des magistrats que la compagnie a perdus depuis un an.

Audiences foraines. Une loi du 23 mars 1896 permet au président de la République d'autoriser par décret, sur l'avis favorable du Conseil d'Etat, les juges de paix à tenir des audiences supplémentaires en des communes autres que le chef-lieu de canton. Ces audiences sont dites « foraines ».

AUDIENCER (prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par A ou O : *Nous audiençons. J'audiençois*, etc.) v. a. Mettre une cause au rôle pour la plaider à l'audience; l'entendre en audience : AUDIENCER *une cause*.

AUDIENCIER (*si-é*) adj. m. Attaché au service des audiences des tribunaux. (Se dit exclusivem. des huissiers): *Huissier* AUDIENCIER.

— Substantiv. Huissier audiencier. || *Grand audiencier*, Nom que l'on donnait autrefois à deux officiers de la chancellerie de France, chargés de faire rapport au chancelier des lettres de grâce, de noblesse, etc. || *Petits audienciers*, Officiers qui apportaient au grand chancelier les lettres à sceller, et y apposaient la taxe.

AUDIENCIER (*si-é*), **ÈRE** n. Celui, celle qui assiste habituellement aux audiences, aux séances des tribunaux.

AUDIERNE, comm. et port du Finistère, arrond. et à 40 kilom. de Quimper, sur l'estuaire du Goayen; 4.378 hab. Commerce de poissons secs et salés. La baie du même nom n'est qu'une large inflexion de la côte de Cornouaille, au fond de laquelle, au N., débouche le fleuve côtier Goayen dans l'*anse d'Audierne*.

AUDIETTE (du lat. *audire*, entendre) n. f. Petit cornet acoustique d'argent qui s'adapte dans la conque et le conduit auditif de l'oreille, et s'y maintient par l'élasticité de ces parties de l'organe de l'ouïe.

AUDIFFREDI (Jean-Baptiste ou Jules-César), savant dominicain, né à Saorgio près de Nice, en 1714, mort à Rome en 1794. Il est connu des bibliographes par un *Catalogue* de la bibliothèque du couvent de la Minerve, à Rome, dont il était conservateur, et par un *Catalogue historique et critique des éditions romaines du XVe siècle* (Rome, 1783).

AUDIFFRENT (Georges), médecin français, né à Saint-Pierre (Martinique) en 1823. Chaud partisan de la doctrine positiviste, il fut un des exécuteurs testamentaires de Comte. On lui doit, entre autres ouvrages : *Théorie de la vision* (1866); *Des épidémies, leur théorie positive, d'après Auguste Comte* (1866); *Du cerveau et de l'innervation, d'après Auguste Comte* (1869); *Des maladies du cerveau et de l'innervation* (1874); *la Situation actuelle des positivistes* (1886), etc.

AUDIFFRET, famille noble d'origine italienne, et établie depuis le XIIIe siècle à Barcelonnette. Ses membres les plus connus sont : **Audiffret** (JEAN-BAPTISTE), diplomate et géographe, né à Marseille en 1657, mort à Nancy en 1733. Il fut successivement envoyé extraordinaire de France à Mantoue, à Parme, à Modène et en Lorraine. Il a publié une *Géographie ancienne, moderne et historique* (1689-1694), qui ne contient que l'Europe]. — **Audiffret** (JEAN-FRANÇOIS-HUGUES, comte D'), qui servit avec distinction sous le prince de Conti en 1746, et reçut le commandement de Briançon. Il accueillit dans cette ville les blessés du terrible combat d'Exilos, convertit sa maison en hôpital, et vendit sa vaisselle et ses meubles pour subvenir aux besoins de ces malheureux : — **Audiffret** (FRANÇOIS-CÉSAR-JOSEPH-MADELON), né à Draguignan en 1780, mort en 1820. Il s'occupa de théâtre, collabora à l'*Annuaire dramatique*, et publia seul l'*Almanach des spectacles*] : — **Audiffret** (CHARLES-LOUIS-GASTON, marquis D'), homme politique et économiste, né et mort à Paris (1787-1873). Entré dans l'administration des finances, il devint président de chambre de la cour des comptes (1829), membre de la Chambre des pairs (1837) et grand officier de la Légion d'honneur en 1847. Sénateur en 1852, il fut nommé par décret, en 1855, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Il a introduit d'importantes améliorations dans le système de la comptabilité publique, dont il fut le véritable fondateur. On lui doit : *Examen des revenus publics* (1839); *Système financier de la France* (1840), son ouvrage capital, dont la troisième édition, considérablement augmentée, a paru de 1863 à 1870; *la Libération de la propriété* ou *Réforme de l'administration des impôts directs et des hypothèques* (1844); *Aperçu du progrès du crédit public et de la fortune nationale de 1790 à 1860* (1861); *Analyse du service de la trésorerie en France* (1870); *Etat de la fortune nationale et du crédit public de 1789 à 1873* (1873); *Souvenirs de ma carrière* (1876), etc.]; — **Audiffret-Pasquier** (pr. *Pa-ki-é* — EDME-ARMAND-GASTON, duc D'), homme politique, de la même famille que le précédent, né à Paris en 1823.

Fils du comte d'Audiffret, receveur général de 1839 à 1856, il devint le fils adoptif de son grand-oncle, le chancelier Pasquier. Celui-ci obtint, par l'ordonnance royale de 1844, qui le créa duc, que son titre fût réversible sur la tête de son petit-neveu. Auditeur au conseil d'Etat de 1845 à 1848, il rentra ensuite dans la vie privée. A la mort de son grand-oncle, il prit le titre de « duc », qui lui fut confirmé par décret de 1863. Elu en 1871 député de l'Orne à l'Assemblée nationale, il siégea dans le groupe des orléanistes, devint président de la commission des marchés conclus pendant la guerre, et prononça à ce titre, en 1872, des discours qui le placèrent au rang des orateurs les plus remarquables de la Chambre. Devenu l'un des chefs de la majorité qui voulait le rétablissement de la monarchie, il fut membre de la commission des Trente (5 décembre 1872), contribua activement à renverser Thiers (24 mai 1873), et fit partie du comité des Neuf, qui amena la fusion des deux branches des Bourbons; mais, au nom des orléanistes, il demanda que le comte de Chambord acceptât le drapeau tricolore et le régime constitutionnel. Ses tentatives de restauration ayant échoué, il coopéra à l'établissement du septennat (20 novembre 1873); puis il se rapprocha du centre gauche libéral, vota la constitution de 1875, et fut élu président de l'Assemblée nationale (15 mars 1875). Lors de la nomination des sénateurs inamovibles, son nom passa le premier (9 décembre 1875), et, le 13 mars 1876, il devenait président du Sénat. Au mois de décembre, il refusa de former un ministère, et désigna Jules Simon au maréchal de Mac-Mahon. Après le coup d'Etat parlementaire du 16 mai 1877 et la réélection de la Chambre républicaine, il conseilla énergiquement au maréchal de rentrer dans la voie parlementaire. Le 11 janvier 1878, il fut réélu président du Sénat, et, le 26 décembre suivant, l'Académie française l'appela à succéder à Mgr Dupanloup, bien qu'il n'eût rien publié. Non réélu à la présidence du Sénat en 1879, il fit, à partir de ce moment, peu parler de lui. Il vota avec la droite, et fut un des conseillers les plus écoutés du comte de Paris. Il était président du comité consultatif formé par le duc Philippe d'Orléans lorsqu'il donna sa démission, à la suite d'une lettre que lui adressa le prince le 3 mai 1896.]

Audiffret-Pasquier.

AUDIGANNE (Armand), publiciste français, né à Ancenis en 1814, mort à Paris en 1875. Il entra au ministère du commerce en 1840, fut placé à la tête du service de l'industrie en 1848, et remplit ces fonctions jusqu'en 1869. L'un des commissaires de la commission de l'Exposition universelle de 1855, il rédigea dans le *Moniteur* de remarquables comptes rendus de cette exposition. Audiganne s'est particulièrement occupé des questions ouvrières. On lui doit de nombreux ouvrages, notamment : *Histoire électorale de la France depuis la convocation des états généraux de 1789* (1841); *les Ouvriers en famille* ou *Entretiens sur les devoirs et les droits du travailleur dans les diverses relations de sa vie laborieuse* (1850), ouvrage couronné par l'Académie française; *les Populations ouvrières et les Industries de la France dans le mouvement social du XIXe siècle* (1854); *l'Industrie contemporaine* (1856); *les Chemins de fer aujourd'hui et dans cent ans chez tous les peuples* (1858); *les Ouvriers d'à présent et la nouvelle économie du travail* (1865); *l'Economie de la paix* (1866); *la Lutte industrielle des peuples* (1868), etc.

AUDIGIER, né à Clermont-Ferrand, chanoine de la cathédrale de cette ville sous l'épiscopat de Massillon. Il a écrit une *Histoire de la province d'Auvergne*, conservée manuscrite à la Bibliothèque nationale. Dulaure en a fait un abrégé.

AUDIGUIER (Vital D'), seigneur de LA MÉNOR, né à Najac (Aveyron), assassiné à Paris en 1624. Il suivit d'abord la carrière des armes, et finit par se vouer à la culture des lettres. On a de lui : *le Portrait du monde; Epîtres françaises et libres discours; le Vrai et Ancien Usage des duels* (Paris, 1617), ouvrage curieux, etc.

— BIBLIOGR. : G. d'Ardennes de Tizac, *Etude historique et littéraire sur Vital d'Audiguier* (Paris, 1887).

AUDIJOS, chef de partisans qui prit une part considérable à la lutte provoquée en Biscaye par l'introduction de certains droits sur diverses marchandises, établis par Colbert. Condamné par contumace au supplice de la roue, il sut échapper à toutes les recherches. En juillet 1666, ses bandes reparurent encore dans le Béarn : mais, ayant éprouvé des échecs sérieux, Audijos passa en Espagne et annonça son intention d'entrer dans un monastère. Depuis ce moment, on n'entendit plus parler de lui.

AUDIN (J.-M.-V.), historien, né à Lyon en 1793, mort à Paris en 1851, fonda comme libraire la collection des *Guides-Richard*, puis commença, en 1826, par une *Histoire de la Saint-Barthélemy*, ses travaux sur la Réforme. Ses *Histoires de la vie, des ouvrages et des doctrines de Luther* (1839), *de Calvin* (1841), *de Léon X et de son siècle* (1844), *de Henri VIII et du schisme d'Angleterre* (1850), rédigées dans le sens de la pure orthodoxie catholique, sont un travail sérieux fait sur des documents originaux, et contiennent une foule de renseignements nouveaux.

AUDINAC, village de l'Ariège, arrond. et à 5 kilom. de Saint-Girons; 92 hab. Sources d'eaux minérales sulfatées magnésiennes, ferrugineuses; bains fréquentés.

AUDINCOURT, ch.-l. de cant. (Doubs), sur le Doubs, arrond. et à 6 kilom. de Montbéliard; 5.482 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Manufacture de fer-blanc; forges réputées. — Le cant. a 23 comm. et 24.516 hab.

AUDINOS (*noss* — du lat. *audi*, écoute, et *nos*, nous; mots par lesquels on répond à un grand nombre de versets des litanies) n. m. Fam. Prière, patenôtre : *Dire ses* AUDINOS. *Être troublé dans ses* AUDINOS. (Vieux.)

AUDINOT (Nicolas-Médard), artiste et auteur dramatique, né à Bourmont en 1732, mort à Paris en 1801, débuta au Théâtre-Italien en 1764, qu'il quitta en 1767. Il a successivement dirigé le théâtre de Versailles, un spectacle de marionnettes à la foire Saint-Germain, et le théâtre de l'Ambigu, qu'il avait fait construire, boulevard Saint-Martin, et qui existe toujours au même emplacement. On a de lui *le Tonnelier*, opéra-comique à trois acteurs (1761), et *Dorothée*, pantomime, précédée du *Preux Chevalier*. Son théâtre est le premier sur lequel se soit introduit le mélodrame, qui fut d'abord nommé *pantomime dialoguée*.

AUDIOMÈTRE ou **AUDIMÈTRE** (de *audio*, j'entends, et *métron*, mesure) n. m. Appareil imaginé par Hughes en 1879 et servant à mesurer l'acuité auditive; c'est, en somme, l'*inductionomètre* de Matteucci, dans lequel on a remplacé le galvanomètre par un téléphone.

— ENCYCL. L'*audiomètre* se compose d'une bobine, se déplaçant sur une règle graduée, aux extrémités de laquelle se trouvent deux autres bobines fixes, produisant dans la bobine mobile des courants induits de sens contraire. La bobine mobile est reliée à un téléphone. Lorsque les actions des deux bobines fixes sont exactement égales, le téléphone reste muet. Si l'on déplace la bobine fixe, un bruit se fait entendre : le déplacement sur l'échelle qui correspond à la perception du bruit mesure l'acuité de l'oreille.

Audiomètre; 1. Bobine fixe contenant 100 m. de fil; 2. Bobine fixe contenant 9 m. de fil; 3. Bobine mobile contenant 100 m. de fil glissant sur une règle graduée; 4. Zéro de l'échelle audiométrique; 5. Téléphone; 6. Appareil électro-faradique de Gaiffe.

AUDIOPHONE ou **AUDIPHONE** (du lat. *audio*, j'entends, et du gr. *phoné*, voix) n. m. Instrument acoustique servant à renforcer les sons.

— ENCYCL. L'*audiophone* consiste en une plaque de caoutchouc durci ou de carton verni, de la forme d'une bêche ou d'un éventail, qui reçoit sur une large surface les ondes sonores. Le bord inférieur est muni d'un manche, le bord supérieur d'une petite plaque métallique que l'on applique sur les dents ou l'os zygomatique. L'action de l'instrument repose sur le renforcement des sons par les os de la tête. Il est surtout efficace dans la dureté de l'ouïe, à la suite de suppurations antérieures de l'oreille moyenne.

Application de l'audiophone.

AUDISIO (Guillaume), professeur et écrivain ecclésiastique italien, né à Bra (Piémont) en 1802. Ses *Leçons d'éloquence sacrée* ont été traduites en français par l'abbé Martigny (Lyon, 1844). On lui doit, en outre : *Introduction aux études ecclésiastiques*, trad. en français (Tournai, 1856); *Droit public de l'Eglise et des nations chrétiennes*, trad. par l'abbé Labis (Louvain, 1865); *Idée historique et rationnelle de la diplomatie ecclésiastique*, trad. par le même (Louvain, 1868). Le dernier ouvrage de G. Audisio : *De la société politique et religieuse au XIXe siècle* (Florence, 1876) a produit une grande sensation par l'audace relative de quelques-unes des idées qu'il exprimait. Il fut dénoncé avec violence. Le pape se contenta de faire examiner le livre par le dominicain Zigliara, qui obtint du vieux prélat une quasi-rétractation, avec la promesse de corriger, dans les éditions suivantes, certaines expressions « qui avaient dû trahir sa pensée ».

AUDITEUR, TRICE (lat. *auditor, trix*; de *audire*, supin *auditum*, écouter) n. Personne qui en écoute une autre, et, plus spécialem., Personne qui assiste habituellement aux leçons d'un maître, d'un professeur : *Isocrate compta parmi ses* AUDITEURS *des généraux et des rois.* (Thomas.) || *Auditeur libre*, Celui qui suit les cours des écoles du gouvernement, sans se destiner aux carrières auxquelles ces cours préparent : *Certains cours de l'Ecole des mines admettent des* AUDITEURS *libres.* || *Auditeur bénévole*, Auditeur qui assiste à une leçon, à un cours, par simple curiosité ou par complaisance, sans s'astreindre à l'assiduité.

— Collectiv. et au sing. Auditoire, ensemble des personnes qui écoutent un discours, un concert, etc. : *Un orateur habile et expérimenté proportionne les choses à l'impression qu'il voit qu'elles font sur l'*AUDITEUR. (Fén.)

— *Auditeur à la cour des comptes, ou conseil d'Etat*, V. COUR DES COMPTES, et CONSEIL D'ÉTAT.

— Ant. uitit. On nommait au XVIe siècle *auditeur* l'officier de cavalerie chargé de la police et d'un contrôle de prévôté. Cette fonction existait surtout dans la cavalerie espagnole et flamande, napolitaine. L'auditeur était un officier subalterne.

— Hist. relig. Nom donné aux catéchumènes de premier

ordre, chez les chrétiens de la primitive Eglise. Les auditeurs de l'Eglise chrétienne primitive étaient ceux qui n'étaient pas encore dignes de recevoir le baptême, mais qui étaient admis à écouter les instructions. ‖ Pénitent non encore jugé digne de la communion, mais qui était arrivé au second degré de son épreuve. ‖ Nom donné par les manichéens à des membres qui n'étaient pas complètement initiés à toutes les croyances de leur secte. ‖ *Auditeur conventuel* ou *collégial*, Religieux chargé d'examiner et de régler les comptes d'un monastère. ‖ *Auditeur des causes*, Membre de la congrégation de Cluny, chargé d'examiner et de juger les différends qui s'élevaient entre les membres de ce corps. ‖ *Auditeur des excuses*, Officier chargé d'apprécier la validité des motifs qu'apportaient ceux qui voulaient obtenir quelque exemption, dans la congrégation de Cluny.

— *Auditeur au Châtelet*, Magistrat qui était attaché au Châtelet de Paris et investi d'une juridiction particulière. D'après une ordonnance de 1302, les fonctions des auditeurs consistaient à juger les plus minimes procès : il leur était interdit de s'occuper d'autres affaires que de celles du service du roi. L'obligation de la résidence et la fixation de leur compétence à 20 livres parisis furent édictées dans une ordonnance de 1327. En 1377, il fut enjoint aux auditeurs de se rendre aux audiences du prévôt pour lui servir d'assesseurs, sans préjudice des audiences qu'ils devaient tenir eux-mêmes. Plus tard, leur compétence s'éleva, à charge d'appel, à 25 livres (1572), et dans les derniers temps à 50 et jusqu'à 90 livres (ordonn. du 1er sept. 1785) : à cette époque, il n'y avait plus au Châtelet qu'un seul juge auditeur. La loi du 7 septembre 1790 a supprimé cette fonction.

— Anc. dr. Personne commise pour l'instruction d'un procès ou pour la rédaction d'un rapport juridique. ‖ Notaire ou témoin assistant à la passation ou à la lecture d'un acte, et qui y apposait sa signature.

— En Angleterre, Titre de plusieurs officiers de la trésorerie : AUDITEURS *de prêt, de recu, de revenu*.

— Dr. milit. *Auditeur général*, Militaire chargé spécialement de faire observer les lois, les règlements de discipline. ‖ *Auditeur de justice*, Nom donné à des officiers non combattants, qui faisaient partie d'un conseil de guerre. On les a désignés plus tard sous le nom de *commissaires auditeurs des guerres*, puis on a supprimé cet emploi.

— *Auditeurs de rote*. V. ROTE.

AUDITIF, IVE (du lat. *audire*; supin *auditum*, entendre) adj. Qui appartient à l'ouïe ou à l'oreille, organe de l'ouïe : *Appareil* AUDITIF.

— *Conduit auditif externe*, Canal qui s'étend du fond de la conque de l'oreille à la caisse du tympan. (Syn. CONDUIT AURICULAIRE.) ‖ *Conduit auditif interne*, Canal creusé dans l'épaisseur du rocher, et dans lequel se trouve le nerf auditif. ‖ *Trou auditif externe*, Orifice du conduit auditif externe. ‖ *Trou auditif interne*, Orifice du conduit auditif interne. ‖ *Artères* et *Veines auditives*, Artères et Veines qui pénètrent dans les conduits auditifs et qui sont, comme ces conduits, distinguées en externes et internes. ‖ *Nerf auditif*, Nerf de l'ouïe, huitième paire des nerfs craniens, souvent désigné sous le nom de *nerf acoustique*. ‖ *Bulbe auditif*, Espèce de poche membraneuse pleine d'un liquide clair et albumineux, à la surface de laquelle s'épanouit le nerf auditif. ‖ *Pierres auditives*, Petites masses de nature calcaire, appelées aussi *otolithes* (v. ce mot), qui s'observent dans l'oreille des poissons osseux et des chondroptérygiens à branchies libres. ‖ *Vésicule auditive*, Organe auditif des invertébrés, appelé aussi *otocyste*. V. ce mot.

— *Cartilages auditifs*, Périphrase pour désigner les oreilles : *Les* CARTILAGES AUDITIFS *de l'âne. La tête de Midas était ornée d'une paire monstrueuse de* CARTILAGES AUDITIFS.

— ENCYCL. *L'appareil auditif* sera étudié au mot OREILLE, tant chez l'homme que dans le reste de la série animale.

AUDITION (lat. *auditio*; de *audire*, entendre) n. m. Action d'entendre : *Il est difficile de juger d'une pièce de théâtre à la première* AUDITION.

— Particulièrem. Réunion musicale dans laquelle on entend seulement ou principalement un exécutant qu'il s'agit de faire connaître : *Les* AUDITIONS *se distinguent des concerts, en ce qu'elles n'admettent qu'un public invité et non payant*.

— Dr. *Audition des témoins*, Action d'entendre les dépositions des témoins à charge ou à décharge. ‖ *Audition catégorique*, Interpellation faite à la partie adverse de s'expliquer franchement devant la justice.

— Phys. Perception des sons : *L'*AUDITION *est le but final de tous les phénomènes acoustiques*. ‖ *Audition active*, Celle qui a lieu quand on prête l'oreille. ‖ *Audition passive*, Celle qui a lieu quand on entend ce qu'on n'écoute pas, ou indépendamment de tout effort pour entendre.

— ENCYCL. *Sens de l'audition*. La sensation auditive résulte de l'excitation des terminaisons du nerf auditif par la vibration des corps sonores. Les ondes sonores sont transmises jusqu'au liquide du labyrinthe par les divers organes constituant l'oreille. (V. OREILLE.) Le pavillon sert de cornet acoustique, l'oreille externe de tube acoustique, la membrane du tympan de récepteur, et les organes de l'oreille interne de transmetteur jusqu'aux terminaisons nerveuses. Chaque son fait vibrer séparément une des 60.000 fibres de la membrane basilaire, et provoque (par transmission de chaque fibre nerveuse) dans le centre psycho-acoustique une sensation auditive de hauteur déterminée.

Les parois osseuses du crâne servent aussi de voie de transmission dans la correction de la surdité (v. AUDIOPHONE, DENTIPHONE, OSTÉOPHONE, PHONOPHORE) et dans des sensations auditives particulières dites *sensations entotiques*.

Les terminaisons nerveuses, pour être impressionnées, exigent que les vibrations transmises aient une certaine amplitude et une certaine durée. Les sensations auditives se divisent en *sons musicaux* et en *bruits*. Les sons résultent de vibrations périodiques, régulières; les bruits, de vibrations irrégulières non périodiques. La sensation du son musical est simple, celle du bruit est complexe et irrégulière.

L'oreille distingue l'*intensité*, la *hauteur*, le *timbre* des sons.

L'appréciation de l'intensité n'est que relative (son fort ou faible), elle varie avec l'*acuité auditive*. (V. ACOUMÈTRE, PHONOMÈTRE, AUDIOMÈTRE.) On perçoit, en général, une différence de 72 à 100 dans l'intensité d'un son, mais les différences individuelles sont très grandes. La hauteur n'est aussi jugée que par comparaison, et son appréciation n'est possible qu'entre 33 et 4.500 vibrations par seconde. Les harmoniques du son fondamental, qui constituent le timbre, nous échappent habituellement comme sensation auditive distincte, et se fusionnent en une sensation unique. Les sons partiels impairs, quinte, tierce, se distinguent mieux que les sons partiels pairs.

L'*extériorité* est le caractère distinctif de la sensation auditive. Quand nous entendons un son, nous le rapportons à l'extérieur, et nous jugeons de sa distance par son intensité, de sa direction par l'orientation du conduit auditif externe. Quand la tête est sous l'eau, le bruit paraît intérieur, la membrane du tympan ne vibre plus. L'extériorité semble donc être due aux vibrations de la membrane du tympan.

La *durée* de la sensation auditive dépasse la durée de l'excitation (vibrations sonores).

L'intervalle-limite entre l'absence d'audition et l'audition nette est très court. Au *seuil de la sensation* auditive, on observe des intermittences.

La *sensibilité* est variable, elle s'augmente par l'*habitude*; un musicien apprécie des différences de hauteur de 1/1.000. L'*exercice* influe surtout sur la *justesse*.

Les sensations auditives peuvent être le point de départ de réflexes, rires, larmes, contractions musculaires (agacement produit par certains grincements).

La fatigue de l'oreille dure peu.

— *Audition binauriculaire*. L'audition avec les deux oreilles ne paraît pas modifier la sensation auditive; elle sert à apprécier la direction et le lieu de provenance du son. On *tend l'oreille* de façon que les rayons sonores arrivent perpendiculairement à l'oreille.

— *Sensations auditives simultanées*. La multiplicité de ces sensations peut être portée très loin (orchestre), mais elles peuvent n'être que successives, 1/132 de seconde suffisant pour qu'une sensation auditive fournisse une sensation distincte.

— *Audition colorée*. Sensation associée secondaire (phonisme) existant chez 12 personnes sur 100. L'audition d'un mot, d'un bruit, détermine une sensation de couleur variable avec le son et l'individu (son aigu, couleur claire; son grave, couleur foncée).

AUDITOIRE (lat. *auditorium*, même sens; de *audire*, supin *auditum*, entendre) n. m. Endroit où l'on se réunit pour écouter un discours, une lecture, etc. ‖ Spécialement, dans les tribunaux, Endroit où se font les plaidoiries : *Les témoins sont appelés un à un dans l'*AUDITOIRE.

— Par ext. L'ensemble des auditeurs : *L'*AUDITOIRE *paraissait pendu et suspendu à tout ce que le P. Bourdaloue disait*. (Mme de Sév.)

— Antiq. rom. Siège sur lequel le juge se plaçait pour rendre la justice.

— Hist. ecclés. Parties des anciennes églises où les assistants recevaient debout l'instruction de leur pasteur. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui la *nef*.

AUDITORAT (*ra*) ou **AUDITORIAT** (*ri-a*) n. m. Grade ou fonction d'auditeur : *Sous l'Empire et sous la Restauration, l'*AUDITORIAT *était un premier degré dans la magistrature*. (Dalloz.) ‖ En Allemagne et dans les anciens États d'Italie, Fonction d'auditeur général.

AUDITORIUM (*om'* — mot lat.) n. m. Dans l'antiquité romaine, Tout lieu de réunion, mais spécialement celui où l'on s'assemblait pour écouter des auteurs lisant leurs œuvres. Cette réunion portait elle-même quelquefois le nom de *auditorium*. Sous les empereurs, le mot *auditorium* servait à désigner une cour de justice.

AUDLEY, ville d'Angleterre (Staffordshire); 12.630 hab.

AUDLEY (lord James), né en 1316 dans le comté de Stafford, mort en 1369. Il accompagna deux fois en France le roi Édouard III, et se distingua à la bataille de Poitiers, en 1356.

AUDLEY DE WALDEN (Thomas), homme d'Etat anglais, né en 1488, mort en 1544. *Speaker* de la Chambre des communes, puis chancelier, il embrassa la politique religieuse de Henri VIII, et contribua à la suppression des communautés religieuses. Le roi le dota de riches bénéfices ecclésiastiques.

AUDOIN ou **ALDUIN**, roi des Lombards, en Pannonie, mort vers 551. Il conquit la Pannonie, et défit les Hérules et les Gépides. Un des deux fils qu'il eut de Rodelinde, fille du roi de Thuringe, fut Alboin, le premier roi des Lombards en Italie.

AUDOMAROIS, OISE (du lat. *Audomarus*, Omer), celui, celle qui habite Saint-Omer.

AUDOT (Louis-Eustache), littérateur et libraire, né à Paris en 1782, mort dans cette ville en 1870. On lui doit : *la Cuisinière de la ville et de la campagne*; *les Nouveaux Jardins des Champs-Elysées, du parc Monceau et des squares de la ville de Paris* (1864); etc.

AUDOUARD (Mathieu-François-Maxence), médecin militaire, né à Castres en 1776, mort à Paris en 1856. Il fut médecin en chef dans les armées de l'Empire, étudia ensuite les maladies épidémiques, et montra le plus noble dévouement lors de la fièvre jaune qui sévit à Barcelone en 1821, et des diverses épidémies de choléra. Il a publié notamment : *Relation historique et médicale de la fièvre jaune de Barcelone* (1822); *Histoire du choléra-morbus dans l'armée d'Afrique* (1836); etc.

AUDOUARD (Félicité-Olympe DE JOUVAL, dame), femme de lettres française, née à Aix vers 1830, morte en 1890. S'étant séparée judiciairement de son mari, notaire à Marseille, elle fit un long voyage en Egypte, en Turquie, en Russie, puis se fixa à Paris, où elle débuta dans les lettres par un roman : *Comment aiment les hommes* (1861). Elle collabora alors à divers journaux, puis fonda *le Papillon* (1865) et la *Revue cosmopolite* (1867). Elle partit, en 1868, pour les Etats-Unis, où elle fit des lectures qui eurent un assez grand succès de curiosité. De retour à Paris en 1869, Mme Audouard donna de nouvelles conférences, mais elle réussit peu. Bientôt après, elle se prit de passion pour le spiritisme. En 1881, elle reprit la publication de son journal *le Papillon*. On lui doit de nombreux ouvrages, dont plusieurs sont signés des pseudonymes FÉO DE JOUVAL, et PAPILLON.

AUDOUIN (Pierre-Jean), conventionnel et publiciste, né à Paris vers 1760. Il se jeta avec passion dans le mouvement révolutionnaire, fonda en 1790 le *Journal universel*, et fut nommé représentant de Seine-et-Oise à la Convention. Il siégea à la Montagne, vota la mort du roi, et tomba dans l'obscurité après le 18 brumaire. On le nommait *le Sapeur*, parce qu'il avait été sapeur du bataillon des carmes dès le début de la Révolution.

AUDOUIN (François-Xavier), publiciste et révolutionnaire, né à Limoges en 1760, mort en 1837. Vicaire à Limoges quand éclata la Révolution, il se rendit à Paris, devint, en 1792, membre de la Commune, puis commissaire en Vendée, enfin secrétaire du département des forêts. Il a publié : *Du commerce maritime*; *Réflexions sur l'armement en course*; *Histoire de l'administration de la guerre*; etc.

AUDOUIN (Pierre), graveur français, né à Paris en 1768, mort en 1822. Élève de Beauvarlet, il a fort habilement gravé, d'après les maîtres de toutes les écoles, un grand nombre de planches, les plus remarquables sont : *la Belle Jardinière* (Raphaël); *le Christ au tombeau* (le Caravage); *Jupiter et Antiope* (le Corrège), etc.

AUDOUIN (Jean-Victor), naturaliste français, né à Paris en 1797, mort en 1841, l'un des créateurs de l'entomologie en France. Il abandonna l'étude du droit pour celle de la médecine et des sciences naturelles, et se livra avec passion à des recherches et à des observations multipliées sur les insectes. Soutenu par Brongniart, dont il devint ensuite le gendre, il publia divers travaux remarquables, et fonda, en 1824, avec Brongniart et Dumas, les *Annales des sciences naturelles*. Nommé, la même année, suppléant du professeur Latreille au Muséum, il lui succéda en 1833. En 1838, il entra à l'Académie des sciences, dans la section d'économie rurale. Audouin a fait de longues recherches sur la partie squelettique des animaux articulés, et proclamé l'analogie de toutes les pièces du squelette, non seulement chez les insectes, mais dans l'embranchement tout entier des *arthropodes*. Il a laissé, outre un grand nombre de notes et de mémoires : *Recherches sur l'histoire naturelle du littoral de la France*, avec Milne-Edwards (1830); *Histoire naturelle des insectes nuisibles à la vigne*. — Son fils, PAUL, ingénieur civil, est connu par ses nombreux travaux sur les applications du gaz à l'industrie.

AUDOUIN DE GÉRONVAL (Maurice-Ernest), agronome, né à Paris en 1802, mort en 1839. Il a publié : *Mémoires sur les jachères*; *Projet d'une ferme-modèle*, adopté par l'Institut (1830); *Lettres sur la Champagne*; etc.

AUDOUINELLE ou **AUDUINELLA** (du nom de l'entomologiste *Audouin*) n. f. Bot. Syn. de CHANTRANSIE.

AUDOUINIE (de *Audouin*, n. pr.) n. f. Genre de saxifragacées-brumées, dont la seule espèce connue est un sous-arbrisseau de l'Afrique australe.

AUDOVÈRE, première femme du roi de France Chilpéric, répudiée à l'instigation de Frédégonde, qui la fit étrangler probablement (vers 580), dans le couvent où elle s'était retirée. Les trois fils d'Audovère : Théodebert, Mérovée et Clovis eurent le même sort.

AUDRA (l'abbé Joseph), historien, né à Lyon en 1714, mort à Toulouse en 1770, déploya un grand zèle pour faire triompher l'innocence de Sirven, et fut à ce sujet en correspondance avec Voltaire. Il publia, en 1770, le premier volume d'une *Histoire générale*, qui fut censurée par de Brienne, archevêque de Toulouse. L'abbé Audra en fut si affecté qu'il mourut d'une congestion cérébrale.

AUDRADE, appelé aussi **Modicus**, visionnaire, chorévêque de Sens, déposé en 849, mort vers 854. Il se donnait pour un personnage inspiré, et il eut l'art de le persuader à ses contemporains. Il a lui-même écrit le recueil de ses prétendues révélations : *Liber revelationum* (extraits insérés dans les recueils de Duchêne et de dom Bouquet). Il avait aussi composé un poème, *Fons vitæ*, qu'il présenta au pape Léon IV, et qui se trouve dans la *Patrologie* de Migne, t. CXV.

AUDRAN (Prosper-Gabriel), orientaliste français, né à Paris en 1744, mort en 1819. Conseiller au Châtelet, il se démit de sa charge en 1784, pour se livrer exclusivement à l'étude des langues orientales, et devint professeur d'hébreu au Collège de France. On a de lui : *Grammaire hébraïque en tableaux* (Paris, 1805); *Grammaire arabe en tableaux, à l'usage des étudiants qui cultivent la langue hébraïque* (Paris, 1818). Il a fait aussi de la gravure en amateur, et on a de lui six feuilles de *têtes d'étude*, éditées en 1765.

AUDRAN (les), famille d'artistes français qui ne comprend pas moins de quatorze membres, graveurs, peintres, sculpteurs ou tapissiers. Le plus célèbre est Gérard, graveur de très haut mérite, dont nous parlerons plus loin; mais il convient d'établir une sorte de généalogie de la famille Audran : CHARLES, qui, né à Paris en 1594, mort en 1674, fut graveur; — CLAUDE Ier, lequel, né à Paris en 1597, mort en 1679, reçut les leçons de son frère Charles, et fut aussi graveur; — GERMAIN, neveu des deux précédents, né à Lyon en 1681, mort dans la même ville en 1710, également graveur, et qui dut sa formation à son oncle CHARLES; — CLAUDE II, frère de Germain, né à Lyon en 1639, mort à Paris en 1684, qui fut élève de Lebrun, et porta le titre de « peintre ordinaire du roi ». Reçu à l'Académie en 1675, il a laissé divers tableaux d'histoire dans le style de son maître; — GÉRARD Ier, frère de Claude II et de Germain, né à Lyon en 1640, mort à Paris en 1703, qui fut élève de son oncle Charles et de Lebrun. C'est lui qui grava les *Batailles d'Alexandre*, pages superbes de solidité et de souplesse. Gérard fut reçu académicien en 1674; — CLAUDE III, peintre, né à Lyon en 1658, qui, mort en 1734, était fils de Germain, dont il reçut les leçons. Il s'est fait remarquer comme peintre de grotesques et d'orne-

Gérard Audran.

menés); — GABRIEL, qui, né en 1660, mort en 1740, fils de Germain, fut à la fois peintre et sculpteur. (Il habitait aux Gobelins, à l'époque de son décès); — BENOIT Ier, frère de Gabriel, né à Lyon en 1661, mort à Louzouer, près de Montargis, le 9 octobre 1721, et qui fut graveur. (Il entra à l'Académie en 1709); — JEAN, frère de Benoit, qui, également graveur, naquit à Lyon en 1667, et mourut aux Gobelins en 1756. (Il avait été reçu académicien en 1708); — BENOIT II, fils du précédent, graveur, né en 1698, mort en 1772; — MICHEL, frère de Benoit II, né en 1701, qui fut entrepreneur des tapisseries du roi aux Gobelins. (On ignore la date de sa mort); — BENOIT III, fils du précédent, qui, né en 1740, fut graveur amateur; — LOUIS, graveur, neveu de Gérard, dont il reçut les leçons, né à Lyon en 1670, mort à Paris en 1712; — GERARD II, dont la filiation est incertaine, et qui fut graveur. (Il décéda en 1681.) — Le dernier des Audran fut JOSEPH, entrepreneur de tapisseries aux Gobelins, qui était en fonctions en 1792. Outre Gérard Ier, qui fut l'un des meilleurs collaborateurs de Lebrun, Benoit Ier, Claude, Gabriel et Louis ont travaillé aux Gobelins, sous les ordres du peintre en titre de Louis XIV.

— BIBLIOGR. : Edmond Michel, *les Audran, peintres et graveurs* (Orléans, 1884); Georges Duplessis, *les Audran* (Paris, 1892).

AUDRAN (Marius), chanteur français, né à Aix (Bouches-du-Rhône) en 1816, mort à Marseille en 1887. Il débuta à Marseille, en 1837, dans *le Chalet, la Dame blanche* et *le Pré-aux-Clercs*. Il chanta ensuite à Bruxelles, à Bordeaux, à Lyon, et enfin à Paris, à l'Opéra-Comique, en 1842. Au bout de dix ans, Audran quitta l'Opéra-Comique, et, de 1853 à 1856, se partagea entre Marseille et Bordeaux. Il devait faire encore à Paris une courte apparition, pendant laquelle il créa un rôle dans *la Demoiselle d'honneur*, de Semet (Théâtre-Lyrique, 1857). En 1863, on l'avait nommé professeur au Conservatoire de Marseille. Marius Audran a publié des romances pleines de charme, qui ont eu leur moment de vogue.

AUDRAN (Edmond), compositeur français, fils du précédent, né à Lyon en 1842. Entré à l'école Niedermeyer, il y remporta le prix de composition, et devint maître de chapelle à Marseille. Il débuta comme compositeur en cette ville, en 1862, par *l'Ours et le Pacha*, vaudeville de Scribe, transformé en opérette, et donna, en 1864, *la Chercheuse d'esprit*, opéra, d'après Favart. Après avoir fait exécuter une marche funèbre à l'occasion de la mort de Meyerbeer, il donna encore, à Marseille, *la Nivernaise*, opéra (1866), et *le Petit Poucet*, opérette (1868). Enfin, en 1873, Audran fit entendre une messe en musique, qui révéla chez lui des qualités incontestables. Depuis lors, il a produit : *la Sulamite*, oratorio (1876); *le Grand Mogol*, opérette-vaudeville; puis les opérettes : *la Saint-Valentin* (1878); *les Noces d'Olivette* (1879); *la Mascotte* (1880), qui a eu un immense succès; *Gillette de Narbonne* (1882); *les Pommes d'or* (1883); *le Dormeuse éveillée* (1883); *Pervenche* (1885); *Serment d'amour* (1886); *la Cigale et la Fourmi* (1886); *Miette* (1887); *la Fiancée des Verts-Poteaux* (1887); *le Puits qui parle* (1888); *la Petite Fronde* (1888); *Miss Helyett*, qui obtint un succès considérable (1890); *l'Œuf rouge* (1890); *l'Oncle Célestin* (1891); *Article de Paris* (1892); *Sainte-Freya* (1892); *Madame Suzette* (1893); *Mon Prince* (1893); *l'Enlèvement de la Toledad* (1894); *la Duchesse de Ferrare* (1895).

AUDREIN (Yves-Marie), membre de l'Assemblée législative et de la Convention, né à Gonarec en 1741, mort en 1800. Il fut élu évêque constitutionnel de Quimper. A la Convention, il vota la mort du roi avec sursis. Il fut assassiné par une bande de chouans. Il a laissé divers écrits.

AUDREN DE KERDREL (dom Jean-Maur), prieur de Marmoutier, né à Landunvez (Finistère) en 1651, mort en 1725. Il prépara les matériaux de l'*Histoire de Bretagne*, dont le premier volume parut en 1707.

AUDRUICQ, ch.-l. de canton, du Pas-de-Calais, arrond. et à 23 kilom. de Saint-Omer; 2.979 hab. Ch. de f. Nord. Fabriques de dentelles et de chandelles; raffineries de sel. Ce bourg, que fonda Baudouin, comte de Guines, et qui fut autrefois la capitale du pays de Bredenarde, appartint aux Anglais au XVe siècle, à Charles-Quint en 1529; peu après, les Français s'en emparèrent, et le traité de Nimègue (1678) le donna définitivement à la France. — Le cant. a 13 comm. et 16.911 hab.

AUDRY DE PUYRAVAULT (Pierre-François), industriel et homme politique, né à Payravault en 1783, mort en 1852. Député de Rochefort dès 1822, il fit une opposition extrêmement vive aux Bourbons. Chef d'un vaste établissement de roulage, à Paris, il fit de sa maison le centre du mouvement, lors de la révolution de Juillet 1830, distribua à profusion des armes et des munitions au peuple, conduisit le général La Fayette à l'Hôtel de Ville, et fut nommé membre de la commission provisoire. Il est de ceux à qui on attribue le fameux mot aux envoyés de Charles X : *Il est trop tard!* Sous le gouvernement de Louis-Philippe il figura de nouveau dans l'opposition démocratique, et fut un des défenseurs des accusés d'avril. Elu dans la Charente-Inférieure député à l'Assemblée constituante de 1848, il vota avec la gauche modérée, et ne fut pas réélu à l'Assemblée législative.

Audubon.

AUDUBON (John James), célèbre ornithologiste américain, né vers 1780 dans la Louisiane, mort à New-York en 1851. Ses parents, d'origine française, l'envoyèrent compléter son éducation à Paris, où il fut assez heureux pour étudier le dessin sous David. A son retour en Amérique, il parcourut les régions les plus inexplorées de l'Amérique du Nord, et étudia surtout les oiseaux. Vers la fin de 1830, il fit paraître à Edimbourg le premier volume des *Oiseaux d'Amérique*, contenant cent planches coloriées.

En 1839, Audubon retourna définitivement en Amérique; il y entreprit de nouvelles excursions, dont le résultat fut un ouvrage intitulé : *Quadrupèdes de l'Amérique*, qui parut à Philadelphie (1845 à 1850).

Savant, artiste et observateur à la fois, il a remarquablement compris et rendu la nature splendide du nouveau monde. Ses écrits, sobres et empreints de cette poésie qui s'exhale de l'observation solitaire et passionnée de la nature, forment des tableaux où le talent de l'écrivain est à la hauteur de celui du peintre et du savant.

AUDUN-LE-ROMAN, ch.-l. de canton de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 16 kilom. de Briey, près de la *forêt d'Audun*; 541 hab. Ch. de f. Est. Dans les environs, carrières de pierres de taille; exploitation de minerai de fer. Forêt domaniale. — Le cant. a 24 comm. et 17.233 hab.

AUDUN-LE-TICHE (*Deutsch-Altheim* ou *Deutsch-Oth*), anc. comm. du dep. de la Moselle, village de l'Alsace-Lorraine, distr. de Lorraine, cercle de Thionville, près de l'Alzette naissante (bassin du Rhin par la Moselle); 1.710 hab. Fabrique de faïence.

AUE, ville d'Allemagne (Saxe), sur la Mulde; 6.000 hab. Aux environs, gisements de mica, les plus beaux et les plus riches du monde; carrières de grès, et mimère d'où l'on tire la terre renommée servant à la fabrication de la porcelaine de Meissen.

AUE (Hartmann VON), poète allemand, né en Souabe vers 1170, mort dans le même pays en 1235. Ceux de ses ouvrages qui ont été publiés sont : *Iwein* ou *le Chevalier au Lion*, roman de la Table ronde (Berlin, 1827), et *le Pauvre Henri* (Berlin, 1815).

AUENBRUGGER (Léopold), connu aussi sous le nom de **Aveubrugger,** médecin allemand, né à Gratz en 1722, mort en 1798. Il eut le premier l'idée de la méthode de percussion pour constater les maladies internes, méthode que Corvisart propagea en France, et que perfectionna Laennec.

AUER (Alois), administrateur et typographe autrichien, né en 1813 à Weis (haute Autriche), mort à Vienne en 1869. Tout en étant typographe, il apprit les langues vivantes. Nommé professeur d'italien à Linz, en 1837, il fit paraître dans cette ville, en 1838 et en 1839, deux *Grammaires théoriques et pratiques* des langues française et italienne. Il devint, en 1841, directeur de l'imprimerie impériale de Vienne, qui, grâce à lui, réalisa d'heureux perfectionnements. Parmi ses productions typographiques, nous citerons : le *Pater noster en six cent huit langues* (Vienne, 1844), en types romains, et le *Pater noster en deux cents langues* (1847), en types originaux, et un *Tableau général des types du monde entier* (1845). Le premier, ou l'un des premiers, il a saisi l'intime et féconde connexité qui rattache la galvanoplastie et l'héliographie à la typographie.

AUER (Adélaïde), pseudonyme de Charlotte de Cosel, romancière allemande. V. COSEL (Charlotte DE).

Auer (BEC). Techn. V. INCANDESCENCE.

AUERBACH (Henri STROMER), professeur de médecine et sénateur à Leipzig, né en 1482, mort en 1542. Il fit construire à Leipzig une maison, qui est célèbre, à cause des faits relatifs à la légende de Faust que la tradition y place. C'est dans la cave (*Auerbachs Keller*) de cette maison que le docteur Faust disparut, dit-on, chevauchant un tonneau plein. (V. Gœthe, *Faust*, I.)

AUERBACH (Berthold), littérateur allemand, né à Nordstetten (Wurtemberg) en 1812, d'une famille juive, mort à Cannes en 1882. Des 1836, il publia à Stuttgard *le Judaïsme et la Littérature moderne*, puis des romans : *Spinoza* (1837); *Poète et Commerçant* (1839), etc., mais il se rendit surtout populaire par des récits charmants et d'une observation exacte : *Histoires villageoises de la forêt Noire* (1843); *Nouvelle série d'histoires de village*; *Veillées allemandes* (1850). Depuis, il a publié un nombre considérable d'œuvres, dont beaucoup ont été traduites en français. Nous citerons : *Littérature et Peuple*; *l'Ecrin du bon compère* (1856); *la Fille aux pieds nus* (1856); *Edelweiss* (1861); *Sur la hauteur* (1865), traduit en français sous le titre de : *Au village et à la cour* (1866). Durant la guerre franco-allemande, Auerbach fut attaché au quartier général du grand-duc de Bade, et publia contre la France d'ardents pamphlets réunis sous ce titre : *A nous de nouveau*. Il fit paraître ensuite : *Wolfried, histoire patriotique d'une famille* (1874); *Depuis trente ans*, nouveaux récits villageois (1876); *le Forestier* (1879); *En chemin* (1879); *Brigitte* (1880), etc. Auerbach s'est aussi essayé au théâtre, mais sans grand succès. On lui doit enfin une traduction des *Œuvres de Spinoza*, et des travaux sur Fichte, Gœthe, Uhland, etc.

AUERBACHITE (de *Auerbach*, n. pr.) n. f. Substance qui paraît être une altération ou une variété siliceuse de zircon.

AUERSBERG, anc. famille de Carinthie, dont on trouve les traces dès le XIe siècle, et qui s'est divisée en une multitude de branches et de rameaux.

AUERSBERG (Charles-Guillaume-Philippe, prince D'), né en 1814, mort à Prague en 1890. Conseiller intime de l'empereur d'Autriche et grand chambellan héréditaire, il se signala par ses idées libérales à la diète de Bohême, devint président de la Chambre des seigneurs en Autriche (1861), et fut, de janvier à septembre 1868, président du ministère cisleithan. Rentré dans les rangs du parti constitutionnel et libéral, il combattit le ministère Hohenwart, puis donna un ferme appui au cabinet réformateur, présidé par son frère le prince Adolphe. De 1871 à 1879, il fut de nouveau président de la Chambre des seigneurs. Durant la session de 1879-1880, il combattit la politique du comte Taafe, et rentra dans la vie privée en 1885.

AUERSBERG (Adolphe-Guillaume-Daniel, prince D'), homme politique autrichien, frère du précédent, né en 1821, mort au château de Goldegg, près de Saint-Poelten, en 1885. Il quitta l'armée en 1860, devint membre de la diète de Bohême, puis membre à vie de la Chambre des seigneurs, et se montra un énergique défenseur de la politique allemande constitutionnelle. Après la chute du ministère Holzgethan, il fut nommé, le 25 novembre 1871, président du cabinet cisleithan. Il promulgua de nouvelles lois confessionnelles, à la place du concordat qui venait d'être supprimé. Il garda la direction des affaires jusqu'en février 1879. Il fut alors nommé président de la Cour des comptes.

AUERSPERG (Antoine-Alexandre, comte DE), poète allemand. V. GRUN.

AUERSTÆDT, village de Prusse (Saxe), à 11 kilom. O. de Naumbourg; 560 hab. Victoire de Davout sur les Prussiens (14 oct. 1806).

Auerstædt (BATAILLE D'). Le 14 octobre 1806, pendant que Napoléon battait les Prussiens à Iéna, avec l'aile gauche de la Grande Armée, le maréchal Davout, qui commandait au centre le 3e corps (26.000 hommes), en exécutant un mouvement tournant, rencontra les 66.000 hommes de

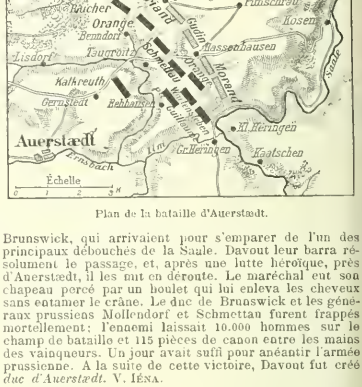

Plan de la bataille d'Auerstædt.

Brunswick, qui arrivaient pour s'emparer de l'un des principaux débouchés de la Saale. Davout leur barra résolument le passage, et, après une lutte héroïque, près d'Auerstædt, il les mit en déroute. Le maréchal eut son chapeau percé par un boulet qui lui enleva les cheveux sans entamer le crâne. Le duc de Brunswick et les généraux prussiens Mollendorf et Schmettau furent frappés mortellement; l'ennemi laissait 10.000 hommes sur le champ de bataille et 115 pièces de canon entre les mains des vainqueurs. Un jour avait suffi pour anéantir l'armée prussienne. A la suite de cette victoire, Davout fut créé *duc d'Auerstædt*. V. IÉNA.

AUERSWALD (Hans-Adolphe-Erdmann D'), général prussien, né en 1792, mort en 1848. Il fit les campagnes de 1813, et devint major général en 1846. Elu deux ans plus tard membre du parlement de Francfort comme libéral, il fut assassiné dans cette ville, pendant l'insurrection de septembre, avec son collègue le prince Lichnowsky. — Son frère RODOLPHE, homme d'Etat prussien, né au château de Faulen, près Rosenberg (Prusse) en 1795, mort à Berlin en 1886. Elevé avec le prince Guillaume, le futur empereur d'Allemagne (1807-1810), il prit part à la campagne de Russie (1812) et à la guerre contre la France, et devint, par la suite, membre de la diète de la province de Prusse. Après la révolution de mars 1848, il fut, de juin à septembre, président du ministère, ministre des affaires étrangères, et membre de l'Assemblée nationale, où il vota avec la droite. Après avoir été président supérieur des provinces de Prusse et du Rhin, il fut appelé, en 1858, à faire partie du ministère de la *nouvelle-ère* comme ministre sans portefeuille. D'Auerswald entreprit la réorganisation de l'armée sans s'être assuré de l'approbation de la Chambre des députés, et dut se retirer en mars 1862. Il fut nommé burgrave de Marienbourg, mais n'eut plus d'influence politique. — Son frère ALFRED, homme d'Etat prussien, né à Marienwerder en 1797, mort en 1870. Conseiller provincial en 1830, il devint, en 1837, membre des états provinciaux de la Prusse, et obtint, en 1842, la convocation des *états de l'empire*, promise depuis 1815. Président de la Prusse orientale en 1847, il fit partie, de mars à juin 1848, du cabinet formé par Camphausen. A partir de ce moment, il siégea dans l'Assemblée au centre droit, fut nommé, en 1849, membre et vice-président de la deuxième Chambre prussienne, et combattit énergiquement la politique de Manteuffel. Depuis, il ne joua plus aucun rôle important.

AUFFAY, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 26 kilom. de Dieppe, sur la Scie; 1.415 hab. Ch. de f. Ouest. Briqueteries, corroiries, mégisseries et tanneries renommées.

AUFFE n. f. Genre de graminées jonciformes d'Espagne, dont on fait des filets à grandes mailles, des cordages et des ouvrages de sparterie.

AUFFENBERG (Joseph, vicomte D'), auteur dramatique allemand, né en 1798 à Fribourg-en-Brisgau, mort dans la même ville en 1857. Ses œuvres forment vingt-deux volumes (Wiesbaden, 1843-1847). Ses principales pièces sont : *les Spartiates*; *Louis XI à Péronne*; *Wallace*; *les Exilés*; *les Sœurs d'Amiens*; *le Serment du juge*; *la Furie de Tolède*, etc. Il a encore composé un grand poème dramatique, *Alhambra* (Carlsruhe, 1829-1830). Il a donné la relation d'un voyage qu'il fit en Espagne en 1832 : *Pèlerinage humoristique à Grenade et à Cordoue* (Leipzig et Stuttgard, 1835).

AUFFRAY (Jean), économiste, né à Paris en 1733, mort en 1788. Il débuta par des *Réflexions sur l'imprimerie et la littérature*, où il prétendit que l'imprimerie avait été nuisible aux ouvrages de l'esprit. Lié avec Dupont de Nemours, il donna une série d'études qui contiennent quelques vues assez neuves pour son temps.

AUFIDIA GENS), famille plébéienne de l'ancienne Rome. A cette famille appartenaient : CN. **Aufidius,** tribun du peuple, en 114 av. J.-C., qui avait composé une *Histoire de la Grèce*; — T. **Aufidius,** jurisconsulte du temps de Sylla; — le tribun **Aufidius Lurco,** auteur d'une loi sur la brigue (61 av. J.-C.); — **Aufidius Bassus,** historien du temps de Tibère, auteur d'une histoire romaine qui embrassait la fin de la république et les premiers temps de l'empire, et qui fut continuée par Pline l'Ancien. (Il avait écrit aussi sur les Germains); — C. **Aufidius Victorinus,** deux fois consul, préfet de Rome en 180 de notre ère, et gendre de Fronton, etc.

AUFRECHT (Théodore), philologue orientaliste allemand, né à Leschnitz (Haute-Silésie) en 1822. Il s'est surtout occupé de grammaire comparée. On lui doit notamment :

De accentu compositorum sanscritorum (1817); *les Monuments ombriens*, en collaboration avec Kirchhoff (1849-1851); *Commentaire d'Ujjvaladatta sur les Unadisoutras* (Bonn, 1859); *Catalogue des manuscrits sanscrits de la bibliothèque bodléienne* (Oxford, 1864); *les Hymnes du Rig-Véda* (Berlin, 2e édit., 1877); *Catalogue des manuscrits sanscrits du collège de la Trinité, à Cambridge* (1869); *le Paddhati de Sarngadhara* (Leipzig, 1873); *Fleurs de l'Indoustan* (Bonn, 1873); *les Anciennes Langues de l'Italie* (Oxford, 1875); *l'Aitaraya-Brâhmana* (Bonn, 1879). En 1875, il devint professeur de langues et de littérature indo-européennes à l'université de Bonn.

AUFRESNE (Jean Rival, dit), artiste dramatique, né à Genève en 1728, mort à Saint-Petersbourg en 1806. Il vint jeune en France, se consacra par vocation au théâtre. Il joua avec le plus brillant succès sur les grandes scènes de l'Europe, fut attiré en Russie par Catherine II, et y fut fixé par la faveur publique jusqu'à la fin de ses jours. Frédéric II, dans sa correspondance, donne de grands éloges à son jeu *noble, simple et vrai*, et il méritait l'approbation de Voltaire, dont il fut l'interprète.

AUFSESZ (Hans-Philippe Werner, baron de), archéologue allemand, né en 1801 à Aufsesz, château patrimonial de sa famille, dans la Franconie supérieure (Bavière), mort à Munstorlingen, près Constance, en 1872. Il fonda un journal, la *Revue de l'antiquité allemande* (1832). Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *la Féodalité dans ses rapports avec le droit et l'époque* (Nuremberg, 1828); *les Charges des fiefs seigneuriaux en Bavière* (Munich, 1831).

AUGAN, comm. du Morbihan, arr. et à 12 kilom. de Ploermel; 1.814 hab. (*Alganais, aise.*)

AUGE (du lat. *alveus*, bassin, par le changement très usité de *al* en *au*, et de *v* en *g*, comme dans le mot *salvia*, sauge) n. f. Pierre creusée ou vaisseau de bois servant à donner à boire et à manger aux animaux domestiques.

— Pop. *Cochon à l'auge.* Expression injurieuse qui s'applique à un glouton malpropre, ou à un homme sale dans sa mise. || *Manger à l'auge*, Vivre aux frais de quelqu'un.

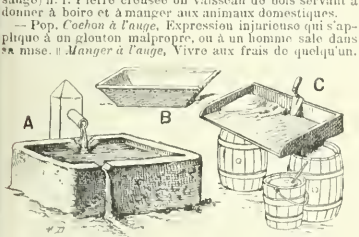

A, auge d'abreuvoir; B, auge de maçon; C, auge de cimentier.

Auge abreuvoir, Auge destinée spécialement à abreuver les chevaux, dans les casernes de cavalerie éloignées des eaux courantes.

— Anc. anat. Nom générique donné autrefois à tout vaisseau du corps humain, à tout réservoir contenant un liquide, soit à l'état de repos, soit à l'état de mouvement.

— Art. milit. *Auge de coffret*, Chacune des deux petites cuvettes carrées ménagées dans un coffret de giberne, pour contenir des cartouches.

— Art vétér. Vide plus ou moins large et plus ou moins profond compris entre les deux branches du maxillaire du cheval.

— Grav. Ustensile recevant l'eau-forte que le graveur jette sur la planche. || On l'appelle aussi auger.

— Hydraul. Rigole qui conduit l'eau à un réservoir, ou qui l'amène à la roue d'un moulin. || Canal de bois mobile sur un axe, et dont on se sert pour l'épuisement des eaux. || *Auge à soupape*, Caisse employée pour les épuisements et munie à son fond d'une soupape que la pression extérieure de l'eau ouvre dans la descente, et que la pression intérieure ferme dans le mouvement opposé. || *Roue à auges*, Roue à augets. V. auget.

— Jeux. Espèce de saillie placée auprès des filets des jeux de paume pour recevoir les balles.

— Mar. Caisse renfermant le goudron où l'on passe le fil de caret. (On l'appelle aussi pétrin. || Caisse servant à faire l'apprêtée dans la grande sonte à poudre. || Nom donné quelquefois aux caisses qui reçoivent les eaux des pompes, dans les machines à vapeur.

— Phys. *Pile à auges.* C'est une pile de Volta établie dans une boîte rectangulaire en bois, enduite intérieurement d'un mastic isolant. Les plaques cuivre et zinc sont soudées entre elles deux à deux, et placées parallèlement aux petits côtés de la boîte, à peu de distance les unes des autres; les intervalles qu'elles laissent entre elles (*auges*) contiennent le liquide acidulé.

— Techn. Vaisseau de bois dans lequel les maçons, les cimentiers, délayent du plâtre, du mortier, de la terre, du ciment, etc. || Boîte qui contient la meule à aiguiser et l'eau qui lui est nécessaire. || Vase dans lequel le plombier coule les tables de plomb avant le laminage. || Chez les forgerons, les serruriers, les couteliers, Baquet plein d'eau servant à animer le feu ou rafraîchir les outils. || Dans les papeteries, *Auge du trempis*, où l'on fait tremper les rognures de papier; *auge à rompre*, où l'on porte les matières au sortir du pourrissoir. || Vaisseau de bois dans lequel on rafraîchit le sucre avant de le mettre en barriques. || Caisse doublée de plomb, au fond formé de deux demi-cylindres, et qui sert à apprêter les châssis. || Vase de bois creusé, où le verrier refroidit ses ferrements.

— Prov. : **J'aimerais mieux porter l'auge ou Mieux vaudrait porter l'auge.** Se dit pour exprimer le mépris qu'on fait d'un emploi, d'un travail, par allusion à l'auge dans laquelle les manœuvres apportent du mortier aux maçons.

— Encycl. Econ. rur. La propreté des *auges* est un point important. Les fermiers et les éleveurs ne doivent s'en rapporter à ce sujet qu'à eux-mêmes, parce que les domestiques négligent trop souvent ces détails accessoires, dont ils n'apprécient pas toutes les conséquences. Tous les animaux aiment à boire et à manger proprement; d'ailleurs, la malpropreté des auges nuit beaucoup à leur santé, et, pendant l'été principalement, la fermentation, qui s'y établit avec une extrême rapidité, peut occasionner de graves maladies.

— Antiq. *Supplice des auges.* Supplice usité chez les anciens Perses, et décrit par Plutarque. Il consistait à enfermer dans deux auges, placées l'une sur l'autre, celui qu'on voulait punir. La tête, qu'on arrosait de lait et de miel, et les membres dépassant seuls les bords juxtaposés, le patient, qu'on forçait à manger, rongé par la vermine, la tête et les membres dévorés par les mouches et les vers, expirait lentement dans sa propre décomposition.

— Manèg. L'auge du cheval doit être large et bien évidée, car la disposition contraire indique souvent un état maladif. Chez les chevaux de race commune, et chez les poulains qui n'ont pas encore jeté leur gourme ou terminé leur dentition, l'auge est empâtée. Les ganglions situés dans cette région sont petits, roulants et insensibles dans l'état de santé. Dans toutes les maladies des cavités nasales, ils s'engorgent et prennent des caractères différents selon les affections. (V. morve, gourme, etc.) Harrive quelquefois que des chevaux présentent un engorgement des ganglions de l'auge sans qu'il s'échappe de leurs narines aucun mucus morbide. Il ne faut pas moins se méfier de cet état, surtout si l'animal a passé l'âge où se manifeste la gourme. Dans le but d'éviter que ces engorgements nuisent à la vente des chevaux, certains marchands extirpent les glandes; il faut donc se tenir en garde contre tout cheval qui présente des cicatrices dans l'auge.

AUGE (du lat. *augere*, augmenter) n. f. Nom que l'on donnait autrefois à la position dans laquelle le mouvement apparent d'une planète, étant devenu aussi lent que possible, commence à augmenter. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *apside supérieure*.

AUGE (Pays on vallée d'), petit pays faisant autrefois partie de la basse Normandie, actuellement compris dans le dép. du Calvados (arrond. de Pont-l'Evêque), entre la Manche, la Dives et le Lieuvin. Il se compose de la vallée de la Touques et du haut pays de plateaux et de vallées compris entre la Touques et la Dives. Cette belle contrée n'était primitivement qu'une immense forêt, le *Saltus Algiæ*. Après la cession de la Normandie à Rollon, il s'y bâtit de nombreux couvents et plusieurs villes (Pont-l'Evêque, Touques, Dives, etc.); aussi le pays d'Auge forma-t-il un vicomté ayant un siège royal à Honfleur. Le sol, légèrement ondulé, fertilisé par la Touques, la Calonne et quelques affluents de la Dives, est couvert de plantureux pâturages, nourrissant une grande quantité de chevaux et de nombreux troupeaux de bœufs; quelques forêts peu étendues, des champs plantés d'arbres fruitiers, et où l'on cultive les grains, le lin et le chanvre, voilà, avec de vastes prairies qui se déroulent de toute part, le pays d'Auge. Il nourrit une des meilleures races bovines de la Normandie, et même de la France, qui paraît être, comme la race du Cotentin, d'origine hollandaise. Les bœufs de la vallée d'Auge sont peu propres au travail; on les engraisse de bonne heure dans les pâturages de la Normandie, et ils concourent à l'approvisionnement de Paris. Les vaches sont de bonnes laitières. Les habitants du pays d'Auge sont appelés *Augerons*.

AUGE (Daniel d'), philologue et littérateur, né à Villeneuve-l'Archevêque (Yonne), mort en 1595. Il enseigna le grec au Collège de France, et fut chargé de l'éducation du fils de François Olivier, chancelier de France.

AUGÉ, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 17 kilom. de Niort; 1.440 hab.

AUGÉ. Une des Heures. — Mère de Télèphe. Elle était fille d'Aléos, roi de Tégée. Devenue prêtresse d'Athéna, elle fut séduite par Hérakles. Après la naissance de Télèphe, elle s'enfuit en Mysie, où elle devint la femme ou la fille adoptive de Teuthras. Plus tard, elle faillit épouser son fils sans le connaître : sujet souvent traité par les poètes tragiques.

AUGÉ (Lucien), dit **Augé de Lassus,** littérateur et auteur dramatique, né à Paris en 1846. Il s'est fait connaître par des livres de vulgarisation comme *Routes et Etapes* (1876); *Voyage aux sept merveilles du monde* (1878); *les Tombeaux* (1878); *les Spectacles antiques* (1888); *le Forum* (1891), et par des pièces de théâtre, surtout par des livrets d'opéra et des cantates. Nous citerons de lui : *le Triomphe d'Auguste* (1881) et *la Conspiration de Malet* (1889), drames; *Racine à Port-Royal* (1885) et *le Vieux Corneille* (1889), à-propos en vers; *la Partie carrée* (1884); *l'Amour vengé* (1888); *Chasse gardée* (1891); *Phryné* (1893); *l'Amour à la Bastille* (1896), opéras; *Endymion* (1885) et *Abasvérus* (1892), cantates primées pour des concours de musique.

AUGEARD (Matthieu), jurisconsulte, avocat au parlement de Paris, mort en 1751. Il a continué le *Journal du palais*, en publiant successivem. (1710, 1713 et 1718) 3 vol. d'*Arrêts notables des différents tribunaux du royaume.* Ce recueil était fort estimé dans l'ancien barreau français.

AUGEARD (Jacques-Matthieu), fermier général, né à Bordeaux en 1731, mort en 1805. Il était secrétaire des commandements de Marie-Antoinette. Accusé en 1790 de vouloir faire évader le roi, il fut acquitté, se réfugia à Bruxelles et revint en France sous le Consulat. Il est l'auteur de *Mémoires secrets*, publiés par Ev. Bavoux (1866).

AUGÉE n. f. Pleine auge; ce que peut contenir une auge : *Le porc avale son* AUGÉE *avec voracité.*

AUGÉE ou **AUGEA** n. f. Genre de rutacées-zygophyllées, renfermant une espèce qui est une herbe annuelle charnue et glabre du cap de Bonne-Espérance.

AUGÉLITE (du gr. *augé*, éclat, et *lithos*, pierre. — L'ortogr. étymol. serait AUGELITHE) n. f. Phosphate hydraté d'alumine, variété de berlinite.

AUGELOT (*lo*) n. m. Agric. Petite fosse carrée que l'on creuse pour y planter un pied de vigne.

— Techn. Dans les salines, Sorte d'auget continu qui entoure les *poêles* et qui reçoit les écumes produites par l'ébullition de l'eau salée.

Augendre (POUDRE). On l'appelle aussi *poudre blanche allemande* ou *américaine.* Elle se compose de 50 parties de chlorate de potassium, 25 de prussiate jaune de potassium, et 25 de sucre de canne.

AUGER v. a. Techn. Plier en forme de gouttière une des extrémités d'un morceau de fer plat.

— En maçonnerie, Action de former, avec un peu de plâtre gâché, une petite gouttière au bord du joint de deux pierres, dans laquelle on verse du ciment ou mortier très liquide pour remplir ce joint.

AUGER (Edmond), jésuite, né en 1515 à Allemanche (Marne), mort à Côme en 1591. Entré chez les jésuites comme aide de cuisine, il fut admis au noviciat par saint Ignace lui-même, et envoyé en France par Lainez pour travailler à la conversion des protestants dans le midi de la France. Henri III le choisit pour son confesseur. L'affection du roi pour lui le rendit odieux aux ligueurs, et il fut obligé de retourner en Italie. Il a laissé quelques écrits.

AUGER (l'abbé Athanase), littérateur, né à Paris en 1734, mort en 1792. Il se passionna pour Démosthène, à ce point qu'il refusa une cure lucrative en disant : *Qui est-ce qui traduirait Démosthène?* Mgr de Noé, évêque de Lescars (Basses-Pyrénées), qui l'avait nommé son grand vicaire, l'appelait en plaisantant son grand vicaire *in partibus Athenienses*. On a de lui des traductions françaises assez exactes, mais sans couleur des *Œuvres complètes de Démosthène et d'Eschine*, d'*Isocrate*, de *Lysias*, des homélies de saint Jean Chrysostome, etc. On lui doit également : *De la constitution des Romains sous les rois et au temps de la république* (1792).

AUGER Louis-Simon), critique et littérateur, né à Paris en 1772, mort en 1829. Il collabora à un grand nombre de recueils et de journaux, et publia divers écrits, dont les principaux ont paru sous le titre de *Mélanges philosophiques et littéraires* (1828). Sous la Restauration, il entra à l'Académie française par ordonnance royale, et en devint secrétaire perpétuel. Atteint d'une maladie nerveuse, il disparut un jour de son domicile et se noya dans la Seine.

AUGER (Hippolyte-Nicolas-Just), littérateur et auteur dramatique, né à Auxerre en 1797, mort en 1831. Il a écrit des romans, des drames, dont quelques-uns, comme *Pauvre nièce!* (1836), ont eu un grand succès; deux pièces représentées aux Français, *Plus de peur que de mal* (1833), et *Un dévouement* (1834); quelques monographies historiques; enfin, une *Physiologie du Théâtre* (1839-1840), ouvrage considérable et estimé, qui contient l'histoire des théâtres de Paris. Il a signé plusieurs de ses œuvres des pseudonymes de Saint-Hippolyte, et de Geran.

AUGER (Lazare), dit **Augé,** écrivain français, né à Auxerre en 1798, mort à Paris en 1874. Il était frère du littérateur Hippolyto Auger. Etant entré en relation avec Hoëné Wronski, il devint un fervent disciple de ce philosophe, qui s'était jeté dans les rêveries de l'illuminisme. C'est sous l'inspiration de ces idées qu'Augé écrivit la plupart de ses ouvrages, dont les principaux sont : *Cacodémonisme* (1837); *Philosophie de la religion* ou *Solution des problèmes de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme* (1860); *Constitution philosophique de l'immortalité fondée sur l'hiérologie chrétienne* (1862); *Notice sur Hoëné Wronski* (1865); *Documents pour servir à l'histoire du messianisme* (1868).

AUGER (Charles), général français, né à La Charité-sur-Loire en 1809, mort en 1859. Officier d'artillerie, il se distingua en Algérie, en Crimée, où il prit part, comme colonel chef d'état-major de l'artillerie, aux affaires du Mamelon-Vert et de Malakov, et fut promu général de brigade en 1857. Lors de la guerre d'Italie (1859), Auger se signala à Turbigo, à Magenta, où il contribua au succès de la journée, enfin, à la bataille de Solferino, où il fut atteint par un boulet ennemi qui lui enleva le bras gauche. Il mourut de sa blessure, le 30 juin. Il avait été promu général de division sur le champ de bataille.

AUGEREAU (Antoine) (en latin *Augerellus*), imprimeur-libraire de Paris, vivait dans le XVIe siècle. Les éditions sorties de ses presses datent de 1531 à 1534. Elles sont estimées pour la pureté des caractères. Il fut un des premiers à employer les caractères romains.

AUGEREAU (Pierre-François-Charles), duc de Castiglione, maréchal et pair de France, né à Paris en 1757, mort en 1816. Fils d'un domestique et d'une fruitière, il servit dans les troupes napolitaines jusqu'en 1787, et exerça ensuite à Naples la profession de maître d'armes. Rentré en France en 1792, il s'engagea comme volontaire. Sa conduite en Vendée et à l'armée des Pyrénées fut si brillante, qu'en 1793 il était général de division. Envoyé à l'armée d'Italie, il fonda le pont de Lodi, prit Castiglione et Bologne, et partagea avec Bonaparte l'honneur de la victoire d'Arcole (1796). Envoyé à Paris, après le traité de Campo-Formio, pour y porter les drapeaux enlevés aux Autrichiens, il exécuta, peu après, de concert avec le Directoire, et dans l'espoir d'en faire partie, le coup d'Etat du 18 fructidor. Envoyé à l'armée de Rhin-et-Moselle, pour remplacer Hoche, puis à Perpignan, il considéra ces missions comme une sorte d'exil, et se fit nommer membre du conseil des Cinq-Cents dans la Haute-Garonne. Il arriva à Paris presque en même temps que Bonaparte, dont il se rapprocha après le 18 brumaire, et qui lui donna le commandement de l'armée de Hollande. Augereau, lors de la proclamation de l'Empire, fut créé maréchal, grand-aigle de la Légion d'honneur et duc de Castiglione. Il prit la part la plus glorieuse aux batailles d'Iéna et d'Eylau; passa en Espagne en 1809; reçut un commandement dans la campagne de Russie, et fit des prodiges de valeur à la bataille de Leipzig. A l'arrivée de Louis XVIII, il se hâta de faire sa soumission, et reçut le titre de « pair ». Pendant les Cent-Jours, il fit de vains efforts pour rentrer en faveur auprès de Napoléon. Les Bourbons restaurés refusèrent ses services, et il se retira alors dans sa terre de La Houssaye, où il mourut. Soldat de fortune, Augereau avait de grands talents, une intrépidité irrésistible, de la décision, et des inspirations qui n'étaient qu'à lui; mais il se décourageait facilement. Son caractère ne fut pas toujours honorable; toutefois, il refusa de faire partie du tribunal militaire chargé de juger Ney. L'histoire lui reproche ses dilapidations; toute l'armée connaissait les *fourgons d'Augereau.*

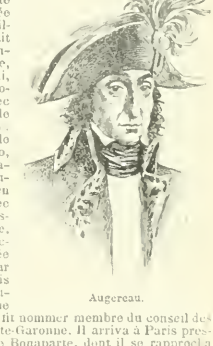

Augereau.

Augereau avait un frère, qui devint baron, lieutenant général, et chevalier de Saint-Louis à la Restauration.

AUGEROLLES, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 26 kilom. de Thiers ; 2.201 hab.

AUGERON, ONNE (rad. *Auge*, n. pr.), celui, celle qui habite le pays d'Auge.

— Adjectiv. : Qui appartient au pays d'Auge.

— Écon. agr. Se dit d'une race de porcs particulière au pays d'Auge : *Porc* AUGERON.

AUGERVILLE-LA-RIVIÈRE, comm. du Loiret, arrond. et à 19 kilom. de Pithiviers, sur l'Essonne ; 222 hab. Berryer acheta le château qui commandait autrefois le pays ; il y a été inhumé. A des époques antérieures, cette petite commune a eu pour seigneurs : l'argentier de Charles VII, Jacques Cœur ; au XVIe siècle, le prévôt des marchands de Paris, Jean Lhullier ; au XVIIe s., le président Perrot, serviteur dévoué du prince de Condé.

En 1814, Augerville-la-Rivière fut le théâtre d'un combat entre les habitants et les Cosaques de Platow, qui furent battus.

Augets pour les oiseaux.

AUGET (*jé*) n. m. Petite auge où l'on met la nourriture des oiseaux élevés en cage : AUGET *de zinc*. AUGET *de verre*.

— Art milit. Petit canal rectangulaire en bois, dans lequel s'enferme le saucisson qui communique le feu à la charge d'une mine. On emploie aussi la fusée porte-feu, mais alors on forme l'auget de tuyaux de fer-blanc s'emboîtant l'un dans l'autre. ‖ Pièce du mécanisme de plusieurs fusils à répétition, notamment du *Kropatscheck* et du *lebel*, qui, alternativement, s'abaisse pour recevoir les cartouches à leur sortie du magasin et se relève pour les faire passer dans le canon. V. FUSIL.

Auget de fusil : 1, profil, 2, face.

— Constr. Bassin des gouttières de plomb dans les grands bâtiments. ‖ Scellement des solives, des lambourdes, des fers en U, pour recevoir un parquet. ‖ Sorte d'entonnoir en plâtre fait au bord du joint de deux pierres, pour y verser le ciment servant à les sceller.

— Hortic. Petite excavation dans laquelle on sème les graines des plantes délicates.

— Hydraul. *Roue à augets*, Roue munie de petites auges à sa circonférence et employée pour utiliser la force motrice d'une chute d'eau.

A, auget de plancher en bois ; B, auget de lambourde ; C, auget des planchers en fer.

— Techn. Petite caisse de bois placée au-dessous de la trémie d'un moulin à farine, recevant le grain et le versant dans l'œillard. (On l'appelle aussi SABOT.) ‖ Petite auge servant à introduire les épingles dans la frottoire. ‖ Sorte de boîte dans laquelle s'agenouillent les laveuses pour laver le linge.

Roue à augets.

— ENCYCL. Hortic. Les *augets* se font à la houe, à la bêche, à la binette, sur un terrain nouvellement labouré. Si les graines sont fines, l'intérieur doit être uni à la main ; la semence est ensuite recouverte d'une terre bien divisée, sur laquelle on étend une mince couche de terreau. Si les graines sont grosses, on se contente de les recouvrir d'un centimètre de terre du sol. On sème en auget, dans les jardins potagers, diverses espèces de légumes, et, dans les écoles de botanique, plusieurs plantes annuelles. Les augets servent encore à provigner, à marcotter certaines espèces d'arbustes.

AUGETTE n. f. Constr. Petite auge : *Les maçons mettent le mortier dans des* AUGETTES *de bois*.

— Min. Vase dans lequel l'amalgameur lave le minerai à vérifier.

AUGHRIM. Géogr. V. AGHRIM.

AUGIAS, roi légendaire d'Élide, et l'un des Argonautes. Il avait des étables contenant trois mille bœufs, et qui n'avaient pas été nettoyées depuis trente ans. A l'arrivée d'Hercule dans ses États, Augias lui proposa de les nettoyer, sous la promesse du dixième de ses troupeaux. Le héros détourna le fleuve Alphée, et en fit passer les eaux à travers les écuries. Mais le roi lui ayant ensuite refusé la récompense promise, Hercule le tua et pilla la ville. C'est l'un des plus célèbres parmi les *Travaux d'Hercule*. *Nettoyer les étables* ou *les écuries d'Augias* est devenu une locution proverbiale, pour désigner des réformes urgentes et difficiles à réaliser.

AUGIER (le baron Jean-Baptiste), général, né à Bourgos en 1769, mort en 1819. Parti comme volontaire en 1792, il monta rapidement en grade, et se distingua à la défense de Bitche, où il fut grièvement blessé. Il fit deux campagnes en Espagne, reçut le commandement de Kœnigsberg pendant la campagne de Russie, et fut nommé, à la fin de l'Empire, député du Cher au Corps législatif. Il adhéra à la déchéance de Napoléon, qu'il appela l'*ennemi commun* lors du retour de l'île d'Elbe, et se montra assez modéré dans la fameuse Chambre introuvable de 1815.

AUGIER (Guillaume-Victor-*Emile*), poète dramatique français, né à Valence (Drôme) en 1820, mort à Paris en 1889. Il était petit-fils de Pigault-Lebrun. Sa famille vint, en 1828, se fixer à Paris, et il entra au collège Henri IV, où il se lia avec le jeune duc d'Aumale, dont il devint le bibliothécaire. Pendant une dizaine d'années, il essaye de divers genres sans trouver encore sa voie : *la Ciguë* et *le Joueur de flûte*, élégants pastiches néo-grecs, *l'Aventurière*, dont la scène se passe dans l'Italie de la Renaissance, *Philiberte*, qui emprunte son cadre et ses personnages au XVIIe siècle). Cependant, *Gabrielle* (1849), comédie de mœurs contemporaines, annonçait déjà la rénovation de notre théâtre, si longtemps réduit par Scribe aux adresses de l'intrigue. Mais c'est sous l'influence de Dumas qu'Augier devient, pour ne plus l'abandonner, à la peinture de la réalité ambiante. Jusque-là, il écrivait en alexandrins. Son style poétique n'est que de la prose péniblement rimée ; et, si la grâce de *Philiberte* en souffre, il donne à *Gabrielle* même un air factice et vieillot. Désormais, Augier, sauf une ou deux exceptions, n'emploiera plus le vers.

Emile Augier.

Ses pièces peuvent se diviser en trois groupes. Quelques-unes ont pour objet, comme presque toutes celles de Dumas, le mariage et les relations des sexes. Dans *Gabrielle*, il traitait sérieusement l'infidélité conjugale, où Scribe n'avait vu qu'un thème plaisant. Dans *le Mariage d'Olympe* (1855), il met en scène une courtisane devenue comtesse, qui a la nostalgie de la boue ; dans *les Lionnes pauvres* (1858), il flétrit la prostitution bourgeoise ; dans *Madame Caverlet* (1876), il soutient une véritable thèse en faveur du divorce.

Mais le théâtre d'Augier est plus étendu et plus divers. Beaucoup de ses comédies ne font guère de place à l'amour et n'en font aucune à l'adultère. Citons, entre autres : *le Gendre de M. Poirier* (1854), la plus riche et la plus solide, sinon la plus forte, qui joue le bourgeois ambitieux et le gentilhomme ruiné ; *Maître Guérin* (1864), dont le principal personnage, ce notaire de campagne à la fois retors et candide, est une des figures les mieux étudiées qu'on ait jamais mises sur la scène.

Enfin, *les Effrontés* (1861), *le Fils de Giboyer* (1862), *Lions et Renards* (1869), peuvent s'intituler des pièces sociales. Non seulement Augier y incarne le brasseur d'affaires, le bohème de lettres, l'aventurier du grand monde, en des personnages très vivants qui sont à la fois des types, mais il y fait débattre les plus graves questions relatives à la société. Il y déploie aussi, dans toute son ampleur, un talent qui, pour être réfléchi et mesuré, n'en a ni moins de puissance ni moins d'éclat. Citons encore, parmi ses principales comédies : *la Pierre de touche* (1853), *Ceinture dorée* (1855), *Un beau mariage* (1859), *la Contagion* (1866), *Paul Forestier* (1868), *Jean de Thommeray* (1873), *les Fourchambault* (1878).

Moraliste, Augier n'affiche pas de thèse. Peu enclin aux paradoxes, peu accessible aux chimères, il ne prend point l'attitude d'un réformateur et le ton d'un apôtre. Mais, ne perdant jamais de vue le terrain solide de la réalité, il défend contre les compromissions et les sophismes ce qu'on appelle la « morale des honnêtes gens ». Poète aussi bien que moraliste, il a pour trait caractéristique le bon sens, ou, si l'on préfère, la santé. C'est un talent bien équilibré, sûr de lui-même, qui ne s'égare pas, qui fait usage de toutes ses ressources avec une modération vigoureuse. Les pièces d'Augier allient, dans leur ordonnance à la fois régulière et aisée, la vivacité de l'action avec le libre développement des caractères. Ses personnages sont peut-être d'une psychologie un peu courte ; s'ils manquent parfois de souplesse et de complexité, ils ont au plus haut degré le relief scénique. Son observation est pénétrante, mais sans rien d'amer ; jusque dans la satire, on y sent je ne sais quelle humanité cordiale. Son esprit, franc, net, savoureux, n'éclate pas en mots d'auteur, mais résume le sens d'une scène ou ajoute quelque trait à la peinture d'un caractère.

Il y a dans le théâtre d'Augier la part de la convention : ses personnages « sympathiques », colonels ou ingénieurs, dénotent chez lui un fond de bourgeoisisme. Mais, à vingt ou trente ans de distance, presque rien de ses bonnes pièces n'a vieilli. Aussi nous apparaît-il déjà comme un classique. Il l'avait été au début dans le sens étroit du mot ; il l'est aujourd'hui, non plus à la façon de Ponsard, mais comme un successeur de Molière.

AUGIER DE LA SAUZAYE, homme politique, fut député de Saintes aux états généraux de 1789, membre du conseil des Anciens, puis sous-préfet sous le Consulat. En 1811, Napoléon l'envoya à Hambourg pour faire une enquête au sujet des exactions dont était accusé Bourrienne, qui, sur ses conclusions, dut restituer un million.

AUGIER-DUFOT (Anne-Amable), médecin, né à Aubusson en 1733, mort en 1775, a publié notamment : *Journal historique et physique de tous les tremblements de terre* (1756) ; *les Jésuites atteints et convaincus de ladrerie* (1759) ; *Catéchisme sur l'art des accouchements* (1775).

AUGIGNAC ou **AUGINIAC**, comm. de la Dordogne, arr. et à 9 kilom. de Nontron ; 1.346 hab. Granit.

AUGILA, ville de l'Afrique ancienne (Libye mérid.), sur le territoire d'une oasis du même nom. Les Nasamons y venaient faire leur provision de dattes. Auj. *Audjelah*.

AUGITE (du gr. *augé*, éclat) n. f. Espèce minérale appartenant au genre pyroxène.

— ENCYCL. On n'emploie ce mot que pour désigner le *pyroxène des volcans*. L'*augite* est d'un beau noir lorsqu'elle est cristallisée, et verte quand elle est en masses fibreuses. Elle se trouve abondamment dans les roches volcaniques et forme, avec le feldspath, le fond de la matière des basaltes.

AUGITIQUE adj. Qui contient de l'augite, qui est composé d'augite.

AUGITITE (de *augite*) n. f. Roche basaltique appartenant aux variétés réunies par Rosenbusch sous le nom de *limburgites*, mais se différenciant de celles-ci par l'absence d'olivine.

AUGITOPHYRE n. m. Roche porphyritique, riche en augite et privée d'olivine. Ce type se trouve dans le sud du Tyrol.

AUGMENT (lat. *augmentum*, accroissement ; de *augere*, accroître) n. m. Syllabe que l'on ajoute à certains temps, devant le radical du verbe, dans le grec, le sanscrit, et quelques autres langues : *Dans la langue ionienne, on rencontre beaucoup de verbes sans* AUGMENT.

— ENCYCL. Philol. En grec, l'*augment* sert à marquer le passé : il est formé par la voyelle ε, qui se place devant le radical du verbe, aux temps secondaires (imparfait aoriste, plus-que-parfait). Si le verbe commence par une consonne, l'augment reste distinct : ἔλυον, aoriste de λύω ; il est appelé alors *syllabique*, parce qu'il augmente le verbe d'une syllabe. Si le radical verbal commence par une voyelle, l'augment ne fait qu'allonger cette voyelle : ε en η, o en ω, α en η, etc. ; il est dit alors *temporel* : ἠλπίζον, imparfait de ἐλπίζω ; d'ailleurs, cette contraction de l'augment avec la voyelle est antérieure aux contractions grecques ; car, autrement, elle donnerait εε = ει, εο = ευ.

A l'origine, à l'époque indo-européenne, l'augment était un mot individuel, ayant à peu près la valeur d'un démonstratif, qui indiquait une action passée. — De plus, il était atone dans les phrases subordonnées, et tonique dans les propositions principales : ce qui explique qu'il n'ait subsisté qu'à l'indicatif.

L'emploi de l'augment a varié suivant les temps. Homère et les lyriques l'omettent souvent ; les tragiques, rarement ; les prosateurs attiques ne le suppriment jamais.

— Dr. rom. Augmentation de dot que la femme apportait à son mari, après le mariage. ‖ Anc. dr. Droit de survie au profit de la veuve sur les biens du mari prédécédé, soit en vertu du contrat de mariage, soit d'après la coutume ou l'usage. Ainsi, tandis que certaines coutumes l'admettaient de plein droit, dans d'autres, il n'y avait que le gain conventionnel, dont la quotité devait être réglée par le contrat de mariage. L'augment de dot se distinguait à divers égards du douaire coutumier. La quotité de l'augment était variable : à Toulouse, il était de la moitié des biens dotaux ; à Bordeaux, de la moitié des deniers dotaux et du tiers des immeubles et autres biens. On appelait *contre-augment* un gain de survie au profit du veuf sur la dot de la femme prédécédée ; dans quelques coutumes, il existait sans stipulation.

— Méd. Période pendant laquelle les symptômes de la maladie deviennent de plus en plus graves.

AUGMENTABILITÉ n. f. Qualité de ce qui peut être augmenté. (Ne se dit guère qu'en économie politique.)

AUGMENTABLE adj. Susceptible d'augmentation. (Ne se dit guère qu'en économie politique.)

AUGMENTATEUR, TRICE n. Celui, celle qui fait des augmentations, des additions à un ouvrage d'esprit, à un livre : *La faculté auctrice ou* AUGMENTATRICE. (A. Paré.) *Le continuateur est l'*AUGMENTATEUR *d'un livre*.

AUGMENTATIF, IVE adj. Qui augmente le sens, qui ajoute au sens. (Se dit de certaines particules, comme *très*, *fort*, *bien*, qui s'ajoutent aux adjectifs, et de certains suffixes qui donnent aux radicaux une idée accessoire de grandeur. Ainsi, les suffixes *ayne*, *issime*, ajoutés aux radicaux *mont*, *savant*, forment *montayne* (qui veut dire *grand mont*), *savantissime* (*très savant*). Dans l'ancien français, la particule PAR était « augmentative ». On disait : *Il est* PAR VAILLANT ; elle nous est restée dans la locution PAR TROP.

— n. m. Mot qui est affecté d'une terminaison augmentative : *Couteau est l'*AUGMENTATIF *de couteau*.

— ANTON. **Diminutif**.

AUGMENTATION (*si*) n. f. Action d'augmenter ; résultat de cette action ; addition d'une chose à une autre de même nature : AUGMENTATION *de nombre, d'étendue*. AUGMENTATION *de convives, surcroît de plaisir*. (Le Sage.) *L'industrie est une* AUGMENTATION *de force dans l'humanité*. (E. Pelletan.) ‖ Accroissement de prix : *L'*AUGMENTATION *des vins a produit celle des eaux-de-vie*. (Volt.)

— Dans la franc-maçonnerie, *Augmentation de salaire*, Action de s'élever en honneur et de monter en grade dans la hiérarchie de l'ordre.

— Archit. Nom donné aux ouvrages faits au delà du devis et du prix convenu.

— Astr. *Augmentation du diamètre lunaire*, Différence entre le diamètre apparent de la lune vu de la surface de la terre, et le même diamètre vu du centre de notre globe, comme le supposent les tables.

— Blas. Addition à des armoiries, conférée souvent comme témoignage particulier d'honneur, et qui se place ordinairement sur l'écu, ou bien sur un canton.

— Mus. Agrandissement de la valeur des notes d'un thème ou d'un sujet de fugue ; c'est une sorte d'artifice dont on se sert quelquefois pour donner de la variété à ce genre de morceau.

— ANTON. **Amoindrissement, atténuation, baisse, dépréciation, diminution, rabais, réduction**.

AUGMENTER (du lat. *augmentum*, augmentation ; de *augere*, augmenter) v. a. Rendre plus grand, accroître, au prop. et au fig. : AUGMENTER *le poids*. *Il ne faut pas diminuer la récompense quand on* AUGMENTE *le travail*.

— v. n. Croître en étendue, en valeur, en durée, en quantité, en qualité, en intensité : *Les impôts* AUGMENTENT *chaque jour*. *Les défauts de l'esprit* AUGMENTENT *en vieillissant*. (La Roch.)

— Mar. *Augmenter de voiles*, Soumettre plus de voile à l'action du vent.

S'augmenter, v. pr. Même sens que le verbe neutre : L'allégresse du cœur *s'augmente* à la répondre. MOLIÈRE.

— SYN. **Augmenter, s'augmenter, croître.** *Croître*, c'est grandir ou s'élever progressivement, par une addition intérieure. *Augmenter*, c'est se développer par une addition

extérieure. *S'augmenter* peint la chose en progrès. Il n'y a guère qu'une nuance entre le verbe simple et le verbe pronominal. Il en est de *augmenter* et de *s'augmenter*, à peu près comme de *accroître* et *s'accroître*.

— Syn. **Augmenter, accroître, agrandir.** V. Accroître.

— Syn. **Augmenter, ajouter.** V. Ajouter.

— Anton. **Affaiblir, amoindrir, atténuer, déduire, déprécier, diminuer, réduire, restreindre. — Décroître.**

AUGNATHE (*o-gna* — du gr. *au* partic. itérat., et *gnathos*, mâchoire) adj. et n. m. Se dit d'un monstre à deux têtes, dont la seconde est à peu près réduite à une mâchoire inférieure attachée sur la mâchoire normale.

AUGOYAT (Antoine-Marie), écrivain militaire français, né à Mâcon en 1783, mort à Paris en 1864. Entré à l'École polytechnique, il fit, comme officier du génie, les campagnes du premier Empire, puis fut chargé du cours de fortification à l'École d'application de Metz. Colonel après 1830, il devint, après sa retraite, conservateur de la galerie des plans-reliefs à l'hôtel des Invalides. On lui doit des éditions annotées de nombreux ouvrages sur l'art militaire. Il est, en outre, auteur d'une *Histoire du corps du génie*.

AUGSBOURG (*Augusta Vindelicorum*), ville de Bavière.

— Encycl. Augsbourg est le ch.-lieu du cercle de Souabe, au confluent du Lech et de la Wertach; 75.600 hab. Evêché catholique, belle cathédrale, lycée, gymnase, école polytechnique, bibliothèque, plusieurs journaux (l'un d'eux, la *Gazette d'Augsbourg*, est européen); arsenal et fonderie de canons; nombreuses collections d'antiquités romaines, château royal; une des principales places industrielles et commerciales de l'Allemagne. Les tissus de laine et de coton, la papeterie, la bijouterie sont les objets principaux de son commerce.

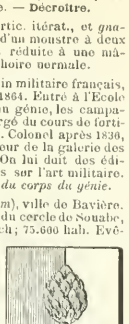

Armes d'Augsbourg.

Augsbourg possède plusieurs édifices remarquables : la cathédrale (*Dom*), œuvre de plusieurs générations, commencée à la fin du Xe siècle, terminée seulement au XVe; l'église Saint-Ulrich et Sainte-Afra; l'hôtel de ville (*Rathhaus*), un des plus beaux monuments d'architecture civile de l'Allemagne, construit de 1616 à 1620, par l'architecte Elias Holl. Il contient la fameuse *salle d'or*, où ont lieu les cérémonies publiques; et d'autres salles plus petites connues sous le nom de *salles des princes*, ornées de tableaux de Cranach, d'Holbein et d'autres maîtres primitifs allemands.

Les autres monuments remarquables d'Augsbourg sont le palais épiscopal (*Bischofshof*), l'ancien palais impérial, où les princes protestants remirent, en 1530, à Charles-Quint, leur profession de foi; le *Fuggerei*, établissement composé de plus de cent maisons, que les frères Fugger firent bâtir, en 1519, pour y loger les habitants pauvres de la ville; l'école polytechnique, l'arsenal, etc.

Augsbourg, d'abord colonie romaine, fondée par Auguste (13 av. J.-C.), fut incorporée dans l'empire franc, puis devint ville impériale de 1276 jusqu'en 1806, époque à laquelle elle fut médiatisée et cédée à la Bavière.

Peu de villes ont joué un rôle plus important depuis le XVIe siècle; plusieurs diètes s'y sont tenues; en 1530, les protestants y présentèrent la fameuse *Confession d'Augsbourg*; en 1534, François Ier et les princes protestants y conclurent l'*alliance d'Augsbourg* contre Charles-Quint, qui, en 1548, présenta à la diète qui se tenait dans cette ville l'*intérim d'Augsbourg*, espèce de suspension d'armes entre les deux partis; en 1555, nouveau traité appelé *paix de religion*, qui accordait aux protestants la liberté de conscience; enfin, en 1686, il s'y forma contre Louis XIV la *ligue d'Augsbourg*, composée de l'Autriche, de la Suède et de la plupart des Etats de l'empire. Patrie de l'érudit Peutinger et de Holbein.

L'évêché d'Augsbourg, autrefois territoire indépendant de 200.000 hectares, était une principauté ecclésiastique dont la fondation remonte au VIe siècle. Depuis le XVe siècle, les princes-évêques résidaient à Dillingen. Il fut sécularisé en 1803 et cédé à la Bavière.

Augsbourg a fourni plusieurs peintres éminents à la primitive école allemande; les familles artistes des Holbein et des Burgkmaier y fleurirent vers la fin du XVe siècle et pendant les premières années du XVIe siècle. La Galerie royale possède quelques-unes de leurs productions les plus remarquables, ainsi que des peintures d'autres maîtres allemands de la même époque.

— *Poteries d'Augsbourg*. On a trouvé à Augsbourg, dans des tombeaux chrétiens des IVe et Ve siècles, un grand nombre de colliers et de bracelets en terre cuite vernissée et émaillée. On voit à l'hôtel de ville trois énormes poêles en faïence à émail noir, ornés de belles et grandes figures en haut-relief, œuvres d'Adam Vogt, potier, qui vivait à Augsbourg vers 1620.

— Pop. du district d'Augsbourg : 54.000 hab.

— Bibliogr. : Steicherle, *das Bisthum Augsburg historisch und statistich beschrieben* (Augsburg, 1861); Worl, *Führer durch Augsburg und Umgebung* (Wurtzbourg-Vienne, 1891).

Augsbourg (confession d'), nom donné au formulaire contenant la profession de foi des protestants, et qui est composé de vingt-huit articles. Il fut provoqué par la résolution que prit Charles-Quint de réunir une grande diète impériale à Augsbourg, en l'année 1530, dans l'espoir de mettre un terme aux dissensions religieuses soulevées dans l'empire par la réformation. Luther et ses principaux disciples, sur l'invitation de l'électeur Jean de Saxe, préparèrent les éléments de cette profession de foi; mais ce fut Mélanchthon qui la rédigea. La lecture en fut faite publiquement en présence d'une foule de théologiens et de tous les princes de l'empire. Charles-Quint, qui avait des sujets catholiques et des sujets protestants, dormit, ou fit semblant de dormir; c'était un moyen de garder la neutralité. La première partie contient le rapide exposé des doctrines professées alors en matière de dogmes par les protestants; la seconde traite des abus abolis. L'ouvrage de Melanchthon, qu'il intitula d'abord lui-même *Apologie*, reçut ensuite, et a toujours conservé depuis, le nom de *Confession d'Augsbourg*. La majorité catholique de la diète chargea une commission de réfuter la confession luthérienne. Des commissions mixtes furent ensuite nommées coup sur coup : Mélanchthon et les autres docteurs luthériens se montrèrent disposés à céder sur plusieurs points; mais en ne put s'entendre sur la question des messes privées ni sur celle du mérite des œuvres, et la diète se prononça contre les doctrines des protestants. La confession d'Augsbourg ne devint que peu à peu le livre symbolique des protestants d'Allemagne.

— Bibliogr. : Roth, *Augsburger Reformationsgeschichte* (Munich, 1881).

Augsbourg (Ligue d'), ligue fameuse, qui réunit tous les grands Etats de l'Europe contre la France (1686), et qui fut l'œuvre de Guillaume d'Orange, désireux d'occuper Louis XIV assez fortement sur le continent pour que le grand roi apportât moins d'obstacles à ses projets sur l'Angleterre. La révocation de l'édit de Nantes (1685) lui fournit à propos le moyen de nouer ses intrigues. Les prétentions manifestées par Louis XIV, en 1685, après la mort de l'électeur palatin, sur une partie de son héritage, que le roi de France réclamait pour sa belle-sœur, la duchesse d'Orléans, sœur du défunt électeur, soulevèrent l'empire entier, et le stathouder de Hollande en profita pour organiser, d'un bout de l'Europe à l'autre, un vaste mouvement diplomatique contre la France. Dans plusieurs Etats, la liberté de conscience servait de prétexte; mais, chez les deux grandes puissances catholiques, l'Autriche et l'Espagne, l'animosité politique égalait l'animosité religieuse des gouvernements protestants. Quant au pape, Innocent XI, la révocation de l'édit de Nantes ne lui avait point fait oublier « les attentats faits en France contre la soumission due à l'Eglise romaine ».

Guillaume réunit les alliés à Augsbourg et sut les émouvoir par l'imputation, déjà sourdement avancée contre Louis XIV, que ce prince visait à la monarchie universelle, et leur fournir à chacun en particulier des craintes et des appâts. Le 9 juillet (1686), un traité secret fut donc signé à Augsbourg entre l'empereur d'Allemagne, les rois d'Espagne et de Suède, l'électeur de Bavière, les princes de la maison de Saxe et ceux du haut Rhin. L'électeur palatin et le duc de Holstein-Gottorp ne tardèrent pas à donner leur adhésion (2 et 7 septembre). La guerre éclata en 1688 : Louvois fit incendier le Palatinat; dans les Pays-Bas, le maréchal de Luxembourg battit Guillaume à Fleurus, à Steinkerque et à Nerwinde; en Italie, Catinat gagna les batailles de Staffarde et de La Marsaille, pendant que, sur mer, Tourville, Jean-Bart et Dugnay-Trouin s'illustraient par leurs exploits. Cependant, notre flotte, commandée par Tourville, fut vaincue au combat du cap de La Hoguo (1692). Mais, l'année suivante, l'amiral français prit sa revanche à Lagos. La paix fut signée à Ryswick (1697). Louis XIV garda Strasbourg, et reconnut Guillaume III comme roi d'Angleterre.

Augst, ville de Suisse, canton de Bâle-Campagne, près du Rhin (district de Liestal), partagée en deux parties par la petite rivière Ergolz : l'une bâloise, *Basel-Augst* (construite sur l'emplacement de l'ancienne ville romaine Augusta Rauracorum, détruite par les Huns en 450), 420 hab. protestants; l'autre argovienne, *Kaiser-Augst*, 500 hab. catholiques. Culture du mûrier et éducation de vers à soie.

Auguin (Louis-Augustin), paysagiste français, né en 1824 à Rochefort, élève de Cogniet et de Corot, exposa souvent aux Salons de Paris, Bruxelles et Vienne, puis se retira à Bordeaux. Ses sujets sont, le plus souvent, empruntés à la région qui l'a vu naître, ou à la Saintonge. La *Belle Journée de juin* est une de ses meilleures œuvres.

Auguis (Pierre-Jean-Baptiste), magistrat et homme politique, né à Melle, près de Niort, en 1742, mort en 1810. Elu président du tribunal de Melle, au début de la Révolution, il fut député des Deux-Sèvres à l'Assemblée constituante et à la Convention, où il se fit remarquer par sa modération, puis devint membre du conseil des Anciens, du conseil des Cinq-Cents (1799) et du Corps législatif.

Auguis (Pierre-René), publiciste et critique, fils du précédent, né à Melle en 1786, mort en 1846. Il quitta la marine pour s'adonner à la littérature, fut condamné en 1814 à cinq ans de prison pour avoir attaqué Louis XVIII dans un écrit, et réincarcéré après les Cent-Jours jusqu'en 1817. Député en 1830, il siégea sur les bancs de l'opposition, et finit par accepter le poste de conservateur de la bibliothèque Mazarine (1842). Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de Catherine II* (1813); *Révélations indiscrètes du* XVIIIe *siècle* (1814); *Correspondance de Louis XVIII avec le marquis de Favras* (1815); *Collection des poètes français depuis le* XIe *siècle jusqu'à Malherbe*.

Auguo (*aou-go* — prononciat. provenç. du mot *algue*) n. m. Nom provençal d'une algue, la *zostera oceanica*, employée dans la literie.

Augur (Christophe-Colomb), général major de volontaires de l'armée fédérale, né en 1823 dans l'Etat de New-York et sorti de l'académie militaire de West-Point en 1843, avait fait la campagne du Mexique en 1847, puis, en 1852, guerroyé dans l'Ouest contre les Indiens de l'Orégon. En 1861, il commandait l'école de West-Point quand il fut promu brigadier général de volontaires, et prit une part active à la guerre de Sécession dans le corps de Mac-Dowell — blessé à Cedar-Mountain en 1862 et général major la même année — puis dans le corps de Banks, lors de l'expédition sur la Nouvelle-Orléans.

AUGURACULUM (*lom'* — mot lat. formé de *augurare*, prendre les augures) n. m. Observatoire des augures, à Rome, sur le Capitole.

AUGURAL, ALE, AUX (lat. *auguralis*) adj. Qui appartient, qui a rapport aux augures : *Science* AUGURALE. *Livres* AUGURAUX. || *Bâton augural*, Bâton dont les augures se servaient pour circonscrire la partie du ciel à laquelle devaient se borner leurs observations.

— Par anal. Fatidique, d'influence mystérieuse : *Le 21 octobre était un jour* AUGURAL *et heureux, fêté dans la famille de Nelson.* (Lamart.)

— Fig. Qui a quelque chose de solennel et de fatalement irrévocable : *Certaines poésies de V. Hugo ont une autorité* AUGURALE *et pontificale.*

AUGURALE (mot lat.) n. m. Place réservée dans un camp romain, à droite de la tente du général, pour prendre les augures.

AUGURALEMENT adv. Avec le rit augural, comme le pratiquent les augures.

AUGURAT (*ra* — lat. *auguratus*) n. m. Antiq. rom. Dignité, fonctions d'augure.

AUGURATION (*si* — lat. *auguratio*) n. f. Science des augures. || Action de prendre des augures.

AUGURE (lat. *augur*) n. m. Antiq. rom. Devin qui tirait des présages du chant, du vol des oiseaux, de l'appétit des poulets sacrés, et même des éclairs, du foudre et de l'état du ciel : *La dignité d'*AUGURE *était en grande vénération.* || *Bâton d'augure.* V. AUGURAL.

— Par ext. Personne qui fait des conjectures, vraies ou fausses.

— Nom donné au présage lui-même : *Aldobrandus de Bologne a fait un traité ou il explique amplement la manière dont se prenaient les* AUGURES.

— Par ext. Divination d'un genre quelconque : *Varron distingue l'*AUGURE *par le feu, l'*AUGURE *par l'air, l'*AUGURE *par l'eau, l'*AUGURE *par la terre.*

— *Augure de salut* (en lat. *Augurium salutis*), Fête célébrée à Rome après l'entrée en fonctions des nouveaux consuls. Après que les augures avaient pris les auspices, les consuls adressaient une prière à la déesse *Salus*.

— Par compar. Tout ce qui présage ou semble présager, annoncer quelque chose : *Bon, mauvais* AUGURE. *La joie des courtisans est un bon* AUGURE. Mme de Sév. *J'en accepte l'augure.* Se dit pour faire entendre que l'on espère voir se réaliser un succès prédit. || *Oiseau de mauvais augure*, Oiseau dont l'apparition passait pour présager des malheurs. || Fig. et fam. *Oiseau de bon, de mauvais augure*, Personne dont l'arrivée et les paroles annoncent toujours quelque chose d'heureux ou de fâcheux.

— Allus. hist. : **Augures (deux) ne peuvent se regarder sans rire.** C'est le vieux Caton qui a le premier lancé ce trait contre les augures, et Cicéron le répète dans son *Traité de la divination*, liv. II, ch. XXIV. D'ailleurs, on se méprend d'ordinaire sur le sens de ce mot. Ni Caton ni Cicéron ne prétendaient se moquer des augures *officiels*, qui formaient un grand collège religieux, toujours très respecté; ils visaient les augures *privés*, dont l'industrie exploitait souvent la crédulité populaire.

— Encycl. Les signes qu'interprétaient les *augures* étaient exclusivement : les éclairs, le tonnerre, le vol et le chant des certains oiseaux, appétit des oiseaux, en particulier des poulets, les mouvements et attitudes des quadrupèdes et des reptiles, divers incidents au cours de la consultation augurale, au moment où un magistrat entreprenait quelque acte public, le tout dans des conditions données d'espace et de temps. L'étymologie la plus généralement admise des mots *augur* et *augurium* est *avis*, oiseau, et un verbe *gurere, gusere*, qui a donné aussi *gustus*, et signifiait « éprouver ». A l'origine, en effet, l'inspection du vol des oiseaux paraît avoir été le principal objet des augures.

Il y avait à Rome des augures publics et des augures privés. Les premiers, mieux connus, ont seuls une histoire. Sous le nom de *augures publici populi Romani Quiritium*, ils formaient un des quatre grands collèges de prêtres. Le collège des augures paraît remonter, à Rome, à l'époque que résume le nom de Numa, mais il est bien entendu que l'art augural étaient infiniment plus ancien. Les traditions même de la fondation de Rome, sans parler d'autres preuves, le démontrent. Il ne paraît même pas que les Romains l'aient emprunté aux Etrusques. Il existait sans aucun doute dans le Latium. Les rois nommèrent d'abord les augures. A partir de la république, ils se recrutèrent par cooptation; mais, à partir de l'an 104 av. J.-C., le vote des tribus se combina avec la cooptation. Auguste se fit attribuer le droit de nommer les augures ordinaires et surnuméraires, le sénat put également en nommer; les autres étaient choisis par la cooptation. Au nombre, croit-on, de six sous les rois, ils furent portés à neuf de 300 à 104 av. J.-C., à quinze par Sylla, à seize par César, sans le compter lui-même; Auguste put désigner autant de surnuméraires qu'il voulut. Le collège disparut sous le fils de Théodose.

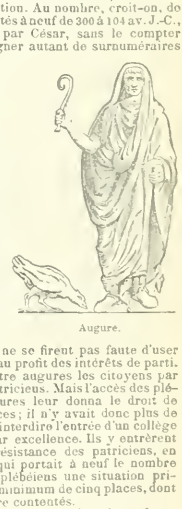

Augure.

Comme d'autres collèges de prêtres, les augures possédaient des biens-fonds dont le revenu servait à couvrir leurs frais. Les augures portaient la *prætexta* sacerdotale, et avaient pour insigne le *lituus* ou bâton qui leur servait à tracer le *templum*. V. AUSPICES.

Le droit à l'augurat tient une place importante dans la lutte des patriciens et des plébéiens, et cela se conçoit, puisque l'augure, par ses interprétations, disposait d'un pouvoir politique considérable. Il pouvait, en quelque sorte, interrompre la vie publique en suspendant les actes des magistrats, en faisant renvoyer l'assemblée à un autre jour. On sait que les augures ne se firent pas faute d'user généralement de ce pouvoir, au profit des intérêts de parti. A l'origine, pouvaient seuls être augures les citoyens par excellence, c'est-à-dire les patriciens. Mais l'accès des plébéiens à diverses magistratures leur donna le droit de prendre, eux aussi, des auspices; il n'y avait donc plus de raison théologique pour leur interdire l'entrée d'un collège dont telle était la fonction par excellence. Ils y entrèrent en effet après une longue résistance des patriciens, en l'an 300, par la loi Ogulnia, qui portait à neuf le nombre des augures et assurait aux plébéiens une situation privilégiée en leur réservant un minimum de cinq places, dont ils paraissent, du reste, s'être contentés.

Les augures assistaient les magistrats dans leurs fonctions, pouvaient prononcer la remise à un autre jour; ils assistaient le *pontifex maximus* pour l'*inauguration* des prêtres, ou ratification de leur caractère religieux; de même pour l'inauguration des édifices religieux.

— Bibliogr. : Bouché-Leclercq, *Manuel des institutions romaines* (Paris, 1886), et *Histoire de la divination dans l'antiquité* (Paris, 1879-1881).

Augurello (Jean-Aurèle), poète et alchimiste italien, né à Rimini vers 1454, mort vers 1537. Son ouvrage le plus connu est un poème sur l'*Art de faire de l'or*, traduit en vers français par François Habert (Lyon, 1548). Le pape Léon X, à qui le poète avait dédié son œuvre, lui offrit

une grande bourse vide, lui disant que celui qui savait faire de l'or n'avait besoin que d'un sac pour le mettre.

AUGURER (rad. *augure*) v. a. Conjecturer d'après certains signes : *Le 18 brumaire permit d'*AUGURER *ce que serait un jour Bonaparte.* ‖ Absol. : AUGURER *bien, mal d'une chose.*
— SYN. **Augurer, conjecturer, présumer.** *Présumer*, c'est se former d'avance une opinion. *Conjecturer*, c'est imaginer ou se représenter les choses. *Augurer*. Se dit seulement en parlant des choses à venir, qu'il faut considérer comme devant être heureuses ou malheureuses.

AUGUROT (*ro*) n. m. Bonnet que portaient les bardariotes, soldats persans qui faisaient partie de la garde particulière des empereurs byzantins.

AUGUSTA (*guss*) n. f. Genre de rubiacées-rondéliées, comprenant des arbres ou des arbrisseaux glabres, à rameaux arrondis et à fleurs rouges, qui croissent au Brésil.

AUGUSTA, titre tiré du nom *Augustus*, venant lui-même de l'adjectif *augustus*, auguste, et donné primitivement à l'impératrice Livie, femme d'Auguste. Plus tard, il fut appliqué à presque toutes les princesses de la maison impériale. On désignait la famille impériale par les mots : *Domus augusta.*

AUGUSTA, nom ancien d'un grand nombre de villes, bâties, visitées, prises ou réparées par Auguste ou par un autre empereur (*Augustus*). D'où leur nom. Voici les principales : AUGUSTA ÆDUORUM ou AUGUSTODUNUM, auj. Autun ; — AUGUSTA ALLOBROGUM, Genève ; — AUGUSTA AUSCORUM, Auch ; — AUGUSTA CÆSAREA, Saragosse ; — AUGUSTA ou JULIA GADITANA, Cadix ; — AUGUSTA SUESSIONUM, Soissons ; — AUGUSTA TAURINORUM, Turin ; — AUGUSTA TREVIRORUM, Trèves ; — AUGUSTA VEROMANDUORUM, Saint-Quentin ou Vermand ; — AUGUSTA VINDELICORUM, Augsbourg, etc.

AUGUSTA, capitale de l'Etat du Maine (Etats-Unis) depuis 1831, sur le fleuve côtier Kennebec ; 13.700 hab. — Ville de l'Etat de Géorgie, sur le fleuve côtier Savannah ; 33.300 hab. Minoteries, raboteries, fonderies, filatures de coton. — Ville de l'Etat de New-York, comté d'Oneida ; 2.000 hab. [Il existe d'autres petites villes du même nom aux Etats-Unis. Un canton de la province d'Ontario (Dominion canadien) porte aussi ce nom.] — Ville de l'Australie, sur la côte occidentale, près du cap Leeuwin ; 3.500 hab.

AUGUSTA, grande rivière de la côte septentrionale de la Nouvelle-Guinée, arrosant la colonie allemande de la Terre de l'Empereur-Guillaume. Elle a été explorée en partie sur une longueur d'environ 400 kilom., en 1886, par le navire allemand « Ottilie ».

AUGUSTA, planète télescopique, n° 254, découverte par Palisa, le 31 mars 1886.

AUGUSTA (Jean), théologien tchèque, né à Prague en 1500, mort à Jung-Bunzlau en 1575. Il fut ministre des frères de Bohême, il devint ensuite évêque de tous les temples de cette secte. Le roi Ferdinand le fit emprisonner pendant seize ans, et il ne recouvra sa liberté qu'à la mort de ce prince. Il a laissé, entre autres écrits, un *Abrégé de la doctrine des frères de Bohême.*

AUGUSTA (Marie-Louise-Catherine), impératrice d'Allemagne, reine de Prusse, née à Weimar en 1811, morte à Berlin en 1890. Fille du grand-duc de Saxe-Weimar, elle épousa, en 1829, le prince Frédéric-Guillaume de Prusse, qui devint roi de Prusse en 1861 et empereur d'Allemagne en 1871. Son nom est bien connu en France depuis l'année terrible, où le chef suprême des armées allemandes expédiait ses bulletins de victoire à son épouse « Augusta ». Elle s'est beaucoup occupée du développement des sociétés de secours aux blessés. Elle était la mère de l'empereur Frédéric III.

AUGUSTÆUM (*guss-té-om'* — de *Auguste*, n. pr.) n. m. Temple élevé en l'honneur d'Auguste.

AUGUSTAINS (*guss* — lat. *augustani*) n. m. pl. Chevaliers romains sous l'empire, et spécialement, jeunes chevaliers chargés par Néron de l'applaudir au théâtre. — *Un* AUGUSTAIN.

AUGUSTAL, ALE, AUX (*guss* — lat. *augustalis* ; de *Augustus*) n. et adj. Antiq. rom. 1° Prêtres chargés du culte des *lares des carrefours*, établi par Auguste, auquel était joint le culte du *génie d'Auguste* ; 2° collège de prêtres établi par Tibère (*sodales augustales*), formé de grands personnages chargés du culte de la *gens Julia* ; 3° collèges de particuliers, formés surtout après la mort d'Auguste, pour célébrer son culte par des sacrifices et des fêtes publiques. (Le plus souvent, les membres de ces collèges municipaux portaient le titre de *seviri augustales*, ou simplement de *augustales*. Choisis par les décurions des villes, ils formaient un ordre intermédiaire entre les décurions et le peuple, et se consacrèrent d'abord au culte de la *gens Julia*, puis souvent aussi au culte de l'empereur régnant. Ces collèges avaient leurs caisses, possédaient, héritaient, etc. De telles fonctions entraînaient d'assez grandes dépenses. Elles étaient recherchées surtout par les affranchis, qui ne pouvaient aspirer à des honneurs plus élevés) ; 4° le titre d'*augustales* fut donné, sous Auguste, à certains officiers inférieurs de la légion.

— *Papier augustal* ou *auguste*, Nom donné, du temps d'Auguste, à la plus belle sorte de papyrus.

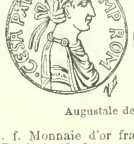

Augustale de Frédéric II.

AUGUSTALE (*guss* — de *Auguste*, n. pr.) n. f. Monnaie d'or frappée au XIIIe siècle par l'empereur Frédéric II. Les *augustales* représentent le plus beau type monétaire du moyen âge ; elles sont copiées sur les *aurei* de l'empire romain, et ont été exécutées par des graveurs amalfitains.

AUGUSTAUX (*guss-tô*) [JEUX], fêtes données annuellement, du 5 au 12 octobre, en souvenir du retour d'Auguste à Rome, après ses succès en Orient.

AUGUSTAUX (*guss-tô*) [PRÉFETS], titre donné aux préfets d'Alexandrie et de quelques municipes.
— *Officiers augustaux*, Tous les officiers attachés au palais de l'empereur. ‖ Dans la plupart des cas, on dit aussi AUGUSTALS au masc. pl.

AUGUSTALITÉ (*guss* — rad. *augustal*) n. f. Nom d'une magistrature qui exista, dans les colonies et les municipes, depuis le règne d'Auguste jusqu'à la fin du IIIe siècle apr. J.-C.
— ENCYCL. Cette magistrature avait des attributions à la fois religieuses et municipales. Au point de vue religieux, elle présidait au culte de l'empereur romain, sous le nom d'Auguste. Les magistrats de l'*augustalité* se nommaient, suivant les lieux, *maîtres augustaux*, *sévirs augustaux*, ou simplement *augustaux*. Ils formaient une corporation régulière, dont les membres étaient en nombre illimité, et se recrutaient dans la classe moyenne des villes de province. Ils jouissaient de certains privilèges ; ils portaient, comme les magistrats, la *prætexta* ; s'asseyaient en public sur les chaises d'honneur (*sellæ* ou *bisellæ*). Les confréries étaient très riches et très influentes. Tels sont les renseignements que l'on possède sur les *augustaux* ; encore sont-ils fortement controversés par les érudits.

AUGUSTAMNIQUE, partie occid. de la basse Egypte, à l'E. du Delta, qui forma, sous Constantin, une des sept provinces du diocèse d'Egypte (entre le Delta et la frontière arabe).

AUGUSTAT (*guss-ta*) n. m. Dignité d'un auguste, d'un empereur romain.

AUGUSTATICUM ou **AUGUSTICUM** (*guss, kom'* — de *Augustus*, Auguste) n. m. Gratification que les empereurs romains faisaient aux soldats, lorsque ceux-ci prêtaient leur premier serment, ou le renouvelaient.

AUGUSTE (*guss* — lat. *augustus*) adj. Vénérable, imposant, solennel : *Personnage* AUGUSTE. *Air* AUGUSTE. *Le silence de la nuit est* AUGUSTE. (Chateaubr.)

Puis-je vous demander quel funeste nuage,
Seigneur, a pu troubler votre *auguste* visage ?
RACINE.

— Qui concerne Auguste ou les empereurs de sa famille. ‖ *Marbre auguste*, Marbre découvert en Egypte, sous le règne de l'empereur Auguste. ‖ *Papier auguste*, Papier de première qualité, composé des enveloppes les plus internes et les plus fines du papyrus. C'était le papier à lettre des anciens. On l'employait surtout pour transcrire les livres sacrés. V. AUGUSTAL (*papier*).
— Titre donné aux empereurs romains et qui leur conférait un caractère sacré. L'adjectif *augustus*, qui s'applique à un grand nombre de divinités, surtout secondaires, locales, et assimilées aux dieux lares, avait un sens très marqué dans la langue religieuse des Romains. Ovide (*Fastes*, 609) écrit, en effet : « Nos pères appellent *augustes* les choses sacrées : on appelle *augustes* les temples consacrés, suivant le rit, par la main des prêtres. » L'étymologie la plus vraisemblable est celle qui rattache *augustus* à *auis*, qui a donné *augur* et ses dérivés. Ce mot signifierait donc *consacré par les augures, saint, sacré. Augustus* aurait été formé du vieux substantif neutre *augur*, signifiant *présage*, comme *robustus* s'est formé de *robur*.
[Jusqu'à Marc-Aurèle, le titre d'« Auguste » n'est porté que par un seul personnage. Marc-Aurèle associe à l'empire son frère L. Verus avec le titre d'« Auguste », sans qu'il y ait pour cela partage territorial. Caracalla et Géta furent, de même, associés au gouvernement de Septime-Sévère, leur père, avec le titre d'« Auguste ». Le fait se reproduit plusieurs fois jusqu'à Dioclétien. Mais celui-ci, jugeant l'empire trop vaste pour être désormais efficacement gouverné par un seul homme, partage territorialement l'empire avec un collègue de son choix, Maximien. Puis les deux Augustes s'adjoignent deux personnages, sortes d'empereurs en second, qui reçoivent le titre de *Césars*. (V. ce mot.) Les Césars gouvernent chacun une division territoriale, mais chacun reste subordonné à son Auguste. C'est ce qu'on appelle la *tétrarchie*.]

AUGUSTE (*guss*) n. m. Chron. Nom que, sous l'empereur Auguste, les Romains donnèrent au sixième mois, appelé auparavant *sextilis*, et dont nous avons fait notre mois d'*août*. ‖ *Ère des Augustes*, Ère qui commença le 20 août, vingt-cinq ans av. J.-C.
— Hortic. Variété de tulipe. ‖ Nom commun à plusieurs plantes remarquables par la majesté de leur port. ‖ *Auguste-le-grand, Auguste-le-triomphant*, Nom de plusieurs variétés d'œillets.
— Métrol. Monnaie d'or de Saxe, valant 20 fr. 65 c.

AUGUSTE (Caius Julius Cæsar OCTAVIUS), premier empereur romain, connu d'abord sous le nom de « Octave », était fils de Caius Octavius, sénateur, d'une famille équestre de Velletri, et petit-neveu de César. Il naquit à Rome en 63 av. J.-C. A quinze ans, il reçut de César le *laticlave*, insigne de la dignité sénatoriale, puis il rejoignit le dictateur en Espagne, et enfin fut envoyé à Apollonie, au milieu des légions, pour préparer une expédition contre les Parthes. C'est là qu'il apprit la mort de son bienfaiteur. Aussitôt, il accourut à Rome. Au milieu de bien des incertitudes, on pouvait discerner deux partis en présence : celui d'Antoine, qui se posait en successeur de César, secondé par Lépide, appuyé sur une grande partie de l'armée et du peuple ; celui des conjurés, qui avait surtout pour lui le sénat. Octave était alors un jeune homme de dix-neuf ans, maigre, pâle, d'un courage militaire médiocre ; mais il avait pour lui une grande force : César, par son testament, l'avait proclamé son héritier. Accueilli triomphalement à Brindes par les vétérans, il se présenta à Rome sous les allures les plus modestes. Mais, avec une ténacité froide, il marchait droit à son but. D'abord, et malgré toutes les mauvaises volontés, il se fit l'exécuteur testamentaire de César, acquitta ses legs, et affermit ainsi sa popularité. Antoine était son plus puissant rival. Il le mina sourdement, si bien qu'il dut quitter Rome. En même temps, il ménageait le sénat, flattait Cicéron, qu'il affectait d'appeler son « père ». Celui-ci, moitié sympathie, moitié calcul, crut que l'on pouvait sans danger se servir de cet enfant contre Antoine, qui était allié, en vertu d'un plébiscite, enlever à Décimus Brutus, l'un des meurtriers de César, la province Cisalpine, qu'il administrait de par le testament de sa victime. Il l'assiégeait dans Modène (43). Octave reçut le titre de « propréteur » ; en quelques semaines, il avait contraint Antoine de s'enfuir en Gaule. Mais, si Octave s'était fait l'instrument du sénat, ce n'était pas en faveur des meurtriers de César : il voulait diminuer Antoine.

Monnaie de bronze d'Auguste.

Celui-ci vaincu, il se rapprocha de lui, revint à Rome, et, fort de l'appui des légions, se fit donner le consulat et commença le procès des tyrannicides. Sur ces entrefaites, D. Brutus périt assassiné par ordre d'Antoine. L'ancien lieutenant de César s'était refait une armée. De force égale, Antoine et Octave traitèrent. Avec Lépide, ils formèrent le second triumvirat. Un plébiscite ratifia leur pouvoir. La politique de clémence n'avait pas réussi à César. Eux, dressèrent des listes de proscription : 300 sénateurs, 2.000 chevaliers périrent. En tête de la liste étaient inscrits un frère de Lépide, un oncle d'Antoine, et Cicéron, le tuteur d'Octave !

Cependant, les républicains, sous la conduite de Junius Brutus et de Cassius, tenaient encore la Grèce et l'Orient. Octave et Antoine se rendirent en Macédoine. Deux batailles eurent lieu près de Philippes ; Cassius se tua après la première, Brutus après la seconde. Le vainqueur fut froidement cruel, mais récompensa magnifiquement les soldats (42).

Resté en Orient, Antoine commença de se perdre par sa folle passion pour Cléopâtre. Octave, en Italie, fut en proie aux difficultés qui s'élevaient entre les vétérans, à qui il avait promis des terres, et les propriétaires à qui il les arrachait. Les amis d'Antoine exploitaient le mécontentement. L. Antonius, frère d'Antoine, consul en 41, fut chassé de Rome par les partisans d'Octave. Agrippa le cerna dans Pérouse, et le contraignit de signer une capitulation suivie de massacres. Antoine, alors, débarqua à Brindes ; mais, des amis s'interposant, les deux rivaux se réconcilièrent, et Antoine épousa Octavie, sœur d'Octave.

Les triumvirs se tournèrent contre Sextus Pompée, qui tenait l'Espagne et la mer. Malgré l'énergie d'Agrippa, il fallut quatre ans pour le battre (36). Il périt en 35. Les intrigues maladroites de Lépide le firent alors déposer de ses fonctions. Antoine et Octave restaient seuls en présence.

Le premier compromettait en Orient jusqu'à l'honneur et la sécurité de Rome. Les cinq années du triumvirat étaient expirées. On ne renouvela point les pouvoirs d'Antoine, et, pour donner à la guerre qu'Octave allait lui faire au nom du sénat une apparence nationale, ce fut à Cléopâtre qu'on la déclara. La défection de la reine d'Egypte à la bataille navale d'Actium entraîna le désastre d'Antoine. Perdu, il se tua. Cléopâtre, après avoir vainement tenté de séduire le vainqueur, se donna la mort. Octave restait, en fait, le maître du monde (30).

Lasse des guerres civiles, Rome ne demandait que le repos. Octave le lui donna. Il célébra trois triomphes, et, la paix régnant partout, le temple de Janus fut fermé. Maître de façonner la république à sa guise, Octave la tourna peu à peu en empire. En apparence, la forme du gouvernement ne fut pas changée. Seulement, les pouvoirs, qui étaient auparavant partagés entre plusieurs, il les réunit successivement entre ses mains, en se faisant donner les magistratures. De l'an 27 à l'an 10 av. J.-C., il fut investi de l'*imperium*, pouvoir militaire suprême, avec le nom de *imperator* et le surnom de « Auguste », c'est-à-dire *sacré* ; puis du *tribunat*, sans limite de temps ni de lieu ; de la *censure* (préfecture des mœurs) ; enfin, de la dignité de *grand pontife*, à la mort de Lépide.

Autant Octave avait été implacable, autant l'ambitieux, satisfait et habile, montra de douceur en même temps que de zèle pour le bien de Rome. De grandes réformes s'accomplirent. L'empereur s'entoura d'une garde, les *prétoriens*, qui devaient jouer un rôle important dans les révolutions de l'empire ; une *garde urbaine*, commandée par un *préfet de ville*, fut instituée ; les *vigiles* veillèrent à la sécurité de Rome pendant la nuit et aux incendies ; un *præfectus annonæ* approvisionna de blé Rome et l'Italie ; un *collège* de magistrats, sorte de ministère des travaux publics, fut chargé de l'édilité publique, des aqueducs, etc. L'Italie était organisée de même. Les provinces furent l'objet d'une réforme capitale. (V. PROVINCES.) L'armée devint permanente. Une sorte de budget de l'empire fut établi. Les *postes* furent instituées pour le service de l'Etat. Des lois nouvelles favorisèrent le mariage ; la religion fut remise en honneur ; l'agriculture encouragée. A défaut de génie, Auguste avait l'art de choisir ses collaborateurs. Les principaux furent : Agrippa, M. Valerius Messala, général ; Asinius Pollion, Antistius Labéon, etc.

Auguste eut à soutenir quelques guerres. Il acheva de pacifier l'Espagne ; surtout, il eut à lutter contre les Germains. Drusus et Tibère, fils de Livie, épouse d'Auguste, guerroyèrent sur le Rhin et le Danube. Sur le Rhin, Varus subit une des pires déroutes qu'ait éprouvées l'armée romaine. Plus de trois légions furent massacrées. Tibère empêcha les barbares de profiter de la victoire, mais ne put venger Varus.

Rome fut transformée. D'une ville de briques, Auguste se vantait d'avoir fait une ville de marbre. Arts et lettres brillaient du plus vif éclat, mais tout le faste était réservé à l'Etat ; Auguste menait la vie la plus simple, sinon la plus réglée. A plusieurs reprises il voulut ou feignit de vouloir abdiquer ses pouvoirs ; le Sénat l'en empêcha. La tranquillité dont jouissait tout l'empire donnait au régime nouveau la faveur presque universelle.

Auguste vieillit au milieu des deuils et des difficultés de famille. Successivement il perdit tous les siens : Marcellus, Agrippa, Drusus, etc. ; il ne lui resta qu'un petit-fils, enfant d'Agrippa ; il l'adopta ainsi que Tibère, à condition que celui-ci adoptât Germanicus, fils de Drusus. C'était établir l'hérédité. Il avait dû exiler pour ses débordements sa fille Julie, le seul enfant qui lui restât de ses trois mariages. A cet exil est lié obscurément l'exil d'Ovide.

Auguste mourut âgé de soixante-seize ans, à Nole, au cours d'un voyage en Campanie, dans la modeste demeure où était mort son propre père. Ses obsèques furent triomphales. Il n'avait pas souffert qu'on lui élevât de temple, du moins à Rome, de son vivant. Après sa mort, il eut partout son culte comme un dieu.

Un exemplaire du testament d'Auguste, gravé sur des tables de bronze, a été retrouvé à Ancyre. L'empereur y résume magnifiquement les actes de son principat.

— BIBLIOGR. : Suétone, *Vie d'Auguste* ; Egger, *Examen critique des histoires anciennes de la vie et du règne d'Auguste* (Paris, 1841); Gardt-Hausen, *Augustus und seine Zeit* (Leipzig, 1891).

Auguste (PORTRAITS D'). « Sa beauté, dit Suétone, traversa les divers degrés de l'âge en se conservant dans tout son éclat, quoiqu'il négligeât les ressources de l'art. Il avait le visage tranquille et serein, les yeux vifs et brillants ; quand il regardait fixement, c'était le flatter que de baisser les yeux comme devant le soleil. Ses dents étaient écartées, petites et inégales, ses cheveux légèrement bouclés et un peu blonds, ses sourcils joints, ses oreilles de moyenne grandeur, son nez aquilin et pointu, son teint entre le brun et le blanc. Il avait la taille courte, mais ses membres étaient si bien faits, si bien proportionnés, qu'on ne pouvait s'apercevoir de son exiguïté qu'auprès d'une personne plus grande. »

Auguste adolescent. (Vatican.)

Les images d'Auguste nous sont parvenues très nombreuses. Parmi les plus remarquables, nous citerons surtout celles qui peuvent servir de types à des séries : un charmant buste d'Octave adolescent trouvé à Ostie (Vatican, musée Chiaramonti) ; à la Glyptothèque de Munich, un beau buste d'Auguste avec la couronne civique ; un autre buste au même musée. La plus belle tête d'Auguste est le buste de bronze que l'on voit exposé dans la bibliothèque du Vatican : Auguste couronné d'épis (Vatican, musée Pio-Clementino, salle des Bustes) ; un buste en bronze trouvé dans le département de l'Allier, aujourd'hui au Louvre.

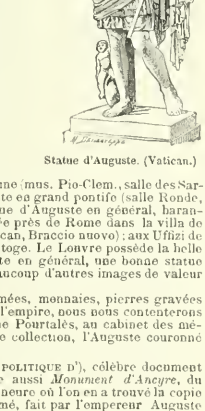

Statue d'Auguste. (Vatican.)

La statuaire a représenté Auguste sous tous les aspects : nu, à demi drapé, debout, assis, en toge, en grand pontife, en général. Nous citerons, au musée du Capitole, un Auguste couronné, avec une proue de navire à ses pieds ; au Vatican, un Octave jeune (mus. Pio-Clem., salle des Sarcophages, n° 559) ; Auguste en grand pontife (salle Ronde, n° 542) ; une grande statue d'Auguste en général, haranguant ses soldats, trouvée près de Rome dans la villa de Livie à Prima-Porta (Vatican, Braccio nuovo) ; aux Uffizi de Florence, un Auguste en toge. Le Louvre possède la belle statue Pourtalès, Auguste en général, une bonne statue d'Auguste en toge, et beaucoup d'autres images de valeur fort inégale.

Parmi la foule des camées, monnaies, pierres gravées où figure le fondateur de l'empire, nous nous contenterons de citer la belle cornaline Pourtalès, au cabinet des médailles, et, dans la même collection, l'Auguste couronné de chêne et d'olivier.

Auguste (TESTAMENT POLITIQUE D'), célèbre document historique, qu'on appelle aussi *Monument d'Ancyre*, du nom de la ville d'Asie Mineure où l'on en a trouvé la copie principale. C'est un résumé, fait par l'empereur Auguste lui-même, de sa carrière politique, de ses guerres, de ses réformes et de ses lois, de ses constructions et de ses libéralités : résumé partial, cela va sans dire, et muet sur certains points délicats, mais qui fournit beaucoup de précieux renseignements sur l'homme et sur l'œuvre. L'acte authentique avait été gravé, à Rome, sur des tables d'airain, qu'on avait appliquées à la base du mausolée d'Auguste. Cet original est perdu. Mais on en avait exécuté des copies (avec traduction) dans plusieurs villes d'Orient. Des fragments d'une de ces copies ont été trouvés à Apollonie. Une copie beaucoup plus complète, et mieux conservée, a été découverte à Ancyre. Perrot, qui put l'étudier, au cours de sa mission d'Asie Mineure (1861), en a comblé d'importantes lacunes. On possède aujourd'hui en grande partie le texte latin et le texte grec du *Testament d'Auguste*, dont Mommsen a donné une édition critique avec un savant commentaire.

— BIBLIOGR. : Woichert, *Cæsaris Augusti scriptorum reliquiæ* (Grimma, 1841) ; Perrot et Guillaume, *Exploration archéologique de la Galatie* (Paris, 1862-72) ; Mommsen, *Res gestæ divi Augusti* (Berlin, 2e édit., 1883).

Auguste (SIÈCLE D'). De même que la grandeur du siècle dit « de Louis XIV » commence avant Louis XIV, le siècle le plus brillant qui ait illustré Rome commence avant Auguste. On peut dire que cette période s'étend environ de la mort de Sylla (78 av. J.-C.) jusqu'à celle d'Auguste (14 ap. J.-C.). On peut se demander quelle part revient à Auguste dans la grandeur de son siècle, et s'il est juste que son nom lui ait été attribué. La vérité est que la reconnaissance du monde a associé dans un même souvenir les bienfaits d'ordre politique apportés par Auguste au monde romain : fin des horribles guerres civiles, paix profonde à l'intérieur, provinces enfin soustraites à la tyrannie proconsulaire, et la merveilleuse éclosion littéraire qui se produisit vers le même temps. D'ailleurs, s'il est évident que Virgile et Horace ne durent point leur génie à Auguste, celui-ci sut garder vis-à-vis des écrivains la meilleure attitude qui convienne à un chef d'État : il respecta assez leur génie pour laisser à leur pensée une entière liberté, et son intérêt ne se traduisit que par une bienveillance amicale et sans faste, plus faite pour relever la dignité de l'art que pour le pousser à la servilité. Enfin, Auguste était fort capable d'apprécier le mérite des auteurs ; et, si l'*Enéide*, contre le vœu de Virgile, n'a pas été détruite, c'est à lui qu'on le doit.

Sans énumérer tous les écrivains qui brillèrent alors, nous rappellerons les principaux : la langue poétique est fixée magnifiquement par Lucrèce, et portée à son apogée par Virgile dans les *Bucoliques*, les *Géorgiques*, dans le poème national de l'*Enéide*. Ovide, surtout dans les *Métamorphoses*, a la grâce légère et l'esprit ; d'un ton plus grave, il rappelle dans les *Fastes* les origines des antiques cérémonies du culte romain ; il est touchant dans les *Tristes* et les *Pontiques*. Properce, Tibulle, chantent l'amour et la volupté. Horace représente la satire littéraire et morale, la poésie lyrique ; il est aussi le moraliste mondain, à la fois sérieux et enjoué ; etc. L'éloquence se souvient surtout d'Hortensius, de Cicéron, de César ; mais l'éloquence se tait à l'avènement d'Auguste ; la prose est représentée avec le plus d'éclat par Cicéron dans des genres très divers : dialogues et traités de rhétorique, de philosophie, de politique, lettres, etc. ; par César dans ses *Histoires* ; par Tite-Live, dont l'*Histoire romaine* est aussi magnifique par l'expression que précieuse par la valeur documentaire ; Vitruve, l'architecte, Columelle, l'agronome, Varron, Cornelius Nepos, Trogue-Pompée, peuvent encore être cités avec honneur après ces grands noms. Parmi les arts, l'architecture est celui où les Romains réussirent le mieux. Au siècle d'Auguste, Rome et l'Italie se couvrent de monuments. Ils se distinguent par l'excellence de la construction, autant que par la beauté des lignes. Les énormes et superbes assises sans ciment du forum d'Auguste en donnent la plus complète idée. Le *Panthéon*, le *théâtre de Marcellus*, sont des témoins encore debout du grand mouvement architectural d'alors. En sculpture, une renaissance classique est tentée à Rome par Praxitèle et son école, mais ne produit pas de chefs-d'œuvre. Les maisons de Pompéi montrent bien ce qu'était la décoration des habitations particulières.

Auguste (LE SIÈCLE D'), tableau de Gérôme, qui figura à l'Exposition universelle de 1855. Cette page d'histoire, d'un effort sérieux et heureux, fut très bien accueillie par la critique, notamment par Th. Gautier.

AUGUSTE Ier, électeur de Saxe, né à Freiberg en 1526, mort à Dresde, régna de 1553 à 1586, fit dresser la *formule de concorde* pour établir l'unité parmi les luthériens (1580), et s'opposa, dans la diète d'Augsbourg (1582), à l'introduction du calendrier grégorien dans l'Allemagne protestante.

AUGUSTE II, électeur de Saxe, né à Dresde en 1670, mort à Varsovie en 1733. Élu roi de Pologne après la mort de J. Sobieski (1697), il s'allia avec Pierre le Grand contre Charles XII, roi de Suède, et fut dépossédé par ce dernier. Après la bataille de Pultava (1709), il put remonter sur le trône, qu'il conserva jusqu'à sa mort. C'était un prince tolérant et d'un caractère élevé, mais aimant trop le faste et les plaisirs. Le fameux Maurice de Saxe était son fils naturel.

— PROV. LITTER. : **Quand Auguste avait bu, la Pologne était ivre,** Vers de Frédéric II dans une épître à son frère. La plupart des écrivains, lorsqu'ils citent ce vers, lui donnent un sens défavorable, qu'il n'a jamais eu dans la pensée de son auteur. D'après les applications qu'on en fait, Auguste II, de Pologne, dont il est question ici, serait un de ces princes égoïstes de la famille de Sganarelle, qui, « lorsqu'ils étaient bien bu et bien mangé, prétendent que tout le monde soit soûl dans leur maison ». Cette interprétation est en contradiction absolue avec les mœurs et le caractère d'Auguste II. De plus, elle devient impossible si, au lieu de considérer un vers isolé, on prend dans son ensemble le passage auquel il se rattache, et que voici :

> *Lorsque* AUGUSTE *buvait, la Pologne était ivre ;*
> Lorsque le grand Louis brûlait d'un tendre amour,
> Paris devint Cythère, et tout suivit la cour ;
> Quand il se fit dévot, ardent à la prière,
> Le lâche courtisan marmotta son bréviaire. (1771.)

Le vers de Frédéric signifie donc uniquement que les sujets se modèlent sur le roi. Témoin ce passage de Voltaire, commentant le vers dont il s'agit :

> Un grand homme du temps a dit dans un beau livre :
> *Quand Auguste buvait, la Pologne était ivre.*
> Ce grand homme a raison : les exemples d'un roi
> Feraient oublier Dieu, la nature et la loi ;
> Si le prince est un sot, le peuple est sans génie.
> VOLTAIRE (Épître à Catherine II).

AUGUSTE III, électeur de Saxe et roi de Pologne, fils du précédent, né à Dresde en 1696, mort dans cette ville en 1763. Il succéda à son père (1733). Frédéric le Grand le chassa deux fois de la Saxe (1746 et 1756). Ce prince indolent et adonné aux plaisirs avait abjuré le protestantisme.

AUGUSTE (Émile-Léopold), duc de Saxe-Gotha et d'Altenbourg, né en 1772, mort en 1822, était fils d'Ernest II. Il succéda à son frère en 1804, administra ses États avec sagesse, et fut l'objet de la constante bienveillance de Napoléon. Il cultivait les lettres et a laissé quelques écrits.

AUGUSTE (Fréd.-Guill.-Henri), prince de Prusse, né en 1779, mort en 1843. Neveu du grand Frédéric, il combattit à Iéna, et fut fait prisonnier à Prenzlow. Rendu à la liberté en 1807, il contribua, à Kulm, à la défaite de Vandamme ; fit la campagne de 1814 ; commanda un corps d'armée en 1815 ; prit Maubeuge, Landrecies et Marienbourg, et bombarda Philippeville. A la paix, il rentra à Berlin, où il s'occupa du perfectionnement de l'artillerie et du génie.

AUGUSTE (*guss*) n. m. Nom d'homme qui, employé par antonomase, devient nom commun, et désigne un type de clown, de création contemporaine : L'AUGUSTE *ne parle pas, mais il gesticule fort.*

— ENCYCL. L'*auguste* flotte dans une tenue de soirée avec gilet blanc, énorme cravate blanche et gants blancs trop longs. Son nez est vermillonné, et il garde toujours le plus imperturbable sérieux. Il contrefait les écuyères et les acrobates, soulève des poids imaginaires, porte secours à contretemps, se donne beaucoup de mal pour ne rien faire ; bref, joue le rôle de la mouche du coche. Ce type caricatural aurait été créé en Angleterre, vers 1864, par un clown nommé Tom Belling, qui acquit une grande célébrité. Il vint chez Franconi en 1874, mais son flegme britannique n'obtint aucun succès. C'est en 1878 seulement qu'un Français, nommé Goyon, reprit à l'Hippodrome, en l'accommodant mieux au goût parisien, le type d'« auguste », qui, dès lors, se popularisa rapidement. Il y a aujourd'hui, dans tous les cirques, au moins un auguste, que l'on appelle familièrement *Guguste*.

Le clown Auguste.

AUGUSTEMENT (*guss*) adv. D'une manière auguste.

AUGUSTENBOURG (ducs D'). Les ducs d'Augustenbourg forment un rameau de la branche royale de Danemark. Ils ont pour souche Jean, frère puîné de Frédéric II, roi de Danemark, dont les fils formèrent quatre lignes. Celle de Sonderbourg, qui seule subsista, se divisa en six rameaux, dont deux se sont perpétués et portent les noms de Glucksbourg et d'Augustenbourg. Le premier est arrivé au trône de Danemark. Le second a fourni le prince Chrétien-Charles-Auguste, élu prince royal de Suède, et mort en 1810 ; ce fut pour le remplacer que le maréchal Bernadotte fut appelé en Suède.

AUGUSTENBOURG (Frédéric-Christian-Auguste, duc D'), fils du duc Christian, né en 1829, mort en 1880. Il était major au service de la Prusse, lors de l'invasion du Danemark par les troupes des deux grandes puissances allemandes. La branche aînée de sa famille s'étant éteinte en 1863, dans la personne de Frédéric VII, roi de Danemark et duc de Slesvig-Holstein, le duc d'Augustenbourg fit valoir, mais sans aucun succès, les droits qu'il prétendait tenir de son père, le duc Christian, sur les duchés de Slesvig-Holstein. Toutefois, le 15 novembre 1885, le gouvernement prussien reconnut à Ernest Gunther, né à Dolzig en 1863 et fils de Frédéric-Christian, le titre de « duc de Slesvig-Holstein ».

AUGUSTI (Frédéric-Albert), théologien protestant, né à Francfort-sur-l'Oder en 1696, mort en 1782. Juif converti, il a écrit des apologies de la religion chrétienne contre les juifs ; notamment : *De adventus Christi necessitate, tempore templi secundi* (Leipzig, 1794) ; *Aphorismi de studiis judæorum hodiernis* (Gotha, 1731).

AUGUSTI (Jean-Chrétien-Guillaume), théologien allemand, petit-fils du précédent, né à Eschenberg (Gotha) en 1772, mort à Coblentz en 1841. Il a publié (en allemand) : *Manuel d'archéologie chrétienne* (Leipzig, 1836 et 1837) ; *Manuel de l'histoire des dogmes chrétiens* (Leipzig, 1805 et 1835) ; etc.

AUGUSTIN, INE (*guss*) adj. De saint Augustin, qui est conforme aux doctrines de saint Augustin : *La grâce* AUGUSTINE.

AUGUSTIN (saint), le plus célèbre des Pères de l'Église latine, né à Tagaste (Afrique romaine) en 354, mort à Hippone en 430. Il professa l'éloquence à Tagaste, à Madaure, à Carthage, puis à Milan. Il était alors manichéen ; et ses *Confessions* exposent avec une franchise et une humilité admirables les erreurs et les fautes de toute sa jeunesse. Les prédications de saint Ambroise, qui occupait alors le siège de Milan, attirèrent Augustin, qui se sentit bientôt à peu touché par la doctrine, après n'avoir admiré d'abord que l'orateur. Il commença de réformer sa vie, et, après de douloureuses agitations, revint enfin à la foi de sa mère, sainte Monique. Celle-ci, qui avait pleuré amèrement sur ses erreurs, eut le bonheur, avant de mourir, de le voir baptiser par saint Ambroise. Il était dans sa trente-troisième année (387). Le nouveau baptisé retourna à Tagaste, donna ses biens aux pauvres, et se rendit à Hippone, où l'évêque Valère l'ordonna prêtre, malgré sa résistance. En 395, un concile l'adjoignit à Valère en qualité de coadjuteur, et, quelque temps après, il lui succéda sur le siège d'Hippone, où il se signala par ses vertus et par son autorité sur tout le monde chrétien. Il combattit avec un zèle infatigable, et réfuta les doctrines des manichéens, des donatistes et des pélagiens, instruisit son peuple par ses discours et ses écrits, et, dans le plus éloquent de ses ouvrages, *la Cité de Dieu*, justifia la religion chrétienne du reproche de causer, par son mépris pour les dieux de l'Olympe, les irruptions des barbares et les malheurs de l'empire. Il mourut à soixante-seize ans, pendant le siège d'Hippone par les Vandales.

Outre *la Cité de Dieu*, son chef-d'œuvre, les principaux ouvrages de saint Augustin sont ses *Confessions*, ses *Rétractations*, qui se rapportent à un usage de l'antiquité, et qui sont une critique de ses propres ouvrages ; *les Traités sur la grâce et le libre arbitre*, écrits contre les donatistes et les pélagiens, et qui le firent surnommer le « docteur de la grâce » ; des *Traités sur l'Écriture* ; un *Commentaire sur les psaumes* ; un nombre considérable de *Lettres* et de *Sermons*, ainsi que d'autres écrits contre les hérétiques de son temps. La meilleure édition est celle des bénédictins (Paris, 1679-1700). Les ouvrages les plus importants ont été traduits en français.

Au point de vue philosophique, on trouve dans les œuvres de saint Augustin un conflit constant, d'où naissent bien des contradictions, entre les théories platoniciennes et le dogme chrétien. C'est que le point de vue de saint Augustin est tout différent de celui d'un Tertullien. Sa maxime est *Credo, ut intelligam* (Je crois, afin de comprendre) ; il s'est pénétré de philosophie pendant sa jeunesse, et il lui en reste un vrai rationalisme. Mais il comprend aussi (et c'est pourquoi il peut tenter une conciliation de la foi et de l'intelligence) qu'il n'est pas de science sans un acte de foi préalable. Il tant à la raison une matière — du donné — et c'est la foi qui la lui fournit. Maintenant, quel est cet objet sur lequel va s'exercer l'intelligence philosophique ? — *Deum et animam scire cupio.* Je désire connaître Dieu et l'âme. — *Nihil ne plus ?* Rien de plus ? — *Nihil omnino.* Rien absolument). Théologie et psychologie, voilà toute la philosophie.

Ce que l'esprit connaît le mieux, ce qui lui est le plus présent, c'est lui-même : et il ne peut douter de sa propre existence sans la prouver en même temps. C'est déjà presque littéralement le *Cogito* de Descartes ; et les formules abondent (*Si fallor, sum.* Si je me trompe, j'existe) ; *Si dubitat, vivit.* S'il doute (l'homme), c'est qu'il vit ; etc.). De plus, douter, c'est croire implicitement à l'existence de la vérité, et en désirer la connaissance ; or la vérité, c'est Dieu, raison dernière de toutes choses, être des êtres, bien suprême ; et nous rencontrons ici le platonisme. Même, saint Augustin reprend les formules de l'école d'Alexandrie pour exprimer la transcendance de Dieu, qui est supérieur à toutes déterminations, en qui

se concilient les contradictoires. Outre un idéalisme précurseur de la théorie de la *Vision en Dieu* et cette vue profonde (pour concilier l'éternité de Dieu avec la création du monde) qu'il n'y a pas de durée avant un mouvement et qu'on ne saurait parler d'*avant* par rapport au monde, saint Augustin emprunte à Platon bien d'autres idées : c'est ainsi qu'il adopte la théorie de la réminiscence, avec des modifications justifiées par des arguments subtils et pénétrants.

Mais l'œuvre vraiment importante de saint Augustin est la constitution du dogme chrétien en un corps de doctrine. Les principaux points où il s'attache sont : la Création (au sujet de laquelle il montre avec précision la différence entre le Démiurge platonicien, qui informe une matière, et Dieu, qui crée par son seul Verbe ; mais la bonté reste le mobile de cette création : et cette bonté est pourtant éternelle, puisque le temps lui-même date de la création) ; — la Trinité (dans laquelle, contrairement aux tritheistes, il voit seulement trois hypostases, qu'il compare aux trois grands attributs de l'homme : être, connaître, vouloir) ; — et surtout la Prédestination. Saint Augustin, qui, comme psychologue, avait affirmé la liberté de l'homme, et même l'antériorité de la volonté sur l'intelligence, ne veut, comme théologien, conserver cette liberté qu'à Dieu ; encore n'admet-il point du tout, comme Lactance et Tertullien, que le bien soit ce qui plaît à Dieu : Dieu fait le bien en vertu de sa bonté (ce qui est contradictoire avec la parfaite transcendance de Dieu, que les néo-platoniciens avaient su placer *au-dessus même du bien*, toute détermination étant une limitation). Quant à l'homme, il était libre avant le péché ; c'est-à-dire qu'Adam *pouvait ne pas pécher* ; mais le péché, de même qu'il a corrompu la raison, cet « œil » qui permettait à l'homme la vue directe de Dieu, et nécessité l'Incarnation, qui s'adresse aux sens, a de même détruit la liberté et nécessité l'intervention de la grâce : si bien que notre état est de *ne pouvoir ne pas pécher*, et que Dieu est le véritable auteur des bonnes actions de l'homme. Et il n'agit pas seulement de combattre Pélage, pour qui Dieu, grâce à sa prescience éternelle, accorde sa grâce à ceux qui useront bien de leur liberté : saint Augustin n'accepte même pas, avec les semi-pélagiens, que l'homme puisse librement solliciter la grâce ; et c'est pourquoi les jansénistes pourront invoquer son autorité contre les partisans de la grâce suffisante. Pour saint Augustin, la prédestination est éternelle et absolue : la masse des fils d'Adam est damnée tout entière, depuis le péché originel ; et « nul n'est relevé de ce juste et mérité supplice que par la miséricorde divine et par une grâce où il n'a aucun droit ». Telle est cette rigoureuse et profonde doctrine : il ne saurait être question du mérite des œuvres pour nous conduire à l'état bienheureux où l'on *ne peut plus pécher* ; selon que nous avons la grâce, nous agissons bien ou mal, et nous ne saurions la mériter, ayant été élus ou réprouvés de toute éternité... On voit le danger, pour les âmes médiocres, d'une résignation fataliste et découragée ; et Bossuet le comprit, et sans doute aussi les adversaires du jansénisme. Mais la doctrine reste haute et belle, malgré les contradictions dont n'a pu se dégager saint Augustin (comment concilier la prédestination éternelle avec la liberté d'Adam ? et comment avec cette autre théorie de saint Augustin, que les âmes ne descendent point d'Adam *per traducem*, mais qu'elles sont créées pour chaque individu ? etc.).

La morale de saint Augustin n'est pas moins rigoureuse que sa théorie de la prédestination. Elle ne connaît point les troublantes subtilités de la casuistique, et refuse par exemple d'admettre, avec saint Jérôme et saint Chrysostome, la légitimité du mensonge officieux. On comprend, d'ailleurs, ce que pouvait être la morale de celui qui définissait la félicité suprême comme l'état où l'on ne peut plus pécher.

— Bibliogr. : Ponjoulat, *Histoire de saint Augustin* (Paris, 1843) ; Nourrisson, *Philosophie de saint Augustin* (Paris, 1865).

Augustin (Représentations diverses de saint). Il est impossible d'énumérer toutes les représentations que saint Augustin a fournies à l'art, comme patron, comme converti, comme docteur, comme Père de l'Église, etc. La miniature et la sculpture du moyen âge, en France, en Allemagne, et dans tous les pays chrétiens, abondent en œuvres de ce genre. La Renaissance de même, et l'art moderne, ont multiplié les images ou les symboles tirés de la vie du grand docteur. Une mention spéciale est due à deux peintres de sujets religieux : Murillo, dont le *Saint Augustin en extase* est célèbre, et qui a repris le sujet de saint Augustin jusqu'à huit fois ; — et Ary Scheffer, qui a groupé le saint avec sa mère, sainte Monique. Le tableau de *Saint Augustin et sainte Monique* est la traduction suave et parlante de la belle page des *Confessions* où saint Augustin raconte son entretien à Ostie avec Monique, entretien qui fut suivi de près par la mort de sa mère.

Saint Augustin et sainte Monique, d'après Ary Scheffer.

Augustin (Lettres de saint). La correspondance de saint Augustin se compose de deux cent soixante-dix lettres, et les plus intéressantes atteignent presque les proportions d'un traité ou d'un livre.

Dans l'une, adressée au comte Marcellin, Augustin démontre que le pardon des injures n'est point un précepte contraire au bien de l'Etat ; car il regarde plutôt la disposition du cœur que les actes extérieurs : et l'on peut punir un coupable, non par vengeance, mais dans l'intention de lui faire du bien.

Ailleurs, il s'entretient longuement avec Célestin sur les diverses natures des êtres. Il en distingue trois : 1° nature muable par rapport au lieu et par rapport au temps, c'est le corps ; 2° celle qui change seulement par rapport au temps, c'est l'âme ; 3° celle qui est immuable sous tous les rapports, c'est Dieu. Le corps est capable de bonheur ou de malheur ; Dieu est la félicité par essence ; l'âme est malheureuse quand elle penche vers la matière et les appétits sensuels, elle est heureuse quand elle se porte vers l'Être souverain.

On trouve dans une sorte de circulaire, adressée à tout le peuple, des détails précieux sur les mœurs du temps : saint Augustin, qui donnait tout son avoir aux pauvres, ayant dû emprunter de l'argent pour payer les dettes d'un malheureux, priait dans cette lettre les fidèles de faire entre eux une quête, afin qu'il pût rendre ce qu'on lui avait prêté. Signalons, enfin, les lettres de saint Augustin à saint Jérôme sur divers points d'exégèse ou de dogme, et celle qui traite, avec beaucoup de modération, de la parure des femmes.

Augustin (Les Confessions de saint). Saint Augustin écrivit vers 400 ces treize livres, pour montrer, par son exemple, ce que peut la grâce pour les plus désespérés pécheurs. Avec la même franchise, avec la même contrition, il avoue la voracité de sa première enfance, son goût pour les fictions poétiques et les spectacles profanes, les mensonges larcins où l'entraîna l'émulation, les écarts de sa sensualité, son adhésion au manichéisme ; et toujours il rapporte à lui-même ses tendances perverses, à Dieu ses progrès vers le bien. Il n'en va pas autrement dans l'émouvant tableau des incertitudes où l'engage son amour de la vérité, et d'où le tire enfin sa conversion miraculeuse (l. VIII) ; de véritables hymnes d'une reconnaissance passionnée marquent chaque étape de son détachement du manichéisme et de son accession au christianisme. Et elle est également pénétrée du plus ardent amour de Dieu, cette profession de foi (l. X) qui termine les confessions proprement dites, et au cours de laquelle saint Augustin examine la connaissance et la nature de Dieu, la mémoire, et les passions ; et l'on y admire encore cette puissance dialectique, cette profondeur de vues qui signalaient dans les livres précédents la réfutation des manichéens. Quant aux trois derniers livres, ils contiennent des considérations théologiques sur le début de la Genèse ; après avoir défini la nature du temps, qui ne peut exister *avant* la création, et de la matière, première création de Dieu, saint Augustin s'efforce de montrer dans ce court passage une allégorie du triomphe de l'Eglise.

On trouve dans tout le livre, avec la plus scrupuleuse sincérité, une très louable réserve : « Il n'y a point là de ces tableaux où l'âme, en recherchant curieusement ses vices, satisfait encore sa vanité, le plus intime de tous. » (Villemain.) On y trouve de plus une vive sensibilité, en particulier dans les pages que saint Augustin consacre à la mort d'un ami (l. IV), à sa mère Monique, à son long et fidèle amour pour la mère de son fils Adeodatus, né à l'époque de ses égarements, à ses regrets lorsque mourut ce fils, mais aussi dans les expressions enthousiastes par lesquelles saint Augustin rend grâce à son Dieu. Quant à la forme, elle est pressante et persuasive ; et même ainsi, malgré l'abus des antithèses, de la rhétorique, des répétitions et des impropriétés (il s'agit d'un Romain d'Afrique, et du ve siècle), peu de « Confessions » peuvent être mises en parallèle avec celles de saint Augustin.

Les principales traductions sont celles de Dubois, d'Arnauld d'Andilly, de l'abbé de Genoude, et de Moreau.

AUGUSTIN (*guss*) n. m. Religieux qui suit la règle de saint Augustin.

— Métrol. *Augustin couronné*, Monnaie d'or, appelée aussi AUGUSTAIRE.

— Encycl. Deux ordres religieux se prétendaient issus de la communauté établie à Tagaste par saint Augustin : les chanoines réguliers de Saint-Augustin (v. ce mot), et les augustins proprement dits ou ermites de Saint-Augustin. Ils suivraient la règle (adoptée par d'autres ordres : trinitaires, dominicains, servites, etc.) dite « de saint Augustin », remaniement de son épître 109 et du *De moribus clericorum*. Formant depuis le XIe siècle plusieurs congrégations isolées (jambonites, guillelmites, brittins, etc.), réunis en un ordre en 1256 par Alexandre IV, exemptés de la juridiction épiscopale, pourvus d'un cardinal protecteur, reconnus comme un des quatre ordres mendiants, ils gardèrent, au sein de l'union, des communautés diverses. Deux branches principales : I. Les augustins chaussés (vêtement de laine noire à capuchon pointu, ceinture de cuir, et, pour sortir, chapeau et souliers) formaient quatre provinces primitives : Italie, France, Espagne, Allemagne, administrées chacune par un prieur provincial et quatre définiteurs ; les couvents sont gouvernés par un prieur, assisté d'un sous-prieur, d'un sacristain, d'un procureur, de deux dépositaires, chargés des comptes et de la caisse, de députateurs, qui surveillent l'administration des biens, d'un bibliothécaire, etc. Les couvents dits « généraux » (celui de Rome est la résidence du prieur général) sont sous le gouvernement immédiat du prieur général (quatre en France : Sainte-Anne de Paris, Saint-Augustin de Toulouse, l'Assomption d'Avignon, Notre-Dame-de-la-Paix de Montpellier). En France, deux *communautés* particulières : celle de Béziers (22 couvents au XVIIe siècle), celle des guillelmites ou de Bourges, fondée (1156) par Guillaume d'Aquitaine, mise (1254) sous la règle de saint Benoît, qu'elle conserva, réformée (1594) par le P. Etienne Rabache (31 couvents, dont celui des Petits-Augustins à Paris). — II. Les augustins déchaussés, établis en Portugal (1574) par Thomas de Jésus, en Espagne (1588) par Louis de Léon, en Italie (1591) par André Diaz, en France (1596) par François Amet et Mathieu de Saint-François, remplacent les chaussures des observants par de simples sandales ; ceux d'Italie et de France se distinguent de ceux d'Espagne par un manteau plus court, les Français des Italiens par une longue barbe. Chacune des trois congrégations (France, Italie, Espagne), administrée par un vicaire général, sous l'obédience du prieur général de tous les augustins, est divisée en provinces (trois pour la France). A Paris, on les appelle Petits-Pères. A l'imitation des franciscains, les augustins avaient un tiers ordre pour les laïques. Ils ont joué un rôle dans les missions (Philippines), dans les universités, surtout au XVIe siècle, ont une chaire à la Sapienza, un consulteur à la congrégation des rits, un sacristain auprès du pape. Parmi leurs célébrités, citons : Gilles de Rome, Luther, Onofrio Panvinio, Angelo Rocca (bibliothèque Angelica), le cardinal Noni, le P. Anselme

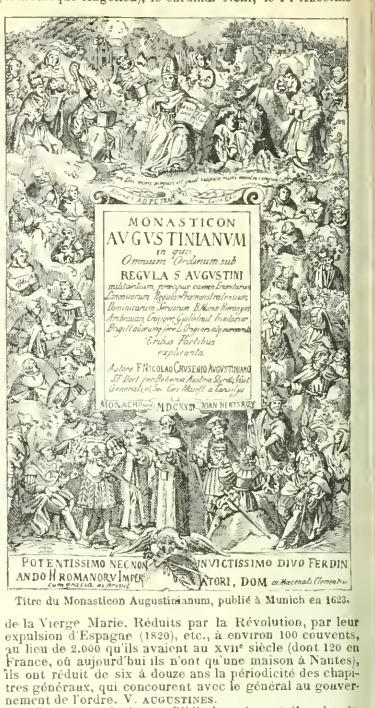

Titre du Monasticon Augustinianum, publié à Munich en 1623.

de la Vierge Marie. Réduits par la Révolution, par leur expulsion d'Espagne (1820), etc., à environ 100 couvents, au lieu de 2.000 qu'ils avaient au XVIIe siècle (dont 120 en France, où aujourd'hui ils n'ont qu'une maison à Nantes), ils ont réduit de six à douze ans la périodicité des chapitres généraux, qui concourent avec le général au gouvernement de l'ordre. V. AUGUSTINES.

— Bibliogr. : Ossinger, *Bibliotheca August.* (Ingolstadt, 1768) ; Crusenius, *Monast. augustinianum* (Munich, 1623) ; Lubin, *Orbis august.* (Paris, 1659) ; Torelli, *Secoli agostiniani* (jusqu'en 1576) (Bologne, 1659-1686) ; Empoli, *Bullarium ord. eremit. S. A.* (Rome, 1628) ; *Constitutiones ordinis erem. S. A.* (Rome, 1649) ; B. Sauvé, *l'Etablissement du tiers o. de S. A.* (Paris, 1684).

AUGUSTIN ou **AUSTIN** (saint), premier archevêque de Cantorbéry, apôtre de l'Angleterre, fut envoyé dans la Grande-Bretagne par le pape Grégoire le Grand, en 596, pour y prêcher le christianisme. Il convertit le roi Ethelbert et un grand nombre de ses sujets, fut nommé évêque, et fixa son siège épiscopal à Cantorbéry, où il mourut en 604 selon les uns, en 607 selon les autres.

AUGUSTIN (Antoine), archevêque de Tarragone et l'un des plus savants hommes de son siècle, né à Sarragosse en 1517, mort à Tarragone en 1586. Il fut nommé auditeur de rote par le pape Paul III. L'un des premiers, il appliqua la science archéologique à l'étude du droit romain. Ses œuvres ont été publiées à Lucques (1765-1774).

AUGUSTIN (Jean-Baptiste-Jacques), peintre d'émail et miniaturiste français, né en 1759 à St-Dié, mort du choléra en 1832 à Paris. Il se forma tout seul, se rendit en 1781 à Paris, où la force un peu grossière de son coloris lui fit une réputation pour la miniature. En 1819, il fut nommé « peintre du cabinet du roi » ; il eut une école de dessin, et forma beaucoup d'élèves. — Sa femme, PAULINE **Augustin**, a aussi laissé des miniatures.

AUGUSTIN KŒSEMBROT D'OLMUTZ, un des restaurateurs des lettres en Moravie, né à Olmutz en 1470, mort en 1513. Il a fondé la première société littéraire qu'ait possédée l'Autriche. Ses ouvrages, ses lettres surtout, sont d'un haut intérêt pour l'histoire littéraire et politique de son temps.

AUGUSTINE (*guss*) n. f. Chaufferette dans laquelle une lampe à esprit-de-vin sert de foyer.

— Pâte qui fait couper les rasoirs.

— En T. de comm. Sorte d'étoffe de soie.

— *Augustine blanche*, Variété de vigne, très répandue à cause de sa rusticité.

AUGUSTINES (*guss*) n. f. pl. Fêtes que l'on célébrait à Rome en l'honneur d'Auguste et de son heureux retour d'Orient. Quelques auteurs les confondent avec les *augustales*.

AUGUSTINES (*guss*) n. f. pl. Religieuses appartenant à un ordre où l'on suivait la règle de saint Augustin. Les augustines prétendaient, en outre, que leur première supériorée avait été la sœur du saint. Celle-ci avait été placée par saint Augustin à la tête d'un couvent de femmes ; et nous avons une de ses lettres dans laquelle il lui donne des conseils pour la direction de cette maison. Mais l'on n'a aucun renseignement sur l'histoire ultérieure de ce couvent, et le premier monastère d'augustines a été fondé à Venise en 1177. On les appelait aussi *Filles ermites de saint Augustin*. Elles ont pour mission la garde des malades et le service des hôpitaux. Elles se sont multipliées en Italie, en Espagne et en France ; elles y forment plusieurs congrégations : les sœurs de la Vierge, à Venise, de Sainte-

Marthe, à Rome; les augustines déchaussées d'Espagne et de Portugal; les sœurs de la Récollection et de Saint-Thomas de Villeneuve, etc. — *Une* AUGUSTINE.

AUGUSTINIEN (*guss-ti-ni-in*) n. m. Celui qui partage, qui adopte la doctrine de saint Augustin sur la grâce et la prédestination.

— Nom que prirent les jansénistes, parce qu'ils prétendaient être les disciples de saint Augustin, et enseigner ses doctrines sur la grâce.

AUGUSTINIEN, ENNE (*guss-ti-ni-in, èn'*) adj. Qui appartient, qui a rapport aux religieux augustins : *Les couvents* AUGUSTINIENS. *La règle* AUGUSTINIENNE.

— *Alphabet augustinien*, Histoire, par ordre alphabétique, des monastères des religieux augustins.

AUGUSTINISME (*guss-ti-niss'*) n. m. Doctrine conforme à l'esprit de saint Augustin. ‖ Dénomination donnée souvent à la doctrine des jansénistes.

Augustinus, fameux ouvrage de Jansénius, qui, au XVIIe siècle, a donné naissance à des controverses religieuses passionnées. Persuadé que la doctrine des théologiens scolastiques les plus célèbres s'écartait beaucoup de celle de saint Augustin sur le point capital de la grâce et du libre arbitre, Jansénius conçut le dessein de développer à fond ce qui lui paraissait être l'enseignement de l'illustre Père de l'Église latine sur ces matières; il écrivit l'*Augustinus*. L'*Augustinus* parut en 1640, après la mort de son auteur. Ce livre fut violemment attaqué dès son apparition : il heurtait de front les principes professés par les jésuites Molina et Lessius, qui avaient cherché à concilier la liberté de l'homme avec le dogme de la grâce; et, comme les jésuites étaient déjà en rivalité avec Port-Royal, le conflit de toutes ces opinions engendra une querelle retentissante.

Les adversaires de Jansénius, les molinistes, l'accusèrent d'avoir reproduit les doctrines de Calvin sur la prédestination. Ils dénoncèrent l'*Augustinus* au pape Urbain VIII, qui le condamna. La querelle parut s'assoupir pendant quelques années; mais le Dr Cornet la raviva, en 1649. On nomma des commissaires pour examiner le livre de Jansénius; après de longues recherches, ils parvinrent enfin à en extraire les cinq propositions devenues si célèbres. Ces propositions ne se trouvent pas toutes2 explicitement formulées dans l'*Augustinus*, mais elles en résument la substance, et sont l'*âme* du livre, suivant l'expression de Bossuet. La doctrine qui en ressort, c'est que le libre arbitre n'existe pas, et que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes, mais seulement pour les prédestinés.

Les cinq propositions furent soumises au pape Innocent X, qui, après deux années de discussions, les condamna solennellement par la bulle *Cum occasione* (1653). Mais l'arrêt du saint-siège ne termina pas la querelle, dont nous renvoyons l'histoire au mot JANSÉNISME.

AUGUSTOWO, ville de la Pologne (Russie occid.), sur le Netta, sous-affl. de la Vistule; 11.700 hab. Elevage du bétail. Fondée en 1557 par Sigismond Auguste. Pop. du *district d'Augustowo*, 75.800 hab. — La ville donne son nom au canal d'*Augustowo*, qui y commence et met en communication la Vistule et le Niémen (100 kilom.).

AUGUSTULE (Romulus), dernier empereur d'Occident, était fils d'Oreste, patrice de Rome, qui détrôna l'empereur Nepos. Il était à sa place son propre fils Romulus, qu'il fit proclamer à Ravenne en 475, pour gouverner sous son nom. Les Romains, par dérision, ajoutèrent un diminutif au surnom d'Auguste qu'avait pris le jeune Romulus, réunissant ainsi, comme par une amère ironie, le nom du fondateur de la ville souveraine et celui du fondateur de l'empire. Pressé par les Barbares, Oreste n'avait qu'un simulacre de pouvoir. Ce simulacre lui fut enlevé par Odoacre, qui prit le titre de « roi de Rome ». Oreste fut décapité en août 476. Quelques jours après, Ravenne fut prise. Romulus se dépouilla lui-même de la pourpre impériale, et les Barbares, par pitié pour son âge et sa faiblesse, le laissèrent vivre obscurément.

AUGY-SUR-L'AUBOIS, comm. du Cher, arrond. et à 30 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, à la source de l'*Aubois*, affluent de la Loire; 960 hab.

AUHAUSEN ou **AHAUSEN,** village de la Bavière, sur la Wernitz, affluent du Danube; 572 hab. En mai 1608 y fut conclue, par les protestants, l'Union évangélique.

AUJOURD'HUI adv. En ce jour, dans, pendant le jour actuel : *Ne remettez pas à demain ce que vous pouvez faire* AUJOURD'HUI *même*.

— Par ext. Au temps où nous sommes, à présent, maintenant.

— S'emploie souvent par opposition à Demain, hier, autrefois, etc., et signifie En un temps quelconque, par rapport à un autre temps qui en est fort rapproché : *Quand on veut obliger un ami,* AUJOURD'HUI *vaut mieux que* DEMAIN.

L'homme *aujourd'hui* sème la cause;
Demain Dieu fait mûrir l'effet.
V. HUGO.

— Substantiv. Le jour actuel; l'époque actuelle : le temps présent : *Combien ce passé était peu de chose auprès de l'*AUJOURD'HUI ! (V. aux proverbes.) ‖ En aucun cas il ne peut prendre la marque du pluriel.

— PROV. : **Aujourd'hui chevalier, demain vacher,** Aujourd'hui puissant et riche, et demain pauvre. ‖ **Aujourd'hui en fleurs, demain en pleurs,** Aujourd'hui heureux, demain malheureux. ‖ **Aujourd'hui en chère, demain en bière,** Aujourd'hui vivant au sein des plaisirs, et demain mort. ‖ **Aujourd'hui mari, demain marri,** Maintenant dans la joie du mariage, bientôt dans l'affliction et la misère. ‖ **Un bon aujourd'hui vaut mieux que deux demain,** Une chance, un bien présent, valent mieux que l'espérance de deux biens à venir.

— *D'aujourd'hui,* Depuis ce jour; à partir de ce jour : *Ce n'est pas* D'AUJOURD'HUI *que l'opinion gouverne le monde.* (J.-L. de Balz.) ‖ En ce jour, durant ce jour :

Je ne l'ai point encore embrassé *d'aujourd'hui.*
RACINE.

‖ De l'époque actuelle; qui appartient au temps présent : *Le peuple* D'AUJOURD'HUI. *Les jeunes gens* D'AUJOURD'HUI.

— *D'aujourd'hui à ou en,* Après un temps de, compté à partir du jour actuel : D'AUJOURD'HUI *à huit jours* OU EN *huit jours.* D'AUJOURD'HUI *à cent ans.* On emploie *en* quand on compte les jours, jamais avec des mois ou des ans, et le mot *jours* se sous-entend fréquemment : D'AUJOURD'HUI EN *huit.* D'AUJOURD'HUI EN *quinze.*

Gramm. *Jusqu'aujourd'hui, jusqu'à aujourd'hui,* S'emploient l'un et l'autre indifféremment.

— SYN. **Aujourd'hui, actuellement, maintenant, à présent, présentement.** V. ACTUELLEMENT.

AULA (mot lat.) n. f. Chez les Romains, en général, Lieu découvert devant une maison importante et qu'entouraient les bâtiments nécessaires à l'habitation : écuries, bergeries, etc. ‖ Péristyle intérieur d'une maison grecque; quelquefois, Atrium d'une maison romaine. ‖ Palais où réside la cour; l'ensemble des personnages formant la cour. ‖ *Aula regia,* Partie centrale de la scène, dans les théâtres anciens. (Elle représentait généralement un palais.) ‖ Dans les universités allemandes et américaines, Salle des actes et des fêtes scolaires.

AULACANTHE (du gr. *aulax, akos,* sillon, et *akantha,* épine) n. f. Genre de radiolaires unicellulaires, renfermant de mamelons animaux marins, contenus dans un squelette externe, formé de spicules.

AULACIDIE (du gr. *aulax, akos,* sillon) n. f. Bot. Syn. du genre SALPINGUE.

AULACINTHE (du gr. *aulax, akos,* sillon) n. m. Bot. Syn. de LOTONOIS.

AULACODE (du gr. *aulax, akos,* sillon, et *odous,* dent) n. m. Genre de mamifères rongeurs, de la taille d'un chat, famille des hystricidés, renfermant des formes épineuses habitant l'Afrique occidentale.

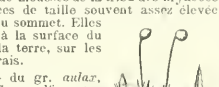
Aulacode.

AULACOMNIÉES (du gr. *aulax, akos,* strie, et *mnion,* mousse) n. f. pl. Famille de mousses de la tribu des bryacées, renfermant des plantes vivaces qui forment des gazons plus ou moins épais. Le genre type est l'*aulacomnion.* — *Une* AULACOMNIÉE.

AULACOMNION (*kom'-ni-on* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Genre de mousses de la tribu des bryacées, renfermant des espèces de taille souvent assez élevée, ramifiées au dessous du sommet. Elles sont très répandues à la surface du globe et vivent sur la terre, sur les rochers, dans les marais.

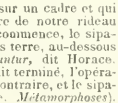
Aulacomnion : *a*, feuille tr. grossie.

AULACUS (*kuss* — du gr. *aulax, akos,* sillon) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, groupe des entomophages, famille des évaniadés, renfermant de singulières formes dont l'abdomen s'articule au milieu du métathorax. L'espèce type est l'*aulacus striatus* d'Europe.

AULÆUM (*lé-om'* — mot lat.) n. m. Chez les Romains, toute espèce de tapisserie ou de tenture destinée à intercepter le jour ou la vue, comme rideau de portes ou de fenêtres, etc., et spécialement le *siparium,* qui servait de rideau au théâtre antique. Dans ce cas, c'était une étoffe tendue sur un cadre et qui s'élevait devant la scène. Au contraire de notre rideau moderne, qui se lève quand la pièce commence, le siparium était abaissé et disparaissait sous terre, au-dessous du niveau de la scène (*aulæa premuntur,* dit Horace. *Epîtres*). Lorsque la pièce ou l'acte était terminé, l'opération avait naturellement lieu en sens contraire, et le siparium était relevé (*tolluntur,* dit Ovide. *Métamorphoses*). Plus tard, *aulæum* désigna la tenture séparant un sanctuaire du reste de l'église.

AULAGNIER (Alexis-François), médecin français, né à Grasse en 1767, mort en 1839. Il devint médecin de Joseph Bonaparte, qu'il suivit à Naples et en Espagne. Il a donné comme ouvrages : *Recherches sur l'emploi du feu pour les maladies réputées incurables* (Paris, 1805). [Il y conseille la cautérisation au fer rouge sur la poitrine, dans les cas de phtisie pulmonaire]; *Recueil d'observations et de consultations sur les maladies des femmes* (Paris, 1821); *Considérations sur l'âge critique* (Paris, 1824); *Dictionnaire des aliments et des boissons* (Paris, 1830-1839).

AULAQUE (du gr. *aulax, akos,* sillon) o. m. Entom. V. AULACUS.

AULARD (François-Victor-Alphonse), professeur et historien français, né à Montbron (Charente) en 1849. Élève de l'École normale supérieure, il fut professeur aux facultés d'Aix, de Montpellier, de Poitiers, puis professeur au lycée Jansson-de-Sailly, à Paris. Ses travaux sur la Révolution lui valurent d'être chargé du cours d'histoire de la Révolution française créé en 1888 par le Conseil municipal de Paris. Il devint professeur titulaire en 1891. Ses principaux ouvrages sont : *Sur les idées philosophiques et l'inspiration poétique de G. Leopardi* (1877), thèse; *les Orateurs de l'Assemblée constituante* (1882); *les Orateurs de la Législative et de la Convention* (1878-1886); *Danton* (1884); *la Société des Jacobins* (1889-1895), recueil de documents inédits; *Études et leçons sur la Révolution française* (1894), etc. On lui doit encore de nombreux articles dans *la Révolution française,* revue dont il prit la direction en 1887; dans *la Justice,* sous le pseudonyme de SANTHONAX, etc.; une traduction des *Œuvres de Leopardi* (1880); etc.

Aulard.

AULARQUE (gr. *aularkhês;* de *aulê,* cour, et *arkhos,* chef) n. m. Prince de la cour : *Dans les « Septante », les fils de David sont appelés* AULARQUES. ‖ A Byzance, Gouverneur du palais impérial.

AULASTOME (*lass'* — ou mieux **AULACOSTOME** (*koss* — du gr. *aulax, akos,* sillon, et *stoma,* bouche. — Le mot AULASTOME est une mauvaise forme) n. m. Genre d'annélides hirudines, famille des gnathobdelles, renfermant des sangsues d'assez forte taille, qui vivent de mollusques d'eau douce.

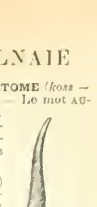
Aulastome réd. de moitié.

AULAX (*laksz* — mot gr. signifiant *sillon*) n. m. Genre de protéacées de l'Afrique australe, renfermant des arbrisseaux à fleurs diroïques, un peu irrégulières.

AULAXIE (*la-ksi* — du gr. *aulax,* sillon) n. f. Bot. Syn. de PANICUM.

AULAXIS (*ksiss* — du gr. *aulax,* sillon) n. m. Bot. Section du genre saxifrage créé pour le *saxifraga crosa.*

AULBAN (*ôl* — du lat. *albus,* blanc) n. m. Cépage des Basses-Pyrénées. V. QUILLARD.

AULDEARN, village d'Écosse (comté de Nairn), près du golfe de Murray; 1.300 hab. Victoire du marquis de Montrose, lieutenant général du roi, sur les parlementaires, le 9 mai 1645.

AULE (gr. *aulê,* espace allongé) n. f. Nom primitif du stade grec, qui équivalait à 189 mètres.

AULERCES ou **AULERQUES,** anc. peuple de la Gaule, formant quatre nations distinctes : les *Aulerci Branno-vices,* tributaires des Éduens, près de la Loire (Ire Lyonnaise); les *Aulerci Cenomani* (IIIe Lyonnaise), capit. *Cenomanum* (Le Mans); les *Aulerci Diablintes* (IIIe Lyonnaise), à l'O. des Cénomans, avec *Noviodunum* (Nevers, pour capit.); les *Aulerci Eburovices* (IIe Lyonnaise), capit. *Eburovicum* ou *Ebroicum* (Evreux). — *Un* AULERCE (ou AULERQUE).

AULÈTE (gr. *aulêtês,* même sens) n. m. Joueur de flûte dans l'antiquité. ‖ Surnom de Ptolémée II, roi d'Égypte.

AULÈTE n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des attelabidés, renfermant des charançons dont on connaît une quinzaine d'espèces, répandues dans l'ancien monde. Citons l'*auletes meridionalis,* et l'*auletes cisticola* (France méridion.), etc.

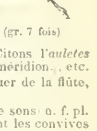
Aulète (gr. 7 fois)

AULÉTIQUE (gr. *aulêtikê*) n. f. Art de jouer de la flûte, chez les Grecs et les Romains.

AULÈTRIDES (du gr. *aulêtris, idos,* même sens) n. f. pl. Joueuses de flûte, courtisanes qui amusaient les convives pendant les repas somptueux. — *Une* AULÉTRIDE.

AULICH (Louis), général hongrois et l'un des chefs de la révolution de 1848, né en 1792 à Preshourg, mort à Arad en 1849. Il s'illustra par de beaux faits d'armes contre les Autrichiens en 1849, fut chargé du ministère de la guerre, mais ne réussit point à empêcher la défection de Gœrgey, et fut pris par des Russes à Arad, où il fut pendu.

AULICZECK ou **AULIZECK** (Dominique), modeleur en porcelaine et sculpteur, né en 1731 à Policzka (Bohême), mort en 1803 à Munich. Étudia à Vienne, puis à Rome; fut inspecteur de la manufacture de porcelaine de Nymphenbourg, et sculpteur de la cour. On voit de lui, dans le jardin du château de Nymphenbourg, de grandes statues en pierre de Jupiter, Junon, Pluton et Proserpine.

AULIDE, nom inventé à tort par Racine, dans sa tragédie de *Iphigénie en Aulide,* pour traduire le nom grec de Aulis. Il n'y a jamais eu de contrée appelée *Aulide,* mais bien une ville d'AULIS. V. ce mot.

AULIQUE (du lat. *aula,* cour) adj. Qui a rapport à une cour, au palais et à l'entourage d'un souverain. (Vieux.) ‖ Se disait, en Allemagne, d'une cour et des membres d'une cour supérieure, dont la juridiction s'étendait à tout l'empire, et qui jugeait sans appel toutes les causes qui lui étaient déférées. Elle fut instituée en Allemagne par Maximilien Ier, vers 1501, pour juger les causes du ressort de la chambre impériale : *Tribunal* AULIQUE. *Conseillers* AULIQUES. ‖ Se dit aujourd'hui, en Allemagne, de tout conseil supérieur politique, judiciaire, militaire, administratif : *Conseil* AULIQUE *de la police. Commission* AULIQUE *des études.*

AULIQUE (du lat. *aula,* salle) n. f. Thèse qu'un licencié en théologie soutenait pour passer docteur, et qu'on nommait ainsi parce que cet examen avait lieu dans la grande salle de l'archevêché de Paris.

AULIS, une des trois déesses des Serments; fille d'Ogygès et de Thébé. Elle donna son nom, dit-on, à la ville d'*Aulis,* en Béotie.

AULIS (*liss*), port de la Béotie orientale, en face de l'Eubée et de Chalcis. (Auj. *Vathy.*) C'est de là que la flotte des Grecs partit pour Troie. Il reste quelques ruines de la ville antique et du temple d'Artémis, où fut sacrifiée Iphigénie. Là se passe l'action de l'*Iphigénie à Aulis* d'Euripide et de celle de Racine.

AULISIO (Dominique n'), littérateur italien, né à Naples en 1639, mort en 1717, professa le droit à l'université de Naples. Il était également instruit dans les langues anciennes et modernes, la littérature, le droit, l'histoire, la philosophie, les antiquités, la médecine, etc. Il a laissé de nombreux écrits latins et italiens, parmi lesquels : *Commentarium juris civilis* 1720; *De gymnasii constructione; De mausolei architectura; Ragionamenti intorno a' principi della filosofia e teologia degli Assirj; Dell' architettura civile e militare; De origine medicinæ; Della poetica,* etc.

AU-LIT (*lî* — de *au,* et *lit* interj. Cri par lequel on excite les chiens à quêter et à lancer le lièvre : AU-LIT, *chiens!*

AULLA, comm. d'Italie prov. de Massa), ancien duché de Modène, sur la Magra; 6.000 hab.

AULLAGAS (*gass'*, lac de l'Amérique du Sud rép. de Bolivie, prov. d'Oruro), à 3.500 m. d'alt. Le Desaguadero y déverse les eaux du lac Titicaca.

AULLENE, comm. de la Corse, arr. et à 20 kilom. de Sartène; 1.148 hab.

AULNAIE n. f. Bot. V. AUNAIE.

AULNAT (*ô-nat*), comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 7 kilom. E. de Clermont, sur l'Arlier, affluent de gauche de l'Allier; 1.203 hab. Ch. de f. P.-L.-M. — Près de ce village, le monticule basaltique du *Puy-de-la-Poix* contient une source de bitume.

AULNAY (*ô-nè* — lat. *Aunedonacum*), ch.-lieu de cant. (Charente-Inférieure), arr. et à 18 kilom. de Saint-Jean-d'Angély, sur la Brédoire, affluent de la Boutonne : 1.779 h. Eglise romane du XIe siècle, la plus ornée de la région. Forêt domaniale. — Le cant. a 25 com. et 11.908 hab.

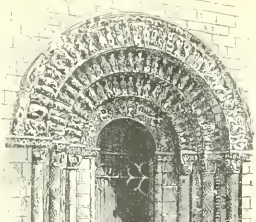

Portail de l'église d'Aulnay.

AULNAY (*ô-nè* — Philippe *et* Gaultier D'), gentilshommes normands attachés au service des belles-filles de Philippe IV, Blanche et Marguerite de Bourgogne, convaincus d'adultère avec elles, condamnés à mort, torturés, écorchés vifs et décapités (1314). Ces personnages figurent dans la légende de la Tour de Nesle. V. MARGUERITE DE BOURGOGNE, et TOUR DE NESLE.

AULNAYE (*ô-nè* — François-Henri-Stanislas de L'), littérateur, né à Madrid en 1739, d'une famille française, mort près de Paris en 1830. Ses principaux ouvrages sont : *Mémoire sur un nouveau système de notation musicale; Recherches sur l'origine, les progrès et les effets de la pantomime chez les anciens*, dissertation couronnée par l'Académie des inscriptions (1790); *Vie d'Abailard et d'Héloïse; Rabelæsiana*, recueil d'anecdotes et de particularités curieuses sur Rabelais; une édition de cet écrivain (1823), avec des notes, des recherches bibliographiques et un glossaire; une traduction de *Don Quichotte*.

AULNAY-LÈS-BONDY (*ô-nè*), comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 32 kil. de Pontoise; 1.878 hab. Ch. de f. du Nord et de l'Est.

AULNE (*ôn'*), fl. côtier de France, sorti du départ. des Côtes-du-Nord, passant à Châteaulin, et se jetant dans la rade de Brest. Cours 110 kilom.

AULNÉE (*ô-né*) n. f. Bot. V. AUNÉE.

AULNETTE (*ô-nèt'*) n. f. Bot. V. AUNETTE.

AULNOY (*ô-noi* — Marie-Catherine, JUMEL DE BERNEVILLE, comtesse D'), femme de lettres, morte en 1705. Elle a composé des romans, dont le meilleur est *Hippolyte, comte de Douglas*, d'une lecture assez agréable, quoiqu'on y sente l'imitation de Mme de La Fayette. Elle est surtout connue par ses *Contes de fées* (*l'Oiseau bleu, la Belle aux cheveux d'or, Fortunée, le Dauphin*, etc.), que rend attrayants un mélange de naïveté et de finesse; par des *Mémoires secrets sur la cour de France*; des *Mémoires d'Espagne*, etc. (1690).

AULNOY (*ô-no-a*), comm. du départ. du Nord, arrond. et à 3 kilom. de Valenciennes, sur la Rhônelle, affluent de l'Escaut; 2.335 hab. Houille.

AULNOYE (*ô-noi*) comm. du dép. du Nord, arrond. et à 14 kilom. d'Avesnes, sur la Sambre; 1.457 hab. Ch. de fer du Nord. Hauts fourneaux.

AULOFÉE ou **AULOFFÉE** (*zad. aulof!* anc. commandement maritime, remplacé auj. par *loffez!* n. f. Action d'un bâtiment en mouvement pour approcher du lit du vent.

AULON. Géogr. anc. Nom d'une colline de la Calabre, célèbre par ses vins rivalisant, selon Horace, avec ceux de Falerne. — Anciennes villes du Péloponèse (Messénie, sur une rivière du même nom; Laconie); de l'île de Crète, de Macédoine, de Cilicie; sur la frontière des Ammonites, possédée ensuite par les Moabites.

AULON, anc. vallée de la Palestine, s'étendant le long du Jourdain, du Liban au désert de Pharan. Jéricho est située dans cette vallée.

AULON (Jean D'), gentilhomme languedocien, compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, qui déposa comme témoin dans le procès de sa réhabilitation. Après la tragédie de Rouen, il avait continué de servir, avec courage et fidélité, le roi de France contre les Anglais.

AULONA, ARLONE ou **VALONA**, ville et port de la Turquie d'Europe (Albanie), sur la mer Adriatique; 6.000 hab.

AULONIDES ou **AULONIADES** (du gr. *aulôn, ônos*, vallon) n. f. pl. Myth. gr. Nymphes qui protégeaient les vallées. — *Une* AULONIDE (ou AULONIADE).

AULONIUM (*om'* — du gr. *aulos*, tuyau) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des colydiidés, renfermant de petites formes étroites, noires ou rousses, qui vivent dans les conduits creusés dans le bois par d'autres insectes xylophages. Ils habitent l'Europe. Citons l'*aulonium sulcatum*, et l'*aulonium bicolor* (France).

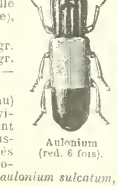

Aulonium (réd. 6 fois).

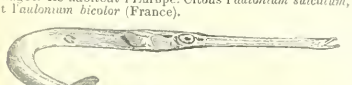

Aulostome (réd. 4 fois).

AULOSTOME ou **AULOSTOMUM** (*loss-to-mom'* — du gr. *aulos*, flûte, et *stoma*, bouche) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des fistularidés, renfermant des poissons très allongés vivant dans les mers chaudes. Citons l'*aulostomum chinense* (océan Indien).

AULPS. Géogr. V. AUPS.

AULT (*ô*) ou le **BOURG D'AULT** (*ô*), ch.-l. de cant. (Somme), arrond. et à 32 kil. d'Abbeville; 1.804 hab. Bains de mer; pêcheries. — Le cant. a 19 comm. et 16.874 hab.

AULTANNE (Joseph-Augustin DE FOURNIER, marquis D'), général, né et mort à Valréas (1759-1828). Il servit dans les guerres de l'Empire, se rallia aux Bourbons en 1814, et, lors du retour de l'île d'Elbe, fut attaché au duc d'Angoulême comme chef d'état-major de l'armée destinée à opérer dans le Midi, qui fut bientôt contrainte à capituler.

AULU-GELLE (*Aulus Gellius*), érudit, né en Afrique entre 125 et 130 ap. J.-C. Il vint à Rome à seize ans et eut pour maîtres, entre autres, Apollinaire et Fronton. Son grand ouvrage, *les Nuits attiques*, ainsi nommé parce qu'il le composa à Athènes, est un dialogue où sont discutées et exposées *ex professo* les questions les plus variées de grammaire, de philosophie, d'histoire, d'archéologie. C'est un livre fort pédant, mais infiniment précieux pour les modernes, par la multitude de renseignements qui s'y rencontrent. Le style d'Aulu-Gelle n'est pas exempt d'affectation, et parfois d'obscurité.

— BIBLIOGR. : Texte, éd. Hertz (1883-1886); P. Monceaux, *les Africains* (249-264).

Aululaire ou *la Marmite*, titre d'une comédie de Plaute. Le vieil avare Euclion a trouvé chez lui, enfouie sous terre, une marmite pleine d'or. Il ne songe plus qu'à la garder, et soupçonne tout le monde de savoir son secret et de vouloir lui dérober son trésor. Un jeune homme, Lyconide, a, dans un moment d'ivresse, abusé de Phædra, fille d'Euclion. Un riche voisin, Megadore, oncle de Lyconide, demande et obtient la main de la jeune fille. Mais celle-ci accouche, et Lyconide réussit à se faire céder Phædra par son oncle. Cependant, un esclave de Lyconide a volé la marmite. Lyconide le contraint à la rendre à Euclion. Celui-ci, dans sa joie, donne sa fille à Lyconide, et, subitement converti, y ajoute le don de son or. Molière a, dans *l'Avare*, imité nombre de scènes de cette amusante comédie, mais non pas l'invraisemblable dénouement.

AULUS (*luss*), comm. de l'Ariège, arrond. et à 33 kilom. de Saint-Girons, sur le Garbet, affl. du Salat; 707 hab. Eaux thermales, mines de plomb argentifère et de zinc.

AULX (*ô*) pl. du subst. AIL.

AUMAGNE, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 13 kilom. de Saint-Jean-d'Angély; 1.130 hab.

AUMAILLADE (*ll* mll.) n. m. Sorte de filet en forme de tramail, approchant beaucoup des folles. Il sert à prendre des rougets, des muges, des sèches et des barbues. ‖ On dit aussi ARMAILLADE.

AUMAILLE (*ll* mll. — de l'adj. lat. *animalis*, comme bétail vient de *bestialis*; le *n* du rad. s'est changé en *l*, almaille, puis *al* en *au*) n. f. Mot des anciennes coutumes, qui se prenait collectivement pour signifier le gros bétail, ou individuellement pour désigner une bête de gros bétail, comme bœuf, cheval, âne, etc. : *L'enfant se sentit chatouillé dans son orgueil d'avoir une si belle* AUMAILLE *au bout de son aiguillon*. (G. Sand.) ‖ On dit aussi ARMAILLE. — Adjectiv. : *Une bête* AUMAILLES. ‖ En basse Normandie, le mot AUMEAU désigne encore un jeune bœuf.

AUMALE n. m. Tissu de laine cardée semblable à l'anacoste et qui se fabrique dans le départ. de l'Oise : L'AUMALE *s'emploie pour la confection des costumes de bains de mer*.

AUMALE, ch.-l. de cant. (Seine-Inférieure), arrond. et à 25 kil. de Neufchâtel, sur le fleuve côtier la Bresle, au milieu de prairies : 2.328 hab. (*Aumalois, oises*.) Ch. de f. Nord. Fabriques de draps, tanneries, laminerie d'acier. Commerce de céréales, fourrages et bestiaux. Sources d'eaux minérales ferrugineuses bicarbonatées. — Le cant. a 13 comm. et 7.457 hab.

— *Histoire*. Aumale (primitivem. *Albemarle*) fut érigé en comté au XIe siècle par Guillaume le Conquérant, en faveur d'Eudes, fils de Henri, dit « Etienne », comte de Troyes et de Meaux, lui-même fils puîné d'Eudes II, comte de Champagne. La descendance masculine de cette première famille des comtes d'Aumale s'éteignit à la troisième génération, et le comté passa par mariage dans la famille de Castille. Confisqué par Philippe-Auguste (1194), il fut donné, au début du XIIIe siècle, à Simon de Dammartin, époux de Marie, fille de Guillaume, comte de Ponthieu, et d'Alix de France. Ce Simon prit le titre de « comte d'Aumale et de Ponthieu », et mourut en 1239. En 1340, Blanche de Ponthieu, comtesse d'Aumale, porta le comté d'Aumale dans la maison d'Harcourt, en épousant Jean d'Harcourt, exécuté à Rouen, par ordre du roi Jean, en 1355. Jean d'Harcourt, son petit-fils, épousa en 1389 Marie, fille de Pierre, comte d'Alençon; il en eut un fils, Jean, comte d'Aumale, tué en 1424, à la bataille de Verneuil, sans laisser de postérité, et une fille, Marie d'Harcourt, mariée en 1417 à Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont. René II de Lorraine, mort en 1508, laissa le comté d'Aumale, qu'il tenait de sa grand'mère, Marie d'Harcourt, à Claude de Lorraine, duc de Guise, son fils puîné, lequel épousa Antoinette de Bourbon. De ce mariage naquit François de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, marquis de Mayenne, en faveur de qui le comté d'Aumale fut érigé en duché, par lettres patentes du roi Henri II (1547). Cédé à Claude de Lorraine, son frère, le duché d'Aumale passa à la maison de Savoie, par le mariage, en 1618, d'Anne de Lorraine, petite-fille de Claude, avec Henri de Savoie, duc de Nemours. Acheté par Louis XIV, en 1675, ce duché fut donné en apanage à Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, et passa à la maison d'Orléans, par mariage de la petite-fille du duc du Maine avec le père de Louis-Philippe, en 1769. Le quatrième fils de Louis-Philippe portait le titre de *duc d'Aumale*.

En 1592 eut lieu l'*escarmouche d'Aumale*, où Henri IV faillit se faire prendre en venant reconnaître lui-même les quartiers d'Alexandre Farnèse.

— BIBLIOGR. : Semichon, *Histoire de la ville d'Aumale* (Paris, 1862).

AUMALE (*Sour er Roslan* (le rempart des gazelles), ville de l'Algérie, ch.-l. de la 3e subdivision militaire de la province d'Alger, à 130 kilom. de cette ville, sur l'oued Souaghi; 5.638 hab. La commune mixte compte 33.376 hab., dont seulement une cinquantaine sont Européens.

AUMALE (Claude Ier DE LORRAINE, duc D'), fils de René II, duc de Lorraine, auquel il succéda au comté d'Aumale, mort en 1550. Il s'établit en France, obtint la charge de grand veneur, combattit à Marignan (1515), à Hesdin (1522), et rendit de grands services à François Ier, qui le nomma gouverneur de la Champagne. En 1547, Henri II érigea sa terre de Guise en duché. Ce fut lui qui fonda la grandeur de sa maison. V. GUISE.

AUMALE (Claude II DE LORRAINE, duc D'), né en 1526, mort en 1573. Fils du précédent, il prit une part glorieuse à la défense de Metz, assiégé par Charles-Quint (1552), à la reprise de Calais (1558), ainsi qu'aux batailles de Dreux, de Saint-Denis et de Moncontour. Par haine pour Coligny, qu'il accusait du meurtre de son frère, François de Guise, il fut le plus ardent promoteur du massacre de la Saint-Barthélemy. Il fut tué au siège de La Rochelle.

AUMALE (Charles DE LORRAINE, duc D'), fils du précédent, né en 1554, mort à Bruxelles en 1631. Grand veneur en 1573, il fut un ligueur ardent, et devint gouverneur de Paris en 1589. Battu au siège de Senlis, puis aux journées d'Arques et d'Ivry, il força néanmoins Henri IV à lever le siège de Paris. Voyant le parti de la ligue entièrement anéanti, il traita avec les Espagnols, fut condamné à mort par le parlement et passa à l'étranger. — Son frère CLAUDE, dit *le Chevalier d'Aumale* (1563-1591), fut tué à Saint-Denis, en combattant contre Henri IV.

AUMALE (Henri-Eugène-Philippe-Louis D'ORLÉANS, duc D'), quatrième fils de Louis-Philippe Ier et de Marie-Amélie, né à Paris en 1822, mort à Zucco (Sicile) en 1897. Il fit ses études au collège Henri-IV, entra dans l'armée à dix-sept ans, et se distingua par de brillants services en Algérie, où l'un de ses faits d'armes les plus hardis, la prise de la smala d'Abd-el-Kader, en mai 1843, lui valut le grade de « lieutenant général ». Il était, depuis 1847, gouverneur général de nos possessions d'Afrique, quand éclata la révolution de Février 1848. Il remit alors le pouvoir au général Cavaignac, et s'embarqua pour l'Angleterre, où il s'occupa d'études historiques. Le duc d'Aumale voulant publier à Paris son *Histoire des princes de Condé*, la police impériale française en saisit les exemplaires. Ce fut seulement à la fin de l'Empire, en 1869, que les deux premiers volumes de l'ouvrage purent paraître. Cette même année, le duc d'Aumale perdit sa femme, la princesse Caroline, fille du prince de Salerne, qu'il avait épousée en 1844 et dont il avait eu deux fils : le prince de Condé, mort en Australie en 1866, et le duc de Guise, mort en 1872. A la nouvelle des premiers désastres de 1870, le duc d'Aumale demanda, mais en vain, d'être employé dans l'armée active. Elu député dans l'Oise le 8 février 1871, il ne put siéger qu'après l'abrogation des lois d'exil (8 juin). Le 8 décembre, il fut élu membre de l'Académie française, et, en mars 1872, il fut remis en activité comme général de division. Le duc d'Aumale contribua au renversement de Thiers, et parut se tenir à l'écart lors des négociations qui eurent lieu pour amener la restauration du comte de Chambord. En 1873, il présida le conseil de guerre chargé de juger Bazaine, puis il prit le commandement du 7e corps d'armée, et ne se représenta pas à la députation en 1876. En 1879, il fut nommé inspecteur général des corps d'armée, et, en 1880, élu membre libre de l'Académie des beaux-arts. Le gouvernement, estimant dangereuse la présence dans l'armée d'officiers appartenant aux familles qui avaient régné en France, rendit, en 1883, un décret par lequel le duc d'Aumale et ses neveux, le duc de Chartres et le duc d'Alençon, étaient mis en non-activité par retrait d'emploi. Rayé des cadres de l'armée par le général Boulanger en 1886, le duc d'Aumale protesta contre cette mesure dans une lettre publiée par le président Grévy, et fut exclu par un décret du territoire de la République. Il se retira alors à Bruxelles.

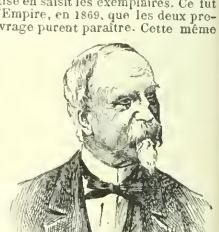

Duc d'Aumale.

Possesseur d'une fortune immense qu'il devait au prince de Condé; mis, en outre, en possession de sa part des biens de Louis-Philippe, confisqués en 1852 par Napoléon III, et qui, sur la réclamation des princes d'Orléans, leur furent rendus par un vote de l'Assemblée nationale le 23 décembre 1872, le duc d'Aumale fit annoncer à l'Institut, en 1886, qu'il lui faisait don, après sa mort, du château de Chantilly, de ses dépendances et de tout ce qu'il contenait. Sur la demande de l'Institut, le gouvernement rapporta, en 1889, le décret d'expulsion, et, depuis lors, le duc d'Aumale put vivre en France. En 1889, il fut élu membre de l'Académie des sciences morales. Outre des études historiques, le duc d'Aumale a publié : *les Institutions militaires de la France* (Bruxelles, 1868); *Ecrits politiques* (1868); et *Histoire des princes de Condé* (1869-1895).

AUMALITE (de *Aumale*, n. de lieu) n. f. Nom donné par Stan. Meunier à un type de roche météoritique pierreuse (*sporadosidère oligosidère*) de structure très serrée et composée de péridot, de pyroxène et de feldspath. L'*aumalite*, qui a pour type la météorite tombée à Aumale le 26 août 1865, se retrouve dans les matériaux de seize autres chutes.

AUMANCE (BASSIN HOUILLER DE L'), nom d'un bassin houiller élémentaire du dép. de l'Allier, tirant son nom de la rivière *Aumance*, affluent du Cher.

AUMÉES n. f. pl. Chass. Nom donné aux mailles des filets, quand elles sont triples, comme dans le hallier.

— Pêch. Nappe à filet, à grandes mailles triples. Cette nappe constitue le *tramail*.

AUMÔNE (du gr. *eléêmosunê*, pitié) n. f. Don que l'on fait aux pauvres pour les assister, les soulager : *Faire, donner l'*AUMÔNE. *Donner en* AUMÔNE, *par* AUMÔNE. *Etre à l'*AUMÔNE. *Vivre d'*AUMÔNES. *Voulez-vous que vos iniquités vous soient pardonnées; rachetez-les par* L'AUMÔNE. (Boss.)

— Par ext. Don ou faveur que l'on n'obtient qu'en le demandant humblement, ou que l'on n'accorde que par grâce : *Neuf citoyens sur dix passent leur vie à demander l'*AUMÔNE *d'une croix, d'une place, d'une pension.*

— Autref., Peine pécuniaire, correspondant à l'amende d'aujourd'hui.

— Hist. Toute donation faite à l'Église par le roi ou les seigneurs ; et, par ext., les biens de l'Église. ‖ *Aumônes fieffées*, Celles qui provenaient du roi. ‖ *Terres tenues en franche aumône. Terres qui relèvent en franche aumône.* Se disait des terres et des rentes données à l'Église par le roi ou quelque seigneur, sans autre obligation que de reconnaître qu'on les tenait de celui qui les avait données. ‖ *Terres tenues en aumône onéreuse*, Biens ecclésiastiques qui étaient assujettis à des redevances, à des charges. ‖ *Charte d'aumône*, Nom donné autrefois à une espèce de charte de donation. ‖ *Trésorier des aumônes*, Celui qui, dans les anciennes cours, était chargé de la distribution des aumônes. ‖ *Aumône des charrues* ou *Aumône du roi*, Impôt établi autrefois en Angleterre sur chaque charrue, et destiné à venir au secours des pauvres.

— Relig. *Aumône spirituelle*, Bonne œuvre spirituelle qui a pour principe la charité, comme les consolations qu'on donne aux affligés, les visites que l'on fait aux prisonniers, aux malades. ‖ Grâce, faveur spirituelle que Dieu accorde aux hommes. ‖ Titre de la cent-septième surate (chapitre) du Coran, qui ne contient que neuf versets. Malheur, y est-il dit, à ceux qui font la prière et la font négligemment ; qui la font par ostentation et refusent d'acquitter l'aumône nécessaire à ceux qui en ont besoin.

— Prov. : **Il semble qu'on lui demande l'aumône.** Se dit d'un homme qui paye difficilement, à regret, qui accorde de mauvaise grâce ce qu'il donne. ‖ **Dérober l'aumône aux pauvres**, La demander pour soi, sans en avoir besoin.

— Encycl. Quoique le mot *aumône* vienne du grec *eléémosuné*, on peut dire que l'idée dont il est le signe était réellement inconnue dans les sociétés antiques. Les Grecs et les Romains accordaient quelquefois des secours aux malheureux, plus souvent ils exerçaient l'hospitalité, mais ils ne donnaient point à ces actes le nom de « aumônes ». Ce sont les chrétiens qui les premiers eurent l'idée d'appeler aumône, ou « miséricorde », l'acte inspiré par la miséricorde, et d'y joindre l'idée d'un devoir religieux accompli ; ce qui n'est pas étonnant, de la part d'une religion qui se résumait elle-même dans le grand précepte de la charité universelle.

L'aumône était-elle pratiquée chez les Egyptiens et les Perses? Nous ne pouvons guère former là-dessus que des conjectures, et tout porte à croire que l'hospitalité envers les voyageurs isolés était à peu près l'unique forme sous laquelle les anciens peuples assistaient les malheureux. Pourtant, les livres religieux des Indes commandent bien, çà et là, de secourir les indigents ; mais ce sont des préceptes posés sèchement, au nom d'une théologie mystérieuse et bizarre, que les adeptes pouvaient seuls comprendre, et dont les castes inférieures tiraient, à la vérité, quelque adoucissement à leurs misères, mais sans que cela pût les relever à leurs propres yeux. On en peut dire autant, à peu près, des Chinois.

Ce n'était pas seulement par les institutions religieuses et politiques que les peuples du passé différaient des peuples modernes, c'était aussi par les mœurs.

Quant aux mahométans, la mendicité est restée florissante dans la plupart des pays soumis à leur influence, et l'aumône est imposée, dans une mesure précise, à chaque fidèle croyant. Un Baïram, toute personne aisée doit donner aux pauvres du froment, du raisin sec et des dattes, pour une valeur égale à 1 *sa* (1.040 drachmes). On doit encore faire d'autres distributions, réglées avec la même précision, dans les circonstances les plus solennelles de la vie. Mais la prescription la plus singulière est celle d'après laquelle tout homme devenu riche doit l'aumône en proportion des moyens qu'il a employés pour acquérir sa fortune. Si ces moyens sont peu honnêtes, il est tenu à donner le cinquième; si sa loyauté a été complète, il ne doit donner que le dixième.

L'aumône proprement dite est recommandée dans l'Ancien Testament : « Tu ne cultiveras point ton champ la septième année, dit Moïse, afin que ceux qui sont pauvres trouvent de quoi manger... Lorsque tu moissonneras ton champ, tu n'iras pas jusqu'au bout, et tu ne ramasseras point les épis tombés ; tu laisseras cela pour le pauvre et l'étranger... Tu ouvriras ta main au pauvre, et tu lui prêteras ce dont il a besoin. » La charité n'est pas nommée ; c'est à notre dignité personnelle ou à notre intérêt qu'on s'adresse, plutôt qu'à notre amour.

En ce qui regarde les chrétiens, l'aumône présente chez ceux des premiers siècles un caractère différent de celui qu'elle a de nos jours. L'esprit de fraternité qui régnait dans les premières communautés chrétiennes faisait que l'aumône y avait plutôt le caractère d'un service d'assistance mutuelle que d'un simple secours de riche à pauvre. Les pauvres, ainsi assistés, n'étaient pas des mendiants, car, en tête de la liste, venaient les membres du clergé, dont la subsistance ne pouvait être assurée autrement, puis les veuves, les infirmes, etc. On peut dire que tous les pauvres étaient secourus sans que la mendicité, au sens moderne du mot, existât.

La pauvreté ne peut pas plus être supprimée entièrement que les causes qui l'engendrent. Aussi l'assistance des pauvres, de quelque façon qu'on la comprenne et qu'on l'organise, sera toujours une nécessité et, par conséquent, un devoir.

AUMÔNE (pot λ) n. m. Nom donné, au moyen âge, au récipient dans lequel on mettait les reliefs de cuisine et les aliments destinés aux pauvres. Au moyen âge, sur les tables des hauts personnages, on plaçait le grand pot à aumône, œuvre d'orfèvrerie battue en argent, parfois même en or. A la table royale, devant chaque convive de rang souverain, est placé un pot à aumône. Dans ce pot les officiers servants devaient mettre les pièces de viande et autres vivres présentés, mais non consommés, afin que les valets n'en profitassent point aux dépens des pauvres. Dans la pratique, on mettait surtout dans le pot à aumône les pièces de pain (ou tranchoirs) sur lesquelles on servait les viandes et qui s'imbibaient de sauce et de jus. V. AUMÔNIÈRE.

AUMÔNÉE n. f. Autref., Distribution de pain que l'on faisait aux pauvres, après la cérémonie des funérailles.

AUMÔNER v. a. Autref., Payer une somme au profit des pauvres ou des hôpitaux, en vertu d'une condamnation judiciaire : *Etre condamné à* AUMÔNER *cent écus.*

— Donner en aumône : AUMÔNER *aux pauvres une partie de son bien.*

— v. n. Faire l'aumône. (Vieux et inus.)

AUMÔNERIE n. f. Charge d'aumônier ; administration centrale du service des aumôniers. *L'*AUMÔNERIE *militaire.* ‖ Logement de l'aumônier.

— *Grande aumônerie*, Charge de grand aumônier. ‖ Personnel, employés, administration de la grande aumônerie. ‖ Hôtel du grand aumônier : *Demeurer à la* GRANDE AUMÔNERIE.

— Autref., Bénéfice claustral affecté, dans les abbayes, à la distribution des aumônes.

AUMÔNERIE (rad. *aumône*) n. f. Hospice. (Vieux.)

AUMÔNIER (*ni-é*), **ÈRE** adj. Qui fait souvent l'aumône, qui aime à faire l'aumône. (Vieux.)

AUMÔNIER (*ni-é*) n. m. Ecclésiastique attaché à la personne de quelqu'un pour distribuer ses aumônes et faire auprès de lui le service divin : *L'*AUMÔNIER *du roi, de la reine.*

— *Grand aumônier de France*, Titre que portait le premier aumônier de la cour des rois de France. ‖ *Lord-aumônier*, Nom donné, en Angleterre, à un officier chargé de distribuer aux indigents les biens des suicidés et l'amende imposée aux auteurs d'un meurtre involontaire.

— Par ext. Prêtre attaché à un corps ou à un établissement pour y faire le service divin et y donner l'instruction religieuse : AUMÔNIER *d'un régiment, d'un vaisseau, d'une escadre.* AUMÔNIER *d'un collège, d'une prison.*

— Anc. cout. Légataire, par opposition à Héritier : *On ne peut être à la fois* AUMÔNIER *et parsonnier* (héritier). ‖ *Aumônier du testateur*, Exécuteur testamentaire, au moyen âge.

— Argot. Variété de voleurs qui jettent une pièce de monnaie à un mendiant, leur compère, entré après eux dans un magasin. Le mendiant ramasse la pièce avec l'épingle, la bague ou autre objet de prix que l'aumônier a eu soin de laisser tomber.

— Encycl. 1. *Aumônier. Grand aumônier. L'aumônier* des rois de France s'appelait *apocrisiaire*, sous la première race, et *archichapelain*, sous la seconde. C'est sous le règne de Louis XI qu'on le trouve nommé pour la première fois « aumônier ». Ce nom lui vient sans doute de ce qu'il était chargé de distribuer aux pauvres les aumônes du roi. Avant 1789, il y avait à la cour un *grand aumônier.* C'était ordinairement un prélat de haute naissance. Ses pouvoirs étaient très étendus ; il pouvait amnistier certains prisonniers ; il nommait les *aumôniers militaires*, et pour cette raison prenait le titre de « évêque des armées ». Il choisissait les prédicateurs de la cour, les chapelains des châteaux royaux, et même les professeurs du Collège de France. La *grande aumônerie* fut supprimée en 1790. Napoléon Ier la rétablit en faveur du cardinal Fesch, son oncle. Abolie de nouveau en 1830, elle fut reconstituée par Napoléon III, en 1857, et disparut avec l'Empire.

2. *Aumôniers militaires.* Dès le VIIIe siècle, il y eut des *aumôniers* dans les armées. En 742, le premier concile de Ratisbonne décida qu'à l'avenir tout général serait accompagné, dans ses expéditions, de deux évêques, et d'un nombre convenable de prêtres. Avant 1789, il y avait des aumôniers militaires attachés à chaque régiment. Cette institution, abolie par la Révolution, fut rétablie en 1816. Il y eut alors une aumônerie militaire spéciale, ayant une sorte d'état-major à Paris. L'aumônier attaché à chaque régiment le suivait partout, et en faisait, pour ainsi dire, partie. On lui accordait les honneurs et les avantages du grade de capitaine. Le gouvernement de Juillet abolit les aumôniers de régiment, en réservant le cas où le clergé des paroisses serait insuffisant, et aussi celui d'expéditions lointaines et d'agglomération de troupes dans les camps. C'est en vertu de cette dernière réserve que l'Empire créa des aumôniers dans l'armée de Crimée (10 mars 1854). Plus tard (14 févr. 1866), il nomma un aumônier en chef, qui eut la direction des aumôniers attachés aux hôpitaux et établissements militaires. L'Assemblée nationale rétablit le service de l'aumônerie militaire, dans des conditions analogues à celles de la Restauration. Par la loi du 20 mai 1874, dos aumôniers titulaires (sans rang ni grade dans la hiérarchie militaire) furent attachés à tout rassemblement de troupes de deux mille hommes au moins, et des aumôniers auxiliaires à tout rassemblement de troupes de deux cents hommes. La présence de deux cents protestants ou israélites motivait également la nomination d'un aumônier de leur culte. Ces dispositions ont été abrogées par la loi du 8 juillet 1880. Cette loi décide que le service religieux sera organisé seulement dans les hôpitaux et pénitenciers militaires, ainsi que dans les camps, forts détachés et garnisons placées hors de l'enceinte des villes, contenant un rassemblement de deux mille hommes au moins, et éloignées des églises paroissiales et des temples de plus de 3 kilomètres. Un décret du 27 avril 1881 règle que : 1° en cas de mobilisation, il sera attaché (sans rang dans la hiérarchie militaire ni entre eux) un aumônier catholique à chaque quartier général d'armée ; un pasteur protestant et un rabbin à chaque quartier général de corps d'armée ; un aumônier catholique à chaque ambulance du corps d'armée, à chaque division de cavalerie, à chaque division active de l'armée territoriale ; 2° en temps de paix, il y aura un aumônier catholique pour toute ville fortifiée ayant garnison de dix mille hommes (un aumônier par dix mille hommes), et pour tout fort détaché ayant garnison de deux mille hommes ; un aumônier protestant pour toute ville fortifiée ayant garnison de vingt mille hommes, et un aumônier israélite pour celles qui ont garnison de trente mille hommes. Dans les villes fortes d'une garnison inférieure à dix mille hommes, des prêtres du clergé paroissial sont requis, pour remplir, à titre temporaire, les fonctions d'aumôniers. Les aumôniers commissionnés ont droit à la solde et aux prestations afférentes au grade de capitaine, après cinq ans de grade. Ils sont nommés par le ministre de la guerre, qui les agrée sur la présentation des évêques ou des consistoires. Quant aux aumôniers des hôpitaux militaires, la loi de finance du 21 mars 1885 a réduit le crédit affecté à ce service ; le ministre de la guerre, ne pouvant plus dès lors retribuer les aumôniers titulaires, malgré la loi du 8 juillet 1880, a décidé que des membres du clergé paroissial, présentés par les autorités diocésaines, seraient désignés pour chaque hôpital militaire, avec le titre de « aumôniers succursalistes ».

3. *Aumôniers de la marine.* L'Etat s'est toujours reconnu le devoir de fournir à ceux qu'il embarque sur ses vaisseaux le moyen de remplir, s'ils le désirent, leurs obligations religieuses. Sous l'Empire, depuis 1864, il y avait l'aumônier en chef, chargé, près du ministre, de la centralisation des services, 1 aumôniers supérieurs ; 30 aumôniers de première classe, et 30 de seconde. Actuellement, l'aumônier en chef et les aumôniers supérieurs ont disparu ; il ne reste plus que des aumôniers sans distinction de classe, lesquels sont assimilés aux lieutenants de vaisseau, et l'effectif a été réduit de près des deux tiers. Depuis 1878, il ne se compose plus que de 21 aumôniers, dont 16 à la mer, et 8 à terre.

4. *Aumôniers des hôpitaux.* Les hôpitaux et les hospices ont aussi chacun leur aumônier. Il est agréé par la commission administrative, sur la présentation de l'évêque. A Paris, en 1883, le Conseil municipal retranchа le crédit affecté aux aumôniers des hopitaux, et l'administration les supprima à la suite de ce vote.

5. *Aumôniers des établissements d'instruction publique.* C'est pendant la même année 1883 que, le crédit affecté aux aumôniers des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices ayant été supprimé dans le budget, les aumôneries de ces établissements furent supprimées elles-mêmes par décret. Quant aux aumôniers des lycées et colleges, ils ont été maintenus.

6. *Aumôniers des prisons.* Les établissements pénitentiaires ont des aumôniers désignés par l'évêque, d'accord avec le ministre de l'intérieur.

7. *Aumôniers des dernières prières.* Cette institution, toute moderne, a pour but d'assurer à la tombe des pauvres les prières suprêmes de l'Eglise, et à diminuer ainsi, de quelque façon, l'inégalité qui persiste jusque dans la mort. Les *aumôniers des dernières prières* reçoivent aux portes des cimetières les corps qui ne sont pas accompagnés d'un prêtre de paroisse, et les conduisent jusqu'à la tombe, où ils récitent les prières accoutumées.

AUMÔNIÈRE n. f. Bourse que l'on portait à la ceinture, et qui, au moins à l'origine, contenait l'argent que l'on destinait à faire des aumônes.

— *Aumônieres sarrasinoises*, Nom que l'on donna pendant les croisades à des bourses, à peu près semblables à nos aumônières, que portaient les Orientaux.

— Religieuse ou chanoinesse chargée de distribuer les aumônes de son couvent ou de son chapitre : *L'*AUMONIÈRE *de Remiremont.*

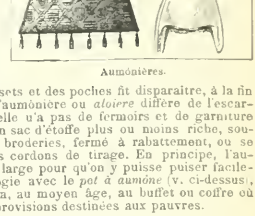

Aumônières.

— Enc. L'*aumônière* est la grande bourse que l'on portait pendant tout le moyen âge pendue à la ceinture, et que l'invention des goussets et des poches fit disparaître, à la fin du XVIe siècle. L'aumônière ou *aloiere* diffère de l'escarcelle en ce qu'elle n'a pas de fermoirs et de garniture de métal. C'est un sac d'étoffe plus ou moins riche, souvent chargé de broderies, fermé à rabattement, ou se plissant avec des cordons de tirage. En principe, l'aumônière s'ouvre large pour qu'on y puisse puiser facilement. Par analogie avec le *pot à aumône* (V. ci-dessus), ce mot s'appliqua, au moyen âge, au buffet ou coffre où l'on mettait les provisions destinées aux pauvres.

AUMONT, ch.-l. de caut. (Lozère), arrond. et à 24 kil. de Marvejols ; 1.298 hab. Aux environs, vestiges de la voie romaine conduisant de Lyon à Toulouse. — Le cant. a 6 comm. et 4.658 hab.

AUMONT (ducs d'). La seigneurie d'Aumont, dans le diocese de Rouen, a donné son nom à une famille illustre, connue par ses fondations pieuses dès le XIIe siècle, et dont un rejeton suivit le roi saint Louis en Palestine. — PIERRE, sire **d'Aumont**, porte-oriflamme, mourut en 1413. — Son fils, JEAN **d'Aumont**, échanson du roi, fut tué à Azincourt, en 1415. — PIERRE **d'Aumont** fut gentilhomme de la chambre du roi Henri II, et laissa pour successeur JEAN **d'Aumont**, né en 1522, maréchal de France, qui servit sous six rois, à partir de François Ier. Il se distingua aux batailles de Dreux, de Saint-Denis, de Montcontour, et au siège de La Rochelle en 1573. Après la mort de Henri III, il fut un des premiers à reconnaître Henri IV. Il prit une part brillante à la journée d'Arques, en 1589, et, l'année suivante, à la bataille d'Ivry. Il mourut d'une blessure reçue au siège de Camper, près Rennes, le 19 août 1595. Comme Crillon, il avait refusé d'assassiner le duc de Guise. Ses compagnons d'armes l'avaient surnommé le *franc Gaulois*. — ANTOINE **d'Aumont**, son petit-fils, né en 1601, servit pendant cinquante et un ans avec la plus grande distinction, et fut créé maréchal de France en 1651. Il se signala depuis dans la guerre de Flandres, en 1667, et mourut à Paris en 1669. Il avait un frère lieutenant général, et, parmi ses descendants, cinq ont été promus au même grade, et trois à celui de « maréchal de camp ». — JACQUES, duc **d'Aumont**, né en 1732, mort en 1799, fut nommé, en 1789, chef de division dans la garde nationale parisienne. Il en commandait l'avant-garde lorsqu'on alla à Versailles chercher la famille royale, dans la fameuse journée du 5 octobre. Accusé plus tard d'avoir favorisé l'évasion de Louis XVI, il se justifia, reçut le commandement de Lille, et quitta le service en 1793 ; toutefois, il n'émigra point. — LOUIS-MARIE-ALEXANDRE, duc **d'Aumont**, né en 1736, mort en 1814, se distingua dans les guerres du Hanovre, fut nommé, en 1789, député aux états généraux, mais donna bientôt sa démission pour se consacrer entièrement à ses fonctions de premier gentilhomme de la chambre. Il favorisa l'évasion du roi, émigra peu de temps après, et fut mêlé, à l'étranger, aux intrigues des royalistes. — LOUIS-MARIE-CÉLESTE, duc **d'Aumont**, né en 1762, est connu surtout par la descente qu'il fit sur les côtes de la Normandie, en 1815. Il fut nommé « pair de France ». C'est ce personnage qui a donné son nom aux voitures à *la d'Aumont.* (V. ci-dessous.) Ses écuries étaient célèbres.

Aumont (À LA D'), loc. adv. employée en parlant d'un attelage à la manière du duc d'Aumont, qui en introduisit l'usage sous la Restauration ; cet attelage se compose de quatre chevaux attelés sans volée, conduits par deux postillons : *Calèche attelée, conduite* À LA D'AUMONT.

— *A la demi-d'Aumont.* Se dit d'un attelage qui ne se compose que de deux chevaux, avec un seul postillon. ‖ Aujourd'hui, on écrit généralement à LA DAUMONT. (On dit aussi EN D'AUMONT, ou EN DAUMONT.) V. ATTELAGE.

— Substantiv. : Voiture attelée à la Daumont : *Une élégante* DAUMONT.

AUMUSSE ou **AUMUCE** (du bas lat. *almucia*) n. f. Fourrure (peau de martre ou de petit-gris) dont les chanoines, les chantres se couvrent quelquefois la tête, et qu'ils portent ordinairement sur le bras.

— ENCYCL. L'*aumusse* était une sorte de capuchon enveloppant complètement la tête et le cou, mais laissant le visage découvert. Telle paraît être la véritable acception du mot « aumusse », qui désigne plutôt un bonnet qu'une pèlerine; car, au XVIIe siècle, les statuts de la corporation des bonnetiers, dits *aumuciers mitonniers* de Paris, notent expressément, parmi les chefs-d'œuvre à faire, un bonnet de laine, « autrement appelé *aumuce* ». Dans le costume ecclésiastique, l'aumusse est le vêtement porté par les chanoines, et qui a la forme d'une pèlerine; elle fut remplacée plus tard par le camail. Comme l'a très bien décrite Gay (*Gloss. archéol.*, 85), l'aumusse des chanoines

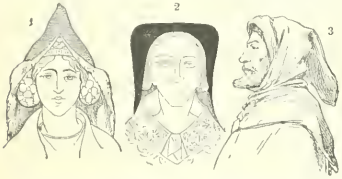

1. Bourgeoise avec l'aumusse. — 2. Chanoine avec l'aumusse. 3. Homme du peuple avec l'aumusse.

se distingue, jusqu'au XVIe siècle, par deux coussinets formant cornes saillantes, et par de longues pattes retombant en avant. Dans le vieux costume royal, l'aumusse est un bonnet, au mortier en forme de calotte qui soutient la couronne. Ainsi, l'aumusse de Charles VI, faite en 1404 par Jehan Aubert, était de velours noir sur trois épaisseurs.

AUMUSSETTE n. f. Cost. Petite aumusse.

AUMUSSIER (*si-é*) n. m. Celui qui faisait, qui vendait des aumusses. (Les bonnetiers de Paris prenaient cette qualification dans leurs statuts.)

AUMUSSON ou **AUMUÇON** (du bas lat. *almucia*) n. m. Diminutif de AUMUSSE. (Peu us.)

AUNAGE n. m. Mesurage à l'aune, et, par abus depuis l'introduction du mètre, mesurage d'une longueur avec une unité quelconque : *Gagner, voler sur l'*AUNAGE.

— *Bon ou Bénéfice d'aunage.* Ce que le marchand donne en plus à l'acheteur sur la longueur d'étoffe qui lui est demandée.

— Par ext. Nombre d'aunes, ou en général longueur d'une pièce d'étoffe : *L'*AUNAGE *des pièces de drap diffère suivant les manufactures.* (Acad.) ‖ Étoffe considérée au point de vue de la largeur de la pièce sur laquelle elle est prise : *Nos aïeules étaient embarrassées dans les* AUNAGES *de leurs roides étoffes.*

— En T. de féod. Droit de marque et d'étalonnage de l'aune, imposé aux marchands par quelques seigneurs.

AUNAIE ou **AULNAIE** (*ô-nè*) n. f. Lieu planté d'aunes.

AUNÂTRE ou **ALNASTER** (*nass-tèr'*) n. m. Bot. Section du genre aune ou alnus.

AUNAY, comm. de la Nièvre, arrond. et à 21 kilom. de Château-Chinon, sur un sous-affluent de l'Aron; 1.235 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Château.

AUNAY-SOUS-AUNEAU, comm. de l'Eure-et-Loir, arr. et à 24 kilom. de Chartres, en Beauce; 1.095 hab. Chaux. Patrie d'Isambert.

AUNAY-SUR-ODON, ch.-l. de cant. (Calvados), arrond. et à 32 kilom. de Vire, sur l'*Odon*, affluent de l'Orne; 1.854 hab. Ch. de f. Ouest. Fabriques de calicots, de basin; filatures hydrauliques; tanneries. Commerce de moutons. — Le cant. a 19 comm. et 9.602 hab.

AUNE (du lat. *alna*, proprem. avant-bras, et par ext., mesure de longueur égale à la longueur des deux bras étendus) n. f. Ancienne mesure de longueur française, qui valait 3 pieds 7 pouces 10 lignes 5/6, ou, en mètres, 1.18844 : *Vendre, acheter à l'*AUNE. *Une* AUNE *de drap.* ‖ Mesure de longueur en usage dans plusieurs pays étrangers, variant suivant les contrées, et même parfois suivant la nature de la marchandise, de 0^m,513 à 2^m,332.

— *Aune métrique* ou *usuelle,* Aune créée en 1812, pour former la transition entre l'aune et le mètre. Longue de 1^m,20, elle se subdivisait comme l'aune ancienne. Une loi du 4 juillet 1831 en a définitivement proscrit l'usage.

— Par ext. Bâton carré de même longueur, qui servait au mesurage. ‖ Quantité d'étoffe ayant une aune en longueur : *Quelques* AUNES *d'indienne refont une femme; la voilà redevenue jeune et renouvelée.* (Michelet.) ‖ *Chevalier de l'aune,* Marchand d'étoffes.

— Par exagér. *D'une aune,* Très long, très large : *Un nez* D'UNE AUNE. *Ouvrir une bouche* D'UNE AUNE. ‖ *Faire une mine* D'UNE AUNE, Avoir l'air de très mauvaise humeur.

— *Tout du long de l'aune,* Beaucoup, excessivement :

C'est véritablement la tour de Babylone,
Car chacun y babille, et *tout du long de l'aune.*
MOLIÈRE.

— LOC. PROV. : **Savoir ce qu'en vaut l'aune,** Reconnaître par expérience ce qu'il y a de difficile, de périlleux dans une chose. ‖ **Mesurer les autres à son aune,** Juger d'autrui par soi-même. (Se prend ordinairem. en mauvaise part.) ‖ **Il a toujours dix aunes de boyaux vides pour fêter ses bons amis.** Se dit d'un grand mangeur, qui semble toujours avoir l'estomac vide. ‖ **Les bommes ne se mesurent pas à l'aune,** Il ne faut pas juger du mérite des hommes par leur taille. ‖ **Au bout de l'aune faut** (manque) **le drap,** Toutes choses ont leur fin.

AUNE n. f. Chacune des pièces de bois arqué sur lesquelles s'assemblent les arçons jusqu'au XVIIe siècle. Les aunes forment, en avant et en arrière de la selle ou du bât, une saillie sur laquelle s'attachent les garnitures.

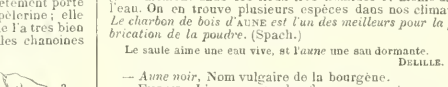

Attelage à la d'Aumont. (V. ATTELAGE.)

— SYN. **Aune** et **aube.** Ce dernier est employé par Rabelais (*Pantagruel,* I, 4, 13).

AUNE (lat. *alnus*) n. m. Genre de castanéacées-bétulées, comprenant des arbres ou des arbrisseaux, qui croissent généralement dans les lieux très humides et même dans l'eau. On en trouve plusieurs espèces dans nos climats : *Le charbon de bois d'*AUNE *est l'un des meilleurs pour la fabrication de la poudre.* (Spach.)

Le saule aime une eau vive, et l'*aune* une sau dormante.
DELILLE.

— *Aune noir,* Nom vulgaire de la bourgène.

— ENCYCL. L'*aune* porte des fleurs unisexuées, monoïques et disposées en chaton. Les mâles ont, à l'aisselle de chaque écaille, trois fleurs; les femelles n'en ont que deux. Les aunes sont des arbres ou des arbustes à feuilles alternes et munies de stipules.

On compte environ quinze espèces d'aunes, originaires des pays froids ou tempérés de l'hémisphère boréal des deux mondes. Il en existe, en outre, dans l'Afrique australe et sur les montagnes de l'Amérique tropicale. L'*aune visqueux* (*alnus glutinosa*) est un arbre haut de 15 à 30 m., et répandu dans la plus grande partie de l'Europe, en Orient et en Sibérie.

Aune visqueux : *a,* fleur femelle; *b,* fleur mâle.

Le bois de l'aune est d'un emploi très commun dans certains arts; susceptible de recevoir un beau poli et prenant bien la couleur noire, il est très propre à l'ébénisterie. Ce bois résiste longtemps à l'action de l'eau, et peut être, à cause de cela, employé dans les constructions hydrauliques.

L'écorce de l'aune est astringente, et peut servir au tannage des cuirs. Combinée avec quelques préparations ferrugineuses, elle fournit une couleur noire dont les teinturiers et surtout les chapeliers font usage.

AUNEAU (*no* — corrupt. probable du mot *anneau*) n. m. Sarment de deux ans, arqué en forme de cercle.

— ENCYCL. La vigne est taillée, généralement au printemps, sur les sarments aoûtés de l'année précédente. Sur certains cépages il faut tailler en laissant de « longs bois » (sarments taillés à huit, dix yeux, et même plus); sinon, la récolte serait médiocre. On a intérêt, pendant l'été, à arquer le long bois, surtout si ce long bois est vigoureux. On lui donne ainsi une forme défavorable à son développement : on l'affaiblit, il produit moins de feuilles, moins de tige, mais en revanche la bonne venue des grappes est mieux assurée.

AUNEAU (*no*), ch.-l. de cant. (Eure-et-Loir), arrond. et à 25 kilom. de Chartres, sur l'Aunay, sous-aff. de l'Eure par la Voise; 1.853 hab. (*Aunelliens, ennes.*) Ch. de f. Orléans. Bataille entre les reîtres et le duc de Guise au XVIe siècle. — Le cant. a 28 comm. et 12.232 hab.

AUNÉE (*ô-né*) n. f. Quantité de tissu ayant une aune de longueur : *Une* AUNÉE *de drap.*

AUNÉE ou **AULNÉE** (*ô-né* — du lat. *alnus,* aune) n. f. Genre de composées-inulées, renfermant des plantes vivaces, à capitules de fleurs jaunes, qui croissent dans l'Asie moyenne et en Europe. Plusieurs espèces sont employées en médecine; elles sont amères et aromatiques.

— ENCYCL. La *grande auanée* ou aunée officinale (*inula helenium*) est une plante haute de plus de 1 m., à racine grosse, charnue, rameuse; à tige cannelée, velue, branchue; à fleurs jaunes, radiées, composées de fleurons hermaphrodites dans le disque et de demi-fleurons femelles à la circonférence. La racine de cette plante, appelée dans les officines *inula campana,* a une saveur amère et une odeur aromatique.

Aunée : *a,* fleur; *b,* graine.

AUNER v. a. Mesurer à l'aide d'une aune, et, par abus, avec une unité quelconque de longueur : AUNER *de la toile, du drap.*

— Fig. Juger, apprécier : *Le commis voyageur a son mètre particulier pour tout* AUNER *à sa mesure.* (Balz.)

— Loc. fam. *Auner l'habit de quelqu'un,* Lui donner des coups de bâton.

— *Appareil ou Machine à auner,* Appareil destiné à auner mécaniquement, tout en la pliant, une pièce d'étoffe ou de drap.

S'auner, v. pr. Etre auné : *Une pièce de drap ne peut* S'AUNER *à la main d'une manière bien juste.*

AUNES ou **AULNES** (*ôn'* — du lat. *alnus,* aune) n. m. pl. Génies malfaisants, célèbres dans les féeries allemandes : *Les* AUNES *ont un chef appelé* « roi des AUNES », *qui est vêtu de brouillards, couronné de feu, et qui cherche à attirer le voyageur au bord des rivières.* (Ch. Nodier.) — *Un* AUNE (ou AULNE).

AUNETTE n. f. Jeune plantation d'aunes. (Peu usité.)

AUNEUIL, ch.-l. de cant. (Oise), arrond. et à 12 kilom. de Beauvais, à la source de l'*Auneuil,* sous-aff. du Thérain par l'Avelon; 1.444 hab. Ch. de fer Nord. Patrie du peintre Lebrun. — Le cant. a 20 comm. et 8.950 hab.

AUNEUR, EUSE n. Celui, celle qui mesure à l'aune.

AUNEUR n. m. Avant la Révolution, Nom donné à des officiers chargés de vérifier la longueur des aunes et de surveiller l'aunage des étoffes. ‖ On les appelait aussi *jurés* AUNEURS. (A Paris, il y avait une communauté d'AUNEURS *visiteurs.*)

AUNILLON (Pierre-Charles FABIOT), littérateur, grand vicaire d'Evreux, né en 1685, mort en 1760. Il prononça, en 1715, l'oraison funèbre de Louis XIV. Il fit représenter en 1728, sous le nom de CHEVALIER DE DOUÉ, *les Amants déguisés,* comédie qui eut du succès. On a aussi de lui un roman, *Azor* ou *le Prince enchanté.*

AUNIS (*niss* — lat. *Alnisus, Alniensis pagus*), la plus petite des anciennes provinces de France, entre le Poitou, l'Océan (où elle comprenait les îles de Ré et d'Oléron), la Gironde et la Saintonge. Villes principales : *La Rochelle,* capitale, Rochefort et Brouage. L'Aunis, arrosé par la Charente, la Sèvre et la Vendée, forme aujourd'hui une partie des deux dép. de la Charente-Inférieure et des Deux-Sèvres.

Armes de l'Aunis.

— *Histoire.* Cette contrée, habitée par les *Santones* au temps de la conquête, faisait partie, sous Honorius, de la IIe Aquitaine. Les Visigoths s'en rendirent maîtres et la conservèrent jusqu'en 507, époque où elle passa entre les mains des Francs. Les maisons de Mauléon et de Chatellaillon, au Xe siècle, possédèrent l'Aunis, qui leur fut enlevé par le duc d'Aquitaine, Guillaume VIII; le second mariage de la princesse Eléonore avec Henri II, roi d'Angleterre, en 1152, donna ce pays au roi d'outre-Manche; mais, en 1224, Louis VIII prit La Rochelle, et l'Aunis appartint à la France jusqu'au traité de Brétigny (1360), par lequel il fut rendu à l'Angleterre. En 1371, le *Aunisiens* chassèrent les étrangers et rendirent à Charles V cette province, qui fut définitivement attachée à la France. Au XVIe siècle, les guerres de religion désolèrent l'Aunis, dernier foyer du parti protestant, qui n'y succomba qu'après la prise de La Rochelle par Richelieu (1628).

AUPARAVANT (de *au, par* et *avant.* — La forme primit. était *paravant; au* est une addition) adv. D'abord, avant une autre chose ou une autre époque : *On ne peut guère douter que les animaux, actuellement domestiques, n'aient été sauvages* AUPARAVANT. (Buff.)

— **D'auparavant,** loc. adv. Antérieur, précédent : *Chaque année, le nombre des alcooliques dépasse le nombre relevé l'année* D'AUPARAVANT.

— Gramm. *Auparavant* ne doit jamais être suivi de la préposition *de,* ni de la conjonction *que,* à moins que l'une ou l'autre ne soit appelée par un autre mot antérieurement exprimé. Ne dites pas : AUPARAVANT *de partir;* dites : *Avant de partir.* Mais dites : *Il faut,* AUPARAVANT, *que je lui parle. J'ai besoin,* AUPARAVANT, *de vous parler;* parce que la prép. *de* est appelée par *j'ai besoin,* et la conj. *que,* par *il faut.*

AUPICK (Jacques), général français, né à Gravelines en 1789, mort à Paris en 1857. Il fit les campagnes de l'Empire, fut blessé grièvement à la bataille de Ligny (1813), et prit part à la campagne de 1823 en Espagne. Lieutenant-colonel après la prise d'Alger, général de brigade en 1839, et de division en 1847, il fut appelé au commandement de l'Ecole polytechnique. Il devint ensuite ambassadeur à Constantinople (1848) et à Londres (1851), à Madrid, et fut nommé sénateur en 1853.

AUPRÈS (*pré* — de *au,* et *près*) prép. Est toujours suivi de la prép. *de,* et exprime la proximité, le voisinage, la relation directe et intime, au prop. et au fig. : *La Providence place toujours le bien* AUPRÈS DU *mal.* (Chateaubr.)

— Par anal. En rapport habituel avec; en communauté de vie ou d'habitudes avec; en présence; dans la société de; avec : *L'argent qu'on gagne* AUPRÈS DES *riches permet non seulement de n'en pas exiger des pauvres, mais de partager le sien avec eux.* (Ste-Beuve.) ‖ Dans l'esprit, dans l'opinion de, aux yeux de : *Le mérite perd tout son prix* AUPRÈS DE *ceux qui n'en ont pas.* (G. Sand.)

— Particul. En comparaison de : *En toute chose, la théorie n'est rien* AUPRÈS DE *la pratique.* (A. de Vigny.)

— *Etre auprès de* a signifié S'éloigner un peu de, n'être pas rigoureusement dans : *Il fut un peu* AUPRÈS DE *la cadence,* Il ne dansa pas tout à fait en mesure. (Mme de Sév.) [Vieux.]

— Adverbial. Dans le voisinage : *Les myopes ne distinguent pas bien les objets, s'ils ne sont* AUPRÈS.

— Gramm. *Auprès de, au prix de* s'emploient pour exprimer une idée de comparaison unie à celle de rapprochement; mais *auprès de* marque plutôt un rapport physique, et *au prix de* une estimation morale : *La vie n'est rien* AU PRIX DE *l'honneur. Tous les ouvrages de l'homme sont vils et grossiers,* AUPRÈS DES *moindres ouvrages de la nature.* (Marmont.)

Auprès de, près de expriment une idée de proximité; mais *près de* marque une proximité plus vague, et *auprès de* une proximité plus déterminée.

Pour exprimer un rapprochement résultant d'une fonction, *auprès* s'emploie devant un nom de personne, et *près* devant un nom de chose : *Ambassadeur* AUPRÈS *du roi de Prusse. Huissier* PRÈS *les tribunaux.*

— ANTON. **Loin.**

AUPS ou **AULPS** (lat. *Alpes*), ch.-l. de cant. (Var), arrond. et à 28 kilom. de Draguignan, sur un sous-affluent de l'Argens par la Bresque; 1.892 hab. Brasseries, tanneries. Patrie du général Girard et du comte de Blacas, ministre de Louis XVIII en 1814. Aux environs, ruines de l'ancienne cité et restes de la voie romaine allant de Fréjus à Riez. — Le cant. a 6 comm. et 3.866 hab.

AUQUEL (*kèl'* — formé de *à, le, quel;* fém. sing. À LAQUELLE; masc. pl. AUXQUELS; fém. pl. AUXQUELLES), pronom conjonctif mis pour *à qui, à quoi,* etc. Se dit principalement

des choses, et ne s'applique aux personnes ou aux choses personnifiées que pour empêcher une équivoque, ou éviter une répétition désagréable. V. QUEL.

AUQUETON n. m. Étoffe de coton blanc : *Une coute pourpointe d'*AUQUETON. (Guy de Nanteuil.) A partir du XVe siècle, la partie fut prise pour le tout, et *auqueton* signifia un vêtement. V. HOQUETON.

AURA (lat. *aura*, souffle) n. f. Anc. phys. Émanation subtile, souffle, air, vapeur.

— Bot. *Aura pollinaris*. On croyait autrefois que les grains de pollen laissaient échapper, pour féconder les ovules, un fluide qui arrivait jusqu'à eux à travers le style.

— Ornith. Espèce de vautour du genre catharte, qui habite l'Amérique.

— Physiol. et méd. Émanation subtile de la semence qui, pour les premiers physiologistes, déterminait la conception, sans contact direct avec l'ovule. (On disait AURA VITALIS, ou SEMINALIS.) ‖ *Aura hystérique, Aura épileptique*. V. ENCYCL.

Aura popularis (mots lat. qui signifient le *souffle populaire*, c'est-à-dire le vent de la faveur populaire), Expression métaphorique employée par les poètes latins, et l'une des plus exactes qu'on puisse citer, car, après le vent, quoi de plus inconstant que la faveur populaire ?

— ENCYCL. Physiol. Le mot *aura* était autrefois fréquemment employé en physiologie pour désigner une vapeur, une exhalaison subtile qu'on supposait s'élever d'un corps.

On a longtemps prétendu que la fécondation s'opérait par une vapeur émanée du sperme, et à laquelle on donnait le nom de *aura seminalis*. Le microscope a montré aujourd'hui la véritable nature de la fécondation. V. ce mot.

— Pathol. On désigne, dans certaines névroses, sous le nom de *aura*, une sensation particulière, qui annonce une crise. Ce symptôme remarquable s'observe dans l'épilepsie et dans l'hystérie : de là les expressions de *aura epileptica, aura hysterica*.

L'*aura epileptica* consiste parfois en une sensation de froid ou de chaud, d'engourdissement, de chatouillement ou de douleur vive, que le malade éprouve en un point quelconque du corps ; d'autres fois, c'est un trouble fonctionnel subit : vomissement, palpitation, constriction à la gorge, hallucinations de la vue et de l'ouïe. C'est un phénomène d'origine centrale. L'*aura epileptica* dure quelques secondes ou quelques minutes, et peut former à elle seule l'attaque d'épilepsie.

L'*aura hysterica*, quand elle est complète, est caractérisée par une sensation douloureuse qui part de la région abdominale correspondant à l'ovaire, gagne l'épigastre, le sternum, et monte jusqu'à la gorge. Elle se termine par des sifflements d'oreille, et il semble au malade qu'il est entouré d'un nuage (obnubilation de la vue). Au niveau du sternum, l'*aura hysterica* donne le plus souvent la sensation d'une boule qui remonte jusqu'à la gorge. Au niveau du larynx, elle produit des symptômes de strangulation.

AURA (mot lat. qui signif. *souffle*) n. f. Nom donné à des divinités aériennes qui personnifiaient les vents doux, filles de Borée, ou, suivant d'autres légendes, d'Éole. (Elles sont souvent représentées sous la figure de femmes montées sur des cygnes.) — Une des nymphes de la suite d'Artémis. Elle fut aimée de Dionysos. (Devenue mère de deux jumeaux, elle fut prise d'un accès de folie, mit en pièces un de ses enfants, et se jeta à la mer.) — Un des chiens d'Actéon. — Jument nommée *Aura*, à cause de sa rapidité. (Pendant un concours des jeux Isthmiques, son maître étant tombé, elle continua sa course, et gagna le prix.)

AURADE (du lat. *aurantium*, orange) n. f. Matière grasse extraite de l'huile essentielle de fleurs d'oranger. Elle est blanche, nacrée, cristallisable, soluble dans l'alcool bouillant. ‖ On l'appelle aussi AURADINE.

AURADE (du lat. *aurata*, dorée) n. f. Nom vulgaire du spare doré ou dorade, sur les côtes de la Méditerranée. V. DORADE.

AURAI (*rè*), **AURAL** ou **AURAIL** (*ràyl*) n. m. Bloc de pierre, grosse pièce de bois ou autre corps pesant auquel on amarre un bâtiment.

AURALITE (de *aura*, et du gr. *lithos*, pierre. — L'orthogr. étymol. serait AURALITHE) n. m. Silicate résultant de l'altération de la cordiérite.

AURAMALGAME (du lat. *aurum*, or, et de *amalgame*) n. m. Alliage de mercure et d'or, répondant à la formule Au^2Hg^3 et contenant un peu d'argent.

AURAMINES (de *aura*, et *amine*) n. f. pl. Matières colorantes jaunes. — *Une* AURAMINE.

— ENCYCL. On obtient les *auramines* par l'action de l'ammoniaque ou des amines primaires sur la *tétraméthyldiamédobenzophénone*. L'auramine ordinaire se prepare en chauffant à 150° un mélange à parties égales de chlorure de zinc, de chlorure d'ammonium et de tétraméthyldiamidobenzophénol. Elle cristallise en lamelles jaunes, solubles dans l'alcool et fusibles à 136°. Le chlorhydrate d'auramine teint le coton mordancé au tannin en un beau jaune ; ce chlorhydrate constitue l'auramine O du commerce.

AURANGABAD, ville de l'Inde royaume de Nizam), ch.-l. de la province du Nord-Ouest, sur le Kam, afl. de la Godavéri : 38.900 hab. Fondée par Sadi Ambar en 1610, et bâtie par Aurangzeb, qui en fit sa résidence favorite et y mourut en 1707. — Pop. du district du même nom : 829.000 hab.

Il existe dans l'Inde d'autres petites villes du nom de **Aurangabad**.

Aurangzeb.

AURANGZEB (*l'Ornement du trône*), empereur mongol de l'Hindoustan, descendant de Timour et fils de Châh Djihan, né en 1619. Il arriva au trône en faisant emprisonner son père et assassiner ses trois frères, et fut couronné à Dehli, en 1659. Il conquit le Dekkan, Visapour et Golconde, et porta l'empire mongol à son apogée. Ce prince était instruit et protégea les lettres, mais son intolérance religieuse causa le soulèvement des Radjpoutes et l'établissement du royaume des Maharattes, avec lequel il fut constamment en guerre. Il mourut en 1707.

AURANITIDE, contrée de la Palestine, demi-tribu de Manassé, sur la rive gauche du Jourdain, tirant son nom de la montagne d'*Auran* (mot hébreu qui signifie *trou*). Les cavernes nombreuses de ce pays servaient d'asile aux brigands.

AURANTIACÉES (*si* — du lat. *aurantium*, oranger, n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, de la classe des hespéridées (ou syn. des HESPÉRANTHES, pour ceux qui font des hespéridées une famille, comprenant les orangers, les citronniers et les cédratiers). ‖ On dit aussi AURANTIÉES. — *Une* AURANTIACÉE (ou AURANTIÉE).

— ENCYCL. Les *aurantiacées* sont des arbres ou arbrisseaux originaires, pour la plupart, des régions tropicales de l'Asie. On en trouve, cependant, quelques espèces en Amérique, en Afrique et en Australie. Parmi les espèces cultivées, on peut citer les genres *citrus, limonia, triphasia*.

AURANTIAMARINE (*si* — du lat. *aurantium*, orange, et de *amarine*) n. f. Glucoside extrait de l'écorce d'oranges amères et présentant la même composition que l'*hespéridine*.

AURANTIAMARIQUE (*si* — rad. *aurantiamarine*) adj. Se dit d'un acide extrait des écorces d'oranges amères et qui se présente sous forme résineuse incristallisable.

AURANTINE (*si-i* — du lat. *aurantium*, oranger) n. f. Principe immédiat amer, jaune, cristallisé, retiré des fleurs d'une espèce d'oranger.

— ENCYCL. L'*aurantine*, $C^{32}H^{34}O^{12} + 4H^2O$, extraite du résidu que laisse la distillation des fleurs du *citrus decumana* de Java, a été d'abord considérée comme identique à l'*hespéridine*. Elle se présente en petits cristaux jaunes, clinorhombiques ; elle est peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau bouillante, très amère. Chauffés à 100°, les cristaux deviennent opaques en perdant $4H^2O$, puis fondent à 171°. Le chlorure de fer colore l'aurantine en brun rouge.

AURANTINE (du lat. *aurantium*, oranger) n. f. Principe amer des oranges et des citrons. V. HESPÉRIDINE.

AURANTIUM (*si-om'* — nom lat. de l'oranger) n. m. Nom spécifique du CITRUS AURANTIUM.

AURATE (du lat. *aurum*, or) n. m. Chim. Sel produit par l'action du sesquioxyde d'or (acide aurique) sur une base : L'AURATE *d'ammonium est un sel extrêmement détonant*. V. OR.

— Hort. Poire d'été, ainsi appelée à cause de sa couleur dorée.

AURAY (*rè* — RIVIÈRE D'), petit fleuve côtier du Morbihan, qui prend sa source dans la lande de Lanvaux, porte d'abord le nom de *Loch*, et se jette dans le golfe du Morbihan, après avoir arrosé *Auray*. Cours 52 kilom.

AURAY, ville maritime de France (Morbihan), ch.-lieu de cant., arrond. et à 31 kilom. de Lorient, sur la rivière de son nom, au fond d'une petite baie très sûre ; 6.466 hab. (*Alréens, ennes.*) Ch. de f. Orléans. Commerce de grains, beurre, miel, bestiaux, cuirs et draps. — On y remarque : les églises du Saint-Esprit et de Saint-Gildas, l'hôtel de ville, et, aux environs, la chapelle de Sainte-Anne, où chaque année des milliers de paysans bretons viennent pour le *pardon*. — Le cant. a 7 comm et 18.575 hab.

Armes d'Auray.

— *Histoire*. Aux environs d'Auray eut lieu, le 29 septembre 1364, une grande bataille entre Charles de Blois et Jean de Montfort, qui se disputaient la succession de Bretagne ; la victoire resta aux Anglo-Bretons de Montfort. Ce fut le dernier fait d'armes important de la guerre de la succession de Bretagne : Charles de Blois fut tué et Duguesclin fait prisonnier. Pendant les guerres de la Ligue, les troupes royales, l'armée catholique et les Espagnols l'occupèrent tour à tour. A la fin du XVIIe siècle, Auray fut le lieu de dépôt des prisonniers faits à Quiberon par l'armée républicaine. — Patrie de Georges Cadoudal.

AURE (du lat. *aura*, souffle, vent très doux) n. f. Vent tiède et agréable du printemps. (Vieux.)

AURE (VALLÉE D'), dans les Hautes-Pyrénées, une des plus belles vallées des Pyrénées, arrosée par les Nestes et fort riche en eaux minérales de toute nature. Avec les vallées de Magnoac, de Neste et de la Barousse, la vallée d'Aure forma le pays de *Quatre-Vallées*, qui se donnerent au roi de France en 1475. Les habitants de la vallée d'Aure sont appelés *Aurois, oises*.

AURE (comte D'), hippographe français, né en 1798, mort en 1863. Ancien écuyer en chef de l'école de cavalerie de Saumur, et l'un des maîtres de l'équitation française, il a laissé un *Traité d'équitation* (1834), et un *Cours d'équitation* adopté pour l'instruction des corps de cavalerie.

AUREA (BRGIO) (*pays de l'or*), nom donné par les anciens à la partie occidentale de l'Inde au delà du Gange.

AUREA MEDIOCRITAS (mots lat. qui signifient *médiocrité dorée*). Ces mots ont été employés par Horace (ode VI, l. II), lorsqu'il vante les avantages de la médiocrité, mais de celle qui se suffit à elle-même, c'est-à-dire de l'aisance.

Les allusions à l'*aurea mediocritas* d'Horace sont fréquentes ; elles se font presque toujours en latin, mais quelquefois aussi en français.

AUREC, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 55 kilom. d'Yssingeaux, sur la Loire ; 2.232 hab. Ch. de fer P.-L.-M. Mines de plomb inexploitées.

AUREILHAN, comm. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 2 kilom. de Tarbes, entre l'Adour et le canal d'Alaric ; 1.853 hab. — Il y a un autre **Aureilhan** dans les Landes, sur le bord de l'étang du même nom.

AUREILLON (*lll* mll.) n. m. Partie du métier à fabriquer les étoffes de soie, qui sert à maintenir en place les ensouples.

AURELE (MARC). Hist. rom. V. MARC-AURÈLE.

AURELI (Mariano), professeur et auteur dramatique italien, né à Bologne en 1820. Il a donné au théâtre : *le Complaisant*, comédie (Bologne, 1854) ; *la Fille du vétéran et la Grande Dame*, drame (Bologne, 1855) ; *Charles Ier et Olivier Cromwell*, drame (Turin, 1864) ; *Justice et Rigueur*, comédie (Parme, 1865). On lui doit, en outre : *Dictionnaire du dialecte bolonais* (Bologne, 1851) ; *Discours sur Jos. Pontanus* (Spolete, 1865).

AURELIA (*ré* — du lat. *aurum*, or) n. f. Genre de méduses, type de la famille des *aurélides*, renfermant des espèces pour la plupart répandues dans toutes les mers du globe. Citons l'*aurelia aurita* de la Baltique, du Pacifique, etc.

AURELIA (GENS), famille plébéienne de l'anc. Rome. Elle se divisait en trois branches, où se transmettaient les surnoms de *Cotta, Orestes, Scaurus, Symmachus, Antoninus*.

Les plus connus sont : **Aurelia**, fille de M. Aurelius Cotta, et mère de Jules César ; **Aurelia Orestilla**, femme de Catilina ; les empereurs Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, Lucius Verus, Commode, Caracalla, Elagabal, qui portaient tous les noms d'**Aurelius Antoninus ; Aurelius Augustinus** (saint Augustin) ; les empereurs **Carin** et **Carus ; Aurelius Cassiodorus** (Cassiodore), le célèbre ministre de Théodoric ; les **Aurelii Cottæ**, dont les plus célèbres sont l'orateur et homme d'Etat **C. Aurelius Cotta**, contemporain de Cicéron, consul, et **M. Aurelius Cotta**, collègue de Lucullus dans le consulat, vaincu par Mithridate étant gouverneur de la Bithynie, et condamné pour concussion ; les **Aurelii Fulvii**, auxquels appartenaient le père et le grand-père d'Antonin le Pieux ; l'usurpateur **M. Aurelius Julianus ;** les empereurs **Aurelius Numerianus** et **Aurelius Probus** ; les poètes **Sext. Aurelius Propertius** (Properce), et **M. Aurelius Prudentius** (Prudence) ; **Aurelius Symmachus** (Symmaque), le préfet de Rome, et l'historien **Aurelius Victor**.

Aurelia (LEX). 1° Loi judiciaire proposée en 70 av. J.-C. par Aurelius Cotta, et qui faisait figurer parmi les juges, en nombre égal, des sénateurs, des chevaliers et des *tribuni ærarii* ; 2° Loi votée en 75 av. J.-C., sous le consulat de C. Aurelius Cotta, et qui rendit aux tribuns du peuple le droit d'être élus aux autres magistratures.

Aurelia (VIA), une des principales voies romaines de l'Italie, qui partait de Rome par la porte du Janicule pour aboutir à *Antipolis* (Antibes) en Gaule, en passant par *Centumcellæ* (Civita Vecchia), *Pisæ* (Pise), et *Genua* (Gênes). Peut-être portait-elle le nom de Aurelius Cotta, censeur en 602 de Rome. — La *via Aurelia Nova*, très courte, rejoignait la précédente à une très courte distance de Rome.

AURÉLIACÉS n. m. pl. Famille de méduses acalèphes, ordre des discophores, renfermant les formes à ombrelle aplatie, de contexture gélatineuse et délicate, dont le genre *aurelia* est le type. — *Un* AURÉLIACÉ.

AURELIANI, peuple de l'anc. Gaule (IVe Lyonnaise), capitale *Genobum* (nommée ensuite *Aurelianum* [Orléans]). Leur territoire correspondait à peu près à l'anc. prov. de l'Orléanais. — *Un* AURELIANUS (*nuss*).

AURELIANU (Pierre), économiste et homme politique roumain, né à Slatina en 1833. Professeur d'agronomie, puis directeur d'école d'agriculture, il fit créer en Roumanie un ministère d'agriculture et travaux publics, dont il obtint le portefeuille en 1877. Aureliano, membre du parti libéral, fut ministre de l'instruction publique et des cultes (1882), ministre de l'agriculture (1887-1888), président de la Chambre des députés et ministre de l'intérieur (janv. 1896). Comme économiste, il a publié : *Catéchisme d'économie politique* (1868) ; *Manuel d'agriculture* (1868) ; *Notre pays* (1875) ; *la Bukovine au point de vue économique* (1876) ; *Sur l'économie rurale de la Russie* (1882) ; etc.

AURÉLIE (du lat. *aurum*, or) n. f. Entom. Syn. de CHRYSALIDE.

AURÉLIE (du lat. *aurum*, or) n. f. Genre d'amaryllidacées, voisin des narcisses, dont on connaît une espèce recueillie à Mogador par Broussonnet.

AURÉLIEN, ENNE (*in, en'* — de *Aurélien*, n. pr.) adj. Qui appartient, qui est propre à Aurélien : *Sévérité* AURÉLIENNE.

— n. m. Nom donné à l'*aureus* frappé par l'empereur Aurélien. — *Un* AURÉLIEN.

Aurélien. (Buste du Vatican.)

AURÉLIEN (Lucius Domitius AURELIANUS), empereur romain (270-275). Il était né en Illyrie, vers 212, d'une famille de paysans ; il s'enrola comme simple soldat, et passa par tous les grades de la milice romaine. Sa bravoure l'avait fait surnommer par les soldats *Aureli nus manus ad ferrum* (Aurélien main de fer, mot qui pourrait s'appliquer aussi à sa sévérité en matière de discipline. Il battit les Francs près de Mayence vers 241, et devint consul en 258. Maître de la cavalerie sous Claude II, il repoussa les Goths. Elu empereur en 270, il vainquit les Goths, les Vandales, les Sarmates et les Marcomans, fortifia Rome, battit la famense Zénobie, reine de Palmyre, ainsi que Tetricus, qui, à Bordeaux, avait tenté de prendre la pourpre dans les Gaules. Il était en marche contre les Perses, lorsque Mnesthée, l'un de ses affranchis, l'assassina (275). Ce prince avait de grands talents politiques et militaires, mais on lui a reproché une sévérité qui dégénérait souvent en cruauté.

— BIBLIOGR. : Flavius Vopiscus, *Vie d'Aurélien* « Histoire Auguste ».

AURÉLIEN (saint), évêque d'Arles en 546. Il fonda des monastères et donna des statuts aux religieux qu'il avait

réunis dans sa métropole. Il mourut en 551 ou 553. Sa fête se célèbre le 16 juin.

AURÉLIEN, moine de Réomé ou Moutier-Saint-Jean, dans le diocèse de Langres, vivait au milieu du IXe siècle. Il a écrit un traité de plain-chant qui a été inséré dans la collection de l'abbé Gerbert (*Scriptores ecclesiastici de musica*), et qui offre quelque intérêt comme document pour l'histoire de la musique.

AURELIO (Louis), jésuite et historien italien, mort en 1637. Citons, parmi ses principaux ouvrages, un *Abrégé* des annales de Baronius, qui a été traduit en français.

AURELIUS (Cornélius), historien hollandais, mort en 1520, fut chanoine à Hemsdonk et précepteur d'Érasme. Parmi ses ouvrages, on distingue deux traités réunis sous ce titre : *De situ et laudibus Bataviæ*.

AURELIUS VICTOR, historien latin, né aux environs de Leptis, en Afrique, fit une brillante carrière politique. L'empereur Julien le nomma gouverneur de la Pannonie-Inférieure, et plus tard (392-393), il devint préfet de Rome. Honnête homme et écrivain judicieux, il avait composé une grande histoire des empereurs, faisant suite aux histoires de Tite-Live, depuis Auguste jusqu'à Julien. Nous n'en possédons que des fragments souvent mutilés et abrégés. On a de lui *les Césars* et un *Epitome* qui ne sont que des extraits ou des sommaires de son grand ouvrage. On lui attribue aussi, mais peut-être à tort, le *De viris illustribus* et un *De origine gentis Romanæ*.

— BIBLIOGR. : Edit. *Schraeter* (Leipzig, 1829-1831); P. Monceaux, *les Africains* (p. 413-424).

AURELLE, comm. de l'Aveyron, arr. et à 27 kilom. d'Espalion, près du Merdanson, affluent du Lot ; 971 hab.

AURELLE DE PALADINES (Louis-Jean-Baptiste d'), général français, né au Malzieu (Lozère) en 1804, mort en 1877 à Versailles. Il servit en Algérie de 1841 à 1848, obtint le grade de général de brigade en 1851, prit part à la guerre d'Orient, et fut promu général de division en 1855. Le 14 octobre 1870, Gambetta l'appela à commander la première armée de la Loire. Après avoir arrêté la poursuite de l'ennemi à Salbris, il s'occupa d'établir la discipline dans son armée. Les troupes placées sous son commandement devaient marcher sur Paris, lorsqu'on apprit la capitulation de Bazaine. Gambetta exigea que l'armée se mît en marche, ce qui eut lieu le 7 novembre. Deux jours plus tard, le général d'Aurelle rencontra et vainquit, à Coulmiers, l'armée du général Von der Thann. A la suite de cette bataille, l'ennemi abandonna Orléans, laissant entre nos mains plus de 2.000 prisonniers. A la fin de novembre, l'armée du général d'Aurelle obtenait des succès partiels à Ladon, à Mézières. Informée d'une sortie de Trochu, la Délégation de Tours ordonna au général en chef de l'armée de la Loire un nouveau mouvement en avant, avec environ 160.000 hommes. Chanzy débuta par un succès suivi d'échecs. Le général d'Aurelle ordonna alors à l'armée de battre en retraite, fit évacuer Orléans, où l'ennemi rentra le 4 décembre, et se retira en Sologne. Gambetta, irrité du manque d'énergie dont le général d'Aurelle avait fait preuve en cette circonstance, lui enleva son commandement (6 déc.).

D'Aurelle de Paladines.

Nommé, le 8 février 1871, député à l'Assemblée nationale dans l'Allier, il vota pour la paix et fut appelé, le 3 mars, par Thiers, à prendre le commandement de la garde nationale de la Seine, où, peu après, il fut remplacé par l'amiral Saisset. Le général d'Aurelle alla siéger alors à l'Assemblée, dans le groupe des monarchistes. Il commanda, en outre (1873-1874), le 18e corps d'armée. Élu, en 1875, sénateur inamovible, il devint questeur du Sénat en 1876. On doit au général d'Aurelle de Paladines un ouvrage intitulé : *la Première Armée de la Loire* (Paris, 1872).

AURÉOLAIRE adj. Qui ressemble à une auréole.

AURÉOLE (du lat. *aureola*, s.-ent. *corona*, couronne d'or) n. f. Cercle lumineux dont les peintres et les sculpteurs entourent souvent la tête de Dieu, de la Vierge, des saints : *Une idée symbolique s'attache à l'*AURÉOLE.

Auréoles : 1. D'après Luca Signorelli ; 2. D'après Donatello (Lion de Saint Marc) ; 3. D'après le Pérugin.

— Par anal. Cercle ou encadrement lumineux en général : *Une* AURÉOLE *de rayons solaires*.

— Fig. Éclat particulier de la gloire des saints de chaque catégorie : *L'*AURÉOLE *des martyrs. L'*AURÉOLE *des vierges*. ‖ Éclat, prestige, poésie : *Une majesté sublime entoura son front d'une invisible* AURÉOLE. (G. Sand.)

— Astr. Espace lumineux que l'on remarque autour de la lune, dans les éclipses totales de soleil.

— Géol. *Auréole métamorphique*, Nom par lequel on désigne, dans un terrain, la zone qui a été influencée par le contact d'une roche éruptive.

— Métrol. Ancienne petite monnaie d'or.

— Phot. Défaut consistant en un envahissement des noirs sur les blancs ou des blancs sur les noirs, même dans les parties les plus nettement tranchées et malgré une mise au point exacte. Ce phénomène, dû à des réflexions sur la face postérieure de la plaque, est maintenant étudié sous le nom de *halo*. V. ce mot.

— Phys. *Auréole accidentelle*, Cercle coloré qui entoure les objets sur lesquels on fixe la vue, et qui est opposé, par la lumière ou la couleur, aux objets qu'il entoure, c'est-à-dire : lumineux si l'objet est obscur, obscur dans le cas contraire, bleu si l'objet est orangé, etc. ‖ *Auréole électrique*, Sorte de gaine lumineuse entourant l'étincelle électrique. C'est une transformation de l'aigrette.

AURÉOLER v. a. Entourer d'une auréole : AURÉOLER *un saint*.

— Fig. Glorifier, exalter : *L'amour* AURÉOLE *la femme aimée*.

Auréolé, ée part. pass. du v. Auréoler.

— Blas. Se dit des anges, des vierges et de l'agneau pascal, quand l'auréole qui ceint leur tête est d'un autre émail que le corps.

S'auréoler, v. pr. Se cercler, s'entourer d'une auréole ou auréole : *Ses yeux* S'AURÉOLAIENT *de tons bistres*. (Nadar.)

AURÉOLUS (Manius Acilius), un des généraux ambitieux qui se disputèrent l'empire romain vers le milieu du IIIe siècle. Il était né en Dacie. D'abord berger, il s'enrôla, devint général sous Valérien, et se fit proclamer empereur sous Gallien (267). Claude II, successeur de celui-ci, livra bataille à Aureolus devant Milan, le vainquit et le fit prisonnier. Il voulait lui laisser la vie, mais les soldats le tuèrent (268).

AURERAS (*rass*) n. m. Nom donné, en Provence, aux mailles du filet connu sous le nom de *aissaugue*.

AURES HABENT, ET NON AUDIENT (mots lat. qui signifient : *Ils ont des oreilles, et n'entendront point*). Ces paroles, tirées du psaume *In exitu Israel de Ægypto*, se disent, dans l'application, de ceux chez lesquels la passion étouffe la voix de la raison. (S'emploie souvent aussi d'une manière plaisante.)

AURES (MONTS), massif de l'Algérie orientale, constituant le « pilier S.-E. de l'Afrique française », aux plis nombreux et serrés. Point culminant, le Djebel-Chelia (2.328 m.). Ses forêts, vastes et touffues, dépérissent de jour en jour davantage.

— BIBLIOGR. : Masqueray, *De Aurasio monte* (Paris, 1886); Fallot, *Étude sur les monts Aurès* (« Bull. Soc. géogr. » [Marseille, 1886]).

AURÈS, comm. mixte d'Algérie, dép. de Constantine, arrond. et à 25 kilom. de Batna ; 26.052 hab. Ch.-l. *Aris*.

AUREUS (*ré-uss* — lat. *aureus*, s.-ent. *nummus* ou *denarius*, écu d'or) n. m. Unité monétaire de l'or à Rome. Les premières monnaies d'or furent frappées régulièrement à Rome sous la dictature de César. L'*aureus*, ou *aureus nummus*, pesait 8 gr. 186 et valait 25 deniers ou 100 sesterces, et, en valeur moderne, 27 fr. 95 sous César ; 26 fr. 89 sous Auguste ; 26 fr. 56 sous Tibère ; 24 fr. 95 de Galba aux Antonins. Il s'appela, sous Constantin, *solidus aureus*.

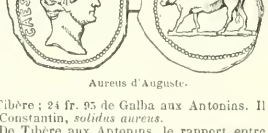

Aureus d'Auguste.

— ENCYCL. De Tibère aux Antonins, le rapport entre l'or et les monnaies d'argent ou de bronze devint de pure convention. Un grand désordre régna dans la frappe des multiples et sous-multiples de l'*aureus*. Sous Auguste, on frappa des *quinarii aurei*, valant la moitié de l'*aureus*, et une pièce valant le quart, *quaternio*. Sous divers empereurs, on frappa des pièces valant deux et trois *aurei* : *binones, ternones* ; des tiers d'*aureus*, le *trieus* ; puis des doubles et des quadruples, *trientes*.

Auguste avait abandonné au sénat la frappe de la monnaie de bronze, et réservé à l'empereur celle de l'or et de l'argent. L'*aureus* porte donc l'effigie de l'empereur.

AUREUX (*reu* — du lat. *aurum*, or) adj. m. Se dit du premier des oxydes de l'or, et des sels qu'il forme lorsqu'on le traite par un acide.

AUREVILLY (BARBEY D'). Biogr. V. BARBEY D'AUREVILLY.

AURIA (Vincent), poète et antiquaire, né à Palermo en 1625, mort en 1710. Il était chanoine du royaume de Sicile. Ses principaux ouvrages sont : *Dell' origine ed antichità di Cefalù* (1656); *Istoria cronologica de' vicerè di Sicilia dell' anno 1409* (1697); *la Sicilia inventrice* (1704).

AURIAC, comm. de la Corrèze, arrond. et à 31 kilom. de Tulle ; 982 hab. Gorges pittoresques.

AURIAC, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 23 kilom. de Villefranche, sur la Vendinelle, affluent du Girou ; 1.359 hab. — Il existe plusieurs autres communes du nom de **Auriac** dans la Dordogne, Lot-et-Garonne, etc.

AURIAC (Bernard n'), surnommé **le Maître de Béziers**, troubadour du XIIIe siècle, mort vers 1285. Il reste de lui quatre pièces, notamment un curieux *sirvente*, écrit vers 1284, où il menace le roi d'Aragon de la prochaine invasion de ses États par le roi de France.

AURIAC (Philippe-Eugène-Jean-Marie n') [et non *Dauriac*], littérateur français, né à Toulouse en 1816, mort en 1891. Il apprit l'arabe et le persan, et entra, en 1858, comme employé, à la Bibliothèque nationale, où il fut conservateur, de 1880 à 1890. Outre des articles dans des revues et des journaux, on lui doit un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels : *Louis-Philippe, prince et roi* (1843); *D'Artaghan, capitaine des mousquetaires* (1847); *Essai historique sur la boucherie de Paris* (1861); *Histoire anecdotique de l'industrie française* (1861); *le Siège de Calais* (1865); *Théâtre de la foire* (1878); *la Corporation des ménétriers* (1880); etc.

AURICÉPHALE (du lat. *aurum*, *auri*, or, et du gr. *képhalé*, tête) adj. Qui a la tête couleur d'or.

AURICH, ville d'Allemagne (Hanovre), ch.-l. de la présidence du même nom ; 5.640 hab. Distilleries, manufacture de tabac, commerce de bestiaux. — Pop. de la *présidence d'Aurich* : 218.100 hab. ; du *cercle* : 36.500 hab.

AURICHALCITE (*kal* — du lat. *aurum*, *auri*, or, et du gr. *khalkos*, cuivre) n. m. Hydrocarbonate de cuivre et de zinc, de nuance vert-de-gris.

AURICO (rad. *aurique*). Ce mot se joint à des adjectifs pour former un adjectif composé servant à qualifier des sels doubles dans la composition desquels entre l'or : *Sel* AURICO-AMMONIQUE, Sel d'or et d'ammonium. *Sel* AURICO-BARYTIQUE, Sel d'or et de baryum. *Sel* AURICO-CADMIQUE, Sel d'or et de cadmium. *Sel* AURICO-COBALTIQUE, Sel d'or et de cobalt. *Sel* AURICO-LITHIQUE, Sel d'or et de lithium. *Sel* AURICO-MAGNÉTIQUE, Sel d'or et de magnésium. *Sel* AURICO-NICCOLIQUE, Sel d'or et de nickel. *Sel* AURICO-POTASSIQUE, Sel d'or et de potassium. *Sel* AURICO-SODIQUE, Sel d'or et de sodium. *Sel* AURICO-STRONTIQUE, Sel d'or et strontium. *Sel* AURICO-ZINCIQUE, Sel d'or et de zinc.

AURICUIVRE (du lat. *aurum*, *auri*, or, et de *cuivre*) n. m. Composé liquide destiné à donner au cuivre l'apparence de l'or.

AURICULAIRE (du lat. *auricula*, oreille) adj. Qui entend, qui a entendu de ses propres oreilles. (Dans ce sens, il n'est guère usité qu'avec le mot *témoin*.)

— Anat. Qui a rapport à l'oreille, qui a la forme d'une oreille ; qui appartient aux oreillettes du cœur : *Cloisons* AURICULAIRES. *Parois* AURICULAIRES. ‖ *Conduit auriculaire*, Nom que quelques-uns donnent au conduit auditif externe. ‖ *Artères auriculaires*, Artères qui se distribuent au pavillon de l'oreille et au conduit auditif. ‖ *Veines auriculaires*, Veines de l'oreille externe, qui se déchargent dans la temporale et dans la jugulaire externe. ‖ *Muscles auriculaires*, Muscles moteurs du pavillon de l'oreille. ‖ *Appendice auriculaire*, Prolongement existant à la partie supérieure de chaque oreillette du cœur. ‖ *Cavités auriculaires*, Les oreillettes du cœur. ‖ *Doigt auriculaire*, Petit doigt de la main, parce que sa petitesse permet de l'introduire dans l'oreille. (Dans ce sens, s'emploie presque toujours substantiv. : *L'*AURICULAIRE *est le dernier et le plus petit des cinq doigts de la main*.)

— Gramm. *Diphtongue auriculaire*, Diphtongue véritable, celle qui fait entendre deux sons, comme *ié*, dans *amitié*, par opposition aux *diphtongues oculaires* ou improprement dites, qui figurent un son unique à l'aide de deux signes, comme *ou*, *oi*, *ai*, etc.

— Méd. Qui affecte l'oreille : *Maladies* AURICULAIRES. ‖ *Médicaments auriculaires*, Ceux que l'on emploie dans les maladies de l'oreille. ‖ *Vers auriculaires* (vieux), Vers que l'on rencontre dans l'oreille de l'homme, et qui sont le plus souvent des larves de mouches.

— Ornith. *Plumes auriculaires*, Plumes qui garnissent les oreilles des oiseaux. ‖ *Vautour auriculaire*, Espèce de vautour qui porte, dans le voisinage de chaque oreille, un appendice membraneux très développé.

— Théol. *Confession auriculaire*, Confession qui se fait à voix basse à l'oreille du prêtre, et de manière que lui seul puisse l'entendre.

— ENCYCL. Histol. *Muscles auriculaires*. On donne le nom de muscles *auriculaires* aux muscles moteurs du pavillon de l'oreille. Ces muscles sont au nombre de trois. Le muscle *auriculaire supérieur* occupe la partie postéro-supérieure de la région temporale. (Il s'insère en bas à la partie supérieure de la conque du pavillon, en haut à l'aponévrose épicranienne. Il élève le pavillon de l'oreille). Le muscle *auriculaire antérieur* est situé en avant du pavillon. (Il s'insère, en arrière, à l'apophyse de l'hélix et à la partie antérieure de la conque ; en avant, à l'aponévrose épicranienne. Il porte le pavillon en avant.) Le muscle *auriculaire postérieur* s'insère, en arrière, à la base de l'apophyse mastoïde ; en avant, à la partie moyenne inférieure de la conque de l'oreille. (Il porte le pavillon en arrière.)

Outre ces muscles *extrinsèques*, on compte cinq muscles *auriculaires intrinsèques* : le grand muscle de l'hélix, le petit muscle de l'hélix, le muscle du tragus, celui de l'antitragus, et enfin le muscle transverse. Ces petits muscles sont de minces faisceaux de fibres pâles.

Les muscles auriculaires, peu développés chez l'homme, jouent, au contraire, un grand rôle chez les autres mammifères. Grâce à leurs muscles auriculaires, les animaux peuvent diriger le cornet auditif vers l'endroit d'où part le bruit qui les menace, ou vers le point où se trouve leur proie.

— *Artères auriculaires*. Les artères *auriculaires* sont : l'artère *auriculaire postérieure*, branche collatérale de la carotide externe, et les artères *auriculaires antérieures*.

— *Nerfs auriculaires*. On désigne sous le nom de *auriculaires* les nerfs qui se distribuent à l'oreille externe. Les nerfs moteurs proviennent du facial. Les nerfs sensitifs viennent de l'auriculo-temporal, branche du maxillaire inférieur, et de la branche auriculaire du plexus cervical.

— *Appendices auriculaires*. V. AURICULE.

AURICULAIRE n. m. Genre de champignons hyménomycètes, dont une espèce, l'*auriculaire mésentérique*, est très commune en France, sur les troncs des vieux arbres.

AURICULARIÉES n. f. pl. Famille de champignons hyménomycètes, à basides externes et cloisonnées en travers, placée entre les hydnées et les clavariées, et qui doit son nom au genre *auriculaire*. — *Une* AURICULARIÉE.

AURICULE (du lat. *auricula*, diminut. de *auris*, oreille) n. f. Anat. Lobe ou bout de l'oreille. ‖ Pavillon de l'oreille, oreille externe tout entière. ‖ Appendice situé à la partie supérieure de chaque oreillette du cœur.

— Anat. Chez l'homme et les mammifères, les oreillettes du cœur sont surmontées de deux appendices, comparés au pavillon flottant du chien, et appelés *auricules* ou *appendices auriculaires*. L'auricule droite s'étend jusqu'à l'aorte, qu'elle déborde un peu en avant. L'auricule gauche s'applique contre l'artère pulmonaire. Les auricules ne sont qu'un diverticulum de l'oreillette correspondante ; leurs parois sont tapissées de colonnes charnues, irrégulièrement entre-croisées.

Auricule (oreille d'ours).

— Bot. Espèce de primevère, originaire des Alpes et des Pyrénées, et cultivée dans les jardins d'agrément, où elle est plus connue

sous le nom vulgaire de *oreille d'ours*. ‖ Appendice latéral, court et arrondi, d'une feuille, d'un pétiole, d'un pétale, d'une étamine. ‖ *Auricule de rat*, Ancien nom du myosotis (littér. oreille de rat) et de la piloselle. ‖ *Auricule de lièvre*, Ancien nom du bupleuro. ‖ *Auricule de Judas*, Champignon du genre télephore, qui croît sur le tronc du sureau. (Il doit son nom à la tradition selon laquelle Judas se pendit à une branche de sureau.)

— Ornith. Bouquet de plumes en crête placée au-dessus des yeux de certains oiseaux, tels que plusieurs espèces de chouettes.

AURICULE ou **AURICULA** (du lat. diminutif *auricula*, petite oreille) n. f. Genre de mollusques, famille des *auriculidés*, renfermant des animaux des régions chaudes, à coquille allongée, à spire étroite. Citons l'*auricula Midæ* (Inde), etc.

Auricule (rcd. 3 fois).

AURICULÉ, ÉE adj. Hist. nat. Qui est muni d'auricules ou oreillettes. ‖ *Main auriculée*, Celle dont chacun des joints est dilaté extérieurement en appendice en forme d'oreille.

— Bot. Qui a des appendices en forme d'oreilles sur deux côtés opposés, comme certaines feuilles et certaines fleurs : *Feuille* AURICULÉE.

— Conchyl. *Coquille auriculée*, Coquille bivalve qui, de chaque côté ou d'un côté des crochets, est munie d'appendices saillants. ‖ *Dents auriculées*, Dents de charnière aplaties et creusées pour recevoir le ligament.

AURICULIDÉS (rad. *auricule*) n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes, sous-ordre des basommatophores, renfermant les genres *auricula*, *cassidula*, *carychium*, *melampus*, etc., qui habitent surtout les pays tropicaux et mènent une existence le plus souvent terrestre. — *Un* AURICULIDÉ.

AURICULIFORME (du lat. *auricula*, oreille, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une petite oreille.

AURICULISTE (*liss* — du lat. *auricula*, oreille) n. m. Médecin qui s'occupe spécialement des maladies d'oreille. ‖ Syn. de AURISTE et AURICURE.

AURICULO-OCCIPITAL adj. m. Se dit d'un nerf, branche du facial, qui innerve le muscle occipital et les muscles auriculaires antérieur et postérieur.

AURICULO-TEMPORAL adj. m. Se dit d'un nerf, branche du maxillaire inférieur, qui innerve la peau des tempes, l'oreille externe et la glande parotide.

AURICULO-VENTRICULAIRE adj. Qui se rapporte à la fois à l'oreillette et au ventricule du cœur : *Orifices* AURICULO-VENTRICULAIRES. *Valvules* AURICULO-VENTRICULAIRES.

— ENCYCL. Les orifices *auriculo-ventriculaires* sont au nombre de deux : un dans la partie droite du cœur, muni de la valvule TRICUSPIDE (v. ce mot), l'autre dans le cœur gauche, muni de la valvule MITRALE. V. ce mot.

AURICURE (du lat. *auris*, oreille, et *cura*, soin) n. m. V. AURICULISTE.

AURIDES (du lat. *aurum*, *auri*, or, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. pl. Famille de minéraux renfermant l'or et ses combinaisons. — *Un* AURIDE.

AURIÈRE (du lat. *aurum*, *auri*, or) n. f. Nom par lequel on désigne, dans le Limousin, des fouilles extrêmement anciennes, peut-être gauloises, et qui ont eu vraisemblablement pour but la recherche de l'or.

AURIFÈRE (du lat. *aurum*, *auri*, or, et *ferre*, porter) adj. Qui contient de l'or : *Sable*, *rivière*, *gîte* AURIFÈRE.

AURIFERI (le P. Bernardin), botaniste, né à Val-Demone (Sicile) en 1739, mort en 1796. Il fut d'abord peintre, puis cordelier, se passionna pour la botanique, ouvrit un cours qui fut très fréquenté, et reçut la direction du jardin royal de Palerme. Il a donné le catalogue et la description des plantes du jardin de cette ville (*Hortus panormitanus*).

AURIFICATION (*si*) n. f. En T. de chir., Action d'aurifier les dents.

AURIFIER (du lat. *aurum*, *auri*, or, et *fieri*, être fait) v. a. Obturer une dent creuse, préalablement préparée, en y foulant de l'or en feuilles ou en petits lingots spongieux.

AURIFIQUE (rad. *aurifier*) adj. Alchim. Qui change en or : *Vertu*, *puissance* AURIFIQUE.

— Pharm. *Teinture* ou *Elixir aurifique*, Solution de kermès minéral dans l'alcool, qui a une couleur d'or.

AURIFORME (du lat. *auris*, oreille, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une oreille.

AURIGA n. m. Antiq. rom. Conducteur de chars dans les courses du cirque. ‖ On disait aussi *aurigarius* (aurigaire), ou *agitator* (agitateur). V. CIRQUE, COURSES, JEUX.

— Anat. Nom donné au quatrième lobe du foie.

— Chir. anc. Sorte de bandage destiné à maintenir les côtes.

AURIGA (mot lat. signif. *cocher*) n. m. Nom latin (en franç. AURIGE) de la constellation du Cocher.

AURIGÈNE ou **AURIGENA** (du gr. *aura*, veat, et *génos*, naissance) n. f. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des buprestidés, renfermant de grands et beaux buprestes de la région circaméditerranéenne. Citons l'*aurigena tarsata* (Algérie).

Auriga vaioqueur.

Aurigène (gr. nat.).

AURIGÈRE (du lat. *aurum*, or, et *gerere*, porter) adj. Qui porte de l'or ou des parties de couleur dorée.

AURIGINEUX (*eu*), **EUSE** (du lat. *aurigo*, *inis*, jaunisse) adj. Qui a rapport à la jaunisse, qui en provient : *Fièvre* AURIGINEUSE.

AURIGNAC, ch.-l. de cant. (Haute-Garonne), arrond. et à 21 kilom. de Saint-Gaudens ; 1.265 hab. Tanneries. Caverne à ossements préhistoriques, ayant fourni le premier exemple authentique d'une sépulture contemporaine de plusieurs espèces d'animaux admis jusqu'alors comme antédiluviens. — Le cant. a 19 comm. et 8.961 hab.

AURIGNY (en angl. *Alderney*), la plus septentrionale des îles anglo-normandes, dans la mer de la Manche, appartenant à l'Angleterre ; séparée de la côte de France par le détroit dit *Ras d'Aurigny* ou *de Blanchard*. Cette petite île est peuplée de 3.400 hab., dont 1.500 au port d'Alderney ou *Aurigny*.

AURIGNY (Gilles D'), poète et jurisconsulte, né dans le Beauvaisis, mort en 1553. Il était avocat au parlement de Paris. Il a publié de nombreux ouvrages : une édition du *Songe du Vergier* (1516) ; *la Généalogie des dieux poétiques* ; *le Cinquante-deuxième arrêt d'amour, avec les ordonnances sur le fait des masques* (1528) ; *la Description d'Hercule de Gaule* par L'INNOCENT ÉGARÉ (c'était un de ses pseudonymes ; il prenait aussi celui de PAMPHILE) ; *le Tuteur d'amour* ; etc.

AURIGO (lat. *aurigo*, même sens ; de *aurum*, *auri*, or) n. m. Coloration en jaune des yeux et de la peau, chez les personnes atteintes de la jaunisse.

AURILLAC, ville de France (Cantal), ch.-l. de départ., d'arr. et de deux cant., sur la Jordanne, affl. de la Cère, à 554 kil. de Paris ; pop. 16.886 hab. (*Aurillacois*, *oises*.) Ch. de f. Orléans. Tribunaux de première instance, de commerce et de justice de paix ; lycée ; écoles normales d'instituteurs et d'institutrices ; bibliothèque publique ; musée ; ch.-l. de la 50e brigade de la 25e division militaire (13e corps) et du 8e arrondissement forestier ; dépôt d'étalons ; succursale de la Banque de France. Tanneries, imprimeries, fabriques de tasses d'argent, de chaudrons et ustensiles de cuivre jaune et rouge très estimés, de parapluies et de meubles sculptés. Commerce considérable de chevaux, mulets, bestiaux, fromages, chaudronnerie, orfèvrerie et autres produits de l'industrie locale. — L'arrond. a 8 cant., 95 comm. et 91.076 hab. Le cant. Nord a 11 comm. et 12.990 hab. ; le cant. Sud, 13 comm. et 22.025 hab.

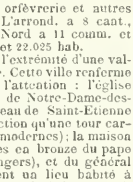

Armes d'Aurillac.

Aurillac est agréablement situé à l'extrémité d'une vallée pittoresque qu'arrose la Jordanne. Cette ville renferme quelques monuments qui méritent l'attention : l'église Saint-Géraud (XVe-XVIe s.) ; l'église de Notre-Dame-des-Neiges (une cène du Bassan) ; le château de Saint-Etienne (il ne reste de cette antique construction qu'une tour carrée encastrée dans des constructions modernes) ; la maison consulaire (XVIe s.) ; enfin, les statues en bronze du pape Sylvestre II, œuvre de David (d'Angers), et du général Delzons. Aurillac était probablement au lieu habité à l'époque romaine, mais c'est à l'abbaye de Saint-Géraud, construite à la fin du IXe siècle et connue par une école d'où est sorti le fameux Gerbert, qui devint pape sous le nom de Sylvestre II, que remonte l'importance de cette ville. D'abord soumise aux abbés, elle eut, dès le XIIe siècle, des consuls. Souvent menacée par les Anglais, la ville d'Aurillac fut prise par les protestants (1569) et plusieurs fois assiégée durant les guerres de religion, ce qui ne contribua pas peu à sa ruine.

Patrie de saint Géraud, des généraux Delzons, Destaing et Milhaud, et du conventionnel Carrier.

AURILLARD (*ll* mll. — du lat. *auris*, oreille) adj. m. Se dit d'un cheval qui a de grandes oreilles. ‖ On dit mieux OREILLARD.

AURINE (du lat. *aurum*, or) n. f. Substance d'un rouge orangé, qui existe dans la coralline jaune du commerce.

— ENCYCL. Chim. L'*aurine*, $C^{19}H^{14}O^{3}$, a été obtenue en purifiant la coralline commerciale. Elle s'obtient encore en faisant agir l'acide oxalique sur le phénol pur, ou en traitant la pararosaniline par l'acide azoteux. L'aurine cristallise dans l'acide acétique en cristaux rouges, ou en aiguilles bleuâtres. On la purifie en la précipitant de sa solution ammoniacale par l'alcool, et en chassant l'ammoniaque qui est resté dans le précipité. L'aurine, à l'encontre de son composé ammoniacal, est soluble dans l'alcool, où elle cristallise en aiguilles rouges. Elle se dissout dans les alcalis, d'où l'acide chlorhydrique la précipite. Elle se combine aux acides en donnant des sels bien cristallisés. Elle se combine aussi avec les bisulfites alcalins.

Une solution alcoolique d'aurine, saturée par de l'ammoniaque, donne un composé d'aurine et d'ammoniaque qui se dépose en cristaux rouges. Chauffée à 140° avec de l'ammoniaque aqueuse, l'aurine se transforme en coralline rouge. Chauffée avec une solution alcoolique d'ammoniaque, elle donne une liqueur jaune précipitant par l'eau un corps blanc qui a les propriétés de la pararosaniline et dont on a pu tirer le violet Hoffmann, le bleu et le vert d'aniline.

Chauffée avec l'aniline et un peu d'acide acétique, l'aurine se transforme en *azuline*. Enfin, chauffée en solution alcaline avec de la poudre de zinc, puis acidulée, elle se transforme en *leucaurine*.

En chauffant l'aurine avec de l'eau entre 220° et 250°, on obtient la dioxybenzophénone en même temps que du phénol ; Græbe et Caro, s'appuyant sur ce fait, ont réalisé la synthèse de l'aurine. Fischer a démontré que l'aurine est un dérivé du triphénylméthane.

— Phot. L'aurine est employée pour colorer des écrans utilisés en photographie orthochromatique, et à recouvrir le dos des plaques au collodion pour éviter l'*auréole*. V. ce mot.

AURINIE (du lat. *aurum*, *auri*, or, à cause de la couleur des fleurs) n. f. Bot. Syn. de ALYSSON.

AURIOL (du lat. *aureus*, d'or) n. m. Nom vulgaire du loriot commun, nommé ainsi à cause de sa couleur jaune.

AURIOL et non **ORIOL** (Pierre D'), cordelier, célèbre théologien, né à Toulouse, mort vers 1345. Il succéda à Jean Scot, son maître, dans sa chaire de l'université de Paris, et fut, de 1321 à 1322, archevêque d'Aix. Citons de lui : *De immaculata conceptione Beatæ Virginis* (1511) ; *Commentarius in quatuor libros Sententiarum* (1596-1605).

AURIOL Blaise D'), poète et jurisconsulte, né à Castelnaudary, mort à Toulouse en 1540. Il enseigna le droit canon à Toulouse, où il fut nommé maître des jeux floraux. Parmi ses œuvres, on cite surtout un poème, *le Départ d'amour*.

AURIOL (Jean-Baptiste), célèbre clown, né à Toulouse en 1808, mort en 1881. Fils d'un ex-premier sauteur de Nicolet, directeur d'un petit théâtre, il apprit, dès l'âge de six ans, le métier de clown, dans lequel il excella et devint célèbre. On le vit successivement en Allemagne, en Hollande, en Suisse, en Espagne, et au cirque de Franconi, à Paris (1834), où ses sauts et ses cabrioles lui valurent de frénétiques applaudissements. Il devint en dernier lieu directeur d'un cirque ambulant.

AURIOL, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 27 kilom. de Marseille, sur l'Huveaune ; 2.610 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de céruse, de soude, vinaigre de bois et sel de Saturne : filature de coton ; papeteries et scieries hydrauliques. Aux environs, concession de lignite, mines de fer hydraté, plâtrières, carrières de craie.

AURIOLE n. f. Bot. V. LAURÉOLE.

AURIPEAU (*po*) n. m. V. ORIPEAU.

— En T. de metier, Feuille très mince de cuivre jaune, employée par la passementerie. ‖ On l'appelle également CLINQUANT.

AURIPIGMENT (lat. *auri pigmentum*, couleur d'or) n. m. Sulfure naturel d'arsenic. ‖ Syn. de ORPIMENT.

AURIQUE (du lat. *auris*, oreille) adj. f. Se dit des voiles à quatre côtés non symétriques, telles que les goélettes, l'artimon, la brigantine, le tapecu, les voiles à livarde, les voiles à bourcet des chasse-marées. Leur point d'amure est fixe ; elles sont hissées sur une corne et bordées au moyen d'écoutes sur un gui ou un abord. Les bonnettes, bien qu'ayant quatre côtés non symétriques, ne sont pas des voiles auriques.

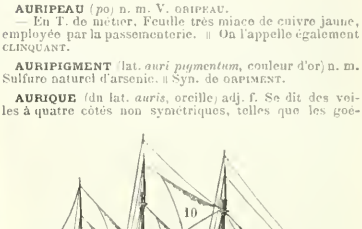

Voiles auriques et focs : 1. Brigantine ; 2. Voile de flèche ; 3. Foc d'artimon ; 4. Grande voile (goélette ou benjamine) ; 5. Diablotin ; 6. Voile d'étai de flèche ; 7. Grande voile d'étai ou pouillouse ; 8. Misaine goélette ; 9 Voile d'étai de grand hunier ; 10. Voile d'étai de grand perroquet ; 11. Triuquette ; 12. Petit foc ; 13. Grand foc ; 14. Clin-foc.

— n. f. Voile auriques : L'AURIQUE *est employée sur les chasse-marées*.

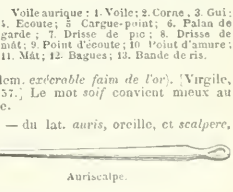

Voile aurique : 1. Voile ; 2. Corne ; 3. Gui ; 4. Ecoute ; 5 Cargue-point ; 6. Palan de garde ; 7. Drisse de pic ; 8. Drisse de mât ; 9. Point d'écoute ; 10 Point d'amure ; 11. Mât ; 12. Bagues ; 13. Bande de ris.

AURIQUE (du lat. *aurum*, *auri*, or) adj. m. Se dit du sesquioxyde d'or, et des sels qu'il forme lorsqu'on le traite par un acide : *Oxyde* AURIQUE. *Sel* AURIQUE.

— ENCYCL. V. OR.

AURI SACRA FAMES (mots lat. qui signifient littéralem. *exécrable faim de l'or*). Virgile, *Enéide*, liv. III, v. 57. Le mot *soif* convient mieux au génie de notre langue.

AURISCALPE (*riss* — du lat. *auris*, oreille, et *scalpere*, gratter) n. m. En T. de chir., Curette à l'aide de laquelle on extrait le cérumen et les corps étrangers introduits dans l'oreille.

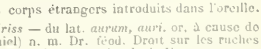

Auriscalpe.

AURISLAGE (*riss* — du lat. *aurum*, *auri*, or, à cause de la couleur du miel) n. m. Dr. féod. Droit sur les ruches à miel, perçu dans quelques parties de la France, comme en Provence, et qui revenait au seigneur.

AURISPA (Jean), un des plus illustres érudits du XVe s., né vers 1369 à Noto (Sicile), mort à Ferrare en 1459, se rendit à Constantinople vers 1418 pour recueillir des manuscrits grecs, et en rapporta en Italie un nombre considérable, parmi lesquels se trouvaient les *Histoires* d'Arrien, les *Poésies* de Pindare, toutes les œuvres de Platon, de Xénophon, de Lucien, la *Géographie* de Strabon, etc. A son retour, il entra dans les ordres, et devint successivement secrétaire des papes Eugène IV et Nicolas V. C'est un des savants qui ont le plus contribué à la renaissance des lettres anciennes.

AURISTE (*riss* — du lat. *auris*, oreille). V. AURICULISTE.

AURIVILLIUS (Charles), orientaliste suédois, né à

Stockholm en 1717, mort en 1786. Professeur de langues orientales à Upsal, il a traduit, pour la Bible suédoise, le *Pentateuque, Josué*, les *Psaumes*, etc.

AUROCHLORURE (*klo* — du lat. *aurum*, or, et de *chlorure*) n. m. Nom donné quelquefois aux sels haloïdes doubles, formés par la combinaison du sesquichlorure d'or avec d'autres chlorures.

— Encycl. A l'état cristallisé, les *aurochlorures* sont presque tous orangés; en s'effleurissant, ils deviennent d'un jaune citron; mais, à l'état anhydre, ils sont d'un rouge intense. Le meilleur moyen de les obtenir est d'évaporer les dissolutions mixtes des deux sels.

Les plus importants sont : le chlorure aurico-potassique $AuCl^3K$; le chlorure aurico-sodique $AuCl^3Na$, et le chlorure aurico-ammonique ou chlorure d'or ammoniacal $AuCl^3AzH^3$.

AUROCHS (*rokss* — allem. *aurochs*, bœuf de plaine) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de bœuf aujourd'hui éteinte et qui habitait encore l'Europe au moyen âge. L'aurochs ou *urus* des anciens est le *bos primigenius*, et il ne faut pas le confondre avec le bison d'Europe (*bison europæus*), dont il existe encore quelques types en Lithuanie et au Caucase. V. bœuf, bovidés, bison.

AUROCYANURE (du lat. *aurum*, or, et de *cyanure*) n. m. Nom donné aux sels haloïdes doubles, formés par la combinaison du cyanure d'or avec un autre cyanure; on les obtient en faisant dissoudre le protocyanure d'or dans les cyanures alcalins. V. or.

AUROFERRIFÈRE (du lat. *aurum*, or; *ferrum*, fer, et *ferre*, porter) adj. Qui contient de l'or et du fer.

AUROGALLUS (Mathieu), philologue allemand, né à Commettau (Bohême) en 1480, mort à Wittemberg en 1543. Il fut un des coopérateurs de Luther dans la traduction de la Bible, et professa l'hébreu, le grec et le latin à Wittemberg. Son principal ouvrage a pour titre : *De Hebræis urbium, regionum, ... nominibus* (1526).

AUROÏDES (du lat. *aurum*, or, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. pl. Classe de minéraux, renfermant de l'or et de l'iridium. — *Un* auroïde.

AURON, affluent de l'Yèvre, né dans le départ. de l'Allier, passant à Banegon, Dun-le-Roi, et à Bourges, où il finit après un cours de 84 kilom.

AURONCES ou **AURUNCES** (en lat. *Aurunci*), anc. peuple d'Italie, au S.-E. du Latium, près de la frontière de Campanie. C'était une tribu des *Ausones*. — *Un* Auronce (ou Aurunce).

AURONE n. f. Nom vulgaire de plusieurs espèces du genre armoise.

AUROPLOMBIFÈRE (du lat. *aurum*, or; du fr. *plomb*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui contient de l'or et du plomb.

AUROPUBESCENT, ENTE (*bèss* — du lat. *aurum*, or, et de *pubescent*) adj. Qui est garni de petits poils d'un jaune doré.

AURORA, petit archipel peu connu de l'océan Atlantique austral, entre les îles Falkland et la Géorgie méridionale, par 55° lat. S., vu en 1762 par le navire espagnol *Aurora*.

AURORA, ville des États-Unis (Illinois), sur le Fox River, affluent de la rivière des Illinois; 22.260 hab. Centre commercial important. — Ville des États-Unis (Missouri); 5.075 hab. (Il existe d'autres localités de ce nom aux États-Unis.)

AURORAL, ALE, AUX adj. Qui appartient à l'aurore; qui tient de la couleur ou de l'éclat de l'aurore : *Lumière, clarté* auroralé. || *Messe auroralé*, Celle qui se célèbre la première, au lever de l'aurore.

AURORAS (*rass* — du lat. *aurora*, aurore) n. m. Belle plante du Pérou, dont les fleurs s'ouvrent au lever de l'aurore. || Syn. de ipomœa glandulifera.

AURORE (lat. *aurora*) n. f. Lueur brillante et rosée qui paraît à l'horizon après l'aube et avant le lever du soleil : *C'est un plaisir de voir lever l'*aurore. (Mme de Sév.) *L'*aurore, *depuis des milliers d'années, n'a pas manqué une seule fois d'annoncer le jour.* (Fén.)

— Par ext. Matin, matinée, et même Jour, journée : *Beaucoup de fleurs ne virent qu'une* aurore. *La mouche éphémère ne voit point deux* aurores. (B. de St-P.)

— Poétiq. L'orient, les contrées situées à l'orient : *Du couchant à l'*aurore. (Acad.)

— Fig. Commencement, début, origine : *L'*aurore *d'un beau règne. L'*aurore *de la liberté. Le repentir est l'*aurore *de la vertu.* (Karamsin.) || Jeunesse, début de la vie :

> Triste et mourant à son *aurore*,
> Un jeune malade, à pas lents,
> Parcourait une fois encore
> Le bois cher à ses premiers ans.
>
> Millevoye.

— Les poètes, à l'imitation des anciens, personnifient fréquemment l'aurore, et lui donnent des doigts de rose, un teint vermeil, un visage frais et riant, etc. : *Déjà l'*aurore, *avec ses doigts de rose, ouvrait les portes de l'orient.* (Fén.)

> L'*aurore* matinale à l'orient dénoue
> La chevelure d'or qui lui voile la joue.
>
> Ars Houssaye.

— Loc. poét. *Les larmes, les pleurs, les présents de l'aurore.* La rosée du matin :

> Les essaims abusés
> Vont chercher sous leurs ailes
> *Les pleurs* que *l'aurore* a verses.
>
> Racine

— *Éternelle aurore*, Vie éternelle des bienheureux :

> Mon fils, je vais mourir; mon *éternelle aurore*
> De ma dernière nuit va tout à l'heure éclore.
>
> Lamartine.

— Astron. *Aurore boréale*, Météore lumineux se produisant le plus souvent à la partie septentrionale du ciel, et dont la clarté, plus ou moins brillante, a été comparée à celle de l'aurore : L'aurore boréale *est un de ces brillants phénomènes dont la cause ne nous est point connue* (Cuv.) *Ils ont des* aurores boréales *qui les éclairent pendant ces longues nuits.* (Regnard.) || *Aurore australe*, Phénomène identique à l'aurore boréale, qui a lieu dans les régions voisines du pôle austral. (On dit aussi abusivement : *Les aurores boréales du pôle sud.*) || *Aurore polaire*, Nom générique sous lequel on désigne quelquefois une aurore boréale ou australe.

— *Aurore à Vénus.* Plusieurs fois, l'atmosphère obscure de Vénus a paru s'illuminer d'une façon gris violacée d'après Wirmecke; et cela, principalement en des années où la terre elle-même était riche en aurores polaires. On ne peut encore rien affirmer sur l'existence de ces aurores et leur correspondance avec celles de notre globe.

— Franc-maçonn. *L'œuvre de l'aurore boréale.* Nom que les francs-maçons, et surtout les carbonari, donnent à la voûte de leur temple.

— Hortic. Variété de rose-thé, dont la fleur est jaunâtre. || Variété de renoncule, dont le fond est jaune aurore. || *Aurore naissante*, Œillet violet.

— adj. inv. Qui est d'un jaune doré, de la couleur de l'aurore : qui a la teinte de l'aurore, en parlant d'une couleur : *Satin, velours* aurore. *Des rideaux* aurore.

— n. m. Couleur aurore : *Étoffe d'un bel* aurore.

— Encycl. Aurores polaires. *Historique.* Les aurores polaires, spécialement appelées *boréales* ou *australes*, selon qu'on les observe dans l'un ou l'autre hémisphère, sont assurément le plus beau phénomène que nous offre la nature, et, aujourd'hui encore, restent inexpliquées : leurs formes variées, leurs colorations intenses, leurs transformations rapides et leurs apparitions imprévues, ont de tout temps excité l'attention de la foule, tandis que leur nature mystérieuse et les relations qui paraissent les rattacher au magnétisme terrestre ou à certains phénomènes cosmiques attiraient les recherches du savant.

Bien que ce soit un phénomène assez rare dans des régions aussi méridionales que les rives de la Méditerranée, l'aurore boréale était connue des anciens; elle fut assez bien observée par Aristote, Cicéron, et surtout par Pline le naturaliste. En parlant des feux appareils de l'aurore, Sénèque dit que parfois : « Ils sont si bas qu'on les prendrait pour le reflet d'un incendie lointain. C'est ce qui arriva sous Tibère, où les cohortes coururent au secours de la colonie d'Ostie, la croyant en flammes... » Cette méprise se reproduisit fréquemment, et notamment à Copenhague, en 1709; pendant une aurore boréale très grande et très lumineuse, plusieurs corps de garde sortirent, prirent les armes et battirent le tambour.

A part les descriptions que laissèrent les anciens, il faut arriver, pour en trouver de bonnes, jusqu'à Grégoire de Tours. L'aurore boréale avait toujours été liée à des croyances superstitieuses, mais elle devint un véritable objet d'épouvante en même temps que l'astrologie bouleversait les esprits. Gassendi, en 1621, employa le nom de *aurore boréale*, car on n'en avait point encore observé dans l'hémisphère Sud; depuis ses observations et celles de Cassini, Rœmer, l'aurore boréale, au moins dans les classes instruites, cessa d'être considérée comme un phénomène surnaturel.

Les anciens Normands et les Norvégiens croyaient voir, dans l'aurore boréale, les Walkyries traversant les airs sur leurs sombres coursiers; mais, comme ce phénomène était très fréquent dans le nord, on cessa rapidement d'y rien voir de terrible. Vers 1250, un Norvégien, resté anonyme, habitant aux environs de Namsos (au N. de Drontheim), composait un ouvrage philosophique et politique tout à la fois, *le Miroir du Roi* (Konungs Skuggsja), où l'aurore est parfaitement décrite, et où il émet l'hypothèse « qu'elle est produite par la glace qui rayonne pendant la nuit la lumière qu'elle a absorbée pendant le jour ». Explication sans doute imparfaite, mais semblable, cependant, à celle que proposaient, bien des siècles plus tard, Descartes et sir John Franklin.

— *Forme et aspect.* Les aurores peuvent se diviser en deux grandes catégories : celles qui sont immobiles, ou

Aurore en draperies observée à Bossekop (Laponie).

tout au moins dont les diverses parties conservent relativement la même position et la même intensité; celles, au contraire, dont la forme et l'éclat subissent d'incessantes et rapides variations.

Dans la première catégorie, on doit ranger les aurores

Arcs multiples observés pendant l'hivernage de la *Véga*.

en lueurs faibles, à forme mal définie, souvent confondues avec le crépuscule ou masquées par l'éclat de la lune, dont l'observation exacte est, en somme, malaisée. L'aurore que l'on observe le plus fréquemment en France est une lueur plus nette, sous forme de tache ou de fumée blanche, jaune ou verdâtre, plus rarement d'un rose violacé; on la confond souvent avec les nuages élevés appelés *cirrus*, constitués par de fines aiguilles de glace. Enfin, l'aurore peut se manifester par des arcs lumineux circulaires ou elliptiques, concentriques, de structure sensiblement homogène, assez peu élevés, de sorte que leur centre soit toujours sensiblement au-dessous de l'horizon. Pendant le célèbre hivernage de la *Véga*, en 1878-79, le professeur Nordenskjöld a observé un grand nombre

Arcs multiples excentrés, observés pendant l'hivernage de la *Véga*.

d'aurores de cette forme, assez stables parfois pour persister pendant plusieurs jours, et toujours orientées de façon que leur sommet soit dans le méridien magnétique.

La seconde catégorie, celle des aurores variables, dérive de la première par degrés insensibles; les arcs, au lieu d'être homogènes, sont alors formés de fibres ou rayons lumineux, dirigés perpendiculairement à la longueur de l'arc, plus larges que les stries obscures qui les séparent, nettement limités à leur partie inférieure, tandis qu'ils vont, en s'estompant, converger vers un point voisin du zénith magnétique. Leur forme varie assez rapidement; outre les systèmes composés d'arcs, on peut observer l'image d'une colonne, d'un dôme, d'une guirlande, d'une couronne, d'un éventail. Les formes les plus complexes, dites *aurores en draperies*, peuvent effectivement rappeler l'aspect d'une étoffe agitée par le vent, d'un ruban; plusieurs nappes semblant s'enrouler ou se replier les unes sur les autres.

— *Fréquence et périodicité.* Cependant, la précédente classification des aurores est assez artificielle : quelques-unes d'entre elles correspondent à un phénomène purement local, et semblent plutôt fréquentes aux latitudes élevées. On a pu aisément le constater pendant l'hiver 1872-73, où trois expéditions polaires, en des points relativement peu distants les uns des autres, séjournaient simultanément dans les régions arctiques. D'autres, surtout aux latitudes plus basses, furent visibles sur une étendue immense; il semble même général, dans ce cas, qu'il y ait en même temps des aurores aux deux pôles, de sorte que l'aurore enveloppe la terre entière, à l'exception d'une bande équatoriale.

Cette nouvelle distinction correspond encore à un fait expérimental : pour se rendre compte de la hauteur des aurores, deux observateurs, placés à une distance connue l'un de l'autre, visent simultanément un point déterminé de l'aurore, et une simple triangulation fournit alors exactement la position de ce point. Les premiers résultats obtenus ainsi indiquèrent une centaine de kilomètres, et même davantage; depuis, au contraire, on a pu observer des aurores d'une manière indiscutable à quelques centaines de mètres de la terre. Ces mesures sont assez délicates, car il y a facilement ambiguïté dans le point observé, sans compter que, pour les phénomènes locaux, l'aspect change parfois assez rapidement d'un point à l'autre pour rendre toute mesure impossible. Cet écart, cependant, basé sur un grand nombre d'observations, paraît nettement différencier les aurores généralisées, élevées, fréquentes aux basses latitudes, des aurores locales, basses, spéciales aux latitudes élevées.

Non seulement les aurores en général, mais même une forme d'aurore déterminée, paraissent se reproduire de préférence à certaines heures de la journée; leur éclat présente son maximum pendant la nuit, à une heure d'autant plus tardive que la latitude du lieu d'observation est plus élevée. Tromholt a cru pouvoir expliquer ces variations par une oscillation des zones d'égale fréquence des aurores dont nous venons de parler, mais cette hypothèse ne paraît plus présenter aujourd'hui qu'un intérêt historique. D'autre part, dans les régions tempérées, il y a maximum de nombre d'aurores en avril, et surtout en octobre, c'est-à-dire peu après les équinoxes, et minimum, au contraire, en janvier et en juin. Au contraire, aux latitudes élevées, on observe plus en hiver que pendant les autres saisons. Enfin, le retour des aurores se produit périodiquement à de plus longs intervalles qui peuvent se confondre avec les périodes déjà reconnues pour d'autres phénomènes, comme le magnétisme terrestre ou les taches du soleil; la période la mieux établie serait d'un peu plus de 11 ans.

— *Caractères physiques.* Quand l'aurore est colorée, le rouge se trouve à l'extrémité inférieure des rayons, et le vert à la partie supérieure, séparés par une teinte jaune qui disparaît parfois. On observe d'ailleurs fréquemment des rayons isolés entièrement rouges, tandis que l'on ne connaît qu'une seule apparition de rayon complètement vert.

L'illumination que produit une aurore polaire n'est, d'ailleurs, pas très considérable, et dépasse rarement celle que fournit la lune à son premier quartier; de plus, les étoiles importantes restent visibles à travers les lueurs. Enfin, la lumière de l'aurore n'est due à aucun phénomène de réflexion ou de réfraction; dès 1817, Biot ne pouvait y trouver la moindre trace de polarisation : l'aurore est donc lumineuse par elle-même, notion importante confirmée par les intéressantes recherches d'analyse spectrale.

— *Relations avec les phénomènes météorologiques et magnétiques.* Les grandes aurores ne sauraient correspondre à des conditions climatériques locales. Pour les autres, A. Forsman est déjà parvenu à quelques conclusions intéressantes; mais les résultats sont insuffisants, et il y a lieu de poursuivre ces recherches. En revanche, il existe d'incontestables relations entre les aurores et certains

nuages élevés, comme les cirrus et cirrostratus; ces deux phénomènes se succèdent, ont la même périodicité, de sorte que Winnecke, Weyprecht, J. Klein, Tromholt n'hésitent pas à conclure que la production de l'aurore dépend de la présence de ces nuages, et que sa lumière est liée à l'existence de particules matérielles.

Les rapports qui peuvent exister entre les aurores et l'électricité atmosphérique sont, aujourd'hui encore, trop discutés, pour qu'il soit utile d'y insister. Quant à ceux qui existent entre les aurores polaires et le magnétisme terrestre, ils peuvent être de deux sortes : les uns, par exemple le fait que le centre des arcs coïncide sensiblement avec le zénith magnétique, dépendent de la distribution générale du magnétisme à la surface du globe, et les exceptions ou cas singuliers correspondraient à un défaut d'homogénéité dans l'atmosphère; d'autres sont relatifs aux variations et perturbations locales des éléments magnétiques, qui, très fréquemment, accompagnent l'apparition d'une aurore; c'est ce qui arrive dans les régions tempérées, tandis qu'il n'en est rien dans les régions polaires, où les perturbations de ce genre sont, cependant, si considérables et si fréquentes.

L'Aurore, d'après le Guide (Rome).

Pour ce qui est des courants telluriques, aucune aurore ne s'est produite depuis qu'on les observe régulièrement : cependant, on croit pouvoir affirmer déjà que l'aurore n'est qu'un phénomène secondaire dont l'origine immédiate est, en principe, dans les courants telluriques et les perturbations magnétiques.

— *Théories des aurores.* Parmi toutes les théories proposées pour expliquer l'apparition des aurores, citons :

1° Les théories *cosmiques*, qui font dépendre l'aurore de causes extérieures à notre globe; la plus célèbre est celle de Mairan, supposant que l'aurore se produit quand la terre vient à rencontrer la *lumière zodiacale*, sorte d'anneau lumineux formé de particules matérielles, et qui entoure l'équateur solaire. Sans nier que l'aurore ne puisse dépendre de phénomènes extérieurs à notre globe, il paraît aujourd'hui manifeste qu'elle n'est pas due à une matière cosmique étrangère;

2° Les théories *optiques*, admettant que la lueur de l'aurore n'est autre que la lumière solaire réfléchie ou réfractée par des particules glacées (nous en avons dit un mot au paragraphe *historique*). (Elles entraînent des altitudes inadmissibles pour ces particules et, de plus, l'examen spectroscopique de l'aurore s'oppose à une telle origine);

3° Les théories *magnétiques*, qui, avec Halley (1716) et Dalton (1793), imaginent des particules magnétiques, orientées par le magnétisme terrestre, lesquelles conduiraient de silencieuses décharges électriques dans les régions élevées de l'atmosphère (cette théorie paraît encore devoir être abandonnée);

4° Les théories *électriques*, imaginées par Canton (1753), qui ont été reprises surtout par Priestley, Franklin, Fisher, A. de La Rive, Lemström, Edlund et Unterweger. (D'après eux, l'aurore serait due à des décharges électriques entre l'atmosphère et le sol; les fines particules de glace, imparfaitement conductrices, qui flottent dans l'air, serviraient à rétablir l'équilibre électrique en ramenant à la terre l'électricité atmosphérique.)

La théorie la plus complète, aujourd'hui, est celle de Unterweger, qui fait intervenir le mouvement général de translation du système solaire, et, en tout cas, les théories électriques présentent jusqu'ici les meilleures conditions.

— Bibliog. : Aristote, *Météorologiques*; Cicéron, *De natura rerum*, et *Catilina*; Pline, *Histoire naturelle*; Sénèque, *Naturales Quæstiones*; Grégoire de Tours, *Historia Francorum*; de Mairan, *Traité physique et historique de l'aurore boréale* (« Mém. de l'Acad. des sciences », 1731, et Paris, 1733 et 1754); *Aurores boréales*, dans la collection des voyages de la Commission scientifique du Nord, sur la corvette « la Recherche », avec les observations effectuées pendant l'hiver 1838-1839, en Laponie, par Bravais, Lettin, Lilliehœœk et Siljeström; Hermann Fritz, *das Polarlicht* (Leipzig, 1881); A. Angot, *les Aurores polaires* (Paris, 1895).

AURORE, nom vulgaire des papillons du genre *anthocharis*. V. ce mot.

— Adjectiv. *Porcelaine aurore*, Coquillage rare qui atteint dans les îles de l'Océanie une grande valeur commerciale.

AURORE, déesse de l'aurore chez les Romains. Les poètes l'identifièrent avec l'*Eos* des Grecs, et lui appliquèrent la plupart des légendes relatives à cette divinité grecque. De même qu'Eos, Aurora fut considérée comme la fille d'Hypérion et la sœur d'Hélios; comme une déesse toujours amoureuse, qui avait enlevé successivement Céphalos, Orion, Clytos et Tithon; comme la mère de Memnon, d'Emathion, de Phosphoros, etc. — On représentait d'ordinaire Aurora couronnée de rayons, sur un char attelé de chevaux blancs qui précédait le char du Soleil. On la figurait encore comme une déesse ailée, drapée dans une robe éclatante, et versant la rosée sur la terre; ou bien voilée, ouvrant de ses doigts de rose les portes de l'Orient.

Aurore (L'). La composition la plus célèbre dans laquelle soit personnifiée l'aurore est la fresque de Guido Reni, décorant la coupole du palais Rospiglioni à Rome. Une peinture sur plâtre par Lesueur, représentant Phaëton qui demande à Apollon le conduire du char du soleil, décorait l'hôtel de Mme de Thorigny. Transportée sur toile en 1786, cette peinture est aujourd'hui au musée du Louvre. Lebrun a pris l'aurore comme sujet de l'un des cartouches de la galerie d'Apollon au Louvre. Le même artiste a fait des peintures murales sur ce thème à Sceaux, à Vaux-le-Vicomte, etc. La plupart des paysagistes ont peint l'aurore. De nos jours, Chaplin, Hamon, Ranvier, Jules Lefebvre ont pris l'aurore comme sujet de compositions allégoriques. Delaplanche a sculpté un marbre qui porte ce nom.

Aurore, planète télescopique, n° 94, découverte par Watson, le 6 sept. 1867.

AURORIN, INE adj. Qui ressemble à l'aurore; qui en a la couleur, la fraîcheur. (Peu usité.)

AUROS (*ross*), ch.-l. de cant. (Gironde), arr. et à 10 kil. de Bazas; 606 hab. — Le canton a 14 comm. et 7.024 hab.

AUROSULFITE (du lat. *aurum*, or, et de *sulfite*) n. m. Sel acide double, que l'on obtient en versant un sulfite sur un aurate : Aurosulfite *de potassium*.

AUROTELLURITE (du lat. *aurum*, or, et de *tellurite*) n. f. Tellurure d'or et d'argent. ‖ Syn. de sylvanite, sylvane.

AUROUX, comm. de la Lozère, arr. et à 31 kilom. de Mende, sur le Chapeauroux, affluent de l'Allier : 1.339 hab.

AUROUX (Nicolas), graveur français, né à Pont-Saint-Esprit, a travaillé dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Les planches au burin, la plupart tirées à Lyon, sont nombreuses.

AUROUX DES POMMIERS (Mathieu), jurisconsulte de la première moitié du XVIIIe siècle, conseiller-clerc au présidial de Moulins. Il est auteur des *Coutumes générales et locales du pays et duché de Bourbonnais* (Paris, 1732).

AURUGO n. m. Pathol. V. aurigo.

AURUM CORONARIUM (mots lat. qui signif. *or de couronne*) n. m. Primitivem., Couronne d'or que les peuples alliés ou vaincus prirent l'habitude de décerner aux généraux romains victorieux. De volontaire qu'il était d'abord, ce don devint obligatoire, et se changea en une taxe imposée par un général sur un peuple vaincu, et, en dernier lieu, en une taxe extraordinaire payée par les provinces à l'empereur.

AURUM MUSIVUM n. m. Etain sublimé qui a pris une couleur dorée, utilisée dans l'enluminure et la peinture sur verre. ‖ On dit en français or *mussif*.

AURUNCUS (Posthumius Cominius), consul en 501 et en 493. C'est pendant son second consulat qu'eut lieu la retraite du peuple sur le mont Sacré. AurunCus fit une expédition heureuse contre les Volsques et fut ensuite un des envoyés choisis pour aller détourner Coriolan de combattre sa patrie.

AURURE (du lat. *aurum*, or) n. m. Alliage d'or avec un autre métal : *On connaît deux* aurures *d'argent : l'*aurure *d'argent pur, et l'*aurure *d'argent palladifère*.

AUSA (lat. *Alsa*), petit fleuve côtier de l'Italie (Vénétie), se jetant dans les lagunes de l'Adriatique, à l'O. d'Aquilée. Constantin le Jeune fut tué sur ses bords, dans une bataille contre son frère Constance.

AUSCHWITZ ou **ASWIECIM**, ville de l'empire d'Autriche (Galicie), gouv. de Lemberg, sur la Sola, et près de son confluent avec la Vistule; 5.400 hab.

AUSCIENS, AUSCI ou **AUSQUES**, anc. peuple de la Gaule (Novempopulanie); capit. *Ausci* (auj. Auch). Le dép. du Gers occupe une partie de leur territoire. — *Un* Auscien, Auscus (*kuss*) ou Ausque.

AUSCITAIN, AINE (*in, ène*) — du lat. *Ausci*, les Ausciens), celui, celle qui habite Auch. — *Les* Auscitains.

— Adjectiv. Qui appartient à Auch ou à ses habitants.

AUSCOUSTEAUX ou **HAUTCOUSTEAUX** (Arthur), compositeur de musique, né en Picardie vers la fin du XVIe siècle. Il devint maître de la sainte Chapelle de Paris, et eut de son temps une brillante réputation. Il a composé surtout de la musique religieuse, des cantiques. C'était un artiste instruit, dont le style avait plus de pureté et d'élégance que celui de la plupart des musiciens de son temps.

Auscultà, fili (bulle). Ce sont les deux premiers mots d'une bulle fameuse, adressée au roi Philippe le Bel par le pape Boniface VIII. Le roi, ayant besoin d'argent pour les guerres qu'il soutenait et désirait continuer, malgré les instances du pape qui prêchait la paix entre les princes chrétiens, usait de tous les moyens pour remplir son trésor épuisé. Il voulut imposer des contributions extraordinaires au clergé. Le pape protesta, et déclara que le roi ne pouvait lever aucun impôt nouveau et irrégulier sur les biens de l'Eglise sans son autorisation, sauf le cas où le royaume serait dans la nécessité urgente de se défendre. Malheureusement, son légat, Bernard de Saisset, parla, dit-on, au roi avec hauteur et d'un ton menaçant. Philippe le fit emprisonner. C'est alors que Boniface VIII écrivit au roi la bulle qui commençait ainsi : « Ecoute, mon fils, les avis d'un tendre père, etc. (*Auscultà, fili*) » [5 déc. 1301]. La bulle développait le principe de l'autorité souveraine du pape, puis elle reprochait à Philippe de méconnaître les droits de l'Eglise, et d'accabler ses sujets par des vexations de tout genre. Le pape terminait en annonçant au roi qu'il convoquait à Rome tous les représentants de l'Eglise de France, ajoutant : « Tu pourras t'y trouver par toi-même ou par tes envoyés...; dans le cas contraire, nous ne laisserons pas de procéder en ton absence ainsi que nous le jugerons à propos. »

Cette bulle irrita violemment Philippe. Par son ordre, elle fut brûlée publiquement à Paris, le 11 février 1302, en sa présence, devant les nobles et le peuple, et il fit annoncer cette exécution à son de trompe, dans toutes les villes et communes de France. Il est vrai qu'il avait eu soin, auparavant, de falsifier le document pontifical. A la vraie lettre du pape il avait substitué une lettre très courte, où les principes de la première étaient aggravés, et où l'on passait intentionnellement sous silence ce qui était dit des exactions du roi sur tous les sujets de son royaume. En même temps, Philippe adressait à Boniface VIII une réponse dont voici le début : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, à Boniface, soi-disant pape, peu ou point de salut. » Le roi exposait ensuite des idées contraires à celles du pape et concluait : « Ceux qui croient autrement, nous les réputons fous et en démence. »

La bulle *Auscultà, fili*, fut un des principaux épisodes de la célèbre lutte entre Philippe le Bel et Boniface VIII, alors âgé de 85 ans.

AUSCULTATEUR n. m. Méd. V. ausculteur.

AUSCULTATION (*ass, si* — rad. *ausculter*) n. f. Exploration des bruits de l'organisme : *C'est Laënnec qui a découvert l'*auscultation *médiate*. ‖ *Auscultation médiate.* Celle qui se fait au moyen de l'instrument appelé stéthoscope, inventé par Laënnec. ‖ *Auscultation immédiate,* Celle qui se fait par l'application directe de l'oreille.

— Par ext., Application de l'ouïe à une exploration quelconque. ‖ *Auscultation de la respiration.* V. respiration. ‖ *Auscultation de la toux.* V. toux. ‖ *Auscultation du cœur.* V. cœur. ‖ *Auscultation de la voix.* V. voix. ‖ *Auscultation des gros vaisseaux.* V. vaisseau. ‖ *Auscultation obstétricale.* V. grossesse.

Encycl. *Historique de l'auscultation.* Hippocrate avait reconnu que la succussion du malade produisait un bruit très notable lorsqu'un liquide mêlé à l'air se trouvait épanché dans un des côtés du thorax. Dans un passage de ses écrits signalé par Laënnec lui-même, et négligé par tous les commentateurs, on voit que le médecin grec avait eu l'idée d'appliquer l'oreille contre la poitrine : ἢν προσίῃς τὸ οὖς, κτύπος τρὸς τὰ πλευρά. (*Si, appliquant l'oreille contre la poitrine, vous écoutez...*) Mais ni Hippocrate ni ceux qui l'ont suivi n'ont tiré aucun parti de cette manière d'observer.

Harvey a pratiqué l'*auscultation* par contact, puisque c'est la manière d'entendre les bruits du cœur. Or, dans un paragraphe de sa dissertation (*De motu cordis*, etc., il signale le bruit du cœur à l'état physiologique; il le compare à celui de la déglutition du cheval; il dit qu'au moment où, par les mouvements du cœur, le sang passe du système veineux dans le système artériel, il se produit et s'entend un choc dans la poitrine (*pulsum fieri et exaudiri in pectore contingit*).

Le bruit produit par la contraction musculaire se perçoit uniquement par l'application immédiate ou médiate de l'oreille. Laënnec nous apprend, d'après une communication de Wollaston, que ce bruit avait été signalé pour la première fois par le mathématicien Grimaldi, en 1618.

Mayor de Genève a l'honneur d'avoir signalé le premier, quelques années avant la découverte de Laënnec, l'existence des bruits du cœur du fœtus pendant la grossesse. Or il est impossible d'entendre ces bruits sans mettre l'oreille en contact avec le ventre de la mère.

Laënnec n'a jamais prétendu avoir découvert l'*auscultation* immédiate, à laquelle du reste il attachait fort peu d'importance. Bayle paraît être le premier qui l'ait, dans certains cas de maladies du cœur, employée comme méthode de diagnostic. Laënnec nous apprend qu'il en fit ensuite usage à l'exemple de Bayle. Ce qui appartient en propre à Laënnec, c'est la découverte de l'auscultation médiate, et l'emploi des bruits entendus au diagnostic des diverses affections des poumons, de la plèvre et du cœur. Il a été donné à Laënnec de porter presque à la perfection la science qui venait de sortir de ses mains. Ses observations, répétées de toutes parts, sont presque toutes restées intactes.

Laissons Laënnec raconter lui-même l'histoire de sa découverte : « Je fus consulté, en 1816, pour une jeune personne qui présentait des symptômes généraux de maladie du cœur, et chez laquelle l'application de la main et la percussion donnaient peu de résultats, à raison de l'embonpoint. L'âge et le sexe de la malade m'interdisant l'auscultation immédiate, je vins à me rappeler un phénomène d'acoustique fort connu : si l'on applique l'oreille à l'extrémité d'une poutre, on entend très distinctement un coup d'épingle donné à l'autre bout. J'imaginai que l'on pouvait peut-être tirer parti, dans le cas dont il s'agissait, de cette propriété des corps. Je pris un cahier de papier, j'en fermai un rouleau fortement serré, dont j'appliquai une extrémité sur la région précordiale, et, posant l'oreille à l'autre bout, je fus aussi surpris que satisfait d'entendre les battements du cœur d'une manière beaucoup plus nette et plus distincte que je ne l'avais jamais fait par l'application immédiate de l'oreille. Je présumai dès lors que ce moyen pouvait devenir une méthode utile, et applicable non seulement à l'étude des battements du cœur, mais encore à celle de tous les mouvements qui peuvent produire du bruit dans la cavité pectorale, et par conséquent à l'exploration de la respiration, de la voix, du râle, et peut-être même de la fluctuation d'un liquide épanché dans les plèvres ou le péricarde. »

— Méd. L'*auscultation* est une « méthode d'examen basée sur la connaissance des bruits que *produisent les organes en fonction*, qu'ils soient sains ou malades ». Elle se différencie de la percussion qui étudie les sons produits dans l'organisme par un choc extérieur. L'auscultation à distance donne des renseignements peu certains. On sait que les sons se transmettent beaucoup mieux par les solides et par les liquides que par les gaz. C'est là-dessus qu'est basée la pratique de l'auscultation au contact. Les bruits *intérieurs* de la poitrine sont transmis par les corps solides et recueillis par l'application de l'oreille nue (auscultation immédiate), ou munie d'un instrument appelé *stéthoscope* (auscultation *médiate*) sur le corps, qui est lui-même un corps solide. Pour pratiquer l'auscultation dite « immédiate », le médecin interpose cependant, d'ordinaire, un linge fin entre son oreille et la peau du malade. Grâce à l'auscultation, le diagnostic des affections de poitrine a pris une précision inespérée, et le traitement a gagné à cette clairvoyance du médecin. V. bruit.

L'auscultation fait reconnaître :

1° Si les troubles de la respiration appartiennent essentiellement aux organes respirateurs, s'ils sont le résultat d'une maladie des organes, ou si ces troubles sont sous la dépendance d'une lésion d'autres organes;

2° Les lésions des organes thoraciques qui ne se traduisent au dehors par aucune gêne apparente de la respiration, par aucun trouble, par aucune douleur;

3° L'espèce, le degré, l'étendue, la marche de la maladie thoracique, ce que l'on ne saurait faire avec les seules données tirées des symptômes généraux;

4° Les lésions qui, sans elle, échapperaient complètement à l'observateur : chez l'enfant qui ne parle point encore, ou qui traduit mal ses sensations; les affections qui atteignent à la fois le poumon et d'autres organes, l'état de la respiration et le délire, le coma, etc.

On combine parfois l'auscultation et la percussion (V. STÉTHOSCOPE, PERCUSSION, PHONENDOSCOPE.) On a parfois opposé entre elles l'auscultation médiate et l'auscultation immédiate : elles doivent être employées tour à tour par le médecin. Le choix à faire entre l'une ou l'autre variera : 1° selon les personnes : inapplicable chez les enfants, qu'il effraye, le stéthoscope est parfois préférable chez la femme; son usage est indifférent chez l'homme; 2° selon les points, les régions où l'on ausculte : sur les régions déprimées, le stéthoscope s'applique mieux que l'oreille; 3° selon la nature des bruits : pour la perception de certains phénomènes sonores, le cylindre l'emporte sur l'oreille, et *vice versa*.

— Art. vétér. Par le vétérinaire comme par le médecin, l'auscultation est utilisée comme moyen de diagnostic; c'est presque exclusivement à l'auscultation médiate qu'il a recours.

— BIBLIOGR. : Laënnec, *De l'auscultation médiate* ou *Du diagnostic des maladies du poumon et du cœur* (Paris, 1819).

AUSCULTATRICE (*ôss*) n. f. Religieuse qui en accompagne une autre au parloir, pour écouter la conversation qu'elle a avec les personnes qui viennent la visiter.

AUSCULTER (*ôss* — lat. *auscultare*) v. a. Ecouter, au moyen de l'ouïe simple ou aidée du stéthoscope, les bruits, etc., qui se produisent dans les poumons, le cœur, etc. : AUSCULTER *un malade, la poitrine d'un malade*.

— Fig. Examiner attentivement : *Le penseur, aujourd'hui, a un grand devoir* : AUSCULTER *la civilisation*. (V. Hugo.)

AUSCULTEUR (*ôss*) n. m. Médecin qui pratique l'auscultation.

— adj. : *Médecin* AUSCULTEUR. ‖ On dit aussi AUSCULTATEUR.

AUSOLE n. m. Nom que l'on donne, dans l'Amérique centrale, à des dégagements naturels de vapeur d'eau, présentant à la fois les caractères des *soufflards* et des *salses*. V. ces mots.

AUSON, héros éponyme des *Ausones*; fils d'Ulysse et de Circé, suivant la légende.

AUSONE (saint), premier évêque d'Angoulême, martyrisé par les barbares qui envahissaient périodiquement les Gaules (vers la fin du IIIe ou au IVe siècle).

AUSONE (D. Magnus), poète latin du IVe siècle. Il naquit à Bordeaux, où il professa d'abord; puis ses succès le signalèrent à l'empereur Valentinien, qui en fit le précepteur de son fils Gratien, sous le règne duquel il devint consul. Il mourut à Bordeaux vers 390. Ausone est, avant tout, un versificateur; aucun tour de force ne lui est étranger. Cependant, à côté de la frivolité de ces exercices, on peut goûter chez lui, avec la justesse délicate des descriptions, une sorte de bonhomie affectueuse. Il était chrétien, mais chrétien assez tiède. On a de lui des *Épigrammes*; un *Ephemeris*, sur l'emploi de sa journée; des *Parentalia*, petits poèmes sur des parents ou des amis morts; *Professores*, sur les professeurs nés à Bordeaux ou y enseignant; *Epitaphia heroum*; *Tetrasticha*, sur les Césars jusqu'à Héliogabale; *Claræ urbes*; *Ludus septem sapientium*, exposé de la doctrine des sept sages; *Gratiarum actio pro consulatu*; *Periochæ*, arguments pour chaque chant de l'Iliade et de l'Odyssée; *Epistolæ*, en vers ou en prose et en prose et vers; *Idyllia*, dont la plus remarquable est le poème sur la Moselle.

AUSONE.

— BIBLIOGR. : Texte, *Schenkl*, dans les *Monumenta Germaniæ*, t. V., traduct. coll. Panckoucke; Demogeot, *Études historiques et littéraires sur Ausone* (1837); Puech *De Paulini Ausoniique commercio* (1888); de La Ville de Mirmont, *De Ausonii Mosella* (Paris, 1889); C. Jullian, *Ausone et son temps* (« Revue histor. », 1891).

AUSONES ou **AUSONIENS**, anc. peuple d'Italie, d'origine osque, dont les tribus paraissent avoir occupé, à un certain moment, presque toute l'Italie du centre et du sud. La ville principale des Ausones était *Suessa Aurunca* (sans doute la même que *Ausona*), près de Minturnes. : Par ext., surtout en poésie, on appelait encore *Ausones* tous les habitants de l'Italie. — *Un* AUSONE (ou AUSONIEN).

AUSONIA, planète télescopique, n° 63, découverte par de Gasparis, le 10 février 1861.

AUSONIE, nom donné quelquefois par les anciens, et surtout en poésie, à l'Italie tout entière, à cause des *Ausones*. V. ce mot.

AUSONIEN, ENNE (*in, èn'* — lat. *Ausonius*), celui, celle qui habitait l'Ausonie : *Les* AUSONIENS. V. AUSONES.

— Adjectiv. Qui concerne ce pays ou ses habitants. ‖ *Mer Ausonienne* (*Ausonium mare*), Partie méridionale de la mer Tyrrhénienne, dont les bords étaient habités par les Ausoniens (ou Ausones).

AUSPICE (*ôss* — du lat. *avis*, oiseau, et *specio*, je regarde, vieux verbe qui se retrouve dans un grand nombre de composés) n. m. On appelait *auspicia* les signes divers envoyés par Jupiter pour manifester aux hommes sa volonté, et l'interprétation de ces signes d'après l'art augural. (V. AUGURE) : *Heureux* AUSPICE. *Prendre les* AUSPICES. *Les succès des généraux étaient rapportés aux* AUSPICES *des empereurs qui les avaient choisis*. (S'emploie surtout au plur.)

— Prêtre qui prenait les auspices. Syn. AUGURE.

— *Auspice céleste*, Signe observé dans un espace déterminé du ciel.

— Par ext. Direction, protection, influence, ou Circonstances heureuses ou malheureuses : *Se présenter sous les* AUSPICES *de quelqu'un. Florian débuta dans les lettres sous les plus riants* AUSPICES. (Ste-Beuve.)

— ESCYL. L'observation du vol des oiseaux constitua les premiers *auspices*. Seuls avaient de la valeur les signes de cette nature observés dans un temps et dans un espace donnés. La récitation d'une formule marquait le temps où les auspices commençaient d'être valables. Pour délimiter l'espace, l'augure, à l'aide de son bâton (*lituus*) traçait le *templum*, portion de la voûte céleste, orientée suivant certaines règles, à laquelle correspondait une portion de surface terrestre, le tout divisé par deux lignes perpendiculaires se coupant au centre. En dehors du vol des oiseaux, l'éclair, le tonnerre fournissaient des auspices. Il y en eut d'autres, tels que l'appétit des poulets sacrés, presque seul employé dans les camps à cause de son caractère pratique, les mouvements des quadrupèdes ou des reptiles dans les limites d'un temple, enfin les *dirx*, signes fortuits et suspensifs, tels que la rupture du silence, le bégayement de l'auspicant, une mission rituelle, etc.

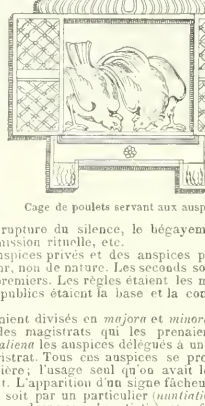
Cage de poulets servant aux auspices.

Il y avait des auspices privés et des auspices publics, différents de valeur, non de nature. Les seconds sortirent sans doute des premiers. Les règles étaient les mêmes, mais les auspices publics étaient la base et la consécration de l'autorité.

Les auspices étaient divisés en *majora* et *minora*, suivant l'élévation des magistrats qui les prenaient. On appelait *auspicia aliena* les auspices délégués à un subordonné par un magistrat. Tous ces auspices se prenaient de la même manière; l'usage seul qu'on avait le droit d'en faire différait. L'apparition d'un signe fâcheux pouvait être signalée soit par un particulier (*nuntiatio*), soit par un magistrat quelconque (*obnuntiatio*), et suffisait à annuler un auspice favorable. Diverses mesures furent prises contre l'abus de cette sorte de *veto*. On distinguait aussi les *auspicia urbana*, pris dans l'enceinte du *pomœrium*, et les *auspicia bellica*, pris au dehors par le général. Pour prendre les seconds, il fallait posséder les premiers dans leur plénitude. V. AUGURE.

— BIBLIOGR. : Bouché-Leclerq, *Manuel des institutions romaines*, et *Histoire de la divination dans l'antiquité*.

AUSPICE (saint), évêque de Toul en 450, mort vers 474. Il fut l'ami de Sidoine Apollinaire et l'un des Pères de l'Eglise des Gaules. Il reste de lui une épître en vers adressée au comte Arbogast, gouverneur de Trèves.

AUSPICINE (*ôss* — rad. *auspice*) n. f. Art de prédire l'avenir d'après le vol, l'attitude ou le chant des oiseaux. ‖ On dit aussi AUSPICISME.

AUSPITZ, ville de l'Autriche-Hongrie (Moravie, régence de Brunn); 3.660 hab. Culture de la vigne, commerce de vins, graines et fruits. — Pop. du district : 72.200 hab.

AUSSEE, bourg de l'Autriche-Hongrie (duché de Styrie, régence de Bruck), sur la Traun; 1.500 hab. Mines de sel gemme et de sulfate de soude exploitées depuis plusieurs siècles; gypse, albâtre, houille, tourbe, carrières de marbre. — Pop. du district : 9.000 hab.

AUSSI (du lat. *aliud sic*, autre ainsi, qui a donné *alsi*, *aussi* et *aussi*) adv. Également, de même : *Le prosélytisme est une vertu, mais ce peut être* AUSSI *un ridicule*. (G. Sand.) ‖ Dans ce sens, *aussi* s'employait autrefois avec la négation; il a été remplacé par *non plus*.

Je ne suis roi, ne prince *aussi*;
Je suis le sire de Coucy.

— Autant, non moins, devant un adjectif ou un adverbe :

Aussi loin que ton ombre ira sur le gazon;
Aussi loin je m'en vais tracer mon horizon.
J. SOULARY.

— Tellement, à ce point : *Comment un homme* AUSSI *intelligent a-t-il pu commettre une sottise* AUSSI *grande ?*

— En conséquence, c'est pourquoi : *L'égoïste n'aime que lui :* AUSSI *tout le monde l'abandonne*.

— *Aussi bien*, Au surplus, après tout, dans le fait : *Il ne s'agit pas de réfuter ces rêveries des platoniciens, qui* AUSSI BIEN *tombent d'elles-mêmes*. (Boss.)

— **Aussi bien que**, loc. conj. De même que, autant que : *On est menteur en action* AUSSI BIEN QU'*en parole*. ‖ Pour *aussi bien que* placé entre deux sujets, V. AINSI.

— SYN. **Aussi, encore.** *Encore* emporte une idée d'identité et marque addition ou énumération : *Avec ces beaux secrets, Roger Bacon possédait* ENCORE *tous ceux de l'astrologie judiciaire*. (Volt.) — *Aussi* implique une idée de diversité, et suppose comparaison : *Comme il est naturel que le temps fit inventer beaucoup de choses, il devait* AUSSI *en faire oublier beaucoup d'autres*. (Boss.)

AUSSIERE ou **HAUSSIERE** (rad. *hausser*) n. f. Mar. Cordage, le plus souvent en quatre torons, qui sert à la confection des manœuvres dormantes et au halage du bâtiment; sa grosseur va de 8 à 30 centimètres de circonférence, sa longueur est de 200 mètres. Il existe aussi des aussières de plus faible dimension qu'on appelle *aussières de halage* ou *faux bras*; leur longueur n'est que de 150 mètres.

— Pêch. Corde faite de plusieurs faisceaux de fils tordus ensemble et roulés les uns sur les autres. ‖ En Provence, Bordure de filet attachée au bout des filets déliés.

AUSSIG, ville d'Autriche-Hongrie (Bohême, régence de Leitmeritz), sur l'Elbe, au confluent de la Bila; 23.650 hab. Vins, manufactures d'étoffes de laine et de toiles, papeteries, commerce de houille. Patrie du peintre Raphaël Mengs. Ville depuis le XIIIe siècle. Aussig fut détruit par les Hussites en 1426 et occupée par les Suédois en 1639. — Pop. du district : 78.500 hab.

AUSSIGNY (Thibault D'), évêque d'Orléans, vivait dans le XVe siècle. Il a composé une *Histoire du siège d'Orléans et des faits de Jeanne la Pucelle*, qui se trouve à la bibliothèque Vaticane, n° 770. On pense que c'est le même qui fit emprisonner à Meung-sur-Loire le poète Villon en 1461.

AUSSILLON, comm. du Tarn, arr. et à 20 kilom. de Castres; 1.290 hab. Bonneterie, cuirs, flanelle.

AUSSITÔT (*to* — de *aussi*, et *tôt*) adv. Immédiatement, tout de suite, dans le moment même : *Dieu défendit*, AUSSITÔT *après le déluge, de verser le sang humain*. (Boss.)

. . . Quelques vers qu'Apollon vous inspire,
En tous lieux, *aussitôt*, ne courez pas les lire.
BOILEAU.

— Loc. fam. : *Aussitôt dit, aussitôt fait*. Sert à exprimer la promptitude avec laquelle une chose est faite, l'action suivant immédiatement la parole. ‖ *Aussitôt pris, aussitôt pendu*. V. SITÔT.

— **Aussitôt que**, loc. conj. Dès que, en même temps que, au moment même où : *On est riche* AUSSITÔT QUE *l'on a tout, ou que l'on peut se passer de tout*. (J. Janin.)

— Gramm. *Aussitôt* ne doit pas avoir pour complément un nom seul. Ne dites pas : *J'écrivis* AUSSITÔT *mon arrivée*. Dites : *J'écrivis* AUSSITÔT *après mon arrivée*. Mais, quand le nom est suivi d'un participe passé, l'usage permet de placer ce nom après *aussitôt* : AUSSITÔT *votre lettre reçue, j'ai fait votre commission*; c'est-à-dire : *Aussitôt que j'ai eu reçu votre lettre*, etc. V. TÔT.

AUSSURD (Antoine), un des premiers imprimeurs de Paris, vivait au commencement du XVIe siècle. Ses éditions se recommandent par la pureté des types. On cite un *Justin*, un *Florus* et un *Sextus Rufus* (1519).

AUSTEN (Jane), célèbre romancière anglaise, née à Steventon (Hampshire) en 1775, morte à Winchester en 1817. Fille d'un pasteur qui dirigea son éducation, elle avait écrit, en 1797, deux romans : *Orgueil et Préjugé*, et *L'Abbaye de Northanger*; mais ce fut seulement en 1811 et 1812 qu'elle parvint à les publier sans nom d'auteur. Ils furent suivis de : *Raison et Sensibilité* (1814); *Mansfield Park* (1815); *Emma* (1816), que Jane Austen ne signa pas davantage. Lorsqu'elle mourut, à peine son nom était-il connu de quelques-uns de ses lecteurs. Ses romans, où elle a peint admirablement les mœurs de la société moyenne en Angleterre, n'eurent une grande vogue que vingt ans après sa mort.

AUSTER (*ôss-tèr'* — mot lat. qui servait à désigner le vent du midi, formé du gr. *auein*, dessécher) n. m. Nom latin du vent du S., généralement très chaud, parfois violent, souvent humide. (Ce mot est surtout employé en poésie.)

— Myth. Un des Vents, fils de l'Aurore et d'Astréus : *L'impétueux* AUSTER. ‖ On l'appelle aussi NOTUS.

AUSTÈRE (*ôss* — lat. *austerus*; du gr. *austéros*, qui rend la langue sèche) adj. Qui est âpre et astringent : *Vin* AUSTÈRE. *Le coing a une saveur* AUSTÈRE. (Vieux.)

— Par ext. Grave et sévère dans sa nature, dans ses principes, dans son caractère : *La femme la plus modeste et la plus* AUSTÈRE, *qui ne veut ôter le repos à aucun homme, voudrait pouvoir l'ôter à tous les hommes*. (Anat. France.)

— Dans la littér. et les beaux-arts, Qui exclut la douceur, ou les ornements futiles : *L'architecture d'une prison doit avoir quelque chose d'*AUSTÈRE.

— SYN. **Austère, dur, rude, sévère.** Celui qui est *austère* se prive de tout ce qui peut flatter ses penchants. Celui qui est *sévère* ne montre aucune indulgence, ni pour ses semblables, ni pour lui-même. Celui qui est *rude* manque de douceur dans les manières. Celui qui est *dur* ne peut être ni attendri ni amolli.

— SYN. **Austère, âpre, rude.** V. ÂPRE.

AUSTEREMENT (*ôss*) adv. D'une manière austère.

AUSTÉRISME (*ôss, riss*) n. m. Excès d'austérité, surtout en fait de pratiques religieuses : *L'*AUSTÉRISME *est à l'*austérité *ce que le* philosophisme *est à la* philosophie. (Peu usité.)

AUSTÉRITÉ (*ôss* — lat. *austeritas*) n. f. Acerbité, âpreté : *Les fruits sauvages, quoique mûrs, conservent de l'*AUSTÉRITÉ. (Vieux.)

— Par ext. Caractère d'une personne sévère dans ses principes et dans ses actes; nature de ce qui est rigide, rude et pénible pour les sens ou pour l'esprit : *En matière de religion, l'*AUSTÉRITÉ *est un moyen de propagation plus sûr que le relâchement*. (J. Sim.)

— Pénitence, mortification pour plaire à Dieu. (Dans ce sens, s'emploie presque toujours au plur.) :

Prêtres, persévérez dans vos *austérités!*
C. DELAVIGNE.

— En T. de b.-arts, Qualité d'un sujet traité sans grâce recherchée, avec une sévère simplicité : *L'architecture du* XVIIe *siècle est d'une belle* AUSTÉRITÉ. ‖ S'emploie aussi en littérature : *L'*AUSTÉRITÉ *du style*.

— SYN. **Austérité, sévérité.** V. AUSTÈRE.

AUSTERLITZ, petite ville des Etats autrichiens (Moravie), sur la Littawa, affluent de la Zwittawa; 3.920 hab.

— *Histoire*. Napoléon y remporta sur les Austro-Russes, le 2 déc. 1805, une victoire mémorable. Après la capitulation d'Ulm et la prise de Vienne, Napoléon se porta audacieusement à la rencontre des empereurs d'Autriche et de Russie, qu'il rencontra à Austerlitz. Avec 65 ou 70.000 hommes, appuyé d'un côté aux collines boisées de Moravie, de l'autre aux étangs d'Augezd et de Menitz, Napoléon se prépara à lutter contre les 90.000 soldats de l'armée ennemie. Le 2 décembre, à 4 heures du matin, commença l'action, dans un brouillard d'hiver que ne tarda pas à dissiper le *soleil d'Austerlitz*. Le maréchal Soult, commandant le centre, s'empara du plateau de Pratzen, en qui Napoléon avait vu la position de laquelle dépendait le sort de la journée. Lannes, Murat et Kellermann rejetèrent Bagration sur Austerlitz. Dès une heure de l'après-midi, la victoire ne présentait plus de doute sur la gauche, malgré les efforts de Kutusov, qui, avant le commencement de l'action, en avait prévu l'issue. Napoléon tourna alors à droite avec le corps du maréchal Soult, la garde et les grenadiers d'Oudinot, voulant recueillir par lui-même

le prix de ses savantes combinaisons. Il assaillit les Russes par derrière, les précipita dans les étangs glacés, dont il rompit la glace à coups de boulets. Plusieurs milliers de fuyards trouvèrent ainsi la mort, et les débris de l'armée russe se dispersèrent dans toutes les directions. La victoire était complète, et l'empereur d'Autriche le reconnut en envoyant aussitôt le prince Jean de Lichtenstein solliciter de Napoléon un armistice et lui exprimer le désir d'avoir avec lui une entrevue aux avant-postes.

Plan de la bataille d'Austerlitz.

40 ou 45.000 Français au plus avaient pris part à la lutte. Napoléon adressa à son armée une proclamation qui se terminait ainsi : « Soldats, lorsque tout ce qui est nécessaire pour assurer le bonheur et la prospérité de notre patrie sera accompli, je vous ramènerai en France : là, vous serez l'objet de mes plus tendres sollicitudes. Mon peuple vous reverra avec joie, et il vous suffira de dire : J'étais à la bataille d'Austerlitz, pour que l'on vous réponde : Voilà un brave. »

Les résultats de la journée furent immenses : 15.000 morts, noyés ou blessés, environ 20.000 prisonniers, 180 bouches à feu, une immense quantité de chevaux, de voitures d'artillerie et de bagage, telles étaient les pertes de l'ennemi et les trophées des Français. Ceux-ci avaient à regretter environ 7.000 hommes, tant tués que blessés, et, parmi les morts, le général Valhubert. Napoléon porta son quartier général au château d'Austerlitz, et voulut donner ce nom à la bataille, que les soldats appelaient déjà la « bataille des Trois-Empereurs ».

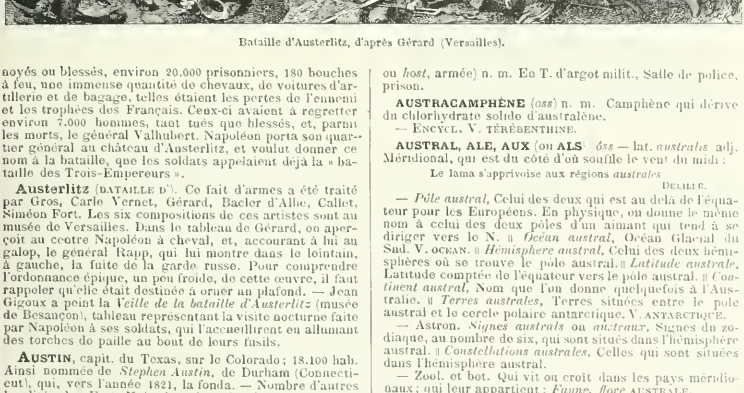

Bataille d'Austerlitz, d'après Gérard (Versailles).

Austerlitz (BATAILLE D'). Ce fait d'armes a été traité par Gros, Carle Vernet, Gérard, Bacler d'Albe, Callet, Siméon Fort. Les six compositions de ces artistes sont au musée de Versailles. Dans le tableau de Gérard, on aperçoit au centre Napoléon à cheval, et, accourant à lui au galop, le général Rapp, qui lui montre dans le lointain, à gauche, la fuite de la garde russe. Pour comprendre l'ordonnance épique, un peu froide, de cette œuvre, il faut rappeler qu'elle était destinée à orner un plafond. — Jean Gigoux a peint la *Veille de la bataille d'Austerlitz* (musée de Besançon), tableau représentant la visite nocturne faite par Napoléon à ses soldats, qui l'accueillirent en allumant des torches de paille au bout de leurs fusils.

AUSTIN, capit. du Texas, sur le Colorado ; 18.100 hab. Ainsi nommée de *Stephen Austin*, de Durham (Connecticut), qui, vers l'année 1821, la fonda. — Nombre d'autres localités des Etats-Unis, dont les plus importantes sont celles de l'Illinois (4.000 hab.) et du Minnesota (1.600 hab.), portent le même nom.

AUSTIN, lac salé de l'Australie occid. (district de Gascoyne), découvert par l'explorateur *Austin* en 1854.

AUSTIN (Horatio Thomas), marin et explorateur anglais, né en 1801, mort en 1865 ; entra au service en 1813, suivit en 1824, comme lieutenant en premier de la *Furie*, le capitaine Parry, qui allait dans les mers arctiques, à la recherche d'un passage au nord-ouest, et partagea toutes les fatigues de ce voyage sans résultat. Capitaine en 1831, il se distingua, en 1840, dans l'expédition contre l'Egypte. En 1850, il reçut le commandement de quatre navires envoyés à la recherche du capitaine Franklin. S'il n'eut pas le bonheur de retrouver Franklin et ses compagnons, il eut au moins l'honneur de faire des découvertes d'une importance capitale, et de donner le premier des renseignements précieux sur huit à neuf cents milles de côtes inexplorées avant lui dans les régions arctiques. Austin fut nommé contre-amiral en 1857.

AUSTIN (Sarah), femme de lettres anglaise, née à Norwich en 1793, morte à Londres en 1867. Elle a vulgarisé en Angleterre tout un côté de la littérature allemande, soit par des traductions, soit par des écrits ; notamment : *Characteristics of Goethe* (1833), et *Tableau historique de l'Allemagne de 1760 à 1814*. Elle a aussi donné : *Considérations sur l'éducation nationale* ; *Lettres sur les écoles de filles*, etc.

AUSTIN (Stephen Fuller), fondateur de l'Etat du Texas, né en 1793 à Austinville, dans l'Etat de Virginie, mort en 1836. Il obtint en 1821 du gouvernement mexicain de vastes concessions de terrains dans le Texas, qui faisait alors partie de l'Etat de Coahuila, et y établit des colonies américaines. Grâce à son habile et active administration, plusieurs localités furent fondées, dont l'une reçut en 1823 le nom de San Felipe de Austin, et les colons américains devinrent si nombreux et si puissants, qu'ils réclamèrent l'érection du Texas en Etat autonome. Dans ce but, Austin fut envoyé par eux à Mexico, où le gouvernement le fit arrêter. Après une détention de treize mois, il recouvra la liberté, revint au Texas (1835), fut proclamé chef et général des colons, qui avaient pris les armes, puis se rendit aux Etats-Unis, pour obtenir la reconnaissance du Texas comme Etat indépendant. En 1836, le général Houston fut élu président du Texas. Austin, loin de montrer le moindre ressentiment, consentit à accepter le poste de secrétaire d'Etat, et mourut peu après dans la ville de Colombia, qu'il avait fondée.

AUSTIN (Alfred), poète et publiciste anglais, né à Headingby près Leeds, en 1835. D'abord avocat, il s'est fait connaître par des poésies pour la plupart satiriques, par des tragédies, des nouvelles et des écrits satiriques. Il a été le correspondant du *Standard*, lors du concile du Vatican et pendant la guerre de 1870-1871 en France, grâce à l'appui du parti conservateur. Austin a succédé à Tennyson comme poète-lauréat en 1896, et ce choix a été vivement critiqué. Nous citerons de lui : *la Saison* (1861) ; *la Tragédie humaine* (1862) ; *l'Age d'or* (1871) ; *Intermèdes* (1872) ; *Savonarole*, tragédie (1881) ; *la Russie devant l'Europe* (1876) ; *les Horreurs turques* (1876), etc. Une édition de ses poèmes a paru en 1892.

AUSTO ou **OSTOT** (*oss-to* — dérivé du vieux franç. *ost* ou *host*, armée) n. m. En T. d'argot milit., Salle de police, prison.

AUSTRACAMPHÈNE (*oss*) n. m. Camphène qui dérive du chlorhydrate solide d'australène.

— ENCYCL. V. TÉRÉBENTHINE.

AUSTRAL, ALE, AUX (ou **ALS** *ôss* — lat. *australis* adj. Méridional, qui est du côté d'où souffle le vent du midi :

Le lama s'approvoise aux régions *australes*
DELILE.

— *Pôle austral*, Celui des deux qui est au delà de l'équateur pour les Européens. En physique, on donne le même nom à celui des deux pôles d'un aimant qui tend à se diriger vers le N. || *Océan austral*, Océan Glacial du Sud. V. OCÉAN. || *Hémisphère austral*, Celui des deux hémisphères où se trouve le pôle austral. || *Latitude australe*, Latitude comptée de l'équateur vers le pôle austral. || *Continent austral*, Nom que l'on donne quelquefois à l'Australie. || *Terres australes*, Terres situées entre le pôle austral et le cercle polaire antarctique. V. ANTARCTIQUE.

— Astron. *Signes australs* ou *australs*, Signes du zodiaque, au nombre de six, qui sont situés dans l'hémisphère austral. || *Constellations australes*, Celles qui sont situées dans l'hémisphère austral.

— Zool. et bot. Qui vit ou croît dans les pays méridionaux ; qui leur appartient : *Faune*, *flore* AUSTRALE.

— ANTON. Boréal.

AUSTRALASIE (*ôss*) n. f. Genre de perroquets. V. TRICHOGLOSSE.

AUSTRALASIE (*ôss*), nom par lequel on a longtemps désigné toutes les îles de la mer du Sud. V. AUSTRALIE.

AUSTRALÈNE (*ôss*) n. m. Hydrocarbure qui forme le principal constituant de l'essence de térébenthine anglaise, extraite du *pinus australis*. || On la désigne quelquefois sous le nom de AUSTRATÉRÉBENTHÈNE. V. TÉRÉBENTHINE.

AUSTRALIE. Cette île immense, la *Nouvelle-Hollande* des anciens géographes, est le plus petit des continents (7.627.000 kilom. carr.), situé entre le Pacifique et l'océan Indien ; c'est la seule partie massive de l'Océanie, qui ne compte, en dehors de l'Australie, que des îles plus ou moins importantes, et même, en Polynésie, que des îlots.

— ENCYCL. *Géologie*. La géologie de l'*Australie* n'est pas encore très connue. Dans le sud, principalement dans la Nouvelle-Galles du Sud, on a de découvert de nombreux fossiles silurien graptolithes des genres *climacograptus*, *didymograptus*, *monograptus*, etc. et des formes caractéristiques du silurien de Bohême (*calymene Blumenbachi*, *pentamerus Knighti*, *favosites gothlandica*). Dans la Nouvelle-Galles du Sud et dans le Queensland, les couches permo-carbonifères, superposées au dévonien, occupent une grande étendue ; ce sont des couches marines, alternant avec des couches houillères. Les genres de plantes fossiles européens, dans les couches houillères supérieures, sont remplacés par des formes particulières (*phyllotheca*, et *glossopteris*) qui offrent des rapports avec les types jurassiques. Le trias inférieur est représenté, dans l'Etat de Victoria, par les grès de Bacchus-Marsh, renfermant des fossiles du genre *gangamopteris*, et, dans la Nouvelle-Galles du Sud, par les couches de Wianamatha et d'Hawkesbury, contenant des *cleithrolepis*, des *palæoniscus*, des *phyllotheca*, etc. Dans le Queensland, on trouve des couches crétacées. Des dépôts tertiaires, surtout pliocènes, occupent un immense espace comprenant les grès desertiques, les calcaires coralliaires, et une grande partie des conglomérats et argiles des placers d'or. Le quaternaire a été étudié en Australie, et, dès cette époque, on y trouve des marsupiaux comme actuellement, mais de grande taille, tels que le *diprotodon* et le *notothérium*.

— *Gîtes minéraux et métallifères*. Des gîtes d'étain, avec quartz et granit cornique, existent dans l'Etat de Victoria. L'étain, dans la Nouvelle-Galles du Sud, est un granit tourmalin au greisen, avec wolfram, béryl, topaze et tourmaline. La cassitérite se trouve au Queensland avec le quartz, dans un granit rougeâtre à mica blanc.

Les *placers* d'or, qui varient de 0m,25 à 6 m. d'épaisseur, et qui sont recouverts, comme en Californie, de laves basaltiques, sont d'une grande richesse. Les conglomérats houillers sont aurifères ; on a même trouvé de l'or dans une couche de houille sur la terre de Van-Diémen. Mais c'est dans les terrains pliocènes ou quaternaires de l'Australie qu'on a trouvé les plus grosses pépites d'or, dont l'une pesait 68 kilogrammes. Dans les alluvions aurifères, on rencontre le quartz, le diamant, le saphir, la topaze, la tourmaline, la cassitérite, etc.

Enfin, l'or se rencontre encore dans les nombreux filons de quartz qui traversent les schistes siluriens.

— *Relief du sol*. L'Australie semble avoir été rattachée autrefois à l'Asie sud-orientale. Les tremblements de terre de la Sonde ont leur contre-coup au N.-O., et, tandis que 1.500 kilom. d'abîmes séparent le continent de la Nouvelle-Zélande, il tient à l'archipel Malais par un socle immergé à moins de 200 m. dans la mer d'Arafoura. Dans l'ensemble, le relief est une grande plate-forme archéo-primaire, recouverte de dépôts secondaires et tertiaires, et relevée vers l'E., comme l'Afrique, par une grande dislocation. De ce côté, où les roches paléozoïques sont à nu, s'allonge dans le sens du méridien un massif largement pénétré par les vallées, et qui ne rappelle en rien, malgré son nom de « Cordillère australienne », l'altitude ni l'aspect grandioses des chaînes de l'Amérique du Sud : c'est tantôt, comme dans les Montagnes-Bleues, un entassement de terrasses tabulaires, tantôt une étendue sans ordre de dômes arrondis, comme vers le mont Kosciuzsko (2.300 m.). Dans l'ouest du Queensland, ce massif est flanqué d'un plateau crayeux, sur lequel des collines à demi rasées ont une direction N.-S., prolongée dans les hauteurs entre le Murray-Darling et le lac Eyre. Au centre et à l'ouest, s'étalent, autour de plateaux archéens, de vastes amas de grès très perméable et très facilement dissocié, qui forment, en l'absence de pluies suffisantes, un plateau désertique de 200 à 1.100 m. ; il est coupé de bas-fonds salés, dont celui du lac Eyre est au niveau de la mer, et le sol y est composé de fins débris qui s'amoncellent en dunes rouges (désert de Victoria), plutôt que de roches dénudées ou du cailloux, comme dans beaucoup de parties du Sahara. Le plateau et les plaines basses du nord sont couverts par la latérite tropicale, produit de la décomposition du terrain. Au total, l'Australie ressemble à l'Afrique à cause de sa forme massive, bordée, sauf au N., de grandes profondeurs marines ; mais sa Cordillère, parallèle à la côte orientale, lui donne sa place dans les régions de type pacifique ; de plus, la disposition de ce massif, qui arrête les principaux vents pluvieux, a ménagé sur la surface intérieure, perméable à l'eaux, une zone à formes inachevées, d'une étendue de deux tiers environ du total.

— *Côtes*. Abritée au N.-E. par une barrière de récifs coralliens, mais ouverte, à partir du tropique, aux pluies, aux courants chauds et à des marées qui atteignent 10 m., la côte montagneuse offre des indentations pareilles aux « rias » de notre Bretagne (Port-Jackson) ; structure reproduite sur les flancs des plateaux du nord-ouest, et à l'O. de l'embouchure du Murray, dans Port-Philip et le golfe Spencer. Au centre du rivage méridional, au contraire, le plateau désertique finit par une haute falaise sans accidents ; et à l'E., comme sur le golfe de Carpentarie, les apports terrestres et marins ont déterminé, le long de la plage basse, des lignes de dunes et de lagunes analogues à celles du golfe de Guinée.

— *Climat*. Traversée par le tropique du Capricorne, l'Australie n'a cependant pas un climat uniforme. Le nord présente, avec une moyenne de température élevée (+ 25° C.), une grande constance d'un bout de l'année à l'autre, encore accrue par le courant chaud équatorial venu de l'E. ; le détroit de Torrès et Port-Darwin connaissent les ciels nébuleux et la perpétuelle humidité de la Malaisie, pendant qu'au N.-O., de fortes dépressions barométriques procurent au pays un régime de mousson d'été, analogue à celui du reste de l'Océan Indien. Le climat tropical maritime subit une dégradation plus considérable à l'O. qu'à l'E., tout comme en Afrique australe, à cause des vents desséchants et des courants froids qui arrivent du S. à l'E., et surtout au S.-E., les conditions se rapprochent de celles de la Méditerranée : écarts faibles entre les saisons, médiocrité, quelquefois, des températures extrêmes, qui ne dépassent pas, à Melbourne, + 9° et + 20°. Vers Sydney, l'alizé n'y parvient, après son passage sur la Cordillère, qu'à l'état de vent desséchant, et les dépressions atmosphériques y amènent que des orages violents et

courts, dont l'eau est vite évaporée ou bue par le sable (20 cm. de hauteur annuelle à l'O.); les écarts entre les saisons dépassent 20°, avec des maxima de + 50°.

— *Cours d'eau.* Peu de cours d'eau de l'Australie ont un écoulement constant. Ceux du nord-est sont les plus riches, et rappellent, avec leurs eaux calmes enfouies sous la végétation, les rivières de la Nouvelle-Guinée et de Bornéo. Au S.-E., le Murray et ses affluents, Darling, Lachlan, Murrumbidgee, puisent dans la Cordillère un élément plus irrégulier, mais, quoique fort diminués pendant une saison, atteignent toujours la mer, et même restent navigables par endroits. Les petits fleuves de l'ouest, Fitzroy, Murchison, etc., sont encore plus intermittents; quelques-uns, impuissants à entraîner les produits de l'érosion qui encombrent leur lit, n'arrivent pas toujours au rebord du plateau intérieur, à la surface duquel leurs eaux s'évaporent. Tout l'intérieur est privé d'écoulement vers l'Océan, à la fois par le manque de pluies et par la perméabilité du sol. Les « creeks », comme celui de Cooper, y sont gonflés par de violentes averses; mais ils tarissent vite, pas à la fois par l'air trop sec et par la terre, tels les « oueds » sahariens, ou bien, ne pouvant se déverser dans une direction fixe, se transforment en chapelets de lacs saumâtres, qui se succèdent selon une pente incertaine. Les eaux amoncelées dans les dépressions deviennent salées, quelquefois se dessèchent, ou se dissimulent, comme celles des « chotts », sous une croûte de sel (lac Torrens). Enfin, l'infiltration a ménagé partout, ainsi qu'au Sahara, des réservoirs artésiens, dont beaucoup sont salés.

— *Flore.* Les plantes et les animaux de l'Australie donnent à cette grande terre un aspect particulier.

Pour ce qui est de la flore, on remarque deux végétations très différentes : 1° les savanes forestières ou *grassland*; 2° les fourrés de buissons ou *scrubs*.

1° Les savanes sont des forêts d'acacias, de casuarinas et d'encalyptus de taille souvent gigantesque, pouvant atteindre 150 m. de hauteur, dont les feuilles verticales fournissent peu d'ombre, et dont les racines s'enfoncent profondément dans le sol. Sous ces forêts sans ombre existe une végétation herbeuse composée de graminées, de liliacées, d'orchidées, d'hémodoracées, de composées à fleurs sèches (immortelles). Au contraire, dans les *scrubs*, il n'y a que des végétaux ligneux formant des buissons excessivement serrés que dominent, de place en place, des encalyptus, des acacias et des protéacées. Ces deux genres de végétation ne sont pas toujours aussi tranchés. Le scrub-brigalow forme, entre les 18° et 28° degrés de latitude S., une région composée d'arbres et d'arbustes, parmi lesquels on remarque des bombacées à tronc renflé, nommées *arbres en bouteilles*.

Les steppes, dans les régions tropicales, constituent des pâturages estimés. Le littoral australien est marécageux, et il n'y pousse que des palétuviers ou des gazons de graminées et de cypéracées.

On reconnaît en Australie trois régions botaniques principales, qui peuvent elles-mêmes être subdivisées : l'Australie tropicale, le Sud-Ouest et le Sud-Est. Drude reconnaît les dix régions botaniques suivantes : 1° les forêts tropicales du Nord, où se rencontrent des palmiers du genre *caryota* et des légumineuses du genre *bauhinia;* 2° les forêts du Queensland, où prédominent les araucarias et des palmiers; 3° les broussailles du Nord et les savanes, avec les mélaleuques et les leptospermes en arbres; 4° le Nord-Ouest, où les palmiers sont moins nombreux et où manquent les *pandanus;* 5° les steppes de l'Ouest, région aride, où les graminées du genre *spinifex* constituent des oasis; 6° les steppes de l'Est; 7° la région du Sud-Ouest, où les protéacées, les casuarinas, les myrtacées et les acacias forment des buissons; 8° les régions montagneuses du Sud, couvertes de forêts d'encalyptus; 9° les régions caractérisées par des forêts d'encalyptus et de fougères des genres *todea* et *Dicksonia;* 10° la région alpine (1.200 m. à 2.000 m. d'altitude), où vivent des encalyptus, des plantes antarctiques, ainsi que des carex et des alchémilles, plantes des régions montagneuses de l'Europe.

De toutes les familles de plantes qui croissent en Australie, deux seulement sont spéciales à ce continent : les protéacées et les goodéniacées; les autres ont des représentants en Asie et au cap de Bonne-Espérance.

— *Faune.* Ce sont surtout les mammifères qui impriment à cette faune une physionomie particulière. En effet, à part quelques rongeurs plus ou moins cosmopolites, des chauves souris et une espèce de chien sauvage, le dingo, tous mammifères placentaires, les autres types sont des didelphes ou des ornithodelphes, c'est-à-dire des marsupiaux et des monotrèmes. Les monotrèmes sont l'ornithorhynque et l'échidné. Quant aux marsupiaux, ils sont variés en genres et en espèces. Les uns, comme les thylacines, les dasyures, les sarcophiles, sont carnivores; d'autres, tels que les antéchines, les péramèles, sont insectivores. Les phalangers sont arboricoles, frugivores et insectivores, et rappellent les lémuriens par leur aspect; les pétauristes ressemblent à nos écureuils volants. Le koala, ou « petit ours des colons » (*phascolarctos* est herbivore ou frugivore, et, par suite de l'absence de queue et par ses mœurs arboricoles, rappelle les ours. Les kangourous herbivores sont, les uns de grande taille (*macropus giganteus*), les autres de la dimension d'un lièvre; quelques-uns grimpent aux arbres. Les phascolomes ressemblent à de gros rongeurs.

Les oiseaux ne sont pas moins intéressants. Dans le nord de l'Australie vivent deux espèces de paradisiers, si nombreux à la Nouvelle-Guinée. Le plus grand des passereaux, de la taille d'une poule, l'oiseau-lyre ou menure, se tient dans les buissons, au voisinage de la côte. On trouve aussi les chlamydères et les ptilinorhynques, qui construisent avec des branchages des berceaux où ils viennent s'abriter. Les talégalles et les mégapodes représentent les faisans. Les perroquets sont nombreux et vivent par troupes : ce sont les platycerques, les cacatois, les perruches ondulées. Les pigeons sont également abondants et parés d'un brillant plumage. Citons enfin de de grands oiseaux coureurs, rappelant les autruches, les émeus. Parmi les reptiles, il convient de signaler des crocodiles dans le nord de l'Australie. On ne trouve ni tortues terrestres, ni caméléons, ni lézards vrais; les sauriens sont représentés par des agamidés (molock, chlamydosaure, grammatophore), des geckos, des scinques. Il y a de nombreux serpents venimeux, surtout des hydrophidés et des clapidés. Les batraciens sont des anoures (crapauds, rainettes, et une grenouille). Les poissons et les mollusques d'eau douce sont peu abondants par suite de la rareté des eaux, mais il y a des types de poissons fort intéressants du groupe des dipnoïques, les *ceratodus*. Les insectes offrent beaucoup de rapports avec ceux de la région indo-malaise; il y a cependant des types caractéristiques; parmi les coléoptères, nous citerons les carabidés, des genres *carenum, scaraphites;* les lucanidés du genre lauprime; les longicornes, des genres phoracantha, batocère, et de beaux buprestidés. On voit de splendides lépidoptères, en particulier les ornithoptères, parmi les papilionidés. Nous signalerons enfin de grandes sauterelles, des phasmes et des fourmis fort redoutées pour leur piqûre. Parmi les annélides, il existe de grands vers de terre des genres mégascolide et notoscole.

— *Ethnographie.* La population de l'Australie est quelque peu mêlée sur le littoral; mais, à l'intérieur, elle offre des caractères assez homogènes. Toutefois, la taille varie selon les régions : dans le nord-est, les indigènes sont plutôt petits; dans le sud, ils sont de taille moyenne; dans le centre, on rencontre des hommes qui atteignent et dépassent 1m,80. Les Australiens ont les cheveux noirs, légèrement frisés ou entièrement lisses. Ce fait est d'autant plus remarquable que, par tous leurs autres caractères, ils sont absolument nègres. Leur peau est brune, presque noire; leur tête est allongée, leur front très fuyant. Ils ont les arcades sourcilières proéminentes; le nez très plat, étroit à la racine, et parfois plus large que long, les pommettes saillantes, la bouche grande, les lèvres volumineuses, le menton fuyant; ils offrent un prognathisme très accusé. Le corps est mal proportionné, les membres longs et grêles, le pied, d'une longueur exagérée. Chez l'homme, la barbe est abondante et le corps velu.

Les habitants du nord sont complètement nus en toute saison. Ceux du sud, qui ont à supporter un climat plus rigoureux, se couvrent de peaux d'opossum cousues ensemble. Avec les poils de cet animal, ils fabriquent de petites tresses dont ils s'ornent le cou ou le poignet; quelques paquets de poils de kangourou fixés sur les hanches, la poitrine, le dos ou les épaules, constituent une parure très recherchée. Mais les ornements les plus en vogue sont les petites chevilles jaunes que les Australiens portent dans un trou pratiqué dans la cloison du nez, et les tatouages qu'ils se font en incisant la peau à l'aide d'un caillou tranchant ou d'une coquille. D'une malpropreté révoltante, ils ont la tête remplie de vermine. Lorsqu'ils donnent la chasse à ces parasites, c'est uniquement pour s'en régaler.

Les Australiens forment une des populations les plus bas placées dans l'échelle sociale. Sur les côtes, ils construisent des cabanes réunies en villages; mais, à l'intérieur du pays, ils se contentent d'abris plus simples : quelques branches plantées en terre et recouvertes de feuilles et de longues herbes constituent leur *mitta* ou hutte. Souvent, ils se bornent à abattre un arbre et se couchent entre les branches.

Ces sauvages ne sont pas difficiles dans le choix de leurs aliments. La chasse leur fournit des kangourons, des iguanes aquatiques, des serpents; mais, avec leurs armes primitives, il leur arrive fréquemment de ne s'emparer d'aucun gibier, et alors, ils mangent des fourmis noires,

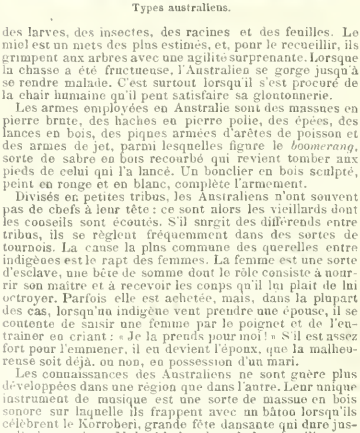

Types australiens.

des larves, des insectes, des racines et des feuilles. Le miel est un mets des plus estimés, et, pour le recueillir, ils grimpent aux arbres avec une agilité surprenante. Lorsque la chasse a été fructueuse, l'Australien se gorge jusqu'à se rendre malade. C'est surtout lorsqu'il s'est procuré de la chair humaine qu'il peut satisfaire sa gloutonnerie.

Les armes employées en Australie sont des massues en pierre brute, des haches en pierre polie, des épées, des lances en bois, des piques armées d'arêtes de poisson et des armes de jet, parmi lesquelles figure le *boomerang*, sorte de sabre en bois recourbé qui revient tomber aux pieds de celui qui l'a lancé. Un bouclier en bois sculpté, peint en rouge et en blanc, complète l'armement.

Divisés en petites tribus, les Australiens n'ont souvent pas de chefs à leur tête : ce sont alors les vieillards dont les conseils sont écoutés. S'il surgit des différends entre tribus, ils se règlent fréquemment dans des sortes de tournois. La cause la plus commune des querelles entre indigènes est le rapt des femmes. La femme est une sorte d'esclave, une bête de somme dont le rôle consiste à nourrir son maître et à recevoir les coups qu'il lui plaît de lui octroyer. Parfois elle est achetée, mais, dans la plupart des cas, lorsqu'un indigène veut prendre une épouse, il se contente de saisir une femme par le poignet et de l'entraîner en criant : « Je la prends pour moi! » S'il est assez fort pour l'emmener, il en devient l'époux, que la malheureuse soit déjà, ou non, en possession d'un mari.

Les connaissances des Australiens ne sont guère plus développées dans une région que dans l'autre. Leur unique instrument de musique est une sorte de massue en bois sonore sur laquelle ils frappent avec un bâton lorsqu'ils célèbrent le Korroberi, grande fête dansante qui dure jusqu'à six semaines. Malgré la lourdeur de leur intelligence, ils ont trouvé le moyen de correspondre de tribu à tribu, à l'aide de bâtonnets couverts de figures gravées.

Les morts sont parfois enterrés, parfois brûlés, parfois encore déposés sur une plate-forme, où on les laisse jusqu'à ce que la putréfaction ait accompli son œuvre; on recueille alors les os pour leur donner sépulture. Dans quelques cas, les cadavres sont momifiés au feu et à la fumée et emportés dans toutes les pérégrinations de la tribu. S'il s'agit d'un vieux guerrier, il n'est pas rare qu'on l'écorche, qu'on se régale de sa chair, et que, après avoir nettoyé ses os, on les emballe dans sa peau pour les promener pendant des années entières. On a prétendu que les Australiens n'avaient aucun sentiment religieux. Ce qui est certain, c'est qu'ils croient à une sorte de diable et aux revenants. L'esprit passe, après la mort, dans le corps des cigales et des oiseaux. Le défunt peut revêtir de nouveau la forme humaine, mais alors il devient blanc. Quelques tribus ont peut-être l'idée d'un être suprême; chez aucune on ne rencontre de temples ni d'idoles. Cette population indigène, déjà fort peu considérable au moment de l'arrivée des Européens, a encore beaucoup diminué depuis.

La race s'éteint d'elle-même, au contact de la civilisation, et déjà les derniers Tasmaniens sont morts. Aujourd'hui, les 4.360.000 hab. de l'Australie sont presque tous des blancs. Sur ce total, les immigrants britanniques l'emportent de beaucoup; et la plupart vinrent comme colons volontaires, la transportation ayant été abolie de 1840 à 1868, malgré les grands services rendus par les « convicts » à la colonisation. Il n'y a en Australie que 143.000 étrangers, surtout Allemands et Chinois : le problème des races n'y existe pas comme en Afrique australe.

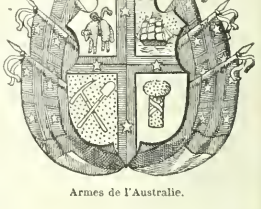

Armes de l'Australie.

— *Géographie politique.* De la Nouvelle-Galles du Sud, fondée par les Anglais en 1788, se sont séparés l'Australie du Sud (1834), Victoria (1851) et le Queensland (1859); la colonie de Tasmanie a été établie en 1825, l'Australie de l'Ouest en 1829, l'Australie du Nord en 1863-1864. Jusqu'aux dernières années du XIXe siècle, ces différents groupes étaient restés, en fait, isolés politiquement les uns des autres. Mais le 1er janvier 1901 leur union a été réalisée par l'inauguration solennelle, à Sydney, d'un *Commonwealth* ou *Fédération australienne*, fondée sur les principes déjà appliqués dans l'organisation du Canada : chaque colonie conserve ses intérêts, ses pouvoirs, ses privilèges et son territoire; en particulier, le gouvernement fédéral ne peut imposer de changements de frontières sans le consentement des Etats intéressés; le pouvoir exclusif d'établir et de recevoir des droits de douane est attribué au pouvoir fédéral; le commerce entre les diverses colonies doit rester absolument libre. Le pouvoir fédéral est constitué par un ministère australien et un Parlement élus, superposés aux administrations particulières des Etats fédérés. Les ressources de la douane et des contributions indirectes (excise) sont affectées au fonctionnement du *Commonwealth*. La métropole est représentée en Australie par un gouverneur général ou vice-roi. A peine organisé, le nouvel Etat, tout en manifestant hautement son loyalisme à l'égard de l'Angleterre par sa contribution à l'expédition du Transvaal, a néanmoins accusé nettement sa personnalité par l'établissement d'un régime protectionniste, et par le désir qu'il a montré de mettre obstacle à la fois à l'importation et à l'immigration asiatiques et européennes, même venues de la métropole.

— *Géographie économique.* Ce n'est pas l'agriculture proprement dite qui fait la richesse de l'Australie. La main-d'œuvre y est rare, les terres utilisables réparties sur une lisière littorale, qui fait même défaut à l'ouest et au sud; enfin, les conditions climatériques incertaines. On a dû importer d'Europe toutes les plantes cultivées des régions tempérées. Les cultures tropicales, qui réussiraient bien dans le Queensland, n'y ont pas été essayées sur une grande échelle, non plus que, dans le sud, les cultures d'irrigation. C'est à l'élevage que se livrent de préférence les colons. Les pâturages du Sud-Est nourrissent des bêtes à cornes, dont la viande, et déjà le beurre, font concurrence sur le marché anglais aux denrées analogues des Etats-Unis, de Danemark, de Hollande et de France. A côté, les vastes savanes forestières et une partie du steppe alimentent d'innombrables troupeaux de moutons : dans le district du Darliog surtout s'étalent les vastes concessions d'élevage des « squatters ». Les mérinos d'Australie fournissent à l'Europe, par l'intermédiaire de l'Angleterre, une laine très appréciée.

Ce sont, avant tout, les mines qui ont fait la réputation, sinon toute la valeur, de l'Australie. Le cuivre et l'étain n'y sont pas rares, et ce continent est devenu un des premiers centres de production pour l'or, le premier pour l'argent. Les mines d'or furent découvertes en 1851, dans la colonie de Victoria, au moment où s'épuisaient déjà les « placers » de Californie. Malgré l'ouverture d'autres mines en Nouvelle-Galles et dans le Queensland (1858), la production totale avait baissé de moitié quand, en 1886, on trouva encore des gisements au Queensland, et l'on se mit à appliquer presque partout le système des grandes compagnies, avec les procédés mécaniques perfectionnés, pour le traitement du minerai. En 1892, l'or a été rencontré à Coolgardie, dans l'Australie de l'Ouest; et pendant les dernières années du XIXe siècle, le continent a donné en moyenne 220 millions de francs de métal. Ballarat et Sandhurst, dans le Victoria, sont les mines les plus actives. L'argent, reconnu en 1856 près de Silverton, à l'O. du Darling, est d'un rendement très élevé. Enfin, les Montagnes-Bleues contiennent de la houille, qui s'étend jusque dans le sous-sol de Sydney.

— *Démographie.* La répartition des habitants en Australie est la conséquence de ses conditions économiques. Jusqu'en 1851, date de la découverte de l'or, la colonisation fut surtout agricole, et assez peu active, malgré l'importation des convicts, puisque la population n'était alors que de 430.000 âmes. De 1851 à 1861 se produisit dans le S.-E. le rush, pendant lequel l'arrivée des chercheurs de métal tripla presque le chiffre précédent. L'accroissement continua jusqu'en 1891, année où le recensement a accusé

MER D'ARAFOURA
MER DE CORAIL
MER DU SUD
OCÉAN INDIEN
Iles de la Sonde (Pays-Bas)
Java
Lombok
Flores
Soumbawa
Sumba
Timor
Roti
Terre de Tasman
Terre de Kimberley
Territoire du Nord
Terre d'Arnhem
Golfe de Carpentorie
Golfe d'Aru
Golfe de Papouasie
Détroit de Torres
Détroit de Bass
Détroit de Cook
Détroit de Bass
Détroit de Hinchinbrook
Détroit de Torres
Détroit de Bass
Détroit de Cook
Détroit de Bass
Détroit de Torres
Détroit de Bass
Détroit de Torres
Détroit de Bass
Détroit de Torres

3.985.273 hab. ; mais les crises fréquentes de l'exploitation de l'or et de l'argent ont détourné beaucoup de nouveaux venus vers l'élevage, et les mines n'occupent guère que 55.000 individus. Depuis 1891, l'immigration est devenue insignifiante dans certaines colonies, et Victoria a perdu au profit de l'Ouest, à cause de la découverte des mines de Coolgardie. Mais le fait capital est la concentration des habitants dans les villes (Melbourne, Sydney, Adélaïde, Brisbane), et bien des quartiers des capitales ont, avec leurs maisons de tôle, un caractère tout à fait provisé. Dans l'ensemble, l'augmentation ne se réalise plus que par la faiblesse exceptionnelle de la mortalité.

— *Commerce*. Ce développement des villes, surtout littorales, s'explique par la nécessité de rester en relation avec l'Europe. L'activité commerciale de l'Australie est tout entière tournée vers le dehors, et les lignes ferrées ou télégraphiques de l'intérieur ne progressent guère qu'avec la colonisation (sauf le télégraphe déjà achevé de Port-Augusta à Port-Darwin). Le trafic, récemment accru par l'installation de « freezings-works », qui permettent d'expédier beaucoup de produits congelés en Europe, a atteint 3 milliards et demi, et a lieu surtout avec l'Angleterre, à laquelle l'Allemagne fait une concurrence sérieuse. Les paquebots de la Peninsular and Oriental Cᵉ, du Norddeutscher Lloyd, des Messageries maritimes, atteignent Adélaïde en trente-deux à trente-cinq jours. Malgré cette prospérité, remarquable pour une colonie aussi jeune, les rivalités politiques et douanières entre les États les empêchent de s'entendre pour une fédération, qui, en dépit de sérieuses tentatives en 1890 et 1895, reste à l'état de projet.

— *L'exploration*. Si les Portugais ont, dès le XVIᵉ siècle, découvert les côtes septentrionales de l'Australie, situées au S. de Timor et de la Nouvelle-Guinée, c'est aux Hollandais que revient le mérite d'en avoir, dès 1606, commencé l'exploration. Pendant la première moitié du XVIIᵉ siècle, ils firent partir de Batavia plusieurs expéditions, dont les dernières et les plus importantes, au point de vue géographique, furent celles que dirigea le grand navigateur Abel Tasman (1642 et 1644). Le résultat de cet ensemble d'expéditions fut la reconnaissance du littoral australien au N., à O. et au S.; seule la côte orientale demeura inexplorée. Sa découverte fut l'œuvre de Cook (1770), qui démontra ainsi l'inanité des hypothèses émises par les géographes qui voyaient dans l'Australie l'extrémité nord-orientale d'un grand continent austral. Des marins anglais (Bass, Flinders, Philipp King) et français (Baudin) achevèrent la reconnaissance du littoral australien entre 1798 et 1822, c'est-à-dire à une époque où avait déjà commencé l'exploration de l'intérieur du continent.

Cette exploration commence aussitôt après la fondation de la colonie de Port-Jackson à Botany-Bay (1788) ; mais c'est en 1813 seulement que sont franchies les Montagnes-Bleues. Bientôt, le système hydrographique du Murray et du Darling est reconnu, leur descente est effectuée par le capitaine Sturt (1828-1831), et la chaîne des Alpes australiennes est étudiée avec soin. Le démembrement de l'Australie orientale en plusieurs colonies profite à la science géographique, chaque province mettant son point d'honneur à faire rapidement explorer son territoire et cherchant à consacrer de nouvelles terres à l'élevage des troupeaux. Dès 1839-1840, Eyre, après avoir étudié la stérile terre de Nuyts, découvre les deux lacs Torrens et Eyre; un peu plus tard (1844-1846), Sturt essaye en vain de traverser le continent du S. au N., tandis que l'Allemand Leichardt reconnaît les territoires du N.-E., entre la baie Moreton et Port-Essington. Encouragé par ce succès, Leichardt essaye de traverser le continent australien d'E. en O. ; il disparaît dans les déserts de l'Australie centrale en 1848, et personne n'a pu encore déterminer exactement l'expédition où il succomba.

Personne ne reprit son projet; celui de Sturt fut au contraire repris et mené à bonne fin. Si Burke réussit à l'exécuter, mais, par suite d'une imprudence, succomba au retour, Mac Donall Stuart put traverser sans encombres le continent du S. au N. (1861-1862), en traçant un itinéraire qui a été plus tard adopté pour le tracé du télégraphe transcontinental. Le long de cette ligne télégraphique furent établies des stations qui facilitèrent singulièrement l'exploration du désert intérieur de l'Australie. Ces stations sont devenues le point de départ ou d'arrivée des expéditions dirigées par Warburton, les frères Forrest, Giles et Mills, qui ont coupé à des époques différentes, entre 1873 et 1883, la partie occidentale de l'Australie, sur laquelle différents voyages, exécutés par Warburton, David Lindsay et d'autres, ont fourni des précieux renseignements, mais dont il n'a pas encore été fait l'exploration scientifique et systématique à laquelle avait songé sir Thomas Elder en 1890.

— Bibliogr. : *Australian Bibliography* (Sydney, 1893) ; Wallace, *Australasia* (Londres, 1894) ; Siewers, *Australien und Oceanien* (Leipzig, 1895) ; Pierre Leroy-Beaulieu, *les Nouvelles Sociétés anglo-saxonnes* (Paris, 1897) ; *the Australian Handbook* (Londres, publ. annuelle) ; *the History of Australian Exploration from 1788 to 1888* (Sydney, 1888) ; Colvert, *the Discovery of Australia* (Londres, 1893).

Australie méridionale (*South Australia*), une des grandes colonies de la Fédération australienne. Elle couvre une superficie de 2.341.840 kilom. carr. et possède une population de 363.000 hab. Ce pays, fertile au sud-est, presque désert dans le centre et au nord, où existent de grands lacs salés, totalement désert à l'ouest, possède de vastes gisements de cuivre, de fer et de plomb argentifère, un peu d'or, de bismuth et d'étain ; sa flore et sa faune ne diffèrent pas de celles du reste de l'Australie. Il a déjà quelque industrie et un commerce assez développé. L'Australie méridionale, constituée en colonie en 1834 et augmentée du Territoire du Nord en 1863, n'est peuplée que dans sa partie sud-orientale, qui est divisée en 36 comtés. Elle a pour capitale *Adélaïde*.

— Bibl. : Conigrave, *South Australia* (Adélaïde, 1886).

Australie occidentale (*West Australia*), la plus grande et la plus occidentale des grandes colonies de la Fédération australienne. Elle possède, sur ses 2.527.283 kilom. carr., une population de 185.000 hab. C'est à peine si trois dixièmes de cette énorme superficie (la bande côtière) sont colonisés ou colonisables; le reste n'est qu'un désert affreux, le plus aride et le plus désolé du globe, qui se prolonge dans l'est par les déserts de l'Australie méridionale. Les productions minérales de ce pays sont nombreuses et répandues sur presque tout le territoire ; la seule vraiment exploitée est l'or ; le cuivre, le plomb, l'étain, les perles, la nacre, le guano, font l'objet d'exploitations plus ou moins importantes. Les cultures sont encore peu développées sur la bordure littorale, la seule fertile ; dans les pâturages du nord prospère toute sorte de bétail. L'industrie manufacturière proprement dite n'existe pas encore, mais le mouvement commercial se développe d'année en année. Fondée en 1829, constituée en 1891 en colonie autonome, l'Australie occidentale est demeurée en arrière des autres colonies australiennes. Elle est divisée en six grands districts dont celui du Sud-Ouest est de beaucoup le plus important, car c'est presque la seule partie habitée de la colonie ; ce district compte 26 comtés et a pour capitale *Perth*.

— Bibliogr. : Favenc, *Western Australia* (Sydney, 1887) ; *Western Australia Annual General Report* (Perth, publ. annuelle).

Australie septentrionale (*North Australia, Northern Territory*), territoire du nord et du centre de l'Australie, une des grandes divisions de la Fédération australienne, comprenant, indépendamment de la grande péninsule (Territoire du Nord), un immense rectangle intérieur, l'*Alexandra Land*. Sur ses 1.356.120 kilom. carr. vivent 4.896 hab., et des indigènes dont le nombre échappe à toute évaluation. Seule la partie péninsulaire du territoire est peuplée ; quant au plateau intérieur, à l'Alexandra Land, ce sont de grandes plaines, tantôt fertiles, tantôt sablonneuses et désertes, contenant des richesses minérales assez abondantes et parfois de magnifiques pâturages. Le principal établissement de l'Australie septentrionale, constituée depuis 1863, est *Palmerston*, tête de la ligne télégraphique transcontinentale.

— Bibliogr. : Sowden, *the Northern Territory as it is* (Adélaïde, 1882).

AUSTRALIEN, ENNE (*ôss, li-in, èn'*), celui, celle qui habite l'Australie. — *Les* AUSTRALIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à l'Australie ou à ses habitants : *Les laines* AUSTRALIENNES *sont plus douces, plus fines que celles d'Afrique.*

AUSTRALINE (*ôss* — de *Australie*) n. f. Genre d'urticacées, comprenant trois espèces de plantes, dont deux sont originaires d'Australie, et la troisième d'Abyssinie.

AUSTRAPYROLÈNE (*ôss* — de *australène*, et du gr. *pur, puros*, feu) n. m. Hydrocarbure isomère de l'australène, qui prend naissance dans l'action de la chaleur sur ce dernier corps. L'austrapyrolène est encore désigné sous le nom de α-ISOTÉRÉBENTHÈNE.

AUSTRASIE ou **ROYAUME DE L'EST** (par opposition à NEUSTRIE, qui formait le *royaume de l'Ouest*), partie considérable de la Gaule franque, comprenant la Thuringe, les duchés d'Allemanie, de Bavière et de Frise, et tous les pays situés entre Rhin, Meuse et Escaut. Metz était sa capitale. Ce royaume fut créé en 511 et donné à Thierry, lors du partage de l'empire de Clovis entre ses quatre fils. A Thierry succédèrent, en 534, Théodebert son fils, et, en 547, son petit-fils Théodebald, mort en 555. L'Austrasie fut alors réunie à la Neustrie ; mais, en 561, Sigebert fut élu roi de Metz, et eut pour successeurs Childebert II, Théodebert II et Thierry II. De nouveau réunie à la Neustrie, en 613, l'Austrasie ne tarda pas à s'en séparer sous Dagobert, ainsi que sous son fils Sigebert II. Réunie à la couronne par Thierry III, elle se révolta, choisit pour chef Pépin d'Héristal, puis Charles Martel; devint le partage de Carloman, frère de Pépin le Bref, quand celui-ci se fut emparé du pouvoir suprême, et fut absorbée définitivement dans la monarchie, lorsque Carloman eut pris le froc.

— Bibliogr. : Gérard, *Histoire des Francs d'Austrasie* (Bruxelles, 1864).

AUSTRASIEN, ENNE (*ôss, zi-in, èn'*), celui, celle qui habitait l'Austrasie. — *Les* AUSTRASIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à l'Austrasie ou à ses habitants : *Ebroin, battit l'armée* AUSTRASIENNE à Latefao.

AUSTRATÉRÉBENTHÈNE (*ôss, ban*) n. m. Chim. V. AUSTRALÈNE.

AUSTREBERTE (sainte), née à Marconne en 633, morte en 704. Elle était fille de Badefroy, parent de Dagobert. Elle fut prieure de l'abbaye du Port, puis abbesse de Pavilly, en Artois.

AUSTRÉGAL, ALE, AUX (*ôss*) adj. Qui appartient aux austrégues, qui émanait de leur tribunal : *Sentence* AUSTRÉGALE.

AUSTREGILDE, deuxième femme de Gontran, roi de Bourgogne, morte en 560. Suivante de la reine Marcatrude, elle la fit répudier, la remplaça en 556, et fit poignarder par Gontran lui-même les deux frères de l'ex-reine. Elle donna à Gontran deux fils, morts en bas âge.

AUSTREGISILLE (saint), [vulgairem. saint *Austrille* ou saint *Outrille*], né à Bourges en 551, mort en 624. Après avoir rempli divers offices à la cour de Gontran, il se fit ordonner prêtre ; fut abbé de Saint-Niziers, à Lyon, puis évêque de Bourges en 611. Ses reliques, exhumées en 1334, furent brûlées au XVIᵉ siècle par les protestants.

AUSTREGUE (*ôss* — de l'allem. *austragen*, exposer devant un tribunal) n. m. Membre d'un tribunal suprême de l'ancien empire d'Allemagne, établi au XIIIᵉ siècle, devant lequel les électeurs, princes, comtes, barons et prélats, avaient droit de porter leur cause.

AUSTREMOINE (saint) [*Stremonius*], apôtre et premier évêque d'Auvergne, vers 250. Fête le 1ᵉʳ novembre.

AUSTRIA (nom lat. de l'*Autriche*), planète télescopique, nº 136, découverte par Palisa, le 18 mars 1874.

Austriada (L'), poème, ou plutôt chronique rimée, en vingt-quatre chants, de Juan Rufo Gutierrez (Madrid, 1584). Ce poème est consacré aux faits et gestes de don Juan d'Autriche. Dans les cinq premiers chants, Ruffo rappelle les incidents de la révolte des Maures dans leur retraite des Alpuxarras ; il passe ensuite à la naissance et à l'éducation de don Juan, et retrace les aventures de son existence ultérieure ; il s'arrête, dans le vingt-quatrième chant, à la bataille de Lépante. L'*Austriada* n'a guère d'autre mérite que l'habile structure de sa versification en octaves, et la mise en scène de quelques détails historiques.

Austriæ Est Imperare Orbi Universo. V. A, E, I, O, U.

AUSTRILÈNE (*ôss*) n. m. Nom d'un isomère de l'australène ou austratérébenthène, auquel il est mêlé dans l'essence de térébenthine anglaise. V. TÉRÉBENTHINE.

AUSTRO (*ôss* — du lat. *Austria*, Autriche), préfixe qui entre en composition avec un nom de peuple, pour former un adjectif ou un nom, et désigner une relation de l'Autriche avec ce peuple : *Fédération* AUSTRO-ALLEMANDE. *Chemins de fer* AUSTRO-ITALIENS.

AUSTRO (*ôss* — du lat. *auster*, même sens) n. m. Nom que les marins de la Méditerranée donnent au vent du sud ; *Vent d'*AUSTRO.

AUSTROMANCIE (*ôss, si* — du lat. *auster*, vent du midi, et *mantia*, divination) n. f. Art de prédire l'avenir d'après l'observation des vents.

AUSTROMANCIEN, ENNE (*ôss, si-in, èn'*) adj. et n. Se dit de celui, de celle qui exerce l'austromancie.

AUSTRO-ORIENTAL, ALE, AUX (*ôss*) adj. Qui est situé au S.-E. : *Les races arabes occupent encore les parties* AUSTRO-ORIENTALES *du désert.*

AUSTRO-SIBÉRIEN (*ôss, ri-in*) n. et adj. Se dit d'un idiome spécial parlé par des tribus turques qui habitent, pour la plupart, la Sibérie méridionale.

AUSTRUDE ou **OSTRU** (sainte), née probablement en 645, sœur de saint Baudoin, fille de sainte Salaberge, fut religieuse à Jouarre dans dans le monastère de Saint-Jean de Laon, que sa mère fonda alors. A la mort de celle-ci, elle la remplaça comme abbesse; elle avait vingt ans. Elle mourut au commencement du VIIIᵉ siècle. Fête le 17 octobre.

Autalie (gr. 7 fois).

AUTALIE n. f. Genre d'insectes coléoptères, famille des staphylinidés, sous-famille des aléocharinés, renfermant de petites formes européennes. Deux espèces connues : *autalia impressa; autalia rivularis.*

AUTAN (du lat. *altanus*, vent de la haute mer) n. m. Vent impétueux du sud ou du sud-est : *Une simple haleine de l'*AUTAN, *et les narines grimacent légèrement à tous les visages.* (Armand Silvestre.) ‖ Quelquefois, on personnifie ce vent :

L'*Autan* vole, escorté de nuages épars.
DE SAINT-ANGE.

AUTANT (*tan* — du lat. *aliud*, autre, et *tantum*, tant, *aliud tantum* [altant, autant]) adv. En quantité ou en intensité égale : *Vous avez été heureux; je ne puis en dire* AUTANT. ‖ *Tout autant*, S'emploie dans le même sens que *autant*, pour donner plus d'énergie à la phrase : *L'égoïste a* TOUT AUTANT *de cœur qu'un autre, mais il n'en a que pour lui.*

— Suivi de la conjonction *que*, exprime relation d'égalité entre deux propositions dont l'une est souvent elliptique : *L'esclave n'a qu'un maître, l'ambitieux en a* AUTANT *qu'il y a de gens utiles à sa fortune.* (La Bruy.)

— Signifie aussi A condition que, dans ce cas seulement où, et alors est toujours précédé de NE QUE : *L'iniquité* NE *plaît* QU'AUTANT QU'*on en profite.* (J.-J. Rousseau.) ‖ Signifie de même Relation d'égalité entre deux qualités ou deux états : *Le singe est indocile* AUTANT QU'*extravagant.* (Buff.)

— Autrefois, on employait *autant que* dans le premier membre d'une période, et *autant* seulement dans le second. Aujourd'hui, on supprime *que* après le premier *autant* : AUTANT *la centralisation politique est nécessaire,* AUTANT *la centralisation administrative est haïssable.* (L. Blanc.)

— *Autant de* exprime exacte proportionnalité, identité en nombre ou en quantité pour un objet comparé à lui-même sous divers points de vue : *Les étoiles sont* AUTANT DE *soleils immenses.* (Mass.) ‖ S'emploie souvent avec ellipse du verbe : AUTANT *d'hommes,* AUTANT *d'avis différents.* ‖ *Autant de... que,* Exprime la même idée de comparaison et de proportionnalité, mais toujours entre des objets distincts : *Les victoires traînent toujours après elles* AUTANT DE *calamités pour l'État* QUE *les plus sanglantes défaites.* (Mass.)

— *Autant comme*, Se disait autrefois pour Autant que : *Il y a* AUTANT *de divers zieux* COMME *il y a d'étoiles.* (Desc.)

— Elliptiq. *Autant vaut*, C'est comme si la chose était ainsi : *J'ai fini mon travail,* OU AUTANT VAUT. *C'est un homme mort,* OU AUTANT VAUT. ‖ Signifie aussi Il est également avantageux, opportun : AUTANT VAUT *faire cela que de différer.* (Acad.) — Le verbe valoir se retranche souvent dans le langage familier : AUTANT *dire qu'il est un sot.*

— Loc. FAM. : **C'est autant de**, Faute de mieux, c'est toujours cela : C'EST AUTANT D'*épargné.* C'EST AUTANT DE *fait.*

— Loc. ADV. : **D'autant**, Dans la même proportion, en égale quantité :

J'ai mangé comme quatre, et j'ai trinqué *d'autant.*
REGNARD.

— **D'autant plus**, Exprime un accroissement, une augmentation dont la raison est donnée par une autre proposition : *On est* D'AUTANT PLUS *misérable que l'on tombe de plus haut.* ‖ **D'autant moins**, Locution qui est l'opposé de la précédente, exprime une diminution dont la raison est donnée par une proposition précédée de QUE : *Les enfants méritent* D'AUTANT MOINS *notre colère* QU'*ils agissent sans discernement.* ‖ **D'autant mieux,** N'est que la locution *d'autant plus* substituée à l'adverbe *bien mieux*. Elle ne s'applique qu'aux verbes et aux participes.

— Loc. CONJ. : **D'autant que,** Vu que : *Fréquentez seulement vos égaux, d'*AUTANT QUE *rien ne vous oblige à faire différemment.*

— Loc. PROV. : **Autant de têtes, autant d'avis**. Se dit pour marquer la diversité des sentiments dans une assemblée. (V. TOT CAPITA.) ‖ **Il consommerait autant de biens qu'un évêque en pourrait bénir**. Se dit d'un homme excessivement prodigue. ‖ **Il en a autant qu'il en peut porter**. Se dit d'un homme qui a trop bu, ou qui a été bien battu. ‖ **Autant en emporte le vent**. Se dit en parlant de promesses auxquelles on n'ajoute pas foi, ou de menaces dont on ne craint point les effets. ‖ **Autant lui en pend à l'oreille**, Il pourra bien lui en arriver autant. — On dit dans le même sens : **Il lui en pend devant les yeux** ou **au nez**. ‖ **Autant vaut être mordu d'un chien que d'une chienne**, Entre deux choses également nuisibles, on n'a pas de choix à faire; ou bien, Lorsque le malheur nous frappe, peu nous importe de quel côté il nous arrive. ‖ **Autant vaut traîner que porter**, Pourvu qu'une chose se fasse, peu importe la manière dont elle se fait; ou bien, Entre deux

manières fatigantes de faire un travail, il ne faut pas s'arrêter à choisir. ‖ **C'est autant de pris sur l'ennemi.** Se dit d'un petit bénéfice qu'on réalise sur une personne dont on n'attendait rien, ou avec laquelle on est en divergence d'intérêts.

AUTARIATES, anc. peuple de la Dalmatie septentrionale, conquis et absorbé par les Romains. *Salone* était sa principale ville. — *Un* AUTARIATE.

AUTARIT, chef gaulois de mercenaires carthaginois, mort en 238 av. J.-C. Il fut un des chefs de la révolte qui eut lieu vers la fin de la première guerre punique, et fut mis en croix par ordre d'Hamilcar.

AUT CESAR, AUT NIHIL (mots lat. qui signif. *ou empereur, ou rien*). Devise attribuée à César Borgia. Dans l'application, ces mots, qui peuvent servir de devise à tout ambitieux, expriment qu'on veut être tout, ou rien.

AUTEL (du lat. *altare*, même sens; de *altus*, élevé) n. m. Sorte de table ordinairement placée sur un lieu *élevé*, où l'on dépose les offrandes faites à la divinité : *L'*AUTEL *de Jupiter. Dresser, élever un* AUTEL.

— Chez les chrétiens, Sorte de table consacrée par l'évêque, ou contenant au moins une pierre aussi consacrée, sur laquelle seule il est permis de célébrer la messe : *Monter à l'*AUTEL. *Ici, le prêtre baise l'*AUTEL.

— Par ext. La religion, l'état ecclésiastique, l'Eglise : *Respecter les* AUTELS. *Se destiner aux* AUTELS. (Dans ce sens, est souvent accompagné du mot *trône*, pour exprimer soit une antithèse, soit un rapprochement entre les deux autorités que ces mots représentent : *Attaquer le* TRÔNE *et l'*AUTEL.)

— Fig. Symbole de sacrifice, d'immolation : *Il faut savoir sacrifier ses ressentiments sur l'*AUTEL *de la patrie.* ‖ Symbole de gloire, d'honneur extraordinaires : *Nous sommes trois : Diderot, d'Alembert et moi, qui vous dressons des* AUTELS. (Volt.) ‖ Symbole, objet de vénération, d'amour qui ressemble à l'idolâtrie : *L'espérance est une divinité qui n'a ni temples ni* AUTELS *que dans nos cœurs.* (Fén.)

— Pris dans le sens chrétien, le mot *autel* entre dans plusieurs locutions, faisant toutes allusion aux sacrements qui se conféreut auprès de l'autel. ‖ *Ministre des* AUTELS, Prêtre du culte chrétien. ‖ *Le sacrifice de l'*AUTEL, La messe. ‖ *Le sacrement de l'*AUTEL, L'eucharistie. ‖ *Conduire une personne à l'*AUTEL, L'épouser. ‖ *S'approcher de l'*AUTEL, Aller communier.

— Loc. PROV. : **Ami jusqu'aux autels,** Ami à tout faire, excepté ce qui est contraire à la religion. (C'est la réponse que fit François Ier à Henri VIII, lorsque celui-ci le pressa de se séparer du saint-siège.) ‖ **Etre paré comme l'autel de la Vierge,** Etre en grande toilette. ‖ **Elever autel contre autel,** Susciter un schisme dans l'Eglise, et, par ext., Former une entreprise rivale d'une autre. ‖ **Il prendrait sur l'autel.** Se dit d'un homme avide, qui prend tout ce qu'il peut et partout où il peut. ‖ **Il est juste que le prêtre vive** de l'autel, Il est juste que le prêtre vive des revenus de l'Eglise, et, par ext., que chacun vive de sa profession.

— Chez les païens. *Autels sanglants,* Ceux où l'on répandait le sang des victimes. ‖ *Autels non sanglants,* Ceux où l'on déposait les offrandes qui n'étaient pas de nature à être immolées. ‖ *Autels funéraires,* Ceux qui étaient érigés sur la tombe des morts. ‖ *Autels votifs,* Ceux qu'on vouait particulièrement à quelque divinité, en mémoire des bienfaits reçus. ‖ *Autels temporaires,* Ceux qui étaient érigés pour une circonstance particulière.

— Chez les Juifs. *Autel des holocaustes,* Celui sur lequel on immolait les victimes offertes à Dieu. ‖ *Autel des parfums,* Celui sur lequel, tous les matins et tous les soirs, le prêtre désigné par le sort offrait un parfum d'une composition particulière.

— Chez les catholiques. *Maître-autel,* Celui qui est placé dans le chœur de l'église, en face de la nef principale. ‖ *Autel privilégié,* Autel où le prêtre qui dit la messe des morts gagne, par la concession du pape, une indulgence plénière applicable aux défunts. ‖ *Autel portatif,* Pierre plate consacrée par l'évêque et contenant des reliques, sur laquelle il est permis de dire la messe, même hors de l'église. ‖ *Table d'autel,* La partie supérieure de l'autel, sur laquelle on dit la messe. ‖ *Nappe d'autel,* Linge bénit dont on recouvre l'autel.

— Dr. féod. *Rachat de l'autel,* Droit que les évêques prélevaient sur les religieux ou des laïques qui jouissaient des dîmes, à chaque changement des vicaires qui desservaient les églises.

— Franc-maçonn. Table, le plus souvent de forme triangulaire, derrière laquelle le président s'assied sur un fauteuil surmonté d'un transparent où l'on remarque le triangle renfermant un œil, destiné à figurer Jéhovah.

— Techn. Tablette sur laquelle le bouchoir pose quand le four est ouvert. (Elle est souvent formée d'une plaque de fonte soutenue par des traverses de fer, et l'on y pratique une ouverture circulaire pour faire tomber la braise dans l'étouffoir.) ‖ Partie d'un four à réverbère qui sépare la sole de la chauffe, et qui a pour objet d'empêcher le contact immédiat du combustible ou de la fumée avec le métal. ‖ Dans les machines à vapeur, Elévation en briques en forme de marche, haute de 10 à 12 centimètres, que l'on pratique au fond du foyer, afin de retenir le combustible sur la grille et d'empêcher que des fragments embrasés ne soient entraînés dans les carneaux, soit par le courant rapide de la flamme, soit par toute autre cause. Le foyer des locomotives n'a point d'*autel*, mais on y supplée en laissant une certaine hauteur entre la partie supérieure du combustible et la plus basse rangée de tubes.

— ESCYCL. *Autels judaïques.* La *Genèse* fait pour la première fois mention d'un *autel* à propos du sacrifice que Noé offre à Dieu au sortir de l'arche (*Gen.*, VIII, 20). La même expression est souvent reproduite depuis dans l'histoire d'Abraham en particulier (*Gen.*, XII, 7) et dans celle des autres patriarches. D'après le texte biblique, ces autels n'étaient que des mottes de gazon ou des amas de pierres sur lesquels parfois on versait de l'huile (*Gen.*, XXIII, 18).

Les Hébreux, après leur sortie d'Egypte, élevèrent d'abord des autels temporaires en pierres brutes, que le fer ne devait pas toucher. Tel l'autel de l'alliance, au pied du mont Sinaï (*Ex.*, XXIV, 4). Bientôt, Moïse institua des autels définitifs, c'est-à-dire l'autel des holocaustes et l'autel des parfums. 1° L'*autel des holocaustes* était creux, de forme quadrangulaire, construit en bois d'acacia revêtu de lames d'airain, quatre urnes se dressaient aux quatre coins. Placé devant le tabernacle, c'est sur lui qu'on immolait les victimes; comme le tabernacle lui-même, il était portatif. 2° L'*autel des parfums* était une table de bois couverte de lames d'or, dressée devant l'arche d'alliance, dans l'intérieur du tabernacle.

— *Autels égyptiens.* Ces autels ont, en général, la forme d'un cône tronqué, d'environ 1m,35 de hauteur : cette partie conique repose sur une base semblable, qui s'élève en diminuant de largeur. Au centre de la table supérieure est ordinairement pratiquée une espèce de cuvette ou de réservoir ayant plus ou moins de profondeur pour recevoir les libations. Le plus souvent, l'autel n'était qu'une simple

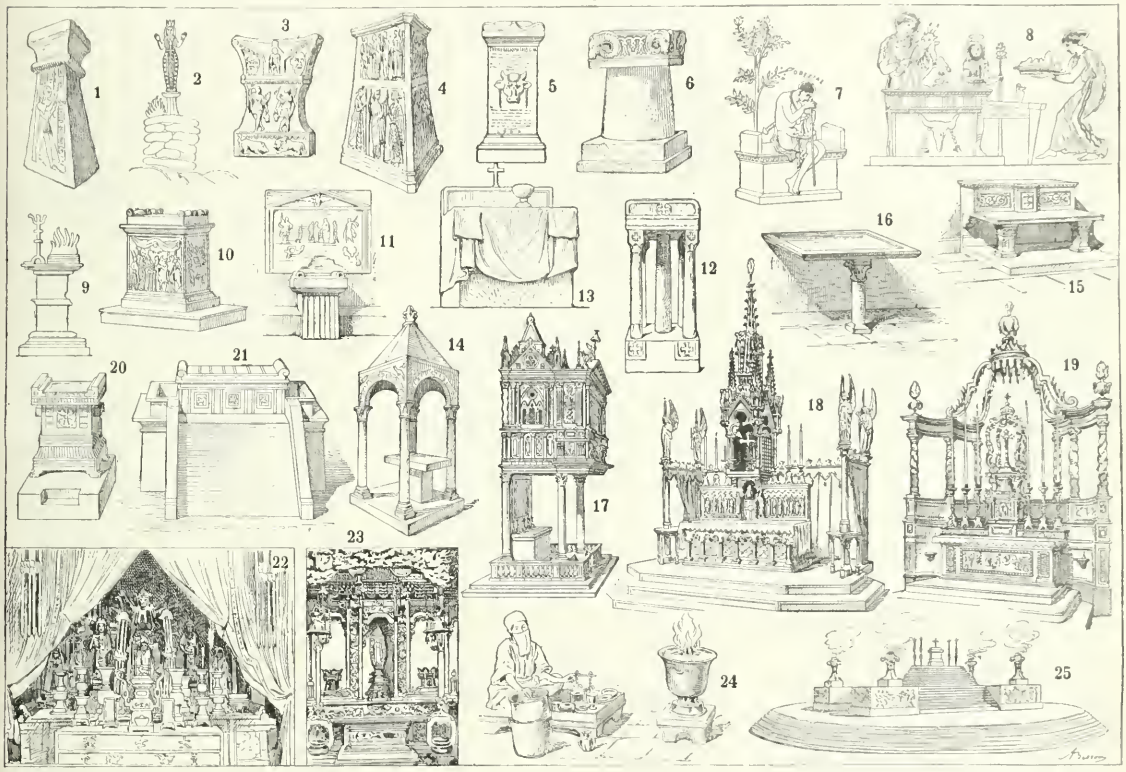

AUTELS : 1. Egyptien (Louvre); — 2. De pierres amoncelées, d'après la peinture d'un vase grec; — 3. Domestique; — 4. Dit « des Douze dieux » Musée du Louvre); — 5 Taurobolique (Fourvières, [Lyon]); — 6. Taurobolique (Campo-Santo de Pise); — 7. D'Apollon, à Delphes; — 8. Autel et table d'offrandes, d'après un vase grec; — 9. Etrusque (bas-relief de Chiusi); — 10 et 11. Des ruines de Pompéi. — 12. Chrétien primitif, monolithe (Tarascon); — 13. Chrétien primitif; — 14. Du IXe siècle (église de San-Prospero, à Perouse); — 15. Romain; — 16. Du XIIe siècle (église de Montréal, près d'Avallon); — 17. De Sainte-Marie Majeure, à Rome; — 18. De la cathédrale de Clermont-Ferrand; — 19. D'une église de Brioude (XVIIe s.); — 20 et 21. Israélites des parfums et des holocaustes d'après Perrot et Chipiez); — 22. Chinois; — 23. Japonais (Musée Guimet); — 24. Parsi (Musée Guimet); — 25. De la Patrie (fête de la Fédération, Paris, 14 juillet 1790).

remplacé souvent dans la suite par un édicule ou une niche. Un grand nombre de ces autels sont conservés dans les musées ; beaucoup sont encore en place à Pompéi. Au point de vue historique, on doit signaler, dans le monde romain, l'importance des autels élevés aux empereurs vivants ou divinisés, surtout des *autels de Rome* et *d'Auguste*, autour desquels se réunissaient les assemblées provinciales.

— *Autels druidiques*. Ce que les archéologues du commencement de ce siècle désignaient sous le nom de *autels druidiques* ne sont que des squelettes de dolmens plus ou moins intacts et dépouillés, par les agents atmosphériques, et surtout par les chercheurs de trésors, de leur tumulus protecteur. Tout le monde convient aujourd'hui qu'ils n'ont rien à faire avec les druides, et qu'ils appartiennent à des populations vivant vers la fin de la période néolithique, ou au moins au commencement de l'âge du bronze.

— *Autels gallo-romains*. Après la conquête romaine, les Gaulois imitèrent les autels de leurs vainqueurs. Le musée de Cluny possède quatre autels gallo-romains élevés en l'honneur de Jupiter par les mariniers de Paris, sous le règne de Tibère, et trouvés, en 1711, dans les fouilles faites sous le chœur de Notre-Dame. D'innombrables autels analogues se voient à Saint-Germain et dans la plupart des musées de France : les bas-reliefs qui décorent ces autels, assez grossiers d'ordinaire, sont curieux par le singulier mélange de la mythologie romaine et de la mythologie gauloise.

— *Autels persans*. V. ATECH-GAHS.

— *Autels hindous et bouddhiques*. La plupart des sectes hindoues n'ont, pour ainsi dire, pas de culte public. Les images sacrées reçoivent de leurs fidèles des soins respectueux et tout humains. On les lève, on les baigne, on les nourrit, etc., et surtout on leur fait des offrandes. L'autel n'existe pas à proprement parler ; c'est une table sur laquelle les fidèles déposent leurs dons et à la construction de laquelle ne préside aucune règle rituelle.

Pour les bouddhistes, au contraire, l'autel a une grande importance. Chez ceux-ci, il a sensiblement la même disposition que dans le culte catholique. Devant une statue de Bouddha ou la châsse d'un bienheureux ârhat (vénérable) qui la domine, se trouve une table élégante surchargée de lumières, de cassolettes où brûlent des parfums, et surtout de fleurs. C'est devant cet autel que s'accomplissent tous les rits du culte bouddhique.

— *Autels chrétiens*. L'autel chrétien, durant les trois premiers siècles, nous apparaît sous une double forme : 1° dans les maisons privées où, le premier jour de la semaine, les fidèles se réunissaient pour la *fraction du pain* ; les apôtres et leurs successeurs immédiats célébraient la cène du Seigneur sur une simple table de bois. Peu après, dans les endroits des catacombes où se tenaient les assemblées des fidèles, il y eut des autels isolés, formés d'une table de marbre soutenue par quatre piliers, quelquefois par une seule colonnette. 2° En même temps, l'usage s'introduisait de célébrer la messe sur les tombeaux mêmes des martyrs : c'est pourquoi la plupart des tombeaux des catacombes sont creusés dans le tuf et surmontés d'une voûte en forme d'arc (*arcosolium*), au-dessus de laquelle est scellée une table de marbre.

L'Eglise, devenue triomphante sous Constantin, conserva cette double tradition. On bâtit des églises, mais on les plaça de préférence au-dessus de la sépulture de quelque confesseur de la foi ; quand il n'y avait pas de tombeau de martyr dans la localité, on allait demander des reliques aux catacombes. Le corps sacré était placé dans une crypte ou *confession*, au-dessous de l'autel. En conséquence du décret du concile d'Epaone (517), les autels de bois, de pierre ou de marbre, durent toujours renfermer, à l'endroit où devaient reposer l'hostie et le calice, une tablette de pierre dite *pierre de consécration*. Seul, le pape célébre la messe sur une table entièrement en bois, conservée à la basilique de Saint-Jean de Latran, et qui, d'après la tradition, a servi à saint Pierre. Dès le Ve siècle, on employa les métaux précieux à la décoration des autels ; parfois, des autels *païens* furent appropriés au nouveau culte. Construits par les chrétiens, les autels avaient tantôt la forme d'une table, tantôt la forme d'un tombeau où l'on insérait des reliques. Souvent, on plaçait auprès une piscine où le célébrant se lavait les mains et où l'on jetait l'eau qui avait servi à laver les vases sacrés. Beaucoup d'autels étaient surmontés d'un baldaquin soutenu par quatre colonnes, auquel on suspendait des rideaux. L'usage des *retables* (v. ce mot) s'introduisit vers le Xe siècle, mais ne devint général qu'au XIIe. Un peu plus tard, on éleva, au centre de l'autel, un *tabernacle* destiné à contenir la réserve eucharistique, qui jusqu'alors était gardée soit dans une sorte de coffret scellé au mur, soit dans un vase de métal ayant la forme d'une colombe et suspendu à la voûte. Les autels, qui dans la plupart des églises romano-byzantines étaient d'une grande simplicité, prirent, dans la période gothique, des proportions monumentales ; les retables, d'abord mobiles, devinrent partie intégrante de l'autel et affectèrent les formes capricieuses de l'architecture ogivale. La Renaissance changea le style décoratif, mais conserva les dispositions générales. A partir de cette époque, les autels subirent toutes les vicissitudes de l'art monumental. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, ils furent décorés de frontons, de colonnes torses, de chapiteaux corinthiens, de consoles, de volutes. De nos jours, on s'efforce d'imiter les styles anciens, plutôt que de créer de nouvelles formes ; surtout, on restaure les merveilles de l'âge gothique, que les fureurs classiques des deux siècles précédents n'avaient pas toujours respectées.

Dans les premiers siècles, l'autel était placé au centre du *presbyterium* : l'officiant faisait face aux assistants. En Orient, il n'y avait dans l'église qu'un autel ; il n'en était pas de même en Occident. Mais, quelque nombreux que devinrent les autels, celui qui s'élevait en face de la nef principale, et que bientôt on recula au fond du sanctuaire, fut réservé aux messes solennelles, et prit le nom de *maître-autel*.

L'usage des autels *mobiles, portatifs* ou *itinéraires*, est très ancien, et s'explique par la défense, même en temps de guerre, de voyage ou de persécution, de célébrer la messe, sinon sur une pierre consacrée.

La plupart des petites églises n'ont que des autels portatifs. Pour qu'on puisse y célébrer la messe, l'autel doit être couvert de trois nappes de lin ou de chanvre.

Chez les protestants, le temple ne renferme jamais qu'un seul autel, lequel est toujours très simple.

AUTEL n. m. Constellation de l'hémisphère austral, située au-dessous de la queue du Scorpion. Elle renferme huit étoiles, dont trois sont de troisième grandeur. Les anciens lui donnaient plusieurs noms : *Altare, Thymele, Vesta, Pharus, Sacrarium*, etc. Elle leur rappelait l'autel que les dieux, dans leur guerre contre les Titans, avaient fait construire par Vulcain pour recevoir leur serment d'alliance.

Autel de la Patrie. Dès le début de la Révolution, des *autels a la patrie* furent spontanément élevés en divers endroits par les citoyens, comme autant de symboles d'un culte nouveau, ayant pour dogmes la patrie, la loi, la philosophie, la liberté, l'égalité des classes. On dressa des autels de la patrie non seulement sur les places, dans les sociétés populaires, mais encore sur les plus hauts sommets, en face du ciel. Ces monuments étaient déjà en nombre considérable, lorsque l'Assemblée législative en régularisa l'organisation par son décret du 6 juillet 1792, prescrivant l'érection dans chaque commune d'un *autel de la patrie*, où l'on apporterait les enfants, où les jeunes époux viendraient s'unir, où l'on inscrirait les naissances, les mariages et les décès.

Dès juillet 1790, le colossal *autel de la patrie* élevé au milieu du Champ-de-Mars avait été le centre d'une solennité mémorable : l'anniversaire de la prise de la Bastille. V. FÉDÉRATION.

Sous la République, les *autels de la patrie* (consacrés aussi à la liberté) continuèrent à être un centre de réunion dans les solennités publiques, et servirent, comme les arbres de la liberté et les montagnes symboliques, de stations, de reposoirs aux processions du peuple et des magistrats, restées en usage dans les fêtes publiques. L'autel du Champ-de-Mars vit en ce genre les solennités les plus remarquables, notamment la fête de la Réunion, à laquelle assistaient les envoyés des assemblées primaires des départements, et qui avait pour but de célébrer l'acceptation, par le peuple, de la Constitution de 1793. On l'avait fait coïncider avec l'anniversaire du 10 août. Les *autels de la patrie* disparurent tous sous le Consulat.

AUTELTZ (Guillaume DES), poète, né à Charolles en 1529, mort après 1576. Ses principaux recueils de poésies ont pour titres : *le Mois de mai ; Repos du grand travail* (1556); *Amoureux repos* (1551); *Récréation des tristes ; Fanfreluche et Gaudichon*, médiocre imitation de *Pantagruel*, etc.

AUTERIVE, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 20 kilom. de Muret, sur l'Ariège ; 2.807 hab. (*Auterivains, aimes.*) Ch. de f. Midi. Moulins ; briqueteries ; minoteries. — Le cant. a 11 comm. et 8.160 hab.

AUTEROCHE (CHAPPE D'). Biogr. V. CHAPPE.

AUTÉSION. Temps hér. Fils de Tisamène, et arrière-petit-fils de Polynice. Il fut roi de Thèbes, et prit part à l'expédition des Doriens dans le Péloponèse.

AUTEUIL, anc. comm. du dép. de la Seine, aujourd'hui comprise dans le XVIe arrond. de Paris. Eaux minérales froides ferrugineuses. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, Auteuil fut le séjour favori des littérateurs et des philosophes éminents : Boileau, Molière, La Fontaine, d'Aguesseau, Helvétius, Condorcet, etc.). Depuis 1862, on y a transféré l'institution de Sainte-Périne, asile destiné à recevoir des personnes âgées.

Auteuil (CHAMP DE COURSES D'), nom donné au champ de courses d'obstacles, créé en 1873 sur la lisière du bois de Boulogne, et qui n'est séparé de l'ancienne commune d'Auteuil que par les fortifications.

AUTEUIL (Société D'). On désigne ainsi une société de littérateurs et de savants qui se réunissaient dans le salon de Mme Helvétius, à Auteuil. Les plus célèbres étaient : Condillac, d'Holbach, Franklin, pendant son séjour à Paris, Turgot, Chamfort, Morellet, Cabanis, Destutt de Tracy, etc. Après la mort de Mme Helvétius (1800), ce fut la maison de Destutt de Tracy (également à Auteuil) qui devint le centre de cette société, dont beaucoup de membres distingués avaient disparu, mais qui en avait recruté de nouveaux : Chénier, Daunou, Ginguené, Volney, Laromiguière, De Gérando, Maine de Biran, etc. Le maître de ce petit temple était, comme on le sait, le grand prêtre de l'*idéologie*. Les fidèles étaient donc tous des *idéologues*, que Napoléon, qui sentait là un foyer d'opposition, affectait de mépriser.

AUTEUIL (D'), lieutenant de Dupleix, dans l'Inde, conquérant d'Ambour en 1749, vainqueur des Hindous, près du fort Saint-David, et des Anglais à Volconde, en 1750.

AUTEUR (du lat. *auctor*, ou *autor*) n. m. Celui qui est la cause première, le créateur de quelque chose. (En ce sens absolu, ne s'applique qu'à la puissance divine : *Le divin, le souverain* AUTEUR. *Dieu seul est* AUTEUR : *il est* AUTEUR *du monde, il est* AUTEUR *de la vérité.*)

— Par anal. Personne à qui l'on doit la vie ou l'illustration de sa famille ; fondateur d'un peuple ou d'une race : *La plupart des hommes aiment mieux un illustre briganc pour* AUTEUR *qu'un homme vertueux.* (Ce sens a passé dans l'argot courant, où il signifie père : *l'Ami mon* AUTEUR. Voilà mon père.)

— Par ext. Inventeur : *L'*AUTEUR *d'une découverte, d'un procédé. Franklin est l'*AUTEUR *du paratonnerre.* ‖ Fondateur, créateur d'un système, d'une opinion, d'une institution : *Pythagore passe pour être l'*AUTEUR *de la métempsycose.* ‖ Celui qui a fait une chose, qui en est la cause principale : *L'*AUTEUR *d'un bienfait, d'un crime.* ‖ Personne qui a la première dit ou écrit une chose, de qui on la tient : *Quand on avance un fait peu connu, il faut toujours citer son* AUTEUR, *ses* AUTEURS.

— Particulièrem. Personne qui a fait un ouvrage de science, de littérature ou d'art : *L'*AUTEUR *d'une partition, d'un roman, d'un tableau, d'une statue.* ‖ S'emploie absol. dans le sens d'écrivain, et quelquefois dans le sens d'ouvrage d'un écrivain : *Le métier d'*AUTEUR. *Traduire les* AUTEURS *grecs, latins. Qui dit* AUTEUR, *dit oseur.* (Beaumarch.)

— *Droits d'auteur*, Rémunération accordée aux auteurs dramatiques, toutes les fois qu'on joue leurs pièces, et, en général, droit que les auteurs ont sur les ouvrages, aux termes de la loi sur la propriété littéraire, ou d'après les conventions qu'ils ont passées avec leurs éditeurs. ‖ *Billets d'auteur*, Billets d'entrée que reçoivent les auteurs des pièces qu'on représente, et qu'ils donnent à leurs amis ou qu'ils cèdent à des industriels qui en font trafic.

— Dr. Celui dont on tient une procuration, un pouvoir pour agir. ‖ Celui dont on tient un droit quelconque ou une propriété : *Faire appeler son* AUTEUR *en garantie, pour une propriété contestée.*

— Hist. litt. *Auteurs sacrés*. Se dit quelquefois des auteurs qui ont écrit sur des matières religieuses, comme les évangélistes et les Pères de l'Eglise. — Le plus souvent, même sens que *Auteurs inspirés*. ‖ *Auteurs inspirés*, Auteurs des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, que les chrétiens regardent comme inspirés, sans s'accorder sur le nombre de ces livres, ni sur les noms de leurs auteurs. ‖ *Auteurs profanes*, Auteurs qui n'ont pas traité des matières religieuses, ou même qui ne s'en sont pas occupés à un point de vue orthodoxe : *Voltaire est un* AUTEUR PROFANE. *bien qu'il ait souvent traité des questions religieuses.* ‖ *Auteurs anciens*, Dénomination un peu vague appliquée assez généralement à ceux qui ont écrit avant la chute de l'empire d'Occident. ‖ *Auteurs modernes*, Dénomination plus vague encore que la précédente. (Quelques-uns l'appliquent à tous les écrivains depuis Jésus-Christ, d'autres la limitent à ceux qui ont écrit depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours.) ‖ *Auteurs classiques*, Ceux dont les œuvres sont jugées dignes de servir de modèle, et plus particulièrement ceux que l'on explique dans les classes ; ou encore Ecrivains modernes qui sont restés fidèles à l'imitation des auteurs de l'antiquité et aux règles de composition admises par ceux du XVIIe siècle. V. CLASSIQUE, et ROMANTIQUE.

— Adjectivem. Qui écrit des livres : *Le nombre des femmes* AUTEURS *croît chaque jour.*

— SYN. **Auteur, écrivain.** Ce qu'on regarde dans l'*auteur*, ce sont les pensées. C'est le style surtout que l'on considère dans un *écrivain*. Boileau fait parfaitement ressortir cette distinction dans les deux vers suivants :

Sans la langue, en un mot, l'*auteur* le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant *écrivain*.

Auteur (DROIT D'), expression qui désigne : 1° le droit qu'a l'auteur d'une œuvre littéraire ou artistique de refuser ou d'accorder à d'autres personnes la faculté de reproduire son œuvre, de la représenter ou de l'exécuter par les moyens et aux conditions qu'il détermine. Ce droit reçoit en France, dans l'usage, le nom de *propriété littéraire* ou *artistique* (v. ces mots) ; 2° la somme ou redevance stipulée par l'auteur en retour de la cession complète ou partielle de son droit de reproduction ou de représentation. Dans ce cas, on emploie le plus souvent le pluriel : les *droits d'auteur*. (C'est ce dernier sens qui fait l'objet du présent article.)

Les auteurs ne doivent pas oublier de réserver dans leurs contrats les droits de traduction ou reproduction, tant en France qu'à l'étranger. La *Société des gens de lettres* (V. LETTRES) s'est donné pour mission de veiller sur les intérêts de ses associés, et s'occupe de faire rentrer leurs droits d'auteur dans certains cas.

Pour les œuvres dramatiques, les *droits* ou *parts d'auteur* sont ordinairement fixés à un tant pour cent sur la recette de chaque soirée.

Pour les œuvres musicales, les conditions sont à peu près les mêmes, quand il s'agit d'œuvres théâtrales ; pour les chansons, romances et morceaux détachés, les conditions des contrats se rapprochent plus ou moins de celles usitées dans la librairie.

Les artistes jouissent, pour l'exercice de leurs droits d'auteur, de la plus grande liberté ; mais la propriété artistique ne faisant pour ainsi dire l'objet d'aucune disposition légale en France, et reposant presque entièrement sur la jurisprudence, la perception de ces droits offre de grandes difficultés et est, en fait, souvent illusoire.

Auteurs et compositeurs dramatiques (SOCIÉTÉ DES). Son origine remonte à Beaumarchais. En 1791, l'auteur de *Figaro* obtint une loi qui défendait de jouer un ouvrage dramatique sans la permission écrite de l'auteur ; puis il forma, avec tous ses confrères, une association qui furent arrêtés les tarifs fixant les droits de représentation, tant à Paris qu'en province. Mais, si la perception, pour la province, en était réglementée par le comité, à Paris, sauf pour les théâtres subventionnés et le Vaudeville, les droits étaient librement débattus entre les auteurs et les directeurs. L'on vit des pièces, telles que *la Chatte merveilleuse*, de Désaugiers, jouées 500 fois de suite avec un minimum de recettes de 4.000 fr., ne rapporter à leurs auteurs qu'un louis par soirée. Pour remédier à ce mal, à l'instigation de Scribe, les écrivains dramatiques constituèrent régulièrement, le 7 mars 1829, la *Société des auteurs et compositeurs dramatiques*, qui a pour objet : 1° la défense mutuelle des droits des associés vis-à-vis des administrations théâtrales, ou de tous autres, en rapport d'intérêts avec les auteurs ; 2° la perception à moindres frais des droits des auteurs vis-à-vis des administrations théâtrales, à Paris et dans les départements, et la mise en commun d'une partie de ces droits ; 3° la création de fonds de secours au profit des associés, de leurs veuves et héritiers ou parents ; 4° la création d'un fonds commun de bénéfices partageables.

La Société est administrée par la *Commission des auteurs et compositeurs dramatiques*, nommée par l'Assemblée générale, et formée de 15 membres : 12 auteurs et 3 compositeurs, élus pour trois ans, et renouvelables par tiers. La Commission doit administrer les affaires de la Société, traiter, contracter, plaider et transiger en son nom, surveiller la perception des droits, régler le placement des fonds sociaux et leur emploi, autoriser les dépenses, accorder les secours, etc. En fait, elle choisit deux mandataires, qui, sous le nom de *agents généraux*, seront chargés de faire exécuter ses décisions, de tenir les écritures, de percevoir à leurs frais et risques les droits d'auteur et les revenus sociaux, et de prendre sous leur responsabilité les agents correspondants en province.

Auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCIÉTÉ DES). Cette société, fondée en 1851, a pour objet de percevoir les droits d'auteur qui sont dus à ses membres sur les morceaux de musique, chansons, romances, exécutés dans les cafés-concerts et lieux publics. Son organisation intérieure se rapproche de celle de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques.

AUTHARIS, roi des Lombards (584-590), repoussa Childebert II, roi des Francs, et se rendit maître de l'Istrie et de la plupart des provinces d'au delà du Pô.

AUTHENTE (*tan* — abrév. de *authentique*) adj. Se dit, dans le plain-chant, pour Authentique. V. ce mot.

AUTHENTICITÉ (*tan*) n. f. Caractère de ce qui est authentique : *L'*AUTHENTICITÉ *d'un acte, d'un fait, d'une nouvelle. Rien ne saurait, dans un sens général, attaquer l'*AUTHENTICITÉ *du Coran.* (Renan.)

— En T. de dr. Caractère de certains actes qui font foi par eux-mêmes. V. AUTHENTIQUE (*acte*).

AUTHENTIFIER (*tan* — de *authentique*, et du lat. *fieri*, devenir) v. a. Dr. V. AUTHENTIQUER.

S'authentifier, v. pr. S'affirmer par des témoignages authentiques.

AUTHENTIQUE (*tun* — gr. *authentikos*) adj. Qui fait autorité, qui a été fait, qui a été dressé avec les formes requises : *Titre* AUTHENTIQUE. *Acte* AUTHENTIQUE. ‖ Conforme à l'original et certifié tel : *Copie* AUTHENTIQUE *d'un acte*.

— Par ext. Qui est certain, dont on ne peut nier la vérité : *Un fait* AUTHENTIQUE. *Il a fallu un monstre tel que Néron pour offrir au monde l'exemple* AUTHENTIQUE *d'un matricide*. ‖ Qui a été écrit ou dit par l'auteur auquel on l'attribue : *Livre* AUTHENTIQUE. *Discours* AUTHENTIQUE.

‖ Se dit quelquefois des personnes : *Auteur* AUTHENTIQUE.

— *Acte authentique*, Celui qui émane d'officiers publics ayant le droit d'instrumenter dans le lieu où l'acte a été rédigé et avec les solennités requises, et qui, dès lors, fait foi jusqu'à inscription de faux : L'ACTE AUTHENTIQUE *fait preuve contre toutes les personnes, même contre les tiers*. (Toullier.) V. ACTE.

— *Cadence authentique*, Une des cadences harmoniques. C'est au mouvement qu'opère la basse, en marchant d'un degré à un autre, que l'on reconnaît un acte de cadence, et de quelle nature elle est. Le mouvement de la basse, pour la cadence authentique, s'opère de quarte en montant, ou de quinte en descendant. Le point de départ est toujours sur la dominante ou cinquième note du ton, et celui du repos sur la tonique ou première note du ton. ‖ *Fugue authentique*, Nom donné à une fugue qui procédait en montant. ‖ *Modes authentiques*, Les quatre modes primitifs du plain-chant, ceux qui ont été fixés par saint Ambroise, et auxquels saint Grégoire a ajouté les quatre autres, qui prennent le nom de *plagaux*. Les modes authentiques sont formulés par les quatre gammes que voici :

ré mi fa sol la si do ré
mi fa sol la si do ré mi
fa sol la si do ré mi fa
sol la si do ré mi fa sol.

— En T. d'hist. nat. Se dit des animaux, des plantes ou des minéraux qui appartiennent réellement aux pays dont on les dit originaires, et aux familles dans lesquelles on les classe : *On n'avait pas alors, comme aujourd'hui, des individus* AUTHENTIQUES, *apportés de chaque contrée par des voyageurs connus et instruits*. (CUV.)

— n. f. Anc. dr. L'*authentique*, Peine qui frappait les femmes adultères, ainsi nommée parce qu'on appliquait, et la prononçant, l'*authentique* insérée au code de Justinien (L. 30 C., IX, 9, et *Novelle* 134, cap. X).

Rien n'arrête le sexe en son ardeur lubrique,
Il redoute moins Dieu qu'il ne craint l'*authentique*.
BOILEAU.

— Liturg. Attestation par laquelle l'autorité ecclésiastique déclare que les reliques délivrées aux fidèles ou aux églises ont telle provenance qui est indiquée, et qu'elles peuvent être exposées à la vénération publique.

— ENCYCL. Anc. dr. D'après les textes ci-dessus (v. plus haut, Anc. dr.), les pénalités étaient : la fustigation, la réclusion pendant deux ans dans un monastère; enfin, si le mari venait à mourir, ou si, après les deux ans, il ne consentait pas à reprendre sa femme, celle-ci devait être enfermée dans le monastère jusqu'à la fin de ses jours. De plus, ses biens étaient dévolus à ses enfants, ou à ses ascendants, avec une part pour le monastère, qui avait même le tout, à défaut de ces deux classes d'héritiers. Par suite de l'influence romaine, la peine de l'*authentique* fut substituée, par la jurisprudence des parlements, à la diversité des peines anciennes. Cette peine, un peu modifiée, a été appliquée en France jusqu'à la Révolution, et s'est trouvée virtuellement abrogée par la loi du 20 sept. 1792.

— Liturg. L'*authentique* est ordinairement scellée au reliquaire par deux rubans en croix, retenus eux-mêmes par cinq cachets portant les armes de l'évêque ou du pape qui l'a délivrée. Déjà, en 1215, le pape Innocent III décrétait, au concile de Latran, qu'on n'exposerait plus de reliques sans reliquaire ; il défendait, en même temps, de vendre les reliques, et aussi d'en exposer de nouvelles à la vénération du peuple chrétien, sans qu'elles fussent approuvées par le pape. Depuis le concile de Trente, l'évêque peut donner cette approbation dans son diocèse.

— SYN. **Authentique, assoré, certain, constant, évident, formel, incontestable, indubitable, positif, sûr.** V. ASSURÉ.

AUTHENTIQUEMENT (*tan*) adv. D'une manière authentique.

AUTHENTIQUER (*tan*) v. a. Faire en forme authentique; certifier authentique, légaliser : AUTHENTIQUER *un acte*.

— Anc. dr. *Authentiquer une femme*, La déclarer convaincue d'adultère, et lui appliquer les peines prononcées par l'authentique. V. ce mot.

Authentiques (LES), ou *Novelles* de l'empereur Justinien, dont le titre exact est : *Authenticæ, seu Novellæ Constitutiones domini nostri Justiniani sacratissimi principis*. Cet empereur, après avoir rédigé le Digeste, le Code, et les Institutes, fit encore de nouvelles Constitutions, les *Authentiques*, qu'on appela dans la suite *Novelles*, et dont le nombre s'élève à cent soixante-huit. Elles furent écrites en grec, à l'exception de quelques-unes, spécialement destinées à l'empire d'Occident ; elles furent promulguées séparément, chacune à sa date. Ces nouvelles Constitutions de Justinien, qui détruisent souvent les doctrines de ses précédents recueils, furent publiées de 533 à 559. On ne sait pas s'il les fit ranger dans un ordre méthodique ; ce qui paraît certain, c'est qu'il n'en fit jamais publier aucun recueil. Vers l'an 570, Julien, professeur de droit à Constantinople, donna un abrégé des *Novelles* en latin, sous ce titre : *Juliani Novellarum Epitome*. Cet ouvrage s'est répandu de bonne heure en Occident. Toute la collection des *Novelles* a été aussi traduite *in extenso* en latin, sous le titre de *Authenticum*. Le recueil des *Authentiques* a été refait, au moyen âge, par les glossateurs ; ils l'ont divisé en neuf collations, et chaque collation en divers titres. Cette division a été conservée. Le texte latin des *Authentiques* ou *Novelles* a été traduit en français par Bérenger (1807).

AUTHEPSA (du gr. *authepsès*, qui fait bouillir de soi-même) n. m. Chez les Grecs et les Romains, Sorte de marmite à réchaud composée de deux compartiments, l'un pour le feu, l'autre pour l'eau.

AUTHIE, petit fleuve côtier de France, séparant les départ. de la Somme et du Pas-de-Calais. L'Authie passe à Doullens, Auxi-le-Château, Dompierre, et se jette dans la Manche par la baie d'*Authie*. Cours 100 kilom.

AUTHIER DE SISGAU (Christophe), bénédictin, né à Marseille en 1609, mort en 1667. Il fonda la congrégation du Saint-Sacrement, qu'Innocent X destina aux missions et à la direction des séminaires. Il fut nommé, en 1651, évêque de Bethléem.

AUTHION, petite rivière de France, affluent de la Loire, née dans Indre-et-Loire ; elle porte d'abord le nom de Doit, passe à Bourgueil et confine en aval des Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire). Cours 100 kilom. environ.

AUTHON, ch.-l. de cant. (Eure-et-Loir), arrond. et à 16 kilom. de Nogent-le-Rotrou ; 1.413 hab. (*Authonniers, ères.*) — Le cant. a 15 comm. et 10.910 hab.

AUTHION (Jehan D'), chroniqueur et poète, né à Beaurepaire vers 1466, ou, suivant d'autres, à Poitiers, mort en 1527. Il était bénédictin. Il devint historiographe de Louis XII, qu'il accompagna en Italie. Son œuvre principale est la *Chronique du roi Louis XII* (depuis 1499 jusqu'en 1508). Le bibliophile Jacob l'a publiée intégralement en 1834-1835. Les œuvres poétiques d'Authon se composent d'une traduction des *Métamorphoses* d'Ovide, d'épîtres et d'autres morceaux restés inédits.

AUTICHAMP. Cette famille est une branche de la famille de Beaumont, du Dauphiné. Elle s'est détachée du tronc dans la seconde moitié du XIVe siècle, et a pour auteur HUMBERT, seigneur D'**Autichamp**, dont les descendants se distinguèrent sur les champs de bataille du XVIe au XVIIe siècle. Ensuite, les membres principaux de cette famille furent : **Autichamp** (Jean-François-Thérèse-Louis DE BEAUMONT, marquis D'), général, né à Angers en 1738, fils de Louis-Joseph, mort à Saint-Germain en 1831. (Il servit dans la guerre de Sept ans, combattit en 1789 contre la France dans les rangs des Prussiens, entra ensuite au service de la Russie, et fut rétabli par Louis XVIII, en 1815, dans son grade de lieutenant général) ; — **Autichamp** (Antoine-Joseph-Eulalie, comte D'), frère du précédent, né en 1741, mort en 1822. (Il servit en Amérique avec La Fayette, porta les armes contre sa patrie dans l'armée de Condé, et obtint sa retraite lors de la Restauration) ; — **Autichamp** (l'abbé Charles-Antoine-François D'), frère des précédents, né à Angers en 1739, mort en 1793. (Grand vicaire de Toulouse, puis chanoine de Notre-Dame de Paris, il composa pour la fête de la Fédération, en 1790, des couplets qui devinrent populaires, puis fut arrêté comme contre-révolutionnaire, et périt sur l'échafaud) ; — **Autichamp** (Charles DE BEAUMONT, comte D'), fils du comte Antoine-Joseph-Eulalie, né en Anjou en 1770, mort en 1852. (Il fit partie de la garde constitutionnelle de Louis XVI, puis se jeta dans l'insurrection vendéenne, et contribua, dit-on, à sauver les prisonniers républicains que les Vendéens voulaient égorger après leur défaite de Cholet. Il vécut dans la retraite depuis la pacification de 1800, et devint, à la Restauration, lieutenant général et pair de France. Il fit la campagne d'Espagne en 1823.)

AUTIGNAC, comm. de l'Hérault, arrond. et à 19 kilom. de Béziers ; 1.139 hab. Huileries.

AUTISTATE ou **ANTISTATE**, architecte grec, vivait au VIe siècle avant notre ère. Il fut chargé par Pisistrate d'élever, à Athènes, un temple à Jupiter Olympien ; mais les travaux furent abandonnés, et ce ne fut que sous le règne d'Adrien que fut repris et achevé l'Olympieion.

AUTOBIOGRAPHE (du gr. *autos*, soi-même ; *bios*, vie, et *graphein*, écrire) n. m. Auteur de sa propre biographie.

AUTOBIOGRAPHIE (rad. *autobiographe*) n. f. Vie d'un personnage écrite par lui-même : *Les contes d'Hoffmann ne sont qu'une longue* AUTOBIOGRAPHIE. (Champfleury.)

— SYN. **Autobiographie, mémoires.** *L'autobiographie* est une espèce de confession, tandis que les *mémoires* racontent des faits qui peuvent être étrangers au narrateur. Certaines autobiographies prennent le nom de *confessions* ; telles sont les autobiographies de saint Augustin, de J.-J. Rousseau, etc.

AUTOBIOGRAPHIQUE adj. Qui a rapport à l'autobiographie : *Les romans les plus touchants ne sont souvent que des études* AUTOBIOGRAPHIQUES.

AUTOCARPIEN, ENNE (*in, ène* — du gr. *autos*, lui-même, et *karpos*, fruit) adj. Se dit des fruits constitués par un ovaire qui s'est développé sans contracter aucune adhérence avec les parties voisines, comme dans le prunier, l'abricotier, etc. (Peu us.)

AUTOCÉPHALE (du gr. *autos*, lui-même, et *kephalè*, tête) n. m. et adj. Nom donné par les canonistes aux évêques métropolitains non soumis à la juridiction des patriarches.

AUTOCÉPHALIE (rad. *autocéphale*) n. f. Dignité des archevêques grecs non soumis aux patriarches.

AUTOCHTONE (*tok* — du gr. *autos*, soi-même, et *khthôn*, terre) adj. Qui est originaire du pays qu'il habite, dont les ancêtres ont toujours habité ce pays : *On a nié que les Américains fussent* AUTOCHTONES.

— Par exagér. Qui est attaché, depuis un temps immémorial, à une contrée, à une ville, à certaine partie d'une ville, à un lieu de résidence : *Les Parisiens* AUTOCHTONES *sont, à Paris, une infime minorité*.

— Par ext. Complètement original, pur de tout élément étranger : *Ecrivain* AUTOCHTONE.

— Fig. Inné, naturel à une contrée ou à ses habitants : *En France, l'honneur est pour ainsi dire* AUTOCHTONE, *inhérent au sol*. (Chateaubr.)

— Linguist. *Langue autochtone*, Première langue parlée dans un pays.

— n. m. Peuple autochtone : *Les* AUTOCHTONES *proprement dits sont nécessairement éternels ou créés directement*.

— Chez les Grecs modernes, Nom donné aux Grecs nés dans le royaume : *Les* AUTOCHTONES *sont les Grecs nés dans le royaume ; les kététochtones sont les Grecs nés dans le territoire soumis à la Turquie*. (Edm. About.)

— ENCYCL. Les *autochtones* proprement dits sont les hommes primitifs d'un pays, n'ayant aucune espèce de parenté avec ceux des autres contrées ; par extension, on a conservé ce nom à leurs descendants, même après leur croisement. C'était une opinion commune, chez les premiers peuples, que les hommes étaient sortis de la terre comme les plantes ; les Egyptiens, par exemple, se croyaient sortis du limon du Nil. Les Grecs appelaient « autochtones » les peuples étrangers à la race hellénique ou aux races avec lesquelles ils étaient le plus en rapport. Ils se regardaient eux-mêmes comme autochtones et croyaient tels les peuples étrangers, c'est-à-dire issus du sol même sur lequel ils les trouvaient. De là l'appellation de « autochtones », synonyme de celles de *aborigènes* et de *indigènes*, employées de préférence par les poètes et les écrivains latins. La science moderne ne connaît pas de peuples autochtones, au sens ancien du mot ; toutefois, elle appelle encore ainsi, à l'occasion, certaines races, telles que les races indiennes de l'Amérique du Nord, et celles des îles de l'océan Pacifique.

AUTOCHTONÉITÉ (*tok*) n. f. Qualité, état de ce qui est autochtone. ‖ On dit aussi AUTOCHTONIE, et AUTOCHTONISME.

AUTOCINÉSIE (du gr. *autos*, soi-même, et *kinêsis*, mouvement) n. f. Mobilité propre de la matière vivante : *La curiosicnse des cellules vivantes et les mouvements amiboïdes sont des cas particuliers de l'*AUTOCINÉSIE.

AUTOCLAVE (du gr. *autos*, soi-même, et du lat. *clavis*, clef, proprem. Qui se ferme soi-même) adj. Se dit d'une marmite dont le couvercle est maintenu hermétiquement fermé par la pression intérieure de la vapeur. Ce n'est, en somme, autre chose qu'une application de la *marmite de Papin*. V. MARMITE.

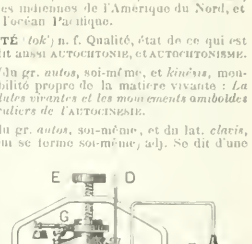

Autoclave de Fol. A, chaudière ; B, bouillon à stériliser ; E, vis de pression pour maintenir le couvercle ; G, soupape de sûreté ; D, thermomètre ; C, flacon servant aux prises de bouillon au moyen de la pince F.

— Par ext. S'est dit autrefois de l'ensemble d'une machine à vapeur.

— n. m. Appareil permettant d'obtenir une température suffisante pour détruire les germes contenus dans une substance. ‖ Appareil de fermeture employé dans les machines à vapeur, et fonctionnant exactement comme les couvercles des marmites autoclaves. On désigne cet appareil sous le nom de *joint autoclave*.

— ENCYCL. Dans les machines à vapeur, le *joint autoclave* est universellement employé. Ce joint sert à clore hermétiquement les ouvertures qui, dans un générateur de vapeur, sont appelées *trous d'homme* et servent à faciliter le nettoyage intérieur des chaudières. En général, un joint autoclave est constitué de la manière suivante : l'ouverture du générateur est entourée d'un collier rigide en fonte, relié au corps de la chaudière par une solide rivure. La forme de l'ensemble est ellipsoïdale. Par cette ouverture s'introduit le *tampon*, qui doit former joint ; ses dimensions sont, à quelques millimètres près et en plus, celles du trou d'homme. Un ou deux étriers, dont les extrémités reposent sur le corps de la chaudière, sont traversés par des boulons reliés au tampon. A l'aide d'écrous que l'on serre sur ces étriers, on amène peu à peu le tampon contre l'ouverture, qui se trouve ainsi hermétiquement close. On assure l'imperméabilité du joint autoclave en ayant soin de garnir intérieurement le pourtour de l'ouverture d'une tresse de chanvre ou d'un anneau de miaium.

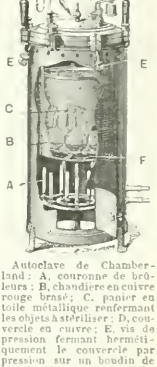

Autoclave de Chamberland : A, couronne de brûleurs ; B, chaudière en cuivre rouge brasé ; C, panier en toile métallique renfermant les objets à stériliser ; D, couvercle en cuivre ; E, vis de pression fermant hermétiquement le couvercle par pression sur un boudin de plomb ; M, manomètre ; F, liquide à stériliser.

— Bactériol. et chim. Certains microbes peuvent supporter une température supérieure à 100° ; les *autoclaves* sont des instruments permettant de porter une enceinte à une température élevée, et, par suite, de *stériliser* les substances qui sont placées dans cette enceinte, c'est-à-dire de tuer les germes qu'elles renferment. V. STÉRILISATEUR.

Dans certains autoclaves, le bouillon à stériliser est soumis directement à l'action de la chaleur, comme dans l'autoclave de Fol. On emploie aujourd'hui plus généralement des *autoclaves à vapeur* ; les objets sont maintenus dans une atmosphère de vapeur d'eau surchauffée, cette vapeur est fournie par une masse de liquide placée à la partie inférieure de l'appareil. La température de cette vapeur est d'autant plus grande que la pression est plus forte. — En chimie, on se sert des autoclaves pour faire des réactions sous forte pression.

AUTOCLES, général et orateur athénien, au IVe siècle av. J.-C. Il fut, en 371, chargé de négocier la paix avec les Spartiates, et, en 362, il conduisit avec assez de mollesse une expédition en Thrace. Aristote, dans sa *Rhétorique*, cite un passage d'un de ses discours.

AUTOCLINIQUE (du gr. *autos*, soi-même, et de *clinique* n. f. Etude d'une maladie par le malade lui-même.

AUTOCLYSE (du gr. *autos*, soi-même, et *klusis*, lavement) n. f. Sorte de seringue à l'aide de laquelle on peut prendre soi-même un lavement.

AUTOCONDUCTION (*si* — du gr. *autos*, soi-même, et de *conduction*) n. f. Espèce d'induction électrique produite dans le corps de l'homme par les courants alternatifs de haute fréquence.

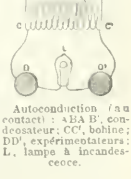

Autoconduction (au contact) : AA'B'B, condensateur ; CC', bobine ; DD', expérimentateurs ; L, lampe à incandescence.

— ENCYCL. L'*autoconduction*, ainsi nommée par d'Arsonval, qui a fait connaître ses études sur ce phénomène en 1893, est un mode d'induction électrique sur les corps vivants par les

courants alternatifs de haute fréquence, tels que ceux produits par la décharge oscillante des condensateurs, qui donne jusqu'à un billion d'alternances par seconde. L'induction se produit aussi bien quand le corps est voisin du circuit inducteur sans contact, que quand il est intercalé dans ce circuit. Le courant induit peut être suffisant pour porter au rouge blanc plusieurs lampes à incandescence, sans que le sujet éprouve aucun malaise. Avec les courants alternatifs de faible fréquence (100 à 1.000 alternances par seconde, comme les courants industriels) et la même intensité (plus de 3.000 milliampères), les organismes les plus résistants sont foudroyés.

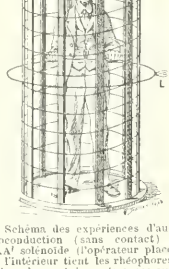

Schéma des expériences d'autocondiuction (sans contact) : A, solénoïde (l'opérateur placé à l'intérieur tient les rhéophores d'une lampe à incandescence qui s'allume); L, lampe à incandescence intercalée dans un circuit extérieur.

AUTOCOPISTE (*pisx* — du gr. *autos*, soi-même, et de *copiste*) n. m. Appareil autographique dans lequel la pierre était remplacée par une feuille de parchemin, recouverte de gélatine et tendue sur un châssis.

— Encycl. On a perfectionné cet appareil primitif en le remplaçant par une couche de gélatine de 2 à 3 centimètres d'épaisseur; c'est ce qui constitue le *chromographe* ou *polycopie*, à l'aide duquel on reproduit un grand nombre de copies d'un document. Cet appareil a été inventé par un Autrichien du nom de Schmitt. Otto Leim a depuis perfectionné le polycopie, en remplaçant la gélatine par un papier spécial.

AUTOCRATE, TRICE (gr. *autokratès*; de *autos*, soi-même, et *kratos*, puissance) n. Celui, celle dont la puissance est indépendante et absolue : L'AUTOCRATE *de toutes les Russies*. ‖ Le fém. est peu usité.

— Par ext. : *L'Etat, cet* AUTOCRATE *sans pareil, a des droits contre tous, et contre lui personne n'a de droits.* (Renan.)

— Chez les Athéniens, Général investi d'une sorte de dictature.

— adj. Qui exerce l'autorité d'un autocrate : *Souverain* AUTOCRATE.

AUTOCRATIE (*si*) n. f. Gouvernement d'un autocrate : *L'*AUTOCRATIE *est l'exercice d'un droit plus étendu que le droit de propriété.*

— Par ext. Tout gouvernement, toute autorité, toute influence despotique : *Le despotisme des assemblées est cent fois pire que* L'AUTOCRATIE *d'un seul.* (Proudh.)

— *Autocratie de la nature.* Suivant Stahl, Influence de la nature ou du principe vital sur les maladies, sur leur cours et leur durée.

— Encycl. Le mot *autocratie* est employé aujourd'hui par les écrivains politiques pour désigner un pouvoir politique prétendant ne relever que de lui-même, ne tenant aucun compte des lois, ne reconnaissant aucune limite humaine à son autorité, ni la suprématie d'une autre autorité sur la sienne propre.

C'est en Russie que ce mode de gouvernement, différent par certains côtés du *despotisme* (v. ce mot), et plus absolu encore que lui, a été surtout étudié, et c'est surtout pour désigner le gouvernement russe que les publicistes européens emploient le mot *autocratie*, pour désigner le tsar, le mot *autocrate*. Au XVIe siècle, le diplomate et voyageur Herberstein écrivait : « Le tsar est tout. La vie, la fortune des laïques et du clergé, des seigneurs et des citoyens, dépendent de sa volonté suprême. Il ignore la contradiction, car les Russes sont persuadés que le grand prince est l'exécuteur des décrets célestes... » A très peu de chose près, ces assertions sont encore exactes. Si la Russie est le seul pays d'Europe où existe le régime autocratique, l'autocratie est également pratiquée dans certains pays d'Afrique et d'Asie (Maroc, Siam), où rien ne vient limiter plus que dans l'empire des tsars l'autorité du souverain. Il n'en est pas de même en Chine, où certaines traditions, certains usages, restreignent parfois cette autorité; aussi l'empereur de la Chine est-il un despote; ce n'est déjà plus un autocrate. V. GOUVERNEMENT.

AUTOCRATIQUE adj. Qui a rapport à l'autocratie; qui a le caractère de l'autocratie : *Sous l'ancien régime, le gouvernement était personnel,* AUTOCRATIQUE. (Proudh.)

— En T. de méd. Qui a lieu spontanément : *Symptômes* AUTOCRATIQUES.

AUTOCRATIQUEMENT adv. Comme un autocrate, d'une manière autocratique.

AUTODAFÉ (mot espagnol légèrem. corrompu : *auto-dé-fé*, acte de foi) n. m. Proclamation et exécution solennelles d'un jugement prononcé par l'Inquisition sur un impie, un juif ou un hérétique. (Se dit surtout des exécutions par le feu.) ‖ Pl. *Des* AUTODAFÉS.

— Par métaph. Destruction d'un objet par le feu : *Cet auteur a fait un* AUTODAFÉ *des poésies de sa jeunesse.*

— Encycl. Dans l'*autodafé*, le tribunal de l'Inquisition rendait solennellement ses sentences sur ceux qu'il avait eu à juger. Les innocents étaient acquittés et remis en liberté; ceux qui avaient été condamnés à l'abjuration, abjuraient; d'autres étaient frappés de diverses peines (austérités, emprisonnement, amendes au profit de l'Etat), et on livrait au bras séculier, qui lui-même les livrait au bourreau, ceux qu'on nommait les « opiniâtres » et les « relaps », c'est-à-dire, d'une part, les hérétiques qui refusaient de rétracter leurs erreurs, et, d'autre part, ceux qui étaient convaincus de récidive, après une première sentence moins sévère. Les autodafés étaient *généraux*, ou *particuliers*. Les premiers étaient plus solennels, et il y figurait un grand nombre de condamnés. Le peuple était avide de ces tragiques spectacles; ils faisaient partie, en quelque sorte, des fêtes publiques, célébrées à l'occasion d'un grand événement, comme le mariage ou la naissance d'un prince. Les condamnés portaient une sorte de tunique de laine grise, appelée *san-benito*. Pour les mahométans et les juifs, le *san-benito* était de toile jaune. Tous étaient coiffés d'un bonnet de carton, terminé en pointe, et décoré, comme la tunique, de démons et de flammes. Le convoi se rendait, en grande pompe, au lieu où devait être lue la sentence; ce lieu était parfois une église toute tendue de noir, parfois la place même où devait avoir lieu l'exécution. Le lecteur s'interrompait de temps en temps pour faire réciter à l'assistance des *actes de foi*. C'est ce qui donna son nom à toute cette triste cérémonie. On pouvait échapper, par un aveu tardif, à la peine du feu, qui était remplacée, alors, par celle de la strangulation.

Il y eut des autodafés en Portugal, en Italie, mais surtout en Espagne. Là, les mœurs du pays, favorables aux spectacles sanglants, et peut-être les besoins du trésor public, auxquels pourvoyaient la confiscation des biens des suppliciés et les amendes prononcées contre ceux qui échappaient à la mort, en accrurent singulièrement le nombre. On a dit qu'il avait péri par le feu près de trente-deux mille victimes au cours des trois siècles que fonctionna le tribunal de l'Inquisition. C'est le chiffre donné par Llorente. Mais Llorente, quoiqu'il ait eu à sa disposition tous les dossiers du Saint-Office espagnol, a peut-être exagéré. Le clergé n'était pas plus épargné que les simples fidèles, dans les autodafés. Deux prêtres, par exemple, furent brûlés à Tolède, le 17 août 1486. A Valladolid, le 21 mars 1559, on en exécuta deux autres, dont l'un, Augustin de Cazalla, était prédicateur de l'empereur et du roi. Déjà, en 1482, le pape Sixte IV avait, à plusieurs reprises, condamné sévèrement les procédés du redoutable tribunal. On trouve des autodafés en Espagne, dès le XIVe siècle; ils disparaissent au XVIIIe siècle; le long règne de Charles III ne vit mourir que quatre victimes dans les flammes. C'est au XVIe siècle, surtout dans la seconde moitié, qu'ils furent le plus fréquents.

— Bibliogr. : Louis Tanon, *Histoire des tribunaux de l'Inquisition en France* (1893). V. INQUISITION.

Autodafé (UN). Sous ce titre, Robert-Fleury a peint l'une de ses toiles les plus célèbres. Elle a été exposée au Salon de 1845. Elle fait partie d'une collection particulière. Ce tableau — où sont figurés deux hommes en croix et livrés aux flammes, un inquisiteur, des pénitents et des bourreaux, des victimes attendant leur tour — est peint surtout avec trois couleurs : rouge, blanc, noir, dont le contraste, énergiquement marqué, produit un effet lugubre.

AUTODIDACTE (du gr. *autos*, soi-même, et *didaskein*, enseigner) adj. Se dit de celui qui a appris seul tout ce qu'il sait. ‖ Qui s'apprend sans maître, qui est inné : *La notion du bien moral est* AUTODIDACTE.

— Substantiv. Personne autodidacte : *Parmi les* AUTODIDACTES *les plus remarquables, on cite Valentin Duval et le philologue Wolf.*

AUTODIDACTIQUE (rad. *autodidacte*) adj. Se dit de ce qu'on apprend sans maître : *Notions* AUTODIDACTIQUES.

AUTODIDAGMATIQUE adj. Qui a rapport à l'autodidaxie : *Procédés* AUTODIDAGMATIQUES.

AUTODIDAXIE (rad. *autodidacte*) n. f. Action, talent d'apprendre sans maître.

AUTODYNAMIE (du gr. *autos*, soi-même, et *dunamis*, puissance) n. f. Etat, faculté de l'être qui tire sa puissance, son action de lui-même : L'AUTODYNAMIE *de Dieu.*

AUTODYNAMIQUE (rad. *autodynamie*) adj. Qui est produit par la force propre d'une chose, sans agent extérieur.

AUTO-EXCITATRICE (du gr. *autos*, soi-même, et de *excitatrice*) n. f. et adj. Se dit des machines dynamo-électriques dans lesquelles le courant continu, indispensable pour aimanter les inducteurs, est fourni par une machine excitatrice montée sur le même axe que la machine principale, ou par une partie du courant induit que l'on redresse à cet effet.

AUTOFÉCONDATION (*si* — du gr. *autos*, soi-même, et de *fécondation*) n. f. Action de se féconder soi-même, en parlant de deux éléments de sexes différents, appartenant à une même plante, et dont l'union donne naissance à un œuf fécond. Ce phénomène se rencontre dans certains ordres d'animaux, les *trématodes* et les *cestodes*, par exemple.

AUTOGAZOGÈNE (du gr. *autos*, soi-même, et de *gazogène*) n. m. Lampe qui produit d'elle-même le gaz nécessaire à l'alimentation de la flamme.

AUTOGÈNE (du gr. *autos*, soi-même, et *génos*, naissance) adj. Philos. Qui a été fait par soi-même, qui existe par soi-même : *Dieu est* AUTOGÈNE.

— Physiol. Se dit des parties qui se développent d'une manière distincte et sans intervention étrangère. En anatomie pathologique, les éléments *autogènes* d'une tumeur sont ceux qui lui donnent ses caractères propres.

AUTOGÉNIE ou **AUTOGÉNÈSE** (rad. *autogène*) n. f. Philos. Etat de l'être qui ne doit son existence, son être qu'à lui-même : L'AUTOGÉNIE *est un des attributs de Dieu.*

— Physiol. Doctrine dont les théories admettaient la formation d'un élément anatomique dans un milieu liquide, sans préexistence d'aucun autre élément anatomique. L'autogénèse servait, autrefois, pour expliquer l'apparition des ovules, des épithéliums, etc. La science a montré que ces éléments proviennent de la segmentation d'éléments préexistants.

AUTOGNOSE ou **AUTOGNOSIE** (*tog-no* — du gr. *autos*, soi-même, et *gnôsis*, connaissance) n. f. Connaissance de soi-même. ‖ On dit aussi HÉAUTOGNOSIE.

AUTOGNOSIQUE (*tog-no*) adj. Qui appartient à l'autognosie.

AUTOGONIE (du gr. *autos*, soi-même, et *gonos*, génération) n. f. Nom donné par Hæckel à une formation d'organismes inférieurs très simples dans un milieu organique, et par la combinaison de corps inorganiques. V. GÉNÈSE.

AUTOGRAPHE (du gr. *autos*, soi-même, et *graphein*, écrire) adj. Qui est écrit de la main même de l'auteur : *Lettre* AUTOGRAPHE.

— Qui reproduit l'écriture manuscrite : *Imprimeur* AUTOGRAPHE.

— n. m. Ecrit autographe. (Se dit spécialement des écrits émanant de personnages célèbres à un titre quelconque, et recueillis par les collections publiques ou les amateurs) : *Certains* AUTOGRAPHES *atteignent des prix élevés.*

— Celui qui reproduit les écritures autographes : *Un* AUTOGRAPHE *habile.*

— Encycl. Parmi les curiosités de cabinet, les lettres et les documents *autographes* méritent une attention particulière, non seulement à cause de l'intérêt qui s'attache à tout ce qui rappelle la personne même des hommes célèbres, aux *reliques* en général, mais encore parce que ces monuments sont souvent des sources de renseignements précieux qu'on chercherait vainement dans les documents imprimés.

Le goût des autographes a existé de toute antiquité, et l'on a toujours fort recherché les livres corrigés de la main de leurs auteurs. La plus grande collection de pièces dont la trace se rencontre dans l'antiquité est celle de Mutianus, ami de Vespasien et de Pline l'Ancien, et qui fut trois fois consul. Le *Dialogue des orateurs*, de Tacite, nous apprend que ce Mutianus publia, d'après ses collections, quatorze volumes de lettres et d'*Acta*, auxquels Pline paraît avoir fait des emprunts.

Les Chinois sont la nation *autographophile* par excellence. Chez eux, ce n'est pas seulement un petit groupe d'initiés, mais le peuple tout entier, qui est passionné pour les autographes.

Comme musée autographique, on vante surtout un grand temple de Pékin, dédié à Confucius, qui n'a pour toute décoration que des autographes d'hommes illustres. Les murailles sont tapissées de pancartes, dont l'écriture est de la main des empereurs qui ont régné depuis deux mille ans; car c'est une coutume qui remonte aux temps les plus anciens, que tout empereur, en montant sur le trône, écrive de sa propre main deux sentences à la gloire du grand *Koung-Fou-Tseu* (Confucius).

Au Japon, la passion des autographes est poussée aussi loin qu'en Chine, et l'on y retrouve également l'usage d'en décorer l'intérieur des édifices et des maisons, d'en orner les éventails, les coffrets, les porcelaines, etc.

L'engouement des amateurs pour les autographes a éveillé l'ingéniosité des faussaires. Du jour où les autographes sont entrés dans le commerce, on en a fabriqué. Les faux autographes sont assez nombreux pour qu'on ait pu en établir une classification. On a distingué les *faux par imitation* et les *faux par invention*.

La question de l'authenticité d'un autographe est toujours délicate à trancher. On l'a vu à propos de ces papiers connus des amateurs sous le nom de *fonds Letellier*, parce qu'ils avaient été trouvés en 1840 au milieu de dossiers provenant de la famille Letellier et faisant partie de la bibliothèque d'Hozier, le généalogiste. Ces pièces étaient signées Rabelais, Charles V, Agnès Sorel, Talbot, Jacques Cœur, Bayard, etc., et contenaient deux lignes de Molière. Des érudits comme le bibliophile Jacob, Lalanne, Jules Fontaine, attaquèrent ou défendirent ces autographes dans la presse et dans des brochures. Pour quelques-uns, la question reste encore douteuse; mais la plupart ont disparu des collections, et les autres ne circulent que marqués d'un signe à l'emporte-pièce, qui les désigne aux soupçons des collectionneurs.

Les faux autographes ont donné lieu à un certain nombre de procès. En 1869, une condamnation fut prononcée contre un faussaire nommé Vrain Lucas, qui avait vendu un grand nombre d'autographes de sa fabrication. Parmi ces pièces se trouvaient des faux d'une supposition tellement grossière, qu'ils n'auraient dû tromper personne; c'étaient des lettres de Marie-Madeleine à Jésus, un sauf-conduit de Vercingétorix, en français, etc.; mais d'autres pièces présentaient plus de vraisemblance : lettres de Pascal, de Newton, de La Bruyère, écrites sur des papiers empruntés à la garde de vieux volumes et dont la rédaction avait été prise dans les recueils du temps.

— Bibliogr. : Lalanne et Bordier, *Dictionnaire des pièces autographes volées aux bibliothèques publiques de la France, précédé d'une observation sur le commerce des autographes* (1851); Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux* 1861-67); *l'Amateur d'autographes*, revue mensuelle dirigée par Etienne Charavay (1862-1887); de Lescure, *les Autographes en France et à l'étranger* (1870); Etienne Charavay, *la Science des autographes*, essai critique (1887).

AUTOGRAPHIE (rad. *autographe*) n. f. Procédé au moyen duquel on transporte sur la pierre lithographique, ou sur toute autre matière, des traits préalablement tracés sur un papier à l'aide d'une encre grasse spéciale dite *encre autographique*. Le tirage des exemplaires que l'on désire obtenir se fait exactement comme pour la lithographie.

— Encycl. L'*autographie* permet de reproduire très exactement une écriture ou un dessin. L'encre épaisse dont on se sert se détache entièrement de la feuille de papier sur laquelle on a tracé l'original, et se fixe sur la pierre.

L'autographie a principalement pour but d'obtenir une reproduction rapide de l'écriture ou du dessin original, plutôt que d'avoir une exécution absolument correcte.

Le papier autographique généralement employé se prépare avec trois couches légères de gélatine de pied de mouton, sur lesquelles on applique une couche d'empois et une de gomme-gutte.

Les copies de lettres s'obtiennent également par l'autographie; l'encre employée, très hygrométrique, se dédouble en quelque sorte. Une partie reste sur la feuille de papier non gommé que l'on a humecté d'eau et qui sert à reproduire la lettre par décalque. L'autre partie de l'encre restant sur la feuille originale permet de lire l'écriture après l'opération. — Le transport sur le papier non gommé s'opère à l'aide d'un appareil dit *presse à copier*.

AUTOGRAPHIER v. a. Reproduire, multiplier au moyen de l'autographie.

S'autographier, v. pr. Etre autographié.

AUTOGRAPHIQUE adj. Qui a rapport à l'autographie. *Papier* AUTOGRAPHIQUE. ‖ *Encre autographique*, Encre employée dans les procédés autographiques.

AUTOGRAPHISME. Méd. V. URTICAIRE ARTIFICIELLE.

AUTOGRAPHOMÈTRE (de *autographe*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Appareil permettant d'obtenir automatiquement un levé topographique et un profil de nivellement.

— Encycl. Cet appareil géodésique, imaginé par Floraq de Villepique, est monté sur un chariot à trois roues qui est traîné sur le terrain. A l'aide d'une ingénieuse combinaison, l'appareil trace lui-même, sur un plateau circulaire horizontal, le levé topographique, représenté par une succession de lignes droites et courbes. En même temps, le profil en long du terrain s'inscrit sur un cylindre vertical et est figuré par un certain nombre de génératrices de hauteurs proportionnelles aux ordonnées du profil.

AUTO-INDUCTION (*si* — du gr. *autos*, soi-même, et de *induction*) n. f. Induction d'un courant sur son propre circuit. ‖ Syn. SELF-INDUCTION. V. INDUCTION.

AUTOLABE (du gr. *autos*, soi-même, et *labis*, pince) n. m. Nom donné à une pince spéciale dont les extrémités des branches formant le manche s'arc-boutent l'une contre l'autre et tiennent les mâchoires fermées à l'état de repos.

AUTOLAOS. Fils d'Arcas ; il éleva Asklépios. (Myth.)

AUTOLÂTRE (du gr. *autos*, soi-même, et *latreuein*, adorer) n. et adj. Se dit de qui s'aime sur-même à l'excès, qui est idolâtre de soi-même : *Écrivain* AUTOLÂTRE.

AUTOLÂTRIE n. f. Amour de soi poussé jusqu'au culte.

AUTOLÉON, héros de Crotone, en Italie. Dans une guerre soutenue par les Crotoniates contre les Locriens, Autoléon s'élança dans le vide que les Locriens avaient l'habitude de laisser dans leur front de bataille, en mémoire d'Ajax, fils d'Oïlée, leur héros national. Autoléon fut blessé à la cuisse par le spectre d'Ajax. Comme la plaie ne guérissait pas, il s'adressa à l'oracle, qui lui ordonna de se rendre dans l'île de Lencé et d'apaiser par un sacrifice les mânes du héros. Autoléon obéit, et obtint sa guérison.

AUTOLYCOS, aïeul maternel d'Ulysse, reçut de Mercure, son père, le don de voler avec habileté, et se rendit fameux par ses vols de troupeaux. Ce fut lui qui enseigna à Hercule l'art de la lutte. — Un des Argonautes, adoré à Sinope comme le fondateur de la ville.

AUTOLYCUS, mathématicien grec, né à Pitane (Asie Mineure), vivait dans le IVe siècle av. J.-C. On possède de lui deux traités : *De la sphère en mouvement*, et *Des levers et couchers des astres*. Ils ne renferment que des théorèmes généraux, sans solution précise.

AUTOLYTE ou **AUTOLYTUS** (*tuss* — du gr. *autos*, soi-même, et *luein*, détacher) n. m. Genre d'annélides errantes, famille des syllidés, dont les formes varient suivant les sexes, et qui présentent des phénomènes particuliers de segmentation et de génération alternante. Les autolytes habitent nos mers. Citons l'*autolytus prolifer* (Océan).

AUTOMACHIE (*chi* — du gr. *autos*, soi-même, et *maché*, combat) n. f. Contradiction avec soi-même, dans les pensées, les discours ou les écrits.

AUTOMAGNÉTISME (*gn* mll., et *tiss* — du gr. *autos*, soi-même, et de *magnétisme*) n. m. Pouvoir de se magnétiser soi-même et de magnétiser involontairement les autres.

AUTOMATE (gr. *automatos*, spontané, qui se meut de soi-même ; de *autos*, soi-même, *matos*, effort, et *maomai*, je me meus) n. m. Instrument construit de façon à obéir mathématiquement à une cause de mouvement qu'un agent extérieur lui a communiquée : *Une balance, un tourne-broche, une horloge, sont des* AUTOMATES.

— Particulièrem. Machine qui, mue par un appareil caché, imite les mouvements des corps animés : *Les* AUTOMATES *de Vaucanson firent l'admiration de nos pères.*

— Fig. Etre sans volonté, sans initiative, inconscient ou inintelligent ; qui obéit comme une machine à la volonté d'autrui ou à des impulsions étrangères : *Le sot est* AUTOMATE : *il est machine, il est ressort.* (La Bruy.)

— Manuf. *Automates a tisser*, Navettes que l'on emploie dans les filatures de coton.

— Méc. *Automate planétaire*. Automate imaginé par Huyghens. Les roues ont des dimensions déterminées par les éléments du système solaire, et leurs rapports sont exprimés par de très grands nombres que Huyghens chercha à simplifier, afin de ne pas multiplier outre mesure le nombre des dents de ces roues.

— adj. Dans les mêmes sens : *Jouet* AUTOMATE. *Courtisan* AUTOMATE. Vie AUTOMATE.

— SYN. **Automate, androïde, machine.** Tout ouvrage de mécanique est une machine. L'*automate* est ce qui, sans être conscient, se meut par soi-même ou a le pouvoir d'un mouvement spontané. Ce terme convient surtout aux *machines* imitant les êtres animés. L'*androïde* est un automate à figure humaine.

— ENCYCL. Usuellement, le mot *automate* sert à désigner une classe de machines mues par une puissance et un mécanisme cachés et imitant la forme et les mouvements d'êtres animés. L'*androïde* est un automate imitant la figure de l'homme et quelques-unes de ses actions. On emploie dans la construction des automates toutes les ressources combinées de la mécanique et de la physique : ressorts, leviers, plans inclinés, cliquets, règles et roues dentées, étoiles, poulies, raréfaction ou compression d'air, cordons ou chaînettes, soupapes, aimants, chutes de corps (poids, sable fin...), déplacement du centre de gravité, etc.

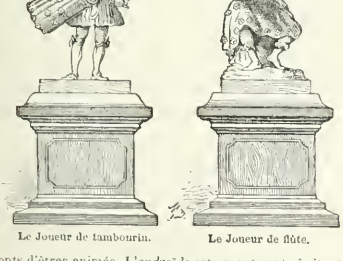

Le Joueur de tambourin. Le Joueur de flûte.

Les Grecs et, plus tard, les Romains, connurent certains jouets mécaniques ; notamment, de petits androïdes analogues à nos poupées. D'après Favorinus, cité par Aulu-Gelle, Archytas de Tarente aurait fait, 400 ans av. J.-C., un pigeon de bois qui pouvait voler. Albert le Grand, mathématicien du XIIIe siècle, aurait réalisé, après un labeur de trente ans, un concierge androïde, ouvrant aux visiteurs quand ils frappaient, puis leur adressant quelques mots. Le P. Kircher, Porta, Gassendi, attribuent à Regiomontanus (Jean Muller) une mouche de fer capable de tourner dans sa chambre et de revenir dans sa main, ainsi qu'un aigle métallique qui aurait volé au-devant de l'empereur Maximilien, lorsque ce prince entra dans Nuremberg (14 juin 1470). L'existence de ces chefs-d'œuvre n'a jamais été bien établie.

Les premiers automates authentiques ne paraissent pas antérieurs au XVIe siècle. Descartes en construisit un, auquel il donna la figure d'une jeune fille et qu'il appelait en plaisantant *sa fille Francine*. Dans un voyage sur mer, on eut la curiosité d'ouvrir la caisse dans laquelle Francine était enfermée. Surpris par les mouvements de cette machine qui se remuait comme un être animé, le capitaine la jeta dans la mer, craignant que ce fût quelque instrument de magie. Le XVIIe siècle est véritablement l'âge des automates. Dans les essais de sa jeunesse, l'illustre mécanicien Vaucanson enfanta de « sublimes jouets » : le *Joueur de flûte traversière*, représentant un faune, sur le modèle de la belle statue de Coysevox, et qui exécutait douze airs différents en lançant dans la flûte un courant d'air réellement modifié par les mouvements de la langue, des lèvres et des doigts ; le *Joueur de tambourin* ; une *Vielleuse* existant encore à Paris, au Conservatoire des arts et métiers ; un *Aspic* qui servit dans les représentations de la *Cléopâtre* de Marmontel ; enfin, un *Canard artificiel* qui battait des ailes, nageait, barbotait, avalait du grain, digérait et évacuait par les voies ordinaires. La vie apparente de ce canard était due à l'action de leviers et d'engrenages mus par un ressort. Le phénomène de la digestion demeura longtemps mystérieux. Robert-Houdin, qui fut chargé, vers 1844, de réparer cet automate, raconte, dans ses *Confidences*, que l'eau et la graine aspirées tombaient dans une boîte placée sous le canard ; quant au prétendu produit de la digestion qu'en recevait soigneusement sur un plateau d'argent, c'était une bouillie de pain colorée, chassée au dehors par une pompe.

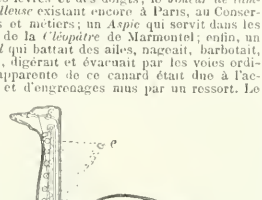

Le canard : *a*, roues à palette ; *e*, patte palmée ; *c*, châssis, *f*, corde à boyau ; *g*, ressort ; *m*, levier horizontal ; *s*, pignon.

Parmi les autres automates célèbres, il faut citer : les *Têtes parlantes* de l'abbé Mical, l'*androïde écrivain* que Frédéric de Knauss exposa à Vienne en 1760 ; les automates montrés en France et en Suisse en 1783, par les frères Droz, de la Chaux-de-Fonds : le *Panharmonicon* (v. ce mot), construit en 1808 par Léonard Maelzel de Ratisbonne ; les horloges de Lyon, de Cambrai ; celle de Strasbourg, due à Schwilgué (1842) ; l'*Escamoteur*, le *Danseur de corde*, l'*Oiseau chantant*, l'*Écrivain dessinateur*, l'*Oranger mystérieux*, le *Pâtissier*, etc., de Robert-Houdin.

Le *Joueur d'échecs*, qui piqua si fort la curiosité de l'Europe, n'était qu'un pseudo-automate. Il fut imaginé, en 1776, par un baron hongrois, Wolfgang de Kempelen, pour faire sortir du territoire russe un proscrit polonais (Worousky), très habile au jeu des échecs. L'automate joua avec succès contre l'impératrice Catherine II, et, plus tard, contre Napoléon Ier, à Schœnbrunn (1809). C'était un androïde assis sur un siège faisant corps avec un coffre monté sur des roulettes. Le bruit des rouages permettait au « vrai joueur » de se cacher à volonté dans l'androïde ou dans le meuble.

L'industrie des automates semble surtout restreinte de nos jours à la confection de jouets, de curiosités ou d'objets d'attraction ou de réclame : personnages riant, sifflant, dansant ; oiseaux chanteurs et animés en cage ou sur perchoirs ; tableaux, boîtes, sujets ou meubles à musique, ou fonctionnant après introduction de pièces de monnaie ; etc. On construit cependant des chefs-d'œuvre automatiques pour de plus nobles destinations : la plupart des appareils télégraphiques, les chronomètres, etc., sont de merveilleux automates.

AUTOMATE. Myth. gr. Une des Danaïdes. Suivant Pausanias, elle ne prit point part au crime de ses sœurs. Apollodore prétend, au contraire, qu'elle tua son mari.

AUTOMATIA (c.-à-d. *qui se meut de soi-même*). Myth. gr. Déesse du hasard. Après avoir affranchi la Sicile, Timoléon éleva, sous ce nom, un temple à la Fortune.

AUTOMATIE (*ti*) n. f. Etat d'un automate.

— Philos. Faculté de se mouvoir et d'agir spontanément.

AUTOMATIQUE adj. Qui opère, qui s'opère par des moyens mécaniques, sans l'influence d'agents inanimés, comme l'eau, le vent, la vapeur, etc. : *La filature* AUTOMATIQUE *du coton est d'origine anglaise.* (L. Reybaud.) ‖ Qui appartient, qui se rapporte aux automates : *Vaucanson créa de superbes pièces* AUTOMATIQUES.

— Par ext. Se dit aussi des mouvements qui ont lieu sans la participation de la volonté, qui sont produits par un instinct machinal : *La circulation du sang est un mouvement* AUTOMATIQUE.

— Philos. Qui appartient à l'automatie, à la spontanéité.

— ANTON. Délibéré, intentionnel, médité, prémédité, réfléchi, volontaire.

AUTOMATIQUEMENT adv. D'une manière automatique.

AUTOMATISATION (*ti-za-si*) n. f. Action de rendre automate.

AUTOMATISER v. a. Rendre automate : *L'habitude finit par* AUTOMATISER *certains ouvriers.*

AUTOMATISME (*tiss*) n. m. Caractère purement machinal des mouvements auxquels la volonté ne participe pas.

— Par ext. Défaut, manque d'intelligence ou de volonté : *C'est à l'initiative de la femme que l'humanité doit d'être sortie de l'*AUTOMATISME. Colins.)

— En T. de physiol. Théorie d'après laquelle les actes de l'organisme vivant sont produits grâce à une impression ou une excitation préalable, sans l'intervention d'une spontanéité primitive quelconque.

— ENCYCL. Physiol. Au XVIe siècle se dégagea l'idée que les actes vitaux sont du même ordre que les phénomènes physiques et chimiques. Harvey, avec la découverte de la circulation, et Descartes, avec ses recherches sur les nerfs et les esprits vitaux, ouvrirent la porte aux investigateurs. Descartes inventa la théorie des esprits animaux qui sont enfermés dans le cerveau ; une impression vient-elle à ébranler les sens, ces esprits s'écoulent le long des nerfs, et mettent tel organe en mouvement. « C'est ainsi que l'âme n'est pour rien dans les mouvements de la respiration, de la circulation, et dans les mouvements brusques de défense. » N'est-ce pas la notre théorie des actes réflexes ? et le mot lui-même appartient à Descartes, car il parle d'« esprits réfléchis » ! Willis le lui empruntera dans son *De anima brutorum*. Descartes appliquait surtout cette théorie aux animaux, qu'il considérait comme de pures machines, dépourvues de pensée, de plaisir et de souffrance, en un mot comme n'ayant pas d'âme : c'est la proprement l'*automatisme des bêtes* ou théorie des *bêtes-machines*. V. INSTINCT. Cependant, ce n'est qu'au XIXe siècle que Magendie, Charles Bell et Marschal Hall firent connaître par leurs travaux les propriétés centripètes ou centrifuges de l'influx nerveux et le développement de la notion de l'acte réflexe sur laquelle repose la théorie de l'*automatisme*. Bientôt, les progrès de l'anatomie montrent dans la moelle épinière des centres de cellules d'autant plus développés qu'ils correspondent à un organe plus important ; et le microscope permet de voir que ces cellules grises émettent, comme les cellules du cerveau, des tubes nerveux qui se joignent aux faisceaux d'origine cérébrale et en reçoivent d'autres des organes de réception périphériques. L'impression initiale, enregistrée par l'appareil récepteur, sera transmise par le nerf centripète à un centre, quelquefois à plusieurs à la fois, puis elle sera renvoyée par le nerf centrifuge à l'organe exécuteur sous forme de réponse motrice. On connaît l'expérience de la grenouille décapitée et sur la peau de laquelle on place une goutte d'acide ; avec la patte du même côté, et même avec l'autre, elle se frotte et cherche à se débarrasser de la substance irritante. Tel est l'acte réflexe.

L'*instinct* des animaux trouve une base physiologique définie dans la théorie automatique, aidée de la notion d'*hérédité*, qui explique la transmission aux descendants des perfectionnements acquis dans l'accomplissement des actes coordonnés. L'*éducation* vient enfin, par la répétition des mêmes actes, assouplir la coordination des mouvements dans telle ou telle direction utile ; et nous assistons aux merveilleux résultats du dressage.

Il est évident que plus on s'élève vers l'homme, plus la direction intentionnelle du cerveau devient prédominante, plus l'automatisme diminue ou semble diminuer. Le cerveau peut modifier même les mouvements de la respiration, les arrêter, les soumettre à un rythme musical ; on a vu des individus pouvant suspendre quelques instants les battements de leur cœur. L'homme doit apprendre beaucoup de mouvements ; c'est à l'éducation qu'il doit la coordination des mouvements de la marche, de la phonation articulée ou parole. Mais l'habitude peut créer en lui un automatisme secondaire qui ressemble, dans ses effets, à l'automatisme primitif des animaux.

Comme Laycock l'a montré le premier, le cerveau a une action réflexe propre, analogue à celle des centres inférieurs, mais dont la nature est déterminée par les modifications qu'apportent à son mécanisme primitif les habitudes héréditaires et acquises. Une impression matérielle fait surgir une idée, qui s'enchaîne avec une autre. L'*association d'idées* se produit automatiquement ; elle n'est, pour le physiologiste, qu'une classe d'actes cérébraux réflexes. Les récents progrès de l'étude de l'hypnotisme et de la suggestion montrent que les fonctions du cerveau sont encore plus dissociables que l'anatomie ne peut le faire prévoir ; on arrive à réduire le sujet à l'automatisme le plus complet. V. HYPNOTISME, SUGGESTION.

AUTOMATISTE (*tiss*), ou **AUTOMATURGE** de *automate*, et du gr. *ergon*, travail) n. m. Constructeur d'automates : *Vaucanson fut un célèbre* AUTOMATISTE.

AUTOMÉDON. Myth. gr. Fils de Diorès, conducteur du char d'Achille, puis écuyer de Pyrrhus, fils d'Achille.

— n. m. Par métonymie, Cocher ou écuyer habile, par allusion au précédent : *Les* AUTOMÉDONS *parisiens*. (Se prend, le plus souvent, dans un sens plaisant.)

AUTOMÈTRE (du gr. *autos*, soi-même, et *métron*, mesure) n. m. Instrument géodésique, à planchette et boussole, servant aux opérations de lever de plans et de nivellement.

AUTOMNAL, ALE, AUX (*tom'-nal'*) adj. Qui appartient à l'automne ; qui croît, qui vient en automne : *Les chrysanthèmes sont des fleurs* AUTOMNALES.

— En T. de b.-arts., Qui se plaît à représenter des scènes d'automne, en parlant d'un peintre : *Ruysdaël est un paysagiste* AUTOMNAL.

— *Point automnal* ou *équinoxial*, Point de l'écliptique situé sur l'équateur, et où le soleil semble passer de l'hémisphère boréal dans l'hémisphère austral.

— *Partie automnale*, Partie du bréviaire, du diurnal, qui contient l'office des trois mois de l'automne (septembre, octobre et novembre).

— n. m. Espèce de pinson de Surinam : *Un* AUTOMNAL.

AUTOMNATION (*tom'-na-si*) n. f. Influence de l'automne sur la végétation. (Peu usité.)

AUTOMNE (*ton'* — lat. *autumnus* n. m. Troisième saison de l'année, celle qui est entre l'été et l'hiver : *Pendant l'*AUTOMNE, *le soleil paraît s'éloigner de l'équateur et s'approcher du pôle opposé à l'observateur.*

— Les poètes personnifient fréquemment l'automne :

L'*automne*, couronné de pampre et de raisins,
Prend des mains de l'Été le sceptre des jardins.
CASTEL.

— Par anal. Age mûr, qui suit la jeunesse et précède la vieillesse ; maturité, et parfois déclin, décadence, en ce qui concerne les forces, le talent, etc.

— Alchim. Le temps auquel l'opération du grand œuvre arrivait à sa maturité.

— Gramm. Autref., *automne* était le plus souvent féminin. Aujourd'hui encore, il arrive aux poètes de féminiser ce mot, pour les besoins de la mesure ou de la rime :

Quand l'*automne*, abrégeant les jours qu'elle dévore...
V. HUGO.

Quelques prosateurs même imitent cet exemple : *Je rentrai à la campagne pour passer* LA *mélancolique* AUTOMNE *dans la maison de mon père et de ma mère.* (Lamart. Mais l'usage général est de faire *automne* du genre masculin.

— ENCYCL. L'*automne* est le temps qui s'écoule entre l'équinoxe d'automne et le solstice d'hiver. Il commence à l'instant où le soleil, sortant du signe de la Vierge, entre dans celui de la Balance, et finit lorsque le soleil entre dans le signe du Capricorne. Depuis le commencement de l'automne jusqu'à la fin, les jours, d'abord égaux aux nuits, vont en décroissant dans notre hémisphère.

Par suite du mouvement du point vernal et du périgée l'un vers l'autre, les saisons, l'automne en particulier, n'ont pas une durée constante. Lorsque ces deux points seront confondus, l'automne et l'été auront même durée. Vers l'an 1251, les durées de l'automne et de l'hiver étaient les mêmes. L'automne commence ordinairement le 22 septembre pour finir le 21 décembre.

Cette saison n'a été introduite dans la division de l'année qu'à une époque relativement récente. Dans les temps anciens, on ne reconnaissait que trois saisons : le printemps, l'hiver et l'été. Du reste, ces divisions dépendent généralement de la position géographique des peuples, et varient naturellement avec le degré de latitude. Tacite nous apprend que les Germains n'avaient au cune idée de l'automne. Les nations tout à fait septentrionales n'admettaient que deux saisons : l'hiver et l'été, représentées chez elles par deux géants mythiques, *Sumar* et *Vetr*. V. SAISON.

L'automne fut d'assez bonne heure distingué par les Grecs et les Romains. Le mode de division de l'année en trois saisons paraît remonter au temps de la vie pastorale, alors que la belle saison se terminait à la rentrée des troupeaux pour l'hivernage. Ce n'est que là où la culture des fruits, et surtout de la vigne, prit plus tard une certaine extension, que l'on fut amené à distinguer une quatrième saison.

Automne (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DE L'). On connaît *l'Automne*, tableau de Jordaens (musée de Bruxelles), allégorie des occupations et des dons de l'automne. (Cette déesse, drapée dans un manteau rouge, a les mains pleines de raisins. Parmi les personnages qui l'entourent, on remarque une nymphe nue, vue de dos, aux formes opulentes); *l'Automne* ou *la Grappe de la Terre promise*, par Poussin, au musée du Louvre. Boucher a exposé au Salon de 1737 un tableau de l'Automne. Regnaudin a sculpté pour les jardins de Versailles une statue représentant le même sujet, d'après un dessin de Lebrun. On peut citer encore *l'Automne* de Bouchardon, qui fait partie des bas-reliefs des *Quatre saisons*, qui ornent la fontaine de la rue de Grenelle (Paris), et *l'Automne*, tableau de Prud'hon.

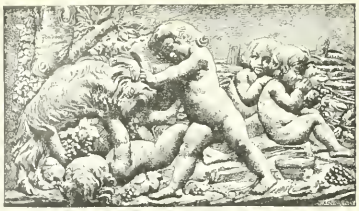

L'Automne, d'après Bouchardon.

L'Automne, d'après Prud'hon.

AUTOMNESTIE (*mnéss-ti* — du gr. *autos*, soi-même, et *mnêstis*, mémoire, mémoire de soi-même) n. f. Nom donné par Ampère à la trace que la mémoire conserve du sentiment que l'âme a eu de sa propre activité.

AUTOMOBILE (du gr. *autos*, soi-même, et de *mobile*) n. m. Véhicule qui, mu par un agent tel que la vapeur, l'électricité, etc., semble se mouvoir par lui-même : *Un* AUTOMOBILE. *Voyager en* AUTOMOBILE.

— Adjectiv. : *Une voiture* AUTOMOBILE.

— *Barrages automobiles*, Barrages en bois ou en fonte, dont la partie supérieure bascule autour d'un axe horizontal, quand la pression de l'eau devient trop considérable. Le trop-plein disparu, cette partie se relève d'elle-même.

— ENCYCL. C'est un ingénieur français, Cugnot, qui construisit, en 1769, le premier véhicule *automobile* connu. Il consiste en un chariot à vapeur, que l'on voit encore au Conservatoire des arts et métiers. Cugnot eut des imitateurs, tels que Griffith (1821), Burstall et Hill (1824), Fischer et le marquis de Stafford (1859), qui perfectionnèrent le type primitif. Néanmoins, c'est seulement à l'Exposition universelle de Paris, en 1889, qu'apparut pour la première fois un modèle à peu près pratique, dû à l'ingénieur Serpollet. Le moteur était à vapeur. L'année suivante, le moteur à pétrole de Daimler, qui devait provoquer une révolution dans l'industrie, actionnait les premières voitures de MM. Pachard et Levassor, dont le nom restera lié aux débuts et au triomphe rapide de la locomotion automobile. En 1894, la course-concours de Paris à Rouen eut pour résultat de classer les découvertes et les applications pratiques. De ce jour date vraiment l'ère de l'automobile, à vapeur, au pétrole et à l'électricité.

Le pétrole employé est l'essence de pétrole à 700° appelée aussi *gazoline*. Les moteurs sont à quatre temps (cycle de Bau de Rochas).

Les automobiles *électriques* puisent leur force motrice dans des accumulateurs. Sur rails, ils sont actionnés à l'aide d'un câble aérien (*trolley*), ou souterrain (*rails, plots*) dans lequel circule un courant qui est recueilli à l'aide d'un *frotteur*, toujours en contact avec la source d'énergie électrique. Les accumulateurs, qu'il faut recharger souvent, ont l'inconvénient d'être d'un poids considérable.

L'air comprimé utilisé comme moteur de tramways est également fourni par une usine centrale. On l'emmagasine dans des cylindres disposés sous le plancher du véhicule. En se détendant brusquement sous les pistons du moteur, il joue un rôle analogue à celui de la vapeur.

Les moteurs les plus répandus fonctionnent indifféremment au gaz de houille ou à la vapeur de pétrole. Ils peuvent s'appliquer à tous les genres de voitures, lourdes ou légères, et la gazoline actionne couramment des tricycles, ou même des bicyclettes.

Afin de rendre plus rapide et plus douce la marche de ces véhicules, on entoure leurs roues de bandages pneumatiques. Pour développer le goût de l'automobile et favoriser son extension, l'industrie privée crée des ateliers de réparation, des dépôts de pétrole. Un grand cercle s'est fondé à Paris, l'*Automobile Club de France*, qui organise des expositions, des courses, etc. Les automobiles ont fait leurs premiers tours de roues au milieu de tâtonnements pénibles, et leurs progrès, aux différents points de vue du prix de revient, de la solidité, de la rapidité, etc., ne se réalisent qu'avec lenteur ; mais ils sont destinés à un avenir de plus en plus brillant, car ils rendent d'importants services au commerce, à l'industrie et au tourisme.

AUTOMOBILISME (*liz* — rad. *automobile*) n. m. Terme générique embrassant tout ce qui se rattache aux automobiles, et particulièrement tout ce qui touche au sport et au tourisme pratiqués au moyen de ces véhicules. Certains, pour désigner l'*automobilisme*, disent l'*automobile*, comme on dit la *dialectique*, la *mimique*, etc. V. AUTOMOBILE.

AUTOMOBILISTE (*liss*) n. Qui conduit un automobile, qui pratique l'automobilisme.

AUTOMOLITE n. f. Aluminate de zinc. ‖ Syn. de GAHNITE.

AUTOMOTEUR, TRICE (du gr. *autos*, soi-même, et de *moteur*) adj. Mécan. Qui produit de soi-même le mouvement.

— *Plan automoteur*, Sorte de chemin de fer à deux voies établi sur une pente plus ou moins prononcée, et sur lequel des wagons pleins montent, tandis que d'autres, vides, reliés aux premiers à l'aide d'un câble enroulé autour d'un tambour, descendent. V. GÉNÉRATEUR.

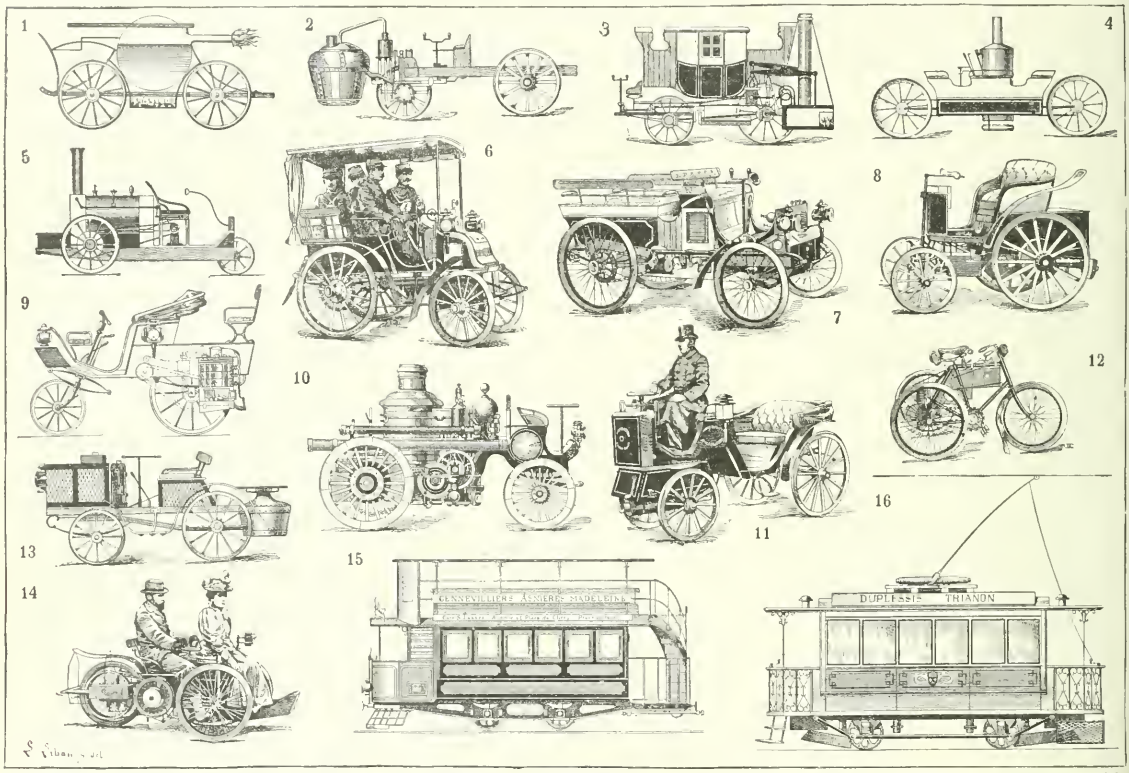

AUTOMOBILES : 1. Eolypile de Newton (XVIe s.). — 2. Voiture à vapeur de Cugnot (1769). — 3. De Burstall et Hill (1824) ; — 4. De Fisher (1859) ; — 5. Du marquis de Stafford (1859). — 6. Le premier automobile aux manœuvres du 18e corps. — 7. Break automobile. — 8. Voiture électrique Jeantaud. — 9. Phaéton Serpollet (mécanisme). — 10. Pompe à incendie automobile. — 11. Fiacre électrique de la Compagnie générale. — 12. Tricycle automobile de de Dion et Bouton. — 13. Tracteur à vapeur de de Dion et Bouton. — 14. Voiturette Bollée. — 15. Tramway système Serpollet. — 16. Tramway électrique à conducteur aérien.

AUTONOÉ. Myth. gr. Fille de Cadmos et d'Harmonia, épouse d'Aristée et mère d'Actéon; elle prit part au massacre de Penthée, avec sa sœur Agavé. (On vénérait son tombeau, situé près de Mégare.) — Une des Danaïdes. — Une des N réides. - Suivante de Pénélope. — Fille de Peiréos, et mère de Palémon. — Fille de Céphée.

AUTONOME (du gr. *autos*, soi-même, et *nomos*, loi) adj. Qui jouit de l'autonomie, qui se gouverne par ses propres lois : *Quelques villes grecques, bien que conquises par les Romains, restèrent* AUTONOMES.

— Par ext. Qui ne professe que les opinions qui lui appartiennent en propre : *Quelques penseurs* AUTONOMES, *La Bruyère, Fénelon et d'autres, se frayèrent des routes nouvelles.* (Villers.)

— Numism. *Monnaies autonomes*, ou, substantiv., *Autonomes*, Monnaies frappées par les villes grecques autonomes.

— Zool. Qui jouit d'une organisation individuelle, en parlant d'un individu organe, d'une colonie animale ou de ses membres. V. AUTONOMIE.

— ENCYCL. Numism. Les monnaies *autonomes* se divisent en deux classes : les *autonomes* proprement dites, qui portent exclusivement les types de la ville ou du pays qui les a fait frapper, et les *autonomes impériales*, toutes datant de l'empire romain, et qui montrent sur un de leurs côtés l'effigie d'un empereur. Sous la domination romaine, beaucoup de villes autonomes, principalement dans la province d'Asie, marquaient leur autonomie sur les monnaies, en y faisant graver un des sigles A., AV., AVT., AVTON., abréviations du mot *autonomia*.

AUTONOMES n. pl. Nom donné quelquefois aux tribus thraces de l'intérieur du pays, qui avaient réussi à longtemps défendre leur indépendance, d'abord contre les Macédoniens, ensuite contre les Romains. — *Un, une* AUTONOME (*peuple* ou *tribu*).

AUTONOMIE (rad. *autonome*) n. f. Faculté laissée aux pays conquis par l'État conquérant, aux provinces par le pouvoir central, d'administrer leurs affaires intérieures d'après leurs propres lois

— Fig. Liberté, indépendance morale ou intellectuelle : *Descartes effaça le honteux «jurer sur la parole du maître», qui était toute* AUTONOMIE *à la raison.* (Villers.)

— Zool. État des individus d'une colonie animale qui peuvent, isolément ou en groupes, vivre d'une vie indépendante : *Des groupes d'organes peuvent acquérir une* AUTONOMIE *individuelle.* (Claus.)

— ENCYCL. Philos. Kant donne le nom de *autonomie* de la volonté à cette propriété qu'a la volonté de chercher la loi de ses déterminations, non dans sa matière, mais en elle-même. Lorsque la volonté cherche sa loi dans la nature de quelqu'un de ses objets, il y a *hétéroamie*. Ce n'est pas, alors, la volonté qui se donne à elle-même sa loi, mais c'est l'objet qui la lui donne, par son rapport avec elle. Kant fait de l'autonomie de la volonté l'unique principe de la morale. L'action qui peut s'accorder avec l'autonomie de la volonté est permise; celle qui ne le peut pas est défendue. La volonté dont les maximes s'accordent nécessairement avec les lois de l'autonomie est une volonté *absolument bonne*, une volonté *sainte*. V. CRITIQUE DE LA RAISON PRATIQUE.

— Hist. Dans l'antiquité, les Grecs appelaient *autonomoi*, et les Romains, d'après eux, *autonomi*, les États qui se gouvernaient par leurs propres lois, et n'étaient soumis à aucun pouvoir étranger. Cette signification est mentionnée dans Thucydide et dans Xénophon. Dans la suite, ce titre fut donné par les Romains aux cités sujettes qui avaient le droit de voter leurs lois elles-mêmes et d'élire leurs magistrats. Cette faculté était considérée comme un grand privilége et une haute distinction; aussi les villes qui en jouissaient avaient-elles bien soin de en faire mention sur les monnaies qu'elles frappaient.

— Polit. *Autonomie communale.* Cette expression signifie étymologiquement « l'état dans lequel les communes sont leurs propres législatrices, se gouvernent elles-mêmes en toute liberté ». Si l'autonomie communale était absolue, il n'y aurait plus d'État, ou plutôt chaque commune étant, au lieu d'une partie, un tout, formerait un petit État indépendant, une petite république qui aurait son gouvernement, ses lois propres, qui pourrait sans doute contracter avec les autres communes pour telles ou telles fins, même former avec elles une ligue permanente, mais ne relèverait d'aucune autorité supérieure. En un mot, la nation se trouverait dissoute, morcelée en communes souveraines. Il n'est pas besoin de dire que le patriotisme ne peut s'accommoder d'une pareille décomposition de la nation en ses éléments.

Le terme « autonomie communale » n'est pas seulement impropre; il est encore équivoque, parce qu'il exprime vaguement et semble autoriser une aspiration anarchique de la commune à l'usurpation de la souveraineté. C'est pour cette raison que les communes de Paris et de Lyon sont soumises à un régime spécial. Paris est, non seulement la capitale morale de la France par l'influence qu'il exerce sur le reste du pays, le centre de sa vie intellectuelle, économique et politique, mais encore sa capitale officielle et légale, c'est-à-dire le siége du gouvernement et du parlement. A ce titre, Paris est, dans toute la force du terme, la ville de l'État, et l'on peut dire qu'il appartient à la France plus qu'aux Parisiens. La ville par excellence de l'État, la capitale, la ville que les pouvoirs publics ont choisie pour résidence et où ils ont besoin de trouver une sécurité qui est l'intérêt et le droit de la nation entière, ne peut être considérée et administrée comme une autre commune. Il est fort indifférent que le maire élu de tel village ou de tel gros bourg y nomme à tous les emplois communaux, y commande la force armée et en dispose, car ces emplois sont en nombre insignifiant, et cette force armée se compose généralement d'un garde champêtre. A Paris, le maire aurait à sa nomination des milliers de fonctionnaires, et c'est d'une véritable armée qu'il disposerait pour la garantie de l'ordre public. Que ce pouvoir tombât entre les mains d'un conseil et d'un maire factieux, il est trop clair que Paris appartiendrait, non au gouvernement national, mais à la faction maîtresse de la mairie. Le gouvernement central de l'État ne serait pas le maître dans sa capitale. Le maire de Paris pourrait l'y tolérer, l'y protéger même, mais il ne tiendrait qu'à lui de l'en chasser.

La République fédérale des États-Unis a posé dans sa constitution l'incompatibilité du privilége de capitale avec les droits d'une commune autonome. Pour les Américains, cette incompatibilité est un principe de politique républicaine expérimentale, une condition essentielle de liberté et d'égalité démocratique. Ils ont souvent revisé leur constitution. Ils n'en ont pas effacé le paragraphe relatif à la souveraineté absolue, exclusive, du congrès sur le territoire où il siége. Washington, capitale des États-Unis, n'a pas de conseil municipal élu. Les fonctionnaires qui l'administrent sont nommés par le président de la République.

— Dr. internat. L'autonomie est la situation d'une province ou d'une colonie qui, sans être indépendante, jouit de la faculté d'administrer ses affaires intérieures et d'une législation spéciale. Les États protégés peuvent être qualifiés de « autonomes » ; mais il semble qu'en général le protectorat indique une certaine infériorité du protégé au point de vue du développement de la civilisation : notion qui ne figure pas dans l'autonomie. L'autonomie peut exister chaque fois qu'une partie du territoire national se distingue du reste du pays par son passé, ses mœurs, ou la race de ses habitants. Elle peut être plus ou moins complète; elle peut se réduire à quelques priviléges administratifs ou à quelques différences de législation; elle peut aussi tendre à se rapprocher de la séparation complète. Comme exemples d'autonomie très différents, on cite : la Suède et la Norvége; l'Autriche et la Hongrie, qui, chacune, ont leur autonomie; la Croatie, qui a l'autonomie dans le pays transleithan de la monarchie austro-hongroise. L'Égypte, la Bulgarie, la Roumélie orientale, la Crète, Samos, jouissent de l'autonomie, dans l'empire ottoman, à des degrés inégaux et dans des conditions différentes. Les cantons suisses, les États de la confédération des États-Unis, sont autonomes dans une assez large mesure. Dans toute confédération, les États particuliers ont une certaine autonomie. L'Écosse, le pays de Galles, l'Irlande, ont des restes d'autonomie administrative; l'Irlande rêve une autonomie politique qui se rapprocherait de l'indépendance. Les colonies autonomes ne sont plus rattachées à la métropole que par certains liens qui leur laissent une large liberté d'action (le Canada, le Cap, les colonies australiennes).

AUTONOMISTE (*miss*) n. m. Partisan de l'autonomie communale.

AUTONYME (du gr. *autos*, lui-même, et *onuma*, nom) adj. usité dans : *Ouvrage* AUTONYME, Ouvrage publié avec le véritable nom de l'auteur. ‖ *Auteur* AUTONYME, Auteur qui a signé ses ouvrages de son nom véritable.

— Gramm. Qualification donnée par quelques grammairiens aux mots qui ont une signification exactement semblable, soit dans la même langue, soit dans des langues différentes. Ainsi, les mots *aubergine* et *mélongène* sont autonymes. Il en est de même des mots *stratos* en grec, *exercitus* en latin, *armée* en français.

AUTOPATHIE (du gr. *autos*, soi-même, et *pathos*, sensation) n. f. Égotisme qui rend insensible aux joies et aux souffrances des autres.

AUTOPHAGIE (du gr. *autos*, soi-même, et *phagein*, manger) n. f. Entretien de la vie, chez un organisme en état d'inanition, par la nutrition d'une partie des tissus qui se conserve aux dépens de l'autre partie qui se détruit.

— ENCYCL. L'*autophagie spontanée* est prouvée, chez tous les animaux en état d'inanition, par l'entretien de la vie avec diminution de poids des divers tissus sans changement de leur nature. L'autophagie a une limite et ne peut guère dépasser la moitié du poids de l'animal à l'état sain, sans que la mort s'ensuive. Au lieu d'abandonner l'organisme à l'autophagie spontanée, Anselmier a imaginé de prolonger la vie par une *autophagie artificielle*, en nourrissant l'organisme inanitié par l'ingestion de sang prélevé au moyen de saignées qui doivent être de moins en moins abondantes. La vie se prolongerait ainsi deux fois plus longtemps que par l'autophagie spontanée.

AUTOPHONE (du gr. *autos*, soi-même, et *phôné*, son) n. m. Nom donné à une sorte d'accordéon à manivelle.

— ENCYCL. Cet instrument se compose d'un soufflet à deux compartiments communiquant entre eux; l'un sert de réservoir pour l'air qui s'échappe de l'autre par un jeu d'ouvertures à anches disposées sur le bord fixe du soufflet. Une feuille de carton, percée de trous, glisse en s'appuyant sur le jeu d'anches, dont chacune vibre seulement lorsqu'un trou du carton vient à passer au-dessus d'elle. Une manivelle communique le mouvement à la fois au soufflet et à la feuille de carton. On conçoit qu'en donnant aux trous de la feuille de carton une disposition convenable, on pourra reproduire tel air qu'on voudra avec accompagnement. Une feuille peut être facilement obtenue par des procédés mécaniques à un grand nombre d'exemplaires, et chaque instrument peut être pourvu à bon compte d'un répertoire considérable.

AUTOPHONIE (du gr. *autos*, soi-même, et *phôné*, voix) n. f. Résonance souvent pénible de la voix, ressentie par celui qui parle.

AUTOPHONIQUE adj. Qui se rapporte à l'autophonie : *Résonance* AUTOPHONIQUE.

AUTOPHOSPHORE (*foss-fo* — du gr. *autos*, soi-même, et *phosphoros*, lumineux) n. m. Nom que l'on donnait autrefois au phosphore.

AUTOPHOTOGRAPHIE (du gr. *autos*, soi-même, et de *photographie*) n. f. Procédé photographique qui consiste à reproduire les dessins sur un papier imprégné de bromure d'argent, sans qu'il soit nécessaire d'employer les appareils ordinaires.

AUTOPHRADATE, satrape de Lydie, au IVe siècle av. J.-C., sous Artaxerxès Mnémon, eut à combattre une révolte générale de l'Asie Mineure, et fut complètement défait. Cependant, après une soumission partielle des révoltés, il reprit possession de son gouvernement de Lydie.

AUTOPLASTIE (*plass-ti*—du gr. *autos*, soi-même, et *plassein*, former) n. f. En T. de chir., Restauration d'une partie détruite par la greffe d'une autre partie empruntée au même sujet. ‖ Syn. GREFFE AUTOPLASTIQUE.

— ENCYCL. L'*autoplastie*, véritable greffe animale (v. GREFFE), diffère de la prothèse en ce que la substance employée pour restaurer la partie détruite est et reste vivante; de l'hétéroplastie, en ce que cette substance est prise sur le sujet lui-même. L'autoplastie rend de signalés services dans un grand nombre de circonstances : difformités congénitales ou acquises; plaies avec grandes pertes de substance, par traumatisme, brûlure, gangrène, ulcérations, ou par opérations chirurgicales pour cancer, cancroïdes, tumeurs diverses, trajets fistuleux. L'autoplastie ne peut, le plus souvent, réparer une perte de substance qu'en en créant une autre; elle n'est donc avantageuse que si cette nouvelle perte est plus facilement réparable ou moins dangereuse, moins gênante, moins disgracieuse que l'ancienne. C'est presque toujours le tégument, peau ou muqueuse qui est la matière des autoplasties; grâce à son extensibilité, le vide créé peut être quelquefois nul, toujours notablement moindre que le vide comblé; et même, ultérieurement, la rétraction du tissu modulaire ramène peu à peu le tégument des parties voisines, diminuant ainsi l'étendue de la cicatrice.

On fait quelquefois rentrer dans le groupe des autoplasties les opérations qui consistent à rapprocher les

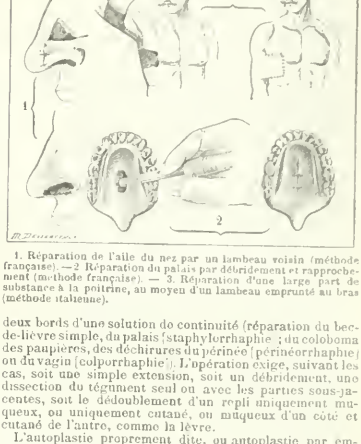

1. Réparation de l'aile du nez par un lambeau voisin (méthode française). — 2 Réparation du palais par débridement et rapprochement (méthode française). — 3. Réparation d'une large part de substance à la poitrine, au moyen d'un lambeau emprunté au bras (méthode italienne).

deux bords d'une solution de continuité (réparation du bec-de-lièvre simple, du palais [staphylorrhaphie ; du coloboma des paupières, des déchirures du périnée [périnéorrhaphie] ou du vagin [colporrhaphie]). L'opération exige, suivant les cas, soit une simple extension, soit un débridement, une dissection du tégument seul ou avec les parties sous-jacentes, soit le dédoublement d'un repli uniquement muqueux, ou uniquement cutané, ou muqueux d'un côté et cutané de l'autre, comme la lèvre.

L'autoplastie proprement dite, ou autoplastie par emprunt, exige la dissection d'un lambeau. Deux cas sont à distinguer, suivant que l'emprunt est fait à une partie voisine, ou à une partie éloignée. Dans le premier cas, le lambeau, qui ne doit pas être complètement détaché, est simplement déplacé et étiré (méthode française), au besoin tordu (méthode indienne), et suturé par son bord libre, si possible, aux bords de la perte de substance convenablement avivés. Pour qu'il se nourrisse bien et ne soit pas exposé à la gangrène, il faut qu'il ait une base assez large, ou, si le pédicule par lequel il reste adhérent est forcément étroit, comme cela a lieu dans la rhinoplastie à l'aide de la peau du front, il faut qu'il contienne une artère assez volumineuse.

Dans l'autoplastie à distance (méthode italienne), le lambeau est destiné à être complètement détaché de la partie à laquelle il est emprunté; mais la base, aussi large que possible, ne doit être sectionnée que lorsque la reprise est assurée. Les emprunts se font ordinairement au bras pour le thorax et la tête, ou à la cuisse pour l'abdomen, généralement à une région qui peut être temporairement maintenue en contact avec la partie à restaurer.

L'opération doit être faite aseptiquement, afin que la réunion ait lieu par première intention.

L'autoplastie appliquée à la restauration du nez s'appelle *rhinoplastie*; de la paupière, *blépharoplastie*; de l'oreille, *otoplastie*; de la lèvre, *cheiloplastie*; de la joue, *génoplastie*; du voile du palais, *staphyloplastie*; de la voûte palatine, *uranoplastie*. V. ces mots.

— *Historique.* L'*autoplastie* paraît avoir été pratiquée des longtemps dans l'Inde, où elle naquit, pense-t-on, de l'habitude où l'on était d'amputer le nez, en punition de certains crimes. Celse, Galien, Paul d'Égine, font mention de l'autoplastie nasale. C'est à Celse que remonte l'autoplastie par glissement (méthode dite « française »). Un Sicilien nommé Branco imagina l'autoplastie à distance. Mais un préjugé tenace, auquel n'échappa pas Ambroise Paré, vouait longtemps l'autoplastie à la défaveur des chirurgiens. L'essor qu'elle a pris en ce siècle a eu pour promoteur le chirurgien anglais Carpue (1814). Les travaux de Delpech, Richerand, Lisfranc, Roux, Blandin, Lallemand, Serre (de Montpellier), Velpeau, en France; Hutchinson, A. Cooper, Barle, Travers, en Angleterre; Baroni, Riberi Signorini, en Italie; Graefe, Dzondi, Chelius, Dieffenbach, Phillips, en Allemagne, portèrent au dernier degré de perfection cette branche de la médecine opératoire.

AUTOPLASTIQUE (*plass*) adj. Qui se rapporte à l'autoplastie, qui sert à l'autoplastie : *Méthode* AUTOPLASTIQUE. *Lambeau* AUTOPLASTIQUE.

AUTOPSIDE (*psi* — du gr. *autos*, soi-même, et *opsis*, vue) adj. Qui est dans l'éclat métallique.

AUTOPSIDES (*psi*) n. m. pl. Classe de substances minérales, renfermant celles qui sont autopsides. — *Un* AUTOPSIDE.

AUTOPSIE (*psi* — du gr. *autos*, soi-même, et *opsis*, vue) n. f. Vision instinctive dans laquelle, selon les panens, on se mettait en rapport avec la divinité, et l'on était même doué d'une sorte de puissance divine. « Philos. mystique, État contemplatif précédant la vision en Dieu.

— Méd. Ouverture et examen d'un cadavre pour se rendre compte de l'état des organes et des causes de la mort : *La loi ordonne l'*AUTOPSIE *dans certains cas de mort subite.* ‖ Syn. de NÉCROPSIE.

— Fig. Analyse : L'AUTOPSIE *d'un livre, d'une phrase.*

— ENCYCL. L'*autopsie cadavérique* ou *Nécropsie* est la base de l'anatomie pathologique. Sans elle, il n'y a pas de progrès possible en médecine. C'est aussi un des moyens les plus efficaces de faire la lumière en médecine légale.

La nécessité de l'autopsie a été comprise par les médecins, dans tous les temps. Mais les obstacles ont toujours été grands. L'expérience des pays où l'autopsie est pra-

tiquée quelques heures après la mort fournit des renseignements précieux. L'autopsie a toujours une utilité humanitaire générale, et toujours, la confirmation du diagnostic intéresse les descendants du défunt, aujourd'hui que les lois de l'hérédité pathologique sont mieux connues. Le motif religieux est parfois invoqué contre l'autopsie; à Paris, celle des israélites est prohibée; ils sont réclamés, une fois pour toutes, par leur consistoire. L'autopsie devrait être autorisée avant l'expiration des vingt-quatre heures que veut la loi, car les constatations seraient plus profitables à la science. Après ce laps de temps, l'examen chimique est des plus difficiles; sous l'influence de la putréfaction, il se produit dans le corps des ptomaïnes, dont l'époque d'apparition est variable.

Pour pratiquer une autopsie, on divise la paroi des cavités splanchniques, afin de mettre à découvert les organes qu'elles renferment. Ces cavités sont au nombre de quatre : le crâne, le rachis, le poitrine et l'abdomen.

— *Ouverture du crâne.* Après avoir coupé les cheveux, on fait, en pénétrant jusqu'à l'os, une incision transversale qui s'étend d'une oreille à l'autre en passant sur le sommet de la tête. On obtient ainsi deux lambeaux que l'on détache avec le scalpel. Quand le crâne est à nu, on pratique, au moyen de la scie ou du marteau, une coupe circulaire qui doit passer un peu au-dessus des arcades sourcilières, de la racine des arcades zygomatiques et de la protubérance externe de l'occipital. On enlève la calotte crânienne, on sectionne les adhérences, la dure-mère, et le cerveau est à nu.

— *Ouverture du rachis.* Pour faire l'ouverture du rachis, on pratique trois incisions : l'une transversale, au niveau de l'occipital : les deux autres longitudinales, partant de la première et s'étendant tout le long de chacune des faces latérales des apophyses épineuses des vertèbres. La peau et les muscles sont ensuite détachés de chaque côté

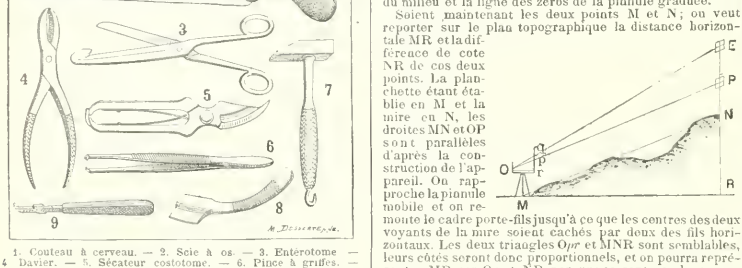

1. Couteau à cerveau. — 2. Scie à os. — 3. Entérotome. — 4. Davier. — 5. Sécateur costotome. — 6. Pince à griffes. — 7. Marteau. — 8. Gouge rachitome. — 9. Rugine.

de ces apophyses. La division des vertèbres se fait au moyen de rachitomes, ciseaux, cisailles ou scies de formes et de dimensions spéciales. Le canal vertébral ouvert dans toute sa longueur, on enlève la portion des vertèbres détachée, on ouvre le canal de la dure-mère, et l'on a la moelle sous les yeux.

— *Ouverture du thorax et de l'abdomen.* L'incision est faite sur la ligne médiane de la fourchette sternale jusqu'au pubis en passant à gauche de l'ombilic. On fait un plastron sternal en sectionnant les côtes à leur partie moyenne au moyen du costotome. Ce plastron est détaché de façon à laisser intact le péricarde et les poumons.

— *Examen des poumons, du cœur et du tube digestif.* L'examen des poumons se fait en pratiquant des coupes de directions diverses, au moyen soit de ciseaux, soit de couteaux minces et allongés. Quand on veut examiner les bronches, on incise la trachée et toutes ses divisions.

L'examen du cœur se fait au moyen de diverses coupes généralement pratiquées le long de ses bords. Pour le tube digestif, il faut avoir soin d'ouvrir ce canal le long de son insertion mésentérique, les altérations se trouvant ordinairement du côté libre de l'intestin.

— *Règlements de police sur les autopsies.* L'autopsie peut être pratiquée dans les hôpitaux ou hospices, ou dans l'intérieur des familles. Dans les hôpitaux, il ne peut y être procédé que si le cadavre n'est pas réclamé, ou s'il n'y a pas opposition de la part des parents. Dans l'intérieur des familles, elle ne peut être faite que du consentement des parents, après déclaration écrite au commissaire de police, à Paris, ou au maire, dans les communes rurales, indiquant l'heure du décès, celle de l'opération et le lieu où elle doit être faite. L'autopsie ne peut avoir lieu avant le délai de vingt-quatre heures.

L'autopsie *médico-légale* est ordonnée par le magistrat. Elle est faite par un docteur en médecine, et, à son défaut, par un officier de santé qui prête serment. Elle peut être faite moins de vingt-quatre heures après le décès, si cela est nécessaire pour les constatations médicales.

L'examen de l'extérieur du corps doit être fait d'une façon très minutieuse, afin de relever les traces d'ecchymoses, de coups, de blessures ayant précédé ou non la mort. L'opérateur procède ensuite à l'examen des viscères, met en réserve certaines parties sur lesquelles seront faits les examens chimiques qui peuvent être nécessaires. Toutes ces pièces doivent être placées dans des bocaux, qui sont cachetés et scellés immédiatement. Ils ne sont ouverts qu'au laboratoire, au moment où les analyses doivent être faites. Il faut, alors, s'assurer que les scellés sont intacts. Cette autopsie doit débuter par les organes sur lesquels l'attention du médecin légiste a été attirée par les constatations judiciaires.

L'autopsie terminée, le médecin légiste doit remettre, autant que possible, toutes les parties dans leur situation naturelle, fermer les incisions faites, et envelopper la cadavre dans un drap sur lequel on applique le sceau de l'autorité judiciaire, afin qu'il ne soit fait au corps du délit aucun changement, aucune altération.

AUTOPTIQUE adj. Qui a rapport à l'autopsie. (Inus.)

— Se dit de ce qui s'aperçoit à la simple inspection d'un objet : *Perception* AUTOPTIQUE *d'une vérité.*

AUTOR (D') [abréviation de *autorité*], loc. adv. Pop. et argot. Vivement, péremptoirement, sans réplique : *La première fois que nous trouverons la Pégriote, j'aurai l'emmener d'*AUTOR. (E. Sue.) ‖ *Jouer d'autor,* A l'écarté, Jouer sans demander de cartes à son adversaire. (On dit, le plus souvent, D'AUTOR ET D'ACHAR.) ‖ *Travailler d'autor et d'achar,* Travailler avec opiniâtreté.

AUTORECTEUR, TRICE (du gr. *autos*, soi-même, et *rector, trice*) n. et adj. Se dit de celui, de celle qui dirige de soi-même.

AUTORÉDUCTEUR, TRICE adj. S'emploie pour caractériser les instruments servant, en topographie, à opérer l'autoréduction.

— n. m. : *Un* AUTORÉDUCTEUR.

AUTORÉDUCTION (*si* — du gr. *autos*, soi-même, et de *réduction*) n. f. Détermination au moyen d'instruments dits *autoréducteurs*, et report sur le papier à une échelle quelconque des coordonnées du terrain obtenues par simple visée.

— ENCYCL. L'alidade autoréductrice du commandant Peigné est une alidade dont la règle horizontale est munie d'un niveau et de deux pinnules. Une de ces pinnules est percée de trois petits trous ou œilletons superposés, à travers lesquels on exécute les visées; la seconde pinnule, portée par un curseur, peut glisser sur la règle. Sur cette pinnule, percée dans toute sa longueur d'une fenêtre verticale, se meut un cadre coupé de trois fils horizontaux et d'un fil vertical qui le partage par son milieu. La pinnule est graduée à droite en tiers de centimètre, à gauche en sixièmes de centimètre; la règle horizontale est graduée d'une façon semblable. La graduation de droite porte les chiffres de 15 à 75, celle de gauche ceux de 75 à 150. La pinnule mobile graduée a ses zéros à hauteur de l'œilleton du milieu de l'autre pinnule; une double graduation ascendante et descendante part de ces zéros. Un vernier au dixième de millimètre permet de lire à un dixième près.

Le système est complété par une mire faite de trois tronçons et portant deux voyants superposés. Le voyant inférieur a son centre sur la ligne passant par l'œilleton du milieu et la ligne des zéros de la pinnule graduée.

Soient maintenant les deux points M et N; on veut reporter sur le plan topographique la distance horizontale MR et la différence de cote NR de ces deux points. La planchette étant établie en M et la mire en N, les droites MN et OP sont parallèles d'après la construction de l'appareil. On rapproche la pinnule mobile et on remonte le cadre porte-fils jusqu'à ce que les centres des deux voyants de la mire soient cachés par deux des fils horizontaux. Les deux triangles Opr et MNR sont semblables, leurs côtés seront donc proportionnels, et on pourra représenter MR par *Or* et NR par *pr*; ce sont ces longueurs qui seront portées sur le papier. Le rapport de proportionnalité est sensiblement égal à $\frac{pq}{PE}$, dont la valeur est facile à déterminer.

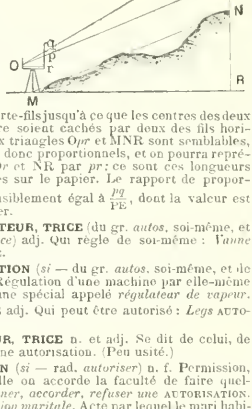

AUTORÉGULATEUR, TRICE (du gr. *autos*, soi-même, et de *régulateur, trice*) adj. Qui règle de soi-même : *Vanne* AUTORÉGULATRICE.

AUTORÉGULATION (*si* — du gr. *autos*, soi-même, et de *régulation*) n. f. Régulation d'une machine par elle-même à l'aide d'un organe spécial appelé *régulateur de vapeur.*

AUTORISABLE adj. Qui peut être autorisé : *Legs* AUTORISABLE.

AUTORISATEUR, TRICE n. et adj. Se dit de celui, de celle qui donne une autorisation. (Peu usité.)

AUTORISATION (*si* — rad. *autoriser*) n. f. Permission, action par laquelle on accorde la faculté de faire quelque chose : *Donner, accorder, refuser une* AUTORISATION.

— Dr. *Autorisation maritale.* Acte par lequel le mari habilite sa femme dans les cas où la loi ne donne pas à celle-ci capacité pour agir seule. ‖ *Autorisation de justice,* Autorisation donnée par les tribunaux aux femmes mariées, à défaut par les maris de pouvoir ou de vouloir les autoriser dans les cas où elles ne peuvent agir seules. ‖ *Autorisation du tuteur,* Assistance du tuteur à certains actes que le pupille ne pouvait légalement faire seul. ‖ *Autorisation administrative,* Autorisation émanant soit du chef de l'Etat, soit des ministres, soit des agents de l'administration, tels que préfets, sous-préfets, maires, etc.

— ENCYCL. Dr. rom. *Autorisation du tuteur.* A Rome, où il fallait agir en personne, le pupille, au moins lorsqu'il était sorti de la première enfance, figurait dans les actes qui le concernaient : mais on lui adjoignait son tuteur. L'intervention de celui-ci était appelée *auctoritas tutoris,* expression que traduit assez mal le mot français *autorisation.* L'*auctoritas* était, à proprement parler, l'*assistance réelle* du tuteur à l'acte, au moment même où il s'accomplissait : ordinairement, le tiers interrogeait le tuteur par la stipulation : *auctorne fis?* et le tuteur, s'il approuvait, répondait : *auctor fio.* L'autorisation donnée par lettre ou après coup n'avait aucune valeur. Cette assistance constituait la fonction essentielle du tuteur. Pour l'*auctoritas*, le tuteur complétait la personnalité juridique du pupille. Lorsque plus tard le tuteur put représenter le pupille comme mandataire et administrer lui-même, il y eut toujours des actes qui, à raison de leur nature, devaient être faits par la partie intéressée elle-même. Pour ces derniers, on se trouva fort embarrassé, lorsque le pupille était *infans,* c'est-à-dire âgé de moins de sept ans, d'après le sens qu'on donna à ce mot, parce qu'il était alors incapable de figurer dans aucun acte. La pratique d'abord, la loi ensuite, imaginèrent divers moyens de tourner ces difficultés.

— Dr. actuel. V. TUTELLE, MINEUR.

— ANTON. **Défense, empêchement, interdiction, prohibition.**

AUTORISER (du lat. *auctor, oris,* auteur) v. a. Donner autorité, pouvoir, influence, crédit : *C'est le chef de l'Etat qui* AUTORISE *les magistrats.* (Vieilli.)

— Donner le droit, la permission de faire quelque chose : *Une femme ne peut contracter que si son mari l'*AUTORISE. *La seule raison qui puisse* AUTORISER *un homme à gêner la liberté d'autrui, c'est la nécessité de se défendre.* (E. Labouïaye.) ‖ Justifier, fournir prétexte à : *La dissimulation* AUTORISE *la défiance.*

Autorisé, ée part. pass. du v. Autoriser.

— *Fille autorisée,* Fille inscrite sur les registres de la police et soumise aux visites pour avoir le droit d'exercer la prostitution. ‖ Syn. plus usité, FILLE SOUMISE.

— Qui fait autorité, en parlant des personnes et des choses : *Rodrer lisait avec soin les ouvrages les plus* AUTORISÉS *de son temps.* (Ste-Beuve.)

— En T. de haras, Se dit d'un étalon reconnu par l'administration des haras comme susceptible de reproduction franche, c'est-à-dire propre à conserver la pureté de la race.

S'autoriser, v. pr. Acquérir de l'autorité, de l'influence : *Les coutumes* S'AUTORISENT *par le temps.*

— Prendre prétexte de, s'appuyer de : *On* S'AUTORISE *souvent de sa franchise pour ne pas épargner les autres.*

— SYN. **Autoriser, permettre.** *Permettre,* c'est seulement donner la liberté; *autoriser,* c'est donner le droit.

— ANTON. **Défendre, empêcher, interdire, prohiber, proscrire.**

AUTORITAIRE n. m. Partisan exclusif de l'autorité, de l'arbitraire : *Les* AUTORITAIRES *rendent malheureux leur entourage.*

— adj. Despote, qui veut toujours imposer sa volonté : *Caractère* AUTORITAIRE. ‖ En parlant des choses : Qui se rapporte à l'autorité : *La question* AUTORITAIRE.

AUTORITAIREMENT adv. D'une manière autoritaire.

AUTORITARISME (*riss*) n. m. Système qui admet la nécessité d'une autorité équivalant à l'arbitraire : *L'*AUTORITARISME *a enfanté en France les préfets dits* « à poigne ».

AUTORITÉ (lat. *auctoritas*) n. f. Droit ou pouvoir de commander, de se faire obéir : *L'*AUTORITÉ *du souverain. La force est le droit de contraindre, l'*AUTORITÉ *est le droit d'ordonner.* (Lamenn.)

— S'est dit dans le même sens que Autorisation : *Une femme ne peut agir sans l'*AUTORITÉ *de son mari.* ‖ *Autorité de justice,* Droit ou obligation qui résulte d'un jugement ou d'une sentence exécutoire : *Vente par* AUTORITÉ DE JUSTICE.

— Absol. Pouvoir politique ou administratif, personnes qui représentent ce pouvoir : *Les actes, les agents de l'*AUTORITÉ. *Les* AUTORITÉS *d'une ville. Les* AUTORITÉS *constituées.* AUTORITÉ *publique.* (P.-L. Cour.) ‖ Exercice du pouvoir : *Le doge de Raguse régnait un mois, et, au bout de son* AUTORITÉ *de trente jours, il recevait pour sa peine cinq ducats.* (V. Hugo.)

— Par anal. Force, influence de ce qui est obligatoire : *L'*AUTORITÉ *des lois.* ‖ Puissance, influence morale à laquelle on soumet son esprit, ses opinions, sa conduite; crédit, poids, considération : *On a de la voix sans portée, comme on a de l'esprit sans* AUTORITÉ. (A. Barratin.)

— Citation d'auteurs, témoignage invoqué à l'appui de ce que l'on soutient. (Se dit aussi de celui dont on invoque l'opinion : *Bonnes* AUTORITÉS. AUTORITÉS *suspectes.*

— Hist. Nom que l'on donnait, chez les Romains, aux délibérations du sénat qui étaient rejetées par les tribuns, et qui, sans avoir force de loi, étaient cependant considérées comme décisions importantes.

— T. de jeu. *Jouer d'autorité.* A l'écarté, Jouer sans demander des cartes à son adversaire. (Si celui qui joue d'autorité ne fait pas le point, son adversaire marque deux points au lieu d'un.)

— Loc. adv. *D'autorité, De pleine autorité,* D'une façon impérative, en invoquant son droit ou en s'attribuant un droit, ou, plus simplement, en usant de toute son influence morale : *Retenir quelqu'un d'*AUTORITÉ. ‖ *Il veut emporter tout d'autorité.* Se dit d'un homme accoutumé à parler, à agir d'une manière impérieuse. ‖ *Coup d'autorité,* Acte décisif de celui qui exerce le pouvoir, ou Mesure prise contrairement aux lois. ‖ *Ton d'autorité,* Ton absolu que l'on prend pour commander ou pour affirmer une chose. ‖ *Faire autorité,* Servir de règle, faire loi en quelque matière. ‖ *Faire une chose de son autorité, de sa propre autorité, de son autorité privée,* La faire sans en avoir le droit, ou sans avoir égard aux personnes et aux choses. ‖ *Donner de l'autorité à,* Prêter, attribuer de l'importance à.

— ENCYCL. DE L'AUTORITÉ CONSIDÉRÉE COMME SOURCE DE LA CONNAISSANCE ET PRINCIPE DE LA CERTITUDE. En logique, on entend par *autorité* l'influence exercée sur le jugement par le témoignage d'autrui. Prise en ce sens, l'autorité est le fondement légitime de la certitude historique. L'autorité est aussi le fondement nécessaire de la foi et de la certitude théologique, dont l'objet, d'après la théologie même, est surnaturel, connu par la révélation et transmis par la tradition. Enfin, toute éducation a son point de départ dans l'autorité et ne serait pas possible autrement. Dans tous ces cas, l'autorité suppose un exercice de raison, pour discuter la valeur du témoignage et en fixer la portée, s'il s'agit d'histoire; pour reconnaître les titres de la révélation et s'en approprier l'objet, s'il s'agit de foi et de théologie; pour comprendre les matières enseignées, s'il s'agit d'une instruction quelconque.

En matière de sciences naturelles et de philosophie, l'argument d'autorité n'est pas recevable, absolument parlant, la certitude de ces sciences ne se fondant que sur l'évidence de l'expérience et du raisonnement. L'autonomie de la science et de la philosophie naturelle, non plus que celle de la critique historique, dans le domaine qui leur est propre, n'a jamais été contestée en principe par l'Eglise. Elle a été admise par les grands docteurs du moyen âge, bien que l'autonomie de fait n'ait été réclamée que par Roger Bacon et ne se soit établie qu'à partir du XVe siècle, par le progrès universel des sciences qui s'est continué jusqu'à nos jours. L'Eglise a rejeté le système de Bonald, qui voulait mettre dans la révélation primitive le principe de la certitude rationnelle, aussi bien que celui de Lamennais, qui plaçait la certitude dans le consentement unanime du genre humain.

— SYN. **Autorité, domination, empire, pouvoir, puissance.** *L'autorité* qu'on a sur les autres vient de la supériorité du mérite ou de celle que donnent les lois. *La puissance* est l'autorité dans son principe, qu'elle repose sur le consentement d'autrui, ou sur la force. Le *pouvoir* est quelque chose de délégué ou de communiqué, par quoi s'exerce ou se manifeste l'autorité ou la puissance, ou bien encore c'est le résultat d'un attachement, d'une liaison. L'*empire* naît de l'art de trouver et de saisir le faible des hommes. La *domination* exprime la façon dont on use de l'autorité.

Autorité (L'), journal quotidien français. Son premier numéro à 15 centimes parut le 25 février 1886. L'*Autorité* devint tout de suite l'organe d'avant-garde de la politique d'union conservatrice, sous la direction de Paul de Cassagnac, qui retrouvait, groupés autour de lui, nos anciens collaborateurs du *Pays*.

Au lendemain de l'élection du 27 janvier 1889, l'*Autorité*, qui menait une campagne très vive en faveur du programme revisionniste du général Boulanger, se transforma en journal populaire à 5 centimes. L'*Autorité* fut l'organe le plus militant du célèbre comité des Douze, dont faisait d'ailleurs partie Paul de Cassagnac.

Autos sacramentales (*Actes* ou *Drames du Saint-Sacrement*), représentations dramatiques qui avaient lieu autrefois en Espagne, le jour de la Fête-Dieu. Ces représentations commençaient dans l'après-midi, après les cérémonies religieuses de la journée, et tous les comédiens de Madrid, cessant leurs représentations profanes, prêtaient leur concours à celles des *Autos*, qui se jouaient tout le mois. Les théâtres étaient dressés dans les rues et changeaient plusieurs fois de place; on débutait devant le roi, assis sous un dais, et entouré de toute sa cour; puis, les jours suivants, le théâtre était transporté devant la maison du président de chaque conseil : conseil des Indes, conseil des croisades, conseil de la foi, etc.

Les *Autos sacramentales* se composaient de trois parties : un prologue, un intermède, et l'*auto* lui-même. Les intermèdes étaient remplis par un jeu appelé *jeu de la tarasque*, pendant lequel on mettait en mouvement des géants de carton appelés *manelinas*. On croit que ces monstres effraient des symboles de l'islamisme vaincu. Chaque représentation se terminait par des danses animées.

Les sujets des autos étaient généralement tirés de la Bible. Ces drames religieux dérivent du même sentiment que les *mystères de la Passion* en France, et que les *miracle plays* des Anglais. Mais ils fleurirent longtemps en Espagne, à côté du drame profane. L'inquisition fut pour beaucoup dans la prospérité et la durée des *Autos sacramentales*. Car, pour éviter les foudres des docteurs dominicains, le drame arbora volontiers le drapeau de la religion.

Lope de Vega (dont l'auto le plus connu est *le Pont du Monde*), Jean de la Encina, Gil Vicente, Valdivielso, s'exercèrent, après Cervantes, dans la composition du drame pieux. Calderon était destiné à élever ce genre à la plus haute poésie. C'est avec cet auteur fécond, de 1615 à 1650, que les autos se multiplièrent en Espagne et qu'ils prirent l'importance d'un service public. Pendant trente ans consécutifs, Calderon fut le fournisseur privilégié des cathédrales de Séville, de Tolède, de Grenade, et ne produisit pas moins de 72 pièces. Les plus remarquables sont : *le Divin Orphée* (*el Divino Orfeo*), *Isaac*, *la Vigne du Seigneur*, *les Epis de Ruth*, *la Première Fleur du Carmel* (Madrid, 1717). Les principaux personnages sont : la Mort, le Péché, le Mahométisme, le Judaïsme, la Justice, la Piété, la Charité; le démon, en outre, y joue presque toujours un rôle important.

La représentation des autos dura, en Espagne, jusqu'en 1765. Le roi Charles III, secondé par le comte de Teba, archevêque de Tolède, en poursuivit et en obtint la suppression. Mais les autos avaient passé la mer, et ils trouvèrent un regain de faveur au Mexique et au Pérou.

AUTOSITAIRE (rad. *autosite*) adj. Nom donné par I. Geoffroy-Saint-Hilaire aux monstres doubles composés de deux individus offrant le même degré de développement, contribuant l'un et l'autre à la vie commune, et dont chacun est analogue à un autosite.

AUTOSITE (gr. *autos*, lui-même, et *sitos*, nourriture) n. m. Nom donné par I. Geoffroy-Saint-Hilaire aux monstres unitaires capables de vivre et de se nourrir par le jeu de leurs propres organes.

AUTOSTÉTHOSCOPE (*sté-toss* — du gr. *autos*, soi-même; *stéthos*, poitrine, et *skopein*, examiner) n. m. Stéthoscope à l'aide duquel on peut pratiquer l'auscultation sur soi-même.

AUTOSUGGESTION (*su-gjé-sti*) n. f. Physiol. V. SUGGESTION.

AUTOTÉLIE (du gr. *autos*, soi-même, et *télos*, fin) n. f. Qualité de l'être qui peut déterminer lui-même la fin de ses actions.

AUTOTHÉTIQUE (du gr. *autos*, soi-même, et *tithémi*, je place) n. f. Dans le système de Kant, Science des apparences du monde sensible, ou, en langue vulgaire, Savoir humain.

— adj. Se dit des connaissances que l'esprit élabore sur les données de l'expérience : *Connaissances* AUTOTHÉTIQUES.

AUTOTOMIE (du gr. *autos*, soi-même, et *tomé*, action de couper) n. f. Mutilation spontanée que pratiquent certains animaux qui, pour échapper à un danger, abandonnent une partie d'eux-mêmes.

— ENCYCL. L'*autotomie* a été constatée chez presque tous les groupes d'animaux, aussi bien chez les invertébrés que chez certains vertébrés.

Chez les crustacés surtout, il est facile d'observer ces phénomènes. Si l'on coupe le bout de l'une des pattes d'un crabe bien vivant, celui-ci la détache, et si l'on coupe successivement l'extrémité de chacune des autres pattes, le crabe les détachera aussitôt. Il en est ainsi, non seulement si l'on coupe le bout des pattes, mais aussi quand on les électrise ou les chauffe, quand on les écrase ou les brise.

Ce n'est pas tant un acte volontaire qu'un réflexe protecteur dépendant de la masse nerveuse ventrale. Il y a avantage pour le crabe à se débarrasser de ce tronçon de patte, car du moignon, résultant de l'autotomie, il ne s'écoule que peu de sang, tandis que de la section faite par l'opérateur s'échappe du sang en abondance.

On constate l'autotomie chez les insectes (sauterelles, phasmes, lépidoptères, diptères), chez des araignées et chez des reptiles tels que l'orvet, qui brise sa queue facilement.

Les crabes, après une ou plusieurs mues, recouvreront leur membre amputé, et la queue de l'orvet repoussera. La régénérescence des pattes a lieu aussi chez les phasmes, s'ils ne sont pas adultes et s'ils ont par conséquent à subir des mues. V. RÉGÉNÉRESCENCE.

Certains mollusques se débarrassent de leur pied (*helix*, *soien*, *doris*), les comatules, les ophiures, les étoiles de mer cassent leurs bras s'ils sont inquiétés; les holothuries vomissent leur intestin lorsqu'on les prend. On a enfin observé l'autotomie chez des vers.

— BIBLIOGR. : L. Frédéricq, *Arch. de biologie de Van Bambecke et Van Beneden* (1882); de Varigny, *Revue scientifique* (sept. 1886); Giard, *Revue scientifique* (mai 1887), etc.

AUTOTYPIE (du gr. *autos*, soi-même, et *tupos*, caractère) n. f. Anc. dénomination de la phototypographie. V. ce mot.

AUTOUR (rad. *au*, et *tour*) prép. Sert à marquer la situation de ce qui environne quelqu'un ou quelque chose, ou le mouvement de ce qui en fait le tour : *Les planètes tournent toutes dans le même sens* AUTOUR *du soleil*. (Buff.)

— Fam. Environ, à peu près : *Avoir* AUTOUR *de trente ans. Recevoir* AUTOUR *de vingt mille francs.* (Ce sens a vieilli.)

— *Tourner autour de quelque chose*, Y tendre, ou fondre d'y tendre, sans pouvoir ou sans vouloir l'atteindre : TOURNER AUTOUR DE *la difficulté*.

— Adverbial : *Le palais était fermé;* AUTOUR *veillait une garde nombreuse*.

— LOC. ADV. : **Tout autour,** Partout autour, de tous côtés : *L'éclipse de soleil est annulaire lorsque le soleil, masqué par la lune, la déborde* TOUT AUTOUR, *sous la forme d'un cercle lumineux*. (Arago.) ‖ **Ici autour,** Dans les environs, dans le voisinage : *Il demeure* ICI AUTOUR.

— LOC. PROV. : **Tourner autour du pot,** User de détours, au lieu d'aller au fait. ‖ **Il ne faut pas confondre « autour » avec « alentour ».** Se dit plaisamment pour faire entendre à quelqu'un qu'il se trompe, qu'il assimile deux choses très différentes.

— SYN. **Autour, à l'entour.** Ce qui est ou va *autour*, va contre ou tout près; ce qui est ou va *à l'entour*, se trouve dans les environs : *Les convives sont* AUTOUR *de la table, et les serviteurs tournent* À L'ENTOUR. V. ALENTOUR.

AUTOUR (du lat. *astur*; ainsi nommé de l'*Asturie*, province d'Espagne) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, famille des accipitridés ou falconidés, sous-famille des accipitrinés, renfermant des formes à bec très crochu, à queue arrondie, et dont les nombreuses espèces, de taille moyenne, sont répandues dans toutes les régions du globe. L'autour ordinaire (*astur palumbarius*) habite l'Europe et l'Asie occidentale. — On entend sous le nom commun de « autours » les rapaces de la sous-famille des accipitrinés, renfermant, outre les autours proprement dits, les éperviers et sous-genres voisins.

Autour.

— Fauconn. *Bel autour*, Celui qui est court, bien proportionné. ‖ *Autour niais*, Autour pris dans le nid. ‖ *Autour branchier*, Celui que l'on a pris jeune encore sur les arbres. ‖ *Autour passager*, Celui qui, déjà tout formé, est pris au filet.

AUTOURSERIE (*se* — rad. *autour*) n. f. Art d'élever et de dresser à la chasse au vol certains oiseaux de poing. ‖ Chasse qu'on fait avec l'autour et l'épervier.

— ENCYCL. On appelait l'*autourserie* chasse du *bas vol*, pour la distinguer de la *fauconnerie* ou chasse du *haut vol*, parce que les autours et les éperviers, qu'on y employait ordinairement, ont un vol moins élevé que celui des faucons.

Tandis que le faucon, aux ailes longues et pointues, s'élève avec facilité au plus haut des airs, et se laisse tomber sur sa proie avec la rapidité d'une flèche, l'autour et l'épervier, dont les ailes courtes et obtuses sont moins bien disposées pour le vol, s'élancent à tire-d'aile sur les traces du gibier, et le poursuivent en rasant la terre jusque dans les fourrés et les buissons, ou ils le saisissent au moyen de leurs serres. V. FAUCONNERIE.

AUTOURSIER (*si-é* — rad. *autour*) n. m. Nom que l'on donnait, au moyen âge, à ceux qui s'occupaient spécialement de l'éducation des oiseaux de poing.

— ENCYCL. Les *autoursiers* et les fauconniers jouissaient d'une grande faveur et de nombreux privilèges. Ils n'étaient pas considérés comme des serviteurs ordinaires, mais plutôt comme les compagnons de leurs maîtres, dont ils partageaient les plaisirs. V. FAUCONNIER.

AUTPERT (Ambroise), bénédictin, né en Provence au début du VIIIe siècle, mort en 778. Il devint abbé du couvent de Saint-Vincent, près de Bénévent. Il a écrit divers ouvrages, dont le principal est un commentaire sur l'Apocalypse.

AUTRAN (Joseph), poète français, né à Marseille en 1813, mort dans la même ville en 1877. Après avoir débuté par deux recueils de poésies : *la Mer* (1835), puis *Ludibria ventis* (1838), bientôt suivis de *Milianah*, épisode des guerres d'Afrique, où l'on remarquait de fort beaux vers (1842), Joseph Autran remporta un très grand succès dramatique à l'Odéon avec *la Fille d'Eschyle*, tragédie en cinq actes, qui partagea, avec la *Gabrielle* d'Emile Augier, le prix Montyon décerné par l'Académie française. On doit encore à Joseph Autran : *Laboureurs et Soldats* (1854); *la Vie rurale*, tableaux et récits (1856); *Epîtres rustiques; le Poème des beaux jours* (1862); *le Cyclope*, drame en vers, d'après Euripide (1863); *les Paroles de Salomon*, recueil de poésies inspirées par la Bible (1869); *Sonnets capricieux* (1873); *la Légende des paladins*, poème (1875). Toutes ces œuvres se font remarquer par une grande pureté de forme, la beauté du rythme, un sentiment profond de la nature.

Autran.

J. Autran fut élu membre de l'Académie française en remplacement de Ponsard, le 7 mai 1868.

AUTRE (lat. *alter*) adj. indéf. Distinct, différent d'une personne ou d'une chose : *Il n'y a pas encore eu d'*AUTRE *souverain que la force.* (Mignot.) ‖ Supérieur, plus grand, meilleur *Richelieu était un bien* AUTRE *homme que Mazarin.* ‖ D'une plus grande conséquence, en parlant des choses : *Vous s'loger, passe; mais vous nourrir, c'est une* AUTRE *affaire.* ‖ Nouveau, second, distinct mais semblable : *Mazarin donna Colbert à Louis XIV comme un* AUTRE *lui-même.*

Particul. Aucun, nul : *L'amour naît brusquement, sans* AUTRE *réflexion.* (La Bruy.)

— A l'imitation des Latins, *autre*, quand il exprime une comparaison, se répète souvent en tête de chacune des propositions : AUTRE *est promettre,* AUTRE *est donner.*

— Pron. indéf. Une autre personne en général : *Entre le temps et nous, c'est à qui tuera l'*AUTRE. ‖ S'emploie avec ellipse du substantif déjà exprimé dans le premier membre de la phrase, et alors peut être considéré comme pronom : *Aller du côté et d'*AUTRE. *La plupart des hommes emploient la première partie de leur vie à rendre l'*AUTRE *misérable.* (La Bruy.)

— S'empl. fréquemment par opposition avec *l'un, l'une, les uns, les unes*, et quelquefois avec un substantif qui en tient la place : *Ce qui est utile pour* L'UN *ne l'est pas pour* L'AUTRE. (Th. Gautier.) *La tribune de l'Assemblée nationale ressemble à un puits avec ses deux seaux* (SOTS), *quand l'un descend,* L'AUTRE *monte.* (Dupin aîné.)

— Se disait autrefois pour *nul autre, personne autre :*

Madame, *autre que moi n'a droit de soupirer.*
CORNEILLE.

— *Les autres*, Autrui, le prochain : *Marmaille : les enfants* DES AUTRES. (P. Véron.)

Le sage doit apprendre à se passer *des autres.*
E. AUGIER.

‖ *L'un l'autre, Les uns les autres*, Mutuellement : *Les victoires et les défaites s'effacent* LES UNES LES AUTRES. *Nous autres, vous autres*, Nous, vous. C'est un gallicisme où le mot *autres* remplit le rôle d'explétif, et dont on se sert lorsqu'on veut appuyer sur la distinction des personnes.

— *Autre part*, Dans un autre endroit; ailleurs. *D'autre part*, D'ailleurs, d'un autre côté, en outre.

— *De temps à autre*, Parfois, par intervalles. *L'autre jour*, Un de ces jours derniers. ‖ *Un autre jour, l'une autre fois*, Plus tard. ‖ *Un jour ou l'autre*, A une époque indéterminée, tôt ou tard, incertaine. ‖ *L'autre vie*, Vie de l'âme après sa séparation d'avec le corps. ‖ *Sans autre*, Sans rien ajouter. ‖ *Je ne connais autre*, C'est une personne que je connais parfaitement; je ne connais personne aussi bien que lui. ‖ *L'un dans l'autre, L'un portant l'autre*, En compensant l'un avec l'autre. ‖ *Prendre l'un pour l'autre*, Se méprendre sur les personnes ou les choses. ‖ *Ils! les autres*, Cri pour appeler des compagnons, des amis.

— Loc. pop. : *Comme dit l'outre, Comme dit cet autre*, Comme on dit : *Il faut,* COMME DIT L'AUTRE, *souffrir ce qu'on ne peut éviter.*

On apprend à hurler, *dit l'autre*, avec les loups.
RACINE.

— *L'autre*, Au moyen âge et plus tard, Le diable. Sous la Restauration, Terme énergique, malgré son apparente trivialité, par lequel les anciens soldats désignaient souvent Napoléon Ier. *L'autre* signifiait l'autre souverain, le véritable, le seul, celui dont le souvenir régnait toujours sur les cœurs. ‖ *Etre l'autre*, Etre le perdant d'une partie, ou, d'une façon générale, la dupe, la victime. ‖ *Ah! cet autre! Ecoutez donc ce que dit cet autre!* S'emploient pour faire entendre qu'on n'ajoute point foi à ce que dit, à ce que raconte quelqu'un. ‖ *Prendre quelqu'un pour un autre*, Se méprendre sur son caractère ou ses sentiments, le mal juger. ‖ *Voir, Regarder une chose d'un autre œil*, La voir, la considérer sous un autre point de vue, avec d'autres sentiments :

On voit les maux d'autrui *d'un autre œil* que les siens.
CORNEILLE.

‖ *En voir bien d'autres*, Etre témoin de choses bien plus extraordinaires encore. ‖ *Il en sait bien d'autres!* Il est capable de faire bien d'autres tours. ‖ *Il dit d'une façon, et il fait d'une autre*, Ses discours et ses actions ne sont pas d'accord. — On dit aussi, dans ce sens : *Il dit d'un et fait d'autre.* ‖ *Il n'en fait, Vous n'en faites pas d'autres.* Se dit d'un homme qui fait quelque sottise ou commet quelque étourderie, et signifie qu'il lui arrive souvent d'en faire de pareilles. ‖ *Ils sont nés l'un pour l'autre*, Ils sont de la même humeur, ils s'accordent bien. ‖ *L'un vaut l'autre*, Il n'y a pas à choisir. (Se prend le plus souvent en mauvaise part.) ‖ *Qui voit l'un voit l'autre*, Il n'y a pas de différence de l'un à l'autre; ils ont les mêmes qualités, les mêmes défauts, le même caractère, les mêmes traits. ‖ *C'est tout un ou tout autre*, Il n'y a point de milieu, il n'y a point à choisir entre les deux propositions qui sont faites. ‖ *Il y en a d'uns et d'autres*, Il y en a de bons et de mauvais. ‖ *En voici bien d'une autre!* Voici quelque chose de plus inattendu, de plus étonnant. ‖ *C'est une autre paire de manches*, C'est une autre affaire. ‖ Interjectiv. *A d'autres!* Allez conter cela à d'autres, je n'y ajoute pas foi.

— PROV. **Autres temps, autres mœurs,** Les mœurs, les usages changent avec le temps. (Ce proverbe peut varier à l'infini, soit que l'on change le premier ou le second terme : **Autre ville, autres mœurs. Autres temps, autres plaisirs,** etc.)

— Gramm. Lorsque le mot *autre* ou *autrement* amène après lui la conjonction *que* suivie d'un verbe, ce verbe doit être précédé de *ne* si la proposition principale à laquelle appartient *autre* ou *autrement* est affirmative : *Je l'ai trouvé tout autre qu'il s'était autrefois.* (On supprime *ne* si cette proposition est négative : *Il n'est pas autre qu'il paraît.*) ‖ Pour les expressions *L'un l'autre, L'un et l'autre*, V. UN. ‖ Pour savoir quand il faut mettre *tout autre* ou *toute autre*, V. TOUT. ‖ Pour *entre autres* ou *entr'autres*, V. ENTRE.

— ANTON. **Identique, même, pareil, semblable.**

AUTREAU (*tro*) Jacques), peintre et auteur dramatique, né à Paris en 1657, mort en 1745. Il se distingua d'abord comme peintre de portraits, puis se mit à écrire pour le théâtre, étant âgé de plus de soixante ans. Il peignit Fontenelle, La Motte et Saurin disputant sur un ouvrage d'esprit; le cardinal Fleury dans un médaillon, sonnant par Diogène, qui, désignant le ministre avec sa lanterne, semblait dire : « J'ai trouvé l'homme que je cherchais. » Au théâtre, il donna *le Port à l'Anglais*, qui eut un succès de vogue; *Panurge à marier*; *la Magie de l'amour*; l'opéra de *Platée*, musique de Rameau, etc.

AUTREFOIS (de *autre*, et *fois*) adv. Jadis, au temps passé : *La science s'est développée par les mêmes causes qui la réprimaient* AUTREFOIS.

— n. m. Temps passé : *L'*AUJOURD'HUI *des pères devient l'*AUTREFOIS *de leurs enfants.*

Je vous crus autrefois, cet *autrefois* n'est plus.
P. DE MUSSET.

— SYN. Autrefois, anciennement, jadis. V. ANCIENNEMENT.

AUTREHER (*tri-èr'* — de *autre*, et *hier*) adv. Vieux mot qui signifiait Avant-hier.

AUTREMENT (rad. *autre*) adv. D'une autre façon, d'une manière différente : *Être ridicule, c'est tout simplement faire des sottises* AUTREMENT *que les autres.* (L. Ducquier.)

— Plus, à un plus haut degré, mieux : *L'éducation morale est bien* AUTREMENT *difficile que l'éducation intellectuelle.*

— Sinon, sans quoi : *L'utilité sociale exige impérieusement que l'homme puisse transmettre à ses enfants ;* AUTREMENT, *il ne serait animé que d'une demi-ardeur pour le travail.* (Thiers.)

— Fam. *Pas autrement*, Guère : *N'être* PAS AUTREMENT *disposé à faire ce qu'on vous demande.*

— Gramm. V. la note du mot AUTRE.

AUTREVILLE, historien français du XVIIe siècle, dont on connaît les ouvrages suivants : *Etat général des affaires de France, sur tout ce qui s'est passé depuis la mort déplorable de Henri IV jusqu'à présent* (1617) ; *Inventaire général des affaires de France depuis l'an 1618 jusqu'en 1620* (1620).

AUTREVILLE, comm. de l'Aisne, arrond et à 25 kilom. de Laon, sur un petit affluent de la Lette, affl. de l'Oise ; 1.076 hab.

AUTREY-LÈS-GRAY, ch.-l. de cant. (Haute-Saône), arrond. et à 11 kilom. de Gray, à la source de la Sous-Forêt, affl. de la Saône ; 858 hab. Pierre de taille. Forêt. — Le cant. a 17 comm. et 6.798 hab.

AUTRICE n. f. Féminin, aujourd'hui inusité, de AUTEUR.

AUTRICHE-HONGRIE ou **AUSTRO-HONGRIE**, grand Etat de l'Europe centrale, situé entre 7°6′ et 24°5′ de longit. E. de Paris, et 42°7′ et 51°3′ de latit. N. Il confine, par des frontières en partie naturelles, en partie conventionnelles, à l'Allemagne et à la Russie au N. et à l'E. ; à la Roumanie, à la Serbie, à la Turquie et au Monténégro au S.-E. ; à la mer Adriatique et à l'Italie au S.-O. ; à la principauté de Lichtenstein, à la Suisse et à la Bavière à l'O. Sa superficie totale est de 625.337 kilom. carr., c'est-à-dire très considérablement supérieure à celle de la France.

— I. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. *Géologie.* Le massif alpin, constitué par des terrains anciens, avec granit, gneiss, schistes micacés, commence à la frontière suisse et se poursuit vers l'Engadine, le Brenner, et, perdant de hauteur, se transforme peu à peu en un plateau qui passe sous la Hongrie. Des rameaux de ce massif principal, formés de terrains primitifs, se dirigent vers le N. Un autre massif avec granit et gneiss s'étend en Bohême et en Moravie. Au-dessus de ces terrains primitifs se trouve, en Bohême, le bassin silurien, riche en fossiles. Le dévonien s'étend de Brunn à Troppau par Olmütz. Autour de Pilsen, le carbonifère recouvre le silurien. Le trias et le jurassique sont très importants au N. et au S. des Alpes, le second reposant sur le premier. Dans l'étage liasique de la base de la formation jurassique on trouve, à Funfkirchen, à Steierdorf et à Berszaszka, des couches de charbon et de minerai de fer.

Moins important que les précédents terrains, le crétacé forme deux bandes au N. et au S. des Alpes (Illyrie, Dalmatie, Salzbourg, Grand Carpathe, Galicie).

Les terrains tertiaires sont fort importants. On trouve l'éocène composé de schistes et de calcaires foncés fossilifères ou sans fossiles. Le miocène est composé de marnes, de sables, d'argiles qui s'étendent sur les régions basses de l'Autriche-Hongrie. Enfin le quaternaire ou diluvien est important dans la vallée du Danube et de ses affluents alpins.

— *Orographie.* L'Autriche-Hongrie possède deux sortes de montagnes. Sur ses frontières, ou à leur voisinage, le quadrilatère bohémien, le Tatra et l'Erzgebirge hongrois, le Bihar transylvain, sont des débris des hautes chaînes, dites hercyniennes, qui couvraient à la fin des temps primaires l'Europe du N.-O. et du centre ; ce sont maintenant des « massifs » de granit, de gneiss et de schiste. Au contraire, les Alpes centrales et orientales, les Alpes de Transylvanie, les Carpathes, les Beskides, sont des montagnes plus récentes ; ce sont des « chaînes » qui se sont élevées pendant l'époque tertiaire, par le plissement des calcaires que la mer avait déposés au pied des massifs précédents. Dans les Alpes centrales, le plissement a amené au jour, et dressé en chaînes encore plus hautes que celles de calcaire, les terrains anciens, surtout le granit ; et l'on a dans le Tyrol, la Styrie et la Carinthie, la zone des grandes montagnes alpestres, limitée au N. par les vallées de l'Inn, de la Salzach et de l'Enns, au S. par la vallée de la Drave. Il faut ajouter que les mouvements orogéniques ont amené l'épanchement de roches volcaniques très étendues dans les Alpes (porphyres de l'Adige), et surtout qu'ils ont été suivis de l'affaissement de vastes espaces du sol, en dehors des chaînes de montagnes. Les régions ainsi déprimées, et recouvertes plus tard d'alluvions d'une épaisseur énorme, ont formé le double bassin de Vienne (Marchfeld) et de la Raab, ainsi que la grande plaine hongroise, contrées au relief indécis. L'Adriatique est aussi le résultat d'un de ces effondrements ; et c'est pourquoi les côtes dalmates sont très abruptes.

Les accidents du sol ont une forme et un intérêt tout différents dans les anciens massifs et dans les nouvelles chaînes. Dans les premiers, les alignements montagneux ne se rencontrent que par exception (Bohmerwald, p. ex.) ; ce qui domine, ce sont des séries de croupes, et des plateaux mouvementés, où l'érosion a presque achevé son œuvre. L'altitude y est médiocre, et, le Tatra excepté (2.600 m.), se tient aux environs de 1.500 m. dans les parties les plus hautes. Les vallées y vont en tous sens, et il y existe de nombreux passages très difficiles, d'une grande importance militaire (trouée de l'Elbe, défiles d'Egra et des Sudètes, en Bohême). Tout autre est le relief dans les Alpes et les montagnes contemporaines, qui, étant plus récentes, se sont mieux conservées : ici, on ne trouve que des terrasses régulières, comme en Galicie, ou des chaînes bien alignées, d'altitude souvent considérable (2.400 m. dans les Alpes de Transylvanie, plus de 3.000 m. dans le Tyrol, où le Gross-Glockner a 3.797 m., et l'Ortler 3.905 m.). Souvent, des glaciers couvrent les sommets (Eztthal). Mais, ce qui est plus significatif, les vallées ont, comme dans tous les pays de chaînes de montagnes, une disposition très régulière ; elles sont entre deux alignements de dents ou de pics ; elles constituent de vraies régions naturelles, à noms spéciaux (Vintschgau, Pinzgau, Pusterthal), communiquant difficilement par des cols élevés (Arlberg, 1.797 m. ; Brenner, 1.363 m. ; Tarwis, 860 m.).

L'histoire géologique aide aussi à comprendre la répartition des richesses minérales en Autriche-Hongrie : elles se trouvent sur le pourtour montagneux de la plaine hongroise. Le principal amas de combustibles minéraux est en Bohême, le pétrole en Galicie et Bukovine, le fer et les autres métaux surtout en Styrie, Carinthie, Bohême, dans l'Erzgebirge hongrois et en Transylvanie. Dans ce dernier pays, et en Galicie, il y a d'importantes salines.

— *Climat et végétation naturelle.* Le climat de l'Autriche-Hongrie est un climat continental dans l'ensemble, c'est-à-dire caractérisé par des saisons très tranchées et une humidité assez faible. L'hiver est partout froid : l'isotherme de janvier de 0° contourne l'empire à l'O. et au S., de sorte que Vienne et Budapest ont alors des températures plus basses que la côte de Norvège. Entre un printemps et un automne très variables, sauf sur l'Adriatique, l'été est court, et signalé par des maxima et des moyennes de chaleur élevés : Prague et Cracovie sont près de l'isotherme de juillet de + 20°, qui touche Bordeaux ; et la Dalmatie, où il neige souvent en hiver sur les montagnes de la côte, connaît en août des chaleurs sèches presque aussi fortes que celles de l'intérieur de l'Espagne. Quant aux pluies, les vents venus en été de l'Atlantique n'en déchargent plus sur les montagnes, à cette distance de la mer, que de 100 à 120 centim. par an ; ce sont des ouées adriatiques qui arrosent de 200 centim. les Alpes de Styrie et Carinthie, et produisent les tempêtes d'équinoxe ou d'hiver de la Dalmatie (Fiume, 158 centim.). Ce dernier pays offre donc, malgré ses écarts de température entre saisons extrêmes, un climat méditerranéen plus maritime que la Provence. Par contre, les basses régions intérieures (Marchfeld, Hongrie), qui ont une altitude de 40 et 50 centim. d'eau présentent le type achevé du climat continental.

Ainsi s'explique en grande partie la répartition naturelle de la végétation en Autriche-Hongrie. Les forêts sont plus épaisses sur les montagnes qui sont les plus arrosées, soit parce qu'elles sont les plus hautes (Alpes, Tatra, Transylvanie), soit parce qu'elles sont les plus exposées aux vents d'O. (Bohmerwald) et de S. (Alpes dalmates). La Dalmatie a des maquis d'aspect tout méditerranéen, aussi luxuriants que ceux de Corse. Les prairies naturelles accompagnent la forêt sur les versants moins élevés, mais assez humides, surtout quand l'humus est calcaire (hasses vallées dinariques). Enfin, dans les plaines où la culture n'a pas modifié les conditions primitives, une autre forme de végétation existe : en Hongrie principalement, à côté de marais et bancs de sable, sont, entre la Thisza et Budapest, de vastes étendues d'herbes et d'arbustes, qui fleurissent au printemps, jaunissent en été, et meurent en hiver, pour former un humus noir, profond et fertile. C'est la « puszta », produit direct du climat continental, comme les steppes des Terres-Noires en Russie. Sur la Theiss, la puszta est presque inhabitée, et l'on n'y voit que des arbres plantés à grands frais.

— *Hydrographie.* L'Autriche-Hongrie possède, étant données son étendue et sa variété de relief, de climat, de végétation, de sol, des types de cours d'eau fort différents. Dans les Alpes, les rivières se ressemblent toutes. Leurs vallées sont des vallées de chaînes de montagnes, parallèles à l'axe des plis, ou bien coupant les plis par des cluses dont la plus large, celle où viennent s'amorcer toutes les routes des Alpes autrichiennes, est celle de l'Adige. En outre, ces rivières étant alimentées surtout par des glaciers (ceux de l'Eztthal et de l'Ortler pour l'Adige, de l'Eztthal et du Zillerthal pour l'Inn, du Zillerthal et des Tauern pour la Salzach, la Mühr et la Drave), les crues ont lieu surtout au commencement de l'été, et sont accompagnées d'un transport considérable de boues. Ces cours d'eau diffèrent ainsi de l'Isonzo, fleuve alpestre par sa source, mais qui coule à vallée plus libre, et que les pluies méditerranéennes d'hiver, d'automne, de printemps, font riche d'eau presque en toute saison. A leur tour, la Save et ses affluents (Una, Bosna, Drina), de même encore les rivières adriatiques, comme la Narenta, se rapprochent de l'Isonzo par l'époque de leurs pleins, mais leur régime est affecté de façon spéciale par la nature des terrains qu'ils traversent. Les calcaires de l'Istrie et de toutes les Alpes orientales sont, en effet, excessivement perméables et poreux : des fissures, des grottes (Adelsberg), des galeries souterraines, y boivent les eaux de pluie, si bien que le réseau hydrographique caché est très riche, pendant qu'à l'air libre les fleuves sont pauvres. Quelques-uns, eux surtout des enfoncements déboisés et peu arrosés (*polies*), ne peuvent rejoindre la mer, par exemple la Lika, qui parcourt le bassin fermé de Gospic, en Croatie. La Morawa, le Vaag rappellent à beaucoup d'égards l'Elbe, dans la partie de son cours où il reçoit ses affluents bohémiens, ou encore le haut Oder. Ce sont rivières sont nourries par la fonte des neiges au printemps, et par les pluies d'été, mais aucune n'est jamais profonde. On en pourrait dire autant de la Theiss et de la Mares : la première, plus abondante, s'attarde à des méandres, dont on a dû par des travaux réduire la longueur de 1.300 à 800 kilom.

Le Danube austro-hongrois tient à la fois des affluents alpestres, de ceux du type adriatique, de ceux enfin que lui envoie l'Europe centrale. De Passau à Orsowa, il chauge sans cesse, rappelant le Rhône par la complexité des éléments dont le jeu forme sa vie. Jusqu'à Vienne domine le régime des crues alpestres d'été, renforcé ensuite par les hautes eaux venues en cette même saison de Bohême et du Tatra. Après la Drave, la Save et la Theiss, il y a des pleins presque en toute saison. Toutes ces montées sont en général peu soudaines, car les bassins secondaires sont mieux boisés que ceux de France et de Suisse, et leurs apports ne coïncident pas dans le lit principal : à Budapest, la portée moyenne en crue ne dépasse guère 6.500 m. cubes. Mais le Danube roule vers la mer ses flots assez peu abondants avec une majesté sans égale. Conservant encore en Autriche les allures tourmentées d'un fleuve de montagne, sauf dans le Marchfeld (île Lobau), il entre en Hongrie dans sa première zone de dépôt, qui va jusqu'à Orsowa ; là, son courant posé et puissant a 600 m. de large dès Komorn, 1.500 à Semlin, avec 40 m. de profondeur ; et ces méandres, ces coudes, ces faux bras, ces bancs d'alluvions, ces îles, se multiplient, qui caractérisent les grands fleuves de plaine. A quelque 100 kilom. du Danube, la haute Vistule et le haut Dniester, gros en été, gelés presque tout l'hiver, annoncent les fleuves énormes et lents, mais morts, de Russie.

— *Flore et plantes cultivées.* Le climat et le sol de l'Autriche étant très variés, il en résulte que la flore diffère selon les régions. Ainsi, il existe une flore des plaines, des coteaux, des montagnes ; une flore arctique, alpine, des marais, des steppes ; des flores particulières des terrains argileux, crayeux, des grès et des formations schisteuses.

On estime à 12.000 environ le nombre des espèces végétales, dont un tiers de plantes phanérogames et deux tiers de cryptogames.

La Hongrie, la Bohême, la Moravie, la Silésie et la Galicie, sont les principales régions où l'on cultive les céréales, et le Tyrol, Salzbourg et la haute Styrie, les principales contrées pastorales.

On fait de grandes quantités de cidre en Carinthie et dans la haute Autriche, et de l'eau-de-vie en Slavonie. La Dalmatie produit des oranges, limons, et un peu d'olives. La vigne est cultivée dans toutes les provinces, à l'exception de la Galicie, la Silésie et la haute Autriche. Les vins de Tokay, en Hongrie, sont bien connus. La culture du lin et du chanvre est générale ; celle du tabac est abondante, surtout en Hongrie.

— *Faune.* On compte environ 90 espèces de mammifères, 250 d'oiseaux, 350 de poissons, et plus de 13.000 d'insectes. Parmi les mammifères, il faut citer l'ours, qui vit dans les Karpathes, les Alpes et la Dalmatie ; dans les mêmes districts, ainsi que dans le Banat, en Croatie et en Slavonie, on rencontre des loups, renards, lynx, chats sauvages, putois, martres, fouines. En Dalmatie, on trouve la marmotte, le castor et la loutre ; des chamois vivent dans les Alpes et les Karpathes. Les aigles et les faucons sont communs, et on trouve beaucoup d'espèces d'oiseaux chanteurs. Les rivières et les lacs renferment de nombreux poissons ; et dans les eaux souterraines de la Carniole et de la Dalmatie vivent de curieux batraciens, les protées. Nous mentionnerons enfin de nombreuses éducations d'abeilles et de vers à soie.

— *Ethnographie.* Il n'y a pas une nation autrichienne ; la monarchie austro-hongroise est formée par la juxtaposition d'une mosaïque de peuples qui se sont tous conservés intacts et qui ne sont ni mêlés ni fondus les uns dans les autres. Ces peuples appartiennent aux trois grands groupes : *allemand* au N.-O. et à l'O. ; *slave* au N., au N.-E. et au S.-O. ; *magyar* à l'E. ; mais ils se différencient à l'infini. A côté des *Slaves de Bohême, de Moravie, de Silésie,* des *Tchèques,* viennent les *Slaves de Galicie,* les *Polonais,* les *Ruthènes* ; ici sont les *Slovaques* (Hongrie septentrionale), là les *Slovènes* (Carinthie), ailleurs des *Croates* et des *Serbes.* (V. ces mots.) Enfin, il existe dans l'empire des *Italiens* (Trentin, Friouli, Istrie) et des *Roumains* (Transylvanie, Bukovine), qui n'appartiennent à aucun des grands groupes ethniques de l'Austro-Hongrie.

Ce qui ajoute encore à la confusion, c'est la pénétration de chaque peuple sur le territoire des autres. On rencontre des Allemands un peu partout, en Bohême, en Moravie, en Silésie, etc.

Cette confusion ethnologique cessera-t-elle jamais ? Il semble bien qu'il n'y faille pas compter. En effet, les chiffres ne permettent pas de prévoir qu'un groupe doive l'emporter sur les autres. L'empire compte bien plus de Slaves que d'Allemands et de Magyars ; mais ces Slaves sont divisés en deux tronçons (Slaves du Nord, Slaves du Sud), auxquels il est impossible de se rejoindre et de s'agréger en un groupe compact, séparés comme ils le sont l'un de l'autre par toute une bande allemande et magyare. En outre, chaque nationalité et chaque fraction de nationalité a sa langue à laquelle elle tient, qu'elle emploie ou veut employer dans les actes de sa vie publique, et pour laquelle elle réclame une existence légale. Rien, par conséquent, ni au point de vue ethnologique, ni au point de vue linguistique, ne facilite la formation d'une nationalité autrichienne ; entre toutes les races de l'empire austro-hongrois, il n'y a pas de lien, sinon un lien politique, qui est l'empereur lui-même. V. HONGRIE, BOHÊME.

— II. GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. *Agriculture.* L'Autriche-Hongrie est un pays surtout agricole. Les cultivateurs ou éleveurs y sont trois fois plus nombreux que les industriels et les commerçants. Ce n'est pas que la proportion des terres de labour et pâturages soit très considérable ; les bois couvrent plus d'étendue qu'en Allemagne, et le sol improductif est aussi vaste ; dans l'ensemble, les parties vraiment utilisées comptent, forêts en exploitation à part, pour 58 p. 100 seulement (France 78 p. 100), et, de plus, leur distribution est fort inégale. Mais l'agriculture est commandée par les conditions naturelles de l'empire. La région de la plaine hongroise offre des caractères spéciaux, expliqués par le climat et le sol (puszta), et qui rappellent ceux de la partie centrale de la vallée du Mississipi : les cultures déjà intensives du froment, du maïs et du tabac, s'y mêlent. Les céréales maigres, avoine, orge, sarrasin, sont semées avec la pomme de terre sur les montagnes. Les cultures industrielles intensives, surtout la betterave, le houblon, le lin, et, depuis quelques années, la pomme de terre à alcool, se sont bien acclimatées dans trois centres principaux : Bohême, Marchfeld, Galicie. La vigne, très productive en Istrie (Rovigno), Dalmatie (Zara), Hongrie (Tokay), ne dépasse guère Vienne au N. Le rendement général le plus significatif est celui du froment : il est voisin de 65.000.000 d'hectolitres (dont 49 produits par la seule Hongrie), ce qui met l'Autriche-Hongrie après les Etats-Unis, la Russie et la France, mais sur le même pied que l'Inde, et bien avant l'Allemagne. L'élevage des bêtes à cornes et les industries laitières ont leur centre dans les basses vallées alpines (Mühr, Drave), l'élevage des chevaux en Galicie et en Hongrie, celui des porcs dans ce dernier pays.

— *Industrie et Commerce.* Au point de vue industriel, l'Autriche-Hongrie est loin d'avoir acquis tout le développement dont elle est susceptible. Dans les districts miniers de Styrie, de Transylvanie et du Tatra, l'insuffisance de houille n'a pas permis l'essor complet de la métallurgie, ni à plus forte raison l'installation d'autres industries. La Bohême, la Silésie, et certaines parties de la Galicie, se trouvent au contraire, par elles-mêmes, grâce au voisinage de l'Allemagne, dans d'excellentes conditions. De Saxe et de la Silésie allemande viennent les procédés, le combustible,

EMPIRE D'AUTRICHE-HONGRIE

Pologne
Russie
Silésie
Moravie
Bohême
Galicie
Bukovine
Moldavie
Transylvanie
Roumanie
Valachie
Bulgarie
Roumélie orientale
Serbie
Bosnie
Herzégovine
Dalmatie
Croatie
Slavonie
Hongrie
Autriche
Basse Autriche
Haute Autriche
Styrie
Carinthie
Carniole
Tyrol
Salzburg
Bavière
Wurtemberg
Baden
Suisse
Lombardie
Venise
Toscane
Ancône
Italie
Mer Adriatique
Mer Noire
Mer Egée
Mer Ionienne
Mer Tyrrhénienne
Mer Noire
Alpes de Transylvanie
Monts Balkan
Monts Karpathes
Monts Sudètes
Monts Tatra
Monts Bihar
Monts Bakony
Monts Dinariques
Monts Malaya
Monts Rhodopes
Monts Pindus
Monts Albanais
Monts Carpathes
Monts Bohêmes
Monts Bavarois
Monts Tyrol
Monts Dolomites
Monts Alpes
Monts Jura
Monts Souabe
Monts Thuringe
Monts Rhon
Monts Franconie
Monts Bohême
Monts Moravie
Monts Silésie
Monts Pologne
Monts Russie
Monts Galicie
Monts Karpath

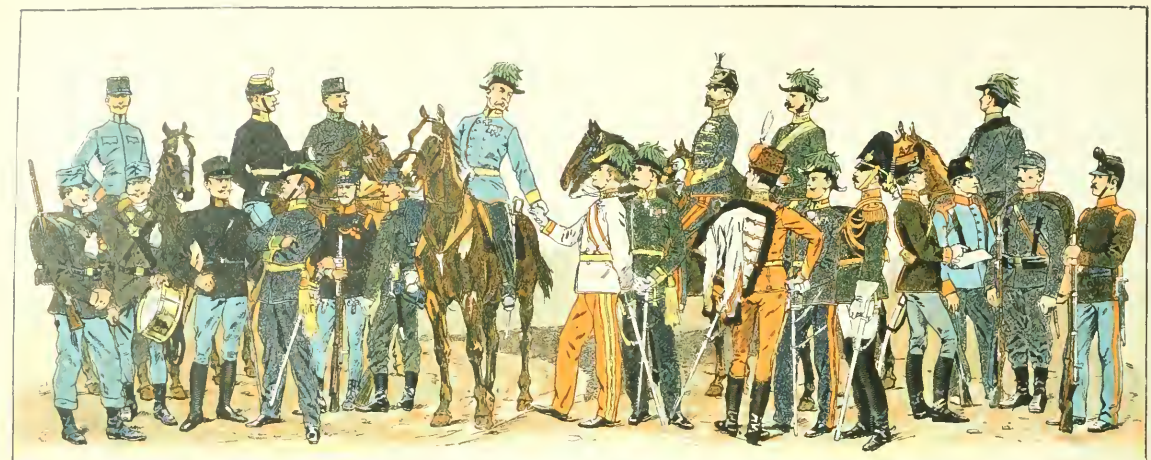

4

2

1

3

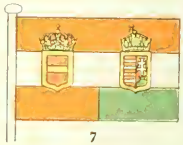
7

5

8

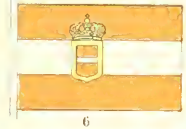
6

1. Armes de l'empire austro-hongrois. — 2. Armes de l'Autriche. 3. Armes de la Hongrie. — 4. Pavillon impérial. — 5. Cocarde autrichienne. 6. Pavillon de guerre. 7. Pavillon de commerce. — 8. Cocarde hongroise. 9. Pavillon hongrois.

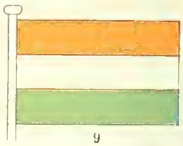
9

même la main-d'œuvre. D'autre part, la Bohême surtout possède, à proximité des métaux de l'Erzgebirge et des cultures industrielles, de la houille et des lignites en abondance, exploités dans huit bassins, dont ceux de Pilsen, Kladno et Reichenberg, commencent à exporter. Là se sont groupées grande et petite métallurgie, industries textiles, raffineries, distilleries, brasseries, verreries, fabriques de porcelaine. Vienne est enfin le centre d'un quartier industriel artificiel, comme beaucoup de capitales. Actuellement, l'Autriche-Hongrie extrait de ses mines une quantité de houille à peu près égale à la production française, mais bien inférieure à celle de l'Allemagne. Elle fabrique deux fois moins de tonnes de fonte que la France, et cinq fois moins que l'Allemagne ; pour la production métallurgique, textile, pour la raffinerie, la brasserie, la distillerie, elle est distancée de beaucoup par l'empire voisin.

— *Voies de communication.* Tous ces faits expliquent la nature du commerce de l'Autriche-Hongrie. Elle possède les voies de communication suffisantes dans ses 28.000 kil. de chemins de fer, et dans le réseau navigable du Danube et affluents, desservi depuis Ratisbonne par la compagnie autrichienne de navigation, qui y a aidé à de très importants travaux (Portes de Fer, canaux François et de la Bega). Mais elle se trouve, par la qualité surtout agricole de sa production, par la disposition des grandes portes de sortie de son trafic intérieur, Trieste et Fiume, Danube, trouée de l'Elbe, surtout par l'attraction de l'Allemagne, sa voisine la plus immédiate et la plus riche, fatalement orientée dans certaines voies. Elle achète surtout, en dehors de denrées coloniales (comme le café, des matières premières, et les achète à l'Allemagne : coton (1er article d'importation), laine (3e), houille (1e), viennent de ce pays. Elle vend en retour du bétail à l'Allemagne et à l'Angleterre, du sucre, des céréales, du bois à la Suisse, à l'Italie, aux pays danubiens. Mais, ce qu'il y a de plus significatif comme statistique commerciale, c'est le rang occupé par l'Allemagne parmi les pays de provenance et de destination. Le chiffre total du trafic avec cette puissance est à lui seul plus considérable que celui du trafic fait avec toutes les autres puissances réunies. Le commerce de l'Autriche-Hongrie se fait surtout par terre et par eau (douce : le tonnage d'ensemble des ports de mer atteint à peine 15 millions de tonnes, et ce chiffre représente le mouvement de cabotage avec l'Italie et les pays riverains de la Méditerranée orientale ; Trieste, port de grande navigation pour l'Orient, a un tonnage inférieur à 3 millions de tonnes (Compagnie de grande navigation du Lloyd autrichien).

— III. Droit public. La monarchie austro-hongroise n'est point un Etat homogène, dont les frontières servent de rempart à une population de même origine et de même langue, ayant des traditions communes, tendant à un commun avenir. Mal défendue par la nature, l'Autriche-Hongrie porte en elle le germe de sa décomposition, parce qu'elle est incapable d'arriver un jour à l'unité politique, et surtout parce qu'elle est une simple expression géographique, un composé de races juxtaposées et le plus souvent ennemies.

L'Autriche-Hongrie est un Etat composé à *union réelle*, c'est-à-dire que les deux parties de la monarchie sont unies sous un même sceptre : l'empereur d'Autriche est en même temps roi de Hongrie, de sorte que l'Autriche et la Hongrie, qui ne forment qu'un seul Etat au point de vue des rapports internationaux, conservent leur pleine souveraineté au point de vue de l'organisation intérieure.

Le fonctionnement de la constitution de cet Etat complexe est facile à comprendre si l'on considère qu'il se décompose en trois organismes correspondant respectivement aux affaires communes, aux affaires spéciales à l'Autriche, aux affaires spéciales à la Hongrie. Comme les deux Etats ont pour limite conventionnelle la Leitha, on donne à l'Autriche le nom de Cisleithanie et à la Hongrie le nom de Transleithanie.

Sont affaires communes les affaires étrangères, les finances et l'armée. Trois ministères correspondent à ces trois sortes d'intérêts, et le ministre des affaires étrangères est en même temps chancelier de l'empire austro-hongrois. Deux assemblées, dites *délégations*, et comprenant chacune soixante membres, sont élues chaque année par les parlements autrichien et hongrois, et siègent alternativement à Vienne et à Pest. Le Parlement commun est donc l'émanation des deux Parlements spéciaux à la Cisleithanie et à la Transleithanie.

Le Parlement autrichien s'appelle Reichsrath. Il se divise en deux Chambres : la Chambre des seigneurs (*Herrenhaus*), et la Chambre des députés (*Abgeordnetenhaus*). Le Parlement hongrois comprend également deux Assemblées : la Table des magnats et la Chambre des députés. — Le pouvoir exécutif est exercé, en Cisleithanie, par l'empereur et le ministère autrichien ; en Transleithanie, par le roi de Hongrie et le ministère hongrois.

Toutes les provinces ou pays (*lande*) de la Cisleithanie ont une autonomie particulière et une assemblée représentative ou *Diète*. Les diètes sont présidées par le gouverneur ou maréchal de la province. Leurs décisions, qui portent sur les affaires d'intérêt provincial, doivent être sanctionnées par l'empereur. — La Hongrie est divisée en *comitats*, administrés par une assemblée représentative et par un comité d'administration ; le fonctionnaire qui représente le gouvernement dans les comitats s'appelle *foispan*. Il y a aussi, à côté et en dehors des *comitats* ou *cercles*, des *villes libres royales* et des *villes autonomes*.

La Croatie et la Slavonie, quoique faisant partie de la Hongrie, ont conservé une organisation particulière. Les affaires communes avec la Hongrie sont du ressort du Parlement hongrois, où siègent des députés croates ; les affaires intérieures sont administrées par une *Diète* et par un gouverneur ou *ban*, qui siège à Agram.

Ce régime, dit régime *dualiste*, date de 1868, époque à laquelle la Hongrie, profitant des défaites de l'Autriche, obtint de François-Joseph une constitution qui rendit aux Magyars leur autonomie et le couronnement de l'empereur comme roi de l'Etat transleithan. On croit généralement que la race allemande est prépondérante en Autriche-Hongrie : c'est une erreur. L'autonomie existe pour deux races les plus nombreuses de l'empire : les Allemands (10.560.000) et les Magyars (7.440.000), mais non pour la race la plus nombreuse, les Slaves (19.500.000), ni pour les races secondaires. En Autriche même, les Allemands ne sont que 36 p. 100, et en Hongrie, les Magyars que 41 p. 100 ; au contraire, les Slaves sont 12.800.000 dans les Etats autrichiens (contre 8 millions d'Allemands et 700.000 Italiens ou Latins du Tyrol et de Dalmatie), et dans l'Etat hongrois ils sont 4.700.000 (contre 6 millions de Magyars, 2.500.000 Roumains, 2 millions d'Allemands). Sur une douzaine de grandes villes, sept sont des centres slaves : Prague, Cracovie, Lemberg, Czernowitz, Agram, Laybach, Klagenfurth. Le lien politique est tout conventionnel : c'est une dyarchie dynastique, bureaucratique et militaire, dans laquelle les Allemands sont alliés aux Hongrois contre des peuples d'autre race, d'autre langue et d'autres coutumes. Les Slaves, à ne considérer que leur importance numérique, devraient donc avoir la prépondérance dans les affaires de l'Etat, mais en réalité les maîtres de la monarchie, ceux qui, plus que les Allemands, influent sur ses destinées, ce sont les Hongrois, dont la ténacité et l'habileté dictent les volontés de l'est à plus de 30 millions d'hommes. L'effet de la constitution dualiste a donc été de partager entre Allemands et Magyars la souveraineté politique, et de réduire à néant les aspirations des Slaves.

Située aux confins du catholicisme, des religions réformées, de l'orthodoxie et de l'islamisme, l'Autriche-Hongrie est demeurée un terrain de propagande sur lequel le catholicisme, religion traditionnelle de l'Autriche et des Magyars, l'a emporté jusqu'à présent. Sortie du sein de l'Eglise au temps de Jean Huss, la Bohême y a été violemment ramenée par la guerre de Trente ans, et, en 1855, l'empereur a signé avec Rome un concordat solennel. Aujourd'hui, l'empire, même en y comprenant la Bosnie-Herzégovine, qui est orthodoxe, compte plus de 75 p. 100 de catholiques (arméniens ou grecs-unis) : les catholiques sont 80 p. 100 dans l'Autriche, 70 p. 100 dans les trois quarts de la Hongrie. A côté d'eux, les grecs orthodoxes ne sont que 9 p. 100 dans l'ensemble, et n'atteignent 50 p. 100, malgré leurs efforts, qu'en Bosnie et en Bukovine ; les protestants ou calvinistes sont 9 p. 100, et, de plus, très disséminés ; les israélites 4 p. 100, très épars aussi, les musulmans 1 p. 100.

— IV. Géographie politique. L'*Autriche-Hongrie* est une monarchie constitutionnelle ; elle se compose, d'après la loi fondamentale du 21 décembre 1867, de l'empire d'Autriche, capitale *Vienne*, et du royaume de Hongrie, capitale *Budapest*. L'Autriche, ou Cisleithanie, comprend les provinces ou *pays* suivants : Basse-Autriche, Haute-Autriche, Salzbourg, Styrie, Carinthie, Carniole, Kustenland, Istrie, Trieste), Tyrol et Vorarlberg, Bohême, Moravie, Silésie, Galicie, Bukovine, Dalmatie. La Hongrie, ou Transleithanie, se divise en : Hongrie Cisdanubienne, Hongrie Transdanubienne, Hongrie Cisthissienne, Hongrie Traosthissienne, Transylvanie, Croatie et Slavonie. La population est formée d'Allemands, de Hongrois, de Slaves (Croates, Polonais, Ruthènes), de Roumains, d'Italiens, etc. L'empire a la haute administration de la Bosnie et de l'Herzégovine depuis le traité de Berlin (1878). L'Autriche et la Hongrie ont chacune un gouvernement spécial ; mais l'armée, les finances et les relations extérieures, sont administrées par un gouvernement commun. Les habitants de l'Autriche s'appellent *Autrichiens* ; ceux de la Hongrie, *Hongrois* ou *Magyars*, et l'on donne le nom de *Austro-Hongrois* aux sujets de l'empire d'Autriche-Hongrie considéré dans son ensemble. L'empire a une population totale de 41.380.000 hab.

Les conditions naturelles, ethnographiques, économiques de l'Autriche-Hongrie font comprendre la répartition de la population. Dans l'ensemble, la population augmente moins qu'en Allemagne, mais plus qu'en France ; et, comme dans presque tous les Etats de l'Europe, il se produit en Autriche un déplacement de la population des campagnes vers les villes. D'après les cultes, la population est ainsi répartie : 27 millions de catholiques, rit latin ; 5 millions de catholiques, rit grec et arménien ; 3 millions d'orthodoxes grecs ; 4 millions de protestants ; 2.500.000 adeptes appartenant à des cultes divers, parmi lesquels il faut compter près de 2 millions de juifs. Les villes principales, d'après l'importance de leur population, sont (après les capitales, *Vienne* et *Budapest*) : Prague, Trieste, Lemberg, Grätz, Brünn et Szegedin.

— *Finances.* L'Autriche a trois budgets principaux : le budget commun aux deux parties de la monarchie, le budget autrichien et le budget hongrois. En chiffres ronds, le budget commun s'élève à 160 millions de florins (florin, 2 fr. 50 c. à 2 fr. 70 c.) ; le budget autrichien, à 665 millions ; le budget spécial à la Hongrie, à 463 millions. Le déficit annuel se chiffre en moyenne par 27 millions de florins, soit environ par 55 millions de francs.

— *Instruction publique.* En 1891, il y avait dans l'empire austro-hongrois : 35.536 *volks-schulen* (écoles du peuple), 328 gymnases, 109 écoles secondaires, 13 écoles de droit, 91 séminaires, et 752 institutions techniques ou professionnelles, comprenant des académies militaires, navales, écoles de science, d'art, de musique, de commerce, de mines et d'agriculture. En 1891, l'Austro-Hongrie avait 5.270.000 élèves, dont 3.150.000 pour l'Autriche seule. En principe, l'instruction est obligatoire, dans toute l'étendue de la Hongrie et une grande partie de l'Autriche ; mais, malgré de sérieux progrès à cet égard, il s'en faut que la loi soit également appliquée partout. Il s'ensuit que le nombre des illettrés varie d'une province à une autre dans d'énormes proportions. Ainsi, tandis que, dans le Vorarlberg, il est à peine de 18 p. 100, en Bukovine, il dépasse 80 p. 100. L'instruction supérieure est donnée par onze universités qui sont celles de : Vienne, Prague, Grätz, Brünn, Innsbruck, Cracovie, Cracovie, Budapest, Klausenbourg, Lemberg et Agram.

— Bibliogr. : *die Œsterreichisch-ungarische Monarchie in Wort und Bild* (Vienne, depuis 1886) : A. Supan, *Œsterreich-Ungarn* (Leipzig, 1883) ; Trampler, *Geographie und Statistik der österreichisch-ungarischen Monarchie* (Vienne, 1871) ; Raoul Chélard, *l'Autriche-Hongrie* (Paris, 1890) ; von Ezörnig, *Ethnographie der œsterreichischen Monarchie* (Vienne, 1855-57).

— V. Organisation militaire. L'organisation militaire de l'Autriche-Hongrie est complexe comme son organisation politique. Les forces du pays se composent de divers éléments : 1° une armée *impériale et royale* ou *commune*, augmentée des troupes indigènes bosniaques ; 2° une landwehr cisleithane *impériale-royale*, avec le landsturm correspondant ; 3° une landwehr hongroise et son landsturm, dite armée *honved* (mot hongrois : *hon*, patrie, et *ved*, défense).

Ces éléments sont reliés ensemble par leur soumission au souverain, empereur d'Autriche et roi de Hongrie, commandant en chef de toutes les forces cisleithanes et transleithanes, dont l'autorité s'exerce par l'intermédiaire de la *chancellerie militaire* et de trois ministres de la guerre : deux portent le titre de *ministres de la défense du pays* pour chacune des portions de la monarchie, et n'ont dans leurs attributions respectives que la landwehr et le landsturm correspondants ; le troisième est le *ministre de la guerre de l'empire*, dont relèvent l'*armée commune* et les troupes bosniaques. A côté de ce ministre est un *chef d'état-major de l'armée*, chargé, sous les ordres immédiats de l'empereur, de la préparation de la guerre et des opérations militaires.

Enfin, cette haute organisation se complète par les *inspecteurs généraux* permanents des armes ou services, l'*Institut militaire géographique*, différents *comités*, etc.

Le service est obligatoire pour tous les hommes valides, de 19 à 42 ans révolus, et jusqu'à 60 pour les anciens officiers ou assimilés. Il n'y a pas d'exemption complète, même pour les membres du clergé. En temps normal, les jeunes gens sont appelés dans le courant de l'année où ils atteignent 21 ans révolus.

Après le tirage au sort, les plus bas numéros forment la *première portion*. C'est le contingent de l'armée active. La durée du service compte à dater de l'incorporation, généralement le 1er octobre de l'année de l'appel : 3 ans dans l'armée *active*, 7 ans dans la *réserve*, 2 dans les *landwehrs*.

Mais ces *landwehrs* reçoivent aussi directement un contingent annuel de recrues numérotés de tirage suivant immédiatement ceux de la *première portion*.

Ce qui reste encore d'hommes valides (plus hauts numéros, dispensés en temps de paix, est classé dans la réserve *ou* directement (*ersatzreserve*).

Les *landwehrs* comprennent donc tout à la fois des anciens soldats et des hommes directement incorporés qui doivent y faire 2 *ans de service actif*. De sorte que ces landwehrs constituent, même en temps de paix, une force active d'une certaine importance, mais qui ne comprend que de l'infanterie et de la cavalerie.

Les jeunes gens justifiant d'une instruction déterminée sont admis au *volontariat d'un an*.

Les *landsturms* sont formés des hommes encore valides, qui ont accompli 12 ans de service, et qui comptent : dans le 1er ban, jusqu'à 32 ans, dans le 2e jusqu'à 42 — ou 45 pour le Tyrol et le Vorarlberg. Depuis l'âge de 19 ans, — 18 ans pour le Tyrol et le Vorarlberg — les jeunes gens non encore appelés comptent aussi dans le 1er ban du landsturm.

Ce système doit donner à l'Autriche-Hongrie 23 classes de 160.000 hommes ; soit, en tenant compte des déchets, 2.900.000 hommes aptes au service, dont les trois quarts environ complètement instruits. Il faudrait même ajouter les troupes indigènes de Bosnie-Herzégovine, dont le contingent annuel s'est graduellement accru à 4.000 hommes.

La hiérarchie militaire comprend 4 grades de sous-officier : *korporal*, *zugsführer*, *feldwebel* (*wachtmeister* dans la cavalerie et *feuerwerker* dans l'artillerie), qui correspondent respectivement à nos caporaux, sergents et sergents-majors ; mais le caporal a rang de sous-officier.

Le 4e grade, *cadet-offizierssteilvertreter*, ou suppléant officier, n'est conféré qu'après examen, aux seuls candidats à l'épaulette.

Les aspirants officiers doivent passer par les *écoles de cadets*, ou bien, sans y avoir passé, subir l'examen de sortie de ces écoles (il y en a 15 : 12 pour l'infanterie, 1 pour la cavalerie, 1 pour l'artillerie, 1 pour les prisonniers) ; ou encore sortir d'une des *écoles militaires préparatoires*, dont 1 supérieure, qui préparent leurs élèves à suivre les cours de l'*Académie militaire* de Wiener-Neustadt (infanterie et cavalerie), ou de l'*Académie technique* de Vienne (artillerie et génie), académies où l'on peut d'ailleurs entrer directement.

Il y a six grades d'officier subalterne et supérieur : *lieutennant*, *ober-lieutenant*, *hauptmann* (ou *rittmeister* suivant l'arme, c'est-à-dire capitaine) ; puis *major* (chef de bataillon), *oberst-lieutenant* et *oberst* (lieutenant-colonel et colonel).

Enfin, il y a quatre grades d'officiers généraux : *général-major* (général de brigade), *feld-maréchal-lieutenant* (général de division), *feld-zeugmeister* ou *général de la cavalerie* (général de corps d'armée), et *feld-maréchal*.

L'avancement a lieu partie au choix, partie à l'ancienneté, sans que celle-ci confère jamais un droit absolu. Pour arriver officier supérieur, il faut passer un examen, auquel prépare un cours spécial qui dure 7 mois.

Les cadres de la réserve se recrutent, en sous-officiers, parmi les libérés et les volontaires d'un an ; en officiers, parmi les volontaires et les officiers démissionnaires, les cadets ayant quitté le service, les réformés encore valides, etc. Les officiers de landwehr se recrutent parmi les anciens officiers de réserve, ou par des promotions directes. Les officiers du landsturm ne doivent être nommés qu'au moment de son appel à l'activité, et pour la durée de cet appel.

Le *service d'état-major* est assuré par un corps spécial qui, supprimé en 1871, a été rétabli le 23 décembre 1875, et qui comprend 300 officiers environ (36 colonels, 43 lieutenants-colonels, 54 majors et 170 capitaines). On y arrive en passant par l'*Ecole de guerre*, où sont admis chaque année 50 officiers, et dont les cours durent 2 ans.

Le territoire de la monarchie est partagé en 15 régions de corps d'armée, dont voici les numéros et les chefs-lieux : *Cisleithanie* : 1er Cracovie, 2e Vienne, 3e Grätz, 8e Prague, 9e Josefstadt, 10e Przemysl, 11e Lemberg, 14e Innsbruck. *Transleithanie* : 4e Budapest, 5e Presbourg, 6e Kaschau, 7e Temesvar, 12e Hermannstadt, 13e Agram, 15e Serajevo. Cette dernière région est constituée par la Bosnie-Herzégovine. En outre, une région spéciale, formée par la Dalmatie, est dite « commandement militaire de Zara ».

En principe, chaque corps d'armée comprend, en fait de troupes de l'armée active ou *commune* : 2 divisions d'infanterie à 2 brigades, 1 brigade de cavalerie, 1 brigade d'artillerie et 1 division du train. Exceptions : le 2e corps a 3 divisions d'infanterie ; le 15e a 2 divisions et 6 brigades de montagne ; les 1er, 2e, 10e, ont chacun 1 division de cavalerie à 2 brigades ; le 11e a 2 divisions de cavalerie ; le 14e n'a que 1 regiment de cavalerie ; le 15e n'en a que 2 escadrons ; le 2e corps a 2 brigades d'artillerie ; le 14e n'a que 2 régiments et 1 groupe de batteries de montagne ; le 15e a 11 batteries de montagne. Le commandement militaire de Zara comprend 2 brigades d'infanterie.

C'est au total : 70 brigades (dont 31 divisions) d'infanterie, 18 brigades (dont 5 divisions) de cavalerie, 14 brigades d'artillerie de campagne et 1 division de batteries de montagne.

La composition des différentes armes est la suivante : *Infanterie* : 102 régiments de ligne de 4 bataillons à 4 compagnies, plus 1 cadre de bataillon complémentaire ; 4 régiments de chasseurs tyroliens à 4 bataillons de 4 compagnies et 1 cadre de bataillon complémentaire ; 26 bataillons de chasseurs à 4 compagnies et 1 cadre de compagnie complémentaire. L'infanterie est armée d'un fusil à magasin système Mannlicher, du calibre de 8 millim.

Cavalerie : 42 régiments (15 dragons, 16 hussards, 11 uhlans) à 6 escadrons de 5 officiers, 158 hommes et 168 chevaux, plus 1 peloton de pionniers et 1 cadre de dépôt. L'armement comprend un sabre et une carabine à répétition ; point de lance.

Artillerie de campagne : chaque brigade est à 4 régiments, dont 1 *divisionnaire*, et 3 *divisionnaires*, tous à 4 batteries, avec 1 cadre de parc et 1 cadre de complément. Les régiments de corps des brigades 1, 2, 4, 5, 6, 7, 10 et 11 ont en plus un groupe de 2 batteries à cheval. Ceux des brigades 1, 2, et 6 à 14, ont en plus une batterie de montagne.

Enfin il existe 1 division de montagne du Tyrol, de 3 batteries et 1 cadre de dépôt.

Les batteries montées sont à 8 pièces en temps de guerre et à 4 pièces en temps de paix ; les batteries à cheval et de montagne sont respectivement à 6 et à 4 pièces en guerre comme en paix. Les calibres sont ceux de 9 centim. pour les batteries montées et à cheval, de 7 centim. pour les batteries de montagne. Les pièces sont en bronze trempé ou mandriné, dit « bronze-acier », à chargement par la culasse, avec fermeture à coin plat.

Artillerie de forteresse : 6 régiments, dont 3 à 3 bataillons, 3 à 2 bataillons, et 3 bataillons indépendants ; soit au total : 18 bataillons de 4 compagnies et 1 compagnie de dépôt.

Génie et pionniers : 15 bataillons à 5 compagnies, 1 section de matériel et 1 cadre de dépôt, fournissant par dédoublement, en cas de guerre, les compagnies attachées aux corps d'armée, celles destinées au service des places fortes et à celui des ponts.

Un régiment des chemins de fer et télégraphes à 3 bataillons de 4 compagnies, avec 1 cadre de bataillon de dépôt, 1 école de télégraphie, etc., est chargé d'assurer le service des communications.

Train : 3 régiments à 5 divisions comprenant ensemble 90 escadrons, dont 5 de montagne, et 15 cadres de division complémentaires.

Troupes de santé : 26 sections du service de santé.

Landwehr autrichienne : 23 régiments d'infanterie et 3 régiments de tirailleurs tyroliens, formant au total 92 bataillons ; 6 régiments et demi, ou 29 escadrons, de cavalerie, dont 2 escadrons de carabiniers tyroliens et 1 de carabiniers dalmates.

Landwehr hongroise : 28 régiments d'infanterie et une compagnie de tirailleurs de Fiume, formant 94 bataillons et un quart, et 10 régiments, ou 60 escadrons, de hussards.

Viennent enfin les *troupes indigènes de Bosnie-Herzégovine*, formant 4 régiments, ou 16 bataillons à 4 compagnies, avec 1 cadre de dépôt et 1 détachement du train.

Tout cet ensemble, y compris les autorités supérieures, officiers des état-majors et établissements militaires, représente, en temps de paix, un effectif d'un peu plus de 25.000 officiers, près de 340.000 hommes de troupe, et plus de 47.000 chevaux, avec 1.048 pièces attelées.

Mobilisation. Sur le pied de guerre, l'armée austro-hongroise comprendrait 14 corps d'armée à 3 divisions d'infanterie, dont 1 de landwehr ; 2 divisions d'infanterie indépendante (1 active, 1 de landwehr), et un 15e corps fort de 2 divisions, 2 brigades d'infanterie indépendantes, et 6 brigades de montagne, soit au total : 46 divisions et 8 brigades non endivisionnées. Chaque corps d'armée aurait une brigade d'artillerie lui fournissant 1 régiment de corps et 3 régiments divisionnaires pour ses 3 divisions ; au total 128 canons. Chaque division d'infanterie recevrait, comme *cavalerie divisionnaire*, 1 division de 3 escadrons, soit 9 escadrons ou 1.350 sabres par corps d'armée. Il resterait, pour former des *divisions de cavalerie indépendantes*, 28 régiments actifs, 6 de landwehr hongroise, 2 escadrons tyroliens et 1 dalmate. Le tout formerait sans doute 8 divisions à 2 brigades de 2 régiments, plus 1 brigade non endivisionnée.

Ce qui représenterait, comme effectif, environ 765.000 hommes d'infanterie pour l'armée active, la réserve et la landwehr, plus 435.000 de landsturm ; au total : 1.200.000 fantassins, 65.000 cavaliers, et 2.472 pièces attelées, en dehors du train, de l'artillerie de forteresse, des pionniers et autres troupes spéciales affectées aux différents services qui absorberaient le reste du personnel fourni par le recrutement.

— VI. Marine militaire. La marine autrichienne est constituée principalement en vue de la défensive. La meilleure partie de sa flotte est composée de garde-côtes, de torpilleurs et de canonnières de rivières. Il n'y a pas en Autriche de ministère de la marine. Les affaires maritimes ressortissent à une section du ministère de la guerre, à la tête de laquelle est placé un vice-amiral nommé par l'empereur. Cet officier général est en même temps commandant en chef de la flotte. Il est subordonné au ministre de la guerre pour tout ce qui concerne l'administration et les dépenses. Mais il relève de l'empereur et est responsable vis-à-vis de lui seulement de la partie technique et militaire.

Le service dans la marine est dû de 19 à 42 ans : 5 ans dans la marine active, 5 ans dans la réserve, et 13 ans dans la *seewehr* ou *landsturm*.

Les officiers de marine proviennent de l'*Académie navale*, école spéciale établie à Fiume. Le stage est de 4 années. A l'expiration de la quatrième année, les élèves sont embarqués, pendant 2 ans, sur un croiseur, en qualité d'aspirants de 2e classe.

De nombreuses écoles pour les sous-officiers et les spécialistes sont installées à Pola.

Le personnel comprend environ 685 officiers de marine, 112 officiers mécaniciens, 116 ingénieurs, 160 commissaires, 62 médecins, 9 aumôniers, 228 officiers mariniers, 12.000 sous-officiers et matelots.

Les principaux ports de l'empire sont Pola, Trieste et Fiume. Pola est le seul qui ait, au point de vue militaire, une certaine importance. Il possède de nombreux chantiers et ateliers, est le siège des services les plus importants de l'administration, et est protégé par un vaste système de fortifications. Trieste n'a aucune valeur comme port de guerre ; il est aujourd'hui en partie abandonné. Fiume, à part quelques établissements de la marine, est surtout considéré comme port de commerce.

La flotte comprend : 8 cuirassés, 3 garde-côtes cuirassés, 4 monitors cuirassés de rivières, 3 croiseurs protégés, 9 frégates et corvettes d'anciens types, 7 croiseurs et avisos torpilleurs, 5 canonnières, 7 contre-torpilleurs et 57 torpilleurs.

— VII. Histoire. Après la fin de la domination romaine, les pays qui forment aujourd'hui l'Autriche-Hongrie restèrent d'abord occupés par des Slaves, auxquels vinrent se joindre, dans la plaine intérieure, des peuples de race mongolique (Avares). C'est contre les Slaves et Avares que Charlemagne fonda, sur le moyen Danube, la Marche orientale, ou Ostmark, qui devait devenir l'Autriche (Œsterreich). En 894, les Hongrois, ramean de la race turque établi au S.-E. de la Russie, appelés par les rois de Germanie contre les Slaves et par Constantinople contre les Bulgares, s'établirent dans la plaine du Danube et de la Tisza, puis détruisirent par des incursions le royaume de Moravie, qui formait à l'E. de la Marche d'Autriche le lien entre les Slaves de Bohême et de Carniole. Les rois saxons de Germanie, aidés des margraves d'Autriche, refoulèrent l'invasion au delà de la Leitha (batailles de Mersebourg [933], et d'Augsbourg [955]) ; mais ils donnèrent aux margraves, avec l'hérédité, le pays des Moraves, de sorte que les Slaves se trouvèrent définitivement séparés, par les Germains et les Hongrois, en deux groupes : les Slaves du nord (Tchèques, Moraves, Polonais, Slovaques, Ruthènes), et les Slaves du sud (Slovènes, Croates et Serbes). L'histoire de la formation territoriale de l'Autriche-Hongrie est celle de la réunion, sous les margraves héréditaires d'Autriche, des régions habitées par les Slaves, les Hongrois et les Roumains de l'O. des Karpathes.

Jusqu'au XVIe siècle, la Marche d'Autriche s'agrandit peu à peu, de la Styrie, Carinthie, Carniole, du Tyrol, de Fiume, de l'Istrie, du Friouli et du Vorarlberg, mais les margraves ne réussirent à dominer que par intervalle les pays slaves et hongrois. Au XIVe siècle, l'unité faillit se faire au moment sous les Premyslides (dynastie nationale tchèque) qui s'étaient entendus avec les Arpadiens de Hongrie pour repousser la grande invasion mongole (bataille d'Olmutz [1252]). Rodolphe de Habsbourg, margrave d'Autriche, ayant tué le Premyslide Ottokar II au Marchfeld (1278), fut reconnu roi de Bohême et de Hongrie ; mais des royaumes électifs ne pouvaient rester joints. La Bohême et la Hongrie eurent encore des rois indépendants, et furent même unies deux fois en dehors des margraves d'Autriche, lesquels eux-ci fussent souvent rupereurs ; d'abord par les Luxembourg de Bohême, qui se servirent des Hongrois pour repousser la grande invasion turque du XVe siècle, puis, après Frédéric III de Habsbourg, qui succéda quelque temps à Sigismond de Luxembourg comme son gendre, par les Jagellon de Pologne, jusqu'au jour où Louis II Jagellon ayant été tué à Mohacz par Soliman (1526), Ferdinand de Habsbourg fut élu roi de Bohême, et conquit la Hongrie sur le margravo de Transylvanie, Jean Zapolya. De ses immenses possessions, Charles-Quint ne put transmettre à son fils Philippe II que les extérieurs à l'Autriche-Hongrie ; Ferdinand, frère cadet de Charles-Quint, eut avec l'empire le titre de roi de Bohême et de Hongrie (1558) ; c'est le premier souverain austro-hongrois moderne.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les descendants de Ferdinand passèrent leur temps à disputer la Hongrie aux Turcs et aux Transylvains, et à donner à l'empire ses limites actuelles. Au traité de Karlowitz (1699), les Turcs ont renoncé à leurs incursions jusqu'à Vienne, et, à la paix de Belgrade (1739), l'Autriche, alliée contre eux à la Russie, a obtenu pour frontière de la Hongrie la Save et le Danube. D'autre part, presque toute la Silésie, enlevée aux Polonais, fut cédée à Frédéric II de Prusse (paix d'Aix-la-Chapelle [1748]) ; mais, en revanche, le premier et le troisième partage de la Pologne ont valu à l'Autriche la Galicie et la Lodomérie, et la Bukovine a été enlevée aux Turcs (1776). Le traité de Teschen (1779) donna l'Inn pour limite occidentale à l'Autriche. La Hongrie resta toutefois séparée de fait de l'Autriche ; elle obtint en 1711 (convention de Zathmar) la tolérance religieuse, une administration et une diète nationales, et elle fit échouer par une révolte la tentative de Joseph II pour l'englober dans la monarchie autrichienne au même titre que les autres pays conquis.

La reprise de possession des Pays-Bas et d'une partie de l'Italie par les successeurs de Ferdinand, et les changements apportés à leurs domaines par nos victoires de la Révolution et de l'Empire, sont des faits qui n'ont pas laissé de conséquences dans l'état actuel. Les traités de 1814-1815 et la réannexion de Cracovie en 1846 ont redonné à l'Autriche-Hongrie les limites de 1792, sauf vers la Bavière, qui a gardé le pays entre l'Inn et la Salzach. L'Autriche n'a gagné que la Dalmatie, et Fiume a été donnée à la Hongrie. En 1804, les archiducs d'Autriche prirent le titre de « empereurs d'Autriche », et, en 1806, renoncèrent au titre de « empereurs d'Allemagne ».

Mais si les guerres de la Révolution et de l'Empire coûtèrent aux Habsbourg des pertes territoriales, les traités de Vienne leur donnèrent une influence considérable, en même temps que le royaume lombard-vénitien ; l'empereur d'Autriche eut la présidence de la Confédération germanique.

Le gouvernement ultra-réactionnaire de Metternich accumula partout des haines qui se donnèrent libre carrière en 1848-1849 ; l'empereur dut promettre une constitution ; mais il abdiqua brusquement en faveur de son neveu François-Joseph, qui triompha de la révolution hongroise avec l'appui de la Russie, et promit, lui aussi, une constitution qui ne fut jamais appliquée. La guerre qui éclata en 1859 entre l'Autriche et la Sardaigne, alliée de la France, fit perdre aux Habsbourg la Lombardie, qui fut cédée par Napoléon III à Victor-Emmanuel. La Prusse n'attendait que ce moment pour expulser l'Autriche de la Confédération germanique ; elle commença par l'entraîner dans une expédition contre le Danemark, puis elle lui déclara la guerre. Vaincu à Sadowa, dépouillé de la présidence de la Confédération germanique, François-Joseph se trouva, à l'intérieur, aux prises avec les nationalités hétérogènes qui forment son empire. Il se résigna alors au système dualiste : l'empereur d'Autriche prit le titre de roi de Hongrie. (V. page précéd. droit public.) Cette constitution nouvelle de la monarchie avait le tort de sacrifier les Slaves, qui sont pourtant, par le nombre, supérieurs aux Allemands et aux Magyars. Les Tchèques, notamment, n'ont cessé de protester contre un régime constitutionnel qu'ils considèrent comme blessant et attentatoire à leur droit historique. La Bohême forma en effet un royaume indépendant jusqu'au commencement du XVIe siècle ; elle fut en 1526 réunie aux Etats autrichiens, mais Ferdinand Ier, avec qui les Tchèques entendaient consacrer une union purement personnelle, jura, en ceignant la couronne de saint Venceslas, de respecter les franchises nationales de ses nouveaux sujets. Ces engagements solennels ne furent pas tenus, et telle est l'origine de l'agitation tchèque, combattue en Cisleithanie par les Allemands centralistes, et, de l'autre côté de la Leitha, par les Hongrois. Cette agitation est devenue la préoccupation du cabinet de Vienne. François-Joseph se ferait sans doute couronner roi de Bohême, s'il ne redoutait les conséquences que les Magyars tireraient de cet acte considérable, destiné à modifier la situation constitutionnelle et, sans doute aussi, sa politique extérieure. Les Hongrois imposent leurs volontés à tout l'empire ; ce sont eux, et en particulier le ministre Andrassy, qui ont déterminé l'alliance allemande. Après la guerre d'Orient, le traité de Berlin a permis à l'Autriche-Hongrie d'occuper la Bosnie et l'Herzégovine (1878). Cette occupation, vue d'un bon œil à Berlin, ne pavait que déplaire à Budapest, puisqu'elle renforçait les éléments slaves de la monarchie. V. Bohême, Hongrie.

— Bibliogr. : Leger, *Histoire de l'Autriche-Hongrie depuis les origines jusqu'à l'année 1894* (Paris, 1895) ; Himly, *Histoire de la formation territoriale des Etats de l'Europe centrale* (Paris, 1895).

— VIII. Langue et littérature. Il n'y a pas, à proprement parler, de littérature autrichienne. Les écrivains de l'Autriche appartiennent, selon la langue qu'ils emploient, aux diverses littératures allemande, magyare, polonaise, italienne, etc. La part qui revient aux Autrichiens dans la littérature allemande est, à toutes les époques, fort importante. Pour ne s'en tenir qu'à notre siècle, on pourrait citer, parmi ceux qui ont illustré les lettres allemandes, les noms de Caroline Pichler, Grillparzer, Zedlitz, Senau, Anastasius Grün, Beck, Monitz Hartmann, Feuchtersleben, Joséphine Knorr, Hamerlin, Zorm, etc. V. Allemagne, Bohême, Hongrie.

— Bibliogr. : A. Marchand, *les Poètes lyriques de l'Autriche* (Paris, 1880).

— IX. Beaux-arts. Il est assez difficile de séparer l'art autrichien de l'art allemand et italien. L'influence des deux nations qui confinent à l'Autriche-Hongrie ne cesse d'être sensible dans les monuments d'architecture, dans les œuvres peintes ou sculptées. Des maîtres de mérite, fixés à Vienne, ont acquis une juste réputation ; mais, aussi souvent qu'ils ont placé leurs ouvrages sous les yeux de critiques impartiaux et dans le voisinage de maîtres italiens ou allemands, leur personnalité a aussitôt subi une sérieuse atteinte de la comparaison rendue facile entre des productions d'origines diverses. Tel a été le cas des peintres autrichiens Hayez, Steinle, Bertini, Kupelwieser à l'Exposition universelle de 1855, et des sculpteurs Kundmann, Tilgner, Costenoble, Wagner à celle de 1878. Il convient toutefois de faire exception pour Lumbusch et Tautenhayn, qui, de l'autre, ont conservé la mesure en ces derniers temps, d'une réelle originalité. La statue de *Beethoven*, par le premier, le *Combat des Lapithes*, par le second, « médailleur de la cour d'Autriche », sont des œuvres de très bon style. V. Hongrie et Bohême.

— *Musique.* L'histoire de la musique en Autriche est liée tout naturellement à celle de la musique en Allemagne. Il y a cependant une différence de tempérament entre la race du Nord, représentée surtout par la Prusse, et celle plus vivace, plus expansive, du Midi, personnifiée surtout par l'Autriche.

Beethoven, le Rhénan, passa toute son existence à Vienne, qui fut comme la terre nourricière de son inspiration, et, s'il ne fut Autrichien que d'éducation et de résidence, ses deux illustres devanciers, ceux qui furent, en réalité, ses maîtres et ses générateurs, Haydn et Mozart, le furent de race et de naissance. Depuis le XVIIIe siècle, Vienne n'a cessé d'être un centre musical d'une extrême importance, et l'un des principaux de l'Europe, celui où venaient converger les efforts des plus grands artistes. La capitale de l'Autriche, où de nombreuses sociétés musicales entretenaient le feu sacré de l'art, incessamment encouragé par les souverains et les princes, était fanatique aussi par ses théâtres. Et non seulement par l'Opéra impérial, où l'art italien fut longtemps en grand honneur, mais par ses scènes secondaires, telles que le théâtre *An der Wien*, où fut donnée pour la première fois *la Flûte enchantée* de Mozart, et celui de la Porte de Carinthie, où plus d'un compositeur trouva aussi l'hospitalité.

L'Autriche a donné le jour à un grand nombre de musiciens célèbres ou distingués. Après les deux plus illustres, Haydn et Mozart, bien d'autres sont à citer : l'excellent violoniste Dittersdorf, auteur de nombreux opéras et oratorios ; l'organiste Albrechtsberger, qui fut aussi un théoricien éminent et le maître de Beethoven ; Ignace Pleyel, qui fut l'élève de Haydn, et dont les compositions charmantes méritaient mieux que l'oubli dans lequel elles sont tombées ; le pianiste Charles Czerny, dont les œuvres sont encore l'objet de l'étude de tous nos virtuoses ; Franz Schubert, qui, mort à peine âgé de trente ans, a laissé des chefs-d'œuvre ; Henri Proch, fameux par ses *lieder* et qui fut aussi un chef d'orchestre et un violoniste remarquable. Puis, plus près de nous, Herbeck, qui se fit une si grande renommée comme chef d'orchestre de l'Opéra impérial de Vienne ; le pianiste-compositeur Henri Ehrlich ; Ignace Brüll, auteur du joli opéra *la Croix d'or* ; Antoine Bruckner, à qui l'on doit des symphonies et des messes ; Wallnœfer, qui s'est fait une renommée par les *lieder* qu'il composait et chantait lui-même ; la lignée des Strauss : Joseph, Johann et Edouard, auteur de valses délicieuses ; leur émule Lanner, qui n'a pas obtenu moins de succès avec ses compositions du même genre ; Franz de Suppé, auteur de *Poète et Paysan*, etc. On n'en finirait pas si l'on voulait nommer tous les musiciens qui, dans tous les genres, se sont fait en Autriche une renommée légitime et ont donné les preuves d'un talent particulièrement original, sans parler des chanteurs qui, comme Staudigl, comme Mme Pauline Lucca, comme Mme Orgeni, ont conquis les faveurs du public. Mais nous en avons dit assez pour indiquer la place que ce pays mérite d'occuper dans l'histoire de l'art. V. Hongrie, Bohême.

— *Air national autrichien.* La musique de l'hymne national autrichien, dont le caractere est plein d'une sévère majesté, a été composée par Joseph Haydn sur les

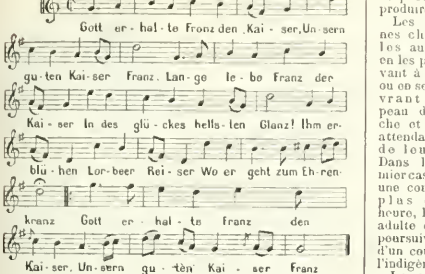

TRADUCTION : Dieu protège l'Empereur François,
Le bon Empereur,
Longue vie à l'Empereur François!
Que le bonheur l'accompagne
Et qu'il récolte des lauriers!

paroles d'un Père jésuite nommé Laurent-Léopold Haschka. C'est en 1797, sous le règne de l'empereur François II, et sur l'ordre de ce prince, que Haydn écrivit ce chant qui constitue, dans un tout autre genre que la *Marseillaise*, un des plus beaux hymnes nationaux qui existent en Europe.

Autriche (GUERRE DE LA SUCCESSION D'). V. SUCCESSION.

AUTRICHE PROPRE (autref. **archiduché d'Autriche,** auj. l'un des Etats de l'empire autrichien). Sur sa superficie de 31.800 kilom. carr., l'archiduché d'Autriche compte 3.457.000 hab. L'Enns la divise en deux parties, formant deux gouvernements : la *Basse-Autriche*, ch.-l. Vienne, subdivisée en 17 districts (2.661.800 hab.); la *Haute-Autriche*, ch.-l. Linz, comprenant 14 districts (785.800 hab.). Les richesses minérales de l'*Autriche propre*, très importantes, donnent lieu à de grandes exploitations : les salines de la Haute-Autriche suffiraient pour fournir du sel à toute l'Allemagne ; l'or, l'argent, le plomb, le cuivre, le fer et l'arsenic y sont aussi exploités. Au point de vue industriel, c'est l'Etat de l'empire présentant le plus grand nombre de manufactures, dont les produits variés et estimés sont l'objet d'un commerce considérable.

— BIBLIOGR. : *Topographie von Niederesterreich* (Vienne, 1871-1885) ; Edbacher, *Landeskunde von Oberesterreich* (Vienne, 1883).

AUTRICHIEN, ENNE (*in, èn'*), celui, celle qui habite l'Autriche. — *Les* AUTRICHIENS.

— Adjectiv. Qui a rapport à l'Autriche ou à ses habitants : *Monarchie* AUTRICHIENNE.

Autrichienne (L'), surnom donné, comme une injure, à Marie-Antoinette d'Autriche, femme de Louis XVI, avant même qu'elle eût mis le pied sur le sol français. Mme Adélaïde, ne pouvant voir sans dépit le mariage de son neveu avec une princesse de la maison d'Autriche, fit la première à la baptiser ainsi. Louis XVI lui-même ne vit d'abord dans sa jeune femme qu'un agent de l'Autriche, fit surveiller sa correspondance avec Vienne, et lui témoigna beaucoup de froideur. Malgré l'engouement que suscitèrent sa grâce et sa beauté, Marie-Antoinette ne put jamais vaincre les préventions dont elle était l'objet. Ce fut surtout parce que le peuple, égaré d'ailleurs sur bien des points, vit en Marie-Antoinette le représentant de l'intervention étrangère, que de bonne heure il la flétrit à son tour de ce surnom d'*Autrichienne*, qui accompagna la reine jusque sur l'échafaud.

AUTRIGONES ou **AUTRIGANES**, peuple qui habitait l'ancienne Espagne. Les Autrigones, ou Autriganes, occupaient un pays qui correspondrait actuellement à la moitié orientale de la Montana, à la partie occidentale de la Biscaye, et au territoire Nord-Est de Burgos. Peut-être les *Allotriges* de Strabon ne sont-ils que les *Autrigones*, sous un nom altéré. — *Un* AUTRIGONE (ou AUTRIGANE).

AUTRONIUS PÆTUS, magistrat romain du Ier siècle av. J.-C. Consul en 66, il fut poursuivi et condamné pour concussion, et entra dans les deux conjurations de Catilina. Après l'échec de la seconde, Autronius s'adressa à Cicéron pour obtenir sa grâce ; mais celui-ci le fit exiler en Epire.

AUTRUCHE (du bas lat. *struthio*, du gr. *strouthiôn*, en vieux franç. *ostruce*, puis *autrusse*) n. f. Genre d'oiseaux coureurs, type de la famille des struthionidés, renfermant des formes gigantesques propres aux régions chaudes de l'Afrique. La seule espèce du genre (*struthio camelus*) atteint 2m,60 de haut. Des espèces fossiles se trouvent dans les terrains tertiaires de l'Inde, comme le *struthio asiaticus* des monts Siwalik. V. STRUTHIONIDÉS.

— *Autruche d'Amérique.* Nom que l'on donne quelquefois au NANDOU. V. ce mot.

— Iconogr. Sur les monuments du moyen âge, l'autruche est l'emblème de la Synagogue.

— LOC. PROV. : **Il a un estomac d'autruche.** Se dit d'un grand mangeur, parce que l'autruche digère les substances les plus dures.

— ENCYCL. Les *autruches* sont des oiseaux sociables, vivant souvent en troupes considérables. Mais, au moment des amours, elles se groupent en petites familles, composées d'un mâle et de deux ou quatre femelles.

Les sens de la vue et de l'ouïe sont très développés. Ce sont des oiseaux défiants, mais peu intelligents. Les autruches se nourrissent surtout de substances végétales, et mangent parfois des insectes, mollusques, ou de petits vertébrés. Elles boivent beaucoup d'eau, aussi ne s'établissent-elles que dans les localités qui en contiennent.

Elles déposent leurs œufs sur le sol, sans préparer de nid ; plusieurs femelles pondent dans le même nid, et c'est le mâle qui couve les œufs. Ceux-ci pèsent en moyenne 1.442 grammes, ce qui égale le poids de vingt-quatre œufs de poule. Les petits éclosent après six à sept semaines d'incubation. Leur corps est couvert d'appendices cornés, comme des piquants de hérisson ; vers deux mois, les piquants tombent, et sont remplacés par des plumes grisâtres. A trois ans, le mâle perd cette livrée, et a des plumes noires. Il est alors adulte et peut se reproduire.

Les indigènes chassent les autruches en les poursuivant à cheval, ou en se recouvrant d'une peau d'autruche et en les attendant près de leur nid. Dans le premier cas, après une course de plus d'une heure, le mâle adulte qui est poursuivi est épuisé, le chasseur l'atteint et l'assomme d'un coup sur la tête ou sur le cou. Dans le second cas, l'indigène l'abat d'une flèche ou d'un coup de fusil.

Chasse à l'autruche.

Les caractères de l'*autruche* sont les suivants : jambes fortes, demi-nues ; tarses très longs, arrondis, terminés par deux doigts ; ailes fort courtes, impropres au vol, terminées par un double éperon et garnies de plumes à barbes longues, molles et flexibles ; bec déprimé, élargi, droit, obtus; tête chauve, calleuse, aplatie en dessus.

Autruche.

— Alim. Les Romains paraissent avoir été le seul peuple de l'antiquité qui ait tenu en grande estime la chair de l'autruche ; les Hébreux s'abstenaient d'en manger. A Rome, dans les grands festins, l'*autruche* se servait entière, dressée sur ses jambes. Héliogabale se fit un jour présenter les têtes de six cents autruches pour en manger les cervelles, auxquelles on attribuait des vertus aphrodisiaques. En réalité, la chair de l'autruche, rôtie ou bouillie, est sèche, coriace, et ne mérite point les éloges qu'en ont fait certains auteurs, notamment Alexandre Dumas père. Elle n'est passable que braisée. Les Arabes, etc., se régalent des œufs de l'autruche.

— Comm. L'emploi des plumes d'autruche dans la parure remonte à la plus haute antiquité, et semble aujourd'hui généralisé, par suite de leur bon marché, déterminé par l'élevage en domesticité de l'autruche au cap de Bonne-Espérance. Les plus estimées autrefois, alors que la mode exigeait, pour les plumes de luxe, des brins sans aucune doublure, sans défaut, étaient fournies par les oiseaux sauvages tués à la chasse. On les classe, selon leur lieu d'origine ou de transit : 1° en plumes d'Alep, provenant du Soudan oriental ; 2° de Barbarie, provenant du Soudan central et occidental ; 3° du Cap, provenant de l'Afrique australe ; 4° de Jamani, provenant de l'Afrique orientale.

Les plumes du Soudan sont le produit d'oiseaux sauvages et d'oiseaux domestiques, dont l'élevage se pratique depuis des siècles dans le Soudan. L'autruche du Cap existe à l'état sauvage dans le désert de Kalahari et jusque dans le Congo portugais, dans une proportion minime, comparée aux innombrables autruches domestiques répandues dans tout le pays impropre à la culture et à l'élevage du bétail. L'autruche du Transvaal et de la partie orientale de l'Afrique du Sud produit des plumes de qualité inférieure aux autres provenances dénommées « plumes du Cap » ; cette variété d'autruche forme la transition avec l'autruche nègre, dont l'aire d'expansion se limite au lac Nyansa, et s'étend à travers les pays gallas jusqu'à l'océan Indien et la mer Rouge, et dont les plumes, dénommées *Jamani, faux Alep, Sénégal,* sont les moins estimées. Aden est le lieu de transit des plumes Jamani ; ce sont des Parsis et des Hindous qui monopolisent ce commerce, dont Londres est le marché. Le Caire, aujourd'hui, reçoit les plumes du Soudan oriental par Souakim ; autrefois, Alep était le lieu de transit. Benghazi et Tripoli reçoivent les plumes du Ouadaï, Baghirmi, Bornou, Damergou, des Etats haoussans de la région de Tombouctou. Les plumes des caravanes arrivent mélangées de sortes et de qualité ; elles sont triées et classées par un personnel spécial, d'un recrutement particulier, qui ne se trouve qu'au Caire, à Tripoli et à Mogador. Après préparation marchande, les lots de plumes sont expédiés à Londres en majeure partie, pour la *Barbarie* ; le surplus s'expédie directement à Paris, autrefois l'emporium du commerce et de la fabrication des plumes d'autruche. A Londres a lieu, tous les deux mois, une vente publique des plumes d'autruche du Cap, alimentant les négociants en plumes brutes, qui, à leur tour, font subir de nouveaux triages et classements, pour constituer des lots variés de valeur et d'apparence.

AUTRUCHERIE n. f. Etablissement où l'on s'occupe de l'acclimatation et de l'élevage des autruches.

— ENCYCL. Dans l'antiquité, les Chaldéens, les Egyptiens avaient parmi leurs oiseaux domestiques, au premier rang, l'autruche, dont la chair et les œufs étaient fort appréciés. Dans le Soudan central, les noirs des bords du Niger pratiquent l'élevage dans la tradition des peuples précités. Les autruchons captifs s'élèvent facilement en compagnie des moutons, et sont plumés dès l'âge de trois ans. C'est en France, au Jardin zoologique de Marseille, que furent faits les premiers essais de domestication de l'autruche et que réussirent les premières tentatives de multiplication. D'autres essais suivirent bientôt : à Marseille, au Retiro ; à San-Donato, chez le prince Demidoff ; au Jardin des plantes de Grenoble. Enfin, dans notre grande colonie algérienne, des tentatives furent faites.

En Afrique, l'élevage se pratique dans le bassin du Niger et dans le bassin du Tchad, au cap de Bonne-Espérance surtout, au Baghirmi, au Ouadaï, au Cordofan, au Darfour, en Egypte, enfin dans toutes les régions favorables, sauf en Algérie et en Tunisie. Le nombre d'autruches domestiques de l'Afrique australe est évalué à environ 500.000, produisant de 500.000 à 750.000 kilogr. de plumes, d'une valeur moyenne de 100 francs le kilogramme.

AUTRUCHON n. m. Petit de l'autruche.

AUTRUI (*tru-i* — du lat. *alter-hui*, cet autre, à un cas régime. *Autrui* était, dans l'anc. franç., le cas régime de *autre*) pron. indéf. Les autres, le prochain : *Il ne faut pas désirer le bien d'*AUTRUI. *Dans tous nos jugements sur* AUTRUI, *il y a un plaidoyer en notre faveur.*

— PROV. : **Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît,** Vérité qui est la première loi de la nature, de la morale et de la religion. ◆ **Mal d'autrui n'est que songe,** Le mal d'autrui ne nous touche guère. **Qui s'attend à l'écuelle d'autrui a souvent mal dîné,** Quand on compte sur les autres, on est souvent trompé dans ses espérances.

AUTUN (*Edua*, puis *Augustodunum*), ch.-l. d'arrond. de Saône-et-Loire, au confl. du Termin et de l'Arroux, à 106 kilom. de Mâcon ; 15.513 hab. (*Autunois, oises*). Evêché suffragant de Lyon, tribunaux de première instance et de commerce ; séminaires, collège, fabrique de tapis de pied, de velours de coton, serges, bas, bonnets ; tanneries, brasseries, papeteries ; commerce de bois, de chevaux, grains, chanvre, peaux, cuirs et bestiaux. — L'arrond. a 9 cant., 85 comm., 132.514 hab. Le cant. a 9 comm. et 23.679 hab.

— *Histoire.* Après la défaite de Vercingétorix, Autun succéda à Bibracte comme capitale des Eduens, reçut le titre de *cité* et de *municipe*, et devint la résidence du préfet des Gaules. La prospérité et l'importance de cette ville excitèrent la convoitise des barbares, qui la ravagèrent à différentes reprises (les Vandales en 406, les Bourguignons en 414, les Huns en 451, les Francs en 534). Les Sarrasins l'envahirent et la brûlèrent en 739, et les Normands lui firent subir le même sort, en 895. Sous la domination des ducs de Bourgogne, Autun se releva de ses ruines, mais ses malheurs recommencèrent pendant la guerre de Cent ans : les Anglais l'incendièrent en 1359 ; la peste y sévit en 1494 et en 1564 ; puis, au temps de la Ligue, elle fut vainement assiégée, en 1591, par le maréchal d'Aumont. Enfin, après la promulgation de l'édit de Nantes, Autun jouit d'une tranquillité que troublèrent seulement les désastres de 1814 et, le 11 novembre 1870, la bataille où Garibaldi finit par contraindre les Prussiens à la retraite.

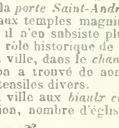
Armes d'Autun.

Cette ville renferme des monuments et des restes des anciens murs d'Autun, de voies romaines et d'aqueducs, du temple de Janus. Des quatre portes monumentales donnant accès dans la ville d'Autun, deux, la *porte d'Arroux* et la *porte Saint-André*, sont assez bien conservées. Quant aux temples magnifiques dont parle le rhéteur Eumène, il n'en subsiste plus rien. On n'a pu déterminer encore le rôle historique de la *Pierre de Couhard*, située près de la ville, dans le *champ des Urnes*. A différentes époques, on a trouvé de nombreuses médailles, des vases, des ustensiles divers.

Autun, que Louis XII appelait la ville aux *hauts clochiers*, possédait, avant la Révolution, nombre d'églises remarquables. Il ne reste plus que deux piliers de l'ancienne cathédrale, consacrée à saint Nazaire. La cathédrale actuelle, dédiée à saint Lazare, était autrefois la chapelle des ducs de Bourgogne. Elle fut commencée par Robert Ier vers 1060, et achevée en 1178, par l'évêque Etienne. Devant la cathédrale se trouve la fontaine Saint-Lazare, fontaine monumentale de la Renaissance.

Fontaine Saint Lazare.

Les autres monuments les plus remarquables d'Autun sont : le palais épiscopal, bâti au Xe siècle par les ducs de Bourgogne ; le château de Riveau, dont une très belle tour octogone a fait partie d'une citadelle construite au XIIe siècle par les ducs de Bourgogne ; etc.

Autun a vu naître : Divitiacus, l'ami de César ; le rhéteur Eumène ; Barthélemy de Chasseneuz, savant jurisconsulte ; Jean Lallemant, médecin et antiquaire ; l'écrivain L. Lainguille ; le président P. Jeannin, qui sauva la Bourgogne des massacres de la Saint-Barthélemy ; le peintre Guignet ; le général Changarnier ; le maréchal de Mac-Mahon, etc.

— BIBL. : Fontenay, *Autun, ses monuments* (Autun, 1889).

Autun (COLLÈGE D'), fondé à Paris, en 1341, par le cardinal Bertrand, évêque d'Autun. Situé rue Saint-André-des-Arts, il fut réuni au collège Louis-le-Grand, en 1764.

AUTUN (Jehan D'). Biogr. V. AUTHON.

AUTUNIEN (*in* — de *Autun*) n. m. Nom donné à la partie inférieure du terrain permien. ◆ Syn. de ARTINSKIEN.

AUTUNITE n. f. Phosphate d'urane, que l'on trouve près d'Autun. ◆ Syn. de URANITE.

AUTUNOIS, pays de France (Saône-et-Loire, cap. *Autun*), formant le bassin moyen de l'Arroux, affl. de la Loire.

AUVE n. f. Sorte de saindoux très blanc.

AUVEL n. m. Sorte de claie en canne avec laquelle on construit l'enceinte des bourdigues.

AUVELLE n. f. L'un des noms donnés à l'ablette, que l'on appelle également AVELLE.

AUVELAIS ou **AUVELOIS**, ville de Belgique (prov., arr. judic. et adm. de Namur), près la Sambre ; 3.944 hab.

AUVENT (étymol. incert., de *au* pour *ante*, devant, et *ven*, parce que l'*auvent* est suspendu comme un van élevé. [Ducange.] Littré donne aussi *au*, et *vent*; m. à m. ce qui

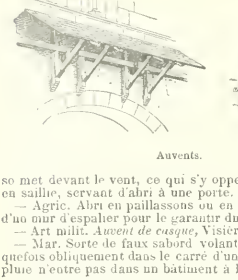

Auvents.

se met devant le vent, ce qui s'y oppose) n. m. Petit toit en saillie, servant d'abri à une porte.

— Agric. Abri en paillassons ou en bois, placé au haut d'un mur d'espalier pour le garantir du vent.

— Art milit. *Auvent de casque*, Visière.

— Mar. Sorte de faux sabord volant, qu'on place quelquefois obliquement dans le carré d'un sabord, afin que la pluie n'entre pas dans un bâtiment à l'ancre.

AUVERGNAT, ATE (*gna*; *gn* mill.), celui, celle qui habite l'Auvergne, ou qui est né en Auvergne : *Les* AUVERGNATS *sont les descendants des Arvernes.*

— n. m. Patois usité en Auvergne. V. ce mot.

— Adjectiv. Qui appartient à l'Auvergne ou à ses habitants : *La bourrée est une danse* AUVERGNATE.

AUVERGNE (*gn* mill.) n. f. Dissolution de tan dans laquelle on fait macérer les peaux. ‖ L'opération elle-même. ‖ On dit aussi CHIPAGE.

AUVERGNE (*Arvernia*, anc. prov. de la France), bornée au N. par le Bourbonnais et le Berry, au S. par le Rouergue et le Gévaudan, à l'E. par le Velay et le Forez, à l'O. par le Limousin, la Marche et le Quercy. Elle se divisait en haute et basse Auvergne, et avait pour capitale Clermont-Ferrand; une partie de la basse Auvergne, célèbre par sa fertilité et la douceur de son climat, porte le nom de *Limagne*. L'Auvergne forme aujourd'hui les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal, et une partie de celui de la Haute-Loire. Ses principales rivières sont l'Allier, la Dordogne, la Dore, la Rue, qui sépare la haute de la basse Auvergne, la Truyère et la Cère. La basse Auvergne a un sol plus riche, un climat plus doux que la haute Auvergne, couverte par les ruines pittoresques d'un énorme volcan, mais soumise à une température plus basse et à des hivers rigoureux. L'Auvergne est riche en mines de plomb, de fer, d'antimoine, et en eaux minérales, dont les principales sont celles de Chaudesaigues, Vic-sur-Cère, Royat, Mont-Dore, La Bourboule, etc. L'élève de la race bovine, en vue de la fabrication des fromages, est, en Auvergne, la grande source de richesses. Cette race, dite *de Salers*, est très précieuse pour le travail et la laiterie.

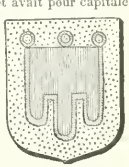

Armes d'Auvergne.

— *Histoire.* Après la conquête de Jules César, cette province, comprise dans la Ire Aquitaine, avait adopté la civilisation romaine; aussi, ce fut contre le gré de ses habitants que l'empereur Népos, en 475, la céda aux Visigoths. Clovis, en 507, s'en empara, et, sous les Mérovingiens, elle forma un comté dépendant de l'Aquitaine. Plus tard, elle fut un des théâtres de la lutte des ducs d'Aquitaine contre les Carolingiens.

Après la mort d'Acfred, neveu et successeur de Guillaume le Pieux (928), l'Auvergne passa au comte de Toulouse, Raymond Pons, puis au comte de Poitiers, Guillaume Tête d'étoupe. Elle revint ensuite comme fief à la famille de Guillaume le Pieux, par la cession à Guy, vicomte de Clermont, des deux comtés d'Auvergne et de Velay (979). Après la mort de Guillaume VII, son fils reçut le *dauphine d'Auvergne*, avec Yolande pour capitale. La *Terre*, ou *duché d'Auvergne*, confisquée par Philippe-Auguste, fut réunie au domaine de la couronne, sauf le *comté d'Auvergne*, capitale *Vic-le-Comte*, qui resta à la postérité de Guillaume le Jeune. Le comté de Clermont avait pour suzerains les évêques de cette ville. L'Auvergne fut érigée en duchépairie par le roi Jean, en faveur de son fils, en 1360. Elle resta dans la maison de Bourbon jusqu'à la mort de Charles de Bourbon, connétable de France. A ce moment, on l'assigna comme douaire à Louise de Savoie. En 1531, elle fut réunie à la couronne. Le comté d'Auvergne et celui de Clermont subirent le même sort en 1610.

— *Mœurs et patois de l'Auvergne.* Les traditions antiques sont religieusement conservées par les Auvergnats, race robuste et laborieuse. Ce qui, en Auvergne, attire tout d'abord l'attention de l'étranger, c'est l'absence, dans chaque maison, d'un ou de plusieurs membres de la famille. Chaque année, en effet, au printemps ou en automne, les habitants les moins aisés quittent leur village pour aller exercer les métiers les plus variés en France, en Belgique et en Espagne. Paris, surtout, est le lieu du rendez-vous.

L'ensemble des patois parlés dans l'Auvergne constitue un dialecte de la langue d'oc, qui a son histoire, sa grammaire et sa littérature. L'élément principal de l'auvergnat est le latin; mais il offre peut-être quelques éléments celtiques ou germaniques. Il faut aussi faire une part à l'action, assez récente, du français sur l'auvergnat.

AUVERGNE (LA TOUR D'). Biogr. V. LA TOUR.

AUVERGNE (Pierre D'), troubadour, né en Auvergne, florissait au commencement du XIIIe siècle. Il reste de lui vingt-quatre pièces sur des sujets de dévotion, de politique ou d'amour. Il finit ses jours dans un couvent.

AUVERGNE (Guillaume D'), théologien, évêque de Paris, né à Aurillac, mort en 1249. Docteur en Sorbonne et professeur de théologie, il fut nommé évêque de Paris en 1228. Il avait étudié les néo-platoniciens d'Alexandrie et les Arabes; il passe pour s'être servi le premier en Europe des livres attribués à Hermès Trismégiste. Une édition de ses ouvrages a été publiée à Orléans, en 1674.

AUVERGNE (Pierre D') [ou, de son vrai nom, **Pierre de Croc**], philosophe scolastique, né en Auvergne, mort en 1304. Élève de saint Thomas d'Aquin, il devint docteur en Sorbonne, chanoine, puis recteur de l'Université de Paris en 1275, et enfin évêque de Clermont, de 1302 à 1304. Ses œuvres, dont la plupart sont inédites, se composent de commentaires sur saint Thomas d'Aquin et sur Aristote.

AUVERGNER (*gn* mll. — rad. *auvergne* [techn.]) v. a. ‖ *Auvergner les peaux*, Les plonger dans une dissolution de tan. ‖ On dit aussi CHIPER.

S'auvergner, v. pr. Être auvergué : *Les peaux épaisses doivent s'*AUVERGNER *plus longtemps.*

AUVERGNEUR (*gn* mll.) n. m. Ouvrier qui auvergne les peaux.

AUVERNAT (*na* — pour *auvergnat*) n. m. Variété de vigne, ainsi désignée dans le Loiret, mais d'origine auvergnate. ‖ On désigne du même nom de *auvernat* le gros vin rouge produit par cette variété :

Un *auvernat* fameux, qui, mêlé de lignage,
Se vendait chez Creuet pour vin de l'Ermitage.
BOILEAU.

AUVERPIN n. m. Argot courant. Auvergnat.

— Par ext., Charbonnier, commissionnaire, parce que les Auvergnats exercent souvent cette profession à Paris.

AUVERS, comm. de la Manche, arrond. et à 23 kilom. de Saint-Lô; 1.014 hab.

AUVERS-LE-HAMON, comm. de la Sarthe, arrond. et à 34 kilom. de La Flèche; 1.615 hab.

AUVERS-SUR-OISE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 7 kilom. de Pontoise, sur l'Oise; 2.255 hab. — Patrie du poète Villon.

AUVIGNY (Jean DU CASTRE D'), littérateur français, né dans le Hainaut en 1712, tué à la bataille de Dettingen en 1743. Malgré sa jeunesse, il avait déjà composé d'assez nombreux ouvrages : *Mémoires de Mme de Barnevelt* (1732), fiction remplie de traits satiriques (en collaboration avec l'abbé Desfontaines); *Histoire de la ville de Paris* (1735); *Vies des hommes illustres de la France*, ouvrage qui fut continué par l'abbé Péran (1739-1757). (Cette compilation n'est pas sans valeur; les huit premiers volumes seulement appartiennent à d'Auvigny.)

AUVILLAR, ch.-l. de cant. du Tarn-et-Garonne, arrond. et à 15 kilom. de Moissac, sur la Garonne; 1.220 hab. — Le cant. a 9 comm. et 5.141 hab.

AUVRAY (Jean), poète, né en Normandie vers 1590, mort en 1633. Par un mélange qui n'était pas rare dans l'ancienne littérature, il composa alternativement des poésies licencieuses et des poésies chrétiennes. Ses œuvres les plus connues, dont quelques-unes sont recherchées, sont les suivantes : *Poésies diverses* (Rouen, 1608); *Marfilié ou l'Innocence découverte*, tragi-comédie; *le Trésor sacré de la muse sainte* (1613); *le Triomphe de la croix* (1622); *le Banquet des Muses.*

AUVRAY (Pierre-Laurent), graveur français, né à Paris en 1736, fut élève de Laurent Cars, et, après avoir débuté à Paris, alla se fixer à Bâle. Il a gravé d'après Fragonard et Bertaux. On lui doit de bonnes compositions dans *Tableaux de la Suisse* (Paris, Lamy, 1780-1786).

AUVRAY (Joseph-Félix-Henri), peintre français, né à Cambrai en 1800, mort à Paris en 1833. Élève de Gros, ce peintre s'est fait connaître dès 1824 par des tableaux d'histoire, dont les plus achevés sont au musée de Valenciennes.

AUVRAY (Louis), sculpteur et écrivain français, né à Valenciennes en 1810, mort à Paris en 1890. Élève de David d'Angers, on lui doit les monuments de l'abbé Sicard, à Fousseret; de Watteau, à Nogent-sur-Marne; de Breviere, à Forges-les-Eaux. Auvray a publié des comptes rendus des Salons de 1834 à 1869. Acquéreur des notes réunies par Bellier de La Chavignerie pour son *Dictionnaire des artistes de l'École française*, interrompu par la mort de l'auteur à la lettre D, Auvray a publié ces notes sans y ajouter sensiblement. Il a donc été l'éditeur du manuscrit de Bellier, plutôt que le continuateur de cet historien.

AUXANOMÈTRE (*o-ksa* — du gr. *auxanein*, augmenter, et *métron*, mesure) n. m. Physiol. végét. Appareil destiné à mesurer la croissance d'une plante à de courts intervalles de temps.

— ENCYCL. Il y a plusieurs sortes d'*auxanomètres*. Ces appareils ont ceci de commun, qu'au sommet de la plante à étudier on ajuste un fil de soie mince et solide qui s'élève verticalement, s'enroule sur une poulie très mobile, et met en mouvement un style indicateur ou traceur. Dans les dispositions les plus simples de cet appareil, l'extrémité libre du fil de soie, maintenue tendue par un petit poids, porte une aiguille horizontale qui descend le long d'une règle verticalement dressée, graduée en millimètres, à mesure que l'autre bout du fil attaché à la plante est soulevé par son allongement et indique ainsi la croissance en dimensions exactes et réelles (*auxanomètre indicateur*). Ces dimensions peuvent être agrandies dans une autre forme de cet appareil; ce qui permet de mesurer l'accroissement le plus minime. On a, de plus, imaginé des appareils enregistreurs, dont le dispositif essentiel consiste en un cylindre vertical, animé, par un mouvement d'horlogerie, d'un mouvement de rotation uniforme sur un axe excentrique. Ce cylindre, de zinc, est recouvert de papier blanc, noirci au noir de fumée; la pointe de l'aiguille de l'auxanomètre trace une ligne blanche sur la surface du cylindre en rotation. Pour déterminer les accroissements successifs de la plante, il suffit de mesurer les écartements des lignes ainsi tracées d'heure en heure (*auxanomètre enregistreur*). Il existe encore des auxanomètres enregistreurs à *tracé continu* de divers modèles : un des plus ingénieux est celui de Marey.

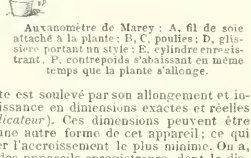

Auxanomètre de Marey : A, fil de soie attaché à la plante; B, C, poulies; D, glissière portant un style; E, cylindre enregistrant. F, contrepoids s'abaissant en même temps que la plante s'allonge.

AUXANOSCOPE (*o-ksa-noss* — du gr. *auxanein*, augmenter, et *skopein*, examiner) n. m. Appareil de projection inventé par Trouvé. Il se compose essentiellement d'un objectif photographique renfermé dans un tube sur lequel vient s'adapter un second tube pourvu d'une lampe électrique et d'un réflecteur parabolique. L'objet à examiner, dessin, médaille, etc., est placé au croisement des deux tubes, de façon à se trouver disposé convenablement par rapport à l'objectif et à la lampe.

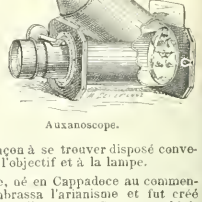

Auxanoscope.

AUXENCE, hérésiarque, né en Cappadoce au commencement du IVe siècle, embrassa l'arianisme et fut créé évêque de Milan, en 342, par l'empereur Constance. Malgré les attaques de saint Hilaire et de saint Athanase, malgré la condamnation du concile de Rome (368) et l'excommunication du pape Damase, il garda ce siège jusqu'en 374, époque où saint Ambroise lui succéda.

AUXENCE ou **AUXENT** (saint), abbé de Sinope, mort en 470. D'origine persane, il se fit ermite, après avoir été officier des gardes de Constantinople. Entraîné malgré lui au concile de Chalcédoine, il se hâta, dès qu'il le put, de s'enfuir sur la montagne de Sinope, où une foule de personnes des deux sexes s'établirent autour de sa cellule et se mirent sous sa direction. On célèbre sa fête le 14 février.

AUXERRE (*ô-cèr'* — lat. *Autissiodurum*), ch.-l. du département de l'Yonne, à 175 kilom. de Paris, sur le penchant d'une colline au pied de laquelle coule l'Yonne; 18.576 hab. (*Auxerrois, oises.*) Tribunaux de première instance et de commerce, collège, école normale primaire, sociétés d'agriculture, des sciences historiques, etc.

Tonnellerie, gros draps, manufacture d'ocre rouge et jaune, tanneries; crus de vins très renommés (Chainette, Migraine, Boivin, Judas, Chiron, Quentard). Commerce important : charbons, briques, merrains, bois de chauffage. — L'arrond. a 12 cant., 132 comm., et 108.095 hab.; le cant. Est 6 comm. et 11.951 hab.; le cant. Ouest 10 comm. et 17.756 hab.

Armes d'Auxerre.

— *Histoire.* Auxerre, comprise dans le pays des Sénonais, acquit une grande importance sous la domination romaine; saccagée par les Huns en 451, conquise par les Francs en 486, elle fut gouvernée par des comtes au IXe siècle. Deux siècles plus tard, le comté d'Auxerre était possédé héréditairement par les comtes de Nevers. Une branche de cette famille en porta le titre jusque vers la fin du XIIe siècle. Le comté d'Auxerre, par suite de mariages, passa alors en diverses mains, jusqu'au moment où il fut vendu au roi Charles V, moyennant 30.000fr. d'or. Réuni à la couronne, l'Auxerrois fut cédé au duc de Bourgogne par une clause du traité d'Arras, puis définitivement enlevé à cette maison et acquis à la France sous Louis XI.

Auxerre possède plusieurs monuments remarquables : la cathédrale, un des plus beaux édifices gothiques de France; l'église Saint-Germain, qui dépendait, avant la Révolution, d'une abbaye de bénédictins; l'église Saint-Père (*Saint-Pierre-en-Vallée*), ancienne église abbatiale, monument de la Renaissance; l'église Saint-Eusèbe, avec sa tour carrée à la base et octogone au sommet; l'ancienne église paroissiale de Saint-Pélerin, bâtie près de la fontaine où, d'après la tradition, le saint de ce nom baptisait, au IIIe siècle, les Auxerrois convertis par lui au christianisme, le musée, etc.

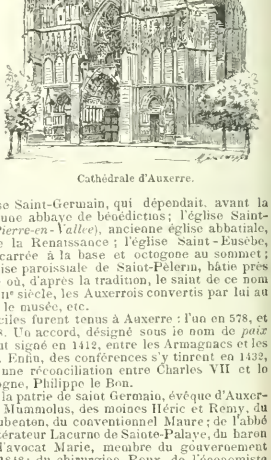

Cathédrale d'Auxerre.

— Deux conciles furent tenus à Auxerre : l'un en 578, et l'autre en 1098. Un accord, désigné sous le nom de *paix d'Auxerre*, y fut signé en 1412, entre les Armagnacs et les Bourguignons. Enfin, des conférences s'y tinrent en 1432, pour ménager une réconciliation entre Charles VII et le duc de Bourgogne, Philippe le Bon.

Auxerre est la patrie de saint Germain, évêque d'Auxerre; du patrice Mummolus, des moines Héric et Remy, du hagiographe Daubenton, du conventionnel Maure; de l'abbé Lebeuf, du littérateur Lacurne de Sainte-Palaye, du baron Fourrier, de l'avocat Marie, membre du gouvernement provisoire en 1848; du chirurgien Roux, de l'économiste Garnier, du physiologiste Paul Bert, etc.

BIBLIOGR. : Abbé Lebeuf : *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre* (Auxerre, 1848-55).

AUXERRE (Pierre D'), avocat du roi à la sénéchaussée de Lyon, né vers 1530, mort en 1595. Il fit exécuter à Lyon le massacre de la Saint-Barthélemy, en affirmant

que telle était la volonté du roi (les *Vêpres lyonnaises*, 31 août 1572), et fut dans la suite comblé de faveurs.

AUXERROIS (*o-kse-roi* — *pagus Autissiodorensis*), anc. pays bourguignon de France, capit. *Auxerre*, compris aujourd'hui dans le départ. de l'Yonne.

— Bibliogr. : Challe, *Histoire de l'Auxerrois* (Auxerre, 1878).

AUXÈSE (*ô-ksèz* — du gr. *auxésis*, augmentation) n. m. Figure plus connue sous le nom de Exagération ou de Hyperbole.

AUXESIA. Temps hér. Jeune Crétoise qui vint à Trézène avec Damia, et fut lapidée avec celle-ci dans une émeute. Plus tard, on éleva des autels aux deux victimes, non seulement à Trézène, mais à Épidaure et à Egine. On les confondit souvent avec Déméter et Perséphone.

AUXÉSIE (*ô-ksé-zi* — gr. *auxésis*, augmentation) n. f. En T. de méd., Période d'accroissement.

AUXI (*ô-ksi*) n. m. Laine très fine et très belle, filée aux environs d'Abbeville, et notamment à *Auxi-le-Château*, dans la Somme.

AUXIDE (*ô-ksi*) n. f. Espèce de thon, genre de poisson acanthoptère, de la famille des scombrides. On le trouve dans la Méditerranée, dans la mer des Antilles, et dans l'archipel Malais. Sa chair est d'un rouge foncé.

AUXI-LE-CHÂTEAU (*ô-ksi*), ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 25 kilom. de Saint-Pol, sur l'Authie; 2.721 hab. Ch. de f. Nord. Récolte et commerce de grains, laine et fourrages; tanneries. L'église paroissiale (XVIe siècle), ravagée et en partie détruite pendant la Ligue, conserve les voûtes du chœur, et de belles fresques dans une chapelle. — Le canton a 28 comm. et 14.560 hab.

AUXILIAIRE (*ô-ksi* — lat. *auxiliaris* de *auxilium*, secours) adj. Qui aide, qui prête un concours : *Muscles* AUXILIAIRES. *L'odorat est, pour ainsi dire, un sens* AUXILIAIRE *du goût.*

— n. m. pl. Soldats, troupes qui en secondent d'autres dans leurs opérations : *Les Romains se servirent des Huns en qualité d'*AUXILIAIRES. (Montesq.) — *Un* AUXILIAIRE.

— Substantif. Appui, soutien, secours [Se dit des personnes, des animaux et des choses) : *Un puissant* AUXILIAIRE. *Le bœuf est l'*AUXILIAIRE *du laboureur. L'hypocrisie est un déshonorant* AUXILIAIRE.

— Admin. Nom donné, dans les prisons, à certains détenus employés au service intérieur comme balayeurs, allumeurs, etc. Ils reçoivent une légère rétribution.

— Antiq. rom. *Foudres auxiliaires*, Celles qui, d'après la science des fulguratores, se montraient pour le bien de ceux qui les avaient implorées.

— Arm. *Soldats auxiliaires*, Soldats qui font partie d'une armée étrangère à leur nation. ‖ *Service auxiliaire*. V. la partie encycl.

— Comm. *Livres auxiliaires*, Nom qu'on donne aux livres supplémentaires sur lesquels on consigne des détails explicatifs qui ne pourraient trouver place dans les livres exigés par la loi.

— Gramm. Se dit des verbes qui servent à former les temps composés des autres verbes : *Il y a en français deux* AUXILIAIRES : l'AUXILIAIRE *Avoir* et l'AUXILIAIRE Être. ‖ *Signes auxiliaires*. Dans la grammaire hébraïque, Les points diacritiques et les accents.

— Mar. Officiers de la marine du commerce, employés momentanément comme officiers sur les bâtiments de l'Etat : *Enseigne* AUXILIAIRE. ‖ On entend aussi par *auxiliaires* des machines et des chaudières destinées à agir seules ou à desservir des engins autres que ceux du moteur du navire proprement dit. Les machines de pompage, les machines électriques, les engins mécaniques ou hydrauliques des tourelles, les pompes de compression pour torpilles sont des *appareils auxiliaires*. Pour faire fonctionner ces machines, quand l'appareil évaporatoire n'est pas sous pression, on se sert de chaudières auxiliaires pouvant suffire à la marche de ces engins. ‖ Pris quelquefois substantiv. : *Ouvrez la prise de vapeur des* AUXILIAIRES !

— Math. *Variable auxiliaire*. Se dit d'une variable que l'on introduit quelquefois dans les calculs, afin de rendre ceux-ci plus simples ou plus symétriques. ‖ *Angle auxiliaire*. Se dit d'un angle que l'on introduit quelquefois dans les formules trigonométriques, afin de les rendre calculables par logarithmes. ‖ *Fonctions auxiliaires*. Fonctions au moyen desquelles on exprime simplement les intégrales elliptiques.

— Encycl. Gramm. Les verbes auxiliaires sont ceux qui se joignent aux formes impersonnelles des autres verbes pour en constituer les temps composés. A mesure qu'ils se rattachent de plus en plus étroitement au verbe principal, on peut distinguer trois moments dans leur histoire : 1° Le verbe auxiliaire a encore sa signification individuelle : *Habeo scriptam epistolam* (Je possède ce résultat d'avoir écrit une lettre); c'est le cas, aujourd'hui, des verbes dits semi-auxiliaires, *aller, venir, devoir*, etc., qui conservent encore une bonne partie de leur sens propre. 2° L'auxiliaire perd toute valeur particulière : ce n'est plus qu'un mot abstrait, qui exprime les rapports de personnes et de temps, dans lé est néanmoins un mot distinct : *J'ai marché*. 3° Enfin, il devient un simple suffixe et se fond avec le verbe principal en un seul mot qui a toutes les apparences d'un temps simple : *Cantare habeo* donne *Chanterai*. Mais il est d'usage de ne donner le nom de « auxiliaire » qu'aux verbes de la seconde catégorie, dans le cas où l'auxiliaire est encore distinct du verbe principal, mais n'a déjà plus qu'une valeur abstraite. Cet effacement du sens des auxiliaires explique que les différentes langues aient varié dans le choix et l'emploi de ces mots. *Être* et *avoir* sont les auxiliaires les plus employés; mais l'anglais, outre *have* et *be*, emploie les auxiliaires *shall, will, let, do, may*, et l'allemand, outre *haben* et *sein*, possède l'auxiliaire *werden*.

Quant à la question de savoir quel est l'auxiliaire qu'il faut employer avec les verbes actifs, neutres, pronominaux ou impersonnels, elle a été résolue aussi de façons très diverses, suivant les différentes langues. Pour les verbes pronominaux, l'auxiliaire est *être* en français et en italien, *avoir* en espagnol; dans les verbes neutres, l'auxiliaire est *avoir* en espagnol : en italien et en français, l'usage seul décide selon les cas entre *avoir* et *être*. — Le même temps peut être *simple* dans une langue, *composé* dans une autre : au latin *amor* correspond le français *je suis aimé*; il y a plus de temps composés en français qu'en latin. — Enfin, il est à remarquer qu'un même auxiliaire peut indiquer des temps différents : à la voix réfléchie, *être* marque le passé (*Je me suis baissé*), à la voix passive, il marque le présent (*Je suis abaissé*). Ces différences tout voir que l'auxiliaire n'a que la valeur d'un signe abstrait.

— Arm. *Service auxiliaire*. La loi du 27 juillet 1872, par ses articles 18 et 31, règle la situation des jeunes gens qui, pour une cause quelconque, ont été dispensés de service dans l'armée active. Ils peuvent être classés dans les *services auxiliaires*; ils sont alors inscrits sur la quatrième partie de la liste de recrutement et mis pendant vingt ans à la disposition du ministre de la guerre. En temps de paix, ces auxiliaires sont astreints à cinq revues d'appel, deux pendant le temps répondant au service actif, deux pendant les quatre années de réserve, et une pendant la durée du service dans l'armée territoriale. En temps de guerre, les auxiliaires ne peuvent être affectés à aucun service armé, mais ils sont destinés à compléter les services suivants : fabrication et entretien du matériel, travaux des fortifications, des voies ferrées, des télégraphes, des hôpitaux et ambulances, magasins d'habillement et équipement, subsistances, transports, bureaux d'état-major et autres.

Les mutations par décès, réforme, changement de résidence, sont enregistrés au bureau de recrutement de la subdivision. En cas de mobilisation, les auxiliaires sont appelés au service suivant les besoins et en commençant par la classe la moins ancienne.

— Instit. rom. Dans l'armée romaine, les auxiliaires (*auxilia*) se composaient de troupes étrangères jointes à la légion, mais restant cependant en dehors de ses cadres. Sous la république, les Romains ne firent d'abord qu'un usage très rare et très restreint des soldats auxiliaires, et seulement dans les grands dangers. Toutefois, au témoignage de Polybe, une place leur était réservée dans les camps romains. Bientôt, à partir de la réforme militaire de Marius, ils formèrent la cavalerie et l'infanterie légère, tandis que les alliés latins (*socii*) étaient incorporés dans les troupes de ligne. Les auxiliaires étaient fournis par des rois alliés, réunis par des réquisitions ou attirés par la solde. Ils deviennent de plus en plus nombreux, surtout dans la cavalerie, lorsque des campagnes longues et éloignées eurent fait de larges vides dans les armées romaines. Sous l'empire, les troupes auxiliaires devinrent une institution tout à fait régulière : dans l'infanterie, elles formaient les *cohortes auxiliariæ*, commandées par des *præfecti*, et pourvues d'un armement spécial qui les distinguait des légionnaires : lance (*hasta*), petit bouclier rond (*cetra*), épée longue et large (*spatha*); dans la cavalerie, les *cohortes alariæ*, commandées également par des *præfecti*, et subdivisées en turmes et en décuries. — Claude commença à incorporer dans les légions les auxiliaires étrangers, qui finirent par y devenir plus nombreux que les Romains eux-mêmes.

Auxiliaires d'Asie (colonne Trajane).

AUXILIAIREMENT (*ô-ksi*) adv. D'une manière auxiliaire.

AUXILIATEUR, TRICE (*ô-ksi* — du lat. *auxilium*, secours) adj. Qui donne du secours : *Le sensualisme appelle à lui, comme puissances* AUXILIATRICES, *l'imagination et le cœur.* (Félix.) [Peu usité.]

AUXILIATION (*ô-ksi-li-a-si* — du lat. *auxilium*, secours) n. f. Action de porter secours. (Peu usité.)

AUXILIUS, théologien, vivait au commencement du Xe siècle. Il écrivait en 907 trois traités *contre le pape Sergius, pour soutenir la validité des ordinations faites par Formose*. Il y fait le récit des profanations commises par le pape Etienne VI sur le cadavre de son prédécesseur Formose. On les trouve dans les *Analectes* de dom Mabillon. V. aussi le livre de Dümmler, *Auxilius und Vulgarius* (Leipzig, 1866).

AUXITHALE (*ô-ksi* — du gr. *auxein*, augmenter, et *thallos*, branche [qui favorise la végétation]). Myth. gr. Surnom donné parfois à la Terre, à Déméter, et aussi à Esculape, regardé comme le génie favorisant la croissance de l'homme.

AUXITROPHE (*ô-ksi* — du gr. *auxein*, croître, et *trophê*, nourriture [qui favorise la croissance]). Myth. Surnom donné parfois aux nymphes des prairies.

AUXO. Myth. Une des Grâces. — Ancienne divinité de l'Attique, qui présidait à la végétation.

AUXOIS (*pagus Alesiensis* mérovingien), ancien pays de France (basse Bourgogne), capit. *Semur*. Il forme aujourd'hui les arrondissements d'Avallon (Yonne) et de Semur (Côte-d'Or.)

AUXOIS (MONT), montagne du département de la Côte-d'Or (418 m.), près de laquelle s'élevait probablement la ville gauloise d'*Alesia*. Une statue de Vercingétorix, due au sculpteur Aimé Millet, y a été élevée en 1865.

AUXOMETRE (*ô-kso* — du gr. *auxein*, augmenter, et *métron*, mesure) n. m. Instrument propre à mesurer la force grossissante d'un appareil d'optique, l'augmentation de la puissance des muscles dans l'effort, l'augmentation en circonférence du corps ou de quelqu'une de ses parties, etc.

AUXOMÉTRIQUE (*ô-kso*) adj. Qui concerne l'auxomètre.

AUXON (lat. *Anso*), comm. de l'Aube, arr. et à 25 kil. de Troyes, à la source d'un affl. de l'Armance; 1.230 hab. (*Auxonais, aises.*)

AUXONNE (*ô-son'*) [*Assonum*], ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or, arr. et à 31 kilom. de Dijon, sur la Saône; 6.697 hab. (*Auxonnais, oises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Tribunal de commerce; collège communal; place de guerre. Fabriques de draps, serges, mousselines et clous; commerce de vins, grains, farines, eaux-de-vie, melons, bois, charbon, fer, clouterie, quincaillerie, marbre, laines, fils et toiles. Auxonne, placée sur le chemin de fer de Dijon à Pontarlier, possède un château fort, un arsenal, et surtout la belle église Notre-Dame, commencée en 1309 par Jeanne de France, femme d'Eudes IV, duc de Bourgogne, et continuée, vers 1360, par Marguerite de Flandre.

— *Histoire*. Auxonne, autrefois capitale de l'*Auxonnois* et d'une petite souveraineté dont les seigneurs prenaient le titre de *sires* D'AUXONNE, refusa, en 1526, de se rendre au comte de Lannoi, venant en prendre possession au nom de Charles-Quint en vertu du traité de Madrid, et obligea l'étranger à se retirer et à se réfugier à Dôle. Pendant les troubles de la Ligue, les Auxonnois, assiégés par le duc de Guise, durent, après une vigoureuse résistance, se rendre le 17 août 1586. — Le cant. a 16 comm. et 12.885 hab.

Armes d'Auxonne.

AUXONNOIS (*ô-kso-noi* ou comté d'Auxonne, anc. pays de France, cap. *Auxonne*.

AUXOSPORE (*ô-ksoss* — du gr. *auxé*, croissance, et *sporos*, spore) n. f. Nom donné à la spore sexuée des diatomées résultant d'une copulation entre deux individus différents.

AUXY (*ô-ksi*), comm. du Loiret, arrond. et à 20 kilom. de Pithiviers; 1.172 hab.

AUXY (*ô-ksi*), comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 9 kilom. d'Autun; 1.221 hab.

AUZANCES, ch.-l. de cant. de la Creuse, arrond. et à 31 kilom. d'Aubusson; 1.183 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de laines, chanvre et cuirs. — Le cant. a 11 comm. et 9.197 hab.

AUZANET (Barthélemy, jurisconsulte et célèbre avocat du parlement de Paris, né à Paris en 1591, mort en 1673. On a de lui des notes sur la *Coutume de Paris*, ainsi que des *Observations et Mémoires sur l'étude de la jurisprudence*.

AUZAT, comm. de l'Ariège, arrond. et à 25 kil. de Foix, sur le Vicdessos, affluent de l'Ariège, au pied du Montcalm; 1.064 hab. Fromages, filature de laine, teinturiers.

AUZAT-SUR-ALLIER, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 13 kilom. d'Issoire; 1.697 hab. Mines de houille.

AUZELLES, comm. du Puy de-Dôme, arrond. et à 28 kil. d'Ambert, sur le ruisseau du Méode, affl. de la Dore; 1.681 hab. Plomb argentifère.

AUZERS, comm. du Cantal, arr. et à 20 kilom. de Mauriac; 1.063 hab.

AUZIAS-TURENNE (Joseph-Alexandre), médecin français né à Pertuis (Vaucluse) en 1812, mort à Paris en 1870, inventa l'inoculation du virus syphilitique comme moyen préventif contre la syphilis. Ses principaux travaux sur ce sujet ont été publiés sous le titre de *la Syphilisation* (Paris, 1878).

AUZITS, comm. de l'Aveyron, arr. et à 26 kilom. de Rodez; 1.950 hab. Ch. de f. Orléans. Houille.

AUZON, ch.-l. de cant. de la Haute-Loire, arrond. et à 14 kilom. de Brioude, sur l'*Auzon du Velay*, affl. de l'Allier; 1.606 hab. (*Auzonnais, aises.*) Mines de houille et source d'eaux minérales. — Le cant. a 12 comm. et 12.806 hab.

AUZOU (l'abbé Louis-Napoléon), né à Versailles en 1806. Il fut, après 1830, un des fondateurs de l'*Eglise catholique française*, mais ne tarda pas à se séparer de l'abbé Châtel, et se fit nommer par ses adeptes curé de Clichy-la-Garenne. Il garda cette cure dix-huit mois et en fut ensuite expulsé par le gouvernement. Il fit encore des prédications, mais il désavoua sa conduite et rentra dans le giron de l'Eglise en 1839. Il a publié des écrits relatifs à l'*Eglise catholique française*.

AUZOUT (Adrien), mathématicien, né à Rouen en 1630, mort en 1691. On le regarde comme l'inventeur du micromètre à fils mobiles, pour mesurer les diamètres apparents des petits objets et des corps célestes. Il partage aussi avec Picard l'honneur d'avoir appliqué les lunettes aux instruments divisés. On a de lui un *Traité du micromètre* (1667), des *Lettres sur les grandes lunettes*, et divers mémoires.

AUZOUX (*zou*) [Ch.-Louis], anatomiste, né à Saint-Aubin-d'Ecroville (Eure) vers 1797, mort à Paris en 1880. Reçu docteur en 1822, il s'est constamment occupé de vulgariser l'étude de l'anatomie. Il inventa une pâte inaltérable qui lui permit d'exécuter avec une grande précision des modèles anatomiques qui se démontent aisément. Il a fondé à Saint-Aubin un établissement où des peintres, mouleurs et anatomistes travaillent à la fabrication de ces modèles. Outre différents mémoires, et sa thèse *Sur la vipère*, il a exposé son système dans des *Leçons élémentaires d'anatomie et de physiologie* (Paris, 1839).

AVA n. m. Espèce de poivrier (*piper methysticum*) des îles de la Société. ‖ Boisson enivrante fabriquée avec la racine de cette plante et du lait de coco, et dont font usage les habitants du pays, ainsi que ceux de la Nouvelle-Calédonie. (On dit mieux KAWA).

AVA, ville de la haute Birmanie (Indo-Chine), sur l'Irawaddy, anc. capitale de l'empire birman; 8.000 hab. environ. On y remarque le palais du roi et quelques temples aux flèches dorées. — Nom de deux provinces maritimes de l'empire du Japon : l'une dans l'île de Nippon, l'autre dans l'île de Sikôk.

AVA. Géogr. V. BIRMAN *empire*).

AVACHI, IE n. et adj. Pop. Personne sans énergie. ‖ Personne aux chairs molles et flasques.

AVACHIR (de *à*, et de l'allem. *weich*, mou) v. a. Rendre flasque, mou, au prop. et au fig. : *Les longues marches* AVACHISSENT *les chaussures. Nous avons* AVACHI *notre jugement, en le frottant, l'habituant de folles opinions et de mauvaises mœurs.* Montaigne.

S'avachir, v. pr. Pop. S'élargir, se détirer, devenir flasque et mou.

— Par anal. Se dit des femmes qui, par trop d'embonpoint, perdent la fermeté de leurs formes. Pop. et triv.)

— Fig. Perdre son énergie, son entrain : *Cet homme n'est plus bon à rien : il* S'AVACHIT.

— Hortic. Se dit des branches d'arbres dont l'extrémité est pendante.

AVACHISSEMENT n. m. Etat de ce qui est avachi.

— Fig. Manque d'énergie.

AVADÂNA n. m. Mot sanscrit qui, dans le bouddhisme

du Nord, désigne une composition en forme d'apologue qui contient un enseignement moral ou dogmatique. L'*avadâna* est souvent un récit de choses passées, mis dans la bouche du Bouddha et dont il tire une leçon pour le présent ; parfois, aussi, il énonce une prédiction pour l'avenir. Dans les Ecritures bouddhiques se trouvent des avadânas isolés ; mais c'est surtout à des recueils que le nom a été appliqué, comme l'*Avadâna-Sataka* (centaine d'avadânas), le *Divya-Avadâna* (avadâna céleste).

AVADHOUTA n. m. Nom donné, dans l'Inde, à des solitaires d'une grande austérité.

AVADZI, une des huit grandes îles de l'empire du Japon, constituant le Japon proprement dit ; elle est située entre Nippon et Sikok. Pop. totale : 1.555.000 hab. Produits céramiques.

AVAGE n. m. Dr. com. Taxe en argent ou en nature, que le bourreau percevait sur certaines marchandises, les jours de marché. Ce droit a été supprimé en 1775, à Paris et dans plusieurs villes, le roi s'étant chargé de pourvoir au salaire de l'exécuteur.

AVAILLES-LIMOUZINE (lat. *Avallia*), ch.-l. de cant. (Vienne), sur la Vienne : arrond. et à 36 kilom. de Civray ; 2.250 hab. Eaux minérales dites *d'Availles*, dépendant de la commune d'Abzac (Charente). — Le cant. a 4 comm. et 5.955 hab.

AVAL (du lat. *ad*, vers, et *vallis*, vallée) n. m. Le bas du courant d'une rivière, par opposition à l'*amont*, qui est la direction contraire.

— *Vent d'aval*, Nom que l'on donne, sur les côtes de l'Océan, aux vents du large, c'est-à-dire aux vents d'O., et particulièrement à ceux qui inclinent vers le S. ‖ Dans la navigation fluviale, *Vent d'aval*, Vent qui souffle contre le courant, surtout quand ce courant va de l'E. à l'O., comme cela a lieu sur la Seine, la Loire, la Garonne, etc. ‖ *Pays d'aval*, Celui où l'on arrive en descendant la rivière. ‖ *Bief d'aval*, Partie d'un cours d'eau située au dessous d'un barrage. ‖ *Terre d'aval*, Nom sous lequel on a désigné les Pays-Bas.

— Adverbial. : *Aller en aval*, Descendre une rivière.

— **En aval de,** loc. prépos. En dessous de, dans la direction du cours de l'eau : EN AVAL DE *la ville*.

— ANTON. **Amont.**

AVAL (selon les uns, abrév. de *à valoir*, à cause de la garantie qui constitue l'*aval* ; selon d'autres, de *a val*, en bas, à cause de la place de la signature de l'*aval*) n. m. Garantie donnée, sur une lettre de change, ou sur un billet à ordre négociable, par un tiers qui s'oblige à en payer le montant s'il n'est pas acquitté par le souscripteur primitif, ou par un de ceux qui ont accepté l'effet : *Un* AVAL. *Des* AVALS. *Bon pour* AVAL. *Donner, fournir son* AVAL.

— ENCYCL. Dr. commerc. Avant d'accepter une lettre de change, ou un billet à ordre, on peut exiger qu'un tiers garantisse le payement à l'échéance ; cette garantie porte le nom d'*aval* et se donne sur le billet lui-même ou par acte séparé (art. 141, 142, 187 du C. de comm.). Le donneur d'aval doit avoir la capacité légale requise pour souscrire une lettre de change ; il est tenu par les mêmes voies que les tireurs ou les endosseurs, et, par conséquent, soumis à la juridiction commerciale. Le donneur d'aval est obligé, *solidairement* avec tous les signataires, au payement de la lettre de change ; il contracte envers le créancier du cautionné les obligations dont ce dernier est tenu à l'égard dudit créancier. Mais ces règles, qui sont applicables à défaut de conventions particulières, peuvent être modifiées ; celui qui donne un aval est en droit de stipuler, par exemple, qu'il ne sera pas tenu solidairement.

La souscription d'un aval n'est soumise à aucune forme spéciale : les mots *bon pour aval* et la signature du souscripteur sont la formule ordinaire, lorsque l'aval est donné sur le billet même. Lorsqu'il est souscrit par acte séparé, il peut être donné devant notaire, sous seing privé et même par lettre missive. L'aval étant une garantie nouvelle donnée aux intéressés, il va sans dire que le tireur, les endosseurs et l'accepteur, tenus à un autre titre au payement de la lettre de change, ne peuvent le donner.

AVALAGE (rad. *aval*) n. m. Nom que l'on donne à la descente d'un bateau sur une rivière. ‖ Droit que les bateliers payaient pour descendre une rivière.

— Métall. Dernière opération de l'affinage de la fonte dans la méthode comtoise, bourguignonne, etc.

— Pêch. Droit de mettre des nasses pour prendre le poisson qui descend. ‖ On dit aussi AVALAISON.

— Techn. Descente d'une pièce de vin dans une cave : ‖ Coulage, fuite de vin à travers le tonneau.

AVALAISON ou **AVALASSE** (rad. *aval*) n. f. Cours d'eau torrentiel qui se forme à la suite de pluies abondantes ou de la fonte subite des neiges.

— Par ext. Amas de pierres roulées et déposées sur le rivage par les eaux torrentueuses. ‖ On dit aussi AVALAGE.

— Navig. Vent frais d'aval durant jusqu'à huit jours et plus, sans varier. ‖ *Avalaison des vents d'amont*, Changement des vents d'amont en vent d'aval.

— Pêch. V. AVALAGE.

AVALANCHE (bas lat. *avalantia* ; de *ad*, à, et *vallis*, vallée) n. f. Masse de neige qui se détache des hautes montagnes, et roule avec fracas jusque dans les vallées : *Les* AVALANCHES *ensevelissent souvent des villages entiers.*

— *Avalanches venteuses*, Tourbillons de neige dure, entraînée par un vent impétueux.

— Par anal. Grande masse d'objets qui roulent ensemble d'un lieu élevé : AVALANCHE *de terre*. AVALANCHE *de pierres*. ‖ Multitude de personnes ou de choses : *Une* AVALANCHE *de discours, d'injures, de lettres*, etc. *Une* AVALANCHE *de bouteilles, de tabourets, de tables, tomba sur lui.* (H. Castille.)

— ENCYCL. L'*avalanche* est un phénomène normal dans l'économie de la nature ; elle a pour effet de débarrasser en quelques instants le sommet des montagnes de la masse énorme des neiges que l'hiver y accumule, et que le soleil et les vents chauds mettraient toute l'année à fondre. Lorsque la pente qui sollicite l'avalanche est douce, celle-ci se meut lentement et se fixe souvent en glacier. Quand la pente est rapide, l'avalanche a lieu avec une impétuosité effrayante : elle entraîne des matériaux, pierres, blocs de rochers, dont la pesanteur accélère encore sa vitesse et sa puissance, qui deviennent alors irrésistibles, et porte le ravage et la ruine dans les vallées. Souvent les éboulements suivent le même chemin sur le flanc des montagnes, et y creusent de vastes érosions qui prennent le nom de *couloirs d'avalanches*. Le massif du Saint-Gothard compte 350 de ces couloirs, dont le débit annuel n'est pas inférieur à 325 millions de mètres cubes. On distingue les *avalanches d'hiver, poudreuses* ou *arcins* (staublawinen), formées par la neige gelée en poussière sans cohésion. Ce sont celles qu'on redoute le plus, parce qu'aucun indice ne peut faire prévoir ni l'heure, ni la direction de l'écroulement, qu'un rien, le passage d'un chamois, un coup de vent, un bruit de voix, peut provoquer. Les résultats sont terribles : la masse croulante se grossit de toutes les neiges, de toutes les pierres et broussailles qu'elle rencontre ; l'air, comprimé latéralement, forme une trombe qui emporte tout. Les *avalanches de fond* ou *compactes* (grundlawinen) procèdent autrement : au printemps, la couche superficielle des neiges fond sous les rayons du soleil, et l'eau, pénétrant leur masse, la détache du sol à l'état de *névé*, formant une sorte de boue glacée, qui s'élance suivant la pente, en entraînant des débris de toutes sortes, comble les torrents et les ruisseaux, et augmente ainsi le désastre.

AVALANT, ANTE (rad. *aval*) adj. Navig. Qui descend le cours de l'eau : *Bateau* AVALANTE.

— Constr. *Arche avalante*, Arche d'un pont sous laquelle le courant de l'eau est très rapide.

— n. m. Bateau avalant : *Un* AVALANT.

AVALE (rad. *aval*) n. f. Face postérieure, inclinée d'avant en arrière, des incisives des ruminants. Son inspection fournit des renseignements sur l'âge.

AVALÉE n. f. Ce qu'un tisserand peut faire sur son métier sans dérouler les ensouples, avant de lâcher de la chaîne. ‖ Quantité d'étoffe comprise entre la perche et le fanchet, dans l'opération du lainage. (Dans les deux cas, on dit également une LEVÉE.)

AVALEMENT n. m. Action d'avaler, dans le sens de descendre, d'abaisser ; résultat de cette action.

— Action d'avaler, dans le sens de introduire dans l'estomac par le gosier. (Peu us.) ‖ On dit mieux DÉGLUTITION.

AVALER (rad. *aval*) v. a. Faire passer, faire descendre par le gosier jusque dans l'estomac : AVALER *une huître*.

— Par ext. Absorber, consommer, dévorer : *Les impôts nous* AVALENT *tout* (Balz.) ‖ Se dit en parlant de vêtements, de coiffures, etc., trop grands pour les personnes qui les portent : *Une redingote qui* AVALE *son homme*.

— Prononcer indistinctement ou incompletement : *Les mauvais acteurs* AVALENT *les mots*. ‖ Lire rapidement et avec avidité : AVALER *des romans*.

— Fig. Endurer, subir : AVALER *des injures, des refus*.

— Fam. Croire sottement : *Il n'y a rien de si impertinent et de si ridicule qu'on ne fasse* AVALER, *lorsqu'on l'assaisonne en louange*. (Mol.)

— Loc. fam. *Ne faire que tordre et avaler*, Manger avidement et presque sans mâcher. ‖ *Avaler quelqu'un*, Le mettre à la raison. ‖ *Avaler quelqu'un des yeux*, ou absol., *L'avaler*. Signifie encore le regarder avec colère, avec une fureur concentrée. — Se prend aussi en bonne part : *Cette mère* AVALAIT DES YEUX *son fils, qu'on venait de couronner*. ‖ *Avaler quelque chose des yeux*, Désirer avidement boire ou manger quelque chose que l'on a sous les yeux, et dont on ne peut disposer. ‖ *Avaler sa langue* : 1° S'ennuyer, bâiller outre mesure ; 2° Se taire ; 3° Mourir, parce que les morts ne parlent plus. — La langue populaire et l'argot varient à l'infini cette expression figurée. C'est ainsi que, pour rendre l'action de mourir, on dira d'un marin qu'il *avale sa gaffe* ; d'un tambour, qu'il *avale ses baguettes* ; etc. ‖ *Avaler un bouillon*, Faire une fausse spéculation, éprouver une perte considérable. (On dit plus souvent *Boire un bouillon.*) ‖ *Avaler la pilule, le morceau, la mixture*, Se soumettre à une chose pour laquelle on a beaucoup de répugnance. ‖ *Avaler le calice. Avaler le calice jusqu'à la lie*, Être accablé, rassasié de douleur ou d'humiliations. (On dit mieux *Boire le calice.*) ‖ *Avaler des couleuvres, a quelqu'un*, Essuyer des mortifications, des dégoûts, sans pouvoir manifester son mécontentement. ‖ *Faire avaler des couleuvres a quelqu'un*, Lui faire croire des choses exagérées, impossibles. (On dit aussi : *Faire avaler le goujon.*) ‖ *Avaler quelque chose comme l'eau, comme un verre d'eau, comme un verre de vin*, Le faire sans répugnance, sans peine, sans remords. ‖ *Avaler quelque chose comme miel, plus doux que miel, plus doux que confiture, doux comme lait*, etc., Le croire, l'accepter avec plaisir. ‖ *En faire avaler*, En faire accroire. ‖ *Avoir l'air d'avoir avalé sa canne*, Etre guindé, gourmé.

— Argot. *Avaler sa cuiller*, S'enfuir, s'évader. ‖ *Avoir avalé le pépin*, Etre enceinte (allusion à la pomme d'Eve).

— PROV. et LOC. PROV. : **Morceau avalé n'a plus de goût,** Une fois qu'un plaisir est passé, il n'en reste rien. ‖ **Il avalerait la mer et ses poissons.** Se dit d'un homme qui a une grande soif, et fig., d'un homme très cupide.

S'avaler, v. pr. Etre avalé : *L'huile de ricin ne* S'AVALE *pas sans dégoût*.

— Fam. Se dit de deux personnes très irritées l'une contre l'autre, et qui se menacent de la voix et du geste : *On aurait dit qu'ils allaient* S'AVALER.

— Fig. Être accepté, souffert patiemment : *De pareils outrages ne sauraient* S'AVALER.

AVALER (rad. *aval*) v. a. Faire descendre, abaisser, faire pendre : AVALER *du vin dans la cave*. (Vieux.)

— Hortic. *Avaler une branche*, La couper près du tronc.

— Mar. *Faire avaler la toile*, Ménager quelques plis d'une voile, sous la ralingue, en les cousant, pour empêcher la voile de se déchirer quand la ralingue a adonné ou s'est allongée. (On dit aussi *Faire boire la toile.*) ‖ Le vent *avale* ou *raidit* quand il est de la partie d'en aval. ‖ *Avaler* s'emploie aussi dans le sens de Descendre le courant.

— Métall. *Avaler la loupe*, En tenant de forges, soulever la loupe ou masse de fer incandescente au-dessus de la tuyère, pour permettre au charbon de tomber dessous et de former un lit sur lequel on replace la loupe.

— Min. Foncer, creuser un puits.

— Techn. Chez les chapeliers, *Avaler la ficelle*, La faire descendre du haut de la forme jusqu'en bas.

— Vénér. *Avaler la botte au limier*, Lui enlever la laisse, pour qu'il puisse chasser en liberté. ‖ *Ce limier avale sa botte*, Se dit lorsqu'il passe lui-même sa laisse par-dessus son oreille, et s'échappe.

Avalé, ée part. pass. du v. Avaler.

— *Joues avalées*, Joues creuses.

— Manèg. *Croupe avalée*. En parlant du cheval, Croupe défectueuse qui va en s'abaissant de la partie antérieure à la partie postérieure, défaut très commun dans certaines races. ‖ *Ventre avalé*, Ventre volumineux et tendant à s'abaisser. (C'est l'indice d'un cheval peu propre à la course.)

S'avaler, v. pr. Pendre, descendre trop bas : *Le ventre de ce cheval* S'AVALE.

AVALERESSE n. f. Nom donné dans les charbonnages à tout fonçage ou *bure* qui n'est pas encore arrivé au terrain houiller et n'a qu'une amorce de *cuvelage*. L'avaleresse ne prend le nom de *puits* que lorsque cuvelage et fonçage sont terminés. V. PUITS.

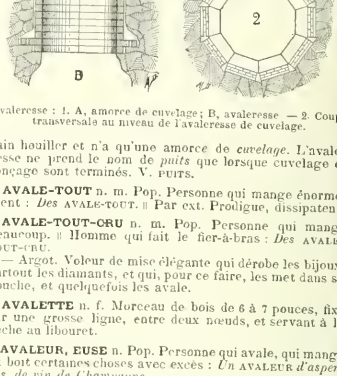

Avaleresse : 1. A, amorce de cuvelage ; B, avaleresse — 2. Coupe transversale au niveau de l'avaleresse de cuvelage.

AVALE-TOUT n. m. Pop. Personne qui mange énormément : *Des* AVALE-TOUT. ‖ Par ext. Prodigue, dissipateur.

AVALE-TOUT-CRU n. m. Pop. Personne qui mange beaucoup. ‖ Homme qui fait le fier-à-bras : *Des* AVALE-TOUT-CRU.

— Argot. Voleur de mise élégante qui dérobe les bijoux, surtout les diamants, et qui, pour ce faire, les met dans sa bouche, et quelquefois les avale.

AVALETTE n. f. Morceau de bois de 6 à 7 pouces, fixé sur une grosse ligne, entre deux nœuds, et servant à la pêche au libouret.

AVALEUR, EUSE n. Pop. Personne qui avale, qui mange ou boit certaines choses avec excès : *Un* AVALEUR *d'asperges, de vin de Champagne*.

— Par ext. Personne qui absorbe quelque chose en grande quantité : *Philippe le Bel, grand* AVALEUR *d'impôts*.

— Loc. PROV. : **C'est un avaleur de pois gris.** Se dit d'un gourmand, d'un glouton. (Se dit aussi d'un charlatan.) ‖ **C'est un avaleur de gens, de charrettes, de charrettes ferrées,** C'est un fanfaron, un mataméore.

AVALIES n. f. pl. Laines qui proviennent des peaux de moutons égorgés à l'abattoir.

AVALISER ou **AVALER** v. a. Mettre son aval sur : *Celui qui* AVALISE *un billet a ordre, une lettre de change, s'engage a payer a défaut du débiteur principal.*

AVALISTE (*liss*) n. m. Celui qui donne un aval, c'est-à-dire la garantie de sa signature sur un billet à ordre déjà endossé.

AVALITE n. f. Silicate naturel de chrome, alumine, fer, potassium, cérium et manganèse.

AVALITES, ville anc. de l'Afrique, sur les bords du *Sinus Avalites*, au S. du détroit de Bab-el-Mandeb, aujourd. *Zeilah*.

AVALLON (*Aballo*), ch.-l. d'arrond. de l'Yonne, à 52 kil. d'Auxerre, sur le Cousin, affl. de la Cure ; 5.809 hab. (*Avallonais, aises.*) Tribunaux de première instance, de commerce ; collège. Vins renommés ; carrières de pierres, blocs granitiques ; minerai de fer. Fabriques de draps, merrain, poinçons ; moulins à foulon, tanneries, papeteries, filatures de laine. Commerce de grains, vins, bois, laines, bétail, chevaux. — L'arrond. a 5 cant., 72 comm. et 40.339 hab. Le cant. a 16 comm. et 11.878 hab.

— *Histoire*. Cette ville, située sur la rive droite du Cousin, à l'issue d'une vallée bordée de coteaux fertiles en excellents vins, occupe l'emplacement de l'Aballo de l'*Itinéraire* d'Antonin et de la *Table* de Peutinger. Au VIe siècle, c'était une place forte que se disputèrent, dans la suite, les rois de France et les ducs de Bourgogne. Robert le Pieux assiégea sans succès le château d'Avallon ; mais, plus tard, ayant été mis en possession de cette forteresse, il la fit démanteler. En 1433, Charles VII s'empara d'Avallon, que le duc Philippe le Bon replaça, peu après, sous la domination de la maison de Bourgogne. A la mort de Charles le Téméraire, Avallon fut réuni à la couronne de France. Les ligueurs pillèrent cette ville, en 1594. — Patrie de Cousin d'Avallon et de l'architecte Caristie.

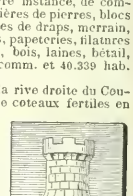
Armes d'Avallon.

— BIBL. : E. Petit, *Avallon et l'Avallonnais* (Auxerre, 1867).

AVALOIR (rad. *aval*) n. m. Sorte de nasse. V. NASSE.

— Argot. Gosier. V. AVALOIRE.

AVALOIRE (rad. *avaler*) n. f. Pop. et bas. Bouche, gosier.

— Par anal. Ouverture d'une cavité profonde ou quelque chose s'engouffre.

— Pêch. Digue à claire-voie, faite pour pêcher des saumons dans une rivière.

AVALOIRE n. f. Pièce du harnais qui, fixée au brancard, descend derrière les cuisses du cheval du timon, pour retenir la voiture dans une descente. (On dit aussi RECULEMENT.) ‖ Outil dont se servent les chapeliers pour *avaler* la ficelle, c'est-à-dire la conduire depuis la partie supérieure de la forme du chapeau jusqu'en bas.

— Dans l'industrie céramique, on désigne ainsi deux disques métalliques, sortes de meules, entre lesquelles on broie les minerais que l'on mélange avec la pâte pour les colorer.

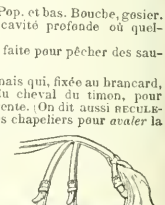

A, Avaloire.

AVALOKITÊÇVARA (*le Seigneur qui regarde d'en haut avec compassion*), l'un des cinq *Dhyâni-Bodhisattvas*. C'est la figure dominante du bouddhisme Mahâyâna tantrique. Son culte s'est développé prodigieusement au Thibet, en Chine

et au Japon, sous le nom de *Tcharrési*, *Kouan-Yin* et *Kouan-Oa*. Personnification de la compassion et de la charité, ils spirituel d'Amitâbha. D'abord conception purement metaphysique, il n'a pas tardé à s'anthropomorphiser et à s'approprier les fonctions et les attributs de presque tous les dieux brahmaïques passés dans le bouddhisme, ce qui explique les vingt et une formes qu'on lui donne. Même, comme à ces dieux, on lui a attribué une épouse ou *çâkti* en la personne de la déesse *Târâ*, l'une des formes de Kâli.

AVALON, presqu'île d'Angleterre (comté de Somerset), au S.-O. de Wells. L'enchanteur Merlin et le bardo Taliesin y transportèrent le roi Arthur, blessé mortellement à la bataille de Carnlann. Là aussi, l'auteur du roman intitulé *Guillaume au Court nez* fait transporter par des fées Renoard et plusieurs guerriers. Dans la presqu'île d'Avalon s'élève la ville de Glastonbury.

Avalokitêçvara.

AVALONIUS (Elvan), apôtre plus ou moins légendaire de la Grande-Bretagne, au IIe siècle de l'ère chrétienne.

AVALOS (Ferdinand-François d'), deuxième marquis de Pescaire et d'Aquin, un des premiers hommes de guerre du XVIe siècle, né dans le royaume de Naples en 1489, mort en 1525. Fils d'Alphonse d'Avalos, premier marquis de Pescaire, tué en 1496, et de Diane de Cardone, petit-fils de Roderigo d'Avalos, comte de Ribades et connétable de Castille, il appartenait à la grande noblesse d'Espagne. Il fit la guerre du Milanais; prisonnier à Ravenne en 1512, où il fut blessé, il reçut de Louis XII la liberté contre une rançon de 6.000 écus d'or et la promesse de ne plus servir contre la France, promesse qu'il ne tint pas. En 1513, il bat les Vénitiens à La Morta, prend Gênes, bat les Français à La Bicoque (1522), puis les bandes de Lautrec (1521). Il commandait les gens de pied à Pavie (1525). Ayant tenté de profiter de la vice-royauté de Naples pour se rendre indépendant, il fut surveillé par Antonio de Leyva, et se tira d'affaire en livrant ses complices. Il mourut peu après. A sa mort, son marquisat passa à son frère del Vasto. Son épée est au musée de Cluny.

— Bibliogr. : Brantôme (édit. Lud. Lalanne, t. III).

AVALOS (Alphonse d'), marquis del Vasto, nommé par les Français *Du Guast* ou *Du Gast*, troisième marquis de Pescaire à la mort de son frère (1504-1546). Capitaine des bandes de Charles-Quint, il prit part à tous les combats importants des guerres d'Italie, et s'occupa de nombreuses intrigues politiques; c'est lui qui fit tuer les émissaires que François Ier envoyait au sultan de Constantinople. Il prit part à la campagne de Tunis (1535), à celle de 1543, contre les Français alliés aux Turcs, à Nice et en Corse, fut battu à Cérisoles (1544). Ce personnage et le précédent sont les deux plus remarquables représentants de la famille d'Avalos, qui se continua encore à Naples.

AVALOS (Constance d'), femme poète, sœur du marquis del Vasto, vivait dans la première moitié du XVIe siècle, et fut mariée à Alphonse Piccolomini, duc d'Amalfi, qui la laissa veuve de bonne heure. Ses poésies, dont on vante la grâce et la douceur, ont été recueillies dans les *Rime di nobilissime donne* (Lucques, 1559).

AVALURE (rad. *avaler*, dans le sens de *descendre*) n. f. Altération du sabot du cheval, dans laquelle la corne se sépare de la peau dans une étendue plus ou moins grande. ‖ Maladie que l'excès on le caractère trop échauffant de la nourriture développe chez les jeunes serins et autres petits oiseaux. Elle les fait maigrir, leur fait durcir, grossir et *avaler* le ventre.

— *Plaie qui tombe en avalure*. Plaie qui, en se cicatrisant, forme un bourrelet au sabot du cheval.

— Par ext. Excavation pratiquée naturellement : Avalure *taillée à pic dans la falaise*.

— Encycl. L'*avalure*, où pousse de la corne des chevaux, commence à l'endroit où le sabot s'unit à la peau, et se projette de haut en bas, en poussant l'ancienne corne jusqu'au bord inférieur de la paroi. Cette descente de corne, toujours déterminée par quelque altération morbide, est constamment marquée par des irrégularités, des bourrelets, souvent une dépression, et quelquefois une désunion. Le cheval est dit « faire pied neuf », ou « quartier neuf », suivant que l'avalure est générale ou n'intéresse qu'un des quartiers. L'avalure peut devenir utile, comme dans les plaies à la peau du bourrelet et dans celles que l'on fait à l'angle quand on en extirpe une portion; dans ce cas, on doit en favoriser le développement, en tenant le sabot souple, en parant et en ferrant souvent.

AVANÇAGE n. m. Limite où commence le stationnement des voitures de place sur une voie publique.

AVANCE (rad. *avancer*) n. f. Tout ce qui est en avant relativement à une autre chose. ‖ Partie de bâtiment faisant saillie sur la rue ou sur un alignement quelconque : *Corniche, balcon qui forme* AVANCE. *Une petite* AVANCE.

— Distance ou espace de temps dont on dépasse quelqu'un ou quelque chose qui suit la même direction : *Prendre, gagner de* l'AVANCE. ‖ *Ils ont pris de l'avance*, Ils sont partis en avant.

— Par ext. Avantage, amélioration; tout ce qui, étant déjà fait ou prêt, sert à faire autre chose avec plus de rapidité ou de facilité : *Avoir rassemblé ses matériaux est une véritable* AVANCE. ‖ *La belle avance!* Le grand avantage! A quoi cela sert-il?

— Payement anticipé, à rabattre sur ceux qu'on devra faire plus tard : *Faire une* AVANCE *à un employé, à un ouvrier*. ‖ Situation qui résulte pour le débiteur de ce payement anticipé : *Être en* AVANCE *de 200 francs*. ‖ Déboirs que l'on fait ou que l'on est en mesure de faire pour une entreprise quelconque. (En ce sens, le pluriel est seul usité : *Certaines professions exigent de fortes* AVANCES.

— Fig. Avantage que l'on prend sur quelqu'un : *L'élève studieux prend de l'*AVANCE *sur ses condisciples*.

— Tentatives, premières démarches en vue d'une liaison d'amour ou d'amitié, d'une réconciliation, d'un accord. Ne s'emploie guère qu'au pluriel : *En amour, c'est naturellement aux hommes à faire les* AVANCES; *mais les femmes les font quelquefois*. (La Bruy.)

— Admin. marit. Partie de solde et de traitement de table que l'on paye par anticipation aux marins et aux officiers de marine qui entrent en campagne.

Arm. Visière horizontale de certains casques anciens, comme les bourguignottes.

— Astron. *Avance des étoiles sur le soleil*, Quantité (environ quatre minutes de temps ou un degré par jour) dont les étoiles devancent le soleil, et qui, au bout de 365 jours 6 heures, est égale à 24 heures ou 360 degrés.

A, avance.

— Banq. *Avance pour le tireur*, Somme que le tireur d'une lettre négociée reçoit au delà du pair. ‖ *Avance pour le donneur*, Somme que le tireur reçoit en moins. ‖ *Avances sur titres*. V. TITRE.

— Dr. *Avance ou avancement d'hoirie*, Ce qu'on donne par avance à un héritier. ‖ V. AVANCEMENT.

— Mécan. *Avance du tiroir*, Disposition du tiroir par laquelle le mouvement de cet organe précède celui du piston. V. TIROIR.

— Techn. Côté vers lequel on pousse une aiguille particulière d'une montre, pour accélérer la marche de l'appareil. ‖ Différence par excès de l'heure d'un lieu sur l'heure de Paris. ‖ *Avance diurne*, Nombre de secondes dont un chronomètre avance en vingt-quatre heures. ‖ Chez les bourreliers, *Avances piquées*, Dessins piqués qui se voient en avant des selles, et principalement des selles anglaises.

— Vénér. Une bête a *peu d'avance* lorsqu'elle est près des chiens; elle a *beaucoup d'avance* quand elle se *forlonge*. V. ce mot.

— Loc. adv. : **A l'avance, d'avance, par avance**, Par anticipation, avant le temps fixé ou prévu. ‖ **En avance**, Dans l'état d'une personne ou d'une chose qui devance l'heure fixée ou prévue.

— Encycl. L'*avance du tiroir* dans les locomotives est, sans contredit, le perfectionnement le plus remarquable qui ait été apporté dans la construction de ces machines. Occasionnée par une disposition particulière des tiroirs de distribution, elle a pour effet d'augmenter dans une très notable proportion ce que l'on nomme l'*effet utile*, c'est-à-dire de donner un rendement de travail plus considérable, cette augmentation se produisant chaque fois que la manivelle de la tige du piston fait un angle de 90° avec l'excentrique commandant le fonctionnement du tiroir.

L'avance du tiroir se décompose en deux phases connexes l'une de l'autre : l'*avance à l'admission*, et l'*avance à l'échappement*.

La première consiste à introduire la vapeur dans le cylindre, avant que le piston ait accompli sa course entière. La pression diminuant dans le cylindre au fur et à mesure que le piston approche de la fin de sa course, cette avance permet de contre-balancer la déperdition d'énergie, et, par conséquent, d'augmenter l'action de cette vapeur, de manière qu'elle reste constante. Elle annihile en même temps l'effet nuisible produit par les frottements et la flexion des organes. La seconde a une non moindre importance : elle facilite à la vapeur qui se trouve au-dessous du plateau du piston, et a, par conséquent, été utilisée, sa sortie du cylindre. Par cela même, elle diminue considérablement sa résistance.

Ces résultats s'obtiennent à l'aide d'un calage raisonné de l'excentrique par rapport à la manivelle de la tige du piston. V. TIROIR.

— Syn. **D'avance, par avance.** *D'avance* ne contient que l'idée d'anticipation. *Par avance* joint à cette idée celle d'empressement, d'intention spéciale, de prévoyance et de précaution.

— Anton. **Retard.**

AVANCÉE n. f. En T. d'exploitation des mines, on appelle *avancée* la partie extrême d'une galerie que l'on creuse.

AVANCEMENT n. m. Etat d'une chose qui est avancée, qui est en saillie : Avancement *d'une jetée*.

— Par ext. Etat d'une chose qui s'avance vers son terme : L'AVANCEMENT *d'un édifice en construction, d'un mémoire, d'une grossesse*.

— Action de monter en grade, d'avancer dans une carrière : *Obtenir de* l'AVANCEMENT. *Les* AVANCEMENTS *ont lieu au choix ou à l'ancienneté*. ‖ Amélioration de la fortune ou de la position : *Travailler à* l'AVANCEMENT *de sa famille*.

— Fig. Progrès, on parlant des personnes et des choses : *De* l'AVANCEMENT *des lumières doit sortir le perfectionnement des institutions sociales*.

— Astr. *Avancement des étoiles sur le soleil*, Excès du jour moyen sur le jour sidéral, ou Temps qu'une étoile emploie chaque jour de moins que le soleil pour revenir au méridien. ‖ On dit aussi AVANCE.

— Dr. *Avancement d'hoirie*, Donation faite à un héritier présomptif, par anticipation sur sa part dans la succession. ‖ On dit aussi AVANCE D'HOIRIE.

— Mar. Augmentation de solde que reçoivent les marins classés, et à laquelle ils ont droit tous les trois ans.

— Encycl. *Avancement dans l'armée, la marine*, V., au nom de chaque Etat, les articles ARMÉE, MARINE.

— Anton. **Recul, reculement, rétrogradation, rétrogression, décadence, retard.**

AVANCER (rad. *avant*. — Le c du radical prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par un A ou un O : *Nous avançons. Il avança*) v. a. Pousser, porter en avant; rapprocher d'un autre objet : Avancer *une table, une chaise*. AVANCER *le bras, le pied*.

— Par anal. Rapprocher d'un terme, hâter, accélérer, précipiter : AVANCER *son départ. Chaque instant nous* AVANCE *d'un pas vers le tombeau*. (Mass.)

— Faire faire des progrès à une chose, la pousser, la faire réussir : AVANCER *un travail, une entreprise*.

— Payer par avance, avant l'époque fixée : AVANCER *de l'argent à des employés*. ‖ Fournir de l'argent pour une entreprise, ou Payer pour le compte de quelqu'un : *Le Crédit foncier peut* AVANCER *de l'argent à ou pour des propriétaires*.

— Procurer de l'avancement, une position plus élevée, un grade supérieur : *Les ministres* AVANCENT *ordinairement leurs protégés*. ‖ Rendre service à, profiter à : *Cela ne vous* AVANCERA *guère*.

— Mettre en avant, énoncer, donner pour vrai : *Le sage n'*AVANCE *rien qu'il ne puisse prouver*.

— *Avancer une horloge, une pendule, une montre*, Pousser les aiguilles sur une heure plus avancée, et aussi, Pousser, amener l'appareil régulateur vers l'avance, pour accélérer la marche.

— Hortic. Hâter, forcer, rendre précoce : *La pluie* AVANCE *les plantes*.

— Jeux. Au jeu de dames, *Avancer un pion*, Le pousser sur une autre case. ‖ Au trictrac, Avancer son jeu, jouer ses dames dans la table du grand jan, afin de prendre plus tôt son com. ‖ Au domino, *Avancer un dé*, Appliquer à un dé déjà posé un autre dé qui s'y adapte.

— Peint. *Avancer une figure*, La mettre sur un plan plus rapproché, la faire ressortir davantage, selon les lois de la perspective.

— Techn. *Avancer le fil d'or*, Lui donner le quatrième tirage, afin de le mettre en état d'être fini dans la dernière opération.

— v. n. Sortir de l'alignement, empiéter, faire saillie : *Les toits doivent* AVANCER *un peu pour protéger les murs*.

— Aller en avant : *Si j'*AVANCE, *suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi!* (L. de La Rochej.) ‖ Marcher vers un but, s'en approcher : *Faire* AVANCER *une voiture*.

— S'approcher, en parlant d'un terme : *La mort* AVANCE. ‖ S'accroître, par la succession du temps : *L'âge* AVANCE, *la beauté passe*. (Diderot.)

— Indiquer une heure ou une époque trop avancée ou plus avancée qu'une autre : *Les montres* AVANCENT *ou retardent. Le calendrier grégorien* AVANCE *sur celui des Hussites*.

— Fig. Progresser, gagner, réussir. (Se dit en parlant des personnes et des choses) : *Un certain tact, moitié commun, moitié fin, sert pour* AVANCER *dans les cours*. (Mme de Staël.) ‖ Monter en grade, obtenir de l'avancement : *Les vieux officiers n'ont plus aucun espoir d'*AVANCER.

— *Avancer en âge*, Vieillir, devenir plus âgé.

— Art milit. *Avance à l'ordre!* Le caporal de garde, averti par la sentinelle devant les armes qu'une troupe s'avance, sort du poste et crie : Qui vive! S'il lui est répondu *Patrouille*, il crie : *Avance à l'ordre*, et croise la baïonnette. (Le chef de patrouille seul s'avance et donne à voix basse le mot d'ordre au caporal, qui lui rend de même le mot de ralliement. Il en fait de même quand deux patrouilles se rencontrent.)

— *Avance au ralliement!* Les sentinelles qui ne sont pas devant les armes, après avoir arrêté la patrouille, crient : *Avance au ralliement!* Elles reçoivent alors le mot de ralliement du chef de patrouille, qui doit s'avancer seul. V. MOT, PATROUILLE, RONDE, SENTINELLE.

— Peint. Avoir du relief, être bien détaché du fond : *Quand le fond a trop de vigueur, les figures n'*AVANCENT *pas assez*.

— Vénér. *Le cerf avance*. Se dit du cerf, quand, marchant d'assurance, il pose le pied de derrière au delà du pied de devant.

Avancé, ée part. pass. du v. Avancer.

— Art. milit. Qui est en dehors des lignes et plus près de l'ennemi : *Poste* AVANCÉ. *Sentinelle* AVANCÉE. ‖ *Ouvrage avancé*, Ouvrage de fortification qui n'est pas contigu au corps de la place, et qui contribue à la couvrir. ‖ Se dit au fig. de ce qui exige ou suppose une bravoure ou une vigilance exceptionnelle : *La liberté de la presse est la sentinelle* AVANCÉE *des sociétés modernes*.

— Fam. et ironiq. *Être bien avancé*, S'être donné beaucoup de mal pour rien, avoir fait des sacrifices inutiles.

— *Avancé, ée*, employés adjectiv., entrent dans de nombreuses locutions avec des sens très différents : *Avancé en âge*, Vieux. ‖ *Heure avancée*, Heure tardive. ‖ *Année, Journée, Nuit avancée*, Dont la plus grande partie s'est déjà écoulée. ‖ *Fruits, Blés avancés*, Fruits, Blés presque mûrs, et mûrs avant le temps. ‖ *Poisson, Viande*, etc., *avancés*. Se dit d'aliments sur le point de se corrompre. ‖ *Écolier avancé*, Écolier qui a fait de bonne heure de grands progrès. ‖ *Esprit avancé*, Personne qui professe en toute matière des opinions d'un libéralisme très avancé.

— Entom. *Prothorax avancé*, Prothorax des insectes, terminé postérieurement par un long avancement.

— Substantiv. Personne avancée dans ses idées ou dans sa position : Les AVANCÉS *de la secte, du parti*.

S'avancer, v. pr. Se prolonger, faire saillie :

Des deux côtés du port, un vaste roc *s'avance*
DELILLE.

— Se porter en avant, s'approcher : *L'hiver s'*AVANCE.

— Impersonnellem. : *A peine un homme est-il mort* qu'IL S'AVANCE *plusieurs hommes pour le remplacer*.

— Marcher vers sa fin, s'accroître par la succession du temps : *Le jour s'*AVANCE, *la nuit vient*.

— Faire des progrès : *Travaillez et attendez : vos affaires s'*AVANCERONT *peu à peu*. ‖ Obtenir de l'avancement, améliorer sa position : *Le mérite est dangereux dans les cours à qui veut s'*AVANCER. (La Bruy.)

AVANÇON (rad. *avancer*) n. m. Allonge adaptée à une ligne de pêche, pour y disposer les hameçons.

— Nom donné, dans les corderies, à un bout de planche placé aux ailes d'un touret, afin de retenir le fil de caret sur cette sorte de dévidoir.

AVANIE (gr. mod. *abania*) n. f. Vexation que les Turcs du Levant faisaient subir aux marchands chrétiens, pour leur extorquer de l'argent. ‖ Affront, insulte humiliante : *Essuyer des* AVANIES.

— Syn. **Avanie, affront, insulte, outrage.** V. AFFRONT.

AVANO n. m. Sorte de filet à mailles serrées et en forme de poche. Il est fixé sur un demi-cercle armé d'un manche, et on l'emploie notamment à la pêche de la crevette.

Avano.

AVANT (du lat. *ab*, et *ante* prép. Sert à marquer : 1° la priorité de temps : *La réflexion doit venir* AVANT *l'action*; 2° la priorité d'ordre : *Placez l'utile* AVANT *l'agréable*; 3° la priorité de situation : *En descendant la Loire, on trouve Orléans* AVANT *Tours*.

— *Avant tout, Avant toutes choses*. D'abord, principalement, surtout. ‖ *Avant peu*, Dans peu de temps, bientôt.

— adv. Dans un endroit profond, dans un lieu reculé : à une époque éloignée, à une heure avancée : *Entrer* AVANT *dans un bois. Creuser trop* AVANT. *Paris reste aujourd'hui bien* AVANT *dans la nuit*.

— Fig. A un terme ou à un degré supérieur, éloigné d'un point de comparaison : *L'esprit des femmes ne peut être*

jamais fort AVANT. (Mme de Rémusat.) ‖ Auparavant, dans un temps antérieur : *Le jour, la nuit d'*AVANT

— Substantiv. *Avant faire droit,* Acte autorisé avant jugement : *Prononcer un* AVANT FAIRE DROIT.

— **En avant,** loc. adv. Vers la partie antérieure : *La tête est baissée* EN AVANT *dans l'humilité, la honte, la tristesse.* (Buff.) ‖ S'emploie, en général, pour exciter, pour encourager : *L'espérance nous crie sans cesse :* EN AVANT ! EN AVANT ! (Mme de Maintenon.) ‖ En T. d'art. milit. Commandement pour faire avancer : EN AVANT, *marche !*

— Par ext. Dans l'avenir : *M. de Talleyrand ne voyait point* EN AVANT, *il ne voyait qu'en arrière.* (Chateaubr.)

— *Aller en avant,* S'avancer, progresser. ‖ Signifie aussi Agir hardiment, sans s'occuper des obstacles.

— *Mettre, Jeter quelqu'un en avant,* Le citer comme autorité, comme garant. ‖ *Se mettre en avant,* Se produire. ‖ *Mettre une chose en avant,* L'alléguer, la produire : METTRE EN AVANT *des principes dangereux.*

— Chorégr. Invitation à un, deux, trois, quatre danseurs d'exécuter un pas de quatre mesures, dont la dernière ramène le danseur en arrière, à la position occupée d'abord : EN AVANT *deux !* EN AVANT *trois !* EN AVANT *quatre !*

— n. m. Nom donné au même pas : *Faire des* EN AVANT.

— **Avant que,** loc. conj. Plus tôt que ; avant l'époque où : *La vérité est* AVANT QUE *l'homme la connaisse.* (Guizot.)

— Autref., Préférablement à, antérieurement à :

Je dois tout à mon père *avant qu'*à ma maîtresse.
CORNEILLE.

— **Avant de, Avant que de,** loc. prépos. servant à marquer la priorité du temps : *Pour apprendre, l'enfant doit souvent croire* AVANT DE *savoir.* (Vacherot.)

Avant donc *que* d'écrire, apprenez à penser.
BOILEAU.

— **En avant de,** loc. prépos. Dans le lieu, la situation qui précède quelqu'un ou quelque chose : *Les sapeurs marchent* EN AVANT DU *régiment.* ‖ Fig. En progrès sur : *Chez nous, la jeune fille n'est jamais* EN AVANT DE *la vie : elle en suit le courant.* (G. de Beaum.)

— *Mettre avant.* Métall. Faire avancer dans le feu d'affinerie la gueuse placée sur un ronleau.

— Gramm. Quand la préposition *avant* doit avoir pour complément un infinitif, on l'unit à cet infinitif par *de,* ou par *que de,* indifféremment : AVANT *d'écrire* ou AVANT QUE *d'écrire.* AVANT DE *partir* ou AVANT QUE DE *partir.* ‖ Après la locution conjonctive *avant que,* le verbe suivant se met toujours au subjonctif : *L'aurore paraît toujours* AVANT QUE *le soleil* SOIT *levé.* ‖ Le verbe qui suit *avant que* s'emploie le plus souvent sans NE : *La mort vient* AVANT QUE *nous* PUISSIONS *avoir appris à vivre.* (Boss.) Mais il s'emploie aussi avec *ne* et sans aucune nuance de sens différente :

Lisez *avant qu'*un doigt *ne* déchire ce livre.
LAMARTINE.

— ANTON. **Après, depuis, postérieurement, à la suite de.**

AVANT (de la prépos. *avant*) n. m. Partie antérieure : L'AVANT *d'une voiture, d'un navire.*

— Artill. *Avant d'un canon,* Côté de la volée, sa partie antérieure.

— Mar. L'*avant* est la partie qui va du maître couple à l'extrémité antérieure du navire appelée *étrave.* ‖ Un avant est *élancé,* Quand les formes s'avancent au-dessus de l'eau comme dans l'avant à guibre. ‖ Un avant est *fin,* Quand les lignes d'eau sont minces. ‖ *Gros avant* ou *Avant carré,* Se dit d'un navire à grosses joues, comme les anciens vaisseaux ou les chalands de servitude. ‖ *Avant en lame de couteau,* Quand l'étrave est droite et comparable à une lame de couteau. ‖ *Avant long,* Quand la partie avant s'allonge beaucoup. ‖ *Avant à nez,* Quand cet allongement de l'avant ressemble à un nez. ‖ *Avant à éperon,* Quand le nez est renforcé par une armature solide de bronze ou d'acier appelée éperon. ‖ *A l'avant, Sur l'avant,* Signifie à la partie avant du navire, au-dessus ou au-dessous du pont : *Les soutes à provisions sont* SUR L'AVANT. *Le logement de l'équipage est* A L'AVANT. ‖ *Cartahu de l'avant,* Cordage qui sert à l'avant. ‖ *Vergues, Voiles, Manœuvres avant,* c'est-à-dire de la partie avant. ‖ *Aborder un navire par l'avant,* L'attaquer par son avant. ‖ *Aborder un navire avec l'avant,* L'attaquer au moyen de son avant. ‖ *Aller de l'avant, Marcher de l'avant,* Faire du chemin en avançant : *Le vaisseau allait* DE L'AVANT. — Fig. S'engager résolument dans une affaire et la pousser avec vigueur. ‖ *Chasser en avant,* S'avancer rapidement en avant pour reconnaître la route, une escadre ou un danger. ‖ *Être de l'avant à quelqu'un* ou *à quelque chose,* Se trouver plus avancé. ‖ *Tomber sur l'avant,* Être jeté sur l'avant d'un autre navire. ‖ *En avant !* Ordre à la machine de se mettre en route en avant : EN AVANT *doucement !* EN AVANT *à toute vitesse !* (Sur les transmetteurs d'ordres, on met simplement « avant ».) ‖ *Engagé par l'avant,* Avoir l'avant entré dans une passe ou un bassin. ‖ *Se hâler de l'avant,* Se faire avancer vers l'avant. ‖ *Le vent hale l'avant, se rapproche de l'avant,* Il vient de l'avant, c'est-à-dire Il est droit de l'avant. ‖ *Matelot d'avant,* Navire qui en précède immédiatement un autre, par opposition à *matelot d'arrière.* ‖ *Avant partout !* Commandement dans une embarcation pour que les rameurs fassent ensemble force sur leurs avirons. ‖ *Gaillard d'avant,* Partie extrême avant du navire, terminée en général par une teugue.

— ENCYCL. Les formes des *avants* ont suivi les transformations de la marine et se sont façonnées suivant le but auquel les navires étaient affectés. Les galères antiques, aux formes arrondies, avaient quelque ressemblance, sur les dessins au moins, avec les chalands qui font le transport du charbon de Belgique en France ; leur avant se terminait souvent par un éperon placé au ras de l'eau. Les galères de la Méditerranée, aux XVe et XVIe siècles, étaient, au contraire, très fines et très élancées, tandis que les grosses nefs de l'Océan conservèrent les formes de l'avant loardes et arrondies et les châteaux, pour résister aux grosses houles et aux mauvais temps des parages où elles naviguaient. Ces formes se retrouvent sur les vaisseaux de ligne ; elles retardent le navire, mais elles assurent les évolutions ; une guibre venait masquer ce que cette forme avait de disgracieux. Sur les frégates, l'avant est plus fin, ce sont les croiseurs et les éclaireurs d'escadre de la marine à voiles, mais, avec la marine à vapeur seulement, on entre résolument dans les avants fins : la guibre disparaît et les navires à voiles de notre époque, construits le plus souvent en fer, ont sacrifié aux transformations nouvelles et abandonné les avants ronds et lourds. Les avants des navires à vapeur s'amincissent de plus en plus, pour n'offrir à la mer qu'un plan mince, de très faible résistance, et, de même que la guibre et ses attributs, le beaupré disparaît, l'avant devient une véritable lame de couteau, et les navires de combat n'ont de formes rentrées au-dessus de la flottaison que pour permettre de placer en extrême chasse une pièce de canon destinée à faciliter l'attaque en pointe et à rendre une poursuite plus dangereuse pour l'ennemi.

— ANTON. **Arrière.**

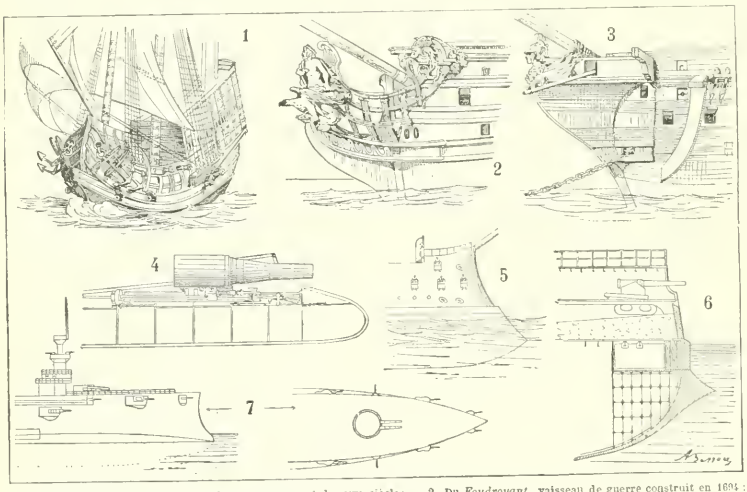

AVANTS : 1. D'un navire de guerre du commencement du XVIe siècle ; — 2. Du *Foudroyant,* vaisseau de guerre construit en 1806 ; — 3. Du trois mâts *le Valmy,* construit de 1837 à 1847 ; — 4. De la canonnière *Farcy* (1871) ; — 5. D'un cuirassé armé d'un éperon ; — 6. Du *Brennus,* cuirassé à compartiments étanches ; — 7. Profil et plan du croiseur cuirassé *Brooklyn,* de la marine des États-Unis.

AVANTAGE (rad. *avant*) n. m. Ce qui est utile, profitable à quelqu'un : *La qualité dont nous tirons le plus d'*AVANTAGE *dans le monde, c'est la bonté.*

— Supériorité, ce qui fait qu'une personne ou une chose l'emporte sur les autres ; qualités physiques ou morales dont on se prévaut : L'AVANTAGE *du nombre, de l'âge. Les* AVANTAGES *de la naissance.* ‖ Manière flatteuse de présenter ou d'envisager les choses : *Il ne faut jamais parler de soi avec trop d'*AVANTAGE.

— Succès, victoire, triomphe : *Remporter un grand* AVANTAGE, *de brillants* AVANTAGES. *Annibal ne sut pas profiter de l'*AVANTAGE *qu'il avait obtenu sur les Romains.*

— Pop. *Les avantages d'une femme.* Les seins.

— Fam. *Être mis, vêtu, coiffé à son avantage,* De façon à faire valoir sa figure, sa taille, ses avantages extérieurs.

— Dans quelques formules de politesse, Satisfaction, plaisir mêlé d'un certain honneur : *A l'*AVANTAGE *de vous revoir !* ‖ Ellipt. et très fam. *A l'avantage !*

— *Prendre avantage contre son adversaire,* Obtenir contre lui un jugement par défaut.

— Jeux. Terme générique par lequel on désigne les points qu'un fort joueur donne à un joueur supposé moins habile, ou toute autre concession qu'il lui fait pour égaliser la partie. ‖ *Faire avantage de la remise,* c'est, aux échecs, aux dames, etc., Donner partie gagnée à son adversaire quand il parvient à faire partie remise, ou, en d'autres termes, partie nulle. ‖ *Prendre ses avantages au jeu* signifiait, au XVIIe siècle, Tricher. ‖ *Avantage du jeu,* ou simplement *Avantage,* Situation du joueur à la paume qui aura gagné s'il fait le coup suivant, soit qu'il ait seul quarante-cinq, ou que, l'adversaire ayant aussi quarante-cinq, il vienne de gagner un nouveau coup. (Se dit aussi, au lawn-tennis, pour Première balle gagnée après le nombre égal de points.)

— Manège. *Prendre de l'avantage, son avantage pour monter à cheval,* Se servir de quelque petite hauteur, de quelque élévation pour monter à cheval. ‖ *Être monté à son avantage,* Avoir un cheval proportionné à sa taille.

— Mar. *Avoir l'avantage,* Être dans une situation privilégiée. ‖ *Avoir l'avantage* dans une régate, Tenir la corde ou être de l'avant. ‖ *Avoir l'avantage du vent.* Se dit d'un navire à voiles plus élevé au vent qu'un autre navire, et qui peut, par conséquent, s'en écarter ou s'en rapprocher. (Cette condition était essentielle pour le succès des combats, du temps de la marine à voiles : toute escadre sous-ventée était en mauvaise posture, d'autant que la fumée masquait souvent la vue du navire qui avait l'*avantage* du vent.) ‖ *Faire avantage de deux avirons, de quelques voiles.* Se dit d'embarcations ou de navires qui réduisent leur armement ou leur voilure pour ne pas en dépasser d'autres.

— Min. Veine de matière étrangère dans une ardoisière.

— Techn. Dans les fabriques de papiers à la main, on appelle *avantages* tout travail extraordinaire des ouvriers de la cuve, et qui leur vaut une augmentation de salaire.

— Vénér. On donne l'*avantage* aux chiens lorsqu'on leur fait chercher la bête du côté du vent, ou quand on les conduit sur un terrain où l'odeur a dû se conserver.

— SYN. **Avantage, dessus, prééminence, supériorité.** L'*avantage* est, d'une façon très générale, quelque chose d'utile qu'on a de plus qu'un autre, et qui fait qu'on est en avant. Le *dessus* est l'avantage qu'on obtient dans un combat, dans une dispute. La *prééminence* donne un rang au-dessus des autres. La *supériorité* donne le droit de commander aux autres, ou le pouvoir de les surpasser.

— SYN. **Avantage, profit, utilité.** *Utilité* exprime simplement le service que l'on tire des choses. *Profit* implique surtout une idée de gain. *Avantage,* plutôt une idée d'honneur ou de commodité.

— ANTON. **Désavantage, détriment, dommage et dam, inconvénient, nuisance, perte.**

AVANTAGER (prend un *e* muet après le *g* chaque fois que le *g* précède un o ou un A : *Nous avantageons. J'avantageais*) v. a. Faire un avantage à : *Un père ne peut* AVANTAGER *un de ses enfants que d'une portion de ses biens.*

— Par anal., Favoriser, gratifier : *Ceux que la nature* A AVANTAGÉS *de ses dons doivent en rendre grâce à Dieu.* (Acad.)

— En T. de tissage, c'est, par un pliage particulier, Donner à une pièce de drap une largeur simulée plus grande.

Avantagé, ée part. pass. du v. Avantager.

— Jeux. Un joueur *avantagé* est celui qui, étant plus faible que son adversaire, reçoit de celui-ci quelque avantage pour que les chances soient égalisées.

S'avantager, v. pr. Se faire des avantages mutuels : *Souvent les époux qui* SE SONT AVANTAGÉS *le regrettent.*

— Prendre avantage : se prévaloir d'une chose : *Aucun homme de cœur ne daigne* S'AVANTAGER *de ce qu'il a de commun avec plusieurs.* (Montaigne.) [Vieux en ce sens.]

— ANTON. **Désavantager.**

AVANTAGEUR n. m. Celui qui, à un jeu, donne un avantage à son adversaire, afin d'égaliser les chances.

AVANTAGEUSEMENT adv. D'une manière avantageuse : *Se marier* AVANTAGEUSEMENT.

— D'une manière honorable, favorable, bienveillante : *Une maison* AVANTAGEUSEMENT *connue.*

AVANTAGEUX (*jeû*), **EUSE** adj. Qui produit, qui procure un avantage : *Traité* AVANTAGEUX. *Un général doit toujours se camper dans un lieu* AVANTAGEUX.

— Flatteur, favorable : *Parler d'une personne en termes* AVANTAGEUX.

— Particul. Présomptueux, suffisant : *Les hommes d'un vrai mérite sont rarement* AVANTAGEUX.

— Substantiv. Personne pleine de présomption, de suffisance : L'AVANTAGEUX *est toujours porté à se vanter.*

— SYN. **Avantageux, glorieux, important, orgueilleux, présomptueux, superbe, suffisant, vain.** L'*orgueilleux* étale la bonne opinion qu'il a de lui-même. Le *superbe* est celui qui, occupant une haute position, aime à étaler sa magnificence. Le *suffisant* a l'orgueil de la capacité ; il ne doute de rien. Ce qui frappe dans le *présomptueux,* c'est la certitude du succès et la hardiesse à entreprendre. Ce qui frappe dans l'*avantageux,* c'est uniquement la plénitude de confiance en sa capacité. L'*important* s'imagine qu'il a beaucoup de crédit, d'influence. L'homme *vain* se fait valoir par les petites choses. Le *glorieux* est rempli de l'opinion qu'il a de son mérite et aime à en faire étalage.

— ANTON. **Délavorable, désastreux, désavantageux, fâcheux, funeste, nuisible, onéreux, pernicieux, préjudiciable.**

Avant-bec.

AVANT-BEC n. m. Éperon en maçonnerie ou en charpente formant un angle aigu destiné à fendre l'eau en avant d'une pile de pont. ‖ *Des* AVANT-BECS.

Formes diverses d'avant-becs.

AVANT-BONNE n. f. Au reversis, nom donné à l'avant-dernière carte gagnante. (On dit alors que l'*avant-bonne a rompu le reversis.* La dernière carte qui gagne se nomme la *bonne* ; son gain est double du précédent.) ‖ Pl. *Des* AVANT-BONNES.

AVANT-BOUCHE n. f. Partie de la bouche qui s'étend des lèvres jusqu'aux dents. ‖ Pl. *Des* AVANT-BOUCHES.

AVANT-BOUT (*bou*) n. m. Mar. Partie antérieure d'un bâtiment. ‖ Pl. *Des* AVANT-BOUTS.

AVANT-BRAS (*bra*) n. m. Partie du bras comprise entre le coude et le poignet : *On compte à l'*AVANT-BRAS *deux os* (le *radius* et le *cubitus*) *et vingt muscles.* ‖ Chez les animaux, Région des membres antérieurs qui est comprise entre le genou et l'épaule : *Les phoques n'ont point de bras ni d'*AVANT-BRAS. (Buff.) ‖ Partie du brassard de l'armure qui défend l'avant-bras et qui s'attache à la cubitière. (Coupé droit à la hauteur du poignet, l'avant-bras ou canon d'avant-bras s'écharnce sur la saignée. V. BRAS.) ‖ Pl. *Des* AVANT-BRAS.

— ENCYCL. Anat. V. BRAS.

— Art. vét. *L'avant-bras* est la région du membre antérieur qui s'étend du coude au genou, sa direction doit être verticale ; la moindre déviation indique des défectuosités d'aplomb. Les muscles de l'avant-bras se trouvent en haut, en dehors, en arrière ; ils se terminent par des cordes tendineuses qui glissent sur le genou ou en arrière. Le développement des muscles de l'avant-bras constitue une beauté, leur peu de développement rend l'avant-bras grêle, ce qui est une imperfection. L'avant-bras long, avec un canon court, se rencontre chez les chevaux qui ont beaucoup de vitesse. La conformation contraire se rencontre chez les chevaux à allures relevées, cadencées, ou moins vives.

AVANT-CALE n. f. Prolongement de la cale de construction en dessous du niveau de la mer. (L'avant-cale soutient le bâtiment au moment du lancement.) ‖ Pl. *Des* AVANT-CALES.

AVANT-CARPE n. m. Nom de la partie du carpe ou poignet, nommée plus ordinairement MÉTACARPE. ‖ Pl. *Des* AVANT-CARPES.

AVANT-CARRÉ n. m. Sorte de vestibule qui précède le carre des officiers à bord d'un navire. (C'est dans l'avant-carré qu'aboutit généralement l'échelle qui, par un panneau ou écoutille, permet de communiquer avec le pont supérieur.) ‖ Pl. *Des* AVANT-CARRÉS.

AVANT-CHEMIN et **AVANT-CHEMIN-COUVERT** n. m. Chemin couvert ou chemin établi parfois au delà d'un second fossé dit *avant-fossé*, pour relier les ouvrages avancés d'une place. (Il comportait un avant-glacis.) ‖ Pl. *Des* AVANT-CHEMINS. *Des* AVANT-CHEMINS-COUVERTS.

AVANT-CHŒUR (*keur*) n. m. Portion intérieure d'un édifice religieux comprise entre la grille fermant le chœur et celle de l'enceinte. ‖ Pl. *Des* AVANT-CHŒURS.

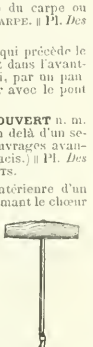

Avant-clou.

AVANT-CLOU n. m. Sorte de vrille à l'aide de laquelle on perce des trous pour y enfoncer des clous assez forts, sans s'exposer à faire éclater le bois. ‖ Pl. *Des* AVANT-CLOUS.

AVANT-CŒUR ou **ANTICŒUR** (*keur*) n. m. Art vétér. et expression délaissée. Tumeur inflammatoire (abcès froid) [v. ABCÈS], développée sur le poitrail du cheval et des bêtes à cornes (*mal du fanon, œdème*). ‖ Pl. *Des* AVANT-CŒURS.

— Anat. Creux de l'estomac. (Peu usité.)

— Techn. Chez les bouchers, Maniement pair ou double qui est commun aux bêtes à cornes des deux sexes, et qui est très voisin du maniement appelé POITRINE.

— ENCYCL. Art. vétér. Cette tumeur se montre surtout sur les chevaux à poitrail saillant, chez lesquels la pointe du sternum supporte continuellement les pressions du harnais. Cette irritation modérée, obscure mais continue, est la cause du développement de l'abcès. Particulièrement grave en raison du voisinage du sternum qui se nécrose facilement, et se détruit par suppuration.

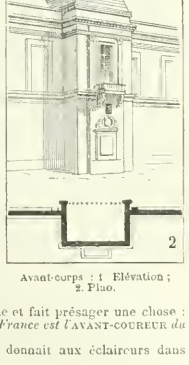

Avant-corps : 1 Elévation ; 2. Plan.

AVANT-CONGRÈS (*grè*) n. m. Réunion préparatoire des membres d'un congrès. ‖ Pl. *Des* AVANT-CONGRÈS.

AVANT-CORPS (*cor*) n. m. Archit. Partie de maçonnerie en saillie sur la façade d'un corps de bâtiment. ‖ Pl. *Des* AVANT-CORPS.

— Techn. Toute pièce qui dépasse la surface de la pièce principale, en serrurerie, en charpente, etc.

AVANT-COUR n. f. Première cour d'un palais, d'un château ou d'une maison de ville ou de campagne : *Dans les* AVANT-COURS *de l'hôtel des Invalides, tout retrace l'idée des combats.* (Chateaubr.)

AVANT-COUREUR n. m. Celui qui court devant, qui précède : *Les uhlans sont les* AVANT-COUREURS *des armées allemandes.*

— En général, tout ce qui annonce, tout ce qui précède et fait présager une chose : *L'hirondelle qui revient en France est l'*AVANT-COUREUR *du printemps.*

— Antiq. Nom que l'on donnait aux éclaireurs dans l'armée romaine.

— Algèbre : *Toutes les maladies ne sont pas précédées de phénomènes* AVANT-COUREURS. (Chomel.)

AVANT-COURRIER (*ri-é*) n. m. Homme à cheval qui court devant une voiture de poste, afin de faire préparer des chevaux de relais. ‖ Pl. *Des* AVANT-COURRIERS.

AVANT-COURRIÈRE n. f. Celle qui précède, qui devance quelqu'un. N'est guère usité en ce sens que pour désigner l'aurore, dans les locutions : *Avant-courrière du jour. Avant-courrière du soleil.* ‖ Pl. *Des* AVANT-COURRIÈRES.

AVANT-DERNIER (*ni-é*), **ERE** adj. Qui est immédiatement avant le dernier : *Ma dernière pensée sera à Dieu, et mon* AVANT-DERNIÈRE *à vous.* (Henri IV, à Gabrielle d'Estrées.) ‖ Pl. AVANT-DERNIERS, AVANT-DERNIÈRES.

— Substantiv. : *Vous êtes l'*AVANT-DERNIER.

AVANT-DEUX (*deû*) n. m. Danse. La seconde des cinq figures du quadrille, nommée aussi ÉTÉ. ‖ Pl. *Des* AVANT-DEUX.

AVANT-DUC n. m. Sorte de pilotage établi à l'entrée ou sur le bord d'une rivière pour s'opposer aux affoulements des eaux sous les ponts. ‖ Pl. *Des* AVANT-DUCS.

AVANT FAIRE DROIT ou **AVANT DIRE DROIT** n. m. Jugement rendu dans le cours d'une affaire, avant la décision définitive, pour ordonner certaines mesures, soit pour cause d'urgence, soit pour faire avancer le procès, mais sans jamais le terminer. Les jugements *avant faire droit* sont dits ainsi par opposition aux jugements *définitifs*, qui terminent le procès. (Se dit aussi de la mesure d'instruction ordonnée : *Le tribunal a ordonné l'*AVANT FAIRE DROIT *demandé par les parties.*) ‖ Pl. *Des* AVANT FAIRE DROIT. *Des* AVANT DIRE DROIT.

On distingue trois espèces de jugements *avant faire droit* : les jugements *provisoires*, *préparatoires* et *interlocutoires*. V. ces mots.

AVANT-FOSSÉ n. m. Fossé qui entoure la contrescarpe. ‖ Pl. *Des* AVANT-FOSSÉS. V. AVANT-CHEMIN.

AVANT-GARDE n. f. Partie des forces d'une troupe en marche qui précède à une certaine distance le *gros* de la colonne. ‖ Pl. *Des* AVANT-GARDES.

— Mar. Escadre ou division qui, en ligne de combat, se trouve en avant et forme la tête de ligne. (Nom donné autrefois au ponton qui était chargé, à l'entrée des arsenaux, de la surveillance, de la police.

— ENCYCL. Le rôle essentiel de l'*avant-garde* est d'éviter toute surprise au *gros*, en lui faisant connaître la situation et les dispositions de l'ennemi assez à temps pour lui permettre de se préparer à la rencontre, en passant de la formation de route à la formation de combat. L'avant-garde peut avoir pour mission d'ouvrir le passage au reste de la troupe en occupant les points importants qui le commandent et, au besoin, en s'en emparant de vive force.

L'effectif et la composition de l'avant-garde, ainsi que la distance à laquelle elle est poussée, varient suivant les circonstances, la nature du terrain et la façon dont on veut conduire les opérations. L'avant-garde d'un corps important, comme un corps d'armée par exemple, comprend généralement des troupes de toutes armes : de la cavalerie pour explorer le terrain ; de l'artillerie pour tâter les troupes ennemies qu'on rencontre et les contraindre soit à se retirer, soit à déployer et à montrer ainsi leurs forces et leurs intentions ; de l'infanterie, également nécessaire pour permettre de fouiller tous les terrains et protéger au besoin l'artillerie. Des troupes du génie accompagneront l'avant-garde pour écarter les obstacles matériels qui s'opposeraient à sa marche, ainsi qu'à celle du corps qui la suit, et pour préparer les voies et moyens de communication de toute nature.

La transmission à un corps de troupe des renseignements recueillis par son avant-garde doit être assurée par tous les moyens possibles. On y emploie le téléphone, les cavaliers, les cyclistes, etc.

Une avant-garde, surtout quand elle est un peu importante, se subdivise elle-même en plusieurs parties, dont la principale et la moins avancée constitue le *gros de l'avant-garde*, tandis que les échelons poussés plus en avant en sont la *tête* et la *pointe* ou l'*extrême pointe*. Il faut, en effet, que l'avant-garde se protège elle-même contre les surprises, si elle veut en garantir les corps à qui elle doit les éviter. Comme elle a surtout pour mission d'assurer à ce corps la plus grande liberté d'action, elle doit en principe éviter de s'engager trop à fond avec l'ennemi, afin de ne pas entraîner le corps lui-même dans un combat qui pourrait être contraire aux intentions de son chef. Mais, d'autre part, celui qui a le commandement de l'avant-garde ne doit pas laisser échapper, quand elle se présente, l'occasion favorable d'infliger une défaite sérieuse à l'ennemi, ou de contrecarrer ses projets. Aussi son rôle est-il des plus délicats et exige-t-il autant d'audace que de prudence, ainsi qu'une grande habileté à juger une situation d'un coup d'œil.

Quand un mouvement en avant devient un mouvement rétrograde, l'avant-garde devient l'arrière-garde et protège la retraite de la troupe dont elle éclairait la marche offensive.

AVANT-GLACIS (*si*) n. m. Glacis qui règne au delà d'un avant-fossé. ‖ Pl. *Des* AVANT-GLACIS. V. AVANT-CHEMIN.

AVANT-GOÛT (*goû*) n. m. Sensation, analogue au goût, que l'on a par avance à l'idée de quelque chose que l'on doit prendre : *A la seule pensée d'avaler une médecine, on éprouve un* AVANT-GOÛT *désagréable.* ‖ Pl. *Des* AVANT-GOÛTS.

— Fig. Sensation que l'on éprouve à l'idée de ce que l'on espère ou de ce que l'on craint ; image affaiblie de ce que l'on doit éprouver dans la suite : *La prière donne un* AVANT-GOÛT *des délices éternelles.* (Mme Roland.)

— ANTON. **Arrière-goût.**

AVANT-HIER (*ti-è'r*). — Quelques-uns prononcent comme si *h* était aspiré : c'est une faute) adv. Le jour qui a précédé la veille du jour où l'on est : *On dit un jour à Benserade : « Mme X..., veuve fort riche, est morte* HIER. — *C'est dommage, répondit-il, c'était un bon parti...* » ANT-HIER. »

— n. m. *Où avez-vous passé votre* AVANT-HIER ?

AVANTI, anc. ville de l'Indoustan, une des sept cités sacrées des Indous, aujourd'hui OUDJEIN.

AVANTICI, anciens peuples des Alpes que Galba rattacha à la Narbonnaise. — *Un* AVANTICUS (*kuss*).

AVANT-JOUR n. m. Le temps qui précède le jour, le lever de l'aurore. (Peu usité.) ‖ Pl. *Des* AVANT-JOUR.

AVANT-LAIT (*lè*) n. m. Agric. Nom donné à un œdème, sorte de tumeur molle, qui précède assez fréquemment la parturition, se montre en avant des mamelles et disparaît lors de l'allaitement. ‖ Pl. *Des* AVANT-LAIT.

— Techn. Chez les bouchers, Maniement pair ou double, particulier à la vache. Il est placé à la partie interne de la cuisse, à la partie supérieure du pis, et immédiatement en avant des vaisseaux sanguins qui se rendent aux mamelles ou qui en émanent.)

AVANT-LOGIS (*ji*) n. m. Dans les anciens édifices, Corps de bâtiment précédant la construction principale. ‖ Pl. *Des* AVANT-LOGIS.

AVANT-MAIN n. m. La partie antérieure de la main, l'opposé de l'ARRIÈRE-MAIN. ‖ Pl. *Des* AVANT-MAINS.

— Jeu. A la panme, Coup poussé du devant de la raquette ou du battoir. Aux cartes, Avantage qui consiste à jouer le premier. On dit plus souvent LA MAIN.

— Manège. La partie de devant du cheval, celle qui comprend la tête, le cou, le poitrail et les épaules.

AVANT-MOLAIRE n. f. Nom qu'on donne aux petites molaires, parce qu'elles sont placées en avant des autres : *Les* AVANT-MOLAIRES *sont au nombre de huit, quatre pour chacune des deux mâchoires.*

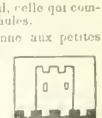

Avant-mur. Mas.

AVANT-MUR (rad. le l'all. *vormauer*) n. m. Arch. Mur adossé à un autre mur. ‖ Pl. *Des* AVANT-MURS. ‖ Syn. REMPART.

— Anat. Mince lame de substance grise, placée de champ entre la face externe du noyau lenticulaire et le lobe de l'insula. Ce serait une dépendance de la substance grise corticale. Elle se recourbe en crochet et se fusionne peu à peu avec la substance grise des circonvolutions qui avoisinent la scissure de Sylvius. ‖ Syn. NOYAU RUBANÉ. V. CERVEAU.

— Blas. Figure heraldique représentant un pan de muraille joint à une tour.

AVANT-NEF n. m. Archit. Partie des anciennes églises grecques qui se trouvaient à l'entrée avant la nef. On dit aussi PRONAOS, ou PREMIER PORTIQUE. ‖ Pl. *Des* AVANT-NEFS.

AVANT-PÈCHE n. f. Variété de petites pêches précoces. ‖ Pl. *Des* AVANT-PÊCHES.

AVANT-PIÈCE n. f. Pièce de fer rigide, pointue à une extrémité, aplatie à l'autre. On l'emploie pour faire, dans une terre dure, des trous propres à recevoir des jalons, des pieux, des échalas, etc. On dit plus souvent AVANT-PIEU. ‖ Pl. *Des* AVANT-PIÈCES.

AVANT-PIED (*pi-é*) n. m. Anat. Nom vulgaire du métatarse, partie la plus avancée du pied. (Peu usité.) ‖ Pl. *Des* AVANT-PIEDS.

— Techn. Dessus d'une botte ou d'un soulier, appelé plus communément EMPIGNE. Ancienne chaussure qu'on a appelée plus tard SOULIERS À LA POULAINE.

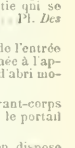

Avant-pieu.

AVANT-PIEU n. m. V. AVANT-PIÈCE. ‖ Pl. *Des* AVANT-PIEUX.

— Techn. Bloc de bois placé sur la partie supérieure d'un pieu que l'on enfonce au mouton, pour éviter l'écrasement de la tête du pieu.

AVANT-PLAN n. m. Syn. de PREMIER PLAN. V. PLAN. ‖ Pl. *Des* AVANT-PLANS.

AVANT-PLANCHER (*che*) n. m. T. de menuiserie. Plancher provisoire appelé aussi FAUX PLANCHER. ‖ Pl. *Des* AVANT-PLANCHERS.

AVANT-POIGNET (*gné*; *gn* mll.) n. m. Nom vulgaire du métacarpe ou de la paume de la main, partie qui se trouve entre le poignet et les doigts. (Peu usité.) ‖ Pl. *Des* AVANT-POIGNETS.

AVANT-PORT (*por*) n. m. Enceinte qui précède l'entrée de certains ports, et qui est ordinairement destinée à l'appareillage des navires en partance, ou à servir d'abri momentané. ‖ Pl. *Des* AVANT-PORTS.

AVANT-PORTAIL (*tây*) n. m. Portail en avant-corps qui, dans certaines églises gothiques, précédait le portail proprement dit. ‖ Pl. *Des* AVANT-PORTAILS.

AVANT-PORTE n. f. Première porte que l'on dispose double pendant l'hiver, en avant ou en arrière de celles qui existent, pour empêcher le froid de pénétrer dans les maisons. ‖ Pl. *Des* AVANT-PORTES.

AVANT-POSTE (*poss*) n. m. Art milit. Poste de surveillance, avancé et détaché, établi en avant d'une place ou d'un corps de troupe : *L'ennemi attaque les* AVANT-POSTES. ‖ Les hommes mêmes qui forment les gardes avancées : *L'*AVANT-POSTE *a été surpris et passé au fil de l'épée.*

— Par anal. Ce qui protège contre des attaques extérieures : *L'avenir de l'homme est mal assuré quand le travail et l'économie ne sont pas aux* AVANT-POSTES.

— ENCYCL. Les *avant-postes* jouent, pour une troupe en station, un rôle analogue à celui de l'avant-garde pour une troupe en marche. Ils assurent sa protection immédiate contre les attaques ou les surprises de l'ennemi. Après une marche en avant, les avant-postes sont constitués par tout ou partie de l'avant-garde même de la colonne. Ils sont disposés sur une ligne de force et d'étendue variable suivant les circonstances, et toujours de manière à couvrir non seulement les bivouacs ou cantonnements des troupes, mais le terrain où ces troupes devraient se former et s'établir pour combattre.

Les avant-postes ne comprennent, en général, que de l'infanterie et de la cavalerie : la première arme pour résister aux attaques éventuelles, la seconde pour observer en avant, transmettre les renseignements et assurer la liaison, tant des avant-postes entre eux que des divers *éléments* qui les composent. Ce dernier rôle est rempli aussi par des cyclistes militaires.

Un réseau complet d'avant-postes comporte une série d'éléments échelonnés de l'avant à l'arrière dans l'ordre suivant : les *sentinelles*, les *petits postes* et *postes spéciaux*, les *grand'gardes*, la *réserve des avant-postes*. Cette réserve comprend au moins la moitié de l'effectif total des troupes des avant-postes. Une grand'garde se compose habituellement d'une compagnie avec quelques cavaliers, le petit poste est au maximum d'une section (40 hommes). Quant aux sentinelles, elles sont disposées à portée de la voix les unes des autres et souvent *doubles*, c'est-à-dire que deux hommes sont de faction sur le même point. Les Allemands complètent ce dispositif par des *chiens de guerre* spécialement dressés à ce service.

On a longtemps divisé les avant-postes en *réguliers* et *irréguliers* — ces derniers dits aussi *à la cosaque* et surtout usités pour les troupes de cavalerie qui, opérant isolément et à grande distance, devaient pourvoir elles-mêmes à leur propre sûreté. La répartition en échelons successifs, de force progressivement croissante, n'est, en général, pas admissible pour la cavalerie, dont les éléments ne sont point par eux-mêmes dotés de force défensive, comme ceux de l'infanterie. La cavalerie ne peut agir que par le mouvement et la masse : la fixité et le fractionnement sont contraires à son action. Elle doit donc s'éclairer au loin par des *vedettes*, et tenir ses forces groupées en arrière à bonne distance : ses facultés de mouvement lui permettant de se porter très vite sur les points menacés.

Aussi n'organisera-t-elle qu'exceptionnellement des *petits postes* et des escadrons de *grand garde*.

Le règlement sur le service en campagne, du 11 mai 1894, a supprimé toute distinction entre les deux sortes d'avant-postes. Posant en principe que ceux-ci doivent avoir pour objet de *renseigner* et de *protéger* la troupe qu'ils couvrent, il laisse au chef de cette troupe le soin d'adapter le dispositif qui convient le mieux au terrain et aux circonstances. — Aux avant-postes se rattachent, comme « postes spéciaux », les *postes d'examen* établis sur les routes qui traversent la zone des avant-postes, avec mission d'interroger et d'arrêter au besoin les passants suspects.

AVANT-PROJET (*jè*) n. m. Rédaction provisoire destinée à servir de base à une loi, à un projet; exposé sommaire par lequel on cherche à rendre compte des éventualités d'une entreprise en ce qui concerne les recettes, les dépenses : *Faire, présenter un* AVANT-PROJET. ‖ Pl. *Des* AVANT-PROJETS.

AVANT-PROPOS (*pô*) n. m. Discours préparatoire que l'on place en tête d'un livre : *Les introductions et les préfaces sont des* AVANT-PROPOS.

— Par anal. Ce qu'on dit avant de raconter une chose, d'exposer un fait.

AVANT-QUART (*kar*) n. m. Coup que certaines horloges sonnent un peu avant l'heure, la demie et le quart. ‖ Timbre sur lequel le marteau frappe l'avant-quart. ‖ Pl. *Des* AVANT-QUARTS.

AVANT-RADIER (*di-é*) n. m. Ouvrage destiné à prévenir les affouillements, et placé en amont aux abords d'une construction hydraulique. ‖ Pl. *Des* AVANT-RADIERS.

AVANT-RÈGNE (*gn* mill.) n. m. Gouvernement qui précède un règne. (Peu usité.) ‖ Pl. *Des* AVANT-RÈGNES.

AVANT-SCENE n. f. Chez les anciens, Partie du théâtre où jouaient les acteurs (*proscenium*) : L'AVANT-SCÈNE *constituait en entier ce que nous appelons aujourd'hui la scène.* (Millin.) ‖ Aujourd'hui, Partie la plus avancée du théâtre, et qui se trouve, sur la scène, entre l'orchestre et le rideau : *Les acteurs se tiennent presque toujours sur l'*AVANT-SCÈNE. ‖ Pl. *Des* AVANT-SCÈNES.

— *Loges d'avant-scène*, ou simplem. *Avant-scènes*, Loges établies ordinairement sur trois étages de chaque côté de l'avant-scène : *Louer une* AVANT-SCÈNE.

— En T. d'art dram. Evénements qui sont censés avoir précédé l'action, et qui font la matière de l'exposition : *L'auteur de cette pièce n'indique pas avec assez de clarté les événements qui forment l'*AVANT-SCÈNE. (Acad.)

— Fig. Prélude; personne ou chose qui précède ou qui prépare quelque fait, quelque événement.

— Pop. Seins de la femme : *Elle a* (ou *il y a*) *du monde à l'*AVANT-SCÈNE. Elle a une poitrine opulente.

— ENCYCL. Dans les théâtres français, l'*avant-scène* est l'espace compris entre la toile et l'orchestre des musiciens. Cette disposition, qui nuit à l'illusion, en amenant les acteurs en avant de l'endroit qu'ils sont censés occuper et que la décoration représente, est commandée par les lois de l'acoustique. Si les acteurs tenaient strictement le fond de la scène, la voix irait, en partie, se perdre dans la coulisse. Il est vrai que l'utilité, au point de vue acoustique, de l'*avant-scène*, est en partie annulée par les loges dont on la borde à droite et à gauche. La voix des acteurs se perd, en effet; mais aucun directeur ne songe à les supprimer, car ces loges d'*avant-scène*, qui permettent de voir de tout près les artistes, sont justement celles qui se payent le plus cher, quoiqu'elles soient les moins bonnes.

AVANT-SOC (*sok*) n. m. Très petit soc dispose, dans certains types de charrues, en avant du soc ordinaire. ‖ Pl. *Des* AVANT-SOCS.

Avant-soc.

AVANT-SOLIER (*li-é* — rad. *avant*, et *sol*) n. m. Poutre qui supporte les étages des maisons gothiques en faisant saillie sur la rue, *Au moyen âge, certaines maisons avaient des avant-soliers à chaque étage, et dans certaines ruelles, les pignons des sommets se touchaient presque.* ‖ Pl. *Des* AVANT-SOLIERS.

AVANT-TERRASSE n. f. Terrasse qui en précède une autre à laquelle elle est adossée. ‖ Pl. *Des* AVANT-TERRASSES.

AVANT-TERRE n. f. Bord d'un fleuve, d'une rivière. (Peu usité.) ‖ Pl. *Des* AVANT-TERRE.

— Adjectiv. *Arche avant-terre*, Chacune des deux arches d'un pont qui tiennent aux culées.

AVANT-TITRE n. m. Feuillet qui précède le titre d'un livre, et qui ne renferme qu'un abrégé de ce titre. (On dit mieux FAUX TITRE.) ‖ Pl. *Des* AVANT-TITRES.

Avant-toit.

AVANT-TOIT (*toi-a*) n. m. Saillie au bord d'un toit; toit en saillie : *Quand les cheminées sont fermées par le haut, l'hirondelle se réfugie sous les* AVANT-TOITS. (Buff.)

AVANT-TRAIN n. m. Carross. Partie antérieure mobile d'une voiture à quatre roues reliée à la caisse par la *cheville ouvrière*. ‖ Pl. *Des* AVANT-TRAINS.

— Artill. V. PIÈCE.

Avant-train.

AVANT-VEILLE n. f. Jour qui précède immédiatement la veille. (On dit aussi SUR-VEILLE.) ‖ Pl. *Des* AVANT-VEILLES.

AVANZI (Jean-Marie), jurisconsulte et poète italien, né à Ferrare en 1564, mort à Padoue en 1622. On connaît, parmi ses ouvrages imprimés : *il Satiro* (1587), fable pastorale, *Lucciola*, poème (1627), ainsi que quelques morceaux insérés dans divers recueils. Ses *Lagrime di Giacobbe*; son *Histoire ecclésiastique de l'apostasie de Luther*, et diverses autres compositions, sont restées manuscrites.

AVANZI (Jacques), peintre de la seconde moitié du XIVe siècle, né à Vérone ou à Padoue, élève et collaborateur d'Altichieri pour les fresques de la chapelle San-Felice à Padoue; il peignit ensuite seul, encore à Padoue, les fresques de la chapelle San-Giorgio.

AVANZI (Jacques), peintre de la seconde moitié du XVe siècle, à Bologne. Ses principaux tableaux (sujets surtout religieux) se trouvent à l'académie de Bologne, ou à Mazzarata, près de cette ville.

AVANZI (Victor), paysagiste, né le 23 février 1850 à Vérone, élève de l'académie de Munich. A peint des paysages de Bavière et d'Italie (*Environs de Dachau, Bords de l'Isar, la Villa d'Este a Rome, Capri*, marine, etc.).

AVANZINI (l'abbé Joseph), mathématicien italien, né à Gaino (Vénétie) en 1753, mort en 1827 à Padoue, où il occupait la chaire de mathématiques transcendantes. Il a donné, entre autres écrits, des *Réflexions sur la direction des fleuves* (Brescia, 1782), ouvrage estimé, ainsi que plusieurs traités d'hydraulique.

AVAOUSSÉ ou **AVAUX** (*vô*) n. m. Nom que l'on donne en Provence aux diverses variétés de chênes nains, particulièrement au chêne kermès (*quercus coccifera*).

AVAR, district de la Russie mérid. (Transcaucasie, prov. du Daghestan), peuplé de 35.000 hab. Ch.-l. *Khounzak*.

AVARAY (famille D'), ancienne famille du Béarn, connue dès le XIIIe siècle. Ses principaux membres sont : Claude-Théophile DE BÉSIADE, marquis **d'Avaray**, lieutenant général (1655-1745), qui eut un grande part au succès de la bataille d'Almanza (1707) et à la soumission des places des royaumes de Valence et d'Aragon. (Il se signala à l'armée de Flandre, sous les ordres de Villars); — Claude-Antoine DE BÉSIADE, duc **d'Avaray**, petit-fils du précédent (1740-1829), député aux états généraux de 1789 par la noblesse de l'Orléanais, emprisonné pendant la Terreur et sauvé par le 9 thermidor. (Louis XVIII le créa lieutenant général en 1814, pair de France en 1815, et duc en 1817); — Antoine-Louis-François DE BÉSIADE, duc **d'Avaray**, fils du précédent (1759-1811), fut un des serviteurs les plus dévoués de Louis XVIII, auquel il servit d'agent pendant l'émigration.

AVARE (lat. *avarus*; du v. *avere*, désirer avec ardeur) adj. Qui aime passionnément l'argent, qui se plaît à l'accumuler sans en faire usage : *L'homme* AVARE *se prive de tout.* ‖ Bossuet a donné au mot *avare* le sens de *avide*, de *rapace* : *O mort, où est ta victoire? ta main* AVARE *n'a rien enlevé à cette vertueuse abbesse.*

— Par ext. Qui ne prodigue point une chose, qui la distribue avec parcimonie : *Dieu n'est point* AVARE *de ses dons.* ‖ Qui est donné, distribué avec parcimonie : *Par les fenêtres grillagées pénètre un jour* AVARE. ‖ Qui prodiut avec parcimonie :

Il fallut qu'au travail le corps rendu docile
Forçât la terre *avare* à devenir fertile.
BOILEAU.

En vain vous espérez qu'un dieu vous le renvoie,
Et l'*avare* Achéron ne lâche pas sa proie.
RACINE.

— n. Personne qui a le vice de l'avarice : L'AVARE *dérobe tout à ses besoins pour enrichir son imagination.* (La Roch.)

— PROV. : **A père avare enfant prodigue; à femme avare galant escroc**, Les pères *avares* ont des héritiers qui dilapident leurs biens, et les femmes *avares* des amants qui les volent. ‖ **L'avare et le cochon ne sont bons qu'après leur mort.** De même que le cochon ne peut être utile à l'homme que lorsqu'il meurt en lui laissant sa chair, ainsi l'avare n'est utile que du jour où sa mort donne à d'autres l'argent dont personne ne profitait pendant sa vie.

— SYN. **Avare, avaricieux.** L'*avare* est celui qui possède sans vouloir faire usage de son bien. L'*avaricieux* est celui qui manque à donner dans l'occasion, ou qui donne trop peu. *Avaricieux* se prend toujours en mauvaise part; *avare* se prend quelquefois en bonne part : *Turenne était* AVARE *du sang de ses soldats.* V. CHICHE.

— ANTON. **Dépensier, dilapidateur, dissipateur, prodigue. — Généreux, libéral.**

Avare (L'), comédie de Molière, en cinq actes et en prose (9 sept. 1668). Harpagon, avare fieffé, est un gros bourgeois obligé de tenir un certain train de maison, ayant un intendant, Valère; un valet, La Flèche, spécialement attaché à la personne de son fils, Cléante; deux laquais, Brindavoine et La Merluche; un cocher-cuisinier, le fameux maître Jacques; une fille de chambre, dame Claude; un carrosse, deux chevaux, etc. Il est vrai que l'intendant ne le sert que pour les beaux yeux de sa fille Elise; que les vêtements des laquais tombent en loques, que les chevaux, exténués de privations, sont incapables de tirer le carrosse. Quant à lui, il augmente ses revenus en prêtant à un taux extraordinairement usuraire, par l'intermédiaire de courtiers, et un remboursement de dix mille écus, qu'il vient de lui être fait, lui cause bien des tourments; car, n'ayant aucune confiance dans les coffres-forts, il a enfoui la cassette dans son jardin et a toujours peur qu'on la lui vole. Sa parcimonie est telle qu'il veut marier sa fille avec un vieux bonhomme comme lui, le voisin Anselme, qui la prendra *sans dot* (expression devenue proverbiale), et que son fils, qui aime une jeune fille pauvre, Marianne, et voudrait lui faire quelques cadeaux, est obligé d'avoir recours aux usuriers. Un courtier, maître Simon, trouve à Cléante un prêteur qui, pour un billet de 15.000 livres, offre 12.000 livres comptant à 25 p. 100 d'intérêt, et le reste en bahuts, tapisseries, armes hors d'usage, etc., jusqu'à un crocodile empaillé. Cléante se résigne, il lui faut de l'argent à tout prix; mais, quand l'emprunteur et le prêteur sont mis en présence, c'est le père et le fils; d'où une scène du plus haut comique, merveilleuse d'antitheses à la fois plaisantes et dramatiques. La scène est classique, comme tout l'ouvrage.

Une autre complication naît de ce que Harpagon, sur les conseils d'une fine mouche, Frosine, veut épouser Marianne. Il se propose de faire atteler les chevaux au carrosse pour conduire à la foire Marianne et sa mere, et de leur offrir au retour un souper. Il faut que maître Jacques se distingue, et celui-ci dresse aussitôt le menu : quatre potages, cinq assiettes, entrées, entremets... Harpagon crie comme si on l'écorchait, et Valère vient à son secours en déclarant que de tels repas, de l'avis des médecins, sont fort nuisibles à la santé; *qu'il faut manger pour vivre, et non vivre pour manger*, belles paroles que l'avare se promet de faire graver en lettres d'or. Pour savoir au juste quels sont les sentiments de son fils pour Marianne, il use du même stratagème que Mithridate avec Monime dans la tragédie de Racine : il feint de consentir à leur union. Cléante tombe dans le piège et, quand il a tout raconté : leurs discrètes entrevues, l'échange de leurs serments, Harpagon jette le masque et lui ordonne de renoncer à Marianne, qu'il se réserve pour lui-même. Il y a alors entre le père et le fils une scène très vive : la comédie tourne presque au drame. Mais voici que La Flèche a déterré la cassette d'Harpagon et la vient confier à Cléante. Tout aussitôt, Harpagon s'aperçoit du vol; et, après avoir exhalé son désespoir dans un monologue resté célèbre, il fait venir un commissaire pour procéder à une enquête et mettre au besoin tous ses gens à la torture. Interrogé, maître Jacques fait tomber les soupçons sur Valère, l'intendant, et celui-ci, qui n'a pas la conscience bien nette, car le matin même il a échangé avec Elise une promesse de mariage, entendant parler de bien dérobé, de trésor enlevé, croit qu'il s'agit de la fille d'Harpagon et confesse son crime; le quiproquo ne s'éclaircit que lorsqu'il parle des beaux yeux du trésor qu'il convoite : — *Les beaux yeux de ma cassette!* s'écrie Harpagon. Tout s'explique bientôt et, d'autre part, Anselme, que Harpagon voulait faire épouser à Elise, reconnaît dans Valère et dans Marianne ses deux enfants, qui lui ont été enlevés en bas âge. Il renonce à Elise en faveur de son fils, et Harpagon est trop content de retrouver sa cassette en consentant au mariage de Marianne et de Cléante.

L'Avare est un drame tragique sous la forme la plus bouffonne. Molière y raille, non comme l'ont prétendu certains critiques, la famille, la vieillesse, l'autorité paternelle, mais les travers et les vices qui peuvent rendre la famille ridicule, la vieillesse odieuse, l'autorité paternelle abusive. Molière a emprunté quelques scènes à l'*Aulularia* de Plaute; à *la Belle Plaideuse* de Boisrobert la rencontre du père usurier et du fils emprunteur; aux *Suppositi* de l'Arioste les reconnaissances du dénouement; mais il a fait un tout qui est sien, et ce tout est un chef-d'œuvre qui à juste titre est devenu classique.

Avares (LES) ou *les Peseurs d'or*, tableau de Quentin Massys (château de Windsor). Un homme écrit sur une table couverte d'argent et de pierreries. Sa femme est assise à côté de lui, la main sur son épaule, et le regarde écrire. Ces deux personnages — malgré le titre du tableau — semblent représenter simplement des négociants ou des changeurs. Une répétition de ce tableau, également d'une grande finesse d'exécution, figure au Louvre sous ce titre : *Le banquier et sa femme.*

AVAREMENT adv. Avec avarice.

Avares (les différentes variantes orthographiques *Avars, Abares*, etc., sont également admises), peuple de la famille turque, classé dans la grande famille générique des Huns. — *Un* AVARE.

— *Histoire*. Dans l'histoire, très obscure, de ce peuple, il faut distinguer deux périodes : la période asiatique et la période européenne. Originairement établis dans les steppes de la Caspienne, les Avares s'adonnaient à un commerce fort étendu, principalement sur les productions de la Bactriane et de Babylone. C'était un peuple belliqueux et très bien organisé au point de vue militaire, qui, d'après Strabon, équipa (concurremment avec les *Siraks*, probablement les *Khazares* actuels, leurs voisins) deux cent mille cavaliers, et les envoya à Phornace, fils de Mithridate. Les Romains s'en servirent plus tard pour contenir les Khazares, alliés des rois du Bosphore.

La période européenne de l'histoire des Avares commence avec l'apparition de cette nation en Europe, vers le milieu du VIe siècle. A cette époque, sous leur véritable nom de *Avares* ou de *Obrs*, comme les appellent les Russes et les autres Slaves, ils se dirigent vers l'Occident, s'établissent aux environs de la mer d'Azov, puis, sous la conduite d'un chef nommé Baïan, font irruption sur les bords du Danube; une partie d'entre eux s'unit aux Lombards (567), et, avec leur aide, détruit l'empire des Gépides en Pannonie. Après le départ des Lombards, les Avares, grâce à leurs empiètements successifs, se trouvent, au VIe siècle, maîtres de la Pannonie entière. Ils soumettent ensuite la Dalmatie, pénètrent dans les pays germains jusqu'à la Thuringe, et arrivent même en Italie où ils combattent les Francs et leurs anciens alliés, les Lombards. Ils subjuguent également toutes les populations établies sur la rive septentrionale du Danube, et forcent même les Bulgares de la mer Noire à reconnaître leur souveraineté. Un échec sous les murs de Constantinople, en 610, marque le commencement de leur période de revers. Les peuples qu'ils ont asservis se soulèvent bientôt contre eux, et les chassent de la Dalmatie. Ils se dirigent alors vers l'ouest, et s'y heurtent à l'empire carolingien. Charlemagne dirigea contre eux, en personne, une expédition à laquelle les Avares ne surent pas résister (790). En 804, ils étaient en partie soumis, en partie détruits. Leurs débris furent dispersés soit dans la Carinthie, soit dans les comtés, nouvellement créés, du royaume de Pannonie et de Hongrie; une fraction émigra dans le Caucase. En 827, leur nom disparut complètement de l'histoire; la population hongroise désignée sous le nom de Szeklers représenterait, à en croire la tradition, la dernière trace de cette nationalité évanouie.

Au VIe siècle, lors de la grande émigration des Avares, une partie d'entre eux était restée dans le Caucase; on la retrouve encore aujourd'hui dans le Lesghistan actuel, sur les bords du fleuve Koisou; c'est la tribu professant l'islamisme, qui porte le nom de *Aor* ou *Awar*, et compte environ mille maisons. Le prince des Avares (*Avar-khan*, chef des Avares) est tributaire de la Russie.

AVARIABILITÉ n. f. Etat de ce qui est avariable. (Peu us.)

AVARIABLE adj. Qui peut être endommagé par les avaries : *Marchandises* AVARIABLES.

AVARICE (lat. *avaritia*) n. f. Vice de l'avare; désir immodéré d'accumuler :

L'*avarice* perd tout en voulant tout gagner.
LA FONTAINE.

— Action d'avare : *Tant de médisances mordantes, tant d'*AVARICES *sordides!* (Flech.)

— Collectiv. Les avares : *La pauvreté manque de beaucoup de choses;* l'AVARICE *manque de tout.* (La Bruy.)

— Par ext. Parcimonie; réserve que l'on met dans l'em-

ploi de quelque chose : *L'*AVARICE *du temps ne déshonore pas.* (Christine de Suède.)

— ANTON. Gaspillage, prodigalité, profusion. — Générosité, libéralité.

AVARICIEUSEMENT adv. D'une manière avaricieuse.

AVARICIEUX (*eû*), EUSE adj. Qui a de l'avarice dans les petites choses, qui lésine : *Les villes les plus* AVARICIEUSES *et les plus réfractaires étaient obligées de fêter la garde impériale.* (Balz.) ‖ Qui tient de l'avarice ; qui indique l'avarice : *Ce n'est pas être libéral que de donner d'un air* AVARICIEUX. (E. de Girard.)

— n. Personne avaricieuse : *Un* AVARICIEUX *qui aime devient libéral.* (Pasc.)

— SYN. Avaricieux, avare. V. AVARE.

AVARIE (ital. *avaria*) n. f. Tout dommage éprouvé par un navire ou par sa cargaison : *Réparer ses* AVARIES.

— Détérioration, dégât : *Une meule de blé mal exécutée donne naissance à de graves* AVARIES.

— ENCYCL. Dr. Le Code de comm., art. 397, définit l'*avarie* : « Tout dommage qui arrive au navire et aux marchandises depuis leur chargement et départ, jusqu'à leur retour et déchargement, toutes dépenses extraordinaires faites pour le navire et les marchandises, conjointement ou séparément. » L'avarie ne réside donc pas seulement dans une dépréciation accidentelle ; elle comprend aussi les frais imprévus nécessités pour prévenir ou réparer le dommage.

On peut classer les avaries en deux catégories : les avaries proprement dites, ou avaries *matérielles*, et les *avaries-frais*. Tout ce qui a été prévu ou a dû être prévu par le capitaine n'entre point dans les avaries. L'art. 406 du Code de comm. dit expressément : « Les lamanages, touages, pilotages pour entrer dans les havres ou rivières, ou pour en sortir, les droits de congé, visites, rapports, tonnes, balises, ancrages et autres droits de navigation ne sont point avaries, mais ils sont de simples frais à la charge du navire ».

Quatre causes principales peuvent donner naissance aux avaries : 1° les fortunes de mer (tempêtes, incendies, bris du navire, etc.) ; 2° les vices propres (vetusté pour le navire, fermentation pour les blés, coulage pour les liquides) ; 3° les fautes du capitaine et de l'équipage ; 4° les fautes du propriétaire ou chargeur, qui sont, le plus souvent, comme celles du capitaine, le résultat de l'incurie ou de la négligence.

Les avaries se divisent elles-mêmes en deux catégories : avaries *grosses* ou *communes*, avaries *simples* ou *particulières* (art 399, C. de comm.).

1° Les premières, ainsi appelées parce qu'elles sont supportées par le *gros* du navire, et qu'elles sont faites pour le *salut commun*, sont tout dommage souffert volontairement pour le bien et le salut commun du navire et de la cargaison, et toute dépense extraordinaire faite dans le même but. Ainsi, les choses données par composition et à titre de rachat du bâtiment et des marchandises, celles qui sont jetées à la mer, les câbles ou mâts rompus ou coupés, les ancres et autres effets abandonnés pour le salut commun, le pansement et la nourriture des matelots blessés en défendant le navire, le loyer et la nourriture des matelots pendant la détention, quand le navire est arrêté par ordre d'une puissance, et pendant les réparations des dommages volontairement soufferts pour le salut commun (quand le navire est affrété *au mois*), et d'autres du même genre (C. de comm., art. 300 et 400), rentrent dans cette catégorie ; elles sont supportées par le navire et le fret pour moitié de leur valeur, et par les marchandises pour toute leur valeur au lieu du déchargement, et au marc le franc.

2° Les *avaries simples* ou *particulières* sont les dommages involontaires et les dépenses extraordinaires faites pour le navire seul ou pour les marchandises seules ; tels sont : le dommage arrivé aux marchandises par leur vice propre, par tempête, prise, naufrage ou échouement ; les frais faits pour les sauver ; la perte des câbles, ancres, mâts, voiles, cordages, causée par fortune de mer ; les dépenses résultant des relâches occasionnées par la perte fortuite de ces objets, ou par le besoin d'avitaillement, ou par voie d'eau à réparer ; le loyer et la nourriture des matelots pendant la détention, l'arrêt par ordre d'une puissance ou pour cause de réparation (quand le navire est affrété *au voyage*), etc. (C. de comm., art. 403, 405) ; ces avaries sont supportées et payées par le propriétaire de la chose qui a éprouvé le dommage ou occasionné la dépense.

Ces règles peuvent être modifiées par les parties, qui sont libres de faire, au sujet des avaries, telles stipulations qu'elles veulent.

Les avaries qui sont le résultat d'un *abordage* sont l'objet de règles spéciales. V. ABORDAGE.

Le commissionnaire de transport est garant des avaries ou pertes de marchandises et effets, à moins de stipulations contraires (C. de comm., art. 98). Le voiturier répond des avaries survenues pendant le transport, sauf de celles qui proviennent du vice propre de la chose ou de force majeure (C. de comm., art. 103). L'action pour avaries s'éteint au profit du voiturier par la réception des objets transportés ; en cas de contestation pour cette réception, l'état des objets est vérifié par des experts nommés par le président du tribunal de commerce ou par le juge de paix, et par ordonnance au pied d'une requête. Le maire du lieu d'arrivée, s'il n'y a ni tribunal de commerce ni juge de paix, a qualité pour faire lui-même la constatation et en dresser procès-verbal. L'action pour avaries contre le commissionnaire et le voiturier se prescrit par six mois, à partir de la remise des marchandises (C. de comm., art. 108).

AVARIÉ, ÉE adj. Endommagé par suite d'une avarie : *Marchandises* AVARIÉES. (Se dit des fourrages, des grains, farines, aliments, qui, moisis pendant le transport, se sont échauffés, moisis, gâtés.)

AVARIER (prend deux *i* de suite aux deux premières personnes plur. de l'impart. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous avariions, vous avariiez. Que nous avariions, que vous avariiez*) v. a. Endommager, gâter ; causer une avarie à : *Les pluies* AVARIENT *les foins.*

S'avarier, v. pr. Se détériorer, se gâter.

AVARIS, ville de l'anc. basse Egypte, à l'E. du Nil, sur l'isthme de Suez, qui fut le centre des opérations des envahisseurs hyksos ou pasteurs. Cette ville, appelée *Typhonia* par les Egyptiens (du nom de *Typhon*, génie du mal), est vraisemblablement l'Héroopolis des Grecs.

AVARO n. m. Pop. Syn. de AVARIE : *Éprouver des* AVAROS.

AVASARPINÎ n. f. « Période descendante », l'une des deux divisions du temps infini dans la cosmologie des Djaïnas. V. DJAINISME.

AVATAR (du sanscrit *avatâra*, descente, et spécialement descente sur la terre d'un être divin) n. m. Nom générique des incarnations divines, s'appliquant surtout, dans l'hindouisme ou brahmanisme sectaire, aux incarnations de Vishnou.

— Par ext. Transformation, métamorphose de quelqu'un ou de quelque chose : *Innombrables sont les* AVATARS *de certains hommes politiques.*

— ENCYCL. Les *Védas*, ou livres sacrés primitifs des Aryas de l'Inde, nous montrent les forces de la nature personnifiées et déifiées, mais ils ne font aucune allusion à des formes matérielles que ces divinités auraient revêtues pour se mêler au monde tangible. C'est dans les *Pouranas*, livres des brahmanes, postérieurs aux Védas, qu'on rencontre la mention de ce phénomène mythologique. Il figure dans la légende d'un grand nombre de divinités, mais il atteint tout son développement dans celle du dieu Vishnou, l'un des personnages de la *Trimourti* ou trinité brahmanique. Vishnou ne s'incarne que pour le bien. Chaque fois qu'un danger menace les dieux ou les hommes, il revêt une forme illusoire ou celle d'un héros humain. Les Pouranas et les poèmes sacrés ne sont pas d'accord sur le nombre des *avatars* de Vishnou ; on en compte jusqu'à trente-deux, mais il en est dix qui sont adoptés par tous. Vishnou s'est incarné dans : le poisson, *Matsya* ; la tortue, *Kourma* ; le sanglier, *Varâha* ; *Narasivaha*, moitié lion, moitié homme ; *Vâmana*, le nain ; le défenseur, *Paracou-Rama* ; *Rama-Tchandra*, qui combat les démons ; *Krishna*, c'est Vishnou fait homme, tout en conservant la puissance divine ; *Bouddha* ; enfin, dans une dixième apparition, Vishnou, monté sur un cheval blanc (*Kalkin*), viendra sur la terre pour détruire le monde corrompu et le remplacer par un monde nouveau et pur.

La doctrine des avatars a été un des agents les plus efficaces de l'extension du brahmanisme. Celui-ci était disposé à reconnaître dans chaque dieu étranger une incarnation de Vishnou, Çiva, ou de quelque autre divinité. Par ce moyen, il en est arrivé à englober même ses pires ennemis. C'est ainsi qu'à l'époque où sa puissance était menacée par le bouddhisme, il n'hésita pas à voir dans le Bouddha une incarnation de Vishnou.

AVATÂRA-LAMA (*lama incarné*) n. m. Les bouddhistes du rit lamaïque donnent ce nom à de saints personnages titulaires de hautes fonctions qui passent pour être des incarnations perpétuelles de certains bodhisattvas ou dieux. Quand un de ces lamas meurt, l'âme du dieu qui résidait en lui se réincarne dans un enfant nouveau-né, chez qui elle révèle sa présence par des miracles, et qui est alors intronisé à la place du défunt. V. LAMA.

AVATCHA ou **AVATSCHA**, baie de la Russie d'Asie (côte orientale du Kamtschatka), se subdivisant en plusieurs petits golfes et formant à l'embouchure de la petite rivière *Avatcha*, descendue du volcan *Avatchinskaia* (dont la dernière éruption remonte à 1779), le port très commode de Pétropavlovsk ou *Avatcha*. V. PÉTROPAVLOVSK.

A-VA-TERRE n. m. Position du bateau chaland qui se trouve du côté du chemin de halage.

A VAU (anc. orthogr. des mots *à val*), loc. adv. En bas. Usité seulement dans les locutions suivantes :

— *A vau-l'eau*, En suivant le cours de l'eau : *Laisser aller* À VAU-L'EAU. ‖ Fig. Se dit en parlant de ce qui tourne au désordre, à la déconfiture : *Que d'entreprises, brillantes au début, s'en vont* À VAU-L'EAU ! (Dans ce sens, on dit aussi À VAU-LE-VENT, À VAU-LE-FEU.)

— *A vau-de-route*, Précipitamment, en désordre. (Se dit en parlant des troupes qui se débandent et s'enfuient pêle-mêle) : *S'en aller* À VAU-DE-ROUTE.

AVAUX (Claude DE MESMES, comte D'), diplomate et surintendant des finances, né en 1595, mort en 1650. D'abord membre du grand conseil, maître des requêtes et conseiller d'Etat, il fut ensuite ambassadeur à Venise, en Danemark, en Suède et en Pologne. En 1643, il se rendit à La Haye et à Munster, chargé des longues négociations qui précédèrent le traité de Westphalie. Rappelé et disgracié, il fut plus tard surintendant des finances. Cet habile diplomate jouissait d'une telle réputation de probité, que sa parole équivalait à un serment.

AVAUX (Jean-Antoine DE MESMES, comte D'), neveu du précédent, né en 1640, mort en 1709. Il fut conseiller d'Etat, puis ambassadeur à Venise et en Hollande, et prit part à toutes les grandes négociations de son temps. On a imprimé ses *Négociations en Hollande* (1752-1753). Le président de Mesmes était son frère. V. MESMES.

AVÉ (lat. *ave*, salut !) n. m. Premier mot de la salutation angélique, de la prière à la Vierge, qui se dit souvent pour cette prière elle-même : *Dire un* AVÉ. ‖ Grain du chapelet sur lequel on dit l'AVÉ : *Il y a dans le rosaire quinze* PATER *et cent cinquante* AVÉ. ‖ En droit du sermon où le prédicateur s'interrompt pour implorer le secours du Saint-Esprit par l'intercession de la sainte Vierge : *Arriver après l'*AVÉ. ‖ Angélus, heure de l'angélus : *Je vous attends ce soir à l'*AVÉ. ‖ On disait autrefois : *Cela ne dure qu'un* AVÉ, *Je reviens dans un* AVÉ, pour Cela ne dure que peu de temps, Je reviens tout de suite. ‖ Pl. *Des* AVÉ. V. AVÉ MARIA.

— Loc. fam. : *Il ne sait pas un Avé.* Se dit d'un homme ignorant en toutes choses, et surtout en matière de religion. ‖ *Dire ses* PATER *et ses* AVÉ *sur le dos de quelqu'un*, Le maltraiter, le charger de coups.

AVEBURY ou **ABURY**, village d'Angleterre (comté de Wilts), 776 hab. Eglise très ancienne, monuments préhistoriques, parmi lesquels l'énorme tumulus de *Silbury Hill.*

AVEC (*wek'* — anc. franç. *avuec* ; de *ab* ou lat. *apud*, auprès de, avec, et *uec* du lat. *hoc*, cela prép. Eu société, en compagnie de. (Sert à indiquer le mélange, la confusion) : *Point de véritable bonheur à espérer pour qui ne marche pas* AVEC *la justice.* (J. Simon.)

En même temps que, à la même époque que, en coïncidence : *Les Turcs se couchent* AVEC *le soleil.* (P. Loti.)

— Indique une relation de personnes entre elles ou un rapport entre les personnes et les choses : *Être en bons, en mauvais termes* AVEC *quelqu'un. A quoi bon avoir de l'esprit* AVEC *des gens qui ne me comprendront pas ?* (P. Loti.)

— Sert à désigner l'instrument, le moyen d'action ou la manière : *On peint* AVEC *un pinceau, on écrit* AVEC *une plume* ou AVEC *un crayon.*

— *Avec le temps*, Par la suite du temps : *Tout change dans les corps et dans les esprits,* AVEC LE TEMPS. (Volt.)

— Adverbial. Simultanément, du même coup, de plus : *Le roi Robert Bruce reconquit toute l'Ecosse et la bonne ville de Berrick* AVEC. (Froissart.) ‖ Cet emploi est familier.

— Gramm. La plupart des grammairiens disent qu'un verbe qui a deux sujets unis par la préposition *avec* s'accorde avec le premier seulement. Cependant, La Fontaine écrit :

Le singe *avec* le léopard
Gagnaient de l'argent à la foire,
. . . . . .
Bertrand *avec* Raton . . . avaient un commun maître.

(Bien que cet accord se justifie par la syllepse, il est toujours plus régulier d'employer la conjonction *et* quand le verbe doit s'accorder avec les deux sujets.

— Jeux, *Avec*, à la bouillotte, se dit quand on tient le coup sans relance. ‖ *Avec cela* se dit, au jeu du quinze, toutes les fois qu'on veut indiquer qu'on ne réclame pas.

— D'avec, loc. prépos. Sert à marquer d'une manière plus précise la différence qui existe entre deux personnes, entre deux choses : *Le malheur des peuples vient trop souvent de ce qu'ils ne savent pas séparer la protection* D'AVEC *le despotisme, le devoir* D'AVEC *le droit.* ‖ D'auprès de : *Je sors* D'AVEC *lui.* (La Bruy.) (Ce sens a vieilli.)

AVE, CÆSAR, MORITURI TE SALUTANT ! Mots lat. qui signif. : « César, ceux qui vont mourir te saluent ! » et que prononçaient, en s'inclinant devant la loge impériale, les gladiateurs qui défilaient dans le cirque, avant le combat où presque tous devaient trouver la mort.

Ave, Cæsar, tableau de Gérome (1859). Arrêtée au milieu d'un cirque de l'ancienne Rome, dont les gradins sont garnis de spectateurs, une troupe de gladiateurs adresse à

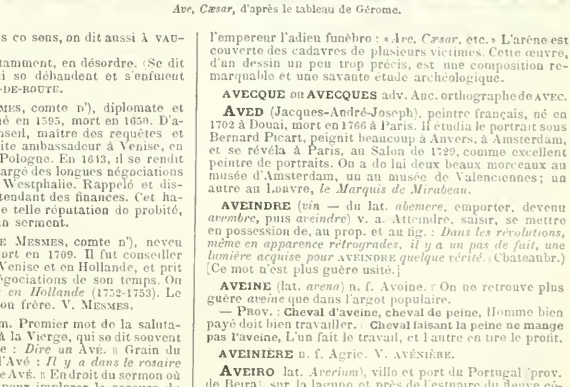

Ave, Cæsar, d'après le tableau de Gérome.

l'empereur l'adieu funèbre : « *Ave, Cæsar*, etc. » L'arène est couverte des cadavres de plusieurs victimes. Cette œuvre, d'un dessin un peu trop précis, est une composition remarquable et une savante étude archéologique.

AVECQUE ou **AVECQUES** adv. Anc. orthographe de AVEC.

AVED (Jacques-André-Joseph), peintre français, né en 1702 à Douai, mort en 1766 à Paris. Il étudia le portrait sous Bernard Picart, peignit beaucoup à Anvers, à Amsterdam, et se révéla à Paris, au Salon de 1729, comme excellent peintre de portraits. On a de lui deux beaux morceaux au musée d'Amsterdam, un au musée de Valenciennes ; un autre au Louvre, le *Marquis de Mirabeau.*

AVEINDRE (*vin* — du lat. *abemere*, emporter, devenu *avembre*, puis *aveindre*) v. a. Atteindre, saisir, se mettre en possession de, au prop. et au fig. : *Dans les révolutions, même en apparence rétrogrades, il y a un pas de fait, une lumière acquise pour* AVEINDRE *quelque vérité.* (Chateaubr.) [Ce mot n'est plus guère usité.]

AVEINE (lat. *avena*) n. f. Avoine. ‖ On ne retrouve plus guère *aveine* que dans l'argot populaire.

— Prov. : Cheval d'aveine, cheval de peine, Homme bien payé doit bien travailler. Cheval faisant la peine ne mange pas l'aveine, L'un fait le travail, et l'autre en tire le profit.

AVEINIÈRE n. f. Agric. V. AVÉNIÈRE.

AVEIRO lat. *Averium*), ville et port du Portugal (prov. de Beira), sur la lagune et près de l'estuaire du fleuve côtier la Vouga ; 7.170 hab. Evêché ; pêche de sardines et d'huîtres ; commerce de poissons, sel, vins et oranges. Mines de mercure et gisements de kaolin. — Pop. du district du même nom : 287.750 hab.

AVEIRO ou **AVEYRO** (F. Pantaleano D'), moine franciscain, voyageur portugais, vivait au milieu du XVIe siècle. Il a exécuté, de 1559 à 1565, un pèlerinage en Terre sainte, dont il a laissé une relation fort curieuse, publiée à Lisbonne en 1593 et 1596, sous le titre de *Itinerario da Terra sancta.*

AVEIRO (Joseph Mascarenhas et Lancastre, duc d'), seigneur portugais, né à Lisbonne en 1708, exécuté en 1759. Il remplit les plus hauts emplois sous Jean V, mais cessa d'être en faveur à l'avènement de Joseph Ier, et devint bientôt l'ennemi du ministre Pombal. Lié avec tous les mécontents, il trama un complot contre le roi et son ministre. Le soir du 3 septembre 1758, Joseph Ier, en se rendant en voiture chez la marquise de Tavoza, sa maîtresse, fut blessé de deux coups de carabine. Arrêté comme complice et reconnu coupable, le duc d'Aveiro fut condamné à être rompu et brûlé vif. La sentence fut exécutée le 13 janvier 1759. D'autres conjurés subirent le même supplice, et les jésuites furent chassés du Portugal, comme instigateurs du complot.

Avéis Ier, sultan de Bagdad (1336-1374). Il conquit l'Aderbaïdjan, Mossoul, Mardin, et chassa du Mazenderan l'émir usurpateur Vely. — Son fils, **Avéis II**, monta sur le trône de Bagdad en 1381, après avoir fait assassiner son frère Hussein. Ses crimes le rendirent tellement odieux à ses sujets, que ceux-ci appelèrent Tamerlan à leur secours. Plusieurs fois chassé de ses Etats, Avéis parvint toujours à remonter sur le trône. Mais, ayant fait la guerre à Cara-Yousouf, sultan d'Egypte, qui l'avait secouru, il tomba en son pouvoir et fut mis à mort en 1410.

AVEIZE, comm. du Rhône, arrond. et à 29 kilom. de Lyon; 1.234 hab. Houille.

AVEIZIEUX, comm. de la Loire, arr. et à 33 kilom. de Montbrison; 1.049 hab.

Avé-Lallement (Robert-Christian-Berthold, savant et voyageur allemand, né en 1812 à Lubeck, mort dans cette ville en 1884. Il alla exercer la médecine au Brésil, qu'il explora en 1858 et 1859, puis visita l'Egypte, l'Italie, etc., et revint à Lubeck. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Voyage à travers le Sud brésilien* (Leipzig, 1859); *Voyage à travers le Nord brésilien* (Leipzig, 1860); *Fata Morgana*, impressions de voyage en Egypte (1872); *Migrations à travers Paris* (Gotha, 1877); *Luiz de Camoens* (Leipzig, 1879); *Migrations à travers le monde des plantes, aux Tropiques* (Breslau, 1880). Enfin, il a écrit la troisième partie de la biographie d'A. Humboldt : *Séjour de Humboldt à Paris, 1808-1826* (Leipzig, 1872). — Son frère, Robert-Christian-Bénédict **Avé-Lallement**, né à Lubeck en 1809, mort près de Berlin en 1892, a publié plusieurs ouvrages sur les escroes et sur la police en Allemagne. — Son cousin, Eduard **Avé-Lallement**, né en 1803, mort en 1867 à Lubeck, s'est fait connaître comme botaniste.

AVELANE ou **AVELLANA** n. f. Syn. de noisette.

AVELANÈDE n. f. Nom que porte, dans le commerce, la cupule du gland du chêne vélani, ou *quercus ægilops*, qui croît en Asie Mineure. Cette cupule est employée au tannage des cuirs et à la teinture en noir. ‖ *Avelanède du Piémont*, Galle ou excroissance qui se développe autour du gland du chêne. (Elle sert aux mêmes usages que l'avelanède proprement dite.) ‖ On dit aussi velanède.

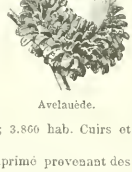
Avelanède.

AVELGHEM, ville de Belgique (Flandre occidentale), arrond. adm. et judic. de Courtrai, sur l'Escaut; 3.860 hab. Cuirs et huile.

AVELIES n. f. Sorte de tissu imprimé provenant des Indes.

AVELIN, comm. du Nord, arr. et à 11 kilom. de Lille, sur la Marcq, affluent de la Deûle; 1.514 hab. Briqueterie.

AVELINE (du lat. *abellana* [*nux*], noix d'*Abella*, en Campanie) n. f. Sorte de grosse noisette qui provient de l'avelinier : *L'huile d'aveline est employée par les luthiers.*

— *Aveline purgative*, Nom donné quelquefois à la graine vénéneuse du *jatropa curcas* ou du *jatropa multifida*.

AVELINE, famille de dessinateurs, graveurs et éditeurs d'estampes français des XVIe et XVIIe siècles. Les plus connus furent : Pierre, dit *le Vieux*, né vers 1654, mort à Paris en 1722. (Il fut élève de l'excellent artiste Adam Pérelle, et grava, comme lui, des paysages, des vues, des châteaux et des motifs de décoration); — Antoine, né vers 1691, mort à Paris en 1743. (Fils et élève du précédent, il grava également des vues de palais et de villes); — Pierre-Alexandre, ou Pierre II, né et mort à Paris (1702-1760, neveu d'Antoine. (Elève de J.-B. de Poilly, membre de l'Académie royale, il grava d'après ses dessins, mais surtout d'après les maîtres. On cite ses charmantes reproductions de Watteau, et aussi celles des œuvres de Boucher, Natoire, Van Loo, Jordaëns, Van Ostade); — François-Antoine, né à Paris en 1718, mort à Londres en 1780, fils d'Antoine, élève de son cousin Pierre II, et qui travailla pour les libraires sans parvenir à la même célébrité que ses parents, ni en France ni à Londres, où il mourut dans la misère.

AVELINIER ou **AVELLANIER** *mi-é* — rad. *aveline*) n. m. Variété de noisetier à gros fruit, particulière aux contrées méridionales de l'Europe.

— Encycl. Le fruit de l'*avelinier*, ou aveline, est d'une qualité bien supérieure à la noisette commune. Les Romains cultivaient l'avelinier comme arbre fruitier en Italie, et particulièrement aux environs d'Avellino, d'où lui est venu son nom de *avellana*. Les avelines entrent dans un grand nombre de préparations culinaires; les confiseurs les habillent de sucre pour en faire de grosses dragées rondes.

AVELLA (*Abella* des Romains), ville d'Italie (Campanie, prov. d'Avellino); 3.740 hab.

AVELLAN ou **AVELLAR**, nom que l'on donne quelquefois à l'étoile Pollux, de la constellation des Gémeaux.

AVELLAN (prononc. *Avelane*), amiral russe, né à Loviz, en 1839. Entré en 1855 à l'Ecole navale, il se fit remarquer comme un officier de grand mérite, et fut promu contre-amiral en 1891. Devenu, en 1893, commandant de l'escadre russe dans la Méditerranée, il débarqua le 13 octobre à Toulon, pour rendre la visite que la flotte de l'amiral Gervais avait faite à Cronstadt; puis, accompagné d'un certain nombre d'officiers et de marins, il arriva à Paris, où il fut accueilli par des ovations populaires. Ces fêtes, où s'affirma l'entente franco-russe, eurent un retentissement énorme en Europe. Adjoint au chef d'état-major de la marine en 1895, l'amiral Avellan a été nommé chef d'état-major en août 1896.

AVELLANAIRE (du lat. *abellana*, noisette) adj. Qui est de la grosseur d'une noisette.

— En géognosie, se dit des grains d'une roche grenue.

AVELLANEDA (Alonso Fernandez de), pseudonyme d'un littérateur espagnol qui, avant que Cervantes publiât la seconde partie de *Don Quichotte*, donna une suite assez grotesque à ce roman célèbre. On ne sait pas au juste qui s'est caché sous ce pseudonyme. V. Don Quichotte.

AVELLANEDA (Garcia de), comte de *Castrillo*, homme d'Etat espagnol, vice-roi de Naples, de 1653 à 1659. Il triompha de la rébellion des Napolitains, et repoussa une attaque du duc de Guise en 1654. Sous son administration, Naples fut ravagée par une peste effroyable qui fit deux mille victimes; le vice-roi contribua à l'extinction du fléau en faisant transporter les cimetières hors de la ville.

AVELLANEDA (Gertrudis Gomez de), femme poète espagnole, née en 1816 dans l'île de Cuba, morte à Séville en 1873. Fixée à Madrid depuis 1840, elle épousa en 1846 un député aux Cortès, et se retira, après la mort de son mari, dans un couvent, d'où elle sortit pour reprendre sa carrière d'auteur dramatique. Outre des *Poésies lyriques* (1841), deux poèmes, *la Croix* (1850) et *le Dernier Accent de ma harpe* (1850), et quelques nouvelles, on lui doit toute une série de pièces de théâtre, tragédies et comédies, dont plusieurs sont des imitations, mais qui ont été représentées avec succès, telles que : *Florence de Viana, Guatimozin, Saul, le Don du diable, l'Aventurière, Hortensia, la Fille du roi René, la Somnambule*. Son dernier ouvrage, *Dévotion*, parut en 1867.

AVELLANEDA (Nicolas), homme d'Etat argentin, né à Tucuman en 1836, mort en 1885. Après la chute de Rosas (1852), Avellaneda revint dans son pays, d'où sa famille avait été exilée. Il dirigea pendant plusieurs années le *Nacional*, puis fut nommé, en 1861, professeur d'économie politique à Buenos-Ayres. Membre du congrès depuis 1860, il reçut, en 1868, le portefeuille de la justice, des cultes et de l'instruction publique. Sous son administration, l'enseignement fit des progrès considérables. Elu président de la république en 1874, il réprima l'insurrection de Mitre, qui dut faire sa soumission (1875). Avellaneda fit une expédition contre les Indiens (1875). Il fut remplacé par le général Roca, le 12 octobre 1880.

AVELLAR (François Gomez de), prélat et homme d'Etat portugais, né en 1739, mort en 1816. Il était évêque des Algarves, et fut le bienfaiteur de cette contrée par les améliorations agricoles qu'il y introduisit. Il devint capitaine général de cette province.

AVELLINO, ville de l'Italie méridionale; 20.485 hab. Evêché. Châtaignes et noisettes. Aux environs, l'abbaye du Monte-Vergine. — Le *circondario d'Avellino* a 181.850 hab.; la province du même nom 412.240 hab.

AVELLINO (saint André), clerc régulier de Saint-Paul, né à Castel-Nuovo (Basilicate) en 1521, mort à Naples en 1608, canonisé en 1712. On a de lui des *Lettres* et d'autres écrits, qui ont été publiés à Naples en 1731-32 et 1733-34.

Armes d'Avellino.

AVELLINO (Giulio ou Giacinto d'), peintre italien, né à Messine, mort à Ferrare en 1700, élève de Salvator Rosa. Il mena une vie aventureuse, qui le conduisit successivement à Naples, Rome, Venise, Ferrare, où il mourut à l'hôpital. Il peignit avec goût des paysages ornés de ruines.

AVELLINO (Onofrio), peintre italien, né à Naples en 1674, mort à Rome en 1741. Elève de Luca Giordano et de Solimena, il fit des copies de ses maîtres, qui ont été vendues pour des originaux. Il peignit des portraits et des tableaux religieux, dont le plus célèbre est le plafond à fresque de l'église Saint-François-de-Paule (Rome).

AVELLONI (François), auteur dramatique italien, surnommé *il Poetino*, à cause de sa petite taille, né à Venise en 1756, mort à Rome en 1837. Il était doué d'une prodigieuse fécondité, et composa, dit-on, près de six cents pièces, dans lesquelles il a cherché à imiter la manière de Beaumarchais.

Avé Maria (mots lat. français qui signif. *Salut, Marie!*) n. m. Prière catholique. V. Avé, et partie encycl.

— Hist. eccles. *Filles de l'Avé-Maria*, Congrégation de femmes, de l'ordre de Sainte-Claire, fondée par Louis XI, à Paris, rue des Barrés, en 1471. Cette congrégation fut supprimée en 1790. Le couvent devint une caserne qui a été démolie en 1854. ‖ *Frères de l'Avé-Maria*, Nom donné aux servites.

— Encycl. L'*Avé Maria* se compose de trois parties : ce sont : 1° les paroles de l'ange Gabriel, dans le récit évangélique de l'incarnation (*Je vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous*) et la salutation par laquelle Elisabeth, mère de Jean-Baptiste, accueille sa cousine (*Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni*); 3° l'invocation à la Vierge (*Sainte Marie, mère de Dieu*, etc.).

Les deux premières parties, qui ont été empruntées à l'Evangile, sont d'un usage très ancien dans l'Eglise; elles figurent, textuellement ou sous une forme équivalente, dans la liturgie de saint Jacques le Mineur et dans l'Antiphonaire de saint Grégoire le Grand; les paroles de la troisième partie sont, d'après les cardinaux Baronius et Bona, une additione due au concile d'Ephèse (en 431. L'*Avé Maria* se trouve dans un recueil de prières de l'évêque grec Sévère, patriarche d'Alexandrie au VIIe siècle, sauf les derniers mots (*maintenant*, etc...) qui sont beaucoup plus récents et paraissent devoir leur origine aux franciscains.

L'*Avé Maria* a été traduit par Dante en versets italiens, et commenté par saint Bernard, saint Thomas d'Aquin, Savonarole, etc. — Cette prière a été souvent mise en musique; parmi les compositions les plus connues, il faut citer celles de Fenarolli, de Carafa, de Verdi et de Gounod.

AVEN (*vèn*) n. m. Puits naturel creusé en forme de gouffre dans les plateaux calcaires de la région des Causses. Les *avens* occupent généralement l'emplacement d'anciennes fissures du sol que les eaux ont agrandies.

AVÉNACÉES (du lat. *avena*, avoine) n. f. pl. Tribu de graminées, ayant pour type le genre avoine, on *avena*. — *Une* avenacée.

— Encycl. Les caractères des *avénacées* sont : épillets à deux ou plus grand nombre de fleurs, avec fleur du sommet généralement rudimentaire; glumes à deux folioles membraneuses; glumelle inférieure, portant le plus souvent une arête qui est généralement dorsale et tordue.

AVÉNAGE (du lat. *avena*) n. m. Anc. dr. Redevance en avoine fournie au seigneur censier par les habitants de ses terres. L'avénage était une variété de champart.

AVÉNAÏNE (du lat. *avena*, avoine) n. f. Gluten de l'avoine.

AVENAIRE (du lat. *advena*, étranger) n. m. Dans la Suisse romande, nom donné à celui qui habite une commune sans être bourgeois.

AVENAMMENT adv. D'une façon avenante. (Vieux.)

AVENANT (rad. *avenir*) n. m. Anc. dr. Portion héréditaire qu'une fille avait le droit de prendre *ab intestat* dans la succession de son père et de sa mère.

— Aujourd'hui, dans les compagnies d'assurances, Acte par lequel on modifie une police déjà souscrite, en augmente ou l'on réduit l'importance de l'objet assuré, etc.

AVENANT, ANTE (rad. *avenir*) adj. Qui plaît par sa bonne grâce, par ses manières ouvertes et affables : *Les femmes de Vénaur m'ont paru jolies et* AVENANTES. (V. Hugo.)

— **A l'avenant**, loc. adv. Pareillement, à proportion :

Travail, bon appétit et bonne conscience,
Sommeil à l'avenant, voilà notre science
Pour avoir l'âme en paix et le corps en santé.
C. Delavigne.

— **A l'avenant de**, loc. prépos. En conformité, en proportion de : *Dessert* à l'AVENANT DU *repas*.

AVENARDIA n. f. Genre de vers némertiens dont le type, qui atteint 3 m. de long, est le plus grand des vers connus après les borlasiés.

AVENAY (lat. *Avennacum*), comm. de la Marne, arrond. et à 26 kilom. de Reims, sur la Livre, affluent de la Marne; 1.129 hab. Ch. de f. Est. — Patrie de Paulin Pâris. Vignobles importants.

AVENCHES (en allem. *Wiflisburg*), ville de Suisse (cant. de Vaud); 1.850 hab. Importante du temps des Romains sous le nom de *Aventicum*, elle fut détruite par les Germains en 307, et par Attila en 447. Ruines intéressantes. Patrie du chroniqueur *Marius* d'Avenches. Pop. du district : 5.320 hab.

— Bibl. : Bursian, *Aventicum Helvetiorum* (Zurich, 1867).

AVENE, comm. de l'Hérault, arrond. et à 31 kilom. de Lodeve, sur l'Orb; 992 hab. Eau thermale bicarbonatée sodique arsenicale. Tanneries.

AVENEL (Denis-Louis-Martial), journaliste et littérateur, né à Orbec (Calvados) en 1789, mort à Paris en 1875. Il fit partie du conseil d'Etat du roi Jérôme, en Westphalie, collabora à divers journaux, et fut conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève. On lui doit la publication des *Lettres, papiers d'Etat et instructions diplomatiques du cardinal de Richelieu*.

AVENEL (Paul), littérateur français, né à Chaumont (Oise), en 1823. Il a publié des chansons politiques qui ont eu un vif succès. Elles ont paru en volume, sous le titre de *Chansons* (1869); puis elles ont été rééditées avec des additions, sous les titres de *Nouvelles Chansons politiques* (1870); *Chants et Chansons politiques* (1872); et *Chansons de Paul Avenel* (1875). Ces chansons, qui relatent les principaux événements de l'ère impériale, sont en quelque sorte l'histoire rimée. Leur côté caustique et satirique en a fait le succès. P. Avenel a aussi produit des œuvres dramatiques, mais ce sont ses chansons qui sont surtout dignes d'attention.

AVENEL (Georges), historien, frère du précédent, né à Chaumont (Oise) en 1828, mort en 1876. Il se fit remarquer par une histoire de Cloots, sous ce titre : *Anacharsis Cloots, l'Orateur du genre humain* (Paris, 1865). Lors de la fondation de la *République française* (1871), il devint un des principaux rédacteurs de ce journal, où il fit paraître sur la Révolution une série d'études, dont les principales furent réunies sous le titre de *Lundis révolutionnaires* (1875). On lui doit encore une édition très complète des *Œuvres de Voltaire*, dite « édition du *Siècle* ».

AVENEL (Georges, vicomte d'), écrivain français, né à Neuilly (Seine) en 1850. Il a rempli des fonctions au ministère de l'intérieur et a publié : *les Evêques et Archevêques de Paris* (1878); *les Octrois en France et à l'étranger* (1881); *Richelieu et la monarchie française* (1884-1890); *la Fortune privée à travers sept siècles* (1895); *Histoire économique de la proportionnalité des salaires et des denrées depuis l'an 1200* (1895); *le Mécanisme de la vie moderne* (1896), etc.

AVENELLES (Pierre des), avocat au parlement de Paris, dénonça, en 1560, la conjuration d'Amboise. Il obtint pour prix de sa délation 12.000 livres et une charge de judicature en Lorraine.

AVÈNEMENT (rad. *avenir*) n. m. Venue, arrivée : *J'ai vu que vous avez vu trois ou quatre démêlés à votre* AVÈNEMENT. (Mme de Sév.) — Ce sens absolu a vieilli; mais *Avènement* s'emploie toujours pour Action d'arriver à, de parvenir à, avec l'idée de triomphe : *Les meilleurs peintres attendent longtemps leur* AVÈNEMENT *à la gloire. Le* XIXe *siècle a vu l'*AVÈNEMENT *de la vapeur et de l'électricité.*

— Particulièrem. Elévation au pouvoir suprême, à une dignité souveraine : *Le pape accorde ordinairement un jubilé pour son* AVÈNEMENT *au pontificat.*

— Relig. Apparition du Messie, époque où Jésus-Christ s'est manifesté aux hommes, et celle où il viendra pour les juger : *Le temps du premier* AVÈNEMENT *de Jésus-Christ est prédit; celui du second ne l'est pas.* (Pasc.)

— Hist. *Dons et droits de joyeux avènement.* On nommait ainsi certains droits du roi à son avènement à la couronne. Ces droits sont d'origine féodale, et on les trouve chez les seigneurs à leur avènement à la possession du fief. Ils étaient de différentes sortes. Le plus important était celui de confirmer, moyennant finance, la possession des offices et les privilèges des corps constitués. Parfois,

ces derniers allaient au-devant du *droit* que le roi était autorisé à demander par un *don* offert spontanément. Les droits de joyeux avènement furent perçus, pour la dernière fois, en 1723, par Louis XV. Louis XVI en fit remise par son édit du mai 1774, tout en réservant les droits de ses successeurs.

AVÉNERON (du lat. *avena*, avoine) n. m. Folle avoine (*avena fatua*).

AVÉNETTE (du lat. *avena*, avoine) n. f. Nom vulgaire de l'avoine des prés (*avena pratensis*).

AVÉNIERE (du lat. *avena*, avoine) n. f. Champ semé d'avoine. ‖ On a écrit aussi AVENIÈRE.

AVENIÈRES (Les), comm. de l'Isère, arr. et à 16 kil. de La Tour-du-Pin; 3.932 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabriques d'étoffes de soie.

AVÉNIFORME (du lat. *avena*, avoine, et de *forme*) adj. Qui a la forme, la grosseur d'un grain d'avoine.

AVÉNINE (du lat. *avena*, avoine) n. f. Substance découverte par Johnston dans l'avoine.

— ENCYCL. L'*avénine* est jaune et soluble dans l'eau. Elle se distingue de la légumine en ce que l'acide acétique ne la précipite que peu à peu. La solution aqueuse ne se coagule pas quand on la fait bouillir, mais elle se trouble par le refroidissement.

AVENIR (du lat. *ad*, vers, et *venire*, venir) v. n. Syn. de ADVENIR. (Il se conjugue comme ce dernier verbe; mais il est moins usité. Encore ne s'emploie-t-il qu'aux troisièmes personnes de tous les temps et au participe passé, qui entre dans la loc. adj. *Non avenu, ue*, Qui n'est pas accepté, qui est considéré comme nul : *Les injures d'un sot doivent toujours être considérées comme* NON AVENUES.)

AVENIR (infinit. pris substantiv.) n. m. Le temps futur, ce qui doit arriver : *Rien de plus incertain que l'*AVENIR.

— Position sociale, état de fortune ou de considération auquel on est destiné. (Se dit des peuples et des individus) : *Assurer son* AVENIR, *l'*AVENIR *de ses enfants. Il vaut mieux avoir de l'*AVENIR *que du passé.* (V. Cousin.) ‖ Les destinées futures de l'humanité, le progrès : *L'*AVENIR *appartient à Dieu et un peu à l'homme qui a de la volonté et un cœur honnête.* (Maréchal Bosquet.)

— Par ext. Postérité : *C'est l'*AVENIR *qui nous jugera.*

— Absolum. Situation heureuse ou brillante en perspective : *Avoir de l'*AVENIR. ‖ *Personne d'avenir*, Personne qui fait concevoir de brillantes espérances sur sa destinée.

— Relig. *Eternel avenir*, ou simplem. *Avenir*, Eternité : *Qu'est-ce que la vie et ses prospérités, aux yeux de l'homme tout occupé de son éternel* AVENIR ? (Marmontel.)

— **A l'avenir**, loc. adv. Désormais, dorénavant : *On est toujours en état de vivre à l'*AVENIR, *et jamais de vivre maintenant.* (Pasc.)

— ANTON. Passé, présent.

À-VENIR (rad. *venir*) n. m. Dr. Acte d'avoué à avoué, sommant la partie adverse de comparaître à l'audience du jour déterminé par l'acte : *Signifier un* À-VENIR. ‖ Pl. *Des* À-VENIR.

— ENCYCL. La loi n'a pas déterminé le délai qui doit exister entre la signification de l'*à-venir* et l'audience : par suite, elle peut être donnée la veille de la comparution. Dans la pratique, on laisse un jour franc entre celui de la signification de l'à-venir et celui indiqué pour la comparution.

Avenir (L'), journal célèbre qui parut du 17 octobre 1830 au 15 novembre 1831, sous la direction de Lamennais, avec cette épigraphe : *Dieu et Liberté.* Il était rédigé par de jeunes écrivains qui joignaient à une ardente foi catholique un amour sincère de la liberté : les abbés Lacordaire, Gerbet, Salinis, Rohrbacher; de Coux, Montalembert, Harel du Tancrel et le réfugié belge Barteh.

L'Avenir réclamait la liberté de la presse, l'abolition du droit de timbre sur les journaux, la dotation du clergé, un système électoral aussi large que possible; la liberté de l'enseignement, la décentralisation, et notamment la séparation de l'Eglise et de l'Etat, entraînant la suppression du budget des cultes. Ce programme, soutenu avec un remarquable talent, provoqua contre *l'Avenir* de violentes récriminations non seulement de la part du monde gouvernemental et des gallicans, mais encore des organes ordinaires du c'ergé.

Le gouvernement ayant fait fermer une école libre ouverte par trois des rédacteurs de *l'Avenir* : Lacordaire, de Coux et Montalembert, il s'ensuivit un procès retentissant jugé devant la cour des pairs; les trois rédacteurs furent condamnés à 50 fr. d'amende. Deux autres procès, portés devant le jury, eurent une issue plus heureuse : Lamartine et Lacordaire furent acquittés.

Ainsi menacé, *l'Avenir* ne pouvait vivre longtemps. Lors de l'avènement de Grégoire XVI, Lamennais, Montalembert et Lacordaire soumirent au pape l'examen de leurs doctrines : celui-ci les condamna par l'encyclique de 1832. A l'exception de Lamennais, tous les rédacteurs firent leur soumission, et *l'Avenir* dut disparaître.

AVENSAN, comm. de la Gironde, arrond. et à 27 kilom. de Bordeaux; 1.367 hab. Ch. de f. Médoc. Eglise romane. Vins rouges estimés ressemblant assez à ceux de Margaux.

AVENT (du lat. *adventus*, arrivée) n. m. Primitivem., jour de Noël, qui est celui de l'avènement de Jésus-Christ. ‖ Aujourd'hui, et depuis le VIIe siècle, Temps de pénitence qui précède Noël.

— S'emploie au plur. pour désigner la saison, l'époque de l'année qui correspond à l'Avent : *C'est aux* AVENTS *qu'on a coutume de planter.*

— Elliptiq. *Jeûner l'Avent*, Jeûner pendant l'Avent.

— Par ext. Recueil ou ensemble de sermons prêchés ou destinés à être prêchés pendant l'Avent : *Prêcher un* AVENT, *l'*AVENT *de Bourdaloue.*

— ENCYCL. L'*Avent* n'a pas eu toujours la même durée. Il commence maintenant le 1er dimanche qui se rencontre après le 26 novembre et dure quatre semaines. Il en durait cinq d'après le sacramentaire de saint Grégoire, six dans le rit ambroisien; il s'étendait jusqu'à quarante jours selon les Capitulaires de Charlemagne. — L'abstinence se bornait d'abord à trois jours par semaine : le lundi, le mercredi et le vendredi. Puis la piété des fidèles l'étendit à tous les jours, comme on le voit par les Capitulaires de Charlemagne, déjà cités. On faisait alors ce que d'anciens auteurs appelaient le « carême de la Saint-Martin ». Toutefois, l'abstinence, pendant l'Avent, ne fut pas constamment observée dans toutes les Eglises, ni si régulièrement par les laïques que par les clercs. Elle finit par tomber en désuétude dans un grand nombre d'Eglises. Mais, dans la plupart des ordres religieux anciens, elle a été rigoureusement observée jusqu'à nos jours. Chez les Grecs, l'Avent se compose encore de quarante jours d'abstinence, dont sept comportent de plus le jeûne. En France, depuis le concordat, en dehors des monastères, rien ne distingue l'Avent, si ce n'est que l'Eglise, voulant rappeler à ses fidèles que c'est un temps de pénitence, *libre toutefois*, emploie une couleur simple et obscure, le violet, dans ses ornements sacrés; elle supprime également, la plupart de ses chants de joie, défend la célébration du mariage et multiplie les prédications. L'Avent est le commencement de l'année ecclésiastique.

Avent (L'), de Bourdaloue, suite de douze sermons, comprenant deux séries, prêchés en 1670, 1684, 1686, 1689, 1693 et publiés par le P. Bretonneau. Ils ont pour sujets : I. La Récompense des saints; le Jugement dernier; le Scandale; la Fausse Conscience; la Sévérité de la pénitence; la Nativité de Jésus-Christ. — II. La Sainteté; le Jugement dernier; le Respect humain; la Sévérité évangélique; la Pénitence; la Nativité de Jésus-Christ.

Ces sermons, comme d'ailleurs tous ceux de Bourdaloue, ont pour caractères distinctifs, au point de vue de la pensée, une liberté, une indépendance, qui sont celles d'un apôtre et d'un réformateur; et, sous le rapport de la forme, une grande beauté dans les plans généraux, la clarté, la vigueur, la propriété de l'expression, simple sans bassesse, noble sans affectation, le tout produisant une éloquence réfléchie, mesurée, qui s'adresse à la raison plus qu'au sentiment; au point de vue dialectique, une remarquable abondance et une science profonde des arguments et des preuves oratoires.

Avent (L'), de Massillon, suite de dix sermons prêchés devant Louis XIV, à Versailles, en 1699. Ce fut le début d'un grand talent oratoire, salué par Bourdaloue lui-même. L'*Avent* de Massillon comprend les sermons prêchés sur le bonheur des justes; sur la mort du pécheur et du juste; sur le jugement universel; sur les afflictions; sur le délai de la conversion; sur les dispositions à la communion; sur la divinité de Jésus-Christ.

Les appréciateurs de l'éloquence de Massillon placent son *Avent* au-dessus de son *Petit Carême*. La mort du pécheur et la mort du juste forment deux tableaux d'une perfection égale. Le premier peut être cité comme un exemple de cette vigueur d'expression que l'on dispute aux talents qui brillent par l'élégance. A mentionner encore, parmi les meilleurs morceaux, bien qu'il soit rarement cité, le sermon sur les afflictions. Massillon en a de plus brillants; il n'en a pas de plus persuasif. Tout y est simple et sur le ton d'une conversation presque familière. Il inspire un sentiment de mélancolie inconnu dans le siècle de Louis XIV.

AVENTER (de *à*, et *vent*) v. a. En T. de mar. Placer au bon vent : AVENTER *une voile.*

AVENTIN (MONT), nom d'une des collines de Rome, située à l'extrémité S.-O. de la ville, sur la rive gauche du Tibre, et formant deux petits plateaux séparés par une étroite vallée. Cette colline tirait son nom du roi d'Albe Aventinus, qui y était enterré. Rémus y consulta les auspices et y fut inhumé; là, Ancus Martius fit transporter les habitants des villes latines conquises; enfin, l'Aventin fut la quatrième colline qui, par son incorporation à la ville, agrandit le petit Etat romain. Quoique cette colline ne fût pas comprise dans le *pomerium*, ou l'enceinte religieuse de la cité, elle se couvrit d'habitations et aussi de temples, tels le fameux temple de Diane bâti, sous Servius Tullius, par les Romains et les Latins réunis, pour servir de centre à l'union des deux peuples; le temple de Minerve Aventinensis. L'empereur Claude enferma le mont Aventin dans l'enceinte religieuse de la cité; c'était alors le quartier le plus populeux de Rome, où, un peu plus tard, Trajan eut sa maison particulière. Il ne faut pas confondre le mont Aventin avec le mont Sacré, situé à plus d'une lieue de Rome, sur les bords de l'Anio. C'est là que se retirèrent les plébéiens. La cause de cette confusion, c'est que l'Aventin était le quartier du peuple, comme le mont Palatin était celui de l'aristocratie. V. ROME.

Aventin (RETRAITE SUR LE MONT), épisode de l'histoire de Rome (493 av. J.-C.). Opprimés par leurs créanciers, et irrités contre la tyrannie des patriciens, contre la déloyauté des magistrats et du sénat qui les avaient longtemps payés de vaines promesses, les plébéiens émigrèrent en masse et s'établirent sur le mont Aventin, situé au S. et en dehors de la ville. En même temps, une partie de l'armée se révoltait et se retirait sur le mont Sacré, au delà de l'Anio. Le sénat finit par céder; il ramena les fugitifs en leur accordant presque toutes leurs demandes; en particulier, l'institution de tribuns chargés de défendre la plèbe. C'est dans cette circonstance que Menenius Agrippa, un plébéien devenu sénateur, conta au peuple le célèbre apologue sur *les Membres et l'Estomac*. De cet épisode historique vient aussi la locution proverbiale : « *Se retirer sur le mont Aventin* », c'est-à-dire « rompre violemment, cesser toute relation jusqu'à entière satisfaction ».

AVENTINUS ou AVENTIN, ancien roi d'Albe, qui fut enterré sur le mont Aventin et donna son nom à la colline.

AVENTINUS (Jean), dont le vrai nom était THURMAYER, chroniqueur bavarois, né en 1477, mort en 1534, composa en latin les *Annales de Bavière*, ouvrages dont les matériaux ont été puisés à des sources authentiques, et qui est demeuré classique. La première édition est de 1554. Aventinus a donné d'autres travaux d'histoire et d'érudition.

AVENTISTE (*tiss* — rad. *avent*) n. m. Celui qui croit à un deuxième et prochain avènement de Jésus-Christ.

— adj. Qui professe cette croyance, qui se rapporte à cet avènement : *Espérance* AVENTISTE.

— ENCYCL. Les *aventistes* professent que le Christ, lors de son deuxième avènement, plus ou moins prochain, prendra en mains le gouvernement de la terre, réellement, visiblement et en personne. A partir de ce jour commencera sur terre le *millénium*, ce qui veut dire que le règne personnel du Christ durera mille années.

L'Eglise aventiste contemporaine doit son origine à William Miller, né en 1781 à Pittsfield, dans l'Etat de Massachusetts. Aussi les membres de la nouvelle Eglise furent-ils d'abord appelés « milléristes ». En 1831, Miller, qui appartenait à l'Eglise baptiste, annonça le prochain avènement de Jésus-Christ et se mit à prêcher, fixant le deuxième avènement du Christ à l'année 1843. A cette date, le grand événement n'étant pas survenu, il le fixa au 28 octobre 1844. Trompé encore une fois dans ses prévisions, il se contenta d'annoncer à l'avenir que « le deuxième avènement du Christ est prochain ». L'Eglise aventiste, d'abord unie et compacte, s'est divisée en plusieurs sectes, dont les principales sont : les *aventistes évangéliques*, fidèles à l'enseignement de Miller et qui ont pour centre le Massachusetts; — les *chrétiens du deuxième avènement*, qui sont conditionnalistes et qui ont leurs centres importants à Boston et Chicago; — les *aventistes du septième jour*, qui mettent dans l'observation stricte du sabbat un des moyens les plus efficaces de se préparer au retour du Christ. Ils ont à Battle Creek un institut de réforme sanitaire, dans lequel ils enseignent en particulier une hygiène antialcoolique; ils entretiennent sept missions en Europe); — l'*Union des aventistes de la vie*, qui professent l'anéantissement immédiat du pécheur impénitent; — les *aventistes de l'âge futur*, qui, aux croyances communes avec les autres aventistes, ajoutent celle-ci, qu'après le retour du Christ, Israël habitera de nouveau la Palestine. (Ils sont conditionnalistes.)

AVENTURE (du part. lat. *adventurus*, qui doit arriver) n. f. Fait, événement, et, particulièrem., Ce qui arrive de fortuit, d'inopiné, de surprenant : AVENTURE *heureuse. Ce roman est plein d'*AVENTURES *comiques.*

— Entreprise hasardeuse, périlleuse, et qui, cependant, peut offrir quelque attrait : *Don Quichotte brûlait de partir à la quête des* AVENTURES. (Viardot.)

— Intrigue amoureuse : *Tallemant ne prête à Mme de Vertus aucune* AVENTURE. (V. Cous.)

— Destinée, sort : *La* Pucelle *et* Rodogune *méritaient chacune une autre* AVENTURE. (La Bruy.) Ce sens a vieilli.

— Hasard : *C'est grande* AVENTURE, *si je n'en viens pas à bout.* (Ce sens a vieilli, mais il est resté dans les locutions *d'aventure, par aventure.*)

— *Homme d'aventure*, Aventurier. ‖ *Femme à aventures*, Femme galante. ‖ *Chercher aventure*, Chercher quelque bonne aubaine. ‖ *Tenter, éprouver l'aventure*, Faire un essai, une épreuve, entreprendre une chose très incertaine. ‖ *Dire la bonne aventure*, Annoncer à quelqu'un, en abusant de sa crédulité, ce qui doit lui arriver. ‖ *Diseur, diseuse de bonne aventure*, Celui, celle qui se mêle de prédire l'avenir. ‖ *La bonne aventure, ô gué!* Refrain d'un chanson, qu'on a adapté à différents couplets. V. AMI, BONNE AVENTURE.

— Loc. adv. : **À l'aventure**, Au hasard, sans but, sans réflexion : *Rien ne peut être fait ou essayé* À L'AVENTURE. (Dupanloup.) ‖ **D'aventure, par aventure**, Par hasard.

— Comm. *Contrat à la grosse aventure.* On désigne sous ce nom certains contrats dont l'exécution est suspendue jusqu'à l'heureuse arrivée d'un navire. Le prêt à la grosse aventure consenti sur des marchandises qui voyagent en mer n'est remboursable qu'au cas où les marchandises arrivent à bon port ou proportionnellement à la quantité des marchandises arrivées à bon port. ‖ On dit aussi LA GROSSE : *Placer de l'argent à* LA GROSSE.

— Dr. anc. Biens acquis par succession ou donation. ‖ *Droites aventures*, Biens acquis par succession en ligne directe.

— Minér. *Pierre d'aventure*, Ancien nom de l'aventurine.

— Pathol. *Mal d'aventure*, Nom vulgaire du panaris.

— SYN. **Aventure, accident, événement.** V. ACCIDENT.

Aventures (LES), nom de la vingt-huitième sourate (chapitre) du Coran. Dieu y raconte à Mahomet l'histoire de Moïse, telle à peu près qu'elle est rapportée dans la Bible. Puis le récit s'interrompt brusquement et se termine par la légende, fameuse chez les Arabes, de *Karoun*, le Coré du *Pentateuque*, englouti vivant.

AVENTURER (rad. *aventure*) v. a. Hasarder, risquer : AVENTURER *sa personne, sa fortune, dans une entreprise.*

S'aventurer, v. pr. Au propre et au fig., Se hasarder, s'exposer, et surtout pénétrer quelque part en courant des risques : *Le sort des Flatters et des Morès n'empêche point les explorateurs de s'*AVENTURER *en Afrique.*

— SYN. **Aventurer, hasarder, risquer.** *Hasarder* s'emploie quand on veut indiquer le plus ou moins grand degré de hardiesse. *Risquer* s'emploie s'il s'agit de porter l'attention sur la chose même qui est exposée, et particulièrement sur sa quantité. *Aventurer* suppose de la légèreté, de l'ignorance ou une folle témérité.

AVENTUREUSEMENT adv. D'une manière aventureuse.

AVENTUREUX (*reû*), **EUSE** (rad. *aventure*) adj. Qui s'expose, qui se hasarde : AVENTUREUX *et ordonné, passionné et méthodique, il n'y a jamais eu d'être plus chimérique et plus positif que moi.* (Chateaubr.) ‖ Livré aux aventures, abandonné aux hasards : *Frédéric Barberousse joignit à la hardiesse* AVENTUREUSE *de la chevalerie la sagesse d'un roi.* (Villem.) ‖ Livré à des aventures galantes : *Une femme de vie* AVENTUREUSE.

— Substantiv. Personne aventureuse :

Le raisonneur parti, l'aventureux se lance.
LA FONTAINE

L'aventureux, n. m. Ce qui est aventureux, ce qui tient du hasard, de l'aventure : *Un des côtés saillants du caractère de Buckingham était la recherche de* L'AVENTUREUX. (Alex. Dum.)

— ANTON. **Circonspect, discret, méticuleux, prudent.**

AVENTURIER (*ri-é*), **ERE** n. Personne qui cherche, qui court les aventures : *Les corsaires français étaient de hardis* AVENTURIERS.

— Par anal. et en mauv. part. Personne qui s'abandonne à une vie d'intrigues ou de hasard : *Les* AVENTURIERS *abondent dans toutes les grandes villes.*

— Hist. Celui qui, principalement au moyen âge, allait à la guerre sans solde, mais aussi sans être astreint rigoureusement à la discipline militaire. ‖ Nom donné quelquefois aux *flibustiers* et aux *boucaniers.*

— Mar. Navire de commerce qui, en temps de guerre, s'expose aux hasards d'être saisi, et navire sans escorte, mais qui est armé pour résister en cas d'attaque.

— adj. Aventureux. ‖ Fig. Hasardé, risqué : *Combien de ces mots* AVENTURIERS, *qui paraissent subitement durant un temps, et que bientôt on ne revoit plus!* (La Bruy.)

— ENCYCL. Hist. Pour dresser une liste des *aventuriers* célèbres de l'histoire, l'embarras est dans l'élasticité du sens que l'on peut donner à ce mot. Appellera-t-on « aventuriers » les capitaines de fortune qui ont mis leur épée et leur audace au service de tous les pays et de toutes les causes et ceux qui, en dehors de leur patrie, ont fait une carrière brillante et inattendue? Encore ici, la démarcation est difficile à établir. Peut-on donner ce nom au maréchal de Saxe ou au maréchal de Schomberg? Assurément, non; ni même au général Youssouf; mais on

n'hésitera pas à l'appliquer au pacha de Bonneval et à Théodore Neuhoff, qui parvint à se faire proclamer roi de Corse. On n'hésitera pas à appeler « aventuriers » les personnages qui prêtent de ressemblances physiques ou de circonstances favorables pour se faire regarder comme des personnages considérables morts ou disparus : Bertrand de Reims, qui, après s'être fait passer pour Baudouin de Constantinople, fut démasqué et pendu à Lille en 1225 ; les loucs-Dieu, qui, au commencement du XIVe siècle, se firent passer pour les plus importants des chevaliers massacrés à Courtrai, et dont le principal fut le faux Jean de Viersen ; Perkin Warbeck, qui se donna pour le deuxième fils d'Édouard IV, et fut pendu à Tyburn en 1499 ; les deux faux Dmitri. L'Écossais Jean Law, qui, vers 1720, révolutionna en France les mœurs financières, peut être considéré comme un aventurier ; d'autre part, le baron de Trenck ; Dabry, qui parvint à se faire accepter comme vicomte de Latude ; le comte de Saint-Germain ; la chevalière d'Eon, etc.

Aventurière (L'), comédie en cinq actes et en vers, d'Émile Augier. (Théâtre-Français, 1848.)

L'aventurière Clorinde, actrice courtisane, qui fait passer l'amour avant son art, mais qui, d'autre part, aspire à se ranger, car elle sait que le respect du monde est à ce prix, est parvenue à captiver un riche et vieux seigneur de Padoue, Mucarade, type de l'amoureux sénile et vaniteux, aspirant encore à être aimé pour lui-même. Malgré les supplications de sa fille Célie et d'Horace son neveu, qui s'adressent à Mucarade pour vouer donner son nom à Clorinde, Celle-ci a pour auxiliaire son frère Annibal, protecteur équivoque, spadassin au besoin, qui ne voit dans l'affaire que le million de Mucarade, dont il aura sa part si le mariage réussit. Tout fait présager une issue favorable. Mais Fabrice, fils de Mucarade, qui, depuis dix ans, a quitté la maison paternelle, y revient. Les voyages l'ont changé, physiquement et moralement, au point qu'il n'est pas reconnu par son père. Célie, sa sœur, et son cousin Horace le mettent au courant de la situation, et ils se lignent tous trois pour démasquer l'aventurière. Fabrice se fait passer, aux yeux de Mucarade, pour un ami que lui adresse son fils, grise Annibal, qui, dans le vin, laisse échapper la vérité, puis, fixé sur ce que l'on peut attendre du frère et de la sœur, il a soin qu'une habile indiscrétion le révèle comme un riche prince allemand, qui voyage déguisé, à la recherche d'une femme dont il soit aimé pour lui-même. Mucarade fait un chaleureux accueil à son hôte illustre ; Clorinde et Annibal songent qu'un prince vaut mieux qu'un vieillard padouan. Fabrice y comptait bien ; aussi répond-il de la meilleure grâce du monde aux œillades de Clorinde. Il se jette aux pieds de la belle, et lui déclare son amour juste à temps pour être surpris par son père. Mucarade est avengle jusqu'au bout. Il ne soupçonne même pas que Clorinde soit coupable, et provoque Fabrice, qui se fait alors reconnaître. Mucarade persiste dans son entêtement. Clorinde triomphe ; mais Fabrice, fou d'indignation, la terrasse sous un ouragan d'invectives. L'aventurière courbe la tête. Trouvant pour la première fois un homme qui la domine, elle se prend à l'aimer d'un amour véritable, et, pour ne pas déshonorer sa famille, elle se décide à partir. Mais Annibal a une passion très réelle pour les écus et le vieux vin de Mucarade, et il déclare tout net à Clorinde que, si elle refuse d'épouser le bonhomme, il tuera Fabrice. Un duel va avoir lieu ; mais Annibal, épouvanté, s'enfuit à toutes jambes. Fabrice se fait alors pardonner par son père et, mettant la main de Célie dans celle d'Horace :

> Que de petits enfants notre maison fourmille,
> Mon père ; nous serons les vieux de la famille !

Lorsque *l'Aventurière* a été remise à la scène, en 1860, l'auteur a cru devoir y introduire quelques modifications. Il a d'abord changé les noms de Mucarade et de Piquendaire, son frère, en ceux de Monte-Prade et de Dario, puis opéré çà et là des retouches qu'il serait trop long d'énumérer. Le changement le plus considérable est celui du dénouement. Dans la pièce originaire, Clorinde et son frère s'éloignaient, honteusement chassés ; dans la pièce retouchée, Annibal bat lâchement en retraite, mais Clorinde, avant son départ, est pardonnée, et Fabrice invite Célie à mettre sa main dans celle de la femme repentante.

Cette pièce, à l'intrigue un peu faible, montre des caractères bien tracés en un style franc, large et spirituel.

AVENTURINE (de l'ital. *aventura*, hasard, parce que cette substance fut trouvée par hasard) n. f. Verre jaunâtre dans lequel on a disséminé des milliers de petits cristaux tétraédriques, très nets et très brillants, de cuivre métallique, de protoxyde de cuivre ou de silicate de cet oxyde. On l'appelle aussi *aventurine artificielle*, pour la distinguer des minéraux aventurinés ou *aventurines naturelles*.

— Éclat, jeux de lumière du verre aventuriné.

— En T. de minér., Nom donné à une variété brune ou rougeâtre de quartz, dont la masse est parsemée de petites parcelles de mica ou de fer oligiste, qui, lorsque la masse est polie, forment à la surface une multitude de points scintillants.

— Adjectiv. Qui est de la couleur de l'aventurine.

— Encycl. Techn. L'*aventurine*, ou verre aventuriné, est d'origine vénitienne. C'est une pierre artificielle faite du mélange de la limaille de cuivre à du verre fondu. Cette limaille donne à l'ensemble des reflets dorés très brillants.

En teinturerie, on donne le nom de *aventurine* à une teinture d'un jaune spécial, résultant de la combinaison du protoxyde de cuivre avec l'oxyde de fer.

AVENTURINÉ, ÉE adj. Qui ressemble à l'aventurine ; qui est parsemé de points brillants : *Quartz* AVENTURINÉ.

AVENU, UE part. pass. devenu adj. V. AVENIR.

AVENUE (rad. *venir*) n. f. Voie, chemin par lequel on arrive dans un lieu : *Les* AVENUES *d'une ville, d'un palais*

— Allée plantée d'arbres ; toute allée d'arbres en ligne droite : AVENUE *de peupliers, de tilleuls*. L'AVENUE *des Champs-Élysées, à Paris, est une des plus belles du monde.*

— Par anal., Allée bordée de colonnes.

— Fig. Ce qui conduit à quelque chose, ce qui est un moyen d'y arriver : *Les* AVENUES *du pouvoir.*

> Le royaume des morts a plus d'une *avenue* ;
> Il n'est route qui soit aux humains si connue
> LA FONTAINE.

— Chass. Route ou sentier que l'on fait dans les pipées.

AVENZOAR (Abou-Merwan Ibn-Zohr), médecin arabe, né en 1073 à Peñaflor, près de Séville, mort à Séville en 1162. Il était d'une famille de médecins illustres. Il fut longtemps au service des Almoravides, puis du premier des Almohades, Abel-Moumen, qui le nomma vizir. Il eut pour élève Averrhoès. Son principal ouvrage, désigné sous le titre de *Teisir* ou *Theisir* (1490), en trois livres, contient des observations curieuses.

AVÉRAGE n. m. Moyenne avérée, reconnue telle. ‖ On donne également ce nom, dans certains départements méridionaux de la France, au petit bétail comprenant chèvres et moutons.

AVERANI (Benoît), littérateur italien, né à Florence en 1645, mort à Oise en 1707. Il enseigna les belles-lettres à Pise, et devint membre de l'académie de la Crusca. Il a donné divers écrits latins et italiens : *Dissertationes in quibus graecæ, latinæque eloquentiæ principes explicantur et illustrantur*, etc. ; *Dieci Lezioni composte sopra il quarto sonetto della prima parte del canzoniere del Petrarca* ; etc.

AVERANI (Joseph), jurisconsulte et physicien italien, frère du précédent, né à Florence en 1662, mort en 1738. Il professa à l'université de Pise, s'occupa de recherches sur la pesanteur, les miroirs ardents, etc. Ses principaux ouvrages ont pour titre : *Interpretationes juris ; Disputatio de jure belli et pacis*, etc.

AVERANI (Nicolas), mathématicien italien, frère des précédents, né à Florence, mort en 1727. Il a donné une bonne édition des œuvres de Gassendi (1727), une dissertation *De mensibus Ægyptiorum* (1737), etc.

AVERANO (du portug. *ave*, oiseau, et *verano*, d'été, parce qu'il ne chante que pendant les grandes chaleurs) n. m. Sous-genre de cotingas, des forêts du Brésil. V. COTINGA.

AVERCAMP (Hendrik VAN), appelé aussi *le Muet de Kampen* (à cause de son infirmité), paysagiste hollandais, né vers 1585 à Amsterdam, mort après 1663 à Kampen. Il peignit surtout des scènes d'hiver, qui donnent une image exacte de la vie hollandaise durant cette saison. Ses tableaux sont très rares dans les collections publiques : deux à Dresde, quelques-uns à Berlin, Schwerin et Rotterdam.

AVERDY (Clément-Charles-François DE L'), jurisconsulte et financier, né à Paris en 1723, décapité en 1793. Il était conseiller au parlement de Paris, lorsque la protection de Mme de Pompadour le fit nommer, en 1763, contrôleur général des finances. C'était un homme probe et animé des meilleures intentions. Il proposa quelques réformes, mais fut bientôt submergé par les abus, et dut laisser créer de nouveaux impôts. Il se déconsidéra, d'ailleurs, par son insuffisance, et fut remplacé.

Il vivait depuis longtemps dans la retraite, lorsqu'il fut arrêté sous la Terreur. Accusé d'avoir jeté du blé dans les étangs de son parc, pour augmenter la disette et d'avoir, sous son administration, contribué à l'établissement du *pacte de famine*, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. On a de lui quelques ouvrages : *Code pénal* (1752) ; *De la pleine souveraineté du roi sur la province de Bretagne* (1765) ; *Tableau général, raisonné et méthodique des ouvrages contenus dans le recueil des mémoires de l'Académie des inscriptions* (Paris, 1791).

AVÉRÉ, ÉE adj. Établi comme vrai : *C'est un fait* AVÉRÉ *et public. Ce qui se répète souvent devient bientôt* AVÉRÉ.

— SYN. **Avéré, véritable, vrai.** Une chose est *vraie* quand l'idée que nous en avons est conforme à la vérité, à ce qui est ; elle est *véritable*, quand on nous la représente ou qu'on nous la rapporte telle qu'elle est ou telle qu'elle a eu lieu. Une chose *avérée* est celle dont on a constaté la vérité après des recherches et un examen sérieux.

— ANTON. **Contesté, controversé.**

AVÉRER (du lat. *ad*, à, et *verus*, vrai. — Change l'*é* fermé du radical en *è* ouvert, devant une syllabe muette : *J'avère, il avère, ils avèrent* ; excepté au futur simple et au cond. prés., où il conserve l'*é* fermé du rad. : *J'averai. Nous avérerions*) v. a. Démontrer comme vrai :

> C'est un point délicat, et de pareils forfaits,
> Sans les bien *avérer*, ne s'imputent jamais
> MOLIÈRE.

S'avérer, v. pr. Être avéré, confirmé, reconnu vrai.

— SYN. **Avérer, constater, vérifier.** *Vérifier*, c'est se livrer à un examen pour se convaincre ou convaincre quelqu'un qu'une chose est véritable. *Avérer*, c'est prouver d'une manière convaincante qu'une chose est vraie ou réelle. *Constater*, c'est vérifier ou avérer d'une manière authentique et solide.

AVERKAM. Biogr. V. AVERCAMP.

AVERLANT, ANTE (de l'allem. *haverling*, même sens, et proprem. habitant de *Haver*, dans le duché de Limbourg, parce que les gens de ce pays passaient pour avoir l'esprit très lourd) n. et adj. Lourdaud, homme épais et grossier. ‖ Celui qui fait l'entendu, qui se donne des airs d'habileté. (Vieux.)

AVERNAL, ALE, AUX adj. De l'Averne. Qui appartient à l'Averne, et par ext., à l'enfer des anciens.

AVERNE (LAC), lac d'Italie (prov. de Naples), entre Pouzzole et Baïa, occupant le cratère d'un ancien volcan ; 3 kilom. de tour. Il avait un aspect lugubre et exhalait des vapeurs fétides empestant l'air. Les oiseaux ne pouvaient traverser ces régions sans périr infailliblement, selon l'opinion commune. Aussi Homère et Virgile ont placé dans ces lieux, consacrés à Hécate, l'entrée des enfers. Ce lac, qui subit une première transformation sous Agrippa, ne ressemble nullement aujourd'hui à celui qu'ont dépeint les historiens et les poètes anciens.

Plusieurs endroits portaient dans l'antiquité le nom de *Averne* ; en général, les anciens appelaient ainsi tout marécage malsain, empoisonnant l'air de ses miasmes, toute localité dont le site sulfureux et mystérieux remplissait l'âme d'épouvante ou d'horreur. Telles étaient les cavités avernales d'Adiabène en Mésopotamie ; tel encore un marais de l'Épire qui portait le nom de « Averne ».

Les poètes donnent indifféremment ce nom au lac Averne et aux enfers, dont il était considéré comme une des bouches.

AVERRHOA n. f. Genre d'oxalidées, très voisin des oxalis, comprenant des arbres indiens, à feuilles alternes et dépourvues de stipules, et à fleurs disposées en grappes terminales formant une panicule. L'*averrhoa bilimbi* possède un fruit acidule qui sert à préparer des limonades. Les fruits de l'*averrhoa carambola* sont comestibles et rafraîchissants.

AVERRHOES ou **AVERROES** (*ès*), l'un des plus célèbres philosophes arabes, dont le vrai nom est Ibn-Roschd, c'est-à-dire le fils de Roschd. Il naquit au commencement du XIIe siècle à Cordoue, et mourut à Maroc en 1198. Son père, grand justicier de Cordoue, lui enseigna la jurisprudence et la théologie. Après la mort de son père, le peuple de Cordoue l'éleva à la même fonction de grand justicier, dont il s'acquitta avec beaucoup de zèle et d'habileté. Ensuite, il étudia la physique, la médecine, l'astrologie, la philosophie et les mathématiques. Appelé à Maroc par le roi Mansour, il y réforma l'administration de la justice, puis retourna à Cordoue. Il y professa ses principes de philosophie, qui furent dénoncés à Mansour comme hétérodoxes. Mansour le destitua et fit confisquer tous ses biens. Averrhoès se vit forcé de s'enfuir ; caché quelque temps à Fez, il ne tarda pas à être découvert. Il fut emprisonné, puis condamné à faire amende honorable. Quelque temps après, il put retourner à Cordoue, mais il y vécut dans la pauvreté, sans même qu'on voulût lui rendre ses livres, jusqu'à ce qu'enfin, son mérite ayant fini par triompher de toutes les préventions, il fut rappelé à Maroc et rétabli dans son ancienne magistrature.

Averrhoa : *a*, fleur ; *b*, fruit.

C'est surtout à ses *Commentaires* sur Aristote qu'Averrhoès dut la grande et longue célébrité dont il jouit dans nos écoles du moyen âge. Il ne savait pas le grec et ne put connaître la philosophie péripatéticienne que par des traductions ; mais son esprit subtil et pénétrant s'identifia tellement avec le génie du philosophe de Stagyre, qu'il le devinait quand les traducteurs ne l'avaient pas compris eux-mêmes. Il fut longtemps regardé presque comme l'égal de celui dont il avait commenté les œuvres ; on le nomma le *commentateur* par excellence, l'*âme* d'Aristote. (Sur son système, v. AVERRHOÏSME.) Ses doctrines philosophiques furent condamnées en 1240 par l'université de Paris, réfutées par saint Thomas et condamnées de nouveau par Léon X en 1513. Averrhoès fut aussi regardé comme un des hommes les plus savants de son temps dans la médecine. Il a écrit sur cette science un ouvrage très important qui a été traduit en latin sous le nom de *Colliget*.

AVERRHOÏDIUM (*om*) n. m. Genre de sapindacés, créé pour un arbrisseau brésilien à feuilles alternes et à cymes florales peu nombreuses.

AVERRHOÏSME ou **AVERROÏSME** (*ism*' — de *Averrhoès*) n. m. Doctrine philosophique d'Averrhoès, très répandue dans les écoles du moyen âge, et, à l'époque de la Renaissance, dans le nord de l'Italie.

— ENCYCL. « Le système désigné au moyen âge et à la Renaissance sous le nom de *averrhoïsme*, dit M. Renan, n'est que l'ensemble des doctrines communes aux péripatéticiens arabes. Averrhoès eut la fortune des derniers venus, et passa pour l'inventeur des doctrines qu'il n'avait guère fait qu'exposer d'une manière plus complète que ses devanciers. » L'origine du péripatétisme arabe doit être cherchée dans le mouvement qui fit, à partir de Porphyre, prédominer dans l'école d'Alexandrie la doctrine d'Aristote sur celle de Platon. Thémistius, Syrianus, David l'Arménien, Simplicius, Jean Philopon, tels sont ses ancêtres. Avicenne nous présente, avant Averrhoès, une expression assez complète de la philosophie arabe.

Tout l'esprit de l'averrhoïsme se résume en deux doctrines intimement liées entre elles, et constituant une interprétation complète et originale du péripatétisme ; l'*éternité de la matière* et la *théorie de l'intellect*. Le problème de l'origine des êtres est celui qui préoccupe le plus Averrhoès ; il y revient dans tous ses écrits et toujours avec une nouvelle insistance. Il y a, dit-il, sur l'origine des êtres, deux opinions opposées : les unes expliquent le monde par le développement ; les autres par la création. Aviceune, par esprit de conciliation, avait émis une opinion intermédiaire, il admettait la création non pour la matière, mais pour les formes et appelait l'agent : *donateur des formes*. Mais, dit Averrhoès, rien ne peut sortir du néant ; rien n'est créé, ni forme ni matière. La série des phénomènes est infinie *a parte ante* et *a parte post* : tout ce qui est possible passera à l'acte ; autrement, il y aurait quelque chose d'oisif dans l'univers. Le mouvement n'a pas précédé le repos, ni le repos le mouvement. Le mouvement est éternel et continu.

Quant à ce qui touche à la théorie de l'intellect, reprenant la distinction d'Aristote entre l'intellect passif et l'intellect actif, et insistant sur les caractères par lesquels il sépare de l'individu et semble objectiver et substantialiser l'intellect actif, les philosophes arabes furent naturellement conduits à concevoir cet intellect en dehors de l'homme, comme une sorte de soleil des intelligences ; par suite, à le poser unique pour tous les hommes, et enfin, à lui chercher une place dans leur cosmologie. L'intellect actif est la dernière des intelligences à qui Dieu a confié le gouvernement du monde et qui servent d'intermédiaire entre lui et les choses. Sa tâche est d'amener à l'acte ce qui n'existe encore qu'en puissance et de donner à nos idées la certitude ou la clarté qui les élève à l'état de science.

Toute l'originalité de l'*averrhoïsme* est dans la portée cosmologique et anthropologique qu'il a donnée à la théorie de l'intellect actif. Pour Averrhoès, l'intellect actif est une sorte d'esprit de la terre et d'esprit de l'humanité, source commune où puise chaque intelligence, lumière unique et universelle dont chaque individu reçoit et s'approprie les rayons, principe de toute communion intellectuelle et de toute transmission de la science. C'est par l'humanité, et dans l'humanité par la philosophie, que se manifeste l'intellect actif ; de là la nécessité de l'humanité et de la philosophie dans le plan de la nature.

L'intellect passif aspire à s'unir à l'intellect actif comme la puissance appelle l'acte, comme la matière appelle la forme, comme la flamme s'élance vers le corps combustible. Or, cet effort ne s'arrête pas au premier degré de

possession, qui est la perception de l'intelligible et qui s'appelle *l'intellect acquis* : il va jusqu'à l'union directe avec les intelligibles eux-mêmes. L'homme, arrivé à cet état, comprend toutes choses par la raison, qu'il s'est appropriée. Devenu semblable à Dieu, il est en quelque sorte tous les êtres, et les connaît tels qu'ils sont.

L'intellect actif est seul immortel ; or l'intellect actif est extérieur, antérieur et supérieur à l'individu ; ontologiquement, c'est une intelligence cosmique ; psychologiquement, c'est la raison commune de notre espèce ; donc, c'est à l'espèce, non à l'individu, qu'appartient l'immortalité. Pour Averrhoès, les enseignements répandus sur la vie future sont des fictions dangereuses, en ce qu'ils tendent à ne faire envisager la vertu que comme un moyen d'arriver au bonheur.

— BIBLIOGR. : E. Renan, *Averrhoès et l'averrhoïsme* (1852).

AVERRHOÏSTE ou **AVERROISTE** (*iss*) n. m. Partisan de la philosophie d'Averrhoès, de l'averrhoïsme.

AVERRHOÏSTIQUE ou **AVERROISTIQUE** (*iss*) adj. Qui a rapport à Averrhoès : *Philosophie* AVERRHOÏSTIQUE.

AVERS (*vèr*) n. m. Côté d'une médaille ou d'une monnaie qu'on appelle communément la *tête*, le *droit*, la *face*, et qui est opposé au *revers*. C'est une expression employée à tort par quelques numismates. Avers devrait désigner le *revers*, conformément à l'étymologie latine, *aversa pars*, côté opposé à la *tête* ou au *droit*.

AVERSA, ville d'Italie (Campanie, prov. de Caserte). 20.185 hab. Evêché ; premier établissement des Normands en Italie (1030). En 1345, Jeanne de Naples y fit étrangler son mari, André, roi de Hongrie.

AVERSA (Thomas), poète italien, né à Amistrato (Sicile), mort à Palerme en 1663. Il fut attaché successivement au cardinal Doria, à Louis de Moncade et à Diego d'Aragon, duc de Terra-Nuova, qui l'emmena en Espagne et dans ses ambassades de Vienne et de Rome. On a de cet écrivain : *Pyrame et Thisbé*, idylle en langue sicilienne ; *la Notte di Palermo*, comédie dans le même dialecte ; *il Pellegrino*, tragédie sacrée ; *Canzoni siciliane* ; l'*Enéide*, traduite en vers siciliens ; *la Carte nelle selve*, etc.

AVERSE (rad. *verser*) n. f. Pluie subite, rapide et abondante : *Recevoir, essuyer une* AVERSE.

> Le feuillage humble, et que nul vent ne berce,
> Se penche et brille en pleurant sous l'*averse*.
> SULLY-PRUDHOMME.

— Par ext., et presque toujours d'une manière plaisante ou ironique, Multitude, grand nombre : *Une* AVERSE *de discours, de décorations*.

— **A verse**, loc. adv. V. VERSE.

AVERSIN (rad. *avers*) n. et adj. Se disait anciennement, jusqu'au XVIIe siècle, des draps de laine qui présentaient un envers et un endroit : *Un* AVERSIN *est un drap a deux faces*.

AVERSION (lat. *aversio* ; de *avertere*, détourner) n. f. Antipathie, répugnance marquée pour quelqu'un ou quelque chose : *Avoir de l'*AVERSION *pour quelqu'un. Inspirer de l'*AVERSION. ‖ Objet même pour lequel on éprouve de l'antipathie : *Les enfants sont toujours en mouvement ; le repos et la réflexion sont l'*AVERSION *de leur âge*. (J.-J. ROUSS).

— Fam. *Bête d'aversion*. Se dit d'une personne ou d'une chose pour laquelle on éprouve une répugnance insurmontable : *Le menteur est ma* BÊTE D'AVERSION.

— Méd. Action de détourner les humeurs vers une partie opposée, par révulsion, répulsion ou dérivation : *Il faut craindre de faire* AVERSION *du sang vers les parties nobles*. (A. Paré.) [Vieux en ce sens.]

— SYN. **Antipathie, haine, répugnance**. V. ANTIPATHIE.

— ANTON. **Goût, intérêt, prédilection, sympathie**.

AVERTIN (du lat. *avertere*, détourner) n. m. Maladie de l'esprit qui rend opiniâtre, emporté, furieux. (Vieux.) ‖ Personne atteinte de ce mal ; fou furieux : *Saint Mathurin est le patron des* AVERTINS. ‖ Action ridicule, extravagante.

— Art. vétér. Maladie des moutons. ‖ Syn. de TOURNIS.

AVERTINEUX (*neû*), **EUSE** adj. Atteint de l'avertin ou tournis : *Moutons* AVERTINEUX. (Vieux.)

AVERTIR (du lat. *advertere*, remarquer ou faire remarquer ; de *ad*, vers, et *vertere*, tourner) v. a. Instruire, informer, prévenir : *Un ami qui nous* AVERTIT *judicieusement de nos fautes est un bien inestimable*. (St-Evrem.)

— *Je vous en avertis*, loc. fam. Se dit par menace ou par défi pour annoncer une chose comme inévitable : *Je me vengerai, je vous châtierai*, JE VOUS EN AVERTIS.

— *Avertir un cheval*, L'exciter au moyen de quelques aides, lorsqu'il se néglige.

Averti, ie part. pass. du v. Avertir.

— *Se tenir pour averti*, Etre sur ses gardes. ‖ Se dit surtout sous forme de réprimande, de menace : *Je vous défends de faire cela*, TENEZ-VOUS POUR AVERTI. ‖ *Tenez-vous pour averti, Demeurez pour bien averti*, ou simplem. *Soyez averti*. Se dit, par menace ou autrement, pour faire savoir à une personne ce qui lui arrivera, si elle fait ou ne fait pas telle chose :

> Adieu !... Changez d'humeur, et *soyez averti*
> Que renfermer sa femme est un mauvais parti.
> MOLIÈRE.

— PROV. : **Un homme averti ou Un bon averti en vaut deux**, Quand on a été prévenu de ce que l'on doit craindre, on se tient doublement sur ses gardes. ‖ **Qui dit averti dit muni**, Un homme prévenu prend ses precautions (*muni* étant pris ici dans le sens de *fortifié*).

— Admin. Journaliste ou journal qui a reçu un avertissement : *Dès qu'un article a été* AVERTI, *tout le monde veut le lire, et chacun le commente*. (E. de Girard.)

— Manèg. *Pas averti*, Pas mesuré du cheval qui marche régulièrement et selon qu'il a été dressé.

S'avertir, v. pr. Se donner un avis à soi-même : *Périclès, avant de paraître en public*, S'AVERTISSAIT *en secret qu'il allait parler à des hommes libres*. (Barthél.)

— Se donner des avis l'un à l'autre : *Les tribus gauloises* S'AVERTISSAIENT *de l'approche de l'ennemi par des feux qu'elles allumaient sur les collines élevées*.

— SYN. **Avertir, donner avis, informer**. *Avertir*, c'est appeler l'attention de quelqu'un sur quelque chose. *Informer*, c'est compléter les connaissances de quelqu'un sur l'objet dont on veut lui parler. *Donner avis*, c'est renseigner une personne absente ou éloignée sur ce qu'elle ne peut savoir par elle-même.

AVERTISSEMENT n. m. Action d'avertir quelqu'un, appel fait à son attention ; fait ou objet qui a le même résultat : *La conscience, avant de nous juger, nous donne des* AVERTISSEMENTS.

— En T. de littér. Petite introduction ou courte préface qu'on place en tête d'un livre.

— Fam. *C'est un avertissement au lecteur*. Se dit à propos d'un accident ou de quelque chose qui peut faire qu'on se tienne sur ses gardes. ‖ On dit plus ordinairem. : C'EST UN AVIS AU LECTEUR.

— Admin. Invitation de payer envoyée à un contribuable par le percepteur : *Le premier* AVERTISSEMENT *a lieu sans frais*. ‖ Avis officiel que, sous le second empire, l'autorité donnait aux journaux soumis alors à l'arbitraire du gouvernement : *Au troisième* AVERTISSEMENT, *le journal était supprimé*.

— Anc. dr. Nom donné aux premières écritures qui servaient à l'instruction d'un procès par écrit.

— ENCYCL. Dr. adm. V. CONTRIBUTIONS.

— Proc. civ. Dans toutes les causes, sauf celles qui requièrent célérité, et celles où le défendeur serait domicilié hors du canton ou des cantons de la même ville, il est interdit aux huissiers de donner aucune citation en justice, sans qu'au préalable le juge de paix ait appelé les parties devant lui, au moyen d'un avertissement. Cet avertissement doit être sur papier timbré (loi du 23 août 1871) ; il est rédigé et délivré par le greffier, au nom et sous la surveillance du juge de paix, expédié par la poste sous bande simple scellée du sceau de la justice de paix et affranchi. Il est payé au greffier, par le demandeur, une retribution de 90 centimes, y compris l'affranchissement (loi du 25 mai 1838, art. 17, modifié par la loi du 2 mai 1855).

— Admin. marit. *Avertissements aux ports*. On sait qu'un des résultats, le plus inattendu peut-être, de l'emploi généralisé du télégraphe électrique a été de faire connaître longtemps à l'avance les changements atmosphériques qui, se déplaçant dans un sens donné et avec une vitesse que deux observations suffisent à calculer, peuvent faire prévoir des changements analogues pour les pays situés sur la direction qu'ils suivent. En un mot, il est possible, dans un très grand nombre de cas, de faire connaître à un point menacé la tempête qui marche sur ce point. Il suffit, pour cela, d'établir un grand nombre de stations météorologiques et de les relier entre elles, en centralisant les renseignements dans un observatoire central, chargé de les transmettre aux intéressés. Depuis le mois de mars 1875, l'Observatoire de Paris se trouve chargé, en France, de ce travail ; il reçoit de toutes les stations des renseignements journaliers, qu'il communique deux fois par jour à tous les présidents des chambres de commerce et à tous les capitaines de port. L'Angleterre s'est associée à cette œuvre utile en échangeant avec Paris une dépêche hebdomadaire, qui sera, sans nul doute, transformée en dépêche quotidienne.

— SYN. **Avertissement, avis, conseil**. L'*avertissement* nous instruit ou réveille notre attention. L'*avis* nous indique ce que nous devons faire, et nous donne des renseignements utiles pour nous décider. Le *conseil* nous trace une règle de conduite avec l'autorité que donne l'âge, l'expérience, etc.

Avertissements aux protestants, ouvrage écrit par Bossuet à la suite de son *Histoire des variations*, pour répondre aux attaques des protestants contre cet ouvrage. Ces avertissements, au nombre de six, sont adressés à Jurieu ; ils ont été publiés séparément de 1689 à 1691. Bossuet montre que la doctrine de l'Eglise est restée telle qu'elle était clairement enseignée dès les premiers siècles. Il fait ressortir l'impiété des chefs du protestantisme ; il démontre qu'on peut se sauver dans l'Eglise romaine, et que le reproche d'idolâtrie fait aux catholiques par les protestants n'est fondé que sur la mauvaise foi ; il consacre un exposé complet de la doctrine chrétienne sur le mariage, et des erreurs dans lesquelles sont tombés les protestants à ce sujet ; il examine la question de savoir si les peuples peuvent s'insurger contre les princes qui persécutent la religion, et il semble quelquefois leur reconnaître des droits devant lesquels celui du souverain doit fléchir ; il parle du mystère de la Trinité et de l'invariabilité des traditions de l'Eglise sur ce dogme, et fait voir l'impossibilité de fixer le dogme d'après les principes de Jurieu, comme d'après ceux de tous les adversaires du catholicisme.

AVERTISSEUR n. m. Personne ou chose qui prévient, qui donne un avertissement : *Les infirmités humaines sont des* AVERTISSEURS *de la mort*. (Montaigne.)

— Autrefois, Officier qui annonçait l'approche du roi, à l'heure du dîner.

— Mécan. Marteau qui, dans les mines, est adapté, soit à une machine hydraulique ou à molettes, soit à une roue de bocard, pour avertir des mouvements en frappant sur une plaque de métal à chacune des révolutions.

— Techn. Appareils de toute nature, et en particulier de sûreté, employés pour transmettre en certains points des avis ou des signaux conventionnels.

— Théât. Employé chargé de prendre par écrit les répliques de toutes les entrées des comédiens en scène, et d'avertir ceux-ci une ou deux minutes d'avance.

— adj. Qui est destiné à donner un signal : *Le sifflet* AVERTISSEUR *a été appliqué à la navigation*.

— ENCYCL. Les *avertisseurs* sont très employés dans l'industrie et l'exploitation des chemins de fer.

Dans l'industrie, l'avertisseur porte divers noms, suivant le but auquel il est destiné ; on classe ces divers types sous les noms de *sifflet d'alarme, manomètre, thermomètre, avertisseur de niveau d'eau*, etc.

Il existe sur les chemins de fer plusieurs systèmes d'avertisseurs : *appareils de correspondance à guichets*, dits *avertisseurs électriques à guichets*. Ce sont des appareils analogues aux tableaux placés dans les antichambres des grandes administrations et des hôtels. Le fonctionnement de ces tableaux est basé sur l'action d'un électro-aimant sur une tige aimantée portant un voyant avec inscription.

— *Appareil Guggemos*. Cet appareil joue, à la fois, le rôle de manipulateur et celui de récepteur ; il fonctionne dans les mêmes conditions qu'un télégraphe à cadran.

— *Appareil de Jousselin*. Cet appareil, employé principalement sur le réseau P.-L.-M., sera décrit au mot BLOCK-SYSTEM.

— *Cloches d'avertissement*. V. CLOCHES ÉLECTRIQUES.

— *Avertisseurs automatiques électriques par pédales ou par rail isolé*. Ces avertisseurs annoncent un train en avant et sont surtout utilisés à l'approche des passages à niveau. Le système par *rail isolé*, dû à Baillehache, consiste à isoler électriquement un rail des rails voisins et du sol. Le rail isolé étant mis en communication, d'une part avec la

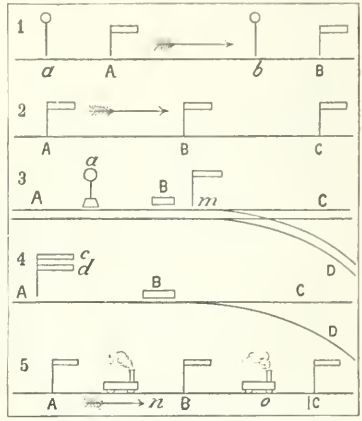

Avertisseurs de chemins de fer. Dispositions générales des signaux d'arrêt pour voie simple et bifurcation : A, B, C, stations ; *a, b, c, d*, signaux d'arrêts. — 1. Arrêt simple. — 2. Voie fermée. — 3. D, bifurcation ; *m*, aiguille de bifurcation. — 4. BC, RD, directions des bifurcations. — 5. *n, o*, position de deux trains se suivant.

source d'électricité, d'autre part avec un avertisseur, le circuit se trouve fermé automatiquement chaque fois qu'un

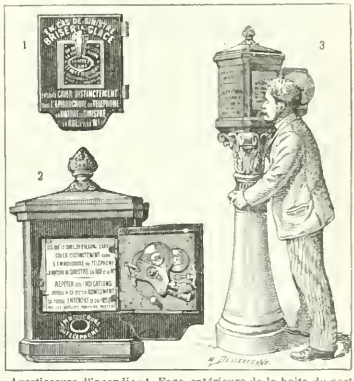

Avertisseurs d'incendie : 1. Face extérieure de la boîte du poste avertisseur ; — 2. Intérieur de la boîte ; — 3. Poste avertisseur.

train passe sur la voie en ce point, de sorte que l'avertisseur fonctionne.

— *Avertisseurs électriques du feu*. Ce sont des appareils dans lesquels on place, sur le circuit d'un courant électrique continu, un corps fusible qui, atteignant la température voulue, entre en fusion, interrompt le courant qui met en branle une sonnerie. Tel est l'avertisseur Dupré.

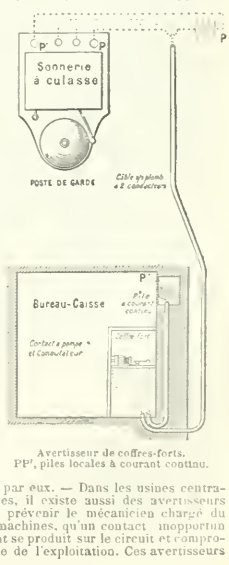

Avertisseur de coffres-forts. PP', piles locales à courant continu.

La ville de Paris possède, dans tous ses quartiers, des *avertisseurs d'incendie* singulièrement perfectionnés. Chacun d'eux possède un téléphone avec récepteur et appareil expéditeur, permettant de prévenir immédiatement, outre le poste central, les postes locaux de pompiers. Il suffit de briser une plaque de verre protectrice et de s'emparer de l'appareil téléphonique contenu à l'intérieur de la boîte métallique surmontant l'avertisseur. Les postes de pompiers, ainsi attaqués, préviennent par une sonnerie que l'appel a été entendu par eux. — Dans les usines centrales dynamo-électriques, il existe aussi des avertisseurs spéciaux, destinés à prévenir le mécanicien chargé du fonctionnement des machines, qu'un contact inopportun ou qu'un échauffement se produit sur le circuit et compromet la bonne marche de l'exploitation. Ces avertisseurs

sont dus à Thomasi. Outre les cas d'incendie, ils peuvent servir à indiquer une température déterminée, nécessaire pour certaines opérations industrielles.

— *Avertisseurs de coffres-forts.* On a combiné des appareils qui ont pour but de donner l'éveil lorsqu'on cherche à forcer un coffre-fort. Ce sont, en général, des sonneries électriques qui sont actionnées lorsque, par suite de l'ouverture de la caisse, certains contacts sont établis ou rompus.

AVERTON, comm. de la Mayenne, arr. et à 33 kil. de Mayenne; 1.165 hab.

AVES, îles de la mer des Antilles. V. OISEAUX (*îles des*).

AVESANI (Joachim), poète italien, né à Vérone en 1741, mort en 1818. Il appartenait à l'ordre des jésuites. On a de lui des *Poésies latines et italiennes*; les *Métamorphoses*, poème où l'on admire une versification élégante et facile, une narration pleine de grâce, et l'art de présenter en badinant d'utiles leçons; diverses autres poésies; enfin, une édition expurgée du *Roland furieux*, où il a remplacé les passages un peu libres par des morceaux où il imite heureusement la manière de l'Arioste.

AVESBURY (Robert D'), historien anglais, mort vers 1360, greffier de la cour de l'archevêque de Cantorbéry. Sa chronique, intitulée : *Mirabilia Gesta magnifici regis Angliæ domini Edwardi tertii*, présente le récit des événements du règne d'Edouard III, jusqu'en 1356 seulement. Elle a été imprimée en 1720, par Thomas Hearne.

AVESNE (François D'), publiciste français, né à Fleurance (Gers), mort vers 1662. Il a publié un grand nombre d'écrits où l'on trouve des idées très hardies pour le temps. Voici les titres de quelques-uns : *De la puissance qu'ont les rois sur les peuples, et du pouvoir des peuples sur les rois* (1650); *Epître à Henri III; Ambassade de la bonne paix générale*; etc.

AVESNELLES (*vè-nèl*), comm. du Nord, arr. et à 2 kil. d'Avesnes, sur l'Helpe-Majeure, affluent de la Sambre; 2.485 hab. Filatures.

AVESNES-LE-COMTE (*vèn*), ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais, arr. et à 20 kilom. de St-Pol; 1.551 hab. Corroierie, moulins. — Le cant. a 33 comm. et 12.383 hab.

AVESNES-LES-AUBERT (*vèn*), comm. du Nord, arr. et à 12 kilom. de Cambrai, sur l'Erclin, affluent de l'Escaut; 4.702 hab. Ch. de f. du Nord. Carrieres et fabriques de batistes et d'autres tissus, briqueteries, brasseries.

AVESNES-LE-SEC (*vè*), comm. du Nord, arr. et à 20 kil. de Valenciennes; 1.851 hab. Extraction de pierres blanches.

AVESNES ou **AVESNES-SUR-HELPE** (*vèn*), ch.-l. d'arr. et de 2 cant. du dép. du Nord, sur l'*Helpe-Majeure*, affluent de la Sambre, à 94 kilom. de Lille; 6.400 hab. (*Avesnois, oises.*) Ch. de f. Nord. Tribunal de 1re instance, brasseries, briqueteries, scieries de marbre, filatures et peignages de laine, fromages dits « de Marolles »; dans les environs, mines de fer, hauts fourneaux, verreries et clouteries. Cathédrale, hôtel, du ville.

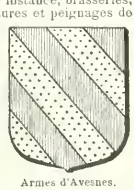

Armes d'Avesnes.

— L'arrond. a 16 cant., 153 comm., et une population de 210.053 hab. Le cant. Nord a 14 comm. et 13.074 hab.; le cant. Sud, 13 comm. et 16.410 hab.

— *Histoire.* La ville d'Avesnes s'est constituée auprès d'une tour élevée en 1020 par le seigneur de Leuzé, Werric II le Barbu; elle grandit rapidement, obtint en 1200 une charte de commune et, en 1247, de nouveaux privilèges. Elle appartint longtemps aux comtes de Flandre; en 1477, elle fut prise et ruinée par Louis XI, se releva ensuite, mais subit le contre-coup des guerres du XVIe siècle; en 1559, elle tomba au pouvoir des Espagnols. Devenue française en 1660 au traité des Pyrénées, elle fut fortifiée par Vauban. Les Russes s'en emparèrent en 1814, et les Prussiens en 1815. Avesnes est la patrie du géologue H. Lecoq.

Le château d'Avesnes, en Hainaut, a donné son nom à une ancienne famille, connue dès le commencement du XIe siècle, et dont il ne restait, en 1100, qu'une fille, mariée dans la famille d'Oisy. De ce mariage est sortie une nouvelle maison d'Avesnes, représentée à la fin du XIIe siècle par Jacques, seigneur d'Avesnes. De ses deux fils, Gauthier, l'aîné, n'eut qu'une fille, Marie, qui porta la terre d'Avesnes dans la maison de Châtillon. Le cadet, Bouchard d'Avesnes, épousa Marguerite, comtesse de Hainaut, puis de Flandre, et fut l'auteur d'une nouvelle maison de Hainaut, éteinte en 1345, en la personne de Guillaume d'Avesnes, comte de Hainaut et de Hollande. Sa sœur et héritière, mariée à Louis, duc de Bavière, empereur d'Allemagne, porta les comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande dans la maison de Bavière. V. HAINAUT.

AVESNIERES (*vè* — lat. *Aernariæ*), anc. comm. de la Mayenne, annexée à la ville de Laval en 1863, arrond. de Laval, sur la Mayenne; 3.890 hab. Église construite en 1531. Lieu de pèlerinage dont l'origine remonte au XIe siècle.

AVESSAC (lat. *Avisincum*), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 73 kilom. de Saint-Nazaire; 3.703 hab. Ch. de f. Ouest.

AVESTA, nom sous lequel on désigne l'ensemble des textes mazdéens, autrement dits les « livres sacrés des anciens Perses », attribués à Zoroastre et actuellement entre les mains des Parsis de Bombay et des Guèbres de Perse.

— ENCYCL. L'Avesta, tel qu'il nous est parvenu, représente les débris du Grand Avesta primitif, dont on attribue la destruction partielle à Alexandre, qui aurait commandé une traduction grecque des ouvrages traitant de la médecine et de l'astrologie, et fait livrer aux flammes tous les autres. La tradition parsie nous apprend qu'il se composait primitivement de 21 *nasks* ou parties, dont on possédait encore les débris au temps des Sassanides, au moment de la dernière revision des textes. Le nombre et les noms de ces *nasks* nous sont parvenus, d'abord, dans le *Rivâyat* du Dastur Barzu Qiyâm-Uddin (XVIe siècle), traduit par Anquetil. *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXVIII, 239-259), et, ces temps derniers, par deux traductions, faites par le Dastur Peshotanji Behramji Sanjana et West, du *Dinkart*, livre pehlvi rédigé vers le milieu du IXe siècle. — De ces 21 *nasks*, nous n'en possédons qu'un seul complet, le *Vendidad*. Les autres textes que nous avons, *Yaçna, Vispered, Khordaitvesta* sont ceux que les Parsis ont emportés avec eux dans leur exode de Perse, et leur caractère est purement liturgique; c'est là tout ce qui subsiste du vaste ensemble de la législation religieuse et du rituel du mazdéisme. V. MAZDEISME.

Le *Vendidad* se partage en 22 *fargards* ou divisions; son caractère est civil et religieux; mais il traite aussi de questions cosmogoniques. Il est rédigé le plus souvent sous forme de colloques entre Ormazd et Zoroastre.

Le *Yaçna* se divise en 70 chapitres appelés *hâs*; l'ensemble de ces 70 *hâs* dépasse en étendue les 22 *fargards* du *Vendidad*. C'est à proprement parler le livre du sacrifice. Les *hâs* XXVIII à LII comprennent les *gâthâs*, qui représentent la plus pure doctrine zoroastrienne, et qui sont la formule d'un enseignement de beaucoup antérieur à celui des autres écrits du mazdéisme ancien; ils sont rédigés dans une langue qui, pour l'antiquité, l'emporte sur l'idiome du reste de l'Avesta. Les *gâthâs* sont d'ailleurs soumises à une métrique régulière qui offre les plus sérieuses difficultés. Leur importance dans la religion mazdéenne est considérable, et leur récitation est ordonnée dans les plus augustes circonstances de la vie du fidèle.

Le *Vispered* est essentiellement liturgique; moins long que le *Vendidad* et le *Yaçna*, il se divise en 37 chapitres auxquels on donne le nom de *kardés*. C'est une sorte d'appendice au livre du *Yaçna*.

Quant au *Khorda Avesta*, on y trouve les *yasthts* ou hymnes en l'honneur des divinités bienfaisantes, un certain nombre de prières telles que le *Kusti-i-nivyuq*, les cinq *nyâyishs* au soleil, à Mithra, à la lune, à l'eau, au feu; les cinq *gâhs* dédiés aux génies présidant aux différentes parties du jour et de la nuit; les *afrinqâns*, prières accompagnées de bénédictions qui se récitent en certaines circonstances; le *Siroza*, etc.

On donne le nom de *Vendidad Sadé*, c'est-à-dire par, sans mélange, à un recueil des différents morceaux du *Vendidad*, du *Vispered* et du *Yaçna* disposés non plus par chapitres d'ordre déterminé, mais selon les besoins de la pratique liturgique. On a éliminé, dans cette rédaction, toutes les gloses étrangères qui embarrassaient le texte.

L'antiquité connut l'Avesta; mais le moyen âge et la Renaissance l'ignorèrent. Tous les travaux sur la religion de la Perse antique s'appuyèrent sur les traditions grecques et les compilations postérieures; toutefois, les anciens voyageurs dans l'Inde et en Perse signalèrent la présence des livres sacrés entre les mains des Parsis et des Guèbres. Le premier manuscrit de l'Avesta fut rapporté en Europe vers 1633; c'était un exemplaire du *Yaçna*; en 1718, Georges Boucherie reçut des Parsis de Surate le *Vendidad Sadé*; Richard Cobbe, d'Oriel College, le remit à Oxford en 1723, et il fut enchaîné respectueusement au mur de la Bodléienne; mais il resta lettre close pour les savants. Quelques années plus tard, l'Ecossais Frazer, conseiller à Bombay, obtint deux autres manuscrits : le *Yaçna* et les *Yashts*; néanmoins, ce ne fut qu'en 1758 qu'Anquetil-Duperron put s'établir à Surate et se procurer les livres complets de l'Avesta, qu'il déposa à la Bibliothèque royale de Paris en 1762, et dont il donna la première traduction en 1771. A partir de cette époque, les savants européens ont pu travailler directement sur les textes originaux.

Ces manuscrits, achetés à grands frais, sont nombreux et figurent dans nos grandes bibliothèques d'Europe, celles de Paris, de Londres, d'Oxford, de Copenhague, de Munich, de Cambridge, etc. Ils datent, pour la plupart, du XIIIe siècle; ils portent une suscription indiquant le nom de l'auteur, la ville où ils ont été écrits, et l'année d'après l'ère de Yezdedjerd ou en *samvat* indien. Ils ne sont pas tous rédigés en zend; beaucoup le sont en pehlvi (v. PEHLVI), en sanscrit, en guzerati et en persan. Ces traductions remontent à différentes époques; on se servit du pehlvi sous les Sassanides. Quant aux traductions faites dans l'Inde, sanscrites ou guzeraties, elles proviennent des besoins nouveaux qui s'étaient introduits dans la communauté. Les traductions sanscrites datent du XIIe et du XIIIe siècle, lorsque l'étude du pehlvi fut négligée chez les Parsis de l'Inde. Vers le XVe siècle, l'usage du sanscrit ayant été abandonné par les Dastours, on employa le dialecte local, le guzerati, pour traduire les versions pehlvies. Ces traductions guzeraties sont très nombreuses et ont abouti, en 1842-1843, à la grande traduction guzeratie du *Vendidad*, du *Yaçna* et du *Vispered*, publiée à Bombay sous les auspices de la Société asiatique et connue sous le nom de la traduction des Dastours ou de Framji Aspandiarji. Les traductions persanes sont également intéressantes à consulter.

— BIBLIOGR. : Westergaard, *the Zend Texts* (Copenhague, 1852-1854); Geldner, *Avesta*, etc. (Stuttgard, 1886-1895); Anquetil-Duperron, *Zend-Avesta* (Paris, 1771); Burnouf, *Commentaire sur le Yaçna* (1829-1843); Spiegel, *Avesta, die Heiligen Inschriften der Parsen*, etc. (Vienne et Leipzig, 1856-1860); Abel Hovelacque, *l'Avesta, Zoroastre et le mazdéisme* (Paris, 1880); James Darmesteter, *le Zend-Avesta* (1892); Blochet, *l'Avesta de James Darmesteter et ses critiques* (Paris, 1897).

AVET (*vè*) n. m. ou **AVETTE** n. f. (lat. *abies*, sapin). Nom vulgaire du sapin vrai ou argenté (*abies pectinata*), dans quelques parties de la France.

AVETTE (dimin. du lat. *apis*, abeille) n. f. Abeille. (Vieux.) ‖ On disait aussi APETTE.

AVEU (rad. *avouer*) n. m. Autrefois, Acte par lequel un seigneur reconnaissait quelqu'un pour vassal, ou un vassal quelqu'un pour seigneur; résultat de cette action : *Un homme sans* AVEU *ne pouvait invoquer la protection de personne.* ‖ Ce sens rigoureux a disparu avec la féodalité; mais il en subsiste une trace dans la locution figurée : *Homme sans aveu*, Homme à qui personne ne reconnaît de l'honorabilité.

— Action de déclarer qu'on autorise quelqu'un à faire quelque chose, ou de reconnaître quelque chose comme valable; résultat de ces déclarations : *L'*AVEU *des parents est indispensable au mariage des enfants mineurs. Une femme mariée ne peut rien conclure sans l'*AVEU *de son mari.*

— Action de reconnaître qu'on est l'auteur d'une chose plutôt blâmable, ou dont on est connu pour un motif quelconque : *L'*AVEU *d'une faute en diminue le poids. Faire l'*AVEU *de son amour.*

— ENCYCL. Anc. dr. Nom que l'on donnait quelquefois à l'action en revendication dans les coutumes de l'ouest de la France. ‖ En dr. féod., Toute reconnaissance des droits d'un seigneur. L'acte contraire était le *désaveu*. Spécialement, l'*aveu* était l'acte par lequel le vassal reconnaissait tenir le fief de son seigneur. Les roturiers, quoique ne pouvant désavouer leur seigneur, devaient aussi lui fournir, à raison de leurs censives, une sorte d'aveu nommé *reconnaissance censuelle*. Au moment où les fiefs, devenus héréditaires et aliénables, ne rentraient plus de fait entre les mains des seigneurs, ceux-ci exigèrent que l'aveu fût suivi d'un dénombrement détaillé dans lequel le fief était décrit. Le vassal présentait l'aveu et le dénombrement, à la suite de la foi et de l'hommage, dans un délai qui était généralement de quarante jours. Passé ce délai, le seigneur pouvait saisir le fief.

— DR. act. Mode de preuve de l'extinction des obligations. V. PREUVE.

Aveux indiscrets (LES), opéra-comique en un acte, paroles de La Ribadiere, musique de Monsigny, représenté à l'ancien Opéra-Comique de la foire, le 7 février 1759. Le sujet était tiré du conte bien connu de La Fontaine. Quant à la musique, elle était le début au théâtre de Monsigny, qui n'était encore qu'un simple amateur, et très inexpérimenté; on y trouve déjà néanmoins les traces de l'inspiration aimable qui devait faire de ce compositeur le digne émule de Grétry et de Philidor.

AVEUER ou **AVUER** (rad. *à vue*, qui se disait autrefois pour *a vue*) v. a. Suivre de l'œil, garder à vue un gibier : AVEUER *une perdrix*. V. AVUER.

AVEUGLANT, ANTE adj. Qui aveugle, qui empêche de voir, au moins momentanément : *Sous les rayons du soleil, les murailles blanches renvoient d'*AVEUGLANTES *réverbérations.*

— Fig. Qui empêche de voir la vérité : *La passion la plus* AVEUGLANTE, *c'est l'amour.* (Marguer. de Navarre.)

AVEUGLE (du lat. *ab* priv., et *oculus*, œil) adj. Qui est privé du sens de la vue : *Milton devint* AVEUGLE.

— Fig. Qui manque de jugement, de raison, de lumière, *L'envie est* AVEUGLE. *Toute ignorance est* AVEUGLE.

— Pop. *Bouillon aveugle*, Bouillon très maigre, qui n'a point ces marques de graisse qu'on appelle les *yeux*.

— *Chanfrein aveugle*, Armure de tête des chevaux dont les coquilles pleines ne laissaient pas passer la lumière, (On se servait, au moyen âge, des chanfreins aveugles dans les joutes, et surtout dans les tournois.)

— Anat. Se dit de certaines cavités qui se terminent en cul-de-sac : *Trou* AVEUGLE *de l'os frontal, de la langue.* ‖ *Intestin aveugle*, Le cœcum.

— Archit. *Arcade aveugle, fenêtre aveugle*, Arcade, fenêtre, qui est simplement simulée, et dont on se sert, soit comme d'un moyen de décoration, soit pour rompre la monotonie des murailles, tant extérieures qu'intérieures, qui ont une grande superficie.

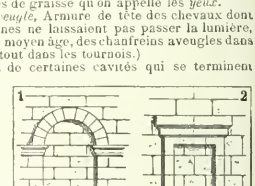

1. Arcade aveugle. — 2. Fenêtre aveugle.

— Comm. *Tapis aveugles*, Grands tapis de Smyrne, dont le travail n'a pas bien rendu le dessin.

— n. Personne aveugle : *Haüy fut le bienfaiteur des* AVEUGLES.

— Par ext. Personne privée de l'usage de quelque sens : *L'empire de la saveur a aussi ses* AVEUGLES. (Brill.-Sav.)

— Poét. Les poètes ont personnifié et supposé aveugle ce qui se produit ou ce qui détermine à agir sans discernement : *La Foi est une* AVEUGLE *volontaire; elle ferme les yeux pour voir clair.* ‖ Les poètes désignent quelquefois par le nom de *aveugle* Homère et Milton, qui étaient aveugles l'un et l'autre.

— Fig. Celui, celle qui manque de jugement, de raison, en général ou dans une circonstance particulière : *Nous sommes une troupe d'*AVEUGLES *jetés à l'aventure dans ce vaste univers.* (J.-J. Rouss.)

— **A l'aveugle, En aveugle**, loc. adv. Imprudemment, sans réflexion : *Juger, parler* EN AVEUGLE. *Il ne faut pas acquiescer* À L'AVEUGLE *aux sentiments de ceux qui nous entourent.* (Duder.)

— PROV. et LOC. PROV. : **La Fortune est aveugle**, La Fortune distribue ses biens sans discernement. ‖ **Pour faire un bon ménage, il faut que l'homme soit sourd et la femme aveugle**, Il faut que la femme ne s'offense point des défauts du mari, ni le mari des gronderies de la femme. ‖ **Changer, Troquer son cheval borgne contre un aveugle**, Changer, Troquer une chose mauvaise contre une plus mauvaise encore. ‖ **Crier comme un aveugle, comme un aveugle qui a perdu son bâton, qui a perdu son chien**, Crier de toutes ses forces. ‖ **C'est un aveugle qui en conduit un autre**. Se dit d'une personne qui ne montre pas plus de prudence ou d'habileté que celle dont elle s'est chargée de diriger les actions. ‖ **C'est un aveugle sans bâton**. Se dit de tout homme qui manque de ce qui lui est nécessaire. ‖ **Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois**, Avec un mérite, un savoir médiocre, on brille au milieu des sots et des ignorants. ‖ **Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir**. Se dit en parlant d'une personne qui fait semblant de ne pas voir, de ne pas comprendre, ce que cependant elle voit, elle comprend très bien. ‖ **Etre réduit à chanter la chanson de l'aveugle**, Etre réduit à la misère. ‖ **Juger d'une chose comme un aveugle des couleurs**, En juger tres mal, sans connaissance de cause.

— ENCYCL. Les *aveugles* sont plus nombreux qu'on ne l'imagine ordinairement. On en compte actuellement un sur 1.000 à 1.100 habitants, dans l'Europe centrale. Pour la France et l'Algérie, un recensement fait en 1883 donne le chiffre de 38.722, et la proportion s'accroît notablement dans les pays où les conditions moins favorisées de climat, d'hygiène ou de civilisation, augmentent les causes de cécité. (V. ce mot.) Parmi les aveugles, on distingue ceux qui ont perdu la vue par accident ou par suite de quelque affection morbide, et les aveugles-nés. Cette dernière dénomination est généralement appliquée non seulement à ceux qui naissent privés de la vue, cas relativement très rare, mais à ceux qui la perdent promptement après leur naissance, avant d'avoir pu en faire usage; l'ophtalmie purulente des nouveau-nés est la cause la plus fréquente de la cécité, et c'est contre cette terrible

maladie, résultat du manque de soins, que se concentrent aujourd'hui les plus grands efforts prophylactiques.

Bien que, depuis cent ans, et surtout dans ces dernières années, on ait beaucoup écrit sur les aveugles, bon nombre des idées circulant dans le public sont encore erronées ; cela vient de ce que la plupart de ceux qui se sont occupés de cette question (et Diderot en tête, dans sa *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui y voient*) étaient imbus de préjugés nombreux. L'un des plus invétérés consiste à vouloir prendre pour base des impressions résultant de la cécité celles que l'on ressent soi-même lorsque, momentanément, on se trouve dans l'obscurité. La situation est tout autre. La privation brusque et accidentelle du sens qui passe pour le plus nécessaire laisse désorienté parce que, habituellement, satisfait des renseignements fournis par les yeux, on ne s'aperçoit pas qu'à telle ou telle manifestation visible, sur laquelle se concentre l'attention, se joint une manifestation, légère peut-être, mais très sensible encore, pour le tact, l'ouïe, l'odorat, le goût. Ce sont ces sens, plus souvent, plus complètement interrogés par l'aveugle, sens développés, affinés par un recours forcément incessant, qui le mettent en rapport avec le monde extérieur. En effet, l'ouïe se perfectionne dans l'obscurité, l'attention se localise sur les impressions auditives, une personne se reconnaît à la voix aussi bien qu'au visage. Il en est de même des autres sens : les odeurs sont bien différentes et caractéristiques ; le toucher n'est pas localisé dans la main, il est répandu sur tout le corps. Tout est ainsi remarqué, associé, mis à profit ; de là, une grande délicatesse d'organes, une grande puissance d'analyse, et une aptitude singulière pour faire, dans ce domaine de ce qui s'entend, de ce qui se sent et se touche, des distinctions subtiles. Il est aisé de comprendre qu'avec ces ressources supplémentaires, l'aveugle peut avoir et a, physiquement, une vie active, une vie personnelle, bien différente de la morne immobilité qui, dans l'esprit de tant de gens, s'attache à l'idée de cécité. Tous les lieux ne sont donc pas semblables pour lui ; il peut, dans ceux qu'il connaît, aller et venir librement, accomplir comme tout le monde la plupart des actes de la vie de chaque jour, pourvu qu'une éducation intelligente ait développé en lui cette adresse, cette aisance qu'on prend trop souvent pour un don spécial compensatoire, et qui n'est, en réalité, que le résultat d'un exercice méthodique et réitéré.

Les aveugles, comme toutes les minorités, sont synonymisés à outrance ; c'est encore une erreur : pas plus qu'une autre classe d'individus groupés à cause d'une parité physique, ils ne constituent une abstraction susceptible d'être représentée par un type particulier et unique. Au point de vue moral, l'aveugle reste soumis aux conditions des autres hommes, et la cécité ne saurait avoir pour effet de supprimer l'individualité en nivelant les caractères. Le brevet de gaieté donné en bloc à tous les aveugles, en opposition à la tristesse des sourds, repose sur le même préjugé. L'explication de cette prétendue différence d'humeur réside dans ce fait : c'est au moment même où l'aveugle entre en contact avec une de ses semblables qu'il peut le mieux oublier son infirmité, tandis que ce moment est, au contraire, le plus pénible pour le sourd, en lui rappelant la science et l'isolement qu'elle entraîne. Ce besoin de société, naturel aux aveugles, leur fait assez généralement souhaiter le mariage ; parfois même, ils épousent une femme comme eux privée de la vue, bien que ce genre d'union soit absolument déconseillé, à cause des fâcheuses conséquences qui peuvent en résulter pour les enfants ; de plus, chez la femme, la cécité apporte souvent un obstacle sérieux à l'accomplissement de ses devoirs de ménagère.

Il est évident qu'en soi la cécité n'altère pas les facultés intellectuelles, mais que sa cause, les conditions dans lesquelles elle s'est produite, peuvent exercer une influence décisive sur ces facultés ; pour que celles-ci demeurent intactes, il faut, cela va sans dire, que la perte de la vue ne soit pas le résultat d'une affection cérébrale. L'aveugle qui n'a jamais vu reste privé de certaines notions que les yeux seuls peuvent donner : couleurs, perspective, etc. ; mais celui qui a vu jusqu'à huit ou neuf ans, et dont l'intelligence a été développée, est absolument au niveau intellectuel des clairvoyants. Là est pour celui-ci la compensation et la réponse à cette question souvent formulée : « Quels sont les aveugles les plus à plaindre ? » — Bien que la privation de la vue soit incomparablement moins sensible pour ceux qui n'en ont jamais connu le bienfait que pour ceux qui en ont joui, ceux-ci, assurément, ne consentiraient pas à échanger leur sort contre ceux-là en renonçant au lot de connaissances qui manqueront toujours à l'aveugle-né.

Pour les uns et les autres, tout ce qui s'adresse à l'imagination a un singulier attrait : lecture à haute voix, poésie, musique ; leur oreille, sans cesse exercée, arrive à apprécier avec exactitude le rapport des sons entre eux ; de là l'importance accordée, de nos jours, à l'enseignement de la musique aux aveugles.

Pour que l'aveugle prenne rang dans la vie active, devienne un travailleur, il faut lui apprendre à vaincre la cécité. Or, pendant de longs siècles, les mots *cécité* et *travail* ont été considérés comme une antinomie. Dans l'antiquité païenne, l'aveugle, comme tout infirme incapable de porter les armes, restait, sans doute, si on ne le supprimait pas dès sa naissance, un être faible, mineur et fatalement opprimé. Si pour quelques-uns, élite bien restreinte, on admettait la possibilité d'une action exclusivement intellectuelle : poésie, philosophie, etc. (tels : Tirésias, Homère, Démocrite), encore ne disposaient-ils d'aucun moyen matériel pour fixer leur pensée. Y avait-il des aveugles apprenant ou continuant un métier manuel ? Nous l'ignorons. La plupart devaient végéter misérablement. Au moyen âge, en restant mendiants, ils se font chanteurs, jongleurs, *amuseurs* du public. De même que les ouvriers et étudiants, ils forment des corporations. Au XIIIe siècle, saint Louis fonde pour ceux de Paris l'hospice des Quinze-Vingts. (V. ce mot.) Bien que, de loin en loin, quelques hommes de génie ou de supériorité intelligence fussent, en dépit de la cécité, parvenus au savoir, parfois à la célébrité (Didyme, Nicaise de Malines, Milton, Malaval, Saunderson, etc.), ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle qu'on s'avisa de généraliser l'instruction des aveugles.

En 1784, Valentin Haüy fonda, à Paris, la première école spéciale, qui, bientôt imitée en Europe, puis en Amérique, est devenue l'Institution nationale des jeunes aveugles. V. INSTITUTION, et ÉCOLE.

Aux caractères vulgaires en relief usités par Valentin Haüy, pour l'instruction de ses élèves, on a substitué, en 1852, l'alphabet conventionnel en points saillants imaginé par un aveugle de génie, Louis Braille. V. ce mot.

Ce système, merveilleux de simplicité, s'applique aux chiffres, à la musique, et même à la sténographie, comme aux lettres. Sa supériorité incontestable, sous le rapport de la rapidité, de la sûreté, de la clarté, l'a fait adopter successivement dans le monde entier, comme base de l'instruction des aveugles et comme outil intellectuel de premier ordre, malgré l'inconvénient résultant de l'emploi de caractères conventionnels, d'ailleurs faciles à apprendre. Pour remédier à cet inconvénient, l'aveugle, dans sa correspondance avec les clairvoyants, peut recourir à l'un des nombreux guides inventés dans le but de lui permettre de tracer l'écriture vulgaire.

Actuellement, l'utilisation des aveugles est un fait acquis : pourvus d'une instruction spéciale judicieusement adaptée à leurs facultés individuelles, un bon nombre d'entre eux peuvent, soit comme ouvriers, soit comme musiciens, arriver à gagner leur vie. Le plus grand obstacle, pour eux, réside dans la défiance du public, lequel, beaucoup plus prodigue de pitié stérile que d'efficace sympathie, refuse trop souvent d'ajouter foi à la valeur intrinsèque du travail de l'homme privé de la vue. Seul, un patronage dévoué et intelligent peut rétablir l'équilibre entre celui-ci et le clairvoyant : tel est le principal but de l'Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles, fondée à Paris, 31, avenue de Breteuil.

La cécité entraînant bien plus l'activité du corps que celle de l'esprit, il en résulte que plus l'intelligence a de part dans une profession, moins l'aveugle qui l'exerce aura de désavantage à l'égard du clairvoyant. Telle la profession de musicien : aucune autre, quoi qu'en disent certains instituteurs d'aveugles (v. ÉCOLES D'AVEUGLES), ne peut, pour eux, valoir celle-là, lorsqu'un enseignement rationnel, à la fois technique et pratique, les met à même d'y réussir, soit comme compositeurs ou professeurs, soit comme organistes, maîtres de chapelle, etc. En France, un grand nombre tiennent avec distinction les orgues d'églises cathédrales ou paroissiales. Presque chaque année, quelques aveugles suivent les cours du Conservatoire, et vingt-cinq d'entre eux en sont sortis lauréats. L'industrie d'accordeur de pianos, intermédiaire entre la profession artistique de musicien et les métiers manuels, est très avantageuse pour les aveugles ; beaucoup l'exercent avec succès chez des facteurs de pianos de Paris et de province.

Plusieurs métiers manuels restent accessibles aux aveugles (au Japon, le massago leur est réservé) : cannage et empaillage, brosserie, fileterie, corderie, vannerie, tournage, fabrication des matelas, etc. Mais l'aveugle travaille toujours moins vite que le clairvoyant, c'est là son infériorité.

Parmi les aveugles qui, pour s'être particulièrement distingués dans leur profession, ont été décorés de la Légion d'honneur, citons-en trois qui avaient perdu la vue en bas âge : Peojon, qui était professeur de mathématiques au lycée d'Angers ; Montal, devenu facteur de pianos à Paris, et dont les instruments avaient été primés aux Expositions universelles de Paris et de Londres ; Sion, qui avait organisé, à l'Institution nationale des jeunes aveugles, l'enseignement de l'accord et avait formé de nombreux élèves, parmi lesquels cette profession est devenue vraiment lucrative.

En dehors des professions que l'usage a en quelque sorte *consacrées* pour les aveugles, il en est d'autres où l'obstacle provenant de la cécité a pu être surmonté par certaines personnalités exceptionnellement douées : Louis Vidal, sculpteur animalier, mort en 1892, exposait au Salon et fut souvent médaillé. On a vu des aveugles professeurs de langues, avocats, historiens : Augustin Thierry, William Prescott ; prédicateurs : Mgr de Ségur, l'abbé Dufresne. En Angleterre, plusieurs élèves sortis de l'École d'aveugles de Worcester remplissent les fonctions de pasteur, et Henry Fawcett, frappé de cécité à l'âge de vingt-cinq ans, fut longtemps membre de la Chambre des communes et deux fois ministre des postes de la Grande-Bretagne. La liste des aveugles littérateurs et poètes serait trop longue à établir ; citons seulement, parmi les contemporains, Mme Bertha Galeron de Calonne, pour laquelle la privation de l'ouïe est venue s'ajouter à celle de la vue, et dont le recueil de poésies intitulé : *Dans ma nuit* a été couronné par l'Académie française.

— SYN. **Aveugle** (à l'), **aveugle** (en), **aveuglément.** Se conduire *en aveugle*, c'est montrer par ses actes qu'on est privé de tout discernement. *Aveuglément* suppose aussi un certain manque de discernement ; mais ce défaut peut n'être que passager ou partiel. *A l'aveugle* signifie simplement A la manière d'un aveugle ; cela suppose la légèreté, l'étourderie, le manque de réflexion, plutôt qu'un aveuglement réel. (Les deux dernières locutions s'emploient quelquefois dans un sens un peu différent). *Aveuglément* veut dire, alors, En fermant les yeux volontairement, avec la volonté formelle de ne rien examiner. *A l'aveugle* annonce que l'objet dont il s'agit n'est pas suffisamment éclairé, qu'on ne discerne pas bien parce que la lumière manque.

— ANTON. **Clairvoyant, voyant.**

— BIBLIOGR. : Valentin Haüy, *Essai sur l'éducation des aveugles* (Paris, 1786) ; Guillé, *Essai sur l'instruction des aveugles* (Paris, 1817) ; Dufau, *Des aveugles. Considérations sur leur état physique, moral et intellectuel* (Paris, 1850) ; Guadet, *l'Instituteur des aveugles*, journal mensuel (Paris, 1855-1863) ; Pignier, *Essai historique sur l'Institution des jeunes aveugles de Paris* (Paris, 1860) ; *le Valentin Haüy*, revue universelle des questions relatives aux aveugles (1883-1897) ; Armitage, *the Education and Employment of the blind* (Londres, 1886) ; E. Guilbeau, *Chants et Légendes de l'aveugle* (Paris, 1891 ; Maurice de La Sizeranne, *les Aveugles, par un aveugle* (Paris, 1888), *Dix ans d'études et de propagande en faveur des aveugles* (Paris, 1899) ; *Mes notes, les aveugles dans l'école, les aveugles dans la vie, les aveugles et leurs amis* (Paris, 1893).

Aveugle (L'), un des plus beaux poèmes d'André Chénier. Un vieillard aveugle et errant, recueilli par de jeunes pâtres, leur raconte sa destinée et chante les aventures des hommes et des dieux. Ce vieillard est Homère. Charmés par ses chants, les habitants de la contrée l'emmènent en triomphe à la ville voisine. Ce morceau est un de ceux qui rendent le mieux en français le charme propre des poèmes homériques.

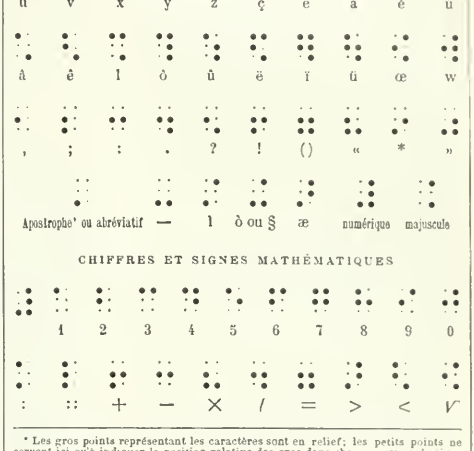

* Les gros points représentant les caractères sont en relief ; les petits points ne servent ici qu'à indiquer la position relative des gros dans chaque groupe de six.

Alphabet des aveugles (procédé Louis Braille).

Aveugle et le Paralytique (L'), groupe en marbre, de Turcaa, qui valut à son auteur la médaille d'honneur au Salon de 1888. Cette œuvre, inspirée par la jolie fable de Florian, se recommande par la solidité et le naturel des attitudes : le paralytique se retient d'une main sur l'épaule de l'aveugle qui le porte, et lui guide le bras de l'autre main. (Musée du Luxembourg.)

L'Aveugle et le Paralytique, d'après Turcan.

Aveugles, à l'usage de ceux qui voient (LETTRE SUR LES), opuscule de Diderot, publié en 1749. Cet écrit est adressé à un correspondant imaginaire, à une dame qui cultive la philosophie. L'auteur prend occasion d'une opération chirurgicale faite avec succès, paraît-il, sur un aveugle-né, pour parler tour à tour de l'aveugle-né de Puiseaux en Gâtinais, et d'un autre aveugle de naissance, Saunderson, le célèbre mathématicien anglais. Diderot s'attache à démontrer, par divers incidents de la vie journalière de ces deux aveugles, que les idées et les raisonnements de ceux qui sont privés de la vue diffèrent essentiellement des idées et de la logique des clairvoyants.

Le but évident que se proposa Diderot, dans cet écrit, fut d'attaquer les croyances religieuses ou morales, et de montrer que l'existence même de Dieu ne repose que sur des preuves très contestables. Il semble même dire que la morale n'est rien par elle-même, qu'elle n'a d'autre fondement que les circonstances au milieu desquelles elle prend naissance, et qu'elle s'anéantit avec ces circonstances. Était-ce bien là l'exacte pensée de Diderot ? Ce qu'il y a de certain, c'est que sa *Lettre sur les aveugles* lui valut un

emprisonnement de trois mois et demi au donjon de Vincennes.

Aveugle de Castel-Cuillé (L'), poème en patois agenais, divisé en trois chants par Jasmin en 1835. Inspirée par une tradition du pays, cette composition délicate, pathétique et touchante, classe Jasmin parmi les vrais talents poétiques du XIXe siècle. — 1° Au début du poème, Baptiste et sa fiancée, avec leurs amis, vont chercher la jonchée, des branches de laurier, pour jeter sur le chemin de l'église et à la porte des invités de leur noce. Baptiste est sombre, car il n'épouse Angèle que contraint par l'avarice de son père; au bas de la colline habite Marguerite, orpheline aveugle, qui est l'élue de son cœur. La diseuse d'aventure, la vieille Jeanne, vient encore, par ses prédictions, redoubler ses soucis déjà assez cuisants. — 2° Marguerite fait des châteaux en Espagne pour son union avec Baptiste, lorsque Paul, son petit frère, vient lui faire part du mariage de son fiancé. Elle tombe évanouie. La vieille Jeanne essaye de la consoler. — 3° Marguerite et son frère sont en route pour aller à l'église assister à la noce. L'orfraie chante, et Paul reconnaît ce chant de mauvais augure qu'avec sa sœur il a remarqué la nuit de la mort de son père. Ils entrent dans l'église, et quand Baptiste prononce le « oui » fatal, Marguerite tombe morte.

Le sujet est très simple; mais l'harmonie du style et la sensibilité mélancolique qui l'anime d'un bout à l'autre en font un poème plein de charme.

Aveugles (LES DEUX), bouffonnerie musicale, en un acte, paroles de Jules Moinaux, musique de Jacques Offenbach, représentée pour la première fois, à Paris, sur le théâtre des Bouffes-Parisiens (22 févr. 1855). La musique spirituelle d'Offenbach a jeté sur cette petite scène de mœurs ses broderies bouffonnes, vives, alertes, agaçantes. L'air *La lune brille, le ciel scintille...* est devenu bien vite populaire.

Aveugles de Jéricho (LES), célèbre tableau de Nicolas Poussin, représentant le miracle de Jésus. La savante composition de cette toile, la variété des groupes, la clarté de leur mimique, ont fait des *Aveugles de Jéricho* un des tableaux types que l'ancienne Académie de peinture recommandait particulièrement à l'attention des élèves. C'est une œuvre classique que Lebrun et ses collègues ont souvent invoquée à l'appui de leur doctrine.

AVEUGLEMENT (rad. *aveugle*) n. m. Privation de la vue: *Saunderson, malgré son* AVEUGLEMENT, *donnait d'excellentes leçons d'optique.* ‖ On dit plus souvent CÉCITÉ.

— Fig. Trouble, obscurcissement de l'esprit, de la raison: *Il y a de l'*AVEUGLEMENT *à ne faire consister l'autorité que dans la force.* (De Retz.)

— Dr. anc. Privation de la vue à laquelle on condamnait les criminels dans certains pays, et particulièrement dans le bas-empire.

— ANTON. **Clairvoyance, vision. — Perspicacité.**

AVEUGLÉMENT (rad. *aveugle*) adv. Sans examen, sans réflexion: *Tous les animaux obéissent à leur nature et remplissent* AVEUGLÉMENT *leur destinée.* (CUV.)

— SYN. **Aveugle** (à l'), **aveugle** (en). V. AVEUGLE.

AVEUGLE-NÉ, NÉE n. et adj. Se dit de celui, de celle qui est aveugle de naissance, au prop. et au fig.: *Ce qui frappe d'abord chez l'*AVEUGLE-NÉ, *c'est le calme et l'inaction, tout à fait antipathiques à l'enfance.* (Dufour.)

Plutus, la Fortune et l'Amour
Sont trois *aveugles-nés* qui gouvernent le monde.
VOLTAIRE.

AVEUGLER v. a. Rendre aveugle, priver de la vue: *En Chine, on* AVEUGLE *les condamnés au moyen de deux petites boules de chaux vive.*

— Par exagér. Ebloui, empêcher momentanément de voir distinctement: *Le passage subit d'une nuit profonde à une lumière éclatante nous* AVEUGLE *pour quelques instants.*

— Fig. Priver de jugement; ôter l'usage, l'exercice de la raison: *La colère* AVEUGLE. (Le Sage.)

— Artill. *Aveugler une casemate,* Diriger le feu d'une batterie contre une casemate, dans le but d'en démonter le canon et de paralyser ses feux.

— Mar. *Aveugler une voie d'eau, un trou de boulet,* Les boucher provisoirement avec un tampon suiffé, avec des plaques de plomb ou de toute autre matière. (*Aveugler* a le même sens, généralisé, en technologie.)

S'aveugler, v. pr. Se priver de l'usage de la vue, se rendre aveugle: *Œdipe* S'AVEUGLA *de ses propres mains.*

— Fig. Se faire illusion, faire un mauvais usage de son jugement, de sa raison: *Il faut bravement savoir* S'AVEUGLER *pour le bonheur de la vie.* (Joubert.) *Ne vous* AVEUGLEZ *pas par trop de confiance.* (C. Delavigne.)

AVEUGLETTE (A L') [rad. *aveugle*], loc. adv. A tâtons, sans y voir: *Chercher quelque chose* A L'AVEUGLETTE.

— Fig. Au hasard, sans examen: *La plupart des hommes jugent* A L'AVEUGLETTE. V. AVEUGLE.

AVEYRO. Biogr. V. AVEIRO.

AVEYRON (lat. *Veronius*), rivière de France, affl. droit du Tarn, qui arrose les dép. de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn-et-Garonne. Sorti à l'extrémité orientale du dép. auquel il donne son nom, près de Sévérac-le-Château, du rebord montagneux du causse de Sauveterre, l'Aveyron arrose, avec des sinuosités multiples, des terrains basiques et primitifs pendant la majeure partie de son cours, se frayant un chemin à travers des défilés solitaires et pittoresques; puis, jusqu'à son confluent avec le Tarn, à 10 kilom. en aval de Montauban, il coule, à partir de Montricoux, dans la belle plaine alluviale qu'il a formée. Il a reçu, pendant son cours de 250 kilom., une série de faibles ruisseaux, puis le Viaur, qui l'égale presque; et il a arrosé Rodez, Villefranche-de-Rouergue, Najac, Bruniquel et Negrepelisse. Le débit de l'Aveyron — cette rivière n'est ni navigable ni flottable — oscille entre 5 m. cubes à l'étiage et 1.500 pendant les crues.

AVEYRON (DÉPARTEMENT DE L'). Le département de l'Aveyron doit son nom à la rivière de l'*Aveyron,* formé du Rouergue et du Quercy. Superficie, 874.333 hectares.

Il comprend 5 arrond. (*Rodez,* ch.-l.; **Millau, Espalion,** Saint-Affrique, Villefranche), 43 cant., 302 comm., et une population de 389.464 hab., fait partie du 16e corps d'armée, de la 8e inspection des ponts et chaussées, de la 28e conservation des forêts et de l'arrond. minéralogique

Les Aveugles de Jericho, d'après Nicolas Poussin.

du S.-O.: il ressortit à la cour d'appel de Montpellier, à l'académie de Toulouse, à l'archevêché d'Albi. Le dép. de l'Aveyron forme une sorte de cirque immense et élevé, s'ouvrant et s'abaissant à l'O. vers les plaines du Quercy et de l'Albigeois, s'appuyant au N. sur les contreforts du

Cantal, des monts d'Aubrac, à l'E. et au S. sur les rampes des Cévennes et de leur prolongement méridional. Le sol est partout fortement accidenté: sur le pourtour, une enceinte à peine interrompue de monts abrupts, élevés; au milieu de ces montagnes anciennes, de vastes plateaux calcaires et quelques plaines basses, entrecoupées de nombreuses collines; enfin, à travers ces montagnes, ces collines, ces plateaux, des vallées étroites et profondes. A côté de régions arides, désolées et sans intérêt, on trouve de belles vallées, des forêts, des gorges sauvages, où coulent des torrents; dans les causses, les cours d'eau disparaissent soudain, se creusent des tunnels, des grottes, et reparaissent en cascades abondantes. Les touristes vont en grand nombre dans ce pays pittoresque.

La constitution géologique est simple: des terrains calcaires (causses Noir, du Larzac, de Saint-Affrique, du Comtal, de Séverac) entourés par le plateau schisteux, infertile du Ségala à l'O., les Cévennes granitiques et schisteuses à l'E., les monts d'Aubrac granitiques et volcaniques au N.

Le climat est assez rude. L'hiver dure environ six mois sur les plateaux du nord, et les couvre de neige en abondance. Le sud, où se trouvent de beaux vignobles, est plus chaud. Les récoltes en céréales, abondantes et hâtives dans le sud, nulles ou tardives dans le nord, ne suffisent pas à la consommation. Le vin est médiocre. Le mûrier ne réussit qu'au sud. Le châtaignier est très cultivé sur les parties élevées. La truffe rapporte beaucoup (Peyrusse, Asprières). Les prairies naturelles, abondantes, nourrissent de nombreuses bêtes à cornes, mais peu robustes, des chevaux, des mulets; le sol perméable des causses porte la race ovine de Larzac, à la fine laine, dont le lait donne le fameux fromage de Roquefort (8 millions de francs par an).

On compte beaucoup de chèvres et de porcs. Dans les forêts dominent hêtres, chênes et sapins, et vivent encore de nombreux loups et renards; peu de gros gibier à poil, mais beaucoup d'oiseaux.

Le département compte des fabriques d'étoffes de laine et de draps communs, des tanneries, des gauteries. Mais les seuls grandes industries y sont l'extraction et l'exploitation des minéraux: la houille, le fer et le cuivre, répandus sur presque tout le territoire; les usines de Decazeville, Aubin, Firmy, du Gua, qui occupent près de 6.000 ouvriers, fournissent à la consommation environ 40.000 tonnes de fer par an (dont beaucoup de rails et barres de fer).

L'Aveyron possède des sources d'eaux thermales très fréquentées: entre autres, celles de Sylvanès (phtisie pulmonaire, rhumatismes, paralysie, scrofule); de Cransac, eaux ferrugineuses froides (chlorose, leucorrhée, fièvres rebelles) et de Camarès-d'Audabre, eaux gazeuses et salines (affections bilieuses, obstructions du foie, ulcères

atoniques, affections des voies urinaires et des organes utérins).

AVEZAC-MACAYA (Marie-Armand-Pascal d'), géographe français, né à Bagnères-de-Bigorre en 1790, mort à Paris en 1875. Il fut chef de bureau au ministère de la marine, secrétaire général de la Société de géographie, et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ce savant érudit n'a laissé aucune œuvre d'ensemble, mais, dans des mémoires de haute valeur, il a fait la lumière sur un grand nombre de points particuliers de l'histoire de la géographie du moyen âge et du XVIe siècle.

AVEZAN (Jean d'), jurisconsulte français, né dans la vallée d'Aure, mort à Paris en 1669. Il étudia le droit à Toulouse, professa à Orléans, et devint conseiller aux conseils du roi. Il a publié de nombreux écrits de jurisprudence qui ont eu quelque autorité dans l'ancienne législation.

AVEZE, comm. du Gard, arrond. et à 2 kilom. du Vigan; 1.149 hab. Eaux minérales, mines inexploitées de fer et de houille. Filatures.

AVEZZANA (Giuseppe), général et homme politique italien, né à Chiari (Piémont) en 1789, mort à Rome en 1879. Il servit l'Empire, conspira contre les Bourbons en 1821, et dut fuir en Espagne. Fait prisonnier par les Français en 1824, il fut déporté en Amérique, mais il parvint à s'enfuir et s'établit au Mexique, où il devint le chef du parti libéral qui renversa Miramon. De retour en Italie en 1848, il devint ministre de la guerre de la République romaine. Après le triomphe de la réaction (1849), il regagna le Mexique, d'où il revint pour combattre dans l'armée de Garibaldi (1860), puis contre l'Autriche, en 1866.

AVEZZANO, petite ville d'Italie (prov. des Abruzzes), sur le lac Fucin; 7.380 hab. — Pop. du district : 105.000 hab.

AVI ou **HAVI** n. m. Effet d'un coup de feu qui saisit le pain et le brûle extérieurement.

— *Donner l'avi*, Recourber, afin de les assembler, des bords de pièces de chaudronnerie, de ferblanterie.

AVIANO, ville d'Italie (Vénétie, prov. d'Udine); 7.900 hab. Filature de soie.

AVIANUS (Flavius), fabuliste du n^e ou du IVe siècle après J.-C. Il reste de lui quarante-deux fables en vers élégiaques, inspirées de Phèdre et de Babrius. Nombreux manuscrits. Éditions Froehner (1862), Ellis (1887).

AVIANUS ou **AVIANIUS** (Jean), écrivain et musicien, né à Thundorff, près d'Erfurt, mort à Eisenberg en 1617. Il a laissé : *Isagoge musicæ poeticæ* (Erfurt, 1581). On a aussi de lui des traités sur plusieurs questions musicales, qui passent pour assez importants, mais qui sont restés manuscrits.

AVIANIUS EVANDER, sculpteur et torenticien grec (Ier s. av. J.-C.) Il fut conduit d'Athènes à Alexandrie par Antoine, puis amené à Rome, où il fut vendu comme esclave à M. Émilius Avianianus, qui l'affranchit. Nous savons qu'il fut chargé de restaurer une Artémis dans un temple d'Apollon. Il exerçait aussi le métier de marchand d'œuvres d'art; Cicéron s'adressa à lui pour des acquisitions.

AVIATEUR, TRICE adj. Qui sert à l'aviation : *Appareil* AVIATEUR. *Machine* AVIATRICE.

— n. m. Machine volante; ingénieur qui s'occupe de l'aviation.

AVIATION (*si* — du lat. *avis*, oiseau) n. f. Système de locomotion aérienne, fondé sur l'emploi d'un véhicule *plus lourd que l'air*, et imitant en cela le vol des oiseaux.

— ENCYCL. L'idée de s'élever, de se mouvoir, de se diriger dans l'air comme les oiseaux, les insectes, les chauves-souris ou les poissons volants, a dû hanter depuis longtemps l'esprit de l'homme. La fable de Dédale et d'Icare ne peut guère être considérée que comme une preuve de cette préoccupation, car tout est invraisemblable dans la version des poètes à ce sujet.

Au point de vue pratique, si l'on met à part les *aérostats* (v. ce mot), appareils plus légers que l'air, l'*aviation* est encore à l'état de problème non résolu, quoique maintes fois abordé par les savants, notamment par Roger Bacon et Léonard de Vinci, Borelli et Lalande. Ce dernier estima que l'homme aurait besoin, pour voler, d'ailes ayant 180 pieds de longueur!

Marey, qui a bien étudié le vol des oiseaux, a conclu récemment à la possibilité de faire des machines volantes.

Les tentatives expérimentales, plus ou moins sérieuses, sont d'ailleurs fort nombreuses. On peut les diviser en deux catégories : 1° celles qui ne font intervenir d'autre force motrice que celle des muscles de l'homme (hommes volants), dont l'issue fut trop souvent fatale à leurs auteurs; 2° celles qui empruntent un moteur mécanique (machines volantes).

— *Hommes volants.* Le premier homme volant dont l'histoire ait conservé le nom est J.-B. Dante de Pérouse, que ses ailes trahirent et qui se cassa les jambes (XVe siècle). Olivier de Malmesbury, bénédictin anglais (XVIe siècle), s'étant conformé à la description donnée par Ovide des ailes de Dédale, se cassa aussi les jambes et resta infirme. De ses essais à Saint-Germain, sous Louis XIV, Allard sortit estropié, après un huitième complet. Peu après, le marquis de Bacqueville se cassa la jambe sur un bateau-lavoir, en traversant la Seine à l'aide d'une sorte de parachute. En 1679, un mécanicien de Sablé, dans le Maine, nommé Besnier, se construisit des voiles à leviers, destinées à être mues par le jeu alternatif des mains et des pieds, puis, s'étant jeté du haut d'un toit, affublé de ces sortes d'ailes, il put ralentir sa chute et tomber doucement à une certaine distance. Son appareil fut, dit-on, acheté par un baladin qui l'utilisa dans les foires. De 1709 à 1720, un jésuite de Lisbonne, P. Guzmao, eut, paraît-il, un certain succès, mais on manque de détails sur ses expériences. Un insuccès complet fut réservé au chanoine Desforges, qui, en 1772, s'élança du haut de la tour Guitet, à Étampes, avec un *cabriolet volant* de son invention.

En 1800, Calais se lance du haut d'un mât au jardin d'Idalie (Paris), et sa machine se brise en tombant.

Après les tentatives infructueuses de Blanchard, un habile mécanicien de Vienne, Degheu, tenta à Paris, en 1812, de réaliser un moyen terme entre l'aérostation, qui faisait faireur, et l'aviation. Il essaya de se mouvoir dans l'air après s'être suspendu par la ceinture à un petit ballon destiné à l'alléger. Il échoua et faillit être écharpé par la foule. En 1854, Letur, à Londres, trouva la mort dans une expérience de parachute prétendu dirigeable. De Groof, en 1871, revient à l'aviation proprement dite, et se tue dans une expérience à Crémone 1874). Les ailes de sa machine étaient mues au moyen de bras et d'un ressort antagoniste en caoutchouc. En 1894, un nommé Delprat songea, pour actionner les ailes, à transformer le mouvement alternatif des membres, et construisit une bicyclette, dite « aérienne » qui, comme ses congénères, ne quitta jamais le sol.

De 1893 à 1896, un savant allemand, O. Lilienthal, doué d'une force peu commune et entraîné par un long exercice, réussit, dans une série d'expériences, en prenant son élan sur un terre, à quitter le sol et à planer sur un parcours de 250 m., mais il finit par se tuer en 1896. Son appareil consistait, en somme, en deux voiles inclinées, légèrement concaves, dont il pouvait régler l'inclinaison, et une voile verticale servant de gouvernail. C'est le principe de l'*aéroplane*.

Ces expériences, aussi bien que le calcul selon Helmoltz, démontrent que la force musculaire de l'homme est insuffisante pour obtenir un vol continu de quelque durée. D'ailleurs, Lilienthal ne les avait pas entreprises en vue de voler, mais bien d'étudier les conditions de stabilité des aéroplanes en général, pour arriver à la construction des machines volantes, puisque l'homme volant n'a jamais pu être, au fond, et paraît ne devoir jamais être qu'un homme muni d'un parachute plus ou moins dirigeable.

— *Machines volantes.* Peut-on construire un appareil et un moteur tels que le premier, actionné par le second, enlève tout le système, le soutienne et le dirige dans l'air à la manière des animaux volants? Cela paraît probable, en principe; maintes expériences l'ont établi dans une certaine mesure, au moins pour les appareils de petites dimensions. Tout le monde connaît de nom la *colombe volante* d'Archytas de Tarente (IVe siècle av. J.-C.), la *mouche de fer* et l'*aigle artificiel* construits par J. Muller, astronome franconien, au XVe siècle. Mais la provision d'énergie que l'on peut emmagasiner est forcément limitée, et, partant, aussi la durée du mouvement possible. Dans les expériences réalisées jusqu'ici, cette durée est même fort courte. On a classé les appareils d'aviation en trois catégories, d'ailleurs beaucoup moins tranchées dans la pratique que dans la théorie : les *hélicoptères*, les *orthoptères* et les *aéroplanes*.

Les *hélicoptères* ont pour organes des ailes hélicoïdales, actionnées soit par un ressort, soit par un petit moteur à vapeur ou électrique. Launay et Bienvenu présentèrent à l'Académie, en 1784, un hélicoptère empruntant sa force à une lame de baleine fléchie. En 1842, Philipps en construisit un à quatre ailes qui était un véritable tourniquet à vapeur, et qui s'éleva. En 1863 paraissent les hélicoptères à ressort de montre de de Pontou d'Amécourt, de La Landelle et Nadar; en 1870, celui de Pénaud, à ressort de caoutchouc, jouet amusant et peu coûteux.

Les hélicoptères, qui s'éloignent beaucoup du vol des oiseaux, et dont l'équilibre est très instable, ne semblent pas pouvoir, dans l'état actuel, être appropriés à l'aviation humaine.

Les *orthoptères* sont des appareils analogues à celui de Degheu, destinés à imiter le vol ramé (v. VOL), au moyen d'ailes battantes qui s'appuient sur l'air en s'abaissant et s'inclinant de manière à rencontrer la moindre résistance possible de l'air en se relevant. Là ne paraît pas être encore la solution du problème. Les oiseaux eux-mêmes ne se soutiennent pas uniquement par le battement des ailes. Ce mode d'effort est utilisé par eux au départ et ensuite à intervalles plus ou moins rapprochés. Le *volateur* de Du Temple, inventeur d'une chaudière spéciale, était un orthoptère. Il fut essayé sans grand succès à Brest en 1861. On peut encore citer les oiseaux mécaniques de Hureau de Villeneuve, de Gaston Tissandier, et d'Ader. La machine de G. Wellner, professeur à Brunn (Autriche 1894), sorte de bateau aérien à hélices et à roues, était une combinaison de l'orthoptère et de l'hélicoptère.

Les *aéroplanes* ont pour objet d'imiter le vol plané, au moyen de surfaces planes ou presque planes, immobiles, légèrement inclinées sur l'horizon, et animées dans leur ensemble d'un mouvement de propulsion horizontale, comme celles d'un oiseau planant. Ici la sustentation est le résultat de la propulsion. En réalité, les hélicoptères et orthoptères qui ont donné quelques résultats ont toujours fonctionné en partie comme aéroplanes. C'est vers le type aéroplane que se sont portées les recherches. Pour en comprendre le principe, il suffit de se représenter un cerf-volant libre, pour lequel la composante horizontale de la tension du fil serait remplacée par une force propre lui imprimant une propulsion horizontale.

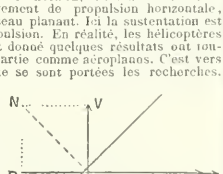

La résistance opposée par l'air au déplacement du plan se traduit en un point quelconque par un glissement de l'air parallèle au plan et une pression normale N. Celle-ci peut se décomposer en une composante horizontale, qui tend à ralentir le mouvement, et une composante verticale opposée au poids P, qui tend à soulever l'appareil. Pour éviter l'amortissement de la vitesse par la composante horizontale de la résistance, il faut une force motrice. Supposons que la vitesse a été rendue constante par une force T, que la résistance horizontale des autres parties de l'appareil soit R, et que l'inclinaison des plans soit α, les équations de l'équilibre sont :

$$\sum N \sin \alpha = T - R, \quad \text{équil. des forces horizontales,}$$
$$\sum N \cos \alpha = P, \quad \text{— — verticales,}$$

d'où, par division, $\operatorname{tg} \alpha = \frac{T-R}{P}$. L'équilibre exige que l'angle α ne dépasse pas quelques degrés.

Dans les essais, on a souvent remplacé les surfaces planes et rigides par des surfaces un peu flexibles et légèrement concaves. Pour obtenir au début une vitesse suffisante sans le secours de la machine destinée à l'entretenir, on lance toujours l'engin.

En 1843, Henson lança un aéroplane à voiles fixes, mues en outre, pour la propulsion, d'hélices mues par une machine à vapeur.

Springfellow, conformément aux indications de Wenham, remplaça, en 1868, le cadre unique d'Henson par une série de plans superposés, sans plus de succès.

Depuis 1889, l'ingénieur américain Hiram Maxim a construit divers types d'aéroplanes-navires, avec moteurs légers, d'un type analogue à la chaudière Serpollet. Ces aéroplanes devaient, selon les calculs de l'auteur, atteindre une vitesse de 160 kilom. à l'heure; mais ils ne purent fonctionner, à cause du défaut de stabilité. Quelques chiffres donneront une idée de l'importance de ces essais. Dans le type représenté 1894), la surface de voilure était 522 m. carr.; le poids, y compris trois hommes d'équipage, 2.612 kilogr.; la puissance motrice, 100 chevaux-vapeur; 4 paires de deux hélices, 450 kilogr. Les rails à glissières, sur lesquels s'est fait le lancement, ont été soulevés par la machine.

L'aéroplane de H. Phillips diffère de celui de Maxim en ce que les grandes voiles sont remplacées par de nombreuses petites voiles disposées à peu près comme des lames de persiennes.

De son côté, le célèbre professeur américain Langley a expérimenté, depuis 1893, un aéroplane (dit *aerodrome*) en aluminium, mais de beaucoup moindres dimensions. L'appareil pesait seulement 10 kilogr.; il parcourut 900 m. à la vitesse de 11 m. par seconde, le 28 novembre 1896, près de la baie du Potomac.

Enfin, depuis 1890, Tatin et Richet perfectionnent la construction d'un petit aéroplane à vapeur qui pèse 33 kilogr. et a 6^m,60 d'envergure, et qui, en juin 1897, fut expérimenté à Sainte-Adresse, près du Havre. Lancé sur la piste, il s'éleva, puis s'abaissa, se releva encore, et tomba dans la mer à une distance de 110 m., parcourue à raison de 18 m. par seconde. De tous ces essais il résulte que la difficulté consiste plutôt à obtenir la stabilité qu'à créer des machines motrices puissantes et assez légères. Sans parler des moteurs électriques, des moteurs à acide carbonique, qui ont été proposés, les générateurs à vapeur suffisent déjà pour donner, pendant quelque temps, au moyen d'hélices, une propulsion suffisante.

Il reste bien, en dehors des sentiers explorés par les inventeurs, une voie ouverte aux recherches, c'est celle du vol dit « à la voile », sorte de vol plané que soutiennent certaines oiseaux, comme l'albatros, pendant des heures entières, sans faire aucun mouvement d'ailes, et qui semble utiliser, grâce à un simple balancement instinctif et à une modification opportune de l'inclinaison générale du corps, l'énergie intérieure des ondes aériennes. Il est peu probable que l'on puisse construire des appareils propres à imiter ce genre de vol, qui exige une sensibilité et une souplesse dont les machines les plus perfectionnées sont encore loin d'approcher. V., p. 624, le *tableau*.

AVIBUS (Gaspard.-A.-B.). Biogr. V. OSELLO (Caspare).

AVICÉBRON, philosophe arabe, souvent cité parmi les scolastiques, mais dont l'existence même était restée un problème jusqu'à nos jours. Munk a établi que ce nom désigne en réalité le juif espagnol *Salomon ben Gabirol*, né à Malaga, qui vécut à Saragosse vers l'an 1045 et qui mourut en 1070. Il composa des commentaires allégorisant l'Ancien Testament et des hymnes mystiques qui furent admises dans la liturgie des synagogues. Sa doctrine était une sorte de panthéisme, fondée sur l'interprétation d'Aristote. Il l'avait exposée dans un ouvrage intitulé *Source de vie* (*Fons vitæ*).

AVICENNE (Abou-Ali-al-Hosein-ibn-Abdallah IBN-SINÂ), célèbre philosophe et médecin arabe, né en 980 à Afshéna, près de Bokhara, mort à Hamadan en 1037. A dix ans, il connaissait le Coran et le droit musulman; bientôt, il s'initia seul aux mathématiques, à la physique, à la médecine et à la philosophie. A dix-sept ans, il guérit d'une grave maladie le prince de Bokhara, qui lui ouvrit l'accès de sa vaste bibliothèque. Après la chute des Sassanides et la mort de son père, il voyagea dans le Khârezm et le Khorassan; à Djoudjân, il acquit un puissant protecteur, Abou-Mohammed Chirâzi, qui lui fit don d'une maison pour ouvrir des cours publics : c'est dans cette ville qu'il commença son fameux *Canon*. Il fut ensuite le protégé du souverain de Hamadan, qui le nomma vizir. Victime d'intrigues politiques, il fut emprisonné; mais il parvint à s'enfuir auprès du prince d'Ispahan. Il mourut d'une maladie d'estomac, contractée à la suite d'excès de travail et de plaisirs.

Ses principaux ouvrages sont : *le Canon de la médecine*, qui, traduit en latin, devint rapidement populaire en Europe; *Ach-Chafa*, encyclopédie des sciences philosophiques, dont un extrait *Al-Nadja* contient la logique, la physique et la métaphysique.

La philosophie d'Avicenne était un mélange de péripatétisme et de théories orientales. Malheureusement, ce dernier élément de la doctrine, le plus important au dire d'Avicenne lui-même, et qu'il avait exposé dans l'ouvrage aujourd'hui perdu de *la Philosophie orientale*, nous est mal connu : on sait au moins que c'était une sorte de panthéisme. Comme *méthode*, Avicenne a donné une classification des sciences assez rigoureuse : il les divise en : 1° *science supérieure*, ou des choses qui sont hors de la matière (philosophie première); 2° *science inférieure*, ou des choses matérielles (physique); 3° *science moyenne*, ou des choses qui sont en relation à la fois avec ce qui est matériel et ce qui ne l'est pas. Dans sa théorie de l'*être*, il distingue : 1° le *possible*, dont l'existence n'est pas nécessaire (les choses qui naissent et s'anéantissent); 2° ce qui est *possible* en lui-même et *nécessaire* par une cause extérieure (les sphères et les intelligences); 3° ce qui est *nécessaire* en lui-même (Dieu). De Dieu, un et éternel, émane la première sphère, qui sert de premier moteur; intelligence éternelle, et double parce qu'elle pense Dieu et elle-même, elle sert d'intermédiaire entre l'unité et la multiplicité, entre l'intelligence universelle et celle des choses accidentelles. — Sa *théorie de l'âme* est très voisine de celle d'Aristote. L'âme doit se rendre indépendante de la matière, et se livrer à la spéculation; pénétrer l'ordre des choses éternelles et le reproduire en soi, tel est le bien parfait.

— BIBLIOGR. : Munk, article *Ibn-Sîna* du *Dictionnaire philosophique* (1875); Mehrens, *Philosophie d'Avicenne* dans le *Musée* (Louvain, 1882).

AVICENNIE ou **AVICENNIA** (de *Avicenne*, n. pr.) n. f. Genre de plantes voisin des verbénacées, et pour lequel on a établi la famille des *avicennées*.

— ENCYCL. Les *avicennies* sont, pour la plupart, des arbres qui croissent dans la vase des plages de la zone équa-

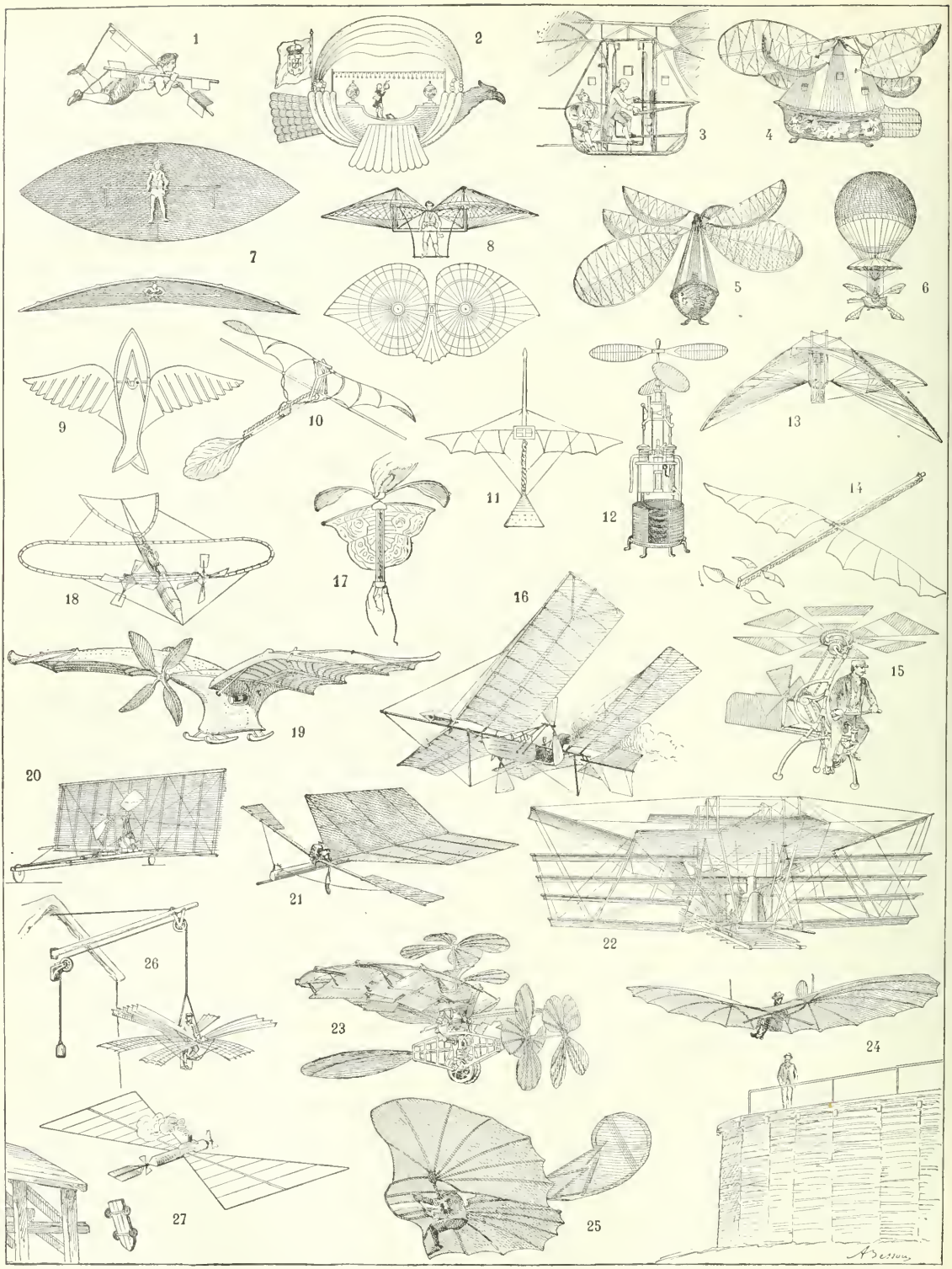

1. Appareil volant de Besnier, serrurier de Sablé (1678). — 2. Barque aérienne, de Laurent de Gusman, chapelain du roi de Portugal (1709). — 3. 4. 5. 6. Vaisseau volant de Blanchard (1782-1784) — 7. Projet d'homme volant de C.-F. Meerwein, architecte du prince de Galles (1784). — 8. Appareil volant de Deghen. (L'appareil était attaché à un aérostat, 1812). — 9. Oiseau artificiel de Le Bris (1857). — 10. Oiseau artificiel d'Alphonse Pénaud (1871). — 11. Oiseau mécanique de Victor Tatin (1876). — 12. Hélicoptère à vapeur du vicomte G. de Ponton d'Amécourt (1863). — 13. Machine volante de Grœof (1873-1874). — 14. Aéroplane d'Alphonse Pénaud (1871). — 15. Machine volante de A. Delprat — 16. Aérodrome de Langley (1896). — 17. Hélicoptère-jouet de Dandrieux. — 18. Aéroplane à air comprimé de Victor Tatin (1879). — 19. Oiseau mécanique d'Ader (1891) — 20. Disposition caractéristique de l'aéroplane Phillips. — 21. Machine volante de Lawrence-Hargrave (1893). — 22. Aéroplane de Maxim (1890-91) — 23. Aéroplane de Ludwig (1897). — 24 et 25. Machine volante d'Otto Lilienthal (1896). — 26. Disposition d'un appareil d'études par Otto Lilienthal. — 27. Aéroplane à vapeur du docteur Ch. Richet (1897). V. AÉROSTAT, PARACHUTE.

torinle, et dont les racines rampent à la surface du sol et produisent de nombreux rejets.

AVICENNIÉES n. f. pl. Famille de dicotylédones, composée du seul genre *avicennie*. — *Une* AVICENNIE.

AVICEPTOLOGIE (du lat. *avis*, oiseau; *capere*, supin *captum*, prendre, et du gr. *logos*, discours) n. f. Traité sur l'art de prendre les oiseaux.

— ENCYCL. La chasse aux oiseaux peut se diviser en deux branches bien distinctes, selon que le chasseur se propose de tuer les oiseaux en les atteignant de loin, ou de les prendre vivants; l'*aviceptologie*, comme l'indique l'étymologie, ne se rapporte guère qu'à la seconde espèce de chasse.

Parmi les principaux moyens imaginés pour prendre les oiseaux vivants, citons les *glaux*, le *lacet*, le *collet*, la *glanée*, le *brai*, le *rejet* ordinaire ou *corde à pied*, la *raquette*, le *collet à ressort*, la *sauterelle*, l'*assommoir du Mexique*, la *pince d'Etvaski*, le *trébuchet*, le *trébuchet à filet* (qu'on nomme aussi *pochette*), le *quatre-de-chiffre*, la *mésangette*, la *trappe*, etc.

A tous ces engins il faut joindre les *filets*, qui permettent de prendre beaucoup d'oiseaux à la fois, et dont il existe d'innombrables variétés. Il y a la simple *nappe*, le *hallier* ou *tramail*, le *rafle*, le *traîneau*, la *tirasse*, l'*araignée* (ou *araignée*), la *pantaine* (ou *panthère*), la *tonnelle*, et beaucoup d'autres.

L'aviceptologie fait connaître aussi les moyens divers qu'emploie l'oiseleur pour attirer les oiseaux au lieu même où il a tendu ces pièges. Le plus simple de tous ces moyens, c'est l'appât. Mais il y en a d'autres. On nomme *appelants* les oiseaux dressés qui, par leurs cris ou par leurs chants, exercent leur influence; on les nomme *moquettes* ou *mouvants*, quand ce sont leurs mouvements seuls qui doivent être aperçus au loin; l'*appelant* devient une *chanterelle*, quand il s'agit d'une perdrix. A défaut d'oiseau vivant, on peut se servir d'un oiseau empaillé, qui prend le nom de *balvane*. Les oiseleurs habiles savent jouer eux-mêmes le rôle d'appelants à l'aide d'appeaux. (V. ce mot.) On attire encore les oiseaux en faisant briller à leurs yeux des fragments de glace auxquels on imprime un mouvement rapide de rotation; les alouettes se laissent prendre à cet appât ou *miroir*.

Enfin, les chasseurs arrivent à s'approcher des oiseaux qu'ils veulent prendre au moyen de la *hutte ambulante*, de la *vache artificielle*, etc. V. ces mots.

AVICINIUM (*ni-om'* — du lat. *avis*, oiseau, et *canere*, chanter) n. m. Ancien jeu d'orgues consistant en une cuvette d'étain qu'on remplissait d'eau, et dans laquelle plongeait l'extrémité de petits tuyaux de doublette; il se produisait alors des sons semblables au chant des oiseaux.

AVICOLE (du lat *avis*, oiseau, et *colere*, habiter) adj. Se dit des parasites qui vivent sur les oiseaux : *Les sarcoptides* AVICOLES.

AVICULAIRE (du lat. *avicula*, petit oiseau) adj. Qui sert à la nourriture des oiseaux. ‖ Qui se nourrit d'oiseaux.

AVICULAIRES n. m. pl. Zool. Appendices spéciaux de certains bryozoaires marins, paraissant destinés à capturer les petits animaux. — *Un* AVICULAIRE.

— ENCYCL. Les *aviculaires* sont situés sur les zoécies, près de leur ouverture; ils sont tantôt sessiles, tantôt pédiculés, et ressemblent à une tête d'oiseau de proie. Ils sont formés de deux pièces : une portion renflée, simulant le crâne, et une mandibule mobile, reliée à la première par des muscles puissants qui permettent de la mouvoir, et ainsi d'ouvrir ou de fermer l'aviculaire. Cet organisme est autonome; il oscille constamment devant l'entrée des polypides et s'empare des petits organismes qui doivent servir à la nourriture de ces derniers.

AVICULE ou **AVICULA** (du lat. *avicula*, petit oiseau) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, type de la famille des *aviculidés*, renfermant des formes voisines des huîtres perlières, répandues en diverses mers du globe, ou fossiles depuis l'époque silurienne. Citons l'*avicula hirundo* (Méditerranée); l'*avicula macroptera* (mers chaudes); l'*avicula contorta* (fossile dans le crétion).

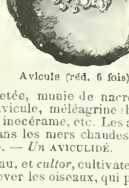

Avicule (réd. 6 fois).

— *Avicules hermétiques*, Sel universel, que les alchimistes prétendaient trouver dans la terre.

AVICULIDÉS (rad. *avicule*) n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches asiphoniens, renfermant des huîtres à coquille ordinairement inéquivalve, feuilletée, munie de nacre à l'intérieur. Genres principaux : avicule, mélèagrine (huître perlière), marteau, crénatule, inocérame, etc. Les aviculidés sont répandus surtout dans les mers chaudes, et fossiles depuis l'époque silurienne. — *Un* AVICULIDÉ.

AVICULTEUR (du lat. *avis*, oiseau, et *cultor*, cultivateur) n. m. Celui qui se livre à l'art d'élever les oiseaux, qui pratique l'aviculture.

AVICULTURE (du lat. *avis*, oiseau, et de *culture*) n. f. Art de multiplier et d'élever les oiseaux.

— ENCYCL. L'*aviculture* est aujourd'hui une véritable industrie. On peut se livrer à l'élevage soit des oiseaux de luxe, soit des oiseaux de chasse, perdrix et faisans, destinés au repeuplement, soit des oiseaux de basse-cour. Ce dernier élevage est le plus répandu et le plus productif. V. les mots BASSE-COUR, et COUVEUSE.

— BIBLIOGR. : Voitellier, *l'Incubation artificielle et la basse-cour*, traité d'élevage pratique (Paris, 1886); E. Lemoine, *Elevage des animaux de basse-cour* (Paris, 1894).

AVIDE (lat. *avidus*) adj. Vorace, goulu, qui mange ou cherche à manger avec une ardeur immodérée : *La loutre est un animal plus* AVIDE *de poisson que de chair.* (Buffon.)

— Par ext., au pr. et au fig. Que l'on cherche à satisfaire avec passion : *Regards* AVIDES. *Il y a dans l'esprit de l'homme un désir* AVIDE *de l'éternité.* (Boss.)

— Fig. Qui désire avec une ardeur très empressée : *Etre* AVIDE *de gloire, de richesses.* ‖ Avare, cupide : *Crains le médecin* AVIDE *qui aime plus l'argent que les malades.*

— Poétiq. Qui absorbe ou engloutit rapidement une grande quantité d'objets : *Gouffre* AVIDE. ‖ *Etre avide de sang, de carnage.* Se plaire à répandre le sang : *Le peuple romain fut* AVIDE DU SANG *chrétien.* (Boss.)

— Substantiv. Personne avide, avare : *N'admets les* AVIDES *ni parmi tes amis, ni parmi tes disciples, car ils sont incapables de sagesse et de fidélité.* (Joubert.)

— ANTON. **Indifférent, insouciant, désintéressé.**

AVIDEMENT adv. Avec avidité : *La loutre mange* AVIDEMENT *le poisson.*

— Fig. Avec empressement, avec ardeur : *Les écrits de l'opposition sont toujours lus* AVIDEMENT. (De Bonald.)

AVIDITÉ (lat. *aviditas*) n. f. Désir immodéré de boire ou de manger, gloutonnerie : *Manger, boire avec* AVIDITÉ.

— Fig. Ardeur, désir extrême : *L'extrême* AVIDITÉ *des hommes pour les honneurs vient de leur vanité.* (St-Evrem.

— Cupidité, passion d'acquérir des richesses, etc. : *L'*AVIDITÉ *fait crever le sac.* (Le Sage.)

— Attention ardente : *Ecouter, regarder avec* AVIDITÉ.

— SYN. **Avidité, concupiscence, convoitise, cupidité.** La *concupiscence* est la disposition habituelle de l'âme à désirer les plaisirs sensuels. La *cupidité* est un désir violent des biens. L'*avidité* est un désir insatiable. La *convoitise* est un désir illicite.

— ANTON. **Inappétence, indifférence, insouciance, désintéressement.**

AVIEILLIR (S') (*ll* mll.), v. pr. Se faire vieux, commencer à vieillir.

— Par ext. Prendre des mœurs, des habitudes des temps passés. (Peu usité.)

AVIEN, ENNE (*vi-in, èn'* — du lat. *avis*, oiseau) adj. Se dit des vertébrés qui offrent les caractères des oiseaux : *L'archéoptéryx, bien que ressemblant par certains points aux reptiles, a cependant des caractères* AVIENS.

AVIENUS (Rufus Festus), poète géographe du IVe siècle, né en Etrurie, proconsul en Achaïe en 372. On a de lui une traduction en vers hexamètres des *Phénomènes* et des *Pronostics* d'Aratus (*Aratea Phenomena, Aratea Prognostica*); une *Descriptio orbis terræ*, d'après Denys le Périégète; des fragments de l'*Ora maritima*, poème en vers ïambiques trimètres où il décrivait les côtes de la Méditerranée; et deux petites pièces : l'une à *Flavionus Myrmecius*, pour lui demander des grenades, l'autre *De cantu sirenum*. Il avait fait des imitations en vers de Tite-Live et... de l'*Enéide!* aujourd'hui perdues. Le style d'Avienus est correct, sa versification habile; son exposé dogmatique est agrémenté d'épisodes légendaires.

— BIBLIOGR. : Texte dans les *Poetæ latini minores* de Baehrens (édit. de Holder, 1886).

AVIGLIANO, ville de l'Italie (prov. de Basilicate); 3.000 hab. Gros bétail. On y a fabriqué, à la fin du XVIIIe siècle, des faïences à émail stannifère estimées des amateurs.

AVIGNER (*gn* mll. — rad. *à*, et *vigne*) v. a. Planter des vignes : *On a* AVIGNÉ *de plants américains les territoires ravagés par le phylloxera.*

AVIGNON ou **AVAGNON** (*gn* mll.) n. m. Moll. Nom vulgaire d'une espèce de mactre, la vénus boréale, coquille dont on mange l'animal.

— Comm. *Graine d'Avignon*, Graine de nerprun, des environs d'Avignon, dont on extrait une couleur rouge.

AVIGNON (*gn* mll.), en lat. *Avenio* (ville à l'*avoine*), ch.-l. du dép. de Vaucluse, sur le Rhône, à 595 kil. de Paris; 45.107 hab. (*Avignonnais, aises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Archevêché (suffragants : Nîmes, Valence, Viviers et Montpellier), tribunaux de 1re instance et de commerce; chambre et bourse de commerce. Fabriques de toiles peintes, taffetas; filatures de soie; fonderies de cuivre, plomb, zinc, etc.; commerce de garance, grains, vins rouges estimés. Avignon possédait, au XVIIe et au XVIIIe siècle, des fabriques de poteries de terre cuite aujourd'hui très recherchées des amateurs. — L'arrond. a 5 cant., 21 comm. et 86.109 hab. Le cant. Nord a 2 comm. et 24.952 hab.; le cant. Sud, 1 comm. et 21.249 hab.

Située au milieu de riantes campagnes, sous un ciel d'une remarquable pureté, Avignon est malheureusement glacée fréquemment par le *mistral*. Un vieux dicton latin le constate déjà : *Avenio ventosa, sine vento venenosa, cum vento fastidiosa.* (Avignon venteuse, sans vent empoisonneuse, avec le vent ennuyeuse.)

Elle est dominée au N.-O. par le roc des Doms, coupé à pic vers le Rhône, et élevée de 50 m. au-dessus du fleuve. C'est une ville généralement bien bâtie, aux rues étroites, sinueuses. Les quais qui bordent le Rhône sont magnifiques. Aucun faubourg (sauf celui de Monclar) ne rayonne autour de la cité, comprise dans son enceinte de remparts de pierres de taille, bordés de créneaux, flanqués de distance en distance de tours carrées et percés de belles portes. Une partie en a été récemment détruite.

Dans son enceinte, Avignon renferme plusieurs monuments, dont le plus remarquable est le célèbre palais des papes, construit de 1336 à 1370, qui occupe une superficie de 15.165 m. carr.; il se compose de sept corps de logis, séparés par des préaux, et reliés ensemble par sept énormes tours. Le palais des papes, converti en caserne depuis la Révolution, a été, en 1812 et il y a quelques années encore, l'objet d'importantes réparations. L'église métropolitaine, Notre-Dame des Doms, s'élève à côté du château des papes; elle a subi de telles modifications dans quelques-unes de ses parties les plus importantes, qu'il est difficile de la rattacher à telle ou telle période architecturale. Les autres édifices religieux d'Avignon se recommandent principalement par les œuvres d'art qu'ils renferment. Telles les églises Saint-Agricol, Saint-Pierre, Saint-Didier, et la chapelle des Pénitents noirs de la Miséricorde.

Le musée d'Avignon porte le nom d'un médecin distingué, Calvet, qui a légué à la ville une collection de tableaux. Un médaillier et une bibliothèque y sont annexés.

Un *jardin des plantes* et un muséum d'histoire naturelle, formé et légué à la ville par Requien, savant naturaliste avignonnais, occupent les dépendances d'une ancienne abbaye de bénédictins.

Parmi les autres monuments remarquables d'Avignon, il faut citer : l'hôtel des monnaies, construit en 1619; l'hôtel-Dieu, fondé en 1353 par Bernard de Rascas, gentilhomme et poète limousin. Le pont de Saint-Benezet, dont la tradition attribue la construction à un jeune pâtre de douze ans, nommé Benezet, qui fut canonisé par Innocent IV, est du XIIe siècle; des dix-neuf arches dont il se composait, il ne reste que quatre, d'un aspect fort pittoresque et d'une grande hardiesse. Une élégante chapelle, bâtie entre la troisième et la quatrième arche, passe pour avoir reçu les restes de saint Benezet; elle est contemporaine de la construction du pont.

Le rocher des Doms, sur les flancs duquel s'élèvent le palais des papes, l'église métropolitaine et une partie de

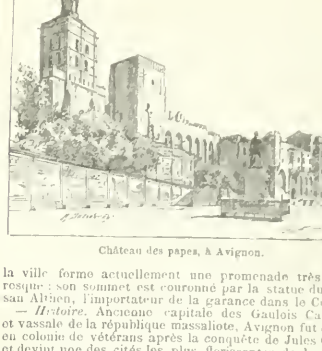

Château des papes, à Avignon.

la ville forme actuellement une promenade très pittoresque : son sommet est couronné par la statue du Persan Altieri, l'importateur de la garance dans le Comtat.

— *Histoire.* Ancienne capitale des Gaulois Cavares, et vassale de la république massaliote, Avignon fut érigée en colonie de vétérans après la conquête de Jules César, et devint une des cités les plus florissantes de la Gaule Narbonnaise. Saccagée à diverses reprises par les barbares, elle fut conquise, en 413, par les Burgondes, qui en firent une de leurs places fortes; Gondebaud y soutint un long siège contre Clovis. Après avoir appartenu au roi des Ostrogoths, Théodoric, Avignon fut incorporée à la monarchie des Francs. Charles-Martel en chassa deux fois les Sarrasins. En 879, elle fut ceclavée dans le royaume d'Arles, et, en 1125, elle passa au pouvoir des comtes de Toulouse. Mais Avignon forma, en réalité, sous l'autorité de ses vigiers, une sorte de république dont l'indépendance fut reconnue par Conrad le Salique et Frédéric Barberousse, qui placèrent cette ville sous la protection et la sauvegarde des papes. En 1251, elle se soumit aux frères de saint Louis : Alphonse, comte de Poitiers, héritier du comté de Toulouse, et Charles Ier d'Anjou, roi de Naples, époux de l'héritière du comté de Provence. Elle appartenait, en 1309, à Charles II, comte de Provence, quand le pape Clément V y fixa sa résidence. Dès lors, et jusqu'en 1377, Avignon fut le séjour des souverains pontifes; elle parvint, pendant cette période, à un haut degré de prospérité et de splendeur. Lorsque le siège pontifical eut été de nouveau transporté à Rome, Avignon, que Clément VI avait achetée (1348) de Jeanne de Sicile, comtesse de Provence, fut gouvernée jusqu'en 1789 par un légat, et eut son administration distincte de celle du comtat Venaissin. Louis XIV, ayant à se plaindre de la cour romaine, fit saisir cette ville, de 1663 à 1667, et de 1689 à 1690. Louis XV la prit à son tour en 1768, et ne la rendit qu'en 1774. La Révolution française fut accueillie avec enthousiasme par les Avignonnais; une municipalité populaire se substitua aux autorités pontificales, et la réunion d'Avignon à la France, proclamée par la population en 1790, fut sanctionnée, le 4 septembre 1791, par un décret de l'Assemblée nationale. Après les Cent-Jours, Avignon fut souillée par les excès du parti légitimiste, et le maréchal Brune y fut assassiné. Avignon était archevêché depuis 1475; son siège a été occupé par 91 évêques et par 85 archevêques; il s'y est tenu 18 conciles entre 1079 et 1668.

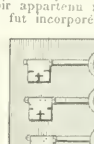

Armes d'Avignon.

Patrie de Crillon, de l'archéologue Artaud; des peintres Pierre, Joseph et Etienne Parrocel, Joseph Vernet, Eugène Devéria; des sculpteurs J.-B. Péra, Louis et Joseph Brian; de l'architecte J.-B. Franque; de Mme Favart, l'actrice, et du chanteur Trial; du marquis de Folard, de la marquise de Gauges, de Pontmartin, Aubanel, Blaze de Bury, etc.

— *Séjour des papes à Avignon.* V. PAPE, PAPAUTÉ.

— BIBLIOGR. : Jouden, *Avignon, son histoire, ses papes, ses monuments et ses environs* (Avignon, 1842).

AVIGNON (COMTAT D'). Géogr. V. COMTAT.

AVIGNONET, comm. de France (Haute-Garonne), arr. et à 7 kilom. de Villefranche-de-Lauraguais; 1.513 hab. Ch. de f. Midi. Dans la nuit du 28 mai 1242, quelques Albigeois y massacrèrent les membres du tribunal de l'inquisition, qui venait d'y être établi.

AVILA n. f. Très gros fruit charnu de cucurbitacées des Antilles et du Brésil : les *feuilles trilobata* et *cordifolia*. L'embryon est épais et riche en huile.

Armes d'Avila.

AVILA, ville d'Espagne, ch.-l. de la prov. de ce nom, sur l'Adaja de la *Sierra de Avila*, aff. du Duero; 10.260 hab. Evêché. Patrie de sainte Thérèse. Cette ville possédait autrefois une université florissante. — Le *district d'Avila* est peuplé de 18.400 hab. La province du même nom, formée d'une partie de la Vieille-Castille, compte environ 193.000 hab.

AVILA (Jean D'), prédicateur espagnol, né à Almodovar del Campo en 15[illegible], mort en 1569. Il mérita le surnom d'*Apôtre de l'Andalousie*. Il a laissé quelques écrits de piété. Il appartient à l'école mystique espagnole.

— BIBLIOGR. : Paul Rousselet, *les Mystiques espagnols* (Paris, 1867).

AVILA Y ZUNIGA (don Louis D'), capitaine et historien espagnol, qui vécut dans la première moitié du XVIe siècle. Il naquit à Placentia. Il servit Charles-Quint comme général et comme ambassadeur. Ses *Commentaires*

sur les guerres de l'empereur contre les protestants d'Allemagne, en 1546 et 1547, ont été traduits en français par Gilles Boileau de Bullion (Paris, 1551).

AVILA (Gilles-Gonzalès d'), historiographe de Castille, né à Avila, mort en 1658. Il a laissé une *Histoire des antiquités de Salamanque*; un *Théâtre des grandeurs de la ville de Madrid*, où se trouvent insérées des notices biographiques assez étendues; un *Théâtre des églises d'Espagne*, précieux pour l'histoire ecclésiastique d'Espagne; etc.

AVILA (Fernando), peintre et sculpteur espagnol du XVIe siècle. Élève de François de Comontes, il fut, en 1565, peintre en titre du grand chapitre de Tolède. Philippe II l'attacha à sa personne comme peintre et sculpteur. On lui doit, à la cathédrale de Tolède, un *Saint Jean-Baptiste* et une *Adoration des Mages*, deux tableaux d'autel achevés en 1568. Il sculpta, huit ans plus tard, le grand autel du couvent de Saint-Dominique dans la même ville, et l'autel de la cathédrale de Burgos.

AVILA (François), peintre de portraits, vécut à Séville au début du XVIIe siècle. Ses contemporains louent la douceur de son coloris et son adresse à fixer la ressemblance de ses modèles. L'archevêque de Séville, don Pedro Vaca de Castro, avait fait d'Avila son peintre officiel.

AVILA (Sanche d'), général espagnol, fut un de ceux qui jouèrent, sous les ordres du duc d'Alba, un rôle dans la révolution des Pays-Bas, au XVIe siècle. Il défit Louis de Nassau au combat de Moke, et s'empara d'Anvers, qu'il livra à la fureur de ses soldats. Il fut tué au siège de Maëstricht, en 1579. Brantôme l'a mis au nombre de ses grands capitaines.

AVILER (Augustin-Charles d'), architecte, né à Paris en 1653, mort en 1700. Pris par des pirates en allant de Marseille à Rome, il fut conduit à Tunis, où, pendant sa captivité, il donna les dessins d'une mosquée. Remis en liberté, il alla étudier à Rome, travailla ensuite sous Mansard, puis se fixa à Montpellier, où il exécuta la porte triomphale du Peyrou, élevée en l'honneur de Louis XIV. Il construisit divers édifices à Nîmes, Béziers, Carcassonne et Toulouse, où il bâtit le palais archiépiscopal. Il est l'auteur d'un *Cours d'architecture* et d'un *Dictionnaire des termes de l'architecture civile et hydraulique*.

AVILÉS, ville et port de l'Espagne sept. (Asturies, prov. d'Oviedo), sur la riv. de *Arilés*, à son embouchure dans la baie de Biscaye; 10.200 hab. Mines de fer et de houille, pêche et salaisons, fabrique de toiles. — Pop. du district : 31.200 hab.

Avilès (Fuero d'), document datant de l'année 1155, qui occupe dans l'histoire de la langue espagnole la place des serments de 842 dans l'histoire de la langue française. Cet acte est la charte par laquelle Alphonse VII, roi de Castille, qui porta quelque temps le titre d'empereur, confirma les *fueros* de la ville d'Avilés, dans les Asturies : il est la traduction, en roman galicien du XIIe siècle, de l'acte original écrit en latin.

AVILIR v. a. Rendre vil, dégrader, abaisser, déconsidérer : *La lâcheté* AVILIT *l'homme. Le crime* AVILIT.

— Comm. Déprécier, diminuer le prix : *L'effet inévitable de la multiplication des valeurs est de les* AVILIR. (Proudh.)

S'avilir, v. pr. Se dégrader, se déconsidérer : *Pour être grand dans la misère, il suffit de ne pas* S'AVILIR. (Balz.) ‖ Être décrédité, déconsidéré : *Saint Augustin dit que les merveilles* SE SONT AVILIES *par leur répétition*. (Fén.)

— En T. de comm., Perdre beaucoup, être offert à vil prix : *Les marchandises* S'AVILISSENT *par leur abondance*.

— Syn. **Avilir, abaisser, humilier, rabaisser, rabattre,** V. ABAISSER.

— Anton. **Ennoblir, rehausser, relever.**

AVILISSANT, ANTE adj. Qui est de nature à avilir, à dégrader : *Tout ce qui tend à comprimer nos facultés est toujours une doctrine* AVILISSANTE. (Mme de Staël.)

AVILISSEMENT n. m. Action d'avilir; état d'une personne, d'une chose avilie; déconsidération, abjection : *C'est Corneille qui tira notre théâtre de l'*AVILISSEMENT *et de la barbarie. L'*AVILISSEMENT *de l'autorité amène sa ruine*. (Michelet.)

— En T. de comm., Etat de dépréciation d'une marchandise, d'une denrée : *L'abondance du métal argent a causé son* AVILISSEMENT *relatif*.

AVILISSEUR, EUSE n. et adj. Se dit de celui, de celle qui cherche à avilir quelqu'un, à lui enlever la considération dont il jouit : *L'*AVILISSEUR *vit souvent de chantage*.

AVILLON (*ll* mll. — anc. forme de *aiguillon*) n. m. Chacun des doigts des oiseaux de proie.

AVILLONNER (*ll* mll.) v. a. En T. de fauconn., Attaquer avec les serres ou avillons : *Quelquefois, un gerfaut se froisse l'aile ou se démonte une serre pour vouloir trop* AVILLONNER *son gibier*.

AVINAGE (rad. *aviner*) n. m. Action d'imbiber de vin les vaisseaux destinés à en contenir : *L'*AVINAGE *des cuves*.

AVINER v. a. Imbiber de vin un vaisseau de bois entièrement neuf, ou arroser une futaille avec du vin chaud avant de la remplir : AVINER *des tonneaux*.

— *Aviner une cuve*, signifie aussi Ecraser le raisin à mesure qu'on la remplit.

S'aviner, v. pr. Être imbibé de vin : *Tonneau qui* S'AVINE *facilement*.

— Fam. Boire immodérément : *Trop d'ouvriers* S'AVINENT.

AVINS-EN-CONDROZ ou **LES AVINS**, village de Belgique (prov. de Liége), arr. adm. et judic. de Huy; 597 hab. Victoire des Français, sous les ordres des maréchaux de Châtillon et de Brézé, sur les Espagnols (20 mai 1635).

AVIOS, comm. du Pas-de-Calais, cant. de Vimy, arr. et à 14 kilom. d'Arras; 5.900 hab. Houille, moulins, brasseries.

AVIOS, comm. de l'Espagne N.-O. (Galice, prov. d'Orense); 4.850 hab.

AVIR ou **HAVIR** (rad. *avi*) v. a. Brûler la partie extérieure du pain ou d'une volaille par un coup de feu trop violent.

— En T. de techn., Rabattre les bords de deux pièces de tôle ou de fer-blanc, pour les assembler.

AVIRAISON (de *virer*, tourner) n. f. Détour de l'eau dans les salines.

AVIRON (rad. *viron*, vieux mot qui signifiait *cercle, circuit*) n. m. Mar. Rame, sorte de long levier de bois, élargi à un bout, que l'on enfonce dans l'eau d'une certaine manière pour manœuvrer ou faire avancer une embarcation.

— *Armer les avirons*, Se disposer à faire en avant. ‖ *Donner un coup d'aviron*, Faire effort une fois sur l'aviron. ‖ *Désarmer un aviron*, Le rentrer en dedans. ‖ *Rentrer* (absolument) ou *Rentrer les avirons*. C'est, à un accostage, les envoyer sur l'avant, les pelles sur les fargues. ‖ Un aviron *engage* quand il se prend dans les autres, par maladresse du nageur. ‖ *Laisser courir les avirons* consiste à les tenir à la main, dégagés des dames et collés le long du bord, la pelle sur l'arrière et dans l'eau. ‖ *Mâter les avirons*, Les mettre verticalement la pelle en l'air, les poignées au fond de l'embarcation. ‖ *Rester sur les avirons*. Se dit d'une embarcation qui attend à portée d'un navire et ne doit pas accoster. ‖ *Sauvegarde d'aviron*. Corde mince qui tient l'aviron réuni au canot quand on laisse courir.

— *Cercles d'aviron*. V. CERCLE.

— Techn. Pelle avec laquelle les bouchers remuent les graisses en fusion. ‖ Chez les cartonniers, Chacune des planches attachées aux solives de la chambre du lissoir.

— ENCYCL. L'*aviron* est fait de hêtre, de frêne ou de sapin. On peut le considérer comme divisé en plusieurs parties : la *poignée*, extrémité arrondie, sur laquelle agissent les rameurs ou nageurs, pour faire effort; le *manche*, partie qui fait suite à la poignée et se trouve à l'intérieur de l'embarcation; le *bras*, qui fait suite au manche et se trouve à l'extérieur; enfin, la *pelle*, extrémité élargie qui s'appuie dans l'eau. Les avirons sont maintenus au bord des embarcations dans des échancrures appelées *dames*, ou entre deux chevilles de bois ou de fer appelées *tolets*. Au portage de la dame et du tolet est cousue une garniture de cuir qui protège l'aviron.

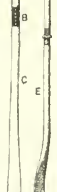

Aviron.

Les embarcations légères n'ont qu'une rangée de nageurs de chaque bord, attelés chacun à un aviron. Mais les grosses embarcations ont souvent deux ou plusieurs hommes accouplés sur le même aviron; en ce cas, les avirons sont dits « doublés ». Les baleinières et youyous ne pouvant avoir, à cause de leur étroitesse, deux rameurs côte à côte, les avirons sont *armés en pointe*, c'est-à-dire un homme seulement par banc, armant alternativement un aviron de droite et de gauche. Quand l'embarcation est manœuvrée par un seul aviron placé derrière, celui-ci est appelé *godille*. (V. ce mot.) Les avirons de l'avant s'appellent *avirons des briquiers*; ceux de l'arrière, *avirons des chefs de nage*. L'aviron qui remplace le gouvernail s'appelle *aviron de queue*. On donne le nom de *avirons de galère* (en souvenir des grands avirons de galères manœuvrées au moyen de manilles) à ceux qui arment les chaloupes, les torpilleurs, et qui, autrefois, délivrés aux bâtiments de moyen tonnage, leur permettaient d'éviter un danger ou d'aider par brise molle à une évolution. Actuellement, ils sont prévus, en cas d'avarie de machine, sur les petits bateaux à vapeur. Chaque embarcation a un ou deux jeux d'avirons, c'est-à-dire un ou deux armements complets; les avirons, suivant leur position, ayant une longueur différente pour permettre d'avoir les pelles alignées et parallèles aux fargues du canot.

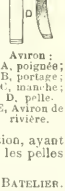

Aviron : A, poignée; B, portage; C, manche; D, pelle. E, Aviron de rivière.

AVIRON (Jacques Le BATELIER d'). Biogr. V. BATELIER.

AVIRONNER v. a. Faire avancer une embarcation à coups d'aviron : AVIRONNER *une chaloupe*. (Peu usité.) ‖ On dit mieux : ALLER À L'AVIRON.

AVIRONNERIE n. f. Fabrique d'avirons.

AVIRONNIER (*ni-é*) n. m. Fabricant ou marchand d'avirons.

AVIS (*vi* — du lat. *visus*, vue, qui donna d'abord naissance au vieux mot *vis*, syn. de *avis*) n. m. Manière de voir, opinion, sentiment : *Nous ne trouvons guère de gens de bon sens que ceux qui sont de notre* AVIS. (La Rochef.)

— Conseil, indication : *Écoutons les* AVIS *des personnes expérimentées*.

— Avertissement, renseignement, nouvelle qu'on donne ou qu'on reçoit : Avis *sûr, mystérieux. Donneur d'*AVIS.

— Elliptiq. On place souvent ce mot, parfois suivi de l'adjectif *important*, et écrit en gros caractères, en tête d'une note, d'une observation, etc. AVIS : *les personnes qui visitent ce musée sont priées de.....*

— *Être d'avis de ou que*, Penser qu'il est nécessaire ou opportun de ou que. ‖ *À l'avis de*, Selon l'opinion, d'après le sentiment de : *La température*, A L'AVIS DU *paysan, laisse toujours quelque chose à désirer*. ‖ *Il n'est avis, M'est avis que, Il lui est, Il lui fut avis que*, Il me semble que, Il lui semble, Il lui sembla que : M'EST AVIS QUE *vous avez tort*. (Cette locution familière était fréquemment employée par nos vieux écrivains.) ‖ *Sauf meilleur avis*, Si l'on ne dit, si l'on ne propose rien de mieux.

— Opinion émise par un corps constitué, une commission, un simple fonctionnaire, sur une question qui lui est soumise : *Un* AVIS *du conseil d'Etat*. (V. CONSEIL D'ETAT.) *Le conseil municipal donne son* AVIS *sur le budget de la fabrique paroissiale*.

— *Barque d'avis*. Mar. Nom ancien de l'aviso.

— PROV. et LOC. PROV. : **Autant de têtes, autant d'avis; Vingt têtes, vingt avis**, Il y a autant d'opinions différentes que de personnes. (V. TOT CAPITA, TOT SENSUS.) ‖ **Deux avis valent mieux qu'un**, On fait bien, avant d'agir, de consulter plusieurs personnes. ‖ **En cas bâtif, n'y a avis**, Lorsqu'il y a urgence, il ne faut consulter personne. ‖ **Un bon avis vaut un œil dans la main**, Un bon avis éclaire sur la conduite qu'on doit tenir, et dirige l'action comme l'œil dirige la main.

— Syn. **Avis, avertissement, conseil.** V. AVERTISSEMENT.

— Syn. **Avis, opinion, pensée, sentiment.** L'*opinion* est une manière de voir commune à un certain nombre d'hommes. Le *sentiment* est quelque chose de particulier à un seul homme ou à quelques-uns. La *pensée* n'est qu'une première idée; ce n'est quelquefois qu'une conjecture. L'*avis* est une manière de voir par rapport à ce qu'on doit faire.

Avis d'une mère à sa fille et à son fils, deux ouvrages de Mme de Lambert (1728 et 1748). Dans les *Avis d'une mère à son fils*, Mme de Lambert prêche à son fils, colonel de vingt-quatre ans, l'honneur militaire, fondé sur ces trois principes : loyauté, dévouement, sacrifice. Comme Vauvenargues, elle pense qu'il faut former l'âme en développant les passions généreuses. Elle comprend la religion à la manière de Rousseau. — Dans les *Avis d'une mère à sa fille*, l'auteur traite avec intelligence la grave question de la condition des femmes. Elle veut que la femme *sache penser*, parce que la raison doit commander au sentiment ou à la sensibilité physique; qu'elle répudie les vertus d'éclat et se résigne aux vertus paisibles; qu'elle s'accoutume de bonne heure à se fortifier contre ses passions.

AVISEMENT n. m. Qualité ou action d'une personne avisée, prudente : *Avoir de l'*AVISEMENT.

AVISER (rad. *avis*) v. a. Apercevoir, remarquer, distinguer : AVISER *quelqu'un dans la foule*.

— Prévoir : *On* AVAIT AVISÉ *le duc de Guise qu'il serait assassiné*.

— Chass. *Aviser le gibier*, L'apercevoir

— Comm. Informer, prévenir par une lettre d'avis : AVISER *son correspondant d'un envoi qu'on lui fait*.

— PROV. **Un fou avise bien un sage**, Il n'y a point d'homme si peu sensé dont on ne puisse recevoir un bon avis. ‖ **Un verre de vin avise bien un homme**, Le vin inspire quelquefois de bonnes idées.

— v. n. Faire attention, prendre garde, chercher des moyens : *Avant de parler ou d'agir*, AVISEZ *à ce que vous avez à dire, à faire*.

Avisé, ée part.-pass. S'emploie adjectiv. dans le sens de circonspect, fin, rusé : *Charles V était un roi fort* AVISÉ.

— Substantiv. *Un mal avisé*, Celui qui ne réfléchit ni à ce qu'il dit ni à ce qu'il fait : *C'est un* MAL AVISÉ. (Mol.) ‖ On écrivait autrefois *advisé*.

— Syn. **Avisé, circonspect, prudent.** L'homme *avisé* est celui qui pense à tout. L'homme *prudent* est celui qui apporte en tout de la réflexion. L'homme *circonspect* est celui qui ne fait rien au hasard. L'homme *avisé* fait surtout usage de l'imagination; l'homme *prudent*, de la réflexion; l'homme *circonspect* de l'attention.

S'aviser, v. pr. Penser, faire attention à une chose, s'en apercevoir, la remarquer : *Personne presque* NE S'AVISE *de lui-même du mérite d'un autre*. (La Bruy.)

— Imaginer, trouver, inventer : S'AVISER *d'un expédient*.

— Essayer, tenter, se mêler, s'ingérer après réflexion : *Celui qui* S'AVISA *le premier de porter des sabots passa pour un voluptueux*. (J.-J. Rouss.)

— Loc. prov. : **On ne s'avise jamais de tout,** On ne pense jamais à tout ce qu'il y a à faire.

AVISO (*so* — mot espagn. signif. *avis*) n. m. Bâtiment de faible tonnage, relativement rapide, qui, du temps de la marine à voiles, était chargé des reconnaissances ou de porter les plis, lettres, ordres.

— ENCYCL. Au XVIIe siècle, l'*aviso* s'appelait « barque d'avis ». Au début de la navigation à vapeur, on eut l'aviso à roues, l'aviso à hélice, la corvette-aviso. A cette époque, les avisos étaient toujours des éclaireurs; leur tonnage augmenta progressivement pour permettre d'accroître leur vitesse, et on en arriva bientôt aux déplacements de 1.200 tonneaux. On créa alors des éclaireurs

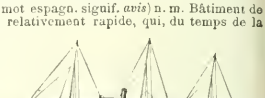

La Bombe, aviso-torpilleur français.

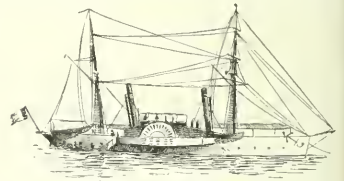

L'aviso français *l'Estafette*.

ou des croiseurs d'un bien plus fort tonnage, et les avisos de 1re classe devinrent les croiseurs de 3e classe. Le nom de « aviso » est resté actuellement à de petits navires de faible tonnage destinés soit aux stations lointaines, soit aux escadres, comme les avisos-torpilleurs. On a appelé aussi *transport-aviso* un type de transport de petit tonnage armé de quelques canons.

AVISON (Charles), violoniste, organiste et compositeur anglais, né à Newcastle en 1710, mort dans cette ville en 1770. Ses œuvres se composent de sonates pour piano et de 44 concertos pour violon. Dans un *Essai sur l'expression musicale* (1752), il avança que Marcello et Geminiani (ce dernier était son maître) sont supérieurs à Handel. Cette assertion assez singulière, et qui devait particulièrement choquer les Anglais, donna lieu à une vive polémique, où Avison ne fut pas ménagé.

AVISSE n. f. En T. de serrur., Pièce métallique à vis.

AVISSE (Etienne-François), auteur dramatique, né à Paris en 1694, mort en 1747. Ses pièces les plus connues sont : *la Gouvernante*, critique du comique larmoyant, qui a inspiré *le Vieux célibataire*, de Collin d'Harleville, et le *Valet embarrassé*, qui a donné l'idée de l'opéra-comique *Ma tante Aurore*.

AVISSEAU (Charles-Jean), potier, né et mort à Tours (1796-1861), fut, jusqu'en 1816, apprenti de son père, qui exerça alternativement les métiers de tailleur de pierre et de potier. Cette dernière profession lui plut, et il entra comme ouvrier dans la fabrique de Saint-Pierre-des-Corps, où il apprit le dessin et la cuisson de l'émail. Devenu, en 1825, contremaître dans la fabrique du baron de Bezenval, à Beaumont-les-Autels, il réussit, après quinze ans de longs efforts, en 1843, à résoudre le problème de la fusion des émaux colorés à une haute température, secret oublié

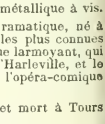

Monogramme d'Avisseau.

depuis Bernard Palissy, et qui lui procura autant de déboires qu'à son illustre prédécesseur. Il réussit enfin à se faire connaître, mais non pas à sortir de l'indigence; il refusa d'exécuter des travaux non signés pour des industriels qui voulaient les vendre comme anciens. Après sa mort, son œuvre fut continuée avec habileté et succès par son fils Édouard.

AVISURE (*sur*) ou **AVISSURE** (rad. *avir*) n. f. Rebords de deux pièces de tôle ou de fer-blanc se rabattant l'une sur l'autre et les unissant par assemblage.

AVITAILLEMENT (*ll* mll. — rad. *avitailler*) n. m. Action d'approvisionner : *Le chancelier de l'armée de France était autrefois chargé de l'*AVITAILLEMENT *des hommes et des chevaux.* (Vieux.) ‖ On dit adj. RAVITAILLEMENT.

AVITAILLER (*ll* mll. — rad. *vitaille*, qui s'est dit pour *victuaille*) v. a. Approvisionner de vivres et de munitions : AVITAILLER *une citadelle, une flotte.* ‖ On ne dit plus que RAVITAILLER, sauf en ce qui concerne la marine.

S'avitailler, v. pr. Être avitaillé, se pourvoir de vivres.

AVITAILLEUR, EUSE (*ll* mll.) n. Celui, celle qui se charge d'un avitaillement.

AVITUS (Flavius Mæcilius ou Eparchius), empereur d'Occident, né en Auvergne, se distingua par son éloquence, remplit avec succès diverses missions auprès de l'empereur Honorius, puis de Théodoric, roi des Wisigoths, fit la guerre sous Aétius, remporta de brillants, quoique inutiles succès, contre les Huns, reçut de Valentinien, en 439, le titre de « préfet des Gaules », fut nommé par l'empereur gaulois Pétrone-Maxime commandant des forces romaines en Gaule, se comporta avec tant de vaillance et d'habileté qu'à la mort de Maxime il fut proclamé empereur et reconnu par son collègue d'Orient. Mais, arrivé au pouvoir, il ne justifia pas ce qu'on avait attendu de lui, et, au bout de quatorze mois d'un règne obscur, il fut déposé par Ricimer (456), et revint mourir en Auvergne. Sa fille avait épousé Sidoine Apollinaire.

AVITUS (Sextus Alcimus Ecdicius) [saint Avit], évêque de Vienne en 490, mort vers 525. De famille sénatoriale, il naquit en Auvergne, fit ses études à Vienne, se prépara de bonne heure au sacerdoce, et se fit remarquer dans l'épiscopat par ses vertus, par la sûreté de sa doctrine et par sa tolérance envers les personnes. Il contribua à la conversion de Clovis, et tenta vainement, par d'amicales et nombreuses conférences, d'arracher à l'arianisme Gondebaud, roi des Burgondes, son suzerain. Polémiste infatigable, il lutta contre l'arianisme et d'autres hérésies, et ses écrits se répandirent jusqu'en Orient. On possède de lui : 1° un recueil de lettres adressées au pape Hormisdas, à Gondebaud, à Clovis, etc. ; 2° une homélie sur les Rogations, et d'autres fragments oratoires ; 3° six poèmes : *Sur la création ; Sur le péché originel ; Sur le jugement de Dieu ou l'expulsion du Paradis ; Sur le déluge ; Sur le passage de la mer Rouge ; Sur la virginité.* Les trois premiers de ces poèmes sont très dramatiques, et Guizot a pu les comparer au *Paradis perdu*, de Milton.

— BIBLIOGR. : *Patrologie*, de Migne ; Cucheval, *De sancti Aviti operibus* (Paris, 1863) ; Charaux, *Saint Avit* (1876).

AVIVAGE n. m. Action d'aviver : L'AVIVAGE *des couleurs.*

— Techn. Ensemble des manipulations auxquelles on soumet les étoffes, au sortir des bains coloraats, pour que la couleur acquière toute sa beauté, ou pour qu'elle soit échantillonnée rigoureusement. ‖ Actioa d'aviver la feuille d'étain qui doit servir à l'étamage d'une glace.

AVIVEMENT n. m. Action d'aviver les bords d'une cicatrice ou d'une plaie, c'est-à-dire de les rendre saignants pour les réunir à l'aide d'une suture.

AVIVER (rad. *vif*) v. a. Donner de la vivacité, de l'éclat à : *On* AVIVE *un tableau en le nettoyant. Un peu de rouge* AVIVE *le teint.*

— Par ext. Rendre plus actif, plus ardent ; animer, exciter : *On* AVIVE *le feu des forges en jetant un peu d'eau sur le charbon enflammé.*

— Envenimer, irriter : AVIVER *une blessure, des douleurs.*

— Chir. *Aviver les bords d'une plaie, d'une cicatrice*, etc. En mettre à nu les portions saines, en faisant disparaître les parties morbides.

— Grav. *Aviver une taille*, Lui donner plus de brillant, en la creusant avec un burin plus losangé.

— Techn. Blanchir avec de l'étain la surface du plomb que l'on veut souder. ‖ Nettoyer et gratter superficiellement un objet métallique, pour que la dorure puisse prendre. ‖ Frotter légèrement de mercure la feuille d'étain destinée à étamer une glace. ‖ Etendre l'or amalgamé. ‖ *Aviver un moule*, En réparer les arêtes dont le modèle a emporté des fragments. ‖ *Aviver l'or, l'argent*, Leur donner un dernier poli au moyen de la pierre ponce ou du rouge d'Angleterre. ‖ *Aviver une poutre*, La couper à vive arête.

S'aviver, v. pr. Prendre plus de vivacité ou d'éclat : *Les couleurs foncées* S'AVIVENT *par l'action de certains réactifs.*

— Fig. S'animer, se vivifier : *La pensée douloureuse* S'AVIVE *dans la solitude.*

— ANTON. Effacer, oblitérer, ternir.

AVIVES n. f. pl. Expression vieillie désignant l'inflammation et l'engorgement des glandes parotides, chez le cheval et quelquefois chez le chien. V. PAROTIDITE.

AVIVOIR n. m. Outil dont se servent les doreurs pour aviver ou étaler l'amalgame de l'or; il se compose d'un manche et d'une petite tige de cuivre à extrémité aplatie.

Avivoirs.

AVIZ, ville de Portugal (prov. d'Alemtejo, district de Portalègre), sur un petit affluent de la Séda portant le même nom ; 1.500 hab. Jadis ch.-l. de l'*ordre militaire d'Aviz*, fondé en 1147 et réuni en 1213 à celui de Calatrava.

AVIZ (ORDRE D'), ordre militaire et religieux, fondé en Portugal au XIIe siècle. Vers 1145, des gentilshommes portugais s'étant réunis pour combattre les Maures, le roi Alphonse-Henriquez approuva leur association et en fit un ordre religieux et militaire. Les membres du nouvel ordre s'appelèrent d'abord *Frères d'Evora* ou *Confrères de Sainte-Marie d'Evora*, du lieu de leur résidence ; mais, plus tard, Alphonse XII leur ayant donné Aviz, dans l'Alemtejo, ils allèrent s'établir dans cette place, et en prirent le nom. En 1550, l'ordre d'Aviz fut réuni à la couronne de Portugal. Enfin, en 1789, la reine Marie le sécularisa et en fit un simple ordre destiné à récompenser le mérite. Il se compose aujourd'hui de trois classes : celles des grands-croix, des commandeurs et des chevaliers. Son ruban est vert. — L'empire du Brésil possédait aussi un *ordre d'Aviz*. Cet ordre n'était autre chose que l'institution portugaise, que le Brésil avait conservée en se séparant de la métropole ; mais, ici, le ruban vert était lisséré de rouge.

Ordre d'Aviz (Portugal).

AVOCASSER v. n. Plaider, exercer obscurement et sans grand profit la profession d'avocat. (S'emploie toujours en mauv. part.)

AVOCASSERIE n. f. Pardénigr., Profession d'avocat : *La sente* AVOCASSERIE *prend tout le grain et ne laisse que la paille aux autres professions scientifiques.* (V. Hugo.) ‖ Mauvaise chicane d'avocat, ou digne d'un avocat.

AVOCASSIER (*i-é*), **ÈRE** adj. Qui a rapport aux mauvais avocats : *La gent* AVOCASSIÈRE. *Eucoude* AVOCASSIÈRE.

— n. m. Mauvais avocat.

AVOCAT (*ka* — du lat. *advocatus* ; de *ad*, auprès, et *vocatus*, appelé) n. m. Celui qui fait profession de défendre en justice les personnes qui ont besoin de son assistance, soit au civil, soit au criminel : *La fonction de l'*AVOCAT *est pénible, laborieuse, et suppose, chez celui qui l'exerce, un riche fonds et de grandes ressources.* (La Bruy.)

— Par ext. Celui qui défend quelqu'un en général, qui soutient une opinion, une doctrine : *Être l'*AVOCAT *des opprimés. Il ne faut pas se faire l'*AVOCAT *d'un sophisme.*

— Fig. Moyen de défense, de justification, et, alors, peut se mettre au féminin : *Je veux prendre la vérité pour mon* AVOCATE.

— *Avocat sans causes*, Avocat sans clients. On disait aussi, dans le même sens : *Avocat de Pilate*, par allusion à ces paroles de Pilate : *Non invenio causam* (je ne trouve aucun motif de condamnation), que l'on traduit librement par : *Je ne trouve pas de cause* (à plaider). ‖ *Avocat des causes perdues*, Même sens, les causes perdues ne pouvant avoir d'avocat. ‖ *Dîner d'avocat*, Dîner fin, succulent. ‖ *Avocat du diable*, Personne ou chose qui tente l'homme, qui le pousse au mal. (On donne, à Rome, le même nom au docteur qui, dans un procès de canonisation, plaide contre le candidat et conclut à son exclusion.)

— *Avocat consultant*, Celui qui, ayant renoncé à l'exercice de la plaidoirie, se consacre aux consultations verbales ou écrites. ‖ *Avocat plaidant*, Celui qui exerce dans toutes ses parties la profession d'avocat, et principalement dans la défense orale des intérêts qui lui sont confiés. ‖ *Avocat stagiaire*, Celui qui, après avoir reçu le diplôme de licencié en droit et prêté serment devant la cour d'appel, est admis au stage. ‖ *Avocat inscrit au tableau*, Celui qui, après avoir terminé son stage, est admis à l'exercice complet de sa profession. ‖ *Avocat d'office*, Celui qui est désigné soit par le président d'une cour ou d'un tribunal, soit par le bâtonnier de l'ordre, pour défendre les intérêts d'une partie admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, tant au civil qu'au criminel. (Se dit par opposition à *Avocat choisi par la partie.*) ‖ *Avocat au parlement*, Avocat qui avait le droit de plaider au parlement. ‖ *Avocat en parlement*, Celui qui, reçu avocat auprès d'un parlement, n'exerçait point sa profession. ‖ *Avocat général*, Officier du ministère public remplaçant les procureurs généraux, principalement pour le service des audiences à la cour de cassation et dans les cours d'appel. ‖ *Avocats au conseil d'État et à la cour de cassation*, Officiers ministériels, avocats institués pour représenter les parties devant le conseil d'État et la cour de cassation, et jouissant du droit exclusif de plaider et de faire tous les actes de procédure devant ces juridictions.

— Argot. *Avocat bêcheur*, Procureur de la République.

— PROV. : **A avocat, avocat et demi**, Un homme habile est toujours exposé à en trouver un plus habile que lui. ‖ **Bon avocat, mauvais voisin**, On court risque d'avoir des procès quand on est voisin d'un homme versé dans la connaissance des lois.

— adj. *Avocat, avocate : Femme* AVOCATE.

— ENCYCL. Hist. En Grèce, tout citoyen demandeur ou défendeur devait soutenir lui-même ses droits en justice. Il n'y avait donc pas, à vrai dire, de véritables avocats.

A Rome, le ministère des avocats (*patroni causarum, causidici, advocati*) fut longtemps gratuit : il se rattacha, dès le début, au *patronat* ; plus tard, des orateurs en titre embrassèrent cette profession, illustrée par le triomphe de Cicéron, d'Hortensius et de tant d'autres. Sous Théodose, à la fin du IVe siècle, un ordre des avocats (*corpus togatorum*) fut constitué sur le modèle des corporations industrielles. Les avocats ne connaissaient pas le secret professionnel, mais, à chaque cause, ils devaient prêter le *juramentum calumniæ*, comme les parties elles-mêmes.

La chute de l'empire romain fut le signal de la disparition du barreau. Le mot de « avocat » (*advocatus*) reparut dans les capitulaires, dans les canons des anciens conciles, et dans les chroniques du VIe au XIIe siècle ; c'était alors le défenseur des églises, des abbayes et des évêques, chargé de les représenter devant le juge séculier, et souvent aussi de rendre la justice à leurs vassaux. Sous Charlemagne, on retrouve, sous le nom de *clamatores* ou de *causidici*, des hommes chargés de représenter les plaideurs en justice.

Devant les juridictions ecclésiastiques, les avocats furent les membres mêmes du clergé. Dès le XIIe siècle, beaucoup de clercs exerçaient le ministère d'avocat, même devant les juridictions civiles, malgré les efforts de l'Eglise.

Au XIIIe siècle, l'institution du barreau avait déjà des racines assez profondes pour que les rois s'occupassent de lui imposer des règlements. Les *Établissements* dits *de saint Louis* (liv. II, ch. VIII et XIV) parlent en propres termes des avocats, qu'ils appellent aussi *avant-parliers* ou *amparliers*, et qu'à la même époque on nommait en Normandie *conteurs*, et en Angleterre *serjeants* (*servientes*, aujourd'hui *serjeants-at-law*).

A partir du XIVe siècle, le barreau ne se sépare plus des juridictions près desquelles il exerce. Quoiqu'il fût admis que tout avocat devait être gradué en droit, aucun texte n'imposa cette obligation avant l'ordonnance de 1535, qui ajouta aux autres conditions pour être reçu, celle d'être gradué *in altero jurium*.

L'histoire montre l'union des compagnies judiciaires et des avocats qui exerçaient près d'elles ; c'est au siècle dernier que cette union fut plus remarquable.

La Révolution trouva des adhérents enthousiastes dans le plus grand nombre des avocats ; plusieurs d'entre eux, peu connus auparavant, se firent une célébrité politique. Dès 1790, le barreau avait perdu ses privilèges ; un décret du 2 septembre de cette année supprime le costume des hommes de loi, *ci-devant appelés avocats.* Il n'y eut plus que des *défenseurs officieux*, dont le rôle, devant les tribunaux révolutionnaires, fut trop souvent inutile.

Après le 18 brumaire an VIII, le premier consul, rattachant l'institution d'un barreau à la réorganisation des tribunaux, par une loi du 22 ventôse an XII (13 mars 1804), fit ordonner le rétablissement des écoles de droit, et imposer la justification d'un diplôme de licencié, ou de tout autre titre équivalent, aux avocats en exercice devant les tribunaux. Les art. 29 et suivants prescrivirent la formation des tableaux et la prestation d'un serment. Les avocats reprirent leur costume, et jouirent bientôt du privilège de remplacer les juges et suppléants absents.

Ce n'était qu'un premier pas dans la voie des restaurations ; le décret du 14 décembre 1810, rétablit l'*ordre des avocats*, et les plaça sous la direction de conseils de discipline présidés par un bâtonnier, dont la nomination était réservée aux procureurs généraux ; des peines disciplinaires furent édictées contre les membres du barreau qui manqueraient à leurs devoirs. De nouvelles modifications eurent lieu, et les ordonnances du 20 novembre 1822 et du 27 août 1830, ainsi que le décret du 22 mars 1852, sauf dans celles de leurs dispositions qui ont été abrogées les unes par les autres, constituent aujourd'hui le codo des avocats.

— Dr. actuel. Nul ne peut être reçu avocat près une cour ou un tribunal, s'il n'a préalablement obtenu le diplôme de licencié en droit, et s'il n'a prêté le serment devant une cour d'appel, sur la présentation d'un membre du conseil de l'ordre ; le serment est simplement professionnel. Après cette formalité, le conseil de discipline du barreau ou le récipiendaire veut être admis statue sur l'admission au stage, et, trois ans après, sur l'inscription au tableau, qui seule fait l'avocat complet. L'avocat inscrit à un tableau ne peut être repoussé d'un autre barreau où il désirerait se faire inscrire, sans une décision motivée, contre laquelle il a le droit d'appel ; il en est de même de celui que le conseil de l'ordre dont il relève frappe d'une radiation, ou dont il refuse l'admission au stage ou l'inscription au tableau, en s'appuyant sur une cause d'exclusion légale.

A quelque barreau qu'ils appartiennent, ils peuvent plaider partout où les appelle la confiance des plaideurs. Leur profession est incompatible avec toute fonction salariée, avec toute espèce de négoce, d'emploi à gages. Elle ne l'est pas avec celle de professeur de droit, de juge suppléant, de maire et d'adjoint, et, en général, avec toute fonction gratuite ou honorifique ; ajoutons que les avocats sont soumis à la patente.

Avocat.

Le conseil de l'ordre, dans les sièges où le nombre des avocats est au-dessus de cinq, est élu chaque année par l'assemblée générale des avocats inscrits au tableau, à la majorité des suffrages ; le bâtonnier, chef de l'ordre et président du conseil, est élu, depuis le décret du 10 mars 1870 rétablissant sur ce point l'ordonnance de 1830, par l'ordre tout entier, et choisi parmi ses membres. Dans les sièges où le nombre des avocats est inférieur à six, les fonctions du conseil de discipline sont remplies par le tribunal, qui statue dans les mêmes circonstances et jouit des mêmes droits.

Les tribunaux sont armés par la loi du droit de réprimer, par l'avertissement, la suspension, ou même la radiation, les écarts dont les avocats pourraient se rendre coupables à l'audience. Dans ce cas, l'appel est de droit. Les avocats ont pour costume spécial, en audience, la robe noire d'étamine, la chausse bordée d'hermine, la toque et le rabat blanc.

— *Avocat général.* V. COURS DE CASSATION, DES COMPTES, D'APPEL.

— *Avocat au conseil d'État et à la cour de cassation.* V. CONSEIL D'ÉTAT, COUR DE CASSATION.

— Dr. féod. *Avocat ecclésiastique*, Nom donné autrefois aux personnes à qui il appartenait de défendre les droits et les biens d'une église, d'un monastère ou de tout autre lieu semblable. L'adjonction de ces officiers laïques fut imposée par le régime de la féodalité. La loi salique, la loi gombette, les capitulaires les mentionnent. Les avoués ou avocats devinrent les vidames (*vice domini*) ; les vidames devinrent bientôt de plus en plus importants. Ils rendaient la justice, commandaient des troupes. Primitivement rétribués, ils obtinrent, plus tard, des terres qui devinrent des fiefs héréditaires. Pépin et Charlemagne reçurent, à titre suprême, le nom de *défenseur de l'Église de Rome* ou de *avoué du Saint-Siège*, et ils le transmirent aux empereurs germains. Hugues Capet était avoué de Saint-Riquier, et Édouard le Confesseur, de Westminster et des autres églises d'Angleterre.

— *Avocats consistoriaux.* La plupart des institutions de la Rome des papes reflètent la Rome des Césars ; la hiérarchie ecclésiastique a été calquée sur celle de l'empire et surtout du Bas-Empire. Lorsque les papes commencèrent à se sentir souverains, ils durent avoir leurs avocats. Dès l'année 598, on voit Grégoire le Grand en choisir sept parmi tous ceux que renfermait Rome, et affecter leurs services à chacun des sept grands quartiers de la ville : ces avocats s'appelèrent *régionnaires*, et le premier d'entre eux *primicier*. A l'ordre des *défenseurs* ou avocats régionnaires on substitua, en 1141, le collège des avocats consistoriaux, ainsi appelés dans l'origine, parce qu'ils étaient les rapporteurs des affaires que le pape et les cardinaux traitaient en consistoire. Leur nombre et leurs fonctions ont varié avec le temps : leur attribution principale consiste à plaider, dans les consistoires publics, les

causes des saints dont on demande la béatification ou la canonisation. Ils ont, en second lieu, juridiction sur l'université romaine, dont l'un d'entre eux s'intitule *rector delegué*; cette juridiction leur donne le droit d'examiner les candidats du droit civil et du droit canonique, et la faculté de prononcer la promotion. Ils plaident, en troisième lieu, pour la démission des cardinaux qui veulent renoncer à la pourpre. Leur collège se recrute par lui-même, c'est-à-dire que les avocats consistoriaux composent eux-mêmes la liste des trois candidats qu'on propose aux votes du collège. Ils ne peuvent cumuler; c'est ainsi qu'une simple promotion à un évêché *in partibus* les exclut du corps dont ils font partie.

— BIBLIOGR. : Loysel, *Pasquier ou Dialogue des avocats au Parlement de Paris* (1608) (édit. Dupin (1818)); A. Rendu, *Avocats d'autrefois* (Paris, 1874); Delachenal, *Histoire des avocats au Parlement de Paris* (Paris, 1885); Camus, *Lettres sur la profession d'avocat*, édit. Dupin (1832); Gandry, *Histoire du barreau de Paris depuis son origine jusqu'en 1830* (Paris, 1864); Liouville, *De la profession d'avocat* (Paris, 1864); Mollot, *Règles sur la profession d'avocat* (Paris, 1842).

— ALLUS. LITTÉR. : **Avocat, ah! passons au déluge,** Allusion à un vers des *Plaideurs*, de Racine. V. DÉLUGE.

Avocat Patelin (L'). Littér. V. PATELIN.

AVOCAT (*ka* — ou POIRE D'AVOCAT) n. m. Fruit de l'avocatier.

AVOCATIER (*ti-é* — de *avocate*, n. caraïbe de cet arbre) n. m. Genre de lauracées-cinnamomées, renfermant des arbres ou des arbrisseaux originaires des régions chaudes de l'Amérique et de l'Asie. Le fruit est très estimé en Amérique, où on le connaît sous le nom de AVOCAT, OU POIRE D'AVOCAT.

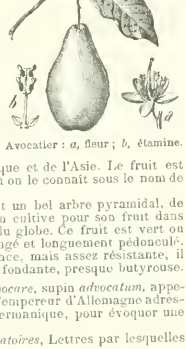

Avocatier : *a*, fleur ; *b*, étamine.

— ENCYCL. L'*avocatier* est un bel arbre pyramidal, de 12 à 15 m. de haut, que l'on cultive pour son fruit dans toutes les régions chaudes du globe. Ce fruit est vert ou violet, gros, pyriforme, allongé et longuement pédonculé. Sous une sorte d'écorce mince, mais assez résistante, il présente une pulpe épaisse, fondante, presque butyreuse.

AVOCATOIRE (du lat. *advocare*, supin *advocatum*, appeler) n. m. Mandement que l'empereur d'Allemagne adressait à un prince du corps germanique, pour évoquer une affaire.

— Adjectiv. : *Lettres avocatoires*, Lettres par lesquelles un souverain, prêt à déclarer la guerre à un Etat, ordonnait à ceux de ses sujets qui étaient à l'étranger de rentrer dans leur patrie.

AVOCETTE n. f. Genre d'oiseaux échassiers, famille des scolopacidés, sous-famille des totaninés, à bec long, faible, recourbé en l'air, à pieds à demi palmés. Le nom scientifique de l'avocette est *recurvirostra*; l'espèce type du genre, un de nos plus jolis oiseaux de rivage (*recurvirostra avocetta*), se rencontre sur tout le littoral de l'Océan. L'avocette est noire et blanche et de la taille d'un faisan.

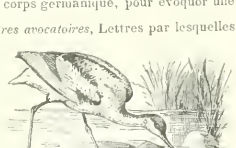

Avocette.

AVOGADORS n. m. pl. Magistrats vénitiens, au nombre de trois, nommés par le grand conseil sur une liste présentée par le sénat, remplissant dans les tribunaux les fonctions du ministère public, et ayant sur les actes du gouvernement un droit de *veto* suspensif d'un mois et un jour, qui pouvait s'exercer jusqu'à trois fois sur la même question. Leur autorité fut diminuée au XVe siècle par l'établissement du conseil des DIX. — *Un* AVOGADOR.

AVOGADRO (Albert), poète latin moderne, né à Verceil, florissait dans le XVe siècle à Florence, où l'avaient fixé les bienfaits de Cosme de Médicis (l'Ancien). Il composa à la louange de son protecteur un poème intitulé : *De religione et magnificentia Cosmi Medicis*, et imprimé pour la première fois dans les *Deliciæ eruditorum*, de J. Lami (1742).

AVOGADRO (comte Louis D'), patriote italien, né à Brescia, vivant au commencement du XVIe siècle. Il trama en 1512 une conspiration pour chasser les Français qui s'étaient emparés de sa ville natale en 1509, et pour rétablir la domination vénitienne. Il souleva une partie de ses concitoyens, mais ne put résister à Gaston de Foix, accouru au secours de la garnison française, et fut fait prisonnier en voulant s'ouvrir un passage à la tête de deux cents des siens (1512). Il fut écartelé, et ses deux fils furent la tête tranchée. Du Belloy, dans sa tragédie de *Gaston et Bayard*, représente Avogadro comme un traître, et son entreprise patriotique comme une perfidie.

AVOGADRO (Amedeo DI QUAREGNA E CERETTO, comte), physicien, né et mort à Turin (1776-1856), étudia le droit dans cette ville et fut, en l'An IX, nommé secrétaire de préfecture au département de l'Eridan. Autodidacte, il avait acquis de profondes connaissances dans les sciences naturelles. La *loi d'Avogadro*, relative aux atomes, fait époque dans la chimie moderne. V. ATOME.

Cette remarquable théorie est exposée dans les *Klassikern der ewakten Wissenschaften* d'Ostwald. V. Otto, *Cenni biografici sulla vita et sulle opere di Amedeo Avogadro* (Turin, 1856).

AVOI n. m. Chez les brasseurs, Action de faire couler le *moût* d'une cuve dans une autre. ‖ On dit : DONNER UN AVOI.

AVOINE (lat. *avena*) n. f. Genre de graminées qui fournit un grain particulièrement employé pour la nourriture des chevaux : *On cultive en grand quatre espèces d'*AVOINE : *l'*AVOINE *commune*, *l'*AVOINE *de Hongrie*, *l'*AVOINE *courte*, *l'*AVOINE *nue*. (Focillon.) ‖ Grain de cette plante : *Un picotin d'*AVOINE. *Cribler de l'*AVOINE. *Un bon cavalier doit faire manger sous ses yeux l'*AVOINE *à son cheval*.

— Au plur., Champs semés d'avoine : *Faucher, couper les* AVOINES.

— Fam. Nourriture en général : *Gagner son* AVOINE.

— *Balle d'avoine*, Nom donné aux pellicules qui enveloppent les graines de l'avoine. Elles servent à la nourriture des bestiaux, et on en confectionne des oreillers d'enfant ou même de petites paillasses.

— *Gruau d'avoine*, Avoine passée au four et moulue, qui sert à la préparation d'une bouillie et de certaines tisanes rafraîchissantes : *Le* GRUAU D'AVOINE *se donne aux jeunes enfants*. ‖ *Bouillie d'avoine*, Bouillie préparée avec ce gruau : *La* BOUILLIE D'AVOINE *est très connue dans les pays allemands*.

— *Folle avoine*, Nom vulgaire de l'*avena fatua*, qui croît spontanément dans les champs de céréales, où elle est fort nuisible. ‖ *Avoine à chapelet*, Nom vulgaire de l'*arrenatherum elatius*, variété *bulborum*, qui croît dans les champs de céréales et dans les prairies artificielles, et dont la tige porte à sa base des bulbes superposées, qui ont la faculté de reproduire ce végétal nuisible. (On l'appelle aussi CHIENDENT À CHAPELET.)

— LOC. PROV. : **Il a bien gagné son avoine.** Se dit d'un homme qui a beaucoup travaillé, et qui est très fatigué quand arrive l'heure du repas. ‖ **Il mange son avoine dans un sac.** Se dit d'un avare qui ne fait point part aux autres de ce qu'il a, par allusion au sac rempli d'avoine que l'on attache à la tête des chevaux qui mangent tout attelés. ‖ **Ecouter à l'avoine,** Perdre son temps. ‖ **Piquer l'avoine,** Etre en sentinelle. ‖ **Etre entre l'orge et l'avoine,** Etre entre deux positions également fâcheuses.

— ENCYCL. Ce genre de graminées, qui a donné son nom à la tribu des avenacées, et dont les principaux caractères sont : épillets à trois fleurs hermaphrodites, dont la supérieure est stérile ; trois étamines et un ovaire sessile avec deux styles écartés et plumeux ; un caryopse arrondi, sillonné sur une des faces, velu au sommet, et adhérent à la glumelle supérieure. Ces plantes abondent dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal, et sont assez rares dans les régions intertropicales et dans toute l'Amérique. On en compte environ 80 espèces. L'avoine commune (*avena sativa*), cultivée en grand, offre beaucoup de variétés. Cette plante sert, en France surtout, à la nourriture des chevaux ; mais, dans les pays du Nord où le froment ne mûrit pas facilement, elle sert aussi à l'alimentation de l'homme.

Avoine : *a*, fleur isolée ; *b*, épillet.

— *Culture*. Les variétés de l'avoine cultivée comme céréale se classent pratiquement en deux groupes : les *avoines de printemps* et les *avoines d'hiver*.

Aux environs de Paris et dans le nord-ouest, le nord, l'est et les parties montagneuses du centre de la France (hivers relativement rigoureux), on cultive surtout des variétés de printemps. A l'ouest (climat doux et humeur) et dans les régions méridionales, des variétés d'hiver et de printemps. Les avoines d'hiver se sèment en automne, les avoines de printemps en mars ou avril, en lignes (150 litres ou plus de semence à l'hectare) ou à la volée (de 220 litres à 300 litres ou beaucoup plus sur les mauvaises terres). Un semis de printemps trop tardif est très préjudiciable. La terre est généralement préparée par un seul labour. La culture d'entretien consiste d'ordinaire en un hersage qui peut être suivi de roulages (terres légères). Les avoines d'hiver se récoltent au commencement de juin dans le Midi, au commencement de juillet dans l'Ouest. Sous le climat de Paris, les avoines de printemps se récoltent aux premiers jours d'août, à fin août et commencement de septembre dans les régions moins favorisées.

On fauche avant maturité complète pour éviter l'égrenage. L'avoine fauchée est disposée en javelles, puis bottelée, une fois sèche, et disposée en moyettes avant d'être rentrée en grange ou mise en meule.

Dans l'assolement, l'avoine suit généralement un blé, une plante sarclée ou une prairie artificielle (trèfle, luzerne, sainfoin). Dans le premier cas, qui est celui de l'assolement triennal (betterave, blé, avoine), elle reçoit une demi-fumure. Les rendements varient en moyenne de 40 à 70 hectolitres à l'hectare, et le poids moyen de l'hectolitre oscille entre 38 et 52 kilogrammes.

AVOINERIE n. f. En T. d'agric., Terre semée en avoine.

AVOIR (lat. *habere*. — *J'ai, tu as, il a, nous avons, vous avez, ils ont. J'avais, tu avais, il avait, nous avions, vous aviez, ils avaient. J'eus, tu eus, il eut, nous eûmes, vous eûtes, ils eurent. J'aurai, tu auras, il aura, nous aurons, vous aurez, ils auront. J'aurais, tu aurais, il aurait, nous aurions, vous auriez, ils auraient. Aie, ayons, ayez. Que j'aie, que tu aies, qu'il ait, que nous ayons, que vous ayez, qu'ils aient. Que j'eusse, que tu eusses, qu'il eût, que nous eussions, que vous eussiez, qu'ils eussent. Ayant. Eu, eue*) v. a. Posséder, être maître, propriétaire de : *Celui qui* A *est celui a qui Dieu a prêté*. (Alex. Dum.)

Quoiqu'une fille soit sage, bien faite, belle,
On débute d'abord par demander : « Qu'a-t-elle ? »
DESTOUCHES.

— Sert à indiquer le rapport de position des personnes ou des choses : AVOIR *quelqu'un à sa droite*. AVOIR *sa canne à la main*. ‖ Indique aussi la manière d'être des êtres ou des choses, la disposition des parties qui les composent : AVOIR *de bons yeux*. AVOIR *l'oreille fine*.

— Désigne l'état d'une personne ou d'une chose par rapport au temps : *Les nègres ne savent presque jamais l'âge qu'ils* ONT.

— Éprouver, ressentir, au physique ou au moral : AVOIR *la fièvre*. AVOIR *soif*. AVOIR *de l'honneur, de l'espoir*.

— Recevoir, obtenir, jouir de : AVOIR *des prix*. ‖ Particulièrem. en ce sens, Obtenir les faveurs de : *Les fats seuls nomment les femmes qu'ils* ONT EUES. ‖ Acquérir, se procurer : *Certains livres sont devenus si rares qu'il est presque impossible de les* AVOIR.

— Etre dans le cas ou dans la nécessité de s'occuper de : AVOIR *un procès*. AVOIR *un duel*. ‖ Se livrer à : AVOIR *une conversation, une discussion*. ‖ AVOIR *raison de quelqu'un, de quelque chose*, S'en rendre maître.

— *Avoir pour*, Avoir en qualité de : AVOIR *quelqu'un* POUR *chef*, POUR *protecteur*, POUR *ami*. ‖ Regarder comme : *Les sceptiques* ONT POUR *suspecte la vertu même*. ‖ *Avoir pour soi*, Avoir en sa faveur, à son avantage : *C'est beaucoup d'*AVOIR POUR *soi le témoignage de sa conscience*. (Flech.) ‖ *En avoir pour cinq, dix, vingt ans*, *En avoir pour la vie*, Sert à exprimer le temps que doit durer une chose. ‖ *En avoir pour son argent*, Se dit, quelquefois ironiquement, pour faire entendre qu'une chose vaut ce qu'elle a coûté.

— *Avoir en*, Apprécier d'une certaine façon, avec certains sentiments : AVOIR EN *horreur*. AVOIR EN *grande estime*.

— *Avoir à*, suivi d'un infinitif, Etre dans l'obligation, dans l'intention de : AVOIR À *faire une visite*. AVOIR À *parler*. ‖ Trouver quelque chose pour. (Ne s'emploie guère alors qu'avec une négation ou une interrogation, ou toute autre formie qui renferme implicitement la négation) : N'AVOIR *rien à répondre*. *Qu'*AVEZ-*vous à dire à cela?*

— *Avoir de*, Recevoir, tenir de : DE *qui* AVEZ-*vous cette nouvelle?* ‖ Engendrer ou concevoir : *Napoléon Ier* N'EUT *pas d'enfant* DE *Joséphine*. ‖ Ressembler par : *Beaucoup d'enfants* ONT À *la fois* DE *leur père et* DE *leur mère*.

— *N'avoir qu'à* suivi d'un infinitif, Il suffit de : *Louis XIV* N'AVAIT QU'À *parler pour être obéi*. ‖ Exprime aussi : 1e la menace : *Tu* N'AS QU'À *recommencer! Il* N'A QU'À *venir, il verra!*; 2e la crainte : *Vous me conseillez de le provoquer, il* N'A QU'À *me tuer*. ‖ *Tu n'avais, il n'avait qu'à*, Se dit quelquefois par reproche, pour faire sentir à quelqu'un qu'il a manqué à ses devoirs, ou qu'il a fait quelque faute : *Vous avez échoué par maladresse, vous* N'AVIEZ QU'À *mieux prendre vos mesures*.

— *N'avoir plus qu'à*, Se dit d'une personne à qui il ne reste plus qu'une chose à faire : *Quand on a tort, on* N'A PLUS QU'À *se taire*.

— *Avoir quelqu'un avec soi*, En être accompagné, ou l'avoir pour partisan, pour soutien. ‖ *Avoir quelqu'un à déjeuner, à dîner*, etc., Lui donner à déjeuner, à dîner, etc.

— *Avoir la parole*, Avoir, obtenir la permission de parler dans une réunion. ‖ *Avoir pour but, pour objet*, Se proposer quelque chose pour but, pour objet. ‖ *Avoir pour agréable*, Etre satisfait d'une chose, l'approuver : *Les enfants doivent faire ce que leurs parents* ONT POUR AGRÉABLE.

— *Avoir* entre encore dans un grand nombre de locutions familières :

— *Avoir de quoi*, Etre dans l'aisance. ‖ *Avoir de quoi* suivi d'un infinitif, Posséder ce qu'il faut pour : AVOIR DE QUOI *vivre*, DE QUOI *manger*. ‖ *Avoir beau*, ou *Avoir beau faire*, Perdre sa peine à : *Vous* AUREZ BEAU FAIRE, *la vie, c'est du théâtre non écrit*. (J. Claretie.) ‖ *Avoir l'air*, Paraître, sembler : *Le dindon* A L'AIR *fanfaron*. (Buff.) ‖ *Avoir en tête*, Etre dans le dessein de faire quelque chose. ‖ *Avoir dans la tête*, Avoir le plan formé de : *J'*AI DANS LA TÊTE *le sujet d'une vingtaine de lettres sur l'Italie*. (Chateaubr.) ‖ *Avoir dans la main*, Disposer à son gré de : *Un bon capitaine* A *tous ses soldats* DANS LA MAIN. ‖ *Avoir sous la main* ou *en main*, Avoir à son usage, à sa disposition : *Le savant doit* AVOIR *ses livres* SOUS LA MAIN. ‖ *Qu'a-t-il? Qu'avez-vous?* Dans quelle disposition est-il, êtes-vous? ‖ *Avoir que*. En réponse à ces phrases : *Qu'a-t-il? Qu'avez-vous*, on dit quelquefois, dans le langage familier, *Il a que, J'ai que* : QU'AVEZ-*vous donc?* — *J'*AI QUE *je m'ennuie*. ‖ *Il a cela de bon*, Il a cette qualité. ‖ *En avoir par-dessus la tête*, Etre excédé ou excessivement ennuyé. ‖ *En avoir assez, En avoir autant, plus qu'il n'en faut*. Se dit de chagrins, de désagréments ou de toute autre chose qu'on ne peut plus supporter. ‖ *Nous avons, vous avez des gens qui...* Il est, existe, on trouve des gens qui... ‖ *Avoir son soûl, tout son soûl d'une chose*, En être rassasié, dégoûté. (S'emploie au pr. et au fig.) ‖ *En avoir dans l'aile*, Etre très amoureux, très épris d'une personne. — Signif. aussi Etre atteint de quelque perte, de quelque accident fâcheux. ‖ *Quoi qu'il en ait*, Gallicisme très vague qui signifie Quoi qu'il puisse dire, et quelquefois, Quoi qu'il en soit. ‖ *Vous en aurez*, Vous serez châtié, maltraité. ‖ *Contre qui ou à qui en a-t-il, en avez-vous?* Contre qui et pourquoi est-il de mauvaise humeur, courroucé?

— *Avoir* s'emploie unipersonnellement dans le sens du verbe *être*; dans ce cas, il est toujours accompagné de Y : *De bien des gens, il* N'Y A *que le nom qui vaille quelque chose*. (La Bruy.) ‖ *Il y a* est souvent accompagné du pronom EN, servant à rappeler un substantif précédemment exprimé : *Quelque nombre, quelque espace que ce soit*, IL Y EN A *toujours un plus grand et un moindre*. (Pasc.) ‖ Le pronom IL se supprime quelquefois familièrement : *Madame, puisque madame* Y A. (Mol.) ‖ Elliptiq. *Il y en a*, Il y a des gens : IL Y EN A *qui disent que les étoiles sont habitées*. ‖ *Tant il y a que, Tant y a que*, Quoi qu'il en soit, en Bref, pour en finir. — Cette locution signifie aussi En conséquence, si bien que : *Ils se querellèrent, se dirent des injures*, TANT IL Y A QU'*ils finirent par se battre*. ‖ *Il n'y a qu'à parler*. Il suffit de parler : *Commandez*, IL N'Y A QU'À PARLER. ‖ *Quand il n'y en a plus, il y en a encore*. Se dit pour faire entendre qu'une chose est inépuisable.

— *Il y a de quoi*, Locution le plus souvent ironique, pour Il n'y a aucune raison : *Vous fâcher de cela?...* IL Y A *bien* DE QUOI ! ‖ S'empl. aussi d'une manière affirmative : *Vous avez eu raison de vous fâcher;* IL Y AVAIT DE QUOI.

— Jeux. *Avoir la main*, Etre le premier à donner les cartes. ‖ *Avoir le dé*, Etre le premier à jouer les dés. ‖ *Avoir la boule*, Etre le premier à jouer la boule. ‖ *Avoir la corne ou le cornet*, Etre, au jeu de creps, l'adversaire des joueurs qui parient. ‖ *Avoir la parole*, À la houillotte, Avoir le droit d'exprimer ce qu'on veut faire sur le coup qui se présente. — À la manille, Avoir le droit, au moment de jouer, de demander à son partenaire des explications sur son jeu.

— Gramm. Employé seul avec le participe d'un autre verbe, *avoir* forme les temps composés, comme *J'ai aimé, J'avais reçu*, etc. Il forme également un temps composé avec son propre participe : *J'ai eu. J'avais eu. J'aurais eu*. Joint à son propre participe et au participe d'un autre verbe, il forme de même un autre temps surcomposé : *J'aurais eu le temps d'aller vous voir si* J'AVAIS EU FINI *plus*

tôt. ‖ Le part. pass. du verbe *avoir* doit ordinairem. rester invariable lorsqu'il est suivi de la prép. *a* et d'un infinitif, parce que, dans ce cas, le substantif ou le pronom qui précède le verbe *avoir* est complément, non de ce verbe, mais de l'infinitif : *Quels travaux n'A-t-elle pas* EU À *supporter! Les livres que j'*AI EU À *lire. Voilà les ennemis que ma patrie* A EU À *combattre.*

— Loc. PROV. : **Il en veut avoir, à quelque prix que ce soit,** C'est un homme cupide, âpre au gain. ‖ **Il n'est rien tel que d'en avoir,** Pour être considéré, il n'est rien tel que d'être riche.

— Pour les autres locutions dans lesquelles entre le verbe Avoir et qui ne figurent pas ici, v. le mot principal de la locution.

— SYN. **Avoir, posséder.** *Avoir* et *posséder*, bien que parfaitement synonymes, ne doivent pas être employés indifféremment l'un pour l'autre. Ainsi, on dira : *Cette femme* A *de beaux yeux.* (Assurément, cette femme *possède* ses yeux, et le verbe *posséder* rendrait ici la même idée que le verbe *avoir;* c'est, cependant, ce dernier seul que l'usage permet d'employer.) Quelquefois, *posséder* renchérit sur *avoir;* c'est ainsi que Bourdaloue a dit : « *C'est dans l'état religieux que, par choix et même par vœu, on se fait un bonheur de* N'AVOIR *rien, de ne* POSSÉDER *rien.* » (Souvent aussi ces deux mots se distinguent par une sorte d'antithèse : *Un mari peut ne pas* POSSÉDER *la femme qu'il* A.) — *Avoir* se dit en général de toutes sortes de biens, et en particulier de ce qui se rapporte à la personne physique ou morale, tandis que *posséder* se dit plutôt des biens-fonds, de ceux dont on *a* véritablement le domaine, la propriété.

— SYN. **Il y a, Il est.** *Il y a* marque quelque chose de positif, de précis, de déterminé : IL *n'*Y *a rien qui rafraîchisse le sang comme une bonne action.* (La Bruy.) — *Il est* a un sens plus vague, plus général :

Il est des contretemps qu'il faut qu'un sage essuie.
RACINE.

AVOIR n. m. Ce qu'on possède de bien ; propriété : *Les ouvreurs obstinés perdent tout leur* AVOIR.

— Comm. Partie d'un compte où l'on porte les sommes dues à quelqu'un. ‖ *Doit et avoir,* Le passif et l'actif : *Établir un compte par* DOIT ET AVOIR.

— Philos. Une des dix catégories d'Aristote, celle qui exprime la relation du contenant au contenu, du possesseur à la chose possédée.

AVOIRA n. m. Bot. Nom vulgaire de l'*elæis guineensis.*

AVOIRDUPOIS ou **AVERDEPOIS** n. m. Nom donné à un système de poids et mesures appliqué, en Grande-Bretagne, en Irlande et aux États-Unis, à toutes les marchandises, excepté les métaux, les pierreries et les médicaments : *Livre* AVOIRDUPOIS. *Once* AVOIRDUPOIS (ou AVERDEPOIS).

AVOISINANT, ANTE adj. Qui est situé dans le voisinage : *Un lieu infesté de chenilles devient un danger pour les terres* AVOISINANTES.

AVOISINEMENT n. m. Voisinage, état de ce qui avoisine. (Vieux.)

AVOISINER (du lat *ad,* auprès, et de *voisin*) v. a. Être voisin de : *La Belgique* AVOISINE *la France.*

— Poétiq. et par exag. *Avoisiner le ciel, Avoisiner les nuages,* Être très élevé.

— Fig. S'approcher de, toucher à, ressembler à, avoir de l'analogie avec : *Une qualité attire à elle, par une sorte d'aimant, celles qui* L'AVOISINENT. (Méry.)

S'avoisiner, v. pr. Se toucher : *La Suisse et la France* S'AVOISINENT. ‖ Se rapprocher de, s'avancer vers : *Pour s'approvoiser à la mort, il n'y a qu'à s'en* AVOISINER. (Montaig.)

AVOLA, ville et port de Sicile (prov. de Syracuse); 12.280 hab. Vins et fruits.

AVON, nom de plusieurs rivières ou fleuves côtiers d'Angleterre. Une, dans le comté de Warwick, canalisée en 1793, passe à Bradford, Bristol, et se jette dans la Severn ; une autre **AVON,** comté de Wilts, se jette dans la Manche à Christ-Church ; deux autres coulent dans la principauté de Galles. — On a donné le nom de *Cygne de l'Avon* à Shakspeare, né à Stratford-on-Avon.

AVON, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 8 kilom. de Chinon ; 848 hab. Camp du Ruchard.

AVON, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 3 kilom. de Fontainebleau, près de la Seine ; 2.680 hab. (*Avonnais, aises.*) Manufacture de porcelaine d'art. Viaduc de Changis, sur la Seine, pour le ch. de f. P.-L.-M. Dans l'église, tombeaux de Monaldeschi et de Daubenton.

AVORD (CAMP D'), écart de la comm. de Farges-en-Septaine, dép. du Cher ; 305 hab. Quartier général d'un régiment d'infanterie, etc.

AVORTEMENT (rad. *avorter*) n. m. Expulsion spontanée ou provoquée du produit de la conception avant qu'il soit viable, dite aussi *fausse couche.*

— Bot. Dépérissement d'un germe, arrivé avant son entier développement : AVORTEMENT *d'une fleur, d'une graine. La coulure est un* AVORTEMENT *des grappes de la vigne.*

— Par anal. Développement incomplet : *L'*AVORTEMENT *d'un grand talent.* ‖ Insuccès : *Condorcet s'indignait de l'*AVORTEMENT *de ses théories idéales.* (Lamart.)

— ENCYCL. Hist. Le mot *avortement* (*abortus*) était, en général, appliqué par les Romains à un accouchement prématuré, mais sans intervention criminelle ; il avait cependant aussi le sens de *avortement criminel,* car cette pratique coupable était, à une certaine époque, très en usage parmi les Romains. Il n'a pas été possible de déterminer exactement l'époque à laquelle on a commencé à établir une pénalité contre l'avortement. Du reste, les Grecs et les Romains ne semblent pas avoir envisagé l'avortement au même point de vue que les nations modernes. Dans sa *Politique* (VII, 14), Aristote le regarde comme permis, pourvu que l'enfant n'ait pas encore atteint la période de vie et de sensation, comme il dit. A Athènes, une personne qui avait déterminé l'avortement d'un enfant au moyen d'une potion (φαρμακόριστον) était passible d'une accusation particulière (φαρμακείας γραφή) ; mais nous ne connaissons pas la peine qui lui était applicable dans le cas où elle était coupable : ce n'était certainement pas la mort.

— Méd. L'*avortement* est distingué par les médecins de l'*accouchement prématuré.* La différence consiste en ce que dans l'avortement le fœtus n'est pas censé viable, tandis que dans l'accouchement prématuré il est censé viable. La loi admet que le fœtus est viable à partir du septième mois de la grossesse, c'est-à-dire après 180 jours de gestation. L'avortement est spontané ou provoqué.

— AVORTEMENT SPONTANÉ. L'avortement spontané paraît se produire environ une fois sur cinq ou six grossesses ; les femmes très jeunes ou très âgées y sont les plus sujettes. Il faut tenir grand compte, en outre, de la prédisposition naturelle aux avortements, qui est souvent héréditaire.

Les causes de l'avortement spontané se rattachent à trois chefs : 1° du père ; 2° de la mère ; 3° de l'œuf.

Du chef du père, les causes de l'avortement sont : la syphilis, qui agit d'autant plus sûrement qu'elle est plus récente ; l'âge avancé, le surmenage génital, les maladies infectieuses, comme la tuberculose, les intoxications, comme le saturnisme, l'alcoolisme, l'arsenicisme, et en général tout ce qui peut altérer la vitalité des spermatozoïdes. Du chef de la mère, les causes sont, en première ligne : la syphilis, l'albuminurie, l'insertion du placenta sur le segment inférieur de l'utérus, les maladies infectieuses, puis les intoxications par l'oxyde de carbone, le traumatisme conjugal, les excès génésiques, les grossesses trop rapprochées, l'allaitement, les maladies de l'utérus, et notamment les fibromes et les métrites, les déchirures du col. Les chutes, les trépidations éprouvées en voiture, en chemin de fer, les émotions, outre qu'elles se rapportent plutôt à l'avortement provoqué qu'à l'avortement spontané, sont invoquées plus souvent que de raison.

Symptômes. Pendant le premier mois, les signes de la grossesse faisant souvent défaut, l'avortement ressemble plus ou moins à des règles ordinaires, souvent un peu retardées. L'œuf qui est expulsé entier peut passer inaperçu au milieu des caillots. Au deuxième mois, les tranchées utérines sont déjà plus violentes, l'hémorragie plus abondante, l'œuf est encore le plus souvent entier. A partir du troisième mois, l'expulsion de l'œuf entier est de moins en moins fréquente, et l'avortement se rapproche de plus en plus d'un accouchement normal. Dans les cas d'avortement par suite de syphilis, le fœtus est le plus souvent mort et macéré. Dans les avortements par albuminurie, le placenta est comme truffé par des hémorragies internes. Dans le cas d'insertion vicieuse du placenta, l'avortement est d'ordinaire accompagné et précédé d'hémorragies abondantes et répétées.

Traitement. Le traitement préventif de l'avortement, c'est d'abord l'hygiène : éviter la constipation, les marches, les voyages prolongés, surtout s'il y a prédisposition constatée à l'avortement. Il faut, d'autre part, traiter les maladies de la mère qui peuvent causer l'avortement.

Enfin, lorsque l'avortement paraît imminent sans que le fœtus soit mort, il faut exiger le repos au lit, avec la tête basse et le siège élevé, donner des lavements laudanisés en chloralés, ou mieux des injections sous-cutanées de morphine.

Lorsque l'avortement est devenu inévitable, il faut, en général, le laisser s'achever spontanément et réserver le curettage, de préférence digital, avec lavages antiseptiques, aux cas où se produisent des phénomènes d'infection septicémique par rétention du délivre.

— AVORTEMENT PROVOQUÉ. *Substances abortives.* Il n'existe aucune substance, à proprement parler, abortive, c'est-à-dire capable de procurer l'avortement sans produire des troubles généraux, souvent graves, quelquefois mortels, c'est-à-dire un véritable empoisonnement. Parmi les substances pouvant amener l'avortement, il faut ranger les purgatifs drastiques, l'ergot de seigle ou l'ergotine, l'ergotinine, qui provoquent des contractions utérines violentes, la rue, la sabine, le genévrier (feuilles et baies), le thuya, l'if (feuilles), les cantharides ou la cantharidine. Toutes ces substances, qui ne peuvent procurer l'avortement qu'aux femmes prédisposées, exposent toutes celles qui en font usage à de graves accidents.

L'apiol, le borax, la tanaisie, l'armoise, l'absinthe, le marrube blanc, la canelle, ne paraissent pas avoir une efficacité réelle, en dépit de leur réputation.

Violences et manœuvres. Les coups sur l'abdomen, les pressions énergiques, les chutes, l'application de corps brûlants, ne sont pas toujours suivis d'avortement. (Les injections, l'introduction dans l'utérus d'outils pouvant décoller ou léser l'œuf, sont des manœuvres dangereuses autant que répréhensibles.) L'avortement se produit quelquefois aussitôt, ordinairement dans les trois jours, quelquefois huit, dix ou même quinze jours après les violences ou manœuvres.

Avortement thérapeutique. La médecine emploie légitimement, dans certains cas où il y va de la vie pour la femme enceinte (étroitesse du bassin, vomissements incoercibles, maladie organique du cœur, hydropisie de l'amnios, etc.), des procédés certains, qui sont presque toujours sans danger quand ils sont mis en œuvre conformément aux règles de l'art, mais qui deviennent, entre des mains criminelles et inhabiles, extrêmement dangereux.

L'avortement thérapeutique est généralement pratiqué par la dilatation du col, soit lentement au moyen de laminaires, d'éponges préparées, soit plus rapidement au moyen d'écarteurs ou de ballons dilatables introduits dans le col de l'utérus. L'avortement provoqué pour cause de rétrécissement du bassin devient de moins en moins fréquent, depuis que l'opération césarienne est pratiquée avec assez de sécurité pour ne faire courir presque aucun risque à la mère ni à l'enfant.

Signes de l'avortement. Peu de temps après l'avortement, dans les cas où la grossesse datait d'au moins deux mois, on trouve le plus souvent des signes analogues à ceux qui suivent l'accouchement : développement de l'utérus, laxité du col, écoulement de lochies, gonflement des seins, sécrétion d'un peu de lait. Trois semaines après, et beaucoup plus tôt dans les cas où l'âge de la grossesse était inférieur à deux mois, il peut ne plus rester de trace appréciable. L'examen de l'œuf, quand on le possède, peut seul renseigner d'une manière positive sur l'âge de la grossesse au moment de l'avortement.

— Dr. et méd. lég. L'art. 317 du C. pénal relatif à l'avortement est ainsi conçu : « Quiconque, par aliments, breuvages, médicaments, violences, ou par tout autre moyen, aura procuré l'avortement d'une femme enceinte, qu'elle y ait consenti ou non, sera puni de la réclusion.

« La même peine sera prononcée contre la femme qui se sera procuré l'avortement à elle-même ou qui aura consenti à faire usage des moyens à elle indiqués ou administrés à cet effet, si l'avortement s'en est suivi.

« Les médecins, chirurgiens ou autres officiers de santé, ainsi que les pharmaciens, qui auraient indiqué ou administré ces moyens, seront condamnés à la peine des travaux forcés à temps, dans le cas où l'avortement aurait eu lieu. »

Quoique certainement très fréquent, le crime d'avortement fait rarement l'objet de poursuites. La moyenne annuelle du nombre des affaires mises à l'instruction, en France, ne dépasse guère trois cents. Le nombre des cas soumis aux assises varie de cinq à quarante. Cela tient à deux causes principales : 1° la femme, presque toujours consentante, et passible d'une peine, ne porte pas plainte ; 2° la preuve de l'avortement criminel est, dans la plupart des cas, impossible à faire. Quelquefois, cependant, surtout lorsque la femme a succombé, on peut, par l'examen de l'estomac et l'analyse chimique, retrouver des traces des substances abortives employées. Dans les cas d'avortement par manœuvres externes ou internes faites avec violence, inhabilement ou sans précautions antiseptiques, on peut trouver des indices sérieux par l'examen de la femme ou de l'œuf : blessures de l'abdomen, des parties génitales, déchirure des membranes.

La recherche médico-légale de l'avortement, pourtant si importante au point de vue social, devient de plus en plus delicate et impuissante, à mesure que se propagent les notions scientifiques. Et, comme la misère, ou simplement le souci du bien-être des enfants, les préjugés sociaux de toute sorte, entrent pour une large part dans les mobiles des avortements criminels, il importe, pour prévenir l'extension des pratiques abortives, de compter bien plus sur l'amélioration du sort des enfants et des mères que sur une répression pénale, presque toujours inapplicable.

La loi ne prévoit pas l'avortement thérapeutique, mais la jurisprudence l'admet. Toutefois, quand un médecin juge l'avortement nécessaire, il est de son devoir et de son intérêt d'appeler au moins un confrère, de compétence et de moralité indiscutables, pour se mettre à l'abri de poursuites en cas de malheur. Les sages-femmes ne doivent pas pratiquer l'avortement thérapeutique.

— Art vét. L'avortement existe chez les femelles de nos animaux domestiques, comme dans l'espèce humaine : il peut être causé par des chutes, un travail forcé, un bain froid intempestif, etc., ou reclamer les mêmes soins.

Mais il est un avortement spécial, qui paraît jusqu'ici particulier à la vache, et qui demande quelques explications : c'est un avortement contagieux, qui atteint ordinairement toutes les vaches pleines de la même étable et que l'on a nommé pour cela *avortement épizootique.*

On a reconnu à cet accident une cause infectieuse et microbienne. On connaît maintenant le bacille qui provoque l'inflammation catarrhale de la matrice, et rend cette affection contagieuse.

Lorsque l'avortement épizootique débute dans une étable, on prescrit, pour en préserver les autres vaches pleines, un traitement consistant en des injections de sublimé au millième, dans le vagin de la vache avortée, et des lavages, avec la même solution, de la vulve, de la queue et du périnée. On exécute aussi sur les autres vaches pleines de l'étable des lavages extérieurs. On désinfecte en même temps le sol de l'étable par les lavages avec une solution de sulfate de cuivre à 4 p. 100.

Un autre traitement consiste en injections sous-cutanées, avec la seringue Pravaz, d'une solution à 2 p. 100 d'acide phénique, à la dose de 25 centim. cubes. Chez des vaches pleines de cinq à huit mois, ce traitement a arrêté l'avortement épizootique dans une étable où cette affection régnait, malgré l'emploi des désinfectants les plus énergiques.

— Bot. Chez les végétaux, quand un membre, après s'être formé sur le tronc, cesse de croître et n'acquiert pas sa taille normale, on dit qu'il y a *avortement.*

Cet avortement s'opère plus ou moins tôt, et peut être même tellement précoce que le membre n'apparaisse pas. Il en est ainsi des feuilles de certaines légumineuses, telles que l'amorphe buissonnant, des bractées de l'involucre général de l'angélique, du cerfeuil, parmi les ombellifères, ou des sépales antérieurs dans la balsamine. Dans l'amorphe buissonnant, un seul des cinq pétales se développe, les quatre autres avortent ; dans les prunées, un seul des carpelles se développe sur cinq ; de même, sur les deux ovules que produit chacun des deux carpelles de la fleur femelle du coudrier, du charme, de l'aulne et du bouleau, il en avorte régulièrement un.

AVORTER (lat. *abortare* ; de *ab* priv., et de *ortus,* part. pass. de *oriri,* se lever, naître) v. n. Accoucher, mettre bas avant terme.

— Ne point prendre son entier développement, en parlant des végétaux ou de leurs parties : *Les arbres qui sont battus du vent sont sujets à* AVORTER. ‖ Ne rien produire : *La paresse fait* AVORTER *plus de talents que l'activité n'en fait éclore.* (Mlle de L'Esp.) ‖ Echouer, ne pas réussir, rester sans effet : *Les révolutions qui* N'AVORTENT *pas sont celles dont le but est précis et a été défini d'avance.* (L. Blanc.)

S'avorter, v. pr. Accoucher avant terme : *Une femme qui s'*AVORTE. (Vieux.)

— Par anal. Echouer :

Les desseins tôt conçus *se sont* tôt *avortés.*
LA FONTAINE.

AVORTON n. m. Enfant, animal né avant terme.

— Par ext. Individu petit, malingre, débile : *Les mères ont dans le cœur un amour excessif pour les* AVORTONS. (Balz.) ‖ Personne de très peu de valeur : *Les* AVORTONS *politiques sont nombreux.* ‖ Toute chose où l'on remarque une grande imperfection : *Beaucoup de pièces ne sont que des* AVORTONS *dramatiques.* ‖ Résultat incomplet ou défectueux : *L'effronterie est l'*AVORTON *de l'audace.* (Rivar.)

— Végétal qui n'est pas arrivé à son complet développement : *Les plus beaux arbres, les plus belles plantes produisent quelquefois des* AVORTONS.

AVOUABLE adj. Qui peut être avoué sans honte : *Il ne fait jamais faire en secret quelque chose qui ne serait pas* AVOUABLE *en public.*

AVOUÉ (du lat. *advocatus,* part. pass. de *advocare,* prendre pour défenseur en justice) n. m. Officier ministériel établi près les tribunaux civils pour représenter les parties et faire les actes de procédure pendant toute la durée d'une instance : L'AVOUÉ *est un homme qui vit des querelles d'autrui.* (Toussenel.)

— *Avoué poursuivant,* Celui qui est chargé de faire tous les actes dits de *poursuite* dans une saisie, dans un ordre, dans une licitation. ‖ *Avoué colicitant,* Celui qui occupe pour une partie intéressée dans une licitation, autre que le poursuivant.

— Dr. féod. *Avoué ecclésiastique.* V. AVOCAT.

On appelait aussi *avoué* le champion qui combattait en champ clos pour autrui. Les femmes, les mineurs, les

vieillards, les infirmes ne combattaient pas; mais leurs avoués combattaient pour eux.

— Encycl. Dr. Le titre d'*avoué* donné aux officiers ministériels, mandataires légaux des parties devant la justice, date de 1791. Les fonctions qu'ils remplissent l'étaient jadis, avant 1789, par des *procureurs*; le décret du 20 mars 1791 abolit la vénalité des offices institués près des tribunaux, et établit des *avoués*. Leurs fonctions furent bientôt supprimées, « sauf aux plaideurs à se faire représenter par des fondés de pouvoir » (décret du 3 brumaire an II). Mais on estima que, dans l'intérêt des justiciables et pour assurer la bonne administration de la justice, il était utile de rétablir des mandataires légaux *ad lites* qui, nommés par le chef de l'Etat après une enquête sérieuse, offriraient aux magistrats et aux plaideurs les garanties désirables de savoir et de probité. La loi du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800) institua de nouveau les avoués, à qui la loi du 28 avril 1816 donna, pour ainsi dire, la propriété de leurs charges en leur permettant de présenter un successeur.

Tout candidat doit être âgé de vingt-cinq ans au moins, justifier du diplôme de licencié, ou du brevet de capacité en droit et d'un certificat constatant plusieurs années de cléricature; il est tenu de soumettre au ministère de la justice le contrat de cession de l'office dont le titulaire se démet en sa faveur et d'accepter les conditions que le garde des sceaux lui impose. Enfin, nommés par décret présidentiel, sur la présentation des cours et tribunaux près desquels ils doivent exercer, les avoués ne peuvent exercer leurs fonctions qu'après avoir versé au Trésor public un cautionnement et prêté serment devant la juridiction à laquelle ils appartiennent.

Avoué.

Les avoués jouissent du droit exclusif de postulation, c'est-à-dire qu'ils sont seuls, et sans être tenus à aucune justification de mandat, les représentants légaux des parties devant les tribunaux de première instance et les cours d'appel. Leur ministère est obligatoire; tout plaideur qui ne constitue pas avoué est censé défaillant, lors même qu'il est présent à l'audience. Leur droit s'étend aux ventes judiciaires, dans lesquelles ils ont seuls le pouvoir d'enchérir, sauf, au cas où l'immeuble leur est adjugé, à déclarer le nom du client pour lequel ils ont acheté, ou à se réserver de le déclarer dans les délais de la loi.

Ils représentent leur partie de telle sorte que ce qui est fait par l'avoué est censé fait par le client; de même, les actes signifiés à l'avoué sont censés l'être au client, excepté dans les cas où la loi exige la signification à la partie elle-même. Devant les justices de paix et la juridiction commerciale, où leur ministère n'est pas obligatoire, ils ne sont que de simples mandataires, tenus à justifier d'un mandat spécial.

Comme officiers ministériels, les avoués sont placés sous l'autorité et la surveillance du ministère public, et relèvent aussi de la *chambre des avoués*, conseil composé, pour chaque siège, de membres élus par leurs confrères, ou même de tous les avoués du siège quand ils sont au-dessous de cinq.

Les frais de procédure et les émoluments auxquels les avoués ont droit, en vertu des tarifs, sont recouvrés par eux sur mémoires taxés par le président du tribunal ou de la cour; ils peuvent les recouvrer directement à leur profit sur la partie adverse, quand ils en ont fait l'avance et que le jugement qui condamne cette partie aux dépens en accorde distraction à l'avoué de l'autre partie.

Le décret du 25 juin 1878 a décidé que les avoués institués près les tribunaux, chefs-lieux de cours d'assises ou de départements, pourraient être autorisés à plaider les causes dans lesquelles ils occuperaient, lorsque le nombre des avocats inscrits sur le tableau, ou stagiaires exerçant ou résidant dans le chef-lieu, serait jugé insuffisant pour la plaidoirie et l'expédition des affaires. Les avoués peuvent plaider devant les cours d'assises et les tribunaux correctionnels, concurremment avec les avocats.

AVOUER (du lat. *advocare*, pris dans le sens de *reconnaître*, que lui donne souvent la basse latinité. — Conserve un e muet au fut. et au cond. prés.: *J'avouerai. Nous avouerions;* mais les poètes peuvent supprimer cet *e*, en mettant un accent circonflexe sur l'*u*) v. a. Confesser, reconnaître, convenir de : *Une vieillesse* AVOUÉE *est moins vieille.* (O. Gréard.) *On n'*AVOUE *pas facilement que l'on est un sot.*

— Reconnaître la justice de, donner son adhésion à: *Les injures qu'on méprise s'effacent; celles qu'on relève, on est censé les* AVOUER. (Dupin.) ‖ Approuver : *Donner carte blanche à une personne, c'est* AVOUER *tout ce qu'elle fera.*

— Particulièrem. Reconnaître comme sien, en parlant des personnes et des choses, convenir des liens ou des relations que l'on a avec quelqu'un ou quelque chose : AVOUER *un enfant.* AVOUER *un écrit, un ouvrage.* AVOUER *un parent pauvre.* ‖ Accepter la responsabilité des actes de : *Parle, écris, je l'*AVOUERAI *de tout.* (P.-L. Cour.)

— Par ext. Confirmer, ratifier : *On est sûr de plaire au peuple par les sentiments que la morale* AVOUE. (Montesq.)

— *Je l'avoue, Je vous l'avoue, Il faut l'avouer*, Phrases qui indiquent une sorte de concession ou de déclaration faite avec un peu de confusion ou d'étonnement.

— Féod. Reconnaître pour seigneur ou protecteur.

— Allus. **N'avouez jamais!** Le boucher Avinain, condamné à mort pour assassinats (Paris, 1867), était persuadé qu'il serait gracié parce qu'il avait avoué ses crimes. Il éprouva donc une déception cruelle quand on le conduisit à l'échafaud. Sur la plate-forme, il s'écria : « Messieurs, n'avouez jamais! » On rappelle ces mots, sérieusement ou par plaisanterie, dans les circonstances les plus diverses.

Avoué, ée part. pass. du v. Avouer.

— Hist. *Compagnies avouées*, Compagnies cantonales suisses. (C'est le titre qu'on leur donne, dans les capitulations entre la France et les cantons.)

S'avouer, v. pr. Etre avoué : *La vanité est une chose qui ne* S'AVOUE *jamais.* (G. Sand.)

— Se confesser, se reconnaître : *Reculer lorsqu'on vous offre le combat, c'est* S'AVOUER *vaincu.* (Cormenin.) ‖ Se dire à soi : *Après s'être vu fort, l'homme tombé* S'AVOUE *à soi-même son néant.* (G. Sand.)

— *S'avouer de quelqu'un*, Se réclamer de quelqu'un, le prendre pour garant. (Inusité.)

— Avouer l'un à l'autre : S'AVOUER *que l'on s'aime.*

— Anton. Dénier, désavouer, protester.

AVOUERIE (rad. *avouer*) n. f. Droit coutum. et féod. Ce mot avait divers sens. Dans le nord de la France, on appelait ainsi la puissance paternelle. ‖ En terme de procédure, l'*avouerie* signifiait la garantie, notamment dans la procédure d'appélgement. ‖ Dans la procédure du duel judiciaire, l'avouerie était le fait de se présenter pour autrui, de se constituer son champion. ‖ Enfin, plusieurs textes nomment « avouerie » la protection seigneuriale due à ceux qui ont fait un aveu ou un nouvel aveu. ‖ En droit ecclésiastique, la garde et le bail du temporel des églises ont constitué une avouerie d'un caractère particulier.

Avoye ou **Avoie** (RELIGIEUSES DE **Sainte-**). Elles s'établirent à Paris, dans le quartier du Temple, vers 1288, et donnèrent leur nom à un passage. Cet ordre avait pris le nom d'une sainte canonisée en 1266 sous le nom de sainte Hedwige, en français sainte Avoye. Il fut supprimé en 1790.

AVOYELLES, paroisse des Etats-Unis; 25.000 hab. Ch.-l. *Marksville.* (Territoire arrosé par le Red River et propre surtout à la culture du coton.)

AVOYER (*vo-a-ié* — du lat. *advocare*, appeler; la forme primitive a été d'abord *avoué*) n. m. Titre des deux premiers magistrats de certains cantons suisses : *Des* AVOYES *représentaient les cantons à la diète de l'Empire.* (St-Laurent.)

AVOYER (*vo-a-ié* — rad. *voie*) v. a. Mettre sur la voie : AVOYER *une personne égarée.* (Vieux.)

— v. n. En T. de mar., Souffler, commencer à souffler d'un autre rumb : *Le vent* AVOYE, *semble vouloir* AVOYER.

AVRANCHES (*Ingena Abrincæ* ou *Abrincatui*), ch.-l. d'arrond. et de cant. de la Manche, à 50 kilom. de Saint-Lô, entre les petits fleuves côtiers la Sée et la Sélune, près de la mer; 7.845 hab. (*Avranchinais, aises* ou *Avranchins, ines.*) Ch. de f. Ouest. Tribunal de première instance; collège communal; bibliothèque, musée archéologique; jardin des plantes; ancien évêché, illustré par le savant Huet, et réuni, en 1791, à celui de Coutances. Fabrication de bougies, dentelles, clous, poêles, cloches, cordages, calicots, parchemin, chaudronnerie, tannerie; commerce de cidre, sel, beurre, bestiaux, poissons. — L'arrond. a 9 cant., 124 comm. et une population de 93.522 hab. Le cant. d'Avranches a 16 comm. et 15.135 hab.

Avranches présente quelques curiosités, entre autres : des débris pittoresques de ses vieux remparts; l'église Saint-Saturnin (XIVe siècle), au portail de style ogival pur; l'ancien palais épiscopal; les ruines de la chapelle de Bouillé, et la bibliothèque, dans les manuscrits de laquelle on a découvert une copie du traité d'Abélard *Sic et non.*

— *Histoire.* De nombreux débris de constructions anciennes prouvent l'antiquité d'Avranches, qui fut, à l'époque romaine, une station militaire assez considérable, résidence du commandant des auxiliaires dalmates. Le roi de France Childéric y fit, dit-on, bâtir un château vers l'an 460. Cette ville devint, après la mort de Guillaume le Bâtard, l'apanage de Henri Ier, le troisième de ses fils. En 1141, Geoffroy Plantagenet s'en empara sans coup férir. Henri II d'Angleterre y fit, un peu plus tard, selon la tradition, sur la *pierre* dite *de Henri II* (seul reste de l'ancienne cathédrale), amende honorable devant les légats du pape pour le meurtre de Thomas Becket. Avranches fut prise en 1203 par Guy de Thouars, qui en rasa les fortifications, bientôt rétablies, d'ailleurs; aussi les Anglais n'en brûlèrent-ils que les faubourgs en 1346. Quelque temps après, Avranches et le Cotentin furent cédés à Charles le Mauvais, roi de Navarre. Française de 1404 à 1418, puis anglaise, enfin reconquise par le connétable de Richemont en 1438, Avranches fut dévastée par les calvinistes en 1562. Elle refusa, en 1589, de reconnaître Henri IV, et ne se rendit qu'en 1591, après une résistance longue et opiniâtre. Ce fut, en 1639, le centre des va-nu-pieds, soulevés contre la royauté par les exactions de la gabelle. — Patrie du général Walhubert.

Armes d'Avranches.

AVRANCHIN, contrée de la basse Normandie, s'étendant aux environs d'*Avranches*, et formant aujourd'hui les arrondissements d'AVRANCHES et de MORTAIN.

AVRARIC (*rik'*) n. m. Alchim. Mercure.

AVRE, petite rivière, affluent de la Somme, née près d'Avricourt (Oise), et confluant à la Somme, près d'Amiens. Cours 59 kilom. — Rivière affluent de l'Eure qui passe à Verneuil et à Nogancourt. Cours 72 kilom. (La ville de Paris capte une partie des sources de cette rivière, qui lui apportent de l'eau par un aqueduc long de 134 kilom.)

AVREMESNIL, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 15 kilom. de Dieppe; 1.032 hab. Filature de lin.

AVRICOURT, lieudit de la comm. d'Igney (Meurthe-et-Moselle), près de la source du Sanon. Dernière station française du chem. de f. de l'Est sur la ligne de Paris-Strasbourg, dite IGNEY-AVRICOURT, par opposition à la gare allemande de DEUTSCH-AVRICOURT.

AVRIGNY (Hyacinthe ROBILLARD D'), jésuite et historien, né à Caen en 1675, mort à Alençon en 1719. Il est connu par deux abrégés chronologiques : *Mémoires pour servir à l'histoire universelle de l'Europe, depuis 1600 jusqu'à 1716; Mémoires chronologiques et dogmatiques pour servir à l'histoire ecclésiastique, depuis 1600 jusqu'en 1716.* (Dans ce dernier, il fait l'apologie de l'incendie du Palatinat.)

AVRIL (*vril'* — du lat. *aprilis*; de *aperire*, ouvrir, parce que ce mois était autrefois le commencement de l'année, celui qui l'*ouvrait*, ou bien parce que ce mois indique l'époque où la terre *ouvre* son sein) n. m. Le quatrième mois du calendrier grégorien, le deuxième du printemps : *C'est en* AVRIL *qu'on sème. Il pleut plus communément les orges.*

— Poétiq. Printemps : *Etre à l'*AVRIL *de ses ans*, etc.

— Chass. *Petit avril*, Epoque où les cerfs commencent à entrer en rut.

— Pop. *Poisson d'avril*, Nom donné à des plaisanteries usitées le premier jour d'avril, et qui consistent en des attrapes diverses. (On donne plusieurs origines à cette locution; la plus probable est la suivante. L'usage du poisson d'avril aurait pris naissance vers la fin du XVIe s., à l'époque où l'année cessa de commencer en avril. Pendant un séjour qu'il fit au château de Roussillon, en Dauphiné, en 1564, le roi de France Charles IX rendit une ordonnance en vertu de laquelle était reporté au 1er janvier le premier jour de l'année, qui jusqu'alors avait commencé au 1er avril. Par suite de ce changement, les étrennes ne se donnèrent plus qu'au jour initial de janvier; et, le premier avril, on ne fit plus que des félicitations de plaisanterie aux personnes qui s'accommodaient avec regret

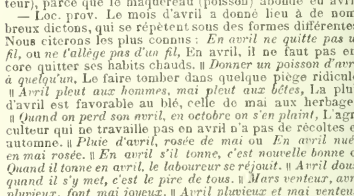

Le mois d'Avril, peinture de Cabanel (ancien Hôtel de ville de Paris).

du nouveau régime. On fit mieux encore : on s'amusa à les mystifier par des cadeaux simulés ou par de faux messages; et, finalement, comme au mois d'avril le soleil quitte le signe zodiacal des Poissons, nos aïeux donnèrent à ces simulacres le nom de *poissons d'avril.*)

— Le *poisson d'avril* a désigné un maquereau (entremetteur), parce que le maquereau (poisson) abonde en avril.

— Loc. prov. Le mois d'avril a donné lieu à de nombreux dictons, qui se répètent sous des formes différentes. Nous citerons les plus connus : *En avril ne quitte pas un fil*, ou *ne t'allège pas d'un fil*, En avril, il ne faut pas encore quitter ses habits chauds. ‖ *Donner un poisson d'avril à quelqu'un*, Le faire tomber dans quelque piège ridicule. ‖ *Avril pleut aux hommes, mai pleut aux bêtes*, La pluie d'avril est favorable au blé, celle de mai aux herbages. ‖ *Quand on perd son avril, en octobre on s'en plaint*, L'agriculteur qui ne travaille pas en avril n'a pas de récoltes en automne. ‖ *Pluie d'avril, rosée de mai* ou *En avril nuée, en mai rosée.* ‖ *En avril s'il tonne, c'est nouvelle bonne* ou *Quand il tonne en avril, le laboureur se réjouit.* ‖ *Avril doux, quand il s'y met, c'est le pire de tous.* ‖ *Mars venteux, avril pluvieux, font mai joyeux.* ‖ *Avril pluvieux et mai venteux, font l'an fertile et plantureux.* ‖ *Quand mars fait avril, avril fait mars.* ‖ *Quantes gelées en mars, tant de rosées en avril.* ‖ *En mai rosée, en mars grésil, pluie abondante au mois d'avril, le laboureur est content plus que ne feraient cinq cents écus*; etc.

— Encycl. Hist. *Avril*, que les Romains avaient consacré à Vénus, et qu'ils représentaient sous la figure d'un homme dansant au son d'un instrument, était le deuxième mois de l'année de Romulus, année qui commençait par mars. Il avait alors trente jours; Numa le réduisit à vingt-neuf; mais César le rétablit à trente, et depuis il n'a pas varié. Suivant Suidas, les Grecs l'avaient mis sous la protection d'Apollon. Dans le calendrier républicain, le 1er *avril* correspondait au 11 ou au 12 germinal, suivant les années, et le 30, fin du mois, au 10 ou au 11 floréal. V. CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

— Agric. et jard. Dans nos climats, *avril* est peut-être le mois pendant lequel le cultivateur doit déployer le plus d'activité. Les travaux d'avril peuvent se diviser en *travaux de grande culture*, et en *travaux de jardinage.*

Grande culture. Les semailles de ce mois sont extrêmement variées. Les orges, le maïs, le houblon, les dernières avoines, les vesces destinées à être fauchées en vert pour la nourriture des bestiaux, les trèfles, le saintoin, la lupuline, la luzerne, et généralement toutes les plantes fourragères, doivent être semées en avril.

Le mois d'Avril (émail de Pierre Raymond [Louvre]).

Si l'on veut donner un binage aux blés, c'est ordinairement dans le courant du même mois que cette opération doit être exécutée, à moins que les rigueurs d'un hiver exceptionnel n'aient retardé la croissance du blé. En général, toutes les récoltes semées avant l'hiver devront recevoir diverses façons, telles que binages, hersages, sarclages. Il faut que ces travaux soient exécutés, autant que possible, par un temps sec, lorsque le sol est bien ressuyé. Presque tous demandent un temps assez long et des précautions minutieuses; néanmoins, on ne devra jamais les omettre, car de leur bonne exécution dépend le plus souvent le succès des récoltes.

Si multipliées que puissent être ces diverses occupations, le cultivateur intelligent ne perdra jamais de vue les soins à donner aux prairies, car il sait que l'abondance et la qualité du foin récolté en juin et juillet dépendent de la culture des prairies en avril. Les labours doivent être peu nombreux en avril; cependant, lorsqu'on n'a pas pu donner aux jachères un premier labour avant l'hiver, on aurait tort de tarder plus longtemps.

Jardinage. En avril, les travaux du jardinage sont nombreux et variés. Comme les fortes gelées ne sont plus à craindre, on sème et on plante en abondance toutes sortes de légumes; on sarcle les semis précédents, on éclaircit ceux qui sont trop drus; on ciletonne les pieds d'artichauts et on plante les plus beaux ceilletons pour former

au besoin un nouveau plant; on paille les plantations pour les garantir du froid et de la sécheresse. Les arrosements se font le matin ou dans la journée, mais non le soir, de crainte du froid. Les premières productions de pleine terre paraissent au moins d'avril; ce sont des asperges, des laitues, de l'oseille, du cerfeuil, des oignons blancs, etc., et, parmi les fleurs, la grande tribu des primevères et des oreilles-d'ours, les anémones, les narcisses, quelques tulipes, les lilas, les cerisiers, les merisiers à fleurs doubles.

Avril 1834 (JOURNÉES et PROCÈS d'). On désigne ainsi l'ensemble des tentatives insurrectionnelles qui éclatèrent à cette époque à Lyon (9-12 avril), à Paris (13-14 avril, *massacre de la rue Transnonain*), et en diverses autres villes, et qui donnèrent lieu à des répressions violentes et à un procès demeuré fameux dans les annales du gouvernement de Louis-Philippe. Le gouvernement lia à l'idée d'un vaste complot ces divers mouvements, et renvoya tous les accusés devant la chambre des pairs, devenue ainsi cour de justice par simple ordonnance royale, en violation de la Charte. Le 6 février 1835, la cour des pairs prononça l'arrêt de mise en accusation, en déclarant connexes tous les faits qui s'étaient passés à Lyon, à Paris, à Marseille, à Saint-Etienne, à Besançon, à Arbois, à Châlons, à Epinal, à Lunéville, dans l'Isère, etc. Le procès s'ouvrit le 5 mai. Les accusés résistèrent aux juges, protestèrent contre le refus fait par les pairs d'entendre des défenseurs de leur choix, et répondirent à leurs actes d'arbitraire par de violentes paroles de révolte. Un procès accessoire vint se greffer sur le procès d'avril, à la suite de la publication d'une lettre de chaleureuse adhésion signée par les défenseurs éliminés. Ensuite, seulement, les pairs en vinrent au procès principal, qui ne fut terminé qu'au mois de janvier 1836.

Les condamnations furent pour la plupart sévères : la déportation et cinq à vingt ans de détention pour le plus grand nombre; très peu d'acquittements.

Après ce procès, le parti républicain militant fut momentanément dissous comme parti; mais il grandit comme opinion, et les idées démocratiques battirent désormais en brèche le trône de Louis-Philippe et le « pays légal ».

Avril 1848 (JOURNÉE DU 16). Une des grandes journées de la révolution de Février, véritable « journée des dupes » pour bon nombre de républicains, revanche et contre-partie du 17 mars, pour le parti de la réaction. La plupart des démocrates ardents, les adeptes des écoles socialistes, les délégués du Luxembourg et leurs adhérents, accusant le gouvernement provisoire d'indécision et de mollesse, d'indifférence pour le sort des travailleurs, même de tendances réactionnaires, résolurent d'exercer sur ses membres une pression énergique par une *manifestation* populaire. La manifestation, qui eut lieu le dimanche 16 avril, fut noyée dans un grand mouvement de la garde nationale, et ne tarda pas à se réduire à une centaine d'ouvriers bientôt dispersés. Le gouvernement provisoire triompha, mais, bien plus encore que lui, la réaction, qui profita très habilement de tant de malentendus et de complots avortés, et qui finit par l'emporter.

Avril (le P. Philippe), jésuite et missionaire français, chargé, en 1685, de pénétrer en Chine par la Tartarie. En Perse, il fut arrêté par les obstacles que lui suscita le gouverneur d'Astrakan, tenta ensuite sans succès de passer par la route de Moscou, et dut revenir en France sans avoir rétsi, après six années de voyages. La relation qu'il a publiée du *Voyage en divers États de l'Europe et de l'Asie* (Paris, 1692) est pleine d'intérêt; mais la partie de l'histoire naturelle n'a aucune valeur.

Avril (Jean-Jacques), graveur français, né et mort à Paris (1744-1831), élève de J.-G. Wille. Son œuvre se compose de plus de cinq cents sujets (fleurs, décorations chinoises, portraits, marines, sujets antiques, allégoriques et religieux). Il a gravé d'après Lebrun, Le Barbier, Joseph Vernet. Son style, d'abord souple et fin, devint à la fin lourd et ennuyeux, sous l'influence du pseudo-classicisme. — Son fils et élève JEAN-JACQUES, né et mort à Paris (1771-1835), fut aussi graveur. Son plus beau morceau est la *Chananéenne*, d'après Drouais (1810).

Avril (L.-M.-Adolphe, baron D'), diplomate et écrivain, né en 1822 à Paris, fut attaché en 1847 au ministère des affaires étrangères, et remplit, entre autres fonctions, celles de consul général à Bukarest (1866), de délégué à la commission du Danube (1868) et de ministre plénipotentiaire au Chili (1876-1882). Outre des études dans la Revue d'Orient et dans la « Revue des Deux Mondes », il a publié plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Documents relatifs aux Églises de l'Orient* (1862); *la Bulgarie chrétienne* (1863); *la Chaldée chrétienne* (1863); *l'Arabie contemporaine* (1868); *la France au Monténégro* (1876); *Voyage sentimental dans les pays slaves* (1876); *Saint Cyrille et saint Méthode* (1885); *Négociations relatives au traité de Berlin et aux négociations qui ont suivi* (1887); *les Femmes dans l'épopée iranienne* (1888); *les Églises autonomes et autocéphales* (1895).

Avrillé, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 3 kilom. d'Angers, près du confluent de la Sarthe et de la Mayenne; 1.018 hab. Ch. de f. Orléans. Carrière d'ardoises abandonnée.

Avrillé, comm. de la Vendée, arr. et à 23 kilom. des Sables d'Olonne; 1.240 hab. Moulins.

AVRILLÉ, ÉE (*lle* [*ll* mll.]) adj. Semé en avril : *Blé* AVRILLÉ.

AVRILLET (*lle* [*ll* mll.]) n. m. Blé semé en avril.

AVRILLEUX, EUSE (*lleû* [*ll* mll.]) adj. Qui est propre au mois d'avril : *Temps* AVRILLEUX. (Vieux.)

AVRILLIER (*lle* [*ll* mll.]), **ÈRE** adj. Qui appartient au mois d'avril : *Saison* AVRILLIÈRE. (Vieux.)

— Poét. Printanier, dans tous les sens de ce mot.

AVRON n. m. Nom vulgaire de la folle avoine (*avena fatua*). ‖ On dit aussi AVERON, et AVÉNERON.

AVRON (PLATEAU D'), petit plateau du dép. de la Seine séparé par la vallée de la Marne d'une série de hauteurs à peu près aussi élevées, à l'E. de Rosny-sous-Bois et au S.-O. de Villemomble.

— ENCYCL. Le *plateau d'Avron* a joué un rôle dans la défense de Paris en 1870-1871. Lorsque, après la seconde bataille de Champigny (2 déc. 1870), les troupes du général Ducrot durent se replier sur Paris, on n'occupa pas le plateau d'Avron, considéré comme un point important pour la défense, et on s'occupa de l'armer. Mais les gelées entravèrent les travaux de terrassement, et les Prussiens, gênés dans leurs communications par nos batteries, ne tardèrent pas (27 déc.) à démasquer une véritable ceinture de batteries, qui couvrirent le plateau d'obus. Il fallut l'évacuer dans la nuit du 28 au 29 décembre. Les Prussiens essayèrent ensuite de s'établir sur le plateau d'Avron, mais ils en furent délogés par l'artillerie des forts.

AVUER (préf. par l'Acad. à AVEUGRE) v. a. Chass. V. AVEUGER.

AVULSIF, IVE adj. Qui opère l'avulsion.

AVULSION (lat. *avulsio*; de *avulsus*, arraché) n. f. Arrachement, extraction : *L'*AVULSION *d'une dent.*

— ENCYCL. Dr. « Si un fleuve ou une rivière, navigable ou non, enlève par une force subite une partie considérable et reconnaissable d'un champ riverain, et la porte vers un champ inférieur ou sur la rive opposée, le propriétaire de la partie enlevée peut réclamer sa propriété, mais il est tenu de former sa demande dans l'année : après ce délai, il n'y sera plus recevable, à moins que le propriétaire du champ auquel la partie enlevée a été unie n'ait pas encore pris possession de celle-ci. » (C. civ., art. 559.)

Le propriétaire du fonds auquel le terrain arraché par *avulsion* est venu s'unir n'a pas de dommages-intérêts à réclamer, dans le cas où ce fonds subirait quelque dégradation, attendu qu'il s'agit là d'un cas fortuit.

AVUNCULAIRE (*von* — du lat. *avunculus*, oncle maternel) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'oncle et à la tante : *Puissance* AVUNCULAIRE.

AVUSTE (*vuss*) n. f. Mar. Nœud. V. AJUST.

AVUSTER (*vuss* — corrupt. du mot *ajuster*) v. a. Mar. Nouer deux cordes l'une au bout de l'autre.

AVVA, capitale d'un anc. Etat monarchique dont les Assyriens s'emparèrent, et d'où le roi assyrien Salmanasar tira des colons pour repeupler Samarie. Il en est parlé dans la Bible; entre autres endroits, au deuxième livre des Rois et dans Isaïe.

AWA ou **AOUA**, nom d'une rivière qui constitue, par sa réunion avec le Tapanahoni, le fleuve Maroni, séparant les deux Guyanes française et hollandaise. — Nom du territoire guyanais compris entre l'Aoua et le Tapanahoni. (Ce territoire, qui contient des gisements aurifères, fut contesté entre la France et les Pays-Bas jusqu'en 1891, date à laquelle un arbitrage du tsar Alexandre III attribua l'Aoua à la Hollande, sous réserve des droits acquis par les nationaux français.)

AWARUITE n. m. Fer natif nickélifère, tellurique, que l'on a trouvé disséminé en grains dans une serpentine de la Nouvelle-Zélande.

AXAGE (*ksa*) n. m. Opération à l'aide de laquelle on introduit dans un cylindre d'impression un *mandrin*, sorte d'axe en acier.

AXAMENTA (*ksa-min* — mot lat.) n. m. pl. Ant. rom. Hymnes chantés par les prêtres saliens pendant les fêtes de Mars, qui se célébraient au printemps (mois de mars). — *Un* AXAMENTUM (*tom*).

— ENCYCL. L'étymologie la plus vraisemblable est celle qui rattache le mot *axamenta* (ou *assamenta*) au vieux verbo *axare* (nommer). En effet, ces chants étaient une sorte de litanie où l'on invoquait successivement les principaux dieux : Janus, Jupiter, Junon, Minerve, Mars, et quelques anciens rois ou citoyens célèbres. Les prêtres saliens entonnaient ces hymnes en exécutant des danses guerrières devant les temples les plus saints. Les *axamenta* s'étaient conservés jusqu'au temps de l'empire, tels qu'ils étaient, dit-on, au temps de Numa. Aussi étaient-ils devenus inintelligibles, même pour les prêtres. Il n'est pas surprenant que les savants modernes aient donné des interprétations très différentes des fragments de *axamenta* cités par les grammairiens.

AXANTHE (*ksan* — du gr. *axôn*, axe, et *anthos*, fleur) n. m. Bot. Syn. de UROPHYLLUM.

AXAPH, anc. ville de la Palestine (tribu d'Aser), qui fut d'abord la résidence d'un roi chananéen, sur lequel la conquit Josué.

AXARETO ou **AXERETO** (Blaise), amiral génois, gagna, en 1435, la bataille navale de l'île Ponce, où il fit prisonnier Alphonse V, *le Sage*, roi d'Aragon, qui avait tenté de s'emparer du royaume de Naples, conjointement avec Jean, roi de Navarre. Axareto se signala encore dans la suite par divers succès contre les Vénitiens.

AXAT, ch.-l. de cant. (Aude), arrond. et à 40 kilom. de Limoux; 558 hab. — Le cant. a 14 comm. et 5.476 hab.

AXAYACATL ou **AXAYACATZLIN**, empereur des Aztèques au XVe siècle, père de Montézuma II, mort vers 1477.

AXE (*a-kss* — lat. *axis*) n. m. Principal diamètre d'un corps : AXE *du corps humain.* AXE *d'un végétal.*

— *Axe d'une voie*, Ligne idéale qui tiendrait le milieu entre les deux bords extérieurs de la voie. ‖ Ligne fixe autour de laquelle un corps est assujetti à tourner : AXE *d'un globe, d'une roue, d'une poulie.* ‖ Pièce solide fixe, ordinairement cylindrique, qui traverse un corps et autour de laquelle ce corps doit tourner.

— Fig. Donnée métaphysique prédominante qui est comme le pivot sur lequel repose un certain ordre d'idées dans le monde moral : *Le travail est l'*AXE *sur lequel se meut l'économie politique.* (Proudh.)

— Anat. Deuxième vertèbre du cou, plus souvent appelée *axis*. ‖ *Axe anatomique de l'œil*, Diamètre antéro-postérieur du globe oculaire. Ce diamètre l'emporte sur tous les autres; il augmente ou diminue sous l'influence de l'action musculaire, ce qui rend compte de la netteté de la vision aux différentes distances.

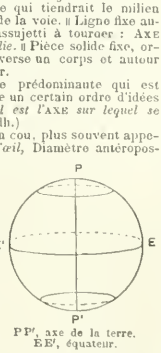

PP', axe de la terre.
EE', équateur.

— Astron. *Axe d'une planète*, Ligne idéale autour de laquelle une planète exécute son mouvement de rotation : *Aristarque est le premier l'idée que la terre tourne sur son* AXE *et autour du soleil.* (L. Larcher.) ‖ *Axe équatorial d'une planète*, Diamètre perpendiculaire à l'axe de rotation : L'AXE ÉQUATORIAL *(de la terre) surpasse l'axe des pôles ou de rotation de son trois-centième.* (Arago.) ‖ *Axe du monde*, Ligne idéale autour de laquelle le monde effectue son mouvement diurne apparent.

— Bot. Partie d'un végétal, soit principale, soit accessoire, qui supporte des organes appendiculaires. ‖ Partie centrale du pédoncule sur laquelle s'attachent plusieurs fleurs : AXE *simple.* AXE *divisé.* AXE *flexueux.* AXE *articulé.* AXE *charnu.* ‖ Ligne idéale menée du sommet à la base d'un fruit, par les points d'attache des graines. ‖ *Axe défini*, Celui qui se termine d'une manière invariable par un pédoncule ou pédicelle floral, ce qui détermine le végétal à ne se développer que par l'accroissement de ses bourgeons latéraux. ‖ *Axe indéfini*, Celui dont le bourgeon terminal donne naissance à un rameau, ce qui permet à la plante de se développer par des bourgeons successifs dans le sens même de son axe.

— Géologie. *Axe de soulèvement*, Ligne parallèle à la direction d'une chaîne de montagnes, et le long de laquelle a eu lieu le mouvement de rejet des roches, sur l'un et l'autre versant.

— Géom. *Axe de symétrie d'une figure*, Ligne droite telle qu'à chaque point de la figure en correspond un autre, symétrique de celui-ci par rapport à la droite : AXES *d'un ellipsoïde, d'un hyperboloïde, d'un paraboloïde.* ‖ *Axe de symptose*, Droite réelle ou imaginaire qui joint deux points communs à deux coniques. ‖ *Axe de révolution d'un corps*, Axe tel que toutes les coupes de ce corps faites par des plans menés par cet axe sont égales : *Tout diamètre d'une sphère en est un* AXE. ‖ *Axes de coordonnées*, Lignes droites qui se coupent et auxquelles on rapporte les points dans l'espace ou dans un plan, pour en déterminer la position au moyen de leurs coordonnées. ‖ *Axe d'une aire plane*, Droite perpendiculaire à son plan. ‖ *Axe d'un cercle*, Droite perpendiculaire à son plan et menée par son centre.

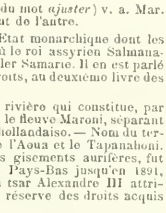

AA', axe de symétrie; BB', DD', CC', points symétriques par rapport à AA'.

— Mar. Lignes autour desquelles on considère les divers mouvements de rotation d'un navire. ‖ *Axe vertical*, Verticale passant par le centre de gravité. ‖ *Axe diamétral* ou *longitudinal*, Horizontale menée dans le sens de la longueur, et passant par le centre de gravité. ‖ *Axe latitudinal* ou *transversal*, Horizontale menée dans le sens de la largeur et passant par le centre de gravité.

— Méc. et techn. *Axe d'un cadran*, Style marquant l'heure. ‖ *Axe d'impression*, Cylindre plein en acier sur lequel tournent les rouleaux d'impression de la toile peinte. ‖ *Axe de barillet*, Goujon en acier traversant le barillet d'un revolver et le maintenant en place. ‖ *Axe d'un édifice*, Ligne idéale partageant en deux parties symétriques un édifice. ‖ *Axe principal*, Celui à qui le moteur transmet directement le mouvement. ‖ *Axe secondaire*, Axe servant d'intermédiaire entre l'axe principal et celui utilisant le mouvement pour un travail. ‖ *Axe imprimeur.* Dans la machine à imprimer de Hughes, Axe muni de quatre cames, dont la principale est celle d'impression. ‖ *Axe du chariot*, Celui de l'organe de transmission dans l'appareil précédent. ‖ *Axe du volant*, Celui qui réunit à un volant les diverses parties mobiles de l'appareil de Hughes. ‖ *Axe d'oscillation d'un pendule*, Ligne droite contenue dans le plan passant par l'axe de suspension et par le centre de gravité du pendule, ligne menée parallèlement à cet axe de suspension et à une distance égale à la longueur du pendule simple isochrone. ‖ *Axe des moments*, Ligne droite par rapport à laquelle on prend les moments des forces qui agissent. (V. MOMENT.) ‖ *Axe des moments d'inertie*, Ligne droite par rapport à laqoelle on prend les moments d'inertie des molécules d'un corps. (V. INERTIE.) ‖ *Axes principaux d'inertie d'un corps en un de ses points*, Droites passant par ce point et par rapport auxquelles les moments d'inertie du corps sont *maxima* ou *minima.* ‖ *Axe instantané de rotation*, Droite autour de laquelle un corps libre tourne à un moment donné. ‖ *Axe permanent de rotation*, Droite autour de laquelle un corps libre, qu'aucune force ne sollicite, continuera indéfiniment à tourner s'il a un seul instant tourné autour d'elle. (V. ROTATION.) ‖ *Axe d'un couple*, Droite perpendiculaire à son plan.

— Métall. *Axe d'un fourneau*, Ligne verticale qui passe par le milieu de la cuve et aboutit au milieu du gueulard.

— Minér. *Axe d'un cristal*, Ligne idéale autour de laquelle les faces ou une partie des faces d'un cristal sont disposées symétriquement. ‖ *Axes octaèdres*, Axes au nombre de trois et perpendiculaires entre eux. ‖ *Axes hexaèdres*, Axes au nombre de quatre, formant chacun avec l'axe voisin un angle de 70° 52'. ‖ *Axe principal*, Celui que l'on place verticalement, quand on veut examiner un cristal et déterminer sa forme. ‖ *Axe de double réfraction*, Direction d'un rayon lumineux qui se divise en un double faisceau, en traversant un corps cristallisé.

— Physiol. *Axe optique* ou *visuel*, Ligne fictive qui va du centre de l'œil à l'objet observé.

— Physiq. et opt. *Axe d'une lentille*, Ligne droite qui passe par les centres des deux surfaces qui la terminent. ‖ *Axe principal.* Dans un miroir sphérique, Droite passant par le centre de figure du miroir et par le centre de la sphère dont il fait partie. ‖ *Axe secondaire*, Droite qui passe par un point lumineux donné et par le centre de la sphère. ‖ *Axe d'incidence*, Ligne droite menée par le point d'incidence, et perpendiculaire à la surface du milieu réfringent. ‖ *Axe de réfraction*, Prolongement de l'axe d'incidence dans le milieu réfringent. ‖ *Axe optique d'une lunette*, Ligne droite qui passe par les centres de l'oculaire et de l'objectif : *Il faut, dans une lunette, que l'*AXE OPTIQUE *soit rigoureusement perpendiculaire à l'axe de rotation.* (Bouvart.) ‖ *Axe d'un aimant*, Ligne droite qui en joint les deux pôles magnétiques.

— ENCYCL. Anat. et physiol. *Axe cérébro-spinal.* On désigne par là l'ensemble des centres nerveux. (V. ENCÉPHALE, MOELLE ÉPINIÈRE.) ‖ *Axe des nerfs.* On dit plutôt CYLINDRE-AXE, CYLINDRE D'AXE. (V. NERF.) ‖ *Axe optique* ou *Axe visuel*, Axe de l'œil considéré comme système dioptrique. (V. ŒIL, VISION, STÉRÉOSCOPE.)

— Bot. Toute plante représente à l'esprit l'idée d'une colonne ou axe perpendiculaire à l'horizon. Dans cet axe, il y a deux parties que l'observation spontanée a distinguées : la *racine* qui se dirige vers la terre et s'y enfonce, et la *tige* qui s'élève vers le ciel. La première est souvent désignée sous le nom de *axe descendant;* la seconde sous celui de *axe ascendant.* On peut les comparer à deux cônes allongés, opposés base à base. L'endroit de leur réunion s'appelle le *collet* du végétal, lequel doit être considéré

moins comme une partie de l'axe que comme une ligne de démarcation idéale entre la tige et la racine. Outre l'*axe principal* forme une racine et la tige, il y a des *axes secondaires*, les branches. L'axe principal constitue la première génération de la plante; les branches qui naissent immédiatement le long de la tige, la seconde génération; les rameaux qui naissent sur ces branches, la troisième génération, et ainsi de suite. L'axe principal et l'ensemble des axes secondaires de toutes générations (branches, rameaux, ramuscules, pédoncules de fleurs, pédicelles) sont désignés collectivement sous le nom de *système axile* de la plante, par opposition au *système appendiculaire* (v. ce mot), composé des feuilles, cotylédons, bractées, sépales, pétales, étamines, pistils.

— Cristall. *Axe d'un cristal.* Pour un cristal, on dit qu'une droite est un *axe de répétition d'ordre* n, lorsqu'en faisant tourner le système d'un angle $\frac{2\pi}{n}$ autour de cette droite, ce système se trouve reconstitué. On démontre qu'à un axe de répétition d'ordre n correspondent n plans de symétrie, et, par suite, n axes d'ordre pair perpendiculaires à ces plans; ceci, toutefois, à condition que n soit supérieur à 2. Ces axes et ces plans sont simplement définis *en direction*. V. CRISTALLOGRAPHIE.

— Géom. *Axe radical.* V. PUISSANCE. ‖ *Axe de symétrie.* V. SYMÉTRIE. ‖ *Axe d'homologie.* V. HOMOLOGIE. ‖ *Axe de coordonnées.* V. COORDONNÉES. ‖ *Axe polaire.* V. COORDONNÉES POLAIRES.

On nomme *axe d'une courbe* une droite telle que les points de la courbe sont situés deux à deux sur des perpendiculaires à cette droite.

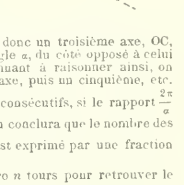

Dès qu'une courbe a deux axes, OA, OB, faisant entre eux un angle autre qu'un angle droit, elle en a nécessairement d'autres. En effet, la figure étant symétrique par rapport à O B doit offrir les mêmes particularités des deux côtés de cette ligne; nous aurons donc un troisième axe, OC, faisant, avec OB, le même angle α, du côté opposé à celui où se trouve OA. En continuant à raisonner ainsi, on pourra trouver un quatrième axe, puis un cinquième, etc.

Soit α l'angle de deux axes consécutifs, si le rapport $\frac{2\pi}{\alpha}$ est un nombre entier m, on en conclura que le nombre des axes est m; si le rapport $\frac{2\pi}{\alpha}$ est exprimé par une fraction irréductible $\frac{m}{n}$, il faudrait faire n tours pour retrouver le premier axe, et on aurait m axes. Si le rapport est incommensurable, la courbe a une infinité d'axes. Ce dernier cas est impossible avec une courbe algébrique, le cercle excepté, car une circonférence, décrite du point de concours des axes comme centre, couperait la courbe en une infinité de points, ce qui est impossible.

De même, si une courbe a deux axes parallèles, elle en aura une infinité d'autres, parallèles aux premiers et équidistants entre eux.

Dans les courbes à centre unique, les axes passent par ce point, qui est évidemment un point de symétrie. Si la courbe a plusieurs centres, comme par exemple la *sinusoïde*, ils peuvent se trouver en dehors des axes.

Détermination analytique des axes d'une courbe. Une courbe étant rapportée à des coordonnées rectangulaires; l'un des axes de coordonnées est un axe de symétrie de la courbe, lorsque l'équation de cette courbe ne contient que des puissances paires de l'ordonnée perpendiculaire.

Pour reconnaître si une courbe $f(x,y)=0$ a un axe, il faut donc la rapporter à des axes rectangulaires indéterminés, égaler à zéro les coefficients des termes distincts contenant des puissances impaires de l'ordonnée, par exemple, et voir si les équations posées peuvent être satisfaites par un choix convenable des coordonnées de la nouvelle origine et de l'angle du nouvel axe des x avec l'ancien : s'il en est ainsi, le calcul même détermine les axes recherchés.

En coordonnées polaires, soit $\rho = f(\omega)$ l'équation d'une courbe; supposons que celle-ci s'obtienne tout entière en faisant varier ω de 0 à 2π; l'axe polaire est un axe de symétrie si les valeurs α et $2\pi-\alpha$ attribuées à ω reproduisent la même valeur de ρ ou si les valeurs α et $\pi-\alpha$ donnent à ρ des valeurs égales et de signes contraires.

Application aux courbes du second degré. Dans les courbes du second degré, les *axes* sont les diamètres rectilignes perpendiculaires aux cordes qu'ils divisent en deux parties égales. Le diamètre d'une courbe

$$f(x,y)=Ax^2+2Bxy+Cy^2+2Dx+2Ey+F=0,$$

conjugué de la direction $y=mx$, est représenté par l'équation :

$$mf'_y+f'_x=0,$$

ou : $(Cy+Bx+E)\,m+Ax+By+D=0$. Cette équation peut s'écrire :

$$y=-\frac{A+Bm}{Cm+B}x-\frac{D+Em}{Cm+B},$$

pour que ce diamètre soit un axe de la courbe, il faut, si les axes de coordonnées sont rectangulaires, que l'on ait :

$$m\frac{A+Bm}{Cm+B}=1, \text{ ou } Bm^2+(A-C)m-B=0.$$

C'est l'*équation aux coefficients angulaires des directions principales*. Ses racines sont réelles et leur produit est égal à -1. Elles déterminent deux directions perpendiculaires, à chacune desquelles correspond un axe. L'*ellipse* et l'*hyperbole* ont deux axes perpendiculaires entre eux; la *parabole* n'a qu'un axe; l'autre se trouvant transporté à l'infini.

En éliminant m entre la dernière équation et l'équation :

$$mf'_y+f'_x=0,$$

on aura évidemment l'équation de l'ensemble des axes qu'on peut écrire :

$$Bf'^2_x-(A-C)f'_xf'_y-Bf'^2_y=0.$$

Nous renverrons à chacune des courbes du second degré pour l'étude plus particulière de leurs axes respectifs.

L'équation d'une ellipse *rapportée à ses axes* comme axes de coordonnées est :

$$\frac{x^2}{a^2}+\frac{y^2}{b^2}=1;$$

les longueurs $2a$ et $2b$ sont les longueurs des *axes de la courbe*.

D'une façon analogue l'équation de l'hyperbole peut se mettre sous la forme :

$$\frac{x^2}{a^2}-\frac{y^2}{b^2}=1;$$

$2a$ et $2b$ sont, comme dans l'ellipse, les longueurs des deux axes de la courbe; mais la partie $2b$ de l'axe des y

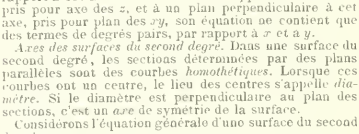

1. AA', BB', axes d'une ellipse. — 2. AA', axe transverse d'une hyperbole; BB', axe non transverse. — 3. AA', axe d'une parabole.

n'est qu'*idéale*. L'axe des x est dit l'axe *transverse* de la courbe, c'en est aussi l'axe *focal*; l'axe des y est dit l'axe *non transverse*, ses intersections avec la courbe sont imaginaires et ont pour coordonnées :

$$x=0,\ y=\pm b\sqrt{-1}.$$

Axe d'une surface. Toute section faite par un plan passant par un axe d'une surface doit être symétrique par rapport à cet axe. La surface étant rapportée à son axe, pris pour axe des z, et à un plan perpendiculaire à cet axe, pris pour plan des xy, son équation ne contient que des termes de degrés pairs, par rapport à x et à y.

Axes des surfaces du second degré. Dans une surface du second degré, les sections déterminées par des plans parallèles sont des courbes *homothétiques*. Lorsque ces courbes ont un centre, le lieu des centres s'appelle *diamètre*. Si le diamètre est perpendiculaire au plan des sections, c'est un *axe* de symétrie de la surface.

Considérons l'équation générale d'une surface du second degré :

$$f(x.y.z)=Ax^2+A'y^2+A''z^2+2Byz+2B'xz+2B''xy+$$
$$+2Cx+2C'y+2C''z+F=0.$$

Soit $\alpha\beta\gamma$ une direction de cordes; le plan diamétral correspondant a pour équation : $\alpha f'_x+\beta f'_y+\gamma f'_z=0$, ou :

$$(A\alpha+B''\beta+B'\gamma)x+(B''\alpha+B'\beta+B\gamma)y+$$
$$+(B'\alpha+B\beta+A''\gamma)z+C\alpha+C'\beta+C''\gamma=0.$$

Pour que $\alpha\beta\gamma$ soit une direction d'axe, il faut que cette direction soit perpendiculaire au plan diamétral, c'est-à-dire que :

$$\frac{\alpha}{A\alpha+B''\beta+B'\gamma}=\frac{\beta}{B''\alpha+A'\beta+B\gamma}=\frac{\gamma}{B'\alpha+B\beta+A''\gamma}.$$

Égalons chacun de ces rapports à $\frac{1}{S}$; si nous déterminons S, le plan diamétral correspondant, ou *plan principal*, aura pour équation : $S(\alpha x+\beta y+\gamma z)+C\alpha+C'\beta+C''\gamma=0$. Or, pour déterminer S, on a les équations :

$$(A-S)\alpha+B''\beta+B'\gamma=0,$$
$$B''\alpha+(A'-S)\beta+B\gamma=0,$$
$$B'\alpha+B\beta+(A''-S)\gamma=0,$$
$$\alpha^2+\beta^2+\gamma^2=1.$$

Pour que les trois premières équations soient vérifiées pour un même système de valeurs de α, β, γ, il faut que :

$$\begin{vmatrix} A-S & B'' & B' \\ B'' & A-S & B \\ B' & B & A''-S \end{vmatrix}=0.$$

Cette équation du 3e degré est appelée *équation en S*; on peut démontrer qu'elle a toujours ses trois racines réelles. A chaque racine simple correspond une direction unique; à une racine double, toutes les directions parallèles à un plan; à une racine triple, toutes celles de l'espace. Toute surface du second degré a donc au moins un plan principal; de plus, on démontre que les directions correspondantes à deux racines différentes sont perpendiculaires entre elles. Nous renverrons à chacune des surfaces du second degré pour l'étude plus particulière des axes correspondants.

Axe de révolution. Un axe d'une surface devient axe de révolution lorsque toutes les sections faites par les plans qui le contiennent sont égales entre elles. Ces sections prennent le nom de *méridiennes*. Les sections perpendiculaires à l'axe sont des cercles ayant leurs centres sur cet axe. Si la surface est rapportée à son axe pris pour axe des z, à deux plans zx et zy rectangulaires entre eux, et à un troisième plan perpendiculaire à l'axe, son équation est de la forme :

$$f(z,\sqrt{x^2+y^2})=0.$$

Axe d'une aire plane. Lorsque, comme il arrive en mécanique, on n'a à considérer dans une aire plane que sa grandeur et la direction du plan où elle est tracée, on la représente par son axe; c'est une droite perpendiculaire au plan de l'aire et qui la donne à une échelle convenue.

— Mécan. et astron. *Axe instantané de rotation.* Euler a démontré le premier que le mouvement d'un corps autour d'un point fixe est, à chaque instant, une rotation autour d'un axe passant par ce point. Le corps, en général, ne tourne autour du même axe que pendant un temps infiniment court, d'où le nom de *axe instantané de rotation*. Le mouvement continu du corps peut être considéré comme produit par le mouvement d'un cône lié à ce corps, sur un cône fixe. V. CINÉMATIQUE.

Axes principaux d'inertie. V. INERTIE. ‖ *Axe d'oscillation d'un pendule.* V. PENDULE. ‖ *Axe d'un couple.* V. COUPLE. ‖ *Axe des moments.* V. MOMENTS. ‖ *Axe de la terre* et *axe du monde.* V. TERRE, SPHÈRE CÉLESTE, ASTRONOMIE.

AXEL, ville des Pays-Bas (Zélande), sur un canal de l'Escaut occidental; 3,430 hab.

AXEL, archevêque de Lund. V. ASSALON.

AXELSŒN, ancienne famille danoise dont les membres ont joué un rôle important dans les luttes entre le Danemark et la Suède, au XVe siècle : IVAN **AXELSŒN** se rendit, en 1467, indépendant dans l'île de Gottland, et exerça la piraterie; — ERIK **AXELSŒN**, un de ses frères, gouverneur de Stockholm, contribua à la révolution qui plaça Christian Ier sur le trône, puis au rétablissement de Charles Canutson, enfin à l'élection de Sten-Sture comme administrateur (1470). Ce dernier lui céda la Finlande, où il exerça une véritable souveraineté jusqu'à sa mort (1480).

AXENBERG ou **ACHSENBERG**, montagne de Suisse, sur la côte orientale du lac des Quatre-Cantons (cant. d'Uri); altitude 1,734 m. Au pied de l'Axenberg, s'avance dans le lac le *Tellsplatte*, petite plate-forme sur laquelle Guillaume Tell, suivant la légende, s'élança hors de la barque de Gessler. Une chapelle, avec deux autels de pierre, a été construite sur ce rocher en l'honneur du libérateur de la Suisse.

AXENFELD (Auguste), médecin, né à Odessa en 1825, mort à Paris en 1876, vint étudier la médecine à Paris, où il se fit naturaliser français. Il fit preuve d'un grand dévouement pendant les épidémies cholériques de 1849 et 1854. Professeur à la faculté de médecine, et médecin en chef de l'hôpital Beaujon, il a laissé des ouvrages estimés sur les maladies nerveuses, en particulier son *Traité des névroses*.

AXER (*a-kzé*) v. a. Action d'introduire, à l'intérieur des rouleaux d'impression pour toiles peintes, un mandrin ou axe en acier. ‖ *Machine a axer.* Machine spéciale servant à exécuter l'opération ci-dessus.

AXERETO. Biogr. V. AXARETO.

AXI (*ksi* — du lat. *axis*, axe) n. m. Un des noms du piment (*capsicum annuum*).

AXIACES, anc. fleuve de la Sarmatie d'Europe (auj. le *Bug*), qui se jetait dans le Pont-Euxin et donnait son nom à la ville de *Axiaca*, ainsi qu'au peuple des *Axiaci*.

AXIAL, ALE, AUX (*ksi*) adj. Qui a rapport à l'axe, qui tient de l'axe : *Ligne* AXIALE. ‖ On dit aussi AXUEL, ELLE.

AXIE ou **AXIA** (*ksi* — du gr. *axia*, mérite) n. f. Bot. Plante mal connue de la Cochinchine, rapportée, suivant les divers auteurs, à la famille des nyctaginées ou à celle des valérianées. Sa graine est substituée, en Cochinchine, au ginseng chinois, comme sudorifique.

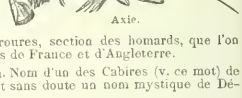

Axie.

— Crust. Genre de décapodes macroures, section des homards, que l'on trouve sur les côtes de France et d'Angleterre.

AXIÉROS. Myth. Nom d'un des Cabires (v. ce mot) de Samothrace; c'était sans doute un nom mystique de Déméter.

AXIFÈRE (*ksi* — du lat. *axis*, axe, et *ferre*, porter) adj. Qui est muni d'un axe.

AXIFORME (*ksi* — du lat. *axis*, axe, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'un axe ou d'un ossien : *Corps* AXIFORME.

AXIFUGE (*ksi* — du lat. *axis*, axe, et *fugere*, fuir) adj. Qui s'écarte de l'axe; centrifuge : *Force* AXIFUGE. ‖ CENTRIFUGE est plus usité.

— ANTON. **Axipète.**

AXIGRAPHE (*ksi* — du lat. *axis*, axe, et du gr. *graphein*, décrire) adj. Se dit d'une variété de chaux carbonatée.

AXILE (*ksi* — du lat. *axis*, axe) adj. Qui forme un axe, qui se rapporte à un axe.

— Bot. *Organes axiles*, Tous les organes centraux des plantes, tels que racine, tige, branches, rameaux; se dit par opposition à *organes appendiculaires*. ‖ *Placentation axile*, Insertion des ovules à l'angle interne de chaque loge dans un ovaire multiloculaire; se dit par opposition à *placentation pariétale* et à *placentation centrale*. ‖ *Graine axile*, Celle qui est attachée à l'axe du fruit. ‖ *Embryon axile*, Embryon placé au milieu du périsperme, et qui se porte d'un point périphérique de la graine au point diamétralement opposé.

AXILÉ, ÉE (*ksi* — rad. *axile*) adj. En T. de bot., Qui est muni d'un axe, ou disposé autour d'un axe.

AXILLAIRE (*ksi* — du lat. *axilla*, aisselle) adj. Qui appartient à l'aisselle, ou qui est situé dans le voisinage de l'aisselle.

— Anat. *Nerf axillaire* ou *circonflexe*, Nerf qui naît de la partie supérieure du plexus brachial, innerve le muscle petit rond, et se divise en deux branches qui se perdent dans le deltoïde. ‖ *Artère axillaire*, Artère qui fait suite à la sous-clavière. ‖ *Veine axillaire*, Veine qui accompagne l'artère de même nom. ‖ *Glandes axillaires*, Ganglions très nombreux disposés autour de la veine axillaire, et auxquels aboutissent les canaux lymphatiques du membre supérieur.

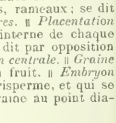

a,a, Bourgeons axillaires.

— Bot. Qui naît à l'aisselle des feuilles : *Fleurs* AXILLAIRES. *Bourgeons* AXILLAIRES.

— n. f. Entom. Petite pièce triangulaire entre les angles postérieurs du corselet et les angles huméraux des élytres, chez certains insectes.

— ENCYCL. Anat. *Artère axillaire.* Elle traverse le creux de l'aisselle en diagonale du milieu de la clavicule, et se termine au bord inférieur du muscle grand pectoral, où elle prend le nom de « artère humérale ».

Les branches collatérales de l'artère axillaire sont : l'*acromiale* et la *thoracique supérieure*, la *thoracique inférieure*, la *scapulaire inférieure*, la *circonflexe postérieure*, et la *circonflexe antérieure*.

— *Région axillaire.* V. AISSELLE.

AXILLE (*a-ksil'* — du lat. *axilla*, aisselle) n. f. Bot. Angle formé par la soudure d'un organe sur un autre. ‖ On dit mieux AISSELLE.

— Ornith. Partie inférieure de l'aile, au point où elle s'insère à la poitrine.

AXILLIFLORE (*ksi-lli* — du lat. *axilla*, aisselle, et *flos*, *floris*, fleur) adj. Qui a des fleurs axillaires.

AXIM, localité principale du pays anglais d'Ahanta, dans l'Afrique occidentale (côte de l'Or), où se trouve le meilleur port de cette partie du littoral.

AXINE (*ksi*) n. f. En T. de chim., Matière grasse siccative, extraite d'un coccus vivant sur une espèce de *schinus*.

— Encycl. L'*axine* est extraite par ébullition avec de l'eau. Elle se présente sous forme d'une masse butyreuse, recouverte d'une croûte d'un rouge orangé. La potasse dénature, avec elle, de l'*acide laurique* et un acide huileux, l'*acide axinique* $C^{14}H^{12}O^{4}$, qu'on appelle aussi *acide axique*. L'axine est employée au Mexique pour le pansement des plaies, de l'entérocèle, de la spermatocèle ; on s'en sert aussi comme vernis pour le bois et les métaux.

AXINE (*ksi* — du gr. *axiné*, hache) n. m. Genre de mollusques. Syn. de cryptonon. (V. ce mot.) ‖ Genre de vers trématodes polystomiens, famille des polystomides, renfermant des douves parasites des poissons de mer. Citons l'*axine belones*, vivant sur les orphies.

AXINÉE (*ksi* — du gr. *axiné*, hache) n. f. Genre de mélastomacées, renfermant des arbres ou des arbrisseaux des Antilles, du Pérou, de la Nouvelle-Grenade et du Venezuela.

AXINELLE ou **AXINELLA** (*ksi* — du gr. *axiné*, hache) n. f. Genre d'éponges fibreuses, famille des chalinopsidés, renfermant des formes méditerranéennes. Citons l'*axinella cinnamomea* (Adriatique), etc.

Axinelle (réd. 4 fois)

AXINIEN, ENNE (*ksi-ni-in, èn'* — du gr. *axiné*, hache) adj. ‖ *Jade axinien*, Nom donné au jade vert, parce qu'il a été employé par les sauvages de l'Océanie et de l'Amérique du Sud pour faire des haches ou des casse-tête. (On l'appelle aussi, pour le même motif, jade ancien, du lat. *ascia*, hachette, cognée.)

AXINIQUE (*ksi*) adj. Se dit d'un acide résultant de la saponification de l'axine par la potasse. (V. axine.) ‖ Syn. de axique.

AXINITE (*ksi* — du gr. *axiné*, hache) n. f. Nom donné par Haüy à une substance minérale qui est un composé de silice, d'alumine, d'oxyde de fer, d'oxyde de manganèse et d'acide borique. L'axinite appartient aux terrains de cristallisation et se rencontre dans les Alpes et les Pyrénées.

AXINOMANCIE (*ksi* — du gr. *axiné*, hache, et *manteia*, divination) n. f. Divination qui se pratiquait, en Grèce et à Rome, au moyen d'une hache plantée dans un poteau. Des vibrations de la hache se tiraient les indications.

AXINOPALPE (*ksi* — du gr. *axiné*, hache, et de *palpe*) n. m. Genre de coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, renfermant une seule espèce européenne, de petite taille (*axinopalpis gracilis*), propre à l'Autriche.

AXIOMAL, ALE, AUX (*ksi*) adj. Syn. de axiomatique.

AXIOMATIQUE (*ksi*) adj. Qui tient de l'axiome.

AXIOME (*ksi* — du gr. *axióma*) n. m. Proposition évidente par elle-même et qui n'est susceptible d'aucune démonstration. (Se dit particulièrem. en mathématiques.)

— Par ext. Proposition ou maxime généralement reçue et établie dans une science ou en morale, etc. : *C'est un* axiome *généralement admis que, tôt ou tard, la vérité se découvre.* (J.-J. Rouss.)

— Encycl. Philos. Aristote entend par *axiomes* les propositions évidentes par elles-mêmes et nécessaires à l'acquisition de toutes les connaissances. Tous les axiomes, d'après lui, pourraient se ramener à un premier axiome, le principe d'identité (ou de contradiction), qu'il énonçait ainsi : « Une chose ne peut pas à la fois être et ne pas être. »

Leibniz ramène à deux tous les axiomes. Le grand principe des mathématiques, dit-il, est le *principe de la contradiction et de l'identité*, c'est-à-dire qu'une énonciation ne saurait être vraie et fausse en même temps, et qu'ainsi A est A, et ne saurait être non A. Pour passer à la physique, il faut en outre le principe de la *raison suffisante* : rien n'arrive sans qu'il y ait une raison pour que cela soit ainsi plutôt qu'autrement. Par ce principe se démontrent la Divinité, tout le reste de la métaphysique et de la théologie naturelle, et même les principes physiques.

Condillac, l'école sensualiste et l'école positiviste réduisent tous les axiomes au seul principe de contradiction ou d'identité. En dehors de ce principe, dit l'auteur du *Traité des systèmes*, le raisonnement n'a d'autres données premières que des faits fournis par l'expérience.

En mathématiques, les axiomes méritent vraiment ce nom, parce qu'ils peuvent se traduire en des termes qui reviennent à ceux-ci : *le même est le même*. L'identité, voilà l'unique signe de l'évidence mathématique. Identiques en elles-mêmes, les propositions peuvent être cependant instructives pour un esprit qui ne saisit pas à la fois et distinctement toutes les idées et tous les rapports de ce qui est.

Pour John Stuart Mill, comme pour Condillac, il n'y a d'axiomes véritables que ceux qui expriment des identités ; mais, pour Stuart Mill, ces axiomes sont de pures tautologies. Toute proposition instructive, même en mathématiques, vient de l'expérience.

Il y a, suivant Kant et l'école critique, trois éléments distincts de la connaissance : les axiomes (ou jugements) *analytiques* ; les axiomes (ou jugements) *synthétiques a priori*, et les données expérimentales (ou jugements) *synthétiques a posteriori*. Dans les axiomes analytiques, l'attribut appartient au sujet comme quelque chose qui en fait essentiellement partie. *Le tout est plus grand que sa partie*, voilà un axiome analytique. C'est le principe de contradiction ou d'identité. Dans les axiomes synthétiques, l'attribut ajoute quelque chose à notre connaissance, ce qu'exprime le mot *synthèse*. *Tout changement a une cause*, voilà un *axiome synthétique à priori* : à priori, parce que cette affirmation devance l'expérience ; et la dépasse, parce qu'elle prononce d'une manière universelle. C'est une *synthèse*, cependant, parce que les deux idées de *changement* et de *cause* sont distinctes. Dans les jugements *synthétiques à posteriori* (par ex. *la neige est blanche*), non seulement l'attribut ne fait pas partie essentielle du sujet, mais encore l'affirmation qui relie l'un à l'autre ne s'appuie que sur une constatation de l'expérience.

Or ce sont les axiomes synthétiques *à priori* qui assignent aux mathématiques leur véritable caractère et leur véritable place parmi les sciences, en les distinguant tout à la fois et de la logique formelle jugements analytiques et des sciences d'observation et d'expérience (jugements synthétiques *a posteriori*). C'est pour n'avoir pas fait cette distinction féconde de l'analyse, de la synthèse rationnelle et de la synthèse empirique que Leibniz et Condillac ont vu dans le principe de contradiction ou d'identité le seul principe des mathématiques. Les mathématiques, en effet, sont autre chose que le *développement du principe d'identité* : elles ont un contenu réel, objectif. V. principe.

AXIOMÈTRE (*ksi* — du gr. *axios*, juste, et *métron*, mesure) n. m. Petit indicateur servant à faire connaître à distance la position de la roue du gouvernail et, partant, la direction de la barre et la marche du navire. ‖ *Axiomètre à chaîne*, Celui qui manœuvre, au moyen d'une chaîne, une aiguille indicatrice placée sur la dunette. (Ce petit instrument n'est plus en usage aujourd'hui.) ‖ On l'appelle quelquefois axomètre.

AXIOMORPHIQUE (*ksi* — du gr. *axios*, exact, et *morphè*, forme) adj. Se dit d'une variété de chaux carbonatée.

AXION, fils de Phégée, roi de Psophis, en Arcadie, et frère de Téménos et d'Arsinoé. Les deux frères tuèrent Alcméon, pour venger leur sœur abandonnée par lui. — Un des fils de Priam. (Il fut tué par Euripyle, fils d'Evémon.)

AXIOPISTIE (*ksi-o-pis-ti* — du gr. *axios*, digne, et *pistis*, foi, croyance) n. f. Nom sous lequel on désigne, en théologie, la mesure d'autorité et de confiance qui peut quelquefois s'attacher aux faits purement historiques et qui sont, par conséquent, controversables. On l'oppose ordinairement à *autopistie*. V. ce mot.

AXIOTHÉE, une de femmes de Prométhée ; mère de Deucalion.

AXIOTHÉE, femme de Nicoclès, roi de Paphos en Chypre (IVe siècle av. J.-C.). Son époux s'étant tué sur l'ordre de Ptolémée Soter, elle égorgea elle-même ses deux filles, et se poignarda ensuite.

AXIOTHÉE, femme grecque, née à Phlionte (IVe siècle av. J.-C.). Elle se passionna si bien pour les ouvrages de Platon, qu'elle vint exprès à Athènes, et suivit les leçons du philosophe, déguisée en homme.

AXIPÈTE (*ksi* — du lat. *axis*, axe, et *petere*, aller vers) adj. Qui tend vers l'axe ou le centre. ‖ On dit plus souvent centripète.

AXIQUE (*ksi*) (acide) adj. Chim. Syn. de axinique.

AXIRIS (*ksi-riss*) n. m. Bot. V. axyris.

AXIS (*ksiss* — du lat. *axis*, axe) n. m. Seconde vertèbre du cou, ainsi appelée parce que son apophyse odontoïde sert comme de pivot aux mouvements de la tête.

— Encycl. L'*axis* est la seconde vertèbre cervicale ; ses parties constitutives sont celles d'une vertèbre en général. (V. vertèbre.) Le corps est surmonté de l'apophyse *odontoïde*, éminence arrondie à son sommet, étranglée un peu au-dessus de sa base ; c'est l'*axe* autour duquel roule l'atlas, et avec l'atlas la tête. Ses apophyses transverses sont unituberculées.

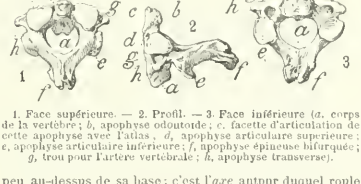

1. Face supérieure. — 2. Profil. — 3. Face inférieure (*a*, corps de la vertèbre ; *b*, apophyse odontoïde ; *c*, facette d'articulation de cette apophyse avec l'atlas ; *d*, apophyse articulaire supérieure ; *e*, apophyse articulaire inférieure ; *f*, apophyse épineuse bifurquée ; *g*, trou pour l'artère vertébrale ; *h*, apophyse transverse).

L'axis s'articule avec l'occipital et l'atlas. V. occipito-axoïdien, axoïdo-atloïdien.

AXIS (*ksiss* — lat. *axis*) n. m. Espèce de cerf de l'Asie orientale, de la taille du daim. Il vit en grandes troupes dans l'Hindoustan, sur les bords du Gange (*axis maculatus*). V. cerf.

Axis.

AXIUS, Géogr. Nom lat. du Vardar. — Anc. nom de l'Oronte, fleuve de la Turquie d'Asie.

AX-LES-THERMES (lat. *Aquæ Consorannorum*), ch.-l. de cant. (Ariège), sur l'Ariège, arrond. et à 42 kilom. de Foix ; 1.545 hab. (*Axéens, ennes.*) Eaux thermales, sulfurées sodiques, connues très anciennement et probablement dès l'époque romaine. Elles sont si abondantes que la ville n'est, en quelque sorte, a-t-on pu dire, qu'un réservoir d'eau bouillante. Établissements de bains fréquentés. — Le canton a 14 comm. et 5.569 hab.

AXMANN (Joseph), graveur autrichien, né à Brünn en 1793, mort à Salzbourg ; élève de l'Académie de Vienne, illustra les œuvres de Schiller, la *Description de Vienne* d'Hormayr et reproduisit vingt-deux tableaux de la galerie du Belvédère.

AXOIDE et **AXOÏDIEN, ENNE** (*kso, in, èn'*) adj. Qui a rapport à l'axis.

AXOÏDO-ATLOÏDIEN, ENNE (*kso, in, èn'*) adj. Qui a rapport à l'axis et à l'atloïde.

— Encycl. *Articulation axoïdo-atloïdienne*, Articulation par des facettes articulaires de l'axis et de l'atlas. (Ces facettes sont unies par deux ligaments : l'un antérieur, l'autre postérieur.) L'articulation est pourvue d'une synoviale très lâche. Un mouvement de rotation forcée de la tête peut amener la luxation.

AXOIDO-OCCIPITAL, ALE, AUX (*kso*) adj. V. occipito-atloïdien.

AXOLOPHE (*kso* — du gr. *axón*, axe, et *lophos*, panache) n. m. Section du genre lavatère, de la famille des malvacées.

AXOLOTL (*kso*) (mot mexic.) n. m. Forme larvaire de batraciens urodèles, du genre amblystome. V. ce mot.

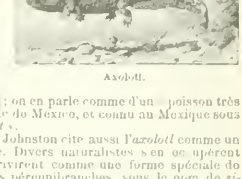
Axolotl.

— Encycl. Il est fait mention de cet animal dès le commencement du XVIe siècle par Hernandez, dans son *Histoire des animaux de la Nouvelle-Espagne* (1600) ; on en parle comme d'un poisson très abondant dans le lac de Mexico, et connu au Mexique sous le nom de *atolocuitl*.

Au XVIIe siècle, Johnston cite aussi l'*axolotl* comme un poisson comestible. Divers naturalistes s'en occupèrent ensuite, ou le décrivirent comme une forme spéciale de batraciens urodèles pérennibranches, sous le nom de *siredon pisciformis* et *siredon mexicanus* ; mais Cuvier sans connaître l'évolution de ce batracien, resta persuadé que c'était une forme larvaire de quelque modèle encore inconnu. Vers 1864, le Muséum d'histoire naturelle de Paris reçut quelques axolotls vivants et, parmi eux, une femelle qui pondit un certain nombre d'œufs féconds, d'où sortirent, au bout d'un mois, des petits. Parmi ces jeunes, les uns conservèrent la forme de leur mère ; les autres se transformèrent peu à peu en amblystomes.

AXOMETRE (*kso* — du gr. *axón*, axe, et *métron*, mesure) n. m. V. axiomètre.

AXONES (*kso* — du gr. *axón, onos*, axe) n. m. pl. Tablettes de bois sur lesquelles étaient gravées, à Athènes, les lois de Solon. On les appelait ainsi parce que ces tablettes tournaient sur un axe. Placées d'abord à l'Acropole, elles furent transportées dans l'Agora, sur la proposition d'Éphialtes. Plutarque en a vu les débris au Prytanée.)

AXONGE (*kson* — du lat. *axis*, essieu, et *ungere*, oindre ; ce qui sert à graisser les essieux) n. f. Comm. Partie ferme et blanche de la graisse du porc, que l'on nomme aussi saindoux.

(L'axonge se compose de deux substances organiques l'une solide et l'autre liquide ; la première se nomme *margarine*, et la seconde *oléine*.)

— Techn. Graisse de porc fondue, qui sert à préparer les onguents et la plupart des pommades pharmaceutiques et autres. ‖ *Axonge de verre*, Espèce d'écume qui se forme sur le verre en fusion.

— Encycl. Les usages de l'*axonge* dans l'industrie sont très variés. Seule, ou plus souvent mélangée à d'autres substances, elle sert à graisser les essieux des voitures et les engrenages des machines. On l'emploie aussi dans la teinture des tissus de coton, dite *teinture à la vesine*. Elle rend la couleur moins sensible à l'action de l'eau, en ce sens que seules les parties non réservées se trouvent teintes.

AXONOMÉTRIQUE (*kso* — du gr. *axón, onos*, axe, et *métron*, mesure) adj. ‖ Géom. *Perspective axonométrique*, Projection orthogonale sur un plan oblique aux trois dimensions du corps à représenter. Les axes de la perspective sont les projections des arêtes du trièdre trirectangle déterminé par les trois dimensions.

— Encycl. Pour construire une *perspective axonométrique*, il suffit, en général, de connaître les axes et le rapport de réduction que subissent leurs longueurs, ou, ce qui revient au même, les angles de ces arêtes avec le plan de projection. Supposons le plan de projection également incliné sur les directions principales : considérons un angle trièdre trirectangle, projeté suivant SABC. Si l'on coupe les trois faces de cet angle trièdre par un plan parallèle au plan de projection, passant, par exemple, par le point projeté en C de SC, les intersections de ce plan avec les faces projetées en CSB, CSA, ASB, devront se projeter perpendiculairement aux projections des arêtes SA, SB, SC ; ces intersections projetées formeront donc un triangle ABC. Les angles SeS_1, SbS_1, SaS_1, seront les angles plans des angles dièdres des faces du trièdre avec le plan de projection, S_1 désignant le sommet dans l'espace.

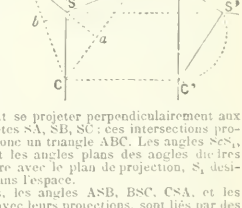

Ces trois angles, les angles ASB, BSC, CSA, et les angles des arêtes avec leurs projections, sont liés par des relations géométriques telles que, deux d'entre eux étant déterminés, tous les autres en résultent.

Supposons, par exemple, que l'on se donne deux des angles ASB, BSC, CSA ; on, ce qui revient au même, les trois projections des arêtes de l'angle trièdre trirectangle sur le plan de projection ; coupons, comme nous l'avons déjà fait, par un plan parallèle au plan de projection, et prenons un plan auxiliaire, parallèle à SC et perpendiculaire au plan de la figure SABC. Les points C et *c* se projettent en C' et *c'* ; d'ailleurs l'angle en S de l'espace étant droit, la projection de ce sommet sur le plan auxiliaire considéré, doit se trouver sur la circonférence décrite sur C*c'* comme diamètre, c'est-à-dire en S'. Par suite, les angles SeS_1 et SCS_1 sont C*c'*S' et *c*'C'S'. Pour déterminer les autres angles, analogues aux deux précédents, il suffit d'effectuer les rotations des plans projectants B*b*, A*a*, autour de la verticale S.

Puisque S C' a pour projection SC, il est facile d'avoir la valeur de l'unité des projections suivant l'axe SC. Il est également facile d'avoir les valeurs des unités de projection suivant les autres axes. On étudierait de même tout aussi facilement les autres modes de données ; nous n'insisterons pas davantage.

Ceci posé, pour faire une perspective *axonométrique*, on commencera toujours par rechercher les angles des projections des arêtes du trièdre trirectangle, et les angles de ces arêtes avec le plan de projection. Au moyen des trois derniers angles, on pourra construire trois

échelles de réduction, qui serviront à compter les dimensions projetées sur les droites SA, SB, SC, connaissant les vraies longueurs dans l'espace.

Ainsi, pour construire la perspective axonométrique d'un cube, par un point O, on mène des droites parallèles aux axes, puis on porte, sur ces axes, des longueurs OA', OB', OC', calculées d'après les échelles de réduction respectives aux trois dimensions.

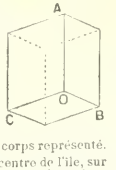

Cette perspective offre plusieurs avantages : elle donne une image assez exacte du corps ; elle s'exécute rapidement, et permet de retrouver les vraies grandeurs des principales dimensions du corps représenté.

AXOS (*kess*), village de Crète, vers le centre de l'île, sur la route de Rétimo à Candie. On y visite encore les ruines de la ville antique du même nom (enceinte de l'Acropole, tombeaux creusés dans le roc, inscriptions, etc.). Restes d'un château du moyen âge et du couvent de Saint-Jean, qui a conservé des fresques grossières et des mosaïques.

AXOTOME (*kso* — du gr. *axôn*, axe, et *tomos*, coupe) adj. Se dit de tout cristal qui ne se clive que dans une direction transversale et parallèle à la base.

AXTEL (Daniel), officier anglais, mort en 1660. Puritain et républicain exalté, il joua un rôle important. Il devint colonel, commanda le détachement qui conduisit Charles Ier à l'échafaud (1649), et se sépara de Cromwell lorsque celui-ci s'empara du pouvoir. Condamné à mort après le retour de Charles II, il marcha au supplice avec la plus grande fermeté.

AXTMANN (Léopold), peintre autrichien, né en 1700 à Fulnek (Moravie), mort à Prague en 1748. Il eut une grande réputation comme peintre d'animaux, surtout de chiens et de chevaux.

AXUEL, ELLE (*ksu*) adj. Syn. de AXIAL, ALE.

AXULAR (Pierre), écrivain basque du XVIIe siècle. Il était curé de Sare, dans le pays basque, et il a écrit un livre curieux et intéressant au point de vue de la linguistique ; il est intitulé : *Geroko Guero, aut de non procrastinanda pœnitentia* (1642), traité classique de la langue basque.

AXUM, AXOUM ou **AKSOUM**, ville de l'Abyssinie (prov. du Tigré), qui fut, au commencement de notre ère, la capitale de l'empire d'Éthiopie, et l'entrepôt général du commerce de l'ivoire. C'est aujourd'hui la ville sainte de l'Éthiopie, possédant les asiles vénérés des fidèles, etc., et conservant encore de superbes ruines, témoins de sa grandeur passée. Dans l'église moderne, on voit la *Chronique d'Axoum*, qui offre l'histoire complète de l'Abyssinie, et dont une copie a été rapportée en Europe. La tradition place aux environs d'Axoum le tombeau de la reine de Saba.

AXUMITE (*ksu*), celui, celle qui habitait Axum. — *Les* AXUMITES.

— n. m. Anc. langue du pays d'Axum : *Parler l'*AXUMITE.

— Adjectiv. : *Histoire* AXUMITE.

— ENCYCL. Linguist. On désigne, sous les différents noms de *axumite*, amara, ghèz, ou éthiopien ancien, l'ancien dialecte éthiopien tel qu'il était parlé dans le royaume d'Axum, en Abyssinie. Dans ce dialecte sont écrits les principaux monuments littéraires de la famille éthiopienne et les livres liturgiques des Abyssins. C'est aujourd'hui une langue morte qui sert seulement dans la liturgie ; l'axumite a été remplacé comme idiome pratique et usuel par l'*amarique*, qui pourrait être appelé à juste titre l'« éthiopien moderne ».

AXYLOS, fils de Teuthras, roi d'Arisbé, en Troade, tué par Diomède au siège de Troie.

AXYRIS (*ksi-riss* — du gr. *axuros*, non rasé) n. m. Genre de chénopodées, tribu des atriplicées, dont les fleurs sont monoïques et dépourvues de bractées. Ce sont des herbes blanchâtres, à feuilles alternes, pétiolées ou rarement sessiles. Les six espèces connues habitent l'Asie moyenne.

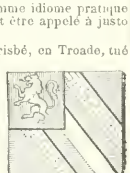

Armes d'Ay.

AY (*a-i*) ch.-lieu de cant. de la Marne, arrond. et à 27 kilom. de Reims, sur la Marne ; 7.061 hab. (*Ayéous, ouus.*) Ch. de fer Est. Vins mousseux, les plus estimés de la Champagne ; tonnellerie, commerce de vins, exploitation d'argile pour poteries. — Le canton a 18 comm. et 20.782 h.

AY (*a-i*) n. m. Vin mousseux qui se récolte sur le territoire d'Ay : *Un verre d'*AY.

AYA, bourg de l'Espagne septentr. (prov. Basques [Guipuzcoa]), à 15 kilom. de Saint-Sébastien ; 2.280 hab.

AYACH, village maritime de la Turquie d'Asie (Anatolie, prov. d'Adana), au centre des ruines d'Éleusa, de Corycus et de Séhaste.

AYACUCHO (DÉPARTEMENT DE L'), dép. du Pérou, situé sur le versant oriental des Andes, et sillonné par de nombreuses ramifications de cette chaîne. Il renferme plusieurs vallées assez bien cultivées, malgré les rigueurs du climat. (Pop. 142.200 hab.) Riches mines d'or, d'argent et de mercure. — La capitale *Ayacucho*, l'Huamanga fondée par François Pizarre en 1539, est située sur un plateau s'étendant à l'E. de la Cordillère occidentale des Andes ; 9.385 hab.

AYAK DIVANI n. m. Grand conseil extraordinaire qui n'est convoqué par le sultan que pour les affaires de la plus haute importance. Comme tous les assistants se tiennent debout, ce conseil a pris son nom de cet usage : *divan sur pied*.

AYAKONDI, ville de l'Inde mérid. (prov. de Madras, district de Madoura), sur un sous-affluent de la Caveri ; 10.600 hab.

AYALA, comm. de l'Espagne septr. (prov. Basques [prov. d'Alava]), sur le fleuve côtier le Nervion ; 3.000 hab.

AYALA (Barnabé DE), peintre espagnol, né à Séville, mort vers 1673, élève de Zurbaran, et un des fondateurs de l'académie de Séville. Son œuvre la plus remarquable est une *Assomption de la Vierge* (Séville. Sa manière rappelle celle de Zurbaran.

AYALA (Pedro LOPEZ DE), homme d'État, général et historien espagnol, né en 1332, dans le royaume de Murcie, mort à Calahorra en 1407, servit sous les rois de Castille : Pierre le Cruel, Henri de Transtamare, Jean Ier et Henri III. Henri de Transtamare l'envoya auprès de Charles V, roi de France, en qualité d'ambassadeur ; Jean Ier le fit grand chambellan et chancelier. On a de lui une remarquable *Chronologie des rois de Castille* (Pampelune, 1591) ; un recueil de vers et des traductions d'auteurs latins.

AYALA (le général Mariano D'), écrivain militaire italien, né à Messine en 1809, mort en 1877. Forcé de quitter Naples, il se réfugia en Toscane, où il devint ministre, puis se fixa à Turin, fut élu député en 1861, et devint sénateur. Ses ouvrages les plus connus sont : *Vocabolario militare*, et *i Piemontesi in Crimea*. Il a publié la biographie de son ami, le patriote Poërio, qui mourut dans ses bras en défendant Venise, en 1849.

AYALA (Adelardo LOPEZ DE), auteur dramatique et homme politique espagnol, né à Guadalcanal (prov. de Séville) en 1829, mort à Madrid en 1879. Il s'était fait connaître par des poésies et des pièces de théâtre, lorsque la révolution de 1868 vint le jeter dans la politique. Il fut le principal rédacteur du manifeste de Cadix, puis il alla chercher le maréchal Serrano aux Canaries, lui confia le portefeuille des colonies (1868-1869). Rentré dans la vie privée lors de l'avènement d'Amédée, il revint aux affaires avec le maréchal (1872) ; puis il se rallia à Alphonse XII, qui lui conserva son portefeuille. En 1878, il fut élu président des Cortès.

Ses comédies, toutes en trois actes et en vers, ont été représentées avec succès à Madrid. Ce sont : *Un homme d'État ; Faute et Pardon ; les Deux Guzman ; la Maison de verre (el Tejado de vidrio) ; los Comuneros ; Tant pour cent*, et *Consuelo* (1878). Dans toutes, on estime la pureté du style et l'art délicat de donner une leçon de morale au moyen d'une action intéressante.

AYALA (Tomaso DE), célèbre fabricant espagnol de lames d'épée, qui vécut à la fin du XVIe siècle et pendant la première moitié du XVIIe. Il compte parmi les fameux *espaderos* de Tolède, et sa marque est un T, quelquefois couronné. Une forte épée du musée d'artillerie, dont la lame est de Tomaso de Ayala, est faussement attribuée à Benvenuto Cellini.

Marques d'Ayala.

AYAMONTE, ville et port d'Espagne (Andalousie), sur le Guadiana ; 6.600 hab. Pop. du district : 25.300 hab.

AYAMONTE (le marquis D'), seigneur espagnol, parent de Louise de Guzman, reine de Portugal. Il conspira, en 1641, avec le duc de Medina Sidonia, pour rendre l'Andalousie indépendante de la couronne d'Espagne. La conspiration avorta, et Ayamonte fut envoyé à l'échafaud.

AYAN (*a-ian* — de l'ar. *ayn*, œil) n. m. Pluriel du mot arabe *ain*, et qui signifie *hommes considérables*. Il est employé comme singulier par les Turcs, pour signifier *notable* en général, et, dans la langue administrative, *maire*. ‖ En Turquie, Officier chargé de veiller à la sûreté des habitants, en province.

AYANT CAUSE n. m. Dr. Celui qui tient son droit d'une autre personne, qu'on appelle son « auteur ». Ainsi, l'héritier est l'ayant cause de la personne dont il a hérité ; le créancier, qui a toujours pour gage le patrimoine de son débiteur, est l'ayant cause de celui-ci et peut, dans l'intérêt de sa créance, exercer les actions qui appartiennent au débiteur, quand ce dernier refuse ou néglige de les exercer lui-même (C. civ., art. 1166), mais sans avoir plus de droits que lui. ‖ Pl. *Des* AYANTS CAUSE.

Eh quoi! parce qu'un homme aima jadis mon père,
Il faudra se charger de sa lignée entière,
Lui, ses hoirs, *ayants cause*, avoir tout sur les bras.
FIRON.

— ENCYCL. Dr. On distingue l'ayant cause à titre particulier et l'ayant cause à titre universel : le premier succède à un droit particulier ; le second à l'ensemble des droits acquis par son auteur, à l'exception de ceux qui, comme l'usufruit, sont exclusivement attachés à la personne.

Dans toute convention, on est censé avoir stipulé pour soi et pour ses héritiers et ayants cause, à moins que le contraire ne soit exprimé ou ne résulte de la nature de la convention (C. civ., art. 1122).

En matière de preuve, l'*acte authentique* fait pleine foi de la convention qu'il renferme entre les parties contractantes et leurs héritiers ou ayants cause (C. civ., art. 1319). — L'*acte sous seing privé*, reconnu par celui auquel on l'oppose, ou légalement tenu pour reconnu, a, entre ceux qui l'ont souscrit et entre leurs héritiers et ayants cause, la même foi que l'acte authentique (C. civ., art. 1322). Le *serment décisoire*, c'est-à-dire celui qu'une partie défère à l'autre pour en faire dépendre le jugement de la cause (C. civ., art. 1357), ne forme preuve qu'au profit de celui qui l'a déféré ou contre lui, et au profit de ses héritiers et ayants cause ou contre eux (C. civ., art. 1365).

Après la dissolution de la communauté légale, la femme ou ses héritiers et ayants cause ont la faculté de l'accepter ou d'y renoncer ; toute convention contraire est nulle (C. civ., art. 1453).

AYANT DROIT n. m. Dr. Celui auquel sa qualité ou un titre quelconque donne le droit d'exercer une action, ou de prendre part à une opération où ses intérêts sont en jeu. Ainsi, les ayants droit, dans un ordre ouvert sur le prix d'un immeuble (v. ORDRE), sont les créanciers appelés à se distribuer ce prix. L'*ayant droit* diffère de l'*ayant cause* en ce que le premier peut n'agir qu'en son nom, tandis que le second agit à la fois en son nom et au nom de la personne qu'il représente. ‖ Pl. *Des* AYANTS DROIT.

AYA-PANA n. m. Nom de *Eupatorium ayapana*, famille des composées, originaire des bords de l'Amazone, et dont les feuilles étaient autrefois préconisées contre beaucoup de maladies. Elles sont encore employées en infusions comme sudorifiques.

AYASLOUK, village de l'Anatolie, au S. de Smyrne, près des ruines de l'antique Éphèse. Mosquée de la fin du XVe siècle. A l'E. de ce village, bâti sur un rocher isolé, sont les ruines d'un aqueduc construit avec des marbres enlevés à Éphèse.

AYATA, oasis du Sahara algérien (dép de Constantine), comm. indigène de Biskra, créée dans l'Oued Rir par la société Rolland. On y essaye l'élevage de l'autruche.

AYBONITO, bourg de l'île de Porto-Rico (Antilles espagnoles) ; 6.330 hab.

AYBORZAT (*é, za*) n. m. Bot. Ancien nom du galbanum.

AYDAT, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 15 kilom. de Clermont, sur la Veyre, près du *lac d'Aydat* ; 1.441 hab. C'est peut-être l'ancien *Avitacum*, séjour de Sidoine Apollinaire. Château de Randanne.

AYDENDRON (*é-din*) n. m. Genre de lauracées, dont les fleurs hermaphrodites ont un réceptacle concave, en forme d'urne ou d'entonnoir. Ce sont des arbres ou des plantes frutescentes, à feuilles alternes et penninerves, de l'Amérique tropicale.

AYDIE (Alaïse-Marie D'), connu par son intimité avec Mlle Aissé, né entre 1692 et 1698, mort en 1768. Chevalier de Malte et, successivement, lieutenant des gardes du corps, brigadier en 1740, il fut un instant distingué par la duchesse de Berry ; puis, s'étant épris de Mlle Aissé, il devint le modèle des chevaliers (celui dont Voltaire s'inspira pour son Couci de *Adélaïde Du Guesclin*). Il eut d'elle une fille à qui fut donné le nom de Céleste Lehlond, et qui épousa plus tard le vicomte de Nanthia. Les détails de leurs amours sont tout entiers dans les *Lettres* de Mlle Aissé, passion vraie, sincère, où chacun des amants rivalisa de dévouement, d'abnégation, de sacrifice.

AYE (*a-i*) interj. Sert à exprimer que l'on éprouve de la douleur : AYE! *vous me faites mal.* ‖ On écrit aussi AIE.

Aye d'Avignon, chanson de geste du XIIe siècle, appartenant au cycle carolingien. Elle a pour sujet principal les complots d'un fils du traître Ganelon, Bérenger, et les aventures d'Aye, nièce de Charlemagne et fille du duc d'Avignon, que Bérenger réussit à enlever à son mari, le duc Garnier de Nanteuil. Un émir des îles Baléares, où le traître s'est réfugié avec sa captive, l'enlève à son tour à Bérenger ; celui-ci est tué par le duc Garnier, qui reprend sa femme à l'émir. A ce roman très intéressant a été ajoutée, plus tard, une longue et fastidieuse suite. [*Aye d'Avignon* a été publié par Guessard (1861), d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale.]

AYE-AYE (*a-ï a-i* — ainsi nommé par onomatopée, à cause du cri de l'animal) n. m. Nom vulgaire d'un lémurien du genre cheiromys.

— ENCYCL. L'*aye-aye*, qui est un lémurien nocturne de la grosseur d'un chat, offre un peu l'aspect d'un écureuil et est propre à l'île de Madagascar. Il est d'un caractère doux, mais très lent et paresseux ; il se nourrit de larves d'insectes. V. CHEIROMYS.

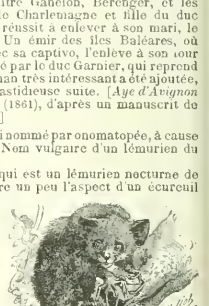

Aye-aye.

AYEN, ch.-l. de cant. de la Corrèze, arrond. et à 28 kilom. de Brives, à la source d'un affl. droit de la Corrèze ; 1.185 hab. Récolte de froment, maïs, vins, fruits et châtaignes ; exploitation de minerai de fer ; fours à chaux ; commerce de bestiaux. Château remarquable. Ayen, autrefois ch.-lieu de comté, fut érigé en duché en faveur de Louis de Noailles, en 1737. Depuis lors, les aînés de la maison de Noailles portent toujours, jusqu'à la mort de leur père, le titre de « ducs d'Ayen ». — Le cant. a 11 comm. et 10.371 hab.

AYENAR. Myth. ind. Fils de Vishnou, qui accoucha de lui pendant son avatar en Mohini, femme d'une beauté irrésistible.

AYÉNIE ou **AYENIA** (*a-i-é*) n. f. Genre de malvacées renfermant des plantes herbacées ou suffrutescentes, hérissées de poils étoilés, tomenteuses ou glabres, originaires de l'Amérique tropicale.

AYER (*a-i-é*) n. m. Liane de l'île d'Amboine qui croît jusqu'au sommet des arbres, et produit une baie rouge, transparente, remplie d'un liquide aqueux. C'est le *funis marzenarum latifolius* de Rumphius.

AYET (*a-i-é*) n. m. Nom sous lequel les Arabes et, en général, tous les peuples musulmans, désignent chaque verset du Coran. (*Ayet*, au pluriel *ayât*, signifie littéralement un signe, et, par extension, une manifestation de la puissance de Dieu, c'est-à-dire un miracle.)

AYGALADES (LES). Géogr. V. AIGALADES (*Les*).

AYGLER (Bernard), bénédictin et cardinal, né à Lyon, mort au Mont-Cassin en 1282. Il fut nommé cardinal par Clément IV, qui l'envoya en France avec le titre de « légat ». Il a écrit : *Speculum monachorum ordinis divi Benedicti ; Commentarium in regulam S. Benedicti*, traduit en français par Guill. de Presby, en 1340.

AYHERRE, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 32 kilom. de Bayonne, entre l'Arberoue et la Joyeuse ; 1.153 hab. Fabrication de tissus laineux.

AYIN (*aï-in*) n. m. Seizième lettre de l'alphabet hébraïque. C'est une lettre radicale et fortement aspirée. ‖ Signe numérique du nombre 70, chez les Hébreux.

AYLESBURY, petite ville d'Angleterre (comté de Buckingham), sur la Thame, affluent de la Tamise (Tamise), N.-O. de Londres. Fabriques de dentelles ; élève de canards pour Londres ; 8.700 hab. A 2 kilom. d'Aylesbury, on trouve le château d'Hartwell, où résida pendant plusieurs années Louis XVIII avant de monter sur le trône. — La *vallée d'Aylesbury* nourrit dans ses beaux pâturages du gros bétail pour la boucherie. Le *hundred d'Aylesbury* est peuplé de 28.000 hab. ; la *division d'Aylesbury* en compte 56.000.

AYLESFORD, ville d'Angleterre (comté de Kent) ; 2.950 h. Alfred le Grand y vainquit les Danois. — La circonscription du même nom compte 250.000 hab.

AYLLON (Lucas VASQUEZ D'), capitaine espagnol, mort vers 1530. Il était conseiller au tribunal supérieur de Saint-Domingue, et se rendit célèbre par ses expéditions dans le Mexique et la Floride.

AYLMER, grand lac du Dominion canadien (territoires du Nord-Ouest), se déversant par un chapelet de lacs et d'émissaires dans le grand lac de l'Esclave.

AYLMER (Jean), prélat anglais, né vers 1521, mort en 1594. Il fut chargé de l'éducation de Jane Grey, s'expatria pendant le règne de Marie, par attachement au protestantisme, rentra dans le royaume à l'avènement d'Élisabeth,

et fut nommé évêque de Londres en 1570. Il se fit beaucoup d'ennemis par son amour de l'argent et son intolérance envers les puritains. On lui doit une *Réponse au livre de Knox contre le gouvernement des femmes.*

AYMARAS, anc. peuple du Pérou, qui avait déjà atteint un remarquable degré de civilisation avant la fondation de l'empire des Incas par les Quichuas. — *Un* AYMARA.

— n. m. *Parler l'*AYMARA.

— Adjectiv. : *Tribu* AYMARA.

— ENCYCL. Cantonnés dans le voisinage du lac Titicaca, les *Aymaras* possédaient d'importantes cités, avec des temples et des palais de dimensions colossales, qui étaient ornés de sculptures. Leurs tombeaux étaient aussi de vastes monuments pourvus d'une ouverture unique. Cette nation comptait d'habiles artisans, notamment des potiers, des ouvriers en étoffes et en métaux, etc. Malgré le degré de civilisation qu'ils avaient atteint, les Aymaras durent accepter la domination des Quichuas et, plus tard, ils se soumirent sans résistance aux Espagnols. Quoiqu'ils aient rapidement embrassé le christianisme, ils ont conservé certaines coutumes de leur ancien culte : ils dansent volontiers devant les processions, comme leurs ancêtres dansaient pendant la célébration des fêtes du Soleil. Les Aymaras actuels sont des hommes de taille au-dessous de la moyenne. Ils ont le teint d'un brun olivâtre, les cheveux très noirs et un peu gros, la face large, les sourcils arqués, le nez déprimé à la racine, la bouche assez grande et le menton court; leur tête est modérément allongée. Ceux d'autrefois se déformaient le crâne de façon à lui donner la forme d'un pain de sucre; cet usage était surtout répandu dans le sexe masculin.

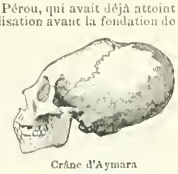

Crâne d'Aymara

AYMARD (Antoine), général, baron de l'Empire, né à Lézignan (Aude) en 1773, mort en 1861. Volontaire en 1792, il se distingua dans les guerres de la Révolution et de l'Empire. A la Restauration, il prit sa retraite, fut réintégré sur les cadres après 1830, comprima l'insurrection de Lyon (avril, 1834) et reçut un siège à la Chambre des pairs.

AYMARD (Edouard-Alphonse-Antoine, baron), général français, né à Villemoustaussou (Aude) en 1820, mort à Paris en 1880. Il servit en Afrique et en Crimée. Colonel en 1859, il prit une part brillante à l'expédition du Mexique, et fut promu général de brigade en 1864. Divisionnaire en août 1870, il combattit à l'armée du Rhin, puis fut inspecteur général d'infanterie, commandant du 16e corps d'armée (1872-1878) et gouverneur de Paris jusqu'à sa mort.

AYME (Jean-Jacques), nommé le plus souvent **Joli Aymé**, homme politique et magistrat, né à Montélimar en 1752, mort à Bourg en 1818. Avocat, puis procureur syndic de la Drôme, il fut nommé en l'an III membre du conseil des Cinq-Cents. Accusé de complicité avec les royalistes, il fut, pendant quelque temps, suspendu de ses fonctions législatives, puis déporté à Cayenne lors du coup d'Etat du 18 fructidor. Il parvint à s'évader, rentra en France après le 18 brumaire, et devint directeur des droits réunis. Il a publié en 1800 une relation de sa déportation.

AYMON (Jean), littérateur et docteur protestant, né en Dauphiné en 1661, mort en Hollande vers 1735; fut curé pendant quelque temps, puis abjura le catholicisme à Genève et se retira ensuite à La Haye, où il se maria. Quelques années plus tard, il revint en France, et entra au séminaire des missions étrangères. Un an après (1707), il s'enfuit en Hollande avec plusieurs manuscrits volés à la Bibliothèque du roi; entre autres, les *Actes du concile de Jérusalem de 1672*, qu'il publia à La Haye (1708) sous le titre de *Monuments authentiques de la religion grecque.* On lui doit aussi les *Métamorphoses de la religion romaine*; un *Tableau de la cour de Rome.* Il a publié dans une compilation utile, mais sans originalité, les *Actes des synodes nationaux des Eglises réformées de France.*

AYMONE ou **AIMONE**, comte de Savoie, né à Bourg en Bresse en 1291, mort en 1343. Il succéda à son frère aîné, Edouard, en 1329, et épousa, en 1331, Yolande, sœur du marquis de Montferrat. On lui doit quelques institutions utiles; notamment, la création d'un conseil suprême de justice à Chambéry.

AYMONIER (Etienne-François), officier et linguiste français, né en 1841. Officier d'infanterie de marine, il fut envoyé en Cochinchine, et apprit le cambodgien, qu'il enseigna à Saïgon. En 1882, le capitaine Aymonier fut nommé administrateur au Cambodge, puis chargé d'une mission d'exploration dans ce pays, où il releva des inscriptions sanscrites ou khmères du plus haut intérêt. Après avoir été résident à Binh-Thuan, de 1886 à 1888, il est devenu directeur de l'Ecole coloniale à Paris. On lui doit des ouvrages très estimés : *Dictionnaire français-cambodgien* (1874); *Vocabulaire cambodgien-français* (1875); *Notice sur le Cambodge* (1875); *Quelques notions sur les inscriptions en vieux khmèr* (1884); *l'Epigraphie cambodgienne* (1885); *Notes sur le Laos* (1885); etc.

AYNAC, comm. du Lot, arr. et à 33 kil. de Figeac, sur la Thémines; 1.062 hab.

AYNET (*né*) n. m. Baguette à laquelle on enfile les harengs pour les saurer. ‖ Sorte de brochette en bois, longue de quatre à cinq pieds, qui sert à enfiler les sardines par les yeux, pour les laver dans l'eau de mer avant de les mettre dans le sel. ‖ Syn. AINETTE.

AYODHYÂ, anc. roy. de l'Inde (actuell. prov. d'Oude), duquel dépendait comme tributaire la petite principauté de *Kapilavastou* où naquit le Bouddha Çâkya-Mouni. C'était également le nom d'une ville aug. *Adjoddhyâ*, cap. de ce royaume, la plus ancienne, dit-on, de l'Inde, qui passe pour avoir été fondée par Manou. Cette cité est fréquemment mentionnée dans les écritures bouddhiques. Selon la légende, Çâkya-Mouni y aurait vécu et prêché pendant six ans, à la place même où le roi Açoka fit élever un stoûpa colossal. On y montre aussi l'endroit où résidèrent les quatre Bouddhas prédécesseurs de Çâkya-Mouni.

AYOLAS (Juan DE), capitaine espagnol, mort en 1538. Il accompagna Pedro de Mendoza à la conquête de la rivière de la Plata, reçut le gouvernement de Buenos-Ayres, puis conquit le Paraguay, dont il fut nommé gouverneur, et fonda la ville de L'Assomption. Il fut tué dans un combat contre une peuplade d'Indiens du Pérou.

AYORA, bourg d'Espagne, ch.-l. du district (prov. de Valence), 4.900 hab. — Pop. du district : 15.245 hab.

AYOUB-ANSARI ou **JOB ANSARI**, célèbre santon vénéré par les Turcs, qui ont donné son nom à la mosquée de Constantinople dans laquelle doit se trouver son tombeau, et où les sultans vont ceindre leur sabre, à leur avènement au trône.

AYOUBITES ou **AYYOUBITES**, dynastie musulmane, qui succéda à celle des Fatimites en 1171, et régna sur l'Egypte, la Syrie, l'Yémen, la Mésopotamie. — *Un* AYOUBITE.

— ENCYCL. Cette dynastie fut fondée par Salah-addin Yousouf, fils d'Ayoub (équivalent arabe de Job). Elle forma quatre branches principales, qui furent mutuellement dans un état d'hostilités perpétuelles. La principale, celle d'*Egypte*, dura de 1171 à 1250, et fut détruite par les Mamlouks turcomans : elle compte huit princes. Les autres branches sont celles de l'*Yémen* (1173-1229), de *Damas* (1174-1250), de *Alep* (1183-1260).

AYOUB-KHAN ou **EYOUB-KHAN**, ancien émir de Hérat, né en 1851. Fils de l'émir d'Afghanistan Chir-Ali, il reçut de son père le gouvernement de Hérat. Lorsque son frère, Yakoub-Khan, émir d'Afghanistan, eut été emmené en captivité dans les Indes, Ayoub-Khan continua la guerre, battit le général anglais Burrow à Kuschk-i-Nakud, le 27 juillet 1880, mais fut vaincu par le général Roberts. En 1881, il s'empara de Kandahar, et, bien que battu par Abd-ur-Rahman, il se maintint à Hérat. Arrêté et interné en Perse en 1885, il parvint à s'enfuir en 1887.

AYOUCHMAT (*Ayusmat*, celui qui possède la vie) n. m. Titre donné fréquemment au Bouddha Çâkia-Mouni et, quelquefois, aux plus éminents de ses disciples.

AYOUN-MOUSA (c'est-à-dire *sources de Moïse*), ville de l'Arabie Pétrée, près du golfe et au S.-E. de Suez. Près de là, suivant la tradition des Arabes, s'effectua le passage de la mer Rouge par les Hébreux.

AYOUS ou **AYOUCH**, l'un des princes de la dynastie solaire dans l'Inde, et un des ancêtres des *Kauravas* et des *Pandavas*, dont les luttes sont le sujet du grand poème du Mahâbhârata.

AYPNIE (du gr. *a* priv., et *upnos*, sommeil) n. f. Syn. de INSOMNIE.

AYR, ville et port d'Ecosse, ch.-l. du comté du même nom; 25.200 hab. Fabrique de tapis; ses tanneries, ses chantiers de construction et ses mines de houille donnent beaucoup d'activité à son port, sur le golfe de la Clyde. — Le *comté d'Ayr* a 217.500 hab.; il est surtout connu par une race de vaches très renommées, bonnes laitières, fournissant le lait qui sert à fabriquer le fromage de Dunlop.

AYRAR (Ximènès-Pierre), peintre espagnol du XVIIe siècle, élève de François-Ximènès de Tarragone, dont il imita la manière (*Nativité, Adoration des mages, Sainte Famille*, à Sainte-Marie de Calatayud).

AYRAUT (Pierre), magistrat et jurisconsulte, né à Angers en 1536, mort en 1601. Il suivit les leçons de Cujas, professa le droit civil dans sa ville natale, devint ensuite avocat à Paris, et fut nommé, en 1568, lieutenant criminel à Angers. Il exerça ces fonctions avec tant d'équité, et peut-être de rigueur, qu'on le surnomma *l'Ecueil des accusés*, et aussi *Pierre qui ne rit pas.* Son fils aîné, René Ayraut, étant entré malgré lui dans la Compagnie de Jésus, il s'adressa au Parlement, au roi, au pape, pour lui faire réintégrer le domicile paternel; mais ce fut en vain. Il écrivit alors son célèbre traité de la puissance paternelle, *De jure patrio* (Paris, 1593). Le vieillard mourut désespéré. Parmi ses autres ouvrages, les plus importants sont : *De l'ordre et instruction judiciaire dont les anciens Grecs et Romains ont usé en accusations publiques, conféré à l'usage de notre France* (1575); *Des procès faits aux cadavres, aux cendres, etc.* (1591). — Son fils RENÉ, né à Paris en 1567, mort à La Flèche en 1644, entra dans l'ordre des jésuites, changea de nom, refusa de revenir auprès de son père, et tenta même de réfuter le traité que celui-ci avait écrit sur la puissance paternelle. Il professa dans quelques collèges de son ordre.

AYRER ou **EYRER** (Jakob), poète dramatique allemand, mort à Nuremberg en 1605. Ses œuvres ont été publiées à Nuremberg en 1618, sous le titre de *Opus theatricum.* Elles contiennent trente comédies ou tragédies et trente-six pièces facétieuses. Son style est, en général, serré, vigoureux et assez pur; mais, s'il est plein de gaieté, le bouffon s'y mêle trop souvent au sérieux.

AYRÈS FERREIRA (Gonçalo), navigateur portugais, né dans la première moitié du XVe siècle, un des premiers colons de l'île de Madère. Il a laissé une relation intéressante sur la *Découverte de l'île de Madère.*

AYRI n. m. Nom brésilien de l'astrocaryc (*astracarpum ayri*), palmier du Brésil, dont les fruits sont comestibles et dont le bois sert à fabriquer des arcs.

AYRON, comm. de la Vienne, arr. et à 20 kil. de Poitiers, sur la Vandeleigne; 958 hab. Ch. de f. Etat.

AYRTON (Edmond), musicien anglais, né à Ripon en 1734, mort en 1808. Musicien de la chapelle royale, il a composé beaucoup de musique d'église.

AYRTON (William Edward), savant anglais, né à Londres en 1847. Il entra en 1867 dans le service télégraphique du gouvernement de l'Inde, où il devint bientôt surintendant de tout le service de télégraphie électrique. Il y établit, avec Schwendler, un système nouveau indiquant immédiatement à l'extrémité de la ligne l'endroit quelconque du réseau où un accident se produisait. De retour en Angleterre, il fut chargé, en 1872 et 1873, de la direction de deux télégraphes, puis il devint professeur à l'Ecole polytechnique du Japon (1873-1879), professeur et directeur du Collège technique de Londres (1879), et associé de la Société royale de Londres (1881). En collaboration avec Perry, il apporta de nombreux perfectionnements à des appareils de physique. Son œuvre principale est, en collaboration avec Perry et Fleeming Jenkin, le système de transport électrique auquel il a donné le nom de *telphérage.* (V. ce mot.) On lui doit un grand nombre d'articles et de mémoires.

AYSSÈNES, comm. de l'Aveyron, arr. et à 23 kilom. de Saint-Affrique; 1.038 hab.

AYTA (VAN ZUICHEM Viglius), jurisconsulte hollandais, né dans la Frise en 1507, mort à Bruxelles en 1577. Il professa le droit, et fut chargé par Charle-Quint et Philippe II de négociations importantes et revêtu de hautes dignités. C'était un homme d'un caractère honorable, qui osa témoigner son opposition au despotisme de Philippe II dans les Pays Bas et aux violences du duc d'Albe. Il fonda un hôpital à Zuichem, et dota un collège à Louvain.

AYTOUN (William Edmondstoune), littérateur anglais, né à Edimbourg, en 1813, d'une famille noble du comté de Fife, mort près d'Elgin (Ecosse) en 1865. Professeur à l'université d'Edimbourg, il se lia avec le professeur Wilson, qui dirigeait le *Blackwood's Magazine*, et enrichit cette revue de compositions poétiques, de essais divers et d'articles critiques. Ce fut là qu'il publia d'abord une série de ballades où respire un grand enthousiasme patriotique, et qu'il réunit ensuite sous le titre de *Chants des cavaliers écossais.* Il a écrit en outre une tragédie héroï-comique, *Firmilian* ou *l'Etudiant de Badajoz.* Sous le ministère Derby, en 1852, il fut nommé aux fonctions honorables de shérif d'Orkney et de Shetland.

AYTRÉ, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 4 kilom. de La Rochelle; 1.102 hab. Ch. de f. Etat. Salines et marais salants.

AYUK, un des noms de la Chèvre, étoile de première grandeur de la constellation du Cocher.

AYULAN n. m. Bot. Syn. de SANDORICUM INDICUM.

AYUNTAMIENTO (mot esp.; de *ayuntar*, réunion, et *miento*, répondant au suffixe latin *mentum* et à notre *ment* français) n. m. Nom donné, en Espagne, aux municipalités des villes. ‖ Lieu où ces magistrats se réunissent. ‖ On écrit aussi AIUNTAMIENTO, AJUNTAMIENTO, et même AYUNTAMENTO.) ‖ Pl. *Des* AYUNTAMIENTOS (*lois*).

— ENCYCL. Les *ayuntamientos* jouissaient autrefois d'importantes attributions politiques : élections aux Cortès, police, tribunaux de justice de paix, garde nationale, assise et levée des impôts. L'avènement des Bourbons en Espagne restreignit beaucoup ces prérogatives, qui furent rétablies en 1812, abolies de nouveau par Ferdinand VII, et, après diverses alternatives qui amenèrent la révolte d'Espartero et la chute de la reine régente Marie-Christine, furent restreintes, en 1844, à peu près aux droits de l'administration municipale française. Toute commune au-dessus de 30 habitants a un ayuntamiento. Le nombre des membres de l'ayuntamiento varie de quatre à quarante-huit, selon l'importance de la localité. Ils sont nommés au suffrage universel.

AYURUOCA, ville du Brésil (prov. de Minas Geraes), sur le *rio Ayuruoca*, affluent du haut Paraoa; 6.000 hab.

AYVAL n. m. Nom vulgaire d'un arbrisseau indéterminé des Moluques, à suc laiteux, dont les jeunes pousses sont comestibles.

AYZAC (Marie-Félicie-Emilie), archéologue française, née à Paris en 1801, morte dans la même ville en 1882. Elle entra en 1817 dans la maison de Saint-Denis, où elle resta comme sous-maîtresse jusqu'en 1852, puis elle employa ses loisirs à composer un certain nombre d'ouvrages relatifs à l'archéologie, et pleins de recherches intéressantes : *Des quatre animaux apocalyptiques et de leur représentation sur les églises au moyen âge* (1846); *Symbolique des pierres précieuses ou Tropologie des gemmes* (1846); *Mémoire sur trente-deux statues emblématiques observées sur les tourelles du transept de la basilique de Saint-Denis* (1847); *les Statues du porche nord de la cathédrale de Chartres* (1849); *Chœur de Notre-Dame de Paris* (1853); *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis en France* (1861), son ouvrage capital, couronné par l'Académie des inscriptions; *Iconographie du dragon* (1864).

AZAB ou **AZAPE** n. m. Nom que l'on donnait, en Turquie, dans l'organisation ancienne, à une infanterie *irrégulière*, laquelle, avec les *janissaires* et les *siphahis*, forma le noyau de l'armée ottomane.

Azadarachta : *a*, fleur *b*, fruit; *c*, graine.

AZADARACHTA ou **AZADIRACHTA** (*kta*) n. m. Arbre de l'Inde, famille des méliacées et tribu des méliées, à ovaire triloculaire. Les noyaux des fruits du *melia azadirachta* sont employés souvent dans les régions circaméditerranéennes pour faire des chapelets; aussi l'appelle-t-on arbre à chapelets.) ‖ Syn. de MELIA.

AZADIRINE n. f. Substance alcaline trouvée dans un azédarach, et proposée comme un succédané de la quinine.

AZAD-KHAN, chef afghan, mort en 1779. Il disputa le trône de Perse à Karim-Khan-Zend, le vainquit en 1753, puis fut battu par lui. Plus tard, il fit la paix avec Karim.

AZAGAYE (*ghé*) n. f. Art milit. Une des nombreuses orthographes du mot AREGAYE. V. ce mot.

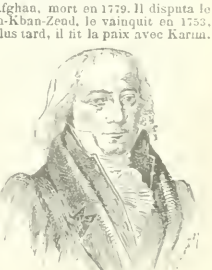

Azaïs.

AZAÏS (*ïse*) (Pierre-Hyacinthe), musicien, né à Ladern (Languedoc) en 1743, mort à Toulouse en 1796. Outre un grand nombre de messes et de motets qu'il a laissés en manuscrits, il a donné des *sonates*, des *duos* et des *trios* pour le violoncelle. On a aussi de lui : *Méthode de musique sur un nouveau plan* (1776). — Son fils, PIERRE-HYACINTHE, philosophe français, né à Sorèze en 1766, mort à Paris en 1845, fit des études moitié littéraires,

moitié scientifiques, jusqu'à l'âge de seize ans. Tenté d'abord par la vie monastique, il y renonça après un noviciat de trois mois, et fut tour à tour professeur, précepteur, etc. D'abord partisan de la Révolution, il ne tarda pas à se déclarer contre elle, fut condamné à la déportation et se réfugia à l'hopital des sœurs de la Charité de Tarbes. C'est là qu'il jeta les bases de son système. Revenu à Paris en 1806 et protégé par Mme Cottin, la célèbre romancière, il annonça la philosophie des *Compensations* par quelques opuscules. Napoléon, qui n'aimait pas les idéologues, avait de la sympathie pour une doctrine qui prêche la résignation. Le gouvernement impérial encouragea Azaïs en lui donnant une place de professeur au prytanée de Saint-Cyr. De retour une fois encore à Paris, après dix-huit mois de séjour au prytanée, qu'il quitta lors de la translation de cette école à La Flèche, Azaïs se décida à publier son livre des *Compensations*, qui lui fournit rapidement une sorte de célébrité, mais peu d'argent, et il lui fallut de nouveau solliciter du gouvernement la place d'inspecteur de la librairie à Avignon. Il l'obtint en 1811 et fut envoyé l'année suivante, avec le même titre, à Nancy, où il resta jusqu'à l'arrivée des alliés. En 1815, il écrivit un livre plein de zèle pour la cause de Napoléon, et dès lors il s'aliéna le plus grand nombre de ses protecteurs. Pendant plusieurs années, il vécut à Paris, dans un état voisin de la détresse; mais enfin, grâce à de puissantes influences, il obtint de Decazes une pension de 6.000 francs, et put dès lors se livrer à son aise à ses spéculations philosophiques. Pour le système philosophique d'Azaïs, v. COMPENSATIONS.

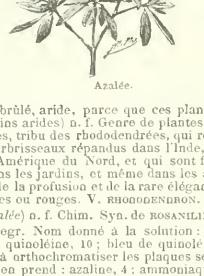
Azalée.

AZALÉE ou **AZALÈA** (du gr. *azaleos*, brûlé, aride, parce que ces plantes affectionnent les terrains arides) n. f. Genre de plantes de la famille des éricacées, tribu des rhododendrées, qui renferme de charmants arbrisseaux répandus dans l'Inde, la Chine, le Caucase, l'Amérique du Nord, et qui sont fréquemment cultivés dans les jardins, et même dans les appartements, à cause de la profusion et de la rare élégance de leurs fleurs blanches ou rouges. V. RHODODENDRON.

AZALÉINE (rad. *azalée*) n. f. Chim. Syn. de ROSANILINE.

AZALINE n. f. Photogr. Nom donné à la solution : alcool, 1.000; rouge de quinoléine, 10; bleu de quinoléine (cyanine), 1, servant à orthochromatiser les plaques sensibles. Pour l'emploi, on prend : azaline, 4; ammoniaque, 1; alcool, 30; eau, 70. On plonge dans ce bain la plaque sensible durant une minute, et on la laisse sécher : elle est ainsi rendue plus sensible aux radiations rouges (cyanine) et vertes (rouge de quinoléine).

AZAMAR n. m. Minér. Syn. de CINABRE.

AZAMBUJA (Diego DE), navigateur portugais de la fin du XVe siècle. Chargé par le roi Jean II de fonder un établissement sur la côte de Guinée, il y construisit, en 1482, le fort de Saint-Georges de la Mina, et ne revint en Portugal que son œuvre entièrement achevée.

— BIBL.: L. Cordeiro, *Diego de Azambuja* (Lisbonne, 1892).

AZAMOGLAN (de l'ar. *azam*, grand, et du turc *oglam*, enfant) n. m. Enfant étranger qui remplit dans le serail les plus basses fonctions de la domesticité.

AZAN, fils d'Arcas, roi d'Arcadie, et de la nymphe Erato. Il fut le père de Clitor. Il partagea avec ses frères l'héritage paternel, et la contrée qui lui échut fut appelée de son nom *Azanie*. Sa mort fut honorée par des jeux funèbres, les premiers qui furent célébrés.

AZANIA, village de Serbie (cercle du Danube); 6.000 hab.

AZANIE (*Azania*), nom commun à plusieurs contrées de l'antiquité, équivalant à la dénomination de *pays des Ases*, ancien peuple de la grande famille scythique, sur l'histoire et le pays desquels on manque de notions précises, mais dont on retrouve des traces certaines dans plusieurs endroits de l'Asie, de l'Afrique et de la Grèce.

Il existait, en deçà de l'Imaüs, un peuple scythe qui portait le nom de « Azanes » (*Azani*). Dans l'Éthiopie maritime, une contrée était nommée *Azanie* (adj. *côte d'Azani*). Les Azanes s'étaient aussi répandus en Grèce, où une partie de l'Arcadie portait, dès la plus haute antiquité, le nom de *Azanie*.

AZANZA (don Joseph Miguel DE), ministre espagnol, né à Aviz en 1746, mort à Bordeaux en 1826. Il fut, sous Charles IV, ministre de la guerre, vice-roi de Mexico, et conseiller d'État (1799). Nommé aux finances en 1808, il se rallia au roi Joseph Bonaparte, et fut ministre de la justice, puis des affaires étrangères. Au retour de Ferdinand, il fut obligé de s'expatrier, et il vint achever ses jours en France.

AZAOUAD, région naturelle intermédiaire entre le Sahara et le Soudan, steppe herbeux où dominent l'alfa et le mimosa. Ce pays, habité par les nomades Berabich et les Tourmos, et par des groupes presque sédentaires de Touareg, est compris dans le cercle de Tombouctou.

AZARA n. m. Genre de bixacées, série des samydées, dont les fleurs sont apétales et ordinairement hermaphrodites. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux, à feuilles entières et à fleurs réunies en grappes ou en épis courts, originaires du Chili et du Brésil méridional.

AZARA (don José Nicolas DE), diplomate espagnol, né à Barbunales (Aragon) en 1731, mort à Paris en 1804. Envoyé en 1765 comme agent de l'Espagne auprès de Clément XIII, bientôt nommé ambassadeur, il négocia l'expulsion des jésuites. Il se distingua surtout par son amour pour les arts et la protection qu'il accorda aux artistes. Il réunit des collections de statues et de tableaux, fit faire des fouilles à Tivoli. Après trente ans de séjour à Rome, il fut nommé en 1798 au poste difficile d'ambassadeur à Paris, où il fut fort estimé du Directoire. Des intrigues lui firent deux fois perdre son poste (1799-1803). Il mourut à Paris, laissant ses collections à l'Espagne. Il avait écrit, entre autres ouvrages, une traduction espagnole de la *Vie de Cicéron* par Middleton, et des *Mémoires*. — Son frère, don FÉLIX **de Azara**, né à Barbunales en 1746, mort en 1811 en Aragon, fut d'abord soldat, et se trouva, en 1781, parmi les commissaires chargés, en exécution du traité de Saint-Ildefonse, de tracer les limites des possessions de l'Espagne et du Portugal en Amérique. Il mit à profit son séjour de vingt ans en Amérique pour dresser les cartes des contrées qu'il explorait, dépensant sa fortune personnelle, affrontant toutes sortes de dangers et la mauvaise volonté des administrateurs. Il a laissé : *Essai sur les quadrupèdes du Paraguay; Voyage dans l'Amérique méridionale de 1781 à 1801*.

AZARÉKITE n. m. Nom donné à une secte musulmane fondée par Azrah, et dont les membres ne voulaient reconnaître aucune autorité, ni temporelle, ni spirituelle.

AZARI (Sheïkh), poète persan, mort en 1460. Zélé croyant, il fut surnommé **le Roi de la foi**, en même temps que, par ses vers, il méritait le titre de **Roi des poètes**. Il fit plusieurs pèlerinages à La Mecque et voyagea dans l'Inde.

AZARIAS ou **OZIAS**, roi de Juda (803 à 752 av. J.-C.). Il vainquit les Philistins, les Arabes et les Ammonites, et fit abattre les murs de Geth et d'Azoth. Il voulut usurper les fonctions du sacerdoce, mais il fut frappé d'une lèpre qui l'obligea à renoncer à la royauté.

AZAROLE, ou **AZAROLIER** (*li-é*) n. m. Bot. V. AZEROLE, et AZEROLIER.

AZAT-LE-RIZ, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 34 kilom. de Bellac, près des sources du Salleron, affluent de la Gartempe par l'Anglin; 1.682 hab. Verrerie.

AZAUROLIQUE adj. Se dit de composés *azoïques* où le groupement -Az-Az- est relié à deux radicaux de la série grasse.

— ENCYCL. L'acide *éthylazaurolique* a pour formule : $AzOC^2H^4Az = AzC^2H^4AzO$. On l'obtient en réduisant l'acide éthylnitrolique par l'amalgame de sodium. Il cristallise dans l'alcool en cristaux rouge-feu. Il fond à 142°, mais sa fusion est assez difficile à obtenir; il fait explosion vers cette température. Il donne avec les bases des sels jaune orangé. Les acides étendus lui enlèvent un atome d'azote, et le transforment en *leucazone*.

AZAY-LE-BRÛLÉ, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 18 kilom. de Niort; 1.684 hab.

AZAY-LE-FERRON, comm. du départ. de l'Indre, arrond. et à 26 kilom. du Blanc; 1.925 hab. Patrie du maréchal d'Humières. Source d'eaux thermales sulfureuses.

AZAY-LE-RIDEAU, ch.-l. de cant. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 21 kilom. de Chinon, sur l'Indre; 2.280 hab. Ch. de f. État. Récolte de céréales, vins et fourrages. Ce bourg, antrefois entouré de murs et défendu par un château fort, fut pris par les Bourguignons sous Charles VI, et repris par le dauphin Charles en 1418. Vers 1520, Gilles Berthelot, conseiller secrétaire du roi et seigneur d'Azay-le-Rideau, fit démolir le vieux château d'Azay, et construire le château actuel, une des œuvres les plus élégantes de la Renaissance, qui s'élève dans une situation des plus pittoresques, au milieu d'une île circonscrite par l'Indre. L'intérieur renferme une précieuse collection de tableaux, riche surtout en portraits historiques. — Le cant. a 12 comm. et 12.003 hab.

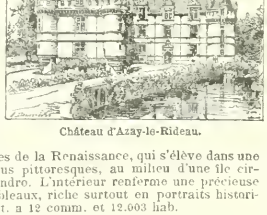
Château d'Azay-le-Rideau.

AZAY-SUR-CHER, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 12 kilom. de Tours; 1.107 hab. Vins.

AZAY-SUR-THOUET, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 9 kilom. de Parthenay, sur le Thouet; 1.487 hab. Carrières de granit; fabrication de tirelaines, etc.

AZAZEL, mot qui se trouve dans le rituel des Juifs, à propos du bouc émissaire, qui jouait un si grand rôle symbolique dans la fête dite « des Expiations » célébrée tous les ans, cinq jours avant celle des Tabernacles. Le grand prêtre, après avoir accompli les purifications légales et avoir revêtu un vêtement de lin blanc, offrait en sacrifice un jeune taureau pour lui et sa maison, et choisissait deux boucs pour le peuple. Celui de ces deux boucs que désignait le sort devait être immolé. Puis le grand prêtre se tournait vers le bouc épargné par le sort, lui imposait les mains et le chargeait de tous les péchés d'Israël; un homme devait ensuite l'emmener dans le désert et l'y abandonner. Cette cérémonie achevée, le grand prêtre se baignait, reprenait ses vêtements ordinaires, et coupait en morceaux la chair des animaux sacrifiés.

On n'a jamais été d'accord sur le point de savoir qui était ou qu'était *Azazel*. On y voit, suivant les opinions diverses : 1° le bouc lui-même; 2° le lieu où il devait être conduit; 3° l'être, sans doute un esprit du mal, auquel il devait être envoyé; 4° un mot abstrait marquant la destination du bouc qui devait disparaître.

AZCOITIA, ville de l'Espagne septentr. (prov. Basques [Guipuzcoa]), sur le fl. côtier Urola; 5.040 hab. Toiles, tissus de laine; eaux minérales. Patrie de saint Ignace de Loyola.

AZDJER, nom d'un des quatre grands groupes des Touareg du Sahara. Les Azdjer habitent, dans la partie septentr. du désert, le territoire du Tassili. — *Un* AZDJER.

AZE (du lat. *asinus*, âne) n. m. Nom francisé de l'âne, qui, dans le patois du midi de la France, s'appelle *azé*.

— *L'aze me quille*, Espèce de serment affirmatif : L'AZE ME QUILLE, *si celu n'est pas vrai*.

Tous ces gens-là m'ont l'air d'avoir on ne sait quoi;
Je ne devine rien de plus, *l'aze me quille !*
V. HUGO.

|| *Que l'aze te quille !*, Imprécation bouffonne dans le même genre que *Le diable t'emporte !*, mais qui a un caractère d'obscénité.

AZÉ ou **AZAY**, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 10 kil. de Vendôme, sur le Boulon, affluent du Loir; 950 hab. Le 6 janvier 1871, combat contre les Prussiens, à la suite duquel les Français durent se replier sur Saint-Calais.

AZÈDARACH n. m. Bot. V. AZADARACHTA.

AZEFFOUN, comm. mixte d'Algérie (prov. d'Alger), arrond. de Tizi-Ouzou; 36.693 hab. Orge, blé; ruines romaines. Le ch.-l. de cette comm., situé sur la mer, dans une situation pittoresque, a quitté son nom de Port-Gueydon pour reprendre celui de *Azeffoun*.

AZEGLIO (Massimo TAPPARELLI, marquis D'), homme d'État et écrivain italien, né à Turin en 1798, mort à Milan en 1866. Fils d'un général, qui devint ambassadeur à Rome, il le suivit dans cette ville, où il se prit de passion pour les arts. Après avoir servi comme officier de cavalerie, il revint à Rome (1821), devint un paysagiste de talent, puis se rendit à Milan (1830), épousa la fille de Manzoni, et publia deux romans patriotiques qui eurent un grand succès : *Ettore Fieramosca* (1833), et *Niccolò de' Lapi* (1841). Membre actif du parti nationaliste et réformiste, mais catholique et monarchiste, il resta modéré et ne prit part à aucune conspiration. Il publia des articles et des brochures qui eurent un grand retentissement, et poussa Pie IX dans la voie des mesures libérales. En 1848, il rentra dans l'armée piémontaise lors de la guerre avec l'Autriche, devint colonel, et fut grièvement blessé à Vicence. D'Azeglio, qui était député, fut nommé, le 11 mai 1849, par Victor-Emmanuel, président du Conseil et ministre des affaires étrangères. Il maintint dans le Piémont les réformes libérales. Il fut remplacé, le 30 octobre 1852, par Cavour.

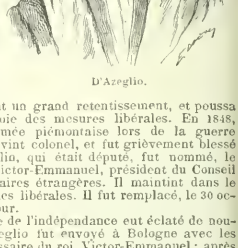
D'Azeglio.

Lorsque la guerre de l'indépendance eut éclaté de nouveau, en 1859, d'Azeglio fut envoyé à Bologne avec les pouvoirs de commissaire du roi Victor-Emmanuel; après la paix de Villafranca, il fut nommé ambassadeur à Londres, puis préfet de Milan. Un des premiers, il se prononça pour le transfert de la capitale à Florence. Il devint sénateur, directeur des galeries royales, général de brigade (major général) en retraite, et aide de camp honoraire du roi.

Comme écrivain politique, d'Azeglio a le premier essayé de démontrer à ses compatriotes que la formation d'une forte et saine opinion nationale valait peut-être mieux que les conspirations. Comme romancier italien, on le place après Manzoni et Grossi. Ses brochures politiques ont été réunies en un volume (Turin, 1851). — Son frère aîné, Robert TAPPARELLI, marquis **d'Azeglio**, écrivain, né en 1790, mort en 1862, prit part aux réformes faites par le roi Charles-Albert, dont il était l'ami, et devint sénateur en 1848. On lui doit, entre autres écrits : *Études historiques et archéologiques sur l'art du dessin* (1862), et *Portraits d'hommes illustres faits par des peintres célèbres* (1863).

AZEKAH, ville forte de l'anc. Palestine (tribu de Juda), entre Jérusalem et Eleuthéropolis. David y combattit et tua le géant Goliath. (Lorsque Sédécias se révolta contre Nabuchodonosor, Azekah fut une des dernières places de la Palestine à se rendre.)

AZEL (mot arabe) n. m. Nom qu'on donne, en Algérie, à des terres qui appartenaient au souverain ou à la communauté musulmane, et sont devenues propriétés nationales, par suite de la conquête française. (Les détenteurs des *azels* ne peuvent, en principe, en devenir propriétaires, et doivent payer un fermage qui porte le nom de *hockor*. Mais le sénatus-consulte du 22 avril 1863 a changé cette législation, et permet, dans des cas déterminés, de rendre les indigènes propriétaires.)

— Adjectiv. *Les terres* AZELS, *au début de l'occupation, étaient les seules dont l'administration pût disposer en faveur des colons.*

AZÉLAÏQUE adj. Se dit d'un acide identique à l'*acide lépargylique*. Il se produit presque toujours en même temps que l'*acide subérique*, duquel on le sépare par précipitations fractionnées.

AZELPHAGE ou **AZELFAGE** n. m. Étoile π de la queue du Cygne.

AZÉMAR le Noir, troubadour provençal, né à Château-Vieux-d'Albin, florissait au commencement du XIIIe siècle. Raymond VI, comte de Toulouse, le combla de faveurs et de biens. Il reste de lui une *tenson* et trois *chansons* d'amour.

AZÉMAR (François-Basile), général, né à Cabannes (Tarn) en 1766, mort en 1813. Il fit avec distinction les grandes guerres de la République et de l'Empire, et fut tué au combat de Gross-Drebnitz.

AZEMASOR n. m. Minér. Syn. de CINABRE.

AZEMMOUR, ville et port du Maroc, à l'embouchure de l'Oum-er-Rbia dans l'Atlantique. Cette ville, dont le nom arabe signifie *olive*, fut fondée par les Portugais, et occupée par eux jusqu'en 1769.

AZER (*zèr*). Dans la mythologie parse, l'un des génies supérieurs, qui préside à la pureté et, naturellement, au feu; il est l'ennemi de la mort, de la maladie et des mauvais esprits.

AZER (*zèr*), huitième fils de Jacob, père d'une tribu des Hébreux qui portait le même nom et dont le rôle, dans l'histoire de ce peuple, est assez effacé.

AZERABLES, comm. de la Creuse, arrond. et à 43 kilom. de Guéret, près de la source de l'Anglin, affl. de la Gartempe; 2.266 hab.

AZERAILLE (*ll* mll.) n. f. Nom vulgaire de l'érable champêtre.

Azerat, comm. de la Dordogne, arrond. et à 38 kil. de Périgueux, sur le Cern, affluent de la Vézère; 1.037 hab.

Azerbaidjan. (Géogr. V. Adherbaidjan.

Azer Behrâm. D'après le *Boundehesh*, un des livres les plus modernes du parsisme, l'*Azer Behrâm* est la réunion des trois *feux sacrés* entretenus par les trois castes : sacerdotale, guerrière, agricole.

Azer Bourzin Mihir. D'après le *Boundehesh*, on donne ce nom au *feu sacré* de la caste des laboureurs, dans le parsisme. Il fut établi par le roi Gonstasp sur le mont Révend, dans le Khorassan.

Azerges, rivière du départ. du Rhône, affl. de la Saône (r. droite), qui, avant d'avoir reçu la Brévonne à Lozanne, arrose Lamure-sur-*Azerges*, puis Anse, près de son confluent. — Cours 64 kilom.

Azerole (mot ar.) n. f. Fruit rouge de l'azerolier, contenant plusieurs noyaux très durs : *L'Azerole est un fruit de la grosseur d'une cerise, aigrelet et légèrement sucré.*

Azerolier : *a*, fleur.

Azerolier (*li-é* — rad. *azerole*) n. m. Nom vulgaire du *cratægus azarolus*, de la famille des rosacées, originaire de la région méditerranéenne. Il atteint 7 ou 8 m. de haut et a des feuilles blanches.

Azès, 2e roi de la dynastie des Scythes, fondée vers 130 av. J.-C., par les Sakas expulsés de Bactriane. En 1833, on a découvert à Caboul de nombreuses médailles et monnaies d'Azès et des rois de la dynastie des Sakas.

Monnaie d'Azès.

Azevedo, riv. du Brésil (prov. de Matto-Grosso), affluent du Tapajos. Cours 350 kilom.

Azevedo (Ignace d'), jésuite, missionnaire portugais, né à Porto en 1528, mort en 1570. D'une illustre famille du Portugal, il alla prêcher l'évangile au Brésil et obtint, dit-on, de merveilleux résultats. De retour en Europe, il choisit et emmena pour une nouvelle mission trente-neuf jeunes jésuites espagnols et portugais. Mais ils furent massacrés en mer par Jacques Sourie, de La Rochelle, vice-amiral de la reine de Navarre, et calviniste. Jacques Courtois, dit *le Bourguignon*, fit de cette exécution le sujet d'un tableau. Azevedo a été canonisé par Pie V.

Azevedo (Louis d'), missionnaire portugais, né à Chaves en 1573, mort en 1634. Il prêcha l'évangile en Ethiopie, fit de nombreuses conversions, et traduisit le Nouveau Testament et le catéchisme en dialecte amara.

Azevedo (dom Jérôme), vice-roi des Indes portugaises de 1612 à 1617. Il fit explorer Madagascar, mais se laissa enlever plusieurs places par les Hollandais, et fut rappelé à Lisbonne, où il mourut en prison.

Azevedo (Luiza de), femme poète portugaise, née en 1665, morte en 1679. Elle a composé, sur la mort de son époux, une élégie latine qui fut considérée alors comme un chef-d'œuvre, et qui est encore admirée.

Azevedo (José de Souza de), prélat et historien brésilien, né à Rio-Janeiro en 1753, mort en 1820. On lui doit une *Histoire des évêchés du Brésil depuis la découverte*, et neuf volumes de *Mémoires historiques*, publié : de 1820 à 1822. Ces écrits sont utiles à consulter.

Azevedo (Félix Alvarès), général espagnol, né à Otero, dans la province de Léon, mort en 1808. Commandant des volontaires de Léon, puis colonel, il se distingua à Astorga, et fut tué par des soldats qu'il cherchait à rallier à la royauté constitutionnelle.

Azevedo (Manuel Antonio Alvarès de), poète brésilien né à San-Paulo en 1831, mort à Rio-Janeiro en 1852, se révéla de bonne heure, et mourut fort jeune. Attristé par l'idée de la mort, il a laissé des poésies élégiaques, pleines d'imagination et d'émotion : *Obras*, publiées par son père en 1853.

Azevedo-Coutinho (Marcos), voyageur portugais du XVIIe siècle. Il fit, en 1596, une exploration dans les forêts d'Espirito-Santo, et découvrit des mines d'émeraudes qu'on ne put retrouver.

Azevedo y Zuniga (Gaspard de), comte de Monterey, vice-roi du Pérou et du Mexique, mort en 1606. Il succéda, en qualité de vice-roi, au marquis de Salinos (1603). Sous son gouvernement, Pedro-Fernandez de Quiros fit une expédition pour découvrir le grand continent du Sud.

Azhar, célèbre mosquée du Caire, et dont le véritable nom est *Djumi' el-Azhar* (la mosquée splendide), et non pas, comme l'ont traduit quelques auteurs européens, la *mosquée des fleurs*. C'est une véritable Sorbonne musulmane, qui est fréquentée par de nombreux étudiants venant y prendre des sortes de grades littéraires. Les étudiants, après avoir reçu une instruction élémentaire, sont admis par le *cheik* à recevoir l'enseignement supérieur dans cette école, qui fait du Caire la capitale intellectuelle de l'islamisme. Les sciences enseignées à la mosquée d'*El-Azhar* sont les inflexions grammaticales et la syntaxe, la rhétorique, la versification, la logique, la théologie ou science de l'unité de Dieu, l'interprétation du Coran, les traditions du Prophète, la science complète de la jurisprudence, c'est-à-dire de la loi religieuse, morale, civile et criminelle, qui est exclusivement basée sur le Coran et les traditions; enfin, les éléments de l'arithmétique, quelques notions d'algèbre, le calcul du calendrier mahométan et des heures fixées pour la prière. La majorité des étudiants, natifs du Caire, sont de la secte *chafeïte*; le *cheik*, ou directeur, appartient toujours à cette dernière secte. Les étudiants subviennent à leurs besoins en allant lire le Coran dans les maisons, à l'occasion de solennités extraordinaires. Lorsque leur instruction est suffisamment développée, ils deviennent *cadis*, *muphtis*, *imams* de mosquées, maîtres d'école dans les villages ou au Caire. D'autres entrent dans le commerce.

Azi ou **Azy** n. m. Présure composée de lait et de vinaigre, dont on se sert en Suisse pour faire le fromage.

Azidine n. m. Genre de composés chimiques, qu'on obtient en laissant en contact, pendant plusieurs jours, la phénylhydrazine avec le chlorhydrate d'un éther imidé. Ce sont des corps cristallisés.

Azier (*zi-é*) n. m. Genre de rubiacées de Cayenne. Syn. de Mélastome.

Azille, comm. du départ. de l'Aude, arr. et à 33 kilom. de Carcassonne; 2.000 hab. Ch. de f. Midi. Corroirie, distilleries.

Azime du gr. *azêmia*, impunité) n. f. Genre de plantes appartenant à la famille des célastracées, comprenant des arbustes sarmenteux, à feuilles opposées, et à fleurs blanches ou rosées, disposées en cymes ou en grappes de cymes, originaires de l'Asie tropicale, de l'archipel Indien, de l'Afrique australe.

Azime : *a*, fleur mâle; *b*, fleur femelle.

Azimech, nom que les Arabes donnent à la belle étoile primaire l'Epi de la Vierge.

Azim-ed-daulah-béhadour, nabab du Carnatik (presqu'île occidentale de l'Inde), né vers 1770, mort en 1819. Il vendit ses Etats à la Compagnie anglaise des Indes (1801), et se retira à Madras.

Azimgarh ou **Azamgarh**, ville de l'Inde anglaise (prov. du Nord-Ouest, division de Bénarès), sur le Toos, affluent du Gange; 18.600 hab. Les Anglais la possèdent depuis 1801. Toiles de coton renommées, exportation d'opium. C'est le ch.-l. d'un district peuplé de 1.730.000 hab.

Azimide n. f. Genre de composés chimiques que l'on obtient par l'action de l'acide azoteux sur les o-diamines.

Azimut (*mut'* — de l'arab. *al semt*, le droit chemin) n. m. Astr. Angle que fait un plan vertical fixe avec un plan vertical passant par un corps céleste.

— Archit. *Azimut d'un mur*, Angle que fait ce mur avec le méridien du lieu.

— Physiq. *Azimut magnétique*, Angle compris entre le méridien du lieu et le méridien magnétique : il mesure la déclinaison de l'aiguille aimantée. ‖ *Azimut du plan de polarisation*, Angle formé par le plan de polarisation avec le plan d'incidence ou de réflexion.

— Encycl. Astron. Soit O l'œil de l'observateur, centre de la *sphère céleste* (v. astronomie); les étoiles paraissent se déplacer sur cette sphère, ce qui revient à envisager, non leurs positions absolues, mais leurs perspectives sur la sphère. Ainsi une étoile α, vue dans la direction OA, est considérée comme située au point A, où le rayon visuel rencontre la sphère céleste; pour étudier le déplacement du point A, on définit sa position par deux coordonnées : la distance zénitale de l'astre (angle ZOA) et l'*azimut*. Soit OZ la verticale du lieu, NWSE le grand cercle, section de la sphère céleste par le plan horizontal du lieu, OZAA' le plan vertical de l'astre, défini par OZ verticale et le rayon visuel OA; ce vertical coupe le plan d'horizon suivant OA'. On appelle azimut de l'astre A l'angle formé par la direction OA' avec une droite fixe quelconque $O\omega$ du plan d'horizon. En général la *droite origine* $O\omega$ est choisie, suivant la direction du sud OS dans le plan méridien du lieu. L'azimut est aussi appelé *coordonnée horizontale*.

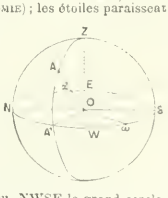

Azimutal, ale, aux adj. Qui représente ou qui mesure les azimuts. ‖ *Cercle azimutal*, Grand cercle de la sphère céleste contenant la verticale du lieu. ‖ *Cadran azimutal*, Cadran solaire à style vertical. ‖ *Compas azimutal*, Grande boussole armée de pinnules, qui fait connaître les variations de l'aiguille aimantée, par l'observation de l'azimut magnétique d'un astre, que l'on compare à son azimut vrai. (Le même instrument sert à diverses autres opérations d'astronomie nautique.)

— n. m. Boussole servant à constater avec exactitude à quelle division des points cardinaux se lève ou se couche un astre observé : *Un* azimutal. *Des* azimutaux.

Azinaban n. m. Nom que l'on donnait aux fèces séparées de la pierre philosophale.

Azincourt, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 22 kil. de Saint-Pol; 334 hab. Mines de houille. Les Anglais y vainquirent l'armée française en 1415.

Azincourt (bataille d'). Henri V, roi d'Angleterre, remontant vers Calais, harcelé par les troupes françaises, passa la Somme à Nesle, mais se trouva bientôt en présence des Français, commandé par le connétable d'Albret, Boucicaut et Clignot de Brabant, qui l'attendaient sur la route de Calais, entre Azincourt et Tramecourt. N'ayant pas 20.000 hommes valides, Henri V fit des propositions qui furent repoussées. Les Français étaient au nombre de plus de 40.000, mais leur seule force sérieuse était dans les hommes d'armes, presque tous seigneurs armagnacs ou nobles des Pays-Bas : les arbalétriers et les milices ne devaient rendre aucun service. Le choc eut lieu le 25 octobre; les deux premiers corps français furent taillés en pièces sans lâcher pied; le dernier, composé de milices de Normandie, de Picardie, d'Artois et de Champagne, se retira sans avoir combattu, abandonnant les comtes de Marle, de Dammartin, et autres gens de guerre qui les commandaient et qui allèrent se faire prendre ou tuer. A une nouvelle fausse d'un retour offensif, Henri V fit massacrer plus de 1.000 prisonniers. La bataille d'Azincourt n'avait duré que trois heures; la chevalerie française y expia, comme à Crécy et à Poitiers, son mépris pour les mesures de prudence et de tactique. Les Anglais perdirent 1.600 hommes dont deux princes du sang, les ducs d'York et de Glocester, le comte de Suffolk. Les Français eurent 10.000 morts dont 8.000 nobles : 1.200 hommes d'armes restèrent prisonniers avec le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, Boucicaut, etc. Parmi les morts, on compta le connétable d'Albret, les ducs d'Alençon, de Brabant, de Bar. Les religieux de Ruisseauville enterrèrent les morts dans le champ de la Gacogne, près du bois de Tramecourt, où l'on construisit, en 1734, une chapelle commémorative, détruite en 1793. Les Anglais fouillèrent les fosses en 1816 et en retirèrent un grand nombre d'armes et de pièces de monnaie qui formèrent à Londres le *musée d'Azincourt*.

— Bibliogr. : de Belleval, *Azincourt* (Paris, 1865).

Azincourt (Joseph-Jean-Baptiste Alboits, dit **D'**), comédien français. V. Dazincourt.

Azine n. f. Le mot *azine* est employé pour désigner le corps hypothétique représenté par $H^2Az-AzH$, d'où le nom de *hydrazine* pour le composé $H^2=Az-Az=H^2$. Depuis quelque temps, plusieurs chimistes, entre autres O. Widmann, ont proposé de donner le nom de *azines* à tous les composés contenant un noyau hexagonal formé d'atomes d'azote et d'atomes de carbone reunis par neuf liaisons.

Azinghan (*gan*) n. m. Nom donné, au moyen âge, aux peuples errants connus sous le nom de Bohémiens.

Azingo, lac du Congo français, se déversant par des canaux dans le fleuve Ogôoué. Il reçoit dans sa partie septentr. plusieurs petites rivières. Un navire à vapeur d'un tirant d'eau de 1m,05 à 2 m. peut facilement s'y rendre.

Azio, village d'Acarnanie, qui est voisin de l'ancien *Actium*, et qui en a conservé le nom.

Azizi-kara-chelebizade Abd-ul-Aziz-Effendi, littérateur et homme d'Etat turc, né à Constantinople en 1591, mort en 1667. Il remplit de hauts emplois sous plusieurs sultans. Il a écrit une histoire générale de 1646 à 1658, des poèmes lyriques, et traduit en turc la *Vie de Mahomet*, du Persan Kiarzuni.

Azmoos, village de la Suisse (cant. de Saint-Gall), sur le Rhin, à 4 kilom. de Sargans. Victoire de Masséna sur les Autrichiens (mars 1799).

Azo (Porcius), jurisconsulte italien, né à Bologne au milieu du XIIe siècle, mort vers 1230. Il a professé le droit à Bologne et, d'après quelques-uns, à Montpellier. Il appartenait à l'école des glossateurs, et il a joui d'une immense réputation. Il a laissé des *Gloses* sur le Digeste et le Code de Justinien, des *Leçons* sur le Code, recueillies par un de ses élèves et publiées par le jurisconsulte Le Conte (1577), une *Somme* sur le Code et les Institutes de Justinien, son œuvre capitale, etc.

Azoalkylphénylique (de *azote*, *alcool*, et *phényle*) adj. Se dit des composés azoïques mixtes, contenant d'une part un radical alcoolique de la série grasse, d'autre part un radical phényligue. ‖ On dit aussi azophenylalkylique.

— Encycl. Les dérivés *azoïques mixtes alkylphéniliques* ont été découverts en 1875, par V. Meyer et Ambühl, dans les produits de l'action du sodium-nitrométhane, du sodium-nitroéthane et de leurs homologues sur les sels du diazobenzol. — Les composés sodiques peuvent être remplacés par les composés potassiques correspondants. La méthode générale de préparation est la suivante : dissoudre le dérivé amidé dans une solution étendue d'acide azotique et d'azotite de potassium; dissoudre, d'autre part, le composé nitré (nitrométhane ou un de ses homologues) dans l'hydrate de potassium étendu, et étendre la dissolution; mélanger les deux dissolutions, ajouter de la potasse, filtrer et traiter par l'acide sulfurique étendu, qui précipite le dérivé azoïque.

— L'*azonitrométhylphényle* $C^6H^4Az=Az.CH^3.AzO^2$ est une huile qui se solidifie peu à peu en aiguilles rouges, fond à 153° et détone à une température plus élevée. Il est insoluble dans l'eau, soluble en rouge dans le sulfure de carbone, en bleu dans l'acide sulfurique.

Azobenzide (*bin*) n. m. Chim. Syn. de azobenzol, et de diazobenzol, plus usité aujourd'hui. V. azobenzol.

Azobenzoate n. m. Sel formé par l'acide azobenzoïque : Azobenzoate de calcium.

Azobenzoïde (*bin* — de *azote*, et *benzoïde*) n. m. Corps que l'on obtient par l'action prolongée de l'ammoniaque sur l'huile d'amandes douces.

Azobenzoïdine (*bin* — rad. *azobenzoïde*) n. f. Corps isomérique du précédent, obtenu par les mêmes procédés, mais qui en diffère par la forme de ses cristaux et par la propriété dont il jouit seul d'être soluble dans l'éther.

Azobenzoïque (*bin* — de *azote*, et *benzoïque*) adj. Se dit d'un acide solide, amorphe, jaune clair, qui se produit quand on réduit le nitrobenzoate de sodium par l'amalgame de sodium. L'acide azobenzoïque a pour formule $C^{14}H^{10}Az^2O^4$. On connaît trois isomères.

Azobenzol (*bin* — de *azote*, et *benzol*) n. m. Composé dérivant de la benzine, qui se produit dans la distillation sèche de l'azoxybenzol et contient les éléments de deux molécules de benzine où deux atomes d'hydrogène sont remplacés par deux atomes d'azote. ‖ On dit aussi azobenzine.

— Encycl. L'*azobenzol* $C^{12}H^{10}Az^2$ ou $C^6H^5-Az=Az-C^6H^5$ a été découvert par Mitscherlich en 1834. Il est important

comme générateur de plusieurs matières colorantes artificielles.

Les meilleurs procédés de préparation sont les suivants : chauffer doucement l'azoxybenzol avec du chlorure de sodium ou avec de la limaille de fer, ou bien dissoudre l'aniline dans le chloroforme et y verser une solution de chlorure de chaux, puis distiller dans un courant de vapeur d'eau ; ou encore verser de l'eau peu à peu dans de la nitrobenzine à laquelle on a incorporé de l'amalgame de sodium.

Ce corps cristallise en paillettes rougeâtres qui sont fusibles à 68°, presque insolubles dans l'eau, mais très solubles dans l'alcool. La chaleur rouge le décompose. Les oxydants, comme l'acide chromique, le transforment en azoxybenzol ($C^6H^5)^2Az^2O$; les réducteurs, comme la poudre de zinc, en hydrazobenzol ($C^6H^5)^2Az^2H^2$. L'oxydation par l'acide azotique donne les di et trinitroazobenzols.

— *Produits d'addition.* L'acide chlorhydrique et l'acide bromhydrique se fixent sur l'azobenzol dans la proportion de trois molécules d'acide pour deux d'azobenzol, en formant des composés cristallins, jaune pour le premier et rouge carmin pour le second.

— *Produits de substitution.* De même que la benzine, l'azobenzol donne des dérivés, par substitution de radicaux divers à l'hydrogène.

1° *Dérivés chlorés, bromés, iodés.* Citons les dérivés chlorés : le *métadichloroazobenzol*, cristallisé en aiguilles d'un rouge orangé, fusibles à 104° ; le *paradichloroazobenzol*, cristallisé en aiguilles d'un rouge jaunâtre, fusibles à 183°.

2° *Azophénols.* Les produits de la substitution du groupe hydroxyle OH à l'hydrogène sont des *oxyazobenzols* ou *azophénols*. Ainsi le *paraoxyazobenzol dissymétrique* :

$$C^6H^5(OH)_{(4)} - Az_{(1)} = AzC^6H^5.$$

On connaît deux *azophénols* ou *dioxyazobenzols symétriques* : $C^6H^4.OH - Az = Az - C^6H^4.OH$.

Il existe aussi des *dioxyazobenzols non symétriques*, appelés aussi *azobenzobrésorcines*, la *parazophénolphloroglucine* et l'*oxyazobenzolthiol* sont des *tétraoxyazobenzols*.

3° *Dérivés nitrés et amidés.* Le *trinitroazobenzol*.

$$C^6H^2(AzO^2)^3Az = AzC^6H^5,$$

cristallise en aiguilles jaunes fusibles à 112°, solubles dans la benzine et le chloroforme.

Les *amidoazobenzols* sont les plus intéressants des dérivés de substitution de l'azobenzol. V. AZOÏQUE.

AZOBENZOYLE (*bin-zo-i* — de *azote*, et *benzoïde*) n. m. Corps obtenu par l'action de l'ammoniaque sur l'huile d'amandes douces. (C'est une poudre blanche brillante, soluble dans l'alcool.)

AZOBENZOYLIDE (*bin-zo-i* — rad. *azobenzoyle*) n. m. Corps isomérique du précédent, mais insoluble dans l'alcool et différant de son isomère par la forme de ses cristaux.

AZOBENZYLE (*bin* — de *azote*, et *benzyle*) n. m. Corps cristallisable, obtenu en faisant réagir l'ammoniaque sur une solution de benzyle.

AZOCARBIDE (de *azote*, et *carbone*) n. m. Usité seulement dans l'expression *azocarbide hydrique*, nom donné quelquefois à la *cyanide*.

AZOCARBIQUE (de *azote*, et *carbone*) adj. Chim. Syn. de *cyanide*.

AZOCARBONIQUE (de *azote*, et *carbone*) adj. Chim. Syn. de PICRIQUE (*acide*).

AZOCARBURE (de *azote*, et *carbone*) n. m. Combinaison d'azote et de carbone.

AZOCH (*zok*) n. m. Nom du mercure, chez les alchimistes. ‖ Nom que Paracelse avait donné à un amalgame d'or, d'argent et de mercure, qu'il vantait comme une panacée. (On écrit aussi AZOCK, et AZOTH.)

AZODITOLUIDINE n. f. Corps connu aussi sous le nom de DIAZOAMIDOTOLUÉNE, qui peut être considéré comme un composé de toluidine et d'azotoluidine. V. TOLUIDINE.

AZODIXÉNYLAMINE n. f. Produit de substitution qui dérive de la xényalamine par le remplacement de trois atomes d'hydrogène par un atome d'azote triatomique dans une double molécule de cette base. V. XÉNYLAMINE.

AZODRACYLIQUE (contr. de *azotique*, et *dracylique*) adj. Chim. V. DRACYLIQUES (*combinaisons*).

AZOÉRYTHRINE (de *azo* pour *azote*, et du gr. *érythros*, rouge) n. f. Substance rouge azotée, semblable à l'orcéine, et qui, d'après Kane, existe dans la pâte de l'orseille.

AZOGA ou **ASSOGUE** n. m. Nom donné par les Espagnols aux bâtiments qui portaient le mercure destiné à l'exploitation des mines d'or en Amérique.

AZOÏQUE (du gr. *a* priv., et *zôon*, animal) adj. m. Qui est privé de fossiles. (Ne se dit qu'en parlant du terrain primitif ou archéen, qui représente la première croûte du globe et dans lequel on n'a trouvé aucune trace d'organisme.)

AZOÏQUE (rad. *azote*) adj. Se dit des corps de composition intermédiaire entre la nitrobenzine $C^6H^5AzO^2$ et l'aniline $C^6H^5AzH^2$, résultant de la substitution d'un atome d'azote ou d'un radical azoté à un atome d'hydrogène dans la benzine.

— ENCYCL. On donne le nom de combinaisons *azoïques* aux corps qui contiennent le groupement — Az = Az —, désigné lui-même sous le nom de *groupe azoïque*. Celui-ci est bivalent ; il peut donc fixer deux restes monovalents R et R'; la formule type des combinaisons azoïques est donc R — Az = Az — R', qui se prête aisément à une classification rationnelle de ces substances en trois catégories : 1° R et R' sont des radicaux gras : azoïques gras ; 2° R aromatique, R' gras : azoïques mixtes. — Cas particulier : *corps diazoïques*, où R' est un groupe OH ou AzH², substitué ou non, ou enfin un reste acide ; 3° R et R' aromatiques : azoïques aromatiques. — Cas particulier : *matières colorantes azoïques*, où l'un des corps R ou R' contient au moins un des deux groupes OH ou AzH² (qu'on appelle des auxochromes [V. COLORANTS]) et un groupe salifiable. Les azoïques gras et les mixtes, autres que les diazoïques, n'ont qu'un intérêt théorique. Les azoïques aromatiques, et surtout les colorants, ont, au contraire, une importance pratique considérable.

— *Combinaisons diazoïques.* Les diazoïques, ou, comme on les appelle par abréviation, les diazos, résultent de la réaction de l'acide nitreux sur une amine aromatique :

$$\underset{\text{amine.}}{C^6H^5(AzH^2)} + \underset{\text{acide nitreux}}{AzO^2H} = \underset{\text{eau}}{H^2O} + \underset{\text{diazobenzine.}}{C^6H^5 - Az = Az(OH)}$$

La réaction précédente appartient à toutes les amines aromatiques ; c'est une de leurs propriétés fonctionnelles : elle s'appelle la *diazotation*. Généralement, elle exige quelques précautions ; une des plus constantes et des plus importantes, c'est d'éviter l'élévation de température, sinon le diazo se fait mal, ou se décompose en dégageant des bulles d'azote.

— *Matières colorantes azoïques.* Les premiers colorants azoïques, jaune d'aniline et brun Bismarck, datent de 1864-65 ; ils sont dus à Griess, Martins et Caro. Aujourd'hui, leur nombre est considérable ; ils représentent environ la moitié de la production en matières colorantes artificielles, et ils se font de jour en jour une place plus grande dans le domaine des applications. Cette rapide évolution, fréquente dans l'industrie des colorants, est due aux travaux de Griess et aux premiers résultats obtenus pratiquement par Roussin, pharmacien au Val-de-Grâce.

Les colorants azoïques s'obtiennent par la réaction d'un diazo sur une amine ou sur un phénol de la série aromatique. Préparons une solution alcaline d'un phénol, par exemple le sel R ; après l'avoir refroidie, ajoutons-y une solution de diazo de parasulfanilique froide, et arrangeons-nous pour que la liqueur résultant du mélange soit alcaline. Les deux solutions étaient incolores ; aussitôt qu'elles sont en contact, la coloration apparaît avec une intensité et une rapidité surprenantes. On donne à cette opération le nom de *copulation* ; dans l'exemple précédent, nous avons copulé le diazo de parasulfanilique sur le sel R ; le diazo est le premier terme, le sel R le second terme de la copulation. Le corps obtenu sera désigné, suivant l'usage général, par les termes *parasulfanilique sur sel R*.

D'après ce qui précède, nous pouvons dresser deux tableaux contenant, l'un, toutes les amines au nombre de *m*, l'autre, tous les phénols au nombre de *n*, de la série aromatique, prendre l'un quelconque des termes du premier, le diazoter, puis le copuler sur l'un quelconque des termes de l'un ou l'autre des tableaux ; soit $m(m+n)$ combinaisons ; *m* et *n* sont égaux à 50 environ ; on a donc 5.000 azoïques possibles ; cette diversité étonne, mais elle explique en partie la richesse incomparable de la palette des teinturiers, qui peuvent employer ces colorants seuls ou à l'état de mélanges. La classification toute naturelle de ces produits est la suivante : 1° le second terme est un phénol : colorants oxyazoïques ; 2° le second terme est une amine : colorants amidoazoïques.

Voici quelques exemples d'oxyazoïques : orangé n° 2 : parasulfanilique sur β naphtol ; ponceau de xylidine : xylidine $C^6H^3(CH^3)^2AzH^2$ sur sel R ; roccelline : acide naphtionique sur β naphtol, colorant rouge bleuté très employé. A signaler aussi, parmi les oxyazoïques, ceux qui teignent les tissus différemment selon que ces derniers ont ou non été mordancés aux oxydes métalliques. La plupart dérivent de l'acide salicylique $C^6H^4(OH)_1(COOH)_2$ et sont connus sous le nom de *azoïques pour mordants*. Ex. : jaune d'alizarine : métanitraniline sur acide salicylique.

Voici quelques exemples de colorants amidoazoïques : chrysoïdine : aniline sur métaphénylènediamine ; brun Bismarck : métaphénylènediamine sur métaphénylènediamine obtenu en traitant, en milieu acide, deux molécules d'amine par une molécule d'azotite de sodium ; substitut d'orseille : paranitraniline sur naphtionique.

— *Colorants polyazoïques dérivés des précédents.* L'expérience montre que les groupes OH ou AzH^2 des seconds termes traversent les copulations sans être finalement altérés ; les molécules formées devraient donc acquérir toutes les propriétés correspondantes à la présence de ces groupes.

Mais il est loin d'en être ainsi, car les molécules azoïques se prêtent mal à la diazotation, et plus mal encore à la copulation. Quoi qu'il en soit, l'industrie a rapidement tiré parti de cette remarque quand elle se trouvait confirmée par l'expérience. Quoique ces bisazoïques, comme on les appelle, soient relativement récents (1876), on en peut compter au moins une centaine dans le domaine des applications : ce sont, en général, des colorants foncés, parfois même d'un noir plus ou moins pur. Ex. : écarlate de Biebrich : parasulfanilique sur orthosulfanilique, rediazoté et copulé sur β naphtol ; noir naphtol : β naphtylamine bisulfonée sur orthosulfanilique, rediazoté et copulé sur sel R.

— *Azoïques substantifs.* On donne le nom de *substantives* aux matières colorantes qui teignent le coton non mordancé ; celles qui appartiennent à la série des azoïques dérivent de la benzidine ou de corps analogues.

— *Fabrication des azoïques.* La fabrication des colorants azoïques se fait en deux temps comme nous l'avons vu : la diazotation et la copulation.

Les ateliers de fabrication des azoïques comprennent généralement une série de cuves en bois munies d'agitateurs et placées à un étage supérieur : elles servent à la diazotation ; à l'étage immédiatement inférieur, des cuves, en bois également, munies d'agitateurs mécaniques et ayant une contenance environ double des premières, servent à la copulation : on y prépare l'amine ou le phénol second terme, et on y fait écouler le contenu des premières cuves. Quand la copulation est terminée, on précipite le colorant, s'il ne l'est déjà, en ajoutant du sel marin à la solution. Les liqueurs résultantes sont envoyées dans des filtre-presse qui retiennent le précipité et laissent passer les eaux mères, presque toujours complètement décolorées, et qui sont alors évacuées. La pâte colorante extraite des filtres-presses est étalée sur des toiles tendues sur des cadres en bois, puis portée dans des étuves à 40-50° ; une fois sec, le colorant est pulvérisé dans des broyeurs mécaniques, pour être plus facilement soluble ; il est alors prêt à livrer à la consommation. Dans certains cas où la dessiccation altère les colorants, on supprime cette dernière opération, et ils sont alors vendus en pâtes titrées.

— *Nuances et usages des azoïques.* Il existe actuellement des azoïques donnant à peu près toutes les nuances, depuis le rouge jusqu'au violet et même au noir. Mais ils sont surtout employés pour la production des nuances jaune, orangé et rouge ; dans ces tons, ils donnent des nuances très vives, douées d'un grand éclat, et d'une résistance suffisante. Ils sont presque seuls à posséder ces avantages, tandis que les bleus et les violets sont dus à des colorants de séries toutes différentes.

Les colorants azoïques sont employés dans la fabrication des laques pour papiers peints, de certains vernis, pour la coloration des papiers, etc., mais leur principal emploi est la teinture de la soie, de la laine et du coton. Ils sont loin d'avoir tous la même affinité pour ces différentes fibres, et leur nature chimique présente, à ce point de vue, une grande importance. Les oxyazoïques sont en général de très bons colorants pour les fibres animales, soie et laine, sur lesquelles ils se fixent à chaud en bain acide. Ce sont des colorants acides, à cause de leur groupe OH et de leurs groupes salifiables ; aussi n'ont-ils aucune affinité pour le coton.

Les amidoazoïques peuvent être basiques, grâce à leurs groupes AzH^2, à moins que l'influence antagoniste de leurs groupes salifiables ne soit prépondérante ; ceux d'entre eux qui, comme la chrysoïdine et le brun Bismarck, sont fauchement basiques, se fixent sur le coton mordancé au tanin et à l'émétique. Les autres, au contraire, n'ont aucune affinité pour ces fibres ainsi préparées, et ont les mêmes usages que les oxyazoïques : teinture des soie et laine en bain acide. Les véritables couleurs pour le coton, les couleurs substantives, se fixent sur le coton non apprêté à chaud en bain alcalin. La quantité de colorant nécessaire pour teindre est généralement très faible ; 2 à 3 p. 100 du poids de la fibre suffisent pour obtenir des nuances corsées ; on peut avec 2 fr. de matière colorante teindre 50 kilogr. de laine, soit, pour une étoffe ordinaire, environ 200 m. carrés.

AZOLITMINE (*lit'* — de *azote*, et de l'angl. *litmus*, tournesol) n. f. Matière colorante azotée, d'un brun rouge, qui paraît constituer la partie essentielle du tournesol.

AZOLLE n. f. Genre de cryptogames de la classe des filicinées, appartenant à l'ordre des hydroptérides, famille des salviniacées, qui croissent dans les eaux stagnantes de l'Amérique, de l'Océanie et de l'Abyssinie.

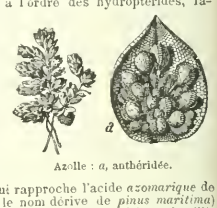

Azolle : *a*, anthéridée.

AZOMARATE n. m. Sel formé par l'action de l'acide azomarique sur une base : *L'*AZOMARATE *de baryte est insoluble.* (Gerhardt.)

AZOMARIQUE (de *azo* pour *azote*, et de *marique*, terminaison qui rapproche l'acide *azomarique* de l'acide *pimarique*, dont le nom dérive de *pinus maritima*) adj. Se dit d'un acide que l'on obtient en faisant bouillir la colophane avec une grande quantité d'acide azotique.

— ENCYCL. L'acide *azomarique* constitue une poudre jaune insoluble dans l'eau, mais très soluble dans l'alcool et l'éther ; il est incristallisable. Sa solution alcoolique rougit le tournesol. Chauffé, il fond, et, en même temps, se décompose. L'acide sulfurique le dissout, et l'eau le précipite de nouveau de cette dissolution.

AZOME n. f. Bot. Syn. de AZOSME.

AZONAPHTYLAMINE n. f. Chim. V. NAPHTYLAMINE.

AZONE-CARBONIQUE (ACIDE). V. MÉCONIQUE (*acide*).

AZONES (*azoni dii*) n. et adj. pl. Se disait des dieux qu'on adorait dans tout le monde gréco-romain, par opposition aux dieux qu'on adorait dans une contrée, dans une zone déterminée : *Un, une* AZONE. *Déesse* AZONE.

AZONIUM (*om'* — rad. *azote*) n. m. Les *azines* sont toutes des ammoniaques composées, auxquelles correspondent des ammoniums quaternaires que l'on appelle *azoniums*.

AZOOSPERMIE (*so-o-sper'* — du gr. *a* priv., *zôon*, animal, et *sperma*, semence) n. f. Absence de spermatozoïdes dans le sperme. ‖ Syn. ASPERMATOSIE.

— ENCYCL. Physiol. et pathol. L'*azoospermie* se montre normalement aux deux âges extrêmes de l'existence : chez l'enfant et chez le vieillard. Dans l'anorchidie complète, ou absence totale de testicules, l'azoospermie est la règle.

La castration, la ligature des artères spermatiques, la section ou la résection des canaux déférents, la produisent fatalement. Il en est de même de la compression sur les vaisseaux ou sur le canal déférent exercée par une tumeur, le varicocèle, l'hydrocèle vaginale ou funiculaire, une hernie, ou par un bandage mal construit et de l'orchite, qui aboutit souvent à l'atrophie et à la sclérose diffuse de l'organe.

La tuberculose, la syphilis, le cancer, localisés à l'épididyme, produisent l'azoospermie.

Le traitement de l'azoospermie est variable, suivant la cause. C'est elle qu'il faut traiter. Quand on constate un début d'atrophie, on essaye l'hydrothérapie ; les frictions excitantes, les courants continus, donnent de bons résultats. Usage modéré du coït : l'excès serait très nuisible.

AZOOTIQUE (*azo-o* — du gr. *a* priv., et *zôon*, animal) adj. Qui ne contient aucun débris de corps organisés : *Terrains* AZOOTIQUES.

AZOPHÉNÉTHOL (de *azote*, *phénol*, et *éthyle*) n. m. Ether diéthylique de l'azophénol.

AZOPHÉNINE n. f. Nom donné par Kimich à un corps qui se forme lorsque le paranitrosophénol est traité par l'aniline.

AZOPHÉNOL (de *azote*, et *phénol*) n. m. Corps dérivant de l'azobenzol, comme le phénol de la benzine, par la substitution du groupe hydroxyle OH à l'hydrogène. ‖ On dit aussi OXYAZOBENZOL. V. AZOBENZOL.

AZOPHÉNYLAMINE n. f. Chim. V. PHÉNYLAMINE.

AZOPHÉNYLÈNE (de *azote*, et *phénylène*) n. m. Composé basique, cristallisé, jaune clair, formé de carbone, d'hydrogène et d'azote.

— ENCYCL. L'*azophénylène* $C^{12}H^8Az^2$ se forme dans la distillation sèche d'un mélange d'azobenzoate de calcium et de chaux (Rasenack). L'huile rouge que l'on recueille laisse déposer des cristaux jaunes d'azophénylène. Pour le purifier, on le dissout dans l'alcool ammoniacal et on le précipite à l'état d'*hydrazophénylène* $C^{12}H^{10}Az^2$ par l'hydrogène sulfuré ; une sublimation suffit pour détruire ce composé et donner l'azophénylène pur.

L'azophénylène cristallise en aiguilles jaunes fusibles à 171°, distillant au-dessus de 360° avec une odeur de cannelle. Il est peu soluble dans l'eau et les dissolvants ordinaires, soluble dans l'acide sulfurique, d'où le précipite un excès d'eau ; son meilleur dissolvant est l'alcool froid.

L'azophénylène se combine à l'hydrogène naissant en donnant l'hydrazophénylène. Il peut fixer deux atomes de chlore, de brome, deux groupes AzO^2, une molécule d'acide chlorhydrique ou bromhydrique.

On connaît aussi le chloroplatinate, le chlorauraie, le chloromercurate, d'autres combinaisons avec le nitrate d'argent et l'azotate de mercure.

La constitution de l'azophénylène peut se représenter par la formule : $C^{12}H^{8} = Az - Az = C^{12}H^{8}$.

AZOPHOSPHORÉ, ÉE (*foss* — de *azote*, et *phosphore*) adj. Qui contient de l'azote et du phosphore : *Bases phosphorées et* AZOPHOSPHORES.

AZOR n. m. Nom de chien. ‖ On l'a souvent employé pour désigner un chien quelconque : *Un griffon, un dogue, un caniche, le premier* AZOR venu. (A. Karr.)

— Argot milit. Le sac. ‖ Argot de théâtre : *Appeler* AZOR. V. APPELER.

AZOR, ville de l'anc. Palestine (tribu de Nephtali), qui fut d'abord la résidence du plus puissant des rois chananéens.

AZOR ou **AZORIUS** (Jean), théologien, né à Zamora en 1533, mort en 1603. Il entra chez les jésuites et professa la théologie au collège d'Alcala et à celui de Jésus à Rome. Son ouvrage le plus célèbre, *Institutions morales*, fut attaqué avec vivacité par les dominicains. Pascal, dans sa *7e Provinciale*, ne ménagea ni le livre, ni l'auteur. Malgré ces attaques, le livre, que Bossuet recommanda, obtint un grand succès.

AZORELLE n. f. Genre d'ombellifères, renfermant des plantes vivaces, herbacées, tantôt très rameuses et couvertes de feuilles imbriquées, tantôt, au contraire, plus ou moins allongées et enveloppées par les gaines des feuilles, originaires des Andes et des régions antarctiques de l'Amérique, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie.

AZORITE n. f. Tantalate de chaux ($CaTa^{2}O^{6}$) rencontré dans un trachyte des îles Açores, d'où son nom.

AZOROS. Myth. Pilote du navire *Argo*, suivant Hesychius.

AZORPYRRHITE n. f. Minér. Niobate naturel de zirconium. Syn. de PYRRHITE.

AZOSALICYLE (de *azo* pour *azote*, et *salicyle*) n. m. Radical hypothétique au moyen duquel on rapproche les dérivés ammoniacaux de l'hydrure de salicyle.

— ENCYCL. On donne pour formule à l'*azosalicyle* : $C^{14}H^{10}Az^{2}O^{4}$. Si on le suppose uni à 3 atomes d'hydrogène, on aura l'*hydrure d'azosalicyle*, composé réel qui se produit lorsqu'en fait agir l'ammoniaque sur l'hydrure de salicyle.

L'hydrure d'azosalicyle, appelé encore *salicylimide*, *salhydramide*, cristallise en aiguilles blanc jaunâtre. Il est insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool froid ; l'alcool bouillant le dissout. A 300°, il fond en une masse jaune et brunâtre.

AZOSALICYLURE (de *azo* pour *azote*, et *salicylure*) n. m. Sel formé par la combinaison de l'azosalicyle avec un métal.

AZOSME (*zoss*) n. m. Bot. V. CLADOSPORIUM.

AZOSULFATE (de *azote*, et *sulfate*) n. m. Genre de sels résultant de l'action du bioxyde d'azote sur les sulfites alcalins.

AZOSULFOPICRAMYLE (de *azote*, du lat. *sulfur*, soufre, et de *picramyle*) n. m. Composé cristallin qui se forme quand on met l'essence d'amandes amères en digestion prolongée avec le sulfhydrate d'ammoniaque.

— SYN. **Hydrure de sulfazobenzoyle, sulfhydrate d'azobenzoyle, triobenzaldine, sulfazoture de benzylène.**

AZOT ou **AZOTH**, anc. ville des Philistins, cap. d'une de leurs cinq satrapies, entre Ascalon et Ekron (auj. *Akir*). Cette place forte, siège principal du culte de Dagon, fut quelque temps possédée par les Juifs, et fut souvent l'objet des menaces des prophètes. Chef de l'Egypte, elle eut beaucoup de sièges à subir ; Ozias renversa ses murailles ; du temps d'Isaïe, elle fut assiégée par les Assyriens ; quelque temps après, attaquée par Psamméticus, roi d'Egypte, elle eut à supporter un siège de vingt-neuf ans, le plus long siège dont il soit parlé dans l'histoire. Détruite pendant les guerres des Macchabées, rebâtie par ordre de Gabinius, elle fut annexée au royaume d'Hérode le Grand. L'évangile y fut prêché de bonne heure par Philippe, et, dans les siècles suivants, elle devint le siège d'un évêché dans lequel les évêques parurent à divers conciles, depuis celui de Nicée (325) jusqu'à celui de Jérusalem (536). L'emplacement d'Azot est occupé aujourd'hui par un petit village appelé *Esdoud*.

AZOTATE n. m. Sel résultant de l'action de l'acide azotique sur une base. V. AZOTIQUE.

AZOTATION (*si*) n. f. Fixation de l'azote libre dans les tissus des plantes ou des animaux qui n'assimilent pas d'aliments organiques déjà azotés. V. AZOTE.

AZOTE (du gr. *a* priv., et *zôê*, vie) n. m. Gaz simple, incolore, inodore et insipide.

— Adjectiv. : *Le gaz* AZOTE *et l'oxygène sont les deux fluides qui composent essentiellement l'air atmosphérique.* (Chaptal.)

— ENCYCL. L'*azote*, appelé quelquefois aussi *nitrogène*, a été découvert en 1772 par Rutherforth. En 1773, Lavoisier reconnut qu'il existe à l'état libre dans l'air atmosphérique, dont il forme environ les quatre cinquièmes. C'est un gaz incolore, inodore, insipide. Densité 0,973 ; poids atomique 14 ; poids moléculaire 28 ; symbole Az. L'azote est peu soluble dans l'eau qui n'en dissout à 0° que 0,02 de son volume.

Préparation de l'azote par combustion du phosphore : A, cloche de verre reposant sur la cuve à eau, B, morceau de liège ; C, coupelle contenant le phosphore.

L'azote, comprimé à 150 atmosphères, à la température de — 136°, se liquéfie si on provoque une détente en maintenant la pression au-dessus de 50 atmosphères. L'azote liquide se solidifie à —203° sous la pression de 6 centimètres.

L'azote n'entretient ni la respiration ni la combustion. Wœhler et Deville ont montré qu'à une température élevée, il se combine avec le titane, le bore, le silicium, le magnésium. Bien que l'azote ait pour le fer une affinité moindre, tous les fers du commerce en contiennent une quantité appréciable.

Sous l'influence de l'électricité et de l'humidité, l'azote s'unit à l'oxygène pour former de l'acide azotique, ce qui explique la présence de cet acide dans les pluies d'orage. L'étincelle électrique peut déterminer la combinaison de l'azote et de l'oxygène pour former l'hypoazotide et l'anhydride perazotique ; celle de l'azote et de l'hydrogène pour former de l'ammoniaque ; celle de l'azote et de l'acétylène pour donner de l'acide cyanhydrique. Berthelot a montré, sous l'influence des effluves électriques, un grand nombre de matières organiques absorbaient de l'azote.

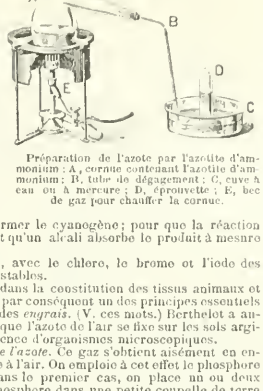

Préparation de l'azote par l'azotite d'ammonium : A, cornue contenant l'azotite d'ammonium ; B, tube de dégagement ; C, cuve à eau ou à mercure ; D, éprouvette ; E, bec de gaz pour chauffer la cornue.

A la température rouge, l'azote s'unit facilement aussi au carbone pour former le cyanogène ; pour que la réaction réussisse, il faut qu'un alcali absorbe le produit à mesure qu'il se forme.

L'azote forme, avec le chlore, le brome et l'iode des combinaisons instables.

L'azote entre dans la constitution des tissus animaux et végétaux : il est par conséquent un des principes essentiels des *aliments* et des *engrais*. (V. ces mots.) Berthelot a annoncé, en 1886, que l'azote de l'air se fixe sur les sols argileux sous l'influence d'organismes microscopiques.

Préparation de l'azote. Ce gaz s'obtient aisément en enlevant l'oxygène à l'air. On emploie à cet effet le phosphore ou le cuivre. Dans le premier cas, on place au ou deux fragments de phosphore dans une petite coupelle de terre supportée par un fiège qui flotte sur une cuve à eau ; on enflamme le phosphore, et on recouvre le tout d'une cloche. L'acide phosphorique qui se forme se dissout à mesure dans l'eau. Pour enlever les dernières traces d'oxygène,

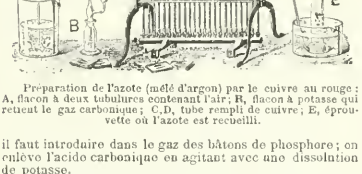

Préparation de l'azote (mêlé d'argon) par le cuivre au rouge : A, flacon à deux tubulures contenant l'air ; B, flacon à potasse qui retient le gaz carbonique ; C, D, tube rempli de cuivre ; E, éprouvette où l'azote est recueilli.

il faut introduire dans le gaz des bâtons de phosphore ; on enlève l'acide carbonique en agitant avec une dissolution de potasse.

Le second procédé consiste à faire passer lentement de l'air sur de la tournure de cuivre chauffée au rouge et contenue dans un tube en porcelaine : le cuivre absorbe l'oxygène et l'azote se dégage. Pour obtenir le gaz pur, on enlève l'acide carbonique et la vapeur d'eau de l'air en faisant passer celui-ci dans des tubes remplis de ponce sulfurique et de chaux sodée. L'azote retiré de l'air contient toujours de l'*argon*. On peut encore absorber l'oxygène de l'air par le cuivre à froid en présence de la dissolution ammoniacale ; cette réaction a l'avantage de se prêter à une préparation continue.

On peut aussi absorber l'oxygène de l'air par le cuivre en présence de l'acide chlorhydrique.

Enfin, l'azote s'obtient encore en chauffant l'azotite d'ammonium : la réaction donne de l'azote et de l'eau :

$$\underset{\text{azotite d'ammonium.}}{(AzH^{4})AzO^{2}} = \underset{\text{eau.}}{2H^{2}O} + \underset{\text{azote.}}{2Az.}$$

Un grand nombre d'autres réactions dégagent de l'azote et peuvent servir à préparer ce gaz.

Dosage de l'azote. Dans les analyses organiques, on dose ordinairement l'azote en volume. Après que l'on a brûlé la matière organique par des oxydants énergiques et condensé l'eau et l'acide carbonique, il reste un gaz qui ne peut être que de l'azote. On dose aussi l'azote en poids, en le faisant passer à l'état d'ammoniaque, que l'on dose elle-même après l'avoir fixée par l'acide sulfurique. Pour faire passer à l'état d'ammoniaque l'azote d'une matière organique, il suffit de chauffer légèrement cette matière avec de la potasse. Un autre procédé de dosage de l'azote, dans les matières organiques, revient à traiter la substance azotée par l'acide sulfurique à l'ébullition, en présence du mercure métallique. L'azote se transforme en ammoniaque, que l'on dose par les liqueurs titrées.

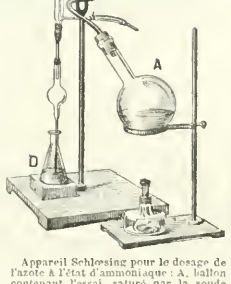

Appareil Schlœsing pour le dosage de l'azote à l'état d'ammoniaque : A, ballon contenant l'essai saturé par la soude pure ; B, serpentin en étain ; C, réfrigérant ; D, vase contenant de l'acide titré.

— COMPOSÉS OXYGÉNÉS DE L'AZOTE. L'azote forme avec l'oxygène sept combinaisons qui sont : le protoxyde d'azote, le bioxyde, l'acide hypoazoteux, l'anhydride azoteux, le peroxyde d'azote, l'anhydride azotique, l'anhydride perazotique.

Au contact de l'eau, les *anhydrides azoteux* et *azotique* donnent les *acides azoteux* et *azotique*.

Tous ces composés sont formés à partir des éléments avec absorption de chaleur. La formation du bioxyde d'azote exige la plus grande quantité de chaleur. Tous sont facilement décomposables par la chaleur, excepté le peroxyde d'azote, qui n'est décomposable qu'au rouge vif.

— *Protoxyde d'azote.* Le *protoxyde d'azote* ou *oxyde azoteux*, $Az^{2}O$, est formé de 2 vol. d'azote et de 1 vol. d'oxygène condensés en 2 vol. On l'obtient en décomposant l'azotate d'ammonium par la chaleur : il se forme de l'eau et du protoxyde d'azote :

$$\underset{\text{azotate d'ammonium.}}{(AzH^{4})AzO^{3}} = \underset{\text{eau.}}{2H^{2}O} + \underset{\text{protoxyde d'azote.}}{Az^{2}O.}$$

La température ne doit pas dépasser 250°, car il pourrait y avoir explosion.

Le protoxyde d'azote est un gaz incolore, inodore, d'une saveur légèrement sucrée. L'eau en dissout 1 vol. 3 à 0°. Sa densité est de 1,527. Il se liquéfie à zéro sous une pression de 30 atmosphères et se solidifie à 100°. Lorsqu'il a pris l'état liquide, il peut conserver cet état un temps assez long, à la pression ordinaire. Il peut, en s'évaporant, abaisser la température à — 40°.

Le protoxyde d'azote est peu stable, la combustion du soufre, du phosphore peut s'effectuer dans ce gaz : elle y est même plus active que dans l'air, en raison de la plus grande proportion d'oxygène qu'il renferme. Le protoxyde d'azote fut nommé, par Davy, *gaz hilarant* parce que, respiré, il produit une ivresse gaie et douce, des sensations agréables.

— *Bioxyde d'azote ou Oxyde azotique.* Le bioxyde d'azote, AzO, se compose de 1 vol. d'azote et de 1 vol. d'oxygène, unis sans condensation. On le prépare en faisant agir à froid l'acide azotique sur le cuivre :

$$\underset{\text{cuivre.}}{3Cu} + \underset{\text{acide azotique.}}{8(HAzO^{3})} = \underset{\text{azotate de cuivre.}}{3(Cu(AzO^{3})^{2})} + \underset{\text{eau.}}{4H^{2}O} + \underset{\text{bioxyde d'azote.}}{2AzO.}$$

Au début, le bioxyde d'azote forme, avec l'oxygène de l'air du flacon servant à le préparer, du peroxyde d'azote qui se dissout. Les vapeurs nitreuses disparaissent lorsque le flacon ne contient plus d'oxygène libre. Le gaz ainsi obtenu n'est jamais pur, il renferme toujours du protoxyde et même de l'azote ; on peut l'obtenir pur en réduisant l'acide azotique par une solution de sulfate ferreux additionnée d'acide sulfurique.

Le bioxyde d'azote est un gaz incolore ; on ne connaît pas son odeur ni sa saveur, car, au contact de l'oxygène de l'air, il se transforme en peroxyde d'azote ; sa densité est de 1,039 ; il se dissout dans 30 fois son volume d'eau. Ce gaz a été liquéfié par Cailletet, sous la pression de 104 atmosphères à —11°.

Il ne rougit pas la teinture bleue de tournesol. La chaleur et l'électricité le décomposent en azote et en oxygène, qui, en présence d'un excès de bioxyde, donne du peroxyde d'azote. Berthelot a obtenu la décomposition *explosive* de ce gaz en faisant éclater à son contact une capsule de fulminate de mercure.

Il est comburant : le charbon, le phosphore enflammés y brûlent avec plus d'éclat que dans l'air. Le bioxyde d'azote joue quelquefois le rôle de radical. Il prend alors le nom de *nitrosyle*. V. ce mot.

Il est absorbé par une solution de sulfate ferreux qu'il colore en rouge brun, en donnant la combinaison : $2(SO^{4}Fe) + AzO$, celle-ci se détruit par la chaleur.

— *Acide hypoazoteux.* V. HYPOAZOTEUX.
— *Anhydride* et *Acide azoteux.* V. AZOTEUX.
— *Peroxyde d'azote.* V. HYPOAZOTIDE.
— *Anhydride* et *Acide azotique.* V. AZOTIQUE.
— *Anhydride perazotique.* V. PERAZOTIQUE.

— COMBINAISONS DE L'AZOTE AVEC D'AUTRES MÉTALLOÏDES QUE L'OXYGÈNE. *Sulfure d'azote.* AzS. Le sulfure d'azote est une poudre jaune, devenant rouge quand on la chauffe à 120° ; ce sel se sublime avant de fondre, et détone par le choc ou à 160°. On le prépare en faisant agir un courant de gaz ammoniac sur le chlorure de thionyle maintenu froid. En lavant le produit brut par le sulfure de carbone, on dissout seulement le sulfure d'azote qui cristallise dans cette dissolution. Il forme plusieurs combinaisons avec le chlorure de soufre.

— *Chlorure d'azote* $AzCl^{3}$. Ce composé a été découvert par Dulong en 1812. On obtient ce chlorure, dont la manipulation est particulièrement dangereuse, en renversant sur une capsule contenant une solution concentrée de sel ammoniac une éprouvette pleine de chlore. Le chlorure d'azote tombe au fond du vase. On obtient également le chlorure d'azote en faisant passer un courant de chlore gazeux à travers une solution de chlorure d'ammonium, ou en faisant agir sur ce sel en dissolution une dissolution d'acide hypochloreux. Si l'on décompose, par un courant électrique, une solution concentrée de sel ammoniac, il se produit du chlorure d'azote. Si la solution est recouverte d'une légère couche d'essence de térébenthine, le chlorure d'azote, entraîné vers la partie supérieure du liquide par les gaz qui accompagnent sa formation, détone au contact de l'essence en donnant, comme dans les autres cas d'ailleurs, 3 vol. de chlorure et 1 vol. d'azote.

Le chlorure d'azote est un liquide oléagineux, jaune, d'odeur irritante. Sa densité est de 1,653. On peut le distiller, mais en prenant de grandes précautions ; il passe vers 71° et détone vers 96°, avec une grande violence.

Parmi les corps simples ou composés qui détruisent le chlorure d'azote sans détonation, il convient de ranger les solutions alcalines, l'hydrogène sulfuré, l'hydrogène arsénié, les sulfures métalliques, les métaux et le nitrate d'argent. Les corps qui décomposent le chlorure d'azote avec détonation sont l'hydrogène phosphoré, le phosphore, l'éther, le sélénium, la potasse caustique concentrée, l'ammoniaque concentrée, l'arsenic, les huiles essentielles, etc.

— *Bromure d'azote* $AzBr^{3}$. Ce composé se prépare, d'après Millon, par l'action du chlorure d'azote sur le bromure de potassium. C'est un liquide brun noirâtre, oléagineux et dégageant une odeur putride très irritante. Ce composé est très volatil ; il détone sous l'influence de la chaleur, ou lorsqu'on le traite par les acides chlorhydrique ou bromhydrique, ou par l'ammoniaque.

— *Iodure d'azote.* L'iodure d'azote s'obtient en soumettant l'iode à l'action du gaz ammoniac, et lavant le produit avec de l'eau, on obtient une poudre noire d'iodure d'azote

que l'on sèche avec précaution. On peut encore traiter l'iode pulvérisé par l'ammoniaque. On n'est pas absolument fixe sur la composition de ce corps. Gay-Lussac lui attribuait la formule AzH^3,AzI^3. Bunsen la formule AzH^2,AzI^3.

Guyard et Raebig le préparent en traitant les bi-iodures alcalins par l'ammoniaque. D'après eux, on obtient l'iodure d'azote AzH^3I avec un excès de bi-iodure, et le composé $AzIH^2$ avec un excès d'ammoniaque.

L'iodure d'azote, bien sec, détone plus facilement encore que le chlorure : il suffit du contact d'une barbe de plume. On doit donc ne le manier qu'avec la plus extrême prudence, n'en préparer que de petites quantités et ne le dessécher complètement qu'au moment de s'en servir. Le bouillonate est les alcalis, l'acide chlorhydrique, l'acide sulfureux, l'hydrogène sulfuré et les sulfites le décomposent. La lumière le décompose également.

— *Azotures*. L'azote peut se combiner directement avec plusieurs corps simples parmi lesquels on peut citer le bore, le titane, le magnésium. Ces azotures, très stables, se forment par l'action de l'ammoniaque sur les oxydes ou les chlorures correspondants. Les acides, la potasse détruisent ces composés en donnant de l'ammoniaque. Quelques-uns détonent par la chaleur ou par le choc. (V. AZOTURE.) Pour les autres combinaisons. V. AMMONIAQUE, CYANOGÈNE.

AZOTER v. a. Charger d'azote : AZOTER *de l'hydrogène*. **Azoté**, ée part. pass. du v. Azoter. Qui contient de l'azote : *Aliments* AZOTÉS. V. ALBUMINOIDE.

AZOTEUX (*eû*), **EUSE** adj. Qui contient de l'azote. ‖ *Anhydride azoteux* ou *nitreux*. Anhydride formé par la combinaison de 2 vol. d'azote et de 3 vol. d'oxygène et qui n'a pas encore été isolé. ‖ *Acide azoteux*, Acide correspondant à l'anhydride azoteux.

— ENCYCL. *Anhydride azoteux* Az^2O^3. L'anhydride azoteux se forme lorsqu'on fait arriver, dans un récipient refroidi à — 40°, de l'oxygène et du bioxyde d'azote mélangés dans le rapport de 1 vol. à 4 vol. Le peroxyde d'azote liquide, versé goutte à goutte dans de l'eau à 0°, se décompose : deux couches se forment dans le vase : la couche inférieure bleue renferme de l'anhydride azoteux ; la couche supérieure jaune est une dissolution d'acide azotique. On peut formuler ainsi la réaction :

$$4Az^2O^4 + H^2O = Az^2O^3 + 2Az^2O^5(OH).$$

L'anhydride azoteux bout un peu au-dessus de 0°, sa densité est 1,449 à 0°. Il se solidifie dans un mélange de chlorure de méthyle et d'anhydride carbonique solide. Sa dissolution dans l'eau est plus stable quand elle est étendue ; celle-ci conserve sa couleur bleue même quand elle est chauffée un peu.

— *Acide azoteux* $Az^2O(OH)$. On admet que la dissolution de l'anhydride azoteux dans l'eau contient l'acide azoteux. Lorsqu'on sature en effet cette dissolution par la potasse, on obtient un sel bien caractérisé, l'*azotite de potassium* $Az^2O(OK)$. Cet acide azoteux n'est caractérisé que par ses sels.

— *Azotites*. Les *azotites* résultent de la substitution dans l'acide azoteux, d'un métal à l'hydrogène. Ils sont tous solubles dans l'eau et cristallisables ; quelques-uns sont colorés en jaune.

Les azotites alcalins s'obtiennent en chauffant au rouge les azotates correspondants. Cette réduction des azotates se fait plus facilement quand l'azotate est fondu avec du plomb ou un sulfite qui s'oxydent.

Les autres azotites métalliques s'obtiennent par double décomposition entre l'azotite de baryum et le sulfate correspondant. Comme les azotates, ils jouissent de la propriété de déflagrer sur les charbons ardents. Mêlés à l'acide sulfurique concentré, ils donnent lieu à un dégagement de vapeurs rutilantes. Sous l'influence de l'acide sulfureux, ils donnent des acides sulfazotés. L'hydrogène sulfuré, agissant sur leurs dissolutions, donne de l'ammoniaque et du soufre. Chauffés avec une solution de sel ammoniac, ils dégagent de l'azote. Cet azote provient de la décomposition de l'azotite d'ammonium qui se forme d'abord. Le sulfate ferreux agit comme sur les azotates. On reconnaît la présence des azotates dans un liquide en y ajoutant un peu d'iodure de potassium, d'eau d'amidon et d'acide sulfurique étendu : si ce liquide renferme des azotites, il se produit une coloration bleue. Le permanganate de potassium est décoloré si la solution est acide. Ces dernières propriétés permettent de doser les azotites ou l'acide azoteux ; on peut aussi pour cette opération se fonder sur la coloration jaune que communique l'acide azoteux à l'acide diamidobenzoïque.

AZOTIDE n. m. Combinaison binaire dans laquelle l'azote est le principe électro-négatif.

AZOTIMÈTRE (de *azote*, et *mètre*) n. m. Appareil destiné à doser l'azote. V. AZOTE.

AZOTINE n. f. Substance azotée de la laine ou de la soie mêuée à l'état soluble.

— ENCYCL. Lorsqu'on soumet la laine à l'action de la vapeur d'eau surchauffée sous une pression de 5 atmosphères, elle se liquéfie et devient soluble dans l'eau. La soie se comporte de même. On a inventé l'*azotine* qui, par évaporation, se prend en une masse solide. L'extraction de l'azotine est surtout avantageuse pour l'utilisation des chiffons de laine et coton mélangés. Le traitement indiqué sépare la laine sous forme d'azotine, qui se vend comme engrais et laisse les fibres végétales intactes et propres à la fabrication du papier. L'azotine contient environ 10 p. 100 d'azote, de la potasse et du phosphore.

AZOTIODIQUE (de *azote*, et *iode*) adj. Se dit d'un acide formé par la combinaison de l'acide azotique et de l'acide iodique.

AZOTIQUE adj. Se dit d'un anhydride formé par oxydation de l'azote, en même temps que d'un acide résultant de l'hydratation de l'anhydride. Syn. ANHYDRIDE, et ACIDE NITRIQUE.

— ENCYCL. *Acide azotique anhydre* ou *anhydride azotique*. L'acide azotique anhydre, ou anhydride azotique, Az^2O^5, est un solide blanc, qui cristallise en prismes rectangulaires. Il fond à 30° et bout à 47°. H. Sainte-Claire Deville l'a obtenu en faisant passer un courant de chlore sec sur de l'azotate d'argent parfaitement sec et chauffé vers 60°. Un autre procédé, dû à Weber et perfectionné par Berthelot, consiste à déshydrater l'acide azotique fumant par l'anhydride phosphorique en évitant toute élévation de température. On distille ensuite le mélange très lentement ; on en condense les vapeurs dans un récipient refroidi et l'on obtient de gros cristaux. Cet anhydride s'obtient encore en faisant passer des vapeurs de *chlorure d'azotyle* sur de l'azotate d'argent chauffé à 70°. Cet anhydride se décompose spontanément en oxygène et peroxyde d'azote. C'est un oxydant très énergique. Au contact de l'eau, il se transforme en *acide azotique*.

— *Acide azotique*. L'acide azotique ou *acide nitrique* a pour formule $HAzO^3$. On l'obtient en décomposant un azotate, ordinairement l'azotate de potassium, par l'acide sulfurique. On emploie poids égaux des deux corps, que l'on introduit dans une cornue de verre légèrement chauffée ; il se forme de l'acide azotique, que l'on recueille dans un ballon refroidi, et du bisulfate de potassium :

$$\underset{\text{azotate de potassium.}}{KAzO^3} + \underset{\text{acide sulfurique.}}{H^2SO^4} = \underset{\text{bisulfate de potassium.}}{KHSO^4} + \underset{\text{acide azotique.}}{HAzO^3}.$$

L'acide azotique provenant de cette réaction peut contenir une petite quantité d'acide sulfurique entraînée dans l'opération ; on le purifie en le distillant sur de l'azotate de plomb qui retient l'acide sulfurique.

Dans l'industrie, on se sert de préférence de l'azotate de sodium pour préparer l'acide azotique. Ce sel est moins cher que le salpêtre et rend près d'un quart en plus que ce dernier. L'azotate de sodium est introduit dans une chaudière pouvant contenir 350 kilogr. de sel et la quantité nécessaire d'acide sulfurique pour en déterminer la décomposition. Cette chaudière, placée à côté du fourneau, est enveloppée par les produits de la combustion. Le couvercle en est luté avec l'argile. La réaction, qui commence à froid, devient plus vive lorsque la température s'élève : au bout de huit heures, elle est terminée. L'acide azotique qui se dégage se condense dans des bonbonnes placées les unes à la suite des autres. Les premières chaudières donnent généralement de l'acide à 40° Baumé, les autres de l'acide à 36°. Il reste dans la chaudière du bisulfate de sodium. L'acide azotique du commerce marque 36° Baumé.

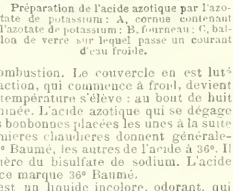

Préparation de l'acide azotique par l'azotate de potassium : A, cornue contenant l'azotate de potassium ; B, fourneau ; C, ballon de verre sur lequel passe un courant d'eau froide.

L'acide azotique est un liquide incolore, odorant, qui fume à l'air (de là son nom de *fumant*) et qui colore la peau en jaune en la détruisant. Sa densité est de 1,52. Il bout à 86°, et se congèle à — 47°. A la lumière, il se décompose en peroxyde d'azote, en oxygène et en eau. Cette eau s'unit à l'acide non décomposé, et en augmente la stabilité. Une décomposition semblable s'observe lorsqu'on distille l'acide azotique. Il commence à bouillir à 86° ; mais, à mesure qu'il bout, il se décompose en partie, et l'eau formée se combine avec la portion non décomposée, dont elle élève le point d'ébullition. La température monte ainsi graduellement jusqu'à 123°, où elle se fixe. Le liquide que l'on obtient alors est un hydrate défini beaucoup plus stable que l'acide azotique normal ou fumant, et qui constitue l'acide azotique ordinaire du commerce. Cet hydrate, connu vulgairement sous le nom de *eau-forte*, a pour formule $(HAzO^3)^2 + 3H^2O$ ou $Az^2O^5 + 4H^2O$, d'où le nom de *acide quadrihydraté*.

L'acide azotique, étant peu stable, est décomposé par les corps avides d'oxygène. Ainsi, les métalloïdes, tels que le *soufre*, le *phosphore*, le *carbone*, se changent en acides *sulfurique*, *phosphorique*, *carbonique*, au contact de l'acide azotique.

Les métaux sont attaqués vivement par l'acide azotique, à l'exception de l'or, du platine, du rhodium, de l'iridium et du ruthénium. Les produits de la réaction sont ordinairement du bioxyde et du protoxyde d'azote. Toutefois ces produits varient avec l'oxydation plus ou moins facile du métal et la concentration de l'acide.

L'acide azotique attaque énergiquement les matières organiques ; il en résulte deux sortes de phénomènes : ou bien il y a oxydation, ou bien il y a substitution. Le coton-

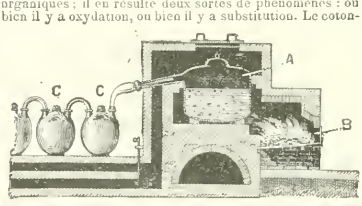

Préparation industrielle de l'acide azotique par l'azotate de sodium : A, chaudière en fonte contenant l'azotate de sodium ; B, foyer ; C, bonbonnes en grès ou se condense l'acide azotique.

poudre dérive du coton par une substitution de ce genre.

La nitrobenzine diffère de la benzine par la substitution de AzO^2 à 1 atome d'hydrogène. En ménageant son action, il donne avec les alcools des éthers comme tout autre acide ; la *nitroglycérine* est un éther nitrique de la glycérine.

L'action de l'acide azotique sur les matières organiques détermine même quelquefois leur inflammation. Les moyens de reconnaître l'acide azotique sont les suivants : 1° il dégage des vapeurs rutilantes quand on le chauffe avec du cuivre dans un tube ; 2° il jaunit la solution d'indigo dans l'acide sulfurique ; 3° il colore en jaune la soie, les plumes, etc. ; 4° mélangé à l'acide chlorhydrique, il fournit l'eau régale qui dissout l'or ; 5° si l'on délaye du sulfate de fer finement pulvérisé et qu'on y ajoute de l'acide nitrique, il se produit une coloration rose ou brune ; mais il faut éviter que la liqueur ne s'échauffe.

L'acide azotique *hydraté* est connu depuis les premiers temps de l'alchimie. Geber, au commencement du IXe siècle, indiqua sa production par l'action de la chaleur sur un mélange de sulfate de cuivre, de salpêtre et d'alun. Au XIIe siècle, Albert le Grand a décrit quelques-unes de ses propriétés, et au XIIIe siècle, Raymond Lulle le préparait en chauffant un mélange d'azotate de potassium et d'argile, et il lui donna le nom de *esprit de nitre*. Mais son analyse exacte est due à Cavendish et à Gay-Lussac.

Les usages de l'acide azotique sont nombreux ; la France en consomme annuellement près de 4.500.000 kilogr. pour la fabrication des azotates, de l'acide sulfurique, de l'acide oxalique, de l'eau regale, du collodion, de la nitrobenzine, de la nitroglycérine, du coton-poudre, des matières colorantes. Les graveurs sur métaux s'en servent sous le nom de *eau-forte* ; les peintres, sous le nom de *eau seconde*. C'est, enfin, le dissolvant et l'agent d'oxydation par excellence.

— AZOTATES OU NITRATES. L'acide azotique est monobasique ; il forme avec les métaux des sels appelés *azotates* ; la formule générale des azotates est Az^2O^5M si le métal que nous désignons par M est monovalent ; $(Az^2O^5)^2M$ si le métal est divalent ; $(Az^2O^5)^3M$ si le métal est trivalent. Les azotates s'obtiennent en traitant, par l'acide azotique, un métal, son oxyde, son sulfure ou son carbonate. Tous se décomposent par la chaleur en laissant pour résidu soit un oxyde métallique, soit du métal à l'état de liberté, si l'oxyde est instable à chaud. Les azotates alcalins, qui seuls peuvent fondre sans décomposition, laissent un résidu d'azotite lorsqu'on les calcine modérément. Parmi les produits de décomposition des azotates se trouve l'oxygène : aussi, les azotates agissent-ils comme oxydants vis-à-vis des métaux, du soufre, du charbon, etc. Tous les azotates neutres sont solubles dans l'eau. En général, l'eau forme, avec les azotates, des sels hydratés qui perdent de l'eau et de l'acide azotique quand on les chauffe. L'acide azotique, agissant sur les azotates, peut donner lieu à une combinaison, à une dissolution avec des hydratations, ou à une précipitation. Les azotates peuvent se combiner entre eux et former des azotates doubles.

— *Caractères des azotates*. 1° ils déflagrent sur les charbons ardents ; 2° chauffés avec de l'acide sulfurique et de la tournure de cuivre, ils donnent du bioxyde d'azote, qui, au contact de l'air, se transforme en vapeurs rutilantes ; 3° si l'on mêle un azotate en dissolution avec une dissolution de sulfate ferreux additionnée d'acide sulfurique, il se produit une coloration qui varie du rose au brun, selon la concentration de l'azotate ; 4° l'acide sulfhydrique concentré, additionné d'acide sulfurique, donne avec les azotates un dépôt de soufre ; 5° une dissolution de sulfate d'indigo, acidulée par l'acide sulfurique, est décolorée sous l'influence de la chaleur.

— *Production des azotates*. Il n'existe dans la nature qu'un petit nombre d'azotates : ce sont les azotates de potassium, de sodium, de calcium, de magnésium. La production spontanée de ces sels a reçu le nom de *nitrification*. Sous l'influence de l'électricité atmosphérique, l'azote et l'oxygène de l'air forment de l'acide azotique qui, entraîné par les pluies, absorbé par la terre, y rencontre des alcalis et les transforme en azotates. Mais la nitrification naturelle est surtout due à l'influence du *ferment nitrique* qui détermine l'oxydation, par l'air, de l'ammoniaque et des substances organiques azotées. L'action de ce ferment ne s'exerce que dans un milieu faiblement alcalin et humide. (Schlœsing et Muntz.) Le microbe nitrifiant, isolé et cultivé par Winogradski, est capable de s'assimiler le carbone de l'acide carbonique et l'azote de l'ammoniaque. Ajoutons qu'il existe des organismes destructeurs des nitrates (moisissures, mycodermes). De plus, l'acide nitrique, dans un milieu peu aéré, peut, grâce au *bacterium denitrificans*, se transformer en azotites ou même être ramené à l'état d'azote libre.

Pendant longtemps, on a retiré uniquement les azotates des *efflorescences* ou *nitre de houssage* que l'on recueillait à la surface des murailles calcaires des murs, et qui étaient surtout formées d'azotate de chaux ; cette industrie a aujourd'hui disparu depuis la découverte de bancs naturels, d'azotate de soude au Chili et au Pérou, et de couches salpêtrées aux Indes.

— *Usages*. Les azotates sont précieux comme engrais ; ils mettent à la portée de l'agriculteur une forme d'azote que l'on peut considérer comme directement assimilable et pouvant être employée presque immédiatement par la végétation. Les azotates alcalins agissent uniquement par leur acide azotique et non par le métal.

Berthelot a montré, par une longue série de recherches, que les azotates augmentent dans la plante depuis la germination jusqu'à la floraison, pour diminuer ensuite. La teneur des différentes plantes en azotates est d'ailleurs très variable : dans les amaranthacées, on en trouve jusqu'à 0,150 de la plante sèche.

Plusieurs azotates ou nitrates sont employés en thérapeutique. L'azotate de potassium et l'azotate de sodium sont utilisés comme contro-stimulants à la dose de 10 à 40 gr. par jour, et comme diurétiques à la dose de 1 à 4 gr. par jour.

Le papier imprégné d'azotate de potassium sert à faire des fumigations contre l'asthme.

Le sous-nitrate de bismuth (v. ce mot) est un topique contre la diarrhée.

L'azotate d'argent cristallisé s'emploie en pilules ou en potion (2 à 10 centigr. par jour) contre la chorée, l'épilepsie, l'ataxie, la paralysie générale. La solution à 5 p. 1.000 est employée comme antiseptique en lotions ou injections contre la leucorrhée, la blennorragie, la métrorragie, les ophtalmies purulentes ; la solution à 2 p. 100 sert comme caustique en instillations urétrales. Ce même sel, privé d'eau par fusion et coulé dans une lingotière, constitue la pierre infernale, fréquemment utilisée comme caustique faible.

L'azotate de plomb s'emploie en solution (1 à 4 p. 100) contre la blennorragie, la vaginite, la conjonctivite.

Deux azotates de mercure sont quelquefois usitées en médecine : l'azotate de protoxyde, qui sert à préparer le *turbith nitreux*, et l'azotate de bioxyde ou deutazotate de mercure, qui sert comme caustique dans les affections lupiques, syphilitiques, les fongosités utérines, les ulcérations. L'azotate de cuivre peut servir comme escarotique.

Le nitrate d'argent est d'un usage courant en photographie. Enfin, la micrographie emploie ce sel pour faire apparaître les contours des cellules épithéliales.

— *Azotate d'ammonium*, AzH^4HAzO^3, sel cristallisé qui, quand on le chauffe en vase clos, se décompose entièrement en protoxyde d'azote et eau. V. AMMONIUM.

— *Azotate de potassium*. L'*azotate de potassium*, $KAzO^3$, n'est autre que le *nitre, sel de nitre* ou *salpêtre*. V. SALPÊTRE ; NITRIFICATION.

— *Azotate de sodium*. $NaAzO^3$. Il est habituellement désigné dans le commerce sous le nom de *salpêtre du Chili, du Pérou* ou *des mers du Sud*. V. SALPÊTRE.

Pour les autres azotates, v. les métaux correspondants.

AZOTISATION (*ti-za-si*) n. f. Action de charger un corps d'azote. ‖ Action d'un corps qui se charge d'azote.

AZOTITE n. m. Sel obtenu par l'action de l'acide azoteux sur une base. ‖ On dit aussi NITRITE. V. AZOTEUX.

AZOTOLUIDINE n. f. Corps connu aussi sous le nom de DIAZOTOLUÈNE, et qui résulte de l'action de l'acide azoteux sur la toluidine. V. TOLUIDINE.

AZOTO-MERCURIQUE adj. Se dit d'un réactif qu'on obtient en faisant agir l'acide azotique sur le mercure, et qui sert à reconnaître la présence des matières albuminoïdes.

— ENCYCL. La liqueur *azoto-mercurique*, appelée aussi *réactif de Millon*, se prépare en attaquant le mercure par quatre fois son poids d'acide azotique quadrihydraté et en diluant ensuite la liqueur dans deux fois son volume d'eau ou en y ajoutant deux fois son poids d'acide azotique.

Ce réactif colore en rouge, même à froid, plus rapidement à chaud, les matières azotées et ne donne cette réaction avec aucun corps non azoté. C'est le réactif le plus sensible des matières albuminoïdes.

AZOTOXYDE (*to-ksid'*) n. m. Nom générique des minéraux qui contiennent de l'oxyde d'azote.

AZOTURE n. m. Nom donné d'une manière générale à toute combinaison de l'azote avec un radical que l'on peut considérer comme substitué à l'hydrogène de l'ammoniaque.

— ENCYCL. Dans les *azotures* se rangent, avec l'ammoniaque, les alcalis dits *ammoniaques composées* ou *amines*, et les *amides* comme l'acétamide, la benzamide, etc. L'ammoniaque constitue, dans la classification chimique de Gerhardt, le type auquel se rapportent tous les azotures. Dérivés du type ammoniaque par la substitution à l'hydrogène d'un radical quelconque, les azotures sont *primaires, secondaires, tertiaires*, suivant que cette substitution porte sur un atome, sur deux atomes ou sur trois atomes d'hydrogène. Gerhardt les subdivise en *azotures positifs, azotures négatifs* et *azotures intermédiaires*.

Les *azotures positifs* sont ceux dans lesquels un métal, un radical d'alcool ou d'aldéhyde, est substitué à l'hydrogène du type ammoniaque. Ils comprennent les corps qui ont désigné sous le nom de *amides*.

Les *azotures négatifs* sont ceux dans lesquels un radical d'acide est substitué à l'hydrogène du type ammoniaque. Ils comprennent les corps qu'on désigne sous le nom de *amides*.

Les *azotures intermédiaires* sont ceux avec lesquels, à l'hydrogène du type ammoniaque se trouvent substitués, à la fois, un métal ou un radical d'alcool ou d'aldéhyde d'une part, et un radical d'acide de l'autre. V. AMINE, AMIDE, ALCALAMIDE, ALCALOÏDE.

AZOTURIE (de *azote*, et du gr. *ouron*, urine) n. f. État morbide dans lequel l'urée se trouve en excès dans les urines. (L'azoturie existe rarement seule; c'est un état commun à une foule d'états morbides. Le plus souvent, c'est un symptôme du diabète ou de la polyurie. Le *diabète azoturique* est une maladie générale.) V. DIABÈTE.

AZOTYLE (rad. *azote*) n. m. Nom d'un radical oxyazotique qui existe à l'état libre, ou plutôt combiné à lui-même sous le nom de *hypoazotide* ou de *anhydride hypoazotique*, et qui entre dans un grand nombre de combinaisons chimiques.

— ENCYCL. L'*azotyle* AzO^2 est un radical univalent, puisque 4 atomicités ou valences de l'azote, sur 5, sont satisfaites par l'oxygène; il existe combiné à lui-même dans le peroxyde d'azote (AzO^2—AzO^2). Il entre dans des combinaisons métalloïdiques telles que le chlorure d'azotyle AzO^2Cl, le bromure AzO^2Br, l'iodure AzO^2I, le cyanure AzO^2—CAz, la nitrobenzine, la nitroglycérine, etc.

AZOUNAS (et non AADJOUNAHS), tribu maure habitant près de l'embouchure du Sénégal, sur la rive droite du fleuve, et appartenant à la confédération des Trarzas nomades. Le général Faidherbe a dirigé contre les Azounas sa première expédition au Sénégal (1854). — *Un* AZOUNA.

AZOV ou **AZOF**, ville de la Russie d'Europe (territ. des Cosaques du Don), sur le Don, à 30 kilom. de son embouchure dans la *mer d'Azov*; 25.500 hab. Pêcheries.

— *Histoire*. Cette ville, l'ancienne Tanaïs des Grecs, fut au moyen âge l'entrepôt d'un commerce considérable; comme forteresse, elle a joué un rôle important dans l'histoire. Prise en 1392 par l'Amerlan, en 1471 par les Turcs, en 1572 et en 1637 temporairement par les Cosaques, conquise par Pierre le Grand en 1696, rendue aux Turcs en 1711, elle fut de nouveau prise, saccagée et détruite en 1739. Reconstruite en 1769, elle appartient définitivement aux Russes depuis 1774. Son port ayant été depuis ensablé par les atterrissements successifs du fleuve, elle n'a pu, pour cette raison et par suite de la concurrence de Rostof-sur-le-Don, reconquérir son ancienne importance commerciale.

AZOV (MER D'), ou *de Zabache*, anciennement mer *Putride* ou *Palus Mæotis*. Cette mer intérieure, qui compte 37.600 kilom. carr. de superficie, communique avec la mer Noire par le détroit d'Ienikalé; elle est alimentée par un grand nombre de cours d'eau (Kouban, Manich, etc.). Aussi son fond est-il très vaseux et ses eaux à peine salées, malgré sa communication avec la mer Noire. Sa plus grande profondeur est de 13m,40, et elle offre de très nombreux bas-fonds constituant un grand obstacle à la navigation. La configuration de la mer d'Azov a notablement changé, et tout fait présumer que, dans un temps relativement court, elle finira par disparaître. On a calculé que le fond s'était élevé d'environ 2 m. en cent cinquante ans. Déjà, une partie considérable de la mer d'Azov n'est occupée par les eaux que lorsque le vent souffle de l'O.; c'est la partie qui a reçu le nom significatif de « mer Putride », formée par une sorte de chaussée naturelle (la flèche d'Arabat), s'étendant d'Arabat jusqu'au voisinage de Pérékop. Par les vents d'E., elle est transformée en un marais boueux, exhalant des miasmes pestilentiels.

Malgré les difficultés de la navigation, le mouvement est très actif sur la mer d'Azov, dont les principaux ports sont Taganrog et Mariapol. On en exporte, surtout par la voie de la mer Noire, les riches produits des pays environnants. Des pêcheries très importantes, que ruina pour un temps, en 1855, une flotte anglo-française, sont établies le long des côtes, car la mer d'Azov est très poissonneuse (esturgeons, etc.).

AZOXIME (*ksi*) n. f. Genre de composés dérivant de la combinaison des acides et des amidoximes avec élimination d'eau (Tiemann). On les obtient soit en chauffant le produit de la réaction d'une amidoxime sur un chlorure ou un anhydride d'acide, soit en faisant réagir les chloroformes sur les amidoximes. Les azoximes sont très stables et très volatiles.

AZOXYBENZIDE (*ksi-bin* — de *azote, oxygène*, et *benzine*) Chim. n. m. Syn. de AZOXYBENZOL. V. ce mot.

AZOXYBENZOL *bin* — de *azote, oxygène*, et *benzine* n. m. Corps qui résulte de la réduction de la nitrobenzine par une solution alcoolique de potasse. Syn. de AZOXYBENZIDE.

— ENCYCL. L'*azoxybenzol* $C^{12}H^{10}Az^2O$ a été découvert par Zinin dans la réduction de la mononitrobenzine par la potasse alcoolique. Pour le préparer, on ajoute peu à peu 2 parties en poids de nitrobenzine à une solution bouillante de 1 partie de soude caustique dans 6 parties d'alcool; puis, après avoir distillé la plus grande partie de l'alcool, on introduit du chlore et de l'acide chlorhydrique, pour détruire les produits résineux de la réaction, et enfin on épuise le résidu par la benzine; celle-ci laisse déposer par évaporation. Ce sont des aiguilles, brunes d'abord, puis jaunes, inodores et insipides, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther. Soumis à la distillation sèche, l'azoxybenzol donne de l'aniline et de l'azobenzol.

L'azoxybenzol donne lieu, comme la benzine, à la formation de dérivés de substitution, chlorés, bromés, iodés, nitrés, amidés. Ces corps sont presque tous d'un jaune clair.

AZOXYLÈNE (*ksi*) n. m. Produit de réduction du nitroxylène.

— ENCYCL. L'*azoxylène* se produit par l'action de l'amalgame de sodium sur le nitroxylène. Il cristallise en aiguilles rouge-brique, facilement solubles dans l'alcool et dans l'éther. Il fond à 120° et se volatilise complètement à des températures plus élevées, en prodnisant une vapeur qui a la couleur et l'odeur du brome.

AZPEITIA, ville d'Espagne (prov. de Guipuzcoa), sur le fleuve côtier l'Urola; 6.615 hab. Cathédrale gothique; aux environs, château de Loyola, où serait né, d'après les auteurs qui ne veulent pas d'Azarria, le fondateur de l'ordre des jésuites. A la fin de juillet a lieu, chaque année, un grand pèlerinage au sanctuaire de Loyola.

AZRAËL ou **AZRAÏL**, l'ange de la mort dans la religion de Mahomet, et celui qui reçoit les âmes des hommes à leur dernier moment.

AZRAKI, poète et philosophe persan du XIe siècle, qui a laissé le *Livre de Sindbad*, recueil de maximes; l'*Histoire d'une femme*, recueil d'aventures amoureuses.

AZREK, se dit pour BAHR-EL-AZRAK. Géogr. V. ce mot.

AZRUN ou **AZURA**. Relig. musulm. Sœur jumelle de Caïn, qui devait être l'épouse d'Abel. Caïn, qui devait épouser Ovaïa, sœur jumelle d'Abel, lui préféra Azrun, et tua Abel par jalousie.

AZTÈQUES, nom des anciens habitants du Mexique. — *Un* AZTÈQUE.

— n. m. Langue des Aztèques.

— Adjectiv. Qui a rapport, qui appartient aux Aztèques: *Population* AZTÈQUE. *Langue* AZTÈQUE.

Calendrier aztèque ou pierre du Soleil, sorte de zodiaque trouvé à Mexico. Ce monolithe a été transféré au musée de cette ville, en 188..

— ENCYCL. Les *Aztèques* sont les derniers arrivés de tous les peuples qui se donnèrent rendez-vous dans l'Anahuac ou Mexique. En 1325, ils fondèrent Mexico, qu'ils nommèrent d'abord Ténochtitlan (*pierre et cactus*). Primitivement, ils faisaient partie de la grande nation des Nahuatlacas, établie sur les bords du lac Chapalla. Leur migration commença vers le milieu du VIIe siècle de notre ère, et ce ne fut qu'après bien des vicissitudes qu'ils gagnèrent la région où ils devaient se fixer. Jusqu'en 1363, ils obéirent à un conseil composé des vingt personnes les plus notables de la tribu; à cette époque, ils choisirent un roi, qui devint bientôt un véritable despote. Leur capitale, construite dans les petites îles du lac de Texcoco, ne comprenait au début qu'une cabane de boue et de roseaux pour abriter l'image de leur dieu protecteur Huitzipochtli, dieu de la guerre) et des huttes en terre et en jonc. Peu à peu ils comblèrent les canaux qui séparaient les îles, et bâtirent des demeures en pierre et en bois. Ils imaginèrent de créer les célèbres *chinampas* ou jardins flottants, qui leur permirent de cultiver du maïs, du piment et des fleurs. A l'état précaire du début succéda une ère de prospérité inouïe: des temples, des palais s'élevèrent de toutes parts, et la puissance des Aztèques s'étendit sur tout le pays compris entre le 14e et le 21e degré de latitude. Lors de l'arrivée des Espagnols (1518), Mexico comptait plus de 60.000 maisons, dont beaucoup étaient surmontées de terrasses crénelées et de tours. De larges rues traversaient la ville, qui en atteignait par quatre chaussées. Des artisans, tailleurs de pierres, joailliers, potiers, tisserands, ouvriers en plumes, etc., des architectes, des sculpteurs, des médecins, des poètes, des artistes, comédiens, musiciens, danseurs, se rencontraient partout. Des tribunaux rendaient la justice, des généraux commandaient les troupes, des conseillers royaux, des nobles, vivant à la cour du monarque, qui possédait ses courriers, ses percepteurs d'impôt, et qui recevait de nombreuses ambassades. Une des classes les plus puissantes était celle des prêtres et des religieux, qui avaient à leur tête une sorte de pontife. Un chiffre incalculable de victimes humaines étaient annuellement sacrifiées à plus de deux cents divinités principales qui constituaient le panthéon aztèque. La mythologie comptait deux cent soixante autres dieux, auxquels étaient consacrés autant de jours de l'année, car les Aztèques possédaient un calendrier remarquable. Ajoutons qu'ils savaient fabriquer du papier, qu'ils avaient des peintres, des dessinateurs qui, au moyen de caractères idéographiques, conservaient le souvenir des événements mémorables. Ce sont leurs manuscrits que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de *Codex*.

Cette race trapue, de taille moyenne, à peau terne, cuivrée, à cheveux noirs, épais et raides, à tête allongée, à front étroit, à nez camard, à lèvres charnues, ne réalisait certes pas le type de la beauté; mais elle ne méritait pas le dédain dont elle a été l'objet. Les Aztèques modernes se réveillent de leur longue apathie, ils envahissent peu à peu tous les postes importants, et commencent « à dominer moralement cette société espagnole qui les a si longtemps repoussés et n'a guère su que les opprimer ».

— BIBLIOGR.: Lucien Biart, *les Aztèques: histoire, mœurs et coutumes* (Paris, 1885).

AZTÈQUE n. Pop. Individu chétif; avorton: *Un, une véritable* AZTÈQUE. (Ce terme de mépris a pour origine l'exhibition à Paris, vers 1855, de deux monstres rachitiques et microcéphales, que l'on présentait comme des Aztèques authentiques.)

AZUAY ou **ASUAY**, nom d'une prov. de la républ. de l'Équateur, ainsi nommée d'un volcan *Azuay* (4.727 m. d'alt.). Elle est peuplée de 132.400 hab. Ch.-l. *Azoquez* (5.000 hab.). Cette province a autrefois dépendu de la Colombie.

AZUCARILLOS (*zou, lloss* ‖ all.) — de l'esp. *azucar*, sucre) n. m. Sucre spongieux et léger, préparé en Espagne.

AZUCARITO (*zou* — de l'esp. *azucar*, sucre n. m. Nom vulgaire du *paullinia cururu*, plante des Antilles dont l'arille a une saveur sucrée.

AZUELA, riv. de la républ. de l'Équateur, affluent du RIO-COCA, premier tributaire important du Napo.

AZULEJOS (*zou-lè-joss*) n. m. Nom donné en Espagne à des carreaux de faïence émaillés, de fabrication mauresque, employés jadis au revêtement des murailles.

AZULÈNE (rad. *azur*) n. m. Corps organique découvert dans plusieurs huiles essentielles, et notamment dans les produits de la distillation des feuilles du pogostemon patchouli, plante odorante bien connue par le parfum qui porte son nom. ‖ On dit aussi AZULINE. V. ce mot.

AZULHINA n. m. Nom du bengali d'Angola.

AZULINE n. f. Matière colorante bleue, dérivée de l'acide phénique et de l'aniline.

— ENCYCL. Ce composé, découvert en 1860, se prépare en traitant l'*acide rosolique*, ou cet acide transformé par l'ammoniaque en *pronine*, par la naphtylamine ou l'aniline à l'ébullition. La réaction se termine au bout de quelques heures, et l'on obtient une matière bleue, qui est l'*azuline*. Pour purifier ce produit, on le lave avec de l'huile de naphte chaude, puis avec des solutions alcalines et acides; enfin, on le dissout dans l'alcool, d'où on le précipite par l'eau alcalinisée.

Ce produit aurait pour formule, suivant Ed. Willm, $C^{18}H^{15}AzO^2+H^2O$.

L'azuline est une poudre amorphe d'un beau brun doré, insoluble dans l'eau, à moins qu'on ne l'ait chauffée quelques heures avec de l'acide sulfurique concentré, elle se dissout dans l'alcool et l'éther, en donnant une belle teinte bleue, et dans l'acide sulfurique, avec coloration rouge.

Cette matière a été surtout employée pour la coloration de la soie; mais son prix de revient, très élevé, et les nombreuses manipulations qu'exige son emploi, en ont diminué la consommation.

AZULMATE (de *azote*, et *ulmine*) n. m. Sel formé d'acide azulmique.

AZULMINE de *azote*, et *ulmine* n. f. Matière charbonneuse obtenue par l'action des alcalis sur l'acide cyanhydrique. (D'après A. Gautier, l'*azulmine* répond à une double molécule de xanthine avec deux atomes d'hydrogène en plus. L'azulmine, oxydée par le permanganate de potassium, donne des corps xanthiques. Elle est soluble dans les acides et dans les bases. ‖ On dit aussi ACIDE AZULMIQUE.

AZULMINIQUE ou **AZULMIQUE** adj. Chim. Qui contient de l'azulmine. V. AZULMINE.

AZUMBRE ou **ACUMBRE** *zoûm'-bre* n. m. Mesure de capacité espagnole pour les liquides, qui varie, selon les provinces, de 1lit,950 à 2lit,946.

AZUN (VALLÉE D'), une des sept *rivières* du Lavedan (Hautes-Pyrénées), arrond. de Bigorre, arrosée par le *gave d'Azun*, habitée par les *Azunois*. — A son extrémité se trouve le *col d'Azun*, un des passages les plus fréquentés pour l'Espagne. Tout près, le gouffre appelé *puits d'Aubes*.

AZUNI (Dominique-Albert), jurisconsulte et historien, né à Sassari (Sardaigne) en 1749, mort à Cagliari en 1827. Il s'occupa spécialement de droit commercial et maritime. Lors de la réunion de son pays à la France, il fut chargé par Napoléon de rédiger la partie du code de commerce qui concerne le code maritime, fut ensuite président du tribunal d'appel de Gênes, membre du corps législatif, et, plus tard, magistrat à Cagliari. Ses ouvrages les plus connus sont: *Dictionnaire universel de jurisprudence commerciale* (Nizza, 1786); *Droit maritime de l'Europe* (Paris, 1805); *Histoire géographique, politique et naturelle de la Sardaigne* (Paris, 1802); *Origine du droit et de la législation maritime* (Paris, 1810).

AZUR (de l'ar. *al-azurd*, le bleu n. m. Verre coloré en bleu.

— Couleur de la nuance de l'azur ou de toute autre nuance d'un beau bleu : L'AZUR *du ciel*. L'AZUR *des mers*. *Des yeux d'*AZUR.

— Fig. Calme, paix, innocence, par allusion à cette couleur bleue que le ciel ne revêt que lorsqu'il est serein :

L'âme de l'homme est une onde limpide
Dont l'azur se ternit à tout ce qui la ride.
LAMARTINE.

— *Pierre d'azur*, Nom vulgaire du lapis-lazuli ou lazulite. ‖ *Azur de cuivre*, Nom donné parfois à la lazulite.

— *Ciel d'azur*, Ciel bleu et pur : *Un* CIEL D'AZUR *est chose rare en Angleterre*. ‖ Fig. Vie calme et tranquille :

Demandons l'un pour l'autre une mer sans nuage,
Un *ciel d'azur*, un port au terme du voyage.
C. DELAVIGNE.

— Alchim. Nom que l'on donnait au corail rouge.

— Blas. Un des quatre émaux du blason. (En gravure, il s'indique par des tailles horizontales.) ‖ Dans la symbolique héraldique, l'azur signifie justice, loyauté, beauté et bonne réputation.

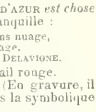
Azur (blason).

— Bot. *Azur des bois*, Nom vulgaire de l'agaric azuré.

— Ornith. Espèce de gobe-mouches des Philippines, ainsi appelé à cause de son plumage bleu d'azur.

— Techn. Substance d'un beau bleu, qui sert à différents usages dans le commerce et l'industrie.

— ENCYCL. Techn. L'*azur*, que l'on appelle encore *bleu d'azur*, *bleu de smalt*, *bleu de Saxe*, *bleu de safre*, *bleu d'émail*, *bleu d'empois*, *smalt*, et enfin *verre de cobalt*, est un verre coloré par l'oxyde de cobalt, ou plutôt, d'après Ludwig, un silicate double de potasse et de cobalt mêlé à quelques oxydes terreux et métalliques. On le prépare soit avec le cobalt arsenical ou smaltine, qui est un arséniure de cobalt ferrugineux, soit avec le cobalt gris ou cobaltine, qui est un arséniо-sulfure de cobalt. Dans tous les cas, on commence par griller la matière première dans un four à réverbère. L'opération terminée, on en prend le résidu, nommé *safre*, qui contient le fer et le cobalt à l'état d'oxydes ; on le mélange avec des proportions convenables de quartz bocardé et de potasse, puis on chauffe le tout au rouge blanc dans un fourneau de verrerie. On obtient ainsi un liquide pâteux, que l'on projette brusquement dans l'eau froide : par suite de ce refroidissement instantané, la substance vitreuse reste en fragments irréguliers plus ou moins petits. On soumet ces fragments à l'action de meules horizontales, après quoi, au moyen de la lévigation, on divise la poudre en plusieurs sortes ou qualités, qui sont désignées, dans le commerce, sous les noms d'*azur de premier*, *de second*, *de troisième* et *de quatrième feu*, et dont le prix est d'autant plus élevé qu'elles ont plus de *feu*, c'est-à-dire que la finesse en est plus grande et la couleur plus vive. Le chimiste Girardin a prouvé que les anciens connaissaient des minerais de cobalt et les faisaient servir à la coloration du verre ; mais le bleu d'azur est une conquête de l'industrie moderne. On attribue la découverte de cette substance à un verrier saxon, appelé Christophe Schwiver, établi à Neudeck, vers le milieu du XVIe siècle. On fabrique aujourd'hui le bleu d'azur dans plusieurs parties de l'Europe ; néanmoins, ce sont les fabriques de Schneeberg, dans la Saxe royale, qui en produisent le plus.

AZUR (GROTTE D'). Géogr. V. CAPRÉE.

AZURABLE adj. Qui peut être azuré, teint en bleu d'azur.

AZURAGE n. m. Action d'azurer, de teindre en bleu. ‖ Opération terminant le blanchiment des matières textiles que l'on doit employer en blanc. ‖ Opération achevant le blanchiment de la pâte de papier, des plumes, etc.

AZURAL, ALE, AUX adj. Qui a rapport à l'azur. ‖ Qui est de la couleur de l'azur.

AZURANTE, ANTE adj. Propre à donner une couleur azurée : *Dans cet état de congélation, l'eau conserve la propriété* AZURANTE *qu'elle possède à l'état liquide*.

AZURARA ou **ZURARA** (Gomez Eannes DE), historien portugais du XVe siècle, qu'Alphonse V chargea d'écrire les chroniques du royaume. Les ouvrages d'Azurara sont assez nombreux. Le plus important est une *Chronique de la découverte et conquête de la Guinée*.

AZURER v. a. Teindre en couleur d'azur : *On* AZURE *légèrement le linge blanc pour le faire paraître plus propre*.

— Par ext. Faire paraître de la couleur d'azur : *L'éloignement* AZURE *parfois les montagnes*.

Azuré, ée part. pass. du v. Azurer.

— Poétiq. *La voûte azurée*. *Les champs azurés*, ou tout autre équivalent. Le ciel, le firmament. ‖ *La plaine azurée* ou *Les plaines azurées*, La mer, la surface des mers.

S'azurer, v. pr. Prendre une couleur bleue.

AZURESCENT (*rèss-san*), **ENTE** adj. Qui tire sur le bleu d'azur.

AZURIC (*rik'* — rad. *azur*) n. m. Espèce de vitriol rouge.

AZURIN, INE adj. Qui est d'un azur pâle.

AZURINE (rad. *azur*) n. f. Substance incolore dont les solutions présentent à la lumière une vive fluorescence bleue. Elle a été obtenue par Ladenburg dans la réaction de la crésylénediamine (1, 3, 4.) chauffée avec l'aldehyde salicylique.

AZURITE (rad. *azur*) n. f. Minerai de cuivre qui abonde dans les mines de Chessy, près de Lyon, d'où son nom commun de *chessylite*.

— ENCYCL. L'*azurite* est un carbonate de cuivre qui cristallise suivant le système monoclinique. Sa formule est $H^2Cu^3C^4O^{16}$; sa densité : 3,77 à 3,83 ; sa dureté : 3,5 à 4. Les caractères chimiques de ce minéral sont ceux de la malachite ; il est fragile ; sa coloration varie du bleu d'azur au bleu de Prusse, sa poussière étant toujours d'un bleu plus pâle.

AZUROR, ORE (de *azur*, et *or*) adj. Qui est bleu avec des reflets dores.

AZUROUX (*rou* — de *azur*, et *roux*) n. m. Nom du bruant du Canada.

AZY, comm. du Cher, arrond. et à 22 kilom. de Sancerre ; 1.074 hab.

AZYGITE (du gr. *a* priv., et *zugos*, lien) n. m. Genre de champignons hyponycetes qui se développent, en automne, sur les bolets en état de putréfaction.

AZYGOCÈRE (du gr. *a* priv., *zugos*, paire, et *kéras*, corne) adj. Qui a des antennes ou tentacules en nombre impair. (Terme peu employé.)

AZYGOS (*goss* — du gr. *a* priv., et *zugos*, paire, couple) adj. Nom sous lequel les anciens anatomistes désignaient les deux muscles palato-staphylins, qu'ils considéraient comme ne formant qu'un seul muscle : *Muscle* AZYGOS *de la luette* (V. VOILE DU PALAIS.) ‖ Nom donné à deux veines impaires qui établissent une communication entre la veine cave supérieure et la veine cave inférieure.

— ENCYCL. Le nom de *azygos* s'applique à deux veines d'inégal volume, dont l'une a reçu le nom de grande veine *azygos*, et l'autre de petite *azygos* ou de *demi-azygos*.

— *Grande veine azygos*. Cette veine s'étend de la colonne lombaire, où elle prend naissance par la réunion de la dernière intercostale et des premières lombaires, à la veine cave supérieure, dans laquelle elle se termine. La *grande azygos* passe de l'abdomen dans le thorax, à travers l'ouverture aortique du diaphragme, se place dans la cavité thoracique sur la partie latérale droite du corps des vertèbres dorsales et au niveau du troisième espace intercostal, décrit une courbe qui embrasse la branche droite, et vient s'ouvrir à la partie postérieure de la veine cave supérieure, immédiatement au-dessus du péricarde.

La grande veine azygos reçoit la *bronchique droite*, quelques veines *œsophagiennes* et *médiastines* ; les huit dernières veines *intercostales* droites ; la petite veine azygos, le tronc commun des veines *intercostales supérieures gauches*, et les trois veines *intercostales supérieures droites*.

— *Petite veine azygos* ou *demi-azygos*. Elle résulte de la réunion des quatre ou cinq dernières veines *intercostales gauches*. Elle monte d'abord verticalement sur la partie latérale gauche de la colonne vertébrale, puis s'infléchit pour se terminer dans la grande azygos, à une hauteur variable. Son calibre est en raison inverse de celui de la grande azygos.

AZYGOSPORE (*goss* — du gr. *a* priv., *zugos*, lien, et *sporos*, spore) n. f. Nom donné aux spores de certains champignons qui ne se conjuguent pas l'un avec l'autre, mais se développent séparément et germent.

— ENCYCL. Dans la reproduction par *azygospores*, chaque azygosporé, représentée par une cellule terminale d'un rameau renflé et qui croît sans être unie à sa voisine, continue à se développer, s'entoure d'une membrane et devient un corps reproducteur analogue à ceux qui sont formés par la conjugaison de deux cellules copulatrices et dont il a tout l'aspect.

AZILINE n. f. Nom donné par Lippmann et Fleissner à des dérivés amidoazoïques dans lesquels les groupes amidés et azoïques sont en position para. (Les azilines sont isomères des *chrysoïdines*.)

AZYME (du gr. *a* priv., et *zumé*, levain) n. et adj. Se dit d'une pâte sans levain, qui n'est pas fermentée : *Un* AZYME, *des* AZYMES. *Les catholiques latins ne consacrent que du pain* AZYME. ‖ *Pain azyme* se dit encore du pain sans levain que les juifs mangent à leur pâque, en mémoire de celui dont ils se nourrirent à l'époque de leur sortie d'Egypte. ‖ *Pain azyme* signif. encore Oublie, pain très mince, très léger, non levé et peu cuit : *Le* PAIN AZYME *est employé pour masquer la saveur désagréable de certaines substances médicamenteuses*. (Nysten.) ‖ On dit vulgairement, PAIN À CHANTER.

— *Fête des azymes*, Fête que les Hébreux célébraient tous les ans, en mémoire de leur sortie d'Egypte.

— Bot. Genre d'arbuste de l'Inde.

— ENCYCL. V. AZYMITE.

AZYMGOR. Géogr. V. AZIMGARH.

AZYMIQUE (rad. *azyme*) adj. Qui est impropre à la fermentation. (Se dit particulièrem. des organismes microscopiques aérobies.)

AZYMITE n. m. Nom que les Grecs donnent dérisoirement aux catholiques, qui font usage de pain azyme à la messe.

— adj. : *L'Eglise latine n'a pas toujours été* AZYMITE.

— ENCYCL. On sait que, dans l'Eglise catholique, les hosties destinées à la communion doivent être faites avec du pain *azyme* ; mais on est peu d'accord sur la date à laquelle il faut placer pour la première fois cette prescription. Les latins en font remonter l'origine à ce fait que Jésus-Christ ayant institué l'eucharistie pendant les *jours des Azymes*, durant lesquels les lois juives ordonnaient de ne se servir que de pain sans levain, il employa forcément du pain azyme. Saint Thomas soutient qu'on n'usa que de pain azyme dans les premiers siècles de l'Eglise, et que cette coutume dura jusqu'au temps où des hérétiques prêchèrent aux chrétiens d'observer encore la loi de Moïse, malgré l'avènement du Messie. Pour faire disparaître tout prétexte de récrimination, les deux Églises d'Orient et d'Occident se seraient alors servies de pain levé, usage que conserva l'Eglise grecque, tandis que l'Eglise latine revenait au pain azyme. Il est certain que, lorsque le patriarche grec Michel Cérulaire consomma le schisme au XIe siècle et excommunia les latins, ceux-ci faisaient usage depuis longtemps de pain azyme, comme cela résulte du témoignage d'Alcuin, qui écrivait en 790, et de Raban Maur, qui florissait en 819.

Au XVe siècle, le concile de Florence essaya, mais sans succès, d'opérer une réunion entre les deux Eglises, en déclarant que l'on pouvait validement consacrer le corps de Jésus-Christ avec du pain levé ou du pain azyme. Les disputes continuèrent : les Grecs appelèrent ironiquement les Latins *azymites*, et en reçurent à leur tour la dénomination de *fermentaires*.

AZZANO, village de Vénétie, à 10 kil. de Vérone ; 360 hab. Les Français y repoussèrent les Autrichiens, en 1799.

AZZARA (Joseph-Nicolas). V. AZARA.

AZ-ZARKAL, mathématicien et astronome arabe, né à Cordoue, vivait dans la première moitié du XIe siècle. Il était astronome en chef d'Al-Mamoun, roi de Tolède. Il inventa divers instruments pour les observations, construisit une clepsydre d'une dimension extraordinaire, ainsi qu'un planisphère et un astrolabe, sur des principes nouveaux.

AZZI (Faustina DEGLI), femme poète italienne, née à Arezzo en 1656, morte en 1724. Elle eut la plus brillante renommée à son époque et parmi ses compatriotes, et la plupart des académies d'Italie l'admirent dans leur sein. Outre des morceaux répandus en divers recueils, elle a publié un volume de poésies sous le titre de *Serto poetico* (1694).

AZZI (François-Maria DEGLI), poète italien, frère de la précédente, né à Arezzo en 1655, mort en 1707. Il a traduit la Genèse en sonnets (Florence, 1700), et entrepris une traduction d'Homère en octaves, traduction qu'il n'eut pas le temps d'achever.

AZZIMINIA (*at-si* — de l'ital. *alla gemina*) n. f. Art de l'azziministe, qui consiste à couvrir de hachures d'or la surface d'une arme ou d'un objet d'acier.

— ENCYCL. Dans le procédé de l'*azziminia*, l'artiste commence par rayer à la pointe la pièce à décorer ; puis, sur cette surface striée uniformément, il dessine à la pointe le sujet qu'il veut figurer, et il le modèle par des hachures plus ou moins vives, mais faites franchement et à angle droit. Prenant alors une feuille d'or assez épaisse, il la bat au marteau et la fait adhérer à l'acier, car tous les bords des rayures se rabattent et sertissent les fragments d'or, de telle sorte que la pièce à décorer semble chargée d'un dessin à la plume exécuté avec de l'encre d'or. L'azziminia fut en honneur dès la seconde moitié du XVe siècle ; elle resta florissante pendant tout le XVIe, surtout en Italie. Ce procédé, oriental d'origine, a été souvent confondu à tort avec la damasquine et l'incrustation, ou tauchie, qui est le damasquinage proprement dit. V. ces mots.

AZZIMINISTE (*at-si*, *niss*) n. m. Artiste qui se livrait à l'azziminia.

— ENCYCL. Les *azziministes* les plus fameux étaient les Milanais, qui, à l'époque de la Renaissance, fabriquaient, de concurrence avec les Allemands, les plus belles armures. Mais les azziministes appliquaient surtout leur art à la décoration des coffrets, des lames d'épées, des dagues. La plupart de ces merveilleux artistes sont restés inconnus, comme celui qui a fait la belle armure de Charles-Quint conservée à l'Armeria de Madrid et signée des lettres D. P. T. ; d'autres se contentaient d'écrire leur petit nom sur le chef-d'œuvre, comme on voit sur un coffret délicatement touché d'or appartenant au marquis de Trivulce : PAVLVS AGEMINIVS FACIEBAT. Un azziministe espagnol assez fameux, du temps de Philippe II, fut Diégo (DIDACVS) de Caiaz.

AZZO (Alberto), seigneur DE CANOSSA, féodataire de l'évêque de Reggio, mort vers 978. Il construisit, sur le rocher de Canossa, une forteresse qui passait pour inexpugnable, et il y donna un refuge, en 956, à la reine Adélaïde, veuve de Lothaire. Plus tard, l'empereur Othon Ier, ayant épousé cette princesse, récompensa Azzo de sa généreuse hospitalité en lui donnant les villes de Reggio et de Modène, avec le titre de « marquis ». Il fut le bisaïeul de la fameuse comtesse Mathilde.

AZZO Ier (Albert), marquis D'ESTE, fut dépouillé de ses Etats par l'empereur Henri II, et emprisonné avec son frère Ugo, pour avoir concouru à l'élévation au trône d'Italie d'Ardouin, marquis d'Ivrée (1014). Echappés de leur prison, ils continuèrent en Italie leurs hostilités contre l'empire. Réfugié plus tard en Aquitaine, Albert y mourut (1020).

AZZO II, fils du précédent, mort en 1097. Il fut un des princes les plus puissants de l'Italie à son époque. Il avait possédé un moment le comté du Maine, en France.

AZZOGUIDI (Taddeo), chef du célèbre parti de l'*Æchiquier* (autonomiste), qui chassa de Bologne, le 20 mars 1376, les troupes du pape qui occupaient la ville. Après la victoire, il se montra plein de modération, ce qui le fit exiler dès l'année suivante.

AZZOLINI (Laurent), poète italien, né à Fermo, mort en 1632. Il devint secrétaire d'Urbain VIII, puis évêque de Marni. Son œuvre la plus importante est une *Satire contre la luxure* (1686).

AZZOLINI (Decius), cardinal, né à Fermo en 1623, mort en 1689. Recommandé par Alexandre VII à la reine Christine, il devint son confident, puis son héritier. Il a laissé un traité sur les règles à suivre pour la tenue des conclaves.

(*bé* ou *be*) n. m. La deuxième lettre de l'alphabet et la première des consonnes, dans presque toutes les langues anciennes et modernes. Cependant, dans l'alphabet éthiopien, il occupe la neuvième place, et la vingt-sixième dans celui des Arméniens.

— Paléogr. Comme l'A, notre B, dans sa forme graphique, dérive d'un hiérogramme égyptien par l'intermédiaire du phénicien, du grec et, finalement, du latin. Tandis que la forme phénicienne, dans le *beth* des Hébreux et dans les écritures

DÉRIVATION ET FORMES DU B GREC

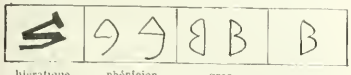

hiératique égyptien. — phénicien archaïque. — grec cadméen. — grec éolo-dorien.

orientales (arabe, zend, tamoul, etc.), a subi des modifications assez considérables et s'est fort diversifiée, elle a assez rapidement atteint, dans nos écritures occidentales, la figure de notre B majuscule, caractérisé par une haste et une double panse. Les tableaux ci-joints permettent de suivre en raccourci l'évolution de cette lettre dans nos alphabets. Comme anomalie singulière, nous noterons la représentation du B par un C dans quelques inscriptions grecques. Dans la minuscule, la lettre allonge sa haste et perd sa panse supérieure, qui

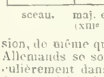

LE B DANS LES ÉCRITURES LATINES

devient une boucle dans notre écriture anglaise. Dans l'écriture dite *gothique*, le *b* minuscule et le *v* minuscule ont une forme assez semblable pour prêter parfois à la confu-

LE B DANS LA PREMIÈRE PARTIE DU MOYEN ÂGE

cursive antique. — graffiti. — capitale des manuscr. — onciale et semi-onc. — cursive (ve siècle).

onciale (VIIe siècle) — minuscule (VIIIe siècle). — capitale (Xe siècle). — cursive (XIe siècle). — semi-onc (XIe siècle).

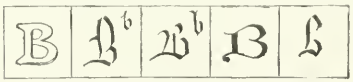

sceau. — maj. et min. (XIIIe siècle). — maj. et min. (XIVe siècle). — majuscule (XVe siècle). — cursive (XVe siècle).

sion, de même que, dans l'affreuse gothique ornée dont les Allemands se sont servis dans les derniers siècles (particulièrement dans les titres d'ouvrages), le G prend une forme voisine du B. Le B barré du moyen âge et des premières impressions désigne le son *ber*, parfois *bar*. Le B apostrophé polonais (B', *b'*) désigne un B faible et légèrement mouillé. Notons, enfin, que le russe, qui garde la forme B pour le son V, comme le grec, a donné à notre son B, qui est aussi la seconde lettre de son alphabet, une forme dans laquelle la panse supérieure se change en une barre à crochet, comme celle de notre F (Б). Les réformateurs de l'orthographe espagnole (surtout dans l'Amérique espagnole), qui tendent à confondre les sons B et V, adoptent pour l'un et l'autre la graphie B (*ber* pour *ver*, voir, etc.).

— PRONONCIATION DU B. La lettre *b* est une consonne *instantanée* qui se prononce en livrant tout à fait passage

LE B DANS LES ÉCRITURES DITES « NATIONALES »

mérovingienne. — lombarde. — visigothique. — irlandaise. — anglo-saxonne.

au souffle, retenu précédemment par l'obstacle des lèvres : elle est la plus *douce* des *labiales*.

B a beaucoup d'analogie avec les lettres du même ordre, avec les labiales *instantanées* (*p*), *continues* (*f*, *v*), ou *nasales* (*m*). Toutes ces lettres, d'ailleurs, permutent les unes avec les autres, ainsi qu'on va le voir par des exemples. — 1° P devenu *b* : *Antipolis*, *Antibes*; *polentarius*, *boulanger*; *apotheca*, *boutique*; *duplex*, *double*; *tympanum*, *tambour*. — 2° F devenu *b* : *Fiber*, nom latin du castor, a donné *bièvre*, ancien nom français du même animal. Le grec *bremo* a donné le latin *fremo*, d'où le français *frémir*. — 3° V devenu *b*. Le latin *corvus* a donné *corbeau*; *curvus*, *courbe*; *verve*, *brebis*; *versare*, *bercer*; *Vesuntio*, *Besançon*. Les Espagnols prononcent le *b* pour le *v*, et réciproquement, de sorte que vive devient *bibe*. Un grand nombre de mots latins ont passé dans le français avec le

changement inverse de *b* en *v* : *ab-ante, avant; cerebellum, cervelu; camurus, chauve; caballus, cheval; colubra, couleuvre; cerere, cuivre; debere, devoir; faba, fève; februs, février*, etc. 4° M devenu *b*. Du latin *mamor* nous avons fait *marbre*. Du reste, *b*, aussi bien que *p*, a beaucoup d'affinité avec la lettre *m*; de là vient qu'il s'est intercalé comme son de transition entre ces deux lettres dans quelques mots du latin : *Camsas, camphe; cumera, camphre*, etc. *B* devient aussi *m* : *Sabbati dies, samedi*. Pour cette raison encore, *m* devant *b*, dans un même mot,

ÉCRITURES MODERNES

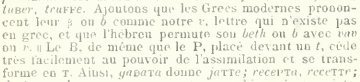

anglaise. ronde. bâtarde.

se change presque toujours en *m* : *Embarquer* pour *exbarquer, emballer* pour *exballer, isba* pour *ixba*, etc. 5° B devenu *p*. Le latin *lambere* a donné *lamer*, et, dans la composition des mots, *b* se change en *p* devant un *p* : *Oppilare* pour *obpilare, obponere* pour *obponere*, etc. 6° B devenu *f*. Similare est devenu *sirfeler* en français; *sebum, suif; tuber, truffe*. Ajoutons que les Grecs modernes prononcent leur β ou *b* comme notre *v*, lettre qui n'existe pas en grec, et que l'hébreu permute son *beth* ou *b* avec *van* ou *v*. ‖ Le B, de même que le P, placé devant un *t*, cède très facilement au pouvoir de l'assimilation et se transforme en T. Ainsi, *gabata* donne JATTE; *recepta, recette*; *debitum, dette*, qui pourraient aussi bien s'écrire *jate, recete, dete*.

Par la règle qui veut qu'une consonne douce suivie d'une consonne forte devienne forte elle-même, sinon dans l'écriture, du moins dans la prononciation, *b* se prononce *p* devant les fortes *t, s, c*, etc. Les latins prononçaient *apsens* pour *absens, pleps* pour *plebs*, et les inscriptions reproduisent souvent la prononciation réelle. De même, en français, nous prononçons *ortus, apsurde*, bien que nous écrivions *obtus, absurde*.

— B se prononce à la fin de la plupart des mots étrangers : *Achab, Caleb, Job, Jacob, Moab*, etc. ‖ Il est tout à fait nul à la fin de la plupart des autres mots : *plomb, aplomb, surplomb, Doubs*, etc. Cependant, il se prononce à la fin des mots techniques, comme *rhomb* et *radoub*, au moins dans la lecture, car ce dernier mot se prononce *radou* dans les ports de mer.

— Comme signe ou symbole, B s'emploie souvent pour désigner le deuxième objet d'une série. Ainsi, l'on dit : *l'escalier* B, *le rayon* B; et, dans l'ancienne typographie, la deuxième feuille d'un volume portait un B à la signature. ‖ B marquait le lundi dans le calendrier des anciens rituels, A désignant le premier jour de la semaine ou le dimanche. ‖ Sur les monnaies françaises, B indiquait jadis celles qui avaient été frappées à Rouen, et BB celles qui l'avaient été à Strasbourg. ‖ Sur les monnaies grecques, c'était une simple abréviation des mots βουλή (sénat) ou βασιλεύς (roi. ‖ Chez les Grecs, *b* marqué d'un accent en haut (*b'*) valait 2, et 200 avec un accent placé dessous (*b*,). Les Romains lui donnaient la valeur de 300. Surmonté d'un trait horizontal (*B̄*), il valait 3.000.

— Loc. FAM. : **Ne parler que par B et par F.** Se servir habituellement de paroles grossières. ‖ **Ne savoir ni A ni B.** V. A. ‖ **Etre marqué au B.** Etre borgne, bancal, bossu, bête, etc.; avoir, enfin, un des défauts dont la désignation commence par la lettre *b*.

— DE B EMPLOYÉ COMME SIGNE ABRÉVIATIF. Comme abréviation, B, sur les monuments et les médailles, sert à remplacer un grand nombre de mots qui commencent par cette consonne, tels que *bene, bonus, Balbus, Brutus*, etc. Précédé d'un nom propre, il signifie *bis* (pour la deuxième fois), et il exprime que la personne en question remplit pour la deuxième fois les fonctions qui lui sont attribuées; ou, s'il s'agit d'un empereur, qu'il est dans la deuxième année de son règne. ‖ Suivi d'un nom de saint ou de sainte, il signifie *beatus* ou *beata* (bienheureux, bienheureuse) : B. M., *Beata Maria* (la bienheureuse Marie, la sainte Vierge). ‖ De même, en français, B, dans les livres de piété, remplace les mots *bienheureux, bienheureuse*. ‖ Sur le cadran d'un baromètre, il signifie *beau*. ‖ On écrit B ou B^os pour *barom*. ‖ En chimie, *B* a signifié « mercure » et *Bo* représente aujourd'hui le « bore », *Ba* le « baryum », *Bi* le « bismuth », *Br* le « brome ». ‖ B. V., à la fin des inscriptions tumulaires, signifie *bene vixit* : il a vécu en homme de bien, éloge laconique qui paraissait encore trop long aux Romains pour être écrit en toutes lettres. ‖ B. Q., dans le même cas, signifie *bene quiescat* qu'il repose bien. ‖ B. F., dans la dédicace d'un monument, se lit *bonæ Fortunæ* (à la bonne Fortune). ‖ Dans les anciennes préfaces en latin, B. L. signifie *benevole lector* (« bienveillant lecteur »). ‖ Dans le commerce, B. P. F., suivi d'un nombre écrit en toutes lettres, signifie *Bon pour francs*, et se met devant le montant d'un effet : B. P. F. *deux cent soixante*, lisez : *Bon pour francs, deux cent soixante*. ‖ B sert encore à désigner le mot *bougre*, que les auteurs n'écrivent guère en entier :

Les *b*, les *f*, voltigeaient sur son bec.
GRESSET.

— Logiq. Initiale du mode *Barbara* de la première figure du syllogisme et de tous les modes des trois autres figures, qui peuvent être ramenés au mode « Barbara » de la première; par exemple, le B qui commence *Baroco* indique que ce mode peut se ramener à Barbara.

— Mus. Dans l'ancienne notation de Boëce, comme dans la notation grégorienne, cette lettre désignait le second degré de la gamme commençant par *la*, c'est-dire le *si*. Le B majuscule signifiait le *si* grave; le *b* minuscule l'octave de ce premier *si*, et le *b b* redouble ou superpose sa double octave. Les Anglais et les Allemands, qui ne désignent pas, comme en France et en Italie, les notes par des noms, mais par des lettres, se servent du *b* pour caractériser le septième degré de la gamme

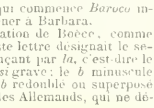

mère d'*ut*, c'est à dire le *si*; seulement, les Allemands ne désignent ainsi que le *si* bémol, et se servent de l'*h* pour désigner le *si* naturel. (V. BÉMOL, BECARRE.) Dans les abréviations musicales, le B désigne la basse, ou la basse continue (B C), ou la contrebasse (C B).

BA n. m. L'une des labiales de l'alphabet sanscrit, la plus douce de son ordre. ‖ On écrit aussi BHA.

— Chim. Abréviation du mot *baryum*.

BAADE (Knut Andreessen), peintre de marines, né en 1808 à Skjold (Norvege méridi.), mort en 1879 à Munich. Elève de Christian Dahl, à Dresde. A souvent traité des effets de lune. La nouvelle Pinacothèque de Munich a de lui une scène de fantaisie empruntée aux sagas de Norvège. Il était peintre de la cour de Suède, et membre de l'académie de Stockholm.

BAADER (Tobie), sculpteur bavarois de la deuxième moitié du XVIIe siècle. La ville de Munich renferme de lui des œuvres assez remarquables : entre autres, un *Christ sur la croix avec la mère de douleur*, et une *Vierge avec l'Enfant Jésus*.

BAADER (Joseph VON), ingénieur distingué, frère du suivant, né à Munich en 1763, mort dans cette ville en 1835. Son principal écrit est : *Conseils concernant le perfectionnement des machines hydrauliques employées dans les mines*.

BAADER (François-Xavier VON), philosophe, né à Munich en 1765, mort en 1841. Il étudia d'abord la médecine et les sciences naturelles. Pendant un séjour en Angleterre (1792-1796), il devint l'adversaire du déisme de Rousseau et du subjectivisme kantien. Il s'adonna à l'étude de Boehme et de Saint-Martin, à laquelle il ajouta bientôt celle de saint Thomas d'Aquin et des docteurs du moyen âge. Revenu, en 1797, à Munich, il devint conseiller des mines, puis président de cette administration. En 1826, il fut nommé, à l'université de Munich, professeur de philosophie et de théologie spéculative. Il professait l'accord de la foi et de la raison. Mais il repoussait la suprématie du pape, et réclamait une Eglise catholique démocratiquement constituée et régie par des conciles. En 1815, il conseilla à la Sainte-Alliance de légitimer sa cause par un grand acte de justice : la restauration de la nationalité polonaise. A la même époque, il signalait la mission assignée à la politique par les besoins des temps nouveaux, de réaliser socialement les principes évangéliques de justice et de charité.

Un trait particulier de la philosophie de Baader, c'est la grande place qu'elle accorde au mysticisme. Sous ce rapport, il a pour ancêtres Paracelse, Van Helmont, Mme Guyon, Jacob Boehme, Swedenborg, Pascalis, Saint-Martin, etc.

Les disciples de Baader : Fr. Hoffmann, Jul. Hamberger, Lutterbech, d'Osten, Sacken, de Schaden et Schluter, ont publié ses œuvres complètes, avec introductions et commentaires qui en facilitent l'étude (Munich, 1851-1860).

BAADER (Louis-Marie), peintre français, né à Lannion (Côtes-du-Nord) en 1828. Elève de Petit de Granville, il s'adonna d'abord à la lithographie, puis à la gravure sur bois, puis se tourna vers la peinture, prit des leçons de Yvon, et suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts. Baader s'est adonné à la peinture d'histoire et de genre, et y a fait preuve de qualités : il sait donner à ses têtes beaucoup d'expression et de caractère. Baader a pris part aux Salons depuis 1857 jusqu'à ce jour. Son tableau *la Gloire posthume*, exposé en 1874, lui valut une troisième médaille.

BAAHDIN-MÉHÉMET-GEBET-AMEH, docteur persan du XVIIe siècle. Abbas le Grand le chargea d'écrire un livre qui contenait en abrégé tous les principes de droit civil et religieux, et qu'il intitula *la Somme d'Abbas*. Mais il ne put composer que les cinq premiers livres; les autres furent rédigés par un de ses disciples.

BAAKHAHÉLAS. Ethnol. V. BASSOUTOS.

BAAL, BEL ou **BÉLUS**, le nom de dieu le plus répandu en Phénicie. C'est à peu près le seul que l'on trouve dans les livres bibliques; ceux-ci ne désignent jamais Moloch comme une divinité phénicienne. C'est lui aussi que l'on rencontre le plus souvent dans les inscriptions, ou dans les noms propres qu'il aide à composer. Il signifie proprement « le Maître », « le Seigneur ». Il semble fréquemment avoir été le nom générique de la divinité : « Il paraît avoir été avant tout, dit Ph. Berger, un titre honorifique qui pouvait s'appliquer à toutes les divinités. On le trouve associé au nom de Melqart, dans l'inscription bilingue de Malte, et il sert à former la plupart des noms de lieux locaux. Chaque endroit avait son Baal : Baal-Sidon, Baal-Tars, Baal Péor. Telle est sans doute aussi l'origine de l'expression *Baalim* « les Baals », qu'emploie l'Ancien Testament. Mais il ne faut pas croire que ces différents noms répondissent nécessairement à des principes différents. »

Le nom de Baal désignait pourtant d'une manière spéciale le dieu suprême des Phéniciens, l'époux d'Astarté. Peut-être le nom complet de ce dieu suprême était-il Baal-Samaim, comme on pourrait l'inférer de certaines inscriptions. Baal est, avant tout, un dieu de la nature, dont il personnifie les forces. Il semble être souvent le dieu-soleil. On lui élevait des cippes représentant le cadran solaire. On lui offrait des fruits, des gâteaux; on lui sacrifiait des taureaux, et même quelquefois de petits enfants. La prostitution sacrée, plus ou moins temporaire, était aussi une forme de consécration à la Divinité.

Quand les tribus hébraïques prirent possession du pays de Chanaan, elles y rencontrèrent le culte de Baal. Grande était, pour l'Israélite devenu agriculteur, la tentation de coordonner à son dieu *national* celui du *pays*, que les Chananéens adoraient comme le dispensateur des fruits de la terre; grande la tentation de reporter sur l'un les attributs de l'autre, de faire de Javeh une sorte de Baal; grande aussi la tentation d'adopter les formes du culte des longtemps usitées dans le pays. Le péril était d'autant plus grand que le peuple n'était plus groupé, comme autrefois dans le désert, autour de son sanctuaire principal, et que les lieux de culte s'étaient multipliés dans chaque tribu. Le danger d'une paganisation du culte de Javeh s'accrut encore pour les tribus du nord, depuis le schisme de Jéroboam. Il atteignit son point culminant sous le règne d'Achab et de Jézabel, alors qu'on vit, à côté du sanctuaire officiel de Javeh à Bethel, se dresser, à Samarie même, un temple du Baal tyrien. La lutte des prophètes contre Baal se résume dans la question de savoir si le Dieu-Esprit, gardien de l'ordre moral, triomphera, ou non, de celui qui ne représente que les formes brutales d'une nature sans moralité.

— Dans le style biblique, Baal est le nom collectif des dieux des Gentils, des faux dieux : *Adorateurs de* BAAL.

— Ce nom a également donné lieu aux locutions suivantes, encore employées de nos jours par les écrivains : *Culte de Baal*, l'idolâtrie; *Prêtres de Baal*, Prêtres hypocrites, intolérants ou fanatiques; *Fille de Baal*, Courtisane, par allusion au culte impur que les femmes de l'Assyrie et de la Phénicie rendaient à ce dieu.

BAALATH ou **CARIATH-YARIM**, petite ville de Palestine (tribu de Juda), consacrée à Baal, idole des Moabites. L'arche sainte y fut déposée quand on la ramena du pays des Philistins.

BAALBEK. Géogr. anc. V. BALBEK.

BAALE (Henri VAN), poète dramatique hollandais, né à Delft en 1782, mort à Dordrecht en 1822. Ses œuvres les plus connues sont les tragédies des *Sarrasins* (1809) et de *Alexandre* (1816).

BAALITE adj. et n. Se dit des adorateurs de Baal : *Les Babyloniens et les Assyriens étaient* BAALITES.

BAAL-PHARASIM, ville de Palestine, près de Jérusalem. David y défit les Philistins.

BAAL-SALISA, ancienne ville de la Palestine, tribu d'Ephraïm. Le miracle de la multiplication des vivres y fut accompli par le prophète Elisée.

BAAL-SÉPHON, nom donné à la ville voisine de l'endroit où les Israélites passèrent la mer Rouge.

BAAL-THAMAR, anc. ville de la Palestine (tribu de Benjamin). C'est dans cette ville que se rassemblèrent toutes les tribus pour venger l'outrage fait par un Gabaonite à la femme d'un lévite de la tribu d'Ephraïm.

BAAN ou **BAEN** (Jean DE), peintre hollandais, né à Harlem en 1633, mort à La Haye en 1702. Après avoir reçu les premières leçons de Pirinaus, il entra dans l'atelier de Jacob Backer, puis s'attacha à imiter la manière de Van Dyck, et acquit bientôt une certaine réputation. En 1660, il se rendit à La Haye, où il fit les portraits de certains personnages marquants, et passa ensuite en Angleterre, où il travailla pour Charles II. Jalousé par ses rivaux, il retourna en Hollande, et y fit, entre autres portraits, ceux des frères de Witt. Jean de Baan refusa la place de premier peintre à la cour de Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg. Les tableaux qui nous restent de lui ne justifient guère son ancienne renommée; les portraits de Jean et de Corneille de Witt, qui sont au musée d'Amsterdam, et la toile de la même galerie, représentant les cadavres mutilés des deux frères, n'ont qu'une valeur historique. On peut en dire autant des portraits de Maurice de Nassau et de Jean de Witt à La Haye. En revanche, le portrait du prince de Nassau-Ziegen, à Berlin, passe pour un chef-d'œuvre. A Dresde, on conserve un portrait de Jean de Baan peint par lui-même. Il n'existe pas d'ouvrages de ce maître dans les musées français. — Son fils, Jacob **de Baan**, né à La Haye en 1672, mort à Vienne en 1700, fut aussi peintre. De bonne heure il fit des portraits, presque aussi estimés que ceux de son père. Il suivit Guillaume III en Angleterre, où il peignit, entre autres personnages, le duc de Glocester. Il se rendit ensuite à Florence, où il fut bien accueilli par le grand-duc, et de là à Rome, où il s'appliqua à l'étude des maîtres italiens. A son retour, il s'arrêta à Vienne, où il mourut.

BAANITE adj. et n. S'est dit parfois des pauliciens du commencement du IXe siècle; leur chef étant alors Baanès, dit **le Sale**.

BAAO ou **BAO**, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines, île Luçon (prov. de Camarines)), sur un affluent du fleuve côtier Vicol; 7.000 hab.

BAAR ou **BAHAR** n. m. Poids en usage en Chine et aux Indes orientales, dont on se sert pour les épices, le café, etc.; sa valeur moyenne est de 227 kilogr.

BAAR, village de Suisse, cant. et à 3 kilom. N. de Zug, sur la Lorze, affluent de la Reuss; 2.250 hab. catholiques. Commerce d'entrepôt.

BAARAS n. m. Plante qui, suivant les alchimistes, poussait dans le Liban, aussitôt après la fonte des neiges. (Elle était invisible durant le jour, mais lumineuse durant la nuit, et avait la faculté de transformer tous les métaux en or.)

BAARDT ou **BAART** (Pierre), poète flamand, né en Frise, vivait dans le XVIIe siècle. Il est auteur de divers poèmes en dialecte frison; notamment, l'*Agriculture pratique de la Frise*, qui n'est pas sans mérite.

BAARGAU, ancien comté immédiat de la Souabe, dont une très grande partie est à présent englobée dans le grand-duché de Bade (arrond. de Constance), et dont le reste dépend du Wurtemberg (arrond. de la Forêt-Noire). Le Baar comprend la région montagneuse qui va de la forêt Noire à la partie S.-O. de la Rauhe-Alp. Cette contrée montagneuse, au climat rude, arrosée par le Neckar, la Brege et la Brigach, assez peu fertile, a une surface de 600 kilom. carr., et 50.000 hab. environ. On y élève beaucoup de bétail et de chevaux. Localités principales : Mohringen, Villingen, Neustadt, etc.

BAARLAND ou **BARLAND** (Hubert VAN), médecin flamand du XVIe siècle, né à Baarland, en Zélande. Il exerça la médecine à Namur, puis à Bâle, où il se lia avec Erasme. Il a laissé plusieurs ouvrages en latin.

BAARN, ville des Pays-Bas (prov. d'Utrecht), sur l'Eem, tributaire du Zuyderzée; 5.100 hab.

BAARPSOR n. m. Nom donné à une étoffe de deuil pour femmes; elle est en mérinos des Indes.

BAAS ou **BAATZ** (Paul, baron DE), seigneur de Castelmore, mort en 1703 ou en 1712; d'abord mousquetaire, sous le nom de la famille de sa mère (d'Artagnan), comme son frère, le célèbre capitaine lieutenant des mousquetaires, il fut chargé, en janvier 1654, de négocier avec Cromwell, en vue de la conclusion du traité d'alliance désiré par Mazarin. Il se montra actif et bon observateur; mais le Protecteur, qui voulait traîner en longueur, le trouva trop pressant; les imprudences de son langage, et peut-être des relations avec les mécontents, le firent impliquer dans un complot où il avait, affirme-t-il, refusé d'entrer. Interrogé par Cromwell dans son conseil, il répondit avec hauteur, nia tout, et reçut l'ordre de sortir d'Angleterre (25 juin 1654). Le cardinal lui donna le commande-

ment de sa compagnie de mousquetaires. — Un de ses frères, JEAN, réconcilié avec Mazarin, après avoir pris part à la Fronde de Guyenne, fut lieutenant général en 1656, et gouverneur des îles d'Amérique en 1667.

— BIBLIOGR. : Chéruel, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin* (Paris, 1883).

BAASA, roi d'Israël, usurpa la couronne après avoir tué Nabad, fils de Jéroboam, et toute la race de ce prince (942 av. J.-C.). Il fit également mettre à mort le prophète Jéhu, qui lui reprochait sa cruauté et ses déréglements, fit la guerre à Asa, roi de Juda, et mourut vers 920 av. J.-C.

BAAT (*at*) n. m. Monnaie d'argent du royaume de Siam, au titre de 0,792. De forme carrée, elle sert aussi de poids. Elle a cours en Chine sous le nom de *tical*. Son poids légal est de 15 gr. 8 centigr.

BAAU, déesse de la nuit, dans la mythologie phénicienne.

BAAUAH, brigand juif. De complicité avec son frère Rékab, il assassina Isboseth, fils de Saül. Lorsque, dans l'espoir d'une récompense, les meurtriers apportèrent à David la tête de leur victime, ce roi les fit égorger.

BAAZ ou **BAAZIUS** (Jean), prélat suédois, évêque de Wexio, né en 1581, mort en 1649. Il est auteur d'une bonne histoire ecclésiastique de la Suède : *Inventarium ecclesiæ Sueco-Gothorum* (1642).

BAB, mot arabe signifiant *porte*, et qui entre dans un grand nombre de noms géographiques. Ce mot s'emploie aussi dans la langue diplomatique avec le sens de *cour*, et a pour synonymes : en turc *capou*, en persan *der*.

BAB (EL-) (*la Porte*), ville de la Turquie d'Asie (Syrie, prov. d'Alep); 5.700 hab. Aux environs, salines du Djébouil.

BAB (MIRZA-ALI-MOHAMMED, plus connu sous le nom de), fut, en Perse, le promoteur d'un mouvement religieux qui eut de nombreux adhérents et martyrs. Il naquit à Shiraz, en 1820. Destiné d'abord au commerce, le jeune Mirza-Ali-Mohammed, adonné depuis l'enfance aux méditations religieuses, abandonna bientôt les affaires, et entreprit des pèlerinages à La Mecque et aux sanctuaires vénérés. C'est alors qu'il devint le disciple préféré de Haji-Seyyid-Kazim de Resht, théologien fort instruit, depuis longtemps ennemi déclaré du clergé shiite. Seyyid-Kazim étant mort, la plupart de ses disciples se groupèrent autour de Mirza-Ali-Mohammed, et adoptèrent les doctrines qu'il se proposait de répandre. En 1844, Mirza-Ali-Mohammed se proclama le BAB, c'est-à-dire la « Porte » par laquelle les hommes devaient passer pour conquérir la connaissance des vérités spirituelles dont il était dépositaire. En peu de temps, sa renommée s'étendit dans la Perse, et on reconnut en lui le Mahdi, promis par Mahomet pour la délivrance des nations.

Le gouvernement et le clergé, dès la fin de 1845, prirent des mesures pour arrêter l'essor de sa prédication. Le Bab, qui revenait précisément de La Mecque, fut arrêté à Bushire et interné à Shiraz. On défendit à ses disciples d'exposer sa doctrine, quelques-uns furent expulsés. En 1846, le Bab parvint à s'échapper; un an après, il fut repris et mis en prison. Pendant ce temps, ses amis faisaient en sa faveur une active propagande qui rencontrait une violente opposition de la part du clergé orthodoxe. Les deux partis en vinrent aux mains, et la lutte prit bientôt des proportions menaçantes. La mort du schah Mohammed vint ajouter à la confusion. Une insurrection formidable éclata à Yezd, Niriz, Zanjan; et dans le Mazenderan, le gouvernement du schah fut mis en péril. Le nouveau schah, Nasir-Edin, âgé de dix-sept ans, ne put que suivre l'avis de ses conseillers. Mirza-Taki-Khan, alors premier ministre, crut devoir agir par la terreur; on décida de mettre à mort le Bab après un simulacre de procès. Le jugement et l'exécution eurent lieu à Tauris, le 9 juillet 1850.

Avant de mourir, le Bab avait désigné pour lui succéder un jeune homme âgé de vingt ans nommé Mirza-Yahya, né en 1830, qui fut surnommé Subi-Ezel (l'aurore de l'éternité). A la suite de ces événements, les babis furent dispersés, et transportèrent leur quartier général à Bagdad, où ils restèrent pendant dix ans; mais, sur la demande de la Perse, le gouvernement turc leur assigna pour résidence Andrinople. C'est alors (1866) que Mirza-Husseïn-Ali, le frère aîné de Subi-Ezel, sous le nom de Béha' u'llah (la splendeur de Dieu), se proclama lui-même comme la dernière manifestation de la Divinité, et le seul dépositaire des vérités annoncées par le Bab. Un grand nombre de babis se détachèrent de Subi-Ezel et se joignirent à Béha' u'llah; il en résulta un schisme; les partis rivaux en vinrent aux mains. Le gouvernement de la Porte, pour faire cesser le conflit, interna Subi-Ezel et ses adhérents dans l'île de Chypre. La Perse demandait l'extradition ou le jugement de Béha' u'llah; mais la Porte n'accorda ni l'un ni l'autre, et envoya Béha à Saint-Jean-d'Acre. Quoi qu'il en soit, Béha continua sa propagande, et ses partisans devinrent de plus en plus nombreux. A sa mort, arrivée en 1892, un de ses fils, Abbas-Effendi, continua l'œuvre de son père, et, grâce aux sommes considérables qu'on envoie à Saint-Jean-d'Acre et à l'organisation de nombreux pèlerinages qui répandent la doctrine dans toutes les directions, le babisme de Béha' u'llah compte en Perse plus d'un million d'adhérents, appartenant à toutes les classes de la société.

BABA n. m. Nom d'un gâteau qui se prépare avec une pâte faite de farine, de beurre, de lait et d'œufs, à laquelle on ajoute du sucre, du cédrat, des raisins de Corinthe ou des raisins muscats de Malaga, du rhum ou du vin de Madère, et une petite quantité de safran en poudre. Le baba serait d'origine polonaise et aurait été introduit en France par le roi Stanislas.

Babas (formes diverses).

BABA n. m. Nom vulgaire du pélican blanc.

BABA (onomatopée peignant une bouche qui bée) adj. Stupéfait, ébahi, ébaubi : *Etre* BABA. *En rester* BABA.

BABA n. f. Nom donné, en Russie, à une femme de paysan serf ou affranchi. (Il se dit surtout, par mépris, d'une femme bavarde, d'une commère.)

BABA n. m. Mot turc qui signifie *père*, et dont on se sert en parlant d'une personne que l'âge ou la science rendent respectable. ‖ C'est aussi le titre que portent les kapoudjis ou huissiers du sérail. ‖ C'est sous ce nom que les historiens arabes désignent le souverain pontife de Rome. Il n'est, dans ce cas, que la transcription du mot latin *papa*. ‖ C'était aussi le nom que le peuple donnait au patriarche d'Alexandrie.

BABA ou **WRACHA**, défilé des Balkans Bulgares, par lequel passe la grande route de Sophia à Orkhanié.

BABA, ville et port de la Turquie d'Asie (pachalik d'Anatolie), sur l'Archipel, près du cap de son nom; 4.000 hab. On y fabriquait jadis des lames de sabres et de couteaux renommées. — Petite ville de la Turquie d'Europe (Thessalie, pachalik et à 28 kilom. N.-E. de Larisse, dans la vallée de Tempé, sur la Salambria; 2.000 hab.

BABA, imposteur turc qui, vers 1240, tenta de se faire accepter comme prophète par les musulmans, dévasta l'Asie Mineure à la tête de ses nombreux sectateurs, et tomba sous les coups des Turcs et des chrétiens reconnus.

BABA (Sudai-Abiverd), célèbre poète persan du XVe s., né à Abiverd, dans le Khorassan, en 1369, mort en 1119. Sa ville natale étant en butte aux incursions d'une bande de brigands, Sudai envoya au sultan Schah-Rokh une pièce de vers dans laquelle il exposait les plaintes de sa patrie. Le sultan fit droit à sa demande et délivra Abiverd du fléau qui l'assiégeait. Les poésies de Baba ont été rassemblées dans un divan.

BABA-ALI, le premier dey indépendant d'Alger, mort en 1718. Il succéda en 1710 à Ibrahim, qu'une révolution venait de renverser du trône, et il fit massacrer plus de dix-sept cents personnes pour affermir son autorité. C'est lui qui rendit Alger indépendante du sultan de Constantinople, sous le joug duquel cette ville était depuis l'époque de Barberousse. Il s'allia avec les Anglais.

BABACTE (du gr. *babax*, bavard) n. m. Genre de cyrtandracées-didymocarpées, dont la seule espèce connue est un arbrisseau de l'Inde, tomenteux, à rameaux parfois quadrangulaires, à feuilles opposées à long pétiole, et à fleurs en cymes axillaires, dichotomes.

BABACTÈS (*tèss* — du gr. *babax*, bavard) adj. m. Myth. gr. Surnom de Pan ou de Dionysos.

BABADAGH, ville forte de la Roumanie (district de Tulcea), à 50 kilom. du port de Kara-Kerman, sur la mer Noire; 3.100 hab. Cette ville, bâtie par Bajazet Ier, a été cédée à la Roumanie, en 1878, avec toute la Dobroudja. Aux environs, ruines de l'ancienne *Tomes*, lieu d'exil du poète Ovide. — Babadagh est le ch.-l. d'un district du même nom; 36.500 hab.

BABAHAN, ville de Perse (province du Khousistan); 10.000 hab. environ.

BABAKOTO ou **BABACOTO** (mot malgache) n. m. Nom vulgaire, à Madagascar, d'une espèce d'indri (*lichanotus indri*) que les indigènes domestiquent et dressent à la chasse des oiseaux. V. INDRI.

BABA-KOUL, lac du Turkestan chinois (Kanson occidental), au N. du fleuve Tarim, partie septentrionale de la Petite Boukharie, non loin des monts Thian-Chan.

BÂBÂ LÂL, sectaire hindou du XVIIe siècle, disciple de Chaitana Swami, dont les fidèles se nomment *bâbâ-lâlis*. Sa doctrine est un mélange des théories védantiques et soufies.

BABA-PIGHANI (ou **PIGHANI**), poète persan, vivait au XVIe siècle à la cour du sultan Yacoub, qui lui donna le surnom de *Père des poètes*. Ses œuvres consistent en petits morceaux lyriques.

BABARCKY (Antoine), homme politique hongrois, né à Ofen en 1813. Il a rempli diverses fonctions, fut nommé député en 1847, et se montra fort dévoué à la politique autrichienne. — Son cousin, CHARLES **Babarcky**, aide de camp de l'empereur d'Autriche, a publié les *Confessions d'un soldat* (Vienne, 1850), où il se montre partisan du gouvernement absolu et de la domination autrichienne.

BABATAMBI ou **BABATEMBI** n. m. Bot. Nom indigène du triptère de la Jamaïque.

BABAUD-LARIBIÈRE (Léonide), homme politique et publiciste, né à Confolens (Charente) en 1819, mort à Perpignan en 1873. Avocat, il fut nommé, en 1848, commissaire de la République dans la Charente, qui le délégua comme représentant du peuple à l'Assemblée constituante. En juin 1870, il fut élu grand maître de la franc-maçonnerie de France. Après la révolution du 4 septembre 1870, il devint préfet de la Charente, puis des Pyrénées-Orientales. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de l'Assemblée nationale constituante* (Paris, 1850); *Etudes historiques et administratives* (Confolens, 1863); *Lettres charentaises* (Angoulême, 1865-1866).

BABAYITE (*ba-i-it*) n. m. Membre d'un ordre de derviches turcs, fondé vers le milieu du XVe siècle.

BABBAGE (Charles), mathématicien anglais, né à Teignmouth en 1792, mort à Londres en 1871, professa les mathématiques à l'université de Cambridge. Il inventa une machine à calculer à l'aide de laquelle il construisit d'excellentes tables logarithmiques. Son principal ouvrage, *Traité de l'économie des machines et des manufactures* (1832), a été traduit en français par Biot.

BABBAGE (Benjamin-Herschel), ingénieur et voyageur australien, né en 1815, mort près d'Adélaïde en 1878. Après avoir été employé pendant quelques années à la construction de chemins de fer en Italie, il dirigea (1852-1856) la construction de la première ligne de chemin de fer de l'Australie méridionale, entre Adélaïde et Port-Adélaïde. Puis, avec Bonner, il découvrit la vallée du Mac-Donnell River (1856), et parcourut, en 1858, la contrée comprise entre les lacs Torrens, Gairdner et Eyre. Babbage a pris part à la pose de la plupart des lignes télégraphiques traversant l'Australie.

BABBINI Matteo, ténor italien, né et mort à Bologne (1751-1816). Il aborda le théâtre avec le plus grand succès. D'Italie, il se rendit successivement à Berlin, à Saint-Pétersbourg, à Vienne à Londres, partout applaudi; puis, de retour dans son pays, poursuivit sa carrière brillante à Venise à Turin et dans d'autres villes importantes. En 1802, il se retrouvait à Bologne, où, quoique âgé de près de cinquante ans, il obtenait encore de véritables triomphes.

BABEAU (Albert-Arsène), né à Cambrai en 1835, historien français, secrétaire de la Société académique de l'Aube. Il est connu par ses ouvrages sur l'histoire de Troyes et sur l'administration de l'ancien régime : *Histoire de Troyes pendant la Révolution* (Troyes, 1873-1874); *la Ville sous l'ancien régime* (Paris, 1880), *la Vie rurale dans l'ancienne France* (Paris, 1882), etc.

BABEL (mot syr. qui signif., selon les uns, *confusion*, selon d'autres, temple de *Bel* ou *Belus*), n. f. Géogr. Nom hébreu de Babylone.

— Hist. sainte. *Tour de Babel*, Tour que les descendants de Noé, d'après le récit de Moïse, entreprirent d'élever pour escalader le ciel. Dieu anéantit ces efforts par la confusion des langues. On dit fréquemment *Babel* pour *Tour de Babel*.

— Par anal. Construction gigantesque :

> Il bâtit, au siècle où nous sommes,
> Une *Babel* pour tous les hommes,
> Un panthéon pour tous les dieux.
>
> V. HUGO.

— Par ext. Amas d'objets, gigantesques ou non, mais confusément entassés : *D'immenses quartiers de grès découpaient sur le ciel des silhouettes de* BABELS *fantastiques*. (Th. Gaut. *Les* BABELS *de peintures qu'on appelle des musées*. ‖ Lieu où l'on parle un grand nombre de langues ou d'idiomes différents : *Une exposition universelle est une véritable* BABEL. ‖ Réunion où règne une grande confusion, où tout le monde parle sans pouvoir s'entendre : *Les assemblées parlementaires sont souvent de vraies* TOURS DE BABEL.

— Fig. Entreprise, conception hardie, téméraire : *Charles Fourier a entassé des* BABELS *l'une sur l'autre*. Th. Gaut. ‖ Réunion d'idées, de connaissances, de conceptions formant un ensemble majestueux et qui a quelque chose de gigantesque : *La science, cette* BABEL *légitime de l'humanité*.

— ENCYCL. Le nom de *Babel*, qui, d'après la Bible, signifie *confusion*, désigne Babylone, et particulièrement la tour que les enfants de Noé, sauvés du déluge, tentèrent d'élever dans la plaine de Sennaar, et que Dieu punit de leur orgueil en confondant leur langage. On a cherché longtemps les vestiges de cette tour. D'après certaines traditions locales, on a cru en reconnaître la place dans la grande ruine au N. de Babylone, qui porte le nom de *Babil*. D'un autre côté, des traditions non moins accréditées désignaient la ruine connue sous le nom de *Birs-Nimroud*, au S. de Hillah. Mais aucun renseignement n'est venu confirmer ces conjectures. V. BABYLONE, et BORSIPPA.

Babel (CONSTRUCTION DE LA TOUR DE). Ce sujet a été traité plusieurs fois en peinture : par Raphael (loges du Vatican); par Breughel le Vieux, qui a représenté une gigantesque tour de Babel, s'élevant à côté d'une ville flamande, avec une foule de personnages en costumes du XVIe siècle (Belvédère de Vienne); par Paul Bril (Berlin); par Martin Van Valkenburg; par Kaulbach, qui, dans une vaste fresque circulaire, montre la tour de Babel foudroyée, les travailleurs dispersés, les races de Sem, Cham et Japhet se mettant en marche pour se répandre sur la terre (musée de Berlin).

Construction de la tour de Babel, d'après Benozzo Gozzoli (Campo Santo de Pise).

BABEL P.-E.), orfèvre et graveur français, né en 1720, mort en 1770. On cite de cet artiste les planches de l'ouvrage de Blondel sur l'architecture, et diverses estampes; entre autres *Thétis, avec ses nymphes*. Il a fourni aussi beaucoup de dessins d'architecture et d'ornement à divers recueils, et a lui-même publié un *Nouveau Vignole* ou *Traité des cinq ordres*.

BABELA n. m. Acacia des Indes, sur lequel vit un insecte qui donne de la laque.

BAB-EL-ABOWAB la *Porte des portes*), nom donné par les Arabes au défile du Caucase appelé les *Portes Caspiennes*. Les Persans le nomment *Derbend* (la barrière, la frontière), et les Turcs, *Demir Capousi* (la porte de fer).

BABÉLIQUE adj. Qui a rapport à Babel, à ce qui s'est passé lors de la construction de la tour de Babel : *La dispersion* BABÉLIQUE.

— Par anal. Gigantesque, très élevé : *De massifs autels* BABÉLIQUES, *hauts comme des cathédrales*. V. Hugo.

BABELISME (*lisss* — rad. *Babel*) n. m. Confusion : *La poétique* [illegible] *au* BABÉLISME

Bab-el-Mandeb (la *Porte des pleurs*), détroit qui fait communiquer la mer Rouge et l'océan Indien. Il est resserré entre la côte de la péninsule arabique, au N.-E. (*ras*, ou cap Bab-el-Mandeb), et celle d'Afrique, au S.-O. (ras Sciah). Sa largeur est d'environ 25 kilom. L'îlot de Périm (île *Mouna* des Arabes) le divise en deux passes : la passe arabique, le Bab-el-Meobali, est la plus étroite : 3 kil. 1/2 ; la passe africaine n'a pas moins de 21 kilom. de largeur.

Périm mesure du S.-E. au N.-O. 5 kilom., et dans sa petite dimension 1.800 m. Cet îlot appartient aux Anglais, qui l'ont occupé en 1857, à la veille du percement de l'isthme de Suez, y ont élevé un phare et établi des batteries. La côte arabique du détroit est dominée par le

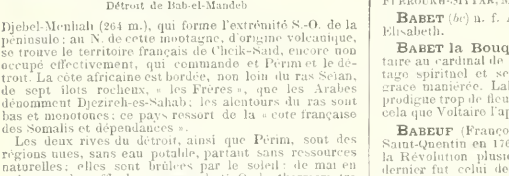

Détroit de Bab-el-Mandeb

Djebel-Menhali (264 m.), qui forme l'extrémité S.-O. de la péninsule : au N. de cette montagne, d'origine volcanique, se trouve le territoire français de Cheik-Saïd, encore non occupé effectivement, qui commande et Périm et le détroit. La côte africaine est bordée, non loin du ras Seïan, de sept îlots rocheux, « les Frères », que les Arabes dénomment Djezireh-es-Sahab ; les alentours du ras sont bas et monotones ; ce pays ressort de la « côte française des Somalis et dépendances ».

Les deux rives du détroit, ainsi que Périm, sont des régions nues, sans eau potable, partant sans ressources naturelles : elles sont brûlées par le soleil : de mai en août, quand souffle la mousson du S.-O., le thermomètre marque avec constance 40 à 43°. Mais l'importance stratégique du Bab-el-Mandeb est grande ; ce détroit est proprement la continuation du canal de Suez, et celui-ci ne serait plus que « l'entrée d'une souricière », si le détroit était la possession d'une seule puissance. Ainsi est expliquée la présence, dans ces parages, d'établissements des deux nations européennes maîtresses de colonies importantes en extrême Orient : Djibouti à la France, sur la côte africaine ; Aden à l'Angleterre, sur la côte d'Arabie.

Babelon (*Ernest*-Charles-François), archéologue et numismate, né à Sarrey (Haute-Marne) en 1854. Élève de l'Ecole des chartes, puis attaché au département des médailles à la Bibliothèque nationale, il en est devenu conservateur en 1892, et a été, en 1897, nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. On lui doit des ouvrages d'une érudition sûre et très estimés, dont les principaux sont : *Description historique et chronologique des monnaies de la république romaine* (1885-1887) ; *le Cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale* (1887-1889) ; *la Gravure en pierres fines, camées et entailles* (1894) ; *Carthage* (1896) ; *la Glyptique à l'époque mérovingienne et carolingienne* (1896) ; *les Origines de la monnaie* (1896).

Babelquartz (*kou-artz*) n. m. Variété de quartz hyalin cristallisé provenant de Beralstone, dans le Devonshire. (Ces cristaux doivent le nom qu'ils portent à leur structure, qui offre l'aspect de gradins.)

Babelsberg, château royal prussien, situé sur la hauteur du même nom, près de Potsdam et de la Havel. Il fut construit entre 1835 et 1849, sur les plans de Schinkel. Le parc a été embelli et agrandi sous l'empereur Guillaume Ier.

Babenberg, famille princière allemande, dont les membres possédèrent dès le IXe siècle le comté de Babenberg, en Franconie, qu'ils gouvernaient avec titre de *margraves*. Un d'entre eux, Léopold Ier **de Babenberg**, margrave d'Autriche en 960, mérita, dans les guerres contre les Hongrois, le surnom de *Illustre*, et reconnu, aux dépens de ce peuple, les frontières de l'Autriche. Ses successeurs furent : Henri Ier (994) ; — Albert, *le Victorieux* (1018 ; — Ernest, *le Sévère* (1056) ; — Léopold II, *le Beau* (1075 ; — Léopold III, *le Pieux* (1096), lequel refusa la couronne impériale, que plusieurs électeurs lui offraient. (Il était renommé pour sa piété et sa bravoure. L'Église le mit au nombre des saints) ; — Léopold IV (1136), qui fut investi du duché de Bavière par l'empereur Conrad III ; — Henri II (1142), surnommé *Jasomirgott*, par qui, en 1156, la Bavière fut cédée à Frédéric Barberousse, qui lui accorda, par compensation, la haute Autriche. Il transporta à Vienne la capitale du duché) ; — Léopold V, *le Vertueux* (1172), qui reçut de Henri VI le duché de Styrie ; — Frédéric Ier, *le Catholique* (1194), qui mourut en Terre sainte ; — Léopold VI, *le Glorieux* (1198), lequel se croisa en 1211, prit part à la guerre contre les albigeois, puis aux guerres d'Espagne contre les Maures, et retourna combattre en Palestine ; — Frédéric II, *le Belliqueux* (1230-1246), qui s'illustra par une victoire sur les Tartares, et fut tué à la bataille de Lethia. (En lui s'éteignit la maison de Babenberg, et l'Autriche fut, après sa mort, occupée par le roi de Bohême.)

Babenhausen, ancienne seigneurie immédiate de l'Empire, médiatisée en 1806, faisant aujourd'hui partie du cercle bavarois de Souabe-et-Neubourg et appartenant aux princes de Fugger Babenhausen. — Nom de deux localités situées : la première, en Bavière (cercle de Souabe-et-Neubourg), sur la Gunz, affluent du haut Danube ; l'autre, en Hesse (prov. de Starkenburg), sur la Gerspreuz, affluent du Main ; 2.300 hab.

Babeno Saint-Hubert (Louis), bénédictin et philosophe allemand, né à Leimingen (Bavière) en 1660, mort en 1726. On a de lui de nombreux ouvrages de philosophie et de théologie.

Bâber (Mirza-Abeulkasem), petit-fils de Timour, mort en 1457. A la mort de Schah-Rokh, il s'empara du Mazenderan, et son frère Ala-ed-Daulah d'Hérat. Avec l'aide d'Ala-ed-Daulah, Bâber arracha le Khorassan à Ulug Beg, et il finit par déposséder de leurs États tous ses frères qui régnaient en Perse. Après la mort d'Ulug-Beg et d'Abdal-Latif, il se trouvait à la tête de presque tout l'empire du grand Timour. L'espoir de restauration que ces conquêtes avaient fait naître ne fut pas réalisé, car Bâber se livra sans retenue à l'ivrognerie, et mourut bientôt en laissant son sceptre à Mirza-Schah-Mahmoud, qui ne sut pas le garder longtemps.

Bâber (Zahir-ed-Dyn-Mohammed), arrière-petit-fils de Tamerlan et fondateur de la dynastie des Grands-Mongols de l'Inde, qui a duré jusqu'au commencement du XIXe siècle. Il naquit en 1483 et se trouva en 1494, à l'âge de onze ans, souverain du Turkestan et du Khorassan. Les commencements de son règne furent très difficiles, et, douze ans après son avènement au trône du Ferghana, il en fut dépossédé par Scheibani-Khan. En l'an 1505, il entreprit la conquête de l'Hindoustan avec une armée de 10.000 cavaliers ; il soumit successivement les provinces de Kandahar, de Kaboul, et s'empara, avec Delhi et Agra, du sceptre de l'Indoustan. Il mourut en 1530.

Ce prince n'est pas seulement célèbre par la puissance à laquelle il s'éleva, comme Timour, après avoir longtemps lutté contre l'adversité : c'est l'un des plus remarquables écrivains turcs qui se soient servis de l'idiome dagatai. Le texte original de ses Mémoires (*Tuzuk Baberi*) a été édité à Kazan par Ilminski (1857), et une traduction en a été publiée par Pavet de Courteille (1871).

Babérides, descendants de Bâber (Mirza-Aboulkasem) et souverains de l'Inde. V. Inde et Houmayoûn, Akbar, Djihangir, Schah-Djihan, Aurangzeb, Schah-Alem, Ferrouk-Siyyar, Mohammed-Schah. — *Un, une* Babéride.

Babet (*be*) n. f. Abréviation populaire du nom propre Elisabeth.

Babet la Bouquetière, surnom appliqué par Voltaire au cardinal de Bernis, pour caractériser son caquetage spirituel et ses jolis vers, pleins d'affterie et de grâce maniérée. Laharpe disait de lui, à ce sujet : « Il prodigue trop de fleurs et ne les varie pas assez ; c'est pour cela que Voltaire l'appelait *Babet la Bouquetière*. »

Babeuf (François-Emile), agitateur politique, né à Saint-Quentin en 1760, mort à Paris en 1797, exerça avant la Révolution plusieurs métiers fort modestes, dont le dernier fut celui de *commissaire à terrier*, à Roye. Ses idées communistes percaient déjà dans sa correspondance et dans sa brochure *le Cadastre perpétuel* 1790. La Révolution ayant éclaté, il fonda un journal patriote, et exerça diverses fonctions municipales. Il fut, par contumace, condamné pour faux, mais l'arrêt fut cassé. Depuis le 9 thermidor, il résida à Paris, où il s'était rendu plusieurs fois, et avait noué des relations politiques. Il commença par se montrer antiterroriste fougueux ; puis, la réaction s'affirmant, ses idées devinrent plus démocratiques et allèrent jusqu'à un communisme complet dans son journal *le Défenseur de la liberté de la presse*, devenu *le Tribun du peuple*, et où il signait Gracchus Babeuf. Une conjuration se forma, dont il fut le chef, pour renverser le Directoire et rétablir la constitution de 1793. Trahis par Grisel, les conjurés furent arrêtés, et Babeuf et Darthé condamnés à mort par la haute cour de Vendôme (26 mai 1797). Tous deux se poignardèrent avant de monter sur l'échafaud. — Son fils, Emile **Babeuf**, né en 1785, s'occupa de librairie, et fut condamné pour délit de presse sous la Restauration.

Babeuf.

— Bibliogr. : Advielle, *Histoire de Babeuf et du babouvisme* (Paris, 1884).

Babeurre (*de battre*, et *beurre* ; ou, peut-être, de *bas*, et *beurre*) n. m. Liquide séreux qui reste après le barattage de la crème ; on l'appelle *lait de beurre*. (C'est un liquide très rafraîchissant.)

Babi n. m. Nom donné au partisan du babisme. V. Bab.

Babi (Jean-François), révolutionnaire, né à Tarascon (Ariège) en 1759, mort en 1796. Il commanda pendant la Terreur une troupe révolutionnaire qui parcourut l'Ariège pour y rechercher les royalistes et les suspects. Il fut emprisonné après le 9 thermidor, pendant que ses propriétés étaient dévastées par les contre-révolutionnaires, mais bénéficia de l'amnistie de brumaire an IV. Etabli ensuite à Paris et babouviste, il joua un rôle actif dans l'attaque du camp de Grenelle (sept. 1796) ; arrêté dans sa fuite, il fut condamné à mort, et fusillé (oct. 1796).

Babia (de *Babai*, nom d'une déesse vénérée en Syrie) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, sous-famille des clythrinés, renfermant des formes américaines répandues surtout au Mexique et au Brésil. Citons le *babia pulla* (Mexique ; le *babia capistrata* (Brésil).

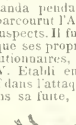

Babia (gr. 4 fois).

Babiane n. f. Genre d'iridacées, renfermant de petites plantes herbacées, généralement velues, à rhizomes bulbeux-tubéreux, ayant de belles et grandes fleurs souvent dégageant une odeur agréable, originaires du cap de Bonne-Espérance.

Babice, village de Russie (Pologne, gouv. de Lublin), sur un sous-affluent du San ; 6.800 hab.

Babiche (corrupt. du mot *barbiche*) n. f. : *Faire couper sa* babiche. (Pop.)

Babiche n. f. Petit chien d'appartement, que l'on connaît aussi sous le nom de bichon.

Babichon (corrupt. de *barbichon*) n. m. Espèce d'épagneul à poils longs et soyeux.

Babichonner v. a. Nettoyer, peigner, rendre propre. (Se dit par allusion aux soins qu'on prend d'un babichon) : *Nous avons trouvé la laitière occupée à laver et à* babichonner *la petite fille*. (G. Sand.) [Fam.]

Babie n. m. Entom. V. babia.

Babié de Bercenay (François), publiciste, né à Lavaur (Tarn) en 1761, mort vers 1830. Il a collaboré à divers journaux, et publié un grand nombre d'ouvrages : *Galerie militaire* ; *Correspondance de Louis XVI* (1805, apocryphe) ; *Titres de Bonaparte à la reconnaissance des Français* ; *Dictionnaire des non-giroutettes* (1816), ouvrage qui fut saisi et prohibé ; etc.

Bab-i-Houmayoûn, expression composée du mot arabe *bab* (signif. « porte »), et du mot persan *houmayoûn* (auguste, impérial). Elle est employée en turc pour désigner l'empire ottoman, ou plutôt le gouvernement de la Turquie.

Babil (*bil* — du gr. *babazein*, balbutier) n. m. Caquet, abondance excessive de vaines paroles : Babil *continuel*. Babil *de femme*.

— En bonne part, Agréable faculté de parole, bavardage amusant : *Un gentil* babil. *Les jeunes filles acquièrent vite un* babil *agréable*. (J.-J. Rouss.)

— Discours ou écrit prolixe et vide : *L'analyse de tous ces* babils *ne ferait qu'ennuyer, affliger ou dégoûter le lecteur*. (Audiffret.)

— Par anal. Chant babillard de quelques oiseaux, comme la corneille. (Se dit surtout du gazouillement de l'hirondelle) : *L'hirondelle mêle son* babil *aux mille voix du jour*. ‖ Bruit imitant la voix de quelqu'un qui babille :

Vous fermez votre oreille au *babil* des fontaines.
Théophile Gautier

— *N'avoir que du babil*, Ne dire que des choses inutiles, futiles, dénuées de sens.

— En T. de vénerie, Aboiement d'un limier qui donne de la voix à tort et à travers.

— Syn. Babil, caquet. Le *babil* est une abondance excessive de paroles inutiles ; le *caquet* est mêlé d'assurance, de prétention, quelquefois de méchanceté. Le *babil* fatigue, mais il peut arriver qu'on s'en amuse ; le *caquet* irrite. On arrête le *babil* d'une petite fille ; on rabat le *caquet* d'un vantard.

Babillage (*ll* mll. — rad. *babil*) n. m. Bavardage fatigant : *Le babil excessif devient du* babillage. (Girard.)

— En bonne part, Causerie douce, gaie ou amusante : *Les doux* babillages *de l'amour*.

— Par anal. Bruit imitant la voix d'une personne qui babille : *Le* babillage *des oiseaux*.

Babillant, ante (*ll* mll.) adj. Qui a une tendance à babiller.

Babillard (*lar'* (*ll* mll.)), **ARDE** adj. Qui parle beaucoup : *Homme* babillard. *Servante* babillarde.

— Qui parle sans réflexion, indiscret : *On m'a traité comme une petite fille* babillarde. (G. Sand.)

— Par ext. Où l'on babille : *Réunion* babillarde. ‖ Qui est accompagné de babillage : *Hospitalité* babillarde. ‖ Qui sert au babil, que l'on emploie à babiller : *Langue* babillarde. ‖ Qui porte à parler beaucoup : *Ivresse* babillarde.

— Par anal. Qui imite une personne qui babille : *Perroquet* babillard. *Pie* babillarde.

— Prov. : **La joie est babillarde, On aime à parler beaucoup quand on est content, et l'on cherche à communiquer aux autres la joie que l'on ressent.**

— Substantiv. Personne babillarde : *Il faut que les gens de ce pays-ci soient de grands* babillards. (Mol.)

— Argot. n. f. Lettre, missive, à cause des secrets compromettants qu'elle peut contenir. ‖ n. m. Confesseur, à cause des conseils qu'il prodigue aux pénitents ; et aussi Journal, livre, supplique :

Ma largite part pour Versailles,
Aux pieds de Sa Majesté ;
Elf' lui fonce un *babillard*,
Pour m'faire défourailler.
V. Hugo.

(Dans ce dern. sens, on dit aussi babille, babillarde.)

— Chass. Chasseur qui ne sait pas se taire pour cacher sa présence au gibier. ‖ Chien qui crie sans motif.

— Techn. Arbre en bois qui agitait l'auget et faisait descendre le grain de la trémie jusqu'aux meules dans les anciens moulins.

— Syn. Babillard, bavard. Le *babillard* parle trop, mais il le fait par légèreté, par enfantillage ; le *bavard* est indiscret et impertinent : il parle toujours, et il le fait d'un ton d'importance qui prouve sa sottise.

— Anton. Muet, silencieux, taciturne.

Babillard (le) [*the Tattler*], journal anglais fondé en 1789 par Steele, qui adopta le pseudonyme de Isaac Bickerstaf, et prit le titre de *Babillard*, « par déférence, dit-il, pour les dames auxquelles s'adresse principalement sa publication et dont il réclame la protection ». Ce journal n'était guère qu'un bavardage insipide, lorsque Addison devint le collaborateur de Steele (1709). Addison y publia des essais brillants, d'une exquise raillerie, et, à son contact, Steele s'éleva et se fortifia. Le *Babillard* parut jusqu'en 1711, époque à laquelle le triomphe du parti tory obligea Steele à en arrêter la publication.

— Ce titre fut pris à différentes époques par un certain nombre de journaux politiques ou littéraires. Nous rappellerons ici : *le Babillard*, par Cabaisse ; *le Babillard*, par Rutelidge ; *Babillard, journal du Palais-Royal et des Tuileries* (1791), qui prit pour sous-titre : *ou le Chant du Coq*. (C'était un des organes des feuillants.)

Babillement (*ll* mll.) n. m. Flux de paroles, penchant à babiller : *Le* babillement *est parfois un symptôme de maladie*.

Babiller (*ll* mll.) v. n. Parler ou écrire beaucoup, sans ordre, sans suite, et à propos de rien : *Tout ce qui* babille *et s'habille, s'habille pour sortir, et sort pour* babiller. (Balz.)

— Par ext. Dire du mal, médire :

Je sais fort bien que sur moi l'on *babille*.
Béranger.

— Par anal. Produire un bruit semblable à celui que font des geais qui babillent : *Les merles, les grives* babillent.

— En T. de vénerie, Se dit d'un chien qui donne de la voix sans motif.

— Syn. Babiller, bavarder, caqueter, jaboter, jaser. *Babiller*, c'est dire à tort et à travers beaucoup de choses inutiles ; on fatigue souvent les autres en *babillant*, mais

quelquefois aussi on les amuse. *Bavarder*, c'est causer hors de propos, avec impertinence, d'une manière ridicule et toujours avec prétention. *Caqueter*, c'est parler haut, sans ménagement pour les autres, comme les commères qui se plaisent à colporter des cancans. On *jabote* quand on cause doucement, sans bruit, en petit comité. On *jase* quand on parle longuement, avec complaisance et pour le plaisir de parler longtemps.

BABILLERIE (*ll* mll.) n. f. Action de babiller, bavardage. (Vioux.)

BABILLOIRE (*ll* mll.) n. f. Sorte de chaise, très commode pour se livrer au plaisir de la conversation. (Vieux.)

Babin (RÉPUBLIQUE DE), association formée en Pologne, sous le règne de Sigismond-Auguste, par un gentilhomme polonais nommé Pszonka, dans sa terre de *Babin*. (C'était une véritable parodie de l'État polonais, avec un roi, un sénat et un personnel complet de dignitaires et de fonctionnaires. Elle ne disparut que sous le règne de Jean Sobieski.)

Babina Greda, bourg de Hongrie (Slavonie), sur la Save ; 4.000 hab. Défaite des Turcs par les Autrichiens, le 3 juillet 1693.

BABINE ou **BABOUINE** (étym. dout.) n. f. Lèvre pendante de certains animaux : *Les* BABINES *du singe, du chameau*. (S'empl. le plus souvent au plur.)

— Pop. et triv. Lèvres d'une personne : *S'essuyer les* BABINES.

— Loc. pop. : *S'en donner par les babines*, Se régaler amplement de quelque mets, et aussi, Manger, dissiper tout son bien. ‖ *S'en lécher les babines*, Témoigner le plaisir qu'on a ou qu'on aurait de boire ou de manger quelque chose de bon.

— Chass. Nom donné à chacune des lèvres du chien.

BABINET (Jacques), physicien, né à Lusignan (Vienne) en 1794, mort à Paris en 1872. Élève de l'École polytechnique, il quitta l'artillerie pour devenir professeur de mathématiques à Paris, suppléa Savary au Collège de France (1838), remplaça, en 1840, Dulong à l'Académie des sciences, et devint astronome adjoint du Bureau des longitudes. On doit à ce savant un *polariscope*, un *goniomètre*, un perfectionnement ingénieux qui facilite la lecture des variations de l'allongement du cheveu dans l'hygromètre ; un robinet grâce auquel on a pu augmenter considérablement la puissance raréfactive de la machine pneumatique ; un nouveau système de projection, dit *homalographique* (*omalos*, régulier), pour la confection des cartes de géographie, etc. Outre de remarquables mémoires, il a publié : *Traité de géométrie descriptive* (1850) ; *Études et lectures sur les sciences d'observation et leurs applications* (1855-1868) ; *Télégraphie électrique* (1861) ; *Paragrêle* (1864) ; etc.

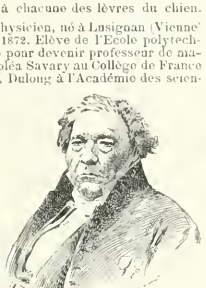

Babinet.

Par ses articles à la *Revue des Deux Mondes* et au *Journal des Débats*, par ses leçons, Babinet, qui avait infiniment d'esprit et de verve, s'était placé, après Arago, à la tête des vulgarisateurs de la science.

BABINGAS, population nigritique, de petite taille, rencontrée par Clozel et Herr sur la rive gauche de la moyenne Sangha, par 3° environ de latitude N. D'après Clozel, les Babingas représenteraient, sur la Sangha, les pygmées vivant dans les forêts du centre de l'Afrique intertropicale. Le voyageur leur donne aussi le nom de *Akkas*. — *Un* BABINGA.

BABINGTON (Antoine), conspirateur anglais, né 1561, exécuté en 1586. Poussé par le jésuite John Ballard, il devint, sous l'œil bienveillant de l'ambassadeur d'Espagne, Bernardino Mendoza, l'âme d'un complot ayant pour objet l'assassinat de la reine Elisabeth et la libération de Marie Stuart, qui paraît avoir été, bien qu'on ait soutenu le contraire, complice de la conspiration. Gilbert Gifford, l'un des conspirateurs, fit échouer les projets de Babington, dont des lettres adressées à Marie Stuart furent saisies. Plusieurs conjurés furent arrêtés et condamnés à mort ; en premier lieu, Babington, qui fut pendu et écartelé.

— BIBLIOGR. : Ranke, *Histoire d'Angleterre*.

BABINGTON (Jean), savant anglais du XVIIe siècle. Il s'est fait connaître par un *Traité des feux d'artifice* (Londres, 1635), suivi d'un *Traité de géométrie*, avec figures.

BABINGTON (Charles-Cardale), naturaliste anglais, né à Ludlow en 1808, est auteur d'un *Manuel de botanique*, de la *Flora Bathoniensis*, et de la *Flora of the Channel islands* ; etc.

BABINGTON (Churchill), érudit et naturaliste anglais, né en 1821, mort en 1889. Il professa la botanique à l'université de Cambridge. Ce savant a écrit des thèses de controverse religieuse, des études sur l'histoire naturelle, et il a édité, d'après les manuscrits originaux, les *Discours retrouvés d'Hypéride contre Démosthène*, etc.

BABINGTONIE (de *Babington*, natur. angl.) n. f. Genre de myrtacées, proposé pour une section du genre *bœkea*.

BABINGTONITE (de *Babington*, minéralog. angl.) n. f. Nom d'un silicate double naturel de fer et de chaux. La *babingtonite* ne s'est montrée jusqu'ici que sur l'albite d'Arendal, en Norvège ; elle appartient à la famille des pyroxènes.

BABINIER (*ni-é*), **ÈRE** adj. Qui a de grosses lèvres pendantes. (Pop.)

BABINOT (Albert), poète, né dans le Poitou, mort vers 1570, fut un des disciples de Calvin. Professeur à l'université de Poitiers, il tomba plus tard dans la misère. Il a laissé un recueil, *la Christiade*, qui contient des sonnets, des odes, des cantiques, etc. (Poitiers, 1559).

BABIOLE (pour l'étym., v. BAMBIN) n. f. Jouet d'enfant : *Donner des* BABIOLES *à un enfant*. (Peu usité en ce sens.)

— Par anal. Chose de peu de valeur, bagatelle : *Les artistes mettent un prix arbitraire à leurs* BABIOLES. (J.-J. ROUSS.) ‖ Nom sous lequel on désigne généralement les chinoiseries, les curiosités qu'on place sur les guéridons, les étagères : *Mille* BABIOLES *brillantes encombrent aujourd'hui la demeure d'une femme à la mode*. (G. Sand.)

— SYN. **Babiole, bagatelle, breloque, brimborion, colifichet.** Une *babiole* est proprement une chose qui ne peut amuser que les enfants. *Bagatelle* peut s'appliquer aussi bien aux choses et aux productions de l'esprit considérées comme ayant peu d'importance. *Breloque* se dit proprement des cachets et autres petits bijoux qu'on attache aux chaînes de montre. *Brimborion* se s'emploie que dans le langage familier. *Colifichet* se dit surtout des petits objets servant à la parure, des ornements puérils et recherchés.

BABIRIS. Ethnol. V. BASSOUTOS.

BABIROUSSA, BABYROUSSA ou **BABIRUSSA** du malais *babi*, cochon, et *roussa*, cerf n. m. Genre de mammifères artiodactyles pachydermes, famille des suidés, renfermant un porc de Malaisie, caractérisé par son corps élancé, haut sur pattes, et dont les canines supérieures se recourbent, chez le mâle, comme deux cornes. La seule espèce du genre (*porcus babirussa* ou *babirussa alfaru*) habite les forêts humides de Célèbes et de quelques îles : Moluques, Céram et Bourou. Elle atteint la taille d'un petit âne. La chair du babirousa est assez estimée.

Babirousa.

BABISME (*biss*) n. m. Doctrine professée par le Bab et ses successeurs. ‖ On écrit aussi BABYSME.

— ENCYCL. Le point de départ de cette doctrine est une révolte contre le fanatisme et la tyrannie des interprètes du Coran et contre le relâchement moral des *mullahs*. Cette doctrine est renfermée principalement dans deux livres : le *Mudunyyet*, dans lequel on s'efforce de donner des preuves de l'évidence de la nouvelle loi ; et le *Kitabi-Akdas*, « le livre très saint », revisé par Béha sous le titre de *Lawh-i-akdas*.

La doctrine est, en résumé, un curieux mélange de la Bible, du soufisme et du Coran. Le babisme admet la divinité du Christ. Dans le dogme il proclame l'existence de Dieu, mais non pas celle d'un Dieu personnel connu celui de la Bible et du Coran, mais celle d'une essence spirituelle, qui se renouvelle sans cesse par elle-même. Dans la pratique, les babis demandent l'émancipation de la femme, au point de vue musulman, c'est-à-dire la suppression du voile, l'abolition de la polygamie et du harem. Ils réclament une loi en faveur du pauprisme et la réglementation de la mendicité ; ils proscrivent le kalioun et le tabac, et tolèrent l'usage modéré de certaines boissons. Enfin, ils prêchent un amour fraternel entre tous les hommes, la tendresse envers les enfants, la courtoisie dans les rapports sociaux, la tolérance religieuse et même une certaine bienveillance envers les chrétiens. Renfermé dans ces simples préceptes, et en dehors de toute ingérence politique, on comprend les progrès incessants du babisme, que l'infiltration des idées occidentales ne fera que développer.

— BIBLIOGR. : Lady Sheil, *Glimpses of the life*, etc. ; Gobineau, *les Religions de l'Asie centrale* (Paris, 1866) ; R. G. Watson, *History of Persia* ; Mme C. Serena, *Hommes et Choses en Perse* ; Mirza-Kazim-Bey, *Journal asiatique* (1866) ; C. Huart, *la Religion de Bab* (Paris, 1889) ; E. Pillon, *l'Année philosophique* (1869) ; Browne, *a Traveller's Narrative written to illustrate the episod of the Bab* ; *New history of Mirza-Ali-Mohammed* ; *a year among the Persian* ; Curzon, *Persia and the Persian Question* (Londres, 1892).

BABISTE (*biss*) adj. Qui se rapporte au babisme : *Doctrine* BABISTE. *Culte* BABISTE. ‖ On écrit aussi BABYSTE.

BABKA (mot polonais signif. *vieille femme*) n. m. Art culin. Nom d'un gâteau polonais très haut et très étroit, fait avec des œufs, du lait, du sucre, du fromage à la crème et des amandes hachées, et qui est ainsi appelé parce qu'il offre une certaine ressemblance avec une vieille femme qui laisse tomber sa tête : *Le* BABKA *est une préparation essentiellement polonaise ; il s'en fait plus de cent variétés, aux fruits, aux légumes, aux poissons*, etc.

— Métr. Anc. monnaie de cuivre de Hongrie, de très minime valeur.

BABLAH n. m. Nom indien donné aux fruits de divers acacias (*acacia arabica*, variété *nilatica* ou *vera*, d'Égypte ; *acacia Segal*, du Sénégal, qu'on emploie pour le tannage et pour la teinture en noir ; de là le nom de *tannin oriental*, que portent également ces fruits. Le suc, jadis préconisé en médecine comme astringent, est aujourd'hui négligé.

BABLOT (Louis-Nicolas-Benjamin), médecin français, né à Vadenay (Champagne) en 1754, mort en 1802. Ses travaux ont rapport à l'hygiène publique. Il a laissé un fragment de poème sur la *Nécessité d'une religion, la religion naturelle*.

BABNIGG (Antoine), un des plus célèbres ténors de l'Allemagne, né à Vienne en 1794. Toutefois, il dut sa réputation plus à l'extraordinaire beauté de sa voix qu'à son talent de chanteur. Il se retira du théâtre en 1842. Une sonate à quatre mains pour piano a paru à Vienne sous son nom.

BABO (Joseph-Marie), auteur dramatique allemand, né en 1756, mort en 1822, fut professeur de philosophie à Munich et d'esthétique à Manheim. Il a laissé beaucoup de productions dramatiques, dont l'une, *Otto de Wittelsbach*, a obtenu un grand succès. Son théâtre a été publié à Berlin en 1793 et en 1804.

BABO (Lambert-Joseph-Léopold, baron DE), agronome allemand, né à Manheim en 1790, mort en 1862. Il fut professeur de chimie à l'université de Fribourg. C'est un des meilleurs agronomes de l'Allemagne. Ses principaux ouvrages sont : *la Culture de la vigne* (1840-1842) ; *la Vigne et ses variétés* (1843) ; *Chimie agricole du cultivateur* (1845 et 1850) ; *Manière de faire et de traiter le vin* (1846) ; *Principes de l'agriculture* (1851), etc. — Son fils, AUGUSTE-GUILLAUME, baron de **Babo**, né en 1827, devint directeur de l'École d'agriculture, d'arboriculture et de viticulture de Klosterneuburg, près de Vienne. On lui doit *la Nature et la Culture* (1870-1871), et un *Manuel de viticulture* (Berlin, 1881). — Son frère aîné, le baron CLÉMENT-HENRI-LAMBERT **de Babo**, né à Ladenburg en 1818, professeur à Fribourg-en-Brisgau, est connu comme chimiste.

BABOIS (Marguerite-Victoire), femme poète, née à Versailles en 1760, morte à Paris en 1829. On a d'elle des *Élégies maternelles*, dont la versification est très pure, et des *Élégies nationales*, qui lui furent inspirées par les événements de 1815.

BABOLEIN (*le*) saint, premier abbé de Saint-Maur-les-Fossés, mort entre 660 et 671. Il contribua à la fondation de plusieurs églises et hôpitaux de Paris.

Babolin, opéra-comique en trois actes, paroles de P. Ferrier et J. Prével, musique de Louis Varney (Nouveautés, 1884). Babolin serait le diable légendaire du pays fantaisiste où l'action se passe ; mais, en réalité, c'est un beau chanteur, nommé Lorenzo. Surpris par un mari dans un rendez-vous galant, Lorenzo a pu s'échapper et vient se réfugier, au milieu d'un orage, à l'auberge du Paisan d'Or, portant toujours son costume de théâtre, celui de Méphisto. Il change de vêtements avec l'aubergiste. Aussi, quand arrive le général Karamatoff, que la princesse Miraine, sa souveraine, a chargé d'amener à sa cour le beau chanteur dont raffolent toutes les femmes, c'est l'aubergiste Mélissen qui est emmené. De là des quiproquos nombreux et plaisants. Sur ce livret, Varney a écrit une musique gaie et facile.

BABOR MONTS, petit massif montagneux de l'Algérie (dép. de Constantine), au centre de la Petite Kabylie et au fond du golfe de Bougie. Le Djebel-Adrar, point culminant du massif, a 1.994 m. d'altitude. Il fallut, pour soumettre les tribus kabyles qui habitent les versants de ces montagnes, deux expéditions commandées, l'une par le général Randon, gouverneur général de l'Algérie, la seconde par le général Massiat (1853). — Dans l'antiquité, les monts Babor ont été habités par un peuple appelé Babari.

BÂBORD (*bor'*— de *bas*, et *bord*, parce que le côté gauche est moins noble que le côté droit) v. la part. encycl. n. m. Côté gauche d'un navire, lorsqu'on regarde de l'arrière à l'avant, et, par ext., tout ce qui se trouve dans la partie gauche du navire ou sur sa gauche : *Les avirons de* BÂBORD. *Passer à* BÂBORD. *Laisser une île à* BÂBORD. *Aborder, être abordé par* BÂBORD.

— *Quart de bâbord*, Quart que font les bâbordais. ‖ *Bâbord de quart* est employé quelquefois pour : les hommes du quart de bâbord, ou *bâbordais*.

— Par compar. Côté gauche de celui qui parle, sur terre aussi bien qu'en mer : *Avoir un rocher, un arbre à* BÂBORD.

— Loc. fam. *Faire feu de bâbord et de tribord*, Faire usage de tous ses moyens, de toutes ses ressources.

— Adverbial. Du côté de bâbord, du côté gauche : *Nage* BÂBORD ! *Feu* BÂBORD !

— ENCYCL. Sur les navires à vapeur, et surtout sur les navires de guerre, *bâbord* est la partie du navire où se tient l'équipage, le bord opposé (ou tribord étant réservé au commandant et aux officiers. C'est à bâbord qu'embarque l'équipage, qu'accostent les embarcations de corvée, etc. Sur un navire à voiles, le côté sous le vent étant encombré par les voiles et les cordages, le côté du vent devient le côté d'honneur. *Bâbord* et *tribord* étaient les mots dont on se servait autrefois dans les commandements adressés au timonier placé à la barre, pour le faire gouverner. Mais ces deux mots, ayant la même terminaison, se confondaient parfois au milieu du bruit de la mer ou du vent. On essaya pendant quelque temps de les remplacer par *bordba* et *bordtri*, mais ces mots n'ont pas été adoptés. Aujourd'hui, on dit tout simplement : gauche, droite. Cependant, on a conservé les expressions : *bâbord un peu*, pour venir un peu à gauche, et *défiez bâbord*, pour ne pas venir sur la gauche.

— ANTON. **Tribord.**

BÂBORDAIS *dè* — rad. *bâbord*) n. m. Matelot qui, sur le rôle d'équipage, a reçu un numéro pair d'inscription, le tribordais recevant un numéro impair : BÂBORDAIS, *à se coucher!... En haut, les* BÂBORDAIS !

— Adjectiv. : *Un matelot* BÂBORDAIS.

— ANTON. **Tribordais.**

BABOSA n. m. Variété de raisin de l'île de Madère, qui donne un vin ressemblant beaucoup au vin de Malvoisie.

BABOTTE n. f. Nom donné par les Languedociens à la chenille de la pyrale, qui attaque la vigne. On étend quelquefois ce nom à d'autres insectes nuisibles.

BABOU (Jean), sieur DE LA BOURDAISIÈRE, mort en 1569, fils de Philibert, secrétaire de François Ier, qui eut en 1525 une mission près de Charles-Quint. Il fut ambassadeur extraordinaire à Rome (1560), gouverneur de Blois, bailli de Touraine, grand maître de l'artillerie (1567). Sa femme et ses sept filles (qu'on surnommait *les Sept péchés capitaux*) eurent une grande réputation de beauté et de galanterie ; l'une de ses filles, mariée à Antoine d'Estrées, fut mère de la célèbre Gabrielle.

BABOU (Philibert), prélat et diplomate, frère du précédent, mort à Rome en 1570. Évêque d'Angoulême en 1533, il fut transféré, en 1563, à l'évêché d'Auxerre. Il fut nommé ambassadeur près du pape, en 1558. Élevé à la dignité de cardinal en 1561, il demeura à Rome jusqu'à sa mort, et joua un rôle considérable dans les négociations de cette période. Il laissa une grande réputation de science théologique, de goût littéraire et d'habileté diplomatique.

BABOU (Hippolyte), littérateur français, né à Peyriac (Aude) en 1824, mort à Paris en 1878. Il écrivit dans un grand nombre de journaux et de revues. C'était un écrivain élégant, à la forme originale et fine, au talent agressif. Nous citerons de lui : *la Vérité sur le cas de M. Champfleury ; Lettres artistiques et critiques, avec un défi au lecteur* (1860) ; *les Paiens innocents* (1858) ; *les Amoureux de Mme de Sévigné ; les Femmes vertueuses du grand siècle* (1862), *Vive le bazel ; la Comédie de M. Dupipque, réponse à M. Dupin* (1865) ; *les Sensations d'un juré ; Vingt figures contemporaines* (1875) ; *les Prisonniers du Deux-Décembre*, vifs et pittoresques souvenirs du coup d'État, 1876.

BABOUCARD *car'* n. m. Nom donné, dans certaines contrées, au martin-pêcheur.

BABOUCHE (du pers. *pa-pouch*, qui couvre le pied, prononcé à la turque : *babouch*) n. f. Sorte de pantoufle en cuir de couleur ou en étoffe de soie, sans quartier et sans talon, qu'on porte par dessus la chaussure dans l'intérieur des maisons, en Turquie et dans tout le Levant. *Le Turc partit en traînant majestueusement ses* BABOUCHES. (Chateaubr.)

Babouches.

BABOUE n. f. Grimace pour épouvanter les enfants : *Faire la* BABOUE, *une* BABOUE. (Vieux.

BABOUENDIS, puissante tribu du bas Congo, établie depuis l'Elunla jusqu'au Stanley-Pool. Ce sont des hommes de grande taille, qui on reconnaît à un tatouage représentant un crocodile qu'ils se font au milieu de la poitrine. — *Un* BABOUENDIM.

BABOUIN (rad. *babines*) n. m. Espèce de gros singe du genre cynocéphale.

— Par ext. Enfant folâtre, tapageur. (Dans ce sens s'emploie aux deux genres.) ‖ Figure ridicule que les soldats peignaient autrefois sur les murs des corps de garde, pour la faire baiser par ceux d'entre eux qui se rendaient coupables de quelque faute légère. (*Baiser le babouin*, Se soumettre avec quelque honte : *Le duc de Rohan a été contraint de* BAISER LE BABOUIN.)

— Pop. Petite pustule qui vient aux lèvres.

— Adjectiv. Lâche, poltron. (Vieux.) ‖ Féminisé et adjectiv. a signifié aussi Sotte, imbécile : *Ah! ah! bécasse*, BABOUINE, *qu'alliez-vous faire avec cet homme de la-haut?* (Bér. de Verville.)

— ENCYCL. Les singes à museau de chien avaient été connus dans l'antiquité sous le nom de *cynocéphales* ; Buffon y a substitué celui de *babouin*, mais l'ancien nom a prévalu. Le mot babouin ne désigne plus aujourd'hui qu'une espèce du genre, le *cynocephalus babuin*, répandu dans toute l'Afrique centrale, qui peut servir de type pour les cynocéphales à pelage lisse et à queue moyenne. Ce singe, très robuste, est un de ceux qui résistent le mieux au climat de l'Europe ; aussi le trouve-t-on dans toutes les ménageries. Il s'apprivoise facilement et montre une obéissance et une intelligence remarquables. V. CYNOCEPHALE.

Babouin.

BABOUINE n. f. Chass. V. BABINE.

BABOUINER v. n. Faire l'enfant, le babouin. ‖ Marmotter, comme les enfants mutins. ‖ Grimacer, remuer les lèvres comme les singes. (Vieux.)

BABOUINERIE n. f. Enfantillage ridicule. (Inus.)

BABOUK, bourg de la Bulgarie (arrond. de Silistrie); 5.400 hab.

BABOUKOS, nègres nains rencontrés au Loango, en 1861, par une expédition allemande, et qui paraissent être les Bakké-Bakké signalés par Dapper en 1686. La taille des hommes ne dépasse guère 1m,40 en moyenne. Ils ont la tête courte et volumineuse, avec le front large et des traits bien nigritiques, quoique la face ne se projette pas considérablement en avant. Ce sont de grands chasseurs d'éléphants. — *Un* BABOUKO.

BABOUMAS, tribu du bas Kassaï, dans le Congo belge. Les Baboumas sont d'habiles potiers, qui font un commerce actif des produits de leur industrie, de poisson séché, de tabac et d'arachide. — *Un* BABOUMA.

BABOUNYA n. f. Nom sous lequel on désigne les fleurs sèches de la santoline odorante sur le marché du Caire et d'Alexandrie.

BABOUVISME (*viss*) n. m. Ensemble des théories politiques et sociales qui composent le système de Babeuf.

— ENCYCL. Le mouvement de réaction qui suivit le 9 thermidor, et qui aboutit à la constitution de l'an III, excita de nombreux mécontentements qu'aggravaient la disette et la misère. Babeuf, mis en liberté par l'amnistie du 4 brumaire an IV, développa dans son journal les idées communistes qu'avaient déjà entrevues certains des philosophes du XVIIIe siècle et qui avaient trouvé quelque écho pendant la Révolution. La doctrine connue sous le nom de *babouvisme*, peut être exposée d'après le *Tribun du peuple*, d'après le *Manifeste des Egaux*, rédigé par Sylvain Maréchal, et d'après l'*Analyse de la doctrine de Babeuf* que ses partisans firent afficher à profusion. Il essaya dans sa *Défense* d'en atténuer la portée. Voici quels en étaient les principes : « Tout homme a un droit égal à satisfaire ses besoins et à jouir de tous les biens de la nature. La société doit affermir cette égalité. La nature impose à chacun le devoir de travailler. Jouissances et travaux doivent être communs. L'appropriation exclusive des biens et de la terre est un crime. Il ne doit y avoir ni riches ni pauvres. La Révolution doit établir le bonheur de tous. Les biens doivent être mis en commun. La terre n'est à personne, les fruits sont à tous. Pratiquement, le peuple doit se déclarer le propriétaire unique du territoire national et décréter le travail universel. Le gouvernement réglera la production et la répartition. Le luxe sera remplacé par l'aisance et la simplicité générales. Une éducation commune affermira une égalité absolument rigoureuse. » Tels étaient les traits généraux de l'organisation rêvée par Babeuf. Il recruta un certain nombre d'adhérents, dont quelques-uns seulement connaissaient l'ensemble de son programme, les autres étant des égalitaires à la manière de S. Maréchal, et d'autres des jacobins, qui ne révaient que la constitution de 1793. Il fonda la *Société des Egaux* de 1792, qui fusionna avec celle du Panthéon. Ce club ayant été fermé, les conjurés formèrent un directoire secret et préparèrent une insurrection. Dénoncés par Grisel, ils furent arrêtés, le 10 mai 1796, puis déférés, au nombre de soixante-cinq, devant la haute cour de Vendôme. Après plus de trois mois de débats, le 26 mai 1797, Babeuf et Darthé furent condamnés à mort, sept autres à la déportation, le reste acquitté. Ce fut la fin du babouvisme, dont s'inspirèrent pourtant quelques communistes sous le gouvernement de Juillet. C'était la première fois qu'une doctrine socialiste avait apparu non plus comme une rêverie de philosophe, mais comme un programme de réforme politique. A ce titre, l'importance historique du babouvisme est considérable.

BABOUVISTE (*viss*) n. m. Partisan du système de Babeuf.

BABRIAS, peuple de la presqu'île du Kattiavar, dans l'Inde occidentale. Ils se prétendent frères des Radjpoutes, fils sont divisés en trois classes : les Ouarous, les Kotilas et les Dhankras. — *Un* BABRIA.

BABRIUS ou **BABRIAS**, fabuliste grec dont on ignore la patrie, et qui vivait peut-être au IIe siècle de notre ère. Il recueillit et coordonna un grand nombre des fables que la tradition attribuait au vieil Esope, et qu'il mit en vers, dans un style naturel, souvent fin et élégant. Le manuscrit renfermant la plus grande partie des fables de Babrius fut retrouvé en 1840, dans un couvent du mont Athos, par le Grec Minoide Minas. Ce sont les fables qu'Ignatius Magister, au moyen âge, avait mises en quatrains.

— BIBLIOGR. : Éditions de Boissonade (1844) ; Lachmann (1845) ; Schneidewin (1853) ; Eberhard (1875). — Traductions françaises par Sommer (1848), Tonian (1846), etc. — Ch. Barrete, *Babrius et la Fable grecque*, dans la « Revue des Deux Mondes » de 1846 ; Egger, *Mém. de littérature ancienne*, p. 507.

BABUREN ou **BABEUR** (Dirk VAN), peintre hollandais, né en 1570 à Utrecht, mort dans cette ville en 1624, élève de P. Neefs, peignit dans la manière du Caravage des sujets bibliques ou mythologiques, et des tableaux de genre. C'était un réaliste vigoureux. Sa meilleure œuvre est une *Mise au tombeau*, à San-Pietro-in-Montorio de Rome (1617).

BABUYANES, petit archipel situé au N. des îles Philippines, dont il dépend, et contenant un volcan actif, le *Babuyan-Claro*. Ce groupe de cinq îles constitue, avec le petit archipel des Batanes, une province peuplée de 10.500 habitants, qui sont des Cagayanes. — *Une* BABUYANE.

BABY (mot angl. qui a la même prononciat. et le même sens que le mot franç. *bébé*). n. Petit enfant : *Un* BABY. *Une* BABY. ‖ On peut l'employer au masculin pour désigner une petite fille : *Elle est encore un* BABY. (Balz.)

— Par ext. Poupée qui ressemble à un petit enfant. V. BEBE.

— Au plur., on écrit *baby* invariable, ou *babies*, à l'anglaise : *Avec les délicieux bonnets des* BABY. Balz.) *Les poses comiques et les petits airs fatés des* BABIES. (Th. Gaut.) ‖ La prononciation régulière de ce mot anglais est *bébé* ; mais il s'est francisé si complètement, qu'aujourd'hui beaucoup de personnes, même parmi celles qui savent l'anglais, prononcent volontairement, à la française, BAUI.

BABY ou **BABI** n. m. Relig. V. BABI, BAB.

BABYLAS (saint), patriarche d'Antioche, succéda à Zébin, vers 238, et subit le martyre pendant la persécution de Dèce, vers 251. Fête le 24 janvier.

BABYLON, personnage mythique, fils de Belus. Il est un de ceux auxquels on attribue la fondation de *Babylone*.

BABYLONE, ville antique de la Mésopotamie, dont les ruines sont situées sur l'Euphrate, à 160 kilom. au S.-E. de Bagdad, à 32° 30' de latitude N. et 42° 7' de longitude E.

I. HISTOIRE. D'après la Bible, Babylone (v. BABEL) fut fondée dans la plaine de Sennaar par les enfants de Noé échappés au déluge. Après trois générations, au temps de Nemrod, Babylone, la capitale de son empire, était une des quatre grandes villes de la Chaldée, mentionnée par la Bible avec Ereck, Akkad et Kalneh. D'après les traditions grecques, Babylone (Βαβυλών), suivant Ctesias, aurait été fondée par Semiramis, reine d'Assyrie. D'après Hérodote, c'eût été par une autre reine, Nitocris, plus récente, mais aussi légendaire. — Les inscriptions de la Chaldée, sans remonter à l'origine de Babylone, attestent son existence à une époque antérieure à l'an 3755 av. J.-C. — Babylone, dont le nom est écrit dans la forme originelle, *Bab-Ilo* (c'est-à-dire la *Porte du dieu Ilo*), était alors, comme Sippar, Ur, Larsam, Ayadé, la capitale d'un de ces petits États de la Mésopotamie Inférieure où les sciences et les arts brillaient du plus vif éclat. Cependant, le nom de Babylone disparaît pendant une longue période de sa vie jusqu'à ce qu'on le retrouve dans des listes de rois ou dans des tables de synchronismes qui mentionnent les principaux événements contemporains de chaque règne des rois d'Assyrie et de Chaldée. Parmi ces derniers, nous trouvons le nom de Hammourabi, prince d'origine étrangère, peut-être élamite, et qui fit de Babylone la capitale de la Chaldée. Après avoir affirmé sa puissance sur toute la Mésopotamie Inférieure, il signala son administration intérieure par la construction de nombreux canaux d'irrigation dont on retrouve aujourd'hui la trace et qui assurèrent à la Babylonie la prospérité jusqu'à l'époque des Achéménides.

L'histoire de Babylone n'est guère connue que par les noms de ses rois, dont la succession est établie par des synchronismes tirés des inscriptions assyro-chaldéennes. Ce n'est qu'au moment où Babylone, après la chute de Ninive, devint la capitale du monde, que son histoire prend une certaine précision. On arrive ainsi au règne de Nabonassar, qui fixe l'ère du canon de Ptolémée ; puis la succession des rois de Babylone se déroule ainsi jusqu'au règne glorieux de Nabuchodonosor (604 av. J.-C.), qui, pendant quarante-cinq ans, étendit la puissance de Babylone sur le monde entier.

Nabuchodonosor a passé pour être le fondateur de Babylone ; cependant, il ne fit que restaurer les ruines que les dévastations des Assyriens et les insurrections intestines y avaient accumulées ; il en fit une ville nouvelle, la seule dont les ruines sont parvenues jusqu'à nous. Après la chute de Nabonid, dernier roi de Babylone de la dynastie de Nabuchodonosor, l'histoire se poursuit au milieu des soulèvements continuels de ses habitants, qui cherchaient en vain à reconquérir leur indépendance. Darius eut à comprimer sous son règne trois insurrections, et, pour enlever à la ville rebelle toute force de résistance, il démantela ses remparts. Il voulut s'emparer de la statue d'or du temple de Bélus, mais il n'osa commettre ce sacrilège, devant lequel son fils Xerxès ne recula pas ; il ravagea les temples et accumula les ruines dans la grande cité, puis elle languit, successivement appauvrie, jusqu'à l'arrivée d'Alexandre, auquel elle ouvrit ses portes et qu'elle reçut en libérateur.

La position stratégique de Babylone frappa le Macédonien, qui songea à en faire une capitale. Il employa 10.000 hommes de son armée à déblayer les ruines pour restaurer les monuments, et vint, à son retour de l'Inde, mourir dans le palais de Nabuchodonosor sans avoir accompli son projet, le 28 du mois Dacius (mai-juin) de l'an 324 av. J.-C.

Après la mort d'Alexandre, l'empire fut démembré par ses généraux, qui cherchèrent à se créer de nouvelles capitales, et abandonnèrent Babylone à la destruction du temps et des hommes ; ses temples, ses palais devinrent des carrières où des ouvriers trouvèrent des matériaux pour construire d'autres palais, d'autres temples. Séleucie, Ctesiphon, Bagdad, ont été construites avec les briques des palais de Nabuchodonosor. La ville disparut de jour en jour, dans une lente agonie. Diodore en parle sous

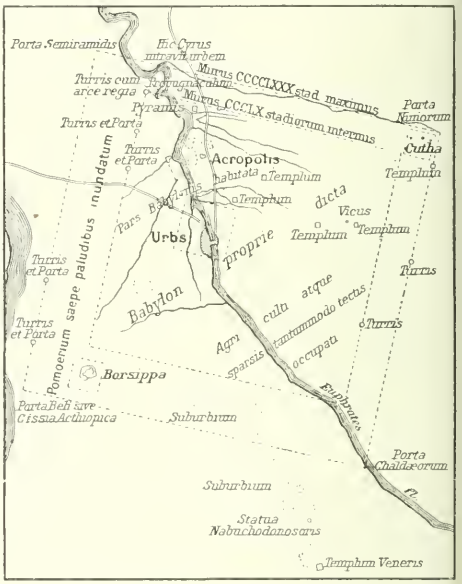

Topographie de Babylone (d'après Oppert)

Auguste comme d'une ville en ruine, rendez-vous de quelques Juifs dont le nombre diminua rapidement. Cependant, au XIe siècle, il y avait encore vingt mille Juifs et une synagogue. C'est là que les rabbins commencèrent la rédaction du Talmud dit « babylonien ». Lorsque les Juifs l'abandonnèrent, elle perdit jusqu'à son nom. Aujourd'hui, c'est un désert où les savants vont à l'envi interroger ses ruines.

II. LES RUINES. Les ruines de Babylone sont situées dans la vaste plaine où s'élève aujourd'hui la petite ville de Hillah, chef-lieu d'une sous-division du pachalik de Bagdad ; elles sont ensevelies dans d'immenses tumulus formés par les débris du palais construit par Nabuchodonosor.

En dehors de ces grandes ruines, on ne trouve sur le sol de Babylone que des débris informes auxquels on ne peut donner aucune signification. Cependant la longue inscription qui mentionne tous les travaux accomplis par Nabuchodonosor énumère douze temples ou palais qui avait édifiés dans la grande cité. C'étaient : le temple de Marduk, l'autel des destinées, le temple des bases du ciel et de la terre, le temple de Borsippa, le temple des sacrifices des victimes pures, le temple de Mylitta, le temple de Nabu, le temple de Sin, le temple de Samas, le temple de Hadad, le temple de Nana et le temple d'Ana, construit dans le mur d'enceinte.

Babylone était, en effet, entourée de remparts ; les Grecs les ont décrits, et, malgré les détails qui nous sont ainsi parvenus, il est difficile de se faire une juste idée de leur étendue ; les inscriptions sont venues la préciser. La ville était enfermée dans plusieurs enceintes ; l'une d'elles défendait la cité royale, où sont situées les ruines des palais que nous avons indiqués. Quant à l'enceinte de la ville proprement dite, elle a dû varier suivant les époques. C'est ainsi que Cutha, au N., et Borsippa, au S., ont tantôt fait partie de Babylone, et tantôt en aient été séparées.

La plus grande enceinte, telle qu'elle est décrite dans les inscriptions de Nabuchodonosor, présente une longueur de 490 stades, ce qui est conforme aux indications d'Hérodote. Des vestiges de construction en figurent encore le tracé. Cette vaste enceinte renfermait ainsi une surface de 513 kilom., c'est-à-dire un territoire grand comme le département de la Seine : elle était percée de cent portes, et formait un carré régulier qui était

traversé en diagonale par l'Euphrate. Sur son parcours, le fleuve était encaissé dans des quais en briques, dont on trouve la trace sur plusieurs points. La plaine de Babylone est couverte de briques, débris de monuments encore inconnus, qu'on ne peut assimiler à ceux qui sont indiqués dans les inscriptions.

— *Littérature.* Babylone a joué un grand rôle dans l'antiquité. Rivale de Jérusalem, elle fut souvent en guerre avec le peuple juif, qui y passa les soixante-dix ans de captivité. Les Écritures en parlent comme d'un foyer de corruption et d'idolâtrie, et en font le réceptacle de tous les vices et de toutes les impuretés. Exaspérés par la politique barbare des Babyloniens, les Israélites leur vouèrent une haine profonde, et la dissolution de mœurs dont ils furent témoins durant leur captivité ajouta à ce sentiment celui de l'horreur. d'où l'appellation de *grande prostituée* qu'ils appliquèrent à cette ville. Le nom de Babylone a survécu. Les protestants le donnent quelquefois à Rome, et, dans une langue littéraire un peu vieillie, ces mots : *la grande Babylone, la Babylone moderne*, désignent couramment de grands centres, comme Londres, Paris, etc, où l'agglomération des masses, l'accumulation des richesses, les raffinements de l'industrie et de la civilisation, engendrent fatalement, dans certains milieux, la corruption des mœurs.

— BIBLIOGR. : la Bible, Hérodote, Ctésias, et les auteurs qui se sont appuyés sur ces différentes sources ; *Voyageurs* : Benjamin de Tudèle, Eldridi, Rawlolf, Bovenlenz, Rugierri Pietro delle Jalle (1616), Ansorin de Sienne (1657), Niebuhr (1767), Rich (1811), Kerdow (1818); *Exploreteurs* : Layard, Loftus, Rawlinson (1751), Oppert et Fresnel, Sarzec; *Documents, textes cunéiformes* : Nabusch, Nabonid ; *Traducteurs* : Rawlinson, Opert, Menant, Pinches, de Saucy, Schrader, etc.

BABYLONE, ville de l'ancienne basse Egypte, au N. de Memphis, immédiatement au-dessus de l'endroit d'où partait le canal du Nil à la mer Rouge. Les traditions rapportées par les auteurs anciens sur sa fondation sont fausses; c'est, en réalité, une ville d'origine purement égyptienne et très ancienne, qui devint, dans les premiers siècles du christianisme, le siège d'un évêché catholique. Tout porte à croire qu'une partie des vieux quartiers du Caire occupe l'emplacement de la Babylone égyptienne.

BABYLONE (François), nom improprement donné à J. A. C. Barbary, peintre et graveur au burin, d'origine italienne. On croit qu'il naquit entre 1460 et 1470. C'est le même artiste que l'on dénomme **le Maître au caducée**, du monogramme dont il a marqué ses estampes. Ses productions sont rares et recherchées. Les plus connues sont : *Apollon et Diane*; cinq *Sainte Famille*; l'*Adoration des mages*, un *Batelier qui traverse une rivière*.

BABYLONIE, vaste contrée de l'Asie Mineure, dont l'antique Babylone était jadis la capitale. Elle forme aujourd'hui l'eyalet de Bagdad. Elle était bornée au N. par la Mésopotamie, à l'O. par l'Arabie Déserte, à l'E. par la Susiane, au S. par le canal de Naal-Malcha, qui la séparait de la Chaldée proprement dite. Ses villes principales étaient : *Babylone*, Séleucie et Ctésiphon. Son territoire s'étendait à droite et à gauche du cours inférieur du Tigre et de l'Euphrate et entre ces deux fleuves. La Babylonie porta longtemps le nom général de *Chaldée*; mais, en dernier lieu, on ne donna plus le nom de « Chaldée » qu'à la région du S.-E., située au-dessus du confluent des deux fleuves; c'est du moins ainsi que l'entend Hérodote.

Le sol de la Babylonie était très fertile. « De tous les pays que nous connaissons, dit l'historien grec, la Babylonie est le meilleur et le plus fertile en blé. La terre y est si propre à toutes sortes de grains, qu'elle rapporte toujours deux cents fois autant qu'on y a semé, et jusqu'à trois cents dans les années de grande abondance. La plaine est couverte de palmiers ; mais le figuier n'y réussit point, non plus que l'olivier et la vigne. »

BABYLONIEN, ENNE (*ni-in, èn*), celui, celle qui habitait Babylone ou la Babylonie. (S'empl. aussi comme syson. de CHALDÉEN, ENNE.) — *Les* BABYLONIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à Babylone : *Peuple* BABYLONIEN.

— Par anal. Immense, gigantesque, comme les anciennes constructions de Babylone : *Hôtels* BABYLONIENS.

— Fig. Très considérable : *La spéculation a pris des proportions* BABYLONIENNES.

— Chronol. *Tables babyloniennes*, Tables astronomiques qui auraient été trouvées à Babylone pendant l'expédition d'Alexandre, et qui feraient remonter les observations à plus de vingt et un siècles avant Jésus-Christ. Leur authenticité a été confirmée par les découvertes modernes des inscriptions en caractères cunéiformes.

— Gnomon. *Heures babyloniennes* ou *babyloniques*, Heures égales à la vingt-quatrième partie du jour, selon l'usage babylonien qui s'est transmis jusqu'à nous.

— Mus. *Mode babylonien*, Un des modes de l'ancienne musique arabe. ‖ Substantiv. : *Le* BABYLONIEN.

— ENCYCL. V. CHALDÉEN, ENNE.

BABYLONIQUE adj. Qui a rapport à Babylone : *La Phénicie, la Cilicie, durent leur population au ramean* BABYLONIQUE *etabli en Arabie*. (Val. Parisot.)

BABYLONIQUE (*babylonica peristromata*) n. m. Ant. rom. Tissu brodé, orné de figures, que l'on fabriquait à Babylone, et fort estimé des dames romaines.

Babyloniques (LES) ou *les Amours de Rhodanès et de Sinonis*, titre d'un roman de Jamblique de Syrie (IIe siècle de notre ère). L'ouvrage, qui comprenait seize livres, est aujourd'hui perdu; on en a seulement d'assez nombreux fragments, qui ont été conservés par Photius (*Cod.* 94). Le roman était composé suivant les procédés de la rhétorique à la mode ; mais aux aventures galantes se mêlaient les superstitions orientales et la magie.

— BIBLIOGR. : Hercher, *Scriptores erotici* (1858).

BABYLONISME (*niss* — rad. *Babylone*). n. m. Ce qui est grandiose, gigantesque. (Se dit surtout des édifices, des monuments) : *Faire du* BABYLONISME *au rabais*.

BABYRUSSA n. m. Mamm. Syn. de BABIROUSSA.

BABYS. Myth. gr. Joueur de flûte, frère de Marsyas, dont il faillit partager le sort.

BABYSME n. m. Relig. pers. V. BABI, BAB, BABISME.

BABYSTE adj. Relig. pers. V. BABISTE.

BAC (du tudesq. *bach*, grand baquet; en holland. *bak*; en allem. *back*) n. m. Grand bateau plat, destiné à passer des voyageurs, des animaux, des voitures, des marchandises, d'un bord à l'autre d'une rivière : *Passer des chevaux, des bœufs, dans un* BAC. ‖ Service de bacs établi pour passer une rivière : *Les* BACS *étaient des entreprises particulières, appartenant à quelque châtelain.* (St-Germain.) *Passer le bac*, Passer la rivière dans un bac : *Henri IV faillit périr avec une partie de sa cour, en passant le* BAC *de Neuilly.* (St-Germain.)

— Loc. PROV. : **Mener le bac**, Gouverner, diriger les affaires. ‖ On dit plus ordinairement **Mener la barque**.

— Dr. civ. Servitude qui grève un bac ou un cours d'eau de propriété privée, et donne le droit d'y passer en bac ou bateau.

— Dr. féod. *Droit de bac*, Droit qu'avaient les seigneurs d'établir des *bacs* sur les cours d'eau qui traversaient leurs domaines, et de fixer à leur gré le tarif du passage. ‖ On disait aussi DROIT DE VOITURE D'EAU.

— Hortic. Grand baquet pour l'eau, dans une serre.

— Navig. Petit bâtiment pour transporter le goudron.

— Pêch. Réservoir plein d'eau, dans lequel les pêcheurs conservent du poisson.

— Techn. Cuve, baquet en usage dans diverses professions. ‖ Cuve destinée à recevoir les eaux pluviales. ‖ Grande cuve où les brasseurs font macérer l'orge, avant sa mise au germoir. ‖ Petit bassin de fontaine. ‖ Grande auge à piler le sucre au sortir de l'étuve. ‖ *Bac à formes*, Auge de bois où l'on met les formes en trempe. ‖ *Bac a sucre*, Auge où l'on jette les matières de raffinerie triées et sorties des barils. ‖ *Bac a chaux*, Auge où l'on éteint la chaux qui sert pour les clarifications dans les raffineries. ‖ *Bac à terre*, Auge où le raffineur délaye la terre employée pour terrer le sucre. ‖ Espèce de chariot à roues de fer, qui sert au transport de la houille dans les mines. ‖ Sorte de charrette à bras, en usage pour le voiturage des moules. ‖ Sorte de crible, en usage dans les amidonneries. (Se nomme aussi BACHOT.) V. ce mot.

— ENCYCL. Le *bac* a une forme rectangulaire ; ses deux extrémités les plus étroites se terminent par des panneaux pouvant se lever ou s'abaisser, et destinés à reposer sur le sol, afin de faciliter l'entrée ou la sortie du bateau. Le bac est établi à l'endroit où une route est coupée par un fleuve ou une rivière. On distingue deux catégories de bacs, suivant qu'ils sont halés à bras d'homme ou mus par la vapeur. Dans le premier cas, un ou deux câbles tendus en travers du cours d'eau servent à guider le bac, l'empêchant ainsi d'être entraîné par le courant. Dans le second, on supprime le ou les câbles : la machine à vapeur faisant mouvoir les roues du bac a une force suffisante pour résister à l'entraînement. Lorsque la rivière est navigable, on remplace les câbles fixes, placés au-dessus du niveau de l'eau ou immergés (positions gênantes pour le libre passage des bateaux montants ou descendants), par une *traille*, c'est-à-dire une chaîne qu'une ancre maintient au fond du cours d'eau. L'extrémité de cette chaîne aboutit au bac, et permet au passeur de faire avancer son bateau en tirant sur elle.

Il existe, notamment en Amérique, des bacs spéciaux appelés *bacs transbordeurs*. On les emploie pour faire traverser un bras de mer à des trains entiers de chemins

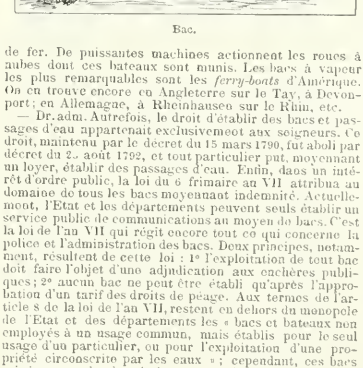

Bac.

de fer. De puissantes machines actionnent les roues à aubes dont ces bateaux sont munis. Les bacs à vapeur les plus remarquables sont les *ferry-boats* d'Amérique. On en trouve encore en Angleterre sur le Tay, à Devonport ; en Allemagne, à Rheinhausen sur le Rhin, etc.

— Dr. adm. Autrefois, le droit d'établir des bacs et passages d'eau appartenait exclusivement aux seigneurs. Ce droit, maintenu par le décret du 15 mars 1790, fut aboli par décret du 2 août 1792, et tout particulier put, moyennant un loyer, établir des passages d'eau. Enfin, dans un intérêt d'ordre public, la loi du 6 frimaire an VII attribua au domaine de tous les bacs moyennant indemnité. Actuellement, l'Etat et les départements peuvent seuls établir un service public de communications au moyen de bacs. C'est la loi de l'an VII qui régit encore tout ce qui concerne la police et l'administration des bacs. Deux principes, notamment, résultent de cette loi : 1° l'exploitation de tout bac doit faire l'objet d'une adjudication aux enchères publiques ; 2° aucun bac ne peut être établi qu'après l'approbation d'un tarif des droits de péage. Aux termes de l'article 8 de la loi de l'an VII, restent en dehors du monopole de l'Etat et des départements les « bacs et bateaux non employés à un usage commun, mais établis pour le seul usage d'un particulier, ou pour l'exploitation d'une propriété circonscrite par les eaux » ; cependant, ces bacs privés sont subordonnés à une autorisation de l'autorité administrative.

Les fermiers des bacs sont responsables de la chose qui leur est confiée, dans les limites fixées par l'article 1784 C. civ. L'article 531 du même code range les bacs dans la classe des « meubles » ; mais, à raison de leur importance, l'article 620 du C. de proc. civ. les soumet à des formes particulières de saisie.

Bac (LE) ou *le Passage du bac*, tableau de Nicolas Berghem, au Louvre, peint sur bois. Cette œuvre est aussi remarquable par la composition que par la qualité de l'air et de la lumière. Des paysans font entrer des bestiaux dans un bac ; les groupes sont bien ordonnés, et les montagnes, à demi voilées par les nuages, se dressent dans un lointain vaporeux du plus gracieux effet. Ce tableau a été gravé par Daudet et par Duplessis-Bertaux.

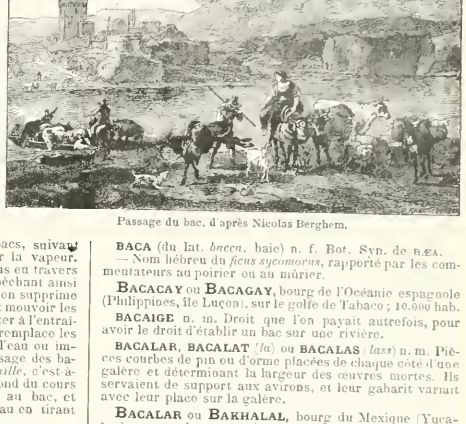

Passage du bac, d'après Nicolas Berghem.

BAC n. m. Abrév. et syn. de BACCARAT. (Pop.) ‖ *Tailler au bac*, Jouer au baccarat. (Pop.)

BAC n. m. Abrév. de BACCALAURÉAT. (Pop.)

Bac Théodore), jurisconsulte français, né à Limoges en 1808, mort en 1868. Il se fit connaître comme avocat par une plaidoirie remarquable dans le procès de Mme Lafarge. En 1848, il fut commissaire du gouvernement dans la Haute-Vienne, et, en 1849, représentant du peuple. Le décret du 11 janvier 1852 l'obligea à quitter la France, où il ne rentra qu'en 1868.

BACA (du lat. *bacca*, baie) n. f. Bot. Syn. de BAIE. — Nom hébreu du *ficus sycomorus*, rapporté par les commentateurs au poirier ou au mûrier.

BACACAY ou **BACAGAY**, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines, île Luçon), sur le golfe de Tabaco ; 10.000 hab.

BACAIGE n. m. Droit que l'on payait autrefois, pour avoir le droit d'établir un bac sur une rivière.

BACALAR, BACALAT (*la*) ou **BACALAS** (*lass*) n. m. Pièces courbes de pin ou d'orme placées de chaque côté d'une galère et déterminant la largeur des œuvres mortes. Ils servaient de support aux avirons, et leur gabarit variait avec leur place sur la galère.

BACALAR ou **BAKHALAL**, bourg du Mexique (Yucatan), sur une lagune se déversant dans la baie de Chétumal ; 4.000 hab.

BACALARIA ou **DE LA BACHELERIE** (Hugues), troubadour provençal du XIIe siècle, né à Uzerche, en Limousin. Il est l'auteur de quelques tensons et autres pièces de vers insérées par Raymond au tome IV de son recueil : *Choix des poésies originales des troubadours*.

BACALIAU (*li-o* — de l'esp. *bacalao*, merluche) n. m. Morue sèche, dans le langage des marins. ‖ *Terra de los Bacalaos*, Nom que les marins basques et espagnols du XVIe siècle donnaient à l'île de Terre-Neuve, où l'on pêche la morue.

BACAN et **BACAUVAN** n. m. Bot. Noms vulgaires des espèces du genre brugnière.

BACARRA, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines, île Luçon ; 14.000 hab. Fondé par les Espagnols en 1590.

BACASAS (*zass*) n. m. Embarcation dont l'avant est relevé comme celui d'une pirogue, et dont l'arrière est plat et porte un tableau.

BACASSON (rad. *bac*) n. m. Auge employée dans les fabriques de papier, pour donner l'eau sous les pilons ou piles. ‖ On dit aussi BACHASSON.

BACAU, BAKOWA ou **BAKOU**, ville de Roumanie Moldavie, sur la Bistritza ; 13.000 hab. Céréales, bois. Ch.-l. du district du même nom, peuplé de 180.500 hab., contenant des mines de sel gemme et de pétrole.

BACAZIE ou **BACASIE** n. f. Bot. Genre de composées dont on a fait une simple section du genre barnadésie. Croît sur les Andes du Pérou.

BACCALAR Y SANNA Vicente, marquis de San-Felipe, diplomate et historien espagnol, né en Sardaigne d'une famille espagnole, mort en 1726. Il vint à Madrid sous Philippe V, fut fait marquis de San-Felipe et employé à diverses négociations durant la guerre de Succession d'Espagne. Il fut ambassadeur à Genève, puis à La Haye. Il a écrit divers ouvrages, dont un très intéressant et bien informé : *Comentarios de la guerra de España et historia de su rey Felipe V et animoso desde el principio de su reynado hasta el año de 1725* (Genève, 1729), traduit sous le titre de : *Mémoires pour servir à l'histoire d'Espagne sous Philippe V*, par le chevalier de Mandave (Amsterdam, 1757).

BACCALAURÉAT (*ré-a* — du bas lat. *baccalaureatus*, équivalent de *bachelier*, et rattaché à tort à *bacca*, baie, et *lauri*, de laurier) n. m. Premier grade qu'on prend dans les différentes facultés d'une université.

— ENCYCL. Le *baccalauréat* est le grade qui est conféré, à la suite d'examens spéciaux, aux jeunes gens qui ont achevé leur cours d'études secondaires. Ce nom est aussi donné, dans les facultés de droit et de théologie, au grade obtenu avant celui de la licence. Mais il importe essentiellement de ne pas confondre le *baccalauréat en droit* et le *baccalauréat en théologie*, qui nécessitent des études supérieures et des aptitudes bien définies, avec l'examen à caractère encyclopédique que subissent chaque année des milliers de jeunes gens devant les facultés des lettres et des sciences, et qui n'est

que l'examen terminal de l'enseignement secondaire. Il serait logique que de cette définition même découlât, pour quiconque a suivi avec régularité et avec succès les différentes classes des lycées et collèges, le droit, sauf les vérifications nécessaires du savoir acquis, d'obtenir le diplôme de bachelier. Par suite de circonstances nombreuses, dont la principale consiste en ce que le baccalauréat, examen d'enseignement secondaire, est subi [illegible] par des jurys étrangers à cet enseignement, il n'en [illegible] pas ainsi, et il arrive fréquemment que des jeunes [illegible] ayant fait des études régulières, échouent au baccalauréat, et que des élèves médiocres y réussissent. Il en résulte que la préparation du baccalauréat finit par peser [illegible] sur les études secondaires, auxquelles [illegible] tout caractère désintéressé, et sur le personnel [illegible] l'enseignement supérieur, que le nombre croissant des [illegible] obligé à perdre beaucoup de temps pendant de [illegible] et multiples sessions. C'est là ce qui explique en [illegible] les discussions dont le baccalauréat a été l'objet. On en trouvera le résumé, soit dans le mémoire très complet présenté par O. Gréard au Conseil académique de Paris en 1885, soit dans l'exposé des motifs du projet de loi sur la suppression du baccalauréat, présenté à la Chambre des députés, le 4 février 1896, par E. Combes, alors ministre de l'instruction publique.

Nous n'entrerons pas dans le détail des modifications très nombreuses que le baccalauréat, d'abord simple examen oral, a subies depuis 1808 jusqu'en 1890. Il existe actuellement deux catégories essentielles de baccalauréats : le *baccalauréat de l'enseignement secondaire classique*, et le *baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne*. Chacun d'eux est divisé en deux parties.

I. Baccalauréat classique : la *première partie* est obligatoire pour tous les candidats, et est subie à la fin de la rhétorique. Épreuves écrites : une *version latine* et une *composition française;* épreuves orales : explications de textes français, latins, grecs, et de langues vivantes; des interrogations d'histoire, de géographie et de mathématiques, et en outre, depuis 1894, un thème écrit de langue vivante, très facile, improvisé en une demi-heure, sans dictionnaire. La *seconde partie* se subdivise elle-même en *trois séries*, entre lesquelles peuvent choisir les candidats : 1° la série philosophique, qui est la conclusion naturelle de la classe de philosophie et qui donne droit au baccalauréat *ès lettres-philosophie*. Épreuves écrites : une *dissertation philosophique* et une *composition*, soit de *sciences physiques*, soit de *sciences mathématiques, au choix du candidat ;* épreuves orales : interrogations sur la philosophie et son histoire, les auteurs philosophiques, l'histoire contemporaine, les éléments de la physique, de la chimie et de l'histoire naturelle ; 2° la série mathématique, qui termine la classe de mathématiques élémentaires et donne droit au baccalauréat *ès lettres-mathématiques*. Épreuves écrites : une *composition de mathématiques et de physique ;* épreuves orales : interrogations sur les mathématiques, la physique, la chimie, l'histoire contemporaine, la philosophie ; 3° une série plus spécialement consacrée aux sciences physiques et naturelles, qui donnera droit, *quand on l'aura organisée*, au baccalauréat *ès lettres-sciences physiques et naturelles*. — II. Baccalauréat moderne. La *première partie* est subie après la classe de seconde moderne. Épreuves écrites : une *composition française*, un *thème* et une *version en deux langues vivantes différentes* (anglais, allemand, italien, espagnol, russe), faits sans le secours d'aucun dictionnaire; épreuves orales : explications d'auteurs français et étrangers, interrogations d'histoire, de géographie, de mathématiques, de physique et de chimie. La *seconde partie* se subdivise en trois séries : 1° série philosophique, conduisant au baccalauréat *ès lettres-philosophie* et terminant la classe de première moderne *lettres*. Épreuves écrites : une *dissertation philosophique ;* épreuves orales : interrogations sur la philosophie, l'histoire contemporaine, la géographie, la littérature, l'histoire naturelle ; 2° série scientifique, terminant la classe de première moderne *sciences* et donnant droit au baccalauréat *ès lettres-sciences*. Épreuves écrites : une *composition de mathématiques et de physique ;* épreuves orales : interrogations sur les mathématiques, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, l'histoire contemporaine, la géographie, la philosophie ; 3° la série mathématique, qui donne droit au baccalauréat *ès lettres-mathématiques* et qui est identique à la série de même nom du baccalauréat classique. Le baccalauréat moderne est obtenu devant des jurys présidés par des professeurs des facultés et composés de professeurs agrégés des lycées ; le baccalauréat classique, devant des jurys composés de professeurs des facultés.

Tous les baccalauréats ne confèrent pas les mêmes droits. Le baccalauréat classique permet *seul* de prendre des inscriptions, en vue des grades supérieurs, dans les facultés des lettres, de droit et de médecine, et d'entrer à l'École normale supérieure (lettres) ; pour les inscriptions dans les facultés des sciences, on peut présenter le baccalauréat classique ou le baccalauréat moderne. Il en est de même pour certaines grandes écoles du gouvernement à l'entrée desquelles le baccalauréat est exigé ou donne droit à certains suppléments de points (École normale supérieure-sciences, École polytechnique, École de Saint-Cyr, écoles nationales d'agriculture, institut agronomique, écoles vétérinaires, écoles des hautes études commerciales, écoles supérieures de commerce, etc.). L'un et l'autre baccalauréat permettent en outre de se présenter aux concours d'entrée des différents ministères et aux certificats d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes, des classes élémentaires, du professorat des écoles normales et de l'inspection primaire.

Il y a chaque année deux sessions régulières d'examens pour le baccalauréat : l'une en juillet-août, l'autre en octobre-novembre. Une troisième session, qui a lieu en avril, est réservée aux candidats à la seconde partie qui ont déjà échoué deux fois, ou qui se présentent aux écoles du gouvernement. — Les candidats doivent être âgés au moins de seize ans : aucune dispense de plus d'un an n'est accordée. Ils ont à déposer, en se faisant inscrire aux secrétariats des facultés, leur acte de naissance, une demande sur timbre de 0 fr. 60 c., écrite et signée par eux, et, s'ils sont mineurs, accompagnée d'une autorisation de leurs parents ou tuteurs. Les signatures doivent être légalisées. Il est interdit de se faire inscrire dans deux facultés pour le même examen et la même session. — Les candidats ont le droit de présenter un *livret scolaire*, indiquant le rang qu'ils tenaient dans leurs classes, à condition de subir les épreuves devant la faculté du ressort auquel appartient l'établissement où ils ont fait leurs études. Les livrets de l'Académie de Chambéry sont valables à Lyon et à Grenoble. — Les épreuves de la seconde partie ne peuvent être subies *qu'un an* après celles de la première ; mais le temps compris entre les sessions d'octobre et de juillet est compté pour une année. — Les épreuves écrites sont éliminatoires ; toutefois, l'admissibilité est acquise pour une durée d'un an, à compter de juillet à juillet ou d'octobre à octobre, à condition que les candidats continuent à se présenter devant la même faculté. — Un candidat ajourné à un examen ne peut se présenter de nouveau qu'à la session suivante. — Les droits d'examen, dont il faut présenter la quittance au moment des épreuves écrites, se montent à 40 fr. pour la première partie, à 80 fr. pour la seconde. En cas d'échec, il est remboursé 10 fr. pour la première, 50 fr. pour la seconde partie. — Les certificats d'examen sont délivrés par le recteur. Les diplômes sont conférés par le ministre et transmis, après avoir été visés, par les recteurs. Tout examen entaché de fraude est déclaré nul. Les délinquants sont traduits devant le conseil de l'Université, qui peut, suivant les cas, interdire aux coupables de subir un nouvel examen pendant deux ans au plus, ou les exclure, pour deux ans au plus, et, si les faits sont particulièrement graves, à toujours, de toutes les facultés et écoles d'enseignement supérieur, publiques et libres.

BACCAR (*kar'* — mot lat.) n. m. Nom employé par Virgile dans les *Bucoliques* pour désigner une plante dont les feuilles servaient à tresser des couronnes :

Qu'on magique *baccar* me vienne protéger.
Milliévoye.

(Quelques auteurs ont cru, mais sans preuves positives, retrouver le baccar des anciens dans le cyclamen d'Europe, qu'on nomme encore baccara à Brescia, pays de Virgile, ou dans l'asaret commun.)

BACCARA ou **BACCARAT** (*ra*) n. m. Jeu de cartes importé d'Italie en France, sous Charles VIII, d'après les uns, et d'origine provençale ou languedocienne, d'après les autres.

— Encycl. Le *baccara* se joue le plus souvent entre un *banquier* d'une part, qui tient tête à tous les autres joueurs, et ces joueurs ou *pontes* formant un ou deux *tableaux*. Le banquier a devant lui plusieurs jeux de cinquante-deux cartes, mêlés, et il *taille*, il les distribue. A chaque coup, il donne deux cartes par tableau et en prend deux pour lui-même, en les distribuant une par une. Cela fait, il additionne les points marqués sur ses cartes, l'as comptant pour un, le deux pour deux, le trois pour trois, etc., et les dix, ainsi que les figures, pour 0. Ces mauvaises cartes, en argot de joueur, s'appellent des *bâches*. Toutes les fois que les points additionnés donnent 10, on retranche ce nombre. Le maximum possible est donc 9. L'addition faite, deux hypothèses peuvent se présenter : ou bien le total des points du banquier égale 8 ou 9, ou bien il est inférieur à ce chiffre. Dans la première, le banquier *abat*, et il a gagné, à moins que l'adversaire n'ait un point égal (alors le coup est nul), ou supérieur, ce qui se présente seulement quand le banquier abat 8 et que l'adversaire a 9. Dans la seconde, il est obligé d'offrir une carte. L'adversaire, alors seulement, abat s'il a 8 ou 9 ; dans le cas contraire, il accepte ou refuse, suivant que le point qu'il a déjà en mains s'éloigne ou se rapproche de 9. Le banquier, même si l'adversaire refuse, est libre de prendre une carte pour lui-même, de *tirer*. Les deux premières cartes se donnent en les glissant la face tournée contre le tapis ; la troisième seulement se donne à découvert. Ce maximum de trois cartes étant ainsi distribué, chacun annonce ses points, et le point le plus fort fait gagner le coup. Que le banquier ait perdu ou gagné, il *garde la main* ou la taille jusqu'à ce que le paquet de jeux placés devant lui soit épuisé... ou que la banque ait sauté. — Dans le baccara dit *chemin de fer*, il n'en est pas ainsi. Chaque joueur est banquier à son tour. Il passe la main à son voisin, dès qu'il a perdu un coup.

BACCARAT (*ra*) n. m. Cristal de la manufact. de Baccarat.

Baccarat (lat. *Burgaracum*), ch.-l. de cant. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 26 kil. de Lunéville, sur la Meurthe, c. 772 hab. Ch. de f. Est. Il existe à Baccarat des fabriques de gants, de broderies, de chaisos, des moulins, des scieries, mais la partie la plus importante de son industrie est sa manufacture de cristaux, une des plus considérables de l'Europe, dont l'origine remonte à 1765. Baccarat possède encore des carrières de grès et de pierres, et fait le commerce des bois de construction et de charronage. — Le cant. a 19 comm. et 14.691 hab.

Armes de Baccarat.

BACCARIDE n. f. Bot. Orthographe vicieuse du mot baccharide.

— Antiq. Plante dont on se servait dans les conjurations magiques. (On y a vu la digitale, l'asaret, une espèce de sauge : la sclarée.)

BACCARIDÉES n. f. pl. Bot. V. baccharidées.

Baccarini (Alfredo), ingénieur et homme politique italien, né à Russi, dans la Romagne, en 1828, mort en 1890. En 1848, il prit part à la campagne de Venise, puis dirigea les travaux de défense de Bologne (1849). En 1858, il devint ingénieur en chef à Ravenne. Après l'unification de l'Italie, il remplit des charges importantes, devint député, et fut ministre des travaux publics de 1878 à 1883. — Ses principaux ouvrages, comme ingénieur, sont : *Sur l'achèvement des ouvrages d'amélioration des eaux dans les Maremmes toscanes* (1873); *Éléments de statistique hydrographique pour l'Italie* (1877); *Études monographiques sur les améliorations poursuivies en Italie* (1878); *Monographie des services particuliers du ministère de l'instruction publique* (1878); etc.

BACCAULAIRE (du lat. *bacca*, baie, et *caulis*, tige) adj. Se dit des fruits qui se composent de plusieurs baies réunies sur le même axe, mais non soudées, comme le fruit des drymis, des clavaliers, etc. || n. m. Fruit qui offre cette conformation. (Peu usité dans les deux cas.)

BACCAURÉE (du lat. *bacca*, baie, et *aurea*, d'or) n. f. Genre d'euphorbiacées-phyllanthées, renfermant des arbres ou des arbustes des régions tropicales de l'Afrique occidentale, de l'Asie et de l'Océanie.

Baccelli (Guido), médecin et homme politique italien, né à Rome en 1832. Professeur à l'Université de Rome depuis 1856, il y fit pouder, après une longue résistance du gouvernement pontifical, la chaire d'anatomie pathologique. Député de Rome en 1875, devenu rapidement un des chefs du parti gauche, il fut ministre de l'instruction publique en 1881 (cabinet Depretis). Il créa un conseil supérieur de l'instruction publique et des écoles supérieures de femmes, provoqua la restauration du Panthéon, fit exécuter de nombreuses fouilles, etc. En 1883, il se sépara de Depretis, dont le *transformisme* lui paraissait incliner trop à droite. Il présida, en 1894, le congrès médical international. Auteur de nombreux ouvrages médicaux, notamment sur les maladies de cœur et sur la malaria, le docteur Baccelli s'est beaucoup occupé des travaux d'assainissement de la campagne romaine.

Baccetti (Nicolas), historien et religieux italien, né vers 1567, mort en 1647. Abbé de la Miséricorde de Settimo, près de Florence, il composa une histoire de cette abbaye. Sous le titre de *Abbatis Septimianæ historiæ libri VII*, elle fut publié longtemps après sa mort, par le P. Malachie d'Ingumbert, de Carpentras.

BACCHANAL (*ka* — du gr. *bakkhos*, furieux) n. m. Grand bruit, grand tapage : *Faire du* bacchanal.

BACCHANALES (*ka* — lat. *bacchanalia*, même sens, du gr. *Bakkhos*, Bacchus) n. f. pl. Antiq. Fêtes religieuses, célébrées en Grèce, puis à Rome, en l'honneur de Bacchus. — *Une* bacchanale.

— Par anal. Orgie, débauche bruyante. || Par ext. Toute espèce de tumulte, de désordre, d'excès.

— B.-arts. Représentation de scènes se rapportant aux fêtes antiques.

— Chorégr. Danse emportée, tumultueuse, dans un opéra, dans un ballet.

— Mus. Morceau de musique vocale, composé sur une poésie burlesque ou populaire, autrefois en usage à Florence. || Chant bachique dans un opéra.

— Encycl. En Italie et à Rome, les *bacchanales* ne diffèrent pas, pour le fond, des *dionysies* ou *dionysiaques* (v. ces mots) de la Grèce. Elles furent introduites à Rome par un Grec obscur de la Grande-Grèce. Pratiquées surtout en Etrurie et à Rome, des bacchanales devinrent rapidement un prétexte à débauches et à crimes. La base de ces mystères était que l'homme est maître de faire tout ce qu'il veut, et par conséquent peut sans scrupule commettre tous les actes que la loi ou la morale réprouvent ordinairement. On conçoit où une pareille doctrine, tenue secrète sous peine de mort, pouvait conduire ses adeptes. Ces mystères, d'abord célébrés trois fois l'an, le furent ensuite cinq fois par mois à Ostie et dans le bois sacré de Stimula, à l'embouchure du Tibre. Hommes et femmes mêlés se livraient à tous les transports d'une ivresse sauvage, et, courant échevelés, plongeaient dans le fleuve des torches ardentes, enduites de chaux et de poix, qu'ils en retiraient brûlant encore. Toutes les débauches se donnaient carrière, et ceux qui refusaient de s'y soumettre disparaissaient, précipités par quelque machine dans des souterrains inconnus. Il faut lire, dans Tite-Live, le récit romanesque et dramatique où il relate la découverte de ces horreurs. Une initiée raconta au consul Postumius tout ce qui se passait dans les orgies. Une enquête s'ensuivit qui donna la clef d'une foule de meurtres, de faux, d'empoisonnements. On crut même y retrouver les traces d'un complot politique auquel de récents soulèvements d'esclaves se seraient rattachés. Un grand procès commença : plus de sept mille personnes y furent impliquées (186 av. J.-C.), parmi lesquelles des hommes et des femmes de la plus haute noblesse. Beaucoup furent condamnées à mort ; d'autres à la prison. Les quatre grands prêtres de Bacchus avouèrent, et furent aussitôt décapités. Interdiction fut faite par un sénatus-consulte, dont le texte retrouvé est conservé au musée de Vienne, de célébrer les bacchanales. Certaines cérémonies seulement furent permises, mais il fallait à chaque fois une autorisation du sénat, et elles ne devaient pas être célébrées par plus de cinq personnes à la fois. Le sénatus-consulte fut affiché dans toute l'Italie, sur des tables de bronze, et de nombreux procès eurent lieu. Il semble que les bacchanales aient plusieurs fois tenté de reparaître, mais l'autorité ne fut pas mise en défaut. Les bacchanales, interdites à la fois comme un danger politique et comme une école d'immoralité, révélaient la décomposition du vieil esprit romain. Leur répression fut aussi la première persécution religieuse à Rome. Beaucoup d'innocents furent sans doute condamnés.

— Bibliogr. : Tite-Live, XXXIX, 8-19. — *Corpus Inscriptionum latinarum*, t. I, p. 43.

Bacchanales (représentations des). Aucun sujet n'était plus propre à inspirer les artistes de l'antiquité que la grande pompe bachique, réunion des divinités les plus gracieuses et les plus bizarres : bacchantes et faunesses aux formes voluptueuses ; faunes à l'allure pétulante ; satyres à pieds de bouc ; silènes gourmands et ivrognes ; gentils Amours ; centaures et centauresses, monstres farouches domptés par les charmes de Dionysos, et, au milieu de ce bruyant cortège, Bacchus, l'adolescent éternel, et la belle Ariane, fille du bon roi Minos. Thème fécond pour une frise, un bas-relief, un vase au large ventre.

Les représentations des bacchanales se divisent en trois groupes principaux : 1° celles où la figure de Bacchus sert de centre au sujet traité ; 2° celles où des bacchantes, des faunes, des satyres, s'enivrent ou s'agitent aux sons des crotales, des flûtes ou des tambourins ; 3° enfin, celles où sont représentés des enfants avec des attributs bachiques.

Le vase Borghèse, qui servit autrefois d'ornement dans les jardins de Salluste et que nous possédons au Louvre, est décoré d'une bacchanale de onze figures qui se développe sur son pourtour. Bacchus et Silène en sont les personnages principaux. (V. Borghèse.) De même en est-il d'un très petit bas-relief, également au Louvre, ornant le sommet d'un tronneau antique où se trouve représentée une cérémonie religieuse, et qui doit provenir d'un ancien temple de Rome. Par contre, les bas-reliefs sculptés autour d'un autel cylindrique en marbre blanc qui sert de piédestal au buste colossal de « Rome », au Louvre, renferment une bacchanale où figurent trois faunes, deux ménades et un enfant.

Chez les modernes, on peut citer dans le premier groupe les dessins de Raymond Lafage représentant le *Triomphe de Bacchus et d'Ariane*. Titien peignit deux *Bacchanales* célèbres : celle de la National Gallery représentant *Bacchus*

s'élançant à la poursuite d'Ariane; celle du musée royal de Madrid, désignée quelquefois comme représentant l'*Arrivée de Bacchus à Naxos,* sans que rien y rappelle les aventures du Bacchus et d'Ariane, si ce n'est peut-être le vaisseau qui apparaît dans le lointain, et que l'on dit être celui de Thésée.

La composition centrale du plafond de la galerie Farnèse, à Rome, chef-d'œuvre d'Annibal Carrache, représente le *Triomphe de Bacchus et d'Ariane,* peint dans un style riche et large.

On peut citer, au Louvre, la composition désignée quelquefois comme représentant l'*Éducation de Bacchus* (mais ce titre ne paraît pas suffisamment justifié ; puis une autre toile un peu plus grande que celle-ci et au centre de laquelle figure, au premier plan, une femme assise à terre, jouant du luth ; une autre femme l'écoute, étendue sur le gazon, et appuyée sur la jambe d'un faune, vu de dos, couronné de pampres. Les *Bacchanales* de Poussin, conservées à la National Gallery à Londres, au nombre de deux, sont comptées à bon droit parmi les meilleurs ouvrages du Poussin. La galerie d'Hampton-Court possède une bacchanale de Poussin, représentant une *Danse de nymphes et de faunes.* Le catalogue du musée royal de Madrid a enregistré deux bacchanales, sous le nom de Nicolas Poussin : le *Triomphe de Bacchus,* et une peinture sur bois qu'on croit n'être pas l'œuvre de Poussin.

Au second groupe de bacchanales se rattachent les compositions de Raphaël. On ne connaît pas de bacchanales peintes par le célèbre artiste ; mais il existe trois estampes représentant des sujets de ce genre, que l'on croit avoir été exécutées d'après ses dessins. L'un de ces dessins représente une bacchante et deux jeunes faunes qui dansent à la suite l'un de l'autre. Un autre figure un sujet analogue au précédent : deux bacchantes et un faune qui s'avancent en dansant. La troisième bacchanale représente une scène de vendange, avec Bacchus ou Silène assis au fond sur une cuve.

A la même série appartiennent le tableau de Jean-Marie Pierre (Copenhague) et diverses peintures par Rubens (Munich), Van Dyck (musée de Turin), Benedetto Castiglione (Louvre), le Guide, P. Parrocel, Fragonard, J.-F. Lagrenée, Holstein, Van Balen (musée de Munich), Le Barbier aîné, Mantegna, etc.

Au troisième groupe se rattachent des peintures ou dessins par Michel-Ange, Aut. Tempesta, Campagnola, etc.

BACCHANALISER (*ka*) v. n. Faire du bruit, se livrer à la débauche : BACCHANALISER *toute la nuit.*

BACCHANELLI ou **BACCANELCIUS** (Jean), médecin italien, né à Reggie, vivait dans le XVIe siècle. Il a compilé un *Recueil des aphorismes des médecins grecs et arabes,* souvent réimprimé, et qui est encore curieux et utile à consulter.

BACCHANT (*kan*) n. m. Antiq. Nom donné aux êtres mythologiques du cortège de Bacchus, quelquefois aussi à ses prêtres et aux fidèles qui jouaient un rôle dans ses fêtes.

BACCHANTE (*kant'*) n. f. Antiq. Prêtresse de Bacchus ; femme qui célébrait les bacchanales : *Les* BACCHANTES *sont aussi appelées* MÉNADES.

— Par anal. Femme à qui l'ivresse ou la lubricité a fait perdre toute réserve.

— ENCYCL. Antiq. Les premières *bacchantes* furent les nymphes nourrices de Dionysos, qui le suivirent dans l'Inde. Mais on donna le même nom à toutes les divinités féminines de son cortège (ménades, thyades, éviades, etc.), à ses prêtresses et aux femmes qui célébraient ses mystères, les danses et les *orgies.* Les bacchantes les plus célèbres étaient celles de Béotie et de Phocide : les *orgies* de Dionysos avaient lieu, tous les deux ans, sur le plateau du Parnasse, et, tous les trois ans, dans les gorges du Cithéron.

— BIBLIOGR. : Rapp, *die Mænade,* dans le « Rheinisches Museum » de 1872.

Bacchant cueillant des raisins.

BACCHANTE (*kant'* — rad. *Bacchus*) n. f. Bot. Syn. de BACCHARIDE.

— Entom. Nom vulgaire d'un papillon diurne, du genre satyre (*satyrus dejanira*).

Bacchantes (REPRÉSENTATIONS DES). Les suivants de Bacchus, dénommés *bacchants* et *bacchantes,* ont été l'objet de nombreuses sculptures chez les anciens. On connaît le bacchant représenté dans le bas-relief antique *Triomphe de Bacchus* au Louvre et le bacchant cueillant des raisins, dans la décoration de l'autel consacré à Bacchus, au même musée. Les statues en bas-reliefs dans lesquels figurent des bacchantes sont en bien plus grand nombre. Les bacchantes sont ordinairement représentées jeunes, pleines de fougue, tantôt demi-nues et couvertes seulement de peaux de chèvres (nébrides) ou de panthères (pardalides) passées en écharpe, tantôt vêtues de robes légères et transparentes, descendant jusqu'aux pieds. Des guirlandes de pampre ou de lierre leur servent de ceinture. Leurs cheveux flottent en désordre sur leurs épaules. Elles portent des flambeaux allumés ou des thyrses, ou bien elles dansent en s'accompagnant du tympanum, des cymbales et des crotales. Leurs attributs distinctifs sont : le phallus, le vase sacré et le cyste mystique renfermant un serpent. Les grands artistes de la Renaissance et du XVIIe siècle sont restés fidèles, dans leurs figures de bacchantes, aux traditions de l'antiquité. On peut citer, au musée des Offices (Florence), une *Bacchante couchée,* peinte par Annibal Carrache, et, parmi les sculptures les plus remarquables, la *Bacchante* de Lemot, exposée au Salon de 1801 ; *la Bacchante et le Satyre,* groupe en marbre de Pradier, exposé en 1831 (collection Demidoff) ; *un Centaure et une Bacchante,* également de Pradier (musée de Rouen) ; une *Bacchante agaçant une panthère,* groupe en marbre de Cavelier (1855) ; une *Bacchante* en marbre, par Carrier-Belleuse (Salon de 1863) ; un groupe de *Bacchantes,* par Falguière (Salon de 1886) ; une *Bacchante,* par Delaplanche, statue légère et gracieuse, plus connue sous le nom de la *Danse,* et que l'artiste produisit au Salon de 1886. Nous rappellerons, en outre, les deux statues de bacchantes, les bas-reliefs *Bacchante en fureur* et *Bacchante et Génie du sommeil,* qui se trouvent au Louvre.

Bacchante, d'après Delaplanche.

Bacchantes (LES), tragédie d'Euripide, représentée en 405. Elle a pour sujet une légende dionysiaque du cycle thébain : le châtiment et la mort de Penthée, roi de Thèbes, mis en pièces par les dévotes de Dionysos, ménades ou bacchantes, pour s'être opposé à l'introduction du culte de ce dieu. Ce drame est des plus curieux, et renferme des beautés de premier ordre. Le poète y a mêlé fort habilement la légende et les traits empruntés au culte réel de Dionysos ou à l'orphisme. Un grand souffle de poésie naturaliste traverse toute l'œuvre, et les chœurs comptent parmi les plus beaux morceaux lyriques de la tragédie grecque.

BACCHARIDE (*ka*) ou **BACCHANTE** (*kant'* — rad. *Bacchus* n. f. Genre de composées, tribu des astéroïdées, comprenant près de trois cents espèces, dont la plupart sont des arbrisseaux qui croissent en Amérique.

BACCHARIDÉES (*ka*) n. f. pl. Sous-tribu de la famille des composées, ayant pour type le genre *baccharide,* tribu des astéroïdées, et renfermant des arbrisseaux ou sous-arbrisseaux américains. — *Une* BACCHARIDÉE.

BACCHÉIDE (*ké* — du gr. *Bakkhos,* Bacchus, et *eidos,* forme, ressemblance) n. f. Poème héroï-comique, dont le sujet est le vin.

BACCHES, disciple de Tagès, l'auteur prétendu des livres sacrés des Étrusques ; suivant quelques auteurs, Tages lui-même.

BACCHIA (*kia*) n. f. Danse vive, à deux temps, en usage chez les habitants du Kamtschatka, qui marquent la mesure en frappant des pieds et en poussant de forts gémissements. Elle ressemble à la danse connue sous le nom de *danse de l'ours.*

BACCHIADES ou **BACCHIDES** (*ki*), famille de Corinthe, issue de Bacchus, ancien roi de la ville. Cette famille fournit à Corinthe plusieurs rois. Plus tard, les deux cents descendants de Bacchis constituèrent une oligarchie qui gouverna cette ville pendant plusieurs générations, et qui fut renversée au milieu du VIIe siècle avant notre ère. Les Bacchiades se réfugièrent alors à Sparte et en Sicile. — *Un, une* BACCHIADE (ou BACCHIDE).

BACCHIAQUE (*ki-ak'*) adj. Se dit de plusieurs vers grecs ou latins, dont l'élément fondamental est le *bacchius* (une brève et deux longues). Le plus usité est le tétramètre.

BACCHIDE (*kid'*) n. f. Antiq. gr. Prêtresse de Bacchus, bacchante.

Bacchides. Hist. anc. V. BACCHIADES.

BACCHIDÈS, eunuque de Mithridate. Ce roi, après avoir été vaincu par Lucullus, chargea Bacchidès de mettre à mort ses femmes et ses sœurs (71 av. J.-C.).

BACCHIDÈS, général de Démétrius Soter, roi de Syrie. Il dirigea plusieurs expéditions contre Judas Macchabée, qui périt dans un de ces combats. Bacchidès dut ensuite battre en retraite devant Jonathas, frère de Judas.

BACCHIE (*ki* — rad. *Bacchus*) n. f. Rougeur qu'on remarque sur le visage, et surtout sur le nez des buveurs. ‖ On écrit aussi BACHIE.

BACCHIGLIONE (le *Medoacus Minor* des Romains), rivière de l'Italie continentale (Vénétie), formée par plusieurs torrents. Elle arrose Vicence et Padoue, et se divise, près de Chioggia, en deux branches : l'une communique avec la Brenta ; l'autre, plus considérable, tombe dans l'Adriatique. Cette rivière, navigable entre Vicence et Padoue, donna son nom, de 1806 à 1814, à un département du royaume d'Italie (ch.-l. *Vicence*).

BACCHILIQUE (*ki*) n. f. Danse en l'honneur de Bacchus, qui s'exécutait au son des sistres, des cymbales, des tambours, et était accompagnée de chants dithyrambiques.

BACCHINE (*kin'*) n. f. Bot. Nom ancien de la mandragore.

BACCHINI (Benoît), bénédictin et savant littérateur, né dans le duché de Parme en 1651, mort en 1721. Ses travaux les plus importants sont : *Giornale dei letterati d'Italia ; Dell'Istoria del monasterio di San-Benedetto di Polirone* (Modène, 1696), où il inséra une histoire détaillée de la célèbre comtesse Mathilde.

BACCHIONITE (*ki*) n. m. Antiq. gr. Nom donné à des philosophes cyniques, qui professaient un souverain mépris pour les choses de la terre.

BACCHIOS, dit *le Vieux,* musicien grec du temps de l'empire romain. Il est l'auteur d'un ouvrage par demandes et par réponses, intitulé : *Introduction à l'art musical.*

BACCHIOS de Tanagre, médecin grec de l'école d'Alexandrie première moitié du IIIe siècle av. J.-C.). Il fut l'élève d'Hérophilos de Chalcédoine, et s'attacha surtout à commenter Hippocrate.

BACCHIQUE (*kik'*) adj. Métriq. V. BACCHIAQUE.

Bacchis (LES DEUX), comédie de Plaute. Le jeune Mnesiloque a quitté depuis deux ans Athènes, par l'ordre de son père Nicobule, pour aller à Épheso recouvrer une somme d'argent. Inquiet du sort de sa maîtresse, Bacchis, Mnésiloque a chargé son ami Pistoclere de s'en informer. Bacchis arme toujours Mné doque, mais la mère la contraint de s'engager pour une année, moyennant 20 mines, à un militaire sot et ennuyeux. Pour recouvrer son indépendance, il faudrait lui rembourser la somme. Cependant, Bacchis a une sœur dont Pistoclere devient l'amant. Mnesiloque revient ; mais, trompé par les apparences, il le croit traître à la fois par son ami et par sa maîtresse. Chrysale, esclave de Mnesiloque, prototype de Scapin, pour procurer à son maître l'argent nécessaire au rachat de la belle, a trompé le père au sujet de l'argent rapporté d'Éphèse. Mais Mnésiloque désespéré, a trop tôt rendu ses comptes. Quand tous s'éclairent, il se désole et supplie Chrysale de lui procurer l'argent par une nouvelle fourberie. Alors, le génie de Chrysale s'échauffe. Tous les personnages, sous sa main, deviennent ses instruments. Bref, il sait si bien ensorceler le vieillard que celui-ci lui confie de l'argent pour délivrer son fils d'un péril imaginaire. Mais ce n'est point assez pour Chrysale d'arracher à Nicobule les 20 mines nécessaires pour racheter Bacchis : il faut encore qu'il lui extorque l'argent que le fils dépensera en festins et en amusements. Il fait plus, et finit par jeter le vieillard et le père de Pistoclère dans les bras de mêmes courtisanes qui ont séduit leurs fils.

On pourrait crier à l'immoralité, si l'invraisemblance et la grosse bouffonnerie de cette pièce ne lui étaient toute portée. Plaute, d'ailleurs, paraît avoir apprehendé que le dénouement ne parût un peu fort, même à des Romains, car il dit à la fin que cette dégradation de leurs cheveux blancs est pour les vieillards le châtiment d'une jeunesse débauchée.

BACCHIUS (*ki-uss* — gr. *bakkeios,* même sens ; n. m. Pied de vers grec ou latin, composé d'une brève ou de deux longues, comme *ovrum* ou *amabant* (⏑ — —). Quelques grammairiens anciens l'ont confondu avec l'*antibacchius,* composé de deux longues et d'une brève.

BACCHU-BER (*ku-bèr'* — étym. inconnue) n. m. Ancienne danse gauloise, d'un caractère guerrier.

— ENCYCL. Le *bacchu-ber* n'est plus en usage que dans certains villages des Hautes-Alpes. Ladoucette l'a décrit dans son *Histoire des Hautes-Alpes.*

BACCHUS (*kuss* — gr. *Bakkhos,* même sens. Myth. gr. Dieu du vin, fils de Jupiter et de Sémélé. V. DIONYSOS.

— Poétiq. Le vin :

Le pied du vendangeur frappe et brise la grappe,
Et *Bacchus,* en grondant, cède, écume et s'échappe.
MOLLEVAUT.

‖ *Adorateur, disciple, suppôt, enfant de Bacchus,* Buveur, ivrogne.

— *Par Bacchus!* loc. interj. empruntée de l'ital. *per Bacco* ou du latin *per Bacchum ;* c'est une espèce de serment qui veut dire : « J'en jure par Bacchus! »

— Antiq. gr. *Artistes de Bacchus,* Nom donné aux confréries d'acteurs. V. DIONYSIAQUES (*artistes*).

— ENCYCL. Le culte de Bacchus avait à Rome une double origine. D'une part, on le confondait avec Liber, vieille divinité nationale. D'autre part, on l'identifiait avec le Dionysos hellénique. Le nom même de Bacchus est une simple transcription du mot *Bakkhos,* qui apparaît chez les Grecs au Ve siècle, et qui fut d'abord un surnom de Dionysos. La religion de Bacchus ou Liber est mentionnée à Rome dès les premiers temps de la république. Elle y fut importée de la Grande-Grèce et de la Campanie, et elle y fit de rapides progrès. Bientôt, on y célébra secrètement, sous le nom de *bacchanales,* les mystères dionysiaques, qui donnèrent lieu à tant d'abus, qu'ils furent interdits par un sénatus-consulte fameux (186 av. J.-C.). Le culte public du dieu ne fut pas atteint par cet arrêt. Bacchus, confondu avec *Liber pater,* fut toujours très populaire à Rome ; il hérita de tous les attributs et légendes du Dionysos hellénique. V. DIONYSOS.) On l'associait à Cérès et à Libera dans la fête des *cerealia* (12-19 avril), et il avait ses fêtes spéciales, les *liberalia,* qui se célébraient au printemps et au moment des vendanges.

Le type plastique de Bacchus ne présente à Rome rien de très caractéristique. Comme en Grèce, on le représenta d'abord sous la forme d'un homme vigoureux et barbu. Mais bientôt prévalut le type nouveau créé par les artistes grecs : le Bacchus jeune, un peu efféminé. Telle est la physionomie ordinaire de Bacchus, dans les statues romaines et sur les fresques de Pompéi.

Bacchus (REPRÉSENTATIONS DE). Pour toutes les représentations de Bacchus, v. DYONISOS.

BACCHYLIDES (*ki*), poète lyrique grec, né dans l'île de Céos, vivait à la cour d'Hiéron, tyran de Syracuse (début du Ve siècle av. J.-C.). Il était neveu de Simonide, et fut rival de Pindare. Il avait composé des hymnes, des odes, des dithyrambes, des épigrammes, etc. — On ne connaissait de lui qu'une centaine de vers, cités par des auteurs anciens, lorsque la publication récente, par Kenyon, d'un manuscrit découvert en Égypte révéla une vingtaine de poèmes, comprenant plus de treize cents vers.

— BIBLIOGR. : Fragments recueillis par Neue (1832), Bergk (1843), Hartung (1856) ; trad. fr. par Falconet dans le « Panthéon littéraire ».

BACCIARELLI (Marcello), peintre, né à Rome en 1731, mort à Varsovie en 1818. Appelé à Dresde par l'électeur de Saxe Auguste III, il suivit ce prince en Pologne, et fut plus tard le peintre favori de la cour de Stanislas-Auguste Poniatowski. Il peignit plusieurs tableaux d'histoire : *Délivrance de Vienne par Sobieski ; Stanislas-Auguste mourant à Pétersbourg ; Napoléon donnant une constitution aux Polonais, à Dresde ; la Vierge et l'enfant Jésus ; Apollon et les Muses,* etc., et un grand nombre de portraits. Lors de l'abdication de Stanislas-Auguste, il reçut un don de 25.000 ducats sur la liquidation des dettes à payer par les puissances copartageantes. Il s'est distingué par la pureté du dessin, l'harmonie de la composition et un coloris agréable. Il avait épousé, à Dresde, Friderica Richter, miniaturiste fort appréciée.

BACCIEN, ENNE (*ien, ièn'* — du lat. *bacca*, baie) adj. Se dit des fruits à pericarpe charnu qui ont quelque analogie avec les baies, tels que la groseille, le raisin, etc.

BACCIFERE (du lat. *bacca*, baie, et *ferre*, porter) adj. Se dit des plantes qui portent ou qui produisent des baies.

BACCIFORME (du lat. *bacca*, baie, et de *forme*) adj. Qui a la forme et la consistance d'une baie : *Fruit* BACCIFORME.

BACCIO ou **BACCI**, ou **BACCIUS** (André), médecin italien, né à Milan, vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il fut médecin du pape Sixte-Quint, et professa la botanique à Rome. Le plus important de ses ouvrages : *De Termis* (Venise, 1571), a été plusieurs fois réimprimé.

BACCIO BANDINELLI. Biogr. V. BANDINELLI.

BACCIO DA MONTE-LUPO, sculpteur et architecte florentin, né vers 1445, mort vers 1533. On croit que son véritable nom était *Bartolomeo Lupi*, et qu'il prit le surnom de *Monte-Lupo*, château situé à douze milles de Florence, dans le voisinage duquel il vint sans doute au monde. Vasari ne dit pas quel fut son maître; Baldinucci suppose qu'il dut fréquenter l'école de Lorenzo Ghiberti, et qu'il se perfectionna dans la suite par l'étude des œuvres de Michel-Ange. Il travailla d'abord à Florence, où il a exécuté, entre autres ouvrages : un *Hercule*, aujourd'hui perdu, pour Pierre de Médicis; un *Saint Jean l'Evangéliste*, statue de bronze qui décore la façade méridionale de l'Eglise d'Or-San-Michele, et dont il obtint la commande à la suite d'un brillant concours; plusieurs beaux crucifix de grandeur naturelle et même de proportion colossale, soit en bois, soit en marbre. On ne sait à quelle époque de sa vie il fit la statue de *Mars*, qui est placée sur le tombeau du général Benedetto Pesaro, dans l'église de Santa-Maria-dei-Frari, à Venise. Baccio, dans sa vieillesse, se retira à Lucques, et y donna les dessins de plusieurs édifices, notamment de l'église Saint-Paulin 1522), où il fut enterré.— Un de ses fils, RAPHAEL **da Monte-Lupo**, fut aussi un sculpteur distingué.

BACCIO DELLA PORTA. Biogr. V. BARTOLOMEO (Fra).

BACCIOCHI Félix-Pascal), né en Corse en 1762, d'une famille distinguée, mais pauvre, mort à Bologne en 1841. Simple capitaine d'infanterie, il obtint la main d'Elisa, sœur de Bonaparte (mai 1797). Bacciochi devint sénateur en 1804, et fut promu général. En 1805, Napoléon ayant donné à sa sœur Elisa la principauté de Piombino et de Lucques, Bacciochi fut couronné avec sa femme, mais ne fut jamais en fait que le premier serviteur d'Elisa, grande-duchesse de Toscane en 1808. Après la chute de Napoléon, il vécut en Bohême et à Trieste, et finit par se fixer à Bologne lorsque sa femme fut morte (1820). Après sa dépossession, l'ancien prince de Piombino, se trouvant dès lors sans titre, se plaignait à Talleyrand de ne plus savoir comment s'appeler; le diplomate lui répondit avec un sang-froid railleur : « Que ne prenez-vous le nom de Bacciochi? il est vacant. »

Félix Bacciochi eut de son mariage avec Elisa : JÉRÔME-CHARLES, né en 1810, mort en 1830; — FRÉDÉRIC-NAPOLÉON, né en 1815, mort à Rome d'une chute de cheval en 1833; — NAPOLÉONE ELISA, née en 1806, morte en 1869, mariée en 1825 au comte Camerata, et qui vécut séparée de lui après 1830. [Elle portait une vive affection au duc de Reichstadt, et l'on rapporte que, l'ayant décidé à fuir avec elle de Schœnbrunn, pour essayer de le faire couronner en France, elle répondit à ceux qui les arrêtèrent aux environs du palais : « Voilà mon souverain; je suis sa cousine ! » Son fils CAMERATA (Napoléon), se suicida en 1853. Napoléon III lui donna le titre de « princesse », et la dota largement. Elle se fixa en Bretagne, dans sa terre de Kour-el-Houet, où elle s'occupa de travaux de défrichement. Son neveu, FELIX **Bacciochi**, mort en 1866, hérita de la grande fortune du prince de Lucques. Son parent, Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République, le chargea, en 1852, d'une mission extraordinaire auprès du roi de Grèce, du vice-roi d'Egypte et du sultan. Bacciochi fut nommé premier chambellan de Napoléon III, puis surintendant général des théâtres impériaux (2 juillet 1863), et fut sénateur (1866)].

Un certain **Bacciochi-Adorno**, de la même famille que Félix-Pascal, lieutenant-colonel des chasseurs royaux corses, émigra, combattit contre les Français à Toulon et dans l'armée de Condé, et devint inspecteur aux revues sous l'Empire.

BACCIOCHI (Mme). Biogr. V. BONAPARTE (Elisa).

BACCIVORE (du lat. *bacca*, baie, et *vorare*, manger) adj. Zool. Qui se nourrit de baies.

BACCO (PER), mots ital. V. PAR BACCHUS au mot BACCHUS.

BACCON, comm. du Loiret, arrond. et à 26 kilom. d'Orléans; 603 hab. Ce village a été le théâtre d'un des incidents de la bataille de Coulmiers. V. COULMIERS.

BACCUET (Osée), médecin genevois, mort en 1649. Il devint pasteur de l'Eglise réformée, à Grenoble. On a de lui *l'Apothicaire charitable* (Grenoble, 1630), et un traité sur la médecine suisse : *Atrium medicinæ Helvetiorum* (Genève, 1691).

BACÈLE, BACELLE ou **BACELOTTE** n. f. Hist. V. BACHÈLE.

BACELLAR. Biogr. V. BARBOSA.

BACENIS, anc. forêt de l'Allemagne, s'étendant des rives du Mein à celles de la Werra; elle porte aujourd'hui les noms de *Voyelgebirge, Spessart*, etc.

BACH, mot turc qui signifie « tête », et qui entre dans la composition de beaucoup d'expressions de cette langue. Ex. : BACH-*kadyn*, « la dame en chef », nom donné aux quatre premières épouses du sultan de Turquie.

BACH, nom de la plus nombreuse et de la plus illustre famille de musiciens dont il soit fait mention dans l'histoire de l'art. Cette longue dynastie se perpétua pendant près de trois siècles. Le premier Bach dont on connaît l'existence, HANS **Bach**, est mentionné dans le *Gemeinde Vormundschaftsglied* vers 1561; il ne paraît pas que celui-ci ait été musicien. — Un autre, VEIT **Bach**, qu'on suppose être son fils, qui naquit entre 1550 et 1560, et mourut en 1619, est considéré comme le véritable chef de la dynastie. Ce dernier, qui était d'abord boulanger à Presbourg, fut obligé, comme protestant, de quitter la Hongrie pour se réfugier à Wechmar, village de Saxe-Gotha, où il se fit meunier. Pour se délasser de ses travaux, il chantait, dit-on, en s'accompagnant de la guitare, et il communiqua son goût pour la musique à ses deux fils, qui commencèrent la longue lignée artistique des Bach.

Bach (HANS), fils aîné de Veit Bach (son frère cadet, JEAN, fut fabricant de tapis), fut boulanger, puis musicien de la chapelle du duc de Saxe-Cobourg-Gotha. Né vers 1580, il mourut en 1626, laissant trois fils : JEAN; JEAN-CHRISTOPHE, et HENRI, qui furent d'habiles musiciens.

Bach (JEAN), fils aîné de Hans et son élève, né à Wechmar en 1604, mourut à Erfurt en 1673. Il vécut longtemps à Erfurt, où il était musicien du conseil et organiste de l'église paroissiale, en 1664 alla se fixer à Gotha, puis revint à Erfurt. Il a laissé en manuscrit plusieurs compositions. Il eut trois fils, musiciens distingués comme lui : JEAN-CHRÉTIEN, JEAN-EGIDE, et JEAN-NICOLAS.

Bach (JEAN-CHRISTOPHE), second fils de Hans, né à Wechmar en 1613, mort à Arnstadt en 1661, fut aussi élève de son père. Attaché un instant à la cour de Weimar, il se fixa à Erfurt en 1642, et plus tard à Arnstadt. Il a laissé quelques pièces d'orgue. Il eut aussi trois fils : GEORGES-CHRISTOPHE; JEAN-AMBROISE, et JEAN-CHRISTOPHE.

Bach (HENRI), troisième fils de Hans, né à Wechmar en 1615, mort à Arnstadt en 1692, fut élève d'abord de son père, puis de Jean, son frère aîné. Nommé en 1641 organiste à Arnstadt, il fut pris en affection par le comte de Schwarzbourg-Arnstadt, qui l'envoya en Italie pour s'y perfectionner. Il vint ensuite reprendre ses fonctions d'organiste, qu'il occupa durant près d'un demi-siècle. Il a laissé en manuscrit des pièces d'orgue. Il eut trois fils : JEAN-CHRISTOPHE; JEAN-MICHEL, et GUNTHER.

Bach (JEAN-CHRÉTIEN), fils aîné de Jean, né en 1640, mort en 1682, fut le premier de la famille qui s'établit à Eisenach, où il devint directeur de la société musicale.

Bach (JEAN-EGIDE), second fils de Jean, né en 1645, mort en 1717, succéda à son père comme musicien du conseil à Erfurt, et devint aussi organiste à l'église Saint-Michel. Il a donné quelques compositions religieuses, entre autres un motet à neuf voix en deux chœurs.

Bach (JEAN-NICOLAS), troisième fils de Jean, né en 1653, mort en 1682, fut musicien de chapelle et ne paraît pas être sorti de l'obscurité.

Bach (GEORGES-CHRISTOPHE), fils aîné de Jean-Christophe, né à Erfurt en 1642, mourut à Schweinfurt en 1697. Il devint chantre et compositeur à Schweinfurt, et l'on connaît de lui, entre autres œuvres, un motet allemand pour deux ténors et basse. Il eut trois fils : JEAN-VALENTIN; JEAN-CHRÉTIEN, et JEAN-GEORGES, qui, comme artistes, ne sont pas sortis de l'obscurité.

Bach (JEAN-CHRISTOPHE), fils aîné de Henri et son élève, né à Arnstadt en 1643, mort à Eisenach en 1703. Il fut appelé en 1665 à Eisenach, comme organiste de la cour et de la ville, et conserva ses fonctions jusqu'à sa mort. Jean-Christophe était regardé comme un musicien de premier ordre et l'un des grands maîtres de l'Allemagne. On connaît de lui des motets à quatre, huit, *douze* et *vingt-deux* voix, d'une inspiration et d'une harmonie superbes. Il fut le maître de ses trois fils : JEAN-NICOLAS, JEAN-CHRISTOPHE, qui fut professeur à Erfurt, à Hambourg, à Rotterdam et en Angleterre, et JEAN-FRÉDÉRIC, qui fut organiste à Mulhausen, où il mourut en 1731. Il y eut dans la famille plusieurs JEAN-CHRISTOPHE, qui ne doivent pas être confondus avec cet artiste remarquable : 1° JEAN-CHRISTOPHE, fils de Georges-Christophe et frère jumeau de Jean-Ambroise; 2° JEAN-CHRISTOPHE, second fils de celui qui est l'objet de cette notice; 3° JEAN-CHRISTOPHE, fils de Jean-Christophe et petit-fils de Georges-Christophe, né en 1682, mort en 1737; 4° JEAN-CHRISTOPHE, fils de Jean-Ambroise et frère aîné de l'immortel Jean-Sébastien; 5° JEAN-CHRISTOPHE, fils de Jean et petit-fils de Hans, né en 1673, mort en 1727; 6° JEAN-CHRISTOPHE, fils du frère aîné de Jean-Sébastien; 7° JEAN-CHRISTOPHE, deuxième fils de Jean-Sébastien; 8° enfin JEAN-CHRISTOPHE, fils de Jean-Nicolas et petit-fils de celui auquel est consacré cet article.

Bach (JEAN-MICHEL), frère cadet du précédent, né à Eisenach en 1648, fut organiste et greffier du bailliage d'Amte-Gehren, près d'Arnstadt, où il mourut en 1694. Il fut un excellent compositeur de musique d'église. On connaît de lui un grand nombre de motets à un ou deux chœurs, et une série de soixante-douze préludes fugués pour les cantiques. Une fille de cet artiste, nommée MARIE-BARBE, fut la première femme de Jean-Sébastien.

Bach (JEAN-AMBROISE), fils de Georges-Christophe et frère jumeau de Jean-Christophe, avec lequel sa ressemblance physique, intellectuelle et artistique, était prodigieuse, naquit à Eisenach en 1645, et devint musicien de cour et de ville. Il mourut en 1695. Il a laissé le renom d'un organiste distingué, mais sa plus grande gloire est d'avoir été le père de Jean-Sébastien.

Bach (JEAN-BERNARD), fils de Jean-Egide, né à Erfurt en 1676, mourut à Eisenach en 1749. D'abord organiste de l'église des Négociants à Erfurt, il remplit ensuite les mêmes fonctions à Magdebourg (1699), puis à l'église Saint-Georges d'Eisenach, où il fut aussi musicien de la cour. On lui doit plusieurs ouvertures et d'excellents préludes pour des cantiques. Il ne faut pas le confondre avec un autre JEAN-BERNARD, né en 1700, mort en 1742, qui était organiste à Ordruff. Ce dernier était fils de Jean-Christophe, le frère aîné de Jean-Sébastien, qui fait l'objet de l'article suivant.

Bach (JEAN-CHRISTOPHE), fils aîné de Jean-Ambroise, naquit à Eisenach et fut organiste à Ordruff. On croit qu'il mourut en 1701 ou 1703. A la mort de son père il recueillit chez lui son jeune frère, Jean-Sébastien, qui devait être la plus grande gloire de la famille, et qui reçut de lui ses premières leçons de clavecin.

Bach (JEAN-*Sébastien*), artiste, fils de Jean-Ambroise, naquit à Eisenach en 1685, et mourut à Leipzig en 1750. De ce musicien prodigieux, aussi étonnant comme claveciniste et comme organiste que comme compositeur et comme professeur, on peut presque dire qu'il apprit seul et devina tous les secrets de son art, car il était à peine âgé de dix ans lorsqu'il perdit son père, et il n'en avait guère plus de quinze lorsque mourut son frère aîné, Jean-Christophe, auprès duquel il s'était réfugié à Ordruff.

Privé de tout appui, Jean-Sébastien quitta Ordruff et se rendit à Lunebourg, où il s'engagea comme choriste à l'église Saint-Michel. Déjà habile sur le clavecin et sur l'orgue, il poursuivit l'étude de ces deux instruments. Vers 1703, il se rendit à Weimar, où il devint musicien de la cour; mais, l'année suivante, il acceptait l'emploi d'organiste à la nouvelle église d'Arnstadt. Son talent excita bientôt une grande estime, et diverses villes se le disputèrent. Il occupa en 1707 la place d'organiste de l'église Saint-Blaise à Mulhausen, qu'il abandonna l'année suivante pour celle d'organiste de la cour à Weimar, où il devint, quelques années après, directeur des concerts du duc. Le talent de Bach, à cette époque âgé d'environ trente ans, était alors dans toute sa force, et sa renommée grandissait chaque jour. Il accepta, en 1720, la place de maître de chapelle du prince Léopold d'Anhalt-Cœthen, grand amateur de musique. Puis, en 1723, Kuhnau étant mort, il succéda à cet artiste comme *cantor* et directeur de musique de la fameuse école de Saint-Thomas, de Leipzig, fonctions qu'il devait conserver jusqu'à ses derniers jours.

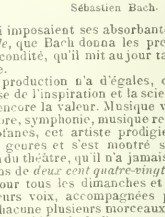

Sébastien Bach.

C'est pendant les vingt-sept années qu'il passa à Leipzig, au milieu des travaux que lui imposaient ses absorbantes fonctions à la *Thomasschule*, que Bach donna les preuves de son invraisemblable fécondité, qu'il mit au jour tant d'admirables chefs-d'œuvre.

La puissance de la production n'a d'égales, chez lui, que la beauté lumineuse de l'inspiration et la science profonde qui en rehausse encore la valeur. Musique vocale ou instrumentale de chambre, symphonie, musique religieuse, oratorios, cantates profanes, cet artiste prodigieux s'est produit dans tous les genres et s'est montré supérieur dans tous, à l'exception du théâtre, qu'il n'a jamais abordé. Bach n'a pas écrit moins de *deux cent quatre-vingt-dix-huit* cantates religieuses pour tous les dimanches et jours de fête, cantates à plusieurs voix, accompagnées par l'orchestre, comprenant chacune plusieurs morceaux, et dont la plupart sont d'incomparables chefs-d'œuvre.

Mais ces cantates ne forment qu'une partie de l'œuvre immense de Bach. Dans la musique religieuse il a laissé cinq *Messes* (dont la plus célèbre est celle en *si* mineur), quatre *Sanctus*, des *Magnificat*, et divers autres motets. Ses oratorios sont *la Passion selon saint Matthieu* (le plus justement renommé), *la Passion selon saint Jean*, *la Nativité* et *l'Oratorio de Pâques*. Sa musique d'orgue comprend des sonates, des préludes et fugues, vingt-quatre chorals, un *Petit livre d'orgue* et un traité superbe intitulé *l'Art de la fugue*. Pour le piano, on trouve huit concertos avec orchestre, trois concertos à deux pianos, deux concertos à trois pianos, douze sonates, quinze *Inventions*, des *toccate*, des fugues, des préludes, des exercices, et le recueil célèbre qui s'appelle *le Clavecin bien tempéré*. Bach a écrit aussi deux concertos de violon, deux autres pour deux violons, six sonates de violon, six suites de violoncelle, six concertos d'ensemble pour divers instruments formant un petit orchestre, quatorze sonates pour plusieurs instruments, etc. De sa première femme, fille de Jean-Michel Bach, il avait eu sept enfants, et la seconde, qui était une cantatrice de talent, ne lui en donna pas moins de treize. Bach eut donc vingt enfants, parmi lesquels onze fils, qui tous furent musiciens de profession et artistes plus ou moins distingués.

Beaucoup d'écrivains, surtout parmi ses compatriotes, se sont occupés de cet artiste prodigieux. Il faut citer les ouvrages de Forkel (1802), Ch. Mosevius (1845), C.-L. Hirgelfeldt (1850), le Dr Schauer (1850), Hauptmann, Robert Franz (1863), Bitter (1865), Philippe Spitta (1873), dont le travail monumental est malheureusement un peu trop indigeste, et Reissmann (1881). En France : *Vie, talents et travaux de Jean-Sébastien Bach*, ouvrage traduit de l'allemand, de J.-N. Forkel, annoté par Félix Grenier (1876); *la Vie et les œuvres de J.-S. Bach*, sa famille, ses élèves, ses contemporains, par Ernest David (1882); *Etude sur J.-S. Bach*, par William Cart (1885); *l'Orgue de Jean-Sébastien Bach*, par A. Pirro (1895).

Bach (JEAN-NICOLAS), fils aîné de Jean-Christophe, né à Eisenach en 1669, mort en cette ville en 1738, fut organiste à Iena, où il fonda une fabrique de clavecins. Son talent comme organiste et comme compositeur était remarquable, ce que prouvent les belles suites qu'il écrivit pour l'orgue et pour le clavecin. Cet artiste eut deux frères musiciens, dont l'un, JEAN-CHRISTOPHE, fut successivement établi à Erfurt, à Hambourg, à Rotterdam, et en dernier lieu à Londres, où il mourut, et dont l'autre, JEAN-FRÉDÉRIC, fut organiste à l'église Saint-Blaise à Mulhausen.

Bach (JEAN-LOUIS), fils de Jean-Michel, né en 1677 à Amte-Gehren, mort en 1730, fut maître de chapelle de la cour de Saxe-Meiningen. On connaît de lui une grande cantate d'église d'une forme remarquable, et une musique funèbre à deux chœurs avec instruments.

Bach (JEAN-BERNARD), fils de Jean-Christophe et petit-fils de Jean-Ambroise, né en 1700, fut, comme son père, organiste à Ordruff. Il mourut en 1742.

Bach (WILHELM-FRIEDMANN), fils aîné de Jean-Sébastien, né à Weimar en 1710, mort à Berlin en 1784, semblait destiné, par son talent superbe, à devenir le digne successeur de son père. Malheureusement, le désordre de sa vie en décida autrement. Elève de la *Thomasschule* et de l'université de Leipzig, où il avait une science profonde des mathématiques, il fut d'abord (1733) organiste de l'église Sainte-Sophie à Dresde, puis (1747) directeur de musique et organiste à Notre-Dame à Halle, mais il se vit retirer cet emploi, dont il négligeait trop les devoirs. Il mena alors une vie vagabonde, et on assure qu'il finit par s'associer à une troupe de musiciens ambulants dont il partageait l'existence misérable. Parvenu à la vieillesse, il obtint cependant la place de maître de chapelle à Darmstadt, que sa négligence encore ne lui permit pas de conserver. Il mourut à Berlin dans une indigence dégradante.

Bach (CHARLES-PHILIPPE-EMMANUEL), second fils de Jean-Sébastien, né à Weimar en 1714, mort à Hambourg en 1788, fut le digne élève de son père, bien que sa manière diffère entièrement de celle de l'illustre artiste. Il se rendit à Berlin en 1738, et y entra au service de

Frédéric le Grand. Il y resta près de trente années, et ne quitta Berlin qu'en 1738, pour se rendre à Hambourg.

Philippe-Emmanuel était un artiste supérieur, à qui ses contemporains ne rendirent pas la justice qu'il méritait, parce que son style, plein de charme, d'élégance, de nouveauté, s'éloignait trop de ce que l'on connaissait en Allemagne jusqu'alors; c'est cependant ce même style, perfectionné par Haydn et par Mozart, qui, depuis, a charmé toute l'Europe. Philippe-Emmanuel fut bien plus apprécié en France et en Angleterre que dans sa patrie, et l'indifférence des ses compatriotes lui causa de vifs chagrins. Ses œuvres sont nombreuses et variées. Il a laissé un *Essai sur la vraie manière de jouer du clavecin*, qui peut être considéré comme le premier traité vraiment méthodique de l'art du pianiste.

Bach (Jean-Christophe-Frédéric), neuvième fils de Jean-Sébastien, né à Leipzig en 1732, mourut à Bückebourg en 1795. Élève de son père et de son frère Friedmann, il fut, à la petite cour de Bückebourg, maître de chapelle et directeur de la musique du comte de Schaumbourg, dont sa femme était en même temps cantatrice. Ses ouvrages sont nombreux, et parmi eux on remarque deux oratorios (*la Jeunesse de Jésus* et *la Résurrection de Lazare*), plusieurs cantates, des quatuors pour instruments, des sonates, des hymnes, des motets, des cantiques, etc.

Bach (Jean-Chrétien), onzième fils de Jean Sébastien, né à Leipzig en 1735, mourut à Londres en 1782. Agé de quinze ans à peine quand mourut son père, il se rendit à Berlin chez son frère Ch.-Ph.-Emmanuel. Il alla en 1754 à Milan, où il devint organiste du Dôme, puis partit en 1759 pour Londres, où bientôt il se vit nommer musicien de la reine et maître de sa chapelle. Il est le seul des Bach qui ait abordé franchement le théâtre. Après avoir donné à Milan un premier opéra intitulé *Batone*, il en fit représenter une douzaine à Londres : *Orione, Zanaida, Berenice, Adriano in Siria, Carattaco, l'Olimpiade, Ezio, Orfeo, Temistocle, Siface, Lucio Silla, la Clemenza di Scipione*. Il donna même à l'Opéra de Paris, en 1780, un ouvrage intitulé *Amadis des Gaules*. On connaît aussi de lui un oratorio : *Gioas, re di Ginda*, des motets pour l'église et de nombreux morceaux pour musique instrumentale. Jean-Chrétien avait épousé une cantatrice italienne nommée Cecilia Grassi, qui appartint à l'Opéra italien de Londres.

Bach (Jean-Ernest), fils de Jean-Bernard et petit-fils de Jean-Egide, né en 1722 à Eisenach, où il mourut vers 1781, fut en cette ville avocat et maître de chapelle. Il fut adjoint de son père comme organiste à l'église Saint-Georges, et écrivit plusieurs symphonies, des cantates, de nombreux psaumes, ainsi que des sonates de clavecin et un recueil de fables mises en musique. Il eut un fils, excellent organiste, et qui lui succéda dans ses doubles fonctions d'organiste et d'avocat à la cour.

Bach (Jean-Elie), second fils de Jean-Valentin et petit-fils de Georges-Christophe, né en 1705, mort en 1755, fut maître de musique et inspecteur du gymnase de Schweinfurt. Il a laissé diverses compositions pour l'église.

Bach (Jean-Michel), dit *le Jeune*, né en 1754 ou 1755, fut *cantor* à Tonna. Il étudia le droit, puis il visita la Hollande et l'Angleterre, et alla jusqu'en Amérique, d'où il revint à Göettingue en 1779, pour se fixer enfin à Custrow, où il exerçait la profession d'avocat en 1792. On connaît de lui une série de six concertos de clavecin et un traité didactique sur l'enseignement de la basse continue.

Bach (Jean-Christophe), né en 1780 à Bindersleben, près d'Erfurt, fut économe de cette commune, où il termina ses jours. Il cultiva la musique seulement comme amateur, mais était néanmoins un bon organiste. Il a publié de sa composition une bonne fugue pour orgue.

Bach (Wilhelm-Frédéric-Ernest), fils de Jean-Christophe-Frédéric, qui fut maître de chapelle du comte de Schaumbourg, et petit-fils de Jean-Sébastien, né en 1759 à Bückebourg, mourut à Berlin en 1846, et fut le dernier descendant de la grande dynastie des Bach, dont il ne reste plus de représentant direct. Elève d'abord de son père, il rejoignit ensuite à Londres son oncle Jean-Chrétien, puis, de retour en Allemagne, fit exécuter à Minden, à l'occasion de l'avènement au trône de Frédéric-Guillaume II, une cantate qui lui valut d'être appelé à Berlin par ce prince, qui le nomma *cembaliste*, c'est-à-dire claveciniste (et non « timbalier ») de la reine, en même temps que maître de sa chapelle. Il conserva ces fonctions durant près de quarante ans. On connaît de lui des sonates pour clavecin seul et pour clavecin et violon, ainsi que des chansons allemandes et françaises. Comme unique et dernier représentant de la famille des Bach, cet excellent artiste assista, en 1843, avec sa femme et ses deux filles, à l'inauguration du monument élevé à Leipzig, sous les auspices de Mendelssohn, à la mémoire de son aïeul, l'immortel Jean-Sébastien Bach.

Bach (Georges), philosophe allemand, né vers 1590, mort en 1649. Il professa au gymnase de Strasbourg, dont il devint recteur. On a de lui : *Vindiciæ pro analysi logica Corn. Martini* (Strasbourg, 1626); *Vindiciæ tertii generis communicationis adversus sophisticationes Joh. Combacchii* (1641); *Examen principiorum quibus recentiores physici opera naturæ male superstruunt* (1649).

Bach (Jean-Auguste), jurisconsulte allemand, né à Hohendorf en Misnie en 1721, mort à Leipzig en 1759, professa la jurisprudence ancienne à l'université de Leipzig. Son ouvrage le plus remarquable est : *Histoire de la jurisprudence romaine* (Leipzig, 1807).

Bach (Victor), médecin et homme politique français, né à Villefranche (Aveyron) vers 1770, mort à Paris en 1799. Fixé à Paris et mêlé au mouvement révolutionnaire, il fut désespéré de l'établissement du régime militaire, et se brûla la cervelle au pied de la statue de la Liberté, sur la place de la Révolution.

Bach (Julien), écrivain et jésuite français, né et mort à Metz (1795-1872). Il s'adonna à l'enseignement et se fit connaître par quelques ouvrages d'archéologie et d'histoire. Nous citerons de lui : *les Origines de Metz, Toul et Verdun* (Metz, 1866); *Des aies sauvages et de leurs rapports avec les origines de quelques villes de France* (1864); *Ephémérides naturelles du pays messin* (1867); *le P. Calmette et les missionnaires indianistes* (1868); etc.

Bach (Alexandre), homme d'État autrichien, né à Loosdorf (basse Autriche) en 1813, mort en 1870. Avocat éminent, il fut nommé ministre de la justice dans le cabinet Wessenberg (16 juill. 1848); après les journées d'octobre, il conserva ses fonctions dans le cabinet Schwarzenberg (21 nov.), et devint ministre de l'intérieur en mai 1849. Après avoir passé pour libéral, il devint personnifier, avec de remarquables qualités d'énergie et d'intelligence, les idées de centralisation bureaucratique, en opposition aux aspirations des Slaves et des Hongrois. A partir de la mort de Schwarzenberg (1853), il fut tout-puissant, bien que n'ayant pas le titre de président du conseil, supprimé (1853). L'empereur le releva de ses fonctions le 21 août 1859 pour entrer dans la voie constitutionnelle, et le nomma ambassadeur auprès du saint-siège, poste qu'il quitta en 1867. Il avait été fait baron en 1854.

BACHACON n. m. Homme de rien, goujat. (Vieux mot.)

Bachaczek ou **Bachacius** (Martin), cosmographe allemand, né à Prague vers 1550, mort en 1612. D'abord simple calligraphe, il fit de fortes études à Wittemberg, se fit recevoir docteur en théologie, puis professa en Bohême, à l'université de Prague, et devint successivement recteur des universités de Zateck et de Prague. On a de lui des *Notices académiques*, et une édition du *De rudimentis cosmographicis* de Honters (Prague, 1595).

BACH-AGA, adjectif turc composé des deux mots : *bach*, « tête », et *aga*, « chef ». En Algérie et en Tunisie, c'est un titre intermédiaire entre les *agas* et les *khalifas*.

BACHALIK (*bik*), forme arabisée du mot turc *pachalik* (htt. le Territoire appartenant à un pacha ou la province de l'empire ottoman). On sait que les Arabes, ne possédant pas l'articulation du *p*, la remplacent toujours par celle du *b*.

BACHAMA, pays de l'Afrique centrale (Soudan), peuplé par la confédération des *Bachamas*, et arrosé par le Bénoué. Capit. *Bachama*. Depuis la signature d'un traité entre le lieutenant Mizon et le chef des Bachamas, ce pays est contesté entre l'Angleterre et la France.

BACHANT, comm. du Nord, arr. et à 14 kilom. d'Avesnes, sur la Sambre canalisée; 1.036 hab. (*Bachantais, aises.*) Ch. de f. Nord. Brasserie, fours à chaux, essieux.

BACHARACH, ville de la Prusse rhénane (cercle de Saint-Goar), sur le Rhin; 1.950 hab. Vins estimés, centre de commerce entre le Rhin et le Hunsrück. Parmi ses monuments, il convient de citer l'ancien château, résidence des comtes palatins; l'église romane Saint-Pierre; les ruines de Saint-Garnier (*Wernerkirche*), ancienne église détruite par les Suédois pendant la guerre de Trente ans. Un rocher couvert d'inscriptions, mais ordinairement caché par les eaux du fleuve, et nommé *Bacchi Ara* (autel de Bacchus), a donné son nom à la ville.

Bacharach (Henri), grammairien et traducteur, né en Allemagne en 1810, mort à Paris en 1878, se fixa jeune à Paris, et devint professeur de langue allemande à l'École polytechnique. On a de lui une *Grammaire allemande*, et divers autres ouvrages relatifs à l'enseignement.

BACHARAT (*ka*) n. m. Désordre, tumulte. (Vieux et pop.)

BACHASSE n. f. Chaussée d'un étang.

BACHASSON (rad. *bac*) n. m. Auge qui sert dans les papeteries. V. bacasson.

BACHAT (*cha* — rad. *bac*) n. m. Techn. Auge, baquet en usage dans les fabriques de papier. ‖ Cavité qui se trouve sous le pilon ou pile d'une papeterie. ‖ *Bachat long*, Gouttière, dans une papeterie.

— Econ. rur. Auge à cochons.

Bachaumont (François Le Coigneux de), conseiller-clerc au parlement de Paris, littérateur, né à Paris en 1624, mort en 1702. Il était fils d'un président à mortier, figura dans le parti de la Fronde, et exerça sa verve épigrammatique contre la cour. Après les troubles, Bachaumont vendit sa charge pour se livrer exclusivement aux douceurs de la vie épicurienne et à la poésie. Il inséra, dans les recueils du temps, un grand nombre de bagatelles qu'on ne lit plus. Le seul ouvrage qui ait sauvé son nom de l'oubli est le badinage en prose mêlée de vers connu sous le titre de *Voyage de Chapelle et Bachaumont*. V. Chapelle.) Il avait épousé la veuve du marquis de Courcelles, mère de Mme de Lambert.

Bachaumont (Louis Petit de), littérateur, né à Paris en 1690, mort en 1771. Il a publié quelques ouvrages sans intérêt particulier : *Essai sur la peinture, la sculpture et l'architecture* (1751); *Mémoires sur le Louvre* (1750); *Vers sur l'achèvement du Louvre* (1755). Mais il a attaché son nom aux *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, connus souvent sous le nom de *Mémoires de Bachaumont*, et qui, commencés par lui en 1762, furent continués après le cinquième volume par Pidansat de Mairobert et par Mouffle d'Angerville, et comprirent finalement trente-six volumes in-12, qui eurent plusieurs éditions et constituent un document de premier ordre pour l'histoire des idées sous le règne de Louis XV. Esprit curieux, sceptique et épicurien, n'ayant rien du critique de profession, habitué de la société de Mme Doublet, dont le salon fut pendant quarante ans l'un des premiers de Paris, Bachaumont recueillit dans cette société cultivée tout ce qui se discute sur la politique, les arts, la littérature, le théâtre, la ville, etc., et l'a consigné dans ses mémoires. « Celui qui a lu les *Mémoires secrets* peut se dire qu'il a vécu pendant quelques heures de la vie intime du siècle de Voltaire et de Louis XV ». (Aubertin, *l'Esprit public au XVIIIe siècle*, p. 399. Cf. Goncourt, *Portraits intimes du XVIIIe siècle*).

Bâches :
1. De diligence;
2. De petite voiture

BÂCHE (rad. *bac*, dont une des formes a été *bache*) n. f. Pièce de cuir ou de grosse toile imperméable ou goudronnée, sous laquelle on met à l'abri de la pluie les marchandises placées sur les bateaux, les voitures, les chem. de fer, etc., ou bien encore les charpentes, échafaudages, etc.

— Agr. Sorte de foin grossier et dur, composé surtout de graminées à tiges épaisses et de cypéracées. (On dit aussi bâche, et bauche.) ‖ Abri, ordinairem. vitré, sous lequel on cultive des plantes délicates ou des primeurs.

— Argot. Casquette. — Enjeu. ‖ *Se mettre dans la bache*, Se mettre au lit.

— Bot. Nom vulgaire d'un palmier du genre *mauritia*.

— Chem. de f. Grande caisse cylindrique en métal, destinée à contenir de l'eau pour l'alimentation des locomotives. On l'appelle aussi gare hydraulique. V. gare.

— Hortic. Encadrement de bois ou de pierre sur lequel sont placés des châssis vitrés et remplis de fumier et de terreau. ‖ Se désigne aussi sous le nom de couche.

— Houill. Planche ou madrier servant à revêtir les parois d'un puits.

Bâche hortic.

— Mécan. Réservoir carré ou cylindrique servant à l'alimentation en eau des machines à vapeur. (On lui donne le nom de bâche d'alimentation.) ‖ Réservoir dans lequel circule constamment de l'eau froide et qui contient l'appareil de condensation pour les machines à condensateur. ‖ Cuvette où une pompe aspirante déverse de l'eau, laquelle est reprise par une autre pompe.

— Métall. Petite caisse calibrée, qui sert à mesurer le minerai. ‖ Caisse employée pour jeter le minerai dans un haut fourneau. ‖ Auge où l'on fait refroidir les scories.

— Pêch. *Bâche volante*, Filet en forme de poche attaché au fond de l'eau avec des pieux. ‖ *Bâche traînante*, Filet en manche que l'on traîne sur le sable; c'est une sorte de *chalut*. V. ce mot.

— Encycl. Hortic. Matériellement, la *bâche* est une caisse de bois reposant sur le sol, qui lui sert de fond, et couverte d'un châssis vitré qu'on soulève au besoin, et qui est incliné sur l'horizon. Théoriquement, la bâche équivaut à une petite *serre* établie à peu de frais et mobile, maintenue à sa place provisoire au moyen de quatre pieux qui pénètrent en terre et qui sont disposés aux angles de la caisse. La bâche sert pour les semis précoces, les repiquages, et pour abriter les plantes adultes. En établissant sur une couche de fumier en fermentation, on en fait une petite serre chaude. On emploie aussi, pour la culture forcée des arbres à fruits, des bâches à demeure de grandes dimensions. Elles sont établies le long des murs d'espalier. V. culture forcée, serre.

Bache, petit pays de l'anc. France (Bourgogne). Son nom se retrouve dans celui de Saint-Seine-en-Bache (Côte-d'Or, canton de Saint-Jean-de-Losne).

Bache (Alexander Dallas), hydrographe et physicien américain, arrière-petit-fils de Franklin, né en 1806 à Philadelphie, mort à Newport (Rhode-Island) en 1867. Nommé surintendant de l'exploration des côtes (1843), il a présidé à l'exécution de ce travail, l'une des plus vastes opérations qui aient jamais été accomplies. Il a publié des mémoires et des traités scientifiques, ainsi que des *Observations magnétiques et météorologiques*. Après sa mort, ont paru ses *Lectures sur la Suisse* (1870).

Bachelage (rad. *bachelier*) n. m. Dr. féod. Ecole de la chevalerie, où l'on apprenait le métier des armes. (Par dérivation, Etude des arts et des sciences; apprentissage.

Bachelard (*lar'* — rad. *bachèle*) n. m. Vieille forme du mot Bachelier. ‖ Signifiait aussi mignon, jeune ami.

Bachèle ou **Bachelle** (même étym. que pour *bachelier*) n. f. Dr. féod. Terme sous lequel on désignait l'ensemble des biens nécessaires pour donner droit au titre de bachelier. ‖ Terre d'un bachelier : *Tel gentilhomme vivait dans sa* bachèle.

— Encycl. Les *bachèles* étaient des fiefs d'ordre inférieur : c'étaient pourtant des divisions agraires plus importantes que les manses. Elles devaient fournir, suivant leur importance, un homme d'armes, un demi, ou un quart d'homme d'armes. Dans ce dernier cas, plusieurs bachèleries se réunissaient pour compléter le contingent.

Bachelerie ou **Bachellerie** n. f. Dr. féod. Etat de bachelier. ‖ Terre noble, d'une classe inférieure à celle de chevalier.

Bachelerie (Hugues de La). V. Bacalaria.

Bachelet (Jean-Louis-Théodore), professeur et littérateur français, né en 1820 à Pissy-Poville (Seine-Inférieure), mort à Rouen en 1879. Agrégé d'histoire en 1846, après avoir passé par l'Ecole normale, il professa en province, notamment à Rouen, puis à Paris, au lycée Corneille. Il est l'auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages d'histoire estimés. Mais les œuvres auxquelles son nom restera surtout attaché sont : le *Dictionnaire général de biographie et d'histoire* (1857, et le *Dictionnaire général des lettres, des beaux-arts, des sciences morales et politiques* (1862), qu'il a dirigés avec Charles Dezobry.

Bachelette n. f. Jeune fille : Bachelette *est évidemment congénère de* bachelier, *et signifie « jeune fille », comme l'autre, « jeune homme »*. (Littré.) N'est plus employé que dans le style marotique.

Bacheley (Jacques), dessinateur et graveur, né à Pont-l'Evêque en 1712, mort à Rouen en 1781, était élève de Ph. Le Bas. Il a gravé d'après Jos. Vernet, Ruysdaël, Van Goyen.

Bachelier (*lié* — probablem. de *bas chevalier*) n. m. Autref., Jeune gentilhomme qui, aspirant à être reçu chevalier, servait sous la bannière d'un autre pour apprendre le métier des armes : *Sire, je ne suis qu'un pauvre* bachelier *dans le métier des armes*. (Du Guesclin.) ‖ Titre commun à ceux qui occupaient les degrés compris entre le simple gentilhomme et le baron.

— *Chevalier bachelier*. Se disait des chevaliers qui n'avaient pu lever bannière, parce qu'ils n'avaient pas un nombre suffisant de vassaux, ou parce qu'ils n'en avaient pas encore obtenu le privilège. ‖ *Bachelier d'armes*, Celui qui avait été vaincu pour dans un tournoi, la première fois qu'il avait combattu. ‖ *Bachelier d'église*, Prébendier, ecclésiastique d'un rang inférieur à celui des chanoines.

— Par ext. Jeune homme quelconque. (Vieux.)

— Actuellem., Celui qui a obtenu le premier et le moins élevé des grades que confèrent les facultés de lettres et de sciences. ‖ Dans les facultés de théologie, Titre que l'on accorde à des conditions diverses, suivant que les fa-cultés sont protestantes et officielles, ou catholiques et li-bres. ‖ Dans les facultés de droit, Titre accordé, après deux examens, au bachelier ès lettres qui a fréquenté deux ans les cours d'une faculté de droit. ‖ Dans les facultés de médecine, Se disait autrefois de celui qui avait étudié deux ans, et qui, après avoir passé l'examen général, re-cevait la fourrure, pour entrer ensuite en licence.

— Dr féod. Le bachelier était inférieur au chevalier: il portait *pennon*, enseigne carrée avec une queue. Quand le bachelier passait *banneret*, on coupait cette queue: c'était de « pennon faire bannière ». ‖ Par dérivation, on assimila au jeune bachelier, premier échelon de la chevale-rie, tous ceux qui débutaient dans une carrière.

— Scolast. *Bachelier formé*, ou simplem. *Bachelier*. Ce-lui qui avait pris tous ses degrés en théologie, après dix ans d'étude.

Bachelier (LE), par Jules Vallès (Paris, 1881). Jules Vallès, après avoir raconté dans *l'Enfant* les premières années de Jacques Vingtras, continue dans *le Bachelier* son autobiographie. Vingtras a quitté la maison paternelle, où il n'a rencontré ni tendresse ni affection. Il se met en devoir de gagner sa vie, et chacune de ses tenta-tives se heurte à un obstacle, chacune de ses démarches aboutit à une déception. Sans ressources, sans protec-tions, il est jeté sur le pavé de Paris, il va de pensionnat en pensionnat, et enfin vient échouer dans une sorte de garderie d'enfants, où on lui donne 15 francs par mois. Vallès a dédié son livre « à ceux qui, nourris de grec et de latin, sont morts de faim ». La dure saison des examens à préparer seul, sans appui; la jeunesse écoulée dans une chaire de maître d'étude, les tourments endurés, la persé-cution féroce des écoliers, les humiliations subies, la misère atroce: tels sont les sujets que l'auteur traite avec une verve d'un comique cruel et des mots à l'emporte-pièce.

Bachelier de Salamanque (LE) ou *les Mémoires de don Chérubin de La Ronda*, tirés d'un manuscrit espagnol, par Le Sage (Paris, 1736). Le manuscrit espagnol d'où Le Sage aurait tiré ce roman n'existe pas; mais l'auteur ne s'en est pas moins inspiré de quelques vieux romans cas-tillans: des *Relations du chevalier Ohrégon*, entre autres. Son héros, don Chérubin de La Ronda, est bachelier, et bachelier de Salamanque, c'est-à-dire de la plus célèbre université de toutes les Espagnes; mais il est orphelin, sans fortune, et n'a pu achever ses études que grâce à la protection du corrégidor de Salamanque. A la mort du corrégidor, il se fait précepteur, entreprend l'éducation de plusieurs enfants, et il nous raconte ce qu'il eut à souf-frir dans ce métier, et de ses élèves et de leurs parents, avec une bonne humeur et une finesse qui le cèdent peu à celles des meilleurs chapitres du *Gil Blas*.

Bachelier (Nicolas), sculpteur et architecte du XVIe siècle, né à Toulouse vers 1487, d'une famille origi-naire de Lucques, étudia en Italie dans l'atelier de Michel-Ange, puis revint à Toulouse, fut ensuite appelé en Espagne où, sans doute, il mourut peu après (1550). Flo-rence, Rome et l'église de Saint-Etienne de Toulouse ont renfermé des œuvres de très bon style, dues à ce maître.

Bachelier (Jean-Jacques), peintre français, né à Paris en 1724, mort en 1805. Il fut reçu à l'Académie en 1752 comme peintre de fleurs, et en 1763 comme peintre d'histoire, sur un tableau de *la Mort d'Abel*, qu'on l'auto-risa à remplacer par *la Charité romaine*, qui est au musée du Louvre. Bachelier fut désigné par Mme de Pompadour pour diriger les ateliers de décoration à la manufacture de Sèvres. C'est à lui qu'appartient l'honneur d'avoir fondé, en 1765, *l'Ecole gratuite de dessin*, aujourd'hui *l'Ecole des arts décoratifs*. Bachelier, ingénieux et chercheur, retrouva en 1749 le secret de la peinture à la cire ou en-caustique, en usage chez les anciens, et peignit dans cette manière *Flore et Zéphyre*, six ans avant que le comte de Caylus, qui ignorait cet essai, fît exécuter sa fameuse *Mi-nerve*, peinte sur bois par le même procédé.

BACHELIÉRAT (-é) n. m. S'est dit pour BACCALAURÉAT.

BACHELIÈRE n. f. Mot qui pendant longtemps n'a été employé que par ironie pour désigner une femme con-naissant d'une science quelconque plus que n'en savent ordinaire ses pareilles: *Ève, la première* BACHELIÈRE, *puisqu'elle tâta de l'arbre de la science avant son mari.* (Volt.) ‖ Aujourd'hui, *bachelière* désigne simplement une femme qui a subi avec succès un examen de baccalau-réat: *Une* BACHELIÈRE *ès lettres. Une* BACHELIÈRE *en droit.*

Bachelin (Auguste), peintre de genre et d'histoire, né en 1830 à Neuenbourg (Suisse), mort en 1890 à Berne. Il avait été, à Paris, élève de Gleyre et de Couture; il fit d'abord du genre et du paysage. Mais, à partir de 1859, il s'adonna à la peinture militaire, après avoir servi dans les corps francs de Garibaldi. Bachelin manque de mouve-ment, et sa couleur est médiocre. Mais ses dessins sont jus-tes; il observe bien, et ses compositions, un peu lourdes, sont la vérité même. En 1870, il eut l'occasion d'étudier et de peindre l'armée française, comme il avait fait l'armée suisse. Ce ne sont pas de grandes pages d'histoire, mais ce sont des documents exacts que *l'Entrée de l'armée de Bour-baki sur le territoire suisse*, et le *Désarmement aux Verriè-res*. Les tableaux et dessins de Bachelin sont fréquents dans les musées de la Suisse, notamment à Neuchâtel.

BACHELLERIE (LA), comm. de la Dordogne, arrond. et à 37 kilom. de Sarlat; 1.294 hab. Ch. de f. Orléans. Eaux minérales; cuivre.

BACHELOT DE LA PYLAIE (Auguste-Jean-Marie), botaniste et archéologue, né à Fougères (Ille-et-Vilaine) en 1786, mort en 1856. Il voyagea en Amérique et en Afrique. Ses principaux ouvrages sont: *Traité des algues marines* (1829), et *Flore de Terre-Neuve, des îles Saint-Pierre et Miquelon* (1829).

BÂCHER v. a. Couvrir avec une bâche ou avec quelque chose qui en tient lieu: BÂCHER *un bateau, une voiture.*

— Houill. Revêtir de bâches les parois d'un puits.

Bacher (Georges-Frédéric), médecin, né en 1709 à Blotsheim (Alsace), mort vers la fin du XVIIIe siècle; connu par ses pilules à l'ellébore contre l'hydropisie.

Bacher (Alexandre-André-Philippe-Frédéric), fils du précédent, médecin et sociologue, né vers 1730, mort en 1807. Révolutionnaire ardent, il a fait imprimer les deux premiers volumes d'un *Cours de droit public* qu'on a du très hardi, mais qui est introuvable.

Bacher (Théobald-Jacques-Justin), diplomate fran-çais, né à Thann en 1748, mort en 1813. Attaché à l'am-bassade de Vergennes à Soleure en 1777, il embrassa avec ardeur les opinions républicaines, et fut nommé, en 1793, agent de la République à Bâle. Il travailla à la paix de Bâle sous les ordres de Barthélemy. Chargé d'affaires à Ratisbonne (1798-1799), il fut, sous le Consulat et l'Empire, et jusqu'à sa mort, employé à diverses missions; il avait reçu, en 1808, le titre de « baron de l'Empire ».

Bacher (Jules), romancier allemand, né en 1810 à Ragnit (Prusse). Il exerça pendant dix ans la médecine à Kœnigsberg, puis se voua à la littérature. On lui doit des romans historiques: *Sophie-Charlotte, une reine philo-sophe* (1856); *la Revue des fiancées par Frédéric le Grand* (1857); et *les Derniers Jours de Frédéric Ier* (1858); *Une sentence de Washington* (1861), *la Sibylle de Clèves* (1865); *la Princesse Sidonie* (1870); etc.

BACHET (*ché* — dim. de *bac*) n. m. Autref., Petit bac.

— En T. d'agric., Variété de raisin.

Bachet de Mézériac Biogr. V. MÉZIRIAC.

BÂCHEUR n. m. Ouvrier chargé de bâcher, c'est-à-dire de poser les madriers dans les mines de houille.

BACHEVALEUREUX (*leu-reû* — de *bas*, et *chevalier*) n. m. Bachelier d'armes, qui était dans les conditions de la bachelerie et ne l'avait pas encore obtenue. ‖ AU XVIe siè-cle, devint synonyme de CHEVALEREUX, VAILLANT.

Bacheville (les frères *Barthélemy* et *Antoine*), nés à Trevoux, firent toutes les campagnes de l'Empire depuis 1801, et parvinrent au grade de capitaine. L'aîné, Bar-thélemy, accompagna Napoléon à l'île d'Elbe, et tous deux combattirent à Waterloo. Peu de temps après la deuxième Restauration, ils furent poursuivis sous le pré-texte de conspiration, et condamnés par contumace: l'aîné à la peine de mort, et le second à deux années d'empri-sonnement. Ils se réfugièrent en Suisse, puis voyagèrent. Pendant que Barthélemy se fixait auprès d'Ali, pacha de Janina, Antoine se rendait en Egypte, puis en Perse, et mourait à Mascate en 1820. Barthélemy, ne pouvant plus supporter le spectacle des actes de férocité d'Ali, revint en France, purgea sa contumace et fut acquitté. Il mou-rut en 1835. On lui doit: *Voyages des frères Bacheville en Turquie et en Asie* (1822).

Bachi ou **Batanes**, groupe de petits îlots dépendant de l'archipel espagnol des Philippines (Océanie), situé entre l'île Formose et les îles Babuyanes. Les îles Bachi (ou Batanes) constituent, avec les Babuyanes, une pro-vince relevant du gouvernement de Luçon. — *Un* ou *une* BACHI (ou BATANE).

Bachi (Claudia), femme de lettres, née à Paris vers 1830, morte en 1864. D'abord peintre, puis poète, elle écrivit des vers qui montrent un talent gracieux et origi-nal. Elle a publié: *les Phalènes* (1852), et *la Plume et l'Epée* (1854), recueils de poésies; *Coups d'éventail* et *Feuilles au vent*, recueils de pensées et d'observations critiques; en-fin, des *Contes français* (en vers), d'une lecture agréable.

BACHI-BOUZOUKS (*zouk*) n. m. pl. Ce nom, qui signifie en turc « les mauvaises têtes, les têtes de désordre », désigne une sorte de corps franc levé par les ordres du sultan, dans un cas de péril imminent pour l'empire. — *Un* BA-CHI-BOUZOUCK.

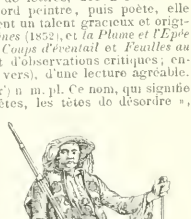

Bachi-bouzouk.

— ENCYCL. Ces troupes, composées de tous les gens tarés et sans aveu, sont plus danger-euses pour ceux qu'elles sont censées servir que pour leurs ennemis. Du-rant la guerre de Crimée, le sultan avait envoyé un corps de ces irréguliers aux généraux des troupes coalisées: il fallut prendre contre eux les plus grandes précautions, et, par bonheur, la plu-part moururent du choléra dans la Dobrustcha. Le sultan Osmanly remplaça ces bandes par des troupes encore plus redoutables, en armant les Kurdes à l'européenne et en leur faisant donner une solide instruction militaire.

BACHIE (de *Bacchus*, dieu du vin) n. f. Méd. V. BACCHIE.

BACHILANGES, peuple assez mélangé du Congo belge, qui habite le bassin du Kassaï. — *Un* BACHILANGE.

BACHIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à Bacchus ou à son culte: *Fête* BACHIQUE. *Fureur* BACHIQUE.

— Par ext. Qui a rapport au vin, à l'ivresse: *Chanson*

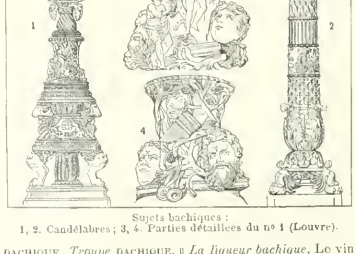

Sujets bachiques:
1, 2. Candélabres; 3, 4. Parties détaillées du n° 1 (Louvre).

BACHIQUE. *Troupe* BACHIQUE. ‖ *La liqueur bachique*, Le vin. ‖ *Scène bachique*, Œuvre d'art représentant une troupe de buveurs ou d'ivrognes, ou des attributs de Bacchus. *La plupart des tableaux de l'école flamande représentent des* SCÈNES BACHIQUES.

BACHIQUEMENT adv. D'une manière bachique.

Bachke (Ole Andreas), jurisconsulte et homme poli-tique norvégien, né à Rœros en 1830. Avocat, puis magis-trat, il fut nommé ministre de la justice en 1879. Il fut, ainsi que ses collègues du ministère Selmer, traduit par la majorité radicale du Storthing devant la haute cour, et con-damné, en 1884, à la perte de son portefeuille et à 8.000 cou-ronnes d'amende. On lui doit un important travail sur *la Propriété littéraire et artisti-que* (1871-1875).

Bachlyk.

BACHLYK (*khk'* — nom turc formé du mot *bach*, tête, et du suffixe *lyk*, qui forme les adjec-tifs) n. m. Il désigne, étymolo-giquement, toute espèce de coiffure, et spécialement un casque. Il a été importé dans l'Occident, ainsi que d'autres mots turcs, par les réfu-giés polonais, et, sous l'Empire, il désignait une sorte d'écharpe en filet de laine, formant capuchon pour la tête, avec des bouts pendants et munis de longues houppes. ‖ On écrit aussi BACHLICK, ou BACHELICK.

BACHMAK (*bak-mak'* — mot turc qui signif. *sandale, chaussure*) n. m. Il y avait au Caire, à la cour des sultans mamlouks, deux officiers, nommés *bachmak dar*, qui por-taient chacun l'une des sandales du sultan, quand il mon-tait à cheval.

Bachman (John), naturaliste américain, né en 1790, mort en 1874, fut le collaborateur d'Audubon pour *les Qua-drupèdes de l'Amérique du Nord*. Il a publié une *Analyse critique sur l'« Esquisse des provinces naturelles du monde animal*, etc., d'Agassiz (1855); *l'antéchristiaïsme des genres et des espèces, applicable à la doctrine de l'unité de la race humaine* (1854); etc.

Bachmann, famille suisse qui a eu une branche bernoise et protestante, et deux branches catholiques: l'une fixée dans le canton de Zug, l'autre dans celui de Glaris. Des membres de cette dernière s'enrôlèrent en France, et l'un d'eux, CHARLES-LÉONCE, prit part à la guerre de la Succession d'Autriche. Un de ses petits-fils, ANTOINE-LÉONEGAR (1732-1792), commanda un régiment en 1792 à la prise des Tuileries, et fut guillotiné en septembre de la même année. — Le frère de ce dernier, NICOLAS-FRANZ, né à Naefels (1740-1831), entra au service de la France, et devint colonel en 1789. Au 10 août 1792, il commanda la défense des Tuileries avec son frère, et parvint à s'échapper. Il entra alors au service du roi de Sardaigne, devint général major (1793), puis se mit à la solde de l'Angleterre, et se battit contre les Français. Lors de l'insurrection des petits cantons suisses en faveur de la France, il fut nommé gé-néral en chef des confédérés, mais il dut bientôt se réfugier en Souabe. En 1814, il revint à Paris. En 1815, Louis XVIII le mit à la tête d'un corps suisse de 30.000 hommes, licencié peu après, et depuis, il vécut dans la retraite.

Bachmann (Charles-Louis), violiste distingué et l'un des plus habiles luthiers de l'Allemagne, né à Berlin en 1716, y mourut en 1800. Les violons et les violes construits par lui sont recherchés. C'est à lui qu'on doit l'invention des chevilles à vis pour la contrebasse. Bachmann, qui était luthier de la cour, en même temps que musicien de la chambre du roi de Prusse, fonda avec Benda, en 1750, le concert des amateurs de Berlin, dont l'existence fut brillante pendant près de trente ans. — La femme de cet artiste, CHARLOTTE-CHRISTINE-WILHELMINE **Bachmann**, fut une cantatrice et une claveciniste distinguée.

Bachmann (le P. Sixte), religieux prémontré et mu-sicien allemand, né en 1754 à Kittershausen, mort en 1820. A neuf ans, il put lutter avec Mozart sans être vaincu. Lors de son noviciat à Marchtal, il se perfectionna dans la théorie musicale. Comme pianiste et organiste, il de-vint un habile exécutant dans la manière de Bach. La plupart de ses ouvrages sont restés en manuscrits.

Bachmann (Gottlob), organiste et musicien alle-mand, né à Bornitz en 1763, mort à Zeitz vers 1833, étudia le contrepoint à Leipzig, imita Haydn, Mozart, puis Nau-mann, Weigl, et les maîtres italiens tels que Sâlieri, Ci-marosa, Martini. Ses œuvres, nombreuses, sont dépour-vues d'originalité: *Phædon et Naïde; Don Silvio de Rosalva; Orphée et Eurydice; Symphonies; Sonates; Danses.*

Bachmann (Dieudonné-Louis-Ernest), philologue al-lemand, né en 1792 à Leipzig, mort en 1881. Il professa la littérature, et s'adonna à des recherches dans les biblio-thèques de divers pays. Ses principaux ouvrages sont: *les Papyrus égyptiens de la bibliothèque du Vatican* (1828); *Anecdota græca e codicibus bibliothecæ regiæ Parisiensis* (1828); *Scholia in Homeri Iliadem* (1835-1838).

BACHMOURIQUE (*bak'*) adj. et n. Dialecte de la langue copte: *Le dialecte* BACHMOURIQUE. *Le* BACHMOURIQUE.

Bachoff von Echt (Reinhart), jurisconsulte alle-mand, né à Leipzig en 1575, mort en 1635. A professé le droit à Heidelberg, a laissé divers traités, et un *Commen-taire de la première partie des Pandectes* (Francfort, 1630).

BACHOLLE (rad. *bac*) n. f. Sorte de casserole de cuivre dont on se sert dans les papeteries.

BACHON ou **BACHOU** n. m., ou **BACHOUE** n. f. (rad. *bac*, vase de bois ayant la forme d'un tonneau défoncé par l'un des bouts, et à l'aide duquel les ou-vriers boyau-diers transport-ent les boyaux au lavoir.

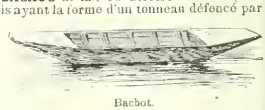

Bachot.

BACHOT (*cho* — rad. *bac*) n. m. Petit bateau employé pour la promenade, ou pour le passage des voyageurs sur des rivières.

— Argot des collèges. Baccalauréat: *Passer son* BACHOT.

‖ On écrit aussi BACHO, et BACHAU.

— Techn. Sorte de crible très fin, dont on se sert dans la fabrication de l'amidon pour l'égouttage de ce produit. ‖ Se nomme également BAC.

BACHOTAGE n. m. Techn. Emploi de celui qui conduit un bachot. ‖ Art ou action de conduire un bachot.
— Dr. Droit établi, perçu sur un bachot.

BACHOTEUR n. m. Batelier qui fait profession de conduire un bachot.

BACHOTTE (rad. *bachot*) n. f. Tonneau de forme spéciale rempli d'eau douce pour transporter vivants des poissons d'étang jusque dans un vivier.

BACHOTTER (rad. *bâche*) v. n. Argot. Tricher, parier dans une partie. ‖ On dit aussi FAIRE LES BÂCHES.

BACHOTTEUR n. m. Argot. Au jeu, Compère d'un grec : *Le* BACHOTTEUR *tient les cujeux* (bâches), *et semble protéger le ponte qu'il s'ayit de plumer.*

BACHOU ou **BACHOUE**. Techn. V. BACHON.

BACHOV D'ECHT, nom d'une famille allemande qui a produit quelques personnages remarquables, parmi lesquels on connaît surtout : REINHART ou RENIER **Bachov d'Echt**, jurisconsulte, né à Leipzig en 1575, qui professa la politique et le droit à Heidelberg; il laissa divers traités estimés sur différentes questions de droit; — FRÉDÉRIC-JEAN **Bachov**, diplomate, né à Gotha en 1643, mort en 1736; — LOUIS-HENRI **Bachov d'Echt**, diplomate et poète, né à Gotha en 1725, représenta la cour de Danemark à Madrid, à Dresde et à Ratisbonne. Il a publié : *Essais d'odes et chants spirituels* (1774).

BACHTEGAN, lac salé de la Perse. V. BAKHTEGAN.

BACHTIYARÎ (MONTS), montagnes d'Asie. V. ZAGROS.

BACHTIYARÎ ou **BAKHTIYARÎ** (*les Vaillants*), nom de plusieurs tribus pastorales de la Perse et de l'Afghanistan. La plus connue habite les vallées orientales du Louristan; elle est demi-sédentaire, tout en menant une vie pastorale. — *Un* BACHTIYARI (ou BAKHTIYARI).

BACHUR, BACHURIM ou **BAHURIM**, anc. ville de la Palestine (tribu de Benjamin), non loin de Jérusalem. Près de cet endroit, David fut insulté par Séméi, fils de Géra. Il y avait aussi, dans les environs, un puits où une femme cacha Jonathas et Achimas, qu'Absalon cherchait pour les faire mourir. Les habitants de cette ville portaient le nom de *Bantamites* ou *Béromites*.

BACHY, comm. du Nord, arrond. et à 16 kil. de Lille; 1.110 hab. Ch. de f. Nord. Moulins.

BACICCIO (Jean-Baptiste GAULI), peintre italien, né à Gênes en 1639, mort en 1709. Élève de Borzone et du Bernini, il décora, de Rome, l'église de Jésus, et peignit plusieurs fresques ou tableaux pour d'autres églises de la ville : *la Vierge et son fils*, à Saint-François, à Ripa; *saint François Xavier mourant*, à Saint-André de Monte-Cavallo. Il excellait surtout dans les portraits et dans les décorations de voûtes, plafonds, etc. On possède encore de lui les portraits des sept pontifes sous lesquels il a vécu. On lui reproche, cependant, quelques incorrections de dessin et une grâce parfois un peu maniérée.

BACIDES (de *Bacis*, célèbre devin béotien) n. pl. Antiq. gr. Devins, diseurs de bonne aventure. — *Un, une* BACIDE.

BACILE n. m. Bot. Nom vulgaire du perce-pierre (*crithmum maritimum*).

BACILE n. m. Anc. mesure de capacité des îles Ioniennes pour les matières sèches ; elle valait 42l,870 en moyenne.

BACILLAIRE adj. Minér. Qui a la forme d'un prisme allongé et plus ou moins profondément strié : *Cristal* BACILLAIRE. ‖ Se dit aussi de toute agglomération de cristaux disposés parallèlement les uns par rapport aux autres : *Groupe* BACILLAIRE.

BACILLAIRE ou **BACILLARIA** n. f. Genre d'algues diatomées des rivages des mers d'Europe.

BACILLARIÉES n. f. pl. Bot. Syn. de DIATOMÉES. — *Une* BACILLARIÉE.

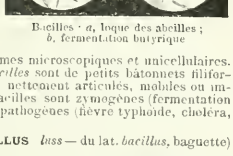

Bacilles : *a*, loque des abeilles ; *b*, fermentation butyrique

BACILLE (*sil'* — du lat. *bacillum*, bâtonnet) n. m. Biol. Genre de bactériacées-bacillées, renfermant des organismes microscopiques et unicellulaires.
— ENCYCL. Les *bacilles* sont de petits bâtonnets filiformes, plus ou moins nettement articulés, mobiles ou immobiles. Certains bacilles sont zymogènes (fermentation butyrique), d'autres pathogènes (fièvre typhoïde, choléra, tuberculose, etc.).

BACILLE ou **BACILLUS** (*luss* — du lat. *bacillus*, baguette) n. m. Genre d'insectes orthoptères marcheurs, famille des phasmidés, renfermant des formes allongées, grêles, sans ailes, à longues pattes, qui ressemblent à des brindilles. Les bacilles sont des phasmes de taille moyenne, et ce sont les seuls de cette famille qui habitent l'Europe. Citons le *bacillus Rossii* (France méridion.); le *bacillus lobipes* (Algérie).

Bacille de Rossi (réd. 3 fois).

BACILLÉES n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des bactériacées, caractérisée par des cellules cylindriques se dissociant en tronçons plus ou moins longs. Genres principaux : *bactérie, bacille, vibrion, spirille, cystobacter*, etc. — *Une* BACILLÉE.

BACILLÉMIE (du lat. *bacillum*, bâtonnet, et du gr. *haima*, sang. — L'orthogr. étymol. serait BACILLHÉMIE) n. f. Forme de la *bactériémie* (v. ce mot) qui désigne, suivant Benda, le transport d'une bactérie pathogène, et spécialement du bacille de la tuberculose, par les voies de la circulation sanguine, amenant la diffusion de lésions qui se montrent à l'autopsie, à un même stade d'évolution. (Cornil et Babès, 1883. — R. Koch, 1887.)

BACILLIFORME (du lat. *bacillum*, baguette, et de *forme*) adj. Zooph. Qui a la forme d'une baguette.

BACILLY, comm. de la Manche, arrond. et à 8 kilom. d'Avranches; 903 hab.

BACINE. (*bâ* — du bas lat. *bacinetum*) n. m. Art milit. et hot. V. BASSINET.

BACIS ou **PACIS**, forme grecque du nom du taureau sacré que les Égyptiens nourrissaient à Omrès (Hermonthis).

BACIS, devin béotien, dont les devins et prophétesses grecques prirent leur nom (*bacides*). On lui a attribué les *Testaments secrets* dont il est question dans le plaidoyer de Dinarque contre Démosthène, et auxquels était attaché le salut d'Athènes.

BACK ! (de l'angl. *back*, en arrière !) Mot usité sur les bateaux à vapeur. Dans le commandement, on emploie ordinairement ce mot anglais pour faire reculer un de ces navires.

BACK (RIVIÈRE DE) ou **BACK RIVER**, grand fleuve côtier de l'Amérique du Nord (Dominion canadien [territ. du Nord-Ouest]). On l'appelle aussi *Great Fish River* ou *rivière de la Baleine*.

BACK (sir George), amiral et navigateur anglais, né à Stockport en 1796, mort à Londres en 1878. En 1819, il coopéra à l'exploration de la baie d'Hudson, où il accompli à pied, en plein hiver, une excursion de 1.800 kilom. Il prit, en 1825-26, une part importante à l'expédition de Franklin et de Richardson, et conduisit lui-même, en 1833-35, une expédition à la recherche du capitaine John Ross, dont il apprit dans l'intervalle le retour dans sa patrie. Du grand lac de l'Esclave, il gagna le grand fleuve auquel on a donné son nom, et arriva dans la mer Polaire, dont il constata ainsi la communication avec les lacs. Il releva ensuite le littoral de l'Amérique, du détroit de Bathurst à la baie d'Hudson, étudiant les phénomènes des aurores polaires, etc. Dans un autre voyage (1836), il fut pris dans les glaces pendant plusieurs mois, et regagna l'Angleterre à grand peine. On a de lui deux relations de voyage qui ont été traduites en français : *Narrative of the arctic land expedition to the mouth of the Great Fish or Back River and along the shores of the arctic Ocean, in the years 1833, 1834 and 1835* (Londres, 1836); *Narrative of the expedition in H. M. ship « Terror »* (Londres, 1838).

BACKER n. m. Argot des courses. Bookmaker. ‖ Parieur.

BACKER (Georges DE), imprimeur-libraire belge, était établi à Bruxelles dès l'année 1693. Outre ses éditions de classiques, il a donné un *Dictionnaire des Proverbes français avec leur explication et leur origine* (1710), reproduit par Philibert-Joseph Leroux sous ce titre : *Dictionnaire comique, satirique, critique, burlesque, libre et proverbial* (Amsterdam, 1718), avec des additions.

BACKER (Jacob), peintre hollandais, né à Harlingen en 1608, mort à Amsterdam en 1651. Il fut, avec son ami Govaert Flinck, élève de Lambert Jacobsz à Leeuwerdeo, puis de Rembrandt à Amsterdam (de 1632 à 1634). Il peignit des tableaux allégoriques et mythologiques dans la manière italienne, mais se distingua surtout dans la peinture des portraits (*les Corporations*, du musée Van der Hoop et de l'hôtel de ville d'Amsterdam ; *Portraits*, à Dresde, à Brunswick; *Vénus et Adonis*, à Cassel). — Son fils ADRIEN, peintre également, né et mort à Amsterdam (1635-1684), a laissé des portraits groupés ou isolés, des tableaux historiques allégoriques ou mythologiques (*Jugement dernier*, à Amsterdam ; *Enlèvement des Sabines*, à Brunswick ; *Leçon d'anatomie*).

BACKEREEL, famille de peintres flamands, dont les plus connus sont : GILLES **Backereel**, peintre d'histoire, né vers 1572 à Anvers. [Il imita les Carrache, le Tintoret, et aussi Rubens, dont il rappelle le riche coloris : *Saint Charles Borromée* (Bruges); *Apparition de la Vierge* et *Adoration des bergers* (Bruxelles); *Héro et Léandre* (Belvédère de Vienne)]; — et son frère, GUILLAUME **Backereel**, paysagiste, né à Anvers en 1570, mort en 1600 en Italie.

BACKERGANDJ ou **BACKERKUNGE**. Géogr. V. BAKERKANDJ.

BACKGAMMON (mot angl. d'origine galloise) n. m. Jeu anglais analogue au trictrac, et qui se joue de même avec un cornet et des dés.

BACKHOUSE (John), homme d'Etat et administrateur anglais, né à Liverpool en 1772, mort dans sa résidence de Stokestown (comté de Roscommon) en 1845. Secrétaire particulier de Canning, il eut en 1822 un poste important dans l'administration des Indes. Il fut sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, de 1827 à 1843.

BACKHUYZEN ou **BAKHUISEN** (Ludolf), célèbre peintre de marines hollandais, né à Emden en 1631, mort à Amsterdam en 1708. Calligraphe dans une maison de commerce jusqu'à dix-huit ans, il fit, sans avoir reçu de leçons, des dessins à la plume que les amateurs s'arrachèrent. Il devint alors élève du paysagiste Allart Van Everdingen. Il excella dans la peinture des vaisseaux, des ports, de la mer dans ses aspects agités. Il étudia la nature avec passion, affrontant dans une barque la mer en fureur, pour mieux connaître les effets de la tempête. Il arriva vite à l'aisance et à la réputation : on le mit sur le même rang que Van de Welde. Il travailla pour l'électeur de Saxe, le roi de Prusse, le tsar Pierre le Grand, qui le visitait familièrement. Aujourd'hui, on lui reproche d'être froid, de s'attacher trop au détail, et sa vogue a baissé. Ses aquarelles, ses dessins et ses eaux-fortes sont très estimés. On peut citer de lui : au Louvre, *l'Escadre hollandaise à l'embouchure du Texel, le Coup de veut*; à Amsterdam, *l'Embarquement de Jean de Witt, le Quai aux moules*; au musée de La Haye, *le Chantier de la Compagnie des Indes*, et une *Mer agitée*; au musée Van der Hoop, une *Vue d'Amsterdam*, une *Tempête sur le lac de Haarlem*. Il y a de nombreux tableaux de ce peintre à Rotterdam, Bruxelles, Dresde, Munich, Vienne, Copenhague, Schwerin.

Backhuysen.

BACKNANG, ville du royaume de Würtemberg (cercle du Neckar), sur la Murr, affluent du Neckar; 6.100 hab. Tanneries, fabriques de chaussures. L'église collégiale renferme les tombeaux des premiers margraves de Bade.
— Ch.-l. d'un district peuplé de 29.500 hab.

BACKRI, riche négociant français, établi à Alger à la fin du siècle dernier, qui rachetait ses compatriotes esclaves des pirates barbaresques. En 1799, il se fixa à Marseille, et fréta plusieurs navires pour Malte. Le Directoire y vit une trahison, et, après l'avoir tenu quelque temps en prison, l'expulsa, ainsi que son frère.

BÂCLAGE n. m. Action de bâcler, de faire vite et mal : *Le* BÂCLAGE *d'un livre, d'une affaire.*
— Mar. Fermeture temporaire d'un port au moyen de radeaux, chaînes, pour en interdire l'accès à l'ennemi en temps de guerre. ‖ Réunion de plusieurs bateaux accouplés de manière à communiquer avec un quai et ne tenant qu'une longueur de navire. ‖ Assemblage d'embarcations désarmées dans un port. ‖ *Droit de bâclage*, Droit payé à la personne qui s'occupe de fermer ou de défaire le bâclage.
— Nav. fluv. Fermeture, à l'aide de chaînes tendues d'une rive à l'autre, d'un fleuve ou d'une rivière, pour intercepter temporairement la navigation.

BACLAN n. m. Variété de raisin.

BÂCLE (du lat. *baculus*, bâton) n. f. Barre de bois ou de fer que l'on place en travers et derrière une porte, pour la fermer, et dont les extrémités sont logées dans des trous pratiqués dans l'épaisseur des pieds-droits.

BAC-LÉ, village du Tonkin (prov. de Bac-Ninh), sur la rivière de *Bac-Lé*, affluent du Song-Tuong, et le chemin de fer de Phu Lang-Tuong à Lang-Son.
— *Histoire.* Bac-Lé est connu par le combat qui y fut livré, les 23 et 24 juin 1884, par des réguliers chinois à la colonne française commandée par le lieutenant-colonel Dugenne, alors que la paix de Tien-Tsin était signée depuis le 11 mai précédent. Ce guet-apens amena la reprise des hostilités entre la France et la Chine, et la prise de Lang-Son.

BACLÈE ou **BACLEA** (du nom de *Bacle*, natural. voyageur) n. f. Genre d'asclépiadées, renfermant des plantes herbacées du Brésil.

BÂCLER v. a. Fermer une porte ou une fenêtre par derrière avec une barre de bois ou de fer, avec une bâcle : *Autrefois, en temps de peste, on* BÂCLAIT *les maisons ou régnait la contagion.*
— Faire, terminer, conclure à la hâte et sans précaution : BÂCLER *un travail, une affaire.*
— Mar. et Navig. Faire le bâclage d'un port, d'un fleuve, etc. V. BÂCLAGE.

Bâclé, ée part. pass. et adj.
— Hist. *Charte bâclée.* V. CHARTE.
— Navig. Gelé d'un bord à l'autre, en parlant d'un cours d'eau navigable : *Fleuve* BÂCLÉ.
Se bâcler, v. pr. Être bâclé : *Beaucoup de grands succès de tout genre se* BÂCLENT *par camaraderie. Vous ne savez pas comment cela se* BÂCLE. (Balz.)

BACLER D'ALBE (le baron Louis-Albert GUISLAIN), peintre et ingénieur géographe, né à Saint-Pol (Pas-de-Calais) en 1762, mort à Sèvres en 1824. Pendant la campagne d'Italie, Bonaparte l'attacha à son état-major comme directeur du bureau topographique, puis comme chef des ingénieurs géographes. En 1803, il devint général de brigade, et, en 1813, chef du dépôt général de la guerre, place qu'il perdit à la Restauration. On lui doit la *Carte du théâtre des campagnes de Bonaparte en Italie* (54 feuilles ; des vues pittoresques de la Suisse, du Valais; des collections de paysages gravés au trait, d'après les maîtres, etc. Comme peintre, il a laissé un grand nombre de paysages estimés, des tableaux de batailles, et *Pâris chez Œnone*, qui a décoré la galerie de la Malmaison.

BÂCLEUR n. m. Celui qui bâcle, qui fait, qui termine à la hâte : *Un* BÂCLEUR *d'affaires.*
— Peut s'employer adjectiv. : *Les députés* BÂCLEURS.

BAC-LIEU, arrond. de la Cochinchine française (circonscription de Bassac), peuplé de 40.000 hab., sur 2.500 kil. carr. environ. Ch.-l. *Bac-Lieu.* C'est un pays très bas, formé d'alluvions, coupé de rivières, renfermant de vastes marais et des salines. — Village et poste militaire de l'Indo-Chine française (Cochinchine), ch.-l. de l'arrond. du même nom, sur le *Bac-Lieu*, affluent du Mékong et de la mer de Chine.

BAC-NINH, province du Tonkin, occupant presque la totalité de territoire arrosé par le haut Song-Kau. Divisions administratives : 4 phu (départements), 17 huyen (arrondissements) et 137 cantons; 1.700.000 habitants, dont une centaine d'Européens. Pays admirablement cultivé.

BAC-NINH, ville et place forte de l'Indo-Chine française (Tonkin central), ch.-l. de la province de *Bac-Ninh*, à 35 kilom. N.-E. de Hanoï; 8.055 hab. Commerce de soie. Cette ville commande les routes de Thaï-Nguyen, de Lang-Son et de Hai-Dzuong. Bac-Ninh n'étant pas situé sur le Song-Kau même, le village de Lai-Kau lui sert de débarcadère.
La prise de Bac-Ninh sur les troupes chinoises, effectuée le 12 mars 1884 par les brigades de Négrier et Brière, sous la direction du général Millot, constitue un des faits d'armes les plus brillants de la guerre du Tonkin de 1884-1885.

BACNOTAN ou **BAGNOTAN**, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines, île Luçon ; 6.840 h. Ville fondée en 1599.

BACO DE LA CHAPELLE, magistrat français, mort en 1801. Il fut député aux états généraux en 1789 et en 1793 : il défendit la ville de Mantes, dont il était maire, contre les Vendéens. Le Directoire le nomma commissaire du gouvernement aux îles de France et de la Réunion, mais les colons refusèrent de le reconnaître. Après avoir eu, en France, la direction de l'Opéra, il fut envoyé comme commissaire à la Guadeloupe, où il mourut.

BACOLOD ou **BACOLOT**, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines, île Negros ; 7.000 hab. Pêcheries. Ch.-l. de la prov. occid. de l'île Negros.

BACOLOR, ville de l'Océanie espagnole (Philippines, île Luçon), ch.-l. de la prov. de Pampanga, près de la rivière de Pampanga; 14.300 hab. Marchés. Cette ville fut la capitale temporaire des possessions espagnoles de la Malaisie, lors de l'invasion anglaise de 1762.

BACON, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines, île Luçon), à l'embouchure du fl. côtier Maningol; 14.000 hab.

BACON (anc. all. *bacho*, dos) n. m. Vieux mot qui signifiait « lard », « pièce de porc salé ». Il existe encore en anglais avec la même signification, et, dans l'argot, *bacon* se dit dans le sens de « porc, cochon ».

BACON (Robert), théologien anglais, moine dominicain, né vers 1168, mort en 1248; il étudia à Oxford et à Paris et se fit une grande réputation comme prédicateur. On le quelquefois confondu avec Roger Bacon.

BACON (Roger), moine anglais du XIIIe siècle, surnommé **le Docteur admirable**, né en 1214 à Ilchester (Somerset), mort vers 1294. Il étudia à Oxford, puis à l'université de Paris. Revenu en Angleterre en 1240, il prit l'habit monastique dans l'ordre de Saint-François, et alla se fixer à Oxford. Outre le latin, il apprit l'hébreu, le grec, l'arabe. Après les langues, Roger Bacon étudia les mathématiques comme un instrument pour pénétrer dans les sciences. Ses expériences de physique et de chimie paraissent appartenir à une troisième période de sa vie.

Roger Bacon (Bibl. nat.).

Un de ses titres scientifiques les plus glorieux est d'avoir le premier proposé la réforme du calendrier julien. Il a saisi et signalé les points vulnérables du système de Ptolémée.

En optique, il est le précurseur de Galilée et de Newton. Ses recherches le conduisent à des observations judicieuses sur les phénomènes de la propagation, de la réflexion et de la réfraction de la lumière; sur la formation de l'arc-en-ciel, sur la grandeur apparente des objets et la grosseur extraordinaire du soleil et de la lune observés à l'horizon. Il décrit avec précision le mécanisme de l'œil. Enfin, on lui a attribué, mais à tort, l'invention du microscope et du télescope.

En chimie, on a attribué à Roger Bacon l'invention de la poudre a canon. La formule chimique en est certainement dans ses écrits; mais il l'avait empruntée aux Arabes.

Roger Bacon est l'alchimiste le moins superstitieux et le plus raisonnable de son temps: la recherche de la pierre philosophale se borne, pour lui, à une opération métallurgique ayant pour but de perfectionner un certain métal par la chaleur, et en imitant ce que la nature opère dans les mines. Esprit essentiellement novateur, Roger Bacon ne veut pas qu'on suppose la science achevée, qu'on arrête tout effort et tout essor de la pensée et de l'étude au nom du respect dû aux anciens.

Il n'est pas étranger aux problèmes de son temps: problème de la forme et de la matière, de l'individuation, etc.; il tend à les résoudre dans un sens nominaliste et, pour ainsi dire, antimétaphysique. Moine orthodoxe et savant affranchi du joug d'Aristote, toute sa philosophie consiste à bien lire et à bien comprendre l'Ecriture, révélation de Dieu, et la Nature, œuvre de Dieu. Il exhorte les laïques à lire la Bible dans le texte original; il célèbre avec enthousiasme la *scientia experimentalis*: « La science expérimentale ne reçoit pas la vérité des mains de sciences supérieures; c'est elle qui est la maîtresse, et les autres sciences sont ses servantes. » Il distingue deux sortes d'observations, d'expériences, l'une passive et vulgaire, l'autre active et savante.

L'imprudence qu'il eut de rendre publiques quelques expériences de chimie le fit accuser du crime de magie, de sorcellerie, de relations avec le démon. Grâce à l'intervention de Clément IV, Roger Bacon vit, en 1270, s'adoucir ses épreuves, et put poursuivre en paix ses travaux scientifiques. Mais un an à peine s'était écoulé, que la mort de Clément IV le laissait retomber sous le poids des préventions, des jalousies et des haines de son ordre, et il fut condamné à la prison perpétuelle. Ce fut seulement après la mort du pape Nicolas IV (1292) qu'il recouvra la liberté. Il mourut peu de temps après, à Oxford, à l'âge de quatre-vingts ans.

Les principaux ouvrages de Bacon sont: *Speculum alchimiæ* (Miroir de l'alchimie) (Nuremberg, 1541); — *De secretis operibus artis et naturæ, et de nullitate magiæ* (Des œuvres secrètes de la nature et de l'art, et de la nullité de la magie) (Paris, 1542); — *De retardandis senectutis accidentibus et sensibus confirmandis* (Des moyens de retarder les infirmités de la vieillesse et de conserver nos sens) (ce traité fut imprimé à Oxford en 1590; Roger Bacon l'avait envoyé, pendant sa captivité, au pape Nicolas IV, pour essayer de le fléchir en lui montrant l'innocence et l'utilité de ses travaux); — *Speculà mathematica* (Miroir de mathématiques) (Francfort, 1614); — *Perspectiva* (Traité de perspective ou d'optique) (publié, comme le précédent, en 1614); — *Opus majus ad Clementem pontificem romanum* (Grand Œuvre adressé au pape Clément); c'est le grand ouvrage de Roger Bacon (Londres, 1733); — *Opus minus* (Petit Œuvre), abrégé et complément de l'*Opus majus*, resté inédit jusqu'à nos jours; — *Opus tertium*, resté inédit jusqu'à nos jours, comme le précédent; le manuscrit en a été trouvé par Cousin dans la bibliothèque de Douai, en 1848.

BACON (Nicolas), jurisconsulte anglais, père de François Bacon, né à Chislehurst en 1510, mort en 1579. Il occupa diverses fonctions sous Henri VIII et sous les règnes suivants. Elisabeth le nomma garde du grand sceau, fonction qu'il conserva pendant vingt ans.

BACON (Anna), femme savante anglaise, mère de François Bacon, née vers 1528. Elle épousa en secondes noces le garde des sceaux Nicolas Bacon, et prit une grande part à l'éducation de ses fils: Antoine et François Bacon. Elle a laissé une *Apology for the church of England*, traduite du latin, de Jewel (Londres, 1564), et une traduction anglaise de vingt-cinq sermons de Bernard Ochin.

BACON (François DE VERULAM), chancelier d'Angleterre, célèbre philosophe, né à Londres le 22 janvier 1561, mort le 9 avril 1626. Après avoir fait des études assez ordinaires, il voyagea en France, et entra, en 1580, à l'établissement de Gray's Inn pour y étudier le droit.

En 1593, envoyé à la Chambre des communes, il s'attacha à la fortune du comte d'Essex, favori de la reine, qui devint son protecteur et son ami. Ce qui n'empêcha pas Bacon, dans le procès du comte d'Essex, de soutenir l'accusation, et ensuite d'écrire une apologie de la condamnation.

Sous Jacques Ier, Bacon obtint en 1604 le titre d'avocat ordinaire de la couronne; fut nommé, en 1607, solliciteur général, et attorney général en 1613. Dans ce poste, il se fait, en toute circonstance, le zélé et obséquieux défenseur de l'arbitraire. Il obtint les sceaux le 7 mars 1617, avec le titre de « lord garde du grand sceau ». Le titre de « grand chancelier » lui fut conféré le 4 janvier 1618, et, le 1er sept. suivant, sir François Bacon devint « lord Verulam ». Mais le parlement de 1621 l'accusa de vénalité, et, après un grave procès, Bacon fut condamné à payer 40.000 livres sterling d'amende, à demeurer prisonnier dans la Tour de Londres; déclaré incapable d'occuper aucun poste dans l'État, aucun siège dans le Parlement.

Il ne resta que deux jours à la Tour. On lui fit remise de l'amende. Enfin, en 1624, le roi le releva de toutes les incapacités qu'il avait encourues. Mais sa vie publique était finie; ses dernières années furent exclusivement consacrées à la science et à la philosophie. Il mourut le 9 avril 1626. Il avait été marié, mais n'eut pas d'enfants.

La renommée littéraire de Bacon commença avec la publication des *Essais de morale et de politique* (1597), qui sont un des ouvrages qui ont formé la langue anglaise.

En 1605, Bacon fit paraître, en anglais, sous les auspices du roi Jacques Ier, son « Traité de la valeur et de l'avancement de la science divine et humaine » (*Of the proficience and advancement of learning divin and human*). C'est la première forme de l'ouvrage célèbre: *De dignitate et augmentis scientiarum*.

En 1607, il termina l'ouvrage intitulé: *Cogitata et Visa de interpretatione naturæ* (*Pensées et Vues sur l'interprétation de la nature*).

En 1620, Bacon donna le livre qui, sans cesse retouché, après avoir été recommencé jusqu'à douze fois, peut être regardé comme la pensée de sa vie. C'est le *Novum organum*. Dans ce livre, Bacon se propose de substituer à l'*Organon* du syllogisme et des principes généraux posés a priori un *Organon nouveau*, la logique féconde de l'expérience et de l'induction.

Rentré dans la vie privée après sa condamnation, Bacon écrivit l'*Histoire de Henri VII*, puis une série d'opuscules: *Histoire des vents*; *Histoire de la vie et de la mort*; *Histoire de la densité et de la rareté*; *Histoire de la pesanteur et de la légèreté*; *Histoire du son*; *Description du globe intellectuel*; *Nouvelle Atlantide*; *Dialogue sur la guerre sacrée*; *De la justice universelle et des sources du droit*; *Forêt des forêts* ou *Histoire naturelle* (*Sylva sylvarum* sive *Historia naturalis*), etc. En 1623, il donna, avec de nouveaux développements, une version latine de son livre sur l'avancement des sciences, et le lia systématiquement au *Novum Organum*, sous le titre général de *Instauratio magna*.

François Bacon.

Comme savant, il appartient encore à la Renaissance: il est loin d'annoncer Képler, Galilée et Descartes. Il n'est même pas toujours au courant des découvertes de son temps.

Les œuvres de Bacon, dont une partie seulement avait été publiée de son vivant, n'ont été réunies qu'un siècle après sa mort. Parmi les éditions les plus estimées qui en aient été faites, citons: celle de 1730 (Londres); celle de 1740 (Londres); celle de 1765 (Londres); enfin, celle de 1825-36 (Londres). Fowler a publié, en 1878, à Oxford, une édition du *Novum Organum*, avec introduction et notes, qui paraît définitive. Bouillet a donné une édition des *Œuvres philosophiques de Bacon* (Paris, 1834-35). Plusieurs des ouvrages de Bacon avaient été traduits, de son vivant même, en français ou en d'autres langues. A la fin du dernier siècle, Lasalle, aidé des secours du gouvernement, fit paraître, de l'an VIII à l'an XI (1800-1803), les *Œuvres de F. Bacon, chancelier d'Angleterre*, traduites en français, avec des notes critiques, historiques et littéraires. On a reproduit, dans le *Panthéon littéraire* (1840) et dans la collection Charpentier (1842), la traduction des *Œuvres philosophiques de Bacon*, avec de légères variantes.

BACON (Phanuel), auteur dramatique anglais, né en 1700, mort en 1783. Il devint ministre protestant. Il a écrit un certain nombre de comédies, remarquables par leur verve satirique: *the Taxes* (1757); *the Trial of the timekillers* (1757); *the Insignificants* (1757); *the Artificial Kite* (« Gentleman's Magazine », 1758); etc.

BACON (Nathaniel), peintre anglais, frère du grand Bacon, vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle. D'après Walpole, il étudia en Italie, mais sa manière le rapproche des maîtres flamands. On conserve à Oxford quelques-uns de ses paysages, dont le coloris n'est pas sans fraîcheur.

BACON (John), sculpteur anglais, né à Southwark, près de Londres, en 1740, mort en 1799. Il fut d'abord peintre sur porcelaine, puis il apprit à modeler et à sculpter. Sa réputation, rapidement établie, lui ouvrit, en 1768, les portes de l'Académie royale, qui venait d'être fondée. Ses mausolées de lord Chatham à Westminster, de lord Halifax, de Pearson, de miss Draper (l'*Elisa* de Sterne), sont justement connus. On cite encore de lui *la Grande-Bretagne lançant la foudre*, un *Orphelin cherchant un asile*, la *Paix*, *Vénus*, *Narcisse*, etc. Il a publié quelques écrits: on a de lui des *Fables* et des *Epitaphes* qui ne sont pas sans mérite, et il a donné au dictionnaire de Chambers un travail intitulé: *Recherche sur le caractère de la peinture et de la sculpture*. Il est en outre, dit-on, l'inventeur d'une machine pour la « mise au point ».

BACON (Léonard), né en 1802 à Detroit (Michigan), mort en 1881. Il enseigna la dogmatique et la politique ecclésiastique au collège de Yale. Fidèle au vieux type puritain, il a défendu toute sa vie l'indépendance de l'Eglise locale contre toute ingérence du dehors. Il a été un des plus ardents adversaires de l'esclavage, et ce sont ses écrits qui ont contribué à former les convictions abolitionnistes d'Abraham Lincoln. Parmi ses ouvrages, nous citerons: *Slavery discussed* (1846); *the Genesis of the New-England Churches* (1866).

BACONBACONG, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines, île Negros); 7.000 hab.

BACONER v. a. Pêch. Conserver le poisson dans un baquet rempli d'eau très salée, qui joue le rôle de saumure. ‖ On dit aussi BACONNER.

BACONGO ou **BAFYOT**, tribu de l'Afrique équatoriale, établie sur les rives du bas Congo et dans les vallées des fleuves côtiers plus septentrionaux. Les Bacongos font la transition entre les Bantous du Gabon et ceux du Congo.

BACONIE (de *Bacon*, n. pr.) n. f. Bot. Syn. de PAVETTA.

BACONIEN, ENNE (*ni-in, èn*) adj. Qui appartient, qui a rapport à Fr. Bacon, a son système philosophique.

BACONIQUE (du vieux fr. *bacon*, porc) n. m. Au moyen âge, Repas de gala dans lequel on ne mangeait que de la viande de porc, accommodée de diverses façons.

BACONISME (*niss*) n. m. Système du philosophe anglais Fr. Bacon.

— ENCYCL. Le *baconisme* est, avant tout, une philosophie des sciences. Bacon commence par faire l'inventaire de l'héritage du savoir humain. Toute notre sagesse, remarque-t-il, n'est, dans ses origines, que celle de la Grèce. La tradition des sciences se passe entre deux personnages, le maître et l'écolier, jamais entre l'inventeur et celui qui perfectionne l'invention. Aussi les sciences sont elles stationnaires. Ceux qui ont essayé de sortir de servitude ont échoué. Les plus sages ont expérimenté, mais au hasard, et non avec méthode. Quant à ceux qui ont tout attendu de la dialectique, ils n'ont pas tardé à s'apercevoir que l'esprit humain, réduit à lui-même, ne méritait pas entière confiance. Il faut une régénération des sciences; plus qu'une restauration, une *instauration* véritable.

Dans cette nouvelle logique, le syllogisme doit faire place à l'induction. La perception sensible, qui fournit les notions premières, doit être contrôlée par l'expérience, car les sens peuvent être trompés. L'entendement est par lui-même plus enclin à l'erreur que les sens.

Quant aux erreurs, elles ont leurs sources dans certaines tendances inhérentes à l'esprit humain. Bacon désigne ces tendances sous le nom d'*idoles*, et il ramène les idoles à quatre espèces: les *idola tribus*, qui résultent de la nature mentale de notre espèce; les *idola specus*, qui ont leur cause dans la constitution mentale de l'individu; les *idola fori*, qui proviennent du langage, et les *idola theatri*, qui sont dues aux systèmes des philosophes.

Bacon admet les quatre causes d'Aristote; mais il y en a une, la cause finale, qui ne doit pas, selon lui, avoir de place dans les sciences; c'est une vierge consacrée à Dieu, elle demeure stérile. Quant à la forme ou cause formelle, il l'entend tout autrement qu'Aristote. Il donne ce nom aux conditions primordiales et essentielles d'où découlent les propriétés et qualités observées dans les choses. Il fait de la détermination des formes l'objet de la métaphysique, mais d'une métaphysique nouvelle, qui n'est en réalité qu'une physique supérieure, la partie la plus élevée et la plus profonde de la science de la nature.

Le moyen d'atteindre les formes est la méthode inductive et expérimentale.

Avant d'oser interpréter la nature, il faut l'expérience, mais l'expérience scientifique (*experientia litterata*). Pour être scientifique, l'expérience veut être réduite à des règles, ou plutôt à des procédés déterminés. Ils sont au nombre de sept: 1° variation de l'expérience: d'une expérience donnée on peut varier la matière, l'agent, la quantité; 2° développement de l'expérience: il s'accomplit en répétant l'expérience ou en l'étendant à tous les cas possibles; 3° translation de l'expérience: elle consiste à emprunter, soit à la nature, soit à un art quelconque, un procédé qui se transporte par analogie dans un art différent; 4° compulsion de l'expérience: c'est l'art de pousser l'expérience à l'extrême, de forcer jusqu'à leurs dernières limites les propriétés qu'elle manifeste; 5° application de l'expérience: il s'agit de faire servir une expérience déjà faite à une autre expérience; 6° combinaison de l'expérience: on réunit des expériences diverses pour les employer à un résultat qu'aucune d'elles, prise séparément, n'aurait donné; 7° hasards de l'expérience: c'est aussi un procédé expérimental que de tout essayer, que de multiplier les tâtonnements.

Les faits particuliers ainsi recueillis donnent les axiomes infimes, qui diffèrent peu de l'expérience une. Les axiomes suprêmes sont des notions abstraites et générales sans solidité. Entre ces deux extrêmes sont les axiomes moyens, d'où dépendent toutes les choses humaines et la fortune même de l'humanité. C'est l'induction qui nous fait monter de l'expérience une aux axiomes suprêmes, en nous arrêtant, comme il convient, aux axiomes moyens.

Si l'on envisage le baconisme comme théorie de la méthode expérimentale, on s'accorde à lui reprocher, avec Stuart Mill, de n'avoir pas reconnu le rôle considérable que joue la déduction dans cette méthode.

BACONISTE (*niss*) n. et adj. Se dit des disciples de Fr. Bacon, des partisans de son système.

BACONNER (rad. *bacon*, porc salé) v. a. Pêch. V. BACONER.

BACONNET (*né*) n. m. Petit manteau d'enfant, sans manches, en usage au moyen âge, et qui se portait fourré.

Baconnet.

BACONNIERE (LA), comm. de la Mayenne, arrond. et à 15 kilom. de Laval, entre l'Ernée et le Vicoin; 1.654 hab. Exploitation de houille et d'anthracite.

BACONTHORP (Jean), dit **le Docteur résolu**, à cause de la hardiesse de ses décisions. Moine et théologien anglais, né à Baconthorp, mort vers 1346. Il a laissé des *Commentaires sur le Maître des sentences* (Milan, 1510 et 1611).

BACOOR ou **BACOOD**, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines, île Luçon); 11.500 hab.

BACOPE n. f. Bot. Genre de scrofulariacées gratiolées, renfermant des herbes de l'Amérique tropicale. La bacope

aquatique, ou *herbe aux brûlures*, qui croît dans les marais de la Guyane, est utilisée, à cause de ses propriétés émollientes, pour la guérison des brûlures, des crevasses, des gerçures, etc.

BACOUE Léon), évêque de Glandève en 1672, et de Pamiers en 1685. Né d'une famille protestante, il se fit catholique et entra dans l'ordre des chartreux; il fut le seul protestant converti qui parvint à l'épiscopat sous Louis XIV.

BACOULE (rad. *bas*, et *cul*, parce que l'animal est très bas sur ses jambes) n. f. Ancien nom de la belette.

BACOURT (Adolphe FOURIER DE), diplomate français, pair de France, né en 1801, mort à Nancy en 1865. Entré en 1822 dans la diplomatie et envoyé à Londres après l'avènement de Louis-Philippe, il y gagna la confiance de Talleyrand, alors ambassadeur de France en Angleterre. Ministre à Carlsruhe (1835), à Washington (1840), ambassadeur à Turin (1842), il démissionna en 1848, et ne voulut servir ni la seconde République ni le second Empire.

Il avait connu à La Haye le comte de Lamarck, qui le chargea du soin de préparer sa correspondance avec Mirabeau; la publication eut lieu en 1851. D'autre part, Talleyrand légua ses papiers à la duchesse de Dino, sa nièce, leur publication ne devant avoir lieu que trente ans après la mort du célèbre diplomate, soit par les soins de sa nièce, soit, à défaut, par Bacourt. A la mort de celui-ci, les papiers passèrent aux mains de ses exécuteurs testamentaires, Châtelain et Andral, et ce dernier les légua à son tour au duc de Broglie, qui les publia en 1891. Une polémique s'engagea alors sur le point de savoir si Bacourt avait trouqué le texte des mémoires. (Cf. *Revue encyclopédique*, 1891, p. 727, et *Revue historique*, t. XLVI, p. 83; t. XLVIII, p. 72, 299, 301; t. XLIX, p. 69.)

BACOVE n. f. Nom donné, à la Guyane, aux fruits du bacovier, qu'on nomme aussi FIGUES-BANANES : *Les* BACOVES *se mangent crues, tandis que les bananes proprement dites, dont la pulpe est moins aqueuse et plus ferme, se mangent cuites.*

BACOVIER (*vi-é* — rad. *bacove*) n. m. Nom guyanais de deux variétés de bananiers, appelés *musa sapientium*, et *musa sinensis*. V. BANANIER.

Bacove.

BACQUET (Jean), jurisconsulte français, né à Paris, mort dans cette ville en 1597. Il a été avocat du roi à la chambre du trésor, et a écrit des traités sur les *Droits du domaine royal* et sur la *Juridiction de la chambre du trésor*.

BACQUEVILLE, ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 17 kilom. de Dieppe, sur la Vienne, petit affluent de la Saâne; 2.045 hab. (*Bacquevillais, aises.*) — Le cant. a 25 comm. et 12.819 hab.

BACQUIER (*ki-é*) n. m. Porc que l'on engraisse.

BACS, bourg de la Hongrie méridion. (ancien Banat, comitat de Bacs-Bodrog); 4.500 hab. Autrefois, ville libre royale, siège d'un archevêché catholique qui a été réuni à celui de Colocza, et d'un évêché grec transféré à Neusatz. — Le *comitat de Bacs* ou *Bacs-Bodrog*, compris dans la Hongrie méridi. entre la Tisza et le Danube, est un des plus fertiles du pays; il compte 716.500 hab., sur une superficie de 11.080 kilom. carr., divisés en 13 cercles. Un canal et un réseau de ch. de f. parcourent le comitat.

BACSANYI (Jean), écrivain et poète hongrois, né à Tapolcza en 1763, mort à Einz en 1845. Il publia plusieurs odes à la Révolution française, et fonda, à Kaschau, le *Magyar Museum*. En 1795, accusé de complicité dans une conspiration, il fut conduit à Kufstein. Rendu à la liberté, il devint rédacteur de la *Magyar Minerva*. Ayant traduit, en 1809, la proclamation de Napoléon aux Hongrois, il dut, peu après, se réfugier à Paris. Après la chute de Napoléon, il fut extradé et interné à Linz. Ses *Poésies complètes* ont été publiées en 1827.

BACTÉRIACÉES (du gr. *baktérion*, petit bâton) n. f. pl. Bot. Famille de la classe des algues, dont les principaux genres sont : *bacterium*, *bacillus*, *leptothrix*, *vibrio*, *spirillum*. — *Une* BACTÉRIACÉE.

— ENCYCL. Les caractères morphologiques des *bactériacées* sont : inégalité des deux diamètres, ressemblance de la base et du sommet, plan de division dans une seule direction. Van Tieghem divise les bactériacées en trois tribus, d'après la forme et le degré d'union des cellules : *micrococcées, bacillées, leptotrichées*.

— Paléont. *Bactériacées fossiles*. La plupart des *bactériacées* actuelles ont des ancêtres remontant très loin dans le passé, et qui ont joué des rôles variés de la plus haute importance. Des recherches récentes ont prouvé leur existence dans toutes les couches de terrains sédimentaires, depuis notre époque jusque dans les assises dévoniennes, où ils accompagnent les restes d'animaux ou de plantes; ils peuvent aussi être disséminés au milieu des substances argileuses de certains schistes bitumineux.

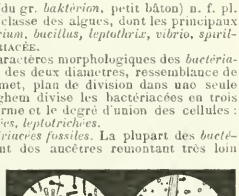

Bactériacées fossiles (gr. 600 fois) : *a*, bacillus ozodeus; *b*, micrococcus.

Les schistes secondaires, les schistes permiens et houillers, renferment un grand nombre de coprolithes provenant d'animaux : carnassiers, batraciens, reptiles, poissons, et dans lesquels se trouvent des fragments d'os, d'écailles, non digérés; ces débris, ainsi que la masse des bols alimentaires qui les entourent, contiennent une foule de bactériacées. On y a signalé des micrococques et des bacilles dont les rôles paraissent avoir été identiques à ceux des bactériacées actuelles de la carie des os et des dents. (V. COPROLITHES.) Les fragments de plantes tombés dans les étangs, les marais des époques anciennes et qui nous ont été transmis par la silice, le carbonate de chaux, etc., présentent des traces évidentes de l'action microbienne; la membrane moyenne des cellules, leurs épaississements, se montrent plus ou moins altérés ou dissous; quelquefois, il n'est même resté des divers organes que la cuticule. Plusieurs espèces de micrococques et de bacilles se sont attaqués aux tissus végétaux et les ont fait souvent disparaître. V. BOIS FOSSILES.

Le travail microbien a été parfois arrêté par le fait d'un transport brusque des fragments de plantes envahis par les bactéries dans des masses d'eau considérables, telles que lacs, mers, ou s'est formée la houille; d'autres fois, par la présence de matières peu solubles dans l'eau, toxiques pour les bactériacées, qui les élaboraient, et c'est ainsi que se sont produits les *bogheads*. Lorsque le travail bactérien n'était pas enrayé, les tissus végétaux et animaux finissaient par disparaître complètement; les bactériacées se groupaient en zooglées, qui étaient disséminées au loin ou gagnaient peu à peu le fond, et devenaient alors des centres d'attraction pour les matières minérales calcaires ou siliceuses dissoutes dans les eaux; d'où la formation de certains oolithes et sphérolithes.

BACTÉRIDIE (*di* — du gr. *baktérion*, bâton, et *eidos*, forme) n. f. Bot. Nom créé par Davaine pour désigner les espèces immobiles du genre *bactérium* et dont la bactérie du charbon était le principal représentant. V. CHARBON.

BACTÉRIE ou **BACTERIA** (du gr. *baktéria*, bâton) n. f. Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des phasmidés, renfermant des phasmes aptères dans les deux sexes, souvent de grande taille, habitant les régions chaudes du globe, et dont on connaît plus de quarante espèces. Citons la *bacteria camosa* (Australie), la *bacteria striata* (Mexique), la *bacteria ferula* (Guyane).

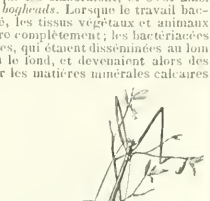

Bactérie (réd. 5 fois).

BACTÉRIÉMIE (du gr. *baktérion*, bâton, et *haima*, sang. — L'orthogr. étymol. serait BACTÉRIHÉMIE) n. f. Méd. Présence de bactéries pathogènes dans le sang.

— ENCYCL. Il faut distinguer la *bactériémie normale* (*microbisme latent* ou *bactérisme*), de la *bactériémie vraie*, qui coïncide toujours avec un état pathologique défini. La bactériémie existe dans un grand nombre de maladies, à la période d'infection générale, dans la fièvre typhoïde, la tuberculose, le charbon, les septicémies.

BACTÉRIENS (*ri-in*) n. m. pl. Bot. Syn. de BACTÉRIACÉES. — *Un* BACTÉRIEN.

BACTÉRIES (du gr. *baktérion*, bâton) n. f. pl. Bot. et microb. Genre de la famille des *bactériacées*, dont le type est le *bacterium termo*. — *Une* BACTÉRIE.

— ENCYCL. Les *bactéries* sont des organismes microscopiques et unicellulaires, dont l'un des diamètres est un peu plus long que l'autre, de manière à figurer des éléments cylindriques ordinairement droits.

Plus généralement, on désigne sous le nom de « bactéries » toutes les espèces de schizophytes, thallophytes, se développant par division ou par cellules germinatives endogènes (Cohn). Le terme de « bactérie » est donc moins compréhensif que celui de *microbe*. V. ce mot.

Ainsi envisagées, les bactéries se rencontrent dans l'air, le sol, l'eau, et en nous-mêmes; elles constituent de petites cellules à protoplasma granuleux et contractile, munies d'une membrane d'enveloppe, avec parfois des cils vibratiles, et vivent isolément ou en colonies. Isolément, leurs formes peuvent se rapporter à trois types : les *micrococques*, éléments ronds, peu ou pas mobiles, souvent réunis par deux (diplocoque), par quatre (tétragène), en chaînette (streptocoque), en grappe (staphylocoque); — les *bâtonnets*, éléments allongés, souvent mobiles, qui se divisent en bactéries proprement dites, bacilles et filaments (leptothrix, cladothrix); — enfin, les *spirobactéries*, éléments infléchis et mobiles, les uns courts (vibrions ou virgules), les autres longs, tordus en hélice (spirilles et spirochètes). Le premier type forme la famille des *coccacées*; les deux autres, celle des *bactériacées*.

Certaines bactéries sont aérobies, d'autres anaérobies; la plupart sécrètent des ferments solubles ou *diastases*, et excrètent des produits dont quelques-uns sont toxiques (*toxines*). V. ce mot.

Les bactéries se reproduisent par division ou scissiparité, quand les circonstances sont favorables; par spores, quand elles sont défavorables. (V. SPORULATION.) Ces spores sont munies d'une double enveloppe protectrice. Quand, devenues libres par la destruction de la cellule mère, elles tombent dans un milieu convenable, elles germent et donnent naissance à des organismes semblables à ceux dont elles proviennent. Souvent, les individus nés par division restent unis ou englobés dans une matière gélatineuse, et forment des colonies volumineuses appelées *zooglées*.

La multiplication des bactéries est d'une grande rapidité, mais cette rapidité est influencée par les conditions du milieu : température, humidité, oxygène, aliments. D'une manière générale, les spores résistent mieux à la chaleur, à la dessiccation, à l'inanition, aux agents chimiques. (V. ANTISEPSIE, STÉRILISATION.) La multiplicité de ces conditions et leur spécificité pour chaque espèce bactérienne expliquent non seulement les circonstances des *endémies* et des *épidémies* (v. ces mots), mais encore l'*opportunité morbide* qui, pour les espèces réceptibles, varie suivant l'état dans lequel se trouve chaque individu. On verra aux mots AIR, CONTAGE, EAU, INFECTION, INOCULATION, SOL, d'où viennent les bactéries, et comment elles peuvent pénétrer dans l'organisme. Notons seulement que, une fois introduites, les unes se localisent, les autres se généralisent d'emblée ou secondairement par *bactériémie*. Dans tous les cas, les accidents généraux (fièvre, delire, etc.) paraissent dus aux toxines entraînées par le torrent circulatoire.

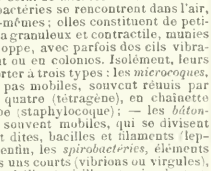

Bactéries (gr. 800 fois) *a*, streptococcus eresypelatus; *b*, pneumococcus; *c*, bacille d'Eberth.

Quant à leur mode d'action, les bactéries se divisent en : *zymogènes*, qui sécrètent des diastases et produisent les fermentations (*bacillus lacticus*, *bacillus amylobacter*); — *bromogènes*, qui dégagent des odeurs désagréables (*bacillus pioganes fœtidus*, micrococque de l'ozène); — *chromogènes*, qui donnent naissance à des pigments colorés bleus (*bacillus pyocyaneus*), verts (*micrococcus chlorinus*), jaunes (*staphylococcus pyogenes aureus*), rouges (*micrococcus prodigiosus*); *photogènes*, qui causent la phosphorescence du lait, de l'urine, des viandes; — *pathogènes*, enfin, qui déterminent par elles-mêmes, ou par les produits qu'elles fournissent (toxines), les maladies infectieuses (V. BLENNORRHAGIE, CALVITIE, CHANCRE, CHARBON, CHOLÉRA, DIPHTÉRIE, DYSENTERIE, ENDOCARDITES, ÉRYSIPÈLE, FIÈVRE JAUNE, FIÈVRE RÉCURRENTE, FIÈVRE TYPHOÏDE, GRIPPE, LÈPRE, MORVE, NÉPHRITES INFECTIEUSES, ORELLONS, PESTE, PNEUMONIE, PYOHÉMIE, RAGE, RHUMATISMES, ROUGET, SEPTICÉMIES, SUPPURATION, SYPHILIS, TÉTANOS, TUBERCULOSE, VARIOLE), comme on le démontre par la méthode des *cultures artificielles* et des *inoculations*, inaugurée par Pasteur. C'est aux toxines qu'on attribue, aujourd'hui, les accidents généraux de l'infection. Il n'en est pas moins vrai que certaines bactéries produisent des lésions : les unes spécifiques (bactérie de la morve); les autres variant de siège et de nature (pneumocoque). L'action des bactéries pathogènes ne se manifeste, d'ailleurs, qu'au bout d'un temps plus ou moins long (période d'incubation), qui varie avec l'espèce bactérienne, le lieu et la voie de pénétration. De plus, le pouvoir pathogène se trouve lié à la réalisation de certaines conditions : traumatisme, fatigue, épuisement, refroidissement, etc.

Dans les organismes sains et vigoureux, les bactéries sont détruites sous l'influence de la *phagocytose* (v. ce mot) et du pouvoir bactéricide du plasma sanguin et lymphatique; certaines glandes fournissent aussi des produits qui saturent ou modifient les toxines. Bactéries et toxines sont rejetées au dehors : pathologiquement, par la suppuration, les éruptions, les pustules d'ecthyma, les vésicules miliaires, etc.; physiologiquement, par les fèces, les sécrétions, et surtout par le rein.

BACTÉRIOLOGIE (*ji* — de *bactérie*, et du gr. *logos*, traité) n. f. Méd. Partie de la microbiologie qui a trait aux bactéries, aux bactériacées.

— ENCYCL. La *bactériologie*, comme la microbiologie tout entière, date de la découverte faite, en 1680, par le naturaliste hollandais Lœwenhœck, à l'aide d'une simple loupe, des êtres très petits, quelquefois mobiles, seulement soupçonnés avant lui. Il en signala la présence, non seulement dans les eaux naturelles, les infusions, mais aussi dans l'intestin de plusieurs animaux et de l'homme, dans le tartre des dents; il reconnut même que la diarrhée coïncide avec une surabondance de ces êtres minuscules. Otto Frederick Müller, naturaliste danois, appliquant à l'étude des bactéries le microscope composé (1774), récemment découvert, puis Ehrenberg (1833), en perfectionnant les méthodes d'observation, décrivent un grand nombre d'espèces nouvelles et tentent des essais de classification (*monades* et *vibrions* de Muller; *bactéries*, *vibrions*, *spirillum* et *spirochète* d'Ehrenberg). La découverte de la bactéridie charbonneuse par Davaine et Rayer 1850, élucidée par les travaux de Pasteur, marque l'origine de la bactériologie pathologique, qui s'est rapidement développée avec Pasteur, Koch, Cornil, Roux, Klebs, Flügge, Gaffki, Lœffler, Eberth, Friedlander, etc., pendant que la morphologie et la physiologie des bactéries ont continué de progresser lentement, grâce aux travaux de Nægeli, de Cohn, de Zopf, de Duclaux, de Balbiani, de Butschli, de Winogradski, de Metschnikoff, etc., et que B. Renault crée la bactériologie fossile. V. BACTÉRIACÉES.

L'instrument fondamental de la bactériologie est le *microscope*, auquel on adapte avec avantage, pour fixer les résultats de l'observation, un appareil photographique. (V. MICROPHOTOGRAPHIE.) Les *cultures* et la *coloration* (v. MICROGRAPHIE) sont les principaux moyens auxiliaires de la bactériologie.

L'*atténuation des virus* et la *vaccination*, la *sérothérapie*, le *sérodiagnostic par agglutination*, la *nitrification artificielle* (v. ces mots) sont les branches principales de la bactériologie appliquée.

BACTÉRIOTHÉRAPIE (*pi* — de *bactérie*, et du gr. *thérapeueim*, guérir) n. f. Méd. Traitement des maladies par les bactéries ou leurs produits.

— ENCYCL. La *bacteriothérapie* ne comprend jusqu'ici que la vaccine jennérienne et la vaccination par les virus atténués. L'inhalation d'une culture vaporisée de bactérium termo contre la tuberculose, l'injection sous-cutanée d'une culture de bacille pyocyanique contre la fièvre typhoïde sont de simples essais.

BACTÉRISME (*ism'*) n. m. Bactériémie latente, telle que des bactéries pathogènes existent dans le sang sans avoir déterminé encore des troubles, accidents, ou lésions caractéristiques.

BACTÉRIUM (*ri-om'* — du gr. *baktérion*, bâton) n. m. Bot. Nom donné aux bactéries, quand elles se présentent sous la forme de bâtonnets cylindriques courts et dissociés, ou réunis au nombre de quatre au plus. Ce genre, créé par Ehrenberg, doit rentrer dans le genre *bacille* de Cohn.

BACTRÉOLE n. f. Mot que les ouvriers batteurs d'or emploient improprement pour *bracteole*, servant à désigner une feuille d'or défectueuse. V. BRACTÉOLE.

BACTRES, antique capitale de la Bactriane, résidence des rois des anciennes dynasties légendaires de la Perse, et qui est regardée comme la patrie de Zoroastre, le grand prophète de l'Iran. V. BALKH.

BACTRIANE, anc. contrée de l'Asie centrale, située entre l'Oxus (Amou-Daria) au N., et le Paropamisus (Hindou-Kouch) au S. Cette contrée comprend aujourd'hui une partie du Turkestan russe et le Turkestan afghan. La capitale en était *Bactres* (Balkh), non loin de l'Oxus.

— ENCYCL. Le sol de la Bactriane n'était fertile, comme aujourd'hui, qu'aux abords des cours d'eau; ailleurs, c'était le steppe, aride, inhabitable. Le commerce était

actif; les marchandises du Thibet et de la Chine, arrivées par caravanes, empruntant la voie de l'Oxus. Aussi la région était-elle prospère : d'après Justin, elle comptait, au IIe siècle av. J.-C., mille cités. Les Bactriens, avec les Mèdes et les Perses, appartenaient au rameau aryen de la race indo-européenne.

La Bactriane, qui fut, croit-on, le berceau de la religion de Zoroastre et le centre d'un puissant empire, fut soumise par les Mèdes, puis devint, sous Cyrus, une satrapie de l'empire perse. Son dernier satrape fut Bessus, le meurtrier de Darius. Ce crime ne profita point à Bessus : Alexandre le Grand occupa et colonisa la Bactriane (330 av. J.-C.). A la mort du conquérant, le pays fut réuni au royaume syrien des Séleucides. Il redevint indépendant vers 256 av. J.-C., sous Théodote, fondateur du royaume bactrien-grec, et dont les successeurs étendirent ce royaume vers l'Inde et la Caspienne : ils ne le purent défendre contre une invasion de peuplades scythes, qui le détruisirent vers 90 av. J.-C.

BACTRIDIE (*di* — du gr. *baktron*, bâton, et *eidos*, forme) n. f. Genre de bryozoaires, de la famille des cellularidés, caractérisé par ses cellules rhomboïdales en deux rangées.

— Encycl. Les *bactridies* vivent en diverses mers et sont fossiles dans les terrains tertiaires.

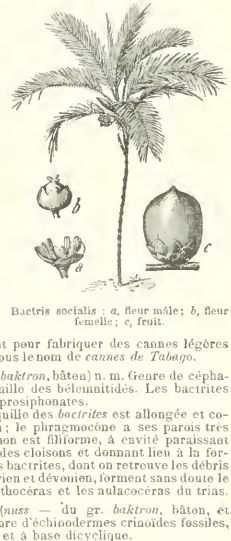

Bactris socialis : *a*, fleur mâle; *b*, fleur femelle; *c*, fruit.

BACTRIEN, ENNE (*in, en*), celui, celle qui habitait Bactres, ou la Bactriane. — *Les* Bactriens.

— n. m. Idiome des Bactriens, dialecte du zend.

— Adjectiv. : *Population* bactrienne.

BACTRIS (*triss* — du gr. *baktron*, bâton) n. m. Genre de palmiers-cocoïnés du Mexique, du Brésil, etc., à tige très grêle, affectant la forme d'un roseau, et employée communément pour fabriquer des cannes légères et solides, connues sous le nom de *cannes de Tabago*.

BACTRITE (du gr. *baktron*, bâton) n. m. Genre de céphalopodes fossiles, famille des bélemnitidés. Les bactrites sont des bélemnites prosiphonates.

— Encycl. La coquille des *bactrites* est allongée et conique, d'où leur nom; le phragmocône a ses parois très rapprochées; le siphon est fibrorme, à cavité paraissant calcifiée au passage des cloisons et donnant lieu à la formation d'un lobe. Les bactrites, dont on retrouve les débris dans les terrains silurien et dévonien, forment sans doute le passage entre les orthocéras et les aulacocéras du trias.

BACTROCRINUS (*nuss* — du gr. *baktron*, bâton, et *krinon*, lis) n. m. Genre d'échinodermes crinoïdes fossiles, à calice cylindrique et à base dicyclique.

— Encycl. L'opercule du *bactrocrinus* est plat, avec quatre grosses plaques orales semblables et une plaque anale derrière laquelle se trouve l'ouverture anale latérale, entourée d'une couronne de plaquettes. La tige est pentagonale, et le canal nourricier a cinq rayons. Le *bactrocrinus æqualis* est fossile dans le carbonifère de l'Amérique du Nord.

BACTROMANCIE (du gr. *baktron*, bâton, et *manteia*, divination) n. f. Science de la divination par les baguettes.

— Encycl. La *bactromancie* fut fort en vogue dans l'antiquité. Les Orientaux, puis les Romains, la pratiquèrent. Suivant Hérodote, les Scythes faisaient servir à cet usage des baguettes de saule bien droites; les mages, au dire de Strabon, employaient des branches de laurier, de myrte, et des brins de bruyère. On dépouillait d'un côté, dans toute sa longueur, la baguette choisie; à deux reprises, on la jetait en l'air : lorsqu'en retombant elle présentait d'abord la partie dépouillée, ensuite le côté revêtu de l'écorce, on en tirait un présage favorable; lorsqu'elle tombait deux fois de suite du même côté, c'était, au contraire, d'un fâcheux augure. La baguette divinatoire, qui fit si grand bruit au XVIIe siècle, n'est qu'une forme de la bactromancie. V. baguette divinatoire.

BACTROMANCIEN, ENNE (*si-in, en*) n. Celui, celle qui pratique la bactromancie.

BACTROSPORE (*tross* — du gr. *baktron*, bâton, et *sporos*, semence) n. f. Genre de lichens, dont le type est la *bactrospora dryina*.

BACTYRILOBE (du gr. *baktèrion*, bâton, et *lobion*, casse) n. m. Bot. Syn. de catbartocarpe.

BACUL (*cu*) n. m. ou **BACULE** n. f. (du lat. *baculus*, bâton; ou de *battre*, et *cul*), bois du harnais de l'âne et du mulet, fait en demi-cercle et placé au-dessus de la croupière. ‖ Large croupière qui bat sur les cuisses des bêtes attelées.

Baculard (Arnaud de). V. Arnaud.

BACULER (du lat. *baculus*, bâton) v. a. Frapper avec un bâton. ‖ Par ext. Battre, maltraiter : *Le bon chevalier se print aux cornes de ce diable et lui en arracha une, dont il le* bacula *trop bien.* (« Cent Nouv. nouv. ») [Vieux.]

— Mettre un bacul : Baculer *un âne.*

BACULINE (du lat. *baculus*, bâton) n. f. Paléont. Genre d'ammonites stéphanocératines, se distinguant des baculites par les lobes à sommets indivis.

— Encycl. Le genre *baculine*, fondé par Neumann, n'est représenté que par une seule espèce : *baculina acuarium*, ammonite lisse et droite, des couches à ammonites du groupe Ornati, de Soualse; Hœrnes a établi pour cette même forme le genre *leioceras*. Fischer range dans ce genre la *baculine Rouyana*, des assises néocomiennes.

BACULITE (du lat. *baculus*, bâton, et du gr. *lithos*, pierre. — L'orthogr. étymol. serait baculithe) n. f. Genre de mollusques céphalopodes tétrabranchiaux, de la famille des ammonitidés, renfermant des ammonites complètement droites et terminées en pointe aigue. Les baculites sont abondantes dans le crétacé : *baculites anceps*, fossile caractéristique du calcaire à baculites de Valognes (Manche); *baculites incurvatus*, forme un peu arquée, du crétacé supérieur de la Touraine; etc.

Baculite : *a* et *b*, détails des cloisons.

BACULOMÈTRE (du lat. *baculus*, bâton, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Perche graduée, avec laquelle les arpenteurs mesuraient autrefois les terrains en pente et d'un accès difficile, ou même inaccessibles.

BACULOMÉTRIE n. f. Art de mesurer avec le baculomètre les distances ou les hauteurs accessibles ou inaccessibles.

Bacup, bourg manufacturier d'Angleterre (comté de Lancastre); 25.000 hab. Filatures de coton, fabriques de tissus, fonderies.

Bacurius ou **Baturius**, roi des peuplades ibères qui habitaient entre le Caucase et la mer Caspienne. Il se convertit, vers 325, à la suite d'un miracle, et fut nommé, par Constantin, gouverneur de la Palestine.

Bad. Chez les anciens persans, génie des vents et des tempêtes, qui présidait au vingt-deuxième jour de la lune.

Badagas, tribu agricole des monts Nilghiris, dans le sud de l'Inde. Les Badagas appartiennent au groupe des Dravidiens. — *Un* Badaga.

Badagry, ville de l'Afrique occid. (Guinée), colonie angl. de la côte des Esclaves, sur le fleuve côtier Osso. Factoreries. Colonie anglaise depuis 1861. Elle fut auparavant la capitale de l'ancien *royaume de Badagry*.

Badail (*dây*) n. m. Filet en forme de chausse, que l'on traîne au fond de l'eau, et qui diffère très peu de la drague.

Badajoz, ville et place de guerre d'Espagne (prov. de Badajoz), sur la Guadiana, à son confluent avec le ruisseau de Rivillas, près de la frontière de Portugal, ch.-l. de la province de même nom et autrefois de l'Estrémadure; 27.300 hab. Siège d'une audience criminelle; évêché. Carrières de marbre, tuileries. Moulins, tanneries, tissus. Cette ville, patrie de l'amiral de Castille don Juan de Cabrera, duc de Medina, du peintre Morales, a soutenu plusieurs sièges; elle fut prise en 1811 par les Français commandés par le maréchal Soult, et en 1812 par les Anglais. Elle renferme quelques monuments qui méritent d'être cités : entre autres, la cathédrale, et, dans sa partie supérieure, les ruines d'un vieux château. On y remarque aussi un pont, construit par les Romains sur la Guadiana. Badajoz est le ch.-lieu de la capitainerie générale d'Estrémadure, formée par les deux provinces de Badajoz et de Cacérès. — La *province de Badajoz* a 481.500 hab. sur ses 21.900 kilom. carr.; le *district* est peuplé de 30.840 hab.

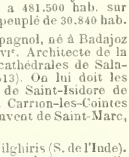

Armes de Badajoz.

Badajoz (Juan de), architecte espagnol, né à Badajoz à la fin du XVe siècle, mort dans le XVIe. Architecte de la cathédrale de Léon, il travailla aux cathédrales de Salamanque (1512-1522) et de Séville (1513). On lui doit les plans de la chapelle gréco-romaine de Saint-Isidore de Séville; du cloître de Saint-Zoïle, à Carrion-les-Comtes (Vieille-Castille), et de la façade du couvent de Saint-Marc, à Léon (1537).

Badakars, peuplade des monts Nilghiris (S. de l'Inde). Au nombre de 10.000 environ, divisés en huit castes, ils obtinrent des Todas, moyennant un impôt annuel, les terres sur lesquelles ils se sont établis. Ils vivaient jadis dans les plaines du Nord. — *Un* Badakar.

Badakchan, pays de l'Asie centrale, situé entre le haut Amou-Daria, au N., et l'Hindou-Kouch au S. Conquis par l'Afghanistan en 1869, il a été laissé à cet Etat par la convention anglo-russe du 15 mars 1895. Il est encore peu connu; il mesurerait, du N. au S., 200 kilom., et, de E. en O., 300; sa superficie est évaluée approximativement à 40.000 kilom. carr., sa population à 150.000 hab. *Djerm* (2.000 hab.) a remplacé comme capitale Feïzabad, à demi détruite vers 1820. Le Badakchan occidental est la fin du steppe turkestan; à l'E. et dans le S., des vallées s'élèvent vers le Pamir et l'Hindou-Kouch. Beaux pâturages; richesses minières célèbres en Orient : turquoises, rubis, soufre, alun, sel, or. Route des caravanes de Caboul à Yarkand. Langue persane, religion musulmane. Importance politique : c'est une des provinces afghanes qui forment « tampon » entre le Turkestan russe et l'Inde anglaise.

Badakhshi (Meulana), poète persan, né à Samarcande, florissant vers le Xe siècle de notre ère. Il est auteur d'un recueil de poésies qui sont, dit-on, pleines de grâce et de charme.

Badalocchio (Sisto), surnommé **Rosa**, peintre et graveur italien, né à Parme en 1581, mort à Rome en 1647, eut pour maître Annibal Carrache. Il a travaillé le plus souvent sur les cartons de son maître et sur ceux de quelques-uns de ses contemporains : le Dominiquin, le Guide, l'Albane, Lanfranc. Son meilleur tableau est un *Saint François recevant les stigmates*, au musée de Parme. On cite encore, dans l'église de la Trinité-des-Pèlerins, de la même ville, une *Vierge entourée de saints*, et, à Bologne, la coupole de l'église Saint-Jean, copie réduite de la fameuse coupole de Parme, du Corrège. Badalocchio a gravé à l'eau-forte cette même coupole, en six planches.

Badalona, ville d'Espagne (Catalogne, prov. de Barcelone); 16.000 hab. Tissus de fil et de coton, corderie, cristallerie, fabrique de biscuits.

Badamier (*mi-é*) n. m., ou **Badamie** n. f. (corrupt. de *bois de damier*). Bot. Nom vulgaire des *terminalia*, genre de combrétacées, renfermant des arbres plus ou moins élevés, de l'Inde, du Sénégal, des Antilles et de l'île Maurice. (Les fruits des *terminalia* sont connus sous le nom de *myrobalans* et étaient très réputés comme astringents et toniques. L'écorce laisse couler une gomme douce et astringente. Piqués par les insectes, leurs organes produisent des galles qui servent à la teinture et au tannage. Les racines de quelques espèces sont usitées pour combattre la diarrhée. Le badamier ailé est utilisé dans l'Inde pour traiter les angines, les aphtes, le scorbut. Le badamier à feuilles étroites, de l'Inde, produit une sorte de benjoin.)

Badamier : *a*, fleur; *b*, fruit ouvert.

— Comm. Vernis connu aussi sous le nom de *laque de Chine*, fourni par un arbre de Java, appelé *badamier-vernis*. ‖ Huile douce obtenue par le broyage du fruit du badamier. Son goût rappelle celui de l'huile d'olive. On emploie principalement cette huile dans les Indes.

Badaon, district de l'Inde anglaise du Nord (prov. du Rohilkand); 925.600 hab. Ch.-l. *Bodaon*.

Badari, village d'Egypte (prov. de Syout), sur le Nil; 6.500 hab.

Badaroa n. f. Bot. Syn. de sicyos.

Badarocco (Giuseppo), peintre italien, dit **il Sordo**, né à Gênes en 1588, mort de la peste en 1657. Il séjourna à Florence, et commença dès lors à imiter Andrea del Sarto. On cite de lui un *Saint Philippe de Néri adorant le crucifix*, à Voltri. — Son fils, Giovanni Raffaello, né à Gênes en 1648, mort en 1726, se rendit à Rome, entra à l'école de Carlo Maratta, imita Raphaël, puis Pierre de Cortone; visita Naples, Venise, et revint s'établir à Gênes, où il peignit des portraits, et surtout des compositions religieuses, remarquables par la suavité de la touche.

Badase n. f. Bot. Nom de la lavande spic.

Badaud (*dô*), **aude** (du bas lat. *badare*, bâiller, par interm. du provenç. *badau*) n. Celui, celle qui s'étonne de tout, qui admire tout, passe son temps à regarder niaisement tout ce qui se rencontre : *Une vraie* badaude. *Il y a des* badauds *partout, mais on a donné la préférence à ceux qui sont de Paris.* (Volt.) ‖ Personne ignorante ou niaise qui croit tout ce qu'on lui dit : *Ce Parisien qu'on fit lever de grand matin pour voir passer l'équinoxe sur un nuage était un* badaud. (Audiffret.)

— adj. : *Le Français est né bienfaisant et* badaud. (H. Rignault.)

— Syn. **Badaud, benêt, niais, nigaud.** Le *badaud* est un curieux qui s'étonne de tout ce qu'il voit, *gobe* sans réflexion tout ce qu'il entend, et manifeste sa joie ou sa surprise en tenant sa bouche ouverte, en *bayant*. Le *benêt* est bête par excès de bonté, de simplicité. L'homme *niais* est novice comme un enfant, sans malice et sans défense contre des ruses qu'il ne soupçonne point. Le *nigaud* est comme le niais, mais sa niaiserie est plus vulgaire.

Badaudage n. m. Action de badauder.

Badaudaille (*ll* mll.) n. f. Collection, assemblée de badauds.

Badaudement adv. A la manière des badauds : *Admirer* badaudement.

Badauder v. n. Faire le badaud, perdre son temps à considérer niaisement tout ce qui paraît extraordinaire ou nouveau : *Le Parisien doit sa réputation de* badaud *aux nombreux étrangers qui viennent* badauder *à Paris.* (Boitard.)

Badauderie n. f. Caractère du badaud; puérilité, niaiserie : *La* badauderie *contemporaine.* (A. Legendre.) ‖ Action, propos de badaud : *Une franche* badauderie. (Acad.)

Badaudisme (*diss*) n. m. Manie du badaud : *Les lieux de plaisir exploitent le* badaudisme *des étrangers.*

Badavâ, déesse du feu sous-marin. Secondaire dans la mythologie brahmanique, elle joue un rôle important dans celle du bouddhisme thibétain, où elle se confond avec deux autres divinités de même nature, *Haya-Çiras* et *Haya-Griva*, sous le nom de *Tamdin*, « l'ennemi des démons ».

Badayon, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines, île Bohol); 7.820.

Badby (John), hérésiarque anglais, mort sur le bûcher en 1410. Ardent champion des doctrines de Wicleff, il fut traduit devant la cour diocésaine de Worcester, puis renvoyé devant l'archevêque de Canterbury, qui le condamna à être brûlé vif. Il refusa la grâce qui lui était offerte à condition de se rétracter.

Badcock (Richard), botaniste anglais, vivait dans le XVIIIe siècle. L'un des premiers, il a observé au microscope la structure des anthères et l'émission du pollen. On connaît de lui deux opuscules.

Bade (du bas lat. *badare*, bâiller) n. f. Ling. Syn. de badaudérie.

— Techn. Ouverture de compas mesurant les jours qui existent entre certaines parties de deux pièces de charpente dont les faces devraient se joindre exactement.

Bade (grand-duché de), en allemand *Baden*, Etat de l'empire allemand depuis le 15 novembre 1870. Il est situé entre 47° 32' et 49° 45' de latitude N., 5° 11' et 7° 32' de longitude E. De forme allongée dans le sens du S.-O. au N.-E., il est resserré entre la Hesse, dont il est séparé par le cours du Main et le royaume de Bavière au N., le royaume de Wurtemberg à l'E., la Suisse au S. et le Rhin à l'O., qui le coupe nettement de l'Alsace et du Palatinat. Au S.-E., la principauté héréditaire des Hohenzollern est, en quelque sorte, enclavée dans son territoire. Il en résulte que sa frontière, presque partout artificielle, affecte un dessin bizarre et contourné. La superficie du grand-duché est de 15.263 kilom. carr., et sa population de 1.725.270 hab., ce qui donne une population kilométrique de 114 habitants, chiffre extrêmement élevé et qu'atteint

gnent avec peine certaines parties de la Belgique, de l'Allemagne ou de la haute Italie.

— *Géographie physique.* Le grand-duché de Bade est couvert presque tout entier par l'épais massif de la Forêt-Noire qui, au delà de la vallée rhénane, complète les hauteurs de la forêt Noire. Vues de la plaine d'Alsace, les hauteurs du Schwarzwald apparaissent comme une muraille qui entame profondément le cours de la Kinzig. Ces sommets, arrondis en ballons, se dressent, comme le *Feldberg*, à 1.495 m., le *Belchen* à 1.415, et le *Kandel* à 1.240 m. de hauteur. Le système se continue vers le N. pendant 200 kilom., et se termine par le massif basaltique du *Kaiserstuhl*. Au delà du Neckar se dresse alors le massif de l'Odenwald, dont les dernières ondulations vers le S. appartiennent au territoire badois. Rigide et presque verticale du côté du Rhin, la Forêt-Noire s'abaisse vers l'E. par une série de plateaux irréguliers, et finit par se confondre insensiblement avec le Jura souabe.

Aucun pays allemand n'est plus riche en cours d'eau. Limitée par le Rhin, qui depuis Bâle est devenu un fleuve de plaine et traverse une riche vallée alluvionnaire sur laquelle se sont élevées les villes de Carlsruhe et de Manheim, la Forêt-Noire envoie au fleuve un grand nombre de rivières, dont les unes ouvrent des vallées profondes de l'E. à l'O. dans l'épaisseur des montagnes (tels sont l'Elz, grossi du Dreisham, la Kinzig), dont les autres courent du S. au N. à travers les fissures de la Forêt-Noire (telles sont la Murg, dont un affluent arrose Bade, et le Neckar, qui, après avoir fait l'unité physique du Wurtemberg, se jette dans le Rhin à la hauteur de Manheim). Vers l'E., le grand-duché n'est pas moins arrosé : les deux rivières dont sera formé le Danube (la Brège et la Brigach) prennent naissance dans le massif badois et ouvrent une route naturelle vers la voie historique du val d'Enfer. Ajoutons que, sur les sommets de la Forêt-Noire, dorment des nombreux lacs, dont le Feld et le Titi sont les plus importants.

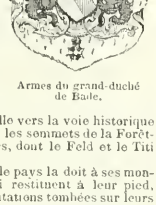

Armes du grand-duché de Bade.

Cette richesse en cours d'eau, le pays la doit à ses montagnes, véritables réservoirs qui restituent à leur pied, sous forme de sources, les précipitations tombées sur leurs flancs. Ces pluies ne sont, d'ailleurs, pas très abondantes, sauf en été. Comme l'Alsace et une partie de la Lorraine, le grand-duché de Bade se trouve dans une zone de transition où l'éloignement de la mer rend plus violents les contrastes entre les saisons extrêmes. Le pays de Bade, bien que situé au milieu de l'Europe centrale, n'a pas cependant un climat continental. La température moyenne y est de 10° environ dans la plaine et de 7° dans la montagne.

— *Géographie économique.* Le grand-duché de Bade est un pays riche, comme l'indique le chiffre de sa population. Cette richesse lui vient presque tout entière de la Forêt-Noire. C'est sur ses flancs ensoleillés que se cultive la vigne (20.000 hectares), dont les crus sont légitimement renommés en Allemagne ; c'est sur ses pentes que s'étendent les pâturages, où paissent 593.500 têtes de bétail ; c'est à ses pieds, dans les terres déposées par le Rhin, que se cultivent les céréales, et sur les premières assises que pousse le tabac (7.600 hectares). C'est, enfin, des profondeurs mêmes du massif, dans la vallée de la Kinzig, que sont annuellement extraits le plomb argentifère, le cobalt, le fer et l'étain, immédiatement utilisés par l'industrie locale.

D'autre part, la majeure partie de l'activité du grand-duché est due à l'exploitation intelligente des forêts qui s'étagent sur toutes les hauteurs du massif (pins, chênes, hêtres et sapins). Les coupes rapportent annuellement une somme de 17 à 18 millions de marks, et le Rhin emporte d'immenses radeaux de bois à destination de la Hollande. N'est-ce pas, enfin, de la montagne que s'échappent de nombreuses sources thermales, dont celle de Baden-Baden (88° C.) est universellement connue ?

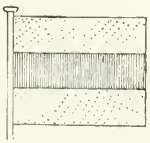

Drapeau badois (3 bandes : jaune, rouge et jaune).

Mais la population surabondante du grand-duché de Bade ne se contente pas de l'exploitation des richesses naturelles. Les 500.000 ouvriers du grand-duché trouvent à s'employer dans les fabriques de cotonnades d'Offenbourg et de Tell, dans les fabriques de bijouterie de Pforzheim, dans les nombreuses distilleries, dans les manufactures de soie de Fribourg ou de glaces de Manheim, ainsi que dans les ateliers de construction de Manheim.

Il convient de remarquer qu'un grand nombre d'agriculteurs se transforment, l'hiver venu, en ouvriers industriels ; chaque chaumière devient un petit atelier, et plus de 40.000 personnes livrent annuellement au commerce les fameux coucous et les fragiles objets en bois de la Forêt-Noire.

Le grand-duché de Bade est donc un des pays les plus actifs et les plus industrieux de l'Europe.

— *Voies de communication.* Les voies de communication s'y sont multipliées. Sans parler des voies fluviales naturelles du Rhin et du Neckar, le pays de Bade est contourné au S. par le chemin de fer qui suit la vallée du Rhin de Bâle à Schaffouse, et à l'O. par celui qui suit le cours du même fleuve de Bâle à Manheim, qui est ainsi la tête de ligne des communications et qui est devenu un port intérieur d'une grande importance. Des routes unissent également Pforzheim à Carlsruhe, à Bade et à Rottweil ; à travers la vallée de la Kinzig, Strasbourg communique avec la vallée du Danube, et, par le val d'Enfer, des échanges s'établissent entre Brisach et Fribourg. En résumé, le grand-duché possède 1.500 kilom. de voies ferrées et 3.780 kilom. de routes.

— *Géographie politique.* Le grand-duché est une monarchie constitutionnelle, depuis le 22 août 1818. Le grand-duc gouverne, assisté d'une chambre dite *première chambre*, où siègent les seigneurs médiatisés, les prélats et les représentants des universités, et d'une *seconde chambre*, composée de 63 députés élus pour quatre ans. La capitale est *Karlsruhe* ; les chefs-lieux des trois autres circonscriptions sont : Constance, Fribourg et Manheim. Il faut encore citer Heidelberg et Pforzheim.

L'instruction publique est extrêmement développée dans le grand-duché. L'enseignement supérieur est donné dans deux universités (Heidelberg, et Fribourg) et une école polytechnique (Carlsruhe) ; l'instruction secondaire, par dix-huit gymnases ; l'instruction primaire, par deux mille écoles, dont le personnel enseignant se recrute dans quatre écoles normales d'instituteurs.

— *Armée.* L'armée badoise forme, avec deux régiments et trois bataillons prussiens et le bataillon de chasseurs mecklembourgeois, le 14e corps de l'armée impériale allemande. Les troupes badoises comprennent 6 régiments d'infanterie, 3 régiments de cavalerie, et 1 brigade d'artillerie de campagne.

Histoire. L'autonomie du pays de Bade commence avec la famille des Zæhringen, d'où est descendue la maison de Bade. A la mort de Berthold Ier, en 1077, son fils aîné, Berthold II, continua la maison des Zæhringen, et le

Carte du grand-duché de Bade.

second, Hermann, fut le premier margrave de Bade. Ses descendants agrandirent assez vite leurs territoires. Hermann V acquit plusieurs villes par échange. Hermann VI devint duc d'Autriche vers 1218. Pendant les XIVe et XVe siècles, le pays de Bade fut partagé à diverses reprises. Bernard Ier (1372-1431) passa sa vie en guerre contre le duc d'Autriche ; son fils, Jacques Ier, mort en 1453, fut surnommé Salomon, à cause de sa sagesse ; Christophe Ier (1475-1529) aida l'archiduc Maximilien dans sa guerre contre Louis XI. Les possessions avaient été partagées, en 1527, entre deux lignes : Baden-Baden et Baden-Durlach. Le margrave de Baden-Durlach avait adopté la Réforme, celui de Baden-Baden était resté catholique. Pendant la guerre de Trente ans, chacun d'eux fut tour à tour maître des deux margraviats ou exilé. Dans la ligne de Baden-Baden, il faut citer Louis-Guillaume (1677-1707), qui vainquit les Turcs à Nissa (1689) et à Szalankemenen (1691), mais qui fut battu par Villars à Friedlingen en 1702. Dans la ligne de Baden-Durlach, il faut mentionner Charles-Guillaume (1709-1738), qui fonda Carlsruhe. Charles-Frédéric (1738-1811) réunit les domaines des deux branches. Après avoir été battu par Moreau, il se rapprocha de la France, et chassa les émigrés. En 1803, son domaine s'accrut d'une partie du Palatinat. En 1806, Napoléon le nomma « grand-duc », et, après Austerlitz, ses Etats s'agrandirent encore. En 1809, ils s'augmentèrent aux dépens du Wurtemberg. Charles-Louis-Frédéric, né en 1763, succéda à son grand-père Charles-Frédéric. Il avait épousé Stéphanie Tascher de La Pagerie, cousine de l'impératrice Joséphine, et avait servi dans les armées françaises. En 1813, le congrès de Vienne lui garantit ses Etats. Il mourut en 1818, et eut pour successeur son oncle, Louis-Auguste-Guillaume, fils de Charles-Frédéric, né en 1763, mort en 1830. Ses Etats passèrent à son frère consanguin, Léopold Ier, issu d'un mariage morganatique de Charles-Frédéric. Celui-ci appliqua d'abord avec sincérité le régime constitutionnel promis, mais éludé par ses prédécesseurs ; malheureusement, des conflits de pouvoir amenèrent des mesures rétrogrades, et le gouvernement lutta contre l'impopularité jusqu'en 1848. Une insurrection éclata en mai 1849 : Léopold ne put rentrer dans ses Etats que grâce à une intervention armée des Prussiens, qui occupèrent le pays jusqu'en 1850. Il y eut de sanglantes exécutions ; mais le gouvernement badois entra ensuite dans une politique plus modérée. Léopold mourut en 1852. — Depuis ce temps, le grand-duché de Bade a eu, jusqu'en 1860, une politique favorable à l'Autriche ; aujourd'hui, il marche d'accord avec l'Allemagne dans presque toutes les questions. V. ALLEMAGNE.

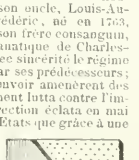

Armes de Baden-Baden.

BADE ou **BADEN-BADEN**, ville du grand-duché de Bade, à l'issue de la forêt Noire, sur l'Oos, sous-affl. du Rhin par la Murg : 13.900 hab. Ville d'eaux internationale, fréquentée en été par plus de 60.000 baigneurs, très en vogue depuis la fin du XVIIIe siècle. — Pop. du *district de Bade* : 27.200 hab. ; du *cercle* : 137.200 hab.

— BIBLIOGR. : Schnars, *Baden und Umgebung* (Bade, 1891).

BADÉ (du bas lat. *badare*, bailler, n. m. Vener. Instant où l'on attend, où l'on épie la bête sur pied. [Peu usité.)

BADEFOLS-D'ANS, comm. de la Dordogne, arrond. de à 55 kilom. de Périgueux, 1.312 hab.

BADEGISILE, maire du palais sous Chilpéric Ier, mort en 586. Chilperic Ier le nomma évêque du Mans en 581. Badégisile était marié, et, contrairement aux lois canoniques, il resta avec sa femme. Ce fut un prélat de caractère violent et de mœurs dissolues.

BADELAIRE (du bas lat. *basilarius*. — On disait aussi BAUDELAIRE, BAZELAIRE, BASILAIRE) n. m. Armur. Arme de main à lame courbe, dont le tranchant est convexe et la pointe tournée vers le dos de l'arme : *Le* BADELAIRE *est un cimeterre court, à lame large. Le* BADELAIRE *disparaît vers 1560, au moins de la lame ; il est alors nommé plus ordinairement* COUTELAS.

— Blas. Le terme de *badelaire* indique une arme identique au cimeterre. Il est parfois représenté dans un fourreau, celui-ci muni d'une bouterolle.

Badelaire (armur.).

BADÈME (saint, martyr chrétien du IVe siècle. D'après les hagiographes, il souffrit le martyre en Perse, sous le règne de Sapor, le 9 avril 376.

BADEN, comm. du Morbihan, arr. et à 16 kil. de Vannes, près de la rivière d'Auray : 2.716 hab. Dolmens de Craffel et de Toulvern, galgal de l'île de Gavrinis, etc.

BADEN, ville de Suisse (cant. d'Argovie), sur la Limmat ; 3.900 hab. Eaux minérales. Ce fut une forteresse importante des Habsbourg, qui en partirent pour leurs expéditions contre les confédérés, jusqu'à sa prise par ces derniers en 1415. — Ch-l. d'un district peuplé de 23.000 hab.

BADEN, ville balnéaire d'Autriche (Basse-Autriche), sur la Schwechat, affluent du Danube ; 11.250 hab. Bains fréquentés. — Pop. du *district de Baden* : 102.400 hab.

BADEN (Torkill), philologue danois, né en 1668, mort en 1732. Il devint recteur à Holberg (Zélande). Ses principaux ouvrages sont *Condimenta latinitatis seu elegantiæ latinæ* (Copenhague, 1717) ; *Parentalia grammatica* (1715).

Badelaire (blas.).

BADEN (Jacques), philologue danois, né en 1735, mort en 1804. Il fut professeur d'éloquence à Altona, et membre de l'académie des belles-lettres de Copenhague. On lui doit des traductions et des travaux de philologie et d'érudition.

BADEN (Gustave-Louis), jurisconsulte et historien danois, né à Altona en 1764, mort en 1840. Ses principaux écrits sont : *Histoire du royaume de Danemark* (1797) ; *Bibliothèque historique danoise* (1815), etc.

Armes de Baden (Basse-Autriche).

BADEN (Torkill), philologue danois, né à Fredericksberg en 1765, mort en 1804. Il fut professeur à l'université de Kiel. Son principal ouvrage est *Hercules furens, specimen novæ recensionis tragœdiarum L. Annæi Senecæ* (1798).

BADENI (Casimir-Félix, comte), né en 1846 à Lemberg, d'une famille polonaise. Il exerça diverses fonctions administratives et, en dernier lieu, celles de gouverneur de Galicie. En 1895, il fut chargé de former un ministère en Cisleithanie, lorsque l'agitation antisémite et les luttes parlementaires eurent rendu impossible la durée des cabinets Windischgrætz et Kielmansegg. Choisissant la plupart de ses collaborateurs en dehors du Parlement, il refusa de négocier avec les partis au sujet de la formation d'une majorité. Il refusa de sanctionner l'élection du l'antisémite Lueger comme bourgmestre de Vienne, et prononça la dissolution du conseil municipal de la capitale. Il présenta (1896) et fit voter (mai 1896) une loi de réforme électorale étendant notablement le droit de suffrage. Les succès des antisémites aux élections municipales de Vienne et aux élections de la diète de la Basse-Autriche, l'ardeur des revendications des diverses nationalités et l'opposition de la Hongrie à une modification des bases du compromis qui unit les deux parties de la monarchie, déterminèrent (déc. 1897) la chute du cabinet Badeni.

BADENIA, planète télescopique, n° 333, découverte par Max Wolf, le 22 août 1892.

BADENOCH, pays montagneux d'Ecosse (Highlands, comté d'Inverness), contenant le lac Spey. Ancien apanage des Cernyns, puis des ducs de Gordon.

BADENS (François), peintre, né à Anvers en 1571, mort à Amsterdam en 1620. Elève de son père. Il passa quatre ans en Italie. Il a cultivé tous les genres, en particulier le portrait, les scènes familières, les tableaux mythologiques. Ses œuvres, disparues pour la plupart, ne sont connues que par la gravure. On cite cependant : *Un banquet d'archers* (Amsterdam).

BADENS (Pierre), général français, né en 1847, mort en 1897. Officier d'infanterie de marine, il servit au Sénégal, au Tonkin, où la prise de Ninh-Binh et sa belle conduite à l'assaut de Nam-Dinh lui valurent le grade de lieutenant-colonel (1883). Il devint ensuite résident général au Cambodge, commandant des troupes du Sénégal (1891), général de brigade (1896). Il exerçait un commandement au Tonkin, lorsqu'il se noya dans la rivière Claire.

BADENWEILER, village du gr.-duché de Bade (cercle de Lörrach) ; 600 hab. Sources thermales, mine de plomb argentifère. Ruines de thermes romains, forges.

BÂDER. Suivant les lexiques persans, tels que le *Farhang-i Dyhanqurt* et le *Borhan-i Qati*, ce nom désigne le vingt-neuvième jour du mois de l'année mazdéenne ; cependant, dans le calendrier parsi, le vingt-neuvième jour est consacré à *Mahraspand* ; zend, *Mantra Spenta*.

BADER (Clarisse), femme de lettres française, née à Strasbourg en 1840. Elle s'est surtout occupée d'étudier le

sort de la femme dans le monde antique et moderne. On lui doit : *la Femme dans l'Inde antique* (Paris, 1861), ouvrage couronné par l'Institut ; *la Femme biblique* (1865) ; *la Femme grecque, étude de la vie antique* (1871), ouvrage couronné par l'Académie française ; *la Femme romaine* (1877) ; *la Femme française dans les temps modernes* (1884) ; *le Duc de Nemours* (1896), etc.

BADÈRE (Clémence DELAUNAY, dame), femme de lettres française, née à Vendôme en 1813. Outre de nombreux romans, dont le meilleur est *Marie Fierrai* (1873), elle a publié quelques ouvrages aux idées hardies : *L'Amour au commencement du monde* ; *les Mystères de la création dévoilés* (1876) ; *les Prêtres et les Miracles* (1879) ; *la Vérité sur le Christ* (1880) et *Mes mémoires* (1886).

BADERIC ou **BADREICH**, prince thuringien, mort en 530. Fils de Basin, roi de Thuringe, il fut mis par son frère Hermanfried, qui voulait s'emparer de son royaume.

BADERNE (de l'angl. *bad*, mauvais, et *yarn*, fil) n. f. Mar. Grosse tresse faite avec des torons et du fil de caret tiré de vieux tronçons de câble, que l'on cloue sur le pont pour empêcher les ballots et les bestiaux de glisser dans les mouvements du roulis. ‖ Tresse plate en fil de caret, dont on couvre les parties qu'on veut préserver de l'effet du frottement.

— Par ext. Toute chose vieille, hors de service. (Se dit même, par mépris, d'un individu que son âge ou sa santé met hors d'état de rendre des services : *Vieille* BADERNE, *va !*)

— Adj. Qualification que donnent les marins aux personnes qu'ils regardent comme inutiles : *Terrien* BADERNE.

BADÈS, petite oasis et village d'Algérie (prov. de Constantine), à 90 kilom. S.-O. de Biskra, occupant la place d'un ancien poste militaire romain.

BADESTAMIEN (*dess, mi-in* — de *bas d'estame*) n. m. Fabricant ou marchand de bas d'estame. V. ESTAME.

BADETO (Arnaud), théologien français du commencement du XVIe siècle. Il entra dans l'ordre des dominicains, et fut inquisiteur général à Toulouse. Il a laissé divers ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Breviarium mirabilium mundi* (Avignon, 1499).

BADEVEL, comm. du Doubs, arrond. et à 13 kilom. de Montbéliard, sur la Féchotte, affl. de l'Allaine ; 1.201 hab. Mouvements d'horlogerie.

BADGHIS, district du Turkestan russe, dans la vallée supér. du Mourghab, qui dépendait autrefois de l'Afghanistan, province de Hérat.

BADIA, anc. ville d'Espagne (Bétique), sur l'Anas (Guadiana). Elle fut prise par Scipion. Sur son emplacement s'élève aujourd'hui *Badajoz*.

BADIA (Carlo Agostino), compositeur italien, né à Venise, était au service de la cour de Vienne au commencement du XVIIIe siècle. Il a fait représenter en cette ville plusieurs opéras italiens : *Narciso, la Ninfa Apollo, Amore vuol somiglianza*, fait exécuter six oratorios, et publié, sous le titre de *Tributi armonici*, un recueil de douze cantates à une voix avec clavecin.

BADIA Calavena, bourg d'Italie (Vénétie, prov. de Vérone) ; 2.600 hab. Exploitation de marbres. Ch.-l. des *Tredeci comuni*, anc. colonie allemande, aujourd'hui italianisée. — On trouve en Italie plus de soixante **Badia**, qui doivent toutes leur nom à une ancienne abbaye existant ou ayant existé sur leur territoire.

Badia Polesine, ville d'Italie (Vénétie, prov. de Rovigo), sur l'Adige ; 6.400 hab. Foires et marchés ; filature de soie. — Pop. du district du même nom : 24.000 hab.

BADIA Y LEBLICH (Domiaique), aventurier espagnol, né en Biscaye en 1766, mort à Damas en 1818. Il apprit l'arabe, se fit circoncire, et prit le nom musulman de *Ali-Bey*. De 1803 à 1807, il visita le Maroc, l'Égypte, La Mecque, la Syrie, Constantinople, puis revint en Espagne où il fut préfet sous Joseph Bonaparte. En 1813, il se réfugia en France, puis fit un nouveau voyage en Orient, où il mourut empoisonné, dit-on. Il a publié, sous le titre de *Voyage d'Ali-Bey-el-Abassi* (Paris, 1814), une relation qui offre le plus vif intérêt.

BADIALE (Alexandre), peintre et graveur italien, né à Bologne, mort vers 1626, ou, suivant d'autres, vers 1643. On cite, parmi ses plus belles pièces, une *Descente de croix* et une *Sainte Famille*, d'après son maître Flaminio Torre, et une *Vierge à l'Enfant*, d'après Cignani.

BADIALI (Cesare), chanteur italien, né au commencement du XIXe siècle, mort en 1870. Doué d'une superbe voix de basse chantante, il brilla sur les principales scènes italiennes, particulièrement à la Scala de Milan ; fut engagé ensuite à Lisbonne et à Madrid, à Vienne, où il reçut le titre de « premier chanteur de la chambre impériale » ; à Paris, où, quoique âgé déjà, il étonna le public par la beauté et l'agilité de sa voix. Avant de prendre sa retraite, il alla chanter, à Florence, la cantate exécutée aux grandes fêtes du jubilé de Dante.

BADIANE n. f., ou **BADIAN** ou **BADIANIER** (*ni-é*) n. m. [mot russe]. Genre de magnoliacées-illicées, renfermant des espèces de la Chine, de l'Inde, des Philippines, du Japon et du sud des États-Unis d'Amérique.

— ENCYCL. Le genre *badiane* (*illicium*) est un genre de magnoliacées qui renferme des arbres ou arbustes à fruits composés de six à douze capsules, dans chacune desquelles se trouve une graine ovoïde, lisse, luisante, contenant une amande blanchâtre et huileuse.

Badianier : *a*, fruit dit *anis étoilé*.

Les fruits des badianiers sont utilisés ; entre autres, ceux que l'on désigne sous le nom de *anis étoilé* et qui proviennent de l'*illicium anisatum* de Chine. A cause de leur saveur sucrée et aromatique, les liquoristes les emploient pour la préparation de certaines liqueurs, telle que l'anisette.

De plus, leurs propriétés stimulantes et stomachiques les font utiliser en médecine. Les Chinois ont l'habitude de mâcher les feuilles et de s'en servir pour aromatiser le thé ; ils pensent que les diverses parties de cette plante peuvent combattre l'effet de certains poisons.

BADIAT-AL-DJINN, contrée célèbre dans la mythologie musulmane : c'est proprement le *désert des génies*. D'après les traditions dérivées probablement des légendes rabbiniques, Dieu relégua les génies après leur avoir ôté le gouvernement de l'univers pour le donner à Adam et à ses fils. Cette contrée et toutes les prétendues merveilles qu'elle renferme ont largement défrayé l'imagination des auteurs anonymes des *Mille et une Nuits*. Le moyen âge chrétien a également puisé à ce fonds commun du merveilleux, et le *pays de Féerie* de nos vieux romans de chevalerie n'est autre chose que le *Djimistan* ou *Badiat-al-Djinn*.

BADIÈRE n. f. Table d'ardoise épaisse et irrégulière, et, par conséquent, non encore rabotée et polie. ‖ Nom donné en Savoie à des laves de forme aplatie dont on se sert pour couvrir les maisons en guise d'ardoises.

BADIÈRE n. f. Bot. Section du genre *polygala*.

BADI-EZZÉMAN (d'autres disent **BADI-ELZÉMAN** ou **BÉDI-EZZÉMAN**), nom propre arabe qui signifie *la merveille du temps*, et qui a été porté par plusieurs personnages célèbres à divers titres : **Bédi-Ezzéman-Aboul-Fadhl-Ahmed Ben-Houssein-el-Hamadani**, poète arabe, né à Hamadan, et mort à Hérat l'an 1007 de notre ère. [Il a composé un recueil de *mékamât* (séances), morceaux assez courts, écrits avec une recherche et une science lexicologique très grandes. Ce sont ces mékamât qui ont inspiré celles de Hariri. Il existe en manuscrit, à la Bibliothèque nationale, un choix des mékamât et autres œuvres de Bédi-Ezzéman. Silvestre de Sacy en a donné plusieurs fragments dans sa *Chrestomathie arabe*] ; — **Bedi-Ezzéman Ben-Houssein-Mirza**, prince qui régnait dans le Khorassan au Xe siècle de l'hégire et descendait de Timour. [Battu par le sultan des Uzbecks, Schaibek, il fut forcé de s'enfuir à Kandahar, puis il chercha un refuge auprès d'Ismaël Sefi, prince de l'Irak, qui lui assigna pour résidence la ville de Tébriz. L'an 920 de l'hégire, le sultan turc Sélim prit Tébriz, et emmena avec lui à Constantinople Bédi-Ezzéman, qui y mourut l'an 923 de l'hégire (1517 de notre ère). Bédi-Ezzéman était poète. Sam-Mirza le range parmi les poètes persans.]

BADIGEON (*jon*) n. m. Couleur en détrempe, jaunâtre ou grise, dont on peint les murailles. ‖ Peinture en détrempe à l'aide de laquelle les sculpteurs et les architectes donnent au plâtre la couleur de la pierre. ‖ Pâte avec laquelle on répare les défauts et on remplit les trous d'une sculpture ou des ouvrages en pierre ou en bois.

— Abusiv. Pinceau avec lequel on badigeonne.

Badigeon.

— Par plaisant. Couche de teinture ou d'autre matière dont on couvre un meuble ou même un visage, pour le faire paraître plus neuf ou plus frais.

— ENCYCL. Le *badigeon* ordinaire se fait avec de la chaux éteinte, de la pierre calcaire réduite en poudre, de l'ocre jaune et de l'alun, le tout délayé dans une assez grande quantité d'eau. On remplace fréquemment l'ocre par du noir de fumée, pour donner au badigeon une couleur ardoisée. Cette peinture, peu coûteuse, ne résiste pas longtemps aux atteintes de la pluie. La chaux hydraulique rend un badigeon plus résistant pour les murs exposés à l'air extérieur ; quand il s'agit des murs intérieurs, l'eau dans laquelle on fait éteindre la chaux doit être saturée de chlorure de sodium. Le *badigeon Bachelier* est plus solide encore : il se compose de chaux éteinte, desséchée et malaxée avec un fromage blanc bien frais. A la pâte on ajoute du plâtre cuit et de la céruse ; on broie le tout ensemble, et on délaye dans l'eau au moment même où le badigeon doit être appliqué sur les murs.

BADIGEONNAGE (*jo-naj*) n. m. Techn. Action de badigeonner ; ouvrage de celui qui badigeonne. ‖ Par ext. Badigeon.

— Par plaisant. Matière dont on couvre un objet pour en dégniser les défauts ; action d'employer cette matière. ‖ Fard et poudre qu'emploient certaines coquettes.

— Fig. Fausses apparences qui déguisent la réalité : *Les choses extérieures ne sont que le* BADIGEONNAGE *de l'homme*. (Alex. Dum.)

— ENCYCL. Méd. On traite certains phénomènes morbides par l'application externe de médicaments ou *badigeonnages médicaux*.

Badigeonnages révulsifs. Les badigeonnages de teinture d'iode, d'huile de croton diluée, etc., sont fréquemment employés comme révulsifs. La substance médicamenteuse peut également agir profondément, grâce à son absorption par la peau.

Badigeonnages analgésiques. On emploie surtout le principe actif de la créosote ou gaiacol, mélangé avec la glycérine (Ferrand), en application sur le trajet douloureux, puis on recouvre de taffetas ciré.

Badigeonnages antipyrétiques. On use surtout de la sparteïne, de la cocaïne (Geley) et du gaiacol cristallisé, et aussi du gaiacol liquide. Les badigeonnages se font de préférence après lavage au savon et à l'alcool sur les régions de la peau facilement découvertes. Contre-indiqués dans les cas où l'hypothermie est à craindre, sans succès dans les pyrexies à lésions localisées, ils se montrent au contraire efficaces dans les maladies fébriles exanthématiques (érysipèle, scarlatine, rougeole, variole, érythème noueux, eczéma fébrile).

Badigeonnages sudorifiques et diurétiques. On emploie le nitrate de pilocarpine en pommade (Mollière), et par friction, sur le dos ou la cuisse ; l'effet est augmenté par l'administration du lait. Indiqués dans les néphrites, ces badigeonnages sont contre-indiqués dans l'urémie.

BADIGEONNER (*jo-né*) v. a. Peindre avec du badigeon : BADIGEONNER *une maison*. ‖ Réparer, remplir avec du badigeon les trous d'un ouvrage en pierre ou en bois.

— Par plaisant. Couvrir d'une couche de matière destinée à déguiser des défauts : BADIGEONNER *un vieux meuble*. ‖ Couvrir le visage de fard, de poudre, etc.

Se badigeonner, v. pr. Être badigeonné : *Les vieux murs ne peuvent* SE BADIGEONNER *qu'après le grattage*.

— Par plaisant. Se farder. ‖ Farder à soi : SE BADIGEONNER *les joues, le visage*.

BADIGEONNEUR (*jo-neur*) n. m. Celui dont le métier est de badigeonner. ‖ Par dénigr. Mauvais peintre.

— Fig. Personne qui, par des moyens factices, cherche à mettre en vigueur des choses arriérées ou tombées en désuétude : *Un* BADIGEONNEUR *de vieilles constitutions*.

BADIGOINCES n. f. pl. Lèvres : *S'en lécher les* BADIGOINCES. (Vieux.) ‖ Pop. *Jouer des badigoinces*, Manger avec avidité.

BADILI (les), famille de peintres vénitiens des XVe et XVIe siècles : le plus fameux est GIOVANNI-ANTONIO **Badili**, né à Vérone en 1516, mort en 1560, un des premiers à abandonner la sécheresse de l'ancien style pour se rapprocher de la nature. Son coloris est riche et brillant. Il fut le maître, l'oncle et le beau-père de Paul Véronèse. Ses principaux tableaux sont : la *Présentation de la Vierge au temple*, à Turin ; la *Mise au tombeau*, une *Madone*, et la *Résurrection de Lazare*, à Vérone.

BADILLON (*ll* mll.) n. m. Petites brochettes clouées de distance en distance sur le gabarit d'un vaisseau en construction, pour régler la largeur des pièces de bois.

BADIN, INE (même étym. que *badaud*) adj. Léger, folâtre, qui aime à rire, à plaisanter : *Cupidon est un dieu* BADIN.

— Qui appartient, qui convient, qui est propre aux personnes badines : *Air, ton* BADIN ; *Manières* BADINES.

— Qui roule sur des sujets légers : *Genre* BADIN.

— Particulièrem. Sot, fou ; ridicule : *Être assez* BADIN pour... (Mol.) (Vieux en ce sens.)

— B.-arts. Chez les graveurs, *Pointe badine*, Main qui trace les traits légèrement, adroitement et avec un caprice agréable : *Cet artiste a une* POINTE BADINE.

— n. Personne badine, qui aime ou cherche à badiner : *De froids* BADINS. (Boileau.)

— SYN. **Badin, folâtre**. On est *badin* par le discours quand on dit des choses légères, malicieuses, pour s'amuser et amuser les autres. On est *folâtre* par les actions, par les manières, quand on fait en jouant de petites folies, des niches innocentes, dans le seul but de s'amuser.

— ANTON. **Grave, sérieux.**

BADIN (Pierre-Adolphe), peintre, né à Auxerre (Yonne) en 1805, mort en 1877. Il s'adonna à la peinture de genre et d'histoire, exposa entre autres œuvres : *le Médecin de campagne* (1839) ; *Saint Germain* (1844) ; *Défense de Saint-Jean-de-Losne* (1847), et fut pendant plusieurs années, sous l'Empire, directeur de la manufacture des Gobelins.

BADINAGE n. m. Plaisanterie ; action ou propos badin : *Charmant* BADINAGE. ‖ Se dit, par euphémisme, d'actes ou de paroles que l'on trouve désagréables : *Cessons, s'il vous plaît : ce* BADINAGE *n'est point de mon goût*. (Le Sage.)

— Par anal. Ébats joyeux, folâtres : *Les nymphes, par d'innocents* BADINAGES, *se jouaient dans les forêts*. (Fén.)

— Paroles d'amour, tendres agaceries des amants : *Se plaire aux* BADINAGES *amoureux*.

— Par ext. Style badin, léger, enjoué :

Imitez de Marot l'élégant *badinage*.
BOILEAU.

— Fam. Se dit d'un travail qu'on fait en se jouant : *La solution de ce problème ne sera pour lui qu'un* BADINAGE. ‖ *Prendre, tourner une chose en badinage*, La prendre en plaisantant.

— Chass. Manière particulière et amusante de chasser le canard sauvage. En teignant le poil d'un chien de manière à le faire ressembler à un renard, on attire ces palmipèdes à portée du fusil. A la vue de l'animal, en effet, ils s'approchent en foule, comme pour narguer celui qu'ils prennent pour leur mortel ennemi.

BADINANT n. m. Cheval que l'on ajoutait à un attelage : *Cinq chevaux de charrette et un* BADINANT. (Vieux.)

— Autref., au parlement de Paris, Le neuvième conseiller d'une chambre, qui avait pour fonctions de remplacer celui des huit conseillers ordinaires qui venait à s'absenter. (Allusion peu révérencieuse au sens précédent.)

BADINE (rad. *badin*) n. f. Baguette mince et flexible : BADINE *à battre les meubles, les habits*. ‖ Canne flexible et légère : BADINE *à pomme d'argent*.

— n. f. pl. Sorte de petites pincettes pour le feu et dont font usage les serruriers, les taillandiers : *Mademoiselle m'a donné cette paire de* BADINES *avec lesquelles vous me voyez tisonnant*. (Balz.)

1. Badine de forgeron.
2. Badine de serrurier.

BADINEMENT n. m. Syn. inus. de BADINAGE.

BADINER v. n. Faire le badin, s'amuser à des badinages : *Laissez* BADINER *les enfants, c'est de leur âge*. ‖ Plaisanter, se moquer : *La maladie de nos jours est de* BADINER *de tout*. (Vauven.)

— Par ext. Parler ou écrire avec légèreté, enjouement : BADINER *dans ses lettres, dans sa conversation*.

— Flotter, se mouvoir à la manière de ceux qui folâtrent, en parlant d'un ajustement : *Cette dentelle ne doit pas être si tendue : il faut qu'elle* BADINE *un peu*. (Acad.)

— Poétiq. Se jouer, s'agiter vivement :

Mais du vent qui s'élève un souffle inaperçu
Badine avec ma voile et l'enfle à mon insu.
LAMARTINE.

— *Badiner avec*, Agiter, remuer en divers sens et par passe-temps : BADINER AVEC *une canne*. ‖ User légèrement ou sans précaution de : *J'ai toujours ou dire qu'il ne fallait pas* BADINER AVEC *les remèdes*. Brill.-Sav.)

— Fam. *Vous badinez !* Vous voulez plaisanter, vous ne parlez pas sérieusement. ‖ *C'est un homme qui ne badine pas*, C'est un homme très sérieux, ou susceptible, ombrageux. ‖ On dit aussi : *Il n'y a pas à badiner avec lui*.

— Manège. *Badiner avec son mors.* En parlant d'un cheval, Le secouer, le mordiller.

— Prov. : **Il ne faut pas badiner** (ou **jouer**) **avec le feu.** Littéralement, Il ne faut user du feu qu'avec précaution, pour éviter les incendies, et, au fig., Il ne faut pas s'abandonner inconsidérément à des actes ou à des tentations qui peuvent avoir des suites funestes.

— v. a. Railler, tromper en plaisantant : BADINER *quelqu'un le 1er avril.*

BADINERIE n. f. Action de badiner : *La* BADINERIE *a des agréments qui l'emportent sur le sérieux, dans la société civile.* (St-Evrem.) ‖ Action ou parole badine : *S'occuper de* BADINERIES. *Dire des* BADINERIES.

— Par ext. Chose légère et sans portée ; enfantillage : *Les génies les plus élevés tombent quelquefois dans la* BADINERIE. (Boil.)

BADINGAS, peuple du sud de l'Etat libre du Congo, entre le confluent du Kassaï, du Loango et du Sankouron. Les Badingas, réunis en grands villages, paraissent hospitaliers. — *Un* BADINGA.

BADINGUET (*ghè*), surnom donné à Napoléon III. On a prétendu que c'était le nom de l'ouvrier maçon qui lui aurait prêté ses vêtements : une blouse, un gros pantalon, un tablier en toile bleue, une paire de sabots et une casquette hors de service, pour favoriser son évasion du fort de Ham. Il a même été raconté que ce prétendu Badinguet, retiré à Châtenay, près de Paris, où il vivait, sous le nom de J.-Michel Radot, d'une pension servie sur la cassette impériale, était mort en 1883. Ce sont là des fables. L'origine du surnom de « Badinguet », donné à Napoléon III, est restée jusqu'ici inexpliquée.

BADIOTITE n. m. Paléont. Genre d'ammonites tirolitines, fondé par Mojsisovics, pour des formes plus ou moins alliées aux balanonites.

— ENCYCL. Les *badiotites* sont des ammonites à lobation normale et à lobes simples, à tours intérieurs lisses, à tours extérieurs portant des côtes falciformes, fourchues et non plissées. L'espèce type (*badiotites Eryx* Munst.) est fossile dans le trias alpin.

BADIOU DE LA TRONCHÈRE (Jacques-Joseph-Emile), sculpteur français, né au Monastier (Haute-Loire) en 1826, mort au Puy en 1888. Elève de Jouffroy, il a débuté, au Salon de 1852, par un groupe, *les Deux sœurs.* A l'Exposition universelle de 1855, il avait envoyé le modèle en plâtre du groupe représentant Valentin Haüy debout, la main appuyée sur la tête d'un jeune aveugle assis à ses pieds. Ce groupe a été inauguré, le 10 août 1861, à l'Institution des jeunes aveugles, dont Badiou de La Tronchère avait été nommé directeur adjoint en 1854. Il a donné, en outre, une statue en marbre, représentant la *Prodigalité* ; le modèle en plâtre d'une statue de Praxitèle, qui a été placé dans la cour du Louvre ; une statue en bronze du baron Larrey, inaugurée à Tarbes le 15 août 1864 ; une statue de Marguerite de Valois.

Badister (gr. 2 fois).

BADISTER (*diss-tèr'* — du gr. *badistés,* marcheur) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, sous-famille des licininés, renfermant des formes de taille moyenne, colorées de roux, de jaune et de noir : Les *badisters,* dont on connaît une vingtaine d'espèces, répandues dans l'hémisphère boréal, l'Inde et Madagascar, habitent les endroits marécageux : *badister bipustulatus* (Europe) ; etc.

BADIUS (Jodocus), en franç. JOSSE **Bade,** né à Asch, près Bruxelles, en 1462, est, en France, le premier de ces imprimeurs humanistes dont les éditions valent autant par l'exécution typographique que par la correction du texte et les savants commentaires qui l'accompagnent. Josse Bade, après avoir étudié en Italie, vint à Lyon professer le grec et le latin ; peu de temps après, il entra comme correcteur chez Jean Trechsel, dont il épousa la fille. Robert Gaguin le fit venir à Paris, vers 1495, pour suivre l'impression de son *Compendium super Francorum gestis,* et, en 1500, Josse Bade se mit à imprimer pour son compte personnel. De cette date jusqu'à sa mort, il fit paraître, d'après Maittaire, près de quatre cents volumes. Sa marque, avec la célèbre légende *Prelum ascensianum,* est une des plus anciennes représentations d'un atelier typographique. Josse Bade a donné des éditions, très recherchées encore, des humanistes célèbres : Erasme, Budé, Ange Politien, etc., et de classiques grecs et latins, annotés par lui. Il avait marié ses filles à trois libraires : Jean de Roigny, qui lui succéda à Paris, Michel Vascosan, et Robert Estienne. — Son fils CONRAD (1510-1568), ayant embrassé la religion réformée, alla s'établir à Genève où, tout en continuant d'imprimer, il fut reçu pasteur en 1655. Conrad Bade, outre de savants commentaires philologiques, a laissé un certain nombre de pamphlets et de travaux de polémique religieuse.

BADJ, substantif persan employé en turc et signifiant « le tribut volontaire que les gouverneurs des provinces payent au prince, et les droits de douane et de transport des différentes marchandises dans l'empire osmanly ».

BADJER (Louis), ouvrier de Lyon, qui s'illustra en 1793 par un beau trait d'amour filial : il se laissa arrêter et condamner à la place de son père, et marcha courageusement au supplice.

BADJIKARS, peuplade vagabonde du nord de l'Inde, qui erre au sud de l'Himalaya. — *Un* BADJIKAR.

BADOARO (Frédéric), diplomate et littérateur vénitien, né en 1518, mort en 1593. Il fut ambassadeur de la république auprès de Charles-Quint et de Philippe II, et fonda l'académie vénitienne *della Fama* (de la Renommée).

BADOC, bourg de l'archipel espagnol des Philippines (île Luçon), sur un petit fleuve côtier ; 11.600 hab. Cette ville date de 1714.

BADOCHE n. f. Nom donné commercialement à la morue salée.

BADOERO (Pierre), doge de Venise de 939 à 942, année de sa mort. Il obtint de Béranger II, roi d'Italie, une charte qui confirmait les libertés de la république de Venise et lui reconnaissait le droit régalien de battre des monnaies d'or et d'argent.

BADOIS, OISE, celui, celle qui habite Bade ou le grand-duché de Bade. — *Les* BADOIS.

— Adjectiv. : *Race* BADOISE.

BADOK-BANKON n. m. Bot. Nom, à Ceylan, de la ballotte distique.

BADOLATO, ville du royaume d'Italie (Calabre, prov. de Cantazaro) ; 4.000 hab.

BADON (Edmond), auteur dramatique et romancier, né en 1808, mort en 1849. Il a fait représenter deux pièces, qui eurent le succès le plus brillant : *Un duel sous Richelieu* (1832), drame, et *Une aventure sous Charles IX* (1834), comédie (en collaboration avec Frédéric Soulié). On cite aussi son roman historique : *Montbrun ou les Huguenots en Dauphiné* (1838).

BADONVILLER, ch.-lieu de canton de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 33 kilom. de Lunéville, sur la Blette, affluent de la Vizouze ; 1.689 hab. Carrières de pierre ; forêt. Filature de laine, fabrique de bas, etc. — Le canton a 12 comm. et 6.059 hab.

BADOUE (*doè*) ou **BAVOUA** n. m. Ichtyol. Nom vulgaire de la blennie cornue (*blennius tentacularis*). V. BLENNIE.

BADOUILLARD (*llar'* ‖ *ll* mll.) — de l'argot *bades,* lèvres) n. m. Pop. Vieux, noceur. (Les *badouillards* étaient les membres d'une joyeuse association d'étudiants qui florissait à Paris, sous le gouvernement de Juillet : leur nom est resté dans la langue familière courante.)

BADOURIA, ville de l'Inde anglaise (prov. de Calcutta), sur un bras du delta du Gange ; 13.000 hab. Commerce considérable.

BADOURS (*dour'*) n. m. pl. Tenailles de taille moyenne pour la forge.

BÂDRAN. Myth. parsie. Nom du génie de l'air.

BADRÈS, nom d'un Perse dont parle Hérodote dans son *Histoire.* Ce nom se rattache probablement aux mots sanscrit *bhadra* (fortuné), et persan *bahar* (part, portion).

BADROUILLE (*ll* mll.) n. f. Vieux cordages montés en tampon à l'extrémité d'un long manche et destinés au nettoyage des carènes. V. VADROUILLE.

BADSTÜBER (André), jurisconsulte danois, né à Copenhague en 1728, mort en 1808. On a de lui quelques dissertations juridiques.

BADUEL (Claude), littérateur, né à Nîmes à la fin du XVe siècle, mort à Genève en 1561. Professeur à l'Université de Paris, il embrassa le calvinisme et se réfugia à Genève, où il devint ministre et professeur de philosophie. Il a laissé, entre autres ouvrages écrits en latin, un éloge du mariage, qui a été traduit en français par Guy de La Garde (Paris, 1548).

BADUERO ou **BADUERI,** famille vénitienne, dont plusieurs membres furent doges : ORSO Ier (804-881), ORSO II (912-932), PIETRO **Baduero** (939-942).

BADUGEON (*jon* — corrupt. de *badigeon*) n. m. Argot. Fard.

BADUHENNE (*Baduhennæ lucus*), vaste forêt de la Germanie mentionnée par Tacite, et qui s'étendait sur la presque totalité du pays des Frisons ; 900 Romains y furent massacrés à la fin du règne de Tibère.

BADUKKA n. m. Nom d'un câprier de Malabar, le *capparis Rheedii.*

BADULE n. f. Bot. Section du genre myrsine.

BADUSE n. f. Genre de rubiacées-cinchonées, renfermant une espèce des îles Tonga et Fidji, créée pour un arbuste très glabre à feuilles opposées, à fleurs blanches réunies en corymbe, multiflores et axillaires, et dont l'écorce est très amère.

BÆA (du gr. *baia,* petite) n. f. Genre de cyrtandracées, comprenant des herbes qui croissent en Chine, dans l'Inde et à Magellan. ‖ On dit aussi BACA.

BÆBIA (GENS), famille consulaire romaine. Elle eut sa période de splendeur au IIe et au IIIe siècle av.-J.-C. Les personnages marquants de la *gens* Bæbia, surnommée aussi « Dives », « Herennia », « Pamphila » et « Sulca », sont : LUCIUS **Bæbius,** envoyé par Scipion comme ambassadeur à Carthage en 202 et chargé ensuite de commander à sa place le camp des Romains ; — QUINTUS **Bæbius,** tribun du peuple (200). (Il s'opposa de toutes ses forces à la guerre contre Philippe de Macédoine) ; — MARCUS **Bæbius,** un des commissaires romains envoyés en Macédoine en 186, pour s'enquérir des griefs de diverses villes ; entre autres, de Maronée, en Thrace, contre Philippe ; — CNEIUS **Bæbius Pamphilus,** consul en 182 avec L. Emilius ; — MARCUS **Bæbius Pamphilus,** consul en 181 avec P. Cornelius Cethegus. (Il fut chargé de réprimer un soulèvement des Ligures, tant de fois révoltés contre la domination romaine. A la suite d'une dernière victoire, au lieu d'imposer simplement un traité et un tribut aux vaincus, il déporta en masse 40.000 habitants, qu'en interna dans le Samnium, et leurs villes furent repeuplées de colons romains) ; — LUCIUS **Bæbius Pamphilus,** un des commissaires envoyés par la république en Macédoine, l'an 168, pour y préparer l'expédition de Paul-Emile ; — AULUS **Bæbius,** preconsul d'Etolie en 167. (Il fut rappelé à Rome pour avoir fait mettre à mort tout le sénat étolien, et condamné au bannissement) ; — CAIUS **Bæbius,** tribun du peuple en 110. (Il fut suborné par Jugurtha, et s'interposa entre le roi numide et Memmius qui voulait, avec quelques autres, le forcer à s'expliquer sur sa conduite envers Rome) ; — CAIUS **Bæbius,** général romain du Ier siècle avant notre ère. (Il fut chargé du commandement d'une des divisions de l'armée de Sextus Pompée, durant la guerre Sociale.)

BÆBIANI (LIGURES) Peuple de l'ancienne Italie, d'origine ligure, qui habitait le Samnium. — *Un* BÆBIANUS (*muss*).

BAECK (Abraham), naturaliste et médecin suédois, né en 1713, mort en 1795. Il était premier médecin du roi et membre de l'académie des sciences de Stockholm. On lui doit des mémoires sur la couleur des nègres, sur un poisson (le narval), etc. Linné lui a dédié un genre de plantes de la famille des salicaires.

BÆCKÉE (*kè*) n. f. Genre de myrtacées-leptospermées, comprenant environ soixante-dix espèces croissant en Australie, à la Nouvelle-Calédonie, dans les îles de l'archipel Indien et dans l'Asie orientale et méridionale. La *bæckea frutescens* sert en Asie comme diurétique et abortif, et les feuilles, placées dans les vêtements, en éloignent les insectes, par suite de l'odeur qu'elles exhalent.

BAECKER ou **BACKER** (LOUIS DE), archéologue et philologue, né à Saint-Omer en 1811. D'abord avocat, puis magistrat, il fut nommé inspecteur des monuments historiques dans le département du Nord. On lui doit un nombre considérable de publications, parmi lesquelles nous citerons : *Chants historiques de la Flandre* (Lille, 1855) ; *De l'administration politique, administrative et judiciaire de la Belgique pendant les trois derniers siècles* (1841) ; *De la langue néerlandaise et des premiers monuments littéraires écrits en néerlandais* (1869) ; *Histoire de la littérature néerlandaise depuis les temps les plus reculés jusqu'à Vondel* (1873).

BÆCKSTRŒM Per Johan Edvard, poète suédois, né à Stockholm en 1841, fut attaché à la bibliothèque royale. En 1864, il visita la France. Outre plusieurs recueils de poésie, on lui doit des œuvres dramatiques, dont plusieurs ont été jouées avec succès : *Une couronne* (1868) ; *les Sœurs d'Eve* (1869) ; *le Premier Mai* (1870) ; *Prisonnier à Kallo* (1870) ; *la Lumière de l'aurore* ; *les Opprimés* ; *Dagward Frey,* tragédie en vers, son œuvre capitale. Ses œuvres lyriques et dramatiques, pleines de vie, abondent en situations intéressantes.

BÆCULA ou **BÆTULA,** ville de l'anc. Espagne (Tarraconaise). Scipion, le premier Africain, y battit Asdrubal en 209, et Magon et Massinissa en 206 av. J.-C.

BÆDAN (et non **BAODAN**), fils de Nindid, et non de Dermod, Roi suprême de l'Irlande au VIe siècle de notre ère. Il fut assassiné à l'instigation de Colman le Petit, en l'année 585, et non 557. Il eut pour successeur Aed, fils d'Ainmire (*Annales de Tigernach, Annales d'Ulster,* etc.). Ce personnage est, quoiqu'on ait soutenu le contraire, parfaitement historique.

BÆDEKER (*dèkr'* — de *Bædeker,* n. pr.) n. m. Guide de voyage : *Emporter son* BÆDEKER. V. art. suiv.

BÆDEKER (*dèkr'*) (Charles), libraire et écrivain allemand, né à Essen (Prusse) en 1801, mort à Coblentz en 1859. Libraire dans cette dernière ville, Bædeker s'est fait connaître par une série de guides à l'usage des voyageurs. On lui doit encore : *Manuel de conversation pour le touriste en quatre langues : français, allemand, anglais, italien, avec un vocabulaire.* — Ses fils, ERNEST, né en 1833, mort en 1861 ; CHARLES, né en 1835, et FRITZ, né en 1844, ont poursuivi son œuvre à Leipzig et publié de nouveaux guides en allemand, en anglais et en français.

BÆHER (en lat. *Berus*), théologien et médecin suisse, né en 1486, mort en 1568. Il professa les belles-lettres à Strasbourg, et fut recteur de l'université de Bâle. Il est l'auteur d'un *Commentaire sur l'Apocalypse de saint Jean.*

BAEHR (Jean), compositeur et musicographe allemand, né à Saint-Georges-sur-l'Ems en 1652, mort en 1700. Il étudia les lettres, les sciences et la musique, chez les bénédictins de Lambach. Sa voix de ténor, son talent sur le violon et le clavecin le firent nommer maître de chapelle d'Auguste de Saxe, puis du duc de Weissenfels. Il est surtout connu par la violente polémique qu'il soutint contre Godefroy Vockerodt.

BAEHR (Jean-Christian-Félix), érudit allemand, né à Darmstadt en 1798, mort en 1872 à Heidelberg, où il professa la littérature et fut directeur du séminaire philologique. Ses principaux ouvrages, très estimés, sont : *Histoire de la littérature latine* (1828) ; *les Poètes et Historiens chrétiens de Rome* (1836) ; *la Théologie romano-chrétienne* (1837) ; l'*Histoire de la littérature romaine durant la période carlovingienne* (1840), et une savante édition d'*Hérodote* (Leipzig, 1832-33).

BAËL, roi de l'enfer, l'une des puissances infernales du grand grimoire ; on le représentait avec trois têtes (crapaud, homme et chat). Il n'est pas sans analogies avec le Bel (ou les Baals) des religions sémitiques.

BAELÉ, tribu d'Afrique (Soudan oriental), établie au N.-E. du Ouadaï, dans le massif montagneux de l'Eouedi. Le pays des Baelés (ou *Baelebis* n'a encore été visité par aucun explorateur.

BAELEGHEM, comm. de Belgique (Flandre-Orientale), arrond. adm. et judic. de Gand ; 2.835 hab. Fabriques de toiles de coton et lin.

BAELEN-LEZ-GHEEL, ville de Belgique (prov. d'Anvers, arrond. admin. et judic. de Turnhout, sur la Grande Nethe ; 4.107 hab. Fabrication de draps. — BAELEN-LEZ-LIMBOURG, comm. de Belgique (prov. de Liége, arrond. admin et judic. de Verviers ; 2.185 hab. Exploitation de grès, forges, moulins à foulon.

BAENA, ville d'Espagne (prov. de Cordoue), sur le Marbella, affluent du Badajoz ; 12.000 hab. Fabriques de plâtre, tanneries. Chevaux estimés. Cette ville, prise sur les Arabes en 1240 et patrie de l'écrivain don José Amador de Los Rios, est le ch.-lieu d'un district peuplé de 18.900 hab.

BAENA (Antonio Ladislau Monteiro), historien et géographe portugais, né vers la fin du siècle dernier, mort en 1851. Fixé au Brésil, il étudia la topographie du Para, et fit paraître deux ouvrages : le *Compendio das eras do Para* (1838), résumé historique qui s'arrête à l'année 1823 ; l'*Ensayo corographico sobre a provincia do Para* (1839), travail de géographie et de statistique. Il a laissé en manuscrit le second volume du *Compendio das eras.*

BÆOBOTRYS (*tryss* — du gr. *baios,* petit, et *botrus,* grappe) n. f. Bot. Syn. de MÆSA.

BÆOMETRE (du gr. *baios,* petit, et *métron,* mesure) n. m. Genre de melanthacées-vératrées, comprenant une seule espèce, plante herbacée qui croît au cap de Bonne-Espérance.

BÆOMYCE ou **BÉOMYCE** (du gr. *baios,* petit, et *mukès,* champignon) n. m. Genre de lichens, créé pour une espèce, le bæomyce rose, qu'on trouve dans toute l'Europe, croissant sur le sol, dans les bruyères et les endroits humides.

BÆOMYCÉES n. f. pl. Tribu de lichens, dont le type est le genre *bæomyce.*

BÆOGLOSSA (du gr. *baios*, faible, et *glôssa*, langue) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, sous-famille des anthinidés, renfermant des formes africaines, allongées, de taille moyenne, de couleur noire, ayant les mœurs des *anthia*. Deux espèces connues : *bæoglossa melanaria* (Afrique orient., Cafrerie); *bæoglossa villosa* (cap de Bonne-Espérance).

BAEPENDY, ville du Brésil (prov. de Minas-Geraes), sur le rio *Baependy*, sous-affluent du Parana ; 9.000 hab. Aux environs, eaux minérales de Coxambù. Créé village paroissial par la loi du 19 janvier 1804, Baependy fut élevé, en 1856, au rang de chef-lieu de la comarca du même nom. — Pop. du municipe : 37.500 hab.

BAER (Charles-Ernest DE), naturaliste russe, né en 1791 dans l'Esthonie, mort en 1876. Il étudia la médecine à l'université de Dorpat, et compléta son éducation scientifique en Allemagne, rentra en Russie en 1834, et devint un des membres les plus illustres de l'académie de Saint-Pétersbourg. De Baer est auteur d'un très grand nombre de travaux de zoologie et de physiologie. Il a, le premier, vu et étudié l'œuf des mammifères en 1827. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Lettre sur l'œuf des mammifères* (Leipzig, 1827); *Histoire du développement des animaux* (1828-1837); *Recherches sur le développement des poissons* (1835); *Observations sur les monstres à double corps* (Pétersbourg, 1845), etc. En 1835, il explora, par ordre du tsar, le gouvernement d'Arkhangel, la Laponie méridionale et la Nouvelle-Zemble. En 1855, il a publié ses *Récents Voyages destinés à faire connaître l'empire de Russie*, et en 1856, avec Helmersen, des *Études sur l'empire russe et les pays adjacents de l'Asie*.

BAEREBISTE, roi des Daces, au temps de César et d'Auguste. Il écrasa les Sarmates sur les rives du Dneper (Borysthène), les Boïens gaulois établis en Pannonie ; étendit sa domination sur la Macédoine, la Thrace ; soumit au tribut les Scordisces et les Bastarnes, et avait presque achevé la conquête de l'Illyrie, lorsqu'il fut assassiné, peut-être à l'instigation des Romains. Ce héros barbare était un des grands capitaines de son siècle.

BAERIE n. f. Genre de composées-hélénioïdées, renfermant des herbes annuelles glabres ou velues, croissant en Californie, et cultivées dans les jardins d'agrément.

BAERLE (Gaspard VAN), poète latin moderne et professeur, né à Anvers en 1584, mort à Amsterdam en 1648. Il professa aux universités de Leyde et d'Amsterdam. Il a publié en latin des discours, des poèmes, etc., et a laissé quelques écrits en français.

BAERMANN (Georges-Frédéric), grammairien et mathématicien allemand, professeur à Wittemberg, né à Leipzig, mort en 1769. Il a donné une édition latine d'Euclide, traduit en allemand *le Maître d'éloquence*, de Lucien, publié plusieurs dissertations *Sur la longueur à donner aux canons ; Sur les leviers curvilignes*, et sur diverses questions.

BAERMANN (Henri-Joseph), virtuose remarquable sur la clarinette, né à Potsdam en 1783, mort à Munich en 1847, fut élève de Beer. Il se lia avec Weber, qui apprécia son talent et qui écrivit pour lui trois concertos de clarinette. Baermann visita l'Italie, demeura à Paris, en 1817, donna des concerts avec la grande cantatrice Mme Catalani, puis fit toute une série de voyages artistiques en Angleterre, en Allemagne, en Danemark, en Pologne et en Russie, partout se voyant acclamé pour son talent merveilleux. Baermann a composé et publié un assez grand nombre d'œuvres pour son instrument. — Son fils et élève, CHARLES **Baermann**, né et mort à Munich (1811-1885), fut aussi un excellent clarinettiste.

BAERSRODE, bourg de Belgique (Flandre-Orient.), arr. admin. et judic. de Termonde, sur l'Escaut ; 4.138 hab. Corderie, fabrique de toile.

BAERT ou **BAERTIUS** (François), jésuite érudit, né à Ypres en 1651, mort en 1719. Il fut adjoint à Papebroch dans la rédaction des *Acta sanctorum* (mois de mai et de juin), et montra une grande érudition.

BAERT (Alexandre-Balthazar-François DE PAULE, baron DE), né à Dunkerque vers 1750, mort à Paris en 1825. Nommé en 1791 député à l'Assemblée législative, il demanda que les actes de naissance et de décès entrassent dans les attributions municipales. En 1815, il fut élu député, et s'opposa, autant qu'il le put, aux excès de la Chambre introuvable. On lui doit des ouvrages estimés : *Mémoires historiques et géographiques sur les pays situés entre la mer Noire et la mer Caspienne* (Paris, 1799) ; *Tableau de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et des possessions anglaises dans les quatre parties du monde* (Paris, 1800).

BAERT (Philippe), généalogiste belge, vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il était bibliothécaire du marquis de Chastellar. Il a publié : *Supplément au nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne* (1772).

BAES ou **BASIUS** (Jean), jurisconsulte hollandais, né à Leeuwarden en 1548, mort en 1596, professa le droit en France et en Angleterre. On a de lui un traité intitulé : *Para*.

BAESCHA, fils d'Achija, troisième roi d'Israël, s'empara du trône par le meurtre de Nadab, pendant que ce prince assiégeait avec ses soldats la ville philistine de Guibbethon. Dès qu'il fut roi, il fit périr toute la maison de Jéroboam, sans en laisser échapper personne. Il employa son règne à guerroyer avec Asa, roi de Juda. Il commença la construction de Rama, pour empêcher les mouvements d'Asa ; mais ce dernier lui enleva l'alliance du roi de Syrie, Ben-Hadad. Grâce à cet appui, le roi Asa s'empara d'un grand nombre de villes d'Israël, et s'appropria les matériaux que Baescha employait à la construction de Rama, pour en bâtir les villes de Gueba et de Mitspa. Baescha se retira à Thirtsa, où il resta jusqu'à sa mort ; il régna vingt-quatre ans.

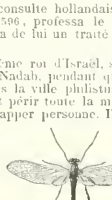

Bætis (red. 2 fois).

BÆTIS (*bîs* — du gr. *Boitikê*, nom de l'Espagne) n. f. Genre d'insectes névroptères, pseudo-orthoptères, groupe des amphibiotiques, famille des éphémérides, renfermant des espèces à ailes courtes, à abdomen terminé par deux soies. Les *bætis* habitent l'Europe, et leurs larves en fréquentent les cours d'eau : *bætis bioculato* (Europe moyenne et septentr.); etc. Des formes fossiles se trouvent dans l'ambre tertiaire.

BÆUMERTE (*bé-u*) n. f. Bot. Syn. du genre cresson.

BÆYER (Joseph-Jacob), géodésien prussien, né en 1794 à Muggelsheim (prov. de Brandebourg), mort à Berlin en 1885. Entré dans l'état-major, il fut chargé de travaux de triangulation et devint, en 1869, président de l'Institut géodésique de Berlin. Parmi ses ouvrages, tous techniques, nous citerons : *les Relations des triangulations prussienne et russe* (1857) ; *De la grandeur et de la forme de la Terre* (Berlin, 1861) ; *les Mesures sur la surface sphéroïdale de la Terre* (Berlin, 1862).

BÆYER (Adolphe), chimiste allemand, fils du précédent, né en 1835 à Berlin. Il a fait des recherches sur les combinaisons du cacodyle et sur les groupes de l'urée et de l'acide urique. Il a étudié l'action des aldéhydes sur les hydrates de carbone et les phénols, et principalement celle de l'anhydride phtalique sur les phénols et les oxyphénols ; a découvert ainsi les teintures de phtaléine, en particulier une couleur verte, la céruléine, et une belle couleur rouge, l'éosine. Il a réussi également la préparation artificielle du bleu d'indigo, puis obtenu l'indol en réduisant le bleu d'indigo par la poudre de zinc. Dans son laboratoire se sont faits encore d'importants travaux : Graebe et Liebermann y ont découvert l'alizarine artificielle et les couleurs dérivées du goudron de houille et, en 1877, Othon Fischer y a trouvé l'essence d'amandes amères artificielle, ou essence de murbane.

BAEZ (Bonaventure), homme politique de la république de Saint-Domingue, né à Haïti, mort à Porto-Rico en 1884. C'était un mulâtre qui, de marchand de bois, devint président de la république. Plusieurs fois dépossédé de sa fonction, puis réélu, il fut définitivement renversé en 1873. A maintes reprises, il tenta d'annexer Haïti aux États-Unis, et, pendant ses exils successifs, il intrigua contre son pays.

BAEZA, ville d'Espagne (Andalousie, prov. de Jaen) ; 11.000 hab. Tanneries, fabriques d'eaux-de-vie ; élève des taureaux de course. Elle s'appelait *Biezu* au temps des Maures, et fut alors une ville importante que conquirent les Espagnols, en 1152. — Pop. du *district de Baeza* : 27.600 hab.

BAEZA (Gaspard DE), jurisconsulte espagnol du XVIe s., qui a laissé plusieurs ouvrages de droit, et traduit en espagnol les œuvres de l'historien italien Paolo Giovio (Paul Jove).

BAFARAMI ou **BAFON**, tribu de l'Afrique occidentale (colonie allem. de Cameroun), évaluée approximativement à 50.000 individus.

BAFFA ou **BAFFO**, ville de la Turquie d'Asie (île de Chypre) ; 1.000 hab. Cette ville, qui eut quelque importance sous la domination des Vénitiens, est construite sur l'emplacement de l'ancienne Paphos. Cristal de roche, dit *diamant de Baffa*.

BAFFETAS (*tâ*) n. m. Grosse toile blanche de coton, qui vient des Indes. ‖ On écrit aussi BAFETAS, et BAFTAS.

BAFFIER (Jean), sculpteur français, né à Neuvy-le-Barrois (Cher) en 1851. Élève de l'École des beaux-arts de Nevers, il alla à Paris suivre les leçons d'Aimé Millet et de Jean Garnier. Il débuta au Salon de 1881, et, depuis, il n'a guère cessé d'exposer. Ses œuvres à l'accent voulu et quelque peu rude lui ont conquis une certaine notoriété. Les principales sont : *Marat, Louis XI à Plessis-les-Tours, Jacques Bonhomme*, les bustes en bronze du *Père* et de la *Mère du sculpteur*. Le recherche de l'effet pittoresque semble s'être atténuée chez l'auteur dans sa *Salle à manger monumentale*, exposée en 1898. Baffier a publié divers écrits, notamment *le Musée du soir* et *la Force créatrice* (1895).

BAFFIN (BAIE OU MER DE), mer secondaire dépendant de l'océan Atlantique, comprise entre le Groenland et l'archipel polaire, et donnant accès aux détroits de Smith et de Kennedy, qui conduisent au bassin polaire arctique. Cette mer communique avec l'Atlantique par le détroit de Davis, et avec l'océan Glacial (à l'O.) par les détroits qui séparent les unes des autres les différentes terres de l'archipel polaire. Elle est d'une navigation difficile, couverte de brumes épaisses pendant une grande partie de l'année, et chargée d'énormes glaces flottantes ; aussi n'est-elle guère visitée que par des pêcheurs de baleines et de phoques, et par les explorateurs arctiques. Le navigateur anglais Baffin la découvrit en 1616, et la crut un simple golfe de l'Atlantique, fermé dans sa partie septentrionale.

BAFFIN (TERRE DE), grande île inexplorée de l'archipel polaire, située sous le cercle polaire au N. du Labrador, dont elle est séparée par le détroit d'Hudson.

BAFFIN (William), célèbre navigateur anglais, né en 1584, mort en 1622. Il prit part, en qualité de pilote, à diverses expéditions maritimes. En 1612, il fit partie de l'expédition arctique dans laquelle James Hall fut tué par des sauvages, et à son retour, écrivit la relation de ce voyage. C'est dans cet historique que se trouve décrite une méthode pour déterminer la longitude en mer, au moyen des corps célestes. En 1615, il fut adjoint à Robert Bylot pour rechercher un passage par le détroit de Davis ; les deux navigateurs partirent sur le navire *la Découverte*. Ils parvinrent jusqu'au 78° degré de latitude N., et Baffin observa alors la plus grande déclinaison de l'aiguille aimantée (56° du N. au S.). Cependant, comme on ne trouvait pas le passage cherché, le navire changea de route d'après les conseils de Baffin, et se dirigea vers le nord du détroit de Davis. On entra dans une vaste baie, à laquelle fut donné plus tard le nom du hardi pilote. Baffin a également publié une relation de ce voyage. Il reste encore de lui une lettre, dans laquelle il assure qu'il existe un passage au N. du détroit de Davis. Baffin fut tué au siège d'Ormu, en Perse, taudis que, avec des troupes persanes, il essayait de chasser de l'île les Portugais.

BAFFO, surnommée **Salife** (*la Pure*), née vers 1560, morte en 1615. Fille d'un gouverneur vénitien de Corfou, elle fut capturée par des corsaires turcs, devint favorite d'Amurat III, qui en eut Mahomet III. Après avoir joui d'une longue influence, elle fut écartée des affaires par son petit-fils Achmet III, vers 1603.

BAFFO (Georges), poète vénitien, né à Venise en 1694, mort vers 1768. Il fut membre de la cour suprême de justice. Il écrivit en dialecte vénitien des poésies pleines de grâce, d'esprit et de bonne humeur, mais très licencieuses et parfois ordurières. Après sa mort, ses amis réunirent ses meilleures poésies sous ce titre : *le Poesie di Giorgio Baffo* (1771). Plus tard, il en parut une édition plus complète : *Raccolta universale delle opere di Giorgio Baffo Veneto* (Cosmopoli, 1789), qui a été traduite en français (Paris, 1884).

BAFFRE ou **BAFFE** n. f. Pop. Coup, gifle.

BAFING, pays de l'Afrique occident. (Soudan français, cercle de Kita), sur les deux rives du *Bafing* ; 6.000 hab. environ. C'est un pays de plateaux, dont le village principal est Gafao. Ce territoire, peuplé de Malinkés, a été soumis au protectorat de la France par le traité du 14 décembre 1882 ; il a été pacifié par le colonel Archinard en 1889.

BAFING (*fleuve Noir* ou *fleuve Bleu* — *ba*, eau ; *fing*, bleu ou noir), grande rivière de l'Afrique occidentale, qui forme avec celle de Bakhoy le fleuve du Sénégal. Le Bafing sort du versant oriental du massif de Timbo, dans le Fouta-Djalon ; à son confluent avec le Bakhoy, il a près de 500 m. de large et une grande profondeur. Sa pente générale est considérable : 640 m. de différence de niveau pour 450 kil. environ de parcours.

BAFOUER (anc. franç. *baffe* ou *beffe* ; du rad. german. *bap* ou *baf*, lèvre ; peut se rapprocher de l'ital. *beffa* ; esp. *befa*, moquerie, outrage) v. a. Railler sans pitié, traiter avec une moquerie outrageante, couvrir de honte : *Les Pradons que nous* AVONS BAFOUÉS *dans notre jeunesse étaient des prodiges auprès de ceux-ci*. (Boil.)

Se bafouer, v. pr. Se railler mutuellement.

— SYN. **Bafouer, conspuer, honnir, vilipender**. *Bafouer* renferme une idée de moquerie outrageante, répétée, qui ne laisse pas de relâche. *Conspuer*, par son étymologie même (*sputare*, cracher), marque un mépris profond. *Honnir* est le cri du soulèvement et de l'indignation ; on *honnit* pour faire honte, pour faire rougir d'une action mauvaise. *Vilipender*, c'est ravaler, détruire la réputation, mettre sous les pieds comme quelque chose de vil.

BAFOUILLAGE (*ll* mll. — rad. *bafouiller*) n. m. Propos incohérents, paroles sans suite.

BAFOUILLER (*ll* mll.) v. a. Bredouiller, tenir des propos incohérents : *Il n'y a qu'à la Comédie-Française et au Conservatoire que les hommes* BAFOUILLENT *à la soixantaine, en branlant de la tête*. (Alph. Daudet.)

BAFOULABÉ, poste militaire de l'Afrique occid. (Soudan français), au confluent du Bafing et du Bakhoy, qui y forment le fleuve Sénégal ; 4.000 hab. Point terminus du ch. de fer partant de Kayes ; tête d'un ch. de fer à voie étroite (en construction) vers le Niger.

BAFRA, ville de Turquie d'Asie (Anatolie), vilayet de Trébizonde, près du fleuve côtier Kizil Irmak ; 6.500 hab. Commerce de tabac.

BÂFRE n. f. Pop. Grand repas où l'on mange beaucoup, ripaille : *Aimer la* BÂFRE. *Ne songer qu'à la* BÂFRE.

BÂFRÉE n. f. Pop. Repas glouton : *Se donner une* BÂFRÉE.

BÂFRER (du rad. german. *bab* ou *baf*, lèvre) v. n. Manger goulument, avec excès : *Peut-on* BÂFRER *ainsi!*

— Activ. *Enfant qui* BÂFRE *tout ce qu'il peut attraper*.

Se bâfrer, v. pr. Se gorger. *Se* BÂFRER *de pâtisserie*.

BÂFRERIE n. f. Pop. Gloutonnerie.

BÂFREUR, EUSE n. Pop. Glouton, gloutonne : *Un* BÂFREUR.

BAGACE n. f. Techn. V. BAGASSE.

— Vener. Chienne-louve.

BAGACUM, ville de la Gaule, dans la Belgique IIe, capit. des Nerviens ; auj. *Bavay*.

BAGADAIS (*de*) n. m. Variété du pigeon domestique, formant une race spéciale dont le nom scientifique est *columba tuberculosa*. Le bagadais est le plus gros des pigeons de volière, et il est un des plus estimés.

BAGADIA n. m. Poids de douze onces, dans l'ancienne médecine.

BAGAFFE n. m. Argot. Pistolet.

BAGAGE (du VX franç. *bagues*, paquets. V. BAGUE) n. m. Effets, objets empaquetés que l'on emporte avec soi en voyage : *Charger, décharger les* BAGAGES. *Porter son petit* BAGAGE *sur le dos*. ‖ Par ext. Mobilier de peu de valeur.

— Par anal. Ensemble des ouvrages, des productions d'un auteur : BAGAGE *littéraire*. *N'avoir qu'un mince* BAGAGE. ‖ Ensemble des connaissances que l'on a acquises :

— *Menu bagage*. Celui qui peut être porté par des bêtes de somme et par les soldats. ‖ *Gros bagage*, Celui qui ne peut être transporté que par voitures.

— Art. milit. Ensemble des effets et du matériel d'équipement : *Sortir de la ville avec armes et* BAGAGES.

— Loc. fam. *Plier bagage*, Déloger furtivement, s'enfuir.

— Chem. de fer. *Wagon à bagages*, Voiture d'un train de voyageurs spécialement affectée au transport des bagages.

— ENCYCL. Art milit. La question des bagages a toujours constitué l'une des grosses difficultés du problème de la conduite des armées. Les Romains leur donnaient la qualification significative de *impedimenta*. Dès leur temps et depuis lors, des règlements minutieux ont été formulés à différentes reprises, pour assurer dans de bonnes conditions le transport de tout ce qui est nécessaire aux armées, et en particulier pour réprimer les abus trop souvent constatés dans le poids et le volume des objets de toute nature dont se font suivre les officiers.

C'est là surtout ce qui constitue les *bagages* — les noms de *paquetage, charge* ou *chargement* étant reservés à ce que les hommes portent sur eux. Le règlement sur le service en campagne définit le nombre, les dimensions et le poids des *caisses à bagages* accordées à chaque officier, suivant son grade, ainsi que des *caisses de comptabilité*, et des *cantines à vivres* allouées aux différentes unités.

La *caisse à bagages* a 0m,65 de long sur 0m,30 de large dans œuvre, et 0m,22 de hauteur avec le couvercle. Poids maximum vide : 7 kil. 800. Il en est alloué trois aux colonels ou lieutenants-colonels, deux aux chefs de bataillon

on assimilés ; une à chaque capitaine ou officier subalterne, ainsi qu'aux aumôniers, sous-chefs de musique, adjudants de bataillon, etc., une pour deux adjudants de compagnie. — Toutes chargées, ces caisses ne doivent pas peser plus de 17 à 18 kilogr. — Le capitaine a droit à 9 kilogr. de supplément. Les *caisses de comptabilité* sont affectées à raison de trois par régiment d'infanterie, deux par régiment de cavalerie ou bataillon de chasseurs, une par compagnie du génie, batterie, etc. Les *cantines à vivres* — à raison d'une pour cinq officiers — sont un peu plus grandes et pèsent 22 kilogr. avec leurs accessoires, sans les vivres. Toutes ces caisses sont portées sur les *voitures à bagages*, marchant avec le train (v. ce mot) de chaque unité, train qui comprend, en outre, des *voitures de vivres* et *d'effets* pour la troupe, etc., et où les bagages représentent : quatre fourgons à deux chevaux par *régiment d'infanterie*, deux par *bataillon formant corps*, cinq par *régiment de cavalerie*, deux par *groupe de batteries montées*, une par *groupe de batteries à cheval*, etc.

— Dr. Le transport des *bagages* par chemin de fer est organisé, selon les compagnies, d'après deux systèmes principaux. Dans l'un, usité en France, le voyageur a droit au transport gratuit d'un certain poids (30 kilogr., 20 kilogr. pour les enfants payant demi-place) ; dans l'autre, adopté en Allemagne et en Suisse, le voyageur n'a droit à aucun transport gratuit, et ses bagages sont taxés d'après un tarif.

Arrivé à destination, le voyageur passe dans la salle des colis, où ses bagages lui sont remis, sur la représentation du bulletin qui lui a été délivré au départ.

Mais, avant de pouvoir disposer de ses bagages, le voyageur est tenu de les soumettre à la visite des employés d'octroi ou de douane, et de payer les droits, s'il y a lieu.

Les compagnies sont responsables des bagages destinés à être enregistrés, dès l'instant où ils sont confiés à leurs agents. Les juges ont un large pouvoir d'appréciation pour déterminer la valeur des bagages perdus ou soustraits. Les tribunaux considèrent comme sans valeur les clauses insérées sur les bulletins de bagages et limitant à une somme minime les dommages-intérêts dus en ce cas. La responsabilité des compagnies ne s'éteint que par la prescription de six mois. Pour les bagages transportés par voitures publiques, v. VOITURIER. — Pour les transports par mer, les bagages appartenant à un passager ne sont pas l'objet d'un contrat d'affrètement distinct ; le fréteur est responsable de la perte et des avaries des bagages.

BAGAGEM, ville du Brésil (prov. de Minas-Geraes), sur le *Bagagem*, sous-affluent du Paranahyba ; 10.000 hab. Ch.-l. d'un municipe du même nom, peuplé de 26.100 hab. et contenant des rochers diamantifères. C'est dans son territoire que, en 1854, une négresse trouva le célèbre diamant nommé *Etoile du Sud* (*Cruzeiro do Sul*).

BAGAIA ou **BAGAIS** (anj. **BAGHAI**), anc. ville d'Afrique (Numidie), sur le fleuve Abigas (en arabe *Ouad-el-Baghai*). Célèbre au commencement du ve siècle par les troubles religieux des donatistes.

BAGALLCÔTA, ville de l'Inde anglaise (Dekhan, présidence de Bombay), sur le Gatparba, affluent du Kistna ; 12.800 hab. Soies et cotonnades.

BAGAMOYO (c'est-à-dire *fond du cœur*), ville de l'Afrique orientale allemande, sur la côte du Zanguebar, à 50 kilom. de Zanzibar ; 10.000 hab. Cette ville est le débouché naturel de la vallée du Kiogani, fleuve côtier dont les affluents de gauche conduisent à l'Ouami, qui prend sa source dans le district d'Ousagara. Là vient aboutir tout le réseau télégraphique de l'Afrique orientale allemande, relié par un câble à Zaozibar. Cette localité, placée autrefois sous la dépendance du sultan de Zanzibar, devint allemande par le traité du 28 avril 1888 ; mais elle n'accepta pas sans résistance la domination de la Société allemande de l'Afrique orientale, et fut bombardée en septembre 1888. Bagamoyo a été le point de départ de toutes les grandes exploitations entreprises dans la seconde moitié du XIXe siècle pour la découverte de l'Afrique équatoriale.

BAGAN n. m. Nom vulgaire des pâtres nomades qui gardent les troupeaux dans les landes de Bordeaux.

BAGARD (César), sculpteur connu sous le nom de *Grand César*, né à Nancy le 27 mars 1639, mort dans la même ville en 1709. La plupart de ses productions ornaient les édifices de sa ville natale, et furent en partie détruites à l'époque de la Révolution. On citait surtout un *Christ* que possédait l'église Saint-Sébastien, un *Buste de Louis XIV* qui ornait l'ancienne porte royale de Nancy ; une *Sainte Thérèse*, un *Saint Jean de la Croix*, une *Vierge soutenue par des anges*, dans l'église des Carmes.

BAGARE (corrupt. de *gabare*) n. f. Bateau plat dont on se servait autrefois sur la Seine. ‖ Gros navire de transport.

BAGAROTUS, jurisconsulte italien, mort à Bologne en 1242. Il a enseigné le droit romain à Bologne, et a laissé quelques traités juridiques.

BAGARRE (étym. inconn.) n. f. Encombrement tumultueux : *Voiture brisée dans une* BAGARRE. ‖ Grand bruit, désordre, tumulte : *Se tirer, se sauver, s'échapper d'une* BAGARRE. ‖ Au fig., ces expressions signif. Se tirer d'une situation difficile, embarrassante ; s'esquiver au milieu d'une discussion animée, d'une dispute.

BAGARRIS (Pierre-Antoine RASCAS DE), gentilhomme provençal, compatriote et contemporain de Peiresc, et l'un des premiers Français qui se soient occupés d'archéologie et de numismatique. Il prit le titre un peu pompeux de *cimiliarque* (gardien d'objets précieux) de Henri IV. Sa collection entra, après sa mort, dans le cabinet du roi.

BAGAS, nègres robustes qui vivent en Sénégambie, vers l'embouchure du rio Nuñez. Ils se livrent surtout à la chasse, à la pêche et à l'extraction du sel de l'eau de mer ; les femmes se louent comme porteuses ou rameuses. Les deux sexes vont presque complètement nus. — *Un, une* BAGA.

BAGASSE ou **BAGACE** (esp. *bagasa*, marc) n. f. Techn. Nom donné aux résidus des cacoes à sucre qui ont passé au moulin. Dans le pays d'origine, on les emploie pour le chauffage des générateurs. Depuis quelques années, les bagasses servent à la fabrication du papier. ‖ Tiges d'indigotier que l'on a retirées de la cuve après la fermentation. ‖ Marc de raisin ou d'olives, à la sortie du pressoir. — Bot. Fruit du bagassier, qui est à peu près du volume d'une orange, et bon à manger ; et, par ext., Nom du bagassier lui-même.

BAGASSE (anc. fr. *baiasse*, *bajasse*, qui a signifié d'abord *servante*, puis *mauvaise femme*, du provenç. *bagassa* n. f. Pop. et triv. Femme de mauvaise vie, prostituée : *Cette* BAGASSE *de Gabrielle...* (Sully.)

— Interjectiv. Sorte de juron provençal.

BAGASSIER (*si-é*) n. m., ou **BAGASSA** n. f. Bot. Genre d'ulmacées-artocarpées, comprenant des arbres lactescents de la Guyane. ‖ On dit aussi DAGACE, et BAGASSE.

BAGATBAT (*gat'-ba*) n. f. Bot. Syn. de PAGAPATA.

BAGATELIER (*li-é*), **ERE** n. Celui, celle qui dit habituellement des bagatelles. (Vieux.)

BAGATELLE (de l'ital. *bagatella*, petite balle de liège ou de moelle de sureau avec laquelle les batoleurs font leurs tours de gobelets) n. f. Objet futile, sans utilité réelle : *Dépenser tout son argent en* BAGATELLES. ‖ Somme insignifiante ; objet qui n'est pas d'un grand prix : *Avoir un château pour une* BAGATELLE. *Mille francs, c'est pour un crésus une* BAGATELLE.

— Par ext. Acte, parole, objet frivole et de peu d'importance : *Dire, conter des* BAGATELLES. ‖ Composition légère, écrits faciles et agréables : *La Fontaine trouvait Voiture un maître en* BAGATELLES.

— Dans un sens tout particulier, Galanterie, amenerie : *Aimer la* BAGATELLE. ‖ S'emploie aussi dans un sens dérivé du précédent, mais qui est beaucoup plus libre : *J'ai obligé M. le comte à faire lit à part, car je suis présentement bien revenue de la* BAGATELLE. (Ghérard.)

— Interjectiv. *Bagatelle!* Manière d'exprimer le doute, la négation, le refus, le dédain, soit en parlant sérieusement, soit par ironie : *Ce qui importe dans le mariage, c'est la dot ; quant à l'inclination des parties,* BAGATELLE !

— Loc. fam. *S'amuser à la bagatelle, aux bagatelles de la porte* (par allusion aux balivernes que débitent les bateleurs). Passer son temps à des frivolités, à des choses inutiles.

— SYN. **Bagatelle, minutie, misère, niaiserie, rien, vétille.** Une *bagatelle* a peu d'importance, on ne s'en occupe qu'un instant. Une *minutie* est une petite chose, un petit détail dont il vaudrait mieux ne pas s'occuper. Une *misère* est un petit mal trop léger pour qu'on s'en plaigne, ou une chose dont on ose à peine parler. Il n'y a qu'un niais, un homme de peu d'esprit, qui puisse s'occuper d'une *niaiserie*. Les *riens* sont des *bagatelles* dénuées de valeur. Les *vétilles* sont de petites choses qui se présentent comme des obstacles, mais qui ne méritent réellement pas d'arrêter.

BAGATELLE, petit château, construit en 1779, par le comte d'Artois, sur la limite du bois de Boulogne, non loin de la Seine. Loué pendant la Révolution à des entrepreneurs de fêtes champêtres, il fut rendu au comte d'Artois sous la Restauration, et prit le nom de *Babiole*. Par la suite, il devint la propriété de sir Richard Wallace.

BAGATTINO (mot ital.) n. m. Ancienne monnaie de cuivre de Venise, qui valait de 2 à 3 de nos centimes. ‖ S'est, en français, écrit BAGATIN.

BAGAUDERIE (rad. *bagaudes*) n. f. Nom donné à l'insurrection des paysans de la Gaule, qui s'appelaient eux-mêmes *bagaudes*, au moment où Dioclétien monta sur le trône.

BAGAUDES (lat. *bacaudæ*, *bagaudæ*) n. m. pl. On donne ce nom à des paysans et à des pâtres gaulois qui, vers la fin du IIIe siècle, se soulevèrent à la fois contre les Romains qui les pressuraient et contre leurs maîtres qui les traitaient en esclaves. — *Un* BAGAUDE.

— ENCYCL. Sous Claude II, sous Dioclétien, puis au ve siècle, vers 435, les *bagaudes* s'insurgèrent sans succès, et finirent toujours par être vaincus : une première fois après avoir conquis la ville d'Autun, une seconde fois aux environs de Paris, par Maximien, vers 280 (v. BAGAUDES [*camp des*]), une dernière fois par les troupes d'Aétius. On connaît fort mal l'histoire de ces révoltes successives ; on sait seulement que les bagaudes essayèrent de se donner les formes de la société même qu'ils combattaient, et se créèrent un Auguste et un César. Les Romains les considéraient comme des brigands, et le mot *bagauda* désignait, au ve siècle, toute espèce de brigand. Peut-être faut-il en conclure que les bagaudes ne cessèrent pas d'exister en Gaule depuis le IIIe siècle, et de mener, dans l'espace de temps qui sépare chacune de leurs prises d'armes, une vie semblable à celle des *outlaws* anglais.

BAGAUDES (CAMP DES), en latin *Bagaudarum castrum*, nom ancien donné à une presqu'île formée par les circuits de la Marne, à 4 kilom. en amont de son confluent avec la Seine, et à 11 kilom. S.-E. de Paris.

— *Histoire*. Jules César isola complètement cette presqu'île de la terre ferme par un mur et un fossé, d'où la commune de Saint-Maur a tiré son nom, et y laissa une colonie de vétérans. Plus tard, sous Dioclétien, ce lieu servit de camp retranché aux bagaudes, qui y furent écrasés par Maximien. Aujourd'hui, Saint-Maur-les-Fossés s'élève sur une partie de l'emplacement du camp des bagaudes.

BAGAUDIE (*di*) n. f. Hist. Syn. de BAGAUDERIE.

BAGAUDINE n. f. Hist. Femme qui marchait avec les bagaudes, qui partageait leurs périls.

BAGDAD, ville de la Turquie d'Asie, ch.-l. de prov. et de district (Irak-Arabi), sur le Tigre ; 145.000 hab. Elle est aujourd'hui, après Smyrne et Damas, la ville la plus peuplée de la Turquie d'Asie : musulmans, surtout sunnites, juifs et un petit nombre de chrétiens. Bagdad est une ville industrielle et commerçante. Elle fabrique du drap feutré (*aba*), des soieries, des velours, des étoffes pour une valeur annuelle de 10 millions de francs ; son orfèvrerie, sa coutellerie, son maroquin, sont également appréciés. Reliée à Bassora et au golfe Persique par des vapeurs ottomans et anglais, à Kirmanchah et la Perse, à Mossoul, à Diarbékir et l'Asie Mineure, à Alep, à Damas et à la Syrie par des caravanes, Bagdad fait un commerce évalué, pour l'exportation, à 30-40 millions ; pour l'importation, à 70 millions de francs. C'est un des grands entrepôts du commerce international. — Fondée en 762 par les Khalifes, après être demeurée leur capitale durant cinq siècles, et avoir brillé par les lettres et les arts, elle fut prise par Tamerlan en 1401, par les Turcs en 1534, et (définitivement) en 1638. — Le *district de Bagdad* est peuplé de 400.000 hab.

BAGDAD (VILAYET DE), province de la Turquie d'Asie. Formé, en 1884, par le démembrement de l'ancien pachalik de Bagdad en trois vilayets (Mossoul, Bagdad, Bassora), il compte 800.000 à 900.000 hab. Il est divisé en trois districts : *Bagdad*, Hillah, Kerbéla. L'agriculture n'y est prospère que sur les rives des deux fleuves qui le traversent, l'Euphrate et le Tigre : dattiers, céréales, fruitiers, chevaux, chameaux. L'industrie n'y est développée que dans la ville même de Bagdad.

BAGÉ, municipe du Brésil méridl. Etat du Rio-Grande do Sul, sur le rio Negro, affluent du Paraguay ; 22.000 hab. Centre du commerce du bétail.

BAGE (Robert), littérateur anglais, né à Darley (comté de Derby) en 1728, mort en 1801. Il a surtout écrit des romans, parmi lesquels on distingue : *le Mont Heneth ; la Belle Syrienne ; James Wallace ; Barham Downs ; l'Homme tel qu'il est ; l'Homme tel qu'il n'est pas*, etc.

BAGEHOT (Walter), né à Langport en 1826, mort dans cette ville en 1877. Fils d'un administrateur de la Stuckey Bank, il y entra également, mais il publia en même temps des essais très brillants, et il épousa, en 1858, la fille aînée de James Wilson, le fondateur de *the Economist*. Deux ans après, il en prit la direction, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Walter Bagehot, économiste classique, avait la passion de l'histoire et des faits. Il considérait qu'ils devaient être la base solide des théories économiques. Il avait une admiration très grande pour Ricardo, qui représente l'économie politique abstraite. On a traduit de lui en français les ouvrages suivants : *Lombard Street*, très vivante étude sur la situation et les mœurs financières de la Bourse de Londres ; *la Constitution anglaise*, volume très original où il montre que la reine est une clef de voûte décorative, et un volume intitulé : *Physics and politics* ou *Thoughts on the principles of natural selection and inheritance to political society*. Le volume français porte pour titre : *Lois scientifiques du développement des nations*. Il y soutient cette thèse paradoxale que les nations pressées d'agir courent les plus grands périls, et que les nations progressives doivent être lentes à délibérer. Il n'osait prendre complètement la Chine comme idéal : il la citait comme modèle à imiter dans une certaine mesure.

Bagehot.

BÂGÉ-LA-VILLE, comm. de l'Ain, dans la Bresse, arrond. et à 25 kilom. de Bourg ; 1.902 hab. — Patrie de Duret, médecin de Charles IX et de Henri III.

BÂGÉ-LE-CHÂTEL, ch.-l. de cant. de l'Ain, arrond. et à 26 kilom. de Bourg, sur la Loëze, affluent de la Saône ; 704 hab. Commerce important de bestiaux et de volailles. — Le cant. a 11 comm. et 11.440 hab.

BAGEREAU (Nicolas), jurisconsulte français du XVIIe s. Il fut avocat au parlement et publia, sous le règne de Louis XIII, plusieurs traités de droit et de procédure.

BAGES, comm. de l'Aude, arr. et à 9 kilom. de Narbonne ; 1.136 hab. répartis dans les deux villages de *Bages* et des *Pesquis*. Vins.

BAGES, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 10 kil. de Perpignan, au pied des Albères ; 2.010 hab.

BAGET (Jules-Pierre), poète français, né à Chevrense (Seine-et-Oise) en 1810, mort à Paris en 1873. Il fut d'abord peintre de fleurs, et publia, sous Louis-Philippe, des poésies satiriques républicaines. On lui doit : *la Cause du peuple*, poésies politiques (1848) ; *les Trois lyres*, poésies (1842), et des drames en vers joués à l'Odéon : *Isabelle de Castille* (1847) ; *Raymond Varney* (1849).

BAGETTI (le chevalier Joseph-Pierre), aquarelliste, né à Turin en 1764, mort en 1831. Depuis 1800 jusqu'à la Restauration, il fut attaché à l'armée française comme capitaine ingénieur géographe, et il exécuta, sur les campagnes des Français en Italie, une centaine d'aquarelles qui sont conservées à Fontainebleau et au Dépôt de la guerre. Il existe de lui une aquarelle immense représentant une vue généralé de l'Italie, depuis les Alpes jusqu'à Naples.

BAGFORD (Jean), antiquaire et bibliophile anglais, né à Londres en 1657, mort en 1716, fut chargé de former plusieurs belles collections de livres rares et de manuscrits précieux. On a de lui diverses lettres, et le prospectus d'une *Histoire générale de l'imprimerie*.

BAGGALA n. m. Grand navire arabe de 100 à 400 tonneaux. L'arrière, très élevé, est couvert de sculptures ; l'avant est bas et très élancé. Le gouvernail, à ferrures, est supporté par un étambot vertical.

— ENCYCL. Les Arabes de Mascate ont eu des *baggalas* qui ont porté jusqu'à 50 canons placés sur le pont et dans une batterie. Ces bâtiments n'ont que deux mâts, avec des voiles trapézoïdales. Le grand mât est au milieu, l'autre sur l'avant ; par exception, ils se servent d'un foc. Ces bateaux, qui ont fait longtemps la traite, naviguaient de Suez à l'Inde et à la côte d'Afrique. Leur équipage était très nombreux. Aujourd'hui, de tonnage moins important, ils disparaissent au milieu des boutres, auxquels, cependant, ils sont loin de ressembler.

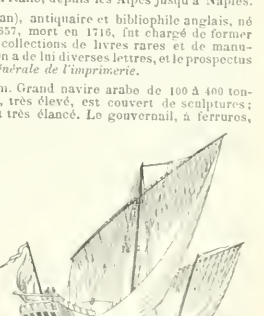

Baggala.

BAGGARAS ou **BAKARAS**, Bédouins qui se livrent à l'élevage du bétail sur les rives du fleuve Blanc, vers la frontière sud du Kordofan. — *Un* BAGGARA (ou BAKARA).

BAGGE (Gustave-Pontus), officier suédois, né à Linkoping en 1839. Professeur de topographie en Suède, il se rendit à Paris en 1870, se distingua dans les rangs de l'armée française à la bataille de Champigny, puis se fixa en France. On lui doit : *Statistiques des divers pays de l'univers* (1877), et de nombreux articles dans le *Dictionnaire de géographie universelle* de Vivien de Saint-Martin.

BAGGESEN (Emmanuel), célèbre poète danois, né en 1764, mort en 1826. Il séjourna successivement en France, en Allemagne et en Danemark; son imagination était immense et sa sensibilité profonde. Son esprit reflétait quelque chose de Voltaire, de Wieland et de Sterne. Ses ouvrages les plus remarquables sont l'opéra de *Opier le Danois*, l'idylle de *Parthenais*, des poèmes, des odes et des chansons devenues populaires en Danemark.

BAGGOVOUT ou **BAGGOUFWUDT** (Karl Federovitch), général russe, né en 1761, mort en 1812. Il était originaire d'Esthonie. Il fit la guerre en Crimée (1783-84), puis en Pologne et en Moldavie (1780-1789); il prit part à la guerre qui aboutit au dernier partage de la Pologne, fit la campagne de 1805 contre Napoléon, et vainquit les Suédois près d'Abo en 1808; il se distingua lors de l'invasion française, et fut tué à l'affaire de *Tarontino*.

BAGHDJALA, ville de l'Inde anglaise (prov. de Calcutta); 11.000 hab.

BAGHÉLA, tribu hindoue qui a fourni jadis une dynastie de rajahs au Goudhérât septentrional. Les Baghélas sont aujourd'hui dans une situation misérable, quoiqu'ils prétendent appartenir à la deuxième caste brahmanique.

BAGHERIA, ville d'Italie (Sicile, prov. de Palerme); 14.000 hab. Lieu de villégiature pour les Palermitains. Ruines de Solunta.

BAGHERONE n. m. Anc. monnaie bolonaise, valant 2 à 3 centimes et analogue au *bagattino*.

BAGHIRATI, rivière née dans les monts Himalaya, qui forme le Gange par sa réunion avec l'Alakananda.

BAGHIRMI, Etat musulman de l'Afrique centrale, dont les frontières, souvent variables, sont, approximativement : au N., le Ouadaï, l'extrémité méridionale du Kanem, et la partie orientale du lac Tchad; à l'O. et au S., le cours du Logone, affluent du Charr; à l'E., le Ouadaï et les régions peu connues qui s'étendent au N. des possessions françaises de l'Oubangui.

Le Baghirmi (*Beryama* d'Édrisi, *Bergamé* d'Horneman), fondé il y a plus de deux siècles, nous est surtout connu par Barth, Nachtigal (1873), et, en dernier lieu, Maistre (1892). C'est un des pays les plus fertiles du monde, mais il a été constamment ravagé par des guerres avec le Ouadaï, les Foullanes, etc. Sa population est peu dense et en grande partie composée d'esclaves.

En 1873, il était vassal du Ouadaï et avait pour capitale *Massénya*. En 1892, son *mbang* (sultan), Gaouranga, résidait dans une nouvelle capitale : *Bangoumam*. Les chefs régnait au Baghirmi, dont la civilisation, analogue à celle des autres États musulmans de l'Afrique centrale, s'étendait pacifiquement dans les pays voisins du sud.

A la fin de 1893, le chef de bandes *Rabah* (v. ce mot), ancien esclave de Ziber-pacha, venu du Darfour à l'appel de l'aventurier foullane El-Ayatou, contourna le Ouadaï par le Dar-Rouna, et ravagea le Baghirmi, où il s'établit. Le sultan du Ouadaï envoya contre Rabah des troupes qui le chassèrent du Baghirmi; mais, depuis lors, on manque de renseignements sur la situation de ce pays.

BAGISTAN (*Bagistanus mons*), nom d'une chaîne de montagnes situées sur la frontière de la Perse. A une lieue au N. de Khermanacha, sur la route qui conduisait d'Ecbatane à Babylone, se dresse un des pics les plus élevés de cette chaîne de montagnes, nommé *Bisoutoun*.

BAGLATTEA n. f. Espèce de guitare arabe à trois cordes, que l'on fait résonner avec un bec de plume.

BAGLIONE ou **BAGLIONI** (Cesare), peintre italien, né à Bologne vers 1525, mort à Rome en 1590. Élève de son père, Pietro Baglione, peintre médiocre, il le surpassa facilement dans le paysage. Il excellait à rendre le « feuillé » des arbres. Il fut un peu moins heureux dans la peinture des ruines. Ses œuvres appartiennent au genre décoratif.

BAGLIONE (Giovanni), peintre et littérateur italien, né à Rome en 1571, mort dans cette ville en 1644. C'est un maniériste qui exécuta, dans le style du cavalier d'Arpino, beaucoup de tableaux médiocres dans les églises de Rome. Il s'acquit plus de réputation en son temps par des biographies d'artistes contemporains, écrites sans grande critique, mais intéressantes, qui vont de l'époque de Grégoire XIII (1575) jusqu'à celle d'Urbain VIII (1644).

BAGLIONI (Astorre), condottiere italien, mort à Famagouste en 1571. Fils d'un tyran de Pérouse, décapité pour ses crimes sous Léon X, il fut renommé pour son talent poétique, et s'illustra par sa défense de Famagouste contre les Turcs, qui le firent périr.

BAGLIONI (Thomas), typographe vénitien, du commencement du XVIIe siècle. Parmi les ouvrages sortis de ses presses, on cite surtout une *Histoire des guerres de Flandre* (1559-1609), par Lanario d'Aragon (Venise, 1616).

BAGLIVI (Georgio), célèbre médecin italien, né à Raguse en 1669, mort à Rome en 1706. Fils d'un Arménien pauvre, il fut adopté par un médecin qui lui laissa sa fortune et son nom. Disciple et ami de Malpighi, puis professeur au collège de Sapience, il contribua à ébranler les théories humorales des galénistes et à ramener l'attention sur les solides de la économie. Ce qui le caractérise, c'est l'application de la méthode baconienne à la médecine. Il subit aussi manifestement l'influence du cartésianisme. Les théories, à ses yeux, n'ont qu'une valeur provisoire, et doivent céder le pas aux faits. Les œuvres complètes de Baglivi ont été plusieurs fois rééditées sous le titre : *Opera omnia medica practica et anatomica*, notamment à Lyon (1704) et à Paris (1788). Son ouvrage le plus important, *De praxi medica ad priscam observandi rationem revocanda*, édité à Rome (1696), a été traduit en français par Boucher, sous le titre : *De l'accroissement de la médecine pratique* (Paris, 1851).

BAGLS (*de bagler*, crosse) n. m. pl. Faction norvégienne, opposée aux *birkibeins* (v. ce mot), qui fut fondée par l'évêque Nicolas d'Oslo, et tint une grande place dans les guerres civiles de 1195 à 1217. — *Un* BAGL.

BAGNAC, comm. du Lot, arrond. et à 14 kilom. de Figeac, sur le Célé, affluent du Lot; 1.845 hab. (*Bagnacois, oises.*) Ch. de f. Orléans. Teinturieries.

BAGNACAVALLO, ville d'Italie (Emilie), prov. de Ravenne, près du Senio, affluent canalisé du Po di Primaro; 14.850 hab. Foires et marchés. Truffes, magnaneries. Patrie du peintre Bartolomeo Ramenghi.

BAGNACAVALLO (Bartolomeo RAMENGHI, surnommé le), peintre italien, né à *Bagnacavallo*, près de Bologne, en 1484, mort à Bologne en 1542. En 1503, il alla à Bologne se mettre sous la direction de Francia, et passa ensuite à Rome, où il entra à l'école de Raphaël. Il fut probablement un des aides de son maître, et plus tard il l'imita avec excès. Il subit également l'influence de Dosso Dossi. Parmi ses meilleures œuvres, on doit citer : au musée de Dresde, une *Vierge trônant avec l'Enfant* dans les nuages, tandis que quatre saints figurent à ses pieds sur la terre; à Saint-Pierre de Bologne, une *Crucifixion*; au Louvre, une *Circoncision*, et au musée de Berlin, *Saint Petronius, Sainte Agnès et saint Louis, roi de France*. La *Dispute de saint Augustin* (à Bologne), passe pour son chef-d'œuvre. C'est un coloriste assez vigoureux, chaleureux par endroits (tableaux de Dresde et de Berlin), et qui ne mérite pas tout à fait le dédain avec lequel le traite l'historien Lanzi. Son portrait a été donné par Vasari. — Les ouvrages de son fils JEAN-BAPTISTE, par contre, sentent la pleine décadence.

BAGNARA Calabra, ville et port d'Italie (Calabre, prov. de Reggio), sur la mer Tyrrhénienne, à l'entrée du phare de Messine; 9.550 hab. Célèbre par la beauté des femmes. Commerce de bois, cire et miel.

BAGNE (*gn* mll. — ital. *bagno*, bain, parce qu'à Constantinople, le local servant de bagne avait été primitivement un établissement de bains) n. m. Établissement où l'on enfermait jadis les forçats, et qui avait lui-même remplacé les galères : *La prison et le* BAGNE *sont l'école et le collège du crime*. (E. de Gir.)

— Par anal. Servitude inhérente à certaines conditions : *Le* BAGNE *de la bureaucratie, du prolétariat*, etc.

— Hortic. Tonneau contenant de la terre à pots tamisée.

— ENCYCL. 1° *Origine des bagnes*. Au XVIIe siècle et pendant la première moitié du XVIIIe, l'une des peines criminelles était celle des *galères*, consistant à ramer sur les galères de l'Etat. Mais, à partir de 1748, les progrès de la marine à voiles ayant fait abandonner les bâtiments à rames, les galériens furent internés dans certains locaux des ports servant jadis de bains (en italien *bagni*), et dont le nom francisé, *bagne*, survécut au changement de destination. On installa successivement les bagnes de Toulon (1748), Brest (1750), et Rochefort (1767). Le bagne de Lorient fut réservé aux soldats et marins. Les condamnés durent travailler en traînant au pied une chaîne chargée d'un boulet : c'était ce qu'on appelait alors la « peine des fers ». Le code pénal de 1791 conserva le mot et la chose, et y ajouta les travaux forcés au profit de l'Etat. Celui de 1810 accrut ces peines en infligeant aux *forçats*, désormais enchaînés par couples, les travaux les plus pénibles. A partir de l'an IV, la haute police des bagnes fut confiée au commissariat de la marine.

Costume de forçats dans les anciens bagnes.

2° *La vie au bagne*. Elle a toujours eu le don de surexciter les imaginations. Et, en effet, rien de plus émouvant. Pour le forçat, le bagne commençait à l'instant même de la mise en route. Dans son *Dernier Jour d'un condamné*, V. Hugo a évoqué d'une manière saisissante cette première et terrible scène du drame de l'expiation. Alignés par bande de vingt à trente, les partants trouvaient devant eux, allongée par terre, une forte chaîne coupée transversalement de deux en deux pieds par d'autres chaînes plus courtes, terminées par un carcan qu'on rivait à grands coups de marteau sur le cou de chaque forçat. Tout le convoi s'entassait ensuite sur des chariots découverts, surveillés par des argousins, le fusil chargé, et qui se rendaient ainsi par étapes, à Toulon, Brest ou Rochefort. A son arrivée, le condamné était marqué au fer rouge sur l'épaule nue, puis revêtu de la livrée du bagne : casaque rouge, pantalon jaune foncé, bonnet rouge ou vert suivant la condamnation aux travaux forcés à temps ou à perpétuité. Enfin, on lui rivait au pied une manille, anneau de fer muni d'une chaîne servant à accoupler les forçats. Ainsi affublés et entravés, les misérables étaient employés aux plus rudes travaux du port et de l'arsenal : curage des bassins, débarquement et transport des pierres et des madriers, corvées de fatigue sur les chantiers, etc. La nuit, ils n'avaient pour reposer leurs membres las qu'un banc de bois auquel on les enchaînait chaque soir. Des surveillants armés, dit gardes-chiourme (v. CHIOURME), ne les perdaient pas de vue un seul instant. Tout acte de rébellion était immédiatement puni du cachot ou de la bastonnade. Toute tentative de mutinerie était, d'ailleurs, inutile. A la porte de l'arsenal était un poste militaire avec des canons chargés à mitraille et braqués sur le bagne : c'est ainsi qu'en 1824 furent matés les forçats de Toulon qui s'étaient révoltés. Une seule ressource restait aux prisonniers : la fuite. Mais, à part quelques évasions demeurées légendaires par l'audace et l'habileté de l'exécution, les tentatives échouaient généralement, parce que la tête du forçat était mise à prix dans tout le pays.

3° *Suppression des bagnes*. Ces établissements constituaient une lourde charge pour le budget de la marine, qui ne pouvait toujours occuper les forçats dans les ports. Dès lors, ceux-ci vivaient dans une oisiveté presque complète, ou se livraient à des travaux peu fatigants, comme la confection des chapeaux et des chaussures, la sculpture sur bois, etc., de sorte que la loi perdait toute sa vertu répressive. Enfin, et surtout, les bagnes, à raison même de cette oisiveté de leurs hôtes, étaient devenus des foyers de démoralisation, de véritables écoles mutuelles du vice et du crime. Leur suppression ne tarda pas à s'imposer. Un des premiers actes du gouvernement de Juillet fut de fermer le bagne de Lorient (1830). Les trois autres furent supprimés en principe par le décret du 27 mars 1852 et la loi de 1854, qui, à l'exécution de la peine des travaux forcés dans les bagnes substituèrent la transportation aux colonies, Guyane et Nouvelle-Calédonie. Les bagnes de Rochefort et de Brest furent évacués les premiers; celui de Toulon, qui depuis longtemps ne servait plus qu'au dépôt des forçats avant leur transférement, ne fut fermé qu'en 1873. V. PÉNITENCIER, TRANSPORTATION.

BAGNÉ (*gn* mll.) n. m. Mossier, celui qui gardait les champs, les vignes, etc. (Vieux.)

BAGNERES-DE-BIGORRE (lat. *Vicus Aquensis, Aquæ Convenarum*), ch.-l. d'arrond. des Hautes-Pyrénées, à 18 kil. de Tarbes, sur l'Adour, à l'issue de la vallée de Campan; 8.837 hab. (*Bagnérais, aises.*) Ch. de fer du Midi. Tribunal de 1re instance. Carrières d'ardoises, de roches feldspathiques, tourbières, marbreries, papeterie, filature de laine, etc. Cette jolie ville, entourée de sites pittoresques et de bosquets agréables, est renommée par ses sources thermales, dont les eaux sulfatées, calcaires et magnésiennes, ou chlorurées sodiques et ferrugineuses, ou sulfurées sodiques, émergent de la tourbe par environ cinquante sources. La découverte des sources thermales remonte à la plus haute antiquité. Depuis les Romains, Bagnères n'a pas cessé d'attirer la foule à ses bains. — L'arrond. comprend 10 cant., 194 comm. et une population de 75.272 hab.; le cant. a 18 comm. et 16.542 hab.

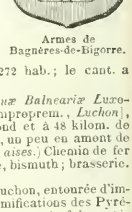

Armes de Bagnères-de-Bigorre.

BAGNÈRES-DE-LUCHON (lat. *Aquæ Balnearia Luxonienses*) [appelé vulgairem., mais improprem., *Luchon*], ch.-l. de cant. (Haute-Garonne), arrond et à 48 kilom. de Saint-Gaudens, sur la Pique et l'Oue, au peu en amont de leur confluent; 3.720 hab. (*Bagnérais, aises.*) Chemin de fer du Midi. Mines de manganèse, cuivre, bismuth; brasserie. — Le cant. a 31 comm. et 8.845 hab.

Bâtie à l'extrémité de la vallée de Luchon, entourée d'immenses prairies que dominent des ramifications des Pyrénées, cette ville est célèbre par ses bains, très fréquentés dès l'époque romaine. Les eaux thermales de Bagnères-de-Luchon, diurétiques, un peu purgatives et toniques, sont, au point de vue chimique, sulfurées ou sulfatées sodiques ou ferrugineuses, et émergent par quarante et une sources du terrain primitif, granit, schistes siliceux, d'où d'atterrissements modifiés. Après avoir été délaissées pendant plusieurs siècles, elles ont reconquis leur première célébrité, et sont très fréquentées actuellement, grâce au maréchal duc de Richelieu, qui, en 1762, favorisa puissamment le rétablissement des bains.

BAGNES, village de Suisse (Valais), près de Martigny, sur la Dranse valaisane, affluent du Rhône, dans le *val de Bagnes*; 4.230 hab. Sources minérales; mines de plomb et de cuivre. Désastreuse inondation, le 16 juin 1818, causée par la chute d'un glacier, qui arrêta le cours de la Dranse.

BAGNEUX, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 3 kil. de Saumur, près du Thouet; 1.371 hab. Allée couverte.

BAGNEUX, comm. de la Seine, arrond. et à 2 kilom. de Sceaux; 1.742 hab. Fabrique de colle forte. Église des XIIe et XIIIe siècles. Sur le territoire de la commune, grand cimetière parisien.

Bagneux (COMBAT DE), combat livré le 13 octobre 1870, par les troupes du général Vinoy, à l'armée prussienne assiégeant Paris. Le 13e corps exécuta une sortie ayant pour objet de déblayer le plateau de Châtillon des masses ennemies qui l'occupaient. La brigade du général de La Charrière se porta rapidement en avant, soutenue par le feu du fort de Montrouge, et enleva le village de Bagneux, défendu par un bataillon de chasseurs bavarois; ce hardi coup de main coûtait la vie au chef de bataillon de Dampierre, mort à la tête de ses mobiles de l'Aube. A droite, la brigade du général Susbielle était moins heureuse dans son attaque sur Châtillon, dont elle ne pouvait enlever le réduit. Des renforts considérables étant parvenus aux Prussiens, le général Vinoy donna l'ordre de la retraite. Ce combat, resté inutile puisqu'on évacua Bagneux, nous avait coûté 200 hommes.

BAGNI, BAGNO (*gn* mll.), mots ital. dérivés du latin *balneæ* et qui signifient : *bains, bain*. Ils entrent dans la composition du nom de plusieurs localités d'Italie connues par leurs sources minérales. Les noms français *Bagne, Bagnères, Bagnols*, etc., sont formés de ces mêmes mots.

BAGNI-DI-PORRETTA, comm. d'Italie (Emilie, prov. de Bologne); 3.750 hab. Eaux thermales.

BAGNO-DI-ROMAGNA, bourg d'Italie (Toscane, prov. de Florence); 8.350 hab. Sources alcalines thermales, connues des Romains et encore assez fréquentées.

BAGNI-DI-SAN-GIULIANO, autrefois *Aquæ Pisanæ*, comm. d'Italie (Toscane, prov. de Pise); 20.000 hab. Fabriques de bougies, de savon, de tissus, etc. Eaux gazeuses thermales.

BAGNOIRE (*gn* mll.) n. f. Baignoire. (Vieux.) ‖ Chaudière employée dans la fabrication du sel pour la première évaporation.

BAGNOLE (*gn* mll.) n. f. Maisonnette, cabane. (Vieux.) ‖ Pop. Grenier, taudis, bouge. ‖ Mauvaise voiture : *La maigre salade que les bonnes femmes poussent devant elles dans leurs* BAGNOLES *à bras*. (J. Richepin.)

BAGNOLES, village de l'Orne, écart de la commune de Tessé-la-Madeleine, arrond. et à 18 kilom. de Domfront, sur la Vée, affluent de la Mayenne; 44 hab. (*Bagnolais, aises.*) Ch. de f. Ouest. Eaux thermales ou froides, sulfureuses ou ferrugineuses, connues surtout depuis la fin du XVIIIe siècle et très fréquentées de nos jours.

BAGNOLET (*lè* [*gn* mll.]) n. m. Prélart goudronné qui sert, dans le Levant, à couvrir les câbles autour des bittes, dans les navires pontés.

BAGNOLET (*lè* [*gn* mll.]) n. m., ou **BAGNOLETTE** (*gn* mll.) n. f. Sorte d'ancienne coiffe de femme : BAGNOLET *de dentelle*. BAGNOLETTE *d'été*.

BAGNOLET, comm. de la Seine, arr. et à 10 kil. de Saint-Denis; 7.116 hab. Culture du pêcher; carrières de plâtre.

BAGNOLI Irpino, ville d'Italie (Campanie, prov. d'Avellino); 3.100 hab. — BAGNOLI-DEL-TRIGNO, ville d'Italie (Molise, prov. de Campo-Basso); 4.400 hab. Foires.

BAGNOLI (l'abbé Pierre), poète italien, né et mort à San-Miniato (Toscane) [1767-1817], est l'un des bons versificateurs modernes de l'Italie. Ses poèmes épiques sont : *Cadmus* (Cadmo) et le *Roland sage* (l'Orlando savio, poème de chevalerie. Il a donné trois *canzoni* sur les vertus théologales : *Foi, Espérance, Charité*; un petit poème : *Au soleil*, et plusieurs poésies lyriques.

BAGNOLO Mella, ville d'Italie (Lombardie, prov. de Brescia); 3.500 hab. — BAGNOLO, ville d'Italie (Piémont, prov. de Coni), sur la Grana; 6.700 hab. Foires et marchés.

BAGNOLO (Jean-François-Joseph, comte), mathématicien et jurisconsulte italien, né à Turin en 1709, mort en 1760. Outre des dissertations sur l'aurore boréale, sur Quinte-Curce, etc., il a laissé un commentaire sur les *Tables de Gabbio* (1718), et un traité sur le carré des nombres.

BAGNOLS, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 67 kilom. d'Issoire, sur la Tiallo; 1.906 hab.

BAGNOLS, comm. de la Lozère, arrond. et à 13 kilom. de Mende, au confluent du Lot et du Villeret; 403 hab. Eaux thermales.

BAGNOLS-SUR-CÈZE, ch.-l. de cant. du Gard, arrond. et à 23 kilom. d'Uzès, près de la Cèze, affluent du Rhône; 4.500 hab. (*Bagnolais, aises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Vins estimés, distilleries d'eaux-de-vie, grosses draperies, serges, organsins, truffes. Patrie de Rivarol et de l'avocat Teste. Bagnols est le centre du bassin houiller du même nom. — Le cant. a 17 comm. et 13.702 hab.

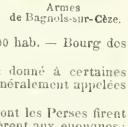

Armes de Bagnols-sur-Cèze.

BAGNUOLO (comte, puis prince), général napolitain au service de l'Espagne au XVIIe siècle. Les Hollandais ayant envahi le Brésil, c'est lui qui fut appelé par Philippe IV pour les en déloger; il força Maurice de Nassau à lever le siège de Rio-Janeiro en 1638.

BAGO, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines, île Cèbu); 15.000 hab. — Bourg des Philippines (île Negros); 8.500 hab.

BAGOAGES n. f. pl. Anc. dr. Nom donné à certaines taxes illégales ou vexatoires, plus généralement appelées MALTÔTES. — *Une* BAGOAGE.

BAGOAS (*ass*) n. m. Nom propre dont les Perses firent un nom de fonction, et qu'ils appliquèrent aux eunuques; c'est de même que le grand prêtre de l'artémision, à Éphèse, était nommé le *mégabysé*. (V. art. suiv.) : *Un, des* BAGOAS.

BAGOAS, eunuque et général du roi de Perse Artaxerxès Ochus. En l'an 351 av. J.-C., il aida ce prince à s'emparer de l'Égypte, puis l'empoisonna (339). Il mit sur le trône son fils Arsès; mais, ne le trouvant pas un instrument assez docile de ses volontés, il le fit bientôt périr, et lui donna pour successeur Darius III Codomao, qui le fit empoisonner pour éviter le sort de ses deux prédécesseurs (336).

BAGOAS Carus, favori d'Hérode Ier, le Grand, au début du Ier siècle de l'ère chrétienne. La faveur dont il jouissait auprès du roi de Judée le fit surnommer *Carus* (cher), mais elle ne l'empêcha pas de conspirer contre Hérode. Le complot ayant été découvert, il fut mis à mort.

BAGOÉ, nymphe et prophétesse qui enseigna aux Toscans, ou, selon d'autres, qui apprit d'eux l'art de prédire l'avenir par l'observation de la foudre et des éclairs. ‖ On l'appelle aussi BÉGOÉ, et BYGOIS. (On prétend que c'est la sibylle Erythrée ou Erophile.)

BAGOEUS, général perse, frère du satrape Pharnabaze. Il commandait un corps de cavalerie quand le roi de Sparte Agésilas envahit l'empire, en 396. Il contribua beaucoup à la défaite des Lacédémoniens, à Dascylium.

BAGOLINO, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Brescia), sur le Caffaro, affluent de la Chiese, à l'entrée du val Sabbia; 4.300 hab. Forges et aciéries; aux environs, sources sulfureuses de San-Giacomo.

BAGONISIER (*zi-é*) n. m. Gosier. (Vieux.)

BAGOPHANES, général perse, que Darius III Codoman avait nommé gouverneur de Babylone. Après la bataille d'Arbèles (330 av. J.-C.), cet officier rendit la place à Alexandre sans aucune résistance; il prit du service dans son armée, et l'accompagna dans son expédition aux Indes.

BAGOT (Jean), jésuite, né à Rennes en 1580, mort en 1664. Parmi ses ouvrages, il faut rappeler *Defensio juris episcopalis*, traduit en français (Paris, 1655), qui fut censuré par l'assemblée du clergé, comme contenant des propositions ultramontaines. Le P. Bagot avait formé une association de jeunes prêtres qui fut, dit-on, le germe du séminaire des missions étrangères.

BAGOTIER (*ti-é* — rad. *bague*, dans le sens de *bagage*) n. m. Argot parisien. Individu qui attend les voyageurs dans les gares, et suit au pas de course leur voiture pour aider à décharger et à monter les bagages.

BAGOUS (*go-ûs* — du gr. *Bagôas*, n. pr.) n. m. Genre d'insectes coléoptères rynchophores, renfermant des charançons plus ordinairement nommés *hydronomes*. Le nom de *hydronome* v. ce mot), étant plus ancien, doit prévaloir.

Bagous (gr. 4 fois).

BAGOUT (*gou*) n. m. Bavardage abondant, où il entre de la hardiesse et de l'effronterie : *Que de gens passent pour avoir de l'esprit, et qui n'ont simplement que du* BAGOUT! (L.-J. Larcher.) ‖ On écrit aussi BAGOU, et BAGOUL.

BAGRADAS, nom ancien du fleuve Medjerda. (V. ce mot.) L'armée de Régulus tua, sur ses bords, en 255 av. J.-C., un énorme serpent dont la peau fut envoyée à Rome.

BAGRATIDES, aussi appelés **PAGRATIDES,** nom de la 3e dynastie qui régna dans la Grande-Arménie, de 855 à 1079. Le premier roi de cette dynastie, Aschot Ier, dut sa couronne à la bienveillance des musulmans. Le dernier, Kakig II, dut céder son royaume aux Byzantins. — *Un* BAGRATIDE (ou PAGRATIDE).

BAGRATION (prince Pierre), l'un des meilleurs généraux russes du commencement de ce siècle. Il était né en 1765 en Géorgie et descendait de la famille des Bagratides, qui ont régné sur l'Arménie. Il servit sous les ordres du feld-maréchal Souvorov en Pologne (1794) et en Italie (1799), et partagea la disgrâce de son chef après la désastreuse campagne de Suisse. Le tsar Alexandre Ier lui prendit son commandement en 1805, et il commanda un corps de l'armée envoyée sous les ordres de Koutousov au secours des Autrichiens. Son habile retraite sur la Moravie sauva l'armée russe d'un désastre certain; il protégea encore la retraite à Austerlitz, à Eylau, et se conduisit brillamment à Friedland. Quand Napoléon entra en Russie, il reçut le commandement de la seconde armée de l'Ouest; il fut blessé grièvement à la bataille de la Moskova, et mourut quelques mois après, à Sima (1812).

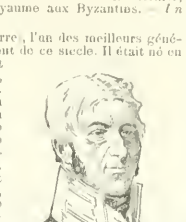

Prince Bagration.

BAGRATIONITE (*si-o* — de *Bagration*, n. pr.) n. f. Variété d'orthite, renfermant du cérium.

BAGRATOUNI ou **PAKRADOUNI** (Arsène), mékhitariste arménien de Venise, né à Constantinople en 1786, mort à Venise en 1866. Hellénisté distingué, il a traduit en arménien Homère, Virgile, Sophocle, et, en ce qui concerne les littératures modernes, le *Paradis Perdu* de Milton. Mais son principal mérite et son titre de gloire est d'avoir voulu doter sa race d'une épopée nationale : il écrivit un poème épique, *Haig*, nom du premier roi légendaire de l'Arménie. Ses compatriotes le considèrent comme le restaurateur de l'arménien classique.

Arsène Bagratouni.

BAGRE (étym. inconn.) n. m. Genre de poissons, type de la sous-famille des *bagrinés*, renfermant des silures à nageoire dorsale courte, avec un piquant osseux et la queue fourchue. Les bagres habitent les fleuves dans les régions chaudes : *bagrus bajad* (Egypte), etc. On peut le pêcher à la ligne.

Bagre.

BAGRINÉS n. m. pl. Sous-famille de poissons physostomes, famille des siluridés, renfermant, comme genres principaux, les *bagres, chrysichthys, bagroides, notures*. — *Un* BAGRINÉ.

BAGSHAW (Christophe), théologien anglais, né dans le comté de Derby, mort à Paris vers 1625. Missionnaire catholique en Angleterre, il fut quelque temps enfermé à cause de sa propagande. Il a publié divers écrits de controverse, utiles pour l'histoire de l'Église catholique en Angleterre sous Élisabeth et Jacques Ier.

BAGSHAW (Édouard), publiciste anglais, mort en 1662. Membre du Long parlement, il embrassa le parti du roi, fut quelque temps emprisonné et devint, à la Restauration, trésorier de Middle-Temple. Le plus important de ses écrits avait pour titre : *le Droit de la couronne d'Angleterre, suivant qu'il est établi par la loi.*

BAGUAGE (*ga* — rad. *baguer*) n. m. Hortic. Entaille circulaire pratiquée sur le cep de la vigne afin d'arrêter la descente de la sève, qui amènerait le coulage du raisin.

— Comm. Art d'emballer des fruits tendres et qui craignent le transport, comme les cerises, le raisin, etc.

Bag-ù-Bahâr (*le Jardin et le Printemps*), roman hindoustani, écrit en vers. On y trouve racontée, dans un style aussi délicat que celui de Nizami ou de Hatifi, l'histoire, assez commune dans les contes indiens, d'un prince qui, n'ayant point d'enfant, doit à ses prières et à ses bonnes œuvres d'obtenir du ciel un héritier de sa couronne. Sur ce fonds, se trouve greffée une série d'aventures empruntées au cycle des *Mille et une Nuits*. Le souverain de Constantinople, nommé Azad-Bakht « celui qui a une noble fortune », assiste durant quatre nuits consécutives à la conversation de quatre derviches qui se racontent mutuellement leurs aventures, comme les trois calenders des *Mille et une Nuits*. A la fin de la quatrième nuit, un eunuque vient annoncer au roi la naissance d'un fils; quelques instants après, on vient lui annoncer que le roi des génies a enlevé le nouveau-né sur un nuage pour le porter auprès de sa propre fille, née le même jour, afin de danser les deux enfants. Ce conte, qui rappelle l'histoire du prince Kumar-al-Zaman et Badr-al-Boudour, se termine par un voyage du roi de Constantinople auprès du roi des génies, par un mariage et par une foule des réjouissances.

BAGUE (du bas lat. *baga, bauga*, anneau que l'on portait au doigt, bracelet : lat. *bacca*, perle, anneau de chaîne.

Anciennement, le mot *bague*, qu'on écrivait aussi *baghe*, était synonyme de *bagage*, et désignait tout ce qui composait l'avoir meuble, c'est-à-dire les vêtements, joyaux, meubles de prix, armes et armures, vases et ustensiles que, en cas de guerre, on avait toujours intérêt à tenir prêts à être rapidement enlevés et transportés. A cette époque, on disait d'une personne riche qu'elle était bien *baguée*. Les objets d'orfèvrerie et de bijouterie étant compris dans les *bagues ou bagues*, l'usage s'introduisit peu à peu d'employer spécialement ce mot pour signifier les menus joyaux des femmes, et, en particulier, les bagues à mettre au doigt ‖ n. f. Anneau que l'on porte au doigt, et qui est souvent orné de pierres précieuses : BAGUE *d'or*. BAGUE *d'argent*. BAGUE *de cheveux*.

— Archit. Membre plat de moulure, qui divise horizontalement les colonnes dans leur hauteur.

Arqueb. Boursouflure annulaire qui se trouve dans l'intérieur d'un canon de fusil, et résulte d'un vice de fabrication.

Art milit. *Bague de baïonnette*, Sorte d'anneau qui sert à fixer la baïonnette au canon du fusil. ‖ On l'appelle plus ordinairement VIROLE.

Hortic. Nom donné aux œufs de certains papillons disposés par rang tout autour d'une branche ou pousse.

— Ichtyol. Syn. de BOUCE.

— Jeux. *Jeu de bagues*, Jeu d'adresse qui consistait à enfiler et à enlever, au galop d'un cheval, avec une lance, un ou plusieurs anneaux suspendus à un poteau. On donne aujourd'hui le même nom à un jeu dans lequel, montés sur des chevaux de bois, les joueurs tâchent d'enlever, avec une baguette de fer, des anneaux suspendus à leur portée.) ‖ *Courre* ou *courir la bague*, Chercher à enfiler des bagues. — Signifie aussi, par analogie, faire très rapidement une course. ‖ *Bague à marquer*, Anneau dont se servent les tricheurs pour marquer les cartes principales et imprimer un ou plusieurs points imperceptibles sur les cartes qu'ils prévoient devoir leur être plus tard nécessaires.

— Mar. Nom donné à des cercles de bois, de fer, ou de filin servant à divers usages. ‖ *Bagues de draille*, Bagues permettant aux foes et goélettes de glisser sans frottement sur leurs cornes ou drailles. ‖ *Bagues d'amarrage*, Robustes boucles au moyen desquelles les navires s'amarrent. ‖ *Bagues de conduite* ou *à degrier*, Bagues destinées à guider une vergue dans l'opération du degrement. ‖ *Bagues de piston*, Bagues placées sur le pourtour du piston, et appliquées par des ressorts ou par leur élasticité contre le cylindre, pour assurer l'étanchéité entre les deux faces du piston. ‖ *Bagues de tube de chaudière* ou *de condenseur*, Bagues destinées à assurer aux tubes une étanchéité parfaite. (Ces bagues sont le plus souvent en fer; celles des condenseurs ont été longtemps en bois; certains condenseurs des torpilleurs sont encore dans ce cas.) ‖ *Bague* a été aussi employé pour le collier d'excentrique; mais, à présent, cette signification est abandonnée.

— Méd. *Bagues en fer, Bagues électriques*, Bagues aimantées auxquelles on attribue la vertu de préserver de la paralysie et de l'apoplexie, de guérir les maux de nerfs, les étourdissements, les palpitations, etc.

— Techn. Anneau en plomb soudé sur le corps d'un tuyau d'orgue. ‖ Anneau métallique monté sur un arbre de transmission et servant à maintenir en place, à l'aide d'une vis de pression qui le traverse, un engrenage, une poulie, ou tout autre organe devant faire corps avec l'arbre et tourner avec lui. ‖ En filature, Organe constitué par un collier en cuir muni de dents destinées à diviser la laine en lamelles servant à la confection des boudins. Ces lamelles sont travaillées par une machine dite *boudineuse*. (V. ce mot.) ‖ En construction de machines, Pièce cylindrique en métal emmanchée sur un arbre et servant d'embase ou d'entretoise. ‖ *Bague d'essieu patent*, Anneau en bronze placé à la partie antérieure de la fusée de l'essieu d'une voiture et maintenu en place par des écrous. Dans les locomotives et les générateurs tubulaires, les tubes sont fixés aux *plaques tubulaires*, à l'avant et à l'arrière, à l'aide de viroles ou bagues métalliques. ‖ *Bague d'excentrique*, Cercle métallique qui enveloppe l'excentrique circulaire. ‖ *Bague de poêle*, Sorte d'anneau qui cache le joint de deux parties d'un tuyau en faïence surmontant un poêle.

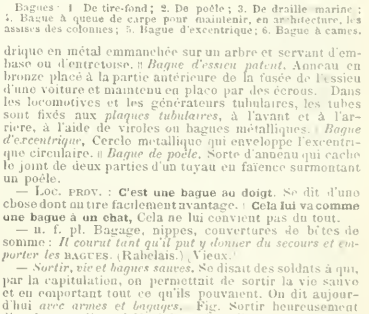

Bagues : 1. De tire-fond; 2. De poêle; 3. De draille marine; 4. Bague à queue de carpe pour maintenir, en architecture, les assises des colonnes; 5. Bague d'excentrique; 6. Bague à cames.

— Loc. PROV. : **C'est une bague au doigt.** Se dit d'une chose dont on tire facilement avantage. ‖ **Cela lui va comme une bague à un chat,** Cela ne lui convient pas du tout.

— n. f. pl. Bagage, nippes, couvertures de bêtes de somme : *Il courut tant qu'il put y donner du secours et emporter les* BAGUES. (Rabelais.) Vieux.

— *Sortir, vie et bagues sauves*, Se disait des soldats à qui, par la capitulation, on permettait de sortir la vie sauve et en emportant tout ce qu'ils pouvaient. On dit aujourd'hui *avec armes et bagages*. Fig. Sortir heureusement d'un danger, d'une difficulté, se tirer d'un mauvais pas.

— *Bagues et joyaux*. Anc. dr. On appelait ainsi l'ensemble des bijoux et parures que le mari donnait à sa femme avant le mariage, comme présent de noces. En pays de droit écrit, la femme reprenait en nature les bagues et joyaux à la dissolution du mariage, ou, s'ils avaient été aliénés pour les besoins du ménage, elle devenait créancière de leur valeur. Dans les pays coutumiers, ces objets tombaient en communauté, à moins qu'une clause particulière ne lui permît de les prélever à titre de préciput. On désignait aussi du nom de *bagues*

et joyaux une sorte de gain de survie ou augment de dot que, dans quelques provinces de droit écrit, la femme prélevait en argent sur les biens de son mari, quand le prédécès de celui-ci amenait la dissolution du mariage.

dan en donne une longue description en faisant remarquer que cet instrument de passe-temps, en soi inutile, peut être applique aux serrures à secret des coffres.

— Bot. Genre de légumineuses papilionacées-galégées,

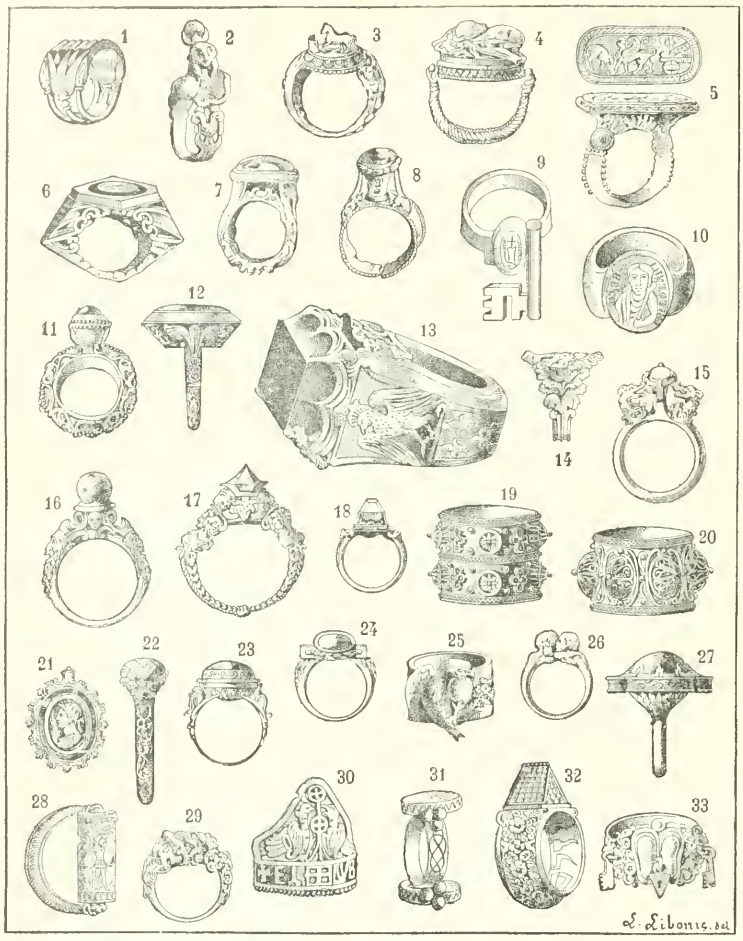

1. Bague égyptienne avec pierre. — 2. Bague égyptienne. — 3. Bague de Ramsès II. — 4. Bague grecque à scarabée. — 5. Bague étrusque. — 6. Bague romaine. — 7. Bague trouvée en Syrie. — 8. Bague byzantine. — 9. Bague à clef (gallo-romaine). — 10. Anneau et cachet de Childéric. — 11. Bague mérovingienne. — 12. Bague moyen âge. — 13. Anneau de bronze XVe siècle. — 14, 15. Bagues moyen âge. — 16, 17. Bagues du XVIe siècle. — 18. Bague émaillée du XVIe siècle. — 19, 20. Anneaux vénitiens du XVIe siècle. — 21. Bague à camée antique du XVIe siècle. — 22. Bague du XVIIe siècle. — 23. Bague à drageons du XVIIe siècle. — 24. Bague du XVIIIe siècle. — 25. Anneau du XIXe siècle. — 26, 27. Bagues du XIXe siècle. — 28. Bague à cylindre art russe. — 29. Bague hongroise du XVIIe siècle. — 30. Bague (anglo-saxonne). — 31. Bague à deux chatons (anglo-saxonne). — 32. Bague juive du XVIIe siècle. — 33. Bague de fiançailles (Allemagne).

BAGUENAUDAGE n. m. Action de baguenauder; baguenauderies : *Le* BAGUENAUDAGE, *voilà à quoi se passe la vie.* (Mme d'Epinay.)

BAGUENAUDE n. f. Fruit du baguenaudier, espèce de gousse pleine d'air, qui éclate avec bruit quand on la presse avec les doigts : *Les enfants aiment à faire claquer les* BAGUENAUDES.

— Fig. Ineptie, baguenauderie. (Vieux.)

— Littér. Ancienne pièce de poésie française en vers blancs, faite en dépit des règles, et qui était une espèce d'amphigouri.

BAGUENAUDER v. n. S'amuser à des riens, à des choses frivoles, vides comme les baguenaudes : *Les temporiseurs s'amusent à* BAGUENAUDER : *il faut agir.* (Danton.)

— v. a. Jouer, railler, moquer : *Diogène* BAGUENAUDAIT *à part soi le grand Alexandre.* (Montaigne.) (Vieux.)

BAGUENAUDERIE n. f. Action de baguenauder. ‖ Niaiseries, paroles sottes et ridicules.

BAGUENAUDIER (*di-é*) n. m. Celui qui s'amuse à des choses frivoles : *C'est un vrai* BAGUENAUDIER.

— Jeu. Ce jeu consiste en un morceau plat de métal ou d'os, percé de onze trous, dans chacun desquels se trouve un fil de fer, qui porte une tête à l'un de ses bouts, afin qu'il ne puisse s'échapper du trou, et dont l'autre est attaché à un anneau. Il s'agit d'enlier, puis de désenfiler les anneaux dans un ordre voulu.

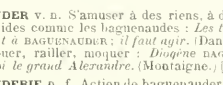

Baguenaudier (jeu).

Ce jeu semble remonter au XVIe siècle. En 1556, Cardan en donne une longue description en faisant remarquer que cet instrument de passe-temps, en soi inutile, peut être applique aux serrures à secret des coffres.

— Bot. Genre de légumineuses papilionacées-galégées, caractérisé surtout par son fruit vésiculeux, qui claque quand on le presse entre les doigts. On le connaît aussi sous le nom de *faux séné*, parce que ses feuilles et ses fruits sont purgatifs, administrés à haute dose.

— ENCYCL. Bot. Les *baguenaudiers* (*colutea*) sont des arbustes dont on connaît trois espèces des régions chaudes et tempérées de l'Europe et de l'Asie. Le baguenaudier commun est un arbrisseau de 3 à 4 mètres de haut, qui croît spontanément dans toutes les contrées méridionales de l'Europe, à feuilles composées de folioles ovales, rétuses, glauques en dessous; à fleurs d'un jaune foncé. Ce baguenaudier végète dans les sols les plus ingrats.

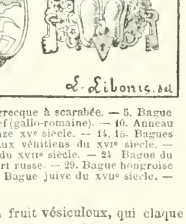

Baguenaudier.

BAGUENAULT DE PUCHESSE (Fernand), publiciste français, né à Orléans en 1814, mort dans cette ville en 1889. Très lié avec l'évêque Dupanloup, il fit partie, sous l'Empire, du groupe des catholiques libéraux. Il était membre et il a été le premier président de l'académie de Sainte-Croix, fondée en 1863. Outre des articles philosophiques et historiques, on lui doit : *L'Immortalité, la Mort et la Vie* (1846); *le Catholicisme présenté dans l'ensemble de ses preuves* (1859); *Histoire du concile de Trente* (1870); *Accord des sciences et de la religion*; etc. — Son fils, GUSTAVE **Baguenault de Puchesse**, né à Orléans en 1843, docteur es lettres, a publié des ouvrages historiques : *les Ducs François et Henri de Guise* (1867); *la Saint-Barthélemy à Orléans; l'Expédition du duc de Guise à Naples*, en collaboration avec Jules Loiseleur; *la Campagne du duc de Guise dans l'Orléanais en 1587* (1885); *l'Expédition des Allemands en France, en octobre 1575* (1886); etc.

BAGUER (*ghé* — rad. *bague*) v. a. Acc. dr. Donner des bagues et joyaux à : *Si le fiancé, après* AVOIR BAGUÉ *sa fiancée, vient à mourir avant les épousailles, elle est tenue de rendre les bagues et joyaux aux héritiers du défunt.* (Trév.)

— Comm. Emballer avec précaution, en parlant des fruits qui craignent le transport. ‖ Empaqueter, lier, emballer d'une façon quelconque. (Vieux en ce sens général.

— Hortic. Inciser circulairement, enlever un anneau d'écorce à une branche. ‖ Greffer.

— Mar. Fixer au moyen de bagues.

— Techn. Faufiler, faire tenir au moyen d'une couture provisoire : *Il faut* BAGUER *avant que de coudre.* ‖ S'emploie aussi pour désigner l'opération qui consiste à coudre sur un ruban de peu de largeur un plissé, afin de maintenir les plis d'une manière immuable.

— *Baguer les tubes* d'un générateur, c'est garnir les extrémités de ces tubes de viroles qui les fixent aux plaques tubulaires.

Bagué, ée, part. pass. et adj.

— Mar. *Cosses baguées.* Se dit de deux cosses réunies entre elles comme les anneaux d'une chaîne.

— Techn. Faufilé : *Robe* BAGUÉE. *Plis* BAGUÉS. ‖ *Canon bagué*, Canon de fusil défectueux, dont la surface intérieure offre une espèce de bourrelet ou boursouflure.

— *Tube bagué.* Dans les générateurs tubulaires, Tube mis et maintenu en place à l'aide de bagues métalliques.

BAGUER-MORVAN, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 27 kilom. de Saint-Malo; 2.030 hab. Fours à chaux.

BAGUER-PICAN, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 28 kilom. de Saint-Malo; 1.586 hab. Corderie de chanvre.

BAGUETTE (*ghet'* — de l'ital. *bacchetta*, diminu. tiré du lat. *baculus*, bâton) n. f. Verge, petit bâton menu, le plus souvent flexible, et plus ou moins long : BAGUETTE *de houx, de verre. Frapper avec une* BAGUETTE.

— Par anal. Verge que portent certains officiers civils, dans l'exercice de leurs fonctions : *La* BAGUETTE *d'un huissier, d'un bedeau.* ‖ *Baguette noire*, Celle du premier huissier de la chambre du roi ou de la reine, en Angleterre. ‖ *Baguette blanche*, Sorte de bâton de justice en ivoire, que les juges d'un tournoi portaient à la main tant que durait le tournoi, et qu'ils levaient lorsqu'il leur plaisait d'arrêter le combat. ‖ *Baguette sacrée*, Baguette blanche qui était portée par un ambassadeur, un messager, un héraut, en temps de guerre. (Tout homme envoyé dans le camp ennemi avec cette baguette était inviolable et sacré, d'après le droit des gens. — Une garnison qui s'était rendue se retirait avec des bâtons blancs.) ‖ *Baguette sidérale*, Longue et étroite tablette couverte de caractères cabalistiques indiquant le décours des astres et dont se servaient jadis les astrologues. (Au cours de leurs routes, ces magiciens se servaient de leur baguette sidérale comme de canne, et, comme telle, elle était munie d'une poignée et d'une pointe.)

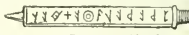

Baguette sidérale.

— *Baguettes de tambour*, Petits bâtons courts et terminés en forme d'olive, avec lesquels on bat le tambour. (On dit de même BAGUETTES DE TIMBALE; BAGUETTES DE TAMBOURIN, DE PSALTÉRION.) ‖ *Ses cheveux frisent comme des* BAGUETTES DE TAMBOUR. Comparaison ironique pour faire entendre que quelqu'un a les cheveux plats, raides, droits. ‖ *Baguette de fusil, de pistolet*, Verge de baleine, de bois ou d'acier, qui sert à enfoncer la charge, dans les armes d'anciens modèles, ou à nettoyer le canon.

— Loc. fam. *Commander à la baguette, mener, faire marcher quelqu'un à la baguette*, Commander, conduire avec hauteur et dureté. ‖ *Ne laisser mener, obéir à la baguette*, Obéir, se plier servilement aux volontés d'autrui.

Baguettes de tambour.

— *Baguette magique, Baguette de fée*, ou simplement *Baguette*, Verge avec laquelle les magiciens, les fées, les sorciers étaient censés opérer leurs enchantements, leurs sortilèges. (Se dit figurém. dans le sens de Moyens cachés et qu'on croirait surnaturels.) ‖ Ou dit aussi COUP DE BAGUETTE : *Je rais, d'un seul* COUP DE BAGUETTE, *changer les choses de face.*

— Bot. *Baguette d'or*, Variété de giroflée jaune.

— Chass. Bâton pour battre les buissons et faire partir le gibier, et avec lequel on tient les chiens en crainte. ‖ *Baguette de veneur*, Verge de six à sept pieds de long que les valets de chasse portaient au moyen âge et jusqu'au XVIIe siècle et qui leur servait à corriger les chiens. La baguette de veneur était faite comme une queue de lullard, allant en s'effilant du talon à la pointe.

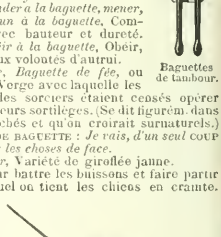

Baguette de veneur.

— Fauconn. Les baguettes ou bâtons des autoursiers se nomment « chassoires »; ils servent à recevoir l'oiseau, afin qu'il puisse se reposer après un vol.

— Hortic. Nom donné à des espèces de tulipes de Flandre dont la tige est élevée, et en général à celles qu'on laisse monter en graines, ou dont le pédoncule est trop élevé.

— Mar. Longue tige de fer terminée par une vis à spirale très creuse, permettant d'enlever les étoupes qui obstruent un tuyau, un conduit. (On l'appelle aussi TIRE-ETOUPES ou TIRE-BOURRES.) ‖ La *baguette* ou *mât de sereau* est une sorte de mâtereau allant de la hune au pont et sur lequel glisse la mâchoire de la corne de goëlette. Le but de ce mâtereau est de soulager le mât.

— Pyrotechn. Petit tube de bois, de forme cylindrique, que l'artificier emploie pour la confection et le chargement de diverses pièces d'artifice. ‖ *Baguette à rouler*, Qui sert à rouler les cartouches ou cartons d'artifice.

‖ *Baguette à rendoubler*, Qu'on emploie pour rendoubler les cartons des fusées. ‖ *Baguette a charger*, Tige en bois percée pour recevoir la broche et laisser au vid dans la cartouche. ‖ *Baguette de fusée volante*, Celle qui est attachée à une fusée volante pour en diriger l'ascension.

— Techn. Moulure de menuiserie qu'on applique sur les tentures d'appartement pour les maintenir et les rehausser. ‖ Moulure destinée à être découpée dans sa longueur, pour fournir des cadres de tableaux, de glaces, etc. : BAGUETTE *guillochée*. BAGUETTE *dorée*. ‖ Lingot d'or ou d'argent réduit à la filière. ‖ Perche sur laquelle on étend les cuirs quand ils ont été foulés, pour les faire égoutter. ‖ Morceau de bois long, arrondi et renflé au milieu, dont les corroyeurs se servent pour aplanir les cuirs. ‖ Rebord pratiqué sur les feuilles de plomb que l'on emploie à couvrir les bâtiments. ‖ *Baguette à mèches*, *Baguette à bougies*, Baguette sur laquelle on enfile les mèches quand elles sont coupées de longueur, les bougies quand elles sont faites. ‖ Peigne détacheur de la carde distribuant la laine à l'organe frottour achevant le boudin. ‖ Tringle de fer qui fait partie de l'envideur, dans les métiers à filer. ‖ Tringle de fer ayant à son extrémité la forme d'un crochet, qui sert à dégarnir les boîtes à étoupes dans une machine à vapeur. ‖ Petite ganse qui recouvre une couture dans un pantalon. ‖ Chez les fleuristes, Fil de fer recouvert de papier, employé dans la confection des fleurs artificielles. ‖ Moulure arrondie très en usage dans la carrosserie. ‖ Fausse moulure dessinée sur la caisse d'une voiture avec de la peinture.

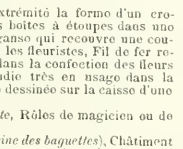

Architecture : 1. Baguette de œuvure; 2. Baguette de faisceau à colonnes. — Menuiserie : 3. Baguette d'angle; 4. Demi-baguette.

— Théâtr. *Rôles u la baguette*, Rôles de magicien ou de magicienne.

— Au plur. *Baguettes* (ou *Peine des baguettes*), Châtiment militaire usité autrefois en France et qui consistait à faire passer le patient, les épaules nues, entre deux rangs de ses camarades armés de baguettes dont ils le frappaient. ‖ Signifie, dans un sens figuré, Etre en butte aux coups de langue, aux plaisanteries, aux injures.

— ALLUS. HIST. : **Baguette de Moïse.** V. VERGE.

— ÉSOTÉR. *Baguette divinatoire*. On a donné ce nom à un rameau d'aune, de hêtre, de pommier, mais surtout de coudrier, ayant la propriété de faire découvrir les sources, les mines, les trésors cachés, les voleurs et les meurtriers fugitifs. Dans les campagnes, on croit encore à la découverte des sources au moyen d'une baguette, et, pour expliquer le fait, on a prétendu que le coudrier, étant hygrométrique, devait être attiré par l'humidité; qu'en plaçant une baguette de ce bois en équilibre sur la main, au-dessus d'un terrain sous lequel coulait une source, l'extrémité de la baguette, en s'inclinant vers le sol, en dénoncerait nécessairement la présence. Il devait en être de même pour les métaux, dont les émanations à travers le sol influençaient la baguette. Chez les peuples anciens, la baguette a été souvent regardée comme l'instrument ou le signe du pouvoir, dans la main des personnages réels ou légendaires, qu'ils regardaient comme favorisés d'une puissance surnaturelle. Les mages de Pharaon se servaient, pour opérer leurs prodiges, de verges qui furent changées en serpents par celle de Moïse. Ce chef des Hébreux faisait avec sa verge jaillir l'eau des rochers. Aaron avait aussi une verge, emblème de sa dignité sacerdotale. Dans la mythologie, Mercure est inséparable de son caducée; Bacchus est toujours accompagné de son thyrse, et il est très probable que Circé était armée d'une verge merveilleuse quand elle changea les compagnons d'Ulysse en pourceaux. Rien d'étonnant, alors, à ce qu'à la faveur de cette idée de puissance attachée à la baguette, les charlatans et les faiseurs de tours aient cherché dans cet objet un auxiliaire propre à en imposer aux masses.

Toutefois, ce n'est qu'au XVIe et au XVIIe siècle que parut la baguette divinatoire, et le plus célèbre rabdomancien fut Jacques Aimar, paysan du Dauphiné. Ayant réussi à découvrir quelques sources, ce qui n'est pas extraordinairement difficile, avec un peu de flair et une connaissance exacte des reliefs du pays, il voulut augmenter sa célébrité en découvrant des trésors cachés et en suivant à la piste les criminels. Il réussit tout d'abord victorieusement, chose merveilleuse! à retrouver dans un hôpital de Lyon le complice d'un assassinat dont les auteurs avaient passé en Suisse. Mais, hélas! on sut plus tard que cette découverte n'avait en lieu qu'avec la connivence de la police, que les oscillations de sa baguette n'y étaient pour rien, et Jacques Aimar tomba dans le plus profond discrédit. V. AIMAR-FERNAT.

Plus tard, on vit un habile découvreur de sources, l'abbé Paramelle, se servir de la baguette de coudrier. Mais il n'était, en réalité, guidé que par sa profonde science géologique; la baguette divinatoire ne servait qu'à flatter les croyances populaires et à triompher de l'inertie d'administrateurs ignorants.

— *Baguette magnétique*. La baguette magnétique est un instrument long de 25 à 30 centimètres sur 6 de diamètre et de forme arrondie, de fer, d'acier ou de verre, avec un bout plus gros que l'autre. Corps conducteur et excitateur, comme telle, elle a ses avantages et ses inconvénients. L'expérience en a démontré les fâcheux effets, quand on s'en sert sans précaution dans certaines maladies, notamment dans celles des yeux.

Lorsque Mesmer proposa l'examen de sa découverte, il indiqua comme auxiliaires indispensables le *baquet* et la *baguette*, de sorte que la plupart des personnes qui voulaient magnétiser se croyaient obligées d'avoir une baguette en main et un baquet chez elles. Mesmer ne tarda pas à y renoncer lui-même, et la magnétisation digitale ou palmaire a depois longtemps supplanté la baguette.

BAGUETTER v. a. Frapper avec une baguette. (Vieux.)

Bagueur (hortic.).

BAGUEUR (rad. *baguer*) n. m. Hortic. Instrument à l'aide duquel on fait des incisions circulaires sur l'écorce de certains arbres.

— Techn. Instrument servant à placer les bagues aux extrémités des tubes dans une locomotive ou un générateur à vapeur.

BAGUETTIER (*ti-é* — rad. *bague*, syn. de *malle*) n. m. Nom ancien des ouvriers mégissiers qui faisaient les bourses et sacs de cuir.

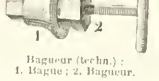

Bagueur (techn.) : 1. Bague; 2. Bagueur.

BAGUIER (*ghi-é* — rad. *bague*) n. m. Petit coffret, écrin, coupe où l'on dépose des bagues et d'autres bijoux.

— Anneaux numérotés dont se servent les bijoutiers pour prendre sur les doigts la grosseur des bagues.

BAGUIRMI. Géogr. V. BAGHIRMI.

BAGUISTE (*ghiss*) n. m. Ouvrier qui fabrique les bagues.

BAH interj. Sert à marquer un étonnement mêlé d'incrédulité : BAH! *ce n'est pas possible!* ‖ Marque aussi l'ignorance ou l'indifférence : BAH! *ce n'est pas la peine*. (Il se répète fréquemment, comme la plupart des interjections : BAH! BAH! *je n'en crois rien.*) ‖ *Ah bah!* Double interjection, dont le sens est à peu près le même que celui de l'interjection simple.

— Substantiv. : *Faire entendre des* BAH! *dédaigneux*.

BAHADOUR (sir Yung), premier ministre du maharajah du Népaul, né dans l'Inde en 1816, mort en 1877. Il était parvenu à conserver l'indépendance de son pays, tout en acceptant le protectorat de l'Angleterre. Lors de la révolte des cipayes en 1857, il fournit au général Havelock des troupes auxiliaires pour repousser l'insurrection. En récompense de ce service, la reine d'Angleterre lui donna le titre de « baronnet ». Bahadour était un des plus intrépides chasseurs de l'Inde : il avait tué, dit-on, de sa main, plus de 700 tigres.

Il a laissé, à sa mort, une fortune évaluée à 50 millions de francs et une superbe collection de diamants.

BAHAMA (ARCHIPEL DE) ou **ÎLES LUCAYES**, appelé *les Cayos* (écueils, récifs) par les Espagnols et *Keys* par les Anglais. Archipel anglais dans l'Océan Atlantique, au N.-E. de Cuba, et au S.-E. de la Floride, occupant une longueur d'environ 1.000 kilom. du N.-O. au S.-O., et se composant d'immenses bancs de sable, de rocs de corail, qui forment des bas-fonds, d'où s'élèvent près de six cent cinquante îles ou îlots séparés par des canaux d'une navigation dangereuse. Le plus considérable de ces bancs est le grand *banc de Bahama*, qui supporte les îles Saint-André, Isaac, Berry, Nouvelle-Providence (capit. *Nassau*, siège du gouvernement), Exuma, l'île de Sel, etc. Parmi les autres îles, il convient de citer Sao-Salvador, la première terre du nouveau monde qu'aurait découverte Christophe Colomb (12 oct. 1492). Toutes ces îles, peuplées de 49.000 hah., jouissent d'un climat délicieux, sont très fertiles et produisent les fruits de l'Europe et ceux des tropiques. En 1629, les Anglais établirent leur première colonie dans ces îles, qui, après leur avoir été enlevées plusieurs fois par les Français et les Espagnols, leur ont été définitivement cédées en 1783. Gouvernement représentatif : un gouverneur et deux Chambres. V. ANTILLES.

BAHAMA (CANAL DE). V. FLORIDE (*détroit de*).

BAHAR o. m. Métrol. V. BAAR.

BAHAR, anc. prov. de l'Indoustan. V. BÉHAR.

BAHARITES (arabe *Bahriyyé*), première dynastie des sultans mamelouks qui régnèrent en Egypte de 1254 à 1382. Le sultan Al-Malik-as-Saleh-Nadjm-ad-Din Ayyoub en ayant réuni un grand nombre dans une forteresse située dans l'île de Randat, au milieu du Nil (*bahr-at-Nil*), ils tirèrent leur nom de cette circonstance. — *Un* BAHARITE.

[Parmi les souverains les plus remarquables de cette dynastie, nous citerons : Shadjrat-ad-Dorr (1250); Baïbars (la panthère grise, 1260); Kalaoun (le canard, 1279).]

BAHAWALPOUR ou **BHOUALPOUR**, principauté comprise dans les possessions médiates de l'empire anglo-indien, entre le Pendjab, dont elle dépend, et le Radjputana; arrosée par la Setledje et l'Indus; 650.000 hah., sur 44 700 kilom. carr. Capit. *Bahawalpour*. Jadis tributaire du Kaboul, ce pays était gouverné par un prince qui portait le titre de *nabab;* il dépend aujourd'hui de l'Angleterre, et son gouverneur prend le nom de *khan*.

BAHEL (*ba-èl*) n. m. Bot. Syn. de COLUMNEA LONGIFOLIA.

BAHIA (*i-a*) n. Genre de composées-héléniodées, renfermant des herbes ou des sous-arbrisseaux quelquefois laineux, à corolles jaunes, qui croissent dans l'Amérique boréale occidentale et dans le nord de l'Amérique australe.

BAHIA (ETAT DE), division administrative du Brésil oriental, baignée à l'O. par l'Atlantique qui y forme la baie de Tous-les-Saints (bahia de todos os Santos), d'où la province tire son nom; elle occupe la majeure partie du territoire arrosé par le Sao-Francisco. Cet Etat compte 1.870.000 hah. sur 426.400 kilom. carr. Il a été formé en 1891 avec le territoire de l'ancienne *province de Bahia*. Sa capitale est *Bahia*.

BAHIA ou **SAN-SALVADOR**, ville du Brésil, capit. de l'Etat du même nom, dans une situation magnifique, sur le cap Saint-Antoine, qui forme l'extrémité orientale de la vaste baie de Tous-les-Saints; 200.000 h. (*Bahianais, aises*), parmi lesquels les noirs dominent, comme dans tout le Brésil. Seconde ville de l'empire, dont elle fut la capitale jusqu'en 1763, Bahia, première place forte et premier port militaire du Brésil, au milieu de ses rues étroites et irrégulières, présente un aspect plus brésilien que Rio-Janeiro. Elle est le point de départ d'un chemin de fer gagnant le cours moyen du Sao-Francisco par la vallée du Itapicuru, et est reliée par un embranchement à la vallée du Paraguassu. A l'exception de la fabrication du sucre brut, du tafia et des cigares, le reste de l'industrie de Bahia est peu important. Le commerce a principalement pour objet l'exportation du tabac, café, tafia, cuirs, diamants.

BAHIA-BLANCA, ville de la république Argentine (prov. de Buenos-Ayres), sur le rio côtier Naposta, près du littoral; 7.000 hah. environ.

BAHIA-HONDA, ville et fort des Antilles espagnoles (Cuba); 8.500 hah.

BAHIR n. m. Livre rabbinique, le plus ancien monument de la littérature cabalistique de l'Occident. Il doit dater du XIIe siècle.

BAHIRIEH, prov. de la Basse-Egypte, dans la partie occid. du Delta, peuplée de 399.000 hah. Ch.-l. *Damanhour*.

BAHLINGEN, ville du Wurtemberg (cercle de la Forêt-Noire, au pied de l'Irren Berg : 3.360 hah. Fabriques de balances, de chaussures, de flanelles. Ch. l. d'un grand bailliage peuplé de 35.000 hah.

BAHMAN (le *bon esprit*), un des Amchaspands ou *saints immortels* de l'ancienne religion iranienne, soumis au principe du bien : Ahura Mazda. Il avait le gouvernement des bœufs, des moutons et des autres animaux paisibles.

BAHN (Christian-Auguste), polygraphe allemand, né en 1793, mort en 1755. Débuta prédicateur puis aumonier d'un régiment, il fut ensuite nommé pasteur à Frankenstein et recteur à Sachsenhourg. On a de lui : *Schediasma de alpha et omega Graecorum* (Meissen, 1731 ; *Histoire de la ville de Frankenstein* (Dresde, 1747); *De la joie d'avoir des enfants bien élevés* (1748), etc.

BAHNARS, population de 25.000 individus environ, répartie en une centaine de villages occupant la région montagneuse de l'Annam, entre 13° et 16° de latitude N., 105° et 106° de longitude E. Les Bahnars, que les Annamites classent parmi les *Mois* ou *Sauvages*, appartiennent au type indonésien. — *Un* BAHNAR.

BAHNSDÎ, ville de l'Inde anglaise, prov. de Bénarès), ch.-l. de sous-district; 9.600 hah.

BAHNSEN (Jules-Frédéric-Auguste), philosophe allemand, né à Tondern (Schleswig-Holstein, en 1830, mort à Lauenbourg en 1881. Il fut professeur à Anklam et à Lauenbourg. Disciple de Schopenhauer, Bahnsen adopta en partie ses idées. Ses principaux ouvrages sont : *Contributions à l'étude des caractères* (Leipzig, 1867 ; *Mosaïques et Silhouettes* (Leipzig, 1877 ; *le Tragique est la loi du monde; la Gaieté une production esthétique de la métaphysique* (Leipzig, 1877) ; *la Contradiction entre la connaissance et l'être du monde* (Leipzig, 1880).

BAHOUÉS ou **BASÉLÉAS**, population du rameau cafre, qui vit sur les bords du Lositu, affl. de g. du Zambèze. Les Bahoués se livrent à la culture et à l'extraction du sel. Ils se badigeonnent le corps d'ocre rouge et sont armés de la sagaie et du grand bouclier en peau de buffle, comme la plupart des Cafres. — *Un* BAHOUÉ (ou BASÉLÉA).

BAHR ou **BAEHR** (Carl Johann), peintre d'histoire et écrivain allemand, né à Riga en 1801, mort à Dresde en 1869. Elève de Mattéi, il visita plusieurs fois l'Italie, et devint, en 1840, professeur à l'académie de Dresde. Ses principales toiles sont : *Dante et Virgile aux portes de l'Enfer* (1830); *les Anabaptistes de Münster; Ivan le Terrible, auquel des magiciens finnois prédisent sa mort* (1850, musée de Dresde); *la Mort de Sickingen*; etc. Sa manière est poncive et démodée. Bahr est aussi connu par des écrits sur *la Divine Comédie* du Dante (1852 et 1853), sur *l'Enseignement de la couleur chez Gœthe*; etc.

BAHRAM, nom de plusieurs princes sassanides, dérivé du mot zend *verethraghna*, qui est le nom du dieu de la victoire, en pehlvi *vahrahran* : **Bahram Ier**, fils d'Auhrmazd (272-276), sous le règne duquel parut l'imposteur Mani; — **Bahram II**, fils du précédent (276-293). Sous son règne, l'empereur romain Carus conquit la Mésopotamie et Ctésiphon ; — **Bahram III**, fils du précédent (293) et qui ne régna que quatre mois; — **Bahram IV** *kirmanshah*, frère de Sapor III, pendant le règne duquel il avait été gouverneur de la province de Kirman. Il périt dans une émeute.]

BAHRAM V Gour, souverain sassanide de Perse au VIe siècle de notre ère. La vie de ce prince paraît purement légendaire, comme d'ailleurs celle du plus grand nombre de ses prédécesseurs. On prétend qu'il fut élevé au milieu des Arabes et qu'il vint réclamer le trône de Perse qu'avait usurpé un nommé Khosroès. Il était d'une bravoure à toute épreuve, et l'on raconte qu'il alla chercher la couronne de Perse entre deux lions furieux. Il battit les Turcs qui étaient venus faire une expédition dans son royaume et lutta avec Théodose, l'empereur d'Orient. Bahram Gour est le héros de plusieurs poésies amoureuses, très renommées en Perse.

BAHRAM VI Tchoubein, général perse, se révolta contre Khosrov Perviz, et régna quelque temps en Perse (590). Il fut renversé au bout de huit mois et dut s'enfuir chez le souverain des Tartares, qui le fit bientôt empoisonner.

BAHRAMABAD, ville de la Perse mérid. (prov. de Kirman), ch.-l. de district; 10.000 hah. Champs de pavots.

BAHR-ASSAL, lac salé d'Afrique, situé à 18 kilom. environ du golfe de Tadjourah, reconnu et étudié en 1886 par l'ingénieur français Snais. Ce lac fournit depuis longtemps le sel à une grande partie du Harrar et des pays somalis, et pourra peut-être devenir une source de revenus pour les Français.

BAHRDT (Charles-Frédéric), théologien protestant, né en 1741 à Bischofswerda (Saxe), mort en 1792. Professeur de théologie à Leipzig, puis d'antiquités bibliques à Erfurt, surperintendant à Durkheim, il vit ses ouvrages condamnés comme entachés d'hérésie par l'université de Wurtemberg. Il parcourut alors la Suisse et l'Allemagne, se créa partout des ennemis par la hardiesse de ses doctrines, et finit par tenir une taverne à Halle. Ses principaux ouvrages sont : *Essai d'un système de dogmatique biblique* (1769) ; *Vœux d'un patriote mort* (1770 ; *Nouvelles Révélations de Dieu* (1774) ; *Histoire de ma vie* (1791) ; etc. Il niait le surnaturel, et professait le déisme pur.

BAHREIN, qu'on appelle aussi **EL-HAGA** ou **EL-HEDJR**, contrée de l'Arabie qui s'étend le long du golfe Persique jusqu'à l'embouchure de l'Euphrate. On a même désigné sous le nom général de « Bahrein » tout le pays entre Basrah et Oman. Cette contrée est fort peu connue.

BAHREIN, AOUAL ou **HADJAR**, groupe d'îles situé dans le golfe Persique, sur la côte E. de l'Arabie, peuplé de 8.000 hah. environ. Les îles principales sont : Bahrein, qui a donné son nom au groupe, Maharag, Arag et Tamahoy, bordées de brisants où se trouvent les bancs d'huîtres qui fournissent les plus belles perles d'Orient. Ces îles, malgré les réclamations de la Porte, ont été placées sous le protectorat de l'Angleterre en 1893.

— BIBLIOGR. : Bent, *the Bahrein Islands in the Persian Gulf* (« Proceed. of the Geogr. Soc. », 1890).

BAHR-EL-ABIAD (*fleuve Blanc*), nom que porte le Nil dans la partie supérieure de son cours jusqu'à sa jonction avec le Bahr-el-Azrak. V. NIL.

BAHR-EL-ARAB, rivière de l'Afrique, le plus considérable par sa profondeur et le volume de ses eaux des affluents de gauche du Bahr-el-Ghazal.

BAHR-EL-AZRAK (*fleuve Bleu*), nom d'une rivière de l'Afrique orientale, qui constitue une des deux grandes branches dont la réunion forme le Nil. V. ce mot.

BAHR-EL-FERTIT, rivière du Soudan central (Darfour), affluent du Bahr-el-Arab.

BAHR-EL-GHAZAL (*fleuve des gazelles*), rivière importante de l'Afrique équatoriale, affluent de gauche du Nil Blanc, parcourant dans le Soudan oriental un vaste bassin naguère lacustre, aujourd'hui desséché. Il reçoit de nombreux affluents, le Bahr-el-Arab, le Djour, etc., et conflue avec le Bahr-el-Abiad dans le lac No ou Birket-el-Ghazal (le *lac des gazelles*), par 9° 30' de latit. N. V. NIL. — Nom d'un district compris à peu près entre le Nil, son affluent le Bahr-el-Abiad et la ligne de partage des eaux du Bahr-el-Ghazal et de l'Ouellé-Mbomou. Ce territoire, attribué à l'Angleterre par le traité anglo-congolais du 12 mai 1894, lui a été retiré par le traité franco-congolais du 14 août suivant.

BAHR-EL-SUEZ, bras occidental du golfe Arabique.

BAHR-YOUCEF (*fleuve de Joseph*), branche occidentale du Nil, formant un canal qui longe le pied de la chaîne libyque et que la tradition copte attribue à Joseph. Cette branche se prolonge sous différents noms dans toute l'Egypte moyenne.

BAHUT (*bû*) n. m. Grand coffre de bois, à couvercle ordinairement bombé, le plus souvent revêtu de cuir, garni de clous et de pentures de fer ou de cuivre, et destiné à renfermer les valises ou les malles au cours d'un voyage. L'étymologie même du mot bahut (du lat. *bajulare*, transporter) indique que c'est un coffre de transport. (S'est dit d'abord pour le cuir dont un coffre était recouvert.)

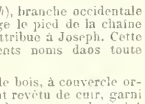
Bahut (mobil.).

— Par ext., Huche à serrer le pain : *Le pain manquait dans le* BAHUT. (G. Sand.)

— Sorte de meuble ancien, en forme d'armoire : *Ces vieux* BAHUTS, *aujourd'hui si recherchés par nos antiquaires, étaient l'arsenal où les femmes puisaient les trésors de leur toilette.* (Balz.)

— Dans l'argot des lycées et des grandes écoles, Le lycée, l'école : *Rentrer au* BAHUT.

— Archit. Assise supérieure d'un mur de quai ou d'un parapet de pont et à laquelle on donne une forme légèrement bombée. ‖ Mur bas destiné à porter un comble au-dessus d'un chéneau, l'arcature à jour d'un cloître, une grille, etc. ‖ *Appui en bahut, taille en bahut.* Appui dont le haut est bombé comme le couvercle d'un bahut.

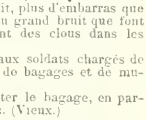
Bahut (arch.).

— Art milit. anc. Sorte de coffre pour les munitions et les bagages, qui a été remplacé par le fourgon.

— Hortic. *En dos de bahut. En couche de bahut, En bahut.* Se disent d'une planche ou d'une couche, lorsqu'elle est bombée sur sa largeur pour favoriser l'écoulement des eaux.

BAHUTER v. n. Argot des écoles. Faire du tapage.

BAHUTEUR n. m. Mauvais élève qui change souvent d'établissement. ‖ Tapageur.

BAHUTIER (*ti-é* — rad. *bahut*) n. m. Techn. Artisan qui fait des bahuts, des coffres, des malles, etc.

— PROV. : **Il ressemble aux bahutiers, il fait plus de brut que de besogne.** Il fait plus de bruit, plus d'embarras que de travail. (Expression qui vient du grand bruit que font les bahutiers, lorsqu'ils enfoncent des clous dans les planches de leurs coffres.)

— Art milit. anc. Nom donné aux soldats chargés de la garde des bahuts ou fourgons de bagages et de munitions.

— adj. m. Qui est propre à porter le bagage, en parlant d'un cheval : *Cheval* BAHUTIER. (VIEUX.)

BAI, BAIE (*bè* — du lat. *badius*, brun) adj. Qui est d'un rouge plus ou moins foncé, en parlant des chevaux : *Un cheval* BAI. *Une jument* BAIE. *Des chevaux* BAIS.

— Quand on désigne la nuance, on dit elliptiquem. et invariablem. : *Des chevaux* BAI *foncé,* BAI *clair,* BAI *cerise. Jument* BAI *foncé,* BAI *clair,* etc.

— *Bai miroité* ou *miroir,* Cheval dont le corps est parsemé de taches rondes d'une teinte plus claire que la teinte générale : *Cheval* BAI À MIROIR. *Cavale* BAI MIROITÉ.

— Substantiv. Cheval bai, cavale baie : *Un beau* BAI. *Une calèche attelée de deux* BAIS.

— n. m. Couleur baie : *Un* BAI *brun. Un* BAI *cerise.*

— Le mot *bai* s'est appliqué autrefois aux personnes, avec le sens de Blond.

BAI ou **BAJ** (Tommaso), musicien italien, né à Crevalcuore dans la seconde moitié du XVIe siècle, mort à Rome en 1714, fut pendant de longues années ténor à la chapelle pontificale, et, un an avant sa mort, devenait maître de cette chapelle. Parmi ses compositions, il faut citer un *Miserere* dont les versets étaient alternativement à cinq voix et à quatre, et le dernier à huit. Ce *Miserere* fut trouvé si beau que, depuis lors, on le fit entendre chaque année à la chapelle, concurremment avec celui d'Allegri.

BAIAC (*i-ak*) n. m. Nom ancien de la céruse.

BAÏANISME (*niss* — de *Baïus*, n. pr.) n. m. Ensemble des doctrines théologiques de Baïus. ‖ On dit aussi BAYANISME, et BAÏSME.

— ENCYCL. Le fond du *baïanisme*, c'est la condamnation de la grâce et de la nature. Suivant Baïus, la *gloire* ou la vision intuitive de Dieu en lui-même n'est pas une fin surnaturelle à l'homme, ni la *grâce* un don surnaturel, un moyen surnaturel pour y parvenir. L'une et l'autre sont une partie intégrante de la nature humaine, comme d'être composée d'un corps et d'une âme, d'avoir des yeux et des oreilles. Le baïanisme est fondé sur trois chefs principaux : 1° l'innocence primitive ou édénique : la participation de la nature divine appartenait à l'intégrité de la première création ; 2° la déchéance originelle : elle a consisté non dans la réduction de l'homme à la nature amoindrie, mais dans un état de péché qui est héréditaire dans les volontés ; par lui-même, la volonté ne peut plus pécher, et cependant le péché lui est imputable ; 3° aucune œuvre de satisfaction, mais uniquement l'imputation du mérite du Christ, nos bonnes œuvres entrant pourtant en ligne de compte, ne peut nous procurer le salut. Baïus est un précurseur de Jansénius. Il s'autorisait de saint Augustin. Mais, d'une part, il prenait trop à la lettre ; il mettait en système des paroles authentiques du grand docteur, et, d'autre part, il s'appuyait principalement sur les deux ouvrages qui ne sont pas de saint Augustin : l'*Hypognosticon*, et le livre *De vocatione gentium*.

— Les doctrines de Baïus ont été condamnées par le pape Pie V, en 1567 (bulle *Ex omnibus afflictionibus*), par le pape Grégoire XIII en 1579 (bulle *Provisionis nostræ*), et par le pape Urbain VIII en 1641 (bulle *In eminenti*).

BAIARDI ou **BAIARDO** (Octave-Antoine), antiquaire italien, né à Parme en 1690, mort vers 1765. Sa réputation d'archéologue le fit appeler à Naples par Charles III, en 1747, pour décrire les monuments recueillis dans les fouilles faites à Herculanum. Il rédigea d'abord, en un volume, le catalogue des monuments rassemblés à Portici, puis commença un *Prodrome*, ou préface, destiné à faire connaître l'époque et l'utilité des fouilles. Mais l'abondance et la lenteur de ce travail détermina le roi à le confier aux membres de l'académie Ercolanèse. Le seul ouvrage imprimé que l'on connaisse de lui est le *Prodromo dell' antichita d'Ercolano* (Naples, 1742-1756). Il a en quelque part aux premiers volumes du magnifique ouvrage intitulé : *les Antiquités d'Herculanum* (1757-1792).

BAÏBARS ou **BIBARS** (MELIK-DAHER-ROKN-ED-DIN), le sixième sultan mamlouk bahrite d'Egypte (1260-1277). Il servit d'abord comme simple soldat, puis comme émir dans la garde des Ayoubites, et, en 1249, assassina le sultan Touranshah. En 1260, il monta sur le trône après avoir assassiné le sultan Koutouz. Il força les Mongols d'Houlagou à évacuer la Syrie, lutta continuellement contre les Francs à qui il enleva Césarée, Antioche, Laodicée, mais ne put s'emparer de Saint-Jean-d'Acre. Il mit fin à la dynastie des Seldjoukides de Roum, s'empara de la Petite-Arménie, et envoya ses armées jusqu'au fond de la Nubie. Il mourut à Damas, probablement empoisonné. Il fit de nombreuses constructions au Caire, notamment le célèbre pont aux Lions.

BAÏBARS (MELIK-MODAFFER-ROKN-ED-DIN), quelquefois appelé **Baïbars II**, régna en Egypte de 1308 à 1310. Il succéda à Melik-Naser-Mohammed Ben-Kelaoun renversé par une révolution, mais il ne tarda pas à être trahi par ses officiers et livré à son prédécesseur, qui le fit étrangler.

BAÏBOURT, ville de la Turquie d'Asie (Arménie), ch.-l. de cant. de la prov. d'Erzeroum, sur le fleuve côtier le Tchorok ; 10.000 hab. Fabrication de tapis, de chaussures, d'armes, de coutellerie, de sellerie, de chaudronnerie, d'articles d'argent mellé. Tannerie, savonnerie, teinturerie. Château fort des Seldjoukides.

BAIDAR n. m. Bateau du Kamtschatka, en peau de phoque, recouvrant une carcasse en bois. Il est plat au milieu et très pointu aux extrémités. ‖ S'écrit aussi BAIDAK, ou BAYDARQUE.

— ENCYCL. La longueur du *baidar* varie de 3 à 7 m., et les hommes qui le montent se logent dans des trous pratiqués dans le pont de ce fragile esquif avec lequel ils ne craignent pas d'attaquer le phoque et la baleine. Souvent, chaque embarcation ne contient qu'un homme.

BAÏDHAWI (NASIR-AL-DIN-ABOU-SAID-ABD-ALLAH IBN-OMAR), littérateur persan, né à Beidha dans la province actuelle du Tars (en Perse). Il fut kadi ou grand juge de Shiraz, et mourut à Tabriz, en 1286 de notre ère. Les deux principaux ouvrages de cet auteur, qui a beaucoup écrit, sont son commentaire sur le Coran intitulé *En ver-el-tenzil wa esrar el-taoril* « Les lumières du livre révélé et les secrets de l'interprétation ». Ce commentaire, qui a été publié par Fluegel, n'est guère que l'abrégé du commentaire de Lamathohari, lui-même extrait de celui de Tabari ; et une chronique universelle connue sous le nom de *Nizam-al-tewarikh*.

BAIDYABATTI, ville de l'Inde anglaise (district de Hougli), sur l'Hougli, bras occid. du delta de Gange ; 14.500 hab. Un des grands marchés du Bengale. Jute.

BAIE (*bè* — du vieux fr. *bayer* ou *bèer*, être ouvert) n. f. Ouverture pratiquée dans un mur, dans un pan de bois, une cloison, pour servir de porte ou de fenêtre. ‖ Dans une chaussée, Espace dont le pavage n'est pas encore achevé. ‖ En carrosserie, Ouverture que l'on réserve dans la caisse d'une voiture et qui constitue la porte ou des sortes de fenêtres closes par des glaces.

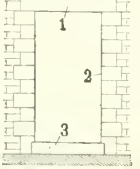

Baie : 1. Linteau ; 2. Montant ; 3. Seuil.

— ENCYCL. Une *baie* en maçonnerie se compose de trois parties : 1° la partie inférieure, qui se nomme *seuil* pour les portes et *appui* pour les croisées ; 2° les deux parties latérales, qui s'appellent *montants, dosserets* ; 3° la partie supérieure, qui prend les noms de *linteau, traverse, poitrail plate-forme*, etc., quand elle est droite et horizontale, et celui d'*arc*, quand elle est cintrée. Dans les constructions en bois, les baies sont formées par des *huisseries*, c'est-à-dire par une charpente composée de deux montants ou *poteaux* réunis supérieurement par un *linteau*. Il y a, de plus, un appui, s'il s'agit d'une croisée.

BAIE (*bè* — du vieux fr. *bayer* ou *bèer*, être ouvert) n. f. Echancrure d'une côte, formant enfoncement, mais largement ouverte aux vents du large : *La* BAIE *est l'intermédiaire, comme grandeur, entre le golfe et l'anse.*

— *Baie* a été employé à tort pour désigner certains golfes, comme, par exemple, la baie d'Hudson.

— ANTON. **Bec, cap, pointe, promontoire.**

BAIE (*bè* — du lat. *bacca*, même sens) n. f. Fruit charnu, indéhiscent, qui ne renferme pas de noyau, mais une ou plusieurs graines : BAIE *de vigne, de groseillier, de citronnier.*

Baies : *a*. De groseille à maquereau ; *b*. D'asperge ; *c*. De belladone.

— *Baies d'andes.* Nom donné, aux Antilles, à un acacia.

— Liturg. *Dimanche des baies.* Un des noms que l'on donnait au dimanche des Rameaux, parce qu'on y portait souvent des branches de laurier garnies de leurs baies.

BAIE (rad. *bayer*, parce qu'on fait « bayer » ceux à qui on donne une baie) n. f. Bourde, tromperie qu'on fait à quelqu'un pour se divertir, pour plaisanter : *Il tint ce dernier avis encore pour une* BAIE. (D'Aubigné.)

— *Donner la baie à quelqu'un*, Le tromper.

BAIER (Jean-Jacques), médecin et naturaliste allemand, né à Iéna en 1677, mort en 1735. Il fut professeur à la faculté d'Altorf et devint président de l'académie des « Curieux de la nature » en 1730. Il a laissé de nombreux ouvrages ; entre autres, *Oryctographia norica*, où il décrit les minéraux et les fossiles observés aux environs de Nuremberg. Son fils a publié des suppléments à ce travail.

BAIERA (de *Bgier*, n. pr.) n. f. Genre de conifères fossiles, appartenant à la famille des taxacées, et propres au terrain jurassique.

BAIÉRINE (*ba-té* — de *Baïern*, nom allem. de la Bavière) n. f. Niobate ou hyponiobate naturel de fer et de manganèse. La *baiérine* ($Fe(Nb,Ta)^2O^6$) a été confondue avec la tantalite, dont elle diffère. Elle est d'un noir de fer, et sa poussière est d'un brun rougeâtre. ‖ Syn. de COLUMBITE, NIOBITE.

BAÏES ou **BAJA**, ville d'Italie (prov. de Naples), près du cap Misène, sur le golfe du même nom. Port assez sûr ; 4.500 hab. Ruines de l'ancienne *Baix*, qui, à cause de la beauté de son site, de la fertilité de son terroir et de ses abondantes sources d'eaux minérales, était le séjour de prédilection des grands seigneurs romains.

BAIETTE (*iè-t'*) n. f. Etoffe de laine non croisée ou de flanelle très lâche. ‖ On écrit aussi BAYETTE.

BAÏF (Lazare DE), diplomate et humaniste français, né aux Pins, près La Flèche, mort en 1547. Attaché d'abord au cardinal de Lorraine, puis maître des requêtes de l'hôtel du roi, ambassadeur à Venise de 1529 à 1534, puis en Allemagne ; Ronsard fut attaché, en 1540, à sa mission à Spire. Baïf, qui avait appris le grec sous la direction de Jean Lascaris, était un des meilleurs humanistes de son temps ; il se lia, en Italie, avec les lettrés et les érudits. Epris d'archéologie classique, il publia : *De re vestiaria* (1526) et *De re navali* (1536) ; ce dernier livre a fait autorité pendant près de trois siècles. Baïf a traduit en vers français l'*Electre* de Sophocle et l'*Hécube* d'Euripide. Il avait pris chez lui Daurat comme précepteur de son fils.

BAÏF (Jean-Antoine DE), fils naturel de Lazare, né à Venise en 1522, mort en 1589. Il fut l'un des sept de la Pléiade. Ses principales œuvres sont les *Passe-temps* (1573) et les *Mimes, enseignements et proverbes* (1575). Dans les *Passe-temps* il a réuni quantité de poésies diverses, épîtres, chansons, dithyrambes, sonnets, etc. ; plusieurs se recommandent par leur aimable enjouement, leur gentillesse naïve ou piquante. Citons, en particulier, la chanson si connue du *Printemps*, une gracieuse imitation de Méléagre. Quant aux *Mimes*, c'est encore un recueil de poésies diverses, mais qui ont généralement le caractère didactique et font comme un répertoire de morale usuelle. Il faut louer, dans certaines, une netteté ferme et concise, à laquelle leur forme sentencieuse oblige pour ainsi dire le poète ; mais la plupart sont écrites avec une fluidité prolixe, qui est le défaut capital de Baïf. Il avait de l'imagination et de la sensibilité ; c'est le travail qui lui manqua, le souci du style, et sans doute le sens de l'art.

Baïf.

BAIFIN (du nom de *Baïf*) n. m. Espèce de vers que le poète Baïf essaya de mettre à la mode et qui étaient cadencés et mesurés à la manière des vers grecs et latins. Pasquier attribue cette invention à Jodelle, et des critiques plus modernes en font honneur à Jean Montsset. En voici deux exemples (le premier est un distique, composé d'un hexamètre et d'un pentamètre ; le second offre trois hexamètres réguliers) :

Phébus, Amour, Cypris, veut sauver, nourrir et orner
Ton vers et ton chef d'ombre, de flammes, de fleurs.
JODELLE.

Les jours, par Jupiter, observant bien comme l'on doit,
Enseigne les servants que le jour trentième du mois vaut
Pour la besogne revoir comme pour la pitance départir.
BAÏF.

BAIGNADE (*gn* mll.) n. f. Action de se baigner. Syn. de BAIN.

BAIGNAGE (*gn* mll.) n. m. Action de baigner : *Le* BAIGNAGE *du chanvre.* ‖ Irrigation des prés.

— Séric. Opération destinée à humecter les cocons pour en faciliter le dévidage. L'eau doit être à 85° environ ; la durée du baignage des cocons ne doit pas dépasser cinq minutes.

BAIGNER (*gn* mll. — rad. *bain*, qu'on a écrit autrefois *baing*, d'où *baingner*, puis *baigner*) v. a. Plonger et tenir dans un liquide : BAIGNER *ses pieds dans l'eau.* BAIGNER *des étoffes dans une cuve de teinturier.* ‖ Faire prendre un bain ou des bains à : BAIGNER *un enfant, un malade.*

— Par exagér. Mouiller, tremper : BAIGNER *son visage de ses larmes.* BAIGNER *la terre de ses sueurs.*

— Par anal. Plonger à plusieurs reprises : BAIGNER *ses mains dans l'or.*

— Particulièrem. Etre contigu ; arroser, couler sur ou

auprès de, en parlant d'une mer, d'un cours d'eau, etc. : *L'Indus et la Méditerranée* BAIGNENT *les côtes de la France.* ‖ Entourer de toutes parts : *Les nuages* BAIGNENT *les crêneaux.* (Th. Gaut.) ‖ Remplir, inonder de lumière ou d'un éclat particulier :

Un si touchant regard *baigne* votre prunelle !
V. Hugo.

— v. n. Rester plongé dans : *Un ragoût qui* BAIGNE *dans sa sauce. L'algue marine* BAIGNE *dans l'eau.*

— Par exagér. Être mouillé de : BAIGNER *dans son sang.*

— Poétiq. Être entouré, enveloppé : *Figures qui* BAIGNENT *dans une atmosphère de clair de lune.* (Th. Gaut.)

Baigné, ée part. pass. du v. Baigner.

— Comm. *Turquoise baignée,* Turquoise décolorée par le temps, que l'on suppose avoir été trempée dans une préparation contenant de l'oxyde de cuivre, afin de lui restituer sa couleur primitive ; elle a peu de valeur.

Se baigner, v. pr. Prendre un bain, se mettre et rester dans l'eau : SE BAIGNER *dans la rivière, dans un étang.*

— Poétiq. Se plonger dans : SE BAIGNER *dans l'air libre.*

— Fig. Savourer, se complaire dans : SE BAIGNER *dans sa rage.* (St-Sim.) ‖ SE *baigner dans le sang,* Le verser, le répandre en abondance ou avec plaisir.

— Avec suppression du prenom personnel : *Mener* BAIGNER *un cheval.*

BAIGNES-SAINTE-RADEGONDE, ch.-l. de cant. de la Charente, arrond. et à 14 kilom. de Barbezieux, composé des deux villages de *Baignes* et de *Sainte-Radegonde,* sur le Pharan, affl. de la Seugne ; 1.899 hab. Commerce d'eaux-de-vie ; tanneries, huileries. Ruines du château de Montausier, siège du duché de ce nom. — Le cant. a 8 comm. et 5.921 hab.

BAIGNEUR (*gn* mll.), **EUSE** n. Personne qui se baigne. ‖ Dans un établissement de bains, Garçon ou fille de service. ‖ Aux bains de mer, Homme qui accompagne, pour les aider, les soutenir, les secourir au besoin, les personnes qui se baignent.

BAIGNEUSE (*gn* mll.) n. f. Sorte de vêtement, de peignoir pour le bain. ‖ Sorte d'ancien bonnet de femme, à petits plis.

— *Plis en baigneuse,* Plis façonnés comme ceux des bonnets appelés *baigneuses.*

Baigneuses (LES). Innombrables sont les peintures et sculptures de toute époque représentant des baigneuses, ce sujet permettant à l'artiste de représenter la femme dépouillée de tout vêtement, et le nu, on le sait, étant la condition première de la sculpture. Toutefois, les statues antiques dans lesquelles nous sommes autorisés à voir des baigneuses portent le plus souvent un titre précis, tel que *Vénus à la coquille, Nymphe sortant des eaux,* etc. On connaît au Louvre la *Baigneuse* d'Allegrain, élégante composition qui ne fait pas ombre à celle de Falconet, œuvre spirituelle et de bonne école. Cette œuvre de Falconet, exposée en 1757, a été reproduite à l'infini par le bronze. A une date plus rapprochée, Julien a sculpté sa *Nymphe à la chèvre,* qui n'est autre qu'une baigneuse. Le Louvre la possède. Elle était destinée à la laiterie de Rambouillet, et une eau vive, coulant aux pieds de la jeune femme, explique le mouvement du pied et celui de la chèvre.

Baigneuse, d'apr. Falconet.

Parmi les peintures, rappelons *les Baigneuses* de C. Poelenburg, au Louvre. Cette charmante composition, que l'on intitule encore *Femmes sortant du bain,* ou *la Sortie du bain,* est l'un des meilleurs ouvrages de l'auteur. Il a été gravé dans le *Musée Filhol.* Poelenburg a représenté souvent le même sujet, notamment dans un autre tableau du Louvre (n° 385), où l'on voit trois baigneuses sur les bords élevés d'une rivière, que traverse un pont de bois joté sur des restes de constructions antiques. — *Les Baigneuses,* par Van Huysum ; musée du Louvre (n° 233). Des satyres se baignent avec des nymphes. Ces *Baigneuses* ont été gravées par Godefroy dans le *Musée français,* par Desault et Lenard dans le *Musée Filhol.* — *Les Baigneuses* de Nicolas Poussin, gravées par Edme Jeaurat, représentent deux nymphes assises au bord d'une eau limpide qui couvre le premier plan. — *Les Baigneuses* de Diaz ont été gravées dans *l'Artiste* par Esbens. Cinq femmes, à demi couvertes de draperies aux vives couleurs, sont groupées au bord d'une pièce d'eau. Ce tableau est une des œuvres les plus fines, les plus lumineuses de Diaz. — *Les Baigneuses* de Courbet ont paru au Salon de 1853. Dans un vallon, où la lumière se glisse discrètement à travers le feuillage de quelques gros arbres et fait miroiter une flaque d'eau, au premier plan, deux femmes s'apprêtent à entrer dans le bain. Ce tableau, comme presque tous ceux de Courbet, a soulevé beaucoup de tempêtes : on a reproché très vivement à l'artiste d'avoir choisi des modèles peu faits pour charmer les yeux : mais les critiques les plus hostiles ont été forcés de reconnaître les qualités vraiment remarquables de l'exécution. — *La Baigneuse,* tableau de Ingres, a été exposée au Salon de 1855. C'est une femme de l'Orient, assise sur un lit de repos blanc, qu'éclaire une douce lumière tombant de haut. Cette figure est modelée avec une fermeté et une science peu communes, dans une gamme claire, puissante et tranquille, sans autre repoussoir qu'un rideau de couleur sombre, tendu à gauche de la toile.

Baigneuse, d'après Ingres.

BAIGNEUX-LES-JUIFS, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à 36 kilom. de Châtillon-sur-Seine, près de la Seine naissante ; 414 hab. Les franchises accordées pendant le moyen âge aux habitants de ce bourg y attirèrent un certain nombre de juifs, qui vinrent y faire le commerce ; mais les guerres du XVIe siècle l'ont ruiné complètement. Le cant. a 15 comm. et 3.488 hab.

BAIGNOIRE (*gn* mll. — rad. *baigner*) n. f. Vaisseau dans lequel on prend un bain : BAIGNOIRE *de zinc.*

— Méd. *Baignoire oculaire.* Syn. de GLILÉAE.

— Moll. Nom vulgaire de deux coquilles : l'une du genre triton, l'autre du genre avicule.

— Techn. Poêle dans laquelle les corroyeurs font chauffer l'eau, l'alun et le suif pour apprêter les cuirs.

— Théâtr. Loge de rez-de-chaussée, un peu au-dessus du niveau du parterre : *Les* BAIGNOIRES *sont souvent grillées.*

— ENCYCL. Outre les bassins et piscines, les anciens ont eu des *baignoires* analogues aux nôtres. Homère mentionne des baignoires (ἀσάμινθοι), qui pouvaient être de pierre, de bois ou d'argent ; telle est celle que Ménélas donna à Télémaque. Mais, chez les Grecs comme chez les Romains, l'usage était plutôt de se plonger dans des cuves creusées dans le sol (τοῦλος, *alveus*), ou de se laver dans des vasques circulaires (λουτήρ, *labrum*). Toutefois, les bains romains contenaient des baignoires mobiles : en marbre, comme celle qui est au Louvre ; en porphyre, en bronze, comme celles qu'on a retrouvées à Pompéi.

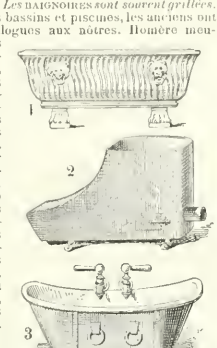

1. Baignoire antique (Louvre); 2. Baignoire dans laquelle fut tué Marat; 3. Baignoire moderne.

Durant le moyen âge chrétien, on se baignait dans des cuves de bois assemblées par les tonneliers. On croit que les premières baignoires de métal furent fabriquées en Allemagne au XVe siècle ; mais à cette époque, il existait déjà des baignoires d'argent, témoin celle que Charles le Téméraire perdit à Granson. A partir du XVIe siècle, ce luxe devient courant. En principe, dans les anciennes salles de bains des châteaux et des grandes maisons, les cuves ou baignoires étaient surmontées d'un baldaquin tenant à un dossier et d'où tombaient des rideaux. Dans la baignoire étaient souvent fixés des sièges. Aujourd'hui, les baignoires affectent des formes diverses et sont ordinairement faites en zinc, en zinc émaillé, en marbre, etc.

BAÏGORRY, vallée de la France, dép. des Basses-Pyrénées, qui fut un des districts du royaume de Basse-Navarre, formant une partie du canton de *Saint-Étienne-de-Baïgorry.* Mines de cuivre. Victoire remportée sur les Espagnols, le 24 septembre 1794, par le général Dubouquet, commandant l'armée des Pyrénées-Orientales.

BAÏKAL, grand lac de l'Asie russe, dans la Sibérie méridionale, au N. des monts Sayan et Yablonoï. Sa forme est allongée, du N.-E. au S.-O. Longueur : 620 kilom. ; largeur : 30 à 100 kilom ; superficie : 34.130 kilom. carr. (supérieure à celle de la Belgique) ; profondeur maximum : 1.240 m. ; altitude : 400 m. Cette immense nappe d'eau douce n'est coupée que par une seule île étendue, l'île d'Olkhon ; elle est prise par les glaces chaque année, de décembre à mai. Les rives du Baïkal sont escarpées et montagneuses, surtout à l'O. et au S. Deux affluents importants se jettent dans le lac : la Sélenga, qui vient de la Mongolie chinoise, et l'Angara Supérieure, qui vient du N.-E. Les eaux du Baïkal se déversent, par l'Angara Inférieure ou Tounguska Supérieure, dans l'Iénisséi. Le lac produit des phoques, des esturgeons, des saumons. Il doit à sa situation, sur la route de Russie en Chine, une importance commerciale, due surtout au chemin de fer transsibérien, à Lisvéïnitchaïa, le port d'Irkoutsk sur le lac, et Mislovkaïa, sur la rive orientale.

BAÏKALITE (de *Baïkal*) n. f. Variété de malacolite, appartenant au genre pyroxène, caractérisée par la présence d'une certaine quantité de protoxyde de fer.

BAÏKÉRITE (de *Baïkal,* nom d'un lac de Sibérie) n. f. Sorte de cire naturelle fossile. ‖ Variété d'ozocérite.

BAIKIE (William-Balfour), voyageur anglais, né en 1824 à Arbroath (Ecosse), mort à Sierra-Leone en 1864. Son expédition en 1854, à bord du vapeur *Pleiad,* fut féconde en résultats, car elle constata le point de jonction du Niger et du Bénoué et l'importance de ce dernier fleuve. Baïkie retourna en Afrique en 1857, séjourna sept mois à Lokodja, en face du confluent du Niger et du Benoué, et s'occupa à établir un centre de trafic sur les points importants ; il alla aussi à Kano et fit de curieuses découvertes sur le Soudan occidental. On lui doit : *Récit d'un voyage d'exploration sur les rivières Kwara et Bénoué en 1854* (Londres, 1856) ; *Correspondance avec les ministres de la Grande-Bretagne relativement à la traite des esclaves* (1862).

BAIKIÉE n. f. Genre de légumineuses-cæsalpiniées-amherstiées, créé pour de beaux arbres de l'Afrique tropicale occidentale.

BAIL (*baï* — bas lat. *balium*) n. m. Convention par laquelle le possesseur ou le détenteur légal d'un bien meuble ou immeuble en cède la jouissance à certaines conditions et pour un temps déterminé. ‖ Se dit aussi du contrat, de l'acte qui constate le bail : *Passer un* BAIL. ‖ Pl. *Des* BAUX.

— *Bail emphytéotique.* Acte par lequel un propriétaire donne à bail un immeuble, pour un grand nombre d'années, pour quatre-vingt-dix-neuf ans ordinairement.

— Fig. : *Il est réservé à peu de gens de faire un* BAIL EMPHYTÉOTIQUE *avec la* VIE.

— *Tenir à bail, prendre à bail,* Occuper en vertu d'un bail.

— Par ext. Promesse de rester quelque part ou de faire quelque chose : *Au moindre mécontentement, je le quitterai ; je n'ai pas fait de* BAIL *avec lui.* ‖ Engagement, convention : *Il n'est pas de* BAIL *possible avec le bonheur.*

— Dans quelques expressions juridiques usitées encore dans certaines provinces, notamment dans l'ancien Dauphiné, le mot *bail* a conservé le sens du vieux français *bailler,* donner. Il en est ainsi dans le *bail en payement* (*datio in solutum*), convention par laquelle en cas de séparation de biens, un mari abandonne à sa femme dotale un bien, un immeuble pour la couvrir de ses reprises, ou encore dans le *bail au rabais,* lorsqu'un tribunal, prévoyant qu'une des parties, condamnée à exécuter certains travaux, pourrait ne pas les exécuter, ordonne que, le cas échéant, ils seront exécutés par bail au rabais, c'est-à-dire par adjudication aux conditions les plus avantageuses.

— Anc. dr. Tuteur, administrateur des biens d'un mineur ou d'un incapable. En lat., *bajulus,* et en gr. βαΐνιος ; dans cette dernière langue, il est syn. de PÉDAGOGUE, INSTITUTEUR : BAIL, *garde, mainbour, pédagogue,... sont quasi tout un.* (A. Loysel. *Le mari est* BAIL *de sa femme.* (A. Loysel.) ‖ Tutelle d'un mineur ou d'un incapable : *Accepter le* BAIL *d'un pupille. Vider hors le bail,* Sortir de garde et de tutelle. Dans ces divers sens, on écrit aussi BAILE.)

— ENCYCL. Anc. dr. *Bail ou Garde.* Le bail, appelé aussi *garde* ou *mainbournie,* a eu pour origine l'ancienne tutelle ou *mundium* germanique. Il faut remarquer que ce mot « bail » s'entendait aussi bien de la personne exerçant cette tutelle que de la tutelle elle-même. Le bail a été, d'abord, une institution toute féodale. D'après la rigueur du droit féodal, lorsqu'un fief venait à échoir par succession à un mineur, même du chef de son père, il devait être repris par le seigneur, le mineur ne pouvant rendre le service militaire. Un compromis fut adopté consistant à remettre au seigneur la jouissance temporaire du fief, jusqu'à ce que le sous-âgé fût parvenu à l'âge où il deviendrait capable d'accomplir les obligations d'un vassal. Ce fut le bail seigneurial ou royal, selon les cas. Le bail, qui était d'abord dans l'intérêt seul du seigneur, prit bientôt un caractère tutélaire. Dans le droit du XIIIe siècle, il était interdit au seigneur de disposer des biens qui lui étaient commis, ni de les dégrader ; de plus, le seigneur devait payer les dettes du défunt ; enfin, il avait la garde du mineur, et il devait, dans certains cas, pourvoir à son entretien. Mais le seigneur avait souvent plus d'avantage à résigner son droit au bail au profit d'un parent du sous-âgé, ou même au profit d'un étranger, moyennant le payement d'un droit de relief, compensant la jouissance du fief. Jusqu'à la majorité féodale, le service du fief était fait par un baillistre. Deux catégories de parents pouvaient prétendre au bail : 1° les ascendants ; 2° les collatéraux. Au XIVe siècle, les règles du bail se dégagèrent du droit des fiefs ; la garde noble, conséquence de la qualité de noble du mineur, remplaça le droit de bail féodal, prérogative de seigneurie, tenant à la qualité de la terre. Le baillistre cessa d'être un vassal ; il devint un usufruitier devant pourvoir à l'entretien du mineur. A l'imitation de la garde des nobles, s'introduisit une garde avec profit pour les bourgeois ; ce fut la garde bourgeoise. V. GARDE BOURGEOISE.

— Dr. actuel. *Notions générales.* Le bail est une des variétés du louage. On appelle, dans le langage du droit et de la pratique, *locateur* ou *bailleur,* celui qui loue sa chose ; *locataire, fermier* ou *preneur,* celui qui la prend à bail. La dénomination de *fermier* s'applique plus spécialement au locataire d'un bien rural. Le prix de location se nomme *loyer,* et *fermage* lorsqu'il est dû par un fermier. Les éléments principaux de la convention appelée bail sont la détermination de la chose louée et la fixation du prix de location. Les baux sont soumis aux règles générales des obligations posées par les articles 1108 et suivants du Code civil. On peut louer toutes sortes de biens meubles et immeubles. On peut les louer verbalement ou par acte authentique ou notarié, ou par acte sous seing privé. Les *baux* excédant la durée de dix-huit ans doivent être écrits, car la loi du 23 mars 1855 les soumet à la formalité de la transcription, sous peine de ne pas faire foi contre les tiers. Si le bail a été fait verbalement et qu'une des parties vient à le nier, la preuve de l'existence du bail ne peut être faite par témoins ; le serment peut seulement être déféré à la partie qui nie le bail. Lorsque c'est sur le prix du bail que portera la contestation et qu'il n'existera pas de quittance, le propriétaire sera cru sous son serment, à moins que le locataire ne préfère demander l'estimation par experts, auquel cas les frais de l'expertise restent à sa charge si l'estimation excède le prix qu'il a déclaré (art. 1713 à 1716).

Le preneur a le droit de sous-louer et même de céder son bail à un autre, si cette faculté ne lui a pas été interdite en tout ou en partie (art. 1717).

Le bail est, par sa nature même, un acte de pure administration, de sorte que celui qui a la capacité requise pour administrer peut prendre ou donner un bien à bail. Ainsi, le mineur émancipé ; le tuteur, relativement aux biens de son pupille ; le mari, sous la plupart des régimes, relativement à ceux de sa femme, peuvent donner à bail ses propres biens ou les biens du pupille et de la femme, quoiqu'ils ne puissent les aliéner. L'usufruitier, le tuteur, le mari, le mineur émancipé, ne peuvent faire des baux qui excèdent neuf ans. Les baux qu'ils font pour plus de neuf ans s'arrêtent à cet espace de temps, et les baux conclus plus de trois ans après l'expiration du bail courant pour les biens ruraux, et plus de deux ans pour les maisons, sont sans effet, à moins que leur exécution n'ait commencé avant la fin de la communauté ou de l'usufruit. La nullité des baux faits contrairement à la loi ne peut être invoquée que par l'incapable devenu capable, ou par ses héritiers.

— *Obligations du bailleur* (art. 1719 à 1729). Les principales obligations du bailleur consistent : à délivrer en bon état la chose louée ; à l'entretenir en état de servir à l'usage pour lequel elle a été louée ; à en laisser au preneur la paisible jouissance pendant toute la durée du bail. Si, pendant la durée du bail, la chose louée est détruite en tout ou partie, le preneur pourra réclamer une diminution, ou même la résiliation sans autre indemnité. Le preneur doit subir les réparations urgentes, sans indemnité. Cependant, si ces réparations demandent plus de quarante jours, il pourra demander une diminution proportionnelle du loyer, et, si le logement est inhabitable, la résiliation du bail. Le bailleur n'est pas tenu de garantir le preneur du trouble que des tiers peuvent apporter à la jouissance de celui-ci, à moins que ces tiers ne prétendent à la propriété de tout ou partie de la chose louée. Dans des cas semblables, le preneur doit avoir soin de mettre le bailleur en cause, afin d'éviter toute responsabilité.

— *Obligations du preneur* (art. 1728 à 1739). Le preneur doit user de la chose louée en bon père de famille, et sui-

vant la destination convenue ou présumée convenue; en outre, il doit payer le prix du bail tel qu'il a été stipulé. Ces obligations réciproques existent sans qu'il soit besoin d'aucune stipulation à cet égard, et l'infraction de l'une d'elles par l'une des parties contractantes peut autoriser l'autre à demander la résiliation du bail.

S'il a été fait un état des lieux entre le bailleur et le preneur, celui-ci doit rendre la chose telle qu'il l'a reçue, suivant cet état, excepté ce qui a péri ou a été dégradé par vétusté ou force majeure. S'il n'a pas été fait d'état de lieux, le preneur est présumé les avoir reçus en bon état de réparations locatives (v. RÉPARATIONS) et doit les rendre tels, sauf la preuve contraire. Le locataire répond des pertes et des dégradations qui arrivent pendant sa jouissance, à moins qu'il ne puisse prouver qu'elles ont eu lieu sans sa faute ou celle des personnes dont il est responsable (art. 1735).

Le locataire répond de l'incendie solidairement avec les autres locataires, à moins qu'il ne prouve que le sinistre provient de cas fortuit, de force majeure, de vice de construction, ou qu'il a été communiqué par la maison voisine, ou qu'il est le fait d'une personne déterminée dont il n'est civilement responsable à aucun titre.

— *Cessation de bail* (art. 1737 à 1741). Le *bail* se résout par l'expiration du terme fixé ou par un congé signifié de part et d'autre, suivant l'usage des lieux. Si, à l'expiration du bail écrit, le preneur reste et est laissé en possession, il s'opère un nouveau bail dont l'effet sera réglé suivant l'usage des lieux pour les baux faits sans écrit. Le bail se résout encore par la perte de la chose louée. La mort du preneur ou du bailleur n'entraîne pas la résiliation du bail : les obligations et les droits de chacun d'eux passent à leurs héritiers. La vente de la chose louée ne porte aucune atteinte aux droits du preneur, si le bail est authentique ou enregistré et que le bailleur ne se soit pas réservé ce droit par le contrat de bail.

— *Diverses espèces de baux.* On distingue plusieurs sortes de *baux*. Les principaux sont : le *bail à loyer*, pour les maisons et les meubles (v. LOYERE); le *bail à ferme* et le *bail à cheptel*, pour les biens ruraux (v. FERME, CHEPTEL, RENTE [BAIL À], CENS [BAIL À]); il y a encore le *bail emphytéotique* (v. EMPHYTÉOSE); le *bail à locataire, locatairie* ou *culture perpétuelle* (v. LOCATAIRERIE); le *bail à colonage partiaire* (v. COLONAGE); le *bail à complant* ou *à partage des fruits* (v. COMPLANT), usité dans les pays vignobles; et enfin, le *bail de tacite réconduction* (v. RÉCONDUCTION).

— *Enregistrement des baux.* Les *baux passés par acte authentique*, par-devant notaires, sont enregistrés par les soins de ces officiers ministériels. Les *baux sous seings privés* doivent être rédigés sur papier timbré de dimension, et soumis à l'enregistrement, dans les trois mois de leur date ou de l'entrée en jouissance, si elle est antérieure.

Les *baux verbaux*, c'est-à-dire faits sans conditions écrites, doivent être enregistrés sur des *déclarations* détaillées et estimatives dans les trois mois de l'entrée en jouissance. Si la location est faite suivant l'usage des lieux, la déclaration en contiendra la mention. Les droits d'enregistrement deviendront exigibles dans les vingt jours qui suivront l'échéance de chaque terme, et la perception en sera continuée jusqu'à ce qu'il ait été déclaré que le bail a cessé ou qu'il a été résilié.

La déclaration doit être faite par le bailleur ou propriétaire (loi du 22 février 1872, art. 6), sauf son recours contre le preneur.

Ne sont pas assujetties à la déclaration les locations verbales ne dépassant pas trois ans et dont le prix n'excède pas 100 francs. Toutefois, si le même bailleur a consenti plusieurs locations, dont le prix accumulé excède 100 francs annuellement, ou si le prix de la location verbale est supérieur à 100 francs, sans excéder 300, annuellement, le bailleur sera tenu d'en faire la déclaration et d'acquitter les droits exigibles.

Le droit d'enregistrement des baux est fixé à 0 fr. 20 c. pour 100 francs, sur le prix cumulé de toutes les années du bail. Toutefois, pour les baux de plus de trois ans, les parties ont le droit de fractionner le droit exigible en autant de payements égaux qu'il y a de périodes triennales dans la durée du bail.

A défaut d'enregistrement d'un *bail écrit* dans le délai, le bailleur et le preneur encourent un droit en sus, qui ne peut être inférieur à 50 francs. En cas de déclaration verbale insuffisante, le bailleur seul encourt le droit en sus au minimum de 50 francs.

Les baux de plus de dix-huit ans doivent être transcrits. V. TRANSCRIPTION.

— Dr. intern. *Cession à bail d'un territoire.* C'est la cession d'un territoire consentie par une puissance à une autre, avec réserve de la souveraineté éminale. Cette clause, qu'on peut supposer faite pour une durée déterminée ou à perpétuité, ou affectée de conditions variées, s'est trouvée, à notre connaissance, pour la première fois, dans des conventions conclues au sujet de l'Afrique : ce sont diverses concessions faites par le sultan de Zanzibar, pour une durée déterminée et moyennant certaines conditions pécuniaires, aux Compagnies britannique et allemande de l'Afrique orientale et au gouvernement italien; et le traité anglo-congolais du 12 mai 1894 (cession à bail du Bahr-el-Ghazal et des territoires voisins à l'Etat du Congo, ladite cession devant cesser, pour une partie de ces terriroires, à la mort du roi Léopold, mais rester valable pour le reste tant que le Congo sera Etat libre ou colonie belge, et cession à l'Angleterre, pour la période ci-dessus prévue en dernier lieu, d'une bande de terre joignant le Tanganyika au lac Albert-Edouard). La réserve des droits de souveraineté, qui est faite dans ces clauses, n'est guère que nominale, surtout dans un traité conclu, comme la convention de 1894, entre deux Etats civilisés; la souveraineté, privée de tout droit réel, n'aurait même pas la valeur d'un lien féodal. Des dispositions de ce genre paraissent avoir pour but de déguiser ou d'ajourner, pour des raisons de droit ou des motifs de prudence politique, une aliénation. Les baux sans rente prévus par le traité anglo-congolais sont en somme des aliénations à terme, ou sous condition résolutoire. On sait, d'ailleurs, que ces clauses ont été modifiées, sur les réclamations de l'Allemagne et de la France; un traité entre la France et l'Etat du Congo (1895) a limité le territoire que les forces du Congo ont occupé en dehors de ses frontières antérieures. Le gouvernement britannique a, par une clause semblable, obtenu de la Chine le droit d'occuper un territoire limitrophe de la haute Birmanie (traité du 4 avril 1897). Ces stipulations sont, en droit, bien différentes de celles qui permettent l'occupation de certains territoires, sous des conditions ou des réserves (Bosnie et Herzégovine par l'Autriche-Hongrie, 1878; Chypre par l'Angleterre, 1878; Kassala par l'Italie, 1891).

BAIL (Jean-Antoine), peintre français, né à Chasselay (Rhône) en 1836. Il ne suivit l'enseignement d'aucun maître et débuta au Salon de 1861 par un tableau de genre, *les Cerises*, puis ne cessa de prendre part aux Salons depuis cette époque, avec des scènes rustiques, des fruits, des intérieurs populaires, peints dans une gamme apaisée, délicate et toujours distinguée.— Son fils et élève, JOSEPH, peintre, né à Limonest (Rhône) en 1862, envoya au Salon, des 1879, deux natures mortes d'une facture vigoureuse : *Poissons de mer* et *Huîtres*. L'année suivante, il varia sa manière en peignant des *Bibelots*, d'une vérité surprenante. Depuis lors, le peintre a successivement abordé les animaux, le genre, la nature morte avec succès. Sa facture est grasse, la couleur chaude et hardie, toujours harmonieuse et fondue. Les *Marmitons* sont célèbres. Celui de 1887, qui obtint tant de succès au Salon, a eu beaucoup de frères depuis lors. Des deux tableaux (*les Joueurs de cartes* et *la Ménagère*, 1897), également parfaits, le second surtout, plus neuf, a attiré l'attention par une exécution pleine de maîtrise.

BAILDON, ville d'Angleterre (comté d'York); 5.800 hab.

BAILE (bas lat. *bailus*; du lat. *bajulus*, porteur) n. m. Vieux langage. Ministre d'Etat, régent, tuteur : BAILE *du royaume*. ‖ Syndic : *Le* BAILE *d'une confrérie*. ‖ Titre qu'on donnait à l'ambassadeur de Venise auprès de la Porte ottomane : *Le* BAILE *de Venise s'est longtemps défendu dans sa maison*. (Volt.)

— Féod. Nom donné au moyen âge à des dignitaires d'ordre divers, mais dont les fonctions sont celles de syndics ou de tuteurs.

— Hist. ecclés. Syn. de BAJULE. ‖ Titre, dignité dans l'ordre de Malte. V. BAILLI.

— ENCYCL. Anc. adm. Suivant les provinces, les *bailes* étaient des officiers seigneuriaux ou municipaux. Ce titre fut aussi celui de l'ambassadeur de Venise auprès du sultan de Turquie, d'un dignitaire de l'ordre de Malte, et aussi de certains huissiers et sergents; à Bordeaux, il était synonyme de « juré ». Il n'y a pas de rapports entre les bailes et les baillis, et ces deux mots ne sont point synonymes.

BAILE n. m. Ce mot semble avoir signifié tout d'abord un « camp retranché », une « enceinte fortifiée ». Au moyen âge, les bailes sont des enclos spéciaux des châteaux. Les forteresses importantes en possèdent deux. Le premier est l'espace compris entre la première et la seconde enceinte; le second, ou *baile intérieur*, est compris entre le donjon et la seconde enceinte. Parfois, il existait trois bailes. ‖ On écrit aussi BAILLE, BAYLE, BEILLE, BELLE.

BAILE (Jacques-Joseph), peintre français, né à Lyon en 1819, décédé dans la même ville en 1856. Il suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts de Lyon, eut pour maître Thierriat, et s'adonna avec succès à la peinture de fleurs et de fruits. Baile a pris part aux Salons de 1848 à 1855. Des *Fleurs* et *Fruits* exposés à Paris en 1855 par Baile sont aujourd'hui au musée de Lyon.

BAILEY (Pierre), poète et publiciste anglais, mort en 1823. Il fonda le recueil appelé *Museum* et composa divers poèmes, parmi lesquels *Idual*, dont le sujet est tiré de l'histoire de la conquête du pays de Galles.

BAILEY (Philippe-James), poète anglais, né à Nottingham en 1816. Il abandonna le barreau pour s'adonner à la poésie. Son poème *Festus*, une sorte de poétique autobiographie, excita, dès son apparition, surtout en Amérique, un enthousiasme indescriptible. Il publia ensuite *le Monde des anges* (1850); *le Mystique*, poème nébuleux (1855); *le Siècle* (1858); *l'Hymne universel* (1867).

BAILEY (Samuel), économiste anglais, né à Sheffield en 1791, mort en 1870. Un petit traité intitulé *Dissertation critique sur la nature, les mesures et les causes de la valeur* (1825), a suffi pour lui assurer une place honorable parmi les autorités de la science économique. Il publia ensuite : *l'Argent, effets des vicissitudes de sa valeur sur l'industrie et les transactions monétaires* (1837); *Défense des banques par actions et des banques provinciales d'émission* (1840); *Essai sur l'origine et la prédilection des opinions*; *Essai sur la poursuite de la vérité et sur les progrès de l'esprit humain*, ouvrage qui ajouta à la renommée de l'auteur; *Examen de la théorie de la vision de Berkeley*; *Lettres sur la philosophie de l'esprit humain*; etc. En politique, son livre intitulé *Représentation politique rationnelle*, où il passe en revue la constitution anglaise, est son œuvre capitale.

BAILEY (Nathan ou Nathaniel), lexicographe anglais, mort en 1742 à Stepney, près de Londres, auteur du célèbre *Universal Etymological Dictionary* (1721), qui servit de base au dictionnaire de Johnson. Lord Chatham l'avait lu deux fois en entier, et Chatterton alla y puiser son langage archaïque. Bailey dirigea lui-même l'établissement d'une édition latine de son ouvrage (*Dictionarium Britannicum* (1730). Il écrivit encore un *Household Dictionary* (1736), *the Antiquities of London and Westminster* (1726), et des éditions des auteurs anciens.

BAILIE n. f. Autrefois, Tutelle, garde, administration. ‖ On dit aussi BAIL.

BAILIES (Guillaume), l'un des médecins du grand Frédéric; il était d'origine anglaise, et mourut à Berlin en 1787. On a de lui : *Essai sur les eaux de Bath* (1757).

BÂILLANT, ANTE (*ll* mill.) adj. Qui bâille, qui ouvre la bouche. ‖ Qui s'entr'ouvre, qui est entr'ouvert : *Coquilles* BÂILLANTES. *Péricarpe* BÂILLANT.

BÂILLARD (*ll* mill.) n. m. Chevalet sur lequel on fait égoutter les soies et les laines sortant du bain de teinture.

BAILLARD (*llar'* [*ll* mill.] — rad. *bailler*) n. m. Bot et agric. Nom donné à plusieurs variétés d'orge et qui vient, suivant les uns, de ce que ces variétés sont très productives et *baillent* (donnent) beaucoup; suivant d'autres, de ce qu'à l'époque de la féodalité, le froment étant de droit réservé au maître, il ne restait au teneur de *bail* que l'orge pour fabriquer son pain. ‖ On dit aussi, mais au féminin : BAILLARGE, BAILLORGE, BAILLAGE.

— Pain grossier fabriqué dans certaines contrées avec une orge commune.

BAILLARGÉ (Alphonse-Jules), architecte français, né à Melun (Seine-et-Marne) en 1821, mort en 1890. Il vint étudier l'architecture à Paris, sous la direction de Duban; puis il fut attaché, comme inspecteur des travaux, à la restauration du château de Blois (1845-1848). Médaillé au Salon de 1875 pour une restauration de la *basilique de Saint-Martin de Tours*, Baillargé s'est fait connaître en outre par des ouvrages d'archéologie architecturale, qui l'ont fait attacher à la commission des monuments historiques. Il a aussi publié des descriptions des châteaux de *Blois, Chambord, Chenonceaux, Chaumont, Amboise*, et de la *citadelle de Loches* (1851 à 1854); etc.

BAILLARGER (Jules-Gabriel-François), médecin aliéniste français, né à Montbazon (Indre-et-Loire) en 1806, mort à Paris en 1891. Elève d'Esquirol, reçu docteur en 1837, il était nommé, en 1840, médecin à l'hospice d'aliénés de la Salpêtrière. Il a aussi participé à la direction de la maison d'aliénés fondée à Ivry par Esquirol. Il a créé, avec Cerise et Longet, les *Annales médico-psychologiques*, et a été l'un des fondateurs de la Société médico-psychologique. Il fut du membre de l'Académie de médecine en 1847. Ses ouvrages les plus importants sont : *Recherches sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie du système nerveux* (1847); *De la paralysie pellagreuse* (1848); *Essai de classification des maladies mentales* (1854), ouvrage qui a fait longtemps autorité; *Enquête sur le goître et le crétinisme* (1873); *Recherches sur les maladies mentales* (1890).

Il a en outre collaboré avec Griesinger et fourni de nombreux articles au *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*.

BAILLE (*ba-ll'* [*ll* mill.] — de l'ital. *baglia*, baquet) n. f. Mar. Sorte de récipient, le plus souvent en bois, affectant différentes formes et servant à de nombreux usages. ‖ *Baille de combat*. Récipient qui fait partie de l'armement des pièces, et est destiné à contenir de l'eau douce pour le nettoyage de la pièce. ‖ *Baille à lavage*. Cuves tronconiques servant au lavage du linge et de l'équipage. ‖ *Baille à incendie*. Sur un navire, Bailles à lavage qu'on doit disposer en cas d'incendie.

Baille.

(Dans les arsenaux, ce sont de grandes cuves placées à proximité des bâtiments et tenues toujours pleines d'eau pour servir à la première alerte.) ‖ *Baille à drisse*. Sorte de cylindre à jour dans lequel on love les manœuvres, drisses de hune, etc., pour dégager le pont. ‖ *Baille à brai*. Récipient dans lequel on met le brai. (Nom donné, par extension, à un bâtiment malpropre et mal tenu.) ‖ On dit aussi d'un navire qui marche mal : *C'est une* BAILLE !

— Par anal. Baquet de blanchissouse. ‖ Cuve dans laquelle on fait fermenter le raisin.

— Art milit. Ouvrage qui, dans les anciennes fortifications, servait d'avant-poste, de défense extérieure.

1 2

1. Baille à drisse. — 2. Baille à lavage.

BAILLE-BLÉ (*bây* — de *bailler*, et *blé*) n. m. Cylindre faisant descendre le blé de la trémie sur les meules d'un ancien moulin. ‖ On dit aussi BABILLARD, et BAILLEUR DE BLÉ.

BÂILLE-COLAS (*ll* mill., et *lâ* — de *bâiller*, et *Colas*) n. m. Mot familier par lequel on désigne quelquefois un niais, un hébété qui reste bouche béante. (Vieux.)

BAILLÉE (*ba-llé* [*ll* mill.) — rad. *bail*) n. f. Anc. dr. Acte par lequel le propriétaire d'un fonds donné à convenant abandonnait les droits qu'il s'était d'abord réservés.

— Anc. cout. *Baillée des roses*, Redevance due, en certains cas, par les pairs de France au parlement de Paris. V. encycl.

— ENCYCL. La *baillée des roses* était un hommage que les pairs laïques, au parlement de Paris, et tous les pairs, ecclésiastiques et laïques, au parlement de Toulouse, ont dû jusque vers la fin du XVIe siècle au parlement, et qui consistait à présenter eux-mêmes, chaque année, des roses, en avril, mai ou juin, lors de l'appel du rôle spécial de chaque pairie. Les roses étaient présentées à l'audience de la grand'chambre, sous forme de bouquets naturels ou artificiels et de chapeaux. Elles étaient dues à tous les présidents et conseillers, au greffier, au premier huissier et aux avocats devant plaider à l'audience du jour. A Toulouse, une messe et un baequet précédaient la baillée aux roses. Cette sorte d'hommage eut pour signification première la reconnaissance du droit de *ressort* de la cour du roi. Les pairs y virent une occasion de se distinguer du reste de la noblesse, et les préséances pour la baillée furent quelquefois l'objet de vifs démêlés. Cet usage tomba en désuétude à Paris, sous Richelieu; il subsista quelque temps de plus à Toulouse.

— *Baillée aux noix*. Tout avocat ou conseiller au parlement de Paris qui voulait contracter mariage devait le faire célébrer à la rentrée de la cour : après la messe du Saint-Esprit, les deux époux remettaient au premier président leur contrat de mariage à signer, et alors, la nouvelle mariée offrait trois noix au premier président.

BÂILLEMENT (*ll* mill.) n. m. Action de bâiller : *Long* BÂILLEMENT.

— Par ext. Ouverture accidentelle dans quelque objet.

— Gramm. Effet de la rencontre de deux ou plusieurs voyelles, qui oblige à s'exprimer en tenant la bouche ouverte : *Il allâ à Amiens*. ‖ On dit mieux HIATUS.

— En T. de fauconn., Maladie particulière aux faucons.

BÂILLER (*ll* mill. — du bas lat. *badare*, ouvrir la bouche, d'où le vx fr. *bailler*, et, par contract., *bâiller*) v. n. Ouvrir largement la bouche et aspirer, puis expirer l'air, avec une contraction particulière des muscles de la face : *On* BÂILLE *de sommeil, de fatigue, de faim, d'ennui*.

— Par anal. S'entr'ouvrir, être mal joint : *Porte qui* BÂILLE.

— Argot de coulisses. *Bâiller au tableau*. Se dit de l'acteur à qui on confie un rôle qui n'est pas à sa convenance.

— v. a. Traîner dans l'ennui : *Je* BÂILLE *ma vie*, disait Chateaubriand.

— REM. Quelques auteurs se sont servis de ce verbe, au lieu de *bayer*. L'analogie des sons et du sens est une

cause fort naturelle de cette confusion, qu'il faut reprocher à la langue plutôt qu'aux écrivains.

Allons, vous! vous rêvez et *bâillez* aux cornelles.
MOLIÈRE.

(C'est *bayez* qu'il faudrait, et Molière s'était corrigé lui-même en mettant plus tard *bayez*.)

BAILLER (*baillé* [*ll* mll.] — du gr. *ballein*, envoyer, ou du lat. *bambare*, porter) v. a. Mot vieilli qui a tous les sens du verbe Donner : BAILLER *de l'argent, un soufflet*. BAILLER *sa parole, sa foi*.

— Est resté usité surtout dans les locutions familières et proverbiales : **En bailler d'une belle, La bailler bonne, ou belle**, Dire une chose extraordinaire et incroyable, chercher à en faire accroire. ‖ **En bailler à garder**, Duper, tromper adroitement. ‖ **Bailler le lièvre par l'oreille**, Faire de belles et vaines promesses.

— Pêch. Jeter de la ragne de maquereau détrempée dans de l'eau de mer, sur des filets traînés par des bateaux, et qui servent à prendre les sardines.

Se bailler, v. pr. Donner l'un à l'autre : SE BAILLER *des marques d'amitié*. (Vieux.)

BAILLERE (*ba-lièr* [*ll* mll.]), ou **BAILLERIE** (*ba-lî* [*ll* mll.]) n. f. Bot. Syn. de CLIBADIUM.

BAILLERESSE (*ba-lî* [*ll* mll.]) n. f. Féminin de BAILLEUR.

BÂILLERIE (*ll* mll.) n. f. Action de bâiller. (Vieux.)

BAILLET (*ba-llè* [*ll* mll.] — diminut. de *bai*) adj. m. Qui est d'un roux tirant sur le blanc, en parlant du poil d'un cheval : *Cheval* BAILLET.

— n. m. Cheval baillet : *Un* BAILLET. (Vieux.)

BAILLET (Adrien), érudit et littérateur, né à La Neuville, près de Beauvais, en 1649, mort en 1706. Il entra dans les ordres, et devint bibliothécaire de l'avocat général Lamoignon. Sa vie fut concentrée dans ses livres et ses compositions littéraires. Ses ouvrages brillent plus par l'érudition que par le style, qui est fort négligé. Les principaux sont : *Jugements des savants sur les principaux ouvrages des auteurs* (1685-1686); *Des enfants devenus célèbres par leurs études et par leurs écrits* (1688); *Des satires personnelles, traité historique et critique de celles qui portent le titre d'« anti »* (1689); *la Vie de Descartes* (1691), le plus utile de ses ouvrages; *les Vies des saints* (1701); etc.

BAILLET (Christophe-Ernest), jurisconsulte belge, né au château de La Tour (Luxembourg) en 1668, mort à Bruxelles en 1732. Il fut président du conseil privé de l'empereur Charles VI. Il devint très populaire lors du soulèvement de Malines en 1718; la cour le récompensa de son habile fermeté par le titre de « comte ».

BAILLET (Eugène), chansonnier français, né à Paris en 1831. Il commença dès 1848 à composer quelques chansons patriotiques, et fut encouragé par Béranger. Il a publié en recueils : *Fleurs et sourires* (1853); *la Muse de l'atelier* (1856); *Chansons d'hier et d'aujourd'hui* (1868); *Chansons et petits poèmes* (1885), etc. Plusieurs des morceaux contenus dans ces recueils ont obtenu un grand succès. Nous citerons notamment : *la Religieuse*; *l'Hirondelle prisonnière*; *Souviens-toi, belle Italienne*; *le Bataillon de l'avenir*; *Mon cœur a vingt ans pour t'aimer*; *Champigny*. Baillet est président de la « Lice chansonnière ».

BAILLETTE (*ba-llèt'* [*ll* mll.] — rad. *bail*) n. f. Dr. cout. Sorte de tenure usitée dans l'Annis, la Saintonge et la Guyenne, qui participait du bail à cens, du champart et de l'emphytéose. En Annis, par exemple, la baillette transférait le domaine utile au colon qui devait cultiver la terre et fournir au concédant la septième partie des fruits.

BAILLEUL (*ba-lleul'* [*ll* mll.] — du nom de Nic. *Bailleul*, le premier qui s'illustra dans cet art) n. m. Celui qui fait profession de remettre les os luxés ou fracturés. (Vieux et inus.) ‖ On dit REBOUTEUR dans le même sens.

BAILLEUL, ch.-l. de cant. du Nord, arr. et à 17 kilom. d'Hazebrouck, sur la Becque, affl. de la Lys; 13.419 hab. (*Bailleulois, oises.*) Ch. de f. du Nord. Fabrique de dentelles et de toiles; brasseries, tanneries, savonneries. Cette ville, très ancienne, fut dévastée par les Normands en 882, par Robert le Frison en 1072, et presque entièrement détruite par le feu en 1436, 1502 et 1681. — Le cant. Nord-Est a 4 comm. et 18.675 hab. Le cant. Sud-Ouest a 6 comm. et 14.028 hab.

BAILLEUL (LE), comm. de la Sarthe, arr. et à 12 kil. de La Flèche; 1.021 hab. Briqueteries.

BAILLEUL, roi d'Ecosse. V. BALIOL.

BAILLEUL (Jacques-Charles), homme politique français, né à Bretteville (Seine-Inférieure) en 1762, mort à Paris en 1843. Il siégea à la Convention parmi les girondins, fut membre du conseil des Cinq-Cents sous le Directoire, tribua sous le Consulat, directeur général des droits réunis de l'Orne sous l'Empire, pamphlétaire libéral sous la Restauration. Il écrivit une réfutation de l'ouvrage de Mme de Staël sur la Révolution (1818) et de nombreuses brochures sur des questions de politique et de finance.

BÂILLEUR, EUSE (*ll* mll.) n. Personne qui bâille ou qui est sujette à bâiller :

C'est très contagieux le bâillement, marquise,
Lorsque le *bâilleur* peut bâiller avec franchise.
E. AUGIER.

— PROV. : **Un bon bâilleur en fait bâiller deux**, L'ennui est contagieux.

BAILLEUR, ERESSE (*ba-lî* [*ll* mll.]) n. Celui, celle qui donne, qui baille : *Un* BAILLEUR *de coups. Un* BAILLEUR *de conseils*. (Vieux en ce sens.)

— Fam. *Bailleur de bourdes, de balivernes*. Celui qui débite des bourdes, des balivernes, des choses fausses et inventées.

— Dr. Celui qui consent à un autre la location d'un meuble ou d'un immeuble : *L'obligation principale du* BAILLEUR *est de faire jouir paisiblement le locataire de l'objet loué*. (En ce sens seulement, le féminin est usité.)

— Anc. cout. *Bailleur de tables*, Officier qui, dans la généralité d'Amiens, avait la police des halles, et louait aux marchands les tables sur lesquelles ils étaloient leurs denrées.

— *Bailleur de fonds*. Comm. et Dr. On désigne de ce nom toute personne qui fournit des fonds à un particulier ou à une société. La situation du bailleur de fonds, qui est celle de tout prêteur, est régie par les principes du contrat de prêt. (V. PRÊT.) Mais, dans les sociétés en commandite, cette expression est synon. de « commanditaire » et indique une situation toute différente de celle d'un simple prêteur d'argent; le commanditaire est un associé, tandis que le prêteur n'est qu'un créancier. (V. COMMANDITE.) Il faut signaler aussi le cas particulier où une personne a fourni des fonds pour le cautionnement de fonctionnaires publics, officiers ministériels ou comptables de deniers publics; en ce cas, le bailleur de fonds a un privilège de second ordre sur le cautionnement, mais après les créanciers pour faits de charge, mis en première ligne par l'article 2102-7° du Code civil.

— *Bailleur de blé*, Se disait du cylindre de l'auget distributeur de blé, dans les anciens moulins. V. BAILLE-BLÉ.

— Jeux. Celui qui au jeu de paume sert la balle ou *éteuf*, par opposition à *naquet*, qui est le nom du marqueur.

— ANTON. **Cessionnaire, preneur.**

BAILLI (*ba-lî* [*ll* mll.] — du vx fr. *baillir*, gouverner, diriger; on écrivait autref. BAILLIF) n. m. Ancien officier d'épée ou de robe, qui, en France, rendait la justice au nom du roi ou d'un seigneur.

— *Bailli du palais*, Officier de la classe des baillis, qui prononçait sur toutes les causes, tant civiles que criminelles, qui se présentaient dans l'enceinte du palais. ‖ *Bailli de l'arsenal*, Juge qui statuait, dans l'arsenal, sur toutes les questions concernant les poudres et sur tous les différends entre officiers et employés aux ateliers d'artillerie. ‖ *Bailli portatif*, Lieutenant du grand bailli de Hainaut, qui devait se transporter aux plaids en l'absence de celui-ci. ‖ En Suisse et dans quelques parties de l'Allemagne, on appelle encore baillis certains magistrats civils.

— *Bailli de l'Empire*, Titre du prince qui remplissait les fonctions de régent pendant les vacances du trône impérial d'Allemagne.

— Admin. relig. Dans l'ordre de Malte, on donnait le titre de bailli à des chevaliers d'un grade supérieur à celui de commandeur, et ce titre leur conférait le privilège de porter la grand'croix. On les distinguait en baillis conventuels et baillis capitulaires. Les baillis conventuels étaient les chefs des huit langues de l'ordre de Malte, et on les appelait ainsi parce qu'ils résidaient dans le couvent de la religion à Malte. Les baillis capitulaires étaient ceux qui possédaient des bailliages de l'ordre; ils n'étaient pas astreints à une résidence habituelle dans le couvent. On les nommait capitulaires, parce que, dans les chapitres provinciaux, ils siégeaient immédiatement après les grands prieurs.

— ENCYCL. Les *baillis* étaient des officiers salariés et révocables à qui, pour la première fois, Philippe Auguste assigna un rôle précis en 1190. Ils avaient pour mission de représenter la royauté dans les provinces et d'exercer un contrôle sur les officiers locaux d'origine féodale (*prévôts, bailes, vicomtes*). Ils ont pour similaires dans le Midi les sénéchaux; d'autre part, le prévôt de Paris a rang et fonctions de bailli. Agents politiques, administratifs, financiers, militaires et judiciaires, ils instituent et, dans certains cas, destituent les prévôts, centralisent les recettes du bailliage, convoquent et commandent le ban et l'arrière-ban, tiennent six (ord. 1302, 1363), puis quatre fois l'an (ord. 1388) des assises, d'où l'on appelle au Parlement (présence obligatoire aux *jours* de leur bailliage). Nommés par le Grand Conseil, révocables et amovibles (d'abord trois ans au plus dans un même bailliage), obligés à la résidence (cinq semaines de vacances en plusieurs fois) ils ne peuvent prendre femme ou acheter terres dans leur circonscription, ni faire partie du conseil d'aucun seigneur. Autorisés, puis contraints à avoir des lieutenants (général, particulier, criminel, gradués ès lois et nommés par le Parlement : ord. de Blois, 1499. — Cf. *juges-mages* dans le Midi depuis le XIIIe siècle), ils voient l'administration judiciaire tomber entre les mains de ces *baillis de robe longue*, sans pouvoir, *baillis de robe courte et d'épée* (gentilshommes, juin 1586), prendre part au délibéré des sentences rendues en leur nom. L'établissement des *présidiaux* (janv. 1551-1552) fait tomber d'un degré leur juridiction (au XVIIe siècle, ne jugent que les causes inférieures à 25 livres), l'institution des *gouverneurs, lieutenants du roi, receveurs*, etc., leur fait perdre leurs autres attributions. Ils restent à la tête de la noblesse du bailliage. — Les *bailliages* ou *baillies*, circonscriptions administrées par les baillis, d'abord variables en nombre et de limites, deviennent à peu près stables au XIVe siècle (vingt-trois baillies ou sénéchaussées sous Philippe le Bel). Même après la décadence des baillis, les bailliages restent circonscriptions administratives importantes (élections aux états généraux, etc.). A côté des baillis royaux, il y avait des baillis seigneuriaux, épiscopaux, abbatiaux, etc. (par ex. bailli de la barre du chapitre N.-D de Paris, bailli de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés, etc.). — Pour les baillis de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, voir à l'article de cet ordre.

— BIBLIOGR. : Bertin, *Dissertation sur les baillis royaux* dans les « Mém. de l'Acad. des inscr. », t. XXIV (1756); Bardoux, *les Baillis de la Brie au XIIIe siècle*, dans la « Bibliotb. de l'Ecole des chartes » (1859-1860); Lachaire (Ach.), *Manuel des instit. franç.* (Paris, 1891).

BAILLIAGE (*ba-llaj'* [*ll* mll.]) Anc. dr. Tribunal qui jugeait au nom et sous la présidence du bailli : *Procureur du roi au* BAILLIAGE. *Plaider au* BAILLIAGE. ‖ Juridiction d'un bailli : *Les privilèges d'un* BAILLIAGE. *Exercer consciencieusement son* BAILLIAGE. ‖ Etendue de pays qui se trouvait sous la juridiction d'un bailli : BAILLIAGE *royal*. BAILLIAGE *seigneurial*.

— Par ext. Lieu où le bailli rendait la justice; maison, demeure du bailli : *Aller au* BAILLIAGE. *Mander quelqu'un au* BAILLIAGE. ‖ Certaines juridictions spéciales, comme *Bailliage de l'artillerie*, Juridiction du bailli de l'arsenal.

— Admin. En Suisse et en Allemagne, Territoire administré par un bailli.

— Admin. relig. Dignité et juridiction d'un bailli dans l'ordre de Malte.

— Fin. Droit que payent à Londres toutes les denrées et les marchandises étrangères.

BAILLIAGER, ERE (*ba-ia-jé, èr*) adj. Qui appartient, qui est propre à un bailliage : *On convoqua les assemblées* BAILLIAGÈRES *pour l'élection des états généraux*. (Acad.)

— Fam. Qui s'étend à tout un bailliage : *J'allai, il y a quarante ans, faire une visite volante au curé de Brépnier, homme de grande taille et dont l'appétit avait une réputation* BAILLIAGÈRE. (Brill.-Sav.) Inus.)

BAILLIAL (*ba-ial'*) adj. m. Qui appartient au bailli, qui concerne le bailli : *Sergent* BAILLIAL. (Vieux.)

— Substantiv. Sergent baillial : *Le* BAILLIAL.

BAILLIE (*ba-lli* [*ll* mll. — rad. *baillir*, gouverner, diriger, n. f. Anc. dr Fonction d'un baile, garde, tutelle, particulièrement en ligne collatérale.

BAILLIE (*ba-lli* [*ll* mll.]) n. f. V. BAILLIVE.

BAILLIE, en latin **BAYLIUS** (Robert), savant historien et théologien écossais, né en 1599, mort en 1662. Zélé presbytérien, il protesta contre les changements que Charles Ier voulait introduire dans l'Eglise d'Ecosse, mais se montra toujours attaché à la cause royale. Il professa la théologie à Glasgow. Parmi ses nombreux écrits, on estime surtout : *Opus historicum et chronologicum* (Amsterdam, 1668).

BAILLIE (William), graveur, né en 1723 à Killbride (Irlande), mort en 1810, étudia en 1741 le droit à Londres, fut ensuite soldat et servit en cette qualité en Allemagne, puis s'adonna à l'art, et commença à donner, dès 1774, des gravures à l'eau-forte et à l'aqua-tinta. Il a été souvent heureux dans ses copies d'après Rembrandt, notamment pour la fameuse *Pièce des cent florins*, le *Christ au tombeau*, le *Peseur d'or*, etc. Il a gravé encore d'après Netscher, Ter Borch, Van Dyck, Teniers, Rubens; son œuvre comprend 107 planches, que Boydell a éditées en 1792.

BAILLIE (Mathieu), frère de la suivante, médecin anglais, né en 1761 à Shotts, en Ecosse, mort à Londres en 1823. Neveu du célèbre anatomiste Hunter, il devint une des gloires du corps médical de la Grande-Bretagne, fut médecin de Georges III. Son habileté comme anatomiste, sa sûreté de diagnostic, ont porté au plus haut point sa réputation. Il a publié plusieurs ouvrages, dont l'un, l'*Anatomie morbide*, a été traduit en français (1815).

BAILLIE (Joanna), femme de lettres anglaise, née à Shotts, en Ecosse, en 1762, morte à Hampstead, près de Londres, en 1851. Elle était fille d'un ecclésiastique protestant. En 1798, elle publia un premier volume de pièces sur les passions, qui fut suivi d'autres volumes, en 1802, 1811 et 1836. En 1804, parut un volume de pièces diverses, qui contenait une tragédie highlandaise, *la Légende de famille*, que Walter Scott fit représenter avec une splendeur inouïe, sur le théâtre d'Edimbourg, en 1810. Toutes ses œuvres dramatiques, pleines de vigueur et d'originalité, sont peu faites pour les exigences de la scène, bien que plusieurs aient été jouées avec succès à Londres. Ses œuvres poétiques ont été publiées en 1850.

BAILLIE (John), orientaliste anglais, né à Inverness en 1766, mort en 1823. Il resta longtemps au service de la Compagnie des Indes. Il a traduit le recueil des lois musulmanes intitulé *Imamen*, et donné des éditions du texte original des travaux les plus estimés sur la grammaire arabe (1802).

BAILLISTRE (*ba-lliss* [*ll* mll.] — rad. *baillie*) n. m. Anc. dr. Celui qui avait la garde et tutelle de mineurs nobles. ‖ On disait aussi BAILLISEUR.

BAILLIU ou **BAILLIEU**, ou **BAILLEUL** (Pierre DE), habile graveur flamand, né le 1er mai 1613 à Anvers, reçu dans la gilde de Saint-Luc en 1629. Il acheva ses études artistiques à Rome, et revint ensuite dans sa patrie, où il se fit une brillante réputation. Il a gravé, d'après les maîtres hollandais et italiens, beaucoup de morceaux qui sont estimés, et dont le plus remarquable est *Saint Athanase*, d'après Rembrandt.

BAILLIVE (*ba-lliv'* [*ll* mll.]) et quelquefois **BAILLIE** (*ba-lli* [*ll* mll.] — de *baillif*, qui s'est dit pour *bailli*) n. f. Femme d'un bailli : *Madame d'Orbe et madame la* BAILLIVE *marchaient devant Monsieur*. (J.-J. Rouss.) (Vieux.)

BAILLIVAL, ALE, AUX (*ba-lli* [*ll* mll.]) adj. Qui a rapport au bailli ou au bailliage : *Le secrétaire* BAILLIVAL *d'Verdon*. (J.-J. Rouss.)

BÂILLON (*ll* mll. — rad. *bâiller*) n. m. Morceau de bois, et par ext. Bandeau ou objet quelconque que l'on met dans ou sur la bouche d'une personne pour l'empêcher de parler, de crier. ‖ Les tribunaux ont parfois ordonné, avant 1789, qu'on mît un bâillon sur la bouche des prisonniers pour empêcher toute manifestation de leur part. Ainsi, Lally-Tollendal fut bâillonné avant de monter sur l'échafaud.

— Petit panier dans lequel on introduit le museau d'un cheval, d'un âne, d'un mulet, pour l'empêcher de mordre.

— Panier que l'on adapte au nez d'un veau de lait pour qu'il ne puisse téter sa mère.

— Fig. Ce qui empêche d'exprimer sa pensée ou de se plaindre : *Corrompre un témoin, c'est lui mettre un* BÂILLON *d'or*.

— Chass. Brin de laine que l'on introduit entre les mâchoires d'un furet et que l'on assujettit à l'aide d'un nœud pour l'empêcher de *saigner* le lapin dans son terrier.

Application du bâillon.

— Lien servant à réunir les mâchoires d'un chien bâillard, pour l'empêcher de crier ou de mordre.

— Chir. Morceau de liège, de bois, tampon de linge que l'on met entre les molaires d'un malade, pour maintenir sa bouche ouverte. ‖ *Bâillon dentaire*, Plaque d'or ou de platine que l'on fixe avec des fils sur une molaire, lorsque, pour ramener en avant plusieurs dents incisives ou canines, on veut empêcher le contact des dents déviées avec les dents correspondantes de l'autre mâchoire.

BAILLON (Emmanuel), naturaliste français, mort à Abbeville en 1802, cultiva avec succès l'ornithologie et la physiologie végétale, et fit une étude particulière des oiseaux de mer qui habitent les côtes de la Picardie. Il entretint une correspondance active avec Buffon, qui aimait à le consulter. Baillon a laissé divers ouvrages; entre autres, un *Mémoire sur les causes du dépérissement du bois et les moyens d'y remédier* (1791), mémoire qui lui valut le prix proposé sur cette question par l'Assemblée constituante; un autre *Sur les sables mouvants qui couvrent les côtes du département du Pas-de-Calais et les moyens de s'opposer à leur invasion*. Il proposait de les fixer en y plantant le roseau des sables (*psamma arenaria*).

BAILLON Ernest-Henri), médecin et naturaliste français, né à Calais en 1827, mort à Paris en 1895. Il fit ses

études médicales à Paris, obtint le prix de l'École pratique et le prix d'internat des hôpitaux, et fut reçu, en 1855, docteur en médecine et docteur ès sciences. Quelque temps après, il fut reçu agrégé de médecine, puis, en 1864, professeur d'histoire naturelle médicale à la Faculté de médecine de Paris. Il devint en même temps professeur d'hygiène et d'histoire naturelle appliquées à l'industrie à l'École centrale des arts et manufactures. Depuis 1870, il dirigea un recueil périodique intitulé *Adansonia*, où il a inséré un grand nombre d'études sur la botanique pure et appliquée. Savant des plus remarquables, professeur des plus distingués, il acquit une réputation méritée par son enseignement et par ses ouvrages. Nous citerons de lui : *Monographie des aurantiacées* (1855); *Étude générale du groupe des euphorbiacées* (1858); *Recherches organogéniques sur la fleur femelle des conifères* (1860); *Traité du développement de la fleur et du fruit* (1868); *Leçons sur les familles naturelles des plantes*, avec Payer; *Histoire des plantes* (1866-1885), son ouvrage capital. Il a publié : un grand *Dictionnaire de botanique*, ouvrage considérable et très justement apprécié; *Sur la constitution de l'androcée des cucurbitacées* (1879); *Cours élémentaire de botanique* (1882); *le Jardin botanique de la Faculté de médecine de Paris* (1883); *Traité de botanique médicale phanérogamique* (1884); *Guide élémentaire d'herborisation et de botanique pratiques* (1886); etc. Il était membre de la Société royale de Londres et de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Sa causticité lui ferma les portes de l'Académie des sciences.

BÂILLONNÉ, ÉE (*ll* mll.) p. Personne à qui l'on a mis un bâillon : *Les décolités, les* BÂILLONNÉS, *les brûlés...* (Volt.)

BÂILLONNEMENT (*ll* mll.) n. m. Action de bâillonner ; état de la personne, de l'animal bâillonné : *Le* BÂILLONNEMENT *des chiens est une mesure de sûreté publique.*

— Fig. Action d'empêcher la manifestation de la pensée : *Le* BÂILLONNEMENT *de la presse a provoqué parfois des révolutions.*

BÂILLONNER (*ll* mll.) v. a. Mettre un bâillon : BÂILLONNER *une personne pour l'empêcher de crier, un chien pour l'empêcher de mordre.*

— Fig. Réduire au silence ; empêcher de parler, d'écrire, par des menaces ou par tout autre moyen : BÂILLONNER *les orateurs, les journalistes.*

— Techn. *Bâillonner une porte.* La fermer en dehors avec une pièce de bois.

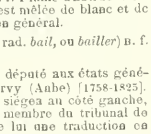

Lion bâillonné.

Bâillonné, ée part. pass. Blas. Se dit des animaux figurés ayant entre les dents un bâton d'un autre émail que le corps.

BAILLOQUE (*ba-llok'* [*ll* mll.]) n. f. Plume d'autruche femelle peu estimée, dont la teinte est mêlée de blanc et de brun. ‖ Plume de couleur mêlée, en général.

BAILLORGE (*ba-llorj'* [*ll* mll.] — rad. *bail*, ou *bailler*) n. f. Syn. de BAILLARD.

BAILLOT (Etienne-Catherine), député aux états généraux de 1789, né et mort à Ervy (Aube) [1758-1825]. Avocat au bailliage de Troyes, il siégea du côté gauche, à l'Assemblée nationale, puis fut membre du tribunal de cassation jusqu'en 1796. On a de lui une traduction en prose des satires de Juvénal.

BAILLOT (Pierre-Marie-François DE SALES), l'un des plus grands violonistes de l'école française, né à Passy (Paris) en 1771, mort à Paris en 1842. Il étudia la musique à Paris, puis à Rome, où il séjourna quelque temps. Il devint l'un des premiers violonistes de son temps, et, virtuose d'un ordre supérieur et d'un style exceptionnel, il n'avait pas d'égal dans l'exécution de la musique de chambre. Violon solo à l'Opéra et à la chapelle impériale, professeur au Conservatoire, Baillot, qui obtint d'éclatants succès à l'étranger, notamment en Russie et en Angleterre, forma un grand nombre d'excellents élèves qui propagèrent ses admirables principes. Il se distingua aussi comme compositeur, et, outre une méthode de violon extrêmement remarquable, il publia neuf concertos, trente airs variés, plusieurs cahiers d'études, plus des duos, des trios, des quatuors et divers morceaux de genre. — Son fils et son élève, RENÉ-PAUL **Baillot**, né à Paris en 1813, mort en 1889, fut professeur au Conservatoire, et composa des études, des variations, etc.

BAILLOTTE (*ba-llot'* [*ll* mll.]) n. f. Petite baille, vase de bois appelé plus souvent BAQUET.

BAILLOU ou **BAILLON** (Guillaume DE) (en lat. *Ballonius*), célèbre médecin français du XVIe siècle, né à Paris en 1538, mort en 1616. Il fut premier médecin du dauphin (Louis XIII) et doyen de la Faculté de Paris. Ce fut lui qui, le premier, fit revivre la médecine d'observation et fit connaître la nature du croup. Ses ouvrages, d'une grande érudition, ont été souvent réimprimés. Théod. Troschin en a donné une édition à Genève, en 1762.

BAILLOUVIENNE *ba-llou-vi-è-n'* [*ll* mll.]) n. f. Bot. Syn. de DASYA.

BAILLY, famille d'architectes et de sculpteurs de Troyes au XVIe siècle : JEHAN Ier, mort vers 1530, prit part, avec Jehan Granache et Martin Chambiges, aux travaux de la cathédrale et de l'église de Saint-Pantaléon. — Son fils, JEHAN II, né vers 1500, mort en 1559, fut chargé de la construction du portail et des tours de la cathédrale. (Sculpteur de mérite, il exécuta les ornementations des portes du portail.) — HUGUES (ou HUGUENIN), frère de Jehan Ier, sculpta le jubé de l'église de la Madeleine.

BAILLY (David), peintre et graveur hollandais, né à Leyde en 1584, mort aux environs de 1657. Élève de Jacob de Gheyn et de Cornelis Vander Voort, il débuta avec assez de succès dans la gravure, qu'il abandonna ensuite pour la peinture, voyagea en Allemagne et en Italie, et revint se fixer, en 1613, dans sa ville natale, où il acquit de la réputation comme portraitiste. Le musée d'Amsterdam possède le portrait qu'il fit, en 1624, de la femme de Grotius, Marie Van Reigersbergen.

BAILLY (Jacques), miniaturiste et graveur français, né à Gracay, près de Bourges, en 1629, reçu à l'Académie en 1663, sur une miniature représentant un *Pot de fleurs*, mort aux galeries du Louvre en 1679, a peint avec un réel succès des fleurs, des fruits et des ornements. On connaît de lui une suite de douze planches à l'eau-forte, intitulées : *Diverses fleurs mises en bouquets, dessinées et gravées par J. Bailly, peintre du Roi.* — Son fils, NICOLAS, peintre et graveur français, né à Paris en 1659, est décédé aux galeries du Louvre en 1736. Il a peint des paysages et a gravé à l'eau-forte dix planches représentant des *Vues* prises aux environs de Paris. Il avait obtenu l'emploi de garde des tableaux du roi, et c'est à lui qu'on doit le premier catalogue méthodique et complet de la collection royale, travail très apprécié des historiens de l'art. — **Bailly** (JACQUES), fils de Nicolas, peintre et littérateur français, né à Versailles en 1701, mort aux galeries du Louvre en 1768, remplaça son père comme garde des tableaux du roi. Il peignit peu et fit pour le théâtre quelques parodies promptement oubliées. Son *Théâtre* parut en 1768. On lui doit le *Catalogue des tableaux du cabinet du roi au Luxembourg*, qui ne fut publié qu'en 1777. — Il eut pour fils JEAN-SYLVAIN **Bailly**, maire de Paris.

BAILLY (Jean-Sylvain), savant et homme politique français, né à Paris en 1730, mort sur l'échafaud en 1793. Destiné à la peinture par son père, garde des tableaux du roi, il se tourna vers la littérature et l'astronomie, devint en 1763 membre de l'Académie des sciences, où il prononça des éloges estimés : *Histoire de l'astronomie ancienne* (1775), *Histoire de l'astronomie moderne* (1779), *Histoire de l'astronomie indienne* (1787), et entra en 1783 à l'Académie française. La Révolution vint l'arracher à ses travaux et fit du paisible savant un homme politique. Élu secrétaire de l'assemblée des électeurs de Paris, et, peu après (11 mai 1789), député du tiers aux états généraux, il s'imposa par sa fermeté de langage et sa dignité d'attitude à l'attention de ses collègues, qui le choisirent comme président. Son attitude fut admirablement digne et ferme dans les journées décisives des 17, 20 et 23 juin. Le 15 juillet 1789, il était acclamé maire de Paris par les électeurs ; ce fut en cette qualité qu'il reçut, quelques jours après, Louis XVI à l'Hotel de Ville et qu'il lui adressa ces paroles devenues célèbres : « Henri IV avait reconquis son peuple ; aujourd'hui, le peuple a reconquis son roi. » Sa popularité était alors immense, mais elle devait être de courte durée, par suite de sa fidélité à ses convictions strictement constitutionnelles. Accusé bientôt de n'être plus l'homme de la situation, il se perdit dans l'opinion du parti avancé par la fusillade du Champ-de-Mars (17 juill. 1791) ; il fit en effet exécuter la loi martiale et diriger le feu de la garde nationale contre les pétitionnaires réunis pour demander la déchéance du roi, à la suite de la fuite à Varennes. Devenu de lors impopulaire, il dut quitter la mairie le 12 novembre 1791, et rentrer dans la vie privée. Mais on ne l'avait point oublié : arrêté à Melun en juillet 1793, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, et condamné à mort pour sa participation aux massacres du Champ-de-Mars. Il mourut avec un admirable courage. On raconte, mais l'anecdote est contestée, que les apprêts de son supplice furent d'une longueur excessive ; ses membres, glacés par le froid et la pluie, s'agitaient d'un mouvement involontaire. « Tu trembles, Bailly, lui dit un des assistants ? — Oui, mon ami, mais c'est de froid », répondit-il simplement. Ses *Souvenirs* ont été publiés en l'an XII, sous le titre : *Mémoires d'un témoin de la Révolution.*

Jean Bailly.

— BIBLIOGR. : *Éloge de Bailly* (1844), par Arago, dans le tome II des œuvres complètes de ce savant.

Bailly, statue, par Aubé, fondue en bronze (musée du Luxembourg, 1883). Bailly est debout, présidant la séance mémorable du 20 juin 1789, à la salle du Jeu-de-Paume. Bien campé, un papier dans la main gauche, la main droite élevée en l'air, il prête le serment fameux et met dans son acte de foi une sincérité énergique. Le visage, creusé de rides, émacié, a toute la valeur d'un portrait. L'œuvre est pittoresque et vivante.

BAILLY (François-Gédéon, comte DE MONTHION), général français, né à l'île Bourbon en 1776, mort à Paris en 1850. Il prit part à toutes les campagnes de l'Empire, fut nommé colonel à Austerlitz, général de division en 1812, mis en non-activité par Louis XVIII, et promu par Louis-Philippe inspecteur général de l'infanterie (1835) et pair de France.

BAILLY (Antoine-Nicolas-Louis), architecte français, né et mort à Paris (1810-1892). Élève de Debret et de Duban, est connu par ses remarquables restaurations de la cathédrale de Digne et de la maison de Jacques Cœur, à Bourges. On lui doit le lycée Saint-Louis, le tribunal de commerce, la mairie du IVe arrondissement de Paris et de nombreux châteaux. Il est entré à l'Institut le 13 décembre 1875, et c'est lui que la Société des artistes français choisit pour son président dès la fondation (févr. 1881). Bailly remplissait encore cette fonction à l'époque de son décès.

BAILLY de Merlieux (Ch.-François), savant français, né à Merlieux (Aisne) en 1800. Il a publié des résumés d'astronomie, de botanique, de physique, etc., en collaboration avec Babinet, et divers ouvrages d'agriculture ; enfin, il a fondé l'*Encyclopédie portative*, le *Mémorial encyclopédique*, et collabore pour une part considérable à la *Maison rustique du* XIXe *siècle.*

BAILY (Francis), astronome et mathématicien anglais, fondateur et président de la Société astronomique de Londres, correspondant de l'Institut de France, né à Newburg en 1774, mort en 1844. En 1823, il quitta les affaires, s'adonna tout entier à la science, et s'illustra par de grands travaux. Les principaux sont la réorganisation du *Nautical Almanach* ; la fixation du *yard*, unité de longueur ; une détermination de la densité de la terre plus rigoureuse que celle de Cavendish ; la revision du catalogue des étoiles, etc. On lui doit aussi des mémoires importants.

BAILY (Edward Hodges), sculpteur anglais, né à Bristol en 1788, mort en 1867 à Londres. Il commença par être commis chez un négociant, apprit en secret le dessin et le modelage, et se mit, en 1811, à travailler comme portraitiste et modeleur à la cire. Il devint ensuite élève de Flaxmann, obtint en 1816 une récompense de l'Académie royale pour un groupe de *Hercule ramenant Alceste des enfers*, et exposa, en 1818, une statue couchée de *Eve à la fontaine*, un de ses meilleurs ouvrages. A citer encore : des sculptures dans la salle du trône de Buckingham-Palace, une *Eve écoutant la voix du serpent*, etc. Parmi les statues-portraits ou les monuments commémoratifs de Baily, les plus connus sont : le *Robert Peel* de Leeds, le *Nelson* de Trafalgar-Square à Londres, le grand *Tombeau de lord Holland* à Westminster-Abbey, etc. — L'harmonie et la grâce sont les qualités dominantes de ce sculpteur, qui fut reçu membre de l'Académie royale en 1822.

BAIN (du lat. *balneum*) n. m. Immersion du corps ou de quelque partie du corps dans l'eau ou dans tout autre liquide, et même dans un gaz ou une substance pulvérulente : BAIN *d'air, de vapeur.* BAIN *de boue.* BAIN *de siege.* BAIN *de pieds.*

— *Fond de bain,* Linge dont on garnit une baignoire.

— Par ext. Liquide dans lequel se plonge le baigneur : *Préparer un* BAIN *suffisant.*

— *Garçon, fille de bains,* Personne chargée du service dans un établissement de bains. ‖ *Saison des bains,* Époque à laquelle on prend des bains de mer, de rivière, etc.

— Récipient dans lequel on prend le bain : *Un* BAIN *de pieds en fer battu.*

— Établissement dans lequel on prend des bains : *Construire des* BAINS. ‖ Endroit disposé dans la mer, dans une rivière, par la nature ou par la main de l'homme, pour qu'on y prenne des bains : BAIN *des hommes ; des dames.*

— Fig. Le BAIN *de la pénitence. Le baptême est un* BAIN *qui rend à l'âme sa première vigueur.* (Chateaubr.)

— LOC. FAM. : **Envoyer quelqu'un au bain,** Faire comprendre à une personne qu'elle vous importune. (Expression équivalente à « envoyer promener », mais encore plus familière et plus énergique.) ‖ **Bain de pieds,** Excédent d'une tasse de café qui déborde dans la soucoupe. ‖ **Chaud comme un bain.** Se dit d'une boisson qui n'est pas fraîche. ‖ **Bain de grenouilles, Bain de crapauds,** Eau sale, bourbeuse, Eau croupie.

— LOC. PROV. : **C'est un bain qui chauffe.** Se dit d'un nuage épais qui présage de la pluie.

— Antiq. rom. *Voleurs de bains,* Ceux qui dérobaient les hardes ou autres objets déposés par les baigneurs. La loi romaine les punissait de mort, comme sacrilèges.

— Bot. *Bain de Vénus.* Nom vulgaire de la cardere ou chardon à foulon, dont les feuilles, opposées et soudées par la base, forment une cavité remplie d'eau après les pluies. ‖ On dit aussi BAIGNOIRE DE VÉNUS.

— Chim. Liquide, gaz ou solide pulvérulent dans lequel on plonge un vase pour en faire chauffer le contenu, sans l'exposer directement à l'action du feu : BAIN *d'eau, de mercure, de vapeur, d'air, de cendre, de sable. On nomme en général* BAIN, *en chimie, un liquide ou un milieu quelconque dans lequel on chauffe un vase.* (Fourcroy.)

— Constr. *Bain de mortier.* Pose en plein lit de mortier d'une pierre de taille, de moellons ou de pavés. ‖ *Maçonner en bain,* Poser les pierres en plein mortier ou en plein plâtre pour lier les parties d'une maçonnerie.

— Métall. Etat de fusion parfaite d'un métal. ‖ *Métal au bain,* Métal qui est en fusion.

— Phot. Dissolution dans laquelle on plonge les préparations sensibles pour y subir les diverses réactions photographiques : BAIN *de développement.* BAIN *de fixage.* ‖ *Bain d'argent,* Bain destiné à la sensibilisation du papier albuminé ou des plaques au collodion. (Il est formé d'une solution d'azotate d'argent, additionnée d'un corps servant de conservateur.)

— Techn. *Terme de teinturerie,* Dissolutions de matières colorantes dans lesquelles on plonge les objets à teindre. ‖ *Pallier un bain,* Le remuer avec un râble pour le rendre homogène ou pour maintenir en suspension les parties solides qu'il renferme. ‖ *Donner un brevet ou une regreffe à un bain,* Remplacer les ingrédients qui ont été enlevés par les objets qu'on y a passés. ‖ *Bain de son,* Sert à enlever la gomme que renferment les étoffes avant la mise au bain de teinture. ‖ *Bain de savon,* S'emploie après la teinture de l'étoffe afin d'en aviver le coloris. ‖ *Bain de bouse,* Composé de bouse de vache que l'on délaye dans de l'eau chaude et qui sert à dégommer certains tissus avant de les teindre. ‖ *Bain blanc,* Emulsion d'huile et de soude dans laquelle on plonge les fibres à mordancer. ‖ *Bain de dégraissage,* Composé d'urine en décomposition et de carbonate de sodium servant à dégraisser la laine. ‖ *Bain acide,* Mélange d'eau, d'acide sulfurique et d'acide chlorhydrique en usage dans les blanchisseries. ‖ *Bain bleu,* S'emploie dans les fabriques d'indiennes pour la teinture de ces étoffes, afin d'obtenir les bleus de France et aussi certains noirs d'aniline, à l'aide de l'acide ferri-cyanhydrique. ‖ *Terme de plumassier,* Liqueur colorante dans laquelle on plonge les plumes que l'on veut teindre. ‖ *Bain de scories,* Dans le procédé dit « autrichien », les bains de scories s'emploient pour l'affinage au bas foyer. ‖ *Bain métallique,* Sert à la trempe de l'acier que l'on plonge dans un mélange de métaux fondus tels que le plomb et l'étain. (Ce bain s'emploie également lorsque le métal à tremper doit avoir dans toute sa masse une température uniforme.) ‖ *Bain de cuivre,* Employé dans divers corps de métiers et consistant à faire dissoudre du sulfate de cuivre dans de l'eau. ‖ *Bain de décapage,* Composé d'acide sulfurique, de suie et de sel de cuisine, et qu'employaient les doreurs, argenteurs et vernisseurs.

— n. m. pl. Chez les anciens, Suite de pièces dans lesquelles on prenait le bain à des degrés progressifs de température.

— ENCYCL. I. *Bains chez les Grecs.* L'usage des bains chauds ou froids a existé chez les Grecs, comme chez les Egyptiens et les Perses. Outre les bains froids pris dans les fleuves ou la mer, les poèmes homériques mentionnent les bains chauds, pour lesquels des salles étaient spécialement aménagées dans les riches habitations. On y conduisait l'hôte avant le repas. Les Grecs sont toujours restés fidèles à cet usage ; et, dans la plupart des cultes, les cérémonies importantes étaient précédées d'un bain sacré. Cependant les bains chauds furent longtemps considérés comme un signe de mollesse. Les vieilles lois d'Athènes les interdisaient dans l'intérieur de la ville. Mais ces prescriptions sévères ne se maintinrent guère qu'à Sparte. Dans l'Athènes du Ve siècle, les bains chauds étaient d'un usage courant, ainsi que les bains de vapeur. On se baignait chaque jour avant le repas du soir. Les thermes étaient même devenus des rendez-vous d'oisifs,

des lieux de plaisirs. Il y eut aussi des bains pour les femmes, et des bains mixtes.

Ces thermes grecs étaient installés déjà avec un certain luxe. Dans le palais homérique de Tiryuthe, on a retrouvé une belle salle de bains, dont le plancher est formé par une dalle monolithe de 4 mètres sur 3 m. On y plaçait une large cuve en bois, en marbre ou en argent; on chauffait l'eau dans un vase d'airain, que soutenait un trépied; une femme versait l'eau sur le baigneur et le frottait d'huile. Plus tard, à Athènes, il y eut des bains publics, des bains privés, puis d'autres bains fondés par des entrepreneurs et où l'on payait pour entrer. Les bains destinés au public étaient généralement annexés à un gymnase; ils avaient la forme d'une rotonde bordée de portiques, et comprenaient diverses salles pour les frictions, la conservation de l'huile, la garde des habits, sans parler des piscines et des étuves. C'était déjà, en plus simple, la disposition des bains romains.

— II. *Bains chez les Romains.* L'usage du bain (*balneum* remontait, chez les Romains, à une époque reculée, mais le luxe des bains date du dernier siècle de la république et se raffina sous l'empire. Dès la fin du IIe siècle, nous voyons des bains établis chez les particuliers et des bains usage en France de tout temps. On en trouve la mention dans Grégoire de Tours. A l'époque de la chevalerie, le bain prit un sens symbolique : l'écuyer devenant chevalier se purifiait par un bain ; de là l'ordre du *Bain*. Au XIIIe siècle, les « estuves », maisons de bains chauds, étaient nombreuses. Les statuts de la corporation des étuvenes de Paris, codifiés sous saint Louis par le prévot des marchands, Ét. Boileau, ont été publiés dans le *Livre des métiers*. L'exercice du métier était franc. Il était défendu à l'étuvenr d'avoir dans sa maison personne de mauvaise vie, ou d'y recevoir aucun lépreux, défendu de faire ouvrir les bains avant le jour, de les ouvrir dimanches ou fêtes. Le prix d'un bain était alors de 4 deniers, correspondant à peu près à 1 fr. 30 c. de notre monnaie. Les estuviers, quoique formant avec les perruquiers un corps de métier distinct, *faisaient le poil* et coupaient les cheveux.

Les bains froids dans la Seine apparaissent à la fin du règne de Louis XIV. A cet effet, on recouvrait d'une toile à voile de grands bateaux appelés *toues*.

L'idée des bains portés à domicile, en usage en Allemagne depuis de longues années, n'a été réalisée à Paris qu'en 1819.

— IV. *Bains chez les musulmans.* L'usage des bains est très répandu en Orient, non seulement pour des raisons de

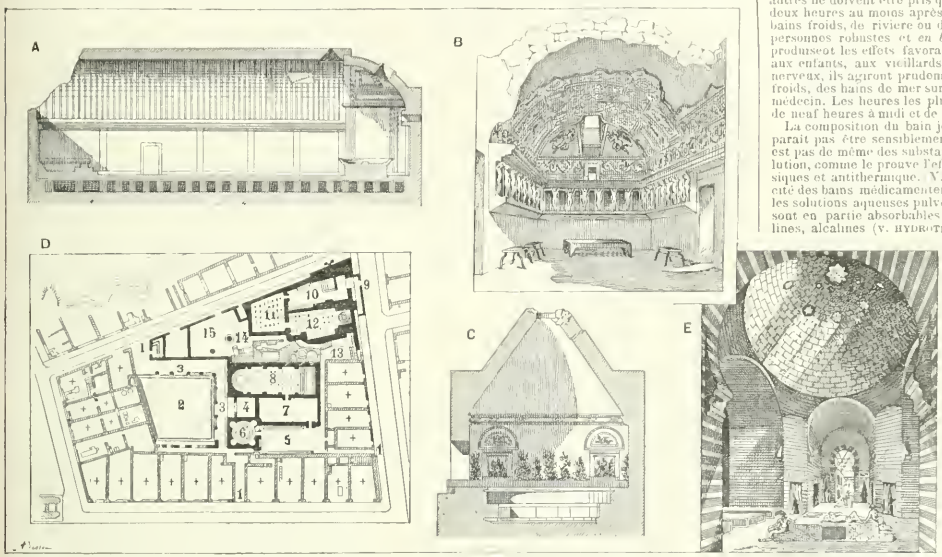

Anciens bains de Pompéi : A, coupe du caldarium; B, tepidarium; C, frigidarium; D, plan général. — *Bains d'hommes :* 1. Entrées; 2. Cour; 3. Portiques; 4. Exedra (salle couverte); 5. Apodyterium (salle où l'on se déshabillait); 6. Frigidarium; 7. Tepidarium; 8. Caldarium. — *Bains de femmes :* 9. Entrée; 10. Apodyterium et frigidarium; 11. Tepidarium; 12. Caldarium; 13. Chaudières; 14. Réservoir d'eau froide; 15. Cour où l'on conservait le bois de chauffage. — Boutiques diverses. — E. Bains turcs. Salle de massage.

publics sous la surveillance des édiles. Ces bains primitifs paraissent s'être composés simplement de deux pièces (l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes), séparées par le foyer et les chaudières qui fournissaient l'eau chaude On y entrait moyennant une légère rétribution. Les bains publics, à Rome, se multiplièrent au point que, sous Constantin, on n'en comptait pas moins de huit cent cinquante-six, sans parler des thermes somptueux bâtis par Agrippa, par Titus, par Caracalla, par Dioclétien et d'autres. Toutes les villes de l'empire, même des villages, eurent un ou plusieurs établissements de bains.

Quand les mœurs romaines se modelèrent sur les mœurs grecques, le bain se compliqua, ainsi que les édifices qui y servaient. Le bain complet comportait le bain de vapeur ou d'air chaud et sec, le bain d'eau chaude, le bain d'eau froide ; le tout mêlé et suivi d'onctions d'huiles et de frictions.

Les salles correspondant à ces divers actes étaient : le *caldarium*, pour le bain chaud, où la température ambiante était très élevée; le *frigidarium*, pour le bain froid; le *tepidarium*, dont la température douce servait de transition et où, parfois, l'on se déshabillait. Les bains se prenaient soit dans des baignoires, soit dans des piscines, les unes et les autres de dimensions très variables. Une savante disposition du foyer permettait de chauffer à la fois l'eau des chaudières et l'air pris au dehors, qui circulait sous le pavé et dans les murs du caldarium. Le trop-plein de la vapeur produite par une chaudière ou à l'aide d'eau froide répandue sur le pavé brûlant s'échappait par une ouverture circulaire au sommet de la voûte, qui se fermait au moyen d'une sorte de bouclier manœuvré par une chaîne. L'étuve (*sudatorium*) constituait parfois une salle spéciale.

Les bains furent un des lieux de réunion et de plaisir les plus fréquentés de la société romaine. On y joignit des salles de gymnatique, des bibliothèques, des galeries d'œuvres d'art, des sortes de restaurants. Certains Romains, en dépit des accidents, prenaient jusqu'à cinq ou six bains par jour, et ne craignaient pas de se plonger après les repas dans une eau brûlante.

Sous l'empire, les sexes se confondirent dans les mêmes locaux; les ordonnances de divers empereurs restèrent impuissantes, et le christianisme eut peine à venir à bout de cette habitude immorale.

Une foule des plus célèbres sculptures de nos musées (Laocoon, Hercule Farnèse, Taureau Farnèse, etc.) proviennent des thermes. Les ruines les plus imposantes des bains romains sont les restes gigantesques des thermes de Caracalla, à Rome. Les bains les mieux conservés sont les deux établissements publics de Pompéi, et les bains privés de la maison de Diomède.

— III. *Bains chez les Occidentaux.* Les bains furent en santé, mais encore par suite des prescriptions de l'islam, qui enjoint à tout homme souillé de se laver le corps entier; les gens superstitieux y vont deux ou trois fois le jour. Ces bains se composent de trois pièces : la première où l'on se déshabille, la seconde qui contient une piscine pleine d'eau chaude, et une troisième où se trouve une autre piscine, dans laquelle les baigneurs se lavent une dernière fois. Les bains orientaux diffèrent légèrement les uns des autres en Perse, en Turquie et en Égypte, mais le plan en est toujours à peu près le même. En Perse, les hommes vont au bain du matin, avant le jour, jusqu'à quatre heures du soir, et les femmes, depuis cette heure jusqu'à minuit. La rétribution est extrêmement minime, et on peut y demeurer tant que l'on veut.

— Dr. Les *bains* étant considérés comme des lieux publics, il appartient à l'autorité municipale (loi du 5 avril 1884) de faire des règlements pour leur police intérieure ; par exemple, au point de vue de la séparation des sexes. A Paris, des prescriptions spéciales ont été édictées par des ordonnances du préfet de police en date des 20 mai 1830, 25 octobre 1840, et 25 novembre 1885.

Les bains d'eaux minérales ou thermales sont l'objet d'une législation particulière : la loi du 14 juillet 1856 et un décret du 28 janvier 1860 ont soumis cette catégorie de bains à la surveillance de médecins inspecteurs, dont la nomination est faite par le ministre du commerce.

— Therap. Dans le bain *entier*, tout le corps plonge, sauf la tête; dans le bain *partiel*, il n'y a qu'une partie du corps : les mains (manuluve), les pieds (pédiluve), le siège (bain de siège, demi-bain). On divise les bains, d'après leur température, en *froids* au-dessous de 25° C., *tièdes* de 26 à 35°, *chauds* au-dessus; — et, d'après le milieu d'immersion, en *liquides*, *gazeux* et *solides*.

Thermomètre de bain.

Bains liquides. Ils sont généralement composés d'eau naturelle pure (bains simples) ou contenant en dissolution ou en suspension diverses substances (bains médicamenteux). Cependant, certains bains peuvent être formés d'autres liquides : lait et petit-lait, huile, vin, sang (bain vivant), entrailles (bain de tripes).

Le mode d'action du bain dépend de sa température et de sa composition et aussi de la constitution du sujet, condition dont il importe de tenir compte dans l'application. Le bain *froid*, dans lequel il est de beaucoup préférable d'entrer brusquement et, s'il se peut, la tête la première, est tonique et excitant des fonctions générales; il y a d'abord refroidissement de la surface du corps, ralentissement de la circulation périphérique sous l'influence du froid qui contracte les vaisseaux, et tendance à la congestion des viscères, d'où le premier frisson, accompagné quelquefois d'angoisse et de spasme; s'il est promptement suivi d'un second, persistant au sortir du bain, un phénomène circulatoire inverse se produit, qu'on appelle *réaction de chaleur*. La peau se réchauffe, rougit légèrement, et les viscères sont dégagés par afflux du sang à la périphérie. Cette réaction, par sa rapidité et son intensité, est le criterium de l'efficacité du bain; il faut la favoriser, quand elle tarde trop, par des cordiaux, des exercices physiques ménagés, du massage, des frictions. Le bain froid doit être court, 10 à 15 minutes. V. balnéothérapie. — Le bain *tiède* agit principalement sur la peau, qu'il assouplit; il est cependant sédatif; prolongé au delà de 30 minutes, il devient affaiblissant, et crée le besoin de sommeil. — Le bain *chaud* est déprimant, en raison de la perspiration cutanée; il décongestionne les organes profonds, mais produit l'horripilation de la peau, la céphalalgie, l'anxiété, quelquefois la syncope. Sa durée ne doit pas dépasser 10 minutes. — Tous les bains, quelle que soit leur température, causent, au début, de la gêne respiratoire due à la pression exercée par le liquide ambiant. Les uns et les autres ne doivent être pris que trois heures après le repas, deux heures au moins après une collation légère. — Les bains froids, de rivière ou de mer, sont utiles surtout aux personnes robustes et *en bonne santé*, sur lesquelles ils produisent les effets favorables décrits plus haut. Quant aux enfants, aux vieillards, aux adultes faibles ou très nerveux, ils agiront prudemment en ne prenant de bains froids, des bains de mer surtout, que sur les conseils d'un médecin. Les heures les plus favorables à ces bains sont de neuf heures à midi et de trois à cinq dans l'après-midi.

La composition du bain joue un grand rôle. Si l'eau ne paraît pas être sensiblement absorbée en nature, il n'en est pas de même des substances qu'elle contient en dissolution, comme le prouve l'effet des badigeonnages analgésiques et antithermique. V. badigeonnage. De la l'efficacité des bains médicamenteux. De plus, Juhl a montré que les solutions aqueuses pulvérisées à la surface de la peau sont en partie absorbables; d'où l'action des douches salines, alcalines (v. hydrothérapie), des bains de mer, dans lesquels, en outre de l'*embrun*, il y a toujours pulvérisation aqueuse par la chute du flot contre le corps, et, en général, des bains d'eau courante, qui constituent les bains les plus parfaits. Les bains à eau dormante (bains de baignoire, de piscine, etc.) sont naturellement moins actifs. C'est pourquoi les bains de mer chauds en baignoire sont une excellente préparation pour les personnes délicates qui ne peuvent supporter d'emblée l'action énergique du bain de mer normal.

Les substances que l'on ajoute à l'eau pour former des bains médicamenteux sont très nombreuses. Les plus usités de ces bains sont : les bains *alcalins* (carbonate de sodium), employés comme toniques; les bains *sulfureux* (trisulfure de potassium), contre les maladies de peau, les rhumatismes; les bains *iodés* et *iodurés* (iode et iodure de potassium), contre la scrofule; les bains de *sel marin*, excitants toniques; les bains *mercuriels* (bichlorure de mercure), contre la syphilis; les bains de *Pennès*, alcalinobromurés aromatiques, sédatifs et toniques; les bains *artificiels de mer*, de *Vichy*, de *Barèges*, de *Bourbonne*, de *Plombières*, qui se rapprochent par leurs effets de ceux des eaux naturelles; les bains de *son* et d'*amidon*, adoucissants; les bains *aromatiques* et de *tilleul* infusés d'espèces aromatiques ou de tilleul), stimulants ou calmants; les bains *sinapisés* (poudre de moutarde), dérivatifs; les bains *emollients gélatineux* (colle de Flandre), *gélatino-sulfureux* (polysulfure de potassium et gélatine), et *savonneux*. Quant aux bains *électriques* et *antiseptiques*, il en est parlé ailleurs. V. antisepsie, et électrothérapie.

— *Bains gazeux.* Ce sont des bains de sudation constitués par de l'air chauffé ou des vapeurs (bains de vapeur), administrés en *étuves totales*, salles dans lesquelles sont placés les malades, ou en *étuves limitées*, caisses qui laissent la tête à l'air libre. Les étuves sont *sèches* quand on y fait pénétrer de l'air chauffé de 35° à 50° C. (en moyenne 40°), *humides* quand c'est de la vapeur d'eau de 35° à 70° C. (en moyenne 45°). Dans l'étuve sèche on peut faire des fumigations, essence de pin, cinnabure; dans l'étuve humide on peut charger la vapeur de produits médicamenteux, iodure de potassium, térébenthine. Le *bain russe* est une étuve humide, suivie d'immersion froide, repos et massage; dans le *bain turc* ou *maure*, les applications d'eau froide sont supprimées. La durée du bain de sudation ne doit pas excéder vingt-cinq minutes. Enfin, en dehors des applications de l'air comprimé ou raréfié (v. aérothérapie), on emploie les bains de gaz acide carbonique, en étuves limitées, comme analgésiques à la longue dans les névralgies rebelles.

— *Bains solides.* Les bains de marc de raisin, d'olives, etc., sont du domaine de l'empirisme; il n'en est pas de même des *bains de boues minérales*, qui agissent, comme les bains d'eaux minérales, par les principes salins qu'ils contiennent, et surtout des *bains de sable* chauffé par le soleil, qui, au bord de la mer, agissent par l'humidité saline et la température (43° C. d'après Campardon), et sont très efficaces dans les vieux rhumatismes, les douleurs articulaires, chez les enfants rachitiques, scrofuleux, adénodescents. La durée de ces bains varie de vingt minutes (plages normandes et bretonnes) à une heure (Arcachon).

— Bibliogr. : H. Maret, *Mémoire sur la manière d'agir des bains d'eau douce et des bains de mer* (Bordeaux, 1769); Fleury, *Hydrothérapie* (Dieppe, 1841); Macario, *Manuel d'hydrothérapie* (Paris, 1861); Campardon, *Guide thérapeutique aux eaux minérales et aux bains de mer* (Paris, 1887); J. Laumonier, *les Bains de mer* (Paris, 1896).

Bain (Ordre du), ordre de chevalerie anglais, créé en 1399, par Henri IV, roi d'Angleterre. On a diversement expliqué l'origine de son nom et le motif de sa création. Henri IV, roi d'Angleterre, étant au bain, en serait sorti pour écouter les doléances de deux veuves, et, pour assurer le souvenir de cet acte, qu'il estimait méritoire, il aurait créé l'ordre du bain. On a mis l'authenticité de cette anecdote et dit que l'institution avait pris son nom de l'usage où étaient les nouveaux chevaliers de prendre un bain symbolique, un bain de purification. Cet ordre a été réorganisé en 1725 par le roi Georges Ier, puis par Georges III en 1825, enfin par la reine Victoria, le 21 mai 1847. Il comprend aujourd'hui des grands-croix, des commandeurs et des chevaliers (*Knights of the Bath*), les uns militaires, les autres civils. La décoration militaire consiste en une croix d'or à huit pointes perlées émaillées de blanc, et attachée à un ruban rouge. Le médaillon, en émail blanc, est chargé de trois couronnes impériales d'or, séparées par une tige à deux branches fleuries rose et chardon; il est entouré d'un cercle en émail rouge portant la devise : *Tria juncta in uno*. L'insigne civil est formé par la partie centrale de l'insigne militaire, mais il n'a pas de rayons, et il est en forme d'ellipse. Il se porte également avec un ruban rouge.

Ordre du bain (civil).

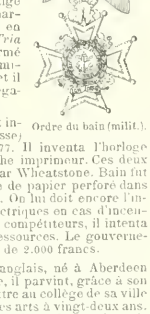

Ordre du bain (milit.).

Bain (Alexandre), électricien et inventeur anglais, né à Thurso (Ecosse) en 1810, mort à Broomhill en 1877. Il inventa l'horloge électrique, et, en 1843, le télégraphe imprimeur. Ces deux inventions lui ont été contestées par Wheatstone. Bain fut le premier à employer une bande de papier perforé dans l'appareil électrique transmetteur. On lui doit encore l'invention des signaux d'alarme électriques en cas d'incendie. Irrité par les attaques de ses compétiteurs, il intenta des procès qui engloutirent ses ressources. Le gouvernement lui fit, en 1874, une pension de 2.000 francs.

Bain (Alexandre), philosophe anglais, né à Aberdeen en 1818. Issu d'une famille pauvre, il parvint, grâce à son ardeur au travail, à se faire admettre au collège de sa ville natale, où il se fit recevoir maître ès arts à vingt-deux ans. Pour après, il devenait professeur suppléant de morale, puis il obtenait une chaire de philosophie naturelle à l'université d'Aberdeen. Appelé au même titre à l'université de Glasgow en 1845, il fut nommé, en 1857, examinateur de philosophie à l'université de Londres. Enfin, en 1860, il revint dans sa ville natale, où il occupa la chaire de logique et de littérature anglaise. Bain est un des plus remarquables philosophes de l'Angleterre contemporaine. Il appartient à l'école positiviste anglaise, qui admet l'observation psychologique et il s'est efforcé de rajeunir la psychologie en la faisant profiter des dernières découvertes de la physiologie et de la pathologie. Il a renouvelé l'associationisme en insistant sur l'activité spontanée du cerveau, et pris par là, vis-à-vis de Hartley, une position analogue à celle de Laromiguière vis-à-vis de Condillac. Il est très opposé au réalisme de Herbert Spencer. Ses principaux ouvrages sont : *les Sens et l'Intelligence* (1855); *les Émotions et la Volonté* (1859); *l'Étude du caractère* (1861); *Logique déductive et inductive* (1870); *l'Esprit et le Corps* (1873); *la Science de l'éducation* (1879); un volume d'*Études sur James Mill et Stuart Mill* 1882). Il a publié quelques ouvrages scolaires et des livres de vulgarisation scientifique.

Bainbridge (Jean), savant astronome anglais, né en 1582, mort en 1643. Il se fit connaître par une *Description* de la fameuse comète de 1618, et fut aussitôt appelé à la chaire d'astronomie d'Oxford. Outre les ouvrages qu'il a publiés, on conserve de lui, à Dublin, deux volumes d'observations astronomiques, ainsi que d'autres manuscrits.

Bainbridge (William), commodore dans la marine des Etats-Unis d'Amérique, né dans l'Etat de New-Jersey en 1774, mort à Philadelphie en 1833. Il était lieutenant lorsqu'un conflit ayant éclaté entre les Etats-Unis et la France (1798), il fut pris par les Français et envoyé à la Guadeloupe. Capitaine en 1800, il fut capturé en 1803 par des canonnières tripolitaines, et resta à Tripoli jusqu'à la paix (1805). La guerre avec l'Angleterre ayant éclaté en 1812, Bainbridge reçut le commandement d'une escadre et s'empara, avec la frégate *Constitution*, après un combat de deux heures, de la frégate anglaise *Java*. Il fut employé activement jusqu'en 1821, puis il commanda les arsenaux de Boston et de Philadelphie.

Baincthun, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 6 kilom. de Boulogne, sur le ruisseau d'Echinghen, affluent de la Liane; 1.821 hab.

Bain-de-Bretagne, ch.-l. de cant. (Ille-et-Vilaine), arrond. et à 42 kilom. de Redon; 4.920 hab. Tanneries, mégisseries, fabriques de poterie et de dentelle. Près du bourg existe un étang d'où sort un sous-affluent de la Vilaine par le Semaon. — Le cant. a 9 comm. et 17.937 hab.

Baïndir, ville de Turquie d'Asie (prov. de Smyrne), au pied du mont Tmolus; 9.600 hab. Ruines romaines.

Baine n. f. Agric. Cuvette ovale, dont on se sert dans les pays de vignobles pour recevoir le raisin et le porter au pressoir. || Chacun des larges paniers que l'on suspend, dans certains pays, aux flancs des chevaux.

— Adc. cout. Droit qu'on payait sur le poisson.

Baines (Edward), publiciste anglais, né à Walton-le-Dale (Lancashire) en 1774, mort en 1848. Imprimeur à Leeds, il publia et rédigea le *Leeds Mercury*, journal libéral qui devint un des organes les plus influents du parti. De 1833 à 1840, il représenta Leeds à la Chambre des communes, où il réclama la réforme électorale, l'abolition de l'esclavage aux colonies, etc. Il fut aussi le promoteur d'un grand nombre d'établissements utiles, et le directeur de voies ferrées. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire des guerres de la Révolution française* (1814); *Histoire du règne de Georges III*; *Histoire du comte de Lancastre* (1825). Il eut onze enfants. — Son fils aîné, Mathew Talbot **Baines**, né en 1799, mort en 1860, entra au Parlement en 1847, et fut à deux reprises, en 1849, puis en 1853, président de l'administration de l'Assistance publique. Il devint, en outre, chancelier du duché de Lancastre, en 1855. — Edward **Baines**, né en 1800, mort en 1890, succéda à son père comme directeur du *Leeds Mercury*, fut député à la Chambre des communes jusqu'en 1874, et proposa de nombreuses réformes. On lui doit : *Histoire de l'industrie cotonnière dans la Grande-Bretagne* (Londres, 1835); *la Vie d'Edw. Baines* [son père]; *Visite aux Vaudois du Piémont*; etc.

Bainet, comm. des Antilles, république de Haïti (prov. de l'Ouest, district de Jacmel); 12.000 hab.

Baini (l'abbé Giuseppe), compositeur et écrivain musical, né et mort à Rome (1775-1844). Il devint maître de la chapelle pontificale, qu'il sut diriger avec un véritable talent. Il se distingua comme compositeur de musique d'église, bien qu'il n'ait publié aucune des œuvres nombreuses qu'il écrivit pour le service de la chapelle, et l'on cite surtout son *Miserere* comme une production de premier ordre. Comme écrivain musical, Baini n'a pas moins droit à une grande estime. On connaît de lui plusieurs écrits didactiques intéressants. Mais son ouvrage capital est celui qu'il consacra à l'illustre Palestrina, pour lequel il professait une juste admiration, et dont il avait projeté de publier les œuvres dans une édition complète. Cet ouvrage a pour titre : *Memorie storico-critiche della vita e delle opere di Giovanni Pierluigi di Palestrina* (Rome, 1828). C'est là la source à laquelle ont dû puiser tous ceux qui, depuis lors, se sont occupés de Palestrina.

Bain-marie (*ri* — comme étymol., on a prétendu que *bain-marie* viendrait, par corrupt., de *balneum maris*; mais cette opinion est généralement rejetée. Il est plus probable que le nom de « Marie » évoquant une idée de douceur, *bain-marie* se sera dit par allusion à la douceur de cette manière de chauffer) n. m. Chim. et art culin. Manière de chauffer certains corps, qui consiste à placer les vases où ils sont contenus non sur le feu, mais dans un liquide, un gaz, un corps pulvérulent, etc., et le plus souvent dans de l'eau que l'on chauffe directement : *Les corps très volatils ne doivent se chauffer qu'au* BAIN-MARIE. *On cuit au* BAIN-MARIE *les aliments très susceptibles de se brûler.* || Pl. *Des* BAINS-MARIE.

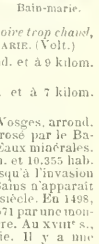

Bain-marie.

— Fig. Manière tempérée d'agir, de parler ou d'écrire : *Vous avez trouvé mon mémoire trop chaud, mais je vous en prépare un autre au* BAIN-MARIE. (Volt.)

Bains, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 9 kilom. du Puy; 1.418 hab.

Bains, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 7 kilom. de Redon; 2.692 hab.

Bains-les-bains, ch.-l. de cant. des Vosges, arrond. et à 22 kilom. d'Epinal, dans un vallon arrosé par le Bagnot, affl. du Coney; 2.487 h. Ch. de f. Est. Eaux minérales. Forges et clouterie. — Le cant. a 12 comm. et 10.355 hab.

— *Histoire.* Occupée par les Romains jusqu'à l'invasion d'Attila, dont le passage amena sa ruine, Bains n'apparaît de nouveau dans l'histoire que vers le XIIIe siècle. En 1498, elle fut à demi détruite par un incendie, en 1571 par une inondation et en 1682 par un tremblement de terre. Au XVIIIe s., sous Stanislas, Bains fut en partie rebâtie. Il y a une quarantaine d'années, l'administration municipale a mis tout en œuvre pour faire de la ville un séjour agréable, fréquenté chaque année par environ 1.000 baigneurs.

Baïocasses ou mieux **Bodiocasses**, peuple gaulois qui occupait la partie nord-ouest du départ. actuel du Calvados. — *Un* BAIOCASSE (ou BODIOCASSE).

— Encycl. Ce peuple est mentionné pour la première fois par Pline l'Ancien (IV, 107). Son chef-lieu était *Augustoduum*, aujourd'hui Bayeux. A une date mal déterminée, mais à coup sûr postérieure à 238 de notre ère, ce territoire s'annexa la *civitas* voisine des *Viducasses*, si bien que le diocèse de Bayeux, dont les limites persistèrent jusqu'à la Révolution, représente la superficie des deux États gaulois. Il est probable que les *Bodiocasses* et les *Viducasses* formaient, à l'origine, deux sections d'un même peuple. Ces derniers occupaient la région boisée, car il est certain que la première partie du mot (*vidu*) signifie « bois » en celtique. On s'accorde généralement à traduire *bodio* par « victoire », sans doute à tort; car, s'opposant à *vidu* (forêt), ce mot dut avoir une signification topographique. Quant à *casses*, on l'interprète par « beaux, élégants ».

Baionisme (*niss* — rad. *Baion* lat. *Bamis*) n. m. Hist. relig. V. BAIANISME.

Baïoniste (*niss*) n. m. Partisan du baïonisme.

Baïonnette (de *Bayonne*, n. de ville, ou du terme espagnol ou roman *bayona*, *bayoneta*, qui signifie *gaine* ou *petite gaine*) n. f. Art milit. Arme pointue qui s'adapte au canon du fusil et peut se retirer à volonté : *Croiser la* BAIONNETTE. *Charger à la* BAIONNETTE.

— *Baïonnette au canon! Remettez la baïonnette!* Dans

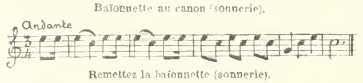

Baïonnette au canon (sonnerie).

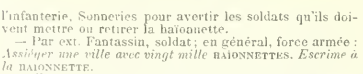

Remettez la baïonnette (sonnerie).

l'infanterie. Sonneries pour avertir les soldats qu'ils doivent mettre ou retirer la baïonnette.

— Par ext. Fantassin, soldat; en général, force armée : *Assiéger une ville avec vingt mille* BAIONNETTES. *Escrime à la* BAIONNETTE.

— *Enlever, Prendre quelque chose à la baïonnette.* Enlever, Prendre cette chose en combattant à la baïonnette. || Signifie aussi Obtenir quelque chose en triomphant rapidement des résistances : *Enlever un emploi, un succès à* LA BAIONNETTE.

— En T. de chem. de fer. *Joints à baïonnette.* Ceux qui relient entre elles les extrémités des tubes flexibles qui, dans un train, aboutissent aux organes des freins Westinghouse ou Smith (*freins à vide* ou *freins à air comprimé*). V. FREIN. [Ces joints tirent leur nom du mode de fermeture qu'ils possèdent, et qui rappelle le dispositif d'une baïonnette s'adaptant au canon d'un fusil.]

— Encycl. Art milit. La *baïonnette* n'a véritablement acquis ses propriétés caractéristiques que du jour où l'on a su l'adapter au fusil au moyen d'une douille emboîtant le canon de l'arme comme une gaine, et non plus en introduisant dans ce canon même le manche en bois dont étaient munies les baïonnettes primitives. C'est, en effet, seulement alors qu'on a pu tirer avec la baïonnette au canon, et que le fusil s'est trouvé susceptible de servir, tant à la fois, comme arme de jet ou comme arme d'hast.

Les premières baïonnettes, d'abord plates, étaient assez courtes; on fit plus tard la lame triangulaire ou quelquefois quadrangulaire, avec des pans soigneusement évidés afin de n'alourdir que le moins possible les fusils d'alors, déjà très pesants. La lame, fixée au moyen d'une douille et d'une virole, s'adaptait ou s'enlevait au moyen d'un dispositif spécial qui, depuis, reçut d'autres applications, sous le nom de « mouvement à baïonnette ».

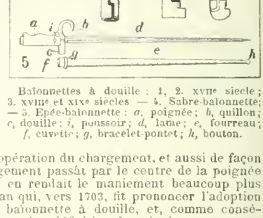

Baïonnettes à douille : 1, 2. XVIIe siècle; 3. XVIIIe et XIXe siècles — 4. Sabre-baïonnette; — 5. Epée-baïonnette : *a*, poignée; *b*, quillon; *c*, douille; *i*, poussoir; *d*, lame; *e*, fourreau; *f*, cuvette; *g*, bracelet-pontet; *h*, bouton.

La lame de la baïonnette était coudée à sa base, pour ne pas gêner l'opération du chargement, et aussi de façon que son prolongement passât par le centre de la poignée du fusil, ce qui en rendait le maniement beaucoup plus sûr. C'est Vauban qui, vers 1703, fit prononcer l'adoption générale de la baïonnette à douille, et, comme conséquence, la suppression définitive des piquiers.

Depuis lors, la forme des baïonnettes a beaucoup varié, ainsi que leur mode de fixation au fusil. La lame triangulaire fut remplacée par une lame de sabre plate à courbure imitée du yatagan des Arabes, arme dont furent les premiers dotés les chasseurs à pied, lors de leur création, puis les zouaves, et les servants à pied de l'artillerie.

La douille était remplacée par une simple ouverture circulaire pratiquée dans la garde de ce *sabre-baïonnette*, dont la poignée contenait un ressort qui permettait de le fixer solidement contre une *directrice* ou long tenon d'acier porté par le canon. Ce sabre-baïonnette, un peu allégé, fut, avec le fusil Chassepot, donné à toute l'infanterie, qu'en même temps on débarrassa du sabre-poignard, dont le sabre-baïonnette muni, d'un fourreau d'acier, tenait lieu dans la tenue journalière.

Lors de l'adoption du fusil Gras, la lame du sabre-baïonnette, encore allégée, devint rectiligne et plate. Puis, avec le fusil Lebel, on revint à la lame quadrangulaire, et l'arme prit le nom de *épée-baïonnette*. On a enfin adopté, plus tard encore, un modèle spécial de baïonnette très courte, pour le mousqueton des servants à pied d'artillerie.

Des transformations analogues de la baïonnette ont eu lieu à l'étranger, où, généralement, cette arme a un peu moins de longueur qu'en France, puisque, ajoutée au fusil Lebel elle lui donne une longueur de 1m,80, pour 1m,74 en Allemagne, et 1m,53 seulement en Autriche.

Les circonstances où la baïonnette se met au bout du fusil sont précisées par les règlements militaires. La grande portée des armes modernes rend inutile de la porter pendant toute la durée d'un combat, comme autrefois. Et, comme elle diminue la précision du tir, il est de règle de ne mettre baïonnette au canon qu'à 250 mètres environ de la position à enlever, au moment des feux rapides qui précèdent l'assaut. Ajoutons que, malgré les perfectionnements des armes à feu, la baïonnette n'a pas cessé d'être le complément indispensable du fusil d'infanterie.

Baïonnier ou **Baïonier** (*ni-é*) n. m. Nom donné autrefois au soldat armé de la baïonnette.

Baïoque (*ok'* — de l'ital. *baïocco*, même sens) n. f. Ancienne monnaie de billon des Etats romains, qui valait un peu plus de cinq centimes. || On écrit aussi BAJOQUE.

Baïoquelle (*kèl'* — de l'ital. *baiochello*, dim. de *baïocco*, baïoque) n. f. Petite monnaie de cuivre autrefois en cours à Bologne et dans quelques Etats italiens, avant l'annexion.

Baïpour ou **Beypour**, ville de l'Inde anglaise (côte de Malabar), à l'embouchure du fleuve *Baïpour*; 6.700 hab. Bois.

Baïrak (*rak'* — en turc, *drapeau, enseigne*, synon. du mot turc *sandjak*, et de l'arabe *liva*). n. m. C'est particulièrement l'étendard d'un régiment (*orta*) de janissaires.

Baïrakdar (du turc *baïrak*, et de l'impératif *dar* [du verbe persan *dashtan*]; « celui qui possède l'étendard ») n. m. Porte-drapeau d'un régiment de janissaires.

Baïrakdar (Moustafa-Pacha), grand vizir de l'empire osmanly, né en 1775, mort en 1808. Il était gouverneur de Roustchouk quand une révolution, provoquée par les janissaires, renversa le sultan Sélim-Khan III, l'allié de Napoléon Ier, et mit sur le trône le sultan Moustafa. Il marcha sur Constantinople pour rétablir son souverain; mais cette démarche ne fit que hâter la mort de Sélim. Il renversa Moustafa, et mit à sa place Mahmoud-Khan II, frère de Sélim, qui le nomma grand vizir. Quelque temps après, une nouvelle révolution ayant éclaté à Constantinople, il se fit sauter avec une tour dans laquelle il s'était réfugié pour ne pas tomber vivant aux mains des janissaires.

Baïram, Beïram ou **Beyran** (mot turc) n. m. Hist. relig. Nom donné à chacune des deux fêtes principales des musulmans : la première se célèbre le dixième jour du dernier mois de l'année musulmane, *zoul hidjdjet* (mois du pèlerinage). Cette fête est le grand *baïram* des Turcs. La seconde vient après le ramadan ou ramazan. C'est le petit *baïram* des Turcs. Cette seconde fête est la

plus importante des deux et la plus connue des étrangers, parce qu'elle se manifeste par des réjouissances publiques, des prières extraordinaires dans les mosquées, des aumônes publiques, etc. Cette fête, à Constantinople particulièrement, offre un caractère très pittoresque, et a tenté bien souvent le talent descriptif des nombreux voyageurs qui ont visité Istamboul. C'est improprement que les chrétiens du Levant appellent le petit *bairam* la *Pâque* des Turcs, parce qu'il finit leur jeûne, comme la fête de Pâques finit le nôtre.

BAIRD (David), général anglais, né à Newbith en 1757, mort en 1829. Envoyé aux Indes, il se battit contre Hyder-Ali, qui le fit prisonnier (1779), puis contre Tippoo-Saïb, à qui il enleva d'assaut Seringapatam. En 1807, il prit part à la guerre contre le Danemark, et fut envoyé en 1808 en Espagne, où il se conduisit brillamment à la bataille de la Corogne, et succéda à John Moor comme général en chef.

BAIRD (Robert), publiciste américain, né en 1798 en Pensylvanie (États-Unis), mort en 1863, fut un ardent vulgarisateur des doctrines protestantes. Son *Histoire des sociétés de tempérance* a été traduite en plusieurs langues, ainsi que son *Aperçu sur la religion en Amérique*.

BAIREUTH (Sophie-Wilhelmine, margravine DE), fille de Frédéric-Guillaume Ier, sœur du grand Frédéric, née à Potsdam en 1709, morte en 1758. Elle épousa, en 1731, le fils du margrave de Baireuth, et devint mère du célèbre margrave d'Anspach. Elle a laissé, en français, des *Mémoires* intéressants, qui ont été publiés en 1810. Voltaire a écrit une ode sur la mort de cette princesse.

BAIREUTH. Géogr. V. BAYREUTH.

BAIRIA ou **BIRIA**, ville de l'Inde anglaise (provinces du Nord-Ouest [prov. de Bénarès]); 7.160 hab. Raffineries de sucre, laïnages.

BAIRO ou **BAYRO** (Pietro), médecin italien, né à Turin en 1468, mort en 1558. Il eut une haute réputation comme praticien. On a de lui un *Recueil de secrets de médecine* (Venise, 1485); un *Traité de la peste* (Turin, 1507); etc.

BAIROTSANA (en sanscrit *Vairotchana*), saint bouddhiste, disciple du patriarche Çaouta Rakchita (VIIIe siècle), renommé pour son grand savoir, traduisit de nombreux livres sanscrits en thibétain, et, après sa mort, fut béatifié comme incarnation d'Ananda, le disciple préféré et cousin du Bouddha Çakya-Mouni.

BAIS, ch.-l. de cant. de la Mayenne, arr. et à 20 kilom. de Mayenne, sur l'Aron, affluent de la Mayenne; 1.821 hab. — Le cant. a 9 comm. et 12.626 hab.

BAIS, comm. de l'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 16 kilom. de Vitré, sur un affluent de la Seiche; 2.581 hab.

BAIS, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines, île Negro); 5.000 hab.

BAISAILLER (*za-llé* [*ll* mll.]) v. a. Syn. de BAISOTER. ‖ S'est employé dans le sens de faire des visites ennuyeuses, alors que le baiser accompagnait inévitablement les visites : *Tantôt, M. de Marseille me menera* BAISAILLER. (Mme de Sév.)

BAISCH (Hermann), peintre allemand, né à Dresde en 1846, mort en 1891. Il fréquenta d'abord l'Ecole des beaux-arts de Stuttgard, se rendit en 1868 à Paris, où il étudia surtout les œuvres de nos paysagistes, notamment de Th. Rousseau; puis il alla à Munich, où il reçut les leçons de Ad. Lier. Il obtint, dès 1873, une médaille à l'Exposition de Vienne, pour ses paysages *le Matin, A midi* et *le Soir*. Parmi ses autres toiles, nous citerons : *Une grande route en Hollande* (Exposition universelle de Paris, 1878); *Moulin au clair de lune* (à Stuttgard); *Matin de printemps*; *l'Abreuvoir* (à Hanovre); *Fin d'été*; etc. Les paysages de Baisch se distinguent par la finesse du ton, la grâce et l'harmonie du coloris. Baisch avait été nommé, en 1880, professeur à l'Ecole des beaux-arts de Carlsruhe.

BAISE, rivière de France, affluent gauche de la Garonne, parcourant, depuis sa naissance sur le plateau de Lannemezan, des terrains tertiaires aux sources peu abondantes. A travers les Hautes-Pyrénées, le Gers et Lot-et-Garonne, elle coule lentement, recevant la *Baïselle* et la Gélise, arrosant Castelbajac, Montastruc, Mirande, Condom et Nérac. Longueur du cours : 190 kilom. Le canal de la Neste lui fournit de l'eau en été.

BAISEMAIN n. m. Hommage féodal consistant à baiser la main du seigneur, ou, en son absence, le verrou de la porte de son manoir. ‖ Présent que l'on offrait au seigneur dans cette circonstance.

— Par anal. Cérémonie d'étiquette usitée dans quelques cours, et qui consiste à baiser la main du souverain. ‖ Réception officielle des ambassadeurs par le sultan, bien qu'on n'y baise plus la main de ce souverain.

— Action de baiser la main d'une personne quelconque : *Les* BAISEMAINS *étaient fort à la mode sous Louis XIII.*

— Par ext. Au plur., Civilités, compliments : *Faites mes* BAISEMAINS *à vos sœurs.* (Racine.) [No s'emploie plus guère qu'en plaisantant.]

— En T. de liturg., Action de baiser la main du célébrant, à l'offertoire, et de déposer une offrande dans un bassin particulier. Aujourd'hui, on baise la patène au lieu de la main.

— Loc. FAM. : **A baisemains, ou A belles baisemains**, Avec empressement, avec satisfaction, avec reconnaissance : *Accepter une proposition à* BELLES BAISEMAINS. (Vieilli.) ‖ **Venir à baisemains**, Se soumettre. (Vieilli.)

— ENCYCL. A l'époque féodale, il était d'usage de baiser la main du seigneur, chaque fois qu'il y avait mouvance de fief, et au renouvellement du bail à rente, en signe d'hommage; le vassal offrait en même temps un présent, dont l'usage seul persista, et qui conserva le nom de *baisemain*. Le baisemain s'est retrouvé, depuis, dans le cérémonial de plusieurs cours, et l'Eglise l'introduisit aussi dans ses cérémonies; mais, lorsque celle-ci y substitua, dans la plupart des cas, l'action de donner à baiser la patène, beaucoup de princes conservèrent le baisemain proprement dit. Le baisemain n'était pas toujours sans danger pour les souverains : on sait que le sultan Amurat Ier fut tué par un soldat serviien, qui s'était approché de lui, sous le prétexte du baisemain. L'abbé Saint-Julien-Balleure s'indignait, dans ses *Origines de la province de Bourgogne*, de ce que cet usage se fût introduit chez les plus minces seigneurs. « Non seulement les princes, dit-il, mais aussi les gentilshommes à simple semelle, les nobles de bas aloi, les dames mal famées et demoiselles de trois leçons ont voulu être servis à la royale, dont est advenu que nous autres pauvres gens d'église avons appris à dire qu'on ne vit jamais tant de baisemains et si peu d'offrandes. » Ce dernier mot indique suffisamment que l'hommage n'était pas gratuit. Dans l'Eglise, l'usage voulait que, lorsqu'on était admis au baisemain, on commençât par laisser tomber quelques pièces de monnaie dans le plateau. (C'est encore ce qu'on appelle aujourd'hui *aller à l'offrande*.)

BAISEMENT n. m. Action de baiser. Ne se dit plus guère qu'en parlant de l'action de baiser les pieds et dans deux circonstances : 1° le baisement de la mule du pape, sur laquelle est brodée une croix; 2° le baisement des pieds de douze vieillards pauvres par l'officiant, cérémonie catholique qui a lieu le jeudi saint.

— Mathém. Se disait pour OSCULATION. V. ce mot.

BAISEPIED ou **BAISE-PIED** n. m. Action de baiser le pied en signe de soumission, de respect. V. BAISEMENT.

— Fig. Servilité, bassesse : *Il ne sait par quels* BAISE-PIEDS *lui témoigner son humilité excessive.* (Cormenin.)

BAISER (*zé* — lat. *basiare*, même sens) v. a. Poser ses lèvres sur : BAISER *la joue, le front, la main, un crucifix*.

— Par anal. Se dit des oiseaux qui se caressent bec à bec : *Un tourtereau qui* BAISE *sa compagne*.

— Par ext. Autrefois, Recevoir la visite de, ou faire une visite à, par allusion à l'usage de baiser les personnes à qui l'on faisait on dont on recevait une visite : *Vous avez donc* BAISÉ *toute la Provence?* (Mme de Sév.)

— Poétiq. Toucher légèrement, effleurer :

L'aurore aux doigts rosés reviendra tous les jours
Baiser les vagues blondes.
TH. DE BANVILLE.

— *Baiser les mains à quelqu'un*, Lui faire des compliments; formule de politesse qu'on employait autrefois, soit en prenant congé, soit à la fin d'une lettre : *Sur cela, je vous* BAISE *très humblement* LES MAINS. (Mme de Sév.) ‖ Ironiq. Témoigner vivement à quelqu'un qu'on n'est pas de son avis, qu'on ne fera pas ce qu'il veut :

Je vous *baise les mains*; je n'ai pas le loisir.
MOLIÈRE.

— *Baiser les pas, la trace des pas de quelqu'un*, et, plus énergiquement encore, *Baiser les pieds, la poussière des pieds de quelqu'un*, Lui donner d'humbles marques de respect et de soumission :

Les rois des nations, devant toi prosternés,
De tes pieds baisent la poussière.
RACINE.

— *Baiser la terre*, Se prosterner sur le sol et y appliquer les lèvres en signe d'humilité chrétienne. ‖ Fig. Ramper, manquer de noblesse, d'élévation :

Ses vers plats et grossiers, dépourvus d'agrément,
Toujours *baisent la terre*. . . . . .
BOILEAU.

— *Baiser le babouin*. V. BABOUIN.

— Dr. féod. *Baiser le verrou*. Dans quelques coutumes (Berri, Sens, Auxerre), on appelait ainsi la formalité qui devait être remplie par le vassal au manoir du fief dominant, en l'absence du seigneur. Lorsque le vassal ne trouvait pas le seigneur en personne, ou quelqu'un fondé de sa procuration, il devait, pour faire la foi et hommage, baiser le verrou de la porte du manoir du seigneur, ce qui tenait lieu de la formalité ordinaire de la bouche et des mains.

— Jeux. *Baiser le cul de la vieille*, Perdre sans faire un point, sans gagner une seule fois. (Expression triviale, peu employée aujourd'hui.)

— PROV. : **Il ne faut pas tant baiser son ami à la bouche que le cœur lui en fasse mal**, Il ne faut pas multiplier les marques d'amitié au point de fatiguer ses amis.

Se baiser, v. pr. Se donner mutuellement des baisers : *Les initiés* SE BAISAIENT, *aux mystères de Cérès, en signe de confraternité.* (Volt.)

— Fam. Se toucher, être en contact : *Deux pains qui* SE BAISENT *dans le four.*

Baisé, ée part. pass. du v. Baiser.

— Pêch. *Harengs baisés*, Harengs saurs qui se sont collés l'un contre l'autre.

— Techn. *Bouts baisés*, Fils de soie qui se sont appliqués l'un sur l'autre, et se sont collés en séchant. ‖ En T. de passementerie, Partie d'ouvrage insuffisamment frappée par le battant et où la trame n'est pas assez serrée.

BAISER (*zé* — lat. *basiare*) n. m. Action de celui qui pose sa bouche sur le visage, etc., d'une personne, ou sur un objet quelconque : *Donner, recevoir, refuser, prendre, rendre un* BAISER.

— Poét. Douce influence extérieure, caresse, contact agréable : *Les* BAISERS *du zéphyr, de l'onde.*

Tout ravit et palpite au *baiser* du soleil.
TH. DE BANVILLE.

— *Baiser de paix*, Baiser qu'on donne, ou qu'on reçoit, en signe de réconciliation, de bonne intelligence. (Dans la primitive Eglise, le *baiser de paix* était celui que les chrétiens se donnaient en signe d'union et de charité mutuelle, particulièrement au moment de communier. ‖ *Baiser de réconciliation*, Celui qui se donnait entre ennemis qu'on avait réconciliés. (C'est notre baiser de paix actuel ‖ *Baiser de la foi*, Celui que les chrétiens se donnaient entre eux, principalement quand ils exerçaient l'hospitalité les uns envers les autres. ‖ *Baiser de Judas*, Baiser perfide, baiser de traître. (Allusion au baiser que Judas donna à Jésus pour le désigner à ses ennemis.)

— *Baiser féodal*, Baiser donné par le seigneur au vassal, lorsque celui-ci venait lui rendre hommage, un genou à terre et tête nue. Toutefois, il ne le baisait à la bouche que si ce vassal était gentilhomme. Le baiser féodal était le symbole des engagements réciproques que prenaient le seigneur et le vassal. Le roi n'accordait la faveur du baiser qu'à la noblesse du sang, jamais à celle du fief. ‖ *Droit de baiser de paix*. V. DROIT.

— *Baiser électrique*, Petite expérience de société, qui consiste à faire monter une demoiselle, par exemple, sur le gâteau de résine ou le tabouret à pieds de verre, et à la mettre en communication avec le conducteur d'une machine électrique. Chacun est admis à venir l'embrasser à tour de rôle; mais, dès qu'une personne s'approche assez près, une étincelle jaillit de ses lèvres et la force à rétrograder. Ceux dont la jeune personne veut bien accepter le baiser y parviennent avec facilité, si, préalablement, elle a soin de les toucher par un point quelconque de leurs vêtements; ce contact permet à l'électricité de s'écouler dans le sol, et la personne isolée peut être embrassée sans que l'on ressente de commotion.

ALLUS. HIST. **Baiser Lamourette**. V. LAMOURETTE.

ENCYCL. Ethol. Le *baiser* est la plus grande marque d'affection qu'on être sensible puisse donner à son semblable. Chez les anciens, il fut longtemps le salut ordinaire que l'on adressait soit aux statues des dieux, soit aux personnes que l'on voulait honorer, soit aux hôtes que l'on recevait ou qu'on s'éloignait. On baisait la barbe, les cheveux, les yeux, ou même la bouche. Dès la plus haute antiquité, c'était aussi de la même manière que le vassal rendait à son suzerain l'hommage de la fidélité qu'il lui devait. Dans l'Orient moderne, le baiser d'hommage se donne sur la main ou sur les genoux. On baisait aussi les pieds des grands, et les rois de Perse n'accordaient pas cette faveur à tout le monde, aujourd'hui encore, dans le même pays, on baise le pan de la robe d'une personne à qui l'on veut témoigner un profond respect. En France, en Allemagne, en Angleterre, il n'y eut longtemps d'autre manière de saluer les dames que de les baiser sur la bouche; Montaigne, à ce sujet, fait la remarque suivante : « C'est une déplaisante coutume, et injurieuse aux dames, d'avoir à prêter leurs lèvres à quiconque a trois valets à sa suite, pour mal plaisant qu'il soit. » Les cardinaux conservèrent longtemps le droit de baiser les reines sur la bouche, les reines d'Espagne elles-mêmes se soumettaient à cet usage, mais il paraît qu'il n'eut jamais cours en France.

L'Eglise catholique donne encore une place au baiser dans ses cérémonies. Dès les premiers temps du christianisme, saint Paul écrivait aux fidèles de se saluer par de saints baisers : *Salutate invicem osculo sancto*, et les rites modernes distinguent encore le *baiser de l'autel*, le *baiser de paix*, le *baiser de l'anneau, de la main*, ou *des pieds*. Le baiser de l'autel se pratique dans la célébration de la messe. Le baiser de paix est celui que, dès les temps apostoliques, les chrétiens échangeaient, pendant la messe, en signe d'union et de charité. Durant les premiers siècles, les hommes, prêtres et laïques, s'embrassaient de leur côté, les femmes du leur, car les hommes et les femmes n'étaient pas mêlés. On se baisait alors sur la bouche, suivant la coutume, et on se prenait dans les bras les uns des autres. Plus tard, on ne fit plus que toucher avec sa joue la joue de celui qu'on embrassait, en le pressant dans ses bras. Cet usage dura jusqu'au XIIIe siècle. A partir de cette époque, il fut aboli pour les laïques, qui se contentèrent de baiser le même crucifix ou une plaque de métal renfermant des reliques. Aujourd'hui, les ecclésiastiques se donnent encore le baiser de paix, à la grand'messe, avant la communion : ils se prennent dans les bras et se touchent les joues, selon la coutume d'autrefois, en disant : « La paix soit avec vous! » On baise l'anneau des évêques quand ceux-ci bénissent, quand ils donnent la confirmation, la communion, etc. Les cardinaux baisent la main du pape quand il vient d'être élu, quand il tient chapelle et lorsqu'ils reçoivent de lui les cendres, les palmes ou autres objets. Saint Caius est le premier pape dont l'histoire dise, d'une manière formelle, que les chrétiens admis en sa présence lui rendaient l'hommage du baiser des pieds, il occupait le siège pontifical en l'an 283.

— Dr. rom. Dans le bas-empire, les fiancailles romaines s'étaient fondues avec la donation faite par le mari à la femme avant le mariage *donatio ante nuptias*. La donation du fiancé à la fiancée était accompagnée d'un baiser. La donation prit elle-même le nom de *osculum*, plus tard *oscle*. V. ce mot.

— Dr. cout. Très anciennement, les parties contractantes confirmaient par un baiser les promesses échangées.

Baisers (LES), de Jean Second (Utrecht, 1541), poésies érotiques, au nombre de dix-neuf. Ces pièces charmantes, qui maintiennent encore la célébrité de l'auteur, sont écrites en latin. Le poète du XVIe siècle rivalise avec les anciens; il a déployé dans ses *Baisers* toutes les grâces d'une imagination riante, vive, colorée. Son style, d'une souplesse remarquable, porte des traces d'affterie; mais il est bien difficile, dans un pareil sujet, d'éviter cet écueil. Une traduction en vers des *Baisers* a été donnée par Tissot.

Baiser (LE), opéra-comique en trois actes, musique posthume du compositeur tchèque Smetana, représenté à l'Opéra impérial de Vienne en février 1894. La musique de ce charmant ouvrage a triomphé de l'insigne faiblesse du poème, et a obtenu un succès éclatant en Allemagne.

Baiser de Judas. Cette scène de la Passion de Jésus-Christ a été traitée maintes fois par les peintres, les verriers, les miniaturistes, les sculpteurs de toute époque et de tous pays. Rappelons un remarquable bas-relief de la façade de la cathédrale d'Orvieto. Fra Angelico a peint ce même sujet d'une façon supérieure. Parmi les modernes, nous signalerons seulement les peintures de Vignal, à l'église Saint-Sulpice; de Flandrin, à Saint-Germain-des-Prés; de Ernest Hébert, au musée du Luxembourg, et d'Ary Scheffer, dont la composition a été très remarquée à son exposition posthume (1859).

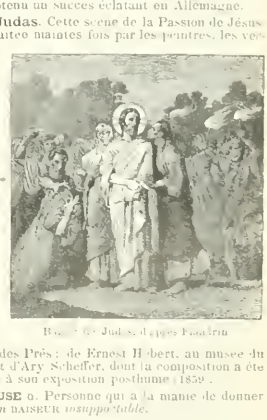
Baiser de Judas, d'après Flandrin

BAISEUR, EUSE n. Personne qui a la manie de donner des baisers : *Un* BAISEUR *insupportable*.

BAISIEUX, comm. du Nord, arrond. et à 13 kilom. de Lille (2.941 hab.), chemin de fer du Nord. Produits chimiques, tanneries, moulins.

BAI-SING-TOU-LING, chaîne de montagnes située au N.-E. du Thibet, qui réunit les monts Nan-Chan aux Tsi-Chan et constituait, autrefois, la frontière entre ce pays et la Mongolie.

Baisius, jurisconsulte du XIIIe siècle, qui a professé le droit canonique à Bologne vers 1250. Il a écrit sur le décret un commentaire qu'on a appelé *le Bosaire*, par la raison que la doctrine de Baisius sentait bon.

BAISOIR n. m. Numism. Syn. de BAJOIRE. V. ce mot.

Baisoncor. Ce nom, qui, en turc oriental, signifie « le seulon ou gerfaut gris », a été porté par plusieurs princes orientaux, dont les principaux sont : **Baisoncor**, fils de Kaïdou-Khan, descendant de Bouzandjar et ancêtre de Gengis-Khan et de Tamerlan, souverain des Mongols, qui eut pour successeur Toumenai-Khan ; — **Baisoncor-Mirza**, souverain de la dynastie du Mouton Blanc (*Akhyounlou*), qui fut assassiné en 1491, après vingt mois de règne ; — **Baisoncor-Mirza**, fils de Mahmoud, souverain de Samarkande, assassiné en 1499.

BAISONGE n. f. Hort. Excroissance que la piqûre de certains pucerons fait naître sur la sauge. ‖ On dit aussi BAOZENGE.

BAISOTER v. a. Donner des baisers répétés.

Se baisoter, v. pr. Se baiser souvent l'un l'autre : *Maman et bébés se* BAISOTENT *à qui mieux mieux.* (S'est écrit BAISOTTER jusqu'en 1877.)

BAISSANT, ANTE adj. Qui baisse, qui s'affaiblit : *Au soleil* BAISSANT, *la température se refroidit.*

— n. m. Se dit assez fréquemment pour le reflux de la mer ou le jusant : *Au* BAISSANT *de l'eau.*

BAISSE (rad. *baisser*) n. f. Mouvement d'une surface dont le niveau décroît : BAISSE *d'une chaussée, des eaux. Le froid amène la* BAISSE *du mercure dans le thermomètre.*

— Par ext. Affaiblissement des forces physiques ou morales de l'autorité, de l'influence, etc. : *Ma santé est dans une de ses* BAISSES. (Joubert.)

— Sorte de dépression produite à un endroit d'un terrain quelconque et où peuvent séjourner les eaux pluviales. ‖ Se dit aussi BAISSIÈRE.

— Comm. et fin. Diminution du prix, de la valeur, des denrées, et particulièrement des valeurs publiques : BAISSE *des sucres, des blés.* BAISSE *des fonds étrangers.* ‖ *Jouer à la baisse*, Vendre fictivement des effets publics ou des valeurs industrielles, à condition que, à l'époque de la livraison, on gagnera la valeur dont ils auront baissé ou l'on perdra celle dont ils auront haussé. ‖ *Les actions sont en baisse.* Se dit métaphoriquement du mauvais état des affaires de quelqu'un, ou du peu d'espoir que laisse une entreprise, un projet, etc. : *Le mariage de *** ne se fera pas ; ses* ACTIONS SONT EN BAISSE *près des parents de la jeune fille.*

— Mar. S'emploie pour indiquer la période descendante de la marée, c'est-à-dire le reflux ou jusant. La baisse de la mer ou de la marée est la différence de niveau de l'eau entre l'étale du flot et l'étale du jusant, quantité variable avec l'endroit et la saison. Une forte brise peut influencer beaucoup sur la baisse.

— ENCYCL. Spéculer en *baisse* à la Bourse, c'est se porter vendeur à terme : on compte que les cours de la valeur offerte baisseront avant l'expiration du terme fixé pour la livraison des titres, et que l'on pourra les acheter à de bonnes conditions, pour les céder, avec bénéfice, conformément au marché précédemment conclu. Les opérations à la baisse se prolongent à l'aide des reports, primes payées à l'acheteur auquel on ne livre pas les titres pour avoir le droit de recommencer la spéculation. V. BOURSE, et REPORT.

— ANTON. **Hausse, élévation, renchérissement.**

BAISSELLE n. f. Anc. dr. Nom qui désignait, dans quelques anciens coutumiers, les valets d'une maison, ou encore la famille.

BAISSEMENT n. m. Action de baisser : *Quelques* BAISSEMENTS *de tête, un soupir mortifié.* (Mol.)

BAISSER v. a. Mettre plus bas, placer en un lieu moins haut : BAISSER *un tableau, une glace.* ‖ Rendre plus bas, diminuer de hauteur : BAISSER *un tabouret.* ‖ Pousser de haut en bas, rabattre : BAISSER *son voile, les paupières.* BAISSER *un store, un rideau.*

— Diriger en bas un plus bas : BAISSER *la lance,* BAISSER *l'épée, le drapeau, pour saluer.* ‖ *Baisser pavillon*, Faire descendre son pavillon, soit pour se rendre à l'ennemi, soit pour faire honneur à quelqu'un. (Dans le premier cas, on dit plutôt *amener son pavillon* ; dans le second, *saluer.*) ‖ Se reconnaître inférieur ou vaincu : *Un homme de vrai mérite ne rougit pas de* BAISSER PAVILLON *devant un mérite supérieur.*

— Incliner vers le sol, en parlant d'une partie du corps : BAISSER *la main, la tête.* ‖ Comme le mouvement d'une personne qui *baisse la tête* ou *le front* accompagne souvent un acte de soumission, cette locution signifie, au fig., Se soumettre, se résigner : *Saint Augustin* BAISSAIT LA TÊTE *sous l'autorité de l'Eglise.* (Boss.) ‖ *Tête baissée*, signif. au prop. La tête inclinée vers le sol, et, au fig. : 1° Étourdiment : *Donner* TÊTE BAISSÉE *dans un piège, contre un obstacle ;* 2° Avec audace, sans considérer le danger : *Se jeter* TÊTE BAISSÉE *dans la mêlée.*

— *Baisser les yeux.* Les diriger vers la terre, en abaissant la paupière supérieure. ‖ Témoigner une crainte respectueuse : *Les étrangers sont venus des îles les plus lointaines* BAISSER LES YEUX *devant la gloire de Votre Majesté.* (Mass.)

— *Baisser l'oreille*, Ne pas dit guère, au sens propre, que du cheval qui a peur, ou du chien auquel il arrive quelque mésaventure. ‖ Au fig. *Baisser l'oreille*, Etre confus.

— Par ext. *Baisser la voix*, Parler moins haut. ‖ *Baisser un instrument*, L'accorder à un diapason plus bas. ‖ *Baisser le ton*, Chanter ou parler dans un ton plus bas, et, au fig., Parler avec moins d'audace, d'arrogance. ‖ *Baisser un morceau d'un ton*, L'exécuter un ton plus bas. ‖ Au fig. et absol. *Baisser d'un ton*, Prendre, en parlant, un ton moins élevé ou moins arrogant.

— EQ. Diminuer, en parlant d'un prix, d'une valeur : BAISSER *le prix du pain, de la viande.*

— Agric. *Baisser un cep, un sarment*, Couper la partie la plus haute, pour concentrer la sève dans la partie basse.

— Fauconn. *Baisser le corps du gerfaut*, Le faire maigrir.

— Manège. *Baisser la main d'un cheval*, Lui donner la bride et le lancer en grand galop.

— Typogr. *Baisser la pointure*, Rectifier le registre lorsqu'il est impartial.

— v. n. Perdre de la hauteur de son niveau : *La mer ne* BAISSE *jamais.* ‖ Paraître diminuer d'élévation par un effet de l'éloignement : *Les montagnes* BAISSENT *à mesure qu'on s'en éloigne.* ‖ Etre abaissé, rabattu : *La toile* BAISSE *dans les entr'actes.* ‖ S'approcher de l'horizon, en parlant d'un astre : *Le soleil* BAISSE.

— Perdre de son intensité, de sa rigueur : *Le vent* BAISSE. *La température* BAISSE.

— Diminuer de valeur, de prix : *Les actions, les fonds* BAISSENT.

— Au prop. et au fig. Décliner sous le rapport de la force, de l'éclat, de l'influence, de la vogue, de la puissance intellectuelle : *Le jour* BAISSE. *Malade qui* BAISSE. *Gil Blas trouva que l'archevêque de Grenade* BAISSAIT.

— LOC. PROV. : **Ses actions baissent.** V. BAISSE.

Se baisser, v. pr. Etre baissé. ‖ S'incliner plus ou moins bas : SE BAISSER *jusqu'à terre.*

— LOC. PROV. : **C'est un homme qui ne se hausse ni ne se baisse.** Se dit d'un homme impassible ou d'un caractère toujours égal. ‖ **Il n'y a qu'à se baisser et prendre**, C'est une chose très facile à faire, à obtenir.

— SYN. **Baisser, abaisser.** V. ABAISSER.

— ANTON. **Elever, exhausser, hausser, lever, monter.**

BAISSER (*sèr*) n. m. Action, mouvement de ce qui baisse : *Le lever et le* BAISSER *du rideau.*

BAISSEY (Antoine DE), sieur de Longecourt, baron de Til-Châtel, officier et diplomate français, né en Bourgogne, mort en 1508. Entré au service de la France après la mort de Charles le Téméraire, il fut colonel des Suisses et bailli de Dijon. Il se distingua dans les guerres d'Italie. Il fut chargé de cinq missions diplomatiques (1495-1503) en Suisse. Sa connaissance de la langue allemande et des affaires de Suisse le rendait très populaire dans les cantons. — Son frère, HUGUES **de Baissey**, baron de Beaumont, sieur de Charmes, officier et diplomate français, mort à Dijon en 1516, grand *gruyer* de Bourgogne, se distingua en Italie sous Louis XII. (Il fut ambassadeur extraordinaire en Suisse en 1510 et 1513 ; dans cette dernière mission, il chercha vainement à obtenir le rappel des bandes suisses qui servaient Ludovic le More.)

BAISSIER (*si-é*) n. m. Spéculateur qui, à la Bourse, joue à la baisse : LES BAISSIERS *ont intérêt à faire diminuer le prix des valeurs.* ‖ ANTON. HAUSSIER.

— n. m. pl. Nom donné, sur quelques rivières, à des atterrissements accidentels qui constituent des obstacles.

BAISSIERE (rad. *baisser*) n. f. Techn. Ce qui reste de liquide dans un tonneau en perce et qui approche de la lie.

— Agric. Enfoncement qui, dans une terre, retient de l'eau de pluie.

BAISSOIR (rad. *baisser* n. m. Dans une saline, réservoir dans lequel se rassemble l'eau concentrée en sel.

BAISURE (rad. *baiser*) n. f. Endroit par lequel un pain en a touché un autre dans le four.

BAISY-THY, bourg de Belgique (Brabant), arr. adm. et judic. de Nivelles ; 2.600 hab. — Patrie de Godefroy de Bouillon.

BAITARIE n. f. Bot. Syn. de CALANDRINIA.

BAITELLI (Angélique), femme savante italienne du XVIIe siècle, née à Brescia, où elle fut abbesse des bénédictines de Sainte-Julie. Elle a laissé : *Annali istorici dell' edificazione, creazione e dotazione del serenissimo monasterio di San Salvatore e Santa-Giulia* (Brescia, 1657), histoire du couvent qu'elle dirigeait ; *Vita, martirio e morte di santa Giulia, Cartoginese* (Brescia, 1657).

BAITELLI (Jules), jurisconsulte italien, né à Brescia en 1705, mort vers 1765. D'abord avocat à Brescia, il remplit par la suite des emplois importants. On a de lui : *Tre lettere dell' antico Stato de' Cenomani* (Brescia, 1745), et un recueil de poésies, où sont réunies les œuvres de divers auteurs brescians : *Componimenti recitati in una adunanza letteraria* (1746).

BAITELLI (Francesca Giulia), femme savante italienne, née à Brescia en 1706, morte vers 1760. Elle a composé un grand nombre de pièces de vers, dont quelques-unes ont été recueillies dans les *Componimenti recitati in una adunanza letteraria* (Brescia, 1746).

BAITER (Jean-Georges), philologue suisse, né à Zurich en 1801, mort dans cette ville en 1877. Professeur du collège de sa ville natale jusqu'en 1865, il a publié, avec Orelli et Winckelmann, une édition grecque des *Œuvres complètes de Platon* (Zurich, 1839-1842) ; *les Orateurs attiques*, texte grec (Zurich, 1839-1850) ; *les Œuvres d'Isocrate* (Paris, 1846) ; etc.

BAITHE (Etienne), théologien et botaniste hongrois, florissant à la fin du XVIe siècle. Il a laissé beaucoup d'écrits : *Historia stirpium rariorum Pannoniæ* (1583) ; *Furca Kongo* (description d'un herbier, en langue hongroise), etc. C'est lui qui a fourni à Clusius les plantes rares de la Hongrie, qui lui ont servi dans ses travaux.

BAÏTHOSISME (*zism'* — rad. *Baithos*, nom du fondateur) n. m. Hist. relig. Secte juive qui est la même que le sadducéisme.

BAITHOSITE n. m. Hist. relig. Membre de la secte juive nommée *baithosisme* ou sadducéisme.

BAITRE n. m. Chass. Un des noms par lesquels on désigne le grebe.

BAÏUS ou **BAION** (Michel DE BAY, connu sous le nom de), théologien, né dans le Hainaut en 1513, mort en 1589. D'abord principal de collèges, puis professeur d'Ecriture sainte et chancelier de l'université de Louvain (1575), il abandonna la méthode des scolastiques, et soutint des doctrines qui lui suscitèrent beaucoup d'ennemis. On dénonça au saint-siège un grand nombre de propositions extraites de ses ouvrages, et la bulle *in globo* de Pie V qui les condamnait fut l'objet d'interminables disputes, relatées dans l'*Histoire du baïanisme*, du P. Duchesne, et dans la *Dissertation sur les bulles contre Baius*, de l'abbé Coudrette.

Les opinions de Baïus peuvent être considérées comme contenant en germe le jansénisme. Ses œuvres ont été recueillies par le P. Gerberon et imprimées en Hollande, mais elles furent datées de Cologne. V. BAIANISME.

BAIX, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 13 kilom. de Privas, sur le Rhône ; 970 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

BAIXAS, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 9 kilom. de Perpignan, au pied des Corbières ; 2.510 hab. (*Bachaneuchs, enchas.*) Vins estimés, distilleries, exploitation de carrière de marbre.

BAÏZOADA ou **BEZVADA**, ville de l'Inde anglaise, présidence de Madras (Deccan), sur le Kistna ; 21.000 hab. Temples bouddhiques.

BAJA, ville des Etats autrichiens (Hongrie), comitat de Bacs, près du Danube ; 19.500 hab. Château du prince Grassalkowich. Commerce de blé, de vins et de porcs important. Fabrique de chaussures, distilleries.

BAJAM-LOHOR n. m. Bot. Nom vulgaire, à Java, d'un sumac (*rhus Cobbe*).

BAJAN n. m. Genre de plantes de la famille des amarantacées, créé aux dépens des amaranthes, et renfermant deux espèces à pétioles épineux. ‖ On écrit aussi BAJANG.

BAJASID, ville forte de la Turquie d'Asie. V. BAYAZID.

BAJAZET (en turc *Bayezid*), nom de plusieurs souverains osmanlis.

BAJAZET Ier, surnommé **Ildirim** (l'Eclair), né en 1360. Il succéda en 792 (1389) à son père, le sultan Monrad Ier, et fit aussitôt étrangler son frère Yakoub, qu'il craignait de voir lui disputer le trône. Il força l'empereur de Constantinople, Jean Paléologue, à lui payer tribut et à lui fournir un contingent de 12.000 soldats grecs, ce qui ne l'empêcha pas de venir assiéger la capitale de l'empire byzantin dès que Manuel eut succédé à son père Jean. Il défit à Nicopolis (1396) la croisade que le roi de Hongrie, Sigismond, avait formée contre lui, et il se serait certainement emparé de Constantinople sans l'invasion de Tamerlan dans l'est de son empire. Bajazet refusa de se reconnaître vassal du conquérant tartare, mais il fut battu et fait prisonnier à Ancyre (1402). Suivant l'historien arabe Ibn-Arabshah, Tamerlan aurait fait enfermer son captif dans une cage de fer contre les barreaux de laquelle le prisonnier se serait brisé la tête ; d'autres auteurs, plus véridiques, affirment que le sultan turc mourut d'une attaque d'apoplexie, huit mois après la bataille d'Ancyre (1403).

Bajazet Ier (Bibl. nat.)

BAJAZET II, fils de Mohammed II, le conquérant de Constantinople, à qui il succéda en 1481, né en 1447. Son frère Djim, que les historiens occidentaux appellent Zizim, lui disputa la couronne, mais ne réussit pas dans ses entreprises. Bajazet II le fit empoisonner en Italie, où il s'était réfugié après de longues pérégrinations. Bajazet II tenta une expédition contre les mamelouks d'Egypte, mais il ne put arriver à détruire leur puissance. En Europe, il battit les Moldaves et s'empara de la Bosnie et de la Croatie. En 1512, les janissaires le forcèrent à abdiquer en faveur de son fils Sélim-Khan Ier, qui ne tarda pas à le faire empoisonner.

BAJAZET, fils du sultan Soléïman-Khan Ier et de Khourrem-Sultane. Poussé par les intrigues de son précepteur Lala-Moustafa-Pacha, ce prince se révolta contre son père, qui avait désigné son autre fils, Sélim, comme son successeur. Il fut vaincu à Iconium, et alla chercher un refuge auprès du roi de Perse Châh-Tahmasp, qui le livra à son père contre le payement de 400.000 pièces d'or. Il fut étranglé avec ses cinq fils (1561).

BAJAZET, fils du sultan Ahmed-Khan Ier et frère de Mourad-Khan IV. Après la conquête d'Erivan (8 août 1635) Mourad envoya deux messagers à Constantinople pour mettre à mort Bajazet, et son autre frère, Soléïman, dont il craignait l'ambition. Bajazet vendit chèrement sa vie et tua quatre de ses bourreaux avant de succomber. C'est sur la mort tragique de ce prince que Racine a composé sa tragédie de *Bajazet.*

Bajazet, tragédie en cinq actes et en vers, de Racine, représentée sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, le 4 ou le 5 janvier 1672. Racine a voulu tracer ici le tableau d'une cour où l'intrigue se joue au milieu des poignards et des lacets. Il a tracé deux grands caractères : l'un, le vizir Acomat, représente l'ambition telle qu'elle peut être à la cour d'un sultan, où la mort est au bout de tout dessein ambitieux. L'autre est celui de Roxane : infidèle comme Phèdre, elle est, comme elle, dédaignée par celui qu'elle aime. L'amour de Phèdre est combattu par les remords ; celui de Roxane, qui aime Bajazet, frère du sultan Amurat, n'est point troublé par le cri de la conscience. Amurat a distingué Roxane au milieu de toutes ses femmes ; mais elle n'éprouve aucune reconnaissance pour celui qui l'a préférée à ses rivales, et, dès qu'elle a vu Bajazet, elle s'abandonne sans scrupule à la passion qu'elle sent naître dans son cœur. Cependant, Roxane tient entre ses mains l'ordre qu'avant de partir pour la conquête de Babylone lui a laissé Amurat de faire périr Bajazet, dont il se défie. Elle n'a pas caché à ce prince le pouvoir dont elle est revêtue ; mais elle lui offre de favoriser ses desseins, s'il veut se mettre à la tête d'une révolte qui aura pour effet la mort d'Amurat et l'avènement de Bajazet sur le trône des sultans, à condition qu'il la prendra pour épouse. Bajazet, poussé par le vizir Acomat, qui sent qu'Amurat a juré sa perte, accepte d'abord la proposition de Roxane ; et, pour éviter les soupçons que leurs entrevues trop fréquentes pourraient exciter, Roxane et Bajazet communiquent entre eux par le moyen d'Atalide, jeune princesse, cousine d'Amurat et de Bajazet, qui vit obscurément à la cour, et que Bajazet aime. Ces deux amours, celui de Roxane pour Bajazet et celui de Bajazet pour Atalide, la nécessité pour Bajazet de choisir entre Roxane et le trône ou Atalide et la mort, forment tout le nœud de la pièce. Elle se dénoue par la découverte que fait Roxane d'une lettre de Bajazet dans laquelle il laisse voir tout son amour pour Atalide. Roxane veut faire auprès de Bajazet une dernière tentative et lui offrir la vie, à la condition qu'il consentira à voir périr Atalide. Cependant, Acomat s'est mis à la tête d'une troupe de soldats pour délivrer Bajazet. Mais il est trop tard. Ce dernier — qui a repoussé avec indignation la proposition de Roxane — succombe aux coups des assassins qu'elle a postés. Roxane est tuée

par un messager d'Amurat. Atalide elle-même met fin à ses jours.

Corneille avait raison de dire que le langage mis par Racine dans la bouche de ses personnages est bien plus dans les mœurs françaises que dans celles des Turcs. Cela est vrai surtout de toutes les scènes où Bajazet et Atalide expriment l'amour qu'ils éprouvent l'un pour l'autre : c'est un amour trop raffiné, trop plein de délicatesses, de subtilités. Boileau trouvait aussi la versification de *Bajazet* un peu négligée. Toutefois, cela veut dire simplement qu'on rencontre peut-être dans cet ouvrage une soixantaine de vers faibles, sur un millier d'excellents et trois ou quatre cents d'admirables.

BAJMAK ou **BAJMOK**, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie) ; 7.150 hab. Élevage de bestiaux.

BAJOCASSES. Hist. V. BAIOCASSES.

BAJOCCO (corrupt. de l'ital. *baiocco*) n. m. Petite monnaie autrefois en usage dans les États romains. V. BAIOQUE.

BAJOCIEN (*si-in* — de *Bajocasses*, habitants du pays de Bayeux) adj. et n. Nom donné en 1843, par Alcide d'Orbigny, à l'oolithe inférieure de William Smith. Cet étage constitue la partie inférieure du jurassique moyen.

— ENCYCL. L'étage *bajocien* est particulièrement intéressant à étudier dans le département du Calvados, où il se divise en trois zones, qui sont, de bas en haut : 1° la mâlière ou zone à *lima heteromorpha*, dans laquelle Munier-Chalmas a reconnu les deux zones à *harpoceras Murchisonæ* et *harpoceras concavum* ; 2° l'oolithe ferrugineuse de Bayeux, extrêmement fossilifère et correspondant à la zone à *cosmoceras subfurcatum* ; 3° l'oolithe blanche, concho de calcaire blanchâtre, très homogène, de 15 à 20 m. d'épaisseur, avec *belemnites unicanaliculatus, belemnites bessinus, terebratula Phillipsi, terebratula sphæroidalis*, etc.

Les deux premières zones ont tous les caractères de formations littorales ; les corrosions produites par divers lithophages y abondent.

BAJOIRE (corrupt. de *baisoir*, parce que les deux têtes semblent se baiser) n. f. Médaille ou monnaie à deux têtes affrontées, c'est-à-dire placées face à face, ou superposées et de profil. Ce nom a désigné spécialement certaines monnaies des Pays-Bas et des pièces d'argent de Genève.

BAJOU n. m. La plus haute des barres du gouvernail d'un bateau foncet.

BAJOUE (*joû* — rad. *bas*, et *joue*) n. f. Partie latérale de la tête de certains animaux (singe, veau, cochon), qui s'étend de l'œil à la mâchoire. V. ABAJOUE.

— Par dénigr. Joue humaine pendante, ou fortement prononcée.

— Mar. Planche de gouvernail d'un bateau quelconque occupant la partie la plus élevée de cet organe et touchant à la barre.

— Métall. Partie des caisses supérieures d'un soufflet employé pour envoyer l'air aux hauts fourneaux à charbon de bois, qui, en général, sont de très faibles dimensions.

— Techn. Chacune des éminences qui se trouvent aux jumelles de la machine employée à la préparation du plomb dont on garnit les vitraux.

BAJOYER (*joa-ié*) n. m. Constr. hydraul. Nom des deux massifs en maçonnerie qui forment les parties latérales d'une écluse, et dont les extrémités soutiennent les portes.

— Mur en maçonnerie hydraulique ou en pierres sèches, à l'aide duquel on consolide les berges d'une rivière, aux abords d'un pont, pour empêcher le courant d'attaquer les culées.

— Par ext. Mars ou ailes des culées d'un pont.

— Hist. eccl. Official des évêques ou des abbés. (Dans les monastères, se disait du procureur et de celui qui faisait les fonctions de moniteur.)

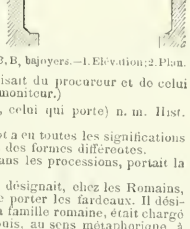

B, B, bajoyers. — 1. Élévation ; 2. Plan.

BAJULE (du lat. *bajulus*, celui qui porte) n. m. Hist. Ministre, régent.

— Acc. adm. Ce vieux mot a eu toutes les significations de *baile* et *bailli*, qui en sont des formes différentes.

— Hist. eccl. Celui qui, dans les processions, portait la croix ou le chandelier.

— ENCYCL. Le mot *bajule* désignait, chez les Romains, celui dont le métier était de porter les fardeaux. Il désigna ensuite celui qui, dans la famille romaine, était chargé de faire les commissions ; puis, au sens métaphorique, à l'époque du bas-empire, on désignait sous ce nom celui qui était spécialement préposé à l'éducation du prince héritier. Il y avait le grand bajule et les simples bajules, les seconds n'étant que des sous-précepteurs. Charlemagne emprunta ce nom à l'empire grec, et donna Arnulf pour bajule à son fils, Louis le Débonnaire. Dans la suite, on appliqua ce nom à tout magistrat chargé du gouvernement d'une province, ou *bailli*.

BAJZA (Joseph), poète lyrique et critique littéraire hongrois, né en 1804, mort en 1858. Il a dirigé avec un goût sévère les trois périodiques les plus importants de 1830 à 1843 : *l'Aurore*, *l'Athenæum* — où parurent les premières poésies de Petöfi — et *le Spectateur*. Directeur du théâtre national de Pest, il fit jouer Victor Hugo et Dumas, et proclama la supériorité du drame romantique français sur la tragédie classique. Ses poésies lyriques sont d'une forme impeccable. L'avortement de la Révolution produisit un effet foudroyant sur l'âme sensible de Bajza, qui finit par devenir fou. Ses *Œuvres*, en six volumes, furent éditées par F. Toldy (Pest, 1861). — La fille de Bajza, LENKE **Beniczky-Bajza**, née en 1840, est connue par ses nombreux romans.

BAKACS (Thomas), cardinal hongrois, né vers le milieu du XVe siècle, mort en 1520. Secrétaire du roi Mathias Corvin, il était tout-puissant sous Vladislas II, dont il devint le chancelier. En 1509, il fit échouer une alliance projetée entre la Hongrie et la Ligue de Cambrai, sauvant ainsi Venise qui l'avait suborné et lui avait promis la tiare. Il rapporta du conclave qui nomma Léon X une bulle de croisade contre les Turcs, mais les 70.000 paysans réunis autour de Pest et de Nagy Varad, sous la conduite de Georges Dosza, tournèrent leurs armes contre la noblesse et le clergé. Cette jacquerie eut pour conséquence de réduire à une « éternelle servitude » les habitants des campagnes.

BAKALAHARIS, groupe de peuplades vivant à l'intérieur et sur les limites orientales du désert de *Kalahari*, dans l'Afrique australe. — *Un* BAKALAHARI.

— ENCYCL. Les *Bakalaharis* appartiennent à la grande famille des Béchuanas, et rentrent par conséquent dans le rameau cafre. Tout en ayant la peau moins noire que beaucoup d'autres nègres africains, ils présentent, cependant, dans le crâne et la face, des caractères nigritiques bien accusés. Ils ont une vraie passion pour l'agriculture et l'élevage des animaux domestiques ; et, dans le milieu essentiellement défavorable où ils vivent, ils réussissent, à force de travail, à récolter quelques melons et quelques courges. Leurs principales tribus sont les Barolongs, les Bakouroutses, les Bakouénas, les Bangouaketsés, les Bakaas, les Bamangouatos, les Batonanas, les Bamatlaros et les Batlapis. V. BÉCHUANAS, et CAFRES.

BAKALAIS, peuple du Gabon, qui vit sur les deux rives de l'Ogooué. Les Bakalais (ou Akalais) forment la population la plus importante de l'Afrique équatoriale, après les Pahouins. — *Un* BAKALAIS. *Une* BAKALAISE.

— ENCYCL. Ce sont des nègres d'un prognathisme exagéré. Ils se font remarquer par une malpropreté dont rien ne peut donner une idée. Commerçants rusés et rapaces, ils dédaignent l'agriculture. Leur humeur batailleuse les a mis dans la nécessité de fortifier leurs villages, souvent bâtis sur des îlots entourés de marécages. Mais, comme leurs remparts ne sont pas crénelés, ils ne peuvent pas plus tirer sur leurs ennemis que ceux-ci ne peuvent tirer sur eux. Les femmes bakalaises sont d'une inconduite notoire, et les mari, loin de s'y opposer, les y encouragent pour en tirer profit. Chaque village bakalais possède son chef et ses fétichemrs. Les esclaves, qui constituent une véritable marchandise, sont encore nombreux dans le pays.

BAKA-NAMOUR, lac du nord-ouest du Thibet, qui constitue une partie de la frontière entre le Thibet et le Turkestan chinois.

BAKAU, département de la Roumanie (Moldavie), peuplé de 1.725.000 hab. Ch.-l. *Bakau*. — Ville de la Roumanie (Moldavie), sur la Bistritza, affluent du Seretb ; 12.600 hab. Commerce de bois.

BAKE (Jean), savant philologue hollandais, né à Leyde en 1787, mort en 1864. Professeur de littérature grecque et latine à l'université de Leyde, il fut membre de l'Institut des Pays-Bas. Collaborateur de la *Bibliotheca critica nova* (Leyde, 1825-31), il a publié un grand ouvrage d'érudition classique : *Scholia hypomnemata* (Leyde, 1837-1852) ; des écrits politiques et autres.

BAKEL, grand poste fortifié de l'Afrique occidentale (Sénégal), ch.-l. du cercle du même nom ; arrond. et à 880 kilom. de Saint-Louis, sur le Sénégal ; 2.800 hab. Centre important d'un commerce de gommes, d'arachides, de maïs, de mil, de sel, de guinées, toiles, riz, charbon de terre, papiers, poudre de traite, etc.

— ENCYCL. Le *fort* et le *village de Bakel* sont situés dans le pays qui, jusqu'en 1833, a porté le nom de *Gadiaga*, et qui avait été appelé longtemps *pays de Galam* par les Européens. Le fort a été construit en 1820, pour remplacer les anciens bâtiments de la Compagnie des Indes, tombés en ruine. Il a été assiégé par Mahmadou-Lamine en 1886. Le *cercle de Bakel*, dépendant du Soudan français entre 1891 et 1895, a été, à cette dernière date, rattaché au Sénégal, duquel il avait dépendu jusqu'en 1891.

BAKER ET JARVIS, petit groupe d'îlots de l'Océanie (Polynésie), situé au N.-O. des îles Marquises. En vertu de l'acte du congrès américain du mois d'août 1856, ces îles sont regardées comme dépendances des Etats-Unis.

BAKER (sir John), homme d'Etat anglais, chancelier de l'Echiquier, mort en 1558. Grand-père de l'historien Richard Baker. Fit partie, avec H. Standish, d'une ambassade envoyée en Danemark en 1526. Elu peu après « speaker » de la Chambre des communes, devint attorney général et membre du Conseil privé. Chancelier de l'Echiquier de 1545 à sa mort.

BAKER (Robert), voyageur anglais, mort en Angleterre en 1580. Il fit un premier voyage, en 1563, sur les côtes de la Guinée, puis un second rempli d'aventures et de souffrances de toute nature. Il a donné une *Relation* fort curieuse de ses voyages.

BAKER (sir Richard), écrivain religieux et historien, né à Sissinghurst (Wessex) en 1568, mort à Londres en 1645. Petit-fils de sir John Baker, il étudia à Oxford et à Londres, voyagea en Europe, et devint premier shérif du comté d'Oxford. Emprisonné pour dettes en 1635, écrit ses œuvres en prison, où il meurt en 1645. Son principal ouvrage est une *Chronique des rois d'Angleterre*, de l'époque romaine à la mort de Jacques Ier, livre médiocre, qui eut en son temps un prodigieux succès.

BAKER (David ou Augustin), bénédictin et jurisconsulte anglais, né à Abergavenny, près Monmouth, en 1575, mort à Londres en 1641. Il étudia d'abord le droit. Longtemps athée, il entra ensuite dans l'ordre de Saint-Benoît. Il fit des recherches considérables sur l'histoire de son ordre et sur l'histoire ecclésiastique de l'Angleterre ; ces documents ont été plus tard utilisés par les savants Reyner et Cressy.

BAKER (Thomas), érudit anglais, né à Crook en 1656, mort en 1740. Son principal ouvrage, *Réflexions sur la science*, a été traduit en français par Berger, sous le titre de *Traité de l'incertitude des sciences* (1714).

BAKER (Henry), naturaliste anglais, mort en 1774, auteur d'un ouvrage intéressant sur la cristallisation, traduit par le P. Pézenas (1754) sous le titre de : *le Microscope, mis à la portée de tout le monde*, et qui lui valut, en 1744, le prix de Cowpley. On a aussi de lui des poésies (1725 et 1726).

BAKER (sir Samuel White), célèbre voyageur anglais, né à Londres en 1821, mort en 1893. Après huit ans de colonisation à Ceylan (1847-1855), où il fonda un établissement très prospère, il prit part à la guerre de Crimée, puis organisa le premier chemin de fer turc. En 1861, accompagné de sa seconde femme il entreprit à ses propres frais, de remonter le Nil à la rencontre des voyageurs Speke et Grant, qui se dirigeaient de Zanzibar vers les sources de ce fleuve. Il les rencontra, en effet, à Gondokoro, le 15 février 1862, puis, sur les indications de Speke, pour ouvrant sa marche vers le S., il découvrit le lac Albert-Nyanza (1864). Il ne rentra en Angleterre qu'en 1866, et reçut le titre de « baronnet ». En 1869, le khédive Ismaïl Pacha lui donna, avec le titre de « pacha », la mission de supprimer la traite des esclaves dans le bassin du haut Nil. Il y séjourna jusqu'en 1873, sans résultats définitifs. Depuis, il voyagea à Chypre (1879), en Syrie, dans l'Inde, au Japon, en Amérique, puis se retira jusqu'à sa mort dans sa propriété du Yorkshire. On lui doit : *les Chasses à Ceylan* (1853) ; *Huit ans de pérégrinations* (1855) ; *l'Albert-Nyanza* (1866) ; *l'Enfant du naufrage* (1869), roman ; *Ismailia, récit d'une expédition dans l'Afrique centrale pour l'abolition de la traite des noirs* (1875) ; *Chypre telle que je l'ai vue en 1879* (1879).

Samuel Baker.

BAKER (Valentin), officier anglais, également connu sous le nom de **Baker-Pacha**, né en 1825, mort en 1888, est frère du précédent. Il fit la campagne de 1853 contre les Cafres, et celle de Crimée en 1855, devint colonel en 1860, fit un voyage en Perse (1873), et dut quitter l'armée anglaise à la suite d'une condamnation pour tentative d'attentat à la pudeur (1878). Il entra alors dans l'armée turque comme major général, se conduisit brillamment pendant la guerre contre la Russie (1878-1879), puis devint généralissime de l'armée égyptienne (1882), et fut battu en 1884 par les Soudanais. Il a publié : *la Cavalerie anglaise* (1858) ; *Nos défenses nationales ; l'Angleterre et la Russie dans l'Asie centrale*, qui a été traduit en français (1877) ; *la Guerre en Bulgarie* (1881) ; etc.

BAKER-BROWN (Isaac), médecin anglais, né à Colne (comté d'Essex) en 1812, mort à Londres en 1873. Savant anatomiste, il s'attacha à l'étude des maladies des femmes, et c'est lui qui a introduit dans la pratique chirurgicale l'opération de l'ovariotomie (1852), que Nélaton fit connaître en France. Baker-Brown créa, pour les femmes, une maison de santé, qui reçut le nom de *London Surgical House*. L'ouvrage le plus remarquable de cet éminent chirurgien est son *Traité sur les maladies des femmes* (Londres, 1854), plusieurs fois réédité.

BAKERKANDJ ou **BACKERGANDJ** (On écrit aussi BACKERKUNGE), district de l'Inde anglaise (présidence de Calcutta, prov. de Dacca), sur le golfe du Bengale, entre le Gange et le Brahmaputra. Sol bas et exposé à des inondations fréquentes, mais très fertile en riz ; 1.900.000 hab. sur 9.450 kilom. carr. — La ville du même nom, sur le Barrisol, une des branches du delta du Gange, compte 9.400 hab. Elle était jadis chef-lieu du district.

BAKEWELL, ville d'Angleterre (comté de Derby), sur la Wye, affl. du Derwent ; 13.000 hab. — Aux environs, sources minérales ferrugineuses, mines de plomb ; carrières de marbre noir ; beau château de Chatsworth, bâti sur l'emplacement de celui qui servit de prison à Marie Stuart ; superbe manoir de Haddon.

BAKEWELL (Robert), agronome anglais, né en 1726 à Dishley (comté de Leicester), mort en 1795. Il fit de belles expériences sur le croisement des races bovines et ovines, et créa la race à laquelle on a donné son nom ou celui de race de *Dishley*, qui se reconnaît à la délicatesse de la chair. Il s'occupa aussi des perfectionnements des races bovines et porcines.

BAKHARIÈH, oasis de la Basse-Egypte, à 280 kilom. au S.-O. du Caire, à 360 kilom. au S.-E. de l'oasis Siouah ; 2.500 hab. Ch.-l. *El-Kasr*.

BAKHCHICH (mot persan abstrait du verbe *bakhchidan*, qui signifie « donner »). Il est passé en turc et en arabe, où il désigne l'argent que l'on donne à quelqu'un pour le remercier de ses services ou pour les acheter ; c'est, surtout en Turquie, à la fois le pourboire et le pot-de-vin.

BAKHMOUT ou **BACHMOUT**, ville de Russie, gouv. d'Ekaterinoslaw, sur le *Bakhmout*, petit affluent du Donetz, au centre du grand bassin houiller du Donetz, qui correspond à peu près au *district de Bakhmout* ; 16.000 hab. Marché important ; fonderies de suif et fabriques de bougies. Gisements de sel gemme. Bakhmout est le chef-lieu d'un district peuplé de 207.600 hab.

BAK-HOY (de *ba*, fleuve, et de *khoy*, blanc [ou rivière Blanche]), branche principale du Sénégal. Il prend sa source dans le Bouré, et rejoint le Ba-Ting (fleuve Noir à Bafoulabé). Son hydrographie a été faite par les lieutenants Reichemberg, Bonnacorsi et Famin. Ses sables sont riches en parcelles d'or. Il reçoit près de Niagassola, à droite, un important affluent, le Kokora, sur les bords duquel le commandant Combes livra à Samory, le 14 juin 1885, un combat resté fameux dans les annales sénégalaises.

BAKHTEGAN ou **NIRIS**, grand lac salé marécageux de la Perse merid. Farsistan, coupé en plusieurs bassins par des promontoires et des îles.

BAKHTICHOU, nom d'une famille de médecins orientaux, dont les principaux sont : GEORGES (*Djordjis*), médecin de l'hôpital de Djoundisapour, qui fut appelé en 769 auprès du calife Al-Maosour, atteint de la maladie qui devait le conduire au tombeau. — Le fils du précédent, IBN-DJORDJIS **Bakhtichou**, médecin du calife Al-Hadi, qu'il empoisonna, paraît-il, pour éviter qu'il ne mît à mort tous les médecins qui l'avaient soigné et qui n'avaient pas réussi à le guérir. Il fut le principal médecin du calife Haroun-al-Raschid. — Son fils, DJIBRIL, lui succéda dans la faveur de ce prince, mais finit par tomber en disgrâce.

BAKHTSCHI-SARAÏ (*Palais des Jardins*), ville de Russie (Crimée, gouv. de Taurida), sur le Tchouroukson; (14,500 hab., dont plus de 11,000 Tartares. Culture du tabac, fabriques de maroquin rouge et jaune; entrepôt de produits agricoles et d'objets manufacturés. Cette ville, ancienne capitale de la Crimée sous les khans tartares, possède un célèbre palais des khans, de nombreuses mosquées, des églises chrétiennes, une synagogue. Dans le voisinage est situé l'Eïoutout-Kalé, ancienne capitale des Juifs karaïtes, où fut trouvé l'un des plus anciens manuscrits du Pentateuque. ‖ On écrivait autrefois BAGHTCHE-SERAI, et BAKSCHI-SERAI.

BAKIN, romancier japonais, né en 1767, mort en 1848. Le plus populaire et le plus fécond des écrivains japonais. Il est l'auteur de 290 romans qui ont été illustrés par les plus célèbres artistes : Hokousaï, Toyohiro, Toyokouni, Kiguen, etc. Rézamey en a traduit en français et abrégé un *Ginsaïa*, qu'il a publié avec une préface de Guimet.

BAKKÉ-BAKKÉ. Ethnol. V. BAOUKOUS.

BAKKER (Gerbrand), médecin hollandais, né à Enkhuysen, mort en 1828.

BAKLAVÀ n. m. Galette ou gâteau turc : *Des pâtissiers enfournaient le* BAKLAVA. (Th. Gaut.)

BAKOKO, tribu de l'Afrique occid. (colonie allemande du Cameroun), évaluée à 20,000 âmes. Cette tribu appartient au groupe des Bantous occidentaux. — *Un, des* BAKOKO.

BAKONGOS, peuple du Congo belge, qui s'étend depuis Noki jusqu'à l'Iakisi. Petits et chétifs, les Bakongos sont des marcheurs infatigables; ils s'arrachent les incisives supérieures. De mœurs douces, ils font de l'agriculture et du commerce. — *Un* BAKONGO.

BAKONIS. Ethnol. V. BASSOUTOS.

BAKONY (FORÊT DE), **BAKONY-WALD** ou **BAKONIER-WALD**, chaîne de montagnes de Hongrie, s'avançant, entre le Raab, affluent du Danube, et le lac Balaton, jusqu'au Danube lui-même, et contribuant à en former l'étranglement entre Gran et Visegrad. Alt. moy. : 600 m.

BAKOU, ville et port de la Russie mérid. Transcaucasie), au fond d'un golfe de la mer Caspienne, sur la côte méridionale de la presqu'île d'Apchéron; 120,000 hab.

— *Histoire*. Il y a une vingtaine d'années, Bakou n'était qu'un grand village fortifié; aujourd'hui, c'est une ville belle et prospère, tête de la grande ligne ferrée transcaucasienne qui aboutit à Poti, sur la mer Noire. (Sources de naphte et raffineries de pétrole, fabriques de machines, minoteries, manufactures de tabac.) Le sol sur lequel la ville est bâtie offre, sur une étendue d'environ quatre lieues carrées, un très curieux phénomène : la terre y forme une couche peu épaisse, recouvrant un sol rocailleux. En cet endroit, tout près de Bakou, à Sourahanch, existait un édifice fort ancien, le Temple des feux éternels, appelé *Atesh-Gah*, où venaient en pèlerinage les descendants des Parsis ou *Guèbres*.

Jadis khanat indépendant, puis vassal de la Perse, Bakou fut cédé aux Russes en 1723, rendu aux Perses en 1735, puis devint définitivement russe en 1813. C'est aujourd'hui le chef-lieu d'un district peuplé de 100,500 hab. et la capitale d'un gouvernement peuplé de 820,000 hab. sur 39,300 kilom. carr.

— BIBLIOGR. : de Gulbenkian, *la Transcaucasie et la péninsule d'Apchéron* (Paris, 1891).

BAKOUBA, tribu du Congo belge, établie entre le Sankouron et le Kassaï. Ce sont d'excellents pagayeurs, qui s'adonnent presque exclusivement au commerce. — *Un, des* BAKOUBA.

BAKOUNDOU, tribu de l'Afrique occid. (colonie allem. du Cameroun), sur le versant septentrional du massif des Camerouns. Cette tribu bantoue occupe un vaste espace de la colonie et habite de nombreux villages, dont les plus considérables sont : *Bakoundou*-ba-Nambele et *Bakoundou*-ba-Moussaka. — *Un, des* BAKOUNDOU.

BAKOUI ou **BAKOUIRI** (c'est-à-dire *hommes de la brousse*), tribu bantoue de l'Afrique occid. (colonie allem. du Cameroun), au S. du massif montagneux des Camerouns. — *Un, des* BAKOUI (ou BAKOUIRI).

BAKOUNINE (Michel), révolutionnaire russe, né en 1814, mort en 1876, fils d'un propriétaire de Torjok, gouvernement de Tver. Officier de la garde impériale, il prit de bonne heure un congé pour aller étudier la philosophie à Berlin (1841). Bientôt, il publia à Dresde une dissertation philosophique, qui fut très remarquée. S'étant rendu à Paris, il y connut George Sand et Proudhon, et se lia avec les chefs de l'émigration polonaise. A Zurich, il se mêla activement au mouvement socialiste. Le gouvernement russe lui enjoignit de rentrer en Russie. Il n'obéit pas; ses biens furent confisqués. Revenu à Paris, il entra à la rédaction de la *Réforme*, sous la direction de Flocon. En 1847, il prononça un discours violent contre le gouvernement russe, qui obtint son expulsion de France. Il y revint après la révolution de 1848, puis entreprit, dans l'Europe centrale, une violente campagne d'agitation démocratique qui suscita des troubles à Prague, à Dresde et à Berlin. Arrêté en 1849, il fut condamné à mort successivement en Prusse, en Autriche et en Russie. Mais sa peine fut commuée. Après plusieurs années de détention, il fut envoyé en Sibérie, en 1857. Il parvint à s'évader, gagna le Japon, l'Amérique, et enfin l'Angleterre en 1861. Il devint un des rédacteurs du journal de Herzen et d'Ogarev, voulut soulever les paysans lituaniens en 1863, puis s'installa en Suisse, où il prit une part prépondérante au mouvement socialiste le plus avancé. Il entra dans l'*Association internationale des travailleurs*, avec l'intention de la diriger dans ses vues, ce qui lui attira de bonne heure l'inimitié de K. Marx. En 1868, il fonda la secte des *Frères internationaux*, qui forment une véritable police révolutionnaire, et l'*Alliance de la démocratie socialiste*, qui revendiquait l'athéisme, l'abolition des classes, l'égalité des sexes, la mise en commun de la terre et de toute richesse, la disparition de tous les Etats et de toutes les autorités existant devant l'union universelle des associations libres. Après la guerre de 1870, Bakounine et ses amis tentèrent de provoquer à Lyon un soulèvement communiste, qui échoua. Le congrès de La Haye (1872) amena la séparation définitive de Marx et de Bakounine, qui créa la *Fédération jurassienne*, berceau du parti anarchiste. A partir de 1873, Bakounine, malade, vécut paisiblement à Lugano, dans sa famille. Après avoir débuté par être avant tout un patriote slave libéral, il devint un agitateur international dont l'influence sur l'anarchisme et le nihilisme fut considérable.

Michel Bakounine.

BAKOUTOU, tribu bantoue de l'Afrique équatoriale (Etat du Congo), dans le pays où viennent confluer avec le Congo le Sankourou et le Kassaï. — *Un, des* BAKOUTOU.

BAKSAÏ (Abraham), historien et jurisconsulte hongrois du XVIe siècle; a écrit une *Chronologia regum et ducum Hungariæ* (Cracovie, 1567).

BAKSCHI-SÉRAÏ. Géogr. V. BAKHTSCHI-SARAÏ.

BAKTI n. m. Doctrine du salut par la foi, la dévotion et la grâce divine, actuellement très agissante, dans l'Inde méridionale, qui combat le panthéisme brahmanique et s'efforce de le transformer en un monothéisme pur, avec Çiva pour dieu unique.

— EXCYCL. Selon cette école, l'univers est constitué par trois éléments, *tripadartha*, qu'elle nomme *Pati*, *Pacou*, *Para*. « Dieu, les âmes, la matière » littéralem. : le berger, le bétail et la corde). Pati, ou Çiva, est éternel, toutpuissant, omniscient, présent partout et en tout, quoique distinct de l'univers, raison d'être de tout ce qui existe, incompréhensible et inaccessible, indescriptible par la pensée et la parole, et ne peut être connu que lorsque, par sa grâce (*kripa*), il se révèle lui-même à l'âme affranchie des liens de la matière. Le salut consiste en l'union intime de l'âme du saint (*Çiva-bakta*, « serviteur de Çiva ») avec Pati. Dans ce système, les dieux actuels de l'hindouisme sont rabaissés à la condition de simples archanges, créatures de Çiva, et les divinités adorées par les peuples étrangers sont considérées comme des manifestations du Dieu unique appropriées, par l'effet de sa grâce, à l'intelligence de leurs adorateurs.

BAKUS (*ku*) n. m. pl. Brahmes cambodgiens qui possédaient jadis d'importantes prérogatives, aujourd'hui fort réduites. — *Un* BAKU.

BAL (du bas lat. *ballare*, danser : tiré du gr. *ballismos*, danse, ballet, bal). n. m. Danse. ‖ *Donner le bal*, Amener des musiciens pour faire danser : *Nous endurerons que nos laquais vous* DONNENT LE BAL. (Mol.) ‖ Fig. *Donner le ou un bal à quelqu'un*, Le maltraiter en paroles ou en action. (Ces trois sens ont vieilli.)

— Assemblée, réunion où l'on danse au son d'un ou de plusieurs instruments; local où a lieu cette réunion : BAL *bourgeois, champêtre. Aller au* BAL. *Construire un* BAL.

Quel bonheur de bondir, éperdue en la foule,
De sentir par le *bal* ses sens multipliés !
V. HUGO.

— Fig. Se dit de certaines sociétés, et de la société en général : *Le grand monde est un* BAL *masqué*. (Marmontel.)

La vie est un *bal* que commence
La Fortune, tant bien que mal :
Vient l'Amour qui presse la danse,
Et puis la Mort ferme le *bal*.

— *Bal paré*, Celui dans lequel on n'est admis qu'en toilette spéciale. ‖ *Bal masqué, costumé, travesti*, Celui où les invités sont obligés de venir déguisés ou avec un masque sur le visage. ‖ *Bal de têtes*, Bal où les invités sont en tenue de soirée, mais avec des têtes grotesques ou grimées de manière à rappeler des personnages connus. ‖ *Bal blanc*, Bal de jeunes filles, ou les femmes mariées ne dansent pas. ‖ *Bal d'enfants*, Celui dans lequel on n'admet à danser que des enfants. ‖ *Bal public*, Celui qui est ouvert au premier venu, à la seule condition de payer un droit d'entrée. ‖ *Bal par souscription*, Celui qui est donné à frais communs par une certaine quantité de personnes qui se sont cotisées. ‖ *Bal de bienfaisance*, Celui qui est donné soit au profit des pauvres, soit à celui de quelque société charitable, ou au bénéfice de malheureux : inondés, incendiés. ‖ *Bal officiel, Bal privé*, Celui où l'on n'est reçu que sur invitation.

— *La reine du bal*, Celle pour qui l'on donne le bal ou qui en fait les honneurs, ou enfin Celle qui a été la plus belle, la plus fêtée, la plus admirée. ‖ *Ouvrir le bal*, Etre le premier à danser.

— Jeux. *Mettre une carte au bal*, La jouer. ‖ *C'est le bal de telle carte*, Il faut la jouer.

— ALLUS. LITTÉR. : **Elle aimait trop le bal, c'est ce qui l'a tuée**, Vers de V. Hugo, dans une pièce des *Orientales* intitulée *Fantômes*, qui commence par cet autre vers non moins connu :

Hélas ! que j'en ai vu mourir de jeunes filles !

Le poète pleure la fin prématurée de celles que la mort moissonne dans la fleur de la jeunesse et de la beauté. Il en cite une surtout, *un ange, une jeune Espagnole* qui mourut pour avoir trop aimé le bal. On rappelle le vers du poète dans des circonstances à peu près analogues, qu'il s'agisse, ou non, de jeunes filles.

— ENCYCL. DR. Les *bals* ouverts au public doivent, par application des dispositions de la loi du 5 avril 1881, être surveillés et réglementés par l'autorité municipale. A Paris et dans toute l'étendue du département de la Seine, ces bals relèvent du préfet de police.

Les bals publics donnent lieu au prélèvement d'un droit au profit des pauvres, qui, d'abord fixé au dixième de la recette par la loi du 7 frimaire an V, a été porté au quart par la loi du 8 thermidor de la même année et par le décret du 9 décembre 1809.

— *Historique*. De tout temps, on a dansé. On sait que les Grecs, chez qui la danse était en grand honneur et formait un art très raffiné, n'ignoraient point ce que c'est que les bals; à telles enseignes que Socrate lui-même ne dédaigna point de danser à Athènes dans un bal de cérémonie, tandis que Platon se vit énergiquement blâmer pour avoir refusé de prendre part à un bal donné par un roi de Syracuse.

En France, on fait remonter l'origine des bals aux dernières années du XIVe siècle. On cite un bal donné par Charles V en 1378, et l'on sait que Charles VI faillit être brûlé vif, en 1398, dans un bal où le feu prit à son costume (*bal des Ardents*). Louis XII donna à Milan, en 1500, un bal

Le bal des Ardents, d'après une gravure du XVe siècle.

qu'il ouvrit en personne, et dont le faste éblouit toute l'aristocratie de cette ville. Sous les Valois, les bals de la cour atteignirent un haut degré de splendeur, et Henri IV ne fut pas plus ménager de ce plaisir, qui sembla décliner un peu sous le règne de Louis XIII, pour reprendre tous ses droits avec Louis XIV, dont le goût pour la danse est suffisamment connu, et qui donna aux fêtes de ce genre l'éclat dont il faisait briller toutes choses. Les gens de cour s'empressèrent de suivre l'exemple qui leur était donné avec tant d'ardeur par leur souverain. Cette rage de fêtes dansantes qui, de la cour, se répandit chez les simples particuliers, finit par donner naissance aux fameux bals de l'Opéra.

En effet, au commencement du XVIIe siècle, les bals masqués du Palais-Royal et de Sceaux, les fêtes données par l'Electeur de Bavière et le prince Emmanuel de Portugal, atteignirent une telle somptuosité que les particuliers n'osèrent plus donner de fêtes après eux. C'est dans ces circonstances que, par une ordonnance du 31 décembre 1715, le Régent permit les bals publics trois fois par semaine dans la salle de l'Opéra, qui fut aménagée pour cette nouvelle destination. Cette innovation eut un succès inimaginable; elle permettait aux particuliers de se donner, sans dépense, le plaisir de danser.

On voit que le bal de l'Opéra date de près de deux siècles. Jamais il ne fut de bon goût d'y danser. Il va de soi que, dans un lieu public, où le premier venu peut entrer librement et masqué, la société doit être singulièrement mélangée. Aussi, on se borne souvent à assister, du haut d'une loge, au spectacle des ébats auxquels se livre la foule bariolée des masques. Du reste, les entrepreneurs se sont toujours efforcés d'attirer le public par le luxe qu'ils déployaient dans la décoration de la salle, par les splendeurs de l'éclairage, aussi bien que par l'importance donnée à l'orchestre. La vogue du bal de l'Opéra s'est maintenue pendant près de cent cinquante ans. Si elle persiste encore, c'est surtout par le fait d'une sorte de tradition séculaire. Mais on peut dire qu'elle décroît de jour en jour. C'est peut-être sous Louis-Philippe (et Gavarni nous en a laissé le témoignage) que son succès a atteint son apogée, alors que Musard vint se placer à la tête d'un orchestre de plus de 120 musiciens, dont il obtenait des effets de sonorité parfois prodigieux et qu'il augmentait encore par des procédés particuliers, tels que le tracas de plusieurs chaises qu'on brisait en mesure au plus fort du quadrille, ou d'un pistolet qu'on faisait partir à l'attaque du galop final. Parfois, les danseurs, grisés par ces bruits étranges, électrisés par la verve furieuse de Musard, escaladaient tout à coup l'estrade, se saisissaient de lui, et, le prenant sur leurs épaules, lui faisaient faire triomphalement le tour de la salle

Bal paré (sous Louis XV), d'après Augustin de Saint-Aubin.

Le bal de l'Opéra fut le premier bal public que l'on connut en France. Divers théâtres, sous l'ancien régime, l'imitèrent de temps à autre, avec plus ou moins de succès; tels la Comédie-Française, la Comédie-Italienne et l'Opéra-Comique de la foire. Un peu plus tard, on vit certains établissements spéciaux se consacrer aux bals et aux fêtes de nuit : le fameux jardin des frères Ruggieri (1766), le Waux-Hall de Torré (1767), le jardin des Grands-Marronniers (1767), le Colisée (1771), le Waux-Hall d'hiver (1773); le Ranelagh et le bal d'Auteuil (1774), le Panthéon (1785). Mais il faut arriver à la Révolution pour voir la rage dansante s'emparer des Parisiens. Des 1790, on ne comptait guère moins de quatre cents bals publics dans les divers quartiers de Paris. On comprend qu'avec le régime de la Terreur ce plaisir se fît beaucoup plus rare. Mais, avec le Directoire, la fièvre des fêtes reprit de plus belle, et c'est alors qu'on vit se créer une foule d'établissements luxueux consacrés à la danse : Tivoli, le parc Monceaux (Folies de Chartres), le jardin Biron, Paphos, l'Elysée ou jardin Bourbon (celui-là même qui est aujourd'hui la résidence du chef de l'Etat), le Pavillon de Hanovre, Idalie (jardin Marbeuf), le jardin Beaujon, etc. Il va sans dire qu'on dansa beaucoup moins sous l'Empire, toute la jeunesse mâle étant alors sous les armes. Sous la Restauration, nous voyons exister un certain nombre de bals publics : le Tivoli d'été, rue de Clichy; les Montagnes de Belleville; la Grande-Chaumière, qui devait devenir célèbre; le Tivoli d'hiver, rue de Grenelle-Saint-Honoré; le Waux-Hall, boulevard Saint-Martin; le bal d'Idalie, au passage de l'Opéra; le Prado, dans l'ancienne salle du théâtre de la Cité (où se trouve actuellement le tribunal de commerce); le Colisée, dans l'ancienne salle du théâtre Molière, rue Saint-Martin; le Salon de Mars, dans l'ancienne salle du théâtre des Victoires-Nationales, rue du Bac. Mais c'est avec le gouvernement de Juillet que recommença à sévir la fièvre des bals publics.

Au Prado, au Salon de Mars, à la Grande-Chaumière, vinrent se joindre la Closerie des Lilas (qui était le Prado d'été), le bal Vivienne, le bal Chicard, la Chartreuse, le Salon de Flore, le bal Dourlans, le jardin Turc, la salle Montesquieu, puis le casino Paganini, le jardin Mabille, le Château des Fleurs, le Jardin d'Hiver, le Château-Rouge, et, dans un ordre très secondaire, pour ne pas dire plus : le bal de la Terrasse, rue Saint-Denis; le bal des Chiens, rue de la Verrerie; le bal des Piliers des halles; le bal du Vieux-Chêne, rue Mouffetard; le bal de la Boule-Noire; le bal Molière; le bal du Saumon et, enfin, les divers bals de Belleville, assez mal famés et qui rendirent si fameuse, au mardi gras, la descente de la Courtille, surtout lorsqu'elle était présidée par cet excentrique Anglais qu'on avait si justement surnommé « mylord l'Arsouille ». C'est dans quelques-uns de ces bals, particulièrement le Prado, Mabille et Valentino (dont la salle est devenue celle du Nouveau-Cirque) que se rendirent célèbres toutes ces danseuses échevelées dont les noms ou les sobriquets sont restés dans la mémoire de tous : Pomaré, Mogador, Clara Fontaine (dite « la Reine des étudiantes »), Rose Pompon, Louise la Balecheuse, Maria l'Anglaise, Sophie la Bavarde, Clo-Clo, Frisette, Rigolette... C'est là, aussi, que brillèrent les danseurs excentriques : Chicard, Brididi, Brichard et quelques autres. Le Prado et la Chaumière étaient les bals des étudiants et des grisettes; Mabille et Valentino étaient les rendez-vous des viveurs et de ce qu'on appelait « la haute bicherie ». Le second Empire vit éclore un certain nombre d'établissements remplaçant ceux dont l'abandon capricieux du public avait causé la ruine. Tandis qu'un à un disparaissaient le Château des Fleurs, le Jardin d'Hiver, le casino Paganini, le Château-Rouge, on voyait surgir le bal Musard, le Pré-Catelan, le casino Cadet, Frascati, l'Elysée-Montmartre (Trianon actuel), le bal du Château-d'Eau (surnommé, on ne sait pourquoi, « le Champ de navets »), la salle Barthélemy (où Rigolboche prenait ses ébats), etc. Mais l'invasion toujours croissante des cafés-concerts ne laissa plus aux bals publics qu'une vogue passagère. Tous ont disparu les uns après les autres, mais d'autres sont nés; tels le Jardin de Paris, aujourd'hui défunt lui-même, aux Champs-Elysées; Ballier (ancienne Closerie des Lilas); le casino de la rue Blanche et le Moulin-Rouge, etc. C'est au Casino et au Moulin-Rouge que les amateurs peuvent admirer les exploits des danseuses qui répondent aux noms expressifs de Rayon-d'Or, Nini Patte-en-l'air, la Goulue et Grille-d'égout, etc.; tandis que leurs devancières, les Pomaré et les Rose Pompon, se bornaient à enlever d'un coup de pied le chapeau placé sur la tête de leur vis-à-vis, celles-ci terminent le quadrille en s'affaissant avec ensemble et en faisant toutes à la fois le grand écart.

Bal d'Auteuil (LE), comédie en trois actes, en prose, avec un prologue et un divertissement, par Boindin, jouée aux Français en 1702. Cette pièce, très faible, mérite d'être mentionnée uniquement pour ce motif : c'est à elle que le théâtre doit l'institution de la censure. Une situation jugée scabreuse fit dresser l'oreille à la police. Deux jeunes filles, travesties en hommes, trompées toutes deux par leur déguisement, et se croyant mutuellement d'un sexe différent, se faisaient des avances réciproques et des agaceries, qui parurent suspectes ou du moins équivoques. Louis XIV ordonna au duc de Gesvres d'aller reprimander de sa part les comédiens, puis, prenant une mesure générale, il voulut qu'à l'avenir les pièces ne fussent jouées qu'après avoir été soumises à l'examen d'un censeur. Deux ans plus tard, la police des théâtres était confiée d'une manière absolue au lieutenant général de police de Paris.

Bal (Cornélis-Joseph), dessinateur et graveur belge contemporain, né à Anvers en 1820, mort dans cette ville le 9 novembre 1867, élève de l'Académie d'Anvers, puis de Martinet à Paris. En 1848, il remporta le prix de Rome. Il a gravé notamment le *Saint Antoine*, de Gallait; *Jeanne la Folle*, du même, et *la Belle Jardinière*, de Raphaël. En 1862, Bal avait été nommé professeur de l'académie d'Anvers.

Bal, autre orthographe de BAAL.

Bala, village d'Angleterre (pays de Galles, comté de Merioneth), à la source du fleuve côtier la Dee, sur le lac de son nom; 1.650 hab. Fabrication renommée de bas et gants tricotés; vestiges de camps romains aux environs.

Bala, nom de deux villes de la Palestine : l'une dans la tribu de Siméon, l'autre dans la Pentapole; dès que Loth en fut sorti, elle fut engloutie.

Bala, servante de Rachel et concubine de Jacob, dont elle eut Dan et Nephtali.

Balaam, fils de Beor, prophète originaire de Pethor, en Mésopotamie. Pressenti par Balak, roi de Moab, qui voulait lui faire maudire les Israélites, qu'il redoutait, il résista une première fois, mais céda, à la seconde tentative, devant les honneurs et les présents que le roi lui offrait. Alors, raconte la Bible, Dieu plaça sur son chemin un ange, qui se tenait debout, une épée à la main. Effrayée par cette apparition, que son maître ne voyait pas, l'ânesse qui le portait refusa d'avancer, malgré les coups dont il l'accablait, et, s'abattant enfin, elle lui reprocha de l'avoir frappée. En même temps, lui-même aperçut la vision menaçante. Bouleversé par ce prodige, le prophète, appelé pour maudire Israël, le bénit au contraire par trois fois. (V. BALAK.) Les Pères de l'Eglise ont vu dans Balaam, les uns, un vrai prophète de Dieu, malgré ses défaillances morales, les autres, un devin, suppôt de l'Esprit du mal.

Balabaç, petite île de l'Océanie espagnole (archipel des Philippines), au S.-O. de Palaouan; 2.100 hab. — Détroit de l'Océanie, situé dans l'archipel des Philippines, entre les îles de Balambangan et celles de Balabac.

Balabanov (Marko), écrivain et homme politique bulgare, né en 1837 à Chissoura. Il étudia le droit à Paris, et devint avocat à Constantinople. En 1875, il fonda le journal nationaliste *Vick* (le Siècle). En 1876, lors des massacres de Bulgarie, il alla à Londres et à Paris solliciter une intervention des puissances. Après la guerre turco-russe, il fut député à l'Assemblée nationale de Tirnovo, chef des conservateurs, vice-président du conseil d'Etat (1882), et ministre des affaires étrangères 1883-1884. Il a publié : *les Turcs en Bulgarie* (1868); *la Bulgarie*, et des traductions d'ouvrages français.

Balaceanu (Constantin), ban de Valachie, né vers 1776, mort vers 1850. Balaceanu est connu par ses idées libérales et éclairées, dans un temps où l'hellénisme cherchait à étouffer tout sentiment national en Roumanie. C'est Balaceanu qui, en sa qualité de membre de l'éphorie des écoles roumaines, encouragea, le premier, le savant George Lazar, lorsque celui-ci vint de la Transylvanie pour fonder à Bucarest une première école roumaine exclusive des influences grecque ou slave.

Bâlăcescu (Constantin), poète roumain, né et mort à Bucarest (1800-1880). De ses fables émane un esprit de profonde observation et de satire qui raille les faibles et les ridicules contemporains. Bâlăcescu est par cela même un des meilleurs épigrammatistes de son temps. Son premier recueil de poésies parut en 1845. De ses poésies satiriques, les plus connues sont : *le Gentilhomme campagnard à Bucarest* et *Fais, père, que je te ressemble*. Parmi ses comédies satiriques, la plus remarquable est : *Une bonne éducation* (3 actes).

Balachef, ville de Russie d'Europe (gouv. de Saratov), sur le Khoper, affluent du Don; 11.000 hab. Commerce de céréales. Ch.-lieu d'un district peuplé de 273.000 hab.

Balaçor n. m. Tissu spécial en écorce d'arbre. V. BALASSOR.

Baladan n. m. Pêch. Nom donné à chacun des compartiments qui composent les bourdigues.

Balade ou **Ballade** (du vx fr. *baller*, s'agiter, se mouvoir) n. f. Pop. Action de se promener : *La* BALADE *est la flânerie du peuple.* ‖ *Etre en balade, Faire une balade.* Se promener.

Balade ou **Havre-de-Balade**, village et port de la Nouvelle-Calédonie septentr. (Océanie), où Cook débarqua en 1774, lors de la découverte de l'île. — La montagne du même nom renferme des gisements métallifères.

Balader (du vx fr. *baller*, dans le sens de s'agiter, se mouvoir) v. n. Pop. Flâner, errer, se promener sans but : BALADER *sur les boulevards.*

Se balader, v. pr. Même sens. ‖ Ne rien faire.

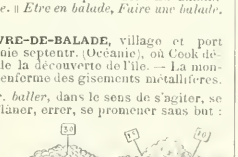

Baladeuse.

Baladeur, euse n. Pop. Personne qui aime à balader, à flâner.

Baladeuse n. f. Petite voiture de marchand ambulant.

Baladêva ou **Prativaçoudêva**. Par ce nom les Djainas désignent neuf héros demi-dieux, d'une force et d'une stature prodigieuses, à la fois rois et chefs religieux. Chacun d'eux a succédé, après l'avoir renversé, à un *vaçoudêva*, ou empereur régnant sur la moitié de la terre. Ils forment la transition entre les souverains fabuleux et les monarques soi-disant historiques de l'Inde ancienne.

Baladeva n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des prionides, renfermant de grosses et lourdes formes asiatiques alliées aux cyrtognathes. Citons le *baladeva Walkeri* (Inde centrale); le *baladeva granulosa* (Sikkim), etc.

Baladin, ine (du vx fr. *baller*) n. Danseur, danseuse de théâtre. (Vieux.) ‖ Par ext. Personnage facétieux de la comédie, bouffon : *Le* BALADIN *était, en France, ce que le gracioso est pour le théâtre espagnol.* (St-Germ.) ‖ Farceur de place publique, de tréteaux; saltimbanque : *S'amuser aux parades des* BALADINS.

— Par dénigr. Comédien, acteur. ‖ Fig. Mauvais plaisant de société. ‖ Personne qui manque de sérieux dans le caractère ou les habitudes : *Faire le* BALADIN.

— ENCYCL. Le *baladin* était, chez les anciens, un danseur chargé d'exécuter la danse comique formant opposition avec la danse héroïque; plus tard, on donna ce nom à tous les danseurs figurant dans les ballets, et, en France, on appela spécialement baladins les danseurs d'intermèdes qui exécutaient des pas grotesques. Ainsi Polichinelle, dansant dans un intermède, est un baladin. Les valets du prologue de *la Princesse d'Elide*, de Molière, sont des baladins. Par une large extension, on en est arrivé à confondre sous le nom générique de *baladin* toutes les classes de farceurs, de bouffons, de charlatans, qui, primitivement, avaient chacun une spécialité *sui generis*. Une généralisation analogue s'est faite pour le mot *bateleur*. Les anciens baladins, qui ne craignaient pas de s'affubler de costumes religieux pour exécuter leurs farces, furent poursuivis d'abord par l'Eglise, puis par les rois, si bien qu'au XIe siècle il n'en existait presque plus; mais, au XIIe siècle, alors que troubadours et trouvères s'en allaient populariser les gais refrains et les lus plaintes, les baladins reparurent et s'associèrent à eux pour égayer le pays et débiter, avec accompagnement de danses et de mimes, que, les plaisantes histoires que les trouvères inventaient. Ce fut l'âge d'or des baladins.

Plus tard, à mesure que les grands et le peuple prenaient plaisir aux représentations théâtrales, le goût s'affina, devint plus exigeant. Alors se formèrent des troupes de *comédiens*, et les baladins, descendant du rôle de sujets principaux à celui d'accessoires, ne parurent plus sur le théâtre que pour y danser entre deux pièces ou dans une scène épisodique. Quelques uns, plus désireux de conserver leur indépendance, continuèrent à faire de la rue leur théâtre de prédilection, et, joignant à leur talent de mimes et de danseurs celui de jongleurs ou d'escamoteurs, de dompteurs d'animaux ou de faiseurs de tours, ils s'emparèrent de la place publique. Les foires Saint-Germain, Saint-Clair, Saint-Laurent et Saint-Esprit, étaient les endroits où se réunissaient de préférence, au XVIIIe siècle, tous les baladins de Paris; mais la plus fréquentée de toutes était, sans contredit, la foire Saint-Germain. Pour lutter contre les comédiens, dont la faveur grandissait, les baladins, se transformant une fois de plus, joignirent à leurs exercices habituels des farces au gros sel, et même des ballets, sans compter quelques timides essais de comédies. *Tricassin rival* et *l'Andouille de Troyes* furent joués par des baladins. Si bien que, vers 1678, l'usage se généralisa d'appeler « baladins » les acteurs forains, et, par extension, les charlatans, les opérateurs, les vendeurs de drogues et leurs gagistes beaux diseurs qui, par leurs lazzis, amassaient la foule autour d'eux, en un mot, tout ce qu'on peut désigner sous le nom de « acteurs de la rue ». Parmi ceux-là, que de noms célèbres dans les fastes du baladinat! Combien d'éclats de rire ont provoqués tous ces joyeux compères, qui avaient la langue aussi bien pendue que les premiers baladins avaient les jambes agiles! En tête, figure Tabarin, dont le seul chapeau, a dit un de ses contemporains, « plus fait rire de gens en un jour que les comédiens n'en sauraient faire pleurer avec leurs feintes et regrets douloureux en six ». A mentionner aussi Guillot Gorju, Bruscambille et Jean Farine, qui furent de simples baladins, avant de devenir les premiers comédiens de l'Hôtel de Bourgogne. Padelle remplaça Tabarin; mais il ne valait pas Gilles le Niais, un farceur qui faisait rire son auditoire à *quelle bee*, et qui tenait ses séances auprès du cheval de bronze du pont Neuf, en 1646. Un autre baladin célèbre fut le baron de Grattelard, valet de l'empirique Desiderio Descombez, facétieux auteur de « gaillardises admirables, de conceptions inouïes et de farces joviales ». Gringalet, Gogueln, Franc-à-Tripes, Jean-des-Vignes, Jean Doucet, peuvent être appelés les derniers baladins. Bobèche et Galimafré, venus plus tard, furent surtout des *paradistes*, variété d'un genre qui connut des jours glorieux, mais qui semble entré définitivement dans la phase de la décadence.

Baladinage n. m. Métier de baladin; farce, parade.

Par ext. Ce qui manque de sérieux et de portée : *C'est un* BALADINAGE *que deux tomes de lettres dans lesquelles il n'y en a pas une seule d'instructive.* Volt.

— Danse avec sauts, qu'on appelait aussi *danse par haut*. Les danses nobles, sans sauts, s'appelaient, par opposition, *danses par bas*.

Baladiner v. n. Faire le baladin, le bouffon.

Baladoire (de *baladin*) adj. Qualification d'une danse licencieuse, autref. usitée le premier de l'an et le premier mai. En 744, le pape Zacharie rendit un décret pour abolir cette danse, décret qui fut appuyé par les ordonnances sévères des rois de France.

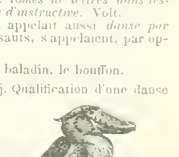

Balænicepsrex.

Baladou n. m. Chambre d'une bourdigue destinée à la pêche du thon.

Balæniceps ou **Balénniceps** (*sépus* du lat. *balæna*, baleine, et *ceps*, tête) n. m. Genre d'échassiers, famille des hérodiides, sous-famille des cancrominés, renfermant de singuliers oiseaux africains dont le bec, démesurément élargi, est caréné et ressemble à une barque.

— ENCYCL. La seule espèce connue (*balæniceps rex*), vulgairement nommée *bec-en-sabot*, est de la taille des marabouts et vit dans les grands marécages du Bahr-el-Ghazal, sur les bords du Nil Blanc. Son régime consiste en poissons, en reptiles, et même en cadavres. Un balæniceps vivant a figuré, en 1860, au Jardin zoologique de Londres.

Balæus (Jean). V. BALE.

Balafo n. m. Instrument des nègres de la côte occid. d'Afrique, qui n'est, en somme, qu'un genre d'harmonie.

— ENCYC. Le *balafo* se compose d'un châssis de bois sur lequel reposent un certain nombre de lames de bois dur (de seize à dix neuf), de longueurs diverses, qui donnent une échelle diatonique. Sous les lames sont suspendues des calebasses creuses, dont la capacité d'air est ingénieusement réglée de façon à vibrer à l'unisson de ces lames, et, par conséquent, à en renforcer la sonorité. L'instrument, qu'on emploie surtout dans les réjouissances et les grandes solennités, est mis en vibration à l'aide d'un

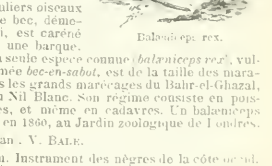

Balafo.

petit maillet. Selon les contrées, le balafo prend les noms de *balangy*, de *balak* et de *marimba*. Le musée du Conservatoire de musique en possède un exemplaire.

BALAFRE (de la partic. romane péjorative *bar, bes, ber*, [illegible], que l'on retrouve dans *berlue, bévue, bestourner*, etc., et de l'anc. haut all. *leffar*, lèvre, ce qui donnerait au mot *balafre* le sens primitif de *lèvre disgracieuse, mal faite*, idée qu'éveille généralement la balafre) n. f. Grande entaille faite par une arme tranchante, spécialement au visage; cicatrice qui reste de cette blessure : *Les* BALAFRES *défigurent. Il est de glorieuses* BALAFRES.

BALAFRÉ, ÉE n. Personne qui a une balafre : *Henri de Guise fut surnommé* LE BALAFRÉ.

BALAFRER v. a. Blesser en faisant une balafre : BALAFRER *quelqu'un, lui* BALAFRER *le visage*.

— Par ext. Couvrir d'un objet qui rappelle une balafre : *Chez nous, on sillonne les monuments de hideuses coutures, on les* BALAFRE *de plâtre et de mortier*. (Vitet.)

BALAGHÂT, district de l'Inde centrale anglaise (Gondvana), ch.-l. *Bourha*, peuple de 170.000 hab. — District de l'Inde centrale anglaise prov. de Nagpour; 283.000 h. Ces deux districts réunis constituaient, avant leur cession aux Anglais par le Nizam, en 1800, l'*empire de Karnate*.

BALAGNY (Jean DE). V. MONTLUC.

BALAGNY-SUR-THÉRAIN, comm. de l'Oise, arr. et à 26 kilom. de Senlis, sur le *Thérain*; 1.203 hab. Ch. de f. du Nord. Carrière, filature de laine.

BÂLA-GOPÂLA, nom donné aux images du dieu *Krichna* enfant, se livrant à divers jeux et à ses premiers exploits.

BALAGUER (*Bergusium*), ville forte de l'Espagne du N.-E. (Catalogne, prov. de Lérida), sur la Segre; 4.500 hab. Centre agricole et vigoureux. Au S. s'étendent les *llanos de l'ergel*. — Le partido du même nom compte 55.000 hab.

BALAGUER (Victor), historien, poète et homme politique espagnol, né à Barcelone en 1824, mort à Madrid en 1901. De bonne heure, il s'occupa de recherches historiques. En 1854, il devint archiviste de Barcelone, et, peu après, professeur d'histoire en cette ville. On a de lui une *Histoire politique et littéraire des troubadours* 1878-1880; etc. Esprit original, poète populaire et patriote, il a essayé de remettre en honneur le dialecte catalan. Ses *Poésies complètes*, parmi lesquelles on distingue le *Trouvère de Montserrat* et les *Héros de la mer*, ont paru en langue castillane et catalane (1874). Il a publié aussi des légendes et ballades, comme *la Jeunesse du dernier trouvère catalan*, et des nouvelles, notamment *Juan de Serralonga*. Enfin, on lui doit de nombreux drames, dont le sujet est emprunté soit à l'histoire catalane, soit à l'antiquité : *Juan de Padilla; Amilcar; Sapho; Coriolan; César; Néron*; etc.

Ses débuts dans la politique datent de 1861, à cette époque, Balaguer fut élu député de Barcelone, puis représenta, en 1869, Villanueva y Geltru aux Cortès. Ministre des travaux publics (mai 1872), il fut membre du ministère constitué après la dissolution des Cortès en 1874, vice-président des Cortès en 1880; enfin, ministre des colonies en 1886. En 1875, il fut élu membre de l'Académie royale de Madrid.

BALAGUÈRES, comm. de l'Ariège, arr. et à 11 kilom. de Saint-Girons, 985 hab.

BALAI (*lè* — du bas lat. *baleium*, et probablem. du celtique *balan*, genêt n. m. Faisceau de menus brins, ou brosse de crin, que l'on adapte à un long manche, et dont on se sert pour amasser, pousser dehors la poussière et les ordures : BALAI *de bouleau, de jonc, de genêt*. BALAI *de crin*.

— *Donner un coup de balai*, Ramasser et enlever rapidement avec le balai la poussière et les ordures. ‖ Fig. Destituer des fonctionnaires, renvoyer des domestiques, ou expédier à la hâte des affaires. ‖ *Donner du balai à quelqu'un*, L'expulser, le mettre à la porte. ‖ *Faire balai neuf*, Se dit des employés, des domestiques qui montrent du zèle, de l'ardeur, les premiers jours de leur entrée en fonctions. On a même donné à ces domestiques, à ces employés nouveaux, le nom de *balais neufs*.

— *Rôtir le balai*, Littéral. Être réduit à brûler, faute de bois, son balai pour se chauffer, et, par ext. : 1° Passer sa vie dans une condition obscure, nécessiteuse; 2° plus fréquemment, Vivre dans le désordre, dans la débauche, par allusion aux sorcières qui voyageaient sur un manche à balai : *La duchesse de La Ferté avait une fille qui* AVAIT *un peu* RÔTI LE BALAI. (St-Sim.)

— Fam. *Ramasser les balais*, Arriver le dernier dans une joute, un exercice, etc. (En usage surtout dans la marine.)

— Archit. Milieu de l'abaque, dans le corinthien et le composite.

— Argot. Gendarme, agent de police, parce que l'approche d'un agent de l'autorité fait vider la place à ceux qui ont quelque chose à redouter d'eux. ‖ A Paris, *le balai*, Le dernier omnibus qui, vers minuit, parcourt une ligne, parce qu'il ramasse sur son passage les voyageurs attardés.

— Chass. L'extrémité de la queue des chiens.

— Chir. Instrument dont on se sert pour pousser dans l'estomac des corps étrangers arrêtés dans l'œsophage.

— Electr. *Balai de fil métallique*, Pièce formée de fils de cuivre et produisant un contact électrique entre des corps en mouvement et un collecteur ou producteur d'électricité; tel est, par exemple, le balai de la dynamo. ‖ *Balai ou*

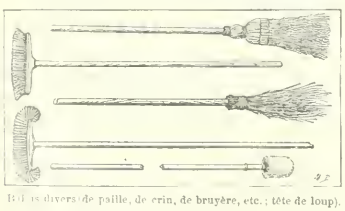

Balais divers (de paille, de crin, de bruyère, etc.; tête de loup).

Trolley. Dans un tramway à conducteur aérien, Sorte de brosse métallique fixée à l'extrémité d'une longue tringle métallique et mettant en communication directe le câble aérien fournissant l'électricité et le moteur électro-dynamique de la voiture.

— Fauconn. Queue des oiseaux de proie, gerfaut et faucon.

— Techn. Morceau de linge attaché à un bâton, avec lequel les orfèvres nettoient l'écuelle. ‖ Poignées de brins de bruyère, de buis, etc., dont on se sert, dans les maganeries, pour faire monter les vers à soie. ‖ Poignées de brins de bruyère avec lesquels la fileuse fait plonger les cocons dans l'eau chaude pour en détacher le bout.

— Loc. PROV. : **Le balai de l'estomac**, Les épinards, à cause de la grande faculté avec laquelle ce légume se digère. ‖ **Balai du ciel**, Nom donné par les habitants des côtes au vent, quel qu'il soit, qui ramène un ciel pur. ‖ **Il y a du hasard sur les balais**. Se dit quand un marchand surfait une marchandise de peu de valeur. (Vieilli.)

— ENCYCL. Les brindilles de bouleau, de bruyère, de genêts; les panicules de sorgho, de roseau, de mélique bleue; les tiges de jonc, de sparte, d'ansérine, sont les matières le plus souvent employées à la confection des *balais*. Pour faire un bon balai, il est important de n'employer ces matériaux qu'à moitié desséchés; le bois est plus résistant, ne fait pas de retrait, et les liens ne se détachent pas. Pour nettoyer les étables, les basses-cours, on se sert de balais de bouleau. Ceux de houx sont les plus convenables pour enlever des prairies, au commencement du printemps, les feuilles, les pailles, le fumier non consommé et le menu bois provenant de la toute des haies. Pour les pièces carrelées ou parquetées, on se sert généralement de balais de crin; pour les tapis, de balais de chiendent. Si l'on veut conserver ces derniers souples et en bon état, il faut, chaque jour, les tremper légèrement dans l'eau avant et après le service.

BALAI ou **BALAIS** (*lè*, n. m. Un des noms vulgaires de la clavaire corail, espèce de champignon.

BALAIBALAN n. m. Idiome de convention à l'usage des sofis, inventé vers l'an 1000 de l'hégire, par le cheik Mohyi-Eddin.

BALAIEMENT (*lè-man*) n. m. Syn. peu usité de BALAYAGE.

BALAIS (*lè* — de l'ar. *balschahs*, rubis, ainsi nommé de *Balakschan*, ville d'Asie) adj. m. Mot usité dans la locution *rubis balais*, qui désigne les spinelles dont la couleur est rose. (Cette pierre a beaucoup moins de valeur que le spinelle rouge.

— Par ext. *Rubis balais*, S'est dit des boutons rouges qui viennent sur le nez des ivrognes.

BALAITIÈRE (rad. *balai*, parce qu'on fait beaucoup de balais de genêt) n. f. Champ de genêts.

BALAK, mot mongol qui signifie *ville*, et se rencontre dans un grand nombre de noms de villes : *Balakna, Balaklava*, etc.

BALAK, roi de Moab. Il soudoya Balaam pour lui faire maudire les Israélites qu'il redoutait. Balaam les bénit au contraire par trois fois, mais indiqua au roi un moyen de les vaincre : la débauche. Une épidémie, qui emporta 24.000 personnes, en fut la conséquence.

BALAK-HISSAR, ville de la Turquie d'Asie (Asie Mineure, vilayet de Hudawendiguar); 13.150 hab. Grande foire annuelle au mois d'août. Aux environs, sources minérales et thermales. Cette ville est la capitale d'un district peuplé de 109.600 hab.

BALAKHNA, ville et port de Russie d'Europe (gouv. de Nijni-Novgorod), sur le Volga; 11.280 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 108.000 hab.

BALAKIREV (Mily Alexéïewitch), compositeur russe, né à Nijni-Novgorod en 1837. Il dut ses premières connaissances musicales à un amateur fort distingué, Alexandre Oulébichov, mais fit ensuite presque seul son éducation artistique, qu'il compléta par les conseils du célèbre Glinka. Esprit très ardent et très indépendant, il se posa en réformateur et devint le chef d'une petite école qui comprenait les noms de Borodine, de Moussorgsky, de César Cui et Rimsky-Korsakow, et qui, rêvant une révolution dans la musique dramatique, ne cessa de poursuivre de ses critiques et de ses sarcasmes des artistes tels que Rubinstein et Tchaikowsky. Pianiste assez habile, studieux des adorables mélodies populaires de son pays, dont il a publié un recueil intéressant, et directeur des chantres de la chapelle impériale, il n'a guère composé que trois ouvertures sur des thèmes russes et tchèques; ouverture sur un thème martial espagnol; *Thamar*, poème symphonique inspiré d'une poésie de Lermantow; *la Russie*, poème symphonique; musique ouverture, marche et quatre entr'actes pour le *Roi Lear*; *Islamey*, fantaisie orientale pour piano; enfin, quelques mazurkas et une vingtaine de romances dont on vante l'accent personnel.

Mily Balakirev.

BALAKLAVA, ville et port de la Russie méridionale (Crimée), sur la mer Noire, à 9 kilom. S. de Sébastopol; 2.310 hab. Les anciens Grecs appelaient cette ville *Symbolon*, et les Génois, qui, au temps de leur puissance maritime, y avaient un comptoir, lui donnaient le nom de *Cembalo*. Elle est connue aujourd'hui par la bataille qui s'y livra pendant la guerre de Crimée.

Balaklava (BATAILLE DE). Ce fut la première tentative de sortie des Russes enfermés dans Sébastopol. Le 25 octobre 1854, le général Liprandi sortit de la place à l'aube, et se dirigea vers le S.-E. pour surprendre le port de Balaklava, d'où les Anglais tiraient leurs approvisionnements. Après s'être emparé de quelques redoutes avancées, il fut arrêté par la résistance des highlanders retranchés dans la ville. A 10 heures du matin, le combat semblait fini, quand lord Raglan, accouru au canon, ordonna à la brigade de cavalerie légère de lord Cardigan de poursuivre l'ennemi, qui paraissait en retraite; il ne réussit qu'à la faire exterminer dans une charge folle restée légendaire en Angleterre.

BALALAÏKA n. f. Instrument de musique très répandu en Russie, où les paysans l'emploient pour accompagner leurs chansons populaires, si pleines de saveur et d'une saisissante originalité. Les chansons à une seule voix sont soutenues ainsi par le son de la *balalaika*, sorte de petit théorbe à corps triangulaire dont les cordes sont tantôt pincées, tantôt mises en vibration par une espèce de *glissando* particulier. L'effet en est charmant.

Balalaika.

BALAMBAN, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines, île Cébu); 11.100 hab.

BALAMBANGAN, petite île de l'Océanie (Malaisie), à l'extrémité septentrionale de Bornéo, sur le détroit de Balabac. A deux reprises différentes (1774 et 1803), les Anglais ont vainement tenté de s'établir dans cette île.

BALAN, comm. des Ardennes, arr. et à 2 kilom. de Sedan, près de la Meuse; 1.496 hab. Filatures, fonderie de fer, etc. Combat sanglant entre les Français et les Allemands le 1er septembre 1870, après la défense de Bazeilles.

BALANÇANT, ANTE adj. Qui se balance, qui penche tantôt à droite, tantôt à gauche : *Une démarche* BALANÇANTE *indique un homme paresseux ou suffisant, surtout s'il branle en même temps la tête*. (T. Thoré.)

BALANCE (du lat. *bis*, deux fois, et *lanx, lancis*, plateau) n. f. Appareil qui sert à mesurer le poids des corps : BALANCE *juste, fausse*.

— Fig. Equilibre déterminé par des compensations : *Il faut établir une certaine* BALANCE *entre les intérêts rivaux*. ‖ Manière, moyen d'apprécier les personnes ou les choses : *La justice du vulgaire, dont la* BALANCE *est boiteuse, évalue la gloire à la mesure du sang versé*. (Tousseoel.) ‖ Arbitrage, direction : *L'Angleterre tient dans ses mains les* BALANCES *du commerce*. (E. de Gir.)

— *En balance*, En suspens, dans l'indécision, dans l'incertitude : *Être* EN BALANCE. *Tenir quelqu'un* EN BALANCE. *Victoire qui reste* EN BALANCE. ‖ *Mettre en balance*, Comparer. ‖ *Entrer en balance*, Être mis en comparaison, en ligne de compte : *Dans les grands projets, les considérations secondaires n'ENTREES pas* EN BALANCE. ‖ *Emporter la balance*, Avoir un avantage décisif, prévaloir. ‖ *Tenir la balance égale*, Se montrer impartial. ‖ *Tenir la balance*, Maintenir à son gré un certain équilibre; être l'arbitre ou le juge. ‖ Signif. encore, Être prêt à porter un arrêt :

Misérable! le Dieu, vengeur de l'innocence,
Tout prêt à te juger, *tient* déjà *la balance*. RACINE.

‖ *Egaliser la balance*, Etablir une sorte de compensation : EGALISER LA BALANCE *entre l'utile et l'agréable*. ‖ *Faire pencher, incliner la balance*, Donner l'avantage, faire qu'une personne, une chose, l'emporte sur une autre; décider en a faveur : *La fortune* FAIT PENCHER LA BALANCE *en faveur de qui la possède*. ‖ *Porter droite la balance*, Montrer de la justice, de l'équité. ‖ *Mettre un poids dans la balance, Jeter quelque chose dans la balance*, Faire, dire quelque chose qui provoque ou tende à provoquer un résultat décisif. ‖ *Mettre en balance*, mettre en parallèle, comparer :

Penses-tu qu'un instant ma vertu démentie
Eût mis dans la balance un homme et la patrie? VOLTAIRE.

— Dans son sens propre, le mot *balance* est souvent suivi d'un qualificatif ou d'un complément qui en détermine l'espèce, la nature : *Balance indifférente. Balance folle. Balance paresseuse*. V. encycl. ‖ *Balance d'essai. Balance de Roberval. Balance romaine. Balance danoise. Balance hydrostatique. Balance électrique ou magnétique. Balance pneumatique. Balance de Coulomb ou de torsion*. V. encycl.

— Ch. de fer. Dans les machines à vapeur, on appelle *balance* un petit cylindre de cuivre muni intérieurement d'un ressort à boudin relié par un levier horizontal à une tige communiquant directement avec la soupape de sûreté de la machine ou de la locomotive. Un index que possède le ressort à boudin se meut le long d'une graduation inscrite sur le cylindre. La position de cet index indique au mécanicien à quelle pression correspondante de la chaudière se soulèvera la soupape. En général, il existe deux de ces balances, placées parallèlement au-dessus du générateur de vapeur.

— Comm. Somme qui représente la différence entre le débit et le crédit : *La* BALANCE *de son compte est en ma faveur*. ‖ *Balance d'inventaire* ou simplem. *Balance*, Opération par laquelle un négociant se rend compte de sa situation, en faisant le relevé de son actif et de son passif, puis en compensant et *balançant* les deux comptes. ‖ *Balance de sortie*, Celle qu'on établit à la fin du grand-livre, lorsqu'il est rempli. ‖ *Balance d'entrée* ou *Balance à nouveau*, Cette même balance de sortie, reportée au commencement du nouveau grand-livre. ‖ *Balance générale*, Comparaison entre la balance de sortie et le compte des profits et pertes, donnant la situation réelle du négociant. ‖ Rapport, comparaison mettant la différence en évidence : LA BALANCE *de l'offre et de la demande établit le prix courant*.

— Comptab. On nomme *balance*, en comptabilité commerciale, la différence entre le débit et le crédit d'un compte, que l'on ajoute au côté le plus faible pour égaliser les totaux. On dit aussi SOLDE. Balancer ou solder un compte, c'est égaliser ainsi les totaux de ce compte. Il y a une balance qu'on appelle *générale* : elle consiste à balancer généralement tous les comptes ouverts au grand-livre.

Balance de sortie. Cette balance est établie à la fin de chaque compte et sert à les solder tous.

Balance d'entrée. C'est la contre-partie de la balance de sortie. Le débit de l'une correspond au crédit de l'autre.

— Econ. polit. *Balance du commerce*, Compensation faisant ressortir la différence entre les exportations et les importations.

— Gén. rural. On appelle *balance* l'équilibre qui doit se produire entre la venue de l'eau dans un étang et la sortie de cette eau par le trop-plein, dans le but de conserver un niveau à peu près constant.

— Iconogr. et relig. La *balance* est l'attribut de la Justice personnifiée. Elle figure, avec cette signification, sur une foule de monuments funéraires de l'ancienne Egypte, de la Grèce et de l'Etrurie. Dans les scènes du Jugement dernier exécutées par les artistes chrétiens du moyen âge, la main de la Justice divine tient quelquefois une *balance*; mais, en général, c'est l'archange saint Michel.

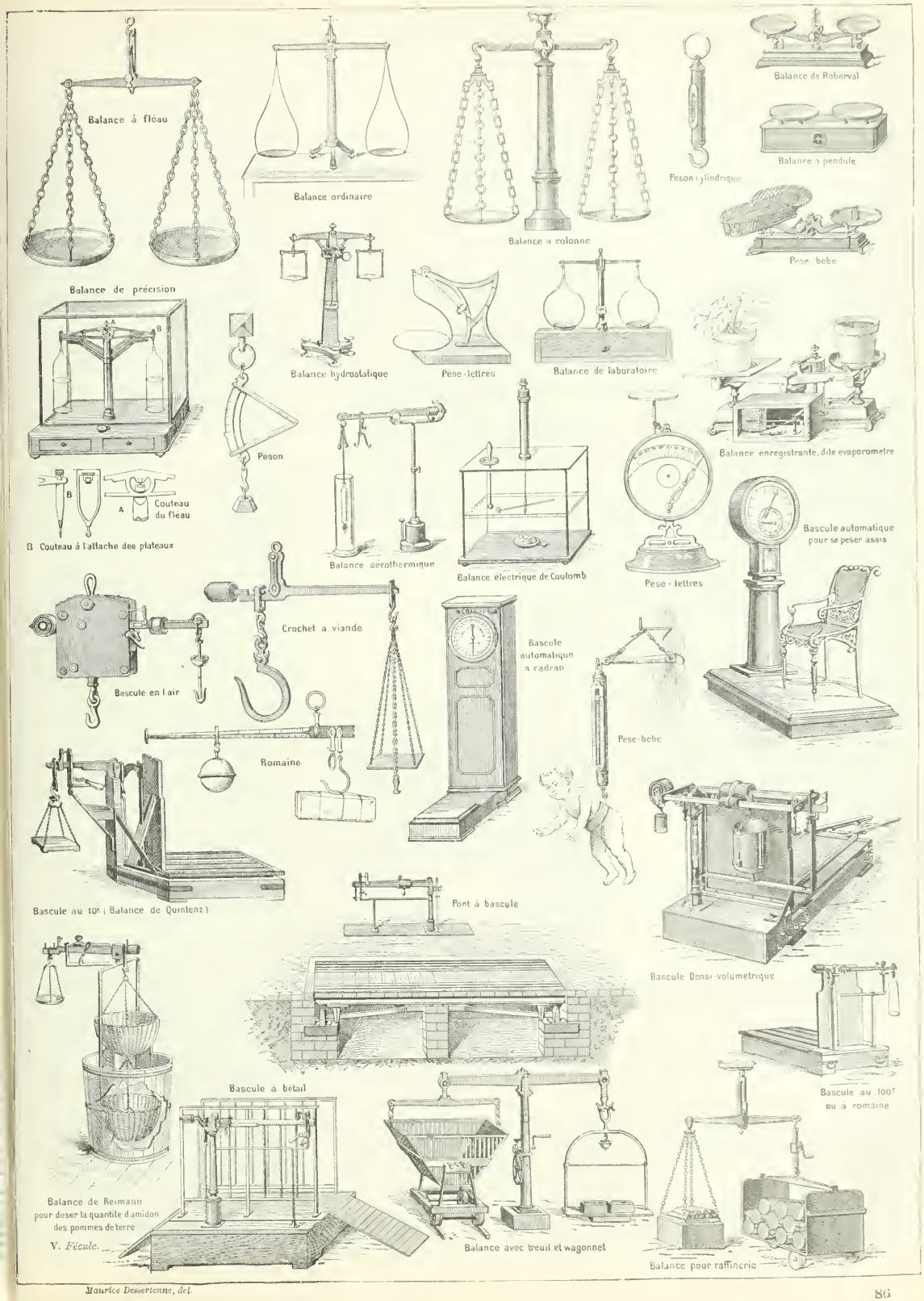

V. *Fécule.*

Maurice Dessertenne, del.

BALANCE

Mathém. *Balance* [illegible] Instrument qui sert à résoudre les équations numériques. *Balance arithmétique*, Instrument à l'aide duquel on peut faire les opérations de l'arithmétique ordinaire.

— Mécan. *Balance à poids*, Soupape de sûreté pour les machines à vapeur dont le mécanisme est semblable à celui de la balance romaine. « *Balance à ressort*, Appareil analogue au précédent, mais dans lequel un ressort joue le même rôle que le poids de la balance à poids. » *Balance d'eau*, V. pl. loin, p. 683.

— Pêch. Sorte de filet plat dont on se sert pour la pêche aux écrevisses. « Ligne à main terminée par un fil de fer cintré en forme de demi-cercle et à chaînine des extrémités duquel se trouve suspendu une empile et son hameçon.

— Polit. Équilibre des États, relativement à la distribution des territoires et des alliances : *La* BALANCE *de l'Europe était entre les mains de Henri IV, par ses alliances, par ses trésors et ses armes.* (Volt.) [On dit aujourd'hui EQUILIBRE.] « Pondération des pouvoirs politiques entre le pouvoir exécutif et les Chambres : *La* BALANCE *des pouvoirs est la base du gouvernement constitutionnel.*

— Techn. *Balance élastique*, Instrument à l'aide duquel les horlogers trouvent un spiral d'une puissance donnée et requise.

— BALANCE ORDINAIRE. La *balance* est un instrument qui sert à mesurer le poids des corps. Elle se compose essentiellement d'une barre métallique appelée *fléau*, traversée perpendiculairement à sa longueur par trois prismes d'acier appelés *couteaux* ; l'un des prismes, placé au milieu du fléau, repose par une de ses arêtes sur deux petits plans d'acier ou d'agate fixés à l'extrémité d'une colonne qui, par suite, soutient le fléau. Les deux autres couteaux, placés aux extrémités du fléau et disposés en sens inverse du premier, servent à supporter : l'un le corps à peser, l'autre, les poids destinés à évaluer le poids du corps.

Théorie de la balance. La balance n'est autre chose qu'un *levier du premier genre*, c'est-à-dire un levier où le point d'appui est placé entre le point d'application de la puissance et le point d'application de la résistance. Les deux forces, *puissance* et *résistance*, sont ici : l'une, le poids du corps, l'autre, des grammes, multiples ou fractions de gramme ; elles ont leurs directions parallèles, et sont appliquées aux extrémités du levier. Pour qu'une balance soit bonne, il faut qu'elle soit *juste* et *sensible*. On dit qu'une balance est *juste* lorsque, les plateaux étant chargés de poids égaux, le fléau se place horizontalement en équilibre : cet équilibre étant d'ailleurs stable. On dit qu'une balance est d'autant plus *sensible* que l'inclinaison du fléau est plus grande pour un même poids ajouté en surcharge dans l'un des plateaux. Ces deux considérations nécessitent, comme nous allons le voir, des conditions spéciales pour la construction de la balance.

Justesse de la balance. La théorie du levier peut se résumer dans ce principe : La puissance et la résistance sont en raison inverse de leurs bras de levier ; nous en déduisons immédiatement deux conditions pour la justesse :

1° *Les deux bras du fléau doivent avoir une longueur égale mesurée du point d'appui à chacun des points de suspension des plateaux.* 2° *Ils doivent avoir le même poids, en considérant le poids même de chaque plateau comme solidaire avec celui du bras qui le supporte.*

Si ces conditions sont remplies, il est évident que le fléau prendra une position d'équilibre horizontale pour deux poids égaux placés dans les plateaux. Pour que cet équilibre soit stable, le fléau étant horizontal, il faut, de plus, que *le centre de gravité du fléau armé de ses plateaux soit situé sur une ligne perpendiculaire à celle qui joint les points de suspension des plateaux et au-dessous du point d'appui.* Si le centre de gravité du fléau était placé au-dessus du point d'appui, au lieu d'être au-dessous, la balance serait dite *folle* ou *instable* ; elle n'aurait alors aucune tendance à revenir vers son point d'équilibre dès que celui-ci se trouverait dépassé. Si le centre de gravité était au point d'appui même, la balance serait dite *indifférente* ; pour des poids égaux dans chaque plateau, l'équilibre aurait lieu, quelle que soit la position du fléau. V. ÉQUILIBRE.

Sensibilité de la balance. Soient AB le fléau, O le point d'appui, G le centre de gravité du fléau et des plateaux, et π leur poids réuni appliqué en G. Supposons les conditions de justesse remplies, et le fléau en équilibre sous l'action des deux poids égaux P ; ces deux poids auront une résultante passant par le point d'appui O du fléau. Plaçons dans le plateau B un poids supplémentaire p ; supposons qu'il existe une nouvelle position d'équilibre du fléau A'B' : le centre de gravité sera en G'. Écrivons que la somme des moments des forces par rapport au point O est nulle :

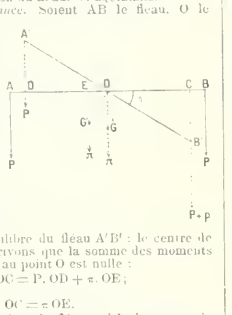

$$(P+p).OC = P.OD + \pi.OE;$$

en simplifiant :

$$p.OC = \pi.OE.$$

θ étant l'angle d'inclinaison du fléau, $2l$ la longueur du fléau, d la distance OG, nous pouvons écrire l'égalité :

$$pl\cos\theta = \pi d\sin\theta;$$

d'où :

$$\operatorname{tg}\theta = \frac{pl}{\pi d}.$$

Cette égalité montre d'abord que la nouvelle position d'équilibre existe ; de plus, elle nous donne les conditions de sensibilité de la balance ; θ sera d'autant plus grand que p et l seront plus grands, π et d plus petits ; donc :

La balance juste est d'autant plus sensible que le fléau est plus long, que le poids total du fléau et des plateaux est plus petit, et que le centre de gravité est plus rapproché du point d'appui.

Construction d'une balance de précision. Nous venons de voir que le fléau doit être long et léger ; pour concilier ces deux conditions, le fléau est formé d'une règle plate d'acier ou d'aluminium qu'on a eu soin d'évider à l'intérieur, tout en lui laissant une rigidité suffisante. Le couteau d'appui repose par son tranchant sur un plan d'agate, de façon que le frottement soit négligeable ; au-dessus de ce couteau d'appui se trouve fixée, perpendiculairement au fléau, une tige taraudée sur laquelle peut se visser un écrou de métal très dense : le déplacement de cet écrou permet de rapprocher le centre de gravité aussi près que possible du point de suspension. Les plateaux sont suspendus aux couteaux des extrémités par l'intermédiaire d'un étrier portant un plan d'agate de façon à rendre parfaite leur mobilité autour de leur axe de suspension. Une longue aiguille, fixée perpendiculairement au milieu du fléau et dont l'extrémité libre se meut sur un cadran divisé, permet d'apprécier l'horizontalité du fléau.

Enfin, pour que les couteaux ne s'émoussent pas, une pièce mobile appelée *fourchette* ou *trébuchet*, commandée à l'aide d'un bouton placé à l'avant de la balance, permet de soulever d'abord les plateaux, puis le fléau lui-même quand l'appareil ne fonctionne pas, de façon que les couteaux ne soient plus au contact des plans d'agate. Les balances de précision sont toujours conservées dans une cage de verre destinée à les préserver de la poussière : cette cage renferme des corps susceptibles d'enlever la vapeur d'eau contenue dans l'air.

Méthode de double pesée ou *Méthode de Borda*. Pour faire des pesées très précises, on emploie toujours la méthode de Borda, qui ne nécessite pas une balance juste. Le corps à peser est placé dans un des plateaux ; dans l'autre on fait équilibre avec des grains de plomb, du sable ou toute autre substance capable d'être ajoutée ou retirée par petites quantités. Quand l'équilibre est établi, on retire le corps, et on le remplace par des poids marqués en quantité suffisante pour que l'équilibre se rétablisse. Ces poids marqués représentent évidemment le poids du corps.

— REM. On démontre aisément qu'on peut aussi obtenir le poids exact d'un corps en *extrayant la racine carrée du produit des deux poids que l'on obtient en pesant successivement le corps dans les deux plateaux.*

— *Balance hydrostatique.* Cette balance, imaginée par Galilée pour vérifier le *principe d'Archimède*, et obtenir les *pesanteurs spécifiques* des corps, n'est autre chose qu'une balance ordinaire de précision, dont le fléau peut, par une disposition particulière, s'élever ou s'abaisser à volonté, en même temps que les deux plateaux. V. ARCHIMÈDE, DENSITÉ.

— *Balance* ou *Aréomètre de Nicholson*. V. AREOMETRE.

— *Balance à levier coudé* ou *Pèse-lettres*. Cet instrument se compose généralement d'un levier coudé : l'un des bras du levier a la forme d'une aiguille, et se meut le long d'un cadran convenablement gradué ; l'autre bras porte un plateau à son extrémité. Un contrepoids est placé à une distance quelconque sur le prolongement de ce dernier bras, de manière à faire équilibre au poids de celui-ci lorsque la balance est à vide et que l'aiguille est verticale. L'instrument est gradué empiriquement en plaçant des poids connus sur le plateau.

Balance romaine. La *romaine* se compose d'un fléau AB suspendu par une anse K, qui le divise en deux bras inégaux. Le bras le plus court porte un bassin C, on un crochet destiné à soutenir l'objet qu'on veut peser, et l'on fait équilibre à l'aide d'un poids constant P, qui glisse, au moyen d'un anneau, sur le bras le plus long. Un seul poids permet de peser les corps les plus divers ; l'équilibre a lieu lorsque le fléau est horizontal. On a évidemment la

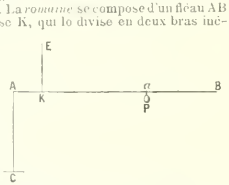

proportion $\frac{P}{Q} = \frac{KA}{Ka}$, dans laquelle Q représente le poids de l'objet. Par exemple, si le corps pèse 10 kilogr., et que P soit égal à 1 kilogr., l'équilibre aura lieu lorsque la partie Ka sera égale à dix fois le bras AK. La proportion ci-dessus sert donc à déterminer, le long du plus grand bras, une graduation qui indique aussitôt le poids cherché.

— *Balance danoise.* Cette machine, dont l'usage est très répandu dans le nord de l'Europe, diffère de la romaine en ce que le peson et le corps à peser restent fixes aux deux extrémités du fléau, et que le point de suspension seul est mobile et sert à déterminer le rapport des bras.

— *Balance de Quintenz.* Cette balance est la *bascule du commerce*; elle est destinée à peser des corps dont le poids et les dimensions ne permettent pas l'usage de la balance ordinaire. Elle se compose d'un plateau AB, dont l'un des bords se relève en BC et s'appuie, d'une part, en D sur le levier EF, d'autre part, sur la pièce G au moyen de la barre CG. Le levier EF, mobile en E, est engagé dans l'extrémité inférieure de la triangle FH ; et la pièce G est également accrochée à l'extrémité inférieure de la triangle GI ; de sorte que le poids d'un corps posé sur le plateau tend à abaisser ces deux triangles, et, par suite, le bras de levier HK, auquel elles sont attachées. Le levier HL est mobile autour du point K ; une de ses extrémités supporte, comme nous venons de le voir, le poids du corps à peser ; l'autre soutient un plateau P, destiné à recevoir les poids. Les dimensions sont telles que :

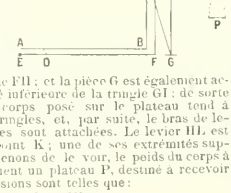

$$\frac{ED}{EF} = \frac{HK}{HK} \text{ et } \frac{HK}{KL} = \frac{1}{10}.$$

Cela posé, admettons que, le plateau AB ne portant aucun corps, le levier HL soit en équilibre et dans une position horizontale. Plaçons un corps sur le plateau AB ; la force résultante se répartira entre les deux points d'appui D, G du plateau. La force appliquée en G se transmettra intégralement en I. L'autre, que nous appellerons π, agissant au point D, donnera lieu à une pression $\pi \times \frac{ED}{EF}$ ou $\pi \times \frac{HK}{HK}$ appliquée à l'extrémité F du levier EF. Cette dernière pression se transmettra au point H, et y produira le même effet qu'une pression $\pi \times \frac{HK}{HK} \times \frac{HK}{HK} = \pi$, appliquée en I ; en sorte que ce sera comme si la seconde portion du poids agissait directement sur le point I. Le levier HL se trouve donc exactement dans les mêmes conditions que si le poids du corps était tout entier appliqué en I. Or, comme $\frac{HK}{KL} = \frac{1}{10}$ il faudra, pour établir l'équilibre, mettre sur le plateau P un poids dix fois moindre que celui du corps.

— *Bascule romaine de Béranger.* Cette bascule permet de mesurer des poids très considérables ; elle diffère de la bascule de Quintenz par le système des leviers ; une romaine adaptée à l'instrument permet d'effectuer très rapidement les pesées.

— *Ponts à bascule.* Cet appareil sert surtout dans les gares de chemins de fer pour peser les wagons, les bestiaux, etc. Le système des leviers a beaucoup d'analogie avec celui de la bascule de Béranger ; la romaine est adaptée à l'appareil, de sorte que la lecture des poids se fait avec la plus grande facilité.

— *Bascule automatique à cadran.* Cette bascule, inventée par A. Dujour, est une bascule ordinaire où la charge en kilogrammes du tablier s'enregistre sur un cadran fixe, divisé en parties égales.

— *Balance de Roberval.* En 1670, le *Journal des savants* annonça « *une nouvelle manière de balance inventée par M. de Roberval, professeur de mathématiques dans l'Université de Paris*, laquelle est très différente des autres et semble d'abord renverser les principes de la statique... ». Cette balance est celle que l'on rencontre aujourd'hui sur tous les comptoirs, enfermée dans une caisse en bois, d'où sortent deux tiges métalliques supportant les plateaux. Rappelons que, *si deux forces, agissant aux extrémités d'un bras de levier mobile, se font équilibre, elles sont entre elles dans le rapport inverse des chemins parcourus, dans le même temps, par leurs points d'application* ; en sorte que, si les chemins parcourus sont égaux, les forces (qui sont ici représentées l'une par le poids d'un corps, l'autre par des grammes) seront égales. Imaginons donc un parallélogramme ABCD formé de quatre tiges solides, articulées les unes aux autres à leurs extrémités, et soutenu par un axe MN, également articulé aux milieux des côtés AB et DC. De cette manière, quelle que soit la déformation du parallélogramme, telle que A'B'C'D', les côtés verticaux AD, BC, restent encore verticaux en A'D, B'C', et il est, de plus, évident que deux points quelconques de ces côtés se déplacent, en même temps, de la même quantité ; l'un en montant, l'autre en descendant. Si donc les tiges verticales sont surmontées de plateaux, l'appareil sera en équilibre, et le fléau AB horizontal, quand les charges mises sur les plateaux auront le même poids.

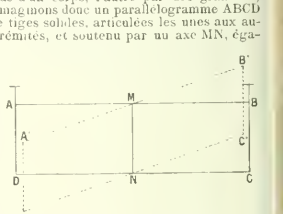

— *Balance de Béranger.* Elle est bien supérieure, comme justesse et sensibilité, à celle de Roberval. Son mécanisme rappelle à la fois la balance de Roberval et la balance de Quintenz ; c'est la balance à pendule du commerce.

— *Bascule Rédier.* Cette bascule constitue un appareil enregistreur indiquant, à l'aide d'un diagramme, les plus petites variations de poids d'un corps placé sur son plateau. Son fonctionnement est basé sur l'emploi du plongeur (v. ce mot) de Hervé-Mangon. Cet appareil, n'enregistrant que des variations lentes, ne tient pas compte des brusques mouvements d'un animal placé sur son plateau. Aucun tracé des diagrammes ne les indique.

— *Balance argyrométrique.* C'est un instrument grâce auquel il est possible de déterminer la quantité d'argent recouvrant un objet placé dans un bain d'argenture.

— *Balance-compteur Vincent.* La balance *Vincent* permet d'avoir tout de suite le nombre de pièces d'un lot de petits objets semblables, tels que : agrafes, épingles, aiguilles, dés à coudre, boucles, vis, etc. Au fléau gradué de cette balance sont suspendus, d'un côté, une sébile contenant un certain nombre des objets à compter, et, de l'autre, un plateau recevant le lot à évaluer. La sébile se déplace le long du fléau, jusqu'à ce que l'équilibre soit établi ; en multipliant par le chiffre de la graduation du fléau, ou s'arrête la sébile, le nombre d'objets contenus dans celle-ci, on connaît le nombre des mêmes objets placés dans le plateau.

— *Balance aréothermique de Mohr.* Cette balance détermine jusqu'à la 4e décimale la densité des corps solides ou des liquides. Elle se compose d'un fléau à bras égaux ; l'un de ces bras est divisé en dix parties égales, destinées à recevoir les poids, qui sont des cavaliers en métal. Un flotteur en verre, suspendu à un fil de platine, est équilibré par un poids cylindrique, et sert à déterminer la densité des liquides. Pour les densités des solides, on remplace le flotteur par un petit plateau muni de deux crochets.

— *Balance densi-volumétrique Tourbie.* Elle jauge les liquides pris par grandes quantités, en les pesant au lieu de les mesurer. Au fléau de cette bascule est suspendu, en guise de poids, un réservoir de 10 litres, qui se déplace le long du fléau jusqu'à ce qu'il fasse équilibre au tonneau ou au récipient placé sur le plateau de la bascule ; on lit alors au-dessus du réservoir la graduation qui indiquera le volume cherché du récipient.

— *Balance pèse-grains.* Les Anglais emploient une balance sans poids pèse-grains donnant rapidement le poids de l'hectolitre de céréales. Un fléau supporte d'un côté un vase cylindrique et porte de l'autre côté une graduation sur laquelle on fait glisser un contrepoids, qui, placé sur le chiffre 0, fait équilibre au vase vide. On verse les grains dans ce vase, au moyen d'un entonnoir, en affleure avec une raclette et on établit l'équilibre en déplaçant le contrepoids. Le chiffre devant lequel il s'arrête indique le poids cherché.

— *Balance pèse-bébés.* Ce sont des instruments qui permettent de constater les progrès matériels réalisés par l'enfant en un laps de temps donné. Ce sont des pesons à ressort, auxquels on suspend le bébé.

— BALANCES DIVERSES. On a donné, par analogie, le

nom de *balances* à des appareils destinés à mesurer des forces très différentes de la pesanteur; nous allons citer les plus importants :

— *Balance de torsion* ou *Balance de Coulomb*. Appareil construit par Coulomb en vue d'estimer les forces magnétiques des aimants naturels ou artificiels, ainsi que les forces électriques. Il est fondé sur la torsion des fils de cuivre ou d'argent, c'est-à-dire sur l'effort que fait, pour revenir sur lui-même, un fil tendu verticalement par un poids que l'on fait tourner horizontalement. Quand le fil subit une torsion correspondant à un angle α, *le moment du couple qui tend à le ramener a sa position d'équilibre est proportionnel à* α. (V. TORSION.) La balance se compose essentiellement d'un fil d'argent, dont la partie supérieure est enroulée à un petit treuil qui peut tourner sur un disque divisé de manière à indiquer, à l'aide d'un micromètre, les degrés de torsion ou l'angle de torsion que l'on donne au fil à son extrémité supérieure. L'extrémité inférieure du fil porte une espèce d'étrier destiné à soutenir une aiguille aimantée, quand on veut mesurer les forces magnétiques, ou une aiguille en gomme laque terminée par une balle de sureau, quand il s'agit d'évaluer les forces électriques. Une cage de verre enferme une partie du fil et supporte le treuil. Sur le contour de la cage est tracée une zone divisée en degrés, correspondant aux degrés de la circonférence. Supposons qu'on veuille vérifier les lois de répulsion des masses électriques; on introduit, par une petite ouverture percée dans la partie supérieure de la cage, une balle de sureau identique à celle qui est à l'intérieur, on met les deux balles en contact et on leur communique une charge électrique; cette charge est partagée, les deux balles se repoussent; comme celle qui est soutenue par le fil est seule mobile, il en résulte un angle α de torsion du fil. On tourne le micromètre en sens contraire d'un angle A : les deux balles se rapprochent, la torsion totale du fil est $A + \alpha$, cette torsion mesure évidemment la répulsion; si on recommence l'expérience, on obtient des angles α', A', α'', A'', etc. On trouve que : $(A + \alpha)\alpha^2 = (A' + \alpha')\alpha'^2 = (A'' + \alpha'')\alpha''^2$. On peut sans erreur sensible supposer α, α', α'' proportionnels aux distances des balles; il s'ensuit que la force répulsive qui s'exerce entre les deux balles varie en raison inverse du carré de la distance.

— *Balance bifile*. V. BIFILAIRE.

— *Balance électro-magnétique*. Cet appareil a été imaginé par Becquerel, pour faire connaître les intensités des courants électriques. Au-dessous de chaque bassin d'une balance très sensible est suspendu un aimant qui pénètre sans frottement dans un tube de verre vertical, entouré, comme une bobine, d'un très long fil de cuivre recouvert de soie, et passant d'un tube à l'autre. L'instrument étant bien équilibré, si l'on fait passer un courant, en sens opposé, autour des tubes, l'un des aimants est soulevé, et l'autre abaissé; il faut alors, pour rétablir l'équilibre, mettre dans le bassin correspondant à l'aimant soulevé des poids qui peuvent indiquer l'intensité des courants.

— *Balance de Wheatstone*. V. PONT DE WHEATSTONE.

— *Balance d'induction voltaïque Hughes*. Cet appareil a été imaginé par Hughes, en 1879, dans le but de mesurer la conductibilité des diverses substances pour les courants induits instantanés et d'étudier la constitution moléculaire des métaux et alliages. On sait que, si deux bobines sont placées dans le voisinage l'une de l'autre, toute variation dans l'intensité des courants qui traversent la première détermine un courant induit dans la seconde. Si cette seconde bobine est en relation avec un téléphone, celui-ci révélera à l'oreille la production de chacun de ces courants induits. Si, maintenant, on vient à mettre dans l'intérieur de ces bobines un fragment d'une substance quelconque, son action magnétique se révélera par une modification des bruits émis par le téléphone, toutes choses égales d'ailleurs.

Ce merveilleux instrument, grâce à un dispositif spécial, est employé quelquefois par les chirurgiens, lorsque la sonde est insuffisante, pour découvrir un projectile. On l'expérimenta pour la première fois, en 1883, sur la personne du président des Etats-Unis, Garfield. A l'aide de cette balance, le médecin de l'illustre blessé retrouva la balle dont aucune autre sonde n'avait pu lui révéler l'emplacement.

— *Balance actinique*. Cet instrument, appelé aussi BOLOMÈTRE, ACTINOMÈTRE, est destiné à mesurer la chaleur rayonnante. V. ACTINOMÈTRE.

— *Balance pneumatique*. Appareil employé pour connaître le degré de compression d'une certaine quantité d'air contenue dans les soufflerles des orgues.

— *Balance sèche*. Appareil qui s'emploie principalement dans l'exploitation des mines pour la montée du minerai. Elle est à simple ou à double effet. Dans le second cas, on peut, tout en procédant à l'extraction du minerai, descendre en même temps les terres destinées au remblai des galeries épuisées. Son fonctionnement est analogue à celui des balances hydrauliques, mais ici l'eau se trouve remplacée par un frein puissant.

— *Balance hydraulique* ou *Balance d'eau*. Cet appareil rend de très grands services à l'industrie métallurgique; c'est, en somme, un élévateur qui se compose de deux caisses étanches, formant plateaux. Ces caisses s'accrochent aux extrémités d'une chaîne se mouvant dans la gorge d'une poulie verticale. Elles se remplissent d'eau suivant les besoins, ou se vident automatiquement. Lorsque l'un de ces récipients vide d'eau se trouve chargé de minerai au bas d'un haut fourneau, on emplit d'eau celui qui se trouve au niveau du *gueulard*. Son poids entraîne la caisse inférieure qui monte avec sa charge, tandis que l'autre descend. Arrivée au bas de sa course, cette dernière se vide à son tour. Il se produit alors un mouvement alternatif d'ascension et de descente.

— *Balance de Bérard*. Appareil imaginé par Bérard et perfectionné par Lalanne, permettant de résoudre des équations numériques de la forme :

$$a_0x^n + a_1x^{n-1} + \ldots + a_p = 0.$$

On arrive à résoudre les équations jusqu'au 7e degré.

— ENCYCL. Dr. Les *balances* des marchands sont soumises à la surveillance de la police. Elles sont, en outre, assujetties au régime spécial de vérification et de poinçonnage établi, d'une façon générale, pour les poids et mesures quelconques. (V. POIDS ET MESURES.) En ce qui concerne les romaines oscillantes, des décrets en date des 20 janvier 1880 et 21 mars 1885, intervenus sur le rapport du ministre du commerce, ont déterminé certaines conditions particulières auxquelles elles doivent satisfaire pour être admises à la vérification et au poinçonnage.

— Econ. pol. *Balance du commerce*. La théorie de la *balance du commerce* a servi de base, depuis le XVIe siècle, au régime des prohibitions et des douanes protectrices dans presque tous les Etats de l'Europe. On estimait qu'un peuple s'enrichit d'autant plus que la valeur de ses exportations dépasse celle de ses importations; la différence, *la balance*, devant rentrer dans le pays sous forme de numéraire, ou se retrouver sous forme de créances sur l'étranger. Sully, Colbert, Napoléon Ier furent d'ardents défenseurs de cette doctrine; Quesnay, Adam Smith et tous les économistes l'ont combattue avec raison.

De nos jours, les pays les plus riches l'Angleterre, la Belgique, la France en particulier, important plus qu'ils n'exportent, ont constamment la balance du commerce contre eux, tandis que les pays neufs, les Etats-Unis, l'Argentine, la Russie, exportent plus qu'ils n'importent. L'explication de ces phénomènes se trouve dans les raisons suivantes : 1° les pays riches ont fait de nombreux placements à l'étranger dont ils peuvent recevoir les revenus sous forme de marchandises, et les pays jeunes, au contraire, ont à se libérer vis-à-vis des premiers avec les produits de leur sol et de leur industrie; 2° les produits transportés d'un pays à un autre figurent sur les tableaux des douanes avec une valeur minima à l'exportation, qui se trouve majorée, au moment de l'importation, du prix du transport, de l'assurance, etc.; 3° beaucoup d'articles, lingerie, bijoux, etc., achetés et payés par des étrangers en France, par exemple, sont exportés comme bagages et échappent ainsi à la douane; 4° la différence entre les importations et les exportations résulte aussi du bénéfice même des opérations qu'un commerçant national entreprend hors de son pays, puisque les retours qu'il a à en recevoir sont supérieurs aux valeurs qu'il a envoyées; plus le commerce que l'on fait avec l'étranger est lucratif, plus donc il devient vraisemblable que les importations doivent surpasser les exportations.

En résumé, la balance du commerce doit être contre les pays riches, mais il ne faut pas s'en exagérer l'importance, car les chiffres seuls peuvent parfois ne rien prouver.

— BIBLIOGR. : Coulomb, *Mémoires de l'Académie des sciences* (de 1781 à 1790); Hughes, *Philosophical Magazine* (1879); Bertin, *Annales de physique et chimie*.

BALANCE, constellation zodiacale légèrement australe. C'est le 7e signe du zodiaque en comptant d'occident en orient, à commencer par le Bélier.

— ENCYCL. Au temps d'Hipparque (IIe siècle av. J.-C.), un signe quelconque du zodiaque et la constellation du même nom correspondaient assez exactement : il était

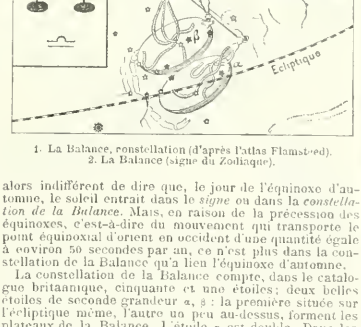

1. La Balance, constellation (d'après l'Atlas Flamstéed).
2. La Balance (signe du Zodiaque).

alors indifférent de dire que, le jour de l'équinoxe d'automne, le soleil entrait dans le *signe* ou dans la *constellation de la Balance*. Mais, en raison de la précession des équinoxes, c'est-à-dire du mouvement qui transporte le point équinoxial d'orient en occident d'une quantité égale à environ 50 secondes par an, ce n'est plus dans la constellation de la Balance qu'a lieu l'équinoxe d'automne.

La constellation de la Balance compte, dans le catalogue britannique, cinquante et une étoiles; deux belles étoiles de seconde grandeur α, β : la première située sur l'écliptique même, l'autre un peu au-dessus, forment les plateaux de la Balance. L'étoile α est double. Dans les calendriers et annuaires, le signe de la Balance est indiqué par le caractère ♎. La Balance étant le symbole de la justice et des partages égaux, son nom a été naturellement emprunté pour désigner la région que le soleil traverse lorsqu'il partage le temps en jours et en nuits d'égale durée.

Les Egyptiens avaient consacré, on ne sait pourquoi, la Balance et le Scorpion au dieu du mal, Typhon, qui, non content de cet hommage astronomique, se faisait moins innocemment immoler des hommes roux.

BALANCELLE (du napolit. *paranzello*, balance) n. f. Grosse embarcation de mer des côtes d'Italie et d'Espagne, se livrant soit à la pêche, soit au cabotage.

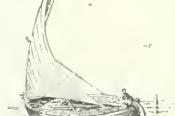

Balancelle.

— ENCYCL. L'avant est pointu comme l'arrière, mais droit et très relevé, tandis que l'arrière est légèrement incliné. Il n'y a qu'un mât portant une grande voile latine ou triangulaire et rarement un foc. Le gouvernail, très grand, déborde la quille, et doit se démonter quand on arrive au mouillage si le port est peu profond. Les *balancelles* espagnoles ont le plus souvent l'arrière carré.

BALANCEMENT (rad. *balancer*) n. m. Mouvement alternatif d'un corps, en sens opposés, autour de son centre d'équilibre : *Le* BALANCEMENT *d'une voiture, d'une barque, d'une escarpolette*.

— Fig. Hésitation : *Un* BALANCEMENT *douteux entre la vérité et la volupté*. (Pasc.) ‖ Changements alternatifs dans la manière de penser, d'agir : *Livré, sur l'escarpolette de l'intérêt, a un* BALANCEMENT *perpétuel*. (Beaumarch.) ‖ Equilibre politique ou autre : *Il y a dans l'Europe une espèce de* BALANCEMENT *entre les nations du Midi et celles du Nord*. (Montesq.) ‖ Pondération des pouvoirs : *Le régime constitutionnel ne est que de pesons, de* BALANCEMENTS. (L. Blanc.)

— Charp. *Balancement des marches d'un escalier*. Lorsque la cage d'un escalier est composée de parties planes raccordées avec des surfaces courbes, les directions des arêtes des marches ne doivent pas, dans le voisinage des raccordements, rester normales à la ligne de foulée; c'est pour obtenir cette déviation des arêtes que l'on exécute le *balancement* des marches, ou, plus exactement, leur *gironnement*. Cette opération a pour but de répartir sur un nombre plus ou moins considérable de marches la diminution de largeur que doivent supporter les marches vers la partie avoisinant le *limon* ou *noyau*. On obtient pratiquement ce résultat en augmentant d'autant plus le nombre des marches que la courbure de l'escalier est plus raide. V. GIRONNEMENT.

— Mar. *Balancement de la vraibrée*. Proportion judicieuse entre la surface des voiles avant et arrière. ‖ *Balancement du chargement*, Égale répartition des poids pour assurer une bonne assiette. ‖ *Balancement des couples*, Opération consistant, en construction navale, à donner une bonne position aux couples quand on les a dressés sur quille. *Balancement de la machine*, Manœuvre consistant à faire faire à la machine quelques tours en avant ou en arrière, après avoir réchauffé, pour purger les cylindres et s'assurer que, tous les organes fonctionnent bien, on peut mettre en marche. ‖ *Balancement d'un torpilleur, d'un bateau léger*, Immersion spéciale que prennent ces bateaux quand, lancés à grande vitesse, l'arrière s'enfonce et l'avant se soulève. ‖ *Balancement d'une torpille automobile*. Opération consistant à introduire de l'air dans le servo-moteur et à s'assurer que le gouvernail horizontal donne les cotes reconnues nécessaires à un bon fonctionnement.

— Méd. *Balancement fonctionnel*, Rapport inverse existant entre l'énergie ou l'activité de deux ou de plusieurs fonctions. C'est ainsi que la sécrétion urinaire supplée au défaut d'action de la peau, et réciproquement. *Balancement organique*, Sorte d'antagonisme ou de compensation qui s'établit entre les atrophies et les excès de développement dans les anomalies.

— Mus. Syn. de *tremolo*, cadence. ‖ Concordance harmonieuse.

— Peint. C'est la formation d'un ensemble harmonieux par un groupement artistique des diverses parties qui constituent la composition picturale.

— Poids et mes. Dans la balance. Équilibre alternatif.

— Techn. Oscillations auxquelles les locomotives sont sujettes, soit dans le sens de leur longueur, soit dans le sens de leur largeur, et qui proviennent en général de ce que les rails sont trop faibles ou de ce que la voie repose sur un remblai fraîchement remué ou détrempé par la pluie : *Le* BALANCEMENT *est une cause de dérraillement*.

— ENCYCL. Biol. *Balancement organique* ou *Balancement des organes*. Principe formulé par Geoffroy Saint-Hilaire pour exprimer la dépendance mutuelle des organes animaux : « Un organe s'accroît-il d'une manière démesurée, et accroissement n'a-t-il lieu qu'aux dépens des organes voisins dont la forme, l'activité, la grandeur sont modifiées, et même, dans quelques cas, atrophiées. » Ce principe, destiné, dans l'esprit de Geoffroy Saint-Hilaire, à donner, sinon une explication, du moins un exposé succinct et précis de l'existence d'une harmonie générale des formes chez les animaux, conserverait, s'il était cité seul, quelque chose de cette obscurité mystérieuse attachée à toute interprétation des phénomènes de la vie par un plan préconçu.

Il s'impose, au contraire, comme une nécessité scientifique du premier ordre quand on le rapproche de la loi de Lamarck : « que, dans tout animal..., le fonctionnement fréquent et soutenu d'un organe le renforce progressivement..., tandis que le repos constant du même organe le détériore insensiblement, réduit progressivement sa valeur et peut finir par le faire disparaître ». (V. CINÉTOGÉNÈSE.) Le principe de Geoffroy Saint Hilaire se ramène, en effet, alors, à cette formule que : « tous les organes d'un animal ne pouvant fonctionner à la fois, si l'un d'eux a un fonctionnement exagéré, et, par suite, s'hypertrophie, il y a forcément un ou plusieurs autres organes dont le fonctionnement est réduit par cela même et qui, par suite, se dégradent plus ou moins rapidement ». Que tous les organes d'un animal ne puissent pas fonctionner constamment à la fois, cela est une nécessité de la nutrition, et particulièrement de l'excrétion. En effet, les tissus d'un organe qui fonctionne, non seulement détruisent leur provision de matières alimentaires qui serait, dans certains cas, rapidement renouvelable, mais encore et surtout produisent des substances accessoires nuisibles dont l'accumulation produit la *fatigue* (v. ce mot) de l'organe si elles ne sont pas éliminées de l'organisme. Or il y a une limite à la quantité de ces substances nuisibles que peuvent excréter en un temps donné les organes spéciaux de l'excrétion, et il y a, par conséquent, une limite à la somme quotidienne des heures de fonctionnement de tous les organes, ce qui fait que le fonctionnement exagéré de l'un entraîne forcément le repos exagéré de l'autre, et, le principe de Geoffroy Saint-Hilaire devient une nécessité physiologique immédiate. Le fonctionnement au delà des limites permises entraîne des troubles locaux ou généraux, suivant les cas. V. SURMENAGE.

Le principe du balancement des organes présente un double intérêt : 1° au point de vue individuel, il nécessite l'état adulte (v. DÉVELOPPEMENT), et il explique pourquoi un même être ne peut pas être à la fois hypertrophié dans tous ses organes; un lutteur forain, qui a des biceps énormes, n'est généralement pas un savant développement cérébral considérable, et réciproquement : 2° les caractères individuels acquis pendant une longue suite de générations se fixant par hérédité, le balancement organique se vérifiera aussi bien dans l'histoire de la formation des espèces que dans celle de l'évolution industrielle, ce qui explique précisément l'harmonie remarquable des formes animales. Les exceptions accidentelles au principe du balancement des organes constituent les *monstruosités*, dont l'étude féconde TÉRATOLOGIE a été commencée par Geoffroy Saint Hilaire, et est devenue depuis une science importante.

Le principe du balancement des organes est bien plus important en zoologie qu'en botanique, à cause de la limitation plus nette du milieu intérieur animal et de la séparation tranchée des heures de fonctionnement et des heures de repos. C'est, d'ailleurs, pour les animaux surtout, qu'il a été établi par Geoffroy Saint-Hilaire.

BIBLIOGR. : Claude Bernard, *Leçons sur les phénomènes de la vie communs aux animaux et aux végétaux* (Paris, 1878); Ed. Perrier, *Traité de zoologie* (Paris, 1892); F. Le Dantec, *L'essor nouvelle de la vie* (Paris, 1896).

BALANCÉ n. m. Chorégr. Terme de danse indiquant l'action d'un danseur qui fait plusieurs pas sans changer de place. Les mouvements les plus divers des pieds peuvent s'exécuter dans le *balancé*, à la condition que le danseur ne se déplace pas. Les pas, dans le balancé, soit à droite, soit à gauche, varient donc à l'infini; toutefois, il en est de plus généralement usités, tels que les glissades et les assemblés.

BALANCER (rad. *balance*). — Prend une cédille sous le *c* devant les voyelles a et o : *Je balançais. Nous balançons*.

v. a. Faire osciller un corps, de manière qu'il penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre : BALANCER *ses bras. Le vent* BALANCE *la cime des arbres*. ‖ Mettre en équilibre : *Le danseur de corde* BALANCE *son corps pour ne pas tomber*.

— Fig. Établir, entre différentes choses, une certaine pondération qui empêche l'une ou l'autre de prévaloir : *Les petits intérêts de commerce ne peuvent plus* BALANCER *les grands intérêts de l'humanité*. (Chateaubr.)

— Compenser, égaler par l'importance, le mérite, la vertu, l'influence : *La nature* BALANCE *sans cesse le mal par le bien*. (Barthél.) ‖ Rendre incertain, tenir en suspens : BALANCER *la victoire*. ‖ Peser dans son esprit, comparer, examiner contradictoirement : BALANCER *le pour et le contre*.

— Fam. Mystifier : *Voilà six mois qu'il me promet; je crois qu'il me* BALANCE!.. ‖ Éconduire; renvoyer, quitter, surtout en parlant d'une maîtresse, et réciproquement : *Elle m'a traité de muffle. — Alors, il faut la* BALANCER. (Monselet.) BALANCER a été remplacé par PLAQUER.

— Chorégr. *Balancez vos dames*, Avertissement pour prévenir le danseur qu'il faut faire tourner la dame avec laquelle on danse. (Vieux.) ‖ Exécuter le pas nommé « balancé » : BALANCEZ!

— Mécan. *Balancer une soupape de sûreté*, Adapter à la soupape, avec ou sans l'intermédiaire d'un levier, un poids proportionnel à sa surface et à la pression qui doit la soulever.

— Peint. *Balancer une composition, des groupes, des masses*, Les disposer de manière qu'ils s'équilibrent et forment un ensemble harmonieux, sans sacrifice trop marqué de quelqu'une des parties. ‖ *Balancer une figure*, En disposer les parties dans un état de contraste et en même temps d'équilibre harmonieux.

— Manèg. *Balancer la croupe*. Se dit d'un cheval dont la croupe dandine à ses allures, ce qui est une marque de faiblesse dans les reins.

— v. n. Osciller pendant un certain temps : *Lustre qui* BALANCE.

— Fig. Être indécis, hésiter : *Faut-il opter entre les grands et le peuple? Je ne* BALANCE *pas : je veux être peuple*. (La Bruy.)

— *Sans balancer*, Sans hésiter.

— Demeurer en suspens, incertain, douteux : *La victoire* BALANÇA. (La Fontaine.)

— Art milit. Se porter alternativement sur un pied, puis sur l'autre, en marquant le pas.

— Comm. *Balancer un compte*, Equilibrer le *débit* et le *crédit* en rendant égales les sommes qui s'y rattachent.

— Mécan. En parlant d'une locomotive, Éprouver des oscillations dans le sens de la longueur et de la largeur.

— Techn. Se dit des lisses d'un métier lorsqu'elles se lèvent et se baissent plus d'un côté que de l'autre.

— *Balancer un escalier*, Établir le balancement, ou mieux le gironnement des marches.

Se balancer, v. pr. Être balancé, osciller, se mouvoir, en penchant alternativement d'un côté et de l'autre : *Lampe qui* SE BALANCE *au plafond. L'ours* SE BALANCE *en marchant*.

— Se placer sur une balançoire, une escarpolette, etc., et se mettre en oscillation, ou Mettre à tour de rôle en mouvement la balançoire ou l'escarpolette : *Éprouver le vertige en* SE BALANÇANT.

— Fig. Être compensé : *Profits et pertes* SE BALANCENT.

— Comm. Se solder : *Compte qui* SE BALANCE *de tant au passif et tant à l'actif*.

— Peint. Se dit des groupes, des masses qui sont disposés dans un équilibre harmonieux.

— SYN. **Balancer, hésiter.** Le premier se dit surtout quand deux partis se présentent, et qu'on ne sait lequel prendre; le second quand, sachant ce qu'il faudrait faire, on recule devant l'action, retenu par la crainte, par le manque d'énergie, etc.

BALANCERIE n. f. Fabrique de balances. ‖ Art de fabriquer des balances.

— Action de balancer.

BALANCIER *si-é* — rad. *balancer*) n. m. Mécan. Pièce en bois ou en métal, animée d'un mouvement oscillatoire et destinée, le plus souvent, à transformer ou régulariser un mouvement.

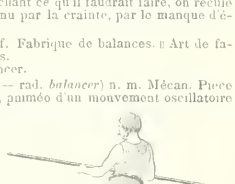

Danseur de corde, muni du balancier.

— Arrob. Longue perche dont se servent ceux qui dansent sur la corde tendue, pour se tenir en équilibre.

— Ch. de fer. Tige métallique horizontale, oscillant autour d'un point fixe et réunissant deux à deux les extrémités des ressorts qui supportent le poids de la machine. Cette disposition est prise afin de répartir également la charge sur les fusées des essieux.

— Econ. dom. Traverse aux deux extrémités de laquelle étaient autrefois suspendues les coupoles de certaines lampes, et particulièrement de celles qui servaient à éclairer un billard, avant l'invention du gaz.

— Filat. Se dit de l'arbre qui, dans les métiers à filer *Mull-Jenny*, porte les aiguilles de l'envidage.

— Mar. Appareil de suspension, composé de deux cercles de cuivre concentriques, qui permet aux objets qui en sont munis de se mouvoir en tout sens, et de conserver la position horizontale, quelle que soit l'inclinaison du navire. ‖ Grosse pièce au moyen de laquelle on ouvre ou l'on ferme les vantaux.

— Mines. Bras armés à l'une de leurs extrémités d'un poids suffisant afin d'équilibrer en partie la pesanteur de la maîtresse tige qui, dans les puits de certaines mines, transmet le mouvement aux pompes d'épuisement.

— Monn. On donnait autrefois le nom de *balancier* à l'atelier dans lequel on frappait, à l'aide du balancier monétaire, les médailles et les monnaies.

— Navig. Pièce de bois que les Indiens fixent en dehors de leurs embarcations au moyen de traverses en bois léger. Elle a pour but de donner à la pirogue une plus grande stabilité.

— Pêch. Traverse ajoutée aux lignes pour pêcher certains poissons.

— Techn. Pièce d'horlogerie animée d'un mouvement régulier d'oscillation, et qui règle l'échappement. Il y en a de deux sortes : *rectilignes* pour les horloges fixes, *annulaires* pour les pièces portatives comme les montres. (Le terme scientifique est PENDULE.) ‖ *Balancier compensateur*, Balancier combiné de façon que les dilatations produites sur lui par les variations de température soient compensées par des dilatations en sens contraire.

— Nom vulgaire donné au fléau d'une balance.

— Pièce du métier à fabriquer les bas. ‖ Dans les papeteries, Tige de fer avec laquelle on délaye la matière contenue dans l'auge. ‖ Dans les forges, Pièce de fer reconnaît à l'aide de laquelle on manœuvre les soufflets. ‖ Barre servant pour ouvrir et fermer les vannes d'une porte d'écluse. Croix de fer placée sur l'axe d'une vis sans fin actionnant un tourne-broche. (Cette barre joue le rôle de régulateur du mouvement.) ‖ *Balancier de pompe*, Pièce de bois ou de fer oscillant autour d'un axe et reliée à l'une de ses extrémités à un piston de pompe, tandis que l'autre est mise en mouvement par une manivelle.

— n. m. pl. Entom. Petits appendices hachiformes qui remplacent, chez les insectes diptères, les ailes métathoraciques.

— ENCYCL. Techn. Le *balancier des machines à vapeur* est un organe qui oscille autour d'un axe horizontal occupant son centre. Son but est de transmettre le mouvement du piston à un arbre moteur à l'aide d'une bielle et d'une manivelle. Quelquefois, cette transmission s'opère directement, lorsqu'il s'agit d'actionner une pompe, par exemple. Ce balancier possède la forme d'un solide d'égale résistance, c'est-à-dire composé de deux paraboles se raccordant au milieu de l'organe et dont les sommets constituent ses extrémités. (On le construit généralement en fonte.)

Balancier hydraulique. Cet appareil, inventé par l'ingénieur Perrant au XVIIe siècle, a pour but l'utilisation des chutes d'eau. La machine se compose d'un levier oscillant en son milieu et portant un seau à chacune de ses extrémités. L'eau remplit celui de ces récipients se trouvant en haut de sa course. Son poids le fait descendre tandis que le seau vide monte; ce dernier s'emplissant à son tour et le premier se vidant automatiquement, il s'établit ainsi un mouvement alternatif de montée et de descente. Cette machine ne donne qu'un faible rendement.

Balancier monétaire. Cet appareil, inventé vers la fin du XVIe siècle, puis perfectionné en 1803 par Gingembre, ainsi appelé parce qu'il servait à la frappe des monnaies (v. ce mot) et à l'emploi duquel on a renoncé depuis longtemps déjà en France, se composait d'une vis verticale à filet carré et à pas très allongé. L'extrémité supérieure de la vis portait un levier horizontal aux deux extrémités duquel se trouvaient fixées deux masses métalliques très lourdes et ayant la forme de lentilles. On obtenait un rapide mouvement de descente en exerçant, à l'aide de lanières, une vive traction sur chacune des extrémités du levier.

(Cette machine a été remplacée par la presse monétaire mue par la vapeur et inventée par l'ingénieur de Thonnelier; la frappe s'opère par l'intermédiaire d'une bielle et d'un volant.)

Balancier de Zamboni. C'est un appareil avec lequel on utilise la tension existant aux pôles d'une pile sèche de Zamboni, pour obtenir des effets d'attraction ou de répulsion sur un petit balancier de très faible poids.

Balancier Chéret (machine à). Elle se compose d'un volant horizontal, calé à la partie supérieure d'une vis verticale; deux plateaux de friction, placés extérieurement au volant, suivant un de ses diamètres, entraînent le volant. Ces plateaux, mus par la vapeur, frottent contre la jante du volant d'une manière alternative, produisant ainsi et à volonté le mouvement rapide d'ascension ou de descente de la vis verticale. (Cette machine s'emploie pour l'estampage des tôles et des métaux précieux; elle sert à la fabrication des couverts et au gaufrage du carton, du papier, etc.)

Balancier à ressort. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, la vitesse des oscillations du balancier des horloges dépendait de l'impulsion qu'on lui donnait; les constructeurs français, vers 1674, appliquèrent un ressort au balancier, de façon à rendre les oscillations régulières. Cette invention est due à Hooke, suivant les Anglais; en tout cas, Pierre Leroy, constructeur français, reconnut le premier qu'il fallait donner au ressort une épaisseur et une longueur convenables, afin d'obtenir l'isochronisme.

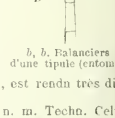

b, b. Balanciers d'une tipule (entom.).

— Entom. Les *balanciers*, qu'on nommait autrefois *haltères*, sont constitués par une petite tige ou *style*, terminée par un bouton ou *capitule*. Ils s'insèrent à nu, ou bien sont recouverts à la base par une expansion membraneuse nommée « cuilleron ». Les balanciers semblent servir à maintenir l'équilibre du corps de l'insecte pendant le vol; si l'on vient à les couper entièrement, ou même à enlever le bouton terminal, le vol, sans être complètement empêché, est rendu très difficile.

BALANCIER *si-é* — rad. *balance*) n. m. Techn. Celui qui fait ou qui vend des balances. ‖ *Balancier ajusteur*, Ouvrier qui fabrique les poids et les mesures.

— ENCYCL. Hist. BALANCIERS (*Corporation des*). Ils ne formaient pas, à l'origine, une corporation indépendante. Il n'est pas question d'eux dans le *Livre des Métiers*, d'Etienne Boileau. Les balanciers dépendaient sans doute, à cette époque, de la corporation des orfèvres ou de celle des batteurs. Au XVe siècle, ils marchent sous la même bannière que les « fondeurs, chanderonniers, espingliers et graveurs de sceaulx ». Au XVIIe siècle, ils sont avec les chaudronniers et potiers d'étain. En 1691, à Paris, ils n'étaient encore que six maîtres; en 1766, ils sont quinze. Les jurés balanciers avaient le droit d'assister aux visites des marchands qui usaient des poids et balances.

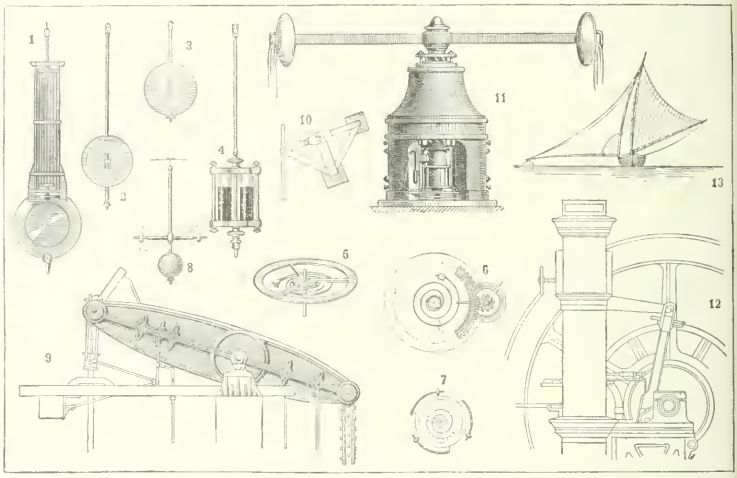

1. Balancier compensateur Gramme. — 2, 3, 4. Balanciers compensateurs ordinaires. — 5, 6. Balanciers annulaires. — 7 Balancier annulaire compensé au moyen de masses fixées à l'extrémité de lamelles placées sur le pourtour. (Ces lamelles sont formées de métaux inégalement dilatables.) — 8 Balancier Martin, compensé au moyen de deux lames soudées longitudinalement et formées de métaux différents. — 9. Balancier de la machine de Cornwall — 10 Balancier des machines à épuisement (mines). — 11. Ancien balancier monétaire à vis. — 12 Balancier de Thonnelier, ou presse monétaire de Thonnelier. — 13 Pirogue à balancier.

BALANCINE (rad. *balancer*) n. f. Mar. Cordage classé dans les manœuvres courantes.

— Loc. fam. *Être pris dans la balancine*, Expression usitée chez les marins, pour signifier, Être dans une situation pénible, embarrassante.

— Pop. Au pl. : BRETELLES.

— ENCYCL. La *balancine* peut être en chaîne. Elle sert à maintenir et à dresser les vergues, à appuyer les cornes de goélettes, à soutenir le gui, les tangons, les bossoirs d'embarcation, les arcs-boutants; aussi on dit : BALANCINES *de hunier, de perroquet, de basse-vergue, de tangon*, etc. (Suivant l'effort à faire, la balancine est simple ou double. Quand on veut renforcer une vergue qui doit subir un effort par son extrémité : embarquement d'une ancre, de matériel, etc., on y ajoute une fausse balancine, qu'on enlève après l'opération.)

BALANÇOIRE n. f. Longue pièce de bois, soutenue dans son milieu par un point d'appui, et à laquelle deux personnes, placées sur ses deux bouts, impriment un mouvement alternatif d'ascension et de descente : *La* BALANÇOIRE *est à la fois un objet d'amusement et un instrument de gymnastique*.

— Planchette suspendue à deux cordes et sur laquelle on se balance assis ou debout. Syn. ESCARPOLETTE. ‖ *Balançoire russe*, Nacelle, fauteuil, etc., qui s'élève et redescend autour d'une roue, etc., et qui sert d'amusement dans les fêtes foraines.

— Fig. et fam. Baliverne, sornette, conte en l'air, chose peu sérieuse : *Je n'entends pas que ce serment soit une* BALANÇOIRE. (Labiche.) ‖ *Envoyer quelqu'un à la balançoire*, L'envoyer promener, se débarrasser de lui.

— Argot de théâtre. *Faire la balançoire*, Ajouter à son rôle des saillies, des jeux de scène improvisés.

— Encycl. La *balançoire* remonte à une très haute antiquité, et aurait, dit-on, une origine tragique. Œbalus, roi de Laconie, ayant appris de Bacchus l'art de planter et de cultiver la vigne, fit boire avec excès du vin à ses paysans. Ceux-ci, dans leur ivresse, s'imaginèrent avoir pris du poison, et tuèrent Icarius, fils d'Œbalus. A peine ce crime eut-il été commis, que les épouses des meurtriers furent saisies d'un transport de fureur et de rage que rien ne put calmer. L'oracle, consulté, ordonna que, pour expier le crime de leurs époux, on instituât des fêtes en l'honneur d'Icarius; ces fêtes furent nommées les *jeux icariens*. On les célébrait en se balançant sur une corde attachée à deux arbres : la balançoire était créée. De la Grèce, ce jeu passa en Italie, où les Latins, pendant les fêtes des vendanges instituées en l'honneur de Bacchus, se balançaient sur une corde fixée à des pins.

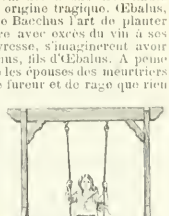
Balançoire.

Le jeu de la balançoire constitue un exercice agréable; mais, comme tous les exercices gymnastiques, il demande à être pratiqué avec prudence. Il faut notamment éviter : 1° de se balancer trop fort, trop haut ; 2° de persister à balancer une personne qui demande à s'arrêter ; 3° de se livrer à ce jeu immédiatement après les repas.

BALANÇON n. m. Bois de sapin débité en pièces de très faibles dimensions.

BALANDA, village de la Russie orientale (gouv. de Saratof), sur la *Balanda*, sous-affluent du Don par la Medvéditza ; 6.600 hab. Commerce de céréales.

BALANDRAN ou **BALANDRAS** (*dra* — bas lat. *balandrana*, même sens) n. m. Manteau ou caban sans manches, en usage aux XVIe et XVIIe siècles, et qui présentait, de chaque côté, une fente par laquelle on pouvait passer le bras, et qui se boutonnait par devant.

Le soleil dissipe la nue,
Recrée et puis pénètre enfin le cavalier,
Sous son *balandras* fait qu'il sue.
La Fontaine.

Personnage vêtu du balandran.

— Encycl. D'après Furetière, le *balandran* est un manteau de campagne qui est double depuis les épaules jusque sur le devant : on passe les bras entre les deux étoffes par une ouverture faite exprès. C'était, en somme, un manteau dans le genre des modernes macfarlanes. On distinguait les balandrans de campagne, de chevauchée, de camp, de guerre, de galère. Gay le considère comme un long manteau de pluie. L'origine du baladran doit être recherchée dans les manteaux du moyen âge munis de fentes ou *amiguaix*.

BALANDRE n. f. Grand bateau plat en forme de chaland, employé dans les canaux du nord de la France, en Belgique et en Hollande. ‖ On dit aussi BÉLANDRE.

BALANE ou **BALANUS** (*nuss* — du gr. *balanos*, gland) n. m. Genre de crustacés cirrhipèdes, famille des *balanidés*, à test formé de six pièces triangulaires.

— Encycl. Les *balanes* ou « glands de mer » sont répandus dans toutes les mers du globe. Ils vivent fixés sur les rochers, les coquillages, les corps flottants. Les formes fossiles apparaissent dans le terrain tertiaire (éocène).

Balane.

BALANEA ou **BALANEÆ**, ou **BALANÉE**, anc. ville maritime (auj. *Banias*) de la Syro-Phénicie, qui dépendit d'abord du territoire d'Aradus, fit partie de la Syrie Seconde lors de la réduction de la Syrie en province romaine, et enfin fut comprise par Justinien dans la Théodoriade. (Hab. *Balanéotes*.)

BALANGE n. f. Sorte de cuvier ovale, fixé à demeure sur une charrette, et qui sert, dans certains pays, pour transporter la vendange de la vigne au pressoir.

BALANGHAS (*gass*) n. m. Bot. Syn. de STERCULIER.

BALANGUINGUI, petit groupe d'îles de l'Océanie (archipel Soulou [Philippines]), au S. de la partie sud-ouest de Mindanao ; il est, encore aujourd'hui, peuplé de pirates.

BALANIDE n. m. Nom donné aux fruits formés de deux ou trois akaines contenus dans un involucre épineux. Tels les fruits du hêtre et du châtaignier.

BALANIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés cirrhipèdes, sous-ordre des thoraciques, tribu des operculés, renfermant les *balanes* à carapace faite de pièces mobiles et à branchies formées chacune d'un repli. Genres principaux : *chelonobia, pyrgoma, balane, acaste*, etc. — *Un* BALANIDÉ.

BALANIFÈRES (du gr. *balanos*, gland, et du lat. *ferre*, porter) n. m. pl. Nom proposé pour la famille dont les espèces ont pour fruit des glands, tels que le chêne, etc. (Le nom de CUPULIFÈRES a prévalu.) — *Un* BALANIFÈRE.

BALANIN ou **BALANINUS** (*nuss* — du gr. *balanos*, gland) n. m. Genre d'insectes coléoptères curculionidés-*balaninités*, renfermant de nombreuses espèces de taille petite ou moyenne, répandues sur le globe, notamment dans l'hémisphère boréal, et dont dix habitent l'Europe.

Balanin (gr. 3 fois).

Les femelles pondent leurs œufs dans les glands, les noisettes, les châtaignes, etc. ; les larves, développées, quittent le fruit et s'enfoncent dans la terre, où elles achèvent leurs métamorphoses.

BALANININÉS (du gr. *balanos*, gland) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, renfermant des charançons à rostre long et grêle, avec mandibules insérées côte à côte, disposition qui imprime à leurs mouvements une direction forcément verticale (Bedel). Les balaninités comprennent les seuls genres *balaninus* et *balanobius*. — *Un* BALANININÉ.

BALANITE (du gr. *balanos*, gland) n. m. Genre de rutacées, formé pour des arbustes à rameaux épineux, à feuilles alternes et à fleurs disposées en cymes axillaires. Le fruit est une drupe analogue à une olive, dont le noyau charnu contient une graine à embryon charnu et sans albumen.

— Encycl. Bot. Le *balanite* d'Égypte porte des fruits sucrés que l'on mange en ce pays, lorsqu'ils sont mûrs, sous le nom de « dattes du désert », et qui, avant la maturité, sont amers, âcres et purgatifs. L'embryon fournit de l'huile, et l'on fait avec sa pulpe une boisson fermentée.

Balanite. *a*, fleur; *b*, fruit.

BALANITE (du gr. *balanos*, gland) n. f. Inflammation de la membrane muqueuse qui revêt le gland et la face interne du prépuce.

— Encycl. Méd. La *balanite* simple ou accompagnée de posthite (balano-posthite) peut être produite par les infections les plus diverses : chancres ou plaques muqueuses syphilitiques, chancres mous, blennorragie, herpès préputial. Elle peut encore avoir pour agents les microbes communs de la suppuration : staphylocoques, streptocoques, etc., et être alors provoquée par l'excès de coït ou la masturbation, ou simplement par l'insuffisance des soins de propreté. Le phimosis congénital, le diabète, sont des causes prédisposantes.

La muqueuse sécrète un liquide muco-purulent qui a quelquefois une odeur très repoussante, analogue à celle du vieux fromage. Toute la région est le siège d'une vive chaleur et d'une démangeaison incommode. Les parties se gonflent et il peut survenir du *phimosis* ou du *paraphimosis* et, par la suite, de la gangrène.

Le traitement consiste, outre l'abstention des rapports sexuels, en lavages, bains locaux à l'eau boriquée et grands bains, injections entre le prépuce et le gland. Il convient de placer, quand on le peut, de la charpie fine, ou de la gaze, ou une bandelette de linge, ou de la ouate aseptisée, dans la rainure qui est au-dessus de la couronne du gland. On a conseillé, pour les bains locaux et les injections, des décoctions de mauve ou de pariétaire. On peut encore tremper la charpie dans du vin aromatique, des solutions astringentes de tanin, de sulfate de zinc, d'acétate de plomb, ou bien cautériser avec une solution légère de nitrate d'argent ou à quelquefois recours à la cautérisation par le nitrate d'argent. Quand la balanite est symptomatique de chancres siégeant sous le prépuce et compliquée de phimosis rebelle, il est utile de débrider le prépuce d'un coup de ciseaux, le long de sa face dorsale ; ce débridement est nécessaire s'il y a gangrène ou imminence de gangrène. La prophylaxie, en cas de phimosis, consiste dans la circoncision.

— Vétér. La *balanite*, appelée aussi *acrobustite*, s'observe chez les animaux domestiques : elle se reconnaît à la tuméfaction, à la chaleur de la région et à la difficulté de l'écoulement de l'urine. Elle est surtout fréquente chez le chien. Les causes sont à peu près les mêmes que chez l'homme. Traitement : lotions détersives, antiseptiques et astringentes.

BALANOBIUS (*bi-uss* — du gr. *balanos*, gland, et *bios*, vie) n. m. Genre d'insectes coléoptères de la famille des curculionidés-balaninités, qui renferme des charançons ayant les mœurs des balanions.

— Encycl. Les *balanobius* diffèrent des balanins par leurs antennes à massue ovoïde ; on en compte sept ou huit espèces d'Europe. Citons le *balanobius crux*, sur les saules (la larve vit dans les galles) ; le *balanobius pyrrhocerus* (larve dans les galles des chênes (France).

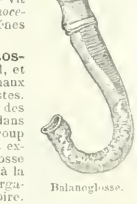
Balanobius crux (gr. 7 fois).

BALANOGLOSSE ou **BALANOGLOSSUS** (*suss* — du gr. *balanos*, gland, et *glôssa*, langue) n. m. Genre d'animaux types de la classe des entéropneustes.

— Encycl. Les *balanoglosses* sont des vers d'assez grande taille, vivant dans le sable en diverses mers ; beaucoup d'espèces sont phosphorescentes et exhalent une odeur d'iodoforme. La grosse trompe en forme de langue dressée à la partie antérieure du corps sert d'organe locomoteur et de siphon respiratoire. Certains fréquentent dans les grandes profondeurs. V. ENTÉROPNEUSTES.

Balanoglosse.

BALANOMORPHE (du gr. *balanos*, gland, et *morphê*, forme) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des halticidés, renfermant des altises d'assez grande taille, arrondies, dont les dix ou onze espèces connues habitent l'hémisphère boréal.

BALANOPE n. f. ou **BALANOPS** (*opss* n. m. Genre de plantes dicotylédones, renfermant des arbres ou des arbustes de la Nouvelle-Calédonie, à feuilles alternes disposées en faux verticilles, sans stipules, coriaces, entières ou dentelées, pinninerves. Les fleurs sont dioïques et nues.

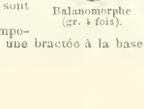
Balanomorphe (gr. 4 fois).

— Encycl. Les fleurs mâles, composées de six ou neuf étamines, ont une bractée à la base de la fleur. Les fleurs femelles sont entourées de bractées imbriquées, qui donnent l'aspect d'un petit artichaut. Le fruit est une baie.

BALANOPHAGE (du gr. *balanos*, gland, et *phagein*, manger) adj. Qui se nourrit de glands. *Daseau* BALANOPHAGES.

BALANOPHORACÉES n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *balanophore*. — *Une* BALANOPHORACÉE.

— Encycl. Les *balanophoracées* sont des plantes à tige épaisse, charnue, garnie d'écailles au lieu de feuilles, et presque toujours peu fermée, avant leur développement dans une spathe tubuleuse. Les fleurs, petites, monoïques ou dioïques, sont réunies sur un réceptacle ou phorante, quelquefois un, mais le plus souvent chargé d'écailles ou de soies de formes très variées.

Balanophore [illegible] fleur femelle.

Les fruits sont généralement coriaces, secs ou légèrement charnus. La graine se compose d'un tégument coriace et presque osseux, contenant un petit embryon globuleux. La famille des balanophoracées vient se placer à côté des santalacées et des rafflésiacées. D'après la structure du pistil, les genres qui composent cette famille ont été distribués en trois tribus : *mystropetalées, hélosidées, balanophorées*.

BALANOPHORE (du gr. *balanos*, gland, et *pharos*, qui porte) adj. Bot. Qui porte des glands.

— n. f. Genre de *balanophoracées*, renfermant des plantes charnues, fongiformes, jaunes, rouges ou blanches, parasites sur les racines de divers arbres de l'archipel Indien, de la Chine, de l'Australie, des Philippines et des Nouvelles-Hébrides. Ils sécrètent une substance cireuse que les indigènes utilisent) : *Une* BALANOPHORE.

Balanophore *a* fleur.

BALANOPHORÉES n. f. pl. Tribu de plantes de la famille des *balanophoracées*, n'ayant qu'un seul carpelle fermé produisant à sa base un ovule dressé, orthotrope et ana, ou bien, vers son milieu, un ovule pendant, anatrope et réduit au nucelle, ou semianatrope et unitégumenté. — *Une* BALANOPHORÉE.

BALANOPHYLLIE (du gr. *balanos*, gland, et *phullon*, feuillage) n. m. Genre de zoanthaires madréporaires, famille des eupsammidés, renfermant des polypiers simples, à cloisons minces, à columelle spongieuse.

— Encycl. Les *balanophyllies* habitent diverses mers : une espèce (*balanophyllia italica*) se trouve dans la Méditerranée ; d'autres sont fossiles à partir de l'éocène.

BALANO-POSTHITE (*poss* — du gr. *balanos*, gland, et *posthê*, prépuce) n. f. Inflammation simultanée de la surface du gland et de la muqueuse prépuptiale. V. BALANITE.

BALANO-PRÉPUTIAL (*si-al*), **ALE, AUX** (gr. *balanos*, gland, et *préputial* adj. Qui se rapporte à la fois au gland et au prépuce.

BALANOPS n. m. Bot. V. BALANOPE.

BALANOPSÉES n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones voisine des salicées, des myricées, des lacistémées et des piperacées, et ne comprenant que le genre *balanope*. — *Une* BALANOPSÉE.

BALANORRAGIE (du gr. *balanos*, gland, et *rhêgnumi*, je fais jaillir) n. f. En T. méd., Écoulement muqueux qui a son siège au gland.

BALANORRAGIQUE adj. Qui a rapport à la balanorragie.

BALANORRHÉE (du gr. *balanos*, gland, et *rhein*, couler) n. f. Méd. Syn. de BALANORRAGIE.

BALANORRHÉIQUE adj. Qui a rapport à la balanorrhée.

BALANOS, et non **BALANUS**, chef gaulois qui, vers l'an 168 avant notre ère, offrit ses services au sénat romain contre les Macédoniens. Il est remarquable que Tite-Live (XLIV, 4) cite ce mot sous sa forme celtique *os*, et non latinisée *us*. Le nom de ce personnage paraît signifier « brillant », en celtique.

BALANT (rad. *baler* ou *baller*, danser) adj. m. Flottant, oscillant. ‖ On écrit mieux BALLANT.

— n. m. Mar. Objet qui n'est pas tendu et que le vent fait balancer. ‖ Balancement que l'on donne à un objet avant de le lancer : *Donner du* BALANT *à un plomb de sonde*.

— Metall. On chauffe une pièce *au balant*, en lui imprimant de légères secousses pendant qu'elle est dans le feu, pour juger de son état de ramollissement.

BALANTES, peuple de la Sénégambie, qui habite surtout la rive gauche de la Casamance et le bassin supérieur de la rivière Géba. Par leurs caractères physiques, les Balantes paraissent se rattacher aux Mandingues. D'humeur belliqueuse, ils obéissent à un chef ou roi, qui a non seulement le droit de vie et de mort sur tous ses sujets, mais aussi le droit du seigneur dans toute la tribu. La polygamie n'est limitée ni par les lois, ni par la religion. Les Balantes sont fétichistes, et chaque individu accusé d'avoir jeté un sort à un voisin est obligé de se soumettre à l'épreuve du poison, de boire le *tali* préparé par le fétichiseur. Malgré leur caractère quelque peu turbulent, ces nègres se livrent au commerce et trafiquent principalement avec les Portugais. — *Un* BALANTE.

BALANTI n. m. Nom d'un ricin des Philippines dont les racines sont utilisées comme antidysentériques.

BALANTIDIUM (*om'* — du gr. *balantion*, bourse, et *eidos*, forme) n. m. Genre d'infusoires hétérotriches, famille des

bursarides, dont le type est le *balantidium coli* Stein, vivant dans l'intestin du cochon et parfois dans celui de l'homme, chez qui il peut produire des affections très graves.

BALANTIN n. m. Sorte de pêche à la ligne, qui se fait sur les côtes d'Espagne, et qui ressemble à la pêche au libouret. V. ce mot.

BALANTINE n. f. Bot. Syn. de HERNANDIE.

BALANTION (du gr. *balantion*, bourse) n. m. Bot. Fougères arborescentes, constituant une section du genre dicksonia. ‖ On écrit aussi BALANTIUM.

— Métrol. Monnaie grecque qui valait 250 deniers. ‖ On l'appelait aussi PHOLTIS.

BALANTIOPHTALME (du gr. *balantion*, bourse, et *ophthalmos*, œil. — L'orthogr. étymol. serait BALANTIOPHTHALME) adj. Qui a les paupières pendantes et formant une bourse ou poche.

BALAOAN, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines, de Luçon, prov. de La Union ; 12.600 hab. Une des plus anciennes fondations des Espagnols aux Philippines, datant de 1507.

BALAPOUR, ville de l'Inde anglaise (Bérar), sur un sous-affluent de la Tapti ; 11.250 hab.

BALA-RÂMA ou **BALADÊVA**, fils de Vasoudéva et de Rohini, sa seconde femme, frère aîné de Krichna et, comme lui, incarnation du dieu Vishnou. Renommé pour son habileté à manier la massue ou le coutre de charrue. Il assiste Krichna dans les nombreux exploits qui le rapprochent de l'Hercules des Grecs. Il meurt de chagrin après la ruine des Yâdavas, et son âme s'échappe de sa bouche sous la forme du serpent Çêcha.

Bala-Râma.

BALARD (Antoine-Jérôme), savant chimiste, né à Montpellier en 1802, mort en 1876. Professeur de chimie à Montpellier, il se signala en 1826 par la découverte du brome, puis devint professeur de chimie à la Faculté des sciences de Paris, au Collège de France, et membre de l'Académie des sciences. Il a rendu les plus grands services aux arts industriels en extrayant directement de l'eau de mer le sulfate de soude, avec lequel on prépare la soude factice et les sels de potasse. Travailleur modeste et infatigable, Balard n'a écrit que des mémoires insérés dans les *Annales de physique et de chimie*, et dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*.

BALARDIE *di* n. f. Bot. Syn. du genre SPERGULARIA.

BALARES ou, d'après Strabon, **BALEARI** c'est-à-dire « Ingénifs », peuple de Sardaigne, originaire d'Espagne ; il en avait été chassé par les Carthaginois, et s'était réfugié dans les montagnes de la Sardaigne. — *Un* BALARE (ou BALEARUS *rassi*).

BALARUC-LES-BAINS, comm. de l'Hérault, arrond. et à 21 kilom. de Montpellier, sur l'étang de Thau ; 1.008 hab. Ch. de f. du Midi. Raffineries d'huiles minérales. Eaux thermales contre les maladies chroniques, connues dès l'époque romaine. — Il existe non loin de Balaruc-les-Bains une commune de **Balaruc-le-Vieux** (517 hab.) ; et un écart de la commune de Balaruc-les-Bains, nommé aussi **Balaruc**, a des bancs fournéaux.

BALAS (Alexandre). Hist. anc. V. ALEXANDRE BALAS.

BALASCH, transcription arabe du nom des souverains arsacides Vologèses. V. VOLOGÈSE.

BALASÉE n. f. Toile de coton des Indes. ‖ On écrit aussi BALAZÉE.

BALASIE *zi*) n. f. Nom ancien du rubis balais.

BALASINORE, ville de l'Inde anglaise (Goudjerate) ; 9.700 hab. Capitale d'une principauté tributaire du Gaïkovar, peuplée de 46.000 hab.

BALASORE ou **BALASSOR**, ville maritime de l'Inde anglaise (présidence du Bengale, prov. d'Orissa), sur le fleuve côtier Barabalang ; 20.500 hab. Cette ville fut cédée en 1612 par Chah Djehan à la Compagnie anglaise des Indes-Orientales ; elle est actuellement en décadence. Ch.-l. d'un district peuplé de 916.000 hab.

BALASSA-GYARMATH, ville de l'Austro-Hongrie, ch.-l. du comitat de Nograd, sur l'Ipoly, affluent du Danube ; 7.700 hab. Vignobles ; source minérale de Podluzsang.

BALASSE n. f. Paillasse formée d'une toile pleine de bale d'avoine. ‖ Vase en terre poreuse, qui sert à rafraîchir l'eau.

BALASSI Valentin), poète lyrique hongrois, né en 1551, mort en luttant contre les Turcs en 1594. Sa vie tragique, ses amours et sa mort héroïque font de lui une des figures les plus sympathiques du Parnasse madgyar. Ses poésies religieuses furent éditées par son élève Rimai, mais ses chansons d'amour, qui font entendre des accents que la lyre hongroise ne retrouvera que vers la fin du XVIIIe siècle, ne furent découvertes qu'en 1874, dans un manuscrit de Radvany. Le rythme en est gracieux et léger ; des strophes artistiques, avec des vers de six à huit syllabes, le vrai rythme national, appelé « la strophe de Balassi », remplacent l'alexandrin. Ses *Œuvres* furent éditées par Aron Szilady dans la collection des *Anciens poètes hongrois*.

BALASSOR n. m. Etoffe fabriquée avec des fibres d'écorce de certains arbres et originaire des Indes orientales. ‖ On écrit aussi BALAÇOR.

BALAST (*last*) n. m. Techn. V. BALLAST.

BALASTRI (*lass*) n. m. Nom donné, dans la Guyane, au *mimusops balata*, arbre dont le bois est utilisé pour la charpente. Il fournit une gutta-percha.

BALATON (LAC) (en allem. **Platten See**), lac de l'Austro-Hongrie, dans les comitats de Somogi, Vesziprem et Zala, entouré de vastes marais ; ce lac reçoit de nombreux ruisseaux et communique avec le Danube par le Sio, sous-affluent du Kapos, et par le Sarviz. Des services de navigation relient les rives opposées du lac.

BALATON-FURED, bourg de l'Austro-Hongrie (comitat de Zalai, sur le lac *Balaton* ; 1.800 hab. Sources minérales, bains très fréquentés.

BALATONITE de *Balaton*, lac de Hongrie) n. m. Genre d'ammonites trachyostracées, division des tirolitines.

— ENCYCL. Le genre *balatonite*, fondé par Mojsisovics, dérive, pour ce savant, d'ammonites tirolites. Il distingue trois groupes de balatonites : le premier est celui des *gemmati* ; le second, celui des *arietiformes* ; le troisième, celui des *acuti*. Les balatonites se trouvent dans le trias alpin.

BALATRO (du lat. *balatro*, vaurien) n. m. Genre de rotateurs, famille des atroques, renfermant des formes aveugles, dépourvues d'organes rotatoires, vivant en parasites sur diverses annélides. Citons le *balatro calvus* (côtes de France), sur les oligochètes.

BALAUN ou **BALAZUN**, troubadour provençal du XIIIe siècle. Sainte-Palaye a recueilli un de ses poèmes, où il peint son amour pour la dame de Joviac. Il fut accueilli à la cour de Raymond V, comte de Toulouse.

BALAUSTE (*lôst*' — du gr. *balaustion*) n. f. Nom donné autrefois, dans le commerce, à la fleur du grenadier sauvage.

— Bot. Se dit de tous les fruits multiloculaires, présentant les mêmes caractères que celui du grenadier.

BALAUSTIER (*lôss-ti-é* — rad. *balauste*) n. m. Variété sauvage de grenadier ; nom que l'on donne aussi au grenadier à fleurs doubles : *Les anciens se servaient du fruit du* BALAUSTIER *pour la teinture des draps*. (Loisel.)

BALAVRI n. m. Variété de raisin.

BALAWAT, nom d'un village de la Turquie d'Asie situé à environ 15 kilom. au N. de Nimroud et à 28 kilom. à l'E. de Mossoul. Des Arabes ayant découvert, en 1877, des fragments de plaques de bronze sur lesquels on voyait en relief des sujets assyriens analogues à ceux qui décoraient les palais de Ninive, Hormuzd Rassam, vice-consul d'Angleterre, fut chargé par son gouvernement d'aller explorer le tumulus dans lequel la trouvaille avait été faite ; il y mit au jour les ruines de plusieurs palais assyriens construits par Salmanasar, le troisième du nom, fils d'Assur-Nasir-Habal 900 av. J.-C.. La plus grande partie des plaques décoratives exhumées est déposée au musée Britannique ; quelques unes d'entre elles sont parvenues en France.

— BIBLIOGR. : H. Rassam. *Excavations and discoveries* dans les *Transact. of S. B. A.* ; Pinches, *the Bronze Gates from Balawat* (Londres, 1880).

BALAYAGE (*le-iaj*) n. m. Action de balayer, de pousser dehors les ordures avec un balai : *Le* BALAYAGE *des rues, d'une chambre*.

— FIG. Extermination, action de faire disparaître : *A la Chine, de temps immémorial, c'est la famine qui est chargée du* BALAYAGE *des pauvres*. (Proudh.)

— ENCYCL. Dr. Dans beaucoup de communes, le *balayage* des voies publiques compris à l'intérieur des agglomérations d'habitants est à la charge des propriétaires des fonds riverains : 1° soit en vertu d'anciens usages locaux ; 2° soit en vertu d'arrêtés du maire prescrivant aux riverains le nettoiement de la voie publique, chacun au devant de sa propriété, jusqu'à moitié de la largeur. Aux maires, en effet, appartient, en vertu de leurs pouvoirs de police municipale, et aux termes mêmes de l'article 97, § 1er, de la loi du 5 avril 1884, le droit de réglementer le balayage de la voie publique. Les usages locaux ou les arrêtés municipaux prescrivant le balayage ont pour sanction l'amende de 1 à 5 francs prononcée par l'article 471, § 3, du C. pén. contre « ceux qui auront négligé de nettoyer les rues ou passages, dans les communes où ce soin est laissé à la charge des habitants ».

Dans d'autres communes, le balayé est érigé en service municipal. A cette occasion, certaines villes, notamment Paris, avaient adopté le *système de l'abonnement* : un concessionnaire se chargeait d'exécuter le balayage et se rémunérait au moyen du prix de l'abonnement payé par les particuliers. Mais, en l'absence d'un texte, l'abonnement ne pouvait être que facultatif ; de là, des complications et des difficultés. Aussi la loi du 26 mars 1873 établit-elle, pour la ville de Paris, une *taxe de balayage*, c'est-à-dire la conversion en une redevance pécuniaire obligatoire de la charge de balayage incombant aux propriétaires riverains de la voie publique. Une loi du 21 juillet 1880 autorisa de même la perception d'une taxe de balayage à Alger et à Oran. Finalement, la loi du 5 avril 1884 a, par son article 133, § 13, conféré au gouvernement le pouvoir d'étendre le bénéfice des dispositions de la loi du 26 mars 1873, par décrets rendus dans la forme des règlements d'administration publique, aux communes de France ou d'Algérie qui en feraient la demande. Lorsqu'une municipalité veut solliciter l'autorisation d'établir une taxe de balayage, elle doit, avant tout, faire procéder à une enquête dans les formes fixées par l'ordonnance du 23 août 1835.

BALAYAN, ville maritime de l'Océanie espagnole (Philippines, île Luçon), au fond du *golfe de Balayan* ; 16.215 hab.

BALAYEMENT (*lè-ie-man*) n. m. Action de balayer. ‖ On dit plutôt BALAYAGE.

BALAYER (*lè-ié*). — *Je balaye, tu balayes, il balaye, nous balayons, vous balayez, ils balayent. Je balayais, nous balayions. Je balayerai, nous balayerons. Je balayerais, nous balayerions. Balaye, balayons, balayez. Que je balaye, que nous balayions. Que je balayasse, que nous balayassions. Balayant. Balayé, ée.* — Ce verbe prend un *y* et un *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. du l'ind. et du prés. du subj. On peut encore conjuguer le verbe *balayer* en changeant *y* en *i* devant un *e* muet : *Je balaie, Je balaierai*, etc. Seuls, les poètes peuvent, par licence poétique, écrire *balairai, balairais*) v. a. Enlever, pousser avec le balai : BALAYER *des ordures*. BALAYER *la bone*. ‖ Nettoyer avec le balai : BALAYER *une chambre*.

— Par anal. Pousser, chasser, disperser : *Le vent* BALAYE *la neige nouvellement tombée*. ‖ *Balayer la rue avec sa robe*, Entraîner la poussière, etc., avec la traîne trop longue d'une robe. ‖ *Balayer les antichambres*, Avoir l'habitude de solliciter. Se dit des courtisans, des intrigants.

— Traverser violemment en renversant tous les obstacles : *L'artillerie qui* BALAYAIT *la plaine*. ‖ Se dit des personnes : BALAYER *les ennemis, les insurgés*.

— Par. ext. Débarrasser, purger : *Le séné* BALAYE *l'estomac, la rhubarbe nettoie le duodénum, et le sel d'Epsom ramone les intestins*. (V. Hugo.)

— Argot de théâtre. *Balayer les planches*, Jouer un bout de rôle dans un lever de rideau.

Se balayer, v. pr. Etre balayé : *Les rues de Paris* SE BALAYENT *avec des brosses mécaniques*.

BALAYETTE (*lè-iét*' diminu. de *balai*) n. f. Petit balai qui sert à nettoyer les tables, le devant du feu, le dessus des fourneaux, etc.

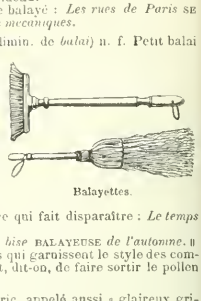

Balayettes.

BALAYEUR (*lè-ieur*), **EUSE** n. Personne qui balaye : *Une troupe de* BALAYEURS *et de* BALAYEUSES.

— Par dénigr. Personne de peu de valeur, dans une profession quelconque : *Les* BALAYEURS *littéraires*.

— Fig. Ce qui détruit, ce qui fait disparaître : *Le temps est un grand* BALAYEUR.

— adj. Qui balaye : *La bise* BALAYEUSE *de l'automne*. ‖ *Poils balayeurs*. Bot. Poils qui garnissent le style des composées, et dont l'usage est, dit-on, de faire sortir le pollen en irritant les anthères.

BALAYEUR n. m. Agaric, appelé aussi « glaireux grisâtre », qui n'a pas été assez complètement décrit pour qu'on puisse en déterminer le genre.

BALAYEUSE (*lè-ieuz*' — rad. *balayer*) n. f. Mod. Volant de dentelle, etc., cousu au bas d'une jupe, d'une robe.

— Techn. Dans les ateliers d'impression sur étoffes en coton, on donne le nom de *balayeuses* à un tissu imprimé noir et blanc, en rayures. A l'aide d'un plissage spécial, la couleur blanche n'est pas visible ; elle ne s'aperçoit que lorsqu'on développe le tissu. ‖ Machine pour le balayage des chaussées macadamisées.

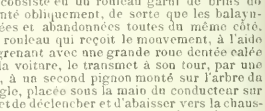

Balayeuse mécanique.

— ENCYCL. Il existe un grand nombre de *balayeuses* mécaniques. Celle dont on se sert le plus, aujourd'hui, est la balayeuse de Taillefer. Cette balayeuse, traînée par un cheval, se compose d'une charrette à deux roues. L'appareil balayeur, fixé à l'arrière, consiste en un rouleau garni de brins de piazzava et monté obliquement, de sorte que les balayures sont amassées et abandonnées toutes du même côté. L'extrémité du rouleau qui reçoit le mouvement, à l'aide d'un pignon engrenant avec une grande roue dentée calée sur l'essieu de la voiture, le transmet à son tour, par une chaîne de Galle, à un second pignon monté sur l'arbre du balai. Une tringle, placée sous la main du conducteur sur son siège, permet de déclencher et d'abaisser vers la chaussée le balai ; la même manette sert à relever le tout. Comme le poids du balai cylindrique pourrait briser les brins contre le sol, des contrepoids remédient à cet inconvénient.

BALAYURE (*lè-iur*') n. f. Ordures amassées et rejetées avec le balai : *Les* BALAYURES *de rue ne doivent être employées comme engrais qu'après avoir été longtemps exposées à l'air*. (Raspail.)

— Par anal. *Balayures de la mer*, Débris variés que la mer repousse sur le rivage.

— Fig. Rebut : *O âme pécheresse, qu'as-tu mérité, sinon d'être la* BALAYURE *du monde?* Fén.)

— PROV. : **Il y a des balayures à chaque porte**, Chaque famille a ses ennuis, ses misères.

— ENCYCL. Dans beaucoup de fermes, les *balayures* sont jetées au hasard auprès des habitations, dans les cours, le long des murs, qu'elles salissent. Cette négligence, autrefois à peu près générale et encore très commune de nos jours, est pernicieuse. Les débris, qui, recueillis avec soin et rassemblés en monceau dans un endroit écarté, auraient pu faire en peu de temps un excellent fumier, riche en carbone et en matières azotées, se changent en véritables foyers d'infection, vicient l'air, et ne sont pas moins nuisibles à la santé de l'homme qu'à celle des animaux.

BALAZÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 7 kilom. de Vitré, sur la Pérouse, sous-affluent de la Vilaine ; 1.744 hab.

BALAZÉE n. f. Comm. V. BALASÉE.

BALAZSFALVA (en allem. **Blasendorf**), district de l'Austro-Hongrie (Transylvanie, comitat d'Also-Feher) ; 24.400 hab. Ch.-l. *Balazsfalva-Varos*, au confluent des deux Kukullo, affluents du Maros ; 1.200 hab. Siège de l'evêché grec-uni de Transylvanie ; lycée, séminaire épiscopal.

BALBAN (Gleias-Eddin-Balban-Schah), roi de Delhi, de 1265 à 1286. Il comprima de nombreuses révoltes, étendit les frontières de ses Etats, et devint le prince le plus puissant de l'Inde. La cour de Delhi éclipsait alors par sa splendeur toutes les monarchies de l'Orient.

BALBASTRE (Claude), organiste français, né à Dijon en 1729, mort à Paris en 1799, fut accueilli à Paris par Rameau, son compatriote, qui lui donna des leçons. Reçu organiste de Saint-Roch en 1756, il composa pour cette église des noëls en variations qui il exécutait chaque année à la messe de minuit, lorsque, en 1762, l'archevêque de Paris le lui défendit, parce qu'ils attiraient trop de monde, et changeaient la cérémonie en spectacle. Devenu organiste de la cathédrale de Paris, puis organiste de Monsieur, frère du roi, Balbastre conserva ces emplois jusqu'à la Révolution. Très habile comme virtuose sur le jeu de l'orgue, cet artiste n'a montré que des qualités médiocres comme compositeur.

BALBE Prosper, comte DE), homme d'Etat et littérateur italien, né à Chieri ou Quiers (Piémont) en 1762, mort en 1837. Ambassadeur des Etats sardes auprès de la République française, de 1796 à 1798, il fut chargé par le gouvernement provisoire d'organiser les finances du Pié-

mont (1799) et devint inspecteur général de l'université. Après la restauration de la maison de Savoie, il fut ministre de l'intérieur. Il était président de l'Académie des sciences de Turin. Ses œuvres ont été publiées (Turin, 1830).

BALBEK ou **BAALBEK** (l'ancienne *Héliopolis* ou *ville du Soleil* des Grecs, la *Beka'a* des Arabes), ville de la Turquie d'Asie (Syrie, prov. de Damas), au pied de l'Anti-Liban, sur le plateau dit de *El-Beka'a*; 3.000 à 4.000 hab. Cultures des céréales, de la vigne, du coton. — Ch.-l. du canton de *Balbek*.

— *Histoire*. On connaît fort mal l'histoire de Balbek, et on ignore son origine. Placée sur la route de Tyr à Palmyre, elle dut à cette situation d'être de bonne heure l'un des grands entrepôts du commerce de l'Orient. Enveloppée dans l'empire d'Alexandre, elle parvint, sous les successeurs de ce prince, à un haut degré de prospérité : c'est par eux, sans doute, que furent élevés plusieurs des monuments dont on admire aujourd'hui les ruines. Auguste réduisit Héliopolis en colonie romaine; Antonin le Pieux y fit de notables embellissements. Pendant la période byzantine, la ville de Baal, convertie au christianisme et devenue le siège d'un évêque, fournit plusieurs martyrs à l'Eglise. Les Arabes s'en emparèrent au xe siècle, transformèrent les édifices chrétiens en mosquées, et les palais antiques en citadelles. A partir de cette époque, Balbek déchut rapidement. En 1759, un tremblement de terre acheva la destruction de la ville, qui ne comptait plus que 5.000 habitants, et qui est aujourd'hui déchue.

— *Les ruines*. Le plateau sur lequel se dressent les ruines de Balbek offre une disposition assez analogue à celle de l'Acropole d'Athènes. On y rencontre le temple de Jupiter, appelé aussi le Petit Temple, le monument le mieux conservé de Balbek, situé en contre-bas d'un autre temple plus vaste, mais moins bien conservé, le temple du Soleil ou le Grand-Temple, le monument le plus gran-

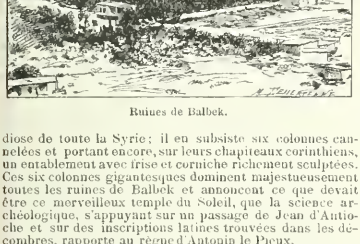

Ruines de Balbek.

diose de toute la Syrie; il en subsiste six colonnes cannelées et portant encore, sur leurs chapiteaux corinthiens, un entablement avec frise et corniche richement sculptées. Ces six colonnes gigantesques dominent majestueusement toutes les ruines de Balbek et annoncent ce que devait être ce merveilleux temple du Soleil, que la science archéologique, s'appuyant sur un passage de Jean d'Antioche et sur des inscriptions latines trouvées dans les décombres, rapporte au règne d'Antonin le Pieux.

Des constructions modernes, dont les ruines sont éparses au milieu des débris de l'antique Balbek, une seule offre quelque intérêt, une ancienne église chrétienne, située en face du pronaos du temple de Jupiter, et qui, à une époque incertaine, a été transformée en ouvrage défensif par les Arabes. La *nécropole* de Balbek, située au sommet d'une colline, contient beaucoup de fragments curieux; dans les rochers de la colline sont pratiquées des grottes sépulcrales. Au S.-O. de Balbek, à 1 kilom. environ, se trouvent les *anciennes carrières* d'où sont sorties les pierres colossales employées aux constructions de la ville.

— BIBLIOGR. : Dawkins et Wood, *the Ruins of Baalbek* (Londres, 1757); Ch. Reynaud, *De Paris à Baalbek* (Paris, 1846); de Saulcy, *Voyage autour de la mer Morte* (Paris, 1852-54); Lortet, *la Syrie d'aujourd'hui* (Paris, 1883); Frauberger : *die Akropolis von Baalbek* (Francfort, 1891).

BALBES ou **BALBI**, ancienne famille piémontaise, divisée en un grand nombre de branches, et puissante, au XIIIe siècle, dans la république de Chieri (Quiers), qu'ils finirent par livrer à Amédée de Savoie (1347). Les ruines d'une ligne de forteresses dont ils avaient créé leur territoire sont encore désignées aujourd'hui sous le nom de *tours des Balbes*. Une de ses branches, fixée à Avignon vers 1456, fut la tige de la maison de Crillon.

BALBI (Jean DE), de Gênes (ou *Gemensis*), dominicain, né à Gênes, mort vers 1298, auteur d'une encyclopédie, désignée sous le nom de *Catholicon*, c'est-à-dire *universel*. C'est un des premiers livres qui aient été imprimés.

BALBI ou **BALBO** (Jérôme), littérateur vénitien, mort en 1535, fut professeur de belles-lettres et de droit, puis employé en qualité de négociateur par Maximilien Ier et Charles-Quint. Il est auteur de poésies, d'ouvrages historiques et politiques, et d'un traité assez curieux *De coronatione principum* (Lyon, 1530).

BALBI (Dominique), auteur dramatique italien, florissait à Venise vers la fin du XVIIe siècle. Il a donné des pièces représentées avec succès, et dont les plus connues sont : *lo Sfortunato Paziente*, opérette en prose (1667); *il Pantalone burlao*, comédie (1675); *il Primo Zanne disgraziato mezzano de' matrimonii*, comédie (1677).

BALBI (comtesse DE), femme célèbre par sa liaison avec le comte de Provence (depuis Louis XVIII), née en 1753, morte en 1832. Fille d'un marquis de Caumont La Force, elle épousa le comte de Balbi, noble génois, qu'elle fit ensuite interdire. Ses folles dépenses causèrent de graves embarras au prince. A l'époque de l'émigration, elle se retira à Coblentz avec Monsieur; puis passa en Angleterre, et revint en France sous le Consulat. Bientôt reléguée à Montauban, pour sa participation à des intrigues royalistes, elle établit dans cette ville un tripot, fit de vains efforts pour rentrer en faveur à l'époque de la Restauration, et vécut des lors dans l'oubli.

BALBI (Adrien), géographe italien, né à Venise en 1782, mort en 1848, auteur d'un *Compendio di geografia universale*, qui lui valut l'amitié de Malte-Brun. Conduit en Portugal par des affaires de famille, il y ramassa de précieux matériaux qu'il mit en œuvre dans son très mérégal *Essai de statistique sur le royaume de Portugal et des Algarves, comparé aux autres Etats de l'Europe* (Paris, 1822), suivi des *Variétés politiques et statistiques de la monarchie portugaise*. Quelques années plus tard, Balbi publia l'*Atlas ethnographique du globe* ou *Classification des peuples anciens et modernes d'après leurs langues* (Paris, 1826), puis différents ouvrages de statistique comparée, enfin un *Abrégé de géographie* (Paris, 1832), où il a résumé, en un seul volume, toute la science géographique de son temps. — Son fils, EUGÈNE **Balbi**, né à Florence en 1812, mort à Paris en 1884, a aussi publié un certain nombre de travaux géographiques, mais aucun d'eux n'a obtenu le succès de ceux qu'avait publiés son père.

BALBIANI (Edouard-Gérard), savant français, né à Saint-Domingue en 1825. Elevé à Francfort-sur-le-Mein, il vint à Paris, étudia le droit, puis les sciences naturelles, Docteur en médecine (1854), chef des travaux histologiques du laboratoire de Claude Bernard au Muséum (1867), il fut nommé professeur d'embryogénie comparée au Collège de France (1874). On lui doit d'importants travaux sur les phénomènes de la génération sexuée des infusoires ciliés, sur la pébrine, sur le corps vitellin des jeunes ovules des animaux, sur le développement des pucerons, sur le phylloxera, etc. Il fut l'un des premiers à s'occuper en France de cytologie. Ses publications sont nombreuses. Il a fondé, avec Rauvier et Henneguy, les *Archives d'anatomie microscopique*.

BALBIDE (du gr. *balbis*, *idos*, même sens) n. f. Antiq. gr. Autrefois, en Grèce, Ligne indiquant le point de départ des concurrents dans les courses.

BALBIGNY, comm. de la Loire, arrond. et à 31 kilom. de Roanne, sur la Loire; 1.742 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

BALBILIUS (Caius), gouverneur de l'Egypte sous le règne de Néron, en 55 de notre ère. Il était sénateur et attaché au parti d'Agrippine, qui lui fit attribuer le gouvernement de l'Egypte. Il avait écrit, sur cette contrée et sur ses propres voyages, des ouvrages intéressants qui sont perdus.

BALBIN (Decimus Cœlius), empereur romain (237-238). A la mort des Gordiens, créés empereurs par le sénat en opposition avec le Gète Maximin choisi par les soldats, Balbin et Puppien furent nommés par le sénat et le peuple romain. Mais la foule força les deux Augustes à confirmer au jeune Gordien le titre de « César », bien qu'il n'eût que douze ans. Après avoir calmé une violente sédition entre les prétoriens et le peuple, Balbin et Puppien vinrent à bout de Maximin, puis gouvernèrent avec sagesse. Mais la mésintelligence se mit entre eux. D'autre part, les prétoriens supportaient malaisément les « empereurs du sénat », Profitant d'une fête, ils envahirent un jour le palais impérial; Puppien appela la garde germaine. Mais Balbin, craignant une trahison de son collègue, refusa de la faire venir. Les prétoriens en profitèrent pour massacrer les deux empereurs, dont les corps furent abandonnés dans la rue.

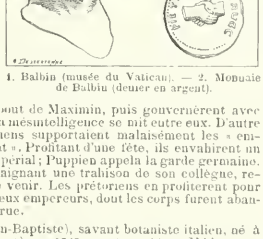

1. Balbin (musée du Vatican). — 2. Monnaie de Balbin (denier en argent).

BALBIS (Jean-Baptiste), savant botaniste italien, né à Moretta (Piémont) en 1765, mort en 1831. Médecin et professeur, il devint, en 1798, après la conquête du Piémont, membre du gouvernement provisoire, et directeur du Jardin des plantes de Turin. Etant venu en France, il obtint, en 1819, la chaire de botanique et la direction du Jardin des plantes à Lyon. Il a laissé de nombreux ouvrages sur la botanique; entre autres, une *Flora taurinensis* et une *Flore lyonnaise*.

BALBISIE (zi — du nom de *Balbis*, botan. ital.) n. f. Genre de composées-sénécionidées, comprenant des arbustes glabres, résineux, qui croissent au Mexique.

— Genre de géraniacées, renfermant des plantes herbacées des Andes de l'Amérique austro-occidentale.

— Genre de plante. Syn. de THRIDAX.

BALBO (Cesare), homme d'Etat et publiciste italien, né à Turin en 1789, mort en 1853. Fils du comte Prosper Balbo, homme d'Etat piémontais, Cesare passa son enfance auprès de lui, dans l'exil, à Florence; de retour à Turin, en 1807, il fut auditeur au conseil d'Etat de l'empire français, dont le Piémont faisait alors partie, et il remplit diverses missions ou fonctions.

Après la chute de l'empire, il entra dans l'armée piémontaise, et fit, pendant les Cent-Jours, la campagne du Dauphiné.

Cesare Balbo.

Lorsque éclata la révolution de 1821, Cesare Balbo se déclara l'adversaire des sociétés secrètes et des révolutions militaires, et partisan de la monarchie constitutionnelle sous la maison de Savoie. Quand le mouvement militaire, qui fut bientôt suivi de la déroute de Novare, avait éclaté, il s'était immédiatement séparé de Charles-Albert : néanmoins, ayant été l'objet des soupçons du nouveau roi, Charles-Felix, il s'exila volontairement. Il habita la Provence, puis Paris, où il se maria, et obtint en 1826 de séjourner à Turin.

En 1830, il publia deux volumes de son *Histoire d'Italie* depuis 476 jusqu'à 776; il donna, en outre, quatre nouvelles, la traduction des *Annales* de Tacite et son livre *Pensées et Exemples* (publié en 1854).

En 1844 parut l'ouvrage qui porta le nom de Balbo à l'apogée de sa gloire : *les Espérances de l'Italie*, qui suivit de près le livre de Gioberti sur la *Primauté morale et civile des Italiens* et le compléta. Balbo y posait en principe que cette primauté serait impossible tant que l'étranger posséderait une partie de la Péninsule. Ce livre courut toute l'Italie, et l'influence de Balbo ne fit que grandir. En février 1848, Charles-Albert nomma le comte Balbo président de la junte chargée de la loi électorale. Le mois suivant, Balbo fut appelé à la présidence du premier ministère constitutionnel. Ce ministère, attaqué par la gauche, succomba le 28 juillet 1848, après la défaite de Custozza.

Redevenu simple député, il se dépopularisa par l'opposition qu'il fit, en 1850 et 1852, aux deux projets de loi présentés par le ministère d'Azeglio sur l'abolition du for ecclésiastique et sur le mariage civil; l'avènement du ministère Cavour (nov. 1852) le rendit à la vie privée.

BALBOA Vasco Nuñez DE, voyageur et aventurier espagnol, un des conquistadores de l'Amérique centrale, né à Xeres en 1475, décapité à Castilla d'Oro, dans l'Amérique du Sud, en 1517. Arrivé au nouveau monde pour refaire une fortune qu'il avait dissipée en Europe, Balboa sut bientôt se substituer à Enciso comme chef de la colonie naissante de Santa Maria de la Antigua del Darien, et se révéla, dans cette fonction, administrateur de premier ordre, général et conquérant. Ayant entendu parler par les indigènes d'une grande mer située au delà des montagnes, et dont les flots baignaient des contrées où l'or était abondant, il entreprit de la découvrir, franchit en 1513 les montagnes de l'isthme de Panama, vit le grand océan Pacifique, et en prit possession au nom du roi d'Espagne. Mais il se vit bientôt substituer, comme gouverneur de la Castille d'Or, Pédrarias d'Avila, qui l'envoya conquérir les trésors fantastiques de Dobayba. Il venait d'échouer dans cette expédition, quand il fut nommé (1515) adelantado de la mer du Sud, sous l'autorité supérieure de Pedrarias. Il forma alors de grands projets d'exploration du littoral du Grand Océan vers le Pérou (dont il avait entendu parler en 1513), et il allait les réaliser, quand il fut rappelé par Pedrarias, qui l'accusa de crimes imaginaires, et, avec l'aide de François Pizarre, le fit condamner et exécuter.

— BIBLIOGR. : P. Gaffarel, *Nuñez de Balboa* (Paris, 1882).

BALBOA (Miguel Cavello), missionnaire espagnol, passa en Amérique, en 1566, se fixa, en 1576, à Quito, et s'occupa de recherches sur les antiquités du Pérou. On lui doit : *Miscellanea australia*, travail curieux traduit en français sous le nom de *Histoire du Pérou* (Paris, 1840).

BALBRIGGAN, ville et port d'Irlande (comté de Dublin), à l'embouchure du Delvan, sur la mer d'Irlande; 2.450 hab. — Fabrication de mousselines, bonneterie; commerce de grains; pêcheries, exploitations salines.

BALBUENA (Bernard DE), prélat espagnol, né à Valde-Peñas en 1568, mort en 1627 à Porto-Rico, dont il était évêque. On a de lui des poèmes : *la Grandeur mexicaine* (1604); *Bernardo* ou *la Victoire de Roncevaux* (1624); etc.

BALBUS (Octavius), jurisconsulte romain, contemporain de Cicéron. Proscrit par les triumvirs, l'an 42 av. J.-C., il était en fuite, lorsqu'il apprit que son fils était entre les mains des sicaires. Il revint, parvint à le sauver, mais tomba lui-même sous les coups des bourreaux.

BALBUS, surnommé *Mensor*, géographe romain, contemporain d'Auguste, dressa le cadastre de l'empire, et rédigea des commentaires de cette gigantesque opération. — Un autre BALBUS, contemporain de Trajan, accompagna ce prince dans son expédition contre les Daces. Il avait écrit quelques traités de topographie militaire qui ne nous sont point parvenus.

BALBUS Lucius Cornelius, consul romain, né à Cadix, reçut de Pompée le titre de « citoyen romain », dans lequel il fut maintenu, grâce au plaidoyer que Cicéron prononça en sa faveur. Dans la suite, il parvint au consulat (714), et suivit le parti de César. — Son neveu, CORNELIUS **Balbus**, bâtit auprès de l'ancienne Cadix une ville nouvelle, et, le premier des généraux romains d'origine étrangère, obtint les honneurs du triomphe, pour avoir vaincu les Garamantes, peuple d'Afrique.

Balbus (PLAIDOYER POUR L. CORNELIUS), discours de Cicéron. Une loi portée l'an de Rome 681, d'après un sénatus-consulte, reconnaissait citoyens romains tous ceux à qui Pompée avait accordé le droit de cité romaine, dans la province d'Espagne où il avait été envoyé contre Sertorius. Conformément à cette loi, Pompée accorda le droit de cité à L. Cornelius Balbus, citoyen distingué de Cadix, qui lui avait rendu des services. Un jaloux, compatriote de Balbus, lui contesta ce droit. Ses raisons se fondaient sur l'application précise de la loi Julia, et même de la loi précitée. Cicéron parla pour L. Cornelius Balbus, après Pompée et M. Licinius Crassus (an de Rome 697). Dans son plaidoyer, qui renferme un magnifique éloge de Pompée, le grand orateur démontre que l'interprétation de la loi est en faveur de Balbus, qui gagna sa cause.

Balbus STATUES ANTIQUES DES, au musée *Degli studj*, à Naples. Ces statues en marbre, au nombre de neuf, provenaient des fouilles faites à Herculanum. Deux ont été trouvées dans le théâtre : l'une représente le proconsul Balbus, chef de la célèbre famille des Balbus. Cette statue est remarquable par la belle disposition des draperies; la tête, rapportée, n'est pas celle de Balbus. L'autre statue est celle du fils de Balbus : l'attitude et le costume sont à peu près semblables à ceux de la figure précédente : la tête est moderne. Une statue équestre du même personnage, avec une inscription identique, a été découverte dans un édifice que l'on croit avoir été une basilique. Une seconde statue équestre, en tout semblable à la précédente pour les détails de costume et la pose, provient du même lieu. On pense que ces deux figures équestres étaient placées face à face, et que la seconde, qui a été

trouvée sans tête et sans inscription, représentait Balbus le père. On a désigné quatre autres statues très élégantes, représentant de jeunes femmes dans des attitudes diverses, comme étant celles des filles de Balbus. La famille est complétée par une statue d'une belle exécution, qui représente Cirta, femme du proconsul, avec les emblèmes de la muse Polymnie.

— BIBLIOGR.: S. Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine.*

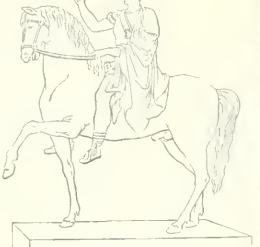

Statue de Balbus (le père). (Fouilles d'Herculanum.)

BALBUS (Pierre), savant littérateur italien, né à Venise, ou, suivant d'autres, à Pise, mort en 1479. Il était évêque de Tropea, en Calabre. Outre divers écrits de théologie, il a donné des traductions latines d'auteurs grecs.

BALBUTIANT (*si-an*), **ANTE** adj. Qui balbutie, ou qui parle sont avec hésitation, soit d'une façon imparfaite *Enfants* BALBUTIANTS. *Eloquence* BALBUTIANTE.

BALBUTIE (*si*) n. f. Etat de celui qui balbutie : *La* BALBUTIE *de l'enfance, de la vieillesse.*

— Par ext. Manière de s'exprimer enfantine et peu précise : *Notre langue est celle qui a retenu le moins de restes de la* BALBUTIE *des premiers âges.* (Duler.)

— Particul. Bagatelles, enfantillages : *Ne dire, ne faire que des* BALBUTIES.

BALBUTIEMENT (*si-man*) n. m. Manière de parler d'une personne qui balbutie : *Le* BALBUTIEMENT *d'un enfant, d'un ivrogne.* ‖ Mots prononcés en balbutiant : *Tendres* BALBUTIEMENTS. ‖ Paroles prononcées au hasard : *Je faisais ma prière, qui ne consistait pas en un vain* BALBUTIEMENT *des lèvres.* (J.-J. Rouss.)

— ENCYCL. Observé presque exclusivement chez les enfants qui n'ont point encore acquis le développement des organes vocaux, le *balbutiement* peut exceptionnellement avoir pour cause une vive émotion, une grande frayeur, ou même simplement l'ivresse ; il est aussi quelquefois symptomatique d'une maladie, et alors il est produit par l'impuissance dans laquelle se trouve le système nerveux central de commander aux organes de la phonation. Le seul moyen efficace pour remédier à ce défaut consiste à faire parler très hautement, de manière à faire prendre l'habitude d'articuler très distinctement toutes les syllabes.

BALBUTIER (*si-é* — lat. *balbutire*; de *balbus*, bègue. — Prend deux *t* de suite aux deux premières pers. plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj.) : *Nous balbutions. Que vous balbutiiez!* v. n. Prononcer indistinctement, avec hésitation et difficulté, surtout les lettres B et L : *Quand on a trop bu, on commence à* BALBUTIER.

— Par ext. Avoir de la peine à s'exprimer, par timidité ou par quelque autre sentiment qui cause du trouble : *L'écolier* BALBUTIE *quand il ne sait pas sa leçon.*

— v. a. Prononcer en balbutiant : BALBUTIER *son rôle.* ‖ Enoncer, dire d'une manière enfantine : *Victor Hugo, encore enfant,* BALBUTIAIT *des strophes.* (Lamart.)

— SYN. **Balbutier, bégayer, bredouiller.** On *balbutie* soit parce qu'on ne sait pas articuler : c'est le cas des petits enfants et de certains vieillards, soit parce qu'on est troublé. *Bégayer*, c'est proprement répéter les syllabes, soit parce que la syllabe suivante paraît difficile à prononcer, soit pour gagner du temps quand on ne sait pas trouver ce qu'il faudrait dire. *Bredouiller*, c'est parler trop vite et ne faire entendre que des sons indistincts.

BALBUTIEUR, EUSE (*si* o. Celui, celle qui balbutie.

BALBUZARD ou **BALBUSARD** (*zar* — de l'angl. *baldbuzzard*, buzard chauve) n. m. Nom vulgaire des oiseaux rapaces diurnes du genre PANDION. V. ce mot.

— ENCYCL. Les *balbuzards* sont des faucons à bec court, déprimé et offrant une longue pointe crochue. Les doigts n'ont pas de membranes intermédiaires, et le doigt externe est versatile. Le balbuzard fluviatile se rencontre dans l'hémisphère septentrional.

Balbuzard

BALCANGUAL (Gautier), théologien écossais, mort en 1615. Chapelain de Jacques Ier, roi d'Ecosse, il le suivit en Angleterre, travailla à la *Déclaration de Charles Ier concernant les derniers troubles d'Ecosse* (1630), et représenta l'Eglise d'Ecosse au synode de Dordrecht, sur lequel il publia des *Lettres.*

BALCARRAS (Alexandre LINDSAY, comte DE), général anglais, né en Ecosse, fit la guerre d'Amérique, reçut, en 1793, le commandement de l'île de Jersey, puis celui de la Jamaïque, où il se rendit fameux par les mesures cruelles qu'il prit pour réprimer une révolte de noirs marrons. Les propriétaires de la Jamaïque ne lui en offrirent pas moins une épée d'honneur.

BALCHIDES (en serbe *Baychitch*), dynastie serbe qui régna en Albanie et au Monténégro au XIVe et au XVe siècle. Elle eut pour fondateur, d'après les écrivains slaves, un Serbe nommé *Balcha*, mort en 1368, tandis que Du Cange prétend que les Balchides étaient apparentés à la maison des Baux. (V. ce nom.) — *Un, une* BALCHIDE.

BALCON (de l'all. *balk*, poutre, dont les Italiens ont fait *balcone, balco*, plancher, estrade, balcon, n. m. Plate-forme plus ou moins large, portée, en saillie sur une façade, par des consoles ou des colonnes, entourée d'une balustrade, et communiquant avec l'intérieur par une ou plusieurs ouvertures : *Prendre l'air sur un* BALCON.

— Par ext. Ouvrage de serrurerie ou de menuiserie servant d'appui à une fenêtre ou à un balcon proprement dit.

— Pop. *Il y a du monde au balcon.* Se dit d'une femme qui a une gorge opulente.

— Mar. Galerie couverte ou découverte, établie à l'arrière des navires. Sur les anciens vaisseaux, il en existait deux ou trois, correspondant aux batteries, et richement ornés. On les appelait souvent les *jardins*. Dans la nouvelle marine, quand ils existent, ils sont aussi simples que possible, et souvent garnis d'artillerie à tir rapide ou de projecteurs électriques.

— Techn. Metal qui se trouve à l'extrémité des pièces coulées, au point de réunion des moules.

— Théâtr. Prolongement de la première galerie jusqu'à l'avant-scène, à droite et à gauche : *Loges de* BALCON.

— ENCYCL. Dr. Sur l'héritage, clos ou non clos, de son voisin, on ne peut avoir de *balcons* ou autres semblables saillies, s'il n'y a 19 décimètres (1m,90) de distance entre

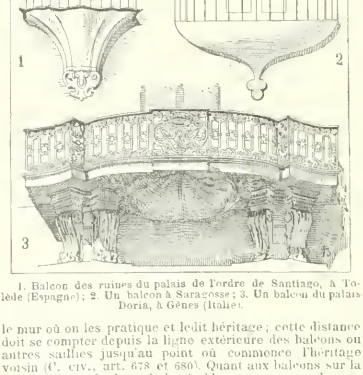

1. Balcon des ruines du palais de l'ordre de Santiago, à Tolède (Espagne); 2. Un balcon à Saragosse; 3. Un balcon du palais Doria, à Gênes (Italie).

le mur où on les pratique et ledit héritage ; cette distance doit se compter depuis la ligne extérieure des balcons ou autres saillies jusqu'au point où commence l'héritage voisin (C. CIV., art. 678 et 680). Quant aux balcons sur la voie publique, le droit de les établir est soumis à des règlements particuliers ; c'est une question d'alignement, qui rentre dans les attributions du pouvoir municipal.

Des arrêtés municipaux peuvent réglementer le droit de placer sur les balcons des pots, vases ou caisses de fleurs. D'ailleurs, l'exposition sur les balcons et le jet par les balcons de toutes choses quelconques de nature à nuire par leur chute sont soumis, d'une façon générale, aux dispositions des §§ 6 et 12 de l'art. 471 du C. pén. et punis, en vertu de ce texte, d'une amende de 1 à 5 francs.

BALDACCI (le baron Antoine), diplomate autrichien, né à Presbourg en 1767, mort vers 1836. Ministre de l'empereur François II, il se fit remarquer par sa haine contre la France et Napoléon.

BALDAQUIN (*kin* — ital. *baldacchino*; formé de *Baldacco* [Bagdad], d'où se tirait l'étoffe, tissée d'or et de soie, employée à la confection des dais) n. m. Tenture dressée au-dessus d'un trône de prince ou d'évêque, d'un catafalque, etc. : *Au-dessus du trône s'élevait un* BALDAQUIN *porté sur des lions d'argent et six griffons du même métal.* (Mérimée.) ‖ Sorte de tenture sous laquelle on porte le Saint-Sacrement, sous lequel on reçoit les princes, les évêques. En ce sens, aujourd'hui, on ne dit plus que DAIS. ‖ Petit dais garni d'étoffe, qu'on suspend au-dessus d'un lit, et auquel tiennent les rideaux : BALDAQUIN *de soie, de velours. Lit à* BALDAQUIN.

— Anc. comm. Nom d'une étoffe de soie. V. BAUDEQUIN.

— Ouvrage d'architecture en bois, en marbre ou en métal, qui couronne l'autel d'une église : *Le* BALDAQUIN *de Saint-Pierre de Rome. Le* BALDAQUIN *de l'église des Invalides, du Val-de-Grâce, à Paris.*

— ENCYCL. Le *baldaquin* est un édifice d'architecture ou de tapisserie destiné à l'ornement d'un autel, d'un siège ou d'un lit ; dans ces deux derniers sens il est synonyme de DAIS ou de CIEL. (V. ces mots.) Parmi les baldaquins d'architecture, il faut citer celui de Saint-Pierre de Rome, élevé de 29 m., monté sur de hautes colonnes. Dans les palais apostoliques, il y a des baldaquins richement montés en velours brodés, et dont l'importance répond à celle des pièces où ils sont dressés contre une muraille. Dans les palais italiens, il existe des baldaquins dont le nombre et la nature répondent à un cérémonial exact. Le mot « baldaquin » n'apparaît guère en Italie qu'au XVIe siècle ; c'est à peine si sous le règne de Louis XIV il est d'usage en France. Mais il entre dans le langage courant des tapissiers du XVIIIe siècle, qui ornent les grands lits de parade de baldaquins en forme de dômes, avec des galeries brodées, des panaches de plumes, et autres ornements s'alliant aux retombées des rideaux, des dossiers, des pentes.

BALDARI (Jean-Baptiste), peintre de l'école génoise, vivait vers la fin du XVIe siècle. Il aida le Paggi dans ses travaux de la cathédrale de Pistoie, et peignit seul, à fresque, des traits de la vie de saint Felix, à la chapelle du Saint-Sacrement.

BALDASSERONI (Jean), homme politique italien, né à Livorne en 1790, mort à Florence en 1876. Directeur général des finances en Toscane, il entra au ministère en 1849, suspendit la constitution, supprima la liberté de la presse, augmenta les impôts et s'opposa toujours au rétablissement du régime constitutionnel. Il contribua par là à la chute de Léopold II en 1859. Baldasseroni a été appelé le *mauvais génie* du grand-duc.

BALDASSINI (Hieronimo), historien, né à Jesi (Marche d'Ancône) en 1720, mort en 1780. Il a publié un ouvrage important : *Memorie istoriche della citta di Jesi* (1765).

BALDAYA (Alfonzo), voyageur portugais du XVe siècle. Vers 1434, il explora la côte occidentale d'Afrique, entra dans une baie à laquelle il donna le nom de *Angra dos rivos*, puis revint en Portugal en 1436, rapportant nombre de précieuses observations géographiques.

BALDE n. f. Poids usité autrefois à Lisbonne pour le charbon, et qui valait 356 kilogr. 9.

BALDE DE UBALDIS (Pierre), célèbre jurisconsulte italien, né à Pérouse en 1324, mort d'hydrophobie en 1400, professa le droit et devint le rival de son maître, Barthole. Ses écrits sont peu estimés aujourd'hui.

BALDE ou **BALDUS** (Pietro), jurisconsulte italien, né à Perouse en 1327, mort à Paris en 1406. Baldus, élève de Bartole, professa le droit avec grand succès. Il a exercé en même temps d'importantes fonctions publiques. Il a écrit de nombreux ouvrages sur le droit romain, le droit féodal et le droit canonique ; il avait fait de ce dernier droit une étude approfondie.

BALDE (Jacques), jésuite, poète latin, né à Ensisheim (Alsace) en 1604, mort en 1668. Il fut surnommé l'*Horace* de son pays. Un de ses poèmes, intitulé *Urania victrix*, lui valut une médaille d'or de la part du pape Alexandre VII. Ses œuvres choisies ont été publiées à Zurich, en 1805.

BALDE ou **BALDEUS** (Philippe), missionnaire hollandais, vivait à la fin du XVIIe siècle. Il prêcha l'évangile dans l'île de Ceylan. Il a laissé un ouvrage intéressant : *Description de l'île de Ceylan, de Malabar et de Coromandel* (en hollandais, 1672).

BALDELLI (le comte Jean-Baptiste), littérateur italien, né à Cortone en 1766, mort en 1831. Il émigra, en 1791, de France, où il servait, combattit contre la république, et mourut gouverneur de Sienne. Il était président de l'académie de la Crusca. On lui doit un ouvrage rempli de recherches, *Pétrarque et ses œuvres* (1797) ; une *Vie de Boccace* très estimée (1806) ; un *Eloge de Machiavel* placé en tête de son édition du célèbre publiciste, etc.

BALDELLIE n. f. Genre d'alismacées, renfermant des plantes des marais d'Europe et d'Algérie.

BALDENBURG, ville de Prusse (Prusse occident.), sur le *lac de Balden*; 2.235 hab. Tonnelleries et chaussures.

BALDENSEL ou **BOLDENSEL** (Guillaume DE), dominicain et voyageur allemand du XIVe siècle, qui s'appelait Othon de Nienhus de son vrai nom, exécuta, entre 1332 et 1335, un voyage en Orient au cours duquel il visita Constantinople, la Phénicie, l'Egypte, le mont Sinaï et Jérusalem. Il en rédigea, en 1336, une relation latine qui a été traduite en français et en allemand.

BALDER ou **BALDR**. Dans la mythologie scandinave, fils d'Odin et de Frigga, mari de Nanna, le plus beau, le plus sage des dieux. Il habitait un palais magnifique, où il était assiégé de rêves terribles qui pronostiquaient sa mort. Sa mère, Frigga, voulant conjurer le danger, fit prêter à tous les êtres animés et inanimés le serment de ne pas nuire à Balder ; cependant, elle négligea une plante chétive : le gui. Pendant que les dieux s'amusaient dans Asgard à éprouver l'invulnérabilité de Balder, en lui lançant des pierres, des flèches et autres objets, Loki, le dieu du mal, va trouver Hoder, dieu aveugle de la guerre et frère de Balder, et arme son bras d'un rameau de gui et l'incite à prendre part au jeu. Balder, frappé par Hoder,

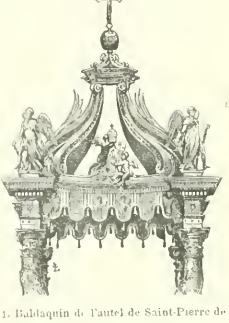

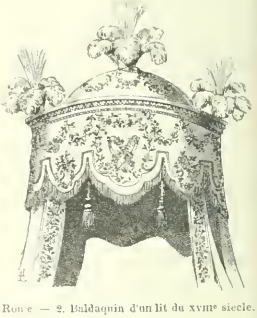

1. Baldaquin de l'autel de Saint-Pierre de Rome. — 2. Baldaquin d'un lit du XVIIIe siècle.

tombe mort. Les dieux, indignés, ne peuvent le venger, car Asgard est un lieu d'asile inviolable ; ils font à Balder de magnifiques funérailles. Frigga dépêche Hermoder, le messager des dieux, à Hel, qui règne au séjour de la Mort, pour lui redemander son fils, moyennant une rançon. Hel exige que tous les êtres pleurent Balder, pour le rendre à sa mère ; un seul refuse ses larmes ; c'est Tock, géant dont Loki a pris la forme. Toutes les prières sont inutiles près de lui : Balder doit rester au pouvoir de Hel jusqu'au Ragnarok (grand crépuscule). Alors, il rebâtira le Gimle (ciel) avec ses frères, et y régnera éternellement.

BALDÉRIC ou **BALDRICUS**, ou **BALDRIK**, que les chroniqueurs disent avoir été le quinzième évêque d'Utrecht, de 918 à 977. Il sut rétablir l'ordre et la sécurité dans les domaines de l'évêché ; il réussit à reprendre les fiefs perdus, se fit accorder de nouvelles possessions par Henri l'Oiseleur, fortifia sa ville épiscopale en vue de nouvelles attaques des Northmans, et releva les églises dé-

traites. En même temps, il jouissait d'une grande célébrité dans les lettres, comme poète et philosophe. Il fut le précepteur de Bruno (le fils de Henri l'Oiseleur), qui devint archevêque de Cologne, et c'est à son école que se forma le bénédictin saint Wolbodo, qui fut plus tard évêque de Liége. Homme de guerre, homme d'église, homme de science, restaurateur de la célèbre école de Willibrord et de Grégoire, Baldéric reste comme une des grandes figures de son temps. Il fut enseveli, à sa mort survenue le 26 décembre 977, dans l'église de Saint-Martin, qu'il avait fait reconstruire.

BALDÉRIC, *le Rouge*, chroniqueur français, mort en 1097, fut évêque de Noyon et de Tournay. Il reste de lui une curieuse *Chronique de Cambray et d'Arras*, qui s'étend de Clovis à 1090 et qui a été traduite en français (1836).

BALDÉRIC ou **BAUDRY**, chroniqueur, né à Meung-sur-Loire, mort en 1130. Il fut évêque de Dol en 1107. On a de lui une bonne *Histoire de la première croisade*, insérée dans le recueil de Bongars et où Ordéric Vital a souvent puisé; une *Vie de Robert d'Arbrissel*, dont il avait été l'ami; une *Lettre curieuse aux moines de Fécamp, sur les mœurs des Bas-Bretons et l'état des monastères d'Angleterre et de Normandie* (dans le recueil du dom Bouquet); etc.

BALDHI ou **YAR-BROK-MTS'O**, nommé *Paltö* ou *Palti* par les Européens. L'un des principaux lacs du Thibet, à environ 90 kil. au S. de Lhasa et à 4.176 m. au-dessus du niveau de la mer. A son centre, sur une île, s'élève le fameux temple de la déesse à tête de truie, *Pag-mo* (Marîtchî), lieu de pèlerinage très fréquenté.

BALDI ou **BALDE** (Camille), savant littérateur italien, né vers 1547 à Bologne, où il professa la philosophie, mort en 1634. Ses principaux ouvrages sont : *In Physiognomica Aristotelis commentarii*, etc. (1621); *Trattato come da una lettera missiva si conoscono la natura e qualità dello scrittore* (1622); *De humanarum propensionum ex temperamenti prænotionibus tractatus* ; etc.

BALDI d'Urbin (Bernardin), mathématicien, littérateur et savant philologue, né à Urbin en 1553, mort en 1617. Il se lia à Milan avec saint Charles Borromée, fut nommé abbé de Gnastalla (1586), puis se rendit à Rome et apprit seize langues étrangères. Peu de savants ont été aussi universels. On assure qu'il avait écrit plus de cent ouvrages, dont le plus grand nombre est resté inédit. On lui doit des *Paradoxes mathématiques*, des écrits sur la gnomonique, une *Histoire universelle géographique*.

BALDI (Bernardino), peintre italien de la seconde moitié du XVIe siècle, dirigea pendant de longues années, à Bologne, une académie où se formèrent de nombreux artistes. Les églises de Bologne contiennent de lui un grand nombre de tableaux.

BALDI (Lazzaro), peintre et graveur à l'eau-forte italien, né à Pistoia en 1623 ou 1624, mort à Rome en 1703. Il reçut dans cette dernière ville les leçons de Cortone, dont il fut l'un des plus habiles imitateurs. Ses ouvrages les plus remarquables sont : à Rome, une *Annonciation*, dans l'église de Saint-Marcel; *la Vierge, sainte Catherine et sainte Brigitte*, dans celle de Santa Maria della Pace; *Saint Jean l'Évangéliste*, figure colossale peinte à fresque dans la basilique de Saint-Jean de Latran; à Florence; *la Vierge au rosaire*, dans l'église des Dominicaines, et *Saint Pierre d'Alcantara avec sainte Thérèse*, dans celle d'Ognissanti. On cite parmi ses eaux-fortes une *Circoncision*. Il a publié à Rome, en 1681 : *Compendio della vita di D. Lazzaro monaco e pittore*, fort rare.

BALDI (Antonio), peintre et graveur à l'eau-forte et au burin, né en 1692 à La Cava, dans les Etats de Naples; élève de Solimena pour la peinture et d'Andrea Magliar pour la gravure, il est plus connu comme graveur que comme peintre. Il a gravé quelques figures de bienheureux, d'après ses propres dessins, et plusieurs portraits, parmi lesquels ceux de *Charles VI*, empereur d'Allemagne; de *don Carlos*, roi des Deux-Siciles; etc.

BALDINGER (Ernest-Godefroi), médecin allemand, né à Gross-Vargula, près d'Erfurth, en 1738, mort en 1804. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Traité des maladies qui régnent dans les armées* (1774); *Magasin pour les médecins*, et *Nouveau magasin* (1779-1799); *Historia mercurii et mercurialium medica* ; etc.

BALDINGERE (de *Baldinger*, n. pr.) n. f. Bot. Syn. de PREMNE.

BALDINGERIE (de *Baldinger*, n. pr.) n. f. Syn. de COTULE.

BALDINI (Baccio), orfèvre et graveur florentin, né vers 1436. Suivant Vasari, c'est le premier graveur qui soit venu après Maso Finiguerra, et il se fit aider par Sandro Botticelli, d'après les dessins duquel toutes ses estampes furent exécutées. Voici les titres des principales estampes attribuées à Baldini : *les Prophètes*; *les Sibylles*; *l'Enfer*, de Dante (1481).

BALDINOTTI (Bartolomeo), jurisconsulte italien du XVe siècle, mort à Pistoia. Il enseigna le droit à Pise jusqu'en 1478; il a laissé un commentaire sur le Digeste et des écrits sur les poèmes de Perse et du Dante.

BALDINUCCI (Philippe), savant littérateur italien, né à Florence vers 1624, mort en 1696. Il se livra à de savantes recherches sur l'histoire de l'art, et publia deux ouvrages très estimés : *Histoire des artistes*, depuis Cimabue (1260) jusqu'en 1670 (1681-1688; 1767-1774), et *Histoire de la gravure* et des plus célèbres graveurs (1686). Une nouvelle édition des œuvres de cet écrivain a été donnée à Milan, en 1808, dans la collection des *classiques italiens*.

BALDISSERA (A.), général italien, né à Venise en 1838. D'abord au service de l'Autriche, il n'entra qu'en 1866 dans l'armée italienne. Il fut nommé, en mai 1888, au commandement des troupes italiennes en Erythrée. Après la mort du négus Johannès, dont le successeur, Ménélik, était l'allié de l'Italie, Baldissera fit occuper, sans coup férir, Keren et Asmara (juin-août 1889), annonçant l'intention d'en faire un sanatorium pour les troupes; il voulait ensuite faire une campagne décisive contre le ras Aloula, tandis que Crispi entendait laisser à Ménélik le soin de soumettre ce chef indocile. Sur sa demande, il fut rappelé (déc. 1889). Après la série d'échecs qui précédèrent le désastre d'Adoua, il fut désigné pour remplacer le général Baratieri (22 févr. 1896). Il prit les mesures de concentration et de défense nécessaires, et entama presque aussitôt les négociations de paix. Au mois de juin, il vint conférer à Rome avec le gouvernement, et repartit le 22 septembre. Après la conclusion de la paix, il prépara la débouchation nouvelle et l'évacuation de Kassala. Il fut remplacé, en août 1897, par un gouverneur civil.

BALDISSÉRITE (de *Baldissero*, nom d'une ville de Piémont) n. f. Carbonate hydraté naturel de magnésie. Syn. de HAUIDISSÉRITE.

BALDO (MONTE), massif montagneux d'Italie, Alpes du Trentin (Vénétie, prov. de Vérone), entre le lac de Garde et l'Adige, à la frontière austro-italienne. Alt. 2.200 m.

BALDOCK, ville et paroisse de l'Angleterre (comté d'Hertford), sur la Rhee; 2.300 hab. Grand commerce de grains et de malt; fabrique de tresses de paille.

BALDOCK (Ralph DE), mort en 1313. Évêque de Londres et grand chancelier. Nommé chancelier par Edouard Ier, en avril 1307, disgracié la même année par Edouard II. Auteur d'une *History of British affairs*, aujourd'hui perdue.

BALDOGÉE (de l'ital. *Baldo*, nom du montagne, et du grec *gê*, terre) n. f. Variété de glauconie exploitée à Brentonico, au N. du mont Baldo, près de Vérone. Cette matière, connue dans le commerce sous le nom de *terre de Vérone*, est employée comme matière colorante verte dans la peinture à l'huile.

BALDON, village de la Russie d'Europe (Courlande, district de Mitau); 1.900 hab. Sources minérales aux environs.

BALDOVINETTI ou **BALDUINETTI** (Alessio), peintre florentin, né en 1424, mort en 1499. Cet artiste correct, qui fut le maître de Ghirlandajo, ornait de paysages le fond de ses tableaux, pour la plupart détruits.

BALDREY (John), dessinateur et graveur au pointillé, né en Angleterre vers 1750, travaillait à Londres de 1780 à 1787. Il a marqué ses estampes *IKB sc.* Nous citerons, parmi les plus remarquables : *Moïse sauvé*, d'après Salvator Rosa; *Diane*, d'après Carle Maratte; des portraits d'après Reynolds; etc.

BALDRIANIQUE (rad. *baldrian*, n. allem. de la valériane) adj. Chim. Syn. de VALÉRIANIQUE, et de AMYLIQUE.

BALDRIGHI (Joseph), peintre de la cour de Parme, né à Pavie vers 1722, mort en 1802. On cite comme des œuvres remarquables son *Prométhée délivré par Hercule*, et son grand tableau représentant la *Famille de Philippe, duc de Parme*.

BALDUCCI (Jean), peintre, sculpteur et architecte, né à Pise, florissant de 1339 à 1347. Son chef-d'œuvre est le fameux *Mausolée de Saint-Pierre*, à Milan. Il construisit dans la même ville la façade de l'église de Bera.

BALDUCCI (Jean), dit **Cosci**, peintre florentin, mort à Naples en 1600. Il a exécuté de belles fresques et de beaux tableaux à Rome, à Florence, à Pistoia, etc. Les plus remarquables décorent l'église du *Gesù pellegrino*, à Florence. — Un autre JEAN **Balducci**, surnommé également **Cosci**, né à Naples vers 1560, mort en 1600, exécuta des fresques dans sa ville natale. Plusieurs de ses compositions ont été gravées.

BALDUCCI (François), poète italien, né à Palerme vers la fin du XVIe siècle, mort à Rome en 1613, mena pendant longtemps une vie errante et dissolue, puis entra dans les ordres. Ses *Canzoni siciliane*, qui ne manquent pas d'originalité, ont paru dans les *Muse siciliane*; ses poésies on *Rimes* l'ont mis au rang des meilleurs poètes anacréontiques de l'Italie. Crescimbeni assure qu'il fut le premier à composer des cantates et des oratorios.

BALDUINE (du nom d'un natural. américain, nommé *Balduin*) n. f. Genre de composées-hélianthoïdées, comprenant des herbes dressées, glabres ou légèrement pubescentes de l'Amérique boréale.

BALDUNG (Hans), surnommé **Grien** ou **Grün**, peintre, dessinateur et graveur allemand, né près de Strasbourg, vers 1476, mort dans cette ville en 1545. Il se forma auprès de Schongauer, plus tard auprès de Dürer et de Grunewald. C'est un des grands talents de l'Allemagne au XVIe siècle; mais ses œuvres sont un peu fantastiques, son coloris est souvent sec et froid. Originalité, vigueur et expression, telles sont, par contre, ses qualités. Son chef-d'œuvre (1513-1516) est un tableau d'autel à compartiments, dans la cathédrale de Fribourg (*Couronnement de la Vierge* au centre), empreint d'un fort naturalisme. Citons encore une *Adoration des rois mages*, de 1507 (à Berlin), un *Christ en jardinier* de 1539 (à Darmstadt), deux *Portraits*, à la Pinacothèque de Munich, d'autres tableaux à Calsruhe, à Vienne et au Rudolinum de Prague. Le cabinet des estampes de Carlsruhe garde de lui un précieux livre d'esquisses. Nombreux aussi sont ses dessins, destinés à être gravés sur bois, et assez voisins de la manière de Dürer.

BALDWIN, nom d'un comté des Etats-Unis (Alabama); 9.000 hab. Ch.-l. *Daphné*. — Comté des Etats-Unis (Géorgie); 14.600 hab. Ch.-l. *Milledgeville*. — Un certain nombre de subdivisions inférieures du même pays portent le même nom; la plus importante est un *township* de l'Etat de Pensylvanie (comté d'Allegheny), peuplé de 1.900 hab.

BALDWIN (Thomas), archevêque de Cantorbéry, né à Exeter, mort en 1191. Moine cistercien, évêque de Worcester, puis archevêque de Cantorbéry en 1184. Il soutint, avec l'appui de Henri II, une lutte célèbre contre les moines de sa cathédrale, riches et indisciplinés. Il accompagna Richard Ier en Palestine, et mourut devant Saint-Jean-d'Acre, en 1191. Il a laissé quelques écrits de piété qui ont été insérés dans la *Bibliothèque des Pères*.

BALE (du lat. *palea*, paille) n. f. Capsule qui enveloppe le grain et particulièrement le grain d'avoine. Syn. de GLUMELLE : *Un oreiller de* BALE *d'avoine*. (Acad.) ‖ On écrit aussi BÂLE, et BALLE.

— ENCYCL. Cette partie que l'on sépare du froment, par le vannage, et que l'on désigne dans certaines localités sous le nom de *bauffe*, est utilisée dans l'alimentation des animaux, notamment des vaches; mais, en général, elle est peu estimée. Ce doit être, en effet, une bien pauvre nourriture, et l'on devrait au moins l'humecter avec de l'eau salée avant de la donner aux animaux. La *bale* d'orge est estimée des jardiniers, qui s'en servent pour protéger les plantes du potager contre les rigueurs de l'hiver. Elle retient moins l'eau que la bale de froment. La bale de l'avoine sert aussi à nourrir les bœufs et les moutons; mais elle est surtout recherchée pour remplir les paillasses destinées à des lits d'enfants.

BÂLE (allem. *Basel*, ville située à la frontière N.-O. de la Suisse, à l'angle que le Rhin forme brusquement vers le N. en quittant ce pays, et divisée par le fleuve en deux parties inégales, le Grand-Bâle, sur la rive gauche, et le Petit-Bâle, reliés par trois ponts, dont le plus ancien, en bois, date de 1295. Elle doit à cette heureuse situation topographique, et aux quatre lignes de chemins de fer qui se croisent dans ses deux gares, d'être l'une des premières places dans le commerce de transit international. Importantes fabriques de soierie, et surtout de rubans. Nombreuses bibliothèques et sociétés financières (assurances, etc.) florissantes. Sa population, qui a presque doublé depuis vingt-cinq ans, dépasse aujourd'hui 100.000 hab., dont les trois quarts protestants, le reste catholiques. La langue allemande y domine. Bâle est le siège d'une université fondée par le pape Pie II en 1460, et célèbre par ses anciens professeurs : Erasmo, Paracelse, Œcolampade, Euler et Bernouilli.

Armes de la ville de Bâle.

L'histoire de Bâle se confond avec celle du canton. (V. plus bas.) Cité épiscopale dès le IXe siècle, elle devint, au moyen âge, ville libre impériale, puis chef-lieu du *canton de Bâle* après son annexion à la Confédération helvétique (1501). Son nom rappelle deux événements historiques : le *concile de Bâle* (1431), et les *traités de Bâle* (1795). V. ci-après.

Bâtie en amphithéâtre, Bâle, ou plutôt le Grand-Bâle, a gardé en partie son aspect du moyen âge, avec ses rues étroites et escarpées, bordées de constructions aux façades sculptées et aux pignons dentelés. L'artère centrale de la ville, *Eisengasse*, est sillonnée par des tramways électriques et remplie d'animation. Bâle possède plusieurs églises, mais le seul monument religieux vraiment remarquable est sa cathédrale gothique, en grès

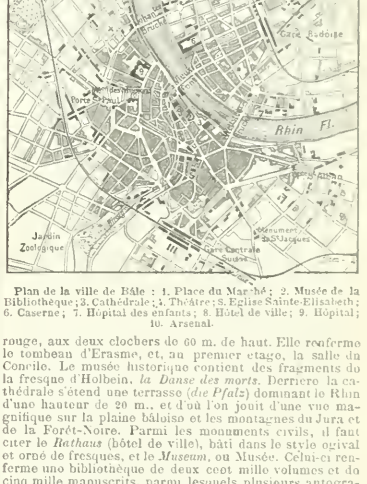

Plan de la ville de Bâle : 1. Place du Marché; 2. Musée de la Bibliothèque; 3. Cathédrale; 4. Théâtre; 5. Eglise Sainte-Elisabeth; 6. Caserne; 7. Hôpital des enfants; 8. Hôtel de ville; 9. Hôpital; 10. Arsenal.

rouge, aux deux clochers de 60 m. de haut. Elle renferme le tombeau d'Erasme, et, au premier étage, la salle du Concile. Le musée historique contient des fragments de la fresque d'Holbein, *la Danse des morts*. Derrière la cathédrale s'étend une terrasse (*die Pfalz*) dominant le Rhin d'une hauteur de 20 m., et d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur la plaine bâloise et les montagnes du Jura et de la Forêt-Noire. Parmi les monuments civils, il faut citer le *Rathaus* (hôtel de ville), bâti dans le style ogival et orné de fresques, et le *Museum*, ou Musée. Celui-ci renferme une bibliothèque de deux cent mille volumes et de cinq mille manuscrits, parmi lesquels plusieurs autographes d'Erasme, Luther, Zwingle, etc., une collection d'antiquités romaines, d'ethnographie, de numismatique, etc. Mais la gloire du musée de Bâle, c'est sa galerie de tableaux et de dessins, où figurent les plus beaux chefs-d'œuvre de Hans Holbein et d'Albert Dürer.

BÂLE (CANTON DE), un des vingt-deux cantons de la Confédération helvétique, situé au N.-O. de la Suisse. A l'époque gallo-romaine, il correspondait à peu près au territoire de l'ancienne Rauracie, dont la capitale, *Raurica* ou *Augusta Rauracorum* auj. *August*, sur l'Ergolz), fut, dit-on, bâtie par L. Munatius Plancus 27 ans av. J.-C.). Il fit successivement partie de l'empire de Charlemagne, du royaume de Bourgogne et de l'empire d'Allemagne, sous l'autorité directe des évêques de Bâle. Il s'affranchit de leur domination politique et spirituelle, en adhérant à la Confédération helvétique (1501) et à la Réforme (1530). Il eut dès lors un gouvernement démocratique composé d'un *Grand* et d'un *Petit Conseil*. Envahi dès 1792 par les troupes françaises, il forma dans la république unitaire, imposée par le Directoire à la Suisse, le département du Mont-Terrible. Les traités de 1815 lui rendirent son autonomie. En 1831, il fut le théâtre d'une sanglante guerre civile entre les paysans du canton et les habitants de Bâle, qui se refusaient à reconnaître les droits politiques des premiers. Elle aboutit à la défaite des citadins, et, en 1833, au décret de la Diète fédérale qui prononça la division du canton de Bâle en deux Etats distincts, deux demi-cantons : *Bâle-Ville* et *Bâle-Campagne*.

— BÂLE-VILLE (en allem. *Baselstadt*, chef-lieu *Bâle*, no

comprend que cette ville, avec les trois communes de Riehen, Bettingen et Klein-Huningen. Sa superficie est de 36 kilom. carr., et sa population de 74.250 habitants, parlant l'allemand et en majorité protestants. Aux termes de la constitution de 1875, il est administré par le Grand Conseil (*Grosse Rath*), qui exerce le pouvoir législatif, et par le Petit Conseil, issu du Grand Conseil et chargé du pouvoir exécutif. — BÂLE-CAMPAGNE (en allem. *Baselland*) a pour chef-lieu *Liestall*, et comprend les quatre districts de Liestall, Arlesheim, Sissach et Waldenburg. On y compte près de 62.160 âmes, sur une surface de 422 kilom. carr. Sa constitution, qui date de 1865, a confié le pouvoir législatif à un conseil dit *Landrath*, et le pouvoir exécutif à un conseil de régence, composé de cinq membres élus par le Landrath.

Bâle (CONCILE DE), célèbre concile général ou œcuménique qui se réunit à Bâle, en mai 1431, pour continuer l'œuvre du concile de Constance, c'est-à-dire extirper l'hérésie et réformer l'Église, *tant dans son chef que dans ses membres*.

Le concile de Constance avait décrété la périodicité des conciles généraux. Un concile fut, en effet, convoqué à Pavie en 1423; mais, ajourné à plusieurs reprises, il ne s'ouvrit en réalité qu'en 1431. Peu de prélats s'y rencontrèrent dès les débuts, car on avait peu de confiance dans la bonne volonté de la curie romaine; l'arrivée du cardinal Césarini rassura les esprits, et, en 1434, on comptait sept à onze cardinaux et environ cent évêques. Les autres membres étaient des docteurs, des membres du bas clergé et des moines, auxquels on accorda des droits qu'aucun concile ne leur avait accordés. La lutte de l'episcopat et de la papauté fut très vive. Le concile proclama la supériorité des conciles sur les papes, régla ce qui concernait la liberté des élections, l'abolition des annates, des expectatives et réserves de bénéfices. Né dès la première séance, apaisé après la quinzième (1434), le désaccord fut définitif après la vingt-cinquième (1437). Le pape Eugène IV transféra l'assemblée d'abord à Ferrare, puis à Florence (1439), mais un certain nombre de membres du concile refusèrent de quitter Bâle et continuèrent les délibérations. Sous la présidence de Louis d'Allemand, archevêque d'Arles, ils mirent en accusation le pape et ses cardinaux, et, le 25 juin 1439, déposèrent Eugène IV. La France inclinait vers le concile de Bâle, et Charles VII en ratifia les décrets dans la *Pragmatique Sanction*, qui consacrait les libertés du clergé gallican. Entraîné par d'Allemand, le concile poussa la lutte jusqu'au bout, et, le 4 novembre 1439, élut pape, sous le nom de Félix V, Amédée, duc de Savoie. La chrétienté retomba ainsi dans le schisme et les troubles qui en étaient la suite. Après de longues luttes, Eugène IV vint à mourir. Les cardinaux de Rome lui donnèrent pour successeur Nicolas V, qui attira à sa cause le célèbre Æneas Silvius Piccolomini, secrétaire du concile de Bâle, puis de Félix V, et gagna quelques-uns des membres les plus importants du concile. La France intervint pour ménager une transaction, à laquelle l'assemblée de Bâle, amoindrie de jour en jour, n'eut plus le pouvoir de s'opposer. Félix V déposa la tiare à la condition de demeurer cardinal-légat à vie, avec le premier rang dans l'Église après le pape, et le droit de conserver les ornements pontificaux. Le concile se sépara le 25 avril 1449, après être resté près de dix-huit ans en permanence. Ce qu'il y a de certain, c'est que ses décisions ne furent confirmées par les légats du pape et le pape lui-même, qui ratifia cette confirmation, que jusqu'au moment où il avait été transféré à Ferrare par le souverain pontife. Il fut, dès lors, schismatique.

Bâle (TRAITÉS DE), conclus en 1795 par la République française avec la Prusse et avec l'Espagne. Les succès des armées françaises ayant accentué les divisions de la coalition, la Prusse crut plus avantageux de mettre fin à une guerre qui l'occupait sur le Rhin, tandis que la Russie et l'Autriche gardaient les mains libres en Pologne. Des ouvertures furent faites à nos agents en Suisse, les seuls diplomates que la République entretînt à l'étranger. Les négociations prirent un caractère officiel en décembre 1794. Le Comité de salut public voulait les « limites naturelles », mais, inquiet de la situation intérieure, ajourna ses prétentions. Aux termes du traité signé le 16 germinal an III (4 avr. 1795) par Barthélemy et Hardenberg, tout arrangement définitif au sujet des États prussiens de la rive gauche était renvoyé jusqu'à la pacification générale entre la France et l'Empire germanique, la France continuant à les occuper, mais retirant ses troupes de la rive droite. Par des articles secrets, il était convenu que, si la France conservait définitivement la rive gauche, la Prusse recevrait une indemnité; c'était prévoir le démembrement de l'Allemagne, la Prusse devant s'indemniser, forcément, sur la rive droite, aux dépens des États ecclésiastiques et des petits princes.

Avec l'Espagne, plusieurs tentatives secrètes de rapprochement eurent lieu en 1794, notamment sur la frontière des Pyrénées, entre Bourgoing et les généraux espagnols. De Yriarte, se rendant en Pologne comme ambassadeur d'Espagne, prit l'initiative de passer par Bâle pour voir Barthélemy, son ami; ses ouvertures furent accueillies (mai 1795). Par le traité conclu le 4 thermidor an III (22 juill. 1795), l'Espagne céda à la France la partie orientale de Saint-Domingue; un article secret stipula que la fille de Louis XVI serait mise en liberté. Grâce à ce traité, le gouvernement français put acheminer vers l'Italie les troupes qui devaient faire l'heureuse campagne de 1796. La conclusion de la paix, dans l'esprit des deux gouvernements, était la préparation d'une alliance intime.

BALE ou **BALÆUS** (Jean), théologien et historien anglais, né en 1495, mort en 1563. Il embrassa le protestantisme, devint, en 1552, évêque d'Ossory, en Irlande, fut persécuté sous le règne de Marie, et se contenta d'un canonicat sous Elisabeth. Il a beaucoup écrit, en anglais et en latin, en prose et en vers. Nous citerons seulement : *Illustrium Majoris Britanniæ scriptorum summarium in quasdam centurias diversim* (Bâle, 1559), recueil estimé, malgré l'esprit de parti dont il est empreint. Outre des poésies d'un genre assez bizarre, il avait aussi composé des comédies sur des sujets tirés de l'Écriture sainte. Elles figurent parmi les plus anciens essais dramatiques de l'Angleterre.

BALÉARE, celui, celle qui habite les îles Baléares. — *Les* BALÉARES.

— Adjectiv. Qui appartient à ces îles ou à leurs habitants. *Les archers crétois et les frondeurs* BALÉARES *avaient une réputation méritée*. (Mérimée.)

BALÉARES (îles) [de *Balios* ou *Balios*, compagnon d'Hercule], groupe d'îles de la Méditerranée occid., à 95 kilom. E. de la côte orientale d'Espagne, à laquelle elles appartiennent, et dont elles forment une province dite *des Baléares* ou *de Majorque*. Ce groupe comprend les îles Majorque, Minorque, Cabrera (île aux chèvres), Iviça, Formentera (île au blé), Conejera (île aux lapins), et quelques îlots sans importance; elle compte 312.650 hab. sur 5.014 kil. carr. C'est un archipel au climat doux, dont les terres sont en partie d'une excellente qualité, dont les habitants, laborieux, sont très attachés au sol, qu'ils cultivent avec succès, et à la mer, où ils font une pêche très abondante. La grande industrie n'y existe pas, mais les petites industries locales y sont prospères; quant au commerce, il est fort actif avec l'Espagne, l'Algérie, la France et l'Angleterre. La capitale est *Palma*, dans l'île Majorque. Ce groupe d'îles a reçu différents noms : les Grecs appelaient les trois premières *Gymnésiennes*, parce que leurs habitants allaient nus au combat, et les trois dernières *Pityuses*, à cause des forêts de pins qui les couvraient; on ignore à quelle époque on a commencé à les appeler *Baléares*, et d'où leur vient ce nom. Colonisées d'abord par

Armes des Baléares.

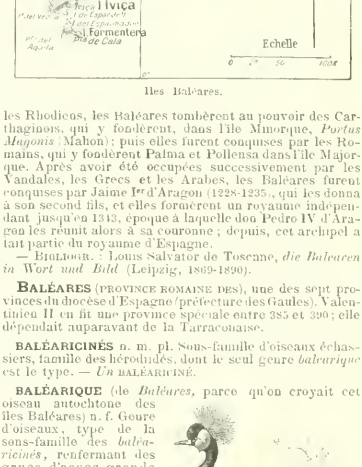

Iles Baléares.

les Rhodiens, les Baléares tombèrent au pouvoir des Carthaginois, qui y fondèrent, dans l'île Minorque, *Portus Magonis* (Mahon); puis elles furent conquises par les Romains, qui y fondèrent Palma et Pollensa dans l'île Majorque. Après avoir été occupées successivement par les Vandales, les Grecs et les Arabes, les Baléares furent conquises par Jaime Ier d'Aragon (1228-1235), qui les donna à son second fils, et elles formèrent un royaume indépendant jusqu'en 1343, époque à laquelle don Pedro IV d'Aragon les réunit alors à sa couronne; depuis, cet archipel a tant parti du royaume d'Espagne.

— BIBLIOGR. : Louis Salvator de Toscane, *die Balearen in Wort und Bild* (Leipzig, 1869-1890).

BALÉARES (PROVINCE ROMAINE DES), une des sept provinces du diocèse d'Espagne (préfecture des Gaules). Valentinien II en fit une province spéciale entre 385 et 390; elle dépendait auparavant de la Tarraconaise.

BALÉARICINÉS n. m. pl. Sous-famille d'oiseaux échassiers, famille des hérodiadés, dont le seul genre *balearique* est le type. — *Un* BALÉARICINÉ.

BALÉARIQUE (de *Baléares*, parce qu'on croyait cet oiseau autochtone des îles Baléares) n. f. Genre d'oiseaux, type de la sous-famille des *baléariciné*s, renfermant des grues d'assez grande taille, de couleurs vives, et connues sous le nom vulgaire de *grues couronnées*.

Baléarique.

— ENCYCL. Les deux espèces du genre *baléarique* habitent l'Afrique. La plus commune, *balearica pavonina*, vulgairement *oiseau trompette* (au Sénégal), *grue-paon*, etc., habite l'Afrique centrale; elle remonte jusqu'au Sénégal, dans le Sahara, et s'est parfois montrée dans la Méditerranée. La *balearica regulorum* est beaucoup plus méridionale.

BALÉCHOU (Jean-Joseph), graveur français, né à Arles en 1719, mort à Avignon en 1764. Il entra en apprentissage, aux frais de sa ville natale, chez Jean Michel, qui passait pour être le plus habile graveur d'Avignon. Il partit ensuite pour Paris, où il acquit en peu de temps une grande réputation, se fit agréer de l'Académie en 1749, mais n'obtint jamais le titre d'académicien. C'est en 1749 qu'il accepta de graver, pour le « Recueil de la Galerie de Dresde », le portrait d'Auguste III, roi de Pologne, peint par Rigaud, et qui figure dans cette galerie; il s'acquitta de cette tâche avec le plus grand talent; mais il fut convaincu d'avoir vendu à son profit des épreuves avant la lettre de ce portrait, et fut obligé de se retirer à Avignon, où il passa le reste de ses jours. La mauvaise réputation que lui avait valu cette malheureuse affaire du portrait d'Auguste III le suivit jusqu'à la fin de sa carrière. Il a gravé beaucoup de portraits de personnages célèbres, des planches de dessins d'ornement; des figures allégoriques des *Sciences* et des *Éléments*; des sujets de tous genres. Ces diverses productions se distinguent par une hardiesse et une vigueur d'exécution peu communes.

BALEGGA, canton montagneux de l'Afrique équatoriale, à l'O. de l'Albert-Nyanza, faisant partie de la Terre aux Herbes, et habité par les Onahouma. Stanley, Stuhlmann et Lugard ont visité ce pays.

BALEINE (lat. *balæna*) n. f. Genre de mammifères marins, de très grande taille, type de l'ordre des cétacés : *La* BALEINE *est un animal massif et informe*. || D'une façon générale, on a désigné sous le nom de « baleines » tous les genres de cétacés, comme : baleinoptère, rorqual, mégaptère, rachionecte. V. FANON, et HUILE DE BALEINE.

— Par anal. Personne ou animal d'une grande force ou d'une taille gigantesque : *On a dit que l'ichtyosaure était la* BALEINE *des saurians*. (L. Figuier.)

— Pop. *Rire comme une baleine*, Rire en ouvrant une large bouche.

— Chem. de fer. *Baleine*, Pont de service en charpente que l'on établit à l'extrémité des remblais en cours d'exécution. || Se désigne aussi sous le nom de Pont de service.

— Comm. Fanon de baleine façonné par l'industrie; matière de ce fanon : *Les femmes grecques imposaient l'usage de ces corps de* BALEINE, *par lesquels les nôtres contrefont leur taille, plutôt qu'elles ne la marquent*. (J.-J. Rouss.) || *Baleine artificielle*. Pour la fabrication de la baleine factice et artificielle, on emploie dans le premier cas la corne de buffle, et, dans le second, du caoutchouc durci, de l'acier recuit et trempé, et du celluloïd. || *Baleine végétale*. Nom donné, à cause de leur couleur et de leur flexibilité, aux fibres extraites des pétioles des feuilles du palmier *arenga saccharifera*, que l'on emploie dans l'archipel Indien pour fabriquer des cordages. || *Blanc de baleine*, Matière grasse qui se trouve au-dessous de la peau de la tête du cachalot.

— ENCYCL. Zool. Les *baleines* vraies (genre *balæna*) ont la tête volumineuse, large, le ventre lisse et sont dépourvues de nageoire dorsale; le corps, pouvant atteindre une longueur de plus de 25 m. et peser 150.000 kilogr., est trapu, ramassé, et diminue brusquement de grosseur vers la queue. Les membres antérieurs constituent des nageoires épaisses. Les mâchoires ont un contour elliptique; les supérieures portent, non pas des dents, mais des fanons, sortes

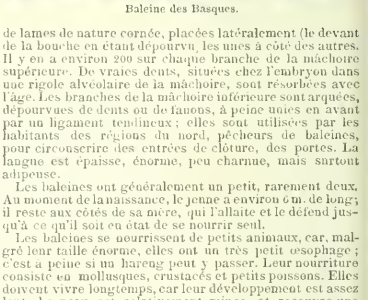

Baleine des Basques.

de lames de nature cornée, placées latéralement (le devant de la bouche en étant dépourvu, les unes à côté des autres. Il y en a environ 200 sur chaque branche de la mâchoire supérieure. De vraies dents, situées chez l'embryon dans une rigole alvéolaire de la mâchoire, sont résorbées avec l'âge. Les branches de la mâchoire inférieure sont arquées, dépourvues de dents ou de fanons, à peine unies en avant par un ligament tendineux; elles sont utilisées par les habitants des régions du nord, pêcheurs de baleines, pour circonscrire des entrées de clôture, des portes. La langue est épaisse, énorme, peu charnue, mais surtout adipeuse.

Les baleines ont généralement un petit, rarement deux. Au moment de la naissance, le jeune a environ 6 m. de long; il reste aux côtés de sa mère, qui l'allaite et le défend jusqu'à ce qu'il soit en état de se nourrir seul.

Les baleines se nourrissent de petits animaux, car, malgré leur taille énorme, elles ont un très petit œsophage; c'est à peine si un hareng peut y passer. Leur nourriture consiste en mollusques, crustacés et petits poissons. Elles doivent vivre longtemps, car leur développement est assez lent. La peau est relativement mince, et recouvre une couche de graisse de 20 à 50 centimètres d'épaisseur. Ces animaux sont couverts de parasites; ce sont surtout des crustacés isopodes et des cirrhipèdes qui pénètrent dans la peau.

Les baleines à ventre lisse s'éloignent peu des régions polaires. Une espèce (*balæna biscayensis*) existait autrefois dans le golfe de Gascogne (*nord kaper* des Hollandais; *sarde* des Basques); elle est remontée vers le nord maintenant, et ne descend qu'accidentellement sur nos côtes; un individu a été pris dans la Méditerranée.

La baleine franche (*balæna mysticetus*, ne s'éloigne guère des mers arctiques; c'est la plus grande espèce (20 à 30 m.). La baleine du nord-ouest (*beltena japonica*) habite le nord du Pacifique. Le Pacifique sud a une espèce spéciale (*balæna antipodum*). Enfin, la petite (*neobalæna marginata*), de la Nouvelle-Zélande, atteint 5 m. de long.

Les baleines vivent parfois par bandes nombreuses. Malgré leur taille monstrueuse, ce sont des animaux très vifs; elles ont une force énorme. L'ouïe est peu développée, mais elles voient très bien sous l'eau, et leur peau a une grande sensibilité tactile. L'intelligence est à peu près nulle.

La baleine respire d'ordinaire toutes les deux ou trois minutes, mais, cependant, peut rester un quart d'heure sous l'eau; elle y reste même une heure si elle est blessée.

— Pêch. Les Basques furent les premiers, au XIVe siècle, à chasser les *baleines*, les poursuivant d'abord non loin des rivages, puis, à partir de 1372, n'hésitant pas à s'aventurer plus au nord, et s'avançant jusqu'au Labrador et à l'embouchure du Saint-Laurent. Mais, en 1633, la domination espagnole arrêta pour toujours ces pêches.

Les Hollandais, au XVIe siècle, apprirent de marins basques la manière de pêcher la baleine, et Amsterdam vit se fonder une compagnie pour l'exploitation de ces pêcheries. De 1676 à 1722, nous dit Brehm, on arma 5.886 navires, qui rapportèrent 32.907 baleines. Cette pêche continua tant et si bien, que le nombre des baleines franches a rapidement diminué, et qu'on n'en trouve plus maintenant que dans les régions polaires. La pêche, autorisée seulement de juin à septembre, se fait de deux façons : ou bien on attend la bête sur la côte, ou bien on va la chercher en pleine mer. Quand les navires sont arrivés dans les

parages où vivent les baleines, ils mettent à l'ancre, et l'on explore l'horizon. Dès qu'un de ces cétacés est aperçu, on met à la mer des canots, qui se dirigent rapidement et sans bruit vers la baleine. Un harpon attaché à une longue corde, enroulée à l'avant du canot, est lancé sur l'animal, dont on s'écarte ensuite à force de rames, car il plonge avec rapidité et déroule la corde du harpon avec tant de vitesse, qu'on est obligé de la mouiller pour qu'elle ne prenne pas

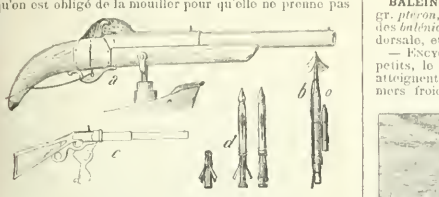

a. Canon à harponer; *b*. Son harpon à obus (*o*); *c*. Fusil à harponer, *d*. Harpon ouvert et harpon fermé.

feu, tant elle s'échauffe. Alors, ou bien la blessure est telle que l'animal ralentit sa course, ou bien il entraîne le canot pendant plusieurs heures. On le harponne de nouveau, et, finalement, perdant son sang en abondance, la baleine rougit l'eau, bondissant, plongeant encore. Aujourd'hui, on lance peu le harpon à la main; on se sert, pour lancer les harpons, d'armes à feu, de canons placés à l'avant de la baleinière. Ces canons lancent des harpons attachés à de longs câbles, et portant un petit obus qui éclate lorsqu'il est

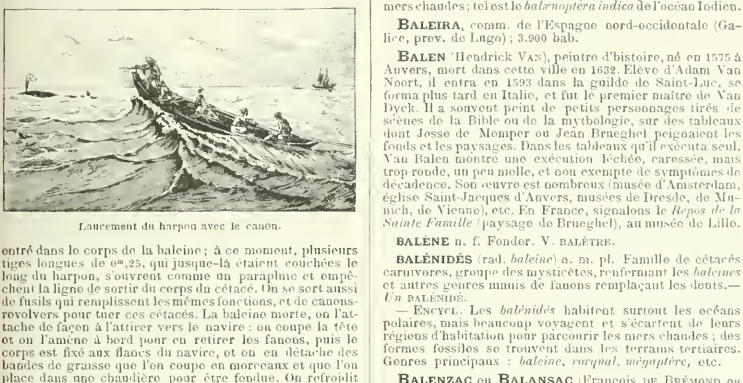

Lancement du harpon avec le canon.

entré dans le corps de la baleine; à ce moment, plusieurs tiges longues de 0m,25, qui jusque-là étaient couchées le long du harpon, s'ouvrent comme un parapluie et empêchent la ligne de sortir du corps du cétacé. On se sert aussi de fusils qui remplissent les mêmes fonctions, et de canons-revolvers pour tuer ces cétacés. La baleine morte, on l'attache de façon à l'attirer vers le navire : on coupe la tête et on l'amène à bord pour en retirer les fanons, puis le corps est fixé aux flancs du navire, et on en détache des bandes de graisse que l'on coupe en morceaux et que l'on place dans une chaudière pour être fondue. On refroidit cette graisse à l'aide d'un appareil réfrigérant, et on en remplit des tonneaux.

Les peuples du Nord mangent la chair des baleines et boivent l'huile avec autant de plaisir qu'un ivrogne boit un verre de vin; puis le squelette est utilisé pour la construction des cabanes. Mais les pêcheurs de baleines européens recueillent les fanons et la graisse. Une baleine de 20 m. de long, pesant 78.400 kilogr., donne 33.600 kilogr. de graisse, 27.000 kilogr. d'huile, et 1.680 kilogr. de fanons. L'huile coûte de 75 à 100 fr. la tonne, et la tonne de fanons vaut de 4.000 à 4.500 fr.

BALEINE, constellation équatoriale qui s'étend au S. du Bélier et des Poissons. Elle comprend 102 étoiles. Hévélius, dans son *Prodromus astronomiæ*, lui en compte 45, Flamsteed 97. Dans la tête de la Baleine se trouve l'étoile α de seconde grandeur, appelée *Menkab*; à la queue se trouve une étoile de même grandeur β, appelée *Diphda*, enfin au cou se trouve une étoile changeante o, appelée par Hévélius *Mira Ceti*, la *Merveilleuse*. Cette étoile passe périodiquement de la seconde grandeur à la huitième, en même temps que du jaune au rouge.

BALEINÉ, ÉE adj. Garni de baleines : *Corsage* BALEINÉ.

BALEINEAU (*no*) ou **BALEINON** n. m. Petit de la baleine : *La force de l'affection maternelle de la baleine pour son* BALEINEAU *est très grande.* (A. Toussenel.)

BALEINIER (*ni-er*) n. m. Bâtiment employé à la pêche de la baleine. ‖ Homme de l'équipage d'un navire baleinier.

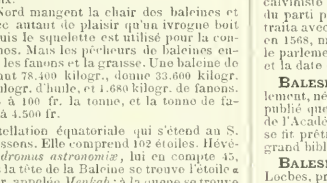

Baleinier.

— ENCYCL. Les navires affectés à la pêche de la baleine étaient des bâtiments de commerce portant quatre ou six embarcations longues, légères et rapides, appelées *pacaques* ou *baleinières*. On a essayé d'employer des vapeurs pour ce genre de pêche, mais les frais d'exploitation sont très considérables. Il n'existe plus de baleiniers en France : on n'en trouve qu'en Amérique et dans le nord de l'Europe.

Embarcation d'un baleinier. (Harponneur autrefois.)

BALEINIER (*ni-er*), **ÈRE** adj. Qui est relatif à la pêche de la baleine : *Industrie* BALEINIÈRE. *Navire* BALEINIER.

BALEINIÈRE n. f. Embarcation longue, étroite, légère, construite pour la pêche de la baleine. ‖ Canot des navires de guerre et de commerce, dont la forme est analogue à celle d'une baleinière : *Les* BALEINIÈRES *se placent à l'arrière et à l'extérieur des navires.*

— Fam. *Baleinière du maître d'équipage*, Son chapeau à claque. ‖ *Baleinière du maître calfat*, La plate.

BALEINON n. m. V. BALEINEAU.

BALEINOPTERE ou **BALÆNOPTERA** (*de baleine*, et du gr. *pteron*, aile) n. m. Genre de cétacés mysticètes, famille des *balénidés*, renfermant des baleines ayant une nageoire dorsale, et le ventre plissé longitudinalement.

— ENCYCL. Les *baleinoptères*, ou *rorquals*, ont les fanons petits, le corps élancé, la nageoire caudale petite : ils atteignent une très grande taille (15 à 16 m.). Habitant les mers froides, ces cétacés descendent parfois jusque sur

Baleinoptère à bec.

nos côtes. Le *balænoptera Sibbaldi* a été trouvé échoué à l'île d'Oléron, etc. ; certaines espèces fréquentent dans les mers chaudes; tel est le *balænoptera indica* de l'océan Indien.

BALEIRA, comm. de l'Espagne nord-occidentale (Galice, prov. de Lugo); 3.900 hab.

BALEN (Hendrick VAN), peintre d'histoire, né en 1575 à Anvers, mort dans cette ville en 1632. Élève d'Adam Van Noort, il entra en 1593 dans la guilde de Saint-Luc, se forma plus tard en Italie, et fut le premier maître de Van Dyck. Il a souvent peint de petits personnages tirés de scènes de la Bible ou de la mythologie, sur des tableaux dont Josse de Momper ou Jean Brueghel peignaient les fonds et les paysages. Dans les tableaux qu'il exécuta seul, Van Balen montre une exécution léchée, caressée, mais trop ronde, un peu molle, et non exempte de symptômes de décadence. Son œuvre est nombreux (musée d'Amsterdam, église Saint-Jacques d'Anvers, musées de Dresde, de Munich, de Vienne), etc. En France, signalons le *Repos de la Sainte Famille* (paysage de Brueghel), au musée de Lille.

BALÈNE n. f. Fonder. V. BALÉTRE.

BALÉNIDÉS (rad. *baleine*) n. m. pl. Famille de cétacés carnivores, groupe des mysticètes, renfermant les *baleines* et autres genres munis de fanons remplaçant les dents.— *Un* BALÉNIDÉ.

— ENCYCL. Les *balénidés* habitent surtout les océans polaires, mais beaucoup voyagent et s'écartent de leurs régions d'habitation pour parcourir les mers chaudes ; des formes fossiles se trouvent dans les terrains tertiaires. Genres principaux : *baleine, rorqual, mégaptère*, etc.

BALENZAC ou **BALANSAC** (François DE BRÉMOND ou BRIMOND, seigneur DE BALENZAC ET DE JAYREZAC), capitaine calviniste du XVIe siècle. Il lutta dans le Poitou en faveur du parti protestant, combattit à Dreux et à Saint-Denis, traita avec la cour en même temps que le prince de Condé, en 1568, mais, l'année suivante, fut condamné à mort par le parlement de Bordeaux. Il ne fut d'ailleurs pas exécuté, et la date de sa mort est incertaine.

BALESDENS ou **BALLESDENS** (Jean), avocat au parlement, né à Paris, mort en 1675. Bien qu'ayant seulement publié quelques traductions d'ouvrages, il fut élu membre de l'Académie française en 1647. Vers la fin de sa vie, il se fit prêtre, et devint aumônier de Louis XIV. C'était un grand bibliophile.

BALESME, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 34 kilom. de Loches, près de la Creuse ; 1.616 hab. Papeteries, moulins.

BALESTON (*lès*) n. f. Perche, appelée aussi *livarde*, qui sert à tendre la voile d'une embarcation. ‖ Vergue de double hunier. (N'est pas d'un usage courant dans ce sens.)

BALESTRA (Antonio), peintre et graveur italien, né à Vérone en 1660, mort dans la même ville en 1740, commença à étudier à Venise, sous la direction de Bellucci, puis suivit, à Rome, les leçons de Carle Maratte. Talent sérieux, mais inégal, imbu d'ailleurs de l'éclectisme et de l'académisme de son temps, il a surtout produit dans le genre religieux : ses principales œuvres, aujourd'hui peu recherchées, sont dans les églises de Venise, Padoue, Vérone, etc. Il a aussi laissé quelques pièces gravées.

BALESTRILLE (*lès*, et *lille*) n. f. Mar. V. ARBALESTRILLE.

BALÉTRE n. f. Bavure de métal à l'endroit des joints du moule. ‖ On dit aussi BALÈNE.

BALETTI (Gianetta Rosa BENOZZI), actrice de la Comédie-Italienne, connue au théâtre sous le nom de *Silvia*, née à Toulouse vers 1701, morte en 1758, après quarante ans de succès. — Son mari, JOSEPH **Baletti**, connu au même théâtre sous le nom de *Mario*, y joua longtemps les rôles d'amoureux, et mourut en 1762. — Leur fils, LOUIS **Baletti**, reçu à la Comédie-Italienne en 1744, s'y fit applaudir comme acteur et comme danseur.

BALETTI (Rosina), chanteuse italienne distinguée, née à Stuttgard en 1768, se rendit, en 1788, à Paris, où elle se fit entendre avec éclat au Concert spirituel, et fut aussitôt engagée dans le personnel d'opéra italien du théâtre de Monsieur (Feydeau), qui allait ouvrir ses portes. Elle y obtint de brillants succès, grâce à la douceur charmante de sa voix, à l'habileté de sa vocalisation, et à l'expression touchante de son chant. Les événements de 1792 avant effrayé les artistes italiens, ceux-ci quittèrent la France, et Mme Baletti retourna à Stuttgard, où elle devint cantatrice de la cour de Wurtemberg.

BALÈVRE (de *ba*, syllabe péjorat., et de *lèvre*) n. f. Autrefois, Lèvre inférieure : *Avoir fait brusler et marquer à fer chaud le nez et la* BALEVRE *a un bourgeois de Paris pour blasphème.* (Joinville.) ‖ Au plur., Les deux lèvres, le plus souvent par mépris.

— Constr. Saillie d'une pierre sur une autre, dans un parement de mur (*b*) ; saillie des clavaux ou des douelles de voûte (*a*). ‖ Éclat d'une pierre près d'un joint.

— Techn. Irrégularité à la surface d'une pièce fondue. ‖ Partie de barreau de fer qui excède la traverse dans laquelle il est assemblé.

Baleyres.

BALEXERDIE n. f. Bot. Syn. de NANOBÉE.

BALEYA, pays de l'Afrique occidentale (Soudan français), cercle de Kourousa, arrosé par le Bagué, affl. dr. du Tankisso ; capit. *Fono*. Samory a cédé le Baleya à la France, en 1889.

BALFE (Michel-William), chanteur et compositeur, né à Dublin en 1808, mort en 1870. Il parcourut l'Italie, la France, l'Allemagne et la Russie, se produisant à la fois comme chanteur et comme compositeur. La liste est longue de ses opéras, écrits dans les divers langues des pays où il les faisait représenter : *Enrico quarto al passo della Marna* (Milan, 1833) ; *the Siege of Rochelle* (Londres, 1835) ; *Catherine Grey* (Londres, 1837) ; *Falstaff*, opéra italien (Londres, 1838) ; *Acublanthe* (Londres, 1839) ; *le Pré d'amour* (Paris, Opéra-Comique, 1841) ; *les Quatre fils Aymon* (Paris, 1844) ; *l'Étoile de Séville* (Paris, Opéra, 1845) ; *the Bandman* (Londres, 1846) ; *the Maid of honour* (Londres, 1847 ; *Pittore e duca* (Trieste, 1856) ; *the Rose of Castile* (Londres, 1857) ; *Satanella* (Londres, 1858) ; *Bianca* (Londres, 1860) ; *the Puritan's Daughter* (Londres, 1861) ; *the Armourer of Nantes* (Londres, 1863), etc. Ses ouvrages, un peu oubliés, sont bien conçus pour les voix correctement écrits, suffisamment orchestrés, et témoignent d'une rare facilité. — Sa fille, Mlle Victoire **Balfe**, fut une chanteuse de talent. Mariée à sir John Crampton, elle se sépara de son mari à la suite d'un procès qui eut un grand retentissement, et épousa ensuite un Espagnol, le duc de Frias. Née en 1837, elle mourut à Madrid en 1871.

BALFOUR (Jacques), jurisconsulte écossais, mort en 1583. Ayant embrassé les doctrines du réformateur John Knox, il fut emprisonné en 1547, et transporté en France. A la paix de 1549, il revint dans son pays, se déclara catholique, et sévit contre les réformés. Il fut membre du conseil privé de Marie Stuart en 1565. Darnley l'accusa de complicité dans le meurtre de Rizzio, et il fut soupçonné aussi d'avoir trempé dans le meurtre de Darnley. Il a écrit un recueil intitulé : *Practicks of the Scots Law* (1574).

BALFOUR (sir James), historien écossais, né en 1600, mort en 1657. Il reçut une excellente éducation, complétée par des voyages en Europe, se consacra à l'histoire de l'Écosse, étudia la science héraldique à Londres. Créé chevalier, puis baronnet, par Charles Ier, il fut disgracié par Cromwell, et vécut dans la retraite pendant la guerre civile. Son ami, sir R. Sibbald, a écrit un récit de sa vie, où se trouve la liste de ses ouvrages, pour la plupart inédits.

BALFOUR (Alexandre), romancier écossais, né à Monkie (Forfarshire) en 1767, mort en 1829. Commerçant, puis employé de librairie, il collabora à l'*Edinburgh Magazine*, et publia des romans : *Campbell* (1819) ; *Contemplation et autres poèmes* (1820) ; *la Fondation de Gleathorn* (1823), et *Marie*.

BALFOUR (Arthur James), homme politique anglais, né en 1848. De 1878 à 1880, il fut secrétaire de son oncle, le marquis de Salisbury, ministre des affaires étrangères, et devint, en 1874, membre de la Chambre des communes. Président du *Board of local Government* (1885), secrétaire d'État d'Écosse (1886), chef secrétaire pour l'Irlande (1887), il devint, en 1891, le « leader » de son parti à la Chambre des communes, lord de la trésorerie et chancelier de l'université d'Edimbourg. Dans le nouveau cabinet Salisbury, en 1895, il redevint premier lord de la trésorerie. On a de lui deux ouvrages remarquables, intitulés : *Defence of Philosophic Doubt* (1882), et *the Foundations of relief* (1895).

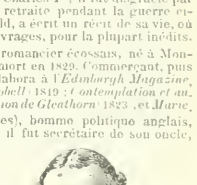

Arthur Balfour.

BALFOUR (Francis-Maitland), physiologiste anglais, né en 1851 à Edimbourg, mort en 1882. Entré à l'université de Cambridge en 1870, il fut choisi par l'un des maîtres, Michael Foster, pour collaborateur dans ses travaux d'embryologie. Après avoir pris ses grades universitaires en 1873, il fit, à Naples, des recherches embryologiques sur les animaux inférieurs, publia, en 1875, son *Traité d'embryologie et d'organogénie comparées*, traduit en français par le Dr H.-A. Robin, une des plus remarquables publications de notre époque sur ce sujet, qui acquit au jeune auteur une renommée européenne, et, en 1878, une monographie sur le *Développement des poissons élasmobranches* (Londres, 1878). Devenu, en 1878, membre de la Société royale de Londres et, en 1881, membre du conseil de cette société et titulaire d'une médaille royale, son autorité incontestée le fit porter à la présidence de nombreuses sociétés et de plusieurs congrès de savants. Il continuait, cependant, à n'occuper, à l'université de Cambridge, que la situation secondaire de *lecteur*, malgré les propositions que lui faisaient d'autres universités (il avait refusé de remplacer Rolleston à Oxford et sir Wyville Thomson à Edimbourg). Ce n'est qu'en mai 1882 que fut créée spécialement pour lui, à Cambridge, une chaire de morphologie animale ; il ne l'a jamais occupée en fait, car, au printemps de la même année, il faisait un voyage à Messine, et, au retour, il voulut tenter l'ascension de l'aiguille Blanche du Mont-Blanc, que nul n'avait encore pu gravir. Il périt avec son guide dans cette ascension, dont il ne se dissimulait pas le danger, puisqu'il avait fait son testament et laissé une forte somme à la famille du guide.

BALFOURIE (nom de *Balfour*, botan. angl. n. f. Genre d'apocynacées, comprenant une seule espèce, qui est un petit arbre propre à l'Australie.

BALFOURIER (Adolphe-Paul-Emile), peintre et graveur français, né à Montmerency en 1816. Après avoir

suivi les cours de l'Ecole de droit, à Paris, il étudia la peinture de paysage sous la direction de Charles Rémond, un des derniers représentants de l'ancienne école académique. Il débuta, au Salon de 1843, par deux *Paysages* composés, dont le style était conventionnel. La vue des cites pittoresques de l'Italie fortifia son talent. Il rapporta de ce pays de consciencieuses études d'après nature, et exposa, en 1844, différentes *vues des bords du lac Lugano* qui lui valurent une médaille de 2e classe. Il visita ensuite l'Espagne. Les paysages de cet artiste se distinguent par des qualités d'élévation qui n'excluent pas le sentiment de la réalité; son dessin est d'une grande élégance, mais son coloris est parfois dénué de vigueur.

BALGUY (Jean), théologien protestant anglais, né en 1686, mort en 1748. Parmi ses ouvrages, fort estimés de ses contemporains, nous citerons : *Lettre à un déiste sur la beauté et l'excellence des vertus morales* (1726); *le Fondement de la bonté morale* (1728), et deux volumes de sermons que les Anglais placent au rang des meilleurs qu'ils possèdent. — Son fils, THOMAS **Balguy**, né en 1716, mort en 1795, a laissé également des sermons et des écrits de théologie.

BALI, roi géant des démons *Daityas*; par ses austérités, il était presque parvenu à ravir aux dieux l'empire du monde, lorsque Vishnou, sous l'apparence d'un nain brahmane (Vâmana), lui demanda de lui accorder l'espace de terrain qu'il pourrait mesurer en trois pas. Le géant ayant consenti, du premier pas Vishnou enjambe la terre, et, du second, le ciel; mais alors, en considération de la générosité et des vertus de Bali, il s'arrêta et lui laissa la possession des régions infernales.

BALI, île de l'archipel Asiatique (Indes néerlandaises), située entre l'île de Java, dont elle est séparée par le détroit de *Bali*, et l'île de Lombok; 1.362.250 hab. (*Balinais, aisés*), sur 5.400 kilom. carr. Cette île est traversée par une chaîne de montagnes volcaniques, dont le point culminant, le Batou-Kaoc, s'élève à 2.925 m. au-dessus de l'Océan; ces montagnes, couvertes d'impénétrables forêts, recèlent des minerais de fer et de cuivre, et, à leur base, s'étendent des terrains d'alluvion souvent aurifères. De grandes plaines fertiles s'étendent au S. et à l'E., où des troupeaux s'engraissent dans les pâturages. Le commerce de l'île est assez actif, sans être proportionné au chiffre de la population. Les deux cinquièmes de Bali sont territoire hollandais; le reste est occupé par cinq royaumes vassaux ou protégés.

BALI, détroit situé dans le grand archipel Asiatique, entre l'île de Java à l'O. et l'île de *Bali* à l'E. Sa longueur est d'environ 93 kilom., et sa largeur la plus grande de 54 kilom. à son extrémité méridionale; dans sa partie septentrionale, il n'a pas plus de 2 kilom. Ce détroit est préférable à tous les autres passages situés à l'E. de Java, à cause de ses mouillages. Autrefois, le passage du détroit était rendu dangereux par les attaques de pirates, qui ont aujourd'hui presque entièrement disparu.

BALICORNE n. f. Techn. V. BALISCORNE.

BALIE (rad. *baile*) n. f. Dictature temporaire et élective à laquelle on eut souvent recours au XIVe siècle, à Florence à laquelle on eut souvent recours au XIVe siècle, à Florence et dans quelques autres villes italiennes, pour rétablir l'ordre et mettre un terme aux luttes des factions. Les Médicis en furent investis à diverses reprises.

BALIENTE (Joseph-Hippolyte), philologue espagnol, qui vivait dans le XVIIIe siècle. Il a inventé un alphabet destiné à faire accorder l'orthographe avec la prononciation, et publié à ce sujet un ouvrage en 1731.

BALIER (*li-é* — de *bale*, menue paille) n. m. Endroit d'une grange réservé aux menues pailles.

BALIÈRE n. f. Paillasse faite de bales d'avoine.

BALIGOULE n. f. Un des noms vulgaires de l'*agaricus Eryngii*, en Provence, où il est estimé comme comestible.

BALIHÂRANA, cérémonie du culte brahmanique individuel, consistant en une offrande de boules de riz cuit aux dieux, aux démons, aux mânes, aux esprits des damnés, aux corbeaux et aux chiens, réunis mentalement à l'intérieur et autour d'un cercle magique imaginaire (*mandala*), que le brahmane officiant feint de décrire sur le sol du bout de son doigt trempé dans l'eau bénite. Cette offrande est accompagnée d'une invocation à la terre, à l'atmosphère, au ciel, aux éclairs, à la pluie, et d'une autre adressée à Vishnou.

BALIKESRI, ville de Turquie d'Asie (Anatolie), sur le *Balikesser*, sous-affluent du Soussourlu; 13.120 hab. Siège d'un évêque arménien; anc. capitale des princes de Karassi.

BALIN (rad. *bale*) n. m. Pièce de toile grossière qui sert à cribler le blé, à recouvrir les récoltes, etc.

BALIN n. m. Nom sous lequel on exploite, dans le département de Meurthe-et-Moselle, un calcaire oolithique appartenant à l'étage bathonien.

BALIN (Jean), prêtre et historien, né à Vesoul vers 1570, mort à Wesel (duché de Clèves). Professeur, puis aumônier militaire, il fut ainsi témoin de la guerre de Flandre, terminée par la paix de 1609, et il en écrivit l'histoire sous ce titre : *De bello Belgico* (Bruxelles, 1609). Cet ouvrage est en grande partie l'œuvre d'un témoin oculaire, où il a célébré les faits d'armes d'Ambroise Spinola, le général en chef des armées de Philippe III. On a du même auteur un poème latin qu'il traduisit lui-même en français sous le titre de *Poème héroïque de sainte Magdeleine* (1607).

BALINAG, ville de l'Océanie espagnole (Philippines, île Luçon); 35.600 hab. Industrie active.

BALINAIS, AISE, celui, celle qui habite l'île de Bali. — *Les* BALINAIS.

— Adjectiv. : *Religion* BALINAISE.

— ENCYCL. Les *Balinais* sont des Malais assez fortement altérés par un élément hindou, et divisés en castes, parmi lesquelles celle des *chandalas*, qui correspond exactement à celle des *parias*. La religion est un brahmanisme mélangé de bouddhisme, et la croyance à la métempsycose est fort répandue. A part les enfants en bas âge et les gens morts de petite vérole, on brûle les cadavres de tous les défunts, et les femmes se précipitent volontiers sur le bûcher de leurs maris. Toutes ces coutumes, étrangères aux Malais, ont été importées par des émigrants venus des bords du Gange.

BALINE (rad. *balin*) n. f. Etoffe grossière de laine pour emballer.

BALINGASAG, bourg maritime de l'Océanie espagnole (Philippines, île Mindanao); 4.950 hab.

BALINGEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg), sur l'Eyach, affluent du Neckar; 9.360 hab. Source minérale.

BALINSKI (Michel), écrivain polonais, né en Lithuanie en 1794, mort en 1865. Il dirigea plusieurs revues, et fut employé au ministère de l'instruction publique. Balinski a publié : *Histoire de Wilna*; *Dictionnaire géographique de l'ancienne Pologne*; *Histoire de l'université de Wilna* (1861-1865); etc.

BALINT (Gabriel), philologue hongrois, né en Transylvanie en 1844. Il alla étudier en Russie et en Chine le turco-tatar, le mongol, le mandchou et le finnois, obtint une chaire pour l'enseignement de ces dialectes, puis visita l'Inde, d'où il rapporta des notions nouvelles sur les idiomes dravidiques considérés comme voisins du hongrois. Ses principaux ouvrages sont : *Mémorial d'un voyage en Russie et en Asie* (1871); *Vocabulaire tatar* (1876); *le Dialecte septentrional de la langue mongole* (1877); *Parallélisme entre le hongrois et le mongol* (1877); *Essai sur les langues dravidiennes*; etc.

BALIOL ou **BAILLEUL**, famille noble de Grande-Bretagne, originaire de Normandie (de *Bailleul*, village dépendant aujourd'hui du canton de Trun (Orne), et qui joua un rôle important dans l'histoire de l'Ecosse et de l'Angleterre aux XIIIe et XIVe siècles. Parmi les membres de cette famille, les plus connus sont : **Baliol** (Guy DE), qui, ayant accompagné Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre, reçut des ducs de Normandie, pour prix de ses services, de riches domaines dans le comté de Durham; — **Baliol** (Bernard DE), fils du précédent, qui fit construire la fameuse forteresse *Barnard Castle*, dont les ruines existent encore; — **Baliol** (John ou Jean DE), qui épousa Marguerite, descendante des rois d'Ecosse, et eut la gloire de fonder le collège d'Oxford; — Son fils, JOHN, né en 1249, a acquis une plus triste célébrité. (A la mort d'Alexandre III, dernier représentant de la race primitive des rois d'Ecosse, il fit valoir les droits qu'il tenait de sa lignée maternelle pour disputer le trône à Robert Bruce. V. BRUCE.) Les états d'Ecosse ayant accepté l'arbitrage d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, celui-ci désigna Baliol, sous condition de vassalité. Mais, par la suite, il abusa tellement de ses droits, que Baliol, las de n'être plus qu'un roi nominal, se révolta. Vaincu à Dunbar, il fut déposé en 1296, et emmené prisonnier à la Tour de Londres avec son fils Edouard. Deux ans plus tard, il obtint la permission de vivre en France : il se retira en Normandie, au Château-Gaillard, près des Andelys, où il mourut en 1314); — Son fils EDOUARD, né en 1290, put, en 1332, remonter sur le trône d'Ecosse, avec l'aide d'Edouard III. (Mais, comme son père, il dut prêter foi et hommage au roi d'Angleterre, ce qui entraîna une nouvelle révolte des Ecossais contre leur prince. Ils furent battus par les troupes anglaises, mais le lâche souverain, chassé par ses sujets, dut se réfugier en Angleterre, à Carlisle, où, après avoir abdiqué en faveur d'Edouard III, il vécut désormais d'une pension de quelques milliers de livres, que celui-ci consentit à lui faire.)

BALIOS (gr. *balios*, tacheté). Myth. gr. Nom d'un des chevaux d'Achille. — Un des chiens d'Actéon.

BALIOSPERME (*oss* — du gr. *balios*, moucheté, et *sperma*, graine) n. m. Genre d'euphorbiacées-jatrophées, comprenant des arbustes ou des herbes ligneuses à la base, à peu près glabres, des régions chaudes de l'Océanie et de l'Asie méridionale.

BALISAGE (*zaj*) n. m. Action de baliser; résultat de cette opération : *Le* BALISAGE *est obligatoire*.

— Mar. Opération ayant pour but de marquer d'une manière apparente, au moyen de bouées, balises, etc., les dangers que doit éviter le navigateur. C'est aussi le travail de construction de ces balises ou tourelles, et le placement des bouées. ‖ *Droit de balisage*, Droit payé dans les ports pour l'entretien du balisage de la côte et des passes.

— Trav. publ. Ensemble des balises mises en place pour le tracé d'une route, d'un canal ou d'un chemin de fer.

— ENCYCL. Dr. L'autorité administrative a l'obligation d'assurer et d'entretenir le *balisage*, qui est, en outre, soumis à la surveillance du ministre de la marine. Pour prévenir la suppression, la détérioration ou le déplacement du balisage par l'inconscience des riverains ou la mauvaise volonté et l'égoïsme des navigateurs, les grandes puissances maritimes ont, depuis longtemps, placé le balisage sous la protection de pénalités d'une extrême rigueur. En France, la protection effective du balisage n'a été assurée que par la loi du 27 mars 1882. Au but que cette loi se propose elle fait concourir non seulement des agents verbalisateurs spéciaux et nombreux, mais en quelque

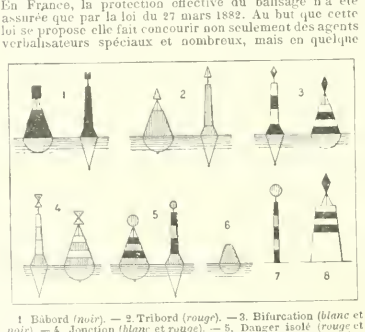

1 Bâbord (*noir*). — 2. Tribord (*rouge*). — 3. Bifurcation (*blanc et noir*) — 4. Jonction (*blanc* et *rouge*). — 5. Danger isolé (*rouge* et *noir*). — 6 Bouée de naufrage (*vert*). — 7. Danger isolé (*rouge* et *noir*). 8. Tourelle de bifurcation (*blanc* et *noir*).

sorte les contrevenants eux-mêmes, en récompensant la déclaration immédiate et sincère de leurs infractions par l'abaissement des peines encourues et l'affranchissement de la réparation du dommage causé. La loi ne punit que les tentatives criminelles ou les faits d'imprudence notoire, lorsque ceux qui les ont commis cherchent à les tenir cachés au détriment de la sécurité de tous.

Le Code de commerce, en son article 406, décide que « les droits de balise ne sont point avaries, mais de simples frais à la charge du navire ».

— Mar. *Conventions de balisage*. Tribord indique le côté à droite du navigateur venant du large. Bâbord, le côté à gauche. ‖ *Signaux de bifurcation*, Signaux placés à l'extrémité des bancs, la plus rapprochée du large; ceux placés à l'opposé sont dits *Signaux de jonction*. Les signaux placés sur les bancs de petite étendue sont dits *Signaux de dangers isolés*. Toutes les nations n'ont pas les mêmes conventions.

— *Règles de balisage*. Les signaux de tribord sont peints en rouge avec voyant conique et marqués, s'il y a lieu, de numéros pairs à partir du côté du large. Les signaux de

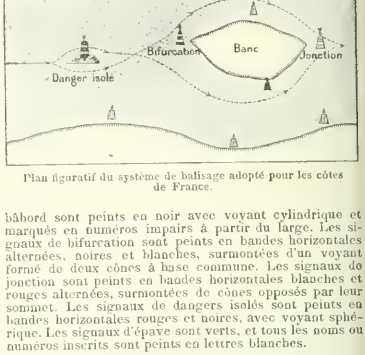

Plan figuratif du système de balisage adopté pour les côtes de France.

bâbord sont peints en noir avec voyant cylindrique et marqués en numéros impairs à partir du large. Les signaux de bifurcation sont peints en bandes horizontales alternées, noires et blanches, surmontées d'un voyant formé de deux cônes à base commune. Les signaux de jonction sont peints en bandes horizontales blanches et rouges alternées, surmontées de cônes opposés par leur sommet. Les signaux de dangers isolés sont peints en bandes horizontales rouges et noires, avec voyant sphérique. Les signaux d'épave sont verts, et tous les noms ou numéros inscrits sont peints en lettres blanches.

BALISARDE (*zard*) n. f. Epée invincible que l'Arioste donne à Roger.

BALISCORNE (*liss*) n. f. Pièce de fer fixée à la caisse d'un soufflet de forge. ‖ On écrit aussi BALICORNE.

BALISE n. f. Mar. Ouvrages destinés à indiquer les dangers que présente un port, une passe, une rivière. ‖ On appelle encore *balise* le bourrelet d'étoupe que les calfats laissent saillant pour marquer le travail qu'ils ont fait. ‖ Le *bateau-balise* est un vieux bateau mouillé pour servir de balise.

— Navig. fluv. On donne ce nom aux espaces sur lesquels circulent, le long des canaux et des rivières, les chevaux qui halent les chalands. Cette banquette est plus fréquemment appelée *chemin de halage*.

— Pêch. Bouée dont les pêcheurs se servent pour indiquer la position d'un filet par fond.

— Trav. publ. Longues perches surmontées d'un drapeau et placées de distance en distance dans l'axe du tracé d'une route, d'un canal ou d'un chemin de fer.

— ENCYCL. Mar. Les *balises* sont en bois, en fer ou en maçonnerie, avec ou sans *voyant*, pour le temps de brume ou pour la nuit. On peut les munir de signaux sonores. Souvent même, ce sont des bouées de forme variable, mouillées avec des ancres ou des crapauds. V. BALISAGE.

Balise de fer : 1. Haute mer; 2. Basse mer.

BALISE n. f. Fruit du balisier. V. CANNA.

BALISEMENT n. m. Action de planter des balises dans l'axe du tracé d'un chemin de fer, d'un canal, d'une route.

BALISER v. a. Munir de balises : BALISER *un fleuve, un port*.

— Planter des balises dans l'axe du tracé d'un chemin de fer, d'un canal ou d'une voie de communication quelconque.

— Débarrasser le cours d'une rivière, pour faciliter la navigation, des bois qui flottent à sa surface. (Vieux en ce sens.)

BALISEUR n. m. Individu qui s'occupe d'établir ou de surveiller des balises. ‖ Surveillant préposé à la garde d'une balise d'un chemin de halage.

— *Bateau baliseur*. Bateau qui pose les balises flottantes et les remorque.

BALISIER (*zi-é* — rad. *balise*) n. m. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des scitaminées, connu aussi sous le nom de CANNA : *On tire des graines du* BALISIER *une belle couleur pourpre*. (Massey.) V. CANNA.

— n. m. pl. Nom donné par A.-L. de Jussieu à la famille de plantes monocotylédones dont le genre balisier ou *canna* est le type. V. CANNÉES.

Balisier de l'Inde : *a*, fleur; *b*, fruit.

BALISTA, maître de la cavalerie sous Macrin, fut plus tard préfet du prétoire. Homme de guerre habile et hardi, il

rendit aux Romains de signalés services, lorsque l'imprudence de Valerien eut abandonné la Syrie aux Perses. Ce fut lui qui persuada à Macrin, dont le règne fut éphémère, de prendre la pourpre.

BALISTAIRE (*liss*) n. m. Antiq. Soldat employé au service d'une baliste. ‖ Soldat qui lançait des armes de jet, et particulièrement celui qui se servait de la petite baliste, devenue l'arbalète. ‖ Sous l'empire, Officier romain préposé à la garde des dépôts d'armes et de machines de guerre. ‖ Ouvrier qui faisait des balistes ou des arbalètes.

BALISTE (*liss* — lat. *balista ;* du gr. *ballein*, lancer) n. f. Antiq. rom. Machine de guerre lançant, à une distance de 120 à 160 mètres, des traits ou des poids de 250 livres au maximum.

— Encycl. Le trait ou le projectile, quel qu'il fût, était

Baliste romaine (musée de Saint-Germain).

placé dans une rigole inclinée à 45°. La baliste ordinaire se transportait sur un chariot appelé *carobalista ;* la baliste de grande dimension était montée et démontée sur place.

BALISTE ou **BALISTES** (*liss*) n. m. Genre de poisson, type de la famille des *balistidés*, ainsi appelé parce qu'il a devant la nageoire dorsale un aiguillon pouvant se redresser comme l'antenne d'une baliste.

— Encycl. Le genre *baliste* renferme un grand nombre d'espèces répandues dans les régions tropicales, mais une seule habite nos côtes ; c'est le *baliste capriscus* de la Méditerranée, nommé vulgairement *fanfré* à Nice, et *pureé* dans les Pyrénées-Orientales.

Baliste.

BALISTIDÉS (*liss* — rad. *baliste*) n. m. Famille de poissons plectognathes, sous-ordre de sclérodermes, renfermant des espèces courtes, en forme de losange, comprimées latéralement, à peau épaisse, granuleuse, ordinairement peinte de couleurs vives et tranchées. — *Un* BALISTINÉ.

— Encycl. Les *balistidés* sont répandus dans les mers chaudes ; leurs formes singulières, leurs couleurs, le piquant dressé sur leur dos et d'où vient leur nom, les faisaient rechercher parmi les productions des régions tropicales, et leurs dépouilles sont rapportées par les marins. La taille de ces poissons est rarement supérieure à $0^m,70$. Genres principaux : *baliste, monocanthe, anacanthe,* etc.

BALISTIQUE (*liss* — rad. *baliste*) n. f. Science qui s'occupe de l'étude du mouvement des corps projetés dans l'espace par une force quelconque, et plus spécialement des projectiles lancés par les armes à feu.

— Encycl. Art milit. On divise la balistique en *balistique intérieure* et *balistique extérieure*.

Balistique intérieure. Elle a trait à ce qui se passe tant que le projectile n'est pas sorti de l'arme. Le général Piobert est le premier qui, vers 1839, ait entrepris scientifiquement l'étude de la combustion du grain de poudre. Cette combustion n'est pas instantanée, et moins encore celle de la charge explosive que contient une arme à feu, dans le *vase clos* formé par les parois de l'âme et le fond du projectile. L'inflammation de cette charge donne lieu à une production progressive, quoique très rapide, de gaz, dont la pression va d'abord en croissant, jusqu'au moment où, le projectile se mettant en mouvement, il en résulte un agrandissement de l'espace clos dans lequel sont renfermés les gaz : ce qui tend à diminuer leur pression, tandis que leur développement, qui ne cesse pas, contribue à l'accroître. L'idéal serait de réaliser l'équilibre entre ces deux causes qui agissent en sens contraire, de façon que le projectile se trouvât soumis à l'action d'une force constante. Dans la pratique, on n'y parvient pas, et les gaz atteignent très rapidement un maximum de pression, qui représente leur *énergie destructive* ou la *pression dangereuse* pour l'arme, pression qui diminue ensuite à mesure que le projectile s'avance vers la bouche de celle-ci. Toutefois, cette variation dans les pressions est moindre depuis l'emploi des poudres actuelles dites *poudres lentes*, dont la combustion est bien moins vive que celle des poudres d'autrefois ; ce qui a conduit à faire les canons plus longs. On est ainsi parvenu à faire sortir le projectile de la pièce avec une *vitesse initiale* considérable, sans exagérer les pressions auxquelles est soumise la bouche à feu.

C'est tout à la fois par le calcul et par l'expérience qu'ont été obtenus ces résultats. D'où une balistique *théorique* et une balistique *expérimentale*. Celle-ci a fait de grands progrès dans ces dernières années, grâce à l'emploi d'appareils ingénieux, tels que les *crushers* (écraseurs), d'invention anglaise, qui permettent de mesurer très exactement les pressions développées aux différents points de l'âme pendant la marche du projectile. Le *projectile enregistreur* du colonel Sebert, qui contient un mécanisme enregistrant automatiquement la loi de son mouvement, a permis d'obtenir des données plus complètes encore et plus précises, en même temps que son *vélocimètre* détermiae exactement le *mouvement de recul* de la bouche à feu.

Balistique extérieure. La *balistique extérieure* est d'origine bien plus ancienne que la balistique intérieure : les armes de jet les plus primitives pouvant comporter l'étude du mouvement, dans l'air, des objets qu'elles lançaient. Mais, longtemps, les idées les plus fausses ont régné sur la nature du mouvement des projectiles. On avait admis sans examen qu'ils décrivaient, ou bien une ligne droite dans ce qu'on appelait le *tir raide* (tir de plein fouet d'aujourd'hui), ou bien les deux côtés d'un triangle isocèle dans le *tir courbe* ou *tir en bombe*.

Ces théories erronées ne se rectifièrent que tardivement et peu à peu. D'abord, quand, en 1537, Nicolas Tartaglia, de Venise, établit que la *trajectoire* d'un projectile devait, dans tous les cas, être une ligne courbe, puis quand, en 1638, Galilée démontra que la pesanteur ne cessait pas d'agir sur le projectile, même pendant son mouvement. Malheureusement, Galilée et son élève Torricelli crurent pouvoir négliger l'effet de la résistance de l'air.

Newton est le premier qui, en 1723, entreprit de tenir compte de cette résistance, qu'il supposa proportionnelle au carré de la vitesse. Puis enfin, vers 1742, l'Anglais Robins inventa le *pendule balistique*, qui lui permit de mesurer directement la vitesse des balles lancées par un fusil, créant ainsi la *balistique expérimentale*.

Les progrès techniques de toute nature, réalisés de notre temps, ont permis de perfectionner prodigieusement la balistique extérieure expérimentale. Avec les *chronographes électriques*, on a pu enregistrer le moment précis où un projectile traverse successivement deux cibles placées à des distances connues de l'arme. De même on a mesuré son angle de chute au moyen de panneaux qu'il traverse en y laissant des traces. Enfin, la photographie des projectiles au vol a permis de compléter les renseignements fournis par ces appareils.

Plus le projectile est lourd et moindre sa vitesse, plus la forme de la trajectoire dans l'air se rapproche de ce qu'elle serait dans le vide, c'est-à-dire d'une parabole dont l'axe serait vertical.

Il fut longtemps admis que la résistance de l'air était proportionnelle au carré de la vitesse. On sait maintenant que, pour les vitesses comprises entre 200 et 500 m. par seconde, elle croît plus vite que le carré, au point de devenir proportionnelle soit au cube, soit à la quatrième puissance. C'est la loi du cube qui semble la plus exacte quand les vitesses initiales sont voisines de 600 m., cas assez fréquent dans les armes actuelles.

La forme du projectile influe naturellement aussi sur la résistance de l'air, bien moindre pour ceux de forme allongée en usage aujourd'hui que pour les projectiles sphériques ; non seulement parce que leur pointe effilée facilite leur pénétration dans l'air, mais parce que les projectiles de cette forme peuvent avoir un poids beaucoup plus considérable pour une même section droite, et que la résistance de l'air est, toutes choses égales d'ailleurs, proportionnelle à cette section.

Mais, pour assurer la stabilité dans l'air de ces projectiles allongés, et pour les ramener constamment dans le voisinage de la tangente à leur trajectoire, il faut leur imprimer, au moyen de rayures, un mouvement de rotation dont la conséquence, appelée *déviation*, est de les faire dévier graduellement du plan de tir dans lequel ils ont été primitivement lancés. Il en résulte que la trajectoire n'est plus une courbe plane. Si l'on compare la projection de cette courbe sur le plan vertical de tir à la trajectoire que le projectile décrirait dans le vide, on constate qu'à l'origine elles sont toutes les deux tangentes à une même droite, mais que la première reste constamment au-dessous de la seconde. De plus, les deux branches de la première courbe ne sont pas symétriques comme celles de l'autre. La branche descendante est plus courte que la branche ascendante. D'où cette conséquence que l'angle au point de chute ou angle de chute est plus grand que l'angle de projection.

En outre, l'angle de projection correspondant au maximum de portée est bien inférieur, si ce n'est pour les bombes des anciens mortiers lisses tirant à faible vitesse, à celui de 45°, qui donnerait ce maximum de portée dans le vide.

C'est par le calcul, c'est-à-dire en faisant de la balistique théorique, que les artilleurs établissent un projet de bouche à feu, déterminent le tracé qu'elle doit avoir, et par suite son poids, etc., pour lancer un projectile d'un poids donné avec la vitesse initiale voulue. C'est ensuite au moyen de la balistique expérimentale qu'on étudie la bouche à feu ainsi construite et notamment qu'on établit ses tables de tir, indiquant l'angle de tir sous lequel il faut pointer la pièce pour obtenir telle ou telle portée, et l'angle de chute.

La balistique extérieure étudie encore le mouvement des projectiles dans les milieux divers tels que des parapets en terre, des plaques métalliques, etc.

BALISTIQUE (*liss* — même étymol. qu'à l'article précéd.) adj. Propre à lancer des projectiles de guerre : *Machines* BALISTIQUES. ‖ Relatif à l'art de lancer des projectiles : *Théorie* BALISTIQUE.

— *Pendule balistique*, Appareil essentiellement formé d'un pendule, et qui sert à mesurer la force de projection imprimée par une arme à feu. V. l'art. précéd. et PENDULE.

BALISTITE (*liss* — même étymol. qu'aux articles précéd.) n. f. Explosif formé, d'après Salvati ; d'un mélange en parties égales de nitroglycérine, et de binitrocellulose ; le mélange est réduit en pâte par macération dans l'éther acétique (acétone), puis coloré par l'aniline et additionné de camphre. Cet explosif brûle à l'air libre comme une braise ; il s'altère à une température supérieure à 55°. On ne peut l'employer pour les armes à feu à cause de l'élévation de température que donne sa détonation.

BALITSAMA, dans la mythologie indoue, séjour de Bali, monde souterrain.

BALIVAGE n. m. Opération qui consiste à choisir les arbres des taillis mis en réserve comme *baliveaux* : *Le* BALIVAGE *est toujours accompagné du martelage.*

— Encycl. Quand on choisit les baliveaux, on les marque au pied d'une empreinte. Cette dernière opération est dite *martelage ;* on la confond souvent avec celle du *baliveage*.

Le couvert des baliveaux étant toujours nuisible au *sous-bois* (constitué par les rejets des souches), il ne faut pas exagérer le nombre des sujets réservés. Ce nombre est variable suivant l'épaisseur de leur feuillage, la hauteur des fûts (elle-ci dépendant surtout de la durée de la révolution adoptée pour le taillis), et d'autres conditions encore.

Dans le *taillis sous futaie*, il est admis, en principe, de réserver un nombre tel de *baliveaux de l'âge* que leur couvert corresponde au tiers environ de la surface de la parcelle exploitée. Dans la pratique, on s'écarte plus ou moins de cette prescription en s'inspirant des circonstances particulières dont il y a lieu de tenir compte. V. BALIVEAU, AMÉNAGEMENT, TAILLIS.

BALIVEAU (*vo* n. m. Faux et for. Arbre porte-graines que l'on a réservé dans une coupe pour le laisser croître quand la forêt est soumise au régime de taillis ou du taillis sous futaie.

Constr. Perche de sapin employée à l'installation des échafaudages.

— Horti. Jeune arbre non taillé, qui file droit avec toutes ses branches.

Loc. FAM. : **Vous avez laissé des baliveaux.** Se dit à un homme frais rasé, lorsqu'on aperçoit sur sa figure plusieurs poils séparés qui n'ont pas été coupés.

Encycl. Eaux et for. On distingue les *baliveaux de l'âge* (de l'âge du taillis exploité, c'est-à-dire âgés d'une révolution), les baliveaux *modernes* (âgés de deux révolutions), les *anciens* et les *bisanciens* (trois et quatre révolutions), les *vieilles écorces* (cinq révolutions et plus).

Dans le taillis simple, les *réserves*, c'est-à-dire les arbres venus de souche, sont le produit principal. Les baliveaux ne jouent qu'un rôle très effacé et on les exploite comme bois d'œuvre ou d'industrie quand ils sont âgés de deux révolutions. Ils fournissent des semences qui *contribuent* à assurer la perpétuité du taillis, car la durée des souches est limitée. Mais les baliveaux nuisent aux *réserves* par leur couvert. On peut en multiplier le nombre à la lisière de la forêt, il faut le restreindre sévèrement à l'intérieur (en laisser tout au plus une quarantaine à l'hectare). On les choisit parmi les essences précieuses. Dans le taillis sous-futaie, les baliveaux constituent au contraire le produit principal. Le taillis ou sous-bois est exploité par exemple à 25 ans et les baliveaux, par des abattages successifs, le sont à 50, 75, 100, 125 ans, etc. L'aménagement comporte des baliveaux de l'âge, des modernes, des anciens, des bisanciens, et au besoin de vieilles écorces. En principe, les baliveaux sont réservés parmi les brins de semence des essences précieuses, ou parmi les rejets de ces essences provenant de brins de semence recépés à la révolution précédente. On choisit autant que possible des sujets à tige droite. V. BALIVAGE.

Dr. Le *baliveage* est réglementé par l'ordonnance royale rendue le 1er août 1827 pour l'exécution du code forestier. Cette ordonnance prescrit, notamment, de réserver par hectare cinquante baliveaux de l'âge de la coupe

BALIVER v. a. En parlant d'un bois mis en coupe, réserver des baliveaux : BALIVER *un taillis.*

BALIVERNE n. f. Action, objet, ou surtout Propos puérils, futiles, frivoles : *Il n'y a sorte de* BALIVERNES *que la vanité n'imagine pour atteindre les qualités du prochain.*

BALIVERNER v. n. S'amuser à des balivernes ; dire des balivernes : *Ils s'en vont* BALIVERNANT. Montaigne.)

— Activ. Ennuyer par des balivernes :

Mais vous-même, ma mie, êtes-vous ivre ou folle,
De me *baliverner* avec vos contes bleus?
REGNARD.

BALIVERNIER (*ni-é*) n. m. Individu qui dit beaucoup de balivernes : *J'ai l'habitude de lire tous les* BALIVERNIERS *pour me préparer à dormir.* Ch. Nod.

BALIZE, ville et port de l'Amérique centrale, capitale du Honduras britannique, sur le golfe de Honduras, à l'embouchure du fleuve côtier du même nom ; 6.000 hab. Située dans une région marécageuse, mais riche en plantations d'acajou, c'est un centre de commerce important où touchent des services réguliers de navigation avec les colonies anglaises des Antilles et divers ports d'Europe.

BALIZE, colonie anglaise de l'Amérique centrale. V. HONDURAS BRITANNIQUE.

BALK, un des premiers ducs du voïvodat de Moldavie dépeodant de l'autorité hongroise. En vertu d'un document de l'année 1385, Louis le Grand, roi de Hongrie, donne à Balk, qu'il nomme Moldave et fils de Snas, la terre de Cuha ou Cochnia, située dans le Maramurèche, et confisquée sur Bogdan qui avait cherché à se soustraire à la dépendance hongroise. L'histoire ne nous donne pas de détails sur la vie de ce duc modalve, qui fut un des premiers fondateurs du voïvodat.

BALKACH, lac de l'Asie russe, sur les confins de la Sibérie et du Turkestan. Il s'étend, en arc de cercle, du S. au N.-E. Longueur : 550 kilom ; largeur : 10 à 90 kilom. ; superficie : 1.810 kilom. carr. ; profondeur : moyenne, 10 m., 7e km. ; altitude de 238 m., est parsemé d'îles ; superficie totale : 125 kilom. carr. ; il est pris chaque année par les glaces, de décembre à avril ; en été, ses eaux sont soumises à une évaporation ardente ; elles sont saumâtres. La rive N. est le rebord du plateau kirghiz ; la rive S. est plate, bordée de marais que recouvrent les roseaux ; cette dernière seule reçoit des affluents : l'Ili (1.500 kilom. ; né dans le Thian-Chan) et les six rivières, venues du Tarbagatai et de l'Ala-Taou, et qui, avec l'Ili, donnent à la province son nom : *Semiretchensk* (pays des sept rivières). Le Balkach n'a pas d'émissaire.

BALKANS (MONTS), « Montagnes boisées ». Ils séparent le bas Danube du bassin de la Maritza. C'est un faisceau de chaînes calcaires, de 30 à 100 kilom. de large, dont la direction principale est parallèle au Danube, et qui font partie du système des plissements alpins ; elles se rattachent, par le Golumbinic-Planina, aux Alpes de Transylvanie et aux Carpathes, et se continuaient, avant l'effondrement de la mer Noire, jusqu'aux chaînes de Crimée et du Caucase. Du côté de la Serbie et de la Roumélie, leur limite est formée par la Morava, et une dépression (ancienne Porte Trajane) où passe le chemin de fer de Belgrade à Sofia et Constantinople. Le point culminant est au Iumruktchal (2.385 m.). Vers le Danube, les Balkans finissent, en Bulgarie, par des terrasses étagées, que coupent d'étroites vallées perpendiculaires au fleuve ; au N., au contraire, les chaînes plongent brusquement dans la plaine de la Roumélie orientale, qui est due aussi à un effondrement. Couverts de neige en hiver, arrosés en automne, par des orages venus de la mer Noire, brûlés par un été serein, ces monts portent les mêmes pâturages et les mêmes forêts que ceux de l'Europe centrale. Mais les vallées abritées du N. offrent déjà les espèces d'arbres méditerranéennes, avec de riches cultures, et la principale, celle de Kasanlik, a, comme Philippopoli, de beaux champs de roses. Aucun des cols qui font communiquer, à travers les Balkans, la Bulgarie et la Roumélie orientale, ne possède de bonne route : la passe de Chipka est à 1.200 m. et fort difficile en toute saison.

— BIBLIOGR. : Kanitz, *la Bulgarie danubienne et le Balkan* (Paris, 1882).

Balkans (péninsule des). — *Géologie et relief du sol.* Limitée au N. par la Save et le Danube depuis Belgrade, car la Roumanie est, géographiquement, en dehors. Son contour et sa structure ont été fixés, lors des plissements alpins, par les effondrements de l'Adriatique, de l'Archipel et de la mer Noire, et par la surrection autour du massif ancien de Roumélie, de chaînes de montagnes calcaires. Parmi ces chaînes, les Balkans (*Rhodopes*) et les Alpes de Transylvanie. (V. Balkans [*monts*].) Les autres continuent les Alpes autrichiennes dans tout l'ouest de la péninsule, du N.-O. au S.-E., et se prolongent par les alignements N.-S. et O.-E. du Pinde et de la Grèce jusqu'en Crète et dans les Cyclades, au-devant des montagnes de l'Asie antérieure. Les calcaires jurassiques y dominent en Bosnie et au Monténégro, la craie dans les Alpes dinariques et dalmates, l'Albanie et le Pinde, l'Othrys et l'Œta, la Morée (Parnen et Taygète), les îles grecques; les crêtes ne présentent que des sommets moyens, sauf au Monténégro (Dormitor, 2.483 m.) et dans le Pinde (Velluchi, 2.330 m.); les vallées sont parallèles ou perpendiculaires, les plateaux rares et inégaux (Arcadie), les cols difficiles (passe de Zygos, entre l'Épire et la Thessalie, 1.200 m.); les côtes sont des falaises blanches, abruptes, très déchiquetées, avec peu de ports derrière leur bordure de caps, d'îles (îles Ioniennes, Négropont) et de récifs. En contraste avec ces chaînes, que les golfes de Corinthe et d'Égine coupent en deux tronçons, est le large massif granitique et volcanique de Roumélie (anciennes Macédoine et Thrace), rompu à l'intérieur de nombreux bassins d'effondrement et ceinturé de plaines étroites. Les vallées opposées de la Morava bulgare et du Vardar, utilisées par le chemin de fer de Belgrade à Salonique, le divisent en deux parties: dans l'occidentale, qui s'étend en longueur de la plaine de Belgrade à la Thessalie, dominent les nœuds de granit comme le Char-dagh (Limbatrin, 3.050 m.), l'Olympe (2.972 m.), l'Ossa (1.950 m.), et les hautes plaines encaissées comme celles de Prisrend (Metoia) et de Monastir (610 m.), souvent remplies par un lac (lacs Ochride et Presbo); dans l'orientale se présentent, autour de massifs volcaniques comme le Rhodope ou Despoto-dagh, le Perim-dagh et le Rilo-dagh (2.920 m.), de vastes plaines au sol de calcaire et d'alluvions (plaines de Philippopoli, d'Andrinople, de Salonique).

— *Climat, hydrologie, végétation et faune.* La portion massive de la péninsule a des hivers froids et neigeux, de violentes pluies au printemps et en automne, des étés chauds et relativement secs; l'étroit littoral offre seul, comme la presqu'île et les îles hellèniques, le climat de la Méditerranée orientale : un hiver tiède et humide, un été long et ardent (+35°), un printemps et un automne à température très inégale, un ciel presque toujours serein, un air sec, une joyeuse lumière, des vents périodiques, dont le plus violent, le *vorias*, souffle du N. et nourrit la mer jusqu'en Crète. Ces conditions climatologiques et géologiques ont leur conséquence naturelle dans le régime des cours d'eau et la végétation. La Morava bulgare, la Maritza (Hèbre des anciens), la Mesta (Nestos), la Struma (Strymon), le Vardar (Axios), la Vistritza (Haliacmon), même la Selambria (Penée), rivières de pays granitiques et volcaniques, nourries par l'eau des montagnes de l'intérieur, sont riches, avec de forts écarts dans le débit. Au contraire, les cours d'eau qui descendent de l'intérieur de la Bosnie vers la Save (Bosna) ou l'Adriatique (Narenta), le Drin, la Vjossa (Aoos), l'Asproptamos (Achéloüs), les rivières de Grèce ressemblent, à cause de leur indigence, aux oueds algériens; presque toute leur eau est bue en été par l'air ou les fissures du calcaire, quand elle ne s'arrête pas dans son trajet vers la mer en des bassins fermés ou des lacs à exutoires souterrains (lac Copaïs). Les montagnes, plus arrosées du centre de la péninsule (Pinde), ont d'épaisses forêts de hêtres, châtaigniers, platanes, conifères méditerranéens (pin d'Alep, etc.), où s'abritent encore des loups, sangliers et cerfs. Mais, sur les côtes et dans toute la Grèce, les forêts font place à des maquis de lauriers, myrtes, à des buissons, et à des landes de plantes odorantes, courtes et sèches (thym, etc.), où les chèvres broutent au milieu des rochers blancs, à côté de maigres cultures de céréales et de vergers d'oliviers, mûriers, figuiers, amandiers : quelquefois, dans la Grèce continentale, des gazons drus, favorables à l'élevage des moutons, ou de vraies savanes, comme en Thessalie (chevaux), se substituent à la lande.

— *Population, ethnographie, géographie politique.* Pauvre, en somme, la péninsule est peu peuplée, malgré les invasions dont elle a été le théâtre dès la fin de l'empire romain. La Bosnie-Herzégovine, occupée militairement par l'Autriche (1878), le royaume de Serbie (1878-1882), et le Monténégro (1878), séparés de la Turquie, sont habités par des Serbes, Slaves du S. comme les Slovènes et Croates, mais orthodoxes (4 millions environ). Les Bulgares (3.500.000), orthodoxes aussi et parlant le serbe, mais de sang ouralo-finnois, se répandent de plus en plus hors du royaume de Bulgarie (1878-81-85) et de son annexe, la Roumélie orientale (1886), dans la Thrace et la Macédoine, où leur clergé, indépendant du patriarche de Constantinople, fait une énorme propagande par des écoles. 600.000 Albanais, de race indo-germanique, possesseurs du pays avant les invasions slave et bulgare, et devenus musulmans en majorité, sont demeurés la population guerrière et pillarde des montagnes au S. du Monténégro. 2.500.000 Hellènes, fort métissés depuis l'extension chez eux du grand royaume serbe du XIVe siècle, occupent, hors des limites fixées à la Grèce en 1878 et 1882 (Thessalie), l'Épire, la Macédoine, les îles et les côtes de la mer Égée. Les Ottomans (700.000), et des hommes de race roumaine, les Valaques ou Zingares, sont disséminés dans la Turquie d'Europe, les premiers, soldats et fonctionnaires dans les *eliayets* de Philippopoli, Andrinople, Salonique et Monastir, les autres, nomades pasteurs dans le Pinde. Les Albanais et les Valaques, seuls intéressés au maintien de l'empire turc en Europe, se sont souvent battus pour le sultan. Mais les Serbes et les Bulgares, protégés par l'Autriche et la Russie, travaillent en rivaux à la formation d'un grand royaume orthodoxe aux dépens de la Turquie, tandis que les Hellènes ont fait, soutenus souvent par l'Angleterre, des efforts, dernièrement encore désastreux, pour prendre les pays de langue grecque. Les guerres ont retardé la mise en valeur de la péninsule, dont la topographie même n'est pas bien établie. Sauf Andrinople, les grandes villes, Constantinople, Salonique, Athènes sont des ports, et la Grèce, favorisée par ses traditions maritimes, sa situation, ses productions végétales et minérales, est la seule puissance qui joue un rôle économique important. (La géographie économique sera traitée dans l'article spécial à chaque pays.)

— Bibliogr. : Th. Fischer, *die Südeuropäische Balkanhalbinsel* (collect. Kirchoff, 1893); E. de Lavelaye, *la Péninsule des Balkans* (Paris, 1886); L. Leger, *la Save, le Danube et le Balkan* (Paris, 1884); V. Bérard, *la Turquie et l'hellénisme contemporain* (Paris, 1894).

Balkh, ville du Turkestan afghan, à 50 kilom. au S. de l'Amou-Daria. Située sur la rivière Dériaz, qui, née dans le Kohi-Baba, se perd avant d'atteindre le fleuve, elle n'a plus aujourd'hui que 2 à 3.000 hab., pour la plupart afghans. Elle fabrique des tissus et des armes; la région produit des chevaux et du coton. Route des caravanes de Kaboul à Bokhara. Balkh est l'ancienne *Bactres* (v. Bactriane); c'est un ancien centre commercial très important : ruines considérables. Soumise au XVIIe siècle par les Mogols, au XVIIIe par les Afghans, elle fut disputée, au XIXe, entre le khan de Bokhara et ces derniers, qui la possèdent aujourd'hui.

Balkis ou **Belkis**, nom que les auteurs arabes donnent à la reine de Saba qui vint rendre visite au roi Salomon et eut de lui un fils qui fut l'origine des *négus* d'Abyssinie. Le récit de ses aventures d'après les Orientaux est purement fabuleux.

Ball ou **Balée** (Jean), prêtre anglais du XIVe siècle, disciple de Wiclef, se créa une immense popularité en prêchant l'égalité pour tous et se joignit aux serfs révoltés qui prirent Londres en 1381, et massacrèrent l'archevêque de Cantorbéry. Il avait composé la ballade qui fut le chant de guerre de ce soulèvement contre le despotisme féodal : « Quand Adam labourait et qu'Ève filait, qui donc était gentilhomme? » Arrêté à Coventry, Ball fut envoyé au supplice (1381).

Ball (Benjamin), médecin français, né à Naples en 1833, mort à Paris en 1893. Agrégé de la Faculté de Paris, il fut professeur de pathologie mentale (1877) et membre de l'Académie de médecine (1883). Les principaux ouvrages de ce remarquable savant sont : *Des embolies pulmonaires* (1862); *Du rhumatisme vésical* (1866); *la Médecine mentale à travers les siècles* (1890); *Leçons sur les maladies mentales* (1881-1883); *la Morphomanie* (1884).

Ballabile n. m. Mot italien qui répond presque en ce qui concerne la danse théâtrale, au mot français *pas*.

— Encycl. Le *ballabile* est en effet un épisode dansant séparé, exécuté soit par un, soit par deux ou plusieurs artistes, soit par les masses du corps de ballet. Par extension, on en est venu à appliquer ce mot à la musique même de ces pas, et à appeler aussi *ballabili* les morceaux écrits pour eux.

Ballade (provenç. *ballada*, de *ballar*, danser) n. f. Chanson à danser. ‖ Danse exécutée sur l'air de cette chanson : *La demoiselle du château dansait une* ballade *avec le fiancé.* (Chateaubr.)

— Par ext. Dans certaines contrées, Bal public : *Une jeune fille qui paraît à la* ballade *sans un garçon est méprisée de ses compagnes.* (A. Hugo.)

— Litt. Poésie à forme fixe, divisée en stances égales, plus un dernier couplet plus court appelé *envoi*, et dans laquelle le dernier vers ou deux des vers de la première stance sont répétés à la fin de toutes les autres.

> La *ballade*, asservie à ses vieilles maximes,
> Souvent doit tout son lustre au caprice des rimes.
> Boileau.

◊ *Ballade redoublée*, Ballade dans laquelle chaque stance a un ou deux vers répétés en guise de refrain. Il n'est pas indispensable que le vers ou les vers répétés dans chaque strophe soient identiquement les mêmes.)

— Aujourd'hui, Pièce de poésie d'un genre familier et le plus souvent légendaire et fantastique : *Les* ballades *de Schiller, de Gœthe, de Bürger, de Uhland*, etc.

— Prov.: **C'est le refrain de la ballade.** C'est ce qu'on ne cesse de répéter.

— Encycl. Dans sa forme la plus régulière, la *ballade* est un petit poème composé de trois strophes et d'un envoi qui commence le plus souvent par le mot « prince », avec un refrain. Les trois strophes, symétriquement égales, soit pour le nombre des vers, soit pour l'enlacement des rimes, forment des stances de six, huit, neuf, dix, onze ou douze vers, disposés en deux parties. L'une de ces parties, ordinairement la seconde, est le type que les formes de l'envoi doivent reproduire. Tous les couplets sont sur les mêmes rimes; tous les vers doivent avoir la même mesure, le plus souvent huit ou dix syllabes. Ce petit poème ne manque pas de grâce dans sa forme régulière, et quand le refrain est heureusement amené à la fin des stances, il leur donne un tour très piquant. Comme la *ballade*, le *chant royal* et la *double ballade* ont un refrain et un envoi, mais le premier a cinq strophes et la seconde en a six.

Les poètes provençaux sont les premiers à nous offrir des exemples de ballades à forme fixe. Mais ce n'est pas encore la ballade classique : ce n'est qu'après avoir pénétré dans le nord de la France que ce poème se transforma. Toujours gracieux et symétrique, il prit un caractère plus sérieux, tenant le milieu entre la gravité un peu rigide du *chant royal* et la naïveté moins soutenue du *rondeau*. Il se prête à tous les sujets, se faisant ici l'écho de la douleur; là, servant de voile aux légères amours ou égayant d'une joyeuse boutade un trait satirique.

Selon Pasquier, dans ses *Recherches sur la France*, la ballade commença d'être en usage sous Charles V. Froissart, en effet, fut l'un des premiers à la mettre en vogue. Eustache Deschamps, en 1392, donna les lois du genre dans son *Art de dictier et fere ballades et chants royaux*; il écrivit lui-même 1.175 ballades. Alain Chartier, Charles d'Orléans, Villon, Christine de Pisan, et Clément Marot, en ont laissé des modèles. Nous citerons de Villon, qui porta cette sorte de poème à sa perfection, la *Ballade des Dames du temps jadis* (v. antan), et celle qu'il composa lorsqu'il s'attendait à être pendu avec ses compagnons :

> Freres humains, qui après nous vivez,
> N'ayez les cueurs contre nous endurcis,
> Car si pitié de nous pouvres avez,
> Dieu en aura plus tost de vous merciz;
> Vous nous voyez cy attachez, cinq, six,
> Quant de la chair, que trop avons nourrie,
> Elle est piéça dévorée et pourrie,
> Et nous les os, devenons cendre et pouldre,
> De notre mal personne ne s'en rrie,
> Mais priez Dieu que tous nous veuille absoulde.
>
> Si frères vous clamons, pas ne devez
> Avoir desdaing, quoyque fusmes occis.
> Par justice, car vous mesmes sçavez
> Que tous hommes n'ont pas bon sens rassis,
> Excuse-nous, puisque sommes transis,
> Envers le Fils de la Vierge Marie,
> Que sa grâce ne soit pour nous tarie,
> Nous préservant de l'infernale fouldre;
> Nous sommes mors, mais ne vous marie,
> Mais priez Dieu que tous nous veuille absoulde.
>
> La pluye nous a buez et lavez,
> Et le soleil desséchez et noirciz,
> Pies, corbeaux, nous ont les yeux cavez,
> Et arraché la barbe et les sourciz,
> Jamais nul temps nous ne nous sommes rassis
> Puis ça, puis là, comme le vent varie,
> (A son plaisir sans cesser nous charie,
> Plus becquetez d'oyseaulx que dez à couldre
> Hommes ici n'usez de mocquerie
> Mais priez Dieu que tous nous veuille absoulde.
>
> Prince Jesus, qui sur tous seigneurie,
> Garde qu'Enfer n'ayt de nous la maistrie,
> A luy n'ayons que faire ne que soulde;
> Ne soyez donc de nostre confrarrie,
> Mais priez Dieu que tous nous veuille absoulde.

La ballade tomba sous l'influence de la Pléiade, mais pour se relever encore avec un certain éclat sous Louis XIV. Si Mme Deshoulières la gâta par ses fadeurs, La Fontaine retrouva la naïveté de Villon et la fine et spirituelle satire de Marot. Après eux, la ballade demeura dans l'oubli.

La *ballata* italienne et la *balata* des Castillans ont eu la même origine que la *balada* des Provençaux; ce furent aussi des chants destinés à être dansés (*ballés*) et chantés. Dans la *ballata* italienne, l'envoi se met au commencement et s'appelle *entrata*. L'*entrata* est ordinairement de quatre vers, quand ceux de la strophe sont en nombre pair; de trois, s'ils sont en nombre impair. Plusieurs poètes italiens divisent encore la ballade en quatre parties, la première, *epodo*; la deuxième et la troisième, *mutazioni*; la dernière, *volta*. Généralement, c'est une espèce d'ode destinée à traiter des sujets délicats ou gracieux.

Les ballades de Pétrarque sont des morceaux d'une harmonie et d'une délicatesse incomparables. Les poésies du même genre éparses dans les œuvres de Dante, particulièrement dans sa *Vita nuova*, sont obscurcies trop souvent par des allusions dont on a peine à trouver le sens. Beccace en a également composé quelques-unes.

La *balata* castillane se compose de trois couplets avec un refrain sur les mêmes rimes. Il y en a aussi avec des rimes et des vers libres, mais il faut au moins que les strophes aient toujours la même coupe.

On appelle encore ballades des pièces de vers qui pourraient être tout aussi bien appelées *chansons*, *romances*, *légendes rimées*. Ce qui les caractérise, c'est qu'elles appartiennent le plus souvent au genre légendaire ou fantastique. Il en existe, chez nous, de très anciennes, telle cette vieille chanson que l'on répète encore à Saint-Valéry-en-Caux et sur la côte de la Seine-Inférieure, et qui raconte le désespoir de la fille d'un roi de France condamnée à épouser un prince anglais.

On trouve des ballades libres chez tous les peuples; on peut même dire que partout la poésie a commencé par des chants populaires qui n'étaient en réalité que des poèmes de cette espèce. Ainsi, les *romanceros* des Espagnols peuvent être regardés comme de véritables ballades. V. romancero.

On peut supposer que la ballade française passa en Angleterre avec les conquérants normands; mais elle y rencontra un autre genre de poésie populaire, plus ancien, plus conforme au génie de la nation, et elle disparut bientôt en laissant seulement son nom à ces poésies. La ballade anglaise n'est qu'un cadre où les poètes de la Grande-Bretagne se sont plu à reproduire le ciel sombre, les sites tourmentés, les tempêtes qu'ils ont constamment sous les yeux. Tel fut le caractère de toutes les poésies composées par les bardes saxons ou gaëls, et dont quelques-unes sont encore fixées dans la mémoire des plus pauvres habitants de l'Angleterre, du pays de Galles, d'Écosse et d'Irlande. Ces compositions sont d'une forme assez variable. Cependant elles sont souvent partagées en stances égales entre elles, et, dans les plus anciennes, le vers qui termine une strophe est souvent répété au commencement de la strophe suivante. Les bardes ne chantaient guère que les combats des guerriers et les festins dans lesquels ils se délassaient des fatigues de la bataille. Après eux, d'autres poètes célébrèrent avec un patriotisme ardent les exploits des Douglas, des Percy, des Bruce, des Murray. Les ballades sur Robin Hood sont demeurées populaires en Angleterre et en Écosse.

Robert Burns a composé un grand nombre de ballades, parmi lesquelles plusieurs chants rustiques tout pleins de souvenirs de la gloire nationale, sont des chefs-d'œuvre du genre. Thomas Moore en a également composé de très remarquables.

Ce n'est que dans la seconde moitié du XVIIIe siècle que la ballade allemande, qui semble dérivée de la ballade anglaise, reçut une définition exacte et une délimitation précise, qui la rendit propre à constituer un genre spécial. C'était un récit emprunté au monde du fantastique; lorsque ses héros n'étaient pas pris dans un milieu imaginaire, elle se rapprochait alors de la complainte et ne servait plus qu'à perpétuer le souvenir de quelque drame sanglant. Quatre poètes, en Allemagne, sont considérés, à juste titre, comme les maîtres du genre : Bürger, Schiller, Gœthe et Uhland. La *Lenore*, de Bürger, est restée le modèle du genre; *le Brave homme*, *le Chasseur féroce*, *l'Empereur et le Prieur* ne sont pas moins populaires. Schiller, plus descriptif, plus lyrique aussi, rapproche la ballade du *lied* allemand; quelquefois même sa ballade devient une élégie, une ode, un dithyrambe. Il paraît difficile assurément de ne voir que de simples ballades dans *le Chant de la Cloche*, *Résignation*, *Idéal*, et quelques autres de ses sublimes inspirations; mais il reprend tous ses droits de conteur poétique dans *le Plongeur*, *la Caution*, *la Lutte avec le Dragon*, *le Message à la forge*, *les Grues d'Ibycus*. Gœthe et Uhland remplacèrent la ballade sur son véritable terrain, et *le Roi de Thulé*, *le Roi des Aulnes*, *l'Apprenti sorcier*, *la Fiancée de Corinthe*, *le Dieu et la Bayadère* du premier, *la Malédiction du chanteur*, *Taillefer*, *le Roi aveugle*, et *la Chronique souabe* du second, sont d'admirables petits chefs-d'œuvre. Après les quatre grands noms que nous venons de citer, une place honorable est encore acquise à Tieck, Schwab, Chamisso, Zedlitz (*la Revue nocturne*), Lenau, Schubert, Henri Heine (*les Deux Grenadiers*), etc.

De nos jours, en France, les romantiques, et, à leur tête, Victor Hugo, spécialement dans son premier recueil, *Odes et Ballades*, ont cultivé avec succès la ballade fantastique, dans le genre écossais, anglais et allemand. *Les Deux Archers*, *la Fée et la Perle*, *la Fiancée du timbalier*, *la Passe d'armes du roi Jean*, *la Légende de la Nonne*, *la Ronde du Sabbat*, de Victor Hugo, peuvent soutenir la comparaison avec les plus belles de Gœthe, de Schiller et de Uhland. Emile et Antony Deschamps, N. Martin, François Barillot, Alex. Dumas lui-même, en ont aussi composé de très intéressantes, imitées pour la plupart des littératures étrangères. La célèbre *Ballade à la lune*, d'Alfred de Musset, est une originale et spirituelle parodie du genre. Les parnassiens, de leur côté, se sont plutôt appliqués à faire revivre l'ancienne ballade française, la ballade à forme fixe de Villon et de Marot. Les plus habiles ont été Théodore de Banville et François Coppée. Le premier a écrit, outre celle qu'il a insérée dans sa comédie de *Gringoire*, les *Trente-six ballades joyeuses*, où l'on trouve, comme dans celles de Fr. Villon, une *Ballade aux enfants perdus*, et aussi une *Ballade à la sainte Vierge*; on doit au second les *Sept ballades de bonne foi*, dont les deux perles sont la *Ballade du vieil homme sans postérité* et la *Ballade en faveur des ratés*. Pour terminer, nous citerons la piquante ballade que le poète Edmond Rostand a placée dans sa comédie *Cyrano de Bergerac*. (V. CYRANO.) Un jeune vicomte, voulant humilier Cyrano, fait une allusion déplaisante à la forme de son nez. Un duel s'ensuit, et Cyrano, au moment d'engager le fer, annonce qu'il va composer une ballade en se battant, et toucher son adversaire au dernier vers. (Il fait ce qu'il dit à mesure) :

Je jette avec grâce mon feutre,
Je fais lentement l'abandon
Du grand manteau qui me calfeutre,
Et je tire mon espadon;
Elégant comme un Céladon,
Agile comme Scaramouche,
Je vous préviens, cher Myrmidon,
Qu'à la fin de l'envoi, je touche!

Premiers engagements de fer.

Vous aurez bien dû rester neutre;
Où vais-je vous larder, dindon?...
Dans le flanc, sous votre mahoutre?...
Au cœur, sous votre bleu cordon?...
— Les coquilles tintent, ding-don!
Ma pointe voltige : une mouche!
Décidément... c'est au bedon
Qu'à la fin de l'envoi je touche.

Il me manque une rime en *autre*...
Vous rompez, plus blanc qu'amidon?
C'est pour me fournir le mot *pleutre!*
— Tac! je pare à la pointe dont
Vous espérez me faire don, —
J'ouvre la ligne, — je la bouche...
Tiens bien ta broche, Laridon!
A la fin de l'envoi, je touche.

Il annonce solennellement :

ENVOI

Prince, demande à bien pardon!
Je quarte du pied, j'escarmouche,
Je coupe, je feinte...

Se fendant.

Hé! là donc!

Le vicomte tombe; Cyrano salue.

A la fin de l'envoi, je touche.

— MUS. La ballade n'a pas, en musique, une forme particulière; divisée qu'elle est en strophes ou en couplets, comme toute autre espèce de chant destiné à une

BALLADE DATANT DE 1650.

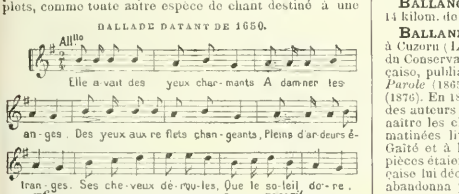

voix seule, elle n'acquiert son originalité que par la couleur, le caractère que sait lui donner le musicien. Hippolyte Maupou a écrit des ballades d'un accent saisissant, et Jules Cressonnois a mis en musique quelques-unes des *Trente-six ballades joyeuses* de Théodore de Banville. La ballade trouve tout naturellement sa place au théâtre, dans certains sujets : celle de *la Dame blanche* est d'une couleur poétique et charmante, et celle de *Zampa* ne le lui cède en rien. Adolphe Adam en a placé une dans un de ses ballets, *Griselidis* ou *les Cinq Sens*, et cette singulière était doublée de cette autre singularité, que cette ballade était chantée... par une danseuse.

BALLAGE n. m. Corroyage qu'on fait subir au fer avant de l'étirer définitivement. ‖ On dit aussi RÉCHAUFFAGE.

— En T. de fleuriste, Sorte d'aigrette qui imite le milieu des fleurs composées.

BALLAGI (Maurice), théologien protestant et philologue hongrois, né en 1815, mort en 1891. Il fit ses études en partie à Paris, en partie à Tubingue. Théologien, il fonda un journal *Protestans egyhazi es iskolai lapok*) et des études bibliques. Philologue, il est surtout connu par ses nombreux dictionnaires hongrois-allemands, ses mémoires linguistiques, parus dans les éditions de l'Académie. — Son fils : **Ballagi** (ALADAR), professeur d'histoire à l'université de Budapest, a publié une étude très détaillée sur *la Garde royale hongroise* (Pest, 1872), où il retrace surtout l'activité littéraire de cette pléiade hongroise qui a préparé le renouveau littéraire, puis une étude sur Colbert.

BALLAINVILLIERS (baron DE), administrateur français, né à Clermont-Ferrand en 1760, mort à Paris en 1835, fut sous l'ancien régime intendant des états de Languedoc, remplit plusieurs missions secrètes sous la Révolution, et devint, au retour des Bourbons, conseiller d'Etat et chancelier du conseil du comte d'Artois. Il a laissé quelques travaux littéraires.

BALLAN n. m. Nom vulgaire d'un poisson acanthoptère de l'océan Atlantique; son nom anglais est *ballan wrasse*. V. LABRE.

BALLAN, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 9 kilom. de Tours, entre l'Indre et la Loire; 1.346 hab. Moulins. Château de La Carte, où serait né le pape Martin IV.

BALLAN ou **BALAN** (Antoine), général français, né à Pont-Beauvoisin, dans l'Isère, en 1751, mort en 1832. Il fut fait colonel après la bataille de Jemmapes, puis devint général et commanda en chef, en 1793, l'armée établie dans les environs de Guise. Il fut mis à la retraite après la campagne de 1796.

BALLANCHE (Pierre-Simon), écrivain français, né à Lyon en 1776, mort en 1847. D'abord imprimeur dans sa ville natale, il fit paraître ses premiers essais littéraires dans le *Bulletin de Lyon*, dont il était éditeur. Dès 1802, il publiait à part : *Du sentiment dans ses rapports avec la littérature*, petit livre fortement imprégné de sentiments religieux. Pendant un séjour que Mme Récamier fit à Lyon en 1812, Ballanche se lia avec elle; il la suivit à Paris, devint un des plus fidèles habitués de l'Abbaye-aux-Bois et développa ses idées mystiques dans *Antigone* (1814); *Essai sur les institutions sociales* (1818); *le Vieillard et le jeune homme* (1819); *l'Homme sans nom* (1820); *Essais de palingénésie sociale*, *Orphée*, *la Ville des Expiations* et *la Vision d'Hébal*, ouvrages d'un style poétique et brillant, qui eurent alors un grand retentissement, mais dont l'originalité ne compense pas toujours l'incertitude et l'obscurité. Dans ses *Essais de palingénésie sociale*, Ballanche a transporté à l'espèce humaine, aux nations, l'idée de palingénésie individuelle conçue par Ch. Bonnet, et il a développé sur ce principe tout un système dans lequel l'humanité, déchue à la suite du péché originel, s'est réhabilitée en passant par des épreuves successives, des expiations providentielles, dont les derniers termes ont été la Révolution et l'Empire.

Pierre Ballanche

En 1842, il fut appelé à remplacer Alexandre Duval à l'Académie française. Son amour platonique pour Mme Récamier est resté célèbre : « Vous êtes mon étoile, lui disait-il, ma destinée dépend de la vôtre. Si vous veniez à entrer dans votre tombeau de marbre blanc, il faudrait bien vite me faire creuser une fosse; mais je ne crois pas que vous passiez la première. » En effet, il mourut avant elle. Elle ne le quitta point pendant son agonie. Il fut enterré dans le tombeau de son amie, et il repose auprès d'elle.

BALLANCOURT, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 14 kilom. de Corbeil; 1.548 hab. Ch. de fer P.-L.-M.

BALLANDE (Hilarion), acteur et écrivain français, né à Cuzorn (Lot-et-Garonne) en 1820, mort en 1887. Elève du Conservatoire, il joua à l'Odéon et à la Comédie-Française, publia *les Châteaux en Espagne*, poème (1861); *la Parole* (1865), et fit jouer un drame, *les Grands Devoirs* (1876). En 1867, il essaya de créer la Société de patronage des auteurs dramatiques inconnus; puis, pour faire connaître les chefs-d'œuvre classiques, il fonda en 1869 les matinées littéraires du dimanche, qui eurent lieu à la Gaîté et à la Porte-Saint-Martin, et dans lesquelles les pièces étaient précédées de conférences. L'Académie française lui décerna un prix (1872), pour cette entreprise, qu'il abandonna pour devenir directeur de théâtre, à Paris.

BALLANT (rad. *baller*) n. m. En T. de mar., Mouvement d'oscillation : *On donne du* BALLANT *a un grappin qu'on veut lancer*. (Willaumez.)

— *Tenir le ballant d'une manœuvre*, La tendre, en l'amarrant, de façon qu'elle ne balance pas.

BALLANT, ANTE (rad. *baller*) adj. Qui oscille et se balance nonchalamment : *Errer les bras* BALLANTS.

— Mar. Qui n'est pas tendu : *Câble* BALLANT.

BALLANTINE (William), légiste et avocat anglais, né à Londres en 1812, mort en 1887. Il devint un avocat célèbre, et plaida notamment dans les procès de Tichborne et du prince de Baroda, Mulhar-Rao, qui lui paya 250.000 fr. d'honoraires. On lui doit un ouvrage fort intéressant intitulé : *Experiences of a Barrister's Life* (1882).

BALLANTYNE (James-Robert), orientaliste anglais, né en 1813 à Kelso (comté de Roxburg, Ecosse), et mort en 1864. Ce savant s'occupa surtout des langues et des littératures de l'Inde; en 1845, il fut envoyé à Bénarès pour réorganiser le *Sanskrit College*, puis il revint en Angleterre, où il fut, jusqu'à sa mort, bibliothécaire de l'*India Office*. Parmi ses ouvrages se trouvent des grammaires sanscrites, hindoustanies, persanes, et une traduction commentée des trois premiers chapitres de la *Genèse* en sanscrit.

BALLARAT, ville d'Australie (prov. de Victoria), ch.-l. de district; 40.000 hab. Usines sidérurgiques, brasseries, distilleries, minoteries, filatures de laine, etc. Cette ville s'est hâtée en quelques années dans un site jusque-là désert, grâce à la présence dans son voisinage de riches mines d'or où furent découvertes de très grosses pépites. Des 1851, ces mines, les premiers gîtes aurifères connus de l'Australie, ont été exploitées et ont donné, en 1893, environ 8.132 kilogr. d'or.

BALLARD, nom d'une famille célèbre d'imprimeurs en musique, dont les membres exercèrent leur industrie de père en fils pendant près de trois siècles, de 1551 à 1825, et en conservèrent le monopole pendant plus de deux cents ans, c'est-à-dire jusqu'à l'abolition des privilèges par la Révolution. Grâce à ce monopole, l'impression de la musique resta longtemps en France dans un état stationnaire. Tout typographe qui voulait introduire quelque perfectionnement dans cette industrie se heurtait toujours contre l'inertie des Ballard, forts du privilège exclusif qu'ils tenaient du souverain, et qui le réduisaient, en lui intentant des procès, au silence et à l'inaction. Ses principaux membres furent : Robert, qui reçut de Henri II (1552) le privilège de *seul imprimeur de musique de la chambre*; — PIERRE, son fils, qui fut protégé par Henri IV et Louis XIII; — CHRISTOPHE JEAN-FRANÇOIS, qui reçut de Louis XV la confirmation des privilèges particuliers dont avaient joui ses ancêtres; il mourut en 1765. Cette famille était tout à fait déchue quand la Révolution vint proclamer la liberté entière de l'industrie.)

BALLARD (George), écrivain anglais, né à Campden, dans le Gloucestershire, mort en 1755. Il publia, en 1752, un recueil biographique intitulé : *Histoire des dames anglaises qui se sont rendues célèbres par leurs travaux*.

BALLARI, ville de l'Inde anglaise (Deccan, présidence de Madras; 59.500 hab. Le district du même nom est peuplé de 736.800 hab.

BALLARIN n. m. Faucon de Hongrie, au plumage brun et à tête noire.

BALLARINI (Simon), antiquaire italien, né en 1716, mort vers 1770. Il était conservateur de la bibliothèque Barberini. On a de lui : *Animadversiones in museum Florentinum Ant. Franc. Gorii* Carpentras, 1743; une dissertation sur l'usage de se saluer quand on éternue : *Origine di salutare quando si sternuta* Rome, 1747.

BALLAST (*bast'* — mot angl.) n. m. Mar. Lest qu'on embarque à bord dans des compartiments spéciaux. ‖ *Water-ballast*, Lest d'eau.

— Ch. de fer. Sable, gravier, scories, briques ou pierres concassées que l'on bourre sous les traverses d'un chemin de fer pour les asseoir.

— ESCRT. Ch. de fer. Les matériaux le plus généralement employés pour constituer le *ballast* indispensable à l'assiette solide de la voie sont le sable de rivière lavé, ou fin gravier, et les pierres concassées pouvant passer dans un anneau de 0m,06 de diamètre. Le ballast se place par couche uniforme de 0m,50 d'épaisseur sur la plate-forme des remblais ou des déblais, de telle sorte que sous la traverse se trouve une épaisseur d'environ 0m,20. Il est de toute nécessité d'avoir un ballast bien homogène dans toutes ses parties, afin de permettre à la voie ferrée proprement dite, qui ne fait qu'un avec lui, de résister à la pression et à l'entraînement que lui communiquent les trains en passant.

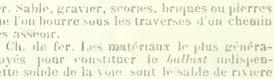

Ballast.

— Biol. *Théorie du ballast*. Cette intéressante théorie, due à Lendl, est destinée à montrer comment des cellules somatiques différenciées (V. DIFFÉRENCIATION HISTOLOGIQUE) peuvent, dans certaines conditions, donner naissance à des éléments reproducteurs. (V. PLASMA GERMINATIF.) Pour Lendl, ce qui caractérise l'élément reproducteur par rapport à l'élément somatique, c'est sa pureté. Or, au cours de la vie élémentaire manifestée ou d'une activité chimique quelconque, un plastide, quel qu'il soit, se charge naturellement d'une certaine quantité de substances non plastiques, substances de déchet ou substances de réserve. Lendl donne le nom de *ballast* à l'ensemble de ces substances non plastiques. Jusqu'ici, aucune hypothèse. Mais l'auteur allemand entre franchement dans le domaine de la théorie quand il admet une bipartition hétérogène de l'œuf, bipartition d'où résulteraient deux plastides, dont l'un contiendrait tout le ballast, et l'autre pas du tout. On conçoit ainsi facilement que le plasma germinatif se conserve par dans toute une série de blastomères qui seront les éléments reproducteurs, et que les autres éléments, ou éléments somatiques, diffèrent les uns des autres par la nature et la quantité de leur ballast. On conçoit aussi que n'importe quel élément somatique puisse, à un moment donné, dans des conditions convenables, être le siège d'une bipartition hétérogène donnant naissance à un élément reproducteur pur et à un élément chargé de ballast.

Cette théorie ingénieuse, et permettant d'expliquer la différenciation plus ou moins avancée des éléments qui donnent naissance aux cellules sexuelles, est basée sur cette hypothèse que les éléments histologiques diffèrent uniquement les uns des autres par leur ballast; autrement dit, il y aurait, dans la différenciation histologique, variation apparente, et non variation vraie, ce qui est difficile à admettre. Quoi qu'il en soit, Lendl tire de sa théorie du ballast une réponse à la fameuse question de la mortalité du corps et de l'immortalité du germe. Toute cellule qui peut se débarrasser de son ballast par une bipartition hétérogène est immortelle : c'est le cas des éléments sexuels; toute cellule encombrée de ballast est condamnée à mort. Il y a dans cette explication une confusion entre la *mort* et la *mort élémentaire*. V. ces mots.

— BIBLIOGR. : Lendl, *Hypothèse über die Entstehung von Soma und Propagationszellen* (Iena, 1890).

BALLASTAGE (*bass*) n. m. Action de placer du ballast sous les traverses d'une voie ferrée.

BALLASTER (*lass*) v. a. En T. de ch. de fer, Couvrir de ballast : BALLASTER *la voie*. ‖ Transporter le ballast de la ballastière à la voie.

BALLASTIERE (*lass*) n. f. Carrière d'où l'on extrait du ballast.

BALLAY Noël-Eugène), explorateur et médecin français, né à Fontenay sur-Eure en 1848. De 1875 à 1879, il explora l'Ogooué et le cours supérieur de l'Alima et de la Licoma avec de Brazza, dont il demeura le collaborateur. Après avoir, entre 1880 et 1884, exploré le pays des Batékés, il fut un des commissaires chargés de la délimitation du Congo français et du Congo belge (1886), et en profita pour étudier la vallée du Niari Koulou. Depuis lors, le Dr Ballay est devenu gouverneur de la Guinée française.

BALLE anc. haut allem. *balla*) n. f. Petit corps arrondi et élastique dont on se sert à divers jeux, et particulièrement au jeu de paume : *Lancer, recevoir la* BALLE. ‖ Jeu dans lequel on lance une balle : *Jouer à la* BALLE.

— Par ext. Corps élastique qui rebondit comme une balle : *Des* BALLES *de sureau*.

— Le mot *balle* entre dans plusieurs locutions propres au jeu de paume, mais qui ont généralement passé dans le langage courant avec un sens figuré : *Se renvoyer la*

balle. Se la relancer l'un à l'autre, et, figurém. : 1° Se répliquer en parlant alternativement ; 2° Se rejeter l'un sur l'autre une responsabilité fâcheuse, une chose embarrassante. ‖ *Avoir la balle*. Avoir le droit de la lancer le premier. *Avoir la balle, Avoir le balle belle*, L'avoir dans de bonnes conditions pour la relancer, et, fig., Avoir la chance, avoir une belle occasion. ‖ *Garder les balles*, Surveiller, pendant que les autres jouent, les balles dont on ne se sert pas, et fig., Attendre quelqu'un qui est en partie de plaisir. ‖ *Prendre la balle au bond*, La relancer avant qu'elle ait touché terre, et, fig., Saisir vivement l'occasion favorable. ‖ *Couper la balle*, La toucher obliquement avec la raquette. ‖ *Juger la balle*, Présumer l'endroit où elle tombera, et, fig., Prévoir à certains signes ce qui doit arriver, l'issue qu'une affaire doit avoir. ‖ *A vous la balle*, C'est à vous à lancer la balle, à jouer le premier, et fig., Ceci s'adresse à vous, ou bien, C'est à vous d'agir ou de parler. ‖ *La balle perd ; la balle gagne*, Le coup est perdu ou gagné par celui ou le parti de celui qui a joué la balle. ‖ *La balle vient*, La balle arrive belle, et, fig., L'occasion arrive. ‖ *C'est ma balle*, C'est moi que cela regarde, ceci est de ma compétence. ‖ *La balle cherche le bon joueur*, Le bon joueur a presque toujours la balle belle, et, fig., L'occasion ne manque jamais à qui sait la saisir. ‖ *Enfant de la balle*, Fils d'un joueur de paume, qui est comme naturellement joueur lui-même, et, fig., Personne élevée dans la profession de son père, ou dans une profession pour laquelle il est fait naturellement. (Se dit particulièrement des comédiens.)

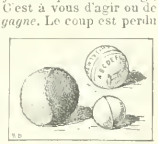
Balles.

— ENCYCL. Jeux. La simplicité même du jeu de *balle* démontre sa haute ancienneté : l'on voit, dans Homère, Nausicaa s'y livrer avec ses suivantes. Ce jeu était connu en Egypte, et en faveur près des femmes surtout.

La balle se lance soit à la main, soit à l'aide d'une raquette, d'une batte ou de tout autre instrument du même genre, soit encore au pied. On distingue plusieurs espèces de balles : les *balles de chiffes*, formées de chiffons placés les uns sur les autres ; les *balles de drap*, faites avec du drap coupé en bandes étroites ; les *balles de laine* s'obtiennent en roulant un fil de laine sur un morceau de liège taillé en boule. Les *balles à l'eau* sont aussi des balles de laine mouillée, en sorte qu'en séchant la balle devient extrêmement dure. Les *balles de gomme élastique* sont faites avec du caoutchouc. Il y a aussi *balles en celluloïd*.

Les *jeux de balle* varient suivant les époques et les lieux. Les plus usités sont la *balle au mur*, la *balle au camp*, la *balle aux pots*, la *balle à la riposte*, la *balle en posture*, la *balle au chasseur* et la *balle cavalière*, la *balle empoisonnée*, la *balle indienne*, la *balle à la cruche*, la *balle en long*, la *balle au tamis*, etc., et enfin de nouveaux jeux importés d'Angleterre ou d'Amérique et auxquels on a conservé leurs noms d'origine ; tels sont : le *cricket*, le *lawn-tennis*, *le foot-ball* ou *balle au pied*, le *base-ball*, etc.

— BIBLIOGR. : Harquevaux et Pelletier, *200 Jeux d'enfants* (Paris, 1893).

BALLE (du gr. *ballein*, lancer) n. f. Projectile de petites dimensions, qui est destiné à être lancé isolément par une arme à feu portative, ou en nombre par une pièce d'artillerie : BALLE *de fusil, de pistolet, de canon-revolver*.

— *Balle de canon*, Nom donné anciennement au projectile que l'on appelle aujourd'hui BOULET.

— *Balle morte*, Balle arrivée hors de la portée où elle peut tuer ou blesser grièvement. ‖ *Balle perdue*, Balle lancée au hasard et qui ne peut atteindre personne, et fig., Efforts sans résultat. ‖ *Balle de calibre*, Balle qui a exactement le diamètre de l'arme pour laquelle elle est coulée. ‖ *Balle à sections*, Projectile se composant de quatre balles en forme d'olive, placées autour d'une balle centrale

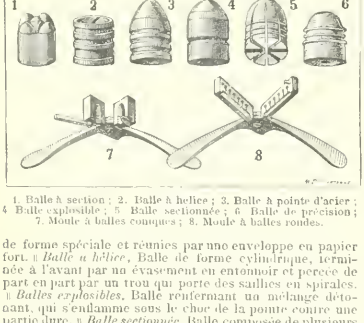

1. Balle à section ; 2. Balle à hélice ; 3. Balle à pointe d'acier ; 4. Balle explosible ; 5. Balle sectionnée ; 6. Balle de précision ; 7. Moule à balles coniques ; 8. Moule à balles rondes.

de forme spéciale et réunies par une enveloppe en papier fort. ‖ *Balle à hélice*, Balle de forme cylindrique, terminée à l'avant par un évasement en entonnoir et percée de part en part par un trou qui porte des saillies en spirales. ‖ *Balles explosibles*, Balle renfermant un mélange détonant, qui s'enflamme sous le choc de la pointe contre une partie dure. ‖ *Balle sectionnée*, Balle composée de plusieurs segments réunis à la pointe par une faible épaisseur de plomb ; par le choc, les segments s'écrasent en éventail. ‖ *Moule à balles*, Appareil servant à mouler les balles.

— Hist. *Balle d'or*, Projectile en or qui avait été fondu pour tuer François Ier, et qui lui fut remis par celui même qui l'avait fait fondre, lorsque ce monarque eut été vaincu à Pavie. On donne aussi le même nom à la balle que La Chataigneraie avait préparée pour tuer Charles-Quint.

— Mar. *Balle à queue*, Boulet emmanché que l'on fait rougir pour fondre le goudron.

— Pyrotechn. *Balle ardente, Balle à feu*, Gros projectile d'artifice, servant à éclairer le terrain comme les pots à feu. ‖ *Balle luisante*, Etoile d'artifice.

— ENCYCL. Art militl. La *balle* est le projectile des armes portatives. Fabriquée en plomb, pendant des siècles, à cause du bon marché, de la fusibilité et de la forte densité de ce métal, la balle a longtemps été de forme sphérique : la seule admissible pour un projectile qu'on ne pouvait empêcher de tournoyer sur lui-même pendant son trajet dans l'air ; tournoiement qu'à défaut d'autres causes, eût suffi à produire le *vent* ou excès du diamètre de l'arme sur celui de la balle. De cet excès, nécessaire pour qu'on pût charger facilement l'arme, malgré l'encrassement produit par le tir, il résultait que la balle n'était pas *centrée* dans l'arme mise en joue, qu'il se produisait une série de *battements* sur les parois du canon, et que la balle se trouvait plus ou moins *déviée* à sa sortie. D'où, pour éviter cet inconvénient, l'idée du *forcement* et des *rayures*.

Comme les armes se chargeaient par la bouche, on ne put d'abord réaliser le forcement qu'en enfonçant, à coups de maillet, dans les armes dites *carabinées*, des balles d'un calibre un peu supérieur à celui du canon. Puis, pour obtenir plus rapidement ce même résultat, on eut recours à divers dispositifs.

En 1826, le lieutenant Delvigne inventa la carabine à *chambre*. Une partie, d'un plus petit diamètre, était ménagée au fond du canon, et formait un *ressaut* sur lequel venait s'arrêter la balle chargée librement avec le *vent* ordinaire. Quelques coups de *baguette* suffisaient alors pour la forcer, en l'aplatissant légèrement. Ce système, perfectionné d'abord par le colonel Pontcharra, fut remplacé en 1846 par celui dit *à tige* du colonel Thouvenin.

Au lieu du ressaut formé par la chambre, c'était une courte tige de fer disposée au fond du canon, et concentrique à l'âme, qui supportait la balle et permettait de la forcer à coups de baguette.

Mais ces procédés avaient le tort de déformer, en l'écrasant, la tête des balles *oblongues* ou *cylindro-ogivales* qu'on avait substituées aux balles sphériques. On imagina donc les *balles évidées*, présentant à l'arrière une excavation dont l'*expansion*, produite automatiquement par les gaz de la poudre, amenait le *forcement* au moment du tir.

Enfin l'adoption des armes à *chargement par la culasse* est venue rendre inutile ces moyens d'obtenir le forcement. La balle, d'un diamètre un peu supérieur à celui de l'âme entre les *cloisons*, se force d'elle-même en passant de la chambre dans le canon. On est donc revenu aux balles cylindro-ogivales entièrement pleines.

Mais de nouveaux problèmes ont surgi. Déjà, avec les balles à expansion, on avait reconnu la nécessité de supprimer le contact direct entre la balle et le canon du fusil, en recouvrant la partie cylindrique soit de *graisse*, maintenue dans des rainures circulaires, soit, mieux, d'un *calepin*, ou bande de papier gras, enroulée, qui ne laissait à découvert que l'ogive.

On s'était avisé même plus tard, notamment dans le fusil à aiguille prussien de Dreyse, d'adopter un *sabot* en carton, qui se montait seul dans les rayures et en transmettait l'action directrice à la balle qu'il recouvrait presque entièrement, ce qui permettait de laisser exactement à celle-ci la forme ovoïde, reconnue comme la meilleure au point de vue de la résistance de l'air. Outre qu'en suppri-

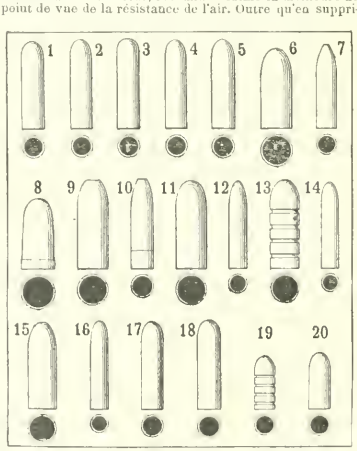

BALLES (réduites de moitié) : 1. *Allemagne*, fusil Mannlicher, modèle 1888. — 2. *Angleterre*, fusil Lee-Metford, modèle 1889. — 3. *Autriche-Hongrie*, fusil Mannlicher, modèle 1889. — 4. *Belgique*, fusil Mauser, modèle 1889. — 5. *Danemark*, fusil Krag-Jorgenson, modèle 1889. — 6. *Espagne*, fusil Freyre-Brûll, modèle 1871-89. — 7. *Espagne*, fusil Mauser, modèle 1892. — 8. *France*, fusil Chassepot, modèle 1866. — 9. *France*, fusil Gras, modèle 1874. — 10. *France*, fusil Lebel, modèle 1886. — 11. *Hollande*, fusil Beaumont-Vitali, modèle 1871-88. — 12. *Hollande*, fusil Mannlicher, modèle 1892. — 13. *Italie*, fusil Vetterli-Vitali, modèle 1870-87. — 14. *Italie*, fusil Mannlicher, modèle 1892. — 15. *Norvège*, fusil Jarmann, modèle 1887. — 16. *Roumanie*, fusil Mannlicher, modèle 1892. — 17. *Russie*, fusil dit « Fusil de trois lignes », modèle 1891. — 18. *Suède*, fusil Remington, modèle 1867-89. — 19. *Suisse*, fusil Rubin-Schmidt, modèle 1889. — 20. *Turquie*, fusil Mauser, modèle 1889.

mant le contact immédiat de la balle et de l'âme, on empêchait l'*emplombage des rayures*, l'un des plus graves inconvénients qui se soient manifestés dans les armes modernes, surtout depuis la réalisation des grandes *vitesses initiales* qu'on obtient aujourd'hui.

Depuis, pour éviter cet inconvénient, en même temps que le déchirement et la fusion partielle des balles, conséquence des efforts et des hautes températures qu'elles avaient à supporter, on a eu recours à d'autres procédés : balles en *plomb durci* (alliage de plomb et d'antimoine) ; balles en acier à *ceinture conductrice de cuivre* ; balles recouvertes d'une *enveloppe* ou *chemise* en *maillechort*. Telle est la balle Lebel.

Enfin, on a si bien perfectionné ces balles, qui peuvent traverser plusieurs hommes placés l'un derrière l'autre, qu'elles ne se déforment presque plus, même en pénétrant dans des corps très résistants, au point qu'elles ne produisent pas toujours un effet de choc suffisant pour arrêter l'élan de l'ennemi qu'elles atteignent. D'où le nom de *balles qui ne tuent pas*, et l'idée de les modifier par des entailles pratiquées vers la pointe de leur enveloppe métallique, ce qui amène leur écrasement dans les blessures et a fait accuser les Anglais, qui ont eu recours à ce moyen, de faire usage de *balles explosives*. (V. DUM-DUM.) La vérité est que ces dernières, dont, par la convention de Genève, il est interdit de se servir à la guerre, n'ont été employées que pour chasser les grands animaux. Elles sont toujours d'assez gros diamètre, et il serait probablement impossible d'en établir pour les petits calibres des fusils en service dans les armées européennes.

Car ces calibres ont beaucoup diminué depuis l'adoption des balles oblongues, et surtout du chargement par la culasse. De 18 millim. que le canon avait au temps des armes lisses, il est descendu successivement à 15 millim., 13 millim., 11 mill., 8 millim., 7 millim., et enfin au calibre de 6 millim. 5. On a même construit et étudié des fusils du calibre de 5 millim. Les balles s'allongent, d'ailleurs, à mesure que leur diamètre diminue, afin de conserver un poids de 15 à 25 grammes, peu inférieur à celui qu'avaient autrefois les balles sphériques, mais qu'avaient beaucoup dépassé les premières balles oblongues, dont certaines atteignirent le poids de 48 grammes.

Enfin le Russe Krnka et le Suisse Hebler ont construit et expérimenté des *balles tubulaires*, c'est-à-dire percées suivant leur axe d'une ouverture cylindrique, d'un diamètre égal aux 2/5 de celui de la balle, ce dernier pouvant descendre jusqu'à 5 millim. Ce tube, évasé à l'arrière, se bouche au moyen d'un sabot en carton qui tombe de lui-même au moment du départ du projectile, lequel, malgré son faible poids, atteint des portées énormes, avec une *tension de trajectoire* extrêmement considérable. Toutefois les difficultés de fabrication et de maniement de ces projectiles n'ont pas encore permis d'en faire l'application pratique.

Ajoutons que l'artillerie se sert encore aujourd'hui de balles sphériques, en plomb, fonte ou fer forgé, de différents calibres, pour charger ses *boîtes à mitraille*, *obus à balles*, etc., et qu'elle possède aussi des artifices éclairants, dits *balles à feu*, constitués au moyen d'un sac en fort treillis renforcé par une enveloppe en fil de fer et contenant une composition susceptible de brûler avec une vive lumière. Ces balles, lancées à 1.000 ou 1.200 m. avec des mortiers lisses de 22 et 27 centimètres, éclairent assez bien pendant quelques minutes les environs du point où elles tombent. Mais elles n'ont plus guère de raison d'être, en présence des moyens d'éclairage bien plus parfaits dont on dispose aujourd'hui.

Balle à feu.

BALLE (même étymol. que *balle à jouer*. — Le lieu qui réunit les deux acceptions différentes de ce terme est le sens de *rondeur*, qui est commun au paquet de marchandises et à la balle à jouer) n. f. Gros paquet de marchandises : *Une* BALLE *de café*. ‖ Par anal. *Balle de coton*, Nuage blanc et floconneux particulier aux régions tropicales.

— *Porter la balle*, Etre colporteur, et, par ext., Faire un commerce infime, être dans une position médiocre. ‖ *Marchandises de balle*, Marchandises de peu de valeur, comme celles que vendent les colporteurs.

— Loc. fam. *De balle*, Sans mérite, sans valeur. Se dit par comparaison avec les marchandises de balle :

Allez, rimeur *de balle*, opprobre du métier!
MOLIÈRE.

— Pop. et argot. Tête, figure ridicule : *Oh! c'te* BALLE! ‖ Franc : *Trois cents* BALLES. ‖ *Ça fait ma balle*, Ça fait mon affaire. ‖ *Rater sa balle*, Manquer une bonne occasion. ‖ *Raide comme balle*. Rondement, brusquement. ‖ *Rond comme une balle*, Se dit d'un homme qui a bu avec excès. V. PRAT.

— Céramique. V. BALLON.

— Comm. Réunion de dix rames de papier emballées.

Métall. La balle est synonyme de LOUPE. V. ce mot.

— Pêch. *Ligne à balle*. *Traîner la balle*. Se dit d'une ligne de fond munie de baguettes, dites *balouettes*, armées chacune de leur empile portant un hameçon garni de son amorce. La ligne est terminée par une balle de plomb qui la fait caler : *La pêche à la* BALLE *se fait en bateau*.

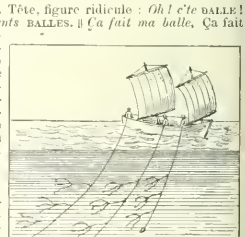
Pêche à la balle.

— Typogr. Sorte de tampon dont on se servait autrefois pour encrer la forme. Il est remplacé par le rouleau. ‖ Tampon encore employé au même usage, dans l'imprimerie en taille-douce. ‖ *Balle teigneuse*, Balle qui ne prenait pas l'encre. ‖ *Changer les balles*, Y mettre de l'encre.

— ENCYCL. Typogr. V. ROULEAU.

BALLE ou **BÂLE** n. f. Bot. Syn. de GLUMELLE. V. BALE.

BALLENDEN ou **BELLENDEN** (Jean), écrivain écossais, mort à Rome en 1550. Il eut part à l'éducation de Jacques V, et il est surtout connu par sa traduction écossaise de l'*Histoire et chronique d'Ecosse*, écrite en latin par Hector Boetius.

BALLENSTEDT ou **BALLENSTÄDT**, ville d'Allemagne (duché d'Anhalt-Bernbourg), sur la Geitel, affluent de la Saale par la Bode ; 4.780 hab. Depuis la moitié du XVIe siècle, résidence des ducs d'Anhalt-Bernbourg. — Berceau de la famille des ducs d'Anhalt et de la maison régnante de Prusse. On y a retrouvé récemment la sépulture d'Albert l'Ours. — Pop. du cercle du même nom : 29.000 hab.

BALLE-QUEUE n. m. Nom que l'on donne au hochequeue ou bergeronnette.

BALLER (du bas lat. *balla*, balle, paume) v. n. Danser, sauter : *Une petite bohémienne vient tous les jours* BALLER *sur le parvis*. (V. Hugo.)

— Loc fam. *Baller la queue*, Faire l'agréable. ‖ *Baller du talon*, Jouer des jambes, se sauver bien vite.

— Liturg. Exécuter dans le chœur une sorte de danse ou de marche grave, qui était, pour le grand chantre, une manière de sauter, dans certaines cathédrales : *Le grand chantre* BALLERA *au premier royaume.*

— Tous ces sens ont vieilli.

— Métall. Se former en balle en *loupe*. V. ce mot.

BALLER (*leur'* — mot angl. dérivé de *ball*, balle) n. m. Joueur chargé de servir la balle, au jeu du cricket.

BALLERINE n. f. Mot que le français a emprunté à l'italien *ballerina*), et par lequel on désigne une danseuse de théâtre. Toutefois, en passant dans la langue française, il semble que ce mot ait pris un caractère plus familier, et même un peu dédaigneux.

BALLERINI (Pierre), littérateur et théologien italien, né à Vérone en 1698, mort vers 1761. Il professa les belles-lettres et la théologie. Ses principaux ouvrages sont : *il Metodo di san Agostino degli studj* (1724), ouvrage qui fut une des premières causes de la querelle du probabilisme. [Il a été traduit en français par Nicolle de la Croix (1760) ; *Saggio della Storia del probabilismo* (1736), histoire du probabilisme. — Son frère, JÉRÔME, né à Vérone en 1702, mort vers 1770, s'associa à ses travaux.

BALLEROY, ch.-l. de cant. du Calvados, arrond. et à 15 kilom. de Bayeux, sur la Dromme ; 1.085 hab. Fabriques de dentelles et de blondes. Aux environs de Balleroy, mines de fer qui alimentaient autrefois une vaste forge. Château construit sur les dessins de Mansard. — Le cant. a 24 comm. et 12.700 hab.

BALLEROY (Jacques-Claude-Augustin, marquis DE LA COUR), né en 1694, mort à *Balleroy* en 1773. Il devint lieutenant général, et gouverneur du duc de Chartres, mais s'occupa surtout d'histoire et de politique et rédigea, bien avant les réformes de Necker, un projet d'assemblées provinciales. — Sa mère, morte en 1745, avait vécu en Normandie, et échangé avec ses correspondants de Paris des lettres qui contiennent des renseignements précieux sur l'histoire et les mœurs du temps. Elles ont été publiées en 1883.

— BIBLIOGR. : E. de Barthélemy, *les Correspondants de la marquise de Balleroy* (1883).

BALLEROY (Albert, comte DE), peintre français, né à Igé (Orne) en 1828, mort à Paris en 1873, est élève de Schmitz. Ses premiers ouvrages : *Chiens courants* (Salon de 1853), *Chevaux en liberté dans la campagne de Rome* et *Buffles d'Italie* (Salon de 1855), laissaient pressentir les rares qualités qui ne tardèrent pas à donner place à leur auteur parmi les bons peintres de chasses. Ses compositions, conçues dans de grandes dimensions, sont exécutées d'une façon décorative pleine de hardiesse et de force. Une des meilleures qu'il ait exposées est la *Meute sous bois* (1861), dans laquelle le paysage a été peint d'une façon magistrale par L. Belly. Nous rappellerons encore : *Hallali de sanglier, le Départ, le Renard et les raisins* (1859), un *Cerf à l'hallali* (1867), qui valut à Balleroy une médaille au Salon.

BALLESTER (Joachim), graveur espagnol, né vers 1750, mort en 1795. Il a exécuté les gravures de la grande édition de *Don Quichotte* (Madrid, 1780), et une partie des ouvrages qui accompagnent le texte de l'ouvrage d'Yriarte sur la musique.

BALLESTEROS (don Francisco), général espagnol, né à Saragosse en 1770, mort à Paris en 1832. Colonel en 1808 au moment de l'invasion française, il assista à la bataille de Bayles. En 1813, il protesta contre la décision qui donnait à Wellington le commandement des armées espagnoles, et fut exilé à Ceuta. Ferdinand VII l'appela en 1815 au ministère de la guerre ; mais on le considérait comme peu sûr, et il fut disgracié. Plus tard, il favorisa les tentatives du parti national qui réclamait le rétablissement de la constitution de 1812. En 1822 et 1823, il fut à la tête de la révolution. Il repoussa de Madrid les bandes de Bessières, et, lors de l'intervention du duc d'Angoulême, il tenta de résister à l'invasion ; il fut battu, et dut, en 1823, reconnaître la régence de Madrid. Il fut condamné à mort, mais put s'enfuir et se réfugia à Paris.

BALLESTEROS (don Luis Lopez), ministre des finances espagnol, frère du général don Francisco, né en Galice en 1778, mort à Madrid en 1853. Il fut nommé ministre des finances en 1823, et, par d'habiles mesures, il améliora l'état des finances et rendit ainsi une certaine prospérité au pays. Il perdit son portefeuille en 1832. Il fut nommé ensuite conseiller d'Etat et sénateur, et, en 1851, vice-président du conseil d'outre-mer.

BALLESTÉROSITE (*lès*) n. f. Sorte de pyrite stannifère cubique, de Galice, contenant des traces d'étain et de zinc.

BALLESTREM DE CASTELLENGO (Eupbémie D'ANDLERSELD, comtesse DE), femme auteur allemande, née à Ratibor (Silésie) en 1854. On lui doit des nouvelles, des romans et des poésies qui ont eu beaucoup de succès : *Feuilles au vent* (Breslau, 1876) et *Sentiers entrelacés* (Breslau, 1877), nouvelles ; *les Gouttes d'or* (1878), poésies ; des romans : *Lady Mélusine* (1878), *l'Héritage de la seconde femme* (1878), et un drame, *le Météore*, joué à Berlin en 1880.

BALLET (*ba-lè* — rad. *baller*) n. m. Danse figurée : *Danser un* BALLET. BALLET *pastoral. Maître de* BALLET.

— Fig. Simple amusement, badinage : *Que le plaisir ne soit autre chose que le* BALLET *de l'esprit.* (Pasc.)

— Manèg. Courbettes, cabrioles, sauts et pas exécutés par les chevaux dans un carrousel.

— Théâtr. *Ballet-pantomime* ou simplement *Ballet*, Pièce muette, dans laquelle les acteurs expriment leurs pensées par des gestes et des pas de danse : *Un plaisant agréé vu exécuter en* BALLET, *à l'Opéra, le fameux* qu'il mourût ! *de Corneille, prix Noverre de faire danser les* Maximes *de La Rochefoucauld.* (Chamf.) ‖ *Opéra-ballet, Comédie-ballet*, Opéra, comédie avec danses ou ballets. ‖ *Entrée de ballet*, Intermède des pièces appelées « ballets ». ‖ *Corps de ballet*, Personnel d'un théâtre chargé d'exécuter les ballets : LE CORPS DE BALLET *de l'Opéra.* ‖ *Vers de ballet*, Vers qui se débitaient ou se chantaient pendant les ballets. ‖ *Ballet de collège*, Spectacle dansant qu'il était autrefois d'usage de faire exécuter par les élèves des collèges lors de la distribution des prix. Ces ballets étaient la représentation exacte de ceux qui se donnaient chez les anciens, et servaient d'intermèdes aux tragédies que Louis XIV aimait à faire jouer partout.) ‖ *Ballet ambulatoire*, Réjouissance espagnole qui consiste en des marches et des danses en plein vent.

— ENCYCL. Le *ballet* est une action scénique à laquelle concourent seulement la danse et le geste et qui soutient constamment la musique. Il n'a pas toujours été ce qu'il est aujourd'hui en France, où, sous l'aspect du ballet d'action, du ballet-pantomime, très souple dans ses allures et très divers dans ses manifestations, il semble avoir pris sa forme définitive. Pour atteindre ce résultat, il a passé par des évolutions successives, dont l'une des plus intéressantes est celle qui a donné naissance au ballet de cour, si florissant au XVIe et au XVIIe siècle.

Au XVIe siècle, il commença à prendre son caractère et son développement, à l'époque de l'arrivée en France de Catherine de Médicis ; car les Italiens apporterent le ballet, comme, un peu plus tard, ils devaient apporter l'opéra. Les divertissements de danse connus sous les noms de *mascarades, bastodes, bouffonneries* et *momeries* furent l'origine des ballets, auxquels ils achemirèrent insensiblement. Ces divertissements ne tardèrent pas à être entremêlés de petites scènes ou « entrées » de pantomimes, puis de quelques récits chantés ou parlés. Enfin, sous Henri III, parut, pour célébrer les noces du duc de Joyeuse et de Marguerite de Vaudemont, le fameux *Ballet comique de la Royne*, dont les auteurs étaient Balthazar de Beaujoyeulx pour l'action, Beaulieu et Salmon pour la musique, Jacques Patin pour les décorations, et de La Chesnaye ou dit aussi Arrippa d'Aubigné) pour les vers. Ce fut là la première manifestation importante du genre.

Avec le *Ballet comique de la Royne*, en effet, le ballet de cour était né. Il ne fit plus que progresser sous Henri IV et sous Louis XIII.

Mais c'est le règne de Louis XIV qui fut, comme on l'a dit, l'âge d'or du ballet. On sait si ce prince fastueux, avide de plaisirs, sut donner de l'éclat et de la magnificence aux fêtes organisées à la cour, fêtes auxquelles il prenait une part personnelle des plus actives. Le ballet lui présentait surtout un attrait d'autant plus vif qu'il pouvait y déployer les grâces de sa personne. Aussi s'y montra-t-il en compagnie des plus grandes dames et des plus nobles personnes. Précisément, un poète se trouva tout à point pour satisfaire ses désirs et porter le ballet, comme on le comprenait alors, à son plus haut point de perfection. Ce poète, c'était Benserade, qui du premier coup devint le maître du genre.

Le ballet n'était pas alors simplement un spectacle muet. Il était entremêlé de chants et de récits, de monologues et de dialogues, voire de chœurs, qui le rapprochaient volontiers de ce que devait être l'opéra, et qui, d'ailleurs, y achemirèrent insensiblement.

Entre les mains de Benserade, le ballet devint un spectacle d'une nature neuf, ingénieux, et dont le succès fut éclatant. Aussi, combien d'ouvrages de ce genre se succédèrent dans un espace de près de vingt années ! On ne saurait les citer tous, et il suffira de rappeler ici ceux dans lesquels le roi figura en personne : *Cassandre*, le *Ballet des fêtes de Bacchus*, le *Ballet de la Nuit*, le *Ballet des Proverbes*, le *Ballet du Temps*, le *Ballet des Plaisirs*, le *Ballet de Psyché*, la *Galanterie du Temps*, l'*Amour malade*, le *Ballet d'Alcidiane*, le *Ballet de la Raillerie*, le *Ballet des Saisons*, le *Ballet de l'Impatience*, le *Ballet des Arts*, les *Noces de village*, les *Amours déguisés*, la *Naissance de Vénus*, le *Ballet des Muses*, auquel Molière eut sa part, le *Carnaval*, le *Ballet de Flore*. Le roi dansa aussi dans le *Mariage forcé*, de Molière, et aussi dans *les Amants magnifiques*, où il représentait Neptune et Apollon.

C'était généralement Vertpré et le fameux Beauchamp qui réglaient les danses de ces ballets, tandis que deux grands artistes en leur genre, Torelli et Vigarani, se chargeaient des décorations et des machines. Quant à la musique, elle était d'abord l'œuvre soit de Michel Lambert ou de Desbrosses, soit de Lalouette, de Mellier ou de Michel de La Guerre, jusqu'au jour où Lulli, s'y étant essayé, s'en attribua le monopole.

Lorsque le roi cessa de se montrer lui-même dans les ballets, ce divertissement continua de faire les délices de la cour. Le *Triomphe de l'amour*, « ballet royal » en vingt entrées, dont Quinault et Benserade étaient les auteurs, et dont Lulli avait composé la musique, obtint un succès éclatant. On vit paraître dans ce ballet, avec le Dauphin et la Dauphine, avec Mademoiselle, avec Mlle de Nantes, fille légitimée de Louis XIV, tout ce que la noblesse comptait de personnages importants. Ce ballet somptueux fit, pendant tout l'hiver, la joie de la cour, et amena à l'Opéra une nouveauté imprévue. Lulli, qui était depuis neuf ans directeur de ce théâtre, y avait donné à la danse un très grand développement. Pourtant, celle-ci, jusqu'alors, n'y était représentée que par des hommes, même pour les personnages de femmes, dans lesquels ils se montraient en travesti. Lorsque Lulli voulut transporter à l'Opéra *le Triomphe de l'Amour*, il eut l'idée d'introduire des danseuses à son théâtre, et cette innovation fut accueillie avec un véritable enthousiasme par les spectateurs. Le *Ballet des Ages* (opéra-ballet [musique de Campra, paroles de Fuzelier]), représenté à l'Opéra en 1718, obtint un immense succès.

Cependant, si, à partir de ce moment, on commença à représenter à l'Opéra des opéras-ballets, dans lesquels, non seulement la danse, mais la pantomime prenait une part importante (tels *l'Europe galante, les Fêtes vénitiennes, le Carnaval et la Folie, les Grâces, les Indes galantes*), il fallut attendre près d'un siècle pour voir le vrai ballet, le ballet d'action, sans aucune adjonction de chant, faire son apparition sur la grande scène lyrique française. Il semble bien que le premier ouvrage de ce genre fut *Médée et Jason*, du fameux Noverre, dont la représentation eut lieu en 1776. Ce même Noverre et les deux frères Gardel donnèrent alors successivement un grand nombre de véritables ballets : *les Caprices de Galathée, la Chercheuse d'esprit, les Petits Riens, Annette et Lubin, Ninette à la cour, le Berceau, le Premier Navigateur, le Déserteur, Télémaque, Psyché*, etc., dont quelques-uns n'étaient que l'adaptation chorégraphique de pièces représentées à l'Opéra-Comique ou à la Comédie-Italienne, et où l'on voyait briller, comme danseurs et comme mimes, les deux Gardel, Vestris, Despreaux, Dauberval, Nivelon, et Mlles Guimard, Heinel, Allard, Peslin, Dorival, Théodore, Saulnier, Chameroy, Miller, Perignon, Coulon, Clotilde, Bigottini. A cette époque, la musique des ballets était comptée pour peu de chose, et elle ne consistait guère, la plupart du temps, qu'en arrangements d'airs connus ; aussi nommait-on rarement le compositeur, ou plutôt l'arrangeur. Il faut faire une exception pour *les Petits Riens*, dont la musique portait le grand nom de Mozart.

En peu d'années le ballet avait pris une place importante sur la scène de l'Opéra, une place qu'il ne devait plus cesser d'occuper désormais. Bientôt de grands musiciens n'hésiteront pas à lui prêter l'appui de leur talent, bien que jusqu'à Herold la musique de ballet n'offre pas de véritable originalité, et ne cesse guère d'être autre chose qu'un travail d'arrangement plus ou moins habile, plus ou moins distingué. Mais on voit Méhul attacher son nom à la *Danaïde*, Cherubini à *Achille à Scyros*, Berton à *l'Enfant prodigue*, et à *l'Enlèvement des Sabines*, Kreutzer à *Paul et Virginie* et au *Carnaval de Venise*. D'ailleurs, le ballet était devenu une véritable œuvre d'art, dont les scénarios, originaux ou tirés de pièces plus ou moins célèbres (*l'Epreuve villageoise, Figaro, Paul et Virginie*, etc.), présentaient des sujets intéressants et étaient l'œuvre de chorégraphes fort habiles, de plus, ils étaient joués par des artistes qui, ne se bornant pas à être de grands danseurs, se piquaient aussi d'être de véritables comédiens ; il suffit de citer les noms de Vestris, Milon, Duport, Paul, Montjoie, Albert, Coulon, Mérante, et de Mmes Anatole, Fanny Bias, Bigottini, Legallois, Montessu, Noblet, etc. Mlle Bigottini, sans le secours de la parole, sut faire pleurer tout Paris dans *Anna ou la Folle par amour* ; de même que Mme Montessu sut le toucher et le faire frémir dans *la Somnambule*.

C'est surtout à partir des environs de 1820 qu'on voit la musique du ballet prendre une véritable importance, et compléter ainsi l'ensemble d'un spectacle charmant ; les ponts-neufs, les airs connus destinés, par les souvenirs qu'ils appelaient dans l'esprit du spectateur, à souligner et à éclairer certaines situations, disparaissent peu à peu pour faire place à une musique nouvelle et caractéristique de ces situations. Herold et Schneitzhoeffer, les premiers, lui donnèrent toute son originalité, ouvrant la voie à Adolphe Adam, l'un des maîtres du genre, qui, lui-même, devait léguer ses traditions à son élève Léo Delibes. Schneitzhoeffer composa la musique de *Mars et Vénus* et de *la Sylphide*, tandis qu'Herold écrivait des partitions exquises sur les scénarios de *Astolphe et Joconde*, de *la Fille mal gardée*, de *la Somnambule* (son chef-d'œuvre sans ce rapport) et de *la Belle au bois dormant*.

Trois danseuses, qui étaient d'excellentes mimes, continuèrent les traditions du genre, et obtinrent à l'Opéra des succès d'autant plus éclatants que leur talent se produisait dans des ballets charmants par eux-mêmes. Ces trois artistes, dont les noms sont restés fameux, étaient Marie Taglioni, Fanny Elssler et Carlotta Grisi. Marie Taglioni se montra dans *la Belle au bois dormant*, *la Sylphide*, *la Révolte au serail* et *la Fille du Danube* ; Fanny Essler dans *le Diable boiteux* et *la Tarentule* ; Carlotta Grisi dans *Giselle*, *la Jolie Fille de Gand* et *le Diable à quatre*, trois ballets dont la musique charmante était écrite par Adam. Mais le personnel de l'Opéra comptait encore dans ses rangs d'autres danseuses de valeur, telles que Mmes Pauline Leroux, Fitzjames, Plunkett, les deux sœurs Dumilâtre, Priora, et, comme danseurs, Mazillier, Coralli, Petipa, Barrez. On vit ensuite Mme Cerrito dans *la Vivandière* et le *Violon du Diable*, Mme Ferraris dans *Orfa*, *Sacountala*, *Graziosa*, Mme Rosatti dans *le Corsaire* et *Jovita* ou *les Boucaniers*. Puis on eut successivement Mlles Mouravieff, Salvioni, Bozzacchi, Léontine Beaugrand, Laure Fanti, Emma Livry, Sangalli, Marie Vernon, Finetti, Sanlaville, Eugénie Fioco, qu'on vit dans *Diavolina*, *le Marché des Innocents*, *la Maschera*, *Néméa*, etc.

En Italie, où l'amour de la danse théâtrale va jusqu'à la fureur, les ballets scéniques sont surtout des ballets d'ensemble, dont l'originalité consiste à faire évoluer, avec une précision en quelque sorte mécanique, des masses énormes de danseurs et de danseuses, et à produire ainsi des tableaux mouvants dont l'effet est parfois prodigieux. Le public parisien a pu s'en rendre compte, il y a quelques années, lorsqu'à l'Eden, aujourd'hui disparu, on a eu l'idée de lui offrir, avec un personnel entièrement italien, certains ballets de ce genre, tels que *Niobe*, *Excelsior*, *Messaline*.

On peut dire que les trois ballets dont Delibes écrivit l'exquise musique : *la Source* (avec Minkous), *Coppélia* et *Sylvia*, sont les derniers chefs-d'œuvre du genre, et ont marqué un temps d'arrêt dans sa production. Depuis lors, en effet, le vrai ballet, le ballet d'action, semble en quelque sorte abandonné pour ne laisser subsister que de simples divertissements de danse, dont l'intérêt scénique est à peu près nul et qui ne parlent plus qu'aux yeux, en laissant l'esprit forcément indifférent. D'autre part, le danseur a, depuis une trentaine d'années, presque complètement disparu de l'Opéra, où l'élément féminin domine. De tout cela il résulte que, si la danse est encore brillamment représentée à ce théâtre, particulièrement par Mlles Subra et Rosita Mauri, la pantomime n'y existe plus guère qu'à l'état de souvenir. On peut s'en convaincre par les ballets représentés en ces dernières années, et qui, généralement ne sont plus, à vrai dire, que de simples divertissements : *le Fandango*, *Namouna*, *Yedda*, *la Farandole*, *la Korrigane*, *les Deux Pigeons*, *le Rêve*, *la Maladetta*, *l'Etoile*. Et cependant, les meilleurs musiciens s'empressent d'écrire pour ces ouvrages une musique qui souvent leur fait le plus grand honneur, et l'on rencontre parmi eux les noms d'Edouard Lalo, Olivier Métra, et de Théodore Dubois, Ch. Wider, André Messager, Gastinel, Wormser, Salvayre, Paul Vidal, etc.

— BIBLIOGR. : Calusac, *la Danse ancienne et moderne* (La Haye, 1754) ; Noverre, *Lettres sur la danse* (Vienne, 1767) ; Compan, *Dictionnaire de danse* (Paris, 1787) ; Castil-Blaze, *la Danse et les Ballets* (Paris, 1832) ; F. Fertiault, *Histoire anecdotique et pittoresque de la danse* (Paris, 1855) ; G. Desrat, *Dictionnaire de la danse* (Paris, 1895) ; Arthur Pougin, *Dictionnaire historique et pittoresque du théâtre* (Paris, 1885).

BALLÉTIS (*tiss* n. f. Antiq. gr. Fête célébrée à Eleusis, et où, sans doute, l'une des cérémonies consistait à jeter des pierres (gr. *ballein*) dans un endroit consacré.

BALLEUR, EUSE (rad. *baller*) n. Autref., Danseur, danseuse.

BALLEXSERD (Jacques), médecin, né à Genève en 1726, mort en 1774. Il est surtout connu par deux ouvrages : *Dissertation sur l'éducation physique des enfants* (Paris, 1762), et *Dissertation sur les causes principales de la mort d'un si grand nombre d'enfants* (1775).

BALLEYDIER (Alphonse), littérateur et historien français, né à Lyon en 1820, mort en 1859. Il publia de nom-

bre ouvrages, et reçut le titre de historiographe de l'empereur d'Autriche. Nous citerons de lui : *Histoire politique et militaire du peuple de Lyon* (1845-1846); *Histoire de la [illegible] de Rome* (1851); *Histoire des révolutions de l'empire d'Autriche* 1853); *Histoire [illegible] de Hongrie en 1848-1850*.

Ball-flower.

BALL-FLOWER (*bôl-flo-eur* — mot angl. signifiant *fleur à boule*) n. m. Ornement très usité en Angleterre, dans les monuments de la fin du XIIIe siècle et du tout le XIVe, et qui se compose d'une espèce de fleur formée d'une petite boule enfermée au centre de trois pétales arrondis.

BALLIA, ville de l'Inde anglaise (provinces du Nord-Ouest, prov. de Bénarès)), sur le Gange; 15.000 hab. Grande foire religieuse. — Le district compte 942.000 hab.

BALLIE n. f. Genre d'algues de la famille des céramiacées, à frondes d'un beau rose, qui vivent dans les eaux salées.

BALLIÉRIE (*ba-li*) ou mieux **BAILLIÉRIE** (*ba-lli* [*ll* mil.]) n. f. Bot. Syn. de CLIBADIUM.

BALLIN (Claude), orfèvre, né à Paris en 1615, mort en 1678, se forma en copiant les tableaux de Poussin, et porta son art au plus haut degré de perfection. Il exécuta, pour Louis XIV, des tables d'argent, des guéridons, des canapés, des candélabres, des vases, etc., qui durent être remis à la fonte en 1689. Après la mort de Varin, Claude Ballin avait obtenu la direction des balanciers des médailles. — Son neveu, appelé aussi CLAUDE **Ballin**, né vers 1660, mort le 18 mars 1754, sembla hériter de son talent, et donna aussi des ouvrages qui se distinguent par leur pureté et leur élégance. La couronne du sacre de Louis XV passa pour son chef-d'œuvre.

Vase de Ballin (Versailles)

BALLINA, ville et port d'Irlande (prov. de Connaught, comté de Mayo), sur le fleuve côtier Moy; 5.800 hab. Commerce de grains et de salaisons; pêcheries de saumons et d'anguilles, station balnéaire. Les Français, commandés par le général Humbert, prirent Ballina en 1798. — Ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), sur l'estuaire du fleuve côtier Richmond. Exportation de bois et de sucre; mines d'or.

BALLINASLOE, ville d'Irlande (prov. de Connaught, comté de Galway), sur le Suck, affluent du Shannon; 3.400 hab. Importante foire annuelle pour la vente des bestiaux, commerce de blé.

BALLINTOY, ville et port d'Irlande (prov. d'Ulster, comté d'Antrim); 4.600 hab. Mines de lignite, carrières.

BALLISTÉE (*ba-liss* — lat. *ballistea*, même sens) n. f. Antiq. rom. Danse licencieuse et chansons qui accompagnaient cette danse.

Ballo in maschera (IL) [*le Bal masqué*], opéra en quatre actes, paroles de Somma (données sous le couvert de l'anonyme), musique de Verdi, représenté à Rome, sur le théâtre Apollo, le 17 février 1859. Le livret est calqué sur celui de *Gustave* ou *le Bal masqué*, opéra de Scribe et Auber, qui avait paru à l'Opéra en 1833. La musique, qui n'est pas sans valeur, n'est pourtant pas l'un des meilleurs ouvrages de Verdi.

BALLON (*ba-lon* — de *balle*, en passant par l'ital. *pallone*) n. m. Vessie gonflée d'air et recouverte d'une solide peau cousue, que deux ou plusieurs joueurs se renvoient mutuellement, à l'aide du poing ou du pied : *Les* BALLONS *se font également en caoutchouc creux.* ‖ Aérostat : *Monter en* BALLON.

— Fig. : *L'amour-propre est un* BALLON *gonflé de vent; qu'on y fasse une piqûre, il en sort des tempêtes.* (Volt.)

— Pop. et arg. Derrière : *Enlever le ballon à quelqu'un*, Lui donner un coup de pied au derrière. ‖ Prison : *Être en ballon*, Être emprisonné. ‖ Ventre : *Gonfler son ballon*, Devenir enceinte. ‖ Verre à boire d'une forme arrondie; contenu de ce verre (généralement de la bière) : *Garçon, un* BALLON! ‖ Argot de théâtre. On dit d'un danseur qu'il *a du ballon*, lorsqu'il unit la souplesse à la légèreté, qu'il s'élève aisément à une grande hauteur, pour retomber à terre et s'élever encore plus haut. (Ce mot viendrait du fameux danseur Ballon, célèbre à l'Opéra dans les dernières années du XVIIe siècle, et qui aurait servi à caractériser cette légèreté qu'il possédait à un si haut degré.)

— *Ballon perdu*, Ballon qu'on lance sans aéronaute et qu'on laisse emporter au gré du vent. (On dit aussi BALLON D'ESSAI. ‖ Au fig., *Ballons d'essai*, Nouvelle qu'on lance, expérience que l'on tente pour sonder le terrain, tâter l'opinion sans se compromettre.

— Carross. Partie mobile d'un break comprenant châssis, bancs et impériale transformant ce véhicule en omnibus en plaçant le tout sur les ridelles.

— Chim. Vase de verre muni d'un col et ayant une forme sphérique; il est obtenu par le soufflage du verre.

— Chorégr. Sorte de pas dans lequel le danseur touche à peine la terre, et rebondit comme un ballon. V. la rubrique Pep.

— Jouet. Les ballons en caoutchouc se composent d'une sphère formée par une très mince pellicule de caoutchouc et que l'on gonfle de gaz hydrogène. Ils ont été inventés en 1857. En 1872, un marchand parisien eut l'ingénieuse idée de s'en servir comme réclame. D'autres ballons sont gonflés avec de l'air : ce sont des ballons rebondissants, qu'on se renvoie avec le poing, le bras ou le pied; leur enveloppe est formée soit de caoutchouc, soit de fuseaux de cuir cousus ensemble; elle affecte, d'ailleurs, des formes différentes, suivant le jeu auquel le ballon est destiné. Le ballon dont on se sert pour jouer au *football Rugby* a une forme ovoïde; pour le *football Association*, il est rond.

— Mar. Embarcation longue et étroite, portant à son milieu un dôme arrondi, souvent richement orné, dont on se sert en Perse et chez certains peuples de l'extrême Orient.

— Min. Dans les mines de houille, Nom donné à une masse de gaz inflammable qui flotte dans l'air sous forme d'une poche arrondie, et qui asphyxie, avant de crever, ceux qu'elle rencontre.

— Obstétr. Petite outre de matière flexible que l'on introduit dans le col de l'utérus et que l'on gonfle, en y injectant de l'eau ou de l'air, pour produire la dilatation et provoquer l'accouchement prématuré.

— Pyrotechn. Grosse bombe en carton.

— Techn. Nom des blocs de terre que l'ouvrier potier façonne à la main, sous forme de gros cylindres. ‖ Dans les fabriques de papier à la main, Quantité de papier que les étendeuses transportent de la chambre à colle à l'étendoir, et qui se compose d'une porse ou rame de fabrication. ‖ Espèce de grande caisse qui sert à immerger le lin pour l'opération du roulssage en eau courante.

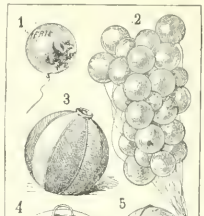

1, 2. Ballons en caoutchouc gonflés à l'hydrogène; 3. Ballon en cuir pour lancer avec le pied; 4. Ballon de *football Rugby*; 5. Ballon en caoutchouc pour lancer avec la main.

— ENCYCL. Art milit. Depuis la guerre de 1870, on s'est beaucoup occupé de l'utilisation des ballons à la guerre, soit comme instruments de *communication*, pour faire franchir les lignes ennemies à des personnes ou à des dépêches, soit comme instruments d'*observation*, permettant d'explorer le terrain au loin, de découvrir les positions ennemies, de régler la direction du *tir indirect*, de prendre photographiquement des relevés topographiques.

Pour les communications, on emploie les *ballons libres*, qu'on s'efforce de rendre *dirigeables*. V. AÉROSTAT.

Pour l'observation, on a recours aux *ballons captifs*, dont le service est régulièrement organisé dans la plupart des armées européennes.

Dans l'armée française, ce service est assuré par les *troupes du génie*, qui comprennent un certain nombre de compagnies de *sapeurs-aérostiers*, spécialement instruites au maniement du matériel d'aérostation. Ce matériel est constitué dans les armées en campagne sous la forme et la dénomination de *parcs aérostatiques*, dont chacun comprend : 1 *ballon normal* verni de 540 m. cubes, monté pour ascensions captives ou libres; 1 *ballon* non verni avec hâche, enveloppe, filet et câble de rechange; 1 *ballon auxiliaire* de 260 m. cubes, monté pour ascensions captives ou libres; 1 ballon de 50 m. cubes avec accessoires pour transport de gaz. Chaque parc aérostatique dispose de *dix gonflements*, c'est-à-dire de tout ce qu'il faut pour gonfler dix fois l'aérostat. Celui-ci peut s'élever jusqu'à 500 m., longueur du câble destiné à le retenir et transporté par une voiture-treuil, enroulé sur un tambour qu'actionne une machine à vapeur. Outre cette voiture, le parc aérostatique en comprend plusieurs autres, dont le nombre varie selon qu'il s'agit d'un *parc ordinaire* ou d'un *parc à hydrogène comprimé*. Dans le premier cas, une seule *voiture à hydrogène* porte ce qu'il faut pour produire directement le gaz; dans le second, 9 *voitures à tubes* transportent le gaz, préparé à l'avance et comprimé. Les autres voitures sont chargées d'agrès, d'accessoires divers, de vivres, etc.

Chaque parc aérostatique est attelé et conduit par un détachement de *sapeurs-conducteurs*, et le service en est confié, en campagne, à une *section d'aérostiers*, commandée par le capitaine ayant sous ses ordres 2 officiers et 78 hommes.

On a reproché aux ballons de n'être pas utilisables par le brouillard et en cas de grand vent, d'être visibles de très loin par le beau temps, et susceptibles d'être détruits par l'artillerie. Le *tir contre les ballons* a fait l'objet d'études spéciales, mais la mobilité même de pareils objectifs et la difficulté, faute de points de repère, de *régler le tir*, les rend très difficiles à atteindre.

— Dr. intern. L'usage des ballons en temps de guerre donne lieu à une intéressante question de droit international, qui prendra plus d'importance à mesure que cet usage se généralisera, et surtout si l'on parvient à les rendre dirigeables. L'ennemi peut, évidemment, tirer sur les ballons employés à assurer les communications d'une ville assiégée, ou, au cas où cela serait possible, à remettre des informations; mais peut-il, comme les Allemands l'ont soutenu en 1870, traiter les aéronautes en espions passibles des conseils de guerre? En fait, un aéronaute, fait prisonnier en 1870 (c'était un Anglais), fut acquitté par le conseil de guerre allemand, et retenu prisonnier. Les jurisconsultes français soutinrent que l'aéronaute doit être assimilé aux informateurs accomplissant ouvertement leur mission, et échapper ainsi au traitement rigoureux réservé aux espions. La conférence de Bruxelles (1874) a adopté cette règle. On discute aussi la question de la légitimité de l'emploi éventuel des ballons pour le bombardement des places fortes.

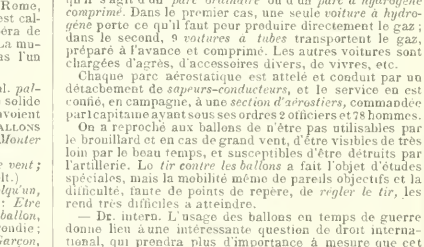

1. Ballon ordinaire. — 2. Ballon fond plat. — 3. Ballon tubulé. — 4. Ballon de Dumas, pour densité de vapeurs. — 5. Ballon à long col (dit *matras*). — 6. Ballon tubulé et à pointe. — 7. Ballon de Ladenburg, pour distillation fractionnée. — 8. Ballon tubulé de Pasteur, pour culture.

— Mar. Dans la marine, le ballon sert : 1° A *éclairer*. (Il est retenu, soit à un cuirasse, soit à un torpilleur, par un treuil sur lequel s'enroule le câble); 2° A faire des signaux à bord et dans les ports. (Les *ballons de signaux* et les *ballons de marée* sont des carcasses en fer recouvertes de filets ou de toiles peints en blanc, rouge ou noir); 3° Les tirs se font aussi sur des ballons blancs tenus par un pieu fixé à une plate-forme flottante; 4° Quand un navire ou une forte embarcation doit en accoster une autre, on met le long du bord des *ballons de défense*. (Ce sont des sacs ronds, remplis de sciure de bois, ou des paquets d'étoupe garnis solidement à l'extérieur et tenus par une longue corde.)

BALLON (*ba-lon*) n. m. Nom donné à quelques-unes des plus hautes montagnes des Vosges, et signifiant *montagne*. Le plus connu est le *ballon d'Alsace* ou *de Giromagny*, situé sur les limites des départements des Vosges et du Haut-Rhin, non loin de la frontière du département de la Haute-Saône; 1.403 m. d'altit. Il existe aussi le *ballon de Guebwiller*, le *ballon de Servance*, etc.

BALLON, ch.-l. de cant. de la Sarthe, arr. et à 20 kil. du Mans, près de l'Orne Saosnoise; 1.578 hab. Fabrication de chandelles.

— *Histoire*. Au XIe siècle, les seigneurs de Bellême et les comtes du Maine se disputèrent la possession de Ballon, qui souffrit aussi des tentatives de Guillaume le Bâtard sur le Maine. Philippe Auguste s'en empara en 1199 et rasa la forteresse. Les Anglais occupèrent cette ville de 1417 à 1484. Le château de Ballon a été démoli de 1764 à 1794. Patrie du général Coutard. — Le cant. a 13 comm. et 13.340 h.

BALLON (Louise-Blanche-Thérèse PERRUCARD DE), fondatrice des bernardines réformées, née au château de Vanchi (Savoie) en 1591, morte au monastère de Seyssel en 1668. Elle entreprit la réforme à Rumilly (1622), sous la direction de saint François de Sales, et l'appliqua successivement à divers monastères. Le P. Grossi a publié ses *Œuvres de piété* (1700).

BALLONNEAU (*ba-lo-no*) ou **BALLONNET** (*ba-lo-né*) n. m. Petit ballon.

BALLONNEMENT (*ba-lo* — rad. *ballonner*) n. m. Gonflement et tension de l'abdomen, résultant de l'accumulation des gaz dans les intestins ou dans la cavité péritonéale : *Le* BALLONNEMENT *est très fâcheux dans les maladies aiguës proprement dites.* (Chomel.)

BALLONNER (*ba-lo-né* — rad. *ballon*) v. a. Enfler, distendre par l'accumulation de gaz intérieurs : *Les causes qui peuvent* BALLONNER *l'abdomen sont très nombreuses.*

Se ballonner, v. p. Devenir ballonné : *Ventre qui* SE BALLONNE.

— Fam. S'arrondir, se gonfler en forme de ballon : *Robe qui* SE BALLONNE.

— Fig. Prendre de grandes et vaines proportions : *Ces riens qui* SE BALLONNENT *au souffle obligeant du commérage.* (G. Sand.)

BALLONNIER (*ba-lo-ni-é*) n. m. Fabricant ou marchand de ballons à jouer.

BALLOT (*ba-lo*) n. m. Petite balle de marchandises ou d'effets : BALLOT *de soie, de livres.*

— Fig. et fam. Le point, l'objet convenable ou désiré, l'occasion favorable :

Cette femme, prends-la : c'est là ton vrai *ballot*.
PIRON.

— Un des noms que les négriers donnaient aux esclaves.

BALLOT (Charles), magistrat et jurisconsulte français, né à Orléans en 1818, mort à Paris en 1885. Avocat et publiciste, il fut collaborateur assidu du *Siècle*, fonda la *Revue pratique du droit français*, et plaida avec succès. Après le 4 septembre, il fut nommé premier avocat général près la cour de Paris, fonction qu'il conserva jusqu'à la fin du siège de Paris; il rentra alors au barreau, devint rédacteur en chef du journal *le Droit*, et, en mars 1885, fut nommé vice-président du conseil d'Etat.

BALLOT (Marie-Paul-Victor), administrateur colonial français, né à Fort-de-France en 1855. Commandant de cercle au Sénégal en 1878, puis directeur des affaires politiques de la même colonie en 1883, il passa aux établissements du golfe de Bénin comme commandant particulier en 1887, et il y devint résident en 1889. Il eut à faire tête aux attaques provoquées par le roi de Dahomey jusqu'à l'arrivée des renforts, puis il combattit aux côtés du colonel Terrillon. Pendant l'expédition de 1892, il eut la direction de tous les services civils, et fut l'auxiliaire dévoué du général Dodds. Depuis lors, il a organisé la coupée et préparé la pénétration des Français à l'intérieur, jusqu'au Niger.

BALLOTE (*ba-lo* — gr. *ballôté*, même sens) n. f. Genre de labiées, voisin des marrubes, renfermant un assez grand nombre d'espèces, dont la plus intéressante est la ballote noire ou fétide, vulgairement appelée *marrube noir*, qui croît en abondance dans les lieux stériles, et se reconnaît à ses fleurs d'un brun rougeâtre et à son odeur. Toutes les ballotes sont originaires de l'Europe et de l'Afrique.

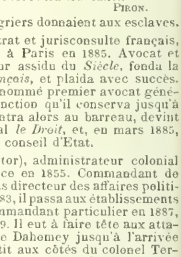

Ballote.

BALLOTÉES (*ba-lo*) n. f. pl. Tribu de labiées, ayant pour type le genre *ballote*. — *Une* BALLOTÉE.

BALLOTINE (*ba-lo*) n. f. Principe amer extrait de la ballote.

BALLOTS, comme de la Mayenne, arrond. et à 19 kilom. de Château-Gontier; 1.840 hab.

BALLOTTADE (*ba-lo-tad'* rad. *ballotter*) n. f. Saut par lequel le cheval, s'enlevant des quatre pieds sans ruade, fléchit les extrémités.

BALLOTTAGE (*ba-lo-taj'*) n. m. Action de ballotter : *Il faut, dans le transport de ce liquide, éviter soigneusement le* BALLOTTAGE. ‖ En ce sens, on dit mieux BALLOTTEMENT.

Jeu. Gain suivi d'une perte qui, elle-même, est suivie d'un gain. (S'emploie surtout à la roulette.)

— Polit. Vote au scrutin, au moyen de *ballottes* ou boules : *Le jour du* BALLOTTAGE *approchait ; on était presque à la veille de l'élection.* ‖ Vote dans lequel on ballotte deux ou plusieurs candidats, après un premier scrutin qui n'a pas donné de résultats : *Scrutin de* BALLOTTAGE.

— ENCYCL. Polit. Les élections législatives, départementales et municipales, donnent lieu à *ballottage* lorsqu'au premier tour de scrutin aucun des candidats n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits. Le scrutin de ballottage a lieu, pour les élections législatives, le deuxième dimanche qui suit le jour de la proclamation du résultat du premier scrutin, et, pour les élections départementales et municipales, le dimanche qui suit celui du premier tour de scrutin. Alors, l'élection a lieu à la majorité relative, et, en cas d'égalité du nombre de suffrages entre plusieurs candidats, elle est acquise au plus âgé. (Décret organique et réglementaire du 2 février 1852 ; lois des 30 nov. 1875 et 5 avr. 1884.)

BALLOTTE (*ba-lot'*) n. f. Petite balle : *Une* BALLOTTE *de plomb tirée par une arquebuse.* (Paré.) (Vieux.)

— Petite boule pour exprimer un suffrage : *Cet homme se trouva exclu par le nombre des* BALLOTTES. (Chapelain.)

— Econ. rur. Vase en bois dont on se sert pour porter la vendange à la cuve.

BALLOTTÉ (*ba-lo-té*) n. m. Pas de danse qui s'exécute soit en restant en place, soit en marchant ou en tournant.

BALLOTTEMENT (*ba-lo-te*) n. m. Action de ballotter ; mouvement qui résulte de cette action : *Le* BALLOTTEMENT *d'un navire.*

— Obstétr. Mouvement, balancement sensible à la main, que l'on communique au fœtus dans le sein de la mère, pour constater l'état de la grossesse.

BALLOTTER (*ba-lo-té* — rad. *baller*, danser, ou *ballotte*, petite boule) v. a. Agiter, secouer en sens contraire : *La mer* BALLOTTE *les plus gros navires.*

— Laisser une élection indécise, par suite de la trop grande division des suffrages : BALLOTTER *des candidats.* ‖ Cette expression signifie aussi Décider, dans un dernier vote, qui l'emportera.

— Par compar. Discuter : BALLOTTER *une affaire.* (Vx.)

— Fig. Faire passer par des alternatives en sens contraire, avec la nuance de Se jouer de, railler : *La fortune* BALLOTTE *aussi bien un pauvre hère qu'un potentat.*

— v. n. A la paume, Peloter, se renvoyer la balle, sans faire de partie réglée. (Vieux.)

— Remuer, être agité, secoué : *Fenêtre qui* BALLOTTE.

— Voter au moyen de boules.

— Errer çà et là : *Je ne fais que* BALLOTTER. (Mme de Sév.)

— En T. de chor., Exécuter un ballotté.

BALLOTTER (*ba-lo-té*) v. a. Mettre en ballot : BALLOTTER *des marchandises.* (Peu usité.)

BALLOTTIN ou **BALLOTIN** (*ba-lo-tin* — de *ballotte*, boulette) n. m. Enfant qui recueillait les suffrages, à l'élection des doges de Venise.

BALLOTTIN (*ba-lo-tin'*) n. m. Petit ballot.

BALLOTTINE (*ba-lo-tin'* — de *ballot*) n. f. Mets froid composé de plusieurs petites galantines réunies, dont l'ensemble forme la *ballottine.*

BALLOU (Hosea), théologien protestant, né à Richmond (New-Hampshire, Etats-Unis) en 1771, mort à Boston en 1852. Fils d'un pasteur baptiste, il suivit d'abord la carrière de son père. Mais, ayant embrassé la doctrine de l'universalisme, c'est-à-dire la doctrine qui admet le salut final de tous les hommes, il fut chassé de la communauté baptiste. Il remplit les fonctions pastorales dans diverses communautés protestantes, et fut mis enfin à la tête de la Société universaliste de Boston, qu'il présida jusqu'à sa mort. Il fonda des journaux religieux, et écrivit des ouvrages théologiques ; entre autres : *Notes on the parables* (1840), et *Examination of the doctrine of future retribution* (1846).

BALL-PLATZ (la), chancellerie de l'empire d'Autriche, à Vienne.

BALL'S BLUFF (COMBAT DE), bataille de la guerre de Sécession, livrée le 21 octobre 1861, aux Etats-Unis, sur la rive virginienne du Potomac, près de l'île Harrison, entre les forces unionistes du colonel Baker et un corps confédéré, commandé par le général Evans. Les fédéraux furent battus, et le colonel Baker resta parmi les morts.

BALL-TRAP (*bâll* — de l'angl. *ball*, boule, et *trap*, ressort) n. m. Appareil à ressort, lançant en l'air des boules de verre servant de cibles.

— ENCYCL. Le *ball-trap* s'emploie pour s'exercer au tir des oiseaux se levant brusquement de terre. Cet appareil se compose d'une sorte de cuiller mobile autour d'une de

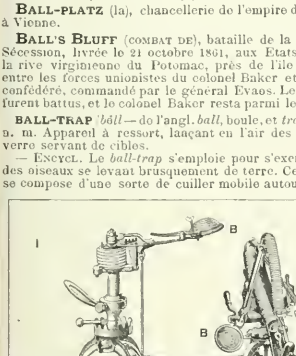

1. Ball-trap simple. — 2. Ball-trap double. (B, B, B. Boules de verre.)

ses extrémités et ramenée en arrière par la tension d'un ressort. On place la boule dans cette cuiller, et le déclenchement du ressort la projette en l'air. On emploie des boules de verre mince, de plâtre creux, de carton, ou de petits ballons de celluloïd remplis de plumes.

BALLU (Théodore), architecte français, né à Paris en 1817, mort dans la même ville en 1885. Il eut pour maître H. Le Bas, et remporta le prix de Rome en 1840. Au retour d'un voyage en Grèce, il exposa, en 1856, des aquarelles représentant divers monuments d'Athènes. Attaché d'abord comme inspecteur aux travaux de l'église Sainte-Clotilde à Paris, sous la direction de Gau, il avait remplacé ce dernier en 1854. Il fit preuve de goût dans cette succession difficile : il surmonta les tours de flèches ajourées, enrichit la décoration des portes, et dirigea l'heureuse ornementation polychrome de l'intérieur. Il s'acquitta de même, avec science, des travaux de restauration de la tour Saint-Jacques-la-Boucherie, ainsi que de la construction de la mairie destinée à faire pendant à Saint-Germain-l'Auxerrois. Il devint membre de l'Institut, à la place de Vaudoyer (1872), inspecteur général des édifices diocésains (1874), et inspecteur général de la première circonscription du service d'architecture de la ville de Paris (1875). Lors du concours ouvert par la ville de Paris en mars 1873, pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville, incendié à la fin de la Commune, le projet de Ballu avait été classé au premier rang, et c'est lui qui a été chargé, comme architecte en chef, de reconstruire ce monument, en collaboration avec Deperthes.

BALLU (Albert), architecte français, fils du précédent, né à Paris en 1849. Elève de son père, Théodore Ballu, il entra à l'Ecole des beaux-arts, où il resta de 1868 à 1872. Depuis cette époque, il a été chargé de travaux, dont les principaux sont : le *palais de justice de Charleroi* (Belgique), à la suite d'un concours (1875-1879) ; la restauration de l'*église d'Ecouandes* (Charente-Inférieure ; le couronnement de la *tour de la cathédrale d'Aix* (1880) ; la *sacristie de Notre-Dame de Lamballe*, dans le département des Côtes-du-Nord (1881), et la restauration de cette même église, monument historique (1885) ; la restauration de l'*église de Saint-Florent*, en Corse (1885). Il a été nommé architecte diocésain d'Alger en 1885. Depuis, il a participé aux fouilles d'Emile Boeswillwald, à Tingad. Ballu a remporté une première médaille au Salon de 1881, et une médaille d'or à l'Exposition de 1889.

BALLUCHON (*ba-lu*) n. m. Pop. Paquet, petit ballot : *Faire son* BALLUCHON. V. BALUCHON.

BALLY (Victor), médecin et membre de l'Académie de médecine, né à Beaurepaire (Isère) en 1775, mort à Salon (Bouches-du-Rhône) en 1866. Il prit part, comme médecin en chef, à l'expédition de Saint-Domingue, fut attaché à divers corps d'armée sous l'Empire, et fut un des médecins français qui se dévouèrent pour aller combattre la fièvre jaune à Barcelone (1821). Bally rédigea avec ses collègues, François et Parizet, l'*Histoire de la fièvre jaune observée en Espagne, et particulièrement en Catalogne* (1823). On doit à ce praticien, entre autres ouvrages : *Du typhus d'Amérique* (1811) ; *Observations sur le scorbut* (1855) ; *Etudes sur la chlorrhée lymphatique ou choléra indien* (1833-1835) ; *Recherches sur les épidémies des bords de la Méditerranée* (1849) ; *Voyage d'Horace à travers les marais Pontins, considéré sous le rapport médical* (1849) ; etc.

BALLYCASTLE, ville et port d'Irlande (prov. de Connaught, comté d'Antrim), sur le canal du Nord, à l'embouchure du Glenhesk ; 1.180 hab. Mines de houille.

BALLYMENA, ville d'Irlande (prov. d'Ulster, comté d'Antrim), sur la Braid, affluent de la Main ; 8.650 hab. Blanchisseries de toiles, filature de lin, mines de fer.

BALLYMONEY, ville d'Irlande (prov. d'Ulster, comté d'Antrim) ; 9.100 hab. Commerce de toiles fines, de grains et de salaisons ; marché.

BALLYSHANNON, ville d'Irlande (prov. d'Ulster, comté de Donegal), sur l'Atlantique, à l'embouchure de l'Erne, qui est très poissonneuse et forme une belle cascade ; 3.200 hab. Importante pêcherie de saumons et d'anguilles.

BALMA, comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 4 kilom. de Toulouse ; 965 hab.

BALMACEDA (José Manuel), président de la république du Chili, né et mort à Santiago (1838-1891). Elu député en 1876, il devint un des membres les plus influents du parti libéral, et fut ministre de l'intérieur en 1882. Elu président en 1886, il favorisa le développement de l'instruction publique, la construction des chemins de fer et l'introduction de colons européens, fit en Europe des achats importants pour restaurer l'armée et la marine, et conclut un traité de délimitation avec la république Argentine. En conflit depuis 1890 avec le Congrès, il voulut gouverner sans lui, et fut accusé de préparer sa réélection en violation de la constitution, ou l'élection d'un homme de paille. Le 1er janvier 1891, il prorogea purement et simplement le budget. Les chefs de l'opposition quittèrent alors Santiago, et formèrent une junte insurrectionnelle. La marine se déclara pour eux, tandis que l'armée de terre restait, en grande partie, fidèle au président. Celui-ci fit inutilement élire un nouveau Congrès, qui se prononça contre lui (15 avr.), et élut président Claudio Vicuña. Les congressistes refusèrent de déposer les armes, et, après une inutile tentative de médiation du corps diplomatique, livrèrent bataille, le 27 août, près de Santiago, aux troupes présidentielles, commandées par Balmaceda ; vaincu, l'ex-président trouva asile chez le ministre de la république Argentine ; le 18 septembre, il se tua.

BALMAIN, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), faubourg de Sidney ; 28.500 hab.

BALMAT (Jacques), montagnard savoisien, né à Chamonix en 1762, mort en 1834. Il trouva le premier une route pour gravir le mont Blanc, dont il escalada la cime le 7 août 1786. Ce guide intrépide périt aux environs de Sixt, où sa témérité l'avait conduit dans l'espoir d'y trouver une mine d'or. La Société géologique de France lui a érigé un monument, qui a été inauguré à Chamonix en 1878.

BALME (gr. *balsamon*, même sens) n. m. Vieux mot qui signifiait Baume.

BALME n. f. Vieux mot provençal qui signifiait Grotte. ‖ On disait aussi BAUME.

BALME (LA), comm. de l'Isère, arrond. et à 10 kilom. de La Tour-du-Pin, près du Rhône ; 510 hab. On y trouve une grotte (*balme*, en vieux franç.) très curieuse, une des merveilles du Dauphiné. Elle renferme une chapelle de la Vierge de construction bizarre, un petit lac que l'on parcourt en bateau et une galerie à stalactites dite *du Capucin*. — BALME (*col de*), gorge des Alpes, entre la vallée de l'Arve ou de Chamonix et celle du Trient, à la source de l'Arve ; 2.204 m. d'alt. Passage très fréquenté.

BALMES (Jacques-Lucien), publiciste et philosophe, né à Vich, en Catalogne, en 1810, mort en 1848. Il publia, en 1840, sa première brochure : *Observations sociales, politiques et économiques, sur les biens du clergé*, dans laquelle il attachait à montrer le rôle bienfaisant qu'avait joué dans le passé la propriété ecclésiastique, et le danger qu'il y avait, pour l'avenir moderne, à dépouiller l'Eglise. Il fit paraître ensuite ses *Considérations politiques sur la situation de l'Espagne* (1841), puis fonda un journal hebdomadaire : *el Pensamiento de la nacion* (la *Pensée de la nation*), organe du parti conservateur et religieux, qui cessa de paraître en 1846. Il composa aussi trois ouvrages importants : *el Criterio* (*Art du bon sens*), traduit en français (1850) ; *Philosophie fondamentale* (trad. en 1852) ; *le Protestantisme et le Catholicisme comparés dans leurs rapports avec la civilisation européenne* (trad. en 1848). Le dernier ouvrage qu'il publia, intitulé *Pie IX Pio nono*, est consacré à la glorification du système de réformes politiques par lequel le successeur de Grégoire XVI avait inauguré son règne.

Balmès fut un des plus ardents et des plus éloquents défenseurs du système monarchique ; en dehors de l'institution monarchique, il ne voyait que des périls de toutes sortes pour les sociétés modernes.

BALMORAL, résidence royale en Ecosse, comté d'Aberdeen, paroisse de Crathy, sur le fleuve côtier la Dee. Ce

Château de Balmoral.

château a été construit, en 1855, au milieu de sites célèbres par leur beauté.

BALNAVES (Henry DE HALHILL), né entre 1500 et 1502, mort en 1579. Il étudia dans sa jeunesse à l'université de Saint-André, et ensuite, dit-on, à Cologne. Il adopta les doctrines des réformés allemands et suisses ; étudia le droit à son retour en Ecosse, et remplit diverses charges. Impliqué dans l'affaire de l'assassinat du cardinal Beaton (1546), il fut longtemps exilé en France. C'est là qu'il prépara son livre *the Confession of Faith*, publié en 1584 à Edimbourg, avec une préface de J. Knox. Rentré en Ecosse en 1556, il fut, en 1563, membre de la commission de revision du *Livre de discipline*, recueil des règlements disciplinaires de l'Eglise presbytérienne.

BALNÉABLE (du lat. *balneum*, bain) adj. Propre aux bains : *Eaux* BALNÉABLES.

BALNÉAIRE du lat. *balneum*, bain) adj. Relatif aux bains : *La science* BALNÉAIRE. ‖ Propre aux bains : *Saison* BALNÉAIRE. *Station* BALNÉAIRE.

BALNÉATION (*si* — du lat. *balneum*) n. f. Action de prendre ou de donner des bains.

— ENCYCL. *Balnéation* se dit principalement des prescriptions qui accompagnent l'usage des bains médicamenteux (V. BAINS), dans lesquels il faut comprendre les bains d'eaux minérales et les bains de mer. Pour un sujet donné, et suivant son âge, son sexe, son état, ses idiosyncrasies, ces prescriptions concernent le lieu ou la station, la composition et la nature (solide, liquide, gazeuse) du bain, son moment, sa durée, sa fréquence, sa température, ses adjuvants internes ou externes (régime, douches, etc.), les précautions qu'il convient de prendre, avant, pendant et après, les mesures propres à favoriser la réaction.

BALNÉATOIRE (rad. *balnéation*) adj. Qui est fondé sur l'emploi des bains : *Thérapeutique* BALNÉATOIRE.

BALNÉOGRAPHE (du lat. *balneum*, bain, et du gr. *graphein*, écrire) n. m. Auteur d'écrits spéciaux sur l'usage des bains.

BALNÉOGRAPHIE (rad. *balnéographe*) n. f. Science de l'application des bains à la thérapeutique.

BALNÉOGRAPHIQUE adj. Qui a rapport aux bains ou à la balnéographie : *Etudes* BALNÉOGRAPHIQUES.

BALNÉOLOGIE (du lat. *balneum*, bain, et du gr. *logos*, discours) n. f. Traité des bains.

BALNÉOLOGIQUE (rad. *balnéologie*) adj. Qui traite des bains : *Ouvrage, article, brochure* BALNÉOLOGIQUE.

BALNÉOTECHNIE (*tèk* — du lat. *balneum*, et du gr. *tekhné*, art) n. f. Théorie médicale à l'usage des bains. V. BAINS, et BALNÉATION.

BALNÉOTECHNIQUE (*tèk*) adj. Méd. Qui a rapport à la balnéotechnie : *Connaissances* BALNÉOTECHNIQUES.

BALNÉOTHÉRAPIE (du lat. *balneum*, et du gr. *thérapeuein*, soigner) n. f. Traitement par l'emploi méthodique des bains.

— ENCYCL. On réserve plus particulièrement le nom de *balnéothérapie* à la méthode de Brand, ou traitement systématique des maladies fébriles par les bains froids. Le principe de cette méthode est que le bain froid abaisse la température (V. BAINS), la réfrigération périphérique gagnant les organes profonds. Mais ce n'est pas là sa seule action ; à côté de la sédation qu'il exerce sur le système nerveux, il agit puissamment sur la nutrition, en augmentant le nombre des hématies et en facilitant la formation de l'oxyhémoglobine ; sur la circulation, en abaissant le nombre des pulsations cardiaques, qu'il rend plus fortes, et en rameuant la pression artérielle à la hauteur physiologique ; par là, il décongestionne le rein, facilite la diurèse et l'élimination des toxines ; sur la respiration enfin, en décongestionnant le poumon et en calmant ainsi la dyspnée. Il n'est donc pas surprenant que l'on applique la méthode de Brand, non seulement au traitement de la fièvre typhoïde, mais encore à celui d'un grand nombre de maladies fébriles, à la condition qu'on n'administre pas un seul bain froid, mais toute une série de bains froids.

Ces bains se prennent à différentes températures, suivant l'état et l'âge du sujet : de 30° à 25° C. ; de 24° à 22° ; de 20° à 18° ; de 15° à 14°. Chez les adultes, le bain est précédé de quelques gorgées de potion alcoolique et de lotions sur la

face et la poitrine avec de l'eau plus froide que celle du bain, pendant le bain, on renouvelle l'administration des alcooliques et des affusions froides ; on peut aussi pratiquer le massage sous l'eau ; après le bain, essuyage rapide, brossage alcoolique, au besoin seulement, car la réaction doit être lente, boule d'eau chaude ; le cas échéant, repas, puis sommeil. Dans les cas simples des pyrexies, les bains à 20° doivent s'administrer toutes les trois heures, quand le thermomètre marque 39° ; leur durée est de quinze minutes ; la température de l'eau des affusions, de 15° C. Dans les cas graves, le bain a lieu toutes les deux heures, à une température de 32° à 33° progressivement refroidie. Dans les cas très graves, enfin, on peut recourir *au bain des moribonds* de Glénard, qui se donne à 32° et ne dure que dix minutes, pendant lesquelles on frictionne énergiquement le malade. Après le bain, vessie de glace sur la tête, potion de Stokes ; aux pieds, flanelles trempées dans l'eau très chaude et renouvelées toutes les minutes. Juhel-Renoy abaisse la température du bain à 15° et le prolonge même jusqu'au frisson. Chez les enfants, les bains doivent être très courts, dix minutes, et ne pas être au-dessous de 25°. On paraît se trouver bien de l'adjonction, à l'eau de leur bain, de farine de moutarde, qui modifie leur tendance à la réfrigération, et on insiste sur le massage et les toniques.

Les bains froids sont indiqués dans l'hyperthermie, et comme toniques et diurétiques. On en tire d'excellents résultats non seulement dans la fièvre typhoïde (d'après Vogl, la mortalité des typhiques tombe de 22 à 25 p. 100 à 7 et 6,5 p. 100 avec la méthode de Brand), — exception faite pour le cas de perforation intestinale, qui suspend le traitement, — mais aussi dans la pneumonie et la broncho-pneumonie des enfants, le rhumatisme cérébral, la goutte cérébrale, les maladies fébriles exanthématiques, la suette miliaire, l'infection puerpérale, l'érysipèle, la méningite, le *delirium tremens* et les convulsions. Ils sont contre-indiqués dans les affections cardiaques graves, l'artério-sclérose, la pneumonie double, le diabète et la néphrite interstitielle.

— Bibl. : Brand, *Hydrothérapie du typhus* (Stettin, 1861) ; Fr. Glénard, *la Méthode de Brand et le Traitement des pyrexies* (Lyon, 1880) ; Juhel-Renoy, *Balnéothérapie froide* (« Gazette des hôpitaux », 1893) ; Vogl, *Résultats statistiques de la méthode de Brand* (« Journal de Winternitz », 1895).

BALNÉOTHÉRAPIQUE (rad. *balnéothérapie*) adj. Qui a rapport au traitement par l'emploi des bains : *Méthode* BALNÉOTHERAPIQUE.

BALNY D'AVRICOURT (Paul-Adrien), marin français, né à Noyon (Oise) en 1849, mort au Tonkin en 1873. Il fit partie, comme commandant de la canonnière *l'Espingole*, de la mission Francis Garnier, envoyée à Hanoï lors des différends survenus entre Dupuis et les autorités annamites du Tonkin (1873). Après la prise de Hanoï, il occupa Phu-Li et Hai-Dzuong, et fut tué près de Hanoï, dans une sortie contre les Pavillons-Noirs.

BALO n. m. Bot. Nom vulgaire, à Ténériffe, du *placoma pendulum*, qui est très commun sur les côtes de cette île.

BALOCHARD (*char'* — rad. *balocher*) n. m. Personnage de carnaval qui fut à la mode de 1840 à 1850. ‖ Pop. Ouvrier d'un caractère enjoué et tapageur : *Le* BALOCHARD..., *c'est l'ouvrier spirituel, insouciant, tapageur, qui trône à la barrière.* (T. Delord.)

BALOCHER v. n. Muser, flâner, dans le langage du peuple parisien.

BALOCHEUR, EUSE (rad. *balocher*) adj. Qui muse, qui flâne : *Ouvrier* BALOCHEUR.

— Substantiv. Personne qui flâne, qui muse : *Un grand* BALOCHEUR. *Une petite* BALOCHEUSE.

BALOCHI ou **BALLOCO** (Louis), poète italien, né à Verceil en 1766, mort à Paris en 1832. Il se fixa, en 1802, à Paris, où il composa des libretti et des pièces d'apparat pour le Théâtre-Italien. Il a écrit, avec Soumet, *le Siège de Corinthe*, tragédie lyrique (1816), et, avec de Jouy, *Moïse*, opéra (1827).

BALOG-FEKETE, ville de l'Austro-Hongrie (comitat de Zolyom) ; 4.300 hab.

BALOGH (François), théologien réformé hongrois, né en 1836. Il a collaboré à des journaux religieux de France, d'Ecosse et de Suisse. Son *Histoire des confessions réformées en Hongrie* parut en langue anglaise (Philadelphie, 1880). On lui doit, en outre, une bonne biographie du réformateur Pierre Melius, surnommé « le Calvin hongrois ».

BALOGHIE (de *Balogh*, nom d'un botan.) n. f. Bot. Syn. de CODIÆUM.

BALOIRE n. f. Longue pièce de bois qui détermine la forme d'un navire à construire.

BÂLOIS, OISE, celui, celle qui habite Bâle. — *Les* BÂLOIS.

— Adjectiv. Qui a rapport à Bâle ou à ses habitants.

BÂLOIS-CAMPAGNARD (*gnar'* [*gn* mll.), **BÂLOISE-CAMPAGNARDE,** celui, celle qui habite Bâle-Campagne. — *Les* BÂLOIS-CAMPAGNARDS.

— Adjectiv. Qui appartient à la Bâle-Campagne ou à ses habitants : *Costume* BÂLOISE-CAMPAGNARDE.

BÂLOISE (de *Bâle*) n. f. Variété de tulipe tricolore.

BALON (Nersès), hérésiarque arménien du XIVe siècle ; fut sacré évêque. Il suscita de grands troubles religieux en Arménie, et se réfugia auprès du pape, à Avignon (1341). Outre des traductions, on lui doit un *Abrégé de l'histoire de l'Arménie jusqu'en 1730.*

BALONGE n. f. Sorte de cuve de bois.

BALOTIN n. m. Nom vulgaire du *citronus balotinum.*

BALOUANE n. f. Masse cylindrique de sel non complètement épuré, arrondie par les deux bouts.

BALOUNDAS, peuple du Congo belge qui vit auprès des sources du Kassaï, dans l'ancien empire du Moutoua-Yamvo. De forte taille, avec un teint clair et des lèvres peu épaisses, les Baloundas sont pacifiques et hospitaliers. Les grands personnages ont l'habitude de déformer la tête de leurs enfants. — *Un* BALOUNDA.

BALOUR n. m. Aux îles Moluques, Embarcation de pirates portant quatre canons de six ou de huit en retraite et en chasse, et quelques-uns en batterie, avec trois cents hommes d'équipage au moins. ‖ On dit aussi BALOR.

BALOURD (*lour'*), **OURDE** (de *ba* pejorat., et de *lourd*) n. Lourdaud, personne stupide : *Se conduire en* BALOURD.

— Adjectiv. Baroque et stupide : *Critiques* BALOURDES.

— Syn. Balourd, âne, bête, buse, butor, cruche, ganache, ignorant, lourdaud. V. ÂNE.

— Anton. Fin, spirituel.

BALOURDISE n. f. Parole ou action de balourd, maladresse, stupidité : *Un peu de* BALOURDISE, *en matière de madrigal, ne nuit pas toujours : cela prouve la sincérité.* (Th. Gautier.) ‖ Caractère d'un balourd : *Etre d'une* BALOURDISE *extrême.*

— Anton. Finesse, délicatesse.

BALRAMPOUR, ville de l'Inde anglaise (Aoudh), sur le Souvavan, sous-affluent du Gange ; 12.800 hab. Cotonnades, coutellerie.

BALS (*balss*) n. m. Nom d'origine péruvienne désignant un radeau très léger, fait de roseaux, et employé pour la pêche.

BALS (Théodore), caïmacam de Moldavie en 1856. Instrument docile de la Turquie, qui lui avait vendu la caïmacamie de la Moldavie pour 25.000 ducats, il travailla contre l'union des deux principautés roumaines, soutenue par la France seule, et combattue par la Russie, la Turquie et l'Autriche. Il supprima la liberté de la presse, défendit la rentrée dans leur pays des patriotes de 1848, et interdit la représentation au théâtre des pièces conseillant l'union. Il fut sur le point d'extorquer aux divans *ad hoc* un vote contraire à l'union des principautés, lorsque la mort vint le surprendre, le 1er mars 1857.

BALSAMACÉES (*za* — du gr. *balsamon,* baume) n. f. pl. Bot. Syn. de BALSAMIFLUÉES. — *Une* BALSAMACÉE.

BALSAMAIRE (*za* — du gr. *balsamon,* baume) n. m. Vase antique où l'on mettait des parfums et qui était fait en verre ou en terre cuite.

— Encycl. L'industrie de ces vases dura longtemps en

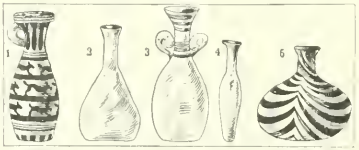

Balsamaires : 1, grec en terre cuite ; 2 et 3, grecs en verre ; 4, de Carthage en verre ; 5, phénicien en verre opaque.

Syrie, en Grèce, en Arabie, à Cartbage. A l'époque des croisades, on les rapporta comme curiosités.

BALSAMARIE *za* — contract. du lat. *balsamum Mariæ,* baume de Marie) n. f. Bot. Syn. de CALOPHYLLUM.

BALSAMÉE (*za* — du gr. *balsamon,* baume) n. f. Syn. de BALSAMODENDRON. Genre de térébinthacées-bursérées, à fleurs régulières et polygames, appelé autrefois *baumier,* renfermant des arbres ou des arbustes originaires des régions chaudes du globe. On les trouve sur les bords de la mer Rouge, dans l'Inde, à Madagascar et au Sénégal.

— Encycl. Les espèces connues sont originaires de l'ancien monde, et quelques-unes sont très utiles. La *balsamea opobalsamum* est appelée aussi « baumier blanc » de Judée, de Gilead, d'Egypte, du grand Caire, de Constantinople, « térébenthinier de Judée » balsamon de Dioscoride et des médecins grecs, balsamon dendron de Théophraste). Dans l'Ecriture sainte, on dit que cet arbre fournit des baumes et les aromates. C'est cet arbre qui produit les baumes de La Mecque, du Caire, de Constantinople, de Judée, etc. La *balsamea myrrha* fournit la myrrhe fluide.

Balsamée : *a*, fleur ; *b*, fruit.

BALSAMÉLÉON (*za* — du gr. *balsamon,* baume, et *élaion,* huile) n. f. Huile aromatique, imprégnée de principes balsamiques.

BALSAMIE (*za* — du gr. *balsamon,* baume) n. f. Genre de tubéracées globuleuses, qu'on rencontre en Europe, sous terre dans les lieux ombragés, et couvertes de graminées, en automne et en hiver.

BALSAMIER (*za-mi-é*) n. m. Bot. Syn. de BAUMIER.

BALSAMIFÈRE (*za* — du lat. *balsamum,* baume, et *ferre,* porter) adj. Bot. Qui produit du baume.

BALSAMIFLUÉES (*za* — du lat. *balsamum,* baume, et *fluere,* couler) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, syn. de la famille de hamamélidées, d'après Bentham et Hooker, et de la famille des liquidambarées, d'après H. Baillon. V. LIQUIDAMBARÉES. — *Une* BALSAMIFLUÉE.

BALSAMINA (*za*) n. m. Variété de raisin.

BALSAMINA (Camille), célèbre cantatrice italienne, née et morte à Milan (1776-1810). Douée d'une magnifique voix de contralto, elle obtint des succès retentissants en Italie. Appelée à Paris pour les fêtes du mariage de Napoléon avec Marie-Louise, elle fut saisie, en traversant le mont Cenis, d'un refroidissement qui entraîna sa mort.

BALSAMINACÉES (*za* — n. f. pl. Bot. Syn. de BALSAMINÉES. — *Une* BALSAMINACÉE.

Balsamine.

BALSAMINE (*za* — du gr. *balsamon,* baume) n. f. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des *balsaminées,* et appelé aussi IMPATIENTE, à cause de l'irritabilité du fruit, qui, à sa maturité, éclate dès qu'on le touche. Syn. de IMPATIENS. V. ce mot.

BALSAMINÉES (*za*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *balsamine,* et considérée maintenant comme simple tribu de la famille des géraniacées. V. IMPATIENS. — *Une* BALSAMINÉE.

BALSAMIQUE (*za* — du gr. *balsamon,* baume) adj. Qui a la nature ou l'odeur du baume ; parfumé, embaumé : *Propriétés* BALSAMIQUES.

— Fig. Qui calme, qui apaise l'âme, qui produit un doux sentiment de quiétude.

— Pharm. Qui contient quelque baume : *Pilules* BALSAMIQUES. *Sirop* BALSAMIQUE.

— n. m. Médicament balsamique : *Des* BALSAMIQUES.

BALSAMITE (*za* — du gr. *balsamon,* baume) n. f. Bot. Genre de composées, formé aux dépens des tanaisies.

— Encycl. Ce genre, formé par Desfontaines aux dépens du genre *tanacetum,* a pour caractères : involucre imbriqué ; fleurons tubuleux et graines membraneuses. On en connaît environ douze espèces, particulières à l'ancien continent. Parmi ces espèces, la plus connue est la *balsamita suaveolens,* appelée vulgairement *menthe-coq, baume des jardins.* C'est une plante vivace, très aromatique.

Balsamite : *a*, fleuron.

BALSAMO (*za* — du lat. *balsamum,* baume) n. m. Fruit du *balsamocarpum brevifolium,* arbre originaire du Chili.

BALSAMO (*za*) n. m. Sorte de tanin importé du Chili et que l'on emploie dans la tannerie, afin de renforcer les jus. Cette substance ne contient pas d'acide gallique.

BALSAMO, nom de divers écrivains italiens, parmi lesquels : LAURENT **Balsamo,** né à Palerme, vivait au commencement du XVIIe siècle. Il a composé, en dialecte sicilien, des *Canzoni sacre,* et autres poésies insérées dans les *Muse siciliane* (1653) ; — IGNACE **Balsamo,** jésuite, né à Messine, mort en 1659, a composé des poésies religieuses, notamment un recueil *Sur le martyre de saint Placide* (1653) ; — IGNACE **Balsamo,** ou **Balsamone,** jésuite, né dans la Pouille en 1545, mort à Limoges en 1618, remplit, en France, les premiers emplois de son ordre. [Il a publié, en français : *Instruction sur la perfection religieuse et sur la vraie méthode de prier et de méditer* (1611)] ; — PAUL **Balsamo,** abbé et agronome italien, né à Termini (Sicile) en 1763, mort en 1818 à Palerme, où il professait l'agriculture. (Ses ouvrages, où il propose d'importantes réformes, sont estimés.)

BALSAMO (Joseph), véritable nom de CAGLIOSTRO.

Balsamo (JOSEPH), roman d'Alex. Dumas, paru d'abord sous le titre de *Mémoires d'un médecin.* Ce prétendu médecin, qui écrit ses Mémoires, n'est autre que le fameux Cagliostro. De toutes les œuvres pseudo-historiques du grand romancier, *Joseph Balsamo* est celle qui peut-être prête le plus à la critique, par un mélange abusif de la fantaisie et de l'histoire. Cagliostro ne joua absolument aucun rôle dans les préliminaires de la Révolution française, et il a plu à A. Dumas d'en faire au contraire la cheville ouvrière : c'est lui qui la prépare par l'extension qu'il donne aux sociétés secrètes ; c'est lui qui, pour discréditer l'ancien régime, fait présenter la du Barry à la cour ; c'est lui qui fait écraser la foule sur la place Louis XV, le soir des fêtes populaires données en l'honneur du mariage du dauphin, pour que la royauté ne s'en relève jamais ; enfin, c'est lui qui se met à la tête du mouvement révolutionnaire, et accélère la crise. Mais Dumas fait tout passer : il est amusant. L'action principale est la suivante : le baron de Taverney, de concert avec le maréchal de Richelieu, a comploté de donner sa fille Andrée pour maîtresse à Louis XV, en place de la du Barry. Andrée, endormie magnétiquement par Balsamo, est livrée au roi, qui recule devant l'attentat à commettre ; cependant, elle sait qu'elle a été outragée, mais par qui ? Elle et son frère accusent Balsamo. Le thaumaturge, pour se disculper, endort la jeune fille, et lui fait raconter dans le sommeil magnétique toutes les phases de l'attentat : ce n'est pas le roi qui l'a violée, c'est un autre : Gilbert, son frère de lait, un simple jardinier qui l'aimait dès l'enfance, et qui, sans la moindre délicatesse, a profité de l'occasion offerte ; mais Andrée, réveillée, ne se rappelle rien de ce qu'elle a dit endormie. Gilbert est devenu riche ; il est en mesure de réparer sa faute en épousant Andrée ; il a pour lui le père, qui ne voit que la fortune, et le frère, qui voit surtout la réparation. Andrée, à qui il offre sa main, lui répond qu'elle n'appartiendra à personne avant de s'être vengée de l'infâme qui a abusé d'elle. « Frappez donc, dit Gilbert, c'est moi ! » Elle refuse, et se retire dans un couvent. Gilbert s'expatrie, mais il est poursuivi par Philippe de Taverney, qui venge sur lui l'attentat commis sur sa sœur.

Alex. Dumas fils a tiré de ce roman un drame, représenté à l'Odéon en 1878.

BALSAMODENDRON (*za, din* — du gr. *balsamon,* baume, et *dendron,* arbre) n. m. Bot. Syn. de BALSAMÉE. V. ce mot.

BALSAMON (Théodore), célèbre canoniste grec, né à Constantinople, mort en 1204, était chancelier et bibliothécaire de Sainte-Sophie. On lui doit des ouvrages qui l'ont placé au premier rang des canonistes grecs.

BALSAMONE (*za* — du gr. *balsamon,* baume) n. f. Bot. Syn. de CUPHÉE. V. ce mot.

BALSAMORHIZE (*za* — du gr. *balsamon,* baume, et *rhiza,* racine) n. f. Genre de composées-hélianthoïdées, renfermant des herbes à feuilles radicales, originaires de l'Amérique boréale.

BALSAMUM (*za-mom'*) n. m. Bot. Baume des *balsamées,* connu dans l'antiquité comme un produit précieux.

BALSAR, ville de l'Inde anglaise (présid. de Bombay), sur le fleuve côtier Aouranga ; 13.230 hab. Etoffes de coton, soieries ; briqueteries.

BALSE ou **BALZE** n. f. Radeau de la côte occid. d'Amérique, composé de peaux de veau marin gonflées d'air, maintenues par des bâtons fixés à une extrémité et écartés à l'autre au moyen de treillis. Pour manœuvrer, les

indigènes se servent de pagaies à deux pelles. Au Pérou, ce sont des radeaux en bois léger de 20 à 25 mètres de long sur 6 à 8 de large, ayant derrière une petite cabane.

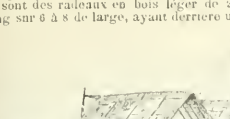

Balsc.

La voile, rectangulaire, est portée par deux pieux inclinés comme des bigues, et on gouverne au moyen de planches dites « guares », glissées entre les interstices du radeau.

BALSEM (*sèm*) n. m. Bot. Nom arabe du baumier.

BALTA (autref. *Jozovgrod*), ville de la Russie d'Europe (gouvern. de Podolie), sur la Kodyma, affluent du Boug; 32.500 hab. Distillerie, brasserie, fabriques de savons, tanneries; commerce de céréales, de bétail et d'objets manufacturés. Deux foires annuelles. Cette ville, autrefois frontière de la Pologne et de la Turquie, était moitié turque, moitié polonaise, et conserve encore des traces de sa double origine. Pop. du district du même nom : 306.000 hab.

BALTA (Jose), homme d'Etat péruvien, assassiné le 22 juillet 1872. Après avoir aidé le général Canseco à renverser le président Pezet, il fut l'un des ministres du nouveau chef de l'Etat (7 nov. 1865), mais le colonel Prado, dès le 25 novembre suivant, renversa et remplaça Canseco. En 1866, il organisa une insurrection, qui triompha de Prado à la fin de décembre 1867. Il fut élu président pour quatre ans, et prit possession du pouvoir le 1er mai 1868. Il maintint l'ordre d'une main de fer. Il donna une grande impulsion aux travaux publics et à l'exploitation des guanos. Les élections de 1872 ayant donné la majorité à Manuel Prado, candidat de l'opposition, le général Gutierez, ministre de la guerre, ne pouvant décider Balta à faire un coup d'Etat, le tenta pour lui-même, le 22 juillet. Le colonel Marcelino Gutierez, son frère, chargé de s'assurer de la personne du président, l'assassina. Les deux frères furent massacrés par la population soulevée contre l'usurpation.

BALTADJI (mot turc) n. m. Porteur de hache ou de hallebarde, appartenant à un corps chargé de la garde des dames du harem et des jeunes princes ottomans.

BALTADJI (Mohammed), grand vizir de l'empire ottoman. C'est lui qui commandait l'armée qui cerna Pierre le Grand à Hlusch, sur le Pruth; il aurait facilement pris, à ce moment, anéantir la fortune naissante du tsar, mais l'habileté de Catherine, qui ne recula devant aucun sacrifice pour conquérir les bonnes grâces du vizir, amena la paix de Falezi. Il paraît que, lorsque Charles XII, qui était réfugié en Turquie depuis Pultava, apprit que Baltadji n'avait pas anéanti l'armée du tsar, il entra dans une telle colère qu'il lui déchira sa robe d'un coup d'éperon; le vizir se contenta de lui répondre qu'il n'était pas bon que tous les rois fussent comme lui hors de leurs Etats, et que c'était pour cela qu'il l'avait laissé échapper. Il mourut à Lemnos, en 1712.

BALTA-LIMAN, village de Turquie d'Europe, sur le Bosphore, à 12 kilom. de Constantinople, au bord d'un golfe appelé dans l'antiquité golfe de *Philadia* ou *Portus mulierum*, et d'un petit port ayant la forme d'une hache (*balta*, en turc). La Russie et la Porte y conclurent, le 1er mai 1849, le *traité de Balta-Liman*, qui accordait pour sept ans à la première puissance le droit d'intervenir, comme la Turquie, dans les principautés du Danube.

BALTARD (Louis-Pierre), architecte, graveur, peintre et littérateur français, né et mort à Paris (1764-1846). Il se destina d'abord à la gravure, et entra à l'école académique établie au Louvre. Bientôt remarqué, il fut employé à la rédaction des projets d'embellissement que Louis XVI avait demandés pour la capitale aux architectes Ledoux, Brongniart et Paris. Un voyage en Italie, en 1788, décida, dit-on, de sa vocation pour l'architecture. La Révolution française l'obligea à quitter Rome. De retour à Paris, il obtint la place de dessinateur des décorations de l'Opéra, mais il l'abandonna bientôt pour se joindre aux volontaires qui couraient aux frontières. Envoyé à l'armée en qualité d'adjoint au génie militaire, il se distingua par plusieurs projets de fortifications. Rentré dans la vie civile, il fut professeur d'architecture à l'Ecole polytechnique, lors de la création de cette école; mais il l'occupa fort peu de temps, et s'adonna de nouveau à l'art de la gravure et publia un grand nombre de planches : *Voyage dans la haute et la basse Egypte*, de Vivant Denon; *Paris et ses monuments*, d'Amaury Duval; *Voyage pittoresque dans les Alpes*; un recueil de quarante vues des monuments de Rome, exécutées à l'aqua-tinta; *Voyage en Espagne*, du comte A. de Laborde; *les Aveugles de Jéricho, Rébecca et Eliézer, le Baptême*, d'après Poussin; etc. Professeur de théorie de l'architecture à l'Ecole des beaux-arts, il fut nommé architecte du Panthéon, des tribunaux, des mairies, des prisons, des halles et des marchés de Paris. Il construisit les chapelles de Sainte-Pélagie et de Saint-Lazare. Il bâtit aussi le palais de justice de Lyon.

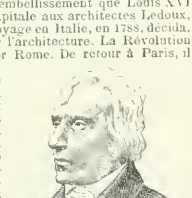

Louis-Pierre Baltard.

BALTARD (Victor), architecte et dessinateur français, fils et élève du précédent, né et mort à Paris (1805-1874). Il remporta le grand prix d'architecture en 1833, et parvint aux fonctions de directeur des travaux de Paris et du département de la Seine. Il a construit en cette qualité plusieurs édifices publics; notamment, les bâtiments annexes de l'Hôtel de Ville, l'escalier d'honneur de la cour centrale du même monument, le nouvel hôtel du Timbre, les Halles centrales. Victor Baltard a aussi dirigé avec beaucoup de goût et de savoir les décorations et restaurations de plusieurs églises de Paris; Saint-Germain-des-Prés, Saint-Eustache, Saint-Séverin, Saint-Etienne-du-Mont, etc. Il a dirigé aussi les fêtes et cérémonies du second Empire, notamment celles qui ont eu lieu à l'occasion du mariage de Napoléon III. Les dessins du *Théâtre de Pompéi* qu'il a faits en 1837, étant encore pensionnaire de la villa Médicis, ont été exposés en 1855. Il a continué la publication des *Grands prix d'architecture*, commencée par son père, et a fait paraître, entre autres ouvrages enrichis de ses dessins, la *Monographie de la villa Médicis* (1847); la *Monographie des Halles centrales*, les *Peintures et arabesques de l'ancienne galerie de Diane à Fontainebleau*, etc. Il avait été nommé membre de l'Institut en remplacement de Caristie.

Victor Baltard.

BALTAZARINI, musicien italien et le meilleur violoniste de son temps, connu en France sous le nom de **Balthazar de Beaujoyeulx**. Amené à Paris en 1577 par le maréchal de Brissac, il fut accueilli avec beaucoup de faveur par sa compatriote, la reine Catherine de Médicis, qui le nomma intendant de sa musique et son premier valet de chambre. Henri III le chargea de l'ordonnance des grandes fêtes royales, et c'est à cette occasion qu'il se rendit célèbre par la composition d'un vaste divertissement, mêlé de chant, de symphonie et de danse, qu'il a fait imprimer sous ce titre : *Ballet comique de la Royne, faict aux nopces de M. le duc de Joyeuse et de mademoiselle de Vaudemont, rempli de diverses devises, mascarades, chansons de musique et autres gentillesses* (Paris, Adrien Le Roy et Robert Ballard, 1582).

BALTCHIK, ville de Bulgarie, sur la mer Noire; 4.270 hab. Entrepôt de marchandises; marché de bétail.

BALTÉAIRE (du lat. *balteum*, baudrier) n. m. Antiq. rom. Officier préposé à la garde des ceinturons et baudriers de l'armée. Fabricant des mêmes objets d'équipement. Officier de la maison impériale chargé de la garde des objets analogues, d'utilité ou de parade.

BALTEN ou **BALTENS** (Pieter CUSTOS, surnommé), graveur flamand, né à Anvers en 1540, mort en 1579. Balten a débuté dans la peinture de paysages dans le style de Breughel le Vieux, et il exécutait avec esprit les petites figures. Il a gravé et édité diverses estampes; entre autres *la Patience* (pièce allégorique), et l'*Histoire de Liedekerke*, *Bourse et Rouck*, d'après Martin de Vos. On lui a attribué à tort quelques planches de Jérôme Wiercks, dont il n'a été que l'éditeur. Il a signé quelquefois P. BATTEN, et Sandrart le nomme **Balton**. — Son fils, Dominique CUSTOS, surnommé **Baltens**, et son petit-fils *Raphael* CUSTOS, ont aussi pratiqué la gravure, non sans talent.

BALTET (Charles), horticulteur et écrivain français, né à Troyes (Aube) en 1830. Outre des articles dans des recueils spéciaux, il a publié un grand nombre d'ouvrages estimés, dont les principaux sont : *les Bonnes Poires* (1859); *l'Horticulture en Belgique* (1865); *l'Art de greffer* (1868); *Culture des arbres fruitiers* (1871); *Enseignement de l'horticulture* (1873); *les Meilleures Pommes à cultiver* (1878); *les Semis d'arbres fruitiers* (1881); *Traité de la culture fruitière* (1884); *l'Horticulture française* (1892); *l'Horticulture dans les cinq parties du monde* (1895).

BALTEUS (*tè-uss*) n. m. Antiq. rom. Baudrier qui soutenait l'epée ou le carquois. ‖ Mur qui séparait les différents étages de gradins dans un amphithéâtre et les rendait indépendants les uns des autres.

BALTHAZAR ou **BALTHASAR** (du nom du dernier roi de Babylone) n. m. Pop. Repas abondant ou somptueux : *Je vais me donner une bosse et faire un* BALTHAZAR *intime*. (Murger.) ‖ On dit aussi *Festin de* BALTHAZAR, par allusion au fameux festin dont il est parlé dans l'article suivant.

BALTHAZAR ou **BALTHASAR**. D'après le récit biblique (Daniel, ch. V), Balthazar, fils de Nabuchodonosor, serait le dernier roi de Babylone (554-538 av. J.-C.). Une nuit qu'il célébrait une orgie, il se fit apporter, par une forfanterie d'impiété, les vases sacrés que Nabuchodonosor avait autrefois enlevés au temple de Jérusalem. Cette profanation était à peine commise, que l'impie monarque vit avec épouvante une main qui traçait sur la muraille, en traits de flamme, des caractères mystérieux, que ni Balthazar ni aucun personnage de la cour ne purent lire. Le prophète Daniel ayant été appelé : « C'est Dieu, dit-il au roi, qui a envoyé cette main, et voici ce qui est écrit : *Mané, Thécel, Phârès*. — *Mané*, Dieu a compté les jours de ton règne, et il en a marqué la fin; *Thecel*, tu as été mis dans la balance, et tu as été trouvé trop léger; *Phares*, ton royaume sera partagé. » La même nuit, en effet, Balthazar fut tué, et Darius le Mède usurpa le trône.

Hérodote et Xénophon racontent que Cyrus prit Babylone après avoir détourné le cours de l'Euphrate, pendant une fête, au moment où la population entière se livrait à la bonne chère et à l'ivresse, et la nuit, comme dit le texte de Daniel. Quant au dernier roi de Babylone, il n'est appelé Balthazar par aucun des historiens de l'antiquité profane. Ce nom même est inconnu parmi eux.

Le personnage de Balthazar a longtemps exercé la sagacité des historiens. De nombreuses hypothèses ont été proposées pour expliquer sa présence dans l'histoire.

Les inscriptions cunéiformes, récemment découvertes, ont révélé l'existence d'un Balthazar (*Bel-sar-ussur* fils aîné de Nabonid. Les uns admettent que Nabonid s'absenta de la ville pendant une partie de la guerre, et que c'était son fils qui y commandait alors à sa place. Celui-ci y exerçait ainsi les fonctions royales. Suivant d'autres, on ne peut attribuer une part quelconque à ce Balthazar dans les événements qui ont préparé la prise de Babylone : ils s'appuient sur des textes qui montrent que Nabonid gouverna dix-sept ans sans interruption, et qu'il fut près sans combat dans Babylone par Cyrus. Quant à la date où se produisit la prise de Babylone, on a, pour la préciser, une série de contrats d'intérêt privé, dont chacun est daté du jour, du mois et de l'année du règne du souverain sous lequel il a été passé. Or le dernier contrat du règne de Nabonid est daté du 5 *elout* (août de la dix-septième année de son règne, et le premier contrat du règne de Cyrus à Babylone est daté à Borsippa (faubourg de Babylone) du 10 *kisslev* (novembre) de l'année de son avènement. L'entrée de Cyrus à Babylone est comprise entre ces deux dates, et nous savons, par le document de Cyrus, qu'elle a eu lieu le 3 du mois *arahshamna* (octobre 538).

BALTHAZAR DE SIMMEREN Jean, baron de Frangins, officier et diplomate, né en 1600, mort en 1655. Il était d'une famille originaire de Transylvanie qui s'était fixée dans le canton de Vaud. Son grand-père, maréchal de camp au service de Henri IV, avait été tué à Ivry, son père, capitaine des gardes de l'Electeur palatin, était tombé à Prague (1620). Jean de Balthazar s'attacha à Mansfeld, puis à Gustave-Adolphe, qui le chargea d'une mission auprès de Richelieu. Il prit alors du service en France, se distingua dans plusieurs batailles, fut maréchal de camp, puis lieutenant général, et revint ensuite auprès de l'Electeur palatin. Il écrivit une *Histoire de la guerre de Guyenne* (Cologne, 1691).

BALTHAZAR (Théodore DE), physicien allemand. Il inventa, en 1710, le microscope solaire (invention également attribuée à Lieberkuhn), qu'il décrit dans l'ouvrage suivant : *Micrometrorum telescopis applicandorum varia structura et usu multiplici opusculum* (1710).

BALTHAZAR, famille suisse, de Lucerne, qui fournit, du XVIe au XIXe siècle, toute une série d'avoyers, de secrétaires d'Etat, d'ambassadeurs, d'abbés, de chanoines. L'un d'eux, JOSEPH-ANTOINE-FÉLIX, né à Lucerne (1737-1810), historien et jurisconsulte, fut membre du conseil des Deux-Cents et trésorier de la République. Il s'attacha à défendre les droits de l'Etat contre la cour de Rome, notamment dans son ouvrage : *De Helvetiorum juribus circa sacra* (Zurich, 1770). — Son fils, JEAN-ANTOINE (1761-1837) fut membre du Grand-Conseil et bibliothécaire de la ville de Lucerne.

BALTHAZAR (Casimir-Alexandre-Victor DE), peintre français, né à Hayange (Moselle) en 1811, mort à Paris en 1875. Elève de Paul Delaroche, il a exposé un portrait d'homme au Salon de 1833, et, depuis lors, il a pris part à presque toutes les expositions qui ont eu lieu jusqu'en 1868. Nous rappellerons de lui : *Lara et Kaled*, et *Goetz de Berlichingen*; *Philippe VI après la bataille de Crécy*. Ses meilleures œuvres sont : *la Vision de Jeanne d'Arc* et *Jeanne d'Arc dans sa prison*, qui lui valurent une première médaille en 1840, et qui permettent de le ranger parmi les peintres d'histoire de la lignée de Delaroche et d'Ary Scheffer.

BALTIA, ancien nom de la Scandinavie, qui se retrouve dans le nom moderne de « Baltique », venant lui-même de *Belt* (détroit).

BALTIMORE (du nom de lord *Baltimore*) n. m. Ornith. Espèce de troupiale, qui habite l'Amérique du Nord : *Le* BALTIMORE *a pris son nom de quelque rapport aperçu entre les couleurs de son plumage ou leur distribution, et les armoiries de mylord Baltimore*. (Buff.) V. TROUPIALE.

— n. f. Bot. Genre de composées-hélianthoïdées, renfermant des herbes annuelles, dressées, rameuses, rudes et pubescentes, à feuilles opposées, à fleurs jaunes, provenant de l'Amérique tropicale.

BALTIMORE, ville des Etats-Unis d'Amérique, capitale de l'Etat de Maryland et l'un des principaux ports de commerce de l'Union, sur le Patapsco, à 22 kilom. de son embouchure dans la baie de Chesapeake; 500.000 hab. Siège d'un archevêché catholique, métropolitain des Etats-Unis, avec un séminaire et un collège catholiques; évêché anglican; université, observatoire, musée, bibliothèque publique et plusieurs établissements scientifiques et littéraires. C'est la septième ville de l'Union pour la population. Fabriques de couvertures de coton, de briques, filatures de coton; usines de fer, d'acier, de cuivre; huitres, fruits et légumes. Port d'exportation de céréales et de farines, de tabac, de charbon, d'étain, etc. C'est un nœud de chemins de fer qui la font communiquer avec Philadelphie, Washington, Wincester, Annapolis, New-York, Lancaster et Harrisburg. On y trouve de beaux monuments. Baltimore, fondée en 1729, reçut son nom de lord Baltimore, qui prit une part glorieuse à la guerre de l'indépendance, et, dans ces derniers temps (1831), vit dans ses murs le premier concile catholique tenu dans le nouveau monde. Elle fut, jusqu'à la construction des chemins de fer, le centre principal du commerce avec l'Ouest.

BALTIMORE, petit port de pêche d'Irlande (prov. de Munster), comté de Cork; 150 hab. Il fut surpris et pillé en 1631 par des corsaires algériens. Il a donné son nom à la **Baltimore** d'*Amérique*, parce que lord Calvert, comte de Baltimore, colonisa le Maryland.

BALTIMORE (Cecil, baron DE CALVERT, lord), fondateur de la colonie du Maryland, mort en 1676, obtint de Charles Ier, en 1632, la concession du territoire qui forme aujourd'hui l'Etat de Maryland, et y conduisit, en 1634, deux cents individus, tous catholiques. Son nom fut donné plus tard à la capitale du Maryland.

BALTIMORÉES n. f. pl. Nom donné à un groupe de plantes de la famille des composées, ayant pour type le genre *baltimore*. — *Une* BALTIMORÉE.

BALTIMORITE (de *Baltimore*, n. de ville) n. f. Silicate naturel de magnésie à structure fibreuse; variété ferrifère de chrysotile.

BALTIQUE (MER). Elle n'est guère qu'un vaste lac, dont les golfes de Finlande, de Bothnie et de Riga sont les bras, et qui s'ouvre à peine sur le Kattégat par les détroits semés d'îles du Sund, du grand et du petit Belt. Depuis que c'est fermée son ancienne communication avec

le Skager-Rack par les grands lacs suédois, cette mer ne doit plus être regardée que comme une dépression commune aux plaines scandinave, russe et allemande, qui s'assécheraît presque complètement si le niveau des eaux baissait de 100 m. La profondeur maximum, 430 m., est au N. de l'île Gotland, et cette fosse est séparée de celle du golfe de Bothnie par un plateau sous-marin, qui porte l'archipel d'Aland ; sauf Boroholm, les autres îles tiennent au continent. Les marées de la mer du Nord n'atteignent pas la Baltique ; et l'évaporation s'y trouve si insignifiante, l'apport des eaux douces par les rivières si considérable, qu'elle est fort peu salée : le golfe de Bothnie, notamment, nourrit presque les mêmes espèces de poissons que les lacs de Suède. Une salinité aussi faible favorise, en hiver, la formation d'épaisses banquises, qui bloquent pendant plusieurs mois Stockholm, les ports russes et même les côtes allemandes. Ces glaces à leur tour, de terribles tempêtes, les courants dangereux des détroits, et le caractère sablonneux ou marécageux des rivages, sont cause que la Baltique reçoit peu de bateaux, même depuis que les Allemands lui ont ouvert une entrée par le canal de Kiel.

— BIBLIOGR. : Ackermann, *Physikalische Geographie der Ostsee* (« Petermann's Mittheilungen », 1884) ; Krümmel, *Zur Physik der Ostsee* (« Petermann's Mittheilungen », 1895) ; Petersen, *A review of Swedish hydrographic researches in the Baltic* (« Scott. geogr. Magazine », 1894).

Baltique (EXPÉDITION ET MÉDAILLE DE LA). V. CRIMÉE.

BALTIQUES (PROVINCES). On désigne généralement sous ce nom les territoires compris entre le Niémen à l'O. et la Narova à l'E., et situés au S. de la mer Baltique. Ils sont divisés en trois provinces : *Livonie, Esthonie* et *Courlande*. Bien qu'encadrées entre l'Allemagne et la Russie, ces provinces ont fait longtemps partie du royaume de Suède. C'est seulement en 1721, par le traité de Nystadt, que le tsar Pierre le Grand acquit ces trois pays. A partir de cette époque, la Baltique cessa d'être un lac suédois. Mais, malgré le voisinage de Saint-Pétersbourg, les provinces Baltiques s'incorporèrent difficilement à l'empire russe. Pendant que les paysans restaient fidèles à la langue esthonienne, les nobles et les bourgeois restaient Allemands de cœur et de langue. Aujourd'hui encore, il y a contraste absolu entre les villes et les campagnes des provinces Baltiques. Le gouvernement russe a pris des mesures sévères pour expulser des provinces Baltiques la langue et la religion germaniques ; mais l'assimilation parfaite n'est pas encore accomplie.

BALTISTAN ou **PETIT-THIBET**, contrée de l'Asie anglaise, au N.-O. de l'Hindoustan, comprise entre le Raskem-Daria, affluent du Tarim, au N., et le Trans-Himalaya, au S., parcourue d'E. en O. par l'Indus supérieur. Formée par les pentes, aux glaciers sombreux et vastes, de montagnes fort élevées : le Trans-Himalaya (Takht-i-Soliman, 5.636 m.), la chaîne de Leh (6.024 m.), le Kara-Korum (Dapsang, 8.620 m.), et par les vallées profondes qui descendent vers l'Indus et son affluent principal, le Chayok, cette contrée est entièrement alpestre : *Skardo*, la capitale, bourgade de 1.500 hab., est bâtie, sur les bords de l'Indus, à 2.200 m. d'altitude. Aussi le climat est-il fort rude ; l'hiver est très long ; l'été, le thermomètre remonte à + 32° C. Seules, les parties basses des vallées produisent des céréales et des fruits (récolte abondante d'abricots) ; le reste du pays est stérile et désert. Le Baltistan, pour une superficie de 33.600 kilom. carr., ne compte guère plus de 58.000 hab. (*Baltis*), d'origine thibétaine, de religion musulmane chiite, et qui émigrent volontiers vers le Turkestan chinois ou le Pendjab hindou. Pour toute industrie, les Baltis fabriquent quelques étoffes en poils de chèvre. Caravanes entre Skardo et Srinagar (Cachemire).

BALTON. Biogr. V. BALTEN.

BALTRAKAN n. m. Nom tartare du *crambe tatarica*, dont les racines sont employées pour la nourriture.

BALTUS (Jean-François), jésuite et écrivain polémiste, né à Metz en 1667, mort à Reims en 1743. Son ouvrage le plus connu est une *Réponse à l'Histoire des oracles* de Fontenelle, où il soutient l'opinion que les oracles étaient, au moins en partie, l'ouvrage des démons. — Son frère JACQUES (1670-1760), échevin, a laissé les *Annales de Metz depuis l'an 1724*.

BALTZER (Jean-Baptiste), théologien catholique allemand, né en 1803 à Anderoach, mort à Bonn en 1871. Professeur de théologie à Breslau, il fut, au concile du Vatican, un des adversaires de l'infaillibilité. Ses principaux ouvrages sont : *Caractère fondamental du système hermésien* (1832) ; *Principe de l'opposition théologale entre le catholicisme et le protestantisme* (1833) ; *Bases d'un jugement équitable entre le catholicisme et le protestantisme* (1840) ; *Histoire de la création, d'après la Bible* (1867-73) ; *Commencements des organismes et Histoire primitive de l'homme* (Paderborn, 1869).

BALTZER (Edouard), pasteur allemand, né à Hohenleine (Saxe) en 1814, mort en 1887. Il fonda, à Nordhausen, une commune protestante libre, fit partie de l'Assemblée nationale de Francfort en 1848, créa, en 1868, la Société des amis de la vie naturelle, qui préconise le végétarianisme. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages : *Ma route de l'Eglise nationale à la commune libre protestante* (1848) ; *la Commune libre de Nordhausen* (1851) ; *Histoire religieuse universelle* (1851) ; *Nouveaux fatalistes du matérialisme* (1859) ; *Coup d'œil sur le monde* (1859) ; *Manière naturelle de vivre* (1867-1868) ; *Principes de la science religieuse de nos jours* (Nordh., 1869) ; *Idée sur la réforme sociale* (1873) ; *Livre de cuisine végétarienne* (Nordh., 1880). — Son fils LEONHARD VOLKMAR **Baltzer**, médecin à Nordhausen, appartient également à la secte des végétariens. Il a publié notamment : *De la composition chimique et de l'importance physiologique des aliments de l'homme* (Nordh., 1874).

Baluchon.

BALUCHON o. m. Caisse, boîte à anse dont se sert le génie militaire pour l'extraction des terres. ‖ Boîte à ordures qui a cette forme. ‖ On écrit aussi BALLUCHON.

— Argot. Paquet : *Il porte son* BALUCHON *sur le dos.*

BALUCKI (Michel), poète polonais, né et mort à Cracovie (1837-1901). Il s'est surtout fait connaître comme auteur dramatique. Nous citerons, parmi ses pièces : *la Chasse à l'homme* (1868) ; *les Conseils de M. le Conseiller* (1871) ; *les Diligents fainéants* (1872) ; *les Emancipées* (1873) ; *le Théâtre d'amateurs* (1878) ; *les Oies et les Oisons* (1883). On lui doit aussi des récits comme *Kostyna* (1861) ; *Amour tranquille* et *Sans demeure* (1863) ; *les Mystères de Cracovie* (1870) ; *la Volonté paternelle* (1879) ; *Pour les péchés non commis* (1879) ; *Pour un morceau de terre* (1886) ; etc.

BALUE (Jean), appelé le plus souvent DE LA BALUE, ministre de Louis XI et cardinal, né en 1421, selon toute vraisemblance, au bourg d'Angles, près Montmorillon. Son père était sans doute Thomassin Balue, châtelain du lieu, et non un savetier ou un cordonnier comme on le dit généralement. Présenté à Louis XI par Charles de Melun, il sut bientôt capter ses bonnes grâces, et fut nommé successivement aumônier du roi, intendant des finances, secrétaire d'Etat, évêque d'Evreux (1464), puis d'Angers (1467), et reçut enfin de Rome le chapeau de cardinal (1483). Un historien a dit de lui que, de tous les vices, il ne lui manquait que l'hypocrisie. Comblé d'honneurs, de richesses et de dignités, la trahison était tellement entrée dans les habitudes de sa vie, qu'il entama des négociations secrètes avec le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, et lui vendit les secrets du roi de France. Des lettres interceptées (15 avr. 1469) dévoilèrent sa perfidie et ses intrigues à Louis XI, la manière dont Balue le trahissait auprès du duc de Bourgogne ; il le fit enfermer au château d'Onzain, près de Blois, dans une cage de fer, et le chargea de chaînes qu'on appelait les *fillettes du roi*. Il en sortit à la sollicitation du pape Sixte IV, après onze ans de captivité (1469-1480), et se retira à Rome. Il mourut près d'Ancône, en 1491.

BALUETTE o. f. Nom donné aux baguettes portant les empiles des hameçons que l'on emploie dans la pêche à la balle. V. BALLE.

BALUFFI (Gaétan), né à Ancône en 1788, évêque d'Imola et cardinal en 1846, mort en 1866, a écrit une importante histoire religieuse de l'Amérique.

BALUSCU (Nicolas), écrivain roumain, né à Bucarest en 1818, mort à Palerme en 1852. Militaire à dix-neuf ans, il fut impliqué dans la conspiration contre le protectorat russe, condamné à la réclusion, et détenu deux ans au monastère Margineni. Bibesco, arrivé au trône de Valachie, obtint son élargissement. En 1845, Baluscu édita, en collaboration avec Aug. Treb. Aurelian, la revue *Magasin historique*. En 1848, il prit part au mouvement réactionnaire, et fut membre du gouvernement provisoire. Expatrié, il se rendit en Transylvanie, puis à Paris, enfin à Palerme, où il mourut. Son ouvrage le plus important est l'*Histoire de Michel le Brave* (restée fragmentaire), écrite dans un style plein d'enthousiasme national. Une autre œuvre, d'une certaine valeur historique, est *Miscarea Românilor din Ardeal în 1848. Cântarea Românici*, le chant du cygne du poète (Paris, 1850), a donné lieu à plusieurs controverses.

BALUSTRADE (*luss*) o. f. Enceinte formée d'une rangée de balustres unis par une tablette.

— ENCYCL. On entend par *balustrade* un garde-corps à hauteur d'appui, que l'on place au bord d'une galerie, d'une terrasse, d'une tribune, d'un balcon, d'un escalier ou de toute autre construction présentant des dangers pour la circulation. Les balustrades sont *intérieures* ou *extérieures*, suivant qu'elles regnent au dedans ou au dehors d'un édifice ; *pleines*, lorsqu'elles sont formées par un mur massif ; *ajourées, à jour, à claire-voie*, lorsqu'elles présentent des découpures évidées plus ou moins régulières ; *feintes* ou *aveuglées*, lorsque les découpures sont appliquées sur un fond de maçonnerie. On ne connaît pas d'exemple de balustrades extérieures dans les monuments de l'antiquité. Les constructeurs de la période romane employèrent quelquefois des balustrades pleines ou aveuglées, ordinairement en bois, rarement en pierre. L'architecture ogivale évida les balustrades et conserva d'abord les arcatures, tout en donnant aux arcs la forme en tiers-point, caractéristique du style nouveau. De 1220 à 1230, on commença à établir, à l'intérieur des grands édifices et à tous les étages, des galeries de circulation garnies de balustrades ajourées. Celles-ci varièrent de forme et de légèreté, suivant les matériaux qui les composaient. Lorsqu'on eut adopté l'usage de tailler les balustrades dans un seul bloc de pierre, on substitua aux piliers isolés, qui n'avaient plus de raison d'être, des claires-voies composées de trèfles, de quatre-feuilles, de triangles chevauchés, ou de carrés posés en pointe. Mais les architectes du XIVe siècle arrivèrent promptement à la maigreur ou à la lourdeur, en surchargeant les balustrades de profils et de combinaisons plus surprenantes que belles (crénelages, ajours simulés, etc.). Au XVe siècle, les balustrades à claire-voie se composent, le plus souvent, de losanges ou de triangles. Quelquefois, elles sont décorées d'attributs ou de pièces principales d'armoiries sculptées dans les ajours. A la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe siècle, l'usage de placer des *chiffres*, des inscriptions, dans la claire-voie des balustrades, prévalut complètement.

La Renaissance employa d'abord des balustrades composées d'*ordres* réduits. L'inconvénient qu'il y avait à rappeler ainsi, dans ces parties accessoires d'un édifice, les grandes divisions de l'architecture, fit adopter par la suite des pilastres d'un galbe particulier, ressemblant assez bien à celui d'un flacon avec son goulot. On leur donna le nom de *balustres*, d'où vint celui de *balustrade* qui, à partir de cette époque, servit à désigner les garde-corps. Bien que, dans l'architecture romane, rien n'autorisât l'emploi des balustrades, cet emploi fut adopté par la plupart des architectes du XVIIe et du XVIIIe siècle, et dégénéra même en abus. On ne se borna pas à placer des balustrades là où

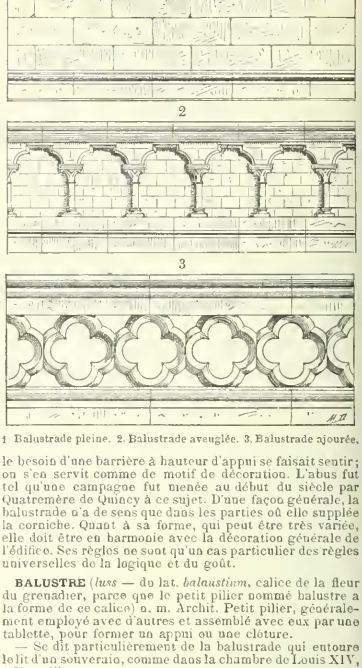

1. Balustrade pleine. 2. Balustrade aveuglée. 3. Balustrade ajourée.

le besoin d'une barrière à hauteur d'appui se faisait sentir ; on s'en servit comme de motif de décoration. L'abus fut tel qu'une campagne fut menée au début du siècle par Quatremère de Quincy à ce sujet. D'une façon générale, la balustrade n'a de sens que dans les parties où elle supplée la corniche. Quant à sa forme, qui peut être très variée, elle doit être en harmonie avec la décoration générale de l'édifice. Ses règles ne sont qu'un cas particulier des règles universelles de la logique et du goût.

BALUSTRE (*luss* — du lat. *balaustium*, calice de la fleur du grenadier, parce que le petit pilier nommé balustre a la forme de ce calice) o. m. Archit. Petit pilier, généralement employé avec d'autres et assemblé avec eux par une tablette, pour former un appui ou une clôture.

— Se dit particulièrement de la balustrade qui entoure le lit d'un souverain, comme dans la chambre de Louis XIV, à Versailles.

— Techn. Partie de la monture d'un chandelier. ‖ Ornement qui se trouve au-dessous d'une clef pour serrure. ‖ Colonnette qui orne le dos d'un siège. ‖ Petites colonnettes entourant, à hauteur du siège, la caisse d'un phaéton. ‖ *Compas à balustre*, Petit compas ayant une tête en forme de balustre.

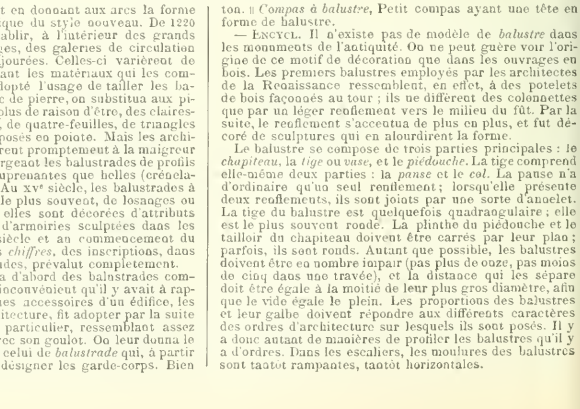

Balustres : 1, corinthien ; 2, ionique ; 3, dorique ; 4, toscan ; 5, 7, en vase ; 6, à retour ; 8, en urne ; 9, à ceinture, 10, cannelé ; 11, à double poire ; 12, en piédouche. — 13. Balustre à fleur de lis de la sainte Chapelle. 14. Balustre à colonnettes reliées par une ogive, à Notre-Dame de Paris.

— ENCYCL. Il n'existe pas de modèle de *balustre* dans les monuments de l'antiquité. On ne peut guère voir l'origine de ce motif de décoration que dans les ouvrages en bois. Les premiers balustres employés par les architectes de la Renaissance ressemblent, en effet, à des potelets de bois façonnés au tour ; ils ne diffèrent des colonnettes que par un léger renflement vers le milieu du fût. Par la suite, le renflement s'accentua de plus en plus, et fut décoré de sculptures qui en alourdirent la forme.

Le balustre se compose de trois parties principales : le *chapiteau*, la *tige* ou *vase*, et le *piédouche*. La tige comprend elle-même deux parties : la *panse* et le *col*. La panse n'a d'ordinaire qu'un seul renflement ; lorsqu'elle présente deux renflements, ils sont joints par une sorte d'anneau. La tige du balustre est quelquefois quadrangulaire ; elle est le plus souvent ronde. La plinthe du piédouche et le tailloir du chapiteau doivent être carrés par leur plan ; parfois, ils sont ronds. Autant que possible, les balustres doivent être en nombre impair (pas plus de onze, pas moins de cinq dans une travée), et la distance qui les sépare doit être égale à la moitié de leur plus gros diamètre, afin que le vide égale le plein. Les proportions des balustres et leur galbe doivent répondre aux différents caractères des ordres d'architecture sur lesquels ils sont posés. Il y a donc autant de manières de profiler les balustres qu'il y a d'ordres. Dans les escaliers, les moulures des balustres sont tantôt rampantes, tantôt horizontales.

BALUSTRER (*luss*) v. a. Munir d'une balustrade : BALUSTRER *une terrasse, un escalier.*

BALUZE (Antoine DE), diplomate français, né en Limousin au commencement du XVIIe siècle, mort à Paris en 1681. Gentilhomme de la chambre du roi en 1634, il suivit Marie-Louise de Gonzague allant épouser le roi de Pologne Ladislas IV. Jean-Casimir le chargea de plusieurs missions importantes. En 1660, il reçut le titre de « résident de France », et rendit de grands services à nos ambassadeurs à Varsovie. Il travailla notamment à l'élection du duc de Longueville au trône de Pologne, mais la mort de ce prince rendit ses efforts inutiles.

BALUZE (Jean-Casimir DE), diplomate français, fils du précédent, né et mort à Varsovie (1648-1718). Dès sa jeunesse, l'ambassadeur de France Bonsy l'employa comme secrétaire. Il fut plusieurs fois chargé d'affaires, avec le titre de « résident ». Il remplit aussi diverses missions, notamment en Hongrie près de Tekeli (1676), et fut envoyé extraordinaire en Russie, en 1703 et en 1711. Quelques-unes de ses lettres, durant ces deux missions en Russie, très importantes, ont été publiées par la Société impériale d'histoire de Russie, et d'autres par Rambaud (*Instructions aux ambassadeurs et ministres de France..., Russie*).

BALUZE (Etienne), un des meilleurs représentants de l'érudition française au XVIIe siècle, né à Tulle en 1630, mort à Paris en 1718. Boursier au collège Saint-Martial de Toulouse (1646-1654), où il se lia avec Mgr de Montchal, Badin d'Auteserre, etc., et où son *Anti-Frizonius* (1652) contre les erreurs de la *Gallia purpurata* de Frizon le fit connaître, il fut attaché, en 1656, au savant archevêque de Toulouse, Pierre de Marca (dont il publia peu à peu les œuvres), puis, après sa mort (1662), à l'archevêque d'Auch, La Mothe Houdancourt. Pourvu, bien que simple clerc tonsuré, de nombreux bénéfices, bibliothécaire de Colbert (1667), professeur de droit canon (1670), puis inspecteur (1707) au Collège royal (de France), il fut exilé de la cour (1710) pour avoir inséré dans son *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne* (1708) des pièces qui appuyaient la prétention de la famille de Bouillon et que l'on accusa de fausseté. Baluze fut rappelé à Paris en 1713, mais non rétabli dans ses titres et pensions. Lié avec les plus illustres savants de l'époque, notamment Du Cange, il a donné d'admirables éditions d'écrivains ecclésiastiques (Salvien, Agobard, Loup de Ferrières, Innocent III, saint Cyprien, etc.), des recueils considérables de documents importants pour l'histoire civile et religieuse, enrichis de préfaces et de notes précieuses (*Capitularia regum Francorum* 1677); *Miscellanea* (1678-1715); *Nova collectio conciliorum* (1683), etc.) et des ouvrages historiques d'une grande valeur (*Vitæ paparum Avenionensium* [1693]; *Historiæ Tutelensis libri III* [1717]). Les notes laissées par lui (Armoires de Baluze à la Bibliothèque nationale) sont une mine précieuse où les érudits ne cessent de puiser. Sa riche bibliothèque (plus de 10.000 volumes) a été dispersée après sa mort. Les manuscrits furent acquis par la Bibliothèque du roi.

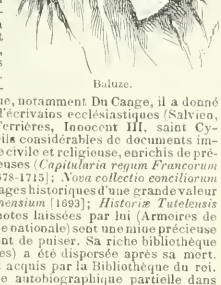

Baluze.

— BIBLIOGR. : Notice autobiographique partielle dans *Bibliotheca Baluziana* (Paris, 1719); Vitrac, *Eloge de Baluze* (Limoges, 1777); Max. Deloche, *Etienne Baluze* (Paris, 1856); Ernest Rupin, *E. Baluze* (« Bull. de la Soc. scient., etc., de la Corrèze », t. II, 1879-1880); Louis Guibert, *le Livre de raison des B.* (Tulle, 1888); René Fage, *les Œuvres de Baluze* (Tulle, 1882).

BALVANE n. m. Piège formé d'un lacet en fil de laiton pour prendre les gelinottes.

BALVRAIDITE n. f. Feldspath appartenant à la série des plagioclases. Variété hydratée de labradorite.

BALYK n. m. Filets d'esturgeon séchés et salés.

BALYMACHIA (*ma-ki*) n. f. Danse antique usitée chez les Grecs, à qui les Romains l'empruntèrent, et qui appartenait au genre comique. Elle s'était propagée plus tard jusqu'en Espagne, et on assure qu'en 589 son usage fut formellement interdit par le concile de Tolède.

BALYZE n. f. Cordon de taillis ou de fataie qu'on laisse autour d'une coupe.

BALZAC n. m. Variété de raisin.

BALZAC (Jean-Louis GUEZ, seigneur DE), célèbre littérateur français, né à Angoulême en 1594, mort en 1654. Il était fils d'un gentilhomme angoumoisin, Guillaume Guez, qui servit sous le duc d'Epernon, et qui, ayant fait bâtir un château, près d'Angoulême, au village de Balzac, ajouta depuis lors à son nom celui de sa châtellenie. Après avoir étudié chez les jésuites et fait un voyage en Hollande, il fut emmené en Italie par le cardinal de La Valette, qui en fit son agent d'affaires à Rome. C'est alors que Balzac commença à écrire des lettres qui eurent un grand retentissement. Lorsqu'il quitta l'Italie, en 1622, et qu'il se rendit à Paris, il y était déjà presque célèbre. Il se vit recherché des plus grands personnages, au nombre desquels se trouvait l'évêque de Luçon (Richelieu). Son premier recueil de lettres, publié en 1624, obtint un succès prodigieux dans toute l'Europe. Cependant, il ne faudrait pas y chercher des modèles du genre épistolaire; le premier mérite, en ce genre, est le naturel, et le naturel est ce qui manque le plus à Guez de Balzac. Mais, par le grand souci qu'il avait de la correction, du nombre et de l'harmonie de la phrase, il a opéré dans la prose la même révolution que Malherbe dans la poésie. On lui dut ensuite *le Prince* (1631), ouvrage qui fut censuré par la Sorbonne, puis *le Socrate chrétien* (1652), sorte de dissertation érudite et pompeuse sur l'excellence de la morale et de la religion. Après sa mort, on publia quelques ouvrages qui ajoutèrent encore à sa renommée : *les Entretiens* (1657), et *l'Aristippe* (1658), qui est considéré comme son chef-d'œuvre. Il le préférait à tous ses autres écrits.

Malgré la pompe un peu emphatique et la recherche extrême qui déparent si souvent ses ouvrages, on ne saurait méconnaître la grande influence que le génie essentiellement oratoire de Guez de Balzac a eue sur notre langue, et il doit être placé au nombre de nos meilleurs écrivains, eu égard à l'ordre des temps. « Il est utile à lire et à méditer, également propre à instruire et à former, dit Joubert; souvent il dépasse le but; mais il y conduit, et il ne tient qu'au lecteur de s'y arrêter. »

Guez de Balzac.

Outre les ouvrages que nous venons de citer, Balzac a composé une satire intitulée : *le Barbon* (1648), un nombre considérable de vers latins, imprimés sous le titre de *Tres libri carminum* (1650); une foule de dissertations et d'entretiens, notamment sa dissertation sur l'*Herodes Infanticida* de Heinsius, etc. Ses œuvres complètes ont été publiées à Paris (1665). On a également un *Choix de lettres de Balzac* (1806); *les Pensées de Balzac*, précédées d'observations, par Morcau de Mersan (1807), et les *Œuvres choisies de Balzac*, données par Malitourne (1822).

BALZAC (Charles-Louis), architecte et littérateur, né à Paris, mort en 1820. Il fut adjoint à l'expédition d'Egypte, et enrichit de précieux dessins d'architecture le grand ouvrage de la commission. On a de lui un opéra-comique, *les Deux Mesniers*, des poésies, un petit poème, *Douleurs et guérison* (1819), etc.

BALZAC (Honoré DE), célèbre romancier, né à Tours le 27 floréal an VII (16 mai 1799), le jour de la fête de saint Honoré, dont on lui donna le nom, mort à Paris le 20 août 1850. Malgré ses prétentions aristocratiques, Balzac était de naissance roturière. Sa famille, originaire du hameau de Nougarié (Tarn), ne se composait que d'humbles laboureurs et manœuvriers du nom de *Balssa* ou *Balsa*. Son père, qui vint s'établir à Tours, fut le premier à signer « Balzac », et le grand romancier lui-même ne prit la particule qu'en 1836.

Elevé au collège de Vendôme, il vint jeune à Paris, où il mena, jusqu'à l'âge de trente ans, une vie singulièrement aventureuse, pleine de tâtonnements, d'efforts en sens divers, d'entreprises et d'avortements. Logé dans une mansarde pendant de longues années, il entassa, de 1822 à 1828, volumes sur volumes, tantôt en collaboration avec Le Poitevin Saint-Alme, qui prenait le nom de VIELLERGLE, tantôt seul sous les pseudonymes de HORACE DE SAINT-AUBIN et de *lord* RHOONE. Une volonté moins robuste se fût découragée; mais Balzac avait une foi inébranlable dans son génie, et il persévéra obstinément dans sa voie. Dans l'intervalle, il avait courageusement tenté de s'assurer l'indépendance par des spéculations industrielles. Il se fit éditeur, imprimeur, fondeur; mais ces entreprises ne réussirent point et ne lui laissèrent que des dettes. Son insuccès le rendit à la littérature. « L'imprimerie, dit-il, m'a pris tant de capital, qu'il faut qu'elle me le rende. » Et, comme un robuste ouvrier, il reprit vaillamment le collier du travail, qu'il ne quitta plus.

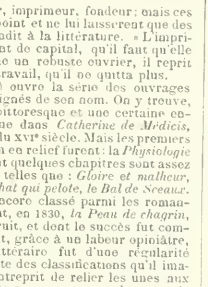

Honoré de Balzac.

Le Dernier Chouan (1827) ouvre la série des ouvrages que Balzac a reconnus et signés de son nom. On y trouve, pour la première fois, du pittoresque et une certaine entente dramatique, ainsi que dans *Catherine de Médicis*, très belle étude historique du XVIe siècle. Mais les premiers ouvrages qui mirent son nom en relief furent : la *Physiologie du mariage* (1829), traité dont quelques chapitres sont assez scabreux, et des nouvelles telles que : *Gloire et malheur, et Verdugo, la Maison du chat qui pelote, le Bal de Sceaux*. Cependant, il n'était pas encore classé parmi les romanciers en renom, quand parut, en 1830, *la Peau de chagrin*, livre qui fit beaucoup de bruit, et dont le succès fut complet. A partir de ce moment, grâce à un labeur opiniâtre, acharné, sa production littéraire fut d'une régularité étonnante. Sans tenir compte des classifications qu'il imagina plus tard, quand il entreprit de relier les unes aux autres toutes les parties de son œuvre sous le titre général de *Comédie humaine*, voici, année par année, la liste chronologique de ses principaux ouvrages :

La Vendetta, Une double famille, Etude de femme, Gobseck, la Grande Bretèche (1830); *Madame Firmiani, Maître Cornélius, Un épisode sous la Terreur* (1831); *le Chef-d'œuvre inconnu, le Colonel Chabert, le Curé de Tours, Louis Lambert, la Femme abandonnée, l'Illustre Gaudissart, les Cent Contes drolatiques* (1re dixain) (1832); *le Médecin de campagne, Ferragus, Eugénie Grandet, Séraphita, les Employés, les Cent Contes drolatiques* (2e dixain) (1833); *la Duchesse de Langeais, le Père Goriot, la Recherche de l'absolu* (1834); *la Fille aux yeux d'or, Un grand homme de province* (*Illusions perdues*), *la Femme de trente ans* (la fin en 1842), *le Lis dans la vallée* (1835); *l'Enfant maudit, Facino Cane, la Vieille Fille* (1836); *le Curé de village, le Cabinet des antiques, César Birotteau, les Cent Contes drolatiques* (3e dixain) (1837); *Mercadet* (pièce de théâtre) 1838; *Pierre Grassou, Massimilla Doni, la Paix du ménage, Pierrette, Vautrin* (drame 1839); *Z. Marcas, les Ressources de Quinola* (comédie 1840); *Mémoires de deux jeunes mariées, Ursule Mirouet, une Ténébreuse affaire, Béatrix* (1841); *la Fausse maîtresse, Un ménage de garçon, Pamela Giraud* (pièce de théâtre 1842); *la Muse du département, Honorine, Ève et David* (fin des *Illusions perdues*), *Splendeurs et misères des courtisanes* (1re partie) 1843); *Modeste Mignon* (1844); *les Paysans, les Comédiens sans le savoir, l'Envers de l'histoire contemporaine* 1845); *Splendeurs et misères des courtisanes* (2e partie), *Dernière incarnation de Vautrin* (1846); *la Cousine Bette, le Cousin Pons* 1847).

Le moment le plus glorieux de la carrière de Balzac, et qui marque en quelque sorte la floraison de son génie, c'est l'époque où il publia ses nouvelles et romans qu'il a classés depuis, dans sa *Comédie humaine*, en *Scènes de la vie privée* et *Scènes de la vie de province*. Les principaux de ces tableaux de genre sont : *la Femme abandonnée, la Femme de trente ans, la Grenadière, les Célibataires, le Lis dans la vallée, la Vieille Fille*, etc., au premier rang, *Eugénie Grandet*.

Balzac était peintre, peintre de mœurs surtout, il avait un sentiment très fin de la vie privée, des mœurs bourgeoises, des réalités vulgaires de l'existence, des scènes d'intérieur, des petites misères et des trivialités; sous ce rapport, sa faculté d'observation, servie par une vive mémoire, lui fournit des effets d'une réalité saisissante. Quand il trace un portrait, on dirait que le modèle pose devant lui. La plupart de ses personnages : Grandet, Nucingen, Gobseck, Rastignac, Goriot, Birotteau, Mme Marneffe, le baron Hulot, sont des types; il semble qu'on les ait connus.

L'argent joue un grand rôle dans les pièces de Balzac. Dévoré lui-même par un amour effréné des richesses et de toutes les jouissances qu'elles procurent, il ne put s'empêcher de mettre l'argent au premier plan dans la plupart de ses œuvres. « Il y a trop de millions dans *Eugénie Grandet*, me dis-tu, écrivait-il à sa sœur. Mais, bête, puisque l'histoire est vraie, veux-tu que je fasse mieux que la vérité? » Ses types de prédilection, les Rastignac, les de Marsay, les de Trailles, les Vandenesse, les Lucien de Rubempré, n'ont pas d'autre dieu que l'or, d'autre loi que l'intérêt, d'autre religion que les sens, d'autre culte que le plaisir. Balzac nous fait entrer dans leurs ambitions, nous expose les combinaisons des spéculateurs, compte la fortune de ses personnages, explique par le menu comment elle a été acquise ou perdue; tout un monde louche d'avoués, de recors, d'huissiers, s'agite dans ses romans, comme ils s'agitaient autour de lui même dans la vie réelle.

Balzac fait, de plus, le chroniqueur des femmes, surtout des femmes du monde. Il a mis, on ne peut plus hardiment, dans ses intérêts cette moitié très essentielle du public par des batteries que les plus pudiques aiment à rechercher, en passant par-dessus les détails scabreux et les épigrammes souvent un peu brutales dont il assaisonne ses analyses. Il s'établit familièrement auprès d'elles, sur le pied d'un confesseur et d'un médecin. Il sait leurs secrets et pénètre volontiers dans la ruelle et dans l'alcove. Il a des consolations, même des compensations, pour les vieilles filles, pour les laides, pour les femmes méconnues, pour toutes celles qui sont malheureuses ou qui croient l'être. Que ne pardonnerait-on pas à l'auteur de *la Femme de trente ans* et de *la Femme abandonnée*, au comte qui avait qui a donné une nouvelle jeunesse aux vieilles femmes et reculé indéfiniment pour elles l'instant redoutable où il leur faut renoncer à plaire et à être aimées? C'est surtout son don précieux d'observation qui a fait de lui le romancier le plus pénétrant et le plus profond de notre époque.

Balzac (CORRESPONDANCE DE). Elle a été publiée en 1876, et forme deux gros volumes de chacun 450 pages de texte serré. Cette Correspondance embrasse toute la vie de Balzac; les premières lettres sont datées de 1820, du temps qu'il signait *lord* RHOONE ses premiers romans; la dernière, adressée à Théophile Gautier, est de 1850, et il l'écrivit à demi mourant. En somme, de tous ses romans, le plus intéressant est peut-être sa vie elle-même : c'est naturellement le plus réel, celui qu'il ne s'est pas donné la peine d'imaginer, qui s'est fait tout seul, et dont il a écrit les chapitres au fur et à mesure dans chacune de ses lettres. Tout ce que ses biographes et ses critiques, Léon Gozlan, Th. Gautier, Sainte-Beuve, H. Taine, nous ont dit de son travail opiniâtre, de ses embarras d'argent, de ses conceptions chimériques, de sa confiance en lui-même, est non seulement confirmé, mais augmenté de détails précis que lui seul connaissait et pouvait dire.

La plupart de ses lettres sont adressées à sa sœur, Mme de Surville, et à sa mère; un assez grand nombre à Mme de Hanska, qui, en 1848, devint Mme de Balzac.

Une partie de ses embarras provenait, il faut le dire à son éloge, de sa conscience, de sa probité littéraire. Il aurait pu, au temps où son nom faisait prime sur la couverture d'un volume, « lâcher sa copie », ne pas prendre la peine de polir et repolir ses moindres phrases; mais là-dessus il fut toujours inflexible, ne donnant le bon à tirer que lorsqu'il était satisfait, et remaniant quatre ou cinq fois chaque feuille sur épreuves. Les frais de correction, mis à sa charge, dépassaient quelquefois le produit qu'il retirait d'un de ses livres. Il faut le voir se débattre, à ce propos, avec ses éditeurs, que, du reste, ses lenteurs rumaient, et qui s'en montraient d'autant moins accommodants. Une fois, il écrit : « La veuve Béchet a été sublime; elle a pris à sa charge 4.000 francs de corrections qui étaient à la mienne! » Or certains de ses romans ne lui ont été payés que 1.800 ou 2.000 francs.

Une réflexion vient tout de suite à l'esprit quand on lit cette Correspondance; ses romans donnent de lui l'idée de l'observateur le plus patient et le plus méticuleux, au point qu'on s'imaginerait qu'il a passé sa vie dans le monde à étudier à la loupe les physionomies et les caractères, à prendre des notes, à rassembler des documents humains, comme dit Zola. Ses lettres montrent qu'il n'en eut jamais le loisir, écrasé par une production incessante. Son observation était en grande partie faite d'intuition; on dirait aperçu lui suffisait pour reconstruire un caractère, plus il regardait s'agiter dans son cerveau les personnages qu'il inventait, et les doutait d'une vie si intense que le monde imaginaire remplaçait pour lui le monde réel.

— BIBLIOGR. : Mme de Surville, *Balzac, sa vie et ses œuvres* (1851); Léon Gozlan, *Les Jardies, Balzac en pantoufles* (1856); Th. Gautier, *Honoré de Balzac* (1859); Werdet, *Portrait intime de Balzac, son bonheur et son caractère* (1859); H. Taine, *Balzac, Nouveaux essais de critique et d'histoire* (1865); Faguet, *le XIXe siècle*; v^te de Lovenjoul, *Histoire des œuvres de H. de Balzac* (1887); Marcel Barrière, *l'Œuvre de H. de Balzac* (Paris, 1890).

BALZAC (Laure DE), femme de lettres et sœur du célèbre romancier, V. SURVILLE Mme.

BALZAN, ANE adj. Cheval noir ou bai avec des balzanes, c'est-à-dire des taches blanches aux pieds.

BALZANE (de l'ital. *balza*, bordure) n. f. Marque blanche que certains chevaux de robe plus ou moins foncée portent à l'extrémité des membres au-dessus du sabot. La *balzane* est dite *trace de balzane* ou *incomplète* quand elle est constituée par une tache blanche occupant une partie seulement de la couronne; elle est dite *petite balzane* quand, tout en restant étroite, elle fait le tour complet du pied, au-dessous du boulet; elle est dite *grande balzane* quand elle monte jusqu'au milieu du canon; enfin, on dit qu'elle est *haut-chaussée* quand elle monte jusqu'au genou ou au jarret.

BALZE n. f. Mar. V. BALSE.

BALZE (Jean-Etienne-*Paul*, peintre français, né à Rome en 1815, mort en 1884. Il débuta au Salon de 1835 par le *Combat de Fitz-James et de Roderick Dhu*, sujet tiré de *la Dame du lac*, de Walter Scott. Ingres, dont il était l'élève, ayant été nommé directeur de l'académie de France à Rome, il l'accompagna en Italie, et exécuta, avec son frère Raymond, à Rome, des copies des *Loges* du Vatican (1835), commandées par le gouvernement français. Elles sont aujourd'hui à l'Ecole des beaux-arts, à Paris. En 1840, ils furent chargés de reproduire les *Stanze*; leurs copies décorent actuellement l'hôtel des Invalides. D'autres reproductions de Raphaël ont été faites, vers 1850, par Paul et Raymond Balze; elles sont dans la bibliothèque de Sainte-Geneviève : *l'Ecole d'Athènes*, *la Poésie* et *la Théologie* sont l'œuvre de Paul Balze; Raymond a peint *la Philosophie*, *la Justice* et *l'Etude*. Les deux frères ont fait depuis, en collaboration, au palais du Sénat, des peintures murales représentant : *les Grandes Découvertes scientifiques, agricoles et industrielles du XIXe siècle* (1856). Parmi les travaux que Paul Balze a exécutés sans le concours de son frère, nous rappellerons : les *Odalisques*, tableau exposé en 1849; la *Mort de Sixte IV*, peinture murale dans l'église de Saint-Roch, à Paris (1856); le *Couronnement de la Vierge*, les *Litanies*, les *Apôtres*, peintures murales, dans l'église de Saint-Symphorien, à Versailles (1859), etc. Après avoir fait de nombreux travaux d'émail sur cuivre, Paul Balze découvrit un procédé d'émail sur faïence, destiné à la grande décoration extérieure des monuments. L'un des spécimens de cette découverte, *l'Eternel bénissant le monde* (d'après Raphaël), décore actuellement la cour principale de l'Ecole des beaux-arts. Paul Balze a exposé depuis : le *Triomphe de Galatée* (faïence d'après la fresque de Raphaël); ce dernier ouvrage, exécuté en collaboration avec Raymond Balze, a été placé à l'Ecole des beaux-arts.

BALZE (Jean-Antoine-*Raymond*), peintre français contemporain, né à Rome en 1848, vint à Paris et se plaça sous la direction d'Ingres, en même temps que Paul Balze, son frère aîné, qu'il suivit plus tard en Italie et avec lequel il a exécuté de nombreuses copies d'après Raphaël. Il a peint, sans collaboration, et exposé, de 1849 à 1886, des tableaux religieux, quelque scènes d'histoire dans le style classique. On lui doit des cartons de vitreries placées dans un certain nombre d'églises du Midi. Raymond Balze a été décoré en 1873, en même temps que son frère.

BALZER (Johann), graveur allemand, né à Kukus en 1738, mort en 1799. Elève de Rentz, il a gravé et édité, à Lissau et à Prague, des eaux-fortes, consistant en une cinquantaine de feuilles de paysages et quatre-vingt-douze portraits, parmi lesquels ceux de l'empereur Joseph II, de l'archiduc Maximilien, de Marie-Thérèse, du poète Johann Czernovicks, du graveur W. Hollar, des peintres Carl Screta, Wenceslas Reiner, Ant. Kern; de Michel-Henrich Rentz, peintre et graveur, etc. Johann Balzer laissa deux fils, qui s'adonnèrent comme lui à la gravure : ANTON **Balzer**, né à Prague en 1771, mort dans la même ville en 1807; élève de Schmutzer, de Klengel et de Schulze. (On a de lui un *Paysage avec animaux*, d'après J. Roos); — JOHANN CARL **Balzer**, né en 1771, mort en 1805. (Il a travaillé à Prague, à Venise et à Londres; sa pièce la plus connue est le portrait de Fr. Edm. Weirotter, d'après Ducreux.)

BALZORINE n. f. Etoffe légère à longs poils d'un côté, et qui s'emploie comme doublure.

BAM, ville forte de Perse (ch.-l. de distr. du gouv. de Kirmân); 8.000 à 9.000 hab. Exportation d'indigo et de coton sur Bender-Abbas. Elle est entourée de beaux jardins d'orangers, de citronniers et de palmiers.

BÂMÂ n. m. Sanctuaire situé au sommet d'une colline, *lieu élevé*, où les Hébreux primitifs pratiquaient le culte licencieux d'Aschéra (Astarté) et de Baal. n *Des* BAMÔTH.

BAMAKO ou **BAMAKOU**, province du Soudan français, située en partie sur la rive gauche du Niger, et comptant environ 150.000 habitants de race bambara. — L'ancien *royaume de Bamakou*, qui ne comprenait que 20.000 hab. et qui était gouverné par des princes de la famille des Niaré, est actuellement englobé dans le *cercle de Bamakou*, mais les chefs du pays ont été maintenus à la tête de leurs cantons. — Les mamelons qui bordent le Niger dans ce pays jouissent d'une grande réputation de salubrité; aussi y a-t-on récemment construit, à Kati, un hôpital pour les convalescents. V. KATI.

BAMAKO, poste militaire sur le Niger, dont la première pierre fut posée, le 5 février 1883, par le colonel Borgnis-Desbordes. Ch.-l. de cercle, important centre administratif et militaire.

BAMANGOUATO, tribu de l'Afrique australe (Betchouana septentr.), comprenant deux fractions importantes : l'une vivant au N. du lac Ngami, l'autre sur les bords de la rivière Zouga, émissaire du lac Ngami. (V. KHAMA.) — *Un, des* BAMANGOUATO.

BAMBA, ville de l'Afrique occidentale, dans le Soudan français, sur le Niger, entre Tombouctou et les chutes de Boussa; 5.000 hab.

BAMBAGIUOLI (Graziolo), théologien et poète italien, né à Bologne, mort vers 1315. Il a composé un poème intitulé *Traité des vertus morales*, qui passait pour un des bons ouvrages de la littérature italienne.

BAMBARAS. Les Bambaras, une fraction importante de la race mandingue, sont répandus dans le Kaarta, le Bélédougou, le Bakhounou, le Segou, le Ouassoulou; on les trouve jusqu'à Macina, sur la rive gauche du Niger. Presque partout, ils vivent au milieu d'autres races. — *Un* BAMBARA.

— ENCYCL. Les *Bambaras* sont des nègres robustes, à cheveux très crépus, à peau d'un noir brun; leur taille atteint en moyenne 1^m,67 environ. Ils ont les pommettes un peu saillantes, le nez souvent plus large que long, les lèvres fort volumineuses, et une barbe plus fournie que la plupart des autres nègres. Leur costume se compose essentiellement d'un pagne enroulé autour des reins; jusqu'à l'âge de la puberté, les jeunes filles ne portent qu'une étroite ceinture de perles. Les hommes ont l'habitude de se couvrir la tête d'un chapeau tressé à fond conique et à bords extrêmement larges.

Types bambaras.

Les Bambaras forment une population active et laborieuse; ils se livrent à l'agriculture, à l'industrie et au commerce. Ils ont une sorte de gouvernement monarchique, et sont divisés en castes. Les esclaves sont chargés des cultures; ils prennent également part aux combats, et sont toujours placés en avant des hommes libres. Musulmans de nom, et pratiquant la circoncision, les Bambaras ont, néanmoins, conservé une foule de coutumes fétichistes et font des sacrifices à une sorte de divinité malfaisante qu'ils appellent Nama.

BAMBARRÉ, ville d'Afrique, dans le Manyéma (Etat libre du Congo), à l'O. du lac Tanganyika. Séjour de Livingstone en juillet 1871.

BAMBAS (Neophytos), philologue et philosophe grec, né dans l'île de Chio, mort à Athènes en 1855. Il dirigea des collèges, enseigna la philosophie, et fut archimandrite de l'Eglise grecque. C'était un pédagogue instruit, un orateur remarquable, et il se signala, pendant la guerre de l'indépendance, par son ardent patriotisme. Nous citerons parmi ses ouvrages, tous écrits en grec : *Rhétorique* (Paris, 1813); *Technologie de l'ancienne langue grecque* (Chio, 1816); *Ethique* (Venise, 1818); *la Philosophie stoïque* (Athènes, 1838); *Manuel de rhétorique sacrée* (Athènes, 1851); *Manuel d'éthique* (Athènes, 1853).

BAMBECQUE, comm. du Nord, arr. et à 21 kil. de Dunkerque, sur l'Yser; 919 hab. Moulins.

BAMBELE n. f. Nom vulgaire d'une variété du carassin commun, carpe gibèle (*cyprinus gibelio*).

BAMBELLE n. f. Mécan. Syn. de BIELLE. V. BIELLE.

BAMBERG, ville de Bavière, ch.-l. du cercle de la Haute-Franconie (en allem. *Ober-Franken*), sur la Regnitz, affl. du Mein; 35.800 hab. Archevêché, séminaire catholique, observatoire, écoles supérieure et industrielle, lycée, collèges, etc., galerie de tableaux, bibliothèque, filatures de coton, fonderies de fer, fabriques de draps, de lainages, de soieries, de cordes, de tabac, de voitures, de fourneaux, de meubles, de malt, ateliers de peinture sur porcelaine. C'est l'une des villes les plus commerçantes de la Bavière, et le point de jonction des chemins de fer de Leipzig, Francfort et Nuremberg.

Armes de Bamberg.

Bamberg, fondé par des Saxons au IXe siècle, dut sa première église à Charlemagne et son nom aux comtes de Babenberg. Cette ville, située dans une plaine agréable, possède quelques monuments intéressants. La cathédrale est une des plus belles églises de l'Allemagne; elle contient, entre autres curiosités, le sarcophage du pape Clément II et le tombeau de saint Henri II et de sa femme sainte Cunégonde. Les églises Saint-Michel, Saint-Martin, Notre-Dame sont aussi à citer. Dans le Vieux-Château (Altenburg ou Babenburg), mourut prisonnier le roi bombard Berenger, en 966. Le comte Othon de Wittelsbach y égorgea, en 1208, l'empereur Philippe II. Enfin, en 1553, le margrave Albert de Brandebourg s'en empara et le brûla.

BAMBERGER (Louis), écrivain et homme politique allemand, né à Mayence en 1823, mort à Berlin en 1899. Il prit part au soulèvement de la Bavière rhénane en 1849, fut condamné à mort par contumace, passa à l'étranger et devint banquier à Paris (1853). Après l'amnistie de 1866, il revint à Mayence, fut nommé, en 1868, membre du Parlement douanier, et alla siéger, en 1871, au Reichstag. Un des chefs du parti national jusqu'en 1880, il combattit la politique douanière de Bismarck. Ses principaux ouvrages sont : *Souvenirs du soulèvement du Palatinat* (Francfort, 1849); *Monsieur de Bismarck* (1868); *Lettres confidentielles du Parlement douanier* (Breslau, 1870); *Histoire naturelle de la guerre de France* (Leipzig, 1871); *les Cinq milliards* (Berlin, 1873); *les Travailleurs et le droit de réunion* (Stuttgard, 1873); *l'Allemagne et le Socialisme*; *l'Allemagne et les Israélites*; *la Presse allemande* (1890); etc.

BAMBERGER (Edouard-Adrien), homme politique français, né à Strasbourg en 1825. Médecin à Metz et républicain, il fut élu député à l'Assemblée nationale en 1871, vota contre les préliminaires de paix et soutint la politique de Thiers. Il devint bibliothécaire adjoint (1887) au Muséum. Il a publié : *Etudes sur le travail des enfants dans les manufactures* (1873-1874); *Etude sur le socialisme en Russie*; etc.

Bambergue.

BAMBERGUE (du bas lat. *bamberga* ou *bambergia*) n. f. Chaussure, ou, pour mieux dire, jambière, sans doute distincte du brodequin, que portaient les Francs au IXe s.

BAMBIN, INE (de l'ital. *bambino*) n. Petit garçon, petite fille. ‖ Se dit quelquefois d'une personne qui a passé l'enfance : *La libéralité des* BAMBINS *de vingt ans pour des femmes qu'ils n'aiment pas est encore une des inventions de cette époque.* (E. About.)

— En Italie. Statuette de l'Enfant Jésus gardée dans un couvent, et que, moyennant un prix convenu, l'on transporte à domicile pour la guérison des malades : *Les Italiens appellent* BAMBIN (bambino) *un petit Jésus de bois richement habillé.* (Dupaty.)

BAMBINI (Giacomo), peintre italien, né à Ferrare vers 1599, mort en 1629. Ce fut lui qui ouvrit la première académie de nu à Ferrare. Il avait eu pour maître Domenico Mona, peintre médiocre et excentrique, qu'il n'eut pas de peine à surpasser par la correction de son dessin.

BAMBINO n. m. V. BAMBIN. ‖ Pl. *Des* BAMBINI.

BAMBOCCIO (Antonio), sculpteur italien, né à Piperno vers 1368, mort à Naples vers 1435. Il s'est fait une grande réputation par ses mausolées. Il a, en outre, exécuté les ornements de la grande porte de la cathédrale de Naples, et donné les dessins de plusieurs des palais de cette ville. Son style appartient à l'école de transition. Il est également connu comme peintre.

BAMBOCHADE (du peintre *Bamboche*) n. f. Peinture ou dessin représentant une scène champêtre, populaire et burlesque.

— Pop. Petite débauche.

— ENCYCL. Peint. Le terme de *bambochade*, qui implique l'idée d'une ferme contrefaite ou grotesque, marque à merveille le dédain classique de l'Italie des Carrache pour la vie exacte et pittoresque. Quand le Hollandais Pierre de Laar, dit *Bamboche*, représenta à Rome des scènes de mœurs romaines dans le style de Teniers (vers 1626), on crut flétrir sa peinture par ce sobriquet méprisant. Mais la joyeuse humeur du peintre, — sorte de Scarron au physique et au moral, — ainsi que le succès de ses tableaux, mirent la vogue de son côté. Il fut imité; la bambochade devint bientôt un « genre », c'est-à-dire qu'elle se chargea de convention; elle s'académisa. D'ailleurs, le terme, très élastique, de « bambochade », se prêtait à beaucoup de sujets : corps de garde, buveries, pugilats rustiques et combats militaires. En France, il y eut des bambochades de toutes sortes au XVIIe siècle. Callot y contribua au moins autant que Pierre de Laar. La mode passa vers la fin du siècle; dès la Régence, les sujets de boudoir ont supplanté tous les autres. — En somme, la bambochade n'est qu'une fantaisie de classiques blasés. La saveur et l'originalité en sont fort relatives, parce que, d'ordinaire, la bambochade exclut la conviction. Il faut se garder de ranger, parmi les auteurs de bambochades, les vrais observateurs de la nature, les réalistes vigoureux : les Le Nain, les Ostade, les Brauwer, les Steen, les Hogarth, les Goya.

Une bambochade, d'après Teniers.

BAMBOCHE (de l'ital. *bamboccio*, grosse poupée) n. f. Marionnette de grande taille.

— Par ext. Enfant : *La despotique* BAMBOCHE *remarque que tout le monde est empressé à la servir.* (A. Karr.)

— Par dénigr. Personne contrefaite.

— Pop. Débauche, ripaille : *Faire des* BAMBOCHES.

BAMBOCHE n. f. Tige effilée de bambou : *On fait des cannes avec des* BAMBOCHES.

BAMBOCHE (Pierre DE LAAR, surnommé, en raison de la difformité de sa taille, *Bamboccio* ou le), peintre hollandais, né à Laarea, près Naarden, en 1613, mort en 1673 à Harlem. Il se rendit très jeune à Rome, où il passa seize ans, et peignit avec un très grand succès des scènes rustiques et populaires, appelées *bambochades*, à cause du surnom qu'il reçut alors et sous lequel il était connu. Bien que contrefait, il était d'une gaieté intarissable. Excellent musicien, il jouait avec talent du violon et de la guitare. Il comptait parmi ses amis Poussin et Claude Lorrain. De retour en Hollande, il habita Amsterdam, puis se fixa à Harlem. On a donné les versions les plus diverses sur les causes de sa mort. Ses tableaux sont remarquables par un sentiment très vif de l'expression et du mouvement, par un dessin correct, un ton chaud, une touche large et spirituelle. Ils sont assez rares en dehors de l'Italie; on en trouve toutefois quelques-uns dans divers musées de l'Europe. Le musée du Louvre en possède deux : *le Départ de l'hôtellerie*, et *les Pâtres*. Le Bamboche a gravé à l'eau-forte, d'une pointe vive et spirituelle, un certain nombre de planches.

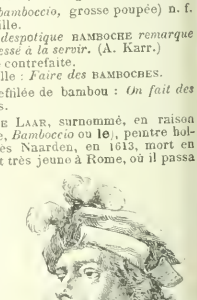

Bamboche.

BAMBOCHER v. n. Pop. Faire des bamboches, des débauches, des frodaines.

BAMBOCHEUR, EUSE n. Pop. Personne qui aime à bambocher : *Les* BAMBOCHEURS *passent leur temps au cabaret, au café, au bal, criant, fumant,* etc. (G. Sand.)
— adj. : *Ouvrier* BAMBOCHEUR.

BAMBOU (du malais *bambou*, même sens) n. m. Bot. Genre de graminées, qui renferme les plus grands végétaux de cette famille : *Lorsque le* BAMBOU *est jeune, les pousses contiennent une substance médullaire fort tendre et très agréable au goût.* (Duméril.) || Pl. *Des* BAMBOUS.
— Par ext. Bois de bambou : *Un tuyau de pipe en* BAMBOU. || Canne de bambou : BAMBOU *à pomme d'or.*
— Hist. *Peine du bambou*, Châtiment usité, surtout en Chine, à l'égard de certains coupables : *Le* BAMBOU *est employé pour les fautes légères; pour les fautes graves, on se sert du bâton.*
— Métrol. Mesures de capacité, de poids et de longueur, en usage dans les Indes orientales, et dont les valeurs moyennes sont respectivement les suivantes : poids, 290 kilogr.; longueur, 3 m.; capacité, 165 lit.
— ENCYCL. Bot. Le genre *bambou* (*bambusa*) a donné son nom à la tribu des *bambusées*. Au lieu de former des herbes grêles comme la plupart des graminées, les bambous ont l'aspect de véritables arbres, quoique avec un port particulier.

Le genre *bambusa* comprend environ une douzaine d'espèces, originaires de l'Asie, de l'Amérique ou de l'Afrique tropicale et australe. Nous citerons le *bambusa arundinacea*, ou bambou proprement dit, graminée gigantesque, dont les chaumes atteignent 20 et 25 m. de haut. Ses tiges sont simples, mais de leurs nœuds naissent souvent un très grand nombre de rameaux verticillés chargés de feuilles, qui forment des espèces de panicules interrompues et ramifiées. La cavité intérieure des tiges est coupée de distance en distance par d'épaisses cloisons ou diaphragmes, formés d'un tissu ligneux à fibres très fortes et imprégné d'une grande proportion de silice.

Les usages du bambou sont nombreux et variés. Ses tiges légères, mais élastiques et résistantes, sont employées pour la mâture, la charpente; on en fait des planches, des échelles, des claies, des lattes, des nattes; ou les tronçonnant dans le sens transversal, on en obtient des vases, des boîtes, des tambours. Des villages entiers, en Chine, sont construits en bois de bambou. Les rameaux et les racines servent à faire des cannes légères et élégantes, fort recherchées en Europe. Ses jeunes pousses sont regardées, en Chine, comme un légume très estimé. A une certaine époque, il découle des nœuds une liqueur miellée, douce, agréable et fermentescible, qui sort de boisson dans plusieurs pays.

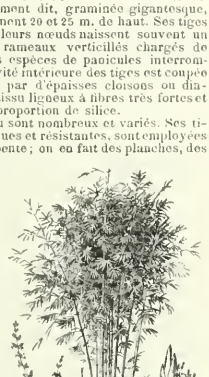
Bambous : *a*, épi ; *b*, épillet fleuri.

On les a introduits et on les cultive aujourd'hui dans presque tous les pays qui s'étendent entre les tropiques. Cependant, quelques espèces dépassent cette zone et peuvent vivre en plein air sous des latitudes assez élevées. Le *bambou roseau*, originaire de la Chine, est cultivé en Algérie, où il s'est naturalisé, et jusque dans quelques localités bien abritées de la Provence. Le *bambou noir* est encore plus rustique; il vient très bien dans le midi de la France, et même, avec quelques précautions, sous le climat de Paris. La culture du bambou est facile; il croît également bien sur les rives des fleuves, au bord des marais et dans les lieux secs où d'autres végétaux ne présentent qu'une maigre végétation. On le multiplie par la division des souches ou rhizomes.

BAMBOUK, pays de l'Afrique occid. (Sénégal), compris entre le Bafing, une des branches du Sénégal, et la Falémé, affluent de ce fleuve. Cette contrée accidentée, boisée, coupée de cours d'eau, très fertile, est célèbre surtout par ses mines d'or. Une chaîne centrale, le Tamba-Oura, traverse le Bambouk du S. au N.; elle contient l'or que charrient les cours d'eau qui y prennent naissance. Les indigènes se bornent à recueillir la terre aurifère dans les marigots ou les trous de mine, et procèdent ensuite à des lavages rudimentaires. Des essais d'exploitation ont été tentés par des Européens, mais le manque de voies de communication les a empêchés de donner de bons résultats. Les habitants appartiennent à la race malinké; les localités principales sont : Farabana et Kenieba au N., Dialafara au centre, Sansandig et Kholobo sur la Falémé. Tous les villages sont aujourd'hui indépendants les uns des autres et gouvernés par des chefs locaux.

— *Histoire.* Le Bambouk fut visité de 1706 à 1724 par Compagnon, l'agent du directeur des établissements du Sénégal, qui en a laissé une très bonne carte, et qui a vanté la richesse des placers aurifères. Après lui, d'autres voyageurs explorèrent le Bambouk, alors un grand royaume noir; ce furent : Golberry (1787), Houghton (1791), Mungo-Park (1797 et 1805), Raffenel (1843), Rey (1852), Flize (1857). En 1858, le lieutenant-colonel Faidherbe conduisit une expédition jusqu'à Kenieba, et signa avec le chef de Farabana un traité plaçant le Bambouk sous le protectorat de la France, et permettant aux Français d'en exploiter les mines d'or. Actuellement, le Bambouk est placé sous la juridiction d'un administrateur du Sénégal.

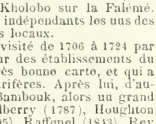
Bamboula (tambour).

BAMBOULA n. m. Sorte de tambour primitif des nègres.
— n. f. Danse que les nègres exécutent au son de cet instrument : *La* BAMBOULA *est une danse fort lascive.*

BAMBUSA (*za*) n. f. Nom scientifique du genre *bambou*.

BAMBUSACÉES (*za* — rad. *bambou*) n. f. pl. Tribu de la famille des graminées, qui comprend des plantes frutescentes ou arborescentes, les genres *arundinaria, streptigyna, chusquea, merostachys, mastus, bambusa, streptochæta.* — *Une* BAMBUSACÉE.

BAMBUSINA ou **BAMBUSINE** (*zi*) n. f. Genre de desmidiacées renfermant des algues caractérisées par des cellules oblongues, reunies en filaments articulés et noueux, à protoplasma coloré en vert; on ne connaît qu'une espèce, propre aux eaux douces des fossés et des marais.

BAMBYCE, anc. ville de Syrie, à l'O. de l'Euphrate, au S.-O. de Zeugma et d'Apamée. Sur son emplacement s'élève aujourd'hui *Membidsch* ou *Membidj*. Elle porta plusieurs noms dans l'antiquité : Ninus, Mabog, Edesse, Hiérapolis, et fut, dans l'ouest de l'Asie, le centre d'un mouvement religieux considérable; on y venait pour y adorer la Grande Déesse de Syrie, appelée aussi « Junon l'Assyrienne », « Atergatis », etc.

BAMIAN, ville ruinée de l'Afghanistan, à 408 kil. N.-O de Caboul, appelée jadis la *Thèbes de l'Orient*. On y remarque 12.000 maisons creusées dans le roc, et des statues colossales taillées également dans le roc. Ruinée en 1221 par Gengis-Khan, elle fut reconstruite, puis abandonnée par ses habitants. — Nom d'une vallée de l'Afghanistan, versant septentrional de l'Indou-Kouch, où s'ouvre la passe de Khadjikak, que franchissent les caravanes allant de Khoulm à Caboul.

BAMLITE (*bam'* — de *Bamla*, petit village de Norvège, et du gr. *lithos*, pierre. — L'orthogr. étymol. serait BAMLITHE) n. f. Silicate d'alumine ashydre. Variété bacillaire de sillimanite, découverte par Erdmann.

BAMO, ville de Birmanie. V. BHAMO.

BAMPOUR, ville de Perse, ch.-l. du Mékran, sur le *Bampour*, tributaire du grand lac Hamoun; 1.000 hab. Anc. capitale du Beloutchistan persan.

BAMPTON-IN-THE-BUSH, ville d'Angleterre (comté d'Oxford), près de la rivière Isis, affluent de la Tamise; 1.400 hab. Fabrique de gants et commerce important de cuirs. — Le *hundred* du même nom compte 15.000 hab.

BAN (substantif verbal de *bannir*, mot dérivé du germanique *bannjan*, qui veut dire *proclamer*) n. m. Signifiait, au propre, à l'origine, un ordre notifié ou proclamé publiquement. (Toutes les autres significations du mot viennent des applications que l'on a pu faire du mot pris dans son premier sens. Voici ces diverses significations : 1° ordre, proclamation; 2° par dérivation, la peine, amende, exil (bannissement), auxquels étaient soumis ceux qui enfreignaient les ordres proclamés; 3° par dérivation, les territoires sur lesquels pouvait être étendue la proclamation du ban (c'est de là que vient le mot *banlieue*. Les villes du moyen âge avaient, soit par leurs seigneurs, soit par elles-mêmes, une juridiction sur une étendue plus ou moins grande du territoire qui les entourait : c'était l'espace sur lequel pouvait s'étendre le ban, la banlieue, par dérivation); 4° encan, enchère; 5° proclamation pour la moisson, la vendange (ban du vin, banvin); 6° proclamation pour le service militaire, et, par suite, le service militaire même des vassaux; 7° proclamation de mariage.)

Dans les seos indiquant l'exil, ban, bannissement, bannir (en latin *bannire*), on disait aussi *bandir, bandire*. De cette forme est venu le mot *bandit*, celui qui était exilé, et, bientôt, celui qui, bien qu'exilé, vivait dans le territoire, mais, étant frappé d'exil, vivait en dehors des lois.

— Arm. Roulement de tambour et sonnerie de clairon ou de trompette, précédant ou suivant la lecture d'un ordre important, d'un jugement, de la même des décorations, de

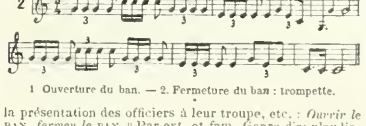

Ban : tambour.

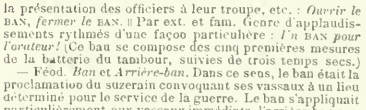

Ban : clairon.

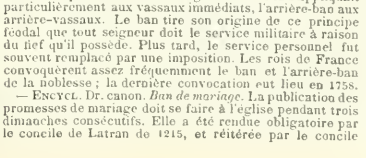

1 Ouverture du ban. — 2. Fermeture du ban : trompette.

la présentation des officiers à leur troupe, etc. : *Ouvrir le* BAN, *fermer le* BAN. || Par ext. et fam. Geste d'applaudissements rythmés d'une façon particulière : *Un* BAN *pour l'orateur!* (Ce ban se compose des cinq premières mesures de la batterie du tambour, suivies de trois temps secs.)
— Féod. *Ban* et *Arrière-ban*. Dans ce sens, le ban était la proclamation du suzerain convoquant ses vassaux à un lieu déterminé pour le service de la guerre. Le ban s'appliquait particulièrement aux vassaux immédiats, l'arrière-ban aux arrière-vassaux. Le ban tire son origine de ce principe féodal que tout seigneur doit le service militaire à raison du fief qu'il possède. Plus tard, le service personnel fut souvent remplacé par une imposition. Les rois de France convoquèrent assez fréquemment le ban et l'arrière-ban de la noblesse; la dernière convocation eut lieu en 1758.
— ENCYCL. Dr. canon. *Ban de mariage*. La publication des promesses de mariage doit se faire à l'église pendant trois dimanches consécutifs. Elle a été rendue obligatoire par le concile de Latran de 1215, et réitérée par le concile de Trente. Alors que le mariage religieux était seul reconnu par la loi, l'ancienne jurisprudence, en France, varia sur l'influence que l'absence de *bans* pouvait avoir sur la validité du mariage. Aujourd'hui, il faut soigneusement distinguer les bans des *publications* imposées par la loi civile. Les premiers ne peuvent avoir de valeur qu'à l'égard du mariage religieux. En principe, *trois* bans sont exigés par l'Eglise, mais elle accorde la dispense des deuxième et troisième bans, moyennant le payement d'une certaine rétribution.

Dr. *Rupture de ban*. Ce délit consistait dans le fait, pour un individu placé sous la surveillance de la haute police, de paraître dans certains lieux qui lui était interdit d'habiter après qu'il avait subi sa peine. Il était puni d'un emprisonnement qui ne pouvait excéder cinq ans (art. 44 et 45). La loi du 27 mai 1885 a supprimé la peine de la surveillance de la haute police, et lui a substitué celle de l'interdiction de séjour : le fait de contrevenir à un arrêté d'interdiction de séjour entraîne la même peine que la rupture de ban d'autrefois.

L'article 335 du Code d'instr. crim. porte que, dans le cas de prescription d'une peine prononcée en matière criminelle, le condamné ne peut résider dans le département où demeureraient, soit celui sur lequel ou contre la propriété duquel le crime a été commis, soit ses héritiers directs; il ajoute que le gouvernement peut assigner au condamné le lieu de son domicile. En cas d'infraction, la peine de rupture de ban est applicable.

Ban de vendange. Comme les bans de fauchaison et de moisson, le *ban de vendange* est un vieux droit féodal qui, jadis, avait surtout pour but de faciliter au seigneur la perception de la dîme et de lui permettre, en devançant ses vassaux, de vendre plus tôt et plus cher sa récolte. La loi du 28 septembre 1791 abolit le ban de vendange, mais elle disposa en même temps que, dans les communes où cet usage existait encore, il serait réglementé par le conseil général de la commune, et seulement pour les vignes non closes. Par la suite, ce sont les maires qui, comme héritiers des attributions de ces conseils, ont été chargés de prendre les arrêtés relatifs au ban de vendange. La matière est actuellement régie par la loi du 9 juillet 1889 (liv. Ier, titres II et III du Code rural). Aux termes de l'article 13 de cette loi, le ban de vendange ne peut être établi ou maintenu que par délibération du conseil municipal, approuvée par le conseil général du département. Il est alors réglementé, chaque année, par arrêté du maire. Cet arrêté ne doit pas, toutefois, s'appliquer aux vignobles entourés par une haie vive ou sèche, mur, palissade, treillage, ayant au moins 1 m. de haut, par des traverses en bois, ou des fils métalliques, distants entre eux de 0m,33 au plus, ou par toute autre clôture équivalente, faisant obstacle à l'introduction des animaux.
— BIBLIOGR. : La Roque, *Traité du ban et de l'arrière-ban* (Paris, 1876); Edg. Boutaric, *Institutions militaires de la France* (Paris, 1863); Ach. Luchaire, *Manuel des institutions françaises* (Paris, 1892).

BAN n. m. Mousseline des Indes, fine et unie.

BAN (du croate *ban*) n. m. Titre que portaient anciennement les chefs des Marches bongroises : *Bagotzi épousa Hélène, fille de Pierre, roi du* BAN *de Croatie.* (St-Sim.)
— ENCYCL. Il y avait des *bans* de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Bosnie et de Szörény. Leurs pouvoirs étaient illimités; ils étaient, comme les margraves, chefs de l'autorité civile et militaire. Les conquêtes des Turcs ont fait disparaître ces dignités, excepté en Croatie. En 1849, la Croatie, l'Esclavonie et la Dalmatie furent déclarées indépendantes de la Hongrie, et le ban reçut des instructions de Vienne. Avec le dualisme (1867), la Croatie et l'Esclavonie furent de nouveau réunies à la Hongrie, et le ban fut désormais nommé par le roi, sur la proposition du président du conseil des ministres hongrois.

BAN, anc. comitat des confins militaires de la Slavonie, devenu le comitat *Petrinja*. V. ce mot.

BAN (Mathieu), poète serbe, né à Raguse en 1818. Il fut, de 1844 à 1883, professeur d'italien et de français à Belgrade. On lui doit des tragédies : *Fingal, Radimiro, le Moscovite;* un drame : *Mejrima* (1851); *Rastisne pezme*, recueil de poésies (1853), et *Solution de la question d'Orient par l'Europe ou par la Porte* (Belgrade, 1886).

BAN-DE-LA-ROCHE (lat. *Dynastia Rupis vallensis;* allem. *Steinthal*), pays d'Alsace, arr. de Molsheim, compris entre la basse Alsace et la Lorraine, entre la Bruche et le Champ du Feu; 5.061 hab.; capit. *Bothau*. Ce pays tire son nom d'un vieux château, le Stein ou la Roche, dont les ruines existent encore, et qui fut longtemps un repaire de brigands. Au XIVe siècle, il appartenait à la famille de Rathsamhausen, dont trois membres se firent tuer à la bataille de Sempach; un de leurs descendants, Gérothée de Rathsamhausen, se fit voleur de grand chemin, et l'évêque de Strasbourg et le comte de Salm durent l'assiéger dans sa forteresse presque imprenable (1467).
En 1584, le Ban-de-la-Roche fut vendu aux comtes de Veldenz, puis passa à la maison de Deux-Ponts. Réuni à la France par le traité de Westphalie (1648), il demeura presque étranger à la civilisation jusqu'au moment où Oberlin tira, à la fin du XVIIIe siècle, les habitants de leur état presque sauvage. Entre temps, Louis XV avait donné le Ban-de-la-Roche à d'Angervillers, intendant d'Alsace, puis l'avait érigé en comté pour Paulmy d'Argenson, de qui l'acheta le baron de Dietrich. Partagé en 1793 entre les départements du Bas-Rhin et des Vosges, le Ban-de-la-Roche a été réuni par les Allemands, en 1871, au canton de Schirmeck.

BAN-DE-SAPT, comm. des Vosges, arrond. et à 10 kilom. de Saint-Dié, composée de huit hameaux situés sur des torrents du bassin de la Meurthe; 1.137 hab. Pierres à chaux, féculerie, scierie.

BAÑA (La), ville d'Espagne (prov. de Léon), sur le rio Cabrera, affluent du Sil; 5.600 hab. Bétail.

BÂNA, un des écrivains classiques de la littérature sanscrite, auteur d'une histoire de Sri Harcha Siladitya, sous le titre de *Harcha-Tcharita;* d'un roman, *Kâdambari*, et de stances à la déesse Dourga Tchandi, *Tchandi-Sataka.*

BANABA n. m. Bot. V. BANARE.

BANABAT *ba* n. m. Monnaie d'argent en usage en Perse. Le banabat vaut 1 fr. 03 c., et se subdivise en 10 schahis, qui valent un peu plus de 10 centimes chacun.

BANAGE n. m. Féod. Droit de ban. || Syn. de BANALITÉ.

BANAGHER, ville d'Irlande (comté de Londonderry, prov. d'Ulster, sur le Shannon; 2.550 hab.

BANAKAS, peuple nègre qui habite sur la côte occidentale d'Afrique, entre la baie de Corisco et la rivière Camerones. On a prétendu qu'ils se rapprochaient des Cafres par leurs caractères physiques et linguistiques. — *Un* BANAKA.

BANAL, ALE, AUX (rad. *ban*) adj. Se disait, à l'époque de la féodalité, des choses assujetties à une redevance au seigneur, pour l'usage public et obligatoire qu'on en faisait : *Pressoir* BANAL. *Four* BANAL. *Moulins* BANAUX. ‖ *Taureau banal*, Taureau auquel les habitants d'une seigneurie étaient obligés d'amener leurs vaches pour les faire couvrir. ‖ V. BANALITÉ.

— Fig. Qui est au service de tout le monde, se prodigue à tous indistinctement : *Ami* BANAL. *Protestations* BANALES.

— Par ext. Commun, vulgaire, plat : *Idées* BANALES.

J'aime! et ce mot *banal* ne rend plus mes pensées,
Car je m'en suis servi pour mes amours passées.
E. AUGIER.

— Substantiv. Caractère de ce qui est banal, banalité : *Loin d'exclure le vrai, le* BANAL *semble le supposer.*

— ANTON. **Original, rare, recherché, remarquable.**

BANALEMENT adv. D'une façon banale.

BANALISER v. a. Rendre banal, vulgaire.

BANALITÉ n. f. A l'époque féodale, Servitude consistant dans l'usage obligatoire et public d'un objet appartenant au seigneur : *La* BANALITÉ *d'un four.*

— Fig. Caractère de ce qui est banal, vulgaire, commun : *La* BANALITÉ *des jugements tout faits, des expressions consacrées.* ‖ Ce qui est banal en général : *La* BANALITÉ *régnera un jour sur l'incommensurable ennui.* (Feydeau.) ‖ Chose ou parole banale : *Dire des* BANALITÉS.

— ENCYCL. Féod. La *banalité* était le droit, pour le seigneur, d'obliger ses vassaux à se servir d'une chose dont il était propriétaire, moyennant redevance, et avec défense, sous des peines plus ou moins sévères, de se servir de toute autre chose de même nature. La banalité portait spécialement sur les fours et les moulins à blé, mais il y en a eu de beaucoup d'autres sortes : pressoirs, brasseries, forges, taureaux, etc. Les forêts, garennes et pêches réservées au seigneur étaient aussi des banalités. Il ne semble pas que les banalités aient été plus anciennes que le XIe siècle. Elles paraissent avoir appartenu d'abord exclusivement aux seigneurs justiciers. Les abbayes en jouirent aussi, et, dès le XIe siècle, l'abbé de Saint-Germain-des-Prés affranchit un certain nombre de serfs, à condition qu'ils viendraient cuire au four banal et apporter leurs raisins au pressoir. Cependant, bien que Pothier range le droit de banalité parmi les droits seigneuriaux, on regardait, dès le XVIe siècle, la banalité non plus comme un droit féodal, découlant du droit de justice, mais comme un droit exceptionnel et contraire au droit commun. D'après la coutume de Paris, nul seigneur ne pouvait contraindre ses sujets d'aller au moulin ou au four banal, s'il n'y avait titre valable ou aveu et dénombrement ancien. En 1580, il fut aussi établi par le parlement, puis par une ordonnance royale, que le droit de banalité devait être justifié au moyen d'un titre authentique, et non plus seulement en s'appuyant sur une longue possession; l'ordonnance de 1629 renouvela la même prescription. Au XVIIe siècle, les banalités ne pouvaient être cédées sans la seigneurie; mais elles pouvaient être données à ferme ou à rente, à cens ou même à titre de fief. La loi du 15 mars 1790 abolit les banalités, en exceptant celles qui avaient été établies par convention entre une communauté d'habitants et un particulier non seigneur. Une nouvelle loi de 1792 supprima presque entièrement ces exceptions, et enfin la loi du 17 juillet 1793 abolit sans distinction tous les droits féodaux et censuels. Il subsistait cependant encore des banalités conventionnelles entre une commune et un particulier non seigneur, et rentrant dans la catégorie des contrats. Mais, aujourd'hui, il est interdit aux communes d'établir des banalités nouvelles, ou de convertir en banalités conventionnelles celles qui ont été supprimées comme féodales.

BANAM, province du Cambodge, confinant à la Cochinchine française; 28.000 hab., répartis en quatre arrondissements. — Ville et ch.-l. du même nom, sur le Mékong.

BANANA n. m. Ornith. Syn. de TROUPIALE.

BANANA, ville et port de la côte occidentale d'Afrique (Etat libre du Congo), sur la presqu'île de Banana, qui forme la pointe septentrionale de l'embouchure du Congo; environ 120 Européens. Factoreries européennes; commerce actif et se développant chaque jour davantage. Ch.-l. d'un district de même nom.

BANANAL, ville du Brésil (Etat de São Paulo), sur le *Bananal*, affluent du Parahyba; 15.000 hab.

BANANE n. f. Fruit du bananier.

— Adjectiv. *Figue banane*, Variété de banane, plus recherchée que la banane commune.

— ENCYCL. V. BANANIER.

Banane (red. à 1/3).

BANANERIE n. f. Plantation de bananiers.

BANANIER (*ni-é*) n. f. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des scitaminées, tribu des musées.

— ENCYCL. Bot. Les *bananiers* sont de grandes plantes herbacées, vivaces, dont la tige est recouverte, ou même uniquement constituée, par les gaines des feuilles, qui sont très longues, partent de la base et s'emboîtent les unes dans les autres. Ces feuilles atteignent une longueur de 2 à 3 m. sur 0m.50 ou 0m.60 de largeur; elles sont ovales et traversées dans toute leur longueur par une grosse côte ou nervure médiane, de laquelle partent un très grand nombre de nervures transversales, très fines et parallèles entre elles. Dans leur premier âge, ces feuilles sont roulées en cornet; plus tard, les vents les déchirent en longues lanières. Les fleurs sont grandes, situées à l'aisselle de larges spathes ou bractées colorées, et disposées en un long spadice penché. Les fruits sont charnus, savoureux et réunis en une longue grappe pendante qui porte le nom de *régime*. Les bananiers habitent les régions tropicales des deux continents, où ils croissent surtout dans les localités abritées, fraîches, humides et ombragées. On peut les cultiver en plein air dans le midi de l'Europe; mais, dans le centre et le nord, il faut les tenir constamment en serre chaude. On multiplie le bananier par ses rejetons; et, comme chaque pied ne fructifie qu'une fois, on a soin d'échelonner les plantations de manière à avoir du fruit toute l'année.

On compte plusieurs espèces de bananiers; les plus importantes sont : le *bananier du paradis* et le *bananier des sages*. Le *bananier du paradis* ou *figuier d'Adam* (*musa paradisiaca*) est originaire des Indes. Il est ainsi nommé parce que certaines peuplades de l'Inde se figurent qu'il est l'arbre qui portait le fruit défendu. Sa hauteur varie de 3 à 6 m., et ses fruits, appelés *bananes*, longs de 0m.16 à 0m.25, sont quelquefois au nombre de plus de cent sur le même régime. Ils doivent être cueillis avant leur parfaite maturité, c'est-à-dire quand leur couleur, verte à l'origine, commence à prendre une teinte jaunâtre. Sous une peau un peu rude, ils renferment une chair molle, d'une saveur douce et agréable. On les mange rarement crus. Communément, on les fait cuire dans l'eau, avec de la viande salée, au four ou sous la cendre. Quelquefois, on les pele et on les coupe en longues tranches qu'on fait frire comme des beignets. Ainsi préparées, les bananes sont très sucrées, nourrissantes, et d'une facile digestion. On a fait de nombreuses plantations de cette espèce en Algérie.

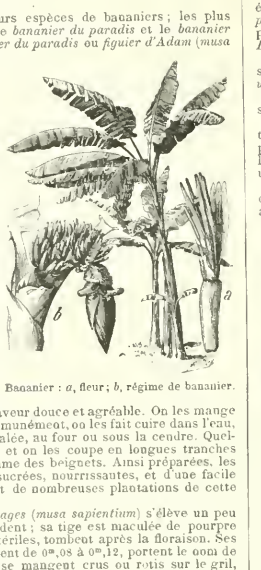

Bananier : *a*, fleur; *b*, régime de bananier.

Le *bananier des sages* (*musa sapientium*) s'élève un peu moins que le précédent; sa tige est maculée de pourpre foncé; ses fleurs, stériles, tombent après la floraison. Ses fruits, longs seulement de 0m.08 à 0m.12, portent le nom de *figues bananes*. Ils se mangent crus ou rôtis sur le gril, sans aucun assaisonnement. Leur chair est molle, délicate, fraîche, onctueuse et sucrée; elle est presque entièrement dépourvue de fibres et de pépins; sa consistance est celle du beurre frais en hiver. Les fruits de ce bananier servaient à la nourriture des prêtres et des philosophes, d'où lui est venu son nom de « bananier des sages ».

Il n'y a peut-être pas dans la nature un autre végétal aussi utile que le bananier. Les Indiens écrivent sur ses feuilles, employées aussi à nourrir les animaux, à couvrir les cases. On en extrait, ainsi que de la tige, des fibres textiles avec lesquelles on fabrique des étoffes et du papier. Le *bananier textile* (*musa textilis*), appelé aussi *bananier d'Amboine* ou *abaca*, est surtout employé à cet usage. La sève du bananier est employée en médecine comme astringente; ses fruits forment la base de l'alimentation du peuple, et on les sert aussi sur les tables des riches. Coupés par tranches et séchés au soleil, ou convertis en farine, ils se conservent pendant longtemps, et servent à peu près aux mêmes usages que le manioc.

BANARE n. f. Genre de bixacées, comprenant des arbres ou des arbrisseaux croissant dans l'Amérique tropicale.

BANASA (auj. *Sidi-Alibu-Djenûn*), ville de la Mauritanie Tingitane, à l'O. de cette province, sur le fleuve Subur (auj. *Wêd-Sebû*).

BANASSAC, comm. de la Lozère, arr. et à 21 kilom. de Marvejols, sur l'Urugue; 1.080 hab. Ch. de f. Midi. Source minérale. Dolmens.

BANASTE (*nass* — rad. *banne*) n. f. Hortic. Nom que l'on donne, dans certaines contrées, à une grande corbeille d'osier pour le transport des fruits.

— Chem. de fer. Panier dont on se sert pour le transport des déblais sur des chemins trop inclinés pour les brouettes.

Banaste.

BANAT ou **BANNAT** (*ba-na* — rad. *ban*) n. m. Nom donné autrefois à plusieurs provinces limitrophes de la Hongrie et de la Turquie, et parfois encore à la Croatie. ‖ Dignité de ban, ou de gouverneur d'un banat.

— ENCYCL. On appelait ainsi, dans les Etats autrichiens, une province frontière administrée par un ban. Mais ce mot désignait surtout une des anciennes provinces de Hongrie, dont la capitale était *Temesvar*. Elle répondait aux trois comitats de Temes, Toronta et Krassoszörény, et aux confins militaires du Banat. — **Banat** (CONFINS MILITAIRES DU). On a ainsi appelé une longue zone frontière de la Turquie (Bosnie) et de la Serbie, s'étendant en Austro-Hongrie, de la Dalmatie à la Transylvanie, le long de l'Una, de la Save et du Danube, organisée sur un pied exclusivement militaire. On y distinguait : le régiment allemand du Banat, ch.-l. *Pancsova*; le régiment valaque du Banat, ch.-l. *Karansébec*, et le régiment illyrien du Banat, ch.-l. *Karlowitz*. (Cette organisation a été supprimée à partir de 1869.)

BANATE, ville de l'Océanie espagnole (Philippines, île de Panay); 6.250 hab.

BANATITE (de *Banat*, nom de pays) n. f. Roche neutre à structure cristalline, contenant de 54 à 67 p. 100 de silice et composée en outre de feldspath, de mica, et souvent de hornblende. On classe cette roche dans la famille *andésitique*.

Banatte.

BANATTE (rad. *banne*) n. f. Sorte de grande poche en cuivre à long manche employée dans les fondoirs, pour l'épuration des suifs. ‖ On dit vulgairement POCHON.

BANBAN n. Pop. Boiteux, boiteuse : *Si vous croyez que la* BANBAN *va se risquer la dedans avec sa béquille!* (Zola.)

BANBURY, ville d'Angleterre (comté d'Oxford), sur les bords de la Cherwell et du canal d'Oxford à Birmingham; 13.000 hab. Fonderies, brasseries, fromages.

BANC (*ban* — du germ. *banc*, même sens) n. m. Siège étroit et long pour plusieurs personnes : *Un* BANC *de pierre, de gazon.* ‖ Siège réservé à une catégorie de personnes dans certaines assemblées, au palais, etc. : *Le* BANC *des ministres. Le* BANC *des accusés.*

— Par ext. Ensemble des individus à qui certains bancs sont assigués, ou qui occupent certains bancs : *Punir tout un* BANC *d'élèves.*

— *Banc d'honneur*, Celui qui, dans une classe, est réservé aux élèves qui ont obtenu les premières places. ‖ *Sur les bancs*, A l'école, au collège, aux cours des facultés. ‖ *Se mettre sur les bancs, monter sur les bancs*. Se préparer à soutenir une thèse, à répondre, par allusion à l'ancien usage des candidats de Sorbonne de monter sur un banc pour prendre la parole.

— *Banc d'œuvre* ou *de l'œuvre*. Nom de la place réservée dans les églises, en vertu du décret du 30 décembre 1809, aux membres des conseils de fabrique et aux deux marguilliers d'honneur choisis parmi les fonctionnaires publics domiciliés dans la paroisse. ‖ *Banc d'église*, Siège réservé à une famille dans une église. ‖ *Bancs d'église*, Bancs autrefois réservés à certaines personnes dans les églises. ‖ *Droit de banc*, Celui que le seigneur avait de placer un banc dans le lieu le plus honorable de l'église, et même dans le chœur. V. partie encycl. (Dr.).

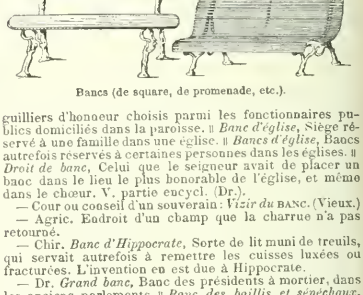
Bancs (de square, de promenade, etc.).

— Cour ou conseil d'un souverain : *Vizir du* BANC. (Vieux.)

— Agric. Endroit d'un champ que la charrue n'a pas retourné.

— Chir. *Banc d'Hippocrate*, Sorte de lit muni de treuils, qui servait autrefois à remettre les cuisses luxées ou fracturées. L'invention en est due à Hippocrate.

— Dr. *Grand banc*, Banc des présidents à mortier, dans les anciens parlements. ‖ *Banc des baillis et sénéchaux*, Banc où siégeaient les baillis et sénéchaux des provinces, aux audiences de la grand'chambre. ‖ *Banc d'avocat, de procureur*, Bureau où un avocat, ou procureur, recevait ses clients au palais : *Les anciens règlements du palais voulaient que les procureurs se tinssent une demi-heure à leur* BANC, *entre dix et onze heures.* ‖ *Banc* ou *Chambre des huissiers*, Bureau établi par le décret du 30 mars 1808 (art. 97), près des cours et tribunaux, pour le dépôt des actes et pièces que les huissiers doivent notifier d'avoué à avoué. ‖ *Banc commun*. En Angleterre, Seconde cour de justice. ‖ *Cour du banc du roi, de la reine*. En Angleterre, L'une des trois cours souveraines de justice, jusqu'en 1873 : *Le Parlement sédentaire à Paris était ce que la* COUR DU BANC DU ROI *était à Londres.* (Volt.)

— Géol. Amas de sable ou de galet qui se forme en mer ou en rivière, et dont la formation, le déplacement ou la disparition, dépendent du mouvement des eaux. ‖ *Banc vert*, Nom donné à un ensemble de couches marneuses, alternativement marines ou d'eau douce, qui constituent l'une des divisions du *calcaire grossier*. (Le *banc vert* est nettement intercalé entre deux assises de formation marine, qui sont : celle du bas, le *Saint-Ouen*, celle du haut, le *Cliquart*. Les principaux fossiles caractéristiques de ce niveau sont : *turritella fasciata, cerithium lapidum, cyclostoma mumia*; un mammifère : *lophiodon parisiense*, etc.)

— Géogr. et navig. Elévation de peu de largeur et d'une grande longueur, qui dépasse notablement le niveau du sol, au fond de la mer : *Un* BANC *de roches, de sable.* ‖ *Banc de glace*, Grande masse de glace détachée, qui flotte à la surface de l'eau.

— Mar. *Bancs de l'équipage*, Planches suspendues par des cordes, ou à pieds mobiles, sur lesquels l'équipage s'assied pendant ses repas et l'école. ‖ *Banc de quart*, Poste de l'officier de quart. (Sur les navires à voiles, il est derrière; c'est une petite plate-forme exhaussée du pont supérieur, souvent même placée à l'extérieur, en saillie, pour donner plus de vue. Sur les navires à vapeur, c'est la passerelle où se fait le quart.) ‖ *Banc d'armurier*, Armoire où l'armurier tient ses outils. ‖ *Banc de voilier* ou *de traction*, Siège allongé sur lequel le voilier coud ses toiles. (Il est percé de trous pour recevoir les outils.) ‖ *Banc des rameurs*, Nom donné aux bancs de galères. Dans les embarcations actuelles, on dit *bancs de nage*.) ‖ Aux colonies, on appelait *banc à salle* le bâtiment de la garniture et des amarres. ‖ *Banc de brume*, Nuages très denses qui flottent à la surface de l'eau.

— Min. Exploitation des mines et carrières. (*Banc* sert à désigner une couche entière, ou les différentes parties qui la composent.) ‖ *Banc de ciel*, Lit laissé au-dessus des piliers d'une carrière ou d'une mine pour en former la voûte. ‖ *Banc de voûte*, Lit inférieur d'une carrière que l'on exploite. ‖ *Banc de cassage*, Endroit où, dans une mine, s'opère le triage du minerai. ‖ *Banc royal* (carrières), Désigne le lit de pierre de taille qui fournit la meilleure qualité. ‖ Lit de pierre d'épaisseur à peu près uniforme, dans les carrières. ‖ Long parallélépipède formé par deux fonceés, dans une carrière d'ardoise.

— Ponts et chauss. et chem. de fer. *Banc de suintement*, Infiltrations qui se produisent sur une certaine étendue dans les talus des tranchées.

— Techn. Bâti en fonte ou en bois servant à de très nombreux usages dans l'industrie : BANC *de menuisier, de tourneur*. ‖ Table pour étaler les caractères d'imprimerie, dans les fonderies. ‖ Planche inclinée qui porte le rouet des cardeurs. ‖ Table pour poser les glaces à adoucir. ‖ Siège sur lequel le verrier s'assied pour faire l'embou-

chure et la cordeline. ‖ Madriers qui portent les cuviers, dans la préparation du salpêtre. ‖ Endroit où l'on dépose le sel, avant de le porter aux magasins dans les salines. ‖ Paroi latérale des galeries d'un four à briques. ‖ *Banc à erie*, Etabli d'orfèvre. (V. ce mot.) ‖ *Banc à river*, Appareil pour river les métaux en fils et pour obtenir des tubes en fer ou en cuivre, sans soudures. ‖ *Banc de tréfilerie*, Outil de tréfilerie. ‖ *Banc à river*, Appareil à river les roues d'horlogerie sur leurs pignons. ‖ *Banc à couper*, Petit établi qui porte des cisailles. ‖ *Banc à ourdir*, Banc qui porte la manivelle de l'ourdissoir, chez les passementiers. ‖ *Banc à emboutir*, Appareil propre à fabriquer des tubes de métal. ‖ *Banc à équarrir* ou *à arrondir*, Etabli de brossier. ‖ *Banc de moulage*, Banc sur lequel on exécute le moulage de certaines pièces de fonderie. ‖ *Banc de forgeron*, Banc sur lequel s'assiéent l'ouvrier pour forger au martinet. ‖ *Banc de bottelleur*, Etabli sur lequel on place les barres de fer pour les lier en bottes. ‖ *Banc des écureurs*, Etabli sur lequel on blanchit les feuilles de fer-blanc. ‖ *Banc de redressage*, Bâti sur lequel, dans les usines à fer, on redresse les barres, après l'étirage. ‖ *Banc à broches*. Dans les filatures, Appareil servant à fabriquer les bobines. ‖ *Banc d'épreuve*, Assemblage de charpente sur lequel sont placées des plaques de fonte cannelées, pour recevoir les canons de fusil et de pistolet que l'on veut éprouver. ‖ *Banc de cuve*, Plancher autour d'une chaudière de brasseur. ‖ *Banc à dresser*, Appareil dressant les aiguilles tordues par la cisaille. ‖ *Banc d'âne*, Celui qui sert à assujettir les bois à façonner avec la plane.

— Vénér. V. BANS.

— Zool. On entend sous ce nom, en terme de pêche, les troupes innombrables de poissons de divers genres qui, comme les harengs, apparaissent à certaines époques de l'année. Jadis, on croyait que ces grandes réunions d'individus entreprenaient des migrations; on sait aujourd'hui qu'ils vivent presque toujours en bandes, mais qu'ils ne quittent les grands fonds qu'au moment du frai, pour apparaître près de la surface et au voisinage des côtes. Tel est le cas des harengs. Pour les anguilles et les saumons, de pareils groupements existent quand ils quittent ou rejoignent la mer par la voie des fleuves, mais ces bancs ne sont que temporaires. ‖ *Banc de corail*, Amas de polypiers constructeurs, dont la présence plus ou moins rapprochée de la surface de l'eau constitue un danger pour la navigation et donne naissance aux atolls.

— ENCYCL. Anc. dr. angl. *Banc du roi* (ou *de la reine*). L'établissement de la cour du *banc du roi* (ou *de la reine*), en Angleterre, remonte à Edouard Ier. Auparavant, en dehors de la chambre des lords, existait une cour supérieure de justice, appelée *aula regia*, ayant juridiction sur les affaires litigieuses de toute nature, et formant un conseil de gouvernement. A l'origine, l'*aula regia* devait toujours se trouver où était le roi.

Un acte du règne d'Edouard Ier abolit l'*aula regia* et en répartit les attributions judiciaires entre trois nouvelles cours souveraines. Les différends entre particuliers furent dévolus à la cour des plaids communs; les litiges en matière fiscale, à la cour de l'Echiquier. Toutes les autres questions contentieuses, et notamment celles où la couronne était partie ou pouvait être intéressée, composèrent les attributions de la cour du banc du roi, qui reçut en même temps juridiction d'appel sur les décisions des deux autres cours. Cette cour siégeait le plus ordinairement à Westminster. Elle fut d'abord présidée par le souverain. Mais les rois renoncèrent bientôt à cette prérogative. Jacques Ier tenta seul de la faire revivre.

La cour se composait d'un président, le *lord chief justice*, et de quatre juges. Ils étaient tous nommés par la couronne; ils ne pouvaient être révoqués qu'à la suite d'une adresse votée par les deux chambres. Avant 1688, les magistrats restaient en fonctions tant que cela plaisait au roi, mais un statut de Guillaume III décida que les juges conserveraient leurs titres tant qu'ils se conduiraient bien, et associa le parlement à l'appréciation de cette question.

Au civil, en dehors des questions où la couronne était engagée, la cour du banc du roi jugeait les contestations intéressant les corporations civiles : sa juridiction d'appel s'étendait à tous les tribunaux inférieurs du royaume, ceux de Londres et des cinq ports exceptés. Les contestations portant sur des faits passés à l'étranger devaient lui être déférées. Au criminel, la cour jugeait les affaires que la couronne lui soumettait, en dehors des accusations de haute trahison. La cour était alors assistée d'un jury.

Bien que cette juridiction constituât une sorte de cour d'appel, les parties avaient encore le droit d'interjeter appel devant la chambre des lords ou devant la cour de la chambre de l'Echiquier, selon les cas.

Cette organisation plusieurs fois séculaire a été changée en 1873. On se plaignait des complications de la procédure, et la cause a paru tenir à la multiplicité des cours supérieures. L'acte du 1er août 1873 a créé une haute cour à laquelle il a donné toutes les attributions qui appartenaient au banc du roi et à diverses autres cours supérieures, qui ont toutes disparu ainsi du même coup.

— Dr. act. *Bancs et chaises dans les églises*. Le prix des chaises dans les églises est réglé par délibération du bureau des marguilliers, approuvée par le conseil de fabrique; cette délibération doit être affichée dans l'église. Il doit être réservé une place où les fidèles puissent commodément et gratuitement assister aux offices (décret du 30 déc. 1809, art. 64 et 65). La location des bancs et chaises est régie ou affermée par le bureau des marguilliers.

Il faut distinguer entre la location au premier occupant des bancs et chaises mobiles, et la concession des bancs et chaises réservés, fixes, laquelle est l'objet de dispositions particulières (décret du 30 déc. 1809, art. 68-71).

Celui qui a entièrement bâti une église peut retenir la propriété d'un banc ou d'une chapelle pour lui et sa famille tant qu'elle existera. Tout donateur ou bienfaiteur d'une église peut obtenir la même concession sur l'avis du conseil de fabrique approuvé par l'évêque et le ministre des cultes (id., art. 72).

— Archéol. La forme primitive du *banc* est le coffre, meuble essentiel, qui servait tout à la fois de table, de siège et d'armoire, et était, par conséquent, plus haut que nos sièges modernes. Il faut arriver au XVIe siècle pour trouver des bancs façonnés uniquement pour servir de sièges, composés d'une planche reposant sur des pieds, et munis ou non de dossiers et d'accoudoirs. Sur les bancs-coffres il existe des accoudoirs dès le XIe siècle; les stalles rentrent dans cette catégorie. On y mettait des coussins et des housses nommées « banquiers »; mais, à partir du XVe siècle, quand ces bancs furent couverts de sculptures, on ne garnit plus de coussins que le siège. On entendait par *banc à perche* celui qui avait un dossier à claire-voie formé de barres parallèles ou croisées, ou soutenues par des balustres. Le *banc à regle* était « un banc double, surmonté, dans son grand axe, de deux piliers avec feuil-

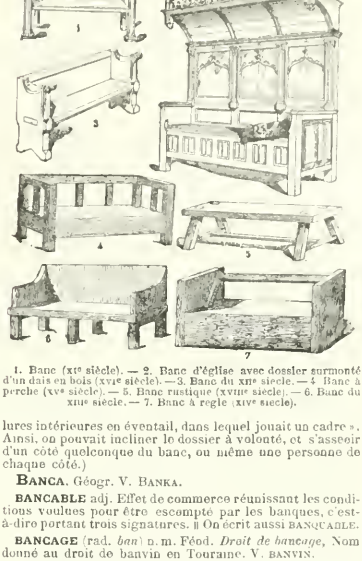

1. Banc (XIe siècle). — 2. Banc d'église avec dossier surmonté d'un dais en bois (XVIe siècle). — 3. Banc du XIIe siècle. — 4. Banc à perche (XVe siècle). — 5. Banc rustique (XVIIIe siècle). — 6. Banc du XIIIe siècle. — 7. Banc à regle (XIVe siècle).

lures intérieures en éventail, dans lequel jouait un cadre ». Ainsi, on pouvait incliner le dossier à volonté, et s'asseoir d'un côté quelconque du banc, ou même une personne de chaque côté.)

BANCA. Géogr. V. BANKA.

BANCABLE adj. Effet de commerce réunissant les conditions voulues pour être escompté par les banques, c'est-à-dire portant trois signatures. ‖ On écrit aussi BANQUABLE.

BANCAGE (rad. *ban*) n. m. Féod. *Droit de bancage*, Nom donné au droit de banvin en Touraine. V. BANVIN.

BANCAL, ALE, ALS (de *banc*, les pieds d'un banc étant d'ordinaire divergents) adj. Qui a une jambe ou les jambes tortues : *Mendiant* BANCAL. ‖ Qui est tortu, en parlant des jambes : *Avoir les deux jambes* BANCALES.

— Par anal. en parlant des choses. Qui a les pieds tortus ou inégaux : *Fauteuil* BANCAL.

— Substantiv. Personne bancale : *Un* BANCAL. *Une* BANCALE. *Des* BANCALS.

BANCAL (par allus. aux jambes d'un bancal) n. m. Sabre recourbé : *Les gendarmes sont armés de* BANCALS.

BANCAL DES ISSARTS (Jean-Henri), homme politique français, né à Saint-Martin-de-Londres (près Montpellier) en 1750, mort à Paris en 1826. Fils d'un fabricant de soie établi à Clermont-Ferrand, il devint, en 1783, notaire à Paris; en 1790, il retourna organiser l'agitation révolutionnaire dans son département, qui le nomma à la Convention en 1792. Il s'y rangea parmi les girondins, et fut un des quatre commissaires envoyés en avril 1794 auprès de Dumouriez. Livré avec ses collègues aux Autrichiens, il subit une dure captivité de trente-trois mois, dont il sortit avec des idées mystiques qu'il exposa dans un livre sur le *Nouvel ordre social*. Il vécut alors dans la retraite.

— BIBLIOGR. : Fr. Mège, *le Conventionnel Bancal des Issarts* (1887).

Bancal.

BANCASSE n. f. Banc servant à la fois de coffre, de siège et de lit, et qui était surtout en usage sur les galères.

BANCBROCHEUSE (*ban-bro*) n. f. En T. de filat., Ouvrière travaillant aux *bancs à broches*.

BANCEL, dit **de la Drôme** (Désiré), homme politique français, né et mort à Valence (Drôme) (1823-1871), s'occupa d'abord d'économie politique, et fut élu, en 1849, à l'Assemblée législative, où il alla siéger à la Montagne. Proscrit après le coup d'Etat, il se réfugia à Bruxelles, où il enseigna la littérature française à l'Université. En 1869, il fut élu député de Paris contre Emile Ollivier et comme représentant de l'opposition irréconciliable. Peu après, il fut attaqué par une maladie qui le réduisit à l'inaction pendant la guerre et l'emporta le 22 janvier 1871.

BANCELLE n. f. Autref., Banc long et étroit de cuisine, de cabaret, à deux ou à quatre pieds.

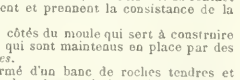

Bancelle.

BANCHE (forme fém. dialectale de *banc*) n. f. Géol. Nom donné à des bancs de marne argileuse qui, mouillés par intervalle par les eaux de la mer, blanchissent au contact de l'air, se dessèchent et prennent la consistance de la pierre.

— Constr. Grands côtés du moule qui sert à construire les murs en pisé, et qui sont maintenus en place par des piliers ou *parefeuilles*.

— Mar. Ecueil formé d'un banc de roches tendres et unies immergé près des côtes et de la surface des eaux.

BANCHÉE (rad. *banche*) n. f. Portion de mur en pisé, obtenue en remplissant le moule dans toute sa hauteur.

BANCHI (Séraphin), né à Florence au milieu du XVIe s., mort à Paris en 1622. Il dénonça à la cour de France le complot de Barrière contre Henri IV, et composa plusieurs ouvrages à propos du complot qu'il avait dévoilé. Le principal est *Histoire prodigieuse d'un détestable parricide entrepris sur la personne du roi de France* (Paris, 1598).

BANCHIERI (Adriano), moine olivétain, compositeur organiste et théoricien, né à Bologne en 1567, mort en 1634. Il se distingua par ses compositions, dans lesquelles on trouve des recueils de litanies, de psaumes, de concerts ecclésiastiques, de motets, de canons, des messes, et, dans un autre genre, des recueils de madrigaux, de canzonettes, ainsi que de nombreuses pièces symphoniques, et même trois comédies musicales : *la Prudenza giovenile*; *la Pazzia senile*, et *la Fida Pouculla*.

BANCHUS (*kus* — du gr. *baykhos*, espèce de poisson) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, famille des ichneumonidés, renfermant des formes de taille moyenne, dont l'abdomen est comprimé seulement à son extrémité.

— ENCYCL. Les *banchus* sont des ichneumons européens, parasites surtout des chenilles de noctuelles et de bombyx. Citons le *banchus falcator*; sa larve se développe dans celle d'une phalène, *fidonia primaria*, et se métamorphose dans une coque noire formée de six couches membraneuses.

BANCK (Pierre VAN DER), graveur au burin, né à Paris en 1649, mort à Londres en 1697, eut pour maître F. Poilly. Il eut de la netteté et de la finesse. Parmi ses meilleures estampes, on cite : *la Vierge et Jésus au jardin des Oliviers*, d'après Séb. Bourdon, le *Triomphe de Charles II*, d'après A. Vecrio; le portrait de Charles II, celui de W. Temple, ceux de G. Kneller, du comte d'Argyle, etc.

BANCK (Othon), poète et critique allemand, né à Magdebourg en 1824. Il entreprit de nombreux voyages d'études, et se fixa à Munich. On a de lui : *les Galeries de Munich* (1852), critique éclairée des chefs-d'œuvre de la peinture, sous forme de biographies et de nouvelles; *Souvenirs des Alpes* (1863); *Voyages d'un critique dans trois régions artistiques* (1865-1866); *le Livre d'images littéraires* (1866); enfin, des poésies estimées et des épigrammes (1862).

BANCLOCHE ou **BANCLOQUE** n. f. Féod. Cloche du beffroi du seigneur, qui servait à donner toute espèce d'avertissements, de *bans*. ‖ Beffroi. ‖ Tocsin.

BANCO (de l'ital. *banco*, banque adj. inv. Qualification donnée, en banque et dans le commerce, à certaines valeurs : *Deux cents florins* BANCO. V. partie encycl.

— *Faire banco*, Au baccara, au lansquenet et autres jeux, Tenir seul tout l'enjeu contre la banque. ‖ *Banco* s'emploie aussi interjectivement : *Il y a vingt-cinq louis.* — BANCO!

— ENCYCL. La monnaie *banco* ou *de banque* fut imaginée par les commerçants du moyen âge, afin d'échapper aux inconvénients du faux monnayage officiel. Cette monnaie imaginaire représentait un poids convenu d'or ou d'argent, à un titre également convenu, et servait de type pour évaluer les monnaies courantes. Lors donc qu'à une monnaie réelle ou à une monnaie de compte on ajoutait qu'elle était banco, cela signifiait que la valeur de cette monnaie n'était pas celle qu'elle avait dans le langage ordinaire, mais bien celle que la banque lui avait assignée.

BANCO. Hist. V. BANQUO.

BANCO, dit Nanni, fils d'un artiste florentin nommé Antonio, sculpteur et architecte italien, né à Sienne en 1374, mort en 1421. Il fut un des meilleurs disciples et amis de Donatello. On vante surtout, parmi ses statues, quatre *Saints* et son *Saint Philippe*, qui décorent l'église Or-San-Michele de Florence. Comme architecte, il a travaillé au Dôme, où il compte une statue de saint Luc.

BANCOCRATE (de l'ital. *banco*, banque, et du gr. *kratos*, force) n. m. Partisan de la bancocratie.

BANCOCRATIE (*si* — rad. *bancocrate*) n. f. Autorité, influence et tyrannie de la banque.

BANCOCRATIQUE adj. Qui a rapport à la bancocratie, ou aux bancocrates : *Régime* BANCOCRATIQUE.

BANCOUL (*koul'* — de *Bencoulen*, v. de Sumatra) n. m. Fruit du bancoulier (*aleurites moluccana*), appelé aussi *noix de bancoul*.

— ENCYCL. L'*aleurites cordata* donne, en extrême Orient, une huile usitée pour vernir les bois, et l'*aleurites moluccana* fournit la noix de bancoul, usitée comme purgatif dans les pays chauds.

BANCOULIER (*li-e* — rad. *bancoul*) n. m. Genre d'euphorbiacées. Syn. de ALEURITE.

BANCQ (*bank*) n. m. Anc. dr. Usité seulement dans l'ancienne locution *Bancq franc*. Temps de franchise pendant lequel le débiteur était insaisissable dans sa personne et dans ses biens, et pouvait librement vaquer à ses affaires et à son commerce.

Bancoulier.

1. fleur mâle : *b*, fleur femelle : *c*, fruit.

BANCROCHE (de l'allem. *bein*, jambe, et de *croche*, crochu) adj. Qui a les jambes tortues : *Une vieille femme* BANCROCHE.

— Par ext. Tortu, contourné : *Un alphabet en petites capitales étiques, obèses* OU BANCROCHES. (Ch. Nod.)

— Substantiv. Homme ou femme à jambes tortues : *Un* BANCROCHE. *Une* BANCROCHE.

BANCROFT (Richard), archevêque de Canterbury, né à Farnworth (comté de Lancastre) en 1544, mort en 1610. Célèbre par l'énergie qu'il mit à défendre l'église anglicane contre les puritains. Evêque de Londres en 1597, archevêque de Canterbury en 1604.

BANCROFT (George), historien et homme d'Etat américain, né en 1800 à Worcester (Massachusetts), mort en 1891. Il fit ses études au collège d'Harvard (Boston), et les compléta à Göettingen (Allemagne), où il fut élève de l'historien Heeren. Reçu docteur en philosophie (1820), il visita successivement Berlin, Paris, Milan, où il se lia avec Wolf, l'éditeur de Humboldt, V. Cousin, B. Constant, Manzoni, Bunsen et Niebuhr. De retour aux Etats-Unis en 1822, il enseigna le grec à Harvard, puis fonda, à Northampton, l'école de Round-Hill. En même temps, il publiait ses *Poems* (1823), à la louange des merveilles de la Suisse et de

l'Italie, et une traduction des œuvres d'Heeren (*Heeren's historical treatises*) [1824]. Bientôt il quitta l'enseignement pour se consacrer à l'étude des questions politiques et à son *History of the United States*. En 1845, le président Polk lui confia le portefeuille de la marine, puis l'envoya comme ministre plénipotentiaire à Londres. Il en profita pour entrer en relations avec les principaux hommes d'État de l'Angleterre et les historiens français Guizot, Lamartine, Mignet, de Tocqueville, et pour compléter, dans les archives des deux nations, ses recherches sur la révolution américaine. En 1849, Bancroft revint se fixer à New-York, où il acheva de se rendre célèbre par ses éloquents discours, ses éloges de Prescott, de Lincoln, etc., et surtout par la publication de nouveaux volumes de l'*Histoire des États-Unis*. En 1867, le président Johnson l'envoya comme ministre des États-Unis à Berlin. Il y resta jusqu'en 1874, et rentra ensuite dans la vie privée.

George Bancroft.

L'*History of the United States*, de Bancroft, qui forme douze volumes, se divise en trois parties : 1° l'histoire de l'Amérique depuis sa découverte jusqu'en 1748 ; 2° les causes de la guerre de l'Indépendance ; 3° la relation de cette guerre. Refondue en 1882 dans une édition définitive, elle a été complétée par une *History of the formation of the constitution of the United States*. Cette œuvre se distingue par le lumineux exposé des événements, l'abondance des vues philosophiques, et la passion de l'indépendance nationale. Mais le style est trop pompeux. H. Doniol reproche à Bancroft d'avoir exagéré le patriotisme jusqu'à la partialité, en déniant toute efficacité à la coopération de la France dans la guerre de l'Indépendance.

— BIBLIOGR. : Henri Doniol, *Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis* (1892).

BANCROFT (Hubert), historien américain, né dans l'État d'Ohio en 1832. D'abord simple employé chez un libraire de Buffalo, il fonda en 1856, à San-Francisco, une librairie où il s'enrichit rapidement. Il a publié, en 1875, un important ouvrage ethnologique : *les Races indigènes des États du Pacifique*, et, en 1882, l'*Histoire des États du Pacifique de l'Amérique du Nord*.

BANCROFTIE (*ti* — de *Bancroft*, n. pr.) n. f. Bot. Syn. de TOVARIE.

BANDA, mer intérieure dépendant de l'océan Indien, et située dans la partie orientale du grande archipel Asiatique ; c'est la partie la plus profonde de cet océan (de 4.000 à 5.000 m.), celle où l'eo observe le plus fréquemment le phénomène de la *mer de lait*.

BANDA, groupe d'îles de l'archipel Asiatique (Indes néerlandaises), dans l'archipel des Moluques ; 8.000 hab. Plantations de muscadiers. Cet archipel, découvert en 1512 par les Portugais, appartient aux Hollandais, qui ont un résident à Nassau ou Waterfort, dans l'île Banda-Neira.

BANDA, ville de l'Inde anglaise (provinces du Nord-Ouest [prov. d'Allahabad]), sur la rivière de la Kên, affluent de la Djemnah ; 23.000 hab. ; ch.-l. d'un district peuplé de 706.000 hab.

BANDAGE (rad. *bander*) n. m. Action : 1° d'entourer avec une bande ; 2° de tendre le ressort d'une arme. Ce qui sert à faire l'une ou l'autre de ces deux actions.

— Arberic. Appareil que l'on dispose autour d'une branche tordue ou incomplètement brisée, pour amener la soudure des parties déchirées et conserver la branche.

— Archéol. (pour *vendage*, corrupt. de *vindas* pour *guindas*). Clef d'arme à feu, au XVIe siècle. Le bandage est une clef à carrés, servant à monter le rouet et à dévisser les pièces (Gay). ‖ Ce mot est synonyme de GUINDAS.

— Art vétér. Les bandages sont des appareils généralement composés de bandes de toile, souvent complétés par des étoupes et des attelles qu'on place méthodiquement pour maintenir un organe déplacé, ou les abouts d'un os fracturé. La grande taille du cheval et du bœuf, et la gravité de leurs fractures, qui nécessitent ordinairement leur abatage, font que les bandages leur s ont bien plus rarement appliqués qu'à l'homme. Les règles de l'application des bandages sont les mêmes qu'en médecine humaine.

— Mag. Morceau de linge ou de parchemin marqué de caractères cabalistiques que l'on portait autrefois pour se préserver des maléfices.

— Techn. Bande de fer ou d'acier dont on entoure extérieurement la jante d'une roue de voiture. ‖ Cercle d'acier foodu qui s'applique *à chaud* sur la jante en fonte d'une roue de wagon. (La surface intérieure est cylindrique et alésée avec soin ; sa face extérieure est légèrement conique et se raccorde à l'aide d'un congé avec un bourrelet nommé *boudin*. Ce boudin s'oppose à ce que la roue quitte le rail sur lequel roule la partie cylindro-conique du bandage. En général, des boulons à tête fraisée [v. FRAISE] traversent la jante et le bandage, afin d'empêcher ce dernier de se séparer de la roue proprement dite, ce qui, malgré le serrage produit lors de la pose, arriverait à la longue.) ‖ Ensemble des pièces qui servent à bander une arme. ‖ Assemblage de bandes de fer qu'on emploie à maintenir les moules, avant la coulée. ‖ *Bandage débattant*, Appareil percé de quatre trous, qui reçoit les cordes du châssis du métier, chez les passementiers.

A, bandage d'une roue en acier.

— VélOc. Partie extérieure d'un pneumatique. Enveloppe formée de caoutchouc et de toile, qui se fixe à la jante par un talon ou au moyen de tringles. Le *bandage* est destiné à protéger la chambre à air et à empêcher la rupture de celle-ci quand elle est gonflée.

— ENCYCL. Chir. On nomme *bandage* l'arrangement qui résulte de l'application raisonnée à une partie du corps, soit d'une ou de plusieurs bandes, soit d'une ou de plusieurs pièces de linge séparées. Cette définition exclut les bandages mécaniques (v. ORTHOPÉDIE) et les bandages herniaires (v. BRAYER, HERNIE) ; elle ne s'applique pas aux appareils. V. APPAREIL.

Les bandages, classés d'après leur usage, comprennent les bandages : *contentifs, préservatifs, unissants, divisifs, expulsifs, compressifs, suspensifs*, etc. Mais, en réfléchissant qu'un bandage doit répondre à plusieurs indications et être

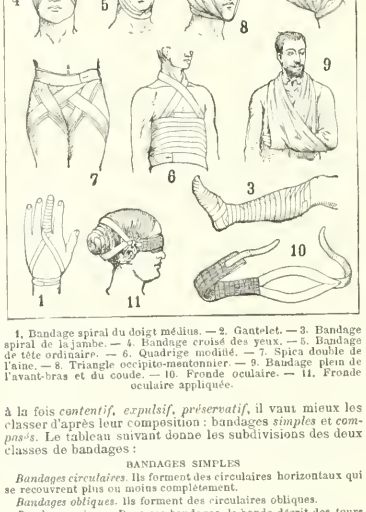

1. Bandage spiral du doigt médius. — 2. Gantelet. — 3. Bandage spiral de la jambe. — 4. Bandage croisé des yeux. — 5. Bandage de tête ordinaire. — 6. Quadrige modifié. — 7. Spica double de l'aine. — 8. Triangle occipito-mentonnier. — 9. Bandage plein de l'avant-bras et du coude. — 10. Fronde oculaire. — 11. Fronde oculaire appliquée.

à la fois *contentif, expulsif, préservatif*, il vaut mieux les classer d'après leur composition : bandages *simples* et *composés*. Le tableau suivant donne les subdivisions des deux classes de bandages :

BANDAGES SIMPLES

Bandages circulaires. Ils forment des circulaires horizontaux qui se recouvrent plus ou moins complètement.

Bandages obliques. Ils forment des circulaires obliques.

Bandages spiraux. Dans ces bandages, la bande décrit des tours de spire ; les tours de spire sont appelés *doloires*. Ils se recouvrent quelquefois à moitié ; d'autres fois, ils ne sont que juxtaposés ; parfois, enfin, les doloires sont à une certaine distance les unes des autres.

Bandages croisés ou *en huit de chiffre*. On donne ce nom à des bandages formés par des tours de bande également appelés *doloires*, qui se croisent de manière à présenter plus ou moins complètement la forme d'un ⊖.

Bandages noués. Ce sont ceux qui forment un nœud.

Bandages récurrents. Ce sont ceux dont les tours de bande vont et reviennent sur leurs pas.

Bandages pleins. Ce sont ceux qui sont faits avec une large pièce de linge entière.

Bandages invaginés ou *unissants*. Ils sont formés par une bande perforée dans une partie quelconque de son pleio, et qui reçoit dans les ouvertures, soit un de ses chefs taillé en autant de lanières qu'il y a d'ouverture, soit celui d'une autre bande taillée de la même manière.

Liens. Ce sont tous les bandages ne rentrant pas dans les précédents : bandages contentifs de sonde ou ceux employés dans la réduction des luxations.

BANDAGES COMPOSÉS

Bandages en T, *en* ×, *en croix*. Ce sont ceux qui ont la forme d'un T, d'un ×, d'une croix.

Bandages en fronde. Quand ils sont formés par une large pièce de linge, dont les deux extrémités sont taillées longitudinalement, de manière à présenter un nombre égal de chefs. Ce bandage ressemble assez à la fronde dont se servaient les anciens.

Bandages en bourses ou *suspensoirs*. On donne ce nom aux bandages qui ont la forme d'un petit sac dans lequel on place l'organe que l'on veut soutenir.

Bandages en gaine ou *vaginiformes*. Ils ont la forme d'une gaine.

Bandages lacés et bouclés. Ils sont garnis de cordons, de boucles, etc.

Depuis Gerdy, auquel le tableau précédent a été emprunté en grande partie, un mode de traitement nouveau, d'une importance extrême, l'immobilisation, a nécessité de nouveaux *bandages*. Ce sont les bandages *inamovibles*, perfectionnés encore pour devenir les bandages *amovo-inamovibles*, et enfin les bandages à extension continue qui ont donné de si beaux résultats dans le traitement des fractures. V. APPAREIL.

Quelles que soient la forme et la composition d'un bandage, son application doit être faite avec une grande douceur et ne produire chez le malade que le moins de douleur possible. On doit, de plus, se conformer aux règles suivantes : 1° S'assurer que le bandage peut remplir toutes les conditions nécessaires ; 2° S'entourer d'aides en nombre suffisant ; 3° Placer le malade dans la position la plus commode, et disposer les aides convenablement ; 4° Serrer le bandage d'une façon uniforme dans toute son étendue ; 5° Serrer convenablement le bandage, de façon qu'il ne soit ni trop lâche (pour être sûr de son immobilité), ni trop serré (pour éviter les gangrènes) ; 6° Appliquer le bandage de *bas en haut* ; 7° Éviter les bandages dont l'application compliquée charge les parties blessées de nombreux tours de bande souvent inutiles, lourds, pouvant se déranger facilement.

BANDAGISTE (*jiss*) n. m. Individu qui fait ou vend des bandages.

— adj. : *Ouvrier, marchand* BANDAGISTE.

BANDAMA, fleuve de l'Afrique occidentale française. V. LAHOU.

BANDANA ou **BANDANAS** (*nass*) n. m. Nom donné, dans l'Inde, à des mouchoirs rouges à dessins blancs.

BANDAR n. m. Instrument de musique arabe, formé d'un cercle de bois recouvert d'une membrane contre laquelle sont tendues, à l'intérieur du cadre, deux ou plusieurs cordes de boyau ; quelques-uns en ont jusqu'à huit.

— ENCYCL. Le *bandar* est particulièrement employé par des bandes que l'on désigne sous le nom de *Sidi-ben-Aissa* ou *Toquera* : elles sont composées d'une quinzaine d'individus, qui se livrent aux extravagances les plus bizarres, tout en jouant de cet instrument.

Bandar.

BANDAR-ES-SALAAM (le *port sûr*), ville et port de l'Afrique orientale allemande, le seul port abrité qui existe entre le cap Guardafui et la baie d'Algoa ; 1.500 hab. Bandar-es-Salaam a été occupé par les Allemands en 1885.

Des géographes l'appellent *Dâr-es-Salaam* (la *maison de paix*), d'après le ki-souahéli *Dari-Salarma* (*toit sûr*).

BANDARRA (Gonzalo), poète et cordonnier portugais, mort à Lisbonne en 1556, composa des poésies allégoriques et patriotiques dont le succès fut prodigieux. Lorsque le Portugal secoua le joug de l'Espagne (1640), les couplets de Bandarra, où la résurrection de l'indépendance nationale était prophétisée, devinrent comme une sorte de livre sacré pour les patriotes portugais.

BANDE (primitiv. *bende*, du german. *binda*) n. f. Objet plat, mince, long, et plus ou moins flexible, que l'on applique sur un autre pour l'assujettir, ou le fortifier, ou le couvrir en partie : *Une* BANDE *de papier, de toile, de cuir, de fer. Coller une* BANDE. *Mettre un journal sous* BANDE.

— Par ext. Objet étroit et allongé dont la forme rappelle celle d'une bande : *Une* BANDE *de terre, de gazon*.

— Fam. *Coller sous bande*, Mettre un interlocuteur, un adversaire, dans une situation difficile. (Par allusion au jeu de billard.)

A, bande lombarde.

— Anat. Partie allongée, étroite et aplatie : BANDE *médullaire*. BANDE *ligamenteuse*. BANDE *aponévrotique*.

— Archit. Membre légèrement saillant et allongé, qu'on voit dans les architraves, les chambranles, les impostes, etc. (On les appelle aussi FASCES.) ‖ Bossage dont on orne quelquefois le nu des colonnes. On en voit au Louvre de très nombreux exemples. ‖ *Bande lombarde*, Pilastre peu épais qui, dans certaines constructions romaines, fait saillie sur le nu du mur, sert de contrefort, supporte une arcade en plein cintre, etc.

Bandes : A, de Jupiter ; B, de Saturne.

— Astron. Nom donné à des zones, généralement obscures, que l'on aperçoit sur certaines planètes.

— Blas. Pièce honorable de première classe, qui a la forme d'une large *bande* allant de l'angle dextre du chef à l'angle sénestre de la pointe. La bande diffère de la barre en ce que cette dernière est dirigée de sénestre à dextre.

Bande. Epée posée en bande. Ecu bandé.

— Chir. Lanière de linge dont on se sert pour enrouler certaines parties du corps. ‖ *Chef d'une bande*, Chacune de ses extrémités. ‖ *Plein d'une bande*, La bande entière sauf les bouts. ‖ *Bande perforée*, Celle dans laquelle on a ménagé de petites ouvertures ou boutonnières. ‖ *Bande roulée a un globe*, Bande roulée autour d'un seul chef et formant un cylindre. ‖ *Bande roulée a deux globes*, Bande roulée autour de chacun de ses chefs, et formant deux cylindres.

— Constr. Bandeau au pourtour ou dans un trumeau de croisée, dans les constructions en briques. ‖ *Bandes de trémie*, Barres de fer plates que l'on dispose en travers de l'ouverture quadrangulaire ménagée dans la charpente d'un plancher, à la place d'un foyer de cheminée.

A, bande de trémie.

— Géol. *Bandes boueuses*, Nom que l'on donne aux amas de matériaux qui s'accumulent chaque année au pied des « cascades » de certains glaciers, et qui, emportés par ceux-ci dans leur marche en avant, forment à leur surface une série de lignes transversales régulièrement espacées.

— Jeux. Rebords élastiques qui entourent intérieurement le tapis d'un billard. ‖ Bord de la table percé de trous, dans le jeu de trictrac.

— Mar. Inclinaison transversale que prend le navire, quand l'arrimage est mal fait, ou sous l'effort du vent, d'une force quelconque : BANDE *sur bâbord, sur tribord. Donner de la* BANDE. ‖ Quand on abandonne des vergues, des cordages, des chaînes, sans leur faire subir aucune résistance, on dit qu'on *largue en bande*. ‖ Quand on incline volontairement le navire pour le nettoyer, on le *met à la bande*. ‖ *Bande de renfort, Bande de ris*, Morceau de toile long et étroit que l'on coud sur les voiles pour les renforcer, ou pour y fixer les garcettes de ris. ‖ *Bande du cylindre*, En mécanique, Surface sur laquelle frotte la barrette du tiroir, et *Bande du tiroir* ou *de frottement*, La partie du tiroir qui frotte contre la bande du cylindre. ‖ *Bande d'aube* ou *Savate*, Pièce de fer fixée sur l'aube du côté de l'écrou pour que ce dernier ne mange pas le bois. ‖ *Bandes de jonction*, Tôles qui unissent les écarts verticaux de deux feuilles du bordé à clin. ‖ *Bande diagonale* ou *croisée*, Croix de Saint-André. ‖ *Faire passer l'équipage à*

la bande, Faire porter tous les hommes de l'équipage d'un même bord pour rendre honneur, acclamer un navire étranger, un chef qui quitte son commandement.

— Métrol. Petit poids d'environ 60 gr., en usage sur la côte de Guinée, pour peser la poudre d'or.

— Pâtiss. Chacun des cordons de pâte qui se croisent sur un gâteau. ‖ *Bande de tour,* Long morceau de pâte dont on entoure une pièce pour en maintenir les parties.

— Pêch. Partie longue et étroite d'un filet. ‖ Espèce d'aile que l'on ajoute quelquefois à un filet.

— Techn. *Bandes de selle,* Pièces de fer que l'on cleue aux arçons d'une selle. ‖ *Bande de garrot,* Petite bande à l'arçon de devant. ‖ *Bandes d'une glace,* Les deux bords longs. (Les deux autres s'appellent « têtes ») : *Les bavures des* BANDES *et des têtes servent à faire du calcin.* ‖ Tranches de liais encadrant un dallage. ‖ *Bande de trémie,* Barres de fer occupant la partie antérieure du foyer d'une cheminée. ‖ *Bande de caisse,* Ferrures plates destinées à consolider l'assemblage de la caisse et des brancards d'une voiture.

— Typogr. Chacune des lames de fer poli sur lesquelles roule le train.

— ENCYCL. Chir. Une *bande* est une pièce de linge étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'action de rouler une bande, la main droite imprime au globe un mouvement de rotation, la main gauche dirige le plein et contribue à serrer la bande.

Pour appliquer une bande à un globe (les bandes à deux globes sont peu employées), on fixe le chef libre avec la main gauche, et la main droite fait rouler la bande, placée sur sa face externe, dans la direction que l'on veut donner au bandage. Il faut avoir soin de faire plusieurs tours circulaires pour fixer le premier chef, et d'exercer sur la bande un certain effort pour empêcher le relâchement du bandage pendant qu'on l'applique. Lorsqu'on place une bande sur une région dont le volume varie, une jambe par exemple, un des bords presse plus sur la partie saillante, tandis que l'autre s'éloigne du membre; l'écartement qui en résulte se nomme *godet.* Il faut toujours éviter les godets; pour cela, on renverse obliquement la bande, de façon que son bord supérieur devienne inférieur. Cette petite manœuvre s'appelle « faire un *renversé* ». Lorsque la bande est posée, on la fixe de préférence avec des épingles anglaises.

1. Manière de rouler une bande. 2. Bande roulée à un globe. — 3. Bande roulée à deux globes.

Les bandes sont employées sèches, mouillées, ou recouvertes d'une substance (dextrine, amidon, silicate) propre à coller les différents tours. V. APPAREIL.

Outre les bandes de toile, on peut encore se servir de bandes de coton, de percale, etc. Les bandes de laine sont trop épaisses, trop extensibles. Les bandes de tarlatane sont très usitées, leur bon marché permet de ne les employer qu'une fois et d'éviter ainsi les contagions. Les bandes de caoutchouc servent pour l'hémostase et comme moyen de massage et de pression continues dans les entorses.

Bande (ORDRE DE LA) ou **de l'Echarpe,** ordre militaire espagnol, créé en 1330 par Alphonse XI, roi de Léon et de Castille, et aujourd'hui tombé en désuétude. On le conférait aux nobles qui avaient servi au moins dix ans à la cour ou dans les armées. Les chevaliers portaient un ruban rouge en écharpe. Philippe V avait relevé cet ordre au XVIIe siècle.

BANDE (du goth. *bandi,* bannière) n. f. Troupe organisée pour combattre sous un même drapeau.

— Par ext. Troupe mal disciplinée : *On ne s'appelle légion qu'à la condition de la hiérarchie, de la discipline; autrement, on est une* BANDE. (Salvandy.) ‖ Association armée, organisée dans un but quelconque : *Une* BANDE *de voleurs, de brigands, de pirates.* ‖ Troupe d'hommes ou d'animaux réunie dans un but quelconque : *Une* BANDE *de buveurs, de débauchés. Une* BANDE *de loups, de canards.*

— Par dénigr. Parti, ligue, clique : *Être de la* BANDE *de quelqu'un.*

— Fam. *Faire bande à part,* Se mettre à l'écart, au prop. et au fig.; isoler ses intérêts des intérêts des autres.

— *Bandes noires,* Compagnies étrangères d'infanterie introduites en France au XVIe siècle, et dont les enseignes étaient noires. V. partie encycl.

— Art milit. anc. *Bande d'artillerie,* Batterie complète. ‖ *Bande de pied,* Compagnie de fantassins.

— Hist. *Petite bande,* Petite troupe choisie et privilégiée de dames qui accompagnaient le roi dans ses parties de plaisir.

— Mus. *Bande de l'écurie,* Troupe de musiciens du roi formée d'officiers de l'écurie. ‖ *Grande bande* ou *Grand'bande.* Autref., Troupe des vingt-quatre violons du roi.

— SYN. **Bande, compagnie, troupe.** *Bande* est moins noble que les deux autres; on dit *une bande d'histrions, de bohémiens.* De plus, *bande* ne suppose pas un nombre considérable, il faut la réunion de plusieurs *bandes* pour former une *troupe,* qui est toujours composée de nombreux individus. *Compagnie* suppose aussi un nombre assez limité; mais il ajoute à l'idée de nombre celle d'union, de communauté dans la vie intime : une *compagnie* de perdrix forme comme une famille. *Compagnie* est aussi plus noble que *troupe,* et on applique quelquefois ce terme aux acteurs d'un théâtre.

— ENCYCL. Dr. *Bandes armées.* Eu droit criminel, on entend par *bandes armées* des troupes de malfaiteurs qui, organisées sous les ordres de chefs, marchent en armes dans l'un des trois buts suivants : 1° « soit pour envahir des domaines, propriétés ou deniers publics, places, villes, forteresses, postes, magasins, arsenaux, ports, vaisseaux ou bâtiments appartenant à l'Etat; 2° soit pour piller ou partager des propriétés publiques ou nationales, ou celles d'une généralité de citoyens; 3° soit pour faire attaque ou résistance envers la force publique agissant contre les auteurs de ces crimes ». Ces bandes font l'objet des articles 96 à 101 du Code pénal, qui punissent de la déportation ou des travaux forcés, suivant les circonstances, les crimes commis par elles.

Par leur organisation et par le but politique qu'elles poursuivent, ces bandes se distinguent : 1° des réunions séditieuses prévues par les articles 210 et suiv. du Code pénal, qui, purement accidentelles, ne sont point organisées; 2° des associations de malfaiteurs punies par les articles 265 et suiv. du Code pénal (modifiés par la loi du 18 déc. 1893), qui n'ont pour objet que les crimes contre les personnes et contre les propriétés; 3° des réunions ou bandes mentionnées en l'article 410 du même code, qui ne se proposent que le pillage de denrées, marchandises ou autres choses mobilières; 4° des attroupements armés réprimés par la loi du 7 juin 1848, qui ne supposent ni organisation, ni commandement.

— Hist. *Bandes noires.* L'origine de ce vocable est assez difficile à établir; on peut croire que les premières *bandes noires* firent partie des grandes compagnies du XIVe siècle. Il existait alors une *compagnie blanche,* une *compagnie noire,* etc. V. COMPAGNIE.

Au XVIe siècle, la bande noire se compose de lansquenets allemands au service de la France, pour combattre en Italie. Établies sous Louis XII, ces bandes noires incluent à la bataille de Pavie, où elles étaient commandées par Jean de Lorraine et le duc de Suffolk (1525). D'autres bandes noires italiennes existaient à la même époque; leur chef était Jean de Médicis, dit « Jean des Bandes Noires » ; elles disparurent avec leur chef, en 1527. Parfois, d'autres bandes ont pris ce nom, soit à cause de la couleur noire de leurs drapeaux, en signe de deuil, ou à cause de leurs armures noires. C'est ainsi qu'au XVIe siècle on nommait les reîtres les *hommes noirs.*

Sous la Restauration, le surnom de *bande noire* a été donné par les écrivains romantiques, notamment par Victor Hugo dans ses *Odes et Ballades,* aux sociétés de spéculateurs qui achetaient les vieux châteaux et les abbayes, pour les démolir et en revendre les matériaux, sans égard aux souvenirs historiques ou à la valeur artistique de ces monuments, et qui dépecaient en petits lots les parcs ou domaines environnants. Ces dernières opérations, du moins, eurent, il faut le reconnaître, un côté utile, car elles favorisèrent le développement de la petite propriété et de l'agriculture.

De nos jours, on donne le nom de *bande noire* aux ligues qui se forment entre certains commerçants d'une même spécialité (marchands de meubles, bijoutiers, etc.) pour accaparer à bas prix, aux dépens des acheteurs particuliers, tout ce qu'il y a d'avantageux dans les ventes privées ou publiques.

Dans un autre ordre d'idées, le nom de *bande noire* de Montceau-les-Mines a été appliqué à un groupe d'une trentaine de jeunes ouvriers mineurs de cette ville de Saône-et-Loire qui, au cours des années 1883 et 1884, terrorisèrent la contrée par une série d'explosions de dynamite dirigées contre les propriétés publiques et privées. V. MONTCEAU-LES-MINES.

Il faut citer enfin la *bande noire* des voleurs de vin, association de malfaiteurs qui, en 1886, exploitèrent, avec la complicité de certains concierges, les négociants en vins de Paris et de province, en se faisant livrer à crédit, à de fausses adresses, des barriques de vin qu'ils revendaient immédiatement à vil prix à des recéleurs affiliés.

— *Bandes armées.* On désignait ainsi en France, dès le XIIIe siècle, les compagnies de volontaires à la solde des communes, du roi, ou des grands vassaux. Connus au moyen âge sous les divers noms de *routiers, cotereaux, maladrins, francs-taupins, écorcheurs, brigands, mauvais garçons,* ces mercenaires se rendirent redoutables au paysan par leurs *pilleries.* (V. COMPAGNIES [*grandes*].) Aux XVe et XVIe siècles, elles se recrutaient surtout en Allemagne et en Italie. Leur nombre variait de 200 à 500 hommes. On les désignait généralement, à cette époque, sous le nom de la province où elles guerroyaient : telles furent, sous Louis XI, les *bandes* de Picardie, et, sous Louis XII, les *bandes* de Piémont, qui plus tard, après la création de nouvelles compagnies, reçurent le nom de *vieilles bandes,* que leur bravoure immortalisa. Ce nom ne disparut qu'avec les *bandes* des régiments de Savoie.

— *Bandes de voleurs.* Le vol, cette industrie spéciale qui, pour être infamante, n'en exige pas moins des aptitudes particulières et un outillage parfois très compliqué, ne pouvait manquer de provoquer, comme toute autre industrie, l'association des efforts en vue de l'accroissement des bénéfices. Ces syndicats criminels, qui s'organisent souvent dans la promiscuité des prisons, sous l'autorité d'un chef, de quelque repris de justice réputé pour l'habileté de ses coups, ont reçu, dès l'origine, le nom de *bandes.* Paris, par ses richesses et par la facilité de s'y perdre dans la foule, a été, de tout temps, le lieu de recrutement et le centre d'action préféré des bandes de voleurs.

De là, en 1721, la *bande de Cartouche;* la *bande Soufflard et Lesage* (1838); les *bandes Châtelain* (1836), *Hug* (1841), etc.; *Charpentier, Courvoisier, Souque* (1843); les *bandes Poulmann, Marchetti,* la *bande des Escarpes* (1844); la *bande des Habits noirs* (1845); la *bande des Porteurs d'eau,* composée d'Auvergnats, et celle des *Endormeurs* (1846); la *bande Thibert,* formée de 800 voleurs *à la roulotte* (1847); la *bande Nathan* (1852-1852), recrutée de père en fils dans la même famille; la *bande du Café du XIXe Siècle* (1860), etc.

La province a eu aussi des bandes redoutables par leurs assassinats, telles que les *bandes Mandrin, Poulaillier, des Chauffeurs* (1755-1800); les *bandes des Voleurs de diligences* (1819-1824); la *bande des Brigands de la Vienne* (1834); la *bande de l'Auberge aux Tueurs,* dans le Tarn (1835); la *bande du Grand Creux de Rassat* (1837); la *bande Graft,* à Caen (1857); la *bande Lemaire,* composée de plusieurs générations de voleurs qui terrorisaient le Santerre (arr. de Péronne et de Montdidier) (1821-1858), etc.

BANDE n. f. En T. de mécan., Tension d'un ressort quelconque.

BANDE, comm. d'Espagne (Galice, prov. d'Orense); 5.735 hab. Elève de bestiaux. — Pop. du *district de Bande :* 27.900 hab.

BANDEAU (*do*) n. m. Bande d'étoffe, etc., qui ceint la tête, le front.

Des *bandeaux* moyen âge, avec des yeux cernés,
Font de sombres profils d'arcbanges consternés.
TH. DE BANVILLE.

— Se dit particulièrement d'un tissu d'étoffe précieuse dont les rois et les reines se ceignaient le front : *Le* BANDEAU *royal est sujet à tomber sur les yeux. Monime essaya de s'étrangler avec son* BANDEAU. ‖ *Ceindre le bandeau royal,* Monter sur le trône, arriver aux honneurs souverains.

— Se disait aussi d'une pièce de toile fine que les veuves portaient sur le front pendant toute la durée de leur deuil. ‖ Se dit encore d'une pièce d'étoffe tout à fait semblable que les religieuses portent sur le front, après qu'on a coupé leurs cheveux.

— Bande, linge, etc., que l'on applique sur les yeux de quelqu'un pour l'empêcher de voir :

Une feuille de lierre
Sur les yeux de l'un d'eux en *bandeau* s'applique.
FLORIAN.

— Fig. Cause d'aveuglement de l'esprit ou du cœur : *Le* BANDEAU *de la présomption est bien plus épais que celui de l'Amour.* (Mme de Grafigny.)

— Carross. Ferrures que l'on désigne aussi sous le nom de *molles-bandes.*

— Cost. Cheveux divisés au milieu du front et ramenés sur les côtés de la tête : BANDEAUX *qui couvrent les oreilles.*

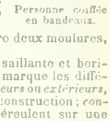
Personne coiffée en bandeaux.

— Menuis. Planche mince, étroite, qui remplace une corniche, au-dessus d'un lambris de hauteur; sa rive supporte les inégalités des plâtres du plafond.

— Pêch. Partie la plus éloignée de l'extrémité de la manche d'un filet.

— Poét. Emblème que les poètes donnent à l'Amour, à la Fortune et à la Justice, pour signifier l'aveuglement des deux premières divinités, et l'impartialité de la troisième.

— T. de marbrerie, Renfoncement entre deux moulures, taillé après coup.

— ENCYCL. Archit. Assise de pierre saillante et horizontale qui pourtourne un édifice, et en marque les différents étages. Les *bandeaux* sont dits *intérieurs* ou *extérieurs,* selon la place qu'ils occupent dans une construction; *continus* ou *interrompus,* suivant qu'ils se déroulent sur une façade entière, ou qu'ils sont coupés par un membre vertical d'architecture. Le bandeau indique nécessairement un plancher, un sol, et, par suite, il ne peut être indifféremment placé sur une façade ou dans un intérieur. Il est de formes variées; il peut se composer d'un biseau, d'un cavet, d'une doucine, etc., et il est fréquemment orné.

Les bandeaux extérieurs paraissent avoir été destinés, dans le principe, à empêcher, par leur saillie, les eaux pluviales de laver les parements des édifices. Pendant la période romane, ces profils furent d'abord très simples,

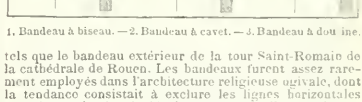

1. Bandeau à biseau. — 2. Bandeau à cavet. — 3. Bandeau à doucine.

tels que le bandeau extérieur de la tour Saint-Romain de la cathédrale de Rouen. Les bandeaux furent assez rarement employés dans l'architecture religieuse ogivale, dont la tendance consistait à exclure les lignes horizontales pour donner le plus de développement possible aux lignes perpendiculaires. On en trouve, cependant, des exemples (Amiens, Semur, la sainte Chapelle).

A partir de la fin du XIIIe siècle, les bandeaux n'existent plus dans l'architecture religieuse; mais on en trouve, jusqu'au XVe siècle, de nombreux exemples dans l'architecture civile, où ils sont parfois très saillants et richement décorés. Au XVIe siècle, ils deviennent de véritables entablements, ayant architrave, frise et corniche, même lorsque l'absence d'un ordre devrait exclure l'emploi de tous ces membres. Les architectes de notre temps emploient encore assez fréquemment des bandeaux de ce genre pour marquer les différents étages des maisons, ou encore pour encadrer les portes, croisées ou arcades d'un bâtiment.

BANDÉE rad. *bani* n. f. Ouverture des vendanges : *La* BANDÉE *est fixée par un arrêté de l'autorité municipale.*

BANDÈGE n. m. Plateau double en bois laqué, muni en dépourvu de pieds, et sur lequel on mettait des porcelaines. (Ce meuble, originaire des Indes, a été mis à la mode en France sous Louis XIV.)

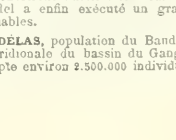
Bandège.

BANDEL (Ernest DE), sculpteur allemand, né en 1800 à Anspach (Bavière), mort en 1876. Elève de l'académie de Munich, il s'est créé une place à part parmi les statuaires de l'Allemagne. Toutes ses œuvres, d'un caractère classique, sont remarquables par le style et par l'exécution. Parmi les statues de cet artiste, aussi consciencieux que fécond, on cite au premier rang : *Mars endormi,* qui commença sa réputation en 1820 : sa belle statue de *la Charité,* et un *Faune.* En 1825, il alla auprès de Thorwaldsen en Italie, et y travailla à des figures destinées à la Walhalla. De 1827 à 1834, il vécut à Munich, et y exécuta les statues du fronton de la Glyptothèque. Puis il travailla à Hanovre, à Göttingue, etc. Ses statues les plus réputées sont : une *Thusnelda* (femme d'Hermann, enchaînée et conduite prisonnière chez les Romains); le *Génie endormi* qui décore un tombeau à Berlin; un *Christ* de grandeur naturelle; enfin, le monument de *Hermann,* le héros national de l'Allemagne. Ce dernier est l'œuvre capitale de l'artiste. Cette statue, coulée en bronze, n'a pas moins de 13 m. d'élévation. Elle fut acclamée par toute l'Allemagne, et des souscriptions publiques couvrirent aussitôt les frais de ce travail colossal. Bandel a enfin exécuté un grand nombre de bustes remarquables.

BANDÉLAS ou **BOUNDÉLAS,** population du Bandel-Kand, dans la partie méridionale du bassin du Gange. Cette population, qui compte environ 2.500.000 individus,

est assez mêlée; la langue qu'elle parle est du sanscrit mélangé de persan. — *Un* BANDÉLA (ou BOUNDÉLA).

BANDELETTE n. f. Petite bande spéciale dont les Egyptiens entouraient le corps et les membres des momies. — Par ext. Petite bande quelconque, et principalement Petite bande de pansement. ‖ *Bandelette agglutinative*, Bandeletto qu'on enduit de diachylon, pour qu'elle adhère à la peau.

— Anat. Partie du cerveau de forme demi-circulaire.

— Antiq. Petites bandes d'étoffe de différentes couleurs, qui servaient à orner la chevelure, les autels des dieux, les sceptres des rois, etc. V. partie encycl.

— Archit. Ornement dans le genre de la plate-bande, mais plus étroit encore : *Les filets et les listeaux sont des* BANDELETTES. ‖ On dit aussi TÉNIE.

— Bot. Raie ou petite bande colorée. ‖ Tige aplatie en forme de bande.

— Helminth. Nom vulgaire d'un ténia.

— Techn. *Fer de bandelettes*, Fer mince et étroit, qui se vend en bottes.

a, Bandelettes.

— ENCYCL. Antiq. Les anciens faisaient grand usage des *bandelettes*. En Grèce, comme à Rome, on s'en servait pour la toilette, pour la décoration des monuments, ou pour les cérémonies du culte. Les bandelettes étaient généralement en laine; elles étaient blanches, pourpres, ou bleues, suivant leur destination. Elles se composaient d'un flocon de laine (*infula*), autour duquel s'enroulait un long ruban (*vitta*) dont les extrémités libres (*tænia*) flottaient sur le dos, lorsque les bandelettes étaient attachées autour de la tête.

Prêtres et prêtresses ornaient leur tête de bandelettes sacrées; on en mettait aux statues des dieux, on en parait les autels et les victimes. Les suppliants tenaient dans leurs mains des bandelettes. Les femmes s'en servaient aussi pour maintenir les tresses de leurs cheveux.

BANDELKAND ou **BUNDELCUND**, contrée de l'Inde anglaise (prov. d'Allahabad), divisée en trente principautés et cinq districts, et peuplée de 3.780.000 hab. Mines de diamants situées sur le plateau de Pannah, et exploitées à ciel ouvert dans une couche d'alluvion d'environ 0m,50 d'épaisseur. (Une partie de ce pays appartient aux Anglais depuis 1817; le reste est gouverné par des rajahs, ou chefs indigènes, tributaires de l'Angleterre.)

BANDELLO (Vincenzio), dominicain italien, né à Castelnuovo en 1435, mort en 1506. Il enseigna avec éclat la théologie, et devint général de son ordre en 1501. Il fut un des adversaires les plus ardents du dogme de l'Immaculée Conception. Il écrivit, entre autres ouvrages, un traité, devenu fort rare, qui soulève de vives polémiques entre les dominicains et les cordeliers, et qui a pour titre : *Libellus recollectorius de veritate conceptionis B. Mariæ Virginis* (Milan, 1475).

BANDELLO (Matteo), célèbre conteur italien, neveu du précédent, né à Castelnuovo, près de Tortone, vers 1480, mort à Agen en 1561. Il entra tout jeune dans le même ordre que son oncle, et l'accompagna dans les voyages que Vincenzio Bandello faisait non seulement en Italie, mais en France, en Espagne, en Allemagne, pour visiter les couvents de Saint-Dominique; il séjourna longtemps à Mantoue, où il se lia avec Jules-César Scaliger, et fut le précepteur de la belle Lucrezia de Gonzague. Divers princes et grands seigneurs l'employèrent dans quelques-unes de leurs négociations; mais, attaché au parti français, il se vit en butte aux persécutions du parti espagnol, après que François Ier eut été battu et fait prisonnier à Pavie (1525); sa maison de Castolnuovo fut pillée et brûlée par les soldats, à peine eut-il le temps de s'échapper sous un déguisement. Il dut se réfugier en France avec son principal protecteur, Cesare Fregoso, après la mort duquel Henri II le nomma évêque d'Agen (1550). Bandello laissa le gouvernement de son évêché à un collègue, l'évêque de Grasse, Italien comme lui, et ne s'occupa que de travaux littéraires.

Son œuvre principale est le recueil de nouvelles qu'il commença à publier en 1554 et qui a fait de lui un rival de Boccace : *le Novelle del Bandello* (Lucques); complétées après sa mort par un quatrième volume imprimé à Lyon (1573), elles ont eu de nombreuses réimpressions. Boistuau et son continuateur Belleforest en ont donné, sous le titre de *Histoires tragiques* (1567), une imitation qui n'est pas sans mérite, mais où ils ont mis trop de leurs propres inventions.

Bandello est un conteur original et d'une grande variété; un de ses récits a inspiré à Shakspeare son drame de *Roméo et Juliette*.

BANDER v. a. Couvrir, entourer d'une bande : BANDER *une blessure, une plaie, un bras malade*.

— Couvrir d'un bandeau, en parlant des yeux : *On* BANDE *les yeux à un parlementaire ennemi qu'on reçoit dans une place de guerre.* (Acad.)

— Tendre, replier pour donner du ressort : BANDER *un câble, un arc, un ressort.* ‖ *Bander un tambour*, Serrer les cordes pour tendre la peau.

— Fig. Appliquer énergiquement et d'une manière soutenue : BANDER *son esprit.* ‖ Irriter, envenimer : *Sa brutalité* BANDA *entièrement l'assemblée contre lui.* (St-Sim.) [Vieux.]

— Archit. Fermer, en parlant d'une voûte ou d'un cintre.

— Fauconn. *Bander au vent*, En parlant du faucon, Faire la crécerelle en restant sur les chiens.

— Jeux. *Bander une balle*, Au jeu de paume, La pousser dans le filet avec la raquette. ‖ *Bander les dames*, Au trictrac, Les amonceler sur une flèche.

— Mar. Garnir d'une bande, en parlant d'une voile : *On* BANDE *les voiles pour les consolider.*

— Pâtiss. Entourer d'une bande de pâte, ou garnir de plusieurs bandes croisées.

— Techn. En terme de bijoutier, Redresser une moulure sur le banc. ‖ *Bander le simple*, Donner aux ficelles du simple d'un métier une tension suffisante. ‖ *Bander une roue*, Adapter un bandage à la roue. (Cette opération se nomme EMBATTAGE.) [V. ce mot.] ‖ *Bander un ressort*, Cintrer les petites feuilles d'un ressort de voiture pour leur donner plus de tension.

— Vénér. *Bander sur le trait*, en parlant du limier, Quand il tire sur la laisse qui le retient.

Bandé, ée part. pass. du v. Bander.

— Blas. Se dit d'un écu dont les bandes sont en nombre égal aux interstices du champ. Syn. BARRÉ. ‖ *Bandé, Contrebandé*, Se disent d'un écu parti, coupé, taillé ou tranché, bandé de telle sorte que les bandes de chaque partition sont opposées comme métal ou émail.

Ecu bandé d'azur à 3 bandes d'argent.

— Hist. Se disait, sous le règne de Charles VI, des partisans de ce roi malheureux, parce qu'ils portaient une écharpe ou *bande* blanche, en signe de ralliement.

Se bander, v. pr. Etre, devenir bandé, se tendre : *Arc qui se* BANDE *difficilement.* ‖ Se mettre à soi-même un bandage.

— Fig. Se raidir, faire effort pour résister :

Qui voudrait *se bander* contre une loi si forte?
REGNIER.

‖ On disait aussi *Se bander les nerfs*, dans le même sens. (Ces deux locutions ont vieilli.)

— *Se bander les yeux*, S'aveugler volontairement : SE BANDER LES YEUX *pour ne pas voir une chose trop claire.*

BANDERALI (David), chanteur et surtout professeur célèbre, né à Palazzo en 1789, mort à Paris en 1849. Il quitta la scène pour se livrer à l'enseignement du chant au Conservatoire de Milan. Il forma d'excellents élèves, parmi lesquels on peut citer les noms de Pellegrini, de Guglielmi, de Mmes Pasta, Schiasetti, de Méric-Lalande, Comelli-Rubini, etc. Sa renommée le fit appeler, en 1828, au Conservatoire de Paris, où il eut pour élèves Barroilhet, Alizard, Mmes Méquillet, Nau, Caroline Lefebvre (Mme Faure ... Banderali a publié un recueil de *Vingt-quatre vocalises* et quelques ariettes italiennes. — Sa fille et son élève, chanteuse et professeur distingué, a épousé Adrien Barthe, professeur d'harmonie au Conservatoire de Paris.

BANDEREAU (*ro* — rad. *bande*) n. m. Cordon qu'on passe en bandoulière pour porter une trompette.

BANDERET (*rè* — rad. *bande*) n. m. Chef de milice du canton de Berne.

BANDERILLE (*ll* mll.) n. f. Dard orné de bandes de papier colorié ou de rubans, que les toreros lancent contre les taureaux, et qui reste implanté dans la peau des animaux.

BANDERILLERO (*ll* mll. — mot espagn.) n. m. Torero spécialement chargé de stimuler les taureaux de courses, en leur plantant des banderilles. ‖ Pl. *Des* BANDERILLEROS.

Banderillero plantant les banderilles.

BANDEROLE n. f. Bande d'étoffe, longue et étroite, ordinairement terminée par une double pointe, et qu'on attache au haut d'un mât ou d'une hampe, etc. : *Les dragons ont des* BANDEROLES *à leurs lances.*

— Bannière pointue et découpée, qui autrefois était propre aux bacheliers.

— Pièce de buffleterie qui porte la giberne. ‖ Bretelle d'un fusil.

— Loc. fam. *Banderole de Montfaucon*, Vaurien, homme qui mérite d'être pendu, qui le sera tôt ou tard. (Se disait autrefois, à cause des potences établies à Montfaucon.)

— Comm. Nom donné anciennement à une planchette de bois ou de tôle, sur laquelle les marchands de bois à brûler et les charbonniers étaient obligés d'indiquer le prix de leurs marchandises : *Les* BANDEROLES *devaient être placées, sous peine d'amende, sur le point le plus apparent des bateaux et des chantiers.*

— Iconogr. Bande étroite usitée dans les anciens tableaux, dessins et gravures, et sur laquelle on inscrivait les paroles que les personnages de la composition étaient censés prononcer. ‖ Cette bande s'appelait aussi ROULEAU, parce qu'elle était roulée par une extrémité. V. BANNEROLE.

— Mar. Guidon ou étendard dont on ornait les nefs et les galères, aux jours de fête ou de combat. ‖ On disait aussi BANNEROLE.

Banderole

BANDEUR (rad. *bander*) n. m. Individu qui tend un arc : *Le* BANDEUR *de l'arc, le vainqueur du lion, devait terrasser tous ses rivaux.* (Volt.) [Peu usité.]

— Ea T. de mét., Ouvrier chargé de tendre un ressort.

BANDIER (*di-é* — rad. *bande*) n. m. Partie du costume des femmes, au XVe siècle, qui était un court demi-corsage formant corset ou une haute ceinture. Ce mot, cité par Coquillard dans les *Droits nouveaux* (1480), n'est pas absolument expliqué.

BANDIER (*di-é* — rad. *ban*) adj. m. Dr. féod. Banal : *Four* BANDIER.

— n. m. Garde d'un territoire banal : *Etre dénoncé par le* BANDIER.

Femme ceinte du bandier.

BANDIERA (Benedetto), peintre italien, né à Pérouse en 1557, mort en 1634. Ses productions les plus remarquables sont à Pérouse, notamment dans l'église Sainte-Catherine. On cite encore de lui *les Quatre Evangélistes*, fresque de l'église Saint-Pierre.

BANDIERE (rad. *bande*) n. f. Bannière. ‖ Bannière placée au sommet d'un mât de navire et sur laquelle sont brodées les armes du souverain. (Vieux.)

— Front, bordure : *Charmante* BANDIÈRE *de palais romains, étrusques, palermitains.* (Busoni.) [Inus.]

— Art milit. *Front de bandière*, Ligne de drapeaux, d'étendards ou d'armes en faisceaux, formée en avant des troupes ou du camp. ‖ Front d'une armée en bataille.

— Comm. Sorte de futaine à barres et à raies.

BANDIMENT n. m. Dr. féod. Publication ou proclamation faite au nom du seigneur haut justicier, dans les formes du ban. V. ce mot.

BANDIN ou **BANDINET** (*né* — rad. *bande*) n. m. Sorte de plate-forme qui servait de lit de camp, sur les galères.

BANDINE n. f. Nom donné, dans certaines contrées, à la farine de sarrasin, et, par ext., à la plante elle-même.

BANDINELLI. V. ALEXANDRE III, pape.

BANDINELLI (Baccio ou Bartolommeo), célèbre sculpteur italien, né à Florence en 1493, mort en 1560. Son père, Michel Agnolo di Viviano, orfèvre des plus habiles, lui enseigna le dessin. Il manifesta, dès son enfance, sa vocation pour la sculpture. Devenu l'élève du sculpteur Giau Francesco Rustichi, il fit de rapides progrès, et mérita les encouragements de Léonard de Vinci, qui était l'ami de son maître. Il vous dès lors à ce célèbre peintre le plus vif attachement. Lorsqu'on exposa, dans une salle du Palais-Vieux, le fameux carton de la *Guerre de Pise*, que Michel-Ange avait peint en concurrence avec Léonard, et qui avait été jugé supérieur à la composition de ce dernier, Baccio, comme tous les jeunes artistes qui travaillaient alors à Florence, fit plusieurs dessins d'après ce carton, et il parvint même à surpasser dans ce travail le Sansovino, le Rosso, Andrea del Sarto. Il se croyait appelé à devenir l'émule de Michel-Ange; il ambitionna de l'égaler, de le vaincre même dans tous les genres. Fier des éloges qu'il avait obtenus comme dessinateur, il résolut de s'essayer dans la peinture; mais ses ouvrages, d'un coloris criard, d'une exécution sèche et dure, n'ayant pas obtenu le succès qu'il espérait, il renonça à la palette et reprit le ciseau. Travailleur infatigable, il produisit, durant sa longue carrière, une foule d'œuvres remarquables. Parmi celles que l'on conserve à Florence, il nous suffira de citer : à la cathédrale, une statue de *saint Pierre* et les bas-reliefs de marbre formant le soubassement du chœur et représentant *les Prophètes* et *les Vertus*; devant le Palais-Vieux, *Hercule tuant Cacus*, l'œuvre la plus importante et la meilleure du statuaire; dans l'église de l'Annunziata, une *Pietà*, dans laquelle l'artiste s'est représenté lui-même, dit-on, sous les traits de Nicodème. Cette *Pietà* fut le dernier ouvrage de Baccio. Les compositions de Bandinelli se distinguent par l'ampleur du style et la force de l'expression; mais les attitudes manquent généralement de grâce et de souplesse, et l'exécution dénote plus de savoir que de goût. Par son caractère envieux et hautain, par son penchant à blâmer et à dénigrer, Baccio s'était attiré une foule d'ennemis. Il vécut en mésintelligence avec la plupart des artistes de son temps. Baccio se rendit plus que jamais insupportable par son orgueil, après qu'il eut été décoré de l'ordre de Saint-Jacques par Charles-Quint, dont il avait représenté le *Couronnement de Clément VII*. Il eut la prétention de faire croire qu'il était d'origine noble, et se fit appeler tantôt de « Brandini », tantôt de « Bandinelli »; il finit par adopter tout à fait ce dernier nom, prétendant qu'il descendait des Bandinelli de Sienne. Vasari a dit de lui : « On doit oublier ses défauts en faveur de ses grands talents, qui le placent au nombre des maîtres les plus habiles et les plus dignes de vivre éternellement. » — Un portrait de Bandinelli, exécuté par cet artiste lui-même, figure au musée des Offices, à Florence.

Baccio Bandinelli.

BANDINGUE (du provençal *bandengo*) n. f. Pêch. Ligne ou filin maintenant un filet et l'empêchant de se renverser.

BANDINI (Giovanni), surnommé **Dell' Opera**, en raison de ses rapports prolongés avec l'Œuvre du Dôme, sculpteur italien, né en 1540 à Parme ou à Castello en Toscane, mort en 1600. Il reçut les leçons de Baccio Bandinelli. Parmi les ouvrages qu'il a laissés, nous rappellerons : les statues de *saint Philippe* et de *saint Jacques*, dans la cathédrale de Florence; deux bas-reliefs en marbre représentant l'un la *Présentation*, et l'autre le *Mariage de la Vierge*, dans l'église de Santa-Maria-Novella; le buste du *Tasse*, dans la maison Batelli; une statue de *l'Architecture*, pour le tombeau de Michel-Ange, dans l'église de Santa-Croce. Son style permet de le rapprocher de Bandinelli, son maître.

BANDINI (Ange-Marie), antiquaire et philologue, conservateur de la bibliothèque Laurentine de Florence, né dans cette ville en 1726, mort en 1803. Il a laissé un grand nombre de savantes dissertations, dont les principales sont : *Spécimen de la littérature florentine au* XVe *siècle* (1747); *Catalogue des manuscrits grecs, latins et italiens de la bibliothèque Laurentine* (1764-1778).

BANDINS (*din*) n. m. pl. Pieds qui, placés à la poupe d'un navire, soutiennent, avec les grandes consoles, une sorte de petit banc formé par dehors de petits balustres.

BANDIT (*di* — de l'ital. *bandito*) n. m. Individu en révolte ouverte contre les lois et qui vit d'attaques à main armée : *Les* BANDITS *disparaissent peu à peu des pays civilisés.*

— Fam. *Etre fait comme un bandit*, Avoir des vêtements sales, déchirés, etc.

— Par exagér. 1° Homme misérable, vagabond, sans aveu; 2° Mauvais sujet, mauvais drôle; 3° Fam. Homme qui mène une vie déréglée.

— ENCYCL. Dr. intern. On ne doit pas confondre les *bandits*, simples brigands de grands chemins, avec les insurgés, bien que, parfois, la distinction soit difficile, et bien que les gouvernements réguliers tendent à faire traiter en bandits les bandes révolutionnaires. A ceux-là les règles du droit des gens ne sont pas applicables; ils ne peuvent être traités en belligérants ni en prisonniers de guerre, ni, le cas échéant, jouir du droit d'asile, soit dans les légations et consulats, soit sur le territoire étranger.

BANDITE (de l'allem. *band*, lien) n. r. Terrain qui supporte une servitude déterminée, telle, par exemple, que le pâturage pendant une partie de l'année.

— Encycl. D'après le droit de *bandite*, le propriétaire du sol est soumis, vis-à-vis d'une autre personne, à un droit d'usage qui constitue, pour ainsi dire, une propriété superposée à celle de la terre.

BANDITISME (*tiss*) n. m. Habitude de vivre en bandit. ‖ Métier de bandit. ‖ État d'un pays infesté par des bandits. V. brigandage, et vendetta.

BANDJARAS ou **BANDJARIS**, tribu nomade de l'Inde centrale, qui est adonnée au transport des grains. Ils s'appellent eux-mêmes *Gohar*. Ce sont des hommes superbes, à traits fins, à nez aquilin et à cheveux longs et bouclés; ils ont la peau d'un rouge bronzé, sont fiers et courageux, et ne reconnaissent d'autres chefs que le *naik*, élu par tous les hommes libres pour diriger un convoi. — *Un* Bandjara (ou Bandjari).

BANDJERMASSING, fleuve côtier de Bornéo. V. Barito.

BANDJERMASSING ou **BANDERMASSING**, ou **BENJERMASSING**, ville des Indes néerlandaises (Bornéo), près de l'embouchure du fleuve Barito, ch.-l. de la résidence hollandaise de Bornéo sud-oriental; 42.500 hab. Commerce considérable avec la Chine; diamants, or, fer, poivre, nids d'hirondelles, etc.

BANDOIR (rad. *bander*) n. m. Ressort employé dans un mécanisme. ‖ Roue à bander le battant d'un métier de rubanier. ‖ Bâton qui entre dans le bandage des battants, chez les passementiers.

BANDOL, comm. du Var, arrond. et à 16 kilom. de Toulon, sur la baie de *Bandol*; 1.930 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Port sur la Méditerranée. Vin, orangers, primeurs.

BANDOLIER (*li-é*) n. m. V. bandoulier.

BANDOLINE (de *bandeau*, et du lat. *linere*, oindre) n. f. Dissolution aromatisée, qui a pour base le mucilage de pépins de coing, et dont les femmes se servaient pour maintenir leurs cheveux lisses.

BANDON n. m. Hist. Proclamation que l'on faisait en promenant un drapeau.

— Anc. dr. Permission d'autorité donnée par proclamation. ‖ D'où, Permission en général.

— **À bandon**, anc. loc. prov. À volonté, à profusion : *Avoir de l'argent* À BANDON. (Vieux.)

BANDON, ville d'Irlande (prov. de Munster, comté de Cork), sur le fleuve côtier *Bandon*; 3.500 hab. Moulins, distilleries; grains; eaux minérales aux environs.

BANDONG ou **BANDOENG**, ville des Indes néerlandaises (Java); 23.800 hab. Ch.-l. d'une subdivision de l'île.

BANDONINA ou **BLANDONIA**, femme auteur française du VIe siècle. Attachée au service de Radegonde, femme de Clotaire Ier, elle entra avec elle au couvent et continua la *Vie* de sa maîtresse, commencée par Fortunat, évêque de Poitiers.

BANDOULIER ou **BANDOLIER** (*li-é* — espagn. *bandolero*) n. m. Bandit. ‖ Partic. Contrebandier des Pyrénées.

On a vu des Césars, et même des plus braves,
Qui sortaient d'artisans, de *bandouliers*, d'esclaves
Corneille.

— S'est dit des archers des maisons de ville, des gardes forestiers et autres employés armés, qui portaient un arc en bandoulière. (Vieux.)

BANDOULIÈRE (espagn. *bandolera*) n. f. Art milit. Bande de cuir, tantôt unie, tantôt plus ou moins ornée, que l'on portait anciennement en guise de baudrier, et qui servait à soutenir une arme ou une pièce d'équipement. ‖ On disait aussi bandolière.

— *Porter, Mettre, Avoir une chose en bandoulière*, La porter, la mettre, l'avoir derrière le dos et en écharpe, au moyen d'une bretelle, d'une courroie, d'un lien quelconque : *L'écharpe militaire s'est portée tantôt* EN BANDOULIÈRE, *tantôt en ceinture.*

— *Porter la bandoulière*, Être garde-chasse. ‖ *Donner la bandoulière à quelqu'un*, Le nommer garde-chasse.

— Mar. *Prendre une ancre en bandoulière*, La poser dans une chaloupe pour la porter là où l'on veut la mouiller. (L'ancre se trouve en travers, sur le derrière de l'embarcation, suspendue comme en équilibre, le jas d'un côté, et les becs de l'autre.)

— Encycl. Archéol. La *bandoulière* est un baudrier de peau passé de gauche à droite, et qui soutient la poire à poudre, l'amorçoir, les cartouches de l'arquebusier et du mousquetaire aux XVIe et XVIIe siècles. Outre ces petits objets, la bandoulière portait encore l'étui repercé où était engagée l'extrémité allumée de la mèche, et souvent un crochet servait à accrocher la fourquine. La bandoulière est encore en usage chez certains peuples, notamment chez les Béloutchis et les Hindous du Katch.

1. Bandoulière allemande (XVIe siècle). 2. Bandoulière moderne de l'Hindoustan.

BANDOURA n. f. Instrument de musique en forme de guitare, muni de 8 à 24 cordes en boyau ou en laiton, qu'on pince de la main droite en les pressant de la main gauche. Cet instrument était anciennement en usage chez les Cosaques de l'Ukraine.

Bandoura.

BANDREY (*drè* — rad. *bander*) n. m. Art milit. anc. Sorte de pince avec laquelle on tendait l'arbalète.

BANDTKE (Georges-Samuel), historien et bibliographe polonais, né à Lublin en 1768, mort en 1835. Il fut professeur et bibliothécaire de l'université de Cracovie. Ses principaux ouvrages sont : *Événements de l'histoire polonaise* (1810); *Histoire de l'imprimerie en Pologne* (1826). — Son frère J.-Vincent, né à Lublin en 1783, mort en 1851, professeur de droit à Varsovie, a publié notamment : *De studio juris polonici* (1806); *Jus polonicum* (1841).

BANDTKIE-STEZYNSKI (Jean-Vincent), jurisconsulte polonais, né à Lublin en 1783, mort à Varsovie en 1851. D'abord professeur de polonais à Halle, il se fixa ensuite à Varsovie, où il occupa des fonctions administratives et enseigna le droit romain, ainsi que le droit polonais. Il a écrit sur ces deux droits un certain nombre d'ouvrages, les uns en latin, les autres en polonais.

BANDURE (du sanscr. *bandhura*) n. f. Bot. Syn. de nepenthes.

BANDURI (Anselme), bénédictin, né à Raguse en 1671, mort à Paris en 1743, auteur de travaux de numismatique; il fut membre de l'Académie française des inscriptions.

BANDUSIE (*zi*), fontaine du pays sabin, près de laquelle Horace avait une maison de campagne, et qu'il aimait à rappeler.

BANDY DE NALÈCHES. Biogr. V. Nalèches.

BANÉE ou **BANIE** n. f. Féod. Droit de ban. Syn. de banalité.

BANER (Johan Gustafsson), général suédois, né à Djursholm, près Stockholm, en 1598, mort à Halberstadt en 1641. Entré au service comme simple cavalier en 1615, général en 1631, il se distingua dans les campagnes de Gustave-Adolphe; commandant en chef de l'armée suédoise en 1634, il remporta une série de succès, notamment la bataille de Chemnitz (1639), et conquit la Bohême (1640). C'était un général aussi prudent qu'habile et un chef aimé du soldat.

BANERA, ville de l'Inde anglaise (Radjpoutana [Mévar]); 12.500 hab.

BAÑERAS, ville d'Espagne (prov. d'Alicante), à la naissance du fleuve côtier Vinalopo; 3.550 hab. Fabriques de papiers, d'eaux-de-vie, tuileries.

BANERJEA, orientaliste anglais contemporain, professeur au Bishop's College, à Calcutta, auteur d'un ouvrage important : *Dialogues sur la philosophie hindoue, y compris le nyaya, le sankhya, le védant, suivis d'une discussion sur l'autorité des Védas.*

BANES (Dominique), théologien et dominicain espagnol, né à Valladolid en 1527, mort en 1604. Il fut le confesseur de sainte Thérèse. On a de lui des ouvrages de théologie, des commentaires sur Aristote, sur saint Thomas, etc.

BANEZA (La), petite ville d'Espagne, ch.-l. de juridiction civile (prov. de Léon), sur l'Orbigo; 3.100 hab. Moulins, marchés. — Pop. du *partido* du même nom : 46.100 hab.

BANFF, ville et port d'Écosse, ch.-l. du comté de son nom, à l'embouchure de la Doveran-River; 7.600 hab. Marchés, filatures de laines, etc. — Le comté du même nom, compris entre la mer au N., les comtés d'Elgin et d'Inverness à l'O., d'Aberdeen au S. et à l'E., a 64.000 hab.

BANFFY, famille noble hongroise de Transylvanie, dont les membres se sont distingués dans les diètes et sur les champs de bataille. — Georges II **Banffy**, né en 1747, mort en 1822, était gouverneur de la Transylvanie; — Le baron Ladislas **Banffy**, né en 1795, mort en 1840, se distingua dans la diète de 1836. — Baron Désiré **Banffy**, ministre hongrois, né en 1842 à Klausenbourg (Transylvanie). Après avoir rempli des fonctions administratives en Transylvanie avec une énergie qui était célèbre, il fut élu à la Chambre des députés de Hongrie comme libéral, en devint président, et, à la retraite de Wekerlé, fut nommé premier ministre (janv. 1895); sa politique s'inspira des idées nationales hongroises. Il obtint le vote des lois ecclésiastiques, malgré les vives oppositions qu'elles soulevèrent; un conflit qu'il eut, au sujet de l'attitude prise en cette occasion par le nonce, avec le ministre des affaires étrangères de la monarchie, le comte Kalnoky, amena la retraite de celui-ci (mai 1895). Au point de vue extérieur, le baron Banffy se déclara plusieurs fois partisan de la triple alliance, mais, en même temps, d'une entente avec la Russie sur le terrain du *statu quo* dans la péninsule des Balkans. Ne pouvant obtenir le vote du compromis austro-hongrois, il obtint de François-Joseph la dissolution de la Chambre; les élections augmentèrent sensiblement sa majorité (oct. 1896).

Baron Désiré Banffy.

BANFFYE n. f. Bot. Syn. de gypsophile.

BANFOUMOUS, peuplade vigoureuse et barbare du Congo belge. Les Banfoumous occupent le territoire compris entre le Congo, le Kassaï et le Kwango. — *Un* Banfoumou.

BANG (*bang*') n. m. ou **BANGHE** (*bang*') et **BANGUE** (*bang*') n. f. Nom vulgaire du chanvre de l'Inde, avec lequel on prépare le *haschich*. (V. chanvre, haschich.) (On l'appelle bakka, dans quelques localités.)

BANG ou **BANGIUS** (Thomas), philologue danois, né dans l'île de Fionie en 1600, mort en 1661. Il professa l'hébreu, puis la théologie, à Copenhague. Son principal ouvrage : *Exercitationes philologico-philosophicæ, quibus materia de ortu et progressu litterarum ex intimis et genuinis suis principiis pertractatur* (1691), contient de curieuses recherches sur l'origine des lettres, des signes astronomiques et des caractères cabalistiques.

BANG (Peter Georg), jurisconsulte et homme d'État danois, né et mort à Copenhague (1797-1861). Il fut nommé, en 1834, professeur de droit à Copenhague, et membre des états; en 1836, il devint gouverneur de la Banque nationale; en 1848, il fut membre de l'Assemblée nationale constituante, et, la même année, prit le portefeuille de l'intérieur. L'année suivante, il fut nommé directeur des domaines, mais pour revenir au gouvernement, d'abord en 1851, comme ministre intérimaire des cultes, et, en 1852, comme ministre de l'intérieur. En 1853, il était appelé à la présidence du conseil, et il réussissait, en 1855, à faire voter une nouvelle constitution. Il quitta le pouvoir un an après, et fut nommé ministre du conseil privé et de la haute cour de justice. Il a laissé, sur le droit romain et le droit danois, des ouvrages fort estimés.

BANGA, village de la Haute-Égypte (prov. de Girgeh); 5.200 hab.

BANGA, ville de l'Océanie espagnole (Philippines, île Panay); 7.100 hab.

BANGAAI, État indigène des Indes néerlandaises (île Célèbes), dépendant du sultanat de Ternate; 50.000 hab. env.

BANGALA. On désigne parfois sous ce nom le territoire de l'État libre du Congo, entre les rivières Mobangi et Mongalla, habité par les *Bangalas*.

BANGALA ou **IBOKO**, station belge de l'Afrique équatoriale (État indépendant du Congo), sur le Congo; on lui a aussi donné le nom de *Nouvelle-Anvers*. Cette station est établie au milieu des Bangalas et *Enfants du fleuve*, avec lesquels Stanley eut à lutter quand, en 1877, il descendit le Congo.

BANGALAS, nation du Congo, formant deux groupes isolés : l'un qui vit au N. de l'équateur, sur les deux rives du Congo, entre ce fleuve et l'Oubangui; l'autre, établi à l'extrémité orientale de l'Angola, au N. du Cassangé. — *Un* Bangala.

— Encycl. Les *Bangalas* forment une belle race, de taille élevée, avec des traits plus réguliers et un teint généralement moins foncé que chez les autres nègres de la région. Ils sont divisés en castes comprenant les *moukouzis* ou notables, les *somis* ou hommes libres, et les *mountambas* ou esclaves. Chaque village a à sa tête un chef qui est presque toujours le notable le plus riche. Les Bangalas des rives du Congo reconnaissent, en outre, l'autorité de chefs de districts et celle d'un chef supérieur qui commande à toute la région. Leur costume se compose de simples pagnes et de lourds anneaux (bracelets et colliers) en fer pour les hommes, en laiton pour les femmes. Le nombre des femmes que peut posséder chaque individu n'est limité que par ses ressources pécuniaires. La première femme achetée par un Bangala commande à toutes les autres. Cette population est fétichiste et anthropophage. Les Bangalas de l'Angola montrent une véritable intelligence et une grande aptitude à s'instruire : beaucoup ont appris à lire et à écrire, et ils deviennent rapidement de bons travailleurs manuels.

BANGALORE, ville forte de l'Inde anglaise, dans les Indes mérid., sur la Vrichabhavati, sous-affluent du Cavéry; 180.000 hab. Tapis renommés, soieries, commerce de soie. — Pop. du district du même nom : 803.000 hab.

BANGAR, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines, île Luçon); 9.600 hab.

BANGARD (*gar*') n. m. En Alsace, Garde champêtre.

BANGASSO, poste de l'Afrique équatoriale (Congo français), au confluent du Mbomou et du Chinko. Ce poste est ainsi nommé du sultan *Bangasso*, qui domine toutes les tribus sakkaras, soit environ 120.000 individus.

BANGE (Charles-Timothée-Maximilien-Valérand, Ragon de), officier français, né à Balignicourt (Aube) en 1833. Il fut attaché à la manufacture de Châtellerault, à l'Ecole pyrotechnique de Metz, devint directeur de l'atelier de précision de Paris, et se signala par des perfectionnements dans l'artillerie, par l'invention de l'obturateur et du canon qui portent son nom. Colonel en 1880, il prit sa retraite en 1882, et dirigea, pour la fabrication des canons, l'usine Cail de 1882 à 1889.

BANGEMER (*mèr*') n. m. Sorte de camelot façonné. V. camelot.

BANGHE n. f. Bot. V. bang.

BANGHIE n. f. Liqueur provenant des Indes et fabriquée à l'aide du bang. V. ce mot.

BANGI n. m. Arbrisseau lactescent indéterminé, mais probablement voisin des strychnos des Philippines, dont les fruits sont comestibles, et dont les graines sont vénéneuses.

BANGIE ou **BANGIELLE** (de *Bang*, n. d'homme) n. f. Bot. Genre d'algues de la famille des porphyracées, dont les espèces vivent dans les eaux douces ou salées.

BANGKOK, capit. du royaume de Siam (Indo-Chine). Située sur le Mé-Nam (surtout rive gauche), à 30 kilom. du golfe de Siam, elle est peuplée d'environ 200.000 hab., dont plus de la moitié sont des Chinois. Elle occupe une superficie de 40 kilom. carr. Les quais et l'avenue centrale, « New-Road », offrent un aspect européen : docks, fabriques, tramway électrique; la « Ville royale » renferme l'immense palais du roi et la pagode Vat-Phra-Kéo; ailleurs, ce ne sont que des cases de bambou. Grâce à son fleuve, Bangkok est le centre d'un commerce important. Principal marché : le Talat-Noï en relations avec Singapoure, Hong-Kong, Bombay, la Chine qui transportent des tissus, de l'or en feuilles, de l'orfèvrerie, de la quincaillerie, de l'opium, du sucre, des machines. Du Talat-

Pagode Vat-Phra-Kéo.

Noï partent pour Hong-Kong, Singapoure, Bombay, Saïgon, Rio-Janeiro, la Chine, du riz, du bois de teck, des poissons, du bétail, des peaux. Ce commerce s'effectue surtout sous pavillon anglais. Bangkok, de plus, trafique avec Xieng-Maï et les Etats shans anglais, Korat et les Laos français, et avec le Yunnan. Chem. de fer avec Paklham, delta du Mé-Nam (1893), avec Ayuthia, en amont (1897) ; en construction, avec Korat (265 kilom.). Postes et télégraphes (de l'Union postale internationale, depuis 1885). — Bangkok est capitale, depuis la destruction d'Ayuthia par le Pégou, en 1768.

BANGON n. m. Art. vétér. Tumeur qui pousse sous la ganache du menton.

BANGOR ou **BANCHOR**, célèbre monastère d'Irlande (comté de Down), fondé vers le VIe siècle, détruit par les Danois et reconstruit au XIIe siècle. Quelques ruines subsistent aujourd'hui.

BANGOR, ville et port d'Angleterre (pays de Galles, comté de Caernarvon), sur la baie de Beaumaris ; 11.400 h. Bains de mer, pêcheries, remarquable pont suspendu qui unit l'île d'Anglesey à la Grande-Bretagne. — Ville et port d'Irlande (prov. d'Ulster, comté de Down), sur la baie de Belfast ; 7.100 hab. Pêche active, marché. — Ville des Etats-Unis d'Amérique (Maine), avec un bon port sur le Penobscot ; 19.000 hab. Entrepôt de bois de charpente, construction de machines, fonderie.

BANGOR, comm. du Morbihan (île de Belle-Ile), arr. et à 68 kilom. de Lorient ; 1.541 hab. Monuments mégalithiques.

BANGOS, peuple de l'Angola, chez lequel existe une sorte de franc-maçonnerie dont tous les affiliés doivent être bons chasseurs. Ceux qui appartiennent à cette secte se ceignent la tête d'une bandelette de peau de buffle ; on peut les employer comme messagers sans avoir à redouter la moindre infidélité. — *Un* BANGO.

BANGOUAKETSÈS, tribu du désert de Kalahari. — *Un* BANGOUAKETSE. V. BAKALAHARIS.

BANGOUÉOLO ou **BEMBA**, grand lac de l'Afrique centrale, faisant partie du système hydrographique du Congo, dont il est le réservoir le plus méridional, situé dans le territoire anglais de l'Afrique australe, par une altitude de 1.100 à 1.200 m. Ses rivages ont un développement total de 628 kilom. Traversé par le Tchambezi, la véritable tête du Congo, et alimenté par de nombreux tributaires, le lac Bangouéolo se compose de deux parties : le véritable lac, et une zone de marais. C'est Livingstone qui a véritablement découvert ce lac, déjà signalé par Lacerda et par d'autres voyageurs portugais ; Victor Giraud, Thomson, Bia et François l'ont, plus tard, exploré à leur tour. — BIBLIOGR. : Ravenstein, *Dr Livingstone and lake Bangweolo* (« Scott. Geogr. Mag. », 1889).

BANGOUÉS, nègres du Gabon, qui offrent de grands rapports avec les Bakalais. V. ce mot. — *Un* BANGOUÉ.

BANG-PLASSY, ville d'Indo-Chine (roy. de Siam), ch.-l. de prov. et port sur le golfe de Siam ; 6.500 hab.

BANGUE n. f. Bot. V. BANG.

BANGUED, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines, île Luçon), sur le fleuve côtier Abra ; 16.600 hab.

BANGUI, poste de l'Afrique équatoriale (Congo français), sur l'Oubangui.

BANGUI, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines, île Luçon), sur le fleuve côtier Balo ; 7.800 hab.

BANIALOUKA, ville de l'Herzégovine, actuellement sous la domination austro-hongroise, sur le Verbas ; 13.650 hab. Fabrication de draps ; commerce de tabac, de céréales, de porcs et de chevaux ; mines d'argent aux environs, source thermale. Ch.-l. d'un cercle peuplé de 329.000 individus, et d'un district de 62.700 hab.

BANIAN ou **BANIAH** (angl. *banian*, de l'hindoustani *baniyan*, même sens) n. m. Membre d'une secte de la caste brahmanique des *Vaicyas*, répandue dans le Goudjerât (Inde occidentale), et qui se rattache au culte de Vichnou.

— ENCYCL. Les *banians* sont connus pour leur attachement à leur foi religieuse, et surtout pour leurs aptitudes commerciales, qui en font les Juifs et les Arméniens de l'Inde. Ils étendent leurs opérations jusqu'aux grands centres de l'Asie et de l'Afrique. On les trouve depuis les frontières du Thibet et de la Chine jusqu'à Zanzibar et au Transvaal ; partout leur habileté en affaires, leur probité, leurs richesses, sont devenues proverbiales. Par analogie, on a donné le nom de *banian* à tous les commerçants indiens exerçant loin de leur patrie.

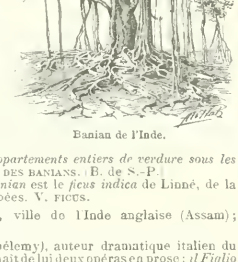

Banian de l'Inde.

BANIAN n. m. Espèce de figuier, qui croît aux Indes orientales, et qu'on appelle aussi ARBRE DES BANIANS et FIGUIER DES BANIANS : *L'homme trouve encore des appartements entiers de verdure sous les arcades du* FIGUIER DES BANIANS. (B. de S.-P.)

— ENCYCL. Le *banian* est le *ficus indica* de Linné, de la famille des artocarpées. V. FICUS.

BANIATCHANG, ville de l'Inde anglaise (Assam) ; 24.000 hab.

BANICHI (Bartholemy), auteur dramatique italien du XVIIe siècle. On connaît de lui deux opéras en prose : *il Figlio ribello* ouvero *Davide dolente* (Milan, 1667) ; *i Tradimenti nel traditore* ovvero *la Vigilanza sopera l'inganno* (1671).

BANIE n. f. Féod. V. BANÉE.

BANIER (l'abbé Antoine), littérateur, membre de l'Académie des inscriptions, né à Dalet (Auvergne) en 1673, mort à Paris en 1741. On a de lui, notamment : *Explication historique des Fables*, ouvrage important qu'il refondit à une troisième édition, sous ce titre : *la Mythologie et les Fables expliquées par l'histoire* 1738-1740).

BANIÈRES, né à Toulouse, vécut au commencement du XVIIe siècle, fut successivement ecclésiastique, avocat, géomètre, soldat, poète tragique et comédien. Il a donné des tragédies : *Bélisaire ; la Mort de Jules César*, etc. L'odyssée semi-burlesque de cet aventurier a fourni à Alex. Dumas le sujet de son roman *Olympe de Clèves*.

BANIM (John), romancier irlandais, né en 1800, mort en 1842. Dans ses compositions énergiques, il a peint avec d'autant plus de vérité l'asservissement et la misère de sa patrie, que lui-même vécut et mourut dans le plus affreux dénuement. Ses principaux ouvrages sont : *Tales of the O'Hara family* (1825-1827) ; *the Battle of the Boyne*, et *the Croppies* (1828), scènes de la guerre civile d'Irlande en 1798 ; *the Denounced* (1830) ; etc.

BANISTÉRIE (*niss* — de *Banister*, botan. angl.) n. f. Genre de malpighiacées, renfermant des arbrisseaux ou lianes, originaires de l'Amérique tropicale.

BANISTÉRIÉES (*niss* — rad. *banistérie*) n. f. pl. Tribu de malpighiacées, croissant dans l'Amérique tropicale, notamment le Brésil. — *Une* BANISTÉRIÉE.

BANJITE (de *Soko Banja*, n. de lieu en Serbie) n. f. Nom donné à un type de météorite pierreuse (sporadosidère oligosidère) de structure bréchiforme et formée d'erxlébénite et de montréjite.

BANJO n. m. Sorte de guitare rustique, dont se servent les nègres d'Amérique.

— ENCYCL. La caisse de résonance est remplacée par un cercle de bois recouvert d'une membrane tendue à l'aide de vis fixées sur la circonférence du cercle. L'instrument est monté de cinq cordes de boyau, dont les deux dernières sont filées. Le manche ne porte pas de divisions, comme la guitare, mais, vers le milieu de sa longueur, se trouve une sixième cheville à laquelle est fixée une petite corde dite « octave », qui donne le *sol* supérieur et qui est placée tout près et à la gauche de la cinquième corde.

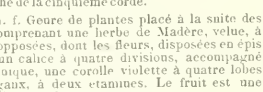

Banjo.

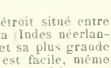

Accord du banjo.

BANJOLEE n. f. Genre de plantes placé à la suite des acanthacées, comprenant une herbe de Madère, velue, à feuilles ovales opposées, dont les fleurs, disposées en épis axillaires, ont un calice à quatre divisions, accompagné d'une bractée unique, une corolle violette à quatre lobes sinueux et inégaux, à deux étamines. Le fruit est une capsule à deux loges polyspermes.

BANK (*bank*) n. f. Nom anglais servant à désigner le papier spécial servant à la fabrication des actions et obligations. V. BANK NOTE.

BANKA n. f. Pirogue de Manille, creusée dans un tronc d'arbre et recouverte d'une toiture.

BANKA ou **BANCA** (DÉTROIT DE), détroit situé entre l'île *Banka* et la côte S.-E. de Sumatra (Indes néerlandaises). Sa longueur est de 170 kilom., et sa plus grande largeur de 40 kilom. La navigation y est facile, même pour ceux qui le franchissent pour la première fois.

BANKA ou **BANCA**, île de l'Océanie (Malaisie, Indes néerlandaises), à l'E. de Sumatra, dont elle est séparée par le détroit de *Banca* ; 87.500 hab., Malais ou Orang-Sekâts pour la plupart. Mines d'étain célèbres.

— ENCYCL. *Banka* appartient aux Hollandais depuis 1816 ; les Anglais, qui la possédaient depuis 1812, l'avaient reçue du sultan de Palembang. Banka forme, au point de vue administratif, une province des Indes néerlandaises.

— BIBLIOGR. : Zondervan, *Banga en zijne bewoners* (Amsterdam, 1893).

BANKALANG, ville des Indes néerlandaises (île de Madoura), sur la côte O. de l'île, ch.-l. de la division la plus occidentale de l'île ; port très important. C'était autrefois la capitale de toute l'île de Madoura.

BANKERT surnommé **Joost van Trappen**), amiral hollandais, né à Flessingue, mort en 1646, s'éleva de la position de simple matelot à la dignité de commandant de la côte de Zélande qu'il occupait en 1637. Capitaine sous Piet Hein lors de la prise de la « flotte d'argent » espagnole, il fut fait vice-amiral, accompagna en cette qualité le général Loncq aux Indes occidentales, et remporta une victoire à Pernambuco ; attaqué à son retour avec quatre vaisseaux par sept navires sortis de Dunkerque, il en fit trois prisonniers. Il fut l'un des lieutenants les plus audacieux de Tromp. En 1645, il fut nommé amiral de la flotte dirigée sur le Brésil par la Compagnie des Indes-Orientales. Il s'empara en route d'une flotte portugaise et y fit un riche butin. Ce fut son dernier exploit ; il fut emporté peu après par une apoplexie. — Son fils, ADRIAAN **Bankert**, mort à Middelbourg en 1684, fut aussi lieutenant-amiral de l'Amirauté de Zélande. Son courage l'a rendu célèbre : en 1659, en Danemark ; en 1666, contre l'amiral anglais Monk, auquel il refusa de se rendre, tandis que son vaisseau coulait bas ; en 1672, sous le commandement de Ruyter, contre les Français et les Anglais, il défendit vaillamment son pavillon.

BANKES (John), jurisconsulte anglais, né à Keswick (Cumberland) en 1589, mort à Oxford en 1644. Président de la cour des plaids communs (1640), puis membre du conseil privé, il resta fidèle à la cause royale pendant la Révolution. Sa femme, qui avait été assiégée dans son château de Corffe, y tint tête, plusieurs jours, aux soldats de l'armée parlementaire.

BANKÉSIE (*si* — n. f. Bot. Syn. de BRAYÈRE.

BANK-NOTE ou **BANKNOTE** (*bank'-not*, n. f. Billet de banque anglais. V. BILLET DE BANQUE. (Pl. *Des* BANK-NOTES ou BANKNOTES.)

BANKOURA, ville de l'Inde anglaise (Bengale), sur le Dallagor, branche du Roupnarayan ; 18.750 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 910.000 hab.

BANKS (DÉTROIT DE), situé en Océanie, entre la terre de Van Diémen et la petite île déserte qui porte le nom de *Cap-Barren*, au S.-E. du détroit de Bass. — Détroit des régions polaires arctiques, entre l'île Melville et la terre de Banks.

BANKS (TERRE DE), île vaste et encore mal explorée de l'océan Glacial arctique, dans la partie la plus septentrionale de l'Amérique du Nord ; séparée à l'E. de la terre du Prince-Albert par le détroit du Prince-de-Galles, et au N. de l'île Melville par le *détroit de Banks*.

BANKS, groupe d'îles de l'Océanie, qui est le prolongement de l'archipel des Nouvelles-Hébrides, et en forme la partie septentrionale.

BANKS, terre de l'Amérique du Nord (Dominion canadien), île de la côte américaine occidentale, entre l'île de la Reine-Charlotte et le continent. Découverte, en 1820, par le capitaine Parry.

BANKS, comté de l'Australie (Queensland), sur la côte orientale de la péninsule d'York ; ch.-l. *Cookstown*.

BANKS, ville des Etats-Unis d'Amérique (Pensylvanie) ; 4.500 hab. Mines de charbon.

BANKS (Jean), poète tragique anglais, florissait à la fin du XVIIe siècle. Il a composé, dans le style emphatique du temps, des tragédies qui eurent du succès ; entre autres : *les Rois rivaux* (1677) ; *la Destruction de Troie* (1679) ; *Cyrus le Grand* (1696) ; etc.

BANKS (Jean), écrivain anglais, né à Sunning (1709-1751). Il est surtout connu par un *Examen critique de la vie d'Olivier Cromwell*, ouvrage célèbre en Angleterre.

BANKS (Thomas), sculpteur anglais, né en 1735, mort à Londres en 1805. Il commença en Angleterre l'étude du dessin et de la sculpture, et alla se perfectionner en Italie. Après quelques années de séjour à Rome, il revint dans son pays, rapportant avec lui une statue de *l'Amour* : ce morceau obtint de grands éloges et fut acheté par Catherine II, qui le fit placer dans les jardins de Tsarkoe-Selo. De même que John Bacon, Banks traita avec plus de succès les figures isolées que les groupes. On cite comme des ouvrages d'une grande pureté de style : une statue de *Caractacus*, la *Chute d'un Titan*, *Achille pleurant la perte de Briséis*, *Thétis consolant Achille* (bas-relief en marbre à la National Gallery) ; etc.

BANKS (Joseph), naturaliste anglais, né à Londres en 1744, mort en 1820. Passionné pour l'étude des sciences naturelles, il put, grâce à sa grande fortune, s'y adonner sans obstacle. En 1763, il fit un voyage à Terre-Neuve et au Labrador, puis il accompagna Cook dans son premier voyage autour du monde sur l'*Endeavour* (1768-1771), et en rapporta des collections admirables. En 1772, avec un navire nolisé à ses frais, il alla visiter les îles Hébrides, où il découvrit la grotte de Staffa, puis il explora l'Islande.

Joseph Banks.

De retour en Angleterre, il passa le reste de sa vie à coordonner les matériaux qu'il avait amassés et à vivre au milieu des savants, mettant à leur disposition des collections précieuses et sa riche bibliothèque. Il fut nommé président de la Société royale de Londres (1778), baronnet (1781), conseiller d'Etat, membre du conseil privé (1797) et membre associé de l'Institut de France (1802). Les services que ce grand homme de bien a rendus à sa patrie, à l'humanité et aux sciences, sont incalculables. Il dessécha les marais du comté de Lincoln, perfectionna les instruments de labourage, etc. L'Angleterre lui doit en partie la propriété de la Nouvelle-Galles du Sud. Après avoir amélioré le sort des sauvages, en leur communiquant quelques-uns de nos arts les plus utiles, il a introduit en Europe une foule de beaux arbustes qui ornent aujourd'hui nos jardins et nos promenades. La France lui doit la restitution des papiers concernant le voyage de La Pérouse et de d'Entrecasteaux. En mourant, il a légué au Musée britannique ses collections et sa riche bibliothèque d'histoire naturelle, dont Dryander avait dressé le *Catalogue* (1798-1800). Les écrits de Banks consistent en quelques articles et mémoires insérés dans les *Transactions philosophiques* et autres recueils. Il a publié séparément un *Essai sur la grotte de Staffa* et un *Essai sur les causes des maladies des blés*. Cook a donné le nom de *Banks* à une île située au S.-E. de la Nouvelle-Zélande. Depuis, ce nom a été également donné à d'autres terres.

BANKS (Nathaniel), homme politique et général américain, né à Waltham (Massachusetts) en 1816, mort à New-York en 1894. D'abord ouvrier, il fut élu à la chambre des représentants du Massachusetts (1849), puis au congrès fédéral (1851). Président de la chambre des représentants du congrès en 1855, et gouverneur de l'Etat de Massachusetts de 1857 à 1859, il fut, pendant la guerre de Sécession, major général dans l'armée du Potomac, commanda de 1862 à 1864 le département du Golfe, et s'empara de Port-Hudson en 1863, opération décisive pour le succès des nordistes. Membre du congrès jusqu'en 1872, il fut plusieurs années président du comité des affaires étrangères.

BANKSÉE (de *Banks*, n. pr.) n. f. Bot. Syn. de COSTUS.

BANKSIE (du n. de *Banks*, natural. angl.) n. f. Genre de protéacées, comprenant des arbres ou des arbrisseaux qui croissent en Australie et qu'on cultive dans nos serres : *La* BANKSIE *à feuilles en*

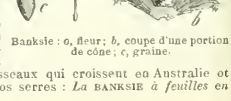

Banksie : *a*, fleur ; *b*, coupe d'une portion de cône ; *c*, graine.

scie est un arbuste à fleurs jaunâtres, dont les fruits réunis forment un cône assez semblable à celui des pins. (Lemaire.)

— Encycl. Les *banksies* ont des fleurs régulières et hermaphrodites disposées en un chaton dépourvu d'involucre, chacune accompagnée de trois bractées semblables. Le fruit est un follicule ligneux, biloculaire. Ces plantes sont originaires d'Australie et de Tasmanie.

BANKSIÉES n. f. pl. Tribu de la famille des protéacées, ayant pour type le genre *banksie*. — *Une* BANKSIÉE.

BANLIEUE (de *ban*, et *lieue*, ressort du ban seigneurial) n. f. Territoire qui entoure une ville et qui en dépend : *La* BANLIEUE *de Paris est couverte de villas.*

— Admin. Le mot *banlieue* a des acceptions diverses et peu définies. En matière de contributions indirectes, il signifie le territoire d'une ville situé en dehors des limites de l'octroi ; en matière de patentes, ce qui est en dehors de l'agglomération d'après le recensement ; etc.

— Féod. Etendue de pays soumise à la juridiction d'une ville ou d'un seigneur, et dans laquelle le juge de la ville ou du seigneur avait le droit de faire les bans ou proclamations reconnues par les chartes ou la coutume, et qui s'étendait en général à une lieue de distance.

BANN, fleuve côtier d'Irlande, traversant le lac Neagh, qui le divise en haut Bann et bas Bann, et se jetant dans l'océan Atlantique, à l'entrée du canal du Nord.

BANNAGE (*ba-naj'* — rad. *ban*) n. m. Dr. féod. Juridiction du seigneur sur son territoire. V. BAN.

BANNALEC, ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 14 kilom. de Quimperlé ; 5.910 hab. Ch. de f. Orleans. — Le cant. a 4 comm. et 12.929 hab.

BANNARD (*ba-nar'* — rad. *ban*) n. m. Dr. féod. On nommait ainsi, dans certains pays, un garde établi pour veiller sur les fruits de la campagne, sur les pacages et les vaines pâtures des bestiaux.

BANNASSE (*ba-nass* — rad. *banne*) n. f. Civière à transporter les cendres des fourneaux dans les salines. ‖ Panier dans lequel on porte le suif des savonneries. On l'appelle aussi BANATTE, BANNATTE, ou BANNATE.)

Banne (tente).

BANNAT (*ba-na*) n. m. Anc. admin. V. BANAT.

BANNAY, comm. du Cher, arrond. et à 9 kil. de Sancerre, sur le canal latéral à la Loire ; 1.007 hab.

BANNE (du celt. *benn*, voiture) n. f. Grande mannе d'osier.

— Pêch. Nappe du tramail.

— Techn. Grande toile qu'on étend au-dessus d'un bateau ou d'une voiture, pour garantir les marchandises. ‖ Tente qu'on dispose au-dessus et en avant des boutiques, pour mettre l'étalage à l'abri du soleil. ‖ Panier d'osier employé au transport des marchandises. ‖ Tombereau pour transporter du charbon. ‖ Vaisseau de bois pour recueillir le vin sous le pressoir.

Bannes (paniers).

BANNE, comm. de l'Ardèche, arr. et à 33 kil. de Largentière, près du Granzon, affluent du Chassezac ; 1.246 hab. Houille, vins.

BANNE, BANNELLE (*ba-nel'*) n. f. Nom que l'on donne, dans les Cévennes, à une puissante assise calcaire appartenant à l'étage kimméridien, et dont l'érosion a donné naissance aux escarpements ruiniformes du bois de Païolive.

Banneaux.

BANNEAU (*ba-no* — de *banne*) n. m. Petit tombereau employé dans les salines. On dit aussi BENNEAU.) ‖ Petite banne d'osier. ‖ Tonneau du vinaigrier ambulant. ‖ Vaisseau de bois pour mesurer et transporter les grains et les vendanges.

BANNÉE (*ba-né* — rad. *ban*) n. f. Dr. féod. Obligation, corrélative au droit de banalité, de fréquenter le moulin, le four, le pressoir du seigneur. ‖ Ce mot désignait aussi le droit de banalité lui-même. V. BANALITÉ.

BANNEGON, comm. du Cher, arr. et à 21 kilom. de Saint-Amand-Montrond, au confluent de l'Auron et du Sagonin ; 962 hab.

BANNELLE (*ba-nèl'* — rad. *banne*) n. f. Panier d'osier pour conteur des bouchons.

BANNER (*ba-né* — rad. *banne*, dans le sens de toile) v. a. Couvrir d'une banne, d'une toile.

BANNER. Biogr. V. BANER.

BANNERESSE (*ba-ne-ress*) n. f. Féod. Femme d'un banneret.

Bannelle.

BANNERET (*ba-ne-ré* — de *bannere*) n. m. Féod. Seigneur qui comptait un nombre suffisant de vassaux pour lever une bannière, sous laquelle ils devaient se ranger et l'accompagner à la guerre. Le nombre de ces vassaux a varié suivant les pays.

— Adjectiv. *Chevalier banneret.* Dans les *montres* des XIVe et XVe siècles, la subordination des chevaliers *bachelliers* aux chevaliers *bannerets* est nettement établie. Les écuyers viennent en troisième ligne.

— Blas. Le *vol banneret* est l'ensemble de deux niles placées en cimier au-dessus de l'écu.

Vol banneret.

— Encycl. Féod. Le signe distinctif du *banneret* consistait à porter une bannière carrée au haut de la lance, tandis que la bannière des simples chevaliers était prolongée en une pointe ; c'était le *pennon*. On faisait un banneret sur le champ de bataille. Les hérauts d'armes, sur l'ordre du connétable ou des maréchaux, coupaient la queue du pennon du gentilhomme, et ce pennon, devenu bannière, donnait à son possesseur le titre de « banneret ». Les *chevaliers bannerets* apparaissent, dans les textes historiques, la première fois sous Philippe Auguste ; ils subsistèrent jusqu'aux grandes réformes de Charles VII.

BANNERETTE (*ba-ne-rèt'* — rad. *bannière*) n. f. Petite bannière ou banderole. (Vieux.) ‖ Gironette taillée en forme de bannière. (Gay.) ‖ Expression ancienne qui semble ne pas avoir dépassé le XVIIe siècle et qui fut surtout en usage dans le Nord, à Lille où on la retrouve dans les comptes du XVe siècle.

Banerette.

BANNERIE (*ba-ne-ri* n. f. Dr. féod. Charge du bannier, c'est-à-dire de l'officier qui publiait les bans du seigneur. ‖ Dr : la Bresse et le Dauphiné, fonds du garde des vignes du seigneur.

BANNERMAN (Alexandre), graveur anglais, né à Cambridge en 1730, mort au début du XIXe siècle. La *Mort de saint Joseph*, d'après Velasquez, fut gravée par lui avec un si rare talent qu'elle assura sa réputation. Cet artiste est, en outre, connu par une *Danse d'enfants*, d'après Le Nain ; le portrait de Simon du Bois ; celui de R. White, celui du major Lambert ; et divers portraits d'artistes parus dans les *Anecdotes de peinture* de Walpole.

Bannerole

BANNEROLE (*ba-ne-rol'* — rad. *bannière*) n. f. Longue pièce d'étoffe qui était un voile de cornette ou une écharpe, et que les tenants des tournois attachaient après leurs casques : *Les* BANNEROLES *étaient ordinairement fournies par les dames à leurs champions.* ‖ S'entend aussi comme Flamme, petite bannière servant à pavoiser les navires. Il est alors synon. de BANDEROLE, qui est beaucoup plus moderne.

BANNEROTS (*ba-ne-ró*) **des paroisses** n. m. pl. Anc. dr. Ce mot désignait, dans les ordonnances de Metz de 1555, des agents chargés de lever, sur les habitants de chacune des paroisses de la ville, les dons pour les pauvres. — *Un* BANNEROT (*ró*) DE PAROISSE.

Bannetons (paniers).

BANNETON (*ba-ne-ton* — rad. *banne*) n. m. Pêch. Coffre percé de petits trous, pour conserver des poissons dans l'eau. ‖ On dit aussi BASCULE, et BOUTIQUE.

— Techn. Petit panier sans anses, dans lequel on fait lever le pain rond.

BANNETTE (*ba-nèt'* — dim. de *banne*, panier) n. f. Petite banne ou panier d'osier.

— Comm. Lot de cuirs mis en vente ensemble.

BANNETTE (*ba-nèt'* — du provenç. *banno*, corne) n. f. Nom vulgaire, dans le midi de la France, d'une espèce de haricot, ou mieux de dolic. ‖ On l'appelle aussi HABINE, et MONGETTE.

Bannettes (paniers).

BANNETTE (*ba-nèt'*) n. f. Ancienem., Pièce de l'accoutrement des nouveau-nés. La *bannette* est un linge blanc que les mères ou nourrices attachent à leurs petits enfants, sur leurs accoutrements, et qui est d'environ un pied de long et un demi de large, depuis le menton jusqu'au nombril (Nicot, 1609). ‖ Ce mot a été remplacé par BAVETTE.

BANNEVILLE (Gaston-Robert MORIN, marquis DE), diplomate, né et mort à Paris 1818-1881). Entré dans la carrière des 1835, il était premier secrétaire à Naples en 1852 et à Vienne en 1856, second plénipotentiaire aux conférences de Zurich (août-novembre 1859), ministre à Munich en 1859 ; il fut ambassadeur à Berne en 1866, à Rome (saint-siège) en 1868, à Vienne en 1871 ; il quitta ce poste en 1873, puis accepta le portefeuille des affaires étrangères dans le cabinet Rochebouët (1877).

BANNI (*ba-ni*) n. m. Homme chassé de son pays ou d'un pays quelconque : *Rappeler les* BANNIS.

BANNIE (*ba-ni* — rad. *ban*) n. f. Dr. féod. Publication solennelle ordonnée par un seigneur justicier. ‖ *Droit de bannie.* Dans la coutume de Chaumont, Temps où, à la suite d'un ban du seigneur, la vaine pâture était interdite.

BANNIER (*ba-ni-é*) n. m. Féod. Officier chargé de la publication des bans du seigneur. ‖ Individu sonnis à la bannie ou obligation d'user des établissements banaux.

BANNIER (*ba-ni-é* — ÈRE rad. *ban*, adj. S'est dit pour banal : *Moulin* BANNIER.

BANNIERE (*ba-ni* — du rad. german *ban*, drapeau) n. f. Drapeau rectangulaire suspendu au haut d'une hampe par une traverse qui soutient deux cordelettes, et qui servait, ou qui sert encore de signe de ralliement à certaines troupes.

A bannière levée. En hostilité ouverte : *Les seigneurs furent souvent à* BANNIÈRE LEVÉE *contre Rochelle.*

— Ironiq. *La croix et la bannière.* Le comble des cérémonies, des formalités, des instances : *Il faut, pour faire sortir ce canonier,* LA CROIX ET LA BANNIÈRE.

— Fam. Morceau d'étoffe qu'un tailleur prélève sur l'habit d'une pratique : *Ce tailleur avait si bien accoutumé a faire la* BANNIÈRE. (Vieux.)

— Fig. Parti : *Le* BANNIÈRE *de la liberté, du progrès.*

— Pop. Chemise : *Se promener en* BANNIÈRE.

— Blas. *En bannière.* De forme carrée comme les bannières féodales : *Armes* EN BANNIÈRE. *Ecu* EN BANNIÈRE.

— Cont. anc. *Chef de bannière*, Capitaine de quartier dans une ville.

— Féod. Enseigne de forme carrée, que le chevalier ou seigneur banneret avait droit de faire porter devant lui, en conduisant ses vassaux à la guerre. Ensemble des vassaux qui marchaient sous la bannière du seigneur. ‖ *Fief de bannière*, Fief de gentilhomme banneret : *Dame de grande bannière*, Femme d'un chevalier banneret.

— Hist. *Bannière de France*, Etendard qui accompagnait le roi de France lorsqu'il allait à la guerre : *La* BANNIÈRE DE FRANCE *fut d'abord la chape de Saint-Martin, qui fut ensuite remplacée par l'oriflamme.*

— Mar. Nom donné longtemps au pavillon de poupe. ‖ On hisse des pavillons *en bannière* quand il fait calme et qu'on veut les faire apercevoir. ‖ *Larguer le voile en bannière*, Affaler les cargues de telle façon que les voiles soient disposées comme des bannières. (Autrefois, on faisait des signaux avec les perroquets et les cacatois largués de cette façon.

— Pêch. Longueur de ligne existant entre l'extrémité de la canne et le flotteur.

— n. f. pl. Recueil d'actes divers enregistrés au Châtelet : *Les* BANNIÈRES *sont des registres séparés de celui des audiences.* (Trév.)

— Prov. : **Cent ans bannière, cent ans civière.** Après une longue opulence, une longue misère ; parce que la bannière était autrefois le privilège exclusif de certains seigneurs appelés « bannerets », et la civière un instrument des travaux les plus abjects. ‖ **Faire de pennon bannière.** Monter en grade, parce que le gentilhomme qui on faisait banneret coupait son pennon pour lui donner la forme carrée de la bannière. Ces deux proverbes ont vieilli.

— Encycl. Archéol. La *bannière* est un long drapeau étroit, ordinairement barlong, et dont le bord libre, parallèle à la hampe, est souvent lacéré en un nombre variable de queues. (La bannière armoriée en signe de droit

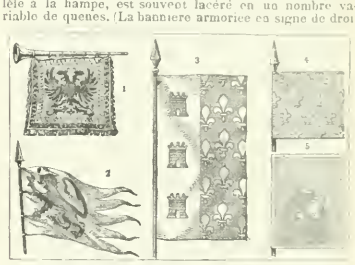

1. Bannière de trompette (1516). — 2. Bannière à lambeaux (XIIIe siècle). — 3. Bannière de comte (XIIIe siècle). — 4. Bannière royale de France (XIIIe au XVIe siècle). — 5. Bannière de Saint-Denis.

féodal et portée devant les seuls princes, seigneurs, suzerains et chevaliers bannerets, avant une forme quadrangulaire, quelquefois terminée par deux lambels, comme l'oriflamme de Saint-Denis.) Les bannières du XIIIe siècle sont en longueur, attachées à la hampe par leur plus long côté ; plus anciennement, c'était le contraire. Au XVe siècle, elles sont presque carrées et semblables, qu'elles s'attachent à une hampe ou après une trompette.

Les officiers du roi avaient le privilège de porter bannière, même s'ils n'étaient pas bannerets. Le roi a la tête de ses troupes était précédé de la bannière royale, de soie ou de velours azur, portant un semis de fleurs de lis d'or. Elle figurait au sacre et aux obsèques du roi ; sous forme de gironette, elle ornait les tours des villes et des châteaux du domaine.

Les églises, les abbayes, eurent aussi leurs bannières, que tenaient leurs avoués. De même, les communes, les corporations, les quartiers de certaines villes, se distinguaient par une bannière, à l'image de leurs patrons généralement. Vers la fin du XVe siècle, les bannières changèrent de forme : on les fixa sur un support fait comme un T, et elles prirent des proportions plus amples. C'est la forme qu'affectent, de nos jours, les bannières des confréries religieuses et celles des sociétés musicales et autres.

1. Bannière de confrérie religieuse. 2. Bannière de société musicale.

— Syn. On a donné arbitrairement comme synonymes à BANNIÈRE les mots étendard, enseigne, oriflamme, gonfalon, labarum, drapeau.

BANNIMENT (*ba-ni* — rad. *bannir*) n. m. Prat. anc. Saisie.

BANNIR (*ba-nir* — du germ. *bannjan*) v. a. Exiler, expulser quelqu'un de sa patrie ou d'un pays quelconque : *Louis XIV a* BANNI *trois millions de sujets.* E. Cost.

— Par ext. Exclure, éloigner : BANNIR *quelqu'un de sa présence, de sa société. Les habitants de Sybaris* AVAIENT BANNI *le rire, de peur d'en être éveillés.* (Fén.)

— Fig. Écarter, supprimer, repousser : *Faut-il donc* BANNIR *de la physique toutes les hypothèses ?* (Condillac.)

Banni, *e* part. pass. ‖ Cout. anc. Mis en vente par voie de *ban* (publication) : *Épave* BANNIE. BANNIS.

Se bannir, v. pr. S'exiler, s'expatrier :

Confus, persécuté d'un mortel souvenir,
De l'univers entier je voudrais *me bannir*.

RACINE.

— Par ext. S'exclure, s'éloigner : SE BANNIR *d'une société.*

— SYN. Bannir, exiler, proscrire. *Bannir*, au sens prop., suppose une condamnation régulière prononcée contre un coupable. *Exiler* exprime simplement l'action de faire sortir d'un pays : *l'exil* est souvent un acte arbitraire ; quelquefois, même, il peut être volontaire. *Proscrire* est plus fort que ses deux synonymes ; c'est l'acte d'un tyran, d'un ennemi qui abuse de sa puissance pour écraser ceux qui lui font ombrage ; il exprime même quelquefois l'idée d'une condamnation à mort, sans formes légales, et par l'unique droit de la force brutale.

BANNIR (*ba-nir'* — rad. *ban* v. a. Autref., Proclamer par un ban : BANNIR *les vendanges.*

— Dr. féod. Saisir : BANNIR *un héritage.*

BANNISSABLE (*ba-niss*) adj. Qui mérite d'être banni, expulsé : *Allez, vous êtes un homme ignare de toute discipline.* BANNISSABLE *de la république des lettres.* (Mol.)

BANNISSEMENT (*ba-niss*) n. m. Action de bannir ; état d'une personne bannie ; lieu où elle réside : *Le* BANNISSEMENT *se faisait autrefois a son de trompe et a cri public, ce qui lui a valu son nom.*

— Par ext. Éloignement forcé : BANNISSEMENT *d'un ami.*

— Fig. Suppression, action d'écarter, de retrancher : *Le* XVII*e siecle avait condamné a un* BANNISSEMENT *perpétuel une foule de substantifs et d'adjectifs.* (Éd. Texier.)

— ENCYCL. I. GRÈCE. Le *bannissement* a été surtout, dans l'antiquité, une mesure gouvernementale. En Grèce, cette peine a pris diverses formes. Tantôt, c'était la proscription générale d'une catégorie de citoyens par le parti victorieux à la suite d'une guerre civile ; tantôt, c'était une mesure de précaution prise par le gouvernement contre un citoyen illustre, jugé dangereux, comme Thémistocle ou Aristide. A Athènes, ce genre de décret portait le nom de *ostracisme*, parce qu'on inscrivait alors les votes sur des coquilles (ὄστρακα). Il est souvent question aussi de bannissement volontaire, à propos de conspirateurs découverts ou d'hommes d'Etat désireux d'éviter des troubles. D'ailleurs, les criminels de droit commun, même les homicides, pouvaient prévenir la sentence de condamnation par un exil volontaire ; mais, en ce cas, ils devaient renoncer à jamais revenir dans leur pays.

II. ROME. A Rome, le bannissement fut d'abord une peine à la fois politique et de droit commun. En principe, le citoyen était inviolable dans sa vie et dans sa liberté. Pour prononcer la peine de l'exil, il fallait donc avoir recours à une fiction : c'était l'*interdictio ignis et aquæ*, formule d'excommunication religieuse. Le citoyen privé de l'usage du feu et de l'eau était naturellement forcé de s'en aller. La mort civile et la confiscation des biens étaient les conséquences nécessaires de l'*interdictio*.

La *relegatio*, appliquée par le sénat, et exceptionnellement par un magistrat, interdisait le séjour de tels lieux, ou rendait obligatoire la présence dans tel autre, mais n'entraînait pas la *deminutio capitis*, ni la confiscation. Au contraire, la *deportatio*, qui sous l'empire remplaça l'*interdictio ignis et aquæ*, avait pour conséquence la mort civile et la confiscation, sauf une part réservée aux enfants légitimes. Enfin, l'exil volontaire (*exsilium*) était un moyen pour l'accusé de prévenir une condamnation à mort ou une peine infamante. Mais il devait s'établir dans une ville avec laquelle Rome possédait le *jus exsulandi*, c'est-à-dire un traité autorisant le séjour réciproque des exilés. L'exil volontaire n'entraînait pas la perte du droit de cité. Pas plus que la *relegatio*, ce n'était donc une peine capitale.

Le peuple pouvait user de son droit de grâce et lever l'*interdictio ignis et aquæ* ; c'est ainsi que Cicéron fut rappelé. Sous l'empire, le prince possédait seul le droit de restituer les condamnés dans leur condition antérieure.

III. MOYEN ÂGE. Au moyen âge, le bannissement était une peine à laquelle, en l'absence de moyens de répression suffisants, on avait souvent recours, pour se débarrasser des mendiants et des vagabonds ; on l'appliqua aussi contre les Juifs et les Lombards. Le bannissement était perpétuel ou à temps, et était prononcé tant par les justices seigneuriales que par les tribunaux de justice royale.

IV. DROIT ACTUEL. Le code pénal de 1810 a fait du bannissement une peine criminelle, mais non afflictive, et purement infamante, applicable aux crimes politiques. Cette peine, temporaire, ne peut durer moins de cinq ans ni plus de dix ans ; elle emporte la dégradation civique.

Le code de 1810, modifié par la loi du 28 avril 1832, frappe du bannissement : les crimes contre la patrie (art. 84 et 85 du C. pén.) ; les attentats des ministres contre la liberté individuelle (art. 115 du C. pén.) ; les coalitions de fonctionnaires pour résister à l'exécution des lois (art. 124) ; les provocations à la révolte de la part d'ecclésiastiques (art. 205) ; la censure du gouvernement dans un écrit pastoral (art. 204) ; la correspondance d'un ministre du culte avec un prince étranger, sur des matières religieuses (art. 208). On prononce aussi le bannissement contre celui qui, ayant été condamné à une peine afflictive et infamante, a commis un second crime emportant comme peine principale la dégradation civile (art. 56 du C. pén.).

En vertu de l'ordonnance du 2 avril 1817, le bannissement emporte défense de rentrer sur le territoire ; la contravention à cette défense s'appelle *infraction* ou *rupture de ban*. La peine du bannissement entraîne également l'interdiction de résider dans les lieux désignés par le gouvernement pendant un temps égal à la durée de la peine subie, à moins qu'il n'en ait été disposé autrement par l'arrêt ou le jugement de condamnation (C. pén., art. 48, modifié par la loi du 27 mai 1885).

Indépendamment du bannissement judiciaire, il y a le bannissement politique, qui, à la suite de diverses révolutions, a été souvent infligé, par voie législative ou par simple décret du pouvoir exécutif, à certaines personnes. Ainsi, la loi du 12 janvier 1816 excluait du royaume, à perpétuité, tous les membres de la famille de Napoléon.

La loi du 10 avril 1832 interdit à perpétuité le territoire français à Charles X et à ses descendants, et renouvela, à l'égard de la famille Bonaparte, le bannissement prononcé par la loi du 4 janvier 1816. Cependant, après la révolution de Février 1848, les membres de cette famille rentrèrent en France sans être inquiétés, et un décret du 11 octobre 1848 abrogea l'article de la loi de 1832 relatif au bannissement des Bonaparte. Une loi du 26 mai 1848 avait frappé à son tour le duc d'Aumale et les membres de sa famille. Maintenues par le second Empire, cette loi et celle qui frappait la famille de Charles X furent rapportées par l'Assemblée nationale, le 18 juin 1871. Enfin, une loi du 12 juin 1886 a interdit le territoire français aux familles ayant régné en France et à leurs héritiers directs dans l'ordre de primogéniture, et a en outre conféré au gouvernement le droit d'interdire, sauf loi nouvelle et par simple décret, le même territoire aux autres membres des mêmes familles.

BANNISSEUR (*ba-niss*) n. m. Celui qui bannit.

BANNITION (*ba-ni-si.* — Le mot et le fait viennent de *ban*) n. f. C'était, sous les Carolingiens, la citation des parleurs en justice. (Elle eut son origine à l'époque mérovingienne, et peut-être peut-on la rattacher à la *vocatio in jus* des Romains ; elle disparut devant la généralisation de la procédure féodale.)

BANNOCKBURN, village d'Ecosse (comté de Stirling) ; 3.300 hab. Manufactures de tartans, tapis, châles, etc.

Une bataille, qui assura l'indépendance de l'Ecosse, y fut livrée par Robert Bruce aux Anglais, le 24 juin 1314. (La *bataille de Bannockburn* et celle de Courtrai ont marqué le triomphe des piétons sur la chevalerie, triomphe dû à une ruse de guerre qui a été la même de part et d'autre : des fossés où la chevalerie est venue s'engouffrer.)

BANNON, ville de l'Inde anglaise (Pendjab), sur le Kourani, affluent de l'Indus ; 9.000 hab. Commerce considérable. Ch.-l. de district peuplé de 372.000 hab.

BAÑOLAS, ville d'Espagne (Catalogne, prov. de Gérone), sur le Terri, affluent du Ter ; 5.000 hab. Eaux thermales ; fabriques de papier, filatures, tanneries.

BANON (rad. *ban*) n. m. Dr. cout. Droit de pâture après la récolte, que pouvaient exercer en Auvergne, en Picardie, en Normandie, etc., les habitants d'une paroisse sur les terres qui n'étaient pas en *défends* par titre, possession, cultures, clôtures ou semailles. ‖ Époque où l'on pouvait exercer ce droit.

BANON, ch.-lieu de cant. des Basses-Alpes, arrond. et à 24 kilom. de Forcalquier, près d'une branche du Calavon ; 1.039 hab. Forêt, plantation de mûriers, tissage de laine. — Le canton a 11 comm. et 4.321 hab.

BAÑOS de la Encina, bourg d'Espagne (Andalousie, prov. de Jaen) ; 3.400 hab. Galène argentifère.

BAÑOS de Molgas ou **BAÑOS**, bourg d'Espagne (Galice, prov. d'Orense), sur l'Arnoya, affluent du Miño ; 4.800 hab. Eaux thermales.

BANQUABLE (*ka*) adj. Financ. V. BANCABLE.

BANQUAGE (*ka*) n. m. Syn. de BAN.

BANQUAIS (*kè* — rad. *banc*) n. et adj. Se dit d'un marin ou d'un navire qui fait la pêche au banc de Terre-Neuve : *Un* BANQUAIS. *Pêcheur* BANQUAIS. *Navire* BANQUAIS.

BANQUE (*bank'* — de l'ital. *banca*, même sens) n. f. Table sur laquelle on vendait quelque chose, et spécialement, Banc ou comptoir de changeur. (Vieux.)

— Branche de commerce dont les principales opérations sont de recevoir, conserver et payer, emprunter et prêter des capitaux sous la forme de monnaie : *La* BANQUE *est la reine de l'industrie comme du négoce.* (Proudh.)

— Établissement d'un banquier ou d'une société de banque. ‖ Établissement public de crédit autorisé par une loi, avec charges et privilèges, et placé sous le contrôle de l'État : *La* BANQUE *de France.* ‖ Succursale de la banque publique centrale : *La* BANQUE *de Marseille, de Bordeaux.*

— Par ext. Le corps, l'ensemble des banquiers.

— *Banque commerciale, Banque de commerce*, Établissement de crédit qui embrasse les opérations suivantes : dépôts, escomptes, émissions, avances sur valeurs et à découvert, ou qui se borne à une partie seulement de ces opérations. ‖ *Banque de dépôt et de virement*, Banque commerciale dont les opérations se bornent à l'acceptation de dépôts et au virement de comptes. ‖ *Banque d'escompte*, Banque commerciale dont les opérations se bornent à escompter les effets de commerce avec du numéraire. ‖ *Banque de circulation, Banque d'émission*, Banque commerciale qui joint à l'acceptation des dépôts et à l'escompte l'émission de billets de banque, soit qu'elle ait cette faculté en vertu du droit commun, soit qu'elle la doive à un privilège légal. ‖ *Banque territoriale, Banque hypothécaire*, Établissement de crédit faisant des avances sur hypothèque de biens-fonds. ‖ *Banque agricole*, Établissement de crédit qui fait des prêts ou des avances à l'agriculture. ‖ *Banque de spéculation*, Établissement dont la principale opération consiste en achat et vente de titres, tels que : inscriptions de rentes, actions et obligations. ‖ *Banques populaires, Banques d'avances*, Banques fondées par des sociétés coopératives, en vue d'ouvrir des crédits à découvert aux membres de ces sociétés.

— *Avoir compte, débit* (ou *crédit*) *en banque* (ou *a la banque*), Avoir un compte ouvert à la banque, être son débiteur ou son créancier. ‖ *Écrire une partie en banque*, Faire enregistrer, sur les livres de la banque, les opérations sur valeurs que l'on a en banque, et qui s'effectuent entre débiteurs et créanciers.

— Imprim. Échéance hebdomadaire ou de quinzaine du salaire des ouvriers : *Jour de* BANQUE. *Livre de* BANQUE.

— Jeux. Au lansquenet, à la roulette, au trente-et-quarante, au baccarat, et autres jeux de hasard, Somme que celui qui tient le jeu a devant soi pour payer ceux qui gagnent contre lui. ‖ Celui qui tient le jeu : *La* BANQUE *gagne. La* BANQUE *perd.* ‖ Au jeu du commerce, Talon ou cartes qui restent après qu'on a donné. ‖ Jeu de cartes appelé aussi *vingt et un* : *Faire une partie de* BANQUE.

‖ *Tenir la banque*, Tenir le jeu avec l'argent nécessaire pour faire tête à tous les autres joueurs. ‖ *Faire sauter la banque*, Gagner tout l'argent que celui qui tient le jeu a placé devant lui. ‖ Fig. *Tenir la banque contre quelqu'un*, Être son adversaire.

— ENCYCL. *Historique. Origine et développement des banques.* La pratique du change a précédé la constitution des *banques*. En Grèce, les *trapézites*, à Rome, les *argentarii* faisaient en même temps le travail des métaux, le change des monnaies diverses venues d'Orient, de Carthage, de Grèce ou d'Espagne, en les essayant pour vérifier leur titre, et quelques-uns firent aussi les prêts sur gages, ce qui, à leur égard, fit varier souvent le degré d'estime que leur accorda l'opinion publique.

Après le change, les *argentarii* s'occupèrent des opérations de banque, ils acceptèrent les dépôts des citoyens qui s'absentaient. Ces dépôts leur permirent d'échelonner leurs échéances et de pratiquer le prêt à intérêt. Le *receptum* ou promesse de payer une certaine somme à un jour donné fut déjà un titre de crédit, précurseur de la circulation moderne. Pendant le moyen âge et plus tard, cette institution se développa fort lentement. Quelques républiques italiennes, Venise, Gênes, la ville de Barcelone, les villes libres de l'Allemagne, la Hollande, qui, par leur état de civilisation avancée et l'importance de leur commerce, offraient le plus de sécurité, créèrent les premières banques par association. La banque de Venise fut fondée en 1157, celle de Barcelone vers 1360, celle de Gênes en 1407, celles d'Amsterdam en 1609, de Hambourg en 1619, de Nuremberg en 1621, de Stockholm en 1668. C'est vers la fin du XVIIe siècle et au XVIIIe que s'organisèrent la plupart des grandes banques, origine des banques nationales d'aujourd'hui. En France, l'institution se propagea fort tard ; l'échec lamentable de la banque de Law (1716-1719) n'en fut pas la moindre cause.

La banque de Stockholm paraît avoir mis la première en circulation des sortes de billets de banque ; de même, c'est elle qui a inauguré les prêts sur immeubles, donnant ainsi naissance à toutes les institutions de crédit foncier qui ont suivi. — A cause des différentes monnaies usitées en tous pays, toutes ces banques se servirent d'une monnaie idéale (standard), simple unité de compte, en laquelle on convertissait toutes les transactions.

— *Diverses espèces de banques. Théorie générale.* Les banques modernes ont des fonctions multiples qui embrassent toutes les formes de la circulation des capitaux et qui se résument en ceci : emprunter d'un côté et prêter de l'autre ; drainer les capitaux pour les faire fructifier par le crédit. Mais la grandeur même de cette tâche a entraîné la spécialisation des services si variés qu'elles rendent. Sans qu'un service en exclue formellement un autre, on peut diviser les banques en : banques d'émission ou de circulation, banques de dépôt et de virements, banques d'escompte, banques de prêts fonciers, banques mobilières, banques industrielles, banques coloniales et banques populaires.

L'*intérêt* est la redevance payée au propriétaire d'un capital prêté pour l'usage de ce capital. Si le capital est prêté au banquier pour un temps très court, l'intérêt servi aux déposants sera très faible ou presque nul : si, au contraire, le capital est prêté à terme, pour six mois, pour un an, par exemple, le taux de l'intérêt que payera le banquier s'élèvera en raison de la possibilité qu'il aura d'en faire un placement avantageux.

L'*escompte* est l'intérêt d'un prêt fait par le banquier et garanti par un effet ou titre représentant une opération de commerce et laissé au banquier : traites, billets à ordre, etc. Le banquier déduit du montant total d'une traite qui lui est portée l'escompte ou intérêt du capital jusqu'à l'échéance, un droit de commission de 1/8 à 1/2 100 et un droit de change si le titre est payable sur une autre place ou dans un autre pays. En général on n'admet à l'escompte que le papier revêtu de deux signatures ; la Banque de France en exige trois.

Le *virement* consiste en un échange de lettres et de créances opéré par des écritures sur les comptes de deux clients communs du banquier. V. COMPENSATION.

Le *change* dépend du mouvement des affaires entre les diverses places commerciales, c'est-à-dire de l'offre et de la demande du papier. Ses variations ont pour limite le prix du transport des espèces de la ville où la traite est payable à celle d'où elle est tirée ; car, si l'écart des variations est trop grand, il est avantageux, au lieu de prendre du papier, de faire venir les espèces.

Les variations des cours du change entre les diverses places donnent naissance à l'arbitrage.

L'*arbitrage* consiste à acheter des effets de commerce ou d'autres valeurs sur certaines places pour les revendre où ils sont recherchés à plus haut prix. L'arbitrage résulte aussi des spéculations directement faites sur le cours des changes par des banquiers qui établissent entre eux, à volonté et en un instant, des lettres de change sur tel pays et en telle monnaie dont ils ont besoin. Les grands arbitrages sur les valeurs mobilières internationales, les fonds d'État, sont une des opérations principales des banques les plus puissantes. De là un nivellement continu et incessant des capitaux dans le monde. — Le *compte courant* résume en un seul compte les recettes, payements et transactions que le banquier fait pour un client. Les intérêts des sommes dues et versées se liquident à un taux plus élevé au profit du banquier qu'à celui du client. — L'*encaisse* est la somme disponible en monnaies pour les opérations journalières ; elle doit toujours être proportionnée au montant total des dépôts à vue pour pouvoir faire face aux demandes de remboursements : du tiers à la moitié de ces dépôts. Pour les banques d'émission, les règles diffèrent beaucoup. V. BILLET DE BANQUE.

— *Principales fonctions des banques.* Ce sont les suivantes : 1° Recevoir des capitaux avec ou sans intérêt, prêter ces capitaux à des industriels, à des commerçants, à des particuliers, à courte ou à longue échéance ; 2° Escompter des effets de commerce, c'est-à-dire faire crédit à des commerçants sur leur signature ; 3° Faire des placements en valeurs mobilières et immobilières ; acheter et vendre sur tous les marchés les titres de rentes, les actions et obligations de chemins de fer, de sociétés industrielles et financières ; 4° Payer les coupons de ces diverses valeurs, soit par anticipation, soit au moment de leur échéance ; 5° Prêter des fonds contre dépôts de titres ; recevoir des titres en garde et en dépôt ; 6° Constituer des sociétés pour l'exploitation de telle ou telle industrie ; 7° Négocier les lettres de change françaises et étrangères ; 8° Avancer des capitaux contre marchandises consignées en gage ; 9° Recevoir les souscriptions du public à toutes les émissions de valeurs.

Les banques populaires ont un but limité généralement aux deux premières séries d'opérations. (V. ci-dessous.) Par contre, les grandes banques dites d'émission peuvent poursuivre de très grandes opérations parce qu'elles

ont, en outre, la faculté d'émettre des billets de banque. V. ce mot.

— *Banque de France.* La Banque de France a été fondée le 24 pluviôse an VIII (13 février 1800), au capital de 30 millions de francs, porté, dès 1803, à 15 millions, divisé en actions de 1.000 francs. C'est la loi du 24 germinal an XI (14 avril 1803) qui l'a investie du privilège exclusif de l'émission des billets de banque et, ce privilège, elle l'a conservé et consolidé depuis à chaque renouvellement de son traité avec l'Etat. Son capital est actuellement de 182.500.000 francs, divisé en 182.500 actions.

La direction de la Banque est confiée à un gouverneur, assisté de deux sous-gouverneurs nommés par décret du pouvoir exécutif. Un conseil de régence de quinze membres et trois censeurs, nommés par les actionnaires, complètent l'administration. L'organisation des succursales

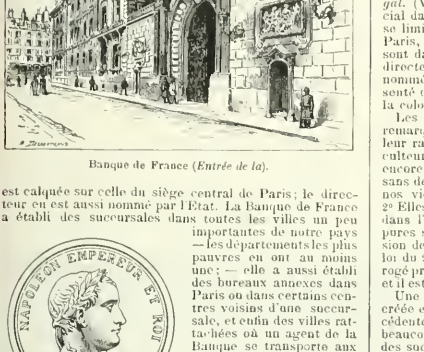

Banque de France (*Entrée de la*).

est calquée sur celle du siège central de Paris; le directeur en est aussi nommé par l'Etat. La Banque de France a établi des succursales dans toutes les villes un peu importantes de notre pays — les départements les plus pauvres en ont au moins une; — elle a aussi établi des bureaux annexes dans Paris ou dans certains centres voisins d'une succursale, et enfin des villes rattachées où un agent de la Banque se transporte aux jours d'échéances habituelles, les 5, 10, 15, 20, 25 et fins de mois pour y faire les encaissements.

Médaille commémorative de la fondation de la Banque de France.

La Banque publie un bilan de ses opérations chaque semaine, le jeudi, et fait son inventaire tous les six mois.

Ce puissant établissement de crédit est, non pas une banque d'Etat, mais le banquier de l'Etat auquel elle fait un traitement spécial. Le Trésor public a chez elle un compte courant auquel il verse les disponibilités productives d'intérêts, provenant des encaissements de ses trésoriers et receveurs des caisses publiques. En outre, la Banque doit faire à l'Etat une avance permanente de 140 millions de francs (portée à 180 millions par le renouvellement de son privilège en 1897). Cette avance n'est productive d'intérêts que si le compte courant du Trésor est à découvert, et pour le montant de ce découvert, seulement.

La Banque a le droit exclusif d'émettre des billets de banque payables à vue et au porteur. Ce droit est actuellement limité à un maximum de 4 milliards de francs. C'est la base de sa puissance. Par contre, elle a pu se constituer une encaisse formidable dépassant 3 milliards, qui est le plus grand réservoir de métaux précieux existant au monde, et qui fait à notre pays une situation incomparable.

Les opérations de la Banque de France sont analogues à celles des autres banques; mais, par son rôle spécial de réservoir des capitaux, c'est elle qui règle, dans notre pays, le taux de l'escompte. Elle n'a pas de succursale à l'étranger.

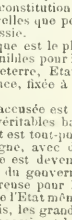

Garçon de recette de la Banque de France.

— *Banques à l'étranger.* Les grandes banques, à l'étranger, sont soumises à des régimes très divers : l'Ecosse, l'Irlande, l'Italie, les Etats-Unis, la république Argentine, consacrent la pluralité des banques d'émission; mais le système qui tend à prévaloir est le régime français de l'unité de banque d'émission, qui permet la constitution de grandes réserves métalliques analogues à celles que possèdent, dès maintenant, la France et la Russie.

La faculté d'émission des billets de banque est le plus souvent proportionnée aux ressources disponibles pour les garantir et les rembourser (Italie, Angleterre, Etats-Unis); elle est rarement, comme en France, fixée à un chiffre absolu, invariable en principe.

Par contre, la tendance de plus en plus accusée est de faire des grandes banques nationales de véritables banques d'Etat, sur lesquelles le gouvernement est tout-puissant. En Allemagne, en Russie, en Espagne, avec des différences de régime, la banque nationale est devenue presque une simple administration annexe du gouvernement. Cette situation peut devenir dangereuse pour les banques, car leur crédit participe de celui de l'Etat même. En Angleterre, en France et aux Etats-Unis, les grandes banques conservent encore toute leur autonomie et leur indépendance.

— *Banques populaires.* Bien que ces banques aient été fondées en Ecosse au siècle dernier, c'est à un Allemand, Schulze-Delitsch, qu'on doit la formule de solidarité qui a permis aux petits producteurs de toutes catégories de profiter des avantages du crédit. Aujourd'hui, il en existe de fort nombreuses, assez peu différentes dans leur constitution, dans toute l'Europe. En voici l'économie :

De petits industriels, commerçants ou agriculteurs, fournissent, par des dépôts volontaires, à une caisse commune, un capital divisé en parts ou en actions. Quand l'un des participants a besoin de recourir au crédit, pour se faire escompter un billet à ordre ou une lettre de change qu'il a reçus en payement, se faire faire des avances, il s'adresse à cette banque coopérative, qui fait aussi les petites opérations de ses membres, lesquels n'auraient pas l'accès des grandes banques. Celles de ces banques populaires dont tous les membres sont solidairement responsables ne donnent pas, cependant, des résultats bien supérieurs à celles où la solidarité n'est pas stipulée.

Dans ces banques, les bénéfices à partager sont, la plupart du temps, limités statutairement. C'est notamment le cas de toutes celles qui se sont créées en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— *Banques coloniales.* La création des banques coloniales date de l'abolition de l'esclavage dans nos colonies. On voulut donner un dédommagement aux planteurs en organisant en leur faveur le crédit agricole et, dans ce but, on prélève d'office une fraction de l'indemnité à eux allouée pour constituer le capital social de ces établissements, dont ils deviennent ainsi les premiers actionnaires.

Ainsi furent créées les cinq banques de la *Martinique*, de la *Guadeloupe*, de la *Réunion*, de la *Guyane* et du *Sénégal*. (V. loi du 11 juillet 1851.) Chacune a son siège social dans la colonie dont elle porte le nom et à laquelle se limitent ses opérations. Ces banques ont seulement, à Paris, une *agence centrale* qui leur est commune. Elles sont dans une dépendance étroite à l'égard de l'Etat : le directeur de chaque banque et l'un des censeurs sont nommés par le gouvernement, qui est, de plus, représenté dans le conseil d'administration par le trésorier de la colonie.

Les banques coloniales possèdent deux attributions remarquables, qui constituent à la fois leur originalité et leur raison d'être : 1° Elles prêtent de l'argent aux agriculteurs en acceptant en nantissement leurs récoltes encore pendantes. (Cette application intéressante du gage sans dessaisissement fonctionne très heureusement dans nos vieilles colonies, et elle y rend de réels services); 2° Elles émettent des billets de banque qui ont cours légal dans l'intérieur de leurs colonies respectives. Les coupures sont de 500, 100, 25 et 5 francs. (Le privilège d'émission de ces banques, renouvelé une première fois par une loi du 24 juin 1874, devait expirer en 1894. Il a été prorogé provisoirement depuis cette époque d'année en année, et il est vraisemblable qu'il sera définitivement renouvelé.)

Une sixième banque coloniale, la *Banque d'Indo-Chine*, créée en 1875, diffère à plusieurs points de vue des précédentes. Son capital social (12 millions de francs) est beaucoup plus important. Elle a son siège social à Paris, des succursales à Saïgon, à Haïphong, à Pondichéry et à Nouméa; des agences à Phom-Penh, à Tourane, à Hanoï, à Hong-Kong et à Bangkok. Ses opérations s'étendent ainsi à tout l'extrême Orient en général, bien en dehors des limites de l'Indo-Chine française. Sa dépendance à l'égard du gouvernement est aussi moins étroite. (V. le décret du 28 février 1888 et les statuts y annexés.) Enfin, son privilège n'arrivera à expiration que le 21 janvier 1905.

Une *commission de surveillance des banques coloniales*, composée de neuf membres et siégeant à Paris, est chargée de contrôler les opérations de ces établissements.

Voir, pour plus de détails : Arthur Girault, *Principes de colonisation et de législation coloniale* (2e partie, ch. X), et les rapports de la commission de surveillance sur la situation de ces banques qui sont insérés chaque année au *Journal officiel*.

BANQUE (*bank'* — rad. *banc*) n. f. Théâtre de saltimbanques et, par ext., Troupe de bateleurs, etc. ‖ *Faire la banque*. Faire le métier de saltimbanques.

— Argot. Mensonge, hâblerie : *Pour que le public donne dans nos* BANQUES, *il faut que nous ayons l'air d'y donner nous-mêmes*. (E. Sue.)

— Techn. Banc qui porte les bobines à ourdir. ‖ Banc sur lequel s'assied l'ouvrier en peignes. ‖ Plateau qui fait partie du métier dans les manufactures de soie, et qui sert à retenir le tenant de l'ensouple de devant. ‖ Billot qui porte la meule à aiguiser les épingles.

BANQUELET (*ban-klè*) n. m. Coulant ou vergette de métal adapté à une large ceinture pour la tenir de place en place et la rendre rigide.

— ENCYCL. Les *banquelets* étaient destinés à empêcher les ceintures de se déformer sous la traction de l'épée. Ils disparurent au XVe siècle, quand on n'usa plus que de ceintures étroites dont la plus grande largeur n'excédait pas deux doigts.

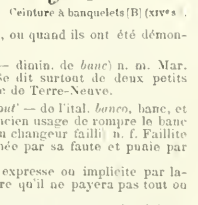

Ceinture à banquelets (B) (XIVe s.).

BANQUER (rad. *banc*) v. n. En parlant d'un navire, Aborder le banc de Terre-Neuve ou tout autre, pour y faire la pêche. (Vieux.)

— v. a. Mettre en place les bancs d'une embarcation, quand on la construit, ou quand ils ont été démontés : BANQUER *un canot*.

BANQUEREAU (*bank'-ro* — dimin. de *banc*) n. m. Mar. Petit banc ou bas-fond. ‖ Se dit surtout de deux petits bancs voisins du grand banc de Terre-Neuve.

BANQUEROUTE (*bank'-rout'* — de l'ital. *banco*, banc, et *rotto*, rompu, à cause de l'ancien usage de rompre le banc ou comptoir du marchand ou changeur failli) n. f. Faillite d'un commerçant, occasionnée par sa faute et punie par la loi : *Faire* BANQUEROUTE.

— Particul. Déclaration expresse ou implicite par laquelle un Etat fait connaître qu'il ne payera pas tout ou partie de sa dette.

— Fig. Violation d'un engagement : suppression injuste ou désagréable d'un avantage quelconque : *L'amour est un commerce orageux qui finit toujours par une* BANQUEROUTE. (Chamfort.)

Il est certains devoirs, pourtant, envers le monde,
Qu'on ne peut négliger sans que tout se confonde.
Je crois que les laisser tout à fait de côté,
C'est faire *banqueroute* à la société.

E. AUGIER.

— Dr. *Banqueroute simple.* Banqueroute occasionnée par l'incapacité, l'imprudence, ou aussi la mauvaise chance.

— *Banqueroute frauduleuse.* Banqueroute avec détournement d'actif et indication d'un passif imaginaire.

SYN. **Banqueroute, faillite.** Ces deux mots désignent l'état d'un commerçant qui a cessé ses payements. Mais la *banqueroute simple* résulte de l'imprudence, de la négligence, frauduleuse, elle suppose la mauvaise foi. L'une *faillite*, au contraire, peut être amenée par une suite de malheurs; elle ne suppose pas l'envie de frustrer les créanciers.

— ENCYCL. Dr. comm. On distingue deux sortes de *banqueroutes* : la *banqueroute simple* et la *banqueroute frauduleuse*.

Il y a *banqueroute simple* : 1° Si le failli s'est livré à des dépenses excessives pour sa position, 2° S'il a perdu de fortes sommes dans des opérations fictives ou fondées sur le pur hasard; 3° Si, pour continuer plus longtemps son commerce, il a fait des emprunts ruineux ou acheté des marchandises pour les revendre au-dessous du cours; 4° Si, après avoir suspendu ses payements, il a voulu favoriser un de ses créanciers au préjudice de tous les autres. (Les tribunaux ont encore la faculté de déclarer qu'il y a banqueroute simple dans six autres cas, qui peuvent néanmoins paraître quelquefois excusables : 1° Si des engagements trop considérables ont été contractés pour le compte d'autrui; 2° Si, dans une faillite précédente, les obligations du concordat n'ont pas été exécutées. 3° Si le failli est marié sous le régime dotal ou séparé de biens, et s'il a tenu cette circonstance secrète, contrairement aux articles 69 et 70 du C. de comm.; 4° S'il n'a pas rempli l'obligation de déclarer sa faillite au greffe dans les délais et dans les formes exigées par la loi; 5° Si, sans empêchement légitime, il ne s'est pas, dans les cas et délais fixés, présenté en personne aux syndics; ou si, ayant obtenu un sauf-conduit, il ne s'est pas présenté devant la justice, 6° Si ses écritures sont tenues d'une manière irrégulière ou incomplète, quoiqu'on n'y trouve aucune trace de fraude proprement dite.) La banqueroute simple constitue un délit puni d'un emprisonnement de un mois à deux ans : en cas de circonstances atténuantes, cet emprisonnement peut être réduit même au-dessous de six jours.

Il y a *banqueroute frauduleuse* lorsque le failli a soustrait ses livres, détourné ou dissimulé une partie de l'actif, ou s'est reconnu débiteur de sommes qu'il ne devait pas.

La banqueroute frauduleuse, en France, a été longtemps punie de mort; mais le code pénal ne prononce plus contre ce crime que la peine des travaux forcés, depuis cinq jusqu'à vingt ans, ou, s'il y a des circonstances atténuantes, la réclusion ou l'emprisonnement de deux à cinq ans. La tentative de banqueroute simple n'est soumise à aucune peine; celle de banqueroute frauduleuse est punie comme l'acte même. Le failli, condamné pour banqueroute frauduleuse, ne peut obtenir un concordat, et celui qu'il aurait obtenu avant sa condamnation est annulé. La réhabilitation ne lui est jamais ouverte (C. comm., art. 437 à 601). V. FAILLITE.

— Econ. polit. *Banqueroutes publiques.* Lorsqu'un Etat a franchi la limite normale du crédit, la confiance des capitalistes cessant de le soutenir et toute augmentation d'impôts étant impossible, il se trouve réduit à des extrémités fâcheuses : l'emprunt forcé, l'émission de papier-monnaie ou plus simplement la banqueroute sous diverses formes. Peu d'Etats ont eu l'impudence de répudier ouvertement tout ou partie de leurs dettes, car leur situation de futurs emprunteurs à nouveau s'en trouverait fort compromise : ils usent de procédés dilatoires.

Sous l'ancien régime, les banqueroutes ont été fréquentes et audacieuses, quoique déguisées. De nos jours, avec la facilité d'emprunter dont jouissent les Etats, petits ou grands, les banqueroutes ont été fort nombreuses, suivies ou non de concordat, de consolidations partielles ou d'émission de papier-monnaie : le Honduras, le Pérou, Haïti, l'Espagne, le Portugal, l'Egypte, la Turquie, en ont usé avec plus ou moins de franchise. V. PAPIER-MONNAIE, EMPRUNT FORCÉ.

Dans quelque cas, les pays qui ont fait banqueroute ont été pourvus en vertu du droit public, de commissions internationales de contrôle de leurs finances : la Tunisie, avant l'occupation française, la Turquie, la Grèce, l'Egypte.

BANQUEROUTIER (*krou-ti-é*), **ÈRE** n. Personne qui a fait une banqueroute : *Autrefois, les* BANQUEROUTIERS *étaient astreints à porter le bonnet vert.*

— adj. : *Commerçant* BANQUEROUTIER.

BANQUET (*kè* — de l'ital. *banquetto*, même sens, dim. de *banco*, banc) n. m. Repas plus ou moins solennel et somptueux donné à un grand nombre de convives : BANQUET *nuptial, national.* BANQUETS *civiques.*

— Fig. Ensemble des ressources propres à satisfaire un besoin, à donner un plaisir auquel on est porté par une sorte d'appétit naturel : *En France, le* BANQUET *offert à l'appétit du savoir est splendide.* Mme ROMIEU.

Ascét. *Le banquet de l'Agneau*, Les joies du ciel. V. AGNEAU. ‖ *Le banquet sacré*, La communion.

Féod. Repas qu'un vassal était tenu de donner à son seigneur une ou deux fois l'an.

— Manèg. Partie du mors qui est le lieu de rencontre de la branche et du canon qui s'unissent par le fonceau. V. partie encycl.

— Loc. FAM. : **Banquet de diables**, Repas où il n'y a pas de sel, le diable ayant, dit-on, une grande répugnance pour le sel, symbole de pureté et de conservation.

— ALLUS. LITTÉR. : **Au banquet de la vie, infortuné convive...** Vers de Gilbert, dans ses adieux à la vie :

Au BANQUET *de la vie, infortuné convive,*
J'apparus un jour et je meurs;
Je meurs, et sur la tombe, ou lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs.

Dans l'application, ce vers exprime le regret amer de la vie, que l'on quitte à la fleur de l'âge : mais, très souvent aussi, il s'emploie sur le ton de la plaisanterie.

— ENCYCL. Polit. On peut distinguer : les *banquets civiques*, et les *banquets réformistes*.

Des *banquets civiques*, quelques uns sont restés célèbres, tel celui qui fut offert aux fédérés des départements sur les ruines de la Bastille, le 28 juillet 1792, et auquel prit part tout le faubourg Saint-Antoine. Mais celles de ces agapes qui obtinrent le plus de succès, à Paris, furent les *banquets sectionnaires*, ainsi appelés parce que chaque *section* avait le sien. Ils eurent lieu en pleine Terreur, en messidor an II (juillet 1794), et durèrent une quinzaine de jours. La seconde République vit se renouveler la tradition de ces banquets populaires en plein air. Le 2 avril 1848, deux cent cinquante délégués des clubs se réunirent dans un repas public sur la place du Châtelet. Il faut évidemment ranger

ainsi dans la catégorie des banquets civiques le « banquet [illegible] », offert par le gouvernement de la République à [illegible] de France, à l'occasion du centenaire de [illegible] et qui eut lieu le 14 juillet 1889 au [illegible] sous la présidence de Carnot.

[illegible] *Lois scélérates* fut donné, sous la mo[illegible] Mulin, aux banquets organisés par l'opposition [illegible] républicaine, en vue de populariser les propo[illegible] électorale et parlementaire déposées [illegible] Clemenceau et Duvergier de Hauranne à la [illegible] des députés, et repoussées par celle-ci. Duvergier de Hauranne, l'éditeur Pagnerre, et Edmond Adam, [illegible] du *National*, furent les promoteurs de ce mode [illegible] propagande politique inspiré de l'exemple du premier [illegible] lui-même, de Guizot. Le premier banquet réformiste, auquel assistaient douze cents personnes, dont quatre-vingt-six députés, eut lieu à Paris le 9 juillet 1847, sous la présidence de Lasteyrie.

Sous la République actuelle, Gambetta eut recours au système de banquets pour combattre le gouvernement du 16-Mai. Sa formule commémorative à l'adresse du maréchal, « *se soumettre ou se démettre* », fut émise au banquet de Lille (15 août 1877).

— Manèg. Le banquet est une abstraction : c'est un point de position. On entend par *ligne du banquet* A-B celle qui va de la tête de la branche dont l'oeil C reçoit la tétière jusqu'au point extrême où la branche reste droite, et cette ligne est toujours courte, même dans les mors à très longues branches dites *jarretées* et *hardies*. On entend par *oeil du banquet* C l'ouverture située au-dessus du fonceau et où se prend le côté de la tétière ; et, par *axe du banquet* D, la fenêtre évasée dont un des montants reçoit le fonceau. V. MORS.

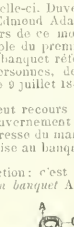

Banquet (manège).

Banquet des gardes du corps. V. OCTOBRE 1789 (*journées des 5 et 6*).

Banquet de Platon (LE), un des plus célèbres dialogues de Platon, composé au commencement du IVe siècle, quelques années après la mort de Socrate. L'auteur raconte ou suppose que Agathon offre un banquet à ses amis, pour célébrer sa victoire au concours de tragédies. On cause de l'amour. Chacun des convives, Phèdre, Pausanias, Agathon, Aristophane, le médecin Eryximaque, décrit tour à tour ce sentiment selon ses idées et son caractère. Socrate, prié de parler à son tour, raconte une conversation qu'il a eue jadis avec Diotime, une femme de Mantinée. Il s'élève peu à peu de l'amour sensuel à l'amour idéal ; de sa théorie de l'amour il tire toute une science du beau. La fin du dialogue est consacrée presque tout entière au panégyrique de Socrate : Alcibiade, qui survient tout à coup, trace le portrait de son maître. Tout en exposant une profonde doctrine d'esthétique, Platon a su donner à chacun des personnages une physionomie distincte. En même temps qu'un traité de philosophie, son *Banquet* est une charmante comédie, merveilleuse de variété, de délicatesse et de poésie.

Banquet de Xénophon (LE). Comme Platon, Xénophon a composé un *Banquet*, qui fait suite aux *Mémorables*. L'ouvrage a été écrit dans les premières années du IVe siècle, pendant le séjour à Scillonte. Il a la forme d'un dialogue, mêlé de descriptions. La scène se passe à Athènes chez Callias, durant la fête des Panathénées de 421. Pour célébrer la victoire d'Autolycus au pancrace, Callias a invité ses amis : Socrate, Critobule, Hermogène, Antisthène, Charmide. On s'amuse, au début, des plaisanteries du bouffon Philippe. Puis l'on voit entrer une troupe de danseurs et de chanteurs syracusains. On cause musique, puis l'on passe à d'autres sujets. Socrate expose sa méthode dialectique et ses idées sur l'amour. Le récit se termine par la description d'un hyporchème, qui représente les amours de Bacchus et d'Ariane. Quoique inférieur au *Banquet* de Platon, qu'il rappelle par bien des détails, le *Banquet* de Xénophon est un très aimable livre, qui vaut surtout par l'agrément et le naturel.

Banquet des sept sages (LE), traité de morale attribué à Plutarque. Diocles, un des convives, raconte à un ami ce qui s'est passé au banquet que Périandre de Corinthe a donné aux autres sages et à quelques personnages distingués, Ésope, Eumétis, dite *Cléobuline*, Anacharsis, etc. Car, malgré le titre, les convives sont au nombre de dix-sept ; on peut même y ajouter le frère de Périandre, Gorgias, qui arrive à la fin du banquet. On cause des énigmes, du gouvernement des Etats, de l'économie domestique, du mérite des dauphins sauveurs d'Arion et d'Hésiode, du souverain bien et de la Providence. Tout cela un peu au hasard, avec un mélange de réflexions morales et d'anecdotes bizarres, dans un style inégal, souvent dur, qui a fait suspecter l'authenticité du dialogue.

Banquet des sophistes (LE ou *Deipnosophistès*, ouvrage d'Athénée, compilateur grec (fin du IIe siècle ou commencement du IIIe siècle de notre ère). Le titre, formé de deux mots grecs : *deipnon* (repas) et *sophistès* (sage ou savant), signifie *Banquet des savants*. Chez un riche Romain du nom de Laurentius, l'auteur nous montre réunis 21 convives : médecins, jurisconsultes, poètes, grammairiens, musiciens, etc. Il est question des préparatifs d'une fête : mets, vins, vases, parfums, couronnes, jeux, antiquités, sciences, lettres, arts, mœurs et usages, etc. C'est une ingénieuse compilation, assez correctement écrite, précieuse pour la connaissance de la vie ordinaire chez les anciens Grecs, et même pour la littérature ; car l'auteur a encadré dans son ouvrage une foule de citations de livres perdus. Le *Banquet* comprenait 15 livres qui nous sont parvenus, sauf les deux premiers, et une partie du troisième et du dernier.

— BIBLIOGR. : Édition de Schweighæuser (1801-1807) ; de Meineke (1858).

Banquet de Julien (LE) ou *Banquet des Césars*, satire [illegible] par l'empereur Julien contre ses prédécesseurs [illegible] qui est une œuvre curieuse. Les maîtres du monde y [illegible] jugés avec finesse, mais âcreté. Ce petit ouvrage offre un puissant intérêt au point de vue moral, littéraire, [illegible] et historique.

Le jour des 80 [illegible], réunis en un banquet, les dieux se constituent en tribunal pour accorder la palme divine au plus digne des souverains de Rome. Mercure introduit les candidats, et Silène, accusateur bouffon, les persifle l'un après l'autre. Tous defilent, et sont caractérisés au passage par un trait mordant de Silène. Bien peu sont épargnés : Nerva, Marc-Aurèle et quelques autres.

Enfin, Jupiter demande aux trois plus redoutables concurrents le but qu'ils se sont proposé dans la vie : « Vaincre le monde, répond Alexandre. — Etre le premier, déclare César. — Imiter les dieux, dit Marc-Aurèle. — Qu'est-ce qu'imiter les dieux ? demanda Silène. — S'oublier soi-même, travailler pour autrui. » La palme lui est accordée, jugement digne des dieux. Mercure invite alors chacun des empereurs à se choisir un patron parmi les dieux, et il termine en recommandant à Julien d'être fidèle à Mithra, dont l'empereur voulait faire prévaloir le culte contre le christianisme.

Banquet (LE) [en ital. *il Convito*], ouvrage de Dante, publié à Florence, en 1490. C'est une sorte de traité philosophique resté inachevé. L'auteur comptait donner (il était alors en exil et dans un âge avancé) un commentaire sur quatorze de ses *Canzoni* ; mais il n'exécuta son dessein que sur trois seulement. Le titre choisi signifie que le livre est une nourriture pour l'ignorance.

Après un long préambule, il entame le commentaire de ses *Canzoni*, et, suivant la méthode scolastique en honneur à son époque, établit point par point des gloses beaucoup plus longues que le texte. La première pièce de vers analysée n'a que sept strophes : la glose occupe plus de cent pages. Dante, comme conclusion, proclame l'immortalité de l'âme, le néant des richesses corruptrices, l'égalité des hommes, dont les mérites font la seule noblesse.

Le *Banquet*, œuvre fatigante par la prolixité de ses gloses, vit d'un souffle inspirateur qui ranime toute cette vieille érudition, trée indistinctement des docteurs païens, catholiques et musulmans. On y trouve de belles démonstrations, un style mâle et une pensée virile.

Banquet, B.-arts. Les scènes de banquet ont été souvent traitées par les peintres. Le type de ces tableaux est le *Banquet de la garde civique d'Amsterdam*, de Bartholomeus Van der Helst, au musée d'Amsterdam, un des chefs-d'œuvre de l'école hollandaise. Il représente les arquebusiers et les arbalétriers de la garde civique, fêtant par un repas la conclusion de la *paix de Munster* (1648). La scène se passe dans une vaste salle, percée, au fond, d'une arcade et d'une fenêtre entr'ouverte, par laquelle on aperçoit des arbres et des maisons. La table du banquet est dressée dans la largeur du tableau. Au coin droit est assis le capitaine de la compagnie, le gros Jan Wits ou Witsen, vêtu de noir, avec une cuirasse et une ceinture bleue, et coiffé d'un grand chapeau noir, à plumes blanches. De la main gauche il tient, appuyé sur sa cuisse, un énorme hanap d'argent ; de la main droite, il serre la main de son lieutenant, Joannes Van Waveren, très richement costumé. A l'autre angle de la table, sur la gauche du tableau, quelques convives, assis, boivent ; plusieurs hommes debout sont armés d'arquebuses. Entre ces deux groupes et en deçà de la table est assis le porte-drapeau, Jacob Banoing. D'autres personnages sont assis de l'autre côté de la table. En tout, vingt-quatre figures de grandeur naturelle, en pied, et dont les noms sont inscrits au bas du tableau. La toile n'a pas moins de 5m,38 de large sur 2m,27 de haut. Elle est signée en gros caractères : *Bartholomeus Van der Hels. fecit*, A° *1648*.

Banquet de la garde civique, d'après Van der Helst.

Cette vaste composition jouit, en Hollande, d'une très grande réputation, d'ailleurs fort justifiée. Pour le coloris, la composition, l'harmonie, la hardiesse et la liberté de l'agencement, le *Banquet de la garde civique* est un des chefs-d'œuvre de l'école hollandaise, et sûrement le chef-d'œuvre du genre hybride et difficile qu'on appelle le « tableau à portraits ».

BANQUETANT (*ke-tan*), **ANTE** (rad. *banqueter*) n. et adj. Se dit de celui, de celle qui prend part à un banquet : *Les cris des mourants et les chants bachiques des* BANQUETANTS *devaient se couvrir et s'entendre à la fois.* (E. Sue.) [Inus.]

BANQUETER (rad. *banquet*. — Double le *t* devant une syllabe muette : *Je banquette. Tu banqueteras. Nous banquetterions*) v. n. Prendre part à un repas somptueux ou abondant : *Pas de bonne politique locale si l'on ne* BANQUETTE.

BANQUETEUR n. m. Individu qui banquette habituellement : *Eh bien ! ces* BANQUETEURS *ont joué avec la poudre.* (E. Sue.)

BANQUETIÈRE (*ke*) n. f. Nom donné à certaines ouvrières ovalistes.

BANQUETTE (*ket* — rad. *banc*) n. f. Banc rembourré sans dossier : *Que faire sur la* BANQUETTE *d'une diligence, à moins que l'on ne regarde ?* (V. Hugo.)

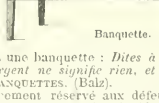
Banquette.

— Par ext. Personnes qui occupent une banquette : *Dites à la Chambre des députés que l'argent ne signifie rien, et vous verrez s'élancer toutes les* BANQUETTES. (Balz).

— Fortif. Emplacement réservé aux défenseurs, derrière et tout le long des parapets des fortifications, pour leur permettre de faire feu par-dessus la crête intérieure. Il y a des *banquettes d'infanterie* et des *banquettes d'artillerie*. V. FORTIFICATION.

— Hortic. Palissade à hauteur d'appui, entre les arbres d'une contre-allée.

— Manèg. *Banquette irlandaise*, Talus gazonné que les chevaux doivent franchir dans les courses à obstacles. V. COURSE, STEEPLE-CHASE.

— Ponts et chauss. Masse de terre provenant d'un excédent des déblais sur les remblais, que l'on établit en dehors et le long de la tranchée d'où on l'a extraite. (On lui donne aussi le nom de CAVALIER.) ‖ Épaulement conservé dans les talus des tranchées ou des remblais pour leur donner plus de stabilité. ‖ Petite voie pour les piétons, qui borde un chemin de fer. ‖ Trottoir réservé le long d'un aqueduc. ‖ Chemin établi le long des canaux avec un surhaussement qui permet de haler les bateaux : c'est la *banquette de halage*. ‖ *Banquette de contre-halage*, Banquette établie sur la rive opposée à celle où se trouve la banquette de halage, et qui sert aux piétons. ‖ *Banquette de sûreté*, Parapet en terre, que l'on établit le long des routes en remblai, ou à flanc de coteau. ‖ Appui en pierre se trouvant à l'intérieur des fenêtres. ‖ Siège de voiture ayant un accotoir. ‖ Menuiserie qui recouvre une banquette en avant et par-dessus. ‖ Tablette en saillie placée, devant les trous d'un pigeonnier.

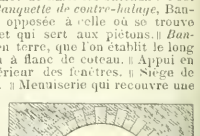

A, banquettes d'aqueduc.

— Techn. Bandes de fer que l'on place au-dessus des foyers à la catalane, pour soutenir une portion du mineraï et du combustible. ‖ Planche sur laquelle l'ouvrier est assis, dans les manufactures de soie.

— Théâtr. Autrefois, Bancs qui garnissaient les deux côtés de la scène, et qui étaient réservés à des spectateurs de distinction : *C'est à Lekain et au comte de Lauraguais qu'on doit la suppression des* BANQUETTES. ‖ *Jouer devant les banquettes*, Jouer devant une salle à peu près vide.

BANQUIER (*ki-é* — rad. *banque*) n. m. Propriétaire ou directeur d'une maison de banque : *La seule diplomatie utile maintenant, ce ne sont pas les chancelleries qui la font, ce sont les* BANQUIERS. (É. de Gir.)

— Par ext. *Être le banquier de quelqu'un*, Lui fournir de l'argent.

— Archéol. Au moyen âge et jusqu'au XVIe siècle, on entendait par *banquier* la housse d'étoffe plus ou moins riche qui recouvrait un banc de bois, qu'il eût, ou non, un dossier.

— Jeux. Celui qui tient le jeu contre tous les autres. ‖ Anton. PONTE.

— ENCYCL. Dr. Autrefois, pour se livrer à des opérations de banque, il fallait en avoir obtenu, préalablement, l'autorisation du roi ; depuis la loi des 2-17 mars 1791, qui a proclamé la liberté du commerce et de l'industrie, la profession de banquier est libre, comme toutes les autres professions commerciales. V. BANQUE.

— Hist. rel. *Banquiers ecclésiastiques*, Officiers laïques qui, moyennant une caution et la prestation du serment devant un juge, avaient, dans l'ancienne législation, le privilège exclusif de solliciter en cour de Rome tous les actes dont les églises ou communautés avaient besoin. (La loi des 10 mai-19 juin 1791 les supprima.)

BANQUIER (*ki-é* — rad. *banc*) n. m. Navig. Nom donné aux navires qui vont faire la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve, sans prendre connaissance de terre, et qui, se tenant sur les sondes du banc, salent la morue au fur et à mesure de sa pêche. (La morue chargée par ces navires est apportée, en termes de marine, « en frais sel », sous le nom de *morne fraîche* ou *morue verte*. Les principaux ports à *banquiers* : sont Dieppe, Fécamp, Saint-Valery-en-Caux, Granville, Saint-Malo, Saint-Brieuc et Bayonne.) ‖ On écrit aussi BANCQUIER, orthographe qui est plus conforme à l'étymologie.

BANQUIER (*ki-é*), **ERE** adj. Qui a rapport aux banquiers ou à la banque : *Aristocratie* BANQUIÈRE.

Banquier et sa femme (LE), tableau. V. AVARES (*les*).

BANQUIÈRE (*ki-èr*) n. f. Femme d'un banquier.

BANQUIÈRE n. f. Planche employée au revêtement intérieur de la membrure d'un navire. ‖ On dit aussi VAIGRE.

BANQUISE (*kiz'* — c'est-à-dire *banc* de glace ; des mots *bank*, *ice*, empruntés au langage scandin.) n. f. Terme par lequel on désigne les glaces côtières résultant de la congélation directe de l'eau de la mer.

— ENCYCL. Les bords d'une *banquise* peuvent, selon l'époque et les conditions dans lesquelles elle s'est formée, se présenter soit comme une muraille à pic, soit morcelés et coupés de petits canaux. La glace en est salée ; elle s'épaissit par-dessous de un mètre ou deux par année. Dans les régions arctiques, la fusion qui, chaque été, se produit à la surface, vient contre-balancer cet accroissement, de sorte que l'épaisseur totale n'est pas énorme ; elle ne dépasse jamais 30 mètres. La partie émergée est à la partie immergée ce que 1 est à 4,29. Les banquises antarctiques acquièrent une épaisseur beaucoup plus considérable, parce que la chaleur de l'été y est nulle. Leurs bords s'élèvent à pic, avec une hauteur de 50 à 60 m. au-dessus du niveau de la mer ; on en a mesuré dont l'épaisseur totale devait dépasser 500 mètres.

Les glaces qui se détachent du littoral au cours de l'été sont de puissants agents de transport; elles sont chargées d'abord de tous les cailloux du fond qu'elles ont englobés dans leur masse, ensuite de tous les matériaux tombés à leur surface et résultant de la dégradation ra-

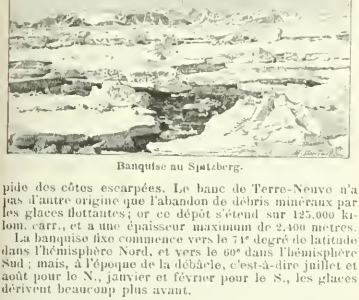

Banquise au Spitzberg.

pide des côtes escarpées. Le banc de Terre-Neuve n'a pas d'autre origine que l'abandon de débris minéraux par les glaces flottantes; or ce dépôt s'étend sur 125.000 kilom. carr., et a une épaisseur maximum de 2.400 mètres.

La banquise fixe commence vers le 71e degré de latitude dans l'hémisphère Nord, et vers le 60e dans l'hémisphère Sud; mais, à l'époque de la débâcle, c'est-à-dire juillet et août pour le N., janvier et février pour le S., les glaces dérivent beaucoup plus avant.

BANQUISTE (*kiss'* — rad. *banque*) n. m. Charlatan, bateleur.

Par anal. Faiseur, homme à promesses mensongères.

BANQUO ou **BANCO**, *thane* ou gouverneur royal de Lochaber, dans le nord de l'Écosse, sous le règne de Duncan (XIe siècle). De concert avec Macbeth, cousin du roi, il dompta une terrible révolte dont sa province était le théâtre, combattit ensuite les Danois, et montra autant de fidélité que de dévouement envers Duncan. Mais, lorsque Macbeth assassina ce prince pour s'emparer du trône, il resta le témoin muet du meurtre et de l'usurpation (1040). Dans la suite, il devint lui-même suspect au meurtrier, qui le fit égorger dans un repas (vers 1050). Son fils Fléanchus échappa seul aux assassins et se réfugia dans le pays de Galles. Cet épisode de l'histoire d'Écosse a fourni à Shakspeare le sujet d'une scène terrible de *Macbeth*. Dans un banquet offert par l'usurpateur à toute sa cour, l'*ombre de Banquo*, visible pour lui seul, lui apparaît à différentes reprises et le glace de terreur.

La littérature s'est emparée de cette dramatique apparition, qui personnifie le remords, et fait de fréquentes allusions au spectre de Banquo.

BANS (*ban*) n. m. pl. En T. de vén., Planches qui servent de lit aux chiens de meute. ‖ On écrit aussi BANCS.

BANSE (de l'allem. *banse*, corbeille) n. f. Grande manne carrée, pour le transport des marchandises.

BANSHEE, fée qui, dans les traditions légendaires des Irlandais et des Écossais, est la protectrice d'une famille, et apparaît avant la mort de chacun de ses membres.

BANSTEAD, village d'Angleterre (comté de Surrey), à 19 kilom. S.-O. de Londres; 4.500 hab. Dans les *landes de Banstead* se tiennent annuellement les courses d'Epsom.

BAN-SUR-MEURTHE, comm. des Vosges, arrond. et à 16 kilom. de Saint-Die, sur la Petite-Meurthe; 1.260 hab. Forêts; carrières de granit; beurre, fromages.

BANSWARRA, ville de l'Inde anglaise, ch.-l. d'une principauté (prov. de Guzzerat, Bombay); 8.000 hab. La principauté du même nom, soumise à la protection des Anglais, compte 181.000 hab., abstraction faite de la principauté vassale de Kouchalgarh, peuplée de 31.000 hab.

BANT, ville d'Allemagne (Oldenbourg); 8.300 hab.

BANTAM (*tam'* — de *Bantam*, nom de ville) n. m. Nom d'une variété de coq et de poule de Java (*gallus banticus*). — ENCYCL. Les poules de *Bantam* sont de petites poules anglaises très précieuses, de la grosseur des perdrix. Elles sont basses sur pattes et traînent souvent leurs ailes à terre. Leur allure est gracieuse et hardie. Elles pondent beaucoup, sont bonnes couveuses; mais leurs œufs ne pèsent que de 25 à 30 grammes, et elles ne peuvent en couver plus de sept; elles sont douces, familières; leur chair est excellente. Le croisement et l'éducation les ont profondément modifiées. Les unes sont pattues, les autres ont les pattes nues. Il y a des poules de Bantam jaunes, grises, blanches, noires, etc. On fait couver les œufs de faisans et de perdrix par les couveuses de cette race.

Poule et coq de Bantam.

BANTAM, ville des Indes néerlandaises (Java), sur la côte occidentale de l'île. Cette ville, aujourd'hui ruinée, autrefois considérable et bien peuplée, a dû céder le rang de capitale de la *province de Bantam* à la ville de Serang. Bantam était la capitale du royaume du même nom quand les Hollandais y établirent leur première factorerie dans l'île de Java.

BANTAM, province des Indes néerlandaises (île de Java), peuplée de 652.000 hab. (*Bantamois, oises*), et mesurant une longueur de 155 kilom. Elle fait le commerce du camphre et des épices; le poivre qu'on y récolte paraît être le meilleur de tous ceux que produit la grande île de Java, et une variété de poule de ce pays est très renommée.

Cette province occupe l'étendue de l'ancien *royaume de Bantam*, dont les souverains furent mêlés aux luttes intestines qui remplissent une grande partie de l'histoire de Java. En 1497, les Européens commencèrent à y fréquenter, et les Portugais établirent des factoreries à Bantam. Leur prépondérance dans le pays dura près d'un siècle; les Hollandais, qui apparurent en 1596 à Bantam, ne tardèrent pas à se substituer à eux. Dès 1600, ils fondèrent un établissement à Bantam et, l'année suivante, il obtenant l'autorisation d'y établir une factorerie. Peu à peu leur prépondérance s'étendit, et, depuis le début du XIXe siècle, le sultanat de Bantam n'existe plus.

BIBLIOGR. — Van Sandik, *Lief en leed uit Bantam* (Zutphen, 1892).

BANTANGES, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 16 kil. de Louhans; 985 hab. Élevé et commerce de volailles bressanes.

BANTAY, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines, île Luçon); 3.800 hab. Fondé en 1590.

BANTAYAN, île de l'Océanie espagnole (Philippines, groupe des Visayas); 13.800 hab.

BANTEUX, comm. du Nord, arrond. et à 15 kilom. de Cambrai, sur l'Escaut; 1.013 hab. Brasseries.

BANTI (Brigida BANDI, dite, cantatrice italienne, née en 1756 ou en 1757, morte à Bologne en 1806. On raconte qu'elle était à Paris en 1778, chantant dans les cafés et sur les boulevards, et qu'un soir, de Vismes directeur de l'Opéra, l'entendant par hasard, fut frappé de la beauté, de l'étendue et de l'accent de sa voix. De Vismes l'engagea pour la troupe italienne qui donnait en ce moment des représentations à l'Opéra, et son succès y fut, dit-on, prodigieux. De ce jour commença pour elle une carrière brillante, et d'autant plus extraordinaire qu'on assure qu'elle ne connut jamais une note de musique. Elle obtint des succès retentissants sur les principales scènes italiennes de l'Europe. Elle mourut, paraît-il, dans un état voisin de la misère, victime de terribles habitudes d'intempérance.

BANTIALE (*si*) n. f. Nom donné à deux plantes parasites, croissant dans la Malaisie, dont l'une, la *bantiale noire*, paraît être une espèce de gui, et l'autre, la *bantiale rouge*, une orchidée du genre épidendre : *Des fourmis se creusent des galeries dans les feuilles des* BANTIALES.

BANTING (*ting'*) n. m. Nom malais d'un bœuf sauvage de l'île de Java (*bos sondaicus*), dans lequel on retrouve la souche de certaines races de bœufs domestiques. V. BŒUF.

BANTOU, E, celui, celle qui appartient à un ensemble de populations comprenant presque tous les groupes humains de l'Afrique sud-équatoriale, à part les Bosjesmans et les Hottentots. — *Les* BANTOUS.

— Adjectiv. : *Famille* BANTOUE.

— ENCYCL. Les *Bantous* sont loin de constituer une unité ethnique; si les Cafres peuvent à la rigueur être regardés comme formant un ensemble assez homogène, on ne saurait en rapprocher, par les caractères physiques ni les mœurs, les populations de l'intérieur du continent, ni celles de la Guinée inférieure. La famille bantoue est une famille purement *linguistique*, dans laquelle on range des groupes humains fort différents les uns des autres, et qui n'ont souvent d'autre lien que de parler des langues offrant une parenté, d'ailleurs incontestable. V. AGGLUTINANT.

BANTOUZELLE, comm. du Nord, arr. et à 14 kil. de Cambrai, sur l'Escaut; 1.019 hab. Tissage de laines, brasserie.

BANTRY, ville maritime d'Irlande (prov. de Munster, comté de Cork), sur l'Atlantique, au fond de la vaste baie de son nom; 2.630 hab. Pêche, commerce de grains.

— *Histoire*. En 1689, un combat naval eut lieu près de l'entrée de la *baie de Bantry*, entre la flotte française qui portait Jacques II, et les forces britanniques. Quand, en 1796, la France projeta l'invasion de la Grande-Bretagne, plusieurs vaisseaux y jetèrent l'ancre, le 22 décembre; mais le général Hoche, commandant en chef, n'arrivant pas, le commandant de l'escadre s'éloigna des côtes d'Irlande.

BANTVA, ville de l'Inde anglaise (présid. de Bombay [Kattivar]); 7.600 hab. Ch.-l. d'une principauté de 38.500 h.

BANTYCH-KAMINSKY (Nicolas Nicolaievitch), historien russe, né à Niejine en 1737, mort à Moscou en 1814. Il fut l'un des directeurs des archives de Moscou dont il dressa un inventaire et qu'il sauva lors de l'invasion des Français en les transportant jusqu'à Nijni-Novgorod. Parmi ses nombreux ouvrages (en russe), on cite : *Grammaire latine* (1779), et des travaux sur l'histoire de la Pologne. — Son fils DMITRI NICOLAIEVITCH, administrateur et écrivain russe, né à Moscou en 1788, mort à Saint-Pétersbourg en 1850, porta à Paris l'acte de ratification de la paix (1814). Il a été gouverneur de Tobolsk en 1875, de Vilna en 1835. On a de lui : *Voyage en Moldavie, en Valachie et en Serbie* (1810); *Vie des généraux et des ministres de Pierre le Grand* (1812); *Histoire de la Petite-Russie* (1822); *Biographie des généralissimes et des maréchaux russes* (1840); *Dictionnaire des hommes remarquables de la Russie* (1836-1847).

BANULAC (*lok'*) n. m. Arbrisseau des Philippines, qui appartient à la famille des rubiacées.

BANVARD (*var'* — rad. *ban*) n. m. Féod. Garde d'un territoire banal.

BANVILLE (Théodore DE), poète français, né à Moulins en 1823, mort à Paris en 1891. C'est un des derniers et des plus brillants disciples de l'école littéraire de 1830. Venu à la suite des Victor Hugo, des Alfred de Musset, des Théophile Gautier, il les a pris pour modèles, et, comme eux, passionné avant tout pour la forme, amoureux des couleurs et des images, il s'est montré leur digne élève. En 1842 parurent *les Cariatides*, volume de vers qui appela sur lui l'attention de la critique et des lettrés. Bientôt après, en 1846, un second volume paraissait sous le titre de *Stalactites*. De 1850 à 1852, il rédigea le feuilleton dramatique du journal *le Pouvoir*, et montra qu'il savait manier avec autant d'habileté la prose que les vers; d'autres articles, préfaces, notices et feuilletons n'ont fait, depuis, que prouver son égal talent dans les deux genres. Cependant, jusqu'en 1857, son nom n'était guère sorti d'un cercle encore bien limité de lecteurs. Ce furent les *Odes funambulesques*, dans lesquelles il disloquait le vers à outrance, répandait à pleines mains des rimes ultra-riches et s'efforçait de fixer la langue comique du XIXe siècle, qui le firent sortir hors de pair. Sainte-Beuve fut émerveillé de cette maestria et dit de lui qu'il était un de ceux qui « venus tard et des derniers par l'âge, eut en l'enthousiasme des commencements; qui ont gardé le scrupule de la forme; qui savent, pour l'avoir appris à forte école, le métier [illegible] vers qui le font le maître d'ouvrier, c'est-à-dire de [illegible] qui y dominent de la trempe, du ressort qui savent compter, [illegible] ».

Théodore de Banville.

Théodore de Banville a beaucoup écrit, et dans tous les genres : nous ne signalerons que quelques œuvres les plus importantes, qui parurent, après les *Odes funambulesques* : *le Cousin du roi*, comédie en vers (1857); *Esquisses parisiennes*, [illegible] de la vie (1859); *les Parfums de l'Avenir*, comédie en vers (1861); *Dans la lune*, [illegible] (1862); *la Pomme*, comédie en vers (1866); *les Cariatides*, parues, [illegible] ne [illegible] auxquels il a ajouté [illegible] pièces [illegible] phénomènes [illegible] rares [illegible] *Gringoire*, comédie en prose (1866); *Nouvelles Odes funambulesques* (1869); *Florise*, comédie en vers (1870); *Idylles prussiennes* (1871); *Petit Traité de Poésie française* (1872), livre dans lequel on trouve des idées neuves, des aperçus ingénieux; *Trente ses Ballades joyeuses*, précédées d'une « Histoire de la ballade » pour *Charles Asselineau* (1873), œuvre de restauration poétique, dans laquelle il a fait revivre la vieille ballade de Villon et de Marot; *les Princesses* (1874); *Occidentales, Roses de Noël, Rondels* (1875); *Dodinette*, pièce en vers (1876); *Hymnes*, comédie lyrique (1879); *Contes* (1879), recueil comprenant : *le Feuilleton d'Aristophane*, *le Beau Leandre*, *le Cousin du roi*, *Dans un bois*, *les Fonderies de Nevers*, *la Pomme*, *Florise*, *Dodinette et la Perle*; *Mes souvenirs* (1882), série de courtes, mais intéressantes esquisses sur les écrivains célèbres du temps; *Parisiennes*, suite de *Feuilles volantes* (1883); *la Lanterne magique* (1884); *Respect à la houppe*, comédie féerique (1884); *Nous tous* (1884), poésies nouvelles; *Contes héroïques* (1884); *Contes bourgeois* (1885); *Socrate et sa femme*, comédie en un acte et en vers (1885); *Lettres chimériques* (1885); *Madame Robert* (1887), recueil de nouvelles. Ses dernières œuvres furent : *Sonnailles et clochettes*, poésies (1891), et *Marcelle Rabbe*, roman (1891).

BANVIN de *ban*, et *vin*) n. m. Dr. féod. Ban ou avis public par lequel le seigneur autorisait à vendre du vin dans sa seigneurie, en prélevant un impôt. — Plus ordinairem., Droit en vertu duquel il pouvait, avant tous ses vassaux, vendre seul, jusqu'à une certaine époque de l'année, les vins de sa récolte. D'abord fixée au gré du seigneur la durée de ces bans le fut par la coutume, à partir du XIIe siècle.

BANYA n. m. Instrument employé par certaines peuplades nègres de l'Afrique pour accompagner des chants légers. Il se compose d'un récipient de terre cuite, de forme conique, dont les parois sont légèrement elliptiques.

Banya.

BANYA, mot hongrois signifiant *mine*, qui entre dans la composition de quelques noms de lieux de la Hongrie, tels que *Felso-Banya*, *Vagy-Banya* (V. ces mots). Il existe aussi en Hongrie, comitat de Krasso-Szörény, un village de **Banya** peuplé de 2.330 hab.

BANYAIS, peuple qui habite sur la rive droite du Zambeze. — *Un* BANYAI. — ENCYCL. Les *Banyais* sont des nègres dont le sang est très mêlé de sang blanc, probablement arabe. On trouve chez eux des individus d'une couleur café au lait de nuance pâle. Grands chasseurs, ils vivent surtout de gibier, ou des provisions qu'ils enlèvent à leurs voisins dans les razzias. Leur gouvernement est une sorte de république féodale. Lorsqu'un chef vient à mourir, on choisit pour le remplacer le fils de sa sœur, de préférence à son propre héritier. Quoique la polygamie existe, les femmes ont une influence qu'on n'est guère habitué à rencontrer dans les pays africains.

BANYANZI, territoire de l'Afrique équatoriale (État indépendant du Congo), entre le fleuve Congo et le lac Léopold II. Il est habité par la tribu des *Banyanzis*.

BANYULS-SUR-MER, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 42 kilom. de Céret, sur la Méditerranée, à l'embouchure du fleuve côtier Batloury; 3.222 hab. Ch. de f. Midi. Laboratoire de zoologie maritime, sanatorium, port fréquenté par des caboteurs. Aux environs, sont les vignobles presque entièrement détruits qui fournissent les vins dits *de Grenache* et *de Rancio*. En 1793, une poignée de paysans de cette commune, aidés par les femmes et les vieillards, tint en échec 4.000 Espagnols au *col de Banyuls*, une des clefs de la France.

BANZ, château de Bavière haute-Franconie, à 4 kilom. de Lichtenfels, sur le Mein. L'origine de ce château est un ancien couvent de bénédictins, fondé en 1071 par Albaresa, épouse d'Albert de Babenberg. L'abbaye de Banz brilla d'un vif éclat au XIVe siècle. Les religieux y faisaient une belle bibliothèque, des collections de mss. [illegible] vres d'art et d'histoire naturelle. En 1803, [illegible] ation religieuse fut dissoute, la [illegible] de Bamberg, la collection des mss. [illegible] à Munich, le cabinet d'histoire naturelle, riche s[illegible] environs, resta seul à Banz. L'abbaye, le [illegible] seigneurie de la Franconie, fut sa[illegible] et transmit, en 1837, à son petit-fils, le [illegible] Louis du château de Banz contient monum[illegible] Berthier.

BANZAS, belle et nombreuse tribu du Congo belge qui s'étend entre l'Oubangui et la M[illegible]ala. Les Banzas se tatouent et se [illegible] des ornements dans les oreilles, le nez et la lèvre supérieure. — *Un* BANZA.

BAOBAB (*ba-o-bab*, R. Br. Genre de malvacées, de la tribu des bombacées. *Le* BAOBAB *est le roi de la végétation, un trône de [illegible] de circonférences.*

— ENCYCL. Le genre *Baobab* comprend plusieurs espèces : l'une, l'*Adansonia digitata*, abondante dans les régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique, une autre propre à l'Australie, une troisième croissant à Madagascar.

Le baobab, dont la plus grande hauteur ne paraît pas dépasser 9 à 10 m., acquiert des dimensions bien plus

grandes en largeur. Son tronc atteint jusqu'à 23 m. de circonférence. Cette masse énorme est couronnée de branches non moins gigantesques, longues de 20 à 25 m. et aussi grosses que les plus grands arbres de nos forêts.

Le port de ces branches les fait incliner de telle sorte, que leur extrémité va toucher le sol et que l'arbre entier figure une vaste coupole de verdure. Les racines ont des dimensions analogues, et rampent au loin sur le sol comme des serpents monstrueux. Leur écorce est couleur de rouille, tandis que l'écorce de la tige et des grosses branches est cendrée, et celle des rameaux verdâtre. Les feuilles sont digitées, à folioles pétiolées, coriaces, rappelant par leur forme celles du marronnier d'Inde. Les fleurs sont très grandes, et remarquables par leur calice verdâtre à la face interne, leur corolle blanche ou rouge, suivant les espèces, et leurs anthères rougeâtres; elles présentent quelque ressemblance avec celles de la rose trémière. Les fruits, connus sous le nom de *pain de singe*, sont ovoïdes, de la grosseur d'une orange, et renferment une pulpe acidule, dans laquelle sont disséminées les graines.

Le baobab est employé à de nombreux usages. L'écorce et les feuilles des jeunes rameaux, qui renferment beaucoup de mucilage, servent à faire des tisanes adoucissantes. Ces mêmes feuilles, séchées à l'ombre, sont ensuite réduites en une poudre que les nègres nomment *lalo*, et qu'ils mêlent à leurs aliments. La pulpe du fruit est assez agréable, quand elle a été édulcorée. Le suc sert à faire une boisson très renommée contre les fièvres putrides. On utilise encore le fruit gâté pour faire du savon. Dans l'énorme tronc du baobab les indigènes suspendent leurs fétiches.

Le nom du « baobab » signifie *arbre de mille ans*; la croissance de cet arbre est, en effet, pour ainsi dire indéfinie.

BAOULÉ (le *Bakhoy* n° 2 de Mage), rivière de l'Afrique occidentale (Sénégal), une des deux branches principales du Bakhoy, qui, par sa réunion avec le Baïnig à Bafoulabé, constitue le Sénégal. — Pays de l'Afrique occidentale française, côte de l'Ivoire, arrosé par le Bandama.

BAOUR-LORMIAN (*Pierre*-Marie-François-Louis), poète et auteur dramatique français, né à Toulouse en 1770, mort à Paris en 1854. Il était fils d'un imprimeur-libraire, et débuta dans la carrière des lettres par des satires assez piquantes contre les membres de l'Athénée de sa ville natale. Après avoir donné à Toulouse, en 1795, une traduction très pâle de la *Jérusalem délivrée* du Tasse, il vint à Paris et publia, en 1801, les *Poésies gauloises*, imitation des légendes calédoniennes, écrite dans le goût un peu nuageux de l'époque, qui lui attira la faveur du public et celle du premier consul, amateur passionné des poésies ossianiques. Une tragédie en vers, *Omasis*, représentée en 1806, et dans laquelle brillèrent Talma, Baptiste aîné et Mlle Mars, eut un grand succès, ainsi que *Mahomet II* (1810). Le poème des *Fêtes de l'hymen*, composé à l'occasion du mariage de Napoléon avec Marie-Louise, et *le Chant nuptial*, poésies de circonstance, furent suivis de *l'Atlantide* ou *le Géant de la montagne bleue*, *Rustan* ou *les Vœux*, *Songes* (1812), qui n'ont pas de grands mérites littéraires. En revanche, l'opéra en cinq actes, *la Jérusalem délivrée*, obtint la même année un grand nombre de représentations. Baour-Lormian entra à l'Académie française en 1815; il remplaçait le chevalier de Boufflers.

Pierre Baour-Lormian.

Après avoir chanté Napoléon et Marie-Louise, Baour-Lormian mootra, par *le Retour à la religion*, poème, et *le Sacre de Charles X*, qu'il ne boudait pas la Restauration. Mais il se ridiculisa en écrivant des satires assez niaises contre le romantisme naissant : *le Classique et le Romantique*, dialogue en vers; *Encore un mot*, pièce dans laquelle il se flattait de dire le dernier mot sur cette fameuse querelle. Dans ce temps-là, on se faisait la guerre à coups d'épigrammes. Rapportons celles-ci d'une autre querelle qu'il eut avec Lebrun :

On dit que la gloire nourrit,
Et c'est pourquoi Lebrun maigrit,

disait Baour-Lormian de son confrère, qui était extraordinairement maigre. Lebrun riposta aussitôt :

Sotti entretient la santé;
Baour s'est toujours bien porté

BAOUSK, ville de Russie, gouv. de Courlande, sur le Memel; 4.500 hab. Victoire de Pierre le Grand sur l'armée suédoise, en 1703. Ch.-l. d'un district peuplé de 50.000 hab.

BAOUSSÉ-ROUSSÉ (CAVERNES DE) ou **Grottes rouges**, grottes situées en Italie (Ligurie, comm de Vintimille), tout près de la frontière française. E. Rivière a fait dans ces neuf cavernes, dites à tort *Grottes de Menton*, d'intéressantes découvertes préhistoriques.

BAOUTCHI, pays du Soudan central, capit. *Yakoba*, visité par Rohlfs et par Vogel.

BAPAUME n. m. Terme de marine usité dans l'expression *Navire en bapaume*. Navire empêché de faire route par le calme plat ou par suite d'avaries.

BAPAUME, ch.-l. de canton, du Pas-de-Calais, arrond. et à 22 kil. S. E. d'Arras, près de la source de la Sensée; 3.141 hab. Ch. de f. Nord. Fabriques d'huiles d'œillette et de colza; savonneries, brasseries. — Le cant. a 22 comm. et 11.720 hab.

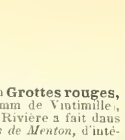
Armes de Bapaume

— *Histoire*. Bapaume a subi de nombreuses vicissitudes : prise et saccagée par Louis XI, elle fut restaurée par Charles-Quint, assiégée et prise encore par François Ier, et

Plan de la bataille de Bapaume (3 janv. 1871)

enfin par La Meilleraye, en 1641, sur les Espagnols; cédée définitivement à la France, en 1659, par le traité des Pyrénées. — Les 2 et 3 janvier 1871, l'armée française du Nord, commandée par Faidherbe, y vainquit les troupes allemandes du général de Gœben.

— BIBLIOGR. : Faidherbe, *Campagne de l'armée du Nord*.

BAPAUME (Amable), publiciste français, né à Yvetot en 1825, mort en 1895. Il se consacra de bonne heure à l'enseignement, et écrivit plusieurs pièces de théâtre, sous le pseudonyme de HENRI NORMAND. Il fit représenter, en collaboration avec Commerson, des vaudevilles : *le Double deuil*, *le Futur dans le pétrin*, *la Vengeance de Pistache*, *les Vacances de Cadichet* et *les Premières armes de Cérouillard*. Avec le chansonnier Paul Avenel, il fit jouer : *la Lune et le Philistin*, comédie, et *le Serviteur de nuit*, vaudeville. On lui doit encore un vaudeville, *X Q P G*, et une comédie, *les Égarements de deux billets de banque*. Il publia sous son nom plusieurs romans : *Jeanne la blonde* (1847); *la Rue tintamaresque* (1870); *la Pierre jaune*, et enfin *les Requins de Paris* (1882); etc. Il collabora au *Tintamarre* de Commerson, puis au *Tam-Tam*, dont il devint propriétaire en 1876.

BAPHIER (*fi-é* — du gr. *baphê*, teinture) n. m. Genre de légumineuses-papilionacées, tribu des sophorées, renfermant des arbres de l'Afrique tropicale. Les *baphia africana* et *laurifolia* ont des bois plus denses que l'eau, susceptibles d'un beau poli, ayant une odeur de violette et contenant une matière colorante rouge.

BAPHOMET ou **BAFOMET**, nom d'une idole qui, suivant certains auteurs, était adorée par les templiers; ce fait n'a d'ailleurs jamais été prouvé d'une façon indiscutable. C'est une transcription du nom arabe *Mohammed* avec le changement de l'aspirée *h* en *f*, comme dans beaucoup de mots espagnols empruntés à l'arabe.

BAPHORHIZE (du gr. *baphê*, teinture, et *rhiza*, racine) n. f. Bot. Syn. de ORCANETTE ou BUGLOSE TINCTORIALE.

BAPORO, ville de l'Afrique occidentale (Libéria, pays de Kondo); 10.800 hab.

BAPOTOS, population du Congo belge, qui s'étend de la Mongala à l'Itimbiri. Les Bapotos ont le corps et le visage couverts de tatouages formés de véritables ampoules de la grosseur d'un pois. Les femmes s'introduisent dans la cloison du nez un bâtonnet orné de perles. — *Un* BAPOTO.

BAPST, famille d'orfèvres joailliers, originaire de la Souabe. GEORGES-MICHEL **Bapst** reçut en 1752 le brevet d'orfèvre du roi, et mourut en 1776. — Son fils, GEORGES-FRÉDÉRIC, s'associa avec son neveu Hébrard Bapst et épousa la fille de Menière, le dernier joailler de Louis XVI. Ce mariage fit passer dans la famille Bapst les dessins et modèles de la couronne. — De 1814 à 1831, HÉBRARD **Bapst** fut joailler du roi, et jusqu'en 1832 chargé de la garde des diamants et joyaux de la couronne. — Durant le gouvernement de Juillet, ce fut CONSTANT **Bapst**, fils de Hébrard, qui succéda à son brevet; il mourut en 1849. — Son fils, PAUL-ALFRED, fut joailler de la couronne sous le second Empire, et prit une grande part au mouvement industriel de cette période. Il mourut en 1879, laissant comme successeur son fils GERMAIN **Bapst**, né à Paris en 1852, qui s'associa avec Falize, à qui passa la suite de la maison originelle. Germain Bapst, livré aux études historiques et archéologiques, fut chargé de missions en Orient, et il a publié les ouvrages suivants : *le Musée rétrospectif du métal à l'Exposition centrale des beaux-arts* (1881); *Inventaire de Marie-Josèphe de Saxe, dauphine de France, 1731-1767* (1883); *Imprimerie et Reliure* (1883); *Étude sur l'étain dans l'antiquité et au moyen âge* (1884); *Étude sur les coupes phéniciennes* (1885); *Souvenirs du Caucase, fouilles sur la grande chaîne* (1885); *Histoire des joyaux de la couronne* (1887); *les Panoramas et les Dioramas* (1891); *Essai sur l'histoire du théâtre* (1893); etc.]

BAPTE ou **BAPTA** (du gr. *baptein*, teindre) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, sous-ordre des géométrines, famille renfermant des phalènes européennes dont on connaît trois ou quatre espèces. Citons la *bapta pictoria* (France).

BAPTÊME (*ba-tèm'* — gr. *baptismos*; de *baptizein*, laver) n. m. Dans la religion chrétienne, Sacrement qui s'administre au moyen d'une ablution, en prononçant certaines paroles, et dont l'effet est d'effacer le péché originel et de rendre chrétien : *Recevoir, Administrer le* BAPTÊME.

— *Baptême par immersion*. Baptême conféré en plongeant le catéchumène dans l'eau. ‖ *Baptême par infusion*, Baptême conféré en répandant de l'eau sur le catéchumène. ‖ *Baptême par aspersion*, Baptême conféré en aspergeant les catéchumènes. ‖ *Baptême d'eau*, Baptême conféré par la méthode ordinaire, au moyen de l'eau. ‖ *Baptême de sang*, Le martyre, parce qu'il tient lieu d'un véritable baptême. ‖ *Baptême de feu* ou *de désir*, Baptême suppléé par un désir ardent d'être baptisé, et qui supplée le véritable baptême, quand on se trouve dans l'impossibilité de le recevoir.

— Effet du baptême, grâce que le baptême confère : *Qui a conservé son innocence? Qui de nous a son* BAPTÊME *entier*. (Boss.) ‖ Foi chrétienne, Pratique de la religion chrétienne.

— *Nom de baptême*, Prénom qu'on donne au néophyte, au moment de son baptême. V. NOM.

— Par ext. Fête et cérémonies dont on accompagne ordinairement le baptême. ‖ Cortège des personnes invitées à un baptême : *A travers les carreaux du fond, on voit passer le* BAPTÊME. (Scribe.)

— Par anal. Nom donné à certaines bénédictions solennelles : *Le* BAPTÊME *d'une cloche, d'un navire*.

— Fig. Consécration, régénération, initiation : *Le repentir est un nouveau* BAPTÊME. ‖ *Recevoir le baptême du feu*, Assister à une bataille pour la première fois.

— ENCYCL. I. DOCTRINE CATHOLIQUE SUR LE BAPTÊME. 1. *Définition*. Le *baptême* est un sacrement institué par Jésus-Christ pour régénérer l'homme spirituellement par l'ablution de l'eau accompagnée de l'invocation expresse des trois personnes de la sainte Trinité. C'est après sa résurrection que Jésus-Christ institua le baptême; il dit à ses apôtres : « Allez, enseignez toutes les nations; baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

2. *Effets du baptême* : 1° Le baptême efface le péché originel, et aussi tous les péchés actuels chez les adultes instruits et contrits; 2° Il donne la grâce sanctifiante; 3° Il remet toutes les peines temporelles ou éternelles du péché, soit originel, soit actuel, sans détruire toutefois la concupiscence qui subsiste avec les autres suites du péché d'Adam; 4° Il nous donne droit aux fruits de la rédemption, et par conséquent au ciel; 5° Il nous fait chrétiens et enfants de l'Église, aux lois de laquelle il nous soumet, et nous rend capables de recevoir les autres sacrements qui, administrés à un non-baptisé, seraient nuls; 6° Enfin, il imprime dans l'âme un *caractère* ineffaçable et, par conséquent, ne peut jamais être réitéré.

3. *Nécessité du baptême*. Le baptême est absolument nécessaire au salut, pour les enfants comme pour les adultes. « Personne, dit Jésus-Christ, n'entrera dans le royaume des cieux s'il n'est régénéré par l'eau et la vertu du Saint-Esprit. » (Jean, III, 5.) Cependant, le baptême peut être suppléé par le martyre (baptême de sang), ou par un acte de charité parfaite accompagné du désir d'être baptisé (baptême de désir). Mais celui qui aurait été régénéré par le martyre ou par un acte d'amour de Dieu, serait privé du *caractère* que seul le sacrement peut imprimer.

4. *Matière du baptême*. La matière du baptême est l'eau *vraie* et *naturelle* : eau de mer, de source, de rivière, de pluie, chaude ou froide, ou même glacée, trouble ou limpide, en un mot toute eau qui n'a pas été substantiellement altérée. Conféré avec tout autre liquide, le baptême serait absolument nul. L'eau dont se sert le prêtre pour administrer le baptême *solennel* doit toujours être l'eau mêlée d'un peu de saint chrême, qui est bénite la veille de Pâques et de la Pentecôte. L'application de l'eau ou ablution se fait par *infusion*, quand on verse de l'eau sur la tête de la personne que l'on baptise (c'est, depuis le XIIe siècle, la pratique de l'Église d'Occident), par *immersion*, quand on plonge le corps dans l'eau baptismale (c'était l'usage primitif, c'est celui de l'Église d'Orient), par *aspersion*, quand on jette de l'eau sur la personne que l'on baptise; ainsi fit probablement saint Pierre quand il baptisa les 3.000 personnes qui il convertit lors de sa première prédication. Quelle que soit la forme adoptée, il faut que l'eau atteigne le corps de manière à produire une véritable *ablution*; ordinairement celle-ci est répétée trois fois, en l'honneur des trois personnes de la sainte Trinité.

5. *Paroles sacramentelles du baptême*. Les Latins disent : « Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Les Grecs : « Un tel est baptisé au nom..., etc. » Ces deux formules sont les seules que reconnaisse l'Église : elles sont prononcées exactement au moment où l'eau coule sur le corps; sinon, le sacrement est nul.

6. *Cérémonies du baptême*. Pour inspirer plus de respect aux fidèles, l'Église a, dès les premiers temps, entouré l'administration du baptême de cérémonies qui, sans être indispensables, ne peuvent être omises sans raison grave. Accompagné de ces cérémonies, le baptême est dit *solennel*, sinon, on l'appelle communément *ondoiement*. L'ondoiement ne peut être employé qu'en cas de danger ou avec permission de l'évêque : les cérémonies omises doivent être suppléées au plus tôt.

7. *Ministre du baptême*. Nul ne peut conférer le baptême solennel s'il n'est évêque, prêtre ou au moins diacre, et toujours dans l'église paroissiale ou dans une annexe renfermant des *fonts baptismaux*. Le prêtre et l'évêque sont encore les ministres *ordinaires* de l'*ondoiement*; mais, en cas de nécessité, toute personne, orthodoxe ou hérétique, fidèle ou incrédule, peut et doit baptiser, pourvu toutefois qu'elle ait l'intention de faire ce que fait l'Église.

8. *Sujet du baptême*. Tout être humain, quel que soit son âge, doit recevoir le baptême, sous peine de compromettre son salut éternel. C'est donc, aux yeux de l'Église, pour les parents chrétiens, un devoir pressant que de faire baptiser leurs enfants au plus tôt, c'est-à-dire dans les trois jours qui suivent la naissance. Chez les adultes qui se présentent au baptême, certaines dispositions sont requises : 1° la volonté d'être baptisés; 2° la connaissance des principales vérités de la foi; 3° la contrition au moins imparfaite. (La confession n'est pas obligatoire, on la conseille cependant comme moyen de pénitence, quoique l'absolution ne puisse être reçue.) Si ces dispositions lui faisaient défaut, l'adulte baptisé recevrait le *caractère*, mais non la *grâce*, qui serait différée.

Dans les premiers temps de l'Église, les adultes n'étaient admis au baptême qu'après avoir parcouru les divers degrés du *catéchuménat* : *auditeurs* d'abord, ils recevaient

l'instruction nécessaire ; *compétents*, ils assistaient au commencement de la messe et pratiquaient les abstinences de précepte ; *élus*, enfin, ils recevaient solennellement le baptême, soit la veille de Pâques, soit la veille de la Pentecôte.

L'Église exige que les curés dressent exactement, dans les registres de la paroisse, les actes de baptême : un double de ces registres est déposé à l'évêché.

II. Doctrine des chrétiens non catholiques touchant le baptême. — 1° *Sur l'existence même du baptême.* Tous les hérétiques qui ont nié la transmission de la grâce par les sacrements, ont naturellement rejeté le baptême : tels, aux premiers temps, les *pélagiens*; au moyen âge, les *bégnins*; à la Réforme, les *sociniens*, les *arméniens* et les *quakers*. Zwingle, Calvin et les anabaptistes rejetèrent le baptême des enfants; Luther seul le conserva. Mais, dans la doctrine protestante, si le baptême régénère les âmes, ce n'est pas par sa propre vertu, c'est en excitant la foi, qui seule peut sauver. — 2° *Sur la matière du baptême.* Plusieurs *gnostiques* baptisaient avec un mélange d'eau et d'huile; les *sélaciens* et les *hermiens* employaient le feu; les *manichéens* prohibaient l'usage de l'eau comme œuvre du mauvais principe; les *flagellants* (XVIe siècle) se servaient de leur propre sang. — 3° *Sur l'unité du baptême.* Les *novatiens* et les *donatistes* soutenaient que le baptême donné par les hérétiques devait être réitéré. Quant aux *rationalistes*, ils regardent le baptême comme une institution humaine.)

— Bibliogr. : Tertullien, *De Baptismo liber adversus Quintilian*; saint Augustin, *De Baptismo adversus Donatistas, etc.*; saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*; Bossuet, *Histoire des variations*; Bergier, *Dictionnaire de théologie*; Gousset, *Théologie dogmatique*; Muhler, *Symbolique*.

— Auc. dr. Le baptême n'a une signification juridique qu'autant qu'il est mentionné sur un registre. Son inscription peut être, en effet, un moyen de consigner des indications relatives au nom, à l'état et à l'âge des personnes. Les membres du clergé avaient bien pris l'habitude, dès le moyen âge, de noter sur des registres les baptêmes, ainsi que les mariages et les sépultures; mais, pour prouver la naissance, il n'y avait là qu'un simple renseignement. François Ier, par l'ordonnance de Villers-Cotterets (1539), enjoignit aux curés de mentionner, en même temps que les baptêmes, « le temps et l'heure de la nativité ». Il donnait, en même temps, force probante à ces actes. Après la révocation de l'édit de Nantes, les protestants ne purent avoir d'actes de naissance qu'en faisant baptiser leurs enfants; comme beaucoup d'entre eux préféraient ne pas donner d'état civil à leur enfants, une déclaration de 1724 leurs prescrivit de les faire baptiser dans les vingt-quatre heures de leur naissance. Ce fut qu'en 1787 que les protestants purent faire constater les naissances de leurs enfants par des officiers de justice. Aujourd'hui, les registres de baptême n'ont plus de force probante officielle; néanmoins, ils ont permis parfois, comme après 1871, de compléter ou de reconstituer les actes des municipalités.

— Mar. *Baptême de la ligne* ou *des tropiques*. L'origine de cette coutume burlesque est assez obscure. Dès le XVIe siècle, les marins français créaient *chevaliers de la mer* ceux de leurs compagnons ou des passagers qui passaient sur leur navire, pour la première fois, sous l'équateur ou les tropiques. De là, probablement, une cérémonie religieuse, accompagnée des réjouissances qu'on peut se procurer sur un bateau. Avec le temps, l'élément religieux s'éclipsa, et il ne resta qu'une cérémonie complétement carnavalesque, qui consistait en dégnisements, régalades, plus encore qu'en affusions d'eau immodérément distribuées. Cette coutume est, pour ainsi dire, aujourd'hui complètement disparue des habitudes des marins. — Cette scène a été représentée par le peintre F. Biard, dans un tableau qui a figuré au Salon de 1834.

Le baptême de la ligne, d'après le tableau de F. Biard.

Baptême de Jesus-Christ (représentations du). Le baptême de Jésus par saint Jean-Baptiste est le sujet ordinaire de la décoration des baptistères et des chapelles où sont placés les fonts baptismaux. Une des plus anciennes de ces représentations est une peinture des catacombes, publiée par Bottari et Buonarotti. Une mosaïque du IVe siècle (Santa-Maria-in-Cosmedin, de Ravenne) offre, à côté de Jésus, la personnification du Jourdain, d'après le type antique. La même personnification se retrouve dans un diptyque de Milan, du IVe ou du Ve siècle. Souvent, le Jourdain personnifié a été substitué à saint Jean lui-même, entre le Ve et le Xe siècle. Parfois, c'est la colombe qui baptise Notre-Seigneur (bas-relief de Monza). Jusqu'au XIVe siècle, les artistes représentèrent presque toujours Jésus recevant le baptême par simple immersion (retable de Semitecolo, dans la galerie de l'Académie des beaux-arts, à Venise). Dans les temps modernes, cette scène a été représentée dans des œuvres de premier ordre, parmi lesquelles il faut citer le tableau de Raphaël (Loges du Vatican), et ceux de Paul de Véronese, à Florence, Milan, Madrid et Londres. — Le *Baptême du Christ*, de Rubens, peint sur la face extérieure d'un triptyque de l'*Adoration des mages* (Saint-Jean, Malines), se distingue par un sentiment sérieux et élevé qui est rare chez Rubens. La grande page de Poussin, qui fait partie de la célèbre série des *Sept Sacrements*, est d'une gravité solennelle. On peut encore mentionner les peintures de Franciia, d'Andrea Verocchio (Florence); de Taddeo Gaddi (National Gallery), du Tintoret (Venise); de Paris Bordone; de Lorenzo di Credi (Fiesole); d'Annibal Carrache, de Rogier Van der Weyden (Berlin); de Mignard (église Saint-Eustache, à Paris); etc. Le *Baptême de Jésus-Christ* a été représenté d'une façon originale par plusieurs graveurs, notamment par Maso Finiguerra, Lucas de Leyde, Martin Schon, etc. Le même sujet a été souvent employé à la décoration des vitraux, des vases, des bénitiers, des chaires, des stalles d'église, des reliquaires, des ornements sacerdotaux (musée de Cluny), etc. D'autre part, la célèbre chasuble du Trésor impérial de Vienne est à signaler pour la broderie d'un *Baptême du Christ*, qui passe pour avoir été exécutée sur un modèle de Jan van Eyck.

Baptême du Christ, d'après Paul Véronese (Florence).

Baptême maçonnique, nom qui a été donné abusivement au *protectorat* ou *adoption*, cérémonie entourée de formes symboliques, par laquelle une loge de francs-maçons prend l'engagement de surveiller l'enfant d'un de ses membres, « de le protéger et guider dans la bonne fortune, ou de lui venir en aide dans les jours malheureux ». Le enfant adopté prend le nom de *bureau* ou *louveteau*. Ce rit est tombé en désuétude, dans la plupart des loges maçonniques.

Baptême de Clovis (le). La plus ancienne représentation de cette scène se trouve dans un reliquaire en ivoire (musée de Cluny). Mais c'est surtout de nos jours que le sujet a été fréquemment traité. Le tableau d'Abel de Pujol, à la cathédrale de Reims (1824), se recommande par une certaine noblesse; mais le coloris en est médiocre, et l'ensemble n'est pas sans froideur. Jean Gigoux, qui traita le même sujet au Salon de 1844, ne réussit non plus qu'à moitié. — A Sainte-Clotilde, plusieurs peintures et une sculpture racontent ce baptême historique. Guillaume, dans un haut relief du pourtour du chœur, a représenté à petite échelle un Clovis grave, recueilli comme un sage antique, tandis que saint Remi reçoit une coloube l'ampoule de consécration. Delaborde a peint une scène exacte et sévère, malheureusement fort mal éclairée. Pils, dans une autre chapelle, et de Laugée, au transept de gauche, ont montré leurs qualités de mouvement et de coloris. Enfin, au Panthéon, entre le groupe statuaire de la porte de droite par H. Maindron (1865), d'une sauvagerie assez pittoresque, mais lourde et crue, le baptême de Clovis a été traité avec un grand souci archéologique et une vraie science des exigences de la peinture murale par Joseph Blanc.

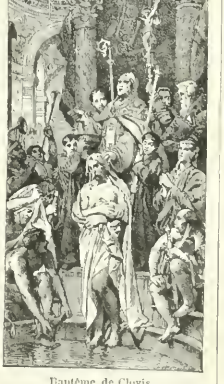

Baptême de Clovis, d'après Joseph Blanc (Panthéon).

Baptême de Constantin (représentations du). Une ancienne tradition, complétement erronée, veut que Constantin le Grand ait été baptisé à Rome par le pape saint Sylvestre. Cette cérémonie était figurée dans une mosaïque qui décorait l'ancienne façade de Saint-Jean-de-Latran (Ciampini, *Sacr. ædif.*, tab. II, fig. IV) : l'empereur, la tête nimbée, recevait le baptême, par infusion et immersion tout à la fois. Le baptême de Constantin a été représenté par Francesco Penni, élève de Raphaël, dans une des salles du Vatican. Pierre Puget a fait, sur ce même sujet, un tableau que possède aujourd'hui le musée de Marseille. V. Constantin.

BAPTÉMYS (*bap-té-miss*) n. m. Genre de tortues fossiles, atteignant 1 m. de longueur et caractérisées par une carapace portant des écussons infra-marginaux sur le plastron (crétacé de l'Amérique du Nord).

BAPTES (*bapt* — gr. *baptai*; de *baptein*, baigner) n. m. pl. Ant. gr. Prêtres de la déesse thrace Cotytto, qui fut adorée à Athènes, à Corinthe et en Sicile. Le mot vient sans doute du bain sacré et des purifications qui précédaient la célébration des mystères. — *Un* baptes.

BAPTISÉ (*ba-ti-zé*), **ÉE** n. Personne qui a reçu le baptême.

BAPTISER (*ba-ti-zé* — lat. *baptizare*, même sens) v. a. Faire chrétien par le baptême : *Toute personne peut, et doit même, baptiser dans le cas de nécessité.*

— *Baptiser sous condition.* Prononcer les paroles sacramentelles, en exprimant l'intention de ne pas baptiser si le catéchumène n'est pas capable du baptême : *On peut* baptiser *sous condition tout monstre qui sort du sein de la femme.*

— Par anal. Bénir, en parlant d'une cloche, d'un navire.

— Par ext., et à cause de l'usage de donner un nom au baptême, Nommer, appeler, décorer d'un nom : Baptiser *un cheval du nom de Bucéphale.*

— Fam. Mêler l'eau, en parlant d'une boisson : Baptiser *du lait, du vin.* ‖ Asperger d'eau, en parlant d'une personne : *Au passage de la ligne, on* baptise *ceux qui ne l'ont pas encore franchie.*

— Fr. anc. Dénommer, énoncer, déclarer : *Baptiser son appel*, Déclarer devant quels juges on entend porter ses griefs. ‖ *Baptiser possession contraire*, S'attribuer contradictoirement la possession d'un bien revendiqué par un autre.

— Féod. *Baptiser un héraut, un poursuivant*, Leur verser sur la tête une coupe de vin, et leur imposer un nouveau nom.

— Prov. : **C'est un enfant bien difficile à baptiser**, C'est une affaire bien difficile à conclure.

— Anton. **Débaptiser.**

BAPTISEUR (*ba-ti-zeur*) n. m. Individu qui baptise, qui fait profession de baptiser. Inusité.)

BAPTISIE (*bap-ti-zi* — du gr. *baptisis*, teinture, action de tremper) n. f. Genre de légumineuses-papilionacées, tribu des podalyrées, comprenant des plantes vivaces de l'Amérique du Nord.

— Encycl. La *baptisia tinctoria* renferme une matière colorante bleue : ses racines et ses feuilles sont regardées comme astringentes, évacuantes et antiseptiques, les jeunes pousses sont drastiques.

BAPTISIN (*bap-ti-zin*) n. m. Résine vomitive, extraite de la baptisie. Les doses peuvent varier de 5 à 30 centigrammes.

BAPTISMAL, ALE, AUX (*ba-tiss*) adj. Du baptême, qui sert au baptême : *Eau* baptismale. ‖ Qui est conféré par le baptême : *Innocence* baptismale.

— *Fonts baptismaux*, Sorte de bassin où l'on baptise. ‖ Église, chapelle où ces fonts sont établis.

— *Robe baptismale*, Robe blanche que le néophyte portait autrefois pendant huit jours, après avoir reçu le baptême. ‖ Innocence que donne le baptême : *Déclarer, souiller sa robe* baptismale.

BAPTISME (*ba tissm'* — du gr. *baptismos*, action de mouiller, baptême) n. m. Doctrine qui soutient que le baptême ne doit être administré qu'à des adultes convertis.

— Encycl. Plusieurs sectes ajoutent que le baptême ne peut avoir lieu que par immersion. Historiquement, il est certain que le rit de l'immersion a été conservé jusqu'au XIIIe siècle. Luther et Zwingle se sont un instant seulement attirés vers le *baptisme*. Celui-ci ne s'est manifesté comme doctrine arrêtée que chez les anabaptistes; après leur dispersion, il s'est maintenu chez les paisibles mennonites. De l'Allemagne et de la Hollande, il a passé en Angleterre. Après avoir traversé des alternatives de persécution et de tranquillité, il a bénéficié de l'acte de tolérance donné par Guillaume III, et, depuis lors, s'est développé librement. Il s'est partagé, en Angleterre, en deux branches principales : celle des *particular baptists*, qui sont calvinistes purs, celle des *general baptists*, qui sont plutôt arméniens; ceux-ci, sous l'influence des idées socinienne, ont donné naissance à un troisième parti, *general baptists New-Connection*. Le baptisme a été importé en Amérique par Roger Williams, en 1639. Comme en Angleterre, il s'est divisé, aux États-Unis, en plusieurs sectes : les *baptists*, qui professent le calvinisme pur; les *free-will baptists*, qui repoussent la prédestination; les *baptistes du septième jour*, qui sont sabbatariens; les *baptistes réformés*, qui repètent toute confession de foi et n'admettent d'autre autorité religieuse que la Bible. Le baptisme a surtout ses adhérents en Angleterre et aux États-Unis; il a quelques représentants en Danemark, en Allemagne et en France.

BAPTISTAIRE (*ba-tiss* — du lat. *baptistorium*) adj. Relatif à l'acte qui certifie le baptême. ‖ *Registre baptistaire*, Registre qui contient ces actes. ‖ *Extrait baptistaire*, Extrait d'acte de baptême.

— n. m. Extrait baptistaire, registre baptistaire : *On ne peut se marier à l'église sans produire son* baptistaire.

BAPTISTE (*ba-tisst'*) n. m. Partisan du baptisme. V. ce mot.

BAPTISTE (*ba-tisst'*) n. m. Nom qu'on donne quelquefois aux gilles et aux niais, dans les parades des saltimbanques, etc.

— Loc. pop. : **Être tranquille comme Baptiste**, Être dans un état d'insouciance absolue. Cette locution vient sans doute de ce que les forains qui jouent le rôle de *baptistes* doivent demeurer imperturbablement calmes, sous la grêle de gifles et de coups de pied qu'on leur distribue.

Baptiste l'Ancien Joseph-François Anselme, dit), acteur français du XVIIIe siècle, chef d'une grande famille dramatique, joua en province les premiers comiques, et, plus tard, fut violon à l'orchestre de la Comédie-Française.

Son fils aîné, Nicolas Anselme, dit **Baptiste**, acteur français, né à Bordeaux en 1761, mort à Batignolles en 1835. (Il se fit applaudir par la pureté de sa diction, par son naturel et par sa distinction. Il prit l'emploi des pères nobles, et créa un grand nombre de rôles. Sociétaire du Théâtre-Français, il fut en outre professeur au Conservatoire.) — Paul-Eustache Anselme, dit **Baptiste**, frère de Nicolas, acteur français, né à Grenoble en 1765, mort à Paris en 1839, fut un comique excellent, un comédien hors ligne, mais sans bêtise, malicieux sans grimace, toujours simple et naturel.

BAPTISTÈRE *ba-tiss* — gr. *baptistérion*) n. m. Petit édifice en bois servant autrefois près des cathédrales pour y conférer le baptême.

— Antiq. Baignoire dans laquelle plusieurs personnes se baignaient se baignaient à la fois.

— Liturg. Livre qui contient les cérémonies du baptême. — Fête de l'Epiphanie chez les Arméniens.

— Hist. Les premiers chrétiens recevaient le baptême par immersion partout où se trouvait de l'eau.

A l'époque des persécutions, on établit des *baptistères* dans les catacombes. Dès que le christianisme put célébrer ses cérémonies au grand jour, on construisit des baptistères isolés.

En effet, la libre entrée des basiliques ne pouvant, d'après les rites de la primitive Eglise, être accordée aux catéchumènes, le baptistère devait être en dehors de l'enceinte sacrée. Ce baptistère des premiers siècles était fait en forme de tour. (V. Bottari, pl. XXXIV.) La ville de Nocera de Pagani (prov. de Naples) possède un vaste baptistère rond à l'extérieur. Plus le plan polygonal prévalut lorsqu'on abandonna pour cette forme les cuves baptismales rondes, qui avaient le tort de rappeler les piscines païennes. Tantôt ce fut un octogone comme à Saint-Zénon de Vérone ou Saint-Sauveur d'Aix en Provence, tantôt un hexagone comme à Sienne, ou un dodécagone comme à Canossa : le baptistère de Bari, dans la Pouille, qui date du IVe siècle, est rond à l'extérieur et offre intérieurement douze pans, que décoraient jadis les statues des douze apôtres. Les baptistères étaient ordinairement divisés en deux parties, afin que les deux sexes fussent séparés; quelques villes possédaient deux baptistères distincts. Dès les premiers siècles, les baptistères furent invariablement dédiés à saint Jean-Baptiste. On y voyait l'image du saint. Les peintures, mosaïques ou bas-reliefs, représentaient souvent le baptême du Christ et les actes de la vie du Précurseur. Il n'y avait primitivement qu'un baptistère par diocèse ou par ville épiscopale, parce que l'évêque seul avait le droit de conférer le baptême. Comme l'administration du sacrement n'avait lieu qu'à certaines dates fixes, on dut faire dans les grandes villes des baptistères spacieux; quelques-uns le furent assez pour que des conciles aient pu s'y tenir.

Baptistère de Pise.

Les baptistères célèbres abondent en Italie (Ravenne, VIe siècle; Pise et Florence, XIIe siècle, etc. Le plus intéressant des baptistères octogones conservés est celui de Saint-Jean-de-Latran, à Rome, attribué à Constantin; en France, on peut rappeler les baptistères de Saint-Jean de Poitiers, de Saint-Front de Périgueux, etc.

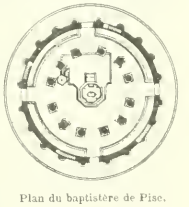

Plan du baptistère de Pise.

BAPTISTINE *ba-tiss*, planète télescopique, n° 298, découverte par Charlois, le 9 septembre 1890.

BAPTOLINUS (*bap, nuss* — du gr. *bapteu*, tremdre, et *linon*, vêtement) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinides, sous-famille des xanthodimés, renfermant des staphylins très allongés, de taille moyenne, de couleurs tranchées. Les baptolinus sont représentés en Europe par deux espèces : *baptolinus alternans*, et *baptolinus picicornis*; le second se trouve en France.

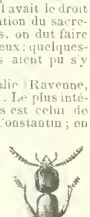

Baptolinus (gr. 4 fois).

BAQUET *ké* — dim. de *bac*, grand vase en bois) n. m. Sorte de cuvier de bois, plus grand que les seaux ordinaires : *Remplir, vider un* BAQUET.

— *Jeter dans le baquet.* Locution employée par Mme de Sévigné, et qui semble signifier : Faire rire aux éclats.

— Hortic. Petit cuvier en bois dans lequel on sème des graines.

— Jeux. Dans le jeu de baquet, un baquet plein d'eau est suspendu, en équilibre, sous un portique. Le joueur, hissé sur un véhicule avançant rapidement, doit introduire la pointe d'une longue gaule, qu'il tient à la main, dans un trou pratiqué à travers une planche clouée à la partie inférieure du baquet. S'il manque son coup, le baquet fait bascule et l'inonde d'eau.

Baquet

— Magnét. Cuve circulaire de bois de chêne, pleine d'eau surmontée de tiges métalliques, dont Mesmer se servait pour faire ses expériences de magnétisme animal : *Le mesmérisme sans* BAQUET, *ce serait la noblesse sans blason.* (L. Figuier. V. perm. encycl.).

— Techn. Boîte dans laquelle les marbreurs mettent les matières colorantes avec lesquelles ils imitent les nuances du marbre. || Auge que les relieurs et doreurs remplissent de cendre chaude pour faire sécher la dorure. || Cuvette dans laquelle l'imprimeur couche les formes pour les laver. || Caisse dans laquelle le graveur place la planche métallique, dans le procédé dit « de l'*eau-forte à couler* ». || Civière du carrier, pour transporter le moellon. || *Baquet de conservation.* Tonneau où l'on dépose les pièces découpées avant l'étamage électro-chimique.

Jeu du baquet.

— ENCYCL. Magnét. Ce fut à la fin de 1778 que Mesmer imagina son fameux *baquet*. Il se trouvait alors à l'apogée de sa célébrité. Ne pouvant plus magnétiser ses malades individuellement, il eut l'idée de les distribuer en groupes de dix à quinze personnes, auxquelles il administrait collectivement des passes salutaires.

Au milieu d'une salle éclairée par un demi-jour, se trouvait une cuve en bois de chêne, haute d'environ 0m,50, et ayant un diamètre de près de 2 m. Cette cuve était fermée par un couvercle, remplie d'eau jusqu'à une certaine hauteur, et contenait, au fond, un mélange de limaille de fer et de verre pilé. Sur ces substances étaient couchées des bouteilles pleines d'eau, qui, rangées symétriquement autour de la caisse, avaient leurs goulots tournés vers le centre de celle-ci; d'autres bouteilles également pleines d'eau, mais disposées en sens inverse, partaient du centre et rayonnaient vers la circonférence. Enfin, le couvercle était percé de trous par lesquels sortaient un égal nombre de tiges de fer, dont une des extrémités plongeait dans l'eau, tandis que l'autre, terminée en pointe, se recourbait et était destinée à être saisie par les malades.

Baquet de Mesmer, d'après une estampe de 1784.

Ceux-ci, assis au debout autour du baquet, se touchant par les pouces ou réunis par une corde, et chacun tenant une des tiges, dont il appliquait la pointe sur la partie malade, attendaient patiemment l'influence des passes du magnétiseur et de l'agent mystérieux qui devait les guérir. V. MESMÉRISME.

Mesmer expérimenta d'abord le baquet dans un hôtel de la place Vendôme. Mais, bientôt, l'affluence devint si grande, qu'il se vit obligé de transporter son établissement dans le quartier Montmartre, à l'hôtel Bullion, dont il fit une clinique des plus somptueuses. Enfin, voulant mettre sa panacée à la portée des indigents, il disposa de ses propres mains, sur le boulevard, à l'extrémité de la rue de Bondy, un arbre qui pût en tenir lieu, et l'on vit des milliers de malades venir s'attacher à cet arbre et en attendre, avec une foi stupide, la guérison de leurs maux.

Cependant, une foule d'amateurs, croyant avoir deviné le secret de Mesmer, se mirent à magnétiser. D'autres se contentèrent d'avoir chez eux de petits baquets pour leur usage personnel. La manie des baquets devint alors générale, et dura jusqu'en 1785. Lorsque, après le revirement de l'opinion, Mesmer quitta la France au milieu de l'indignation générale, oubliant, dit-on, d'emporter son baquet, mais non la somme énorme que ses jongleries lui avaient procurée, on lança des Tuileries une figure aérostatique, appelée *le Vendangeur*, et dont la tête était chargée d'une espèce de cuvier, sur lequel on lisait, en lettres couleur de feu, les mots : *Adieu,* BAQUET, *vendanges sont faites.*

BAQUETAGE *bak'-taj'* n. m. Action de baqueter.

— Mct. Opération consistant à polir des objets en les plaçant dans un baquet suspendu doué d'un mouvement de va-et-vient.

— Trav. publ. Epuisement des eaux d'infiltration qui noient les fouilles.

BAQUETER (*bak'-té*. — Double le *t* devant une syllabe muette : *Je baquette. Tu baqueteras*) v. a. Puiser dans un baquet, au moyen d'une pelle ou d'une écope : BAQUETER *de l'eau.*

BAQUETEUR (*bak'-teur*), **EUSE** n. Eu T. de mét., Ouvrier ou ouvrière faisant usage des baquettes, pour le tirage du fil.

BAQUETTES (*ket*) n. f. pl. Tenailles à tirer les fils métalliques à la filière.

BAQUETURES *bak'-tur'* — rad. *baquet*) n. f. pl. Vin qui tombe d'un tonneau en perce dans le baquet placé sous le robinet.

1. Baquettes à main. 2. Baquettes mécaniques (A, bague ou anneau).

BAQUI ABD-EL-BAQUI, célèbre poète lyrique turc, né à Constantinople, mort en 1599. Il a occupé trois fois la charge de grand juge de Roumélie. Outre son *divan*, qui est fort estimé, il a laissé des traductions et une *Histoire de La Mecque.*

BAQUIER *ki-é*, n. m. Coton grossier de Smyrne.

BAQUOI (*ko-a*) n. m. Filasse provenant de l'île de la Réunion, à l'aide de laquelle on fabrique des sacs très solides. On l'extrait du *pandanus silvestris.*

BAQUOIS (*ko-a*) n. m. Nom vulgaire d'un genre de plantes monocotylédones, type de la famille des pandanées. V. PANDANUS.

BAQUOUC (*kouk'*) n. m. Nom vulgaire de la bergeronnette lavandière.

BAQUOY (Maurice), graveur français, né vers 1680, mort à Paris en 1747. Il a gravé au burin de nombreux frontispices ou vignettes pour les éditeurs de son époque. — Son fils JEAN-CHARLES, graveur français, né et mort à Paris (1721-1777), a gravé au burin et à l'eau-forte un grand nombre de planches, de vignettes, de culs-de-lampe pour divers ouvrages, notamment pour l'*Histoire naturelle* de Buffon; des vignettes pour les *Aventures de Télémaque*, d'après A. Humblot; pour les *Fables de La Fontaine*, d'après J.-B. Oudry; pour les *Contes de La Fontaine*; pour *les Saisons*, de Thompson, etc. On lui doit aussi plusieurs estampes détachées : les *Baigneuses* et les *Laveuses*, d'après J. Vernet; *la Rame*, d'après Watteau; *Erato*, d'après F. Boucher; etc. Il signait : C. BAQUOY. — PIERRE-CHARLES, graveur français, fils et élève de Jean-Charles, né et mort à Paris (1759-1829), a gravé au burin une foule de planches et de vignettes pour des livres; entre autres, pour les *Œuvres de Voltaire*; pour *la Chaumière indienne* et *Paul et Virginie*, de Bernardin de Saint-Pierre; pour les *Œuvres de Gessner*, d'après Le Barbier; pour les *Œuvres de Delille*; pour le *Musée français*; etc. — Deux des filles de Pierre-Charles, ANGÉLIQUE-ROSALIE-ADÉLE **Baquoy**, née à Paris en 1796, et LOUISE-SÉBASTIENNE-HENRIETTE **Baquoy**, née à Paris en 1792, ont suivi la même carrière : la première a gravé des vignettes, d'après A. Devéria, pour une édition des *Œuvres de Gresset*; la seconde, l'*Ère monaisse.*

BAR (de l'all. *Barsch*, perche) n. m. Ichtyol. Nom vulgaire des poissons du genre LABRAX. V. ce mot.

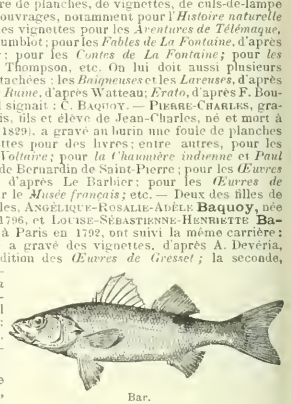

Bar.

— Blas. Figure héraldique qui est celle d'un poisson mis en pal, figuré de profil et courbé.

— ENCYCL. Ichtyol. Les *bars* ou *labraxes* sont aussi appelés *perches de mer*. Ils ont à peu près la forme des perches d'eau douce, mais ont le corps plus allongé et peuvent atteindre une longueur de 1 mètre. Leur chair est très estimée. On trouve sur les côtes de France : le *bar commun*, le *bar ponctué*; le *bar allongé* est spécial à la Méditerranée. Ces poissons remontent quelquefois assez haut les cours d'eau. Ils déposent les œufs près du rivage au commencement de l'automne. Ils sont voraces, mangeant des poissons, des crustacés et des annélides.

Bar (blason).

— Pêch. Le *bar* se tient surtout dans les rochers; on le prend à l'hameçon. Dans certaines régions, on le pêche au moyen d'une ligne qui se termine par un tube de caoutchouc creux, fendu sur une partie de sa longueur de manière à former une languette, et qui cache un hameçon. Lorsque le bateau est en marche, la languette de caoutchouc remue rapidement et donne au bar l'illusion d'un petit poisson; il se précipite et s'enferre.

BAR, mot persan qui signifie *pays* et qui entre dans la composition des noms d'un certain nombre de contrées, telles que *Zanzi*BAR (le pays des Zenghs), dont nous avons fait *Zanguebar*, sur la côte orientale de l'Afrique : *Mala*BAR (pays des Malais), etc. || Mot syriaque qui signifie *fils*, et qui, ainsi que *ben* en arabe et en hébreu, entre dans la composition d'un grand nombre de noms propres : BAR*kefa*, fils de Céphas; BAR*iesu*, fils de Jésus; BAR*kokeb* ou BAR*kokhba*. || Dans les langues germaniques, Suffixe qui, joint à un radical, sert généralement à former des adjectifs indiquant la production. Ainsi on dit, en allemand par exemple : *fruchtbar*, qui porte des fruits; *trinkbar*, potable; *essbar*, comestible; etc.

BAR n. m. Nom que l'on avait donné, dans le premier projet de système métrique, à un poids de 1.000 kilogr. || Poids et mesure de capacité usités sur la côte de Coromandel. (On dit aussi BAHAR, dans ce dernier sens.)

Bar (civière).

BAR ou **BARD** (*bar'*) n. m. Espèce de civière, de brancard sans pied, composé de deux barres de bois parallèles, reliées vers le milieu par des traverses plates. On s'en sert dans les chantiers de construction pour transporter à bras des fardeaux d'un poids moyen. (On dit aussi BAYART ou BAYARD.) || Civière, glissant sur rouleaux, employée pour transporter de lourds matériaux.

1. Bar (chariot). 2. Bar sur rouleaux (A, B).

— Chariot monté sur deux roues basses et traîné par hommes, dans les chantiers de construction. || On dit aussi BINARD.

— *Bar à pots*, Civière de verrier, sur laquelle on transporte les creusets pour la fonte du verre.

BAR (mot angl. qui signifie *comptoir de cabaret*) n. m. Sorte de cabaret où l'on consomme presque exclusivement debout devant le comptoir. || On dit aussi BARROOM.

Bar aux Folies-Bergère, tableau d'Edouard Manet, qui figura au Salon de 1882 et fut le dernier envoi du peintre. Très discuté, le *Bar* fut énergiquement défendu par un certain nombre de critiques, enthousiastes des hardiesses réalistes de Manet.

BAR, pays de l'Afrique occid., partagé en 1889 entre le Sénégal et la Gambie, contenant dans sa partie anglaise le comptoir d'Albreda et la ville de *Barrinding*.

BAR (COMTÉ DE). V. BARROIS.

BAR (LE), ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 9 kilom. de Grasse ; 1.253 hab. — Le cant. a 10 comm. et 5.710 hab.

BAR, comm. de la Corrèze, arrond. et à 8 kilom. de Tulle, entre la Corrèze et la Vimbelle, près de leur confluent ; 1.041 hab.

BAR, ville de la Russie d'Europe (Pologne, Podolie), sur la Row ; 13.400 hab. Cette ville, appelée primitivement *Row*, et détruite par les Tartares en 1452, reçut, en 1540, le nom de *Bar*. Elle subit différents changements entre les années 1452 et 1768, dans les guerres contre les Tartares, les Turcs, les Moscovites ; mais elle doit sa célébrité à la formation de la confédération qui porte son nom.

BAR (CONFÉDÉRATION DE), union formée en 1770 à Bar (Pologne) par des patriotes, après l'élection de Stanislas-Auguste Poniatowski, roi de Pologne, pour défendre la Pologne contre la Russie et le roi, qui en était le docile instrument. Le roi envoya une armée et appela les Russes contre les confédérés, dans les rangs desquels quelques officiers français, notamment Dumouriez, vinrent servir, et qui décidèrent la Turquie à déclarer la guerre à la Russie. Battus en plusieurs rencontres, ils furent écrasés par les troupes de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse, unis par le traité de partage de 1772.

BAR, ville de l'Inde anglaise (présidence du Bengale), à 32 kilom. N.-E. de Bahar, sur le Gange ; 26.000 hab. Commerce important.

BAR Hebræus, historien et polygraphe syrien, de son vrai nom ABOUL-FARADJ. V. ce mot.

BAR (Nicolas DE), peintre, originaire du Barrois, descendait, dit-on, de la famille de Jeanne d'Arc. Il florissait au XVIIe siècle, et passa une partie de sa vie à Rome, où il est connu sous le nom de **il Signor Nicoleto**. Il a peint un grand nombre de Vierges, ainsi qu'un *Saint Siegebert*, qui est à Nancy. — Son fils, né à Rome, prit le nom de *Du Lys*, accordé à ses ancêtres par Charles VII, vint se fixer en Lorraine en 1710, et y mourut en 1732. Il a fait beaucoup de tableaux d'église, d'un coloris assez terne.

BAR (Mlle DE), nom sous lequel est surtout connue la femme de Piron. V. PIRON (Marie-Thérèse QUENAUDON).

BAR (Jean DE), érudit, bénédictin de Saint-Maur, né à Reims en 1700, mort en 1765. Il publia, avec François Pradier et Nicolas Jalabert, *l'État présent de la France* (Paris, 1749). Il trouva dans les papiers de Dantine les matériaux d'une nouvelle édition des *Psaumes avec des notes tirées de l'Écriture et des Pères*, traduction faite sur l'hébreu et qui parut en 1738.

BAR (Bonaventure DE), peintre français, né en 1700, mort en 1729. Il fut reçu à l'Académie, comme peintre de genre, en 1728. Le Louvre possède le tableau qu'il peignit pour sa réception : c'est une *Fête champêtre*, qui, selon d'Argenville, ne serait autre que la *Foire de Bezon*. D'autres auteurs veulent que cette toile représente une *Fête flamande dans la campagne*.

BAR (Jacques-Charles), dessinateur et graveur français, travaillait à Paris vers 1800. Il a gravé, à l'eau-forte et au lavis, un très grand nombre de pièces pour le *Recueil de tous les costumes des ordres religieux et militaires* (Paris, 1778-1798) ; planches pour les *Mascarades monastiques*, de Carlo Rabelli ; etc.

BAR (Mme Clémentine DE), peintre français, née à Paris en 1807, morte à Mattincourt (Vosges) en 1856, élève de Paulin Guérin, a débuté au Salon de 1836 par divers portraits. Deux tableaux d'elle : *Esther en prière*, et l'*Aumône de sainte Élisabeth*, furent remarqués au Salon de 1841, et lui valurent d'être attachée comme professeur à la maison de la Légion d'honneur. Elle a pris part aux Salons de 1836 à 1849, traitant alternativement des scènes d'histoire ou de genre, et le portrait.

BAR (Pierre-Alexandre DE), peintre et graveur de paysages, né à Montreuil-sur-Mer en 1821, élève d'Alexis de Fontenay. Il a pris part à presque toutes les expositions qui ont eu lieu depuis 1845. Ses paysages représentent ordinairement des vues prises dans les Alpes, dans les Pyrénées, en Dauphiné, en Savoie, en Touraine, en Sardaigne, en Égypte. Ils se distinguent, en général, par la précision des détails, la netteté de la touche, la justesse de la perspective aérienne. Comme graveur, il a publié, dans le *Journal des artistes*, dans *l'Artiste*, et en pièces détachées, des eaux-fortes traitées avec goût et d'un sentiment très poétique. Son meilleur ouvrage en ce genre est la série d'estampes dans lesquelles il a interprété, strophe par strophe, *le Lac*, de Lamartine.

BAR (Charles-Louis DE), jurisconsulte allemand, né à Hanovre en 1836. Professeur de droit, il doit sa réputation à ses nombreux et importants ouvrages : *le Droit international privé et pénal* (1862) ; *le Droit et le Témoignage devant le jury* (1865) ; *le Droit et le Témoignage dans la procédure civile* (1867) ; *Fondements du droit pénal* (1869) ; *l'Église d'État et l'Église catholique en Prusse* (1883) ; etc.

BARA, ville du Soudan oriental (Kordofan), point de passage obligé des caravanes se rendant du Kordofan au Nil. Marché. Aux environs, bataille en 1821, qui livra le Kordofan aux Égyptiens.

BARA, peuplade de la partie méridionale de Madagascar. Elle occupe un plateau d'environ 600 m. d'altitude, situé en contre-bas du massif central et limité au N. par la rivière Tsimandao, au S. par le 21e parallèle, à l'E. et à l'O. par les chaînes côtières. — *Les* BARAS.

— ENCYCL. Les *Baras* ont la taille élevée, la peau foncée, la chevelure crépue, et se rapprochent du type africain. Restés indépendants et divisés en un grand nombre de petites tribus, ils sont imparfaitement civilisés, et ont eu jusqu'à présent peu de rapports avec les Européens. Les principaux voyageurs qui les ont visités sont Richardson (1877), Cowan (1880), Nilsen Lund (1887), Catat et Maistre (1890).

BARA (Jérôme), généalogiste, né à Paris, vivait au XVIe siècle. On connaît de lui : *le Blason des armoiries, auquel est montré la manière de laquelle les anciens et modernes ont usé en icelles* (Lyon, 1511, et Paris, 1628).

BARA, personnage historique et légendaire de la Révolution, né à Palaiseau en 1779, mort près de Cholet en 1794. Employé comme domestique à la guerre de Vendée par le général Desmares, et revêtu du costume de hussard, Bara fut tué par les Vendéens, à qui il refusait de livrer les chevaux de son maître. Dans la séance de la Convention du 8 nivôse an II, Robespierre célébra son héroïsme, en ajoutant qu'il avait péri pour avoir refusé de crier : Vive le roi ! La légende s'empara désormais du nom de Bara, dont elle fit un tambour de treize ans, et qu'elle associa à Viala dans un vers du *Chant du Départ*.

— BIBLIOGR. : G. Bord, *la Légende de Bara* (Revue des questions historiques », juillet 1882).

Bara (MORT DU JEUNE). L'histoire de Bara a fourni au peintre Louis David le sujet d'une ébauche des plus délicates et des plus gracieuses. Cette œuvre, que le peintre n'a jamais achevée, est depuis 1816 au musée d'Avignon.

Le même sujet a été traité par David d'Angers ; sa statue en marbre a paru au Salon de 1839, et a été acquise, en 1856, par le prince Napoléon.

Un tableau exposé par Henner au Salon de 1882 représente Bara mort, étendu sur le sol. Nous devons rappeler de même le tableau de Moreau-Vauthier (1880), les bustes de Gaudrau et Auguste Paris, la statue de Félix Martin (1881), les deux toiles exposées par Weerts en 1882 et 1883, la statue d'Albert Lefeuvre, érigée, en 1881, à Palaiseau (Seine-et-Oise).

Bara, d'après Alb. Lefeuvre.

BARA (Jules), homme d'État belge, né à Tournai en 1835, mort à Bruxelles en 1900. D'abord avocat et professeur à l'université de Bruxelles, il fut élu député de Tournai en 1862, se distingua comme orateur du parti libéral, et devint, à trente ans, ministre de la justice (1865) ; il occupa ce poste cinq ans, et dut le quitter lors de l'arrivée au pouvoir d'un ministère catholique, qu'il combattit avec acharnement. Quand son parti revint aux affaires, il reprit le portefeuille de la justice, et le garda jusqu'au retour des catholiques (1884).

BARABA ou **BARABIN**, ou mieux, en russe, **BARABINSKAIA-STEP**, steppe immense de l'Asie russe, dans les gouvernements de Tobolsk et de Tomsk, s'étendant entre l'Obi et l'Irtych, depuis l'Altaï, qui le borne au S. Quelques parties de ce territoire marécageux, couvert de lacs salés ou saumâtres, sont boisées ; d'autres offrent un sol fertile. Depuis 1757, le gouvernement russe opère le desséchement des marais et en livre graduellement de vastes portions à la culture.

BARABANKI, ville de l'Inde anglaise (Aoudh, prov. de Feizabad) ; 14.000 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 1.131.000 hab.

BARABAS (Michel), peintre hongrois, né en 1810, mort en 1898. Il fit ses études à l'Académie des beaux-arts de Vienne, et visita ensuite l'Italie. Barabas est surtout célèbre comme portraitiste. Il a peint presque toutes les sommités littéraires et politiques, entre 1840 et 1860.

BARABBAS (*bass*), Juif qui, lorsque Jésus fut conduit devant Pilate, se trouvait détenu dans les prisons pour crime de sédition et de meurtre. Pilate ayant proposé aux Juifs de délivrer Jésus ou Barabbas, à l'occasion de la fête de Pâque, le peuple choisit Barabbas. Le mot « Barabbas » a passé dans la langue comme synonyme de personne d'une figure rébarbative, d'un aspect sauvage et méchant, comme les peintres représentent Barabbas : *C'est un* BARABBAS, *une figure de* BARABBAS.

BARABO, pays de l'Afrique occid. française (côte de l'Ivoire), envahi et pillé par Samory en 1895.

BARABOO, ville des États-Unis (Wisconsin), sur le *Baraboo*, affluent du Wisconsin ; 6.000 hab. Mines de fer.

BARABRA (au sing. **BERBERI**), nom de plusieurs populations de la basse Nubie.

BARAC, juge d'Israël, vivait dans le XIIIe siècle avant J.-C. D'après la Bible, il fut choisi par Dieu pour affranchir les Hébreux de la servitude de Jabin, roi de Chanaan ; mais il ne voulut partir qu'accompagné de la prophétesse Déborah. Il vainquit avec elle le général ennemi Sisara, mais n'eut point la gloire de le tuer, en punition de ce qu'il avait désobéi à Dieu par son refus de partir seul.

BARAC (Jean) [1779-1848], né dans la commune d'Alamov, non loin de Sibiu (Transylvanie). Avocat et traducteur assermenté à Brasov, il y publia longtemps une revue hebdomadaire, la *Feuille du dimanche*. En 1800, il fit paraître son poème *Arghir et Hélène*, qui fut accueilli avec enthousiasme, et qui donna le coup de grâce à la littérature apocryphe importée en Roumanie par les sectaires bulgares bogomiloïs (nommés ainsi d'après le prêtre Bogomila). Barac a publié un poème en huit chants, la *Destruction de Jérusalem*. Des *Pérégrinations d'Ulysse*, poème écrit en sept chants d'après l'*Odyssée* d'Homère, un fragment seul a paru dans l'*Abeille des Karpathes* (Baritiu, Brasov). Beaucoup des œuvres de Barac sont des imitations ou des traductions. La plupart sont inédites.

BARACALDO, ville d'Espagne (provinces Basques [Biscaye]), sur le fleuve côtier le Nervion ; 10.000 hab. Fonderies de fer et forges.

BARACAN n. m. Étoffe de laine, plus souvent appelée BOUBACAN.

BARACAQUE n. m. Membre d'une secte religieuse au Japon.

BARACH (Maurice), écrivain autrichien, connu sous le pseudonyme de **docteur Maerzroth**, né à Vienne en 1818. Journaliste libéral, écrivain et conteur, il dut son succès à la tournure satirique de son esprit ; il fonda plusieurs journaux comiques et collabora à d'autres publications, comme la revue « Über Land und Meer », pour laquelle il écrivit les *Croquis viennois*, chronique humoristique de la vie viennoise. La plupart de ses poésies sont écrites en dialecte autrichien. Nous citerons, parmi ses œuvres : *Poésies et Récits* (Berlin, 1854) ; *Livre de chansons* (Dresde, 1856) ; *le Moqueur* (1861) ; *Silhouette de l'ancienne et la nouvelle Vienne* ; *Petites vérités*, épigrammes (Salzbourg, 1860) ; *Histoires amusantes* (1880-1881). On lui doit aussi des comédies, comme *Fritz Nurnberger*, *les Pétitions*, *Madame la professoresse* ; etc.

BARAC-HAGER, premier sultan cara-cathaïte, dans la première moitié du XIIIe siècle. Il régna onze ans sur la province du Kerman, après avoir vaincu Ruzeni, qui en était gouverneur.

BARACHIAS, père du prophète Zacharie. Fils de Mésezabel, il fut un de ceux qui revinrent de la captivité et qui rebâtirent Jérusalem.

BARACHOIS (*cha-a* — de l'ind. *barro*, port, et *chua* ou *chin*, peu profond, uni) n. m. Nom donné, dans certaines régions, à un abri dans le fond d'une rade, à des petits ports naturels peu profonds entourés de rochers à fleur d'eau et n'ayant qu'une passe difficile et sinueuse. Dans les possessions françaises de Saint-Pierre et Miquelon, on trouve le *Grand* et le *Petit Barachois*.

BARACOA, ville des Antilles espagnoles (Cuba) ; 18.000 h. Commerce de fruits avec les États-Unis. C'est la première colonie fondée par les Espagnols dans l'île.

BARAD, anc. ville de Palestine (tribu de Juda), près de la fontaine d'Agar. Ismaël, fils d'Agar, y vit le jour.

BARADAS (*dâ*) n. m. Grand œillet rouge brun.

BARADEAU (*do*) n. m. Petit fossé servant à l'écoulement des eaux pluviales inondant un champ.

BARADEL ou **BARADELLE** (du nom de l'inventeur *Baradelle*) n. m. Ustensile en métal, quelquefois recouvert de peau, en forme d'étui renflé à sa base. (Il servait à renfermer ce qu'il fallait pour écrire : l'encrier, le poudrier, etc., dans la partie large ; le porte-plume, les plumes, etc., dans la partie mince.)

1. Baradel ; 2. Porte-plume ; 3. Encrier ; 4. Boîte à pains à cacheter ; 5. Poudrier ; 6. Cachet.

BARADERO, ville de l'Amérique du Sud (république Argentine, prov. de Buenos-Ayres), sur le Parana, près de l'embouchure du rio de Arrecifes ; 3.500 hab. C'était jadis une réduction d'Indiens Mbeguas, établie en 1580 par les jésuites. — Le partido du même nom a 12.000 hab.

BARADINE ou **BARRADINE** (rad. *baradeau*) n. f. Nom donné à des constructions rurales, à des fossés pratiqués en écharpe sur le flanc des montagnes ou des collines pour recevoir les eaux pluviales et les écouler avec une faible pente : *Les* BARADINES *ont pour objet d'empêcher le sol d'être raviné et entraîné par les eaux*.

Baradine.

BARAGNON (*gn* mll.) n. m. Fossé latéral d'un champ conduisant l'eau dans un bief.

BARAGNON (Louis-Numa), homme politique français, né et mort à Nîmes (1835-1892). Il se rangea, sous l'Empire, dans l'opposition catholique et légitimiste, et fut nommé, en 1871, député du Gard à l'Assemblée nationale, où il siégea à l'extrême droite, et devint un des principaux orateurs de la majorité monarchiste. Sous-secrétaire d'État du 24 mai 1873 à 1875, il échoua, en 1876 et en 1878, aux élections législatives, mais reçut, en 1878, un siège de sénateur inamovible. Il est resté un des chefs du parti catholique et monarchiste. — De ses parents, PIERRE-PAUL **Baragnon**, né à Mouriès (Bouches-du-Rhône, en 1830, publiciste, dirige *le Courrier du soir*.

BARAGOUIN (du bas breton *bara*, pain, et *gwin*, vin ; mots qui, exprimant les premiers besoins de l'homme, devaient être souvent entendus par les Français chez les Bretons. Comme ils n'en comprirent pas d'abord la signification, ils en firent l'équivalent de *langage inintelligible*) n. m. Langage corrompu et incompréhensible : *Je ne puis rien comprendre à ce* BARAGOUIN. (Mol.)

— Abusiv. Langue étrangère qu'on ne comprend pas : *Le* BARAGOUIN *anglais, allemand*.

— Par ext. Personne qui parle baragouin : *Que dites-vous, monsieur le* BARAGOUIN ? (D'Aubigné.)

BARAGOUINAGE n. m. Action de baragouiner. (Quelquefois synonyme de BARAGOUIN.

BARAGOUINER (rad. *baragouin*) v. n. Parler d'une façon inintelligible, par ignorance, à dessein, etc. : *On* BARAGOUINE *surtout dans les circonstances embarrassantes*.

— Abusiv. Parler une langue que les autres n'entendent point : *Des Japonais* BARAGOUINAIENT *entre eux*.

— v. a. Exprimer de travers, ou d'une manière obscure, etc. : BARAGOUINER *de l'anglais, de la politique*.

BARAGOUINEUR, EUSE n. Personne qui baragouine : *Deux* BARAGOUINEUSES *me sont venues accuser de les avoir épousées toutes les deux*. (Mol.)

BARAGUAY D'HILLIERS (Louis), général, né à Paris en 1764, mort à Berlin en 1812. Il était aide de camp de Custine lorsqu'il fut arrêté avec ce général. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, il rentra dans l'armée comme général de brigade en 1795, se distingua sous les ordres de Bonaparte pendant les campagnes d'Italie (1796-1797), et devint alors général de division. Appelé à faire partie de l'expédition d'Égypte, il fut chargé, après la prise de Malte, de ramener en France une partie des richesses conquises dans cette île. Pris en mer par les Anglais, avec sa cargaison, il fut relâché peu après. Il se conduisit brillamment à Austerlitz, en Espagne (1810), puis fit la campagne de Russie (1812), où il fut fait prisonnier avec la plus grande partie de sa division, et mourut peu après. Barbier lui attribue les *Mémoires posthumes de Custine, rédigés par un de ses aides de camp* (Hambourg et Francfort).

BARAGUAY D'HILLIERS (Achille, comte), maréchal de France, fils du précédent, né à Paris en 1795, mort à

Amélie-les-Bains en 1878. Lieutenant en 1813, il eut le poignet gauche emporté par un boulet, à la bataille de Leipzig. En 1823, il fit la campagne d'Espagne, en 1830 celle d'Alger, et fut alors promu colonel. Après avoir commandé l'Ecole Saint-Cyr, il retourna en Algérie 1841, fut levant lieutenant général en 1843. Député du Doubs à la Constituante 1848, et à la Législative (1849), il se rallia au président Louis Bonaparte, qui l'envoya en mission à Rome, puis le nomma commandant de l'armée de Paris. Sous l'Empire, il commanda le corps expéditionnaire de la Baltique, prit Bomarsund (1854), et reçut, avec le bâton de maréchal, un siège au sénat. Pendant la guerre d'Italie, il gagna la bataille de Marignan (Melegnano, 1859). Après la déclaration de guerre de 1870, il fut quelque temps commandant de la place de Paris, et, après la guerre, il présida le conseil d'enquête sur les capitulations.

Baraguay d'Hilliers.

BARAHONA, ville et port d'Haïti (république Dominicaine), sur la baie de Neyba, 5.000 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 20.000 hab.

BARAHONA Y SOTO (Louis DE), poète espagnol, né à Lucene (Andalousie), florissait à la fin du XVIe siècle. Il avait donné une continuation du *Roland* de l'Arioste, dont la première partie est intitulée *Larmes d'Angélique*; des satires et des églogues; des épîtres, etc. Cervantes fait le plus grand éloge de ce poète dans son *Don Quichotte*.

BARAIL (François-Charles **DU**), général français, né à Versailles en 1820, mort à Neuilly-sur-Seine en 1902. Il s'engagea aux spahis en 1839, et fit toutes les campagnes d'Afrique. Il en sortit, en 1854, comme lieutenant-colonel; y retourna, en 1860, comme colonel, et prit part, en cette qualité, à l'expédition du Mexique. Général de brigade en 1870, il fut enfermé dans Metz; général de division en 1871, il commanda un corps d'armée dans la guerre contre la Commune; ministre de la guerre de 1873 à 1874, il prit une part importante à la réorganisation de l'armée. Atteint par la limite d'âge en 1885, il consacra les loisirs de sa retraite à la direction du parti bonapartiste et à la rédaction d'intéressants *Souvenirs*, parus en 1894.

BARAILH (Jean-André, marquis DE), vice-amiral, né à Monclar (Lot-et-Garonne) en 1671, mort à Paris en 1762. Il assista à la bataille de La Hogue, soutint un combat très brillant contre un navire hollandais (1697), et se fit remarquer par sa belle conduite à la bataille de Malaga en 1704, aux sièges de Gibraltar et de Barcelone. C'est en qualité de chef d'escadre qu'il commanda, en 1744, la flotte destinée à transporter en Angleterre le prétendant Charles-Edouard Stuart. Il devint vice-amiral en 1753.

BARAITCH ou **BERAYTCH,** ville de l'Inde anglaise (provinces du Sud-Ouest, prov. de Feizabad), sur le Manvar, sous-afl. du Gange; 24.000. hab. Pèlerinage. Ch.-l. d'un district annexé aux possessions anglaises en 1856.

BARAKA-KHAN (nommé à tort par beaucoup d'auteurs *Barkab-Khan*), souverain mongol du Kiptchak (*Deshti-Kiptchak*), régna de 1255 à 1265. Ce prince se convertit au mahométisme, tandis que la plupart de ses parents restaient fidèles à leurs croyances. Il saccagea la Lithuanie, et força les habitants à lui payer tribut. Il reçut une ambassade de Baïbars, sultan d'Egypte, qui l'excita à attaquer Abaga, le souverain mongol de la Perse; il fit de grands préparatifs contre ce prince, mais mourut à Tiflis, avant la campagne. Il fonda Serai, sur la Volga.

BARAKA-KHAN (Melik-Saïd-Naser-ed-Din-Mohammed, 7e sultan baharite d'Egypte, fils de Baïbars, régna de 1277 à 1279. Ce prince, qui était jeune et inexpérimenté, ne tarda pas à être renversé et remplacé par son frère cadet, Selamesh, qui eut bientôt le même sort.

BARAKIBA, célèbre docteur juif, nommé aussi **Akiba Ben-Joseph,** et, par abréviation, **Akiba,** qui vivait à la fin du Ier et au commencement du IIe siècle de notre ère. Il devint un des plus fameux docteurs de la Mischnah. Il joua un rôle actif dans la grande insurrection juive à la tête de laquelle se trouvait le *Fils de l'Etoile*, Barcochebas. Après la prise de Béthars par les Romains, Barakiba fut condamné à être écorché vif. On lui attribue le célèbre livre *Sepher Jezirah*, qui contient les principes fondamentaux de la doctrine cabalistique. Cet ouvrage a été publié, avec une traduction latine, à Amsterdam (1642-1644).

BARALIPTON, terme mnémotechnique, forgé et usité dans les écoles du moyen âge pour désigner un mode de la quatrième figure du syllogisme, dont les prémisses étaient générales et affirmatives, et la conclusion particulière et affirmative : *A* figurant une proposition générale et affirmative, *I*, une proposition particulière et affirmative. — La consonne initiale *B* indique que le mode peut se réduire au mode de la première figure : *Barbara*, qui commence par la même lettre. *P* indique que cette réduction se fait en convertissant par accident la conclusion. Le reste du mot est là pour la mesure du vers mnémotechnique. V. BARBARA, et SYLLOGISME.

— *Argumenter en baraliptón.* Tirer une proposition particulière affirmative de deux prémisses générales affirmatives. ‖ Voici un exemple de cet argument :

BA Tout mal doit être craint;
RA Toute passion violente est un mal;
LI Donc, ce qu'il faut craindre, c'est une passion violente.

BARAM (*ram'* — de *Baram*, n. de localité) n. m. Usité dans la locution *pierre de Baram*, Pierre ollaire dont les Egyptiens se servent pour faire certaines poteries économiques, et même des marmites propres à cuire les aliments.

BARANAGER, ville de l'Inde anglaise (Bengale), sur l'Hougli; 34.000 hab.

BARANDAGE (du provenç. *baranda*, clôture) n. m. Pêche faite au moyen d'un filet qui barre une rivière, en battant l'eau avec des perches, etc., afin de pousser le poisson dans le filet. Le BARANDAGE est prohibé.

BARANDER v. n. Faire la pêche au barandage.

BARANGE (rad. *barrer*) n. f. Maçonnerie réunissant les murs soutenant la poêle au-dessus du foyer dans une saline.

BARANOV, bourg de l'Austro-Hongrie (Galicie), sur la Vistule; 2.400 hab. Victoire de Charles-Gustave sur les Polonais, en 1656.

BARANOV (Alexandre-Andrevitch), gouverneur des possessions russes en Amérique, mort en 1819. Il passa en Amérique en 1790, y augmenta les possessions russes au N.-O., fonda des factoreries, et établit des rapports commerciaux avec les Etats-Unis, Canton, Manille, etc.

BARANTE (Amable-Guillaume-Prosper BRUGIÈRE, baron DE), historien, publiciste et homme politique français, né à Riom en 1782, mort en 1866, fut successivement auditeur au conseil d'Etat (1806) et préfet sous Napoléon Ier, député et directeur des contributions indirectes sous la Restauration, pair de France et ambassadeur sous Louis-Philippe. Bien qu'il eût servi plusieurs gouvernements, il était resté fidèle à la même cause, en ce sens qu'il n'avait pas cessé d'appartenir à l'opinion libérale doctrinaire qui trouva son expression dans le régime de Juillet. Mais ce fut comme écrivain, plus encore que comme homme politique, que Barante illustra son nom. En 1824, en pleine renaissance de la littérature historique, il publia une *Histoire des ducs de Bourgogne*, qui le fit entrer à l'Académie et le posa comme le chef de l'école narrative, qui limite la tâche de l'écrivain à la reproduction aussi fidèle et aussi vivante que possible du passé, en lui interdisant toute appréciation personnelle et toute réflexion philosophique. Barante composa encore, soit sur certaines périodes du passé, soit sur des questions du jour, une foule d'autres ouvrages qui témoignent surtout de sa fécondité. Son petit-fils a édité les *Souvenirs* qu'il a laissés, et qui contiennent de curieux détails sur le monde politique et littéraire français pendant la première moitié du XIXe siècle. — Son fils, PROSPER-CLAUDE, homme politique français, né à Paris en 1816, mort en 1889, fut élu député dans le Puy-de-Dôme, qui l'envoya à l'Assemblée nationale en 1871, puis fut sénateur de 1876 à 1882.

Barante.

BARANYA, comitat des Etats autrichiens Hongrie sud-ocid., compris entre le Danube à l'E., et la Drave au S.; 322.000 hab. Ch.-l. *Pecs* (on *Fünfkirchen*).

BARAQUE (ital. *baracca*) n. f. Petites constructions provisoires, en planches, établies dans un camp pour abriter les soldats. ‖ Par ext. Construction analogue qui abrite des pêcheurs, des chasseurs, des ouvriers, des outils, etc. ‖ Boutique faite de planches : *Les* BARAQUES *des marchands forains.*

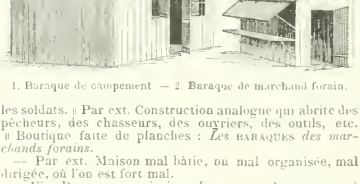

1. Baraque de campement — 2. Baraque de marchand forain.

— Par ext. Maison mal bâtie, ou mal organisée, mal dirigée, ou l'on est fort mal.

— Fig. Demeure provisoire : *Le corps est la* BARAQUE *où notre existence est campée.* (J. Joubert.)

— Argot de collège. Armoire où les écoliers enferment leurs papiers et leurs livres : *Il se trouvait dans nos salles d'études des* BARAQUES *où chacun mettait son butin.* (Balz.) (Vieux.)

— Jeux. *La baraque*, Sorte de jeu de billard inventé en 1884. A un angle d'un billard ordinaire, on place une espèce de casier métallique creusé d'un certain nombre de cavités rondes et très peu profondes, marquées chacune d'un ou de plusieurs chiffres. Les joueurs se placent à l'autre extrémité du billard, et poussent leur bille avec une queue ordinaire. La bille monte ou ne monte pas sur le casier, car elle a une petite pente à gravir pour y arriver. Si elle la franchit, elle tombe dans une des cavités, en est chassée par un mouvement de rotation, passe à une autre, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'elle finisse par s'arrêter dans l'une des cases..., ou par redescendre sur le tapis du billard. Le joueur qui amène le plus fort point gagne les enjeux des autres. Ce jeu, dans les premiers temps qui suivirent son invention, fit fureur dans les cafés, au point que la police dut l'interdire, car les joueurs y perdaient des sommes considérables.

Jeu de la baraque.

— Pêch. Cabane ménagée sur le bateau destiné à la pêche à l'échiquier et dans laquelle se réfugient les pêcheurs.

BARAQUEMENT n. m. Art ou action de baraquer, d'établir des troupes sous des baraques : *Depuis le* XVIe *siècle, le* BARAQUEMENT *s'est bien perfectionné.* (Walsh.) ‖ Ensemble des baraques. ‖ Matériel servant à baraquer un corps de troupes : *Abandonner les bagages et le* BARAQUEMENT.

BARAQUER v. n. S'établir sous des baraques : *Troupes qui* BARAQUER.

— v. a. Etablir sous des baraques : BARAQUER *les soldats.*

Se baraquer, v. pr. Se construire des baraques, s'établir sous des baraques.

BARAQUETTE (*kèt'*) n. f. Mar. Sorte de poulie trenconique, percée de deux réas dans le même sens et portant sur les joues deux engoujures permettant de la loger au capelage, entre les haubans ou les galhaubans : *La* BARAQUETTE *sert au passage de la balancine et des palanquins.*

— Pathol. Nom vulgaire d'une épidémie catarrhale qui sévit en 1761.

BARAS (*rass*) n. m. Techn. V. BARRAS.

BARASA, anc. ville de la Palestine (tribu de Gad), située au delà du Jourdain, dans le territoire de Moab, au N. de l'Arnon. Elle fut conquise par Judas Machabée.

Baraquette.

BARASBAI (Al-Malik-al-Ashraf). Ce prince, le neuvième de la dynastie des mamlouks circassiens, régna en Egypte de l'année 1422 à 1437, et eut pour successeur son fils Yousouf. Son administration rendit la tranquillité à l'Egypte; il s'allia aux Turcs, triompha du roi de Chypre, et vainquit les pirates qui infestaient la Méditerranée. Son nom signifie, en turc oriental, « la panthère grise », tout comme le nom du sixième sultan mamlouk baharite, Baïbars.

BARAT (*ra* — mot d'origine celt.) n. m. Anc. dr. Dol, fraude, tromperie : d'où *baraterie*. V. ce mot.

BARAT (*ra* — du turc *barat*, lettre, diplôme) n. m. Patente de drogman, délivrée aux sujets du Grand Seigneur par les consuls européens.

BARAT (Nicolas), hébraïsant français, né à Bourges vers le milieu du XVIe siècle et mort en 1706. Il suivit les leçons du célèbre Richard Simon (1638-1712), et collabora avec le P. Thomassin au *Glossarium universale hebraicum*, dont il publia ensuite une seconde édition. Il fut aussi le collaborateur de Duhamel dans son édition de la Bible (1706). Son éloge fut prononcé à l'Académie des inscriptions, dont il était membre, par P. Tallemand. En 1714, parut à Amsterdam un de ses ouvrages, intitulé *Nouvelle bibliothèque choisie.*

BARATARIA (ILE DE), île imaginaire où Cervantes place comme gouverneur Sancho Pança, écuyer de don Quichotte, et dans laquelle le brave homme éprouve, sous une forme ultra-comique, tous les désagréments attachés à la puissance. Les écrivains font de fréquentes allusions à l'île, à la royauté éphémère et pacifique de Sancho, aux déboires que lui valut cette puissance d'un jour, et surtout à sa manière de rendre la justice, fonction qu'il sut remplir avec une bonhomie doublée de finesse.

BARATE n. f. En T. de mar., Sangle qu'on dispose en croix, pour soutenir les basses voiles contre un coup de vent.

BARATEAU (Emile), chansonnier, né à Bordeaux en 1792, mort à Paris en 1870. Secrétaire de Martignac, il l'accompagna en Espagne en 1823, devint chef de cabinet, lors de son ministère, et, à sa chute, fut nommé inspecteur des hospices. On lui doit plus de 3.000 romances ou chansons, dont quelques-unes, comme *Jenny l'ouvrière*, ont eu un succès populaire. Outre des romans, il a publié deux recueils de poésies : *Bagatelles* (1831), et *Bigarrures* (1833); *les Pigeons blancs*, fantaisie; etc.

BARATERIE (de *barat*, fraude) n. f. Volerie impudente : *Ceci est un des moindres malheurs que cause à la littérature française l'ignoble* BARATERIE *de la contrefaçon.* (Balz.)

— *Baraterie de patron*, Préjudice volontaire porté par celui qui commande un navire, ou par toute personne faisant partie de l'équipage, aux armateurs, chargeurs, propriétaires ou assureurs.

— ENCYCL. Dr. pén. Les faits dits de *baraterie simple*, c'est-à-dire qui n'ont aucun caractère criminel, n'entraînent qu'une responsabilité civile. Le code pénal n'atteint pas directement les faits criminels de baraterie; mais plusieurs de ses dispositions peuvent être appliquées, lorsque les actes de baraterie ne sont pas prévus par une loi spéciale. La loi du 10 avril 1825, qui définit et punit plusieurs cas de baraterie, a été complétée et modifiée par le décret du 24 mars 1852.

La peine de mort est portée contre tout individu chargé de la direction d'un navire, qui, en faisant volontairement échouer ou périr ce navire, a causé un homicide : s'il n'y a que des blessures, la peine est celle des travaux forcés à temps; le fait seul de l'échouement ou de la destruction du navire est puni de dix à vingt ans de travaux forcés, et du maximum si le coupable était chargé de la conduite du navire. Cette dernière peine est aussi appliquée au capitaine ou patron qui détourne à son profit le navire qui lui est confié; il encourt les travaux forcés à temps s'il fait volontairement fausse route ou détruit ou jette à la mer, sans nécessité, tout ou partie du chargement, et à la réclusion dans les cas prévus par l'article 236 du Code de commerce, ou s'il vend, hors les circonstances indiquées en l'article 237 du même code, le navire qui lui est confié, ou s'il débarque des marchandises contrairement à la loi.

Les prévenus du crime de baraterie sont poursuivis devant les cours d'assises.

BARATHRE (du gr. *barathron*, abîme), ravin situé à l'O. d'Athènes, où l'on précipitait les criminels. Les parois en étaient revêtues de lames de fer qui déchiraient les corps dans leur chute. (Le *Barathron* est aujourd'hui à moitié comblé.)

BARATHROMÈTRE (du gr. *barathron*, abîme, et *métron*, mesure) n. m. Instrument au moyen duquel on peut mesurer la rapidité et connaître la direction des courants sous-marins.

BARATHRON (du gr. *barathron*, abîme) n. m. Antiq. gr. Nom donné à des jeux solennels en Thesprotie.

BARATIER (Jean-Philippe), enfant prodige, né en 1721 à Schwabach, dans le margraviat d'Anspach, mort en 1740. A sept ans, il savait l'allemand, le français, le latin, le grec et l'hébreu. Deux ans après, il composa un dictionnaire hébreu des mots les plus difficiles. A treize ans, il traduisit de l'hébreu en français l'*Itinéraire de Benjamin de Tudèle*, et, l'année suivante, il fut reçu *magister* à l'uni-

versité de Halle. Il publia, vers le même temps, plusieurs dissertations savantes dans la *Bibliothèque germanique*. Ayant appris les mathématiques et l'astronomie, il envoya à l'Académie de Paris, en 1738, des travaux qui lui méritèrent des encouragements. Il venait de publier une dissertation importante sur la succession des pontifes romains, lorsqu'il mourut de ses excès de travail.

BARATINSKI (Eugène-Abramovitch), poète russe, né en 1792, mort à Naples en 1845. Il quitta l'armée pour s'adonner à la poésie. Selon Pouchkine, son ami, il fut le premier poète élégiaque de la Russie. Une édition complète de ses œuvres a paru en 1833. Parmi les meilleures, nous citerons : *Elégie sur la mort de Gœthe*; *le Crâne*; *la Dernière Mort*; *Eda*; *la Bohémienne*.

BARATON, poète français, né dans l'Orléanais vers le milieu du XVIIe siècle, mort de 1720 à 1730. On trouve de lui quelques épigrammes assez bien tournées dans la collection de Bruzen de La Martinière (Amsterdam, 1720). Baraton s'y montre comme un disciple du chevalier de Cailly. La plus connue de ses épigrammes est la suivante :

Huissiers, qu'on fasse silence!
Dit, en tonnant audience,
Un président de Baugé.
C'est un bruit à tête fendre;
Nous avons déjà jugé
Dix causes sans les entendre.

BARATTA (Francesco), sculpteur italien, né à Massa di Carrara, mort à Berlin en 1700. Élève et aide du Bernin, il se conforma surtout au style de ce dernier, et produisit entre autres ouvrages : une statue colossale représentant le fleuve de la *Plata*, sous la figure d'un Maure, pour la fontaine de la place de Ravenne; les statues d'*Hercule*, d'*Achéloüs*, etc. Plus tard, venu en Allemagne, il dut exécuter des statues pour le *Grossgarten* de Dresde; mais il mourut sur ces entrefaites à Berlin.

BARATTA (Jean), sculpteur italien, né et mort à Carrare (1670-1747). Il se forma à Florence, sous Saggini, et plus tard sous Soldani. Il travailla dans cette ville, à Gênes, à Pistoia, à Livourne, à Turin, à Carrare, etc. On cite, au nombre de ses meilleurs ouvrages, les statues de l'archange *Raphaël* et du jeune *Tobie*, dans l'église de Saint-Esprit, à Florence. Son style était assez maniéré.

BARATTA (Eumène), sculpteur italien, de la famille du précédent, né à Carrare en 1823, a étudié à l'académie de Modène, et a remporté, en 1842, le grand prix de Rome. Il a exposé à Paris, en 1855, une statue de marbre connue sous le nom de : *Innocente endormie*.

BARATTAGE n. m. Préparation que la crème de lait subit dans la baratte pour la fabrication du beurre.

— ENCYCL. La pratique a démontré qu'il est de toute nécessité, dans l'opération du *barattage*, que deux conditions soient remplies pour obtenir rapidement du beurre de bonne qualité : il faut d'abord que le liquide soit toujours en contact avec une quantité aussi grande que possible d'air; en second lieu, la température ne doit jamais descendre au-dessous de 14°, ni dépasser 20° C.

BARATTE (du bas bret. *baraz*, baquet) n. f. Vaisseau dans lequel on bat la crème, pour en extraire le beurre : *On compte un grand nombre de types de* BARATTES : *les unes manœuvrées à la main, les autres mues mécaniquement*.

— ENCYCL. Une bonne *baratte* doit satisfaire aux conditions suivantes : 1° Être d'un nettoiement facile; 2° Offrir des moyens prompts de séparer le beurre sans nuire à sa qualité; 3° Être d'un emploi aisé; 4° Être solide, d'un prix modéré; 5° Permettre un écoulement facile du petit-lait et l'enlèvement aisé du beurre; 6° Offrir le moyen de modifier, suivant le besoin, la température de la crème.

1 Baratte ordinaire. — 2. Baratte normande

A l'origine, la baratte n'était qu'une espèce de baquet de bois, un peu moins large que profond, dans lequel la crème était battue au moyen d'une palette. Puis on a eu recours à la baratte ordinaire, qui consiste en un tonnelet, dans lequel se meut de haut en bas et de bas en haut un disque percé de trous et fixé à l'extrémité d'un manche de bois.

— La *baratte normande* (ou *barillet*) consiste en un tonneau horizontal traversé par un arbre armé de palettes ajourées. Ces palettes, douées d'un rapide mouvement de rotation que leur transmet l'arbre, actionné par une manivelle, transforment très vite la crème en beurre.

— Dans la *baratte circulaire*, c'est le tonneau qui tourne, tandis que les palettes demeurent fixes.

Les barattes des systèmes Claës, Bernier, Rowan, Drummont, très peu employées, sont des variétés des deux types précédents. Il en est de même des barattes métalliques Stergnsvard, Lavoisy, Girard, Seiguette, avec ou sans bain-marie, ou encore des *barattes flamandes*.

— Dans les grandes exploitations laitières, on fait usage d'une baratte mue par la vapeur, du système Clayburn. Un axe vertical traverse l'appareil, de forme conique. Cet axe, tournant rapidement, est garni par de nombreuses tiges horizontales, qui passent entre d'autres séries de tiges semblables, montées sur les parois intérieures de la baratte. Les résultats obteaus sont des plus satisfaisants.

BARATTÉ (rad. *baratter*) n. m. Babeurre, dans certaines contrées.

BARATTER v. a. Battre dans la baratte, en parlant de la crème destinée à la confection du beurre.

Se *baratter*, v. pr. Être baratté.

BARATTON ou **BARATON** (rad. *baratte*) n. m. Batte à beurre.

BARBA (Alvarez Alonzo), prêtre et minéralogiste espagnol, vivait dans le XVIIe siècle. On connaît de lui l'*Arte de los metalles* (Madrid, 1640), traité fort remarquable pour le temps. Il a été traduit en français par Ch. Hautin de Villars (1730), et par Lenglet-Dufresnoy (sous le pseudonyme de GROSPORN), qui publia sa traduction sous le titre suivant : *Métallurgie ou l'Art de tirer et de purifier les métaux* (Paris, 1751).

BARBACANE (de l'ar. *barbak-kanch*, galerie servant de rempart devant une porte) n. f. Dans les fortifications du moyen âge, tout ouvrage avancé garni de meurtrières, et destiné à défendre l'entrée d'un pont ou d'une ville. ‖ Meurtrière servant à tirer à couvert sur les assaillants. ‖ Baie étroite et longue qui donne de l'air et du jour à un local, ou qui facilite l'écoulement des eaux dans les murs de soutènement ou de terrasse. ‖ En style de costume, au moyen âge, on entend par « barbacane » la porte en fer à cheval dans laquelle venait se prendre une agrafe.

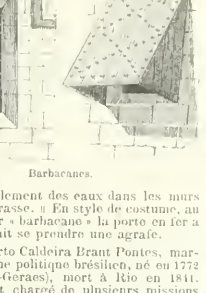
Barbacanes.

BARBACENA (Felisberto Caldeira Brant Pontes, marquis DE), général et homme politique brésilien, né en 1772 près de Muriana (Miñas-Geraes), mort à Rio en 1841. Lieutenant général, il fut chargé de plusieurs missions importantes par l'empereur don Pedro, et nommé ministre des finances; il introduisit au Brésil la première machine à vapeur.

BARBACÉNIE (de *Barbacena*, n. pr.) n. f. Genre de monocotylédones, placé à la suite des hémodoracées, renfermant des herbes vivaces des montagnes du Brésil, croissant dans les lieux secs et ensoleillés, entre le 14° et le 23° degré de latitude.

BARBACOAS, ville de l'Amérique du Sud (Colombie, État de Cauca), sur le fleuve côtier Telombi; 5.500 hab. Mines d'or. — Pop. du municipe du même nom : 22.500 hab.

BARBACOLE (du nom de *Barbacole*, anc. personnage de parades, qui se retrouve dans le *Carnaval*, mascarade de Lulli; du lat. *barba*, barbe, et *colere*, cultiver) n. m. Fam. et vieux. Maître d'école, magister :

Humains, il vous faudrait encore, à soixante ans,
Renvoyer chez les *barbacoles*.
LA FONTAINE.

BARBACOLLE n. m. Jeu de pharaon. V. ce mot.

BARBACOU (contract. de *barbu* et *coucou*, comme ayant des analogies avec ces deux genres) n. m. Nom vulgaire des oiseaux du genre monase. Ils appartiennent à la famille des bucconidés et au groupe ancien des barbus.

— ENCYCL. Les *barbacous* sont des oiseaux de petite taille et de couleur sombre, qui vivent dans les régions tropicales de l'Amérique méridionale. Ils sont à la base du bec des poils assez longs qui simulent une barbiche, d'où leur nom. Ces oiseaux vivent dans les forêts, se perchant au sommet des arbres pour guetter les insectes qu'ils attrapent au vol.

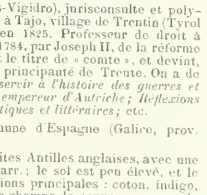
Barbacou.

BARBACOVI (François-Vigidro), jurisconsulte et polygraphe italien, né en 1739 à Tajo, village de Trentin (Tyrol italien), mort à Vienne en 1825. Professeur de droit à Trente, il fut chargé, en 1784, par Joseph II, de la réforme du code du Trentin, reçut le titre de « comte », et devint, en 1791, chancelier de la principauté de Trente. On a de lui : *Considérations pour servir à l'histoire des guerres et du règne de François Ier, empereur d'Autriche*; *Réflexions* ou *Maximes morales, politiques et littéraires*; etc.

BARBADANES, commune d'Espagne (Galice, prov. d'Orense); 3.700 hab.

BARBADE, île des petites Antilles anglaises, avec une superficie de 430 kilom. carr.; le sol est peu élevé, et le climat très sain. Productions principales : coton, indigo, café, et surtout sucre; les champs de cannes couvrent la majeure partie du sol. La population, qui est de 160.000 hab. (372 au kilom. carr.), se compose en majeure partie de nègres émancipés; la capitale est *Bridgetown*, qui est située sur la côte occidentale. V. ANTILLES.

— ENCYCL. La *Barbade* souffre cruellement de la crise de l'industrie sucrière; on s'efforce, actuellement, de remplacer les plantations de cannes à sucre par d'autres (café, cacao, etc.), mais cette œuvre de régénération n'en est qu'à ses débuts. — Découverte et possédée d'abord par les Portugais, cette île est devenue anglaise en 1624, et est actuellement le siège du gouvernement des îles du Vent et des îles sous le Vent.

BARBADILLO (Alphonse-Jérôme DE SALAS), poète dramatique et romancier espagnol, né à Madrid vers 1580, mort en 1630. Ami de Cervantes, il avait autant de verve que d'esprit. Ses ouvrages principaux sont : *la Ingeniosa Helena* (1612); *el Caballero puntual* (1614); *Rimas castellanas* (1618); *el Subtil Cordovez Pedro de Urdemalas* (1620); *los Triomphos de la beata soror Juana de la Cruz* (1621); *Don Diego de Noche* (1623); *el Caballero descortes* (1621); etc.

BARBAJAN n. m. Nom vulgaire du chat-huant.

BARBAJOU ou **BARBAJOUE** (*joû* — du lat. *barba*, barbe, et *Jovis*, de Jupiter) n. m. Nom vulgaire de la joubarbe des toits (*sempervivum tectorum*).

BARBALE n. m. Zool. Syn. de BARBELLE.

BARBALHO BEZERRA (Augustin), voyageur brésilien, né à Saint-Paul, mort vers 1667. Nommé par Alphonse VI administrateur des mines du Brésil (1664), il organisa une expédition pour aller à la découverte de mines d'émeraudes, explora vainement les vastes forêts d'Espirito-Santo, et mourut de la fièvre.

BARBALOINE n. f. Principe extrait de l'aloès de la Barbade, et analogue à l'aloïne.

BARBAN n. m. Nom vulgaire, à Nice, d'un insecte du genre thrips qui attaque les oliviers, dont il rouge les feuilles.

BARBANÇOIS (Charles HÉRION, marquis DE), agronome distingué, né en 1760, au château de Villegongis, près de Châteauroux, mort en 1822, introduit le premier en France les mérinos d'Espagne, et obtint, en 1809, un prix pour le meilleur mode d'irrigation. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages : *Mémoires sur les moyens d'améliorer les laines et d'augmenter les produits des bêtes à laine dans le département de l'Indre* (Châteauroux, 1804); *Petit traité sur les parties les plus importantes de l'agriculture en France* (Paris, 1812); *Principes généraux d'instruction* (1820; etc. — Son fils, LÉON-FORMOSE, marquis **de Barbançois**, né au château de Villegongis (Indre) en 1792, mort en 1863, fut, en 1849, député de l'Indre à l'Assemblée législative, et devint sénateur en 1852.

BARBANÇON n. m. Marbre belge d'un fond noir plus ou moins moucheté, qui se trouve près de *Barbançon* (Hainaut). (Dans le commerce, on le désigne vulgairement sous le nom de *petit antique*.)

BARBANÇON (Marie DE), fille de Michel de Barbançon, seigneur de Cany en Picardie; elle épousa Jean de Barret, seigneur de Neuvy, un des chefs du parti huguenot. Après la mort de son mari, elle se rendit célèbre par la défense héroïque du château de Baugency en Bénégon (Berry), qu'elle dirigea contre Montaré, gouverneur du Bourbonnais (1569). — L'historien de Thou, qui avait lui-même épousé une MARIE **de Barbançon**, nièce de l'héroïne, lui a fait une place dans l'histoire de son temps.

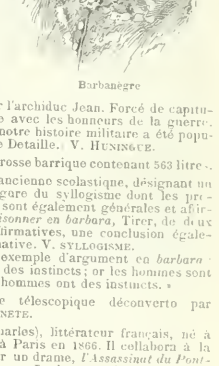
Barbanègre

BARBANÈGRE (Joseph, baron), général français, né à Pontacq (Basses-Pyrénées) en 1772, mort à Paris en 1830, entra fort jeune dans l'armée. Il était colonel à Austerlitz et général de brigade à Wagram, et dut sa réputation à son héroïque défense d'Huningue pendant les Cent-Jours. Avec une garnison de 135 hommes, il défendit cette ville contre une armée de 30.000 Autrichiens, commandés par l'archiduc Jean. Forcé de capituler, il sortit de la place avec les honneurs de la guerre. Ce glorieux épisode de notre histoire militaire a été popularisé par un tableau de Detaille. V. HUNINGUE.

BARBANTANE n. f. Grosse barrique contenant 563 litres.

BARBARA, mot de l'ancienne scolastique, désignant un mode de la première figure du syllogisme dont les prémisses et la conclusion sont également générales et affirmatives (A, A, A). ‖ *Raisonner en barbara*, Tirer, de deux prémisses générales affirmatives, une conclusion également générale et affirmative. V. SYLLOGISME.

— ENCYCL. Voici un exemple d'argument en *barbara* : « Tous les animaux ont des instincts; or les hommes sont des animaux; donc les hommes ont des instincts. »

BARBARA, planète télescopique découverte par C.-H.-F. Peters. V. PLANÈTE.

BARBARA (Louis-Charles), littérateur français, né à Orléans en 1822, mort à Paris en 1866. Il collabora à la *Revue de Paris*, fit jouer un drame, *l'Assassinat du Pont-Rouge*, en collaboration avec Deslys, et publia des romans et des nouvelles. Nous citerons de cet écrivain, à l'imagination dramatique et sombre : *les Orages de la vie* (1850); *Mes petites maisons* (1860); *Ary Zang* (1864); *Mademoiselle de Sainte-Luce* (1868); *Un cas de conscience* (1868); etc.

Barbara Radziwill, tragédie polonaise de Felinsky, publiée dans l'édition de ses œuvres complètes (1818-1821 et 1825). Cette pièce est tirée de l'histoire de Pologne, et a pour sujet le mariage de Sigismond-Auguste, fils de Sigismond Ier, avec la fille de Georges Radziwill, grand général du duché de Lithuanie. Devenu roi, Sigismond-Auguste doit lutter contre la résistance de la noblesse et de sa propre mère, qui refusent de ratifier le mariage. Pour éviter la guerre civile, la jeune femme se résigne à se séparer de son époux, qui ne veut pas y consentir. Lorsque, après de longs débats, la Diète, enfin, ratifie le mariage, la jeune reine expire, empoisonnée par sa belle-mère.

Barbara Radziwill passe pour la meilleure tragédie polonaise. Elle respire cet amour de la patrie qui devait animer son auteur, l'ami de Kosciuszko.

BARBARALEXIS (*le-ksiss*) ou **BARBARALEXIE** (*le-ksi*) n. f. Rhét. V. BARBAROLEXIE.

BARBARASSE n. f. En T. de mar., Bosse ordinaire de 3 à 4 m. de long, terminée à une extrémité par un crochet au lieu d'un œil. Elle sert à bosser les grelins, aussières, guindresses.

BARBARE (lat. *barbarus*; du gr. *barbaros*, adj. Chez les Grecs et les Romains, se disait de tout étranger, tout pour homme de civilisation inférieure. Se dit particulièrement des peuples qui envahirent successivement l'empire romain, et finirent par en amener la chute : *Les peuples* BARBARES *qui conquirent l'empire romain ne balancèrent pas un moment à embrasser le christianisme*. (Montesq.). Qui a rapport, qui est propre aux nations barbares : *L'esprit des volontés et la loi de forces individuelles, c'est là le grand fait de la société* BARBARE. (Guizot.) Sauvage, non civilisé : *Peuple* BARBARE, *qui ne connaît même pas le plaisir de l'amour*. (Laboulaye.)

— Par ext. Inhumain, cruel : *Lorsque les enfants sont* BARBARES *envers les bêtes innocentes, ils ne tardent pas à le devenir avec les hommes*. (B. de St-P.

— Inculte, grossier, sans goût : *Musique* BARBARE. *Les linguistes ont été surpris de trouver dans les langues répétées* BARBARES *une grande richesse de formes*. (Renan.) S'est dit pour gothique, quand le gothique était universellement regardé comme un genre de décadence et de barbarie : *Architecture, écriture* BARBARE.

— 6. Étranger, par rapport aux Grecs et aux Romains *Dupuis. Commode, tous les empereurs payèrent tribut aux* BARBARES.

— Individu grossier, peu civilisé : *Nous paraîtrons nous-mêmes des* BARBARES *à nos arrière-neveux.* (Chateaubr.)

— Personne cruelle, impitoyable :

Donne-moi donc, *barbare*, un cœur comme le tien!
CORNEILLE.

Le barbare, n. m. Le genre barbare, la barbarie, eu fait d'art et de littérature :

Hors du vrai par l'ennui les esprits égarés
Tombent dans *le barbare*, et les choses frivoles.
A. BARBIER.

— ENCYCL. Les Grecs désignaient sous le nom de *barbares* tous les peuples qui parlaient une langue différente de la leur. À l'origine, ce mot équivalait simplement à la constatation d'un fait; mais, peu à peu, l'on y attacha une idée de mépris, en raison du développement original de la civilisation grecque. Dès le temps d'Aristophane, le nom de « barbare » est presque une injure à Athènes.

Les Romains suivirent l'exemple des Grecs. Pour eux, était barbare quiconque ne parlait ni grec ni latin, quiconque était étranger à la civilisation gréco-romaine. Cependant, le sens ou l'extension du mot se modifia sous l'empire. Dès lors, on n'appliqua le nom de « barbares » qu'aux nations et aux races restées en dehors du cercle d'action de Rome. En droit politique, on distinguait les barbares établis sur un territoire non romain (*alienigeni*), contre qui tous les genres d'hostilités étaient permis en tout temps, à moins de traité formel (*fœdus*), et les barbares établis sur territoire romain (*dediticii, fœderati, gentiles*), qui avaient quelques-uns des privilèges réservés aux *peregrini* et *provinciales*, provinciaux sujets de l'empire, sans se confondre cependant avec eux.

A partir d'Auguste, les barbares sont de plus en plus traités en étrangers qu'on ne cherche qu'à refouler. Des lois sévères interdisent le mariage entre barbares et Romains, régissent le commerce et les marchés communs. Le droit de cité, concédé à des rois vaincus ou à des personnages considérables, ne paraît pas avoir entraîné l'accession aux honneurs, sauf sous le bas-empire, par clause spéciale pour des alliés militaires. Ces exceptions, il est vrai, se multiplièrent à l'excès. Quant aux tribus admises sur le territoire romain, elles étaient généralement peu à peu rattachées à la loi romaine.

En fait, les mesures restrictives furent impuissantes à empêcher l'infiltration des barbares dans l'empire. L'affaiblissement de la noblesse romaine ou provinciale, son éloignement pour le service militaire, la nécessité de garnir les frontières de troupes nombreuses pour s'opposer à la pression continue du monde barbare, et même de faire à celui-ci des concessions, contraignit les empereurs à déroger plus d'une fois au principe de la résistance. Auguste lui-même colonise la rive gauche du Rhin avec des barbares, admet des Cattes dans l'île des Bataves, des Sicambres en Gaule. Beaucoup d'empereurs suivent cet exemple. Les uns incorporent des barbares dans l'armée, d'autres en établissent par milliers aux frontières; ou emploie des barbares pour combattre d'autres barbares; au milieu du IIIe siècle, l'armée, les charges du palais, sont envahies par les barbares. C'est ainsi qu'on voit le Gète Maximin arriver au pouvoir suprême. Sous Constantin, ils sont partout; l'un d'eux parvient au consulat. Sous Théodose, l'armée en est presque entièrement composée, et l'empire n'a plus d'armée nationale.

La barbarie recula avec la civilisation; ainsi, quand la Gaule fut tout à fait incorporée, la limite de la barbarie fut le Rhin. Plus tard, les Francs appliquèrent ce terme aux Germains, et la loi salique distingua le Franc du barbare. Au sens historique, le nom de « barbare » désigne les hordes qui inondèrent l'empire romain dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, et qui peuvent se classer en trois grandes familles : les Germains et les Slaves, de race indo-européenne, et les Finnois, qui se rattachent à l'Asie septentrionale.

Invasions des barbares. En réalité, le mouvement qui précipitait les tribus germaniques contre l'empire commence avec l'expédition des Cimbres et des Teutons (113 av. J.-C.), à grand peine exterminés par Marius près d'Aix, puis dans les plaines de Verceil (102 et 101 av. J.-C.). Les guerres de César contre Ariovisto et les Suèves, d'Auguste contre la Germanie, de Trajan contre les Daces, de Marc-Aurèle contre les Marcomans, ainsi qu'un grand nombre d'autres actions partielles, furent le prélude des grandes luttes postérieures. Pendant le IIIe siècle, les peuples de Germanie s'organisent pour une guerre d'envahissement et forment des confédérations. En 256, les Francs passent le Rhin, puis Burgondes et Vandales brûlent soixante-dix villes en Gaule, et sont repoussés par Aurélien et Probus. En 310, Constantin arrête les Francs, qui, sous Constance, s'établissent dans les Belgiques. Julien délivre la Gaule, et Valentinien fortifie le Rhin.

Invasion de 407. Des tribus innombrables dévastent la Gaule jusqu'aux Pyrénées. Les Alains, les Suèves, les Vandales, pénètrent en Espagne; les Alemans s'établissent entre le Rhin et la Gaule, les Bourguignons dans la vallée du Rhône.

Invasion des Wisigoths (412). Ataulfe, roi des Wisigoths après Alaric, s'empare de la Gaule méridionale, mais passe en Espagne comme *auxiliaire* de l'empire contre les autres barbares. En récompense, Honorius lui concède (418) l'Aquitaine et Toulouse.

Carte des invasions des barbares.

Invasion des Francs (438). Sous la conduite de Clodion, ils s'emparèrent, malgré Aétius, des pays entre le Rhin et la Somme.

Invasion des Huns (451). Attila dirige à son tour une formidable armée contre les Gaules. Il est vaincu par Aétius aux champs Catalauniques.

Vers 481, la Gaule est partagée entre : au N., les Francs Saliens et Ripuaires; à l'E., les Alemans, les Bourguignons (vallée du Rhône) sauf la Provence); au S., les Wisigoths; à l'O., la Confédération armoricaine. Les possessions de Syagrius, c'est-à-dire quelques cités sur l'Oise, la Marne et la Seine, sont les derniers vestiges de la domination romaine. Les Francs, avec Clovis et ses successeurs, prévalurent et finirent par arrêter le flot germanique.

D'autre part, les peuples de race gothique s'étaient établis les uns en Espagne, les autres dans la Dacie, la Mésie, la Thrace, et sur les rives du Danube. En 402 et 408, les Wisigoths, sous Alaric, avaient saccagé la Grèce, s'étaient jetés sur l'Italie, puis avaient envahi, avec Ataulfe, la Gaule et l'Espagne (412), et fondé un empire qui ne tomba en Espagne que trois siècles plus tard, sous les coups des Arabes. L'empire gothique du Danube fut dissous par Attila, dont le propre empire fut démembré après sa mort. Les Vandales, entrés en Espagne en 407, avaient été conduits en Afrique par Genséric (429), qui y fonda un empire, combattit les Romains, et vint piller Rome en 455. La domination vandale fut détruite en 533 par Bélisaire, général de Justinien.

En 476, Odoacre, roi des Hérules, s'établit en Italie et détruit l'empire d'Occident. En 488, Théodoric, roi des Ostrogoths, envahit à son tour l'Italie et y fonde une nouvelle monarchie barbare, qui fut renversée en 554 par Narsès, et bientôt remplacée par la domination des Lombards.

L'empire d'Orient subsista de longs siècles encore, mais constamment en lutte avec d'autres barbares dont nous n'avons pas à nous occuper ici, non plus que des invasions des Avares, des Hongrois, des Sarrasins, des Normands, etc.

— ANTON. Civilisé, poli, policé.

Barbares dans l'art antique (REPRÉSENTATIONS DES). Elles remontent à une haute antiquité, puisque Pausanias mentionne des ex-voto représentant des barbares exécutés par Onatas et par Agéladas pour les Tarentins. Les plus anciennes représentations des barbares que nous possédons se trouvent dans les marbres d'Égine. Les barbares ne se confondent pas avec les Grecs dans les œuvres où ils figurent. Mais il est aisé de voir que, jusqu'à la période hellénistique, les artistes ne se piquent pas de couleur locale, et reproduisent un type conventionnel que le bonnet phrygien, les pantalons, les tiares, les carquois, font facilement reconnaître. Il suffit, pour se rendre compte de cette convention, de comparer les œuvres des sculpteurs avec celles où les barbares, les Perses par exemple, se sont eux-mêmes représentés. Certains traits, cependant, différencient les barbares d'Italie des barbares orientaux : bonnets pointus, tuniques courtes, bottes, etc. Les caractères ethniques sont plus curieusement recherchés dans de petites figures humoristiques, comme les caricatures de nègres, et il en était sans doute de même dans la peinture de genre grecque, dont nous ne possédons que le reflet dans certaines mosaïques.

Mais il était réservé à l'art romain d'aller beaucoup plus loin dans la voie du réalisme, et, par exemple, sur les soubassements des colonnes Trajane et Antonine, les différents types de barbares, ainsi que les détails du leur armement, sont reproduits avec la plus scrupuleuse recherche du vrai et du particulier.

— BIBLIOGR. : Art. *Barbari* dans le « Dict. des antiquités » de Daremberg et Saglio; *Barbarenbildungen*, dans les « Antike Denkmäler » de Baumeister; F. Lenormant, *l'Arc de triomphe d'Orange*; S. Reinach, *les Gaulois dans l'art antique* (1889).

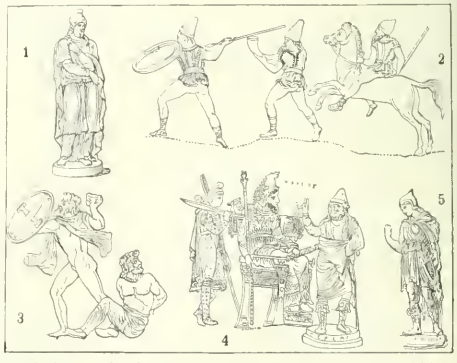

1. Barbare captif; 2. Messapiens; 3. Gaulois; 4. Perses; 5. Thrace (Orphée).

BARBARÉE (de *Barbe*, nom de sainte) n. f. Genre de crucifères-cheiranthées, renfermant des herbes des régions tempérées du globe, et dont une espèce, la barbarée vulgaire, appelée « herbe Sainte-Barbe », « herbe aux charpentiers », etc., pousse dans les prés, au bord des

ruisseaux, et possède les mêmes propriétés que le cresson de fontaine.

BARBARELLI (Giorgio), célèbre peintre italien, plus connu sous le nom de GIORGIONE. V. ce mot.

BARBAREMENT (rad. *barbare*) adv. D'une façon cruelle : *Traiter quelqu'un* BARBAREMENT. || D'une façon opposée au bon goût : *Peindre* BARBAREMENT.

BARBARESQUE (*résk'*) adj. Qui a rapport à la contrée africaine autrefois appelée Barbarie : *Peuple* BARBARESQUE.
— n. m. pl. Les peuples barbaresques.

BARBARI, mot technique (logique), syn. de BARALIPTON.

BARBARI (Jacopo DA), nommé aussi JAKOB **Walch** ou **Walsch**, et désigné dans la gravure sous le nom de *Maître au caducée*, à cause du caducée qui sert de signature à ses planches singulières. Peintre et graveur, né en 1445, probablement à Venise, mort avant 1515, après avoir été peintre de la cour de Marguerite de Bourgogne et de la régente des Pays-Bas, Barbari est un artiste original, étrange, en qui se marient le fantasque allemand et le réalisme des Pays-Bas. Tantôt sérieux et mesuré, tantôt plein de fantaisie, il a de l'accent, du mordant, de l'expression. Ses eaux-fortes font songer à Albert Dürer, sur lequel il a probablement fait impression; car, s'il a beaucoup travaillé à Venise, il n'a pas moins travaillé à Nuremberg, patrie du grand artiste allemand. On trouve de ses peintures à Augsbourg, à Dresde, à Berlin. Mais ses gravures, plus répandues, le font surtout connaître aujourd'hui, et, parmi celles-ci, il faut citer une *Judith*, une *Adoration des Mages*, une *Cléopâtre mourante*, *Mars et Vénus*, le *Sacrifice à Priape*, etc. Parmi ses gravures sur bois, son chef-d'œuvre est un *Triomphe du Christ*, longue frise en dix feuilles.

BARBARICAIRE (rad. *Barbarie*) n. m. Ouvrier en tapisserie qui employait des fils d'or et de soie de diverses couleurs.

BARBARIE (rad. *barbare*) n. f. Chez les Grecs et les Romains, Infériorité de civilisation des peuples étrangers : *La* BARBARIE *gauloise*. || L'ensemble de ces peuples : *La* BARBARIE, *en étouffant l'Italie, obscurcit l'univers*. || Chez les nations chrétiennes, Les nations qui ne le sont pas : *La Hongrie fut le rempart de l'Europe contre la* BARBARIE.
— Défaut de civilisation : *Au XIe siècle, la race saxonne avait fait un pas hors de la* BARBARIE, *mais ce n'était qu'un pas*. (H. Taine.)
— Cruauté, inhumanité : *Un acte de* BARBARIE *n'en autorise pas un autre*. (St-Marc-Gir.) || Action cruelle, barbare : *Toute guerre comporte des* BARBARIES.
— Grossièreté, défaut de règle ou de goût : *La* BARBARIE *d'une langue. La délicatesse de la femme est le plus puissant ennemi de la* BARBARIE *de l'homme*. (A. Martin.)
— ENCYCL. Dr. *Actes de barbarie*. L'article 303 du Code pénal assimile aux coupables d'assassinat et punit comme tels « tous malfaiteurs, quelle que soit leur dénomination, qui, pour l'exécution de leurs crimes, emploient des tortures ou commettent des *actes de barbarie* ». Cette disposition a eu principalement pour objet d'atteindre les bandes de brigands qui, sous le nom de « chauffeurs » et de « garrotteurs », avaient, à la faveur des guerres civiles, désolé quelques parties du territoire. Quels sont les caractères des actes de torture et de barbarie? Les termes de la loi sont ambigus; mais on admet généralement qu'il doit s'agir de violences corporelles très graves, de mauvais traitements portés à l'excès, par exemple de mutilations.
— SYN. **Barbarie, cruauté, férocité, inhumanité.** La *barbarie* tient à l'état des mœurs, peu ou point civilisées. La *cruauté* est une disposition du caractère : elle se plaît à verser le sang, à faire couler des larmes. La *férocité* est une cruauté furieuse, qui s'exalte par la vue des souffrances et par les cris des victimes. L'*inhumanité* (terme qui ne s'applique qu'à l'homme), est l'état d'une âme qui se plaît aux souffrances d'autrui, ou qui, du moins, y reste absolument insensible. On dirait : *l'inhumanité du mauvais riche*, la *férocité du tigre*, la *cruauté de Néron*, la *barbarie des anthropophages*.
— ANTON. **Civilisation, politesse, progrès, humanité.**

BARBARIE, nom donné par les anciens à une des contrées qu'ils appelaient aussi *Azanie* (v. ce mot), à la partie de la côte orientale d'Afrique s'étendant au S. du cap des Aromates (cap Guardafui).

BARBARIE. Antiq. rom. 1° Les anciens désignaient spécialement sous le nom de *Barbarica regio*, la côte africaine de l'océan Indien. 2° Les géographes latins et grecs de basse époque donnent souvent le nom de *Barbarie* indistinctement aux divers peuples indigènes de l'Afrique du Nord. 3° Julius Honorius, géographe de basse époque, nomme les *Barbariciens* comme composant une tribu de cette dernière région, sans préciser davantage.

BARBARIE ou **ÉTATS BARBARESQUES**, dénomination géographique qu'on applique souvent au Nord-Ouest africain, grand quadrilatère de hautes terres limité au N. par la Méditerranée, à l'E. par les Syrtes, à l'O. par l'Atlantique, au S. par le Sahara. On désigne parfois aussi cette région sous le nom de « Afrique Mineure » ou de « pays de l'Atlas » (v. ce mot); les géographes arabes l'appelaient Maghreb, Djezire-el-Maghreb (île de l'Occident). La Barbarie comprend le *Maroc*, l'*Algérie* et la *Tunisie*; elle a environ 1,600,000 kilom. carr. et 10 millions d'habitants. Elle est située approximativement entre 37° 1/2 lat. N. (cap Bon) et 29° lat. S. (oued Draa); entre 13° long. O. (embouchure de l'oued Draa) et 9° E. de Paris (îles Kerkennah).

Cette contrée, par son aspect, son climat et ses productions, ressemble beaucoup plus au midi de l'Europe, à l'Italie et à l'Espagne, qu'au continent africain proprement dit.

Le nom de « Barbarie » est une corruption de celui de *Berbérie* (ou *pays des Berbères*), tiré de l'appellation des indigènes qui l'occupent en majeure partie. V. BERBÈRES.

BARBARIE-MUSCAT (*muss-ka*) n. f. L'une des variétés de pommes qui entrent dans la fabrication du cidre dit *des cinq pommes*.

BARBARIGO (Agostino), doge de Venise, né en 1185, mort en 1501, successeur de son frère Marco. Il forma avec les ennemis de Charles VIII la Ligue de Venise, dont l'armée fut défaite à Fornoue (1495). Sous sa magistrature, Catherine Cornaro céda Chypre à la république.

BARBARIGO (Gregorio), diplomate vénitien, né à Venise en 1579, mort en 1646. Ambassadeur à Turin (1608-1612), il fut chargé d'une mission aux Grisons en Suisse (1613) pour déjouer les projets de l'Autriche tendant à unir ses possessions d'Allemagne et d'Italie; il fut ambassadeur en Angleterre en 1616, et mourut à Londres. Ce fut un des diplomates les plus perspicaces de la république.

BARBARIGO (Jean-François), savant cardinal, né à Venise en 1658, mort en 1730. Il avait été deux fois ambassadeur à la cour de Louis XIV, cardinal et évêque de Vérone, puis de Padoue. Il fit un magnifique ouvrage, orné de portraits, sur l'histoire.

BARBARIN (de *Barbarie*, nom géogr.) n. m. Métrol. Monnaie des Arabes d'Espagne, qui s'introduisit en France sous les Carlovingiens. || Monnaie frappée à Lamoges depuis le commencement du XIIe siècle jusqu'à la fin du XIIIe, et qui était ainsi nommée parce qu'elle portait pour type la figure barbue et vue de face de saint Martial, patron de la principale abbaye de la ville.
— Ichtyol. Nom vulgaire du surmulet et du rouget.

BARBARISER v. a. Jeter dans un état de barbarie, dans une extrême grossièreté de mœurs : *Des espèces les plus douces, l'homme a fait d'horribles carnages, les a ensauvagées et* BARBARISÉES *pour toujours*. (Michelet.) || Rendre sans goût : BARBARISER *son style*.
— v. n. Parler d'une façon barbare; faire des barbarismes.

BARBARISME (*rissm'* — lat. *barbarismus*, manière barbare de s'exprimer) n. m. Mot qu'on forge dans une langue où il n'existe pas, ou qui existe, mais qu'on estropie en l'employant, ou bien encore qu'on emploie en lui attribuant un sens qu'il n'a pas. || Par ext. Toute faute grossière de langage : *Faire, commettre des* BARBARISMES.
— Par anal. Faute contre les règles, contre le goût, etc. : *Morceau de musique plein de* BARBARISMES. *Des* BARBARISMES *de conscience*. (Balz.)
— ENCYCL. Il est parfois assez difficile de distinguer un *barbarisme* d'un *solécisme*. En général, il y a solécisme lorsque, dans une phrase, un mot n'est pas assujetti à un autre selon les lois de la concordance et celles du régime; il y a *barbarisme* toutes les fois qu'un mot présente quelque chose de vicieux par lui-même, soit dans sa structure, dans sa forme, dans les sons qui le constituent, soit dans l'idée principale ou les idées accessoires qu'on y attache; mais c'est toujours indépendamment des relations que ce mot peut avoir avec tout autre mot contenu dans la phrase. En résumé, le solécisme est une faute contre la syntaxe, et le barbarisme une faute de langage qui consiste soit à se servir de mots forgés ou altérés, soit à donner aux mots un sens différent de celui qu'ils ont reçu de l'usage. Dire : « Je suis allé dans le *collidor* », c'est faire un barbarisme; dire : « *Je suis été* dans le corridor », c'est faire un solécisme.

BARBARO (François), magistrat et jurisconsulte italien, né à Venise en 1398, mort en 1454. Il fut podestat de Trévise, de Vicence et de Vérone, et, en 1438, défendit Brescia assiégée par Piccinino, général milanais. Il mourut procurateur de Saint-Marc. On a de lui : *De re uxoria* (Paris, 1513), traduit par Martin du Pin; *l'Etat du mariage* (1537), et une *Histoire du siège de Brescia* (en latin).

BARBARO (ERMOLAO II), né à Venise en 1454, mort en 1493. Il étudia à Rome et à Padoue, où il devint professeur de philosophie en 1477, et où ses leçons sur Aristote eurent un grand succès. De retour à Venise, il y copia, en 1482, le célèbre manuscrit d'Athénée. La république de Venise l'envoya ensuite en ambassade auprès de Maximilien d'Autriche, de Ludovic Sforce, duc de Milan (1488), et d'Innocent VIII (1491). Ayant accepté du pape la dignité de patriarche d'Aquilée sans l'autorisation du sénat de Venise, ses biens furent confisqués. Il renonça alors à son patriarcat, et mourut peu après de la peste. Ce savant a composé un grand nombre d'ouvrages, tous écrits en latin, et dont plusieurs sont inédits. Le principal, intitulé *Castigationes Plinianæ*, a été imprimé à Rome en 1492.

BARBARO (Josaphat), voyageur et diplomate vénitien, mort en 1494. Consul de la république de Venise en Tartarie, il y resta seize ans, et, plus tard, alla en Perse pour diriger Ussun-Cassan dans la guerre contre les Turcs. La relation de ses voyages a paru à Venise en 1543.

BARBARO (Daniel), prélat italien, né à Venise en 1513, mort en 1570. Il fut ambassadeur de Venise en Angleterre, de 1548 à 1551. Il était mathématicien, philosophe, littérateur, antiquaire et théologien. On a de lui : *Dell' eloquenza dialogo* (1557); *la Pratica della perspettiva* (1568); une traduction de *Vitruve* en italien (1556); etc.

BARBAROLEXIE (du gr. *barbaros*, barbare, et *lexis*, élocution) n. f. Emploi d'un mot étranger à la langue; barbarisme. || On dit aussi BARBARALEXIE, et BARBARALEXIS.

BARBAROUX (Charles-Jean-Marie), homme politique français, né à Marseille en 1767, guillotiné à Bordeaux en 1794, s'occupa d'abord de sciences physiques. Ambitieux, impatient de jouer un grand rôle, il se jeta ensuite dans le mouvement révolutionnaire, qu'il dirigea dans sa ville natale; envoyé à Paris pour porter une plainte à la Législative contre le Directoire de son département, il assista au 10 août, et contribua au succès de la journée en faisant venir de Marseille un bataillon de volontaires; il se lia en même temps avec Mme Roland et avec les chefs du parti girondin. Aussi allait-il siéger dans leurs rangs quand les électeurs des Bouches-du-Rhône l'eurent envoyé à la Convention. Il se distingua dans cette assemblée par ses attaques répétées et infructueuses contre la Montagne, non moins que par son acharnement contre Robespierre. Au 2 juin 1793, il refusa fièrement de donner sa démission, et se réfugia à Caen pour y organiser la résistance girondine; il dut s'enfuir encore devant les troupes de la Convention. Il gagna Bordeaux avec Pétion et Buzot, se tira un coup de pistolet dans la tête au moment de son arrestation, ne réussit qu'à se blesser, et périt sur l'échafaud le 25 juillet 1794.

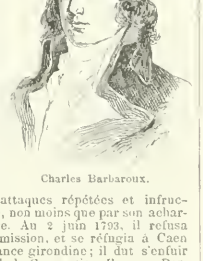
Charles Barbaroux.

BARBAROUX (Joseph, comte), jurisconsulte piémontais, né à Cuneo au XVIIIe siècle, mort à Turin en 1837. Appelé au poste de garde des sceaux à l'avènement de Charles-Albert, en 1831, il institua une commission chargée de préparer un nouveau code civil; le code sarde, inspiré du code français, fut promulgué en 1837. Le roi ayant rétabli le droit d'aînesse, que Barbaroux n'y avait pas maintenu, celui-ci en fut très affecté, et cette circonstance ne fut pas sans influence sur son suicide, qui eut lieu peu de temps après. Il se jeta par une fenêtre du palais ministériel.

Barbarus hic ego sum, quia non intelligor illis! *Ici, c'est moi qui suis le barbare, parceque je ne suis pas compris d'eux!*, vers d'Ovide, dans ses *Tristes*, liv. V, élégie x. L'aimable poète, exilé depuis trois ans à Tomes (auj. Kustendjé, sur la mer Noire), ne se consolait point de ne pouvoir causer avec personne : les Gètes grossiers se moquaient de lui quand il leur parlait latin. De là sa mélancolique exclamation, qui contient aussi une pensée philosophique : à Rome, un Gète, gauche et dépaysé, était un *barbare*; à Tomes, c'était le brillant auteur de Rome, dont nul ne comprenait plus le langage qui semblait le barbare!... Les vers d'Ovide se cite, où en entier, soit par fragments, dans des circonstances analogues à celles qui viennent d'être rapportées.

BARBASTE, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 7 kilom. de Nérac, sur la Gelise, affluent de la Baise; 1933 hab. Fabriques de bouchons, semelles, et feuilles de liège. Moulin fortifié auquel faisait allusion Henri IV, quand il se disait « le meunier des tours de Barbaste ».

BARBASTE Matthieu, médecin français, né à Montpellier en 1814. Il a exercé d'abord dans le Midi, puis à Paris. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Vitalisme medical*; *Retour vers l'hippocratisme* (1841); *De l'homicide et de l'anthropophagie* (1842); *De l'état des forces dans les maladies et des indications qui s'y rapportent* (1857); *la Moralisation médicale* (1863); *les Miracles de Lourdes et de La Salette, appréciation scientifique* (1873); *Vues sur l'enseignement supérieur* ou *Plan d'études de la science de l'homme* (1875).

BARBASTELLE *bass* — du lat. *barba*, barbe, et *stella*, étoile) n. f. Nom vulgaire d'une chauve-souris du genre synotus (*synotus barbastellus*) qui est commune en automne et vole à la nuit tombée. V. SYNOTUS ou SYNOTE.

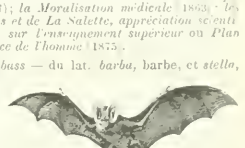
Barbastelle.

BARBASTRO (lat. *Brutina*), ville d'Espagne (Aragon, prov. de Huesca); 8,300 hab. Point terminus de l'embranch. de Selgua du ch. de f. de Barcelone à Madrid par Saragosse. Cette ville, qui se souleva deux fois contre Rome, vit, en 1837, un combat sanglant entre les carlistes et les troupes royalistes. Patrie du poète Leonardo de Argensola.

BARBAT, prince moldave (1272-1290), un des premiers vayvodes valaques résidant à Tirgoviste. Dans la guerre faite par son frère Liteano aux Hongrois, et dans laquelle ce dernier fut tué, Barbat tomba entre les mains de Ladislas IV. Mais, après avoir payé une rançon à son vainqueur et juré soumission et fidélité, il obtint sa liberté, et retourna à Tirgoviste pour y occuper le trône de son frère.

BARBAT (Louis), lithographe et éditeur français, né à Châlons-sur-Marne en 1795, mort en 1870. Il exécuta, à partir de 1833, avec beaucoup de talent, des lithographies en or, argent et couleur, qui eurent un grand succès. Il associa à ses travaux son fils, PIERRE-MICHEL **Barbat,** à qui il laissa, vers 1850, la direction de sa maison, et qui l'aida à composer des dessins et des vignettes. Parmi ses plus beaux travaux lithographiques, nous citerons : *Livre des Évangiles des dimanches et fêtes, illustré par Barbat père et fils* (1845); *Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne et de ses monuments* (Châlons, 1854-1860).

BARBATIMAO n. m. Nom donné à des écorces officinales employées au Brésil sous le nom de *écorces de jeunesse et de virginité*, et qui contiennent du tanin. On les emploie pour le tannage des peaux. Elles sont astringentes et toniques. Ce sont les écorces de plusieurs légumineuses mimosées (*stryphnodendron, abremometemo, angico, jurema*).

BARBATIQUE de *barbata*, nom d'une espèce d'usnée adj. Se dit d'un acide extrait d'un lichen, l'*usnea barbata*.
— ENCYCL. L'*acide barbatique*, $C^{18}H^{16}O^{7}$, cristallise dans le benzène en lamelles ou en aiguilles incolores, fusibles à 186°, se dédoublant ensuite en *z-orcine* et en acide carbonique. Il est accompagné dans l'usnéo d'un autre acide, l'acide *usnique*, dont on le sépare en utilisant leur différence de solubilité dans l'éther.

BARBATO (Jérôme), médecin italien, vivait à la fin du XVIIe siècle. C'est lui qui découvrit le sérum du sang. On lui doit plusieurs ouvrages, dont le plus curieux, *Dissertatio elegantissima de sanguine et ejus sero* (Pavie, 166[illegible]), donne les détails de sa découverte.

BARBÂTRE, comm. de la Vendée, arr. et à 70 kilom. des Sables-d'Olonne, dans l'île de Noirmoutier; 1,687 hab. Moulins, tailleries.

BARBATULE n. m. Nom vulgaire de la loche franche (*cobitis barbatula*), nommée aussi *barbette, barbotte*, et *petit barbot*.

BARBATUS Horace, consul romain, joua un rôle actif dans la révolution qui éclata à propos de la mort de Virginie, et qui eut pour résultat l'abolition du décemvirat. Élu consul avec Publicola (449 av. J.-C.), il confirma, avec son collègue, la victoire du peuple et ses libertés nouvelles, par les lois *Valeria Horatia*. Il remporta ensuite une victoire décisive sur les Sabins.

BARBAUDE n. f. Espèce de cervoise ou bière ancienne.

BARBAUDIER *di-é* n. m. Fabricant de barbaude.

BARBAULD (Anna Lætitia AIKIN, dame), femme de lettres anglaise, née à Kilworth-Harcourt (comté de Leicester, en 1743, morte en 1825. Toute jeune, elle composa des poésies publiées sous le titre de *Miscellaneous Pieces*,

qui eurent beaucoup de succès. Son ouvrage le plus important est une édition des meilleurs romanciers anglais en cinquante volumes, avec des notices biographiques. Son dernier poème, intitulé *Eighteen hundred and eleven* (mil huit cent onze) lui attira des critiques si passionnées, qu'elle résolut de ne plus écrire. On doit encore à cette femme distinguée des livres destinés à l'instruction, etc.

BARBAULT (Jean), graveur, peintre et dessinateur, né vers 1705, mort en 1766 à Rome. Il fut pensionnaire du roi à Rome, où il passa sa vie entière. Barbault s'adonna tout spécialement à l'étude des ruines de Rome, qu'il grava à l'eau-forte et publia sous ce titre : *Les plus beaux monuments de Rome ancienne* (1761). Sa pointe a la touche, l'esprit de son pinceau, plus préoccupé de l'effet pittoresque que de la vérité archéologique. Après sa mort, des graveurs inexpérimentés publièrent, d'après ses nombreux dessins, les deux ouvrages suivants : *Monuments anciens de l'Italie* (1770), et *Anciens bas-reliefs et fragments égyptiens, grecs, romains, étrusques*, etc. (1783), où le crayon du maître est rendu presque méconnaissable. Comme peintre, Barbault a laissé une série d'*Études d'après nature*. Mais son œuvre capitale est au musée de Besançon; elle représente la *Mascarade* exécutée à Rome par les artistes français, en 1761, à l'occasion de l'arrivée de de Marigny, surintendant des bâtiments royaux. Ce joli morceau, traité en manière de frise, rappelle un peu Pannini et Guardi.

BARBAZAN, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 12 kilom. de Saint-Gaudens; 471 hab. Eaux minérales sulfatées, calcaires, ferrugineuses. — Le cant. a 23 comm. et 10.764 hab.

BARBAZAN (Arnaud-Guillaume, sire DE), né en Bigorre vers 1360, mort en 1431; il s'illustra par sa vaillance dans la seconde moitié de la guerre de Cent ans, fut le chef des sept chevaliers français qui relevèrent le défi des sept chevaliers anglais à Montendre; il fut, dans la suite, maréchal d'Agenais, puis lieutenant du roi en Champagne. Loyal, généreux autant que brave, Barbazan eut la gloire, avant Bayard, d'être surnommé le *chevalier sans reproche*. On a dit, mais le fait n'est pas certain, que Barbazan reçut par lettres patentes le titre de « restaurateur du royaume et de la couronne de France », avec le droit de porter dans ses armes trois fleurs de lis sans brisure. Barbazan fut mortellement blessé au combat de Bulgnéville, près de Neufchâteau, où René d'Anjou fut vaincu et pris, pour ne pas avoir écouté ses avis. Charles VII fit transporter son corps à Saint-Denis.

BARBAZAN (Étienne), né à Saint-Fargeau en Puisaye en 1696, mort en 1770. Il a pris une place considérable dans l'érudition de son temps par ses études sur la littérature du moyen âge, en particulier les vieux conteurs et les trouvères. Ses publications les plus importantes sont : *Fabliaux et Contes français des* XIIe, XIIIe, XIVe *et* XVe *siècles* (1756); *l'Ordene de chevalerie* (1759).

BARBE (lat. *barba*) n. f. Ensemble des poils qui poussent sur les joues, sur la lèvre supérieure et au bas du visage de l'homme adulte : BARBE *blonde, brune*.

— Par ext. Personne qui a de la barbe :

Toujours la *barbe* grise aime la tête blonde.
V. HUGO.

— *Barbe de bouc*, Barbe pointue qu'on ne laisse pousser qu'au menton.

— *Faire la barbe*, Couper la barbe : *Selon Sterne, les idées d'un auteur qui* S'EST FAIT LA BARBE *different de celles qu'il avait auparavant*. (Balz.) V., pl. bas, LOC. PROV.

— *Donner l'étrenne de sa barbe à quelqu'un*, Embrasser une personne ou se laisser embrasser par elle immédiatement après avoir été rasé. ‖ *Avoir de la barbe au menton*, Avoir atteint l'âge viril, ou bien appartenir au sexe masculin : *Catherine était une maîtresse femme; elle était digne d'*AVOIR DE LA BARBE AU MENTON. (Napol. Ier.) ‖ *Dans sa barbe*, En cachette ou en soi-même : *Rire* DANS SA BARBE. ‖ *A la barbe de*, En présence, au su, au vu et en dépit de : *Une des plus vives jouissances du braconnier est de braconner* À LA BARBE *des gendarmes*. (Toussenel).

— Par anal. Ensemble des poils qui poussent sous la mâchoire inférieure ou près du nez de certains mammifères : BARBE *de bouc, de chat, de phoque, de singe*.

— *Barbe de coq*, Morceau de chair qui pend sous la mandibule inférieure des coqs. ‖ *Barbe de poisson*, Sorte de cartilage, qui sert de nageoire aux soles et autres poissons analogues.

— Nom donné à divers objets qui offrent quelque ressemblance avec la barbe ou un bouquet de poils, comme dans les définitions suivantes : Bavures, filaments que l'on remarque sur les bords de certains objets, après qu'on les a coupés : *Les* BARBES *d'une pièce de métal, d'une feuille de papier*. ‖ Division filamenteuse de l'extrémité d'un fanon de baleine : *L'Esquimau va prendre des peaux de loups marins, il les étend avec des* BARBES *de baleine, il en forme un long canot*. ‖ Moissisures qui se produisent dans certaines substances alimentaires : *Pain, fruits, fromage qui ont de la* BARBE. ‖ Filaments implantés de chaque côté d'une plume d'oiseau : *Les* BARBES *d'une plume*.

— Art vétér. Petites excroissances qui viennent au palais et sous la langue du cheval et du bœuf, et qui les empêchent de manger. ‖ On les appelle aussi BARBILLONS.

— Astr. *Barbe d'une comète*, Appendice lumineux qu'on voit parfois à la partie antérieure d'une comète, à l'opposite de la queue.

— Bot. Arête ou filet qu'on remarque sur certaines fleurs ou certains fruits. ‖ Dans les graminées, Prolongement filiforme, raide et coriace, naissant brusquement sur le dos ou au sommet des valves de la glume, ou quelquefois simple prolongement d'une des nervures. ‖ Suivi d'une épithète ou d'une périphrase, le mot « barbe » désigne diverses plantes. Ainsi, l'on nomme : *barbe-de-bouc*, le salsifis des prés; *barbe-de-moine*, la cuscute; *barbe-de-chèvre*, la clématite; *barbe-de-capucin*, la chicorée étiolée, qu'on mange en salade, etc. (Dans ces mots et les similaires, seul le mot BARBE prend la marque du plur. : *Des* BARBES-DE-BOUC; etc.)

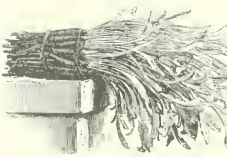

Barbe-de-capucin.

— Cost. *Barbes*. Certaines pièces de toile ou de dentelle que les dames portaient jadis à leurs coiffures :

Nos dames reprennent vite
Les *barbes* et le caraco.
BÉRANGER.

‖ Franges qu'on portait au loup ou masque : *Les* BARBES *du loup*.

— Manège. Chez le cheval, Point de réunion des deux branches du maxillaire recevant directement l'action de la gourmette.

— Mar. Partie du bordage d'avant qui entre dans le bas de la rabinre, à l'endroit où l'étrave s'assemble avec la quille. ‖ Courbe qui, dans les petits navires, tient lieu de dauphin. ‖ *Barbe d'organeau*, Dans le Levant, Bosse de bout. ‖ *Barbe de bitons*, Dans les mêmes pays, Serre-bosse. ‖ *Barbes de la carène*, Le goémon qui s'y attache. ‖ *Barbes-de-chat*, Cirrus. ‖ *Être en barbe*, Être mouillé à l'avant et à peu de distance d'un autre navire. ‖ *Appeler, Venir en barbe*, En parlant des câbles, Travailler ensemble.

— Techn. Bois qui dépasse l'arasement intérieur d'une traverse. ‖ Chacune des parties saillant s de la queue du pène, sur lesquelles agit le panneton de la clef. ‖ Bavures restant sur l'arête des flans de monnaie.

A. barbe de pène.

— LOC. PROV. **Faire barbe de paille à quelqu'un**, Se moquer de lui, ne pas lui rendre ce qui lui est dû. (Ce dicton a pour origine la supercherie dont usaient certains paysans, qui payaient la dîme en gerbes de paille au lieu de donner des gerbes de blé. *Barbe* aurait été introduit par corruption du mot *jarbe* ou *gerbe*. Cette locution a vieilli; mais l'expression familière : *Faire la barbe à quelqu'un* est toujours jeune et signifie : Triompher d'une personne, se moquer d'elle.)

— PROV. :

A *barbe* rousse et noirs cheveux
Ne te fie, si tu ne veux.

Proverbe peu sérieux, fait pour se moquer de la défiance qu'inspirent à certaines personnes les barbes rousses et les cheveux noirs. ‖ *Barbe bien étuvée, barbe à demi rasée*, Affaire bien préparée, affaire à moitié faite. (Ces proverbes ont vieilli.)

— ALLUS. LITT. :

Du côté de la *barbe* est la toute-puissance,

Vers de Molière dans *l'Ecole des femmes* (acte III, scène II). C'est le malheureux Arnolphe, qui, se croyant sûr le point d'épouser Agnès, prononce ces paroles mémorables, en traçant d'avance à la jeune fille les devoirs de la femme mariée. Ce vers, si comique dans la bouche d'Arnolphe, est l'objet de fréquentes applications, toujours plaisantes.

— ENCYCL. Ethnol. Toutes les races humaines sont plus ou moins barbues, et, quand on rencontre une peuplade chez laquelle les hommes n'ont pas de villosités sur la face, on peut affirmer que l'*épilation* est soigneusement pratiquée. Les races blanches sont celles qui ont la barbe la plus fournie; chez les jaunes, elle est rare et grosse; chez les nègres, elle se montre claire et très frisée. Néanmoins, les nègres mélanésiens ont souvent la barbe aussi abondante que celle des Européens.

— Ethol. En général, les antiques nations de l'Orient laissaient croître la barbe. Les Chaldéens, les Assyriens, les Hébreux, les anciens philosophes de l'Inde, prenaient soin de leurs longues barbes comme d'une représentation symbolique de leur sagesse. Les philosophes grecs suivirent leur tradition sur ce point. Aaron Hill, dans sa description de l'empire ottoman, écrit que les Persans ne se rasent jamais la lèvre supérieure, mais coupent la barbe sur leur menton, suivant les formes variées que peut leur suggérer leur fantaisie; que les Turcs, au contraire, laissent croître en liberté leur barbe, dont ils ont le plus grand soin, et considèrent la perte de cet ornement comme une marque d'esclavage et de servilité. Les Grecs portèrent la barbe jusqu'au temps d'Alexandre. Plutarque, dans sa *Vie de Thésée*, rapporte, d'une manière incidente, que le prince macédonien fit couper la barbe de ses soldats pour que, dans le combat, les ennemis ne pussent les saisir par cet appendice. Les Grecs continuèrent à se raser jusqu'au temps de Justinien, sous lequel les longues barbes reviennent à la mode, et elles furent portées jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453.

Varron (*De re rustica*) et Pline (*Histoire naturelle*) disent que les Romains ne commencèrent à se couper la barbe qu'à partir de l'an de Rome 454.

Les peuples du Nord se montrèrent moins constamment attachés au culte de la barbe que les Orientaux, bien que quelques-uns y attachassent un grand prix, puisque, en Russie, on vit le tsar Pierre le Grand risquer de perdre son trône pour avoir voulu contraindre les Russes à couper leur barbe.

En Gaule, les Francs laissaient croître seulement leurs moustaches, de façon à donner à leur visage une expression sévère. Cette mode dura jusqu'à Clovis, qui ramena l'usage des barbes peu longues. Le héros de Tolbiac envoya des ambassadeurs au roi Alaric, pour le prier de venir lui toucher la barbe, comme signe de l'alliance qu'il désirait contracter avec lui; loin de se rendre à cette invitation, le roi des Wisigoths prit, au contraire, les ambassadeurs par la barbe, et la leur tira violemment. Clovis, indigné de cette violence, convoqua ses barons, et tous jurèrent, *par leur barbe*, de venger l'affront fait aux ambassadeurs.

Vers le commencement du VIe siècle, une nouvelle manière de porter la barbe fut introduite à la cour de France : les poils du menton se taillèrent en pointe, et les favoris encadrèrent le visage. Cela dura jusqu'au VIIIe siècle, où l'on en revint à la barbe naturelle. Cependant, Charlemagne la supprima, pour ne garder que deux longues moustaches, mais cet usage disparut au Xe siècle; la barbe redevint à la mode, et resta longtemps l'ornement indispensable de tous les visages chez les hommes libres.

Dans l'Église, le pape Léon III, élu en 795, fut le premier qui se rasa; le clergé d'Occident suivit cet exemple. C'est même un des reproches que Photius fit aux Latins quand il se sépara de leur communion. Au Xe siècle, Jean XII rétablit l'usage de la barbe, que Grégoire VIII supprima à la fin du siècle suivant. Jusqu'au XVIe siècle, plusieurs conciles provinciaux interdirent les longues barbes aux ecclésiastiques. Mais la discipline ne fut pas uniforme; vers 1527, après le pillage de Rome par les troupes espagnoles, le pape Clément VII laissa pousser sa barbe en signe de deuil; les prêtres voulurent imiter le pape, mais François Ier obtint de ce dernier un bref d'après lequel les prêtres durent payer un impôt pour avoir le droit de ne pas se raser. La question ne fut bien tranchée, pour le clergé, que par la mode qui supprima la barbe, même pour les laïques, vers la fin du XVIe siècle. Aujourd'hui, en France et dans les pays latins, la règle veut que les ecclésiastiques aient le visage complètement rasé, sauf dans quelques ordres religieux, comme les capucins. Mais la règle est peu sévère, et il suffit d'une raison pour ne pas la suivre. En Orient, en Algérie, dans les colonies et dans les pays de mission, les prêtres portent la barbe. En dehors de l'Église, la barbe est aussi, pendant le moyen âge, des alternatives de triomphe et de défaite. A la fin du XIIe siècle, elle sembla définitivement condamnée : sauf les paysans et les pèlerins, tout le monde se rasait. La mode resta défavorable à la barbe et à la

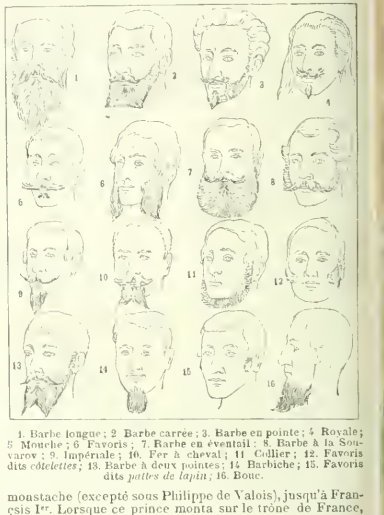

1. Barbe longue; 2. Barbe carrée; 3. Barbe en pointe; 4. Royale; 5. Mouche; 6. Favoris; 7. Barbe en éventail; 8. Barbe à la Souvarov; 9. Impériale; 10. Fer à cheval; 11. Collier; 12. Favoris dits *côtelettes*; 13. Barbe à deux pointes; 14. Barbiche; 15. Favoris dits *pattes de lapin*; 16. Bouc.

moustache (excepté sous Philippe de Valois), jusqu'à François Ier. Lorsque ce prince monta sur le trône de France, son menton était soigneusement rasé, mais une brûlure à la lèvre lui fit remettre à la mode les longues barbes.

Henri III se rasait les joues, et ne portait que les moustaches et la mouche; tous les seigneurs l'imitèrent, pour reprendre bientôt la barbe sous le règne du Béarnais, qui lui assigna une forme carrée; mais ce revirement ne fut que momentané et limité à la France. En Angleterre, la barbe fut abolie sous Charles Ier.

Sous Louis XIII, la barbe du menton fut rasée, à l'exception d'un petit bouquet de poils qu'on appela une *royale*, et la moustache élégamment relevée fut à l'ordre du jour. Sous Louis XIV, la royale fut réduite à sa plus simple expression : une mouche, et c'était tout. Au règne suivant, à l'époque où la poudre était dans toute sa splendeur, on essaya de poudrer la barbe; mais cette mode, malgré la protection que lui accordèrent les vieillards, ne put s'implanter : on gardait généralement le visage glabre. Le rasoir continua de fonctionner universellement pendant le règne de Louis XVI et sous la République. L'Empire lui-même ne toléra la moustache que sur le visage des soldats d'élite. La Restauration respecta ce principe, et la moustache ne fut permise qu'aux militaires; quant à la barbe, elle était l'apanage exclusif des sapeurs. Ce ne fut qu'après la révolution de 1830 que tous les Français purent se donner le plaisir de porter la moustache, la royale, l'impériale, la mouche. Seuls, les avocats, les notaires, les comédiens et les gens de service continuèrent à ne point porter de barbe, ou du moins peu de moustaches. Pour les avocats, l'interdiction des moustaches était des plus rigoureuses. Aujourd'hui, le port de la barbe est libre pour tout le monde.

BARBE (du piémont. *barba*) n. m. Nom sous lequel les Vaudois désignaient leurs docteurs.

BARBE (de l'ital. *barbero*, même sens) n. m. Cheval des pays barbaresques, en particulier du Maroc.

BARBE ou **BARBÉ**, famille d'organistes, ayant tous exercé leur profession à Anvers.

BARBE (sainte), vierge et martyre, mourut soit vers 235, à Nicomédie, soit vers 306, à Héliopolis de Cœlesyrie, ou, plus vraisemblablement, d'Égypte. Son histoire est obscure. Selon la tradition, son père, Dioscore, l'aurait fait enfermer dans une tour, à cause de sa beauté; de là vient qu'une tour est placée ordinairement à côté d'elle, dans ses images. Ensuite, ayant appris d'elle qu'elle était chrétienne, et sachant de plus qu'elle refusait de s'engager dans le mariage, il l'aurait traînée lui-même devant les tribunaux, et décapitée de sa main; crime odieux pour lequel il fut, dit-on, frappé de la foudre. C'est peut-être à cause de ce coup soudain dont la jeune martyre sembla punir son bourreau, et parce qu'eux aussi ils lancent la foudre, que les canonniers ont pris sainte Barbe pour leur patronne. Elle est aussi la patronne des mineurs, des carriers et de toutes les corporations qui emploient la poudre ou la fabriquent. Fête le 4 décembre. V. SAINTE-BARBE.

Barbe (SAINTE), tableau de Jean van Eyck (1437), musée d'Anvers. La sainte, chastement drapée dans une longue robe à plis anguleux, est assise au milieu d'un riche paysage; elle tient une palme dans la main droite et feuillette un livre d'un air pensif. Derrière elle, s'élève une tour gothique en construction, et de nombreuses figurines s'agitent dans le fond du paysage. Ce petit tableau,

quoique exécuté avec la pointe de la brosse, ressemble, à s'y méprendre, à un dessin fait à la plume sur un fond légèrement teinté. La minutie et le scrupule du vieux maître se prennent ici sur le fait.

Barbe Radziwill (*Barbara Radziwiłłowna*), née en 1520, morte en 1550, fille du châtelain de Wilna, Georges Radziwill, devint reine de Pologne (1550) par son mariage avec le grand-duc de Lithuanie, Sigismond Auguste. Elle mourut, croit-on, empoisonnée par ordre de la reine douairière Bona. Sa vie a inspiré plusieurs œuvres de la littérature polonaise.

BARBÉ, ÉE adj. Bot. Muni de barbes. ‖ *Poils barbés*, Ceux qui émettent des ramifications flexueuses et capillaires, comme dans les cirses.

— Blas. Se dit du coq, des dauphins et des comètes, quand leur barbe ou leur chevelure est d'un autre émail que le corps. ‖ Se dit aussi, en parlant de la rose, au lieu de *pointé*. ‖ Se dit également pour « frangé » : *Visage d'argent* (blanc), BARBÉ *de sable* (à barbe noire).

Coq et dauphin barbés.

BARBEAU (*bo* — lat. *barbus*, même sens ; de *barba*, barbe, à cause des barbes de ce poisson) n. m. Ichtyol. Genre de poissons physostomes, famille des cyprinidés, dont le nom scientifique est *barbus*. ‖ *Barbeau de mer*, Rouget.

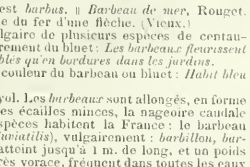
Barbeau.

— Armur. Partie du fer d'une flèche. (Vieux.)

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de centaurées, et particulièrement du bluet : *Les barbeaux fleurissent plus vite dans les blés qu'en bordures dans les jardins*.

— Adjectiv. De couleur du barbeau ou bluet : *Habit bleu* BARBEAU.

— ENCYCL. Ichtyol. Les *barbeaux* sont allongés, en forme de fuseau, avec des écailles minces, la nageoire caudale fourchue. Deux espèces habitent la France : le barbeau commun (*barbus fluviatilis*), vulgairement : *barbillon, barbet, barbarin*, qui atteint jusqu'à 1 m. de long, et un poids de 5 à 6 kilogr. (Très vorace, fréquent dans toutes les eaux courantes, il vit solitaire quand il a atteint une certaine taille. D'habitudes nocturnes, les anciens l'avaient consacré à Diane) ; — le barbeau méridional (*barbus meridionalis*), de forme plus trapue, qui ne dépasse pas 0m,40 de long. (On le trouve dans le midi de la France, dans l'Europe orientale. Plus de deux cents espèces sont répandues sur le globe.)

Barbeau Dubarran (Joseph-Nicolas), homme politique français, né à Magnan (Gers) en 1761, mort à Bâle en 1816, fut envoyé par le Gers à la Convention, où il siégea dans la fraction la plus avancée de la Montagne, fut élu président de la Société des jacobins, et se distingua au Comité de sûreté générale par son zèle à dénoncer les suspects. Il vécut dans la retraite sous le Directoire et l'Empire, fut proscrit par la Restauration comme régicide, et mourut en exil, en Suisse.

Barbe-Bleue, titre d'un conte de Perrault et nom du principal personnage de ce conte. — Barbe-Bleue (ainsi appelé parce qu'il avait la barbe bleue) a déjà épousé six femmes, qu'il a égorgées, et dont il a suspendu les cadavres sanglants dans un cabinet noir. En ayant trouvé une septième qui finit par se laisser prendre à l'appât de sa grande fortune, il veut mettre à l'épreuve la curiosité de cette jeune imprudente. Il feint de partir pour un voyage, et lui confie la clef de l'affreux cabinet, avec défense expresse d'y pénétrer. A peine a-t-il le dos tourné, que, naturellement, la jeune femme, poussée par la curiosité, court à ce cabinet interdit et l'ouvre. Épouvantée, à la vue des six cadavres, elle laisse tomber de ses mains la clef, qui se tache de sang. Or, la tache est indélébile, et c'est en vain que la malheureuse tente de la faire disparaître. Barbe-Bleue revient, réclame son dépôt, et, en acquérant la preuve de l'indiscrétion de sa femme, lui annonce que sa dernière heure est arrivée. Il lui accorde toutefois un demi-quart d'heure pour se recommander à Dieu. La condamnée va dans sa chambre. Elle a une sœur, Anne ; elle la prie de monter tout en haut de la tour pour voir si leurs deux frères, l'un mousquetaire, l'autre dragon, qu'elle attend ce jour-là même, n'arrivent pas. Elle demande à chaque instant : « *Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?* — Non, répond celle-ci, *je ne vois rien que le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie.* » Pendant ce temps, Barbe-Bleue, armé d'un grand coutelas, ne cesse de crier : « Descendras-tu, ou je monte ! » Enfin, les deux frères arrivent et délivrent leur sœur en tuant Barbe-Bleue, qui levait déjà son arme pour lui trancher la tête.

Barbe-Bleue est devenu le type populaire des maris féroces et sanguinaires. On fait souvent allusion aux divers épisodes résumés plus haut, et les expressions en italique ont passé dans la langue.

Des peintures à fresque datant du XIIIe siècle, retrouvées dans une chapelle du Morbihan, et représentant la légende de sainte Trophime, semblent se rapporter à l'histoire de Barbe-Bleue. C'est d'une légende bretonne, en effet, que Perrault paraît s'être inspiré. Que cette légende soit elle-même l'écho de traditions antérieures, le fait est vraisemblable ; mais, plus sûrement encore, il se mêle à celle que connut Perrault des détails empruntés à l'histoire authentique du cruel Gilles de Laval, maréchal de Retz ou de Rais, qui fut exécuté à Nantes en 1440.

Barbe-Bleue, opéra bouffe en trois actes et quatre tableaux, paroles de Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de Jacques Offenbach, représenté sur le théâtre des Variétés, le 5 février 1866. Il va sans dire que ce Barbe-Bleue est moins cruel que celui du conte de Perrault, et que s'il se débarrasse de ses femmes, c'est d'une façon burlesque, et d'ailleurs uniquement pour avoir le plaisir d'en changer. La pièce est pleine de gaieté et d'entrain ; et, si la musique n'a pas l'ampleur de celle de *la Belle Hélène*, elle n'en est pas moins alerte, pimpante, et empreinte, elle aussi, d'une gaieté vivace et burlesque.

BARBEBON (rad. *barbe*) n. m. Un des noms vulgaires du salsifis sauvage. ‖ On dit aussi BARBERON.

Barbechat, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 21 kilom. de Nantes ; 950 hab.

Barbedette (Pierre Hippolyte), littérateur et homme politique, né à Poitiers en 1827, mort à Paris en 1901. Avocat, puis juge, il s'est fait connaître comme critique musical et littéraire, et par les ouvrages suivants : *Beethoven* (1859) ; *Chopin* (1861) ; *Essais et critiques, Études sur la littérature contemporaine et les idées nouvelles* (1865) ; *Schubert* (1865) ; *Mendelssohn* (1868) ; *Weber* (1873) ; *Haydn* (1874) ; *Gluck* (1882) ; *Stephen Heller* (1876), etc. Il fut élu député à La Rochelle en 1872 et 1881, et sénateur de la Charente-Inférieure en 1885.

BARBÉIER v. n. Mar. V. BARBEYER.

BARBE-JEAN n. f. Mar. V. SOUS-BARBE.

BARBELÉ, ÉE adj. Se dit d'une arme dont le fer est garni de pointes ou dents, disposées comme les barbes d'un épi : *Flèche* BARBELÉE. *Les armes* BARBELÉES *se retirent difficilement des plaies.* ‖ On a dit aussi BARBELU, UE.

BARBELET (*bè*) n. m. Outil à faire des hameçons.

BARBÉLITE (Amélineau donne de ce nom une étymologie sémitique : *bar*, fils, *Baal*, Seigneur ; d'après lui, il était appliqué aux initiés de la doctrine valentinienne les plus avancés) n. m. Membre d'une secte de gnostiques, ainsi nommés, d'après certains auteurs, parce qu'ils prétendaient qu'un dieu immortel avait eu commerce avec un esprit vierge, nommé Barbéloth, à qui il avait accordé successivement la prescience, l'incorruptibilité, la vie éternelle, etc. ‖ On disait aussi BARBELIOTE, et BARBORIEN.

BARBELLE (dimin. de *barbe*) n. f. Nom donné aux barbes des fruits des composées, quand elles sont constituées par des poils à ramifications courtes, raides, droites, cylindriques, obtuses, comme dans les centaurées. ‖ On les appelle aussi BARBULES.

BARBELLÉ, ÉE adj. Muni de barbelles : *Squamellides* BARBELLÉES.

BARBELLINE (rad. *barbe*) n. f. Section du genre stachéline.

BARBÉLO, un des éons des systèmes gnostiques. C'est une émanation, l'*Innommable*, la *grande fille du Seigneur*, principe passif ou femelle, qui ne peut rien produire de parfait sans la participation du principe actif et mâle, c'est-à-dire du père innommable, ineffable.

BARBELU, UE adj. Armur. V. BARBELÉ, ÉE.

Barbé-Marbois (François, marquis DE), homme politique français, né à Metz en 1745, mort à Paris en 1837. D'abord consul général aux États-Unis, puis intendant à Saint-Domingue, il revint en France en 1787, fut arrêté un instant pendant la Révolution, et débuta dans la vie politique comme maire de Metz et comme membre du Conseil des anciens, où il siégea parmi les modérés. Son attitude lui valut d'être déporté à la Guyane, après le 18 fructidor. Il en fut rappelé au 18 brumaire, et nommé peu après, grâce à la protection de son ami Lebrun, ministre du Trésor (1802). Co fut en cette qualité qu'il eut à négocier, en 1803, la vente de la Louisiane à l'Espagne. Destitué en 1805 à la suite d'une fausse opération financière, il fut dédommagé de cette disgrâce par le titre de « premier président de la cour des comptes » (1808), et par un siège de sénateur, ce qui ne l'empêcha pas de prendre une part active aux intrigues qui amenèrent la déchéance de Napoléon. Rallié aux Bourbons dès la première heure, disgracié pendant les Cent-Jours, il reçut le portefeuille de la justice dans le premier ministère de Richelieu (août 1815), mais dut l'abandonner dès l'année suivante, en présence de l'attitude hostile des « ultras », qui ne lui pardonnèrent pas sa modération. Il rentra à la Cour des comptes, où il resta jusqu'en 1834. Il a laissé quelques ouvrages philosophiques, historiques ou géographiques. — Son frère, MATHIEU de **Barbé-Marbois,** fut président à la cour d'appel de l'Ile-de-France. Il mourut en 1830.

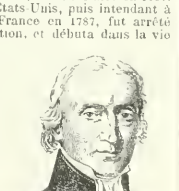
Marquis de Barbé-Marbois.

Barbentane, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 30 kilom. d'Arles, sur un bastion de la Montagnette ; 2.787 hab. (*Barbentanais, aises.*) Ch. de fer P.-L.-M. Bons vins et fruits ; fabrique de saucissons.

BARBERA ou **BARBAROU** n. m. Variété de raisin.

BARBERIE n. f. Art de raser la barbe. ‖ Lieu où l'on fait la barbe. (Vieux.)

BARBERIN ou **BARBARIN** n. m. Nom vulgaire d'un poisson du genre mulle, le surmulet (*mullus surmuletus*. ‖ On dit aussi BARBEAU, ROUGET-BARBET. Le *petit barberin* du Poitou est le rouget (*mullus barbatus*).

BARBERIN, INE (rad. *Barbérie*, syn. de BARBARIE) adj. Se dit d'une race de moutons originaire de Barbarie : *La race* BARBERINE.

Barberini, famille italienne du XVIIe siècle, originaire de Florence. L'un des membres de cette famille, le cardinal Maffeo Barberini, ayant été élu pape le 6 août 1623, sous le nom de « Urbain VIII », par suite de son grand âge et la faiblesse de son esprit, il abandonna le gouvernement de l'Église à ses trois neveux : Francesco, Antonio le Jeune, tous deux cardinaux, et Taddeo, général des troupes pontificales et préfet de Rome. Fastueux, intelligents, amis des arts, ils furent en relation avec tous les savants et les esprits cultivés de leur temps ; leur palais Barberini, construit par le Bernin, fut un musée merveilleux. On les accusa d'avoir détruit les monuments antiques pour le bâtir, et l'on fit sur eux ce dicton : *Quod non Barbari fecerunt, Barberini fecere* (Ce que les Barbares n'ont pas fait, les Barberini l'ont fait). Ils cultivèrent eux-mêmes les lettres : Francesco était un savant orientaliste, et il a fait une traduction de Marc-Aurèle. En politique, ils s'efforcèrent de maintenir la paix entre les princes catholiques : le cardinal Francesco tenta de réconcilier la France et l'Espagne : Antonio pacifia l'Italie, troublée par les affaires du Montferrat. Mais leur grande pensée : la prédominance du saint-siège sur l'Italie, fut cause de leur ruine. Ils voulurent mettre la main sur les duchés de Castro et de Roccaglione, qui appartenaient à Édouard Farnèse. En 1641, Taddeo entra en

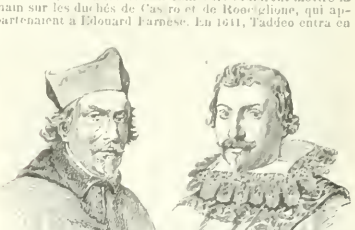
Francesco Barberini. Taddeo Barberini.

campagne ; il obtint d'abord quelques succès, mais, ridiculement battu par Farnèse, il prit la fuite avec dix-huit à vingt hommes contre mille cavaliers. Rome fut menacée ; le cardinal Antonio fut encore battu par Montecuculli ; il fallut se soumettre et rendre les duchés. Ces échecs, et les impôts qui en furent la suite, exaspérèrent le peuple contre les Barberini. Aussi, lorsque, en 1644, le cardinal Pamfili fut élu pape sous le nom de « Innocent X », par la protection des Barberini, il fut entraîné par l'opinion publique à leur demander compte de leur administration. Les deux cardinaux Francesco et Antonio, le général Taddeo, prirent aussitôt la fuite et se retirèrent en France. Innocent X voulut les déclarer déchus de la dignité cardinalice ; mais le cardinal Mazarin prit énergiquement en main leur défense. La paix ne fut tout à fait conclue qu'en 1653, par le mariage d'une petite-nièce d'Innocent X avec Maffeo Barberini, auquel on garantit la principauté de Palestrina. Antonio l'Ancien, frère d'Urbain VIII, était déjà mort en 1646, et Taddeo en 1647. A Paris ; mais ses deux frères revinrent à Rome, où ils moururent : Antonio en 1671, et Francesco en 1679. La famille des Barberini s'éteignit en 1736, et ses biens passèrent aux Colonna.

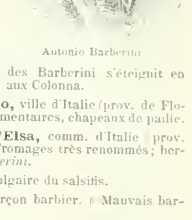
Antonio Barberini.

Barberino di Mugello, ville d'Italie (prov. de Florence) ; 10.500 hab. Pâtes alimentaires, chapeaux de paille.

Barberino di Val d'Elsa, comm. d'Italie (prov. de Florence) ; 10.450 hab. Fromages très renommés ; berceau de la famille des *Barberini*.

BARBERON n. m. Nom vulgaire du salsifis.

BARBEROT (*ro*) n. m. Garçon barbier. ‖ Mauvais barbier. (Vieux.)

Barberousse, surnom donné à l'empereur d'Allemagne, Frédéric Ier. V. ce nom.

Barberousse, nom donné par les historiens occidentaux à deux frères qui étaient les fils d'un renégat grec. Le premier, nommé AROUDJ, se fit pirate et finit par réunir, dans la Méditerranée, une flotte de quarante galères. En 1516, il détrôna le souverain d'Alger, Salem-ibn-Temi, qui l'avait pris à son service. Il se fit proclamer souverain de cette ville, et étendit beaucoup ses conquêtes. En 1518, il fit battre et tuer à Tlemcen par les troupes de Charles-Quint. — Le second, nommé KHAÏR-ED-DIN (dont les Occidentaux ont fait *Ariodant*), fut proclamé, après la mort de son frère, souverain d'Alger. Il offrit la suzeraineté de ses États au sultan Sélim Ier, qui, pour l'en récompenser, le nomma *capoudan-pacha* (grand amiral). Il fortifia Alger, s'empara de Bizerte et de Tunis, que Charles-Quint lui enleva en 1535. Par représailles, il ravagea les côtes d'Italie, battit André Doria dans le golfe d'Ambracie, et prit Castel-Nuovo en 1539. Après avoir été victorieux devant Candie, il vint à Marseille, comme allié de François Ier. Il mourut à Constantinople en 1546.

Barberousse (Khaïr-ed-Din).

Barberousse (PORTRAIT DE), tableau de Velasquez, au musée de Madrid. Peinture superbe par le caractère et le coloris ; mais, si ce tableau représente, comme on le suppose, le fameux corsaire Barberousse, l'œuvre n'a pu être exécutée d'après nature.

Barberousse visitant le tombeau de Charlemagne, tableau de François Flameng (Salon de 1876). Cette composition est juste, claire, bien entendue, et le peintre y révèle de grandes qualités de coloriste.

BARBERTON, ville de l'Afrique australe (Transvaal), sur le Kaap, sous-affluent du fleuve côtier Incomati; 2.000 hab. Centre du district de mines d'or du Kaap; terminus d'un embranchement du ch. de f. de Lourenço-Marques à Prétoria.

BARBÈS (*bès*) [Armand, homme politique français, né à La Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) en 1809, mort à La Haye (Hollande) en 1870, vint à Paris en 1830, se lia avec les membres les plus avancés du parti républicain, et se rangea dans l'opposition militante. Emprisonné une première fois pour sa participation à l'insurrection d'avril 1834, une seconde fois à la suite de l'attentat de Fieschi, il continua à conspirer, prépara et dirigea le mouvement insurrectionnel du 12 mai 1839, à la suite duquel il fut condamné à mort et vit sa peine commuée, grâce à la requête de Victor Hugo, en une détention perpétuelle. Sorti de prison en 1848 et nommé représentant du peuple, il y rentra en 1849 pour avoir, avec quelques-uns de ses collègues de la Montagne, pris part au mouvement du 13 mai contre la représentation nationale. Enfermé à Belle-Ile-en-Mer depuis 1849, il écrivit à un ami, au moment de la guerre de Crimée, une lettre empreinte d'un ardent patriotisme, qui le fit immédiatement gracier, malgré lui, par Napoléon III. N'ayant pu éviter cette faveur, il se condamna à un exil volontaire, qu'abrégèrent les souffrances qu'il avait endurées en prison. Il mourut quinze jours avant la déclaration de guerre. Par son désintéressement, son stoïcisme et son intégrité, Barbès est resté une des plus nobles figures du parti démocratique.

Armand Barbès.

BARBESIN ou **BARBASIN** (*zin* — rad. *barbe*) n. m. Nom vulgaire d'un champignon, le *boletus frondosus*.

BARBESOUJE, chef de bandes vagabondes, produites par le licenciement des armées qui ravagèrent l'Ile-de-France, l'Hurepoix, le Gâtinais, au commencement du XVIe siècle. On les appelait *les mauvais garçons*. Devant l'incurie du gouvernement royal, les paysans eux-mêmes s'armèrent pour les combattre. Barbesouje fut tué à Étigny, en 1537, par un meunier des environs de Lens.

— BIBLIOGR. V. les chroniques contemporaines; en particulier, le *Journal d'un bourgeois de Paris*, et la *Chronique de François Ier*.

BARBET (*bè* — rad. *barbe*, à cause des longs poils du *barbet*) n. m. Zool. Espèce d'épagneul dont le poil est long et frisé: *Le* BARBET *est très intelligent et très attaché à son maître; c'est par excellence le chien de l'aveugle.*

— Art milit. V. BARBETTE (fortif. et artill.).

— Hist. Contrebandier des Alpes. Ce nom avait d'abord été donné aux calvinistes des Cévennes. V. BARBETS.

— LOC. FAM.: **Crotté comme un barbet**, Affreusement crotté. *Suivre quelqu'un comme un barbet*, Le suivre partout.

— Adjectif. Qui est de la race des barbets: *Chien* BARBET.

— EXCYCL. Zool. Il y a deux variétés de chiens barbets: 1° le *grand barbet*, à oreilles larges, pendantes; jambes courtes; corps épais (ce chien atteint souvent la grandeur du mâtin), — 2° le *petit barbet*, qui ne diffère du précédent que par sa taille plus petite et son pelage un peu moins laineux et plus hérissé. (Le barbet aime l'eau et nage bien; aussi l'emploie-t-on à la chasse des oiseaux aquatiques.)

Barbet.

BARBET (Auguste), économiste français, né en 1792, mort à Paris en 1872. Ancien receveur des finances, il se livra à l'étude des questions sociales, et collabora avec Lamennais, dont il fut l'exécuteur testamentaire, au journal démocratique *le Peuple constituant*, en 1848. Ses principaux travaux sont: *Réforme politique, organisation d'une nouvelle force unitaire et gouvernementale* (1840); *Système social et responsabilité de l'homme* (1845; *Du peuple, de Moïse à Louis-Philippe* (1847; *le Dogme ou la Loi du XIXe siècle* (1849); *Lamennais* 1856; etc.

BARBET DE JOUY (Joseph-Henri), littérateur et archéologue français, né à Canteleu, près de Rouen, en 1812, mort en 1896. Attaché à l'administration des différents musées de l'Etat, il avait été élu, en 1880, membre libre de l'Académie des beaux-arts. On lui doit de nombreux ouvrages relatifs à l'archéologie et aux collections confiées à ses soins. Les principaux sont: *les Della Robbia, sculpteurs en terre émaillée* (1855); *Description des sculptures modernes, de la Renaissance et du moyen âge, du musée impérial du Louvre* 1856; *les Mosaïques chrétiennes des basiliques et des églises de Rome* (1857; *les Gemmes et Joyaux de la Couronne* (1865; etc.

BARBETS (*bè*) n. m. pl. Sobriquet donné aux Vaudois du Piémont, parce qu'ils appelaient leurs pasteurs *barbes*, c'est-à-dire, dans leur dialecte, *oncles*. Il a été étendu plus tard aux calvinistes cévenols — *Un* BARBET.

BARBETTE n. f. Femelle du barbet: *Une* BARBETTE *noire*.

— Adjectiv.: *Une chienne* BARBETTE.

Veuve avec la barbette.

BARBETTE n. f. Autref., Petite barbe. Guimpe en forme de mentonnière entourant la face des femmes veuves aux XIVe et XVe siècles: *Les religieuses de quelques ordres ont maintenu la* BARBETTE. (Gay.)

BARBETTE (rad. *barbe*) n. f. Fortif. et artill. Plate-forme en terre, assez élevée pour que les bouches à feu qu'on y place puissent tirer par-dessus la plongée de l'ouvrage, c'est-à-dire par-dessus le parapet: *Tracer, établir une* BARBETTE. Batterie de canons ou d'obusiers établie sur une barbette. (On dit aussi BATTERIE À BARBETTE.)

— Fam. Fortification en général.

Officier de barbette, Officier du génie.

— Adjectiv. *Une batterie barbette*, Une barbette.

— *Tirer à barbette*. Se dit des pièces qui tirent par-dessus la plongée de l'ouvrage. *En barbette*. Se dit de toute bouche à feu qui est disposée ou quel'on dispose de manière à pouvoir tirer à barbette.

— Mar. Disposition d'un canon d'une batterie à découvert sur le pont des gaillards: *Canons en* BARBETTE. Adjectiv. *Tourelles barbettes*, Abris cuirassés pour les canons qui ne protègent pas la partie supérieure du canon. Le plat-bord a été aussi employé autrefois pour *barbette*.

— Fam. *Coucher à barbette*, Coucher sur un matelas par terre, sans bois de lit, sans lit de sangle ou de fer.

Barbette (fortif. et artill.).

BARBETTE (fém. défectueux de *barbier*) n. f. Pop. Femme ou maîtresse d'un barbier.

BARBEY (Edonard-Polydore-Isaac), homme politique français, né à Béziers en 1831, entra à l'Ecole navale, et devint lieutenant de vaisseau. Démissionnaire en 1863, il s'occupa d'agriculture et fut élu, en 1882, sénateur du Tarn. Il a été ministre de la marine en 1887, et de 1889 à 1891.

BARBEY D'AUREVILLY (Jules), littérateur français, né à Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche) en 1808, mort à Paris en 1889. Il a laissé un grand nombre d'œuvres diverses, parmi lesquelles nous signalerons des romans, comme *Une vieille maîtresse* (1851); *l'Ensorcelée* (1854); *le Chevalier Des Touches* 1864; des nouvelles, comme *les Diaboliques* (1874); des études littéraires, comme *les Quarante Médailles de l'Académie française* (1863); *les Romanciers* (1866); *Goethe et Diderot* (1880), et le recueil de ses articles au journal « le Pays », formant sous ce titre: *les Œuvres et les Hommes du XIXe s.*, une dizaine de volumes qui ont été successivement publiés depuis 1861 jusqu'en 1895. Il passe à juste titre pour un artiste littéraire des plus originaux. On trouve en Barbey d'Aurevilly un singulier mélange de catholicisme, de dandysme et de satanisme; mais partout se trahissent chez lui l'artifice, la mise en scène, le souci de l'effet. Et pourtant, sa perversion apparente laisse deviner une ingénuité tout enfantine. La plupart de ses diableries, qui veulent être abominables et horrifiques, ne sont guère qu'innocentes. Quant à l'écrivain, il a incontestablement de la verve, de l'éclat, de l'invention même. Mais il passe en tout la mesure. Son talent est quelque chose de brutal et d'exquis, de violent et de délicat, d'amer et de raffiné.

Barbey d'Aurevilly.

BARBÉYER ou **BARBÉIER** (*bè-i-é*) v. n. En T. de mar., Se tenir assez près du lit du vent pour que les voiles se dégonflent et que la ralingue de chute batte, sans pour cela que la voile se masque; le bâtiment ou le canot gouvernent, mais n'avancent pas. On dit aussi FASIER ou FASEYER.

BARBEYRAC (Jean), jurisconsulte français, né à Béziers en 1674, mort en 1744. Fils d'un ministre calviniste, il quitta la France avec sa famille lors de la révocation de l'édit de Nantes, professa les belles-lettres à Berlin en 1697, l'histoire et le droit civil à Lausanne en 1711, et le droit public à Groningue. Il a traduit les ouvrages de Noodt, *Du pouvoir des souverains et de la liberté de conscience* (1707); de Grotius, *le Droit de la paix et de la guerre* (1719; de Puffendorf, *Traités du droit de la nature et des gens* (1706). On cite encore de lui: *Traité du jeu* (1738).

BARBEZIEUX, ch.-l. d'arrond. et de cant. de la Charente, à 34 kilom. d'Angoulême, entre le Trèfle, affluent de la Seugne, et le Condéon, affluent du Né; 4.229 hab. (*Barbeziliens, ennes.*) Ch. de f. Etat. Tribunal de 1re instance et justice de paix. Tannerie, fabriques de toile. Commerce de grains, bestiaux, volailles truffées, toiles; truffes. Eaux minérales à Reignac. — L'arrond. comprend 6 cant., 80 comm., 43.797 hab. Le cant. a 18 comm. et 11.741 hab.

— *Histoire*. Ville forte autrefois assez importante, ch.-l. d'une seigneurie dépendant de celle de La Rochefoucauld, puis qui passa dans la maison de Louvois. Barbezieux vit son château fort démoli par les Anglais pendant les guerres de Guyenne, et ses fortifications rasées au XVIIe siècle. Marguerite de La Rochefoucauld fit reconstruire le château, dont il reste encore une partie, qui sert aujourd'hui de prison.

Armes de Barbezieux.

BARBEZIEUX (Louis-François-Marie LE TELLIER, marquis DE), fils de Louvois, né en 1668, mort à Versailles en 1701. D'abord chevalier de Malte, il obtint le secrétariat d'Etat de la guerre, en survivance de son père, en 1685, fut investi de la fonction elle-même et de la chancellerie de l'ordre du Saint-Esprit en 1691, à la mort de Louvois. Dans ses *Additions au journal de Dangeau*, Saint-Simon a tracé de Barbezieux le portrait suivant: « M. de Barbezieux avait tout ce qu'il fallait pour faire un grand ministre: fort instruit, on ne peut plus d'esprit, ni plus de grâce dans l'esprit, un travail net et facile; on ne peut aussi un homme plus gâté ni plus dangereux, féroce par nature pour être né dans la puissance et y être parvenu dès son premier âge, avec beaucoup d'humeur et de hauteur qui le rendait redoutable à ses plus intimes amis, que, d'ailleurs, il savait merveilleusement servir: peu scrupuleux en tous genres, très paresseux et trop confiant sur sa facilité de travail. Une figure aimable, un esprit naturellement galant, une libéralité folle, une magnificence prodigue, l'avaient mené bien loin. » Il négligea trop souvent les affaires pour les plaisirs. Louis XIV le choisit, malgré son jeune âge, pour succéder à son père, mais le roi prit la résolution de recevoir directement les dépêches de ses généraux. La dureté de caractère de Barbezieux, semblable en cela à Louvois, était réelle; elle apparaît, dans l'administration des lettres de cachet, en opposition avec Colbert et son fils Seignelay, qui montraient beaucoup plus de bonté et de douceur.

BARBIANO, famille italienne du XIVe siècle. ALBÉRIC **de Barbiano**, châtelain des environs de Bologne, devint le plus grand homme de guerre de son temps. Il inaugura en Italie le règne des condottieri, en organisant la « compagnie de Saint-Georges », toute composée d'Italiens, pour l'opposer aux bandes de mercenaires étrangers, notamment de Français. Tous les condottieri célèbres sortirent de son école. En 1377, il contribua, avec la compagnie des Bretons, au service du pape Grégoire XI, à la prise de Césène; puis il proposa au pape de Rome, Urbain VI, de le défendre, avec une armée vraiment nationale, contre la compagnie des Bretons, au service de Clément VII, et remporta la victoire de Marino (1379). Sans scrupule, il appuya la cause de tous ceux qui demandaient ses services: il entra au service de Charles III, roi de Naples, qui lui donna le titre de « grand connétable »; de Jean-Galéas Visconti, qui le nomma membre du conseil de régence de ses fils mineurs; des guelfes, après avoir servi les gibelins; de Ladislas, roi de Naples. Barbiano mourut au château de La Pieve, près de Pérouse, en 1409.

Louis de Barbezieux.

— JEAN **de Barbiano**, son frère et son élève, fut célèbre par son dévouement à Azzo d'Este, seigneur légitime de Ferrare, en guerre avec le bâtard Nicolas III. Ce dernier, ayant proposé à Barbiano les châteaux de Lugo et de Conselice s'il voulait assassiner son ami, Barbiano, pour sauver Azzo, fit tuer et défigurer un de ses domestiques, qu'il fit prendre à l'ambassadeur de Nicolas pour le seigneur d'Este, tandis que celui-ci se cachait. Après quoi, il se fit remettre le prix de sa prétendue trahison, et, ayant fait reparaître Azzo, il le proclama « seigneur de Ferrare ».

— **Alberic II**, fils d'Albéric de Barbiano, seigneur de Zagonara. S'étant prononcé pour Florence et les guelfes contre Philippe-Marie Visconti, il fut assiégé par Ange de la Pergola dans son château, ce qui, ayant décidé les Florentins à envoyer leur armée à son secours sous le commandement de Charles Malatesti, attira sur ce général et sur la république la défaite de Zagonara, l'une des plus complètes de l'histoire de Florence (1424).

BARBICAN (contract. de *barbu*, et *toucan*, comme ayant des analogies avec ces deux genres) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs dont le nom scientifique est POGONIAS. V. ce mot.

BARBICHE n. f. Barbe peu fournie. Touffe de barbe isolée qu'on laisse croître au menton: *Porter la* BARBICHE.

— Bot. Nom vulgaire de la nigelle de Damas.

BARBICHE n. m. Petit barbet. On dit aussi BARBICHET, et BARBICBON.

Barbiche.

BARBICORNE ou **BARBICORNIS** (*niss* — du lat. *barba*, barbe, et *cornu*, corne) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des érycinidés, renfermant des papillons américains de formes élégantes, dont les ailes inférieures sont terminées par une queue en spatule. Citons le *barbicornis basilis* (Brésil); le *barbicornis mona* (Brésil). La position de ce genre est douteuse; certains le mettent entre les polyommates et les hespéries.

Barbicorne (gr. nat.).

BARBIÉ DU BOCAGE (Jean-Denis), géographe, né à Paris en 1760, mort en 1825. Elève du célèbre d'Anville, il devint géographe au ministère des relations extérieures en 1780, attaché au cabinet des médailles en 1785, fonda sa réputation en 1788, avec son bel *Atlas du Voyage du jeune Anacharsis*, fut nommé conservateur des collections de cartes géographiques de la Bibliothèque nationale (1802), membre de l'Académie des inscriptions (1808), puis professeur de géographie à la Sorbonne (1809). En 1821, il fonda la Société de géographie, dont il fut le président. Ses cartes, ses mémoires et ses plans pour le *Voyage pittoresque en Grèce*, de Choiseul-Gouffier, pour les œuvres de Thucydide, de Xénophon, d'Arrien, etc., prouvent la profondeur de son érudition dans la géographie ancienne, qui lui doit d'importants progrès. Il a aussi dressé un grand nombre de cartes modernes, et publié d'excellentes dissertations. — Un de ses fils, ALBERT-FRÉDÉRIC, né en 1798, mort en 1834, le remplaça dans sa chaire à la Sorbonne. Son principal ouvrage est un *Dictionnaire géographique de la Bible* (1834).

BARBIÉ DU BOCAGE (Louis-Victor-Amédée), écrivain, né à Paris en 1832, mort en 1890. Comme son grand-père Jean-Denis, il s'est adonné à l'étude de l'histoire et de la géographie. Parmi ses ouvrages, nous citerons: *Suez et Périm* (1858); *Madagascar* (1859); *le Maroc* (1861); *Essai sur l'histoire du commerce des Indes orientales* (1864); *Essai sur les théories commerciales* (1883); etc.

BARBIER (*bi-è*) n. m. Nom vulgaire du *trpalogaster Gouanii*, poisson appelé aussi *porte-cuculle*. V. LEPADOGASTER. ‖ Nom vulgaire des poissons du genre anthias.

— ENCYCL. Les *barbiers* sont des poissons de moyenne taille ; ce sont des acanthoptères de la famille des percides. L'espèce type (*anthias sacer*) ou barbier de la Méditerranée (*sarpanansa* de Nice), est un des plus beaux poissons de cette région ; sa coloration est d'un rose vif doré, argenté sous le ventre ; trois bandes ornent les joues. La chair est assez bonne.

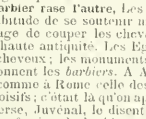

Barbier.

BARBIER (*bi-è*) n. m. Individu dont la profession est de raser et de soigner la barbe : *Olivier le Daim*, BARBIER *de Louis XI, fut son âme damnée.*

— *Chirurgien-barbier.* Autrefois, Individu qui réunissait ces deux professions, ce qui était assez commun.

— Nom qu'on donnait, en Allemagne, à des latins qui venaient raser les gens pendant la nuit.

— PROV. : **Un barbier rase l'autre.** Les gens de même profession ont l'habitude de se souteur mutuellement.

— ENCYCL. L'usage de couper les cheveux et la barbe remonte à la plus haute antiquité. Les Egyptiens ne portaient ni barbe ni cheveux ; les monuments le montrent et les papyrus mentionnent les *barbiers*. A Athènes, la boutique des *kouroi*, comme à Rome celle des *tonsores*, était le rendez-vous des oisifs ; c'était là qu'on apprenait les nouvelles : Horace, Perse, Juvénal, le disent.

En France, la profession de barbier eut une certaine importance au moyen âge, parce qu'elle comprenait l'exercice de la chirurgie. Il n'est pas question de la corporation des barbiers dans le *Livre de métiers* d'Etienne Boileau (XIIIe siècle), mais, dès 1301, un texte parle des *barbiers-chirurgiens*, à qui il est interdit d'exercer le métier de chirurgie. Les deux métiers se touchaient à leurs limites, d'où leurs rivalités. Dès le XIVe siècle, les barbiers l'emportèrent, et les documents nous les montrent pratiquant la médecine et la chirurgie élémentaire. La corporation était soumise à la juridiction du barbier du roi, qui avait dans la maison royale le rang de valet de chambre. Lo prévôt mettait à sa disposition les sergents du Châtelet pour l'exécution de ses jugements. La corporation subsista jusqu'à la Révolution.

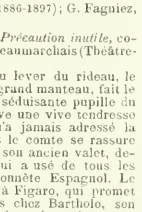

Sceau des barbiers de Bruges.

— BIBLIOGR. : René de Lespinasse, *les Métiers et Corporations de la ville de Paris* (Paris, 1886-1897) ; G. Fagniez, *Etudes sur l'industrie* (Paris, 1877).

Barbier de Séville (LE) ou *la Précaution inutile*, comédie en cinq actes et en prose, de Beaumarchais (Théâtre-Français, 23 février 1775).

La scène se passe à Séville. Au lever du rideau, le comte d'Almaviva, enveloppé d'un grand manteau, fait le guet sous le balcon de Rosine, la séduisante pupille du docteur Bartholo. Le comte éprouve une vive tendresse pour la jeune fille, à laquelle il n'a jamais adressé la parole. Un importun survient ; mais le comte se rassure bien vite en reconnaissant Figaro, son ancien valet, devenu barbier, un drôle de génie qui a usé de tous les moyens honnêtes pour vivre en honnête Espagnol. Le comte révèle ses projets amoureux à Figaro, qui promet de le servir ; car il a ses entrées chez Bartholo, son client. Ce Bartholo, en dépit de son âge, s'est mis en tête d'épouser Rosine ; il la tient prisonnière, et prend toutes les précautions pour la dérober à l'œil des galants. Sur ces entrefaites, la fenêtre s'ouvre ; Rosine y paraît, suivie de Bartholo, qui lui apprend que leur mariage aura lieu le lendemain. La pupille tient à la main une romance, qu'elle laisse tomber dans la rue *par mégarde* ; elle prie le barbon d'aller la ramasser. Pendant que celui-ci descend l'escalier, le comte s'empare du papier, par lequel Rosine engage Almaviva à chanter, sur l'air connu de sa romance, des couplets qui lui apprennent le nom et l'état de celui qui paraît s'attacher à elle. Le comte obéit et chante :

Je suis Lindor, ma naissance est commune ;
Mes vœux sont ceux d'un simple bachelier ;
. . . . . .

Les instants sont précieux ; le tuteur peut surprendre le chanteur ; Rosine se hâte de répondre sur un autre air :

Tout me dit que Lindor est charmant,
Que je dois l'aimer constamment.

Le comte se retire et va, suivant le conseil de Figaro, se déguiser en soldat pour pénétrer chez Bartholo. Au second acte, le prétendu fils de Bellone, muni d'un billet de logement, parvient à glisser une lettre à Rosine, en présence même du vieux jaloux ; au troisième acte, il se fait passer pour un maître de chant, chargé de remplacer l'hypocrite Basile, qu'une indisposition force à garder le lit ; et, comme Bartholo se méfie, le comte lui montre la lettre adressée par Rosine à un certain Almaviva, lettre qu'il a eu l'adresse de surprendre. Cette ruse est bien près d'échouer, car Basile arrive. Le comte, se rappelant que Figaro lui a dit que l'or était le nerf de l'intrigue, achète, à beaux deniers comptants, la conscience frelatée de Basile, qui reconnaît alors avoir la fièvre. Au quatrième acte, après une lutte dans laquelle l'habileté de Figaro triomphe des précautions de Bartholo, Rosine devient l'épouse du noble Almaviva.

C'est une comédie étincelante d'esprit et de verve ; il était impossible de rajeunir d'une façon plus originale les types usés de vieux barbon jaloux et de valet tripon.

Barbier de Seville (LE), opéra italien, livret imité de la comédie de Beaumarchais, musique de Paesiello, représenté à Saint-Pétersbourg en 1780. Cet ouvrage, digne du génie du maître, obtint un succès européen, et plusieurs morceaux méritent d'être signalés d'une façon particulière : la romance du comte Almaviva, l'air de la Calomnie, celui de Bartolo, le trio bouffe des éternuements de La Jeunesse et des bâillements de L'Eveillé, un trio charmant et le quintette de la fièvre. Cependant, malgré sa valeur, *le Barbier* de Paesiello se vit délaissé lorsque eut paru à Rome, trente-six ans plus tard, celui de Rossini.

Barbier de Seville (LE), opéra bouffe italien, paroles de Sterbini d'après la pièce de Beaumarchais, musique de Rossini, représenté à Rome le 26 décembre 1816. Rossini eut, dit-on, termina sa partition en trouze jours, et celle-ci ne brille pas seulement par l'inspiration, qui est d'une richesse éblouissante ; elle brille aussi par le style, par la verve, par la grâce, ainsi que par sa forme et sa merveilleuse instrumentation. Elle est non seulement le chef-d'œuvre de Rossini dans le genre bouffe, mais un chef-d'œuvre au sens le plus complet du mot. Il en faudrait tout citer pour mettre en relief tout ce qu'elle contient de remarquable : et la cavatine de Figaro, *Largo al factotum* ; et son duo avec le comte ; l'air de celui-ci, *Io son Lindoro* ; la scène du balcon ; puis la cavatine de Rosine : *Una voce poco fa* ; son duo avec Figaro ; l'air de la Calomnie ; le finale du premier acte ; la scène de la leçon ; le quintette de l'arrivée de Basile ; le trio de la tempête, etc. Tout est merveille, tout est chaleur dans cette partition étonnante, dont il faudrait encore louer les délicieux récitatifs, si bien en scène et d'un si prodigieux accent.

Barbier (Jean ou Gervais, sire DE FRANCOURT), généralement appelé **Le Barbier**, né à Torcé (Sarthe), dans la première moitié du XVIe siècle. Il était avocat au Mans, lorsqu'il fut remarqué par Antoine de Bourbon, roi de Navarre, qui le nomma son chancelier. Il adopta à la cour de Navarre la religion réformée. On lui attribue la *Remonstrance envoyée au roi par la noblesse de la religion réformée du pays et comté du Maine* (1564), et le *Conseil sacré d'un gentilhomme français aux Eglises de Flandre* (1567), ainsi que des *Mémoires sur les troubles advenus au Maine en 1562*.

BARBIER (Louis), surnommé l'**abbé De la Rivière**, évêque de Langres, mort en 1670. Il devint aumônier de Gaston d'Orléans, dont il livrait les secrets à Mazarin, et reçut en récompense un évêché. Il avait légué 100 écus au poète qui lui ferait son épitaphe. La Monnoye écrivit la suivante :

Ci-gît un très grand personnage,
Qui fut d'un illustre lignage,
Qui posséda mille vertus,
Qui ne trompa jamais, et qui fut toujours sage...
Je n'en dirai pas davantage :
C'est trop mentir pour cent écus.

BARBIER (Edmond-Jean), jurisconsulte français, né et mort à Paris (1636-1735). Avocat, très versé dans la connaissance de la coutume de Paris, il a fourni, avec Bretonnier, des notes sur l'*Institution du droit français*, d'Argou.

BARBIER (Edmond-Jean-François), fils du précédent, né à Paris en 1689, mort en 1771. Il fut reçu lui-même avocat en 1718 ; il se fit surtout connaître comme avocat consultant, c'est-à-dire qu'il fut un agent d'affaires. Il se trouva en relations avec le maréchal de Saxe, le président de Nicolaï, le comte d'Argenson. Il tint un journal volumineux des événements de son temps, qui fut publié de 1847 à 1856 ; on y trouve toute la période comprise entre 1718 et 1763. Cet ouvrage ne vaut ni par le style, qui est vulgaire, ni par l'esprit, qui est d'un observateur médiocre ; mais il représente les idées d'une fraction notable de la bourgeoisie parisienne lettrée. Barbier a recueilli tous les bruits du jour, et ses informations sont marquées au coin de la sincérité ; il est toujours prolixe pour l'histoire du parlement, et ignore profondément la cour. Esprit étroit, mais frondeur, il guerroie à la fois contre la Bulle et contre l'Encyclopédie. Son ouvrage a pour titre : *Chronique de la régence et du règne de Louis XV* (1718-1763) ou *Journal historique et anecdotique*.

BARBIER (Antoine-Alexandre), bibliographe, né à Coulommiers en 1765, mort en 1825. Elève de l'Ecole normale, il devint membre du conseil de conservation des objets de science et d'art, et sauva de la destruction, en les plaçant dans les principales bibliothèques publiques de la capitale, les richesses littéraires entassées dans les dépôts formés à la hâte après la suppression de divers établissements civils et ecclésiastiques. Il fut bibliothécaire du Directoire, du conseil d'Etat et de Napoléon, et, sous la Restauration, administrateur des bibliothèques de la couronne, jusqu'en 1822. En 1808 et 1809, il eut à rédiger, d'après les ordres de Napoléon, les *Catalogues d'une Bibliothèque portative* et d'une *Bibliothèque historique de 3.000 volumes*, que l'empereur eut le projet de faire imprimer. Ses principaux ouvrages sont : *Catalogue de la bibliothèque du conseil d'Etat* (1803), ouvrage dans lequel se trouvent dévoilés un grand nombre d'anonymes ; *Dictionnaire des anonymes et pseudonymes* (1806-1808) ; *Dissertation sur soixante traductions françaises de l'Imitation de Jésus-Christ* (1812) ; *Examen critique et complément littéraire des dictionnaires historiques les plus répandus*, depuis le *Dictionnaire de Moréri*, dont le premier volume seul a paru (1820). — Son fils aîné, LOUIS-NICOLAS, bibliographe, né à Paris en 1799, mort en 1888, a été conservateur-administrateur de la bibliothèque du Louvre ; il fut chargé, en 1832, de former une bibliothèque pour le conseil d'Etat. On lui doit la publication du tome IV et dernier de la seconde édition du *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* ; la revision pour la partie bibliographique de la *Biographie universelle classique*, par le général Beauvais (1826-1829). — OLIVIER-ALEXANDRE, frère de Louis-Nicolas, bibliographe, né à Paris en 1806, mort en 1882, a été conservateur sous-directeur adjoint à la Bibliothèque nationale. On a de lui : *Mode d'indication du placement des ouvrages de peinture, gravure*, etc., *exposés au musée du Louvre* (1837).

BARBIER (Nicolas-Alexandre), peintre, né à Paris en 1789, mort à Sceaux en 1864. Il étudia la peinture avec Xavier Leprince, qui l'associa pendant quelque temps à ses travaux, et s'adonna particulièrement au paysage. Barbier devint professeur des princes d'Orléans. C'était un peintre de mérite et un esprit cultivé. Tout en peignant, il collabora à l'ancien *Journal de Paris*, au *Journal des Débats*, à *l'Ecole de dessin*, etc., et il écrivit quelques ouvrages. Cousin germain de Barbier, l'auteur des *Iambes*, il eut pour fils Jules Barbier, le fécond auteur dramatique.

BARBIER (Henri-*Auguste*), né à Paris en 1805, mort à Nice en 1882. Il parait inutile de donner ici la liste, assez longue, de ses œuvres : poésies, études dramatiques, souvenirs ou impressions de voyage, etc. Signalons pourtant, avec les *Iambes*, deux poèmes qui ne sont pas sans valeur : *il Pianto* (1832), et *Lazare* (1833). Le sujet de *Lazare*, c'est la misère du peuple anglais ; quant au *Pianto*, le poète y répand en vers harmonieux sa plainte sur l'Italie opprimée. Les autres ouvrages de Barbier ne comptent plus. En 1869, lorsqu'il se présenta aux suffrages de l'Académie française, on le prit pour une sorte de revenant : « Barbier » de Montaiglon, » mais il est mort. Ses *Iambes* se lirent pas moins chère. Il avait successivement publiés après la révolution de 1830, et le recueil parut en 1841. On a comparé Auguste Barbier à un général, devenu bonhomme avec l'âge, mais qui n'était tout d'abord signalé par une victoire. C'est à André Chénier qu'il empruntait le mètre des *Iambes* ; outre le mètre, quelque chose aussi de la facture : seulement, il força le ton, il poussa la vigueur du style jusqu'à la crudité. Si les œuvres suivantes le firent connaître comme un artiste délicat auquel on est plutôt tenté de reprocher sa faiblesse et sa fadeur, il a eu, dès le début de sa carrière, je ne sais quel accès de fièvre héroïque et brutale. Le soleil de Juillet lui échauffa le cerveau. Ses *Iambes* peignent les vices et les hontes du temps avec une verve chaude et bourbeuse qui se déchaîne en bruyantes tirades à travers les métaphores hautes en couleur, les cynisques épithètes, les déclamations rauques et débraillées. Il suffit de quelques pièces pour que le nom de Barbier échappe à l'oubli. *La Curée*, surtout, et *l'Idole*, resteront comme les chefs-d'œuvre de cette éloquence rocailleuse, puissante à la fois et grossière, que lui inspira sa sublime ribote d'un jour.

Auguste Barbier.

BARBIER Louis-Stanislas-Hippolyte), ecclésiastique et littérateur français, né à Orléans en 1808, mort en 1864. Il resta longtemps simple diacre. Collaborateur de divers journaux, il publia : *Elévation poétique* (1836), *les Mystères du presbytère* (1838), et un ouvrage écrit avec une grande indépendance et qui fit grand bruit : *Biographie du clergé contemporain* (1841). En 1841, il reçut la prêtrise et devint premier aumônier du lycée Louis-le-Grand. Parmi ses dernières œuvres, on cite : *Histoire de la création* (1846) ; *Théologie complète, a l'usage de la jeunesse ; Entretiens sur la morale évangélique* (1864).

BARBIER (Paul-*Jules*), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1822-1901). Il s'adonna à la poésie, et débuta au théâtre par deux pièces en vers, jouées à la Comédie-Française : *l'Ombre de Molière* (1847), et *le Poète* (1847), où il montrait des qualités littéraires. Depuis, il écrivit un nombre considérable de pièces, des drames, des comédies, des livrets d'opéras, soit seul, soit en collaboration avec Barrière, Decourcelle, Fournier, Michel Carré, etc. Parmi ses drames, nous citerons : *André Chénier* (1849) ; *Jenny l'ouvrière* (1850) ; *les Contes d'Hoffmann* (1851) ; *Princesse et l'avorite* (1865) ; *Un retour de jeunesse* (1877) ; *Néron* (1885) ; *Jeanne d'Arc* (1873). Parmi ses comédies, mentionnons : *l'Amour mouillé* (1850) ; *les Amoureux sans le savoir* (1850) ; *Un roi de la mode* (1851) ; *le Maître de la maison* (1866) ; *la Loterie du mariage* (1868) ; *Un homme à plaindre* (1879, etc. ; mais c'est surtout comme librettiste que Jules Barbier a conquis sa réputation. Nous nous bornerons à citer : *Galatée* (1852) ; *les Noces de Jeannette* (1853) ; *le Pardon de Ploërmel* et *Faust* (1859) ; *la Reine de Saba* (1862) ; *Roméo et Juliette* (1867) ; *Paul et Virginie* (1876) ; *Polyeucte* (1878) ; *Françoise de Rimini* (1882) ; *Une nuit de Cléopâtre* (1885) ; *Bianca Capello* (1886) ; *la Tempête*, ballet (1889). On lui doit aussi des recueils de vers : *le Franc-tireur* (1871) ; *la Gerbe* (1884) ; *Fleur blessée* (1890) et *Théâtre en vers* (1879). — Son fils, PIERRE **Barbier**, né à Paris en 1854, a fait représenter quelques pièces, notamment *Indigne* (1884) et *l'Enfant prodigue* (1896), drames ; *le Modèle* (1886), *Vincenette* (1887), *la Preuve* (1893), comédies ; etc.

BARBIER D'AUCOUR Jean, littérateur et jurisconsulte français, né à Langres vers 1641, mort à Paris en 1694. Son peu de succès comme avocat lui valut une allusion satirique dans le *Lutrin* de Boileau. Quelques travaux critiques le firent élire à l'Académie, près de tous ses ouvrages furent dirigés contre les jésuites.

BARBIER DE MEYNARD Casimir-Adrien), orientaliste français, né à Marseille en 1827. Il s'adonna à l'étude des langues orientales, et fut attaché à la légation de France en Perse. De retour en France, il devint professeur de turc à l'Ecole des langues orientales, puis professeur de persan au Collège de France (1878), et d'arabe en 1885. Il avait été nommé membre de l'Académie des inscriptions en 1878. On lui doit, entre autres ouvrages estimés : *Dictionnaire géographique, historique et littéraire de la Perse et des contrées adjacentes* (1861) ; *les Prairies d'or* de Maçoudi (trad. en français) (1861-1871), avec Pavet de Courteille ; *Tableau littéraire du Kharaçan et de la Transoxiane au IVe siècle de l'hégire* (1861) ; *Ibrahim, fils de Mehdi, fragments historiques* (1869) ; *la Poésie en Perse* (1878) ; *Dictionnaire turc-français* (1885-1887), et de nombreuses traductions.

BARBIER DE MONTAULT (Xavier), archéologue et écrivain religieux français, né à Loudun (Vienne) en 1830. En 1857, l'abbé Barbier fut nommé historiographe de diocèse d'Angers, qu'il quitta en 1861 pour se fixer à Rome. Parmi ses nombreux écrits nous citerons : *Epigraphie et iconographie des catacombes de Rome et spécialement d'Angers* (1857) ; *Peintures chrétiennes inédites du cimetière de Rome* (1860) ; *la Question des mosaïques de l'ancien Latran VIII et Innocent XII* (1863) ; *Antiquités chrétiennes de Rome du XVIe au XVIIe siècle* (1864) ; *Les Musées et Galeries de Rome* (1870) ; *Traité d'iconographie chrétienne* (1890) ; etc.

BARBIERE n. f. Mét. Nom que, dans quelques campagnes, on donne à la femme d'un barbier.

— Archéol. Pièce d'armure destinée à protéger le cou, le menton et la bouche. La barbière est la bavière primitive, sans être toujours de fer ou d'acier battu, elle participe de la nature de l'aventaille qu'elle complète. Au XIVe siècle, beaucoup étaient faites de cuir armé de clous à têtes saillantes ; plus tard, on en fit de fer et d'acier. Dès lors, ce mot devint synonyme de [illegible]

A barbière.

BARBIERE (Domenico DEL), appelé aussi **Domenico Fiorentino**, sculpteur et graveur italien, né à Florence vers 1501, mort après 1565. Il fut appelé en France, où il devint le collaborateur du Rosso, puis du Primatice (1541). Il travailla à Fontainebleau, et à Troyes surtout, où il s'établit et où il fut successivement stucateur, mosaïste, organisateur et décorateur des fêtes, architecte, sculpteur sur bois, auteur d'estampes. De son *Jubé de Saint-Etienne*, il reste quatre bas-reliefs, et deux statues : la Foi et la Charité. En 1561, à Fontainebleau, il collabora avec Germain Pilon, et sculpta le piédestal des *Trois Grâces*. Il est l'auteur de la figure agenouillée, en bronze, du tombeau de Henri II, à Saint-Denis.

BARBIERI (Giovanni Francesco), peintre. V. GUERCHIN.

BARBIERI (Jean-Marie), savant philologue et littérateur italien, né à Modène en 1519, mort en 1574. Précepteur du comte Louis de La Mirandole, il l'accompagna à la cour. A son retour, les magistrats de Modène le choisirent pour leur chancelier. On a de lui : *la Guerra d'Attila* (1568), abrégé d'un récit écrit en vieux français par Nicolas de Casola ; *Origine de la poésie rimée* ; etc.

BARBIERI (l'abbé Joseph), orateur sacré et prêtre italien, né à Bassano (Vénétie), mort en 1851, professeur de littérature à l'université de Padoue. Il a laissé un *Carême* et un *Avent* d'une éloquence austère. Comme poète, il a publié des *Saisons* (Stagioni, poème descriptif et fantaisiste, qui se distingue par la grâce, la vivacité et le sentiment.

BARBIERI (Francisco Asenjo), compositeur de musique espagnol, né et mort à Madrid (1823-1894). En 1850, il fit jouer à Madrid son premier ouvrage : *Gloria y peluca*, zarzuela en un acte, puis *Jugar con fuego*, autre zarzuela en trois actes (1851), qui rendirent son nom populaire. Dans l'espace de vingt-cinq ans, il fit représenter soixante ouvrages, dont une douzaine en collaboration avec Oudrid, Hernando, Gaztambide, Inzenga, Arrieta, Rogel et Aceves. Parmi ceux qu'il écrivit seul, il faut citer : *Pan y toros*, *el Testamento azul*, *los Diamantes de la corona*, *los Dos Ciegos*, « *el Niño* » *Robinson*, *el Vizconde*, *Por conquista*, *Mis dos mujeres*, *Aventura de un cantante*, etc. Barbieri ne se contentait pas de ses travaux de compositeur. Il fut chef des chœurs et chef d'orchestre du théâtre de la Zarzuela, du théâtre Rossini, du théâtre Royal, organisateur et directeur de concerts spirituels, fondateur de la Société des concerts de musique classique, etc., et collabora à la rédaction des journaux : *la Illustracion*, *las Novedades*, *la Zarzuela*, *la España*, *la Nacion*, *la Revista europea*, etc.

BARBIERI-NINI (Marianna), cantatrice dramatique italienne, née à Florence vers 1820, morte en 1887, fut élève de Romani. Douée d'une voix de soprano superbe, elle se fit applaudir sur les grandes scènes d'Italie et d'Espagne. L'un de ses succès les plus éclatants était dans la *Lucrezia Borgia* de Donizetti. Verdi, qui avait pour son talent la plus grande estime, écrivit spécialement pour elle : *Macbeth*, *i Due Foscari* et la *Battaglia di Legnano*. Cette artiste distinguée, qui fit une saison au Théâtre-Italien de Paris en 1851, avait épousé en premières noces le comte **Barbieri**, de Sienne, et, après la mort de celui-ci, s'était remariée avec un pianiste autrichien, Léopold Hackenseller.

BARBIÉRIE du nom de *Barbier du Bocage*) n. f. Genre de légumineuses-papilionacées galégées, comprenant une seule espèce. C'est un arbrisseau originaire de l'Amérique tropicale et des Antilles.

BARBIFIER (du lat. *barba*, barbe, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prém. pers. pl. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous barbifions*, *Que vous barbifiiez*) v. a. Fam. Raser, faire la barbe à quelqu'un.

Se barbifier, v. pr. Se raser.

BARBILLE (*ll* mill. — dim. de *barbe*) n. f. Petite barbe ou bavure en filament, qui reste au flan des monnaies.

BARBILLON (*ll* mill. — rad. *barbille*) n. m. Chacune des barbelures d'une flèche destinées à empêcher la pointe de sortir de la plaie : *Les flèches des archers anglais avaient, au* XV*e siècle, des* BARBILLONS *longs et écartés, qui rendaient les blessures très dangereuses.*

— Dent de l'hameçon et des traits barbelés, destinée à en rendre l'extraction difficile : *Le* BARBILLON *d'un hameçon. Les* BARBILLONS *d'une flèche.*

Barbillons : 1. De flèche, 2. D'hameçon.

BARBILLON (*ll* mill. n. m. Ichtyol. Nom vulgaire du barbeau. ‖ Filaments tactiles placés de chaque côté de la bouche de certains poissons : *Beaucoup de poissons écaillaux ont des* BARBILLONS (B. de St-Pierre.

— Art vétér. Ne s'emploie qu'au plur. V. partie encycl.

— Entom. Syn. de PALPE.

— Fauconn. Maladie de la langue, chez les oiseaux de proie. (Ne s'emploie qu'au plur.)

— Ornith. Appendice que le coq porte au-dessous du bec : *Chez les coqs, un ou deux* BARBILLONS *garnissent les côtés et la partie inférieure du bec.* Buff.)

— ENCYCL. Art vétér. On appelle *barbillons* un repli de la peau qui, chez le bœuf et le cheval, a les dimensions et la forme d'un véritable lobule, lequel est placé de chaque côté du frein de la langue et protège l'entrée du canal salivaire sublingual, qui s'ouvre à sa base. Ces organes sont intéressants à connaître, parce qu'il règne à leur endroit un préjugé qui doit être combattu : c'est à tort que certaines personnes croient que, lorsqu'un animal manque d'appétit et boit difficilement, on lui rend le premier et on facilite l'ingestion des boissons en lui coupant les barbillons, opération qui se fait au moyen d'une paire de ciseaux courbes.

BARBILLON (*ll* mill. n. m. Argot. Souteneur de filles, par allusion à un personnage des *Mystères de Paris*.

BARBILLONNER (*ll* mill. v. a. Fr. parlant d'un hameçon, En relever le barbillon.

BARBIN n. m. Techn. Pièce de l'ourdissoir, qui sert à ourder le fil.

— Vitic. Nom d'un cépage savoisien.

BARBIN (Jean) jurisconsulte français, né en 1406. Il eut un grand crédit sous Charles VII, et participa notamment à l'édit de 1453 portant réformation de la justice. Il fut le conseil judiciaire de la reine Marie d'Anjou.

BARBIN (Claude), reçu libraire en 1654, mort en 1703, a édité la plupart des écrivains de la fin du XVII*e* siècle. Il avait la réputation de savoir écouter toute sorte d'ouvrages, même les plus mauvais : Boileau y fait allusion en plaçant sur l'escalier du Palais, devant sa boutique, le combat héroï-comique du *Lutrin*.

Barbines, nom que l'on a donné autrefois aux ordonnances des rois de France, de 1127 à 1462, qui furent compilées par Barbin.

BARBION (rad. *barbe*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs. Syn. de MICROPOGON. V. ce mot.

BARBISTE (*biss*) n. et adj. Se dit d'un élève du collège Sainte-Barbe : *Un* BARBISTE. *Un écolier* BARBISTE.

Barbiste (réd. de moitié).

BARBITISTE (*tiss* — du gr. *barbitizein*, jouer du luth, à cause du bourdonnement particulier à cet insecte) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, famille des locustides, voisins des éphippigères, et dont l'espèce type habite l'Europe moyenne et orientale. C'est le *barbitistes serricauda* vert, varié de roux et de fauve, d'Allemagne, de France.

BARBITOS (*toss*) ou **BARBITON** n. m. Instrument de musique antique, de grandes dimensions, en usage chez les Grecs. Sa forme se rapprochait de la lyre, et il était garni de neuf cordes, qu'on faisait résonner avec les doigts ou avec le plectre. (Ses sons étaient graves, et on le faisait souvent entendre avec la pectis, mais à l'octave inférieure de celle-ci. On voit encore, à Pompéi, une peinture représentant Apollon avec un barbitos posé à terre à ses côtés, sur une petite boule ; il a environ la moitié de la hauteur d'un homme. Théocrite et Strabon mentionnent le barbitos, mais on sait que, du temps de Denys d'Halicarnasse, cet instrument n'était plus en usage chez les Grecs, et les Romains, qui le leur avaient emprunté, n'en firent qu'un rare emploi.)

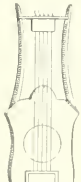
Barbitos.

BARBITURATE n. m. Sel résultant de l'action de l'acide barbiturique sur une base.

BARBITURIQUE adj. Se dit d'un acide qui dérive de l'acide urique.

— ENCYCL. Chim. L'acide *barbiturique* ou *malonylurée* $C^4H^4Az^2O^3,2H^2O$ dérive de l'acide urique et a été obtenu par Baeyer par la réduction de l'acide bibromobarbiturique. On peut le préparer en mélangeant 50 grammes d'acide bibromobarbiturique avec 100 grammes environ d'acide iodhydrique concentré, on chauffe le tout au bain-marie durant un quart d'heure. Lorsque le mélange a été soumis à une douce chaleur, on additionne la liqueur de son volume d'eau, on filtre, puis on la décolore au moyen de l'acide sulfhydrique, et on la filtre à nouveau, mais chaude. Elle laisse déposer par le refroidissement des cristaux orthorhombiques d'acide barbiturique. Cet acide se produit aussi dans l'action de l'urée sur l'*alloxantine*.

L'acide barbiturique, à peu près insoluble dans l'eau froide, se dissout facilement dans l'eau bouillante. Traité par le brome, il donne l'acide *bibromobarbiturique* avec l'acide *nitrobarbiturique*. Sous l'action de l'azotite de potasse, il donne de l'acide *nitrosobarbiturique* ou acide *violurique*. Si on le fait bouillir avec de la potasse en excès, il se décompose en acide *malonique*, acide carbonique et ammoniaque. C'est un acide bibasique ; il donne deux sels d'argent : $C^4H^3Az^2O^3Ag$ et $C^4H^2Az^2O^3Ag^2$.

Il peut donner, d'après Grimaux, des produits de condensation. L'acide *dibarbiturique* $C^8H^6Az^4O^5$, qu'on obtient en chauffant à 150° l'acide barbiturique et la glycérine, correspond à deux molécules d'acide barbiturique réunies en une seule avec élimination d'une molécule d'eau.

BARBIZON, hameau de la comm. de Chailly-en-Bière (Seine-et-Marne), situé sur la lisière occidentale de la forêt de Fontainebleau, et célèbre par le séjour qu'y firent les peintres français Théodore Rousseau, Corot, Troyon, Daz, Millet, etc.

BARBO (Paul), homme d'État vénitien, né à Venise vers 1415, mort à Venise en 1464. Frère du pape Paul II, il se distingua comme diplomate. En 1454, il conclut à Lodi la paix entre Venise et Milan ; en 1461, il vint complimenter à Tours le nouveau roi de France, Louis XI. Cette harangue est insérée dans : *Orationes aliquot patriciorum venetorum* (Padoue, 1719).

BARBOCHE n. f. T. de métier. Sorte de lime.

BARBON (rad. *barbe*) n. m. Homme d'un âge plus que mûr. (Ne s'emploie qu'avec une intention de dénigrement : *Hoet, déjà* BARBON, *écrivait à Mme de Montespan de fort jolis vers français*. (Ste-Beuve.)

— *Faire le barbon*, S'ériger en barbon. Se donner un air de gravité, sans y être autorisé par son âge.

— En T. de bot., Nom vulgaire des graminées du genre andropogon.

BARBONE n. m. Anc. monnaie du duché de Lucques, qui valait 40 centimes environ.

BARBONE-FAYEL, comm. de la Marne, arrond. et à 51 kilom. d'Epernay, 1035 hab. Ch. de f. Est. Culture maraîchère.

BARBONNAGE n. m. Manières, air d'un barbon.

BARBOSA (Duarte), navigateur portugais, né à Lisbonne, mort en 1521. Il suivit Magellan dans son expédition, et mourut avec lui à Zébu (Philippines). Sa relation de l'expédition de Magellan a été publiée en 1813.

BARBOSA-BACELLAR Antoine), écrivain portugais, né vers 1610, mort à Chagas en 1663. Il enseigna à Coimbre avec beaucoup de succès. Ses œuvres poétiques, qui le firent surnommer *le nouveau Virgile* et *le nouvel Homère*, ont été publiées par Perreira da Silva, dans son grand recueil : *A Fenix renascida* (1716-1746). Parmi ses œuvres historiques les plus intéressantes, sont : le récit de la lutte qu'Alphonse IV soutint victorieusement contre la Castille, *Relaçao da vittoria que alançarao as armas do rei D. Affonso VI, contra as da Castella* (1650), et une histoire de la campagne contre les Hollandais au Brésil : *Relacao Diario do Sitio e Tomada da Forte praça do Recife, recuperaçao das capitanias de Itamaraca, Paraiba, Rio Grande*, etc. (Lisbonne, 1654).

BARBOSA-MACHADO (Diogo), né à Lisbonne en 1682, mort à l'abbaye de Santo-Adrian de Sever en 1770. Il entra dans les ordres, et devint abbé de Santo-Adrian de Sever. Il est un des plus savants auteurs et un des plus considérables dont puisse s'honorer une science qui a pris de nos jours un si grand développement, la *bibliographie*. Son répertoire est intitulé : *Bibliotheca lusitana historica, critica e chronologica, na qual se comprehende a noticia dos autores portuguezes e das obras que compuzendo de de o tempo da promulgaçao da ley de graça, até o tempo presente*.

BARBOSA-MACHADO (Ignace), frère du précédent, né à Lisbonne en 1686, mort en 1734. Il embrassa l'état ecclésiastique qu'après la mort de sa femme. Ses principaux ouvrages sont : *Panegyrico historico do infante don Manuel* (1717), *Nova relaçao das importantes victorias que alançaraoao as armas portuguesas na India* (1742) ; *Fasta politica e militares da antiqua e nova Lusitania* (1745).

BARBOT (*bo*) n. m. Fausse orthogr. de BARBEAU, poisson :

Dans Rome un *barbot* fut pris
Plus de deux cents écus, argent bien employé.
BERCHOUX.

— Nom donné au disque de bois que les Indiens du Paraguay se passent dans la lèvre inférieure.

— Agric. Plant de vigne destiné à être placé en jouelle, à l'âge de deux ou trois ans. ‖ Jeune pied de garance.

BARBOT (*bo*), **BARBOTE** ou **BARBOTTE** rad. *barboter*) n. f. Ichtyol. Nom vulgaire de la lotte commune.

— Argot. Fouille du condamné, à son entrée dans la maison de détention.

— Bot. Nom vulgaire de la vesce.

BARBOT (Amos), sieur de Montausier, historien français, né en 1566 à La Rochelle, mort en 1625, fils et frère de maires de La Rochelle ; il fut avocat, bailli du grand fief d'Aunis (1589), député de La Rochelle aux assemblées des Eglises protestantes à Sainte-Foy (1601) et Saumur (1611). Il a écrit, sous le titre de *Inventaire des titres, chartes et privilèges de La Rochelle*, une histoire de cette ville, de 1199 à 1575, document capital, mais très mal rédigé. Ce manuscrit a été publié par Denys d'Aussy, dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (1886, 1890 et 1891).

BARBOT (Marie-Etienne), général, né à Toulouse en 1770, mort en 1839. Volontaire en 1792, il se distingua au siège de Toulon, dans la Vendée, enfin aux Antilles. En 1807, après la bataille d'Eylau, Napoléon lui ordonna de livrer la ville d'Hersfeld au pillage, de fusiller trente habitants et d'en envoyer cent autres en France comme otages. Aussi humain que brave, Barbot éluda cet ordre, et se borna à livrer aux flammes quelques maisons qui pouvaient être brûlées sans grand dommage. Il continua de se distinguer jusqu'à la chute de l'Empire. Son nom est inscrit sur l'Arc de triomphe (*Armée des Pyrénées*).

BARBOTAGE n. m. Action de barboter ; résultat de cette action, gâchis : *Le* BARBOTAGE *est naturel aux canards.*

— Fam. Mélange liquide de divers ingrédients : *Sommes-nous malades, il n'est pas une simple fricassée dont nous n'emploions les* BARBOTAGES *et les breuvets*. (Montaigne.)

— Action d'agiter le linge dans l'eau pour le laver : *C'est de la pression réitérée et du* BARBOTAGE *sur place que résulte le meilleur lavage.*

— Argot. Vol dans les poches.

— Econ. agric. Boisson rafraîchissante pour les bestiaux, qui se fait en délayant, dans l'eau bouillante de préférence, de la farine ou du son. Au reste, toutes les farines alimentaires peuvent servir à la composer.

— ENCYCL. Si le *barbotage* constitue pour le cheval, l'âne, le mulet et les bestiaux, un excellent rafraîchissant, par contre, au point de vue alimentaire, il est peu substantiel. On ne doit pas en abuser, car il affaiblit rapidement les animaux auxquels on en donne à l'excès. On l'administre, cependant, avec succès aux vaches laitières, durant les trois ou quatre premiers jours qui suivent le part.

BARBOTAN, village du Gers, écart de la comm. de Cazaubon, arrond. et à 35 kilom. de Condom ; 606 hab. Eaux thermales connues dès le XVI*e* siècle et établissement de bains depuis 1820.

BARBOTE n. f. Argot. V. BARBOT.

BARBOTEMENT n. m. Action de barboter, barbotage.

BARBOTER (onomatopée, ou peut-être du norm. *carvot*, boue liquide) v. n. S'agiter dans l'eau, surtout dans l'eau bourbeuse : *Les canards aiment à* BARBOTER. *Le rais* BARBOTE *sur la vase, et les soles aux fonds submoneux*. (Michelet.)

— Par ext. Marcher dans la boue : *Les arroseurs publics forcent les piétons à* BARBOTER *même quand il fait beau.*

— Fig. et fam. Se troubler, balbutier, déraisonner, patauger : *Les menteurs* BARBOTENT *souvent.* ‖ Être, vivre dans un état misérable ou honteux.

— Argot. Voler dans les poches.

— Mar. En parlant d'un navire, Marcher péniblement au plus près du vent, en plongeant par la proue dans de grosses lames courtes.

— Econ. agric. En parlant des animaux, Boire du barbotage, de l'eau mêlée de farine ou de son.

— v. a. Marmotter : *Il* BARBOTE *je ne sais quoi entre ses dents*. (Mol.)

Grondant entre mes dents, je barbote une excuse.
RÉGNIER

BARBOTER v. a. Chim. *Faire barboter un gaz*, Le faire passer, à l'état de bulles sortant d'un tube, dans un liquide ; cela, généralement dans un but d'absorption.

BARBOTEUR, EUSE n. Personne qui barbote, qui a l'habitude de barboter : *Un petit* BARBOTEUR.

— adj. m. Qualification donnée au canard domestique : *Un canard* BARBOTEUR.

— n. m. Canard domestique, canard barboteur : *Un gastronome n'a jamais pris un* BARBOTEUR *pour un canard sauvage.* ‖ Nom vulgaire du canard chipeau. (Dans ce sens, on dit aussi BARBOTEUX.)

— n. f. Pop. et fam. Racrocheuse, femme de mauvaise vie qui cherche à attirer les passants. ‖ En T. de mét., Tonneau dans lequel on mélange diverses substances à l'aide d'un arbre horizontal muni de palettes.

— Encycl. *Usages des barboteurs.* Parmi les méthodes de récolte des bactéries atmosphériques, une des meilleures consiste à faire passer dans un matras *barboteur* un volume d'air à travers de l'eau ou de la gélatine stérilisée, et d'ensemencer ensuite avec le liquide obtenu une série de conserves de bouillon de culture où les germes se développent en colonies faciles, alors, à nommer et à dénombrer. Dans les laboratoires de chimie, les barboteurs servent à faire réagir les liquides sur les gaz (lavage, dessiccation, dissolution); la disposition des appareils a pour but d'augmenter le contact du gaz et du réactif, tout en créant le moins de résistance et en évitant les fuites; certaines opérations analytiques nécessitent la pesée du barboteur (la forme est alors calculée de façon à obtenir le maximum d'effet avec le minimum de réactif [tube de Liebig]).

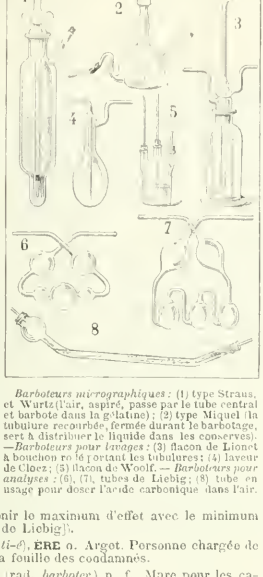

Barboteurs micrographiques : (1) type Straus, et Wurtz (l'air, aspiré, passe par le tube central et barbote dans la gélatine); (2) type Miquel (la tubulure recourbée, fermée durant le barbotage, sert à distribuer le liquide dans les conserves). — *Barboteurs pour lavages :* (3) flacon de Lionet à bouchon rodé portant les tubulures; (4) laveur de Cloez; (5) flacon de Woolf. — *Barboteurs pour analyses :* (6), (7), tubes de Liebig; (8) tube en usage pour doser l'acide carbonique dans l'air.

BARBOTIER (*ti-é*), **ÈRE** n. Argot. Personne chargée de la barbote, de la fouille des coodamnés.

BARBOTIÈRE (rad. *barboter*) n. f. Mare pour les canards, eau dans laquelle ils barbotent. ‖ Baquet renfermant le barbotage pour les animaux.

BARBOTIN (du nom de son inventeur, le capitaine de vaisseau *Barbotin*) n. m. Mar. Couronne en fer à empreintes dans lesquelles viennent s'engager les mailles de la chaîne quand on vire, ce qui l'empêche de mordre ou de glisser : *L'inconvénient du barbotin, c'est qu'il ne peut servir qu'à une seule chaîne.* ‖ On dit aussi COURONNE-BARBOTIN. V. CABESTAN.

— Le barbotin est usité dans les chèvres de l'artillerie et les monte-charges des forts.

BARBOTINE (rad. *barboter*) n. f. Techn. Bouillie de pâte à poteries, pour confectionner certaines pièces de faïence ou de porcelaine par le procédé du coulage. La *barbotine* est employée à coller les accessoires ou *garnitures.*)

— Bot. Nom vulgaire de l'*armoise commune.*

— Pharm. Mélange des graines de diverses espèces d'armoise, employé comme anthelminthique, et appelé aussi SEMEN-CONTRA.

— Loc. prov. : **Il a pris de la barbotine.** Se disait par plaisanterie de ceux qui improvisaient des vers, par un jeu d'esprit assez malheureux sur les mots *ver* et *vers.*

— Encycl. La *barbotine* est une sorte de poterie en terre cuite, chargée de motifs d'ornements en relief et décorée, avant sa mise au four, à l'aide d'émaux et de terres colorées. La cuisson qu'on donne à cette terre est faible, pour éviter le mélange des éléments décoratifs avec la pâte. On la glace ensuite au vernis, et on la soumet à une seconde cuisson, également peu prononcée. On a alors des objets en pâte tendre, perméables à l'eau, surchargés de fleurs et d'autres motifs. Cependant, certaines sculpteurs ont tiré de jolis effets de relief et de couleur.

BARBOTOIRE n. f. Baquet pour faire barboter les chevaux; barbotière.

BARBOU, libraires-imprimeurs dont le plus anciennement connu, JEAN **Barbou,** exerçait à Lyon en 1539. — Son fils, HUGUES, transporta ses presses à Limoges, d'où JOSEPH **Barbou,** un de ses descendants, vint, en 1704, s'établir à Paris. — JOSEPH-GÉRARD **Barbou,** son neveu, acquit en 1753 la collection des classiques latins in-18, qu'il continua jusqu'en 1789 en y ajoutant les humanistes

BARBOU-DESCOURRIÈRES (Gabriel), général français, né à Abbeville en 1701, mort à Paris en 1817, fit toutes les campagnes de la République, devint général en 1794, fut pris à Baylen et occupa, de 1810 à 1814, le poste important de gouverneur d'Ancône. Il se rallia aux Bourbons, qui le comblèrent d'honneurs.

BARBOUDE (*Barbuda*), île des Antilles anglaises (îles sous le Vent); 1.000 hab., presque tous nègres. Cette île dépend du gouvernement d'Antigua.

BARBOUILLAGE (*bou-lla-j'* [*ll* mll.] — rad. *barbouiller* n. m. Action de couvrir grossièrement d'un enduit de couleurs; cet enduit lui-même; résultat de l'action : *Dans le* BARBOUILLAGE, *la main-d'œuvre coûte moins que la matière.*

— Par ext. Peinture maladroite, sans art : *On a dit mille* BARBOUILLAGES *contre un chef-d'œuvre.* ‖ Griffonnage, mauvaise écriture : *Un* BARBOUILLAGE *illisible.* ‖ Discours embrouillé et peu intelligible.

BARBOUILLÉ (*bou-llé* [*ll* mll.]), **ÉE** n. Personne qui a le visage sale, barbouillé. ‖ Nom d'un personnage de l'anc. farce.

— Loc. fam. *Se moquer de la barbouillée,* Débiter des absurdités; se moquer de tout, pourvu qu'on réussisse.

BARBOUILLER (*bou-llé* [*ll* mll.]) v. a. Couvrir grossièrement d'un enduit de couleur : BARBOUILLER *un mur, une porte.* ‖ Salir : BARBOUILLER *ses mains de boue.*

— Par ext. Peindre grossièrement : BARBOUILLER *des déesses et des héros.* ‖ Charg. de griffonnages : *Enfant qui* BARBOUILLE *ses cahiers.* ‖ Écrire en mauvais style : BARBOUILLER *un article.* ‖ Dire, exprimer d'une façon confuse et embarrassée : BARBOUILLER *des mots sans suite.*

— Fig. Noircir, compromettre : *La calomnie* BARBOUILLE *la meilleure des réputations.*

— Fam. Troubler, embarrasser, en parlant d'un organe : *Souvent le lait, au après du vin,* BARBOUILLE *le cœur, l'estomac.* ‖ Fig. Jeter dans la confusion, l'embarras.

Se *barbouiller,* v. pr. Se salir avec : *Enfant qui se* BARBOUILLE *de confitures.* ‖ Surcharger, embarrasser sa mémoire ou son intelligence : Se BARBOUILLER *de grec et de latin.* ‖ Se déranger, se gâter en parlant du temps : *Le temps* S'EST BARBOUILLÉ. ‖ Fig. Se jeter dans l'embarras, se compromettre.

BARBOUILLERIE (*bou-lle-ri* [*ll* mll.] — rad. *barbouiller* n. f. État de ce qui est brouillé, mêlé, confondu. (Peu usité.

— Fig. Mésintelligence, commencement de brouillerie. Peu usité.)

BARBOUILLEUR (*bou-lleur* [*ll* mll.]), **EUSE** n. Ouvrier qui barbouille, qui fait des peintures grossières à la brosse, et, par ext., Mauvais peintre. ‖ Personne qui barbouille, qui aime à griffonner du papier : *Les enfants, en général, sont de grands* BARBOUILLEURS.

— *Barbouilleur de papier* ou simplement *Barbouilleur,* Personne qui fait profession d'écrire, et particulièrement, Mauvais écrivain très fécond.

— Personne qui parle beaucoup, mais d'une façon obscure et embarrassée : *Le même homme est la un orateur incomparable, ici un* BARBOUILLEUR *de paroles.* (Cormenin.)

BARBOUILLON (*bou-llon* [*ll* mll.] n. m. Barbouilleur, individu qui barbouille, qui s'acquitte mal de sa profession. S'applique à tous les métiers.)

BARBOULER v. a. Opérer sur une terre un premier labour très léger à la herse ou à la fourche.

BARBOUQUET (*ké* — de *bar,* syllabe péjorat., et de *bouquet*) n. m. Maladie des bêtes à laine. V. BOUQUET.

BARBOUQUINE (*ki*) n. f. Nom vulgaire d'une variété de salsifis.

BARBOUR (Jean), historien, théologien et poète écossais, né vers 1316, mort en 1396. Il a laissé une *Histoire de Robert Bruce,* chronique en vers, encore aujourd'hui populaire en Ecosse. Elle fut imprimée en 1616 et publiée de nouveau en 1790, par J. Pinkerton.

BARBOUR (James), homme d'Etat américain, né en Virginie en 1775, mort en 1842. Il fut gouverneur de la Virginie en 1812. Sénateur au Congrès fédéral de 1815 à 1825, ministre de la guerre en 1825. Il se montra l'adversaire du parti démocratique; en 1840, il présida la Convention, réunie à Harrisbourg, qui choisit le général Harrison comme candidat du parti whig à la présidence.

BARBOUX (Henri-Martin), avocat français, né en 1834 à Châteauroux, où son père était avoué. Il se fit inscrire au barreau de Paris en 1859. Pendant la guerre 1870-71, il fut secrétaire du Conseil des prises maritimes. Il fut bâtonnier de l'ordre des avocats en 1880; l'un des fondateurs de la Société de législation comparée. Il occupe l'une des premières places parmi les avocats contemporains, et il s'est fait une spécialité des grandes causes financières. Ses plaidoiries les plus remarquables sont relatives aux affaires suivantes : bons péruviens; Pères du Saint-Sacrement; Sarah Bernhardt pour sa sortie de la Comédie-Française; victimes de l'incendie de l'Opéra-Comique; emprunt portugais de dom Miguel; crises de l'Union générale et du Comptoir d'escompte; Panama. On a publié de lui : *Discours et Plaidoyers* (1889-1894), et séparément : *Affaire de Panama* (1893).

BARBOUTE n. f. Cassonade qui contient un excès de sirop. ‖ Gros grain de sucre qui doit être refondu.

BARBU (rad. *barbe*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, dont le nom scientifique est BUCCO. V. ce mot.

BARBU, UE adj. Muni d'une barbe : *Le sexe* BARBU. *Une femme* BARBUE.

— Par anal. Muni de barbes, d'appendices en forme de barbe, de barbillons : *L'oeillet* BARBU. *Les fanons de la baleine sont* BARBUS. *Poisson* BARBU.

— Fam. Couvert de moisissures : *Pain, fromage* BARBU.

— Astr. *Comète barbue,* Comète qui porte en avant de son noyau un appendice lumineux qui imite une barbe.

— Diplom. *Lettres barbues,* Lettres du XIIIe siècle, surchargées de pointes ou de traits déliés en forme de poils.

— Hist. relig. *Frère barbu,* Nom donné anciennement aux frères laïs des monastères, parce qu'ils portaient seuls la barbe, les pères étant rasés.

— Substantiv. Personne qui a de la barbe, beaucoup de barbe : *Un* BARBU.

— ANTON. **Imberbe, ras.**

Barbu.

BARBUE (rad. *barbe*) n. f. Nom vulgaire d'un poisson pleuronecte du genre turbot ou *rhombus,* dont la chair est très estimée. La barbue (*rhombus lævis*) atteint jusqu'à 60 cent. de long, et se trouve sur toutes nos côtes; elle s'y pêche en plus grande quantité que le turbot. (Ses autres noms vulgaires sont : *turbot sans piquants, barbache, barbuche.* On la confond parfois, en diverses régions, sous le nom de *carrelet,* avec la plie franche (*platessa vulgaris*). Dans le Midi, on la nomme *rombau* (Nice), *passar* et *roun* (Cette), etc. ‖ Nom vulgaire d'un autre poisson (*ophidium barbatum*), plus connu sous le nom de *donzelle* et qu'on nomme, à Nice, *galegneiris*; *donzèla* et *doumaizella,* à Cette.

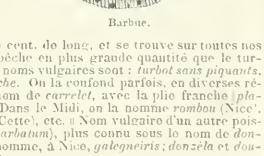

Barbue.

BARBES (*bè*) n. f. pl. Nom donné à de petites feuilles artificielles de forme allongée. ‖ On dit aussi BREIGNES.

BARBULA (L. Æmilius), général romain, remporta plusieurs avantages contre Pyrrhus et les Tarentins, et se distingua également, par la suite, dans les guerres contre les Samnites et les Etrusques. Un de ses arrière-petits-neveux, contemporain d'Auguste, est connu par un trait assez singulier : après la bataille de Philippes, il obtint l'Octave la grâce d'un certain Marcus, prisonnier qui s'était d'abord donné comme esclave, pour échapper aux proscriptions. Barbula suivit ensuite le parti d'Antoine, et, après la bataille d'Actium, fut lui-même sauvé par ce Marcus, absolument dans les mêmes circonstances.

BARBULE (dim. de *barbe*) n. f. Nom donné aux petits crochets implantés sur les filaments qui poussent de chaque côté d'une plume.

BARBULE n. f. Genre de mousses généralement vivaces, de la famille des pierres, dans presque tout le globe.

Barbule *a*, capsule jeune, *b*, capsule mûre.

BARBUQUET (*ké* — de *bar,* syllabe péjorat., et de *bouque,* pour *bouche*) n. m. Art vétér. Ecorchure ou petit bouton au bord des lèvres.

BARBURE (rad. *barbe*) n. f. Inégalité existant sur une pièce forgée et qu'il faut enlever par l'*ébarbage.* V. ce mot. (S'empl. le plus souvent au plur.)

BARBUSÉRIC (*rik*) — de *barbu,* et du gr. *serikos,* soyeux) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, dont le nom scientifique est MICROPOGON. V. ce mot.

BARBUTE (rad. *barbe*) n. f. Ce mot a trois significations différentes, suivant qu'il désigne une coiffure, un masque ou un casque.

— Encycl. Comme coiffure, la *barbute* du XIVe siècle est un capuchon religieux, laïque et militaire, qui habille toute la tête et ne découvre que le visage. C'est, en somme, une espèce d'aumusse, ou bien le grand capuchon sans queue des moines de Subiaco. Et c'est de la forme de cette coiffure que l'on a donné le nom de « barbutes » à des casques légers, sans visières, laissant le visage à découvert. Les barbutes du XVe siècle semblent la copie presque servile du casque de l'hoplite grec à la belle époque. On entendait sous le nom de *barbutes* les hommes de guerre coiffés de ces casques. Quelques citations prouvent qu'on a entendu parfois, sous le nom de « barbute », la pièce mobile connue plutôt sous les noms de *barbe* et de *bavière.*

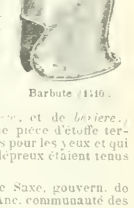

Barbute (1416).

— Comme masque, la barbute est une pièce d'étoffe terminée en pointe, percée de deux trous pour les yeux et qui couvre le visage. Au moyen âge, les lépreux étaient tenus de porter une barbute.

BARBY, ville de Prusse (prov. de Saxe, gouvern. de Magdebourg), sur l'Elbe; 5.500 hab. Anc. communauté des frères moraves.

BARBYLE ou **BARBILE** (rad. *barbe*) n. m. Syn. de TRICHILIE.

BARCA n. m. Bot. Nom d'une espèce de jacquier (artocarpe).

BARCA. Géogr. anc. Capitale d'une principauté constituée depuis environ 510 av. J.-C. dans la partie ouest de la Cyrénaïque. Barca était habitée par une population mixte de Grecs et de Libyens. Le nom de la capitale passa, au moyen âge, à la province entière. Auj. *Medinet-el-Merdj.*

BARCA. Géogr. V. BARKA.

BARCA. Antiq. Nom d'une famille très puissante à Carthage, surtout au moment des guerres puniques. Le premier personnage illustre de la famille Barca fut Amilcar, le conquérant de l'Espagne avec son gendre Asdrubal. Amilcar eut pour fils Hannibal, le héros des guerres puniques, l'un des plus grands hommes de guerre que mentionne l'histoire, Asdrubal et Magon. La famille Hannon était, à Carthage, la rivale politique de la famille Barca.

BARCALLAO n. m. Morue pêchée sur les côtes de Juan-Fernandez.

BARCAMAN n. m. Nom indigène du liseron turbith, plante du Guzarate.

BARCAROL, BARCAROLE ou **BARCAROLLE** ital. *barcarolla;* de *barca,* barque) n. m. Batelier (Italien et surtout vénitien).

BARCAROLLE (vénitien *barcarola*) n. f. Chanson de batelier, et surtout de gondolier vénitien : *La plupart des ariettes de Lulli sont des airs du Pont Neuf et des* BARCAROLLES *de Venise.* (Volt.)

— Par ext. Chant approprié aux promenades sur l'eau, et rappelant par le rythme les barcarolles de Venise : *Beaucoup d'opéras ont des* BARCAROLLES.

— Encycl. La *barcarolle* est de provenance italienne, et semble avoir pris naissance à Venise, où les gondoliers la chantent, dans ce dialecte vénitien si harmonieux et si doux, en faisant glisser leur gondole sur les lagunes. Elle paraît avoir été, dans l'origine, essentiellement populaire, et l'on suppose que les paroles et la musique en étaient imaginées par les gondoliers eux-mêmes; elle devint ensuite plus raffinée avec les vrais poètes et les vrais musiciens, sans perdre pour cela son caractère de mollesse et de nonchalance, sa couleur pleine de grâce, que ceux-ci s'efforcèrent au contraire de lui conserver. Elle est d'ailleurs toujours populaire, et son rythme, tantôt à six-huit, tantôt à deux-quatre, reste toujours simple et naturel. Nos compositeurs de romances, les Grisar, les Romagnesi, les Amédée de Beauplan, les Pauline Duchambge, etc., ont voulu écrire aussi des barcarolles. Parmi les célèbres barcarolles écrites par les maîtres de la musique, il faut citer : le *Chant des Nymphes* (dans « Obéron », de Weber); *Accours dans ma nacelle* (dans « Guillaume Tell », de Rossini); *Amis, la matinée est belle* (dans « la Muette », d'Auber); *Glisse, glisse, ma gondole* (dans « Haydée », d'Auber); *Où vas-tu, pauvre gondolier* (dans « Zampa », d'Herold); *O ma maîtresse, ô mes amours* (dans « Lalla-

Roukh », de Félicien David ; *Nymphes attentives* (dans « Polyeucte », de Gounod) ; etc. Schubert, Schumann,

BARCAROLLE (*Chant des Nymphes*, dans « Obéron »).

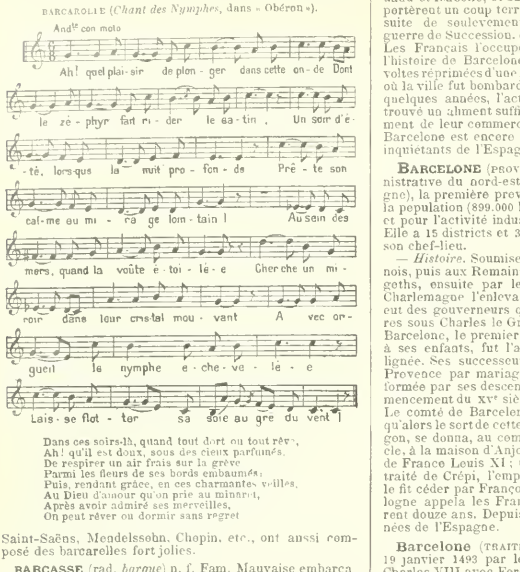

Dans ces soirs-là, quand tout dort ou tout rêve,
Ah! qu'il est doux, sous des cieux parfumés,
De respirer un air frais sur la grève
Parmi les fleurs de ses bords embaumés;
Puis, rendant grâce, en ces charmantes veilles,
Au Dieu d'amour qu'on prie au minaret,
Après avoir admiré ses merveilles,
On peut rêver ou dormir sans regret

Saint-Saëns, Mendelssohn, Chopin, etc., ont aussi composé des barcarolles fort jolies.

BARCASSE (rad. *barque*) n. f. Fam. Mauvaise embarcation. || Grosse barque.

BARCE n. f. Autref., Gros canon très court, particulièrement usité à bord des navires. || On dit aussi BARCEL.

BARCÉ, ville de l'ancienne Cyrénaïque ; auj. *Barca*.

BARCÉ, reine de Libye, qui donna son nom à la ville de *Barcé* (Cyrénaïque). — Nourrice de Sichée, époux de Didon.

BARCELLE n. f. Tombereau de petite taille.

BARCELONA ou **NUEVA BARCELONA**, ville de la république de Venezuela, sur le fleuve côtier Neveri ; 12.800 habitants. Capitale de l'Etat de Bermudez, après l'avoir été de celui de *Barcelona*.

BARCELONE (espag. *Barcelona*), ville et port d'Espagne, siège de la capitainerie générale de Catalogne, d'un évêché et d'une université, sur la Méditerranée, près de l'embouchure du Llobregat ; 272.500 hab. (*Barcelonais, aises* [405.000 en comptant la banlieue]). Vaste port de guerre et de commerce.

— Escyct. *Barcelone* est une des villes d'Espagne où l'instruction est le plus répandue : on y trouve une faculté de médecine, une école nautique, une école des beaux-arts, un séminaire catholique, des musées, plusieurs bibliothèques, surtout les *Archives d'Aragon*, dépôt d'une importance capitale pour l'histoire du nord de l'Espagne. Reliée par des lignes de chemins de fer à Saragosse, Madrid, Valence et Perpignan, par des lignes régulières de vapeurs aux principaux ports de la Méditerranée, à l'Amérique du Sud, à Manille, Barcelone est une grande ville industrielle dont le développement est des plus rapides. Elle fabrique des draps, des lainages, des soieries, des cuirs, des dentelles, des cotonnades, des livres, etc., et exporte beaucoup de vins. Elle importe des articles manufacturés et du coton, du chanvre, du bois, du charbon, etc.

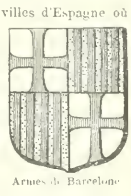

Armes de Barcelone.

La ville s'étend en demi-cercle au bord de la mer, sur un terrain qui s'élève en pente douce vers les montagnes, et qui est borné au N.-O. par les *Montanas malas*, au S.-O. par le Montjuich, hauteur isolée qui domine la ville et que couronne une citadelle. Elle comprend deux parties bien distinctes : la nouvelle et l'ancienne ville. La première, bâtie hors de l'ancienne enceinte, présente des maisons magnifiques, des rues larges, de vastes avenues plantées d'arbres ; la seconde, généralement mal construite, est divisée en deux par la Rambla, belle avenue qui descend jusqu'au port, où se dresse le monument de Christophe Colomb. Le long du quai s'étend une belle promenade, le *Paseo de Colon*, et plus loin un *parc* magnifique. Les monuments les plus remarquables sont : la cathédrale (Santa-Eulalia), commencée en 1298 et terminée seulement en 1895 ; Santa-Maria-del-Mar (XIVe siècle) ; la Casa de la Diputacion, monument du XVe siècle remanié à la fin du XVIe dans le style de la Renaissance. La ville est très animée, la circulation est surtout intense sur la Rambla, bordée d'hôtels, de cafés et de théâtres et brillamment éclairée le soir. Les habitants ont une véritable passion pour les spectacles, et le théâtre du Liceo, sur la Rambla, est un des plus vastes et des plus beaux d'Europe.

L'histoire de Barcelone est celle de la Catalogne. Peut-être fut elle fondée par le Carthaginois Amilcar Barca, qui lui aurait donné son nom : *Barcino*. Auguste en fit une colonie romaine qui végéta jusqu'au moment où les Wisigoths, en 415 et 431, en firent leur capitale. Deux conciles y furent tenus en 540 et 599. Au VIIIe siècle, elle tomba aux mains des Maures. Louis le Débonnaire la prend en 801 et crée les comtes de Barcelone qui se rendirent indépendants en 874 avec Geoffroi le Velu. Réunie à l'Aragon au XIIe siècle, Barcelone devint une des plus puissantes cités maritimes de la Méditerranée : *Jaime el Conquistador* lui donna, en 1258, un code maritime, *Consulado del Mar*, qui fut bientôt adopté par toutes les nations européennes. Mais la réunion de la Castille et de l'Aragon sous Ferdinand et Isabelle, et surtout les découvertes du XVe siècle, portèrent un coup terrible à sa prospérité. Plus tard, à la suite de soulèvements et de son intervention dans la guerre de Succession, elle perdit ses fueros ou privilèges. Les Français l'occupèrent de 1808 à 1813. Depuis lors, l'histoire de Barcelone est marquée par une série de révoltes réprimées d'une façon sanglante ; notamment en 1842, où la ville fut bombardée par Espartero. Bien que, depuis quelques années, l'activité des habitants ait trouvé un aliment suffisant dans le développement de leur commerce et de leur industrie, Barcelone est encore un des centres les plus inquiétants de l'Espagne.

BARCELONE (PROVINCE DE), division administrative du nord-est de l'Espagne (Catalogne), la première province de l'Espagne pour la population (899.000 hab. sur 7.900 kil. carr.) et pour l'activité industrielle et commerciale. Elle a 15 districts et 327 comm. *Barcelone* est son chef-lieu.

— *Histoire*. Soumise d'abord aux Carthaginois, puis aux Romains, occupée par les Wisigoths, ensuite par les Sarrasins, auxquels Charlemagne l'enleva en 801, cette contrée eut des gouverneurs qui devinrent héréditaires sous Charles le Gros. Geoffroy, comte de Barcelone, le premier qui transmit sa dignité à ses enfants, fut l'auteur d'une nombreuse lignée. Ses successeurs devinrent comtes de Provence par mariage, et la branche aînée, formée par ses descendants, arriva, au commencement du XVe siècle, au trône d'Aragon. Le comté de Barcelone, qui avait suivi jusqu'alors le sort de cette nouvelle maison d'Aragon, se donna, au commencement du XVe siècle, à la maison d'Anjou, puis fut légué au roi de France Louis XI ; un peu plus tard, par le traité de Crépi, l'empereur Charles-Quint se le fit céder par François Ier. En 1640, la Catalogne appela les Français, qui la conservèrent douze ans. Depuis, elle a suivi les destinées de l'Espagne.

Barcelone (TRAITÉ DE), traité conclu le 19 janvier 1493 par les plénipotentiaires de Charles VIII avec Ferdinand le Catholique, et par lequel le roi de France rendit le Roussillon et la Cerdagne au roi d'Aragon. Celui-ci et la reine Isabelle promirent, en échange, de ne pas marier leurs enfants à ceux de Maximilien et de Henri VII, et de ne pas s'opposer aux projets de Charles VIII sur Naples.

BARCELONETA, comm. des Antilles espagnoles (île de Porto-Rico) ; 6.185 hab.

BARCELONNE-DU-GERS, comm. du Gers, arr. et à 62 kilom. de Mirande, près de l'Adour ; 1.134 hab.

BARCELONNETTE (probablem. de *berceau*) n. f. Mobil. Orthographe adoptée par l'Académie pour désigner un berceau léger et suspendu. V. BERCELONNETTE.

— Art culin. Gâteau glacé et orné de fruits confits.

BARCELONNETTE, ville de France (Basses-Alpes), ch.-l. d'arrond., à 87 kilom. de Digne, sur l'Ubaye ; 2.286 hab. (*Barcelonnettains, aines.*) Tribunal de 1re instance. Minoteries, teintureries ; marbres verts. — L'arr. compte 4 cant., 20 comm., et 14.132 hab. Le cant. a 9 comm. et 7.415 hab.

Cette ville fut reconstruite, en 1231, par Raymond Bérenger, comte de Provence, sur l'emplacement d'une ancienne ville romaine ; elle appartint, tour à tour, à la Savoie et à la France, qui la garda définitivement par le traité d'Utrecht. Patrie d'Antoine Manuel.

Armes de Barcelonnette.

BARCÉNITE n. f. Antimoniate naturel de mercure et de chaux.

BARCETTE ou **BARQUETTE** (*kèt*) n. f. Petite embarcation. (Peu usité.)

|| Navire de guerre d'une certaine importance au XVIe siècle. || On en a tiré BARGE, et BARQUE.

BARCHFELD, ville de Prusse (prov. de Hesse), au confluent de la Schweina et de la Werra ; 2.010 h. Cette ville fut enlevée, en 1866, par la Prusse, au grand-duché de Hesse.

BARCHOU DE PENHOEN (Auguste-Théodore-Hilaire, baron), historien et publiciste, né à Morlaix en 1801, mort en 1855. Capitaine d'état-major lors de l'expédition d'Alger, il donna sa démission, et se livra dès lors à ses travaux littéraires et philosophiques. En 1849, il fut député du Finistère à l'Assemblée législative, puis devint membre de l'Académie des inscriptions. Ses principaux ouvrages sont : *Souvenirs de l'expédition d'Afrique* (1832) ; *la Philosophie de Schelling* (1834) ; *Histoire de la philosophie allemande, depuis Leibniz jusqu'à Hegel* (1836) ; *Guillaume d'Orange et Louis-Philippe* (1835) ; *Histoire de la conquête et de la fondation de l'empire anglais dans l'Inde* (1841) ; *l'Inde sous la domination anglaise* (1844) ; *Essai d'une philosophie de l'histoire* (1854).

BARCHUSEN ou **BARCKHAUSEN** (Jean-Conrad), médecin allemand, né à Horn (Westphalie) en 1666, mort en 1723, s'adonna spécialement à l'étude de la chimie, et découvrit l'acide succinique. Il fut professeur à l'université d'Utrecht, où il eut Boerhaave pour rival. On lui doit : *Synopsis pharmaceutica ; Historia medicinæ ; Pyrosophia* ; etc.

BARCILLONNETTE, ch.-l. de cant. des Hautes-Alpes, arrond. et à 20 kilom. de Gap, sur la Déoule, affl. de la Durance ; 260 hab. — Le cant. a 3 comm. et 690 hab.

BARCKHAUSIE, BARCKAUSIE, et **BARKAUSIE** n. f. Bot. Formes orthographiques vicieuses du mot BARKHAUSIE. V. ce mot.

BARCLAY (Alexandre), littérateur écossais, mort en 1552, s'est fait connaître surtout par des traductions en langue anglaise. Il a traduit la *Guerre de Jugurtha*, de Salluste, et imité une satire de Sébastien Brandt, sous le titre de *Navis stultifera* (ou *Nef des fous*).

BARCLAY (Guillaume), jurisconsulte écossais, né à Aberdeen en 1541, mort en 1605. Il étudia le droit à Bourges, sous Cujas, et y reçut le grade de docteur. Le duc Charles VIII de Lorraine lui confia la chaire de jurisprudence dans l'université qu'il établit à Pont-à-Mousson, et bientôt le nomma, en outre, conseiller d'Etat et maître des requêtes. Obligé, plus tard, de quitter la Lorraine par suite de difficultés qu'il eut avec les jésuites, il se rendit en Angleterre, à la cour de Jacques Ier ; une chaire lui ayant été proposée, à la condition de renoncer à la religion catholique, il préféra revenir en France, où il obtint une chaire de droit à Angers. Pendant les troubles de la Ligue, il consacra sa plume à la défense de la cause royale.

PLAN DE BARCELONE : 1. La Rambla ; 2. Palais royal et Parc ; 3. Palais de justice ; 4. Bourse (Casa Lonja) ; 5. Cathédrale ; 6. Université ; 7. Douane ; 8. Casa de la Diputacion ; 9. Hôpital de Santa Cruz ; 10. Théâtre du Liceo ; 11. Plaza de Toros ; 12. Gare de France ; 13. Gare du Nord ; 14. Gare de Sarria ; 15. Gare de Villa Nueva ; 16. Place de Catalogne.

BARCLAY (Jean), écrivain anglais, fils de Guillaume, né en 1582 à Pont-à-Mousson, mort à Rome en 1621. Venu en Angleterre, il se concilia les bonnes grâces de Jacques Ier. Un ouvrage de son père, *De potestate papæ*, qu'il publia en 1607, souleva, entre lui et le cardinal Bellarmin, une ardente controverse. Accusé d'hérésie, il se rendit à Rome, où, bien accueilli par Paul V, il se fixa. Jean Barclay est surtout connu par deux romans : *Euphormionis satyricon* (1602), dirigé contre les jésuites, et l'*Argénis* (1621), où il trace le tableau des vices et des révolutions des cours. On lui doit aussi une *Histoire de la conjuration des poudres*.

BARCLAY (Robert), quaker écossais, né à Edimbourg en à Gordon en 1648, mort en 1690. Etant entré dans la secte des quakers, il la défendit dans divers écrits : *la Vérité dégagée des calomnies* (1670) ; *Catéchisme et profession de foi* (1675), et surtout dans l'*Apologie de la véritable théologie chrétienne, telle que la professent et l'enseignent ceux que, par dérision, on appelle « quakers »* (1676). Robert Barclay accompagna Guillaume Penn en Hollande et en Allemagne, dans un but de propagande religieuse. Jacques II le traita avec faveur et érigea sa terre d'Ury en baronnie.

BARCLAY DE TOLLY (Michel Bogdanovitch, prince), général russe, né en Livonie en 1761, mort à Insterburg en 1818, entra au service en 1773, prit part aux campagnes de Turquie (1788), de Suède (1790), de Pologne (1794), de Prusse (1807) et de Finlande (1808). Ministre de la guerre en 1810, il commandait, en 1812, la première armée de l'Ouest, et combattit à Borodino. Il abandonna son commandement à la suite de ses dissentiments avec Kutusov, mais reprit du service en 1813 et joua un grand rôle dans les campagnes de Saxe et de France (1813-1814).

BARCLAYE (*klè* — de *Barclay*, botan. angl.) n. f. Genre de nymphéacées, renfermant des plantes aquatiques, voisines des néouphars. On ne connaît qu'une espèce, de la Malaisie (*barclaya longifolia*).

BARCLAYÉES (*klè-ié* — rad. *barclaye*) n. f. pl. Tribu de la famille des nymphéacées, caractérisée par un calice libre, une corolle gamopétale, insérée à l'extrémité du disque, et qui a pour type le genre *barclaye*. — *Une* BARCLAYÉE.

BARCOCHÉBAS ou **BAR-KOCHBA** (*fils de l'étoile*), surnoms sous lequel est connu **Bar-Koziba**, chef de la révolte des Juifs de Palestine sous Adrien (132-135 apr. J.-C.). Renouvelant un décret de Trajan, Adrien défendit aux Juifs de pratiquer la circoncision, et résolut de rebâtir Jérusalem pour en faire une ville absolument païenne. Les troubles que déterminèrent de telles mesures prirent une grande importance sous la direction d'un certain Bar-Koziba, dont l'origine est restée fort obscure. Il semble, en tout cas, avoir dû la plus grande partie de son succès à l'appui du célèbre docteur juif R. Akiba ; ce rabbin souleva la Mésopotamie tout entière, en prêchant la venue du règne du Messie, qui n'était autre que Bar-Koziba, à qui il donna le surnom sous lequel on le désigne d'habitude et qui est une appellation messianique tirée des *Nombres* XXIV, 17. Cet appui, joint au pouvoir miraculeux qu'on lui attribuait et à sa rare intrépidité, lui donnèrent sur ses coreligionnaires un ascendant considérable. Le soulèvement fut général. Bar-Koziba s'empara sans difficulté de Jérusalem où il installa un gouvernement en règle,

et ordonna même de frapper des monnaies. La situation devenait critique pour les Romains ; Julius Severus, chargé par Adrien de battre les insurgés, leur enleva successivement un certain nombre de villes, dont Jérusalem, et finit par les assiéger dans la ville de Bethar (dont l'identification n'a pu être faite avec certitude). Après un siège long et pénible, les Romains s'emparèrent de cette citadelle presque inexpugnable, et marquèrent leur victoire par d'affreux massacres. Bar-Koziba mourut vaillamment, les armes à la main, et l'insurrection fut terminée avec lui.

BARCOLONGO (mot espagn.) n. m. Bâtiment à voiles et à rames, en usage en Espagne.

BARCOS (Martin DE), théologien, né à Bayonne en 1600, mort en 1678. Il fut, à Louvain, l'élève de Jansénius. Chargé ensuite de l'éducation du fils d'Arnaud d'Andilly, il succéda à son oncle, Jean Duvergier de Hauranne, commo abbé de Saint-Cyran, joua un rôle assez important dans les disputes du jansénisme, et composa, dans le sens de cette doctrine, de nombreux écrits, dont le principal a pour titre : *Exposition de la foi de l'Eglise romaine touchant la grâce et la prédestination* (1700).

BARCUS, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 15 kilom. de Mauléon, sur le Joos ; 1,611 hab.

BARD (*bar*) n. m. Techn. V. BAR.

BARD ou **BAR,** village du royaume d'Italie (Piémont, prov. de Turin), sur la Doire Baltée ; 370 hab. Le *fort de Bard*, qui commande l'entrée de la vallée d'Aoste, pris et rasé en 1800 par les Français, fut reconstruit en 1815.

BARDA n. m. Arg. milit. Ensemble des effets d'habillement, de petit et grand équipement et d'armement d'un soldat : *Avoir tout son* BARDA *sur le dos. Toucher, verser son* BARDA.

BARDACHE (ital. *bardascia*, même sens) n. m. Giton, mignon, homme qui se prête, à l'égard d'un autre homme, à des complaisances contre nature. (Vieux.)

BARDACHISER v. n. Faire le bardache.

BARDAGE n. m. Transport des matériaux à pied d'œuvre opéré au moyen du bard à rouleaux ou autrement.

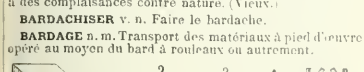

Bardage : 1. Pierre sur deux rouleaux ; 2. Pierre en marche ; 3. Dégagement d'un rouleau ; 4. Théorie du bardage (A, marche oblique ; B, marche droite).

BARDAI, oasis et ville du Tibesti, dans le Sahara, au S. du Fezzan, par environ 21° de lat. N. et 15° de long. E.

— ENCYCL. Ce centre, le plus fertile, le plus important du Tibesti, est le seul dont les habitants soient sédentaires. Il est en relations commerciales avec Mourzouk, le Borkou, le Ouadaï, le Bornou et le Baghirmi.

BARDAJI Y AZARA (don Eusèbe DE), diplomate et ministre espagnol, né à Huete en 1765, mort en 1844. Tour à tour ambassadeur et ministre des affaires étrangères jusqu'en 1837, il a favorisé la politique française et soutenu le parti des conservateurs modérés.

BARDALE n. f. Nom de l'alouette, chez les bardes.

BARDANE (de l'ital. *barda*, couverture, à cause de la grande largeur de ses feuilles) n. f. Genre de composées, tribu des cynaroïdées, croissant en Europe et dans l'Asie tempérée : *La racine de* BARDANE *est employée en médecine dans les maladies de la peau.*

— ENCYCL. *Bardane* est le nom vulgaire des lappa de Tournefort. Ce sont des herbes vivaces, dressées, rameuses, à feuilles larges, poussant sur le bord des chemins et dans les lieux incultes. Ses capitules s'accrochent aux vêtements. La racine est longue, charnue, employée comme sudorifique dans les rhumatismes, recommandée dans certaines dartres squammeuses, et propre à servir de succédané à la salsepareille, dans les maladies vénériennes. Percy traitait la teigne squammeuse avec le suc et les feuilles de la bardane, d'où lui est venu le nom de *herbe aux teigneux*. (On la nomme aussi quelquefois GLOUTERON.) La bardane contient beaucoup d'alcali, et, par conséquent, arrachée lorsqu'elle est en fleur, elle peut fournir un engrais excellent.

Bardane : *a*, fleuron ; *b*, coupe du capitule ; *c*, graine.

BARDANE le Turc, patrice byzantin, proclamé empereur en 803 par les troupes d'Asie qu'il commandait. Mais bientôt, se sentant trop faible pour disputer à Nicéphore le Logothète une dignité qu'il n'avait pas recherchée, il se remit, sous promesse de la vie, aux mains de son adversaire. Réfugié dans un monastère de Proti, dans l'archipel des Princes, il eut les yeux crevés par ordre de son rival, et finit sa vie dans les austérités du cloître.

BARDANE ou PHILIPPICUS, empereur byzantin du VIIIe siècle. D'origine arménienne, il avait été, à cause de ses ambitions, exilé par Tibère III ; rappelé par Justinien II, il se souleva contre lui, et se fit proclamer empereur à Cherson (710). Pendant ses deux années de règne (711-713), il laissa tout à l'abandon. Les Bulgares poussèrent jusque sous les murs de Constantinople ; les Arabes ravagèrent l'Asie Mineure. A l'intérieur, la politique monothélite de l'empereur mécontenta les orthodoxes et souleva Rome : aussi Philippicus fut-il sans peine renversé par un soulèvement militaire.

BARDANIÈRE (rad. *bardane*) n. f. Claie pour attirer les punaises.

BARDAQUE n. f. Vase de terre poreuse, que les Egyptiens emploient pour rafraîchir l'eau : *Gargoulettes et* BARDAQUES *propres à rafraîchir l'eau.* (Gér. de Nerval.)

BARDARIOTES ou **VARDARIOTES,** soldats de la garde des empereurs byzantins, recrutés primitivement dans une colonie de Perses établie par un empereur sur le *Vardar*. Vêtus de rouge, coiffés d'un bonnet persan, armés de bâtons et de fouets, ils précédaient le prince pour lui ouvrir passage. — *L'n* BARDARIOTE (OU VARDARIOTE).

BARDAS, patrice byzantin du IXe siècle, était frère de Théodora, femme de l'empereur Théophile. Il dut à cette parenté d'être, à la mort de Théophile (842), nommé tuteur du jeune Michel III. D'abord disgracié, il sut plus tard rentrer en faveur, écarter ses rivaux d'influence et Théodora elle-même (854) ; après quoi, il profita des vices et de l'incapacité de son pupille pour gouverner en maître l'empire. Successivement europalate, César, il s'occupa utilement de la réforme des lois et de la réorganisation de l'université de Constantinople. Bientôt, sûr de son pouvoir, il osa entrer en lutte avec le patriarche de Constantinople, et à Ignace, déposé, il substitua Photius (857). — Déjà il aspirait au trône, quand, en 866, la révolte d'un autre favori du prince, Basile, entraîna sa perte : au cours d'une expédition, il fut massacré sur l'ordre de l'empereur.

BARDAS Sklèros, général byzantin du Xe siècle, issu d'une des grandes familles de la féodalité asiatique. Beau-frère de Jean Tzimisces, il rendit à l'empire des services éminents en écrasant la révolte de Bardas Phocas (971) aussi bien qu'en combattant les Russes et les Arabes. Mais, après la mort de Jean (976), la lutte d'influence que Sklèros engagea avec Basile le jeta bientôt dans l'insurrection : destitué par le premier ministre de ses fonctions de généralissime des troupes d'Asie, il se proclama empereur (976), et, pendant quatre ans, sa révolte ébranla tout l'empire. Maître de Nicée, il menaçait la capitale, quand Bardas Phocas réussit enfin à l'abattre (979) ; obligé de fuir chez les Arabes, il fut pendant sept ans prisonnier à Bagdad. En 986, il reparut de nouveau en prétendant à l'empire. D'abord allié de Phocas, qui s'insurgeait, il fut traîtreusement emprisonné par son rival : remis en liberté, après la mort de Phocas, par la veuve du prétendant (989), il reprit la lutte contre Basile II, mais se soumit peu après, consolé, par la haute charge de europalate, de l'échec de ses ambitions.

BARDAS Phocas, général byzantin du Xe siècle, issu d'une des plus grandes familles de la féodalité asiatique. Neveu de l'empereur Nicéphore Phocas, disgracié après la mort de son oncle, il profita des embarras de la guerre russe pour se soulever contre Jean Tzimisces (971) ; mais, battu par Bardas Sklèros et fait prisonnier, il fut interné dans un couvent de Chio. Il en sortit en 978. Quand le soulèvement de Sklèros contre Basile II mit l'empire à deux doigts de sa perte : nommé généralissime de l'armée d'Asie, il défit son ancien rival (979), et, devenu le sauveur de la monarchie, il commanda en chef pendant plusieurs années sur la frontière de Syrie. Mais, tenu à l'écart par l'empereur, qui se défiait de lui, partiellement disgracié en 985, il se jeta une seconde fois dans la révolte (987). Très populaire en Asie, assuré de l'appui de l'armée, déjà il était en face de Constantinople (988) et semblait certain du triomphe, lorsque, à la journée d'Abydos, une mort subite l'emporta (989).

BARDAZAN, Syrien d'Edesse, vivait vers l'an 210 de notre ère. Il a composé, en syriaque, une histoire de son temps, dont il est fait mention dans Eusèbe de Césarée et dans Moïse de Khoren.

BARDE (du celt. *bardus*, même sens) n. m. Poète et chanteur, chez les Celtes.

— Par ext. Tout poète, tout écrivain héroïque ou lyrique : *Chateaubriand fut le* BARDE *de la Restauration.*

— ENCYCL. Les *bardes* formaient, avec les druides et les ovates, la classe sacerdotale chez les Gaulois. Leur fonction consistait principalement à célébrer les exploits du chef qui les nourrissait, et sans doute à conserver les généalogies des princes. Ils chantaient également des compositions satiriques. Les bardes se retrouvent dans tous les pays celtiques, mais leur destinée y fut très diverse. En Gaule, l'aristocratie, qui les nourrissait, ayant très vite perdu la langue nationale et s'étant romanisée, ils disparurent tout naturellement, vers le IIe siècle de notre ère au plus tard. En Irlande, les bardes n'occupaient qu'une situation méprisée. L'influence et les honneurs étaient réservés aux druides. C'est dans l'île de Bretagne que leur destinée fut le plus brillante. Ils survécurent à la conquête romaine et à l'invasion saxonne, et furent honorés à la cour des petits princes bretons du pays de Galles. Ils mangeaient à la table du roi et de la reine, qui les défrayaient de tout. Comme leurs ancêtres de Gaule, ils composaient des chants lyriques en l'honneur des princes, et se transmettaient leurs généalogies. Ils s'accompagnaient d'une sorte de lyre, la *cruth*, qui jouait la mélodie pendant qu'ils déclamaient le poème. En Gaule, au VIe siècle, Fortunat connaissait déjà cet instrument, qu'il appelle *crotta*, et qui est l'origine de la *rotte* du moyen âge. Les plus célèbres de ces bardes et les plus anciens sont Taliesin, Aneurin et Llywarch Hen (VIe et VIIe s.), mais il s'en faut que les poèmes qui leur sont attribués soient authentiques. Toute la littérature galloise, qui est très riche (poésie), est l'œuvre des bardes. Après la conquête définitive du pays de Galles par Edouard Ier (1283), ces « rhapsodes » furent vivement pourchassés par les Anglais. Leurs sessions poétiques (*eisteddfan*), ou ils luttaient de faconde, se maintinrent cependant, dit-on, jusqu'au XVIe siècle. Ces réunions ont été artificiellement ressuscitées en notre siècle par les antiquaires du pays. Quant aux bardes, ils tombèrent peu à peu au rang de vagabonds. Le *bardisme* n'était plus exercé au XVIIIe siècle que par des mendiants et des aveugles s'accompagnant sur la *telyn* (qui a remplacé la *cruth*). L'émigration bretonne du VIe siècle de notre ère amena naturellement des bardes en Armorique. Mais toute la littérature ancienne de la Petite-Bretagne ayant péri, il ne nous est resté que le témoignage de leur existence, grâce aux noms d'hommes : *Bars, Le Bars.* Nous savons également qu'il a existé des bardes dans la Cornouaille anglaise, au moins jusqu'au XIIe siècle de notre ère.

— BIBLIOGR. : d'Arbois de Jubainville, *Introduction à l'étude de la littérature celtique* (Paris, 1883) ; Thomas Stephens, *the Litterature of the Kymry* (Londres, 1876) ; W. Skene, *Four ancient books of Wales* (Edimbourg, 1862).

Bardes (LES) ou *Ossian.* Théâtr. V. OSSIAN.

BARDE (du bas lat. *barda*, selle) n. f. Maneg. Longue selle de toile piquée et rembourrée.

— Archéol. Armure du cheval de guerre. Les premiers exemples de *bardes* sont les objets de bronze que l'on voit au musée de Naples et qui proviennent des sépultures italo-grecques. Ce sont de légers pottrails, des chanfreins, pièces d'ornement plutôt que de défense. C'est au XIIIe siècle que l'on commence à barder le cheval de guerre ; on le revêt de grandes pièces de mailles, de housses piquées et doublées ; on couvre son front d'un chanfrein d'acier. Par des transformations successives, l'abète arrive, vers 1450, à être complètement protégée par une carapace d'acier. Le chanfrein A se rejoint aux *cervicales* ou *bardes de crinière* B, le dessous du cou est armé de mailles. La *barde de poitrail* ou *pisciere* P couvre la poitrine, se rattache sous la selle (armée aussi) F, qui, le long des flancs, rejoignent la *barde de croupe*, ou *tonnelle*, ou *culière* C. Jusque vers 1580, cette armure complète fut portée par la gendarmerie d'ordonnance. Mais, quels que fussent les services que rendaient ces cavaliers d'élite, on dut y renoncer, et parce qu'ils coûtaient trop cher, et parce que le recrutement des hommes et des chevaux devenait trop difficile. Ces causes ont beaucoup plus contribué à la suppression de la gendarmerie bardée que le progrès des armes à feu. V. BARNOIS.

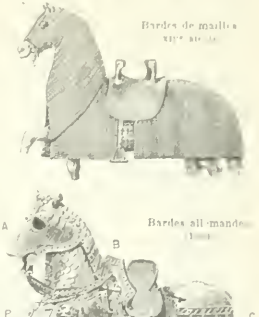

— Art culin. Tranche mince de lard, dont on enveloppe les pièces de gibier et les volailles qu'on veut rôtir.

BARDE (Jean DE LA), baron, puis marquis de Marolles, diplomate et historien, né à Marolles-sur-Seine vers 1600, mort en 1692. Premier commis aux affaires étrangères, conseiller d'Etat, il prit part aux conférences d'Osnabruck, puis fut envoyé comme ambassadeur en Suisse (1647). Il parvint à renouveler les traités conclus par les divers cantons (1653-1658), et, en 1663, à traiter avec l'ensemble des ligues. Il a publié, en 1671, un ouvrage d'histoire très précieux : *De rebus gallicis historiarum libri decem ab anno 1643 usque ad annum 1652.*

BARDEAU (*do*) n. m. Archit. Planches minces de bois de chêne, de hêtre, de châtaignier ou de sapin, coupées en forme de tuiles, et servant à revêtir la façade des bâtiments exposés à la pluie. ‖ Planchettes minces pour couvrir les toitures. ‖ Planchettes jointives clouées sur les solives et sur lesquelles on forme l'aire en plâtre qui doit recevoir un carrelage.

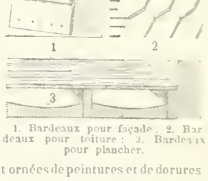

1. Bardeaux pour façade ; 2. Bardeaux pour toiture ; 3. Bardeaux pour plancher.

— *Voûte en bardeaux.* Nom donné par les archéologues aux voûtes qui ont été faites, dans certaines églises, principalement au XVe et au XVIe siècles, avec de petites planchettes de chêne, taillées minces, tantôt ornées de peintures et de dorures.

— Mamm. V. BARDOT.

— Navig. fluv. Train de bois flotté de faibles dimensions.

— Typogr. Boîte dans laquelle on dépose les caractères en surabondance. ‖ Casse dont les cassetins sont, les uns vides, les autres plus ou moins pleins.

BARDÈE (rad. *bard*, civière) n. f. Constr. Matériaux remplissant un bard.

— Techn. Trois demi-muids d'eau qu'on met dans la cuve à raffiner ou à faire le salpêtre.

BARDÉE (rad. *barde*) n. f. Enveloppe de lard dont on couvre une pièce à rôtir.

BARDELLE (dim. de *barde*) n. f. Selle de grosse toile et de bourre. ‖ Brancard d'un bard.

BARDENNES (*dén'* — rad. *bard*) n. f. pl. Barres de bois qui garnissent le banc de l'ouvrier verrier.

BARDER (rad. *barde*, lame de fer) v. a. Couvrir d'une armure de fer, d'une cuirasse : *Le moyen âge* BARDAIT *de fer ses cavaliers, et laissait nus ses fantassins.*

— Enfermer, serrer comme dans une armure :

Beau papillon manqué qui, pour être plus mince,
Barde ses flancs épais d'un corset et d'un busc...
TH. GAUTIER.

— Art culin. Couvrir de bardes de lard : BARDER une pièce de gibier.

Barde, ée part. pass. du v. Barder.

— Blas. Attribut du cheval caparaçonné.

Se barder, v. pr. S'entourer de lames métalliques ou autres : *Les chevaliers se* BARDAIENT *de fer. Les femmes* SE BARDENT *de baleines.*

— Art culin. Etre bardé : *Tous les gibiers ne* SE BARDENT *pas.*

BARDER v. a. Charger et transporter sur un bard : BARDER *des matériaux.*

Cheval bardé (blas.)

BARDÈRA, ville déchue de l'Afrique orientale intérieure, dans la zone d'influence italienne, sur le fleuve Djouba ; 2,000 h. (*Somalis.*) Le baron de Decken, voyageur allemand, y mourut (1865).

BARDESANE, gnostique célèbre, vivait à Édesse vers l'an 172. Également instruit dans les doctrines de l'Orient et dans celles de la Grèce, chrétien zélé, il vit d'abord avec cha rin l'enseignement de Saturnin, et combattit celui de Marcion. Marc-Aurèle, après avoir conquis la Mésopotamie, l'an 166, essaya en vain, par Apollone, son favori, de détourner Bardesane du christianisme. Son système n'était qu'une variété de celui de Valentinien et ne peut être compris qu'en lui étant rattaché. (V. GNOSTICISME et VALENTINIEN. Il dissimulait souvent ses hérésies sous un respect extérieur des textes bibliques. Eusèbe a conservé un fragment de son livre *Sur la fatalité* (*Præpar. vang.*, VI, 10). Il avait composé cent dix hymnes, contre lesquels Éphrem donna ses *Cantiques* orthodoxes. Parmi ses disciples, on distingue Harmonius, son fils, et Marinus. Ils furent très vivement combattus par saint Éphrem.

BARDESANIENS (*bi-ên*) n. m. pl. Nom donné aux partisans de la doctrine de Bardesane. ‖ On dit aussi BARDESANITES, et BARDESIANITES. — *Un* BARDESANIEN (OU BARDESANITE, OU BARDESIANITE).

BARDEUR n. m. Ouvrier qui transporte des matériaux sur un bard, dans un chantier de construction. ‖ Machine

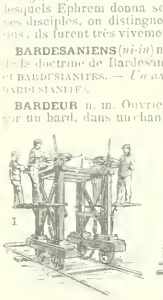

1. Bardeur à vis — 2. Bardeur hydraulique.

à vis ou hydraulique, glissant sur rails; cet appareil de levage s'emploie pour soulever et transporter le long des quais, jusqu'aux pontons destinés à les immerger, les gros blocs de béton que l'on utilise dans la formation des enrochements.

BARDI ou **BARDIS** (*di* — rad. *barde* n. m. Plancher établi dans la cale d'un navire, pour y servir de grenier, ou préserver l'entrepont inférieur de l'invasion des eaux, lorsqu'on abat le navire en carène. ‖ Cloisons de bois à l'aide desquelles on sépare diverses sortes de grains chargés sur un navire du commerce.

BARDI (Jean), comte de Vernio, érudit et littérateur, né à Florence, vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il était membre de l'académie de la Crusca. Plusieurs écrivains italiens lui attribuent la première idée du drame lyrique. Il a laissé des écrits estimés sur la musique des anciens, des comédies, etc. — Son fils, PIERRE, né à Florence, mort vers 1600, fut membre de l'académie de la Crusca, et publia, entre autres écrits, un poème burlesque, où il tourne en ridicule les exploits des paladins.

BARDI (Henri-Charles-Louis-George-Abraham-Paul-Marie DE BOURBON, comte DE), infant d'Espagne, prince de Parme, de Plaisance et de Guastalla, né en 1851, second fils du duc de Parme, assassiné en 1854. Il était le neveu du comte de Chambord, qui, en mourant, lui a laissé le château de Chambord. Lors de l'insurrection carliste, en 1875, le comte de Bardi combattit sous les ordres de don Carlos, et se distingua au combat de Lacar, près d'Estella.

BARDICHE n. f. Arme d'hast russe. V. BERDICHE.

BARDIGLE (mot ital. corrompu) n. m. Minér. Syn. de BARDIGLIO. (S'emploie surtout en parlant du bardiglio bleu turquin.)

BARDIGLIO (*di-lio* [*Il* mill.] — mot ital.) n. m. Nom de plusieurs marbres italiens : *Les principaux* BARDIGLIOS *sont le* BARDIGLIO *gris de Lagulaya, en Corse, et le* BARDIGLIO *bleu turquin de Carrare, de Serravezza, et de Stazzemma, en Toscane.*

— *Bardiglio de Bergame*, Chaux sulfatée anhydre et quartzifère, qui est tantôt blanche, tantôt d'un gris bleu, et que l'on emploie souvent comme marbre, en Italie. On l'appelle aussi *pierre de Vulpino*, du nom d'une localité voisine de Milan, où on l'exploite.

BARDILI (Christophe-Godefroi), philosophe wurtembergeois, né en 1761, mort en 1808. Ses travaux philosophiques ont surtout porté sur les principes de la pensée; sa logique n'est pas sans analogie avec la doctrine hégélienne. Le principal ouvrage de Bardili est l'*Esquisse de la logique première, purgée des erreurs qui l'ont défigurée jusqu'ici, particulièrement de celles de la logique de Kant* (1800). Il a laissé encore : *Philosophie pratique générale* (1795); *Des lois de l'association des idées* 1796; *De l'origine et de l'idée du libre arbitre* (1796); *Lettres sur l'origine de la métaphysique* (1798; etc.

BARDIN (Jean), peintre français, né à Montbard en 1732, mort à Orléans en 1809. Élève de Lagrenée, il obtint le prix de Rome, et devint membre de l'Académie de peinture en 1788. Il a donné des tableaux : *Tullie faisant passer ses chevaux sur le corps de son père* (1765); le *Martyre de saint André* (1770); *Sainte Catherine parmi les docteurs* 1772; l'*Adoration des Mages* (1781); *Andromaque pleurant sur les cendres d'Hector*; l'*Enlèvement des Sabines*; etc. Bardin fut un artiste habile, mais ses tableaux se ressentent trop de la décadence où était tombée l'École française pendant la Révolution. Bardin fut le maître de Regnault et de David.

BARDIN (Étienne-Alexandre, baron), général, écrivain militaire, né à Paris en 1774, fils du peintre Jean Bardin, mort en 1840. Il fit avec honneur les guerres de la Révolution et de l'Empire. On lui doit notamment : *Manuel de l'infanterie*, ouvrage devenu classique, et un *Dictionnaire de l'armée de terre* ou *Recherches historiques sur l'art et les usages militaires des anciens et des modernes* 1841 1851.

BARDIS (*di*) n. m. Mar. V. BARDI.

BARDIS, village de la Haute-Égypte (prov. de Ghirgeh), sur le Nil; 8.000 hab.

BARDISME (*diss* n. m. État, manière de vivre des bardes : *Le* BARDISME *se conserva plus longtemps et plus purement chez les Bretons insulaires que chez les Gaulois.* ‖ Caractère de la poésie et de la musique des bardes : *Il ne convient ni d'imiter ni de mépriser le* BARDISME.

BARDIT (*di*) ou **BARDITUS** (*tuss* — mauvaise lecture de certains manuscrits de la *Germanie* de Tacite [C. 4] pour BARRITUS) n. m. On a voulu y voir un chant lyrico-épique, alors que l'auteur dit formellement que ce n'était qu'une sorte de hurlement de guerre. C'est donc une erreur de citer le poème de Ragnar Lodbrog, par exemple, comme type du soi-disant bardit. Cette première méprise en a entraîné une autre : on a rapproché le mot du nom des *bardes*, et on a cherché dans les pays celtiques des bardits. Certains sont allés même jusqu'à reconnaître un bardit dans la *Marche d'Arthur* du Barzas-Breiz, fabriquée de nos jours par de La Villemarqué.

BARDIYA, nom perse (tel qu'on le lit dans l'inscription cunéiforme de Darius à Behistoun) du mage qui usurpa la couronne après la mort violente de Cambyse, et qui fut assassiné par Darius au bout de quelques mois de règne. C'est ce nom que les Grecs ont rendu par *Smerdis*.)

BARDO n. m. Terme thibétain qui désigne la condition pénible de l'âme pendant le temps qui sépare la mort d'une nouvelle naissance. L'âme apparaît en songe aux parents et aux amis du défunt, sous l'aspect d'un morceau de chair sanglante et informe. Cet état dure jusqu'à la dissolution des éléments constitutifs du corps. Pour les justes, le *bardo* ne dépasse pas quarante-neuf jours; mais, pour les autres, il peut se prolonger indéfiniment, à moins d'offrandes, de prières et d'incantations magiques.

BARDO (LE), bourg de la Tunisie, banlieue et à 3 kilom. de Tunis, dans la plaine. Point terminus d'un ch. d. f. parti

Le Bardo.

de Tunis. Palais du bey, contenant le musée Alaoui; aux environs, palais de Ksar-Said, où fut signé le traité de protectorat du 12 mai 1881.

BARDOCUCULLE (lat. *bardocucullus*) n. m. Antiq. Sorte de manteau des Bardéens, peuple de l'Illyrie, et probablement de certains Gaulois; il était muni de manches et d'un capuchon (*cucullus*). Les Romains l'adoptèrent, surtout dans la classe des artisans et des esclaves. V. CUCULLE.

BARDON (Michel-François **DANDRÉ-**). V. DANDRÉ-BARDON.

BARDONNÈCHE (ital. *Bardonecchia*), village d'Italie (Piémont, prov. de Turin); 1.300 hab. C'est la première station italienne de la ligne du Mont-Cenis, à l'issue du tunnel du Fréjus. Église remarquable par les sièges du chœur provenant de l'abbaye de Novalese.

BARDOS, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 26 kil. de Bayonne; 1.722 hab.

BARDOT ou **BARDEAU** (*do* — rad. *barde*, selle n. m. Petit mulet produit par l'accouplement d'un cheval et d'une ânesse : *Le* BARDOT *se rapproche plus de l'âne que du cheval.*

— Petit mulet qui marche en tête de la troupe et porte les provisions du muletier.

— Fig. Homme sur qui on se décharge de tout, comme sur le bardot de la caravane. ‖ Homme ou bête qui est en butte aux plaisanteries et aux mauvais traitements : *L'âne est le jouet, le plastron, le* BARDOT *des rustres.* (Buff.)

— En T. d'imprim., Papier de relut.

— Loc. FAM. **Passer pour bardot**, Passer par-dessus le marché, ne pas payer son écot, comme un bardot dont on ne compte pas la consommation, sur une grosse dépense. ‖ Fig. Être accepté sans réclamation : *Il a fallu que j'aie fait cette digression; il faut qu'elle* PASSE POUR BARDOT *sans payer peage.* (Brant.) Vieux.)

— ESCYCL. Le *bardot* est un produit accidentel, qui ne répond à aucun besoin particulier. On en fait l'élevage en Sicile, sans qu'on y trouve un grand avantage, car le bardot est inférieur au mulet; il épuise la mère au cours de l'allaitement. (On donne le nom de *bardot*, dans le Poitou, à un race d'ânes petite, zébrée et peu estimée.)

BARDOTIER ou **BARDOTTIER** (*ti-é* n. m. Nom vulgaire des plantes du genre imbricaire qui fournit un bois utilisé sous le nom de *bois de natte*. V. IMBRICAIRE.

BARDOUIL. C'est le nom que les Arabes donnent à *Baudouin*, frère de Godefroy de Bouillon (qu'ils appellent *Kondefri*). V. BAUDOUIN.

BARDOUX (Agénor), homme politique français, né à Bourges en 1829, mort à Paris en 1897, devint bâtonnier de l'ordre des avocats de Clermont-Ferrand, se signala, sous l'Empire, par le libéralisme de ses idées, et fut élu, en 1871, député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale. Il y siégea au centre gauche, et fut un instant sous-secrétaire d'État à la justice (1875). Élu la même année député à la Chambre, il devint l'un des chefs les plus autorisés du parti républicain, et reçut peu après le portefeuille de l'instruction publique dans le cabinet Dufaure (1877-1879). Non réélu en 1881, il fut nommé sénateur inamovible en 1882. Il entra en 1890 à l'Académie des sciences morales et politiques. Bardoux, qui fut un orateur distingué, fut aussi un écrivain de mérite. Comme ouvrages, il a donné : *les Légistes et leur influence sur la société française*; *le Comte de Montlosier et le Gallicanisme*; *la Comtesse Pauline de Beaumont*; *la Bourgeoisie française de 1789 à 1848.*

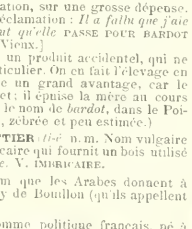

Agénor Bardoux.

BARDOWIEK ou **BARDOWICK**, ville de Prusse (prov. de Hanovre, cercle de Luneburg), sur l'Illmenau, affluent de l'Elbe; 1.755 hab. Evêché créé par Charlemagne pour les pays wendes. Autrefois, riche centre commercial dont Hambourg a hérité.

BARDVAN, ville de l'Inde anglaise (Bengale), sur la Banka Nadi, sous-affluent de l'Hougli; 34.500 hab. Prise en 1624 par le prince Khourram, plus tard empereur Chah Djehan, par qui y fut institué un gouverneur dont la dynastie y règne encore. Ch.-l. d'un district du même nom, peuplé de 1.392.000 hab., et d'une province du Bengale peuplée de 7.687.000 hab.

BARDYLIS, brigand fameux de l'antiquité. Il mit tant de discipline et de règle dans l'exercice du brigandage, qu'il acquit assez de puissance pour s'emparer du trône d'Illyrie et battre Perdiccas III, roi de Macédoine. Il fut ensuite vaincu et fut tributaire par Philippe. Il mourut à plus de quatre-vingt-dix ans, et laissa le trône à son fils Clitus. Pyrrhus, roi d'Epire, épousa Bircena, petite-fille de Bardylis.

BAREBONE, corroyeur de Londres, membre du parlement que Cromwell convoqua en 1653. Il était de la secte des *saints*, et exerçait une grande influence sur le peuple et sur ce parlement de fanatiques, auquel on a donné son nom. Lorsque Monk vint à Londres pour rétablir la royauté, il fut un moment intimidé par l'opposition de ce chef populaire, qui finit ses jours dans l'obscurité.

BAREGE (de *Barèges*, n. géogr.) n. m. Étoffe de laine légère et non croisée.

BAREGES, village de France (Hautes-Pyrénées), comm. et à 3 kilom. de Betpouey, cant. de Luz, sur le gave de Bastan; les habitants (*Barégeois, oises*) émigrent pendant l'hiver, qui y est très rigoureux. — Eaux thermales sulfureuses sodiques, d'une température de 28° à 44° suivant les sources, dont le débit journalier ne dépasse pas, au total, 180 m. cubes par jour. L'eau de Barèges, claire et limpide, exhale une odeur d'œufs pourris fortement prononcée; sa saveur, légèrement sulfureuse, est fade et nauséabonde. On emploie les eaux de Barèges en bains, en douches et en boisson. Elles sont d'une efficacité reconnue dans le traitement des maladies cutanées chroniques de toute nature, les affections du système lymphatique, les scrofules, les tumeurs blanches, les rhumatismes, les paralysies, les anciens ulcères et les vieilles plaies d'armes à feu ayant causé la rétraction des tendons et des muscles. — L'établissement thermal, mis en vogue par Mme de Maintenon, qui y conduisit le jeune duc du Maine en 1675, et reconstruit en 1860, a capté toutes les sources, dont les eaux sont conduites aux baignoires, et de là à des piscines où se rendent les malades de l'hôpital civil et de l'hôpital militaire annexés à l'établissement.

BARÉGIENNE (*ji-èn'* — de *Barèges*, n. géogr.) n. f. et adj. Se dit d'une eau employée contre les boutons, couperoses, rousseurs, etc., et, en général, contre les accidents qui dépaient la peau.

BARÉGINE (de *Barèges*, n. géogr.) n. f. Substance organique azotée que l'on trouve dans les eaux thermales, particulièrement dans les eaux de Barèges.

— ENCYCL. La *barégine* ou *glairine* se trouve en dissolution, quelquefois en dépôt. Elle se dépose quand on évapore une eau thermale, se présente sous forme de résidu brun qui répand des odeurs ammoniacales quand on le calcine. Elle est peu soluble dans l'eau; elle précipite les sels de plomb et d'argent.

BAREK-MOR, formule de salutation usitée chez les chrétiens de Syrie. Elle s'adresse particulièrement aux prêtres et signifie littéralement : *Bénissez, père* (ou *seigneur*). D'Herbelot la compare à notre *Benedic, Pater*, et au *Jube, Domine, benedicere*. Il paraît qu'à une certaine époque, les empereurs mongols favorisèrent tellement les chrétiens, qu'au dire des musulmans, on n'entendait plus prononcer que le *Barek-Mor* sacramentel, au lieu du *Selam aleik* (v. SALAMALEC) islamique.

BAREKZAÏ, grande tribu afghane, comprenant au moins 200.000 familles, qui campent de Kandahar à Peïchaver. — *Un*, des BAREKZAÏ.

BARÉLI, ville de l'Inde anglaise (provinces du Nord-Ouest), ch.-l. de la prov. de Rohilkand; 121.000 hab. Bazars. Dernière capitale des Rohillas au XVIIIe siècle, soumise aux Anglais en 1801. — Le *district de Baréli* a 1.040.000 hab.

BARÈME ou **BARRÊME** (du nom de *Barrême*) n. m. Livre de comptes tout faits : *Un bon* BARÈME (OU BARRÊME).

— Fig. *C'est un barème*, C'est un homme qui a une facilité merveilleuse à compter.

BARENCOCO n. m. Gomme-résine de Madagascar.

BARENTIN, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 16 kilom. de Rouen, sur la rivière de Sainte-Antreberte, affl. de la Seine; 5.082 hab. (*Barentinois, oises.*) Ch. de f. Ouest. Filatures de lin, fabriques de tissus de coton.

BARENTIN (Charles-Louis-François DE PAUL DE), né en 1736, mort à Paris en 1819. D'abord conseiller, puis avocat général au parlement de Paris, président de la Cour des aides, à la place de Malesherbes, en 1775, membre de l'Assemblée des notables, garde des sceaux après de Lamoignon, en 1788, il est surtout célèbre pour avoir été l'adversaire de Necker, et pour avoir joué un rôle dans la séance d'ouverture des états généraux, le 5 mai, et dans celle du 23 juin 1789. Dénoncé par Mirabeau, il donna sa démission de garde des sceaux. Accusé de complot par le Comité des recherches, et absous par le Châtelet, il émigra vers la fin de 1789. Il s'établit en Angleterre, et n'en revint qu'en 1814. Louis XVIII le nomma alors chancelier honoraire. On a de lui une *Réfutation du livre de M. Necker sur la Révolution française* (1844).

BARENTIN DE MONTCHAL (le vicomte Charles-Paul-Nicolas), lieutenant général, frère du précédent, né et mort à Paris (1737-1824). Il servit dans la guerre de Sept ans, émigra en 1790, commanda, à Mittau, la garde de Louis XVIII, et reprit du service dans les gardes du corps en 1814. Il a publié quelques écrits et traductions.

BARENTON, ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 10 kilom. de Mortain, sur un affl. de la Sélune; 2.208 hab. Teinturerie. — Le cant. a 4 comm. et 6.883 hab.

BARENTS ou **BARENTSEN** (Thierry), nommé quelquefois aussi **Bernard Dick**, peintre hollandais, né à Amsterdam en 1534, mort en 1592. Il acheva ses études en Italie, auprès du Titien, dont il s'était concilié l'amitié. A son retour dans sa patrie, il peignit d'abord le portrait dans le goût du Titien. Puis il donna dans la peinture allégorique et mythologique. On citait, parmi ses tableaux, la *Chute des anges rebelles*, qui fut détruit pendant les guerres de religion. Le plus remarquable de ceux qui restent est une toile représentant *Judith*.

BARENTZ (MER DE) ou **MER ORIENTALE DU SPITZBERG**, une des parties de l'océan Glacial arctique, située entre le Spitzberg à l'O., la Terre de François-Joseph au N., la Nouvelle-Zemble à l'E., et la partie septentrionale de la Norvège et de la presqu'île de Kola au S.

BARENTZ (Guillaume), marin et explorateur hollandais, né dans l'île Torschelling vers le milieu du XVIe siècle, mort à la Nouvelle-Zemble en 1597. Il conduisit trois expéditions dans les mers polaires au N. de l'Europe, à la recherche du passage N.-E. qu'on supposait devoir exister entre l'Europe et l'extrême Orient, et visita le premier, dès 1594, la Nouvelle-Zemble, dont il explora en partie les côtes occidentale et septentrionale. Après un voyage infructueux en 1595, Barentz découvrit, dans sa troisième expédition, le Spitzberg, puis acheva le relevé de la côte N. de la Nouvelle-Zemble (1596); surpris par les glaces au cours de son exploration, il dut hiverner dans le Havre des Glaces, où il mourut au moment même où ses compagnons et lui allaient tenter sur des chaloupes de regagner le continent européen. Le reste de l'équipage y parvint et fut recueilli à Kola par des Hollandais, puis rapatrié. Le pêcheur norvégien Carlsen a découvert, en 1871, le lieu d'hivernage de Barentz et sa maison, qui était restée intacte et dans l'état où elle fut abandonnée deux cent soixante-dix-huit ans auparavant. Il en a rapporté quelques reliques; l'Anglais Gardiner en a retrouvé d'autres au même endroit, en l'année 1876. — On a donné le nom de *Barentz* à une des îles orientales de l'archipel du Spitzberg, et à une partie de l'océan Glacial arctique.

— BIBLIOGR. : *the Three Voyages of William Barents, by Gerrit de Veer* (Londres, 1876), trad. du hollandais pour l'*Hakluyt Society*; *the Barents relics* (Londres, 1877).

BARÈRE DE VIEUZAC (Bertrand), célèbre conventionnel, né à Tarbes en 1755, mort dans la même ville en 1841. Avocat à Toulouse, il chercha d'abord à se faire une réputation comme littérateur. Conseiller à la sénéchaussée du Bigorre, il y fut élu, en 1789, député aux états généraux. Il fonda alors *le Point du jour*, journal où il rendit compte des débats de l'Assemblée, et se montra partisan des réformes. La session terminée, il fut nommé juge au tribunal de cassation, puis, en 1792, élu à la Convention nationale par les Hautes-Pyrénées. Il porta dans cette assemblée les mêmes qualités et les mêmes défauts qu'à la Constituante : une grande facilité de parole et une rare souplesse de talent au service d'un caractère faible, et de convictions changeantes selon les intérêts du moment. A la Convention, il demanda la tête de Marie-Antoinette après avoir été monarchiste, se fit le courtisan de Robespierre après l'avoir attaqué avec passion, et vota pour la mort des girondins après avoir siégé dans leurs rangs. Ce fut surtout au second comité de Salut public qu'il acquit sa réputation. Il y devint rapporteur de toutes les mesures propres à consolider la domination des montagnards, et se fit bientôt une spécialité des discours patriotiques destinés à annoncer à la Convention les triomphes des armées françaises. Il employait sa verbeuse éloquence à défendre en style pompeux et raffiné les motions les plus tragiques, ce qui le fit surnommer *l'Anacréon de la Guillotine*. Au 9 thermidor, il hésita longtemps pour savoir s'il soutiendrait Robespierre, et la légende le représente comme ayant eu en poche deux discours : l'un pour, l'autre contre son ancien ami. Aussi sa défection tardive ne l'empêcha-t-elle pas d'être victime de la réaction thermidorienne, et de passer huit mois en prison. Depuis ce moment, il essaya en vain de jouer un rôle politique. Sous le Directoire, il vit son élection aux Cinq-Cents annulée, à cause de la réprobation que soulevait son nom; sous l'Empire, il fut utilisé comme agent secret, pour être injurieusement congédié; sous la Restauration, il fut proscrit comme régicide. De retour en France après 1830, il fut encore élu député en 1832, mais son élection fut annulée pour vice de forme; il mourut en 1841. Barère a beaucoup écrit. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Esprit des séances des états généraux* (1789); *Montesquieu peint d'après ses ouvrages* (1797); *De la Pensée du gouvernement républicain* (1797); *la Liberté des mers ou le Gouvernement anglais dévoilé* (1798); *Lettre d'un citoyen français, en réponse à lord Grenville* (1800); *Conduite de la maison de Bourbon pendant l'émigration* (1801); *les Époques de la nation française et les Quatre Dynasties* (1815); *Considérations sur la Chambre des pairs* (1815). Ses *Mémoires* ont été publiés en 1843 par H. Carnot; on y trouve, à côté de hâbleries et de contradictions, des détails curieux sur le comité de Salut public.

Barère de Vieuzac.

BARESTE (Eugène), littérateur français, né et mort à Paris (1814-1861). Il débuta par une *Biographie des hommes du peuple* (1834), collabora à divers journaux, fonda, en 1840, l'*Almanach prophétique*, et publia une traduction de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, illustrée par Célestin Nanteuil. Il fit paraître, le 24 février 1848, sous le titre de *la République*, le premier journal de la Révolution, qui fut supprimé lors du coup d'État du 2 décembre. Bareste abandonna alors le journalisme, et se jeta dans les affaires industrielles.

BARET (*ré*) n. m. Cri de l'éléphant et du rhinocéros. ‖ On dit plus souvent BARRIT.

BARET (Eugène), littérateur français, né à Bergerac (Dordogne) en 1816, mort en 1887. Il fut recteur de l'académie de Chambéry, ministre de l'instruction publique de l'empereur Maximilien au Mexique. Baret avait fait une étude approfondie de la littérature espagnole. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *De l'Amadis de Gaule et de son influence sur les mœurs et la littérature au XVIe et au XVIIe siècle* (1853); *Études sur la littérature du midi de l'Europe* (1857); *les Troubadours et leur influence sur la littérature du midi de l'Europe* (1857); *Histoire de la littérature espagnole depuis ses origines les plus reculées jusqu'à nos jours* (1863); *Mémoire sur l'originalité de Gil Blas de Le Sage* (1884); *Œuvres dramatiques de Lope de Vega*, traduites en français (1869 et suiv.); *Anthologie espagnole* (1884).

BARÉTER (rad. *baret*). — Change l'*e* fermé du rad. en *e* ouvert devant une syllabe muette, excepté au fut. et au condit.) v. n. Crier, en parlant de l'éléphant et du rhinocéros : *L'éléphant* BARÉTE *aussitôt qu'il est contrarié*.

BARÉTHITE n. f. Silicate hydraté naturel de soude et de chaux. Variété de pectolite, zeolite sodico-calcique.

BARÉTIE (*ti*) n. f. Bot. Syn. de QUIVISIE.

BARÉTOUS (VALLÉE DE), vallée des Basses Pyrénées, arrosée par le Vert et par le Lourdios, affluent du gave d'Aspe, la première du Béarn à l'E. du pays basque; ch.-l. *Armaïs*. Vallée célèbre par son excellente race bovine, qui semble être l'ancienne race béarnaise. Elle était réputée au moyen âge par les mêmes *fors* que la vallée d'Aspe.

BARETTA ou **BARRETTA** (Blanche-Rose-Marie-Hélène), actrice française, née à Avignon en 1836. Dès 1868, elle entra au Conservatoire, d'où elle sortit en 1872 avec un second prix de comédie. Engagée à l'Odéon, puis au Vaudeville (1873), elle entra, en 1875, à la Comédie-Française, où elle fut reçue sociétaire en 1876. Cette actrice au talent souple et fin, au charme pénétrant, a joué avec succès dans l'ancien, et surtout dans le nouveau répertoire. Parmi les pièces où elle a été le plus applaudie, nous citerons : *la Maîtresse légitime*, *Daniel Rochat*, *le Fils naturel*, *les Corbeaux*, *la Bûcheronne*, *Antigone*, *le Gendre de Monsieur Poirier*, etc. En 1883, elle épousa l'acteur Worms.

BARETTE n. f. Techn. Pièce qui fait adhérer le crochet du ressort à la virole d'une montre. (Dans ce sens, on écrit aussi BARRETTE.) ‖ Pièce de fonte qui retombe d'elle-même devant la bouche d'un four, afin de modérer la consommation du combustible en diminuant la quantité d'air fourni. ‖ Dans l'impression sur étoffes, planchette garnissant la partie supérieure de l'étente. ‖ En carrosserie, Petite barre substituée quelquefois au balustre. ‖ Pièce métallique entrant dans la construction des machines écharbonneuses.

BARETTE n. f. Nom donné à une sorte de *football Rugby*. V. FOOTBALL.

BARETTI (Joseph), poète et critique italien, né à Turin en 1716, mort à Londres en 1789. Il partit en 1751 pour Londres où il allait diriger le théâtre italien, et y fonda un journal littéraire, dans lequel il mena une vive campagne contre le *philosophisme* à la mode en France. Il toucha d'ailleurs à tous les sujets et laissa des poésies, des traductions, des ouvrages de grammaire et de critique théâtrale.

BARETTITE (rad. *Baretti*, n. prop.) n. f. Silicate de chaux, magnésie et fer, trouvé à Traversella en masses radiées.

BAREUTH ou **BAREITH** (MARGRAVINE DE). V. BAIREUTH.

BARFAROUSCH ou **BALFROUSCH**, ville de Perse (Mazanderan), près de la mer Caspienne; 50.000 hab. Cette ville très florissante, desservie par le petit port de Meschhed-i-çer, a de nombreux bazars. Grande exportation de soie et commerce considérable de transit avec la Russie par Astrakhan.

BARFLEUR (lat. *Barofluctum*), comm. et port de la Manche, arrond. et à 23 kilom. de Valognes, sur le bord de la mer; 1.189 hab. Construction de barques; bains de mer. Commerce de bois, fers, cidre, légumes. — Barfleur fut une ville importante au moyen âge : Édouard le Confesseur en partit en 1042 pour l'Angleterre, et la *Blanche-Nef*, avec la famille de Henri Ier, en 1120. Prise et ruinée par Édouard III en 1346, cette ville sortit de ses ruines; ses fortifications furent démolies par ordre de Henri IV.

BARFOD (Paul-Frédéric), publiciste et historien danois, né en 1811 à Lyngbye dans le Jutland. Il fut un des apôtres de la fusion en un seul peuple de la Suède, de la Norvège, du Danemark, et fonda en 1839, pour atteindre ce but, une revue trimestrielle, *Brage-og-Idun*. Il fut député de 1849 à 1869. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire du Danemark et de la Norvège sous Frédéric III*; *Récits de l'histoire patriotique* (1873); *Récits de l'histoire du Nord* (1874); *Histoire du Danemark de 1319 à 1536* (1886; etc. Le charme du style et l'ardent patriotisme de cet écrivain l'ont rendu très populaire.

BARFOUL (de l'espagn. *barful*, pagne) n. m. Comm. Étoffe bariolée et grossière, fabriquée par les nègres de la Gambie avec la fibre de la noix de coco.

BARGA, ville d'Italie (prov. de Lucques); 8.560 hab. Papiers, filatures; briqueteries.

BARGACH-BEN-SAID, sultan de Zanzibar, né vers 1835, mort en 1888. Fils du sultan Saïd (1806-1860), il succéda à son frère Medjid, en 1870. Il se montra fort accueillant pour les étrangers, notamment pour les missionnaires français, et encouragea les explorateurs. L'influence de l'Angleterre devint peu à peu prépondérante à Zanzibar. Par deux conventions conclues avec le gouvernement britannique, en 1873 et en 1875, Bargach consentit à abolir la traite. En 1875, il visita Paris et Londres. En 1885, il dut, sous la menace du gouvernement allemand, admettre les prétentions de la Compagnie allemande de l'Afrique orientale sur les territoires de l'Ousagara, de l'Ousagouha, etc., dont il se déclarait souverain; puis il signa un traité de commerce avec l'Allemagne (20 déc.). Il dut admettre que la délimitation de ses États fût faite par une commission franco-anglo-allemande (oct. 1885-juin 1886); l'accord ne put se faire sur tous les points entre les trois commissaires; mais les gouvernements anglais et allemand conclurent, le 11 novembre, un accord par lequel ils s'engageaient à reconnaître la souveraineté du sultan sur les îles et sur une ligne de côtes assez étroite, déniant ainsi toutes ses prétentions à un vaste *hinterland*. Les deux puissances fixaient en même temps leurs sphères d'influence respectives dans l'Afrique orientale, préludant ainsi à un partage ultérieur des États du sultan. Celui-ci, cédant à un ultimatum de l'Allemagne, adhéra à la délimitation qui le dépouillait (4 déc. 1886), et abandonna à l'Allemagne l'île de Patta, la baie de Manda et la partie de la côte comprise entre Kipini et Lamou. L'Allemagne, en revanche, adhéra à la lettre par laquelle la France et l'Angleterre avaient, en 1862, garanti l'indépendance de Zanzibar. L'Italie, en 1885, essaya vainement d'obtenir du sultan l'union d'un port sur la côte somali, et le Portugal, en 1887, d'occuper la baie de Tungha. Devenu un jouet dans les mains des consuls anglais et allemands, Bargach concéda, le 24 mai 1887, pour cinquante ans, l'administration de la partie septentrionale de ses territoires de terre ferme à la *British East African Association*, qui, ayant obtenu une charte royale, devint : *Imperial British East African Company*.

Bargach-ben Said.

— BIBLIOGR. : Ch. Demay, *Zanzibar* (« Correspondant », déc.-déc. 1888-févr. 1889); *Correspondence respecting sir Bartle Frères mission to the East Coast of Africa* (1873); *Correspondence relating to Zanzibar* (1886, 1887, 1888 Schmidt, *Sansibar* (Leipzig, 1888); Rabaud, *Zanzibar* (« Bull. de la Soc. de géogr. de Marseille », 1881).

BARGAGLI (Celso), jurisconsulte italien du XVIe siècle, qui a écrit un commentaire *De dolo malo* (1591). — Son frère JÉRÔME, jurisconsulte et littérateur, mort en 1586, a laissé une comédie en prose, représentée en 1589, et un traité intitulé : *Dialoghi de giuochi che nelle veglie Sanesi si usano di fare* (1572). — SCIPION, frère des précédents, écrivain, mort en 1612, jouit de la faveur de l'empereur Rodolphe II. On lui doit des discours et, entre autres écrits : *il Turamino* ovvero *Del parlare e dello scrivere sanese*.

BARGAIN n. m. Autref., Marché.

BARGASOS, fils d'Héracles et de Bargé; fondateur de la ville de *Bargasa*, en Carie.

BARGE (bas lat. *barga*) n. f. A signifié *barque*, en général. ‖ Mar. Bateau plat à voile carrée. ‖ Bateau pêcheur à fond rond, bordé à dix, en usage sur la Loire. ‖ A Londres, Embarcation fournie par l'État à quelque personnage public : *La* BARGE *du lord-maire*. ‖ Grande pirogue de guerre des Antilles. ‖ *Barge de lantier*, Grosse embarcation pontée, un peu plus grande qu'une chaloupe, et que les nefs remorquaient en mer au moyen d'une forte amarre. Elle servait de prison pour les hommes du bord.

1. Barge de la Tamise; 2. Barge ordinaire.

— AGRIC. Meule de foin ayant la forme rectangulaire. — ARCHÉOL. Petit navire à voiles et à rames, ponté, en usage au moyen âge. Froissart, parlant de la bataille de l'Écluse, au XIVe siècle, cite ces barges comme se manœuvrant à rames.

Barge.

Déjà, au XIIIe siècle, il est fait mention de barges dans le contrat d'affrètement passé entre saint Louis et les Génois.

— CHASS. Oiseau des marais salants qui ressemble au courlis, mais est plus petit et n'a pas le bec aussi long.

— ZOOL. Genre d'oiseaux échassiers, famille des scolopacidés, sous-famille des totaninés, renfermant des formes assez robustes, de grande taille, nommées vulgairement *bécasses de mer*. Les *barges*, dont le nom scientifique est *limosa*, sont des oiseaux de rivages et de plages : ils s'aventurent peu dans l'intérieur des terres. On en connaît sept espèces, répandues sur le globe. La barge rousse (*limosa rufa* ou *lapponica*) habite le nord de l'Europe, mais descend en hiver jusque dans l'Inde.

BARGE, ville d'Italie (prov. de Cuneo); 9.950 hab. Vins, vers à soie, châtaignes, céréales; briqueteries.

BARGELADE n. f. Agric. V. BARJELADE.

BARGEMON, comm. du Var, arrond. et à 16 kilom. de Draguignan; 1.611 hab. Patrie de Moréri.

BARGEMONTIE (*ti*) n. f. Genre de convolvulacées, renfermant des arbustes du Pérou.

BARGÈS (l'abbé Jean-Joseph-Léandre, oriental, né à Auriol (Bouches-du-Rhône) en 1810, mort en 1896. Il fut professeur d'arabe à Marseille, puis de langues orientales à la faculté de théologie de Paris. On a de lui beaucoup de mémoires, de dissertations, de traductions, etc. Nous citerons : *Aperçu historique sur l'Église d'Afrique*, etc. (1848); *les Samaritains de Naplouse* (1855); *Themet, ancienne capitale du royaume de ce nom, sa topographie, son histoire* (1859); *les Racines sémitiques, moyens de rechercher les racines arabes* (1861); *Hébron et le tombeau du patriarche Abraham, traditions et légendes musulmanes* (1863); *Recherches archéologiques sur les colonies phéniciennes* (1878).

BARGOUZINSK, ville de la Russie asiatique (Sibérie); ch.-l. du district du même nom, gouvern. d'Irkoutsk, sur

la Bargone, affluent du Bar[illegible]. Hab. Pêcheries. Aux environs sources thermales et [illegible] lacs amers qui fournissent les sels purgatifs de [illegible]. — Le district est peuplé de [illegible] hab.

BARGUETTE *ghet'* — rad. [illegible] n. f. Bateau plat servant de lac.

BARGUIGNAGE *[illegible]* n. m. Fam. Hésitation, [illegible] à se décider : *Abrégez [illegible] trop de* BARGUIGNAGE !

BARGUIGNER *ghi* intr. — [illegible] lat. *barcaniare*, marchander v. a. Fam. Rester [illegible] temps a se déterminer : *A [illegible] autour du pot?* Mol.

BARGUIGNEUR, EUSE *ghi* [illegible] — rad. *barguigner* n. fam. Personne lente a se déterminer. *Les* BARGUIGNEURS *[illegible] spectacles.*

BARGUILLE *ghi*, et *ll* mll n. f. Nom vulgaire de la bonnevotte.

BARGYLOS, compagnon de Bellérophon. Il fut tué, d'un coup de pied, par Pégase. Bellérophon donna son nom à la ville de *Bargylia* ou *Bargylia*, en Carie.

BARHADJ, ville de l'Inde anglaise (provinces du Nord-Ouest) prov. de Gorakpour), sur la Rapti, sous-affluent du Gange ; 11.700 hab. Marché.

BARHALGANDJ, ville de l'Inde anglaise (provinces du Nord-Ouest) prov. de Gorakpour), sur le Gogra, affluent du Gange ; 6.000 hab. Exportation de céréales.

BARHAM Richard Harris, écrivain anglais, plus connu sous son pseudonyme littéraire de THOMAS INGOLDSBY, né à Canterbury en 1788, mort a Londres en 1845. Il collabora à la *Revue d'Édimbourg*, au *Blackwood-Magazine* et aux *Miscellany*, de Bentley, où ont paru ses œuvres les plus populaires : les *Légendes d'Ingoldsby*. On lui doit aussi un roman populaire : *Mon Cousin Nicolas*.

BARHAMPOUR. Geogr. V. BERHAMPOUR.

BARHYDROMETRE (du gr. *baros*, pesant, *hudor*, eau, et *metron*, mesure) n. m. Instrument destiné a mesurer la pression exercée par l'eau a diverses profondeurs.

— ENCYCL. Cet appareil est dû au sergent Parceyaux (1860). Il se compose essentiellement d'un tube fermé a une de ses extrémités et muni a l'autre d'une soupape pouvant s'ouvrir de l'extérieur vers l'intérieur. Si on plonge ce tube verticalement dans l'eau, la soupape est ouverte sous l'influence de la pression, et l'eau pénètre dans le tube. Quand on le retire, la soupape se referme et emprisonne dans ce tube l'eau et l'air qui s'y trouvent. — C'est un véritable manomètre a air comprimé. L'instrument peut être gradué a l'avance.

BARI n. f. Nef sacrée des Egyptiens.

— n. m. Nom donné a un textile originaire des Philippines et fourni par la *corypha umbra artifera*. (Ce textile remplace le chanvre et le lin.)

BARI delle Puglie (le *Barium* des Romains), ville et port d'Italie, ch.-l. de la *prov. de Bari*, dans l'ancien royaume de Naples : 60.000 hab. Archevêché, lycée, etc. Fabriques d'huiles, de savon, de passementeries, corroiries, tanneries, commerce de transit, foires. Ruines de l'ancien château fort. Patrie de Piccini. ‖ LA PROVINCE DE TERRE DE BARI (Apulie, Pouille), située sur le littoral de la mer Adriatique, compte 791.000 hab. en 3 circondarions ; le *circondario de Bari* est peuplé lui-même de 352.000 hab.

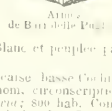

Armes de Bari delle Puglie.

BARI, ville de l'Inde anglaise (Rajpoutana), principauté de Dholpour, ch.-l. de district ; 11.500 hab.

BARI, contrée de l'Afrique équatoriale (pays des Derviches), arrosée par les affluents de droite du Nil Blanc et peuplée par les *Baris*.

BARIA, ville de l'Indo-Chine française (basse Cochinchine), ch.-l. de l'arrond. du même nom, circonscription de Saïgon, sur le fleuve côtier le *Bacria* ; 800 hab. Commerce de bois, fabrication de boîtes de bétel. — Pop. de l'arrond. du même nom : 65.000 hab.

BARIA, principauté de l'Inde anglaise, dans le Riva Kantha, peuplée de 66.800 hab. ; ch.-l. *Baria*.

BARIATINSKI, famille princière russe, qui remonte a l'époque de Rowoik, et qui tire son nom du village de *Bariatino*, dans la province de Kalouga. Ses membres ont rempli de hautes fonctions a la cour des grands princes et des tsars. Parmi les plus célèbres, nous citerons : Ivan Mikhailowitch ; Fedor Petrowitch, ambassadeur de Suède en 1618 ; Jacob Petrowitch, son frère ; Danilo Afanasiewitch, qui veut sous Alexis Mikhailowitch et Pierre le Grand ; Iouri Nikivitch qui, en 1660, battit les Zaporogues ; Ivan Sergiewitch, général, mort en 1811 ; Alexandre Ivanowitch (1814-1879), fell marechal, aide de camp du tsar Alexandre II, depuis Alexandre III. En 1859, il s'empara de Daman Schamil, et reçut, à cette occasion, la croix de Saint-André ; il prit sa retraite en 1862.

BARIC (Jules Jean Antoine), dessinateur et caricaturiste, né a Sainte-Catherine-de Fierbois (Indre-et-Loire) en 1830. Baric a fourni aux journaux illustrés, particulièrement au *Journal amusant* et au *Petit Journal pour rire*, une foule de dessins satiriques sur les travers et les modes du jour, sur les mœurs des paysans et des soldats, sur les expositions de beaux arts, etc. On y trouve beaucoup d'esprit et de verve et des traits de mœurs pris sur le vif. Baric a publié a part, de 1857 a 1871, divers recueils de ses charges. Il est également l'auteur de plusieurs opérettes et un drame musical en collaboration avec Laurent de Rillé.

BARICAUT *ri* — dim. de *baril* n. m. Petit baril. On [illegible] BARILLAUT.

BARID *ri* n. m. Relai. Nom donné en Perse a une distance itinéraire équivalant a une poste.

BARIE du gr. *baryus*, lent de *baros*, grave n. f. Grammaire. Accent grave. Tr. peu usité.

BARIER (François-Julien), graveur ordinaire du roi en pierres fines, né a Laval en 1730, mort a Paris en 1796. Fils d'un orfèvre, il est formé sans maître, et est parvenu a une rare habileté dans l'exécution des intailles et des camées. Il a gravé des sujets microscopiques sur des cheveux. Louis XV lui avait accordé un logement au Louvre. Voltaire lui a consacré des vers restes célèbres.

BARIGA n. f. Soie que les Hollandais tiraient des Indes orientales.

BARIGEL *jel* — ital. *barigello* n. m. Chef des archers, à Rome et dans plusieurs villes d'Italie : *Je ne peux vous mener qu'en bosse Normandie, dit le* BARIGEL. (Volt.) ‖ On dit aussi BARISEL, et BARIZEL.

BARIGOULE n. f. Façon d'apprêter les artichauts. V. ARTICHAUT.

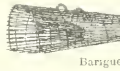

Barigue.

BARIGUE n. f. Nasse conique, en osier, qu'on emploie à la pêche de la lamproie, de la barbotte et de l'anguille.

BARIL (*ri* — du gallois *baril*, caque, tonneau) n. m. Petite barrique, petit tonneau : *Remplir des* BARILS. ‖ Quantité de matière contenue dans un baril : *Un* BARIL *d'huile, de poudre. Cadix et l'Algérie fournirent a l'invincible Armada vingt-trois mille* BARILS *de poisson salé* (V. Hugo.)

— Comm. Lot de 450 feuilles de fer blanc.

— Mar. *Baril de galère*, Baril destiné aux embarcations et qui sert a faire de l'eau. ‖ *Baril de farine*, Quart de farine. ‖ *Baril a bourse*, Ancienne poire a poudre du canonnier. ‖ *Baril de la mèche*, Petit baril en cuivre dans lequel on met la mèche a canon.

Baril

— Métrol. Ancienne mesure de capacité, qui valait a Paris 18 boisseaux ou 235 litres. ‖ Mesure encore en usage commercial, et variable : le baril de poudre contient 50 kilogr. ; le baril de savon, 126 kilogr. ; le baril de harengs, 1.000 poissons, etc. ‖ Mesure de capacité autref. employée dans plusieurs pays, d'une valeur moyenne de 72 litres.

— Techn. Tambour adapté à une porte pour la faire fermer. ‖ Chevalet a l'usage des tonneliers. ‖ *Baril a ébarber*, Petit tonneau mobile dans lequel on fait tourner les balles de plomb, afin de faire disparaître les bavures.

Baril de la mèche.

BARILE, ville d'Italie méridion. (Basilicate) ; 3.880 hab. Aoc. colonie grecque du Bas-Empire.

BARILI, BAREILLY ou **BAREILY,** ville forte de l'Inde anglaise (présidence d'Agra), ch.-l. de la prov. de Rohilkand ; 121.000 hab. Bazars, industrie active, fabrique de tapis, broderies, écoles indoues et persanes, collège anglais. Aoc. capitale des Rohillas, devenue anglaise en 1801. — Le *district de Barili* compte 1.040.000 hab.

BARILI, comm. de l'Océanie espagnole (Philippines, île Cébu) ; 18.300 hab. Pêche active, cultures.

BARILLA ou **BARILLAR** (*ri-llar'*) n. m. Nom commercial de la soude impure provenant d'Espagne et du Levant.

BARILLAGE (*ll* mll. n. m. Techn. Art de construire les barils et les tonneaux. ‖ Mise en baril : BARILLAGE *du vin, de l'huile.*

Mar. Ensemble des barils que porte un navire : *Sauver le* BARILLAGE.

BARILLARD (*llar'* ll mll., ou **BARILLIER** (*ri-llie* ll mll — rad. *baril* n. m. Autref., Officier commensal de la maison du roi, préposé à la conservation des vins en tonneaux et barils.

— Mar. Maître ou commis aux vivres, désigné, au XVIIe siècle, sous le nom d'Officier de galère ayant soin du vin et de l'eau. ‖ Ouvrier tonnelier qui travaille aux barils. On dit aussi BARILLAT, et BARILLIER.

BARILLE (*ll* mll. — espagn. *barilla*, même sens) n. f. Bot. Nom donné a la soude prévenant de l'incinération des *salsola*.

— Comm. Nom donné à l'algue marine dont les cendres fournissent la soude employée dans la fabrication du cristal, et aussi en teinture.

BARILLÉ, EE (*ll* mll. — rad. *baril*, adj. Qui sent le fût. ‖ Fredate : *Vin* BARILLÉ.

BARILLERIE (*rill ll* mll., et *ri* — n. f. Art du tonnelier. Endroit ou l'on construit des barils.

BARILLET (*ri-llé ll* mll.) n. m. Petit baril : *Un* BARILLET *d'eau-de-vie.*

— Anat. Cavité située en arrière du tambour de l'oreille.

— Mar. Boîte de poche, qui renferme l'échelle en parchemin de la circonférence des cordages et garnitures.

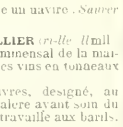

Barillet.

— Mécan. Partie du corps de pompe dans laquelle joue le piston. ‖ Cylindre de bois muni d'un clapet à la partie supérieure.

— Optiq. Afin d'éviter, lorsqu'on a démonté un appareil d'optique, un objectif photographique, par exemple, qu'on ne remette les lentilles à l'envers, chaque lentille ou chaque groupe de lentilles est serti dans un barillet, bague de laiton se fixant au corps de la monture par un pas de vis.

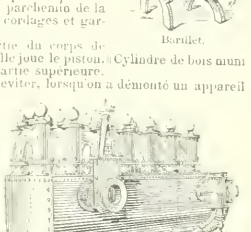

Barillet d'usine à gaz

— Techn. Boîte du ressort d'une montre ou d'une pendule. ‖ Etui qui renferme le cordeau des charpentiers. ‖ Petit étui de bois qui renferme la jauge des cordiers. ‖ Bijou en forme de petit baril. ‖ Dans la fabrication du gaz d'éclairage, Vase a deux remplis d'eau dans lequel plongent les tuyaux venant des cornues à gaz et où s'arrêtent la plupart des impuretés, et en particulier des huiles lourdes du goudron entraînées par l'opération. ‖ Dans les filatures, Organe du métier roviduleur, que l'on nomme aussi un *tambourin*. ‖ Pièce cylindrique du revolver, destinée à recevoir les cartouches et l'axe autour duquel elle tourne.

Barillet de revolver.

BARILLET (*ri-llé* ll mll.) n. m. Syn. de BOTICLE. V. ce mot.

BARILLEUR (*ll* mll.) n. m. Celui qui fait des barils ; tonnelier. ‖ On dit aussi BARILLIER.

BARILLI (Luigi), fameux chanteur bouffe italien, né vers 1766, mort à Paris en 1824. C'est peut-être moins comme chanteur que comme excellent comédien, plein de verve et d'entrain, que Barilli obtint, au Théâtre-Italien de Paris, des succès pendant près de vingt ans. Il se fit surtout applaudir dans *la Locandiera*, *il Matrimonio segreto*, *le Cantatrici villane*, *i Virtuosi Ambulanti*, etc. Nommé, en 1809, l'un des quatre administrateurs du Théâtre-Italien, il y fit de grosses pertes, et redevint simple chanteur.

BARILLI (Maria Anna BONDINI, dame), cantatrice italienne excellente, née a Dresde en 1780, morte à Paris en 1813, fut élève, à Bologne, de Sartorini, et devint, sous sa direction, une chanteuse accomplie. Ayant épousé le chanteur Barilli, elle vint avec lui à Paris en 1805, débuta au Théâtre Italien dans *le Due Gemelle*, et obtint un triomphe complet dans la *Griselda* de Paër. Dès ce moment, le public ne cessa de l'applaudir dans chacun de ses rôles nouveaux, grâce à la pureté de sa voix et à la délicatesse élégante de son chant. Elle mourut a peine âgée de trente-trois ans.

BARILLIER (*ri-llé* ll mll.) n. m. Techn. V. BARILLEUR.

BARILLON (*ll* mll. — dim. de *baril*) n. m. Techn. Petit baril muni de manches dont les potiers se servent pour transporter l'eau chargée de terre.

— Pêch. Réservoir ménagé en arrière de la chaussée d'un étang, pour recevoir le poisson.

— Phys. Sorte de pèse-liqueur.

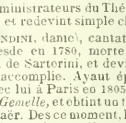

Barillons.

BARILLON (Jean), nommé aussi JEHAN **Ourdel,** historien, né à Issoire, mort en 1553, fut secrétaire du chancelier Duprat (1515), notaire et secrétaire du roi (1534). Il a laissé une *Histoire de François Ier*, de 1515 à 1520, contenant des documents intéressants. Cette histoire, inédite, est conservée en manuscrit, à la Bibliothèque nationale.

BARILLON (Paul), seigneur d'Amoncourt, marquis de Branges, diplomate, né vers 1630, mort à Paris en 1691. Issu d'une famille parlementaire, il était conseiller d'Etat et intendant de Picardie quand, en juin 1673, il fut envoyé comme l'un des plénipotentiaires français au congrès de Cologne. Ambassadeur à Londres de 1677 à 1689, il sut, grâce à l'habile distribution d'abondants subsides, exercer une influence considérable sur Charles II, sur ses maîtresses (particulièrement la duchesse de Portsmouth), et sur l'opposition dans le parlement ; il favorisa l'avènement de Jacques II et les efforts de celui-ci en faveur du catholicisme. Homme très lettré, fréquentant intimement la société que voyait Mme de Sévigné, ce fut un des plus fins diplomates du règne, et sa correspondance est des plus brillantes. Elle a été publiée en partie par : Fox, *History of the regne of James the second* (1808) ; Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne* (1842) ; Forneron, *Louise de Kerouaille, duchesse de Portsmouth* (1886).

BARILLOT (Léon), peintre français, né en 1844 à Montigny-les-Metz (Lorraine). Il fut élève, à Metz, de Cathelineau, et, à Paris, de Bonnat. Les principales œuvres de cet artiste, qui s'est adonné au paysage, sont les suivantes : les *Etangs de Saint-Paul-de-Varax* (1880) ; *le Troupeau dans un étang de Dombes* (1881) ; *la Barrière, le Préféré* (1884) ; *Embarquement de bestiaux dans le Marais poitevin*, et *la Bergère aux trois moutons* (1895).

BARINE (mot russe) n. m. Seigneur russe : *C'est un bon* BARINE, *qui ne passe pas ses colères sur nous.* (Tourgueneff.)

BARINE (Arvède). V. ARVÈDE BARINE.

BARINÉS (rad. *baris*) n. m. pl. Sous-famille d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, renfermant des charançons compris dans les genres principaux : *lissotarsus*, *limnobaris*, et *baris*. — *Un* BARINE.

BARING, célèbre famille financière de Londres, issue de Jean Baring, pasteur de Brême, qui s'établit en Angleterre. — Un de ses fils, FRANCIS, né en 1740, mort en 1810, devint membre du comité directeur de la Compagnie des Indes. — Un des fils de Francis, ALEXANDRE, né en 1773, mort en 1848, négocia, en 1812, le grand emprunt français au congrès d'Aix-la-Chapelle. Robert Peel l'appela, en 1834, à la direction des monnaies et à la présidence du bureau du commerce. En 1835, il fut élevé à la pairie, avec le titre de « comte Ashburton », et termina heureusement, en 1842, le conflit qui s'était élevé entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

BARING (Francis-Tornhill), de la même famille que les précédents, né en 1796, mort en 1866, représenta depuis 1826 la ville de Portsmouth à la Chambre des communes, et fut successivement lord de la trésorerie (1830-1834), chancelier de l'Echiquier (1839-1841), et premier lord de l'amirauté (1849-1852). — Son frère, THOMAS **Baring,** né en 1800, mort en 1873, fut député de Huntingdon à la Chambre des communes (1844-1873). Il se rendit en 1852 en Amérique pour arranger à l'amiable l'affaire des pêcheries et combattit en 1858, à la Chambre, le bill de lord Palmerston pour la suppression de la Compagnie des Indes. Comme banquier, il souscrivit de très grands emprunts. A sa mort, sa fortune s'élevait à 37.500.000 francs. — THOMAS GEORGE, homme politique anglais, né en 1820, fils aîné de sir Francis Tornhill Baring, fut membre du parlement, lord du

l'amirauté (1857-1858), sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde (1859) et sous-secrétaire d'Etat à la guerre (1861. Libéral, il s'est montré partisan de l'extension du droit de suffrage, réclamée par Gladstone (1864).

BARING (sir Evelyn). V. CROMER (*lord*).

BÄRINGEN, village d'Austro-Hongrie (Bohême, cercle d'Eger); 2.550 hab.

BARINGO, lac de l'Afrique équatoriale, dans l'Afrique orientale anglaise, pays des Massaï, le plus grand et le plus septentrional (après le lac Rodolphe) des lacs de la *grande dépression* de ce pays. Thomson, qui le vit le premier, a démontré qu'il était indépendant du Victoria Nyanza; Teleki, von Höhnel, Peters et Gregory l'ont plus tard visité.

BARIOLAGE n. m. Action de barioler; état d'un objet bariolé : *Le* BARIOLAGE *des jouets d'enfant.*

— Fig. Assemblage d'idées et d'expressions disparates.

BARIOLER (du latin *varius*, varié; étymol. dout.) v. a. Peindre, couvrir, émailler de diverses couleurs ou dessins. (Se dit souvent en mauv. part) : BARIOLER *un mur.*

— Fig. Entremêler, assortir d'une façon bizarre : *Une méditation profonde, que l'amour et la haine* BARIOLÈRENT *tour à tour de noir et de rose.* (X.-B. Saintine.)

Se *barioler*, v. pr. Revêtir des couleurs variées et bizarrement assorties.

BARIOLURE (rad. *barioler*) n. f. Bigarrure, réunion de couleurs mal assorties.

— Fig. Association d'idées, d'opinions, de sentiments divers et disparates : *Porter dans tous les camps les apostasies de sa foi politique et les* BARIOLURES *de son drapeau.*

Baris.

BARIS (*riss* — gr. *baris*, même sens) n. f. Antiq. Barque égyptienne à fond plat, dont on se servait sur le Nil pour le transport des marchandises, et particulièrement pour conduire un mort à sa sépulture.

BARIS (*riss*) ou **BARIDIUS** (*di-uss* — du gr. *baris*, barque égyptienne) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la sous-famille des *barinés*, comprenant de petits charançons répandus sur tout le globe, et dont soixante espèces habitent l'Europe.

— ENCYCL. Les *baris* vivent surtout sur les crucifères et les résédas, quelques-uns sur les composées ou les chénopodées. Citons le *baris nitens*, sur les malvacées; le *baris morio*, sur le *reseda luteola*; etc. On a découvert que le *baris spoliata* nuisait aux betteraves en Tunisie.

Baris (gr. 6 fois).

BARIS, population très nigritisée, comprenant environ 120.000 individus, qui vivent sur les deux rives du fl. Blanc, au-dessus et au-dessous de Gondokoro. (Ils vivent principalement des produits du sol.) — *Un* BARI.

BARISEL n. m. Antiq. rom. V. BARIGEL.

BARISIEN, ENNE (*zi-in, èn'*), celui, celle qui habite une des villes portant le nom de BAR, sauf Bar-sur-Seine et Bar-sur-Aube. — *Les* BARISIENS.

— Adjectiv. Qui concerne ces villes ou leurs habitants : *Industrie* BARISIENNE.

BARISON, seigneur d'Arborea, roi titulaire de Sardaigne, héritier de la famille Sardi de Pise, l'une de celles qui avaient conquis sur les Sarrasins et s'étaient partagé la Sardaigne au XIe siècle. En 1161, il obtint de Frédéric Barberousse l'investiture de cette royauté aléatoire, moyennant un tribut de 4.000 marcs d'argent qui lui fut avancé par les Génois; mais, après l'avoir promené sur les côtes, et voyant que nul ne se prononçait en sa faveur, les Génois le ramènèrent à Gênes, et le gardèrent comme gage de leurs avances. Barison mourut en prison.

BARITEAU (*to*) n. m. Grosse toile à tamis, qui vient d'Amérique.

BARITEL n. m. Sorte de cabestan que manœuvrent des animaux et qui transmet le travail fourni par l'intermédiaire d'engrenages et de poulies. ‖ On le désigne aussi sous les noms de MANÈGE, ou VARGUE. V. ces mots.

BARITIU (Georges), né à Jucu (Transylvanie) en 1812, mort à Sibiu en 1893. En 1838, il créa à Brasov la *Gazette de Transylvanie*, et, quelque temps après, la *Feuille pour l'esprit, le cœur et la littérature*. A la suite du mouvement réactionnaire de 1848, il fut forcé de quitter la Transylvanie et de se réfugier à Bucarest, d'où son libéralisme le fit expulser. Rappelé en 1849 à Brasov, il y reprit la publication de ses journaux. En 1875, il créa, à Sibiu, l'*Observateur*, journal politique. On a de lui : trois documents historiques sur la guerre civile de 1848-1849; des morceaux choisis sur l'histoire de la Transylvanie; plusieurs documents historiques parus dans les « Annales de l'Académie roumaine », à laquelle il appartenait, et des dictionnaires roumain-allemand et roumain-hongrois.

BARITO, le plus important des fleuves de Bornéo, qui se jette dans la mer de Java, en formant un estuaire de 15 kilom. de large. Cours environ 900 kil. ‖ On l'appelle aussi BANDJERMASSING ou mieux BANDJERMASIN.

BARIZEL n. m. Antiq. rom. V. BARIGEL.

BARJAC, ch.-l. de cant. du Gard, arrond. et à 38 kilom. d'Alais; 1.655 hab. Filatures de soie. Sur son territoire, riche en mûriers, on trouve des mines de houille, formant le bassin élémentaire de *Barjac-et-Célas*, et des sources minérales. — Le cant. a 7 comm. et 4.402 hab.

BARJAS, comm. d'Espagne (prov. de Léon), dans le pays de Vierzo; 2.300 hab. Usine sidérurgique.

BARJELADE n. f. Semis d'avoine, froment, vesce, pois et fèves de marais, destiné à donner du fourrage. ‖ Fourrage fourni par le même semis. ‖ Vesce noire à petits grains. (On écrit aussi BARGELADE.)

BAR-JESU. Hist. hébr. V. ELYMAS.

BARJOLS, ch.-l. de cant. du Var, arrond. et à 22 kilom. de Brignoles, près du confluent de deux rivières formant la *rivière de Barjols*; 2.413 hab. Surnommé **le Tivoli de la Provence**, à cause de sa situation agréable. Grand commerce de figues, raisins et olives, papeteries, nougats, tanneries, distilleries d'eaux-de-vie. Pris et pillé en 1562 par le baron des Adrets. — Le cant. a 9 comm. et 6.517 hab.

BARJOLS. Biogr. V. ÉLIAS DE BARJOLS.

BARJONE ou **BARJONA** (c.-à-d. *fils de Jean*). C'est le nom patronymique de Simon, que Jésus-Christ appela Pierre lorsqu'il le choisit pour être le chef de ses apôtres et le fondement de son Eglise.

BARKA ou **BARKAH**, un des deux vilayets de la Tripolitaine, entre l'Egypte, la Tripolitaine proprement dite, le désert libyque et la Méditerranée.

— ENCYCL. La partie septentrionale est un plateau, calcaire dans l'ensemble, d'une altitude moyenne de 400 à 500 m., avec quelques sommets de 800 à 1.000 m. Au S., le plateau s'abaisse graduellement vers le Sahara, et fait peu à peu place au désert libyque, dans lequel on trouve l'oasis célèbre de Syouah (ancienne oasis d'Ammon) et les oasis d'Audjila et de Djalo. Arrosé par des pluies d'hiver assez abondantes, le plateau jouit, en outre, d'un climat tempéré; à défaut de richesses minérales (quelques salines sur la côte), il possède une grande variété de richesses agricoles : céréales (blé, orge), pâturages (bœufs, moutons, chèvres), cultures fruitières, car presque tous les arbres fraitiers des pays tempérés y donnent de bons produits, ainsi que le palmier et le bananier, originaires des régions tropicales. Les anciens vantaient la fertilité de ce pays, l'ancienne Pentapole cyrénéenne, où ils avaient placé le « jardin des Hespérides ». Aujourd'hui, sous la domination turque, le pays reste, depuis longtemps, en complète décadence. Le sol est à peine cultivé, car la majeure partie de la population (500.000 hab. pour le vilayet, 250.000 pour le plateau) se compose d'éléments nomades.

— BIBLIOGR. : Rainaud, *la Pentapole cyrénéenne et la colonisation* (Paris, 1895).

BARKANI, ville d'Austro-Hongrie. V. PARKANI.

BARKANIE n. f. Bot. Syn. de HALOPHILE.

BARKER (Edmond-Henri), philologue, né en 1788 à Hollym (Yorkshire), mort à Londres en 1839. Ses écrits roulent principalement sur la philologie et la critique classique. Il a donné des éditions estimées de presque tous les classiques grecs et latins, et publié le *Thesaurus Græcæ linguæ* de Henri Estienne. On lui doit aussi un lexique grec-anglais et un volume pour réfuter l'opinion que les *Lettres de Junius* sont de sir Philippe Francis. Il fut un des collaborateurs du *Journal classique* de Valpy, et publia la collection des anecdotes littéraires du docteur Parr (1828).

BARKER (Charles Spackman), facteur d'orgues anglais, né à Bath en 1806, est l'inventeur d'un perfectionnement remarquable dans la construction des orgues, le levier pneumatique, qui avait pour but l'allégement du clavier sous les doigts de l'organiste. Ce clavier consiste dans l'action de l'air comprimé sur de petits soufflets attachés aux tringles des tirages et faisant mouvoir le mécanisme de chaque note au moment où le doigt de l'organiste abaisse la touche; en sorte que toute la résistance est vaincue par ce levier et cesse de peser sur les claviers.

BARKER (Thomas John Henry), peintre anglais, né à Bath en 1815, mort à Londres en 1882. Il était fils du peintre de genre THOMAS **Barker**, qui lui enseigna les premiers éléments de son art. En 1835, il se rendit à Paris, où il passa plusieurs années dans l'atelier d'Horace Vernet. Il ne tarda pas à se faire connaître en exposant à la plupart des Salons qui ont eu lieu de 1837 à 1850. Parmi les œuvres qui datent de cette époque, nous mentionnerons; la *Mort de Louis XIV*, tableau qu'il exécuta pour le roi Louis-Philippe, et qui fut détruit lors du pillage du Palais-Royal (1848); une *Scène de chasse* et *Gibier mort* (1836); *les Beautés de la cour de Charles II; la Fiancée de la mort*, qu'il peignit pour la princesse Marie d'Orléans. De retour en Angleterre, en 1845, Barker s'adonna à la peinture de batailles, d'animaux et d'histoire et de genre. En 1870-71, il suivit les opérations de la guerre franco-allemande, qui lui a fourni les sujets d'un certain nombre de tableaux. Certains critiques ont appelé Barker « l'Horace Vernet de l'Angleterre ».

BARKER (Mary Anne STEWART, lady), puis lady BROOME, femme de lettres anglaise, née à la Jamaïque vers 1835. En 1865, ayant épousé en secondes noces Frederick Napier Broome, elle l'accompagna dans ses voyages en Nouvelle-Zélande, à l'île Maurice, en Australie et à la Trinité, dont il fut nommé gouverneur en 1891. Parmi ses ouvrages, dont beaucoup sont des récits pour les enfants, nous citerons : *la Vie dans les établissements de la Nouvelle-Zélande* (1869); *Historiettes* (1870); *les Distractions en Nouvelle-Zélande* (1873); *Premiers principes de cuisine* (1871), ouvrage qui lui valut le poste de surintendante de l'Ecole nationale de cuisine; *Une année de ménage dans le Sud-Africain* (1877); *Lettres à l'Angleterre* (1885).

Barkérie : *a*, fleur.

BARKÉRIE (*rl*) n. f. Genre d'orchidacées-épidendrées, renfermant des herbes épiphytes, dont on ne connaît qu'une espèce, originaire du Mexique.

BARKER-WEBB (Philippe), naturaliste et voyageur anglais, né à Melford en 1793, mort à Paris en 1854. Il visita les Canaries, l'Orient, puis se fixa à Paris. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire naturelle des îles Canaries* (Paris, 1836-1850), une magnifique publication, et *Topographie de la Troade ancienne et moderne* (1841).

BARKEVIKITE n. f. Espèce minérale, voisine de l'arfvedsonite.

BARKHAUSÉNIE (*ké-zé*) n. f. Bot. Syn. de BARKHAUSIE.

BARKHAUSIE (*kô-zi*) n. f. Section du genre crepis. On écrit aussi, mais à tort : BARCKHAUSIE, BARCKAUSIE, BARKAUSIE.

BARKING, ville d'Angleterre (Essex), sur le Roding, affluent de la Tamise; 14.300 hab. Culture de légumes pour l'approvisionnement de Londres; ruines d'une abbaye de bénédictines, le premier couvent de femmes fondé en Angleterre (677).

BARKLY WEST, ville de l'Afrique australe (colonie du Cap, prov. de Griqualand West, sur le Gariep; 1.035 hab. Centre des gisements de diamants de la vallée du Vaal. Autrefois appelée *Klip-Drift*. Ch.-l. d'une division peuplée de 17.500 hab.

BARKOUB-KHAN, nommé par quelques auteurs **Borga** et **Bereke**; souverain mongol du Kapchak, qui régna de 1255 à 1265. Il embrassa le mahométisme, dévasta la Lithuanie, et fonda Sérai, sur le Volga.

BARKOUL, ville de l'empire chinois (ancien Turkestan oriental; prov. de Kan-Sou-Sintsiang), ch.-l. d'un district dépendant de l'intendance de Tourfan. Aux environs se trouve le *lac de Barkoul*.

BARKYAROK, 1e sultan seldjoukide de Perse, né en 1079, fils du sultan Malik-Schah. Il monta sur le trône après la mort de son père, en l'année 1093 de l'ère chrétienne; ses deux frères, Mohammed et le célèbre sultan Sindjar, se révoltèrent contre lui, et le forcèrent à leur abandonner une partie de ses Etats. En 1098, ce prince envoya à Antioche une armée contre les croisés. Godefroy de Bouillon, Bohemond et Tancrède l'obligèrent à battre en retraite. Il mourut en 1104, à l'âge de vingt-cinq ans.

BARLAAM (saint), né en Syrie ou en Cappadoce, fut martyrisé sous Dioclétien. Il se laissa consumer les mains par des charbons ardents, et mourut au milieu des supplices pour ne pas sacrifier aux idoles. Fête le 19 novembre.

BARLAAM (Bernard), savant moine calabrais de l'ordre de Saint-Basile, mort en 1348. S'étant rendu à Constantinople pour apprendre le grec, il y obtint une abbaye, puis fut envoyé à Avignon par Andronic le Jeune (1339), avec la mission de proposer la réunion des deux Eglises et de demander le secours des princes chrétiens contre les mahométans. De retour en Orient, il eut de violentes disputes avec Grégoire Palamas, moine visionnaire du mont Athos, fut condamné par des synodes, revint en Calabre, et, grâce à Pétrarque, devint évêque de Gérace. Fabricius donne la liste des ouvrages que Barlaam a écrits pour ou contre les Latins, en indiquant ceux qui ont été publiés et les manuscrits dont la Bibliothèque nationale de Paris possède un grand nombre.

BARLAAM (Varlaam), né en 1595, mort en 1675. Métropolitain de Moldavie en 1632, puis en 1663, célèbre par l'introduction de la langue roumaine dans la liturgie à la place du slavon. En 1642, il convoqua à Jassy un grand synode, auquel assista le patriarche de Constantinople. Barlaam est le fondateur de la première typographie moldave à Jassy et de l'école « Trei-Érarchi ». A la chute de Basile Lupu, Barlaam renonça au siège métropolitain et se retira au monastère de Secul, où il mourut. On a de lui : *Cartea romineasca de invetatura* (Cazania, Jassy, 1643), et *Respunsuri* (Suczava, 1645) dont on ne connaît que la préface.

Russe coiffé du barlak.

BARLAK n. m. Sorte de capuchon en gros drap, dont on se sert, dans le Caucase, pour amortir les coups des armes blanches. ‖ On dit aussi BACHLYK, BACHLICK ou BACHELICK.

BARLE n. f. Faille d'une mine.

BARLEBEN, ville d'Allemagne (Prusse, cercle de Magdebourg); 3.500 hab.

BAR-LE-DUC ou **BAR-SUR-ORNAIN**, ville de France, ch.-l. du départ. de la Meuse, à 234 kilom. de Paris, sur l'*Ornain*; 18.249 hab. (*Barrois, oises* ou *Barisiens, ennes.*) Ch. de f. Est. Tribunaux de première instance et de commerce, lycée, bibliothèque, commerce de vins, tonneries, confitures de groseilles renommées, tissus et filatures de coton. — L'arrond. de Bar-le-Duc a 8 cant., 130 comm. et 76.141 hab.; le cant. 8 comm. et 23.802 hab.

Armes de Bar-le-Duc.

— *Histoire.* L'origine de cette ville remonte au Xe siècle; Frédéric Ier, duc de Mosellane, en commença la fondation en faisant bâtir en ce lieu un château qu'il nomma *Barrum* ou *Barra*. Réunie, avec le Barrois, au duché de Lorraine en 1419, elle fut prise par Louis XIV. Les Allemands l'occupèrent entre 1870 et 1873. Patrie du duc de Guise, surnommé *le Balafré*, des maréchaux Oudinot et Exelmans.

BARLEE, lac de l'Australie de l'Ouest, dans le district des Lacs.

BARLÉRIE n. f. Genre d'acanthacées, comprenant des plantes herbacées ou frutescentes, originaires des régions chaudes de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique.

BARLÉRIÉES n. f. pl. Tribu de la famille des acanthacées, ayant pour type le genre *barlérie*. — *Une* BARLÉRIÉE.

BARLÉRIOLE n. f. Section du genre *barlérie*.

BARLÉRIOPSIDE ou **BARLÉRIOPSIS** (*psiss*) n. f. Genre d'acanthacées, voisin des *barléries*, provenant des régions chaudes de l'Amérique centrale.

BARLETTA, ville forte de l'Italie méridion. (Apulie, Pouille, Terre de Bari), port sur l'Adriatique; 46.000 hab. Commerce avec les ports de l'Adriatique et les îles Ioniennes. Aux environs, sources salées. Barletta est le ch.-l. d'un circondario peuplé de 266.500 hab.

BARLETTA (Gabriel DE), dominicain du XVe siècle, né à *Barletta* (royaume de Naples), se rendit célèbre à Naples par ses sermons, dans lesquels il mêlait le burlesque au sacré. Le recueil de ses sermons (en latin), publié à Brescia (1497-1498), a eu plus de vingt éditions. Barletta s'était

fait une si haute réputation d'éloquence qu'il donna lieu à ce proverbe : *Nescit prædicare, qui nescit barlettare.*

BARLETTE (*lit*) n. f. Petite boutonnière en feston.

* **BARLIEU**, comm. du Cher, arr. et à 31 kilom. de Sancerre, près de La Grande-Sablière ; 1.207 hab.

BARLIN n. m. Nœud fait à chaque bout d'une pièce de soie afin de pouvoir la tordre.

BARLIN, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 9 kilom. de Béthune ; 2.536 hab. Ch. de f. Nord. Houille ; brasserie.

BARLONG (*lon*) n. m. Vase qui reçoit le vin exprimé par le pressoir.

BARLONG (*lon*), **ONGUE** (*on-gh'*) [de *bar*, syllabe péjorat., et de *long*] adj. Plus long d'un côté que de l'autre : *Un châle* BARLONG. ‖ Allongé, avec la forme d'un quadrilatère irrégulier : *Les dents molaires de l'hippopotame sont carrées* OU BARLONGUES. (Buff.)

BARLOTIÈRE n. f. Légère traverse de fer, qui, dans un châssis de vitraux, sert à consolider les plombs.

BARLOW (Francis), dessinateur et graveur anglais, né dans le Lincolnshire en 1626, fut élève de Sheppard pour le portrait, travailla à Londres, et mourut en 1702. Il excellait à représenter les animaux. C'est d'après ses dessins que Wenceslas Hollar a gravé quelques-unes de ses œuvres les plus recherchées des amateurs : *Variæ quadrupedum species* et *Diversæ avium species*. Barlow a gravé lui-même 110 vignettes pour une édition des *Fables d'Ésope*.

BARLOW (Joel), poète et homme politique américain, né en 1755 à Reading (Connecticut), mort en Pologne en 1812. S'étant fait connaître par des poèmes, parmi lesquels : *Vision of Columbus* (1787), et par des brochures révolutionnaires, il se rendit à Paris en 1793 ; la Convention lui décerna le titre de « citoyen français » ; il retourna aux Etats-Unis en 1805, et publia un plan d'éducation nationale. Chargé, en 1811, d'aller négocier un traité de commerce avec Napoléon, il mourut au moment de le rejoindre en Pologne.

BARLOW (Pierre), l'un des plus célèbres savants de l'Angleterre, né à Norwich en 1780, mort en 1862. Fils d'un ouvrier, il acquit, par son travail, de vastes connaissances en mathématiques, en physique et en mécanique, devint professeur à l'Ecole militaire de Woolwich, et fut membre de la Société royale (1823), correspondant de l'Institut de France, etc. Après avoir écrit sur les mathématiques, il s'occupa de magnétisme, et découvrit le moyen le plus efficace pour éviter les perturbations de la boussole dans les navires construits en fer. Son *Essai sur le magnétisme* (1820), où il consigna ses belles recherches, lui valut la médaille Cowley (1825). L'astronomie lui est redevable d'une importante amélioration dans les télescopes achromatiques. En substituant au *flint-glass* le sulfure de carbone, dont la puissance de réfraction est double de celle du verre, il parvint à construire, en 1827, un télescope avec lequel il put corriger les erreurs des catalogues d'étoiles de W. Herschell et South. Comme mécanicien, il s'est surtout occupé des chemins de fer, et il a consigné le résultat de ses longues expériences dans son grand *Traité sur les matériaux de construction* (1851), qui a été traduit dans toutes les langues de l'Europe. Un système de rails porte son nom. Outre de nombreux articles et rapports, on doit à ce savant : *Recherches élémentaires sur la théorie des nombres* (1811) ; *Nouvelles Tables mathématiques* (1814 et 1840) ; *Nouveau Dictionnaire philosophique et mathématique* (1814) ; *De la construction des télescopes achromatiques* (1829) ; *De l'outillage et des manufactures de la Grande-Bretagne* (1837) ; etc.

Pierre Barlow.

BARLOW (Thomas OLDHAM), graveur anglais, né à Oldham, près de Manchester, en 1824, mort à Londres en 1889. Elève de Stephenson et Royston, il s'établit bientôt à Londres, où il fut nommé, en 1872, professeur de gravure au musée de South Kensington, et en 1873 membre de l'Académie des beaux-arts. Il a beaucoup gravé d'après Millais, John Philip, Ansdell, Henriette Browne, etc.

Barlow (ROUE DE), appareil imaginé, en 1828, par le physicien Barlow et qui sert à montrer l'action d'un courant sur lui-même.

— ENCYCL. La *roue de Barlow* est une roue métallique D garnie de dents, mobile autour d'un axe horizontal, et disposée de telle façon qu'une ou plusieurs dents de la roue soient en contact avec du mercure contenu dans une auge. Le courant d'une pile passe d'une borne à l'autre par la colonne C, le support S, l'axe de la roue, les dents et le mercure ; dans ces conditions, la roue se met à tourner. La rotation devient bien plus rapide si l'on dispose la roue entre les deux pôles d'un aimant.

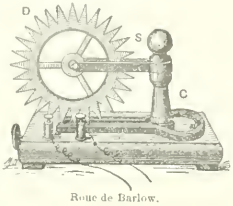

Roue de Barlow.

C'est là le principe des machines dynamo-électriques pouvant développer une grande intensité, mais peu de force électro-motrice.

BARLOWE (Guillaume), physicien anglais, mort en 1625, fut archidiacre de Salisbury. Il est le premier qui ait écrit sur les propriétés de l'aimant. On lui doit : *L'Aide du navigateur* (1597) ; *Avertissement magnétique* ou *Observations et expériences concernant la nature et les propriétés de l'aimant* (1616).

BARMAN (Joseph), né en 1800, mort en 1885, et son frère **Barman** (MAURICE), né à Saint-Maurice en 1802, hommes politiques suisses, qui ont joué un rôle important dans le canton du Valais. C'est grâce à Maurice Barman que les habitants du haut Valais obtinrent, en 1839, une constitution plus libérale. Les habitants du haut Valais ayant pris les armes, Joseph Barman les battit, en 1840. Maurice Barman dota le Valais d'écoles, de routes et d'un code civil. Mais, pendant les luttes du Sonderbund, les frères Barman furent battus par les conservateurs, se réfugièrent à Vevey, et ne purent rentrer dans leur patrie qu'à la dissolution du Sonderbund. Un nouveau gouvernement libéral fut présidé par Maurice Barman (1848). Celui-ci a représenté le bas Valais à l'Assemblée fédérale de 1848 à 1872.

BARMBECK, ville d'Allemagne (faubourg de Hambourg), sur l'Osterbeck ; 32.800 hab. Fabriques d'objets en fer-blanc et en caoutchouc.

BARMÉCIDES ou **BARMÉKIDES**, nom d'une famille d'origine iranienne, qui fournit aux premiers califes abbassides des hommes d'Etat aussi remarquables par leurs talents que par leur générosité. — *Un, une* BARMÉCIDE (ou BARMÉKIDE).

— ENCYCL. D'après les historiens arabes, cette famille était l'une des plus notables de la ville de Balkh, dans le Khorassan, avant l'époque des Arsacides. Ils avaient fondé un temple du feu nommé *le Naubehar* (le nouveau temple), dont le grand prêtre portait le titre de *barmek* ; l'étymologie qu'en donnent les musulmans, qui y voient un composé du nom de La Mecque, est insoutenable. A l'époque de la conquête du Khorassan, sous le règne du calife Osman, le *barmek* se convertit à l'islam et prit le nom de ABD-ALLAH-DJAAFAR. Son fils l'imita et s'appela KHALED. (Il exerça la charge de grand vizir sous le règne d'Aboul-Abbas-al-Saffah, puis sous celui d'Al-Mansour. Les historiens orientaux attestent que la sagesse et l'habileté de Khaled n'ont jamais été surpassées.) Son fils YAHYA fut vizir du calife Al-Mahdi, fils d'Al-Mansour, qui avait en lui une telle confiance qu'il le nomma conseiller de son fils Haroun-al-Raschid [163 de l'hégire]. (Le sage gouvernement de Yahya et ses grandes capacités militaires ne contribuèrent pas peu à l'éclat du règne d'Haroun-al-Raschid.) Yahya laissa quatre fils : FADHL, DJAFAR, MOHAMMED, et MOUSA. (Le premier fut nommé par Haroun administrateur de la justice, et Djafar surintendant de son palais. Il lui confia, de plus, l'éducation de son fils Mamoun.) Au bout de dix-sept ans d'une incroyable prospérité, la famille des Barmécides tomba dans une disgrâce complète (803). Djafar fut mis à mort, et Yahya déporté avec ses fils et ses parents. On a beaucoup discuté sur les causes de cette chute, et l'on a voulu y voir la punition d'une intrigue entre Djafar et Abbasa, sœur d'Haroun ; il est beaucoup plus probable que les Barmécides périrent victimes de leurs prodigieuses richesses et de l'influence prépondérante qu'ils avaient acquises dans les affaires de l'Etat. — Laharpe fit représenter, en 1778, une tragédie des plus médiocres intitulée *les Barmécides*.

BARMEN, ville d'Allemagne (Prusse rhénane), sur la Wupper, en face d'Elberfeld ; 116.000 hab. Un des plus grands centres industriels de l'Allemagne (rubans, cordons, passementeries, dentelles, toiles, etc.). Le commerce de Barmen est international. Simple village de paysans jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, Barmen a pris surtout de l'importance au XIXe siècle ; c'est, à l'heure actuelle, une des grandes villes industrielles du nouvel empire.

BARMOUTH, ville et port d'Angleterre (pays de Galles, comté de Merioneth), à l'embouchure de la Maw, sur la baie de Cardigan ; 1.500 hab. Bains de mer ; commerce pour le transport des minerais de plomb et de manganèse.

BARN, ville d'Austro-Hongrie (Moravie), près d'un affluent de la March ou Morava ; 3.800 hab. Tissage de lin.

BARNABÉ (saint), né à Chypre, de Juifs hellénistes. Il était lévite, et peut-être élève de Gamaliel, auprès de qui il aurait été le condisciple de saint Paul. Après avoir fait, probablement, partie des soixante-dix disciples dont parle l'Evangile, il vendit ses biens et en remit le prix aux apôtres, pour la caisse commune. Son nom était JOSES. C'est sans doute son éloquence qui lui valut le surnom de **Barnabé** (c'est-à-dire *fils de l'inspiration*, ou, d'après saint Jérôme, *fils du prophète*). C'est lui qui, vers l'an 40, présenta saint Paul, récemment converti, au collège apostolique. Pendant douze ans, les *Actes* nous le montrent accompagnant l'apôtre des Gentils et partageant ses travaux, ses missions, sa manière de vivre à Antioche, à Jérusalem, dans l'île de Chypre et dans l'Asie Mineure, enfin au concile apostolique tenu à Jérusalem. S'étant séparé de saint Paul, saint Barnabé se rendit en Chypre. Dès lors, nous n'avons plus sur lui que des données conjecturales. Il mourut certainement martyr, mais sans qu'il soit possible de fixer la date de sa mort.

Les *Actes* et l'*Evangile* qui portent son nom sont certainement apocryphes.

Barnabe (LETTRE OU ÉPITRE CATHOLIQUE DE). Cet ouvrage, célèbre dans l'antiquité, avait été perdu au moyen âge. Le texte grec en a été retrouvé, au XVIIIe siècle, à la bibliothèque Vaticane, par le jésuite J. Sirmond ; peu après, le bénédictin H. Ménard en découvrait une version latine dans un manuscrit du IXe siècle appartenant à l'abbaye de Corbie. Clément d'Alexandrie et Origène ont tenu cet écrit pour l'œuvre de l'apôtre saint Barnabé. Au contraire, l'authenticité en a été rejetée par Eusèbe, saint Jérôme et saint Augustin ; d'ailleurs, le pape Gélase a écarté du canon des livres saints la « lettre de Barnabé ». Les modernes s'accordent à la considérer comme l'œuvre d'un chrétien obscur, qui l'aurait composée vers l'an 120.

BARNABITES (de saint *Barnabé*) n. m. pl. Religieux de l'ordre des clercs réguliers de Saint-Paul. — *Un* BARNABITE.

— ENCYCL. Fondés vers 1530 par trois confrères de la Sagesse éternelle de Milan, Anton Maria Zaccaria, Bartolommeo Ferrari et Jacopo Morigia, les *Clercs réguliers de la congrégation de Saint-Paul* s'établirent en 1538 au cloître de Saint-Barnabé à Milan, d'où leur nom populaire de *barnabites*. Leurs constitutions, auxquelles saint Charles Borromée donna, en 1579, une forme définitive, leur assignent pour vêtement celui des prêtres séculiers, et, pour objet, la prédication et l'éducation de la jeunesse, avec défense d'accepter aucune charge, sinon contraints par le pape. Appelés en Béarn par Henri IV (1608), ils se répandirent rapidement en France, où ils avaient, au milieu du XVIIe s., quatorze maisons ; ils furent appelés en Autriche par Ferdinand II (1626). Eclipsés pendant la Révolution, rétablis en 1815 en Italie, rentrés en France vers 1850 (aujourd'hui collèges à Paris et à Orléans), ils existent aussi en Espagne et en Autriche-Hongrie.

BARNACHE (de l'irland. *bairneach*) n. f. Nom vulgaire de plusieurs espèces d'oies : *Les* BARNACHES *se mangent en carême, comme les macreuses.* ‖ On dit aussi BERNACHE (v. ce mot), BARNACLE, BERNACLE, BARNAQUE, OU BARNICLE.

BARNADÉSIE n. f. Genre de composées-mutisiées, comprenant des arbustes épineux de l'Amérique méridionale.

BARNADÉSIÉES n. f. pl. Sous-tribu de plantes de la famille des composées et de la tribu des mutisiées, ayant pour type le genre *barnadésie*. — *Une* BARNADÉSIÉE.

BARNAGE (anc. orthogr. du mot BARRONNAGE) n. m. Cour ou escorte d'un baron féodal. ‖ L'ensemble des barons et des grands du royaume. ‖ Droit qui se percevait par feux. ‖ Redevance en grains.

BARNAOUL, ville de la Russie d'Asie (gouvern. de Tomsk), sur l'Obi ; 18.500 hab. Fonderies d'or et d'argent. En 1730, Nikito-Demidoff, par l'établissement d'une usine importante, fut le fondateur de cette ville. — Pop. du *cercle de Barnaoul* : 245.000 hab.

BARNAQUE n. f. Ornith. V. BARNACHE.

BARNARD (John), homme politique anglais, né à Reading (Berkshire) en 1685, mort à Clapham en 1766. Membre du parlement depuis 1722, lord-maire de Londres en 1737, il prit part aux discussions financières et commerciales ; il doit surtout sa réputation à l'habileté avec laquelle il sut conjurer, en 1745, la ruine de la Banque d'Angleterre.

BARNARD (Frederick Augustus Porter), savant américain, né en 1809 à Sheffield (Massachusetts), mort en 1889. Il professa aux universités de l'Alabama et du Mississipi, et devint président de l'Association pour l'avancement des sciences. Ses principales publications sont : *Grammaire analytique* (1836) ; *Histoire du relèvement des côtes des Etats-Unis* (1857) ; *Rapport sur les arts mécaniques et industriels* (1869) ; *Récents progrès de la science* (1869) ; *le Système métrique* (1871) ; etc.

BARNARD-CASTLE ou **BERNARD-CASTLE**, ville d'Angleterre (comté de Durham), sur la Tees ; 8.000 hab. Ancien château construit par *Barnard*, aïeul de J. Baliol ; fabriques de tapis et de camelots ; pain d'épice, grains, marché de bêtes à cornes et à laine, et de chevaux.

BARNARDIE (*di*) n. f. Genre de liliacées, tribu des hyacinthées ; plantes bulbeuses de la Chine et du Japon.

BARNASSOTTE n. f. Hortic. V. BARNISSOTTE.

BARNAUD (Nicolas), alchimiste et théologien protestant du XVIe siècle, originaire de Crest, en Dauphiné, chercha longtemps la pierre philosophale. On lui attribue assez généralement le *Miroir des François* (sous le pseudonyme de NIC. DE MONTAUD [1582]), ouvrage curieux pour le règne de Henri III, où se trouvent indiquées, pour la réforme du royaume, diverses mesures appliquées deux siècles plus tard. On lui attribue encore *le Cabinet du roi de France dans lequel il y a trois perles précieuses* (les trois ordres), *par le moyen desquelles le roi s'en va devenir le premier monarque du monde* (1581).

BARNAVE (Antoine-Pierre-Joseph-Marie), homme politique français, né à Grenoble en 1761, guillotiné à Paris en 1793, acquit une certaine célébrité dans sa ville natale comme avocat au Parlement, prit une part active aux événements qui amenèrent la réunion des états du Dauphiné à Vizille, et fut lui-même envoyé par ses concitoyens aux états généraux. Il y obtint rapidement une grande réputation d'orateur, y remporta même un avantage sur Mirabeau dans le débat sur l'exercice du droit de paix et de guerre (mai 1791), et y soutint une politique franchement démocratique, bien qu'opposé aux idées républicaines. L'affaire de Varennes marque une évolution dans sa vie : il faisait partie des commissaires envoyés par l'Assemblée pour ramener Louis XVI, et le spectacle de l'infortune de la famille royale l'émut au point de lui faire modifier sa ligne de conduite passée, et de présenter à Louis XVI un plan de contre-révolution. Dénoncé à la tribune de l'Assemblée législative le 15 août 1792, à l'occasion de papiers compromettants pour lui trouvés aux Tuileries le 10 août, il fut arrêté et resta un an dans sa prison, dont il sortit pour être traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort. Ses œuvres posthumes ont été publiées par Bérenger de la Drôme (1842).

Antoine Barnave.

BARNE n. f. Partie d'une saline où l'on fait le sel, comprenant les bacs à concentration, les tables à cristalliser et les fourneaux à poêle.

BARNES, ville d'Angleterre (Surrey), sur la Tamise ; 6.000 hab.

BARNES (Robert), théologien anglais, mort en 1540. Il embrassa le protestantisme, et fut nommé chapelain de Henri VIII, qui finit par le faire brûler comme hérétique. On a de Barnes plusieurs ouvrages ; entre autres, une *Vie des papes jusqu'à Alexandre III* (Wittemberg, 1536).

BARNES (Barnabé), poète anglais, né vers 1569. Il suivit la carrière des armes, et consacra ses loisirs à la poésie. On a de lui : *Divine century of spiritual sonnets* (1595) ; *la Charte du Diable*, drame dont le sujet est emprunté à la vie du pape Alexandre VI ; etc.

BARNES ou **BARNS** (Jean), bénédictin anglais, qui vivait dans le XVIIe siècle. Il professa la théologie en Lorraine et à Douai, retourna en Angleterre, et se prononça contre les doctrines ultramontaines. Poursuivi, arrêté, il fut enfermé dans les prisons de l'Inquisition, à Rome, où il demeura pendant trente ans. Son ouvrage *Catholico-romanus pacificus* (1680) lui fit beaucoup d'ennemis.

BARNESVILLE, ville des Etats-Unis (Ohio) ; 3.200 hab. Fonderie, laminoir, lainages ; tabac, fraises.

BARNET, ville d'Angleterre (comté de Hertford); 7.700 hab. Marché, centre industriel. Dans les environs, eut lieu la *bataille de Barnet*, où périt le comte de Warwick, défait par Edouard IV (1471).

BARNETT (John), compositeur anglais, né à Bedfort en 1802, mort à Cheltenham en 1890. D'abord chanteur, il se livra ensuite exclusivement à la composition. Dès 1825, il faisait représenter à Londres, au Lyceum, une farce musicale intitulée *Avant le déjeuner*, et bientôt ses ouvrages dramatiques se multiplièrent. C'est ainsi qu'il donna successivement : *Monsieur Mallet, Robert le Diable, le Quartier de campagne; Deux seconds, la Veuve du soldat, le Pittoresque, les Amants mariés; Elle a le diable au corps, Charles XII, le Carnaval de Naples, le Sauveur de juges; Une tentative féminine audacieuse*. Devenu, en 1832, directeur de la musique à l'Olympie, Barnett écrivit pour ce théâtre *la Cour du bane de la reine, les Jeux olympiques, Blanche de Jersey*, puis *le Sylphe de la montagne* pour le Lyceum. Il composa aussi une symphonie, deux quatuors, et publia de nombreuses mélodies vocales; entre autres, un recueil intitulé *Illustrations lyriques des poètes modernes*.

BARNEVELDT, bourg de Hollande (prov. de Gueldre), à 30 kil. N.-O. d'Arnheim; 7.100 hab. Elève importante d'abeilles. Aux environs, château de Schaffelaar.

BARNEVELDT (Jean van OLDEN), célèbre homme d'État et grand-pensionnaire de Hollande, né à Amersfoort vers 1549, mort en 1619. Après la prise d'Anvers par les Espagnols, en 1585, les Provinces-Unies, ne pouvant compter ni sur la France, ni sur l'Angleterre, résolurent, à l'instigation de Barneveldt, de confier la défense du pays à Maurice de Nassau, élevé à la dignité de stathouder, mais toujours révocable par une décision des états généraux. Cette mesure, dictée par une prudence trop justifiée, devait être fatale au grand-pensionnaire. Lorsque, à la suite des victoires des Pays-Bas, les Espagnols eurent été contraints de conclure une trêve de douze ans avec la République, Maurice accusa Barneveldt de trahison. Exploitant les passions religieuses de la foule qui voyait dans tous les amis de la paix des complices de Rome, il fit condamner par le synode de Dordrecht tous ses ennemis politiques comme arminiens. Barneveldt, arrêté avec Grotius, fut condamné à mort et périt sur l'échafaud comme un sage et un martyr sous les yeux de Maurice, qui avait voulu être témoin de son supplice.

Barneveldt.

— BIBLIOGR. : *Historie van hetleven et sterven van J. van Oldenbarnevelt*, par un ami de la vérité (1658); G. Brandt's, *Historie van de rechtspleging van J. van Oldenbarnevelt, etc.* (Rotterdam, 1710); Deventer, *Gedenkstukken van J. van Oldenbarnevelt* (La Haye, 1860-1865); Motley, *la Vie et la Mort de J. van Olden Barnevelt* (Londres, 1874).

BARNEVILLE, ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 29 kilom. de Valognes, sur la Manche; 872 hab. Source minérale, petit port de cabotage. Église des XIe et XIIe siècles. — Le cant. a 16 comm. et 7.893 hab.

BARNEY (Josué), commodore américain, né à Baltimore (Maryland) en 1759, mort à Pittsburg en 1818. Il se distingua pendant la guerre contre les Anglais, à qui il captura, en 1782, le *Général-Monk*, et fut chargé de porter en France des dépêches au docteur Franklin. De 1795 à 1800, il entra au service de la France, et devint commandant d'une escadre. Pendant la seconde guerre entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord, il se fit remarquer en défendant avec une grande vigueur la baie de Chesapeake.

BARNHARDITE n. f. Sulfure double de cuivre et de fer; variété d'érubescite.

BARNI (Jules-Romain), philosophe et homme politique français, né à Lille en 1818, mort à Mers en 1878. Elève de l'Ecole normale supérieure (1837), puis professeur de philosophie à Reims; secrétaire de V. Cousin (1841-1842). Il était docteur ès lettres et professeur à Rouen lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851. Il refusa de prêter serment à Louis Bonaparte. A cette époque, le jeune professeur était déjà connu par la traduction de plusieurs ouvrages de Kant. Il poursuivit ses travaux, collabora en 1855 à l'*Avenir*, puis à la *Revue de Paris* (1855-1857), et fut appelé, en 1860, par le conseil d'Etat de Genève, à occuper une chaire de philosophie et d'histoire à l'académie de cette ville. Dans les dernières années de l'Empire, il prit une part active au congrès de la paix. De retour à Paris en 1870, il fut nommé par le gouvernement de la Défense inspecteur général de l'instruction publique. En 1872, il fut élu député de la Somme, vota pour Thiers le 24 mai 1873, se prononça contre le septennat, contribua à la chute du duc de Broglie, vota les propositions Perier et Malleville, la constitution du 25 février 1875, etc. Aux élections de 1876 pour la Chambre des députés, il se porta candidat à Amiens. Elu député, il devint président de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'abrogation des dispositions relatives au jury mixte dans la loi sur l'enseignement supérieur, se prononça pour l'abrogation, et demanda la liberté des cours et des conférences. Il ne se représenta pas à la députation après la dissolution de la Chambre qui suivit le coup d'Etat parlementaire du 16 mai 1877, et se retira à Mers (Somme).

On lui doit les ouvrages : *Philosophie de Kant, Examen de la* « Critique du jugement » (1850); *Philosophie de Kant, Examen des* « Fondements de la métaphysique des mœurs » *et de la* « Critique de la raison pratique » (1851); *Martyrs de la libre pensée* (1862); *Napoléon et son historien, M. Thiers* (1865); *Histoire des idées morales et politiques en France au XVIIe siècle* (1865-1866); la *Morale dans la démocratie* (1868), ouvrage très remarquable; *Napoléon Ier* (1870); *Manuel républicain* (1872); les *Moralistes français au XVIIIe siècle*; *Vauvenargues, Duclos, Helvétius, Saint-Lambert, Volney* (1873). Citons, enfin, ses traductions si justement estimées des ouvrages suivants de Kant, qu'il a accompagnées d'observations critiques excellentes : *Critique du jugement*, suivie des *Observations sur le sentiment du beau et du sublime* (1846); *Critique de la raison pratique*, précédée des *Fondements de la métaphysique des mœurs* (1848); *Métaphysique des mœurs, Eléments métaphysiques de la doctrine du droit, Eléments métaphysiques de la doctrine de la vertu*, etc. (1853-1855). Enfin, on lui doit une traduction des *Considérations destinées à rectifier les jugements du public sur la Révolution française*, de Fichte.

BARNICLE n. f. Ornith. V. BERNACLE.

BARNIM (NIEDER-) et **BARNIM** (OBER-), noms de deux cercles administratifs de la Prusse (prov. de Brandebourg); le premier (84.000 hab.) a pour ch.-l. *Freienwalde*; et le second (188.300 hab.) *Berlin*.

BARNISSOTTE n. f. Variété de figue ronde à peau dure. ‖ On dit aussi BARNASSOTTE, et BARNISSENQUE.

BARNSLEY, ville d'Angleterre (comté d'York), dans le West-Riding, sur la Dearne; 35.400 hab. Houille, fabriques de toiles, blanchisseries, fonderies de fer et tréfileries. — CANAL DE BARNSLEY, voie navigable d'Angleterre (comté d'York), commençant à Wakefield et se terminant à Swinton, au canal de la Dove.

BARNSTABLE, ville des États-Unis (Massachusetts), ch.-l. du comté de son nom; 4.000 hab. Port sur la baie du cap Cod; commerce de pêche; salines aux environs. — Le comté a 30.000 hab.

BARNSTAPLE, ville d'Angleterre (comté de Devon), port sur l'estuaire de la Taw; 13.000 hab. Industrie et commerce d'exportation; marchés considérables de bétail et de grains. Patrie du poète John Gay.

BARNUM (*nom*) (Phineas Taylor), célèbre charlatan américain, né à Bethel, village du Connecticut (Etats-Unis) en 1810, mort à Philadelphie en 1891. Fils d'un cabaretier, il fut successivement valet de ferme, épicier, colporteur, organisateur de loteries et journaliste. Doué de l'esprit le plus inventif, possédant au suprême degré le génie du puffisme et de la réclame, il eut un jour l'idée d'acheter une vieille négresse qu'il exhiba aux Etats-Unis, comme la nourrice de Washington. Il dirigea ensuite un cirque, puis il acheta une collection de curiosités appelée l'*American Museum*. Il en fit un pandémonium où il montra les chutes du Niagara, des nègres blancs, la sirène des îles Fidji, le cheval laineux et toutes sortes de phénomènes, notamment le nain Tom Pouce, qu'il conduisit en Europe. En 1856, il engagea la célèbre cantatrice Jenny Lind, qu'il produisit dans quatre-vingt-treize concerts. En 1881, il acheta Jumbo, l'éléphant national de l'Angleterre, qui fut le plus bel ornement de sa ménagerie, détruite par un incendie en 1887, et essaya d'acheter la maison de Shakspeare. En 1888, il transporta à l'Olympia de Londres ses monstres, ses cirques, ses caravanes; mais il y eut peu de succès. Il laissa en mourant plus de 25 millions de francs. Barnum était, à ses heures, conférencier et écrivain. Il a écrit de curieux *Mémoires* (1855) où il indique l'art de faire fortune, et qui ont été traduits par La Bédollière.

Barnum.

BARNUM (*nom*) — de *Barnum*, n. prop.) n. m. Industriel dont le métier consiste à exploiter la badauderie, à grand renfort de réclame, en exhibant des phénomènes, en organisant des tournées artistiques, etc. : *Il n'est pas de monstre qui ne rencontre son* BARNUM.

BARNUT (Siméon), professeur et patriote roumain, né à Bocsa-Romana (Transylvanie) en 1808. Nationaliste passionné, il en vint aux prises avec les autorités hongroises, qui l'expulsèrent de Blasiu (1845). Barnut se réfugia à Sibiu, où il se mit à étudier le droit. En 1848, il prononça au « Champ de la liberté », devant quarante mille Roumains, son discours mémorable contre l'union avec la Hongrie. Après la révolution, Barnut reprit ses études de droit à Vienne et à Pavie. En 1855, on le trouve à Jassy, professeur de philosophie, de droit public et de droit naturel. En 1863, il prit sa retraite et se rendit dans son village natal, où il mourut un an après. On a de lui : *Droit public des Roumains* (Jassy, 1867); *Droit naturel* (1868); *Droit des gens*; etc.

BARNWELL, bourg des Etats-Unis (Caroline du Sud), sur le fleuve côtier Salkehatchee; 3.000 hab. Ch.-l. d'un comté peuplé de 44.600 hab.

BARO (Balthazar), littérateur, né à Valence en 1600, mort en 1650. Secrétaire de d'Urfé, il acheva la cinquième partie de l'*Astrée*, d'après les notes de l'auteur (1627); puis il se rendit à Paris, fut nommé gentilhomme de Mlle de Montpensier, admis dans les salons littéraires, et reçu membre de l'Académie française. Il fit représenter avec succès beaucoup de tragédies et autres pièces. Nous citerons de lui : *Roloplerne*; la *Parthénie*; *Rosemonde*; le *Prince fugitif*; la *Clarimonde*; etc.

BAROCENTRIQUE (du gr. *baros*, poids, et de *centrique*) adj. f. Astr. et géom. Se dit de la courbe déterminée sur un plan méridien par les intersections des verticales, qui, comme on sait, ne sont pas des rayons terrestres, excepté aux pôles et à l'équateur.

— ENCYCL. *Courbe barocentrique*. Les degrés d'un même méridien vont en augmentant de l'équateur aux pôles, en sorte que chaque degré peut être pris pour un arc d'une circonférence distincte, d'autant plus grande que le degré considéré est plus près du pôle. Les rayons de tous ces arcs sont donc inégaux; par conséquent, les centres des arcs ne se trouvent pas au même point, qui serait le centre de la terre. Maupertuis a fait voir que le lieu des centres de tous les arcs d'un même méridien est situé sur une courbe de forme particulière, qu'il a appelée *courbe barocentrique*, parce qu'elle est aussi le lieu des attractions de la pesanteur pour tous les points de ce méridien.

BAROCHE (LA) ou **ZELL**, bourg d'Alsace-Lorraine (cercle de Ribeauvillé), arrond. et à 17 kilom. N.-O. de Colmar; 1.812 hab. Ruines de l'antique forteresse de Habenack, détantelée par Louis XIV. Aux environs, ruines de l'abbaye de Pairies, fondée au XIe siècle.

BAROCHE (Federigo BAROCCI ou BAROCCIO, ou *Fiori* **d'Urbino**, plus connu sous le nom de), célèbre peintre et graveur italien, naquit à Urbino en 1528, où il mourut en 1612. Il débuta chez un peintre de Forli, Francesco Menzocchi, et travailla ensuite sous la direction de Baptista Franco, habile maître de Venise, qui peignait alors à fresque le chœur de la cathédrale d'Urbino. A l'âge de vingt ans, Baroche, avide de connaître les œuvres de son compatriote Raphaël, partit pour Rome. Taddeo Zucchero, dont il fit alors la connaissance, le présenta à Michel-Ange, qui, ayant vu ses dessins, lui donna des encouragements. Il retourna ensuite à Urbino, où il peignit une *Sainte Marguerite* pour la confrérie du *Corpus Domini*. Ayant eu occasion de voir, à cette époque, quelques dessins du Corrège, il en fut si fort épris qu'il se proposa ce grand maître pour modèle, et qu'il s'appliqua désormais à reproduire le charme et la morbidesse de son style. Revenu à Rome en 1560, il se lia avec Federigo Zucchero, frère de Taddeo, et eut l'honneur d'être employé avec lui, par Pie IV, à la décoration du palais *del Bosco di Belvedere*. A l'exception de quelques portraits et d'un tableau de la galerie Borghèse, qui représente *Enée emportant son père Anchise*, Baroche n'a peint que des sujets religieux. Ses principaux ouvrages sont : au Louvre, *la Vierge et l'enfant Jésus adorés par saint Antoine et sainte Lucie, Sainte Catherine*; aux Offices, Florence, *la Madonna del Popolo*, regardée comme le chef-d'œuvre du maître, *Saint François, Hérodiade*, le portrait de l'artiste et celui d'une femme; au palais Pitti, le portrait du prince Frédéric d'Urbino, etc. On a comparé Baroche au Corrège pour la grâce qu'il a su donner aux têtes des enfants et des femmes, ainsi que pour la pureté des contours, le naturel des plis, etc.; mais on a dit aussi qu'en cherchant le brillant des couleurs, il avait dépassé la mesure, et mérité le reproche adressé à un ancien peintre, de qui l'on disait que ses figures semblaient être nourries de roses.

Baroche.

BAROCHE (Pierre-Jules), homme politique français, né à Paris en 1802, mort à Jersey en 1870. Avocat en 1823, bâtonnier de l'ordre en 1846, député de Rochefort en 1847, il siégea parmi les adversaires du ministère Guizot, adhéra à la République après les journées de Février, mais se rallia bientôt à la politique du président, qui l'en récompensa d'abord par le grade de « procureur général près la cour de Paris », puis par le ministère de l'intérieur (1850-1851). Après le coup d'Etat, il devint d'abord vice-président de la commission consultative, et fut nommé, peu après, président du conseil d'Etat avec rang de ministre. Il eut à ce titre à défendre devant les Chambres les principaux projets du gouvernement. Il dut donner sa démission en 1869, à la suite de l'affaire Baudin, et, après le 4 septembre, il se réfugia à Jersey, où il mourut. — Son fils, ERNEST **Baroche**, fut né au Bourget, à la tête d'un bataillon de mobiles de la Seine.

BAROCHE-SOUS-LUCÉ (LA), comm. de l'Orne, arrond. et à 8 kilom. de Domfront, sur un affluent de la Mayenne; 1.095 hab. Ch. de f. Ouest.

BAROCHO (*ko*) n. m. Monnaie de compte usitée jadis en Sicile, et dont la valeur était d'environ 4 centimes.

BAROCO, mot de l'ancienne scolastique, qui désigne un mode de la seconde figure du syllogisme (v. ce mot) dont la majeure est universelle affirmative (A), la mineure et la conclusion particulières négatives (O) : B indique que ce mode se ramène à Barbara (1re figure); C indique que cette réduction se fait en convertissant la mineure par contraposition : *Argumenter en* BAROCO. — Voici un exemple d'argument en BAROCO : *Tous les hommes sont mortels; or Dieu n'est pas mortel; donc Dieu n'est pas un homme.*

BAROCZY (Alexandre), écrivain hongrois, né en 1735, mort en 1809. Il entra dans la garde royale créée par Marie-Thérèse pour attirer à Vienne les jeunes nobles hongrois. Ceux-ci formèrent un cercle littéraire appelé « l'Ecole française » parce qu'ils prirent comme modèles les écrivains français du XVIIe et du XVIIIe siècle. Baroczy est un des créateurs de la prose hongroise. Ses deux traductions, ou plutôt adaptations les plus célèbres sont celles de la « Cassandre » de La Calprenède en sept volumes (1774), et d'un choix des « Contes moraux » de Marmontel (1775). Baroczy s'adonna ensuite à l'alchimie et cessa d'écrire.

BARODA ou **BRODERA**, ville de l'Inde anglaise (Goudjerat), capit. de la principauté de Gaïkovar, sur le fleuve côtier Bisvamnitri; 116.000 hab. Commerce important. La *principauté de Baroda* ou *de Gaïkovar*, est peuplée de 700.000 hab.; indépendamment de la ville même de Baroda, sur 4.923 kilom. carr.

BARODA, bourg du Pendjab, prov. de Delhi; 5.900 hab.

BARODET (Désiré), homme politique français, né à Sermesse (Saône-et-Loire) en 1823, fut successivement instituteur et agent d'assurances, et débuta dans la vie politique, en 1870, en allant proclamer la République à l'hôtel de ville de Lyon. Nommé successivement conseiller municipal et maire de cette ville, il se présenta, en 1873, à la députation à Paris comme candidat radical, et triompha à une grosse majorité de son concurrent modéré, de Rémusat. Cette élection, qui avait eu un retentissement énorme, mit en lumière Barodet, et amena le renversement de Thiers. Depuis cette date, Barodet siégea à la Chambre, puis fut élu sénateur de la Seine.

BARŒUL, petit pays de l'anc. Flandre (Nord), dont les principaux villages étaient MARC-EN-BARŒUL et MONS-EN-BARŒUL.

BAROÏDES (*de barypm*, et du gr. *eidos*, forme) n. m. pl. Nom sous lequel on désignait autrefois, les métaux analogues au baryum. — *Un* BAROIDE.

BAROIR n. m. Techn. V. BARROIR.

BAROLE n. f. Bot. Syn. de BARDYLE. V. TRICHILIE.

BAROLITE (du gr. *baros*, poids, et *lithos*, pierre. — L'orthogr. étymol. serait BAROLITHE n. f. Carbonate naturel de baryum. Syn de WITHERITE.

BAROLLÉE n. f. Bot. Syn. de PÉKÉE.

BAROLOGIE (du gr. *baros*, poids, et *logos*, discours) n. f. Théorie de la pesanteur. Peu usité.)

BAROMACROMÈTRE (du gr. *baros*, poids ; *makros*, long, et *métron*, mesure) n. m. Instrument au moyen duquel on détermine simultanément le poids d'un enfant nouveau-né, et la longueur de son corps.

BAROMACROMÉTRIQUE adj. Qui concerne le baromacrometre.

BAROME du gr. *baros*, poids, et *osmê*, odeur) a. m. Bot. V. BAROSME.

BAROMÈTRE (du gr. *baros*, poids, et *métron*, mesure) n. m. Phys. Instrument qui sert à mesurer les pressions atmosphériques : *Le* BAROMÈTRE *sert à déterminer la hauteur des montagnes.*

— Bot. *Baromètre du pauvre homme*, Nom vulgaire du mouron, plante qui ferme ses fleurs à l'approche de la pluie. || Nom vulgaire d'un chardon, le *carlina acaulis*.

— ENCYCL. Physiq. L'appareil dont s'est servi Torricelli pour mettre en évidence la pression exercée par l'air sur la surface libre du mercure n'est autre qu'un *baromètre* ordinaire.

— *Construction et théorie du baromètre ordinaire.* On prend un tube de verre ou de cristal bien pur, d'environ 0m,90 de longueur, fermé à une de ses extrémités. Quand ce tube a été rincé et séché, on le remplit avec du mercure exempt d'air et de vapeur d'eau, et purifié avec soin. Puis on étend le tube sur un gril incliné, et l'on fait bouillir de nouveau le mercure, qui dégage encore de la vapeur d'eau et des bulles d'air. Après le refroidissement, on achève de remplir avec du mercure sec et chaud, jusqu'à ce que le liquide forme ménisque à la partie supérieure du tube ; on écrase alors ce ménisque avec le doigt, et l'on retourne le tube pour le plonger, l'orifice en bas, dans une cuvette remplie de mercure chaud, préalablement purifié. On voit alors le mercure baisser dans l'intérieur du tube, et se maintenir à une hauteur d'environ 0m,76, laissant au-dessus de lui un espace vide appelé *chambre barométrique*. La chambre barométrique doit être absolument vide d'air ; pour s'en assurer, on incline le tube un peu vivement : si le baromètre est bien construit, le mercure vient frapper d'un coup sec le sommet du tube.

Imaginons une section A du mercure contenu dans le tube, au niveau du liquide de la cuvette : en vertu d'un principe d'hydrostatique, la pression supportée par la section A et celle supportée par une section égale B, prise au même niveau sur la surface libre du mercure, sont égales ; on en conclut que la pression atmosphérique exercée sur une surface *s* est égale au poids d'une colonne cylindrique de mercure ayant pour section *s* et pour hauteur la différence de niveau du mercure dans la cuvette et dans le tube (*hauteur barométrique*). Si nous supposons cette différence de niveau égale à 0m,76, la densité du mercure étant 13,59, la pression exercée par l'air sur 1 centimètre carré est donc :

$$1 \times 76 \times 13{,}59 = 1.033 \text{ gr.}$$

On déduit immédiatement de ce qui précède qu'*en un même lieu et à la même température, la pression atmosphérique est proportionnelle à la hauteur barométrique.*

Les baromètres dont on se sert peuvent se diviser en deux classes : les *baromètres ordinaires*, et les *baromètres enregistreurs*.

— 1° BAROMÈTRES ORDINAIRES. Nous les partagerons en *baromètres à liquides* et *baromètres aéroïdes*.

— *Baromètres à liquides.* Le liquide généralement employé est le mercure.

Baromètre normal de Regnault. C'est un baromètre construit dans les conditions que nous avons indiquées plus haut. La cuvette et le tube sont fixés à une planchette scellée dans un mur. Le niveau du mercure dans la cuvette est variable ; on en détermine la position à l'aide d'une vis située au-dessus de la cuvette, vis qui peut monter ou descendre, et que l'on fait affleurer avec le mercure. Cela fait, la hauteur barométrique est égale à la longueur de la vis, qui est connue, plus la distance comprise entre l'extrémité supérieure de cette vis et le niveau du mercure dans le tube. Cette distance se mesure, soit sur la planchette divisée en parties d'égales longueurs, soit, plus exactement, avec un *cathétomètre*.

Quand on n'a pas besoin d'observations précises, on prend une cuvette dont le diamètre est très grand, comparé à celui du tube. Le niveau du mercure dans la cuvette est considéré comme constant : c'est le *zéro* de la graduation ; cet instrument est appelé *baromètre à cuvette*.

Baromètre de Gay Lussac, avec le perfectionnement de Bunten. Le baromètre de Gay-Lussac a pour but d'éviter l'action de la capillarité qui tend à rendre la colonne mercurielle un peu plus courte que si elle était enfermée dans un tube de grand diamètre. Gay-Lussac s'est servi d'un tube recourbé, formé de deux branches inégales en longueur, mais d'égal diamètre, de façon que les phénomènes capillaires se produisant dans les deux branches se corrigent l'un l'autre. La plus courte est percée d'un trou assez grand pour laisser entrer l'air, mais trop petit pour laisser sortir le mercure. La plus grande est fermée. Pour transporter l'instrument, on le retourne de manière à amener tout le mercure dans la grande branche. Mais, lorsqu'on veut alors le rétablir dans sa première position, il pourrait arriver qu'une bulle d'air, glissant le long des parois, pénétrât dans la chambre vide ; c'est à quoi Bunten a obvié par une ingénieuse disposition : dans la branche fermée, on a soudé une espèce d'entonnoir effilé, dans l'intérieur duquel le mercure peut passer librement, mais qui retiendrait l'air entre ses parois et les parois de la chambre. On peut ensuite chasser cet air par un simple retournement, afin que la pointe de l'entonnoir reste toujours plongée dans le mercure. Une règle graduée est fixée entre les deux branches, le zéro est placé à peu près au milieu de la grande branche, la graduation est faite à partir de ce zéro dans les deux sens, de sorte que, pour mesurer la hauteur barométrique, on ajoute les distances de ce zéro à chacun des niveaux. On lit la distance des niveaux dans les deux branches. Le baromètre de Gay-Lussac est moins sensible que le baromètre normal, parce que les déplacements de chaque niveau ne sont que la moitié des variations de la hauteur barométrique ; d'ailleurs, la compensation de l'effet capillaire n'a pas lieu longtemps, sans doute à cause de l'altération que le mercure de la petite branche subit au contact de l'air.

Baromètre de Fortin. Cet appareil est essentiellement composé d'un cylindre de verre mastiqué dans une garniture de fer ou de bois ; celle-ci peut se visser sur une seconde garniture semblable à la première et qui se prolonge par un sac en peau de chamois, formant le fond même de la cuvette. Le tout est solidement protégé par une enveloppe de cuivre qui laisse voir le cylindre de verre au niveau du mercure, et qui est traversée en dessous par une vis dont l'extrémité peut soulever ou abaisser la peau de chamois. L'extrémité d'une pointe d'ivoire marque le niveau constant auquel on ramène le mercure à chaque observation, en tournant la vis dans un sens convenable. Comme on aperçoit en même temps la pointe et son image réfléchie par le mercure, il est facile d'amener leurs extrémités à se trouver en contact. Une peau de chamois, liée au tube et au cylindre de la cuvette, empêche le mercure de s'échapper, mais non l'air d'arriver et d'exercer sa pression.

Le tube de verre qui plonge dans la cuvette est enveloppé d'un tube de cuivre, dont la partie supérieure offre deux fentes longitudinales opposées, qui permettent de voir le sommet du mercure. Ces fentes présentent des divisions, qui se comptent de l'extrémité de la pointe d'ivoire. Le long du tube de cuivre glisse un anneau ou curseur, muni d'un vernier, et percé de deux petites fenêtres opposées : ces fenêtres permettent de distinguer le sommet du mercure. Le vernier permet d'apprécier le dizième et même le vingtième de millimètre. Quand on veut transporter le *baromètre Fortin*, on tourne la vis inférieure jusqu'à ce que la cuvette, puis le tube, soient remplis de mercure, afin d'éviter le choc du mercure à l'extrémité du tube ; puis on enferme l'appareil dans une canne creuse, qui se divise en trois parties articulées, que l'on ouvre pour former une espèce de trépied, dans l'intérieur duquel l'instrument est suspendu verticalement, au moment de faire des observations (suspension à la Cardan, v. SUSPENSION).

Baromètre à cadran. C'est le plus mauvais, mais en revanche le plus répandu des barometres. Un petit poids en fer, posé sur le mercure de la courte branche du siphon, monte et descend avec le niveau du liquide. Il est attaché à un fil qui passe sur une poulie, et qui est tendu par un contrepoids. Au centre de la poulie est fixée une aiguille, dont l'extrémité se meut sur un cadran. Sur ce cadran, on lit :

Correspondant à une hauteur de :

	mil		mil.
Tempête	730,8	*Beau*	767,0
Grande pluie	739,9	*Beau fixe*	776,0
Pluie ou vent . . .	758,9	*Très sec*	785,0
Variable	757,9		

L'instrument, comme on voit, gradué directement on par comparaison avec un baromètre étalon, sert à la prévision du temps ; il est d'ailleurs peu précis. V. MÉTÉOROLOGIE.

Baromètre à eau. Les amplitudes des oscillations barométriques devraient être aussi grandes que possible, au point de vue de la sensibilité de l'appareil. Un baromètre à eau serait évidemment beaucoup plus sensible qu'un baromètre à mercure ; mais la colonne d'eau qui fait équilibre à la pression atmosphérique oscille autour de 10m,33. Ces dimensions empêchent généralement l'emploi de ce dernier ; néanmoins, il en existe un à la Société royale de Londres, qui a été construit par Daniell.

— Il existe encore d'autres baromètres, parmi lesquels celui du P. Secchi, présenté à l'Académie des sciences en 1856 ; l'originalité de l'instrument consiste en ce que la colonne mercurielle, au lieu d'être mesurée, est pesée, ce qui donne à l'appareil une sensibilité assez grande ; son inconvénient, c'est qu'il impose un calibrage très exact du tube, opération délicate, surtout lorsqu'il s'agit d'un tube en verre.

Baromètres aéroïdes ou *Baromètres métalliques* (*baromètres de Vidi* et *de Bourdon*). Ces baromètres sont fondés sur l'élasticité des métaux. Celui de *Vidi* se compose d'une caisse cylindrique en cuivre, à parois minces, vide d'air, et fermée hermétiquement. La paroi du fond est cannelée, pour être plus élastique. Les mouvements de dépression que cette paroi subit sous l'influence de la pression atmosphérique sont transmis par un mécanisme spécial à une aiguille dont l'extrémité est mobile sur un cadran gradué. L'instrument est gradué par comparaison avec un baromètre de Fortin. — Le *baromètre de Bourdon* se compose d'un tube en laiton, à parois minces et élastiques : ce tube, recourbé de manière à former une circonférence presque complète, est vide d'air et hermétiquement fermé à ses deux extrémités. Sa section a la forme d'une ellipse très allongée ; et, lorsque la pression de l'air diminue, la section ellipsoïde se rapproche de la forme circulaire, ce qui fait diminuer la courbure du tube et éloigne l'une de l'autre ses deux extrémités. Si, au contraire, la pression de l'air augmente, la forme ellipsoïdale de la section du tube tend à s'exagérer par l'allongement de son grand axe, la courbure du tube augmente, et ses deux extrémités se rapprochent. Ces mouvements sont communiqués à une aiguille par l'intermédiaire de deux petites bielles fixées aux deux extrémités du tube. L'instrument est gradué comme le précédent.

Ces baromètres métalliques sont quelquefois assez longs à se mettre en équilibre avec la pression, ce qui cause un retard dans leurs indications ; d'autre part, les variations de température peuvent exercer une influence sur ces mêmes indications. (Ce second inconvénient a été diminué par l'emploi d'instruments compensés.)

— 2° BAROMÈTRES ENREGISTREURS. Ce sont des baromètres qui indiquent et inscrivent eux-mêmes, à chaque instant, sur une feuille de papier, la hauteur barométrique.

Un baromètre ordinaire peut servir de baromètre enregistreur. Il suffit d'installer derrière le tube barométrique, au niveau du mercure, une lampe à pétrole munie d'une lentille cylindrique donnant une image rectiligne de la lumière ; un appareil photographique prend l'image de cette lumière qui se trouve plus ou moins réduite par

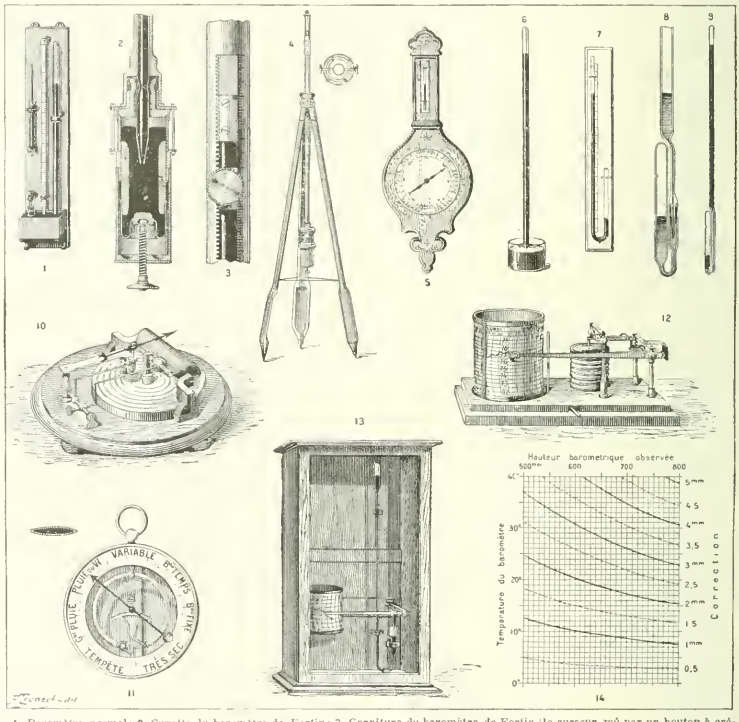

1. Baromètre normal ; 2. Cuvette du baromètre de Fortin ; 3 Garniture du baromètre de Fortin (le curseur, mû par un bouton à crémaillère, est tangent au sommet du ménisque) ; 4. Baromètre de Fortin suspendu verticalement après avoir ouvert la canne creuse qui sert à le transporter (indication de l'anneau de suspension de Cardan) ; 5. Baromètre à cadran ; 6. Baromètre à cuvette ; 7. Baromètre à siphon ; 8 Section du baromètre de Gay-Lussac et Bunten ; 9 Barometre de Gay-Lussac et Bunten ; 10. Baromètre aéroïde de Vidi (le cadran a été enlevé pour montrer le mecanisme de l'appareil) ; 11. Baromètre de Bourdon (section du tube elliptique de Bourdon) ; 12 Barometre enregistreur Richard ; 13. Barometre enregistreur à siphon (appareil compensé) ; 14. Graphique donnant immédiatement la correction de température.

la variation de la colonne de mercure. Si, d'autre part, le papier photographique se déroule proportionnellement au temps, on aura sur celui-ci une courbe dont les ordonnées correspondront aux hauteurs barométriques.

— *Baromètre enregistreur Richard.* Il se compose d'une série de boîtes circulaires analogues à celles du baromètre Vidi. Ces boîtes sont superposées et reliées par leur fond, afin de multiplier les flexions produites par les variations de pression ; le mouvement du fond supérieur est amplifié, à l'aide de leviers coudés et communiqué à un levier rectiligne à branches très inégales, dont la grande porte à son extrémité une plume spéciale. Cette plume laisse sa trace sur un papier quadrillé enroulé sur un tambour vertical, qu'un mouvement d'horlogerie fait tourner d'un mouvement uniforme en un temps qui varie, selon les besoins, de un jour à une semaine.

Les baromètres à siphon peuvent aussi servir de baromètres enregistreurs, généralement, le mercure de la petite branche supporte un flotteur dont les mouvements sont enregistrés. C'est là le principe des baromètres de Redier et de Raymond. V. BAROMÉTROGRAPHE.

CORRECTIONS BAROMÉTRIQUES. Les observations faites sur un baromètre doivent subir plusieurs corrections :

— *Correction de niveau.* C'est une correction constante, qu'il faut faire une fois pour toutes ; elle tient à ce que, dans les baromètres à liquide, le zéro de l'échelle ne correspond pas généralement au niveau du liquide de la cuvette. Cette correction se fait par comparaison avec un bon étalon, ou directement avec un cathétomètre.

— *Correction de la capillarité.* Nous avons déjà dit que le phénomène de capillarité, dans la grande branche d'un baromètre ordinaire, avait pour but de déprimer la hauteur barométrique. Cette dépression, qui est négligeable dans les tubes de $0^m,30$ de diamètre, a été calculée dans des tables que les observateurs doivent consulter à chaque instant.

— *Correction de la température.* Cette correction s'appelle encore *réduction à 0°*. La hauteur d'un baromètre réduite à 0° est, par définition, celle qui serait observée si le mercure, le verre et l'échelle métallique étaient à 0°. Si h est la hauteur du mercure lue sur une échelle de laiton, la température ambiante étant T, la correction à faire est donnée par la formule suivante, qui s'établit aisément :

$$C = \frac{(\pi - \lambda)\,T}{1 + \pi\,T}\,h.$$

$\pi = 0{,}0001818$ est le coefficient moyen de dilatation du mercure ; $\lambda = 0{,}0000184$ est le coefficient de dilatation du laiton. Des tables dressées à l'avance permettent de faire immédiatement cette correction ; on peut même la lire sur un tableau graphique tracé dans les conditions suivantes : la hauteur h du baromètre est portée en abscisse, T en ordonnée. A chaque observation correspond, par suite, un point ; le numéro de la courbe passant par ce point donne la correction cherchée. Pour des températures plus grandes que 0°, la correction est *soustractive*, elle est *additive* dans le cas contraire.

— *Réduction au niveau de la mer.* Pour comparer les observations barométriques faites à diverses altitudes, on calcule la hauteur qu'indiquerait un baromètre situé sur la verticale du lieu d'observation et au niveau de la mer. On a la température au lieu d'observation ; pour l'avoir à l'autre extrémité de la verticale, on admet que la température varie de 1° C. par 180 m. d'altitude.

— *Variations du baromètre.* Quand les oscillations du baromètre surviennent irrégulièrement, elles sont dites *accidentelles*. Si, au contraire, elles se reproduisent à des heures marquées et avec une grandeur à peu près constante, elles sont dites *horaires*. Dans nos climats, le baromètre est, à chaque instant, soumis à des *variations accidentelles*, tandis qu'il n'en éprouve aucune dans toute la zone équatoriale, où les *variations horaires* se font seules sentir. A. de Humboldt a reconnu que, sous l'équateur, le maximum de hauteur barométrique a lieu vers 10 heures du matin. Passé 10 heures, le baromètre descend jusqu'à 4 heures, où il atteint son minimum. Il remonte ensuite jusqu'à 10 heures du soir, où il arrive à un second maximum ; et il redescend enfin jusqu'à 4 heures du matin, pour, de là, remonter jusqu'à 10 heures, et ainsi de suite. Dans nos climats, les variations horaires sont très difficiles à démêler des variations accidentelles. L'hiver présente chaque jour deux maxima de la hauteur barométrique : à 9 heures du matin et à 9 heures du soir, et un minimum à 3 heures de l'après-midi. En été, les maxima ont lieu, le premier un peu avant 8 heures du matin, et le second à 11 heures du soir. Le minimum a lieu à 4 heures de l'après-midi. Au printemps et en automne, les maxima et les minima arrivent à des heures intermédiaires, se rapprochant plus ou moins de celles de l'été ou de celles de l'hiver.

— *Hauteurs moyennes du baromètre.* La *hauteur moyenne du jour* est la moyenne des hauteurs observées pendant toute la journée ; dans nos climats, elle est très sensiblement égale à la hauteur que le baromètre marque à midi, ce jour-là. D'une façon analogue, on peut obtenir la *hauteur moyenne du mois*, et pareillement la *hauteur moyenne de l'année*. La hauteur moyenne du baromètre, à Paris, est de $0^m,756$. Au bord de la mer, elle est de $0^m,761$. Elle augmente de l'équateur au 36e degré environ, et diminue ensuite à mesure qu'on avance vers le nord. Elle varie avec les saisons. V. ATMOSPHÈRE, MÉTÉOROLOGIE.

— *Usages du baromètre.* Nous ne parlerons ici que de son emploi pour déterminer l'altitude d'un lieu. Pour ses autres usages, V. MÉTÉOROLOGIE.

— *Mesure des hauteurs.* En 1647, Pascal, pour soutenir la nouvelle théorie de la pesanteur de l'air, pria son beau-frère, Périer, conseiller des aides d'Auvergne, de vouloir bien transporter un baromètre à différentes hauteurs du puy de Dôme, et de noter scrupuleusement la hauteur barométrique à chaque station. L'expérience ne se fit que le 19 septembre 1648. Pascal en déduisit que la simple observation de la hauteur barométrique peut fournir « le moyen de connoître si deux lieux sont en mesme niveau ». Toutefois, la chose est plus complexe, car la hauteur barométrique dépend encore de la température et de l'état de l'atmosphère, et, pour ces deux causes, elle varie à chaque instant dans le même lieu. Halley, Newton, Deluc, et enfin Laplace s'occupèrent de la question. La différence du niveau entre deux stations est donnée par la formule suivante : si l'on désigne par Z la différence de niveau à calculer ; H, T, t, la hauteur barométrique, la température du baromètre, la température de l'air à la station inférieure ; h, T', t', les quantités analogues pour la station supérieure ; s la hauteur de la station inférieure au-dessus du niveau de la mer ; L la latitude du lieu,

$$Z = \left[18366^m \log \frac{H}{h} - 1^m,2813\,(T - T')\right] \times \left[1 + \frac{2(t + t')}{1000}\right] \left(1 + \frac{265}{10^3} \cos 2L + \frac{Z + 15926}{6366198}\right)\left(1 + \frac{s}{3183099}\right).$$

Cette formule a été établie en supposant que la température et l'humidité décroissent suivant une loi régulière. Les tables construites d'après cette formule ne sont pas précises en temps de bourrasque. D'ailleurs, une détermination d'altitude n'est rigoureusement exacte que lorsqu'elle résulte d'une longue série d'observations. Des « *tables météorologiques internationales* » ont été dressées et publiées en trois langues (français, anglais, allemand) ; elles permettent de calculer une hauteur ou de réduire une hauteur du baromètre à 0° et au niveau de la mer, ou encore de calculer des différences de niveau jusqu'à 9.000 m.

BIBLIOGR. : Magellan, *Journal de physique de l'abbé Rozier* (1782) ; Boussingault, *Comptes rendus* ; Mascart, *Journal de physique* (1883) ; Deleros, *Mémoires de l'Académie de Bruxelles* ; Radau, *Annuaire de physique et chimie* ; *Tables météorologiques internationales* (Paris, 1890).

BAROMÉTRIE n. f. Partie de la physique qui traite de la théorie du baromètre et de ses applications.

BAROMÉTRIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport au baromètre : *Colonne* BAROMÉTRIQUE. *Hauteur* BAROMÉTRIQUE. *Indications* BAROMÉTRIQUES. ‖ Qui a rapport aux pressions atmosphériques que le baromètre est appelé à déterminer : *Les pressions* BAROMÉTRIQUES *sont quelquefois très inégalement distribuées à la surface de l'Europe.*

BAROMÈTROGRAPHE (de *baromètre*, et du gr. *graphein*, écrire) n. m. Instrument qui inscrit les variations successives de la pression atmosphérique : *Le* BAROMÈTROGRAPHE *est, en réalité, un baromètre enregistreur.*

— ENCYCL. Le *baromètrographe* de Hardy se compose d'un baromètre à siphon solidement fixé à une planche épaisse. Sur le mercure de la branche ouverte est posé un flotteur métallique qui suit les mouvements du liquide. Ce flotteur est attaché à l'extrémité d'un cordon qui passe sur une poulie très mobile, et qui, par son autre extrémité, supporte une règle mince et flexible, laquelle reproduit exactement les mouvements du mercure dans la grande branche. A la règle est fixé un crayon destiné à marquer, à des intervalles égaux, les hauteurs barométriques. Ces intervalles sont déterminés par une horloge, mue par l'électricité, qui est jointe à l'appareil. Ronals a imaginé un appareil du même genre, mais dont les indications sont enregistrées par la photographie.

— *Baromètrographe de Eccard.* Cet appareil a été imaginé par Eccard, en Amérique, pour enregistrer, dans un observatoire ou une station météorologique, les mouvements d'un baromètre placé dans un endroit éloigné. Il comprend un transmetteur et un enregistreur. Le baromètre dont on fait usage est un baromètre à siphon.

BAROMÉTROGRAPHIE (*fi* — rad. *baromètrographe*) n. f. Description, théorie et application des baromètres.

BAROMETZ (*mess* — corrupt. du russe *borametz*, mouton) n. m. Espèce de fougère, du genre *cibotium*.

— ENCYCL. Sa racine, ou plutôt son rhizome, s'élève au-dessus du sol, et, comme il est revêtu d'un duvet soyeux fort épais, on l'a comparé à de la laine ; de là le nom de *agneau de Scythie*. Cette fougère croît dans le nord de la Chine. On lui a attribué des propriétés surprenantes, et elle a joué un grand rôle dans les récits merveilleux du moyen âge.

BAROMOTEUR (du gr. *baros*, poids, et de *moteur*) n. m. Carross. Syn. de BAROTROPE.

BARON (de l'auc. haut allem. *bar*, homme libre) n. m. Féod. Seigneur tenant fief et relevant directement du roi (haut baron) ou d'un grand feudataire : *Le roi convoquait ses* BARONS *et leurs vassaux.* ‖ Plus tard, Simple dénomination nobiliaire. V. la partie encycl.

— Par ext. Seigneur, maître : *Chacun doit être loyalement soumis à son* BARON. ‖ S'appliquait aux saints : *Le* BARON *saint Jacques. Le glorieux* BARON *monseigneur saint Antoine.*

— Adj., Titre honorifique dont on a hérité, qu'on a reçu du souverain, etc. : *Acheter un titre de* BARON.

Orgon, à prix d'argent, veut anoblir sa race ;
Pour être un jour *baron*, il s'est fait usurier.
GILBERT.

— Iron. Personnage important par ses richesses, par la position qu'il occupe, etc. : *Les* HAUTS BARONS *de la finance.*

— Hist. *Premier baron chrétien*, Qualification que prenait anciennement le chef de la maison de Montmorency, parce que, disait-on, quand Robert le Fort, bisaïeul de Hugues Capet, s'était emparé du duché de France, le sire de Montmorency avait été le premier à lui prêter serment de fidélité. ‖ *Barons du Parlement*, Nom donné anciennement, en Angleterre, aux membres de la haute noblesse qui faisaient partie de la section du Parlement appelée aujourd'hui Chambre des lords. ‖ *Barons de l'échiquier*, Titre portaient, au moyen âge, les archevêques, évêques, abbés et prieurs anglais dont les terres et les bénéfices relevaient directement du roi. ‖ *Baron de l'Echiquier.* En Angleterre, Chacun des cinq juges de l'Echiquier.

— Ichtyol. Genre de poissons de la famille des scares, particuliers à la mer des Indes.

— ENCYCL. Féod. Conformément à son étymologie germanique, le mot *baron*, en bas latin *barus* ou *baro*, n'a eu d'abord d'autre signification que celle du français *homme*. On le trouve souvent employé, dans les traductions latines des lois barbares, comme synonyme de *homo*, par opposition à *femina* ; il signifiait aussi *mari*. Plus tard, vers le VIe ou le VIIe siècle, on en fit une qualification particulière que l'on donna à tous ceux qui se distinguaient du reste de la foule. Enfin, à l'époque de l'organisation du régime féodal, on distingua deux sortes de barons : les *hauts barons* ou *hauts bers*, qui relevaient directement du roi et formaient, à l'origine, avec les princes du sang, la cour du roi ; et les barons ordinaires, qui relevaient de ces grands feudataires.

Vers le commencement du XIVe siècle, on voit l'expression de « baron » appliquée aux principaux seigneurs du pays. Les rois de France, afin de conserver les grands seigneurs sous leur dépendance, n'érigeaient point de terres en duchés ou en comtés sans ajouter cette clause : « A condition de les tenir en baronnie. » Mais le titre de « baron » étant peu à peu descendu au-dessous des titres de « duc » et de « comte », il ne resta en France qu'un très petit nombre de hauts barons, puisque le Grand Coutumier n'en reconnaît que trois : les barons de Bourbon, de Coucy et de Beaujeu. Plus tard, ces trois baronnies furent érigées en duchés et marquisats, et leurs fiefs furent réunis à la couronne.

A la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe, le titre de « baron » finit par devenir une simple dénomination nobiliaire, que les rois conférèrent à profusion, et dont les titulaires furent relégués au quatrième rang de la hiérarchie. Toutefois, jusque dans la seconde moitié du XVIe s., aucun noble ne put se qualifier de « baron » qu'après avoir fait ériger sa terre en baronnie ; mais, au siècle suivant, ce titre fut accordé par simple lettre. V. BARONNIE.

Cette histoire, moins quelques détails, est à peu près celle des barons anglais et allemands.

En France, la Révolution supprima tous les titres de noblesse. Napoléon les rétablit, par son décret impérial du 1er mars 1808. Les ministres, les sénateurs, les conseillers d'Etat à vie, les présidents du Corps législatif, les grands dignitaires de la magistrature, et d'autres personnes désignées par le décret, purent instituer, en faveur de leur fils aîné ou puîné, un majorat auquel fut attaché le titre de « baron ». Les titulaires furent tenus de justifier d'un revenu de 15.000 francs, dont le tiers serait affecté à la dotation du titre. Lorsque vint la Restauration, l'ancienne noblesse reparut, et de nombreux barons surgirent. Louis XVIII et Charles X en créèrent aussi de nouveaux. La révolution de 1848 avait décrété l'abolition des titres de noblesse ; mais, le 25 janvier 1852, un décret du président de la République abrogea cette décision.

Avant la Révolution, les barons avaient pour insigne héraldique une couronne en cercle d'or entortillée de perles,

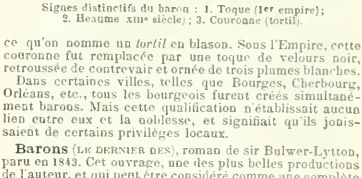

Signes distinctifs du baron : 1. Toque (Ier empire) ; 2. Heaume (XIIIe siècle) ; 3. Couronne (tortil).

ce qu'on nomme un *tortil* en blason. Sous l'Empire, cette couronne fut remplacée par une toque de velours noir, retroussée de contrevair et ornée de trois plumes blanches.

Dans certaines villes, telles que Bourges, Cherbourg, Orléans, etc., tous les bourgeois furent créés simultanément barons. Mais cette qualification n'établissait aucun lien entre eux et la noblesse, et signifiait qu'ils jouissaient de certains privilèges locaux.

Barons (LE DERNIER DES), roman de sir Bulwer-Lytton, paru en 1843. Cet ouvrage, une des plus belles productions de l'auteur, et qui peut être considéré comme une complète réalisation de ses théories sur le roman historique, est une peinture de l'Angleterre durant la période obscure de la guerre des Deux-Roses. Le principal personnage est Warwick, ce *faiseur de rois*, qui, après avoir placé Edouard d'York sur le trône, se jeta dans le parti de Lancastre, et finit par succomber à la bataille de Barnet. A proprement parler, le sujet du romancier est la chute de la grande féodalité territoriale, le triomphe de la maison d'York et la naissance politique des classes moyennes. Sir Bulwer n'est pas un continuateur de Walter Scott. Sa véritable ambition n'est pas de nous intéresser à un drame imaginaire, se déroulant à travers les événements réels du passé ; il tente de ressusciter les grandes figures historiques, en leur rendant les mobiles qui ont décidé de leurs actes, et, à côté d'eux, il place d'autres figures symboliques, où il incarne les passions et les idées de l'époque.

BARON (Jean) ou **BARONIUS**, surnommé **Tolosano**, graveur français, né à Toulouse vers 1616. Il a travaillé à Rome, et a exécuté plusieurs planches en collaboration avec Corn. Bloemaert, dont on croit qu'il fut l'élève. Il a gravé au burin, entre autres ouvrages : *la Peste des Philistins*, d'après N. Poussin ; *Judith montrant la tête d'Holopherne*, d'après le Dominiquin ; *la Vierge en prière*, d'après le Guide ; le *Martyre de saint André* et le *Martyre de saint Etienne*, d'après Nic. del Abbate ; plusieurs portraits de cardinaux et une suite de soixante-sept portraits d'architectes, de peintres, de sculpteurs et de graveurs italiens.

BARON (Michel BOYRON, dit), célèbre comédien et auteur dramatique, né et mort à Paris (1653-1729). Orphelin à douze ans, il resta sous la tutelle d'un de ses parents, qui, pour se débarrasser d'un pupille dont il avait dissipé les capitaux, le plaça dans la troupe de petits comédiens du dauphin. Molière ayant entendu parler avec éloge de son talent naissant, et après en avoir jugé par lui-même, obtint du roi l'ordre de le faire entrer dans la troupe qu'il avait formée et qui occupait le théâtre du Palais-Royal. Il y parut en 1670, quitta le Palais-Royal pendant quelque temps, par suite de dissentiments avec la femme de Molière, et, y étant rentré, y resta jusqu'à la mort de son illustre protecteur. Il passa alors au théâtre de l'hôtel de Bourgogne, et c'est là qu'il interpréta tous les grands premiers rôles des tragédies de Racine. Celui-ci avait une telle confiance dans l'intelligence et les inspirations de Baron, qu'il lui disait, après avoir donné les instructions les plus détaillées aux autres acteurs : « Pour vous, monsieur Baron, je vous livre à vous-même ; votre cœur vous en apprendra plus que mes leçons. »

Baron.

Baron possédait un visage noble ; sa taille était élevée, sa voix sonore et harmonieuse. Il joignait à ces avantages

une rare intelligence, la distinction la plus parfaite, et jouait avec la même supériorité la comédie et la tragédie; il fit connaître la perfection de l'art. Ce grand artiste, qui avait été proclamé *l'honneur et la merveille* du Théâtre-Français, se retira en 1691, dans tout l'éclat de son talent, et ne reparut qu'en 1720. Il était alors âgé de soixante-sept ans, et il joua encore une dizaine d'années avec succès. On doit à Baron un certain nombre de comédies, dont les meilleures sont : *les Enlèvements*, en un acte et en prose (Comédie-Française, 1685); *l'Homme à bonnes fortunes*, en cinq actes et en prose (Comédie-Française, 1686); *la Coquette et la Fausse Prude*, en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 1687); *le Débauché*, en cinq actes et en prose (Comédie-Française, 1689). Il a, de plus, traduit en vers et fait représenter l'*Andrienne*, et *les Adelphes* de Térence.

BARON (Hyacinthe-Théodore), médecin, né à Paris en 1686, mort en 1758. Il devint doyen de la Faculté, fit imprimer le *Codex*, et créa la bibliothèque de la Faculté. — Son fils, HYACINTHE-THÉODORE, né à Paris en 1707, mort en 1787, fut également doyen de la Faculté, et publia divers travaux, dont le plus estimé a pour titre : *Formules des médicaments à l'usage des hôpitaux de l'armée* (Paris, 1758). — THÉODORE, frère du précédent, né à Paris en 1715, mort en 1768, succéda à Rouelle au Jardin du roi comme chimiste. Il découvrit la nature du borax et prépara le borate d'ammoniaque. Ses recherches ont été insérées dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*.

BARON (Bernard), graveur français, né à Paris vers 1700, élève de Nic. Tardieu, alla se fixer à Londres, et y mourut en 1762. Il a laissé un œuvre assez nombreux de gravures d'après Van Dyck, Watteau, Titien, Holbein, Teniers, Kneller, Allan Ramsay et Hogarth.

BARON (Charles-Antoine-Henri), peintre français, né à Besançon en 1816, mort à Genève en 1885, était élève de Jean Gigoux. Il s'est fait une certaine réputation comme peintre de genre. Ses œuvres les plus remarquées furent : *Andrea del Sarto peignant la Madonna del Sacco*; *le Pupitre de Palestrina* et une *Soirée d'été* (1847); un *Enfant vendu par les pirates*, et *le Printemps en Toscane* (1848), et une spirituelle composition : *l'Entrée d'un cabaret vénitien où les maîtres peintres allaient fêter leur patron saint Luc* (1859).

BARON (Vincent-Alfred), artiste dramatique et sculpteur français, né à Meximieux (Ain) en 1820, mort à Paris en 1892. Il étudia d'abord la sculpture, puis entra au Conservatoire, débuta à l'Odéon, et joua avec succès le drame à l'Ambigu, à la Gaîté et à la Porte-Saint-Martin. — Comme sculpteur, on lui doit les bustes fort appréciés de Frédéric Soulié et de Debureau, ainsi qu'un grand nombre de médaillons. — Sa sœur, DÉLPHINE **BARON**, née à Lyon en 1826, morte à Paris en 1895, obtint de grands succès sur les principales scènes dramatiques de Paris. Elle épousa Marc Fournier, directeur de la Porte-Saint-Martin.

BARON (Juha), actrice, née à Paris vers 1836. Elle a joué notamment à la Porte-Saint-Martin (1865), aux Bouffes-Parisiens (1866-1868) et au Palais-Royal (1868-1874). Cette actrice, a la verve brillante et à l'opulente beauté, a renoncé au théâtre en 1874.

BARON (Louis BOUCBENEZ, dit), acteur français, né à Alençon en 1838. D'abord commis de magasin, il débuta, en 1857, sous le nom de **Cleophas,** au théâtre de la Tour-d'Auvergne, puis il joua en province jusqu'en 1866. Engagé alors aux Variétés, il prit le nom de **Baron**, et devint un des premiers comiques de ce théâtre, par son talent plein d'originalité, et fut surtout applaudi dans *la Grande Duchesse*, *la Vie parisienne*, *les Brigands*, etc. En 1871, il prit la direction du théâtre de la Tour-d'Auvergne, et revint, en 1872, aux Variétés, où il resta attaché jusqu'en 1897. Il y a créé un grand nombre de pièces; entre autres, *la Petite Marquise*, *les Trente millions de Gladiator*, *les Charbonniers*, *la Cigale*, *Mam'zelle Nitouche*, *le Fiacre 117*, *Décoré*, *M. Betzy*, *Ma Cousine*, etc. En 1886, il avait été l'associé de Bertrand aux Variétés. Le talent de ce comédien est plein de naturel et de rondeur. Par la mobilité de sa physionomie, par la simplicité de ses gestes, par la bizarrerie de sa prononciation, il produit sur le public un effet de gaieté irrésistible.

BARONI (Leonora), cantatrice italienne célèbre, née à Mantoue vers 1610, était fille d'une chanteuse fameuse, connue sous le nom de **Adriana**. Elle avait une voix d'une rare étendue, juste, sonore, harmonieuse, qu'elle conduisait à merveille, souvent en s'accompagnant elle-même sur le théorbe. Ses admirateurs lui prodiguaient tant de vers et de madrigaux, que l'un d'eux, nommé Vincenzo Costanzuti, put former un recueil de tous ceux qui lui avaient été adressés en italien, en français, en espagnol, en latin, même en grec, et publia ce volume à Rome, en 1639, sous ce titre : *Applausi poetici alle glorie della signora Leonora Baroni*. Engagée en 1645 par Mazarin pour venir chanter à Paris les opéras de Cavalli, *Serse* et *Ercole amante*, la Baroni y obtint un grand succès, et se vit attacher à la musique particulière du roi. Pourtant, au bout de quelques années, elle retourna dans sa patrie.

BARONIFIER (de *baron*, et du lat. *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux 1re pers. pl. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous baronifions. Que vous baronifiez*) v. a. Faire baron ou faire passer pour baron.

BARONIUS ou **BARONIO** (César), cardinal, historien, surnommé *le Père des annales ecclésiastiques*, né en 1538, à Sora, dans le royaume de Naples, mort en 1607. Il succéda à saint Philippe de Néri comme supérieur de la congrégation de l'Oratoire (1593), et devint confesseur du pape Clément VIII, protonotaire apostolique, cardinal (1596) et bibliothécaire du Vatican. On a de lui un ouvrage extrêmement important : les *Annales ecclésiastiques* (Rome, 1588-1607, qui vont jusqu'en 1198, et qui furent écrites pour servir de réfutation aux *Centuries* de Magdebourg, composées par des protestants. L'ouvrage de Baronius, quoique contenant des erreurs d'histoire et de chronologie, témoigne d'une profonde érudition, et reste d'une grande utilité pour l'étude de l'histoire de l'Église. La meilleure édition, qui contient les continuations, les critiques de Pagi, etc., est celle de Lucques (1738-1787).

BARONNAGE (*ro-naj'*) n. m. Qualité de baron; corps des barons : *Le haut* BARONNAGE, *en France, était jaloux de la puissance de son roi.* (Volt.) [Peu usité.]

BARONNE n. f. Femme qui possédait une baronnie; femme d'un baron : *Madame la* BARONNE.

BARONNEAU (*ro-no*) n. m. Fam. Petit baron, jeune baron.

BARONNESSE (*ro-nèss*) n. f. Se disait autrefois pour BARONNE.

BARONNET (*ro-nè* — rad. *baron*' n. m. Titre héréditaire des membres d'un ordre de chevalerie, en Angleterre.

— Adjectif. *Les chevaliers* BARONNETS *forment une classe de nobles entre les barons et les simples chevaliers*. (A. Gal.) ‖ Quelques-uns, adoptant abusivement l'orthographe anglaise, écrivent ce mot par un seul *n* : BARONET.

— ENCYCL. L'ordre des *baronnets* fut créé en 1611 par le roi d'Angleterre Jacques Ier, surtout dans le but de battre monnaie. Deux cents charges de baronnets furent mises en vente. L'engagement pris de ne pas excéder ce nombre ne fut pas observé plus tard. La dignité de baronnet, héréditaire de père en fils, prend place après la pairie. La couronne s'est interdit la faculté de créer aucun ordre héréditaire entre les deux.

On distingue les baronnets d'Angleterre, dont la création est antérieure à l'époque où l'Écosse fut réunie à l'Angleterre, les baronnets de la Grande-Bretagne créés après cette réunion, entre 1707 et 1801, les baronnets du Royaume-Uni (Angleterre, Ecosse et Irlande), créés depuis 1801, date de la triple réunion, les baronnets de la Nouvelle-Écosse constituant une branche inférieure du baronnetage, fondée en 1625 par Charles Ier et donnant droit à une concession de terres dans l'Amérique du Nord.

En créant les baronnets, Jacques Ier avait attaché à chaque titre une concession territoriale dans l'Ulster, province irlandaise alors révoltée contre l'Angleterre. Chaque baronnet contribuait à la garnison de l'Irlande, par l'entretien de trois soldats. Aujourd'hui, leur dignité est honorifique; ils placent le mot *sir* devant leur prénom, et après leur nom de famille ils mettent *bart*, abréviation de « baronnet »; leurs femmes ont le droit d'être appelées *ladies*.

BARONNETAGE (*ro-ne-taj'*) n. m. Corps des nobles d'Angleterre qui portent le titre de « baronnet ». ‖ Registre où leurs noms sont inscrits.

BARONNETTE (*ro-nèt'*) n. f. Fam. Petite baronne; jeune fille de baron.

BARONNIAL (*ro-ni-al*), **ALE, AUX** adj. Qui dépend d'une baronnie; qui a rapport à un baron : *Terre* BARONNIALE. *Droits* BARONNIAUX. ‖ On dit aussi BARONNAL, ALE, AUX.

BARONNIE (*ro-ni*) n. f. Terre qui conférait à son possesseur le titre de « baron ». ‖ Le corps des barons :

Mon cousin de Sylva, c'est une félonie
A faire du blason rayer ta *baronnie*.
V. HUGO.

— Féod. Fief relevant directement du roi et possédant les droits régaliens. ‖ Ensemble de tous les barons d'un pays, ou plus généralement de toute la noblesse.

— Hist. Chacune des quatre provinces du royaume de Jérusalem.

— ENCYCL. Féod. La *baronnie* a été d'abord la première seigneurie après la souveraineté; mais, depuis, les comtés, les marquisats, etc., ont acquis la prééminence. Suivant la déclaration de Henri III, du 17 août 1576, pour ériger une terre en baronnie, il fallait qu'elle fût composée au moins de trois châtellenies. La baronnie relevait de la couronne, et ne pouvait être divisée entre les héritiers. Un arrêt du Parlement, du 9 décembre 1595, attribuait la noblesse au roturier qui achetait une baronnie, conformément à la coutume qui prétendait que les fiefs de dignité anoblissaient leurs possesseurs et leur postérité. V. BARON.

BAROQUE (*rok'* — de l'espagn. *barrueco*, portug. *barroco*, nom donné par les joailliers à des perles de forme irrégulière) adj. Irrégulier, s'écartant de la forme normale, en parlant des perles : *Les perles qui ne sont ni rondes ni en forme de poire sont dites* BAROQUES.

— Par anal. Bizarre, étrange, choquant : *Goût, style*. BAROQUE. *Costume* BAROQUE.

Le *baroque* n. m. Ce qui est baroque, le genre baroque : *Le* BAROQUE *est une nuance du* BIZARRE; *il en est pour ainsi dire le raffinement et l'abus*. (Millin.)

BAROR ou **BAROUIR**. Hist. anc. V. PAROIR.

BAROS ou **BAROUS**, ville maritime des Indes néerlandaises (cote O. de Sumatra, division de Siboga). Commerce important de camphre et de benjoin. La ville, placée sous la protection de la Compagnie des Indes depuis 1668, est définitivement hollandaise depuis 1893.

BAROSANÈME (du gr. *baros*, poids, et *anemos*, vent) n. m. Instrument qui fait connaître la force d'impulsion du vent, par l'effet qu'il produit sur une rone retenue par un ressort.

Baroscope.

BAROSCOPE (*ross* — du gr. *baros*, poids, et *skopein*, examiner) n. m. Nom donné autrefois au baromètre ordinaire par quelques physiciens. ‖ Sorte de balance qui sert à manifester l'existence de la poussée que les corps éprouvent de la part des gaz dans lesquels ils sont plongés.

— ENCYCL. En vertu du principe d'Archimède, les corps plongés dans l'air y sont moins pesants que dans le vide, et d'autant moins pesants qu'ils sont plus volumineux, avec une quantité de matière constante. C'est ce fait que le *baroscope*, imagine par Otto de Guericke, a pour but de mettre en évidence. Deux sphères, très différentes de volume, se font équilibre dans l'air, aux deux extrémités du fléau d'une balance. Si l'appareil est placé sous une cloche vide d'air, on voit aussitôt le fléau s'incliner, la grosse boule entraînant la plus petite; ce qui prouve qu'elle est réellement plus pesante, et que, dans l'air, elle perdait davantage de son poids. Si les deux sphères sont formées de la même quantité de matière, elles se font équilibre dans le vide, mais non plus dans l'air, où la plus petite l'emporte alors.

BAROSÉLÉNITE (de *baryte*, et *sélénite*) n. f. Nom ancien et syn. de SPATH PESANT ou BARYTINE.

BAROSME (*rossm'* — du gr. *baros*, poids, et *osmè*, odeur) n. m. Genre de rutacées, tribu des diosmées, comprenant de petits arbrisseaux aromatiques du sud de l'Afrique. ‖ On écrit aussi BAROME.

— ENCYCL. Plusieurs espèces du genre *barosme* sont utilisées en médecine, car elles fournissent une partie des feuilles connues sous le nom de *buchu* ou *bucco*, et sont toniques, excitantes, digestives.

BAROT ou **BARAOLTU**, village de l'Austro-Hongrie (Transylvanie [comitat de Haromszek]); 2.165 hab.

Barosme : *a*, fleur.

BAROT (François-Odysse), littérateur et journaliste français, né à Mirebeau (Vienne) en 1830. Il fonda, en 1855, la *Revue des cours scientifiques et littéraires*, collabora à divers journaux, à *la Presse* (1851-1865), à *la Liberté* (1866-1870), à *la France* (1875-1877), à *la Marseillaise*, etc., eut en 1868 un duel fameux avec Jecker, et passa plusieurs années en Angleterre. On lui doit, entre autres ouvrages : *Lettres sur la philosophie de l'histoire* (1864); *Emile de Girardin* (1866); *Histoire de la littérature contemporaine en Angleterre* (1874), et un grand nombre de romans.

BAROT (*ro*) n. m. Mar. V. BAREOT.

BAROTAG ou **BAROTAG NUEVO**, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines [île Panay]); 6.500 hab.

BAROTAG VIEJO, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines [île Panay]); 12.750 hab.

BAROTCH ou **BAROUTCH**, ou **BAROCHE** (autref. *Baryqaza*), ville de l'Inde anglaise (présidence de Bombay), ch.-l. de district, port sur la Nerbudda; 40.170 hab. Fabriques de mousseline. Elle fait, quoique déchue, un grand commerce en riz, huiles, grains et coton. Prise par les Anglais en 1772. — Le district de son nom a 341.500 hab.

BAROTE n. f. Nom donné à la baryte par Guyton de Morveau.

BAROTER v. a. Mar. V. BAREOTER.

BAROTHÉRAPIE (du gr. *baros*, pression, et *thérapeuein*, soigner) n. f. Traitement des maladies par l'air comprimé. V. AÉROTHÉRAPIE.

Baro-thermomètre.

BARO-THERMOMÈTRE (du gr. *baros*, poids; *thermos*, chaleur, et *métron*, mesure) n. m. Instrument comprenant une combinaison des deux appareils : thermomètre et baromètre, et pouvant, par suite, indiquer simultanément les pressions atmosphériques et la température de l'air. ‖ On l'appelle aussi AÉROSTATRMION.

— ENCYCL. Ces appareils comprennent généralement un thermomètre et un baromètre enregistrant leurs variations sur un même cylindre. On construit d'autres baromètres dont la théorie repose à la fois sur la loi de Mariotte et sur celle de Gay-Lussac. Le plus simple comprend deux tubes thermométriques fixés sur une même planche : l'un, contenant du mercure, fonctionne comme un thermomètre ordinaire; l'autre contient de l'air et un index de liquide. Il porte un trait de repère correspondant au niveau du liquide quand la pression est de 76 centimètres de mercure, et la température 0. Une planchette mobile, pouvant se déplacer le long de ce tube, a été divisée de façon à remplir les conditions suivantes : lorsqu'on veut faire une observation, la température indiquée au tube servant de thermomètre étant par exemple de 20°, on fait glisser la planchette de façon à faire correspondre le point de repère avec le trait 76 : une aiguille horizontale est alors placée au niveau du liquide; son intersection avec le trait correspondant au 20e degré indique la pression correspondante.

BARO-THERMO-HYGROMÈTRE n. m. Instrument formé d'un baromètre, d'un thermomètre et d'un hygromètre, enregistrant à la fois leurs variations sur un même cylindre.

BAROTIN n. m. Mar. V. BAREOTIN.

BAROTROPE (du gr. *baros*, poids, et *trépein*, tourner) n. m. Sorte de voiture inventée en 1858 par de Salicis, et dans laquelle l'homme agit avec ses jambes pour imprimer le mouvement aux roues.

— Adjectif. : *Véhicule* BAROTROPE.

— ENCYCL. Le *barotrope* est un appareil à pédales accouplées à l'aide desquelles, par l'action qu'exercent les jambes, on fait mouvoir le véhicule.

Barotrope.

En **1877, G.** Bozérian trouva une application très ingénieuse et beaucoup plus pratique du barotrope de Salicis. Il imagina une machine dans laquelle le travail fourni par le poids d'un homme se transmet à une bielle par des pédales. Il nomma son appareil *barototeur à pédales*. Cette machine comprend deux pédales montées sur les deux extrémités d'un levier basculant sur son axe. Une bielle transmet le mouvement à une manivelle dont l'arbre porte un volant et une poulie. L'ouvrier, debout et ayant un pied sur chaque pédale, agit alternativement de tout le poids de son corps sur chacune des pédales. De nombreux essais ont démontré qu'un seul homme, en un temps donné, fournit autant de travail que *deux ouvriers et quart* dans le même laps de temps.

BAROTTE n. f. Vaisseau cerclé en fer, que l'on emploie pour le transport des vendanges. V. COMPOTTE.

BAROUSI (Georges), poète roumain, d'origine grecque, né dans les îles Ioniennes en 1823. Barousi a écrit des poésies, des drames et des romans. Mais la plupart de ses œuvres sont des traductions du français et de l'italien (*Monte-Cristo*, *Histoire de la civilisation*, d'après Guizot, *Lucie de Lammermoor*, etc.). Outre un roman, *les Mystères de Bucarest* (1862), il a publié un volume de poésies lyriques, sous le titre de *Réflexions d'un solitaire*. Parmi ses

drames nationaux, les plus remarquables sont : *Romana*, trilogie épique, et *Mathieu Basarab* (1858).

BAROUSSE (VALLÉE DE), vallée des Hautes-Pyrénées, dans le Bigorre (ancien Nébouzan), dont le principal village est Mauléon-Barousse, ch.-l. de cant. des Hautes-Pyrénées. V. QUATRE-VALLÉES.

BAROUTCH. Géogr. V. BAROTCH.

BAROYER (Marie-Madeleine, dite **Sénédor,** dame), actrice française, née à Paris en 1757, morte dans un âge très avancé. Engagée toute jeune dans la troupe de Mlle Montansier, elle joua devant Louis XV, à Versailles; puis elle suivit des artistes en province, se joignit à la troupe de Mlle Montansier augmentée de celle de Mme Mars, et dès-lors à la tête cadette de celle-ci, la future et célèbre actrice, ses premières leçons. Excellente comédienne, Mme Baroyer remplit les rôles de soubrette, de confidente et de duègne. A Paris, elle joua sur diverses scènes; entre autres, sur celles des Variétés et du Palais-Royal, où elle créa des rôles jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans.

BAROZÉS ou **LOUINAS,** peuple qui occupe la partie nord-ouest du bassin du Zambèze, au-dessus des premières cataractes. — *Un* BAROZE (ou LOUINA).

Le royaume de *Barozé-Mambouuda* a été fondé par un guerrier bassouto qui, parti des bords du fleuve Orange avec une poignée d'hommes de sa race, recruta en chemin des troupes de guerriers appartenant à toutes les tribus dont il traversait les territoires. Aussi est-il facile de comprendre la variété de types qu'on rencontre chez les Barozés. Cette population se livre à l'agriculture et à l'élevage du bétail. L'alimentation se compose de lait et de végétaux. On trouve dans le pays des forgerons et d'habiles sculpteurs. Les femmes jouissent d'une certaine considération, et il en est qui possèdent un grand nombre d'esclaves. Généralement mieux vêtus que les autres nègres de l'Afrique australe, les Barozés ont une véritable passion pour les verroteries bleues, rouges et blanches, que leur importent les Européens.

BAROZZI (François), littérateur vénitien, qui vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il s'adonna particulièrement à la philosophie, aux mathématiques, à l'étude du grec. Croyant à la magie, il se livra à des pratiques superstitieuses qui le firent emprisonner par l'Inquisition, en 1587. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages sur les mathématiques et la philosophie, qui ont été publiés à Venise (1560-1580). — Son neveu, **Barozzi** (JACQUES), littérateur et mathématicien, né probablement à Venise, vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Il a laissé quelques écrits de mathématiques, des discours latins, etc.

BAROZZIO ou **BAROZZI** (Giacomo). V. VIGNOLE.

BARP (LE), comm. de la Gironde, arr. et à 30 kilom. de Bordeaux, à la source d'un affluent de la Leyre; 1.520 hab. Produits résineux; moulins.

BARPETA, ville de l'Inde anglaise (Assam), sur le Tchaol-Koya, sous-affluent du Brahmaputra; 13.700 hab. Trafic fluvial considérable.

BARPOUR ou **BARPOURS** (*pour*) n. m. Tissu à chaîne en soie et trame en laine, et dont on se sert beaucoup pour les robes de deuil; c'est une sorte d'alépine.

BARQUE (du bas lat., de l'ital. et de l'espagn. *barca*; du celt. *barc* et du bas bret. *bark*. — *Barca* est très ancien, car ce mot se trouve dans Isidore; par suite d'une confusion sans doute, il devint, dans le vieux français, *barque*) n. f. Nom générique de petits bateaux, pontés ou non, à voilure très variable et de faible tonnage (ils sont généralement inférieurs à 100 tonneaux) : BARQUE *de pêcheur, de pilote. Toutes les embarcations de rivière allant à la voile sont des* BARQUES. ‖ *Barque de la lamaneur,* Barque du pilote breveté pour la localité où l'on se rend. ‖ *Barque d'avis* ou *Aviso,* Barque destinée au transport d'ordres. ‖ *Barque latine,* Barque à voiles triangulaires. ‖ *Barque longue,* Petit bâtiment des XVIe et XVIIe siècles, pointu de l'avant, naviguant à la voile et à l'aviron. ‖ *Trois-mâts barque,* Navire dont la troisième mât, ou mât d'artimon, est gréé en mât de barque, c'est-à-dire ne porte pas de voiles carrées. (*Barque,* en parlant d'un grand navire, est un terme de mépris : *Quelle* BARQUE!)

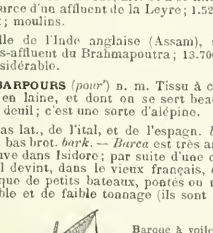

— Fig. Moyens de diriger ses actions; ensemble de la conduite et de la vie; affaires, intérêts : *Diriger, conduire bien ou mal sa* BARQUE.

— Myth. *Bac ou de Caron,* Barque dans laquelle Caron, le nocher des Enfers, transportait de l'autre côté du Styx les âmes de ceux qui venaient d'expirer. ‖ *Passer, être passé dans la barque de Caron,* Mourir. L'expression *barque de Caron* est souvent remplacée par les mots *barque fatale, infernale,* ou simplement *la barque.* ‖ Populairement, on dit *la barque à Caron.*

— Cout. anc. *Droit de barque,* Dispense de péage.

— Mét. Cuve en terre ou en cuivre en usage chez les teinturiers en soie et destinée au transport des acides employés dans les bains de teinture. ‖ En brasserie, Récipient de forme carrée qui sert aux brasseurs.

— Pêch. Sortes de viviers occupant toute la superficie d'une barque pour le transport du poisson vivant.

— ENCYCL. Le mot *barque* a formé le verbe *embarquer,* unique pour tout ce qui se met sur un navire. La barque a existé de toute antiquité et a pris des formes essentiellement variables, depuis la pirogue creusée dans un tronc d'arbre, la barque égyptienne aux flancs de papyrus (Plutarque), les radeaux de bambous des Indiens, les baïdars de peau de phoque des Esquimaux, jusqu'aux barques actuelles des peuples civilisés. Les barques peuvent être gréées d'un ou de deux mâts, pontées ou non, et s'écartent peu au large. Dans les rivières, elles ne peuvent servir que lorsque le lit est assez large, profond, et que la pente ne dépasse pas 1m,50 par 600 mètres. Les embarcations de tonnage s'appellent non *barques,* mais *chalands.*

Barque du Dante (LA), un des chefs-d'œuvre d'Eugène Delacroix (1822), musée du Louvre. Ce tableau, qui fait époque dans l'histoire de l'art contemporain, a été désigné par la notice suivante : « Dante et Virgile, conduits par Phlégyas, traversent le lac qui entoure les murailles de la ville infernale de Dité. Les damnés s'attachent à la barque et s'efforcent d'y entrer. Dante reconnaît parmi eux des Florentins. « Le ciel est éclairé par les sinistres lueurs de l'incendie éternel. Le groupe des deux poètes se détache sur ce fond livide. Dante, debout à l'avant du bateau, recule épouvanté, et se presse contre

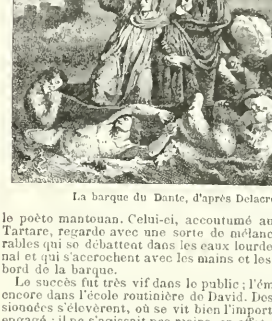

La barque du Dante, d'après Delacroix.

le poète mantouan. Celui-ci, accoutumé aux horreurs du Tartare, regarde avec une sorte de mélancolie les misérables qui se débattent dans les eaux lourdes du lac infernal et qui s'accrochent avec les mains et les dents au plat-bord de la barque.

Le succès fut très vif dans le public; l'émoi, plus grand encore dans l'école routinière de David. Des disputes passionnées s'élevèrent, où se vit bien l'importance du débat engagé : il ne s'agissait pas moins, en effet, que de l'émancipation de l'école française. Fort des éloges de Gros, encouragé par la jeune critique, parmi laquelle se trouvait Thiers, Delacroix ne tarda pas à avoir cause gagnée. La mort de David, qui suivit de près (1825), laissait désormais le champ libre au romantisme triomphant.

Barque de saint Pierre (LA) ou *Nef de l'Eglise* fait partie de l'ensemble de symboles qu'affectionnait l'Eglise naissante, et dont plusieurs, comme l'ancre, le phare, le poisson, le dauphin, sont empruntés au cycle maritime. La barque, symbole de la vie humaine et de l'Eglise, apparaît souvent dans les peintures des Catacombes, sur les sarcophages chrétiens, les lampes et autres petits monuments. Le moyen âge a suivi cette tradition, et il nous offre de nombreuses représentations symboliques de la *barque.* On trouve, notamment, une de ces représentations dans la célèbre mosaïque de Giotto, la *Navicella;* les artistes modernes en ont fait également un fréquent usage.

BARQUÉE (*kè*) n. f. Charge d'une barque; pleine barque : *Une* BARQUÉE *de poissons.* Syn. de BATELÉE.

BARQUEIROS, bourg du Portugal (Tras-os-Montes), sur le Douro; 2.375 hab. Production et commerce de vins dits « de Porto ».

BARQUEROLLE (rad. *barque*) n. f. Petite embarcation sans mât qui, en Europe, ne va jamais à la mer. ‖ A Smyrne, Petit bateau qui peut sortir au large et se comporte bien à la mer.

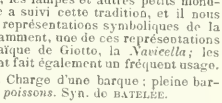

Barquerolle (V. GONDOLE).

BARQUEROT (*ke-ro*) n. m. Autref., Batelier.

BARQUETTE (*kèt'* — dim. de *barque*) n. f. Petite barque. (Se dit surtout sur les côtes de Normandie et sur la Seine.)

— Mobil. Espèce de coffre qui servait à porter les mets, chez les officiers de la maison du roi.

— Techn. Sorte de vase rappelant la forme d'un bateau et dont font usage un grand nombre de corps de métiers.

BARQUIEU (*ki-eu*) n. m. Réservoir dans lequel on prépare les lessives caustiques pour la fabrication du savon.

BARQUISIMETO, ville de l'Amérique du Sud (Venezuela), ch.-l. de la province de ce nom; 28.900 hab. Récolte et commerce d'indigo, de cacao et de café.

BARR, ville d'Alsace-Lorraine (arrond. de Schlestadt), à l'entrée de la vallée de la Kirneck, affluent de l'Andlau; 5.680 hab. Vignoble; commerce de bois, de céréales, de vins. Sources minérales. Aux environs sont la montagne de Hohenburg ou Odilienbourg, la fameuse enceinte connue sous le nom de *Mur des païens;* les ruines du château de Landsperg; le monastère et la chapelle de Sainte-Odile. Mentionnée dès 788 sous le nom de *Barra,* Barr, brûlée en 1678 par les Français, devint française en 1680; ce chef-lieu de canton du Bas-Rhin a été cédé à l'Allemagne en 1871.

BARRA (*ba-ra*) n. m. Anc. mesure de longueur pour les étoffes, en Espagne et en Portugal, qui équivalait à 1m,143.

BARRA, groupe d'îles d'Ecosse (comté d'Inverness), appartenant à l'archipel des Hébrides; 2.160 hab. Fabriques de soude de varech, pêche de la morue. — Ville de l'Italie méridionale (Campanie), ancien roy. de Naples; 9.600 hab.

BARRA (Pierre), médecin, vivait à Lyon dans le XVIIe siècle. Il a donné des ouvrages où se rencontrent quelques idées remarquables pour le temps; entre autres : *De l'abus de l'antimoine et de la saignée* Lyon, 1664; *De l'usage de la glace, de la neige et du froid* (1671 et 1675).

BARRA (ARC DE TRIOMPHE DE), élégant monument romain à une seule arcade, situé près de Wendrell, en Catalogne, et que l'on suppose avoir été érigé en l'honneur de Trajan.

BARRACAN n. m. Comm. V. BOURACAN.

BARRACKPOUR, ville de l'Inde anglaise (présid. de Calcutta), sur l'Hougly; 20.980 hab.

BARRADAS (Sébastien), jésuite et théologien portugais, né à Lisbonne en 1542, mort en 1615. Fut surnommé **l'apôtre du Portugal** à cause de son zèle ardent comme prédicateur. Ses œuvres ont été réunies (1617 et 1620).

Barradat (LA FORTUNE DE). Allus. hist. Fortune de peu de durée. Barradat était un mignon de Louis XIII. Sa faveur ne dura pas plus de six mois; et c'est de là, dit le *Ménagiana,* que la *fortune de Barradat* passa en proverbe. Le motif de la disgrâce de ce favori est bizarre. Etant un jour à la chasse avec Louis XIII, le chapeau du roi tomba et roula sous le ventre du cheval de Barradat. Dans ce moment, ce cheval, « étant venu à passer », gâta tout le chapeau royal. Louis XIII se mit dans une grande colère, et de ce jour commença de ne plus aimer Barradat.

BARRADEEL, comm. des Pays-Bas (Frise), arrond. de Leeuwarden; 7.780 hab.

BARRADINE n. f. Fossé. V. BARADINE.

BARRA-DO-RIO-GRANDE, ville du Brésil (Etat de Pernambouc), au confluent du Rio-Grande et du San-Francisco; 11.500 hab. — BARRA-DO-RIO-NEGRO, ville du Brésil. V. MANAOS. — BARRA-DO-RIO-DAS-VELHAS, bourg du Brésil (Etat de Minas-Geraes), au confluent du Rio-das-Velhas et du San-Francisco; 3.200 hab. (Commerce considérable et entrepôt de sel tiré des bords du San-Francisco.) — BARRA MANSA, ville du Brésil (Etat de Rio-Janeiro), sur la Parahyba du Sud; 12.200 hab. Marché de café.

BARRAFRANCA, bourg d'Italie (Sicile, prov. de Caltanisetta); 9.150 hab. Centre de culture, foire.

BARRAGE n. m. Action de barrer : *Le* BARRAGE *d'une rue.*

— Obstacle artificiel au moyen duquel on coupe un cours d'eau, une voie de communication : BARRAGE *fixe.*

— Par anal. Obstacle naturel dont on peut profiter pour intercepter les communications.

— Barrière qu'on ne peut passer sans payer un droit : *On multiplia les* BARRAGES *pour accroître les revenus.*

— Comm. Linge ouvré de Caen.

— Géol. Nom que l'on donne aux assises rocheuses qui affleurent en travers de certains cours d'eau, et qui sont dues à une plus grande résistance à l'érosion de la roche qui les constitue. Les barrages engendrent les *rapides.*

— Mines. Dans les mines, on a souvent recours à des barrages spéciaux : les uns destinés à s'opposer à l'invasion des galeries par les eaux d'infiltration, les autres pour isoler des travaux en cours les endroits où un incendie s'est déclaré.

— Mus. Appareil de barres qui constituent le fond des pianos et qui supporte en grande partie l'effort du tirage des cordes : *Les* BARRAGES *en bois ont fait place aux* BARRAGES *métalliques.*

— Technol. En T. de facteur de piano, Disposition particulière permettant d'augmenter le nombre des cordes et de les tendre plus fortement.

— ENCYCL. Trav. publ. Les *barrages* sont des constructions solides, établies en travers d'un cours d'eau ou d'une vallée profonde, afin de pouvoir retenir les eaux. Les barrages mobiles, en augmentant la profondeur de l'eau, facilitent la navigation, ou encore permettent d'obtenir des chutes d'eau artificielles d'une utilité incontestable dans les installations industrielles. Les barrages fixes, qui atteignent des dimensions souvent considérables en hauteur, servent à former d'immenses réservoirs pour l'alimentation en eaux potables des villes voisines. Ces barrages, tout en possédant des *déversoirs* ou *trop-pleins,* ainsi que des

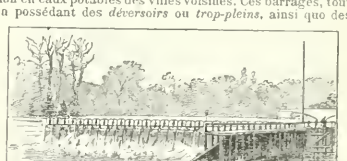

Barrage de la Seine, à Suresnes, près Paris.

vannes de décharge, sont construits en solide et épaisse maçonnerie hourdée au ciment. Il n'en est plus de même des barrages de fleuves ou de rivières en amont desquels on installe des écluses réservées au passage des bateaux. Ceux-ci sont mobiles afin de pouvoir, en cas d'inondations ou de crues subites, abaisser le plan d'eau dans le bief supérieur, tout en l'élevant de la différence dans le bief aval. Il existe un certain nombre de types de barrages mobiles, parmi lesquels on peut citer : le *barrage-pertuis à barre tournante* (V. PERTUIS); le *barrage à aiguilles* ou *à fermettes* (V. FERMETTE); le *barrage à hausse* (V. HAUSSE), et le *barrage à planchettes* (V. PLANCHETTE).

— Anc. dr. Droit perçu par le roi ou le seigneur sur les chemins ou les rivières : destiné d'abord à l'entretien de ces voies, il se changea, avec le temps, en impôt général sur les marchandises. Dans certaines villes, on désignait sous le nom de *droits de barrage* les droits d'octroi.

— Dr. Pour l'établissement des barrages, il y a lieu de distinguer s'il s'agit de cours d'eau classés au nombre des dépendances du domaine public, ou, au contraire, de simples cours d'eau non navigables et flottables, considérés comme susceptibles de propriété privée.

Relativement aux cours d'eau navigables et flottables, la faculté d'établir un barrage est soumise à l'autorisation préalable de l'administration, laquelle est accordée, suivant les cas, par décret du conseil d'Etat ou par arrêté des préfets à peine de contraventions de grande voirie. V. VOIRIE.

Quant aux cours d'eau qui ne sont ni navigables ni flottables, le droit d'usage que l'article 644 du code civil accorde aux riverains implique, pour ceux-ci, la faculté d'établir dans le lit même de ces cours d'eau des barrages. Cependant, les travaux doivent être autorisés par l'administration préfectorale qui, aux termes, notamment, de la loi des 12-20 août 1790, a la police générale des eaux. V. CONTRAVENTION.

Pour assurer la conservation de la pêche, il est interdit, d'une façon générale, de placer dans les rivières navigables ou flottables, canaux et ruisseaux, aucun barrage ayant pour objet d'empêcher entièrement le passage du poisson, sous peine de 50 à 500 francs d'amende et de destruction des travaux exécutés.

BARRAGISTE (*ba-ra-jist'*) n. m. Employé des ponts et chaussées chargé de veiller au bon fonctionnement et au réglage d'un barrage sur un cours d'eau.

BARRAL, BARROL, BARRAU (*ro* — du XV franç. *barault*) n. m. Mesure de vin ancienne, en usage; le vase lui-même

qui contient cette mesure. Les barraux sont de forme cylindrique, ordinairem. de bronze, mais les inventaires en signalent d'argent et de vermeil. ‖ Le dimin. est BARRAQUIN.

BARRAL, comm. d'Algérie (prov. de Constantine, arr. de Bône ; 1.561 hab. Céréales ; huile d'olive.

BARRAL (l'abbé Pierre), littérateur, né à Grenoble vers 1702, mort à Paris en 1772. On distingue parmi ses ouvrages, empreints de partialité janséniste : le *Dictionnaire historique, littéraire et critique des hommes célèbres* (1758, qu'on a nommé le « Martyrologe du jansénisme » ; le *Dictionnaire des antiquités romaines* (1766), traduit et abrégé du *Grand Dictionnaire* de Pitiscus ; *Sevigniana* (1756) ; etc.

BARRAL (Pierre), ingénieur, né à Seyssins (Isère) en 1742, mort en 1826. Il fut employé en Corse comme ingénieur militaire, de 1769 à 1788, et devint commandant du corps des ingénieurs des ponts et chaussées de l'armée d'Italie. Il a donné plusieurs ouvrages, entre autres : *Mémoire sur l'histoire naturelle de l'île de Corse* (1783).

BARRAL (Louis-Mathias, comte DE), archevêque français, né à Grenoble en 1746, mort à Paris en 1816. Il fut d'abord agent général du clergé en 1785, émigra en 1791, se rallia à Bonaparte après le 18 Brumaire et en fut récompensé par l'archevêché de Tours et le titre de « sénateur ». Après avoir joué un rôle actif dans les négociations de Napoléon avec le saint-siège, il se démit de son archevêché de Tours, au retour des Bourbons.

BARRAL (Jean-Augustin), chimiste et agronome français, né à Metz en 1819, mort à Fontenay-sous-Bois en 1884. Ingénieur des tabacs, il parvint à isoler la nicotine. En 1845, il fut nommé répétiteur de chimie à l'Ecole polytechnique. De 1849 à 1866, il dirigea le *Journal d'agriculture pratique*, puis fonda, en 1866, le *Journal de l'agriculture*. Elu membre de la Société centrale d'agriculture en 1865, il en devint secrétaire perpétuel en 1871. En dehors de ses travaux sur la fabrication du beurre, la composition des eaux pluviales, l'emploi des engrais, et de ses études techniques dans la presse scientifique et agricole, il a publié plusieurs ouvrages : *Manuel du drainage des terres arables* (1854) ; *l'Agriculture du nord de la France* (1867-1870) ; *Avenir des grandes exploitations agricoles sur les côtes du Venezuela* (1880) ; *Rapports sur les irrigations dans les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône* (1877-1878). F. Arago l'avait choisi comme éditeur de ses *Œuvres complètes*, qui ont été publiées de 1854 à 1869.

BARRAL (Léon), explorateur français, fils du précédent, né à Paris en 1848, assassiné à Moyssa en 1886. Il fut chargé de missions ayant pour but l'étude des débouchés à ouvrir aux produits français. En 1885, il partit avec une caravane pour Ankober, où le gouvernement français l'avait chargé d'aller porter des présents au roi Ménélik. Arrivé à moitié chemin de cette ville, il fut massacré par des cavaliers Danâkil.

Barraldéie : *a*, fleur ; *b*, fruit.

BARRALDÉIE n. f. Genre de rhizophoracées à fleurs hermaphrodites, renfermant des arbres ou arbustes des régions tropicales de l'Afrique, de l'Asie et de l'Océanie, et dont on cultive plusieurs espèces dans nos serres. Les feuilles des *barraldeia corymbosa* et *integerrima* sont astringentes et utilisées dans le traitement des angines et des stomatites.

BARRAN, comm. du Gers, arrond. et à 11 kilom. d'Auch, sur le Rhône, affluent de la Baise ; 1.239 hab. (*Barrannais, oises.*) Foires.

BARRANCA n. f. ou **BARRANCO** n. m. Nom que l'on donne, au Mexique, à de grands ravins d'érosion.

BARRANDE (Joachim), géologue français, né à Sauges (Haute-Loire) en 1797, mort en 1883. Il s'est adonné, d'une façon toute particulière, à l'étude de la géologie. Outre de nombreux mémoires sur la faune de Bohême, on lui doit les ouvrages suivants : *Système silurien du centre de la Bohême* (1852-1867) ; *Représentation des colonies de Bohême dans le bassin silurien du nord-ouest de la France* (1853) ; *Colonie dans le bassin silurien de la Bohême* (1860) ; *Documents anciens et nouveaux sur la faune primordiale et le système taconique en Amérique* (1861).

BARRANDÉOCRINIDÉS (de *Barrande*, géol. et du gr. *krinon*, lis) n. m. pl. Famille d'échinodermes crinoïdes fossiles, dont le genre *barrandeocrinus* est le seul type. — *Un* BARRANDÉOCRINIDÉ.

— ENCYCL. Les *barrandéocrinidés* ont les bras à deux rangées de plaques, recourbés en arrière, à côté dorsal contigu au calice, soudés latéralement ; silurien supérieur du Gothland.

BARRANDITE (de *Barrande*, n. prop.) n. f. Phosphate hydraté d'alumine et de fer que de Lapparent considère comme une variété alumnifère de strengite.

BARRANQUILLA, ville et port de l'Amérique du Sud (république de Colombie), près de l'embouchure du fleuve côtier Magdalena ; 17.000 hab. Ce port, fondé en 1872, est l'entrepôt de tout le commerce d'importation et d'exportation de la Colombie pour l'Europe, et la station des bateaux à vapeur sur la Magdalena.

BARRANQUITAS, bourg des Antilles espagnoles (Porto-Rico) ; 5.700 hab.

BARRAQUES (LES), hameau du Pas-de-Calais, arrond. de Boulogne, écart de la commune de Sangatte ; 1.117 hab.

BARRAQUIN (*kin* — dimin. de *barral*) n. m. Anc. mesure de vin, plus petite que le *barral*. Le barraquin est souvent un vase de cuisine fréquemment signalé dans les inventaires à la suite des chaudrons. Ils étaient faits de cuivre battu. Ce terme était en usage aux XIVe et XVe siècles.

BARRAS ou **BARAS** (*rass* — du gasc. *barrasc*) n. m. Comm. Suc résineux qui découle des incisions qu'on fait sur les pins maritimes, et qu'on laisse sécher pendant l'été.

— Bot. Espèce de pin dit PIN DE GENÈVE.

— ENCYCL. Comm. Le *barras* fournit la partie la plus grossière de la résine et est presque complètement dépourvu de térébenthine lorsqu'on le laisse trop longtemps au contact de l'air. On obvie à cet inconvénient en opérant plusieurs récoltes de *barras* pendant l'année, au lieu d'une seule. Dans ce cas, on lui donne le nom de GALIPOT, et sa valeur marchande est bien plus considérable. Lorsque le barras est bien blanc, sec et pur, on l'appelle *galipot en larmes* ; c'est la meilleure qualité ; il sert alors pour la fabrication des vernis.

BARRAS (Féraud DE), en 1248, grand commandeur des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Il combattit dans l'Italie méridionale avec Charles d'Anjou. On le trouve mentionné dans les publications de Delaville Le Roulx, sur les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

BARRAS DE LA PENNE (Jean-Antoine), officier de marine, né à Arles à la fin du XVIIe siècle, mort à Marseille en 1750. Il se distingua au bombardement de Gênes, et devint commandant du port de Marseille et inspecteur des constructions navales. Il a beaucoup écrit sur la marine des anciens, la forme des trirèmes, etc.

BARRAS (Paul-François-Jean-Nicolas, vicomte DE), homme politique français, né en 1755 à Fox-Amphoux (Var), mort à Chaillot en 1829, fut d'abord officier d'infanterie et fit, en cette qualité, la campagne des Indes (1755-1778). Ayant dû quitter l'armée et après avoir perdu son patrimoine dans la dissipation, il chercha à profiter de la Révolution pour jouer un rôle politique, et fut élu à la Convention par le Var. Envoyé presque aussitôt en mission à l'armée qui assiégeait Toulon, il y entra en relation avec Bonaparte. De retour à Paris, il fut assez mal reçu par Robespierre, dont il se vengea au 9 thermidor en aidant l'arrêter à l'Hôtel de Ville ; après avoir été un des chefs de la réaction thermidorienne, il écrasa avec l'aide de Bonaparte les insurgés de prairial. Elu membre du Directoire, il joua un rôle bruyant, affecta de vivre en grand seigneur, afficha un luxe royal, et reçut dans ses salons du Luxembourg toute la « jeunesse dorée ». Mais il hâta lui-même la fin de sa carrière politique en désignant au choix du Directoire son ancien collaborateur de Toulon et de Paris comme commandant de l'armée d'Italie. Après le 18 brumaire, il fut en effet laissé de côté par le Premier Consul, qui l'exila même à quarante heures de Paris. Il vécut dès lors dans la retraite, ne fut pas inquiété par la Restauration, malgré son passé de régicide, et mourut en 1829.

Barras.

Barras (MÉMOIRES DE). Pendant les dernières années de sa retraite forcée, Barras avait rédigé et laissé à Rousselin du Saint-Albin, longtemps admis dans son intimité, de nombreuses notes pour rédiger ses *Mémoires*. Saint-Albin a assez fidèlement exécuté ses volontés et traduit ses pensées pour qu'on puisse considérer comme émanant de lui les « Mémoires » qui ont été signés de son nom et publiés en quatre volumes par Georges Duruy (1895-96). Ils ont été dictés moins par une pensée de justification personnelle que par le désir de dénigrer la mémoire de Napoléon ; mais l'éditeur y a joint des notes rectificatives, et ils contiennent une foule de détails piquants sur le monde du Directoire, sur la jeunesse de Bonaparte et sur la vie de sa première femme.

BARRASQUITE (*ba-rass-kit'* — du rad. *barras*) n. f. Sorte de binette formée d'une lame acérée et recourbée, fixée à un manche de 1m,50, et à l'aide de laquelle on détache le *barras* des incisions faites au pin maritime.

Barrasquite.

BARRAT (Maurice), explorateur et ingénieur français, né à Toulouse en 1868, mort en mer en 1895. Sorti des Ecoles polytechnique et des mines, il accomplit au Congo français une exploration et parcourut sur la rive gauche du fleuve Ogôoué des pays encore à peine connus (1893-1894). Couronné par l'Académie des sciences pour les recherches effectuées pendant ce voyage, Barrat alla ensuite étudier sur place un projet de chemin de fer à la Réunion, les mines d'or au Sénégal ; il mourut en mer en se rendant à Madagascar pour y organiser le service des mines. Le principal travail publié par Barrat est intitulé : *Sur la géologie du Congo français* (Paris, 1895. Extr. des « Annales des mines »).

BARRAU (Théodore-Henri), écrivain pédagogique et moraliste, né à Toulouse en 1794, mort en 1865. Parmi ses ouvrages, dont plusieurs ont obtenu des prix de l'Institut, nous citerons : *De l'éducation morale de la jeunesse* (1840) ; *Direction morale pour les instituteurs* (1855) ; *Du rôle de la famille dans l'éducation* (1857) ; *Législation de l'instruction publique* (1851) ; *De l'éducation dans la famille et au collège* (1852) ; *la Patrie, description et histoire de la France* (1859).

BARRAU (Théophile), sculpteur français, né à Carcassonne en 1848. Elève de l'Ecole des beaux-arts de Paris, où il travailla dans l'atelier de Jouffroy et Falguière, cet artiste a pris part aux Salons depuis 1874. Son œuvre *la Poésie française* (1880) lui valut une 2e médaille, et son groupe *Matho et Salammbô* (1892) obtint une 1re médaille. La sculpture de Barrau se distingue par l'énergie et l'ampleur voulue de la forme.

BARRAULT (*ba-rô*) n. m. Anc. mesure de capacité, qui contenait environ 36 pintes ou 18 litres.

BARRAULT (*rô*) (Emile), orateur et publiciste, né à l'île de France en 1799, mort à Paris en 1869. Il fut professeur au collège de Sorèze, de 1825 à 1829, puis vint à Paris, où il fit représenter (1829) au Théâtre-Français une pièce en vers, *la Crainte de l'opinion*. La même année, il se rallia à l'école saint-simonienne, dont il devint l'un des chefs. Il fit des prédications à la salle Taitbout et collabora au *Globe* et au *Propagateur*. De 1833 à 1836, il voyagea en Orient comme chef d'une mission dite *des Compagnons de la femme*, destinée à propager la foi saint-simonienne, et il fit partie de la mission scientifique qui étudia le percement de l'isthme de Suez. Après 1848, il partit pour l'Algérie comme colon et, en 1850, représenta la province d'Oran à l'Assemblée législative. On a de lui : *Du passé et de l'avenir des beaux-arts* (1830) ; *l'Année de la mère* (1833) ; *Occident et Orient* (1835) ; *Histoire de la guerre de Méhémet-Ali en Syrie* (1836) ; *Eugène*, roman (1839) ; *Deux années de la guerre d'Orient* (1840) ; des lettres politiques (1848-1849) ; *Etude sur le chemin de fer du nord de l'Espagne* (1858) ; *Etudes sur les chemins de fer russes* (1859) ; *le Christ* (1864). — Son frère ALEXANDRE, né à Fortwillers en 1812, mort à Paris en 1865, fut ingénieur. Il s'occupa principalement de la construction de chemins de fer. Il a publié un traité du fer et de la fonte, en collaboration avec Flachat et Petiet (1842) ; *le Palais de l'Industrie et ses annexes*, en collaboration avec Bridel (1857) ; *Etudes sur le canal de Suez et le chemin de fer de Bassorah* (1855 et 1856) ; etc.

BARRAUX, comm. de l'Isère, arrond. et à 36 kilom. de Grenoble ; 1.158 hab. — A 2 kilom. E. de Barraux, sur l'Isère, se trouve le *fort Barraux*, construit par Emmanuel de Savoie en 1596 et pris aussitôt par Lesdiguières.

BARRE (du bas lat. *barra*, qui a passé dans le provenç., l'ital. et l'espagn., et probablem. aussi du celt. kymri *bar*, branche, qui se retrouve en angl.) n. f. Tige, pièce de bois, de métal, etc., un peu longue et étroite : *Rompre les membres à coups de* BARRE. ‖ *Argent, Or en barre*, Lingot allongé d'argent, d'or. ‖ Fig. *C'est de l'or en barre*, C'est une valeur absolument sûre, ou bien encore, C'est une personne d'une honnêteté, d'une loyauté absolue. ‖ *C'est une barre de fer*, C'est une personne que rien ne peut faire plier, céder.

— Par ext. Bande colorée : *Les eaux de l'Océan décrivaient à l'horizon une* BARRE *lumineuse*. (Ste-Beuve.) ‖ Barrière :

Le Bourguignon d'ailleurs sépare nos provinces,
Et servirait pour nous de *barre* à ces deux princes.
CORNEILLE.

— Anat. Vice de conformation qui résulte, chez la femme, d'un prolongement excessif de la symphyse du pubis : *La* BARRE *peut apporter de grands obstacles à l'accouchement*.

— Blas. Pièce honorable de première classe formée, d'une large bande allant de l'angle sénestre du chef à l'angle dextre de la pointe.

Barre. Epée posée en barre. Ecu barré.

— Calligr. Trait vertical ou oblique, qui est ordinairement le premier exercice de calligraphie : *Ecolier qui fait des* BARRES. ‖ Trait avec la plume ou le crayon : *Mettre une* BARRE *sur un mot*.

— Ch. de fer. *Barre d'attelage*, Tige filetée à son extrémité et sur laquelle vient se visser l'écrou d'une autre tringle reliée à un second wagon. ‖ *Barre de relevage*, Barre de fer attachée au levier de changement de marche, et au levier de l'arbre de relevage. ‖ *Barre d'excentrique*, Barre de fer qui commande l'excentrique dans une locomotive.

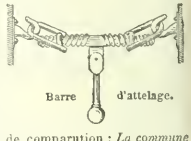

— Dr. Enceinte à l'intérieur de laquelle siègent les magistrats d'un tribunal ; elle est fermée par une barre qui sert d'appui aux avocats au moment de leurs plaidoiries. ‖ Par ext., Lieu de comparution : *La commune de Paris, le club des jacobins avaient aussi leur* BARRE. ‖ En général, Lieu où se fait une enquête, une instruction, une adjudication. ‖ *Mander quelqu'un à sa barre*, L'appeler pour répondre à une accusation : *Louis XVI fut* MANDÉ À LA BARRE *de la Convention*. ‖ Nom donné autrefois à certaines juridictions subalternes d'ordre civil ou ecclésiastique. On cite, dans certains pays, des barres ducales. Parmi les barres ecclésiastiques, on peut mentionner celles de plusieurs chapitres cathédraux, connaissant de tout ce qui avait rapport à la justice et à la voirie dans l'église, le cloître et le parvis. ‖ Les barres étaient aussi les raisons que l'une et l'autre des parties faisaient valoir à la barre à l'appui de leurs prétentions. (D'où les mots BARROYER, BARROYEMENT ou BARROIEMENT.)

— Escr. Fleuret dont le bout a été cassé, et auquel on a fait mettre un boutou.

— Fauconn. Chacune des raies noires qu'on remarque sur la queue de l'épervier.

— Géol. Amas de matériaux qui se produit en mer, parallèlement à la côte, et qui résulte de la chute des alluvions d'un fleuve au point où réside l'équilibre entre le courant d'eau douce et la force de la mer. V. la partie encycl.

— Nom donné à des petits lits d'argiles schisteuses disposés dans les couches de houille, de manière à les diviser en plusieurs assises. On les appelle aussi des NERFS.)

— *Barres calcaires*, Nom donné, dans les Basses-Alpes, aux grandes murailles de calcaire à *phylloceras Loryi, polyolcum et ptychoicum* (kimméridgien supérieur).

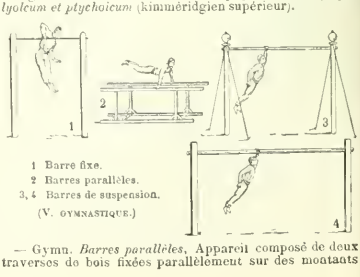

1 Barre fixe.
2 Barres parallèles.
3, 4 Barres de suspension.
(V. GYMNASTIQUE.)

— Gymn. *Barres parallèles*, Appareil composé de deux traverses de bois fixées parallèlement sur des montants

verticaux. (Elles servent à développer les bras et la poitrine.) ‖ *Barre de suspension*, Appareil formé d'une traverse de bois ou de fer arrondie, maintenue à une certaine hauteur. (Elle sert à développer les forces musculaires du thorax.) ‖ *Barre fixe*, Appareil formé par une traverse horizontale de fer rond, soutenue par deux montants verticaux. (Elle sert à développer les muscles des bras, du thorax et des reins.) ‖ *Barre à sphères*. V. HALTÈRE.

— Hist. *Barre à bas!* Cri qui poussaient, en 1616, les partisans de Henri II, prince de Condé, lequel avait dans ses armes une barre qui devait en disparaître s'il montait sur le trône, comme le voulait sa faction. (C'était sans doute aussi un jeu de mots sur le nom de « Barrabas ».)

— Horlic. Variété de tulipe à trois couleurs.

— Hydrogr. Banc naturel de sables ou de roches existant à l'embouchure de certains cours d'eau.

— Jeu. *Les barres*, Jeu d'adresse et d'agilité, dans lequel les joueurs, partagés en deux camps, se poursuivent et cherchent à se prendre d'après des règles déterminées. ‖ *Jeu de barres assis*, Jeu de salon, dans lequel les joueurs, divisés en deux camps, s'efforcent de faire passer dans le camp opposé un flocon de coton en soufflant dessus. (Le champion sur lequel tombe le flocon est fait prisonnier.) ‖ Fig. et fam. *Jouer aux barres*, Se chercher mutuellement, sans pouvoir se rencontrer. ‖ *Gagner, Prendre, Avoir barres sur quelqu'un*, Prendre, Avoir avantage sur lui. ‖ *Ne faire que toucher barres*, Arriver et repartir aussitôt.

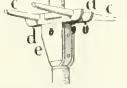

Barres de hune : *a*, Tenon du bas mât; *b*, Ton du bas mât; *c*, Barres; *d*, Elongis; *e*, Jottereaux.

— Mar. Tige de fer, ronde ou rectangulaire, fixée sur la mèche du gouvernail, et maintenue par une clavette : *Chaque angle de* BARRE *correspond au déplacement du gouvernail.* ‖ *Manœuvre de barre*, Tout ce qui a trait à la barre et à ses mouvements. ‖ *Prendre la barre*, Se mettre à la roue pour gouverner. — Au fig., cette expression signif. Se mettre à la tête d'une affaire, d'une entreprise, etc. ‖ *Barre* se dit aussi pour différentes traverses de la mâture et de la membrure : BARRES *d'arcasse* et BARRES *d'hourdi*, pour les barres de l'arrière à arcasse. BARRES *traversières des huches*. BARRES *de perroquet*. BARRES *sèches* et BARRES *de théorie*, pour les dromes et les embarcations. BARRES *d'appui*, appelées aussi RAMBARDES. ‖ BARRES *d'écoutilles*, Traverses des panneaux, etc. ‖ *Barre de justice*, Tige de fer fixée sur le pont et sur laquelle coulissent les fers qu'on met aux pieds des hommes punis. ‖ *Passer sur sa barre*, Chavirer en embarcation. (Cette expression, appliquée à un navire à voiles, désigne un bâtiment ardent qui lance dans le vent malgré sa barre.) V. la partie encycl.

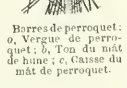

Barres de perroquet : *a*, Vergue de perroquet; *b*, Ton du mât de hune; *c*, Caisse du mât de perroquet.

— Méd. Douleur de ventre particulière à certaines maladies.

— Métrol. Ancienne mesure de longueur usitée autrefois en Espagne, valant de 0m,85 à 0m,90. ‖ Unité de valeur mal définie, en usage dans le commerce avec les nègres, et évaluée environ à 5 fr. 25.

— Min. *Barre à mine*, Tige en fer rond, terminée par un biseau en acier on peu plus large que la tige servant à forer les trous de mine. ‖ *Barres*, Matières sans valeur, interrompant par leur présence la régularité d'un filon.

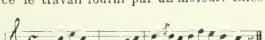

Barres à mine : A, double ; B, simple ou fleuret.

— *Barres de renvoi*. Elles se composent de longuerines en bois, aboutées les unes aux autres et consolidées par des armatures longitudinales en fer. Elles servent à transmettre à distance le travail fourni par un moteur. Elles sont horizontales ou verticales.

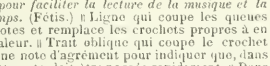
Barres (en musique).

— Mus. Ligne verticale qui sépare deux mesures, ou indique la fin d'un morceau ou une reprise : *Les* BARRES *ont été imaginées pour faciliter la lecture de la musique et la division des temps.* (Fétis.) ‖ Ligne qui coupe les queues de plusieurs notes et remplace les crochets propres à en exprimer la valeur. ‖ Trait oblique qui coupe le crochet et la queue d'une note d'agrément pour indiquer que, dans l'exécution, cette note doit être passée rapidement. ‖ Dans les instruments à cordes et à archet, Petite pièce de sapin de forme allongée, adhérente à la table supérieure et placée dans le sens de la longueur. (La barre consolide la table, égalise le son et donne de la sonorité à la quatrième corde.) ‖ Dans les pianos, Pièce de bois qui limite la course des sautereaux.

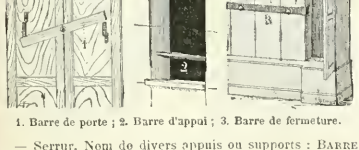

1. Barre de porte ; 2. Barre d'appui ; 3. Barre de fermeture.

— Serrur. Nom de divers appuis ou supports : BARRE *de godets ou gouttières*. BARRE *de cheminée*, etc.

— Techn. Levier de fer des anc. balanciers à monnayer. ‖ Outil de verrier pour dégager la grille d'un four. ‖ Baguette d'osier consolidant le fond d'un panier. ‖ Levier du carrier. ‖ Bandes de cuir attachées à la croupière et au reculement. ‖ Soppert en bois de l'outil d'un tourneur. ‖ Raie bleue des deux bouts d'une couverture de laine. ‖ *Barre d'appui*. V. APPUI. ‖ Pièce de bois croisant les fonds d'un tonneau. ‖ Pièce de bois à arêtes arrondies, que l'on suspend entre les chevaux à l'écurie. (On dit mieux BAT-FLANC.)

— Typogr. *Barre de châssis*, Bande de fer qui divise le châssis en deux parties.

— Vén. Mâchoire d'un sanglier, et, par ext., ses défenses.

— Zootechn. Les *barres du sabot* sont les prolongements centripèdes de la paroi du sabot du cheval; elles commencent à l'arc-boutant, se prolongent le long de l'échancrure de la sole, et se terminent en convergeant vers le centre du sabot. V. Méd. vétér., à la partie encycl.

— ENCYCL. Géol., géogr. et navig. Les *barres* constituent, pour la navigation, un obstacle d'autant plus grand, que le dépôt qui les constitue se déplace au gré des marées et des courants. Parfois, la barre a une solution de continuité : c'est le *chenal*, par lequel pénètrent les navires. Tous les fleuves ont des barres d'autant plus prononcées que leurs alluvions sont plus considérables. Souvent, sous l'effort du flot refoulant le cours du fleuve, il se forme, sur la barre de l'embouchure, une mer très grosse et très dangereuse. Le bâtiment qui s'y engage est exposé à talonner et à se briser. Les principales barres sont : en Europe, la barre molle du Danube; en Asie, celles du Gange, du Mékong, du Yang-tsé-Kiang; en Amérique, celles du Mississipi, de l'Orénoque.

Les barres dragées se reforment rapidement; néanmoins, celles existant à l'entrée des ports ou des bras de mer peuvent être entretenues à une profondeur suffisante pour ne pas gêner la circulation, et c'est, en somme, pour organiser un dragage économique et régulier qu'on a construit, dans les ports à marée, de la Manche surtout, les bassins de chasse.

On appelle aussi *barre* le phénomène qui se produit sur une côte à fonds irréguliers ou sur laquelle vient brusquement frapper la houle du large qui déferle; c'est la *barre de plage*, particulièrement dangereuse sur les côtes de Guinée, de Sierra-Leone, à l'embouchure du Niger. C'est aussi le ressac existant sur les écueils ou tout autour des atolls de l'océan Pacifique et de l'océan Indien; ce qui, de prime abord, semble les rendre impraticables, et fait un bruit qui s'entend à plusieurs milles en mer.

La *barre d'eau* ou *mascaret* est le phénomène que produit la marée qui, contenue par des berges trop étroites et luttant contre le courant du fleuve, finit par l'emporter, et arrive en créant une voûte de hauteur variable, suivie de deux ou trois lames de moindre dimension. Dans les grandes marées, sa force est considérable, et son grondement s'entend de loin. Elle dégrade les berges et est très dangereuse pour les petites barques. Le mascaret de la Seine, admirablement étudié, est annoncé dans les annuaires presque à la minute, et ne cause plus de malheurs. Il remonte jusqu'à Rouen, et même Pont-de-l'Arche, où il s'éteint. La Dordogne a aussi une barre d'eau très forte. L'Amazone a des mascarets effrayants.

— Mar. La *barre* est manœuvrée par des drosses fixées directement dessus ou agissant sur une tamisaille. La barre est franche quand elle se trouve sur l'avant de la mèche; renversée quand elle est placée derrière; articulée, quand, l'espace manquant, on a été obligé de la diviser en deux pièces mobiles : dans ce cas, on met deux barres, dont l'ensemble forme un parallélogramme articulé. Les grandes barres sont manœuvrées avec des roues et au moyen d'hommes de barre; ce sont les « barres à bras ». Celles qui exigent trop d'efforts sont mues à la vapeur ou à l'électricité au moyen de servo-moteurs : ce sont les « barres à vapeur » ou les « barres à servo-moteur ». Les petites embarcations ont leurs barres manœuvrées à la main, « barre franche », ou au moyen de « barre à tire-veilles »; c'est une sorte de barre articulée qui permet aux passagers de n'être pas dérangés par les grands mouvements de la barre franche. A la voile, on ne se sert que de la barre franche. La « barre de combat » est destinée à remplacer la barre ordinaire quand elle est avariée; cette barre se manœuvre à bras, au moyen de palans de barre, et il serait très difficile, avec elle, de faire des évolutions.

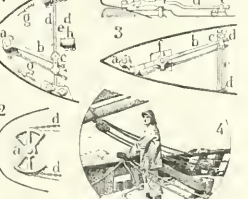

1. Barre ordinaire; 2. Barre à secteur; 3. Barre articulée; 4. Barre franche (*a*, mèche; *b*, barre; *c*, chariot; *d*, drosse; *e*, tamisaille; *f*, fausse mèche; *g*, tendeur; *h*, tambour d'enroulement du servo-moteur).

— Méd. vétér. On appelle *barres* les espaces symétriques que présente le maxillaire inférieur du cheval entre les incisives (ou les canines chez les mâles) et la première molaire. C'est sur les barres que repose le canon du mors de la bride. La muqueuse qui tapisse cet espace interdentaire est très sensible, et la sensibilité de la bouche dépend de celle des *barres*, qui peuvent être tranchantes, rondes, calleuses, etc. Les *barres* peuvent être blessées par suite d'une action brutale du mors de la bride, et exigent alors des gargarismes miellés et acidulés et une alimentation de facile mastication.

BARRE, ch.-l. de cant. de la Lozère, arr. et à 14 kilom. de Florac, près des sources du Malzac, affluent de la Mimente; 546 hab. — Le cant. a 8 comm. et 3.732 hab.

BARRE, bourg des Etats-Unis (Vermont); 6.800 hab. Fabrication d'instruments agricoles.

BARRE (Joseph), historien français, né et mort à Paris (1692-1764). Chanoine de Sainte-Geneviève, chancelier de l'université de Paris, il composa plusieurs ouvrages témoignant d'une grande érudition, mais remplis d'inexactitudes. Le plus important est son *Histoire générale d'Allemagne*, etc. (Paris, 1748).

BARRE (Jean-Jacques), graveur en médailles français, graveur général des monnaies, né et mort à Paris (1793-1855). Elève de Tiolier, Barre porta son étude vers la gravure monétaire. Une observation très sérieuse et très approfondie des divers systèmes de monnayage l'avait familiarisé avec toutes les conditions qu'exige une bonne fabrication, sous le double rapport artistique et économique. Une médaille, celle du *sacre de Charles X*, mesurant 0m,08 de diamètre, d'une composition difficile et compliquée, avec neuf personnages, fut exécutée par Barre en quinze jours. La médaille frappée à l'occasion de la *visite de la famille royale à la Monnaie*, en 1833, est un chef-d'œuvre d'arrangement et de goût. Barre sut y faire figurer non seulement les portraits du roi Louis-Philippe et de la reine, mais encore ceux de tous les princes et princesses de la famille royale, au nombre de huit. Tiolier étant mort en 1843, Barre fut appelé à lui succéder comme graveur général. On a de lui une étude *Sur les procédés anciens et modernes du monnayage en France* (1851).

BARRE (Jean-Auguste), statuaire français, né et mort à Paris (1811-1896). Elève de J.-J. Barre, son père, et de Cortot, il débuta au Salon de 1831. Ses œuvres, d'un style correct, le rattachent à l'école classique du milieu de ce siècle. Il est l'auteur de très nombreux bustes, notamment celui d'Alfred de Musset. Il a fait les statues de Mgr Affre à Rodez, et de Berryer à Marseille.

BARRE (Désiré-Albert), peintre et graveur français, frère puîné du précédent, né à Paris en 1818, mort en 1878, suivit l'atelier de Paul Delaroche, voyagea en Italie, seconda son père dans ses derniers travaux et lui succéda, en 1855, comme graveur général de l'Hôtel des monnaies. On cite ses peintures murales de la chapelle Saint-Joseph, dans l'église Saint-Eustache, à Paris. Il est l'auteur d'un travail précieux sur les *Graveurs généraux et particuliers des monnaies de France* (1867).

BARRÉ (rad. *barrer*) n. m. Action d'appuyer les doigts sur plusieurs cordes ou même sur toutes les cordes, en travers du manche de la guitare : *Il exécute bien les* BARRÉS.

BARRÉ (Pierre-Yves), vaudevilliste et directeur de théâtre, né et mort à Paris (1749 ou 1750-1832.) D'abord avocat, puis greffier, il se mit à écrire pour le théâtre, et fut, en 1792, un des fondateurs du théâtre du Vaudeville, dont il conserva la direction jusqu'en 1815. En collaboration avec Radet et Desfontaines, il a écrit de nombreux vaudevilles, très spirituels et très goûtés, notamment : *Arlequin afficheur* (1792); *le Mariage de Scarron*; *Monsieur Guillaume*; *René le sage*; *Gaspard l'avisé*; *les Deux Edmond*; etc. On lui doit aussi de nombreuses chansons.

BARRÉ (Guillaume), publiciste, né vers 1760 en Allemagne, d'une famille de protestants français réfugiés, se suicida à Dublin en 1829. Il vint en France au commencement de la Révolution, dont il embrassa la cause, fit la première campagne d'Italie dans l'armée française, devint capitaine, puis interprète de Napoléon Ier. Mais, ayant composé contre lui des couplets satiriques, il dut s'enfuir en Angleterre. Là, il publia l'*Histoire du consulat français sous Bonaparte* (1807), puis *l'Origine, les progrès, la décadence et la chute de Bonaparte en France* (1815), dont le premier volume a seul paru. Ces ouvrages (en anglais) sont de véritables pamphlets.

BARRÉ (Léopold), acteur français, né et mort à Paris (1819-1899), était fils d'un libraire. Il joua dans divers théâtres, à l'Odéon (1841), au Théâtre-Historique, aux Folies-Dramatiques, à la Porte-Saint-Martin (1851), où il créa Denis Ronciat dans *Claudie*; puis revint à l'Odéon, où il eut de vifs succès dans l'ancien et le nouveau répertoire (1853-1868); enfin, il fut attaché au Théâtre-Français et nommé sociétaire en 1876. Il a rempli avec beaucoup de talent les rôles de pères nobles et de comiques.

BARREAU (*ba-ro*) n. m. Barre de petite dimension, en bois ou en métal, qui sert de soutien, de fermeture, etc. : BARREAUX *de chaise*. BARREAUX *d'une fenêtre de prison*.

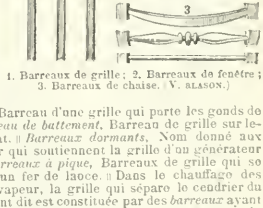

1. Barreaux de grille; 2. Barreaux de fenêtre; 3. Barreaux de chaise. (V. BLASON.)

— Phys. *Barreau aimanté*, Barre d'acier dont on a fait un aimant artificiel.

— Techn. Outil du fabricant de pipes. ‖ *Barreau de côtière*, Barreau d'une grille qui parte les gonds de la porte. ‖ *Barreau de battement*, Barreau de grille sur lequel la porte bat. ‖ *Barreaux dormants*, Nom donné aux traverses de fer qui soutiennent la grille d'un générateur de vapeur. ‖ *Barreaux à pique*, Barreaux de grille qui se terminent par un fer de lance. ‖ Dans le chauffage des générateurs à vapeur, la grille qui sépare le cendrier du foyer proprement dit est constituée par des *barreaux* ayant la forme de solides d'égale résistance. L'écartement et le profil de ces barreaux varient. Il existe des barreaux creux, à gradins, tournants, inclinés, réticulés, etc.

— Typogr. Levier qui, dans une presse à bras, met en mouvement la partie de la machine produisant le foulage.

BARREAU (*ba-ro* — rad. *barre*) n. m. Espace garni de bancs, réservé aux avocats dans les salles d'audience, et qui était autrefois fermé par une barre de bois ou de fer : *Les avoués, lorsqu'ils ont à plaider, se placent au* BARREAU *comme les avocats*. (Dalloz.)

— Par ext. L'ordre entier des avocats : *Par un rare privilège, le* BARREAU *avait eu les avantages des corporations, sans en avoir les inconvénients*. (O. Pinard.) ‖ Ordre des avocats d'un pays, d'une ville : BARREAU *de Paris*. *Le* BARREAU *français est à son apogée au* XVIe *siècle*. (Lherminier.) ‖ Profession d'avocat : pratiques, langage propre aux avocats : *L'éloquence du* BARREAU.

— ENCYCL. *Histoire des institutions judiciaires*. Il n'y eut jamais de *barreau* en Grèce, ni à proprement parler, dans la Rome antique. Ce fut seulement au IVe siècle que Théodose groupa les avocats en *barreau* ou *ordre* (*corpus togatorum* constitué sur le modèle des corporations industrielles ou religieuses. Ces barreaux, créés par Théodose, disparurent avec l'empire, mais renaquirent avec les tribunaux des rois francs. Ce ne fut, toutefois, qu'à partir de saint Louis qu'il y eut de véritables barreaux. Au moment

ou les juridictions royales se constituèrent, le barreau prit une place importante dans la société. Au XVe siècle, il avait conquis un grand prestige; dès le XVIe siècle, il ne releva que de lui-même, et il conserva, jusqu'à la Révolution, la disposition de son tableau.

Le barreau joua un rôle considérable au moment de la Révolution : cent quatre-vingt-trois avocats furent envoyés par le tiers état à l'Assemblée constituante, et y apportèrent leur science, leur éloquence, mais aussi leurs préjugés et leurs illusions. Ils sacrifièrent souvent des institutions éprouvées à des idées plus généreuses que praticables. C'est ainsi qu'ils prêtèrent eux-mêmes les mains à la désorganisation de leur ordre, que des lois et decrets durent successivement reconstituer. A partir du coup d'Etat du 18 brumaire jusqu'à la Restauration, le barreau dut se renfermer exclusivement dans la pratique des affaires judiciaires. Le décret du 14 décembre 1810 le mit dans la main des procureurs généraux et des ministres de la justice.

Après avoir applaudi au retour de la royauté, le barreau devint promptement hostile à ses tendances, et dans ses rangs se recruta l'opposition. Il suffit de citer les frères Dupin, Manguin, Mérilhou, Barthe, Odilon Barrot, etc.; Berryer, Hennequin et d'autres représentaient brillamment l'opinion monarchiste. L'ordonnance du 22 novembre 1822, qui, sur certains points, lui donnait de précieuses prérogatives, ne le réconcilia pas avec le gouvernement.

La révolution de 1830 fut favorable au barreau.

Sous le gouvernement de Louis-Philippe, il se partagea entre les différents partis, et fut pour beaucoup dans la révolution qui, le 24 février 1848, proclama la république.

— *Le barreau à l'étranger.* La puissance du barreau est partout proportionnée à la mesure de liberté politique dont jouissent les sociétés. En Autriche, les avocats ont été, jusqu'à la loi du 6 juillet 1868, de véritables fonctionnaires. En Allemagne, les avocats sont à la fois avocats et avoués; la loi du 18 juillet 1878 a réglementé de nouveau leur corps; la profession est libre, sous la condition d'une vérification d'aptitude. En Russie, il y a des avocats assermentés autorisés, par la loi du 20 novembre 1864, à se constituer en corporation, et des avocats, non assermentés, agréés par un ou plusieurs tribunaux moyennant une redevance annuelle. En Angleterre, le barreau existe à tous les degrés de juridiction, et jouit d'honneurs et de franchises considérables. (V. BARRISTER.) En Italie et en Belgique, le barreau a une organisation semblable à celle du barreau en France. En Suisse, l'organisation du barreau varie suivant les cantons, mais il ne forme nulle part un ordre des avocats constitué comme en France, et la surveillance en est le plus souvent confiée à un tribunal suprême.

BARREAU (François), tourneur, né à Toulouse en 1731, mort en 1814. Il s'établit à Avignon, puis à Paris. Il a exécuté des pièces d'ivoire d'une délicatesse merveilleuse, qui contiennent jusqu'à dix pièces différentes, les unes dans les autres, travaillées dans le même bloc, évidées et fouillées avec une finesse extraordinaire. On cite la merveille connue sous le nom de *kiosque*, et que Napoleon Ier fit placer à Trianon. Plusieurs de ses petits chefs-d'œuvre figurent au Conservatoire des arts et métiers.

BARREAUX (sieur DES). V. DES BARREAUX.

BARRE-DE-MONTS (LA), comm. et port de la Vendée, arrond. et à 60 kilom. des Sables-d'Olonne, en face de l'île de Noirmoutier; 1.535 hab. Marais salants aux environs.

BARREFORT (de *barre*, et *fort*) n. m. La plus grosse pièce de bois tiréo d'un sapin; celle qui comprend le cœur de l'arbre.

BARREIRO, ville du Portugal (Estrémadure), sur l'estuaire du Tage; 4.000 hab. Ch.-l. de concelho; 4.800 hab.

BARREIROS, comm. de l'Espagne (Galice [prov. de Lugo]); 4.650 hab. Carrières de pierres; toiles de lin.

BARREL n. m. Douve de petite dimension, que l'on nomme aussi DOUVELLE ou DOUELLE.

BARRELIÈRE (de *Barrelier*, nom d'un botan. franç. du XVIIe s.) n. f. Syn. de BARLÉRIE.

BARRÊME (*ba-rèm'* — de *Barrême*) n. m. Arithm. V. BARÈME, orthogr. préférée par l'Acad.

— *Art de Barrême* ou *Barême*, ou *Barème*, Art de calculer.

BARRÊME (Bertrand-François), arithméticien, comme il s'appelait lui-même, né à Lyon en 1640, mort à Paris en 1703. Il professa les mathématiques à Paris, et, après avoir eu le titre de « professeur du roi en mathématiques », reçut celui d'« expert » pour tous les comptes et calculs de la Chambre des comptes, à Paris. Il est surtout connu par la publication du *Livre des comptes faits* (1682), petit manuel d'arithmétique élémentaire resté assez longtemps en usage, et qui, de son nom, s'est d'abord appelé *barrême*, puis *barème* (ou *bareme*). Il est également l'auteur de manuels du même genre sur le calcul des intérêts, les monnaies étrangères, les changes, etc.

Bertrand Barrême.

BARRÈME, ch.-l. de cant. des Basses-Alpes, arrond. et à 18 kilom. de Digne, au confluent des deux Asses de Blieux et de Clumane; 865 hab. Source minérale. — Le cant. a 8 comm. et 2.595 hab.

BARREMENT (*ba-re* — rad. *barrer*) n. m. Art vétér. Ligature des veines d'un cheval.

— Comm. En T. de banque. Precautions prises pour éviter la soustraction de chèques. Elles consistent à tracer au recto des signes conventionnels connus des intéressés seuls.)

BARREMIEN (*ba-re-* — de *Barrême*, nom de lieu) n. m. et adj. Nom donné par Coquand à l'étage urgonien de d'Orbigny. A Barrême (Basses-Alpes), ce terrain est caractérisé par le *Toucasia difficile* et par l'apparition d'une nouvelle faune ou dominent les *pulchellia*. On a donné le nom de *rhodanien* à la partie supérieure de cet étage. Le barremien se trouve sur l'étage néocomien et sous l'étage aptien.

BARREN (les *Stériles*), groupe d'îles sur la côte occidentale de Madagascar, dans le canal de Mozambique, occupant une partie du banc de Pracel.

BARRÉOLES (rad. *barre*) n. f. pl. Gymn. Appareil servant à divers exercices, formé de quatre poteaux reliés entre eux et de deux barres de fer mobiles. — *Une* BARRÉOLE.

Barréoles.

BARRER (*ba-ré*) v. a. Fermer au moyen d'une barre : BARRER *une porte, une fenêtre.*

— Par ext. Obstruer, fermer, couper : BARRER *le chemin, le passage à quelqu'un.* BARRER *la rivière, la rue.*

— Fig. *Barrer le chemin à quelqu'un* ou *Barrer quelqu'un*, Lui faire obstacle, contrarier ses projets.

— Effacer, rayer, biffer : BARRER *une phrase, un compte.*

— Chir. méd. et vétér. Lier, en parlant d'un vaisseau : BARRER *une veine.*

— Jeux. *Barrer les dés*, Annuler le coup, au moment où les dés sortent du cornet. V. CREPS.

— Manèg. *Barrer des chevaux*, Les séparer au moyen d'une barre ou bat-flanc.

— Mar. *Barrer trop un navire*, Porter son gouvernail trop à droite ou à gauche, ce qui gêne sa marche.

— Méd. vétér. Ce verbe a plusieurs significations en médecine vétérinaire. || *Barrer la seime*, C'est river les deux bords de la *seime* à l'aide d'un clou passé à travers les deux lèvres. (V. SEIME.) || *Barrer la veine*, C'est extirper entre deux ligatures une veine superficielle, dans certains cas d'engorgement de membre, opération barbare aujourd'hui abandonnée. || *Barrer le farcin*, C'est faire la même opération que ci-dessus sur une corde de farcin, opération plus rationnelle, mais qui ne se fait plus depuis que l'on sait que les mots *farcin* et *morve* sont synonymes.

— Techn. Étayer, fortifier au moyen d'une barre : BARRER *une table, un châssis.* || Agiter avec une barre, en parlant des poches de soie plongées dans un bain.

— Vénerie. *Barrer une enceinte*, La traverser avec un limier, pour lever la bête. || *Barrer la voie.* En parlant d'un chien, Sortir à tout moment de la voie.

— v. n. Tenir, manœuvrer le gouvernail : BARRER *adroitement.*

Barré, ée part. pass. employé adjectiv. du v. Barrer.

— Blas. Se dit dans le même sens que « bandé », et *barré-contrebarré* dans le même sens que « bandé-contrebandé ».

— Chir. *Dent barrée*, Dent dont les racines, écartées ou tortueuses, emportent, dans l'extraction, une portion de l'arcade alvéolaire. || *Os* ou *Bassin barré*, Bassin de femme chez lequel la symphyse du pubis a pris un développement excessif dans le sens transversal. || *Femme barrée*, Femme dont le bassin est barré.

Ecu barré de gueules à trois barres d'or.

— Mar. *Vergue barrée*, Nom donné à la grande vergue du mât d'artimon carré, qui ne porte jamais de voile. Les bras qui manœuvrent cette vergue s'appellent *bras barrés*. La vergue barrée, ainsi que l'ancienne vergue de civadière du beaupré, s'appellent aussi *vergues sèches*.)

Se barrer, v. pr. Être barré : *Rivière qui peut se* BARRER *facilement.*

— Fig. Se faire obstacle à soi-même : *L'abbé de Mailly était fort attentif à ne* SE BARRER *sur rien.* (St-Sim.)

— ANTON. **Débarrer.**

BARRÉRIE n. f. Bot. Syn. de PORAQUÉBE.

BARRÉS (*ba-ré*) n. m. pl. Nom qu'on donnait autrefois aux carmes, parce qu'ils portaient des manteaux divisés par quartiers blancs et noirs. — *Un* BARRE.

BARRES (Jean DES), chevalier français, né vers la fin du XIIe siècle. Il fut fait prisonnier à Mansourah, et mourut en 1289. La famille des Barres, qui avait fourni des hommes d'armes qui s'étaient illustrés, s'éteignit avec lui.

BARRÈS (Maurice), littérateur français, né à Charmes (Vosges) en 1862. Il fit ses études au lycée de Nancy, et se rendit en 1882 à Paris, où il écrivit presque aussitôt dans les revues des « jeunes ». *Sous l'œil des Barbares* (1888), *Un homme libre* (1889), *le Jardin de Bérénice* (1891) forment une sorte de trilogie : l'unité intime s'en rapporte à l'« égotisme » (culte du *moi*). Dès 1888, il avait pris parti pour le général Boulanger et, élu député de Nancy en 1889, il avait siégé à la Chambre jusqu'en 1893. Cette dernière année, il publie *le Culte du moi, examen de trois idéologies*, et *l'Ennemi des lois*, où son individualisme répudie toute discipline sociale. En 1894, il fait représenter *Une journée parlementaire*, comédie de mœurs, puis fait paraître, en 1895, *Du sang, de la volupté et de la mort*, recueil de commentaires psychologiques, qui trahissent par endroits des besoins de sympathie et des préoccupations de solidarité. Enfin, en 1897, il donne *les Déracinés*, et, en 1900, *l'Appel au soldat*, volumes faisant partie de la trilogie : *le Roman de l'énergie nationale*, où il dénonce un égotisme qui a failli le dévorer, et, prenant à parti le régime social, proteste contre ce qu'il appelle « la désagrégation de la France ».

Barres.

Souvent obscur, presque toujours maniéré, subtil, Barrès se plaît dans les raffinements et les complications. Mais c'est un analyste très délicat, à la façon de son maître Stendhal. Il est aussi un très habile styliste, qui, s'il pèche d'ordinaire par l'affectation, n'en a pas moins écrit, dans une langue à la fois aiguë et fluide, des pages tout à fait exquises.

BARRESWIL (Charles-Louis), chimiste français, né à Versailles en 1817, mort en 1870. Son maître, Pelouze, le mit à la tête de son laboratoire-école, puis il professa la chimie à l'école Turgot et à l'Ecole supérieure du commerce. En 1865, il fonda la Société de protection des enfants employés dans les manufactures. On lui doit de remarquables travaux sur l'acide sulfurique, sur les couleurs. Outre des mémoires, il a publié en collaboration : *Appendice à tous les traités d'analyse chimique* (1848); *Chimie photographique* (1854); *Dictionnaire de chimie industrielle* (1861-1868); *Répertoire de chimie appliquée* (1866).

Barreswil (LIQUEUR DE), réactif appelé aussi *cuprotartrate de potassium* ou *réactif cupropotassique*, et pouvant servir à reconnaître la présence du sucre dans un liquide.

BARRETO (Francisco DE), capitaine portugais, né au commencement du XVIe siècle, mort en 1574. Gouverneur des Indes (1555-1558), il exila Camoëns à Macao. En 1569, il fut chargé de conquérir les régions comprises entre les côtes d'Abyssinie et le Cuanza, et désignées sous le nom de *Monomotapa*. Barreto pénétra assez avant en Afrique, mais il mourut sur les bords du rio Sena.

BARRETO DE RESENDE (Pierre), historien portugais, né vers la fin du XVIe siècle, mort à Lisbonne en 1651. Fixé à Goa, il rassemble les éléments de son grand ouvrage, dont le manuscrit se trouve à la Bibliothèque nationale. L'ouvrage est généralement connu sous le titre *Livro do estado da India oriental.*

BARRETON (*ba-re* — dim. de *barre*) n. m. Petite barre.

BARRETONE (*ba-re* — rad. *barrette*) n. f. Bonnet de cérémonie du grand maître de Malte.

BARRETT (George Henry), habile acteur comique des Etats-Unis, né à Exéter (Angleterre) en 1794, mort en 1860. Il remporta de grands succès en Amérique, et dirigea les théâtres de Bowery et de Broadway, à New-York.

BARRETT (Elisabeth). V. BROWNING.

BARRETTADE (*ba-rè-tad'* — rad. *barrette*) n. f. Autref., Coup de chapeau, salut obséquieux.

BARRETTE ou **BARETTE** (*ba-rèt'* — de l'ital. *baretta*, même sens) n. f. Sorte de petit bonnet plat : *La* BARRETTE *fut, chez les Romains, la marque de la liberté.* (Méryeray.)

— Fig. *Parler à la barrette de quelqu'un*, Donner une calotte, un soufflet, qui fait tomber la coiffure, et, par ext., Parler sans ménagement. (Vieux.)

Barrette : 1. De cardinal; 2. De prêtre.

— Bonnet noir à trois ou quatre cornes, que portent les ecclésiastiques. || Bonnet rouge à trois cornes, spécial aux cardinaux. || *Recevoir la* BARRETTE, Être nommé cardinal.

BARRETTE (*ba-rèt'* — dim. de *barre*) n. f. Pivot au centre du barillet d'une montre. || Rayon d'une roue de montre. || Petite pièce de la platine faisant mouvoir une roue de montre. || Lame doublant, à l'intérieur, une tabatière. || Petite barre maintenant une chaîne de montre à la boutonnière. || Sorte de broderie. || Petite barre. || Partie d'une boucle. || Plaque du tiroir de distribution de vapeur des machines qui ouvre ou ferme successivement les orifices d'introduction de la vapeur de la chaudière et d'évacuation, au condenseur, de cette vapeur qui a travaillé. C'est la dimension des barrettes qui fixe et permet de modifier la régulation des tiroirs. Elle glisse à frottement doux sur la bande du cylindre, et assure l'étanchéité entre les deux faces du tiroir.)

BARREUR (*ba-reur'*) n. m. Celui qui tient la barre du gouvernail d'une petite embarcation : BARREUR *adroit.*

BARRHEAD, ville d'Ecosse (comté de Renfrein), sur la Levera, affluent du White Cart; 3.200 hab. Mines de fer et de houille, filatures et fabriques de tissus.

BARRI (*ba-ri*) n. m. Nom vulgaire du jeune verrat.

BARRIAS (*ba-ri-ass*) [*Félix-Joseph*], peintre français, né à Paris en 1822. Son père, qui était peintre sur porcelaine, lui apprit les éléments du dessin. Il passa ensuite dans l'atelier de Léon Cogniet, et remporta le premier grand prix de Rome en 1844. Son tableau *les Exilés de Tibère*, envoi de Rome, exposé en 1851, est une page maîtresse qui fut accueillie par la critique et le public avec des éloges sans restrictions : la franchise de l'exécution, l'habileté du coloris, la vigueur des attitudes, l'heureux ajustement des draperies, l'expression mélancolique des figures, tout dénotait dans cette œuvre un goût sûr et de sérieuses études, et promettait à la France un bon peintre de plus. Félix Barrias obtint une médaille de 1re classe pour ce tableau, qui est resté son œuvre capitale, et n'a cessé de prendre part aux Salons depuis 1840. Il a en outre exécuté, dans la chapelle Sainte-Geneviève, à l'église de la Trinité, à Paris, des peintures murales distinguées. Barrias a été promu officier de la Légion d'honneur en 1898.

BARRIAS (*ba-ri-ass*) [*Louis-Ernest*], sculpteur, frère du précédent, né à Paris en 1841. Il reçut d'abord les leçons de son frère, puis entra chez Léon Cogniet; mais, se sentant porté vers la sculpture, il se plaça sous la direction de Cavelier et de Jouffroy, et suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts. Prix de Rome en 1865, il exposa au Salon de 1870 une statue en marbre : *Jeune fille de Mégare*, qui lui valut une médaille. Le *Serment de Spartacus*, groupe en marbre, et la *Fortune et l'Amour*, groupe en bronze, qu'il envoya au Salon de 1872, furent très remarqués. La première de ces œuvres avait un grand caractère, la seconde infiniment de grâce; aussi le jury décerna-t-il à Barrias une 1re médaille. Depuis lors, il a exposé *la Religion* et *la*

Louis Barrias.

Charité, statues en plâtre (1873); un *Monument funéraire* (1874). En 1878, il termina, pour le pavillon de Marsan, *la Comptabilité*, bas-relief de pierre, et, cette même année, il enveya au Salon *les Premières Funérailles*, plâtre représentant Adam et Ève emportant le corps d'Abel. Cette œuvre, d'un réel mérite, valut à son auteur la médaille d'honneur et la décoration. Depuis lors, Barrias n'a cessé de produire (statues de *Bernard Palissy*, de *Mozart*, monument de la *Défense de Paris*, au rond-point de Courbevoie, etc., sans parler d'un grand nombre de bustes). Barrias a été nommé membre de l'Académie des beaux-arts en 1881. Le dernier ouvrage de cet artiste consciencieux et correct, au Salon de 1897, est un monument commémoratif de l'*Expédition de Madagascar*, où se remarquait une figure charmante, sous les traits d'une jeune Malgache abritée par le drapeau de la France.

BARRICADE (*ba-ri* — de *barrique*, les barriques étant souvent utilisées à faire des *barricades*) n. f. Barrière, retranchement, que l'on improvise pour arrêter l'ennemi en entassant dans une rue, un passage, tous les matériaux qui tombent sous la main : *Faire, construire, élever, enlever une* BARRICADE.

— Par ext. Guerre civile, lutte acharnée : *On a fait des* BARRICADES *contre la monarchie; n'en fera-t-on jamais contre la bureaucratie ?* (E. de Gir.)

— Par anal. Obstacle naturel : *Les îles Lucayes, longue* BARRICADE *qui ferme le golfe du Mexique.* (V. Hugo.)

— Fig. Opposition, difficulté : *Louvois, esprit audacieux, accoutumé depuis longtemps à forcer toutes les* BARRICADES. (L'abbé de Choisy.)

— ENCYCL. Dr. pén. V. INSURRECTION.

Barricades (JOURNÉES DES) [12 mai 1588 et 27 août 1648]. — Au printemps de l'année 1588, les passions politiques et religieuses en étaient arrivées à un tel degré d'intensité que, pour tout le monde, une révolution dans la capitale était imminente. L'esprit de haine contre Henri III, qui tous les jours s'accentuait parmi les Parisiens, était justifié autant par la vie scandaleuse que menait le roi que par sa faiblesse, son indécision; aussi souhaitait-on sinon sa mort, du moins sa déchéance. Les *Seize* (magistrats municipaux placés à la tête de chacun des seize quartiers de la ville) et les ligueurs appelaient ouvertement le duc de Guise à entrer dans Paris, comme leur libérateur, pour détrôner Henri III. Le duc s'y décida, en effet, le 9 mai, mais suivi seulement de quelques gentilshommes. Il eut la hardiesse de se présenter au Louvre devant le roi, qui n'osa pas le faire arrêter; et, durant deux jours, les entrevues se renouvelèrent entre les deux adversaires, sans que ni l'un ni l'autre ne démasquât ses projets. Enfin, dès le matin du 12 mai, la ville entière fut occupée par les troupes royales, au nombre de plus de 6.000 hommes. C'en était fait de la Ligue si les Parisiens, avec une ardeur et un ensemble extraordinaires, ne s'étaient mis à élever dans toutes les rues des *barriquades*, — c'est-à-dire des barriques pleines de terre, — et, abrités derrière ces remparts, à tirer sur les soldats du roi ou à faire pleuvoir sur eux des projectiles de tout genre. La victoire leur resta sans peine, mais ils n'en abusèrent pas, et la journée fut, en somme, peu meurtrière. Quant à Henri III, se sentant momentanément vaincu, il s'enfuit à cheval par les Tuileries, gagna Saint-Cloud, et de là Chartres, jurant qu'il ne rentrerait que par la brèche dans cette ville ingrate.

— Soixante ans plus tard, les barricades parisiennes devaient avoir une seconde fois raison de la volonté royale. Le 27 août 1648, ce fut pour la défense des libertés parlementaires que les Parisiens les élevèrent. Mazarin avait fait arrêter plusieurs membres du Parlement, parmi lesquels le plus populaire, Broussel, afin d'intimider la cour de justice qui présentait sans cesse des remontrances et se refusait à enregistrer les édits. Les barriques remplies de terre reparurent dans toutes les rues, aux cris mille fois répétés de : *Vive Broussel! vive le Parlement! mort au Mazarin!* C'était l'ambitieux cardinal de Retz qui avait fomenté cette émeute, qu'il a si bien racontée dans ses éloquents *Mémoires*. Pendant toute la journée, les barricades se dressèrent si menaçantes que la reine mère, après avoir déclaré qu'elle ne céderait pas, se décida cependant à rendre Broussel à la liberté; et, aussitôt après, dit Retz, Paris, en moins de deux heures, parut plus tranquille qu'on ne l'avait jamais vu le vendredi saint. V. FÉVRIER, JUILLET (*Journées de*).

Barricade (LA), tableau d'Eugène Delacroix (1831). Cette page, en quelque sorte unique dans l'œuvre de Delacroix, fit une sensation profonde. La révolution victo-

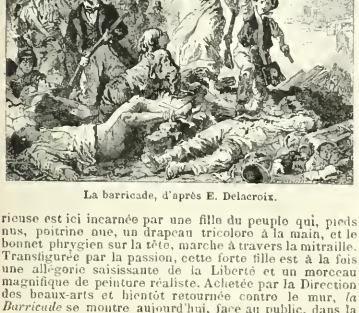

La barricade, d'après E. Delacroix.

rieuse est ici incarnée par une fille du peuple qui, pieds nus, poitrine nue, un drapeau tricolore à la main, et le bonnet phrygien sur la tête, marche à travers la mitraille. Transfigurée par la passion, cette forte fille est à la fois une allégorie saisissante de la Liberté et un morceau magnifique de peinture réaliste. Achetée par la Direction des beaux-arts et bientôt retournée contre le mur, *la Barricade* se montre aujourd'hui, face au public, dans la belle salle du XIXe siècle français, au Louvre.

BARRICADER (*ba-ri*) v. a. Fermer au moyen de barricades : BARRICADER *une rue.*

— Par ext. Fermer soigneusement : BARRICADER *sa maison contre les importuns.*

— Fig. Isoler, empêcher certains rapports, certaines communications : *On s'enferme de plus en plus, on* BARRICADE, *on bouche solidement sa porte et son esprit.* (Michelet.)

— v. o. Élever des barricades : *Autrefois, au moindre mécontentement, Paris* BARRICADAIT.

Se barricader, v. pr. S'isoler, se fortifier au moyen de barricades : *Insurgés qui se* BARRICADENT *dans les rues.* ‖ Fig. *Désir, idée qui se* BARRICADE *dans la cervelle.*

— Par ext. S'enfermer très soigneusement : SE BARRICADER *dans sa chambre.* ‖ Se tenir en garde : SE BARRICADER *contre un beau parleur.*

BARRICADEUR (*ba-ri*) n. m. Faiseur de barricades. (Peu usité.)

BARRICAGE (*ba-ri-kaj*) n. m. Nom commercial des merrains provenant de l'Inde.

BARRIER (*ba-ri-é*) n. m. Monn. Ouvrier qui manœuvrait la barre du balancier à monnayer.

— Cout. anc. Employé qui percevait les droits de barrage.

BARRIÈRE (*ba-riè'r'* — rad. *barre*) n. f. Clôture formée d'un assemblage de pièces de bois ou de métal : *Ouvrir, fermer, escalader une* BARRIÈRE. *On établit des* BARRIÈRES *de protection devant les édifices en construction ou en réparation.*

— Par ext. Porte d'une ville : *Les* BARRIÈRES *de Paris.* ‖ Bureau à l'entrée d'une ville où l'on perçoit les droits d'octroi : *Marchandises confisquées à la* BARRIÈRE. ‖ Tout bureau où l'on perçoit un péage, un droit de douane, etc. : *Autrefois, des* BARRIÈRES *séparaient les provinces.* ‖ Zone qui entoure extérieurement les barrières de Paris : *Aller boire du petit bleu à la* BARRIÈRE. *Rôdeur de* BARRIÈRE.

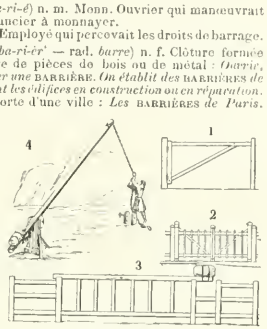

1. 2. 3. Barrières diverses. — 4. Barrière à bascule, usitée au moyen âge pour barrer le chemin à la cavalerie.

— Palissade qui, dans les tournois, coupait la lice en deux, et que les champions se disputaient : *Forcer, rompre, enlever la* BARRIÈRE. ‖ *Tenant de barrière*, Chevalier qui défendait la barrière. ‖ Sorte de palissade qui, dans les cirques et les établissements analogues, séparent les spectateurs de ceux qui jouent un rôle actif.

— Par anal. Obstacle matériel qui sert de séparation, de sauvegarde ou de défense : *Les Pyrénées sont une* BARRIÈRE *naturelle entre la France et l'Espagne.*

— Fig. Empêchement, obstacle, impossibilité ou grande difficulté, tout ce qui retient dans certaines limites : *Les préjugés sont autant de* BARRIÈRES *qui arrêtent d'abord les esprits superficiels et paresseux.* (Nicole.)

— Anat. *Barrière des apothicaires*, La *valvule iléo-cæcale* ou valvule de Bauhin.

— Ch. de fer. Les barrières de passages à niveau servent à fermer l'accès de ces passages en cas de besoin. Elles sont en fer ou en bois et se divisent en *barrières à bascule* ou *oscillantes*, à *pivot*, et enfin *roulantes*. Elles se manœuvrent à la main ou à distance, suivant la catégorie à laquelle elles appartiennent.

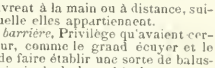

Barrière roulante.

— Cout. anc. *Droit de barrière*. Privilège qu'avaient certains officiers de la cour, comme le grand écuyer et le doyen des maréchaux, de faire établir une sorte de balustrade devant la porte principale de leurs hôtels.

— Législ. anc. *Barrière des sergents*, Pavillon où les officiers publics alors appelés *sergents* se tenaient pour attendre les pratiques.

— Mét. Petite bande en or, argent, etc., dans laquelle l'ouvrier metteur en œuvre arrête le ruban d'un bracelet.

— Poét. Obstacle fictif que l'on est supposé franchir pour entrer en lice ou pour pénétrer quelque part : *La* BARRIÈRE *de l'éternité s'ouvrira devant moi.* (J.-J. Rouss.)

La victoire, en chantant, nous ouvre le *barrière*.
M.-J. CHÉNIER.

— Ponts et chaussées. *Barrières de dégel*, Barrières interrompant momentanément la circulation des fardiers sur les routes, au moment du dégel.

— ENCYCL. Fortif. Au moyen âge, Paris, ville fortifiée, n'avait pas de *barrières*, mais des portes. Sous Louis XIV, la création l'impôt qu'on nomme *octroi* nécessita l'établissement de barrières aux entrées de la ville; barrières plusieurs fois reculées en raison de l'extension que prenaient les faubourgs. En 1784, les fermiers généraux obtinrent du roi que, pour mieux assurer la perception des droits et éviter les fraudes, la ville fût entourée d'une muraille continue, dont le tracé est représenté aujourd'hui par la ligne des boulevards dits « extérieurs ». Les Parisiens ne purent protester que par des épigrammes ou des traits, dont le plus court est celui-ci :

Le mur murant Paris rend Paris murmurant.

Quand la Révolution éclata, le mur d'enceinte n'était pas complètement achevé; en juillet 1789, le peuple mit le feu à la plupart des barrières; et en fait, jusqu'à l'an V, l'octroi de Paris n'exista plus. Il fut alors rétabli sous le nom de « octroi de bienfaisance »; le mur fut réparé, terminé, et la construction des pavillons de perception confiée à l'architecte Ledoux. La loi du 16 juin 1859, qui reculait l'octroi de Paris, à dater du 1er janvier suivant, au périmètre des fortifications, a eu pour conséquence la démolition du mur d'enceinte et la désaffectation des bâtiments de ses barrières.

— BIBLIOGR. : Alfred Delvau, *Histoire anecdotique des barrières de Paris* (Paris, 1865).

Barrière de Clichy (COMBAT DE LA), tableau d'Horace Vernet. V. CLICHY.

BARRIÈRE, dit **La Barre** (Pierre), batelier sur la Loire, natif d'Orléans, exécuté à Melun en 1593. Il avait été soldat du duc de Guise. Par fanatisme religieux, convaincu que Henri IV était un ennemi de la religion catholique, il résolut de le tuer. Il fut arrêté à Melun par un gentilhomme de la suite du roi, nommé Brancaléon, au moment où il allait exécuter son crime.

BARRIERE (Dom Juan DE LA), fondateur de la congrégation des feuillants, né en 1544 à Saint-Céré (Quercy), mort à Rome en 1600. Il fit profession à Toulouse en 1575, et résolut de faire revivre dans son ordre la règle de saint Bernard. Pendant la Ligue, il resta fidèle à Henri III. Quelques-uns de ses religieux, entraînés par les ligueurs, se mirent en révolte ouverte contre lui. Dénoncé au pape Sixte V comme suspect d'hétérodoxie, il fut dépouillé de son abbaye, interné à Rome, puis absous par Clément VIII.

BARRIERE (Théodore), auteur dramatique, né et mort à Paris (1823-1877). Simple employé au ministère de la guerre, il se lia avec divers auteurs dramatiques, et fit d'abord représenter quelques petites pièces insignifiantes : *Jeanne de Naples, Rosière et Nourrice, les Portraits* (Comédie-Française, 1848). La *Vie de Bohême*, de Murger, habilement mise en scène par lui (Variétés, 1851), fut son premier triomphe; les *Filles de marbre* (Vaudeville, 1853), et *les Faux Bonshommes* (1856), le placèrent au premier rang des auteurs aimés du public. Ce sont ses deux meilleures pièces, et elles eurent une assez grande influence sur le théâtre contemporain. Si Barrière n'a pas absolument créé le type de Desgenais, cet Alceste moderne, mêlé de Figaro et de Diogène, c'est lui du moins qui l'a vulgarisé sur la scène; à ce point que, depuis *les Filles de marbre*, on citerait peu de comédies où, sous une peau quelconque, ne perce quelque peu l'oreille du Desgenais de Barrière. Dans *les Faux Bonshommes*, on trouve des scènes comiques de premier ordre. *Les Fausses Bonnes femmes* (1858) furent loin d'obtenir le même succès. Parmi les autres pièces marquantes de Th. Barrière, nous nous contenterons de citer : *l'Héritage de Monsieur Plumet* (Gymnase, 1858); *Cendrillon* (1858); *l'Outrage* (Porte-Saint-Martin, 1859); *les Gens nerveux* (1859); *le Feu au couvent* (Comédie-Française, 1859); *Une corneille qui abat des noix* (1862); *le Jardinier et son seigneur*, opéra-comique, musique de Léo Délibes (Théâtre-Lyrique, 1863); *Aux crochets d'un gendre* (1864); *Un ménage en ville* (1864); *les Jocrisses de l'amour* (1865); *Malheur aux vaincus* (1865), pièce qui fut interdite par la censure, et ne fut représentée qu'en mars 1870; *les Brebis galeuses* (1866); *le Chêne* (1866); *le Sacrilège* (1869); *Théodoros* (1869); *les Bêtises du cœur* (1871); *le Gascon* (1873), grand drame qui eut un assez grand succès; *les Scandales d'hier* (1875). La plupart de ces pièces ont été écrites en collaboration avec E. Capendu, Lambert Thiboust, Ed. Plouvier, V. Sardou, Léon Beauvallet, etc. Ses dernières œuvres furent : *les Demoiselles de Montfermeil* (1877), comédie que l'on jouait au moment de sa mort, et *Tête de linotte*, qui fut achevée par Gondinet (1882). — Comme auteur dramatique, Th. Barrière est inégal, heurté, violent; il manque de style vraiment littéraire, mais il sait dessiner et développer un caractère, le mettre en scène et donner à ses personnages des saillies à l'emporte-pièce. Il a des situations et des mots réellement comiques.

Théodore Barrière.

Barrière (TRAITÉS DE LA), nom donné aux deux traités de 1709 et de 1715, remettant aux états généraux des Provinces-Unies la garde de plusieurs places des Pays-Bas espagnols, en vue d'opposer une barrière à une invasion de la Hollande. La paix de Ryswick avait consacré l'occupation de huit de ces places (1697). Par le traité du 29 octobre 1709, l'Angleterre, qui venait de conquérir les Pays-Bas sur les Hollandais, remit à ceux-ci toutes les places de ces provinces, dans des conditions qui leur en assuraient la réalité du pouvoir. Quand la paix d'Utrecht les eut données à l'empereur, celui-ci ne put s'affranchir de cette servitude, quoiqu'il se déclarât capable de défendre seul la barrière. Par le traité du 15 novembre 1715 (remanié en 1718 et garanti par l'Angleterre), il laissa aux Hollandais la garde de Namur, Tournai, Menin, Furnes, Warneton, Ypres et Knocke, s'engagea à leur fournir par an 500.000 florins pour l'entretien de quinze mille hommes employés à la garnison de ces places, et leur céda Saint-Donat (aux bouches de l'Escaut) et Venloo. Enfin ce qui découvrait le but essentiellement personnel des Hollandais, le port d'Anvers devait demeurer fermé au commerce étranger. C'était un partage de la souveraineté au profit des Provinces-Unies.

— BIBLIOGR. : Dumont, *Corps diplomatique*, t. II, part. II, p. 4; Gachard, *Histoire de la Belgique au commencement du XVIIe siècle* (Bruxelles, 1880).

BARRILI (Antoine-Jules), littérateur et homme politique italien, né à Gênes en 1836. Il prit part à la campagne de 1859, à celle de Garibaldi dans le Tyrol en 1866 et à l'expédition romaine de 1867. Nous citerons, parmi ses romans et nouvelles : *l'Orme et le Lierre; Sainte Cécile; la Nuit du commandeur* (1876); *Cœur fer, cœur d'or* (1877); *les Confessions de Galberto* (1877); *Diane d'Embriaci* (1877); *Titus Caius Sempronius* (1877), peinture des mœurs de l'ancienne Rome; *Sémiramis; le Merle blanc*; etc. Sous le titre de *Lutèce*, il a publié des lettres fort intéressantes, écrites de Paris. Il a fait paraître aussi des *Portraits contemporains : Cavour, Bismarck, Thiers et le Portrait du diable* (1882), où il peint les artistes de la Renaissance.

BARRILLIER (*ba-ri-llé* [*ll* mll.] n. m. V. BARILLARD.

BARRIN (Jean), littérateur français, né à Rennes en 1640, mort en 1718. Il fit des traductions en vers des œuvres d'Ovide (1676-1701); on lui attribue *Vénus dans le cloître ou la Religieuse en chemise* (1683), ouvrage érotique paru sous le nom de l'abbé Duprat. Barrin devint plus tard grand chantre et chanoine de Nantes. En 1703, il reçut la prêtrise et, le jour même, l'évêque de Nantes le nomma son grand vicaire. Outre les ouvrages précités, on lui doit la *Vie de Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne* (1704).

BARRINGTON (John Shute, vicomte), publiciste et homme politique anglais, né à Théobald en 1678, mort

en 1734. Il fut membre du parlement (1714-1723), et reçut en 1720 le titre de vicomte. Ses principaux ouvrages sont : *Les Droits des protestants non conformistes* 1705 ; *Miscellanea sacra* (1725, etc. — Son fils, DAINES, savant anglais, né en 1727, mort en 1800, s'adonna à l'étude des sciences naturelles et des antiquités, et remplit des fonctions importantes. Il était membre de la Société royale. Ses principaux ouvrages sont : *Observations on the Statutes chiefly the most ancient from magna Charta*, etc., livre souvent réédité ; *the Naturalist's Calendar* 1767 ; *Miscellanies* (1780), etc.

BARRINGTONIE, de *Barrington*, n. d'homme) n. f. Genre de myrtacées, type de la tribu des *barringtoniées*, renfermant des arbres ou arbustes des régions tropicales de l'Asie, de l'Afrique et de l'Australie.

BARRINGTONIÉES n. f. pl. Tribu de la famille des myrtacées, ayant pour type le genre *barringtonie*. — *Une* BARRINGTONIÉE.

BARRIOS (Los), ville d'Espagne (Andalousie, prov. d'Algésiras) ; 5.475 h.

Barringtonie : *a*, fleur ; *b*, fruit.

BARRIOS ou **PUERTO BARRIOS**, ville de l'Amérique centrale (Guatémala). C'est le seul port du Guatémala sur l'Atlantique.

BARRIOS (Gerardo), général et homme politique du Salvador, né vers 1809, mort en 1865. Après avoir pris part à la guerre contre les flibustiers de Walker, il tenta un coup de main, qui avorta, contre le président Campo 1857. Ministre des relations extérieures sous le président Santin, il le renversa (janv. 1859) ; il gouverna sous le nom de deux présidents provisoires ; il se fit presque aussitôt lui-même élire d'abord président provisoire (avr. 1859, puis président pour six ans (janv. 1860), et se fit confier la dictature (févr.). Il transporta la capitale de Cajutepeque à San-Salvador, fit réorganiser son armée par des officiers français, imposa aux prêtres un serment constitutionnel, etc. En 1862, il entra en guerre avec Carrera, président du Guatémala, qui représentait les idées conservatrices ; le Honduras s'allia à Barrios, le Nicaragua à Carrera. Barrios, battu, s'enfuit (oct. 1862) ; il fut arrêté sur le territoire du Nicaragua (juin 1865), et livré à son successeur, Dueñas, qui le fit fusiller (avr. 1865).

BARRIOS (Justo Rufino), homme politique américain, né en 1835 à San-Lorenzo (Guatémala), mort en 1885 à Chalchuapa (Salvador). Il prit part, en 1867-1869, à l'insurrection libérale dirigée vainement par Serapio Cruz contre Cerna, président du Guatémala. Réfugié au Mexique, il recommença la lutte en 1871, battit Cerna, et fit proclamer Granados président de la république ; il le renversa en 1873, se fit élire et gouverna dictatorialement ; il fut réélu en 1876 pour quatre ans, en 1880 pour six ans. Il prit, comme programme de politique extérieure, l'union de l'Amérique centrale. S'immisçant dans les affaires des républiques voisines, il aida deux de ses amis à parvenir à la présidence du Salvador et du Honduras (1876). Sétant convaincu que, indépendamment de toute autre cause, la défiance qu'il inspirait empêcherait l'union de se faire pacifiquement, il la décréta de sa propre autorité (20 févr. 1885) et, malgré les menaces du Mexique, envahit le Salvador, à qui s'allièrent le Nicaragua et le Costa-Rica. Le 30 mars, Barrios fut battu et tué à Chalchuapa.

BARRIOS (José Maria Reyna), général et président de la république du Guatémala, neveu du président Justo Rufino Barrios ; mort assassiné le 8 février 1898. Élu, en mars 1892, comme candidat libéral, il fut installé le 16 mai 1892. Homme énergique, il gouverna avec autorité, non sans avoir à lutter contre une sérieuse opposition. En octobre 1893, il prononça la dissolution de la Chambre, et exerça pleins pouvoirs jusqu'en mai 1894 ; au mois de juin 1897, il prit de nouveau la dictature, puis fit proroger jusqu'en 1902 ses pouvoirs, qui devaient expirer en 1898 ; il vint à bout de l'insurrection qui s'en suivit (sept.-nov. 1897). Pendant la période dictatoriale de 1893-1894, il édicta une série de lois transformant toute la législation du pays selon les idées du parti libéral (mariage civil, divorce ; émancipation des Indiens, etc.), en même temps qu'une loi sévère sur la presse, une loi sur l'immigration, etc. Il fit beaucoup pour le développement de l'instruction publique, poussa activement les travaux publics, etc. On le soupçonna de vouloir, comme son oncle, faire à son profit l'union du Centre-Amérique ; il se tint à l'écart de l'union restreinte contractée en 1895 entre le Honduras, le Salvador et le Nicaragua. A la suite d'incidents de frontières qui faillirent amener la guerre avec le Mexique (oct. 1894), le général Barrios conclut avec ce pays (avr. 1895) un traité de délimitations mettant fin aux longues contestations.

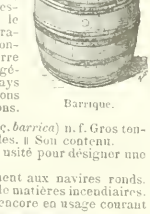
Barrique.

BARRIQUE (*ba-rik'* — de provenç. *barrica*) n. f. Gros tonneau pour le transport des liquides. ‖ Son contenu.

— Fam. Terme de comparaison, usité pour désigner une personne très grosse.

Mar. Nom donné familièrement aux navires ronds. ‖ *Barrique à feu*, Barrique pleine de matières incendiaires.

— Metrol. Mesure de capacité encore en usage courant et ayant communément un volume équivalant à 200 litres.

Barrique (filet).

— Pêch. Filet spécial pour la pêche de la lamproie.

BARRIR (*ba-rir'* — lat. *barrire*) v. n. En parlant de l'éléphant, Pousser le cri particulier appelé *barrit*. ‖ On dit aussi BARRONNER, BARETER, BARRISSER.

BARRISTER (*riss-ter'*) n. m. Dr. angl. Les *barristers at law* sont les avocats qui ont reçu leurs titres de l'un des collèges de légistes. *Inns of Court*, fondés au XVIe siècle pour préparer les jeunes gens à la pratique du droit et des institutions de l'Angleterre.

— ENCYCL. Ces compagnies juridiques, au nombre de quatre : Lincoln's Inn, Middle Temple, Inner Temple et Grays' Inn, ont jusqu'ici tenu lieu des écoles de droit, qui manquent, à proprement parler, en Angleterre. Les quatre compagnies ont rédigé, en 1863, un règlement commun, relatif à l'enseignement et aux examens. Chaque *Inn* est administré par un certain nombre de *benchers*, choisis, par les sociétaires, parmi les meilleurs avocats. Ces associations, étant privées, échappent à la surveillance de l'État et n'ont acquis d'existence légale que par l'effet de l'usage. Le grade de *barrister* permet d'exercer la profession d'avocat dans toute l'Angleterre.

BARRIT (*ba-ri* — lat. *barritus*) n. m. Cri de l'éléphant. ‖ On dit aussi BARRISSEMENT.

BARRITUS (*ba-ri-tuss*) n. m. Ant. rom. Cri de guerre des Romains. On enseignait aux soldats à le pousser ensemble, en faisant résonner la voix dans le bouclier. Il commençait par un bourdonnement sourd, et se terminait en un mugissement.

BARRO, bourg du Portugal (Beira, district de Viseu, sur le Douro ; 2.150 hab.

BARROIEMENT (*ba-roa*) n. m. Anc. dr. Vieux terme de pratique, signifiant Délai de procédure.

BARROIR (*ba-roir'*) n. m. Tarière de tonnelier. ‖ On écrit aussi BAROIR.

BARROIS (*ba-ro-a*) [comté ou duché de BAR], ancien pays de la France dans la Lorraine ; a formé presque à lui seul le département de la Meuse. Les villes principales du Barrois étaient : *Bar-le-Duc*, la capitale, Commercy, Saint-Mihiel, Pont-à-Mousson. La portion du pays située sur la rive gauche de la Meuse fut rattachée à la couronne de France sous Philippe le Bel (Barrois royal) ; le reste suivit les destinées de la Lorraine, et ne devint français qu'avec cette province (1766).

Barroir.

Dans le Barrois, bien arrosé, les forêts couvrent une grande partie du sol ; les cultures ont été lentes à s'introduire : les bois et les pierres à bâtir ont été longtemps la principale ressource du pays avec le fer. Aujourd'hui, les terres, convenablement amendées, produisent du blé, de l'avoine, du fourrage, mais c'est la vigne que l'on cultive de préférence : les vins du Barrois jouissent d'une vieille réputation.

— *Calcaire du Barrois*, Importantes couches calcaires qui constituent la plus grande partie du sous-étage bononien (jurassien supérieur), dans les départements de la Meuse et de la Haute-Marne.

BARROIS (*ba-ro-a*), **OISE**, celui, celle qui habite le Barrois ou sa capitale, Bar-le-Duc. — *Les* BARROIS.

— Adjectiv. Qui appartient au Barrois ou à sa capitale : *Noblesse* BARROISE.

BARRONNER (*ba-ro-né*) v. n. Syn. de BARRIR.

BAR-ROOM (*room'* — de l'angl. *bar*, comptoir de cabaret, et *room*, chambre) n. m. Sorte de cabaret dans le genre anglais, où l'on mange des viandes froides, des sandwichs, et surtout où l'on boit, en se tenant debout autour du comptoir. ‖ Par ext., le nom de *bar-room* se donne à des établissements du genre qui vient d'être décrit, mais où l'on peut s'asseoir très confortablement.

BARROS, bourg des Antilles espagnoles (Porto-Rico) ; 11.600 hab.

BARROS (Jean DE), historien portugais, né à Viseu en 1496, mort à Ribeira, près Pombal, en 1570. Élevé à la cour d'Emmanuel le Grand, il se fit remarquer par son talent précoce. Le roi Jean III le nomma gouverneur des établissements portugais sur la côte de Guinée, et lui donna ensuite la province de Maranhao, au Brésil, à la charge de la coloniser. Ces diverses fonctions fournirent à Barros les moyens de composer sa grande œuvre : *Histoire des conquêtes portugaises outre-mer*, publiée de 1552 à 1615. Ce travail, qui inspira Camoëns, lui valut le surnom de *Tite-Live portugais*. Son style est élégant, vif et pittoresque.

BARROS-ARANA (Diego), historien chilien, né vers 1821. Il a été professeur de géographie à l'université de Santiago, dont il a été longtemps recteur et doyen. Il a été aussi ministre du Chili à Buenos-Ayres et a fait partie d'une commission de délimitation de la frontière entre le Chili et la république Argentine. Ses principaux ouvrages (en espagnol) sont : *Histoire générale de l'indépendance du Chili* (1854-57) ; *Éléments de géographie physique* (1881) ; *Histoire de la guerre du Pacifique* (1880-81) ; *Histoire générale du Chili* (1884).

BARROSO (Michel DE), peintre espagnol, né à Consuegra (Nouvelle Castille) en 1538, mort en 1590. Élève de Becerra, qui s'était formé lui-même sous Raphaël et Michel-Ange, Barroso apprit de ce maître la peinture et l'architecture, tout en étudiant les langues et la musique. Un tableau qu'il peignit à Tolède, en 1585, attira sur lui l'attention, au point de lui valoir le titre de « peintre du roi ». Philippe II le chargea de décorer un des quatre angles du cloître des Évangélistes, à l'Escurial. Il y exécuta, soit à l'huile, soit à fresque, plusieurs compositions remarquables par la légèreté de la touche, la fraîcheur du coloris et l'entente de la perspective, mais qui pèchent par le dessin et qui manquent de vigueur (*l'Ascension du Christ, l'Effusion du Saint-Esprit, Jésus ressuscité apparaissant aux disciples, la Prédication de saint Pierre*, etc.).

BARROT (*ba-ro* — rad. *barre*) n. m. Mar. *Barrot d'arrimage*. Traverse servant à arrimer. ‖ *Barrots* ou *Barres sèches de cale*, Barres servant, dans les cales, à supporter du matériel. V. BAR.

— Agric. Nom donné au tombereau, dans plusieurs contrées de France.

— Comm. Baril pour les anchois salés.

BARROT (*ba-ro*) [Camille-Hyacinthe-*Odilon*], orateur et homme d'État français, né à Villefort (Lozère) en 1791, mort à Bougival (Seine-et-Oise) en 1873. Odilon se montra, dès sa jeunesse, dévoué aux principes de 1789 et aux idées constitutionnelles, tout en restant monarchiste. Il accueillit donc avec faveur le retour des Bourbons, mais se jeta bientôt dans l'opposition pacifique et dynastique. Lors des journées de Juillet, il fut membre de la commission municipale de l'Hôtel de Ville et détourna fortement La Fayette de proclamer la république, tout en voulant donner à la monarchie des formes démocratiques. Aussi s'éloigna-t-il également de la minorité républicaine et de la majorité officielle pour devenir le chef de la gauche modérée, c'est-à-dire de l'opposition dynastique. Il combattit, en cette qualité, tous les ministères qui se succédèrent jusqu'en 1848. En 1847, il fut le promoteur de cette *campagne de banquets*, qui, contrairement à ses prévisions, aboutit, non à une réforme, mais à une révolution. Surpris par la proclamation de la République, il se laissa séduire par le prince-président qui lui offrit un portefeuille (déc. 1848), puis le lui enleva (oct. 1849), siégea dans la majorité monarchiste, et se laissa encore une fois surprendre par le coup d'État. Profondément découragé, il rentra dans la vie privée et commençait une évolution vers l'empire libéral, quand survint le 4 Septembre. Thiers le nomma président du Conseil d'État. Il était membre de l'Institut depuis 1855. — Son frère, VICTORIEN-FERDINAND **Barrot** (1806-1883), né à Paris, d'abord avocat, puis député de Loches, fut choisi, en 1848, comme secrétaire par le prince-président, et, après un court passage au ministère de l'intérieur, obtint la légation de Turin ; il devint, à la suite du 2-Décembre, membre du Conseil d'État et sénateur.

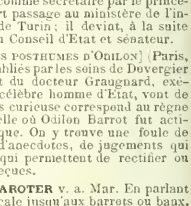
Odilon Barrot.

Barrot (*ba-ro*) [MÉMOIRES POSTHUMES D'ODILON] (Paris, 1875-1876). Ces *Mémoires*, publiés par les soins de Duvergier de Hauranne, de Corbin et du docteur Graugnard, exécuteurs testamentaires du célèbre homme d'État, vont de 1791 à 1872. La partie la plus curieuse correspond au règne de Louis-Philippe ; c'est celle où Odilon Barrot fut activement mêlé à la vie publique. On y trouve une foule de points de vue personnels, d'anecdotes, de jugements qui ont une certaine valeur et qui permettent de rectifier ou de contrôler les opinions reçues.

BARROTER (*ba-ro*) ou **BAROTER** v. a. Mar. En parlant d'un navire, En remplir la cale jusqu'aux barrots ou baux, jusqu'au pont inférieur : *Remplir la cale à* BARROTER.

BARROTIN (*ba-ro*) ou **BAROTIN** n. m. Mar. Petit barrot, comme on en voit entre les baux.

— *Barrotins d'écoutille*, Bouts de barrots qui se terminent aux hiloires, où ils sont soutenus par les arcs-boutants. ‖ *Barrotins de caillebottis*, Pièces de bois avec lesquelles on fait des caillebottis.

BARROTTAGE (*ba-ro-taj'*) n. m. Econ. rur. Sorte de treillis à mailles fines, employé pour empêcher les plus petits animaux de pénétrer dans un lieu réservé.

BARROUA, ville du Bornou, sur le bord occidental du lac Tchad (Soudan central). Ce point constitue l'extrémité E. de la *ligne Say-Barroua*, qui, d'après la convention anglo-française de 5 août 1890, sert de limite méridionale à la zone d'influence française dans le Sahara, entre la rive gauche du Niger et le Tchad.

BARROW (*ba-ro*) n. m. Nom donné par les archéologues anglais aux *tumulus* préhistoriques qui signalent ordinairement une sépulture et sont formés d'un amas conique de terre ou de pierres. V. TUMULUS.

BARROW (DÉTROIT DE), détroit de l'Amérique du Nord, ocean Glacial arctique, passage N.-O., entre ceux de Lancastre à l'E., de Melville à l'O. Il communique avec la mer de Baffin par le détroit de Lancastre, avec lequel on le confond quelquefois.

BARROW, fleuve côtier d'Irlande, qui arrose Carlow, New-Ross, et se jette dans l'Atlantique à l'E. de Waterford, après un cours de 150 kil., presque entièrement navigable. Ses affluents principaux sont la Nor et la Suir, à droite.

BARROW (Isaac), géomètre et théologien anglais, né à Londres en 1630, mort en 1677. Professeur de mathématiques à l'université de Cambridge (1664), il compta au nombre de ses élèves Newton, à qui il céda sa chaire en 1669, puis il s'occupa de théologie, devint, en 1670, chapelain de Charles II, et fut enterré dans l'église de Westminster. Il est regardé comme l'inventeur du triangle différentiel, qui a préparé l'application du calcul différentiel à la géométrie. Ses ouvrages les plus importants sont : *Lectiones optica et geometricæ*, etc. (Londres, 1674) ; *Lectiones habitæ in scholis*, etc. (1684), et les éditions des *Éléments* d'Euclide (1659), des *Coniques* d'Apollonius (1675) ; etc.

BARROW (Jean), compilateur anglais du XVIIIe siècle. On lui doit deux ouvrages qui eurent du succès en Angleterre : un *Dictionnaire géographique* ; un *Abrégé chronologique* ou *Histoire des découvertes faites par les Européens dans les différentes parties du monde* (trad. en franç. [1766]).

BARROW (Jean), voyageur anglais, né en 1764, mort en 1848. Il accompagna lord Macartney dans son ambassade de Chine (1792), puis au cap de Bonne-Espérance (1797), et, de retour en Angleterre, il devint secrétaire de l'amirauté (1804-1845). Il fut nommé baronnet. Il est le fondateur de la Société de géographie de Londres, dont il devint ensuite président. Ses principaux ouvrages sont : *Travels in South Africa* (Voyages dans l'Afrique méridionale, 1797-1798) ; *Voyages en Chine en 1794* (Londres, 1804) ; *Voyages en Cochinchine* (1806), trad. en français comme les deux précédents ; *A chronological History of Voyages into the arctic regions* (Londres, 1838).

BARROW-IN-FURNESS, ville d'Angleterre, comté de Lancastre ; 51.700 hab. Hauts fourneaux, laminoirs ; fabriques de wagons, chantiers maritimes ; port. Cette ville ne comptait que 100 hab. en 1850.

BARROW-UPON-SOAR, ville d'Angleterre (comté de Leicester), sur le *Soar*, affluent du Trent ; 6.400 hab. Beau calcaire bleu, donnant une chaux hydraulique renommée.

BARROYER (*ba-roa-i-é*) v. n. Fréquenter le barreau. (Vx.)

BARROZZI (Giacomo). V. VIGNOLE.

BARRUEL (l'abbé Augustin), publiciste français, né en 1741 à Villeneuve-de-Berg, mort à Paris en 1820. Il était jésuite, et, lors de la suppression de l'ordre, il se réfugia en Allemagne. Il revint en France en 1774, et concourut avec Fréron à la rédaction de *l'Année littéraire*, puis il émigra en 1792. Il fit paraître à Londres un ouvrage contre la Révolution française : *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* (1797). Il s'attira la bienveillance du premier Consul, qui le nomma chanoine de la cathédrale de Paris. Barruel a publié aussi : *les Hélvétiennes* ou *Lettres provinciales philosophiques* (1781); *l'collection ecclésiastique* (1791-1794); *Histoire du clergé de France pendant la Révolution* (1794); *Du pape et de ses droits religieux* (1803), ouvrage qui est une apologie du concordat.

BARRUEL-BEAUVERT (Antoine-Joseph, comte DE), publiciste français, né en 1756 au château de *Beauvert*, près de Bagnols, mort à Turin en 1817. Il entra dans la carrière militaire, et, lors de la Révolution, il collabora à un violent pamphlet, les *Actes des apôtres*. Après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, il s'offrit en otage pour le roi; il se cacha sous la Terreur. Après le 18 brumaire, il publia une brochure : *Caricatures politiques*, fut enfermé au Temple pendant deux ans, et en sortit par la protection de Joséphine de Beauharnais. Il fut, plus tard, inspecteur des poids et mesures à Besançon. On peut citer de lui : *Vie de Rousseau* (1789); *Actes des philosophes et des républicains* (1807); *Lettres sur quelques particularités secrètes de l'histoire pendant l'interrègne des Bourbons* (1815); *Adresse aux immédiats représentants et organes du peuple* (1815).

BARRUELO, bourg d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Palencia]); 3.150 hab. Mines de houille fort riches.

BARRURE (*ba-rur'*) n. f. Barre d'un corps de luth. ‖ Petite irrégularité sur une pipe.

BARRUTINE (*ba-ru*) n. f. Soie provenant de Perse.

BARRY ou **BARRI** (*ba-ri*) n. m. Jeune verrat.

BARRY (Gérald), savant anglais, appelé aussi **Giraldus Cambrensis**, né dans le pays de Galles vers 1146, mort vers 1220. Il parvint par son talent à être chapelain de Henri II (1185), secrétaire et conseiller du prince Jean, en Irlande. En 1188, il prêcha la croisade aux Gallois, puis administra le royaume en l'absence de Richard Cœur de Lion. Ses principaux ouvrages sont : *Topographia Hiberniæ*; *Historia vaticinalis de expugnatione Hiberniæ* (Francfort, 1602); *Itinerarium Cambriæ* (1585); etc.

BARRY (chevalier Jean DU), dit **le Roué**, né à Levignac-sur-Save en 1723, mort à Toulouse en 1794. Il vint chercher fortune à Paris en 1750, fut envoyé en mission en Allemagne par de Bouillé, et remercié par Choiseul; il fit une petite fortune dans les fournitures militaires. De physionomie fine et d'esprit remuant, il se poussa parmi les gens de grande vie, connut le duc de Richelieu, vécut plusieurs années avec Jeanne Bécu, qu'il fit épouser à son frère, le comte Guillaume du Barry. (V. BARRY [*comtesse* DU].) Dès lors, il amassa une grosse fortune, et se retira à Toulouse, où il mena la vie d'un épicurien et d'un collectionneur. Arrêté comme émigré en 1793, il fut exécuté le 17 janvier 1794.

BARRY (James), peintre irlandais, né à Cork en 1741, mort en 1806. Un de ses tableaux, exposé à Dublin et représentant la *Légende de saint Patrick*, lui valut la protection du savant Burk, qui fut élève de Benj. West; il lui fournit les moyens d'aller étudier en Italie. Après un séjour de cinq années à Rome, Barry revint à Londres en 1770, exposa quelques tableaux d'un style classique : *Vénus sortant de la mer, Jupiter et Junon, Adam et Ève*. Il entra à l'Académie en 1773. En 1776, il donna la *Mort du général Wolff*, puis, à l'occasion des critiques qui avaient accueilli un de ses tableaux, il écrivit un pamphlet où il s'attaqua à Winckelmann, aux antiquaires et à ses confrères anglais. Abandonné de ses anciens protecteurs, il obtint enfin de la Société des arts l'autorisation d'exécuter, *à ses frais*, dans la grande salle des *Adelphi*, une série de peintures historiques représentant les *Progrès de l'humanité*. Il divisa ce grand ouvrage en six tableaux, dont chacun a plus de 13 m. de longueur. Barry consacra six années (1777-1783) à ce travail colossal. L'exhibition publique de ces six tableaux et les gravures qu'il en fit (1792) lui rapportèrent peu d'argent et d'assez nombreuses critiques. Nommé professeur à l'Académie en 1782, Barry prononça, selon l'usage, des discours qui excitèrent une vive curiosité; mais, par l'amertume de ses critiques, il s'aliéna peu à peu tous ses confrères, et il finit par être expulsé de la compagnie, en 1797, à l'occasion d'un pamphlet des plus violents, intitulé *Lettre à la Société des dilettanti*. D'un caractère bizarre, insociable, il se brouilla avec Edmond Burk, son bienfaiteur, avec Reynolds, qu'il disait être jaloux de son talent, et se rendit lui-même la vie intolérable. Fryer a publié, en 1809, les *Œuvres de J. Barry* (Londres).

BARRY (Jeanne Bécu, comtesse DU), née à Vaucouleurs en 1743, morte à Paris en 1793. Elle fut tenue sur les fonts baptismaux par le munitionnaire Billard de Monceaux, qui se chargea plus tard de son éducation. Il la plaça, sous le nom de « Mlle de Beauvanier », dans une pension bourgeoise, puis dans un couvent, où elle apprit le catéchisme et le dessin. A seize ans, on la trouve chez un coiffeur, nommé Labille, puis dans un magasin de modes de la rue Saint-Honoré; elle aurait eu alors des aventures avec le comte d'Aubuisson et divers mousquetaires. Bientôt, elle s'installa chez la veuve d'un fermier général, Mme de La Garde, qui tenait une maison de jeu. Le pamphlétaire Maiarobert a fait d'elle, à tort, une des habituées de la maison dirigée, rue Saint-Sauveur et des Deux-Portes, par la célèbre entremetteuse Mme Gourdan. Sa liaison avec le chevalier Jean du Barry fit sa fortune. Ce gentilhomme projeta de la donner au roi pour maîtresse, et fut servi dans cette entreprise par le valet de chambre Lebel, et surtout par le duc de Richelieu. Pour la mettre en mesure d'être présentée à la cour, on fit d'elle une femme de qualité; on la maria au comte Guillaume du Barry, frère du chevalier (1768), après avoir fabriqué, de toutes pièces, des actes qui toutes chaient à son nom, à sa naissance, à sa famille, même à son âge; et, en 1769, elle fut installée à la cour comme maîtresse en titre. Ce qui assura le succès de l'intrigue, c'est que la nouvelle comtesse n'était pas une « caillette » sans manières et sans esprit, comme l'ont prétendu les femmes de cour. Elle s'était affinée à voir, pendant des années, chez le chevalier du Barry, des gentilshommes, des gens de lettres, des académiciens de belle humeur; et elle parut tout de suite, même à la cour, d'une élégance incomparable. Blonde, avec des sourcils et des cils noirs, des cheveux s'envolant en mèches folles, un nez aquilin, de grands yeux demi-clos, un teint d'une pâleur rosée, une gorge superbe, elle était d'une beauté pénétrante, que relevait encore le charme d'une apparence de candeur. Les portraits de Drouais et le buste de Pajou donnent bien l'idée de ce qu'elle put être. Avec cela très frivole, point méchante, et parfaitement incapable de jouer le rôle politique dont on a tant parlé. Ce fut pour se défendre contre les attaques furieuses du parti Choiseul qu'elle soutint le Triumvirat. Disgraciée après la mort de Louis XV, elle résida quelque temps à Pont-des-Dames, près de Meaux, puis fut autorisée à revenir au château de Luciennes, où, pendant quinze ans, elle mena, avec le comte de Cossé-Brissac, une vie retirée. Elle y reçut de très grands personnages, comme Joseph II, des publicistes, comme Beaumarchais, et surtout des artistes. Effrayée par la Révolution, elle passa en Angleterre, mais eut la mauvaise inspiration d'en revenir. Ce ne fut pas son nègre Zamore qui la dénonça, comme le dit la légende; mais, en tout cas, elle fut arrêté et traduite devant le tribunal révolutionnaire. Elle fut exécutée le 8 décembre 1793. Une légende veut que, arrivée devant la guillotine, elle ait montré beaucoup de faiblesse, et supplié le bourreau Sanson de ne pas la faire mourir.

Mme du Barry (Bibl. nat.).

— BIBLIOGR. : E. et J. de Goncourt : *la du Barry* (Paris, 1880); Vatel, *Histoire de Mme du Barry* (1882-1883). Les *Lettres et Anecdotes* publiées sous son nom (1779) sont apocryphes.

BARRY (Charles), architecte anglais, né à Londres en 1795, mort en 1860. Après avoir étudié l'architecture en Angleterre, il partit pour le continent, afin de compléter son éducation artistique par la vue des grands chefs-d'œuvre, visita, en 1816, la France, l'Italie, la Grèce, l'Égypte, etc., et, de retour dans sa patrie, en 1820, commença cette série de monuments qui l'ont placé au premier rang des architectes de la Grande-Bretagne. Parmi les édifices élevés par lui, on cite l'église Saint-Pierre, à Brighton; l'Athenæum de Manchester, dans le style grec; le club des Voyageurs, le club de la Réforme, le collège des Chirurgiens, avec son élégante bibliothèque, qui appartiennent au style moderne. Mais son œuvre capitale est le nouveau Parlement (*House of parliament*), immense édifice commencé en 1840. Créé chevalier par la reine, lors de l'inauguration du Parlement, Barry a été enterré à l'abbaye de Westminster. Sa vie a été écrite par son fils, Alfred Barry.

BARRY (Martin), physiologiste anglais, né à Freston en 1802, mort en 1855. Il exerça la médecine à Édimbourg, et se livra à des travaux approfondis sur l'embryogénie animale, alors peu connue. Après avoir suivi les leçons des plus célèbres professeurs allemands, il présenta à la Société royale de Londres, en 1839, un travail extrêmement remarquable : *Researches in embryology*, où il exposait le développement de l'œuf et de l'embryon dans les mammifères, et indiquait, le premier, les divers états de l'œuf dans la trompe de Fallope. Ce beau travail le fit nommer, en 1840, membre de la Société royale. Ce savant a publié, en outre, dans divers recueils, des mémoires sur les corpuscules du sang, la formation du chorion, etc.

BARRY (François-Pierre), peintre français, né à Marseille en 1813, mort en 1892, suivit les cours de l'École des beaux-arts de sa ville natale, et reçut d'Aubert, directeur de cette école, les premières leçons de peinture. Il exposa, à Marseille, en 1838, un *Intérieur de forge* et un *Naufrage*. Il se rendit ensuite à Paris et entra dans l'atelier de Gudin. Depuis lors, Barry n'a cessé de produire des œuvres qui le classent parmi les meilleurs peintres de marine du XIXe siècle. Peu d'artistes ont connu mieux que lui l'art d'asseoir un navire sur les eaux; il dessinait à merveille tous les détails du gréement et savait donner aux vagues du mouvement et de la transparence. Nous rappellerons, parmi ses principales œuvres : *Marine* et *Bateaux de pêche* (1840); *Sortie du port de Marseille* et *Pêche au thon par les Catalans* (1843). Barry fut décoré de la Légion d'honneur en 1882.

BARRY (Edward Middleton), fils et élève de Charles Barry, architecte anglais, né en 1830, mort à Londres en 1880. Les principales œuvres qu'il a édifiées sont : le *Théâtre de Covent-Garden* (1858); la *Nouvelle Galerie nationale*, l'*Hospice pour les enfants de Great-Ormond street* à Londres; le *Crew Hall* (Cheshire); le *Grammar School* à Birmingham, etc. Il avait la pratique des divers styles, comme son père, qu'il aida dans la construction du nouveau Parlement. Barry était membre de l'Institut royal des architectes britanniques, dont il fut vice-président, et, depuis 1870, membre de l'Académie royale, qui le nomma professeur d'architecture en 1873, puis trésorier en 1874.

BARRY-AND-CADOXTON, ville d'Angleterre (pays de Galles [comté de Glamorgan]); 13.300 hab.

BARS (COMITAT DE), comitat de l'Austro-Hongrie (Hongrie du N.-O. [cercle de Presbourg]), peuplé de 153.000 hab.; ch.-l. *Aranyos-Maroth*. Ce comitat est divisé en 5 districts.

BARSABAS (Joseph) [saint], disciple de Jésus-Christ. Il fut présenté à l'assemblée avec Mathias pour remplacer Judas parmi les apôtres; ce fut Mathias qui fut désigné. On ne sait rien de certain sur sa vie et sur sa mort.

BARSABAS (Jude), disciple de Jésus-Christ, frère du précédent, selon les uns, et, selon d'autres, de Judas Thaddée, fut choisi par les apôtres et par l'Église de Jérusalem pour accompagner Paul et Barnabé à Antioche.

BARSAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 32 kilom. de Bordeaux, près de la Garonne; 2.974 hab. (*Barsacais, aises.*) Ch. de fer Midi. Petit port sur la Garonne, au confluent du Ciron. Vins blancs recommés

BARSE n. f. Boîte d'étain dans laquelle s'expédie le thé de Chine.

BARSET (*sè*) n. f. Ichtyol. Petit bar.

Barse.

BARSI, ville de l'Inde anglaise (Deccan [présid. de Bombay]), sur le Sinah, affluent du Bihah; 20.500 hab. Marché de coton.

BARSINE, fille du satrape Artaban, veuve de Memnon de Rhodes, l'un des meilleurs généraux de Darius III Codoman. Après la bataille d'Issus, elle tomba, avec la femme et la fille de Darius, entre les mains d'Alexandre, qui en fit sa maîtresse. Il en eut un fils, Hercule, que Cassandre ne tarda pas à faire périr.

BARSINGHAUSEN, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Hanovre]); 3.650 hab. Papeterie, fabrique de briquettes.

BARSOM (*som'*) n. m. Faisceau de branches liées avec un ruban, que les prêtres mazdéens portaient dans certaines cérémonies.

BARSOWITE (*vit'* — de *Barsowisky*, n. de lieu) n. f. Silicate d'alumine et de chaux, qui a été trouvé dans les sables aurifères de Barsowisky (Oural). ‖ Variété d'anorthite.

BARSUMAS (Thomas), métropolitain de Nisibe (435-489). Il se fit l'apôtre du nestorianisme, qu'il contribua à répandre en Perse, même par la force. Il proclamait la nécessité du mariage des prêtres, en se fondant sur un texte de saint Paul (I Cor. VII, 9). Il épousa une religieuse.

BARSUMAS l'Eutychien, archimandrite syrien, mort en 458, prit part au concile œcuménique d'Éphèse, où il protesta contre la condamnation d'Eutychès, et contribua à le faire acquitter. Il fut le premier moine qui siégea comme juge dans un concile général. En 451, ses adversaires le firent chasser du concile de Chalcédoine.

BAR-SUR-AUBE, ch.-l. d'arrond. de l'Aube, à 48 kilom. de Troyes, sur l'*Aube*, au confluent de la Bresse; 1.548 h. (*Barsuraubois, oises* ou *Barabbais, oises* ou *Bar-sur-Aubois, oises.*) Ch. de fer. Est. Fabriques de bonneteries, de calicots, de toiles cirées; distilleries d'eau-de-vie de marc; clouteries, tanneries, meuneries importantes, etc. Commerce considérable de grains, chanvre, laines, bois et vins. — L'arrond. a 4 cant., 88 comm., 35.154 hab.; le cant. 23 comm. et 15.538 hab.

Armes de Bar-sur-Aube.

— *Histoire*. Primitivement, une forteresse romaine occupait le sommet d'une colline voisine de la cité actuelle; une ville se groupa autour de cette forteresse et exista jusqu'à l'invasion des Huns. Détruite par ces barbares, Bar-sur-Aube fut reconstruite sur les bords de la rivière. Au Xe siècle, elle appartenait aux comtes de Vermandois. Elle fut ravagée par la peste, de 1636 à 1648. Le 24 janvier 1814, le maréchal Mortier y repoussa l'avant-garde de Schwarzenberg. Patrie de sainte Germaine, de Jeanne de Navarre, reine de France, de Des Perriers, du comte Beugnot et de l'archéologue Du Sommerard.

BAR-SUR-SEINE, ch.-l. d'arrond. de l'Aube, à 30 kilom. de Troyes, sur la *Seine*; 3.157 hab. (*Barrois, oises* ou *Bar-Séquanais, aises.*) Tribunal de première instance, fabrique d'eaux-de-vie, récolte et commerce de vins, chanvre, laines, bois, etc. — L'arrond. a 5 cant., 84 comm., 39.849 hab.; le canton 22 comm. et 10.200 hab.

Armes de Bar-sur-Seine.

— *Histoire*. Cette petite ville, très ancienne, souffrit beaucoup pendant les guerres religieuses et les troubles de la Ligue. Le 2 mars 1814, les Français, commandés par Macdonald, repoussèrent les Autrichiens, conduits par le prince de Wurtemberg. — Le *comté de Bar-sur-Seine* était possédé, au commencement du XIe siècle, par Renaud, comte de Bar-sur-Seine et de Tonnerre, dont la fille puînée, Eustache, épousa Gautier, comte de Brienne, et lui porta en dot le comté de Bar. Milon, fils puîné de ce Gautier, fut la souche des *comtes* DE BAR-SUR-SEINE, qui s'est éteinte au milieu du XIIIe siècle.

BART (Jean), corsaire et chef d'escadre français, né et mort à Dunkerque (1650-1702). Il appartenait à une famille de marins. Son grand-père, Michel, et son père, Cornil, succombèrent aux suites des blessures reçues en guerroyant contre l'Anglais. Embarqué dès l'âge de douze ans, Jean Bart servit d'abord comme matelot, et comme second à bord des bâtiments qui croisaient dans la Manche. Il prit ensuite du service dans la flotte hollandaise commandée par Ruyter, et participa aux expéditions de 1666 et 1667 contre l'Angleterre. Mais, quand Louis XIV eut déclaré la guerre à la Hollande, il revint à Dunkerque (1679). C'est alors qu'il commença sa vie de corsaire, d'abord comme second, puis comme capitaine; pendant six ans, il courut la mer du Nord et la Manche. Le bruit de ses coups d'audace et de ses prises considérables parvint jusqu'à Louis XIV, qui l'attacha à la marine royale comme lieutenant de vaisseau (1679), puis, sept ans après (1686), le nomma capitaine de frégate, après une heureuse expédition contre les pirates de Salé. Mais la période la plus glorieuse de la carrière de Jean Bart fut celle de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Mis, en 1688, à la tête d'une escadre de frégates légères, à la marche rapide, avec équipages aguerris, il multiplia ses exploits. C'est ainsi qu'en 1689 il réussit à transporter de Calais à Brest, à travers les croisières anglo-hollandaises, tout un chargement de poudre et de munitions. La même année, fait prisonnier par les Anglais au milieu d'un combat dans la Manche et emmené à Plymouth, il s'évade douze jours après, avec quatre compagnons, sur une simple yole, et, au bout de quarante-huit heures, aborde à Saint-Malo. Nommé alors capitaine de vaisseau, il reprit presque aussitôt la mer, et se vengea d'une manière éclatante. En

1692, avec sept frégates, il força le blocus de la flotte anglo-hollandaise dans la rade de Dunkerque, brûla une centaine de navires marchands, fit une descente sur les côtes d'Angleterre, près de Newcastle, détruisit deux cents maisons, et revint à Dunkerque, chargé de prises. Quelque temps après, il y ramenait toute une flotte commerciale capturée dans la Manche. C'est alors que l'héroïque marin fut invité à la cour de Versailles. En 1693, il prit part aux opérations navales de Tourville, détruisit avec un seul bâtiment, *le Glorieux*, à la bataille de Lagos, six vaisseaux de guerre ennemis. Il rendit à la patrie un service plus grand encore en amenant à Dunkerque cent navires chargés de blé dont l'arrivée sauva la France de la famine. Louis XIV récompensa Jean Bart en lui accordant des lettres de noblesse (1694). En 1696, avec sept frégates, il traversa encore une fois la flotte anglo-hollandaise qui bloquait Dunkerque, tint tête à trois escadres à la fois, et infligea une perte d'une vingtaine de millions aux Hollandais. Il fut alors nommé chef d'escadre. C'est le surcroît de nouveaux armements qu'il contracta la pleurésie qui devait l'emporter, à l'âge de cinquante-deux ans.

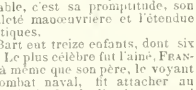

Jean Bart.

Jean Bart était un homme de taille moyenne, à la forte carrure; ses allures étaient plébéiennes et rudes. Mais il faut considérer comme des fables toutes les anecdotes relatives à sa brutalité, au manque de savoir-vivre qu'il aurait affecté dans les salons de Versailles, et qui lui auraient valu de la part des courtisans le sobriquet de *l'Ours*. Ce qui n'est pas contestable, c'est sa promptitude, son énergie d'action, son habileté manœuvrière et l'étendue de ses connaissances nautiques.

Marié deux fois, Jean Bart eut treize enfants, dont six seulement lui survécurent. Le plus célèbre fut l'aîné, FRANÇOIS-CORNIL **Bart**, celui-là même que son père, le voyant pâlir dans le feu d'un combat naval, fit attacher au grand mât du navire jusqu'à la fin de l'action, et qui mourut vice-amiral à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il eut lui-même deux fils, dont l'un, GASPARD-FRANÇOIS **Bart**, mourut en 1782 chef de brigade; l'autre, PHILIPPE-FRANÇOIS **Bart**, dernier descendant mâle, en ligne directe, de Jean Bart, chef d'escadre, mourut en 1781.

Jean Bart eut encore un neveu : PIERRE-JEAN **Bart**, né en 1712, qui servit dans la marine et eut les deux jambes emportées par un boulet, en 1759. Le dernier rejeton des BART est mort lieutenant de vaisseau en 1843, à l'île Bourbon.

— BIBLIOGR. : Vanderest, *Histoire de Jean Bart* (1841).

Bart (Jean), statue en bronze, œuvre de David d'Angers, érigée par souscription publique et inaugurée à Dunkerque en 1845. Ce bronze, de grandes proportions, est d'une allure superbe. Il rend d'une façon remarquable l'audace et la puissance qu'évoquent dans l'esprit les hauts faits de l'intrépide marin.

BARTAS Guillaume DE SALLUSTE, seigneur DU), poète français, né en 1544 au bourg de Monfort, près d'Auch. Sa jeunesse fut studieuse et grave. Huguenot, il prit part aux dernières guerres civiles, puis servit son parti comme diplomate en diverses missions que lui confia le futur Henri IV. Il mourut en 1590 ou 1591. Ses poèmes principaux sont : *Judith* (1573); *la Semaine* (1578), dans laquelle il célèbre l'œuvre des sept jours; *la Seconde Semaine*, qu'il n'acheva pas et qui devait être une histoire complète de l'humanité.

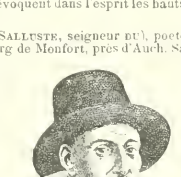

Du Bartas.

Du Bartas se distingue des autres poètes du XVIe s. par le caractère religieux et moral de son inspiration. Pour tout ce qui appartient à la forme extérieure, il est un disciple de Ronsard. Ce disciple, trop souvent, compromet son maître par manque d'art et de tact : il ne sait ni se borner ni se régler; il confond la simplicité avec la bassesse, le sublime avec l'enflure, la grâce avec l'afféterie. Sa gloire n'en fut pas moins très grande parmi les contemporains, au point même d'inquiéter le chef de la Pléiade. Elle s'explique, d'ailleurs, par des qualités incontestables, auxquelles Gœthe rendit hommage. C'est le goût, non le génie, qui lui a manqué. Sa trivialité et son emphase, son érudition lourde, les bizarreries de sa langue et les témérités parfois grotesques de son style, ne doivent point nous faire méconnaître, chez lui, l'amplitude de la forme, la vigueur du souffle, l'éclat de l'imagination, le sentiment de la grandeur.

Bartavelle.

BARTAVELLE (provenç. *bartavela*) n. f. Espèce de perdrix rouge vivant sur les hauts sommets et dans les forêts de pins.

BARTENSTEIN, ville de Prusse (province de la Prusse orientale (cercle de Friedland)); 6.440 hab. Fonderies et forges.

BARTENSTEIN Jean-Christophe DE), jurisconsulte et diplomate allemand, né en 1689 à Strasbourg, mort à Vienne en 1767. Secrétaire d'Etat de l'empereur de 1727 à 1753, il dirigea les négociations qui aboutirent à la reconnaissance de la *pragmatique sanction* de Charles VI, et celles qui assurèrent des alliés à Marie-Thérèse dans les guerres de la succession d'Autriche. Chargé de l'éducation de Joseph II, il écrivit : *le Droit de la nation et des gens* (1790).

BARTÉRIE (de *Barter*, n. prop.) n. f. Genre de passiflorées, renfermant de petits arbres ou arbrisseaux de l'Afrique tropicale occidentale, à feuilles alternes, oblongues, coriaces, formant un feuillage très serré, après des rameaux vigoureux et arrondis.

BARTET (Jeanne-Julia REGNAULT, dite **Mlle**), actrice française, née à Paris en 1854. Élève du Conservatoire, elle entra en 1872 au théâtre du Vaudeville, où elle créa avec un grand succès des rôles dans *les Bourgeois de Pontarcy*, *Doca*, *le Club*, etc. Engagée à la Comédie-Française en 1879, elle créa le rôle de Mlle Henderson dans *Daniel Rochat* (1880) et fut, cette année même, nommée sociétaire. Depuis lors elle a tenu avec éclat l'emploi des jeunes premières dans la tragédie et la comédie. Mlle Bartet apporte dans l'interprétation de ses rôles une élégance souveraine, une grâce exquise, une diction incomparable, et un tour de mélancolie tendre, de passion chaste, qui donne un charme extrême à tout ce qu'elle dit. Cette actrice, qui, d'après les critiques les plus autorisées, est la perfection même, a obtenu ses plus brillants succès dans le nouveau répertoire. Parmi les reprises ou les créations dans lesquelles elle a excellé, nous citerons : *Ruy Blas*, *Iphygénie*, *Jean Baudry*, *On ne badine pas avec l'amour*, *la Nuit d'octobre*, *le Roi s'amuse*, *Hernani*, *les Rantzau*, *l'Etrangère*, *Denise*, *Francillon*, *la Souris*, *Pépa*, *Thermidor*, *Griselidis*, *Chamillac*, *Par le glaive*, *Antigone*, *la Paix du ménage*, *la Loi de l'homme*, *Tristan de Léonois*, etc.

Mlle Bartet.

BARTFA ou **BARTFELD**, ville de l'Austro-Hongrie (Hongrie (comitat de Saros)), sur la Topla; 5.100 hab. Sources ferrugineuses acidulées renommées; bains les plus fréquentés de la Hongrie; papeteries et forges.

BARTH, ville et port de Prusse (prov. de Poméranie (cercle de Franzburg)), sur la lagune de Binnen-See, dans la Baltique; 5.500 hab. Pêcheries, forges; commerce de graines et lainages.

BARTH (Henri), voyageur et géographe allemand, né à Hambourg en 1821, mort à Berlin en 1865. Ses premières explorations lui firent parcourir les régences de Tunis et de Tripoli et la province de Marmarique, puis l'Egypte jusqu'à la seconde cataracte du Nil, l'Arabie Pétrée et la Palestine, les îles et les côtes de Syrie, enfin toutes les anciennes provinces grecques de l'Asie Mineure, dont il restitua les noms originaux. En 1849, il publia à Berlin sa première relation de voyages : *Wanderungen durch das Punische und Kyrenaische Küstenland*. L'année suivante, il commença le grand voyage qu'il exécuta dans l'Afrique septentrionale, entre 1850 et 1854, et dont il publia la relation sous le titre de *Voyages et découvertes dans le nord et le centre de l'Afrique* (Gotha, 1857-1859). A l'origine, Barth et Overweg ne furent que les seconds de Richardson; mais la mort de ses compagnons laissa Barth seul exécuter une tâche des plus remarquables. Son exploration des pays du Sahara et du Soudan, de Tripoli au lac Tchad et au Baguirmi, puis à Tombouctou, est encore de nos jours citée comme un modèle, et Barth est considéré comme le plus méritant et le plus utile des explorateurs qui ont cherché à pénétrer dans les profondeurs inconnues de l'Afrique. Rentré en Allemagne, Barth a rédigé la relation de son immortel voyage publié entre 1862 et 1866, une collection de vocabulaires des tribus de l'Afrique centrale, et exécuté plusieurs excursions en Grèce, en Turquie et en Asie Mineure.

— BIBLIOGR. : Koner, *Heinrich Barth* («Zeitschr. der Gesellsch. fur Erdkunde in Berlin», 1866).

BARTH (Auguste), indianiste français, né à Strasbourg en 1834. Il commença à faire paraître ses premières études dans la «Revue critique», fut collaborateur du «Journal asiatique», et, en 1879, publia un remarquable travail sur les *Religions de l'Inde* dans l'«Encyclopédie des sciences religieuses». Cet ouvrage, qui parut bientôt à part (1880), a été traduit en anglais. En 1885, ce savant publia une partie des inscriptions sanscrites du Cambodge (1882); il a fait tous les ans, dans la «Revue de l'histoire des religions» (1885-1893-1894), le bulletin des *Religions de l'Inde*, l'un des travaux les plus importants de l'indianisme en France. Elu, en 1893, membre de l'Académie des inscriptions, il a laissé, outre les travaux précédents : *l'Inscription sanscrite de Hang-Chey* (1883); *l'Inde : bouddhisme, jaïnisme, hindouisme* (1894); Hermann Jacobi, *Über das aiter des Rig Veda* (1894), etc.

BARTHE (Paul DE LA). V. THERMES (*de*).

BARTHE (Nicolas-Thomas), poète et auteur dramatique, né à Marseille en 1734, mort à Paris en 1785. Il débuta par quelques pièces de poésie, dont la plus appréciée fut son *Épître à Thomas* sur le génie, considéré par rapport aux beaux-arts. Puis il aborda le théâtre, et fit successivement jouer : *l'Amateur* (1764); *les Fausses Infidélités* (1768), pièce qui eut un vif succès; *la Mère jalouse* (1772); *l'Homme personnel ou l'Egoïste* (1778). Toutes ces pièces sont écrites avec verve et esprit; la versification en est facile et élégante; mais, à l'exception des *Fausses Infidélités*, ses comédies manquent d'action et d'intrigue. Ses *Œuvres choisies* ont été publiées à Paris (1811).

BARTHE (Félix), magistrat et homme d'Etat, né à Narbonne en 1795, mort en 1863. Avocat à Paris, il plaida pour les sergents de La Rochelle, s'affilia aux *carbonari*, signa en 1830 la protestation des journalistes, et fut nommé procureur général près la cour de Paris, après la révolution de Juillet. Elu député de Paris, il devint ministre de l'instruction publique (déc. 1830), garde des sceaux (mars 1831), premier président de la cour des comptes et pair de France (avr. 1841), et de nouveau ministre de la justice dans le cabinet Molé. Devenu, depuis 1831, aussi autoritaire qu'il avait été jadis libéral, il fut révoqué, en 1848, de ses fonctions à la cour des comptes, réintégré l'année suivante, et appelé au Sénat en 1852. Barthe, qui avait été nommé par décret, en 1855, membre de l'Académie des sciences morales, a laissé quelques écrits.

BARTHE-DE-NESTE (LA), ch.-l. de cant. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 25 kilom. de Bagnères-de-Bigorre; 679 hab. — Le cant. a 21 comm. et 8.086 hab.

BARTHÉE n. f. Genre de mélastomacées-oxysporées renfermant une espèce de Hong-Kong, qui est un arbuste rameux, glabre ou pubescent.

BARTHÉLEMITE (rad. *Barthélemy*, n. de lieu) n. f. Sulfate double de sodium et de fer résultant de l'altération de la pyrite.

BARTHÉLEMITES (du nom de *Dom Barthélemi*) n. m. pl. Membres d'une congrégation de moines basiliens d'Arménie, réfugiés à Gênes en 1307. Cette congrégation a été supprimée en 1650 par Innocent X. || Clercs séculiers de la congrégation fondée par Dom Barthélemi Holzhauser en 1640, chargée par différents évêques de l'éducation de leur clergé et disparue en 1795. *Un* BARTHÉLEMITE.

BARTHÉLEMY ou **BARTHOLOMÉ** (saint — c.-à-d., en hébreu, *fils de Tholomée ou fils qui arrête les eaux*) l'un des douze apôtres. On croit qu'il naquit à Cana en Galilée, et qu'il est le même que le disciple Nathanael. D'après Eusèbe, il serait allé prêcher l'évangile en Arabie, en Perse, en Éthiopie, et jusqu'aux Indes. La tradition veut encore qu'après avoir, à son retour, accompli la même mission en Phrygie, en Lycaonie et en Arménie, il ait été, dans cette dernière contrée, à Albanopolis, écorché vif et ensuite crucifié la tête en bas. Cet apôtre n'a laissé aucun écrit, et l'Evangile donné sous son nom a été déclaré apocryphe par le pape Gélase. Une église de Rome est placée sous son invocation. Sa fête se célèbre le 24 août.

Barthelemy (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DE SAINT). Un diptyque grec du VIIe ou du IXe siècle, publié par l'Aainadi (*Antiquitates christianæ*), représente saint Barthélemy à mi-corps, tenant à la main une espèce de couteau, instrument de son supplice. On connaît la célèbre statue placée dans la cathédrale de Milan, au pied de laquelle le sculpteur n'a pas craint d'écrire : «Ce ne fut point Praxitèle, mais Marcus Agrate qui me sculpta.» Ribera s'est plu à traiter le même sujet, qui flattait son goût réaliste. On a souvent représenté saint Barthélemy écorché et portant sa peau au bout d'un bâton. Michel-Ange a figuré ainsi le saint, dans son *Jugement dernier*. D'autres artistes n'ont pas fait preuve de moins de *réalisme*, en peignant les horribles détails du martyre de saint Barthélemy. Nous pouvons rappeler encore une peinture de l'école florentine du XIVe siècle et une figure en pied de l'école ombrienne du XVe siècle, au musée du Louvre; un tableau de l'imagier, aux Offices, à Florence; une figure en buste, attribuée à J.-B. Franck, au musée de Dresde; une estampe de Lucas de Leyde; une gravure de Coelemans, d'après Séb. Bourdon, et une autre de Collaert, d'après J. Stradano; une statue de Thorwaldsen, gravée par P. Folo.

BARTHÉLEMY (MASSACRE DE LA **SAINT-**). V. SAINT-BARTHÉLEMY.

BARTHÉLEMY DES MARTYRS, dominicain portugais, né à Lisbonne en 1514, mort en 1590. Il devint, en 1551, précepteur de l'infant don Luis, puis archevêque de Braga en 1559. Appelé à siéger au concile de Trente, il se prononça pour la réforme du clergé. On a de lui plusieurs ouvrages, dont un : *Stimulus pastorum*, a été traduit en français par G. de Melo, sous le titre de : *le Devoir des pasteurs* (Paris, 1699).

BARTHÉLEMY (l'abbé Jean-Jacques), érudit, littérateur et antiquaire, auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*, né à Cassis (Bouches-du-Rhône) en 1716, mort en 1795. Il fit ses études au collège des oratoriens de Marseille, et sa théologie chez les jésuites, puis étudia un peu superficiellement, au sortir des classes, l'hébreu, l'arabe, le chaldéen, les médailles, les mathématiques, l'astronomie. Ayant renoncé à entrer dans les ordres, tout en gardant le titre d'abbé, qui se donnait alors à de simples tonsurés, il se rendit à Paris et se lia avec Gros de Boze, gardien du cabinet des médailles, qui l'associa à ses travaux et le fit entrer à l'Académie des inscriptions (1747). En 1753, Barthélemy succéda à son maître, et sa plus chère préoccupation fut, dès lors, d'enrichir le cabinet confié à ses soins. Aussi accepta-t-il avec empressement l'offre que lui fit de Choiseul (alors Stainville), ambassadeur à Rome, de l'emmener en Italie et de faciliter ses recherches. Il fit, dans la Péninsule, des excursions d'antiquaire et d'érudit, dont il nous a laissé quelques détails dans ses Lettres au comte de Caylus. A son retour, il s'attacha complètement aux Choiseul, et il fut l'abbé en titre de leur maison. En ces longues et heureuses années de sa vie, Barthélemy composa un grand nombre de mémoires sur divers points de l'archéologie et des langues anciennes. Il a surtout rendu de grands et réels services à la science des médailles. Resté complètement étranger au mouvement philosophique de son siècle, il était de l'école de Fontenelle, au moins sous le rapport de l'indifférence, et il ne se rangea ni dans le camp de ceux qui attaquaient les institutions du passé, ni parmi ceux qui les défendaient. Il ne s'occupa que d'élaborer son *Voyage du jeune Anacharsis*, qui parut en 1789. On était à la veille de la Révolution. L'apparition d'un livre de minutieuse et sincère étude sur la vie antique ne fut point sans étrangeté, dans un temps si violemment tourmenté de questions autrement vivantes. Malgré les préoccupations publiques, la sensation fut immense et le succès universel. Les lettrés, les gens du monde, les femmes surtout, accueillirent avec enthousiasme cette peinture élégante de la Grèce. Ce fut le dernier grand succès littéraire du XVIIIe siècle. V. ANACHARSIS.

L'abbé Barthélemy.

Quelques mois après la publication de son ouvrage, Barthélemy fut appelé à l'Académie française (août 1789); mais, bientôt, sa vie studieuse et tranquille fut troublée par les événements révolutionnaires. Dénoncé par un employé subalterne, il fut arrêté en 1793 et enfermé aux Madelonnettes; mais il fut, le lendemain, mis en liberté, et s'éteignit dix-huit mois plus tard, à l'âge de quatre-vingts ans. Dans une séance de la Convention, le vieux Dusaulx, le traducteur de Juvénal et l'historien de la prise de la Bastille, prononça son éloge à la tribune.

Outre le *Voyage du jeune Anacharsis*, Barthélemy a donné de nombreux mémoires, dont voici les principaux : *Réflexions sur l'alphabet et sur la langue dont on se servait autrefois à Palmyre* (1754); *Lettre sur les médailles trouvées à Vieille-Toulouse* (1764); *Lettre à M. le marquis Olivieri*, au sujet de quelques monuments phéniciens (1766); *Rapport* fait à la commission temporaire des arts en janvier 1795, sur une édition complète des œuvres de Winckelmann; *Mémoire* lu à la commission des monuments, établie par décret du 18 octobre 1792; *Fragment d'un traité de la science des médailles*; *Mémoire sur le cabinet des médailles, pierres gravées et antiques*; *Voyage de l'abbé Barthélemy en Italie*, publié par Serieys (1801).

BARTHÉLEMY (abbé Louis), littérateur français, né à Grenoble en 1750, mort en 1815. Il se fit connaître en 1785 par sa *Grammaire des dames*, qui eut un très grand succès. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *la Cantatrice grammairienne* ou *l'Art d'apprendre l'orthographe par le moyen de chansons*, etc. (Lyon, 1787); *Tableau de l'histoire de France* (1788); *Mémoires secrets de Mme de Tencin*, etc. (Grenoble, 1790); *Tableau de la cour de Rome* (1791); *l'Ami des peuples et des rois*; etc. (1809).

BARTHÉLEMY (François, marquis DE), homme politique français, né à Aubagne (Bouches-du-Rhône) en 1750, mort à Paris en 1830, entra fort jeune dans les bureaux des affaires étrangères, et se trouvait chargé d'affaires en Angleterre quand éclata la Révolution française. Ministre plénipotentiaire en Suisse, il dirigea les négociations qui amenèrent la paix avec la Prusse et l'Espagne. Mis en lumière par ce succès, il devint membre du Directoire, mais siégea dans la minorité modérée qui fut déportée au 18 fructidor. Rentré en France au 18 brumaire, il fut nommé vice-président du Sénat et comte de l'Empire, ce qui ne l'empêcha pas de voter la déchéance de Napoléon en 1814. Sous la Restauration, il reçut le titre de « ministre d'Etat » et de « pair de France », et chercha à se distinguer par son zèle monarchiste.

BARTHÉLEMY (Auguste MARSEILLE), poète français, né à Marseille en 1796, mort en 1867. Après quelques essais de journalisme en province, il vint tenter la fortune littéraire à Paris, vers 1825, et c'est alors qu'il s'associa son compatriote Méry, qu'il appelait son « bémistiche vivant ». Les *Sidiennes*, inspirées aux deux poètes par le séjour à Paris de Sidi-Mahmoud, furent leur première œuvre poétique; puis parurent successivement : *la Villéliade*, contre le ministre Villèle; *les Grecs*, épître au Grand Turc; *les Jésuites*, épître au président Séguier; *Rome à Paris*; *la Peyronnéide*, satire contre le ministre Peyronnet; *Une soirée chez M. de Peyronnet*; *la Censure ou le Congrès des ministres*, autant de coups de fronde décochés contre le système gouvernemental. Quand vint le ministère Martignac, de nuance libérale, ils quittèrent le fouet de la satire pour ajuster leurs voix au ton plus élevé de l'épopée. Ils écrivirent *Napoléon en Egypte*, grand poème en huit chants, une des meilleures productions épiques de la littérature française, que Barthélemy voulut aller offrir lui-même au duc de Reichstadt, prisonnier de la maison d'Autriche, à Vienne. La chancellerie autrichienne lui fit si mauvais accueil qu'à son retour il écrivit le petit poème intitulé *le Fils de l'homme*, qui fut saisi, condamné, et valut à l'auteur trois mois de prison. Au *Fils de l'homme* succéda *Waterloo*, très beau chant épique de quelques pages (1829). Quelques mois plus tard, la révolution de Juillet éclatait. Méry, de retour à Paris, se mit à l'œuvre avec Barthélemy, et ils chantèrent la victoire dans un poème intitulé *l'Insurrection*. Mais, après ce premier moment d'enthousiasme, Barthélemy passa à l'opposition et fonda sa fameuse *Némésis*, journal hebdomadaire dans lequel il flétrit périodiquement en vers, en collaboration avec Méry, tous les actes du nouveau gouvernement. La *Némésis* eut un immense retentissement. Jamais tant de verve d'ironie, de poétique indignation, n'avait frappé de traits plus acérés tous ceux qui doivent des comptes à l'opinion publique. Quand le journal satirique cessa de paraître, le désappointement fut aussi intense que l'avait été le succès, et le bruit courut que Barthélemy s'était laissé acheter par la cour. Le fait est qu'il cessa toute opposition et ne se livra plus qu'à de purs travaux littéraires : *les Douze journées de la Révolution* (1831-1835); *l'Enéide* (1838). Dans l'intervalle, pour répondre aux accusations dont il était l'objet, il avait publié : *Ma justification*, qui fut froidement accueillie par les républicains. La traduction de *l'Enéide*, que Louis-Philippe aurait, dit-on, payée 200.000 francs, est une œuvre des plus remarquables, et dépasse de beaucoup celle qui a valu à Delille toute sa réputation. Depuis, Barthélemy ne produisit que des poèmes d'une valeur bien inférieure : *la Bouillotte* (1839); *la Syphilis*, traduction en vers du poème de Fracastor (1844); *la Nouvelle Némésis* (1844), qui, quoique versifiée aussi habilement que la première, fut loin d'obtenir le même succès; *la Vapeur* (1845), etc.

Auguste Barthélemy.

BARTHÉLEMY (Math. Barthélemy THOUIN, dit), vaudevilliste français, né à Paris en 1804, a fait jouer le vaudeville *l'Audience du roi* (1832), puis, en collaboration, environ trente pièces. Nous citerons principalement : *les Cuisiniers diplomates* (1828); *le Conseil de revision* (1832); *la Sonnette de nuit* (1836); *les Pages du Louvre* (1837), *Cantatrice et marquise* (1843); *l'Hospitalité d'une grisette* (1847); *le Roi, la Dame et le Valet* (1853), etc., dont quelques-unes ont joui d'une certaine vogue.

BARTHÉLEMY (Anatole-Jean-Baptiste-Antoine DE), archéologue français, né à Reims en 1821, nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1887. La partie la plus importante de son œuvre consiste en travaux de numismatique. Citons son *Nouveau manuel complet de numismatique ancienne* (1890), et *Nouveau manuel complet de numismatique du moyen âge et moderne* (nouv. éd., 1890); d'autre part, le *Cartulaire de la commanderie de Saint-Amand* (1883), et ses *Etudes héraldiques* (1888). Son frère EDOUARD, né à Angers en 1830, mort à Paris en 1888, a publié de nombreux travaux historiques.

BARTHÉLEMY (Jean-Simon). V. BARTHÉLEMY.

BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE (Jules), philosophe et homme politique, né et mort à Paris (1805-1895). Son père était inconnu. Il fut élevé par Mlle Saint-Hilaire, qui passait pour sa mère. Il débuta dans la politique sous la Restauration, en collaborant au *Globe*, puis, après 1830, au *National*, au *Constitutionnel* et à divers autres journaux. Mais, nourri dans l'étude du grec et du sanscrit par Burnouf, dans celle de la philosophie par Victor Cousin, il se consacra exclusivement, vers 1833, à des travaux de haute érudition : il commença cette magistrale traduction d'Aristote qui devait être l'œuvre de toute sa vie. La *Politique*, parue en 1837, lui valut, l'année suivante, la chaire de philosophie grecque et latine au Collège de France, et, en 1839, son admission à l'Académie des sciences morales. Barthélemy-Saint-Hilaire rentra dans la vie publique en 1848 comme chef du secrétariat du gouvernement provisoire et fut élu représentant de Seine-et-Oise à la Constituante, puis à la Législative. Lors de la discussion de la loi de 1850 sur l'enseignement, il se montra le défenseur éloquent de l'Université. Après le coup d'Etat du 2 décembre, il donna sa démission de professeur et vécut dans une retraite studieuse jusqu'en 1860. Cette année-là, le département de Seine-et-Oise le nomma député au Corps législatif, où il vota constamment contre l'Empire. Mais c'est à partir de 1871 que son rôle politique fut le plus important. Elu à l'Assemblée nationale, il fit partie de la commission chargée d'assister le gouvernement dans les négociations de la paix. C'est à lui qu'échut la douloureuse mission de faire connaître à l'Assemblée, en 1871, les dures conditions imposées par les Allemands. Ami de Thiers, qui le choisit pour chef de cabinet, il ne cessa de soutenir la République modérée. Après le 24 mai, il siégea au centre gauche, et combattit toutes les mesures du gouvernement de « l'ordre moral ». Nommé sénateur inamovible en 1875, Barthélemy-Saint-Hilaire devint, en 1880, vice-président de la haute assemblée, puis il entra, comme ministre des affaires étrangères, dans le cabinet Jules Ferry, où il se signala par sa politique pacifique, notamment en refusant de prendre parti pour la Grèce contre la Porte.

Barthélemy-Saint-Hilaire.

Comme écrivain, Barthélemy-Saint-Hilaire a publié une remarquable traduction des œuvres d'Aristote, dont plusieurs traités n'avaient jamais été traduits en français, et les ouvrages suivants : *De l'Ecole d'Alexandrie* (1838); *Des vedas* (1854); *Du bouddhisme* (1855); *Lettres sur l'Egypte* (1856); *le Bouddha et sa religion* (1859); *Mahomet et le Coran* (1865); *De la métaphysique* (1879); *l'Inde anglaise* (1887).

BARTHÉSIE (du n. de *Barthez*, médec. franç.) n. f. Bot. Syn. de BAOULE, section du genre *myrsine*.

BARTHET (Armand), littérateur français, né à Besançon en 1820, mort à Ivry en 1874. Il donna en 1849, au Théâtre-Français, une comédie en vers : *le Moineau de Lesbie*. On lui doit en outre un opéra-comique en acte, *Chapelle et Bachaumont* (1858); un volume de *Nouvelles* (1852); un recueil de poésies, *la Fleur du panier* (1853); une traduction des *Odes gaillardes d'Horace* (Paris, 1862); *Montauciel* (1869).

BARTHEZ (Paul-Joseph), célèbre médecin, né à Montpellier en 1734, mort à Paris en 1806. Il fit ses études médicales à Montpellier, où il fut reçu docteur à vingt ans. Venu à Paris en 1754 et présenté par Falconet aux célébrités littéraires de l'époque, il se lia intimement avec d'Alembert. Successivement médecin ordinaire des armées, rédacteur au *Journal des savants* pour la partie médicale, collaborateur à l'*Encyclopédie*, il obtint, en 1760, au concours, une chaire à l'université de Montpellier, et devint chancelier de cette université en 1785. Il avait exercé la médecine à Paris depuis 1781 avec un grand succès.

Il fut associé à l'Académie des sciences, à celle des inscriptions et belles-lettres, à la Société royale de médecine, et à la plupart des académies de l'Europe. A l'ouverture des états généraux, il publia un écrit intitulé : *Libre discours sur la prérogative que doit avoir la noblesse dans la constitution et les états généraux de la France*, pour établir qu'il importait au maintien de la monarchie que la noblesse eût le droit de délibérer séparément dans les états généraux. Quand on substitua les écoles de santé aux anciennes facultés de médecine (frimaire an III), Barthez ne fut point compris sur la liste des professeurs de Montpellier. Chaptal l'y rappela sous le Consulat. En 1802, Barthez fut, avec Corvisart, nommé médecin du gouvernement. Les plagiats, les critiques, l'isolement, attristèrent la fin de sa vie.

Le principe fondamental de la philosophie biologique de Barthez est que l'unité vitale n'est pas le *résultat*, mais le *principe* du perfectionnement des organes. Barthez est le fondateur du vitalisme proprement dit, bien différent du vitalisme analytique de van Helmont, de Bordeu, de Bichat. Aux *vies propres* attribuées à chacun des organes par van Helmont, conservées et gouvernées par autant d'*archées*, avaient succédé les *sensibilités propres* de Bordeu. Bordeu, qui avait une grande admiration pour van Helmont, avait mis de côté les archées; mais il avait gardé les *vies propres*, auxquelles il avait donné le nom de *sensibilités*. Ces sensibilités des divers organes formaient, par leurs concours et leur harmonie, la sensibilité générale ou la vie commune, c'est-à-dire ce que nous appelons tout simplement la *vie*. Barthez s'efforça d'établir que les forces ou propriétés vitales particulières ne sont pas des *éléments*, des *facteurs* de la vie commune, mais des *expressions* diverses, des *modes*, des *effets* d'un principe unique auquel il donna le nom de *principe vital*. Ce principe vital serait, selon Barthez, distinct des forces physico-chimiques et de l'âme pensante. — Avec une mémoire prodigieuse, une vaste érudition, une grande puissance de méditation et de raisonnement, Barthez n'avait ni le talent, ni le goût des expériences; aussi n'a-t-il cru qu'un système caduc, sans agrandir le domaine de la biologie positive.

Barthez a laissé, outre les *Nouveaux éléments de la science de l'homme* (1778, son plus important ouvrage, les travaux suivants : *Nova doctrina de functionibus naturæ humanæ* (1777); *Nouvelle mécanique des mouvements de l'homme et des animaux* (1798, ouvrage qui est considéré comme un chef-d'œuvre, *Discours sur le génie d'Hippocrate* (1801); *Traité des maladies goutteuses* (1802); *Traité du beau* (1807), ouvrage posthume; *Consultations de médecine* (1810), ouvrage posthume.

BARTHÉZIANISME (*vitism'* — de *Barthez*, méd. franç.) n. m. Philos. méd. Vitalisme barthézien.

BARTHÉZIEN, ENNE (*zi-in, èn'* adj. Qui se rapporte à Barthez : *Idées* BARTHÉZIENNES. *Doctrine* BARTHÉZIENNE. *Ecole* BARTHÉZIENNE.

— *Vitalisme barthézien*. Doctrine médicale de Barthez et de l'école de Montpellier : Le VITALISME BARTHÉZIEN *est une sorte d'unitarisme physiologique; il se distingue franchement du vitalisme analytique de Bordeu et de Bichat.* (F. Pillon.) V. BARTHEZ.

BARTHOLDI (Frédéric-Auguste), sculpteur français, né à Colmar en 1834, élève d'Ary Scheffer. Talent robuste, mais un peu gros, Bartholdi se définissait déjà dans la statue colossale de *Rapp*, exposée en 1855. Au cours de sa longue et brillante carrière, l'artiste s'est essayé dans des genres divers, non sans succès : Colmar, sa ville natale, possède de bons spécimens, avec le *Brunt*, le *Monument de Martin Schon*, le *Jeune vigneron alsacien*, etc. L'allégorie semble lui avoir moins réussi; sauf, pourtant, l'allégorie patriotique. Celle-ci va bien à son talent vigoureux, populaire et un peu sans mesure. En ce genre, le *Lion de Belfort* est de beaucoup sa meilleure œuvre, dans l'ordre décoratif et colossal; l'énorme et célèbre *Liberté éclairant le monde*, de New-York (1886), lui est inférieure. La dernière œuvre importante de Bartholdi, qui lui a valu la médaille d'honneur en 1895, est un groupe en marbre de son meilleur ciseau : *la Suisse accueillant l'Alsace en 1870*. Ce groupe décore une grande place de Bâle. Le personnage de l'Alsace y est vraiment émouvant. On lui doit encore les statues de *Rouget de Lisle*, de *Vercingétorix*, de *La Fayette*, de *Vauban*, etc.

Bartholdi.

BARTHOLIN (Gaspard), érudit danois, né à Malmoë, en Scanie, en 1585, mort en 1630. Il professa la médecine à Padoue, à Wittemberg et à Copenhague, où il fut nommé recteur de l'université, en 1618. Il composa quarante-neuf ouvrages. Les principaux sont : *Paradoxa medica* (1610); *Anatomicæ institutiones* (1611); *Manuductio ad veram psychologiam* (1619); *De Pygmæis* (1628); *Systema physicum* (1628), etc. — Son fils aîné, BARTOLE (BARTHÉLEMY ou BERTHEL), né en 1614, mort en 1690, fut antiquaire du roi Frédéric III. On ne connaît de cet érudit que sa *Bibliotheca selecta* (1669). — THOMAS, frère de Bartole, né à Copenhague en 1616, mort en 1680, est le membre le plus célèbre de cette famille. Il fut successivement nommé professeur d'anatomie à Copenhague (1648), bibliothécaire de l'université (1671), et conseiller d'Etat (1675). On a de ce savant plus de soixante-dix ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Anatomia* (1640); *De luce animalium* (1647); *Historiarum anatomicarum et medicarum centuriæ* (1654-60); *De medicina Danorum domestica* (1666); *De morbis biblicis* (1672); *Acta medica et philosophica Hafniensia* (1672, 1679), ouvrage périodique rempli de faits curieux. — ERASME, frère de Bartole et de Thomas, né à Roskild en 1625, mort en 1694, enseigna la géométrie et la médecine à Copenhague. Ses principaux ouvrages sont : *De cometis annorum 1664 et 1665*; *De naturæ mirabilibus quæstiones* (1671). — GASPARD, fils de Thomas, né en 1655, mort en 1738, professa la médecine à Copenhague et fut médecin du roi. Son meilleur ouvrage est : *Specimen historiæ anatomicæ*, etc. (1701). — THOMAS, frère de Gaspard, mort en 1690, devint archiviste du roi de Danemark. Son ouvrage le plus important est : *Antiquitates danicæ* (1689).

BARTHOLIN (GLANDE DE), syn. de GLANDE *vulvo-vaginale*. V. ce mot.

BARTHOLINE (de *Bartholinus*, botan. danois du XVIIe s.) n. f. Genre d'orchidacées-ophrydées, comprenant une seule espèce, qui croît au cap de Bonne-Espérance.

Bartholo, personnage du *Barbier de Séville*, de Beaumarchais. Le Dr Bartholo, tuteur de Rosine, veut l'épouser. Figaro la lui enlèvera pour la donner au comte Almaviva. Mais, en attendant, le terrible homme se montre d'une jalousie féroce à l'endroit de sa future femme. Un petit doigt de Rosine taché d'encre, une feuille de papier qui manque, une plume neuve le matin qui ne l'est plus le soir, tout lui est sujet pour accuser la jeune fille d'entretenir une correspondance secrète, tout lui est prétexte à faire des scènes. Il joue un rôle important dans *le Barbier de Seville*, devient secondaire dans *le Mariage de Figaro*, et il a disparu dans *la Mère coupable*. Bartholo, personnage très pouvoir et parfaitement réussi, est devenu proverbial, et son nom a en quelque sorte passé dans la langue pour désigner un jaloux grotesque.

BARTHOLOMÉ (Paul-Albert), peintre et sculpteur, né à Thiverval (Seine-et-Oise) en 1848. Elève de Gérome, il exposa au Salon, de 1879 à 1886, des tableaux de genre; entre autres : *le Repas des vieillards à l'asile* 1880 et *la Récréation* 1882). Après une absence de six ans, il reparut au Salon du Champ-de-Mars en 1891, mais, cette fois, comme sculpteur; il exposa avec des bustes des œuvres très remarquées : *Groupe de deux figures* 1892), *le Secret*; *Jeune Fille pleurant* 1892), *Jeune Fille priant* 1894), et enfin, en 1895, son projet d'un *Monument aux morts*. Cette œuvre

admirable est une des plus émouvantes inspirations de la sculpture française. La ville de Paris a acheté le *Monument aux morts*, considérablement agrandi, et l'a fait ériger au Père-Lachaise, dans l'avenue centrale qui conduit à la chapelle, en 1899.

BARTHOLOMITE n. f. Sulfate naturel de fer, rouge. — Espèce minérale voisine du botryogène.

BARTHOU (Jean-Louis), homme politique, né en 1862 à Oloron-Sainte-Marie. Il étudia le droit à Paris, devint secrétaire de la conférence des avocats et docteur en droit, puis alla se fixer, comme avocat, à Pau. Elu député à Oloron en 1889, il se signala à la Chambre par son talent d'orateur et de dialecticien, et fut réélu en 1893. Le 30 mai 1894, il reçut le portefeuille des travaux publics, et donna sa démission de ministre le 13 janvier 1895, après l'arrêt du conseil d'Etat en faveur des compagnies de chemins de fer, dans la question des conventions avec l'Etat. Il fut rappelé au pouvoir le 29 avril 1896, comme ministre de l'intérieur, dans le cabinet Méline.

BARTIN ou **BARTAN**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), ch.-l. de cant. de la prov. de Kastamouni, sur le fleuve côtier du même nom (le *Parthenius* des Latins), près de son embouchure dans la mer Noire ; 8.700 hab.

BARTLE-FRÈRE (sir Henry Edward), administrateur anglais, né à Londres en 1815, mort en 1884, entra à la Compagnie des Indes en 1833 et rendit, lors de la rébellion de 1857, de tels services qu'il fut nommé successivement gouverneur général à Calcutta et à Bombay. Secrétaire d'Etat à Londres en 1866, il fut envoyé, en 1872, auprès du sultan de Zanzibar pour faire abolir la traite des esclaves dans l'Afrique orientale. De 1877 à 1880, il fut gouverneur du Cap et dirigea les opérations contre les Zoulous.

BARTLETTIE (*bart'-let'-ti*) n. f. Genre de composées-sénécionidées, renfermant une espèce du Mexique, qui est une petite plante herbacée, annuelle.

BARTLINGIE (*bar-lin* — de *Bartling*, botan. allem.) n. f. Genre de la famille des myrtacées, tribu des chamælauciées, comprenant une espèce représentée par des sous-arbrisseaux qui croissent en Australie.

BARTOLE, jurisconsulte italien, né à Sassoferrato, dans le duché d'Urbino, en 1313 ou 1314, mort à Pérouse en 1357. Dès vingt et un ans, en 1334, il était reçu docteur par la faculté de Bologne. En 1338, il remplaça quelque temps son maître Raimerius, à Bologne. Il fut ensuite assesseur à Todi, puis à Pise, où il enseigna de 1339 à 1343. Il passa alors à l'université de Pérouse, où il professa le droit civil jusqu'à sa mort. Ses leçons y eurent un grand éclat, et la ville de Pérouse se montra reconnaissante envers lui. En 1355, les habitants de Pérouse, ayant quelques immunités à demander à Charles IV, le choisirent comme ambassadeur. L'empereur le combla d'honneurs et le nomma conseiller privé. Bartole était favorable à l'empire, comme tous les légistes ; mais il considérait l'empereur comme subordonné au pape.

Bartole.

Les œuvres de Bartole comprenaient des commentaires (*lecturæ, repetitiones*) sur les textes du droit romain ; des consultations et controverses (*consilia, quæstiones*) ; des traités sur des matières de procédure, de droit public, criminel, privé. Il a exposé la marche ordinaire d'un procès dans un ouvrage bizarre où il a supposé un débat juridique entre Satan et la Vierge Marie devant Jésus-Christ.

L'influence de Bartole et de ses ouvrages a été considérable sur la marche de la science du droit. Il a joui pendant longtemps d'une très grande autorité en Italie et dans une partie de l'Europe. Il a été le chef d'une école juridique qui a dominé aux XIVe et XVe siècles. Bartole et ses successeurs ont étudié les lois romaines en cherchant à les approprier aux besoins de leur temps. Sans tenir compte de l'autorité traditionnelle des gloses, et sans s'attacher à reconstituer exactement la législation de Justinien, Bartole s'est efforcé de concilier les textes romains avec les institutions féodales et les statuts municipaux de l'Italie, afin de tirer de ce rapprochement une sorte de droit commun pouvant servir à guider la pratique.

BIBLIOGR. : de Savigny, *Geschichte des romischen Rechts in Mittelalter* (1850) ; Ortolan, *Histoire de la législation romaine* (1884).

BARTOLI Taddeo) ou **TADDEO DI BARTOLO**, peintre primitif italien, né en 1363 à Sienne, mort en 1422. C'est un des grands noms de la période préparatoire de la Renaissance. L'influence de Bartoli renforça le courant ombrien et prépara l'art qui suivit. Peintre de fresques, grand amateur de sujets antiques, qu'il travestissait d'ailleurs, Bartoli a peint ses principaux ouvrages au Palais public de Sienne (1414). D'autres ouvrages de lui ou de ses élèves se trouvent dans la chapelle du même palais, à l'académie de Sienne, à l'église de San-Gemignano, etc. Il a également peint des fresques dans les églises de Pise, Pérouse, Gênes, etc. Un de ses plus anciens ouvrages est une *Madone avec saints*, au Louvre (de 1390).

BARTOLI (Daniel), jésuite italien, né à Ferrare en 1608, mort à Rome en 1685. Il se livra à la prédication et composa divers ouvrages, dont le plus important est l'*Histoire de la compagnie de Jésus* (1653-1675), remplie de faits curieux puisés aux meilleures sources. Ses autres travaux ont été réunis et publiés à Venise en 1707. L'un d'eux, *L'uomo di lettere*, a été traduit en français par le P. Livoy.

BARTOLI (Pietro Santi), peintre et graveur italien, né à Bartola, ou, selon d'autres, à Pérouse, vers 1635, mort en 1700. On l'a parfois surnommé **Perugino.** Elève de P. Le Maire et de Nicolas Poussin, il prit de ce dernier le goût des monuments antiques. On ne connaît de lui qu'un tableau original, dans l'église de Porto. Il excellait à copier les maîtres, sachant contrefaire jusqu'à l'ancienneté des vernis. C'est comme antiquaire (il était « antiquaire » de Christine de Suède) et comme graveur, que Bartoli a rendu aux savants et aux archéologues du XVIIe siècle de signalés services. Ses recueils de gravures d'après l'antique sont considérables et ont inauguré le mouvement que les fouilles d'Herculanum devaient accélérer. Signalons surtout : *Admiranda Romanorum... vestigia* ; — *Colonna di M. Aurelio* ; — *Colonna Trajana* ; — et, enfin, *le Pitture antiche*, que Bartoli composa avec son fils et élève FRANCESCO **Bartoli** (mort en 1730). En tout, onze cent vingt-six planches d'après l'antique. C'est le Piranesi du XVIIe siècle.

BARTOLI (Adolphe), écrivain et littérateur italien, né à Fivizzano en 1833, mort en 1891. Il avait dirigé l'école supérieure de commerce de Venise et professé l'histoire de la littérature à l'institut des hautes études à Florence. Parmi ses ouvrages, on cite : *Pierre Giordano* (1868) ; *les Etudes en Italie* (1868) ; *les Précurseurs de Boccace* (1878) ; *les Deux Premiers Siècles de la littérature italienne* (1870-1879) ; et son œuvre principale : *Histoire de la littérature italienne* (1878-1889), le premier exposé critique de la littérature italienne.

BARTOLINE n. f. Bot. Syn. de TRIDACE.

BARTOLINI (Lorenzo), célèbre sculpteur italien, né en 1777 à Savigniana, près de Prato, en Toscane, mort à Florence en 1850. Il étudia le dessin sous la direction d'un peintre français nommé Desmarets, et entra dans un atelier où l'on confectionnait des objets d'art et d'ornement en albâtre. Devenu très habile dans ce genre de travail, il partit pour Paris, n'ayant guère que vingt ans. Après avoir perfectionné son talent à l'école du sculpteur Lemot, il prit part aux concours de l'Académie des beaux-arts, et remporta un second prix de sculpture pour un bas-relief représentant *Cléobis et Biton*. Bartolini vit sa réputation grandir rapidement. Denon, directeur général des musées, lui fit confier, entre autres travaux, l'exécution d'un des bas-reliefs de la colonne Vendôme, et celle d'un buste de Napoléon, pour l'Institut. L'empereur, qui avait pour lui une affection toute particulière, le chargea, en 1808, d'aller fonder une école de sculpture à Carrare. Pendant les Cent-Jours, Bartolini suivit Napoléon à l'île d'Elbe ; après la bataille de Waterloo, il revint à Florence, où il se fixa définitivement et où il exécuta un nombre considérable d'ouvrages. Il a été le continuateur de Canova et a joui d'une renommée européenne. Praticien des plus habiles, il excellait particulièrement à rendre le moelleux, le poli de la chair, et drapait ses figures avec grâce. Son mérite, toutefois, a été beaucoup exagéré par ses compatriotes. Parmi les nombreux ouvrages que Florence conserve de Bartolini, on remarque *la Charité*, groupe en marbre ; une copie de la *Vénus de Médicis*, la statue de Machiavel, etc. Bartolini a exécuté une foule de bustes ; entre autres, ceux de Denon, de Mme Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, de Mme de Staël, de lord Byron, de la marquise Guiccioli, de Metternich, de Thiers, de Casimir Delavigne, de Crescentini, de Méhul, de Liszt, de Cherubini, de Pie IX, etc. L'Ecole des beaux-arts renferme le portrait d'Ingres, modelé par Bartolini.

BARTOLOMEO (Fra) ou **BARTOLOMMEO**, célèbre peintre italien (connu encore sous les noms de **Bartolomeo del Fattorino, Baccio della Porta, Fra Bartolomeo di San-Marco,** et plus particulièrement, en Italie, sous celui de **il Frate**), né à Savignano, à 10 milles de Florence, en 1469, mort dans le couvent de Saint-Marc, à Florence, en 1517. Son aïeul faisait le métier de facteur-commissionnaire, d'où le nom de FATTORINO que reçut son père et qui lui a été donné quelquefois à lui-même. Il entra à l'école de Cosimo Roselli, habile peintre florentin, et perfectionna le talent qu'il acquit sous la direction de ce maître par l'étude des antiques, et surtout par celle des chefs-d'œuvre de Léonard de Vinci. A cette époque, il se lia intimement avec son condisciple Mariotto Albertinelli, et exécuta avec lui, par la suite, un grand nombre de peintures. Devenu maître à son tour, il établit son atelier près de la porte de San-Pier-Gattolini, d'où lui vint le surnom de DELLA PORTA. Les prédications de Savonarole produisirent sur lui une impression des plus vives, et un jour, à la suite d'un sermon sur les mauvais livres et les peintures licencieuses, il alla chercher ses études, faites d'après le nu, et les livra aux flammes sur la place de Florence. Son exemple fut imité par Lorenzo di Credi, par Botticelli, et par plusieurs autres peintres auxquels on donna le surnom ironique de *pleureurs*. Plus tard, lorsque Savonarole, poursuivi par ses ennemis, se réfugia dans le couvent de San-Marco, Bartolomeo l'y suivit. A l'âge de trente et un ans, il revêtit l'habit des frères prêcheurs ; à partir de cette époque, on lui donna le nom de FRA BARTOLOMEO, ou simplem. de *Frate* (moine). Il passa quatre ans entiers sans s'occuper de peinture et ne reprit les pinceaux qu'à la sollicitation de ses supérieurs et de ses amis. Il était rentré depuis peu de temps dans la carrière artistique, lorsque Raphaël, qui n'était encore qu'un jeune homme (1504), arriva à Florence. Les deux artistes se lièrent d'une étroite amitié ; ils travaillèrent ensemble et se perfectionnèrent mutuellement. Le *Frate* exécuta un très grand nombre de peintures, soit à l'huile, soit à fresque, pour les couvents de son ordre. En 1512, il se rendit à Rome, désireux de revoir son ami Raphaël, qui était alors dans tout l'éclat de sa renommée : les peintures de ce dernier au Vatican et les premières fresques de la chapelle Sixtine exécutées par Michel-Ange produisirent une telle impression sur lui, qu'il conçut une défiance profonde de son propre talent. Néanmoins, il reprit ses pinceaux. Pour répondre aux envieux qui lui avaient reproché d'être incapable de peindre des figures de grandes proportions, il exécuta un *Saint Marc* colossal. Fra Bartolomeo est un des plus brillants génies qu'ait produits l'école italienne : expressif et gracieux, imposant à l'occasion, savant enfin, il fut un des maîtres les plus justement réputés dans son art. Parmi ses nombreuses peintures que possède Florence, nous signalerons : *Job, Isaïe, le Père éternel, la Vierge et l'Enfant Jésus, la Présentation et la Nativité* (deux petits tableaux réunis en forme de diptyque, avec *l'Annonciation*, peinte en grisaille sur le revers), *la Vierge avec l'Enfant, assise sur un trône et entourée de saints*, œuvre capitale que l'artiste ne put achever avant de mourir ; une *Descente de croix*, un *Christ en croix entouré de saints*, une *Madone*, un *Jugement dernier*, magnifique fresque commencée par le *Frate*, achevée par Albertinelli, etc. Les ouvrages les plus remarquables de Fra Bartolomeo, dans les autres villes de l'Italie et à l'étranger, sont : à Prato, dans l'église, une *Madone* ; à Pistoia, dans le couvent des dominicaines, une *Cène* ; à Rome, *la Présentation au temple*, etc. ; au Louvre, *la Salutation angélique* et le *Mariage mystique de sainte Catherine de Sienne* ; à Besançon, une *Madone entourée de saints*, dans la cathédrale ; etc.

Fra Bartolomeo.

BARTOLOZZI (Francesco), l'un des plus célèbres graveurs du XVIIIe siècle, naquit à Florence en 1728. Elève de Joseph Wagner, habile graveur de Venise, il ne tarda pas à le surpasser. De Venise, il alla à Milan, où il travailla pendant quelque temps ; puis il passa en Angleterre, en 1764, se fixa dans le voisinage de Londres, et exécuta un nombre considérable de planches à l'eau-forte, au burin et au pointillé. La pureté de son dessin, la finesse de son exécution, firent rechercher ses œuvres. En 1806, à l'âge de soixante-seize ans, il se rendit en Portugal, sur l'invitation du roi, y travailla avec le même succès, et mourut à Lisbonne le 1er avril 1813, directeur de l'académie. Son œuvre gravé se compose d'environ sept cents pièces très variées, empruntées aux maîtres d'Italie, de France et d'Angleterre.

BARTON (Elisabeth), plus connue sous le nom de **la Nonne** ou de **la Sainte de Kent,** visionnaire anglaise, née dans le comté de Kent vers 1500, morte à Tyburn en 1534. Elle était servante dans la paroisse d'Addington. Atteinte d'hystérie et sujette à des convulsions, elle se crut inspirée de Dieu, et, à l'instigation d'un prêtre, Masters, elle se mit à déclamer contre les iniquités du temps, à annoncer de grands malheurs si l'on abandonnait la religion catholique. Non seulement des gens du peuple, mais de grands personnages, comme le chancelier Morus et l'évêque Fischer, croyaient qu'elle était réellement inspirée, quand elle eut la malencontreuse idée de prophétiser que, si Henri VIII épousait Anne de Boleyn, il mourrait un mois après son mariage. La prédiction ne se réalisa pas ; mais Henri VIII en fut tellement irrité qu'il fit arrêter et mettre à la question Elisabeth, avec plusieurs de ses partisans. Elle fut condamnée à avoir la tête tranchée.

BARTON (ARGILE DE), couche d'argile épaisse de 100 m. qui constitue le type de l'étage *bartonien* dans le bassin du Hampshire, où elle forme les falaises qui s'étendent entre Highcliff et Hordwell.

BARTONIE (de *Barton*, botan. américain.) n. f. Section du genre mentzélie, plante bisannuelle propre à l'Amérique du Nord. Ses fleurs sont odorantes, d'un blanc jaunâtre, et larges de 10 à 13 centimètres.

Bartonie : *a*, fleur.

BARTONIEN (*ni-in* — de *Barton*, n. de lieu) n. et adj. m. Se dit de l'un des étages de la partie supérieure des assises éocènes. Le bartonien se trouve compris dans l'étage parisien de d'Orbigny. Il a pour type l'*argile de Barton*.

BARTONIOÏDE (de *bartonie*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui ressemble à la bartonie : *L'eucnide* BARTONIOÏDE, *comme la plupart des loasées, réclame un sol léger et sec.*

BARTON-ON-HUMBER, ville d'Angleterre (comté de Lincoln), sur le fleuve côtier le *Humber* ; 75.225 hab. Fabriques importantes de briques, tuiles, cordes et toiles à voile ; grand commerce de grains et de malt.

BARTON-ON-IRWELL, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), à 10 kilom. de Manchester, sur l'*Irwell*, affl. du Mersey ; 29.600 hab. Houille, blanchisseries.

BARTRAMIE (de *Bartram*, n. d'un natural. américain.) n. f. Bot. Genre de mousses vivaces, de la tribu des bryacées, qui forment des gazons touffus sur la terre et les rochers humides. Les unes sont propres à la zone des montagnes, d'autres aux régions chaudes, comme l'Espagne, l'Afrique du Nord, l'Asie Mineure.
— Ornith. Division du genre chevalier.

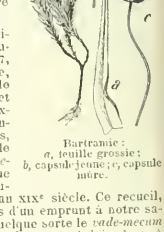
Bartramie : *a*, feuille grossie ; *b*, capsule jeune ; *c*, capsule mûre.

BARTRAMIÉES n. f. pl. Famille de mousses de la tribu des bryacées, ayant pour type le genre *bartramie*. — *Une* BARTRAMIÉE.

BARTSCH (Adam VON), écrivain, dessinateur et graveur autrichien, né à Vienne en 1757, mort à Hietzing, près Vienne, en 1821. Il était premier garde de la Bibliothèque impériale et membre de l'académie des beaux-arts de Vienne. Il a publié plusieurs ouvrages très estimés, relatifs à l'art de la gravure ; le plus important est *le Peintre-Graveur* (1802-1821), catalogue raisonné de l'œuvre de la plupart des graveurs antérieurs au XIXe siècle. Ce recueil, pour lequel Bartsch a fait plus d'un emprunt à notre savant Mariette, est devenu en quelque sorte le *vade-mecum* des amateurs d'estampes. Bartsch a gravé lui-même, à l'eau-forte et au burin, plus de 500 pièces. — Son fils ADAM-JOSEPH **Bartsch,** né en 1798, mort en 1873, a décrit et commenté l'œuvre de son père en 1818.

BARTSCHIE (*tchi* — de *Bartsch*, botan. holland.) n. f. Section du genre *bartsie*.

BARTSIE (*tsi* — de *Bartsch*, botan. holland.) n. f. Genre de scrofulariacées-euphrasiées, qui comprend des plantes herbacées vivaces des montagnes des deux mondes.

BARUCE n. f. Bot. Fruit du sablier élastique (*hura crepitans*).

BARUCH (mot hébr. qui signifie *béni*), fils de Nérija, disciple de Jérémie, qui lui dictait ses prophéties, pour qu'il en fit une lecture publique dans le temple. Il accompagna aussi son maître, lorsque celui-ci s'enfuit en Egypte, où une tradition le fait mourir, tandis que, d'après une autre, il serait allé de là à Babylone où il aurait fini ses jours. Le *Livre de Baruch* figure parmi les livres deutérocanoniques de la Bible. Cet écrit, assez bref, comprend une confession des péchés du peuple qui est fort éloquente. On y joint ordinairement, dans les éditions de la Vulgate, une lettre de Jérémie aux captifs de Babylone. — Sous le nom de ce prophète, on a également une apocalypse apocryphe. V. APOCALYPSES.

— ALLUS LITTÉR. : **Avez-vous la Baruch?...** La Fontaine, ayant lu une belle prière juive attribuée à Baruch, fut frappé d'admiration, et il s'en allait demandant à tous ceux qu'il rencontrait : « *Avez-vous la Baruch ?* c'était un bien beau génie ! » On rappelle ces mots, toujours sur le ton de la plaisanterie, quand on a l'esprit rempli d'une chose que l'on considère comme une soudaine découverte.

BARUFFALDI (Jérôme), littérateur et poète italien, né à Ferrare en 1675, mort en 1755. Il embrassa l'état ecclésiastique. Il avait fondé dans sa ville natale une société littéraire qui devint l'académie de *la Vigna*. Mazzuchelli a dressé la liste de ses ouvrages qui dépassent la centaine. Nous nous bornerons à citer : *Della Storia di Ferrara* (1700) ; divers poèmes : *la Tabaccheide* (1714) ; *il Grillo* (1738) ; *il Canepajo* (1740), un des meilleurs poèmes didactiques italiens, ayant pour sujet la culture du chanvre ; des tragédies : *Ezzelino* (1721); *Giocasta la Giovine* (1725); *la Deifobe* (1727) ; *il Sacrifizio d'Abele* (1739).

BARUGO, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines, île de Leyte [l'une des Visayas]) ; 8.300 hab.

BARUL n. m. Unité de poids en usage dans les Indes et valant 20 kilogr. ‖ On écrit également BARUTH.

BARUTÉLIEN (*li-in* — de *Barutel*, n. d'un hameau près de Nîmes) n. et adj. m. Dénomination donnée par Torcapel à une puissante assise de calcaire à *desmoceras difficile*, qui recouvre, près de Nîmes, le calcaire barrémien à criocères.

BARUTH (*rut'*) n. m. Métrol. V. BARUL.

BARVANÎ, ville de l'Inde anglaise (Inde centrale), près de la Nerbudda ; 5.600 hab. Ch.-l. d'une principauté radjpoute, peuplée de 80.000 hab.

BARWALDE (autref. *Berwolde*), ville de Prusse (prov. de Francfort-sur-l'Oder, cercle de Königsberg) ; 3.800 hab. Le 23 janvier 1631, y fut signé un traité d'alliance entre la France et Gustave-Adolphe de Suède.

BARWOOD (*bar-wouď*) ou **CAMWOOD** (*kèm-wouď*) [mots angl. désignant une matière colorante, extraite du baphier (*baphia nitida*)] n. m. C'est une poudre d'un rouge vif, employée à Elbeuf pour la teinture des laines. Les nuances qu'il fournit sont distinctes de celles du santal.

BARY (du gr. *barus*, lourd), préfixe qui, en composition, indique la difficulté, l'imperfection, dans l'accomplissement d'une fonction. C'est ainsi que BARYCOIE (du gr. *acouein*, entendre), signifie dureté d'oreille ; BARYGLOSSIE (du gr. *glôssa*, langue), embarras de la langue ; BARYPHONIE (du gr. *phôné*, voix), faiblesse de la voix, difficulté d'émettre les sons ; BARYNECÉPHALIE (du gr. *encéphalon*, cerveau), idiotie, faiblesse intellectuelle.

BARY (Heindrick), graveur flamand, né à Anvers en 1625, travaillait à Amsterdam et à Gouda de 1659 à 1670. Il a imité Corn. Vischer, dont il fut peut-être l'élève. Il signait souvent H. B. — A signaler, parmi les beaux morceaux qu'il a gravés, les portraits de Grotius, d'après Mierevelt ; de l'amiral Troup et de l'amiral Ruyter, d'après F. Bol ; de J. de Witt, d'après Netscher.

BARY (Henri-Antoine DE), botaniste allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1831, mort à Strasbourg en 1888. Il professa la botanique à Tubingue, à Fribourg-en-Brisgau (1859), à Halle (1867) et à Strasbourg (1872). Bary a particulièrement étudié l'histoire du développement des algues et des champignons, sur lesquels il a écrit plusieurs ouvrages.

BARY (Erwin VON), voyageur africain, né à Munich en 1846, mort en 1877. Il fit la campagne de 1870 comme médecin, et partit en 1872 pour Malte, où il se prépara à un voyage d'exploration géologique et géographique dans le Sahara. De là il exécuta un voyage en Tripolitaine pour les montagnes de Tar-hona et de Gharian ; ensuite, il gagna Ghat pour de se diriger d'abord vers le Ahaggar, puis, la chose étant impossible, vers l'Aïr. C'est là qu'il mourut.

BARYCENTRIQUE (du *barus*, pesant, et *centrique*) adj. *Coordonnées barycentriques*, Système de coordonnées imaginé par Möbius et dans lequel, en géométrie plane, un point est déterminé par rapport à trois points fixes ; à chaque point on fait correspondre un système de trois coefficients *a*, *b*, *c*, tels que, considérés comme masses appliquées aux trois points fixes, le point soit centre de gravité. A chaque système *a*, *b*, *c*, correspond un point et un seul ; à chaque point correspond un système *a*, *b*, *c* tel que $a+b+c=1$. — Dans la géométrie de l'espace, un point est déterminé par rapport aux quatre sommets d'un tétraèdre fixe, d'une façon analogue. V. COORDONNÉES.

BARYCOIE (du gr. *barus*, lourd, et *acouein*, entendre) n. f. Dureté d'oreille.

BARYCRINUS (*nuss* — du gr. *barus*, lourd, et *krinon*, lis) n. m. Genre d'échinodermes crinoïdes fossiles, famille des cyathocrinidés, caractérisé par ses plaquettes épaisses, ses bras forts, divisés en dix troncs principaux à minces branches latérales (carbonifère de l'Amérique du Nord).

BARYE (Antoine-Louis), sculpteur français, né et mort à Paris (1795-1875), apprit d'abord l'orfèvrerie ; puis il suivit l'enseignement du sculpteur Bosio, celui du peintre Gros, et fut admis à l'Ecole des beaux-arts. En 1823, il entrait chez l'orfèvre Fauconnier. Barye allait trouver sa voie. Ouvrier déjà fort habile, il se mit à observer la nature animée : le Muséum lui offrit un enseignement plus scientifique que les livres de Buffon ; en même temps, il étudiait sur le vif, dans les ménageries du Jardin des plantes, les secrets de la nature des grands animaux et des fauves.

Barye inaugurait une sculpture d'une fougue toute romantique et d'une solidité tout antique, avec son fameux groupe : *le Lion et le Serpent* (1832), supérieur au *Tigre dévorant un gaviat*, qu'il avait donné deux ans auparavant. L'artiste s'est surpassé encore dans le *Lion assis* (1842), placé à l'une des portes du nouveau Louvre, merveille d'observation et d'effet monumental. Il ne réussissait pas moins bien quand il mettait aux prises la force humaine et la force animale l'une réglée et maîtrisée par la volonté, l'autre déchaînée et brutale, dans les groupes du *Thésée et le Minotaure*, et du *Lapithe et Centaure*. Ce grand modeleur de la force et de la férocité n'avait pas une maîtrise moindre dans l'expression des idées de calme et de repos. Le *Lion* de la colonne de Juillet, les quatre groupes que Lefuel commanda à Barye pour le Louvre, et qui perdent, malheureusement, quelque chose à être placés au premier étage (la *Guerre*, la *Paix*, la *Force* et l'*Ordre*), sont traités avec largeur, puissance, dans un stylo sérieux et idéal qui les rend comparables à l'art des plus belles sculptures d'Olympie. Ce génie s'était plié à des œuvres de petite dimension qui, après qu'on l'eut traité d'*animalier* par dédain, le firent ranger par les ignorants parmi les auteurs de jolies petites choses, ou de « pressepapiers ».

Barye.

Barye a pu être fondeur, et même industriel, sans déchoir. Sa griffe se retrouve sur le moindre de ses petits bronzes ; et sa conscience d'artiste est telle, que beaucoup de ces objets réduits, comme les pièces du *Surtout de table du duc d'Orléans*, ou sa statuette de *Gaston de Foix*, ne demanderaient qu'une échelle plus vaste pour apparaître ce qu'ils sont : d'authentiques chefs-d'œuvre. La renommée vint à Barye de partout, malgré sa modestie. Professeur au Muséum en 1854, il entra à l'Académie des beaux-arts en 1868. Aujourd'hui, sa place est marquée au musée du Louvre, et un beau monument, où l'on a répété plusieurs de ses œuvres maîtresses, est érigé en son honneur, sur un terre-plein entre les deux bras de la Seine, non loin du Muséum.

Le lion et le serpent.

BARYENCÉPHALIE (du gr. *barus*, lourd, et *encéphalon*, encephale) n. f. Idiotie, imbécillité.

BARYGLOSSIE (du gr. *barus*, lourd, et *glôssa*, langue) n. f. Embarras de la langue.

BARYLITE (de *baryte*, et du gr. *lithos*, pierre. — L'orthogr. étymol. serait BARYLITHE) n. f. Silicate d'alumine et de baryum cristallisé en prismes translucides incolores, qui a été trouvé dans le calcaire de Langban, en Suède.

BARYLOVICZ (Demètre), métropolitain de Moldavie, connu sous le nom de **Dosiftei** ou **Dosoftei**. On le suppose né vers 1630 et mort vers 1693. En 1649, il est moine au monastère Bobota, où il s'occupe d'études philologiques. En 1658, il arrive à l'épiscopat et, en 1671, il est métropolitain de Moldavie. Peu de temps après, des complications politiques le forcent à se réfugier en Pologne, où il demeure douze ans. Rétabli dans sa dignité en 1685, il s'adonne entièrement à la vie littéraire et ecclésiastique. Grâce à une subvention accordée par le patriarche de Constantinople, il fonde une imprimerie à la métropolie de Jassy et y fait paraître la plupart de ses œuvres. En 1686, il renonce completement à l'épiscopat et se rend de nouveau en Pologne, où il est, pendant plusieurs années, l'hôte de Sobieski. Puis il va en Russie, où Pierre le Grand lui offre l'évêché d'Azov. Dosiftei refuse, se retire dans un monastère de Moscou, où il reste jusqu'à sa mort. Dosiftei est le plus grand poète ecclésiastique de la Roumanie, et sa *Psaltirea in versuri intocmita* en est le monument littéraire le plus beau du XVIIe siècle. Ses œuvres les plus remarquables sont : *Psaltirea in versuri* (1673 ; *Acatist* (1673) ; *Liturghia* (1679) ; *Euchologiu* (1680) ; *Molitvelnic* (1681) ; *Vietile sfintilor* (1683) ; *Paremirai* (1683) ; *Ale 12 capitoli ale lui Ignatiu*. On lui attribue encore un lexique de la langue roumaine.

BARYMÉTRIE (du gr. *barus*, lourd, et *métron*, mesure) n. f. Détermination de la pesanteur.

BARYNOTINÉS n. m. pl. Sous-famille d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, dont le genre *barynotus* est le type. — *Un* BARYNOTINÉ.

BARYNOTUS (*tuss* — du gr. *barus*, lourd, et *notos*, dos) n. m. Genre d'insectes coléoptères, sous-famille des *barynotinés*, renfermant d'assez gros charançons, dont les quelques espèces, propres à l'Europe, habitent les régions froides et montagneuses. Citons le *barynotus elevatus*, le *barynotus obscurus* (France, prairies, détritus d'inondation).

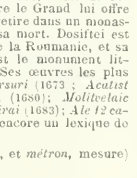

Barynotus (gr. 2 fois).

BARYOSME (*osm'* — du gr. *barus*, pesant, fort, et *osmé*, odeur) n. m. Bot. Syn. des genres BAROSME et COUMAROUNE.

BARYPENTHUS (*tuss* — du gr. *barus*, pesant, et *penthos*, deuil) n. m. Genre d'insectes névroptères trichoptères, famille des phryganidés, renfermant de grandes phryganes américaines à larges ailes. Citons le *barypenthus rufipes* (Brésil).

BARYPHONIE (du gr. *barus*, lourd, et *phôné*, voix) n. f. Faiblesse de la voix, difficulté à émettre des sons.

BARYPHONIQUE adj. Relatif à la baryphonie.

BARYPHONUS (*nuss* — du gr. *barus*, grave, et *phôné*, voix) n. m. Genre d'oiseaux. Syn. de MOMOT. V. ce mot.

BARYPITHES (*pit'* — du gr. *barus*, lourd, et *pithos*, tonneau) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, sous-famille des phyllobinnés, renfermant des charançons européens dont on ne connaît qu'une seule espèce, le *barypithes sulcifrons*, petit insecte d'un noir de poix, brillant, remarquable par son rostre très court, marqué d'un fort sillon prolongé jusque sur le front. Bedel. Il habite l'Europe occidentale et l'Espagne.

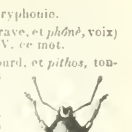

Barypithes (réd. 4 fois).

BARYPUS (*puss* — du gr. *barus*, lourd, et *pous*, pied n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, sous-famille des pterostichinés, renfermant six espèces propres à La Plata et au Chili. Citons le *barypus parallelus* (Chili).

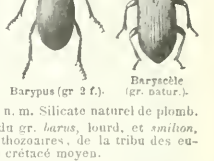

Barypus (gr 2 f.). Baryscèle (gr. natur.).

BARYSCÈLE (*ris-sèl'* — du gr. *barus*, lourd, et *skélis*, cuisse), n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrions, comprenant deux espèces qui vivent en Australie.

BARYSIL (du gr. *barus*, pesant, et de *silicate*) n. m. Silicate naturel de plomb.

BARYSMILIA (*riss* — du gr. *barus*, lourd, et *smilion*, poinçon) n. f. Genre d'anthozoaires, de la tribu des euphiliacées, fossile dans le crétacé moyen.

BARYSOME (du gr. *barus*, lourd, et *soma*, corps n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, sous-famille des harpalinés, renfermant une douzaine d'espèces de taille moyenne, de formes lourdes, bronzées, habitant les lieux arides. Les barysomes sont répartis dans l'Amérique tropicale et dans le sud de l'Inde. Citons le *barysomus Hoppneri* (Mexique).

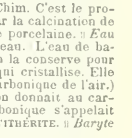

Barysome (gr. 1 fois).

BARYSTOME (*riss* — du gr. *barus*, lourd, et *stoma*, bouche) n. m. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons.

BARYSTRONTIANITE (*stron-si* — de *baryte*, et de *strontiane*) n. f. Mélange naturel de barytine et de strontianite. ‖ On l'appelle aussi STROMNITE, parce qu'elle a été trouvée à Stromness, dans les Orcades.

BARYTE (du gr. *barus*, lourd) n. f. Chim. C'est le protoxyde de baryum, que l'on obtient par la calcination de l'azotate de baryum dans une cornue de porcelaine. ‖ *Eau de baryte*, Dissolution de baryte dans l'eau. L'eau de baryte attaque le verre des flacons où on la conserve pour donner un silicate de baryum hydraté qui cristallise. Elle donne un carbonate avec l'anhydride carbonique de l'air.)

— Minér. *Baryte aérée*, Nom que l'on donnait au carbonate de baryte, lorsque l'acide carbonique s'appelait *acide aérien*. ‖ *Baryte carbonatée*. V. WITHÉRITE. ‖ *Baryte sulfatée*. V. BARYTINE.

— ENCYCL. V. BARYUM.

BARYTHÉDYPHANE (du gr. *barus*, pesant ; *hêdus*, agréable, et *phainien*, paraître) n. f. Arséniate naturel de plomb, baryum, chaux et chlore.

BARYTICO-ARGENTIQUE (*ko*) adj. Qualification donnée à une combinaison d'un sel barytique et d'un sel argentique.

BARYTICO-CALCITE n. f. Carbonate double de chaux et de baryte. Syn. de BARYTOCALCITE. V. ce mot.)

BARYTICO-SODIQUE adj. Qualification donnée à une combinaison d'un sel de baryum et d'un sel de sodium.

BARYTIFERE (de *baryte*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui contient de la baryte, accidentellement ou à l'état de simple mélange : *Calcaire* BARYTIFÈRE.

BARYTINE n. f. Sulfate de baryte naturel, contenant 34,4 d'acide sulfurique et 65,7 de baryte. ‖ On dit aussi BARYTITE.

— ENCYCL. La *barytine*, dont la formule est $BaSO^4$, le poids spécifique de 4,18 à 4,72 et la dureté de 3 à 3,5, a été longtemps désignée sous le nom de *spath pesant*. Ses cristaux, selon Haüy, dérivent d'un prisme droit, à base rhomboïdale. C'est un corps sans éclat, généralement opaque, quelquefois translucide sur les bords ; d'autres fois, mais rarement, demi-transparent et même diaphane. Elle est dure ; sa couleur est ordinairement d'un beau blanc passant au jaune, rouge, bleu ou brun. Lorsqu'on la chauffe, elle décrépite, et fond difficilement.

On rencontre fréquemment la barytine dans les gîtes de minerais de plomb, d'argent, de mercure, etc. Parmi les principales variétés de ce minéral, nous citerons : la *barytine globuleuse radiée* ou *pierre de Bologne* ; la *barytine concrétionnée* (ou *pierre de tripes*) ; la *barytine bacillaire* (ou *stangenspath*).

BARYTINIQUE adj. Relatif à la barytine.

BARYTIQUE adj. Relatif à la baryte ou au baryum. ‖ *Poudre barytique*, Poudre employée en Prusse vers 1865 pour les pièces de gros calibre. Elle est composée d'une partie de poudre au *nitrate de baryte* avec quatre parties de *poudre noire ordinaire*.)

BARYTITE n. f. Minér. Syn. de BARYTINE.

BARYTOCALCITE (de *baryte*, et du lat. *calx*, *calcis*, chaux n. f. Nom donné aux trois formes naturelles du carbonate double de chaux et de baryte, lesquelles répondent à la formule $BaCa^2O^6$. La première est désignée sous le nom de *alstonite* ; son poids spécifique est de 3,7, sa dureté de 4 à 4,5 ; on la trouve à Alston-Moor (Cumberland). La deuxième est la *barytocalcite* proprement dite ; son poids spécifique est de 3,66, sa dureté de 4 ; elle cristallise en prismes monocliniques. La troisième est la *barytocalcite rhomboédrique* que l'on trouve à Longban.

BARYTOCÉLESTINE (*tèss* — de *baryte*, et *célestine*) n. f. Sulfate double naturel de strontiane et de baryte. Syn. BARYTO-STRONTIANITE.

BARYTON du gr. *barys*, grave, et de *ton*) n. m. Voix intermédiaire entre la basse et le ténor : BARYTON *bas* ou *grave*. BARYTON *cap ou ténorisé*. Il *Barytons-Martin*, Voix de baryton dont le timbre exceptionnel est pareil à celui que possédait le célèbre chanteur Martin.

— Par ext. Personne qui a une voix de baryton.

— ENCYCL. Le *baryton* est la voix moyenne masculine. Il joint le charme du ténor à la rondeur de la basse. La voix de baryton se prête plus que toute autre à l'expression de tous les sentiments, depuis les plus tendres jusqu'aux plus énergiques, sans avoir la grâce parfois un peu efféminée du ténor, ni la sévérité parfois un peu rude de la basse. On désignait jadis le baryton sous les noms divers de *concordant*, *seconde-taille*, *bas-ténor* et même *basse-taille*. La voix normale de baryton, qui s'écrit sur la clef de *fa* quatrième ligne, comprend une octave et une quinte, à partir du *la* grave, pour atteindre le *fa* naturel, comme ci-contre :

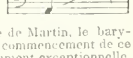

Il va sans dire qu'il est des voix d'une plus grande étendue, et celle de Martin, le baryton si célèbre à l'Opéra-Comique au commencement de ce siècle, était, sous ce rapport, absolument exceptionnelle.

L'emploi de baryton est l'un des plus beaux que l'on puisse trouver au théâtre : aussi a-t-il été tenu par nombre d'artistes qui s'y sont rendus célèbres.

On donne aussi le nom de « baryton » à un instrument à archet qui tient le milieu entre l'alto et le violoncelle. Haydn a écrit naguère beaucoup de musique pour cet instrument au timbre doux et mélancolique, mais dont l'usage a complètement disparu aujourd'hui. Dans la musique militaire, on donne encore le nom de « baryton » à un instrument de cuivre de la famille des saxhorns, intermédiaire entre l'alto de cuivre et la basse et qui correspond à l'alto du quatuor à cordes ; cet instrument est à trois pistons, en si bémol et en *ut*. (V. SAXHORN.) Enfin, on désignait jadis sous le nom de « baryton » un instrument de la famille des hautbois qui sonnait l'octave de ce dernier et qui, vers la fin du XVIIIe siècle, remplaça les cromornes. Il est depuis longtemps oublié.

Baryton.

BARYTON (du gr. *barus*, grave, et de *ton*) adj. m. Se dit, dans la grammaire grecque, des mots dont la dernière syllabe est dépourvue d'accent tonique, car toute syllabe non accentuée est considérée comme étant affectée de l'accent grave : *Mots* BARYTONS.

— Substantiv. : *Un* BARYTON (mot ou verbe).

BARYTONNER ou **BARYTONER** v. n. Chanter d'une voix de baryton, ou jouer d'un instrument quelconque, monté au diapason d'une voix de baryton. ‖ On dit aussi BARYTONISER.

BARYTOPE n. m. Insecte coléoptère. Syn. de MORPHOÏDE.

BARYTO-STRONTIANITE (*stron-si*) n. f. Minér. V. BARYTOCÉLESTINE.

BARYTOPHYLLITE (de *baryte*, et du gr. *phullon*, feuille) n. f. Silicate naturel d'alumine, de fer et de magnésie, appartenant au genre chlorite. Syn. de CHLORITOÏDE, ou CHLORITSPATH.

BARYTURANITE n. f. Urano-phosphate hydraté naturel de baryum. Syn. de URANOCIRCITE.

BARYUM (*ri-om'* — du gr. *barus*, lourd) n. m. Métal d'un blanc d'argent fusible avant la température rouge, de densité 4,97.

— ENCYCL. Le *baryum* n'est pas très abondamment répandu dans la nature : il s'y trouve à l'état de sulfate (*barytine*), et à l'état de carbonate qui, quand il est pur, porte le nom de *withérite*; ce carbonate est souvent associé au carbonate de calcium, formant un carbonate double connu sous le nom de *barytocalcite*, ou encore au carbonate de strontium; il se trouve mêlé à certains minerais de manganèse, et c'est ce qui explique comment Scheele, en 1774, au cours de ses recherches sur le bioxyde de manganèse, fut amené à découvrir l'oxyde de baryum qu'il distingua de la chaux, et qu'il appela *terre pesante* : plus tard, ce nom fut changé en celui de *baryte*.

Davy, en 1808, reconnut le premier que le baryte est l'oxyde d'un métal qu'il isola et auquel il donna le nom de *baryum* : il fit une capsule avec de l'hydrate de baryte humide, et la remplit de mercure dans laquelle venait plonger une électrode communiquant avec le pole négatif d'une pile à auge de 500 éléments ; le pole positif de cette pile était en relation avec une lame de platine sur laquelle était posée la capsule; sous l'influence du courant, il se produisit un amalgame qui, soumis à la distillation dans un tube rempli de vapeurs de pétrole, laissa pour résidu le *baryum*. Les procédés, qui depuis Davy, ont été employés pour préparer le baryum ne sont que des modifications plus ou moins profondes du précédent : Bunsen remplace l'hydrate barytique par du chlorure humide maintenu à basse température; Bunsen électrolyse une bouillie de chlorure de baryum humide, faiblement acidulé à l'acide chlorhydrique, et maintenu à 100° : il prend pour électrode négative un fil de platine amalgamé, et il voit se produire un amalgame bien cristallisé; enfin, d'après Crookes, si l'on met du l'amalgame de sodium dans une solution de chlorure de baryum chauffée à 90°, il se produit de l'amalgame de baryum. En réalité, le baryum n'est susceptible d'aucune application pratique, et ne présente, au point de vue industriel, aucun intérêt. C'est un métal blanc d'argent, s'oxydant facilement à l'air et décomposant l'eau à la température ordinaire; son symbole est Ba, son poids atomique 137.

Les combinaisons naturelles citées au début fournissent d'intéressantes relations d'isomorphismes permettant de fixer la place du baryum dans la classification : la barytine est isomorphe avec le sulfate de calcium et le sulfate de strontium (célestine); la withérite est isomorphe avec le carbonate de calcium (aragonite) et le carbonate de strontium (strontianite), l'analogie des propriétés chimiques vient corroborer ces premiers renseignements, et conduit à placer le *baryum* à côté du *calcium* et du *strontium* dans le groupe des *alcalino-terreux*; ces trois métaux sont *diva-lents*. Le minerai le plus répandu est le sulfate : c'est lui que l'on traite pour la préparation des autres composés du baryum; à cet effet, on commence par le changer en sulfure en le calcinant avec du charbon bien pulvérisé; nous allons voir comment on utilise ce sulfure.

— *Chlorure de baryum*, $BaCl^2 + 2H^2O$. Ce sel se prépare en dissolvant le sulfure de baryum dans l'acide chlorhydrique : la solution, convenablement concentrée par l'ébullition, laisse déposer de beaux cristaux blancs dont la composition est indiquée par la formule ci-dessus. Le même chlorure se prépare par l'action de l'acide chlorhydrique sur le carbonate de baryum, ou chauffant au rouge un mélange de sulfate de baryum et de chlorure de calcium.

Les cristaux de chlorure de baryum hydraté perdent leur eau de cristallisation à 100° ; ils sont assez solubles dans l'eau, cette solution est employée dans les laboratoires comme réactif, pour reconnaître qualitativement ou doser les sulfates solubles qu'elle précipite en blanc.

Il convient de rapprocher de ce chlorure le *bromure de baryum*, $BaBr^2 + 2H^2O$, obtenu en dissolvant le sulfure dans l'acide chlorhydrique : l'*iodure de baryum* BaI^2, préparé en dissolvant de l'iode dans une solution aqueuse de sulfure; le *cyanure de baryum* $BaCy^2$, résultant de la calcination du ferrocyanure de baryum, ou encore de la saturation de l'eau de baryte par l'acide cyanhydrique.

— *Composés oxygénés du baryum*. Il existe deux composés oxygénés du baryum : la *baryte* ou *protoxyde de baryum*, BaO, et le *bioxyde de baryum*, BaO^2.

La *baryte anhydre*, BaO, se prépare en décomposant l'azotate de baryum par la chaleur dans une cornue de porcelaine : il convient de chauffer modérément au début parce que l'azotate fond et se boursouffle; mais, à la fin, il faut élever la température jusqu'au rouge pour éviter la présence de *nitrite*. — La baryte ainsi obtenue est une substance grise et spongieuse, à saveur âcre, de densité 5,54 ; elle ne fond qu'à la haute température du chalumeau oxhydrique. — C'est un anhydride basique qui fait la double décomposition avec les acides et peut se combiner directement à leurs anhydrides en donnant naissance à des sels. Exposée à l'air, la baryte en attire l'humidité et l'anhydride carbonique et tombe en poussière. Elle s'unit à l'eau avec un dégagement de chaleur si considérable que, lorsqu'on projette quelques gouttes de ce liquide sur un morceau de baryte, la masse peut être portée à l'incandescence : il se produit alors l'*hydrate* $Ba(OH)^2$. Cet hydrate barytique est soluble dans 35 parties d'eau à 13°, et il se dépose de sa solution bouillante en cristaux blancs renfermant 8 molécules d'eau de cristallisation qu'ils peuvent perdre sous l'action de la chaleur. Le même hydrate barytique se produit encore quand on fait bouillir du sulfure de baryum avec de l'oxyde de cuivre.

La baryte, chauffée au rouge dans un courant d'air ou d'oxygène, fixe de l'oxygène et se transforme en *bioxyde de baryum*, BaO^2 : ce bioxyde se présente alors sous forme d'une masse poreuse, d'un blanc jaunâtre, qui, chauffée au rouge blanc, perd de l'oxygène et regénère de la baryte; Boussingault a eu l'idée d'utiliser la formation du bioxyde de baryum et sa décomposition par la chaleur pour extraire l'oxygène de l'air atmosphérique. V. OXYGÈNE.

Le *bioxyde de baryum* est décomposé par l'eau bouillante qui le transforme en eau de baryte et oxygène; l'acide sulfurique le décompose avec dégagement d'oxygène : l'acide chlorhydrique fournit avec lui une réaction intéressante dont l'eau oxygénée est le produit principal (Thénard). Enfin on obtient un oxyde de baryum hydraté, $BaO^2 6H^2O$, stable seulement quand il est sec, en traitant l'eau de baryte par l'eau oxygénée.

— *Sulfure de baryum*, BaS. On l'obtient, nous l'avons dit, par calcination du sulfate en présence du charbon : ainsi obtenu, il est phosphorescent. C'est une masse blanche, soluble dans l'eau qui la décompose peu à peu avec formation d'oxysulfure.

Signalons l'existence d'un sulfhydrate de baryum $Ba(SH)^2$ correspondant à la baryte caustique $Ba(OH)^2$, et de polysulfures, BaS^3 et BaS^4.

— *Carbure de baryum*, Ba^2C. Il a été obtenu cristallisé par Moissan en chauffant au four électrique un mélange de baryte et de charbon; il décompose l'eau à froid en produisant de l'acétylène pur.

— *Azotate de baryum* $(AzO^3)^2Ba$. Il se prépare en traitant le carbonate par l'acide nitrique étendu; il cristallise en octaèdres réguliers, anhydres, décomposables par la chaleur.

— *Sulfate de baryum*, SO Ba. Produit naturel (barytine). On l'obtient sous forme d'une poudre blanche en traitant l'acide sulfurique ou un sulfate par un sel de baryum soluble.

— *Carbonate de baryum*, CO^3Ba. Produit naturel (withérite) se présentant en prismes rhomboïdaux de 118°57'.

— *Caractères des sels de baryum*. Les sels de baryum sont incolores quand ils ne dérivent pas d'un acide coloré.

La *potasse* ou la *soude* donnent, si le sel est en solution concentrée, un précipité blanc d'hydrate et de baryte complètement soluble dans un excès d'eau; l'*ammoniaque* pure ne les précipite pas; les *carbonates alcalins* donnent un précipité blanc de carbonate de baryum; l'*acide sulfurique* et les *sulfates solubles* donnent un précipité blanc de sulfate de baryum; l'acide *hydrofluosilicique* donne un précipité blanc cristallisé; l'*oxalate d'ammonium* ne précipite les sels de baryum que dans les solutions très concentrées. — Enfin les sels de baryum colorent en jaune verdâtre la flamme du chalumeau : cette flamme, examinée au spectroscope, présente surtout plusieurs larges raies vertes et une brillante raie orangée. — Les sels de baryum sont vénéneux.

— *Séparation du baryum d'avec les autres métaux*. La propriété qu'a le baryum d'être précipité par l'acide sulfurique fournit le moyen de séparer ce métal de tous les autres éléments sauf le strontium, le calcium et le plomb.

On peut le séparer du strontium et du calcium au moyen de l'acide hydrofluosilicique qui est sans action sur les solutions salines de ces deux métaux, mais qui donne avec les sels barytiques un fluosilicate complètement insoluble dans l'alcool. Un autre procédé consiste à transformer les trois métaux en sulfates que l'on mélange avec une dissolution de bicarbonate de potasse ou de carbonate d'ammoniaque; on laisse digérer le tout pendant 24 heures à la température de 20° environ; les sulfates de strontium et de calcium ont été transformés en carbonates, le sulfate de baryum est resté intact. On lave le tout sur un filtre avec une solution faible de carbonate alcalin, puis avec de l'eau pure; le résidu que retient le filtre est ensuite traité par l'acide chlorhydrique dilué, et le sulfate de baryum qui reste seul après ces lavages peut être séché et pesé.

On sépare le baryum du plomb, à l'aide de l'hydrogène sulfuré qui précipite complètement le plomb à l'état de sulfure et qui est sans action sur les sels barytiques.

BARZ n. m. Syn. de BARDE, en Bretagne.

BARZAKH, mot arabe qui désigne, chez les musulmans, l'intervalle de temps qui s'écoule entre la mort d'un homme et sa résurrection, au jour du jugement dernier. De là l'expression arabe *Entrer dans le barzakh*, qui a la signification de Entrer dans le tombeau. Le *barzakh* est une espèce de limbes, d'étape, de séjour provisoire avant d'arriver, soit au paradis, soit en enfer.

BARZDORF, ville de Prusse (prov. de Brandebourg), sur un affluent de la Neisse ; 3.000 hab. Fabrique de sucre ; carrière de granit.

Barzou-Nâmeh ou *Livre de Barzou*, poème épique persan en vers *moutakarrib*, se rattachant à la geste de Roustem, dont on ne trouve qu'une partie dans le *Shâh-Nâmeh* ou *Livre des rois*. Il existe en persan toute une série d'épopées du même genre, comme le *Sâm-Nâmeh*, le *Guershasp-Nâmeh*, le *Darâb-Nâmeh*, qui sont, de même que le *Barzou-Nâmeh*, des compléments fort utiles à la légende du *Shâh-Nâmeh* et qui remontent sans doute aux mêmes sources que lui. Ce poème, qui n'a pas moins de soixante mille vers ou distiques, semble l'œuvre d'un zoroastrien. Il roule sur les exploits de Barzou, le fils de Sohrâb, si malheureusement mis à mort par son père, Roustem; sur ses combats héroïques contre les géants et les démons, le tout rappelant, quoique de très loin, le récit des exploits d'Isfendyar, dans le *Livre des rois*.

BAS, ASSE (*ba, bâss'* — du lat. pop. *bassus*, gros et court) adj. Peu élevé, dont la hauteur n'est pas grande : *Maison* BASSE. *Porte* BASSE. *Chapeau* BAS *de forme*. ‖ Dont le niveau est moins élevé qu'à l'ordinaire : *Des eaux* BASSES.

— Inférieur par sa situation; situé en un lieu moins élevé : *Les* BASSES *régions de l'air. La* BASSE *Seine. Le* BAS *Danube. La* BASSE *Normandie. La* BASSE *Alsace*. ‖ Se dit encore des habitants de ces pays : *Un* BAS *Breton. Un* BAS *Normand*; ou du langage qu'ils parlent : *Le* BAS *breton, etc.*

— Les *basses Pyrénées*, Celles qui sont voisines de l'Océan. ‖ Les *basses Alpes*, Celles qui sont voisines de la Méditerranée. (Quand ces dénominations indiquent les départements où sont situées les basses Pyrénées, les basses Alpes, on écrit : *Les* BASSES-*Pyrénées*. *Les* BASSES-*Alpes*.)

— Le *bas Rhin*, le *bas Danube*, La partie de ces fleuves qui est plus voisine de l'embouchure que de la source. (Quand il s'agit du département auquel le bas Rhin a donné son nom, on écrit : *Le* BAS-*Rhin*.)

— Baissé ou abaissé, qui se tient peu haut ou incliné : *Le bison porte* BASSES *ses cornes noires et courtes*. (Chateaubr.)

— Peu avancé, en parlant de l'âge : *Enfant en* BAS *âge*.

— De faible prix, de moindre ou de petite valeur : *Les* BASSES *viandes. Les* BASSES *cartes. De l'or de* BAS *aloi*.

— Fig. Peu relevé, peu noble : *Mot* BAS. *Style* BAS. *Genre* BAS. ‖ Moins élevé en dignité : BAS *officiers*. BAS *clergé*. *Les* BAS *emplois d'une administration*. ‖ Moins pur, dégénéré : *Le* BAS *latin. Le* BAS *grec*. ‖ Peu ou moins noble, peu ou moins grand : *Une* BASSE *extraction. Le* BAS-*Empire*. ‖ Vil, méprisable; qui a des sentiments peu élevés : *Il y a des esprits élevés qui ont l'âme* BASSE. (Bourdal.) ‖ Abaissier, sans dignité, en parlant des choses : BASSE *vengeance. La peur est une passion* BASSE *qui dégrade l'homme*.

— *Vue basse*, Défaut de la vue qui empêche de voir distinctement à une certaine distance. ‖ Fig. Défaut de perspicacité : *Certains politiciens, qui passent pour des lynx, sont souvent des hommes a* VUE *très* BASSE.

— *Voix basse, Ton bas*, VOIX, Ton manquant d'élévation, d'intensité, voix ou ton qu'on n'élève guère en parlant ou en chantant : *Avoir la* VOIX BASSE. *Répondre à* VOIX BASSE. *Prendre un* TON *trop* BAS. ‖ Fig. Modestie, absence de prétentions, modération :

Avec tant de faiblesse, il faut la voix plus basse.
CORNEILLE.

— *Oreille basse, Tête basse, Queue basse*, Dans une attitude de honte, de confusion : *Le chien, devant un maître irrité, a l'*OREILLE *et la* QUEUE BASSES.

— *Vin bas*, Vin du fond du tonneau, et, par conséquent, de qualité inférieure.

— *Temps bas, Jour bas, Ciel bas*, Temps, Jour, Ciel rendu sombre par des nuages lourds et peu élevés. ‖ *Jour bas*, Signifie aussi jour sur le point de finir. ‖ *Le soleil est bas*. Se dit quand, en hiver, le soleil ne s'élève pas beaucoup au-dessus de l'horizon, ou quand il est déjà descendu beaucoup à la fin de la journée.

— *Messe basse ou Basse messe*. Messe non chantée. ‖ Fam. *Dire des messes basses*, Se plaindre, murmurer entre ses dents; se faire des confidences à mi-voix.

— *Bas chœur*, Partie du chœur d'une église, occupée par les chantres et les clercs, par opposition à celle qu'occupent les chanoines. ‖ Chantres et clercs qui occupent cette partie du chœur.

— *Chambre basse*, Chambre des communes, en Angleterre. V. CHAMBRE.

— *Bas peuple*, Populace, partie du peuple qui est complètement dépourvue de politesse et d'éducation : *Le* BAS PEUPLE *en vaudra certainement mieux, quand les principaux citoyens cultiveront la sagesse et la vertu*. (Volt.).

— *Bas commerce*, Petit commerce, commerce de petit détail.

— *Bas prix*, Prix faible, peu considérable, peu élevé : *Les* PRIX *trop* BAS *découragent les producteurs*. (Droz.) ‖ Fig. Peine ou sacrifice peu considérable, peu pénible, peu onéreux : *Peut-on laisser aliener les cœurs qu'on peut gagner a si* BAS PRIX ? (Mass.)

— *Basse latinité*, Le latin corrompu parlé ou écrit après la chute de l'empire romain et durant le moyen âge : *Les auteurs de la* BASSE LATINITÉ *sont la honte de la langue latine*. (Volt.)

— *Bas étage*, Etage peu élevé au-dessus du rez-de-chaussée : *Les* BAS ETAGES *sont les moins sains... et les plus chers*. ‖ Fig. Etat, caractère ou origine peu noble; peu distingué : *Un homme de* BAS ETAGE. (On dit aussi BAS LIEU.)

— *Bas côté*, Partie latérale d'une route destinée aux piétons. V. BAS COTÉ. ‖ *Bas bout*, Extrémité la moins honorable, celle qui est la plus rapprochée de la porte : *S'asseoir au* BAS BOUT *de la table. Rester au* BAS BOUT *de la salle*.

— *Bas lieux, Bas monde*, Le monde d'ici-bas, la terre : *Tout gouvernement, dans ce* BAS MONDE, *est une chose détestable*. (Chateaubr.)

— *Les Pays-Bas*, La Hollande. ‖ Triv. *Les pays bas*, Le derriere. ‖ *L'etui des pays bas*, La culotte.

— *Maître des basses œuvres*, Vidangeur.

— *Basses classes*, Classes élémentaires : *Ne faire que ses* BASSES CLASSES. ‖ Se dit des rangs les moins élevés de la société : *En république, il n'est pas rare de voir un homme de la* BASSE CLASSE *arriver aux plus hautes dignités.*

— *Au bas mot*, En faisant une évaluation aussi faible que possible : *Cela vaut 120 francs, au* BAS MOT.

— *Faire main basse sur*, Piller, saccager complètement. ‖ Fig. Traiter sans ménagement : *On épargne souvent les vices ; mais on* FAIT *toujours* MAIN BASSE SUR *les défauts.*

— Art militr. *Basse enceinte*, Fausse braie. ‖ *Basse place*, Casemates et autres ouvrages de même nature.

— Bot. *Radicule basse*, Celle qui est tournée vers la base du fruit.

— Chorégr. *Danses basses*, Celles qui, comme la *pavane*, le *menuet*, etc., s'exécutent en pas glissés et sans sauter. ‖ On les appelle aussi DANSES NOBLES.

— Manèg. *Cheval bas de terre*, Cheval qui a les jambes courtes, qui est peu élevé sur ses jambes.

— Mar. et géogr. *Basses voiles, Basses vergues*, Voiles ou Vergues inférieures. ‖ *Prendre le bas ris, Mettre les huniers au bas ris*, Réduire les huniers jusqu'à leur dernière bande de ris. ‖ *Batterie basse*, Dernière batterie au-dessous de l'eau. ‖ *Navire de bas bord*, Par opposit. à *Navire de haut bord*, Navire peu élevé sur l'eau. (Peu usité.) ‖ *Côte basse, Terre basse*, Terre peu élevée, qu'on ne voit que quand on en est tout près.

— Mus. Grave, en parlant d'un son : *Un ton* BAS. ‖ *Corde basse*, Cordo qui donne des sons graves.

— Vénér. *Oiseau bas*, Oiseau maigre, malade, impropre à la chasse.

— Loc. PROV. : **Les eaux sont basses**, Les ressources ont diminué, il y a peu d'argent. ‖ **A porte basse, passant courbé**, Il faut s'accommoder, se plier aux circonstances.

— SYN. **Bas, abject, vil**. V. ABJECT.

— ANTON. **Elevé, haut, relevé, sublime.**

BAS (*ba*) adv. A une élévation peu considérable, dans une situation peu élevée : *Assis trop* BAS. *Parler* BAS *la tête.*

— Après l'endroit où l'on en est, dans un livre, dans un écrit quelconque ; est toujours accompagné de PLUS : *Ainsi qu'on le lira* PLUS BAS. ‖ A une époque moins reculée : *Descendre* PLUS BAS *dans l'histoire.*

— A voix basse : *Parler* BAS. ‖ D'une voix grave, sur un ton grave, peu aigu, peu élevé : *Chanter, Prendre trop* BAS.

— Fig. Dans une position humble ou vile : *Les gens tombés bien* BAS *peuvent encore se relever, et beaucoup espérer, lorsqu'ils se repentent.* (E. Sue.)

— *Etre bas*, Etre presque ruiné, abattu, ou déconsidéré, ou détruit, ou encore Etre très malade, être voisin de la mort.

— *Etre bas percé*, Etre ruiné, à sec, comme un tonneau qu'on perce bas, pour achever de le vider. (Vieilli.)

— *Mettre, Jeter bas*, Abandonner, déposer, ôter : METTRE BAS *ses rancunes, son orgueil.* METTRE BAS *les armes.* METTRE *habit* BAS. ‖ *Mettre bas les armes* signif. aussi, au fig., Renoncer à une lutte, à une discussion. ‖ On dit elliptiquement : *Bas les armes !... Chapeau bas !* etc. ‖ Vaincre, abattre, renverser : *Cromwell avait toujours présente à l'esprit cette rude besogne de* JETER BAS *un roi.* (V. Hugo.)

— *Mettre bas*, Faire ses petits, en parlant des femelles des animaux : *La lionne* MET BAS *dans des endroits très écartés.* (Buff.) ‖ *Le cerf a mis bas*, Son bois est tombé.

— *Boiter bas, tout bas*, S'incliner très bas en boitant.

— *A bas*, Par terre : *Mettre une maison, un arbre* À BAS. ‖ Fig. : *Il n'est pas encore temps de mettre* À BAS *Mazarin.* (De Retz.) ‖ *Se jeter, Sauter à bas de ou en bas de*, Descendre précipitamment de, sauter de dessus : SE JETER À BAS *ou* EN BAS DE *son lit.* ‖ Interject. *A bas !* Cri d'improbation, très usité en France, et dont le sens varie avec l'intention de ceux qui le poussent : A BAS *l'orateur !* A BAS !...

— *En bas*, Au-dessous, à la partie basse : *Que faites-vous là haut ? on vous attend* EN BAS. (R. M. : Quand on occupe un logement composé de pièces placées à différents étages, et qu'on se trouve dans l'une des pièces d'un étage supérieur, on peut dire *Descendre en bas*, pour signifier Descendre à l'étage inférieur. Mais, dans un sens plus général, la locution *Descendre en bas* présente un pléonasme vicieux ; il faut se borner à dire *Descendre.*) ‖ Vers la partie basse, vers la terre : *Tomber la tête* EN BAS. ‖ Se dit en parlant des degrés inférieurs de la société, ou simplement d'une condition peu élevée : *La religion catholique partit d'*EN BAS *pour arriver aux sommités sociales.* (Chateaubr.) ‖ Sur la terre, par rapport à Dieu : *Dieu se réserve à lui seul les choses d'*EN HAUT ; *il partage avec les rois celles d'*EN BAS. (Boss.)

— *De haut en bas, Du haut en bas*, Depuis les parties les plus élevées jusqu'aux plus basses : *Etre crotté* DU HAUT EN BAS. *Rouler* DU HAUT EN BAS *d'un escalier.* ‖ Fig. Très dédaigneusement : *Traiter les gens* DE HAUT EN BAS.

— *Par bas*, Dans la partie inférieure : *Il y a quatre chambres* PAR BAS. (Vieux.) ‖ Par les selles : *Evacuer* PAR HAUT *et* PAR BAS.

— *Ici-bas*, Sur la terre : *Rien,* ICI-BAS, *n'est plus grand que la vertu.* (Mass.)

— *Là-bas*, Dans la partie basse que voilà ou Dans cet endroit que voilà plus loin : *Il est parti ; le voilà déjà* LÀ-BAS. ‖ Dans un endroit déterminé, éloigné de celui où l'on est : *Qu'avez-vous fait de vos enfants ? — Ils sont* LÀ-BAS, *au pays.* ‖ Dans les enfers ; dans l'autre monde : *Tôt ou tard, chacun de nous s'en ira* LÀ-BAS !

— Jeux. Au trictrac, *Tout-à-bas*. Se dit en prenant deux dames à la pile.

— Mar. *Haler bas*, Amener. ‖ *Bas l'ouvrage !* Cessez l'ouvrage. ‖ *Amener tout bas une voile d'embarcation*, ou *un objet suspendu*, Mettre la voile au fond de l'embarcation, l'objet sur le pont. ‖ *Bas les feux !* Jeter bas le feu des foyers des chaudières à vapeur. ‖ *En bas !...* Commandement aux hommes de descendre de la mâture. ‖ *En bas*, Sous le pont. ‖ *En bas le monde !...* Commandement de se mettre à l'abri du pont. ‖ *Bâbordais* ou *Tribordais en bas !...* Commandement, à la fin d'une manœuvre, pour que la bordée de quart reste seule sur le pont. ‖ *Mettre pavillon bas*, Baisser pavillon. ‖ *Couler bas, Couler bas d'eau*, S'enfoncer au point de couler au fond.

— Loc. adv. *Tout bas*, A voix très basse, tout à fait bas : *Parler* TOUT BAS. ‖ Secrètement, sans bruit, sans ostentation : *Il est prudent d'être heureux* TOUT BAS. (A. Karr.) ‖ Intérieurement, sans parler, à part soi :

Un sage suit la mode, et *tout bas* il s'en moque.
DESTOUCHES.

BAS (*ba* — même étymol. que *bas*, adj.) n. m. La partie inférieure, la partie basse : *Le* BAS *d'une tour, d'un arbre, d'une robe, d'une page. Le* BAS *de la ville. Le* BAS *du corps.*

— Le fondement : *Evacuer par le* HAUT *et par le* BAS.

— Fig. Ce qui est vil, méprisable, grossier. *Tout le* BAS, *tout le faible, tout l'indigne s'y trouvent.* (La Bruy.)

— Loc. fam. *Le bas du pavé*, Proprem., La partie la plus rapprochée du ruisseau, et, fig., La position la moins honorable : *De longtemps les pauvres ne quitteront* LE BAS DU PAVÉ.

— *Le tonneau est au bas*, Le tonneau est presque vide, et, fig., *Etre au bas*, Etre réduit presque à rien : *Notre argent* EST AU BAS, *il faut y remédier.* (Hamilt.)

— *Haut et bas*, Alternative ou opposition de bien et de mal, de prospérité et de malheur : *Notre vie est mêlée de* HAUTS ET *de* BAS. ‖ Inconséquences brusques dans les actions ou le caractère : *Les lunatiques ont à chaque instant des* HAUTS ET *des* BAS.

— Astrol. *Le bas du ciel*, La troisième et la quatrième maison du ciel, où se trouve le nadir, partie du ciel la plus basse, ou, plus exactement, la plus éloignée de nous.

— Littér. et b.-arts. Genre bas, trivial : *Le naïf est une nuance du* BAS. (Fonton.)

— Mar. *Le bas de l'eau*, La marée basse. ‖ *Bas du fleuve*, Partie voisine de son confluent ou de son embouchure. ‖ *Le bas* ou *Les bas d'un navire*, La partie intérieure, située au-dessous de la flottaison. (On dit mieux *Les fonds.*)

— Mus. Sons graves : *Le* BAS ou *Les* BAS *de la voix, d'un instrument.*

— Typogr. *Bas de casse*, Moitié inférieure de la boîte à compartiments appelée *casse*. (On dit aussi *casseau inférieur.*) ‖ *Lettres bas de casse*, Lettres minuscules, que l'on tient ordinairement dans les compartiments inférieurs de la casse.

— ANTON. **Cime, comble, dessus, haut, sommet.**

BAS (*ba* — abrév. de *bas-de-chausse*) n. m. Vêtement souple dont on se couvre la jambe et le pied : BAS *de laine, de soie.*

— Pop. *Bas de soie de la cuisinière*, Profit qu'une cuisinière de grande maison retire de la vente des graisses, jus de viandes, etc. ‖ *Bas de laine*, Cachette quelconque où l'on met de l'argent économisé sou à sou (par allusion à la vieille coutume attribuée aux paysans français de cacher leurs économies dans un bas de laine). ‖ Par ext. La petite épargne : *Ce sont les* BAS DE LAINE *qui font la solidité du crédit public en France.*

— Mar. *Se faire mettre les bas*, Etre mis aux fers, avoir les fers aux pieds.

— PROV. : **Cela lui va comme un bas de soie**, Cela lui sied parfaitement.

— ENCYCL. Les peuples anciens ne connaissaient pas l'usage des *bas*, mais les dames romaines entouraient leurs pieds et leurs jambes de bandelettes (*fasciæ crurales*), et les petits-maîtres de Rome suivaient cet exemple. Pendant le moyen âge, on portait des espèces de caleçons à pied que l'on découpait dans des pièces d'étoffe. Dans la seconde moitié du XVIe siècle, on imagina de détacher la partie inférieure de ce vêtement ; un peu plus tard, au lieu de confectionner les bas suivant l'ancien usage, on eut l'idée de les faire à l'aiguille. Cette invention, qui produisit les *bas tricotés*, est généralement attribuée à l'Anglais William Rider, qui l'aurait faite vers 1564. Il paraît que les bas ainsi fabriqués furent d'abord en soie, et l'on prétend que les premiers qui parurent en France furent portés par Henri II, le jour des noces de sa sœur Marguerite avec Emmanuel-Philibert, duc de Savoie (1559) ; cependant, Olivier de Serres et Brantôme affirment que l'usage des bas remonte à une date plus ancienne. Quelques années après, parut une invention bien plus importante, celle du *métier à bas* ou *machine à tricoter*, dont les écrivains les plus compétents font honneur à un autre Anglais, nommé William Lee ou Lea, qui l'aurait inventé des 1600. Lea, méconnu dans son pays, et cédant aux promesses de Sully et de Henri IV, se transporta à Rouen avec les quelques ouvriers qu'il avait formés. La nouvelle industrie devint rapidement florissante ; mais, à la mort de Lea, qui suivit d'assez près celle du roi, ses ouvriers, livrés à eux-mêmes, retournèrent en Angleterre avec leurs métiers. Ils y furent, cette fois, si bien appréciés, que le gouvernement en prohiba l'exportation. La France perdit ainsi une industrie importante, qu'elle avait exploitée la première, et elle ne la recouvra que sous le règne de Louis XIV. A cette époque, un mécanicien, appelé Jean Hindret ou Hindres, obéissant aux conseils de Colbert, se rendit en Angleterre, et, après avoir réussi à surprendre le secret des métiers à bas, vint fonder, près de Paris, dans le château de Madrid, au bois de Boulogne, une manufacture que l'on regarde comme l'origine de la fabrication française mécanique des tissus à mailles. Les premiers métiers ne produisaient que des bas unis ; mais on ne tarda pas à les modifier de manière à pouvoir en obtenir des bas à fleurs, des bas chinés, des bas tigrés, etc. Tous ces perfectionnements eurent lieu en Angleterre, à partir surtout de 1769, et ils furent importés sur le continent par une foule d'industriels qui n'hésitèrent pas à s'en attribuer l'invention.

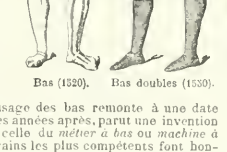

Bas (1520). Bas doubles (1530).

BAS ou **BAS-EN-BASSET**, ch.-l. de cant. de la Haute-Loire, arrond. et à 25 kilom. d'Yssingeaux, sur la Loire : 2.910 hab. Source ferrugineuse ; vignobles, fruits. Ancienne capitale du *pays de Basset*. Ruines du château de Rochebaron, construit sous Charles VII et démantelé sous Louis XIII. — Le cant. a 8 comm. et 11.585 hab.

BASAAL (*za-al*) n. m. Bot. Syn. de EMBÉLIE.

BASABOCATES, peuple gaulois qui faisait partie, sous Auguste, de la province d'Aquitaine et dont on ne connaît pas très précisément l'origine ethnique. Ils habitaient au S. de la Garonne, probablement dans la région de *Bazas* (Gironde). Le mot *Basabocates* est composé de deux noms de peuples, mais les savants ne sont pas d'accord sur la lecture de ces deux noms. — *Un* BASABOCATE.

BASACLE n. m. Endroit où l'on renferme le poisson, afin de le conserver vivant.

BASAL, ALE, AUX adj. Relatif à la base ; qui a quelque particularité dans la base : *Le polypier s'accroît par gemmation* BASALE *irrégulière.*

BASALE (rad. *base*) n. f. Pièce constitutive du calice, chez les échinodermes crinoïdes : Les basales, ou plaques *basales*, sont des écussons calcaires qui forment le système apical, c'est-à-dire de cette partie du calice qui se greffe sur la tige.) V. CRINOIDES.

BASALTE (lat. *basaltes*, même sens) n. m. Roche compacte, à cassure mate et de couleur ordinairement noire, appartenant au groupe des *roches basiques*.

— ENCYCL. La densité du *basalte* est voisine de 3. Sa composition est égale à : silice, 43 p. 100 ; oxydes de fer, 15 p. 100 ; chaux, 12 p. 100 ; magnésie, 9 p. 100, et alcalis, 3 à 5 p. 100. Les minéraux cristallisés contenus dans la pâte des basaltes sont : anorthite, feldspath labrador, pyroxène augite, amphibole hornblende, péridot ou olivine, magnétite, etc. C'est l'abondance plus ou moins

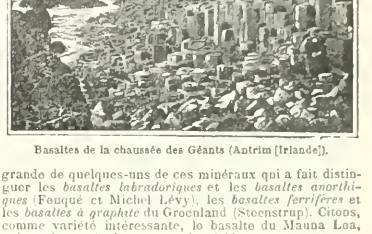

Basaltes de la chaussée des Géants (Antrim [Irlande]).

grande de quelques-uns de ces minéraux qui a fait distinguer les *basaltes labradoriques* et les *basaltes anorthiques* (Fouqué et Michel Lévy), les *basaltes ferrifères* et les *basaltes à graphite* du Groenland (Steenstrup). Citons, comme variété intéressante, le basalte du Mauna Loa, qui contient près de 50 p. 100 de péridot.

Le basalte est une roche volcanique dont les coulées sont extrêmement régulières, mais dont la pâte a une tendance à se diviser en prismes hexagonaux, perpendiculairement aux surfaces de refroidissement. D'après J. Walther, le retrait prismatique résulte du refroidissement brusque, et celui-ci ne peut être produit que par l'eau. L'observation a toujours confirmé cette théorie, car les différentes colonnades se sont toujours épanchées en mer ou en lac. C'était le cas des coulées d'Auvergne, à l'époque où elles se sont produites. Citons aussi la *chaussée des Géants*, à Antrim, et la *grotte de Fingal*, dans l'île de Staffa, dont les beaux prismes sont battus sans cesse par la mer.

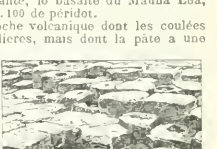

Basaltes (Antrim).

BASALTIFORME (de *basalte*, et du *forme*) adj. Qui a l'aspect du basalte.

BASALTIGENE (de *basalte*, et du lat. *genus*, origine) adj. Qui se produit dans les terrains basaltiques.

BASALTINE n. f. Ce silicate, à base de chaux, de magnésie et de fer, d'un vert foncé tirant sur le noir, est une variété d'amphibole hornblende. (La basaltine est commune dans les basaltes et dans les tufs. On en trouve d'assez jolis cristaux dans les blocs de la Somma [cratère du Vésuve]).

BASALTIQUE adj. Formé de basalte, relatif au basalte : *Lave* BASALTIQUE.

— ENCYCL. *Roches basaltiques*, Série de roches appartenant au groupe des *roches basiques*, et qui ont pour type le *basalte*. De Lapparent distingue dans cette série celles qui contiennent du péridot, et celles qui en sont dépourvues. Il divise les premières : 1° en types à plagioclase sans leucitides (*méiaphyre, basalte*) et à plagioclase avec leucitides (*téphrite, leucitophyre, leucotéphrite*) ; 2° en roches sans plagioclase et sans leucitides (*limburgite, augitite*) et sans plagioclase avec leucitides (*leucitite, néphélinite, basalte à mélilite*). Les roches basaltiques sans péridot ne renferment qu'un type : *labradorite.*

BASALTITE n. f. Nom sous lequel on désigne certains méiaphyres qui, par leur composition et leur texture, semblent identiques au basalte.

BASALTOIDE (de *basalte*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui ressemble au basalte.

BASAN (Pierre-François), graveur à l'eau-forte et au burin, et célèbre éditeur d'estampes, né et mort à Paris (1723-1797). Il reçut d'Etienne Fessart, son oncle, les premières notions du dessin et de la gravure, et se perfectionna dans ce dernier art sous la direction de Jean Daullé. Encouragé par le savant amateur Mariette, il entreprit de former une collection d'estampes, parcourut dans cette intention les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie, et, à son retour, s'établit comme éditeur et marchand d'estampes. Il passait à bon droit pour être l'un des plus habiles connaisseurs de son temps. On lui doit un grand nombre de catalogues de vente, et un *Dictionnaire des graveurs anciens et modernes*, suivi d'un *Catalogue des estampes gravées d'après Rubens* (1767 et 1789). Basan a exécuté ou dirigé la gravure de plus de 600 pièces. Parmi celles qui ont été gravées par lui, nous rappellerons : *Jésus-Christ rompant le pain*, d'après Carlo Dolci ; *Ecce Homo*, d'après le Caravage ; *Madeleine pénitente*, d'après Mola ; *Saint Maurice, Ariane abandonnée*, d'après Luca Giordano ; etc.

BASANACANTHE du gr. *basanos*, douleur, et *acantha*, épine) n. f. Genre de rubiacées-gardéniées, comprenant des arbustes généralement épineux de l'Amérique tropicale.

BASANANTHE du gr. *basanos*, douleur, et *anthos*, fleur) n. Genre de passifloracées, comprenant des herbes ou arbustes dressés ou décombants, de l'Afrique tropicale.

BASANE (d'un mot arabe qui sert à désigner une peau de mouton tannée) n. f. Peau de mouton, de bélier ou de brebis, tannée avec un soin spécial et servant à divers usages de sellerie, de maroquinerie, de reliure, etc., suivant les modes de traitement subis par la peau. ‖ Peau très souple, recouvrant les pantalons de cavaliers, du bas à peu près jusqu'au genou.

— Arg. milit. *Être dans la basane*, Être dans la cavalerie.

— Encycl. On distingue cinq espèces de *basane* : la basane *tannée* ou *de couche*; la basane *coudrée*, c'est-à-dire celle qui n'a été mordue qu'à l'eau chaude mélangée de tan, et qui, étendue dans la fosse à tan, y reste moins longtemps que les cuirs ordinaires; la basane *chipée*, celle qui est passée au chipage (v. ce mot); la basane *au mesquis*, pour laquelle on fait usage de réduol (v. ce mot) au lieu de tan; la basane *alude*, pour laquelle on emploie l'alun. A bord des navires, la basane sert à doubler certaines pièces de fer frottant contre du bois, les recambeaux des voiles par exemple.

BASANÉ, ÈE (rad. *basane*) adj. Bistré : *Teint* BASANÉ.

BASANER v. a. Bistrer, donner une couleur de basane : *Le soleil* BASANE *la peau.*

Se basaner, v. pr. Devenir basané : *Les teints délicats* SE BASANENT *promptement au soleil.*

BASANGOS, peuple de l'Angola, remarquable par son intelligence. Il existe chez cette peuplade de nombreuses idoles en bois dans lesquelles sont enfoncés une multitude de gros clous en fer. — *Un* BASANGO.

BASANIER (*ni-é*), **ÈRE** n. Personne qui prépare ou vend de la basane.

BASANISTE (*nisst'* — du gr. *basanistès*, bourreau) n. m. Genre de crustacés copépodes parasites, famille des lernéopodidés, caractérisés par les renflements arrondis de leur abdomen. Les basanistes vivent sur divers poissons. Citons le *basanistes huchonis*, sur le saumon heuch (Allemagne).

BASANITE (du gr. *basanos*, pierre de touche) n. f. Silex impur et compact. Syn. de LYDITE, ou QUARTZ LYDIEN, ou JASPE NOIR.

BASANOMÉLANE (du gr. *basanos*, pierre de touche, et *mélas, anos*, noir) n. f. Oxyde naturel de fer et de titane. Variété d'ilménite. (La *basanomelane*, que les Allemands désignent sous le nom de *eisenrose*, est formée de petites lamelles hexagonales, disposées en forme de rosaces. On la trouve spécialement au Saint-Gothard.)

BASARAB. Nom d'une dynastie de vayvodes de Valachie. Les principaux sont : TUGOMIR (1290-1320), un des premiers fondateurs de la puissance valaque. Après avoir chassé les Tatares et les Cumans, il profita des luttes intérieures des Magyars pour rompre avec la couronne hongroise et pour s'emparer du banat de Severin. Il réunit sous sa domination tous les Roumains, et prit le titre de *Joan Radu Vodâ, par la grâce de Dieu vayvode et prince de Valachie et ban de Severin*. Tugomir fut le premier vayvode qui s'employa à relever le prestige de l'Église roumaine. Il établit le siège métropolitain à Curtea d'Arges. — Son fils ALEXANDRE (1320-1360) lutta contre les invasions de Charles-Robert, roi de Pologne, et du tsar de Serbie, Etienne Douchan. Il anéantit l'armée du premier (1330), et força Etienne Douchan à se retirer. C'est lui qui a soustrait l'Église roumaine à la prépondérance macédonienne, et qui l'a mise sous la dépendance du patriarche de Constantinople. — Son fils, VLADISLAV (1360-1372), est célèbre par sa victoire remportée sur les Turcs (1366). En 1369, il livra bataille à Louis, roi de Hongrie, qui fut tué et dont l'armée fut anéantie. — VEAGUÉ (1512-1522). Prince très pieux, il fit bâtir des églises en Valachie, en Moldavie, en Transylvanie et en Macédoine sur le mont Athos). La plus fameuse est celle de Curtea d'Arges, le monument architectonique le plus grandiose de l'Orient. — MATHIEU (1633-1664). Arrivé au pouvoir à la suite d'une révolte contre les Grecs, il les favorisa des son avènement, sachant que leur aide était indispensable pour la conservation du pouvoir. De 1634 jusqu'à 1640, il combattit Basile le Loup, prince de Moldavie, qui usurpa son trône. Mathieu le vainquit à Ogageni, sur la rivière Prahova. En 1638, il conclut avec Venise une alliance contre les Turcs. En 1653, Basile le Loup vint de nouveau faire la guerre à Mathieu, qui anéantit l'armée du vayvode moldave à Finta et à Valeni-Sevin, et le força à se réfugier chez le khan des Tartares. Un an après, Mathieu mourut. — CONSTANTIN BRANCOVAN, né en 1654, mort en 1714, devint vayvode de Valachie en 1688. Il prit le nom de « Basarab », nom de la dynastie précédente à laquelle il était tout à fait étranger. Il joua un rôle équivoque entre les Autrichiens, les Russes et les Turcs, et eut à lutter contre les efforts d'un compétiteur, Demetrios Cantemir, de Mazeppa, hetman des Cosaques, et de Mavrocordato, hospodar de Moldavie. Après la campagne du Pruth, il fut amené à Constantinople et mis à mort avec toute sa famille. (Il avait épousé Hélène, fille de Constantin Cantacuzène).

BAS (*bâ*) **BLEU** n. m. Par dénigr., Femme auteur, bel esprit, pédante : *Beaucoup de femmes se font* BAS BLEUS *quand nul ne se soucie de voir la couleur de leurs jarretières.*

— ENCYCL. On attribue diverses origines à ce nom ; mais il paraît probable que le mot, simple traduction de l'anglais *blue-stocking*, vient de Londres. Mistress Montague, célèbre femme de lettres anglaise (1720-1800), réunissait chez elle, une fois par semaine, quelques amies qui partageaient ses goûts littéraires. Quelques hommes étaient admis à leurs réunions, et parmi eux, paraît-il, un certain Stillingfleet, qui avait la manie de porter toujours des bas bleus. Les rivales de ces dames en profitèrent pour appeler leur petit club « le cercle des *bas bleus* », et de là vint l'usage d'appliquer le nom de « bas bleu » d'abord aux femmes qui fréquentaient ce club, plus tard à toutes les femmes qui affichaient des prétentions littéraires.

Quoi qu'il en soit, l'expression « bas bleu » ne se prend qu'en mauvaise part. Il importe donc d'en préciser le sens exact, en des temps surtout où le féminisme a ses partisans, mais aussi ses détracteurs. Appliquer ce nom à toute femme auteur serait une injustice, une femme peut écrire beaucoup, se faire valoir dans le monde quand son intérêt l'exige, soutenir vaillamment toutes les luttes qu'impose le dur métier des lettres, et n'être pas, néanmoins, un bas bleu. Il lui suffit, pour éviter le péril, de rester femme, de garder intactes les deux plus précieuses qualités de son sexe : la modestie, qui rehausse le talent, et le charme, plus puissant encore que la beauté. Le *bas-bleuisme*, en effet, implique essentiellement l'étalage faisant d'un savoir vrai ou faux, le mépris affiché de tout ce qui ne relève pas de l'intellect. C'est l'hypertrophie de la vanité littéraire chez la femme. Il est à remarquer que la langue française ne possède pas de mot pour désigner l'infirmité correspondante chez les musiciennes, les artistes, les doctoresses, etc. Elle existe, cependant, dans toutes les professions, et il suffit, en réalité, pour être un bas bleu, d'avoir un lien quelconque de parenté ou d'alliance avec les précieuses ridicules que peignit Molière.

BASBLEUISME (*bâ-bleu-issm'*) n. m. Etat de bas bleu, de femme auteur : *La femme incomprise est une aspirante au* BASBLEUISME.

BAS-BORD (*bâ-bor'*) n. m. Mar. V. BÂBORD.

BAS-BORDAIS (*bâ, de'* adj. V. BÂBORDAIS.

BAS-BRÉAU (LE), site remarquable de la forêt de Fontainebleau, à proximité de Chailly-en-Bière et de Barbizon.

BAS BRETON, BASSE BRETONNE. Géogr. V. BAS.

BASCAMAN Géogr. anc. Ville de Palestine, territoire de Galaad, où Jonathas Macchabée fut tue avec ses fils par Tryphon, l'an 143 av. J.-C.

BASCHET (Armand), littérateur et publiciste français, né à Blois en 1829, mort dans cette ville en 1886. Il voyagea dans sa jeunesse, puis se fixa à Venise et y entreprit, d'abord à ses frais, puis sous les auspices du gouvernement français, le dépouillement des archives de l'ancienne république, il en rapporta les éléments de plusieurs ouvrages originaux sur l'histoire de France. De retour en France, il écrivit une *Histoire du dépôt des archives des affaires étrangères*, qu'il contribua à faire ouvrir au public.

BASCHI Mathieu), fondateur de l'ordre des capucins, né en Italie dans le duché d'Urbin, mort en 1552. Frappé de l'extrême relâchement qui régnait chez les franciscains, ordre dans lequel il était entré, il entreprit de faire revivre dans sa rigueur primitive la règle de saint François. S'échappant du couvent de Montelalcone, il se rendit à Rome, où il se présenta au pape Clément VII. Le pape finit par approuver les idées réformatrices du moine ascétique, et l'autorisa à se livrer à la prédication. Baschi coupta bientôt un certain nombre de disciples, et vit sa réforme solennellement approuvée par le pape en 1528. Elu général de l'ordre des capucins en 1539, il se démit de cette fonction au bout de deux mois, quitta son couvent, se livra de nouveau à la prédication, et alla mourir à Venise.

BASCHI (Charles de), marquis d'Aubais, généalogiste et collectionneur, né à Beauvoisin, près Nîmes, en 1686, mort en son château d'Aubais en 1777. On cite de lui : *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France* (1759).

BASCLE *bass*) ou **BASCOT** *bass-co* — syn. de *bour* ou *bourc* n. m. Nom des bâtards nobles dans le midi occidental de la France; ce terme fut surtout en usage au XIVe siècle. (Le *bascle* de Mareuil, le *bascot* de Mauléon, sont célèbres dans l'histoire des grandes compagnies. Ils sont souvent cités dans Froissart.)

BASCONNETTE (*bass-co-nèt'*) ou **BASCONETTE** n. f. Nom vulgaire de la mesange à longue queue et de la lavandière ou *hochequeue*.

BASCOPHILE *bass* — de *Basque*, et du gr. *philos*, ami) n. m. Erudit qui s'occupe de travaux relatifs à la langue basque.

BAS (*bâ*) **CÔTÉ** n. m. Nef latérale d'une église, entre la grande nef et les chapelles. V. BAS.

— ENCYCL. Les premières églises chrétiennes, bâties sur le plan des basiliques antiques, se divisaient, le plus souvent, en trois nefs parallèles : les deux nefs latérales, plus étroites et moins hautes que la nef centrale, formaient les *bas côtés* ou *collatéraux* ; celle de droite était occupée par les hommes, celle de gauche par les femmes. Quelques basiliques chrétiennes furent pourvues de quatre *bas côtés*. Dans les édifices du style latin, ces nefs latérales furent ordinairement voûtées, tandis que la nef centrale était simplement plafonnée en bois ; elles communiquaient avec cette dernière par des arcades à plein cintre, privées d'ornements, que l'on fermait quelquefois, au moyen de voiles, pendant les cérémonies. Plus tard, lorsque l'usage des *transepts* se fut introduit, les bras de la croix devinrent les limites des nefs latérales ; mais, à dater du XIe siècle, ces nefs se prolongèrent au delà des transepts : tantôt faisant le tour du chœur, tantôt s'arrêtant à la naissance de la courbe absidale. On donna à cette disposition le nom de *déambulatoire* (*deambulatorium*). Dans la plupart des églises de la période ogivale, les *bas côtés* font le tour du sanctuaire. Leurs proportions sont très variables : tantôt sensiblement égales, tantôt assez inférieures à la largeur de la grande nef.

BASCUL *ba-cu* — de *bas*, et *cul*) n. m. Courroie qui, dans le harnais du cheval limonier, est fixée à la selle et embrasse l'avaloire. ‖ On le nomme aussi RECULOIR.

BASCULAIRE (*bass*) adj. Qui appartient, qui est propre à la bascule : *Mouvement* BASCULAIRE.

BASCULE *bass* — altér. de l'anc. franç. *bacule* ; de *baculer* (frapper le derrière), composé de *battre*, et de *cul*) n. f. Levier appuyé sur un point fixe par son milieu, ou par un point plus ou moins rapproché de l'une de ses extrémités, et dont les deux bras peuvent être alternativement élevés ou abaissés : BASCULE *pour tirer de l'eau d'un puits.*

‖ *Faire la bascule*, Faire un mouvement semblable à celui d'une bascule. (Se prend le plus souvent dans le sens de Tomber.)

Bascule (Jeu de la).

— Constr. Égout de comble dont la saillie est double des saillies ordinaires.

— Jeux. Dans le jeu de *bascule*, deux personnes se placent, assises ou à cheval, chacune à l'extrémité d'une poutre légère ou d'une forte planche, posée en équilibre sur un chevalet, et mettent l'appareil en mouvement : quand l'une des personnes descend, l'autre monte.

— Fig. *Jeu de bascule*, ou simplem. *Bascule*, Alternatives en sens contraire : *La politique n'est souvent qu'un* JEU DE BASCULE. ‖ *Coup de bascule*, Changement soudain de positions relatives.

— Pêch. Bateau vivier pour le transport des poissons vivants sur les rivières.

— Phys. et méca. V. BALANCE.

— Polit. Vote par assis et levé, dans une assemblée délibérante.

— Techn. Appareil destiné à transformer en mouvement alternatif un mouvement circulaire. ‖ Machine à peser de lourds fardeaux, et dont la partie essentielle est un levier à bascule. ‖ Pièce de fer qui manœuvre à la fois deux verrous. ‖ Plaque métallique qui ferme l'ouverture par laquelle les marchands introduisent la monnaie dans leur comptoir. ‖ Appareil à l'aide duquel on peut, à volonté, fermer un tuyau de cheminée au moyen d'une plaque de tôle. ‖ Appareil qui sert à déclencher le frein d'un moulin à vent. ‖ Levier avec lequel on fait retentir une sonnette ou un timbre en les obligeant à basculer. ‖ Appareil avec lequel on vide l'eau qui remplit la place des blocs d'ardoise, après qu'on les a extraits. ‖ Trappe de certains pièges, qui se baisse sous l'animal et se relève. ‖ Levier qui, dans une horloge, est mû par la roue à cheville de la sonnerie. ‖ Nom donné aux grosses poutres qui portent les chaînes avec lesquelles on soulève un pont-levis. ‖ Réglettes en bois de chêne, qui établissent la communication entre le clavier du positif et le sommier, dans les orgues. ‖ Poignée placée à l'intérieur d'une voiture et à l'aide de laquelle on ouvre la porte.

Bascule (V. BALANCE.)

Bascule de sonnette.

— *Couteau à bascule*, Couteau dont le manche très lourd relève toujours la lame et l'empêche de salir la nappe. ‖ *Pièces assemblées en bascule*, Pièces de charpenterie dont l'une est mortaisée dans l'autre par son extrémité.

— ENCYCL. Admin. Avant 1850, il y avait sur nos routes, à des points déterminés par l'administration, des *bascules* ou *ponts à bascule*, destinés à vérifier le poids des voitures publiques, qui étaient assujetties à n'avoir qu'un chargement déterminé, en raison de leur construction et du nombre de chevaux employés à leur traction. La loi du 30 mai 1851 a amené la suppression de ces bascules, en posant en principe que toute voiture pourrait circuler sur les routes publiques sans condition de réglementation de poids.

— Polit. On désigne sous le nom de *système de bascule* un expédient employé par certains gouvernements pour se maintenir au pouvoir, en divisant leurs adversaires et en s'appuyant tour à tour sur chaque parti. C'est une application du principe « diviser pour régner » qu'il est presque impossible à un gouvernement d'éviter sous un régime parlementaire, à moins qu'il ne soit assez fort pour gouverner avec son seul parti.

BASCULER (*bass*) v. n. Exécuter un mouvement de bascule : *Poutre qui* BASCULE.

— Fig. Passer par des alternatives en sens contraire : *Le joueur* BASCULE *de la richesse à la pauvreté.*

BAS-DESSUS (*ba-de-su*) n. m. Nom qu'on donnait en France, aux XVIIe et XVIIIe siècles, à la voix de femme d'une élévation moyenne, celle que les Italiens appellent *mezzo-soprano*. Le premier bas-dessus qu'on entendit à l'Opéra, au temps de Lulli, avec un énorme succès, est la Maupin, que le roman de Théophile Gautier a rendue si célèbre.

BAS-D'ESTAMIER (*ba-dèss-ta-mi-é*) n. m. Celui qui fait des bas d'estame. V. ESTAME.

BASE (*baz'* — gr. *basis*) n. f. Partie inférieure d'un corps, par laquelle il repose, en vertu de son propre poids, sur ce qui le supporte : *La* BASE *d'une montagne.*

— Par ext. Partie d'une construction qui s'appuie sur le fondement, au niveau du sol : *La* BASE *d'une maison.*

— Poét. Point d'appui imaginaire sur lequel la terre repose : *La terre chancelle sur ses* BASES. (Chateaubr.)

— Principal ingrédient dans un mélange ou dans une combinaison chimique : *Médicament à* BASE *de mercure. L'alcool affaibli est la* BASE *de toutes les liqueurs.*

— Fig. Principe, fondement : *Poser les* BASES *d'un traité. La justice est la* BASE *de toute autorité.* ‖ *Base d'opérations d'une armée*, Ligne sur laquelle une armée appuie ses mouvements stratégiques.

— Fam. *Homme carré par la base*, Homme ferme, résolu, franc et ouvert, et dans la parole duquel on peut avoir toute confiance. ‖ *Raisonnement qui pèche par la base*, Raisonnement dont la première proposition est fausse.

— Algèb. *Base d'un système de logarithmes*. V. LOGARITHME.

— Anat. Point d'attache ou partie inférieure de certaines parties du corps : *La* BASE *du crâne, de la colonne vertébrale*, etc. ‖ *Base du cœur*, Partie supérieure de cet organe, qui est la plus large et qui donne naissance aux grands vaisseaux. ‖ *Base de l'omoplate*, Partie de cet os la plus voisine des vertèbres.

— Archit. *Base continuée*, Base qui commence tout un système de supports. ‖ *Base mutilée*, Base profilée seulement sur les côtés du pilastre. ‖ *Base du fronton*, Corniche horizontale du fronton.

— Arithm. *Base d'un système de numération*. V. ARITHMÉTIQUE, NUMÉRATION.

— Arpent. Ligne droite que l'on choisit sur le terrain, et sur laquelle on élève et on abaisse des perpendiculaires qui aboutissent à chacun des sommets du polygone à arpenter. V. ARPENTAGE.

— Astron. Distance prise sur la terre entre deux points très éloignés, pour servir de base aux triangles qui doivent déterminer la distance des astres : *Le diamètre de la terre est une* BASE *trop petite pour servir à mesurer la distance des étoiles.*

— Bot. La base d'un organe est le point où cet organe

est né sur la partie du végétal qui le supporte (base organique), ou le point par lequel, à l'état adulte, il se rattache nettement à son support (base géométrique). ‖ *Base sessile*, Réceptacle ou stroma de certains champignons épiphytes.

— Chim. *Bases salifiables*, ou simpl. *Bases*, Corps susceptibles de neutraliser les acides par leur combinaison avec eux. ‖ *Bases alcalines*, Nom que l'on donne à certains oxydes qui sont des bases plus énergiques que les autres et qui ont plus d'affinité pour les acides. Tels sont les oxydes de calcium, de strontium, de baryum, de lithium, et surtout de sodium et de potassium, connus vulgairement sous les noms de *chaux*, de *strontiane*, de *baryte*, de *lithine*, de *soude* et de *potasse*.

— Conchyl. Partie de la coquille qui repose sur le dos du mollusque : *On indique par le mot* BASE *des parties qui diffèrent en raison des différentes classes de coquilles.*

— Dynam. *Base* ou *Polygone de sustentation*, Ligne polygonale ayant pour sommets les points d'appui d'un corps sur un plan : *Un corps est en équilibre toutes les fois que la verticale qui passe par le centre de gravité tombe à l'intérieur du* POLYGONE DE SUSTENTATION. ‖ Chez les mammifères, Espace compris entre les extrémités d'un quadrupède. (Cette base doit toujours être en harmonie avec la taille des animaux. Plus le poids à supporter est lourd, plus la base doit être développée : *Les animaux aminci*s, *haut montés sur leurs membres, a poitrine étroite, sont généralement d'excellents coureurs, mais ils sont sujets à broncher, parce que leur* BASE DE SUSTENTATION *n'est pas assez étendue.*

— Fortif. Plan par terre d'un ouvrage : *La* BASE *d'un bastion. Tracer la* BASE *du parapet.*

— Géod. V. TRIANGULATION.

— Géom. V. TRIANGLE, RECTANGLE, PARALLÉLOGRAMME, TRAPÈZE, PARALLÉLIPIPÈDE, PRISME, TÉTRAÈDRE, PYRAMIDE, TRONC DE PYRAMIDE, CYLINDRE, CÔNE, TRONC DE CÔNE, SEGMENT DE PRISME, SEGMENT SPHÉRIQUE, PERSPECTIVE.

— Mar. Points de ravitaillement et de refuge en temps de guerre. ‖ Distance mesurée exactement à terre et dont les extrémités sont nettement définies par deux alignements. Les navires marchent devant cette base, mesurent à la montre le temps mis à la franchir, et en déduisent leur vitesse ; on dit, alors, que le bâtiment *fait les essais sur la* BASE ou *court sur la* BASE.

— Mus. Tonique ou note fondamentale.

— Opt. *Base distincte* (on dit aujourd'hui *distance focale*). V. MIROIR, LENTILLE.

— Technol. Petite moulure de cuivre ornant la partie inférieure d'une lanterne illustrée en fer ou d'une rampe d'escalier. ‖ Moulure clouée à la partie inférieure d'une porte cochère et extérieurement.

— Zool. Chez les insectes coléoptères, orthoptères et hémiptères, la base des élytres est la partie contiguë au prothorax. La base du prothorax est la partie contiguë aux élytres. A est la base du prothorax, B la base de l'élytre. Les parties dépendant de la base ou qui en sont voisines sont dites « basilaires ».

a, Base du prothorax ; *b*, Base de l'élytre.

— ENCYCL. Archit. Conformément à l'étymologie du mot, les architectes entendent par *base* tout membre d'architecture qui en soutient et en porte un autre, et, plus particulièrement, l'empattement inférieur de la colonne, du pilastre, du piédestal. Les premiers essais de l'art de bâtir n'offraient point l'idée des bases ; les colonnes reposaient directement sur le sol. Le plus ancien des ordres, l'ordre dorique, n'a jamais eu de base chez les Grecs, et ce ne fut que dans quelques monuments que les Romains lui en donnèrent une. La base la plus simple, celle qui fut probablement employée dès le principe, est la *plinthe*, qui n'est autre chose qu'un dé de pierre carré. Par la suite, on enrichit cette espèce de socle de *tores*, de *filets*, de *scoties*.

La *base toscane*, selon Vitruve, se compose d'une plinthe circulaire ayant généralement en hauteur la moitié de son diamètre, et d'un tore mesurant avec le congé (moulure placée à l'extrémité inférieure du fût) la hauteur de la plinthe.

La *base ionique* comprend une plinthe, deux scoties munies chacune de deux filets et séparées par deux astragales, et un gros tore qui domine le tout.

La *base corinthienne* a deux tores comme la base attique, deux astragales et deux scoties comme la base ionique. Suivant Perrault, la hauteur de cette base doit être égale au demi-diamètre de la colonne, et la quatrième partie de cette hauteur fait celle de la plinthe.

La *base composite* diffère de la corinthienne en ce qu'elle a ordinairement une astragale de moins.

L'imitation de la base antique persista assez longtemps au moyen âge; du reste, on n'observa de règles fixes ni dans les proportions, ni dans les profils. Pour ne parler que des constructions élevées dans le nord de la France aux époques mérovingienne et carolingienne, on y remarque parfois des bases très hautes pour le diamètre des colonnes, ou très basses pour de grosses colonnes; elles sont composées tantôt d'un simple biseau, tantôt d'une série de moulures superposées sans motif raisonnable. Au xe siècle, les moulures antiques commencent à faire place à des combinaisons nouvelles : dans plusieurs provinces, on trouve des bases profilées au tour et offrant une grande multiplicité d'arêtes et de filets. C'est surtout dans les constructions élevées par les moines de Cluny, au xie siècle, que la base s'affranchit de la tradition romaine, adopte des profils nouveaux et une ornementation originale, composée quelquefois de feuillages et même de figures d'animaux. Les architectes du xiie siècle, observant que le tore inférieur laisse les quatre angles de la plinthe vides, que ces angles peu épais s'épauirent facilement, imaginèrent de les renforcer par un petit contrefort diagonal, partant du tore. Cet appendice, auquel on a donné le nom de *griffe*, devint bientôt un motif de décoration et revêtit des formes empruntées à la flore ou au règne animal. On en trouve des exemples dans un grand nombre d'édifices du XIIIe siècle. Au commencement du XIVe siècle, les moulures des bases perdent de leur hauteur et de leur saillie; la scotie disparaît entièrement, et les deux tores finissent par se souder et se confondre. D'un autre côté, le profil des bases obéit au contour donné par le plan des piliers; la plinthe reprend son plan carré, dont l'angle est recouvert par la saillie du tore. Au XVe siècle, les piles de forme monocylindrique n'ont qu'une seule base à socle polygonal; quant aux piles composées de prismes curvilignes, leur base principale est pénétrée par les petites bases partielles et ressautantes de ces prismes. Le XVIe siècle, enfin, ramène l'imitation des formes de l'architecture antique.

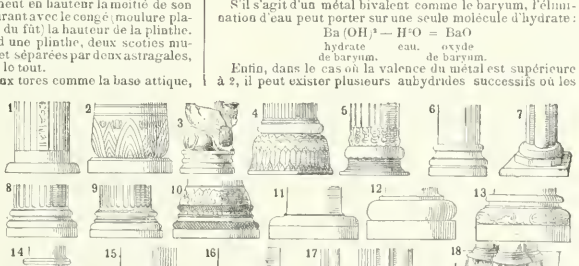

Bases de colonnes : 1, 2. Egyptiennes ; 3. Assyrienne ; 4. Persane ; 5. Judaïque ; 6. Byzantine ; 7. Géorgienne ; 8. Ionique ; 9. Corinthienne ; 10. Composite ; 11, 12. Toscane ; 13, 14, 15. Romane ; 16, 17, 18. Gothique.

— Chim. Nous avons indiqué à l'article ACIDE comment les trois catégories de corps : *acides*, *bases* et *sels*, dépendent l'une de l'autre, et ne peuvent être définies l'une sans l'autre. Nous dirons simplement, ici, que les *bases* sont des composés hydrogénés où l'hydrogène, uni à un radical électro-positif, fonctionne comme élément électro-négatif, tandis que, dans les acides, il est électro-positif; elles sont susceptibles de faire la double décomposition avec les acides pour donner des sels avec élimination d'eau; ajoutons que les bases ramènent au bleu la teinture de tournesol rougie par les acides, verdissent le sirop de violettes, font virer au jaune le méthylorange ou orangé n° 3 Poirrier, enfin, donnent la couleur rouge à la phtaléine de phénol incolore en solution acide ou neutre.

La formule générale des bases est $M(OH)^n$, M représentant un atome d'un métal, n sa valence : le métal M peut y être considéré comme saturé par n oxhydriles OH résidus de n molécules d'eau, d'où le nom de *hydrates métalliques* que l'on donne souvent à ces composés. Indiquons, à ce propos, que seuls les hydrates des métaux peuvent avoir des propriétés basiques, les hydrates métalloïdiques étant toujours ou acides ou neutres.

Lorsque n est égal à 1, l'hydrate métallique, ayant un seul atome d'hydrogène à échanger contre un reste d'acide, ne pourra former qu'un seul sel en réagissant sur un acide monobasique; tel est le cas de l'hydrate de potassium ou potasse KOH, qui, réagissant sur l'acide chlorhydrique HCl, donne la seule réaction :

$$\underset{\text{potasse.}}{KOH} + \underset{\text{acide chlorhydrique.}}{HCl} = \underset{\text{chlorure de potassium.}}{KCl} + \underset{\text{eau.}}{H^2O}$$

Par contre, avec un acide bibasique comme l'acide sulfurique, on pourra obtenir deux sels différents :

$$SO^2KH \quad \text{et} \quad SO^2K^2;$$

le premier est dit sulfate acide de potassium, le second sulfate neutre.

Dans le cas de n égal à 2, c'est-à-dire pour les hydrates des métaux bivalents comme l'hydrate de plomb $Pb(OH)^2$, il y a deux oxhydriles OH que l'on peut remplacer successivement par des restes d'acide monobasique :

Le premier sel $Pb<^{Cl}_{OH}$ est dit un *sel basique*, le second, $PbCl^2$, où aucun oxhydrile basique ne figure plus, est dit un *sel neutre*.

On étudierait de même les cas de $n = 3, 4, 5...$ Ces exemples suffisent, d'ailleurs, pour indiquer ce que l'on appelle « sels basiques », et pour montrer comment leur formation est liée à la valence n du métal correspondant.

— *Anhydrides basiques*. Les bases, comme les acides, sont susceptibles de perdre de l'eau : elles se convertissent alors en anhydrides basiques.

Pour les hydrates de métaux monovalents, il y a élimination d'une molécule d'eau entre deux molécules d'hydrate : par exemple, l'oxyde de potassium K^2O peut être regardé comme provenant de deux molécules de potasse qui perdent une molécule d'eau :

$$\underset{\text{potasse.}}{2KOH} - \underset{\text{eau.}}{H^2O} = \underset{\text{oxyde de potassium.}}{K^2O}$$

S'il s'agit d'un métal bivalent comme le baryum, l'élimination d'eau peut porter sur une seule molécule d'hydrate :

$$\underset{\text{hydrate de baryum.}}{Ba(OH)^2} - \underset{\text{eau.}}{H^2O} = \underset{\text{oxyde de baryum.}}{BaO}$$

Enfin, dans le cas où la valence du métal est supérieure à 2, il peut exister plusieurs anhydrides successifs où les intermédiaires ont encore des propriétés basiques. Citons, par exemple, le cas de l'hydrate antimonieux $Sb(OH)^3$, qui, perdant d'abord une molécule d'eau, donne un premier anhydride $SbO(OH)$, possédant encore un oxhydrile basique :

$$\underset{\text{hydrate antimonieux.}}{Sb(OH)^3} - \underset{\text{eau.}}{H^2O} = \underset{\text{1er anhydride antimonieux.}}{SbO(OH)}$$

L'autre anhydride antimonieux provient de l'élimination d'une molécule d'eau entre deux molécules de ce dernier :

$$2\,SbO(OH) - H^2O = Sb^2O^3$$

Les acides nous ont donné des exemples analogues de séries d'anhydrides successifs.

— Biol. *Base physique de la vie*. L'illustre naturaliste Huxley, en affirmant l'existence d'une *base physique de la vie*, voulait dire, non pas que certaines substances d'une composition chimique particulière sont aptes à être animées par la vie, à servir de substratum aux phénomènes vitaux, mais bien que ces substances sont *douées* de vie, ou, plus proprement, de vie *élémentaire*, absolument comme les alcools sont doués de la fonction alcoolique. Ces substances ne perdent la vie élémentaire qu'en perdant leur composition chimique, mais on n'est souvent trompé à ce sujet, parce que les substances naguère vivantes sont encore *analogues* (albuminoïdes), quand elles sont mortes, à ce qu'elles étaient précédemment. V. PROTOPLASMA, SUBSTANCES PLASTIQUES.

— SYN. Base, fondement. La *base* est ce qui est en bas : c'est la partie la plus basse d'une chose, et celle sur laquelle toutes les autres parties sont appuyées. Le *fondement* est au-dessous même de la *base*, et il lui sert d'appui comme à tout le reste; les *fondements* d'un édifice sont sous la terre. La *base* d'un système, d'un raisonnement, c'est la proposition principale sur laquelle toutes les autres propositions sont établies; mais il faut que cette *base* elle-même repose sur des *fondements* solides, c'est-à-dire sur des vérités incontestables. Un mauvais raisonnement peut pécher par la *base*; une fausse nouvelle est dénuée de *fondement*, même lorsqu'elle a pour *base* l'affirmation d'une personne ordinairement digne de foi.

— ANTON. Chapiteau, faîte, haut, pinacle, sommet, couronnement.

— BIBLIOGR. : Huxley, *les Problèmes de la biologie* (Paris, 1892) ; Delage, *l'Hérédité et les problèmes de la biologie générale* (Paris, 1891); Le Dantec, *la Matière vivante. Théorie nouvelle de la vie* (Paris, 1896).

BASE-BALL n. m. Sorte de jeu de balle dérivé du cricket, très pratiqué aux Etats-Unis. V. THÈQUE.

BASECLES, comm. de Belgique (prov. de Hainaut, arr. admin. Ath, arr. judic. Tournai; 4.257 hab. Exploitation importante du *marbre de Baseeles*. Marchés, moulins, construction de machines à vapeur, brasseries, tanneries.

BASEDOW ou **BASSEDAU** (Jean-Bernard), ou **Bernard de Nordalbingen**, pédagogue allemand, né à Hambourg en 1723, mort à Magdebourg en 1790. La lecture de l'*Emile* de Rousseau tourna ses idées vers la pédagogie. Dans une *Adresse aux philanthropes* (1768), il exposa le plan d'un ouvrage pédagogique, obtint des souscriptions, et publia en 1774 son *Traité élémentaire* ou *Recueil méthodique des connaissances nécessaires à l'instruction de la jeunesse* (Dessau). Cet ouvrage, enrichi de cent planches gravées sur acier, n'était, au fond, que l'*Orbis pictus* de Coménius, remanié d'après le plan d'études de Rousseau. On y passait de la description des objets naturels à celle des objets d'art; de celle des objets d'art à celle des relations sociales. Trois ans avant la publication de ce livre, Basedow, grâce à l'appui du prince d'Anhalt-Dessau, avait fondé, à Dessau, un établissement, le *Philanthropin*, qui reposait, quant à la religion, sur le déisme de Rousseau; quant à la morale, sur la philanthropie; quant à la politique, sur le cosmopolitisme des nations civilisées. Il se soutint durant une période de dix années (1774-1785). Parmi les ouvrages de Basedow, nous citerons : *Traité de philosophie pratique* (1756); *Philalèthe* (1764); *Agathocrator* (1777); *Nouvelle méthode pour apprendre à lire, pour connaître Dieu et enseigner les langues avec la plus grande exactitude* (1786).

Basedow (MALADIE DE). V. GOITRE.

BASEILHAC (Jean), dit **le frère Côme** ou **Cosme**, chirurgien français, né à Pouyastruc, près Tarbes, en 1703, mort en 1781, était fils et petit-fils de chirurgiens distingués. Il entra dans l'ordre des feuillants après la mort de son protecteur, le prince de Lorraine, et continua d'exercer la chirurgie. Il inventa le lithotome caché, au moyen duquel il obtint de nombreux succès dans l'opération de la taille. Sa réputation devint telle, qu'il jugea à propos de fonder un hospice spécial près de la porte Saint-Honoré. On lui doit également des instruments pour l'opération de la cataracte et la ponction de la vessie. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Recueil de pièces importantes sur l'opération de la taille, faite par le lithotome caché* (1751) ; *Addition à la suite du recueil de toutes les pièces qui ont été publiées au sujet du lithotome caché* (1753) ; *Nouvelle méthode d'extraire la pierre par-dessus le pubis* (1779) ; etc.

BASELICE, ville de l'Italie mérid., anc. royaume de Naples Campanie (prov. de Bénévent) ; 3.920 hab. Source minérale.

BASELLACÉES n. f. pl. Famille de dicotylédones apétales, se rapprochant des salsolacées, des amarantacées, des phytolaccacées, des portulacacées, des polygonées. Elles sont répandues dans les parties chaudes et tempérées du globe, ayant pour type le genre *baselle*. — *Une* BASELLACÉE.

BASELLE n. f. Genre de *basellacées* renfermant des herbes à tige charnue et généralement grimpante, de l'Amérique et de l'Asie tropicale.

— ENCYCL. On mange la *baselle* comme l'épinard commun. Le fruit est une baie noire qui donne un suc pourpre employé, dit-on, utilement en fomentation sur les boutons de la petite vérole. La baselle rouge est cultivée comme légume en Chine. Elle réussit fort bien en France.

Baselle : *a*, fleur.

BASELLÉES n. f. pl. Bot. Syn. de BASELLACÉES. — *Une* BASELLÉE.

BAS-EMPIRE. On a, pendant longtemps, désigné sous ce nom les derniers temps de l'empire romain, depuis Constantin 323), et surtout l'empire grec d'Orient, depuis la mort de Théodose 395 jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs (1453). C'est qu'en effet, de vieux et tenaces préjugés attachaient à ce terme, comme à celui de *empire byzantin*, la signification la plus défavorable. On en a fait « un synonyme de décadence, de corruption, de bassesse et d'anarchie gouvernementale; une longue suite d'usurpations et de crimes, au milieu desquels tout sentiment de ce qui fait la grandeur morale et la dignité des nations semble avoir complètement disparu ». Il faut se résoudre à rectifier ces erreurs. L'histoire doit plus de justice à ces Byzantins tant décriés, à cet empire grec d'Orient, qui a dû une existence de six siècles à de réelles

et profondes qualités. Sans doute, il a eu de sérieuses faiblesses et des vices; mais Byzance n'est point tout entière dans les révolutions de palais, les querelles du cirque et les disputes théologiques. Elle a, pendant des siècles, soutenu l'assaut de toutes les barbaries; elle a eu, grâce à des empereurs, des généraux et des hommes d'État éminents, des périodes nombreuses de gloire militaire; par une administration savante, elle a conservé pendant le moyen âge les traditions d'un État bien organisé; surtout, elle a été le représentant le plus éminent de la civilisation : par la prospérité du commerce, par l'éclat des lettres et des arts. Constantinople a été la vraie capitale de l'Europe; par sa propagande religieuse, l'empire byzantin a fait entrer l'Orient slave dans le cercle des peuples civilisés; par la supériorité de sa culture, il a contribué pour une forte part à l'éducation de l'Occident.

BASÉOLOGIE (du gr. *basis*, *eôs*, base, et *logos*, discours) n. m. Traité sur les bases chimiques.

BASÉOPHYLLE (du gr. *basis*, *eôs*, base, et *phullon*, feuille) n. m. Bot. Syn. de ABSUS.

BASER (rad. *base*) v. a. Fonder, établir, au prop. et au fig., mais ne s'emploient guère qu'au fig.: *L'homme habile* BASE *ses calculs sur l'intérêt d'autrui.*

Basé, ée part. pass. *Corps basé*, Corps dont la forme cristalline dérive d'une forme à sommets pyramidaux, dont chacun est remplacé par une face perpendiculaire à l'axe et faisant fonction de base.

Se baser, v. pr. Se fonder, s'appuyer : SE BASER *sur des calculs exacts.* ‖ Être fondé, appuyé : *Toute tyrannie* SE BASE *sur l'ignorance et la peur.* (L. Blanc.)

BAS-FEUILLET (*bâ-feu-llè* ‖ *ll* mll.) — de *bas*, et *feuillet*) n. m. La feuille inférieure de la scie du tabletier; l'autre s'appelle BAUT-FEUILLET. — Pl. *Des* BAS-FEUILLETS.

BASFOIN, nom d'un établissement de fous tenu par les frères de Saint-Jean-de-Dieu, près de Dinan (Côtes-du-Nord).

BAS-FOND (*bâ-fon* — de *bas*, et *fond*) n. m. Terrain bas, par rapport aux terrains environnants : *Les* BAS-FONDS *sont fertiles, mais humides et souvent inondés.*

— Endroit de la mer ou d'une rivière où l'eau devient brusquement peu profonde : *La mer est généralement mauvaise sur les* BAS-FONDS. (En ce sens, *bas-fond* a pour synonyme HAUT-FOND.)

— Plus exactement, mais moins communément, Fond très distant de la surface de la mer, et au-dessus duquel les navires peuvent passer sans danger. (En ce sens, HAUT-FOND est l'antonyme de *bas-fond.*)

— Fig. Ensemble d'hommes vils ou méprisables à un titre quelconque : *Les* BAS-FONDS *de la société.*

BASFORD, ville d'Angleterre (comté de Nottingham); 16.700 hab. Fabrique de lacets et de bonneterie de coton; construction de machines.

BASHINJÈS, peuplade du Congo, remarquable par son front déprimé, son nez très aplati, ses lèvres fort épaisses et ses dents taillées en pointe. Les Bashinjès s'introduisent de petits bâtonnets dans la cloison du nez. — *Un* BASHINJÉ.

BASHKIRTSEFF (Marie), peintre russe, née près de Poltava en 1860, morte à Paris en 1884. Issue d'une famille noble et fortunée, Marie Bashkirtseff reçut une éducation raffinée. Organisation artistique et frêle, musicienne d'instinct, improvisatrice, éprise de toutes les formes de l'art, elle s'adonna spécialement à la peinture des 1878, et y fit de tels progrès que, lorsqu'elle mourut, à vingt-quatre ans, elle annonçait un très intéressant tempérament de peintre pour les sujets dits « modernes ». Son *Meeting*, ou groupe de gamins dans la rue (Luxembourg), est une scène bien prise. Marie Bashkirtseff, éprise également d'impressionnisme et de littérature à la Goncourt, tenait registre de ses émotions, de ses observations; son *Journal* (1887) est très curieux, parfois touchant. Enlevée par la phtisie, la jeune artiste a laissé un prix de 500 francs qui porte son nom, et qui se décerne toutes les années au Salon.

BASIAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui forme la base : *Pièce* BASIALE *d'une vertèbre.*

— n. m. Pièce principale d'une vertèbre : *Le* BASIAL *d'une vertèbre.*

BASICÉRINE (de *base*, et *cérine*, silicate naturel) n. f. Nom donné par Beudant au fluorure de cérium basique. Variété de fluocérite.

— ÉNCYCL. La *basicérine*, qu'on a aussi appelée FLUOBASICÉRINE, HYDROFLUOCÉRITE, se rencontre dans les pegmatites de Broddo et de Finbo, en Suède. Elle est absolument infusible au chalumeau.

BASICITÉ (rad. *base*) n. f. Propriété qu'ont les acides de posséder un ou plusieurs atomes d'hydrogène remplaçables par des atomes métalliques. V. ACIDE.

BASIDE (du gr. *basis*, base n. m. Nom des cellules sporifères des champignons hymenomycètes a spores arro-

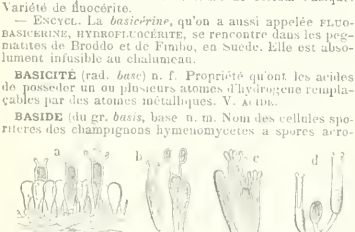

BASIDES : a, b, *agaric*; c, *clathre*; d, *lycoperde*; e, *bolbite*, f, *geaster*; g, *mélanospore*; h, *coléospore*; i, *chlamère*; j, *trémelle*.

gènes. Sur le sommet de ces cellules se produisent des spores en nombre variable, à l'extrémité d'un filament nommé *stérigmate*.

BASIDIOMYCÈTES (du gr. *basis*, base; *idios*, particulier, et *mukes*, champignon n. m. pl. Ordre de champignons, nommés aussi *basidiospores*, et caractérisés par leurs spores portées sur des basides. — *Un* BASIDIOMYCÈTE.

—ÉNCYCL. Les *basidiomycètes* forment un ordre immense, qui a pour types principaux les *trémelles*, les *agarics*, les *bolets*, les *polypores*, les *hydnes*, les *lycoperdons*, etc., plantes dont les fructifications de grande taille sont connues de tout le monde sous le nom de « champignons » ou de « champignons à chapeau ». Leur thalle se développe dans tous les endroits humides, et de préférence sur les organismes végétaux en voie de décomposition ou même vivants, dans lesquels s'enfoncent les filaments libres issus du stroma et dont l'ensemble forme ce qu'on appelle un *mycélium secondaire*.

La division des basidiomycètes en trois familles (*trémellacées, hyménomycètes, gastromycètes*) est basée sur les diverses dispositions de l'hyménium arrivé à maturité et sur sa consistance.

— BIBLIOGR. : van Tieghem, *Traité de botanique.*

BASIDIOSPORÉS (*oss*) o. m. pl. Bot. Syn. de BASIDIOMYCÈTES. — *Un* BASIDIOSPORE.

BASIFICATION (*si-on* — du lat. *basis*, base, et *facere*, faire) n. f. Passage d'un corps à l'état de base.

BASIFIXE (du lat. *basis*, base, et *fixus*, fixé) adj. Se dit d'une anthère lorsqu'elle est attachée sur le filet staminal par son extrémité inférieure ou basilaire.

BASIFUGE (du lat. *basis*, base, et *fugere*, s'éloigner) adj. Se dit des parties des plantes dont la croissance est exclusivement terminale.

BASIGENE (du gr. *basis*, base, et *génos*, génération) adj. Qui produit des bases. (Peu usité.)

BASIGYNE (du gr. *basis*, base, et *gunê*, femelle) n. m. Support de l'ovaire, formé par le réceptacle plus ou moins prolongé de la fleur.

BASIHYAL n. m. et adj. Se dit de celle des pièces de l'os hyoïde qui sert de base à cet os.

BASILAIRE adj. Anat. Qui sert de base, ou qui appartient à une base. ‖ *Os basilaire*, Nom donné par quelques anatomistes au sacrum; par d'autres, au sphénoïde. ‖ *Apophyse basilaire*, Angle inférieur de l'occipital. ‖ *Gouttière, Fosse basilaire*, Face supérieure ou encéphalique de l'apophyse basilaire, ainsi nommée parce qu'elle est creusée en gouttière. ‖ *Surface basilaire*, Face inférieure ou pharyngienne de l'apophyse basilaire. ‖ *Artère basilaire*, Tronc artériel formé par l'anastomose des deux artères vertébrales. ‖ *Sinus basilaire*, Sinus de la dure-mère, situé transversalement à la partie supérieure et antérieure de l'apophyse basilaire; aussi nommé *sinus occipital antérieur, sinus occipital transverse, sinus de la gouttière basilaire.*

— *Apophyse basilaire.* V. OCCIPITAL.

— *Sinus basilaire.* V. SINUS.

— *Artère basilaire.* V. partie encycl.

— Bot. Qui naît de la base d'un organe. ‖ *Style basilaire*, Celui qui naît à la base de l'ovaire : *Le style est* BASILAIRE *dans l'alchémille.* ‖ *Embryon basilaire*, Celui qui est logé en entier dans la portion du périsperme la plus voisine du style. ‖ *Placenta basilaire*, Celui qui occupe la base de la cavité péricarpienne. ‖ *Aréole basilaire*, Celle qui est située à l'endroit de la base du péricarpe futur. ‖ *Bourrelet basilaire*, Celui qui entoure l'aréole. ‖ *Arête basilaire*, Celle qui, dans les graminées, est fixée à la base de l'écaille qui la supporte. *Écailles basilaires*, Glumes calicinales, dans les graminées à épillets multiflores.

— Entom. Qui forme la base, qui naît de la base, qui appartient à la base d'un organe : *Nervure* BASILAIRE. *Article* BASILAIRE.

— ÉNCYCL. Anat. L'artère *basilaire* est produite par l'anastomose à angle aigu des deux artères vertébrales; son volume est supérieur à celui de chacune d'elles prise isolément, inférieur à leurs volumes réunis. Elle se loge dans un sillon médian et superficiel de la protubérance annulaire, à laquelle elle donne un grand nombre de ramuscules, puis fournit quatre collatérales plus importantes : les deux artères *cérébelleuses inférieures et antérieures* (droite et gauche) et les deux artères *cérébelleuses supérieures* (toutes les quatre sont destinées au cervelet), et se divise en deux branches terminales, qui portent le nom d'artères *cérébrales postérieures.* V. HÉXAGONE DE WILLIS.

BASILAN (DÉTROIT DE), détroit d'Océanie (Malaisie), entre Mindanao et l'*île de Basilan*. C'est le passage préféré pour se rendre de la mer de Soulou à la mer des Célèbes.

BASILAN ou **BASSILAN**, groupe de petites îles de l'Océanie espagnole (Malaisie), archipel de Soulou, entre Bornéo et Mindanao. L'*île de Basilan*, la plus grande du groupe, est montueuse et peu peuplée. Les îles Basilan ont pour ch.-l. une petite ville du même nom, située dans l'île principale; repaire de pirates qui furent châtiés en 1845 par les Français. Quelques années plus tard (1853), les Espagnols occupèrent tout l'archipel.

BASILE n. m. Inclinaison donnée au fer d'un outil à raboter.

BASILE, évêque d'Ancyre au IVe siècle. Il professait la médecine, et passait pour un homme très instruit. Choisi, en 336, par les eusébiens, pour évêque d'Ancyre, à la place de Marcel, qu'ils venaient de déposer, il vint, en 347, au concile de Sardique, mais il y fut excommunié et dépouillé de ses fonctions épiscopales. Rétabli par l'empereur Constance, il assista aux conciles de Sirmium, d'Ancyre et de Séleucie, mais fut encore déposé au concile de Constantinople (360). Il avait composé divers ouvrages qui sont perdus.

BASILE (saint), surnommé **le Grand**, célèbre Père de l'Église au IVe siècle, évêque de Césarée, en Cappadoce, né dans cette ville en 329, mort en 379. Élève, à Constantinople, du célèbre rhéteur Libanius, il passa ensuite à Athènes, où il retrouva un de ses condisciples de Césarée, Grégoire de Nazianze, avec lequel il fut uni toute sa vie de la plus tendre amitié, et connut également le neveu de Constance, le futur empereur Julien. C'est alors qu'il conçut l'idée de quitter le monde et de vivre de la vie ascétique. Après s'être engagé dans les premiers degrés du sacerdoce, il alla s'établir dans un monastère du Pont, sur la rivière d'Iris, dont il a décrit tous les charmes dans une lettre à Grégoire de Nazianze.

En 362, Basile avait été ordonné prêtre; en 370, il fut élu évêque de Césarée, et se trouva mêlé aux querelles religieuses qui troublaient alors tout l'Orient. Des schismes et des rivalités se faisaient jour de toutes parts, et l'orthodoxie n'avait guère de refuge que dans les cloîtres. Basile se montra l'adversaire résolu de l'arianisme. Valens étant venu en Orient pour forcer les catholiques à recevoir les ariens dans leur communion, on lui désigna Basile comme le rebelle le plus redoutable. Un préfet eut ordre de le forcer à se soumettre. Il le fit venir devant son tribunal, et le menaça de l'exil et de la mort, s'il n'ouvrait pas les églises aux ariens. L'évêque sut résister et fléchir Valens.

C'est principalement comme précepteur de la vie cénobitique que saint Basile est resté célèbre. Longtemps avant lui, il y avait des anachorètes en Égypte et en Syrie; mais ce fut lui qui fit prévaloir la vie cénobitique, la vie en commun, sur la vie solitaire.

Moraliste plutôt que théologien, saint Basile fut surtout le prédicateur de la charité, le véritable évêque de l'évangile, le père du peuple, l'ami des malheureux. Pauvre lui-même, il n'avait qu'une seule tunique, et ne vivait que de pain et de grossiers légumes; mais il employait des trésors à embellir Césarée. Il fit bâtir pour les étrangers et pour les indigents un hospice que Grégoire de Nazianze appelle une « seconde ville »; il établit de nombreux ateliers et des écoles. Quand il mourut, tout le peuple de la province accourut à ses funérailles.

Il nous reste quatre panégyriques prononcés en l'honneur de saint Basile par saint Grégoire de Nysse, son frère, par saint Grégoire de Nazianze, saint Éphrem et saint Amphiloque. Les ouvrages laissés par saint Basile sont l'*Hexaméron*, explication des six jours de la création; un certain nombre d'homélies sur les psaumes et sur divers sujets; les traités pour la conduite des moines, qu'on nomme, en général, les *Ascétiques*, et qui comprennent les *Morales*, les *Grandes règles* et les *Petites règles* de saint Basile; un traité de la *Lecture des auteurs profanes*, et trois cent trente-six lettres sur divers sujets. Ses *Lettres et sermons* ont été traduits par l'abbé de Bellegarde (1691 et 1693); ses *Morales*, par Leroy (1663); l'*Hexaméron*, les *Homélies*, par l'abbé Auger (1788); les *Ascétiques*, par Hermant (1661).

Basile (RÈGLES DE SAINT), ouvrage rédigé en forme de questions du disciple et de réponses du maître, et dans lequel saint Basile a tracé les règles de la vie monastique. Les principales sont : la vie en commun; le silence; la tempérance; l'abstention des aliments qui n'ont d'autre fin que le plaisir; le port d'un vêtement uniforme pour tous les membres d'une communauté; le travail manuel; la pauvreté.

La règle de saint Basile s'est maintenue en Orient depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours; les religieux appelés *caloyers* la suivent encore actuellement. Elle ne pénétra en Occident qu'au XIe siècle.

La liturgie de saint Basile est encore en usage chez les jacobites, les grecs melchites, les coptes d'Égypte et d'Abyssinie.

BASILE, archevêque de Séleucie, en Isaurie, mort vers 458, dans un âge très avancé. Nommé archevêque vers 440, il combattit l'hérésie d'Eutychès au concile de Constantinople, en 448; mais, à celui d'Éphèse, il se prononça dans un sens diamétralement opposé. On a publié sous son nom quarante discours ou homélies sur des sujets de l'Ancien Testament, parmi lesquels quinze seulement lui sont attribués par Photius. On lui attribue encore un *Éloge de saint Étienne*, une *Lettre à l'empereur Zénon* et une *Vie de sainte Thècle*, en vers.

BASILE Ier, empereur byzantin, fondateur de la dynastie macédonienne, né à Andrinople, mort en 886. D'origine obscure, il sut conquérir la faveur de Michel III, dont il épousa la maîtresse; et, après s'être débarrassé de son rival, le César Bardas (866), il parvint au trône en assassinant Michel (867). Il défendit heureusement l'empire contre les Sarrasins; d'accord avec l'empereur Louis II, il les combattit en Italie et en Sicile, et restaura solidement dans l'Italie du Sud l'autorité byzantine (875). En même temps, par sa politique religieuse, il s'efforça de propager l'influence de Byzance. A l'intérieur, pour se rapprocher de la papauté, il destitua le patriarche Photius et fit rétablir Ignace par le concile œcuménique de Constantinople (869-870); toutefois, à la mort d'Ignace (878), Photius fut replacé sur le siège patriarcal. Basile travailla à ramener l'ordre dans les finances; il commença la refonte de la législation en ordonnant la rédaction des *Basiliques*; bref, son règne ouvrit une période de réorganisation et de grandeur.

BASILE, le Parakimomène, ou *grand chambellan*, homme d'État byzantin du Xe siècle. Fils naturel de l'empereur Romain Lécapène, il avait été fait eunuque de bonne heure. Il joua un rôle considérable à l'armée, et montra contre les Arabes (958) des qualités de grand général. Disgracié par Romain II, il se vengea en contribuant puissamment à l'élévation de Nicéphore Phocas (963), et reçut les fonctions de président du sénat (protoproèdre). Il paraît avoir favorisé l'usurpation de Jean Tzimiscès (969), sous lequel il administra en maître l'empire. Après la mort de Jean (976), il fut le tuteur tout-puissant de Basile II et de son frère, et il les écarta des affaires. Mais, quand Basile II, plus âgé, prétendit gouverner, l'eunuque, mécontent, conspira : l'empereur disgracia le vieux ministre (985). Il fut jeté dans un monastère, et ses biens furent confisqués.

BASILE II, empereur byzantin, né en 957, mort en 1025. Âgé de six ans seulement à la mort de son père Romain II, il fut, pendant les règnes de Nicéphore Phocas et de Jean Tzimiscès, associé de nom seulement à l'empire; puis, après la mort de Jean (976), il subit durant des années l'influence du grand chambellan Basile, et ne résista qu'avec peine aux soulèvements de Bardas Phocas et de Bardas Sklèros. Débarrassé, en 986, de la tutelle de Basile, victorieux des grands barons féodaux, il se révéla un grand empereur. Il noya dans le sang le royaume bulgare que le tsar Samuel avait fondé au N. de l'empire byzantin, et, après vingt-cinq ans de luttes, qui lui valurent le surnom de *Bulgaroctone* (le tueur de Bulgares), il reporta jusqu'au Danube la frontière de la monarchie. Il mit fin au péril incessant des invasions russes, en obtenant la conversion du grand prince de Kiev, Vladimir, qui épousa la sœur de Basile, la porphyrogénète Anne (988). En Asie, il acquit une portion de l'Arménie. En Italie, enfin, il fortifia la domination byzantine contre les prétentions de l'empereur d'Alle-

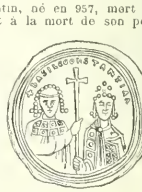

Monnaie d'argent de Basile II et Constantin.

magne Otton II (982); et, par les privilèges qu'il conféra aux Vénitiens (991), il s'assura contre les Sarrasins de solides alliés. Sous son règne, les provinces de l'Italie méridionale furent pleinement hellénisées.

BASILE, hérésiarque bulgare, mort en 1118. D'abord médecin, il voulut devenir un réformateur religieux. Il s'entoura de douze disciples, et ne tarda pas à être le chef de la secte des *bogomiles* (du slavon *bog*, Dieu, et *miotti*, ayez pitié de moi), parce qu'ils imploraient sans cesse la miséricorde de Dieu. Basile, dont la doctrine se rapproche de celle des paulinicns, anonçait que Dieu avait une forme humaine, et attaquait la Trinité en disant que, avant Jésus-Christ, Dieu avait eu un fils, Satanaël, qui s'était révolté contre lui, que le Christ avait enfermé dans l'enfer et qui n'était autre que Satan. D'après lui, le monde avait été créé par les mauvais anges, l'archange Michel s'était incarné, et tous ses disciples concevaient et enfantaient le Verbe divin. A l'exception des psaumes et des prophéties, il rejetait l'Ancien Testament; il niait la résurrection, ainsi que tous les mystères catholiques; ne voyait dans la vie et les souffrances du Christ qu'une pure apparence; repoussait l'eucharistie, le baptême, toutes les prières, à l'exception de l'Oraison dominicale, le culte des images, l'usage des églises; enfin, il se prononçait contre le mariage, et admettait la communauté des femmes. Alexis Comnène le fit venir à Constantinople. Un synode fut convoqué pour le juger. Basile comparut devant cette assemblée et fut condamné à périr dans les flammes. L'empereur chargea le moine Enthyme Zygadène de réfuter les erreurs de Basile, dans son ouvrage intitulé *Orthodoxæ fidei panoplia*.

BASILE le Loup, vayvode de Moldavie (1634-1653). Dès son avènement au trône de Moldavie, il usurpa celui de Valachie, occupé par Mathieu Bassarabe. De là ces guerres entre Moldaves et Valaques, qui durèrent pendant presque tout le temps du règne de ces deux princes. Basile fut battu à plusieurs reprises et forcé de se réfugier auprès du khan des Tartares. Celui-ci l'envoya à Constantinople, où Basile, grâce aux bakhchichs donnés aux Grecs et au vizir, réussit à faire nommer son fils Jean vayvode de Moldavie. Lui-même fut relégué à Edicola. Basile le Loup, tout en favorisant l'élément grec, fut le premier à introduire la langue roumaine dans les écoles et l'Eglise roumaine. En 1646, il fit imprimer un code de lois civiles et criminelles. On lui doit la construction de l'église des Trois-Saints.

Basile, un des personnages du *Mariage de Figaro* et du *Barbier de Séville,* de Beaumarchais. Basile est le type du complaisant, cupide et surtout du calomniateur patelin, cachant ses vices sous un voile de fausse dévotion. C'est Tartufe, moins la grandeur. Chez l'hypocrite de Molière, la calomnie n'est qu'un des mille engins de l'arsenal diabolique; chez Basile, c'est l'engin principal auquel tous les autres sont soumis. « Calomniez, calomniez; il en restera toujours quelque chose », telle est la devise de Basile.

BASILE VALENTIN, alchimiste du moyen âge. Certains biographes prétendent que Basile Valentin était un moine bénédictin d'Erfurth, en Prusse, et que sa naissance remonte aux dernières années du XIVe siècle; d'autre part, un de ses ouvrages, le *Char triomphal de l'antimoine,* nous apprend qu'il naquit en Alsace, et que sa jeunesse fut employée à divers longs voyages en Angleterre, en Hollande et en Espagne. Selon d'autres, son existence serait problématique : le nom de Basile Valentin, formé du mot grec βασιλεὺς (roi) et du latin *valens* (puissant), désignait allégoriquement la puissance de l'alchimie, ou la propriété merveilleuse du régule.

Quoi qu'il en soit, il employa le premier l'antimoine comme médicament; son ouvrage, le *Char triomphal de l'antimoine,* est consacré à l'histoire de l'antimoine, créé pour purifier et purger les hommes. Dans le même traité, Basile décrit plusieurs préparations chimiques; notamment celle de l'*esprit de sel,* notre acide chlorhydrique, qu'il obtenait au moyen du sel marin et de l'*huile de vitriol* (acide sulfurique). Il donne le moyen d'obtenir de l'eau-de-vie en distillant le vin ou la bière, et rectifiant le produit de la distillation sur du tartre calciné (carbonate de potasse). Il enseigne à retirer le cuivre de sa pyrite (sulfure), en la transformant d'abord en *vitriol de cuivre* (sulfate de cuivre) par l'action de l'air humide, et plongeant ensuite une lame de fer dans la dissolution aqueuse de ce produit. Le *Char triomphal de l'antimoine* offre certaines observations physiologiques exactes sur la respiration des animaux. Un autre de ses traités, l'*Halographie* ou *Traité sur les sels,* contient un grand nombre de faits chimiques intéressants. Parmi les autres ouvrages qui lui sont attribués, nous citerons : *Du Microcosme, du grand mystère du monde et de la médecine de l'homme; les Douze Clefs philosophiques; Traité chimico-philosophique des métaux et des minéraux.* Les œuvres de Basile Valentin ont été réunies sous ce titre : *Scripta chimica* (1700).

BASILÉ, ÉE (du lat. *basis,* base) adj. En T. de bot., Elevé sur une base proéminente, comme les poils de l'ortie dioïque.

BASILÉE (du gr. *basileia,* reine) n. f. Bot. Syn. du genre EUCOMIS.

BASILÉE. Myth. gr. Chef des Dolions, dans l'île de Cyzique. (Il fut tué par Télamon, et donna son nom au cap voisin.) — Fille d'Ouranos et de Titée, sœur et femme d'Hypérion, mère d'Hélios et de Séléné. (On lui éleva des autels, et on l'a confondue souvent avec Cybèle.)

BASILÉOLÂTRIE (du gr. *basileus, eos,* roi, et *latreia,* culte) n. f. Hist. eccles. Culte religieux rendu à un prince.

BASILEWSKI (COLLECTION). Cette belle galerie, qu'on pouvait admirer à Paris, rue Blanche, dans l'hôtel *Basilewski,* a été transportée à Saint-Pétersbourg. Darcel et Basilewski en ont publié le *Catalogue raisonné* (Paris, 1874), qui se partage en quatre parties : l'époque des catacombes, l'époque byzantine, embrassant l'art carolingien, le moyen âge et la Renaissance.

BASILI (Francesco), compositeur italien, né à Loreto en 1766, mort à Rome en 1850, élève de Jannaconi. Maître de chapelle en diverses villes et en dernier du Vatican, à Rome, Basili écrivit un grand nombre d'œuvres de musique religieuse; il donna aussi des opéras, dont quelques-uns avec succès : *la Bella Incognita, la Locandiera, Achille, il Ritorno d'Ulisse, Antigona,* etc.

BASILIA, ville de la Gaule (Grande Séquanaise), chez les Helvétiens, construite avec les débris d'*Augusta Rauracorum,* la ville romaine qu'Attila détruisit. (Auj. *Bâle,* en Suisse.) — Nom d'une autre ville de la Gaule Belgique, chez les *Remi.*

BASILIC (du gr. *basilicos,* petit roi) n. m. Reptile fabuleux dont le regard était mortel et qu'on disait sortir d'un œuf de coq cassé par un crapaud : *On croyait que le* BASILIC *se tuait lui-même quand il se regardait dans une glace.*

Fig. *Regard, Œil de basilic,* Regard méchant, haineux, terrible.

— Erpét. Genre de reptiles sauriens crassilingues, famille des iguanidés, renfermant des iguanes de moyenne taille, habitant l'Amérique centrale et méridionale. Les basilics vivent au bord des eaux, sur les arbustes; ils grimpent et nagent avec agilité, se nourrissent d'insectes.) Citons le basilic à capuchon (*basiliscus americanus*), qui atteint environ 0m,60 de long (Guatémala), etc.

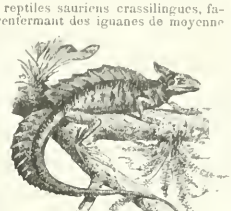

Basilic.

— Art milit. Grosse pièce d'artillerie ancienne, possédant le plus fort calibre, et dont le projectile pesait jusqu'à 160 livres, en usage de 1530 environ jusque vers 1660. Les synonymes probables de basilic sont : PASSE-VOLANT, DOUBLE COULEVRINE.

BASILIC (du gr. *basilikos,* royal) n. m. Nom vulgaire du genre *ocimum,* de la famille des labiées, dont plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins.

— ENCYCL. Le *basilic* est originaire de l'Inde; on le cultive en Europe, à cause de l'odeur suave et pénétrante qu'il exhale; ses fleurs sont blanches ou rosées, et ses feuilles sont employées, de même que celles du thym, comme condiment et aromate. Il entre dans la composition de l'eau vulnéraire rouge. V. OCIMUM.

Basilic.

BASILIC (Jacob HÉRACLIDE), **le Despote,** vayvode de Moldavie (1561-1563), l'aventurier le plus téméraire qu'ait connu l'histoire. Fils d'un marin, il naquit en Crète, où il entra plus tard au service d'un noble grec samien, Jacques Héraclide, qui lui laissa son nom et sa fortune. Basilic se composa une généalogie fantaisiste. Puis il prit le chemin de la Belgique, lutta avec Charles-Quint contre Henri II, roi de France. Après diverses pérégrinations à travers l'Europe, il arriva à la cour de Moldavie, où, accueilli par Lapusneanu, il se mit à tramer des intrigues contre ce prince, et parvint, avec l'aide de Ferdinand de Transylvanie, à le chasser et à occuper son trône. Entre temps, il avait embrassé le protestantisme et était en correspondance avec Mélanchthon. — Les boyards le tuèrent en 1563, deux ans après son intrusion.

BASILICAIRE (rad. *basilique*) n. m. Hist. eccles. Officier qui assistait un prélat officiant.

BASILICATE, auj. **Potenza** (prov. de l'Italie méridionale ancien royaume de Naples), sur le golfe de Tarente, peuplée de 545.000 hab., sur 9.962 kilom. carr., répartis en quatre circondari et 124 comm. La Basilicate comprend la moyenne partie de l'ancienne Lucanie.

BASILICO ou **VASILICO,** village de Grèce (nome d'Argolide (éparchie de Corinthe)), près de l'embouchure du fleuve côtier Asopos dans le golfe de Corinthe; 540 hab. Ce village, ch.-l. du dème de Sicyone, est bâti sur l'emplacement de l'antique cité de ce nom. V. SICYONE.

BASILICOGRAMMATE (du gr. *basilikos,* royal, et *grammateus,* écrivain) n. m. Secrétaire ou greffier royal, dans l'antique Egypte.

BASILICON ou **BASILICUM** (*com'*— du gr. *basilikos,* royal, souverain) n. m. Pharm. anc. Nom commun à plusieurs drogues qui passaient pour avoir une efficacité souveraine. ‖ Onguent appelé aussi TÉTRAPHARMACON et formé de résine de pin, de poix noire, de cire jaune et d'huile d'olive, qui passait pour favoriser la formation du pus.

Basilicon Doron (le *Présent royal*), traité de politique et de morale, par Jacques Ier, roi d'Angleterre. Le livre est dédié au prince Henri, fils aîné de Jacques, et se divise en trois parties. La première, *Devoirs d'un roi chrétien envers Dieu,* renferme des maximes excellentes, mais communes; on n'y trouve guère de remarquable que les passages relatifs à l'athéisme et à la superstition, « deux lèpres » qu'il condamne également. La seconde partie, *Devoirs d'un roi en sa charge,* a trait aux difficultés du gouvernement, dans les circonstances où se trouvait le roi et où devait se trouver son successeur éventuel. Jacques y traite du droit divin, de la doctrine des puritains, de la noblesse et de ses droits, du commerce, etc. Dans la troisième partie, *Des départements d'un roi ès choses communes et indifférentes,* il fait à son fils toutes sortes de recommandations sur la table, la tempérance, les jeux, l'escrime, la paume, l'équitation, la chasse, l'art de parler et l'art d'écrire, etc. L'ouvrage finit par une grande vue : Jacques croit que, tôt ou tard, la réunion de l'Ecosse à l'Angleterre produira un puissant empire.

BASILICULE (dimin. de *basilique*) n. m. Nom donné anciennement aux reliquaires qui avaient la forme d'une petite église.

BASILIDE, chef d'une des écoles philosophico-religieuses d'Alexandrie, né en Egypte, en Perse ou en Syrie, mort vers 130 de notre ère. Préparé par des maîtres gnostiques à transformer le christianisme en une cosmologie et à faire prédominer le côté intellectuel de la religion sur le côté moral, il construisit une métaphysique qui prétendait concilier la religion nouvelle avec l'aristotélisme et le stoïcisme. Suivant lui, le monde n'avait point été créé immédiatement par l'Etre suprême; mais il est sorti, par une sorte de développement s'expliquant par l'attrait du parfait sur l'imparfait, d'un principe indéterminé, qui se distingue à peine du non-être. La création n'est qu'une détermination de plus en plus grande. Le germe primitif contient trois essences ou modes de l'être. La première vole tout de suite et naturellement vers l'absolu ineffable. La seconde ne peut s'élever si haut; mais, en retombant, garde de la région supérieure un parfum qui la sollicite à remonter. Dans cette seconde région s'échelonnent les mondes; leur nombre est égal à celui des jours de l'année (360), il a pour symbole l'*abraxas* ou suite des lettres qui le représentent : ce mot est gravé sur des pierres qui ont pris elles-mêmes ce nom. Chacune de ces régions a un roi ou archon; celui de la région inférieure n'est pas le mal absolu, puisqu'il tend sans cesse vers le Bien-Un. La troisième essence est engagée dans la seconde région; elle comprend les êtres qui s'en séparèrent sous l'illumination d'Ennéavec. Cette illumination dernière a été préparée par la révélation patriarcale qui vient du fils de l'archon de la première région, puis par la révélation mosaïque qui vient du fils de l'archon de la deuxième région, enfin par celle de Jésus, qui est le fils de Dieu lui-même. Le salut consiste en cette illumination. Le dualisme n'est pas encore, chez Basilide, aussi tranché qu'il le sera dans le gnosticisme ultérieur. Il ne conclut pas à l'ascétisme; et son fils Isidore proclame la légitimité du mariage. C'est dans les *Philosophoumena* (VII, 20-27) que son système est le mieux exposé; tous ses ouvrages sont perdus.

BASILIDES, peuplade de l'anc. Sarmatie, formant une tribu des Iaziges et habitant la contrée qui avoisine les cataractes du Borysthène (Dnieper). — *Un,* une BASILIDE.

BASILIDÈS, prêtre du Mont-Carmel. D'après Tacite, il prédit à Vespasien sa grandeur future.

BASILIDIEN, ENNE (*di-in, èn'*) adj. Qui appartient à la secte gnostique de Basilide, qui est l'ouvrage de cette secte : *Ouvrage* BASILIDIEN.

— *Pierres basilidiennes.* Antiq. Pierres symboliques des gnostiques basilidiens ou *abraxas.* V. ce mot.

— n. m. Gnostique de la secte de Basilide : *Un* BASILIDIEN.

BASILIEN, ENNE (*li-in, èn'*) adj. Relatif à l'ordre de Saint-Basile.

— n. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Basile.

BASILIEN, gouverneur romain de la province d'Egypte au IIIe siècle, lorsque l'empereur Caracalla fut tué par Macrin, préfet du prétoire (217). Appelé par ce dernier, devenu empereur, à le remplacer dans cette charge, il allait partir, quand il apprit la révolution qui venait de porter Héliogabale à l'empire (218). Basilien dut se réfugier en Italie, et, trahi par un ami, il fut mis à mort (218).

BASILINDE n. f. Antiq. gr. Jeu des enfants qui choisissaient parmi eux un roi. ‖ Dans les banquets, jeu analogue qui consistait à désigner un roi du festin.

BASILINE, deuxième femme de Jules Constance, mère de l'empereur Julien, morte en 331. Protectrice d'abord de l'Eglise d'Ephèse, puis arienne, elle persécuta les orthodoxes, et fit exiler saint Eutrope, évêque d'Alexandrie.

BASILIQUE (du gr. *basilikos,* royal) adj. Nom donné par les anciens anatomistes à des veines auxquelles ils faisaient jouer un rôle très important dans l'économie. ‖ *Veine basilique,* Veine superficielle et interne du bras. ‖ *Veine médiane basilique,* Veine de l'avant-bras, qui naît de la veine médiane.

— ENCYCL. *Veine basilique.* Presque parallèle à l'axe du bras, formée par la réunion des veines cubitale et médiane basilique, plus volumineuse que la céphalique, et située entre le fascia superficiel et l'aponévrose brachiale, elle est visible à travers la peau sur le côté interne du bras. Elle traverse l'aponévrose brachiale dans son tiers supérieur, pour se terminer tantôt dans l'une des veines brachiales, tantôt dans la veine axillaire.

— *Veine médiane basilique.* La veine *médiane basilique* est la branche interne de bifurcation de la veine *médiane,* tronc commun des veines antérieures du poignet et de l'avant-bras; c'est la plus volumineuse et la plus apparente des veines du pli du coude; c'est celle que, pour cette raison, l'on est le plus porté à piquer dans la saignée; mais ses rapports rendent cette opération assez périlleuse.

BASILIQUE (même étymol. qu'à l'article précédent) n. f. Dans l'antiq. rom., Edifice où l'on rendait la justice. (Il servait aussi aux mêmes usages que les Bourses de nos jours, et à beaucoup d'autres.) ‖ Adj., Très grande église.

— Adjectif. *L'église* BASILIQUE *de Notre-Dame de l'Assomption de Tolède.*

— ENCYCL. I. Malgré l'origine grecque du mot, nous ne savons rien de la *basilique* grecque. Au contraire, la basilique romaine nous est familière. Les basiliques antiques abondent en Italie et dans l'Afrique romaine, et les descriptions que donne Vitruve viennent suppléer en partie aux doutes que laisse subsister l'état actuel des monuments. (V. Vitruve, V, 1; V, 2.)

La basilique consiste, en général, en une grande salle oblongue et rectangulaire, avec les côtés doubles ou simples, séparés de la nef principale par des rangs de colonnes. Au-dessus des bas côtés régnait ordinairement une galerie constituée par un second ordre de colonnes, avec une balustrade assez élevée, selon Vitruve, pour abriter des regards ceux qui s'y tenaient. La basilique se terminait le plus souvent, à ses deux extrémités, par une abside demi-circulaire où siégeait le tribunal. D'autres fois, cette abside était remplacée, comme dans les grandes basiliques de Pompéi, par une tribune assez haute. Les basiliques paraissent avoir servi aux usages les plus variés. Des marchands dressaient leur étalage entre les colonnes, les juges y siégeaient, les banquiers s'y tenaient, les oisifs s'y rencontraient, les enfants même y venaient jouer. La basilique était un forum abrité.

— II. La basilique chrétienne ne dérive pas entièrement de la basilique païenne. En effet, une basilique chrétienne comprend ordinairement deux parties : une cour ou parvis, et un édifice fermé. La cour n'est autre chose que l'*atrium* (v. ce mot) des maisons particulières; autour règne un portique, au milieu est un bassin où l'on se purifie avant

d'entrer dans l'édifice sacré. Les pénitents qui n'avaient pas le droit d'y pénétrer restaient dans la cour. Au fond du parvis était un large porche ou *narthex*, avec des bénitiers, et contenant les trois portes correspondant aux trois

Ancienne basilique de Saint-Pierre, à Rome.

nefs de l'intérieur. La façade du temple s'élevait au-dessus du porche en forme de fronton et était percée de fenêtres. L'intérieur était divisé en trois ou cinq nefs par des colonnades. La toiture était soit un plafond, soit une charpente apparente. Au fond de la basilique s'arrondissait un hémicycle avec une demi-coupole; cet hémicycle contenait le siège de l'évêque (*cathedra*) et était bordé de bancs destinés au clergé (*presbyterium*). En avant de l'hémicycle était l'autel, placé au-dessus d'une crypte (*martyrium*) qui contenait les reliques d'un martyr et communiquant avec l'extérieur par une ouverture. L'autel était surmonté d'un baldaquin (*ciborium*). Des voiles tombant entre les colonnes du ciborium pouvaient dissimuler entièrement l'autel. Enfin, devant l'autel était réservé un certain espace séparé du reste de la nef par une balustrade et constituant le chœur. Dans cet espace étaient placées à gauche et à droite deux petites tribunes : l'*ambon*, destiné à la prédication, et le *bêtorium*, où l'on lisait les livres saints. Dans les très grandes basiliques, il y avait au fond une nef transversale ou transsept (v. ce mot), qui limitait les nefs principales. Alors, la nef du milieu se terminait en avant du transept par un arc colossal appelé « arc triomphal ». Dès le IVe siècle, il est question de vitraux coloriés, mais non peints. V. ÉGLISE.

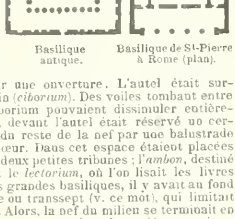

Basilique antique. Basilique de St-Pierre à Rome (plan).

BASILIQUE (du gr. *basilikos*, royal), étoile de première grandeur de la constellation du Lion; plus souvent appelée RÉGULUS. V. ce mot.

Basiliques (LES), grande compilation juridique en langue grecque, entreprise au IXe siècle par les soins de Basile Ier, et continuée par ses successeurs, Léon VI (886-912) et Constantin VII (912-959). Dans ce vaste recueil, distribué en soixante livres, on groupa les principaux éléments du *Corpus juris* de Justinien, qu'il était destiné à remplacer, avec addition des lois nouvelles.

BASILISQUE, frère de l'impératrice Vérine, femme de Léon Ier. Chargé, en 468, de la guerre contre les Vandales, il se fit battre, et ne dut sa grâce qu'à sa sœur. Elle le pourra également au trône en 476 : mais, bientôt, Basilisque se rendit odieux, et Zénon l'Isaurien le renversa sans tirer l'épée (478). Enfermé dans un château de Cappadoce, il y mourut de faim.

BASIN (pour *bombasin*, de l'ital. *bombaggine*) n. m. Comm. Étoffe croisée en coton.

— Techn. Sorte de cadre à estampes.

BASIN (saint). Il y eut deux savants de ce nom, tous deux moines au monastère Saint-Maximin, à Trèves, puis archevêques de cette ville. Le premier mourut vers 683 (sa fête le 14 juillet, le second vers 704 (sa fête le 4 mars).

BASIN ou **BAZIN** (Thomas), chroniqueur et prélat français, né à Caudebec en 1412, mort en 1491. Après avoir étudié le droit et longuement voyagé, il fit partie d'une mission que le pape Eugène IV envoyait en Hongrie. Les Anglais venaient de créer l'université de Caen. On offrit à Basin d'y remplir la chaire de droit canon, qu'il accepta. Il fut appelé, en 1447, à occuper le siège épiscopal de Lisieux. Lorsque, deux ans après, la guerre recommença entre la France et l'Angleterre, l'armée de Charles VII vint assiéger Lisieux. L'évêque Basin proposa une capitulation, qu'il fit accepter des deux parties, et l'exemple de cette soumission au roi de France détermina en peu de temps celle des autres évêques de la Normandie et des principales villes. Basin reçut le titre de membre du conseil privé de Charles VII. Lorsque le roi songea à faire reviser l'odieux procès de Jeanne d'Arc, Basin fut un des évêques chargés de l'enquête, et il rédigea, en 1453, un *Mémoire* justificatif en faveur de la Pucelle. Louis XI poursuivit Basin de son ressentiment, comme la plupart des serviteurs de Charles VII, son père. Basin fut contraint de s'exiler. Il fut inhumé dans l'église Saint-Jean d'Utrecht, au milieu du chœur. L'œuvre principale de Basin est son Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI. Ses écrits sont d'une grande exactitude historique. Les œuvres de Basin ont été publiées par Quicherat sous le titre : *Histoire des regnes de Charles VII et de Louis XI* (Paris, Soc. de l'hist. de France, 1885).

BASINE ou **BAZINE**, femme de Basin, roi de Thuringe, puis de Childéric Ier et mère de Clovis, vivait vers le milieu du Ve siècle. Basine abandonna son premier mari pour se rendre auprès de Childéric. Ce récit paraît en grande partie légendaire.

BASINE, fille de Chilpéric Ier et d'Audovère, vivait au VIe siècle de notre ère. Poursuivie par la haine de Frédégonde, elle fut enfermée dans le monastère de Sainte-Croix, que sainte Radegonde avait fondé à Poitiers. Là elle rencontra Chrodielde, qui se prétendait fille du roi Caribert. Basine et Chrodielde fomentèrent des révoltes contre l'abbesse, se mirent à la tête de bandes armées. Grégoire de Tours ne put adoucir ces natures violentes, qu'une réunion d'évêques, siégeant à Poitiers, excommunia.

BASINÉ, ÉE adj. Travaillé comme le basin, c'est-à-dire uni, cannelé, rayé ou piqué.

BASINERVE ou **BASINERVIÉ, ÉE** (du lat. *basis*, base, et *nervus*, nerf) adj. En T. de bot., Dont les nervures principales partent de la base : *Feuilles* BASINERVES.

BASINGSTOKE, ville d'Angleterre, dans le Hampshire, 25 kilom. N.-O. de Winchester, sur le chemin de fer de Londres à Southampton; 7.960 hab. Commerce de grains, bois et charbons. Patrie du navigateur James Lancaster.

BASINIO ou **BASANII**, poète italien, né à Parme vers 1425, mort en 1457. Doué de rares dispositions naturelles, il composa, à vingt ans, un poème imité de l'antique, *Mélèagre*, qui lui valut la faveur du duc de Ferrare, Lionel d'Este. Il passa ensuite à la cour de Sigismond Malatesta, de Rimini, qui lui confia une mission près du pape Nicolas V et dont il célébra la maîtresse, Isotta, dans ses *Isotti inscripti*, épîtres écrites en vers latins ainsi que son *Mélèagre* et un poème des *Hespérides*, son œuvre capitale. L. Drudi a publié un choix de ses œuvres, sous le titre de *Basinii Poemata præstantiora*, etc. (Rimini, 1794-1795).

BASIO-CÉRATO-GLOSSE (du gr. *basis, eôs*, base; *kéras, atos*, corne, et *glôssa*, langue) n. m. et adj. Anat. Syn. de HYOGLOSSE.

BASIOCESTRE (*sèss* — du gr. *basis, eôs*, base, et *kestros*, poinçon) n. m. Sorte de céphalotribe.

BASIO-GLOSSE (du gr. *basis, eôs*, base, et *glôssa*, langue) n. m. et adj. Anat. Syn. de HYOGLOSSE.

BASION (du gr. *basis, eôs*, base) n. m. Point situé sur le milieu du bord antérieur du trou occipital.

— ENCYCL. Le *basion* est plus antérieur chez l'Européen que chez le nègre; cela tient au développement de la face chez ce dernier, d'autant plus que son crâne cérébral antérieur est en même temps diminué. Le basion est situé en avant du milieu exact de la base du crâne chez les Européens, et en arrière, à une exception près, dans les autres races.

BASIO-PHARYNGIEN (*ji-in* — du gr. *basis, eôs*, base, et *pharynx, pharungos*, pharynx) adj. et n. m. Se dit d'un muscle allant de la base de l'hyoïde au pharynx et qui fait partie du constricteur moyen du pharynx.

BASIOTRIBE (du gr. *basis, eôs*, base, et *tribein*, broyer) n. m. Sorte de céphalotribe inventé par Tarnier (1883), qui diffère des anciens appareils de ce genre par l'adjonction d'une troisième branche armée à son extrémité d'un perforateur, destiné à défoncer le sommet du crâne pour aller s'appuyer contre la base de celui-ci et le maintenir, pendant la compression effectuée par les deux autres branches, à l'aide de la vis d'écrasement.

BASIPÈTE (du lat. *basis*, base, et *petere*, gagner) adj. Se dit de l'accroissement des parties d'une plante dans lequel la portion basilaire continue à s'accroître, tandis que la portion terminale reste stationnaire.

BASIPODITE (du gr. *basis*, base, et *pous, podos*, pied) n. m. Second article de la portion basilaire de tout appendice d'un crustacé podophtalmé : *L'endopodite robuste, en forme de patte, semble être la continuation directe du* BASIPODITE. (Huxley.) [Dans le premier maxillipède, le basipodite est une grande plaque mince avec des bords tranchants munis de soies. Dans l'ancienne nomenclature, le basipodite était simplement nommé « second article de la tige ».]

BASIQUE adj. Chim. Qui jouit de la propriété des bases, c'est-à-dire qui peut produire un sel en faisant la double décomposition avec les acides. ‖ *Sel basique*. V. BASE.

— Géol. *Roches basiques*, Une des trois divisions des roches. (Roches dans la constitution desquelles entrent des silicates riches en oxydes métalliques.) V. ROCHE.

— Minér. *Clivage basique*, Clivage qui a lieu dans une direction parallèle à la base du cristal.

BASIRE, nom d'une famille anglaise de graveurs, dont les membres sont : ISAAK **Basire** (1704-1768), graveur cartographe; — son fils JAMES (1730-1802), qui a gravé d'après Edwards, Wilson et Reynolds, et qui a aussi illustré les *Antiquités d'Athènes* de Stwartt, etc. — Les deux derniers graveurs de la famille sont : JAMES **Basire** (1769-1822), fils du précédent, et le fils et homonyme de celui-ci, JAMES **Basire** (1796-1869).

BASIRE (Claude), homme politique français, né à Dijon en 1764, guillotiné en 1794. D'abord avocat dans sa ville natale, il fut envoyé par ses concitoyens, en 1791, à l'Assemblée législative. Il prit place parmi les membres de la gauche la plus avancée, et appuya toutes les mesures dirigées contre le clergé ou les émigrés. Élu à la Convention, il siégea à la Montagne, dans le groupe des dantonistes. Après avoir été des plus ardents terroristes, il devint suspect aux jacobins et fut arrêté sous l'accusation, reconnue fausse plus tard, d'avoir reçu de l'argent des ennemis pour provoquer certains décrets de finances. Il fut condamné à mort.

BASISOLUTÉ, ÉE (*zi-so* — du lat. *basis*, base, et *solutus*, détaché) adj. En T. de bot., Se dit d'un organe détaché par sa base.

BASISPHÉNAL, ALE, AUX (*ziss* — de *basilaire*, et *sphénoïde*) adj. Se dit de la vertèbre crânienne hypothétique dont font partie l'apophyse basilaire et l'os sphénoïde. V. VERTÈBRE.

BAS-JOINTÉ, ÉE (*ba-join*) adj. Dont le paturon très court est presque horizontal : *Cheval, âne, mulet* BAS-JOINTÉ. *Jument* BAS-JOINTÉE.

BAS JUSTICIER (*ba-juss-ti-si-é*) n. m. Seigneur qui n'avait que le droit de basse justice : *Un* BAS JUSTICIER.

— Adjectiv. *Seigneur* BAS JUSTICIER.

— ENCYCL. Le seigneur *bas justicier* avait une juridiction limitée par celle du seigneur haut justicier. La haute justice pouvait seule connaître de toute accusation criminelle entraînant une peine afflictive et de tous les procès civils où pouvait intervenir le duel judiciaire, ce qui était le cas de tous les procès de quelque importance, toutes les autres causes appartenaient à la basse justice. Dans un même lieu, un seigneur pouvait avoir la basse justice, et un autre la haute. Le bas justicier pouvait demander renvoi au seigneur haut justicier des causes qui étaient de sa compétence.

BASKERVILLE (Jean), célèbre imprimeur anglais, né à Wolverley en 1706, mort en 1775. Il se fit imprimer vers 1756, et opéra une véritable révolution dans l'art typographique, par la beauté des caractères qu'il employa, et dont il était lui-même le dessinateur, le graveur et le fondeur. C'est également à lui qu'on doit l'invention du papier vélin. En 1779, Beaumarchais acheta les types de Baskerville, qu'il fit servir à l'impression de l'édition des œuvres de Voltaire, dite *édition de Kehl*.

BASKET (*skèt'* — mot angl. qui signif. *panier*) n. m. Mesure de capacité, employée dans l'Inde anglaise pour le riz, et équivalant à 26 kilogr.

BASKIRS ou **BACHKIRS**, peuple d'origine mongolique, qui habite les confins de l'Europe et de l'Asie; on les rencontre surtout dans les gouvernements d'Oreobourg et d'Oufa, mais ils comptent des représentants dans ceux de Perm, de Viatka, de Samara, et, au delà de l'Oural, dans celui de Tobolsk. Leur nombre est de plus de 500.000. — *Un* BASKIR (ou BACHKIR).

— ENCYCL. Les *Baskirs* vivaient jadis indépendants dans la Sibérie méridionale; ils émigrèrent vers l'Oural et le Volga, et se soumirent d'abord au khan de Kazan, puis, en 1480, à la Russie. Dans leur nouvelle patrie, ils se sont métissés. Ils ont le crâne court, la face plate, les yeux petits, les cheveux gros et noirs et la barbe rare. Leurs yeux sont droits, et les traits de leur visage sont plutôt agréables. Les hommes portent une ample chemise, et, par-dessus, une vaste robe serrée à la taille; ils se couvrent la tête d'une petite calotte ou d'un turban. Le costume des femmes ne diffère guère que par la robe, plus longue, et par le bonnet, garni d'un chapelet de corail, auquel sont suspendues de vieilles pièces de monnaie. Les Baskirs, jadis nomades, se construisent des chaumières carrées, couvertes d'un toit plat; ils se livrent surtout à l'élevage des abeilles et des bestiaux, principalement des bêtes à cornes et des chevaux. Ils sont aussi fort bons chasseurs. Les agriculteurs sont en minorité parmi eux. Tous professent l'islamisme, mais ils ne font guère d'ablutions, car ils sont d'une malpropreté repoussante. D'ailleurs, ils ne se conforment que très imparfaitement aux prescriptions du Coran, et ils ont conservé une foule de superstitions anciennes.

Les Baskirs jouissent de certains privilèges : ils élisent eux-mêmes leurs chefs ou *atamans*, et sont dispensés d'impôts; mais ils sont astreints au service militaire, et fournissent à la Russie d'excellents régiments de cavalerie légère.

BASMANOFF (Pierre), général russe, mort à Moscou en 1606. En 1605, l'insurpateur Boris Godounoff le chargea, à son lit de mort, d'aller combattre le moine Grigori Otrepieff, le faux Dmitri, et d'assurer la couronne à son fils, Feodor Borissowitch. A peine Boris fut-il mort que Basmanoff reconnut Dmitri comme tsar et le conduisit à Moscou, où la veuve et le fils de Boris furent massacrés. Le nouveau tsar ayant bientôt lassé le peuple et les grands par son mépris des usages nationaux, il fut assassiné au Kremlin en 1606, et Basmanoff subit le même sort.

BAS-MÂT (*bâ-mâ*) n. m. Partie inférieure d'un mât à brisure. ‖ Pl. *Des* BAS-MÂTS.

BAS-MÉTIER (*bâ, ti-é*) n. m. Petit métier qui se pose sur les genoux pour de petits ouvrages. ‖ Pl. *Des* BAS-MÉTIERS.

BASNAGE, famille protestante de Normandie qui produisit un grand nombre d'hommes distingués dans le culte, le droit et les lettres. La tige en fut NICOLAS **Basnage**, pasteur à Evreux, puis, après la Saint-Barthélemy, à Norwich, en Angleterre, enfin à Carentan, en Normandie. C'est dans cette dernière localité que naquit, en 1580, son fils, BENJAMIN **Basnage**, qui devint pasteur de Carentan, puis de Rouen, et joua un grand rôle dans les synodes et dans les négociations avec la cour de France jusqu'à sa mort, en 1652. Il écrivit un *Traité de l'Eglise*, qui donna lieu à de violentes discussions. — HENRI **Basnage**, fils du précédent, né à Sainte-Mère-l'Eglise (Manche) en 1615, mort à Rouen en 1695, fut l'un des plus brillants avocats du parlement de Normandie. Il écrivit des traités estimés des érudits et des juristes : *la Coutume de Normandie*, avec d'importants commentaires, et un *Traité des hypothèques*. — JACQUES **Basnage**, fils de Henri, naquit à Rouen en 1653. Il fut pasteur de Rouen et se retira, après la révocation de l'édit de Nantes, en Hollande, où il mourut en 1725. Usant de son crédit auprès d'Heinsius, il contribua à faire conclure la triple alliance de La Haye (1717). Bien qu'en exil, il désapprouva et s'efforça d'arrêter la révolte des camisards. En Hollande, il fit paraître un grand nombre d'ouvrages historiques et de traités de théologie. — HENRI **Basnage**, frère du précédent, né à Rouen en 1656, mort à La Haye en 1710, collabora avec l'illustre Bayle. C'est à cette circonstance, sans doute, qu'est due la notice précise et détaillée qui se trouve dans le dictionnaire de Bayle sur la famille Basnage.

BAS NORMAND, BASSE NORMANDE. Géogr. V. BAS.

BASOCHE ou **BAZOCHE** (de *basilica*, basilique, lieu où se tenaient les tribunaux. — Dans le VIe franç., BASILIQUE se prononça successivement *baselche, baseuche, basouche, basoche*) n. f. Autref., Ensemble des clercs qui dépendaient des cours de justice, constitués en communauté avec privilèges et juridiction. ‖ Adj., en mauvaise part, Ensemble des avoués, notaires, huissiers, etc.

— Par ext. Mœurs, habitudes des clercs de la basoche : *Cela sent sa* BASOCHE!

— ENCYCL. La *basoche* était la corporation des clercs du palais; on en fait remonter la fondation à Philippe le Bel; la seule chose qui paraisse certaine, c'est que, vers 1303, il donna plus de précision à l'organisation de la basoche et la dota de privilèges. Le plus important de ces privilèges était celui qui donnait aux clercs de la basoche une juridiction autonome, ce qui en mettait les membres en dehors du droit commun. En matière civile, cette juridiction était très étendue; en matière criminelle, elle se ré-

daisait aux mutineries et rixes. La basoche reçut le titre de *royaume*, et son chef, comme ceux de beaucoup d'autres associations, fut autorisé à prendre celui de *roi*. Les dignitaires, qui composaient une véritable cour à ce souverain plus d'une fois redoutable et redouté, se qualifièrent nécessairement *princes de la basoche*. Ils devaient foi et hommage à leur roi; ils étaient tenus d'obéir à ses mandements, et l'appel de leurs jugements était porté devant lui et devant son chancelier. Le roi de la basoche connaissait en dernier ressort de tous les différends entre clercs.

Grand sceau du royaume de la Basoche.

Les basochiens donnaient annuellement de grandes fêtes, qui leur ont laissé dans l'histoire une mémoire joyeuse. C'était, vers la fin de juin, la *montre* du roi de la basoche, imitée des montres de la chevalerie. Ces fêtes ayant dégénéré en saturnales, le roi de la basoche vit son trône renversé et sa couronne confisquée sous Henri III; mais la basoche elle-même subsista jusqu'à la Révolution.

— Bibliogr. : *Recueil des statuts du royaume de la basoche* (Paris, 1651); Fabre, *Études historiques sur les clercs de la basoche* (Paris, 1856).

Basoche du Châtelet (COMMUNAUTÉ DES CLERCS DU CHÂTELET OU). A côté de la basoche proprement dite, formée par les clercs du parlement, vécut une association exclusivement composée des clercs du Châtelet; organisée en confrérie, si l'on en croit quelques auteurs, dès l'année 1278, c'est-à-dire avant la basoche du parlement. Elle ne s'en intitulait pas moins la « basoche souveraine et primitive de France ». La suzeraineté du roi de la basoche offusquant les clercs du Châtelet, on en vint parfois jusqu'aux coups. — Les clercs du Châtelet avaient, eux aussi, leur montre, grand carrousel, ce qui ne les dispensait pas de l'obligation d'assister à la *montre générale* des basochiens.

Basoche de la chambre des comptes (Elle s'intitulait HAUT ET SOUVERAIN EMPIRE DE GALILÉE ou). C'était l'association des clercs de procureurs de la chambre des comptes, qui remontait, elle aussi, au XIVe siècle. Son chef exerçait une juridiction disciplinaire sur tous les clercs de son Etat, et il avait le titre d' « empereur ». Quant à ce nom de « Galilée », il venait, soit de ce fait que la rue où les clercs s'assemblaient pour tenir séance était la rue de Galilée, au quartier de l'enclos du Palais, soit de cet autre fait que *galilea* signifiait, dans le latin du moyen âge, galerie, et que les clercs de la cour des comptes se réunissaient sous une galerie. Les représentations dramatiques étaient de son ressort; nécessairement, et malgré son titre d' « empire », cette basoche fit peu parler d'elle.

Basoche dans les provinces. Sur le modèle de la basoche parisienne s'étaient formées, dans les autres parlements, des corporations analogues ayant, comme celle de Paris, un roi, une milice, des statuts et règlements, des dignitaires un uniforme, des armoiries; certaines jouèrent un rôle politique.

Les clercs de la basoche de Picardie se sont acquis un genre de célébrité dont le siècle de Rabelais fit le plus grand cas : c'est à eux que l'on dut la grande vogue des rébus, dont les Picards revendiquent l'invention. Tous les ans, au carnaval, les clercs de Picardie s'amusaient à réciter au peuple d'Amiens des facéties et satires bouffonnes, où ils faisaient grand usage d'allusions équivoques figurées par des rébus, et qu'ils appelaient en latin : *De rebus quæ geruntur*, c'est-à-dire *Nouvelles du jour*.

Toutes ces associations de clercs furent abolies en 1790.

Basoche (LA), opéra-comique en trois actes, paroles d'Albert Carré, musique d'André Messager, représenté à l'Opéra-Comique le 30 mai 1890. Les principaux personnages de cet ouvrage sont le roi de France, Louis XII, sa femme Marie d'Angleterre, sœur de Henri VIII, et le poète Clément Marot. Néanmoins, et bien qu'il soit cousu d'invraisemblances, le livret est amusant et gai. La musique, ne manque ni de mouvement, ni de grâce, ni de vivacité. — **Basoche** (LA), opéra-comique en un acte, paroles de Bugnon, musique de Borghèse, représenté sur le petit théâtre des Beaujolais en 1787.

BASOCHIAL (*chi-al'*), **ALE, AUX** adj. Qui concerne la basoche ou les basochiens : *Juridiction* BASOCHIALE. *Règlements* BASOCHIAUX.

BASOCHIEN (*chi-in*) n. m. Clerc ou officier de la basoche.

— Adjectiv. Propre aux clercs de la basoche : *L'esprit frondeur et* BASOCHIEN *de Paris*. (L. Méry.)

BAS OFFICIER (*baz', si-é*) n. m. Autref., Militaire de grade inférieur à celui d'officier. || On dit aujourd'hui SOUS-OFFICIER.

BASOMMATOPHORES (du gr. *basis*, base; *omma*, œil, et *phoros*, qui porte) n. m. pl. Sous-ordre de mollusques gastropodes pulmonés, caractérisés par leurs yeux situés à la base de deux tentacules contractiles, et ayant des rapports très grands avec les tectibranches. Les basommatophores se divisent en deux familles : *auriculidés, limnéidés*. (V. ces mots.) — *Un* BASOMMATOPHORE.

BASQUAIS, AISE (*ba-skè, èz'*), celui, celle qui habite le pays des Basques. — *Les* BASQUAIS.

— Adjectiv. Qui appartient au pays des Basques ou à ses habitants : *Une femme* BASQUAISE. (Le masc. s'emploie peu, mais le féminin est plus usité que « basque » : on dit *une femme* BASQUAISE plutôt qu'*une femme* BASQUE.)

BASQUE (*bassk'* — de *Basque*, n. de peuple) n. f. Autref., Partie peu développée qui était au bas du corps du pourpoint, et où il y avait des œillets.

— Par anal., aujourd'hui, Partie découpée et descendant au-dessous de la taille, dans certains vêtements : *Les* BASQUES *d'un corsage, d'un habit. Tirer quelqu'un par la* BASQUE.

A, Basques d'habit.

— En T. de constr., Bavette de plomb qui est taillée en forme de basque d'habit.

— Loc. fam. : *Ne pas quitter les basques de quelqu'un, Être toujours pendu à ses basques*, L'accompagner partout, ne savoir pas s'en éloigner.

— Encycl. Dans l'histoire du costume, ce mot signifie ou un vêtement, ou une partie de vêtement. Au XVIe siècle, on entendait par *basque* « un corsage de robe serré à la taille, en forme de corset ». On doit entendre par « bas que ou » basquine » un corsage à retombée circulaire recouvrant la partie supérieure de la jupe et les vertugadins.

— Plus récemment, on a nommé « basques » les pettes retombées du corsage ou du pourpoint, puis celles des habits, qui, à l'origine, étaient destinées pour cacher la réunion du pourpoint avec le haut-de-chausses. A mesure qu'on avance dans le XVIIe siècle, on voit les basques s'allonger jusqu'à prendre la forme et les dimensions qu'elles ont dans l'habit et la redingote moderne.

BASQUE (*bassk'* — du lat. *Vasco*, n. de peuple) n. Habitant d'une contrée connue sous le nom de « pays des Basques » : *L'activité et l'agilité des* BASQUES *sont célèbres*.

— Loc. fam. : *Courir, Trotter comme un Basque*, Courir très vite; marcher beaucoup.

— *Tambour de basque*, Petit tambour muni d'une seule peau garni de grelots, et qu'on bat avec le pouce et la paume de la main : *Les danseuses espagnoles s'accompagnent de castagnettes ou de* TAMBOURS DE BASQUE.

Tambour de basque.

— Chorégr. *Pas de basque*, Danse très vive.

— Linguist. Langue du pays des Basques : *Le* BASQUE *est une des plus anciennes langues*.

— Adjectiv. Se dit du pays des Basques, et de ce qui a rapport à ses habitants : *La première chose qui frappe l'observateur, en entrant dans le pays* BASQUE, *c'est la fierté des habitants*. (A. Hugo.)

— Encycl. Les *Basques* constituent une population disséminée sur les deux versants des Pyrénées occidentales. En Espagne, ils sont au nombre de 600.000 environ dans les provinces de Guipuzcoa, de Biscaye, d'Alava et de Navarre; en France, on n'en compte guère plus de 200.000 dans le Labourd, la basse Navarre et la Soule.

Il n'est peut-être pas un groupe humain qui ait donné lieu à autant de discussions que les Basques, *Vascos* ou *Vascongados* des Espagnols, qui se désignent eux-mêmes sous le nom de *Euskaldunak*. Les érudits leur ont donné comme ancêtres : les constructeurs de la tour de Babel, les Antédiluviens, les Phéniciens, les Ibères. On les a encore rattachés aux légendaires Atlantes, aux Chamites de l'Afrique, aux Finnois, aux Mongols et aux races préhistoriques de Cro-Magnon ou de Mugem. Ce qui paraît le plus certain, c'est que les Euskaldunak sont depuis longtemps établis dans le pays qu'ils occupent et qu'ils ont constitué une des tribus de l'ancienne Ibérie, sans qu'il soit permis de les considérer comme le prototype de tous les Ibères. D'abord cantonnés au delà des Pyrénées, ils ne furent jamais *effectivement* soumis ni aux Romains, ni aux barbares, ni aux Wisigoths, ni aux Arabes; ils surent toujours conserver leur liberté. Aussi, lorsque le reste de l'Espagne fut envahi par ces diverses populations, la Vasconie a-t-elle forcément servi d'asile à des réfugiés venus un peu de toute la Péninsule, qui se sont fondus dans sa masse, en adoptant ses idées, sa langue et ses mœurs.

Une partie des Basques avaient émigré en Gaule avant que ces mélanges ne fussent nombreux; ils y seraient arrivés entre 580 et 587. Là, les Basques ne furent jamais dérangés par des conquêtes sérieuses, les Francs n'ayant réussi à établir au delà de la Loire qu'une domination nominale; aussi purent-ils conserver assez fidèlement leur type primitif, qui se retrouve plus au N. des Pyrénées que sur le versant méridional.

Physiquement, le Basque est de taille moyenne. Son costume basque est aussi simple que gracieux : pantalon maintenu par une large ceinture rouge, gilet ouvert, veste courte et serrée, généralement de couleur brune, cravate négligemment nouée autour du col rabattu, béret, espadrilles serrées par des rubans de couleur. Celui des femmes est surtout remarquable par la coiffure : un foulard, habituellement bleu foncé ou blanc, attaché sur le sommet de la tête, retombe derrière les épaules et recouvre leur opulente chevelure qu'elles abandonnent à laisser flotter dans le dos.

Les exercices physiques auxquels les Basques attachent tant d'importance, notamment le jeu de paume, ont développé leur agilité et leur donnent en eux-mêmes une confiance qui les rend braves jusqu'à la témérité. Aussi les Euskaldunak sont-ils d'excellents soldats, n'ayant pas leurs rivaux pour la guerre des montagnes. Les premiers, ils se sont livrés aux grandes pêches de la morue et de la baleine, et ils ont été de redoutables corsaires, comme ils sont souvent encore d'audacieux contrebandiers. Beaucoup sont pasteurs, agriculteurs ou pêcheurs; ou ils vont exercer en dehors de leurs pays d'autres professions et reviennent quand ils ont amassé un petit pécule.

Les Basques accueillent bien leurs hôtes. Attachés au passé, ils ont conservé leur vieille danse, le rapide *mouchico*; leurs instruments de musique sont toujours le flageolet à cinq trous, le tambourin et le tambour basque, comme leur charrette est encore le char à grandes roues pleines et à essieu en bois d'autrefois. A notre époque, ils ont perdu leurs libertés ainsi que leurs *Fueros*, assemblées qui se tenaient en plein air, au milieu des grands arbres; cependant, ils sont loin d'avoir accepté le code français ou espagnol. Le droit d'aînesse s'est maintenu, quel que soit le sexe du premier-né.

Leur attachement au passé se manifeste encore, chez les Basques, par le soin jaloux avec lequel ils ont conservé leur ancien idiome, l'euskarien (*euskara* ou *euskera*), la seule langue de l'Europe occidentale qui en soit encore à la période agglutinante. (V. AGGLUTINANT.) Cet idiome varie un peu selon les régions; mais, au fond, il ne comprend que trois dialectes principaux : le labourdain, le biscayen et le guipuzcoan.

La langue basque, n'ayant guère été fixée que de nos jours par l'écriture, ne possède pas de littérature véritable. Les fragments anciens qu'on prétend avoir été conservés par la tradition sont d'une authenticité douteuse. A notre époque, les productions littéraires ont pris un grand essor, surtout les productions poétiques.

BASQUES PROVINCES (en espagn. *provincias Vascongadas*), grande division militaire d'Espagne, formant une capitainerie générale, qui comprend les provinces d'Alava, de Guipuzcoa et de Biscaye; 510.000 hab.

BASQUES PAYS DES), pays de France, qui renfermait les trois petites contrées du Labourd, de la basse Navarre et de Soule, et qui forme aujourd'hui, dans les Basses-Pyrénées, les deux arrond. de Bayonne et de Mauléon.

Le Labourd formait autrefois, avec quelques vallées voisines, l'évêché de Bayonne. Il eut des seigneurs particuliers, sous le titre de « vicomte », au XIe et au XIIe siècles. Réuni à la Gascogne, il entra dans le domaine de la maison de Béarn, et fut réuni à la couronne de France par Henri IV.

La basse Navarre (capit. *Saint-Jean-Pied-de-Port*) ne formait, dans l'origine, qu'un canton du royaume de Navarre. Restée seul au pouvoir des rois de Navarre de la maison d'Albret, elle n'en conserva pas moins le titre de royaume; il de le titre de *rois de Navarre* porté par les rois de France, successeurs de Henri IV.

La Soule (capit. *Mauléon*) avait le titre de « vicomté »; elle eut des seigneurs particuliers jusque vers la fin du XIIIe siècle, et fut réunie définitivement à la couronne en 1607.

BASQUETTE (*skèt'* — d. min. de *ba-que*), n. f. Cost. Vêtement d'homme, à courtes basques.

Basquette.

— Comm. Grand panier rond, à oreilles et à claire-voie, dans lequel on met du hareng.

BASQUINE (*skin'* — rad. *Basque*, n. de peuple), n. f. Jupe très ornée, empruntée aux femmes espagnoles. V. BASQUE.

BASQUINER (*ski* — rad. *Basque*, n. de peuple), v. a. Autref., Ensorceler. (Se disait, assure-t-on, à cause du grand nombre de Basques adonnés à la sorcellerie.

BASQUISANT (*ski*) n. m. Savant qui s'occupe spécialement de l'étude de la langue basque.

BAS-RELIEF (*bâ* — de *bas*, et *relief*), n. m. Ouvrage de sculpture exécuté sur un fond auquel les figures sont adhérentes : *Une des premières conditions de la composition des* BAS RELIEFS *est d'y laisser le moins de vide, le moins de trous que l'on peut, et d'empêcher, comme on dit, que les figures ne ballottent*. (Vitet.)

— Particulièrem. Par opposition à *haut relief*, Sculpture dans laquelle les figures ne conservent pas leur saillie naturelle, et semblent aplaties sur le fond.

— Encycl. On donne généralement le nom de *bas-relief* à tout ouvrage de sculpture qui forme saillie sur un fond et qui s'en détache plus ou moins, soit qu'il y ait été appliqué, soit qu'il ait été taillé dans la matière même. Il y a lieu de distinguer trois genres de *reliefs* : le *haut relief* ou *plein relief*, dont les figures se détachent presque entièrement du fond et se rapprochent de la ronde-bosse; le *demi-relief* ou la *demi-bosse*, dont les figures ressortent de la moitié de leur épaisseur; le *bas-relief* proprement dit, dont les figures sont représentées comme aplaties sur le fond et ne forment qu'une légère saillie.

Les Egyptiens ont décoré de bas-reliefs, dès la plus haute antiquité, des autels, des obélisques, des pylônes. La plupart de ces sculptures ne nous offrent que des figures sans action, et ne nous paraissent que des hiéroglyphes animés; il en existe, toutefois, qui représentent de véritables compositions : de ce genre étaient celles que décrit Diodore de Sicile, et qui ornaient le tombeau du roi Osymandias; elles figuraient les batailles et les victoires de ce prince.

C'est à peu près sous les mêmes formes qu'on retrouve l'art du bas-relief en Assyrie, en Perse et jusque dans l'Inde. Les bas-reliefs qu'on a découverts dans les ruines de Persépolis et de Ninive accusent un art plus avancé. C'est bien toujours la même symétrie dans l'ordonnance; mais les compositions sont plus mouvementées, plus pittoresques. Au point de vue de l'exécution, les bas-reliefs persépolitains sont peut-être moins finement travaillés que ceux de l'Egypte, mais leur saillie a plus de hardiesse. Les sujets sont empruntés aux fastes de la religion et de la puissance royale.

Le système d'architecture adopté par les Grecs ne comportant pas une aussi grande prodigalité de sculpture que les monuments de l'Egypte et de l'Assyrie, qui plaçaient sous les yeux du peuple les images des dieux et des souverains, les bas-reliefs ne jouaient qu'un rôle purement décoratif dans les édifices de la Grèce, la place qui leur était particulièrement réservée était le champ de la frise qui avait reçu le nom de ζωοφόρος, parce que, dans l'origine, on y représentait des têtes de victimes et des animaux consacrés aux dieux. Les artistes antérieurs aux siècles de Cimon et de Périclès paraissent avoir employé la sculpture en bas-relief principalement à la décoration des boucliers, des vases, de certains meubles, des autels, et des trônes destinés à recevoir les statues des dieux. Vers l'an 776, un artiste dont le nom ne nous a pas été conservé enrichit le fameux coffret de cèdre de Cypsélus de bas-reliefs en or et en ivoire, représentant l'histoire des dieux et des héros de la Grèce. Deux siècles plus tard, Bathyclès de Magnésie orna de compositions analogues le trône colossal d'Apollon, dans le temple d'Amyclès. L'art de ciseler les métaux en relief fut pratiqué avec une extrême habileté par les contemporains de Cimon, entre autres par Calamis, qui fut un des derniers représentants de la vieille école attique. Parmi les ouvrages exécutés par cette école, il n'en est pas qui fassent mieux connaître l'énergie de son style que les bas-reliefs du temple de Thésée, à Athènes, représentant les exploits de Thésée, le combat des Centaures et des Lapithes, et celui des Athéniens contre les Amazones. Les bas-reliefs dont l'école d'Egine enrichit dans le même temps le Panhellenium offrent la même facture mâle et expressive.

Phidias assouplit le style rude de ses devanciers, et porta l'art du bas-relief à un haut degré de perfection. Dans les sculptures de la frise et des métopes du Parthénon, exécutées, sinon par lui, du moins sous sa direction, on admire la noblesse de la composition, la variété infinie des attitudes, l'élégance et la vérité des contours.

L'art gréco-romain produisit en ce genre d'admirables ouvrages : témoin les bas-reliefs des arcs de Titus et de Constantin et ceux de la colonne Trajane. Le temps a respecté un assez grand nombre de bas-reliefs destinés à décorer des temples, des colonnes, des autels, des tombeaux, des vases, des fontaines, etc.

L'étude attentive de ces précieux débris nous apprend avec quelle supériorité les anciens ont traité l'art du bas-relief. Une remarque qu'il importe de faire, c'est que, dans l'antiquité, le bas-relief ne figurait jamais que comme ornement accessoire d'une forme principale, dont il devait respecter l'intégrité; il devait se conformer, par conséquent, à l'épaisseur ou à la saillie qui lui était commandée suivant la place qu'il occupait. On conçoit, d'après cela, que, dans la plupart des bas-reliefs antiques, la perspective n'ait pas toujours été rigoureusement observée.

Chez les Byzantins, en Italie, dans le midi de la France partout où subsistaient des monuments grecs ou romains, cet art conserva assez longtemps les traditions des anciens maîtres. A dire vrai, les sarcophages chrétiens ne donnent pas une très haute idée de la manière dont la sculpture en bas-relief fut pratiquée vers les premiers temps du moyen âge. Toutefois, un examen attentif permet de reconnaître parfois, sous l'enveloppe d'un travail grossier, des réminiscences heureuses du style antique. Les églises chrétiennes des premiers siècles étaient rarement ornées de sculptures ; mais l'art du bas-relief servait du moins à travailler [illegible]ables, tabernacles, calices, châsses, croix, encensoirs, lutrins, bancs d'œuvre, crédences, armoires, coffres, bahuts, armures, etc.

En Italie, l'art du bas-relief fut asservi, pendant la plus grande partie du moyen âge, aux formes monotones et étriquées de la sculpture byzantine ; mais les procédés surannés, les vieilles routines firent ensuite place à l'étude de l'antique et à l'observation de la nature. Il semble que les maîtres de la Renaissance se soient efforcés de produire dans leurs bas-reliefs l'illusion de la peinture ; ils adoptèrent un style plus large, plus énergique, sans renoncer toutefois à flatter l'œil par la disposition pittoresque des figures et la dégradation savante des objets. Ce système fut singulièrement exagéré, au XVIIe siècle, par l'Algarde et le Bernin, et aussi par les sculpteurs français, sous l'influence du peintre Lebrun. Même certaines œuvres de Puget reflètent cette tendance fâcheuse à faire rivaliser la sculpture avec la peinture. Mais le retour au classicisme, tenté par le peintre David, rendit la sculpture à ses véritables procédés ; et, à notre époque, le bas-relief a été traité par des sculpteurs comme Rude, David d'Angers, Carpeaux, etc., dans la manière large et grande qui convient à cet art.

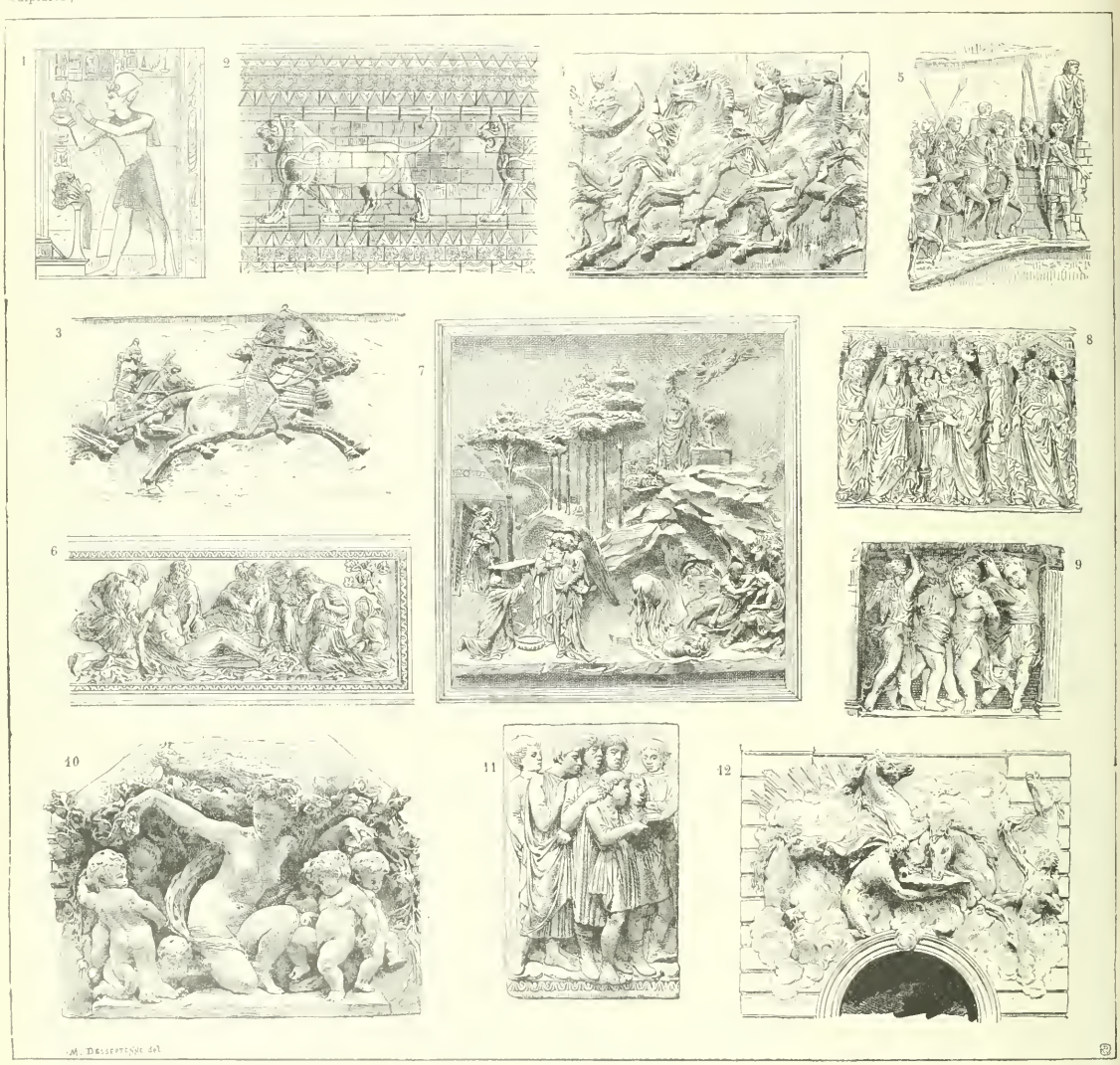

BAS-RELIEFS : 1. Egypte : Sé i Ier Abydos. — 2. Perse : La frise des lions (Suse). — 3. Assyrie : Chasse d'Assur-bani-pal (musée Britannique). — 4. Grèce : Frise du Parthénon. — 5. Rome : Fragment de la colonne Trajane. — 6. France : Jean Goujon, *la Mise au tombeau* (Louvre). — 7. Italie : Ghiberti, *Sacrifice d'Abraham* (Baptistère de Florence). — 8. Italie : Niccolo Pisano, *Chaire du baptistère de Pise*. — 9. Italie : Donatello, *Chaire de Prato*. — 10. France : Carpeaux, *le Triomphe de Flore* (haut relief, Pavillon de Flore, Paris). — 11. Italie : Luca della Robbia, *Jeunes Chanteurs* (Florence). — 12. France : Le Lorrain, *les Chevaux d'Apollon* (haut relief, Hôtel de l'Imprimerie nationale, Paris).

représenter les mystères de la religion nouvelle sur les autels, les cuves baptismales, les croix, les calices, les châsses des saints martyrs. A aucune époque il n'y eut un plus grand nombre d'artistes occupés à ciseler les métaux.

L'ornementation sculpturale commença à se montrer au XIe siècle sur les chapiteaux des églises romanes, et surtout aux baies du grand portail et à la façade. Au XIIe s., les artistes, placés sous l'inspiration gréco-byzantine, donnèrent libre carrière à leur imagination ; les fleurs, les rinceaux et autres ornements furent mieux fouillés, plus élégamment dessinés qu'aux époques précédentes de l'ère romane. Les bas-reliefs représentant la figure humaine perdirent peu à peu la physionomie barbare qu'ils avaient eue jusqu'alors. L'architecture ogivale conserva et améliora ce système de décoration : les *maîtres de pierre* multiplièrent les bas-reliefs, non seulement sur les façades, mais encore dans l'intérieur des églises. La sculpture monumentale joue un grand rôle dans les magnifiques cathédrales élevées au XIIIe, au XIVe et au XVe siècle. L'art de sculpter en relief les métaux, l'ivoire, le bois, l'albâtre, produisit à la même époque une foule d'ouvrages finement

BAS RIS n. m. Dernière bande de ris des voiles : *Mettez les huniers au* BAS RIS.

BASROUR ou **BASNOUR**, ville de l'Inde anglaise (prov. de Madras), sur l'estuaire du fleuve côtier ; 1.570 hab. Ancienne ville forte et place de commerce importante.

BASS ou **BASSE** (*bâss*) n. m. Nom anglais adopté par les pêcheurs de nos côtes pour le bar commun ou loubine (*labrax lupus*). V. BAR, et LABRAX.

BASS ou **BASS-ROCK**, îlot de l'archipel Britannique, sur la côte S.-E. d'Ecosse, dans le golfe de Forth, comté d'Haddington. Cet îlot fut jadis la forteresse d'une famille nommée Lauder, qui, en 1671, vendit le château à Charles II. Transformé en fort royal, ce château devint une prison d'Etat, où furent enfermés les principaux covenantaires. A la révolution de 1688, la garnison se déclara en faveur de Jacques II ; il fallut bloquer l'île pour la contraindre à capituler, et ce fut la dernière place forte qui résista à Guillaume III. Ce rocher appartient, aujourd'hui, à la famille Hamilton-Dalrymple.

BASS (DÉTROIT DE), détroit de l'Océanie (Australasie), entre la terre de Van Diémen au S. et l'Australie au N. Découvert par Bass en 1798.

BASS (George), explorateur et chirurgien de marine anglais de la fin du XVIIIe siècle, mort au début du XIXe. Il découvrit, en 1798, au S.-E. du continent, le détroit qui le sépare de l'île de Van Diémen et qui, depuis lors, a porté le nom de *détroit de Bass*.

BASSA n. f. Nom d'une ancienne mesure de capacité usitée à Vérone et valant 4 l. 522.

BASSA (GRAND-) ou **BUCHANAN**, ville de l'Afrique occidentale (Libéria), à l'embouchure du fleuve Saint-John. Principal centre commercial de l'Etat de Libéria.

BASSAC, autre nom du Mékong antérieur, l'un des bras maritimes du Mékong (Indo-Chine).

BASSAC, une des quatre circonscriptions administratives, la plus occidentale de la Cochinchine française, entre le Mékong antérieur, la mer de Chine et le golfe de Siam, la péninsule triangulaire terminée par la pointe Ca-

mau; 27.200 kilom. carr., et près de 500.000 hab. Ce pays plat et marécageux, que coupent de nombreuses rivières et les canaux de Rach-Gia et de Vinh-Té, a pour culture principale le riz.

BASSÆ (TEMPLE DE), célèbre temple grec, situé sur le territoire de Phigalie, au S.-O. de l'Arcadie, près de la frontière de Messénie. (Ce temple, consacré à Apollon Epikourios, fut construit entre 419 et 417, par Ictinos, l'architecte du Parthénon. Il diffère, par son orientation, de tous les temples connus; car la porte principale fait face au Nord, au lieu d'être dirigée vers l'Orient. La frise de la cella, découverte en 1818, se composait de vingt-trois bas-reliefs en marbre, représentant la *Guerre des Centaures et des Lapithes*, et celle *des Grecs et des Amazones*.)

Ruines du temple de Bassæ.

BASSAGE n. m. Techn. En T. de tanneur, Opération qui produit le gonflement du cuir. ‖ On la désigne aussi sous le nom de OPÉRATION À LA FUSÉE. V. ce mot.

BASSAIN ou **BASSIN**. Géogr. V. BASSEIN.

BASSAM (GRAND-), ch.-l. de la colonie de la Côte d'Ivoire, et siège du gouvernement. La ville est bâtie à l'embouchure de la Comoé, sur un banc de sable de 300 m. de large environ, situé entre la mer et la lagune d'Ouladine. La population indigène, amalgame de races diverses, compte 2.500 âmes; la population européenne se compose de fonctionnaires coloniaux et des gérants des factoreries de commerce (5 françaises, 1 anglaise, 1 allemande). Grand-Bassam est un centre commercial très important, où l'on échange les armes, les étoffes, les spiritueux, la bimbeloterie contre la poudre d'or, l'huile de palme, l'ivoire, et surtout les bois d'ébénisterie, particulièrement l'acajou. La ville a été reliée par une ligne télégraphique avec les villes du littoral de la Côte d'Ivoire jusqu'au Cavally.

La *région de Grand-Bassam* est très riche et produit la plupart des végétaux de la flore tropicale; mais la paresse des habitants les empêche de s'adonner à l'agriculture. Les riverains sont de très habiles bateliers, et c'est sur leurs pirogues que l'on franchit la barre, en attendant la construction du wharf projeté. En arrière et au N. de Grand-Bassam s'étend de l'E. à l'O., sur une longueur de près de 20 kilomètres, la lagune du même nom, navigable aux bateaux à vapeur de faible tirant d'eau, ce qui permet l'exploitation des forêts du littoral.

L'histoire de la ville, fondée en 1843, se confond avec celle de la colonie; c'est au capitaine Binger, le premier gouverneur de la colonie, qu'elle doit son importance actuelle.

BASSAN (les), surnom d'une famille de peintres italiens, dont le plus célèbre est JACQUES **BASSAN** (ou exactement *Jacopo da Ponte*), né et mort à Bassano (1510-1592). Élève de son père, Francesco da Ponte, il alla à Venise, où il subit l'influence de Titien, et peignit de grands tableaux religieux, avec des fonds de paysage, à la manière des tableaux de genre. Il y introduisait volontiers des accessoires d'un ton local et d'une couleur très vive. Il peignit aussi des paysages et des animaux. Beaucoup de ses tableaux sont au musée de sa ville natale; on en voit aussi à Vienne, à Venise, au Louvre, à Madrid, à Dresde, à Munich. Le Bassan est un réaliste qui, à la suite de Véronèse, a fait descendre la peinture religieuse d'un degré de plus, en la transformant en pittoresques tableaux de mœurs. Hardi coloriste, du reste, tout lui est bon pour produire des effets de lumière agréablement fondue : paysans, bestiaux, saints et animaux. — Parmi ses quatre fils et élèves, qui popularisèrent et multiplièrent ses thèmes, FRANCESCO **BASSANO** (1549-1592) et LEANDRO **BASSANO** (1558-1623) furent les plus remarquables. Tous deux se transportèrent à Venise; ils peignirent ensemble, dans l'église du Mont-Cassin, le tableau colossal du *Miracle des cinq pains*. De Francesco seul, à Bassano, on voit une belle *Madone avec Pierre et Paul*; quelques plafonds au palais des Doges, à Venise; d'autres œuvres à Vienne, Berlin, etc. De Léandre seul, qui fut aussi remarquable dans le portrait, des tableaux religieux à Madrid, à Munich, etc.; des portraits à Dresde, et surtout, à Bassano, une *Mise au tombeau* d'un beau dessin et d'un riche coloris. — Les deux autres fils du Bassan, GIAMBATTISTA et GIROLAMO *da Ponte*, nés à Bassano, le premier en 1553, le deuxième en 1560, furent surtout des copistes de leur père ou de leurs frères. Girolamo (Jérôme) eut pourtant quelque réputation. Il mourut en 1622.

BASSANI (Giovan Battista), compositeur et excellent violoniste italien, né à Padoue vers 1657, mort à Ferrare en 1716, fut élève du P. Castrovillari. Membre de la célèbre académie des philharmoniques de Bologne, il fut maître de chapelle de la cathédrale de cette ville, et ensuite de celle de Ferrare. Il a laissé des opéras et des compositions religieuses et instrumentales; notamment : *Falaride* (1681); *Amorosa preda di Paride* (1684); *Alberico* (1685); *Ginevra* (1690); *il Conte di Bacheville* (1696; *la Morte delusa* (1696); un *De profundis* à huit voix; etc.

BASSANO, ville d'Italie (Vénétie), sur la Brenta; 14.500 hab. Briqueteries, tuileries, soieries, tanneries, fabrication de meubles, etc. On y voit encore le vieux château fort construit par le tyran Ezzelin de Romano. Le 6 septembre 1796, défaite des Autrichiens commandés par le général Wurmser, battu à Roveredo par Augereau et Masséna. En 1809, Napoléon érigea la ville et le territoire de Bassano en duché, en faveur du ministre Maret. — Le district compte 30.500 hab.

BASSANO (duc DE). V. MARET (*Hugues*).

BASSANO (marquis DE). V. SANTA-CRUZ.

BASSARIDE ou **BASSARIS** (*riss*) n. m. Genre de mammifères carnivores, famille des viverridés, renfermant une seule espèce de l'Amérique centrale, qui fait le passage entre les mustelidés et les civettes. Le *bassaris astuta* ou *cacomizli* des Mexicains (c'est-à-dire *chat-écureuil*), vit dans les forêts et chasse la nuit; on l'apprivoise facilement.

Bassaride.

BASSARIQUES n. f. pl. Hist. anc. V. DIONYSIAQUES.

BASSAT (*basat*) n. m. Sarrau de l'ardoisier, matelassé dans le dos.

BASSE n. f. Partie la plus basse dans une composition vocale ou instrumentale; celle sur laquelle repose tout l'échafaudage harmonique et qui est le fondement même de l'harmonie : *Lulli fut le premier, en France, qui fit des* BASSES.

— Nom qu'on a donné pendant longtemps et que quelques-uns donnent, encore aujourd'hui, au violoncelle. (On dit encore parfois, en parlant de l'instrument : une bonne *basse*, une *basse* qui a un joli son.) Cependant, la dénomination de *violoncelle* prévaut généralement.

— Dans la musique militaire, Instrument de cuivre (saxhorn, hélicon), etc., sur lequel on joue la partie de basse. V. SAXHORN, HÉLICON.

— *Basse de viole* (en ital. *viola di gamba*). C'est l'instrument qui, avant l'invention du violoncelle, servait à faire la partie de basse dans la musique instrumentale. La basse de viole était montée de six cordes, et quelquefois de sept. Après l'introduction du violoncelle dans les orchestres, la basse de viole fut encore employée pendant longtemps pour jouer des solos, puis elle disparut peu à peu et d'une façon définitive.

Basse (*saxhorn*).

— *Basse de hautbois*. C'est le nom qu'on donnait autrefois, en France, au basson.

— *Basse* (voix de). C'est la plus grave et la plus puissante des voix d'homme et de toutes les voix. Son étendue rationnelle comprend au moins deux octaves, et voici ses deux notes extrêmes :

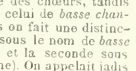

On l'écrit, comme toutes les parties de basse instrumentale, sur la clef de *fa* quatrième ligne. On donne généralement le nom de *basse-taille* à la voix de basse des chœurs, tandis que la voix de basse des solos prend celui de *basse chantante* (en ital. *basso cantante*. Parfois on fait une distinction : on désigne la première basse sous le nom de *basse noble* (Basile, du *Barbier de Séville*), et la seconde sous celui de *basse bouffe* (Bartholo, du même). On appelait jadis *basse-contre* et on appelle aujourd'hui *basse profonde* une certaine variété de la voix de basse plus grave encore que la basse chantante et ayant quelques notes de moins dans le haut.

— ENCYCL. La *basse* gouverne le système des modulations et caractérise les tonalités en obligeant les autres parties à lui obéir et à suivre ses évolutions. Il peut arriver que, dans une composition vocale, ou chœur, par exemple, il se trouve deux parties de basses distinctes; c'est alors la partie la plus profonde, la basse *la plus basse*, qui règle ainsi l'harmonie et lui sert de conducteur et d'indicateur. Dans l'orchestre, c'est généralement la contrebasse qui a la partie la plus grave de l'ensemble instrumental.

Basse chiffrée. C'est une partie de basse surmontée des chiffres indiquant l'harmonie, sur laquelle les organistes accompagnent le chant d'église. Très souvent, au XVIIIe s., la musique de chant n'était publiée qu'avec une partie de basse chiffrée, dont l'accompagnateur au clavecin devait réaliser l'harmonie séance tenante et à première vue.

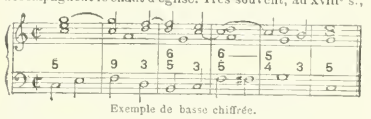
Exemple de basse chiffrée.

Basse continue. C'était une partie de basse instrumentale, chiffrée aussi pour indiquer l'harmonie à l'accompagnateur. On lui donnait ce nom de « basse continue » parce qu'elle ne s'interrompait pas tout le long d'un morceau, comme le faisait la basse vocale, et pour la distinguer aussi de certains récits de violoncelle. Il fallait être excellent musicien pour accompagner ainsi : aussi disait-on autrefois *Enseigner la basse continue* pour dire *Enseigner l'harmonie* ou *l'art de l'accompagnement*. VIENNY.)

La *basse contrainte*, que les Italiens appellent *basso ostinato*, consistait en une formule de basse qui se répétait sans changement, tandis que, sur cette formule unique, le compositeur s'obligeait à changer constamment le chant, l'harmonie et la disposition des parties. C'est là, d'ailleurs, au point de vue de l'étude, un exercice excellent.

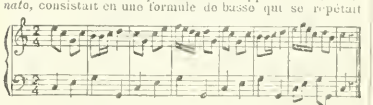
Exemple de basse contrainte.

La *basse fondamentale* est un système harmonique imaginé, au XVIIIe siècle, par Rameau, et qui consistait à prendre comme basse rationnelle la note fondamentale de chaque accord, ce qui, selon lui, donnait la preuve de la régularité de l'harmonie. C'était l'erreur d'un homme de génie, mais cette erreur avait ses partisans enthousiastes comme ses adversaires acharnés, et l'on peut dire de la basse fondamentale qu'elle a fait couler des flots d'encre pour sa défense et pour sa critique. Aujourd'hui, et depuis longtemps, on a reconnu l'inanité du système, et la basse fondamentale n'est plus qu'un souvenir.

BASSE n. f. Haut-fond qui se trouve très près de la surface de la mer, mais ne découvre pas. Souvent les vagues, en se brisant dessus, décèlent sa présence, mais ce sont toujours des dangers très graves pour les navires, et, quand on le peut, on les signale par des balises.

BASSE (ital. *bassa*, même sens) n. f. Manège. Pente douce sur laquelle on exerce le cheval à plier les jambes. — Econ. agric. Sorte de baquet en usage pour le transport du raisin au moment de la vendange.

BASSE (ital. *bas*, adj.) n. f. Mesure de capacité usitée dans certaines salines de l'Est et contenant de 100 à 150 kil. de sel.

BASSE-CONDE n. f. Panneau supérieur d'un soufflet, dans les hauts fourneaux. ‖ Pl. *Des* BASSES-CONDES.

BASSE-CONTRE n. f. Mus. V. BASSE. ‖ Pl. *Des* BASSES-CONTRE.

BASSE-COR n. f. Mus. V. BASSET *cor de basset*. ‖ Pl. *Des* BASSES-CORS.

BASSE-COUR n. f. Partie d'une ferme où l'on élève la volaille et les autres animaux qui on nourrit à demeure : cour de dégagement où se trouvent les écuries et dépendances. ‖ Pl. *Des* BASSES-COURS.

— Par ext. Ensemble des animaux qui vivent dans une basse-cour : Basse-cour *en renom*.

— ENCYCL. : Dans les fermes, on laisse les volailles vaguer en liberté. Mais, lorsqu'on élève un grand nombre de volailles, ce système devient inapplicable. On les enferme dans un local spécial, que l'on appelle *basse-cour*.

La basse-cour.

Des loges pour les lapins, un poulailler pour les coqs et leurs poules, d'autres loges pour les couveuses, une chaponnière pour les volailles à engraisser, des perchoirs pour les dindons, tels sont les principaux éléments d'une basse-cour bien organisée. Outre cela, il faut un espace libre où les animaux puissent se promener et s'ébattre en plein air. L'étendue de l'emplacement réservé à la basse-cour doit être proportionnée au nombre des élèves. Le sol de la cour doit être agencé pour éviter tout séjour de l'eau pluviale ou autre, et l'on doit y amonceler du fumier, de la cendre et du sable. De petits bacs, constamment pleins d'eau, doivent être disposés en des endroits convenables, afin que les volailles puissent se désaltérer aisément. Enfin, la plus grande propreté doit régner partout.

BASSE-COURIER (*ri-é*), **ERE** n. Personne chargée du soin des animaux de la basse-cour. ‖ Pl. *Des* BASSE-COURIERS, ERES.

BASSE-COURT (*cour*) n. f. Fortif. Sorte de corridor ou de caponnière, qui allait d'une poterne à une tour à barbacane. ‖ Pl. *Des* BASSES-COURTS.

BASSÉE (LA), ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arrond. et à 21 kilom. de Lille, sur le canal de la Deule à la Lys; 4.017 hab. Ch. de f. Nord. Filatures de coton, brasseries, fabrique de sucre, savonnerie, corroierie, tannerie, fours à chaux, moulins, distillerie. Commerce de houille, graines, toiles. — Le cant. a 11 comm. et 17.292 hab.

— *Histoire*. Cette petite ville appartenait autrefois aux châtelains de Lille, qui l'embellirent et la pourvurent de retranchements dont fut fermé, dès 1271, le *canal de La Bassée* à la Deule. Prise par les Flamands en 1303 et 1304, La Bassée tomba en 1486, après une longue résistance, au pouvoir de Maximilien. Elle fut prise par les Français en 1641, puis l'année suivante par les Espagnols, qui la démantelèrent en 1667. Le traité d'Aix-la-Chapelle le rendit à la France.

BASSÉE (CANAL DE LA). On désigne, sous le nom assez peu correct de *canal d'Aire* et *de La Bassée*, le canal de jonction de la Lys à la Deule. La partie de ce canal (7 kilom.) comprise entre la Deule et La Bassée, partie qui est plus particulièrement connue sous le nom de « canal de La Bassée », fut commencée en 1271, remaniée en 1660 et 1771 et, depuis cette époque, entretenue et exploitée par la ville de Lille. Le prolongement de ce vieux canal jusqu'à la Lys fut exécuté après 1822.

Sur cette ligne principale, longue de 11 kil. 1/2, se soude un embranchement de 2 kil. 6/0, destiné à la desserte des exploitations houillères du voisinage.

BASSE-ENCEINTE n. m. Fortif. V. FAUSSE BRAIE. ‖ Pl. *Des* BASSES-ENCEINTES.

BASSE-ÉTOFFE n. f. Alliage de plomb et d'étain. ‖ Pl. *Des* BASSES-ÉTOFFES.

BASSE-FONTAINE lat. *Bassus Fons*), abbaye de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la Vierge, fondée avant 1143 par Agnès de Baudemont, mère de Gautier II de Brienne, dans le diocèse de Troyes, supprimée en 1773. Une partie des ruines (commune de Brienne-la-Vieille, Aube) qui subsistaient ont été restaurées.

BASSE-FOSSE n. f. Cachot étroit et humide, situé à une certaine profondeur sous terre : *Mettre un condamné dans les* BASSES-FOSSES. Par anal., Lieu bas, obscur et humide : *Certains logements sont de véritables* BASSES-FOSSES. ‖ Fig : *La* BASSE-FOSSE *de l'enfer*. ‖ On dit aussi CUL DE BASSE-FOSSE. Exactement, le cul de basse-fosse était un second cachot, encore plus souterrain, creusé dans le premier.)

BASSE-GOUTTE n. f. Anc. dr. Servitude d'égout sur la propriété du voisin. ‖ Pl. *Des* BASSES-GOUTTES.

BASSEIN, ville et port de l'Inde anglaise (présid. de Bombay), en face d'une île de la mer d'Oman; 10.600 hab. Prise en 1802 par les Anglais, elle donna son nom au traité qui anéantit la confédération des Mahrattes.

BASSEIN, ville de l'Indo-Chine anglaise (Birmanie), sur la rivière de *Bassein*; 30.000 hab. Commerce de riz. Ch.-l. d'un district peuplé de 475.000 hab.

BASSE-INDRE (La), bourg. franc. V. INDRE (*La Basse-*

BASSE JUSTICE n. f. Justice seigneuriale qui ne s'exerçait pas au delà du degré le moins élevé de juridiction; par opposition à *haute justice*.

BASSELIN (Olivier, chansonnier normand du XVe siècle, né à Vire, où il possédait un moulin à foulon, de l'exploitation duquel il vivait. Cette usine, dont on voit encore les restes, a conservé le nom de *Moulin Basselin*; elle se trouve sous le coteau des Cordeliers, tout près du pont de Vaux. On sait peu de chose de sa vie. Adonné aux plaisirs de la table, au vin et au cidre, il employait ses loisirs à rimer des chansons naïves qui, à cause du pays, reçurent le nom de *vau-de-Vire*, d'où l'on fait dériver celui de *vaudeville*. Basselin n'était point illettré; il savait le latin, avait voyagé et avait été soldat. Deux vers de Jean Le Houx nous apprennent qu'il eut beaucoup à souffrir des Anglais et des Français, durant la guerre de Cent ans; sa fabrique fut ruinée lors du siège de Vire par Charles VII, en 1450, et, plus tard, sa famille, le voyant trop adonné au cidre et à la bonne chère, le fit interdire.

Ce fut Basselin qui introduisit dans le Bocage l'usage de chanter des chansons après le repas. Les siennes étaient en quelque sorte improvisées. Il avait une remarquable facilité naturelle. Du reste, il semble n'avoir attaché que peu de prix à ces légères productions, et il n'en fit jamais de recueil. Elles se transmirent de bouche en bouche jusqu'au temps où Jean Le Houx les recueillit et les livra à l'impression : *Livre des chants nouveaux et vaux-de-Vire*, par Olivier Basselin (1610). Une des pièces les plus connues est celle qui a pour titre : *A mon nez*.

— BIBLIOGR. : Julien Travers et Aug. Asselin, *Olivier Basselin* (1833); Gasté, *Olivier Basselin et les compagnons du vau-de-Vire* (1866).

BASSE LISSE ou **BASSE LICE** (*ba-se, liss*) n. f. Manière de travailler les tapisseries de laine, en disposant la chaîne horizontalement sur le métier, le modèle à l'envers; par opposition à *haute lice*, dans laquelle la chaîne est placée verticalement. ‖ Se dit aussi de la tapisserie ainsi fabriquée.

BASSE-LISSIER (*si-é*), **ÈRE** ou **BASSE-LICIER** (*si-é*), **ERE** n. Celui, celle qui travaille en basse lisse. ‖ Pl. *Des* BASSE-LISSIERS, ÈRES, ou BASSE-LICIERS, ÈRES.

BASSE-MARCHE n. f. Partie d'un métier de basse lisse comprenant le jeu des pédales agissant sur la chaîne et faisant monter ou descendre ses fils. ‖ Pl. *Des* BASSES-MARCHES.

BASSEMENT adv. Autref., A voix basse. En une basse condition : *Aimer* BASSEMENT. (Rotrou.) ‖ Adj., Avec bassesse, d'une manière vile : *Agir, parler* BASSEMENT.

— ANTON. **Noblement, fièrement.**

BASSE MER n. f. État de la mer quand les eaux sont basses, c'est-à-dire lorsque la marée s'est retirée.

BASSENGE, un des joailliers de Marie-Antoinette, associé de Bœhmer. V. COLLIER (*affaire du*.

BASSENGE (Jean-Nicolas), écrivain et homme politique, né à Liége en 1758, mort en 1811. Il se fit d'abord connaître par des œuvres littéraires, puis il prit part à l'administration de la ville de Liége, lors de la révolution qui renversa le prince-évêque. Il s'enfuit lorsque les Autrichiens eurent rétabli le gouvernement épiscopal. Mais, l'évêque ayant été déclaré déchu en 1792, il revint et fut vice-président de la convention liégeoise. Après la défaite des Français à Neerwinden et la nouvelle restauration qui suivit, il fut exilé et se rendit à Paris. Mais, après la bataille de Fleurus, qui entraîna la réunion de Liége à la France, il devint procureur de la commune de Liége, puis administrateur du département de l'Ourthe, membre du conseil des Cinq-Cents et membre du Corps législatif. Plus tard, il fut bibliothécaire de la ville de Liége.

BASSENS, comm. de la Gironde, arrond. et à 9 kilom. de Bordeaux, près de la Garonne; 1.172 hab. Calcaire et argile : vins rouges; construction de navires, tonnelleries.

BASSENS, comm. de la Savoie, arrond. et à 2 kilom. de Chambéry, près de la Laisse; 1.184 hab. Fabrique d'huiles végétales.

BASSE-PÂTE n. f. Art culin. Syn. peu usité de ABAISSE. ‖ Pl. *Des* BASSES-PÂTES.

BASSE-POINTE, ville des Antilles françaises, ch.-l. de cant. de la Martinique, arrond. de Saint-Pierre; 5.300 hab. Port. Culture de la canne à sucre.

BASSEPORTE Madeleine Françoise, peintre de fleurs et d'oiseaux, née à Paris en 1700, morte en 1780. Elle a succédé en 1732 à Aubriet dans la place de dessinateur du Jardin des plantes, et continua la belle collection des plantes peintes sur vélin, qui fut commencée par Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, et qui se trouve au Muséum d'histoire naturelle.

BASSER (*ba-sé*) v. a. Imbiber la chaîne d'une étoffe, l'imbiber d'une colle savonneuse qui rend les fils glissants.

BASSE-RICHE n. f. Pierre noire, incrustée de coquillages, qui se trouve dans le Mont Dore, et dont on fait des coupes, des socles artistiques, etc. ‖ Pl. *Des* BASSES-RICHES.

BASSERIE n. f. ou **BASSEMENT** n. m. Opération qui précède, dans le tannage des peaux, celle de la *mise en fosses*; elle consiste à plonger ces peaux dans des jus de tanin renforcés et anciens. On dit aussi BASSURE. ‖ *Cuves de basserie*, Grandes cuves en bois ou en maçonnerie, dans lesquelles on procède à l'opération de la basserie.

BASSES ARCHIPEL DES ÎLES. V. POMOTOU.

BASSES ŒUVRES n. f. pl. Ensemble de tout ce qui se rapporte aux fonctions du bourreau : *Gens, valets, bois des* BASSES ŒUVRES.

BASSESSE (*ba-sès'*) — rad. *bas*, adj. n. f. Défaut d'élévation : *Il y a un certain degré de hauteur et un certain degré de* BASSESSE *que le génie n'outrepasse presque jamais*. (Pasc.) (Vieux en ce sens prop.)

— Défaut de noblesse, d'élévation dans le rang, la position ou la naissance : *Il est bien ridicule de se scandaliser de la* BASSESSE *de Jésus-Christ*. (Pascal, *Pensées*.)

— Fig. Petitesse d'esprit, défaut d'élévation morale, de grandeur, de dignité : *La* BASSESSE *des calomniateurs. L'avarice est la première preuve de la* BASSESSE *de l'âme*. ‖ Action vile, sans dignité : *Faire des* BASSESSES. *Les hommes corrompus sont toujours prêts à toutes sortes de* BASSESSES.

— Ensemble des individus qui ont de la bassesse : *La* BASSESSE *traite la grandeur de fierté et d'arrogance*.

— Dans le style religieux, Abaissement volontaire, humilité. (Se prend alors en bonne part) : *Tant que Jésus-Christ a vu devant soi quelque nouvelle* BASSESSE, *il n'a cesse de descendre*. (Boss.)

— Littér. et b.-arts. Trivialité, défaut de noblesse : *La* BASSESSE *d'une expression*.

— ANTON. **Fierté, grandeur d'âme, noblesse.**

BASSE-SYRIE, nom donné parfois à la Syrie-Creuse ou Cœlesyrie. V. ce mot.

BASSET (*ba-sé* — dimin. de *bas*, adj.) n. m. Race de chiens courants, à jambes très courtes, quelquefois torses.

— Fam. Petit homme à jambes très courtes. ‖ Le fem. *bassette* peut être employé en ce sens.

— Adjectiv. : *Chien* BASSET.

— Bot. Nom donné à certains champignons, notamment à des agarics à pédicule court.

— Mus. *Cor de basset*, ou *Basse-cor*, Clarinette recourbée, qui donne des sons plus graves que la clarinette ordinaire.

— ENCYCL. On distingue plusieurs sortes de chiens *bassets* : 1° Le *basset à jambes droites*. (Ce chien a les oreilles et la tête comme le chien courant, mais le museau et le corps tout entier paraissent beaucoup plus allongés. Le pelage est brun ou noir; dans ce dernier cas, il est marqué de taches de feu autour des yeux et sur les quatre pattes. Il est à pelage ras ou peu long.) 2° Le *basset à jambes torses* diffère du précédent par sa taille plus petite et ses jambes de devant contrefaites et tordues. 3° Le *basset de Burgos* a également les jambes torses. Il a les oreilles plus longues, le museau plus allongé, les formes moins lourdes et le pelage généralement fauve et ras.) 4° Le *basset de Saint-Domingue*, comme le basset de Burgos, est une variété du basset à jambes torses et au pelage noir.

Basset.

Les bassets sont très ardents à la chasse, où on les emploie, soit à courre le renard, le lapin et le lièvre, soit à attaquer le blaireau et le renard dans le fond de leurs terriers. Ils chassent en donnant de la voix; mais, comme ils ne sont pas agiles, le gibier fuit avec moins de vitesse, ce qui donne plus de facilité pour le tirer.

Basset (XVe siècle).

BASSET (*ba-sé* — vx franç. *bassoiet*) n. m. Escabeau sans dossier, en usage au moyen âge.

BASSE-TAILLE (*tâ'y*) n. f. Partie immédiatement au-dessus de la basse la plus grave, et plus souvent appelée *première basse*. ‖ Voix propre à exécuter une partie de basse-taille. ‖ Chanteur qui a une voix de basse-taille. ‖ Pl. *Des* BASSES-TAILLES.

— En T. d'émailleur. V. ÉMAIL.

— Sculpt. Bas-relief. (Vx mot.)

BASSETÉ n. f. Syn. peu usité de BASSESSE.

BASSE-TERRE (La), ville et port des Antilles françaises, ch.-l. de la colonie de la Guadeloupe, sur la côte S.-O. de l'île, à l'embouchure de la Rivière-aux-Herbes; 10.525 h. Siège du gouvernement de la colonie; évêché, cour d'appel, tribunaux de 1re instance et de commerce. Fondée en 1635. — Ville et port des Antilles anglaises, ch.-l. de l'île de Saint-Christophe, sur la côte S.-O.; 8.500 hab. Commerce très actif de sucre, coton et gingembre.

BASSETTE (*ba-sèt'* — ital. *bassetta*) n. f. Ancien jeu de cartes, analogue au pharaon ou au lansquenet.

— ENCYCL. La *bassette* se jouait entre un *banquier* et quatre joueurs ou *pontes*. On s'y servait de deux jeux entiers : un pour les pontes, et l'autre pour le banquier. Du premier, chaque ponte prenait treize cartes d'une couleur formant un *lieve*, puis en abattait une ou plusieurs, sur lesquelles il *couchait* son enjeu. Le banquier battait son jeu, en tirait les cartes deux à deux, en les posant à découvert. La première était pour lui, et la seconde pour les pontes. Si cette première carte était semblable à l'une de celles misées, le banquier gagnait l'enjeu. Si, au contraire, sa seconde carte était semblable, le banquier perdait. Quand le banquier faisait un *doublet*, deux rois, deux as, etc., le banquier gagnait les mises exposées sur les cartes semblables.

BASSETTHORN n. m. Sorte de clarinette en *fa*, à quinze clefs, dont les deux corps s'adaptent dans une pièce d'ivoire coudé.

BASSETTI (Marco Antonio), peintre italien, né à Vérone en 1588, mort dans la même ville en 1630. Formé par l'étude des œuvres du Titien et du Tintoret, il se fit apprécier par la richesse de son coloris. On cite de lui, à juste titre, le tableau qui représente *Cinq Évêques* à l'église Saint-Étienne de Vérone, et ses fresques de la *Naissance* et de la *Circoncision de Jésus-Christ* dans l'église Santa-Maria dell'Anima, à Rome.

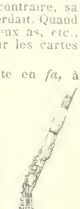

Bassetthorn.

BASSE-TUBE n. f. Mus. V. TUBA.

BASSE VERGUE n. f. Vergue des basmâts. ‖ Pl. *Des* BASSES VERGUES.

BASSEVILLE, diplomate franç. V. BASSVILLE.

BASSE VOILE n. f. Mar. Nom donné aux voiles carrées des bas-mâts. ‖ Pl. *Des* BASSES VOILES. Syn. BASSE BONNETTE (OU BONNETTE BASSE).

BASSEWITZ (Henning Frédéric, comte DE), homme d'État allemand originaire du Mecklenbourg, né en 1686, mort en 1749. Il servit successivement le duc de Mecklembourg, le duc de Holstein et le roi de Suède. Il fut de ceux qui contribuèrent à l'avènement de Catherine Ire, après la mort du tsar Pierre le Grand.

BASSIA ou **BASSIE** (*ba-si* — de *Bassi*, n. d'homme) n. f. Genre de plantes de la famille des sapotacées, propre aux Indes orientales et à l'Afrique tropicale, et dont une espèce fournit la substance connue sous le nom de *beurre de Galam*.

— ENCYCL. Les *bassies* sont des arbres à suc laiteux, à feuilles glabres et coriaces, à fleurs jaunes ou rougeâtres, pendantes. La *bassie à longues feuilles* est cultivée au Bengale et dans plusieurs autres contrées de l'Inde, en raison de ses usages économiques. On exprime de ses graines une huile grasse, comestible et servant à l'éclairage; la bassie à feuille large (*bassia latifolia*) et l'espèce à feuille longue (*bassia longifolia*) sont, aux Indes, l'objet d'une importante exploitation. On les donne comme fourrage aux bestiaux; on les distille, on les traite comme les raisins secs pour en faire du vin. Après la fécondation, leur corolle ne se détache pas immédiatement, mais se gonfle considérablement et finit saillie sur le calice en une masse charnue fort sucrée, semblable à une petite figue sèche.

Bassie : *a*, fleur; *b*, fruit.

Dans l'Inde, on les mange sous leur forme naturelle ou bouillies, ou encore grillées et ramassées en boule; distillées, ces fleurs donnent un alcool; le fruit est mangé en bouillie; le suc laiteux de l'écorce passe pour un remède efficace contre les rhumatismes; enfin, le bois est aussi dur et aussi incorruptible que celui de teck, quoique plus difficile à travailler. La *bassie butyracée* croît au Népaul. Son bois est très léger; ses graines contiennent une substance qui, à l'état frais, est analogue au beurre, et porte le nom de *beurre de Galam*, mais qui, avec le temps, durcit peu à peu et devient semblable au suif. Cette substance est regardée dans l'Inde comme un spécifique contre les rhumatismes.

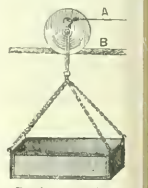

Bassicot : *a*, câble de tirage; *b*, câble de roulage fixe.

BASSIANUS (Julius), prêtre du Soleil, à Emèse, et père de l'impératrice Julia Donna, femme de Septime-Sévère. ‖ V. CARACALLA, et HÉLIOGABALE.

BASSICOT (*ba-si-co*) n. m. Caisse de bois pour l'extraction des blocs d'ardoise hors de la carrière.

BASSICOTIER (*ba-si, ti-é*) n. m. Nom donné à l'ouvrier qui a pour fonction de charger l'ardoise dans les bassicots.

BAS-SIÈGE (*ba-siè'j*) n. m. Siège peu élevé.

— n. m. pl. Jadis, Salle d'audience ainsi appelée parce qu'on y usait de sièges plus bas que les sièges ordinaires : *Des* BAS-SIÈGES.

BASSIEN (*ba-si-in*) n. m. Nom donné aux disciples de Bassus, sectaire du IIe siècle. V. BASSUS.

BASSIER (*ba-sié* — rad. *basse*, bas-fond) n. m. Amas de sable qui gêne la navigation sur une rivière. (Ne s'emploie guère qu'au plur.)

BASSIER (*ba-sié* — rad. *basse*, instrument) n. m. Joueur de basse. (Peu usité; on dit plutôt BASSISTE.)

BASSIGNANA, ville de l'Italie septentrionale (prov. d'Alexandrie), au confl. du Pô et du Tanaro; 3.650 hab. Le duc Otto de Brunswick et Galéas Visconti y firent, en 1361, un traité de paix connu sous le nom de *traité de Bassignana*. Victoire de Moreau sur Souwarow, le 11 mai 1799.

BASSIGNY (le) (*Pagus Bassiniacensis*), ancien pays de France, Champagne et Lorraine, s'étendant sur les dép. actuels de la Haute-Marne, de l'Aube et de la Meuse. On distinguait le Bassigny champenois (ch.-l. *Chaumont*), et le Bassigny lorrain ou Barrois (ch.-l. *Bourmont*). Les autres lieux importants du Bassigny étaient Vaucouleurs et Gondrecourt.

BASSILAN. Géogr. V. BASILAN.

BASSIM, ville de l'Inde anglaise (Bérar), aux sources du Pouss, qui dépend de la Godavéri; 11.600 hab. Ville antique. Le *district de Bassim* compte 398.200 hab.

BASSIN (*ba-sin* — la racine primitive de ce mot paraît être le celtique *bac*, creux, cavité, jatte) n. m. Récipient portatif, large, profond, et de forme circulaire, servant à une foule d'usages, et notamment aux ablutions : *Se laver les pieds dans un* BASSIN. *François Ier envoya à Raphael mille écus dans un* BASSIN *d'or, sans lui rien demander*. (Balz.)

— Par ext. Le contenu d'un bassin : *Un* BASSIN *de fruits*.

— Plateau d'une balance : *Les* BASSINS *d'une balance*.

— Plat à larges bords échancrés, dont les barbiers se servaient pour délayer le savon : *Don Quichotte se coiffa d'un* BASSIN *de cuivre, en guise de casque*. ‖ Vase utilisé pour faire aller un malade à la selle.

— Plat de métal dont on se sert à l'église pour recueillir les offrandes des fidèles.

— Loc. fam. *Cracher au bassin*, Payer, donner de l'argent. ‖ On dit plus ordinairement CRACHER AU BASSINET.

— *Bassins houillers*, Répartition commerciale des terrains houillers dans le monde entier. On les divise comme suit : *Groupe de l'Europe occidentale*, comprenant la France, la Belgique et le sol de la Sarre; *groupe de l'Eu-*

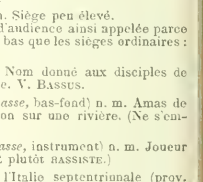

1. Bassin (XVIIe siècle).
2. Bassin ordinaire.

rope orientale, Westphalie, Saxe, Bohême et Silésie ; *groupe des Iles Britanniques*, spécial à cette contrée ; *groupe de l'Amérique du Nord*. En France, on distingue : les bassins du Nord, de l'Est, de l'Ouest, du Centre et du Midi. V. HOUILLE.

— Anat. V. partie encycl.

— Archéol. *Bassin a aumône*. (V. POT À AUMÔNE.) ‖ *Les bassins d'autel* étaient ceux qui servaient aux prêtres pour se laver les mains à l'autel ; ils rentrent dans la catégorie des gémellions. ‖ *Les bassins a baptême* étaient des vases liturgiques où l'on mettait de l'eau parfumée destinée aux ablutions. Ils étaient également doubles. ‖ *Les bassins a barbiers* sont nos anciens *plats a barbe* ; au moyen âge, ils étaient arrondis ; au XVIe siècle, on les façonne en ovale. Ces bassins, qui, dès le règne de Henri IV, servaient d'enseigne aux barbiers et aux chirurgiens, distinguaient les premiers, en ce qu'ils étaient blancs, c'est-à-dire étamés, des seconds, dont les bassins étaient de cuivre jaune. ‖ *Les bassins de lampe* étaient ces plateaux qu'on voit, encore aujourd'hui, sous les lampes des églises pour que les débris de mèche ou l'huile ne souillent pas les dalles.

Bassin de barbier.

— Archit. Pièce d'eau de forme régulière, servant d'orne-

Bassin de Latone (parc de Versailles).

ment ou de réservoir : *Le* BASSIN *des Tuileries. Le* BASSIN *d'un moulin*. ‖ Récipient des eaux d'une fontaine.

— Cout. anc. *Vente au bassin*. Vente aux enchères, autrefois usitée en divers pays, et dans laquelle on frappait sur un bassin de cuivre, pour avertir les concurrents que l'on allait adjuger, à défaut d'offre supérieure immédiate.

— Hist. ecclés. Cloche que l'on sonne à Rome, lorsque le pape lance une excommunication.

— Hortic. Trou plus ou moins large et profond, que l'on creuse au pied et à une certaine distance d'un arbre, soit pour déterrer sa greffe trop enfoncée dans le sol, soit pour avoir un moyen facile de le fumer et de l'arroser.

— Hydrogr. et géol. V. partie encycl.

— Métall. Ensemble de la partie de l'aciérie où se produisent les diverses opérations qui constituent la fabrication de l'acier Bessmer. ‖ On dit BASSIN DE COULEE.

— Min. *Bassin de dépôt*, Réservoir peu profond, mais de grande superficie, où les eaux de lavage des minerais déposent les matières qu'elles tiennent en suspension.

— Navig. V. partie encycl.

— Orogr. Espace de terrain compris entre des montagnes : BASSIN *compris entre les Alpes et le Jura*.

— Tann. Trou creusé dans le chapeau des fosses, afin de pouvoir abreuver ces dernières en y versant de l'eau.

— Techn. Espace que les maçons entourent de sable, pour y éteindre la chaux. ‖ Trou creusé en terre, pour y couler du cuivre fondu. ‖ Fond de fourneau, pour contenir du métal en fusion. ‖ Nom donné à divers ustensiles de raffinerie : BASSIN *d'empli*. BASSIN *de cuite*. BASSIN *à clairée*. ‖ Sorte de forme ou de moule pour les chapeaux. ‖ Vase de forme ovale employé pour se baigner les yeux. ‖ Segment de sphère en cuivre jaune, servant aux opticiens à tailler les verres de lunettes. ‖ Casserole de boulanger. ‖ Nom des creux que présentent les glaces, quand elles n'ont pas été doucies avec soin.

— ENCYCL. Mar. Dans les ports sans marées, les *bassins* communiquent librement avec la mer et sont toujours accessibles : ils s'appellent *bassins ouverts* ou *darses*. Dans les ports à marée, on trouve les *bassins à flot*, fermés par des portes étanches. (Ces bassins s'emplissent au flot et restent toujours à un niveau à peu près constant.) Souvent, pour permettre d'entrer dans les bassins autrement qu'au moment où la mer est haute, ces bassins sont précédés de *sas*, écluses spéciales facilitant aux navires la communication à toute marée. Les manœuvres des portes des bassins importants se font au moyen d'appareils hydrauliques. Les ports de commerce des pays à marée étant sujets aux ensablements, on a annexé aux bassins à flot des *bassins de chasse* ou *de retenue*. Ces bassins se remplissent à mesure que la marée monte, et sont

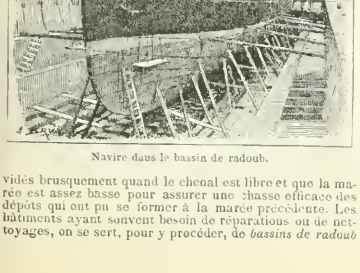

Navire dans le bassin de radoub.

vidés brusquement quand le chenal est libre et que la marée est assez basse pour assurer une chasse efficace des dépôts qui ont pu se former à la marée précédente. Les bâtiments ayant souvent besoin de réparations ou de nettoyages, on se sert, pour y procéder, de *bassins de radoub* ou de *bassins flottants*. Les bassins flottants, employés là où on ne pourrait construire des bassins de radoub, sont composés de grands caissons qu'on emplit d'eau pour les immerger au tirant d'eau du navire qui doit entrer. Le navire étant solidement accoré, les caissons sont vides et le bassin flottant ou dock flottant émerge jusqu'à la plate-forme supérieure du fond. Le bassin de radoub, appelé aussi *forme*, communique avec la mer par une porte mobile appelée *bateau-porte*. A sa partie inférieure on radier sont fixés des tains sur lesquels reposera la quille du navire, quand il sera à sec. Les bords du bassin sont repérés. Quand tout est prêt pour recevoir le navire, on l'y introduit au moyen d'amarres. Le bateau-porte est remis en place, on pompe pour vider le bassin et on accore les flancs du navire au fur et à mesure que l'eau descend et qu'il se vide.

— Géol. On entend par bassins géologiques des portions du globe dont les parties contraires, les plus basses, sont formées par les terrains les plus récents, et dont les bords sont formés par des terrains plus anciens. Il arrive fréquemment que les bassins géologiques se confondent avec les bassins hydrographiques ; ainsi, les bassins de la Seine, de la Dordogne, du Pô, sont à la fois des bassins hydrographiques et géologiques.

— *Bassin de Paris*. Le *bassin de Paris* est constitué par toutes les couches sédimentaires régulièrement superposées en « cuvettes », depuis la *craie blanche* sénonienne jusqu'aux formations les plus récentes. V. PARISIEN.

— *Bassin de réception*. Point où se produit la concentration des eaux pluviales ou des neiges. Cette condition se trouve réalisée par le torrent dans le premier cas, par le glacier dans le second.

— Hydrogr. On a eu, pendant longtemps, l'habitude de désigner sous le nom de *bassin* les parties d'un continent dont les eaux vont aboutir à une même mer (*bassin maritime*), ou à un même lac (*bassin lacustre*), ou l'ensemble d'un pays drainé par un fleuve et par ses affluents (*bassin fluvial*). On avait été ainsi amené à considérer le monde divisé en un certain nombre de compartiments adossés les uns aux autres et séparés par des parois que constituaient les montagnes. Cette conception, qui remonte à Buache, avait également conduit les géographes à considérer la ligne de faîte de montagnes comme une sorte de barrière infranchissable qui forçait les fleuves à s'écouler les uns vers le nord et les autres vers le sud, sans que l'ordre ainsi fixé se modifiât jamais. Un tel système avait ce grave défaut de ne tenir compte ni des modifications successives de l'écorce terrestre, ni des dislocations, ni du travail d'érosion, ni de l'influence considérable des pluies et des conditions climatériques sur le régime et la direction des cours d'eau.

Toutefois, l'expression de « bassin », lorsqu'il s'agit de bassins maritimes, peut être le plus souvent conservée sans inconvénient. Il en est de même pour les bassins lacustres. S'agit-il au contraire des bassins pluviaux, l'inexactitude de la théorie est évidente. Bien que l'emploi du mot « bassin » soit quelquefois justifié, comme par exemple pour le Pô, que limitent strictement les Alpes et les Apennins, ou pour certains fleuves d'Asie, comme le Si-Kiang, il convient de renoncer à cette conception et d'en venir non pas aux « régions géographiques », aussi incertaines que les bassins, mais aux « domaines fluviaux » qui donnent seuls une idée exacte de la réalité des choses en tenant compte de l'évolution fatale des phénomènes géographiques.

— Anat. Le *bassin* est la ceinture osseuse qui, chez tous les vertébrés supérieurs, est située à l'extrémité du tronc et qui s'articule d'une part avec la colonne lombaire, et d'autre part avec le fémur ou os de la cuisse.

Outre les fractures isolées des os qui le constituent et produites par un choc direct tel qu'un coup de pied de cheval, il y a des fractures et des luxations qui intéressent l'ensemble du bassin et qui sont produites soit par écrasement (roues de voitures, éboulements, etc.), soit par chute d'un lieu élevé. Dans le cas d'écrasement, la fracture porte toujours sur la partie la plus faible, qui est la branche horizontale du pubis, en un ou en deux points ; quelquefois, en outre, sur la branche montante de l'ischion, avec distension de la symphyse pubienne ; enfin, si la pression est plus énergique ou plus prolongée, il y a écartement de la symphyse sacro-iliaque ou arrachement de l'aile du sacrum ; par la face antérieure, 1° la pression s'exerce d'avant en arrière ; par la face postérieure, 2° elle s'exerce transversalement.

En cas de chute sur les pieds, il y a ordinairement fracture des deux branches du pubis et quelquefois, en outre, luxation sacro-iliaque ou fracture verticale du sacrum. Rarement les articulations du bassin se luxent sans qu'il y ait fracture. La gravité des fractures et luxations du bassin dépend surtout des lésions produites par les fragments sur les organes internes. Le traitement consiste dans l'immobilisation au moyen d'une gouttière de Bonnet, précédée, s'il y a lieu, de la réduction des parties déplacées.

La région du bassin est le siège de deux sortes d'affections spéciales à cette région : la *sacro-coxalgie* (v. ce mot) et les tumeurs sacro-coccygiennes congénitales qui paraissent être dues à l'inclusion d'un second fœtus plus ou moins complètement développé.

— *Bassin chez l'homme*. Chez l'homme adulte, le bassin est formé de quatre pièces : en arrière, le *sacrum* et le *coccyx* (v. ces mots), sur les parties latérales et en avant, les deux *os coxaux*, appelés aussi *os innominés*, *os iliaques* ou *os des îles*. V. ILIAQUE.

Les articulations de ces os entre eux sont des symphyses : une pubienne, une sacro-coccygienne, deux sacro-iliaques ; en sorte que leurs déplacements relatifs sont de faible étendue et que, sans être absolument rigide, le bassin ne se prête naturellement qu'à de faibles déformations. La plus mobile est l'articulation sacro-coccygienne, surtout chez la femme.

En outre, quatre faisceaux ligamenteux, les grands et les petits ligaments sacro-sciatiques, et des membranes obturatrices tendues dans les trous sous-pubiens, complètent les parois du bassin.

De solides ligaments réunissent fortement les unes aux autres les différentes pièces, qui forment ainsi une sorte de vaste cuvette subdivisée en deux portions par un rebord saillant, arrondi, la *marge* du bassin. La portion supérieure, évasée, constitue le *grand bassin* ; la portion inférieure, plus étroite, est appelée *petit bassin*. L'ouverture légèrement rétrécie qui établit une communication entre ces deux parties est le *détroit supérieur*. Le *détroit inférieur* n'est autre chose que l'ouverture inférieure du petit bassin : il est rétréci tantôt à la fois par des os et des ligaments. En avant, les branches descendante du pubis et ascendante de l'ischion laissent entre elles une vaste échancrure qu'on nomme *échancrure ischio-pubienne* ; le sommet forme un angle plus ou moins arrondi. La cavité limitée par le petit bassin est l'*excavation pelvienne* ; grâce à la concavité du sacrum, elle est plus grande que les détroits. C'est elle que doit traverser le fœtus au moment de l'accouchement, après avoir franchi le détroit supérieur.

Le grand bassin supporte et protège une partie de l'intestin et des organes génito-urinaires.

Le bassin donne insertion à un certain nombre de muscles, dont les plus puissants servent à la locomotion.

— *Variations sexuelles* et *ethniques du bassin*. Le bassin masculin est plus volumineux que celui de la femme : il est plus développé dans tous les sens au-dessus du détroit supérieur. Le petit bassin est, au contraire, plus large chez la femme ; mais ses dimensions verticales sont sensiblement réduites. Pour loger l'utérus, l'excavation se dilate ; le détroit supérieur et surtout le détroit inférieur sont aussi plus larges dans le sexe féminin. Cette augmentation des détroits rend plus facile le passage du fœtus, au moment de la parturition. Par suite de l'évasement du petit bassin, les échancrures sciatiques et l'arcade ischio-pubienne se trouvent augmentées de largeur et diminuées de profondeur. Ainsi, l'arcade forme un angle de 58° chez l'homme et de 75° chez la femme ; le sommet de l'angle est, en même temps, beaucoup plus arrondi chez cette dernière. Le bassin offre des différences sensibles, chez les diverses races humaines.

— Méd. L'étude du *bassin* intéresse surtout les accoucheurs, qui doivent connaître exactement sa configuration et les trois diamètres principaux de son détroit supérieur. Chez la femme bien constituée, le diamètre antero-postérieur mesure 0m,11, le transverse 0m,130 à 0m,135, l'oblique 0m,115. Mais il arrive assez souvent que le bassin a une conformation vicieuse, soit par suite d'une réduction de tous ses diamètres horizontaux, soit par le fait de la diminution de certains diamètres, les autres restant normaux. Suivant la nature et le degré du rétrécissement, l'accouchement à terme est plus ou moins difficile, ou même impossible. Lorsque le bassin est aplati d'avant en arrière, si le promontoire du sacrum et la symphyse pubienne font à la fois saillie à l'intérieur, le bassin est dit *en huit de chiffre*. Le rétrécissement peut porter sur un seul diamètre oblique, et cette déformation est qualifiée de *oblique ovalaire*.

Toutes les parties constituantes du bassin peuvent être le siège d'altérations pathologiques. En dehors des déformations précitées, les os présentent parfois d'autres malformations, généralement produites par le rachitisme ; ils sont encore exposés aux fractures et à la carie. Il arrive que les ligaments se relâchent, ou bien que les articulations deviennent le siège d'inflammation.

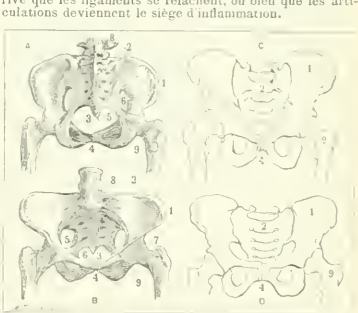

A, bassin avec les ligaments vus de dos et d'en bas ; B, bassin avec les ligaments vus de face ; C, squelette du bassin (homme) ; D, squelette du bassin (femme) : 1. Os iliaque ; 2. Sacrum ; 3. Coccyx ; 4. Symphyse pubienne ; 5. Grand ligament sacro-sciatique ; 6. Petit ligament sciatique ; 7. Ligament de Fallope ou arcade crurale ; 8. Vertèbres lombaires ; 9. Tête du fémur.

Toutes ces lésions, comme celles qui résultent d'une plaie ou d'une tumeur, ont une gravité d'autant plus grande qu'elles sont souvent difficiles à diagnostiquer.

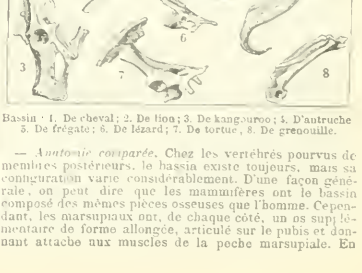

Bassin : 1. De cheval ; 2. De lion ; 3. De kangourou ; 4. D'autruche 5. De frégate ; 6. De lézard ; 7. De tortue, 8. De grenouille.

— *Anatomie comparée*. Chez les vertébrés pourvus de membres postérieurs, le bassin existe toujours, mais sa conformation varie considérablement. D'une façon générale, on peut dire que les mammifères ont le bassin composé des mêmes pièces osseuses que l'homme. Cependant, les marsupiaux ont, de chaque côté, un os supplémentaire de forme allongée, articulé sur le pubis et donnant attache aux muscles de la poche marsupiale. En

revanche, les cétacés n'ont pour bassin que deux petits os oblongs suspendus dans les chairs et qui correspondent aux ischions (dauphins); parfois, un troisième os, en forme de croissant, s'articule avec les ilions et représente soit le pubis, soit l'ischion (baleines). Ce qui varie surtout chez les mammifères, c'est la forme du bassin. Habituellement, il se rétrécit et s'allonge démesurément; à tel point que la hauteur l'emporte sur la largeur. Néanmoins, les singes anthropoïdes, les pachydermes et quelques ruminants, nous montrent un bassin plus développé en largeur qu'en hauteur. Chez les chauves-souris, et parfois chez les paresseux, les pangolins et les fourmiliers, les tubérosités de l'ischion se soudent au sacrum.

Chez les oiseaux adultes, les os du bassin se soudent avec les vertèbres des lombes et le sacrum, de façon à ne constituer qu'une pièce unique; mais, dans le jeune âge, les parties sont distinctes, comme chez les mammifères. Les pubis, qui ont la forme d'un stylet, ne se soudent pas entre eux, tandis que les ischions viennent par un prolongement se réunir à une apophyse de l'ilion.

Chez les reptiles, le bassin varié à l'infini. Parfois, on reconnaît les trois parties qui constituent essentiellement le bassin des mammifères et des oiseaux (tortues, crocodiles, sauriens), mais ces os changent tellement de formes qu'il est souvent difficile de les reconnaître a premiere vue. Chez les ophidiens, le bassin est représenté soit par des petits arcs osseux fixés aux vertèbres sacrées, soit par de petits os contenus dans les chairs et indépendants de la colonne vertébrale. Les batraciens ont des ilions allongés le long des vertebres et une autre pièce solide qui correspond aux pubis et aux ischions soudés ensemble.

Les poissons n'ont pas de bassin, car il est difficile de considérer comme tels les petits arcs osseux, ou plutôt les apophyses qui se trouvent sur les vertèbres situées à la terminaison de l'abdomen.

BASSIN, nom que l'on donne quelquefois aux deux grandes étoiles de la constellation de la Balance.

BASSINAGE (*ba-si*) n. m. Action de bassiner une plaie.

— Dr. cout. Droit qu'avait un seigneur de prélever un plein bassin de grains sur la vente d'une récolte.

— Hortic. Léger arrosage aux semis et aux jeunes plantes.

— Techn. Opération du pétrissage, consistant à incorporer dans la pâte de l'eau et du sel.

BASSINAT (*ba-si-na* — rad. *bassin*) n. m. Soie de rebut provenant des déchets. ‖ On dit aussi BASSINET.

BASSINE (*ba-sin'* — rad. *bassin*) n. f. Vase métallique, de forme circulaire, servant à divers usages domestiques : BASSINE *à vaisselle*. BASSINE *à confitures*, etc.

— Chim. Vase employé pour chauffer ou évaporer les liquides.

— Typogr. Réservoir consistant en une caisse rectangulaire de chêne, doublée intérieurement en plomb et qui sert pour le trempage du papier.

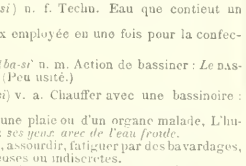

BASSINES. Chimie : A, bassine en cuivre rouge ; B, bassine double en cuivre pour bain marie, avec robinet de vidange et soupape de sûreté ; C, bassine basculante, avec ou nette pour basculer. — Cuisine : D, bassine à friture ; E, bassine à confitures.

BASSINÉE (*ba-si*) n. f. Techn. Eau que contient un bassin.

— Constr. Chaux employée en une fois pour la confection du mortier.

BASSINEMENT (*ba-si'* n. m. Action de bassiner : *Le* BASSINEMENT *d'un lit*. (Peu usité.)

BASSINER (*ba-si*) v. a. Chauffer avec une bassinoire : BASSINER *un lit*.

— En parlant d'une plaie ou d'un organe malade, l'humecter : BASSINER *ses yeux avec de l'eau fraîche*.

— Pop. Ennuyer, assourdir, fatiguer par des bavardages, des questions oiseuses ou indiscrètes.

— Hortic. Arroser légèrement : *Il convient de* BASSINER *les plantes nouvellement transplantées*. (On bassine principalement les cultures sur couches ou sous châssis, les légumes, les fleurs, les arbustes nouvellement transplantés, pour les aider à prendre racine. Pendant le printemps, cet arrosage doit se faire le matin, avant que le soleil ait pris de la force, et en été, le soir.)

— Techn. *Bassiner la pâte*, Lui ajouter un bassin d'eau, lorsqu'elle est trop ferme. Jeter avec la main de l'eau sur l'osier, afin de le rendre moins cassant, au moment de l'employer. Broyer en poudre impalpable les couleurs dans une bassine.

Se *bassiner*, v. pr. S'humecter un organe malade ou une plaie : SE BASSINER *les yeux*.

BASSINET ou **BACINET** (*ba-si-ne*) n. m. Petit bassin; cuvette. ‖ Fig. : *Cracher au* BASSINET, Donner de l'argent a contre-cœur.

— Casque en usage durant tout le XIVe siècle. — Par ext., ce mot s'appliquait à l'homme de guerre armé de toutes pièces, qui était coiffé du bassinet : *Une troupe de quatre à cinq cents* BASSINETS.

— Anat. Poche à peu près ovale, situé dans le fond de la scissure du rein, dans laquelle s'ouvre l'uretère.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de renoncules, et en particulier de la renoncule âcre, appelée encore BOUTON D'OR.

— Hydraul. Endroit voûté pour mesurer et distribuer l'eau que fournit une source.

— Techn. Bassin où l'on fa[illegible] le sel. — Sorte de bo[illegible] adhérente à la partie [illegible] d'un chandelier.

— Petit réservoir de cuivre, qui faisait partie de la platine à serpentin, de la platine à roue et de la platine à pierre dans les armes à feu et où l'on plaçait la poudre d'amorce. ‖ *Bassinet de fusil*. Demi-cylindre disposé de façon à recouvrir a volonté toute l'amorce, pour empêcher l'explosion, dans le cas où le chien du fusil viendrait à s'abattre accidentellement.

A, bassinet de fusil.

— ENCYCL. Dès le XIIIe siècle, et même plus anciennement, on entendait par *bassinet* une calotte de fer unie au camail de mailles et qui se portait sous le heaume; plus tard, ce petit bassinet subsiste sous le grand bassinet à visière : porté seul, il est une coiffure de piéton. Au XIVe siècle, le grand bassinet est formé d'un timbre en coupole pointue descendant sur la nuque et portant sur ses bords de petits tubes, *verrelles* ou *verterelles*, après quoi s'attachait le camail de mailles; une visière mobile, conique, percée de trous, défendait le visage; et souvent un grand gorgerin cylindrique d'acier battu complétait l'armement des mâchoires et du cou. Vers 1380, les bassinets portent une visière hémisphérique criblée de petits trous. Ils disparaissent vers 1410 et sont remplacés par les bicoquets et les salades. Au commencement du XIVe siècle, on entendait par *bassinet a bretèche* un petit bassinet uni au camail et portant un nasal mobile tenant à celui-ci et se rattachant à volonté au timbre par un bouton tournant.

Petit bassinet (XIVe s.). Bassinet vers 1390.

BASSINOIRE (*ba-si*) n. f. Bassin couvert, ordinairement en cuivre, muni d'un manche, et qu'on remplit de braise pour le passer entre les draps d'un lit afin de les chauffer.

— Pop. Grosse montre. ‖ Quelqu'un ou quelque chose qui obsède, qui ennuie : *Voilà vingt fois qu'il me demande la même chose; c'est une véritable* BASSINOIRE !

Bassinoire (XVIIIe s.).

BASSINOT (*ba-si-no*) n. m. Techn. Petit bassin placé au fond d'un vase pour laisser reposer un liquide.

— Mus. Basse de hautbois.

BASSIOT (*ba-si-o*) n. m. Baquet du distillateur d'eau-de-vie.

BASSIOUN, village d'Egypte (Basse-Egypte [prov. de Gharbieh], ch.-l. de district, sur le canal Salamonieh; 6.000 hab.

BASSISTE (*ba-sist'*) n. m. Artiste qui joue de la basse ou du violoncelle. ‖ On dit aussi BASSE, ou BASSIER.

BASSOL (Jean) ou **BASSOLIS** (Joannes), savant écossais, mort en 1347. Il vint en France et entra dans l'ordre des mineurs. Il avait une telle réputation de science, que Scot disait quelquefois : « Si Jean Bassol m'écoutait, je me contenterais de cet auditoire. » On a de lui : *Commentaria seu lecturæ in quatuor libros sententiarum* (Paris, 1517), et *Miscellanea philosophica et medica*.

BASSOMBE n. f. Genre de plantes de la famille des aroïdées. Probablement synonyme de ACORUS. V. ce mot.

BASSOMPIERRE. La famille de Bassompierre était l'une des plus anciennes de l'empire d'Allemagne; elle était branche cadette de la maison de Cleves. Les seigneurs de Bassompierre servirent d'abord les ducs de Bourgogne, puis les ducs de Lorraine. Ils figurent dans les guerres de Charles-Quint contre la France.

CHRISTOPHE **de Bassompierre**, né en 1547, mort à Nancy en 1596, fut placé en qualité de page auprès du jeune duc d'Orléans, qui devint roi sous le nom de « Charles IX ». Le duc le prit en affection et le garda auprès de lui jusqu'en 1564. A cette date, Christophe accompagna Henri de Guise, qui allait en Hongrie combattre les Turcs. Il y resta deux ans, et fut rappelé par Charles IX, qui le nomma colonel d'un régiment de reîtres. Après l'assassinat du duc de Guise à Blois, il se sépara de Henri III; il lutta aussi contre Henri IV. Blessé à Ivry en 1590, il se retira en Lorraine. La conversion de Henri IV le rapprocha de la France.

FRANÇOIS **de Bassompierre** naquit au château d'Harouel en Lorraine en 1579, et mourut à Provins en 1646. Sa mère (nièce du maréchal de Brissac) le présenta a la cour en 1598. Henri IV lui fit un accueil bienveillant et le décida à rester à son service. A peine arrivé à la cour, Bassompierre commença une vie d'aventures galantes, à laquelle la campagne de Savoie, en 1600, et celle de Hongrie contre les Turcs, en 1603, firent une courte diversion. Malgré la conduite frivole de Bassompierre, le connétable de Montmorency lui offrit sa fille en mariage. Le mariage allait s'accomplir, quand le roi intervint. Epris de Mlle de Montmorency, il pria Bassompierre de renoncer à cette union. Il obtint son désistement.

François de Bassompierre.

Après l'assassinat de Henri IV, au milieu des intrigues et des troubles qui agitèrent si longtemps le royaume, Bassompierre resta toujours fidèle a la cause royale. Il fut récompensé de sa fidélité par la charge de colonel-général des Suisses (1614), de grand maître de l'artillerie (1615), et, en 1619, par sa nomination au grade de chevalier des ordres. Nommé ambassadeur en Espagne, il négocia habilement le traité de Madrid (1621), qui reglait au profit de la France le différend relatif aux affaires de la Valtéline et des Grisons. A son retour, il fut fait maréchal de France. En 1625, il fut envoyé en Suisse comme ambassadeur pour contre-balancer les influences allemande et espagnole. Il passa en Angleterre, en 1626, pour négocier le rétablissement des ecclésiastiques et des serviteurs français auprès de la reine Henriette, fille du Henri IV. Il assista au siège de La Rochelle (1628), et aida Louis XIII à forcer le pas de Suse (1629). En 1630, il fut de nouveau ambassadeur en Suisse, où il fit une levée de soldats. Impliqué dans le complot de la journée des dupes, il fut enfermé à la Bastille en 1631; il y resta jusqu'à la mort de Richelieu. Délivré de sa prison en 1643, il ne reparut à la cour que peu de temps avant la mort de Louis XIII. Il reprit sa charge de colonel-général des Suisses, mais il ne jouit pas longtemps de ce retour de fortune; il fut trouvé mort dans son lit à Provins.

Pendant ses loisirs forcés de la Bastille, Bassompierre composa ses *Mémoires* ou, plutôt, le *Journal de sa vie*. C'est l'une des sources importantes de l'histoire de cette époque. On a encore de lui ses *Ambassades*, et un certain nombre de *Discours académiques et de traités*, sur divers sujets.

BASSON (*ba-son* — ital. *bassone*, augment. de *basso*, basse) n. m. Instrument de musique à vent et à anche, qui forme dans l'orchestre la basse du quatuor des instruments de bois (flûte, hautbois, clarinette et basson).

— *Basson quinte*, Diminutif du basson, portant la même étendue, se jouant avec les mêmes clefs, mais dont le diapason est plus élevé d'une quinte que celui du basson. ‖ *Basson-contre* ou *Contre-basson*, Instrument à vent et à embouchure, qui donne l'octave inférieure du basson. ‖ *Basson russe*, Instrument en bois, à dix trous, dont quatre munis de clefs, qui est usité dans certaines églises pour remplacer l'ancien serpent.

— *Jeu de basson*, Jeu d'anches qui, dans l'orgue, complète le hautbois et lui sert de basse. (Le jeu de basson comporte une étendue de deux octaves.)

— ENCYCL. Le *basson* est formé de quatre pièces de bois, percées de trous et garnies de clefs, qui s'adaptent les unes aux autres et que vient terminer un tube de cuivre en forme d'S, appelé *bocal*, au bout duquel l'exécutant fixe son anche, anche double, comme celle du hautbois. Les Italiens ont donné au basson le nom de *fagotto*, parce que, lorsque ses quatre pièces sont démontées, leur assemblage forme comme une sorte de fagot. La partie de basson s'écrit normalement sur la clef de *fa* quatrième ligne, à laquelle on substitue, lorsqu'on le fait monter très haut, la clef d'*ut* quatrième ligne, comme pour le violoncelle. L'étendue de l'instrument comprend trois octaves et une quinte, à partir du *si* bémol en dessous des portées de la clef de *fa*.

Basson.

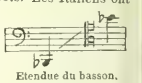
Etendue du basson.

BASSON (*ba-son*) ou **BASSONISTE** (*ba-so-nisst'*) n. m. Artiste qui joue du basson.

BASSON (*ba-son*) n. m. Variété de foulque ou poule d'eau.

BASSORA ou **BASRAH**, ville de la Turquie d'Asie, sur le Chatt-el-Arab, à 100 kilom. du golfe Persique, ch.-l. de vilayet; 18.000 hab., surtout mahométans. Peu d'industrie : laïnages; dattes renommées; dans les environs sont des salines. Le *district de Bassora* compte 300.000 hab. Quant à la prov. du même nom, une des trois divisions de l'ancien pachalik de Bagdad, elle possède environ 950.000 h.

— ENCYCL. *Bassora*, sur la route fluviale de Bagdad à la mer, a conservé une partie de son ancienne importance commerciale; elle exporte des laines, dattes, tapis et importe des cotonnades, soieries, denrées commerciales. — Fondée en 636 par les premiers khalifes, elle fut rebâtie au XIVe siècle.

BASSORIE (*ba-so*) n. f. Genre de solanacées, voisin du genre *solanum*, renfermant des arbustes ou des arbrisseaux, ainsi que des plantes herbacées de l'Amérique tropicale et de l'Inde.

BASSORINE (*ba-so*) n. f. Principe immédiat dont la gomme de Bassora est presque exclusivement composée, et que l'on rencontre aussi dans diverses espèces d'acacia.

— ENCYCL. La *bassorine* est un corps solide, incolore, inodore, demi-transparent, insoluble dans l'eau, mais s'y gonflant beaucoup. La bassorine sèche ressemble à la gomme ordinaire, mais sa transparence est moins grande, et elle n'est point pulvérisable : elle bleuit par la teinture d'iode, et donne une solution limpide dans l'eau.

BASSORIQUE (*ba-so*) adj. Chim. Relatif à la bassorine.

BASSOTIN (*ba-so*) n. m. Cuve à indigo du teinturier.

BASSONES, comm. du Gers, arrond. et à 18 kilom. de Mirande; 986 hab. Sources chlorurée sodiques. Donjon carré du XIVe siècle, reste d'un important château des archevêques d'Auch.

BASSOUIN (*ba-sou*) n. m. Pêch. Corde fixée d'une part au halin ou aussière, et de l'autre à la ralingue d'un filet.

BASSOUTO, pays de l'Afrique australe, habité par les Bassoutos. V. LESSOUTO.

BASSOUTOS ou **BAKONIS**, groupe ethnique important de l'Afrique australe, dont les tribus sont établies vers les sources du fleuve Orange et de son affluent, le Caledon. Les principales tribus de ce groupe sont les Bassoutos proprement dits, les Bataous, les Baponis, les Makololos, les Makolokoués, les Makatlas, les Bamakakanas, les Matlapatlapas, les Batlous, les Bapéris, les Bapos, les Bamosetlas, les Bamasélas ou Balakas, les Babiris, les Bapiris, les Bahonkengs, les Batlokouas, les Baakhahélas. Intimement apparentées aux Cafres, la plupart de ces tribus ont reconnu l'autorité d'un chef suprême, Moshesh, qui, de nomades, les rendit sédentaires. — *L'n* BASSOUTO (ou BAKONI).

Bassouto.

— ENCYCL. D'une taille moyenne, les *Bassoutos* ont les traits nigritiques, quoique leur teint soit d'un jaune brun. Intelligents et braves, ils comptent plus d'une page brillante dans leur histoire : mais ils sont devenus beaucoup moins belliqueux depuis que, en 1868,

ils ont imploré la protection du gouvernement du Cap. Un grand nombre parlent et écrivent l'anglais et le hollandais. Cependant, ils ont conservé leurs chefs, qui disposent de leur vie et de leurs biens. Ils sont restés attachés à la polygamie et à leurs vieilles pratiques de sorcellerie. Ils continuent à employer la sagaïe et le grand bouclier en peau de bœuf, quoiqu'ils possèdent des fusils de fabrication anglaise. Très hospitaliers, ils reçoivent bien les étrangers, et le chef est tenu de nourrir tous ceux qui ont affaire à lui. En temps de guerre, la vie du guerrier qui se rend est épargnée ; les femmes, les enfants, les messagers sont considérés comme inviolables. Les crimes, le meurtre surtout, sont sévèrement punis : la peine de mort est le châtiment de l'assassinat.

BASSURE (*ba-sur'* — rad. *bas*, adj.) n. f. Terrain bas et humide. ‖ Nom dérivant du mot *Basse* et donné par les marins de la Manche à quelques dangers dont le plus connu est la Bassure de Bâas. (Dans ce dernier cas, on dit aussi BASSURETTE [*ba-sur.*]).

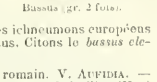
Bassus (gr. 2 fois).

BASSUS (*ba-suss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, famille des ichneumonides, renfermant des ichneumons européens parasites; en général, des syrphus. Citons le *bassus elegans* (France).

BASSUS (Aufidius), historien romain. V. AUFIDIA. — CÆSIUS **BASSUS**, poète latin du Ier siècle. Quintilien (X, 1) le place immédiatement après Horace pour la poésie lyrique. Malheureusement, il ne reste presque rien de lui. La VIe satire de Perse lui est adressée. — SALEIUS **BASSUS**, poète latin du Ier siècle. Quintilien (X, 1) le range parmi les poètes du genre épique. Il lui reconnaît de la véhémence et de l'imagination; mais, ajoute-t-il, la vieillesse même n'avait pu mûrir son talent. Juvénal l'appelle *tenuis Saleius*.

BASSUS, hérétique gnostique du IIe siècle. Il était disciple de Valentin. Comme l'hérésiarque Marcus, il faisait entrer la science des calculs et des nombres dans l'explication. Bassus, se fondant sur cette parole du Christ : *Je suis l'alpha et l'oméga*, prétendait que l'alphabet grec renferme tous les mystères de la religion et en read compte.

BASSVILLE (Nicolas-Jean HUGOT, dit **de**), né à Abbeville en 1753, mort à Rome en 1793. Il prit le petit collet et, tout en vivant de l'enseignement qu'il donnait, s'adonna à la littérature. Il publia des *Éléments de mythologie* (1784), des poésies intitulées : *Mélanges érotiques et historiques publiés par un chapelain de Paphos*. Dès 1789, il se lança ardemment dans le mouvement révolutionnaire, et publia des *Mémoires sur la Révolution de France* (1790). Lebrun le fit nommer secrétaire de légation à Naples (1792); dix jours après son arrivée, il demandait une légation. Envoyé en mission officieuse à Rome, il ne réussit qu'à susciter une manifestation de la populace qui le massacra. L'opinion publique transforma ce tragique incident, qu'on représenta comme ordonné par le gouvernement pontifical ; on fit de cet intrigant, sans valeur ni conviction, un martyr de la liberté. A la paix de Tolentino (1797), une indemnité de 300.000 livres fut accordée par le pape à la famille Hugou. Dorat-Cubières a chanté la gloire de Bassville dans : *la Mort de Bassville* (sic) *ou la Conjuration de Pie VI dévoilée*.

Bassvilliana (LA), poème italien de Monti (1793), inspiré à l'auteur par la mort tragique de son ami, le diplomate français Bassville. Monti, ardent royaliste, suppose que Bassville se repent au moment d'expirer, et que Dieu lui pardonne ses égarements révolutionnaires, mais en lui imposant pour châtiment la vue des crimes de la Révolution et leur punition. Ce poème est remarquable par la pureté du style, le coloris et la richesse de l'expression ; mais les imprécations contre la Révolution et les encyclopédistes, dont il est rempli, sont aujourd'hui bien passées de mode.

BAST interj. V. BASTE.

BAST. Myth. Déesse à tête de chatte, adorée dans la basse Égypte, et qui personnifie la chaleur fécondante du soleil. Hérodote l'appelle « Bubaste », du nom de la ville de *Bubastis*, où elle avait son temple.

Bast.

BAST (Martin-Jean DE), prêtre et antiquaire, né à Gand en 1753, mort en 1825. Il prit une part active à la révolution brabançonne en 1789. De Bast était membre de l'Institut des Pays-Bas et de l'Académie de Bruxelles. Ses principaux ouvrages sont : *Recueil d'antiquités romaines et gauloises, trouvées dans la Flandre proprement dite* (Gand, 1804), suivi de deux suppléments en 1809 et 1813; *Recherches historiques et littéraires sur les langues celtique, gauloise et tudesque* (1815-1816); *l'Institution des communes dans la Belgique pendant les XIIe et XIIIe siècles*, etc.

BAST (Frédéric-Jacques), savant philologue et diplomate allemand, né en 1772 dans le duché de Hesse-Darmstadt, mort en 1811. Il remplit des fonctions diplomatiques, puis devint conservateur de la bibliothèque de Darmstadt. On a de ce savant, qui devint correspondant de l'Institut de France, un opuscule très remarquable : *Lettres critiques sur Antoninus liberalis, Parthénius et Aristénète* (1805) ; et des *Notes*, ainsi que des *Dissertations paléographiques* (1811).

BAST (Louis-Amédée DE), littérateur français, né à Paris en 1795, mort à Treil en 1892. D'abord officier, il se tourna, en 1819, vers la littérature, et publia un grand nombre d'articles, de nouvelles, de romans. Nous citerons de lui : *le Mameluk de la grenouillère* (1829); *le Cabaret de Ramponeau* (1842); *la Galère de M. de Vivonne* (1848); *les Galeries du Palais de Justice* (1851) ; *Merveilles du génie de l'homme, Récits historiques et instructifs sur l'origine et l'état actuel des découvertes et inventions les plus célèbres* (1855); *Contes à ma voisine* (1861), etc.

BASTA (*bass*) n. m. Toile de coton très fine, qui nous vient des Indes.

BASTAGAIRES (*bass* — du gr. *bastagé*, bagage) n. m. pl. Officiers préposés à la garde et au soin des bagages des impériaux dans l'empire byzantin. — *Un* BASTAGAIRE.

BASTAGE (*bass*) ou **BÂTAGE** (rad. *baster*, qui s'est dit pour *bâter*) n. m. Dr. féod. Droit exigé par certains seigneurs sur le bât que portait chaque bête, chargée ou non, qui traversait sa seigneurie. Ce droit n'empêchait pas qu'il pût en être dû au autre pour la marchandise.

BASTAGUE (*stagh'*) ou **BASTAQUE** (*stak'*) n. f. Hauban à traque, en usage sur les lougres.

BASTAIN (*stin*) n. m. Textile provenant des Indes.

BASTAING (*stin*) n. m. Techn. Nom commercial donné à des bois de sapin d'un équarrissage de 0m,051 à 0m,055 d'épaisseur et 0m,160 à 0m,170 de largeur. ‖ On dit aussi BASTING.

BASTAK, ville de Perse (prov. de Laristan); environ 5.000 hab.

BASTAN ou **BAZTAN** (VAL DE), comm. d'Espagne (prov. de Navarre), dans la vallée du même nom où coule la Bidassoa. Cette vallée des Pyrénées renferme quatorze villages (dont Elizondo est le principal), peuplés par 8.500 hab. Sa principale richesse consiste en gros bétail ; elle produit un peu de blé, du maïs, des châtaignes et des fruits en abondance.

Bastague.

BASTANT (*bass*) n. m. Frayon de moulin. ‖ On dit aussi BASTIAN.

BASTANT, ANTE (*bass* — rad. *baster*) adj. Suffisant pour, capable de : *La majorité des suffrages est reconnue* BASTANTE *à l'achèvement de la loi.* (Chateaubr.) [Vieux.

BASTAQUE (*stak'*) n. f. Mar. V. BASTAGUE.

BASTAR, principauté de l'Inde anglaise (Gondvana [Inde centrale]), peuplée de 196.000 hab.

BASTARD (*star'*) n. m. Métis de blanc et de Hottentot.

BASTARD (Dominique DE), jurisconsulte français, né à Toulouse en 1683, mort en 1777. Devenu doyen du parlement de cette ville, il rédigea avec talent de nombreux rapports; notamment, celui qui concerne les fameuses propositions de l'Eglise gallicane, consacrées par l'édit de 1682. Bastard fut nommé membre du conseil du roi en 1774.

BASTARD D'ESTANG (Dominique-François-Marie, comte DE), magistrat et homme politique, né à Nogaro (Gers) en 1783, mort en 1844. Conseiller à la cour impériale de Paris (1810), puis premier président de la cour royale de Lyon (1815), il fut appelé, en 1819, à la Chambre des pairs, instruisit le procès de Louvel, et fut, après 1830, un des membres chargés de l'instruction du procès des ministres de Charles X. — Son frère JEAN-FRANÇOIS-AUGUSTE **de Bastard d'Estang**, officier et archéologue, frère du précédent, né en 1792 à Nogaro, mort à Bouglon (Lot-et-Garonne) en 1883, fit la campagne de Saxe en 1813, et servit sous la Restauration. Il a publié divers ouvrages, dont les principaux sont : *Costumes de la cour de Bourgogne sous le règne de Philippe le Bon; Peintures et ornements des manuscrits français*, riche recueil de planches coloriées, dont vingt livraisons seulement ont paru. Ses collections archéologiques ont été données à la Bibliothèque nationale. — HENRI-BRUNO **de Bastard d'Estang**, frère des précédents, magistrat, né à Paris en 1797, mort en 1875. Il fut conseiller à la cour impériale de Paris, puis président de Chambre, et enfin président honoraire. On a de lui : une *Monographie du parlement de Toulouse* (1854); *les Parlements de France, essai historique* (1858). — JEAN-DENIS-LÉON **de Bastard d'Estang**, neveu des précédents, né à Paris en 1822, mort à Hoog-Kong en 1860, a suivi la carrière diplomatique et a fait partie de l'ambassade extraordinaire envoyée en Chine en 1860. Il a publié : *Recherches sur l'insurrection communale de Vézelay* (1851); *Vie de Jean de Ferrière, vidame de Chartres* (1858).

BASTARDIE (*bass* — de Bastard, n. prop.) n. f. Genre de malvacées, voisin des sidas, renfermant des plantes herbacées ou suffrutescentes, dont les deux espèces connues sont originaires de l'Amérique tropicale.

BASTARDO (*bass*) n. m. Cépage provenant du Portugal.

BASTARÈCHE (*bass*) n. f. Sorte de capote mobile qu'on adapte sur le devant de certaines voitures, comme l'*américaine*, par exemple.

A, bastarèche.

BASTARNES, peuple qui s'étendait, à partir du IIe s. av. J.-C., de la haute Vistule au bas Danube. Il était de race germanique suivant Tacite, celtique d'après les documents grecs. Philippe le souleva contre les Romains. L'empereur Probus en établit 100.000 en Thrace. — *Un* BASTARNE.

BASTE ou **BAST** (*bast'* — 3e pers. du sing. de l'indic. prés. du verbe *baster*, suffire) interj. qui signifie Assez, cela suffit : BASTE! *laissons cela*, ou qui marque l'indifférence, le peu d'importance ou d'attention qu'on attache à une chose : *Il a dit cela :* BASTE! *il n'en fera rien.*

— En T. de mar., Commandement employé sur les bâtiments de commerce de la Méditerranée et qui signifie : Assez! tiens bon! arrête! amarre! ‖ On dit aussi VASTE.

BASTE (*basst'*) n. f. Econ. rur. Vaisseau de bois pour le transport de la vendange. ‖ Cylindre à conserver le lait. ‖ Panier qu'on porte attaché au bât d'une bête de somme.

— Comm. Etoffe de soie qu'on tire de la Chine.

— Jeu. On désigne sous ce nom, aux jeux d'hombre et du quadrille, l'*as de trèfle*, qui est le troisième matador.

— Techn. Nom donné anciennement aux enchâssures soudées aux émaux d'applique. ‖ Rempli qu'on fait à une étoffe.

Baste.

BASTÉ (Eugène), auteur dramatique. V. GRANGÉ (Eug.).

BASTEL (*stel'*) n. m. Ancien nom d'un espars, ou petit mat léger, qui s'applique contre les haubans, qu'il reçoit dans les coches à la hauteur des bastingages, servant ainsi à les maintenir à leur distance ordinaire.

BASTELICA, ch.-l. de cant. de Corse, arrond. et à 28 k. d'Ajaccio, sur le fleuve côtier Prunelli. 3.341 hab. Elevage du bétail, châtaignes, fromages patrie du fameux San Pietro d'Ornano. — Le cant. a 5 comm. et 6.172 hab.

BASTELL (*stel'*) n. m. Domaine incessible et inaliénable que reçoit tout officier et sous-officier de la portion de l'armée suédoise, portant le nom de *indelho*.

BASTÈQUE (*stèk'*), n. Quenouillette du bas des haubans.

BASTER (*ster'* — de l'espagn. *basto*, rempli) v. n. Suffire. ‖ Donner satisfaction à quelqu'un, lui réussir. ‖ Vieux.

BASTÉRIE (*bass*) n. f. Bot. Syn. de BERKHEYIE, et de CALYCANTHE.

BASTERNE (*bass* — lat. *basterna*, même sens) n. f. Antiq. Char en usage chez certains peuples du Nord, notamment chez les *Basternes* (Karpathes). C'était une voiture avec des coussins et des portières. Les dames romaines l'adoptèrent et, plus tard, les rois mérovingiens. ‖ Plus tard, Litière portée à dos de mulet.

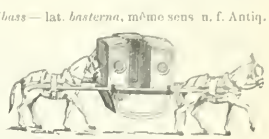
Basterne.

BASTET (*stè*) n. m. Nom donné à bord aux bâtons employés dans le gréement. En particulier, ce nom s'appliquait à une traverse de bois portant des encoches, destinée à écarter les haubans, et qui était fixée aux tringages. (Elle s'appelait aussi QUENOUILLETTE, de la forme des amarrages qu'on faisait dessus.)

BASTI, ville de l'Inde anglaise (prov. du Nord-Ouest), sur le Kouana, sous-affluent du Gange par le Gogra; 5.500 h. Ch.-l. du district de Basti, peuplé de 1.785.800 hab.

BASTIA, port et ville de la Corse, sous-préfecture du départ. du même nom, sur la Méditerranée, en face l'île d'Elbe et les côtes de Toscane; 22.552 hab. Subdivision de la 15e région militaire (Marseille). Cour d'appel et tribunal de 1re instance. Lycée ressortissant à l'académie d'Aix. — Ville pittoresque, au port peu profond et peu sûr. Industries métallurgiques (fer, cuivre, antimoine), marbreries, tanneries, moulins à huile d'olive, fabriques de pâtes alimentaires, cultures de fruits, pêcheries.

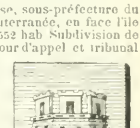
Armes de Bastia.

L'arrond. compte 20 cant., 94 comm. et 80.454 hab. — Le cant. de Bastia (Terranova), compte 2 comm. et 7.878 hab.; celui de Bastia (Terravachia), 1 comm. et 15.134 hab.

— *Histoire*. Ce fut d'abord un fort (*bastia*) fondé par les Génois en 1383, qui devint capitale de l'île sous la domination génoise, jusqu'en 1769 (réunion à la France). En 1794, les habitants soutinrent le siège contre Paoli, et durent livrer la ville au bout de deux mois. Bastia fut chef-lieu du département du Golo, jusqu'en 1811, où les deux départements corses furent réunis en un.

BASTIAN (*bass*) n. m. Techn. V. BASTANT.

BASTIAN (Adolphe), voyageur et ethnographe allemand, né à Brême en 1826. Entre 1851 et 1859, il exécuta un voyage autour du monde, dans lequel il visita l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, le Mexique et la Californie, la Chine, les Indes, la Turquie d'Asie, l'Egypte et l'Arabie, puis les possessions portugaises du sud-ouest de l'Afrique. En 1861, il étudie l'Indo-Chine; puis, un peu plus tard (1864-65), l'archipel Indien et le Japon, le désert de Gobi et la Sibérie méridionale, visite les monts Oural, le Caucase, et longe la mer Caspienne et la mer Noire. Nommé professeur d'ethnologie et administrateur du musée d'ethnologie de Berlin, Bastian a exécuté, depuis, plusieurs voyages pour organiser la station de Chinchoxo sur la côte de Loango, et pour compléter les collections ethnologiques du musée royal de Berlin (voyage dans l'Amérique équatoriale en 1875-1876, aux Indes, dans l'Insulinde, en Australie, en Polynésie, dans l'Amérique septentrionale et centrale, en 1878-1880). Son dernier voyage (1889-1891) le mena de l'Asie centrale en Amérique. Bastian a écrit de nombreux mémoires, et composé beaucoup d'ouvrages.

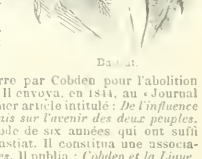
Bastiat.

BASTIAT (Claude-Frédéric), né à Mugron (Landes) en 1801, mort à Rome en 1850. Fils d'un négociant, orphelin à neuf ans, il fit du commerce dans la maison de son oncle, puis de l'agriculture à Mugron, dont il fut nommé juge de paix, après la révolution de 1830. Passionné pour l'économie politique, il publia, en 1841, un premier essai sur *le fisc et la vigne*. Il suivait avec un vif intérêt les efforts de la *Ligue* fondée en Angleterre par Cobden pour l'abolition des droits sur les grains. Il envoya, en 1844, au « Journal des économistes » un premier article intitulé : *De l'influence des tarifs français et anglais sur l'avenir des deux peuples*. Alors commença la période de six années qui ont suffi pour faire la gloire de Bastiat. Il constitua une association, *la Liberté des échanges*. Il publia : *Cobden et la Ligue*, et tous ces petits pamphlets dont les plus utiles sont *les Sophismes économiques*, dans lesquels on trouve mêlés la sagesse de Franklin et l'esprit de Voltaire.

Quand la révolution de 1848 éclata, Bastiat combattit le socialisme avec une passion égale à celle avec laquelle il combattait le protectionnisme. Elu à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative, il prit rarement la

parole. Miné par la maladie, il commença le grand ouvrage qu'il rêvait : *les Harmonies économiques* ; mais il mourut, le laissant inachevé.

Ses petits pamphlets sont plus que jamais de l'actualité. *La pétition des fabricants de chandelles* contre le soleil, qui nuit à leur industrie, est un petit chef-d'œuvre.

On adecte volontiers de dédaigner Bastiat parce qu'il a écrit avec charme et esprit et qu'il n'alourdit pas ses démonstrations de faits historiques ou statistiques. Il est, cependant, toujours bon à relire. Il fait penser, et nul ne s'est jamais mieux entendu à faire le tour d'une idée fausse et à la démolir. Les œuvres complètes de Bastiat ont été publiées en huit volumes, à la librairie Guillaumin.

BASTIDE (*bass* — du provenç. *bastida* ; de *bastir*, bâtir) n. f. En Provence, Petite ferme ou petite maison de campagne, dans les environs de Marseille : *Les habitants des* BASTIDES *sont dits « bastidans », « bastidanes »*.

— Fortif. Autrefois, Petit ouvrage provisoire, que l'on construisait pour les besoins de l'attaque. ‖ *Assiéger par bastides*. Élever des bastides autour de la place assiégée.

— ENCYCL. On trouve dès l'époque romaine des *bastides* ou forteresses volantes. (V. BASTILLE.) Bientôt, le mot fut appliqué à des forteresses fixes, puis à des lieux fortifiés destinés à recevoir la population industrielle et agricole. On appela particulièrement « bastide », dans le Midi, ce que l'on appela *villeneuve* dans le Nord. C'étaient des villes, entourées de fortifications, créées de toutes pièces par les abbayes, puis par les seigneurs féodaux et par le pouvoir royal. Les habitants, en ces temps de troubles et de violences, y trouvaient toute sécurité. Les seigneurs féodaux, qui se firent les gendarmes de leurs bastides, se plaisaient à les créer et à les voir se développer par suite des droits qu'ils percevaient sur les habitants. Le pouvoir royal avait intérêt à créer des bastides, parce que c'était pour lui le meilleur moyen d'étendre son autorité immédiate. Les plus anciennes bastides paraissent avoir été créées au XIe siècle, les plus récentes au milieu du XIVe. Les habitants avaient leurs propriétés au dehors. La bastide était essentiellement un château fort, un *bourg* pour la défense commune.

—BIBLIOGR. : Léo Drouyn, *la Guyenne militaire* (Bordeaux, 1865) ; Curie-Seimbres, *Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France sous le nom générique de « bastides »* (Toulouse, 1881).

BASTIDE (LA), ch.-l. de cant. Lot. V. LABASTIDE-MURAT.

BASTIDE Jules, homme politique français, né à Paris en 1800, mort en 1879. Sous la Restauration, il était affilié aux carbonari. Condamné à mort pour continuer pour sa participation à l'émeute des funérailles du général Lamarque, il se réfugia en Angleterre, en revint en 1831 et fut acquitté par un nouveau jugement. Directeur du « National », puis collaborateur de la « Revue nationale », il soutint les idées républicaines, qui s'unissaient, chez lui, à des convictions catholiques profondes. Il publia : *De l'éducation publique en France* (1847). En 1848, il fut nommé secrétaire général du ministère des affaires étrangères, puis ministre des affaires étrangères, et fut remplacé par Drouyn de Lhuys. Il publia : *Histoire de l'Assemblée législative* (1849) ; *la République française et l'Italie en 1848* (1858) ; *Histoire des guerres religieuses en France* (1859).

BASTIDE-CENON (LA), faubourg de Bordeaux (Gironde), sur la Garonne, où se trouve l'embarcadère du chemin de fer de Bordeaux à Paris.

BASTIDE-CLAIRENCE (LA), ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées. V. LABASTIDE-CLAIRENCE.

BASTIDE-L'ÉVÊQUE (LA), comm. de l'Aveyron, arrond. et à 12 kilom. de Villefranche, sur le Lezert, affluent de l'Aveyron ; 2.287 hab. Papeteries, plomb sulfuré.

BASTIDE-DE-JUVINAS (LA). Géogr. V. LABASTIDE.

BASTIDE-DE-SÉROU (LA), ch.-l. de cant. de l'Ariège, arrond. et à 16 kilom. de Foix, sur l'Ariège ; 2.505 hab. Bonneterie de laine, filatures, poteries, scierie hydraulique.

— *Histoire*. Ce bourg, déjà connu vers 1150 sous le nom de *Montesquieu*, reçut, en 1689, les habitants de la campagne, désireux de se soustraire aux violences des camisards. Ce fut de la circonstance de ce refuge, provoqué par la frayeur en pays *féroul*, que ce bourg aurait pris le nom de La Bastide-de-Férou, et, par corrupt., La Bastide-de-Sérou. — Le cant. a 13 comm. et 6.625 hab.

BASTIDE-ROUAYROUX (LA), comm. du Tarn. V. LABASTIDE-ROUAYROUX.

BASTIDE-SUR-L'HERS (LA), comm. de l'Ariège, arr. et à 43 kilom. de Pamiers, sur le Grand-Hers ; 1.024 hab. Eaux de Fontcirgue. Mines de jais. Fabriques de peignes de corne et de bois.

BASTIDON (*bass*) n. m. Petite bastide, appelée aussi CABANON.

BASTIEN-LEPAGE Jules), peintre français, né à Damvillers (Meuse) en 1848, mort à Paris en 1884. Reçu le premier à l'École des beaux-arts, il entra à l'atelier de Cabanel. Pendant la guerre, Bastien-Lepage s'engagea dans la compagnie de francs-tireurs commandée par le peintre Castellani ; sa santé commença dès lors à se délabrer.

En 1871, il exposa *la Chanson du printemps* et *le Portrait du grand-père*. Dès 1875, les tendances réalistes et psychologiques de l'artiste s'accusaient. C'était un observateur aigu et délicat, un peintre serré et rigoureux que l'auteur de *la Communiante* (1875). Épris de nature et de plein air, il avait trouvé sa patrie artistique : son village de Damvillers, les bois de Réville, et les paysans de la Meuse. Admirateur de Courbet et de Manet, non moins pénétré des primitifs que de Millet, Bastien-Lepage inaugura ses tableaux d'une rusticité précise et poétique avec la *Paysanne au repos*, *la Prairie de Damvillers*, les deux esquisses pour le tableau *les Foins*, *les Jardins au printemps*, *les Foins mûrs* et *l'Aurore*.

En 1877, il donnait ces deux petits portraits, *le Père* et *la Mère* de l'artiste, qui font songer à un Holbein français. En 1878, *les Foins* marquaient la perfection de la manière de l'artiste dans la peinture de la vie des champs. En même temps, il poursuivait la série de ses portraits : portraits d'*André Theuriet*, de *Sarah Bernhardt*, du *prince de Galles*, d'*Albert Wolff*, d'*Andrieux*, etc. Mandé en Angleterre auprès du prince de Galles, il devait rapporter de ce voyage des toiles et des croquis de mœurs. Bastien-Lepage tenta, en 1880, avec sa *Jeanne d'Arc*, une conciliation entre le réalisme et le mystère. Il touchait là à la limite de son art, trop précis, trop voulu pour un tel sujet. Il eut la sagesse de retourner à ses paysans meusiens, avec les *Blés mûrs*, la *Saison d'octobre* et *l'Amour au village*. Vers 1883, il s'adonnait même presque exclusivement au paysage avec figures, et peut-être songeait-il à élargir ses sujets, quand la maladie, le minant sourdement, lui fit déjà pressentir une fin prématurée. L'artiste s'éteignait à l'âge de trente-six ans. Avec Jules Bastien-Lepage disparaissait un des plus originaux tempéraments de notre école, un maître capable entre tous de faire revivre les qualités sûres, serrées, fines, profondes de notre tempérament national, à la fois précis comme Clouet et poétique comme Chardin.

— BIBLIOGR. : André Theuriet, *Jules Bastien-Lepage* ; L. de Fourcaud, *Album* des œuvres du peintre.

BASTIER (*bas-ti-é* — rad. *bast*, pour *bât*) n. m. Autref., Cheval de bât qui portait des bagages à la suite des troupes.

BASTILLE (*bass*, et *ll* mll. — en forme de *bastide*) n. f. Féod. Ouvrage détaché de défense ou d'attaque. ‖ Château flanqué de tourelles, pour défendre l'entrée d'une ville.

— Particul. Château fort, autref. établi à Paris dans le quartier encore appelé « de la Bastille », et qui servit longtemps de prison d'État. ‖ Par ext. Prison quelconque et, au fig., Moyen d'asservissement : *La* BASTILLE *pour dettes n'existe plus*.

O sainte égalité, dissipe nos ténèbres,
Renverse les verrous, les *bastilles* funèbres.
A. CHÉNIER.

— PROV. : **Il ne branle non plus que la Bastille.** Il est inébranlable.

— ENCYCL. Jules César décrit une construction que ses légionnaires élevaient en face des villes assiégées ; telle est l'origine éloignée des *bastides* ou *bastilles*. L'expression ne tarda pas à être appliquée aux tours fixes élevées sur les remparts pour la défense des villes. La première pierre de la Bastille parisienne fut posée le 22 avril 1370, par le prévôt des marchands, Hugues Aubriot. On accroissait la défense de Paris contre les Anglais. Au lendemain de la bataille de Saint-Quentin, Henri II renforça la Bastille. Le célèbre château fort du faubourg Saint-Antoine n'était donc pas, à l'origine, une prison. Il le devint dès le règne de Charles VI. Néanmoins, la Bastille conserva durant deux siècles son caractère de citadelle militaire. Richelieu doit être considéré comme le fondateur de la Bastille, prison d'État. L'administration, confiée jusqu'à lui à de grands seigneurs, fut mise entre les mains d'un véritable geôlier, Leclerc du Tremblay, frère du P. Joseph.

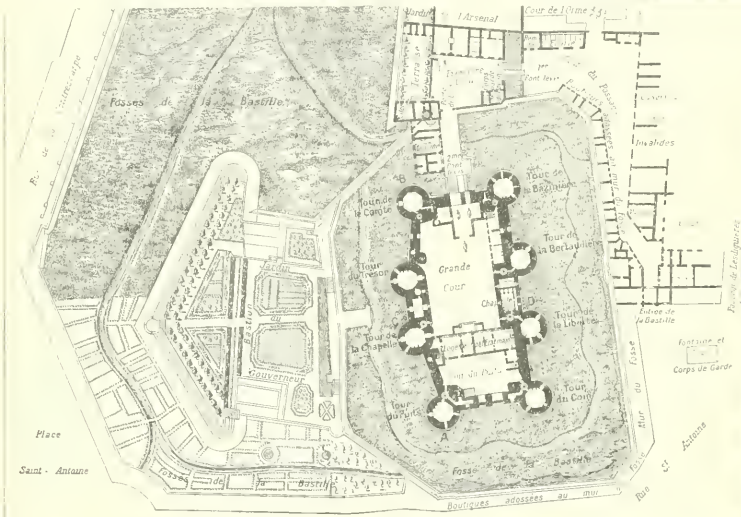

Plan de la Bastille et de ses dépendances en 1789.

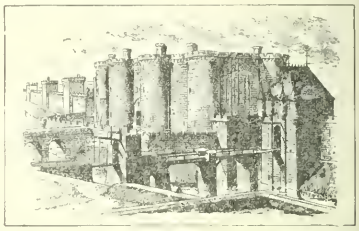

Vue de la Bastille au XVe siècle

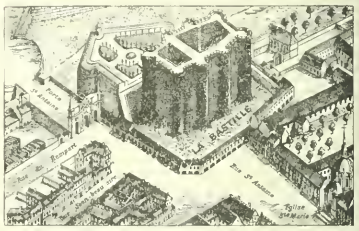

Vue cavalière de la Bastille et de ses dépendances au XVIe siècle.

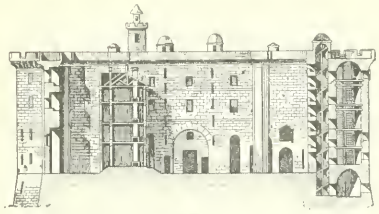

Coupe longitudinale suivant AB du plan

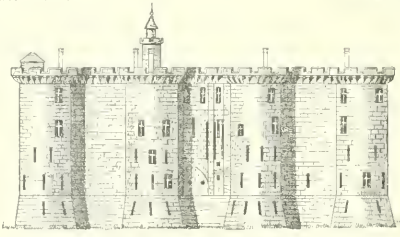

Elevation géométrale de la Bastille, côté de Paris (1789).

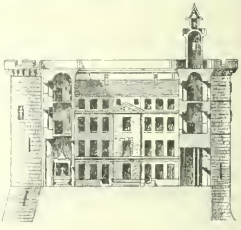

Coupe suivant CD du plan.

Une erreur encore répandue est de croire que la Bastille était la prison des gens du peuple. La Bastille était, au contraire, une prison aristocratique où le roi faisait enfermer les plus grands seigneurs, puis les gens de lettres, les jansénistes, ceux, en un mot, qu'il ne voulait pas confondre avec les vagabonds de Bicêtre et les voleurs du Châtelet.

La manière dont étaient traités les prisonniers de la Bastille est faite pour enlever toute créance aux légendes répandues sur cette prison. Il n'y a aujourd'hui que les gens riches qui puissent se nourrir comme étaient nourris les prisonniers de la Bastille. Nous en avons conservé comme témoignage les documents provenant de la comptabilité, confirmés par les nombreux mémoires laissés par les prisonniers. Dans le courant du XVIIIe siècle, le caractère de la Bastille se transforma, se rapprochant de plus en plus, aussi bien par le traitement des prisonniers que par le caractère de ces prisonniers, de nos prisons modernes.

Si, en vieillissant, la Bastille avait perdu de son éclat, en revanche, la torture qui, il est vrai, n'y avait jamais été appliquée que sur les arrêts des tribunaux, en avait complètement disparu. Depuis le commencement du XVIIIe siècle, les cachots et les chaînes n'étaient plus qu'une punition temporaire, réservée aux prisonniers insubordonnés; depuis l'avènement de Louis XVI, ils étaient hors d'usage. Breteuil interdit de mettre au cachot — on appelait ainsi les pièces de l'étage inférieur de chaque tour, sortes de caves sombres et humides — qui que ce fût. Malesherbes ordonna de donner aux détenus plumes et encre, et de les autoriser à correspondre avec leurs familles.

La Bastille pouvait contenir 42 prisonniers, logés séparément. Sous Louis XIV, à l'époque où le gouvernement fit le plus grand usage des lettres de cachet, il n'entrait pas à la Bastille plus de trente prisonniers en moyenne par année. Pendant tout le règne de Louis XVI, la Bastille ne reçut que 240 prisonniers : une moyenne de 16 par an. Du 1er janvier au 14 juillet 1789, la Bastille ne reçut qu'un seul prisonnier, encore fut-ce un prisonnier volontaire, Réveillon, le fabricant de papiers peints, qui vint s'y réfugier après que le peuple eut saccagé sa maison.

D'autre part, à cause du confort dont les prisonniers étaient entourés, et à cause des traitements élevés des officiers de l'état-major, la Bastille coûtait très cher au gouvernement qui ne dépensait pas moins de 120 à 140.000 livres par an, plus de 300.000 francs de valeur actuelle. Aussi Necker, voyant que la Bastille ne servait plus à grand'chose, songea-t-il à la supprimer, par économie. L'architecte Corbet fut chargé de dessiner le plan d'une place Louis-XVI sur l'emplacement de la Bastille qui devait être rasée. Il est aujourd'hui parfaitement démontré que le gouvernement avait décidé la démolition complète de la Bastille avant 1789.

— Bibliogr. : F. Bournon, *la Bastille* (Paris, dans la collection de l'« Histoire générale de Paris », 1893) ; Fr. Funck-Brentano, *Légendes et archives de la Bastille* (Paris, 1898).

Bastille (prise de la). La Bastille fut prise le 14 juillet 1789, vers 5 heures du soir. Ce fut l'événement le plus saillant parmi tous ceux qui furent le prélude de la Révolution française. Il faut, néanmoins, reconnaître que la légende et l'imagination populaire en ont fort exagéré l'importance. Une foule de plusieurs milliers d'individus s'était précipitée le matin aux Invalides, pour se procurer des armes. Comme, à la Bastille, il y avait un autre dépôt d'armes, après avoir crié : « Aux Invalides ! » on cria : « A la Bastille ! »

La foule qui se pressa autour des murs de la forteresse comptait environ un millier d'individus, entourés d'un grand nombre de badauds. Rien n'est plus caractéristique que le récit du chancelier Pasquier, témoin oculaire. « J'ai assisté à la prise de la Bastille ; ce qu'on a appelé le *combat* ne fut pas sérieux ; la résistance fut complètement nulle. Il n'y avait dans la place ni vivres, ni munitions ; il ne fut même pas besoin de l'investir. On tira quelques coups de fusil, auxquels il ne fut pas répondu, et quatre ou cinq coups de canon. Ce grand combat n'a pas un instant effrayé les nombreux spectateurs qui étaient accourus pour en voir le résultat. Parmi eux se trouvaient beaucoup de femmes, très élégantes : elles avaient, afin de s'approcher plus aisément, laissé leurs voitures à quelque distance. J'étais appuyé sur l'extrémité de la barrière qui fermait, du côté de la place de la Bastille, le jardin longeant la maison de Beaumarchais. A côté de moi était Mlle Contat, de la Comédie-Française ; nous restâmes jusqu'au dénouement, et je lui donnai le bras jusqu'à sa voiture, qui était place Royale. » L'exactitude de ce petit tableau est confirmée par Marat lui-même, qui écrit dans *l'Ami du peuple* du 14 avril 1791 : « Lorsqu'un concours inouï de circonstances eut fait tomber les murs mal défendus de la Bastille, les Parisiens se présentèrent devant la forteresse : la curiosité seule les y amena. » Néanmoins, dans les circonstances où elle se produisit, parmi les abus devenus intolérables d'un régime en désorganisation, la prise de la Bastille a eu, comme symbole, un légitime retentissement dans l'âme populaire. Dans leur ardeur, les vainqueurs ne s'occupèrent pas des prisonniers qui pouvaient se trouver dans la forteresse. On dut défoncer les portes des chambres où ils étaient enfermés. Ces prisonniers étaient au nombre de sept : quatre faussaires, Béchade, La Roche, La Corrège et Pujade, de qui le procès était instruit au Châtelet ; deux fous, Tavernier et de Whyte (on sait que l'art de soigner les aliénés était dans l'enfance sous l'ancien régime, et que l'on se contentait de les enfermer) ; enfin, un jeune gentilhomme, le comte de Solages, qui avait commis des crimes monstrueux et qui était enfermé sur une pension que payait sa famille. La garnison qui défendit la Bastille se composait, outre les officiers de la garnison, de 95 invalides et de 30 soldats suisses. La liste que l'on dressa, dans la suite, des vainqueurs de la Bastille comprit 863 noms. Il y eut parmi les assiégeants 98 morts et 60 blessés. De Launay, gouverneur de la Bastille, et toute la garnison, à l'exception du lieutenant du roi Du Puget, furent massacrés par la foule, ainsi que les invalides Ferrand et Bécard.

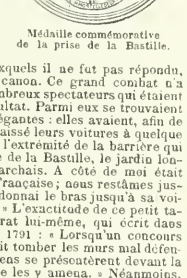

Médaille commémorative de la prise de la Bastille.

— Bibliogr. : Maurice Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, t. Ier ; F. Bournon, *Histoire de la Bastille* ; Georges Lecocq, *la Prise de la Bastille et ses anniversaires* (Paris, 1881) ; Gustave Bord, *la Prise de la Bastille et les conséquences de cet événement dans les provinces* (Paris, 1882) ; Victor Fournel, *les Hommes du 14 juillet* (Paris, 1890).

Bastille (mémoires sur la), pamphlet, par Linguet. Ces *Mémoires*, publiés à Londres en 1783, écrits avec beaucoup de vivacité, mais aussi d'exagération, eurent un grand succès, succès qui s'est continué jusqu'à nos jours. Le récit de Linguet comprend sa détention au château royal, depuis le 27 septembre 1780 jusqu'au 19 mai 1782.

Bastille (archives de la). Une des salles de la Bastille contenait toute l'histoire de la forteresse depuis l'année 1659, date où l'on avait commencé de former de précieux dépôts d'archives. On y avait réuni les documents concernant non seulement les prisonniers de la Bastille, mais toutes les personnes qui avaient été frappées d'une lettre de cachet dans le ressort de la généralité de Paris. Au dépôt avaient été attachés des archivistes qui le classèrent. Le 14 juillet, les archives de la Bastille furent jetées dans les fossés. Beaucoup de papiers furent dérobés. Ils allèrent se dispersant par toute la France et par toute l'Europe ; mais la plus grande partie en fut heureusement sauvée, dirigée sur trois dépôts différents, et, bientôt, réunie au dépôt de Saint-Louis-la-Culture. Le 11 novembre 1791, la Commune de Paris résolut de faire ranger les précieux documents dans la bibliothèque même de la ville, qui occupait, à cette date, précisément le couvent de Saint-Louis-la-Culture. Ameilhon, bibliothécaire de la ville de Paris, fut nommé, le 28 avril 1798, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal. Un arrêté du 9 ventôse an VI (27 févr. 1798) attribua les papiers de la Bastille à la bibliothèque de l'Arsenal, où ils sont aujourd'hui conservés. Le classement a été rétabli, et le catalogue en a été publié par les soins du ministère de l'instruction publique. La plus importante des publications qui ait été faite d'après les archives de la Bastille est celle de François Ravaisson, continuée par son neveu, Louis Ravaisson-Mollien.

— Bibliogr. : François Ravaisson et Louis Ravaisson-Mollien, *Archives de la Bastille* (Paris, 1866-1891) ; Fr. Funck-Brentano, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal* ; *Archives de la Bastille* (Paris, 1892-1894).

BASTILLER (*bass*, et *ll* mll.) v. a. Munir d'une bastille : Bastiller *une ville*. (Vx.) *Bastillé*, ée part. pass. du v. Bastiller. ‖ Blas. Se dit du chef, de la bande, de la barre et de la fasce, quand ces pièces ont des créneaux à leur partie inférieure, c'est-à-dire du côté de la pointe de l'écu.

Bande bastillée.

BASTILLEUR (*bass*, et *ll* mll.) n. m. Gouverneur ou geôlier d'une prison d'État. (Peu usité.)

BASTILLON (*bass*, et *ll* mll.) n. m. Petite bastille. ‖ Ancienne orthographe du mot bastion.

BASTILLONNER (*bass*, et *ll* mll.) v. a. Munir de bastillons : Bastillonner *un ouvrage*.

BASTIN (*bass*) n. m. Cordage en sparterie, dans la marine du Levant.

BASTINE (*bass* — rad. *bast*, poun bât) n. f. Sorte de selle large et évasée, se rapprochant de la forme du bât.

BASTING (*stin*) n. m. Madrier plus épais qu'une planche et de largeur moindre que les madriers ordinaires. ‖ Syn. de bastaing. V. ce mot.

A, bastine.

BASTINGAGE (*bass* — de *bastinguer*) n. m. Garniture de caissons en bois ou en fer, de construction légère, placés au-dessus du plat-bord des navires de guerre ou autour des passerelles et destinés à recevoir les hamacs de l'équipage. Suivant leur poste, ils s'appellent : *bastingage de l'avant, bastingage de l'arrière, de dunette, de faux pont, du gaillard d'avant*, etc.

— Encycl. Les *bastingages* sont recouverts presque entièrement en tôle cintrée sur les bâtiments à bastingages en fer, et au moyen de toiles sur les autres. Ces toiles sont terminées par des têtières destinées à les renforcer, et elles portent deux sortes de hanets : les uns fixés sur le bord intérieur pour fermer les bastingages, les autres sur le bord en dehors servant à amarrer les toiles quand on les roule. Les bastingages servent aussi d'abri en temps de guerre, et on compte beaucoup sur les hamacs qu'ils renferment pour arrêter les balles ou les éclats d'obus. Les bâtiments de commerce n'ont pas de bastingages, l'équipage dormant dans des couchettes ou ramassant ses hamacs dans les caissons du faux pont.

A, bastingage.

BASTINGUE (*bass-tingh'* — ital. *bastinga*) n. f. Mar. Toile matelassée qu'on tendait autrefois au-dessus du bastingage pour abriter le pont et le masquer à l'ennemi. Sur beaucoup de navires, on a employé longtemps les toiles de bastingages pour le branle-bas de combat. Elles remplaçaient les bastingues et se raidissaient, au moyen de leurs hanets du bord intérieur, sur des filières placées à leur aplomb.

— Art. milit. Sorte de rempart mobile, dont les troupes se couvraient au moyen âge.

BASTINGUER (*bass-tin-ghé*) v. a. Munir de bastingues, ou de hamacs qui en tiennent lieu : Bastinguer *une frégate*. Se *bastinguer*, v. pr. Faire un bastingage pour se mettre à couvert.

BASTION (*bass* — ital. *bastione*) n. m. Ouvrage à revêtement, disposé sur les angles saillants d'une place fortifiée, et présentant deux faces et deux flancs. ‖ Par anal. : *Les* bastions *de la tyrannie*.

— Encycl. Le *bastion* peut être considéré comme le succédané des *tours* que, dans les anciennes fortifications, on élevait de distance en distance pour *flanquer* les parties rectilignes de muraille qui les séparaient, c'est-à-dire pour permettre de frapper, au moyen de projectiles lancés parallèlement à ces murailles, les assaillants arrivés tout près du pied de celles-ci pour que les défenseurs placés au sommet pussent encore les atteindre directement. Ces tours, d'abord demi-circulaires ou carrées, ne répondaient qu'imparfaitement à leur destination, parce que leur partie antérieure elle-même n'était pas flanquée et présentait un *secteur privé de feux*. On y remédia en donnant à cette partie antérieure la forme d'un *angle saillant*, d'où résulta le tracé pentagonal du bastion.

La transformation des tours en bastions ayant marché de pair avec les progrès de l'artillerie, qui conduisirent à *terrasser* fortement les murailles, en même temps qu'à diminuer leur hauteur apparente en les *couvrant* par des *contrescarpes* et des *glacis*, la *fortification bastionnée* prit un aspect très différent de celle qu'elle remplaçait. Elle fut d'ailleurs perfectionnée par des ingénieurs tels que Pagan (1645), et surtout Vauban (1633-1707), qui lui donna ses formes définitives, dont ses successeurs, Carmontaigne, etc., ne firent que perfectionner les détails.

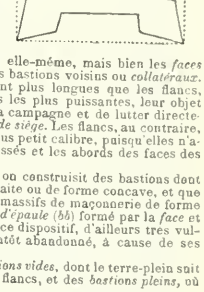

Les bastions, devenus les parties essentielles de la fortification, prirent une extension considérable relativement à la *courtine* (*aa*) qui les séparait ; les *flancs* (*ab*, *ab*) reçurent une direction calculée non plus de manière à flanquer cette courtine elle-même, mais bien les *faces* (*bc*, *bc*) du *saillant* (*cc*) des bastions voisins ou *collatéraux*.

Ces faces, généralement plus longues que les flancs, furent armées des pièces les plus puissantes, leur objet étant de battre au loin la campagne et de lutter directement contre les *batteries de siège*. Les flancs, au contraire, reçurent des pièces de plus petit calibre, puisqu'elles n'avaient qu'à battre les fossés et les abords des faces des bastions voisins.

A une certaine époque, on construisit des bastions dont les flancs étaient en retraite ou de forme concave, et que protégeaient des *orillons* massifs de maçonnerie de forme arrondie, élevés à *l'angle d'épaule* (*bb*) formé par la *face* et le *flanc* du bastion. Mais ce dispositif, d'ailleurs très vulnérable de loin, fut bientôt abandonné, à cause de ses inconvénients.

On a fait aussi des *bastions vides*, dont le terre-plein suit le tracé des faces et des flancs, et des *bastions pleins*, où ce terre-plein s'étend jusqu'à la *gorge* (*ae*, *ae*), ce qui facilite l'établissement éventuel d'un *retranchement intérieur*.

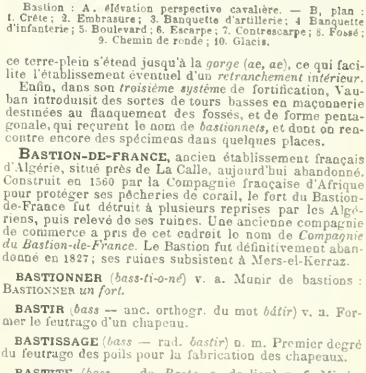

Bastion : A, élévation perspective cavalière. — B, plan : 1. Crête ; 2. Embrasure ; 3. Banquette d'artillerie ; 4 Banquette d'infanterie ; 5. Boulevard ; 6. Escarpe ; 7. Contrescarpe ; 8. Fossé ; 9. Chemin de ronde ; 10. Glacis.

Enfin, dans son *troisième système* de fortification, Vauban introduisit des sortes de tours basses en maçonnerie destinées au flanquement des fossés, et de forme pentagonale, qui reçurent le nom de *bastionnets*, et dont on rencontre encore des spécimens dans quelques places.

BASTION-DE-FRANCE, ancien établissement français d'Algérie, situé près de La Calle, aujourd'hui abandonné. Construit en 1560 par la Compagnie française d'Afrique pour protéger ses pêcheries de corail, le fort du Bastion-de-France fut détruit à plusieurs reprises par les Algériens, puis relevé de ses ruines. Une ancienne compagnie de commerce a pris de cet endroit le nom de *Compagnie du Bastion-de-France*. Le Bastion fut définitivement abandonné en 1827 ; ses ruines subsistent à Mers-el-Kerraz.

BASTIONNER (*bass-ti-o-né*) v. a. Munir de bastions : Bastionner *un fort*.

BASTIR (*bass* — anc. orthogr. du mot *bâtir*) v. n. Former le feutrage d'un chapeau.

BASTISSAGE (*bass* — rad. *bastir*) n. m. Premier degré du feutrage des poils pour la fabrication des chapeaux.

BASTITE (*bass* — de *Baste*, n. de lieu) n. f. Minér. Variété lamellaire de serpentine. Syn. de schillerspath.

— Encycl. La *bastite*, dont le poids spécifique est égal à 2,9 et la dureté à 4, dérive, par hydratation, de l'*enstatite* ou *protobastite*, ou de la *bronzite*. Les auteurs qui font de la bastite une espèce lui attribuent la formule $H^2M_3^{II}SiO^3+Aq$.

BASTNAÉSITE (*bass* — de *Bastnaès*, en Suède) n. f. Fluocarbonate hydraté naturel de cerium, lanthane et didyme.

D'argent à la bastogne de sable.

BASTOGNE (*bass*, et *gn* mll.) n. f. En T. de blas., Bande alésée en chef.

BASTOGNE, ville de Belgique (prov. de Luxembourg), chef-lieu d'arrondissement du même nom; 3.700 hab. Sur la Wilz, affl. de la Sûre. Tanneries, bas (bicoques); commerce de grains, bois et bétail. Jambons.

— Encycl. *Bastogne*, surnommée *Parvis en Ardennes*, est le *Balconacum* de la carte de Peutinger; Childebert, roi d'Austrasie, y tint ses assises en 585. Combat entre Charles Martel et Bulibert, comte de Loz, en 703.

Armes de Bastogne

BASTONITE *bass* — rad. *Bastogne*, n. de lieu) n. f. Variété de mica brun verdâtre, fusible, à axes optiques, que de l'apparent place dans le genre biotite. On l'a trouvé aux environs de Bastogne (Belgique).

BASTONNADE, *bass-to-nad'* — rad. *baston*, pour *bâton*) n. f. Volée de coups de bâton : *Donner, recevoir une* BASTONNADE.

— Particulièrem. Châtiment consistant en des coups de bâton : *Condamner à la* BASTONNADE. ‖ Dans les bagnes, Châtiment qui consistait à appliquer, sur les reins du coupable, des coups d'une corde goudronnée.

— Encycl. Dr. pén. La peine du bâton, ou *bastonnade*, a été usitée chez les peuples anciens. Elle était employée chez les Egyptiens, et, à Rome, la loi des Douze Tables punissait de la bastonnade le délit d'injures par écrit. Les esclaves romains étaient souvent flagellés. Les musulmans, les Hébreux, les Chinois ont constamment appliqué cette peine. Dans l'ancienne France, les verges et le fouet ont été plus usités que la bastonnade. Sous Louis XVI, Saint-Germain, ministre de la guerre, avait ordonné de frapper à coups de plat de sabre les soldats indisciplinés. La bastonnade a été encore usitée dans les bagnes, et, dans les temps modernes, on la retrouve employée en Angleterre et en Russie.

BASTOSE (*bass* — de l'allem. *bast*, écorce, liber) n. f. Nom donné à la cellulose du jute.

BASTRINGUE (*bass-tringh'*) n. m. Pop. Bal de guinguette ou de cabaret : BASTRINGUES *situés près des barrières*.

— Argot. Dans les bagnes, Etui dans lequel les forçats mettent toutes sortes d'instruments : scies, lues, etc.

— Chim. Appareil dans lequel on prépare le sulfate de soude.

— Jeu. Sorte de billard anglais, avec lequel on emploie qu'une bille pour abattre les quilles.

— Techn. Outil à forer de petits trous. ‖ Sorte d'établi dont se servent les tonneliers pour ajuster les fonds des tonneaux.

Bastringue.

BASTUDE (*bass*) n. f. Filet formant nappe simple, employé sur les étangs salés des côtes de la Méditerranée. ‖ On dit aussi BATTUDE.

BASTULES ou **BASTETANS**, ou **BASTITANS**. Antiq. Peuplade d'Espagne, sur le détroit de Gibraltar, avec les villes phéniciennes de *Carteio*, où fut fondée la première colonie latine hors de l'Italie, et *Calpa*, forteresse sur le rocher de Gibraltar. — *Un* BASTULE (ou BASTETAN, ou BASTITAN).

BAS-VENTRE *bâ*) n. m. Partie inférieure du ventre, depuis le nombril : *Douleur dans le* BAS-VENTRE. ‖ Pl. *Des* BAS-VENTRES.

BAS-VOLER (*bâ*) n. m. Vol peu élevé de certains oiseaux comme les perdrix, les cailles : *Oiseaux de* BAS-VOLER.

BAT (*bat'*) n. m. Au jeu du cricket, Sorte de raquette avec manche, qui sert à recevoir la balle.

Bat de cricket.

BAT *bat'*) n. m. En T. de pêch., Le *bat d'un poisson* est sa longueur mesurée depuis la queue jusqu'au bout du museau.

BÂT (*bâ* — anc. franç. *bast*, bas lat. *bastum*, même sens ; même radic. que le gr. *bastazein*, porter un fardeau) n. m. Selle grossière de forme et de travail, qu'on ne met guère que sur les bêtes de charge : *Porter un* BÂT. *Etre blessé par le* BÂT. ‖ Selle employée pour transporter à dos de mulet le matériel de l'artillerie de montagne, ou encore les cacolets pour blessés du train des équipages, etc. (On distingue, suivant leur destination, des bats *de pierre, d'affût, de caisses à munitions*, etc.) ‖ *Cheval de bât*, Cheval fort, mais peu fin, et propre à porter les fardeaux, et, par compar., Personne sur qui l'on se décharge de ce qu'il y a de plus pénible.

Mulet chargé du bât

— Fig. *Porter le bât*, Etre dans la servitude, être soumis à des exigences pénibles. ‖ *Porter son bât*, Avoir sa part de peines, de fatigues.

— Loc. prov. *Savoir, sentir où blesse le bât*, Connaître les inconvénients de la situation, les causes secrètes de la souffrance, du chagrin. ‖ *Rembourré comme le bât d'un mulet*, Excessivement vêtu et bouffonne. (*Qui ne veut bât, Dieu lui donne selle*. Les personnes trop difficiles et qui ne se contentent pas de ce qu'elles ont s'exposent à avoir pis.

— Zool. Syn. de CHTIBLET.

— Encycl. En sellerie, on nomme *bât* l'harnais d'une bête de somme. Le bât se compose de diverses parties et accessoires, dont l'ensemble constitue l'appareil. En premier lieu vient le *fût* ou *arçon*, qu'une sangle de cuir assujettit sur le dos de l'animal. Une *croupière* et un *fessier* s'opposent à ce que le fût glisse en avant; un *poitrail* l'empêche de reculer vers la croupe. Des *crochets, arrans* et *bachons*, complètent le bât. — Dans la vie ancienne, à la guerre comme en voyage, on se servait beaucoup de bêtes de somme, chevaux de bât ou sommiers, qui portaient tout le matériel de cuisine, de campement, etc. Les bâts pouvaient servir de selle pour un valet ou une servante, et représentaient en même temps de véritables cantines, avec récipients de cuisine, sacoches, boîtes, bouteilles et flacons. Ces bâts, ainsi aménagés, étaient nommés « bâts de vaisselle »; ils furent d'un usage courant aux XVe et XVIe siècles.

Bât (XVe siècle)

BATA n. m. Nom vulgaire du bananier.

BATAAN, prov. de l'île Luçon (Philippines [Océanie espagnole]); 50.000 hab. env. Ch.-l. *Orani*. Cette province est aussi appelée *La Rinconada*, « parce qu'elle occupe le *rincon*, le recoin entre la baie de Manille et la mer libre ». (Rousselet.)

BATABANO, ville et port des Antilles espagnoles (Cuba); 8.000 hab. C'est une sorte d'annexe du havre de La Havane.

BAT-A-BOURRE (de *battre*, et *bourre*) n. m. Instrument avec lequel les bourreliers battent la bourre, pour la diviser et la rendre légère. ‖ Pl. *Des* BAT-À-BOURRE.

BATAC ou **BATAG**, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines [île Luçon]); 16.840 hab.

BATACCHI (Domenico), conteur italien, né à Livourne en 1749, mort en 1802. Son œuvre principale est un recueil de contes en vers : *Raccolta di Novelle*.

L'auteur, dans les dédicaces à des personnages imaginaires qui précèdent chaque nouvelle, prend tantôt le nom de PÈRE ATANASIO DE VERROCHIO, gardien du couvent des Pères mineurs de l'Observance, à ***, tantôt celui de PÈRE AGAPITO DA FICHETO. Batacchi est, en outre, l'auteur de *la Rete di Vulcano*, poème héroï-comique (1797), et du *Zibaldone*, poème burlesque en douze chants (1798). Il se montre un conteur jovial, plein de naturel et d'esprit, mais fort licencieux.

BATACLAN (onomatopée qui peint le bruit des objets qu'on déplace pour déménager) n. m. Mot populaire dont on se sert pour exprimer un attirail considérable dont on veut se dispenser d'énumérer les objets : *On voit des pleutres entasser des millions, avoir des caleches, des femmes en falbalas, des cochers à perruque et tout le* BATACLAN.

BA-TA-CLAN, café-concert de Paris. V. CAFÉ-CONCERT.

BATADOIR n. m. Banc ou baquet de lavandière qui sert à laver le linge dans une eau courante. ‖ Banc sur lequel on lave les flotres (v. ce mot) dans une papeterie.

BATADOUR (rad. *battre*) n. m. Jeux. Au revertier, Dames qui, s'ajoutant à des dames déjà accouplées sur une flèche, peuvent battre celles de l'adversaire, sans qu'on soit obligé de se découvrir soi-même.

BATAIL (*tay'* — du bas lat. *batallum*, battant) n. m. Battant d'une cloche. (N'est plus employé qu'en blason, pour designer un battant d'un émail différent de celui de la cloche.)

BATAILLARD (*tall* [*ll* mll.]), **ARDE** adj. Se dit de celui, de celle qui bataille : *Soldats vaillants et* BATAILLARDS.

BATAILLARD (Paul-Théodore), littérateur français, né à Paris en 1816, mort en 1894. Il devint archiviste de la faculté de médecine de Paris, et prit un rang distingué parmi les érudits qui ont étudié la question des migrations et des mœurs des Bohémiens. En outre de nombreux écrits sur les Bohémiens et les Tsiganes, il a donné comme ouvrages : *l'Œuvre philosophique et sociale de M. Edgar Quinet* (1846); *les Anciens Métallurgies en Grèce* (1880).

BATAILLE (*tall'* [*ll* mll.] — rad. *battre*) n. f. Combat livré entre deux armées : *Gagner, perdre une* BATAILLE.

— Par anal. Combat quelconque, ou même Discussion animée, querelle : BATAILLE *de gamins, d'ivrognes*.

— Autref., Ligne, rang de troupes : *Villehardouin désigne, sous le nom de « première », de « deuxième »* BATAILLE, *une première, une deuxième ligne*. (Bardin.) ‖ Corps de troupes qu'on appelait aussi Gendarmerie : *La* BATAILLE *de France était la plus estimée*.

— Fig. Difficultés à vaincre, combats à livrer : *La* BATAILLE *de la vie*.

— *Plan de bataille*, Ensemble des dispositions stratégiques prises par un général en chef pour livrer avec succès une bataille. ‖ Par ext., Combinaisons adoptées pour faire réussir une entreprise quelconque.

— *Front de bataille*, Développement de la partie de l'armée qui fait face à l'ennemi. ‖ *Ordre de bataille*, ou simplement *Bataille*, Disposition donnée aux troupes sur le terrain, en vue d'une bataille prochaine : *Soldats rangés en* ORDRE DE BATAILLE. *Armée en* BATAILLE.

— *En bataille*, Signif. au prop. En ordre déployé, et non point en colonne ou par flanc. ‖ Fig., En présence, dans la discussion : *Plus on met en* BATAILLE *de raisons pour et de raisons contre, moins le jugement est sain*. (Balz.) ‖ Pop., En parlant d'un chapeau à cornes : *Mettre son chapeau en* BATAILLE, Mettre les deux cornes parallèlement à la ligne des yeux.

— *Corps de bataille*, Partie principale d'une armée disposée en ordre de bataille; centre, par opposition aux ailes. ‖ *Sergent* ou *Maréchal de bataille*, Officier autrefois chargé de ranger les troupes en bataille.

— *Champ de bataille*, Terrain sur lequel deux armées se livrent un combat : *Parcourir le* CHAMP DE BATAILLE. ‖ Fig. *Au* XVIIe *siècle, les affaires font silence, pour laisser libre le* CHAMP DE BATAILLE *aux idées*. (Chateaubr.) ‖ Au pr. et au fig. : *Etre maître du* CHAMP DE BATAILLE, Avoir le dessus, par la retraite de son adversaire. ‖ *Abandonner le* CHAMP DE BATAILLE, Se retirer de la lutte, de la discussion.

— *Cheval de bataille*, Cheval qu'on monte les jours de combat : *C'est à l'église de Saint-Martin que Clovis donna son* CHEVAL DE BATAILLE. (Chapus.) ‖ Fig. Sujet favori : argument qu'on répète sans cesse : *Chaque parti a son* CHEVAL DE BATAILLE.

— *Bataille rangée*, Combat où les armées ennemies se font face et sont rangées en lignes, par opposition à un combat de tirailleurs, où les combattants sont éparpillés.

— Féod. *Bataille royale*, Bataille à laquelle le roi prenait part. ‖ *Loi de bataille*, Loi sur le duel judiciaire.

— *Bataille jurée*. On appelait ainsi l'une des phases de la procédure du duel judiciaire. Les parties ayant été mises en présence, elles affirmaient l'une et l'autre leurs dires par serment sur l'Evangile, puis prêtaient un second serment, celui de n'user d'aucun sortilège; après avoir fait crier trois bans, le seigneur ordonnait le combat. Il y avait alors *bataille jurée*.

— Jeu. Le *jeu de la bataille* se joue à deux, avec un jeu de trente-deux ou de cinquante-deux cartes. L'un des joueurs distribue les cartes une à une, jusqu'à la dernière. Chacun ramasse son paquet, sans le déranger ni le regarder. Le second joueur tire alors la carte de dessus et la retourne sur la table. L'autre en fait autant, et celui dont la carte est la plus forte fait une levée, ramasse les deux cartes et les met sous son paquet, puis il continue comme au début. Si les joueurs retournent deux cartes de la même valeur, quelle que soit la couleur, il y a *bataille*. Ils laissent les cartes et en tirent chacun une seconde; celui dont la nouvelle carte est la plus forte prend le tout. La partie se termine lorsque l'un des joueurs a pris toutes les cartes de l'autre. L'as est la plus forte carte; puis le roi, la dame, etc. C'est le jeu de cartes le plus facile.

— Mar. *Bataille navale*, Combat de deux escadres ou de deux flottes : BATAILLE *d'Aboukir, de Trafalgar*. ‖ Les luttes de navires isolés ou l'attaque d'un port, d'une passe, défendus par des batteries, s'appellent « combat » : COMBAT *de la* Surveillante *et du* Québec. ‖ *Ligne de bataille*, Ordre choisi par les escadres pour attaquer l'ennemi ou recevoir son choc. Autrefois, la ligne de bataille était la ligne de file tribord ou bâbord. On dit maintenant *formation de combat* pour les manœuvres tactiques de la bataille navale. ‖ *Pousser une vergue en bataille*, Manœuvre qui consiste à disposer soit un fort espar, dans le plan longitudinal au-dessus du beaupré, pour démâter ce mât sans se servir d'une machine à mâter. C'est ainsi que les galères plaçaient leurs antennes au moment du combat.

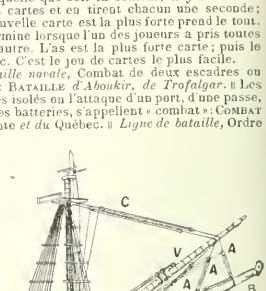

Vergue en bataille : V, vergue de misaine; B, beaupré; C, caliornes; A, apparaux de manœuvre.

— Métall. Maçonnerie en forme de parapet couronnant le *gueulard* dans un haut fourneau.

— Mus. Composition musicale dans laquelle on se propose de rendre le choc des armées et les divers bruits qui accompagnent une action générale.

— Peint. Représentation d'une bataille ou d'un combat : *Les* BATAILLES *de Jules Romain, de Van der Meulen, d'Horace Vernet. Les* BATAILLES *d'Alexandre, par Lebrun, sont considérées comme de véritables chefs-d'œuvre*.

— Encycl. Le mot *bataille* fut employé à l'origine pour désigner un corps de troupes. Au moyen âge on donnait le nom de bataille aux différentes portions d'une armée disposée pour combattre. Et ce mot, pris dans ce sens, avait pour diminutif celui de *bataillon*, qui a fini par le remplacer.

Aujourd'hui, l'on n'entend plus par « bataille » qu'un *engagement* entre deux armées, deux escadres, deux flottes ou deux forces militaires assez considérables pour que le résultat puisse en être considéré comme décisif. L'engagement de moindre importance reçoit le nom de *combat*.

Les batailles peuvent être livrées dans des conditions bien diverses, suivant qu'on les *offre*, qu'on les *accepte* ou qu'on les *subit*, c'est-à-dire suivant qu'on attaque ou qu'on est attaqué. D'où les batailles *offensives* et *défensives*.

C'est par l'étude de la *stratégie* et de la *tactique* qu'on peut apprendre à livrer et à conduire les batailles conformément aux principes de la guerre. Et c'est à une connaissance approfondie de ces sciences que les plus grands capitaines sont redevables, pour une grande part, de leurs succès.

Pourtant, on doit dire que l'*art* de gagner les batailles ne s'enseigne pas. V. STRATÉGIE, TACTIQUE.

— SYN. **Bataille, action, combat.** V. ACTION.

Bataille d'Hermann (LA), par Klopstock (1769). Un des trois poèmes dramatiques consacrés par l'auteur de *la Messiade* à la gloire d'Arminius; les deux autres sont : *Hermann et les princes* (1784) et *la Mort d'Hermann* (1787). Klopstock leur a donné le nom de *bardits*, voulant indiquer par cette dénomination qu'il a cherché à y reproduire la manière des anciens bardes. Dans le premier, il peint la défaite de Varus dans la forêt de Teutoburg; dans le deuxième, il célèbre l'assaut que les Germains donnèrent au camp des Romains commandés par Cæcina; dans le troisième, enfin, il chante la mort d'Hermann, assassiné par les princes de la Germanie jaloux de son pouvoir et de sa gloire. Ces trois compositions, écrites en prose poétique extrêmelée de chants lyriques, ont une réelle grandeur.

Le même sujet, qui est en Allemagne un sujet national, a été traité sous le même titre, *Bataille d'Hermann*, par Henri de Kleist, qui en a fait un grand drame héroïque, et surtout patriotique, destiné à soulever l'Allemagne contre Napoléon (1808); puis par Grabbe, dont le drame (1829) est animé également d'un grand souffle.

Bataille d'Hastings, poème lyrique anglais en deux chants, par Chatterton (1758). Ce poème, que Chatterton publia sous le pseudonyme de MOINE ROWLEY, est écrit en anglais du XVe siècle, et témoigne d'une érudition prodigieuse chez un poète de seize ans, qui devait joindre à des lectures françaises une profonde connaissance des traditions saxonnes.

Certains morceaux, le début entre autres, rappellent l'énergie des anciens bardes bretons. Une traduction française en a paru en 1840; mais c'est surtout Alfred de Vigny qui a fait connaître Chatterton et son poème.

Bataille de Dorking (LA), bataille imaginaire qui aurait été livrée sous les murs de Londres, en 1871, et par laquelle un humoriste, le général Chesney, a essayé de préciser le danger que fait courir à l'Angleterre l'unifica-

tion de l'Allemagne. (Profitant de ce que des révoltes locales ou coloniales paralysent les forces militaires de la Grande-Bretagne, l'Allemagne s'annexe la Hollande et le Danemark. L'Angleterre rallie une partie de ses vaisseaux, épars sur toutes les mers du globe, lève des recrues, augmente ses milices ; mais sa flotte, amoindrie, est détruite par des torpilleurs, et l'armée, bien inférieure à l'armée allemande, battue à Dorking, Londres tombe au pouvoir du vainqueur, qui exige une rançon enorme.) Cette fantaisie eut un succès prodigieux.

Bataille de dames ou *un Duel en Amour*, comédie en trois actes, en prose, de Scribe et Legouvé. (Théâtre de la République, 17 mars 1851.) La scène se passe sous la Restauration. Deux jeunes femmes, l'une de vingt ans, l'autre de trente, veulent sauver un officier compromis dans une conspiration. Leur rivalité entre elles et leurs combinaisons contre le préfet Montrichard, qui cherche activement l'officier et arrête à sa place un autre amoureux, ferment la trame de cette comédie, dans les complications de laquelle Scribe a mis toute son habileté scénique, et Legouvé beaucoup de son esprit.

Bataille (LA), journal quotidien qui parut à Paris, sous la direction de Lissagaray, de mai 1882 à février 1886, puis reparut, après une interruption, jusqu'au 23 avril 1892, et fusionna alors avec *la Marseillaise*. Cet organe révolutionnaire se distingua des feuilles du même genre par le ton, relativement courtois, de ses polémiques, et par la large part qu'il fit à la critique littéraire.

Batailles (PEINTRES ET SCULPTEURS DE). Dans l'antiquité, la bataille est surtout un sujet de bas-relief. En Égypte et en Assyrie, les lois de la perspective, mal connues, donnent des plans étagés et des scènes confuses. En Grèce, au contraire, tout se borne à un défilé de groupes. Ce sont, le plus souvent, des combats corps à corps ; parfois, des scènes bien réglées, logées dans un fronton. La violence de l'action augmente à mesure qu'on avance dans la période hellénique. Les sujets sont généralement empruntés aux légendes locales et à la mythologie. Les types de cet art sont au Parthénon, à Égine, à Phigalie, à Olympie, à Pergame.

Une belle mosaïque du musée de Naples (*Bataille d'Arbelles*) montre peut-être la copie d'une œuvre de la grande peinture grecque, remarquable par la science scénique. Les sculptures de la colonne Trajane et des arcs de triomphe élevés sous l'empire accusent une dégénerescence de l'art sculptural, et la confusion de la peinture avec la sculpture. Mais tout y est exact et documentaire.

Le moyen âge a vu surtout dans la bataille une suite de duels simultanés. Ce n'est pas l'ensemble que peignent les miniaturistes ; c'est l'épisode, qu'ils savent d'ailleurs rendre attachant (*Hortus deliciarum*; les manuscrits de Joinville et de Froissart).

La première Renaissance célèbre plutôt la paix que la guerre. Au XVIe siècle seulement, à la faveur des chevauchées recommençantes, les batailles sont traitées dans de grandes scènes décoratives, où l'on cherche les effets héroïques et dramatiques, avec une intention symbolique évidente. Telles sont, au Vatican, la *Bataille d'Ostie* (Raphael) et la *Victoire de Constantin sur Maxence* (Raphaël et Jules Romain). Cette gravité va peu froide n'est pas imitée par les Vénitiens, hardis coloristes, d'une verve chaude et pittoresque (Tintoret, *Bataille de Lépante*, *Prise de Lara*; Véronèse, *Prise de Smyrne*; Palma le Vieux, François Bassan). — Encore engagés dans les procédés de la gravure ou de la miniature, les maîtres allemands commencent à peindre les batailles. Leur point de départ est marqué par la *Bataille d'Arbelles*, d'Altdorfer (Munich), représentée avec les piques et les costumes de l'époque de Maximilien Ier. Albert Dürer, dans ses dessins, allait élargir cette manière petite et sèche. — Les Flamands furent médiocrement guerriers en peinture jusqu'au XVIIe siècle, avec Rubens. Mais des morceaux tels que son *Combat des Amazones* sont des débauches de couleur et de chair en mouvement, plutôt que de vraies batailles. A cette peinture toute poétique s'oppose la *Reddition de Bréda*, de Velasquez, qui représente le style historique.

A partir du XVIIe siècle, la bataille est un « genre » qui a ses lois, et que chaque nation traite à sa guise (Bamboche, Tempesta, Salvator Rosa, Wouwermann, Van de Velde).

En France, les artistes représentent beaucoup de batailles dès le XVIIe siècle (parce que les premiers Bourbons sont très belliqueux et très glorieux), d'abord par la gravure, sous Henri IV et Louis XIII (Callot), puis par la peinture et dans des cadres de plus en plus vastes, depuis les *tableaux-plans* du château de Richelieu (musée de Versailles), jusqu'aux vastes décorations de Van der Meulen et de Lebrun. Le caractère de cette peinture est à la fois statistique, officiel et allégorique. Le genre de Van der Meulen, qui marie un paysage à l'action ou à la procession militaire, offre un mélange unique. Celui de Lebrun, avec les tapisseries des Gobelins, les plafonds de Versailles et les *Batailles d'Alexandre*, appartient plus à la courtisanerie qu'à l'histoire. Ces deux artistes sont médiocrement continués : l'un par Martin l'aîné, l'autre par les Parrocel. La peinture de batailles, sous Louis XV, aura moins d'occasions de se produire. Le genre ne continue pas moins à vivre avec Casanova, Lutherburg.

Pour réveiller cette peinture, il faut la Révolution. David peint Bonaparte au Saint-Bernard, Carle Vernet saisit la note pittoresque, Gros la note héroïque (*Eylau*, *Aboukir*). Cette fois, la peinture de « la bataille » est trouvée, avec le champ immense où évoluent les armées, et l'action centrale, le geste décisif, le groupe, qui en résument l'esprit. Elle devient une chose proprement française : Delacroix y fait frissonner l'émotion romantique (*Entrée des croisés à Constantinople*; *Taillebourg*) ; Vernet peint à la toise le troupier d'Afrique (*Constantine*, la *Smala*, etc.), tandis que le grand Raffet et l'amusant Charlet font revivre la légende napoléonienne par la vignette lithographique. A leur suite, il faut nommer une foule d'artistes : Roqueplan, Alaux, Bouchot, Bellangé, Lami, Deveria, Philippoteaux, Doré, Barrias, A. Dumaresq, Gigoux, Couder, Pils, Yvon, Meissonier, etc.

La guerre de 1870 a fourni des thèmes nouveaux, autrement poignants, à la peinture comme à la sculpture monumentale et décorative. En même temps, le *panorama militaire*, chose nouvelle, a permis de multiplier et d'agrandir les sujets. Parmi les maîtres de cet art tout récent, figurent Alph. de Neuville, Detaille, Poilpot, A. Morot, etc.

BATAILLÉE (*ta-llé* [*ll* mll.] — rad. *batail*) adj. f. Se dit, en blason, d'une cloche munie d'un *batail* ou battant d'un émail différent : *Cloche d'or* BATAILLÉE *de sable*.

Cloche bataillée de sable.

BATAILLER (*ta-llé* [*ll* mll.]) v. n. Livrer une bataille, soutenir un combat : *Les gens d'armes* BATAILLERONT, *et Dieu donnera la victoire*. (Jeanne d'Arc.) ‖ Être en guerre, lutter : *Les Gaulois* BATAILLAIENT *toujours*.

— Par ext. Se battre : *Ferrailler qui aime* BATAILLER.

— Fig. Se disputer, se quereller, contester : *Les anciens philosophes* BATAILLAIENT *sans cesse*.

— Eu T. de mar., Lutter contre le vent ou le courant.

BATAILLEUR, EUSE (*ta-lleur, euz'* [*ll* mll.] — n. Personne qui aime à batailler, dans tous les sens de ce mot.

— adj. : *Caractère* BATAILLEUR. *Humeur* BATAILLEUSE.

BATAILLIÈRE (*ta-llèr'* [*ll* mll.] — rad. *batail*) n. f. Cordelette avec laquelle on manœuvre le traquet d'un moulin, c'est-à-dire la tringle de bois qui, située dans l'axe de la tremie, fait tomber le grain dans l'œillard de la meule.

BATAILLON (*ta-lion* [*ll* mll.] — rad. *bataille*) n. m. Corps de troupes d'infanterie, formant ordinairement une division du régiment, et subdivisé lui-même en plusieurs compagnies : *Un* BATAILLON *de zouaves, de chasseurs à pied*.

— Par ext. Troupe de soldats, armée : *Les armées marchent aujourd'hui par gros* BATAILLONS. ‖ Troupe nombreuse d'hommes ou d'animaux : *Un chef d'école traîne à sa suite tout un* BATAILLON *de disciples et de travailleurs*.

— *Bataillon de guerre*, Bataillon supplémentaire que l'on ajoute à un régiment, en temps de guerre. ‖ *Bataillon carré*, Bataillon formé en carré, avec quatre fronts, pour résister de tous côtés lorsqu'il est enveloppé. ‖ *Chef de bataillon*, Officier qui commande un bataillon, et à qui on donne aussi le nom de *commandant*. ‖ *École de bataillon*, Théorie dont la connaissance est nécessaire pour la manœuvre d'un bataillon.

— *Bataillons scolaires*, Constitués un moment pour donner une certaine instruction militaire aux élèves des écoles primaires, et qui n'ont eu qu'une courte existence. Créés en 1881, ils ont été l'objet de nombreuses critiques, qui ont amené leur suppression en 1892.

— Hist. *Bataillon sacré*. Dans les armées thébaines, Troupe dont tous les membres, intimement unis, étaient disposés à mourir l'un pour l'autre. ‖ *Bataillons de la salade*, Nom que l'on donnait, sous Louis XIV, à des troupes qui portaient encore le casque appelé *salade*.

— Mar. Nom donné aux compagnies de marins fusiliers brevetés fusiliers, indispensables dans les escadres pour la direction de l'instruction du fusil, les opérations à terre et le commandement des pièces de petit calibre à tir rapide.

— ENCYCL. On appela d'abord *bataillon* un corps de troupes d'un effectif de 600 à 1.000 hommes et qui était considéré comme l'unité tactique de l'infanterie. Le bataillon, formé d'un certain nombre de *compagnies*, en comprenait, au temps de Turenne, jusqu'à 17, de 53 hommes chacune, dont 3 officiers. Ce nombre n'a cessé ensuite de diminuer, l'effectif de la compagnie et son importance grandissant en même temps. Depuis la fin du XVIIIe siècle, les bataillons français sont restés à 8 compagnies jusque vers 1857, époque où ils furent réduits à 6. Lors de la réorganisation de 1872, on les ramena à 4, et la compagnie devint l'unité tactique de l'infanterie.

APPELS DES BATAILLONS

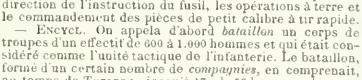

1er bat. 2e bat. 3e bat. 4e bat.

Depuis, les bataillons de chasseurs à pied ont été reportés à 6 compagnies, composition appliquée d'abord aux bataillons affectés à la défense des Alpes et motivée par le rôle spécial qui leur est attribué. — Les bataillons d'artillerie à pied, créés en 1883, sont également à 6 batteries. Les bataillons du génie sont à 4 compagnies.

A l'étranger, les bataillons d'infanterie sont à peu près partout à 4 compagnies.

L'effectif de guerre de la compagnie étant fixé à 250 hommes, le bataillon d'infanterie s'élèvera à 1.000 hommes sur le pied de guerre.

Les bataillons sont habituellement groupés, par 3 ou par 4, en régiments. Il existe cependant des bataillons *formant corps*, tels que ceux d'artillerie à pied et ceux de chasseurs. Ces derniers peuvent être commandés par des lieutenants-colonels. Les autres le sont toujours par un *chef de bataillon*, ou *chef d'escadron* dans l'artillerie à pied.

Il faut citer encore, comme bataillons formant corps, ceux *d'infanterie légère d'Afrique*, dont le nombre des compagnies varie en raison de leur recrutement spécial.

Bataillon carré en 1815 (LE), tableau de Protais (musée du Luxembourg). Ce peintre, ancien officier, montre un grand savoir technique, mais le dissimule toujours

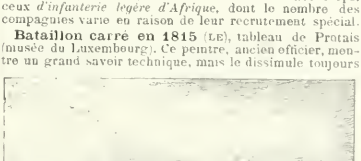

Le bataillon carré, d'après Protais.

derrière la conception poétique de l'ensemble. Le *Bataillon carré* (à Waterloo) nous montre les défenseurs de la patrie couchés par terre. La lune éclaire de ses pâles rayons tous ces braves, tombés en défendant leur pays. Une impression triste et patriotique se dégage de ce tableau.

BATAK, ville de la Roumélie orientale (Turquie d'Europe), sur un torrent du bassin de la Maritza ; 1.955 hab.

BATAKS. Ethnol. V. BATTAS.

BATALA, ville de l'Inde anglaise (Pendjab) (prov. de Lahore), 27.000 hab. Fabrication de coton, de soie, d'articles de cuir et d'ustensiles de métal.

BATALHA, bourg du Portugal (prov. d'Estrémadure), sur le Lena, affluent du fleuve côtier la Lis ; 3.600 hab. Exploitation de sources salées. Beau couvent de dominicains fondé par le roi Jean Ier, et destiné à la sépulture des rois de Portugal, vrai chef-d'œuvre de l'art gothique. Batalha est le ch. l. d'un concelho peuplé de 6.180 hab.

BATALPACHINSK (anc. *Batalpachinskaia*), ville de la Russie d'Europe (Circaucasie, terr. du Kouban) sur le Kouban ; 6.100 hab. Sericin, commerce de céréales et de bétail. Ville fondée en 1803, ch.-l. d'un cercle peuplé de 188.500 hab.

BATAN n. m. Nom vulgaire, dans l'Inde du *durio zibethinus*.

BATAN, île de l'Océanie espagnole (Philippines), la principale des *îles Batanes*. Mines de houille.

BATAN, ville et port de l'Océanie espagnole (Philippines) (île de Panay) ; 10.000 hab.

BATANA, ville de l'Inde anglaise (Pendjab) sur la branche de *Batana* du canal Ouest-Djemna ; 7.650 hab.

BATANÉE ou **BASAN**, petite contrée de l'anc. Palestine, à l'E. du Jourdain, comprise dans la demi-tribu de Manassé.

BATANGA, pays de l'Afrique occidentale (colonie allemande du Cameroun), peuplé de 66.000 hab. Ce pays a été cédé par la France à l'Allemagne, en 1885.

BATANGAS, ville de l'Océanie espagn. (Philippines (île Luçon)), ch.-l. de la prov. de son nom, sur le *golfe de Batangas* ; 35.600 hab. — La prov. du même nom, couverte de montagnes, possède une population de 350.000 hab.

BATANGME n. m. Sorte de toile du Levant.

BATANOUN, village de l'Égypte (Basse-Égypte, prov. de Menoufieh) ; 8.700 hab.

BATARA n. m. Nom vulgaire des oiseaux du genre *thamnophile*. V. ce mot.

BÂTARD (*tar*), **ARDE** [ce mot, qui primitivem. s'écrivait *bastard*, comme le prouve la présence de l'accent circonflexe, est formé du radical *bas*, joint au mot, également celtique, *tarz* (extraction) adj. Qui est né de parents non mariés l'un à l'autre : *Enfant* BÂTARD. *Fille* BÂTARDE.

— Dégénéré ou altéré : *Race* BÂTARDE. ‖ Tenant de deux espèces contraires ou opposées. Sens du prop. et au fig. : *Chien* BÂTARD *de dogue et de mâtin*. *Les* Martyrs *de Chateaubriand appartiennent au genre* BÂTARD *du poème en prose*. ‖ *Porte bâtarde*, Porte intermédiaire entre la porte cochère et la petite porte. ‖ *Sucre bâtard*, ou substantiv. *Bâtard*, Sucre dont le sirop a été fourni par des résidus du raffinage. ‖ *Pâte bâtarde*, Pâte de boulangerie entre dure et molle.

— Fig. Se dit d'une œuvre non produite par la personne à qui on l'attribue ; fausse imitation d'un autre objet.

— Archéol. *Épée bâtarde*, Sorte d'épée à deux tranchants, à pointe retaillée en ogive, et propre, par conséquent, à tenir des coups d'estoc et de taille. On la nomme « bâtarde » parce qu'elle peut se manier, à volonté, avec une ou deux mains. Il n'y a pas de différence fondamentale entre le demi-espadon et l'épée bâtarde. (V. ÉPÉE, ESPADON, ESTRAMAÇON.) ‖ On entendait jadis, en artillerie, sous le nom de BÂTARDES, diverses pièces de canon de calibres très différents.

Épée bâtarde (XVIe siècle).

— Anc. cout. *Bâtard de Caux*. Cadet sans fortune, parce que, dans la coutume de Normandie, les cadets du pays de Caux n'entraient point en partage avec leurs aînés.

— Calligr. *Écriture bâtarde*. V. BÂTARDE.

— Econ. agric. *Vache bâtarde*, Vache dont le lait diminue à une seconde portée. ‖ *Laine bâtarde*, Laine de seconde tonte.

— Hortic. *Plante bâtarde*, Plante sauvage ou non greffée : *De la laitue* BÂTARDE. *Un rosier* BÂTARD. ‖ Plante qui porte le nom d'un genre auquel elle n'appartient pas.

— Mar. Tout à fait semblable de dimensions et de formes : *Deux canots* BÂTARDS. ‖ *Pièces bâtardes*, Nom donné à deux canons montés tribord et bâbord du coursier. On dit aussi substantiv. : *Les* BÂTARDES. ‖ *Hunier, Canot bâtard*, Hunier, Canot de grandeur moyenne, qui peuvent remplacer, au besoin, le grand ou le petit hunier, le grand ou le petit canot. ‖ *Voile bâtarde*. Sur les galères, Grande voile ne s'employant que par un temps presque calme. ‖ *Marée bâtarde*, Fausse marée, petite marée, marée des quadratures, par opposition aux grandes marées des syzygies.

— Mus. *Mode bâtard*, Nom donné, dans le plain-chant, aux modes hypoéolien et hyperphrygien, qu'on avait rejetés des modes authentiques et plagaux.

— Pathol. Qui ressemble à une maladie, sans en avoir tous les caractères essentiels : *Une pleurésie* BÂTARDE.

— Pêch. Nom donné à une espèce de vers rouges que l'on recueille au milieu des rochers que la mer découvre. (Ces vers servent d'appâts pour les lignes.) ‖ Nom par lequel les pêcheurs désignent le poisson appelé *rouget*.

— Substantiv. Personne née de parents non mariés ensemble : *Un* BÂTARD, *une* BÂTARDE.

— *Bâtard adulterin*, Bâtard dont l'un des parents au moins est marié, ce qui fait que sa naissance provient d'un adultère. ‖ *Bâtard simple*, Celui qui est né de deux personnes libres des liens du mariage.

— PROV. : **L'hiver n'est pas bâtard ; s'il ne vient tôt, il vient tard**, Tôt ou tard, il fait toujours froid en hiver.

— ENCYCL. Anc. dr. franç. On appelait *bâtard* l'enfant né hors mariage. En droit romain, les bâtards ne succédaient pas à leur père ; mais, lorsqu'on donna à l'enfant légitime un droit de succession sur les biens de sa mère, l'enfant naturel eut le même droit. V. ENFANT NATUREL. Tandis que le droit romain était favorable à l'égard de l'enfant naturel, en droit germanique, au contraire, une union formée entre personnes de même condition sociale pouvait, seule, donner la légitimité aux enfants. A l'avènement du droit féodal, comme sous les lois barbares, le fruit d'une union inégale était privé de liberté, soumis à la puissance seigneuriale la plus complète, assujetti au formariage, au chevage, à la mainmorte. Entre les XIIIe et XVe siècles, les bâtards cessèrent d'être serfs, de la même façon que les aubains, notamment en profitant des privilèges des terres de franchise, ou en faisant aveu au roi.

Devenu libre, le bâtard fut exempt du formariage et du chevage; mais, comme anciennement, il n'avait pas de famille. Personne ne pouvait donc lui succéder. (V. BÂTARDISE. De son côté, il ne pouvait recueillir aucune succession; il n'avait droit, par rapport à ses père et mère, qu'à leur demander des aliments. Anciennement, il ne pouvait tester, mais cette incapacité ne se retrouve plus dans les coutumes du XVIe siècle.

Au point de vue féodal, le bâtard, quoique libre, était de condition vile. Beaumanoir lui refuse le droit au duel judiciaire. A l'origine, il était incapable de tenir un fief. Plus tard, les bâtards des rois furent princes. Ceux des grandes et illustres maisons étaient nobles et exempts de tailles; mais les mêmes faveurs n'étaient pas faites aux fils illégitimes de simples gentilshommes.

En effet, une ordonnance de 1629 décida que les bâtards des gentilshommes ne seraient point tenus pour nobles. Au cas où ils seraient anoblis, eux et leurs descendants seraient obligés de briser leurs armoiries d'une barre dite *de bâtardise*. Les lettres de noblesse qui leur étaient concédées devaient, d'après le règlement sur les tailles de 1634, être vérifiées en la cour des aides.

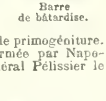
Barre de bâtardise.

La légitimation d'un bâtard, par le mariage subséquent de son père, lui conférait tous les droits des enfants nobles légitimes; il n'en était pas de même du bâtard légitimé par lettres du roi.

Napoléon Ier, instituant les majorats en 1808, dérogea à l'ancienne jurisprudence en autorisant leur transmission et l'héritage des titres à la descendance directe et légitime, naturelle et adoptive, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture.

Cette jurisprudence nouvelle fut confirmée par Napoléon III, dans le décret conférant au général Pélissier le titre de « duc de Malakoff ».

— ANTON. **Légitime.**

Bâtard de Mauléon (LE), roman d'Alex. Dumas père (Paris, 1846). Ce roman a pour sujet la rivalité de Pierre le Cruel et de Henri de Transtamare, au service duquel Charles V mit les grandes compagnies d'aventuriers qui ravageaient la France, avec Duguesclin à leur tête. Mais, dans le roman, tout l'honneur de l'entreprise revient au Bâtard de Mauléon. Sauf ce détail, l'auteur laisse à la vérité historique une assez large part. Il montre les aventuriers extorquant 200.000 écus d'or au saint-père en passant à Avignon, parvenant en Espagne, donnant à Henri de Transtamare le trône de son frère. A travers ce canevas se déroulent les chapitres d'un amour sans cesse contrarié, celui du Bâtard de Mauléon pour la belle Moresque Aïssa, surveillée par le farouche Mothril, ministre et conseiller du roi Pierre. Une foule d'épisodes et de détails se rattachent à la trame principale. Le Bâtard de Mauléon en sort à son avantage, grâce à sa propre vaillance, mais grâce également à son fidèle écuyer Musaron. Sans être une des meilleures œuvres de l'auteur, *le Bâtard de Mauléon* est une de celles où il a déployé beaucoup de fantaisie et de verve.

BÂTARDAILLE (*ll* mll.) n. f. Fam. Tas de bâtards, race de bâtards.

BÂTARDE (rad. *bâtard*, adj.) n. f. Ecriture à jambages pleins et à liaisons arrondies, tenant de la ronde et de l'anglaise, d'où son nom : BÂTARDE *penchée, ronde*.

— Mar. Nom d'une voile de la galère, la plus grande de toutes. ‖ *Bâtarde de racage*, Cordage traversant les bigots et les pommes de racage, formant un collier entourant le mât et fixé sur la vergue. (Il permet de hisser et brasser facilement les vergues de hune auxquelles ils sont destinés et d'éviter que ces vergues s'écartent trop du mât.)

— Min. Nom donné, dans les mines, à la couche de houille qui précède la grande masse.

— Techn. Lime de serrurier ou d'horloger, qui n'est ni fine ni grosse. ‖ Forme spéciale pour le sucre bâtard.

— Typogr. Caractères d'imprimerie imitant les lettres de l'écriture dite « bâtarde ».

BÂTARDÉ, ÉE adj. Mêlé de façon à constituer un tout bâtard : *Un accent français* BÂTARDÉ *de suisse*. (Baudelaire.)

BÂTARDEAU (*do*) n. m. Fam. Petit bâtard.

— Petit couteau de table ou à armer renfermé dans la gaine d'une dague, ou parfois d'une épée.

BATARDEAU (*do* — du VX franç. *bastard*, digue) n. m. Digue provisoire, établie pour mettre à sec un endroit où l'on veut bâtir. ‖ *Batardeau simple*, Celui qui est formé d'une seule enceinte de pieux et de palplanches. ‖ *Batardeau double*, Celui qui est formé de deux enceintes dont l'intervalle est rempli de terre glaise battue et tassée.

Bâtardeau.

— Fortif. Digue maçonnée pour contenir l'eau d'un fossé ou d'un avant-fossé.

— Mar. Caisson en bois calfaté et dont les formes étaient exactement celles de la carène. (On l'appliquait contre le bord par des cartahus passant sous la quille, et, quand il était bien à la place qu'on lui avait choisie, on pompait vivement l'eau de l'intérieur, et on pouvait ainsi soit faire une visite, soit réparer une avarie.) nOn appelait aussi de ce nom les faux bordages qu'on appliquait au-dessus du bastingage ou sur le pont pour l'abatage en carène. ‖ Echafaudage formé de planches, qu'on élève sur le bord d'un bâtiment avant de le coucher sur le flanc pour le radouber.

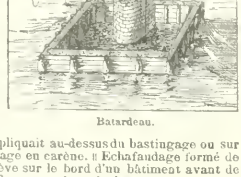
Batardeau.

— ENCYCL. Art milit. Il y a des *batardeaux* d'amont, pour séparer les fossés de la rivière; des batardeaux d'aval, pour retenir les eaux, et des batardeaux intermédiaires, pour diviser le *bassin d'inondation* en plusieurs parties de niveaux différents. Tous ces ouvrages sont munis d'écluses. Le dessus des batardeaux, qui se nomme *cape*, est disposé en dos d'âne afin qu'on ne puisse y passer, et, pour rendre ce passage encore plus difficile, on construit sur le milieu une tourelle pleine, appelée *dame*.

— Gén. civ. Le *batardeau* est un barrage temporaire, destiné à détourner tout ou partie d'un cours d'eau pour l'exécution de certains travaux : *murs de quais, piles de ponts*, etc. On construit un batardeau en enfonçant deux rangs parallèles de pieux jusqu'au sol solide, en garnissant du haut en bas les pieux de palplanches (v. ce mot), et en bourrant dans l'intervalle ainsi réservé de la terre argileuse. L'enceinte intérieure se trouve isolée et peut être facilement asséchée par l'action de pompes d'épuisement. Lorsqu'il s'agit de la construction d'une pile de pont, le batardeau prend le nom de *caisson*. V. ce mot.

BÂTARDEMENT adv. D'une façon bâtarde. ‖ Par bâtardise. (Peu usité.)

BÂTARDIE n. f. Dr. féod. V. BÂTARDISE.

BÂTARDIÈRE n. f. Plant d'arbres greffés, en pépinière. ‖ Lieu où l'on met en dépôt les arbres pris à une pépinière.

BÂTARDISE n. f. Etat de bâtard : *La barre est, en blason, signe de* BÂTARDISE. V. BÂTARD.

— ENCYCL. Dr. féod. *Droit de bâtardise* ou de *bâtardie*. On appelait ainsi le droit qu'avait un seigneur ou le roi sur des biens laissés par un bâtard défunt. Il existait une certaine corrélation entre ce droit et le droit d'aubaine; le bâtard était, comme l'aubain, dans une situation inférieure sur la terre où il vivait. Les seigneurs et le roi se disputèrent la succession des bâtards; dès le XIIIe siècle, il y eut des conflits à ce sujet. Les droits du roi ne cessèrent de s'étendre aux dépens de ceux des seigneurs, et, à la fin du XIVe siècle, le droit de bâtardise leur était enlevé, au moins en règle ordinaire. Il en fut ainsi non seulement dans les pays de coutumes, mais même dans les pays de droit écrit. Beaucoup de coutumes admettaient, cependant, que les enfants légitimes et le conjoint succédaient au bâtard. Quoique devenu régalien, le droit de bâtardise subsista parfois au profit des seigneurs. On le considérait comme dépendant de la justice; il était le plus souvent rattaché à la haute justice, plus rarement à la moyenne ou à la basse justice. Le droit de bâtardise, au regard des seigneurs, fut aboli par le décret des 13-20 avril 1791.

BATARNAY (Ymbert DE), seigneur du Bouchage, né vers 1438, mort en 1523, s'attache en 1455 à la fortune de Louis XI, alors dauphin, lui reste fidèle dans sa lutte contre son père, et en est récompensé par une faveur qui ne se dément pas un seul instant. Son dévouement, soutenu par les dons en terre et en argent par lesquels le roi satisfait sa rare âpreté au gain (seigneurie du Bouchage, avec la main de Gabrielle de Montchenu, en 1463, Fezenzac érigée en comté en 1474, etc.), se manifeste dans les missions multiples et délicates dont il est chargé (surveillance du duc de Guyenne, soumission de Bourges, puis du Roussillon). Conseiller et chambellan du roi, qui ne peut se passer de lui, il exécute ses vœux et surveille sa maison. Même faveur, même activité sous Charles VIII (mission en Bretagne, à Saluces, en Savoie, à Gênes, éducation du dauphin) et sous Louis XII, où il est le second de Georges d'Amboise. Il meurt à quatre-vingt-cinq ans, dans son domaine de Montrésor, qui lui doit sa collégiale et, vraisemblablement, son château. Batarnay est le grand-père maternel de Jeanne de Poitiers.

BATASZEK, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Tolna]), près du Danube; 8.150 hab. Vignobles.

BATATAES, ville des Etats-Unis du Brésil (Etat de São Paulo); 7.000 hab. Plantations de café; élevage de bétail et commerce de cuirs.

BATATE n. f. Genre de convolvulacées. V. PATATE.

BATAUCAULON (*to-cô* — du gr. *batos*, buisson, et *kaulos*, tige — orthogr. vicieuse pour BATOCAULON) n. m. Bot. Sous-genre mimosa.

— Moll. Grande espèce de patelle.

BATAVA CASTRA, ville de l'anc. Germanie, ch Vindélicie (Bavière), sur l'Ister (Danube); auj. *Passau*.

BATAVE n. m. Variété de pigeon bagadais.

BATAVE (RÉPUBLIQUE). Les Pays-Bas furent organisés sous ce nom et sous cette forme, de 1795 à 1806. Lorsque les troupes françaises envahirent la Hollande dans l'hiver de 1795, elles y trouvèrent un parti favorable au succès de leurs armes : c'était le parti des patriotes, qui était hostile à la fois au stathoudérat et au patriciat, et dont les entreprises avaient été arrêtées en 1787 par une intervention prussienne. Aussi la Convention profita-t-elle de cette circonstance pour former de sa conquête un Etat vassal auquel elle donna, avec une constitution calquée sur celle de la France, le nom historique de *république Batave*. Dès le début, le nouvel Etat eut une existence agitée; au dehors, l'Angleterre, qui lui avait déclaré la guerre, lui enlevait l'une après l'autre toutes ses colonies; au dedans, l'activité du gouvernement se consumait en luttes intestines interminables; enfin, l'invasion austro-russe de 1799, heureusement arrêtée à Bergen, ajoutait les calamités de la guerre aux discordes civiles. Avec le 18 brumaire commença une période de réorganisation; Bonaparte donna une constitution à la république en 1800, lui rendit ses colonies en 1802, et ouvrit, par la paix d'Amiens, une ère de prospérité matérielle qui devait être de trop courte durée. En 1805, les changements introduits dans le gouvernement de la France ont leur contre-coup dans la Hollande, qui reçoit une nouvelle constitution concentrant tous les pouvoirs entre les mains d'une créature de Napoléon, Schimmelpenninck. En 1806, enfin, Napoléon, désireux de donner un trône à son frère Louis, créa pour lui le *royaume de Hollande* et mit fin à l'existence de la république Batave. V. PAYS-BAS, HOLLANDE.

— BIBLIOGR. : L. Legrand, *la Révolution française en Hollande* (Paris, 1895).

BATAVES, ancien peuple germanique qui vint se fixer, longtemps avant César, aux embouchures du Rhin. — *Un, une* BATAVE.

— ENCYCL. Le centre principal du pays où les *Bataves* s'établirent était l'*insula Batavorum* (île des Bataves), décrite par César et qui avait pour limites la Meuse, l'Océan et l'embouchure occidentale du Rhin. Outre cette île, et à une époque postérieure, tout le pays situé plus au N., depuis l'Yssel et le lac Flevo jusqu'à la mer, fut compris, dans une acception plus étendue, sous le nom de *Batavia*, lorsque Drusus eut changé l'embouchure du Rhin par sa fameuse Fossa Drusiana, canal qui devint l'embouchure principale de ce fleuve.

L'histoire de ce peuple est tout à fait inconnue avant la conquête romaine; ensuite, les Bataves jouèrent un rôle important dans la vie militaire de l'empire romain, où leurs cohortes combattirent à côté des légions, à Pharsale, à Actium, etc. Plus tard, traités en esclaves par les lieutenants romains envoyés dans leur pays, ils profitèrent des dissensions intestines des Romains pour recouvrer leur indépendance. Après la mort de Néron, un des principaux de leur nation, Civilis, se mit à leur tête; il fut l'âme de cette insurrection gallo-romaine qui, au nom de Vitellius, prit les armes contre Vespasien, et dont le but était d'établir un empire gaulois. Il fallut à Vespasien, délivré de Vitellius, une année encore pour comprimer la révolte. Les Bataves restèrent ensuite alliés fidèles des Romains, et passèrent enfin sous la domination des Francs. Sous les mérovingiens, ils furent rattachés au royaume d'Austrasie; sous les carolingiens, les anciens noms disparurent, et tous les pays eurent des ducs ou des comtes.

BATAVES (ÎLE DES). C'est la portion de territoire, à l'embouchure du Rhin, située entre les deux bras principaux de ce fleuve, le Leck et le Waal. La longueur que lui donne Pline l'Ancien (148 kilom.) correspond sensiblement à son étendue actuelle. Elle fut peuplée, au peu avant l'ère chrétienne, par des émigrations de deux peuples germaniques : les Bataves (issus des Cattes) et les Canninefates. Ils refoulèrent la population gauloise, mais la ville principale conserva son nom celtique de *Batavodurum*, qu'on identifie plutôt avec Valkhof, près Nimègue, qu'avec Leyde.

BATAVIA n. f. Variété de laitue à grosse pomme et à larges feuilles.

BATAVIA, ville de la Malaisie (Indes néerlandaises [île de Java]), sur une baie de la côte N.-O., à l'embouchure du fleuve côtier *Tji-Liwong*. Elle se compose, en réalité, de trois villes juxtaposées. Dans l'intérieur des terres et au milieu d'une véritable mer de verdure se cache la ville européenne de *Weltreweden* (la paix du monde). Elle n'a guère que 6.000 habitants : à l'E. et à l'O., la ville javanaise, agglomération de maisons basses et de huttes où vivent les habitants indigènes, et enfin, sur le bord de la mer, la ville industrielle et commerçante, presque exclusivement habitée par des Chinois, qui ont monopolisé tout le commerce de la colonie. C'est le quartier maritime de Tandjonk Priok. Le port n'a pas assez de profondeur; mais, grâce à son entrée facile et aux 200 hectares de bassins à flot habilement aménagés, il est très fréquenté. Près de 1.800 navires viennent annuellement aux quais de Batavia chercher les productions de la colonie (épices, indigo, caoutchouc). On peut encore considérer comme parties intégrantes de la ville les deux faubourgs de Tangerang et de Bekasi. Enfin, une route et un chemin de fer conduisent en très peu de temps de Batavia au Jardin botanique de Buitenzorg, le mieux aménagé et le plus riche du monde entier, et qui s'élève, depuis 1744, à 265 m. d'altitude, au confluent du Tji-Liwong et du Tji-Dani.

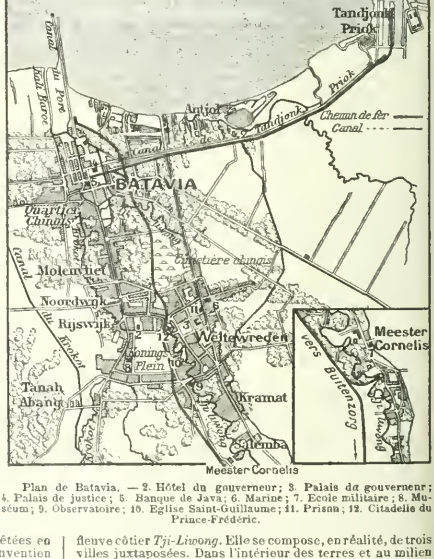

Plan de Batavia. — 2. Hôtel du gouverneur; 3. Palais du gouverneur; 4. Palais de justice; 5. Banque de Java; 6. Marine; 7. Ecole militaire; 8. Muséum; 9. Observatoire; 10. Eglise Saint-Guillaume; 11. Prisons; 12. Citadelle du Prince-Frédéric.

Le climat est très pénible à supporter, à cause de sa trop grande régularité. Le mois le plus chaud ne dépasse pas 26°.4, tandis que le mois le plus froid ne descend pas au-dessous de 25°.3. Il convient de tenir compte aussi de l'humidité constante due à la quantité de pluies tombées. Cependant, la ville, autrefois très malsaine, a été considé-

rablement assainie par les soins des gouverneurs Deendels et van Capellen.

Batavia, qui compte 112.000 hab., est la capitale de la prov. de Bataviu et des Indes néerlandaises. Là réside le gouverneur général et siège le tribunal suprême pour toutes les provinces ; là aussi sont concentrées toutes les forces militaires et l'arsenal.

Créée en 1617 par l'amiral hollandais Jean Koen, reconstruite en partie après le terrible tremblement de terre de 1883 (éruption du Krakatoa), Batavia n'a jamais cessé d'appartenir à la Hollande, sauf de 1811 à 1816, période pendant laquelle les Anglais réussirent à l'occuper ; mais elle fut rendue, aux traités de Vienne, à ses légitimes possesseurs.

BATAVIA, ville des Etats-Unis (Etat de New-York), sur le chemin de fer de Buffalo à Rochester ; 5.000 hab.

BATAVIQUE adj. f. Usité seulement dans l'expression *Larmes bataviques*, Gouttes de verre terminées par une pointe très déliée, que l'on produit en laissant tomber du verre liquide dans un vase plein d'eau froide. Elles sont ainsi appelées parce qu'elles furent fabriquées la première fois à Leyde, en Hollande.

les facultés de Dijon, de Toulouse, et, en 1857, de Paris. En 1860, il alla étudier l'organisation de l'enseignement du droit public et administratif dans diverses universités d'Europe. En 1862, il fut chargé du cours de droit administratif à Paris ; en 1864, il eut une chaire d'économie politique qui venait d'être créée. En 1870, il fut nommé député à l'Assemblée nationale par le département du Gers ; il siégea au centre droit. Il fut ministre de l'instruction publique, après la chute de Thiers, de mai à novembre 1873. Batbie présida la commission des Trente, chargée de préparer les lois constitutionnelles, mais il vota contre l'ensemble de ces lois. Il fut élu sénateur du Gers en 1876 et réélu en 1879. Il était membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1885. Son principal ouvrage est un *Traité théorique et pratique de droit public et administratif*, réédité en 1881 1885.

BAT-BEURRE (*ba*) n. m. V. BARATTE. ‖ Pl. *Des* BAT-BEURRE.

BÂTE (du bas lat. *basta*, chaton) n. f. Cercle qui porte le mouvement de la montre. ‖ Rebord de la cuvette d'une montre. ‖ Contour d'une tabatière. ‖ Partie polie d'un corps d'épée, sur laquelle on monte la moulure. ‖ Plaque d'étain

Chaland supportant les ponts volants qui font communiquer les navires en réserve avec le quai dans les arsenaux maritimes. ‖ *Bateau-canon*, Conception d'un tout petit navire de guerre devant porter un canon ; c'était un véritable affût flottant. ‖ *Bateau stationnaire* ou *Stationnaire*, Petit bâtiment de guerre mouillé à l'entrée d'une rade, d'un port, ou à l'embouchure d'un fleuve, pour veiller à l'exécution des règlements, ou pour indiquer aux navires de guerre qui arrivent le poste qu'ils doivent occuper. ‖ *Bateau-hôpital*, Bateau destiné à recevoir et à transporter les malades et les blessés. ‖ *Bateau de fleurs*, Jonque naviguant sur les fleuves de Chine et qui est, pour les Célestes, un lieu de plaisir ou sont des lieux de prostitution.) ‖ *Bateau-runnec*, Appareil servant dans les égouts à draguer et nettoyer la cuvette. ‖ *Bateau de loch*, Pièce de bois dur lestée qui se tient verticalement dans l'eau, et, par sa résistance, permet à la ligne de loch de se dérouler. ‖ *Bateau-maître*, Celui qui est en tête d'un convoi. ‖ *Bateau de selle*, Bateau sur lequel sont établis les bancs ou selles des lavandières. ‖ *Bateau fluvial*, Bateau destiné à naviguer sur les fleuves ou sur les lacs. Les types du bateau fluvial sont très nombreux ; il y a les *remorqueurs* et les

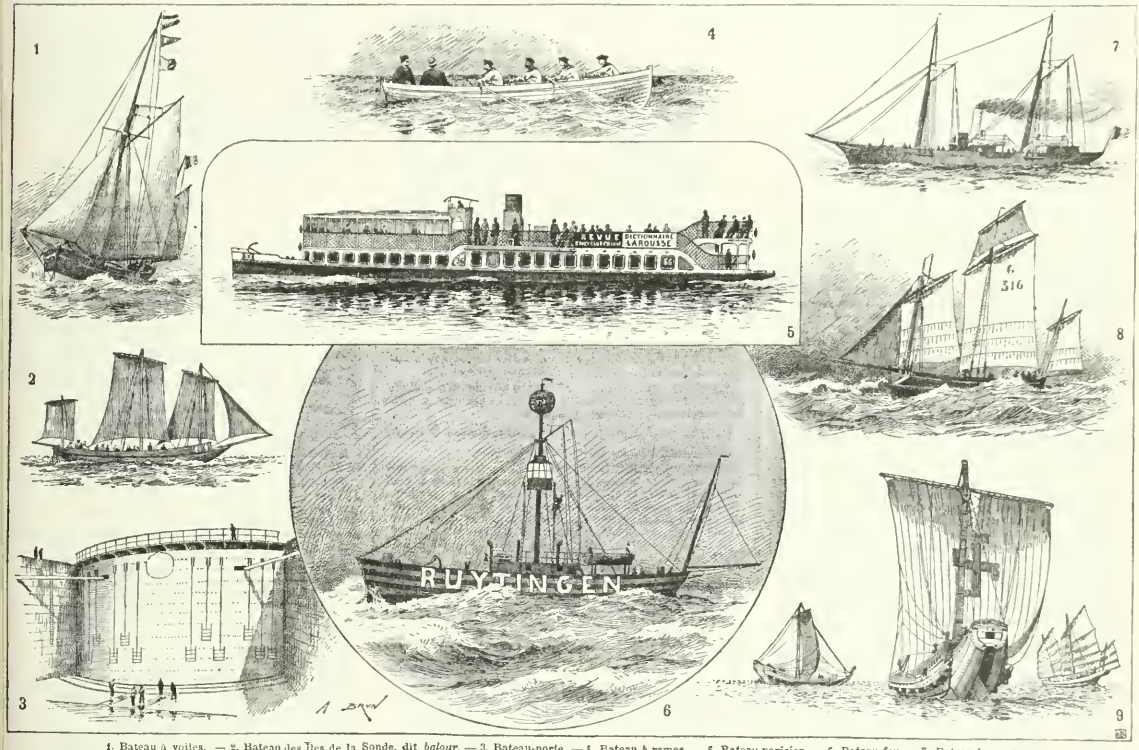

1. Bateau à voiles. — 2. Bateau des Iles de la Sonde, dit *balour*. — 3. Bateau-porte. — 4. Bateau à rames. — 5. Bateau parisien. — 6. Bateau-feu. — 7. Bateau à vapeur. 8. Bateau de pêche, dit *grésillon*. — 9. Bateau chinois.

— ENCYCL. Quand on casse l'extrémité de la pointe d'une *larme batavique*, toute la masse se réduit en poussière, en produisant une légère détonation. Ce phénomène est dû à ce que, par suite du refroidissement brusque, la pièce se trouve composée de différentes couches de verre inégalement trempées. Ces couches sont dans une sorte d'équilibre forcé, qui est simplement maintenu par la solidarité des molécules de la surface, et qui est rompu aussitôt que l'on opère une solution de continuité quelconque dans l'enveloppe. Les larmes bataviques se nommaient, en Angleterre, *gouttes du prince Rupert*, parce que ce fut ce prince qui les introduisit le premier dans ce pays.

Larme batavique.

BATAVODURUM, ville anc. des Bataves (Germanie II°), entre la Meuse et le Wahal, dont l'emplacement exact est inconnu.

BATAYOLE (*ta-ï-ol'*) ou **BATAVIOLE** n. f. Montant en fer ou en cuivre qui supporte les rambardes ou garde-fous des hunes, passerelles, passavants. Souvent, le garde-fou n'est qu'un simple cordage passé dans les yeux qui terminent les batayoles.

A. batayole.

BATBIE (Anselme-Polycarpe), jurisconsulte, économiste et homme politique français, né à Seissan (Gers) en 1828, mort à Paris en 1887. Auditeur au Conseil d'Etat en 1849, il se vit écarté de ce corps en 1852. Etant docteur en droit, il se tourna vers l'enseignement. Il professa dans

employée par les potiers comme pièce de rapport. ‖ Entourage du pied d'un chandelier. ‖ Lamelle d'or ou d'argent épousant la forme du contour d'un bijou.

BATEAU (*to* — de l'anglo-saxon *bat*, même sens) n. m. Nom générique donné aux navires d'échantillon moyen, et qu'on applique à tort aux navires à voiles ou à vapeur de tout tonnage : BATEAU *pêcheur*. BATEAU *de commerce*. BATEAU *de plaisance*.

— Par ext. Charge d'un bateau : *Un* BATEAU *de bois, de caillou, de ciment*, etc.

— Au point de vue de la marche, on divise les bateaux en *bateaux à rames, bateaux à voiles, bateaux à vapeur*, suivant qu'ils sont actionnés par des rames, par le vent ou par la vapeur.

— Suivant les usages auxquels il est destiné, le bateau prend un nom spécial ou accole à son nom celui de son emploi : *Bateau lesteur*, Bateau qui porte du lest à bord. ‖ *Bateau-poste*, Bateau qui fait le courrier. ‖ *Bateau-citerne*, Bateau plat, destiné à transporter l'eau douce. ‖ *Bateau à eau*, Sorte de bateau-citerne. ‖ *Bateau-pompe*, Qui porte des pompes d'épuisement ou de remplissage. ‖ *Bateau de pêche*, Barque qui sert à la pêche. ‖ *Bateau-porte*, Porte flottante qui sert à fermer un bassin de radoub. ‖ *Bateau-bœuf*, Gros bateau de pêche très solidement construit. ‖ *Bateau de passage*, Barque ou bac qui fait le va-et-vient. ‖ *Bateau* ou *Canot de sauvetage*. ‖ *Bateau-pilote*, Embarcation qui conduit les pilotes à la recherche des navires qui rentrent. ‖ *Bateau-drague* ou *Bateau-rabot*, Bateau qui sert à draguer les passes. ‖ *Bateau-feu* ou *Bateau-phare*, Bateau indiquant un danger, une passe, au moyen de feux. ‖ *Bateau pontè*, Bateau dont les fonds sont à l'abri au moyen d'un pont. ‖ *Bateau non pontè*, Bateau dont les fonds sont à l'air libre. ‖ *Bateau-cigare*, Bateau allongé comme un cigare. ‖ *Bateau sous-marin*, Bateau qui est destiné à naviguer sous l'eau. ‖ *Bateau-torpilleur*, Petit bâtiment de guerre armé de torpilles. ‖ *Bateau de servitude*, Chaland ou ponton. ‖ *Bateau-traîneau*, Embarcation disposée de façon à pouvoir voyager à la voile sur la glace. ‖ *Bateau à ponton*,

toueurs, employés à remorquer les bateaux de charge ; les *bateaux omnibus, parisiens, mouches, hirondelles*, etc., destinés au transport des voyageurs.) ‖ *Bateau-lavoir*. V. LAVOIR.

— *Bateau à glace*, Sorte de panier en osier, recouvert de toile imperméable. Au fond se trouve un trou. On avance, sur cette légère embarcation, sur la glace de peu d'épaisseur, et on peut, en arrivant jusqu'à l'orifice par où un accident s'est produit, laisser couler une échelle et tenter de sauver la victime sous laquelle la glace a cédé. Les types les plus parfaits sont ceux du Français de Liancourt et de l'Allemand Ritzle.)

— *Bateau à air*, Caisse en tôle à plusieurs compartiments. (Le dernier, ouvert à la partie inférieure, s'appliquait au fond de l'eau sur l'endroit où l'on voulait travailler. On chassait l'eau en envoyant de l'air, et les ouvriers pouvaient alors préparer leurs mines et opérer comme à l'air libre. Ils remplacèrent les petites cloches à plongeur, et à présent, ce système perfectionné prend encore le nom de « cloche à plongeur », ou de « caisson à air comprimé ».

— *Bateau roulant*, Imaginé par l'ingénieur Bazin, qui procéda, en 1896, aux premiers essais sur la Seine, à Paris. Ce bateau a une forme spéciale : il se compose d'un

Bateau roulant.

épais tablier rectangulaire que supportent de gigantesques roues creuses ou *flotteurs*, maintenant cette plateforme à 6 ou 7 mètres au-dessus du niveau de l'eau. Le mouvement de propulsion est donné par une hélice logée dans l'axe du chenal que laissent les flotteurs entre eux.

Les roues, qu'actionne une puissante machine à vapeur, roulent sur la masse liquide. La plate-forme supporte la machinerie et la chaufferie, ainsi que les cabines des passagers et de l'équipage. Dans son épaisseur sont contenues les soutes à charbon et les cales à marchandises. Enfin, le gouvernail habituel se trouve remplacé par une colonne métallique creuse, lançant un puissant jet d'eau dont l'action s'ajoute à celle de la machine.

— *Pont de bateaux*, Pont composé d'un tablier en bois porté par des bateaux amarrés.

— Loc. *Arriver en trois bateaux*, Arriver avec un apparat, une solennité extraordinaires. (Cette expression, qu'on emploie en parlant d'une personne ou d'une chose dont on veut relever l'importance affectée, est une allusion à l'usage de faire escorter par des vaisseaux de guerre un vaisseau de transport qui est richement chargé ou qui a quelque passager illustre à son bord.) ‖ *Il n'en vient que deux en trois bateaux*. Se dit ironiquement des personnes que l'on vante ou qui se vantent d'une manière outrée, à qui l'on donne ou qui se donnent une importance exagérée.

— Pop. ou fam. *Monter un bateau à quelqu'un* : 1° Fatiguer quelqu'un par une plaisanterie indéfiniment répétée ; 2° Duper une personne, lui en faire accroire. ‖ On dit aussi, dans ce dernier sens, *Mener quelqu'un en bateau*. ‖ *Être d'un autre bateau*, Être d'une autre génération, d'un autre caractère. ‖ *Être du dernier bateau*, Être de (ou à) la dernière mode.

— Argot. *Faire le bateau*. Se dit de deux joueurs qui s'entendent pour faire perdre ceux qui parient contre un de leurs affidés. ‖ On dit aussi FAIRE UNE GALIOTE, UNE GAYE.

Comm. *Bois, Charbon de bateau*, Bois, Charbon apporté sur les rivières par les bateaux.

— Econ. dom. Petit plat en forme de bateau, pour servir des hors-d'œuvre.

— Géol. Courbure concave et de petites dimensions que présente l'allure d'un terrain, d'une couche, d'un filon. ‖ *Fond de bateau*, La partie inférieure de cette courbure.

— Moll. Nom d'une grande espèce de patelle. ‖ *Bateau ponté*, Nom commun aux grandes espèces du genre crépidule.

— Techn. Menuiserie d'une partie de carrosse. ‖ *Lit en bateau*, Lit dont les pans recourbés rappellent la coupe d'un bateau.

— ENCYCL. Mar. Les modes de propulsion des bateaux sont la *voile*, l'*aviron*, le *touage*, la *vapeur par application directe* ou *par remorquage*. Les bateaux à vapeur sont en fer, les bateaux à voiles et les chalands en bois ou en fer. Les couples, le bordé et le vaigrage ne se ressemblent dans aucun type. Le nom de *bateau à vapeur* est donné aux seuls bâtiments de petit cabotage et de petit tonnage, et à ceux qui naviguent sur les fleuves, canaux, lacs. Les autres s'appellent *bâtiments* ou *navires*, *paquebots* ou *steamers*. C'est Papin qui pensa le premier à se servir de la vapeur, dont il voulait appliquer directement l'effort sur les rames. Un essai qu'il fit en 1707 à Cassel, sur la Fulda, fut couronné de succès ; mais les bateliers de Wera, au confluent de la Wera et de la Fulda, mirent son bateau en pièces. En 1736, Jonathan Hulls obtint patente pour un bateau qui devait avoir deux roues à l'arrière ; mais l'argent lui manqua. En 1770, Watt perfectionna la machine Newcomen, mais un essai tenté sur la Seine ne fut pas heureux. En 1773, le marquis de Jouffroy d'Abbans, ayant vu les pompes à feu de Chaillot, résolut de les appliquer à la marche des bateaux. Il lança, en 1776, sur le Doubs, un pyroscaphe de 13 m. de long et de 2 de large, qui marcha très bien ; il en construisit un plus grand en 1782, qui avait 41 m. de long, 4m,15 de large, et portait deux roues à aubes. Ses essais ayant parfaitement réussi, il demanda un privilège pour quinze ans. Le ministre Calonne refusa dans une ironique réponse. Jouffroy mourut en 1832, aux Invalides, après avoir assisté au triomphe de Fulton. La solution fut cherchée en même temps par Guyon de La Plombière (1776) et l'abbé d'Arnal, chanoine d'Alais (1781) ; en Angleterre, par Patrick Miller (1787), lord Stanhope (1795), Baldwin (1796), qui échouerent, comme Symington en 1801 et Desbancs en 1802. Aux Etats-Unis, John Fitch (1780) et James Rumsay (1787) ne furent pas plus heureux. Robert Livingstone, seul, arriva presque au but. Enfin, Fulton, Américain aussi, après avoir dépensé à la France de grosses sommes d'argent, dans des essais demeurés sans résultats qui échouèrent, proposa à Napoléon Ier, qui le refusa, un bateau à vapeur à roues, qui parcourut 5.760 m. par heure. Fulton rentra en Amérique, fit construire une forte chaudière en Angleterre, et la mit sur un bateau, *le Clermont*. Le 16 août 1807, son bateau, de 50 m. de long et de 5 m. de large, fit son premier voyage, et remonta de New-York à Albany avec la plus grande facilité : la navigation à vapeur était créée. Des 1812, l'Angleterre lance, sur la Clyde, un bateau à vapeur, *la Comète*. Bientôt, les pyroscaphes s'aventurèrent en haute mer : le *Rob-Roy* alla en 1815 de la Clyde à Belfast. En juillet 1819, le *Savannah* franchit l'Atlantique et atterrit à New-York ; depuis cette époque, l'évolution n'a plus subi d'arrêt. En 1823, la marine royale française commence à son tour sa transformation, l'Hélice se découvre ; Dupuy de Lôme, par ses savants travaux, donne à la marine à vapeur un large essor, et, avec les cuirassés type *Suffren* et les frégates type *Gloire*, *Couronne*, la France tient, pour un temps trop court, malheureusement, la tête des marines de l'Europe. Enumérer tous les machines se modifiant, les condenseurs par mélange remplacent l'évacuation à l'air libre et les condenseurs par surface viennent à leur tour quand la pression monte aux chaudières. Le bois est définitivement remplacé par le fer ou l'acier, dans les coques des bateaux. La détente de Wolff est remplacée par les machines compound, puis par la triple et la quadruple expansion, avec des pressions aux chaudières de 14 à 17 atmosphères. La vitesse devient le principal facteur des bateaux, et on passe de 6 kilom. à l'heure du *Clermont* de Fulton, aux 30 et 32 nœuds, soit 79 kilom., donnés par le torpilleur français *le Forbin*, dû à Normand, et par la *Turbinia*, bateau anglais d'un système nouveau. V. ROUES, HÉLICE, TORPILLEURS. — Pour les règlements concernant la réglementation de la navigation, V. NAVIGATION.

— Dr. L'article 531 du Code civ. classe les bateaux parmi les biens « meubles » ; mais l'article 630 du Code de proc. civ. établit pour leur saisie et leur vente des formes particulières. Comme moyens de transport, les bateaux sont soumis au droit de navigation et aux formalités que nécessite la perception de ce droit. Sur mer, la navigation des bateaux à vapeur est réglementée par l'ordonnance royale du 17 janvier 1846. Sur les fleuves et rivières, cette même navigation a été, tout d'abord, régie par l'ordonnance royale du 23 mai 1843 ; mais cette ordonnance a été revisée et rapportée par un décret du 9 avril 1883. Ce décret a eu un double objet, résumé en ces termes dans un rapport spécial du ministre des travaux publics : « Mettre la réglementation en harmonie avec les progrès accomplis, et faciliter l'industrie du transport par eau, tout en assurant les garanties qu'exige la sécurité publique. » A Paris et dans le département de la Seine, une ordonnance de police du 25 octobre 1840 oblige les bateaux de toute espèce, employés à la navigation, à porter, sur leur arrière, en grosses lettres blanches, sur un fond noir, une devise, ainsi que le nom et le domicile de leur propriétaire.

BATÉE (rad. *battre*) n. f. Terre pétrie en une fois dans la caisse du verrier pour la confection des pots on creusets à fondre. ‖ Ecuelle de bois pour le lavage des sables aurifères. (On écrit aussi BATTÉE.)

BATEILLE (*têll* [*ll* mll.]) n. f. Parapet ou mur d'appui construit extérieurement autour de la bure d'une forge.

BATÉKÉS, population du Congo français, établie entre l'Ogooué et l'Alima. — *Un* BATÉKÉ.

— ENCYCL. Les *Batékés* sont des hommes assez grands, avec une tête relativement petite ; leur peau est très noire, et tous leurs traits sont franchement nigritiques. Leur costume se compose uniquement d'un pagne en fibres de palmier tressées qui leur descend jusqu'aux genoux. Les ornements sont réservés à l'homme : il se pare de plumes sur la tête, de perles blanches et bleues au cou, et d'anneaux de cuivre aux bras. Les Batékés se livrent à la culture, et se nourrissent surtout de produits végétaux ; ils n'ont que peu d'animaux domestiques. Leurs habitations sont assez soignées. Leurs armes consistent en flèches empoisonnées et en sagaies. Ils aiment le bruit, et toutes leurs fêtes s'accompagnent de danses, de musique et de chants.

BATELAGE n. m. Service de bateaux assurant la communication des navires entre eux ou avec la terre, le transport des passagers et des marchandises. ‖ Droit de transport payé à un batelier. ‖ Exercice du métier de bateleur.

— *Faire le batelage*, Aller chercher avec des canots le poisson pris par les pêcheurs, pour le vendre et rapporter à ces derniers les filets ou l'appât nécessaire pour leur éviter de rentrer au mouillage.

BATELÉE n. f. Charge, contenu d'un bateau : *Une* BATELÉE *de proméneurs*. *Une* BATELÉE *de fruits*.

— Fig. Grande quantité : *Une* BATELÉE *de gens*.

— Eu T. d'admin., on donne le nom de *batelée* au Poids réglementaire fixé par les ordonnances de marine et déterminant, dans le but de prévenir tout accident, le maximum de la quantité de personnes ou de marchandises qu'un bateau peut prendre à son bord.

BATELER (prend *ll* devant une syllabe muette : *Je* BATELLE. *Tu* BATELLERAS) v. a. Transporter par bateaux : BATELER *du poisson*. ‖ Conduire en bateau. (Peu usité.)

BATELER (rad. *bateau*. — Prend *ll* devant une syllabe muette : *Je* BATELLE. *Il* BATELLERA) v. n. Débiter ou faire des bouffonneries comme un bateleur.

BATELERIE n. f. Tour, bouffonnerie de bateleur. (Peu us.)

BATELET (*lè*) n. m. Petit bateau à rames.

BATELEUR, EUSE (de l'anc. franç. *basteler*, jouer des *basteaux*, petits bâtons, baguettes d'escamoteurs) n. Personne qui amuse le public, en plein vent, par des bouffonneries, des tours de force ou d'adresse : *La grande famille des* BATELEURS *comprend une variété infinie de types*.

— Par dénigr. Bouffon de société. ‖ Acteur.

— Fig. Charlatan : *Il y a des* BATELEURS *de vanité*. (Balz.) ‖ Syn., en ce sens, de SALTIMBANQUE.

— ENCYCL. Le *bateleur* fut à l'origine un homme qui exécutait des tours à l'aide d'un bâton ou d'une baguette. Mais, de très bonne heure, il cesse de considérer cet accessoire comme un attribut indispensable de sa profession, et devient un amuseur sans caractère précis.

Le métier de bateleur remonte aux temps les plus éloignés. Les Grecs le connaissaient. Les Romains préféraient les jeux cruels du cirque ; toutefois, ils avaient aussi des bateleurs, et la Gaule, devenue romaine, emprunta à ses vainqueurs tous leurs genres de divertissements.

Les spectacles des histrions et des bateleurs furent en grande faveur dès le IVe et le Ve siècle. Leur prospérité dura jusqu'au jour où les gens d'Eglise, qu'ils avaient parfois la hardiesse de critiquer, élevèrent la voix contre eux, et bientôt les bateleurs furent tellement décriés qu'ils devinrent fort rares. Au IXe et au Xe siècles, les calamités publiques, les misères excessives, les excitèrent presque complètement. A l'avènement de Hugues Capet, c'est à peine si l'on en trouve quelques-uns confondus avec les mimes et les baladins, et menant comme eux une vie errante et précaire. D'ailleurs, les troubadours, dans le Midi, et les trouvères, dans le Nord, allaient s'emparer de l'attention publique. Néanmoins, c'est grâce à eux que les bateleurs devaient un jour reconquérir la faveur publique. Quelques-uns de ces poètes, en effet, devenus riches, et ne voulant plus se déplacer, prirent à leur service des jongleurs ou ménestrels, qui colportèrent les œuvres de leurs patrons.

Ordinairement, le jongleur était le chef d'une troupe composée de chanteurs, de conteurs, de musiciens, de farceurs et de bateleurs, qui s'associaient pour mettre leurs talents et leurs profits en commun. On les recherchait et on les payait fort cher, surtout au XIIe siècle, qui fut pour les histrions une époque fortunée. Leur vogue dura jusqu'au moment où, par les représentations des *Mystères*, les *confrères de la passion*, les *clercs de la basoche* et les *enfants sans-souci* créèrent le théâtre de France : jongleurs, ménestrels et histrions abandonnèrent alors leurs prétendues fonctions dramatiques et devinrent de simples danseurs.

Aujourd'hui encore, « bateleur » est un nom générique, englobant une foule de professions diverses : *baladin*, *banquiste*, *charlatan*, *farceur*, *opérateur*, *paradiste*, etc. Il s'applique à tous les joyeux compères qui ont conservé d'âge en âge la tradition du rire et de l'esprit gaulois : tels Bruscambille, Gauthier-Garguille, Gros-Guillaume, Turlupin, sans oublier les Barry, les Bobèche, les Galimafré, les Mondor, les Tabarin, les Taconnet, etc.

BATELEUR n. m. Nom vulgaire des oiseaux rapaces du genre *bolaturse*. V. ce mot.

BATELEUSE n. f. Espèce d'alouette d'Afrique.

BATELIER (*lié*), **ÈRE** n. Celui, celle qui dirige et conduit, sur un cours d'eau, un bateau affecté au batelage.

— adj. : *Compagnie* BATELIÈRE.

— ENCYCL. Dr. Les *bateliers* qui transportent des personnes ou des marchandises, avec des bateaux leur appartenant ou loués par eux, sont considérés comme se livrant à des opérations de commerce. Le détournement, par un batelier, d'objets confiés à sa garde comme batelier, ne constitue pas simplement le délit d'abus de confiance, mais un vol particulièrement grave, puni de la réclusion par l'article 386, § 4, du Code pénal. L'article 387 du même code prévoit un abus de confiance spécial de la part des bateliers ou de leurs préposés : l'altération des vins ou de toute autre espèce de liquides ou marchandises dont le transport leur a été confié. Si l'altération a été commise ou tentée par le mélange de substances malfaisantes, la peine applicable est un emprisonnement de 2 à 5 ans, une amende de 25 à 500 francs, et, en outre, facultativement, pendant cinq ans au moins et dix au plus, la privation des droits mentionnés dans l'article 42 du Code pénal, ainsi que l'interdiction de séjour. S'il n'y a pas eu mélange de substances malfaisantes, la peine est réduite à un emprisonnement de 1 mois à 1 an et à une amende de 16 à 100 francs.

BATELIER D'AVIRON (Jacques **LE**), jurisconsulte français du XVIe siècle. Il était avocat au présidial d'Evreux, et a écrit des *Commentaires sur la coutume de Normandie*, publiés à Rouen en 1626, à la suite de ceux de Berault et de Godefroy.

BATELLERIE n. f. Ensemble des bateaux qui font le transport des marchandises sur les fleuves et rivières.

BATEMANNIE (*ma-ni*) n. f. Genre d'orchidacées, tribu des vandées, comprenant cinq ou six espèces de l'Amérique tropicale.

BÂTER v. a. Mettre un bât : BÂTER *un âne, un mulet*.

— Neutral. *Bien* ou *mal bâter*, Aller, convenir bien ou mal, comme un bât qui va ou ne va pas à la bête qui le porte : *Affaire qui* BÂTE *bien, qui* BÂTE *mal*.

Bâté, ée part. pass. et adj.

— Fig. Qui subit un joug moral :

> Combien voit-on de gens sottement entêtés,
> Qui, nés avec le bât, veulent mourir bâtés!
>
> LACHAMBAUDIE.

— Loc. fam. *Ane bâté*, Personne excessivement sotte ou ignorante.

— PROV. : **L'âne du commun est toujours le plus mal bâté**, Il n'est rien de moins soigné que ce qui appartient au public.

— ANTON. **Débâter.**

BATES (Jean), célèbre organiste anglais, né en 1740, mort en 1799. Il fut chargé de la direction des oratorios exécutés chaque année à Westminster pour l'anniversaire de la mort de Hændel. Bates a composé un opéra, *Pharnaces*, trois opérettes, des sonates pour piano, etc. — Sa femme, Sara **Bates**, connue d'abord sous le nom de *miss Harrop*, acquit la réputation d'une cantatrice excellente, tant par la pureté et l'étendue de sa voix que par l'expression dramatique.

BATEUL n. m. Partie du harnais des bêtes de somme, qui leur bat sur la croupe. ‖ On écrit aussi BATEUIL, et on dit aussi BACUL, BACULE, BAT-CUL ou BATTE-CUL.

BAT-FILIÈRE (*ba*) n. m. Dans les tréfileries, Instrument en usage pour battre les fils de fer. ‖ *Des* BAT-FILIÈRE.

BAT-FLANC (*ba-flan* — de *battre*, et *flanc*) n. m. Pièces de bois à arêtes arrondies que l'on suspend dans les écuries afin de séparer deux chevaux l'un de l'autre. ‖ Pl. *Des* BAT-FLANC.

1. Bat-flanc ; 2. Bat-flanc dit *barre*.

BATH n. m. Péch. V. BAT.

— Métrol. Mesure de capacité en usage en Palestine et équivalant à 18 litres environ.

BATH n. m. Papier à lettres de provenance anglaise, de belle qualité, originairement fabriqué à *Bath* et qui a joui d'une grande vogue : *Marie Duplessis, la* « Dame aux camélias », *se servait pour sa correspondance de papier* BATH *rose*.

— Adj., adv. et pop. Se dit de tout ce qui est beau, joli, bon, bien : *Spectacle* BATH. *Chapeau* BATH. *Femme* BATH. (Le mot anglais, devenu français, ou plutôt populaire, argotique, doit évidemment sa signification élogieuse au papier à lettres dont il est question plus haut.)

— Le mot *bath*, enfin, s'écrit quelquefois *bate*, et est alors un substantif des deux genres : *Etre de la bate*, Etre heureux. ‖ *Du bate*, De l'or ou de l'argent. ‖ *Faire bate*. Pour la police, Arrêter un voleur.

BATH, ville d'Angleterre (comté de Somerset), sur l'Avon et sur le chemin de fer Great-Western ; 52.000 hab. Ecole de belles-lettres et de sciences, école de sciences appliquées, sociétés littéraires et artistiques, théâtre, etc. Ce qui distingue surtout cette ville, ce sont ses sources thermales et ses magnifiques établissements de bains, les plus fréquentés du Royaume-Uni. Les eaux de Bath, connues dès l'époque romaine, sont sulfatées et calcaires.

On y remarque les ruines d'un temple de Minerve, élevé par Agricola ; la cathédrale de Saint-Pierre et Saint-Paul, vénérable monument d'architecture ogivale, terminé en 1583, qui possède un grand portail occidental remarquable par sa richesse, et les monuments de l'acteur Kean, de l'évêque Montagnu, du colonel Newton, d'Herman Katekamp, et de l'amiral Bikerton, par Chantrey.

BATH, ville des Etats-Unis (Etat du Maine), sur le Kennebeck, avec un port et des chantiers de construction navale ; 8.700 hab. Reliée par un chemin de fer à Portland et à Augusta. — On trouve des villes du même nom dans la Virginie, la Caroline du Nord et l'Etat de New-York.

BATHANG, ville du Thibet oriental, sur le Pa-Tch'ou ou Kin-Tcha-Kiang (cours supérieur du fleuve Bleu), annexée à la province chinoise du Ssé-Tchuen en 1791. Son territoire est très fertile en céréales et en fruits. Bathang est renommée pour la perfection de ses tasses à thé en racine de vigne, et de ses statuettes de cuivre ou de bronze.

BATHANGIE (*ji* — du gr. *bathus*, profond, et *aykia*, fond) n. f. Genre d'anthozoaires à polypier, composé

de polypiérites courts et réunis par une expansion basilaire (fossiles dans l'oligocène).

BATHÈLE n. m. Genre de lichen. Syn. de TRYPÉTHÈLE. ‖ On dit aussi BATHELIUM.

BATHÉNIENS (*ni-in*) n. m. pl. Hist. V. ASSASSINS, et ISMAÉLIENS. — *Un* BATHENIEN.

BATHGATE, ville d'Écosse (comté de Linlithgow); 10.000 hab. Exploitation de houille et de fer; fabrication de cotons; foires aux bestiaux.

BATHIE (La), comm. de la Savoie, arrond. et à 8 kil. d'Albertville, près de l'Isère; 1.283 hab. Ardoisières; martinets.

BATHILDE ou **BATILDE** (sainte), épouse de Clovis II, morte en 680. Sa fête est célébrée le 30 janvier, jour de l'anniversaire de sa mort.

Quelques chroniqueurs la font descendre des princes saxons d'Angleterre. Le fait est douteux; Bathilde était esclave chez Erchinoald, maire du palais, et attachée au service de sa femme. Le jeune roi Clovis II rencontra Bathilde chez Erchinoald; il fut touché de sa grâce et de sa beauté, et l'épousa. En novembre 656, Clovis II mourut. Il laissait de sa belle esclave saxonne trois fils : Clotaire, Childéric et Thierry. Une assemblée générale des primats choisit Clotaire, l'aîné, pour roi unique. Bathilde fut nommée régente. Erchinoald resta comme serviteur de son ancienne servante. Grâce au concours de ce sage conseiller, Bathilde remplit ses difficiles fonctions avec autant de dignité que de sagesse. Erchinoald, mort en 659, fut remplacé par Ebroïn. Celui-ci était un homme dominant et brutal. Bathilde, douce et sage, se retira (665) en l'abbaye de Chelles, qu'elle avait fondée, et se soumit aux règles sévères qu'elle-même avait dictées, et à l'abbesse nommée par elle. Bathilde mourut à l'âge de quarante-cinq ans. Ses restes furent inhumés dans le couvent. Elle a été canonisée par le pape Nicolas Ier.

BATH-KOL n. m. Nom qui, en hébreu, signifie littéralement *la fille de la voix*, et que les Hébreux donnaient à un genre de divination consistant dans le présage tiré d'un bruit, d'un son ou d'une parole entendus par hasard.

BATHME (gr. *bathmos*, même sens) n. m. Cavité d'où os, dans laquelle s'enchâsse la saillie d'un autre os. ‖ On dit aussi BATHMUS.

BATHMISME (*missm'*) n m. Nom donné par E.-D. Cope, chef de l'école néo-lamarckienne d'Amérique du Nord, à une certaine *énergie topographique de croissance*, énergie de souvenir qui ne se traduirait par aucune condition matérielle, et imaginée pour expliquer l'hérédité des caractères acquis.

BATHMOCÉRAS (*rass* — du gr. *bathmos*, degré, et *kéras*, corne) n. m. Genre de céphalopodes prosiphonates fossiles, division des nothocératidés.

— ENCYCL. Les *bathmocéras* sont des céphalopodes tétrabranchiaux, dont les goulots siphonaux sont dirigés en avant. Leur coquille est étirée, à cloisons simples, rapprochées, dirigées en avant, dans le voisinage du siphon (siphon inférieur de la Bohême, de la Scandinavie et de l'Amérique du Nord).

BATHMOGÉNÈSE (du gr. *bathmos*, degré, et *génos*, naissance) n. f. Construction des organismes vivants au moyen de l'énergie spéciale appelée *bathmisme*.

BATHOMÈTRE (du gr. *bathos*, profondeur, et *métron*, mesure) n. m. Instrument destiné à mesurer la profondeur de la mer.

— ENCYCL. Le *bathomètre* a été imaginé par le physicien allemand C. W. Siemens pour mesurer, sans le secours du fil de sonde, la profondeur de la mer en un endroit déterminé. On sait que l'attraction exercée par une masse de forme déterminée sur une autre masse est proportionnelle à la densité de la masse agissante; or la densité de l'eau étant deux ou trois fois moindre que celle des matières solides qui composent l'écorce terrestre, on conçoit que l'attraction exercée sur une masse fixe, par les parties voisines de la masse terrestre, soit d'autant moindre que cette partie de la masse terrestre contient une plus grande quantité d'eau, et, par conséquent, que la profondeur de cette eau est plus grande. L'appareil de Siemens se compose essentiellement d'un grand vase contenant une quantité fixe de mercure, et dont le fond, appelé *diaphragme*, mobile comme un piston dans un corps cylindrique, est maintenu par un ressort à boudin. Ce diaphragme supporte ainsi un poids qui tend le ressort. Lorsque l'intensité de la pesanteur augmente, la flexion du ressort augmente aussi. Le diaphragme s'abaisse, entraînant le mercure dans son mouvement; le diaphragme s'élève, au contraire, quand l'intensité de la pesanteur diminue.

Bathomètre.

Les mouvements du mercure dans le vase se traduisent au dehors par ceux d'une colonne de mercure contenue dans un tube de verre en communication avec le mercure du vase, et enroulé sur lui-même en spirale. Le tube doit être horizontal, afin que le mercure qui s'y trouve contenu n'exerce aucune pression sur le diaphragme. L'instrument ne peut être gradué théoriquement avec quelque exactitude; mais on le gradue empiriquement à l'aide de deux mesures directes faites au fil de sonde. Une fois ces deux repères tracés sur le tube, il suffit de diviser leur distance en parties égales; les variations de profondeur sont sensiblement proportionnelles au nombre des divisions parcourues par l'extrémité de la colonne mercurielle. Les évaluations ainsi obtenues ne sont qu'approchées et indiquent, non pas la profondeur au point précis où l'on se trouve, mais la profondeur moyenne de la région avoisinante. A cette réserve près, les indications de l'appareil se sont toujours montrées d'accord avec les mesures directes. La profondeur moyenne se rapporte à une superficie de 500 m. de rayon environ.

BATHOMÉTRIE (rad. *bathomètre*) n. f. Art de déterminer les profondeurs de la mer.

BATHOMÉTRIQUE adj. Relatif à la bathométrie : *Mesures* BATHOMETRIQUES.

BATH-ON-HUDSON, village des Etats-Unis (Etat de New-York), sur l'*Hudson*; 2.400 hab. Source minérale.

BATHONIEN, ENNE (*ni-in, èn'* — rad. *Bath*, nom de la ville où cette couche de la grande oolithe est le mieux développée; adj. Se dit de la partie supérieure du terrain jurassique moyen.

— n. m. Le bathonien est situé immédiatement au-dessus du bajocien et au-dessous de l'oxfordien.

— ENCYCL. L'étage *bathonien* a été constitué avec les divisions *fuller's earth*, *great oolite*, *bradford-clay* et *cornubrash* de William Smith. Il a été divisé depuis en *vesulien* (de Vesoul) à la base, et en *bradfordien* (de Bradford) au sommet. Les fossiles caractéristiques sont, à la partie inférieure : *oppelia fusca*, *morphoceras polymorphum*, et *perisphinctes zigzag*, et à la partie supérieure : *oppelia aspidoides*, *œcotraustes serciegrus* et *axynotiocrras discus*.

BATHORI, ancienne famille hongroise, qui a donné à la Transylvanie plusieurs princes et un roi à la Pologne. L'ancêtre s'appelait BRICCIUS, qui prit le nom de **Bathori** (de bator, *vaillant*) sous le roi Ladislas IV (1272-1290). Les membres les plus connus de cette famille sont : STÉPHANE **Bathori**, né en 1503, mort en 1586, Prince de Transylvanie et depuis 1576 roi de Pologne. Brave, actif, juste, il eut un règne glorieux. Il triompha de son compétiteur Maximilien d'Autriche, lutta pendant cinq ans contre les Russes, leur enleva la Courlande, réorganisa l'administration civile, fonda l'académie de Wilna, et créa la cavalerie polonaise); — SIGISMOND **Bathori**, neveu du précédent. (Il fut dominé, dit-on, par les jésuites, qui avaient été ses maîtres. En 1596, il vendit sa principauté de Transylvanie à l'empereur Rodolphe II, d'Autriche, qui rêvait de se rendre maître de ce pays, comme il l'avait fait pour la Hongrie. Sigismond devait recevoir, en échange de sa principauté, quelques terres en Silésie, le chapeau de cardinal, et une pension viagère. Plus tard, regrettant cet acte, il appela les Turcs à son aide, fut battu avec eux, et demanda son pardon. Il mourut à Prague en 1613.) — Le dernier Bathori sur le trône de Transylvanie fut GABRIEL (1608-1613), qui devint odieux par son orgueil et ses débauches, fut chassé par Bethlen et assassiné à Nagyvarad. — ELISABETH **Bathori**, femme du comte Nadasdy, est fameuse par ses actes de cruauté inouïs. (Elle fit égorger à peu près quatre-vingts jeunes paysannes dans son château de Csejthe [comitat de Nyitra] pour se baigner dans leur sang. Surprise en flagrant délit par le palatin Georges Thurzo [1610], elle fut condamnée à une détention perpétuelle, et ses complices furent brûlées vives.)

Stéphane Bathori.

BATHRIK n. m. Nom sous lequel on désigne les patriarches chrétiens, dans les pays orientaux.

BATHUEL, petit-fils d'un frère d'Abraham et père de Rébecca. Il accueillit Eliézer, serviteur d'Abraham, et lui permit d'emmener Rébecca pour qu'elle épousât Isaac, fils d'Abraham.

BATHURIN ou **BATOURINE**, village de la Russie d'Europe (gouvern. de Tchernigow); 14.000 hab. Ancienne résidence de l'hetman des Cosaques. Prise et saccagée par les Russes en 1708.

BATHURST ou **BATHURST-TOWN**, colonie et ville anglaise de la Sénégambie. V. SAINTE-MARIE-DE-BATHURST.

BATHURST, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), sur le Macquarie; 9.100 hab. Tanneries, brasseries, minoteries, mines d'or, de cuivre, d'argent. Cette ville, la première fondée à l'intérieur de l'Australie, est le chef-lieu d'un comté peuplé de 30.000 hab.

BATHURST, nom d'une famille anglaise dont l'origine remonte à la conquête de l'Angleterre par les Normands, et qui compte plusieurs membres distingués, comme : RALPH **Bathurst**, poète et savant (1620-1704), né à Hothorpe, comté de Northampton. [Médecin de la marine sous Cromwell, il fut un des fondateurs de la Société royale de Londres; entra dans les ordres, fut chapelain de Charles II, président du collège de la Trinité à Oxford, vice-chancelier de l'université de cette ville; refusa, en 1691, l'évêché de Bristol. Ce qui a subsisté de ses œuvres est contenu dans les *Literary Remains* publiés par Th. Warton); — ALLEN **Bathurst**, neveu du précédent, premier « comte Bathurst » (1684-1775), homme d'Etat, né à Westminster. [Il représenta Cirencester au parlement de 1705 à 1712. Créé baron en 1712, comte en 1772, il fut en relations avec les hommes de lettres les plus éminents du siècle]; — HENRY **Bathurst** (1714-1794), fils du précédent. [Il représenta Cirencester au parlement de 1735 à 1754; nommé lord et baron d'Aspley, puis grand chancelier en 1771, il conserva ce poste jusqu'en 1778; devint, en 1779, président du conseil privé. Il passe pour un des chanceliers les plus incapables du siècle dernier]; — HENRY **Bathurst** (1762-1834), fils du précédent. [Ami personnel de Pitt, il devint membre de la commission pour l'Inde en 1793; secrétaire d'Etat des colonies en 1809, il se signala par son opposition aux mesures libérales demandées par les whigs et sa haine contre la France et Napoléon; ce fut lui qui choisit le geôlier de l'empereur vaincu, et donna à Hudson-Lowe ses instructions. Tombé du pouvoir en 1825, il fut encore président du conseil de 1828 à 1830]; — BENJAMIN **Bathurst**, né à Londres en 1784. [Il entra dans la carrière diplomatique, et disparut mystérieusement près de Hambourg en 1809, avec les dépêches qu'il rapportait de Vienne à Londres.]

BATHWILLITE (*tou-ill* — de *Bathwille*, et du gr. *lithos*, pierre. — L'orthogr. étymol. serait BATHWILLITHE) n. f. Minéral brun, ressemblant à du bois altéré, friable, infusible et insoluble dans la benzine, trouvé en Ecosse, dans le boghead de *Bathwille*. Variété d'asphalte.

BATHYBIUS (*bi-uss* — du gr. *bathus*, profond, et *bios*, vie) n. m. Huxley donna le nom de *bathybius Hæckelii* à un prétendu organisme découvert parmi les objets recueillis dans les grandes profondeurs de l'océan Atlantique. (Il pensait que c'était un être protoplasmique amorphe qui tapisserait le fond de la mer. Mais, après plus ample examen, on reconnut que la matière en question n'était qu'un précipité chimique, déterminé dans l'eau de mer par l'action de l'alcool employé comme préservatif. Le nom de *bathybius* doit donc disparaître de la nomenclature zoologique.)

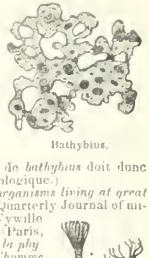
Bathybius.

BIBLIOGR. : Huxley, *On some organisms living at great depths in the Northern Atlantic* (Quarterly Journal of microscopical science » 1868); Wyville Thomson, *les Abîmes de la mer* (Paris, 1875); Milne-Edwards, *Leçons sur la physiologie et l'anatomie comparée de l'homme et des animaux* (Paris, 1881).

BATHYCLES, sculpteur grec du VIe siècle avant notre ère. Il était né à Magnésie du Méandre. Il exécuta pour les Spartiates une œuvre qui devint célèbre : un trône colossal, destiné au sanctuaire d'Apollon à Amyclée. Ce trône était orné de reliefs, que nous a décrits Pausanias.

BATHYCRINUS (*nuss* — du gr. *bathus*, profond, et *krinon*, lis) n. m. Genre d'échinodermes crinoïdes, vivant dans l'océan Atlantique à une profondeur de 600 m. environ.

Bathycrinus.

BATHYCYATHUS (*si-a-tuss* — du gr. *bathus*, épais, et *kuathos*, gobelet) n. m. Genre de polypiers de la famille des caryophyllacés, vivant en diverses mers ou fossiles dans le terrain crétacé (Gault.) : *Les* BATHYCYATHUS *sont des coraux de mers profondes*.

BATHYDORIS (*riss* — du gr *bathus*, profond, et *doris*, nom d'un mollusque) n. m. Genre de mollusques gastropodes nudes, vivant à de grandes profondeurs dans l'océan Pacifique.

— ENCYCL. Le *bathydoris abyssorum* a le corps transparent et d'une consistance gélatineuse. Les feuillets branchiaux, placés sur la partie supérieure du corps, sont bruns, et le pied d'un pourpre foncé.

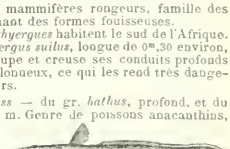
Bathyergue.

BATHYERGUE ou **BATHYERGUS** (*guss* — du gr. *bathus*, profond, et *ergon*, travail) n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des géomychidés, renfermant des formes fouisseuses.

— ENCYCL. Les *bathyergues* habitent le sud de l'Afrique. L'espèce type, *bathyergus suillus*, longue de 0m,30 environ, a les mœurs de la taupe et creuse ses conduits profonds dans les terrains sablonneux, ce qui les rend très dangereux pour les cavaliers.

BATHYGADUS (*duss* — du gr. *bathus*, profond, et du lat. *gadus*, gade) n. m. Genre de poissons anacanthins, famille des *gadidés*, renfermant des gades vivant dans les grandes profondeurs de la mer.

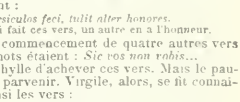
Bathygadus.

BATHYLLE, poète latin médiocre, connu par un trait ridicule. On avait inscrit sur les murs du palais impérial deux vers anonymes qui plurent à Auguste; Bathylle s'en attribua la paternité. Virgile, le véritable auteur, inscrivit de nouveau les deux vers en y ajoutant le suivant :

Hos ego versiculos feci, tulit alter honores.
C'est moi qui ai fait ces vers, un autre en a l'honneur.

Puis il y ajouta le commencement de quatre autres vers dont les premiers mots étaient : *Sic vos non vobis...*

Auguste pria Bathylle d'achever ces vers. Mais le pauvre homme n'y put parvenir. Virgile, alors, se fit connaître, et compléta ainsi les vers :

Sic vos non vobis nidificatis, aves;
Sic vos non vobis vellera ferris, oves;
Sic vos non vobis mellificatis, apes;
Sic vos non vobis ferris aratra, boves.

(Ainsi ce n'est pas pour vous que vous faites vos nids, oiseaux; ainsi ce n'est pas pour vous que vous portez la laine, brebis; ainsi ce n'est pas pour vous que vous faites le miel, abeilles; ainsi ce n'est pas pour vous que vous tirez la charrue, ô bœufs.)

BATHYLLE d'Alexandrie, pantomime fameux, qui introduisit, avec Pylade, son art sur la scène romaine. Ils en avaient composé un traité divisé en quatre parties : la *cordace*, pour la comédie; l'*emmélie*, pour la tragédie; la *sicinne*, pour la satire; et l'*italique*, genre composite. Bathylle excellait surtout dans les sujets comiques. Sa rivalité avec son ancien collaborateur entraîna des troubles tels, qu'Auguste exila Pylade, dont l'insolence envers le public passait toutes les bornes. Bathylle était spécialement protégé de Mécène, dont il était l'affranchi.

BATHYMÉTRIE (du gr. *bathus*, profond, et *métron*, mesure) n. f. Géod. Syn. de BATHOMÉTRIE.

— Méd. Mesure de la profondeur des cavités naturelles ou accidentelles.

— ENCYCL. Méd. La *bathymétrie* comprend des mesures d'espèces très diverses, dont les principales sont l'*hystérométrie*, la *pelvimétrie*, la mesure de la capacité thoracique. V. HYSTEROMÈTRE, CYRTOMÈTRE, PELVIMÈTRE.

BATHYMÉTRIQUE adj. Qui se rapporte à la bathymétrie. Syn. de BATHOMÉTRIQUE.

BATHYNOME (du gr. *bathus*, profond, et *nomos*, habitation) n. m. Genre de crustacés isopodes, famille des

cymothoïdés, habitant les grandes profondeurs de la mer. Le type de ce genre, *bathynomus giganteus*, mesure 0m,23 de long sur 0m,10 de large.

BATHYPORÉIE (du gr. *bathus*, profond, et *poros*, pore) n. m. Genre de crustacés amphipodes, sous-ordre des crevettines, famille des gammaridés, type de la sous-famille des pontoporéinés. Les bathyporéies sont de petites crevettes des mers boréales.)

BATHYPTÉRIS (*ris*) — du gr. *bathus*, profond, et *ptéris*, fougère) n. f. Genre de fougères fossiles du trias.

BATHYPTÉROIS (*ptérois-iss* — du gr. *bathus*, profond, et *ptéris*, nom de poisson) n. m. Genre de poissons habitant les grandes profondeurs de la mer.

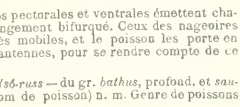

Bathyptérois.

— Encycl. L'espèce type, *bathypterois longipes*, est de la taille et a l'aspect général d'un hareng, mais est remarquable en ce que ses nageoires pectorales et ventrales émettent chacune un long prolongement bifurqué. Ceux des nageoires pectorales sont très minuscules, et le poisson les porte en avant, comme des antennes, pour se rendre compte de ce qui l'entoure.

BATHYSAURUS (*sô-russ* — du gr. *bathus*, profond, et *sauros* (lat. *saurus*), nom de poisson) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des scopélidés, de petite taille, habitant les grandes profondeurs de la mer.

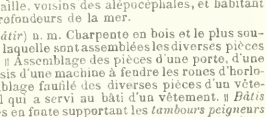

Bathysaure.

BATHYSE n. f. Genre de rubiacées, renfermant des arbres et des arbustes glabres ou tomenteux, à feuilles opposées, croissant au Brésil.

BATHYTROCTES (du gr. *bathus*, profond, et *trôctès*, thon) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des clupéidés, de petite taille, voisins des alépocéphales, et habitant les grandes profondeurs de la mer.

BÂTI (rad. *bâtir*) n. m. Charpente en bois et le plus souvent en fer, sur laquelle sont assemblées les diverses pièces d'une machine. ‖ Assemblage des pièces d'une porte, d'une croisée. ‖ Châssis d'une machine à fendre les roues d'horlogerie. ‖ Assemblage feuillé des diverses pièces d'un vêtement. ‖ Gros fil qui a servi au bâti d'un vêtement. ‖ *Bâtis de carde*, Pièces en fonte supportant les *tambours peigneurs* de la carde. ‖ *Bâtis de métier à filer*, Ensemble de la charpente de fonte portant tous les organes constituant la réception du mouvement. ‖ Assemblage des bois qui forment la carcasse d'une voiture. ‖ Carcasses de bois, charpentes qui, dans les théâtres, servent à établir les trucs, les gloires, les pièces d'apotheose, etc.

BATIACE (gr. *batiakê*) n. m. Antiq. gr. Vase à boire, en forme de patène, usité chez les Grecs.

BATIDE (du gr. *batos*, ronce) n. m. Genre de plantes qui croît sur les plages de la Jamaïque. ‖ On dit aussi BATIS.

— Encycl. La *batide* maritime est un petit arbuste blanchâtre, ayant le port d'une salsolacée à feuilles dioïques disposées en chatons, situées à l'aisselle d'une bractée caduque dans les pieds femelles.

BATIDES (du gr. *batis*, *idos*, n. spécif. d'une raie) n. m. pl. Tribu de poissons plagiostomes, renfermant les raies dont la partie antérieure du corps prend la forme d'un disque et dont la queue est distincte du tronc. Les batides se divisent en deux familles, *torpédidés*, et *rajidés*. — *Un* BATIDE.

BATIE (nom mythol.) n. f. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des teignes.

BÂTIE-DIVISIN (La), comm. de l'Isère, arrond. et à 15 kilom. de La Tour-du-Pin, près de la Bièvre, affluent du Rhône ; 1.067 hab.

BÂTIE-MONGASCON (La), comm. de l'Isère, arrond. et à 7 kilom. de La Tour-du-Pin, près de la Bourbre ; 1.375 hab.

BÂTIE-MONTSALÉON (La), comm. des Hautes-Alpes, arrond. et à 29 kilom. de Gap ; 243 hab. Occupe l'emplacement probable de la ville romaine de Mons Seleucus, où Constance battit Maxence, en 353.

BÂTIE-NEUVE (La), ch.-l. de cant. des Hautes-Alpes, arrond. et à 9 kil. de Gap ; 694 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Ardoisières, moulins. Pèlerinage de Notre-Dame de Lans. — Le cant. a 8 comm. et 2.906 hab.

BÂTIER (*tié*) n. m. Ouvrier qui fabrique des bâts. ‖ Dans quelques pays, Paysan qui soigne les bestiaux.

BÂTIERE n. f. Toit en forme de bât, toit à deux pentes seulement. ‖ Se dit aussi pour BAT.

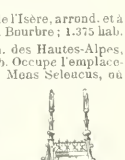

Bâtière.

BATIFODAGE n. m. Mélange d'argile et de bourre, pour faire des plafonds. ‖ Travail que l'on fait avec ce mortier.

BATIFODER v. n. Préparer le mélange d'argile et de bourre pour faire un plafond.

BATIFODEUR n. m. Ouvrier maçon chargé du travail de batifodage.

BATIFOLAGE n. m. Action de batifoler.

BATIFOLER (de l'ital. *battifolle*, rempart, boulevard ; endroit où les jeunes gens allaient jouer) v. n. Fam. Folâtrer, s'amuser avec quelqu'un, surtout à des jeux de mains. ‖ *Batifoler avec une fille*, Se permettre des libertés avec elle. ‖ Faire l'enfant, se livrer à des actes peu sérieux :

Assez batifoler comme cela, ma chère ;
La sensibilité ne vaut rien en affaire.
E. AUGIER.

BATIFOLEUR, EUSE n. Personne qui aime à batifoler.

BATIGNOLLES (Les), commune annexée à Paris. La plus ancienne mention historique des Batignolles date du commencement du XVe siècle, sous la forme *Batillolles* ; c'était alors un lieudit planté de vignes, dépendant de la paroisse de Clichy, et possédé en grande partie par l'abbaye de Montmartre. Il n'était encore qu'un hameau composé de quelques guinguettes en 1814, lors de la lutte héroïque que les Parisiens engagèrent avec l'armée russe aux abords de la barrière de Clichy. Le maréchal Moncey s'y couvrit de gloire, et aussi un cabaretier des Batignolles, nommé le père Lathuile, qui encouragea la résistance par tous les moyens qui étaient en son pouvoir. A partir de ce moment, le village se peupla très rapidement, et obtint, en vertu d'une ordonnance royale du 10 février 1830, de constituer, avec le hameau voisin de Monceaux, une commune de l'arrondissement de Saint-Denis et du canton de Neuilly. En 1860, la commune des Batignolles fut annexée à Paris, et constitua, avec les Ternes, le XVIIe arrondissement.

BATILLEMENT (*ll* mll.) n. m. Mouvement des eaux qui batillent, c'est-à-dire qui frappent constamment les bergès.

BATILLER (*ll* mll. — dimin. de *battre*) v. n. Se dit de l'eau d'une rivière ou d'un canal qui bat les berges.

BÂTIMENT n. m. Action de bâtir : *Le* BÂTIMENT *d'une maison*. ‖ Fig. Action d'édifier, de produire, d'établir : *Employer les crimes au* BÂTIMENT *de l'orgueil*. (La Rochef.) (Vieux dans ces deux sens.) ‖ Construction en maçonnerie destinée à servir de logement, d'abri : BÂTIMENT *militaire*.

— Terme générique servant à désigner l'industrie du bâtiment, qui englobe la plupart des métiers et des industries : maçonnerie, charpenterie et menuiserie, plâtrerie, serrurerie, couverture, plomberie, peinture et papiers peints, marbrerie, vitrerie, etc. *L'industrie du* BÂTIMENT. *Le* BÂTIMENT *exige de nombreuses connaissances*.

— *En bâtiment*. Techn. De bâtiments : *Peintre, menuisier, serrurier* EN BÂTIMENT.

— Pop. *Il est du bâtiment*, Il est du métier, c'est un copain.

— n. m. pl. Administration, direction des bâtiments : *Villacerf eut les* BÂTIMENTS *à la mort de Louvois*. (St-Sim.)

— Mar. Nom générique donné aux constructions navales flottantes de grande dimension : *Bâtiment de commerce. Bâtiment à vapeur*. ‖ En parlant d'un bateau, on dit souvent : *Un petit bâtiment*, bien que l'assimilation de ce mot soit « navire » ou « vaisseau », ou « bateau de commerce de grandes dimensions ». ‖ *Bâtiments à voiles*. Les bâtiments à voiles sont à un mât, deux mâts ou trois mâts. (Ils sont dits *carrés* quand ils ont deux mâts ou trois mâts portant des vergues ; *à pieu*, quand le mât de l'arrière n'a que des goélettes.) ‖ *Bâtiment de haut bord*, Navire de bord élevé, pouvant supporter le choc des lames de haute mer. (Se dit aussi du bâtiment à deux ou trois batteries et destiné au combat.) ‖ *Bâtiment de charge*, Navire large et fait pour porter de lourds fardeaux. ‖ *Bâtiment de guerre*, Navire destiné au combat et armé en conséquence. ‖ *Bâtiment de l'Etat*, Navire appartenant à la marine militaire. ‖ *Bâtiment marchand*, Navire de commerce. ‖ *Bâtiment-transport* ou *Transport*, Navire destiné à transporter des troupes et du matériel. ‖ *Bâtiment latin*, Bâtiment gréé à la latine. ‖ *Bâtiment léger*, Bateau rapide de la flotte militaire, destiné à porter des ordres ou à éclairer l'armée. ‖ *Bâtiment à rames*, Galère. ‖ *Bâtiment mixte*, Celui qui se servait aussi bien de la voile que de la vapeur.

— Techn. Les *bâtiments de graduation*, employés dans les salines, sont des hangars ouverts à tous les vents, de manière à obtenir la plus grande surface d'évaporation possible. ‖ Dans les *bâtiments à cordes*, l'intérieur est rempli de cordes tendues verticalement. ‖ Dans les *bâtiments à tables*, il est muni de tablettes légèrement inclinées, en sens contraire les unes au-dessus des autres. ‖ Enfin, dans les *bâtiments à fagots*, des fagots d'épines sont disposés en couches minces. (Dans tous les cas, l'eau salée, en tombant du canal supérieur, perd, au contact de l'air, une grande part de ses parties aqueuses.)

— *Bâtiments civils*. Dans les arsenaux, Edifices destinés au personnel des travaux, comptabilité, etc. (Ils sont ranges dans le service des travaux hydrauliques.)

— PROV. : **Quand le bâtiment va, tout va**, Quand on construit beaucoup, c'est une marque de prospérité générale. Cela implique, en effet, abondance de capitaux chez les propriétaires, et, de plus, la construction d'une maison nécessite l'intervention d'un grand nombre de corps de métiers, etc. (Cet aphorisme, devenu proverbe, fut lancé, paraît-il, par Martin Nadaud, lorsqu'il était député à l'Assemblée législative de 1849. Martin Nadaud était d'autant mieux placé pour parler du bâtiment, qu'il avait été maçon.

— ENCYCL. Dr. Dans un intérêt public, l'autorité administrative peut intervenir pour régler l'alignement des bâtiments sur la voie publique, surveiller leur mode de construction, restreindre leur hauteur, et ordonner la démolition des bâtiments menaçant ruine.

En droit civil, l'article 518 déclare les bâtiments « *immeubles* par leur nature ». La propriété du sol emportant la propriété du dessus et du dessous (art. 552), tout bâtiment élevé sur un terrain est présumé fait par le propriétaire, à ses frais, et lui appartenir, si le contraire n'est pas prouvé (art. 553). Le propriétaire du sol, qui a fait une construction avec des matériaux qui ne lui appartenaient pas, doit en payer la valeur ; il peut aussi, s'il y a lieu, être condamné à des dommages-intérêts ; mais le propriétaire des matériaux n'a pas le droit de les enlever (art. 554). Lorsque la construction a été faite par un tiers et avec ses matériaux, le propriétaire du fonds a, suivant les conditions de l'article 555, le droit soit de retenir et conserver la construction, soit d'obliger le tiers à la supprimer. — Pour l'usufruit, le legs, la location d'un bâtiment, v. USUFRUIT, LEGS, LOCAGE.

Le propriétaire d'un bâtiment est responsable du dommage causé par sa ruine, arrivée par défaut d'entretien ou par vice de construction (art. 1386).

Lorsqu'un bâtiment, construit à prix fait, périt, en tout ou en partie, par le vice de la construction ou du sol, les architecte et entrepreneur en sont responsables pendant dix ans (art. 1792 et 2278). Lorsqu'un architecte ou un entrepreneur s'est chargé de la construction à forfait d'un bâtiment, d'après un plan arrêté, il ne peut demander aucune augmentation de prix, sous aucun prétexte, à moins que des changements ou augmentations n'aient été autorisés par écrit, et le prix convenu avec le propriétaire (art. 1793). Les ouvriers employés à la construction d'un bâtiment fait à l'entreprise n'ont d'action contre celui pour lequel les ouvrages ont été faits que jusqu'à concurrence de ce dont il se trouve débiteur envers l'entrepreneur, au moment où leur action est intentée (art. 1798).

BÂTINE (dimin. de *bât*) n. f. Techn. Syn. de BASTINE.

BATIPORTE (de *bâti*, et *porte*) n. m. En T. de mar., Bordage de chêne qui empêche l'entrée de l'eau dans la cale.

BÂTIR (du provenç. *bastir*, et de l'anc. ital. ou du lat. pop. *bastira*. — Ce mot a le même rad. que *bâton* et *bât* ; il evoque comme eux l'idée de porter, de soutenir) v. a. Construire, édifier : *L'art de* BÂTIR *fut le premier art pratique*. (Lamenn.) ‖ Couvrir de constructions : *Terrain à* BÂTIR. BÂTIR *un vaste terrain*.

— Par ext. Faire bâtir, en payant ou en dirigeant la construction : *Ce n'est pas un seul architecte qui* A BÂTI *le Louvre. Les pyramides étaient des tombeaux ; encore les rois qui les* ONT BÂTIES *n'ont-ils pas eu le pouvoir d'y être inhumés*. (Boss.)

— Fonder, commencer à construire : BÂTIR *une ville*. ‖ Par anal. Construire, en parlant d'un objet formé de pièces assemblées : BÂTIR *un meuble*.

— Fig. Fonder, établir : BÂTIR *un système sur un paradoxe*. BÂTIR *sa fortune sur une banqueroute*.

Le temps détruit bientôt ce qu'a *bâti* l'erreur.
SAURIN.

— *Bâtir de boue et de crachats*, Faire une construction très peu solide. ‖ *Bâtir sur le sable*, Commencer une entreprise, fonder une opinion, un système, sur des bases, des principes peu solides. ‖ *Bâtir en l'air*, Former des projets, imaginer des systèmes chimériques. ‖ *Bâtir des châteaux en Espagne*. V. CHÂTEAU.

— *Bâtir à chaux et à ciment*, ou *à sable*, Bâtir très solidement. ‖ Fig. Etablir sur des bases solides : *Traité* BÂTI A CHAUX ET A CIMENT.

— Pop. et baş. *Bâtir sur le devant*, Prendre du ventre.

— En T. de techn., Assembler et faufiler, en parlant d'un vêtement : BÂTIR *une robe*. ‖ Façonner sur le bassin, en parlant du feutre destiné à la confection d'un chapeau.

— ALLUS. LITTÉR. :

Passe encore de *bâtir*, mais planter à cet âge !

Exclamation ironique, railleuse, que, dans une fable de La Fontaine, *le Vieillard et les Trois Jeunes Hommes*, ces derniers adressent à un octogénaire. C'est de la folie, lui disent-ils, de planter à son âge, car il ne peut espérer aucun fruit de son labeur. Les espérances à long terme ne conviennent qu'à la jeunesse. — Pas même ! répond l'octogénaire, qui explique en très beau langage les raisons de sa conduite. Et il se trouve que les trois jeunes gens meurent avant lui. On cite ce vers indifféremment à tous ceux qui forment des entreprises dont il ne semble pas que leur âge leur permette d'attendre les fruits.

Bâti, ie part. pass. et adj.

— Par ext. Tourné, arrangé, disposé : *Quel dessin mal* BÂTI ! ‖ En ce sens, se dit surtout du corps humain : *Un grand diable bien* BÂTI. *Il ne faut pas être mal* BÂTI *pour donner de l'amour à une coquette*. (Le Sage.)

— Fig. Constitué, au moral : *Il y a des cœurs plaisamment* BÂTIS. (Mme de Sev.)

— Substantiv. : Personne considérée au point de vue de sa tournure : *Voyez donc ce mal* BÂTI !

Se *bâtir*, v. pr. Etre bâti : *Les maisons de Paris* SE BÂTISSENT *a vue d'œil*. ‖ Bâtir pour son usage, bâtir pour soi : *Le castor* SE BÂTIT *une cabane*. ‖ Préparer pour soi, acquérir graduellement : SE BÂTIR *une petite fortune*.

— Impers. : *Il se* BÂTIT *beaucoup de maisons*.

— SYN. **Bâtir, construire, édifier.** *Bâtir*, terme général, se dit du maçon qui assemble les pierres, et de celui qui le paye, sans s'occuper du travail. *Construire* emporte l'idée de l'ordre dans lequel sont disposés les matériaux, de l'art avec lequel on les distribue ; il s'emploie au figuré, pour marquer l'ordre dans lequel on assemble les mots, pour composer des phrases. *Edifier* veut dire élever un édifice considérable et ne s'emploie guère qu'au figuré ou en histoire naturelle, et presque toujours d'une manière absolue, par opposition à l'idée de destruction.

— ANTON. : **Démolir, détruire, raser, renverser, ruiner.**

Bâtir (TRAITÉ DE L'ART DE). V. ART.

BATIROLLE n. f. Dans certaines contrées, nom donné à la batte à beurre.

BATIS (*tiss*) n. m. Bot. Syn. de BATIDE.

— Ichtyol. Espèce de raie. V. RAIE.

— Ornith. Genre de gobe-mouche de l'Afrique australe.

BÂTISSABLE adj. Qui peut être bâti : *Eglise* BÂTISSABLE. ‖ Où l'on peut bâtir : *Emplacement* BÂTISSABLE.

BATISSAGE n. m. Action de bâtir le feutre destiné à la confection des chapeaux. ‖ Action de faufiler les diverses parties d'un vêtement pour les assembler provisoirement.

BÂTISSE (rad. *bâtir*) n. f. Construction en maçonnerie : *Une belle* BÂTISSE. *Une* BÂTISSE *solide*. ‖ Passion ou action de bâtir : *La* BÂTISSE *est un mal contagieux*.

— Apic. Syn. de RAYON. Une ruche est dite *à bâtisses froides*, lorsque les rayons sont placés perpendiculairement au trou de vol ; *à bâtisses chaudes*, lorsqu'ils sont placés parallèlement à ce même trou de vol.

BÂTISSEUR n. m. Celui qui bâtit, qui aime à bâtir : *Tous les empereurs ont été d'infatigables* BÂTISSEURS.

— Fig. Celui qui fait, qui élabore, qui produit quelque chose : *Un* BÂTISSEUR *de lois*. (Dans ce sens, se prend toujours en mauvaise part.)

— ANTON. **Démolisseur.**

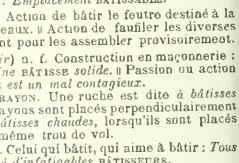

1. Bâtissoir à treuil ; 2. Bâtissoir à vis.

BÂTISSOIR (rad. *bâtir*) n. m. Machine de tonnelier, pour tenir les douves en place pendant la construction du tonneau. Il en existe de deux espèces : le *bâtissoir à treuil*, et le *bâtissoir à vis* (le premier s'emploie pour la construction des tonneaux, et le second pour celle des barils).

BATISTE (*tisst'* — du nom de l'inventeur, Baptiste Chambray, qui vivait à Cambrai au XIIIe siècle) n. f. Toile de lin, très fine et très serrée.

— *Batiste hollandée*, Batiste très forte, qui constitue la toile de Hollande. ‖ *Batiste d'Ecosse*, Nom impropre d'une étoffe de coton à tissu très serré.

— ENCYCL. La *batiste* est une toile blanche, très fine et très serrée, qui forme le plus fin de tous les tissus de lin ; elle présente un aspect brillant, dû au lustre du fil à la main qui entre dans sa fabrication. Ce fil, appelé *ramé*, est le produit d'un lin qui porte le nom de *lin ramé* ; il pousse en effet entre les brindilles de ronces dont on le recouvre.

BATISTIN (Jean-Baptiste STRUCK, dit), violoncelliste compositeur, né à Florence, mort à Paris en 1755, il

fit partie de la musique du duc d'Orléans et de l'orchestre, où il fut le premier à faire entendre le violoncelle, destiné à remplacer à ce théâtre la basse de viole. Louis XIV lui avait accordé une pension pour le fixer en France. C'et artiste a publié plusieurs livres de cantates et composé quelques opéras et ballets, qui n'ont obtenu qu'un médiocre succès.

BATITURES n. f. pl. Parcelles d'oxyde de fer ou de cuivre qui jaillissent sous le marteau du forgeron ou du chaudronnier, après que ces métaux ont été rougis à la forge. Ces oxydes s'emploient dans les arts céramiques. ‖ On écrit aussi BATITURES.

BAT-L'EAU (*ba*) n. m. Fanfare ou sonnerie particulière que les piqueurs font entendre sur la trompe de chasse pour annoncer que l'animal de chasse est à l'eau, c'est-à-dire bien près de ses fins. (V. EAU.) ‖ Pl. *Des* BAT-L'EAU.

BATLEY, ville d'Angleterre (comté d'York, dans le West-Riding); 28.700 hab. Vaste exploitation de toutes les branches de l'industrie des laines; fonderies, construction de machines et de chaudières à vapeur.

BATMAN (*bat'*) n. m. Poids usité en Turquie et en Perse, ayant une valeur moyenne de 7 kilogr. 275.

BATNA, ville d'Algérie, ch.-l. de sous-préfecture du dép. de Constantine, sur l'*Oued Batna*; 8.381 hab. Céréales, élève de bestiaux, forêts de cèdres, scieries, vignes. D'abord cité exclusivement militaire, Batna est devenue sous-préfecture en 1885. — Son arrondissement comprend 3 comm. avec 18.635 hab.; 5 comm. mixtes avec 152.494 hab.

BATNÎ, une des trois grandes divisions des Afghans. V. AFGHANS.

BATO. Antiq. Nom d'un chef des Dalmates et d'un chef des Pannoniens révoltés contre les Romains, sous Auguste (an 7 apr. J.-C.). Quand la famine les eut forcés de céder, Bato le Dalmate fit à Tibère, vainqueur, cette réponse significative : « Pourquoi envoyez-vous, pour garder vos troupeaux, des loups au lieu de chiens et de bergers ? »

BATO, sculpteur grec, natif d'Héraclée, auteur de la Junon et de l'Apollon, qui se trouvaient dans le temple de la Concorde, à Rome. Pline cite aussi de lui des statues d'athlètes, de soldats, de sacrificateurs et de chasseurs.

BATO ou **BATU**, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines [île Luçon]), sur le *lac de Bato*; 4.000 hab.

BATOCERE ou **BATOCERA** (du gr. *batos*, buisson, et *kéras*, corne) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, sous-famille des laminoés, renfermant de grandes formes épineuses et robustes, propres aux régions les plus chaudes de la région indo-malaise et de l'Afrique occidentale.

Batocère (réd. 1 fois).

— ENCYCL. Les *batocères* sont remarquables par leur coloration ocreuse jaune, rougeâtre ou blanche, due à un pulvérulence serrée. La plus grande espèce du genre est le *batocera Wallacei* du nord de la Papouasie, qui atteint 0m,12 de long.

BATOCRINUS (*nuss* — du gr. *batos*, buisson, et *krinon*, lis) n. m. Genre d'échinodermes crinoïdes, famille des actinocrinidés, fossiles dans le calcaire carbonifère de l'Amérique du Nord.

BATOE (du malais *batoe*, pierre), petit archipel de l'Océanie (Malaisie), sur la côte occidentale de l'île de Sumatra. Ce petit groupe d'îlots volcaniques, peuplé d'environ 3.000 hab., est tributaire de la Hollande.

BATOGUES n. f. pl. Ethol. V. BATTOGUES.

BÂTON (pour l'étym., v. BÂTIR) n. m. Branche d'arbre ou tige d'arbuste, travaillée ou non, dont on se sert comme appui en marchant, et aussi comme moyen d'attaque ou de défense : BÂTON *d'aveugle, de berger, de voyageur*.

— Par ext. Bastonnade : *Mériter le* BÂTON.

— Hampe : *Le* BÂTON *de la croix, d'une bannière*.

— Par anal. Petit objet façonné, de forme cylindrique : BÂTON *de sucre d'orge*. BÂTON *de cire aromatique*.

— Fig. *Bâton de vieillesse*, Personne sur laquelle on compte comme soutien, comme appui, principalement quand l'âge sera venu. ‖ *Aveugle sans bâton*, Personne manquant des ressources qui lui sont indispensables pour agir : *Un auteur sans esprit, un industriel sans argent, sont deux* AVEUGLES SANS BÂTON.

— *Bâton à deux bouts*, Bâton armé de fer par les deux bouts, et dont on se servait comme d'une arme.

— *Bâton de maréchal*. V. la partie encycl. ‖ Fig. Dernier but de l'ambition, extrême limite de la convoitise : *Une modeste retraite, voilà le* BÂTON DE MARÉCHAL *auquel aspire l'employé*. ‖ *Tout soldat a dans son sac le bâton de maréchal*, Locution familière, en France, pour indiquer que, dans ce pays, depuis la Révolution, tout soldat, de si basse extraction qu'il soit, peut arriver aux plus hauts grades, s'il les mérite.

— *Bâton de cage*, Bâtonnet qui sert de perchoir, dans une cage. ‖ *Bâton de perroquet*, Perchoir de perroquet. (On donne parfois et fam. le même nom à une maison très haute et très étroite dans toutes ses dimensions.) ‖ *Bâton de chasse*, Bâton dont on se sert pour la chasse à courre, afin d'éloigner les branches du visage.

— *Bâton de chaise*, Nom des morceaux de bois longs et forts avec lesquels on portait les chaises dites *chaises à porteurs*. ‖ Un des quatre montants d'une chaise ordinaire.

— *Martin Bâton*, Nom proverbial d'un valet chargé de donner des coups de bâton, et, par ext., le bâton lui-même.

— *Tour de bâton*, Tour d'adresse. ‖ Profit illégitime, détourné ou non compris dans les bénéfices d'une charge.

— *Bâton de Jacob*, Petite bagnette de 0m,50, à bouts d'ivoire, que les escamoteurs tiennent à la main lorsqu'ils exécutent leurs tours d'adresse. ‖ Instrument astronomique dont on se servait autrefois pour mesurer la hauteur des astres en mer. (On l'appelait aussi BÂTON ASTRONOMIQUE, ARBALÈTE OU ARBALESTRILLE.)

— *Le bâton haut*, D'autorité, impérieusement : *Les consciences ne se gouvernent pas* LE BÂTON HAUT. (De Choisy.) ‖ *Tirer au court bâton*, Ancienne expression pour dire à la courte paille. — Fig. Contester, disputer jusqu'au bout. ‖ *Sortir le bâton blanc à la main*, Sortir d'une place de guerre sans armes ni bagages. — Fig. Se retirer pauvre, dénué de biens. ‖ *Jouer du bâton*, Connaître l'art de manier le bâton pour attaquer ou se défendre. (Signifie aussi Se servir d'un bâton pour donner des coups.) ‖ *Sauter le bâton*, Faire une chose à contre-cœur, comme les animaux que les bateleurs contraignent à sauter le bâton.

— *Peine du bâton*. V. BAMBOU.

— Antiq. égypt. *Fête des bâtons*, Fêtes que l'on célébrait à l'épimenoxe d'automne, en se livrant les uns aux autres des combats à coups de bâton.

— Archéol. V. la partie encycl.

— Art milit. anc. Nom générique des armes droites, comme lances et épées, avant l'invention de la poudre. ‖ *Bâton à feu*, Fusil, après l'invention de la poudre. ‖ *Gros bâton*, Canons, à la même époque.

— Blas. Bande qui n'a que le tiers de la largeur ordinaire ou la moitié d'une cotice. ‖ *Bâton brochant sur le tout*, Celui qui passe sur les pièces ou les partitions de l'écu. ‖ *Bâton royal*, Lance ornée de banderoles. ‖ *Bâton noueux*, Branche d'arbre écotée. ‖ *Bâton péri*, Bande ou barre raccourcie par les deux bouts et n'ayant qu'un tiers de la largeur ordinaire. ‖ *Bâton en barre*, Barre qui n'a qu'un tiers de la largeur ordinaire, et qui désigne ordinairement une branche bâtarde. ‖ *Bâton en bande*, Bande qui n'a qu'un tiers de la largeur ordinaire, et qui désigne, le plus souvent, une branche cadette. ‖ *Bâton alaisé*, Bâton qui n'atteint pas les bords de l'écu.

Bâton en bande. Bâton en barre; Bâton péri.

— Calligr. Trait, barre un peu longue : *Les enfants commencent par faire des* BÂTONS.

— Ch. de fer. *Bâton-pilote*, Bâton que se transmettaient les mécaniciens de trains sur lignes à voie unique, avant de pénétrer dans une section, afin d'éviter que deux convois ne se rencontrassent.

— Gymn. Baguette, à la fois résistante et flexible, de noisetier, d'aune, d'orme ou de chêne, que l'on emploie pour les exercices dits *exercices du bâton*. (Son diamètre n'excède pas 0m,02, et sa longueur est en rapport avec la taille de l'homme qui s'en sert, hauteur mesurée du sol au menton.) V. CANNE.

— Hortic. *Bâton de Saint-Jacques*, La rose trémière. ‖ *Bâton d'or*, Girofflée jaune. ‖ *Bâton royal*, L'asphodèle blanc. ‖ *Bâton de Jacob*, L'asphodèle jaune. ‖ *Bâton de Saint-Jean*, La persicaire orientale.

— Mar. Mâtereau qui porte un pavillon ou une flamme. ‖ *Bâton de commandement*, Celui qui porte le pavillon du commandant. ‖ *Bâton de gironette*, Mâtereau qui porte la gironette. ‖ *Bâton de feu, Bâton de chin-foc*, Bout dehors de foc, de clin-foc. ‖ *Bâton de cornette, Bâton de flamme*, Morceau de bois qu'on introduit dans la gaine pratiquée à ces signaux flottants. ‖ *Bâton d'hiver*, Mât de perroquet sans flèche, pour les mauvais temps. ‖ *Bâton de vadel* ou *de guipon*, Morceau de bois qui porte le bouchon d'étoupe du calfat. ‖ *Bâton à pompe*, Tige de la pompe.

— Math. *Bâtons* ou *Baguettes de Néper*, Instrument de calcul inventé par le géomètre anglais Jean Néper en Napier, qui en publia la description en 1617. V. NÉPER.

— Phys. *Bâton électrique*, Cylindre de bois imbibé d'huile bouillante, doué de la propriété de s'électriser par le frottement. (Ancien.)

— Techn. Nom donné au morceau de bois sur lequel le planeur nettoie son marteau. ‖ Chacune des lames soutenant la feuille d'un éventail. (On dit plus souvent BRIN.) ‖ *Bâton de semple*, Pièce à laquelle on attache les cordes du semple. ‖ *Bâton de rame*, Appareil analogue auquel on fixe les cordes de rame. ‖ *Bâton de croisure*, Bâton pour croiser les fils de chaîne d'une tapisserie. ‖ *Bâton de gavassinière*, Pièce d'ourdissoir. ‖ *Bâton de preuve*, Pièce de bois aplatie, avec laquelle le raffineur fait l'essai de la cuite. ‖ *Bâton à égriser*, Morceau de bois cylindrique, sur lequel on cimente le diamant que l'on veut égriser. ‖ *Bâton à cire*, Morceau de bois enduit de mastic humide, avec lequel le metteur en œuvre happe les petits diamants. ‖ *Croisée à bâtons*, Croisée dont les rideaux à anneaux apparents sont enfilés sur un bâton. ‖ *Bâton à gant* ou *Tournegant*, Sorte de fuseau, dont se sert le gantier. ‖ *Bâton à dresser*, Roulean avec lequel l'orfèvre aplanit certaines plaques minces et qui font ressort. ‖ *Bâton à frotter*, Cylindre entouré de peau de chien de mer, avec lequel l'orfèvre polit l'ouvrage. ‖ *Bâton à tourner*, Celui avec lequel on fait tourner l'ensuple. ‖ *Bâton rompu*. Fer coudé, dont se servent les serruriers. — Au pl., En T. d'archit. Ornements en forme de bagnettes brisées ou de boudins brisés, décorant les bandeaux, les archivoltes, etc. ‖ Ornement de tapisserie, qui consiste en des bâtons entrelacés.

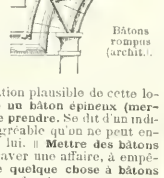

Bâtons rompus (archit.).

— PROV. et LOC. PROV. : **Mener une vie de bâton de chaise**, Mener une vie désordonnée, de plaisirs, de débauches. (Il n'a jamais été fourni aucune explication plausible de cette locution bizarre.) ‖ **Il est comme un bâton épineux (merdeux), ou ne sait par quel bout le prendre.** Se dit d'un individu qui a un caractere si desagréable qu'on ne peut entretenir aucun commerce avec lui. ‖ **Mettre des bâtons dans les roues**, Chercher à entraver une affaire, à empêcher qu'elle n'aboutisse. ‖ **Faire quelque chose à bâtons rompus**, Sans suite, mais non pas forcément sans soins. (Amus. on peut étudier un art *à bâtons rompus*, seulement quand on a un moment de loisir, et y apporter chaque fois une grande application.) ‖ **Battre l'eau avec un bâton**, Tenter des efforts inutiles. ‖ **On peut jouer du bâton à deux bouts dans cette chambre-là.** Se dit d'une chambre dégarnie de meubles, par la misère de ceux qui l'occupent.

— ALLUS. LITTÉR. : **Les bâtons flottants**, Allusion à la fable de La Fontaine *le Chameau et les Bâtons flottants*. (Ces *bâtons flottants* sont passés en proverbe pour désigner toute chose ou toute personne perdant à être vue de près.

— ENCYCL. Le *bâton* est un auxiliaire de la marche et une arme naturelle trop facile à se procurer pour qu'il n'ait pas existé de tout temps. Travaillé, orné, perfectionné, le bâton devait devenir la canne; mais il n'est pas facile de déterminer à quel point précis s'opère cette transformation. La canne elle-même fut d'un usage commun dans l'antiquité. A Athènes, les efféminés se distinguaient par l'élégance recherchée de cet accessoire. Les pédagogues et les vieillards sont, le plus souvent, figurés sur les vases peints avec un simple bâton blanc, presque toujours à crosse recourbée. Les Lacédémoniens et les philosophes cyniques portaient toujours un bâton grossier. Chez les Étrusques, la canne était d'un usage aussi général. A Rome, au contraire, la canne était un insigne de commandement, comme le cep des centurions.

Dans la littérature et au théâtre, le bâton fait son apparition de bonne heure, car le sabre de bois du satyre grec et du bouffon romain, devenus plus tard l'arlequin italien, n'est autre chose qu'un bâton déguisé.

Mais l'emploi du bâton comme instrument de vengeance ou de correction ne resta pas confiné dans les domaines de la fiction. Pendant longtemps, à peu près jusqu'à la Révolution française, on se bâtonna couramment dans le monde entier. C'est principalement sur les épaules des gens de lettres et des comédiens que pleuvaient les coups de bâton. Que ceux-ci fussent monnaie courante du temps de Gringoire ou de Clément Marot, cela peut s'expliquer encore par la grossièreté de l'époque; ce que l'on conçoit moins, c'est que de tels usages se soient conservés pendant le siècle de Louis XIV et au delà. Le génie lui-même ne mettait pas à l'abri de ces actes de brutalité. Parmi les noms des bâtonnés, on peut citer ceux de Malherbe, de Molière, de Racine, de Boileau, de J.-B. Rousseau, de Voltaire, de Beaumarchais, etc. Les choses en vinrent à tel point que, pour dire « donner » ou « recevoir des coups de bâton », *traiter en poète*, et *recevoir son brevet de poète* étaient des expressions consacrées. Le Pont-Neuf était l'endroit classique des bastonnades. Les grands seigneurs se commettaient rarement eux-mêmes dans ces exécutions; ils en confiaient le soin à leurs gens. Plusieurs, comme le duc d'Epernon, le plus grand *batteur* du royaume, avaient leurs donneurs d'étrivières gagés, spécialement consacrés à cet emploi.

Si enracinés étaient ces usages déplorables que la Révolution seule les fit disparaître, comme bien d'autres abus de la force. En France, aujourd'hui, le bâton est à peu près hors d'usage dans les relations sociales.

— Archéol. Au moyen âge et durant le XVIe siècle, *bâton* signifie « arme de guerre ». L'arquebuse, la pique, la pertuisane sont des *bastons*. Aussi faut-il se défier des récits de tant d'historiens qui racontent des batailles où des troupes *armées de bâtons* mirent les ennemis en fuite. (Viollet-le-Duc, II, 482 à 485.)

Bâton d'abbé.

Les bâtons liturgiques sont les plus intéressants à étudier.

Le *bâton d'abbé*, dit *potence* et *tau*, c'est la forme primitive du bâton pastoral, porté par les évêques jusqu'au XIe siècle; il reste, dès lors, l'insigne des abbés, la crosse devenant le signe de la dignité épiscopale. Mais, dans l'église grecque, les patriarches ont gardé le *tau*. La forme du bâton d'abbé est celle d'une haute canne à béquille symétrique. Au moyen âge, les tau étaient très riches, faits d'ivoire ou d'argent, couverts de sculptures; ils portaient sur leur poignée des animaux fantastiques.

Bâton de chantre.

Le *bâton de chantre* est l'insigne du grand chantre ou des officiers chargés du chœur. Parfois, les simples choristes le portaient. En usage jusqu'au XVIIe siècle, ce bâton était une haute canne longue de 4 ou 5 pieds, avec poignée assez longue et pommeau d'orfèvrerie. L'extrémité ferrée était pointue et pouvait constituer une arme. Certains bâtons de chantre des XIe et XIIe siècles sont de véritables taus. En général, ces bâtons étaient de bois, lamés d'argent.

Autres bâtons d'église. La plupart des bâtons signalés dans les textes sont des canes de bedeaux; il y a aussi des petits bâtons anciennement employés pour toucher les reliquies et des bâtons de pèlerins, souvent lamés d'argent, laissés en ex-voto, etc.

Comme insigne de dignité seigneuriale, le bâton tient sa place dans l'ancien cérémonial; il se confond avec les baguettes ou verges, ou en est parfois distingué sous le nom de *bâton d'office*. A cette catégorie appartiennent les bâtons de maréchaux qui, dès le XVIe siècle, sont d'une grande richesse, recouverts de velours bleu, semés de fleurs de lis d'or, ou parfois de bois précieux avec appliques d'argent : sous le premier Empire, les abeilles remplacèrent les fleurs de lis; sous Louis-Philippe, ce furent des étoiles, et sous le second Empire, des aigles. Les huissiers royaux portaient des bâtons d'argent fleurdelisés, etc. La main de justice royale était, au moyen âge, dite *bâton à seigner* (à signer, bénir). A signaler encore les bâtons des juges de camp, grosses perches de 7 pieds de long, qui, dans les tournois, servaient à séparer les combattants; les *bâtons de lit*, dont on se servait pour battre les lits et en eurer les draps qui, dans les immenses lits fixés à demeure, ne pouvaient être bien dressés que de cette manière. Cette coutume existe encore, de nos jours, dans certaines provinces.

Bâton de maréchal.

BATON, écuyer et parent d'Amphiaraos, avec lequel il fut englouti après la bataille de Thèbes. Bâton fut l'objet d'un culte; il avait un temple à Argos et une statue à Delphes. — BATON, appelé à tort quelquefois **Battos**, poète comique athénien du IIIe siècle avant notre ère. Il attaquait surtout les philosophes de son temps. Nous avons des fragments de plusieurs de ses pièces : *les Étoliens, le Meurtrier, les Bienfaiteurs, le Trompeur*, etc. — BATON *de Sinope*, rhéteur et historien grec de la fin du IIe siècle avant notre ère. Il avait composé divers ouvrages historiques : *les Persiques, les Tyrans d'Éphèse, Sur la Thessalie et l'Hémonie, Sur le poète Ion, Histoire de l'Attique*, etc.

BATON (Henri), né 1704, virtuose sur la musette et flûteur par le talent qu'il déployait sur cet instrument, mort à Paris vers 1710. Il a publié pour la musette trois livres de sonates et deux livres de duos. — CHARLES **BATON**, fils, né 1733, mort en 1758, frère du précédent, se fit une renommée comme joueur de vielle et apporta quelques améliorations dans la construction de cet instrument, pour lequel il écrivit un certain nombre de compositions. A l'époque de la fameuse « guerre des bouffons » (1753), il publia une brochure intéressante intitulée *Examen de la Lettre de M. Rousseau sur la musique française*, dans laquelle il défendait vigoureusement cette musique contre les partisans et les prôneurs de la musique italienne.

BÂTON DE JACOB, constellation, connue aussi sous le nom de *Bâton de Saint-Jacques* et *Baudrier d'Orion*.

BATONI ou **BATTONI** (Pompeo Girolamo), célèbre peintre italien du siècle dernier, né à Lucques en 1708, mort à Rome en 1787. Si l'on en croit Mariette, il n'eut pas de maître, et commença par exercer la profession d'orfèvre. Il peignit des sujets religieux, des tableaux d'histoire, et fit le portrait des papes Benoît XVI, Clément XII, Pie IV, de l'empereur Joseph II et de son successeur Léopold II, du grand-duc et de la grande-duchesse de Moscovie, etc. Battoni, émulé et combattu par de Mengs, a su réagir contre la décadence de l'art en Italie à son époque. Il se fit remarquer par la justesse du dessin et l'habileté de son pinceau. Le Louvre possède une *Madone* de cet artiste. Ses meilleures productions sont : à Rome, le *Mariage de sainte Catherine* au Quirinal; la *Chute de Simon le magicien* aux Chartreux; à Florence, l'*Éducation d'Achille* et *Achille reconnu par les filles de Nicomède*, au musée des Offices, *Hercule entre le Vice et la Vertu* et *Hercule étouffant des serpents*, au palais Pitti; etc.

BÂTONNABLE adj. Qui mérite des coups de bâton : *Personnage* BÂTONNABLE. (Peu usité.)

BÂTONNAGE (*to-naj'* — rad. *bâton*) n. m. Art vétér. Opération qui consiste à chatouiller, à l'aide d'un bâton, le palais d'un animal météorisé, pour amener l'expulsion des gaz.
— Techn. Mise en bâtons de certaines substances fondues, réglisse, cire, etc.

BÂTONNAT (*to-na*) n. m. Dignité du bâtonnier; exercice de ces fonctions : *Obtenir les honneurs du* BÂTONNAT.

BÂTONNÉE (*to-né* — rad. *bâton*) o. f. Mar. Quantité d'eau fournie par un coup de bâton ou tige de pompe. (Vieux.)

BÂTONNEMENT (*to-ne*) n. m. Art vétér. Coups de verge répétés sur le ventre d'un animal, pour déterminer l'expulsion des gaz, dont la présence constitue la météorisation.

BÂTONNER (*to-né*) v. a. Frapper avec un bâton : *Le chevalier de Rohan fit* BÂTONNER *Voltaire*.
— Rayer, biffer : BÂTONNER *un article dans un compte*.
— Plier à petits plis : BÂTONNER *du linge*.
— Eo T. de jeu. *Bâtonner une bille*, Frapper une seconde fois de la queue une bille qu'on avait mal frappée d'abord.
— v. o. Joner, s'escrimer du bâton. (Peu usité.)

BÂTONNET (*to-nè*) n. m. Petit bâton.
— Règle à quatre faces ou *carrelet*.
— Archéol. S'entendait anciennement comme petite goupille en métal, faisant partie d'une charnière, etc. C'était encore une tigello mobile posée en travers sur la gouttière d'un livre, en avant de la tranchefile, pour arrêter les signets. (On disait aussi dans ce cas BÂTON, et plutôt PIPE.) || *Bâtonnet d'oiseau*, Mince baguette ronde, de bois poli, d'os, etc., avec lequel les fauconniers caressaient leurs oiseaux; ces petites verges s'attachaient aussi aux liens des jambes. || *Jeu des bâtonnets*. Ce sont les jonchets modernes. || *Bâtonnet*. Comme vêtement, ce mot est synonyme de BACONNET. V. ce mot.
— Art vétér. Petit morceau de bois dont on se sert, dans la saignée des animaux, pour faire pénétrer brusquement la pointe de la flamme par un coup sec.
— Jeu. Petit bâton aminci par les deux bouts, que les enfants s'amusent à lancer le plus loin possible en le frappant avec un autre bâton.
— Moll. Nom vulgaire d'une espèce de cône.

BÂTONNIER (*to-ni-é* — rad. *bâton*) n. m. Membre d'une confrérie, chargé de porter le bâton aux processions.
— Adm. jud. Titre donné au chef de l'ordre des avocats inscrits près d'une cour ou d'un tribunal.
— Techn. Ouvrier qui s'occupe exclusivement de la confection des fauteuils, des chaises, des tabourets et sièges mobiles, faits en général de bois carré et contourné.
— ENCYCL. La dénomination de *bâtonnier* vient de ce qu'on portait chez le doyen choisi par la confrérie religieuse et juridique de Saint-Nicolas la bannière ou bâton du saint. La première mention d'un bâtonnier est de 1602. Dans quelques provinces, ce titre était remplacé par celui de *syndic*.
Sous le décret du 14 décembre 1810, le bâtonnier était nommé par le procureur général. De cette époque à nos jours, la loi a varié plusieurs fois, et le décret des 10-25 mars 1870 a rendu aux avocats le droit d'élire directement le bâtonnier. Le bâtonnier est élu à la majorité absolue. Il est élu légalement pour un an, mais l'usage est d'élire le même bâtonnier deux années de suite.
Le bâtonnier est chef de l'ordre, dépositaire du tableau, président du conseil de discipline, qu'il est chargé de convoquer, et il est tenu de faire exécuter ses décisions; il représente l'ordre vis-à-vis de ses confrères, sur lesquels il a un droit de surveillance, et vis-à-vis des corps judiciaires.

BÂTONNISTE (*to-nist'*) o. Personne qui sait manier le bâton et s'en servir comme d'une arme.

BÂTON-ROUGE, ville des Etats-Unis d'Amérique, capitale politique et siège de la législature de l'Etat de la Louisiane, depuis 1848, sur le Mississipi; 10.500 hab.
Fondée dans la première moitié du XVIIIe siècle par des Français, cette ville fut prise pendant la guerre de la Sécession, le 25 avril 1862, par Farragut, commandant les troupes fédérales, reprise peu après par les Sudistes, et prise de nouveau par les soldats du Nord, sous les ordres du général Banks.

BATONYA ou mieux **BALTONYA**, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie, comitat de Csanad), 12.000 hab. Bestiaux.

BATOR (Nyir-), ville d'Austro-Hongrie (Hongrie, comitat de Szabolcs); 5.000 hab. Distilleries, huileries. Berceau de la famille Bathory.

BATOUANAS, tribu du désert de Kalabari. — *Un* BATOUANA. V. BAKALAUARIS.

BATOUAS, peuplade naine de l'intérieur du Congo, qui paraît répandue sur une grande surface. La taille des Batouas est en moyenne de 1^m,40; leur teint est café au lait clair. Ils vivent de pillage et de chasse. — *Un* BATOUA.

BATOUDE (ital. *battuto*) n. f. Tremplin très flexible, en usage dans les cirques.

BATOUÏAS, tribu kabyle, établie à l'O. d'Oran, entre la Sebka et la mer. — *Un* BATOUIA.

BATOU-KHAN, fils de Djoudji-khan et petit-fils de Gengis-khan. Ce dernier avait donné à son fils Djoudji la « plaine du Kiptchak » en apanage. Djoudji étant mort quelques mois avant son père, Batou fut investi de la souveraineté du Kiptchak, d'Alan, de la Russie et de la Bulgarie. Ogotaïkaan, successeur de Djingiz sur le trône de Mongolie, le chargea de la conquête des pays voisins de la Caspienne. Batou entra en Russie, saccagea Moscou et, après avoir dévasté Cracovie, il battit le duc de Breslau à Wahlstadt (1241). Il ravagea la Hongrie, dont le roi, Bela IV, se réfugia en Dalmatie. En 1252, la défaite du grand-duc de Moscou, André Jaroslavitch, réduisit le grand-duché à n'être qu'une province de l'empire mongol. Batou mourut en 1254, laissant ses immenses États à Berekeb-khao, descendant de Djagatai.

BATOUM, ville et port de la Transcaucasie (Asie russe), sur la côte orientale de la mer Noire; 23.200 hab. Le climat y est tempéré, mais peu salubre : pluies abondantes, marais. C'est une ville de commerce et une place forte. Elle exporte surtout le pétrole, qui vient de Bakou. Étain en feuilles pour bonbonnes de pétrole, plomb, acier, cuivre; orangers, citronniers. Ancienne station militaire romaine (Bathys), elle appartint aux Turcs du XVe au XIXe siècle; en 1878, le traité de Berlin la céda aux Russes. Port franc jusqu'en 1886. Pop. du *cercle de Batoum* : 44.000 hab.

BATOURNER v. a. Techn. Mesurer les douves servant à la confection d'un tonneau, pour les égaliser au besoin.

BATOUTA (Abou-abd-Allah-Mohammed Ibn-abd-Allah-Ibn), célèbre voyageur et géographe musulman, né à Tanger en 1304, mort en 1378. A vingt-deux ans, il fit le pèlerinage de La Mecque et ne revint, en 1350, dans son pays natal qu'après quinze années, durant lesquelles il visita l'Afrique, l'Arabie, la Syrie, la Perse, l'Asie Mineure, le sud de la Russie, le Turkestan, l'Afghanistan et l'Inde. L'empereur Mohammed Ben-Tugluk le nomma kadi de Dehli et l'envoya comme ambassadeur à l'empereur de Chine. Il se rendit ensuite en Espagne et dans le Soudan, où il pénétra jusqu'à Tombouctou. Il a laissé un grand traité de ses voyages intitulé *Tohfet el-Nodhar fi gharaib el imsar we adjaib el Asfar*, qui a été traduit en France, aux frais de la Société asiatique de Paris.

BATRACHIDÉS (*ki* — rad. *batrachus*) n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères à corps ramassé, épais, à grosse tête et à peau ordinairement nue ou chagrinée. Les batrachidés sont des poissons voraces, de taille moyenne, qui habitent les mers chaudes. Genres principaux : *batrachus*, *porichthys*, etc. — *Un* BATRACHIDÉ.

BATRACHION (*ki* — du gr. *batrakhos*, petite grenouille) n. m. Section du genre renoncule et ancien nom de la renoncule aquatique.

BATRACHITE (*ki* — du gr. *batrakhos*, grenouille) n. f. Géol. Silicate naturel de chaux et de magnésie dont le poids spécifique est de 3,12, et la dureté de 5 à 5,5. La batrachite, qui appartient au genre péridot, est une variété de monticellite.
— Antiq. Pierre verdâtre, qui passait pour prévenir de la tête du crapaud, et qu'on disait efficace contre toutes sortes de venins.

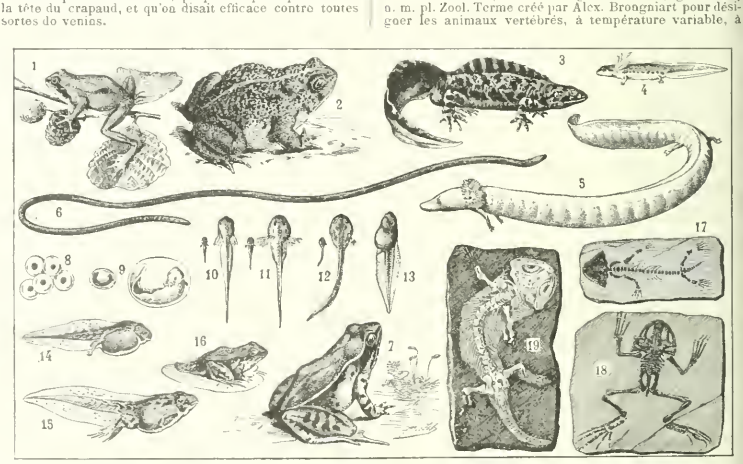

BATRACIENS : 1. Rainette; 2. Crapaud ordinaire; 3. Triton marbré; 4. Larve de triton; 5. Protée; 6. Cécilie; 7. Grenouille; (de 8 à 16. Transformations successives de la grenouille); 17. Protriton; 18. Palæobatrachus diluvianus, 19. Branchiosaurus salamandroides.

BATRACHOÏDE (*koïd'* — du gr. *batrakhos*, grenouille, et *eidos*, forme) n. m. Genre de poissons actuellement supprimé, ou rentrant les ranicepsetphycis actuels. Le *batrachoïdes opulini* de Risso est le *phycis blennioïdes*; le *batrachoïdes blennioïdes* de Lacépède est le *raniceps trifurcus*.

Batrachomyomachie (LA) [c.-à-d., en gr., le *Combat des rats et des grenouilles*], petit poème burlesque, en un seul chant, de deux cent quatre-vingt-quatorze vers. C'est une sorte de parodie de l'épopée homérique, dont la réputation a été très surfaite. On l'attribue communément à Homère, mais sans aucune vraisemblance. D'après Suidas et l'auteur du traité sur *la Malignité d'Hérodote*, ce poème serait l'œuvre du Carien Pigrès, frère de la reine Artémise.

BATRACHOS, architecte, originaire de Sparte, qui vivait à Rome au temps d'Auguste. Suivant Pline, Batrachos et son confrère Sauros bâtirent, à leurs frais, des temples à Jupiter et à Junon. Ne pouvant mettre leurs noms dans la dédicace, ils signèrent leurs œuvres en faisant sculpter des grenouilles (*batrachos*) et des lézards (*sauros*) sur les chapiteaux ioniques. On a retrouvé à Rome des fragments de ces sculptures symboliques.

BATRACHOSEPS (*ko-séps* — du gr. *batrakhos*, grenouille, et *seps*, nom d'un reptile) n. m. Genre de batraciens urodèles, famille des pléthodontidés, reofermant des salamandre-américaines de forme très allongée.

BATRACHOSIOPLASTIE (*ko, plass* — du gr. *batrakhosis*, grenouillette, et *plassein*, former) n. f. Opération inventée par Jobert de Lamballe pour la guérison de la *grenouillette*, par la formation d'une fistule.

BATRACHOSPERME (*koss* — du gr. *batrakhos*, grenouille, et *sperma*, semence) n. m. Genre d'algues de la famille des némaliacées-batrachospermées des eaux douces, dont l'espèce type forme des sortes de chapelets, analogues au frai des grenouilles.
— ENCYCL. Le genre *batrachosperme*, commun en Europe, existe en Afrique, en Amérique; en Océanie, il comprend une dizaine d'espèces, qui croissent dans les eaux douces, surtout au milieu des eaux vives et courantes. L'espèce la plus commune est le *batrachosperme moniliforme*. Cette algue, d'une couleur brunâtre plus ou moins foncée, est remarquable par sa consistance gélatineuse, et par les paquets globuleux de ses ramules.

BATRACHOSPERMÉES (*koss*) n. f. pl. Tribu de la famille des némaliacées, dans la classe des algues, ayant pour type le genre *batrachosperme*, et caractérisée par un thalle formé d'un simple filament nu ou cortiqué; sporogone extérieur ou tissu du thalle. — *Une* BATRACHOSPERMÉE.

Batrachostome.

BATRACHOSTOME (*koss* — du gr. *batrakhos*, grenouille, et *stoma*, bouche) n. m. Genre d'oiseaux passereaux fissirostres, famille des caprimulgidés, renfermant des engoulevents plus petits que les podarges, mais à bec plus largement fendu. Les espèces connues de batrachostomes habitent la Malaisie et le sud de l'Inde.)

BATRACHOTÉTRIX (*ko-té-triks* — du gr. *batrakhos*, grenouille, et *tétrix*, nom d'un orthoptère) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, famille des acrididés, reofermant des espèces africaines et indiennes dont la forme généralé est celle des tétrix, mais qui sont toujours aptères.

BATRACHUS (*kuss* — du gr. *batrakhos*, grenouille) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des *batrachidés*, renfermant des formes des mers chaudes, de petite taille, carnassières et vivant dans les grands fonds. L'espèce type est le cotte grognant (*batrachus gruniens* [mer des Antilles]), qui atteint 1 pied de long, fait entendre un grognement en mouvant les pièces de ses opercules, et semble, comme certains silures, posséder un appareil venimeux.

BATRACIENS (*si-in* — du gr. *batrakhos*, grenouille) n. m. pl. Zool. Terme créé par Alex. Brongniart pour désigner les animaux vertébrés, à température variable, à respiration pulmonaire ou branchiale, à peau généralement nue, et subissant des métamorphoses. — *Un* BATRACIEN. || On les appelle aussi AMPHIBIENS.
— ENCYCL. Zool. Les *batraciens* sont des vertébrés à température variable; leur peau est presque toujours nue, sert à la respiration, renferme des glandes et des pigments, et sécrète des liquides caustiques. L'épiderme se renouvelle constamment par lames.
Le squelette est assez particulier; les côtes manquent presque toujours, et, entre les os iliaques, on voit, chez les anoures, un prolongement de la colonne vertébrale qu'on nomme *urostyle*. Les yeux existent toujours, mais peuvent être cachés sous la peau. La langue sert souvent d'organe préhensile; ainsi, chez les grenouilles et les crapauds, elle peut se rabattre sur la proie et la ramener dans la bouche. La respiration s'exerce par la peau, par des poumons ou par

des branchies. Il existe un organe vocal chez les crapauds et les grenouilles; on sait que ces dernières coassent. Le cœur possède deux oreillettes et un ventricule, et les globules rouges du sang sont très gros et elliptiques, pourvus d'un noyau. Les batraciens vivent en général dans l'eau douce; mais quelques-uns, tels que les grenouilles, les crapauds, les salamandres, peuvent vivre hors de l'eau et ne s'y plongent que de temps en temps.

— *Métamorphoses.* Les œufs sont petits, généralement pondus dans l'eau; il n'y a ni amnios, ni allantoïde. La larve qui vient d'éclore a une queue aplatie et des branchies externes qui bientôt s'atrophient pour faire place à des branchies internes. Enfin, des sacs pulmonaires apparaissent, tandis que les branchies s'atrophient. A ce moment, les membres se montrent, et la queue disparaît. Il en est ainsi chez les anoures; mais, chez les urodèles, la queue persiste, et, chez les péremibranches, les branchies externes persistent (protée, axolotl).

— *Classification.* La classe des batraciens se divise en trois ordres : les *anoures*, les *urodèles* et les *apodes*. Les *anoures* sont les grenouilles, les ramettes, les crapauds. Ils sont dépourvus de queue à l'état adulte. Leurs membres sont bien développés; les larves respirent au moyen de branchies, les adultes à l'aide de poumons. On les divise en *discodactyles, oxydactyles, aglosses*. Les *urodèles* ont la peau nue; le corps est allongé, la queue est persistante. Ils ont des membres courts, des branchies à l'état de larve, des poumons à l'état adulte ou des branchies persistantes. On les divise en *salamandrines* et *pérennibranches*. Les *apodes* sont vermiformes, ont de petites écailles et n'ont pas de membres; ce sont les *cécilides*.

— Paléont. C'est dans le terrain houiller que l'on constate la présence des plus anciens *batraciens*. Ils appartiennent tous à l'ordre des stégocéphales (*branchiosaurus*, etc.). Cet ordre se poursuit dans le permien (*protriton*, etc.), et disparaît avec le trias; le *labyrinthodon* en est le type le plus parfait. Ce n'est plus ensuite que dans le terrain crétacé inférieur que l'on retrouve les batraciens; encore ne s'agit-il que de rares urodèles, parmi lesquels il faut cependant citer les genres actuels : *triton, salamandra*. Les anoures apparaissent seulement dans le terrain éocène avec les genres actuels : *rana, bufo, pelobates, discoglossus*.

— *Batracien volant.* V. RHACOPHORE.

BATRACINE (du gr. *batrachos*, grenouille) n. f. Venin que l'on extrait d'une certaine espèce de batraciens.

— ENCYCL. La *batracine*, que les Espagnols appellent *posadarago*, est une substance lacteseente, quand elle est fraîche; grise, inodore, quand elle est sèche, et que les Indiens Chacoanos font sortir de la peau et en particulier des glandes cervico-temporales d'un petit batracien du genre phylobates, en le faisant chauffer embroché par un fragment de bois. Un seul individu fournit, paraît-il, pour cinquante dards, un venin qui se conserve plusieurs années. Les animaux blessés meurent avec des convulsions; mais, pris à l'intérieur, ce venin est inoffensif. On en a extrait une matière résineuse inerte et un alcaloïde azoté qui est la batracine proprement dite.

BATRATHÈRE (du gr. *batêr, êros*, marcheur, et *athêr*, épi) n. f. Section du genre andropogon, de la famille des graminées.

BATRIACE n. f. Outil du fabricant de tuiles. ‖ On dit aussi BATRIAU, et BATRIAVO.

BATRISE ou **BATRISUS** (*zuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des psélaphidés, renfermant des formes à corps allongé et convexe, à antennes renflées à l'extrémité.

Batrise (gr. 10 fois).

— ENCYCL. Les *batrises* comptent de nombreuses espèces, répandues sur tout le globe; on en connaît dix d'Europe. Ce sont de grands psélaphides qui vivent avec les fourmis, généralement sous les écorces. Citons les *batrisus formicarius* (France), *batrisus thoracicus* (Caucase).

BATROUN (autref. *Botrys*), ville et port de la Turquie d'Asie (Syrie [prov. du Liban]), sur la Méditerranée; 2.000 hab. Pêche à éponges. Son port fut un repaire de pirates au temps d'Antiochus le Grand. Ville épiscopale du comté de Tripoli, nommée *Le Boutron*, à l'époque des croisades.

BATSCHIE (de *Batsch*, botan. allem.) n. f. Bot. Nom donné successivement à divers genres ou sous-genres (lithosperme, abute, humboldtie, eupatoire), et qui ne sert plus aujourd'hui que comme synonyme.

BATTA (Alexandre), violoncelliste, né à Maestricht en 1816. Il fit ses études au conservatoire de Bruxelles. Il entreprit ensuite une série de voyages artistiques, se produisit dans les grandes villes d'Europe, et ses succès furent grands. Batta a publié un certain nombre de morceaux pour son instrument. — Deux frères de ce violoncelliste, JEAN-LAURENT **Batta**, pianiste, né à Maestricht en 1817, mort à Nancy en 1880, et JOSEPH, violoniste, né à Maestricht en 1820, se sont également fait connaître comme musiciens.

BATTAGE (*ba-taj'* — pour l'étym., V. BATTRE) n. m. Opération dans laquelle les tiges de céréales récoltées sont battues ou froissées de manière que les grains soient détachés des épis : BATTAGE *au fléau*. BATTAGE *mécanique*.

— Action d'agiter la crème du lait, pour y déterminer la formation du beurre : *Une température de quinze à seize degrés de chaleur est favorable au* BATTAGE *du beurre*.

— Pop. Mensonge, hâblerie, ayant pour but de duper, d'en faire accroire : *Pas de* BATTAGE!... *ça ne prend pas*.

— Mar. *Angle de battage d'une pièce*, Portion de l'horizon que peut battre la pièce avec ses projectiles. (Les pièces en tourelles ont un battage beaucoup plus considérable que les pièces en batterie). ‖ *Plan de battage*, Projection on plan du navire sur lequel on trace les angles de pointage en chasse et en retraite extrême sous lesquels peuvent tirer toutes les pièces du bord. (Pour les grosses pièces, on trace un diagramme gradué, et le commandant se rend ainsi compte à première vue des pièces dont il dispose pour une position quelconque de l'ennemi.)

— *Battage* a quelquefois été employé en littérature pour abordage agressif.

— Séric. Opération destinée à enlever la bave défectueuse et tendue des cocons, pour faciliter le dépelotonnage.

— Techn. Opération qui consiste à battre et comprimer à la main ou mécaniquement la pâte de papier. ‖ Dans les poudreries, Action de battre la poudre à canon encore humide, dans des mortiers en bois, avec des pilons de même matière. ‖ *Battage d'or*, Opération grâce à laquelle les ouvriers batteurs d'or transforment en feuilles d'une extrême finesse des plaques de ce métal précieux, uniquement en se servant du marteau. ‖ *Battage de la laine*, Opération que l'on fait subir à la laine avant de la mettre en œuvre. (Ce travail s'exécutait autrefois à la main, à l'aide de minces baguettes avec lesquelles on frappait la laine placée sur des claies. Aujourd'hui, on a simplifié et régularisé cette opération en employant des machines spéciales, connues sous le nom de : *batterie ordinaire*, avec ou sans compteur, et de *batterie cône continue*. Le battage a pour but de débarrasser la laine des impuretés qu'elle contient encore après son lavage.) ‖ *Battage de la soie*, Opération que l'on pratique dans le tirage de la soie, afin d'enlever le *feison* ou *bourette* qui couvre la surface des cocons. ‖ *Battage du fil*, Ce battage s'exécute dans le but d'obtenir un fil lisse; c'est le fil à coudre que l'on traite ainsi, en le faisant passer entre des *battes* qu'actionne une machine à vapeur. ‖ *Battage du coton*, Le battage du coton consiste à le faire battre mécaniquement, afin de le nettoyer et faire disparaître les impuretés. (Cette opération se compose de deux phases successives : le *battage* proprement dit, et l'*aspiration*, enlevant les impuretés qui ont résisté au battage. ‖ *Battage des velours drapés* et *tissus de laine*. Lorsque l'on veut avoir des draps spéciaux, velontés, ondulés, satinés ou frisés, on fait subir à ces tissus un nouveau battage mécanique, qui redresse les légers filaments de laine aplatis par les opérations antérieures. ‖ *Battage des cuirs*, Opération très importante, qui donne au cuir une épaisseur régulière, en même temps qu'une souplesse, une consistance et une fermeté plus grandes. (Ce travail, à de très rares exceptions, ne se fait plus à la main, mais à l'aide de machines qui agissent par percussion, ou encore par compression.) ‖ *Battage de la pâte*. Il faut, pour avoir, dans la fabrication de la porcelaine ou de la faïence, une pâte bien homogène, donnant des produits irréprochables à la cuisson, faire subir à cette pâte un battage long et minutieux, succédant au *pétrissage* ou *marchage*. (Le battage se fait soit à la main, soit à l'aide d'appareils appelés *tines*, suivant que l'on traite une faible ou une grande quantité de pâte.)

— Teint. Le battage des matières teintes s'opérait tout d'abord à la main; de nos jours, des machines spéciales accomplissent l'opération.

— Trav. publ. *Battage de pieux* ou *pilots*. Dans un grand nombre de travaux : construction de quais, de piles de ponts, etc., on a recours au battage de pieux, afin d'établir une base solide aux maçonneries futures. Ce battage s'opère à l'aide d'une masse de fonte appelée *mouton*, qui tombe d'une certaine hauteur sur la tête du pieu.

— Exploit. des mines. L'opération précédant celle du fonçage d'un puits de mine consiste à pratiquer des sondages, afin de reconnaître exactement la nature du sous-sol. Ce travail s'exécute à l'aide de tiges, dites *leviers de battage*, à l'extrémité desquelles se fixe l'outil servant à battre le sol, et que l'on désigne sous le nom de *trépan*. La tige de sonde est soulevée à une certaine hauteur, puis on la laisse retomber brusquement; c'est en cela que consiste le battage.

— ENCYCL. Agric. Le *battage* des céréales s'exécute généralement soit au moyen d'une machine spéciale dite *batteuse*, soit au moyen du *fléau*.

Le battage au fléau est pénible, long et dispendieux. Ce procédé rudimentaire est encore en usage dans la petite culture en France, dans l'Est et le Nord principalement. Il était déjà employé par les peuples agriculteurs, aussi loin que remonte leur histoire, de même que d'autres procédés non moins défectueux, tels que l'*egrenage*, on battage en traînant des épis sur un corps résistant, le *chaubage*, ou battage au tonneau, le *dépiquage*, ou battage par l'action des animaux. Un perfectionnement sensible consiste à froisser les céréales par l'action d'un rouleau solide ou évidé traîné par des animaux. V. BATTEUSE, ÉGRENAGE, CHAUBAGE, DÉPIQUAGE.

BATTAGLIA, ville d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]), sur le canal de son nom, qui unit le canal de Monselice au Bacchiglione; 3.860 hab. Eau minérale.

BATTAGLIA (Francesco), patricien et homme d'Etat vénitien, né et mort à Venise (1743-1799). Il appartenait au parti avancé, qui réclamait, avant la Révolution, une réforme de la Constitution, et qui était favorable, lors de l'approche de l'armée de Bonaparte, à un rapprochement avec la France. Mêlé à toutes les négociations qui précédèrent l'occupation de Venise par le général Baraguay d'Hilliers, il mourut de douleur lorsqu'il vit sa patrie livrée à l'Autriche par le traité de Campo-Formio.

BATTAGLINI (Marc), antiquaire italien, né en 1615 près de Rimini, mort à Césène en 1717, fut évêque de Nocera et de Césène. On lui doit : *Istoria universale di tutti i concilj generali e particolari di santa Chiese* (1686). Dans une seconde édition, publiée en 1689, il ajouta l'histoire de quatre cent trois autres conciles, et *Annali del Sacerdozio e dell' Imperio intorno all' intero secolo decimosettimo di nostra salute* (Venise, 1701).

BATTAILLE (Charles-Amable), chanteur français, né à Nantes en 1822, mort à Paris en 1872, était déjà médecin, lorsqu'il abandonna la science pour l'art. Sorti du conservatoire de Paris avec les trois premiers prix de chant, d'opéra et d'opéra-comique, il débuta à l'Opéra-Comique en 1848. Sa belle voix de basse chantante et son intelligence scénique le mirent bientôt en évidence. Après un court séjour au Théâtre-Lyrique, Battaille rentra pour un instant à l'Opéra-Comique, mais la fatigue de sa voix l'obligea à renoncer au théâtre et à se borner aux soins de la classe de chant qu'on lui avait confiée au Conservatoire. En 1861, Battaille avait publié une brochure sous ce titre : *Nouvelles recherches sur la phonation*. Après le 4 septembre 1870, Battaille fut nommé sous-préfet d'Ancenis.

BATTAISON n. f. Action de battre le blé; époque où il est battu. ‖ On dit plutôt BATTAGE.

BATTAMBANG ou **SONG-KÉ**, rivière d'Indo-Chine (royaume de Siam); on l'appelle aussi *Prek-Bak-Préa* et *Péam-Séma*. Cette rivière naît près de la côte du golfe de Siam, à l'E. du Chantaboun, et finit dans le lac Toulé-Sap, après avoir arrosé Battambang et Bak-Préa

BATTAMBANG, ville de l'Indo-Chine (royaume de Siam), ch.-l. de la province du même nom, sur le Song-Ké, tributaire du Toulé-Sap, le « Grand Lac » du Cambodge; 50.000 h. Marché important sur la route de Pnom-Penh (navigation à vapeur) à Bangkok. Ruines khmers.

BATTAMBANG (PROVINCE DE), province siamoise, dans le sud-est du royaume, constituée principalement par le bassin du Song-Ké. D'une étendue de 10.000 kilom. carr., elle est peuplée d'environ 100.000 hab., pour la plupart cambodgiens; les Chinois y sont nombreux.

ENCYCL. La *province de Battambang* est cambodgienne. Elle a été conquise dans ce siècle par le Siam, auquel la France l'a laissée, en 1867; mais le traité franco-siamois de 1893 l'a placée sous le contrôle de la France, et la convention franco-anglaise de 1896 l'a reconnue comme comprise dans la zone d'influence française et non garantie au Siam.

BIBLIOGR. : Henri d'Orléans et Roux, *la Province de Battambang* (« Bull. Soc. géogr. comm. », 1895).

BATTANT (*ba-tan* — rad. *battre*) n. m. Pièce de fer, suspendue librement à l'intérieur d'une cloche, contre les parois de laquelle elle frappe quand la cloche est mise en branle.

— Vantail d'une porte : *Ouvrir une porte à deux* BATTANTS. ‖ Feuillure simple ou double contre laquelle s'appuie l'un des vantaux d'une porte. ‖ Rainure concave dans laquelle s'emboîte un ravalement convexe. (On l'appelle battant *mentaux* ou à *gueule de loup*; il s'emploie pour les fenêtres.)

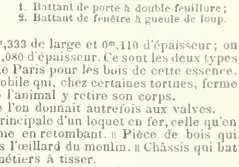

1. Battant de porte à double feuillure; 2. Battant de fenêtre à gueule de loup.

— Argot. Cœur. ‖ Gosier. ‖ Langue.

— Bot. Chacune des deux valves qui forment les siliques.

— Chass. Petit piège d'oiseleur.

— Comm. Planches de chêne de 0m,333 de large et 0m,110 d'épaisseur; ou 0m,250 de large et 0m,080 d'épaisseur. Ce sont les deux types admis sur la place de Paris pour les bois de cette essence.

— Erpét. Pièce mobile qui, chez certaines tortues, ferme la carapace lorsque l'animal y retire son corps.

— Moll. Nom que l'on donnait autrefois aux valves.

— Techn. Pièce principale d'un loquet en fer, celle qu'on soulève, et qui ferme en retombant. ‖ Pièce de bois qui pousse le grain dans l'œillard du moulin. ‖ Châssis qui bat la trame dans les métiers à tisser.

— *Battant brocheur*, Métier particulier avec lequel se tissent les étoffes brochées. ‖ *Battant à chariot*, Le principal organe du métier Gand. ‖ *Battant brodeur*, Métier à broder les étoffes. ‖ *Battant lanceur*, Pièce d'un métier à tisser, actionnée mécaniquement et munie de deux coulisseaux qui chassent alternativement la navette.

— *Battant de grenadière* et *Battant de crosse*, Anneaux de fer ou de cuivre fixés : le premier à la grenadière, le second à la crosse d'un fusil, et servant à recevoir les deux bouts de la bretelle avec laquelle on porte l'arme en bandoulière. V. FUSIL.

BATTANT (*ba-tan*), **ANTE** adj. Qui bat, qui aime à battre :

Je ne suis point *battant*, de peur d'être battu.
MOLIÈRE.

— *Porte battante*, Porte qui n'est pas arrêtée et que le vent fait battre. ‖ Double porte placée au-devant d'un appartement, et qui se referme d'elle-même.

— *Pluie battante*, Averse, grande pluie.

— *Tambour battant*, Au son du tambour : *Une garnison qui se rend avec les honneurs de la guerre sort avec armes et bagages*, TAMBOUR BATTANT, *enseignes déployées*. ‖ Fig. Rondement, sévèrement : *Mener quelqu'un* TAMBOUR BATTANT.

— Mar. *Vaisseau battant* ou *bien battant*, Vaisseau dont l'artillerie est bien installée, fonctionne bien.

— Techn. *Métier battant*, Métier d'ourdisseur et de tisseur, en activité.

— Loc. fam. *Tout battant neuf*, Complètement neuf : *Un habit* TOUT BATTANT NEUF. ‖ Fig. Ingénu, en parlant des personnes ou des qualités de l'âme : *Un esprit vif et* TOUT BATTANT NEUF.

— Substantiv. Personne qui bat ou qui a battu : *Les* BATTANTS *avaient injustement attaqué les battus*.

Battant, part. prés. S'emploie dans la locution *Mener battant*, ne cesser de poursuivre, en parlant de l'ennemi, de l'adversaire : *Cette mousqueterie nous* MENA BATTANT *jusqu'à notre grand'garde*. (St-Sim.)

BATTANT-L'ŒIL (*ba-tan*) n. m. Bonnet de femme en négligé, portant deux avancements qui se rabattent facilement sur le visage et surtout sur les yeux. (Vieux.) ‖ Pl. *Des* BATTANT-L'ŒIL.

BATTARA (Jean-Antoine), savant prêtre italien, né à Rimini, mort dans cette ville en 1798. Il a écrit plusieurs ouvrages, notamment : *Fungorum agri Arminensis Historia* (Faenza, 1755-1759), où il traite des champignons et de leur véritable nature, et un traité d'agriculture, *Pratica agraria distributa in varii dialoghi* (Rome, 1778).

BATTARÉE (du nom du botan. *Battara*) n. f. Genre de champignons du groupe des phalloïdées, ayant des affinités multiples, comprenant trois espèces exotiques : l'une trouvée en Angleterre, l'autre dans les sables du Volga, la troisième, douteuse, au Pérou.

— ENCYCL. Ce genre est caractérisé par une volve qui renferme, dans les deux feuillets dont elle se compose, une matière gélatineuse. Cette volve se rompt, et il en sort un pédicule creux, presque ligneux, qui supporte un chapeau campanuliforme, lisse en dessous, filamenteux et pulvérulent en dessus. La membrane interne de la volve recouvre toute cette partie, comme le ferait un capuchon.

BATTAS (PAYS DES), contrée de la Malaisie île de Sumatra, s'étendant le long de la côte occidentale et dans l'intérieur de l'île. Ce pays, très montagneux, où se trouve le lac Toba, est couvert en grande partie d'impénétrables forêts; dans le centre, on trouve des plaines et des vallées fertiles, où l'on récolte du benjoin et du camphre. Il est divisé en cinq grands territoires, gouvernés par cinq rajahs, auxquels obéissent des chefs tributaires.

BATTAS ou **BATAKS**, population de l'intérieur de Sumatra, qui appartient au groupe indonésien. — *Un* BATTA (ou BATAK).

— ESCYCL. De taille moyenne, les *Battas* ont la peau foncée, les cheveux noirs et abondants, le crâne légèrement allongé, la face haute, le nez droit et les yeux horizontaux. Ils se vêtent de *sarrong*, grandes pièces d'étoffe qu'ils fixent, l'une autour des reins, l'autre sur les épaules. Un mouchoir enroulé autour de la tête leur forme une sorte de toque. Ils se rasent la tête, ne conservant qu'une mèche de cheveux, tantôt sur un point, tantôt sur l'autre. Leurs dents sont limées et teintes en noir; beaucoup s'adaptent en arrière des incisives et des canines supérieures une petite trompe de cuivre. Les maisons des Battas sont construites sur pilotis; le toit, relevé en pointe à chaque pignon, est orné de cornes de buffle. Dans tous les villages se trouvent des maisons communes, dont les unes servent de magasins à riz, et les autres de salles de réunion.

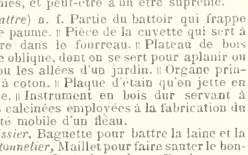

Battas.

Les Battas étaient anthropophages; ils mangeaient non seulement les prisonniers de guerre et les condamnés, mais aussi leurs parents, quand ceux-ci étaient trop vieux pour travailler. Ce sont des cultivateurs émérites, qui ont le mensonge en horreur. Ils achètent leurs femmes, qu'ils payent parfois jusqu'à quatre cents francs. Leurs chefs ou *radjahs* n'ont pas un pouvoir absolu; ils sont assistés d'un conseil de vieillards.

On retrouve encore l'influence hindoue dans leur langue, qui comprend un certain nombre de mots sanscrits, quoiqu'ils possèdent une écriture propre. Les Battas croient aux *antous* ou génies, et peut-être à un être suprême.

BATTE (rad. *battre*) n. f. Partie du battoir qui frappe la balle, au jeu de paume. ‖ Pièce de la cuvette qui sert à maintenir un sabre dans le fourreau. ‖ Plateau de bois muni d'un manche oblique, dont on se sert pour aplanir ou écraser la terre ou les allées d'un jardin. ‖ Organe principal du batteur à coton. ‖ Plaque d'étain qu'on jette en moule toute plate. ‖ Instrument en bois dur servant à casser les pierres calcinées employées à la fabrication du ciment. ‖ Extrémité mobile d'un fléau.

— *Batte de tapissier*, Baguette pour battre la laine et la bourre. ‖ *Batte de tonnelier*, Maillet pour faire sauter le bondon, en frappant autour. ‖ *Batte de marbreur*, Rouleau pour broyer les couleurs. ‖ *Batte de potier*, Instrument en plâtre, qui sert à faire la croûte propre au moulage des pièces de porcelaine ou de faïence. ‖ *Batte de blanchisseuse*, Sorte de maillet plat avec lequel la blanchisseuse bat son linge

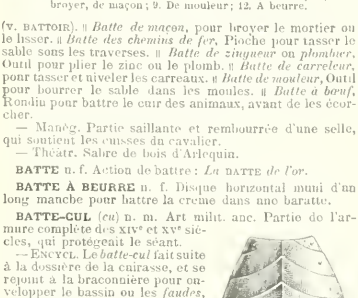

BATTES : 1 D'arlequin; 2, 3. De zingueur et de plombier; 4, 6. De tonnelier; 7, 10 et 11. De terrassier; 5. A lisser, de maçon; 8. A broyer, de maçon; 9. De moulleur; 12. A beurre.

(v. BATTOIR). ‖ *Batte de maçon*, pour broyer le mortier ou le lisser. ‖ *Batte des chemins de fer*, Pioche pour tasser le sable sous les traverses. ‖ *Batte de zingueur ou plombier*, Outil pour plier le zinc ou le plomb. ‖ *Batte de carreleur*, pour tasser et niveler les carreaux. ‖ *Batte de moulleur*, Outil pour bourrer le sable dans les moules. ‖ *Batte à bœuf*, Rondin pour battre le cuir des animaux, avant de les écorcher.

— MANÈG. Partie saillante et rembourrée d'une selle, qui soutient les cuisses du cavalier.

— THÉATR. Sabre de bois d'Arlequin.

BATTE n. f. Action de battre : *La* BATTE *de l'or*.

BATTE À BEURRE n. f. Disque horizontal muni d'un long manche pour battre la crème dans une baratte.

BATTE-CUL (*cu*) n. m. Art milit. anc. Partie de l'armure complète des XIVe et XVe siècles, qui protégeait le séant.

Batte-cul.

— ENCYCL. Le *batte-cul* fait suite à la dossière de la cuirasse, et se rejoint à la braconnière pour envelopper le bassin ou les *faudes*, comme on disait alors. En certains cas, l'ensemble formé par le batte-cul et la grande braconnière du XIVe siècle était la *fondiere*. Au XVe siècle, le batte-cul, souvent formé de plusieurs lames, est évasé, élargi en queue de paon. Au XVIe siècle, il prend le nom de *culotte* ou de *garde-rein*. V. ce mot.

BATTÉE (*ba-té*) ou **BATÉE** n. f. Quantité de terre battue à la fois par le batteur-cul. ‖ Ciment pétri, battu à la fois dans une auge. ‖ Paquet de feuilles à relier qu'on bat à la fois. ‖ Laine battue à la fois sur une claie. ‖ Sorte de terrine de bois dans laquelle on lave les sables contenant de l'or. ‖ Endroit du dormant où bat une porte que l'on ferme.

BATTE-GAZON n. f. Batte en bois pour tasser le gazon. ‖ Pl. *Des* BATTE-GAZON.

BATTEL (André), marin anglais, né vers 1565, mort vers 1640, s'embarqua pour le Rio de La Plata, mais fut fait prisonnier par les Portugais sur la côte du Brésil, et fut emmené à Loanda (1589), où il séjourna plusieurs années. Le récit de son séjour au Congo a été publié par Purchas (t. II, livre VII), sous ce titre : *the Strange Adventures of A. Battel, prisoner in Angola*.

BATTELAU, ville d'Austro-Hongrie (Moravie), à la frontière de Bohême; 2.200 hab. Manufacture de draps.

BATTELÉE (*ba-te* — rad. *battre*, à cause de l'espèce de battement produit) adj. f. Qualification donnée à une rime finale, répétée au milieu du vers suivant. Voici deux exemples de *rimes battelées* :

Quand Neptunus, puissant dieu de la *mer*,
Cessa d'armer carraques et galeres,
Les Gallicans bien le durent aimer,
Et réclamer ses grand's ondes salées.
Cl MAROT.

A jeune cœur qu'Amour asservira
Ne servira jamais de se débattre,
Car qui de *battre* Amour dessein aura,
Battu sera, mais battu comme platre.

BATTELLEMENT (*ba-tè*) n. m. Double rang de tuiles formant la partie la plus basse d'un toit par où s'écoulent les eaux de pluie. ‖ On l'appelle aussi ÉGOUT, ou AVANT-TOIT.

BATTEMENT (*ba-te* — rad. *battre*) n. m. Coup, choc, ou simple mouvement répété : *Des* BATTEMENTS *de mains, d'ailes*. ‖ *Battement du cil*, Clignement de la paupière.

— Acoust. Se dit des renforcements et des affaiblissements successifs qui se produisent à intervalles égaux, pour un son résultant de la propagation dans l'air de deux sons qui n'ont pas la même hauteur.

— Artill. Choc dans l'âme d'un projectile mal guidé. (Pour éviter ces battements, qui détériorent les pièces, on a imaginé les ceintures de forcement, et les projectiles actuels, suivant leur longueur, ont une ou deux ceintures.)

— Danse. Le battement est le mouvement exécuté par une jambe qui est en l'air, tandis que l'autre jambe supporte le corps. (On distingue le grand battement, le battement tendu, le petit battement sur le cou-de-pied, et le battement développé. Le battement est l'un des exercices préparatoires les plus utiles à l'étude de la danse; il donne à l'élève la souplesse, la force et l'agilité. Pour la danse théâtrale, on le travaille en élevant la jambe à la hauteur de l'épaule.)

— Escr. Action de frapper d'un coup sec et du faible de l'épée le fer de son adversaire : BATTEMENT *de tierce*. BATTEMENT *de quarte*.

— Littér. Repos qui divise un vers. Un même vers peut avoir plusieurs battements.

— Mar. Secousse brusque d'une voile qui ne reçoit plus le vent de façon à être gonflée en prise.

— Mécan. Course du piston d'une machine à vapeur.

— Physiol. et pathol. Pulsation : *Les* BATTEMENTS *du cœur, du pouls, des artères, d'une tumeur*. ‖ *Battements du cœur*. V. PALPITATIONS. ‖ Fig. *Battement de cœur*, Emotion, sentiment vif ou tendre.

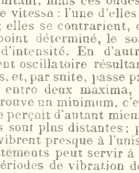

Battement de persienne : 1. Droit à pointe; 2. Rond coudé.

— Techn. Secousse plus ou moins sensible imprimée par l'oscillation du pendule d'une horloge ou d'une montre. ‖ *Battements de persiennes*, Petite pièce métallique, *droite, à pointe droite* ou *coudée ronde à pointe*, qui reçoit le choc d'une persienne et sert à l'arrêter. ‖ Partie de la lame d'un couteau qui porte sur le ressort. ‖ Partie du pavé qui se trouve au droit de l'ébrasement d'une porte cochère. ‖ Outil servant au faucheur à battre sa faux.

— ENCYCL. Phys. Le phénomène des *battements* se réalise avec la plus grande facilité : il suffit de faire vibrer dans des plans parallèles deux diapasons qui n'ont pas la même *période*, c'est-à-dire dont la durée d'oscillation n'est pas la même. Chacun d'eux donne naissance à une onde sonore; si, en un certain point, à un moment donné, ces deux ondes sont concordantes, il y a maximum de hauteur pour le son résultant, mais ces ondes ne se propagent pas avec la même vitesse : l'une d'elles empiète de plus en plus sur l'autre; elles se contrarient, et à un certain moment, pour un point déterminé, le son résultant présente un minimum d'intensité. En d'autres termes, l'amplitude du mouvement oscillatoire résultant est fonction périodique du temps, et, par suite, passe par une série de maxima et minima; entre deux maxima, c'est-à-dire deux renforcements, se trouve un minimum, c'est-à-dire un affaiblissement. L'oreille perçoit d'autant mieux ces variations de hauteur qu'elles sont plus distantes; pour cela, il faut que les diapasons vibrent presque à l'unisson.

L'observation des battements peut servir à déterminer la différence entre les périodes de vibration de deux diapasons, ou encore à accorder ensemble deux diapasons. Le même phénomène se produit dans la propagation de la lumière, lorsque deux sources lumineuses envoient dans la même direction des ondes n'ayant pas même période.

BATTENBERG, ville d'Allemagne (prov. de Hesse-Nassau), près de l'Eder, sous-affluent du Weser par la Fulda; 1.000 hab. De la tire son nom une famille princière à laquelle appartient *Alexandre* DE BATTENBERG, prince de Bulgarie.

BATTENBURGISTES n. m. pl. Anabaptistes partisans de Jean de Battenburg, successeur de Jean de Leyde. — *Un* BATTENBURGISTE.

BATTENDIER (*ba-tan-di-è*) n. m. Ouvrier d'un moulin à battre le chanvre.

BATTE-PLATE n. f. Outil de plombier pour plier le zinc, le plomb. ‖ Pl. *Des* BATTES-PLATES. V. BATTE.

BATTER (*ba-teur*, mot. angl., dérivé lui-même de *bat*, battoir) n. m. Joueur recevant la balle avec le *bat*, au jeu de cricket.

BATTERAND (*ba-te-ran* — rad. *battre*) n. m. Masse de fer, à manche flexible, pour casser les pierres. ‖ Lourd marteau de carrier pour enfoncer des coins dans la roche. (On dit aussi BATTRANT.)

BATTERIE (*ba-te* — rad. *battre*) n. f. Bataille, rixe, qui suit une querelle : *Une* BATTERIE *d'ivrognes*.

— *En batterie!* Commandement pour mettre la pièce à l'extérieur et prête à tirer. ‖ *Mettre les pièces en batterie*, Les disposer comme il vient d'être dit. ‖ Au fig., *batterie* ou *en batterie* se dit d'une série d'objets alignés : *Tuyaux* EN BATTERIE. ‖ *Approvisionner la batterie*, Disposer les ustensiles et amener les munitions. ‖ *Sortir de batterie*, Quitter la pièce. ‖ *Dégager la batterie*, Evacuer la batterie ou le pont.

— *Batterie de cuisine*. Econ. dom. Ensemble des ustensiles de métal employés dans une cuisine : *Une* BATTERIE DE CUISINE *doit être reluisante de propreté*.

— *Batterie de mots*. Littér. Sorte de choc produit par l'opposition de certains mots réunis à dessein.

— *Batterie électrique*. Phys. Réunion de plusieurs bouteilles de Leyde chargées et déchargées à la fois.

— Franc-maçonn. Rythme des coups frappés avec le maillet ou avec des mains, en signe d'approbation, de sanction, de bienvenue, etc., dans le cours des travaux d'une *tenue* maçonnique.

— Jeux. Petits murs construits le long des couverts dans un jeu de paume. ‖ Action de réunir, sous un gobelet d'escamoteur, des muscades éparses sous les autres gobelets. ‖ Au jeu de l'ambigu, Quantité de jetons qu'un joueur propose de jouer.

— Mar. et artill. Double rangée de canons placés sur un pont à tribord et bâbord. ‖ Par extension, ce nom a été donné aux étages de canons superposés : *Batterie basse*, ou première batterie; *deuxième batterie*, ou batterie intermédiaire; *troisième batterie*, ou batterie haute, seulement sur les vaisseaux de ligne; enfin, *batterie des gaillards*, ou barbette. — On dit indifféremment vaisseau à deux, trois batteries, pour deux, trois ponts. La batterie basse s'appelle aussi *batterie noyée*. La construction des navires a changé, mais on conserve ce nom pour les compartiments qui se trouvent au-dessus de la flottaison ou du pont cuirassé. L'artillerie, au lieu d'être *en batterie*, est souvent *en réduit* ou *en tourelle*; et, si les navires ont plusieurs étages de feux, le plus souvent il n'y a qu'une batterie couverte, quand elle existe. Les batteries des gaillards se divisent en *batterie avant* et *batterie arrière*; le groupement des canons a même créé une *batterie tribord* et une *batterie bâbord*, placées chacune sous le commandement d'officiers distincts. Longtemps les vaisseaux ont été classés d'après le nombre de leurs batteries. ‖ *Batterie flottante*, Premier type de navire cuirassé, ne montrant au-dessus de l'eau qu'une citadelle portant seize bouches à feu.

— Fig. Moyens d'action combinés : *Dresser, Préparer ses* BATTERIES. *Changer de* BATTERIES.

— Métall. Appareils dits *laminoirs* (v. ce mot), à l'aide desquels on étire le fer.

— Mus. Ensemble des instruments à percussion, comme tambour, grosse caisse, cymbales, etc. ‖ Manière de battre le tambour suivant certaines règles : *Les* BATTERIES *diverses sont autant d'avertissements différents*. ‖ Manière de battre les cordes d'une guitare, au lieu de les pincer comme à l'ordinaire. ‖ Passage composé de notes d'un accord qu'on fait entendre successivement sur un instrument, et qu'on répète plusieurs fois dans un mouvement plus ou moins rapide : *Les* BATTERIES *sur le violon sont souvent difficiles, et souvent aussi produisent un effet désagréable*.

— Pyrotechn. Réunion de plusieurs pièces, disposées en ligne droite, et destinées à partir simultanément.

— Techn. Pièce de fer aciérée par-dessous, qui, dans l'ancien fusil à pierre, recouvrait le bassinet et produisait, sous le choc du silex, les étincelles enflammant l'amorce. ‖ Série de pilons ou de marteaux, ordinairement disposés en ligne. ‖ Chaudière à battre le sirop, dans les raffineries de sucre. ‖ Cuve où les chapeliers foulent les chapeaux. ‖ Cuve pour opérer la séparation de la fécule et de l'indigo. ‖ Fond d'un bassin à ciment. ‖ Fond de tamis.

— ENCYCL. Art milit. Le mot *batterie* désigne en même temps les *groupements de bouches à feu* dont on veut concentrer le tir contre un but commun, et les *travaux de terrassement* exécutés tant pour faciliter le tir de ces bouches à feu que pour les protéger contre celui de l'ennemi, le *personnel* pour *servir les bouches à feu*, ainsi que le *matériel* même constitué par celles-ci et les voitures diverses qui les suivent. Dans cette dernière acception, la batterie est dite : *à pied*, si elle ne comprend que des *servants*; *montée*, si elle comprend également des *conducteurs* avec des attelages; *à cheval*, si ses servants sont des cavaliers au lieu de *monter sur les coffres* des *caissons*. Elle est également dite : *de campagne*, en raison de la nature des pièces qu'elle sert; *de montagne* lorsqu'elle est armée de pièces de ce nom, portées à dos de mulet. Le *nombre des pièces* est le plus généralement de 6, en France. La composition à *8 pièces* est encore fréquente à l'étranger, surtout en Autriche, en Italie, en Russie.

Une batterie peut également se trouver désignée par la *nature* ou le *calibre* de ses pièces. On distingue des batteries de *90, 80, 75 millim.*

Enfin, à un autre point de vue encore, on qualifie de *divisionnaires* les batteries qui sont attachées aux divisions d'infanterie ou de cavalerie, et de *batteries de corps*, celles qui restent sous les ordres immédiats du commandant de corps d'armée.

Les *batteries à pied*, dont les officiers seuls sont montés, sont destinées, soit à servir certaines pièces de campagne d'un calibre et d'une nature exceptionnels (comme les *obusiers* ou *mortiers de campagne* récemment introduits dans le matériel de quelques puissances), soit, plus généralement, à manier les bouches à feu dites *de siège, de place, de côte*.

Les ouvrages de fortification plus spécialement disposés pour recevoir les bouches à feu sont nommés, suivant les cas : batteries *de place*, ou *de côte*. On appelle batteries *de siège* celles qui sont employées à l'attaque d'une place, et qui sont, en outre, dites batteries *directes, d'enfilade, à ricochet, de brèche, contre-batteries*, etc., suivant qu'elles sont destinées à battre *directement* un ouvrage, ou à *enfiler* une *face* de celui-ci, à en atteindre les pièces par *ricochet*, à faire *brèche* dans une muraille, à *contre-battre* les pièces opposées aux batteries de brèche, etc.

En principe, une batterie se compose d'un *terre-plein*, où les pièces sont établies sur des *plates-formes*, derrière une *masse couvrante*, appelée *épaulement* ou *coffre*, et précédée d'un *fossé*, creusé surtout pour fournir la terre nécessaire à former l'épaulement. Cet épaulement, d'une épaisseur minimum de 6 mètres, présente un *talus extérieur* à *terre contante*, une *plongée* légèrement inclinée, et un *talus intérieur*, presque vertical, qui, pour cette rai-

son, doit être revêtu au moyen de *saucissons*, *gabions* ou *sacs à terre*. Tantôt les pièces tirent à travers des *embrasures* découpées dans l'épaulement, et dont le *fond* et les côtés ou *joues* sont revêtus de même pour résister au

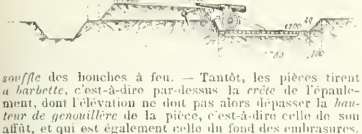

souffle des bouches à feu. — Tantôt, les pièces tirent *à barbette*, c'est-à-dire par-dessus la *crête* de l'épaulement, dont l'élévation ne doit pas alors dépasser la *hauteur de genouillère* de la pièce, c'est-à-dire celle de son affût, et qui est également celle du fond des embrasures. La pièce tirant à barbette est moins bien *couverte*, mais son *champ de tir* est plus étendu, parce que sa direction n'est pas limitée par les joues d'une embrasure. Souvent, d'ailleurs, on creuse sur le terre-plein, des deux côtés de la plate-forme, des excavations où peuvent s'abriter les *servants*. Les batteries se complètent par des *magasins* à munitions, creusés souvent dans l'épaisseur même de l'épaulement.

Enfin, les batteries peuvent être encore *blindées* ou à *ciel ouvert*, suivant que leur terre-plein est ou n'est pas recouvert par un *blindage* (sorte de plafond destiné à garantir les pièces contre les effets du *tir vertical* ou *tir en bombe*, ou tout au moins contre les *éclats* des *projectiles fusants*, c'est-à-dire susceptibles d'*éclater en l'air*).

Les batteries *de place* et *de côte*, établies dans des ouvrages de *fortification permanente*, sont protégées par des abris de diverse nature, auxquels, surtout en ces derniers temps, on a su donner une très grande force de résistance. Les pièces sont établies dans des *casemates*, derrière des *cuirassements*, dans des *tourelles cuirassées*, etc.

— Phys. On désigne sous le nom de *batterie électrique* le groupement, d'une façon particulière, de plusieurs condensateurs, généralement des *bouteilles de Leyde*. On distingue la *batterie en surface* et la *batterie en cascade*.

— *Batterie en surface*. Les condensateurs sont placés de façon à faire communiquer ensemble, d'une part toutes les armatures extérieures, d'autre part toutes les armatures intérieures. Cette communication s'établit, pour les premières, au moyen d'une feuille d'étain doublant le fond d'une caisse dans laquelle les bouteilles sont placées, et qui se prolonge latéralement jusqu'à la rencontre de deux poignées métalliques; pour les secondes, à l'aide d'un conducteur qui réunit toutes les armatures intérieures. Les poignées étant mises en communication avec le sol, les armatures sont au potentiel zéro; si l'on met les armatures intérieures en communication avec une source, toutes les bouteilles sont au même potentiel, V, par exemple; la capacité c du système est évidemment la somme des capacités de chacun des condensateurs; si tous ceux-ci sont identiques, et que C soit la capacité de l'un d'eux, $C = nc$, n étant le nombre de condensateurs. Si E est l'énergie du système, M étant la charge fournie par la machine, on a :

Batterie en surface.

$$E = \frac{1}{2} nCV^2 = \frac{1}{2n} \frac{M^2}{c}. \text{ (V. CONDENSATEUR.)}$$

L'énergie est donc proportionnelle au nombre de condensateurs pour un potentiel donné, et inversement proportionnelle à ce nombre pour une charge donnée.

— *Batterie en cascade*. On fait communiquer l'armature intérieure du premier condensateur avec l'armature extérieure du second, et ainsi de suite. L'armature intérieure du premier est mise en communication avec la source, l'armature extérieure du dernier communiquant avec le sol. La source fournit une charge M au premier condensateur, si $c c' c''$... sont les capacités des condensateurs, $v\ v'\ v''$... les potentiels correspondants, par définition :

Batterie en cascade.

$$\frac{M}{c} = v - v' \quad \frac{M}{c'} = v' - v'' \ldots$$

Supposons les n condensateurs identiques; en ajoutant les égalités précédentes membre à membre, on aura :

$$M = v \frac{c}{n}.$$

Le système a donc une capacité n fois plus petite qu'un seul des condensateurs; d'autre part :

$$E = \frac{1}{2} \frac{cv^2}{n} = \frac{1}{2} n \frac{M^2}{c};$$

E varie en raison inverse du nombre de condensateurs pour un potentiel donné et en raison directe de ce nombre pour une charge donnée.

— On emploie l'un ou l'autre système, suivant les cas. Ainsi on emploiera une batterie en cascade quand on disposera d'un potentiel qu'un des condensateurs employé seul ne pourrait supporter. V. ÉTINCELLE ÉLECTRIQUE.

BATTERSEA, ville d'Angleterre (comté de Surrey), à 5 kilom. de Londres, dont elle est comme un faubourg, sur la Tamise; 130 000 hab. Récolte d'asperges.

BATTERSEA AND CLAPHAM, canton (*borough*) d'Angleterre (comté de Surrey), formé des deux localités de *Battersea* et de *Clapham*; 150.600 hab.

BATTEUR, EUSE (rad. *battre*) n. Personne qui aime à donner des coups : *Il n'est pas de* BATTEURS *qui ne finissent par être battus*.

— Fam. *Batteur de fer*, Spadassin, ferrailleur. ‖ *Batteur de pavé*, Oisif qui passe son temps à courir les rues.

— Pop. *Batteur de vaches liées*, Bravache, vantard, qui se glorifie des choses les plus simples et les plus faciles.

— Séric. Ouvrier, ouvrière qui bat les cocons pour en opérer le dévidement.

— *Batteur de mesure électrique*. V. MESURE.

— Agric. *Batteur en grange* ou simplement *Batteur*, Ouvrier qui bat les gerbes pour en faire sortir le grain.

— Argot. *Batteur de dig dig*, Voleur qui simule une attaque d'épilepsie pour exciter la pitié des passants ou, dans un magasin, pour permettre à ses complices, souvent des femmes, de voler à leur aise.

— Art milit. *Batteurs d'estrade*, Cavaliers isolés de l'armée, dans un but spécial de surveillance et d'espionnage. ‖ Par ext. Vagabond plus ou moins suspect.

Techn. Ouvrier qui bat certaines matières pour les écraser : BATTEUR *de plâtre*. BATTEUR *de soude*. ‖ Ouvrier qui pétrit la terre de pipe. ‖ Ouvrier qui bat des métaux pour les étirer, pour les amincir : BATTEUR *d'étain*. BATTEUR *d'or*. ‖ Ouvrier relieur chargé de battre les livres.

— Vénerie. Homme chargé de battre le bois pour faire lever le gibier. V. TRAQUEUR.

— ENCYCL. Techn. Quatre opérations principales constituent l'art du *batteur d'or* : la fonte, le forgeage, le laminage et le battage. On le lamine de manière à avoir un ruban d'un millimètre environ d'épaisseur, que l'on découpe en morceaux ou *quartiers*. On forme des paquets de 24 quartiers, que l'on bat jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'épaisseur d'une feuille de papier de soie; 56 des feuilles ainsi battues sont placées les unes sur les autres, en les séparant par des carrés de vélin, appelés *outils*. On met au-dessus et au-dessous un cahier de vingt feuilles de vélin ou *emplures*. Enfin, on enferme le tout, on prend le *caucher*, dans deux fourreaux de fort parchemin. On porte alors le caucher sur un bloc de marbre poli, et on le bat avec un lourd marteau à panne circulaire, légèrement convexe. Quand les feuilles d'or désaffleurent les outils, on les retire et on les coupe en quatre nouveaux quartiers, que l'on assemble, au nombre de 112, pour former un *second caucher*. Ce caucher, battu, fournit des feuilles qui, coupées en quatre, servent à faire un troisième assemblage ou *chaudret*, dans lequel la baudruche remplace le vélin. Après le battage, les feuilles, partagées en quatre et assemblées au nombre de 800, forment un *moule*. Enfin, les feuilles du moule, battues, sont divisées en quatre et placées dans de petits cahiers appelés *quarterons* ou *livrets*, dont le papier est frotté avec de la terre bolaire, afin de prévenir toute adhérence du métal. Chaque livret renferme 25 feuilles.

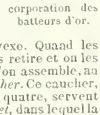

Armoiries de la corporation des batteurs d'or.

— Hist. L'art du batteur d'or était connu dès l'antiquité. Avant la Révolution, les *batteurs* d'or et d'argent, ou *orbatteurs*, formaient, à Paris, une communauté soumise à la juridiction de la Cour des monnaies.

BATTEUR (*ba-teur* — rad. *battre*) n. m. Machine préparatoire de la filature du coton. ‖ *Batteur épluchoir*, Batteur de premier passage. ‖ *Batteur étaleur*, Batteur qui prépare les nappes de coton pour les carder.

BATTEUSE (*ba-teuz'* — rad. *battre*) n. f. Agric. Machine pour égrener les céréales ou d'autres plantes, par l'effet de chocs répétés : *Andrew Meickle, de Tyninghum* (*East-Lothian*), *a combiné en 1786 la première* BATTEUSE *mécanique dans ses organes essentiels*. (J. Ringelmann.)

— Techn. Appareil pour réduire les métaux en feuilles.

— ENCYCL. Le *batteur* A et le *contre-batteur* B — v. *fig.* 1 — constituent les organes essentiels de la *batteuse* pour céréales. Le contre-batteur et surtout le *secoueur* S — v. même fig. — séparent le grain de la paille battue. Le *tarare-ventilateur* T V nettoie le grain.

Le batteur est un cylindre rotatif sur lequel sont fixées les battes b, b_1, b_2, b_3, etc... qui agiront en frappant ou froissant les céréales. Le contre-batteur est une pièce fixe ; sinon qu'on peut généralement l'éloigner ou la rapprocher latéralement du batteur), placée vis-à-vis du batteur et

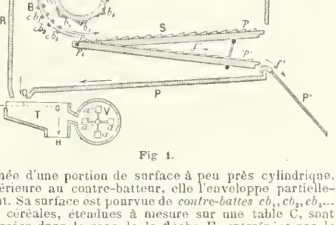

Fig 1.

formée d'une portion de surface à peu près cylindrique. Extérieure au contre-batteur, elle enveloppe partiellement. Sa surface est pourvue de *contre-battes* cb_1, cb_2, cb_3,... Les céréales, étendues à mesure sur une table C, sont poussées dans le sens de la flèche F, entraînées par le mouvement du batteur, prises entre cette pièce et le contre-batteur, et les épis sont frappés par les battes ou froissés énergiquement entre les battes et les contre-battes. Le contre-batteur est ordinairement à claire-voie : une partie des grains tombe sur le plan P, et s'écoule par l'ouverture O; ce qui reste de grains sort avec les pailles de l'autre côté du batteur et vient tomber sur un secoueur S.

Celui-ci est constitué par des lames de persienne pp, $p'p'_1$, etc., disposées côte à côte dans le sens de la largeur de la machine. Les extrémités pp' sont soutenues par la tige d'un arbre en vilebrequin, et les extrémités $p_1 p'_1$ articulées de manière que, par le mouvement rotatif de l'arbre, les lames de persienne puissent alternativement se soulever et s'abaisser. La paille, incessamment secouée, chemine dans le sens de la flèche f', et vient glisser finalement hors de la machine par un plan à claire-voie P', à la base duquel elle est recueillie. Ce qui restait de grains passe par les jours des persiennes, tombe sur le plan P et s'écoule en O.

La totalité du grain (sauf les pertes) se trouve donc dirigée dans le tarare T, sur une grille G où, sous l'action du courant d'air provoqué par les ailettes a, a', etc., du ventilateur V, le grain est dépouillé grossièrement des menues pailles, qui s'échappent en X. Quant au grain, plus lourd, il passe par les mailles du grillage, et est recueilli en H.

Les organes d'une batteuse en travail (*fig.* 2) ne sont pas visibles sauf le secoueur, qu'on peut apercevoir quand

Fig. 2. Batteuse à grand travail.

on se place en avant de la machine. Ils sont cachés en effet par la table C, les plans P, P' et les parois latérales R, R', etc. La batteuse est généralement montée sur deux paires de roues, comme une voiture, et mise d'habitude en mouvement par l'action d'un manège ou d'une locomobile.

Mais il existe deux types de batteuse : la *batteuse en long*, où les céréales sont présentées à l'action du batteur dans une direction perpendiculaire à son axe, les épis engrenant les premiers, et la *batteuse en travers*, où, les céréales étant disposées parallèlement à l'axe, épis et tiges engrenant en même temps.

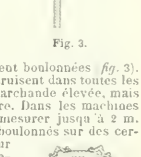

Fig. 3.

La batteuse en long brise la paille, mais elle peut avoir des dimensions restreintes. Il n'en est pas de même pour la batteuse en travers. Elle ménage la paille, mais il faut que l'axe du batteur (d'où dépend la largeur de la machine) ait la même longueur que les tiges des céréales.

Dans la batteuse en long, les battes et les contre-battes sont le plus souvent des chevilles solidement boulonnées (*fig.* 3).

Les batteuses en travers se construisent dans toutes les régions où la paille a une valeur marchande élevée, mais surtout en France et en Angleterre. Dans les machines françaises, l'axe du batteur peut mesurer jusqu'à 2 m. Les battes sont des fers cornières boulonnés sur des cercles de fonte, eux-mêmes disposés sur l'axe du batteur (*fig.* 4). Le contre-batteur est à claire-voie et pourvu de contre-battes; sa vitesse varie de 900 à 1.200 tours par minute. Dans les machines anglaises, l'axe du batteur peut avoir moins de 1 mètre; alors, la paille engrène obliquement.

Fig. 4.

Les batteuses du type le plus simple peuvent d'ailleurs se réduire au batteur et au contre-batteur, ou s'additionner, dans les machines dites *à grand travail*, d'un *trieur de grains*, d'un *élévateur à godets*, pour porter le grain du tarare au trieur, d'*engrenages mécaniques*, etc. Une telle machine, d'après les expériences de Ringelmann, peut battre 1.600 kilogr. de grains à l'heure, mais elle emploie 24 personnes, et elle est mue par une locomobile de 6 chevaux-vapeur.

Enfin, il existe de très petites batteuses mues à la main : battense à petites graines de plantes fourragères, égreneuse de maïs, etc. V. ÉGRENEUSE et DÉPIQUAGE.

— BIBLIOGR. : J. Grandvoinnet, *Traité de mécanique agricole* (Paris, 1857-1859); Hervé-Mangon, *Machines et instruments d'agriculture* (Paris, 1863); Ringelmann, *les Machines agricoles* (Paris, 1888); Alf. Tresca, *le Matériel agricole moderne* (Paris, 1895).

BATTEUX (l'abbé Charles), littérateur et humaniste français, né à Allandhuy, près de Vouziers, en 1713, mort en 1780. Entré dans la carrière ecclésiastique, il s'adonna à l'enseignement, et, après avoir professé la rhétorique à Reims, puis à Paris, au collège de Navarre, occupa la chaire de philosophie grecque et latine au Collège de France, fut admis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1754, et enfin à l'Académie française en 1761. Ses principaux ouvrages sont : *les Beaux-arts réduits à un seul principe* (1746), assez bon traité, sauf en ce qui regarde la musique, dont l'auteur n'avait aucune notion; *Cours de belles-lettres* (1750, livre très estimé, surtout à l'époque où il parut; une traduction d'*Horace* (1750); *la Morale d'Épictète tirée de ses propres écrits* (1758); *Traité de la construction oratoire* (1764); *les Quatre Poétiques d'Aristote, d'Horace, de Vida et de Boileau* (1771). Citons, enfin, ses *Mémoires sur l'histoire des Chinois* (1776-1789), collection achevée par Bréquigny et Guignes.

BATTEY, chirurgien américain, de Rome en Géorgie (Etats-Unis d'Amérique). Il a inventé, en 1872, une opération connue sous les noms de *oophorectomie* et de *opération de Battey*, et qui consiste dans l'ablation des ovaires sains; c'est la castration de la femme. Hégar dispute à Battey la priorité de la découverte; mais si, en réalité, ce dernier pratiqua l'opération quinze jours plus tôt, c'est à Battey que revient l'honneur d'en avoir établi les indications et la pratique. V. OOPHORECTOMIE.

BATTHYANY, ancienne famille hongroise qui fait remonter son origine à Eörs, un des compagnons d'armes d'Arpad lors de la prise de possession du pays à la fin du IXe siècle. Les membres les plus connus de cette famille sont : CHARLES-JOSEPH **Batthyany**, né en 1697, mort en 1772, un des hommes de guerre les plus distingués de son temps. Il servit, comme général, sous les ordres du prince Eugène, puis combattit Frédéric de Prusse en Bohême, les Français et les Bavarois commandés par le comte de Ségur. Il fut élevé, en 1764, à la dignité de prince de l'Empire; — L'évêque IGNACE **Batthyany** (1741-1798), qui fonda à Carlsbourg un observatoire. On lui doit un recueil des lois ecclésiastiques du royaume de Hongrie (1785); — CASIMIR **Batthyany** (1807-1854), homme politique, qui se distingua dans les Diètes, à partir de 1840, par ses vues larges et libérales, et aida de sa fortune à la publication d'ouvrages écrits à l'étranger en faveur de la liberté hon-

grosse. (Il publia lui-même un choix de ses discours à Leipzig en 1847. Lors de la Révolution, il lutta contre les Croates, s'empara de la place forte d'Eszég, mais se retira à Debreczen lorsque les Autrichiens occupèrent la Croatie. Lorsque Kossuth proclama l'indépendance de la Hongrie, il nomma Batthyany ministre des affaires étrangères. Après la catastrophe de Vilagos (1849), il se sauva avec Kossuth en Turquie, et fut interné à Schumla. Il vint ensuite en France, et mourut à Paris.) — Louis **Batthyany**, né à Pozsony en 1809, mort fusillé par les Autrichiens en 1849. (Sa carrière politique commença en 1838, à la Chambre des magnats, où il était le grand orateur de l'opposition. Il continua ce rôle à la Diète de 1843, puis, en 1848, il fut nommé président du conseil dans le premier ministère hongrois. Partisan du maintien de l'union politique avec l'Autriche, débordé par le parti de Kossuth, qui la repoussait, il se contenta de combattre pour son pays, jusqu'à ce qu'une chute de cheval le força à déposer l'épée. Il alla siéger à la Diète de Pest, où il fut fait prisonnier lorsque Windischgraetz occupa cette ville : 8 janv. 1849) et condamné à être fusillé (6 oct. 1849).

BATTIADES, nom patronymique des descendants de Battos. V. BATTOS.

Habitants de Cyrène. (Le poète Callimaque est souvent appelé *Battiadè*, à cause de son origine.) — *Un, une* BATTIADE.

BATTICE, bourg de Belgique (prov. de Liége, arrond. admin. et judic. de Verviers); 2.834 hab. Exploitation de houille, briqueteries, fabriques de draps.

BATTIFERRI (Laure), femme poète italienne, née en 1525, morte à Florence en 1589. Elle devint aussi remarquable comme poète que par l'étendue de son savoir. Elle épousa, en 1559, Barthélemy Ammanati, éminent sculpteur et architecte de Florence. Bernardo Tasso, père de l'auteur de la *Jérusalem*, dans son poème d'*Amadis*, l'appelle « l'honneur d'Urbin ». On a d'elle, outre un grand nombre de vers répandus dans divers recueils, un volume de poésies : *il Primo Libro delle opere* (1560), etc.

BATTIK (du malais *battik*, brisure) n. m. Cotonnade peinte dont les dessins existent à l'envers comme à l'endroit, et qui se prépare spécialement à Java, à Sumatra et à Siam.

BATTIN n. m. Nom vulgaire du sparte, ou jonc d'Espagne.

BATTINE (rad. *battre*) n. f. Sorte de baratte en poterie.

BATTISTA (Vincenzo), compositeur italien, né et mort à Naples (1823-1873), fut élève du conservatoire de Naples. Il a fait représenter une douzaine d'opéras. Battista était très estimé des Napolitains, qui se montraient fiers de lui, ce qui ne l'empêcha pas de mourir dans un état proche de la misère. Voici la liste de ses ouvrages, avec la date de leur représentation : *Anna la Prie* (1844) ; *Margherita d'Aragona, Rosetta de La Forest* (1845) ; *Emo* (1846) ; *Irene, Leonora Dori, il Corsaro della Guadalupa* (1853) ; *Ermelinda, Giovanna di Castiglia* (1863) ; *Alba d'Oro* (1869). Battista a aussi mis en musique, pour voix de soprano, avec accompagnement de piano, le cinquième chant de *l'Enfer*, de Dante.

BATTISTA SPAGNUOLI, poète latin moderne, né à Mantoue vers 1436, mort en 1516. Il était général des carmes, ont, de son vivant, une renommée éclatante, et Erasme va jusqu'à le comparer à Virgile. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Paris (1513), avec commentaires.

BATTITURES n. f. pl. Techn. V. BATITURES.

BATTLE, ville d'Angleterre (comté de Sussex), sur l'emplacement du champ de bataille de Hastings ; 3.320 hab. ; Ruines de la fameuse *Battle-Abbey*, bâtie par Guillaume le Conquérant en mémoire de sa victoire, et où était conservé le *Doomsday-Book*.

BATTLE CREEK, ville des Etats-Unis (Michigan), au confluent de la rivière de *Battle Creek* et du Kalamazoo ; 14.000 hab. Ville commerçante et manufacturière ; carrieres de grès.

BATTOGUES ou **BATOGUES** (*ba-togh*) n. f. pl. Baguettes avec lesquelles on inflige, en Russie, la peine de la bastonnade. ‖ Peine qu'on inflige avec ces baguettes : *Les* BATTOGUES *sont regardées comme une correction de police, et les seigneurs ne peuvent l'infliger eux-mêmes.*

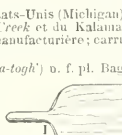

Battoir : 1. De blanchisseuse ; 2. De jeu de paume.

BATTOIR (de *battre*) n. m. Sorte de palette armée d'un manche, dont on se sert pour battre divers objets : BATTOIR *de blanchisseuse*. BATTOIR *du fabricant de pipes*. ‖ Pop. Main large et solide. ‖ Par ext. Main du claqueur, qui fonctionne avec la même constance et le même bruit que le battoir des blanchisseuses.

— Agric. Partie mobile du fléau, celle qui frappe sur les gerbes. ‖ S'appelle aussi BATTANT.

— Jeux. Sorte de palette avec laquelle on lance la balle dans les jeux de paume. ‖ *Jeu du battoir*, Jeu de la grande paume.

BATTOIRE (rad. *battre*) n. f. Techn. Syn. de BABATTE.

BATTOLOGIE (de *Battos* ou *Battus*, roi de Cyrène, qui était bègue, et que cette infirmité forçait à répéter souvent le même mot plusieurs fois, et du gr. *logos*, discours) n. f. Répétition oiseuse, et presque dans les mêmes termes, de ce qu'on avait dit déjà : *Les apostrophes et les exclamations, les* BATTOLOGIES *de remplissage, les redondances verbeuses.* (Ch. Nod.)

— SYN. **Battologie, tautologie.** Une *battologie*, d'après l'Académie, est la répétition inutile d'une même chose. Une *tautologie* est la répétition inutile d'une même idée en différents termes. Cela n'est pas très clair, puisqu'il est impossible d'exprimer une chose sans exprimer par cela même une idée. Il est plus simple de dire qu'une *battologie* est la répétition inutile du même mot, du même membre de phrase, et la *tautologie* la répétition oiseuse d'une même idée sous des termes différents, ayant le même sens.

BATTOLOGIQUE adj. Qui tient de la battologie ; qui a rapport à la battologie : *Style* BATTOLOGIQUE.

BATTOLOGUE n. m. Ecrivain qui se répète, qui fait de la battologie : *Un* BATTOLOGUE *ennuyeux*.

BATTON (Désiré-Alexandre), compositeur français, né et mort à Paris (1797-1855). Elève de Cherubini au Conservatoire, il obtint, en 1817, le premier grand prix de Rome à l'Académie des beaux-arts. Batton a fait représenter à l'Opéra-Comique les ouvrages suivants : *la Fenêtre secrète*, trois actes (1818) ; *Ethelwina*, trois actes (1827) ; *le Prisonnier d'Etat*, un acte (1828) ; *le Remplaçant*, trois actes (1837). Il a aussi collaboré aux pièces suivantes : *le Camp du drap d'or*, en 1828, et la *Marquise de Brinvilliers*, en 1831.

BATTONI (Pompeo Girolamo). V. BATONI.

BATTORI, nom d'une ancienne et noble famille originaire de la Hongrie. V. BATHORI.

BATTORIES n. f. pl. Comptoirs étrangers que possédaient les anciennes villes hanséatiques. — *Une* BATTORIE.

BATTOS, nom de quatre rois de Cyrène : **Battos Ier**, originaire de Théra et fondateur de la colonie de Cyrène au milieu du VIe siècle avant J.-C. [Il régna environ quarante ans et eut pour successeur son fils Arcésilas Ier] ; **Battos II**, surnommé *l'Heureux*, fils d'Arcésilas Ier. [Il embellit Cyrène, développa la colonisation, refoula les Libyens et battit complètement le roi d'Egypte Apriès (vers 570). Il eut pour successeur son fils Arcésilas II, avec qui commença la décadence] ; — **Battos III**, *le Boiteux*, fils d'Arcésilas II. [Il régna de 550 à 530 environ. Il se laissa déposséder par ses sujets de son autorité, et ne conserva guère que son domaine royal, avec quelques fonctions sacerdotales ou privilèges honorifiques] ; — **Battos IV**, surnommé *le Beau*, fils et successeur d'Arcésilas III et petit-fils de Battos III. [On ne sait rien de son règne. Il est probablement le père de cet Arcésilas IV dont Pindare a chanté la victoire aux jeux Pythiques, en 466.]

BATTRANT n. m. Techn. V. BATTERAND.

BATTRE (lat. *batuere*, même sens. — *Je bats, tu bats, il bat, nous battons, vous battez, ils battent. Je battais, nous battions. Je battis, nous battîmes. Je battrai, nous battrons. Je battrais, nous battrions. Bats, battons, battez. Que je batte, que nous battions. Que je battisse, que nous battissions. Battu, ue. Battre*) v. a. Frapper, heurter directement ou à l'aide d'un instrument : BATTRE *des meubles, des habits.* BATTRE *le grain.* ‖ Dans son sens le plus général, Frapper une personne ou un animal pour leur faire du mal : BATTRE *un enfant, un chien. Celui qui veut* BATTRE, *étant jeune, pondra tuer étant grand.* (J.-J. ROUSS.)

— Par anal. Heurter, se rouler contre : *Vagues qui* BATTENT *le rivage. Volets qui* BATTENT *le mur.*

— Mêler, brouiller, gâcher : BATTRE *des œufs.* BATTRE *le beurre.* BATTRE *de la terre et de l'eau.*

— Vaincre, à la guerre ou au jeu : BATTRE *les ennemis.* BATTRE *quelqu'un au billard.* ‖ Fig. Triompher, être mis au-dessus de : *Le droit, d'abord* BATTU *par le fait, finit par le* BATTRE. (Chateaubr.)

— Explorer : BATTRE *le pays.* ‖ *Battre du pays*, Parcourir, voyager, sans le dessein de rechercher qu'implique la locution précédente : *Certains chasseurs ont* BATTU *mi pays autant que le Juif errant.* ‖ *Battre la campagne*, Se mettre en quête dans les champs. — Fig. Donner à dessein des raisons vagues, pour gagner du temps ou déguiser sa pensée. ‖ Signif. plus souvent DIVAGUER.

— *Battre l'air*, Faire des mouvements dans l'espace : *Les oiseaux* BATTENT L'AIR *de leurs ailes.* — Fig. Faire une chose inutile. (On dit dans le même sens BATTRE LE VENT, et BATTRE L'EAU.)

— *Battre la caisse, le tambour*, Donner un signal à l'aide du tambour. ‖ On peut donner pour régime au mot Battre le nom d'une batterie particulière de tambour : BATTRE *la charge, le rappel, la générale*, etc. — Fig. Faire grand bruit, user de beaucoup de moyens bruyants : BATTRE LA CAISSE *pour attirer les chalands.* ‖ *Battre tantôt les baguettes, tantôt le tambour*, Affirmer tantôt une chose, tantôt une autre. ‖ *Battre la breloque*, Battre sur le tambour des coups rompus et saccadés. — Fig. Déraisonner. ‖ *Battre la chamade*, Battre le tambour d'une façon particulière, pour avertir l'assiégeant qu'on demande à capituler. — Fig. Se retirer d'une discussion, faute d'arguments pour répondre.

— *Battre monnaie*. Autref., Frapper les flans à l'aide du balancier ou d'un appareil qui le remplace, pour y produire l'empreinte. ‖ Par ext. Faire fabriquer de la monnaie, avoir le droit d'en faire fabriquer : *Plusieurs vassaux du roi* BATTAIENT MONNAIE *au moyen âge.* ‖ Fig. Se procurer de l'argent par un moyen quelconque : BATTRE *monnaie en vendant ses bijoux, en empruntant*, etc. ‖ *Battre monnaie sur la place de la Révolution*, Phrase qui avait un sens terrible au moment de la Révolution française, car, à cette époque, les biens des condamnés mis à mort par jugement du tribunal révolutionnaire étaient confisqués au profit de la République. (Cette phrase a-t-elle été vraiment prononcée par quelqu'un ? On l'a prêtée à Barère, mais il a énergiquement repoussé cette accusation.)

— *Battre le fer*, Frapper le fer sur l'enclume avec un marteau. ‖ Fam. Faire des armes. ‖ Fig. Travailler assidûment. ‖ *Battre le fer pendant qu'il est chaud*, Saisir l'occasion favorable ; faire de nouveaux efforts au moment où tout fait présager qu'ils doivent réussir.

— *Battre à froid*, Battre le fer sans l'avoir fait chauffer. ‖ Fig. Tenter une entreprise difficile, impossible : *C'est une affaire que vous* BATTREZ *à froid, qui n'aboutira jamais.*

— *Battre en brèche*, Battre de façon à ouvrir une brèche. ‖ Fig. *Battre quelqu'un en brèche*, Ruiner son argumentation, ruiner sa réputation, son crédit.

— *Battre en ruine*, Battre de façon à démolir complètement : BATTRE EN RUINE *une place de guerre.* ‖ Fig. Anéantir, réduire à rien : BATTRE EN RUINE *les arguments de ses adversaires.*

— *Battre les buissons*, Frapper dessus pour faire lever le gibier. ‖ Par anal. Faire des recherches actives : *Pour prendre un filou, la police* BAT LES BUISSONS *pendant des mois entiers.* ‖ *Il a battu les buissons, un autre a pris les oiseaux.* Un autre a profité des peines qu'il a prises.

— *Battre la semelle*, Frapper le sol alternativement avec les pieds, pour se les réchauffer.

— *Battre le briquet*, Heurter une pièce d'acier contre un caillou, pour détacher des parcelles de métal qui s'enflamment et allument l'amadou. ‖ Pop. Marcher de telle manière que les chevilles des deux jambes se touchent, se froissent réciproquement.

— *Se faire battre.* Se dit de quelqu'un qui fournit lui-même à l'ennemi, à l'adversaire, l'occasion de le vaincre.

— *Battre les oreilles*, Assourdir par des répétitions ennuyeuses. ‖ *Battre quelqu'un comme un chien*, Le frapper sans pitié, sans ménagement. ‖ *Battre quelqu'un comme plâtre*, Le battre fort et dru, comme on bat le plâtre pour l'écraser. ‖ *Battre quelqu'un à plate couture*, Le battre comme une couture qu'on aplatit, le vaincre complètement. ‖ *Battre quelqu'un à terre*, Battre quelqu'un qui ne saurait se défendre ; et, au fig., User de ses avantages avec quelqu'un qui n'est pas en état de riposter. ‖ *Battre comme un sourd*, Battre quelqu'un sans plus de pitié que si l'on n'entendait pas les plaintes du patient.

— *Battre froid à quelqu'un*, Lui témoigner de la froideur.

— Argot et pop. Feindre : BATTRE *une maladie.* ‖ *Battre le dig dig*, Simuler une attaque d'épilepsie. ‖ *Battre comtois*, Faire le niais, jouer le rôle de compère. ‖ *Battre l'antif*, Espionner. (Signif. aussi *Battre le pavé*, et surtout à la recherche d'une place.) ‖ *Battre la dèche*, Etre dans la misère. ‖ *Battre sa femme*, Paresser. ‖ *Battre le job*, Se dit d'un acteur qui s'embrouille et ne sait ce qu'il dit. (Cette expression s'emploie surtout en parlant d'un vieil artiste dont la mémoire est affaiblie.) ‖ *Je m'en bats l'œil*, Je m'en moque, cela m'est égal.

— Se Frapper : *La grêle* BAT *contre les vitres.*

— Ballotter, être secoué : *Volet qui* BAT.

— Etre animé de pulsations alternatives : *Le cœur des petits enfants* BAT *de cent trente à cent quarante fois par minute.* (J. Macé.) ‖ *Le cœur me bat, Mon cœur bat.* Se disent aussi pour exprimer une émotion vive, un sentiment de peur, d'espoir, d'impatience, etc.

— Porter, en parlant des bouches à feu : *Canons qui* BATTENT *à tant de kilomètres.* ‖ Darder, en parlant du soleil : *Soleil qui* BAT *d'aplomb.*

— Etre battu, en parlant du tambour ou d'un signal particulier donné par le tambour : *Tous les cœurs battent quand* BAT *la générale.*

— *Battre du tambour, de la caisse*, En tirer des sons. ‖ *Battre aux champs*, Battre le tambour pour faire rendre les honneurs à quelqu'un.

— *Battre en retraite*, Abandonner son camp ou le champ de bataille, en se retirant en bon ordre. ‖ Par ext. et fig., Se retirer d'une discussion, etc. ; céder.

— *Battre des mains*, Applaudir, et, au fig., Approuver.

— *Battre son plein*, Etre en pleine activité, dans toute sa splendeur : *Saison, fête qui* BAT SON PLEIN.

— *Battre des ailes*, Agiter les deux ailes en parlant d'un oiseau. ‖ *Battre d'une aile*, Ne se servir que d'une aile.

— Loc. fam. *Battre de l'aile ou Ne battre que d'une aile*, Etre comme un oiseau qui a une aile cassée, être en piteux état. ‖ *Rien ne lui bat sous la mamelle gauche*, Il n'a pas de cœur.

— Artill. Attaquer avec une machine de guerre : BATTRE *des remparts avec un bélier.* ‖ Frapper à coups de boulets : *Artillerie qui* BAT *des murailles.* ‖ Etre en position pour battre : *Forts qui* BATTENT *l'entrée d'une rade.* ‖ *Battre en salve, en mine, en brèche*, etc. (V. SALVE, MINE, BRÈCHE, etc.) ‖ *Battre la poudre*, La presser de huit ou dix coups de fouloir, pour éprouver le canon.

— Chorégr. *Battre des entrechats*, Faire, avec les pieds élevés de terre, des mouvements rapides en frappant une jambe contre l'autre.

— Fauconn. *Battre de l'oiseau*, C'est corriger le faucon qui a fait une faute, en le frappant avec le mannequin d'un oiseau inoffensif.

— Jeux. Aux échecs, Pouvoir atteindre en un seul coup joué. ‖ Au trictrac, *Battre le coin*, Toucher, sur le coin de son adversaire, à coup de dames. ‖ *Battre par passage ouvert*, Tomber, par le passage d'un dé au moins, sur une lame qui a une dame au plus. ‖ *Battre par passage fermé*, Tomber, par le passage de deux dés, sur des cases occupées par deux dames au moins. ‖ *Battre une dame*, Porter, d'une flèche où l'on a deux dames, sur une flèche où l'adversaire n'en a qu'une. ‖ *Battre à faux*, Battre par les deux flèches, dont l'une a deux dames et l'autre une. ‖ *Battre les cartes*, Les mêler.

— Manèg. *Battre à la main*, En parlant du cheval, Faire de brusques mouvements de tête de haut en bas, et inversement. ‖ *Battre des flancs*, En parlant d'un cheval, Etre haletant. ‖ *Battre la poudre* ou *la poussière*, En parlant du cheval, Piétiner sans avancer. ‖ *Battre la poudre au pas*, Aller un pas trop court. ‖ *Battre la poudre au terre à terre*, Faire les pas très courts. ‖ *Battre la poudre aux courbettes*, Les faire trop basses et trop précipitées. ‖ On dit que *le fer d'un cheval bat* lorsqu'il est près de se détacher.

— Mar. *Un navire bat pavillon* de telle ou telle nation quand il l'arbore à sa corne de brigantine ou à la poupe. ‖ *Les calfats battent les coutures*, C'est-à-dire qu'ils enfoncent les étoupes dans les coutures à coups de maillet. ‖ *On bat les coutures d'une voile* ou les *œillets de ris* quand on les écrase par des chocs réitérés. ‖ Neutral. *Un navire bat en arrière* quand il marche de l'arrière avec sa machine.

— Les pièces *battent en chasse* ou *en retraite* quand elles tirent par l'avant ou sur l'arrière.

— Mus. En parlant de deux sons dissonants, Produire certains renflements appelés *battements.* ‖ *Battre la mesure*, Marquer, avec des gestes, les temps de la mesure.

— Techn. En parlant d'un métier, Etre en activité, fonctionner. ‖ *Battre à la terre*, Fouler une étoffe avec de la terre détrempée. ‖ *Battre la pâte*, Frapper l'argile avec un maillet de bois, afin de la rendre plus malléable. ‖ *Battre la chaude*, Etirer sur l'enclume des lames d'or et d'argent recuites. ‖ *Battre la ligne*, Soulever un cordeau tendu et blanchi à la craie, et le laisser retomber brusquement afin de tracer une ligne droite sur une pièce de bois ou autre. ‖ *Battre la laine, la soie, le coton*, etc., C'est, à l'aide de machines spéciales, les débarrasser des impuretés qui les souillent. ‖ *Battre au large*, Augmenter la section d'une galerie de tunnel ou de mine en abattant leurs parois. ‖ *Battre des pieux*, Les enfoncer en se servant du mouton et de la sonnette. ‖ *Battre la lettre*. En typogr., Frapper les caractères avec les doigts pour les niveler.

— Vénerie. *Battre l'eau*. Se dit du cerf qui, épuisé, se jette dans un étang ou une rivière, pour dérouter les chiens et chercher à se rafraîchir le sang. ‖ *Se faire battre*. En parlant du gibier, Se faire chercher longtemps sans se lever.

— PROV. et LOC. PROV. : **Battre le chien devant le loup**, Feindre de se fâcher contre quelqu'un, pour tromper une autre personne. ‖ **Battre le chien devant le lion**, Faire une réprimande à quelqu'un, pour qu'une personne présente et à qui l'on n'ose s'en prendre s'applique la leçon. ‖ **Il fait bon battre un glorieux**, Il est commode de donner des coups à une personne vaine, parce qu'elle aura honte de se plaindre d'avoir été battue. V. BATTRE LE FER, et BATTRE LES BUISSONS.

Battu, ue part. pass. du v. Battre.

— *Yeux battus*, Yeux entourés d'un cercle noir, comme s'ils avaient reçu un coup.

— Alchim. Fortement poussé, exalté par le feu : *Les esprits* BATTUS *s'évanouissent aisément.*

— Art vétér. *Sole battue* ou *Solbature*, Maladie de la sole, causée par un accident extérieur.

— Chorégr. *Pas battu*, Pas accompagné de battements.

— Comm. *Brocart battu d'or* ou *d'argent*, Brocart mêlé de beaucoup d'or ou d'argent.

— Fauconn. *Battu de l'oiseau*, Sur qui l'oiseau de proie a un véritable avantage : *Héron* BATTU DE L'OISEAU. ‖ Fig., Abattu, découragé, et aussi Énervé, affaibli par la maladie : *Je suis mieux, mais je ne sens encore* BATTU DE L'OISEAU.

— PROV. : **Autant vaut bien battu que mal battu**, Quand on a commencé une entreprise qui offre des dangers, autant vaut la poursuivre jusqu'au bout. ‖ **Cocu, battu et content**, Sorte de proverbe rabelaisien, dont le sens est suffisamment clair par lui-même.

— ALLUS. LITTÉR. : **La femme de Sganarelle qui veut être battue**, Allusion à une des scènes les plus comiques de Molière, dans *le Médecin malgré lui*. Sganarelle a battu sa femme Martine, qui lui reprochait son ivrognerie. Survient le voisin Robert, qui s'interpose entre les deux époux, et met impudemment *le doigt entre l'arbre et l'écorce*. Martine lui donne un soufflet et lui dit qu'il n'est qu'un sot de venir se fourrer où il n'a que faire.

— n. m. Personne à qui l'on a donné des coups : *Ce sont ordinairement les* BATTUS *qui payent l'amende.*

— Hist. Nom donné aux flagellants.

— Techn. Trait d'or ou d'argent battu : *Employer du* BATTU. ‖ *Battu de feutre*, Défaut du papier provenant d'une petite quantité de pâte mal étalée.

Se battre, v. pr. Se frapper mutuellement ; combattre, lutter : SE BATTRE *à coups de poing*. ‖ Se dit particulièrement du combat singulier appelé « duel » : SE BATTRE *à l'épée, au pistolet*. ‖ Battre à soi-même : *Le lion* SE BAT *les flancs avec sa queue*. ‖ *Se battre les flancs*, au fig., est une locution familière signifiant S'animer, s'exciter soi-même, faire des efforts exagérés et souvent inutiles : SE BATTRE LES FLANCS *pour trouver quelque chose de spirituel.*

— Par ext. Se heurter, se ruer l'un sur l'autre, en parlant des éléments : *Les vents* SE BATTENT *avec furie. Les flots* SE BATTENT *avec un bruit affreux.*

— Fig. Discuter.

— Être battu : *Les céréales ne* SE BATTENT *plus guère au fléau.*

— Fauconn. *Se battre à la perche*, En parlant de l'oiseau, S'agiter sur sa perche comme pour s'envoler. ‖ Fig. Se donner beaucoup de mouvement inutile.

— *Faire battre*. Cette expression a deux sens très différents, suivant que Battre est verbe actif ou verbe pronominal employé avec ellipse du pronom. Ainsi, *faire battre deux hommes*, c'est, dans le premier cas, leur faire donner des coups par une autre personne ; c'est, dans le second, les mettre aux prises, les faire lutter l'un contre l'autre.

— ALLUS. LITTÉR. : **Se battre contre des moulins à vent**, Allusion à l'un des épisodes les plus comiques du roman de *Don Quichotte*. Le chevalier de la Manche, dont l'imagination exaltée trouve partout du merveilleux, aperçoit des moulins à vent qu'il prend pour des géants, et contre lesquels il se précipite la lance au poing. De là l'expression *Se battre contre des moulins à vent*, qui signifie Se forger des chimères, se créer des fantômes pour les combattre.

— SYN. **Battre, frapper.** *Battre* veut dire donner des coups en grand nombre, et toujours avec l'intention de faire mal. *Frapper* peut se dire quand on ne porte qu'un seul coup, et même quand il n'y a aucune volonté de faire mal. Avec *battre* on n'indique pas ordinairement la place où tombent les coups ; on dit bien, au contraire, *frapper* à la joue, au visage, dans le dos. *Battre* emporte quelquefois l'idée d'être le plus fort, de remporter la victoire. Enfin, *se battre* signifie ordinairement prendre part à un combat ; *se frapper*, signifie plus spécialement se donner des coups à soi-même.

— SYN. **Battre, défaire, vaincre.** *Battre* l'ennemi, c'est l'emporter sur lui dans la bataille, être le plus fort dans une circonstance donnée. *Défaire*, c'est rompre, désorganiser une armée disposée en bataille, mettre le désordre dans ses rangs et les disperser. *Vaincre* ajoute aux idées précédentes celle de la gloire, et il suppose un résultat plus décisif ; l'ennemi *défait* peut se reformer : l'ennemi *battu* aujourd'hui peut triompher demain : l'ennemi *vaincu* n'est plus à craindre, et le *vainqueur* peut lui imposer ses conditions.

— ANTON. **Caresser, flatter.**

BATTUDE n. f. Pêch. V. BASTUDE.

BATTUE (rad. *battre*) n. f. Chass. Chasse que l'on fait, à l'aide de *rabatteurs* ou *traqueurs* (v. ces mots), aux loups, renards, saugliers, etc.

— Manèg. Bruit du pas du cheval.

— Pêch. Creux fait dans la vase ou le sable par le poisson, qui s'y enfonce pendant l'hiver.

— Techn. Préparation des cocons dans des bassines remplies d'eau bouillante, pour dégager les bouts de soie. ‖ Quantité de cocons que l'on soumet ensemble à l'opération du battage.

— ENCYCL. Dr. Les *battues* de chasse sont prévues et réglementées par notre législation comme mesures de destruction des animaux nuisibles et malfaisants, tels que les loups, saugliers, renards, blaireaux, etc.

Les particuliers ont le droit de détruire sur leurs terres, en tout temps, sans permis de chasse, et indépendamment de tout dommage, les animaux nuisibles, c'est-à-dire ceux que désigne comme tels, aux termes de l'article 9 de la loi du 3 mai 1844, modifié par la loi du 22 janvier 1874, un arrêté du préfet, pris sur l'avis du Conseil général.

D'autre part, la loi municipale du 5 avril 1884 (art. 90, § 9) a attribué aux maires le droit d'ordonner des battues sur le territoire de leurs communes, mais sous les conditions que voici : en temps ordinaire et en ce qui concerne les animaux déclarés nuisibles par arrêté préfectoral, le maire ne peut agir que du consentement des propriétaires ou détenteurs du droit de chasse ; en temps de neige et en ce qui concerne spécialement les loups et les sangliers, le maire peut, après une mise en demeure non suivie d'exécution, faite aux détenteurs du droit de chasse, se substituer à ceux-ci pour les battues, et faire appel, dans ce but, aux habitants.

Enfin, des battues peuvent être ordonnées par les préfets, en conformité de l'arrêté du 19 pluviôse an V et de l'ordonnance du 20 août 1814. Ces battues, dites *préfectorales*, peuvent avoir lieu en tout temps et s'appliquer en général à tous les animaux malfaisants ; mais elles doivent toujours être concertées avec les agents forestiers, et exécutées sous leur surveillance et leur direction.

A un autre point de vue, la battue ou *traque* est aujourd'hui reconnue légitime en tant que procédé particulier de la chasse à tir. En tout cas, elle constitue un acte de chasse, et de ce principe il résulte que les traqueurs encourent les pénalités édictées par la loi du 3 mai 1844, lorsque la chasse à laquelle ils participent est irrégulière ; par exemple, parce qu'elle a lieu en temps prohibé. Selon les conditions dans lesquelles elle est faite, elle porte les noms de *battue sous bois, battue en plaine, battue au chaudron* et *battue au cordeau*.

Dans la *battue sous bois*, les tireurs se placent le long d'une ligne déterminée d'avance, et toujours sous le vent. Quant aux traqueurs, ils doivent se rendre au lieu qui leur est désigné, en observant le plus grand silence, munis de deux bâtons : l'un dont ils se servent pour frapper sur les buissons, l'autre qu'ils jettent au-devant des animaux lorsqu'ils en voient venir sur eux. Aussitôt que le signal de la marche en avant est donné, les rabatteurs se mettent en route, en poussant de grands cris et en frappant sur les buissons. Ils doivent conserver entre eux la même distance, de peur de laisser de trop grands espaces, par lesquels le gibier s'échapperait.

Les *battues en plaine* ne diffèrent des battues sous bois que par la nature du terrain. Pour la *battue au chaudron*, on entoure une grande plaine d'un cordon de tireurs, qui tous se dirigent vers un centre commun. La *battue au cordeau* se fait au moyen de longues cordes, auxquelles sont attachés des grelots ou des morceaux de papier. Les traqueurs, tenant ces cordes par les extrémités, traversent la plaine, et le gibier, effrayé, fuit et se trouve bientôt à la portée des tireurs.

BATTURE n. f. Linguist. V. BASSURE.

BATTURE (*ba-tur'* — rad. *battre*) n. f. Sorte de dorure dont l'assiette se compose de miel, colle et vinaigre. ‖ Opération du relieur, consistant à battre les feuilles d'un volume avec un marteau d'une forme particulière, pour en diminuer l'épaisseur. ‖ Endroit d'une rivière où il y a peu de profondeur.

BATTUTA (A) [*ba-tou-ta* — mot ital.] loc. adv. Mus. *Ad libitum*, sans observer la mesure : *Chanter* A BATTUTA.

BATTYANI, nom d'une ancienne famille hongroise. V. BATTHYANY.

BATUECAS (Las), vallées d'Espagne (Estrémadure [prov. de Salamanque]), encaissées entre les sierras de Gata et de Francia, dont l'Alagon emporte les eaux au Tage. La population y est très clairsemée, mais non aussi sauvage qu'on s'est plu à le dire. (V. HURDES.) C'est là que Mme de Genlis a placé la scène d'un roman publié en 1814, *les Batuecas*.

BATU-KHAN. Biogr. V. BATOU-KHAN.

BATYN, nom arabe désignant trois petites étoiles, très rapprochées, du Bélier.

BATYNITE n. m. Hist. relig. Membre d'une secte musulmane, qui parut en 1163. Les batynites, qu'on appelle encore *batini* ou *bathéniens*, sont plus connus sous le nom de *ismaéliens*. V. ce mot.

BATYPHON n. m. Instrument inventé en 1839 par Wieprecht, directeur des corps de musique de la garde royale de Prusse, et Skorra, facteur d'instruments de la cour royale. C'est une sorte de clarinette contre-basse en *ut*, d'une sonorité très égale et pleine d'ampleur sur toute l'étendue de son échelle. Sa construction diffère de celle de la clarinette ordinaire par la disposition des trous latéraux, qui, étant données les dimensions de l'instrument, ne sont plus accessibles aux doigts et doivent être bouchés à l'aide de clefs. L'ouverture successive des trous latéraux produit les sons fondamentaux dont l'effet réel est à l'unisson des notes comprises entre *mi* et *la* ♮, ainsi :

Batyphon.

Etendue du batyphon.

BATZ ou **BATZEN** n. m. Anciennes monnaies d'Allemagne et de Suisse, valant de 13 à 17 centimes. ‖ Nom populaire conservé à la monnaie suisse actuelle de 10 centimes.

BATZ, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 21 kil. de Saint-Nazaire, entre l'Océan et les marais salants ; 2.506 hab. Ch. de f. Orléans. Petit port ; exploitation des marais salants, actuellement en décadence. Église Saint-Guénolé, très intéressante ; ruines de Notre-Dame-du-Meurtes ; le menhir de Batz a été détruit il y a quelques années.

— ENCYCL. L'ancienne chaîne d'îles où se trouvent Le Pouliguen, le bourg de *Batz* et Le Croisic est attachée depuis plusieurs siècles au continent ; on veut qu'entre ces îles et la colline de Guérande ait eu lieu, en 56 av. J.-C., la grande bataille navale où les Vénètes furent vaincus par César.

Les habitants du bourg de Batz disent ne pas appartenir à la même race que les populations bretonnes des villages environnants ; ils se croient de source scandinave ou saxonne. Rien ne paraît justifier cette prétention : ni l'aspect physique, ni le costume, ni la langue des paludiers de Batz, fort rapprochée du vannetais. Mais les gens de Batz ont toujours vécu dans l'isolement, ne se mariant qu'entre eux ; aujourd'hui encore, le costume ancien, fort original, n'est pas complètement abandonné : il reste dans les hameaux avoisinant Batz 400 personnes environ parlant l'ancien dialecte.

BATZ (ÎLE DE), île et comm. de France, située sur la côte bretonne de la Manche, vis-à-vis de Roscoff, dans le départ. du Finistère, arrond. et à 28 kilom. de Morlaix ; 1.286 hab. Pêche et cabotage.

BATZ (MANAUD III, baron DE), se trouvait, avec Henri de Béarn, au siège d'Eause, en 1577, lorsque le roi se vit tout à coup entouré d'ennemis dont les chefs criaient : *Tirez à la brave verte!* désignant ainsi le costume porté par le futur Henri IV. De Batz fit, avec trois compagnons, un rempart de son corps au roi blessé, et ils le défendirent jusqu'au moment où ses troupes purent le délivrer.

BATZ (Jean, baron DE), arrière-petit-fils du précédent, conspirateur royaliste, né près de Tartas en 1760, mort en 1822, au domaine de Chadieu (Puy-de-Dôme). Député de la noblesse aux États généraux de 1789, il siégea au côté droit, et montra quelque connaissance des matières de finances. Lors du procès du roi, il organisa une conjuration pour enlever ce prince pendant le trajet du Temple à l'échafaud. Ensuite, Batz consacra tous ses efforts à la délivrance de la reine, du dauphin et des princesses, noua des intelligences de tous côtés, et, avec la complicité de l'officier municipal Michonis, pénétra même au Temple, à la tête d'une fausse patrouille. Les poursuites dont il était l'objet n'arrêtèrent pas un moment ses entreprises. Il continua à s'agiter jusque sous l'Empire. Il fut nommé, le 18 mars 1815, maréchal de camp.

— BIBLIOGR. : G. Lenôtre, *le Baron de Batz* (Paris, 1896).

BATZEN n. m. Métrol. V. BATZ.

BAU (*bo*) n. m. Sorte de grand filet pour la pêche.

BAU (*bo* — du holland. *balk*, poutre ; en tud. *balco*, en island. *bielka*, en allem. *balken*, en dan. et en suéd. *berlke*) n. m. Chacune des poutres transversales qui soutiennent les ponts du navire et maintiennent l'écartement des couples : *Bau de la cale. Bau du faux pont. Bau de force des nuriers à roues.* ‖ *Maître bau*, Le plus large bau du navire. ‖ *Bau de dalle*, Le premier vers l'arrière. ‖ *Bau de colin*, Le plus voisin du mât de beaupré. ‖ *Bau de lof*, Le premier à l'avant.

— ENCYCL. Les *baux* servent à lier les murailles, en même temps qu'ils supportent les ponts ; ils sont courbes, convexes vers le haut ; leur pente sur l'horizontale s'appelle la *tonture*, leur flèche, le *bouge*. Ils sont soutenus en leur milieu par des pièces de bois ou de fer appelées *épontilles*. Les baux sont en bois ou en fer. En bois, ils sont en deux ou trois pièces, assemblés à écarts longs ou à sifflet. Ils sont fixés à la muraille par la bauquière et la fourrure de gouttière, pièces longitudinales renforcées par la sous-bauquière et la virure de gouttière. Pour résister aux efforts de cisaillement, on se sert de courbes de bau fixées à la muraille et au bau, cornières qu'on fit en fer aussitôt qu'on le put. Aujourd'hui, les baux des navires en fer sont en cornière à double T ou à boudin. Ils sont cintrés à chaud à leur forme définitive, et reliés à la membrure par de solides équerres. Les intervalles des baux en bois sont remplis par des barrotins ; pour les baux en fer, on se sert de simples lattes en cornière.

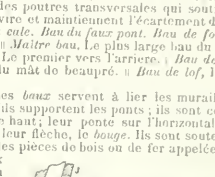

A, membrure ; B, bauquière ; C, bau ; D, serre bauquière ; E, gouttière ; F, fourrure de gouttière ; G, bordé de la coque ; H, bordé du pont ; J, vaigrage.

BAUAN, ville de l'Océanie espagnole (Philippines, île Luçon [prov. de Batangas]) ; 35.600 hab. — Autre ville de Luçon (prov. de l'Union) ; 7.950 hab.

BAUBILLON (*bô-bill* [*ll* mll.]), **ONNE** n. Radoteur, radoteuse. (Vieux.)

BAUBILLONNAGE (*bô-bill* [*ll* mll. — n. m. Radotage. (Vx.)

BAUBILLONNER (*bô-bill-o-né* [*ll* mll.]) v. n. Radoter. (Vx.)

BAUBIS (*bô-bi*) ou **BAUBI** (onomatopée, à cause de l'aboiement) n. m. Chiens courants anglais, chassant indifféremment le lièvre, le renard et le sanglier.

BAUBOLA. Géogr. anc. V. BILBILIS.

BAUCENT (*san*) n. m. et adj. Se disait d'un cheval marqué de blanc à la tête, aux flancs, aux jambes. (On dit aujourd'hui BALZAN.) ‖ Bannière à deux pointes.

— ENCYCL. Le *baucent*, en tant que bannière du Temple, était de deux tons, noir et blanc. (On disait aussi *baucan*, et, par corruption, *beausséan*.) Il y eut, au moyen âge, des baucents vermeils, d'un seul ton, ou lamés d'or ; on les attachait aux mâts des nefs de guerre.

Baucent.

BAUCHALIS (*li*) ou **BAUCHALES** (*lèss*) n. m. Nom donné à un cépage noir que l'on appelle aussi, dans certaines contrées de la France, *mourastel*.

BAUCHE n. f. Constr. Sorte de mortier. V. BAUGE.

— Class. V. BAUGE.

BAUCHER, écuyer français, né en 1805, mort à Paris en 1873. Il s'est fait connaître comme écuyer du Cirque, puis comme professeur d'équitation, et, plus tard, comme inventeur d'une méthode, dite *bauchérisme* (de son nom), qu'il a développée dans sa *Méthode d'équitation basée sur de nouveaux principes* (1842). On lui doit encore : *Dictionnaire d'équitation* (1833) ; *Dialogues sur l'équitation* (1834), avec Peltier ; *Passe-temps équestre* (1840), etc.

BAUCHETTE (*bô-chet'*) n. f. Nom d'un jeu de boules importé d'Italie : *Mazarin aimait fort la* BAUCHETTE.

BAUCIS (*bô-siss*). Myth. gr. Paysanne de Phrygie, épouse de Philémon. Ils accueillirent, sans les connaître, Zeus et Hermès, qui, pour les récompenser, changèrent leur cabane en temple et leur accordèrent de mourir ensemble. Philémon fut plus tard changé en chêne, et Baucis en tilleul. Cette gracieuse légende est connue surtout par les charmants récits d'Ovide et de La Fontaine.

BAUCIS (*bô-siss* — n. mythol.) n. f. Planète télescopique, n° 72, découverte par Borrelly, le 5 février 1877.

BAUD *bo* — du vx franç. *baud*, hardi n. m. Race disparue de chiens courants provenant de Barbarie et appelés aussi *chiens muets*.

BAUD, ch.-l. de cant. du Morbihan, arrond. et à 23 kilom. de Pontivy, sur l'Evel, aff. du Blavet ; 4.677 hab. Ch. de f. Ouest. Minoteries, commerce de céréales et fourrages. Près du bourg, chapelle de Notre-Dame de la Clarette, et, sur un monticule, sur l'emplacement de l'antique château de Quimpily, grossière statue en pierre, représentant une femme, que quelques auteurs nomment *Vénus armoricaine*, ou *Venus de Quimpily* ; malgré les efforts du clergé, elle est, de la part des femmes du pays, l'objet d'un culte peu chrétien. — Le cant. a 6 comm. et 17.981 hab.

BAUDARTIUS ou **BAUDAERT** (Guillaume), historien flamand, né à Deynze en 1564, mort à Zutphen en 1640. Le synode de Dordrecht le chargea, en 1618, de traduire la Bible en néerlandais. Il a publié des *Mémoires* utiles à

consulter pour l'histoire européenne de 1603 à 1624, et *Pomographia austriaco-belgica*, etc., suite de gravures relatives aux guerres qui eurent lieu sous Guillaume et Maurice. Amsterdam, 1632).

BAUDAU (*bô-do*) n. m. En T. de pêch., Corde en usage pour le montage des bourdigues.

BAUDE n. f. Pêch. Nom que l'on donne aux câblières ou pierres maintenant les filets au fond de l'eau.

Vitic. Sorte de cépage donnant d'excellents produits.

BAUDE (Henri), né à Moulins vers 1430, mort vers 1496. Il écrivit un panégyrique en prose de Charles VII : *De la vie, complexion et condicion du roy Charles septiesme*. En 1483, il produisit une *Moralité* satirique, qui lui valut un séjour au Châtelet. Il rima enfin des pièces de circonstance, rondeaux et ballades. Sa vie, comme son talent, se furent pas sans analogie avec ceux de Villon. J. Quicherat a dit de lui : « Il raupe souvent, souvent il est obscur, et gâte son esprit pour ne pas savoir l'arrêter à temps. »

— BIBLIOGR. : Vallet de Viriville, *Nouvelles recherches sur Henri Baude* (Paris, 1853).

BAUDE (Jean-Jacques, baron), homme politique et publiciste, né à Valence (Drôme) en 1792, mort en 1862. Rédacteur au *Temps* sous la Restauration, il signa la protestation des journalistes contre les ordonnances de Juillet, et devint préfet de la Manche, puis préfet de police. Pendant tout le règne de Louis-Philippe, il fit partie de la Chambre des députés et du conseil d'Etat. En 1856, il fut admis à l'Académie des sciences morales et politiques. Il a publié des mémoires sur la navigation, sur les côtes de France.

BAUDE (Georges-Napoléon, baron), diplomate français, né et mort à Paris (1830-1887). Fils du précédent, il fut d'abord attaché, en 1850, à l'ambassade de Rome, puis nommé secrétaire d'ambassade à Madrid (1856), à Saint-Pétersbourg (1858) et à Rome (1863), ministre plénipotentiaire à Athènes (1868) et à Bruxelles (1871), où il prit part aux conférences préliminaires du traité de Francfort. En 1876, il revint à Rome, comme ambassadeur près du saint-siège ; en 1880, il rentra dans la vie privée.

BAUDEAU (abbé Nicolas), né à Amboise en 1730, mort en 1792. Il fut d'abord professeur de théologie à l'abbaye de Chancelade ; venu à Paris vers 1765, il y fonda les *Éphémérides du citoyen*, recueil périodique, dans lequel il combattit d'abord les doctrines physiocratiques de Quesnay auxquelles il se convertit moins de deux ans après. Baudeau a beaucoup écrit. Son principal ouvrage : *Première introduction à la philosophie économique* ou *Analyse des États policés*, est une explication du système de Quesnay. A l'avènement de Turgot au ministère, en 1774, il fut l'un des plus ardents défenseurs de la nouvelle administration. V. PHYSIOCRATES.

BAUDELAIRE n. m. Blas. V. BADELAIRE.

BAUDELAIRE (Pierre-Charles), poète français, né à Paris en 1821, mort en 1867. Quelques articles de critique artistique avaient à peine révélé son nom à un petit nombre d'amis ou d'hommes spéciaux, quand parut, en 1857, sous fameux et unique volume de poésies : *les Fleurs du mal* (v. FLEURS), qui eut un très grand retentissement. Ces poésies étranges, d'une forme savante et curieusement travaillée, d'une extrême concentration de pensée, où les peintures les plus répugnantes se mêlaient à des morceaux d'une grâce exquise, placèrent immédiatement Charles Baudelaire au premier rang. Des poursuites judiciaires intentées à l'auteur peur quelques pièces d'une dépravation un peu trop libre, comme *Femmes damnées*, ou d'une impiété savante, comme *le Reniement de saint Pierre*, accentuèrent le succès du volume et aidèrent à sa diffusion. Mais il n'était guère possible de renouveler un pareil tour de force et d'écrire un second volume d'une valeur égale au premier ; aussi bien s'en tint-il, comme poète, aux *Fleurs du mal*, et se contenta-t-il de donner ensuite d'excellentes traductions des principales œuvres d'Edgar Poe.

Baudelaire.

Les *Œuvres complètes* de Baudelaire, recueillies en une édition définitive, se composent de : *Fleurs du mal*; *Petits poèmes en prose*; *Paradis artificiels*, imités de l'Anglais de Quincey ; *Histoires extraordinaires* et *Nouvelles Histoires extraordinaires*, traduites d'Edgar Poe ; *Curiosités esthétiques* ; *l'Art romantique* ; *Aventures d'Arthur Gordon Pym* ; *Eurêka*, traductions d'Edgar Poe.

Il a été publié sur le poète des *Fleurs du mal* un volume intitulé : *Charles Baudelaire, souvenirs, correspondance, bibliographie*, suivis de pièces inédites (Paris, 1872).

BAUDELIER (*bô-d*), **ÈRE** n. et adj. Sert à désigner celui ou celle qui transporte du bois à l'aide de bêtes de somme chargées directement.

BAUDELOCQUE (Jean-Louis), chirurgien et professeur d'obstétrique à l'Ecole de médecine de Paris, né à Heilly (Picardie) en 1746, mort en 1810. D'abord élève de son père, chirurgien à Amiens, puis du professeur d'obstétrique Solayrès, à Paris, dont il devint le suppléant, il acquit une réputation telle que, occupé continuellement par les accouchements et les consultations, il se vit bientôt obligé d'abandonner ses cours. A la fondation de la faculté de médecine, sous le nom d'Ecole de santé, il fut appelé à la place d'accoucheur de la Maternité. Un jeune rival, Sacombe, saisit le prétexte de l'opération césarienne, dont le public était peu partisan, et que Baudelocque pratiquait avec talent, pour accuser le célèbre praticien, à la suite d'un cas malheureux où la mère et l'enfant succombèrent, d'avoir manqué aux devoirs professionnels. Les tribunaux firent justice de cette calomnie, et l'Impératrice Marie-Louise choisit Baudelocque pour son accoucheur ; mais le coup était porté : Baudelocque, en proie à un chagrin mortel, mourut d'une affection cérébrale.

On doit à Baudelocque : *les Principes de l'art des accouchements, par demandes et par réponses, en faveur des élèves sages-femmes* (1775); *l'Art des accouchements* (1781); *Mémoire sur les hémorragies utérines cachées*; *Rapport sur une observation de renversement et d'amputation de la matrice*; *Rapport sur la rupture de la matrice au terme de l'accouchement*; *Réflexions sur l'hydropisie de la matrice*; *Rapport sur l'opération césarienne*. — Son neveu (LOUIS-AUGUSTE), médecin accoucheur, né et mort à Paris (1799-1863), a inventé un instrument appelé *céphalotribe* (forceps brise-tête), pour lequel l'Académie des sciences lui a décerné un prix en 1833. On a de lui : *Compression de l'aorte ventrale* (1835); *Élytrotomie* ou *Section du vagin* (1844).

BAUDELOT DE DAIRVAL (Charles-César), littérateur et antiquaire, né à Paris en 1648, mort en 1722. D'abord avocat, il s'adonna à l'archéologie et publia : *De l'utilité des voyages, et de l'avantage que la recherche des antiques procure aux savants* (1686), livre qui lui ouvrit les portes de l'Académie des inscriptions (1705). A la mort du célèbre voyageur Thévenot, il fit l'acquisition des *Marbres de Nointel*, qui forment aujourd'hui l'un des objets les plus précieux du musée du Louvre.

BAUDENS (Lucien-Jean-Baptiste), chirurgien français, né à Aire en 1804, mort en 1857. Chirurgien militaire, il imagina, pendant l'expédition de Constantine, en 1836, l'ingénieux appareil à fractures auquel on a donné son nom. Il devint professeur à Lille, au Val-de-Grâce (1838-1842), chirurgien inspecteur, et fut mis à la tête du service médical de l'armée française à Constantinople et en Crimée (1854). On a de lui : *Clinique des plaies d'armes à feu* (1836) ; *Nouvelle méthode des amputations* (1842) ; *Efficacité de la glace combinée à la compression, pour réduire les hernies étranglées* (1854) ; etc.

BAUDEQUIN (*kin* — corrupt. de *baldaquin*) n. m. Petite monnaie française du XIe siècle, de 5 à 6 deniers.

BAUDEQUIN (*kin* — de *Baldach*, anc. nom de la ville de *Bagdad*, provenance habituelle de cette étoffe) n. m. Tissu précieux oriental dont, au moyen âge, on fit un grand emploi. Le baudequin, ou *drap impérial*, compte parmi les draps de soie, damas et brocarts, les plus estimés du XIIe au XVIe siècle. Le baudequin était dit *drap d'outremer* et *sarrasinois*.

BAUDET (*bô-dè* — du vx franç. *baud*, gai, hardi, épithètes qui s'appliquent bien, malgré le préjugé, à l'âne jeune et surtout à l'âne mâle) n. m. Fam. Âne : *Être monté sur un* BAUDET. ‖ Se dit particulièrement de l'âne mâle, de l'étalon destiné à la reproduction.

— Fig. et par iron. Homme sot, stupide.

— En T. de techn., Tréteau sur lequel les scieurs de long établissent les pièces à débiter. ‖ On dit aussi CHEVALET.

— ALLUS. LITTER. : **Haro sur le baudet!** Allusion à un hémistiche de la fable des *Animaux malades de la peste*. V. ANIMAL.

Baudet.

BAUDET (Gui), chancelier de France sous Philippe de Valois. Né à Beaune, il professa d'abord le droit canon. Il fut ensuite doyen du chapitre de Paris et évêque de Langres. Dans un voyage qu'il fit à Rome, le pape Benoît XII l'accueillit avec une grande distinction. Il mourut en 1338.

BAUDET (Etienne), dessinateur et graveur français, né à Vineuil (Loir-et-Cher) vers 1636, mort à Paris en 1711, débuta dans l'atelier de Sébastien Bourdon, qui le détermina à s'adonner à la gravure. Ses maîtres dans cet art furent Cornelis Bloemaert et François Spierre. Il obtint un logement au Louvre, et fut nommé graveur du roi. Admis à l'Académie de peinture en 1674, il en fut élu conseiller en 1686. Baudet exécuta pour le roi un grand nombre d'ouvrages, entre autres quarante-trois pièces destinées à compléter la collection de *Statues et bustes antiques*, commencée par Cl. Mellan ; mais son talent apparaît principalement dans les estampes qu'il a faites d'après bien des plus beaux paysages historiques de Poussin : *Polyphème et Galatée, Diogène jetant son écuelle, Eurydice piquée par un serpent, Enlèvement du corps de Phocion, Femme recueillant les cendres de Phocion*, etc. Ces planches lui donnent rang parmi les meilleurs graveurs de son époque.

BAUDIER (Michel), historien français, né en Languedoc en 1589, mort en 1645, reçut le titre de gentilhomme de la maison du roi et d'historiographe de France. Ses principaux livres sont : *Histoire générale de la religion des Turcs, avec la vie de leur prophète*, etc., traduit de l'arabe (1626) ; *Histoire de la cour du roi de Chine* (1626) ; *Histoire de l'administration du cardinal d'Amboise*, etc. (1634) ; *Histoire de l'incomparable administration de Roméa, grand ministre d'Etat du Raymond Berenguier, comte de Provence* (1635), le plus curieux de ses ouvrages ; *Histoire de l'administration de l'abbé Suger* (1645) ; enfin *Histoire de la vie du cardinal de Ximénès* (1635).

BAUDIN des Ardennes (Pierre-Charles-Louis), homme politique français, né à Sedan en 1748, mort en 1799. Il fut d'abord directeur des postes de sa ville natale (1786), maire en 1790, député des Ardennes à l'Assemblée législative, puis à la Convention ; il s'y signala par sa modération, vota le bannissement de Louis XVI, et fut un des rédacteurs de la Constitution de l'an III. Président de la Convention au 11 vendémiaire an IV, il fit de l'éloquence des girondins un éloge qui lui ouvrit les portes de l'Institut. Membre du conseil des Anciens, il prit une part active au coup d'Etat du 18 fructidor, et se rallia au parti consulaire. Il a publié en 1795 : *Anecdotes et réflexions générales sur la Constitution* ; *Du fanatisme et des cultes* ; *l'Esprit de faction*.

BAUDIN (Nicolas), marin et explorateur français, né à l'île de Ré en 1750, mort à l'île de France en 1803. Après avoir servi dans la marine marchande, il entra dans la marine militaire en 1786, puis, entraîné par sa passion pour l'histoire naturelle, fit deux voyages scientifiques dans l'Inde sous pavillon autrichien. Quand il revint en France, à l'époque du Directoire, il offrit à l'Etat toutes ses collections. Chargé successivement en l'an IV d'un voyage scientifique aux Antilles, puis en l'an VIII d'une exploration de la Nouvelle-Hollande, il partit du Havre en 1800 avec les deux bâtiments *le Géographe* et *le Naturaliste*. Les terres d'Edels et d'Endracht, une partie des côtes méridionales de la Nouvelle-Hollande, le détroit de Bass, la côte orientale de la terre de Van Diémen, furent explorés au cours de ce voyage, dont des discussions violentes vinrent parfois troubler l'œuvre scientifique. Baudin succomba aux fatigues et aux privations avant d'être rentré en France, et ce furent ses compagnons, Péron, puis L. de Freycinet, qui publièrent la relation de l'expédition entre 1807 et 1816, sous le titre de : *Voyage de découvertes aux terres australes pendant les années 1800-1804*. S'ils n'ont pu nier les beaux résultats de ce voyage au point de vue de l'histoire naturelle, les Anglais ont refusé, à tort, d'en admettre les résultats géographiques et hydrographiques, et ont subordonné les découvertes de Baudin à celles de Flinders.

BAUDIN (Charles), amiral français, né à Sedan en 1784, mort à Ischia en 1854. Fils du conventionnel Baudin des Ardennes, il entra dans la marine, et fut aspirant dès 1800. Il prit part à l'expédition aux terres australes, commandée par Nicolas Baudin, dont il n'était d'ailleurs pas parent. Il eut plus tard le bras droit enlevé au cours d'une campagne contre les Anglais. Après Waterloo, Baudin s'était employé pour servir les projets de fuite en Amérique formés par Napoléon. Mis en non-activité sous la Restauration, il obtint sa retraite, et fonda au Havre une maison de commerce qui ne fut que quelque temps prospère. Il rentra dans la marine après 1830, remplit une mission à Saint-Domingue en 1838, fut promu contre-amiral, et, la même année, se distingua par la prise de Saint-Jean d'Ulloa, devant La Vera-Cruz. Baudin fut ministre de la marine en 1841, préfet maritime à Toulon de 1841 à 1847, puis commandant de l'escadre d'évolution. Il mourut quelques jours après avoir été élevé à la dignité d'« amiral ».

BAUDIN (J.-B.-Alph.-Victor), médecin et homme politique, né à Nantua (Ain) en 1801, tué à Paris en 1851. Admis en 1830 à l'Ecole d'application du Val-de-Grâce, il fut à la sortie, attaché comme chirurgien à l'hôpital militaire de Toulon, puis à un régiment de zouaves où servait Cavaignac. Il démissionna bientôt, et alla exercer la médecine à Paris. En 1849, envoyé par ses compatriotes de l'Ain à la Législative, il siégea à la Montagne.

Le matin du 3 décembre 1851, il se trouvait, avec plusieurs autres représentants, dans le faubourg Saint-Antoine, prêchant la résistance au coup d'Etat. C'est alors qu'une femme du peuple lui aurait crié, s'il faut en croire un récit souvent répété, mais que n'a confirmé aucun des témoins directs de la scène, au nombre desquels était P. Larousse : « Vous croyez donc que nos hommes vont se faire tuer pour vous conserver vos 25 francs? — Eh bien, aurait répliqué Baudin, vous allez voir comment on se fait tuer pour 25 francs. » La vérité paraît plus simple et moins théâtrale. Une barricade de voitures renversées venait d'être improvisée dans la rue Sainte-Marguerite par quelques ouvriers. Baudin y monta, le drapeau à la main, tandis que sept de ses collègues se portaient sans armes au-devant d'un bataillon qui accourait de la place de la Bastille. Débordant les députés, la compagnie de tête, commandée par le capitaine Petit, allait emporter d'assaut la barricade, malgré les protestations de Baudin, lorsqu'une balle partie des rangs des républicains, mais peut-être tirée par un agent provocateur, blessa mortellement un soldat. Sans commandement, ses camarades ripostèrent : Baudin tomba foudroyé. En 1889, ses restes ont été transférés solennellement au Panthéon, en même temps que ceux de Carnot. Une statue, due au ciseau du sculpteur Boverie, lui a été élevée à Paris, dans le faubourg Saint-Antoine, à l'angle de l'avenue Ledru-Rollin et de la rue Traversière, et inaugurée le 22 décembre 1901. — Son neveu, PIERRE **Baudin**, né à Nantua en 1863, fut d'abord avocat à Paris, membre (1894), puis président (1896) du conseil municipal de cette ville, enfin député du XIe arrondissement. Ministre des travaux publics dans le cabinet Waldeck-Rousseau (1899-1902), il a depuis représenté à la Chambre le département de l'Ain.

Baudin (PROCÈS DE LA SOUSCRIPTION). Pendant dix-sept ans, il ne fut plus question de la mort de Baudin. En 1868, Téoot le rappela dans son livre *Paris en décembre 1851*, et l'émotion que souleva ce souvenir aboutit, le 2 novembre, à des manifestations populaires sur la tombe du courageux député. Des discours furent prononcés, et, dès le lendemain, plusieurs journaux ouvrirent une souscription pour l'érection d'un monument à Baudin. Mais les promoteurs furent traduits en correctionnelle, pour excitation à la haine du gouvernement. C'est alors que Gambetta, défenseur de Delescluze, prononça contre le Deux-Décembre ce virulent discours qui inaugura sa fortune politique. Les prévenus n'en furent pas moins condamnés à l'amende ou à la prison. Quant au monument Baudin, consistant en un large socle sur lequel est couchée la statue en bronze du député de 1849, il fut inauguré le 2 décembre 1872.

BAUDINIE (de *Baudin*, marin franç.) n. f. Bot. Syn. de CALOTHAMNE, et de SCEVOLE.

BAUDIOT (Charles-Nicolas), violoncelliste français, né à Nancy en 1773, mort en 1849. Professeur au Conservatoire, en 1802, il a écrit des compositions pour son instrument. Il est, avec Levasseur et Baillot, l'auteur de la *Méthode de violoncelle* à l'usage du Conservatoire. On lui doit une autre *Méthode complète de violoncelle*.

BAUDIR (de l'anc. franç. *baud*, hardi) v. a. Encourager le faucon de la voix.

BAUDISSÉRITE n. f. Carbonate hydraté naturel de magnésie. Variété siliceuse d'hydromagnésite.

BAUDISSIN (Wolff-Henri-Frédéric-Charles, comte DE), littérateur allemand, né en 1789 à Rantzau, mort à Dresde en 1878. Il entra en 1810 dans la diplomatie danoise, fut quelque temps secrétaire de légation à Vienne et à Paris, puis s'occupa de travaux littéraires. Baudissin a traduit en allemand les œuvres dramatiques de Shakspeare, d'anciennes épopées germaniques, de vieux drames anglais, des pièces de Molière, de Goldoni, etc. On lui doit une étude

en deux volumes sur *Ben Johnson et son école* (Leipzig, 1836). — Son frère, Otho-Frédéric-Magnus de Baudissin, né à Rantzau en 1792, mort à Teplitz en 1865, se distingua comme général pendant la guerre contre le Danemark et les duchés de Slesvig et Holstein (1848-1851), particulièrement à la bataille de Kolding (1849).

Baudius ou **Baudier** (Dominique), historien flamand, né à Lille en 1561, mort à Leyde en 1613. Disciple de Th. de Bèze, à Genève, il passa des études théologiques à la diplomatie, enseigna le droit à Leyde, et devint historiographe de la république des Provinces-Unies (1611). Son ouvrage le plus important : *De inductis belli Belgici* (1616) est relatif à la trêve de douze ans, signée en 1609.

Baudoin ou **Baudun de Conde**, poète français, né à Condé, mort vers 1620, fut un des poètes les plus estimés du règne de saint Louis. On a de lui des *Fabliaux*, des *Dits et Contes moralisés*, qui se trouvent en manuscrit à la Bibliothèque nationale. On cite surtout son *dit moralisé*, intitulé : *les Trois morts et les Trois vivants*, qui eut alors une vogue extraordinaire.

Baudoin (Paul-Albert), peintre et décorateur français, né à Rouen en 1844. Élève de Gleyre et de Delaunay, il s'est formé surtout à l'école de Puvis de Chavannes. Il a débuté par la peinture de genre ; il a continué à rajeunir la décoration contemporaine en y introduisant l'élément réel et en le faisant accepter, grâce à son charme vrai. Coloriste délicat, bon observateur des convenances architecturales, Baudoin a montré ses qualités surtout dans les pages suivantes : *l'Histoire du blé* (à l'école Dombasle) ; les huit panneaux de *l'Histoire de la musique* (théâtre de Rouen) ; les peintures de la *Salle des mariages* de Saint-Maur-les-Fossés (1885-86) ; *les Maraîchers* (1887) ; etc.

Baudoire ou **Baudoise** (du bas lat. *bandosa*) n. f. Instrument de musique à cordes nombreuses, en usage au XIIIe siècle. Dans le *Roman de Mahomet* (1258), on voit des jongleurs munis de baudoires, harpes, chifonies, etc.

Baudot (Marc-Antoine), homme politique français, mort en 1836. Médecin à Charolles au moment de la Révolution, il fut élu député à l'Assemblée législative, puis à la Convention, où il prit place sur les bancs de la Montagne. Il montra autant de capacité que d'énergie dans les missions dont il fut chargé à l'armée du Rhin et Moselle, où il prit une part glorieuse aux combats de Kaiserslautern et de Wissembourg, et devina le génie de Hoche, qu'il défendit contre Saint-Just. Il fut décrété d'arrestation par la réaction thermidorienne, mais il put s'échapper et demeura caché jusqu'à l'amnistie de brumaire an IV. Exilé en 1816, comme régicide, il vécut en Belgique, et rentra en France après 1830.

Baudot (Joseph-Eugène-Anatole de), architecte français, né à Sarrebourg (Meurthe) en 1834. Élève de Viollet-le-Duc, il est le continuateur de ce maître. Professeur d'architecture française du moyen âge au musée de sculpture comparée au Trocadéro, de Baudot préconise les procédés et le style de l'architecture gothique avec non moins d'éloquence que de vrai savoir. Dessinateur, il a exposé de très nombreux *Projets de restaurations*. On lui doit l'application de ferrements en fonte de ciment en « ciment armé ». Comme écrivain, il a publié : *Réorganisation de l'École des beaux-arts* (1864) ; *Églises de bourgs et de villages* (1861) ; *la Sculpture au moyen âge et à la Renaissance* (1879-1884). Il a, en outre, collaboré à la « Gazette des architectes et du bâtiment » et au « Journal de la menuiserie ».

Baudot (Jean-Maurice-Emile), télégraphiste français, né à Magneux (Haute-Marne) en 1845. Employé à l'administration des télégraphes, il créa divers systèmes de relais, plusieurs appareils, et inventa un nouveau télégraphe qui fut adopté, en 1877, par l'administration et qu'il a perfectionné depuis. V. Télégraphe Baudot.

Baudot de Jully (Nicolas), historien, né à Paris en 1678, mort en 1759, a écrit plusieurs ouvrages estimables : *Histoire de la Conquête d'Angleterre par Guillaume le Conquérant* (1701) ; les *Histoires de Philippe-Auguste* (1702), *de Charles VI* (1753), *de Louis XI* (1756).

Baudouin ou **Balduin**, nom de neuf comtes de Flandre, qui sont : **Baudouin Ier**, surnommé *Bras de fer*, mort en 878. (Il épousa Judith, fille de Charles le Chauve, qui, à l'occasion de ce mariage, érigea la Flandre en comté) ; — **Baudouin II**, *le Chauve*, fils et successeur du précédent, mort en 918 ; — **Baudouin III**, dit *le Jeune*, petit-fils du précédent, mort en 962 ; — **Baudouin IV**, *le Barbu*, fils d'Arnoul II, mort à Audenarde en 1036. (Il releva plusieurs places de la basse Lorraine, et institua les foires de Flandre. Baudouin IV prend quelquefois lui-même le surnom de *Barbu* ou *Belle-Barbe* dans ses chartes) ; — **Baudouin V**, dit *le Débonnaire* ou *de Lille*, à cause des nombreux travaux qu'il fit exécuter dans cette ville, fils du précédent, et qui mourut à Lille en 1067. (Il eut de sanglants démêlés avec l'empereur Henri III, gendre du roi Robert, dont il épousa la fille Adélaïde, appelée *la Comtesse reine*. Il devint, en 1060, régent de France pendant la minorité de Philippe Ier. Sa fille Mathilde épousa Guillaume le Conquérant, dont il seconda l'expédition en Angleterre en 1066. C'est lui qui fit creuser, entre la Flandre et l'Artois, le canal connu sous le nom de *l'Aire neuf*) ; — **Baudouin VI**, dit *de Mons* ou *le Bon*, fils du précédent, mort en 1070. (Il porta en Hainaut le nom de Baudouin Ier, et donna à la ville de Grammont sa *keure*, c'est-à-dire sa charte municipale. C'est peut-être la plus ancienne du pays) ; — **Baudouin VII**, *à la Hache*, ainsi surnommé à cause de son extrême rigueur dans l'application de la justice. (Il fut l'allié fidèle de Louis le Gros contre Henri Ier d'Angleterre, et périt frappé d'un coup de lance au siège d'Eu, en 1119) ; — **Baudouin VIII**, dit *le Courageux*, et appelé Baudouin V (v. ce nom) en Hainaut ; — **Baudouin IX**, V. Baudouin Ier, empereur de Constantinople.

Baudouin, nom de six comtes de Hainaut, qui sont : **Baudouin Ier** (V. Baudouin VI, comte de Flandre.) (Il gouvernait le Hainaut depuis dix ans, lorsque le décès de son père le mit en possession de la Flandre) ; — **Baudouin II**, fils du précédent, comte de Hainaut en 1070, mort près de Nicée en 1098. (Baudouin Ier avait laissé la Flandre à son fils Arnoul ; Baudouin II eut le Hainaut. Arnoul ayant été tué près de Cassel, la couronne de Flandre aurait dû revenir à Baudouin ; mais les Flamands s'y opposèrent, et Baudouin dut renoncer à la Flandre en faveur de son oncle (1085). Il combattit en Terre sainte et y fut tué, d'où son surnom de *Baudouin de Jérusalem*, bien qu'il n'eût jamais eu cette ville) ; — **Baudouin III**, fils du précédent, comte de Hainaut. (A la mort de son père, il épousa Yolande de Gueldre. Son règne fut rempli par les efforts qu'il fit pour reconquérir la Flandre. Il mourut en 1120) ; — **Baudouin IV**, fils du précédent, né en 1699, mort en 1171. (Il épousa (1127) Alix de Namur, qui lui apporta des droits éventuels sur le comté de ce nom. Après l'assassinat de Charles le Bon, il convoita lui aussi la Flandre. Il ravagea une partie de la Flandre, puis de l'Artois. Les importantes constructions faites sous son règne, restaurations et constructions d'églises, principalement, l'ont fait surnommer *le Bâtisseur*) ; — **Baudouin V**, fils du précédent, né en 1150, mort à Mons en 1195. (Il avait conquis le surnom de *Courageux* dans les guerres soutenues par lui, au nom de son père, contre le duc de Brabant, et qu'il termina par l'éclatante victoire de Carrières. Il épousa Marguerite, sœur du comte de Flandre, Philippe d'Alsace, qui lui donna des droits sur le comté de Flandre, droits qu'il fit réaliser à la mort de Philippe (1191). Marguerite devint comtesse de Flandre, et, quand elle mourut (1194), elle laissa ses droits au fils qu'elle avait eu de Baudouin, qui devint Baudouin IX de Flandre et Baudouin VI de Hainaut. Les dernières années de son règne avaient été marquées par la victoire de Neuville-sur-Mélhaigne, remportée sur les troupes du duc de Brabant et de ses alliés) ; — **Baudouin VI**, comte de Hainaut. V. Baudouin IX, comte de Flandre.

— Bibliogr. : Reifenberg, *Histoire du comté de Hainaut* (1849). V. l'indication critique des chroniques pour servir à l'histoire du comté de Hainaut dans Ottokar Lorenz, *Deutschlands Geschichtsquellen* (1887).

Baudouin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, chroniqueur, fils de Bouchard d'Avesnes et de Marguerite de Constantinople, né en 1213, mort au Quesnoy en 1289. Une chronique intéressante pour l'histoire du XIIIe siècle lui est attribuée ; mais l'attribution en est douteuse. Un abrégé latin en a été publié à Anvers (1693), sous le titre : *Chronicon Balduini Avesnensis, taparchæ Bellimontis* sive *Historia genealogica comitum Hannoniæ aliorumque principum*.

Baudouin ou **Balduin**, nom de cinq rois de Jérusalem, appartenant à la famille des comtes de Flandre. Le premier, qui descendait du comte Baudouin V, est : **Baudouin Ier**, roi de Jérusalem, mort en 1118. Fils d'Eustache, comte de Boulogne, et d'Ide de Lotharingie, il accompagna, en 1095, son frère Godefroy de Bouillon en Palestine. A la mort de son frère Godefroy (1100), il s'empressa de recueillir l'héritage du chef de la croisade. Baudouin prit le titre de « roi de Jérusalem », recueillit les débris de l'armée croisée, et les conduisit au combat de Rama (1102), où ils furent presque tous massacrés. Assiégé dans Jaffa, le roi de Jérusalem battit ses ennemis dans une vigoureuse sortie ; puis, profitant de sa victoire, il s'empara de Saint-Jean-d'Acre en 1104, de Beyrouth en 1109, et de Sidon en 1110. Après avoir vaincu les Sarrasins en plusieurs rencontres et agrandi son royaume, ce prince mourut à El-Arish, en revenant d'Egypte. — **Baudouin II**, dit *Baudoin du Bourg*, cousin du précédent, lui succéda en 1118 sur le trône de Jérusalem. Un de ses premiers actes fut d'aller délivrer Antioche, menacée par les musulmans. Après les avoir battus, il revint à Jérusalem, où il apprit que le comte d'Edesse, Josselin de Courtenay, venait de tomber au pouvoir des Sarrasins. Il partit aussitôt pour le délivrer, mais fut fait prisonnier en 1124. Josselin de Courtenay, ayant pu s'échapper, délivra Baudouin (1125), qui revint à Jérusalem pour guerroyer de nouveau. Baudouin mourut en 1131, laissant son royaume très agrandi à son gendre Foulques d'Anjou. — **Baudouin III**, petit-fils du précédent, né en 1131, succéda en 1142 à son père Foulques d'Anjou, et mourut en 1162, sans laisser de postérité. C'est sous son règne que se place la seconde croisade, prêchée par saint Bernard. Il eut pour successeur Amaury Ier. — **Baudouin IV**, né en 1160, mort en 1185, succéda, en 1173, à son frère Amaury sur le trône de Jérusalem. Accablé du terrible mal qui lui valut le surnom de *roi lépreux*, il fut incapable de gouverner par lui-même. Baudouin vit son règne troublé par les attaques continuelles des musulmans d'Egypte et d'Asie, en même temps que par les prétentions des nobles et du clergé. — **Baudouin V**, neveu du précédent, n'était qu'un enfant, qui mourut au bout de sept mois de règne, en 1185. Il fut empoisonné, dit-on, par Raymond de Tripoli, bardé du royaume, qui convoitait le trône. Un an après (1186), Jérusalem tombait au pouvoir de Saladin.

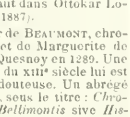

Armes de Baudouin II.

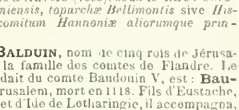

Monnaies de Baudouin II.

Baudouin Ier, empereur de Constantinople, né à Valenciennes en 1171, mort vers 1206, était fils de Baudouin, comte de Hainaut, et de Marguerite, sœur de Philippe, comte de Flandre. Il épousa Marie de Champagne, nièce du roi de France. Baudouin réunit entre ses mains, en 1195, la souveraineté des deux comtés de Flandre et de Hainaut. En 1200, il prit la croix et partit pour Venise en 1202, après avoir laissé la régence de ses Etats à son frère Philippe, à son oncle Guillaume et au fameux Bouchard d'Avesnes. S'étant embarqué avec Dandolo sur la flotte vénitienne, il se dirigea, sur les instances d'Alexis l'Ange, vers Constantinople, pour y renverser l'usurpateur Mursuphle. Baudouin s'empara de cette ville avec son armée de croisés (1204) ; et, comme le trône se trouvait vacant par la mort d'Alexis, les croisés élurent Baudouin empereur de Constantinople. La nouvelle conquête fut partagée entre les chefs des croisés. C'est ainsi que se fonda l'empire latin de Constantinople. Lorsque les Grecs virent ce partage s'effectuer, ils se jetèrent dans les bras des Bulgares, leurs anciens ennemis. Joannice, roi des Bulgares, s'empressa d'attaquer Baudouin, le vainquit et le fit prisonnier près d'Andrinople, en 1205. Depuis lors, Baudouin ne reparut plus. On ne sut jamais ce qu'il était devenu. Un personnage qui avait avec lui de grandes ressemblances essaya de prendre ses titres en Flandre. Baudouin ne laissant pas de postérité mâle.

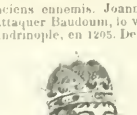

Baudouin Ier.

Baudouin II, dernier empereur latin de Constantinople, né à Constantinople vers 1217, mort vers 1273, était fils de Pierre de Courtenay et d'Yolande de Hainaut, sœur du précédent. Jean de Brienne, un des chefs les plus célèbres de la cinquième croisade, fut associé au gouvernement à cause du jeune âge de l'empereur, et tenta de s'opposer aux progrès de Vatace, empereur de Nicée, et d'Azan, roi des Bulgares ; il parvint à repousser ses ennemis qui l'assiégèrent deux fois dans Constantinople, pendant que la flotte vénitienne battait la flotte grecque (1234). Mais, dénué de ressources en hommes et en argent, l'activité que Baudouin II déploya fut vaine. Son règne marqua la fin lamentable de l'empire latin de Constantinople. Michel Paléologue, qui s'était fait associer à l'empire de Nicée, vint mettre le siège devant Constantinople, y pénétra par un souterrain, en 1261, et força, sans combat, la faible garnison à se rendre. De son palais, Baudouin put contempler l'incendie de la ville ; il se fit porter par une barque à Négrepont, puis se retira en Italie. En 1270, il fut sur le point de conduire une nouvelle croisade à Constantinople ; mais les désastres de saint Louis lui enlevèrent sa dernière espérance, et il mourut bientôt après. Ce fut lui qui donna à saint Louis la couronne d'épines.

Baudouin (François), théologien et jurisconsulte, né à Arras en 1520, mort en 1573. Il enseigna successivement le droit dans plusieurs villes, et le chancelier de l'Hospital, qui connaissait son extrême modération, lui demanda de l'aider dans l'entreprise difficile de réconcilier les partis religieux, et d'éviter la guerre civile. Dans ce but, Baudouin publia un ouvrage *Sur les devoirs des vrais amis de la religion et de la patrie dans les troubles religieux*. Lorsque les ambassadeurs polonais vinrent offrir la couronne au duc d'Anjou (1573), Baudouin fut jugé seul capable de leur répondre de façon à faire honneur à l'éloquence française.

Baudouin (Pierre-Antoine), peintre français, né et mort à Paris (1723-1769). Il eut pour maître Boucher, dont il épousa la fille cadette en 1758. L'influence de son beau-père le fit admettre à l'Académie en 1763. Il présenta, pour son morceau de réception, *Phryné accusée d'impiété devant l'aréopage*, miniature qui fait partie de la collection de dessins du Louvre. Il peignit aussi des tableaux à l'huile, mais il réussit particulièrement dans la gouache. Parmi les petits maîtres du XVIIIe siècle, il est un des plus osés. Grimm et Diderot lui-même lui reprochaient l'excès de sa licence et de son libertinage.

Baudouin (François-Jean), imprimeur-libraire, né à Paris en 1759, mort à Antony en 1838, fils du précédent. Elu député suppléant du tiers aux états généraux, il fut nommé imprimeur de l'Assemblée nationale, et garda ce privilège jusqu'en 1809. En 1791, il fonda le « Logographe », qui rendait compte exactement des séances de l'Assemblée et qui fut supprimé. Il était aussi propriétaire des « Débats ». Il suivit avec souplesse les fluctuations de l'opinion ; mais il montra toujours le caractère le plus généreux, sauvant en 1789 l'archevêque de Paris et un garde du corps, et tentant d'arracher Foulon à la mort. Il séjourna en Russie, de 1805 à 1809. Il a laissé des ouvrages relatifs à la presse et à la librairie.

Baudouin (Antoine). V. Bouderwyns.

Baudouinage n. m. Accouplement de baudets.

Baudouiner (rad. *baudet*, v. n. Se dit de l'âne qui saillit l'ânesse.

Baudouinie n. f. Genre de légumineuses-césalpiniées, série des cassiées, reufermant des arbustes de Madagascar et de l'île d'Ambongo, à feuilles alternes, simples et munies de deux stipules petites, caduques, et à fleurs solitaires ou en grappes.

Baudoza (Pierre), jurisconsulte, né et mort à Genève (1557-1627), appelé quelquefois à tort *Baudoche*, et dont le vrai nom paraît être *Pierre* d'Aireba udouze du Cest. Il fut membre du conseil des Deux-Cents, remplit diverses fonctions dans la magistrature et, en 1610, il devint membre du Conseil d'Etat de la république de Genève. Il fut inspecteur de la santé publique pendant la peste de 1615-1616. Baudoza a publié une édition glosée du *Corpus juris civilis* (1593), postérieure par conséquent à celle de Godefroy, qui est de 1583. On lui doit aussi une édition des *Institutes de Justinien* (1591), et : *Notæ in Institutiones* (1614) ; *Poeticæ latinæ thesaurus* (1586) ; *Poeticæ elocutionis formulæ* (1590) ; *Orbis terrarum synoptica epitome* (1589).

Baudricourt (Robert de), bailli de Chaumont et capitaine de Vaucouleurs. Ce fut lui qui adressa Jeanne d'Arc (1429) à Charles VII. — Son fils **Baudricourt** (Jean de), maréchal de France, mort à Blois en 1499. Nommé, en 1481, gouverneur de Besançon et de la Bourgogne, il se rangea, après la mort du roi, dans le parti de la régente, Anne de Beaujeu, reçut le bâton de maréchal en 1486, et contribua à la victoire de Saint-Aubin-du-Cormier.

Baudrier *dri-é* — du XVe franç. *baudrei*, de l'anc. allem. *balderich*, n. m. Bande ordinairement de cuir, qui se porte en écharpe, et qui soutient un sabre ou une épée.

— Encycl. Archéol. En principe, ce mot signifiait une bande de fort cuir tanné, comme le prouvent, à une époque assez récente, les statuts des selliers de Bordeaux (1620), qui défendent de faire les fourreaux d'armes à feu d'autre cuir que de bon *baudrier*, bien tanné. Comme terme de costume, le baudrier est une bande de cuir passée sur l'épaule droite et qui tient l'épée suspendue sur le flanc ou la hanche gauche. On le trouve depuis l'antiquité jusqu'à

jours. Enfin les arbalétriers du moyen âge avaient un baudrier pour accrocher parfois leur arbalète et toujours la trousse de carreaux, les crochets, moufles, cris ou

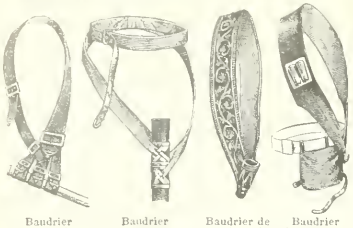

Baudrier (XVIIe s.). Baudrier (XIIe s.). Baudrier de porte-bannière. Baudrier de tambour

craucquins. Dans les armées de Louis XIV, le baudrier portait le sabre ou l'épée se croisant avec la bandoulière où s'attachait la giberne, et cette mode subsista jusqu'au milieu de notre siècle.

BAUDRIER D'ORION, étoiles brillantes, au nombre de trois, disposées en ligne à peu près droite, dans la constellation d'Orion. Syn. BÂTON DE SAINT-JACQUES, les TROIS MAGES, les TROIS ROIS, le RÂTEAU, le BOUCLIER. V. ORION.

BAUDRIER DE NEPTUNE, nom vulgaire de la laminaire sucrée, ainsi appelée à cause de sa longueur et de sa forme aplatie.

BAUDRIERES, comm. de Saône-et-Loire, en Bresse, arrond. et à 20 kilom. de Chalon, sur la Marliere et la Téaurre; 1.339 hab. Moulins. Bois.

BAUDRILLART (Jaques-Joseph), agronome français, né à Givron (Ardennes) en 1774, mort à Paris en 1832. Fils de simples cultivateurs, il entra dans l'administration de l'armée, puis, en 1801, dans l'administration des forêts où il devint, en 1819, chef de division. Il est l'auteur d'ouvrages estimés, dont les principaux sont : *Plantations de routes et avenues* (1809) ; *Dictionnaire de la culture des arbres et de l'aménagement des forêts* (1821) ; *Code forestier* (1827) ; *Code de la pêche fluviale* (1829) ; *Traité général des eaux et forêts, chasses et pêches* (1821-1834) ; traductions de l'allemand de *l'Instruction sur la culture des bois*, par Hartig, et du *Manuel forestier*, par Burgdorff ; enfin, un recueil en plusieurs volumes, le *Mémorial forestier* (1801-1816).

BAUDRILLART (Henri-Joseph-Léon), économiste français, fils du précédent, né à Paris en 1821, mort en 1894. D'abord suppléant de Michel Chevallier au Collège de France dans la chaire d'économie politique (1850), puis rédacteur en chef du « Journal des économistes » (1855) et enfin passager-rentrant à la tête du « Constitutionnel » 1868), il fut nommé à l'Académie des sciences morales et politiques en 1863. Ecrivain fécond et actif, doué d'un style élégant et littéraire, il a laissé de fort nombreux travaux publiés dans les « Débats », le « Journal des économistes » la « Revue des Deux Mondes », en outre de ses divers ouvrages d'économie et de morale : *le Luxe, Vie de Jacquart, Jean Bodin et son temps, Rapports de la morale et de l'économie politique*, etc. Ses derniers travaux sur les *Populations agricoles de la France* résultent d'une enquête qui lui fut confiée par l'Académie des sciences morales et politiques à laquelle il appartenait et, après sa mort, ont été publiés *les Gentils-hommes ruraux*, ouvrage qui est une série de monographies historiques fort bien faites. Baudrillart était, à sa mort, inspecteur général des bibliothèques publiques et professeur d'économie politique à l'Ecole des ponts et chaussées.

BAUDRIMONT (Alexandre-Edouard), chimiste et naturaliste, né à Compiègne en 1806, mort à Bordeaux en 1880. Professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris, il devint, en 1848, professeur de chimie à la faculté des sciences de Bordeaux, et, en 1875, membre correspondant de l'Académie des sciences. — Son neveu ERNEST, né en 1821 et mort à Paris en 1885, était professeur de pharmacie chimique à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris et membre de l'Académie de médecine.

BAUDROIE rad. *baudraie*, nom vulgaire de ces poissons à Nice) n. f. Genre de poissons acanthoptères, famille des pédiculés, renfermant des formes singulières à tête énorme, dont les rayons de la nageoire dorsale sont isolés en filaments pêcheurs. Les deux espèces du genre baudroie (*lophius*) habitent la Méditerranée et l'océan Atlantique. Citons la baudroie commune (*lophius piscatorius*), nommée encore DIABLE DE MER, CHAPAUD DE MER, PESCHETEAU, etc., et la baudroie budegassa (*lophius budegassa*). Au contraire de la baudroie commune, qui peut atteindre 2 mètres, celle-ci ne dépasse guère 0m,70. Elle habite exclusivement la Méditerranée ; son nom vulgaire, à Nice, est *qaneli* ; sa chair est plus estimée que celle de la baudroie commune.

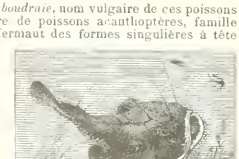

Baudroie.

BAUDRUCHE (du vx franç. *baudre*, morceau de cuir) n. f. Pellicule préparée avec le cæcum du bœuf et du mouton, dont on fait de petit ballons et qui est employée par les batteurs, les parcheminiers, etc. On l'appelle PEAU DIVINE, lorsqu'on l'emploie pour la guérison des coupures. — ENCYCL. V. BATTEUR D'OR.

BAUDRUCHEUR (rad. *baudruche*) n. m. Ouvrier batteur d'or ou parchemmier.

BAUDRY. Biogr. V. BALDÉRIC.

BAUDRY, dit **de Bourgueil**, né à Meung-sur-Loire vers 1047, mort en 1130. Il fut d'abord moine, puis abbé (1079) au couvent de Bourgueil (Indre-et-Loire), d'où son nom. Evêque de Dol de 1107 à 1130, il a composé un grand nombre d'écrits en prose et en vers, dont le plus important est son *Histoire de la première croisade* (*Historia hierosolymitana*).

BAUDRY, fils d'Evrard, châtelain de Tournai, nommé évêque de Noyon en 1098, mort en 1113. Il naquit probablement à Noyon même, où il fut élevé ; son administration fut marquée par ses luttes contre les Tournaisiens, qui désiraient affranchir leur Eglise de la suzeraineté de celle de Noyon. C'est à tort que l'on avait confondu l'évêque Baudry de Noyon avec le chanoine de Cambrai qui rédigea les *Gesta episcoporum Cameracensium*. Son principal titre à l'attention des historiens est d'avoir été le fondateur de la commune de Noyon.

BAUDRY (Frédéric), écrivain français, né à Rouen en 1818, mort à Paris en 1885. D'abord avocat, il devint, en 1849, bibliothécaire de l'institut agronomique de Versailles, puis fut attaché à la bibliothèque de l'Arsenal et à la bibliothèque Mazarine, dont il devint administrateur en 1879. Cette même année, il fut nommé membre libre de l'Académie des inscriptions. Baudry possédait une vaste érudition ; on lui doit des ouvrages sur le sanscrit, l'agriculture, etc.

BAUDRY (*Paul-Jacques-Aimé*), peintre français, né à Bourbon-Vendée (aujourd'hui La Roche-sur-Yon) en 1828, mort à Paris en 1886. Elève de Drolling, il remporta, en 1850, le prix de Rome sur le sujet : *Zénobie trouvée sur les bords de l'Araxe*. Son envoi de dernière année comporta deux toiles : le *Supplice d'une vestale* et *la Fortune et le Jeune Enfant*, qui prirent place au musée du Luxembourg, après avoir été exposées au Salon de 1857. Baudry exposa la même année une *Léda*, inspiration gracieuse et originale, d'une beauté séduisante ; un *Saint Jean-Baptiste enfant*, et un très beau portrait de Beule. Ces œuvres valurent à leur auteur une médaille de 1re classe. L'artiste se révélait désormais comme un peintre d'un style bien français, avec des réminiscences italiennes. Talent fait de distinction et de grâce exquise, il fut, surtout dans ses tableaux de chevalet, un interprète très moderne de la Fable. Une seule fois, Baudry aborda l'expression violente que réclame le drame historique, dans *Charlotte Corday qui vient d'assassiner Marat* (Salon de 1861). Malgré son succès, le peintre revint promptement à *Diane*, à *Vénus*, à cette indolente et fine personnification de la femme qu'il savait traiter avec un art si particulier. Dans *la Perle et la Vague*, la grâce cherchée, voulue, confine presque à la manière. Plus francs, plus souples sont les portraits que l'artiste a caressés : *Guillemette, Guizot, Charles Garnier, Edmond About*. Baudry fut, en outre, au premier chef, un peintre préparé pour les décorations murales. L'Opéra, la Cour de cassation, le château de Chantilly, l'hôtel Fould, l'hôtel de Palva et mainte autre résidence somptueuse ont été ornés par lui. Les peintures du foyer de l'Opéra comportent plus de trente toiles, qui occupèrent l'artiste pendant dix années. Ses compositions à l'honneur de la poesie, de la musique et de la danse attestent la fertilité de son imagination, sa science à disposer les groupes sur de vastes parois, la sûreté de son crayon, la richesse et la contenue de sa palette.

Paul Baudry.

Entré à l'Académie des beaux-arts, où il remplaça Schnetz, Paul Baudry a consacré à son prédécesseur une *Notice* qui est un chef-d'œuvre d'esprit et de goût. Sa statue, œuvre de Gérome, a été inaugurée en 1897 à La Roche-sur-Yon. Dès 1890, un premier hommage lui avait été rendu par Paul Dubois et Antonin Mercié, auteurs du monument érigé sur sa tombe, au cimetiere du Pere-Lachaise.

— BIBLIOGR. : H. Delaborde, *Notice sur la vie et les ouvrages de M. P. Baudry* (1886) ; Ch. Ephrussi, *Paul Baudry, sa vie et son œuvre* (Paris, 1887) ; H. Sonie, *Paul Baudry*, dans « Maîtres contemporains » (Paris, 1886).

BAUDRY (Ambroise-Alfred), architecte français, frère du précédent, né à La Roche-sur-Yon en 1838. Elève de Le Bas et de Louvet, il a été attaché pendant plusieurs années aux travaux du grand Opéra, sous la direction de Charles Garnier. On lui doit d'importantes *Etudes sur le Forum romain*, et c'est lui qui a été l'architecte des deux monuments élevés à son frère Paul Baudry, à Paris et à La Roche-sur-Yon.

Baudry (JEAN), drame en quatre actes et en prose, par Auguste Vacquerie (Théâtre-Français, 19 oct. 1863). Un riche négociant du Havre, Jean Baudry, essaye de ramener au bien un jeune voleur, Olivier, qu'il a surpris la main dans sa poche ; il y réussit, jusqu'au jour où Olivier tombe amoureux de la fille d'un armateur, M. Bruel, qu'il sait ne pouvoir épouser que s'il devient riche. Olivier va, sur une carte, jouer 20.000 francs qu'il a empruntés, lorsqu'un sinistre maritime ruine son futur beau-père. Andrée, sans dot, sera plus facile à avoir : mais ici entre en rivalité avec lui son bienfaiteur, Jean Baudry, dont Andrée accepte la main, pour rendre à son père la richesse qu'il a perdue. Alors reparaît, dans toute son âpreté sauvage, la nature ingrate et encore mal redressée d'Olivier. Il s'indigne contre son bienfaiteur ; il le méconnaît et ose l'insulter. De cette situation tendue découlent plusieurs scènes violentes, qui mettent en relief les deux caractères d'Olivier et de Jean Baudry. Ce dernier s'aperçoit bientôt que son jeune rival est aimé d'Andrée, et il se sacrifie, inutilement d'ailleurs, car Olivier se dérobe par la fuite à un bienfait aussi écrasant. — Il y a dans cette pièce, dont le succès fut éclatant, des caractères tracés de main de maître et des situations dramatiques très émouvantes.

BAUDRY D'ASSON (Gabriel), chef vendéen, né près de La Châtaigneraie vers 1755, mort en 1793. Nommé, en 1789, commandant de la garde nationale de son canton, il se mit, en 1792, à la tête des paysans, s'empara de Châtillon-sur-Sevre, attaqua Mortagne, mais fut défait, et vécut six mois caché dans un souterrain. En 1793, il commanda une division de l'armée vendéenne, et fut tué à la bataille de Luçon. — Son frère, ESPRIT **Baudry**, servait dans les rangs républicains, et l'on prétend que les hasards de la guerre les mirent souvent en presence ; un de ses parents signa le traité de paix de La Jaunaye, en 1795.

BAUDRY D'ASSON (Leon-Armand-Charles), homme politique français, né à La Rochesvrière en 1836. Il appartient à la famille des précédents. Elu en 1876 par l'arrondissement des Sables-d'Olonne à la Chambre des députés, il alla siéger à l'extrême droite, où il s'est signalé par de nombreuses et bruyantes interruptions.

BAUDRY DES LOZIERES (Louis-Narcisse), voyageur et littérateur français, né à Paris en 1761, mort en 1841, fut successivement avocat, officier et historiographe de la marine. Il a écrit : *Voyages à la Louisiane* (1802) ; *Aithes ou le Héros chéri des dieux, une des plus anciennes histoires imitées du grec* (1804), éloge de Napoléon sous forme d'allégorie ; *les Soirées d'hiver du faubourg Saint-Germain* (1809), ouvrage qui fut saisi par la police impériale, parce que l'auteur y donnait son opinion sur la conscription.

BAUER (Adolphe-Félix), général au service russe, né dans le Holstein en 1667, mort vers 1717. Il prit part à toutes les campagnes de Pierre le Grand contre Charles XII, remporta la victoire de Kalish, et commanda une aile de l'armée russe à Pultawa.

BAUER (Georges-Laurent), antiquaire allemand, né à Hippolstein (près Nuremberg) en 1755, mort en 1806. Professeur à Altdorf, puis à Heidelberg, il se livra pendant toute sa vie à l'étude des antiquités bibliques. On a de cet infatigable travailleur un grand nombre d'ouvrages d'exégèse, de théologie ; notamment : *Théologie biblique de l'Ancien Testament* (1800) ; *Manuel des antiquités hébraïques* (1803).

BAUER (Bruno), critique, historien et philosophe allemand, né à Eisenberg, dans le duché de Saxe-Altenbourg, en 1809, mort en 1882 à Rixdorf, près de Berlin. Disciple de Hegel, il sembla poursuivre la conciliation de la philosophie et de la théologie dans ses premières œuvres : *Critique de la Vie de Jésus* de Strauss (1835-1836) ; articles dans le « Journal de théologie spéculative » (1838) ; *Exposé critique de la religion de l'Ancien Testament* (1838). En 1839, il fut nommé professeur à Bonn. Ses doctrines le poussaient de plus en plus vers la négation radicale de tout christianisme et de toute théologie. Devenu un des chefs de la jeune école hégélienne, il avait fait paraître : *l'Eglise évangélique de la Prusse et la science* (1840) ; *Critique des faits contenus dans l'Evangile de saint Jean* (1840) ; *Critique de l'histoire évangélique des synoptiques* (1841), lorsque l'autorité lui interdit de faire son cours (1842). Il se retira alors à Berlin, et rompit avec l'Eglise de son pays, en publiant : *la Question de la liberté et ma propre affaire* (1843). Le gouvernement suisse fit saisir, avant l'impression, son *Christianisme dévoilé* (Zurich, 1843), où il résumait ses opinions sur la religion.

A partir de 1843, il aborde la politique et l'histoire, en une longue suite d'ouvrages. Mais, de 1850 à 1852, Bauer est revenu à la critique théologique et a donné les ouvrages suivants, qui forment une sorte de complément de ses premiers travaux : *Critique des Evangiles et histoire de leur origine* (1850-1851) ; *Histoire des apôtres* (1850) ; *Critique des Epîtres de saint Paul* (1852). — Après les événements de 1870-1871, il s'est fait un des thuriféraires de Bismarck, comme il l'a prouvé dans son dernier ouvrage : *l'Impérialisme socialiste de Bismarck et l'Impérialisme romantique de Disraëli*.

BAUER (Edgard), publiciste allemand, né à Charlottenbourg en 1820, mort en Hanovre en 1886 ; il défendit, comme son frère Bruno, les idées libérales avec une vive ardeur. En 1843, il fut condamné à quatre ans de prison, pour une brochure intitulée : *la Querelle de la critique avec l'Eglise et avec l'Etat*. Il passa, dans un exil volontaire, plusieurs années à Londres. Parmi ses nombreux ouvrages, on cite : *Histoire de l'agitation constitutionnelle dans l'Allemagne du Sud* (1846) ; *Histoire du luthéranisme* (1847) ; plusieurs brochures sur la question des duchés ; *la Question d'Orient* (1877) ; *la Franc-Maçonnerie et la Lumière* (1877) ; etc.

BAUER (Caroline), comédienne allemande, née à Heidelberg en 1807, morte à Zurich en 1878. Elle débuta, à seize ans, au théâtre de la cour, à Carlsruhe, puis elle joua à Berlin. En 1829, elle contracta, à Londres, une sorte de mariage morganatique avec le prince Léopold de Cobourg, le futur roi des Belges. Un an plus tard, cette union fut dissoute, et Caroline Bauer revint en Allemagne, où elle retrouva ses succès. Elle joua ensuite à Saint-Petersbourg, à Dresde (1833-1843), et abandonna, en 1844, le théâtre pour épouser le comte Ladislas de Broel-Plater. Elle écrivit alors : *Ma vie de théâtre, souvenirs de Caroline Bauer* (1866), et *Comédiens errants, souvenirs et études* (1875), deux ouvrages où, en retraçant ses propres aventures, elle peint sur le vif les mœurs de la haute société de Berlin, de 1825 à 1835. Après sa mort, on a publié sous le titre de *la Vie d'une morte, tendres histoires du passé* (1884), quatre volumes de mémoires et de lettres, qui complètent l'autographie de la sédusante actrice.

BAUER (Henry), publiciste et critique, né à Paris en 1852. Il commença l'étude du droit, se lança dans la politique d'opposition républicaine sous l'Empire, fut condamné pour délits de presse, s'engagea dans l'artillerie pendant le siège, et devint commandant d'état-major sous la Commune. Arrêté en 1871, il fut condamné à la déportation et envoyé à la Nouvelle-Calédonie, où il resta huit années. De retour à Paris après l'amnistie, il a collaboré depuis lors à divers journaux ; notamment, au « Réveil », au « Gil Blas » et à « l'Echo de Paris ». Chroniqueur et critique, polémiste de l'école de Veuillot et de Barbey d'Aurevilly, il s'est fait remarquer par la vigueur de son style, et par la bardiesse de ses idées ; par son aversion pour les vieilles formules poétiques et littéraires, par ses efforts pour la transformation du théâtre par l'introduction de la réalité sur la scène. En même temps, il fut le défenseur et le propagateur, sur la scène française, des auteurs scandinaves, et notamment d'Ibsen. Il a publié en volumes : *Une comédienne, scènes de la vie de théâtre* (1889) ; *Mémoires d'un jeune homme* (1895), sorte d'autobiographie ; *De la vie et du rêve* (1896).

BAUERE (de *Bauer*, botan. allem.) n. f. Genre de saxifragacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles toujours vertes, qui croissent dans l'Australie orientale et extra-tropicale.

BAUERNFEIND (Charles-Maximilien DE), ingénieur allemand, né à Arzberg (Franconie supérieure) en 1818. Attaché à la construction des chemins de fer bavarois et professeur à l'Ecole des ingénieurs (1844), puis à l'Ecole polytechnique de Nuremberg (1851), il fut, de 1867 à 1874,

directeur de l'École polytechnique de Munich. Ce savant trouva, en 1846, une nouvelle formule pour la construction des arches de ponts et, en 1851, les prismes croisés, instrument de mesure qui fut bientôt très employé. Il exécuta aussi, en 1857, des mesures de hauteurs barométriques dans les Alpes Bavaroises, et reconnut le premier l'influence du rayonnement calorifique du sol.

BAUERNFELD (Edouard DE), poète comique allemand, né à Vienne en 1802, mort en 1890. Il a écrit un grand nombre de pièces au dialogue facile, à l'intérêt soutenu. Sa verve intarissable, son aptitude à saisir les ridicules sans trop creuser les caractères, enfin, sa fécondité, en ont fait en quelque sorte le Scribe du théâtre viennois. Parmi ses comédies, nous citerons : *les Confessions*; *Bourgeoisie et romantisme*; *Industrie et cœur*; etc. Parmi ses drames : *Guerrier allemand*; *Franz de Sickingen*; etc.

BAUERWITZ, ville de Prusse (Silésie), cercle de Leobschutz; 2.700 hab. Brasseries; fabrication de ciment et de sucre.

BAUFET (Guillaume) ou **BAUFETI**, dit **d'Aurillac**, du lieu de sa naissance. Il était chanoine de Paris lorsqu'il fut élu évêque en 1304 (la date précise est incertaine) et consacré en 1305. Il passait pour un médecin savant et habile, au témoignage des contemporains; il fut médecin du roi Philippe le Bel. Il mourut vers la fin de 1319.

BAUFFE ou **BAUFE** n. m. Pêch. Longue et grosse corde à laquelle on attache de distance en distance les empiles des hameçons.

— Econ. rur. V. BALE.

BAUFFREMONT ou **BEAUFFREMONT**, ou **BEAUFREMONT**, nom d'une ancienne famille originaire de Lorraine, qui tire son nom du bourg de *Beauffremont* (Vosges). Cette maison acquit de grandes possessions en Bourgogne. Bien qu'elle n'ait produit ni grands politiques ni grands capitaines, cette famille joua néanmoins un grand rôle, soit par son crédit, soit par ses alliances. Au milieu du XVe siècle, elle était représentée par PIERRE de **Bauffremont**, qui épousa Marie, fille naturelle légitimée du duc de Bourgogne, Philippe le Bon. — GUILLAUME de **Bauffremont**, frère puîné du précédent, fut la souche des différentes branches de cette maison.

BAUFFREMONT (Nicolas DE, baron DE SENECEY), né en 1520, mort en 1582, fut nommé (1572) par Charles IX grand prévôt de France. Il se conduisit vaillamment à la bataille de Jarnac (1569), où il fut laissé pour mort, et à celle de Moncontour, où il portait le guidon du duc de Guise. Il prit part à la Saint-Barthélemy. Député aux états généraux de Blois (1576), il haranguа le roi, en qualité d'orateur de la noblesse, et, par une singulière contradiction avec sa conduite, se montra favorable à l'esprit de tolérance. Ce farouche soldat a laissé une traduction du traité *De gubernatione Bei*, de Salvien (Lyon, 1573). — **Bauffremont** (CLAUDE de), fils du précédent, né en 1542, mort en 1596, fut, comme son père, baron de Senecey, gouverneur d'Auxonne et ardent catholique. Il prononça aux états de Blois, en 1588, une harangue qu'on trouve dans le tome III des *Mémoires de la Ligue*. On lui attribue les *Miracles de la Ligue* et le *Recueil de ce qui s'est négocié en la compagnie du tiers état aux états de Blois*, de 1576 à 1577. — **Bauffremont** (HENRI de), fils du précédent, mort en 1622, fut gouverneur d'Auxonne, lieutenant du roi dans le Mâconnais, et président de la chambre de la noblesse aux états généraux de Paris (1614). Les harangues prononcées par Henri de Bauffrement sont insérées dans le *Recueil général des états tenus en France* (Paris, 1651). — **Bauffremont** (CLAUDE-CHARLES-ROGER de), frère du précédent, mort en 1593, entra dans les ordres, et fut nommé, en 1562, évêque de Troyes. — **Bauffremont** (ALEXANDRE-EMMANUEL-LOUIS, prince de), duc et pair de France, né à Paris en 1773, mort en 1833, était fils du prince de Listenois. Gendre du duc de La Vauguyon, ambassadeur en Espagne, il émigra pendant la Révolution, prit part, avec les princes, à l'invasion de la Champagne, et n'en fut pas moins rayé de la liste des émigrés en 1795. Fait comte par Napoléon, et appelé par lui à présider le collège électoral de la Haute-Saône, il lui adressa une harangue (1812), dans laquelle il proclamait *ses sentiments d'amour, d'admiration et de respect*. Après les Cent-Jours, il fut appelé à la Chambre des pairs (1815). — **Bauffremont** (ALPHONSE-CHARLES-JEAN, duc de), fils aîné du précédent, né en 1792, mort en 1860, fut aide de camp de Murat pendant la campagne de Russie. Napoléon III lui donna, en 1852, un siège au Sénat. Il a eu deux fils : le prince-duc ROGER-ALEXANDRE-JEAN, né en 1823, mort en 1894, et le prince PAUL-ANTOINE-JEAN-CHARLES, né en 1827, mort en 1893. Ce dernier fit la campagne du Mexique, prit part, comme colonel, à la fameuse charge de Sedan (1870), et devint général de brigade en 1876.

BAUGE (bas lat. *baugium*, même sens) n. f. Lieu fangeux où le sanglier se retire et se vautre pendant le jour. ‖ Par ext. Loge de cochons domestiques. ‖ Par anal. Habitation sale et misérable.

— Nid de l'écureuil dans un trou d'arbre.

— Agric. Tas d'échalas debout et incliné.

— Comm. Droguet de gros fil et de laine grossière, qui se fabriquait en Bourgogne.

— Constr. Mortier de terre grasse mêlée de paille. ‖ Mortier terreux employé dans les constructions en pisé. (On dit aussi BAUCHE.)

— Econ. dom. Sac court et large contenant du sel ou de la farine.

— LOC. FAM. : **Avoir tout à bauge**, Avoir tout à profusion; jouir d'une abondance excessive.

BAUGE, frère du géant Suttung, dans la mythologie scandinave. Il aida Odin à enlever à Suttung l'hydromel divin, breuvage qui inspire la poésie, et que gardait sa fille Gunlad.)

Armes de Baugé.

BAUGÉ (*Balgiacum*), ch.-l. d'arr. de Maine-et-Loire, à 40 kilom. d'Angers, au confluent du Couasnon et de l'Aireé; 3.314 hab. (*Baugeois, oises.*) Ch. de f. Orléans. Tribunal de 1re instance et justice de paix; collège, hôpital. Fabriques d'étoffes de laine et de toiles communes; ouvrages en corne, huilerie, saboterie. Commerce de fruits cuits, porcs gras, huiles de noix et de chènevis, toiles, bois de charpente. Château du XVe siècle bâti par René d'Anjou, possédant un admirable escalier en encorbellement, couronné par un palmier à nervures, aux écussons d'Anjou-Sicile. Près de cette petite ville, au lieu nommé *Champ de bataille*, le maréchal de La Fayette vainquit les Anglais en 1421.) — L'arrond. comprend 6 cant., 67 comm. et 70.697 hab.; le cant. a 15 comm. et 13.842 hab.

BAUGER v. n. Giter, en parlant du sanglier.

BAUGERAI (ABBAYE DE) (en lat. *Baugeriacum, Baugeseium, Bauzeyum*, comm. de Loche [Indre-et-Loire]. Cette abbaye, relevant de l'ordre de Cîteaux, fut fondée en 1153 par Henri II, l'année suivante roi d'Angleterre. Elle fut fermée par la Révolution; des ruines intéressantes en subsistent encore.

BAUGES (les), massif de la Savoie, appartenant à la rangée des avant-monts de la chaîne des Alpes, compris entre l'Isère et le Rhône.

BAUGEUR n. m. Ouvrier qui fait des constructions en bauge.

BAUGIER DE BREUVERY (Edme), lieutenant du roi à Châlons-sur-Marne, né et mort dans cette ville (1641-1728). Il écrivit des mémoires estimés sur l'histoire de la généralité qu'il habitait et de la province de Champagne; notamment : *Mémoires historiques de la province de Champagne* (1721).

BAUGUE (*bôgh'*) n. f. Bot. V. BAUQUE.

BAUGY, ch.-l. de cant. du Cher, arrond. et à 27 kilom. de Bourges, sur l'Yèvre naissante; 1.823 hab. Vestiges d'un ancien château fort, pris en 1412 par Charles VI. Camp d'Alléau, présumé romain. — Le cant. a 16 comm. et 12.074 hab.

BAUGY (Nicolas DE), seigneur du Fay, diplomate français. Résident de France auprès de l'empereur d'Allemagne depuis 1600 jusqu'à 1617 environ, il remplit encore d'autres missions dans ce pays dont personne mieux que lui ne connaissait les affaires. Il fut ambassadeur en Hollande, de 1629 à 1634.

BAUHIN (Jean), médecin français, né à Amiens en 1511, mort à Bâle en 1582. Médecin de Marguerite de Valois, il avait dû, après sa conversion au protestantisme, se réfugier à l'étranger, pour se soustraire aux persécutions.

BAUHIN (Jean), célèbre naturaliste et médecin, fils du précédent, né à Bâle en 1541, mort à Wurtemberg en 1613. On lui doit, entre autres ouvrages : *Histoire de la rage*, en latin (1591, trad. en franç. [1593]); *Traité des animaux sans ailes qui naissent par leurs piqûres* (1593); *Traité des animaux ayant ailes qui naissent par leurs piqûres* (1595); enfin, une vaste encyclopédie botanique intitulée : *Historia universalis plantarum nova et absolutissima* (Yverdun, 1650-1651), éditée longtemps après sa mort.

BAUHIN (Gaspard), botaniste et anatomiste, frère du précédent, né à Bâle en 1560, mort en 1624. Il est considéré surtout comme un érudit. Bauhin a composé un nombre considérable d'ouvrages. Parmi ceux qui ont rapport à l'anatomie, nous citerons : *De humani corporis partibus externis* (Bâle, 1588); *Institutiones anatomicæ* (1592), et *Theatrum anatomicum, infinitis locis auctum* (Bâle, 1592), où il s'attribue la découverte de la valvule iléo-cæcale, qui porte son nom et qui avait été antérieurement signalée par Rondelet et par Varole. Ses principaux ouvrages en botanique sont : *Phytopinax, seu enumeratio plantarum*, etc. (Bâle, 1596), ouvrage où l'on trouve la description de 2.700 plantes, notamment de la pomme de terre; *Pinax theatri botanici*, etc. (Bâle, 1596), son œuvre capitale, qui a été longtemps classique, et où l'on trouve les premières tentatives d'une classification naturelle des plantes; *Theatrum botanicum* sive *Historia plantarum* (Bâle, 1658). — Son fils, JEAN-GASPARD, né à Bâle en 1606, mort en 1685, enseigna la botanique à l'université de sa ville natale, et fut nommé, en 1656, médecin de Louis XIV.

Bauhin (VALVULE DE). V. ILÉO-CÆCALE (*valvule*).

BAUHINIA n. f. Matière textile, originaire des Indes, et qui sert principalement à la fabrication de cordes très résistantes et incorruptibles.

BAUHINIE (de *Bauhin*, n. pr.) n. f. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant vingt-cinq espèces environ qui croissent dans les régions tropicales : *Les* BAUHINIES *forment des arbrisseaux élégants.* ‖ On dit aussi BAUHINE.

— ENCYCL. Le genre *bauhinie* renferme une soixantaine d'espèces, répandues dans les régions tropicales des deux continents. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux, souvent grimpants, dont la tige présente, dans certaines espèces, une forme et une structure toutes particulières. Les fleurs sont groupées en grappes terminales. Le fruit est une gousse allongée, très aplatie, à une seule lege, contenant plusieurs graines aplaties, ovalaires ou réniformes. Toutes les bauhinies se font remarquer par l'élégance de leur port ou par la beauté de leurs fleurs, et quelques-unes par des propriétés médicales que l'on a quelquefois exagérées. La bauhinie grimpante (*bauhinia scandens*) est un grand arbrisseau sarmenteux, qui croît aux Indes orientales et dans quelques parties de l'Amérique du Sud. Les habitants d'Amboine attribuent à ses feuilles la propriété d'accélérer, chez les enfants, l'usage de la parole, de faire parler les muets. La bauhinie cotonneuse (*tomentosa*) a des fleurs d'un blanc jaunâtre, dont les Indiens se servent pour parer leurs idoles; toutes les parties de cette plante, et particulièrement ses racines, sont préconisées comme un excellent vermifuge.

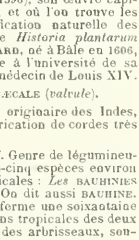

Bauhinie. — *a*, fleur.

BAUJAULT (Jean-Baptiste), sculpteur français, né à La Crèche (Deux-Sèvres) en 1828, est élève de Jouffroy. Son œuvre la plus remarquée est le *Premier miroir*, statue de femme, exposée en 1873. L'artiste, dans ce marbre élégant et de bonne facture, a traité la forme avec un sentiment personnel et une pointe d'esprit très parisien. On lui doit aussi un buste de Meyerbeer, une statue du colonel Denfert-Rochereau, etc.

BAULD (*bô*) n. m. Chien courant. V. BAUD.

BAULDRI (Paul), historien, né à Rouen en 1639, mort en 1706. Protestant, il se retira en Hollande lors de la révocation de l'édit de Nantes, et devint professeur d'histoire sacrée à Utrecht. Il épousa la fille du ministre protestant Basnage de Beauval. On lui doit une édition du traité de Lactance, *De mortibus persecutorum*, et de l'*Histoire des derniers troubles arrivés au royaume d'éloquence*, de Furetière. Il a écrit : *Syntagma calendariorum*; *Eloge de Mathieu de Larroque*, et diverses dissertations.

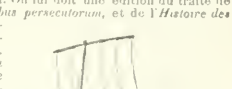

Baulea.

BAULÉA n. m. Bateau du Gange, sans quille, de 10 à 20 m. de long, servant de barque de passage aux environs de Calcutta.

BAULI (c.-à-d. *parc à bœufs*). Antiq. Ville ancienne de Campanie; auj. *Bacolo*.

BAULITE (de *Baula*, n. d'une montagne, et du gr. *lithos*, pierre. — L'orthogr. étymol. serait BAULITHE) n. f. Silicate naturel d'alumine et de potasse, considéré par plusieurs minéralogistes comme une variété compacte de feldspath orthose. La baulite a été trouvée en Islande, associée à l'oxyde magnétique de fer.

BAULON, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 45 kilom. de Redon; 1.778 hab.

BAULOT ou **BAULIEU** (Jacques), connu sous le nom de **frère Jacques**, lithotomiste français, né en 1651 à L'Etoudoune (Franche-Comté), mort à Besançon en 1720. Il s'engagea à seize ans dans un régiment de cavalerie, où un opérateur ambulant, Pauloni, lui enseigna la saignée, l'opération de la taille et de la hernie, avec celle de la castration. Ce fut en Provence que Baulot commença à exercer, sous le costume des frères du tiers ordre de Saint-François, dans lequel il s'était fait recevoir; et, sous le nom de *frère Jacques*, il fit de nombreuses cures et fut appelé auprès du maréchal de Lorges pour l'opérer. Il l'avait guéri, quand celui-ci succomba aux suites d'une altération organique de la vessie. Baulot a apporté une modification heureuse à la taille, en la faisant plus latérale. Cet habile praticien n'a laissé aucun ouvrage. Il avait autant de désintéressement que de modestie, et, bien qu'il eût gagné beaucoup d'argent, il mourut dans un état voisin de l'indigence. Pendant le séjour qu'il fit à Amsterdam, le lithotomiste Rau désapprouva publiquement sa méthode, tout en se l'appropriant. Cette méthode porte, encore aujourd'hui, la désignation doublement fausse de *taille de Rau* ou *taille anglaise*.

BAULX (Clarette DE). Son nom nous a été conservé par Nostradamus, l'historice des cours d'amour; il la cite dans la liste des douze nobles dames tenant cour ouverte et plénière au château de Romanin, près de Saint-Remy, en Provence, sous la présidence d'Estéphanette de Gantelme, la tante de la belle Laure de Nove, muse de Pétrarque. Elle vécut entre 1125 et 1214.

BAULX (Huguette DE), de la même famille que la précédente. Fille d'honneur de la vicomtesse Hermengarde de Narbonne, qui était femme du comte de Foix, elle fut aimée du troubadour Pierre Roger, qu'elle quitta pour se marier à Blacasse de Beaudiner, seigneur d'Aulps en Provence. On lui doit quelques chansons qui sont perdues.

BAUMA, village de Suisse (cant. de Zurich [district de Pfeffikon]), sur la Tœss; 2.810 hab. Ruines du château d'Alt-Landenberg.

BAUMANNIE (*ma-nî* — de *Baumann*, n. d'homme) n. f. Bot. Syn. des genres DAMNACANTHE, et CASSANDRE.

BAUME n. f. En Provence, Grotte, caverne : *On prétend que sainte Madeleine a fini ses jours à la sainte* BAUME *en Provence.* ‖ On dit aussi BALME.

BAUME (gr. *balsamon*, même sens) n. m. Nom commun à plusieurs résines odorantes, fournies par des végétaux : *Les chimistes extraient l'acide benzoïque de l'espèce de* BAUME *appelé benjoin.*

— Par ext. Parfum aromatique :

Le vase d'or qui renferma le *baume*,
Après qu'il s'est brisé, garde encor son arome.
A. BARBIER.

— Fig. Consolation, adoucissement, douce satisfaction : *L'espérance est un* BAUME *qui rafraîchit le sang.* (G. Droz.)

— Loc. pop. *Fleurer comme baume*, Exhaler une odeur suave. ‖ *Sa réputation fleure comme baume*, Il a une excellente réputation.

— *Baume de fier-à-bras*, Baume légendaire et merveilleux, fameux dans les romans de chevalerie, et qui avait la vertu de guérir toutes les blessures. Don Quichotte l'invoque, à chaque horion qu'il a reçu.

— Alchim. *Baume universel* ou *Baume de vie*, Elixir composé par les alchimistes. De même que la pierre philosophale devait changer tout en or, le *baume de vie* devait guérir toutes les maladies, et même ressusciter les morts.

— Bot. *Baume des champs* ou *sauvage*, Espèce de menthe, d'un parfum très agréable. ‖ *Baume des chasseurs*, Le *piper rotundifolium*. ‖ *Baume à cochon* ou *Baume sucrier*, L'hedwigie. ‖ *Baume focot*, *Baume vert de Madagascar*, Le tacamaque. ‖ *Baume de la grande terre*, La *lantana involucrata*. ‖ *Baume des jardins*, La balsamite. ‖ *Baume de Marie*, *Baume vert*, Le calophylle. ‖ *Petit baume*, Le croton balsamifère.

— Liturg. *Saint baume*, Baume que l'évêque mêle à l'huile, pour la composition du saint chrême : *Le pape se sert aussi du* SAINT BAUME *pour bénir les* Agnus Dei *et la* Rose d'or.

— Minér. *Baume de momie*, Espèce d'asphalte que les Egyptiens employaient dans la préparation des momies.

— Pharm. Nom commun à plusieurs préparations pharmaceutiques très diverses : *On ne voit pas un charlatan qui n'ait un* BAUME *pour toutes les maladies.*

— Prov. : **Je n'ai pas foi dans son baume**, Je n'ai pas confiance en cet homme, il est pour moi comme un charlatan dont le baume ne vaut rien.

— ALLUS. HIST. : **Le baume du bon Samaritain.** V. SAMARITAIN.

— ENCYCL. *Baumes naturels.* Les substances résineuses naturelles, d'odeur agréable, désignées sous le nom de *baumes*, contiennent de l'acide benzoïque, ou de l'acide cinnamique, et une huile volatile. Les baumes découlent de certains arbres, naturellement ou par des incisions. D'une consistance plus ou moins liquide, ils se dissolvent, comme les résines, dans l'alcool, les huiles essentielles, l'éther, et ils sont complètement insolubles dans l'eau. Ce sont : le benjoin, qui contient de l'acide benzoïque, le styrax, le tolu et le baume du Pérou, qui contiennent de l'acide cinnamique. Quelques-uns, tels que le liquidambar, contiennent les deux acides.

Les baumes de calaba, de copahu, du Canada, de La Mecque, etc., ne sont que des résines liquides ou des térébenthines.

— *Baume benjoin.* Vrai baume à odeur de vanille, retiré par incisions du *styrax benzoin*.

— *Baume bicahyba.* Produit naturel retiré du *myristica bicahyba*, et qui est employé au Brésil pour le traitement des hémorroïdes et des rhumatismes.

— *Baume de copahu.* Oléorésine de *copaifera*.

— *Baume liquidambar.* Ce baume, appelé aussi « copaline », « baume d'ambre », « liquidambar », « ambre liquide », découle du *liquidambar styraciflua*; il a une odeur forte, cristallise à 0°; il contient, outre les acides benzoïque et cinnamique, une essence hydrocarbonée et une résine.

— *Baume du Pérou.* Vrai baume produit par le *toluifera* ou *myroxylon peruiferum*. On en connaît deux sortes dans le commerce : 1° le *baume du Pérou solide*, demi-fluide, transparent, d'une jaune pâle, d'une odeur suave et d'une saveur âcre et piquante (cette variété est aujourd'hui très rare); 2° le *baume du Pérou noir ou liquide*, de consistance sirupeuse, d'une odeur forte, mais agréable, d'une saveur amère.

Outre l'acide cinnamique, il contient de la cinnamine, de la cinnaméine, et une résine qui est d'autant plus abondante que le baume a été exposé plus longtemps à l'air. Le baume du Pérou est un excitant, qui est surtout employé dans les catarrhes chroniques; il entre dans la composition de la thériaque et des pilules de Morton : il est faiblement diurétique. Autrefois, il était fréquemment employé à la cicatrisation des plaies récentes.

— *Baume de Tolu.* Le baume de Tolu, dit aussi « baume de Carthagène », « baume de Saint-Thomas », provient du *toluifera balsamum* (Linn.), ou *myroxylon toluiferum* (Baillon), ou *myrospermum toluiferum* (Richard), arbre de la famille des légumineuses, qui croît dans l'Amérique méridionale, et notamment dans les environs de Tolu, non loin de Carthagène. Ce baume découle d'incisions faites au tronc de l'arbre, et, ainsi obtenu, il est renfermé soit dans de grandes bouteilles de terre cuite, appelées *potiches*, soit dans de petites calebasses. Ordinairement solide, sec et cassant, il est d'un fauve clair, d'une odeur très agréable et d'une saveur douce. Projeté sur des charbons ardents, il brûle en répandant des vapeurs blanchâtres très aromatiques. Cette substance contient : 1° du tolène ; 2° de la cinnamène ; 3° une petite quantité d'acide cinnamique ; 4° de l'acide benzoïque en grande quantité ; 5° une résine particulière.

Les propriétés médicales du baume de Tolu sont identiques à celles du baume du Pérou ; cependant, on le préfère généralement à ce dernier, et il constitue plusieurs préparations pharmaceutiques, un sirop, des pastilles et une teinture, très fréquemment employés.

— *Baume du Canada, Baume de La Mecque, Baume de calaba.* V. TÉRÉBENTHINE.

— *Baumes factices ou pharmaceutiques.* Ces baumes, qui sont en réalité des teintures alcooliques, des liniments huileux, des onguents, des savons médicinaux, sont extrêmement nombreux ; ils diffèrent entre eux, autant par leur composition et leurs usages que par leurs propriétés médicales et leur mode d'emploi ; les uns ont pour base l'alcool ou les huiles essentielles ; les autres de la cire, des résines ou du savon. Parmi les principaux qui sont encore en usage, nous citerons : *Baume acétique*, Solution de savon dans l'éther acétique, à laquelle on ajoute quelquefois du camphre et de l'huile volatile de thym. (Il est employé en frictions dans les affections rhumatismales); *Baume d'Arcéus*, composé de suif, de graisse et de térébenthine, que l'on fait fondre ensemble (préparation excitante, qui produit de bons effets dans le pansement des ulcères atoniques); *Baume du commandeur.* C'est une teinture alcoolique, très chargée de substances résineuses et balsamiques, l'oliban, la myrrhe, le tolu, le benjoin, auxquels il faut ajouter de l'aloès, de l'angélique et du millepertuis (stimulant administré à l'intérieur, à la dose de 10 à 10 gouttes, et qui, à l'extérieur, s'emploie comme le *baume d'Arcéus*); *Baume de Fioravanti.* Cette préparation est également appelée *alcool de térébenthine composé.* On l'obtient par la distillation, après macération alcoolique, d'un très grand nombre de substances résineuses et aromatiques, telles que la térébenthine, la myrrhe, la résine élémi, le girofle, le gingembre, la cannelle, etc. C'est un stimulant énergique ; *Baume nerval* ou *nervin*, Préparation onguentaire opaline, composée d'huiles essentielles, de camphre, de baume du Pérou, d'axonge et d'esprit-de-vin. Autrefois, ce baume contenait de la moelle de cerf et de bœuf, de la graisse de vipère, d'ours et de blaireau. Il n'est employé qu'à l'extérieur, dans le pansement des plaies et des ulcères); *Baume Opodeldoch*, Solution de savon animal dans de l'alcool chargé de camphre et d'huile volatile. (A cette solution faite au bain-marie on ajoute, après le refroidissement, de l'ammoniaque liquide. Cette préparation est un des baumes les plus usités ; il est stimulant et constitue un bon remède contre les contusions, les entorses et les douleurs rhumatismales); *Baume tranquille*, Infusion huileuse de belladone, de jusquiame, de morelle, de stramonium et d'un grand nombre de plantes aromatiques. (On l'obtient par macération, au soleil et en vaisseau clos ; il est d'une couleur vert foncé et exhale une odeur aromatique. Il est très fréquemment conseillé comme calmant, ou seul, ou uni à d'autres narcotiques.)

Tels sont les principaux baumes employés actuellement. L'ancienne pharmacopée en avait beaucoup d'autres, qui ne sont plus guère usités.

— Liturg. Le saint *baume* est celui que l'Eglise mêle à l'huile pour la composition du saint chrême servant aux onctions, dans l'administration de certains sacrements : le baptême, la confirmation, l'ordre. Cet emploi du baume dans les cérémonies religieuses ne remonte pas au delà du VIe siècle ; du moins, n'en trouve-t-on aucune trace avant cette époque. Symboliquement, le baume, ainsi marié à l'huile, signifie le parfum de la grâce, ou la bonne odeur que doivent, pour ainsi dire, répandre les vertus du chrétien qui a dignement reçu les sacrements.

— Mar. V. BÔME.

BAUME (Charles-Joseph DE LA), littérateur français, né à Nîmes en 1644, mort à Marguerites en 1715. Il fut un des fondateurs de l'académie royale de Nîmes en 1682, et fit partie de la députation du tiers état des états généraux du Languedoc, chargé de présenter les cahiers au roi (1696). On lui doit une *Relation de son voyage en Italie*, une *Relation de la révolte des fanatiques*, et des *Remarques sur l'Histoire générale*.

BAUMÉ (Antoine), chimiste français, né en 1728, mort en 1804, fils d'un aubergiste de Senlis. Après avoir reçu une simple instruction primaire, il entra à quinze ans chez un apothicaire de Compiègne, puis, à dix-sept ans, se rendit à Paris et entra dans la pharmacie du célèbre Geoffroy. A vingt-quatre ans (1752), il fut reçu maître apothicaire, avec une grande distinction. De nombreux et intéressants mémoires lui ouvrirent les portes de l'Académie des sciences, en 1773. Baumé a écrit plus de cent articles dans le « Dictionnaire des arts et métiers ». Il indiqua une méthode pour teindre les draps, un procédé pour dorer les pièces d'horlogerie, des moyens pour éteindre les incendies, d'autres pour conserver le blé. Avec Macquer, il fit de nombreuses expériences pour élever la fabrication de notre porcelaine au niveau de celle de la Chine. Le premier, il établit en France une fabrique de sel ammoniac, et parvint à blanchir les soies jaunes par un procédé chimique. Il perfectionna la teinture écarlate des Gobelins, et indiqua un procédé économique pour purifier le salpêtre. Enfin, il se livra à un long travail pour rendre les thermomètres comparables et perfectionner l'aréomètre qui porte son nom. (V. ARÉOMÈTRE.) Ruiné par la Révolution, il rentra dans la carrière commerciale, qu'il avait abandonnée en 1780. Pensionnaire de l'Académie des sciences en 1785, il fut élu associé à l'Institut en 1796.

Voici la liste des principaux ouvrages de Baumé : *Dissertation sur l'éther*, dans laquelle on examine les différents produits du mélange de l'esprit-de-vin avec les acides minéraux (1787) ; *Éléments de pharmacie théorique et pratique* (1762) ; *Manuel de chimie* ou *Exposé des opérations et des produits d'un cours de chimie* (1765) ; *Mémoire sur les argiles* ou *Recherches et Expériences chimiques et physiques sur la valeur des terres les plus propres à l'agriculture, et sur les moyens de fertiliser celles qui sont stériles* (1770) ; *Chimie expérimentale et raisonnée* (1773) ; *Mémoire sur la meilleure manière de construire les alambics et fourneaux propres à la distillation des vins* (1778) ; *Mémoire sur les marrons d'Inde* (1797).

BAUMÉE (de *Baumé*, chim. franç.) n. f. Genre de cypéracées-rhynchosporées, comprenant des herbes à chaumes comprimés, qui croissent aux Moluques, aux îles Marianoes, Sandwich, et en Australie.

BAUMEISTER (Frédéric-Chrétien), philosophe allemand, disciple de Wolf, né à Grossenkœrner (Saxe-Gotha) en 1709, mort en 1785. Il devint, en 1736, recteur du gymnase de Goerlitz, et il a laissé des ouvrages importants, dont les principaux sont : *Philosophia definitiva* (Wittemberg, 1735) ; *Institutiones philosophiæ rationalis* (Wittemberg, 1736) ; *Institutiones metaphysicæ* (Wittemberg, 1738) ; *Elementa philosophiæ recentioris* (Leipzig, 1747) ; etc.

BAUME-LES-DAMES, ch.-l. d'arrond. du Doubs, à 31 kilom. de Besançon, sur le Doubs et le canal du Rhône au Rhin ; 2.991 hab. Ch. de fer P.-L.-M. Tribunal de 1re instance et justice de paix ; collège communal. Carrière de gypse et de marbre rouge ; moulins, tanneries ; commerce de bestiaux.

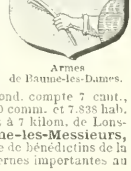

Armes de Baume-les-Dames.

Cette ville, dont on admire la belle église paroissiale, possédait autrefois une abbaye de bénédictines, dont l'église sert actuellement de halle : à cette abbaye, enrichie par Charlemagne et Louis le Débonnaire, fait allusion la dénomination de « Baume-les-Dames » (ou les Nonnes). Ruines d'un château fort, détruit par les Suisses en 1476, à la suite des défaites qu'éprouva Charles le Téméraire à Granson et à Morat. — L'arrond. compte 7 cant., 186 comm. et 51.162 hab. ; le cant. a 30 comm. et 7.838 hab.

— Il existe dans le Jura (arrond. et à 7 kilom. de Lons-le-Saunier) une commune de **Baume-les-Messieurs**, devant son nom à une ancienne abbaye de bénédictins de la congrégation de Cluny ; 352 hab. Cavernes importantes au point de vue de leur faune.

BAUME-MONTREVEL (LA), famille de Bresse *Montrevel*, dans l'Ain, arrond. et cant. de Bourg. Le comté de Montrevel, qui était dans la maison de Châtillon, passa dans la maison de La Baume par le mariage de Etienne de La Baume II, dit *le Galois* (grand maître des arbalétriers en 1338, mort en 1362) avec Alix de Châtillon, dame de Montrevel. De la branche principale se détache celle des seigneurs du Mont-Saint-Sorlin, comtes de Montrevel. Plusieurs des représentants de cette famille occupèrent des charges importantes dans l'Etat. Le plus connu est Nicolas-Auguste de **La Baume**, marquis de Montrevel, qui devint maréchal de France en 1703, et qui mourut, dit-on, de la fraveur que lui occasionna une sablière renversée (1645-1716).

— BIBLIOGR. : Guichenon, *Histoire de la Bresse* ; Morcri, *Dictionnaire historique*.

BAUMES (Jean-Baptiste-Timothée), médecin français, né à Luuel en 1777, mort en 1828. Professeur à la faculté de Montpellier, il se signala par son antipathie contre la plupart des hommes et des livres qui appartenaient à la faculté de Paris, et par ses incessantes querelles doctrinales, même avec ses collègues. Il est l'auteur d'une théorie médicale, dans laquelle il subordonne toute la médecine à la chimie. Praticien distingué et observateur exact, Baumes a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Fondement de la science méthodique des maladies* (1802) ; *Essai d'un système chimique de la science de l'homme* (1798), *Traité élementaire de nosologie* (1801). Ajoutons qu'aux yeux de Baumes les chirurgiens ne devaient être que de simples manœuvres.

BAUMGARTEN (Sigismond-Jacques), théologien protestant, né à Wolmirstaedt en 1706, mort à Halle en 1757, enseigna la théologie à Halle, applqua la méthode philosophique de Wolf à la théologie. Il commença, en 1744, la publication, en langue allemande, de la grande *Histoire universelle* dite de *Halle*. On lui doit : *Théologie morale* (1738) ; *Abrégé de l'histoire ecclésiastique depuis J.-C.* (1742-1745) ; *la Doctrine evangélique* (1759-1760) ; etc.

BAUMGARTEN (Alexandre-Gottlieb), philosophe allemand, né en 1714 à Berlin, mort à Francfort-sur-l'Oder en 1762. Il obtint, en 1740, une chaire de philosophie à Francfort-sur-l'Oder. Il appartient à l'école philosophique de Leibniz et de Wolf. Son principal titre est d'avoir, le premier, séparé, sous le nom de *esthétique*, la science du beau des autres parties de la philosophie. Il définit l'esthétique « la science de la connaissance sensible ou *gnoséologie inférieure* ». Il faut se rappeler que, d'après Wolf, nous avons deux espèces de facultés de connaître : les facultés supérieures, comprises sous le nom d'« entendement », et les facultés inférieures, qui ne dépassent pas la sphère des sens. Les idées claires, logiques, appartiennent aux premières ; les perceptions confuses aux secondes. Selon Baumgarten, ce sont les facultés inférieures que l'idée du beau met en jeu. Il y a deux perfections : la perfection rationnelle, qui constitue le bien, l'objet de la morale, et la perfection sensible, qui constitue le beau, l'objet de l'esthétique. En quoi consiste la perfection sensible? Elle consiste en un triple accord : 1° entre les pensées et les choses ; 2° entre les pensées et les pensées ; 3° entre les pensées et les signes extérieurs. Cet ordre triple constitue la perfection de la connaissance sensible, c'est-à-dire la beauté. Baumgarten a laissé : *Æsthetica* (1750) ; *Philosophia generalis* (1730) ; *Metaphysica* (1739) ; *Ethica philosophica* (1740) ; *Jus naturæ* (1765) ; *De nonnullis ad Poema pertinentibus* (1735).

BAUMGARTEN (Michel), théologien allemand, né à Haseldorf (Holstein) en 1812, pasteur à Slesvig en 1846. Ses idées libérales, la part qu'il prit au mouvement en faveur des duchés de Slesvig-Holstein, le firent destituer. Il en fut de même à Rostock, où il s'établit ensuite. Ses principaux ouvrages sont : *Doctrina Jesu Christi de lege mosaica* (Berlin, 1838) ; *Commentaire théologique sur l'Ancien Testament* (Kiel, 1843-1844) ; *Douze thèses sur le présent et l'avenir de l'Eglise* (1848) ; *Histoire des apôtres* ou *Marche de l'Eglise de Jérusalem à Rome* (1852) ; les *Visions nocturnes de Zacharie* (1854) ; etc.

BAUMGARTEN-CRUSIUS (Charles-Guillaume), philologue, né à Dresde en 1786, mort en 1845. Il professa (1807) à Leipzig, et se fit remarquer par l'ardeur avec laquelle il attaquait les ennemis de sa patrie. En 1833, il devint recteur de l'école de Meissen. On lui doit : *Vier Reden an die Deutsche Jugend über Vaterland, Freiheit, etc.*, discours adressés à la jeunesse allemande sur la patrie, la liberté, etc. (Leipzig, 1814) ; des éditions avec notes de Xénophon, Suétone, des *Métamorphoses* d'Ovide, de l'*Odyssée* d'Homère, etc.

BAUMGARTÉNIE (de *Baumgarten*, botan. allem.) n. f. Bot. Syn. de BORYÈE.

BAUMGARTIE (du n. de *Baumgarten*) n. f. Bot. Genre de ménispermacées, réuni aujourd'hui aux cocculus.

BAUMGARTNER (André, baron DE), physicien et homme d'Etat autrichien, né à Friedberg (Bohême) en 1793, mort à Vienne en 1865. Il professa la physique à Olmutz en 1817, puis à Vienne en 1823, où il ouvrit des cours de mécanique industrielle, à l'usage du peuple, et fonda, en 1826, le *Journal de physique et de mathématiques*. Par la suite, il devint ministre des travaux publics (1848), commissaire au congrès douanier de Vienne (1851), ministre du commerce et des travaux publics (1851), des finances (déc. 1851-1855) et membre de la chambre haute (1861). On lui doit, entre autres ouvrages estimés : *Aréométrie* (1820) ; *la Mécanique dans ses applications aux arts et à l'industrie* (1823) ; *Histoire naturelle* ; *Guide du chauffeur des machines à vapeur* (1841).

BAUMGARTNER (Gallus-Jacques), publiciste et homme politique suisse, né en 1797 dans le canton de Saint-Gall, mort à Saint-Gall en 1869. Il prit une part active aux luttes qui agitèrent ce canton, et le représenta au conseil des états de la Confédération. Entre autres ouvrages, il a laissé : *la Suisse, ses luttes et ses transformations de 1830 à 1850* (Zurich, 1853-1866).

BAUMGARTNER (Charles-Henri), médecin allemand, né à Pforzheim en 1798, mort à Baden-Baden en 1866, professa la clinique médicale à Fribourg. Ce savant est surtout connu pour ses observations sur l'embryologie et sur la circulation du sang. Il fut le précurseur de Schwann, qui formula d'une façon définitive la théorie cellulaire. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Système dualistique de la médecine* (1835-1837) ; *De la physiologie des malades* (1839) ; *Nouvelles recherches de physiologie et de médecine pratique* (1845) ; *Traité de physiologie* (1853) ; *le Développement de l'embryon par la division du germe* (1854) ; *Histoire physiologique de la création* (1855) ; *Pensée créatrice*, en deux parties : *l'Homme* (1856), et *l'Univers* (1859) ; *Ecrits et études dramatiques sur la vie* (1865-1866) ; *les Cellules de l'univers* (1865) ; *la Nature et Dieu* (1870).

BAUMIER (*mi-é*) n. m. Nom donné aux végétaux qui fournissent des produits assez variés, confondus dans le commerce sous le nom de *baume*.

BAUMSTARK (Antoine), philologue allemand, né en 1800 à Sinzheim, mort en 1876. Il fut, de 1836 à 1871, professeur de philologie à Fribourg, et directeur du séminaire philologique. On lui doit de nombreux ouvrages : *Commentaires sur les poésies d'Horace* (1841) ; *Traité sur l'antiquité pour servir de commentaires aux poésies d'Horace* (1841) ; *Anthologie grecque* (1840) ; *Anthologie romaine* (1841) ; *l'Interprétation religieuse libre* (1846) ; *Lexique populaire* (1847-51), sous le pseudonyme de **Hermann von Busche** ; *Antiquités de l'empire allemand* (1873) ; *Explication complète de la partie spécialement économique de la Germanie de Tacite* Leipzig, 1880). — Son frère EDOUARD, économiste allemand, né à Sinzheim en 1807, mort en 1889. Professeur à l'université de Greifswald, il fut membre de la Chambre des états d'Erfurt (1850), puis de la chambre des seigneurs de Prusse ; il y défendit les principes constitutionnels. Au Reichstag allemand, il fut un des chefs du parti national libéral. On lui doit une traduction des *Principes* de

Ricardo (1837), une *Histoire des classes ouvrières* (1853), plusieurs ouvrages d'économie rurale, un recueil de chants populaires, etc.

BAUMSTARK (Reinhold), homme politique allemand, né à Fribourg en 1831, fils d'Antoine Baumstark. Conseiller au tribunal de Constance, il fut, au Landtag de Bade, de 1869 à 1882, un des chefs du parti catholique. Il a publié de remarquables ouvrages sur l'Espagne : *Voyage en Espagne* (1869); *D. Francisco de Quevedo* (1871); *Cervantes* (1875); *la Littérature espagnole au temps des Habsbourg* (1877); *le Parti catholique populaire dans le pays de Bade* (1870); *Vicissitudes d'un catholique allemand* (1883). — Ses trois frères, HERMANN, CHRISTIAN et ADOLPHE, se sont signalés dans les questions religieuses.

BAUNARD (Louis), écrivain français, né à Bellegarde (Loiret) en 1826. Docteur ès lettres et en théologie, il est devenu, en 1877, professeur d'éloquence sacrée et d'histoire ecclésiastique à l'université catholique de Lille; en 1881, supérieur du collège Saint-Joseph, puis recteur de cette université et prélat de la maison du pape. On lui doit un très grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Théodulphe, évêque d'Orléans* (1860); *Vies des saints et personnages illustres de l'Eglise d'Orléans* (1862-1863); *le Doute et ses victimes dans le siècle présent* (1865); *Histoire de saint Ambroise* (1871); *le Pontificat de Pie IX* (1871); *la Foi et ses victoires* (1882 et 1883); *le Combat de la foi*, études biographiques et apologétiques (1883-1891); *Histoire du cardinal Pie* (1893); etc.

BAUNE (DE LA), diplomate français. Il n'est guère connu que par la négociation des préliminaires de Vienne, qui assurèrent à Stanislas Leczinski le Barrois et l'expectative de la Lorraine (1735), et qui furent modifiés par le traité de 1737.

BAUNY (Etienne), jésuite, né à Mouzon en 1564, mort à Saint-Pel en 1649. Il a laissé, en latin et en français, des ouvrages de casuistique, qui furent condamnés à Rome en 1610, et censurés par l'assemblée du clergé, à Mantes, en 1642. Pascal attaque vivement sa doctrine dans les *Provinciales*. Ses principaux ouvrages sont : la *Somme de tous les péchés* (1630-1641), et la *Théologie morale* (1640-1647).

BAUQUE (*bôk*) n. f. Nom vulgaire de la zostère, plante marine employée pour l'emballage et la confection de matelas. ‖ On écrit aussi BAUGUE.

BAUQUIÈRE (*ki*) n. f. Ceinture intérieure d'un navire reliant les couples et supportant les baux par leurs extrémités : *La* BAUQUIÈRE *est renforcée par une sous-bauquière.* (Sur les bâtiments en fer, les bauquières sont des cornières de fer rivées sur la membrane.) ‖ *Bauquière de canot*, Pièce qui réunit les couples à hauteur des bancs. V. BAU.

BAUQUIN (*kin* — corrupt. de *bouquin*, tuyau de pipe) n. m. Embouchure de la canne à souffler le verre.

BAUR ou **BAUER**, ou **BAWER** (Jean-Guillaume), peintre en miniature et graveur français, né à Strasbourg en 1600, ou, suivant quelques auteurs, en 1610. Il travailla pendant plusieurs années à Naples, à Venise et à Rome, où il obtint la protection des ducs de Bracciano et Colonna. Appelé ensuite à Vienne par l'empereur Ferdinand, qui le nomma peintre de la cour, il s'établit dans cette ville, et y mourut en 1642. C'est un graveur de la manière de Callot. Son œuvre, d'environ 500 pièces, se compose de vues d'Italie, de paysages, de batailles, et d'une suite de 150 pièces pour illustrer les *Métamorphoses* d'Ovide.

BAUR (Ferdinand-Chrétien DE), célèbre théologien et critique allemand, né en 1792, mort en 1860. Il occupa, depuis 1826 jusqu'à sa mort, une chaire de théologie évangélique à l'université de Tubingue. Il est le chef d'une école théologique très importante, dite *école de Tubingue*, dont les tendances sont rationalistes. Cette école s'est étudiée à déterminer, indépendamment de toute considération religieuse et avec une hardiesse qui a rencontré beaucoup d'adversaires, le caractère et l'âge des écrits qui composent le Nouveau Testament.

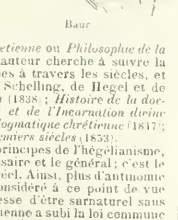
Baur

Les ouvrages de Baur forment deux séries. Parmi ceux qui s'occupent du dogme chrétien et de son histoire, il faut citer la *Symbolique et mythologie* ou *la Religion naturelle de l'antiquité* (1824-1825), qu'il écrivit sous l'inspiration de Schleiermacher; la *Différence entre le catholicisme et le protestantisme* (1833), dirigée contre la *Symbolique* du catholique Mœhler; la *Gnosis chrétienne* ou *Philosophie de la religion chrétienne* (1835), où l'auteur cherche à suivre la filiation des doctrines gnostiques à travers les siècles, et les rattache au panthéisme de Schelling, de Hegel et de Schleiermacher; la *Rédemption* (1838); *Histoire de la doctrine chrétienne, de la Trinité et de l'Incarnation divine* (1841-1843); le *Traité d'histoire dogmatique chrétienne* (1847); *l'Eglise chrétienne des trois premiers siècles* (1853).

Pour Baur, qui professe les principes de l'hégélianisme, le divin s'identifie avec le nécessaire et le général; c'est le fond d'où sort le particulier, le réel. Ainsi, plus d'antinomie entre le divin et le naturel. Considéré à ce point de vue panthéiste, le christianisme cesse d'être surnaturel sans cesser d'être divin. L'idée chrétienne a subi la loi commune des idées en voie de réalisation : elle a germé, s'est développée et s'est diversifiée, et la tâche de l'histoire est de la suivre dans ses phases successives.

La seconde série des travaux de Baur concerne la critique. Son point de départ n'est point dans les Evangiles, mais dans les écrits de Paul. Dans les deux dissertations (1831) : *Sur les origines de l'ébionitisme et sur sa dérivation de la secte essénienne*; *Sur le parti du Christ à Corinthe*, l'opposition entre l'ébionitisme et le paulinisme est envisagée comme le trait dominant de la physionomie des temps apostoliques. En 1835, dans l'écrit *Sur les prétendues Epîtres pastorales de l'apôtre Paul*, il découvre une opposition intentionnelle contre la Gnose, et le dessein formel de favoriser le régime épiscopal naissant. On vit paraître ensuite la dissertation *Sur le but et l'occasion de l'Epître aux Romains* (1836), et un écrit *Sur l'origine de l'Episcopat* (1838). Mais les deux principales œuvres critiques de Baur furent : *Paul, l'apôtre de Jésus-Christ, sa vie et ses œuvres, ses Epîtres et sa doctrine, étude critique-historique du christianisme primitif* (1845), et *Recherches critiques sur les Evangiles canoniques, leurs rapports, leur origine et leurs caractères* (1847). Citons encore : *les Evangiles de Marc et de Marcion* (1851), *l'Ecole de Tubingue et sa situation présente* (1859), *Leçons sur la théologie du Nouveau Testament* (1864).

— BIBLIOGR. : Ed. Zeller, *Baur et l'école de Tubingue*; Sam. Berger, *Baur et les origines de l'école de Tubingue* (1867); Fr. Lichtenberger, *Histoire des idées religieuses en Allemagne*.

BAUR (Albert), peintre d'histoire allemand, né à Aix-la-Chapelle en 1835. Il fit ses études artistiques d'abord à Dusseldorf, puis à Munich. Baur devint rapidement l'un des peintres d'histoire les plus estimés de l'Allemagne. Il fut nommé, en 1872, professeur de peinture historique à Weimar, mais n'y resta que quatre ans, et revint se fixer définitivement à Dusseldorf. Il a produit grande composition historique fut le *Transport du corps de l'empereur Othon III d'Italie en Allemagne*. Cet artiste n'obtint pas moins de succès en 1864, avec sa *Scène du jugement dernier*. Parmi les œuvres qu'il a exécutées depuis, nous citerons : *Chrétiens portant le cadavre d'une martyre hors du cirque*; *Saint Paul prêchant à Rome*, qui lui valut le 1er prix de l'Association des arts historiques; *Othon Ier devant le corps de son frère Thankmar*; *la Fermeture du saint sépulcre*; *Après la mise au sépulcre*; etc. Un réalisme sain, qui n'exclut pas le style, et un coloris vigoureux et plein, sont les qualités dominantes de cet artiste. Mais sa composition est chargée, et même parfois entassée.

BAUSCH (Jean-Laurent), médecin allemand, né à Schweinfurt en 1605, mort en 1665. Il fonda, en 1652, l'*Académie des curieux de la nature*, dont il devint le président, sous le nom de **Jason**, et qui fut approuvée par l'empereur d'Allemagne, sous le nom d' « Académie impériale ». On a de lui quelques écrits.

BAUSKE, ville de la Russie d'Europe (gouvern. de Courlande), sur l'Aa; 7.175 hab. Tannerie, tuilerie. Ancien château bâti par les chevaliers teutoniques en 1442; combat entre les Russes et le maréchal York en 1812.

BAUSSAINE (LA), comm. de l'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 26 kilom. de Saint-Malo, sur un affluent du Linon; 1.055 hab. Commerce de bestiaux.

BAUSSET (Louis-François DE), évêque et écrivain français, né à Pondichéry en 1748, mort à Paris en 1824, était évêque d'Alais au moment de la Révolution, et fut nommé pair de France en 1815, membre de l'Académie française en 1816, cardinal en 1817. Il a laissé, entre autres ouvrages, une *Histoire de Fénelon* (1808-1809), et une *Histoire de Bossuet* (1814).

BAUSSONNET (Georges), dessinateur et poète français, né et mort à Reims (1577-1644). La bibliothèque municipale de Reims possède deux recueils comprenant en totalité 74 folios de dessins originaux de tous genres, portant ce titre : *Dessins de peinture, gravure, orfèvrerie, maçonnerie, menuiserie, tournerie, ferrure et autres arts, de la main et invention de G. Baussonnet, de Reims*. On trouve dans ces recueils de nombreux motifs, et la suite des décorations employées à l'occasion du sacre de Louis XIII ou des entrées royales et princières dans la ville de Reims. Baussonnet était à la fois dessinateur et bel esprit. On lui demandait aussi bien de se charger des vers et des compliments à adresser aux princes, que d'inventer les ornements des fêtes qu'on leur donnait.

BAUTA, ville des Antilles espagnoles (île de Cuba [prov. de La Havane]); 8.000 hab.

BAUTAIN (l'abbé Louis-Eugène-Marie), philosophe et théologien français, né à Paris en 1796, mort dans cette ville en 1867. Sorti de l'Ecole normale, il fut, en 1816, nommé professeur de philosophie au collège de Strasbourg, et chargé, en 1817, du même cours à la faculté des lettres de cette ville. S'étant, un peu plus tard, reconnu la vocation ecclésiastique, il se fit ordonner prêtre (1828), et devint successivement chanoine de la cathédrale, directeur du petit séminaire de Strasbourg, supérieur de la maison de Juilly. En 1838, il fut nommé doyen de la faculté des lettres de Strasbourg, et garda ce titre jusqu'en 1849, époque à laquelle l'archevêque Sibour l'appela à Paris et le nomma vicaire général et promoteur de son diocèse. Il fut chargé, en 1854, de professer le cours de théologie morale, à la faculté de théologie de Paris.

Bautain attaqua la philosophie française de son temps, qu'il trouvait matérialiste et athée. Mais, comme pour démontrer l'insuffisance de la raison en face de la révélation divine, il soutint qu'elle était incapable de trouver et même de prouver l'existence de Dieu, il fut frappé de censure par l'évêque de Strasbourg; Rome, à son tour, le condamna, et il se soumit en 1838. Bautain a écrit un assez grand nombre d'ouvrages. Les plus importants sont : *Psychologie expérimentale* (1839), étude de l'esprit humain et de ses facultés; *la Religion et la Liberté* (1848), reproduction de conférences faites cette même année à Notre-Dame de Paris; *la Morale de l'Evangile comparée aux divers systèmes de morale* (1855); *Philosophie des lois au point de vue chrétien* (1860); *la Conscience ou Règle des actions humaines* (1861); *Manuel de philosophie morale* (1866); *les Choses de l'autre monde, journal d'un philosophe* (1868); *Méditations chrétiennes* (1873).

BAUTRU (Guillaume DE), comte de Serrant, chancelier de Gaston, duc d'Orléans, puis introducteur des ambassades chez le roi (1631), enfin conseiller d'Etat, poète et membre de l'Académie française, né à Angers en 1588, mort à Paris en 1665. Il était le fils de Guillaume Bautru, conseiller au grand conseil et épousa Marthe Bigot, fille d'un maître des requêtes. Il dut sa fortune à son esprit satirique et vif, qui amusa Richelieu et Mazarin; mais ce serait lui faire injustice que de ne le regarder que comme un bouffon de cour. L'estime d'un homme comme Ménage, le rôle que lui confièrent les deux grands ministres, témoignent de son mérite; mais, par une juste vengeance, les épigrammes dont il mordit le mérite d'autrui attaquèrent son propre mérite : « *Risum fecit*, disait-on de lui, *sed risum fecit.* »

BIBLIOGR. : Les dictionnaires de BAYLE et de JAL.

BAUTSCH, ville d'Austro-Hongrie (Moravie), sur la *Bautsch*, affluent du haut Oder; 1.000 hab. Elevage de bestiaux, industrie de toiles, manufacture de tabac.

BAUTZEN ou **BUDISSIN**, ville d'Allemagne (roy. de Saxe), chef-lieu du cercle de son nom, sur la Spree; 21.500 hab. Consistoire apostolique, cour d'appel, cathédrale de Saint-Pierre, fondée en 927 par Henri II; château royal d'Ortenbourg. C'est un centre industriel important : fabrication de bas, de draps, de toiles; papeteries, blanchisseries et impressions de tissus; fonderies de fer, brûleries, poudre, tabacs, etc. Commerce d'objets manufacturés et de produits agricoles. Marchés de bestiaux. Victoire de Napoléon Ier sur les Prussiens et les Russes, le 20 et le 21 mai 1813; mort du général Duroc. — Le *district de Bautzen* est peuplé de 199.800 hab.; le *cercle*, de 370.750 hab.

Armes de Bautzen.

Bautzen (BATAILLE DE), livrée par Napoléon aux armées russe et prussienne, les 20 et 21 mai 1813. L'empereur, qui les chassait devant lui depuis Lutzen (2 mai), les trouva, le 19, solidement retranchées derrière la Spree. Tandis que ce même jour, Ney et Lauriston, placés à l'extrême gauche, préparaient, par un brillant combat contre Barclay de Tolly, un mouvement tournant qui devait faire

Plan de la bataille de Bautzen.

tomber les positions ennemies, le 20, Oudinot, Macdonald et Marmont enlevaient la première ligne de défense des alliés. La bataille reprit le 21 au matin. Blücher défendit avec acharnement les points qu'il appelait « les Thermopyles de l'Allemagne »; Ney, qui arrivait, refoulant les troupes de Barclay, le força à quitter précipitamment ses positions. La victoire des Français était complète, mais le manque de cavalerie les empêcha d'en profiter. Ils auraient perdu 13.000 hommes, et les alliés 15.000.

BAUVAIS (Louis-Jacques), général haïtien, né à La Croix-des-Bouquets en 1759, mort en mer en 1800, se mit le premier à la tête des esclaves soulevés à Saint-Domingue (1790), mais refusa de prendre part au mouvement séparatiste de 1799, et mourut en venant en France.

BAUVIN, comm. du Nord, arrond. et à 17 kilom. de Lille, sur le canal de la Haute-Deule; 2.328 hab. Ch. de fer Nord. Houille. Fabrique et distillerie de sucre, tannerie.

BAUX (LES) [*Baucium*], bourg, autrefois ville assez importante des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 22 kilom. d'Arles, bâti sur un rocher escarpé; 328 hab. Récolte et commerce de grains, huile et vin; carrières de pierre.

— ENCYCL. Les remparts du bourg, les maisons, le château ont été en grande partie taillés en pierre calcaire. Beaucoup de maisons ont des façades élégantes dans le style de la Renaissance ou du XVe siècle. Le bourg entier, murailles, château, maisons particulières, est classé parmi les monuments historiques. C'était, au moyen âge, un fief vraiment puissant.

BAUX, nom d'une des plus anciennes familles de Provence, connue depuis Pons le Jeune, seigneur de *Baux*, qui vivait au commencement du XIe siècle.

BAUX (Guillaume Ier DE), de la famille des seigneurs de *Baux*, succéda, en 1181, à son père Bertrand Ier, comme prince d'Orange. Il prit rang parmi les poètes troubadours du temps. Ce prince eut une fin terrible, en juin 1218. Il s'était montré un des ennemis les plus implacables des albigeois, lorsque, dans une embuscade, il fut pris par les Avignonnais. Ceux-ci, dit-on, l'écorchèrent vif, et coupèrent son corps en morceaux.

BAUX (Clarette et Huguette DE). V. BAULX.

BAUX-DE-BRETEUIL (LES), comm. de l'Eure, arrond. et à 30 kilom. d'Evreux, sur le plateau d'Ouche; 876 hab. Forêt. Sabots, clous, épingles, quincaillerie.

BAUXIE n. f. Bot. Syn. de CIPURE.

BAUXITE rad. *Les Baux*, n. de lieu) n. f. Ce minéral, très variable de composition, est un hydrate d'alumine et de fer. Il se présente en grains ou en masses pisolithiques. (La *bauxite* est utilisée comme minerai d'aluminium. On la trouve aux Baux et dans diverses localités des Bouches-du-Rhône, du Var et de Styrie.)

BAVALITE (de *Bavalon*, et du gr. *lithos*, pierre. — L'orthogr. etymol. serait BAVALITHE.) n. f. Silicate hydraté naturel de fer et d'alumine, à structure oolithique, ainsi appelé parce qu'on le trouve à *Bavalon* (Bretagne). Variété de chamoisite.

BAVANG ou **BAWANG** n. m. Fruit particulier qui a un goût d'ail très prononcé, ce qui le fait employer pour remplacer ce condiment.

BAVANS, comm. du Doubs, arr. et à 8 kilom. de Montbéliard, sur le Doubs; 1.107 hab.

BAVARD (*var*), **ARDE** (du gr. *babax*, grand parleur) adj. Qui parle beaucoup, qui aime à parler : *Femme* BAVARDE.

Avocat BAVARD. ‖ Relatif aux bavards ou au bavardage : *Hantudes* BAVARDES.

— Par ext. Indiscret, qui ne peut garder aucun secret : *Il fait se défier d'une voisine trop* BAVARDE. ‖ Qui trahit, même sans parler, certaines pensées qu'il faudrait cacher : *Des yeux* BAVARDS.

— Par anal. Qui fait un bruit continuel : *Ruisseau* BAVARD.

Fig. En bonne part, Qui aime à s'épancher : *Les cœurs amitiés sont* BAVARDES. (V. Hugo.)

— Class. *Chien bavard*, Celui qui crie d'ardeur, le nez en l'air et hors la voie. ‖ On dit plutôt BABILLARD.

Substantiv. Personne qui parle beaucoup : *Le* BAVARD *est pas celui qui pense et parle beaucoup, mais celui qui en plus qu'il ne pense.* (Joubert.) ‖ Personne indiscrète : BAVARD *est presque toujours méchant.* (Marles.)

— n. f. Argot. Langue, bouche : *Ne mordre la* BAVARDE.

— SYN. **Bavard, babillard.** V. BABILLARD.

— ANTON. **Discret, silencieux, taciturne, muet.**

BAVARDAGE n. m. Action, habitude de bavarder : *La sottise et la futilité qui ne doutent de rien produisent le* BAVARDAGE. ‖ Discours, propos de bavards : *Les* BAVARDAGES *deviennent souvent de solennels arrêts.* (Balz.)

— Par ext. Caquet de certains oiseaux : *Le* BAVARDAGE *impertinent des merles.* E. About.

— SYN. **Bavardage, loquacité.** Le *bavardage* oblige à parler celui qui est atteint de cette infirmité ; aussi, quand le bavard n'a rien à dire, il invente. Il devient donc facilement un indiscret et un menteur. La *loquacité* consiste à dire quelque chose en beaucoup de mots, lorsqu'un petit nombre pourrait suffire.

— ANTON. **Discrétion, mutisme, silence, taciturnité.**

BAVARDER v. n. Parler beaucoup, faire des bavardages : *Dans le pays où l'on fait les choses, il ne reste point de temps pour en* BAVARDER. (Grimm.)

— Parler indiscrètement : *Que de réputations l'on perd en* BAVARDANT !

— Activ. Dire en bavardant : *Le duc de Béthune* BAVARDAIT *des misères.* (St-Sim.)

— SYN. **Babiller, caqueter, jaboter, jaser.** V. BABILLER.

BAVARDERIE n. f. Passion pour le bavardage. ‖ Propos de bavard. (Vieux.)

BAVARDIN, INE n. ; **BAVARDINAGE** n. m. ; **BAVARDINER** v. n. Mots dont Mme de Sevigné se servait en plaisantant, pour dire Bavard, Bavardage et Bavarder. Elle dérivait ces diverses formes du nom des *Lavardin*, famille de bavards avec laquelle elle avait de fréquents rapports.

BAVARDISE n. f. Bavardage, propos de bavard. (Vieux.)

BAVARIA n. f. Planète télescopique, n° 301, découverte par Palisa, le 16 novembre 1890.

BAVAROIS, OISE, qui est né en Bavière, qui habite la Bavière. — *Les* BAVAROIS.

— Adjectiv. Qui a rapport à la Bavière ou à ses habitants : *Forêt* BAVAROISE.

BAVAROISE (Pendant un séjour que les princes de Bavière firent à Paris, au commencement du XVIIIe siècle, ils allaient souvent prendre du thé au café Procope. Leurs Altesses avaient demandé qu'on le leur servît dans des carafes de cristal, et, au lieu de sucre, elles y faisaient mettre du sirop de capillaire. Cette boisson nouvelle fut appelée *bavaroise*, du nom des princes) n. f. Boisson faite d'une infusion de thé, à laquelle on ajoute du sirop de capillaire, et du lait, qu'on peut supprimer ou remplacer par du chocolat ou du café : BAVAROISE *à l'eau, au lait, au café, au chocolat.* (On absorbe couramment, sous le nom de *bavaroise*, des boissons qui ne ressemblent que de loin à cette composition.)

— *Bavaroise de gelée*, Entremets sucré qui se prépare avec du lait, du sucre, des jaunes d'œufs, etc., et que l'on fait cuire jusqu'à consistance de gelée.

BAVAY (en lat. *Bagacum*), ch.-l. de cant. du Nord, arr. et a 24 kilom. d'Avesnes, près de l'Hogneau, sous-affluent de l'Escaut par la Haine, 1.960 hab. Ch. de f. Nord. Brasseries, tanneries, clouterie, fonderie de cuivre. — Le cant. a 18 comm. et 17.780 hab.

— *Histoire.* Bavay est une ville très ancienne, qui commença, sous Auguste, a prendre de l'importance ; mais, détruite par les Vandales en 451, elle ne se releva jamais complètement. Elle semble, cependant, avoir repris quelque importance au moyen âge, et son commerce était florissant au XIVe siècle. Elle fut saccagée par Louis XI en 1477, incendiée en 1554 par Henri II, brûlée de nouveau par les protestants en 1572. Après avoir longtemps fait partie des Pays-Bas, Bavay fut définitivement cédée à la France par le traité de Nimègue, en 1678. L'armée française y campa après la bataille indécise de Malplaquet, en 1709.

BAVE (mot qui paraît être une onomatopée exprimant la salive qui accompagne le premier babil des petits enfants) n. f. Salive visqueuse, mais non écumeuse : *Essuyer la* BAVE *d'un enfant.* ‖ Salive écumeuse, sécrétée par la bouche de certains animaux : *La* BAVE *d'un cheval, d'un chien enragé.*

— Par anal. Liquide lubrifiant que sécrètent les hélices terrestres, et qui les aide à se glisser pour avancer : *La* BAVE *des limaçons, des escargots.*

— Fig. Venin : *La calomnie dénature les plus belles actions en les infectant de sa* BAVE.

— Techn. Fil très délié que le ver à soie dispose d'abord autour de l'endroit où il va faire son cocon. ‖ On dit aussi ARAIGNÉE, BOURRETTE, FRISON.

BAVEAN, île de la Malaisie (Indes néerlandaises), au N. du détroit de Madoura, dans la mer de Java. Elle est peuplée de 38.000 hab. environ, et relève administrativement de la province javanaise de Sourabaya.

— BIBL : Quarles van Ufford, *Het eiland Baveau* (Tijdschr. van het Aardrijkskund. Genootsch. » (Amsterdam, 1892).

BAVÉOLE n. f. Nom vulgaire de la centaurée-bluet.

BAVEQUE (*rèk'* ou **BAVESQUE** (*rèk'*) n. f. Ichtyol. Syn. de BLENNIE. On dit aussi BAVIENE. ‖ Nom vulgaire de la raie.

BAVER v. n. Laisser couler de la bave par la bouche : *Le chien enragé* BAVE *beaucoup.*

— Par anal. Couler en souillant, au lieu de jaillir à distance : *Ce sang ne jaillit pas,* IL BAVE.

Fig. *Baver sur*, Infecter, souiller, calomnier : BAVER SUR *le talent*, SUR *la vertu.*

BAVERELLE ou **BAVERÈLE** (rad. *baver*) n. f. Petit feuillet ou anneau de métal attaché au pas d'âne des anciens mors, aux XVIe et XVIIe siècles : *La* BAVERELLE *flottait sur la langue du cheval.* (Quelques spécialistes nomment les baverelles des *amusettes*, parce qu'on supposait qu'elles amusaient le cheval.) V. MORS.

Baverelle.

BAVERETTE (*rèt'* — dimin. de *bavette*) n. f. Partie d'un tablier qui couvre la poitrine.

BAVEROLLE (rad. *baver*) n. f. Pièce d'étoffe attachée à une trompette de guerre. V. BANNIÈRE.

BAVETTE (*rèt'*) n. f. Pièce du vêtement des petits enfants, que l'on attache sous leur menton, pour les empêcher de se salir en bavant : BAVETTE *en toile cirée.* ‖ Baveretta.

— *Être à la bavette*, Etre en âge de porter la bavette. ‖ Par ext. Etre très jeune.

— Fig. *Tailler des bavettes*, Bavarder. (On entendait sous le nom de *bavette*, au moyen âge, un surtout de lit à l'usage des femmes en couches. C'est, sans doute, de là que vient l'expression *tailler une bavette*, à cause de l'échange de commérages qui se faisait autour du lit de l'accouchée.)

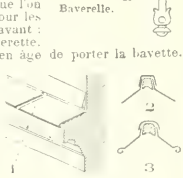

Bavettes : 1. De fenêtre ; 2. De cheneau.

— Art culin. *Bavette d'aloyau*, Partie du bœuf comprise entre l'aloyau et le pis.

— Pêch. Tuile faîtière en terre crue pour donner issue à la fumée, dans les saurisseries.

— Techn. Lame de plomb couvrant le bord des cheneaux. ‖ Lame de zinc rejetant les eaux en avant des fenêtres. ‖ Plastron de cuir en usage chez les boyaudiers.

BAVEUSE n. f. Ichtyol. V. BAVEQUE, et BLENNIE.

BAVEUX (*veû*), **EUSE** adj. Qui laisse couler de la bave : *Bouche* BAVEUSE. *Linace* BAVEUSE.

— *Chairs baveuses*, Bords d'une plaie humectés d'un liquide séreux, ce qui empêche la cicatrisation.

— Art culin. *Omelette baveuse*, Omelette juteuse, parce qu'elle n'est pas très cuite.

— Typogr. *Lettre baveuse*, Lettre dont l'encre a maculé les bords.

BAVIER (Siméon), homme d'Etat suisse, né à Coire en 1825, mort à Bâle en 1896. Il suivit d'abord la carrière d'ingénieur, et prit part à la construction du réseau ferré du Rheinthal (1853-1855) et de la ligne de Parme à Plaisance (1857-1858). Il publia, en 1871, une brochure sur le percement du Splugen, et, en 1879, une étude sur les *Routes des Alpes*. Bavier fut nommé, en 1851, membre du grand conseil des Grisons, et, en 1863, membre du conseil national. Commissaire fédéral au Tessin, lors des troubles électoraux de 1876, il y fit preuve de tact et d'impartialité. Il fit partie du Conseil fédéral de 1879 à 1882, gérant le département des finances en 1879 et 1880, et celui des postes et chemins de fer en 1881 et 1882. Il fut président de la Confédération pour 1882. De 1883 à 1895, il fut ministre de Suisse à Rome.

BAVIERE (rad. *baver*) n. f. Pièce d'armure qui servait à défendre la partie inférieure du visage.

— ENCYCL. La *baviere* était une pièce battue, mobile, indépendante du casque, destinée à défendre le cou, le menton et la bouche jusqu'au nez. Au XVe siècle, la baviere, souvent formée de trois ou quatre pièces articulées, se fixe par sa partie inférieure, façonnée en pointe, soit sur le plastron de la cuirasse, soit sur la jaque ou le collet de buffle ; et, dans ce cas, elle se rattache derrière le cou par des courroies. On ne doit pas considérer comme baviere la mentonnière des armets primitifs, s'ouvrant au droit du visage en deux volets latéraux, comme dans les défenses de tête du type des bicoquets. Le dernier vestige de la baviere du XVe siècle est dans le masque mobile des bourguignotes du XVIe siècle. V. BOURGUIGNOTE, MICQUET, SALADE.

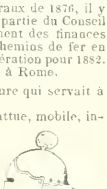

A. baviere (v. 156).

BAVIÈRE (ROYAUME DE) (en allem. *Bayern*, Etat de l'Europe centrale, faisant partie, depuis 1871, de la Confédération germanique.

— Géogr. Ce royaume, dont la superficie est exactement de 75.865 kilom. carr., est le plus grand Etat de l'Allemagne du Sud. Il est borné au S. par les Alpes Bavaroises, qui le séparent du Tyrol, et au S.-E. par le cours de l'Inn, qui vient se jeter dans le Danube à Passau. Du Danube, la frontière suit la ligne de faîte du Böhmerwald jusqu'au nœud du Fichtelgebirge. Au N., la Bavière est séparée de la Thuringe par des collines qui se détachent du Fichtel, jusqu'au confluent de la Saale ; puis, se dirigeant vers le N., la limite suit les premières assises du Rhöngebirge. A l'O., la ligne de séparation est encore plus indécise : d'une façon générale, elle s'adapte pendant quelques kilomètres au cours du Meu, puis, après avoir dessiné un tracé conventionnel, elle coupe le Danube et longe la rivière Iller, pour aboutir au lac de Constance. En outre, la Bavière comprend aussi un assez vaste territoire, limité au N. par la Hesse et la Prusse rhénane ; à l'E. par le Rhin, qui le sépare du grand-duché de Bade ; au S. par l'Alsace-Lorraine, et au N.-O. par les provinces Rhénanes et le cours d'une petite rivière, le Glan ; c'est la Bavière rhénane, ou Palatinat, dont la superficie atteint à peine 540 kilom. carrés.

Echelle
0 20 40 60 80 100 k.
Capitale d'Etat
Chef-lieu de Province
Chemin de fer
Limites d'Etat
G. ou Geb. Gebirge, Monts
Cobourg
FORÊT DE FRANCONIE
Francfort
Wiesbaden
Mayence
BASSE FRANCONIE
HAUTE FRANCONIE
Bayreuth
Würzbourg
Mannheim
BOHÊME
HT PALATINAT
FRANCONIE MOYENNE
Ansbach
Ratisbonne
CARLSRUHE
STUTTGART
WURTEMBERG
Ulm
Augsbourg
SOUABE
MUNICH
Landshut
Salzbourg
Constance
L. de Constance
SUISSE
Innspruck
BAVIÈRE
RHIN
MAIN
DANUBE
ISER
ALTMÜHL
ALTMÜHL
ALTMÜHL

la *Lauter*, la *Quieck*, la *Blies*, le *Speyerbach* et la *Nahe*.

C'est le Danube qui fait, en réalité, l'unité géographique de la Bavière proprement dite. Ses affluents de la rive droite sont considérables. Sortis des Alpes, ils coulent en formant une sorte d'éventail, et ont un caractère nettement torrentiel. Ce sont, en allant de l'E. à l'O. : l'*Iller*, la *Gunz*, le *Lech*, qui arrose Augsbourg; l'*Ilm*, l'*Abens*, la *Gross-Laber*, la *Klein-Laber*, l'*Isar*, qui est la rivière centrale de la Bavière, et arrose Munich; enfin, l'*Inn*, égal au Danube, dont le lit est encombré d'îles sablonneuses qui le divisent en plusieurs bras.

Sur la rive gauche, le Danube ne reçoit que des affluents sans importance, sauf au point de vue des communications : la *Wornitz*, l'*Altmühl*, la *Naab*, la *Regen* et l'*Ilz*.

C'est qu'en effet, au N., presque toutes les eaux de la Bavière s'écoulent vers le Mein, qui reçoit, sur sa rive droite, la *Rodach* et la *Saale* franconienne, laquelle vient de la Rhen, et, sur sa rive gauche, la *Regnitz*.

— *Géographie économique*. La Bavière est essentiellement un pays agricole : la moitié de sa surface est occupée par des champs, des vignobles et des jardins; le reste par des prairies, des pâturages et des forêts. La majeure partie du sol cultivé l'est en céréales, surtout dans la Basse-Bavière. La Haute-Bavière est, en effet, beaucoup plus pauvre, malgré de nombreux travaux de drainage. C'est là que l'on cultive le seigle, l'avoine et l'orge, tandis que le véritable grenier de la Bavière est la région qui s'étend de Ratisbonne au confluent de l'Isar». La Bavière cultive aussi, sur les flancs des hauteurs, le tabac et le houblon, dont la production augmente d'année en année. La betterave est presque exclusivement consacrée à la nourriture des bestiaux. Les vins du Rhin et de Franconie, des vallées du Mein et de la Saale, sont aussi très estimés. On voit dans la Haute-Bavière des pâturages où paissent de nombreux troupeaux, et de grandes forêts qui rapportent annuellement de beaux revenus. Il ne faut pas oublier que la Bavière est un des pays où le miel est le meilleur et le plus abondant.

Les exploitations minières ne sont pas extrêmement développées, bien qu'au pied des Alpes se trouvent de belles carrières de marbre, de gypse, d'ardoises et de graphites. On trouve également de la houille dans le Palatinat, et des mines de fer à Reichenholl. Mais, en revanche, les établissements industriels y sont nombreux. On y compte des hauts fourneaux, des fonderies de fer, et de nombreuses brasseries. Les bijoux d'Augsbourg et les jouets de Nuremberg sont renommés.

— *Voies de communication*. La prospérité de la Bavière a été puissamment encouragée par le développement des voies de communication. La Bavière possède, en effet, 7.000 kilom. de routes (sans parler des voies navigables, telles que le Danube, avec les ports de Ratisbonne et de Passau). Le Rhin, le Mein et le Danube communiquent entre eux par le canal Ludwig, qui met en relations directes la Regnitz, affluent du Mein, avec l'Altmühl, affluent du Danube. C'est en Bavière que fut construite, en 1835, la première voie ferrée de l'Allemagne, de Nuremberg à Furth; le réseau bavarois a actuellement une longueur de 6.000 kilom. environ. Enfin, la Bavière possède, sur le Rhin, le port de Ludwigshafen.

— *Géographie politique*. La Bavière est une monarchie constitutionnelle. Le roi gouverne assisté de deux Chambres : une Chambre des pairs ou *Reichsrath* (composée de 76 membres), et une Chambre des députés (159 membres) élue pour six ans par le suffrage à deux degrés. Ces Chambres se réunissent tous les deux ans.

Le pays est divisé en huit cercles ou provinces, qui sont : Haute-Bavière, Basse-Bavière, Palatinat, Haut-Palatinat, Haute-Franconie, Moyenne-Franconie, Basse-Franconie, Souabe, et dont la population totale est de 5.797.414 âmes. Les principales villes de la Bavière sont : *Munich* (capitale); Nremberg; Augsbourg; Wurtzbourg; Furth et Ratisbonne. V. ALLEMAGNE.

— *Armée*. L'armée bavaroise se divise en deux corps d'armée, chacun à deux divisions, soit 20 régiments de ligne, 4 bataillons de chasseurs, 10 régiments de cavalerie, etc. Au total; 50.224 hommes, en temps de paix, et, sur le pied de guerre, 165.000 hommes. Le siège du 1er corps d'armée est à Munich, et celui du 2e corps à Wurtzbourg.

— Hist. Connue des Romains sous le nom de *Vindélicie*, la Bavière paraît avoir été occupée par des tribus celtiques avant de l'être par des Germains. Conquise par Drusus et Tibère, elle forma la province de *Rhætia secunda*, avec les villes d'*Augusta Vindelicorum* (Augsbourg), de *Regina Castra* (Ratisbonne), etc. Au IVe siècle de notre ère, des Germains, les Marcomans et les Quades, occupèrent la province; ils venaient de la Bohême, dont le nom a pour origine, comme celui de la Bavière, les Boïs, de race celtique qui étaient mêlés à ces Germains. Les rois d'Austrasie imposèrent leur suzeraineté, au VIe siècle, aux Bavarois, qui avaient des rois ou ducs de la famille des Agilolfing. A la fin du VIIe siècle, l'évangile fut porté en Bavière : Warnfried (ou saint Boniface) y établit quatre évêchés. La lutte engagée par les ducs contre les rois carolingiens se termina par la défaite de Tassilo, qui fut cloîtré (794).

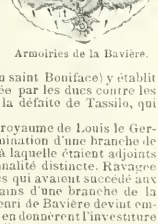

Armoiries de la Bavière.

La Bavière forma une part du royaume de Louis le Germanique, puis le centre de la domination d'une branche de sa famille. Dès lors, la Bavière, à laquelle étaient adjoints les pays voisins, avait sa personnalité distincte. Ravagée par les Hongrois, malgré les ducs qui avaient succédé aux Carolingiens, elle passa aux mains d'une branche de la maison de Saxe (945). En 1002, Henri de Bavière devint empereur, et, depuis, les empereurs en donnèrent l'investiture à plusieurs de leurs parents ou alliés. De 1070 à 1180, elle appartint à l'illustre dynastie des Welfs, qui jouèrent un si grand rôle dans l'histoire de l'Allemagne et de l'Italie et acquirent de vastes possessions : Saxe, Toscane, Brunswick. Henri le Superbe et Henri le Lion furent les plus célèbres; celui-ci, qui fonda Munich, fut dépouillé de la Bavière par Frédéric Barberousse en faveur de Othon de Wittelsbach, dont la dynastie règne encore sur la Bavière. A ce moment, la Bavière comprenait la région comprise entre le Lech et l'Inn, les Alpes et le Böhmerwald; les ducs avaient à lutter contre la noblesse et le clergé possessionnels, aux dépens desquels ils s'agrandirent sans cesse. Il faut citer comme particulièrement importante l'investiture du Palatinat du Rhin (1211) et l'acquisition d'une partie de l'héritage de la maison de Sonabe (1268); mais, à plusieurs reprises, le duché fut partagé entre les princes. Empereur de 1314 à 1347, Louis réunit presque toute la Bavière, et y ajouta pour lui et son fils de vastes territoires. Mais Charles IV, empereur, réserva la dignité électorale à la branche qui possédait le Palatinat; le reste du duché se partagea entre plusieurs branches, parfois ennemies. En 1505, Albert IV, qui régnait à Munich, réunit entre ses mains toute la Bavière, sauf les principautés de Sulzbach et de Neuburg, laissées à l'Electeur palatin; il proclama, par la pragmatique sanction du 8 juillet 1506, l'indivisibilité du duché. Sous son fils, Guillaume IV, son petit-fils, Albert V le Magnanime, et son arrière-petit-fils, Guillaume V le Pieux, la Bavière prit le rôle du premier État catholique d'Allemagne. A partir de 1583, l'archevêché de Cologne, la première des principautés ecclésiastiques allemandes, appartint à des cadets de la maison de Wittelsbach.

Maximilien le Grand fut le chef du parti catholique en Allemagne; il fonda définitivement l'autorité monarchique en Bavière; ses armées prirent un rôle décisif; la dignité électorale, enlevée à la branche palatine, lui fut conférée; de nouveaux territoires furent annexés à la Bavière.

Après la paix de Westphalie, la Bavière prit une importance particulière aux yeux de la diplomatie française qui, comme elle l'avait déjà rêvé pendant les dernières années de la guerre, chercha à opposer les ducs à la maison d'Autriche, en leur faisant espérer soit la couronne impériale, soit un agrandissement de territoire. Cette politique ne réussit guère. Ferdinand-Marie fut un prince pacifique; Maximilien-Emmanuel, après s'être illustré dans les guerres de l'Autriche contre les Turcs, s'allia à Louis XIV durant la guerre de la succession d'Espagne; mais il fut battu et perdit ses Etats, qui lui furent rendus; son fils, Charles-Albert, réclama une partie de l'héritage de Charles VI (1741), et fit la guerre à Marie-Thérèse avec la France et la Prusse; il fut élu empereur sous le nom de « Charles VII » (1742), mais perdit bientôt la Bavière; Maximilien-Joseph la recouvra à la paix de Fussen (1745).

Drapeau bavarois (blanc et bleu).

Quand il mourut, sans enfants, l'Electeur palatin Charles-Théodore devait lui succéder, en vertu d'un accord de 1329, mais Joseph II réclamant une part de l'héritage; la Prusse s'opposa à tout arrangement qui eût agrandi trop considérablement les possessions autrichiennes, et donna à l'empereur la domination sur toute l'Allemagne du Sud, unie en un tout compact. La paix de Teschen (1779), après la courte guerre de la succession de Bavière, donna à l'Autriche le quartier de l'Inn, à la Prusse l'expectative des margraviats d'Anspach et de Bayreuth, et garantit au duc de Deux-Ponts la succession de Charles-Théodore, qui n'avait pas d'enfant légitime. Le réunion du Palatinat et de la Bavière formait un Etat considérable.

La Révolution française coûta le Palatinat à l'Electeur, qui le céda définitivement en 1800, mais qui obtint les évêchés sécularisés de Wurtzbourg, de Bamberg, d'Augsbourg, de Freising, une partie de ceux de Passau et d'Eichstædt, ainsi que le territoire de douze abbayes et de quinze villes d'empire.

La Révolution et Napoléon doublèrent et rendirent plus compact le territoire bavarois, qui doit à cette période sa grande importance, mais dont Napoléon remania à plusieurs reprises la division. Napoléon témoigna la faveur la plus éclatante à Maximilien IV, auquel il reconnut le titre de « roi » (1806), sous le nom de « Maximilien Ier ». La constitution de 1808 et les réformes du ministre Montgelas firent de la Bavière un Etat centralisé. En 1813, quelques jours avant la bataille de Leipzig, la Bavière se déclara contre la France. Après la paix, la Bavière dut rendre une grande partie des territoires qu'elle avait acquis durant la Révolution; elle obtint, avec la restitution du Palatinat, des territoires en Souabe et en Franconie, mais perdit sa contiguité territoriale.

Depuis cette époque jusqu'en 1850, la Bavière essaya de jouer un rôle en formant comme une sorte de tiers parti entre la Prusse et l'Autriche; Maximilien octroya une constitution (1818). Louis Ier fit de Munich l'Athènes de l'Allemagne. Maximilien II combattit les tendances unitaires de la Prusse. Louis II combattit en 1866 la Prusse, qui ne lui enleva que 33.000 âmes; il s'allia aussitôt avec la Prusse, par défiance contre la France, dont la politique fut souverainement imprudente; en 1870, ses troupes combattirent sous les ordres du prince royal de Prusse; et ce fut lui qui proposa le rétablissement du trône impérial; il réserva, il est vrai, à la Bavière de larges prérogatives (1871). Le roi Othon (1887), étant atteint d'aliénation, son oncle Luitpold exerça la régence. Depuis 1870, la Bavière, agitée par des troubles religieux (le *Kulturkampf*) et politiques (libéraux et ultramontains), vit dans l'ombre de la Prusse. Cependant, depuis quelques années, un parti antifédéraliste s'est formé, qui compte de nombreux partisans, surtout dans les grandes villes, et c'est vers la Bavière que regardent aujourd'hui ceux qu'effrayent les empiètements successifs et la tyrannie politique de la Prusse et de l'empereur. A Louis II a succédé son frère Othon Ier.

— BIBLIOGR. : Rudhart, *Älteste Geschichte Bayerns* (Hamburg, 1841); Buchner, *Geschichte von Bayern* (Munich, 1820-1855); Himly, *Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale* (Paris, 1895); Riezler, *Geschichte Bayerns* (Gotha, 1878-1889).

BAVIÈRE (BASSE-) (en all. *Niederbayern*), un des cercles ou provinces de Bavière, dont le ch.-l. est *Landshut*. Superf. 10.757 kil. carr.; pop. 665.000 hab. La Basse-Bavière est montagneuse (le Böhmerwald); les plaines sont cultivées en céréales, et le sous-sol est exploité aux environs de la capitale. Elle est divisée en 21 gouvernements administratifs et 2 justices seigneuriales.

BAVIÈRE (HAUTE-) (en all. *Oberbayern*), un des cercles ou provinces de Bavière, dont le ch.-l. est *Munich*. Superf. 16.725 kil. carr.; pop. 1.185.930 hab. District montagneux (Alpes et plateau Bavarois). C'est un pays de pâturages, de céréales, et aussi de carrières. Cette province est divisée en 37 gouvernements administratifs et 1 justice seigneuriale.

BAVIÈRE RHÉNANE. Géogr. V. PALATINAT.

BAVIERE (Jean DE), de la maison comtale de ce nom, né en 1373, devint en 1390 électeur de l'empire d'Allemagne comme évêque de Liége. Violent, ambitieux, batailleur, ce prince de l'Eglise, qui n'avait jamais été prêtre, devait nécessairement entrer en lutte avec la population démocratique qu'il avait à gouverner. Désespérant de la contenir, il appela à son aide son puissant parent de Bourgogne. La ville de Liége prit les armes, et Jean de Bavière fut obligé de chercher un refuge à Diest (1393).

Jean sans Peur et le duc Willem de Hollande et du Hainaut coururent à son secours avec leurs chevaliers. Les Liégeois furent écrasés à Othée, en 1408. Le prince-évêque se présenta devant la ville, dont il exigea la soumission immédiate. La répression sanglante qui suivit valut à Jean de Bavière le nom de *Sans Pitié*.

Ce fut seulement en 1417 que l'empereur Sigismond, dans un voyage à Liége, rendit à la ville, au pays et à quelques corporations particulières, leurs anciens droits.

Guillaume VI, comte de Hollande et de Zélande, et frère de Jean, venait de mourir, laissant une fille, Jacoba, qu'il proclamait héritière de sa dignité et de ses terres. Jean de Bavière, en vertu de la loi salique, revendiqua la succession, et ce fut le renouvellement de la guerre civile entre les *Cabillauds*, partisans de Jean, et les *Hoccons*, attachés à la fortune de Jacoba. Cette lutte dura plus de quatre ans, avec des alternatives de succès et de revers. En 1426, Jean fut empoisonné, et sa succession passa à Philippe de Bourgogne. Jean de Bavière encouragea les artistes, et cette protection accordée aux arts jette un rayon sur sa mémoire.

BAVILLIERS, comm. du territoire et à 2 kilom. de Belfort, à la source de la Douce, affluent de la Savoureuse; 1.508 hab. Tissage, filature, tuilerie. Bois.

BAVIUS, poète latin, mort en 34 av. J.-C. Détracteur de Virgile, comme Mævius d'Horace, il semble qu'il ait surtout représenté l'étroitesse grammaticale. Virgile a répondu dédaigneusement à tous deux d'un seul vers :

Qui Bavium non odit, amet tua carmina, Mævi,
ECL. III, v. 90.

BAVOCHER (rad. *baver*) v. a. Grav. et typogr. Imprimer d'une façon peu nette.

— Absol. Donner des épreuves bavochées.

— Peint. Produire des contours indécis et sans fermeté.

— Techn. Chez les doreurs, Sahir, tacher de jaune le blanc destiné à recevoir l'or.

Bavoché, ée part. pass. : *Planche* BAVOCHÉE. *Contour* BAVOCHÉ. *Épreuve* BAVOCHÉE.

BAVOCHEUX (*cheû*), **EUSE** adj. Qui a des bavochures; dont le contour est peu net, maculé.

BAVOCHURE n. f. Défaut d'un ouvrage bavoché.

— En T. de peint., Défaut de precision, de netteté dans les contours d'une peinture.

BAVOIR n. m. Bavette pour les tout petits enfants : *Les* BAVOIRS *doivent être en étoffe douce*.

BAVOIS (*ro-a* — de *baviardus*, selon Du Cange) n. m. C'était la feuille de compte où l'on inscrivait l'évaluation des droits de seigneuriage, selon le prix courant, prescrit par les ordonnaces royales, pour l'or, l'argent, le billon en œuvre ou hors d'œuvre. (C'était également un terme monétaire.) ‖ On dit aussi BAVOUER.

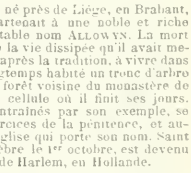

1. Bavolet de chapeau;
2. Bavolet de paysanne.

BAVOLER v. n. Voler bas. Syn. de BAS-VOLER.

BAVOLET (*lè*) n. m. Petite coiffe de paysanne. ‖ Par anal. Pièce d'étoffe ou ruban qu'on fixe derrière un chapeau ou à un bonnet de dame, et qui couvre la nuque.

BAVON ou **BAF** (saint), né près de Liége, en Brabant, vers 589, mort en 657, appartenait à une noble et riche famille, et avait pour véritable nom ALLOWYN. La mort de sa femme et le regret de la vie dissipée qu'il avait menée le firent se résoudre, d'après la tradition, à vivre dans la solitude. Après avoir longtemps habité un tronc d'arbre creux, il se bâtit, dans une forêt voisine du monastère de Saint-Pierre de Gand, une cellule où il finit ses jours. Soixante gentilshommes, entraînés par son exemple, se seraient consacrés aux exercices de la pénitence, et auraient fait bâtir, à Gand, l'église qui porte son nom. Saint Bavon, dont la fête se célèbre le 1er octobre, est devenu le patron de Gand et celui de Harlem, en Hollande.

Bavon (SAINT) **distribuant ses biens aux pauvres**, tableau de Rubens, dans la cathédrale de Gand. La composition embrasse deux sujets distincts : dans le bas, saint Bavon, accompagné de deux serviteurs qui portent des bourses pleines d'argent, distribue sa fortune aux pauvres; dans la partie supérieure, le même saint, escorté par un page et un domestique, se présente à la porte d'un monastère, où il est reçu par l'abbé, qui entourent ses moines et qu'assiste un autre prélat. C'est une scène imposante et complète, où la réalité de l'imitation est portée à ses dernières limites.

BAVOUX (François-Nicolas), jurisconsulte et homme politique, né à Saint-Claude en 1774, mort à Paris en 1848. En 1818, il fit, à la Faculté de Paris, un cours sur la mort civile des émigrés, qui suscita des troubles et donna lieu à des poursuites judiciaires. Elu député, il fut l'un des membres de l'opposition libérale. Le gouvernement de Juillet le nomma préfet de police (29 juill. 1830), mais il reprit à la Chambre sa place dans l'opposition. On a de lui des ouvrages de droit et des recueils de jurisprudence.

— Son fils ÉVARISTE, ancien conseiller d'Etat et écrivain politique français, né à Paris en 1809, mort en 1890, représenta le département de Seine-et-Marne à la Constituante (1848), à la Législative, et, après le 2 décembre, au Corps législatif. Il fut ensuite nommé conseiller d'Etat. Il rentra dans la vie privée lorsque le gouvernement de la Défense nationale suspendit le conseil d'Etat impérial.

BAVRA ou **BAVADA**, ville de l'Inde anglaise (Dekbau),

ch.-l. d'un *djaghir* relevant du fief de Kolapour, arrosé par des sous-affluents du Krichna ; 39.350 hab.

BAVURE (rad. *baver*) n. f. Trace saillante laissée sur une pièce moulée, à l'endroit des joints du moule.

Par anal., Macule, dans une impression, dans une épreuve d'imprimerie, dans une empreinte, etc.

BAWR (Alexandrine-Sophie COURY DE CHAMPGRAND, Mme de), auteur dramatique et romancière, née à Stuttgard (Wurtemberg) en 1773, morte à Paris en 1860. Emprisonnée à la Révolution et mariée secrètement à un Rohan, que l'échafaud lui enleva : épouse ensuite du comte de Saint-Simon, le célèbre philosophe, qui se sépara d'elle par divorce ; remariée à un étranger, le comte de Bawr, qui mourut de mort violente, écrasé sur le Pont-Neuf, elle eut une vie beaucoup plus romanesque que ses romans. Les titres seuls de ceux-ci : *Auguste et Frédéric* (1817) ; *la Fille d'honneur* (1841) ; *Robertine* (1842) ; *le Petit Faiseur de toutes* (1846) ; *l'Enfant paresseux* (1846), *Contes pour les enfants* (1855), en indiquent le genre anodin. Quelques-uns obtinrent, néanmoins, un certain succès, comme volumes de cabinets de lecture. On doit, en outre, à Mme Bawr : *Mes Souvenirs* (1852), et, de plus, elle a fait jouer au Théâtre-Français quelques petites comédies agréables : *Suite d'un bal masqué*, en un acte (1813) ; *la Méprise*, en un acte (1815) ; *l'Ami de tout le monde*, en trois actes (1827). Mme Ancelot, dans son intéressant ouvrage *Un Salon de Paris*, lui a consacré quelques pages.

BAXAR, ville de l'Inde anglaise (prov. de Patna [Béhar]), sur le Gange ; 16.500 hab. Commerce en sucre, coton et étoffes. Victoire des Anglais en 1764.

BAXTER (Richard), théologien anglais, non conformiste, né à Rowdon en 1615, mort en 1691. Ministre à Kidderminster, il se déclara, à l'époque de la guerre, pour le parlement, se signala par son extrême modération, et se prononça contre l'acte d'uniformité, ce qui devint pour lui la source de longues persécutions. Baxter ne craignit point de reprocher à Cromwell sa tyrannie, et contribua, par ses prédications, au rappel de Charles II, qui lui offrit le siège épiscopal de Hereford. Il refusa, pour garder intacte sa liberté de conscience. Sous le règne de Jacques II, il fut emprisonné plusieurs fois, dépouillé de ses biens, et il n'en continua pas moins de prêcher sa doctrine, dans laquelle il cherchait à concilier le calvinisme et l'arminianisme, et qui reçut le nom de *baxtérianisme*. Ce théologien a laissé d'immenses travaux. Nous nous bornerons à citer : *Appel aux non-convertis*, ouvrage qui eut un succès énorme ; *le Livre de famille des pauvres* ; *la Concorde universelle* (1658), projet d'union entre toutes les Églises chrétiennes. — Son neveu, GUILLAUME **Baxter**, né en 1650, mort en 1723, s'adonna à l'enseignement. Son principal ouvrage est : *Glossarium antiquitatum britannicarum* (Londres, 1719).

BAY (LAGUNA DE), lac d'eau douce de l'Océanie espagnole (Philippines [île Luçon]), donnant naissance au Pasig, qui baigne la ville de Manille. Ce lac donne son nom à la province de *la Laguna*, au milieu de laquelle il se trouve.

BAY CITY, ville des Etats-Unis (Michigan), sur la rivière de Saginaw, affluent du lac Huron ; 27.840 hab. Scieries, sources salines ; ch.-l. du *comté de Bay*, peuplé de 56.400 hab.

BAYADE (*ba-iad*) n. f. Variété d'orge tardive.

BAYADÈRE (*ba-ia* — du portug. *bailadeira*, ballerine) n. f. Danseuse indienne.

— Par ext. Danseuse de théâtre, ou même Personne quelconque qui se livre à la danse : *Les* BAYADÈRES *de l'Opéra. Les* BAYADÈRES *des bals publics.*

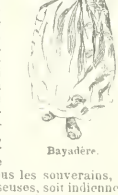

Bayadère.

— En T. de comm., Sorte de large ceinture en corail.

— ENCYCL. Les *bayadères* non musulmanes ont pour office d'orner les temples de guirlandes de fleurs, de parer les statues des divinités, et de chanter leurs louanges dans les processions. En général, elles sont chargées, dans les cérémonies religieuses, de tout ce qui n'est pas le culte lui-même. Cela ne les empêche pas, d'ailleurs, d'avoir une conduite des plus légères. Elles se divisent en *devadasi*, ou « servantes des dieux », qui habitent dans le temple même, et n'en peuvent sortir sans la permission du grand prêtre, et en *bayadères* errantes, qui parcourent le pays. Ces dernières dansent pour tout le monde, aussi bien pour les étrangers que pour les Indiens. A partir de la conquête musulmane, il y eut à la cour de tous les souverains, et surtout des Grands Mongols, des danseuses, soit indiennes, soit musulmanes, dont on trouve de nombreux portraits dans les albums peints aux Indes à partir du XVIe siècle.

BAYAMO (SAN-SALVADOR DE). V. SAN-SALVADOR.

BAYAMON, ville des Antilles espagnoles (île de Puerto-Rico), ch.-l. du dép. du même nom, sur un petit fleuve côtier ; 15.150 hab.

BAYAN-KARA (*montagnes noires*), chaîne de montagnes très élevées (prolongement oriental des monts Nan-tchan ou montagnes du Sud), située au N.-E. du Thibet, qui forme la frontière entre la Mongolie et la région du Koukou-nor. Deux de ses contreforts enserrent au N.-O. et au N.-E. le désert de Makhai, et son prolongement oriental sépare le bassin du Kin-tcha-kiang ou Yang-tsé-kiang (fleuve Bleu) de celui du Hoang-ho (fleuve Jaune) qui y prend sa source. Elle s'étend dans la province chinoise du Kan-sou jusqu'à Kia-yu-kouan, où la *Grande Muraille* ferme l'un de ses défiles.

BAYARD (vx mot franç. qui signifiait *bai*), nom du cheval des quatre fils Aimon. Ce fameux cheval, dont la renommée a traversé les siècles, joue un rôle important dans l'histoire romanesque de notre vieille chevalerie. D'après la légende, il tira ses maîtres d'une foule de situations périlleuses. — Le cheval des quatre fils Aimon a servi d'enseigne à un grand nombre de magasins à Paris, et surtout dans les Flandres, où la renommée de ce vigoureux coursier paraît avoir survécu plus que partout ailleurs.

BAYARD (Pierre TERRAIL, seigneur DE), dit **le Chevalier sans peur et sans reproche**, fils d'Aimon Terrail, seigneur de Bayard, né vers 1473 au château de Bayard, dans la vallée de Grésivaudan, près de Grenoble (comm. de Pontcharra), mort en 1524. Il fut l'aîné des enfants d'Aimon Terrail et de Hélène Allemant. Présenté à treize ans au duc Charles de Savoie, il séduisit ce prince par sa bonne mine et son adresse à manier un cheval, prit rang parmi ses pages. Charles VIII, emerveillé du sang-froid et de la grâce du jeune cavalier, le demanda au duc de Savoie ; et, quand Charles VIII, en 1493, passa les monts pour descendre en Italie, Bayard fit merveille à la bataille de Fornoue (1495). Lorsque Louis XII voulut faire valoir ses droits sur le Milanais, Bayard rejoignit sa compagnie (1499), et chargea un jour les ennemis avec tant de fureur, qu'il entra avec eux dans Milan. Fait prisonnier, et conduit devant le duc, qui lui demanda en raillant s'il espérait prendre la ville à lui seul, le chevalier répondit, sur le même ton, qu'il s'était cru suivi d'une cinquantaine de compagnons. Le duc se montra généreux, et lui fit rendre la liberté. Bayard suivit le roi à la conquête du royaume de Naples, soumit la Pouille, combattit contre Gonzalve de Cordoue au siège de Canossa (1502), et força les Espagnols à l'admiration. Mais, bientôt, l'expédition française tournait à mal ; il fallut songer au retour. Dans cette retraite de l'armée française, Bayard se couvrit de gloire ; on le vit un jour défendre seul le pont du Garigliano contre deux cents Espagnols. Nommé écuyer du roi, Bayard fut envoyé en 1507 à Gênes, qui avait proclamé Maximilien, et il obtint bientôt la soumission de cette ville. Il combattit ensuite sous La Palisse, et décida le gain de la bataille d'Agnadel (1509). Il ne se distingua pas moins au siège de Padoue. Le bon chevalier, au milieu de ces guerres sanglantes, ne cessait de donner des preuves d'humanité, et, contrairement à l'habitude des gens de guerre de son temps, il ne se montra jamais avide de pillage. Le duc de Ferrare lui ayant confié le projet qu'il avait conçu de faire empoisonner Jules II, Bayard, indigné, lui déclara qu'il avertirait aussitôt le pape s'il ne renonçait pas à une action si lâche. Après avoir décidé, de l'aveu même de Trivulce, la prise de Bologne, Bayard partit avec Gaston de Foix pour faire le siège de Brescia, dont les Vénitiens s'étaient emparés par surprise (1512). Chargé de donner l'assaut, le Chevalier sans peur fut blessé grièvement d'un coup de pique à la cuisse. Il fut recueilli et soigné dans une maison que sa présence sauva du pillage. Quand il partit, la dame dont il avait reçu l'hospitalité voulut lui remettre, comme remerciement, une forte somme d'argent, mais il refusa et la partagea entre les deux filles de la maison, qui se trouvèrent aussi dotées. Bayard prit une part glorieuse à la sanglante bataille de Ravenne (1512), où Gaston de Foix périt pour n'avoir pas écouté ses avis. Bientôt après, l'armée française, épuisée et menacée par les forces supérieures des Vénitiens et des Suisses, se replia sur Pavie, et, malgré les efforts de Bayard, se vit contrainte d'évacuer cette ville. Dans cette situation critique, le Chevalier sans peur, renouvelant un de ses exploits passés, parvint, avec trente-six hommes, à arrêter pendant deux heures l'armée ennemie, et reçut une grave blessure à l'épaule. Cette année même, il se rendit dans la Navarre, que Louis XII voulait reprendre au roi d'Aragon, et, après l'issue malheureuse de cette guerre, où il sauva une partie de l'armée, il fut appelé dans l'Artois, envoyé par les Anglais, les Français, coupés par les Impériaux et les Anglais près de Guinegate, furent saisis d'une terreur panique et s'enfuirent. Entraîné par la déroute, Bayard parvint à grouper quelques hommes, et tint bon pendant quelque temps ; mais, cerné de tous côtés et ne pouvant se faire une trouée, il conseilla à ses compagnons de se rendre. Avisant un homme d'armes qui se reposait à l'écart sous un arbre, Bayard courut sur lui et lui mit l'épée sur la gorge, en criant : « Rends-toi, ou tu es mort ! » Celui-ci se rendit sans résistance ; puis, lui ayant demandé son nom : « Je suis, répondit le chevalier, le capitaine Bayard, qui maintenant se reconnaît votre prisonnier. » Bayard fut traité avec les plus grands égards par Maximilien et par Henri VIII. Lorsque, quelques jours après cette malheureuse *journée des Éperons*, le chevalier voulut s'en aller, l'homme d'armes demanda qu'il lui payât sa rançon ; à quoi Bayard lui répondit : « Vous me devez la vôtre, avant de pouvoir exiger la mienne. » L'empereur et le roi d'Angleterre, devant qui cette contestation fut portée, décidèrent que les deux prisonniers étaient quittes l'un envers l'autre, et Bayard fut rendu à la liberté. François Ier nomma Bayard « lieutenant général » du Dauphiné (1515). Après la bataille de Marignan (1515), le roi voulut être armé chevalier de la main de Bayard, dont la bravoure avait beaucoup contribué au succès des armes françaises. Cinq ans plus tard, Charles-Quint envahit la Champagne et mit le siège devant Mézières. La place était faible, et, néanmoins, constituait la seule défense de Paris ; quelques-uns voulaient brûler Mézières et ravager le pays pour arrêter l'ennemi. Bayard courut se jeter dans la ville. Le bon chevalier fit des prodiges de valeur. Sans vivres, avec une faible garnison, il tint tête à l'armée impériale, forte de cent mille hommes. Grâce à des lettres qu'il eut le soin de faire tomber entre les mains des ennemis, il persuada aux Impériaux que la ville était parfaitement approvisionnée, et qu'un secours considérable était prochainement attendu. Les assiégeants, découragés, se retirèrent enfin (1521). D'une voix unanime, Bayard fut alors proclamé le sauveur de la France. Le Chevalier sans peur se distingua encore à Grenoble, où la peste et les brigands faisaient d'horribles ravages (1523) ; puis, François Ier ayant résolu de reconquérir le Milanais, il repassa en Italie pour servir dans l'armée commandée par l'amiral Bonnivet, dont l'incapacité eut des résultats si désastreux. Bayard s'était emparé de Lodi lorsque l'amiral lui ordonna d'aller occuper, près de Milan, le village de Rebecco, position stratégique détestable. Il fallut obéir. Bayard fit tout pour sauver l'armée compromise. Il traversait la Sesia en opérant son mouvement rétrograde, lorsqu'il fut atteint, dans le côté, d'une pierre lancée par une arquebuse à croc, qui lui brisa l'épine dorsale. Il se fit coucher sous un arbre, le visage tourné vers les Impériaux : « Je n'ai jamais montré le dos à l'ennemi, dit-il, je ne veux pas commencer au moment de mourir. » Le connétable de Bourbon, qui poursuivait les Français, vint à passer ; il s'arrêta devant le héros, et s'apitoya sur son sort. « Monsieur, lui répondit sévèrement Bayard, je ne suis point à plaindre, car je meurs en homme de bien ; mais j'ai pitié de vous, qui combattez contre votre roi, votre patrie et votre serment. »

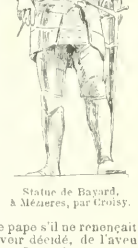

Statue de Bayard, à Mézières, par Croisy.

Bayard fut le type le plus accompli et le plus pur du chevalier français, tel que l'a conçu l'idéal poétique.

— BIBLIOGR. La vie de Bayard a été écrite par son écuyer, Jacques Joffrey. L'édition originale parut à Paris en 1527 (v. 1.xx suiv.). Une édition critique en a été donnée dans la « Collection de la Société de l'histoire de France », par J. Roman (Paris, 1878). On trouvera la bibliographie des nombreux travaux dont Bayard a été l'objet dans le « Répertoire des sources historiques du moyen âge » par l'abbé Ulysse Chevalier.

Bayard (LA TRÈS-JOYEUSE, PLAISANTE ET RÉCRÉATIVE HISTOIRE DU BON CHEVALIER SANS PAOUR ET SANS REPROCHE, GENTIL SEIGNEUR DE), composée par le Loyal Serviteur (1527). Cet ouvrage fait partie du recueil des « Mémoires relatifs à l'histoire de France ». C'est une des narrations les plus intéressantes de nos vieux chroniqueurs. Il est distribué en soixante-six chapitres, qui nous retracent les *faits, gestes, triomphes et prouesses* de celui qui donna au roi de France l'accolade de chevalier. Il n'est guère de plus attachante lecture que celle de cet ouvrage. L'inimitable simplicité du style s'y mêle à l'intérêt des faits, intérêt toujours vif, toujours soutenu, et qui repose sur tout ce qu'il y a de bon, de noble, d'élevé dans les sentiments humains. On y apprend à connaître ce type de perfection chevaleresque, dont les modestes vertus défient les prouesses imaginaires des Amadis et des Roland.

BAYARD (CHÂTEAU DE). Ce manoir (XIIIe siècle), qui a appartenu à la famille des seigneurs du Terrail, et où naquit le Chevalier sans peur et sans reproche, s'élève aux environs de Grenoble, dans la commune de Pontcharra. Il a été reconstruit pour la plus grande partie au XVIe siècle, et restauré de notre temps. Le corps de logis où Bayard naquit conserve ses fenêtres du XVe siècle.

BAYARD (Jean-François-Alfred), auteur dramatique français, né à Charolles (Saône-et-Loire) en 1796, mort à Paris en 1853. S'étant lié avec Scribe, dont il épousa la nièce en 1827, il devint un des collaborateurs assidus de l'écrivain, qui fournissait alors tous les théâtres de Paris. L'énumération de ses comédies et de ses vaudevilles nous entraînerait beaucoup trop loin ; bornons-nous à dire que leur collection forme 12 vol. in-12 (1855-1858), et que, dans le nombre, il en est bien peu qui lui appartiennent à lui seul. En dehors de Scribe, il collabora encore activement avec Désaugiers, Théaulon, Varner, Decomberousse, Vanderburch, Domanoir, Anicet-Bourgeois, etc.

BAYARD (Emile-Antoine), peintre et dessinateur français, né à La Ferté-sous-Jouarre en 1837, mort en 1891. Elève de Léon Cogniet, il a fourni un grand nombre de dessins au « Journal de la Jeunesse », au « Tour du monde », à « l'Illustration », à la « Bibliothèque rose », etc.

Il a également composé des jolis dessins pour des éditions de luxe de romans à la mode : *l'Abbé Constantin, Nina Hounseton, la Comtesse Sarah, la Grande Marnière*, etc. Il a produit, en outre, des tableaux, fusains et dessins sur la guerre de 1870, comme la pièce allégorique si connue de *Sedan (1870)*, des peintures de bataille (*Waterloo, 1815*), des scènes de genre et des peintures décoratives dans la manière du XVIIIe siècle, comme celles qui décorent le foyer du théâtre du Palais-Royal.

BAYARD DE LA VINGTRIE (Paul-Armand), sculpteur, né et mort à Paris (1846-1900), élève de Guillaume, de Cavelier et de Gleyre. Il débuta au Salon en 1876, et obtint d'emblée une 1re médaille pour sa statue en plâtre du *Charmeur*, qui, acquise par la Ville de Paris, est actuellement placée dans le parc Monceau. On doit encore à cet artiste le tombeau en marbre de *Mr Fournier*, dans l'église Saint-Nicolas de Nantes. Bayard de La Vingtrie est inspecteur de l'enseignement du dessin au ministère des beaux-arts.

BAYART (*ba-iar*) n. m. Grosse civière ou *bard* en usage pour le transport de matériaux. (On écrit aussi BAIART.) Il s'entendait anciennement pour un grand lit d'hôpital, pour un grand fardier ou civière à transporter les lourds fardeaux.

Bayarts pour transporter : 1. Le mortier ; 2. Les pierres.

BAYASSE (*ba-iass*) n. f. Fleurs de la lavande que l'on distille afin d'obtenir l'huile de spic.

BAYAUDIER (*ba-iô-dié*) n. m. Maçonnerie hourdée au ciment, dans une chambre d'écluse. Syn. de BAJOYER.

BAYAZID, ville de l'Arménie turque, à 16 kilom. de la frontière de Perse, ch.-l. d'un district du pachalik de Van, bâtie sur un plateau élevé, entre l'Ararat et le Tandourek ; 2.000 hab. Ruinée par tremblement de terre et dépeuplée. Palais ruiné ; mosquée. Le pays est pauvre : pâturages, froment, orge, laine, cuirs et peaux. — Le district du même nom compte 52.500 hab.

— ENCYCL. *Bayazid* est sur la route commerciale d'Erzeroum à Tabriz. Fondée par Bajazet Ier (XIVe siècle), elle fut occupée un instant par les Russes en 1854, puis en 1877, et cédée à ces derniers par le traité de San-Stefano ; le congrès de Berlin la rendit à la Turquie.

BAYBAY, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines [île Leyte]) ; 11.450 hab.

BAYDARQUE n. m. Mar. V. BAÏDAR.

BAYEL, comm. de l'Aube, arrond. et à 6 kil. de Bar-sur-Aube, près de l'Aube ; 1.133 hab. Ch. de fer Est. Verrerie, bois.

BAYEN (Pierre), pharmacien-chimiste, né à Châlons-sur-Marne en 1725, mort en 1798. Le principal titre de Bayen est d'avoir attaqué, avant Lavoisier, la théorie du phlogistique de Stahl. Déjà, en 1630, Jean Rey avait trouvé que l'étain augmentait de poids par sa transformation en chaux (oxyde) ; Bayen vérifia ce fait, et montra que tous les corps désignés sous le nom de *chaux métal-*

luques doivent leur excès de poids et tous les caractères qui les distinguent des métaux qu'ils contiennent, à l'absorption d'un des éléments de l'air atmosphérique. Lavoisier venait de reconnaître qu'en réduisant la chaux de plomb en vase clos, au contact du charbon il se dégageait une substance gazeuse. Bayen eut l'heureuse idée de répéter cette expérience sur la chaux de mercure, et parvint à la réduire en mercure liquide, en la chauffant en vase clos sans le contact du charbon. Il trouva qu'il se dégageait une matière gazeuse dont le poids était exactement en rapport avec celui du métal revivifié. Il en tira la double conclusion que les métaux pouvaient se régénérer sans le contact d'un corps combustible et que la combustion des métaux n'était autre chose que le résultat de leur combinaison avec le principe gazeux qui se dégageait dans la réduction du mercure. Bayen publia ces découvertes en 1774, dans le *Journal de physique* de l'abbé Rozier, sous ce titre : *Essais chimiques ou Expériences faites sur quelques précipités de mercure, dans la vue d'en découvrir la vraie nature.*

BAYER (*bè-yé* — du vx franç. *béer*, être ouvert. — *Je baye, tu bayes, il baye ou il baie, nous bayons, vous bayez, ils bayent ou ils baient. Je bayais, nous bayions, vous bayiez, ils bayaient. Je bayai. Nous bayâmes. Je bayerai, je bairai ou bairai. Je bayerais, je bairais ou je bairais. Baye, bayons, bayez. Que je baye, que nous bayions, que vous bayiez, qu'ils bayent. Que je bayasse, que nous bayassions. Bayer. Bayant, ante. Bayé*) v. n. Tenir la bouche ouverte en regardant longtemps quelque chose.

— Fig. Désirer quelque chose avec une grande avidité : BAYER *après les richesses.* (Vieux.)

— LOC. FAM. : **Bayer aux corneilles**, Regarder oisesement, niaisement. ‖ **Bayer aux chimères**, Rêver à des chimères. ‖ **Bayer après**, Soupirer après, désirer ardemment.

— REM. D'excellents écrivains ont confondu *bayer* et *bâiller*; mais la distinction est préférable, bien que ces deux mots aient une racine commune.

BAYER (Jean), astronome allemand, né en 1572 à Rain (Bavière), mort en 1625. Ses travaux lui valurent d'être anobli par l'empereur Léopold, en 1669. Son ouvrage le plus important, *Uranometria* (Augsbourg, 1603), renferme les premières cartes célestes complètes, du moins pour le temps, qui aient été publiées. — Son petit-fils THÉOPHILE, orientaliste, né à Kœnigsberg en 1694, mort à Saint-Pétersbourg en 1738, d'abord bibliothécaire de sa ville natale, occupa, à Saint-Pétersbourg, une chaire d'antiquités grecques et romaines. Son principal ouvrage est son *Museum sinicum* (Saint-Pétersbourg, 1730). Il a aussi publié un mémoire sur l'histoire d'Edesse, d'après les sources numismatiques, intitulé *Historia Osrhoëna et Edessena nummis illustrata* (Saint-Pétersbourg, 1734).

BAYET, comm. de l'Allier, arrond. et à 20 kilom. de Gannat, près de la Sioule; 956 hab. Moulins.

BAYET (Charles), littérateur français, né à Liége en 1849. Elève des écoles de Rome et d'Athènes, il a été professeur d'histoire à la faculté de Lyon, recteur à Lille, et est devenu directeur de l'enseignement primaire (1896). On lui doit : *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétiennes en Orient avant la querelle des iconoclastes* (1879); *l'Art byzantin* (1883); *Précis d'histoire de l'art* (1886).

BAYETTE (*ba-i-ét'* — holland. *baey*) n. f. Sorte de flanelle d'un tissu très peu serré et non croisé.

BAYEU Y SUBIAS (François), peintre espagnol, né à Saragosse en 1734, mort en 1795. Il eut pour maîtres Luxan, Velasquez et Mengs. Il fut peintre du roi et directeur de l'Académie de Madrid. Ses plus belles fresques se trouvent dans le cloître de la cathédrale de Tolède. On cite, parmi ses tableaux : la *Prise de Grenade*; la *Chute des Géants*; l'*apothéose d'Hercule*; un *Christ mort*. La plupart de ses œuvres sont au musée du Prado, à Madrid.

BAYEUR, EUSE (*bè-ieur, ieuz'* — rad. *bayer*) n. Celui, celle qui regarde niaisement, bêtement; badaud : *Les fêtes attirent beaucoup de* BAYEURS *et de* BAYEUSES.

BAYEUX (*Ba-ieu* — en lat. *Bajocasses*), ch.-l. d'arrond. du Calvados, à 25 kilom. de Caen, sur l'Aure; 7.912 hab. (*Bayeusains, aines.*) Ch. de fer Ouest. Tribunaux de 1re instance et de commerce, bibliothèque, collège, évêché suffragant de Rouen. Fabriques de dentelles, de blondes et de porcelaines; poteries réfractaires; imprimeries; tanneries; scieries mécaniques; teintureries; commerce de bétail et de chevaux. — L'arrond. a 6 cant., 136 comm.; 66.112 hab.; le cant. 16 comm. et 12.193 hab.

— ENCYCL. *Bayeux*, située à 8 kil. de la mer, dans une plaine très fertile, se compose de la cité proprement dite et de quatre faubourgs. C'est une des plus anciennes villes de France, qui a joué un rôle important dans l'histoire de la Normandie. Dévastée à plusieurs reprises par les pirates du Nord, au IXe et au Xe siècle, elle se releva de ses ruines après la conversion de Rollon. Guillaume le Bâtard la donna à l'évêque Odon, son frère utérin; mais Henri Ier, fils et successeur du Conquérant, la reprit en 1106 et la livra aux flammes. Elle fut de nouveau brûlée en 1356 par Philippe de Navarre, frère de Charles le Mauvais. En 1450, elle se rendit aux Anglais qui l'évacuèrent, la même année, à la suite du combat de Formigny. Tombée au pouvoir des calvinistes en 1562 et en 1563, elle fut reprise par les ligueurs en 1589, et ouvrit ses portes au duc de Montpensier l'année suivante.

Armes de Bayeux.

La cathédrale de Bayeux, Notre-Dame, est un des plus beaux édifices de la Normandie. L'édifice actuel, commencé au XIe siècle, contient des parties de toutes les époques suivantes. Son trésor, qui était fort riche autrefois, fut pillé en 1562 par les calvinistes. La célèbre tapisserie dite *de Bayeux* est conservée au musée de la ville. (V. l'art. s.)

Les autres édifices remarquables de Bayeux sont les églises de Saint-Exupère et de Saint-Patrice, et l'hôtel de ville, jadis palais épiscopal.

Bayeux (TAPISSERIE DE). Cette tapisserie est une bande de toile brodée à l'aiguille, de laines de différentes couleurs, de 70m,34 de long, sur une hauteur de 0m,50. Elle représente l'histoire de la conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie, en 1066, dans une série de scènes dont chaque sujet est indiqué par une inscription latine. En haut et en bas règne une bordure de feuillage, d'animaux fantastiques et de scènes de chasse.

Suivant une ancienne tradition, ce fut la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, qui broda la tapisserie de Bayeux. D'après le caractère des inscriptions, le style de l'architecture, les détails de costumes et d'ameublement, on suppose que cet ouvrage fut exécuté immédiatement après la conquête. Malgré l'incorrection du dessin, cette tapisserie est considérée comme un document précieux pour l'histoire du costume, des armes et de la vie militaire et civile de la fin du XIe siècle.

Bayeux (COLLÈGE DE), fondé à Paris en 1306 par Guillaume Bouvet (ou Bovet). Le collège tira son nom du fait que le fondateur fut évêque de Bayeux; le collège comprenait une douzaine de bourses pour des écoliers des diocèses d'Angers et du Mans. Il fut réuni, au XVIIIe siècle, au collège Louis-le-Grand.

BAYEUX (Adolphe-Auguste, dit **MARC-**), littérateur français, né à Caen en 1829, mort à Paris en 1882. Après avoir collaboré à un grand nombre de journaux, il publia des romans et des nouvelles, notamment : *Un amour de petite fille*; *Une femme de cœur*; la *Première étape*; l'*Histoire d'une ouvrière*; *Benjamine*; etc. Moins heureux au théâtre, il se vit refuser à la Comédie-Française *l'Héritière d'un trône*, pièce en vers (1858), et *Jeanne de Lugeris*, en vers également, jouée à l'Odéon, fut sifflée. Un drame héroïque, *Nos aïeux*, qu'Emile Augier entreprit de faire jouer au Théâtre-Français, mais que les sociétaires n'osèrent pas accepter, obtint du moins un succès de lecture. Il a laissé de nombreux ouvrages inédits; entre autres, les *Croisés* et *Vercingétorix*, deux grands drames en vers. Ses derniers feuilletons furent : *Diana* (1878); la *Fille adoptive* et les *Amours de jeunesse*, qui ne furent publiés en volumes qu'après sa mort (1885).

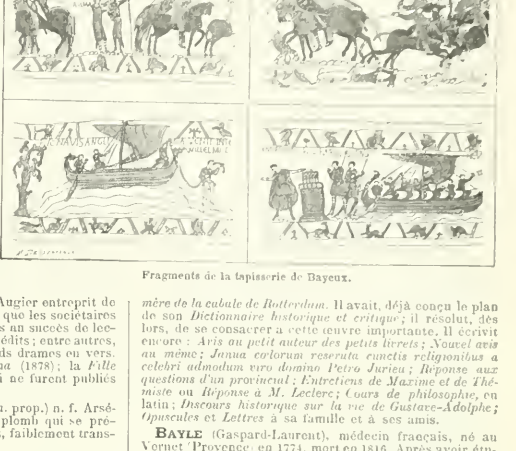

Fragments de la tapisserie de Bayeux.

BAYLDONITE (*ba-il* — de *Bayldon*, n. prop.) n. f. Arséniate hydraté naturel de cuivre et de plomb qui se présente en concrétions vertes ou noirâtres, faiblement translucides, avec éclat résineux.

BAYLE n. m. Art milit. V. BAILE.

BAYLE (*Bèl'* — Pierre), philosophe français, né au Carlat (Ariége) en 1647, mort à Rotterdam en 1706. Son père, ministre de la religion réformée, lui apprit le latin et le grec; à dix-neuf ans, il fut placé au collège de Puylaurens. Il se plaisait surtout aux discussions philosophiques ou théologiques. Les *Essais de Montaigne* étaient son livre favori.

Quelques années plus tard, son père l'envoya faire sa philosophie chez les jésuites, à Toulouse; il se convertit et il abjura le protestantisme, un mois après son arrivée à Toulouse. L'évêque de Rieux s'engagea à faire terminer l'éducation de Pierre Bayle à ses frais. On l'excita à ramener à la vraie religion toute sa famille. Mais son zèle ne tarda pas à se refroidir, et il résolut de rentrer dans sa première religion. Il devenait ainsi *relaps*, et s'exposait aux peines sévères édictées par les ordonnances de 1665 et de 1669. Ses parents le firent partir secrètement pour Genève. Mais le désir de rentrer en France lui fit trouver une place de précepteur à Rouen, et, enfin, il entra dans la maison du comte de Beringhen, à Paris.

Bayle.

Peu après, il obtint au concours la chaire de philosophie de l'académie protestante de Sedan. Là, il se lia d'amitié avec Jurieu, qui professait la théologie et qui était l'un des modérateurs de l'académie. Pendant cinq ans, Bayle se livra tout entier à l'enseignement public. Ces occupations ne l'empêchèrent pas d'écrire une sorte de plaidoyer pour défendre le duc de Luxembourg, accusé d'entretenir des relations avec le diable, ainsi qu'un traité intitulé : *Cogitationes rationales de Deo, anima et malo*, pour réfuter les mystiques rêveries de Mlle Bourignon et de Mme Guyon.

En 1681, l'académie de Sedan ayant été supprimée, Bayle fut appelé à Rotterdam pour y occuper une nouvelle chaire de philosophie et d'histoire. Jurieu fut aussi chargé d'enseigner la théologie dans la même ville. L'année suivante, Bayle publia ses *Pensées diverses sur la comète de 1680*, où, tout en s'élevant contre les préjugés qui attribuent aux comètes une puissance mystérieuse, il passait en revue les excès produits par la superstition. Les ennemis de Bayle crièrent qu'il était fait le champion des athées; l'entrée du livre en France fut interdite. Peu de temps après, Bayle fit paraître *la Critique de l'histoire du calvinisme par le P. Maimbourg*. Ce nouvel ouvrage eut plus de succès encore, et fut condamné à être brûlé. Après la mort de son frère, emprisonné pour cause de religion, il publia : *Ce que c'est que la France toute catholique sous le règne de Louis le Grand.*

Bayle travaillait depuis quelque temps à une espèce de revue périodique, les *Nouvelles de la république des lettres*, où on lisait des analyses des ouvrages nouveaux et qui parurent pendant trois ans, de 1684 à 1687.

Bayle, qui n'eut jamais qu'une seule passion, celle de la tolérance, entreprit d'en formuler les principes généraux dans un ouvrage qui s'élèverait au-dessus de toutes les querelles particulières; il publia son *Commentaire philosophique sur ces paroles de l'Evangile de saint Luc : « Contrains-les d'entrer! »* Jurieu fut un des plus ardents à attaquer ce livre; il attribua à Bayle *l'Avis important aux réfugiés sur leur prochain retour en France*, publié à Amsterdam sans nom d'auteur, et que Bayle répudia avec plus de persévérance, semble-t-il, que de sincérité, tout en s'en avouant l'éditeur. Il l'accusa de complot contre les protestants, le fit condamner par le Consistoire pour des hérésies contenues dans les *Pensées sur la comète*, et les magistrats d'Amsterdam privèrent Bayle de sa pension et du droit même d'enseigner; publiquement, quoiqu'il eût essayé de se défendre dans *la Cabale chimérique* et *la Chimère de la cabale de Rotterdam*. Il avait, déjà conçu le plan de son *Dictionnaire historique et critique*; il résolut, dès lors, de se consacrer à cette œuvre importante. Il écrivit encore : *Avis au petit auteur des petits livrets*; *Nouvel avis au même*; *Janua cœlorum reserata cunctis religionibus a celebri admodum viro domino Petro Jurieu*; *Réponse aux questions d'un provincial*; *Entretiens de Maxime et de Thémiste* ou *Réponse à M. Leclerc*; *Cours de philosophie*, en latin; *Discours historique sur la vie de Gustave-Adolphe*; *Opuscules et Lettres* à sa famille et à ses amis.

BAYLE (Gaspard-Laurent), médecin français, né au Vernet (Provence) en 1774, mort en 1816. Après avoir étudié la théologie, puis la jurisprudence, il fit à Montpellier une partie de son éducation médicale, et fut envoyé aux armées. Il vint ensuite à Paris, fut reçu docteur et, en 1805, chargé de faire provisoirement le service de médecin à l'hôpital de la Charité. Bayle paraît être le premier qui, dans certains cas de maladies du cœur, ait employé l'auscultation immédiate comme méthode de diagnostic; mais il ne sut point tirer parti de cette méthode. Ses principaux ouvrages sont : *Considérations sur la nosologie, la médecine d'observation et la médecine pratique, suivies de l'histoire d'une maladie gangreneuse non décrite jusqu'à ce jour* (1801); *Idée générale de la thérapeutique*; *Recherches sur la phtisie pulmonaire* (Paris, 1810). — Son neveu, ANTOINE-LAURENT-JESSÉ, né au Vernet en 1799, mort à Paris en 1858, élève de Laënnec et adversaire de la doctrine physiologique, fonda, pour la combattre, la *Revue médicale* (1824), et fut nommé professeur à la Faculté de Paris. Il a dirigé le vaste recueil de l'*Encyclopédie des sciences médicales*, et publié, entre autres ouvrages remarquables, un *Traité des maladies du cerveau et de ses membranes*, couronné par l'Institut, et un *Traité d'anatomie*, plusieurs fois réimprimé.

BAYLEN (*Baï-lén*) ou **BAILEN**, ville d'Espagne (Andalousie, prov. de Jaen); 8.000 hab. Mines de galène et de blende, moulins à huile, élevage de bestiaux. — Le 22 juillet 1808, capitulation du général Dupont.

Baylen (CAPITULATION DE). Lors de la première campagne des Français en Espagne, en 1808, le général Dupont avait été envoyé de Madrid vers Cordoue, pour soumettre le sud de la Péninsule. Après s'être emparé de cette place, il rétrogradait vers le Nord, comptant traverser la sierra Morena au col de Baylen, quand il se heurta, en voulant la franchir, aux troupes du général espagnol Reding; son lieutenant Vedel, qu'il avait envoyé pour l'occuper, s'était, en effet, laissé tromper par une ruse de l'ennemi, et s'était emparé d'un autre passage. Comme, d'autre part, il se sentait pris en queue par l'armée de Castaños, et que ses troupes, épuisées de fatigue, étaient réduites à 12.000 hommes, Dupont crut devoir demander une suspension d'armes, et négocia une capitulation en y comprenant Vedel, qui, s'étant aperçu de son erreur, accourait à marche forcée pour le rejoindre. Intimidé par les menaces des Espagnols, il signait, le 22 juillet, une convention d'après laquelle ses troupes devaient être transportées en France et neutralisées. La capitulation fut violée par la junte de Séville qui envoya les prisonniers dans les pontons de Cadix, ou dans l'île de Cabrera. Elle eut un retentissement immense en Espagne, où elle força le roi Joseph à évacuer Madrid, et en Europe, où elle fut saluée comme le premier échec de Napoléon. Ce dernier s'en montra violemment irrité, et fit condamner Dupont à une détention perpétuelle.

BAYLY (Louis), prélat anglais, né à Caermarthen en 1565, mort en 1631. Elève de l'université d'Oxford, il fut ministre à Evesham, à Londres, devint chapelain de Henry, prince de Galles, et évêque de Bangor en 1616. Prédicateur éminent, il acquit une grande renommée par la publication de son livre : *la Pratique de piété.*

BAYLY (Guillaume), astronome anglais, mort en 1810, prit part à d'importantes explorations scientifiques, dont la plus célèbre est le voyage de Cook aux terres australes, en 1772. Bayly y fut chargé, avec Wales, de tout ce qui touchait l'astronomie.

BAYNES (Thomas Spencer), écrivain et philosophe anglais, né à Wellington (Somerset) en 1823, mort en 1887. Il fut rédacteur en chef du « Daily News » et professeur de logique et de métaphysique à l'université de Saint-Andrews en Ecosse. On doit à ce savant écrivain : *Nouvelle analyse des formes de la logique* (1852); la 9e édition de l'*Encyclopédie britannique*, l'ouvrage le plus considérable de ce genre en Angleterre; etc.

BAYOL (Jean-Marie), explorateur et administrateur français, né à Fyé (Sarthe) en 1849. Médecin de marine, il était au Sénégal quand, en 1881, il fut envoyé au Fouta-Djallon, où il signa, avec les chefs du pays, un traité de protectorat et réussit à faire céder à la France un grand territoire sur la frontière Ouest. Il regagna le Sénégal par la vallée du Bafing, inconnue jusqu'alors. En 1883, il fut chargé d'explorer de nouveau tout le haut Niger, de négocier des conventions avec les indigènes et d'établir la suprématie française sur leurs possessions. Il parcourut, sur la rive droite du Niger, 360 kilomètres d'un pays encore inconnu des Européens; puis, accompagné du lieutenant Quiquandon, de l'infanterie de marine, il s'avança de Bamako jusqu'à six journées de marche de Tombouctou, ayant réussi dans sa mission politique et, de plus, exploré et relevé des régions encore inconnues. Le Dr Bayol, appelé en 1883 aux fonctions de lieutenant-gouverneur du Sénégal, a donné, en 1885, sa démission de médecin de la marine, et, depuis lors, est demeuré dans les cadres de l'administration coloniale. Il a été nommé gouverneur de la Guinée française.

BAYON, ch.-l. de cant. de la Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 20 kilom. de Lunéville, entre la Moselle et l'Euron; 1.251 hab. Ch. de fer Est. Fabriques de plâtre, chaux et tuiles. Bayon était jadis une ville fermée de murs, qui fut enlevée en 1475 par le duc de Bourgogne, et reprise par escalade l'année suivante. — Le cant. a 27 comm. et 9.403 hab.

BAYON (Jean DE), chroniqueur français, né à Bayon (Meurthe-et-Moselle, vers la fin du XIIIe siècle. Il a composé une chronique intéressante pour l'époque.

BAYONA, ville maritime d'Espagne (Galice, prov. de Pontevedra), port fortifié sur l'océan Atlantique; 4.320 hab. Fours à chaux et à plâtre, commerce de cabotage.

BAYONNE (*ba-ion'*), ch.-l. d'arrond. et de deux cant. des Basses-Pyrénées, à 93 kilom. de Pau, sur l'Adour et la Nive, qui y forment un port à 5 kilom. de l'Océan; 26.918 hab. (*Bayonnais, aises.*) Ch. de fer du Midi. Évêché suffragant d'Auch, grand séminaire, tribunaux de 1re instance, de commerce, justice de paix, lycée, école d'hydrographie, bibliothèque; place de guerre de 1re classe, ch.-l. de la 36e division militaire; consulats étrangers, hôpitaux civil et militaire; lames communes, construction de navires de commerce, préparation de cuirs, jambons, fabriques de chocolat, sel, savons, bouchons, draperies grossières. Le port occupe le 3e rang parmi les ports secondaires de la France.

— L'arrond. comprend 9 cant., 53 comm., 109.556 hab., le canton N.-E., 6 comm. et 22.575 hab.; le canton N.-O., 4 comm. et 18.572 hab.

— *Géographie.* Située à peu de distance de l'Océan et sur deux rivières, Bayonne est divisée en trois quartiers : le grand Bayonne, sur la rive gauche de la Nive; le petit Bayonne, sur la rive droite de la Nive et la rive gauche de l'Adour, Saint-Esprit, le troisième quartier, a été détaché du département des Landes et annexé à Bayonne par la loi du 9 mai 1857. En haut de ce quartier se dresse la citadelle qui commande la ville et le port. Bayonne offre un aspect pittoresque, surtout à cause de ses constructions dans le style espagnol. Parmi les édifices, il faut citer la cathédrale bâtie au XIIIe s.; l'église du Saint-Esprit, construction assez originale du XVe s.; le vieux château, qui date de la même époque et qui fut témoin du payement de la rançon de François Ier en 1529; le nouveau château, et le château ruiné de Marrac, construit par la reine douairière d'Espagne Marie-Louise de Neubourg, et célèbre par l'acte d'abdication du roi d'Espagne Charles IV, en faveur de Napoléon Ier; les ponts jetés sur l'Adour et la Nive. Citons aussi les allées marines et de Paulmy.

Armes de Bayonne.

— *Histoire.* Il n'est question de cette ville dans aucun document romain. La *Notice de l'Empire* indique une ville nommée *Lapurdum*, mot basque qui signifie la *ville aux voleurs*, et qui a donné son nom au pays de Labourd, dont Bayonne était la capitale. Mais rien n'indique que l'ancienne *Lapurdum* occupait le même emplacement que Bayonne. On ne commence à trouver le nom de cette ville qu'au Xe siècle; on la voit, alors, possédant un évêché et gouvernée par des vicomtes particuliers jusqu'en 1193. Jean sans Terre s'en empara en 1199, et les Anglais la réunirent au duché de Guyenne sous Édouard II. Lors de la reddition à la France de toutes les villes de Guyenne, en 1451, Bayonne seule voulut rester aux Anglais; mais elle dut ouvrir ses portes à Dunois, le 21 août 1451. Les Espagnols tentèrent deux fois de s'en emparer par surprise, en 1595 et 1651. C'est à Bayonne qu'eut lieu l'entrevue entre le duc d'Albe, envoyé de Philippe II, Catherine de Médicis et Charles IX, roi de France, dans laquelle, d'après de Thou, fut préméditée la Saint-Barthélemy. C'est à Bayonne, dit-on, que fut inventée, en 1523, la baïonnette, arme qui prit son nom de la ville. En 1815, les Espagnols, au nombre de 15.000, essayèrent sans succès une démonstration sur cette ville, dégarnie de troupes. La ville de Bayonne fut renommée dès la fin du XVe siècle pour ses fabriques d'armes et de cotonnelleries.

Bayonne est la patrie de l'abbé de Saint-Cyran, fondateur de la secte des jansénistes; du marin Ducasse, des financiers de Cabarrus et Jacques Laffitte, du chimiste Pelletier, du prédicateur de Ravignan, du cardinal Lavigerie et du peintre Bonnat.

BAYONNE, ville des États-Unis (New-Jersey), sur le canal Morris; 19.000 hab. Raffinerie de pétrole.

BAYONNE (Jacques DE), capitaine français, de la fin du XIIIe siècle. Il défendit avec beaucoup d'habileté la frontière du nord, après le désastre de Courtrai et, le 4 avril 1303, remporta sur le célèbre Guillaume de Juliers la victoire d'Arques (Pas-de-Calais).

BAYOU (*ba-iou*) n. m. Nom, en Louisiane, des canaux naturels dont certains marais sont coupés, et des branches dérivées de grands cours d'eau, tels que le Mississipi.

BAYOUDA ou **BAHIOUDAH**, vaste désert de la Nubie, situé à l'O. de Khartoum, en deçà du Nil, et limité au N. par le Dongola, et à l'O. par le Kordofan. Le baron de Barnim et le docteur Hartmann ont exploré les premiers ce désert, suite de vastes plaines herbeuses, interrompues çà et là par quelques monticules insignifiants.

BAYREUTH (*ba-i*), ville de Bavière, ch. l. du cercle de Haute-Franconie et de l'anc. principauté de Bayreuth, sur le Mein-Rouge; 24.500 hab. Centre industriel important. Fabriques de poterie, cotons, draps; brasseries, distilleries, etc. Commerce de blé; marché aux chevaux. — Pop. du *district de Bayreuth* : 27.400 hab.

— ENCYCL. Située dans une contrée agréable et fertile, bien bâtie, cette ville offre un aspect peu animé. Bien que la plupart de ses anciens monuments aient été détruits pendant son siège par les hussites (1430), ou lors de l'incendie de 1621, elle possède encore plusieurs édifices qui méritent de fixer l'attention : l'église de la Ville (Stadtkirche), construction gothique du milieu du XVe siècle, le vieux et le nouveau château, le *théâtre national* ou « théâtre Wagner » inauguré en 1876 (v. l'art. suiv.), etc. Aux environs de Bayreuth se trouvent : le château appelé *Ermitage*, où la sœur de Frédéric le Grand, la margravine Wilhelmine, a écrit ses *Mémoires*; le château appelé *Fantaisie*, dont les jardins en terrasse offrent de ravissantes promenades. Dès la fin du XIIe siècle, Bayreuth était le chef-lieu d'une principauté peuplée de 223.000 hab. et appartenant en grande partie à la maison de Méranie, d'où, par le mariage d'Elisabeth, sœur héritière du dernier duc, avec Frédéric, burgrave de Nuremberg, en 1248, elle passa dans la maison de Hohenzollern. En 1362, le burgrave Frédéric V de Nuremberg eut l'investiture d'Anspach et de ses annexes, et partagea le pays entre ses deux fils. Après une série de réunions et de nouveaux partages, elle échut, en 1625, à Christian, troisième fils de Jean-Georges, électeur de Brandebourg, dont les fils formèrent les lignes de Bayreuth et de Culmbach. La première s'éteignit en 1726, et celle de Culmbach hérita de la principauté de Bayreuth. Cette dernière ligne s'étant également éteinte en 1769, la principauté de Bayreuth fut réunie à la principauté d'Anspach, que le dernier prince, Christian-Frédéric-Charles-Alexandre d'Anspach-Bayreuth, céda à la Prusse, en 1791. Conquises par Napoléon en 1806, elles furent abandonnées en 1810 à la Bavière, dont elles font encore partie aujourd'hui.

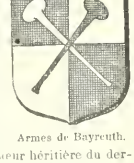
Armes de Bayreuth.

Bayreuth (THÉATRE WAGNER, À). Il y avait trente ans que Richard Wagner avait conçu la pensée d'un théâtre spécialement destiné à la représentation de ses œuvres,

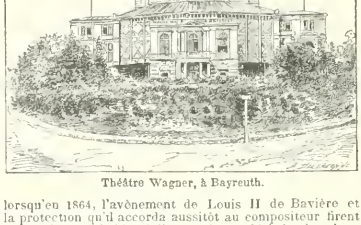
Théâtre Wagner, à Bayreuth.

lorsqu'en 1864, l'avènement de Louis II de Bavière et la protection qu'il accorda aussitôt au compositeur firent entrevoir à celui-ci la réalisation de son désir le plus cher; mais de graves difficultés financières le retardèrent longtemps. Les études musicales ne purent commencer qu'en 1875, et le 13 août 1876 eut lieu, avec l'inauguration du théâtre, la première représentation de la première partie de la Tétralogie : *L'Anneau du Nibelung*.

Le théâtre de Bayreuth, que Wagner appelait un théâtre modèle, a été construit par les architectes Runkwitz et Bruckwald; il peut contenir plus de 1.500 spectateurs. Point d'ornements, point de dorures, l'attention du spectateur devant être uniquement attirée vers la scène, de que la représentation commence la salle est plongée dans une obscurité complète. La scène n'est point cachée, comme dans les théâtres ordinaires, par un unique rideau descendant du cintre, mais par deux rideaux qui s'écartent comme les rideaux d'une fenêtre. Quant à l'orchestre, rendu invisible au moyen d'un double écran qui le recouvre en partie, il est disposé sur des gradins qui continuent ceux de la salle et se prolongent, en s'abaissant toujours, au-dessous de la scène comme dans une sorte de cave à laquelle on a donné le nom de « espace mystique » ou « abîme mystique ». Élevé à vingt minutes de la ville même de Bayreuth, le Théâtre des Fêtes, extérieurement, est une grande construction en briques rouges, avec poutres apparentes, et soubassement en pierres de taille, dont l'aspect est médiocrement artistique.

BAZA (anciennem. *Basti*, v. d'Espagne [Andalousie, prov. de Grenade], ch.-l. de juridiction civile; 12.000 hab. Poteries, toiles de lin, fabrique de chapeaux, tanneries. Enlevée aux Maures après un long siège, en 1489. Une division de l'armée française y battit les Anglo-Espagnols, en 1810. — Le *district de Baza* compte 34.800 hab.

BAZA (du gr. *bazô*, j'aboie) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, famille des accipitridés, sous-famille des milvinés, renfermant de beaux rapaces des régions tropicales de l'ancien monde, répandus surtout dans l'archipel Malais et dont certaines espèces ont les plumes et la tête développées en huppe.

Baza.

— ENCYCL. Le genre *baza* proprement dit a pour type le *baza lophotes* de l'Inde; six autres espèces sont répandues jusqu'au N. de l'Australie. Dans le genre *aviceda*, on compte quatre espèces de l'Afrique orientale et de Madagascar.

BAZAC (*zak*) n. m. Coton de Jérusalem, filé très fin.

BAZADAIS (*dè*) ou **BAZADOIS** (*do-a*) [en lat. *Vasatensis Ager*], anc petit pays de France, dépendant de la Guyenne, compris maintenant dans les départ. de la Gironde et de Lot-et-Garonne. Ce pays comprenait deux parties, séparées par la Garonne : le BAZADAIS MÉRIDIONAL, capit. *Bazas*, et ayant pour principales villes Langon, le Mas-d'Agénois, Castel-Jaloux, etc.; le BAZADAIS SEPTENTRIONAL, capit. *La Réole*.

BAZADAIS (*dè*), **AISE**, celui, celle qui habite Bazas ou le Bazadais. — *Les* BAZADAIS.

— Adjectiv. Qui appartient à Bazas, au Bazadais ou à leurs habitants : *Coteaux* BAZADAIS.

— *Race bazadaise*, Race bovine qui tire son nom de Bazas. (Les bœufs bazadais sont remarquables par leur force et constituent une excellente viande de boucherie.)

BAZAINE (Pierre-Dominique), général au service de la Russie, né à Scey en 1783, mort en 1838. Il fut mis comme ingénieur, par Napoléon Ier, à la disposition du tsar Alexandre, qui le nomma bientôt général-major. En 1812, pour l'employer de rejoindre la Grande Armée, Alexandre le fit reléguer dans l'intérieur du pays; mais, par suite d'un excès de zèle d'un subalterne, Bazaine fut exilé en Sibérie. Par bonheur, il y fut reconnu par un capitaine de vaisseau russe, et obtint, à titre de réparation, un grade plus élevé dans l'armée. On doit à l'ingénieur Bazaine, entre autres écrits, un excellent *Traité élémentaire du calcul différentiel à l'usage de l'Institut des voies de communication* (1817).

BAZAINE (François-Achille), ex-maréchal de France, né à Versailles en 1811, mort à Madrid en 1888. Engagé en 1831, Bazaine portait, quatre ans après, l'épaulette de lieutenant et la croix de la Légion d'honneur. En 1835, il alla combattre en Espagne avec la légion étrangère, et revint capitaine en Algérie. Il prit part à presque toutes les expéditions africaines, et devint colonel du 55e de ligne et de la légion étrangère (1851). Il conquit ses étoiles de général en Crimée, et fut gouverneur de Sébastopol. En Italie, il commandant la 3e division du 1er corps. En 1862, il partit pour le Mexique où il succéda, en 1863, au général Forey comme commandant en chef. L'année suivante, il recevait le bâton de maréchal de France. Ici se termine la période glorieuse de la carrière de Bazaine. Investi, au Mexique, d'une autorité sans contrôle, il en vint bientôt à convoiter un pouvoir réellement indépendant, et il ne craignit pas d'entamer à cet effet des négociations secrètes avec les chefs insurgés. Il continua ses manœuvres après l'arrivée de Maximilien, s'efforçant de rejeter sur ce dernier tout l'odieux des mesures qu'il lui avait lui-même suggérées contre les *patriotes* mexicains. Dénoncé à Napoléon III par le jeune souverain, Bazaine fut rappelé en France (1867). Accueilli froidement aux Tuileries, il reçut, néanmoins, le commandement du 3e corps à Nancy, puis, en 1869, celui de la garde impériale. Au début de la guerre de 1870, Bazaine eut d'abord sous ses ordres les 2e, 3e et 4e corps; puis, le 12 août, il fut investi du commandement suprême de l'armée du Rhin. L'opinion publique, comme le gouvernement, oublia le Mexique pour ne plus voir en Bazaine que le chef énergique et le sauveur désiré. Mais, vieilli, envahi par la graisse et somnolent, Bazaine n'était plus, physiquement, qu'un pâle reflet du vigoureux officier de Crimée et d'Algérie. Quant au moral, la ruse, l'égoïsme, l'amour de l'intrigue et de la domination en faisaient toujours le fond. L'armée qu'il avait ramenée sous Metz après les premiers désastres était presque entièrement formée de cadres : le devoir du chef était de la soustraire au flot de l'invasion et de la reporter en arrière, pour la reconstituer aux effectifs de guerre, avec les réserves qu'on venait de rappeler sous les drapeaux. Pour cela, il fallait agir rapidement. Or, Bazaine ne se mit en marche pour Verdun que le 14 août, de sorte que les Prussiens, le gagnant de vitesse, purent attaquer le jour même son arrière-garde, à Borny. Le champ de bataille resta aux Français, mais l'armée retarda de deux jours sa marche vers la Meuse, et, lorsqu'elle reprit son mouvement, elle se trouva en face d'énormes masses allemandes. La bataille de Gravelotte (Rezonville, 16 août) resta indécise; celle de Saint-Privat (18 août) aurait pu se terminer par une victoire éclatante si Bazaine avait su se rendre compte de la situation. Il fait replier toute l'armée sur Metz, où Frédéric-Charles l'assiège immédiatement. Bazaine tente-t-il, au moins, de rompre les lignes d'investissement encore peu épaisses? Non : il ne bouge plus. Le désastre de Sedan, auquel il a contribué par ses fausses nouvelles envoyées à Mac-Mahon, ne fait que le fortifier dans son parti pris d'inertie. Il attend les événements, gardant son armée oisive pour la réalisation d'un de ces rêves dictatoriaux : régence impériale ou présidence républicaine, qui l'avaient déjà hanté au Mexique, et engageant secrètement, comme alors, des pourparlers avec le chef de l'armée assiégeante, et même par l'intermédiaire de Régnier, agent de Bismarck, avec le gouvernement prussien, au lieu de se mettre en relations avec le gouvernement de la Défense nationale. La conduite de Bazaine condamnait à une capitulation prématurée la place de Metz, insuffisamment approvisionnée. Lorsqu'il n'y resta plus que quelques jours de vivres, l'ennemi, au courant de la situation par les aveux du maréchal à Régnier, jeta le masque. Au lieu d'accorder, comme l'espérait Bazaine, la sortie de l'armée avec armes et bagages, il exigea la reddition pure et simple de la ville et de sa garnison. Ainsi tomba Metz « la Pucelle » (27 oct. 1870). V. l'art. suiv. et METZ.

Bazaine.

Bazaine (PROCÈS). Le conseil d'enquête sur les capitulations constitué après la guerre releva contre Bazaine tous les faits qui précédèrent la capitulation de Metz. Le rapport du général Seré de Rivières conclut à la mise en accusation du maréchal. Par ordonnance du 24 juillet 1873, le général Du Barail, ministre de la guerre, traduisit Bazaine devant un conseil de guerre siégeant au

Grand-Trianon, sous la présidence du duc d'Aumale, doyen des généraux de division. Les débats s'ouvrirent le 6 octobre. Les officiers de l'armée de Metz appelés en témoignage révélèrent de nouvelles charges accablantes pour l'accusé, qui, malgré l'éloquence de son défenseur, Me Lachaud, fut reconnu coupable et condamné à mort avec dégradation militaire. Le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, commua la peine capitale en vingt ans de détention. Conduit au fort de l'île Sainte-Marguerite, Bazaine s'évada dans la nuit du 9 au 10 août 1874, en se laissant glisser par une corde dans une barque que sa femme et son neveu Alvarez Ruiz avaient amenée au pied de la forteresse. Le lendemain, il était à Gênes. De là il gagna la Suisse, puis l'Espagne.

— Bibliogr. : Alb. Allenet, *l'Accusé Bazaine* (1873); général d'Andlau, *Metz, campagnes et négociations* (1872); Bazaine, *la Vérité sur le fort Sainte-Marguerite* (1878); Bazaine, *Episode de la guerre de 1870 et blocus de Metz* (1883); Dalsème, *l'Affaire Bazaine* (1874); Alfred Duquet, *les Derniers Jours de l'armée du Rhin*; comte d'Hérisson, *la Légende de Metz* (1883); Marchi, *la Vérité sur l'évasion de Bazaine* (1883); Rossel, *les Derniers Jours de Metz* (1871); Valfrey, *le Maréchal et l'Armée du Rhin* (1873).

BAZALGETTE (Joseph-William), ingénieur anglais, d'origine française, né en 1819, mort en 1891. Il fit d'importants travaux de drainage en Irlande, et exécuta la grande canalisation souterraine de Londres pour l'assainissement de la grande cité.

BAZANCOURT, comm. de la Marne, arrond. et à 17 kilom. de Reims, en Champagne pouilleuse, sur la Suippe; 1.315 hab. Ch. de f. Est. Filature de laine peignée, brasserie.

BAZANCOURT (César, baron de), littérateur français, né et mort à Paris (1810-1865). Attaché, sous Louis-Philippe, à la bibliothèque de la ville de Compiègne, il se fit connaître par des romans, où il se plaisait à reproduire les mœurs aristocratiques : *l'Escadron volant de la reine* (1836); *A côté du bonheur* (1845); *le Comte de Rieux* (1849); *Noblesse oblige* (1851); *la Princesse Paflianci* (1852), etc., et par une *Histoire de Sicile sous la domination des Normands* (1846). A compter de 1855, il donna une série de publications en quelque sorte officielles : *Cinq mois au camp devant Sébastopol* (1855); *l'Expédition de Crimée, jusqu'à la prise de Sébastopol, chronique de la guerre d'Orient* (1857); *la Campagne d'Italie de 1859, chronique de la guerre* (1859-1860); *Expéditions de Chine et de Cochinchine* (1861-1862). On lui doit encore : *les Secrets de l'épée* (1861).

BAZANIS, anc. ville d'Arménie, capitale de l'Heptapole, appelée aussi *Léontopolis, Justinianopolis,* et *Byzana.*

BAZAR (mot pers. signif. marché, échange, trafic) n. m. Marché public et couvert en Orient : *Les* BAZARS *sont le centre de toutes les affaires.* (Aub. de Vitry.)

— Par ext. En France, Endroit couvert où l'on vend toute espèce de menus objets et d'ustensiles. ‖ Grand centre où affluent des marchandises et des produits de tous pays : *Paris est le* BAZAR *du monde.*

— Pop. Maison, appartement mal tenu, en désordre, où tout est pêle-mêle. ‖ Petit mobilier, vêtements, etc. : *Avoir tout son* BAZAR *dans sa valise.* ‖ Argot. Maison de prostitution.

— Encycl. On donne ordinairement le nom de *bazars* à de vastes réceptacles de marchandises, de provenances diverses, qu'on a établis dans les principales villes du globe. Mais c'est surtout dans l'Orient musulman que ces magasins affectent un caractère vraiment original, et les bazars de Constantinople sont célèbres. Le bazar oriental comprend en général toute une rue, ou même un ensemble de rues couvertes. Chaque partie du bazar est consacrée à une spécialité.

A un autre point de vue encore, le bazar joue un rôle considérable dans la vie des Orientaux. Leurs mœurs leur imposent dans leur intérieur, où presque jamais l'étranger n'est admis, une froide réserve, un isolement presque complet. Au bazar, du moins, on peut se parler, nouer des relations qui ont quelque rapport lointain avec celles des sociétés européennes. C'est là, également, que se forment quelquefois des intrigues, car les femmes elles-mêmes peuvent aller dans les bazars, pour apporter un peu de variété dans leur vie monotone. Elles n'y paraissent, il est vrai, que couvertes de longs voiles; mais leur coquetterie sait encore trouver le moyen de laisser deviner les charmes de leur figure ou l'élégance de leurs formes.

On retrouve également aux Indes le bazar musulman, qui a été probablement introduit par les Persans et les Mogols. Seulement, les bazars indiens ne rappellent que de fort loin les somptueux marchés de Stamboul et du Caire.

Il y a aussi des bazars en Europe. Paris en compte maintenant plusieurs d'une grande importance, qui réunissent à la fois les boutiques du quincaillier, du bimbelotier, du brosseur, du vannier, du marchand de meubles, de l'horloger, de l'opticien, du bijoutier, etc.

Bazar de la charité. Sous ce nom, on créa à Paris, en 1885, une institution philanthropique qui établit des comptoirs dans lesquels des femmes du monde faisaient des ventes au profit d'œuvres de bienfaisance. Après avoir été ouverts dans divers hôtels, les comptoirs venaient d'être installés rue Jean-Goujon, dans des constructions en planches et en décors qui avaient formé la rue du Vieux Paris à l'Exposition du théâtre et de la musique (1896), et, le 4 mai 1897, 1.500 personnes environ s'y trouvaient réunies, lorsque le feu se déclara au cinématographe. Avec une rapidité vertigineuse, les flammes s'étendirent aux matériaux inflammables. En dix minutes, le bazar n'était plus qu'un brasier au milieu duquel se produisirent des scènes d'une indescriptible horreur. Des décombres on retira 117 cadavres, presque tous de femmes. Parmi les victimes de cette épouvantable catastrophe, qui prit le caractère d'un deuil national, on comptait la duchesse d'Alençon, les généraux Warnet et Chevals, les vicomtesses de Beauchamp et de Malézieux, les baronnes de Saint-Didier et Vatisménil, et nombre de dames connues par leur dévouement aux œuvres de charité.

Bazar turc (le), une des bonnes toiles de Decamps, ayant figuré à l'Exposition universelle de 1855. Son succès fut très grand. L'artiste continuait à nous initier aux mœurs de l'Orient (le *Boucher turc, Enfants turcs,* etc., sont de la même époque). Le *Bazar* est un modèle de tableau de genre et de couleur locale. Le bariolage des marchandises étalées, le caprice et le naturel des groupes, la variété des types et des races, les jeux du soleil et les transparences de l'ombre, enfin, font encore aujourd'hui la joie des connaisseurs.

BAZARAS (*pass*) n. m. Grande embarcation de plaisance, en usage sur le Gange.

— Dernier bout-dehors d'un mât de beaupré.

BAZARD (Amand), carbonaro et saint-simonien, né à Paris en 1791, mort à Courtry en 1832. Il fut décoré en 1815, pour sa belle conduite dans la garde nationale. Après la Restauration, il s'affilia au carbonarisme, fut compromis en 1821 dans le complot de Belfort et condamné par contumace. Après l'extinction du carbonarisme, il s'éprit, en 1825, des idées de Saint-Simon, et fut un des fondateurs du journal *le Producteur,* qui les développa pendant deux ans. La nouvelle école prit, depuis 1829, l'aspect d'une véritable Eglise, et ses chefs lancèrent un *Manifeste aux Français* qui fit dénoncer leurs idées à la Chambre. Ils répondirent par une éloquente *Lettre de protestation,* et le saint-simonisme atteignait un plus vif éclat. Mais des discordes éclatèrent entre Bazard et Enfantin, sur la question de l'affranchissement du prolétariat et de l'émancipation de la femme; et Bazard, évincé, se retira à la campagne, où il mourut. Son influence fut considérable et durable, et s'exerça sur des esprits de la valeur de Stuart Mill.

BAZARDER v. a. Arg. Vendre : *J'ai* BAZARDÉ *mon saint-frusquin, J'ai* vendu ce que je possédais.

BAZARDJIK, ville de la Turquie d'Europe (Bulgarie [vilayet de Ronstchouk]), sur un sous-affluent du Danube, par le Tabaï-Derch; 5.000 hab. — Ville de la Turquie d'Europe (vilayet d'Andrinople), sur la Maritza; 8.000 maisons. (Faussement appelée *Tatar-Bazardjik.*)

BAZARLJIK, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Khodavendikiar]), sur le Karasou, affluent du Sakaria; 7.100 hab.

BAZAS (*zass* — lat. *Cassium*), ch.-l. d'arr. de la Gironde, à 52 kilom. de Bordeaux, près du Beuve; 4.806 hab. (*Baradais, aises.*) Ch. de f. du Midi. Tribunal de 1re instance, société d'agriculture, verrerie à bouteilles, tanneries, commerce de grains, bestiaux et bois de construction. Vignobles. Belle cathédrale gothique, qui se distingue par la pureté de son architecture; restes de l'ancienne enceinte murale; source, dite *du Trou d'enfer,* curieuse par ses incrustations. — L'arrond. de Bazas compte 7 cant., 71 comm. et 51.529 hab.; le cant. a 13 comm. et 10.528 hab.

— *Histoire.* Capitale des Vocates avant la conquête romaine, Bazas, fut, pendant la période gallo-romaine, une des plus importantes cités de la Novempopulanie. Charlemagne y fonda une université. Les Normands la détruisirent en 847. Pendant les guerres des Anglais, elle fut prise et reprise. Les guerres religieuses y firent verser des torrents de sang. En 1586, elle était devenue un des boulevards de la Ligue; la peste la dévasta en 1606. Urbain II y prêcha la croisade en 1096, et saint Bernard en 1153. Bazas donna, sous l'ancien régime, son nom à un évêché supprimé en 1790. Patrie de Jules Ausone, père du poète, gouverneur d'Illyrie, du médecin Marcellus Empiricus.

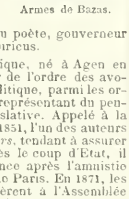

Armes de Bazas.

BAZE (Jean-Didier), homme politique, né à Agen en 1800, mort à Paris en 1881. Bâtonnier de l'ordre des avocats d'Agen, Baze se rangeait, en politique, parmi les orléanistes. Après 1848, il fut nommé représentant du peuple à la Constituante, puis à la Législative. Appelé à la questure par ses collègues, il fut, en 1851, l'un des auteurs de la fameuse *Proposition des questeurs,* tendant à assurer la sûreté de l'Assemblée. Exilé après le coup d'Etat, il se réfugia à Liège. Il rentra en France après l'amnistie de 1859, et se fit inscrire au barreau de Paris. En 1871, les électeurs de Lot-et-Garonne l'envoyèrent à l'Assemblée nationale. Il vota constamment avec le centre droit. Le souvenir de son énergique attitude à la Législative lui valut d'être de nouveau chargé des fonctions de questeur. Il les exerça avec une rudesse demeurée légendaire, surtout parmi les journalistes parlementaires. En 1875, rallié aux idées de Thiers, il vota les lois constitutionnelles, fit partie des 75 sénateurs inamovibles recrutés dans l'Assemblée nationale, et devint questeur du Sénat.

BAZEILLES, comm. des Ardennes, arrond. et à 4 kilom. de Sedan, près de la Meuse; 1.413 hab. Chem. de fer Est. Filature de laine, moulins, briqueteries. Château qu'habita Turenne enfant. Bataille de deux jours (31 août-1er sept. 1870) entre Français et Allemands, avant la capitulation de Sedan. V. Sedan.

BAZELLE, ancien petit pays de France (prov. du Berry), compris actuellement dans le dép. de l'Indre, arrond. d'Issoudun, cant. de *Saint-Christophe-en-Bazelle.*

BAZEN, nom d'un souverain éthiopien, descendant de Salomon et de la reine de Saba. Les historiens éthiopiens rapportent que le Christ naquit au cours de la huitième année de son règne. C'est le seul renseignement à peu près certain que l'on possède sur lui.

BAZHENOV (Vassilii Ivanovitch), architecte russe, né à Moscou en 1737, mort à Saint-Pétersbourg en 1799. Elève de l'Académie des beaux-arts, il fut envoyé en 1721 en France, puis en Italie, pour y compléter ses études sur l'architecture; de retour en Russie, il fut chargé, par l'impératrice Catherine, de reconstruire le Kremlin sur de nouveaux plans. Cet artiste a traduit en russe les œuvres de Vitruve (1790-1797).

BAZIEGE, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 11 kilom. de Villefranche, près de l'Hers-Mort; 1.323 hab. Ch. de f. Midi. Défaite des croisés par Raymond VII de Toulouse (1219).

BAZILLE (Jean-François-Gaston), agronome et homme politique français, né à Montpellier en 1819, mort en 1894. Avocat à Montpellier, il devint chef d'une importante exploitation agricole, et s'adonna surtout à la viticulture. Président de la Société d'agriculture de l'Hérault, membre du Conseil supérieur de l'agriculture et de la Commission supérieure du phylloxéra, il fut un des premiers promoteurs de la reconstitution des vignobles français par les cépages américains. Il fut, en 1879, élu sénateur de l'Hérault.

BAZIN (du n. de *Bazin,* graveur) adj. m. Se dit d'un papier grand in 4°, employé pour le dessin et la gravure.

BAZIN (Jacques-Ricomer), publiciste français, né au Mans en 1771, mort dans cette ville en 1829, embrassa dès 1789 les principes de la Révolution, et les défendit toute sa vie dans ses écrits : d'abord contre les membres modérés du Directoire, puis contre Napoléon; il fut arrêté comme complice de Malet, enfin contre la Restauration. Il fut tué en duel en 1829.

BAZIN (Anaïs de Raucou, dit), historien français, né et mort à Paris (1797-1850), fut d'abord garde du corps de Louis XVIII, puis quitta la carrière militaire pour s'adonner aux études historiques. Son meilleur ouvrage remarquable par l'intérêt de la narration et la saveur piquante du style, est une *Histoire de France sous Louis XIII et sous le cardinal Mazarin* (1837-1846), qui valut à son auteur, avec un prix de l'Académie, les éloges de Sainte-Beuve dans les *Causeries du lundi.*

BAZIN (Antoine-Pierre-*Louis*), sinologue français, né à Saint-Brice (Seine-et-Oise) en 1799, mort en 1863. Elève d'Abel Rémusat et de Stanislas Julien, il professa le chinois à la Bibliothèque royale, puis à l'Ecole des langues orientales; il fut secrétaire adjoint de la Société asiatique. Parmi ses ouvrages, il convient de citer sa *Grammaire mandarine* (1856), et son *Choix de pièces de théâtre composées sous les empereurs mongols* (1858).

BAZIN (Antoine-Pierre-*Ernest*), médecin français, frère du précédent, né à Saint-Brice en 1807, mort à Paris en 1878. Il fut attaché comme médecin aux hôpitaux de Lourcine, Saint-Antoine et Saint-Louis (1837), et acquit une grande autorité en fait de maladies cutanées. Il a publié un grand nombre de mémoires et d'ouvrages.

BAZIN (*François*-Emmanuel-Joseph), compositeur français, né à Marseille en 1816, mort à Paris en 1878. Il fit ses études musicales au Conservatoire. En 1840, il obtint le premier grand prix de Rome à l'Institut pour sa cantate de *Loyse de Montfort,* qui, par un privilège assez rare, fut exécutée à l'Opéra. A son retour d'Italie, il fut nommé professeur de solfège au Conservatoire, où il devint par la suite professeur d'harmonie, puis de composition. Il fit représenter à l'Opéra-Comique les ouvrages suivants : *le Trompette de M. le prince* (1846); *le Malheur d'être jolie* (1847); *la Nuit de la Saint-Sylvestre* (1849); *Madelon* (1852); *Maître Pathelin* (1856); *les Désespérés* (1859); *le Voyage en Chine* (1865); *l'Ours et le Pacha* (1869). Bazin, qui a publié un bon *Traité d'harmonie théorique et pratique,* a écrit aussi quelques compositions religieuses; entre autres, une messe solennelle et un oratorio intitulé *la Pentecoste.*

François Bazin.

BAZIN (*Ernest*-Joseph-Louis), ingénieur civil français, né à Angers (Maine-et-Loire) en 1826, mort en 1898. Il montra un goût très prononcé pour les sciences physiques, mécaniques et mathématiques. Il avait le génie de l'invention, et ses nombreuses découvertes lui ont acquis une renommée universelle. Parmi ses principales inventions, on cite : un indicateur pour la cuisson des sirops, appliqué aujourd'hui dans les usines; des machines à briques, employées aujourd'hui; la forceuse circulaire et tubulaire, qui servit au percement du mont Cenis; un avertisseur électrique, que la Compagnie du Nord adopta; des appareils pour l'éclairage électrique des ardoisières d'Angers et pour les navires en marche; une lanterne électrique sous-marine; un observatoire sous-marin. Ces deux derniers appareils ont servi depuis à la pêche du poisson, à l'écoute et à la visite des passes et des bassins de radoub, aux constructions sous-marines. Enfin, il réalisa son fameux *bateau roulant* (v. bateau), expérimenté avec succès à Paris et au Havre, et qui, dans l'esprit du créateur, devait révolutionner l'industrie des transports maritimes.

BAZIN (René), littérateur, né à Angers en 1853. Avocat, professeur de droit à l'université catholique de sa ville natale, il s'est fait connaître par des nouvelles, des romans, des impressions de voyage en France, en Espagne, en Italie. Il collabore au *Journal des Débats,* au *Correspondant,* etc. C'est un écrivain délicat et tendre, ayant un sentiment très vif de la nature, et qui excelle à ressusciter les mœurs du passé, les traditions envolées. Parmi ses ouvrages, dont plusieurs ont été couronnés par l'Académie, nous citerons : *Ma Tante Giron* (1886); *Victor Pauie* (1887); *Une tache d'encre* (1888); *les Noellet* (1889); *A l'aventure* (1890); *la Légende de sainte Béga* (1891); *la Sarcelle bleue* (1892); *Sicile* (1892); *Madame Corentine* (1893); *Humble amour* (1894); *les Italiens d'aujourd'hui* (1894); *Terre d'Espagne* (1895); *En province* (1896); *De toute sa vie* (1897).

BAZINGHEN François Anot de), numismate français, né et mort à Boulogne-sur-Mer (1711-1791). Avocat à Paris en 1736, il fut nommé, en 1750, conseiller commissaire général en la cour des monnaies. On remarque parmi ses œuvres les *Tables monétaires,* et surtout le *Dictionnaire des monnaies* (1762), à la rédaction duquel il consacra vingt années d'études. Cet ouvrage estimé est encore consulté avec fruit.

BAZIRE (Claude). V. Basire.

BAZOCHE n. f. Hist. V. Basoche.

BAZOCHE-GOUET (La), comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 26 kilom. de Nogent-le-Rotrou, sur l'Yerre, affl. du Loir; 2.000 hab. Ch. de f. Etat. Moulins, briqueterie, chapellerie. Maisons en bois du XVIe siècle; église paroissiale du XIIIe siècle, avec de beaux vitraux.

BAZOCHES-LES-GALLERANDES, comm. du Loiret, arrond. et à 16 kilom. de Pithiviers; 1.123 hab.

BAZOCHES-SUR-HOËNE, ch.-l. de cant. de l'Orne, arrond. et à 8 kilom. de Mortagne, sur l'*Hoëne,* affl. de la Sarthe; 880 hab. Fabriques de gants et de sabots. — Le cant. a 12 comm. et 5.138 hab.

BAZOGE (La), comm. de la Sarthe, arrond. et à 11 kilom. du Mans ; 1.635 hab. Fabrique de cercles ; mine de fer.

BAZOGES-EN-PAILLERS, comm. de la Vendée, arrond. et à 33 kilom. de La Roche-sur-Yon, sur un affluent de la Grande-Maine ; 980 hab. Menhir.

BAZOGES-EN-PAREDS, comm. de la Vendée, arrond. et à 26 kilom. de Fontenay-le-Comte ; 1.913 hab. Dolmen, menhirs.

BAZOUGE n. f. Espèce de toile grossière de chanvre, fabriquée en Bretagne.

BAZOUGE-DE-CHEMERÉ (La), comm. de la Mayenne, arrond. et à 22 kilom. de Laval, sur la Vaize ; 950 hab. Fours à chaux ; mine de houille.

BAZOUGERS, comm. de la Mayenne, arrond. et à 16 kilom. de Laval, sur un sous-affluent de la Mayenne par l'Ouette ; 1.196 hab. Mine d'anthracite.

BAZOUGES, comm. de la Mayenne, arrond. et à 2 kilom. de Château-Gontier, près de la Mayenne ; 1.565 hab. Carrières de pierres.

BAZOUGES-DU-DÉSERT, comm. de l'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 13 kilom. de Fougères ; 1.719 hab. Cartonnerie.

BAZOUGES-LA-PÉROUSE, comm. de l'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 35 kilom. de Fougères ; 3.638 hab. Cidre et beurre estimés. Clouteries. Carrières de granit.

BAZOUGES-SOUS-HÉDÉ, comm. de l'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 23 kilom. de Rennes ; 940 hab.

BAZOUGES-SUR-LE-LOIR, comm. de la Sarthe, arrond. et à 7 kilom. de La Flèche, sur le *Loir* ; 1.538 hab. Ch. de f. Orléans. Féculeries, minoteries. Eglise du XIe siècle, avec des peintures du XVe siècle très bien conservées.

BAZUEL, comm. du Nord, arrond. et à 23 kilom. de Cambrai, sur un affluent de la Selle ; 931 hab. Ch. de f. de Cambrai à Catillon. Moulins, fabrique de cidre.

BAZZANI (Alessandro), littérateur italien, né à Asolo (prov. de Vérone) en 1807. Attaché, comme professeur de littérature italienne, au collège des gardes-nobles lombardo-vénitiens à Vienne, il séjourna dans cette ville une vingtaine d'années, et ne revint en Italie qu'après la révolution de 1848. Après avoir été professeur de langue et de littérature allemandes à Florence, Sienne et Ancône, il obtint une chaire à l'université de Padoue. On lui doit, entre autres ouvrages : *De l'épigraphie latine et des épitaphes de Ch. Boucheron* (1840) ; *De la poésie pessimiste et de son plus illustre représentant, Giacomo Leopardi* (Padoue, 1845) ; *Hymnes, odes, canzones et sonnets* (Legnago, 1859) ; *Poésies civiles et patriotiques* (1870-1872). Il est, en outre, l'auteur de nombreuses traductions de l'allemand.

BAZZANO, bourg d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]), sur la Samoggia ; 3.100 hab. Soie et céréales.

BAZZI (Giovanni Antonio DEI). V. SODOMA.

BAZZINI (Antonio), violoniste et compositeur, né à Brescia en 1818, mort à Milan en 1897. Après avoir été un des instrumentistes les plus célèbres de l'Italie, Bazzini se consacra presque exclusivement à la composition ; et, là encore, il resta l'artiste chaleureux et imbu des pures doctrines classiques. Il avait écrit déjà de nombreux morceaux pour le violon ; il composa des quatuors, des ouvertures (*Saül, le Roi Lear*), des symphonies-cantates, plusieurs psaumes, œuvres fort remarquables, au point de vue du fond et de la forme ; enfin, un opéra intitulé *Turandot*, qui fut joué sans grand succès à la Scala de Milan. Nommé, vers 1872, professeur de composition au Conservatoire de Milan, il en devint le directeur.

BAZZONI (Jean-Baptiste), romancier italien, né à Novare en 1803, mort en 1850. Il fut un des premiers, en Italie, à composer des romans dans le genre de Walter Scott : *le Château de Trezzo, le Faucon de la Roche*, qui eurent un grand succès et ouvrirent la voie à Manzoni. Bazzoni est encore l'auteur de *Récits historiques* (1832-1839), de divers autres romans et d'un *Mémoire sur la haute Lombardie dans l'antiquité et sur l'origine de Bergame*. Ecrivain élégant et ingénieux, il a contribué, bien qu'au deuxième rang, à la rénovation littéraire de l'Italie.

BDELLE ou **BDELLA** (du gr. *bdella*, sangsue) n. m. Genre d'acnélides hirudinées, famille des *gnathobdellidés*, renfermant des sangsues à ventouse ovale profonde et à quatre paires d'yeux, provenant des régions chaudes. Syn. LIMNATIS. ‖ Genre d'arachnides acariens, famille des *bdellidés*, renfermant de petites formes dont les mœurs sont celles de la famille. Des formes fossiles ont été trouvées dans l'ambre oligocène.

Bdelle.

BDELLÉPITHÈQUE (*tèk'* — du gr. *bdella*, sangsue, et *épithekê*, pose) n. m. Instrument servant à poser les sangsues. Syn. POSE-SANGSUES.

BDELLÉPITHÈSE (du gr. *bdella*, sangsue, et *épithesis*, apposition) n. f. Application de sangsues.

BDELLIDÉS (du gr. *bdella*, sangsue) n. m. pl. Famille d'acariens caractérisés par leur corps allongé, presque vermiforme, à rostre très distinct, et vivant dans les endroits humides, où ils rampent sur le sol. Genre principal : *bdelle*. — *Un* BDELLIDÉ.

BDELLIUM (*li-om'* — gr. *bdellion*, même sens) n. m. Bot. Suc gommo-résineux, produit par diverses espèces du genre balsamée.

— Minér. anc. Escarboucle, cristal.

— ENCYCL. Comm. et méd. Le *bdellium* d'Afrique est produit par le *balsamea africana*. Le bdellium de l'Inde provient du *balsamea agallocha* ; et le bdellium du Sind du *balsamea mukul*. Le bdellium entre dans la composition du *diachylon* et de l'*emplâtre de Vigo*. V. BALSAMÉE.

BDELLOÏDINE (du gr. *bdella*, sangsue, et *eidos*, forme) n. f. Genre de protozoaires. Syn. de LITUOLE.

BDELLOMETRE du gr. *bdella*, sangsue, et *métron*, mesure) n. m. Instrument qui remplace à la fois les ventouses et les scarificateurs pour pratiquer des saignées locales, et qui est disposé de façon à regler l'émission du sang et à mesurer la quantité déjà tirée. (Cet instrument, trop compliqué, n'est plus usité.)

BDELLOSTOME ou **BDELLOSTOMA** (*loss* — du gr. *bdella*, sangsue, et *stoma*, bouche) n. m. Genre de poissons cyclostomes myxinidés, renfermant des formes cylindriques, vermiformes, avec sixou sept ouvertures branchiales (mers du Sud). Ils vivent en parasites sur divers poissons.

BDÉ-MTCH'OG (en sanscr. *Samvara*), divinité féminines, à l'allure souvent démoniaque, auxquelles les Thibétains attribuent une très grande puissance. Parmi elles, figurent les *Youms* ou *Caktis*, que l'on donne pour épouses aux Bouddhas et aux dieux, quand ils remplissent le rôle de *yidams* ou protecteurs du monde.

BDÉOGALE (du gr. *bdein*, puer, et *galê*, fouine) n. m. Genre de mammifères carnivores, famille des herpestidés, renfermant des mangoustes africaines dont la tête est élargie comme celle des loutres. Une des espèces les plus curieuses est le *bdeogale nigripes*, blanc avec les pieds noirs, qui habite le Gabon et Angola.

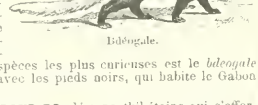

Bdéogale.

BDOUD et **BDOUD-PO**, démons thibétains qui s'efforcent de détourner les hommes du salut en les tentant de toute manière. Les *Bdoud-pos* sont spécialement les agents de Cinjé (*Gcan-rjé*), dieu de la mort, auquel ils amènent les âmes dont l'heure dernière a sonné. Leurs erreurs causent les morts prématurées.

BÉ n. m. Nom de la deuxième lettre de l'alphabet français, appelée aussi *be*. ‖ Particule préfixe comme *bu, bar, bes, bis*, avec un sens péjoratif.

BÉ, onomatopée qui figure le bêlement des moutons.

BEACH (Michael HICKS-). V. HICKS-BEACH.

BEACHY ou **BEVEZIERS**, cap d'Angleterre (comté de Sussex), sur la Manche. Près de ce cap, Tourville, le 30 juin 1690, battit la flotte anglo-hollandaise.

BEACONSFIELD, ville de l'Afrique australe (colonie du Cap [prov. de Griqualand West]), dans le bassin du Vaal ; 10.500 hab. Un des centres principaux de la région diamantifère. — Bourg de Tasmanie, sur l'estuaire du fleuve côtier Tamar ; 3.700 h. Centre d'un district aurifère.

BEACONSFIELD [*bi-kon'-sfild'*] Benjamin DISRAELI, comte DE, homme d'Etat et écrivain anglais, né et mort à Londres (1804-1881). Il était fils d'Isaac Disraeli, descendant d'une famille juive chassée d'Espagne par l'Inquisition. A douze ans, il se convertit au protestantisme. Après quelque temps de cléricature chez un solicitor, il entra à la fois dans la littérature et la politique en acceptant la rédaction d'un journal, *the Representative*, tout dévoué au parti tory. Le journal sombra faute d'abonnés. Il se vengea de l'indifférence que le parti lui avait témoignée pendant cette courte tentative, en traçant un tableau très vif et peu flatteur des mœurs de l'aristocratie anglaise, dans son roman *Vivian Grey* (1826). Tel il se montre en cette circonstance, tel on le retrouve dans presque tout le cours de sa carrière politique : s'attachant avec ardeur aux idées et aux hommes qu'il croit propres à aider ses projets ambitieux ; les combattant avec âpreté dès qu'il s'aperçoit qu'ils ne peuvent pas le servir. Il entra dans la politique active, alors que l'Angleterre était en pleine agitation pour la réforme électorale. En 1832 et 1835, Disraeli échoua aux élections, bien qu'il se fût présenté alternativement comme radical et comme tory. Il n'occupa de siège à la Chambre des communes qu'à partir de 1837. Il est vrai qu'il ne le quitta plus. Peu écouté d'abord, il finit par s'imposer à force de talent, et devint, en réalité, le leader de l'opposition jusqu'au ministère tory de lord Derby, dans lequel il entra comme chancelier de l'Echiquier. Dans un remarquable rapport, il proposa tout un plan de réforme des taxes qui amena la chute du cabinet. De 1852 à 1858, il reprit son rôle brillant dans l'opposition, et revint aux affaires avec un nouveau cabinet Derby. Il présenta un budget qui fut accepté, obtint l'admission des juifs au parlement, mit fin à la Compagnie des Indes. Mais il succomba, en 1859, sur un bill élargissant le cercle de l'électorat. Un ministère présidé par lord Palmerston, puis par lord Russell, tint Disraeli en dehors du pouvoir pendant sept ans.

Beaconsfield.

Lord Derby revint pour la troisième fois aux affaires en 1866 ; Disraeli reprit son poste à la chancellerie ; il fit triompher le bill de réforme électorale, et lord Derby, quittant le ministère pour raison de santé, conseilla à la reine de choisir Disraeli pour lui succéder. Malgré de brillants succès, Disraeli fut forcé de donner sa démission en 1868. Jusqu'en 1874, Gladstone occupa le pouvoir ; Disraeli en fut investi pour la seconde fois. Ce fut sa période la plus brillante. Il obtint les bills sur les trade-unions, sur les heures de travail, sur l'hygiène publique, sur les logements insalubres. Il racheta la part du vice-roi d'Egypte dans les actions du canal de Suez, fit déclarer la reine impératrice des Indes, défendit la Turquie contre la Russie, fit signer le traité de Berlin contre le tsar, et obtint du sultan la remise de l'île de Chypre. En récompense de ses services, la reine, en 1876, l'avait élevé à la pairie, avec le titre de « comte Beaconsfield ».

Son activité politique n'entrava jamais sa production littéraire. Les romans où il a exposé ses doctrines politiques et religieuses, et parfois ses rancunes, sont nombreux. Parmi les principaux, dont plusieurs ont été traduits en français, on peut citer : *Young Duke* (1832) ; *Contarini Fleming* (1833) ; *Coningsby* (1844) ; *Sybil* (1845) ; *Tancred* (1847) ; *Lothair* (1870 ; *Endymion* (1880). Il a laissé, en outre, un certain nombre d'ouvrages politiques et des recueils de discours.

— BIBL. : Mill, *B. Disraeli, earl of Beaconsfield, a biography* (Londres, 1877) ; Cucheval-Clarigny, *Lord Beaconsfield et son temps* (Paris, 1880) ; Ewald, *the Right hon. B. Disraeli, earl of Beaconsfield, and his times* (Londres, 1882).

BÉAGE (LE), comm. de l'Ardèche, arrond. et à 64 kil. de Largentière, dans les monts du Mézenc ; 1.530 hab. Lignites, pierres de taille.

BEAGLE (*bigl'*) ou **BIGLE** n. m. Espèce de chien courant anglais, de la race des bassets à jambes droites.

BEAGLE, étroit canal de l'archipel de la Terre de Feu, (prov. de Magallanes, Chili [Amérique du Sud]), limité au N. par la partie méridionale de la grande île de la Terre de Feu, et au S. par les îles de Navarin et de Hoste. Quoique d'un facile accès, il n'est guère fréquenté par les navires.

BÉAL n. m. On nomme ainsi, dans certaines contrées de la France, un très petit cours d'eau, presque un ruisseau, qui sert aux irrigations des prairies.

BEALE (Robert), jurisconsulte anglais [en lat. *Belus*], né en 1541, mort en 1601. Exilé pour ses opinions religieuses, il parcourut la France, l'Allemagne et l'Italie. Dans ses voyages, il collectionna les livres rares, et sa riche bibliothèque lui fournit les éléments de son ouvrage : *Rerum hispanicarum scriptores aliquot, ex bibliotheca clarissimi domini Roberti Beli, Angli* (Francfort, 1579). Beale rentra en Angleterre à l'avènement d'Elisabeth, et entra dans la carrière diplomatique. En 1600, il fut l'un des plénipotentiaires envoyés à Boulogne pour négocier la paix avec le roi d'Espagne. Il a laissé des lettres diplomatiques.

BEALE (Lionel-Smith), médecin anglais, né à Londres en 1828. Professeur de physiologie et d'anatomie au Collège du roi, il a acquis une grande notoriété par des mémoires et de savants ouvrages, dont les principaux sont : *le Microscope dans ses applications à la médecine pratique* (1850) ; *Comment on travaille avec le microscope* (1857) ; *De l'urine, des dépôts urinaires* (1854) ; *la Structure des tissus du corps ; Anatomie physiologique ; Anatomie de l'homme ; le Mystère de la vie* (1871) ; etc.

BÉALIÈRE n. f. Ouverture ménagée dans un béal pour conduire l'eau d'irrigation dans un pré.

BÉANCE (rad. *béer*, désirer) n. f. Désir, appétence, aspiration. ‖ Etat de ce qui est béant : BÉANCE *des veines*.

— ENCYCL. Anat. et physiol. Dans l'organisme, un certain nombre d'organes sont dans un état de *béance* continuelle, assurée par leur structure anatomique, afin de favoriser autant que possible leurs fonctions.

Le larynx, la trachée-artère, les bronches, sont maintenus béants par une série de cartilages ; les artères, par leur tunique élastique.

Certaines veines sont béantes parce que leurs parois sont intimement adhérentes aux tissus et aux aponévroses qu'elles traversent (veine cave supérieure, sous-clavières, veine cave inférieure au point où elle traverse le diaphragme, veines du corps thyroïde, veines sushépatiques). Cette disposition, nécessaire pour assurer le retour du sang vers le cœur, dans les parties de l'arbre circulatoire où la pression du sang est trop faible, peut devenir, par contre, l'origine de complications redoutables si ces veines viennent à être blessées ; l'aspiration est alors assez forte pour faire quelquefois pénétrer l'air avec sifflement dans les veines béantes ; il se forme une embolie gazeuse rapidement mortelle.

BEANIA n. m. Genre de bryozoaires chilostomates, famille des bicellanidés, dont l'espèce type (*beania mirabilis*) habite les côtes d'Angleterre.

BÉANT, ANTE (rad. *béer*) adj. Ouvert largement : *Gouffre* BÉANT. *L'une bouche toujours* BÉANTE *est le signe de la sottise*.

— Par ext. Etonné ou attentif au point de paraître frappé de stupeur : *Figures* BÉANTES *d'admiration*. (Balz.)

— Fig. *Gouffre, Abîme béant*, Danger terrible, actuel et menaçant. ‖ *Plaie, Blessure béante*, Douleur cruelle et que l'on ressent actuellement.

— ANTON. **Bouché, fermé, couvert, oblitéré.**

BÉAR (CAP), cap des Pyrénées-Orientales, à 9 kilom. du cap Cerbère, entre Port-Vendres et Banyuls, sur le mont *Béar*, qui porte un fort et un phare.

BEARDÉ DE L'ABBAYE, économiste et agronome, né en 1704, mort à Paris en 1771. Il s'est signalé par des travaux relatifs à l'amélioration du sort des paysans. Dans ses *Essais d'agriculture* (1768) et ses *Recherches sur les moyens de supprimer les impôts* (1770), il préconisa les avantages de la petite propriété pour le paysan cultivateur.

BÉARN (*Pagus Bearnensis, Benecharnum*), ancienne prov. de France, capit. *Pau*. Compris actuellement dans les départ. des Basses-Pyrénées et des Landes, le Béarn était borné au N. par la Chalosse, le Tursan et l'Armagnac, parties de la Gascogne qui le limitaient aussi à l'E. et à l'O. Les Pyrénées et le pays de Soule le séparaient au S. de la basse Navarre. La région du Béarn a été en partie constituée par les amas de boues et de graviers que les eaux descendues des Pyrénées ont entraînés vers la plaine, et qui proviennent surtout des vallées d'Ossau et d'Aspe, jadis occupées par d'épais glaciers. Sainte-Marie, faubourg d'Oloron, est bâtie sur une terrasse de débris charriés par le glacier de la vallée d'Aspe. Les rivières ou gaves coulent tout d'abord dans des vallées transversales assez isolées les unes des autres, où les populations ont longtemps conservé de vieux privilèges, des coutumes locales, des costumes nationaux. La réunion de ces petites républiques forma la *vicomté de Béarn*, dont le centre politique se plaça sur le principal des gaves, celui de Pau. Vins et bestiaux.

Armes du Béarn.

— *Histoire*. A l'époque romaine, cette région, qui faisait partie de l'Aquitaine, et plus tard de la Novempopulanie, était habitée par les Venarni ou Benecharnenses, les Iluronenses, les Osquidates. Benecharnum (Lescar) et Huro (Oloron) devinrent les évêchés de Lescar et d'Oloron. Les Vandales, les Alains, les Suèves, les Visigoths dévastèrent le pays. Les Carlovingiens y mirent des vicomtes qui dépendaient des comtes de Gascogne. Louis le Débonnaire en fit une vicomté héréditaire en faveur d'un des fils de Loup-Centule, duc de Gascogne, et le Béarn traversa la période féodale sans aliéner sa liberté. En 1465, le Béarn passa par alliance à la maison d'Albret ; Henri II, successeur de Jean d'Albret, épouse Marguerite de Navarre, sœur de François Ier. De cette union naît Jeanne d'Albret, la mère de Henri IV. A l'avènement de ce prince, le Béarn conserve

son autonomie; Louis XIII le réunit à la France en 1620, mais créa à Pau le parlement de Navarre, qui subsista jusqu'en 1789.

— Bibl. : P. de Marca, *Histoire de Béarn* (Paris, 1640); Mazure, *Histoire du Béarn et du pays basque* (Pau, 1839).

BÉARNAIS, AISE, qui est né, qui habite en Béarn. — *Les* Béarnais.

— *Le Béarnais,* Nom par lequel on désigne souvent Henri IV.

— n. m. L'idiome qui se parle en Béarn.

— Adjectiv. Qui appartient au Béarn ou à ses habitants; *Le patois* BÉARNAIS.

— Encycl. I. Econ. rur. *Race ovine béarnaise.* Le mouton béarnais a le corps mince, peu laineux, très haut monté sur de grosses jambes nues; l'encolure est forte et longue, la tête busquée, lourde et pourvue de cornes. La laine est grosse et ne peut servir qu'à la confection d'étoffes grossières. La viande est assez bonne. Les brebis donnent beaucoup de lait.

Race bovine béarnaise. Elevée sur les montagnes, la race béarnaise possède une force, une sobriété qui la rendent capable de supporter les plus fortes chaleurs et les plus rudes fatigues; mais elle est, en général, mauvaise pour le lait. Petite, agile, sobre, elle est remarquable par son aptitude au travail.

— II. Philol. L'idiome *béarnais* est un sous-dialecte du gascon. Au moyen âge, le béarnais a été en usage même en dehors de ses limites naturelles; beaucoup d'actes des XIVe et XVe siècles, ayant rapport au Bigorre, au Nébouzan, au Comingeo et au comté de Foix sont rédigés en béarnais. De 1589, date de la réunion du Béarn à la France, à la Révolution de 1789, le béarnais resta la langue officielle pour les actes publics judiciaires ou notariés et les procès-verbaux des États. Nécessairement, pendant cette période, il s'est notablement mélangé de français. Au XVIIe siècle et au commencement du XIXe, des poetes comme Despourrins et Navarrot essayèrent de rajeunir ce vieil idiome. V. GASCON.

BÉAT (*bé-a*), **ATE** (du lat. *beatus,* heureux; nom que les chrétiens ont appliqué à ceux qui jouissent en paix, dans le ciel, de la gloire éternelle) adj. Doux, calme, paisible, sans inquiétude et même sans réflexion : BÉATE *tranquillité.* BÉATE *rêverie. Vie molle et* BEATE.

— Qui témoigne d'une dévotion douce et naïve, en bonne et surtout en mauvaise part : *Un air* BÉAT. *Un sourire* BÉAT. ‖ Faussement, hypocritement dévot : *Entendre railler le droit, la justice, la vérité, en langage* BÉAT *et poli, fait monter en moi une sourde colère.* (Mme L. Colet.)

— Titre donné autrefois à différents religieux et religieuses : *Notre* BÉATE *mère.*

— Substantiv. Personne heureuse et tranquille : *Le vieux garçon est un* BÉAT, *en comparaison de l'homme marié.* (Balz.)

— Dans le style ecclésiastique, Bienheureux, personne béatifiée. ‖ Personne qui jouit d'une grande réputation de sainteté. ‖ Personne qui contrefait le béat; faux dévot.

— Nom que portaient certains moines et même les moines en général : *Faire des aumônes aux* BÉATS. (S'est dit aussi de certaines femmes qui, sans avoir fait de vœux, portaient l'habit de religieuse.) V. BÉATES.

BÉATES n. f. pl. Membres d'une institution fondée au Puy-en-Velay vers 1665, par Mlle Martel, se rattachant à la congrégation des *Dames de l'instruction,* et autorisée en 1843 comme société d'instruction publique. — *Une* BEATE.

— Encycl. Les *béates* sont de pauvres filles, sachant à peine lire, qui ont adopté la robe monacale et la coiffe noire, sans noviciat, sans préparation préalable. Elles vivent dans les hameaux perdus de la montagne, habitent une maison qui est la propriété collective de la section de commune, et là, gardent, dans le jour, les enfants en bas âge. Elles leur apprennent à épeler et à réciter des prières. Le soir, pendant les veillées d'hiver, elles reçoivent chez elles les jeunes filles et les femmes qui apprennent à tisser la dentelle. Comme salaire, elles reçoivent des dons en nature : du bois, des œufs, du laitage, etc. La création des écoles de hameaux a eu comme conséquence la diminution progressive du nombre des béates.

BÉATEMENT adv. D'un air béat, d'une manière béate.

BÉATIFIANT, ANTE (rad. *béatifier*) adj. Qui donne la béatitude.

BÉATIFICATION (*ti-fi-ca-si-on* — rad. *béatifier*) n. f. Acte par lequel le pape, assisté du sacré collège, donne à une personne décédée le titre de « bienheureuse », sans toutefois la proposer au culte de l'Eglise universelle, et en restreignant à certaines communautés ou catégories de fidèles le droit de l'honorer comme sainte : *La* BÉATIFICATION *ne peut avoir lieu que cinquante ans après la mort du bienheureux.*

— *Béatification électrique.* Phys. Expérience dans laquelle, au moyen de la lumière électrique, la tête d'une personne paraît être environnée d'une auréole.

— Encycl. V. CANONISATION.

BÉATIFIER (lat. *beatificare ;* de *beatus,* heureux, et *facere,* faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous béatifions. Que vous béatifiiez*) v. a. Mettre au rang des bienheureux par l'acte solennel de la béatification. ‖ Mettre au rang des béatitudes : *Cette pauvreté évangélique, que Jésus-Christ* A BÉATIFIÉE. ‖ Rendre heureux, spécialement en faisant jouir du bonheur céleste : *Dieu s'est réservé de* BÉATIFIER *les êtres sortis de ses mains.* (Kératry.) (Vx.)

— Syn. Béatifier, canoniser. *Béatifier* dit moins que *canoniser;* par la *béatification,* le pape permet de considérer comme saint un personnage dont la vie et la mort ont été édifiantes; par la *canonisation,* il ordonne l'inscription d'un nouveau nom dans le *canon* des saints reconnus par toute l'Eglise, et, dès lors, tous les fidèles sont tenus d'honorer ce nom comme appartenant à un habitant du ciel.

BÉATIFIQUE adj. Qui béatifie, qui procure des joies célestes. (N'est guère usité que dans la locution *Vision béatifique.* Extase douce et perpétuelle dont les élus jouissent par la contemplation de l'essence divine.)

BÉATILLE ou **BÉTILLE** (*ll* mll. — du mot ind. *beatilla*) n. f. Toile de coton ou mousseline blanche qui venait jadis de l'Inde, notamment de Pondichéry.

— n. f. pl. Au moyen âge, on entendait par *béatilles* les barbes de mousseline ornant les coiffes et les hennins des femmes, et, par ext., Divers agréments de coiffure. (Cette expression ne dépasse pas le XVIe siècle.)

BÉATILLES (*ll* mll. — dimio. de *beatus,* heureux) n. f. pl. Menues viandes délicates, telles que ris de veau, crêtes de coq, foies gras, etc., que l'on sert à part ou dans des pâtés : *Une assiette de* BÉATILLES.

— Menus objets de dévotion et autres, comme agnus, pelotes, boîtes, etc., qui se confectionnent dans les couvents de femmes.

— Fig. et fam. Menus accompagnements, petits détails intimes : *Les* BÉATILLES *de l'hyménée, ennuis, chagrins, dégoûts.* (Lamotte.)

Beati pauperes spiritu (*Bienheureux les pauvres d'esprit*), paroles qui se trouvent au début du *Sermon sur la montagne.* Elles signifient, en réalité, et si l'on veut une traduction littérale : Heureux ceux qui, en esprit, sont pauvres, c'est-à-dire ceux qui sont détachés de tous les biens terrestres et n'aspirent qu'aux vrais biens du ciel. Mais il était trop facile de travestir le sens de ces paroles de Jésus-Christ pour que l'on résistât à la tentation. On les a donc traduites par : *Bienheureux les pauvres d'esprit,* et l'on appliqua ou, plutôt, on imposa, à tort, cette expression à ceux qui, dépourvus d'instruction et de talents, voient cependant leurs affaires prospérer.

Beati possidentes (*Heureux ceux qui possèdent*), paroles dont il est fait de fréquentes applications. Dans les temps modernes, Bismarck les a mises tout à fait à la mode en les adoptant comme locution familière.

BÉATIQUE adj. Qui exprime la béatitude : *Les* BÉATIQUES *figures de Raphaël.*

BÉATITUDE (lat. *beatitudo,* même sens) n. f. Félicité souveraine et sans mélange d'inquiétude : *La conséquence de la perfection, c'est la* BÉATITUDE. (Lacord.)

— Par anal. Contentement, bien-être : *Les* BÉATITUDES *gastronomiques se payent cher.*

Par dénigr. Sotte satisfaction : *L'homme pétri de vanité a la* BÉATITUDE *de la sottise.* (De Ségur.)

— Ecrit. sainte. *Béatitudes évangéliques, Les huit béatitudes,* ou simplement *Les béatitudes,* Les huit moyens qui doivent assurer le bonheur souverain à ceux qui les mettent en œuvre; elles sont énumérées dans le *Sermon sur la Montagne,* sous cette forme : *Heureux les pauvres en esprit, heureux ceux qui ont le cœur pur,* etc. (Matthieu.)

— Hist. ecclés. Titre honorifique, donné d'abord aux évêques, et réservé ensuite uniquement au pape : *Sa* BÉATITUDE.

— Théol. Félicité éternelle dont les bienheureux jouissent dans le ciel.

Béatitude (DE LA) ou *De la Vie heureuse,* ouvrage de saint Augustin, qu'il écrivit à trente-trois ans. Ce livre est adressé à Manlius Théodore, qu'il avait connu à Milan; il se distribue en trois entretiens ou conférences.

Après un récit de sa conversion, l'auteur suppose une conversation tenue, le jour de sa naissance, avec sa mère, son frère, son fils, ses cousins et ses deux disciples. Les trois conférences du livre exposent ce principe, que la vraie béatitude consiste dans la connaissance de Dieu.

BEATON ou **BÉTHUNE** (James), prélat écossais, né vers 1470, mort en 1539. Il était archevêque de Glasgow lorsqu'il devint chancelier du royaume d'Ecosse, en 1523. Nommé archevêque de Saint-André en 1523, il fit partie du conseil de régence pendant la minorité de Jacques V. D'abord en butte à l'hostilité d'Angus et de Douglas, il retrouva bientôt tout son crédit, persécuta les protestants, et fit périr comme hérétiques Patrick Hamilton, Henry Forest, Dan. Stratton et N. Gourlay. James Beaton fut le principal négociateur du mariage de Jacques V avec Marie de Guise, mère de Marie Stuart.

BEATON ou **BÉTHUNE** (David), cardinal écossais, né en 1494, assassiné en 1546. Neveu du précédent, il fut le confident de Jacques V. Il succéda à son oncle James Beaton sur le siège archiépiscopal de Saint-André, et reçut bientôt après le chapeau de cardinal. A la mort de Jacques V, le comte d'Arran, régent pendant la minorité de Marie Stuart, confia le sceaux au cardinal Beaton. Digne émule de son oncle, il s'acharna contre l'hérésie. Non content d'avoir chassé Knox de l'université de Saint-André, il fit brûler devant lui l'un des plus brillants orateurs de l'Ecosse, George Wishart. Devenu odieux à tous, il fut poignardé dans sa chambre par quelques gentilhommes protestants.

— Bibliogr. : *History of the Church of Scotland;* Lanig, *Knox's history.*

BEATRICE CITY, ville des Etats-Unis (Nébraska), sur le Big Blue, affluent du Kansas; 13.800 hab. Carrières, fabriques; six voies ferrées y convergent.

Beatrice di Tenda, opéra en quatre actes, poème de Felice Romani, musique de Bellini, représenté à Venise le 16 mars 1833. Philippe Visconti, duc de Milan et mari de Beatrice di Tenda, croit celle-ci coupable d'infidélité et l'envoie au supplice, avec Orombello, son prétendu complice. Agnès de Maino est l'âme de ce sombre drame pour lequel Bellini écrivit une musique inégale qui fait de la partition une des plus faibles du maître italien.

Beatrice et Benédict, opéra en deux actes, poème et musique d'Hector Berlioz, représenté à Bade le 9 août 1862. Le livret était une adaptation musicale d'une des plus célèbres comédies de Shakspeare, *Beaucoup de bruit pour rien.* L'œuvre renferme quelques morceaux agréables, mais ne saurait être regardée comme une des meilleures de l'auteur.

BEATRICIUS. Biogr. V. BÉATRIZET.

BÉATRIX ou **BÉATRICE** (sainte), martyrisée à Rome en l'an 303 de J.-C., sous Dioclétien. Sa légende rapporte qu'ayant retiré du Tibre les corps de saint Simplice et de saint Faustin, ses frères, qui venaient de subir le martyre, afin de leur donner une sépulture chrétienne, elle fut, pour cette raison, emprisonnée et étranglée dans sa prison. Fête le 29 juillet.

BÉATRIX, nom de plusieurs princesses du moyen âge, dont les plus connues sont les suivantes : **Béatrix de Lorraine,** comtesse de Toscane, morte en 1076. (Fille du duc de Lorraine Frédéric, elle épousa, en 1036, Boniface III, duc de Toscane, et de cette union naquit une fille, qui devait être si célèbre sous le nom de « comtesse Mathilde » : — **Béatrix de Bourgogne,** fille du comte de Bourgogne Renaud III, et qui épousa, le 10 juin 1156, l'empereur d'Allemagne Frédéric Ier, auquel elle apporta en dot la Provence et une partie de la Bourgogne. (Le fait qu'elle aurait été saisie à Milan par une troupe de matins et promenée sur un âne est légendaire. Béatrix mourut à Spire, le 15 novembre 1184; — **Béatrix de Savoie,** laquelle épousa, en 1220, Raymond Bérenger, comte de Provence, et mourut à Aix le 19 août 1247; — **Béatrix de Provence,** fille de la précédente et de Raymond Bérenger V, dernier comte de Provence, morte à Nocera en 1267. Elle avait épousé, en 1246, Charles d'Anjou, frère de saint Louis, et devint par la reine de Naples et de Sicile; — **Béatrix,** reine de Hongrie, née vers 1170, morte à Buda en 1231. Elle était fille de Ferdinand, roi de Naples et d'Aragon, qui la fit épouser, en 1476, Mathias Corvin, roi de Hongrie. Cette princesse contribua puissamment au développement des arts et des sciences en Hongrie. Le roi Mathias étant mort presque subitement après une longue maladie, avant Béatrix qui lui avait vainement demandé de prendre des mesures pour lui assurer la couronne, on accusa la reine de n'avoir pointé étrangère à cette mort. Lorsque Ladislas Jagellon eut été élu roi de Hongrie, Béatrix tenta vainement de se faire épouser par lui. Elle dut quitter le royaume, essayant d'emporter avec elle les diamants de la couronne;

Béatrice Ier, de Bigorre, morte vers 1096. Elle succéda à Raymond Ier, son frère, comte de Bigorre, mort vers 1080. Elle était fille de Bernard Ier, comte de Bigorre, mort vers 1065. Elle épousa, en 1078, Centule Ier, comte de Béarn. De leur union naquit Bernard II, comte de Bigorre, qui succéda à sa mère vers 1096; — **Béatrix II,** dite aussi *Beneteria,* fille unique de Centule II, comte de Bigorre. Elle épousa en 1118 Pierre, vicomte de Marsan et succéda avec lui au comté de Bigorre, lors de la mort de son père vers 1127. Elle laissa de son union un fils, Centule III, qui succéda à son père au comté de Bigorre, en 1163; — **Béatrix III,** dite aussi *Stephanie,* qui succéda à son père, Centule III, au comté de Bigorre, à la fin du XIIe siècle la date précise de la mort de Centule III est inconnue. Elle épousa en premières noces Pierre, vicomte de Dax, et en secondes noces Bernard IV, comte des Comminges, qui la répudia.

BEATRIX PORTINARI, Florentine, née en 1266, morte en 1290, immortalisée par l'amour et les vers de Dante. D'après Boccace (*Vie de Dante*), c'est à l'âge de neuf ans que le futur chantre de *la Divine Comédie* aurait conçu pour Béatrix, fille de Folco Portinari, âgée elle-même de huit ans, l'idéale passion à laquelle il consacra sa vie entière. La figure de Béatrix est une des plus délicieuses apparitions de *la Divine Comédie.* Dans son poème immortel, Dante suppose qu'il parcourt en esprit les trois royaumes des morts. Egaré dans une forêt obscure, il arrive au pied d'une colline qu'il s'apprête à gravir. Trois animaux, un lion, une panthère, une louve maigre et affamée, lui ferment le passage; et déjà, dans son effroi, il revient sur ses pas, lorsqu'une ombre lui apparaît : c'est Virgile, qu'une dame céleste, Béatrix, lui envoie pour le secourir et le guider. Virgile, qui est mort sans avoir connu le vrai Dieu, ne peut accompagner le poète que dans les deux premiers royaumes, et c'est sa chère Béatrix, symbole de la science divine, qui l'introduit dans le Paradis et lui en fait parcourir toutes les sphères.

Le nom de « Béatrix » a passé dans le langage poétique et signifie, par antonomase, une amante belle, chaste et pure.

Beatrix Cenci (*Beatrice Cenci* « Storia del secolo XVI »), roman historique de Guerrazzi. C'est après sa chute du pouvoir et dans sa prison, de 1850 à 1852, que le tribun toscan écrivit cette sombre et sanglante histoire du XVIe s., qu'il publia à Bastia, pendant son exil en Corse (1853). Les malheurs et la fin tragique d'une jeune et belle Romaine, Béatrix Cenci (v. CENCI), forment l'objet de ce roman, dans lequel Guerrazzi a développé une grande puissance d'analyse.

BÉATRIX n. f. Planète télescopique, n° 83, découverte par de Gasparis, le 26 avril 1865.

BEATSONIE (*bi* — de *Beatson,* voyageur angl.) n. f. Bot. Syn. de FRANKÉNIE.

BÉATRIZET ou **BEATRICIUS** Nicolas), dessinateur et graveur français, né à Lunéville ou à Thionville, selon quelques auteurs, vers 1520, selon Heller en 1507, alla de bonne heure se fixer à Rome, où il travailla principalement de 1540 à 1562, et où il mourut vers 1570. On lui donne pour maître Agostino de Musi. Il marquait ordinairement ses estampes *Beatricius,* ou *N. B. F.,* ou *N. B. L.* (Nic. Beatrizet, Lorrain), ou *N. B. L. F.* On l'a parfois confondu avec B. Dadii, plus connu sous le nom de *Maître au dé* (Maestro al dado), graveur italien qui travaillait à la même époque. Béatrizet a gravé au burin d'après Raphaël, Michel-Ange, Giotto, Jules Romain, Mutiano, etc. Son œuvre ne comporte pas moins de cinquante pièces, qui se rattachent par le style à l'école de Mantoue.

BEATTIE (James), écrivain anglais, métaphysicien, moraliste et poète, né à Lawrenceskirk en 1735, mort en 1803. Fils d'un simple fermier, il dut à un protecteur de sa famille, qui avait remarqué ses dispositions pour les lettres, d'être admis à faire des études classiques au collège Marischal d'Aberdeen. Il en sortit, après les avoir brillamment achevées; mais, trop pauvre pour cultiver librement les lettres, il se trouva heureux de pouvoir entrer dans une école de village, pour y enseigner la grammaire (1753). Il ne tarda pas, toutefois, à obtenir une place de professeur de latin dans une pension d'Aberdeen, puis une chaire de philosophie morale dans le collège Marischal, où il avait été élevé. Ce fut alors que, comme distraction à ses sévères études, il composa *the Minstrel* et *the Progress of Genius,* le plus célèbre de ses poèmes, celui qu'on réimprima le plus souvent, et que plusieurs critiques mettent au rang des plus belles conceptions de la fin du XVIIIe siècle.

Comme philosophe, Beattie doit sa réputation à son *Essay on the nature and immutability of truth,* ouvrage paru en 1770 et dans lequel il s'attacha à combattre le scepticisme en général, et le système de Hume en particulier, puis à ses *Elements of moral science,* publiés en 1790-1793, et en partie traduits par Mallet (Paris, 1840). On lui doit en outre un poème : *the Judgment of Paris* (1765), et deux ouvrages philosophiques : *Essays on poetry and music, etc.* (1776), et *Dissertations moral and critical, etc.* (1783).

Beatus ille qui procul negotiis... *Heureux celui qui, loin des affaires...* C'est le premier vers de la deuxième épode d'Horace, dans laquelle le poète trace un tableau séduisant de la vie champêtre. Il est vrai que cet éloge a quelque chose d'ironique, puisque Horace le met dans la bouche d'un usurier. Mais, dans l'application, ces mots expriment réellement la joie que l'on éprouve à fuir le tracas des affaires.

BEAU (*bo* ou **BEL, BELLE** [lat. *bellus*, joli] adj. Qui est de forme agréable, qui a des proportions nobles et distinguées, en parlant de l'homme ou de l'animal : BEL *enfant*. BEAU *cheval*. *Les femmes de Perse sont plus* BELLES *que celles de France, mais celles de France sont plus jolies*. (Montesq.)

— Se dit également du corps ou de quelqu'une de ses parties : BELLE *taille*. BEAUX *bras*. BEAUX *cheveux*.

— En parlant des choses, Approchant de la perfection, et agréable à voir ou à entendre : *De* BEAUX *palais. De* BEAUX *tableaux. Une* BELLE *musique. De* BEAUX *vers*.

— Noble, majestueux, imposant : *Une* BELLE *prestance. De* BEAUX *airs de tête*. ‖ Distingué, élégant, bien élevé : *Le* BEAU *monde. La* BELLE *société*.

— Fam. Bien vêtu : *Un* BEAU *monsieur. Se faire* BEAU.

— Qui fait bien une chose, qui a de la grâce ou de l'habileté à la faire : *Un* BEAU *danseur. Un* BEAU *manœuvre*. ‖ Se dit de l'instrument, pour désigner l'habileté de celui qui s'en sert : *Avoir un* BEAU *pinceau, une* BELLE *plume*.

— Limpide, transparent, en parlant de l'eau : *L'eau de la Seine est plus* BELLE *en amont qu'en aval de Paris*. ‖ Calme, paisible, en parlant de la mer. ‖ Pur, calme et doux, en parlant du ciel et de la température : *Un* BEAU *ciel. Une* BELLE *nuit*.

— Heureux, prospère, agréable : *Les cœurs pervers n'ont jamais ni de* BELLES *nuits, ni de* BEAUX *jours*. (J. de Mais.)

— Considérable : 1° par le nombre : *Un* BEAU *mayot. Une* BELLE *fortune*; 2° par les dimensions : *Un* BEAU *gigot. Un* BEAU *poisson*; 3° par l'intensité, par la force : *Faire un* BEAU *tapage. Recevoir deux* BEAUX *soufflets*.

Vif, ardent, profond, en parlant d'un sentiment : *Faire une* BELLE *peur. Une* BELLE *passion à vingt ans desenchante tout le reste de la vie*. (P. Limayrac.)

— Robuste, vigoureux : *Une* BELLE *santé*.

— Qui est en bon état, qui doit produire de grands résultats, réaliser de grandes espérances, qui les réalise en effet : *Une* BELLE *flotte. Un* BEAU *coup de filet, de dés*.

— Avantageux : *Un* BEAU *poste. De* BELLES *protections*. ‖ Favorable, propice : *Une* BELLE *occasion*.

— Juste, profond, pénétrant, en parlant de l'esprit : *Un* BEAU *génie. Un* BEAU *talent*. ‖ Qui a produit de belles choses, en parlant d'une personne : *Les anciens étaient plus* BEAUX, *nous sommes plus jolis*. (Mme de Sév.)

— Fig. Digne d'être admiré ou approuvé :

Rien n'est *beau* que le vrai, le vrai seul est aimable.
BOILEAU.

‖ Grand, noble, généreux : *Un* BEAU *caractère. De* BEAUX *sentiments*. ‖ Glorieux, honorable, dont on peut tirer vanité : *De* BEAUX *services. De* BELLES *actions*.

— Honnête, convenable, poli, bienséant : *Il n'est pas* BEAU *de mettre les coudes sur la table en mangeant. Rien n'est si* BEAU *dans une jeune personne que la modestie*.

— Flatteur, spécieux, artificieux, trompeur : BELLES *paroles*. BELLES *promesses*.

— Ironiq. Laid, désagréable à voir ou à entendre : *Ah! quel* BEAU *nez!... C'est de la* BELLE *musique, vraiment!* ‖ Sans mérite, sans valeur : *Un* BEAU *triomphe, oui!* ‖ Penaud, embarrassé, mal accommodé : *Vous voilà* BEAU *garçon!* ‖ *Faire un* BEAU *coup*, Commettre une bévue.

— Accompagne parfois un terme de mépris, une injure, comme pour en augmenter l'énergie : *C'est un* BEAU *coquin, un* BEAU *fripon!*

— S'emploie souvent avec un sens mal défini et à peu près équivalent à celui de l'adjectif indéfini « *certain* » : *Un* BEAU *jour... Un* BEAU *matin, telle chose arriva*. ‖ Dans un sens tout aussi vague, exprime que le mot qu'il accompagne doit être pris dans son sens rigoureux : *Se tenir au* BEAU *milieu de la rue*.

— *Beau joueur*, Celui qui joue de grosses sommes sans hésiter, et supporte les pertes sans en paraître ému.

— *Beau parleur, Beau diseur*. Celui qui parle avec une élégance facile ou qui exprime de beaux sentiments avec éloquence. (Se dit surtout ironiq. et en mauvaise part.)

— *Bel esprit*, Facilité élégante d'élocution, aptitude à parler ou à écrire agréablement sur des sujets variés. (Se prend souvent en mauvaise part, en sous-entendant l'absence des qualités solides que ce genre de talent n'exige pas, et dont souvent il n'est pas accompagné.) ‖ Personne qui possède ce genre de talent ou qui se donne pour le posséder, et qui affecte de le montrer : *Un* BEL ESPRIT *méprise une histoire nue*. (Fén.)

— *Beau fils*, Galantin, fat, petit-maître, homme à bonnes fortunes. ‖ *Homme de bel air*, Homme qui a le ton et les manières des personnes de distinction.

— *Beaux-arts*, Arts de l'esprit comprenant, d'après la classification ordinaire, l'éloquence, la poésie, la peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la danse d'expression. ‖ *Belles-lettres*, Grammaire, éloquence et poésie.

— *La belle saison, Les beaux jours*, Le printemps, l'été. ‖ *Beaux jours, Bel âge*, Temps de la jeunesse.

— *Belle humeur*, Disposition à rire, gaieté, entrain.

— *Le beau sexe*, Les femmes, le sexe féminin.

— *Ma belle enfant, Ma belle amie*, Termes familiers d'affection, dont on se sert à l'égard d'une jeune fille ou d'une jeune femme. ‖ *Beau monsieur, Belle dame*, Interpellation familière, que l'on adresse à une personne dont on veut blâmer les prétentions. ‖ *Mon beau monsieur, Ma belle dame*, Termes de flatterie par lesquels les petits marchands cherchent à capter la bienveillance et à provoquer la charité : *Un petit sou, ma* BELLE DAME.

— *Beau comme le jour, Aussi beau que le jour*, Extrêmement beau.

— *De belle sorte, De la belle manière, De la belle façon*, Rudement, sans ménagement : *Arranger quelqu'un* DE LA BELLE MANIÈRE, DE LA BELLE FAÇON.

— *A belles dents*, Avec acharnement, d'une façon cruelle : *Se déchirer* À BELLES DENTS. ‖ Se dit aussi au propre : *Mordre son mouchoir* À BELLES DENTS.

— *A la belle étoile*, En plein air, sans abri.

— *Il fait beau, Il fait beau temps*, Le temps est clair et serein. ‖ *Il fera beau quand je ferai telle ou telle chose*, Je ne garderai bien de la faire. ‖ *Il fait beau*, suivi d'un infinitif, Il est agréable ou honorable de :

Qu'il *fera beau* chanter tant d'illustres merveilles!
RACINE.

‖ Se dit ironiq. dans le sens de : Il est curieux, étrange, on est mal venu à :

Ne *fait-il* pas *beau* voir une vieille carcasse
Des plus vives couleurs se barbouiller la face
VOLTAIRE.

— *Faire la pluie et le beau temps*, Disposer de tout, régler tout par son crédit, par son influence.

— *Avoir beau*, suivi d'un verbe à l'infinitif, Prendre des peines inutiles : *On* A BEAU *dire du bien de nous, nous en pensons encore davantage*. (Petit-Senn.) ‖ *Avoir beau dire*, Faire des allégations fausses, des protestations inutiles; s'opposer vainement : *On* AURA BEAU DIRE, *il faudra toujours payer l'impôt*.

Je suis reine, seigneur, et Rome *a beau* tonner,
Elle ni votre roi n'ont rien à m'ordonner.
CORNEILLE.

— *Avoir beau jeu*, Avoir de belles cartes, des cartes maîtresses au jeu. ‖ Fig. Avoir l'avantage, être en position de triompher; avoir des facilités exceptionnelles. ‖ *Donner beau jeu*, Donner à son adversaire des cartes maîtresses et propres à le faire gagner. (On disait autref. DONNER BEAU.) — Fig. Fournir des armes contre soi, on simplem. Offrir une occasion favorable : DONNER BEAU JEU *à la médisance, à la calomnie*. ‖ *Perdre à beau jeu*, Perdre une partie, malgré les bonnes cartes que l'on avait en main. — Fig. Échouer dans ses entreprises, en dépit des belles chances de succès que l'on avait. ‖ *Voir beau jeu*, Être conspué, malmené, battu. ‖ *La donner, La bailler belle à quelqu'un*, Vouloir lui en faire accroire, se moquer de lui. ‖ *La manquer belle*, Laisser échapper une occasion favorable. ‖ *L'échapper belle*, Échapper par l'effet du hasard à un péril imminent.

— *En dire, En conter, En faire de belles*, Dire, faire des extravagances, des sottises étranges. ‖ *En dire, En conter de belles sur quelqu'un*, Dire sur son compte des choses peu flatteuses. ‖ *En faire voir de belles à quelqu'un*, Le rudoyer, le malmener.

— *Pour les beaux yeux de quelqu'un*, Dans l'unique dessein de plaire à quelqu'un, sans pensée de lucre ni espoir de récompense.

— *Mourir de sa belle mort*, Mourir naturellement, par opposition à mort violente ou accidentelle.

— *Être, N'être pas dans de beaux draps*, S'être attiré une méchante affaire.

— *Il y a beau temps, Il y a beau jour*, Il y a longtemps.

— *Tout cela est bel et bon, mais...*, Malgré tout cela, quoi qu'il en soit de tout cela... ‖ *Bel et bien*, Décidément, positivement, tout net. (On a dit autrefois, dans le même sens, *bien et beau, et bel et beau*. ‖ *Tout beau!* Doucement, tout doux, modérez-vous, veillez sur vos paroles. — On se sert aussi de cette locution, à la chasse, en parlant à un chien dont on veut modérer l'ardeur : TOUT BEAU! *Fox*, TOUT BEAU!

— *Belle et bonne*, Surnom sous lequel Voltaire se plaisait à désigner Mme Denis, sa nièce.

— Interjectiv. *Belle demande!* Question sotte ou superflue, en ce que le questionneur, en réfléchissant, aurait pu se faire lui-même la réponse. ‖ *La belle affaire!* Se dit d'une chose qui n'est ni difficile ni étonnante : *Lever un poids de dix livres?* LA BELLE AFFAIRE!

— Gramm. *Bel* a été la première forme masculine de l'adjectif *beau*, comme cela devait être, puisqu'il a été formé du latin *bellus*. Mais, aujourd'hui, le masculin *bel* ne s'emploie qu'au singulier et devant un substantif qui commence par une voyelle ou par un *h* muet, afin d'éviter l'hiatus que produirait, en ces cas, l'emploi de *beau*. Ainsi, au lieu de dire : *Un* BEAU *enfant, un* BEAU *habit*, on dit par euphonie : *Un* BEL *enfant, un* BEL *habit*. Cette substitution de *bel* à *beau* n'a lieu que devant les substantifs; on doit dire : BEAU *à voir*, et non pas *Bel à voir; Un homme* BEAU *et bon*, et non pas *Un homme* BEL *et bon*. (Il faut pourtant observer que les locutions adverbiales BEL *et bon*, BEL *et bien* font exception à la règle précédente.) ‖ On se sert encore de *bel* dans les surnoms donnés à quelques princes : *Charles le* BEL, *Philippe le* BEL. ‖ Au pluriel masculin, on emploie toujours le mot *beaux*. Lorsque cet adjectif est employé seul pour qualifier le substantif, il doit le préciser : *Un* BEAU *jardin*; il le suit, au contraire, quand il est accompagné d'un autre adjectif ou suivi d'un complément : *Un jardin* BEAU *et vaste, un poème* BEAU *dans toutes ses parties*.

— Escr. *Avoir les armes belles*, Tirer avec grâce.

— Manèg. *Avoir un beau partir de la main*, Partir de la main avec fermeté et sans s'écarter de la ligne droite : *Ce cheval* A UN BEAU PARTIR DE LA MAIN. ‖ *Porter beau*, Porter bien sa tête : *Cheval qui* PORTE BEAU. ‖ Par ext., en parlant d'un homme, Avoir grand air, belle prestance.

— LOC. ADV. : **En beau**, Sous un bel aspect, sous des apparences favorables : *Voir tout* EN BEAU *n'est pas le défaut des mauvais cœurs*. ‖ **Au plus beau**, Au moment le plus important ou le plus solennel : *S'arrêter court* AU PLUS BEAU *de son récit*. ‖ **De plus belle**, De nouveau, en augmentant : *Souffrir* DE PLUS BELLE. *Discuter* DE PLUS BELLE. (On a dit autrefois *De plus beau*, mais cette forme n'est plus usitée.)

— PROV. et LOC. PROV. : **La belle plume fait le bel oiseau**, La parure, les atours, les riches habits ajoutent à la beauté, et même en donnent quelquefois à celui qui en est dépourvu. ‖ **Il n'y a pas de belles prisons, ni de laides amours**, On est toujours mal en prison, on est toujours heureux quand on aime et qu'on est aimé. ‖ **Les beaux esprits se rencontrent**. Se dit plaisamment lorsqu'une même idée, une même pensée, une même vérité est énoncée simultanément par deux personnes. ‖ **Cela doit être beau, car je n'y comprends rien**. Se dit ironiquement, par allusion à l'obscurité du langage de certains philosophes, de certains beaux esprits, etc.

— ALLUS. LITTÉR. : **La faute en est aux dieux, qui la firent si belle**, Vers devenus proverbe, et qui sont de Lingendes, un poète à peu près ignoré du XVIIe siècle :

Si c'est un crime de l'aimer,
On n'en doit justement blâmer
Que les beautés qui sont en elle.
La faute en est aux dieux
Qui la firent si belle,
Et non pas à mes yeux.

On y fait quelquefois allusion, en parlant d'un amour irrésistible dans lequel la passion anéantit complètement la volonté.

— SYN. **Beau, joli, gentil**. Ce qui est *beau* excite l'admiration; on y trouve la grandeur, la noblesse, la régularité. Ce qui est *joli* séduit ou amuse; on y trouve quelque chose de fin, de délicat, de charmant. Le même objet que l'on trouve *beau* paraîtrait *joli*, s'il était exécuté en miniature. Le *beau* agit sur l'âme; le *joli* agit plus directement sur les sens. *Gentil* diffère de *joli* en ce qu'il se rapporte plutot aux mouvements, aux gestes, à la grâce extérieure qu'aux formes mêmes; mais il s'agit toujours d'une grâce délicate qui convient mieux aux petits objets qu'aux grands.

— ANTON. **Laid, vilain, affreux, effroyable, epouvantable, hideux, horrible, monstrueux**.

BEAU (*bo* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Caractere, nature de ce qui est beau; beauté : *Etudier sur le* BEAU. *Le* BEAU *consiste dans l'ordre et la grandeur*. (Arist.)

— Bel objet, ce qui est beau : *Le* BEAU *n'est jamais trop cher*.

— Le côté sédusant d'une chose, son point de vue favorable; éclat, perfection : *Le* BEAU *d'une aventure. Le plus* BEAU, *dans les belles actions, est de vouloir les cacher*. (Pasc.)

— Ironiq. Ce qui ne mérite pas d'être approuvé : *C'est du* BEAU, *ce que vous avez fait là!*

— Fam. Nom que l'on donnait autrefois aux hommes, jeunes ou vieux, dont la tenue soignée, les manières élégantes étaient considérées comme des modèles de bon goût : *L'un des* BEAUX *les plus à la mode en ce moment*. (Ste-Beuve.) ‖ Fat, petit-maître, homme à prétentions. *Beau*, en ce sens spécial, n'est plus guère usité que dans la locution : *Un vieux* BEAU.)

— *Faire le beau*, Se rengorger, étaler avec complaisance ses grâces, ses rares et prétendues.

— *Le temps est au beau, se met au beau*, Le temps est beau, il devient beau.

— Jeu. *Mettre en beau*. Au jeu de mail, Ajuster au milieu, pour franchir la passe. V. BELLE.

— ENCYCL. V. ESTHÉTIQUE.

Beau (ESSAI SUR LE), par le P. André, ouvrage composé de sept discours lus à l'académie de Caen, dont l'auteur était membre, et qui parut en deux séries (1741-1763.) C'est le premier ouvrage remarquable qui ait été écrit en France sur l'esthétique. Il porte l'empreinte de la pensée et de la langue du XVIIe siècle, d'une pensée et d'une langue formées par le cartésianisme. Dans la théorie du beau que l'auteur y développe, nous retrouvons cette conception toute géométrique et toute mécanique de la nature qui caractérise la philosophie de Descartes et de Malebranche.

Beau (LA SCIENCE DU *étudiée dans ses principes, dans ses applications et dans son histoire*, ouvrage publié en 1861 par Charles Lévêque. Il se compose de quatre parties, qui traitent successivement de l'idée du beau; du beau dans la nature et en Dieu; de l'art et de l'histoire des systèmes d'esthétique. Il ramène toutes les questions que renferme l'esthétique aux deux suivantes : « Quels sont les effets que le beau produit sur nos âmes? » » Quelle est la nature du beau? » L'auteur distingue dans l'activité esthétique : l'émotion, qui ravit l'âme en l'échauffant; l'inspiration ou l'enthousiasme, qui la féconde par la vue de l'idéal; enfin, la production, qui enfante les chefs-d'œuvre de l'art et les monuments immortels du génie.

C'est la spéculation métaphysique qui doit saisir la nature du beau considéré en lui-même, et mettre à nu ses éléments essentiels.

A côté du beau naturel, que l'homme contemple sans y mettre du sien, il y a le beau créé par le génie de l'homme. L'auteur définit l'art : l'interprétation, et non l'imitation, du beau naturel par ses signes les plus expressifs, c'est-à-dire au moyen de formes idéales. L'art ne peut, sans danger pour lui, se subordonner ni à la morale, ni à la religion, ni au patriotisme, quoiqu'il puisse souvent y trouver les sources de ses plus heureuses inspirations. Enfin, « puisque l'essence de l'art, dit-il, est la belle interprétation de la belle nature, l'art est d'autant plus excellent, d'autant plus beau, d'autant plus art, que la nature qu'il interprète est plus belle, et qu'il l'interprète avec plus de puissance ». De là une classification ou sériation naturelle des arts, fondée : 1° sur le degré de beauté des formes ou des âmes exprimées; 2° sur le degré de puissance avec lequel sont interprétées les belles formes ou les belles âmes.

Beau don Diego (LE) (en espagn. *el Lindo don Diego*), comédie de don Agostin Moreto y Cabana, représentée vers 1660. C'est le récit des mésaventures d'un petit-maître qui pense qu'en l'apercevant chaque femme devient amoureuse de sa belle prestance, et qui finit par épouser une adroite servante dont il est la dupe imbécile. La régularité et la simplicité de l'action, ainsi que la correction et la grâce extrême du style, distinguent cette pièce, qui est regardée aussi comme l'une des plus remarquables comédies de caractère du théâtre espagnol. L'auteur en avait emprunté l'idée première à Guillen de Castro.

Beau Ténebreux (LE), nom que prit Amadis de Gaule lorsqu'il se retira à l'ermitage de la Roche-Pauvre, désespéré des reproches que lui adressait sa maîtresse, excitée par la jalousie. Aujourd'hui, ce nom est fréquemment appliqué, par plaisanterie, aux amoureux taciturnes et mélancoliques : *Jeanne, troublée, rêve déjà à ce* BEAU TÉNÉBREUX *du vice, comme l'Eloa du poète rêvait à Satan*. (P. de St-Victor.) V. AMADIS.

BEAU (Joseph-Honoré-Simon), médecin français, né à Collonges (Ain) en 1806, mort en 1865. Successivement attaché à la Salpêtrière, à l'Hôtel-Dieu, aux hôpitaux Saint-Antoine et Cochin, et à la Charité. En 1856, il fut élu à l'Académie de médecine. Les principaux ouvrages de Beau sont : *Recherches sur la cause des bruits anormaux des artères, et application de ces recherches à l'étude de plusieurs maladies, et principalement de la chlorose* (1838); *Recherches sur quelques points de la séméiologie des affections du cœur* (1839); *Traité clinique et expérimental d'auscultation appliquée à l'étude des maladies du poumon et du cœur*. (1856).

BEAUBERY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 12 kilom. de Charolles, sur un sous-affluent de l'Arconce; 1.056 hab. Cb. de f. P.-L.-M.

BEAUBRUN ou **BOBRUN** Henri *et* Charles DE), peintres français du XVIIe siècle, qui étaient cousins germains. Leur nom est inséparable, parce que leur collaboration fut constante; il est impossible de les distinguer dans les rares tableaux qu'on puisse aujourd'hui sûrement leur attribuer. Henri, né en 1603, mourut en 1677. Charles, né probablement en 1604, mourut en 1692. Ils excellèrent dans le portrait. Placés près du roi par la charge de leurs ancêtres et par leur naissance, ils furent tout à fait favorisés de Louis XIV, qu'ils avaient peint dès l'âge de huit jours. On peut voir en eux les artistes mondains, les portraitistes à la mode de la première génération du règne de Louis XIV. Hommes de cour, ils excellaient aussi à organiser des fêtes, régler des ballets, composer des vers. Ils furent membres de l'Académie de peinture dès sa fondation, et y exercèrent en commun les fonctions de trésorier. Le musée de Versailles garde d'eux le portrait de Louise de Nointel (n° 4193), et celui d'Anne d'Autriche

(n° 2159). Le musée du Louvre, qui n'a rien d'eux, possède le portrait des deux frères, réunis sur la même toile par leur élève Martin Lambert.

BEAUCAIRE (en lat. *Belli Quadrum*), ch.-l. de cant. du dép. du Gard, arr. et à 24 kilom. de Nîmes, sur le Rhône, à l'origine du *canal de Beaucaire*, en face de Tarascon (Bouches-du-Rhône); 9.020 hab. (*Beaucairois, oises* ou *Beaucairiens, ennes.*) Ch. de f. P.-L.-M. Deux ponts sur le Rhône. Églises Saint-Paul et des Cordeliers (XIVe siècle); ruines d'un château avec donjon. Porte du Rhône; hôtel de ville (fin du XVIIe siècle). — Le cant. a 4 comm. et 14.277 hab.

La situation de Beaucaire, au croisement de routes venant des quatre points cardinaux, lui a valu une grande importance historique et économique. Les foires de Beaucaire ont joui d'une célébrité universelle. Beaucaire fut longtemps l'entrepôt général du commerce de la France avec l'Espagne, avec les côtes d'Afrique et d'Asie, avec le Levant et l'Italie. Il y venait en temps de paix jusqu'à 300.000 visiteurs. L'établissement des chemins de fer a provoqué leur décadence; néanmoins, le chiffre des affaires qui s'y traitent est encore considérable. La foire se tient du 21 au 28 juillet; les ventes commencent réellement le 8.

Armes de Beaucaire.

On y trafique des soies, châles de Nîmes, draps et laines, nouveautés, cuirs, laines, vins, eaux-de-vie, huiles d'olive, amandes, fruits du Midi. Un tribunal de commerce, dit « de conservation », composé de douze membres, connaît de tous les litiges relatifs aux marchés. Les effets payables en foire sont présentés le 27, protestés le 28.

— *Histoire.* Il est probable que Beaucaire succéda à Ugernum, une des vingt-quatre localités sur lesquelles, à l'époque romaine, s'étendait la juridiction municipale de Nîmes. A Ugernum est proclamé, en 455, l'empereur Avitus. En 589, Récarède, roi des Wisigoths, prend Ugernum, mais l'abandonne à Gontran. Sous les Mérovingiens et les Carolingiens, Beaucaire fit partie du territoire d'Arles. Le nom de Ugernum apparaît encore au XIe siècle (il est conservé à Tarascon; porte de Jarnègues, en face de Beaucaire). Un château féodal fut bâti sur le roc. Le château actuel a été construit par les derniers comtes de Toulouse. En 1217, Raymond VI accorde les privilèges qui établissent les foires de Beaucaire. En 1271, le Languedoc devint province française, une sénéchaussée fut créée à Beaucaire. En 1632, Beaucaire ayant soutenu le duc de Montmorency dans sa révolte contre Richelieu, celui-ci fait démanteler les forteresses.

Patrie du trouhadour P. Cardinal (XIIIe s.); de Raymond VII, comte de Toulouse; du pape Urbain V (XIVe siècle).

— BIBLIOGR. : Nisard, *Nouvelles recherches sur la ville de Beaucaire* (1836).

BEAUCAIRE (CANAL DE), canal de France (Gard), prenant naissance dans le Rhône, à *Beaucaire*, passant à Saint-Gilles, et, après un cours de 79 kilom., se terminant à Aigues-mortes, où il communique avec la Méditerranée par le grau d'Aigues-mortes, et avec le canal du Midi par celui de la Grande-Roubine. Cette voie navigable, commencée en 1773, fut terminée en 1805, par une compagnie à laquelle le gouvernement en fit la concession pour quatre-vingts ans. Sa longueur exacte est de 79.300 m.

Beaucaire (SOUPER DE), titre d'une brochure que Bonaparte, alors capitaine d'artillerie, fit imprimer en 1793, à Valence. L'auteur y rapporte une conversation qu'il aurait eue à Beaucaire, le 29 juillet 1793, avec un Nîmois, un Marseillais et un négociant de Montpellier, sur les affaires du temps.

BEAUCAIRE DE PÉGUILLON (François), théologien français, né au château de Cresta en 1514, mort en 1591. Evêque de Metz, il se rendit au concile de Trente, où il se fit remarquer par la hardiesse et la liberté de ses opinions, et se prononça contre les partisans de la papauté. En 1568, il se démit de son évêché. On a de lui, notamment, une histoire de France intitulée *Rerum Gallicarum commentaria ab anno 1541 ad annum 1562* (Lyon, 1625).

BEAUCAMPS, comm. du Nord, arrond. et à 10 kilom. de Lille; 1.141 hab. Ch. de f. Nord.

BEAUCAMPS-LE-VIEUX, comm. de la Somme, arrond. et à 37 kilom. d'Amiens, près de la Bresle; 1.703 hab. Fabriques de tiretaines, de feutres, etc.

BEAUCE (en lat. *Belsia*), nom donné, en France, à une étendue de pays assez considérable, située dans l'ancienne province de l'Orléanais et comprenant le pays Chartrain, le Dunois, le Vendômois, le Mantois et le Hurepoix. Ce pays, qui forme actuellement la majeure partie des départements d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher, avait pour capitale *Chartres*. Son territoire présente des plaines immenses, produisant une grande quantité de froment de la meilleure qualité, nourrissant de nombreux troupeaux de moutons et de bêtes à cornes. La Beauce n'a jamais formé une province particulière.

— Géol. *Calcaire de la Beauce; meulière de Beauce; travertin de la Beauce.* V. MEULIÈRE, TRAVERTIN.

BEAUCE, comté du Dominion canadien (Bas-Canada [prov. de Québec]); 37.200 hab. Ch.-l. *Saint-Joseph.*

BEAUCÉ (Jean-Adolphe), peintre de batailles, né à Paris en 1818, mort à Boulogne-sur-Seine en 1875. Après avoir passé plusieurs années en Algérie, Beaucé suivit l'armée française en Crimée, puis en Italie, accompagna en Syrie le corps expéditionnaire, et, plus tard, il assista à la guerre du Mexique. Ses toiles se recommandent par l'exactitude des types et des détails, et rappellent un peu la manière d'Horace Vernet. Outre ses tableaux, il avait fait un grand nombre de dessins pour des ouvrages illustrés; notamment, pour l'*Histoire de Napoléon Ier*, de Laurent de l'Ardèche. Nous rappellerons, parmi ses meilleures œuvres : *Bataille de Solférino; portrait de Canrobert* (1861); *le Débarquement des troupes françaises en Syrie* (1863); *Soldaderas de la bande du partisan Chavez* (1864).

BEAUCÉANT (du provenç. *bausan*, balzan [cheval ayant des marques blanches au pied]) n. m. Étendard des templiers, mi-parti de noir et de blanc, ce qui lui avait fait donner ce nom. ‖ Très long étendard de taffetas rouge, que les navires arboraient en temps de guerre. ‖ On écrit aussi BAUÇANT, et BAUCENT.

BEAUCERON, ONNE, qui est né, qui habite en Beauce. — *Les* BEAUCERONS.

— Adjectiv. Qui est propre, qui appartient à la Beauce ou à ses habitants : *Mouton* BEAUCERON.

BEAUCHAMP (SABLES DE) (de *Beauchamp*, n. de lieu). Les *sables de Beauchamp* ou *sables moyens* (étage bartonien) forment d'épaisses couches développées au-dessus du calcaire grossier. Ils ont été reconnus aux environs de Paris, depuis Epernay jusqu'aux limites des départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure. On les a divisés en trois niveaux. Les sables de Beauchamp présentent d'importantes masses de grès.

BEAUCHAMP (Alphonse DE), publiciste et historien français, né à Monaco en 1767, mort à Paris en 1832, entra d'abord dans l'armée sarde, la quitta en 1792 pour ne pas avoir à combattre contre la France, et alla à Paris, où il fut employé dans les bureaux du Comité de sûreté générale, et plus tard au ministère de la police, dont il fut chassé en 1809 pour indiscrétion. Outre une *Histoire de la Vendée et des chouans* (1806), il a publié plusieurs ouvrages sur des questions d'histoire ou de politique.

BEAUCHAMPS (Pierre-François GODARD DE), littérateur et auteur dramatique, né et mort à Paris (1689-1761). Il écrivit pour le théâtre de nombreuses comédies, dont l'une, *le Portrait* (1717), eut un vif succès. Comme littérateur, Beauchamps a publié plusieurs ouvrages : *Recherches sur les théâtres de France* (1735), qui contient des documents précieux; une *Bibliothèque des théâtres, contenant le catalogue alphabétique des pièces dramatiques, opéras, parodies, etc.* (1746), et diverses traductions.

BEAUCHAMPS (Joseph), astronome français, né à Vesoul en 1752, mort à Nice en 1801. Il entra, en 1767, dans l'ordre des bernardins, devint l'ami de Lalande, qui lui apprit l'astronomie, et visita l'Orient de 1781 à 1790. Pendant ces dix années, il transmit à Lalande des observations astronomiques importantes, une carte du cours du Tigre et de l'Euphrate, en fit une de la Babylonie, détermina la situation de la mer Caspienne; enfin, il fournit à l'abbé Barthélemy des dessins de monuments, d'inscriptions et de médailles de l'ancienne Babylone. Consul à Mascate en 1796, il fut appelé en Egypte par Bonaparte (1798), envoyé en mission à Constantinople, pris en mer par les Anglais, et retenu prisonnier jusqu'en 1801. Beauchamps était membre correspondant de l'Académie des sciences. Ses principaux travaux sont : *Voyage de Bagdad à Bassora le long de l'Euphrate; Voyage en Perse*, fait en 1787; *Mémoires sur les antiquités babyloniennes; Réflexions sur les mœurs des Arabes*; etc.

BEAUCHÂTEAU (François CHASTELET DE), comédien ordinaire du roi, mort en 1665. — Son fils, FRANÇOIS-MATHIEU, né à Paris en 1645, publia à douze ans un recueil de poésies : *la Lyre du jeune Apollon* ou *la Muse naissante du petit Beauchâteau*. Sa conversation était pétillante d'esprit; il parlait plusieurs langues, et la reine, mère de Louis XIV, le cardinal Mazarin, se faisaient un plaisir de l'admettre à leurs réunions. Un ecclésiastique apostat le conduisit en Angleterre, puis en Perse (1661), et, depuis lors, on n'entendit plus parler de lui. — Son frère, HIPPOLYTE, mort à Londres vers 1680, eut aussi une existence des plus singulières. Né, comme lui, avec beaucoup de talents naturels, il fut tour à tour frère de la doctrine chrétienne, trappiste et ministre protestant en Angleterre. On lui attribue l'*Abrégé de la vie du maréchal de Schomberg* (Amsterdam, 1690), sous le nom de « Lusancy ».

BEAUCHÊNE, comm. de l'Orne, arr. et à 14 kilom. de Domfront, près de l'Egrenne; 950 hab.

BEAUCHESNE (Alcide-Hyacinthe DU BOIS DE), né à Lorient en 1801, mort à Lavarenne près Gannat (Allier) en 1873, fut gentilhomme de la chambre du roi sous Louis XVIII, chef de cabinet au département des beaux-arts de 1825 à 1830, et plus tard chef de section aux Archives. Il se fit connaître par un ouvrage intitulé *Louis XVII, sa vie, son agonie et sa mort* (1852), où il a raconté, avec plus de couleur que de critique, la captivité du fils de Louis XVI.

BEAUCHESNE-GOUIN (DE), navigateur français, mort dans la première moitié du XVIIe siècle, commanda en 1598 une expédition dans les mers du Sud. Il prit possession, au détroit de Magellan, d'une île qu'il appela « île Louis-le-Grand », remonta les côtes du Chili jusqu'à Arica, non sans luttes contre des boucaniers espagnols et des flibustiers français. Il regagna ensuite son point de départ La Rochelle, en 1701, en doublant le cap Horn et en découvrant, à l'E. de la Terre de Feu, l'île *Beauchesne*.

BEAUCIR (*bô*) v. n. En T. de mar., en parlant du temps, S'améliorer : *Le temps* BEAUCIT.

BEAUCOUP (*bô-kou* [et *koup*' devant une voyelle ou un *h* muet] — de *beau*, et *coup*) adv. Plusieurs; un nombre, une quantité considérable : *On il y a* BEAUCOUP *de médecins, il y a* BEAUCOUP *de malades; où il y a* BEAUCOUP *de lois, il y a* BEAUCOUP *de délits.* (Salleatin.)

— Absol. Nombre considérable de personnes : BEAUCOUP *pensent que...* ‖ Quelque chose d'important, de considérable ou de nombreux; façon importante : *Ceux qui ont* BEAUCOUP *sont obligés de donner* BEAUCOUP. (Flech.) ‖ A un haut degré, en grande quantité, souvent, longtemps de suite : *Aimer* BEAUCOUP. *Il pleut* BEAUCOUP. *Travailler* BEAUCOUP.

— Joint à un adverbe de comparaison, *beaucoup* marque une différence considérable : *Les étoiles sont* BEAUCOUP PLUS *éloignées que la lune du soleil et de la terre.*

— *Beaucoup*, précédé de *un peu*, s'emploie familièrement pour exprimer un excès, en atténuant la pensée par une antithèse plaisante : *Se moquer un* PEU BEAUCOUP *de quelqu'un.*

— *Il s'en faut de beaucoup*, Il y a une grande différence de quantité : *Vous croyez m'avoir tout rendu*, IL S'EN FAUT DE BEAUCOUP. (*Il s'en faut beaucoup* a le même sens à peu près, sauf que cette seconde expression se rapporte plutôt à la qualité qu'à la quantité. Elle est moins usitée.) ‖ *A beaucoup près*, Il s'en faut beaucoup ou de beaucoup. ‖ *C'est beaucoup si, C'est beaucoup de ou que*, C'est à peine si, c'est tout au plus; il est fort heureux que : C'EST BEAUCOUP QU'*il vous regarde.* C'EST BEAUCOUP SI *vos débours's vous rentrent. C'est* BEAUCOUP *de rencontrer un ami véritable.*

— Substantiv. *Séparer le* PEU *d'avec le* BEAUCOUP. (Bayle.) *Plusieurs peu font un* BEAUCOUP. (Florian.)

— Gramm. *Beaucoup* ne se met jamais devant un adverbe pour le modifier; ainsi, on ne doit pas dire : Je l'ai fréquenté BEAUCOUP LONGTEMPS, mais BIEN LONGTEMPS. *Beaucoup* ne se met jamais non plus devant un adjectif; mais il s'emploie pour modifier l'adjectif quand celui-ci est représenté par le pronom LE. On ne dit pas *Il est beaucoup sage*, mais on dit bien : *Il devient sage, il* L'EST BEAUCOUP. Il n'y a d'exception que pour les adjectifs MEILLEUR, MOINDRE, et surtout pour les adverbes PLUS, MOINS, MIEUX. *Se porter* BEAUCOUP MIEUX. *Faire* BEAUCOUP MOINS *de fautes.*

— Quand *beaucoup* accompagne un comparatif ou un superlatif relatif, il doit être précédé de la préposition DE s'il vient après le comparatif ou le superlatif : *Ne t'attends qu'a toi seul, c'est le plus certain* DE BEAUCOUP. ‖ Lorsqu'il est mis avant le comparatif, on peut le faire, ou non, précéder de la préposition DE : *Vous êtes* BEAUCOUP ou DE BEAUCOUP *plus savant.* ‖ Il est toujours précédé de la préposition DE quand il modifie un superlatif relatif : *Procédé qui est le plus parfait* DE BEAUCOUP. ‖ Après certains verbes ou adjectifs exprimant une idée de comparaison, il doit être précédé de la préposition DE : *La milice romaine a surpassé* DE BEAUCOUP *tout ce qui avait paru dans les siècles précédents.* (BOSS.)

L'usage veut que *beaucoup*, employé dans le sens de « grand nombre », soit suivi d'un substantif, à moins que ce dernier ne se trouve représenté dans la phrase par le pronom EN; le verbe qui suit se met alors au pluriel : *Il y* EN ‖ BEAUCOUP, *que le trop d'esprit gâte, qui* SERAIENT *bien fâchés d'être de l'avis des autres.* (Mol.) Bien des écrivains s'abstiennent de faire suivre ce mot d'un substantif, tout en maintenant le verbe au pluriel : BEAUCOUP *font l'aumône, peu font la charité.* (B.-Sterne.) V. COLLECTIF.

— SYN. Beaucoup, abondamment, amplement, bien, considérablement, copieusement, a foison, fort, largement V. ABONDAMMENT.

— ANTON. Peu, tant soit peu, un peu.

Beaucoup de bruit pour rien, comédie en cinq actes et en vers, de W. Shakspeare, qui fut probablement représentée pour la première fois en 1600. Le sujet de cette pièce a été emprunté par Shakspeare au *Recueil d'histoires tragiques* de Belleforest; mais les circonstances accessoires et le dénouement en sont très différents.

Don Pèdre, prince d'Aragon, qui vient d'écraser la révolte de son frère naturel don Juan, est reçu par Léonato, gouverneur de Messine. Don Pèdre forme deux projets : marier son favori Claudio à Héro, fille de Léonato, car les jeunes gens s'aiment, puis inspirer un amour réciproque à Béatrice, nièce de Léonato, et à Benedick, jeune seigneur, ami de Claudio, quoiqu'ils ne cessent de se poursuivre mutuellement de leurs railleries et qu'ils aient l'un et l'autre horreur du mariage. Don Juan et son affidé Borachio ne reculent devant aucun moyen pour empêcher l'heureux dénouement de ces deux intrigues. Il en résulte des accusations, des arrestations, des provocations..., et la comédie ne se termine pas moins par un double mariage.

Un heureux mélange de sérieux et de gaieté valut à cette comédie, dès le temps de Shakspeare, les plus vifs applaudissements. Elle a été remaniée deux fois pour la scène anglaise : la première, en 1673, par Davenant, sous ce titre : *le La contre les amants*; la seconde, en 1737, par James Miller, sous ce titre : *la Passion universelle.*

Le titre même de cette comédie, *Beaucoup de bruit pour rien*, a passé en proverbe et est resté dans toutes les langues pour exprimer un dénouement sans aucune proportion avec les péripéties qui l'ont amené.

Beaucoup de bruit pour rien, opéra en quatre actes et cinq tableaux, paroles d'Edouard Blau, musique de Paul Puget, représenté à l'Opéra-Comique de Paris le 24 mars 1899. Blau a emprunté à la célèbre comédie de Shakspeare le sujet de son livret, sur lequel P. Puget a écrit une musique d'un ton juste, d'un tour aisé et où le lyrisme des scènes d'amour a plus de grâce que d'envolée.

BEAUCOURT, comm. du Haut-Rhin français on territoire de Belfort, arrond. et à 18 kilom. de Belfort; 4.538 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Horlogerie, mouvements de lampes, métronomes, serrurerie, quincaillerie.

BEAUCOURT (Gaston-Louis-Emmanuel DU FRESNE, marquis DE), historien français, né à Paris en 1833. Son œuvre capitale est son *Histoire de Charles VII* (Paris, 1881-1891). Cet ouvrage considérable a obtenu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres deux fois le grand prix Gobert. De Beaucourt créa, en 1866, la *Revue des Questions historiques*, et fonda, en 1868, la Société bibliographique, sous les auspices de laquelle paraît le « Polybiblion », revue bibliographique.

BEAUCRIER (*bô-cri-er*) n. m. Variété de raisin. ‖ On dit aussi BEAUTRIER, ou BEAUNIER.

BEAUCUIT (*bô-kui* — corrupt. de l'angl. *buckwheat*, sarrasin) n. m. Nom vulgaire du sarrasin.

BEAUDREUIL (*bô-dreuï*) n. m. Ichtyol. Syn. de BAUDROIE.

BEAUFAY, comm. de la Sarthe, arrond. et à 19 kilom. du Mans; 1.673 hab. Moulins.

BEAUFFORT (Louis-Léopold-Amédée, comte DE), archéologue et administrateur belge, né à Tournai en 1806, mort en 1858. Fils d'un des chefs du parti catholique, il se fit remarquer par la restauration des vitraux de Sainte-Gudule, de Saint-Wandru, et d'autres édifices gothiques. A Bruxelles, il organisa le musée royal d'armures et d'antiquités. Son influence et son exemple réveillèrent, en Belgique, la culture de l'archéologie.

BEAU-FILS (*bô-fiss* — de *beau*, et *fils*; *beau* étant ici, et dans les mots analogues, un terme honorifique appliqué aux personnes qui entrent dans une famille à la suite d'un mariage) n. m. Fils de la personne qu'on a épousée, a eu d'un précédent mariage : *Eugène de Beauharnais, fils de Joséphine, devint le* BEAU-FILS *de Bonaparte.*

— Par ext. Gendre.

BEAUFORT, comm. du Nord, arrond. et à 11 kilom. d'Avesnes, sur un affluent de la Sambre; 1.067 hab. Elevage de bestiaux; brasseries.

BEAUFORT ou **SAINT-MAXIME-DE-BEAUFORT**, ch.-l. de cant. de la Savoie, arrond. et à 19 kilom. d'Albertville, à l'entrée de la vallée de son nom; 2.286 hab. (*Beaufortains, aines* ou *Beaufortets, ennes.*) Excellents pâturages; commerce considérable de bestiaux et de fromages. Moulins, teinturerie, fours à chaux. Château de La Salle, où Henri IV séjourna deux fois pendant les guerres de France et de Savoie. — Le cant. a 4 comm. et 5.655 hab.

— Dans la géographie féodale de la France, on trouve un duché de ce nom, situé dans la province de Champagne (élection de Troyes).

BEAUFORT ou **BEAUFORT-DU-JURA**, ch.-l. de cant. (Jura, arrond. et 15 kilom. de Lons-le-Saunier; 1.100 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Ruines d'un ancien château fort. Forges, tuileries, moulins à blé. — Le cant. a 19 comm. et 8.778 hab.

BEAUFORT, ville et port des Etats-Unis d'Amérique (Caroline du Nord), sur l'Atlantique; 2.850 hab. Commerce de térébenthine et de résine. Pendant la guerre de la Sécession, elle fut reprise par le général Burnside, le 21 mars 1862. — Ville et port des Etats-Unis d'Amérique (Caroline du Sud), sur le bras de mer appelé *canal de Port-Royal*; 8.950 hab. Station balnéaire. Coton, riz, maïs et patates. (A Port-Royal, près de Beaufort, débarquèrent, en 1670, les futurs fondateurs de Charleston. La ville fut prise par l'armée fédérale après la victoire navale de Hilton Head, le 6 décembre 1861.)

BEAUFORT, ville de l'Australie Victoria, sur le Yam-Hole, affluent du Fiery Creek, tributaire du lac Bola; 4.500 hab. Lames; vignobles; mines d'or.

BEAUFORT-EN-VALLÉE, ch.-lieu de cant. de Maine-et-Loire, arrond. et a 16 kilom. de Baugé, dans une vallée arrosée par la Loire et l'Authion; 4.278 hab. Fruits secs, grains, toiles, huiles et bestiaux. Ruines d'un château. Cette petite ville était autrefois le chef-lieu d'un comté qui portait le même nom. — Le cant. a 7 comm. et 12.601 hab.

Armes de Beaufort.

BEAUFORT (comtes DE). La ville et le comté de Beaufort, en Anjou, furent assignés en douaire, dès 1200, à la comtesse d'Angoulême, par son mari Jean sans Terre. Philippe Auguste (1205) en abandonna la jouissance à Guillaume Desroches; Louis VIII (1225) les mit dans la dot de la fille de P. de Monclere, comte de Bretagne, fiancée à l'un de ses fils; mais, le projet de mariage ayant échoué, le roi les donna à Charles d'Anjou. Le fils de Philippe VI, Jean, les donna à Guill. de Limousin, frère de Clément VI. En 1461, Charles VII en investit René d'Anjou, roi de Sicile. Louis XI les réunit à la couronne, en 1480. Charles VIII les assigna comme douaire à la veuve de René d'Anjou, et, lorsque celle-ci mourut, en 1498, ils retournèrent de nouveau à la couronne. Ils passèrent, avec l'Anjou et l'Angoumois, à Louise de Savoie, lorsque François Ier constitua 1514 le douaire de sa mère. Celle-ci les céda en 1515 à son frère naturel, René, bâtard de Savoie, dont le fils, Claude de Tende, en jouit jusqu'en 1559; le comté fit alors définitivement retour à la couronne.

— BIBL. : Célestin Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*.

BEAUFORT (DUCHÉ DE). L'ancienne petite localité de *Beaufort*, en Champagne s'appelle aujourd'hui MONTMORENCY (Aube). Henri IV l'érigea, avec ses appartenances, en duché (1597) pour Gabrielle d'Estrées; Montmorency-Luxembourg l'ayant, depuis, acquis, Beaufort devint Montmorency, et Louis XIV, à son tour, l'érigea en duché (1688).

BEAUFORT (maison belge). Cette maison se divisa, au XIIIe siècle, en branches de *Gœnes*, de *Fallais*, de *Celles* et de *Spontin*. La famille de Beaufort-Spontin eut parmi ses représentants les plus connus FREDERIC-AUGUSTE-ALEXANDRE, duc de **Beaufort**, né à Namur en 1751, mort à Bruxelles en 1817. Il fut chambellan de l'impératrice Marie-Thérèse, et, en 1814, il devint gouverneur général des Pays-Bas. Quand le royaume des Pays-Bas fut créé, il fut nommé grand maréchal de la cour.

BEAUFORT (maison anglaise). Jean de Gand, duc de Lancastre, quatrième fils d'Edouard III, eut de sa maîtresse Catherine Swyoford trois fils : Jean, Henri, et Thomas, qui prirent le nom de **Beaufort** (Beaufort-en-Anjou). L'aîné, JEAN, reçut le titre de « comte de Somerset », et fut le chef de la maison de Beaufort-Somerset. Il mourut en 1409. Son fils aîné, appelé aussi JEAN, vécut de 1403 à 1444. Il reçut le titre de « duc de Somerset » en 1443. Il prit une part active aux guerres de France, et fut capitaine général de Normandie et d'Aquitaine. Il ne laissa qu'une fille, MARGUERITE, comtesse de Richmond, mère du roi Henri VII. Le titre ducal passa donc à son frère puîné, EDMOND, qui avait remporté de brillants succès en France (prise de Honfleur en 1440). Mais Edmond se rendit impopulaire en favorisant la conclusion de la trêve de 1444, et, plus tard, en laissant Charles VII reconquérir la Normandie et la Gascogne. Après la défaite de Castillon, en 1453, il fut envoyé à la Tour, tandis que son rival, York, devenait Protecteur. Délivré peu après, il fut tué à Saint-Albans, dans la première bataille de la guerre des Deux-Roses. La branche des Beaufort-Somerset s'éteignit avec ses fils, qui périrent tous dans cette guerre. Mais l'un d'eux laissait un bâtard, dont les descendants reçurent, deux siècles plus tard, le titre de « ducs de Beaufort ». — HENRI de **Beaufort**, second fils de Jean de Gand et de Catherine Swyaford, eut aussi un grand rôle : il devint évêque de Lincoln en 1398, puis de Winchester en 1404; cardinal en 1426. Il fut chancelier à plusieurs reprises, sous les regnes de Henri V et de Henri VI. Il disputa avec acharnement le pouvoir au duc de Glocester, auquel il était très supérieur. Il mourut en 1447.

— BIBLIOGR. : Wylie, *History of England under Henry IV* (Londres, 1884-1896); Ramsay, *Lancaster and York* (Oxford, 1892).

BEAUFORT (la duchesse DE). V. ESTRÉES (Gabrielle d').

BEAUFORT François DE VENDÔME, duc DE), né à Paris en 1616, tué au siège de Candie en 1669. Son père était César de Vendôme, bâtard de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, et sa mère la duchesse Françoise de Mercœur. Il passa sa jeunesse dans les armes, et se rendit en Angleterre au moment de la découverte de la conspiration de Cinq-Mars. Il ne revint en France qu'après la mort de Richelieu (1642). Beaufort ne put supporter la prépondérance de Mazarin : il se jeta dans l'opposition la plus brouillonne, et finit par se faire arrêter au Louvre, le 3 septembre 1643. Renfermé au donjon de Vincennes, il parvint à s'échapper, en 1649; un arrêt du Parlement le déclara justifié de l'accusation portée contre lui. Quand la Fronde éclata, Beaufort devint l'allié actif et précieux du cardinal de Retz, et fut l'idole de la populace, qui l'avait surnommé *le roi des Halles*, mais ne retira d'ailleurs aucun avantage de la Fronde; il signa la paix avec autant de légèreté qu'il en avait montré en se révoltant. Lorsque Louis XIV revint à Paris en 1653, Beaufort lui offrit ses services, et fut, depuis lors, un sujet soumis. Mis à la tête des flottes, il se signala en 1664 et 1665 dans plusieurs expéditions; puis fut chargé, en 1669, d'aller secourir les Vénitiens, attaqués dans l'île de Candie par les Turcs. Beaufort y fit des prodiges de valeur. Il fut tué dans une sortie faite dans la nuit du 25 juin 1669. Son corps ne put être retrouvé; c'est à cette circonstance qu'il dut l'honneur de figurer parmi ceux que l'on essaya d'identifier avec l'Homme au masque de fer.

Duc de Beaufort.

BEAUFORT (Louis DE), historien d'origine française, mort à Maestricht en 1795. Il appartenait à une famille de protestants français qui s'étaient réfugiés en Allemagne au XVIIe siècle. Par son livre : *Dissertation sur l'incertitude des cinq premiers siecles de l'histoire romaine* 1738), plusieurs fois réédité, il mérite une place à part dans l'histoire de la critique historique, où il devança son époque. Ses autres travaux furent également consacrés à l'histoire de Rome.

BEAUFORT (Henri-Ernest GROUT, chevalier DE), marin et voyageur français, né à Aubevoye (Eure) en 1798, mort en 1825. Après avoir navigué dans le Levant, il alla au Sénégal, et son séjour dans cette colonie lui inspira l'idée d'achever l'œuvre de Mungo-Park. Après un séjour de deux ans à Paris pour faire les études nécessaires, Beaufort entreprit, avec l'aide du gouvernement, un voyage dans la Sénégambie, où il recueillit partout de précieuses observations. Il mourut des suites d'une fièvre pernicieuse.

BEAUFORT D'HAUTPOUL (Edouard, comte, puis marquis DE), officier du génie, né à Paris en 1782, mort en 1831. Il fit avec Masséna les campagnes de Naples et de Portugal. Sous la Restauration, il fut successivement chef de division à la guerre, ingénieur en chef de la ville de Paris, colonel du génie et directeur des fortifications.

BEAUFORT D'HAUTPOUL (Charles-Marie-Napoléon DE), général français, né à Naples en 1804, mort à Paris en 1890, fils du précédent. Beaufort d'Hautpoul fit la campagne de Morée. Il assista à la prise d'Alger (1830). Il devint, en 1837, aide de camp de Soliman-Pacha, puis du duc d'Aumale. Lieutenant-colonel en 1848, il devint, en 1849, chef d'état-major de Pélissier, à Oran, colonel en 1850 et général en 1854. Pendant la campagne d'Italie, il était chef d'état-major du 5e corps. Promu divisionnaire, il commanda, en 1860, le corps expéditionnaire de Syrie.

BEAUFORT DE THORIGNY (Jean-Baptiste), général, né en 1761 à Paris, mort en 1825, fit en 1792 la campagne du Nord comme adjudant-major de gendarmerie, devint colonel en 1793, puis général après la bataille de Granville. Envoyé en Vendée, il battit les Anglais près de l'île d'Aix (1798). Disgracié par Bonaparte, il accepta, pour vivre, la place d'inspecteur des droits réunis dans le Cantal.

BEAUFORTIE (de *Beaufort*, n. pr.) n. f. Genre de la famille des myrtacées-leptospermées, renfermant des arbrisseaux qui croissent en Australie.

BEAUFOU, comm. de la Vendée, arrond. et à 18 kilom. de La Roche-sur-Yon, sur un sous-affluent de la Vie; 1.305 hab.

BEAUFRANCHET D'AYAT (le comte Louis-Charles-Antoine DE), général, fils présumé ou prétendu de Louis XV et de la demoiselle Morphise, qui épousa le comte de Beaufranchet d'*Ayat*; né en 1757 au château d'*Ayat*-Saint-Hilaire, en Auvergne, mort en 1812. D'abord page de Louis XV, il était capitaine au régiment de Berry-cavalerie, à l'époque de la Révolution. En 1793, il était chef d'état-major du camp sous Paris, et il assista, en cette qualité, au supplice de Louis XVI. Il est un de ceux à qui l'on a attribué le fameux roulement de tambours qui interrompit le discours du roi. Mais ce fait n'est pas établi.

BEAU-FRÈRE (*bô* — v. BEAU-FILS pour l'étym.) n. m. Mari de la sœur ou de la belle-sœur d'une personne. Frère de la femme ou du mari. (S'applique même aux femmes, lorsqu'on veut désigner par un seul mot un beau-frère et sa belle-sœur : *Le mariage entre* BEAUX-FRÈRES *est interdit en principe par l'Eglise, mais il peut être autorisé.*)

BEAUGENCY, ch.-l. de cant. du dép. du Loiret, arrond. et à 23 kilom. S.-O. d'Orléans, sur la Loire et son affluent de droite, les *Mauves de Beaugency*; 5.594 hab. Ch. de fer d'Orléans. Blé, vinaigreries, moulins, tuileries, poteries, vanneries. Pont sur la Loire (arches du XIIIe s.). Eglise Notre-Dame (roman fin du XIIe s.); ancien château; ancien donjon dit « tour de César ». Hôtel de ville. Viaduc sur le *ru de Beaugency*, chem. de fer de Paris à Bordeaux. — Le cant. de Beaugency a 7 comm. et 10.696 hab.

Armes de Beaugency.

— *Histoire*. La situation géographique de Beaugency explique son histoire. A l'époque romaine, ce fut une station, au croisement des voies d'Orléans à Tours et de Chartres à Bourges. Au temps des Capétiens, cette place compta parmi les mieux fortifiées du royaume. Elle eut, jusqu'à la fin du XIIe siècle, des seigneurs héréditaires. Il s'y tint deux conciles fameux : l'un en 1104, où Philippe Ier fut absous de l'excommunication, l'autre en 1151, où Louis VII et Eléonore d'Aquitaine divorcèrent. La guerre de Cent ans, les guerres de religion, la guerre de 1870, révélèrent mieux encore l'importance stratégique de cette ville. En 1359, elle est prise par les Anglais; en 1428, reprise par Jeanne d'Arc; en 1485, La Trémoille l'enlève à Dunois et au duc d'Orléans; en 1568, les protestants la brûlent. Enfin, le 8 décembre 1870, l'évacuation malheureuse de Beaugency par le général Camô, et son occupation par les Mecklembourgeois, compromirent les succès de l'armée de Chanzy.

Patrie du physicien Charles, inventeur des ballons à gaz hydrogène (1746-1823); du littérateur Etienne Aignan (1773-1824); de l'archéologue Ad. Dubarles (1814-1854).

— BIBLIOGR. : Pellieux, *Essai historique sur Beaugency* (1786); A. Duchalais, *Recherches historiques sur la ville et le canton de Beaugency* (1845).

BEAUHARNAIS, nom d'une famille noble originaire de l'Orléanais, et dont plusieurs membres jouèrent un rôle important à la fin du XVIIe siècle. Elle était alors divisée en deux branches : à l'une a appartenu le comte **de Beauharnais**, époux d'une femme connue comme poète sous le nom de FANNY; père de CLAUDE **de Beauharnais**, qui mourut pair de France sous la Restauration; grand-père de STÉPHANIE, mariée en 1806 au grand-duc de Bade, et de DÉSIRÉE, mariée au marquis de Quiqueran-Beaujeu. La seconde branche était représentée, à la fin du XVIIe siècle, par deux frères : FRANÇOIS et ALEXANDRE. François eut de son premier mariage une fille, EMILIE, qui épousa le comte de La Valette, et de son second mariage une autre fille, qui fut mariée au sénateur Laity. Alexandre était l'époux de la célèbre Joséphine; sa fille HORTENSE, devenue reine de Hollande et femme de Louis Bonaparte, devait être la mere de Napoléon III; son fils EUGÈNE, marié avec la princesse Augusta de Bavière, eut de cette union : AUGUSTE-CHARLES, duc de Leuchtenberg, époux de la reine de Portugal, doña Maria; MAXIMILIEN-JOSEPH, époux de la princesse Olga, fille de l'empereur Nicolas de Russie; JOSÉPHINE, mariée au roi Oscar de Suède; EUGÉNIE-HORTENSE, mariée au prince de Hohenzollern; enfin, AMÉLIE-AUGUSTA, mariée à don Pedro II, empereur du Brésil.

BEAUHARNAIS (Fanny, comtesse DE), née à Paris en 1738, morte à Paris en 1813. Fille d'un receveur des finances, elle épousa en 1753 le comte de Beauharnais, se sépara de lui au bout de quelques années, forma à Paris un salon où se réunissaient les littérateurs et les savants de son temps, et essaya de se créer une réputation littéraire. Ses poésies ne lui ayant attiré que des épigrammes, et ses pièces de théâtre ayant été sifflées au Théâtre-Français, elle se retira un instant en Italie, revint en France, fut emprisonnée sous la Terreur, et termina sa vie dans la retraite et le culte des lettres.

BEAUHARNAIS (François, marquis DE), né à La Rochelle en 1756, mort à Paris en 1846, fut député de la noblesse aux états généraux, où il se signala par son zèle royaliste, émigra et se rallia plus tard à Bonaparte, qui l'en récompensa en le nommant ambassadeur en Espagne. Disgracié pour avoir refusé de seconder les vues de l'empereur dans ce pays, il mourut oublié à Paris.

BEAUHARNAIS (Alexandre, vicomte DE), né à la Martinique en 1760, guillotiné à Paris en 1794, servit avec Rochambeau en Amérique, en revint avec une jeune créole, Joséphine Tascher de La Pagerie, qu'il avait épousée en 1779 à la Martinique, et fut envoyé, comme député de la noblesse, aux états généraux, où il se distingua par l'ardeur de son libéralisme. En 1792, il partit pour l'armée comme adjudant-général; en 1793, il était général en chef de l'armée du Rhin, refusait de prendre le portefeuille de la guerre, et donnait sa démission. Retiré dans sa terre de La Ferté-Imbault, il fut arrêté comme complice de la reddition de Mayence, et condamné à mort.

BEAUHARNAIS (Eugène DE), fils du précédent, duc de Leuchtenberg, prince d'Eichstadt, vice-roi d'Italie, né à Paris en 1781, mort à Munich en 1824, eut, comme sa sœur Hortense, une enfance attristée par les malheurs de sa famille, mais fut appelé à une rapide fortune, du jour où il eut donné à Bonaparte l'occasion de connaître sa mère en allant lui demander l'épée du général Beauharnais, saisie lors du désarmement qui suivit la Vendémiaire. Après le mariage de Joséphine avec le jeune général, il fut envoyé successivement en Italie, où il servit dans les guides de Bonaparte; à Corfou, où il remplit une mission secrète; à Rome, où il assista à l'émeute qui coûta la vie au général Duphot; en Egypte, enfin, où il servit comme aide de camp du général en chef, et faillit périr devant Saint-Jean-d'Acre. Promu chef d'escadron après Marengo et général de brigade en 1804, il fut, lors de l'établissement du régime impérial, nommé successivement prince français, archichancelier d'Etat, et enfin vice-roi d'Italie. Il partit immédiatement pour Milan. Il avait alors vingt-quatre ans, un extérieur sympathique, une réelle bonté d'âme jointe à une éclatante réputation de bravoure. A peine installé, il s'occupa de créer une armée et de réorganiser l'administration; grâce à des efforts incessants, il réussit peu à peu à triompher de la répugnance invincible des ses sujets pour le service militaire, et à former des troupes qui montèrent jusqu'au chiffre de 80.000 hommes et se distinguèrent dans les campagnes d'Autriche, d'Espagne et de Russie. En même temps, il assurait aux Italiens les bienfaits de l'égalité civile et politique, en promulguant les codes napoléoniens, et développait leur bien-être matériel en multipliant les grands travaux publics et les voies de communication. Le général était, chez lui, à la hauteur de l'homme d'Etat : en 1809, il défendait son royaume contre l'invasion autrichienne, et faisait oublier, par une brillante campagne en Hongrie et une éclatante victoire au Raab (14 juin), quelques échecs passagers essuyés en Italie; en 1812, il se montrait admirable de dévouement et de fidélité à Napoléon, dans la désastreuse expédition de Russie. Enfin, après s'être distingué à Lutzen, il retournait dans son royaume pour organiser la défense, en défendait pied à pied le territoire, et remportait une victoire sur le Mincio (1814). On l'accusé d'avoir songé à abandonner la cause de son beau-père pour obtenir des souverains alliés la conservation de son trône; mais rien n'a jamais été moins prouvé. Après la chute de Napoléon, lorsque l'insurrection de Milan (20 avr. 1814) lui eut prouvé qu'il ne pouvait pas compter sur lo

Eugène de Beauharnais.

dévouement de ses sujets, il se réfugia à Munich, auprès de Maximilien Ier, roi de Bavière, dont il avait épousé la fille, Amélie-Augusta, en 1806; il dut à cette parenté d'être traité avec égards par les souverains alliés, et consacra le reste de sa vie à l'éducation de ses enfants.

— BIBLIOGR. : Du Casse, *Mémoires et correspondance du prince Eugène*.

BEAUHARNAIS (Joséphine TASCHER DE LA PAGERIE, vicomtesse DE). V. JOSÉPHINE.

BEAUHARNAIS (Eugénie-Hortense DE). V. HORTENSE.

BEAUHARNOIS, comté du Dominion canadien (prov. de Québec); 16.600 hab. Ch.-l. *Beauharnois*.

BEAUHARNOISIE n. f. Bot. Syn. de TOVOMITE.

BEAUJEAN (Emile-Ambroise-Amédée), professeur et lexicographe français, né à Saint-Fargeau (Yonne) en 1821, mort à Paris en 1888. Elève de l'Ecole normale, il professa en province, puis à Paris (1846), aux lycées Saint-Louis et Louis-le-Grand, et devint inspecteur d'Académie en 1879. Après avoir collaboré, de 1863 à 1872, au *Dictionnaire de la langue française* de Littré, il publia un *Abrégé* de cet ouvrage (1874); un *Petit Dictionnaire universel* (1876); et un *Supplément d'histoire et de géographie* (1878).

BEAUJEU (*Bellojocus*), ch.-l. de cant. du dép. du Rhône, arrond. et à 20 kilom. de Villefranche, dans l'étroite vallée de l'Ardière, affl. de la Saône, au pied des monts du Beaujolais; 3.387 hab. (*Beaujolais, aises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Vins estimés du Beaujolais. Gisements de plomb et de cuivre argentifère, etc. Papeteries, tanneries, tonnelleries, minoteries, scieries mécaniques, blé, cuirs, fourrages, bétail, porcs, moutons. Ruines du château. Eglise Saint-Nicolas (XIIe siècle). Maisons des XVe et XVIe siècles. — Le cant. à 18 comm. et 19.014 hab.

— *Histoire.* La ville doit son origine au château fort qui fut la résidence des sires de Beaujeu. Il existait lors de la première conquête de la Bourgogne par les Francs. Pierre de Beaujeu, sire de Beaujeu, épousa Anne de France, fille de Louis XI, et, en 1483, Anne devint régente de France. Elle visita souvent le château dont elle portait le nom, l'enrichit d'appartements et de jardins. Déclaré propriété nationale lors de la Révolution, le château fut acheté par un spéculateur qui le fit démolir pour en vendre les matériaux.

Armoiries de la maison de Beaujeu.

BEAUJEU (maison DE). La petite ville de Beaujeu a donné son nom au *Beaujolais*. Le premier seigneur connu de la maison de Beaujeu est BÉRAUD ou BÉRARD Ier, qui vivait au milieu du Xe siècle. De la branche principale se détachèrent plusieurs branches cadettes qui formèrent les maisons des seigneurs de Perroux et de Semur, des seigneurs de Joux, de Montcoquier et d'Asnois, et des seigneurs de Montpensier.

BEAUJEU (ANNE DE FRANCE, duchesse DE BOURBON, dame DE). V. ANNE.

BEAUJOLAIS (*Bellojocensis pagus*), ancien pays de France, compris autrefois dans la province du Lyonnais, et dont Beaujeu et Villefranche étaient les villes principales; il forme aujourd'hui l'arrond. de Villefranche (Rhône), et une petite portion de l'arrond. de Roanne (Loire).

— *Histoire.* Sous les Gaulois, le Beaujolais faisait partie du pays des Ségusiens; sous les empereurs romains, il appartenait en partie à la cité de Lyon, et en partie à celle de Mâcon. Enlevé aux Romains par les Bourguignons, et à ceux-ci par les Francs, il passa des Mérovingiens aux descendants de Charlemagne, puis fut incorporé par Boson dans *le royaume de Provence*. Après la mort de Boson, le Beaujolais revint aux rois de France, et fut donné en dot à Mathilde, sœur du roi Lothaire, lorsqu'elle épousa Conrad, roi de Bourgogne. En 1265, il passa en mariage à Renaud, comte du Forez, tige de la seconde maison; puis, en 1400, à la maison de Bourbon, dont ne des descendants, Pierre II, sire de Beaujeu, épousa Anne, fille de Louis XI. Confisqué en 1523 sur le connétable de Bourbon, le Beaujolais fut donné à Louise de Savoie, puis réuni à la couronne par François Ier en 1541; il fut rendu, en 1560, à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, et passa par mariage à Gaston d'Orléans, dont la fille, Mademoiselle, le légua à Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV.

La baronnie de Beaujeu fut érigée en comté sous Louis XIV, en faveur de la maison d'Orléans. Le dernier qui ait porté le titre de « comte de Beaujolais » est le troisième frère du roi Louis-Philippe.

Beaujolais (*vin du*). V. MÂCONNAIS (vin du).

BEAUJOLAIS (maison DE). V. BEAUJEU (*maison* DE).

BEAUJOLAIS (Louis-Charles D'ORLÉANS, comte DE), le plus jeune des fils de Philippe-Egalité, né à Paris en 1779, mort en 1808. Arrêté en 1793, il fut incarcéré à Marseille avec son frère, le duc de Montpensier, jusqu'en 1796, date où on leur permit de partir pour l'Amérique. Il séjourna en Angleterre, puis alla mourir de la poitrine à Malte.

Beaujolais (THÉATRE DES). C'est pour l'amusement du plus jeune de ses fils, le comte de Beaujolais, que le duc de Chartres fit construire ce théâtre (au *théâtre du Palais-Royal*) par l'architecte Louis. Il fut inauguré le 23 octobre 1783. Les marionnettes y furent bientôt remplacées par des comédiens enfants, qui gesticulaient sur scène, tandis que d'autres artistes, placés dans les coulisses et hors de la vue du public, parlaient et chantaient pour eux.

En 1790, la comédienne Montansier trouva moyen d'expulser les Beaujolais et de s'emparer de leur salle. Ceux-ci allèrent mourir de langueur au boulevard Saint-Martin.

BEAUJOLAISE (rad. *Beaujolais*) n. f. Toile fabriquée aux environs de Villefranche.

BEAUJON (Nicolas), financier français, né à Bordeaux en 1708, mort en 1786. Son père, riche commerçant, lui fit obtenir la recette générale de Bordeaux. Ses hardies spéculations sur les grains, pour ne pas dire ses accaparements, excitèrent l'indignation des habitants, et l'obligèrent à se réfugier à Paris. Là, il entreprit de vastes opérations financières qui décuplèrent rapidement sa fortune déjà colossale, et lui valurent l'honneur d'être banquier de la cour. Il devint ensuite conseiller d'Etat, receveur général des finances de la généralité de Rouen, et trésorier de l'ordre de Saint-Louis. N'ayant pas d'enfants, Beaujon, dans ses dernières années du moins, fut faire un noble usage de ses millions. En 1784, il fit construire à ses frais, à Paris, dans le faubourg du Roule, un hospice pour vingt-quatre jeunes orphelins de la paroisse (v. ci-après), et il en assura l'existence par le don de diverses rentes. Il légua en outre plus de trois millions à diverses institutions de bienfaisance. Il est inhumé dans la chapelle Saint-Nicolas, qu'il avait fait élever à cet effet près de l'hospice.

Beaujon (HÔPITAL). C'est la Convention qui, en 1795, transforma en hôpital l'hospice fondé par le célèbre banquier bordelais. (V. BEAUJON.) Les orphelins qui l'occupaient furent rendus à leur famille avec une indemnité de quatre cents livres chacun. Desservi d'abord par des infirmières laïques, puis, à partir de 1813, par des religieuses, l'hôpital Beaujon a été laïcisé en 1887. Les bâtiments primitifs ont été considérablement agrandis. Ils sont situés rue du Faubourg-Saint-Honoré (Paris).

BEAUJOUR (Louis-Auguste-Félix, baron DE), diplomate français, né en Provence en 1765, mort en 1836. Il fut successivement général en Grèce et en Suède, membre du tribunat, commissaire des relations commerciales aux Etats-Unis (1801), consul général à Smyrne (1816), député de Marseille en 1832, enfin pair de France en 1835. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Tableau du commerce de la Grèce* (1800); *Aperçu des Etats-Unis* (1814); *Théorie des gouvernements* (1823); *Tableau des révolutions de la France* (1825); le *Traité de Lunéville* et le *Traité d'Amiens* (1801).

BEAULAC (Guillaume), jurisconsulte français, né dans le Languedoc en 1745, mort en 1804. Il a publié un *Répertoire des lois et des arrêts du gouvernement de 1789 à l'an XI* (1803), *par ordre alphabétique, chronologique, et par classement de matières* (Paris, an XI).

BEAU-LIEU n. m. Manèg. Syn. de PORTER-BEAU.

BEAULIEU, ville d'Angleterre (Hampshire), sur l'Exe; 1.500 hab. Ruines d'une ancienne abbaye de cisterciens, fondée par Jean sans Terre.

BEAULIEU, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 10 kilom. du Puy, sur le ruisseau de *Beaulieu*, affluent de la Loire; 1.516 hab. Sources thermales.

BEAULIEU, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 23 kilom. d'Angers; 1.006 hab. Marbre. Vins blancs; fours à chaux.

BEAULIEU ou **BEAULIEU-LÈS-LOCHES,** comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 2 kilom. de *Loches*, sur l'Indre; 1.640 hab. Restes d'une église fondée par Foulques Nerra, comte d'Anjou, et d'une maison de plaisance souvent habitée par Agnès Sorel. — La *paix de Beaulieu*, dite encore *paix de Monsieur*, d'après le titre désormais officiel de son médiateur, le duc d'Alençon, frère de Henri III, fut signée en mai 1576 entre les protestants et les catholiques après le combat de Dormans. Elle était tout au profit des premiers, qui obtenaient partout, sauf à Paris, le libre exercice du culte, la réhabilitation de Coligny et des victimes de la Saint-Barthélemy, etc., et elle fut une des causes qui amenèrent, par réaction, la formation de la *Ligue*.

BEAULIEU, village du Calvados, écart de la comm. et à 2 kilom. de Caen; 2.500 hab. Prison centrale; ruines de l'antique abbaye d'Ardaine.

BEAULIEU, comm. du Loiret, arr. et à 22 kilom. de Gien, près du canal latéral à la Loire, au milieu d'un vignoble assez estimé; 2.618 hab.

BEAULIEU ou **BEAULIEU-SUR-DORDOGNE,** ch.-l. de cant. de la Corrèze, arrond. et à 29 kilom. de Brive, sur la *Dordogne*; 2.236 hab. Ce bourg doit son origine à un monastère que fonda Raoul de Bourgogne, près de l'endroit où il avait battu les Normands. L'église de ce monastère est un des plus curieux édifices du centre de la France. Patrie du général Marbot. — Le cant. a 13 comm. et 9.489 h.

BEAULIEU (Jean DU VERNET, dit **le Camus de**), favori de Charles VII, né en Auvergne, assassiné près du château de Poitiers, sur les rives du Clain, en 1427. On dit par erreur qu'il succéda à Pierre de Giac premier chambellan du roi; le successeur de ce dernier fut Louis de Chalençon. Mais Beaulieu succéda à de Giac dans la faveur du roi, dont il abusa; il fut assassiné à l'instigation du connétable de Richemont. Beaulieu figure comme signataire de plusieurs ordonnances, sous le nom de SEIGNEUR DE BEAUMONT.

BEAULIEU (Augustin), navigateur français, né à Rouen en 1589, mort à Toulon en 1637. A l'âge de vingt-trois ans, il prit part à l'expédition de Briqueville, sur les côtes d'Afrique; puis, en 1616, entra au service de la Compagnie des Indes. La relation de ses voyages dans cette contrée a été imprimée après sa mort (1664), dans la *Collection de Voyages* de Thévenot. Beaulieu participa ensuite au siège de La Rochelle et à la prise des îles Sainte-Marguerite.

BEAULIEU (Sébastien PONTAULT, chevalier DE), ingénieur et maréchal de camp des armées de France, mort en 1674. Il commença sa carrière au siège de La Rochelle, et se distingua, dans la suite, aux sièges de Privas, Pignerol, Hesdin, Arras. Ce fut un homme de rare valeur. Il entreprit un ouvrage colossal, avec cartes et plans, de toutes les guerres et de tous les sièges de Louis XIV.

BEAULIEU (Jean-Pierre, baron DE), général autrichien, né en 1725 à Lathuy (Brabant), mort en 1820. Il prit part à la guerre de Sept ans. Bon stratégiste, il réussit à battre, près de Valenciennes, les Français commandés par Biron (1792), et gagna sur Jourdan la bataille d'Arlon en 1794. Mais, appelé en 1796 au commandement en chef de l'armée autrichienne d'Italie, Beaulieu fut, à son tour, complètement défait et rejeté dans le Tyrol par Bonaparte.

BEAULIEU (Blanche DE), jeune Vendéenne aimée de Marceau. Après l'avoir arrachée à ses soldats furieux, Marceau la prit sous sa protection, la fit cacher dans une famille dont il était sûr, malgré la loi punissant de mort tout républicain qui épargnerait un rebelle. Dénoncé pour ce fait, mais bien défendu par le représentant Bourbotte, il ne fut pas inquiété. Quant à Blanche de Beaulieu, sa retraite ayant été découverte, elle fut condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, et exécutée malgré tous les efforts de son glorieux ami.

BEAULIEU (Marie-Désiré MARTIN, dit), musicien français, né à Paris en 1791, mort en 1863. Elève de Rodolphe Kreutzer pour le violon, de Méhul pour la composition, il obtint à l'Institut le grand prix de Rome en 1810. Grand artiste et homme de cœur, Beaulieu a rendu à l'art d'éminents services. Fixé à Niort, il organisa, en 1835, en province l'Association musicale de l'Ouest, et fonda à Paris la Société de chant classique, qui continue de fonctionner grâce à sa générosité, car il lui a légué à sa mort une somme de 100.000 francs, à la condition que le produit des concerts donnés par elle chaque année serait partagé entre elle-même et l'Association des artistes musiciens. Comme compositeur, Beaulieu a beaucoup écrit : des opéras : *Anacréon, Ninette à la cour, Philadelphie*; des oratorios, des cantates et scènes lyriques, des motets à plusieurs voix, des chœurs, mélodies, romances, etc. Il s'est distingué aussi comme écrivain, et a publié notamment : *Du rythme* (Paris, 1852); *Mémoire sur ce qui reste de la musique de l'ancienne Grèce dans les premiers chants de l'Eglise* (Niort, 1852). Beaulieu était membre correspondant de l'Académie des beaux-arts.

BEAULIEU-SOUS-LA-ROCHE, comm. de la Vendée, arrond. et à 25 kilom. des Sables-d'Olonne, au confluent d'affluents de la Vie; 1.616 hab. Fontaine minérale; poteries.

BEAULIEU-SOUS-PARTHENAY, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 9 kilom. de *Parthenay*, sur un affluent droit de la Viette; 981 hab. Fours à chaux. Aux environs, ruines du château de La Millerayе.

BEAULON, comm. de l'Allier, arrond. et à 30 kilom. de Moulins; 2.661 hab. Moulins.

BEAUMANOIR, nom d'une des plus anciennes familles de Bretagne, déjà connue au temps des croisades. Au XVIe siècle, une branche prit le titre de « marquis de Lavardin », et se signala pendant les guerres de religion. Charles de Lavardin fut quelque temps gouverneur de Henri de Béarn, plus tard Henri IV; il périt lors de la Saint-Barthélemy. — Son fils JEAN devint maréchal de France et gouverneur du Maine. Le dernier du nom fut tué à la bataille de Spire, en 1703.

BEAUMANOIR (Jean, sire DE) est le plus connu de la famille bretonne de ce nom. Né en Bretagne au XIVe siècle, il fut le compagnon d'armes de Du Guesclin. Partisan de Charles de Blois, il s'empara de Vannes sur les Anglais. En 1347, il devint maréchal de Bretagne. Il est le héros du fameux combat des Trente, entre Ploërmel et Josselin, en 1352. Pendant une trêve avec les Anglais, il défia leur chef Bembro, qui commandait à Ploërmel. On décida que chacun amènerait vingt-neuf chevaliers. La lutte fut sanglante : Bembro fut tué, et les Bretons restèrent vainqueurs. Dévoré d'une soif ardente, Beaumanoir ayant demandé à boire, un des siens lui cria : « Bois ton sang, Beaumanoir, ta soif passera. »

BEAUMANOIR (Philippe DE RÉMI, sire DE), célèbre jurisconsulte français, issu d'une famille originaire des environs de Compiègne. Il naquit vers 1250, et mourut en 1296. Il fut successivement conseiller et bailli de Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis, sénéchal à Senlis, en Saintonge, et bailli de Senlis de 1293 à 1296. Son nom est demeuré célèbre, grâce à ses *Coutumes de Beauvoisis*, rédigées entre 1280 et 1283. C'est la source où il faut puiser pour connaître la société du XIIIe siècle. Beaumanoir est un des plus purs représentants de cette école de légistes qui battirent en brèche la féodalité du moyen âge et préparèrent la centralisation monarchique. La meilleure édition des *Coutumes de Beauvoisis* a été donnée par Beugnot, dans la collection de la Société de l'histoire de France (1842). En outre, Beaumanoir a laissé plus de 20.000 vers. Ses poèmes les plus connus sont : *la Manekine, Jehan et Blonde, Salut d'amour*.

BEAUMANOIR (Jean DE), maréchal de France. V. LAVARDIN.

BEAUMARCHAIS (Eustache DE), homme de guerre et administrateur français de la fin du XIIIe siècle. Après avoir été au service d'Alfonse de Poitiers, il passa à celui de Philippe le Hardi, puis de Philippe le Bel. Il rendit de grands services à la couronne de France comme sénéchal de Toulouse, puis comme administrateur de la Provence.

BEAUMARCHAIS (Pierre-Augustin CARON, DE), né et mort à Paris (1732-1799). Fils d'un horloger, il s'instruisit dans une école professionnelle, et inventa un nouveau système d'échappement. En 1755, il achète la charge de contrôleur clerc d'office à la cour. Admis comme musicien dans la société des filles de Louis XV, il use de son crédit pour obliger le financier Pâris-Duverney, qui fait sa fortune en l'associant à ses spéculations. En 1761, il se paye le titre de « secrétaire du roi », qui confère la noblesse. En 1764, il va en Espagne pour venger une de ses sœurs, séduite et délaissée. De cette aventure, qu'il devait si admirablement mettre en scène dans un de ses *Mémoires*, il tire son premier drame : *Eugénie* (1767). Trois ans après, il fait représenter sans succès *les Deux Amis*. La même année, Pâris-Duverney meurt : ayant réclamé 15.000 francs que celui-ci lui redevait, Beaumarchais est accusé de faux par le comte de La Blache, héritier du traitant. Il gagne sa cause en première instance; mais La Blache en appelle, et, pendant que son adversaire est enfermé, à la suite d'une rivalité amoureuse avec le duc de Chaulnes, il manœuvre si bien que le Parlement annule, en 1773, le règlement de comptes. C'était pour Beaumarchais le déshonneur, sinon la ruine. Un incident du procès va lui permettre de reprendre l'avantage. Pendant l'instruction, il avait offert à la femme du conseiller Goëzman une somme que celle-ci, le procès une fois perdu, ne rendit pas intégralement. Profitant de l'impopularité du parlement Maupeou, Beaumarchais porte sa cause devant l'opinion, et publie sur cette même affaire quatre Mémoires consécutifs, qui, gâtés plus d'une fois par le mauvais goût, la déclamation, la sensibilité, n'en sont pas moins dans l'ensemble un chef-d'œuvre de raillerie, et même s'élèvent par instants à la haute éloquence. Il obtint la condamnation de Goëzman et de sa femme. Lui-même fut condamné au « blâme », et ses Mémoires au feu : mais, le jour où la sentence fut rendue (26 févr. 1774), tonte la cour vint s'inscrire chez lui.

Beaumarchais.

Un an après (23 févr. 1775), il fait représenter son *Barbier de Séville*, reçu par la Comédie-Française en 1772, puis interdit. Entre *le Barbier de Séville* et *le Mariage de Figaro*, Beau-

marchais remplit plusieurs missions secrètes à l'étranger, monte une Compagnie pour fournir aux Américains des armes, obtient sa réhabilitation et fait condamner La Blache à des dommages-intérêts; engage avec les comédiens du Théâtre-Français, sur la question des droits d'auteur, une longue querelle qui sera définitivement réglée par le décret de la Constituante en 1791; entreprend l'édition complète des œuvres de Voltaire (édition de Kehl); enfin, se mêle d'une foule d'affaires industrielles et financières.

Cependant, son affaire principale était d'obtenir que *le Mariage de Figaro* fût joué. A force d'audace et d'adresse, il finit par triompher de toutes les résistances. La pièce fut donnée le 27 avril 1784, avec un immense succès.

La fortune de Beaumarchais avait atteint son apogée. Bientôt commença le déclin. A propos d'une opération financière, il s'attaqua à Mirabeau, et ses drôleries lui attirèrent une terrible réplique. La considération lui avait toujours fait défaut; dès lors, il perd la popularité. En 1787, paraît son Mémoire contre le financier Kornmann; mais l'avocat Bergasse soulève contre lui l'opinion publique. La même année, il donne l'opéra philosophique de *Tarare*, qui n'a qu'un médiocre succès.

La Révolution le troubla et le déconcerta. Suspecté, dénoncé, il passa la fin de sa vie au milieu de perpétuelles inquiétudes. En 1792, il fit jouer *la Mère coupable*, suite du *Mariage de Figaro*, mais dans le ton de ses premières pièces. Une affaire de fusils achetés en Hollande pour le gouvernement français lui valut de longs ennuis; il fut même enfermé à l'Abbaye. Retiré en Angleterre, puis à Hambourg, il rentra en 1796, et mourut trois ans après, d'une attaque d'apoplexie.

De son théâtre, il ne reste que deux pièces : *le Barbier de Séville*, et le *Mariage de Figaro*. Les autres sont des drames bourgeois, dans un genre vulgaire et faux, mais *le Barbier de Séville* et *le Mariage de Figaro* ont inauguré une forme nouvelle de la comédie.

Beaumarchais a, dans ces deux pièces, emprunté de toutes mains à Molière, à Regnard, à Le Sage, à Marivaux, sans compter ce que lui fournit de pittoresque le costume espagnol, et d'amusant l'intrigue italienne; il a combiné tous les genres, mêlé tous les éléments d'intérêt. La même est, pour une bonne part, la nouveauté de son théâtre. Il faut, bien entendu, y ajouter ses qualités personnelles. *Le Barbier de Séville* et *le Mariage de Figaro* ont ce qui, depuis Regnard, manquait le plus à notre comédie : le mouvement et la gaieté. Toutes deux sont des satires sociales, écrites d'un style brillant et spirituel. Il rend ainsi à notre théâtre la gaieté, une gaieté non pas ample et plantureuse comme celle de Molière, mais brève, mince, nerveuse. Aucun comique n'a eu plus de ce qu'on appelle « l'esprit ».

— Bibliogr. : Lintilhac, *Beaumarchais et ses œuvres* (Paris, 1887).

Beaumarchais (Mémoires de), pamphlets célèbres, composés à l'occasion de trois procès retentissants qu'eut à soutenir Beaumarchais : le procès contre le légataire universel de Duverney; le procès Goëzman, qui n'en était qu'un incident, mais plus sérieux que le principal; et enfin, le procès Kornmann. « Il finit, a dit Laharpe, par les gagner tous les trois, aussi complètement qu'il est possible; mais il avait commencé par perdre les deux premiers. Tous les trois furent suscités par la haine, beaucoup plus que par un intérêt litigieux, et ils fixèrent les regards de la France et de l'Europe. Ils mettaient en spectacle celui que l'on mettait en cause. » Quant à la valeur littéraire de ces pamphlets, dignes en tous points de l'auteur du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro*, nous avons à ce sujet l'opinion de Voltaire : « J'ai lu tous les Mémoires de Beaumarchais, et je ne me suis jamais tant amusé. Ces Mémoires sont ce que j'ai jamais vu de plus singulier, de plus fort, de plus hardi, de plus comique, de plus intéressant, de plus humiliant pour ses adversaires. Il se bat contre dix ou douze personnes à la fois, et les terrasse comme Arlequin sauvage renversant une escouade du guet. Il n'y a point de comédie plus plaisante, point d'histoire mieux contée, et surtout point d'affaire épineuse mieux éclaircie. »

Beaumarchais (Théâtre). Ce théâtre, qui ouvrit ses portes le 3 décembre 1835, sous la direction de deux vaudevillistes : Antoine Joly et Ferdinand de Villeneuve, s'appelait d'abord « théâtre de la Porte-Saint-Antoine ». Ce n'est qu'en 1842, lorsque ce boulevard prit le nom de l'auteur du *Mariage de Figaro*, qu'il abandonna lui-même son premier titre pour devenir le « théâtre Beaumarchais ». Après quelques années heureuses, il changea de genre à plusieurs reprises, sans jamais rencontrer une vogue durable; si bien que, en 1893, les propriétaires de l'immeuble le remplacèrent par une maison d'un rapport plus certain.

Beaumarchés, comm. du Gers, arrond. et à 33 kilom. de Mirande, près de l'Arros; 1.118 hab. Église des XIVe et XVe siècles. C'est une ville neuve, fondée en 1288 par les moines de Bouillas.

Beaumarie n. f. Bot. Syn. de aristotélie.

Beaumaris, ville et port d'Angleterre (île et comté d'Anglesey), à 8 kilom. N.-E. du pont de Menai; 2.200 hab. Restes d'un château bâti par Édouard Ier. Bains de mer.

Beaumavielle, chanteur, né en Languedoc, mort à Paris en 1688. Il fut un des interprètes du premier opéra français représenté à Paris : *Pomone*, de Perrin et Cambert, par lequel fut inauguré, en 1671, notre premier théâtre d'opéra. Lorsque Lulli s'empara de ce théâtre, en 1672, Beaumavielle fut conservé par lui, et devint un des premiers sujets de l'Opéra, où non seulement sa belle voix de basse, mais son réel talent de comédien, lui valurent de grands succès. Beaumavielle créa tous les rôles importants de son emploi, dans les opéras de Lulli : Cadmus (*Cadmus et Hermione*), Alcide (*Alceste*), le Temps (*Atys*), Jupiter (*Isis*), Pluton (*Proserpine*), Phinée (*Persée*), Arcalaus (*Amadis de Gaule*), Roland (*Roland*), Égée (*Thésée*), Priam (*Achille et Polyxène*).

Beaume (Joseph), peintre français, né à Marseille en 1796, mort à Paris en 1885. Élève de Gros, il débuta au Salon de 1819 par une scène biblique : *Nephtali et Rachel*. Depuis cette époque, il a pris part à presque toutes les expositions, jusqu'en 1878. Beaume s'est exercé dans la peinture de genre, l'histoire et la peinture religieuse, mais c'est surtout aux sujets de genre qu'il doit sa réputation. Dans cet ordre de travaux, il est de l'école de Greuze et de Chardin, sans les égaler. Citons de lui : *le Roi boit, la Main chaude, le Maître d'école endormi*.

Beaumelle (de La). Biogr. V. La Beaumelle.

Beaumerte n. f. Syn. de cresson de fontaine (*nasturtium officinale*).

Beaumes ou **Beaumes-de-Venise**, ch.-l. de cant. de Vaucluse, arrond. et à 21 kilom. d'Orange, sur la Salette, affl. de l'Ouvèze; 1.467 hab. Sources minérales; vins, culture du mûrier. Chapelle romane de Notre-Dame d'Aubune. — Le cant. a 7 comm. et 4.177 hab.

Beaumesnil, ch.-l. de cant. de l'Eure, arrond. et à 13 kilom. de Bernay; 493 hab. Restes d'une abbaye de bénédictines; ruines d'un château féodal, pris par les Anglais en 1448 et démoli par Richelieu. — Le cant. a 17 comm. et 5.545 hab.

Beaumesnil (Henriette-Adélaïde Villard, dite), cantatrice et compositeur, née en 1748, morte à Paris en 1813, débuta à l'Opéra en 1766, et, pendant quinze ans, tint un emploi important à ce théâtre, où elle doublait Sophie Arnould et où elle créa le rôle d'Iphigénie dans l'*Iphigénie en Tauride* de Gluck. Elle était fort jolie et ne manquait point de talent. Elle se retira en 1781, et fit représenter à l'Opéra, en 1784, un petit ouvrage en un acte, intitulé *Tibulle et Délie* ou *les Saturnales*, dont elle avait écrit la musique. C'est vers la même époque qu'elle épousa un acteur de la Comédie-Italienne, nommé Philippe.

Beaumetz (Bon-Albert Briois, chevalier de), célèbre constituant, né à Arras en 1759, mort à Calcutta en 1809. Premier président du conseil d'Artois, il fut député de la noblesse aux états généraux, devint aussitôt un des chefs du parti constitutionnel, et fut élevé à la présidence de l'Assemblée. Il eut une grande part à la réforme de notre législation pénale. Élu, en 1791, membre de l'administration départementale de Paris, il démissionna après le 10 août 1792, et émigra en Allemagne. Il passa ensuite en Angleterre, en Amérique, et de là dans l'Hindoustan.

Beaumetz (Albert-Marie-Auguste Bruneau, marquis de), magistrat français, né à Arras en 1759, mort en 1824. Ancien procureur général au parlement de Flandre, on le retrouve, sous l'Empire, au Corps législatif, où il présenta divers rapports sur le code pénal. Élu représentant du Pas-de-Calais à la Chambre de 1815, il devint, un peu plus tard, procureur général à Douai; mais il fut retraité l'année suivante.

Beaumetz-lès-Cambrai, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 22 kilom. d'Arras; 1.269 hab. Brasserie, briqueterie.

Beaumetz-lès-Loges, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 9 kilom. d'Arras; 550 hab. Chem. de fer Nord. Brasserie, distillerie. — Le cant. a 29 comm. et 12.979 hab.

Beaumont (*bô*) n. m. Fusil du calibre de 11 millim. V. Pays-Bas, fusil.

Beaumont, ville de Belgique (Hainaut), arrond. adm. de Thuin, judic. de Charleroi; 2.071 hab. Carrières de marbre, fonderies et forges, moulins, filature de laine.

Beaumont, nom de deux petits pays de la France féodale : le premier, situé dans le Dauphiné, avait pour localités principales : *Saint-Laurent-en-Beaumont*, *Saint-Michel-en-Beaumont*, *Quet-en-Beaumont*; il fait aujourd'hui partie du départ. de l'Isère, arr. de Grenoble. Le second, situé dans le Cotentin, est compris dans le départ. de la Manche, arrond. de Valognes. Son nom subsiste dans celui des communes de *Neuville-en-Beaumont* et de *Sortosville-en-Beaumont*.

Beaumont, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 17 kilom. de Largentière, près de la Drobie; 982 hab. Source bicarbonatée sodique.

Beaumont, comm. des Ardennes, arrond. et à 26 kilom. de Sedan, près de la Meuse; 918 hab. Carrière de pierre de taille et de moellon; brasseries. Défaite du corps d'armée du général de Failly par les Prussiens, le 30 août 1870. Sa charte communale, octroyée en 1189, au moment même de sa fondation, par Guillaume aux Blanches mains, archevêque de Reims, fut ensuite appliquée à plusieurs autres villes de l'est de la France.

— Bibliogr. : Bouvalot : *le Tiers Etat, d'après la charte de Beaumont et ses filiales* (Paris, 1884).

Beaumont, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 12 kilom. de Muret, près de la Lèze; 1.176 hab. Tourbes.

Beaumont, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 3 kilom. de Clermont-Ferrand; 1.388 hab.

Beaumont, comm. de la Vienne, arrond. et à 13 kilom. de Châtellerault, près du Clain; 1.418 hab. Minoterie; château.

Beaumont ou **Beaumont-du-Périgord**, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 28 kilom. de Bergerac; 1.523 hab. Eaux minérales; minerai de fer; fours à chaux. Meules de moulins très estimées. Église gothique, fortifiée, construite en 1272 par Lucas de Terny, maréchal de Gascogne, pour Henri III d'Angleterre. Près de Beaumont, on admire le château de Bannes. Beaumont fut construite en 1272, par ordre du roi d'Angleterre Édouard II. — Le cant. a 13 comm. et 6.532 hab.

Beaumont ou **Beaumont-hague**, ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 18 kilom. de Cherbourg, près de l'anse de Vauville; 614 hab. Aux environs, retranchement dit *Hague-Dick*. — Le cant. a 20 comm. et 7.417 hab.

Beaumont ou **Beaumont-en-Auge**, comm. du Calvados, arrond. et à 6 kilom. de Pont-l'Evêque; 701 hab. Foire de bestiaux, beurre et volailles. Ruines d'un prieuré de bénédictins, fondé vers l'an 1060, et qui institua, au XVIIIe siècle, un collège auquel Louis XV donna le nom et le privilège d'école militaire. Cet établissement compta parmi ses élèves plusieurs personnages qui devinrent célèbres; comme Caulaincourt, le général d'artillerie Evains, et le savant Laplace, né à Beaumont même. Patrie du peintre Charles Langlois.

Beaumont, nom d'une ancienne famille du Dauphiné, tirant son nom d'un château aujourd'hui ruiné (comm. et cant. de Touvet, arrond. de Grenoble [Isère]). Elle remonte à Humbert Ier **de Beaumont**, qui vivait vers 1080. Des deux fils de son septième descendant, Artaud II (1250-1304), le cadet Amblard fut le principal négociateur de la réunion du Dauphiné à la France (1349). Il mourut en 1375. Les trois arrière-petits-fils de son frère aîné, Artaud IV, fondèrent les branches de *La Freyte* (éteinte en 1482), d'*Autichamp*, et *des Adrets*; à cette dernière appartint le célèbre baron François des Adrets. V. ce nom.

Beaumont, poète dramatique anglais, collaborateur de Fletcher (v. ce nom), né en 1585, mort en 1615. Les deux poètes ont laissé un grand nombre de tragédies et de comédies, où ne manquent ni la vigueur ni l'originalité. Ils ne cessèrent de travailler en commun, prennent rang après Shakspeare comme auteurs tragiques, et sont regardés comme les fondateurs de la comédie d'intrigue en Angleterre. Parmi leurs pièces qui ont eu le plus de succès, on cite *the Chances*, et celle dont on peut ainsi traduire le titre : *Sachez diriger une femme avant de vous marier* (*Rule a wife and have a wife*). On trouve dans les « Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers » (Paris, 1823) la traduction de quelques-unes de leurs comédies. L'édition la plus estimée de leurs *Œuvres complètes* est celle de Londres (1844).

Beaumont (Christophe de), né en 1703, au château de La Roque, diocèse de Sarlat, mort en 1781. Il devint évêque de Bayonne (1741), archevêque de Vienne (1745), et enfin archevêque de Paris (1746). Il est surtout connu par le zèle qu'il déploya dans sa lutte contre les jansénistes et les philosophes. C'est lui qui, reprenant une idée de Belsunce, prétendit exiger de tous les pénitents l'adhésion à la bulle *Unigenitus* et la production de billets de confession émanant de prêtres molinistes. De là sa querelle avec le parlement. Il vit les magistrats exilés en septembre 1753, mais lui-même fut relégué loin de Paris en août 1754, et l'on ne put jamais avoir raison de lui. Ses attaques contre les philosophes ont plus tard fait grand bruit. Il publia contre l'*Emile* un mandement qui donna lieu à une vigoureuse riposte de Rousseau, la *Lettre à M. de Beaumont*, où se trouve plaidée la cause de la liberté de conscience. Le prélat, d'ailleurs très vertueux, et d'une charité inépuisable, fut entouré de l'estime publique.

— Bibliogr. : *Recueil de mandements*, etc. (1747-1779); Ferlet, *Oraison funèbre de M. de Beaumont* (Paris, 1781); *Mémoires du marquis d'Argenson*; *Journal de Luynes*; *Correspondance de Grimm*. V. aussi l'ouvrage de Roquain, *l'Esprit révolutionnaire avant la Révolution* (Paris, 1878); P.-Ém. Regnault, *Christophe de Beaumont, archevêque de Paris* (1882).

Beaumont (Jean-Charles-Guillaume Le Prévot de), secrétaire du clergé de France, né à Beaumont-le-Roger (Eure) en 1726, mort à Bernay (Eure) en 1823. Il est célèbre par la bruyante dénonciation qu'il fit du prétendu *pacte de famine*. Il fut enfermé à la Bastille le 17 novembre 1768, transféré à Vincennes le 14 octobre 1769, mis en liberté le 5 septembre 1789. C'était une imagination ardente, exaltée; ses dénonciations étaient extrêmement exagérées.

— Bibliogr. : *Tableau historique de la captivité de Le Prévot de Beaumont, écrit par lui-même* (Paris, 1791); Léon Biollay, *le Pacte de famine* (Paris, 1885); Gustave Bord, *le Pacte de famine* (Paris, 1887).

Beaumont (George Howland), peintre de paysages et amateur anglais, né à Dunmow, dans le comté d'Essex, en 1753, mort en 1827. Il montra de bonne heure un goût très vif pour la poésie, le théâtre et les arts, et reçut quelques leçons de peinture de Wilson; mais il se forma surtout d'après les œuvres de Claude Lorrain. Il fut un des fondateurs de la National Gallery. On voit dans ce musée deux tableaux peints par lui.

Beaumont (Jean-Baptiste-Armand-Louis-Léonce Elie de), géologue français, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, sénateur, né et mort à Canon (Calvados) [1798-1874]. Il fut nommé ingénieur des mines (1824), professeur de géologie à l'École des mines d'abord (1829), et plus tard au Collège de France (1832), ingénieur en chef (1833), et enfin inspecteur général de 1re classe. Elu successivement correspondant de l'Académie de Berlin (1827), membre de la Société philomathique (1829), associé étranger de la Société royale de Londres (1825), membre de l'Académie des sciences, il devint secrétaire perpétuel de cette Académie après la mort d'Arago.

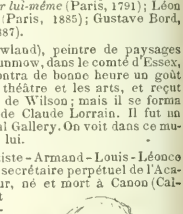

Elie de Beaumont.

Les premiers écrits d'Élie de Beaumont se rapportent à la métallurgie. En 1823, le directeur général des ponts et chaussées et des mines, Becquey, ayant conçu le projet de faire préparer les documents nécessaires pour dresser une carte géologique de la France, Elie de Beaumont fut chargé, conjointement avec Dufresnoy, d'aller étudier en Angleterre les travaux du même genre qui venaient d'être exécutés dans ce pays. En 1825, ils commencèrent les longs travaux d'exploration géologique qui devaient doter notre pays d'une œuvre scientifique monumentale, de la *Carte géologique de la France*. A partir de cette époque, Elie de Beaumont s'occupa presque exclusivement de géologie. Il a transformé la théorie du soulèvement des montagnes, qui appartient à Léopold de Buch, en une doctrine complète et précise, consignée dans deux écrits qui appellent particulièrement l'attention : *Recherches sur quelques-unes des révolutions de la surface du globe* (1829-1830) et *Notice sur les systèmes de montagnes* (1849-1852). L'idée neuve et féconde qu'il mettait en lumière était celle d'une corrélation entre le redressement des couches de certains systèmes de montagnes et les chaînes de soulèvements qui ont produit les lignes de démarcation qu'on observe entre certains étages consécutifs des terrains de sédiment. On peut résumer de la manière suivante les conclusions de cet important travail : On ne peut attribuer à des modifications lentes et progressives la totalité des changements survenus à la surface du globe; il faut nécessairement admettre des révolutions subites, qui sont venues presque périodiquement renouveler l'état de cette surface. Les faits que présentent à notre observation les terrains de sédiment se divisent en deux classes distinctes : l'une comprenant les faits relatifs à la marche tranquille et progressive qu'a suivie l'accumulation de chacun des dépôts, et l'autre renfermant les faits relatifs aux interruptions subites qui ont établi des lignes de démarcation entre les divers dépôts consécutifs. Ces interruptions subites, qui ont renouvelé pé-

riodiquement la population animale et végétale de chaque contrée, *coïncident* avec l'apparition de certaines chaînes de montagnes dont les couches redressées présentent la même direction. C'est par cette identité de direction des couches redressées et des arêtes que ces couches constituent, et non par l'identité de nature des roches qui en forment le noyau, qu'on peut juger que deux montagnes se sont formées à la même époque et ont le même âge. La coïncidence d'époque, de date, entre le redressement des couches des divers systèmes de montagnes et les diverses interruptions qui ont séparé les étages consécutifs des terrains de sédiment, indique évidemment qu'une même cause a produit les deux espèces de phénomènes, mais doit être considérée comme un fait indépendant des hypothèses qu'on peut faire sur cette cause. Quoi qu'il en soit, il faut rejeter l'idée que toutes les chaînes de montagnes se seraient formées en même temps. Il faut admettre que chaque système de montagnes, caractérisé par une certaine direction, a été produit d'un seul jet entre deux périodes de tranquillité.

En cherchant à coordonner les éléments du vaste ensemble de caractères par lesquels la main du temps a gravé cette histoire du globe sur sa surface, Elie de Beaumont a trouvé que les montagnes sont les *lettres majuscules* de cet immense *manuscrit*, et que chaque système de montagnes en comprend un *chapitre*. Jusqu'à la fin de sa vie, Elie de Beaumont ne cessa de travailler à la grande *Carte géologique de la France*, dont l'exécution et un travail sur le réseau pentagonal, système qui lui appartient en propre, sont ses principaux titres de gloire.

BEAUMONT (Edouard-Charles DE), peintre et lithographe français, né à Lamion en 1819, mort à Paris en 1888. Il fut un peintre de genre très délicat et très spirituel. De Beaumont est également connu comme amateur d'armes. Sa compétence dans l'appréciation des armes anciennes faisait autorité. Il a été, avec J.-G. Vibert, en 1879, un des fondateurs de la Société des aquarellistes français. Comme écrivain, il a collaboré au *Moniteur* et à la *Gazette des beaux-arts*. Il a, de plus, fait paraître en volumes : *l'Epée et les Femmes* (1882); *Fleur des belles épées* (1885); etc.

BEAUMONT (EDN DE). V. EDN.

BEAUMONT (Mme LEPRINCE DE). V. LEPRINCE.

BEAUMONT DE LA BONNINIERE (Marc-Antoine, comte DE), général français, né en 1763, mort en 1830. D'abord page de Louis XVI, il adopta les principes de la Révolution, devint colonel du 5e dragons en 1793, général de division en 1803, et prit part à toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire. Après avoir été sénateur et écuyer de Madame mère, il devint pair de France en 1814. Beau-frère de Davoust, il a été inhumé dans le même tombeau que le maréchal.

BEAUMONT DE LA BONNINIÈRE (Gustave-Auguste DE), publiciste et homme politique, né à Beaumont-la-Chartre (Sarthe) en 1802, mort en 1866. Il était procureur du roi lorsque, en 1831, il fut chargé, de concert avec Tocqueville, d'aller aux Etats-Unis étudier le système pénitentiaire. Député de la Sarthe de 1839 à 1852, ensuite ambassadeur à Londres, puis à Vienne, il se retira de la vie publique après le 2 décembre. Membre de l'Académie des sciences morales depuis 1841, il publia : *le Système pénitentiaire aux Etats-Unis* (1833); en collaboration avec Tocqueville : *Marie* ou *l'Esclavage aux Etats-Unis* (1835); *l'Irlande sociale, politique et religieuse* (1839 et 1842).

BEAUMONT-DE-LOMAGNE, ch.-l. de cant. du Tarn-et-Garonne, arr. et à 25 kilom. de Castel-Sarrazin, sur la Gimone; 3.859 hab. (*Beaumontais, oises.*) Commerce de grains. Eglise fortifiée. Cette petite ville, fondée en 1279, « offre la plus caractéristique des bastides ». Patrie du mathématicien Fermat. — Le cant. a 18 comm. et 9.946 hab.

BEAUMONT-DU-GÂTINAIS, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 39 kilom. de Fontainebleau, sur le Fusain; 1.375 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Marbrerie, commerce de safran, vinaigreries.

BEAUMONT-EN-VÉRON, comm. d'Indre-et-Loire, arr et à 6 kilom. de Chinon, près de la Vienne; 1.360 hab. Ch. de f. Etat. Vin rouge renommé.

BEAUMONT-LA-RONCE, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 19 kil. de Tours, dans la Gâtine de Touraine; 1.220 hab. Carrières de pierre de taille, tuileries; forêt.

BEAUMONT-LE-ROGER, ch.-l. de cant. de l'Eure, arrond. et à 16 kilom. de Bernay, sur la Rille; 1.895 hab. Ch. de f. Ouest. Carrières de pierre tendre; eaux minérales. Ruines d'un ancien château fort, et débris de l'ancien prieuré ou abbaye de la Sainte-Trinité, fondé au XIIe siècle. L'église paroissiale de Beaumont-le-Roger montre un riche portail de style flamboyant, et de magnifiques vitraux. — Le cant. a 22 comm. et 9.833 hab.

— *Histoire*. Sous les premiers ducs de Normandie, *Beaumont* n'était qu'une chétive bourgade; mais Roger, fils du seigneur de Beaumont, en fit une place forte en 1040, et lui donna son nom. En 1194, cette place tomba au pouvoir de Henri Ier, roi d'Angleterre. Philippe Auguste s'en empara en 1192, mais elle fut reprise en 1194 par Richard Cœur de Lion. En 1199, Philippe Auguste la prit de nouveau, et la livra aux flammes; enfin, elle fut remise par un traité à Jean sans Terre, roi d'Angleterre. Beaumont, érigée en comté, fut possédée par plusieurs familles puissantes. En 1253, saint Louis l'acheta et la réunit à la couronne, à laquelle elle resta attachée pendant environ un siècle. En 1378, Du Guesclin s'empara de Beaumont, dont le château fut démoli; l'expulsion des Anglais du territoire français fit entrer cette place dans le domaine de la monarchie française.

BEAUMONT-LÈS-VALENCE, comm. de la Drôme, arrond. et à 10 kilom. de *Valence*, sur l'Ecoutay, affluent de la Véore; 1.194 hab. Minoterie; filature et moulinage de soie.

BEAUMONT-SUR-OISE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 20 kilom. de Pontoise, sur l'*Oise*; 3.443 hab. Ch. de f. Nord. Commerce de farines, grains, chevaux, bestiaux et fromages. Cette petite ville, située sur la crouge d'une montagne au pied de laquelle coule l'Oise, possède les ruines d'une vieille tour, seul vestige de l'ancien château fort. Eglise paroissiale avec un beau portail orné de sculptures, malheureusement mutilées.

— *Histoire*. Cette ville avait ses comtes particuliers sous les successeurs de Charlemagne et sous les premiers rois de la dynastie capétienne. Le dernier, Thibaut, seigneur de Luzarche et « comte de Beaumont-sur-Oise », céda le comté à saint Louis en échange d'autres terres. Philippe le Hardi le donna à son fils Louis, comte d'Evreux, dont le petit-fils, Charles le Mauvais, roi de Navarre, le céda au roi Jean, par traité de l'an 1353. Ce dernier en fit don à son frère Philippe, duc d'Orléans, mort sans postérité. A la fin du XVe siècle, le comté de Beaumont devint l'apanage du duc d'Orléans, le futur Louis XII, qui le réunit une quatrième fois à la couronne. Un peu plus tard, il fut aliéné au profit du connétable Anne de Montmorency, et retourna une cinquième fois au domaine royal. Sous Charles IX, il devint l'apanage du duc d'Anjou, qui le réunit de nouveau à la couronne en montant sur le trône, sous le nom de « Henri III ». Il appartint ensuite aux Condé.

BEAUMONT-SUR-SARTHE (ou **-LE-VICOMTE**), ch.-l. de cant. de la Sarthe, arrond. et à 25 kilom. de Mamers, sur la *Sarthe*; 1.908 hab. Elève de bestiaux, volailles et abeilles. Restes de l'ancien château, servant aujourd'hui de prison. Eglise romane; tombelle celtique, l'une des plus considérables de France, dont on a fait une charmante promenade dominant le cours de la Sarthe. — Le cant. a 15 comm. et 11.162 hab.

— *Histoire*. Beaumont était autrefois le chef-lieu d'une vicomté qui appartenait, au Xe siècle, aux comtes du Mans. Le dernier de ces comtes, Richard, eut pour héritière Agnès de Beaumont, sa sœur, épouse de Louis de Brienne, troisième fils de Jean de Brienne, roi de Jérusalem et empereur de Constantinople. Louis de Brienne laissa une lignée qui s'éteignit dans les mâles pendant la seconde moitié du XIVe siècle. Marie de Brienne, vicomtesse de Beaumont, fille unique et héritière de Jean de Brienne, épousa Guillaume Chamaillart, dont la fille Marie porta la vicomté de Beaumont dans la maison d'Alençon, par son mariage avec Pierre, comte d'Alençon. Françoise, sœur de Charles, duc d'Alençon, héritière de sa maison, la porta à son tour dans la maison de Bourbon, par son mariage avec Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et obtint, étant veuve, l'érection de la vicomté en duché, pour elle et ses successeurs mâles et femelles, par lettres patentes du roi François Ier de l'an 1543. D'Antoine de Bourbon, fils aîné de Charles, le duché passa à Henri IV, qui, à son avènement au trône, le réunit à la couronne.

BEAUMONTIA (*si*) n. m. Sortes de filaments de couleur blanche et très soyeux qui ont reçu diverses applications dans l'industrie des fleurs artificielles, et aussi des tapisseries. Ces poils proviennent de la *beaumontie*.

Beaumontie

BEAUMONTIE (*bô, si* — de *Beaumont*, n. d'homme) n. f. Genre d'apocynacées-échitées, renfermant des arbrisseaux à feuilles opposées, et dont les nombreuses fleurs forment, à l'aisselle des feuilles ou à l'extrémité des rameaux, des corymbes.

— ENCYCL. Ce genre est originaire de l'Asie et de l'Océanie tropicales. La *beaumontie à grandes fleurs* (*beaumontia grandiflora*) est une plante grimpante à fleurs blanches teintées de rose, que l'on cultive quelquefois dans les serres.

BEAUMONTITE (*bô* — de *Beaumont*, n. d'homme) n. f. Substance minérale transparente, d'un blanc jaunâtre, qui se présente en petits prismes quadrangulaires.

— ENCYCL. Ce silicate hydraté d'alumine et de chaux, qui se trouve aux environs de Baltimore, aux Etats-Unis, est une variété de heulandite, zéolite à base de chaux, de potasse et de soude.

Armes de Beaune.

BEAUMULICE n. f. Bot. Syn. de RÉAUMURIE.

BEAUNE (*Belna*), ch.-l. d'arrond. du dép. de la Côte-d'Or, à 38 kilom. de Dijon, à la source de la Bouzaise, affluent de la Dheune, au pied de la Côte-d'Or; 13.726 hab. (*Beaunois, oises.*) Ch. de f. P.-L.-M. — L'arr. de Beaune compte 10 cant., 199 comm. et 110.599 h.; le cant. Nord a 13 comm. et 14.416 hab.; le cant. Sud a 17 comm. et 14.858 hab.

— ENCYCL. Située dans une des plus riches régions de la France, *Beaune* doit sa célébrité à la viticulture. Les vignobles qui s'étendent sur le coteau de Beaune apparaissent au vallon de Bouze, et se continuent jusqu'à la gorge qui mène à Savigny. Les vins qu'on y récolte ont une grande analogie avec ceux de Pommard; ils se recommandent par leur bouquet et leur couleur. Les clos les plus renommés sont ceux des Grèves, des Fèves, de la Mousse, des Teurons, du Roi, des Cras; sur le territoire de Savigny, ceux des Gravains, des Jarrons, des Marconnets. Grand négoce de vins, vinaigres, grains, bestiaux. Tribunal de 1re instance (cour d'appel de Dijon), pensions et écoles nombreuses, école pratique d'agriculture et de viticulture; bibliothèque, musées divers. Eglise Notre-Dame (XIIe-XIIIe s.), où l'on voit une *Adoration du Sacré-Cœur*, de Lebrun, et de magnifiques tapisseries données en 1500. Hôpital du Saint-Esprit (1443); dans la salle Saint-Hugues, fresques de 1682, un tableau : *le Jugement dernier*, attribué à Van der Weyden. Eglise Saint-Nicolas (clocher XIIIe s.), beffroi (1403). Maisons de la Renaissance; tours rondes, restes du château fort démantelé par Henri IV.

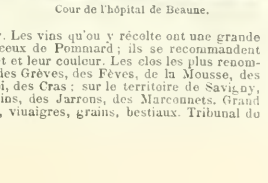

Cour de l'hôpital de Beaune.

— BIBLIOGR. : l'abbé Gandelot, *Histoire de la ville de Beaune et de ses antiquités* (1772).

BEAUNE, comm. de l'Allier, arr. et à 27 kilom. de Montluçon, près de la source de l'Œil; 1.054 hab. Houille, tuilerie.

BEAUNE (DE), nom d'une famille bourgeoise de Touraine, enrichie dans le commerce et anoblie au commencement du XVIe siècle. Son histoire commence avec JEAN, argentier de Louis XI et de Charles VIII, qui eut pour fils JACQUES, si connu sous le nom de **surintendant Semblançay** (v. ci-après). — De ce dernier naquirent : GUILLAUME, baron de Semblançay, général des finances en 1521, condamné au bannissement en même temps que son père le fut à la potence (1527), réhabilité en 1529, mort avant 1534; MARTIN, archevêque de Tours en 1520, mort en juin 1527; et JACQUES II, évêque de Vannes en 1504, mort en 1511. — GUILLAUME **de Beaune** eut à son tour pour fils : JACQUES III, baron de Semblançay, et RENAUD, archevêque de Bourges; et pour petits-enfants (fils de Jacques III) : CHARLOTTE (la célèbre Mme de Sauves), et JEAN, en qui s'éteignit la ligne masculine de la famille.

BEAUNE (Jacques DE). V. SEMBLANÇAY.

BEAUNE (Charlotte DE), née en 1551, morte en 1617. Elle entra fort jeune aux filles d'honneur de Catherine de Médicis, dans l'« Escadron volant », réserve de jolies pécheresses aux charmes de qui la bonne reine demandait volontiers la triomphe de sa politique. Des 1574, elle purgeait ses faveurs entre le duc d'Alençon et le roi de Navarre, avec une si subtile diplomatie que, d'amis qu'ils étaient, elle en fit des ennemis mortels. En 1583, on la voit tour à tour en relations intimes avec le duc de Guise, avec Avrilli (le tout-puissant faveri du duc d'Alençon et d'Anjou), et avec le duc d'Epernon. Le matin du 25 décembre 1588, Guise sortait de sa chambre, quand il alla tomber sous les coups des « quarante-cinq ». A dater de ce jour, le nom de Charlotte de Beaune disparaît de l'histoire. Elle n'avait pourtant que trente-sept ans. Il est vrai que, galante aux gages de Catherine de Médicis, elle eut, presque aussitôt après, dans la mort de cette dernière (1589), un autre motif de se retirer du service. Durant une carrière si remplie, elle trouva encore le temps de se marier deux fois : 1° avec Simon de Fizes, baron de Sauves, secrétaire d'Etat, mort en 1579, et à qui elle ne donna point d'enfants; 2° en 1584, à François de La Trémoille, marquis de Noirmoutiers. (De cette seconde période matrimoniale descendaient les ducs de Noirmoutiers et de Royan, éteints en 1733.)

BEAUNE (Florimond DE), mathématicien, né à Blois en 1601, mort en 1652. Il a commenté la géométrie de Descartes, laissé son nom à un problème sur les courbes, et inventé divers instruments d'astronomie. Beaune était conseiller au présidial de Blois. On a de lui : *De æquationibus, opuscula duo*, etc., publiés dans la *Géométrie latine* de Descartes.

BEAUNE (François-Bénigne-Henri), magistrat et écrivain français, né à Dijon en 1833. Il fut d'abord avocat, puis il entra dans la magistrature, et devint, par la suite, procureur général à Alger (1874), à Aix (1875), à Lyon (1877). Il entra ensuite à la faculté libre de droit de cette ville, où il fit un cours d'histoire générale de droit français public et privé. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages : *Des distinctions honorifiques et de la particule* (1861); *Journal d'un lieutenant criminel au XVIIe siècle* (1866); *les Réformes judiciaires dans les cahiers de 1789* (1867); *Voltaire au collège, sa famille, ses études et ses premiers amis* (1867); *Introduction à l'étude historique du droit coutumier français jusqu'à la rédaction des coutumes* (1880); *la Justice sous la féodalité* (1880); *le Droit coutumier et l'Unité législative en France* (1880); *la Condition civile de la bourgeoisie française d'après le droit coutumier* (1882); *Droit coutumier français : la condition des personnes et des biens* (1882-1885); *la Noblesse bourgeoise* (1883); *la Vie intérieure au XVIIe siècle* (1883); *Droit coutumier français : les contrats* (1889). En collaboration avec J. d'Arbaumont, il a publié une édition des *Mémoires d'Olivier de La Marche* pour la Société de l'histoire de France.

BEAUNE-LA-ROLANDE, ch.-l. de cant. du Loiret, arrond. et à 19 kilom. de Pithiviers, sur la *Rolande*, affluent du Fusain; 1.753 hab. (*Beaunois, oises.*) Ch. de f. P.-L.-M. et Orléans. Eglise du XVe siècle, avec le tombeau du solitaire saint Pipe, originaire de Beaune. — Le cant. a 19 comm. et 12.837 hab.

— *Histoire*. Ce bourg, qui remonte à une haute antiquité, a subi pendant le moyen âge le sort de beaucoup d'autres villes du royaume : il fut dévasté par les Anglais, qui en brûlèrent l'église, que Charles VII fit rebâtir. Défaite, après une lutte acharnée, des Français par les Allemands, le 28 novembre 1870.

BEAUNEVEU (André), sculpteur et miniaturiste français, né à Valenciennes, florissant dans la seconde moitié du XIVe siècle. La première mention de ses travaux se trouve dans des documents datés de 1360. Il est mort entre 1401 et 1413. Des actes royaux de Charles V, des comptes, et un passage de Froissart, nous font connaître cet artiste, qui exerça une grande influence sur la sculpture française. Imagier de Charles V, il a sculpté les tombes de Philippe VI (Louvre), de Jeanne de Bourgogne et de Charles V (abbaye de Saint-Denis). En 1390, il travaillait pour Jean, duc de Berry, à son château de Mehun-sur-Yèvre. Beauneveu paraît avoir été, avec Jean ou Henneqin de Liége, un des représentants les plus en crédit, à la cour de France, de l'école franco-flamande, qui fit évoluer la sculpture hésitante vers un naturalisme décidé, quoique encore mitigé d'élégance française. Des miniatures du même maître, en grisaille, se trouvent dans divers manuscrits de Bruxelles et de Paris (Bibliothèque nationale). Au Louvre, une salle de sculpture porte son nom.

BEAUNIER (*bô-ni-é*) n. m. Hortic. V. BEAUCRIER.

BEAUNIS (Henri-Etienne), anatomiste, physiologiste et psychologue français, né à Amboise en 1830. Il servit dans le corps de santé de l'armée, et fit la campagne de 1870, comme médecin chef aux armées de la Loire et de l'Est. Il a publié ses notes sous le titre de *Impressions de campagne* 1871-1872. Nommé professeur de physiologie à la faculté de médecine de Nancy, il fut appelé à Paris pour fonder, à la Sorbonne, le premier laboratoire français de psychologie physiologique (1889). Il l'organisa et le dirigea jusqu'en 1892. Physiologiste exact et documenté, Beaunis est, en psychologie, un expérimentateur précis, un observateur pratique, dégagé de l'*apriorisme* et des conceptions mathématiques de l'école psychologique allemande. On lui doit les ouvrages suivants : *Anatomie générale et Physiologie du système lymphatique* (1863) ; *Nouveaux éléments d'anatomie descriptive et d'embryologie* (1867), en collaboration avec Bouchard (1894) ; *Programme du cours complémentaire de physiologie fait à la Faculté de médecine de Strasbourg* (1873) ; *Principes de la physiologie* (1875) ; *Nouveaux éléments de physiologie humaine, comprenant les principes de la physiologie comparée et de la physiologie générale* (1876), son principal ouvrage ; *Précis d'anatomie et de dissection* (1876) ; *Recherches expérimentales sur les conditions de l'activité cérébrale et sur la physiologie des nerfs* (1883-1884) ; *De la justesse et de la fausseté de la voir* (1884), où l'auteur s'applique à vulgariser les belles recherches de Helmholtz (1889) ; *le Somnambulisme provoqué* (1886), où il expose les théories hypnotiques de l'école de Nancy, opposées à celles de la Salpêtrière ; *les Sensations internes* (1889) ; *l'Evolution du système nerveux* (1890) ; deux séries de *Travaux du laboratoire de psychologie* (1892-1893).

BEAUNOIS ou **BEAULNOIS** (*bô-noa — Belnensis pagus*), petit pays de France, anc. prov. de Bourgogne, arrond. de Beaune. Le territoire du Beaunois produit les vins de Pomard, Volnay, etc.

BEAU-PÈRE (*bô* — pour l'étym., v. BEAU-FILS) n. m. Le père du mari par rapport à la femme, ou de la femme par rapport au mari. ‖ Le second mari d'une femme, par rapport aux enfants que cette femme a eus de son premier mariage : *Un* BEAU-PÈRE *est presque toujours moins injuste pour ses beaux-fils qu'une marâtre pour ses belles-filles.* ‖ Pl. *Des* BEAUX-PÈRES.

BEAUPLAN (Amédée ROUSSEAU, dit DE), écrivain et compositeur, né en 1790, mort à Paris en 1853, avait quatre ans lorsque son père périt sur l'échafaud révolutionnaire. Neveu de Mme Campan, il reçut une bonne instruction, dans laquelle la musique eut une certaine part. Am. de Beauplan fit représenter quelques vaudevilles en collaboration, et aborda même la Comédie-Française avec une comédie intitulée *le Susceptible*. De plus, il écrivit la musique de deux opéras-comiques en un acte : *l'Amazone* et *le Mari au bal*, qui furent joués à l'Opéra-Comique, d'ailleurs sans grand succès, le premier en 1830, le second en 1845. Mais ce qui valut à de Beauplan une véritable notoriété, c'est une foule de romances dont il composait avec facilité la musique aimable et gracieuse. Ces romances obtinrent dans les salons une vogue prodigieuse, et l'on citait surtout : parmi elles, *Bonheur de se revoir, Taisez-vous, le Pardon, l'Ingénue*, et le délicieux nocturne : *Dormez, mes chères amours*, qui fit véritablement fureur.

BEAUPLAN (Victor-Arthur ROUSSEAU DE), auteur dramatique, fils du précédent, né à Paris en 1823, mort en 1890. Il écrivit, presque toujours en collaboration, un grand nombre de pièces de théâtre, devint commissaire impérial près de l'Odéon et des théâtres lyriques, chef de bureau des théâtres (1871), puis fut, jusqu'en 1879, sous-directeur des beaux-arts. Parmi ses pièces, nous citerons : *les Grenouilles qui demandent un roi* (1849) ; *la Poupée de Nuremberg* (1852) ; *Bocace* (1853) ; *le Lis dans la vallée* (1853) ; *les Pièges dorés* (1856) ; *l'Ecole des ménages* (1858) ; *Bonsoir, voisin!* (1884) ; etc. On lui doit deux recueils de vers : *Dix satires* (1883), et *les Sept paroles* (1853).

BEAUPOIL DE SAINTE-AULAIRE. Biog. V. SAINTE-AULAIRE.

BEAUPONT, comm. de l'Ain, arrond. et à 23 kilom. de Bourg ; 1.039 hab. Moulins.

BEAUPRÉ ou **MÂT DE BEAUPRÉ** (*mâ, bô* — de l'angl. *bowsprit*) n. m. Un des mâts majeurs d'un bâtiment à voiles. Son inclinaison sur l'horizontale atteint jusqu'à 25°. Il appuie par son pied on talon sur le pont, et il perte sur l'étrave entre les apôtres, où se trouve son étambrai. ‖ *Beaupré fixe*, Beaupré qui ne peut se rentrer à volonté. ‖ *Beaupré mobile*, Beaupré qui peut se déplacer. ‖ *Chouque de beaupré*, Emplanture du beaupré ; son point d'appui. ‖ *Garnitures du beaupré*, Haubans de beaupré ; liure du beaupré. ‖ *Mâter le beaupré, Tenir le beaupré*, Le fixer en raidissant ses manœuvres. ‖ *Râtelier de beaupré*, Râtelier où se tournent les manœuvres. ‖ *Grand beaupré, Civadière, Chouquet de beaupré*, Petit chouque du mât vertical. ‖ *Etre beaupré sur poupe*, Se tenir juste dans l'axe d'un autre navire.

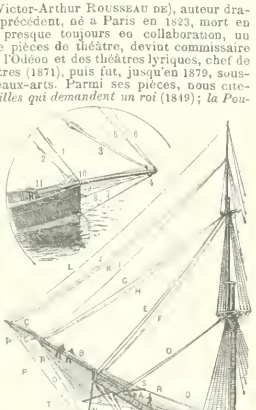

Beaupré : 1, état de bas-mât ; 2, drisse de trinquette ; 3, drisse de foc ; 4, recamboau ; 5, drisse de foc en l'air ; 6, état de flèche, 7, sous-barbe ; 8, haubans de beaupré ; 9, marchepied ; 10, collier d'étrave ; 11, bittes ; A, beaupré ; B, bout-dehors de foc ; C, bout dehors de clinfoc ; D, étal de misaine ; E, étal du petit mat de hune ; F, drisse du petit foc ; G, draille de grand foc ; H, drisse de grand foc, I, étal de petit perroquet ; J, draille de clinfoc ; K, drisse de clinfoc ; L, étal de flèche ; M, sous-barbes ; N, arc-boutant de martingale ; O, martingales ; P, marchepied ; Q, haubans de beaupré ; R, haubans de bout-dehors ; S, cornes de civadière ; T, filet de beaupré.

— ENCYCL. C'est sur le *beaupré* que se fixent les étais du mât de misaine, et son rôle est considérable dans la tenue du gréement. Jusqu'au XVIe siècle, le beaupré fut divisé en deux parties, l'une inclinée, l'autre verticale. Le mâtereau vertical s'appelait *petit beaupré*, ou *perroquet de beaupré*. Il portait une petite hune ronde et une petite vergue carrée, qui s'appelait *vergue de perroquet de beaupré* (ou *beaupréte*). Sous le beaupré se trouvait la vergue civadière, dont la voile tombait jusqu'au ras de l'eau.

Dans les grands navires, le beaupré était un mât de forte taille, composé de plusieurs morceaux de bois cerclés. Sur son tou ou tenon se fixait un chouque, dans lequel passait le bout-dehors de grand foc : ce dernier portait un blin dans lequel s'engageait le bout-dehors de clinfoc. Un filet de casse-tête évitait une chute à la mer aux hommes qui travaillaient au grand foc au ou petit foc, appuyés seulement sur le marchepied. Sur un vaisseau, le beaupré avait au total une cinquantaine de mètres, sur lesquels le bâton de foc prenait 17 m., ainsi que le clinfoc ; le diamètre du mât principal atteignait jusqu'à 1 m. La civadière a été en usage jusqu'à la fin du siècle dernier.

Le beaupré actuel varie de formes et de dimensions, suivant les bâtiments sur lesquels il est employé. Il est toujours proportionné à l'importance de la mâture. Les étais de misaine, de petit hunier et de petit perroquet prennent leur appui sur le beaupré et sur les bouts-dehors, de même que les drailles des trois focs. C'est aussi sur les bâtons de foc que ces dernières voiles ont leur point d'amure. Les navires à vapeur n'ont plus de beaupré. La mâture est tenue sur le gaillard d'avant.

BEAUPRÉAU, ville et ch.-l. de cant. de Maine-et-Loire, arrond. et à 19 kilom. de Cholet, près de l'Evre ; 3.834 hab. Beau collège ; fabriques d'étoffes de laine, de toiles et de mouchoirs dits de *Cholet* ; tanneries. Aux Sablons, près de Saint-Martin, exploitation d'un très beau gisement de sable. — Le cant. a 13 comm. et 19.324 hab.

— ENCYCL. *Beaupréau*, remplacé en 1857 par Cholet comme ch.-l. d'arrond., conserve quelques pans de murs et des tours en ruine de son ancienne enceinte. Château, incendié pendant les guerres de la Vendée en 1793, restauré par le maréchal d'Aubeterre, qui vint s'y établir après la Révolution. Autrefois, le terre de Beaupréau avait le titre de « baronnie ». Cette seigneurie appartenait, au commencement du XVIe siècle, à la famille de Montespedon, d'où elle entra par mariage dans la maison de Bourbon. Elle fut érigée en marquisat en 1554, en faveur de Charles de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, et devint duchépairie, par lettres royales du mois de juin 1562.

BEAUPRÉE (*bô-pré* — de *Beautemps-Beaupré*, n. d'homme) n. f. Genre de protéacées-persooniées, renfermant des arbrisseaux de la Nouvelle-Calédonie, à feuilles alternes, pétiolées, simples ou imparipinnées et à fleurs disposées en grappes composées, terminales ou axillaires.

BEAUPRÉSENT (*bô*) n. m. Variété de poire qu'on appelle aussi ÉPARGNE, et SAINT-SAMSON.

BEAUPUY (Armand-Michel BACHELIER DE), général français, né à Mussidan en 1757, tué au Val d'Enfer en 1796. Il se distingua, à la tête du bataillon des volontaires de la Dordogne, dans les combats sur le Rhin. Nommé général de brigade en 1793, il fit partie de la garnison de Mayence lors du siège de cette ville par les Prussiens. Envoyé plus tard en Vendée, il contribua à la victoire de La Tremblaye, fut atteint d'un coup de feu lors du passage de la Loire, et reçut une seconde blessure en défendant Angers. Appelé, en 1794, au commandement d'une division de l'armée du Rhin, il se comporta brillamment à Gorick, à Forsheim, et surtout pendant la mémorable retraite de Moreau à travers la forêt Noire. C'est là qu'il fut tué d'un coup de canon, en combattant à l'arrière-garde.

— BIBLIOGR. : Legonis et Bussière, *le Général Michel Beaupuy* (Paris, 1891).

BEAUQUESNE, comm. de la Somme, arrond. et à 9 kilom. de Doullens ; 2.115 hab. Briqueteries ; phosphate de chaux. Ruines d'un château fort, construit au XIIe siècle par le comte de Flandre, Philippe d'Alsace.

BEAURAIN (Jean DE), ingénieur géographe, né en 1696, mort en 1772. Il fut nommé géographe du roi en 1721. Le cardinal Fleury et Amelot l'employèrent comme négociateur dans des missions délicates, où il fit preuve d'une grande habileté. Il avait inventé, en 1724, un *Calendrier perpétuel ecclésiastique et civil*. Son ouvrage le plus estimé est son *Histoire de la campagne de Flandre par le maréchal de Luxembourg, de 1690 à 1694* (Paris, 1756). — Son fils a dressé les cartes pour l'*Histoire de la campagne du grand Condé* (1674), et celles pour l'*Histoire des quatre dernières campagnes de Turenne, de 1672 à 1675*.

BEAURAINS, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 3 kilom. d'Arras ; 1.092 hab. Moulins à huile.

BEAURAINVILLE, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 13 kilom. de Montreuil, au confluent de la Canche et de la Créquoise ; 1.214 hab. Ch. de fer Nord. Filature de laine.

BEAUREGARD, comm. de la Drôme, arrond. et à 25 kil. de Valence, sur un affluent de la Drôme ; 1.231 hab. Minoterie, bois.

BEAUREGARD (Claude), physicien. V. BÉRIGARD.

BEAUREGARD (marquis DE). Cet aventurier, né vers 1772, fils d'un vigneron, du nom de Leuthraud, eut, pendant la Révolution, une fortune rapide, suivie d'une chute prodigieuse. On raconta qu'il avait volé son maître, un émigré qui rejoignait l'armée de Condé ; mais il paraît s'être enrichi dans les fournitures. Au temps du Directoire, il prit le titre de « marquis », acheta l'hôtel de Salm et Bagatelle, donna des fêtes, faillit épouser Mlle de Montholon, qui, par son mariage avec Macdonald, devint duchesse de Tarente. La police arrêta tout à coup Beauregard, qui fut condamné à quatre ans de fers et à la marque. Mais il s'évada, reparut un moment à Paris, puis disparut tout à fait.

BEAUREGARD (Pierre-Gustave TOUTANT DE), général américain confédéré sudiste, né en 1818 près de la Nouvelle-Orléans (Louisiane), mort à la Nouvelle-Orléans en 1893. Fils d'un très riche planteur et descendant, dit-on, par sa mère, des ducs de Reggio, il embrassa la carrière militaire et fit avec la plus grande distinction la campagne du Mexique (1846-1848). Il était, en 1851, directeur de l'école militaire de *West-Point*, lorsque les Etats du Sud des Etats-Unis se séparèrent de ceux du Nord et se fédérèrent sous la présidence de Jefferson Davis. Il donna sa démission, et se rangea parmi les sécessionnistes. Nommé général de brigade, Beauregard reçut peu après le commandement de l'armée du Potomac, et battit Butler à Bulls' Run (1861). Accusé de n'avoir pas su, ou voulu, profiter de sa victoire, il fut remplacé par Lee. Il était sous les ordres de Johnston, commandant en chef de l'armée du Mississipi, lorsque celui-ci battit Grant à Pittsburg-Landing (1862) ; Johnston fut tué dans l'affaire, et Beauregard, investi du commandement, livra le lendemain une nouvelle bataille ; mais il fut défait et dut se mettre en retraite sur Corinth (Alabama), où il se fortifia et arrêta deux mois une armée du Nord. En 1864, lorsque déjà Grant avait envahi la Virginie avec sa formidable armée, Beauregard fut appelé à défendre les lignes de Petersburg. Il battit les fédéraux, sous le commandement de Buttler, à Drury's Bluff (16 mai), et l'immobilisa dans Bermuda Hundred ; malgré d'autres avantages encore, il dut se replier devant Sherman, et il se rendit à lui à Greensboro en avril 1865, lorsque les défaites successives de Lee ne lui permirent plus de douter que la cause du Sud était irrévocablement perdue. Depuis, il devint président du chemin de fer de New-Orléans à Jackson, adjudant général de la Louisiane, jusqu'à ce qu'il vécût définitivement dans la retraite.

BEAUREGARD-L'ÉVÊQUE, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 16 kilom. de Clermont ; 1.145 hab. Château, ancienne maison de plaisance des évêques de Clermont.

BEAUREPAIRE, ch.-l. de cant. de l'Isère, arrond. et à 29 kilom. de Vienne, sur le Suzon et l'Auron ; 2.779 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Foulons, fabriques de draps, moulinage de soie ; tuilleanderies, tanneries, commerce de grains, fromages et bestiaux. Autrefois, place forte, assiégée plusieurs fois pendant les guerres de religion, notamment par le duc de Nemours, après sa victoire près de Vienne sur le baron des Adrets. — Le cant. a 15 comm. et 10.808 hab.

BEAUREPAIRE, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arr. et à 14 kilom. de Louhans ; 861 hab. Etangs. — Le cant. a 7 comm. et 8.845 hab.

BEAUREPAIRE, comm. de la Vendée, arr. et à 37 kilom. de La Roche-sur-Yon, sur un affluent de la Maine ; 1.514 hab. Moulins, corroirie.

BEAUREPAIRE (Nicolas-Joseph DE), officier français, né à Coulommiers en 1740, mort à Verdun en 1792. Après être entré dans l'armée et avoir servi obscurément pendant une longue suite d'années, il était, en 1792, lieutenant-colonel du 2e bataillon de Maine-et-Loire, et commandant de Verdun, lorsque cette ville fut assiégée par l'armée austro-prussienne (31 août). Après un bombardement de quinze heures, suivi d'une sommation menaçante du duc de Brunswick, le conseil général de la commune se réunit pour délibérer, et décida, à l'instigation de quelques royalistes, d'entrer en pourparlers avec le roi de Prusse pour obtenir de lui une capitulation honorable. Beaurepaire, qui avait assisté à la discussion et cherché en vain à lui donner une autre direction, se retira, lorsqu'elle fut terminée, dans le logement qu'il occupait à l'hôtel de ville même. Tout à coup, vers 3 heures du matin, on entendit une détonation, et les personnes accourues au bruit trouvèrent Beaurepaire dans sa chambre, la tête fracassée, avec deux pistolets à côté de lui. Avait-il été assassiné par les royalistes du conseil communal, irrités de la résistance qu'il opposait à leurs desseins ? S'était-il, au contraire, donné volontairement la mort pour éviter la honte d'une capitulation ? La première version, appuyée sur la déposition tardive d'un compagnon de Beaurepaire, Lemoine, rencontra une certaine faveur, jusqu'à ce que Chuquet, dans son livre sur *la Première Invasion prussienne*, en eût montré l'absurdité : il a prouvé d'une part que des assassins ne pouvaient pénétrer, sans donner l'éveil, dans la chambre de Beaurepaire ; d'autre part, que son suicide s'explique aisément par le serment qu'il avait fait de ne pas rendre Verdun, et par la crainte où il vivait d'être accusé de faiblesse ou même de trahison s'il signait la capitulation.

BEAUREPAIRE-ROHAN (Henrique DE), officier, voyageur et géographe brésilien, né vers 1818. Parti de Cuyaba en 1845, il parcourut le territoire qui sépare Rio-Janeiro du Paraguay, et parvint à Assomption en compagnie d'un ancien officier français, A. Leverger, devenu gouverneur brésilien et capitaine de frégate. Il fit plus tard un voyage au lac Guaiba, entra dans le corps des ingénieurs, reçut, en 1850, le titre de « major », et fut chargé peu après, par le gouvernement brésilien, de réunir des informations statistiques sur les provinces du centre de l'empire, où les tribus indiennes vivent presque indépendantes. Il est devenu maréchal de camp, puis lieutenant général dans l'armée brésilienne. Il a publié, en 1877, des *Estudios acerca da organização da carta geographica et da historia physica e politica do Brazil*.

BEAU-REVOIR (*bô*). En T. de vénerr., Action de voir facilement l'empreinte du pied de la bête : *Sur un terrain humide il fait* BEAU-REVOIR ; *sur la terre sèche il fait* MAUVAIS-REVOIR.

BEAUREVOIR, comm. de l'Aisne, arrond. et à 22 kilom. de Saint-Quentin ; 2.109 hab. Carrières de pierres.

BEAURIEU (Gaspard-Guillard DE), littérateur français, né à Saint-Pol en Artois en 1728, mort à Paris, à l'hôpital de la Charité, en 1795. Boiteux, difforme, d'une laideur extrême, il avait une grande vivacité d'esprit, des saillies naïves et piquantes. Ses ouvrages, qui sont assez nombreux, portent l'empreinte de sa nature originale. Les principaux sont : *l'Heureux Citoyen* (1759) ; *De l'allaitement et de la première éducation des enfants* (1782) ; *l'Elève de la nature* (1790) ; *l'Accord parfait* ou *l'Équilibre physique et moral* (1795).

BEAUSOBRE (Isaac DE), théologien protestant, né à Niort en 1659, mort en 1738. Issu d'une ancienne famille de la Provence ou du Limousin, dont le véritable nom était BEAUXPEUS DE BRADSSART. A l'âge de vingt-quatre ans, il était pasteur, et peu après il fut appelé à desservir l'église protestante de Châtillon-sur-Indre, en Touraine. Après la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia en Hollande. En 1686, il se rendit à Dessau, comme

chapelain de la princesse d'Anhalt, et, en 1695, il devint pasteur de l'église française de Berlin, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Beausobre fut un des plus actifs à défendre la cause de ses coreligionnaires restés en France. On lui doit : *la Défense de la doctrine des réformés sur la Providence, sur la prédestination, sur la grâce et sur l'eucharistie* (1693); *le Nouveau Testament de N.-S. J.-C., traduit en français sur l'original grec, avec des notes littérales pour éclaircir le texte*, en collaboration avec Lenfant (1718); *Histoire critique du manichéisme* (1734 et 1739). Le deuxième volume a été rédigé par Formey, sur les mémoires de l'auteur. L'immense réputation de Beausobre est due en grande partie à ce beau livre. Parmi ses autres ouvrages, il faut citer : *Supplément à l' « Histoire de la guerre des Iussites »*, de Lenfant (Lausanne, 1745); *Histoire de la Réformation ou Origine et progrès du luthéranisme dans l'Empire et les Etats de la confession d'Augsbourg, depuis 1517 jusqu'à 1630*, ouvrage publié par Pajon de Moncets (Berlin, 1785-86). — Ses fils, CHARLES-LOUIS et LOUIS, se firent aussi connaître par de nombreux ouvrages religieux et philosophiques.

BEAUSOBRE (Jean-Jacques DE BEAULT, comte DE), général français, né en 1704, mort en 1784. Il prit part aux sièges de Menin, d'Ypres et de Furnes, en 1745 battit le prince de Waldeck, prit en 1746 Malines, et fit les campagnes d'Allemagne. Il devint maréchal de camp en 1748, et lieutenant général en 1759. On a de lui des *Commentaires sur la défense des places d'Enéas le Tacticien, le plus ancien des auteurs militaires* (1757).

BEAUSOLEIL (Jean DU CHÂTELET, baron DE), minéralogiste et alchimiste allemand, né en Brabant, vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Il parcourut la plupart des contrées de l'Europe, cherchant des mines à l'aide de la baguette divinatoire, fut dépouillé, en Bretagne, vers 1626, de ses instruments sous prétexte de sorcellerie, puis fut enfermé à la Bastille, où l'on croit qu'il mourut vers 1645. Il a laissé un opuscule intitulé : *Diorismus, id est definitio veræ philosophiæ de materia prima lapidis philosophalis* (1617). Beausoleil était le métallurgiste le plus instruit qui eût encore paru en France. — Sa femme, *Martine* DE BERTEREAU, s'associa à ses travaux. En 1632, elle adressa au roi un mémoire sur leurs travaux, qui resta sans réponse, puis, en 1640, un autre au cardinal de Richelieu, qui fit arrêter le baron et sa femme. Ces mémoires curieux sont intitulés : *la Véritable Déclaration faite au roi et à nos seigneurs de son conseil des riches et inestimables trésors nouvellement découverts dans le royaume de France* (1632); *la Restitution de Pluton au cardinal de Richelieu des mines et minières de France* (1640).

BEAUSSET (LE), ch.-l. de cant. du Var, arrond. et à 17 kilom. de Toulon; 1.920 hab. Poterie commune, goudron, savon, charbon de bois, récolte et commerce de vin, huile, blé, câpres. Patrie de Portalis. — Le cant. a 6 comm. et 8.167 hab.

BEAUSSIER DE LILLE ou **DE LISLE** (Louis-Joseph DE), marin français, né à Toulon en 1700, mort en 1765. Il entra à quatorze ans dans la marine; en 1746, il livra, sur la frégate *la Subtile*, un combat victorieux contre une division anglaise, et devint, en 1749, capitaine de vaisseau. En 1758, il réussit à sortir de Brest, bloqué par les Anglais, et à conduire au Canada le gouverneur Montcalm avec des troupes. Fait prisonnier à Louisbourg (1761), il fut échangé l'année suivante, et alla s'emparer des îles sous le Vent. Il reçut, à son retour, le grade de « chef d'escadre » (1764).

BEAUSSIER (Louis-André DE), chef d'escadre, neveu du précédent, né à Toulon en 1724, mort en 1789. Ses premiers combats furent ceux de Toulon (1744) et des îles Sainte-Marguerite. Devenu capitaine de la *Sirène*, il fit une chasse acharnée aux corsaires anglais, et, nouveau Jean Bart, fut assez habile pour transporter, malgré les flottes ennemies, les troupes destinées à la défense du Canada et de Saint-Domingue. Après avoir infligé, sur les côtes haïtiennes, une série de défaites aux croiseurs anglo-américains, il prit part au combat d'Ouessant, fit la guerre d'Amérique, et fut nommé ensuite chef d'escadre.

BEAUSSIRE (Emile-Jacques-Armand), écrivain et homme politique, né à Luçon (Vendée) en 1824, mort à Paris en 1889. Il professa successivement dans divers lycées, et, après la guerre, il entra dans la vie politique, comme député de la Vendée. Nommé, en 1880, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, il résigna, en 1881, son mandat de député. Ecrivain distingué et penseur éminent, autant qu'orateur disert, il a publié, en dehors de ses nombreux articles dans la « Revue des Deux Mondes », « le Temps », « les Débats », etc., plusieurs importants ouvrages philosophiques, dont les principaux sont : *Du fondement de l'obligation morale* (1855); *Antécédents de l'hégélianisme dans la philosophie française* (1865); *la Liberté dans l'ordre intellectuel et moral* (1866); *la Morale indépendante* (1867); *Examen de la morale évolutionniste de M. Herbert Spencer* (1880); *les Principes de la morale* (1885).

BEAUTÉ (*bô*) n. f. Qualité de ce qui est beau; ensemble harmonieux de formes et de proportions, qui éveille en nous le sentiment du plaisir et de l'admiration : *La* BEAUTÉ *d'un cheval, d'un monument. La* BEAUTÉ *du visage, des cheveux, des bras.*

La grâce, la *beauté*, ne sont que d'un printemps ..
La laideur est solide et croît avec le temps.
E. AUGIER.

— Dans un sens plus abstrait, idée de la perfection physique : *En toute chose, la mesure et la proportion constituent la* BEAUTÉ *comme la vertu.* (Platon.)

— Perfection, charme, en parlant des diverses parties du corps humain, et, dans cette acception, ne s'emploie qu'au pluriel : *De secrètes* BEAUTÉS.

— Caractère de ce qui plaît, de ce qui flatte agréablement la vue ou l'ouïe : *La* BEAUTÉ *du ciel, des fleurs, d'une voix.* || Se dit particulièrement de ce qui excite l'admiration dans les œuvres de l'art ou de l'esprit : *La* BEAUTÉ *d'un poème, d'une statue, d'un tableau.*

— Type de perfection particulier à une race humaine : BEAUTÉ *grecque.* BEAUTÉ *juive.*

— Par ext. Femme belle, gracieuse, séduisante : *Une jeune* BEAUTÉ. *D'innocentes* BEAUTÉS. || Une femme quelconque : *Une* BEAUTÉ *un peu mûre.* || Le sexe féminin, le beau sexe : *Rechercher les suffrages de la* BEAUTÉ.

— Fam. Raroté, singularité :

. . . Je voudrais, m'en coûtât-il grand'chose,
Pour la *beauté* du fait avoir perdu ma cause.
MOLIÈRE.

— Fig. Eclat de l'esprit, perfection de l'âme : *La* BEAUTÉ *morale peut durer toujours.* (Mme Romieu.)

— *Beauté du diable.* Fam. Eclat, fraîcheur de la jeunesse, sans autre agrément réel dans les traits du visage. (Se dit peut-être par allusion à l'état de perfection dans lequel était l'ange déchu avant sa révolte.)

— ENCYCL. V. ESTHÉTIQUE.

— ANTON. **Laideur, horreur, monstruosité, vilenie.**

Beauté (ANALYSE DE LA), par Hogarth. V. ANALYSE.

BEAUTÉ (DAME DE), surnom que prit Agnès Sorel, quand Charles VII lui eut fait don du *château de Beauté*, qui avait été bâti par Charles V, et qui était situé sur la Marne, au delà du bois de Vincennes, sur le territoire actuel de la commune de Nogent. Il disparut au XVIIIe siècle.

BEAUTEMPS-BEAUPRÉ (Charles-François), ingénieur hydrographe français, né à La Neuville-au-Pont en 1766, mort en 1854. Il étudia la géographie sous la direction de Buache, son cousin, fut nommé ingénieur à dix-neuf ans, et chargé en même temps de dresser les cartes du *Neptune de la Baltique*; puis, en 1791, accompagna, comme premier ingénieur hydrographe, le contre-amiral d'Entrecasteaux dans son voyage à la recherche de La Pérouse. Pendant cette expédition, il leva avec une précision remarquable le tracé des terres et des mers parcourues par l'expédition. De retour à Paris en 1796, Beautemps-Beaupré fut chargé de tous les grands travaux hydrographiques qui eurent lieu sous l'Empire et sous la Restauration, et mérita le surnom de *Père de l'hydrographie*. Nommé, en 1810, membre de l'Académie des sciences, en 1814, ingénieur hydrographe en chef, il ne cessa, tant que ses forces le lui permirent, de travailler au progrès de l'hydrographie française. Il a achevé le *Neptune de la Baltique*; rédigé le *Nouveau Pilote français*, et publié, entre autres travaux : la *Carte hydrographique générale*, pour servir au voyage de circumnavigation du capitaine Marchand; le *Plan de l'Escaut* (1804); l'*Atlas du voyage d'Entrecasteaux* (1808); etc. Grâce à des relèvements astronomiques, combinés avec ceux de la boussole, Beautemps-Beaupré s'était créé, pour le levé des plans, une méthode d'une grande précision.

BEAUTIE n. f. Bot. Syn. de THYLACHE.

BEAUTIRAN, comm. de la Gironde, arr. et à 17 kil. de Bordeaux, sur la Garonne; 1.102 hab. (*Beautirannais, aises.*) Vins rouges; carrières; fabrique de chandelles, de cierges.

BEAUTRIER (*tri-é*) n. m. Syn. de BEAUCRIER.

BEAUTURE (*bô*) n. f. En T. de mar., Beau temps : *Avoir une* BEAUTURE, *une continuation de* BEAUTURE. (Peu usité.)

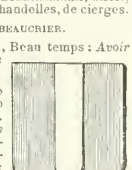
Armes de Beauvais.

BEAUVAIS, ch.-l. du départ. de l'Oise, à 79 kilom. de Paris, par le ch. de fer du Nord; sur le Thérain. Pop. 19.275 hab. (*Beauvaisiens, ennes* ou *Beauvaisins, ines.*) Evêché suffragant de Reims; subdivision de région du 2e corps d'armée (Amiens); tribunal de première instance ressortissant à la cour d'appel d'Amiens; collège de l'académie de Paris; bibliothèque. Ville industrielle : fabriques de draps, de couvertures de laine, surtout de tapis; tapisserie. En 1800, la fabrique de tapis a été réunie aux Gobelins. — L'arrond. de Beauvais a 12 cant. 242 comm. et 125.149 hab.; le cant. N.-E. 8 comm. et 15.809 hab.; le canton S.-O., 4 comm. et 13.706 hab.

— *Histoire.* Ancienne capitale des Bellovaques, *Beauvais* a fait partie, au moment de la domination romaine, de la Belgique Ire et a gardé de cette époque les restes d'une enceinte qui daterait de Néron, un temple de Bacchus, des arènes, des tombeaux, des voies romaines. L'église de la Basse-Œuvre, de style romano-byzantin, est du VIIIe siècle. Pendant le moyen âge, Beauvais a eu beaucoup de vie : la ville a résisté aux Anglais et à Charles le Téméraire, qui l'assiégea en 1472 (défense héroïque de Jeanne Hachette). La cathédrale, de ce temps, a un magnifique chœur du XIIIe et du XIVe siècle, une nef transversale du XVIe, ornée de belles verrières et de portes sculptées, peut-être par le Primatice, des tapisseries et statues du XVIIe siècle; mais la grande nef et la façade n'ont jamais été exécutées. Patrie de Villiers de L'Isle-Adam, du grammairien Restaut, de Lenglet-Dufresnoy, etc.

Tours du Palais de justice de Beauvais.

— *Tapisseries de Beauvais.* C'est en 1661 que Colbert fonda la manufacture de Beauvais, bien que, depuis le XVIe siècle, les tapisseries fabriquées dans cette ville aient joui d'un grand renom. L'établissement subit, jusqu'en 1726, de nombreuses fluctuations, en dépit des avantages dont jouissaient les concessionnaires, leurs ouvriers et leurs apprentis. Bernier et Oudry, qui en prirent la direction à l'époque ci-dessus, donnèrent à la manufacture de Beauvais un élan inconnu jusqu'alors. Pendant la Révolution, les travaux périclitèrent, et, en nivôse de l'an II, les ateliers furent fermés. Ils s'ouvrirent de nouveau en prairial an III, et la manufacture devint établissement de l'Etat.

Les tapisseries fabriquées à Beauvais ont toujours été de *basse lisse*, malgré l'ordonnance de Colbert qui prévoyait la création de métiers de *haute lisse*, concurremment avec les premiers. Les tapisseries de la manufacture de Beauvais consistent en tissus pour meubles, portières, écrans, avec décors de fleurs au d'ornements. Les chaînes employées se composent d'un mélange de laine et de soie, de telle sorte que la tapisserie produite est serrée et fine, son exécution est remarquable.

BEAUVAIS (SIÈGE DE) (27 juin 1472). Charles le Téméraire, en lutte avec Louis XI, après avoir mis Nesle à feu et à sang, se présenta devant Beauvais. La ville était mal fortifiée, et sa garnison se réduisait à trois cents hommes d'armes. Les femmes prirent elles-mêmes les armes. C'est là qu'une jeune fille, Jeanne Fourquet (ou Fouquet selon quelques-uns, Jeanne Lainé selon l'opinion la plus accréditée), se défendant la hache à la main et arrachant une bannière bourguignonne déjà plantée sur le rempart, conquit le glorieux surnom de *Hachette*. Le lendemain matin, douze cents cavaliers français détachés de la garnison de Noyon entraient dans la ville par la rive sud du Thérain, après avoir fait quinze lieues d'une traite, et le jour suivant, tout un corps d'armée les suivit. Beauvais était sauvé. Charles le Téméraire leva le siège le 22 juillet. Louis XI institua une procession dite *de l'Assaut*, en un lieu, aujourd'hui encore, tous les ans à Beauvais, et où les femmes précèdent les hommes. V. HACHETTE, Jeanne).

BEAUVAIS (Catherine-Henriette BELLIER, dame DE), née vers 1608, morte vers 1675. Mariée à Pierre de Beauvais, seigneur de Gentilly, elle devint femme de chambre d'Anne d'Autriche. Elle fut, dit-on, à quarante-cinq ans, la première maîtresse de Louis XIV, qui n'avait lui-même que quinze printemps. La reconnaissance de son royal élève lui valut le monopole des transports publics par carrosses à quatre chevaux. Elle ne cessa de jouir d'un grand crédit à la cour. — Son fils, le baron **de Beauvais**, fut fait « capitaine des plaines des alentours de Paris » et resta l'ami de roi, dont il avait été le camarade d'enfance. Catherine de Beauvais eut aussi une fille, qui épousa le marquis de Richelieu.

— BIBLIOGR. : Saint-Simon, *Mémoires*.

BEAUVAIS (Guillaume), numismate français, né à Dunkerque en 1698, mort en 1773. Il avait amassé une précieuse collection de médailles, et il a laissé des ouvrages estimés; notamment : *Histoire abrégée des empereurs romains par les médailles* (Paris, 1767), et *Traité des finances et de la fausse monnaie des Romains* (Paris, 1740).

BEAUVAIS (Jean-Baptiste-Charles-Marie), prélat français, né à Cherbourg en 1731, mort en 1790. Evêque de Senez (1773) et prédicateur de la cour, il fit entendre à Louis XV de dures vérités, particulièrement dans son sermon du jeudi saint 1774, où il avait pris pour texte ces paroles de Jonas : « Dans quarante jours, Ninive sera détruite. » Louis XV mourut quarante jours après. Cette apparence de prophétie produisit un grand effet sur le peuple. Chargé par Louis XVI de prononcer l'oraison funèbre de son prédécesseur, Beauvais ne resta pas au-dessous de son sujet, et c'est alors qu'il fit entendre ce mot si connu : « Le silence des peuples est la leçon des rois. » Beauvais se démit de son évêché en 1783. Il possédait une éloquence douce, persuasive et simple, qui le fit comparer à Fénelon. Ses œuvres ont été publiées sous le titre de *Sermons, panégyriques et oraisons funèbres de l'abbé de Beauvais* (1807).

BEAUVAIS DE PRÉAU (Charles-Nicolas), conventionnel, né à Orléans en 1745, mort à Montpellier en 1794. D'abord médecin à Paris, il fut, sous la Révolution, nommé député à l'Assemblée législative, et à la Convention nationale, où il se rangea parmi les montagnards. Envoyé dans le Var avec Baille, il fut jeté en prison lors de l'entrée des Anglais à Toulon. Il n'en sortit que pour succomber aux suites des mauvais traitements qu'il avait subis. — Son fils CHARLES-THÉODORE, général et écrivain militaire, né à Orléans en 1772, mort en 1830, reçut de la Convention, après la mort de son père, une pension de 1.500 fr., puis le grade d'« adjudant général ». Fait prisonnier par des Turcs à son retour d'Egypte (1796), Beauvais ne revint en France qu'en 1801. Il reprit du service en 1809 comme général, combattit en Espagne, puis sur le Rhin en 1813, et reprit Neuss. Il rentra dans la vie privée après Waterloo. Il a publié : *Victoires et conquêtes des Français* (1817), et la *Correspondance officielle et confidentielle de Napoléon Bonaparte avec les cours étrangères*; etc. (1819-1820).

BEAUVAISIS ou **BEAUVOISIS** (LE), ancien pays de France, jadis compris dans le gouvernement de Picardie, puis dans celui de l'Ile-de-France. Fait aujourd'hui partie du département de l'Oise, où il comprend l'arrondissement de Clermont et une partie de celui de *Beauvais*.

BEAUVAIS-SOUS-MATHA, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 25 kilom. de Saint-Jean-d'Angely, près du Brion, affluent de l'Antenac; 932 hab.

BEAUVAL, comm. de la Somme, arrond. et à 6 kilom. de Doullens; 2.487 hab. Briqueteries; fabrique de toiles d'emballage. Ce bourg fut autrefois beaucoup plus important. En 1129, il obtint une charte de commune; en 1567, Henri IV y campa après le siège d'Amiens et avant celui de Doullens. Traces de la voie romaine d'Amiens à Thérouanne.

BEAUVAL (Jeanne-Olivier BOUTEGIGNON, dame DE), comédienne française, née en Hollande vers 1643, morte à Paris en 1720. Molière, l'ayant vue jouer, la fit admettre, ainsi que son mari, Jean Pâtel, *sieur* DE BEAUVAL, dans la troupe des comédiens du roi (1670). Après la mort de Molière, ils jouèrent sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, et furent conservés à la réunion des deux scènes rivales (1680). Mme de Beauval, qui avait obtenu de beaux succès dans les rôles de reines et de soubrettes, se retira du théâtre en 1704, ainsi que son mari, qui mourut en 1709.

BEAUVALLET (Pierre-Nicolas), sculpteur et graveur français, né au Havre en 1750, mort à Paris en 1818. Il eut pour maître Pajou, et fut agréé à l'Académie de peinture en 1789. On lui doit de très intelligentes restaurations d'œuvres mutilées pendant la période révolutionnaire. Il exécuta les bustes de plusieurs personnages; entre autres, celui de Marat, qui fut placé dans la salle des séances de la Convention, et celui de Châlier, qui lui fut commandé par la Commune de Paris. Il fit aussi le buste de Guillaume Tell, qu'il offrit aux Jacobins. En 1810, il donna *Suzanne surprise au bain*, statue exécutée pour la laiterie de Rambouillet. Il envoya au Salon de 1812 une *Pomone* et un *Narcisse*, et fit ensuite un buste de *Sapho* et le modèle en plâtre d'une statue du général Moreau.

BEAUVALLET (Pierre-François), acteur français, né à Pithiviers-Loiret en 1801, mort à Passy en 1873. Il étudia d'abord la peinture dans l'atelier de Paul Delaroche, puis, sur le conseil de Casimir Delavigne, il entra au Conser-

vatoire. En 1825, il débuta à l'Odéon, d'où il passa, en 1827, à l'Ambigu, où il joua le drame. Engagé à la Comédie-Française en 1830, Beauvallet ne tarda pas à tenir avec éclat les premiers rôles dans la tragédie ; notamment, dans *Cinna*, *le Cid*, *Polyeucte*, *Horace*, *Tancrède*, etc. Il fut reçu sociétaire en 1831, et nommé professeur au Conservatoire en 1839. Il avait une diction pure, le geste ample, de la passion et une voix puissante. Beauvallet a écrit quelques pièces pour le théâtre, notamment des drames en vers : *la Prédiction* (1835) ; *Robert Bruce* (1847) ; *le Dernier Abencérage* (1851) ; etc. — Son fils, LÉON **Beauvallet**, né et mort à Paris (1829-1885), fut d'abord acteur, suivit Rachel en Amérique, et publia à son retour (1856) une spirituelle relation de cette tournée. Il écrivit ensuite en collaboration des comédies, des drames, des vaudevilles ; entre autres : *les Femmes de Gavarni* (1852) ; *le Crime de Faverne* (1868) ; *les Femmes de Paul de Kock* (1875) ; *la Belle Polonaise* (1882). Il publia aussi un certain nombre de romans. — FRANTZ **Beauvallet**, fils de Léon, né et mort à Paris (1851-1889), a écrit plusieurs pièces, dont quelques-unes en collaboration avec son père, comme *le Fils d'une comédienne* (1874) ; *les Jolies Filles de Grévin* (1876), et seul : *Mademoiselle d'Artagnan* (1887) ; etc.

BEAUVARLET (Jacques-Firmin), graveur français, né à Abbeville en 1732, élève de Ch. Dupuis, de Laurent Cars et de Daullé, vint très jeune à Paris, où il fut nommé graveur du roi. Reçu académicien en 1776, il est mort en 1797. Il a gravé au burin et édité un assez grand nombre de pièces, dont quelques-unes sont justement estimées. Beauvarlet se maria trois fois : deux de ses femmes, CATHERINE-FRANÇOISE **Beauvarlet**, née **Deschamps**, et MARIE-CATHERINE **Beauvarlet**, née **Riollet**, l'ont aidé dans ses travaux.

— BIBLIOGR. : E. Delignières, *le Graveur Beauvarlet et l'Ecole abbevilloise au* XVIII*e siècle* (1891).

BEAUVAU (DE), ancienne et célèbre famille originaire d'Anjou, déjà fort puissante au XI*e* siècle, et dont les armoiries étaient semblables, sauf la brisure, à celles des anciens comtes d'Anjou. Les membres de cette famille qui se sont le plus distingués sont : LOUIS **de Beauvau** (1410-1462), l'homme de confiance de René d'Anjou, qui en fit son conseiller, puis le nomma chambellan, sénéchal d'Anjou, grand sénéchal de Provence et capitaine de la Tour de Marseille. Il prit une part active à l'expulsion des Anglais ; — BERTRAND **de Beauvau**, son frère, lequel passa au service du roi de France, Charles VII, puis de Louis XI, qui le chargeront de plusieurs négociations diplomatiques importantes ; — RENÉ-FRANÇOIS **de Beauvau**, évêque de Bayonne, puis de Tournay, qui s'illustra à la défense de cette ville contre le prince Eugène (1709). [Lorsque la ville tomba au pouvoir de l'ennemi, il refusa de chanter un *Te Deum*, puis se rendit auprès de Louis XIV, qui lui fit rendre les femmes qu'il avait dépossédées pour la défense et le nomma archevêque de Toulouse, puis de Narbonne] ; — MARC **de Beauvau**, prince de Craon (1679-1754), grand d'Espagne et négociateur du mariage de François de Lorraine avec Marie-Thérèse, mariage qui valut à François la couronne d'Allemagne. [En récompense, il fut nommé vice-roi de la Toscane, qu'il gouverna très sagement] ; — CHARLES **de Beauvau**, maréchal de France (1720-1793), qui se signala à l'assaut de Mahon, de Bormida, etc. [Lieutenant général des armées, il fut nommé gouverneur du Languedoc, en 1763. Lorsqu'il prit possession de son gouvernement, il apprit que quatorze femmes étaient enfermées, depuis un grand nombre d'années, dans une prison d'Etat, appelée la *Tour de Constance*, parce qu'elles n'avaient pas voulu abjurer le protestantisme. Le prince de Beauvau les mit sur-le-champ en liberté, pourvut à leur subsistance, et écrivit à Versailles ce qu'il venait de faire. Bientôt après, il reçut l'ordre de réintégrer en prison dix des femmes qu'il avait délivrées, avec menace, s'il n'obéissait pas, de perdre son commandement. Le gouverneur répondit par ces seuls mots : « Le roi est le maître de m'ôter le gouvernement qu'il m'a confié, mais non de m'empêcher d'en remplir les devoirs selon ma conscience et mon honneur. » Devant cette ferme et noble résistance, la cour n'insista plus.]

Armes de la famille de Beauvau.

BEAUVEAU (*bô-vo* — anc. franç. *bever*, biaiser) n. m. Sorte d'équerre avec branches mobiles, et qui sert pour transporter un angle d'un lieu à un autre. On dit aussi BEUVEAU, BÉVEAU, BIVEAU.

BEAUVERT (BARRUEL-), écrivain français. V. BARRUEL.

BEAUVILLE, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 22 kilom. d'Agen ; 1.044 hab. Eglise paroissiale du XIII*e* siècle. — Le cant. a 8 comm. et 4.533 hab.

BEAUVILLIER (Marie SAINT-AIGNAN DE), née au château de La Ferté-Hubert en 1574, morte à l'abbaye de Montmartre en 1657. Religieuse à Montmartre, elle fut, en 1590, séduite par Henri IV, qui l'installa au château de Senlis ; puis elle retourna au couvent, dont elle devint abbesse en 1598. Pendant les cinquante-neuf ans qu'elle occupa ce poste, elle s'efforça de faire cesser les désordres qui régnaient dans son couvent.

BEAUVILLIER (François-Honorat DE), premier duc de Saint-Aignan, membre de l'Académie française, né en 1610, mort à Paris en 1687, s'honora par la protection qu'il accorda aux gens de lettres. Il fut gouverneur de Touraine (1661), puis du Havre (1684). — Son fils PAUL, duc **de Beauvillier**, comte de Saint-Aignan, né à Saint-Aignan en 1648, mort à Vaucresson en 1714, fut un homme de vertu et d'un noble caractère. Il fut nommé gouverneur du duc de Bourgogne en 1689, et attaché de même, en 1690 et 1693, à la personne des ducs d'Anjou et de Berry. En 1685, il avait été nommé chef du conseil des finances à la place du feu maréchal de Villeroy. — PAUL-HIPPOLYTE **de Beauvillier**, duc de Saint-Aignan, fils du précédent, né à Paris en 1684, mort en 1776, fils du précédent. Diplomate et homme de guerre, il fut aussi ami des lettres et écrivain ; il entra à l'Académie française en 1727.

BEAUVILLIERS (Antoine), excellent cuisinier, né à Paris en 1754, mort en 1817. Il ouvrit au Palais-Royal, avant la Révolution, un restaurant qui eut d'abord une grande vogue, mais qu'il se vit contraint de fermer en 1793. On lui doit *l'Art du cuisinier* (Paris, 1814), un des meilleurs traités qui existent sur la matière.

BEAUVOIR, comm. de l'Yonne, arrond. et à 13 kilom. d'Auxerre, dans la vallée d'Aillant ; 349 hab. Ce village formait autrefois une seigneurie qui donna son nom à une famille de Bourgogne, laquelle avait pour chef, à la fin du XIV*e* siècle, GUILLAUME **de Beauvoir**, seigneur d'Auxerre, de Chastellux, etc., puis de CLAUDE **de Beauvoir**, vicomte d'Avalloy, maréchal de France, qui appuya le parti anglais dans les premières années du règne de Charles VII. — Il eut pour fils aîné JEAN **de Beauvoir**, sire de Chastellux, vicomte d'Avalloy, dont un petit-fils, LOUIS, est l'auteur de la branche des marquis de Chastellux perpétuée jusqu'à nos jours.

BEAUVOIR ou **BEAUVOIR-SUR-MER**, ch.-l. de cant. de la Vendée, arrond. et à 58 kilom. des Sables-d'Olonne ; 2.534 hab. Port sur un canal de 4 kilom. qui conduit à la mer. Pêche d'huîtres. Commerce de sel, grains, bois de construction et de chauffage. Cette ville, autrefois baignée par l'Océan, fut assiégée en 1588 par Henri IV, qui faillit y perdre la vie. Ancien château, près duquel se trouve un monticule d'huîtres fossiles. — Le cant. a 4 comm. et 8.790 hab.

BEAUVOIR ou **BEAUVOIR LA NOCLE** (Jean DE LA FIN), capitaine et diplomate protestant, né au milieu du XVI*e* siècle, mort en 1601, joua un rôle important dans les guerres de religion. Partisan du prince de Condé, il s'empara du Havre, qu'il livra aux Anglais. Il assista au combat de La Roche-Abeille, puis contribua à faire conclure la paix. En 1572, il s'enfuit à Genève. En 1575, il accompagna le duc d'Anjou à La Rochelle, et fit signer la « paix de Monsieur ». Henri IV l'envoya comme ambassadeur en Angleterre ; il était frère de La Fin et beau-frère de Jean de Ferrières.

BEAUVOIR (Edouard ROGER DE BULLY, dit **Roger de**), écrivain français, né à Paris en 1809, mort en 1866. Neveu du député de Bully, qui le força à prendre le pseudonyme littéraire de **Roger de Beauvoir**, il se jeta avec ardeur dans le romantisme, et écrivit de nombreux romans, parmi lesquels les plus connus sont : *le Café Procope* (1835) ; *Histoires cavalières* (1838) ; *le Chevalier de Saint-Georges* (1840) ; *la Lescombat* (1841) ; *l'Hôtel Pimodan* (1846) ; plusieurs volumes de poésies : *la Cape et l'Epée* (1837), etc. Il a écrit aussi pour le théâtre ; notamment : *le Chevalier de Saint-Georges*, vaudeville, avec Mélesville (1840) ; *l'Un dieu du jour*, avec Lambert Thibonst (1850) ; *les Enfers de Paris*, mélodrame (1853) ; *le Baisin*, comédie (1855) ; etc. Roger de Beauvoir a collaboré, en outre, à une foule de journaux et revues. — Sa femme, *Eléonore-Léocadie* DOZE, actrice et femme de lettres française, née à Hennebon (Morbihan), morte à Paris en 1859, reçut des leçons de Mlle Mars, et débuta, en 1839, à la Comédie-Française. Elle quitta la scène pour épouser Roger de Beauvoir ; cette union ne fut pas heureuse. Une séparation eut lieu avec éclat en 1850, et Roger en fit une spirituelle satire, sous le titre de *Mon procès*. On a de Mme Doze plusieurs comédies : *l'Un et l'Autre* ; *l'Amour à la maréchale* ; *Au coin du feu* ; *Drelin ! drelin !* (1850-1858) ; des romans : *Une femme forte* (1858) ; *les Confidences de Mlle Mars* ; etc.

BEAUVOIR (Ludovic, marquis DE), écrivain français, né à Bruxelles en 1846. Son père, le marquis de Beauvoir, mort en 1870, était attaché à la famille d'Orléans. Il venait de terminer ses études lorsque, en 1865-1866, il accompagna dans un voyage autour du monde le duc de Penthièvre, fils du prince de Joinville. Il publia, en trois parties, la relation de son voyage sous le titre de *Australie* (1869) ; de *Java, Siam, Canton* (1869) ; de *Pékin, Yeddo, San-Francisco* (1872). Pendant la guerre avec l'Allemagne, le marquis de Beauvoir servit comme capitaine dans les mobiles de la Somme. Depuis, il entra dans la diplomatie, et fut nommé, en 1876, sous-chef du cabinet du duc Decazes, ministre des affaires étrangères. Il fut mis en disponibilité, sur sa demande, en 1879.

BEAUVOIR-SUR-NIORT, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres, arrond. et à 16 kilom. de *Niort* ; 484 hab. Ch. de f. Etat. Carrières, vins blancs, distilleries d'eau-de-vie. — Le cant. a 13 comm. et 4.709 hab.

BEAUVOIS, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 12 kilom. de Cambrai ; 3.990 hab. Ch. de f. du Cambrésis. Brasseries, huileries, filature de laine, fabrication de tissus de laine.

BEAUVOIS (Eugène), archéologue et historiographe, né en 1835 à Corberoo (Côte-d'Or). Il prit part à la guerre de 1870-1871 comme capitaine de mobilisés. Comme publiciste, il s'est spécialisé dans l'histoire politique des pays scandinaves. Ses principaux ouvrages sont : *Antiquités primitives de la Norvège* (1869) ; *la Colonisation de la Russie et du Nord scandinave*, traduit du danois (1875) ; *l'Elysée des Mexicains comparé à celui des Celtes* (1885) ; *les Trois Chamilly* (1886).

BEAUVOISIN, comm. du Gard, arrond. et à 13 kilom. de Nîmes ; 1.576 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vins.

BEAUVOISIS. Géogr. V. BEAUVAISIS.

BEAUVOLLIER (Pierre-Louis VALOT DE), général français, né en 1770 au château de Sammarcole, près de Loudun, mort vers 1825. Ancien page de Louis XVI, il reçut, en 1793, le commandement en second de l'artillerie de l'armée vendéenne, et prit part à un grand nombre de combats. Mis, en 1799, à la tête d'une division, il se soumit en 1805. Ayant obtenu, en 1811, un poste dans l'administration militaire, il fit la campagne de Russie, où il resta prisonnier jusqu'au retour des Bourbons. Royaliste impénitent, il redevint, aux Cent-Jours, intendant général de l'armée vendéenne. La seconde Restauration récompensa le zèle de Beauvollier par le titre de « comte » et le grade de « maréchal de camp ». On a de lui : *Essai sur la Vendée envisagée dans son agriculture, son industrie*, etc. Paris, 1816).

BEAUVRIER (*vri-é*) n. m. Variété de raisin. Syn. de BEAUCRIER.

BEAUX, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 7 kil. d'Yssingeaux ; 1.197 hab.

BEAUX-ARTS (*bôz-ar*) n. m. pl. Arts qui ont pour objet la représentation du beau. V. ART.

— ENCYCL. *Académie des beaux-arts*. V. ACADÉMIE.

Beaux-arts (PALAIS DES), à Paris. Cette désignation a été donnée aux bâtiments de l'Ecole des beaux-arts. C'est l'architecte Debret qui fut chargé d'approprier les anciens bâtiments du couvent des Petits-Augustins pour y installer les services de l'Ecole. Il jugea bon de démolir les bâtiments de l'ancien couvent, sauf la chapelle, et éleva, sur leur emplacement et sur celui des jardins, l'édifice qui fut achevé sous la direction de Duban. L'entrée principale, sur la rue, donne accès dans une première cour, où se trouve placé l'élégant portail du château d'Anet, transporté là depuis 1791, et qui sert de façade à l'ancienne chapelle du couvent. Au fond de la cour se dresse l'arc de Gaillon, provenant du fameux château que le cardinal d'Amboise fit commencer en 1500. Les ouvertures de cet arc servent comme de niches à jour où l'on a

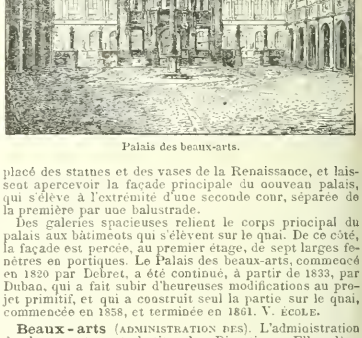
Palais des beaux-arts.

placé des statues et des vases de la Renaissance, et laissent apercevoir la façade principale du nouveau palais, qui s'élève à l'extrémité d'une seconde cour, séparée de la première par une balustrade.

Des galeries spacieuses relient le corps principal du palais aux bâtiments qui s'élèvent sur le quai. De ce côté, la façade est percée, au premier étage, de sept larges fenêtres en portiques. Le Palais des beaux-arts, commencé en 1820 par Debret, a été continué, à partir de 1833, par Duban, qui a fait subir d'heureuses modifications au projet primitif, et qui a construit seul la partie sur le quai, commencée en 1858, et terminée en 1861. V. ÉCOLE.

Beaux-arts (ADMINISTRATION DES). L'administration des beaux-arts porte le titre de « Direction ». Elle relève du ministère de l'instruction publique et a son siège rue de Valois, dans les bâtiments du Palais-Royal. La *Direction des beaux-arts*, à laquelle a été réunie l'ancienne Direction des bâtiments civils, comprend les services suivants : travaux d'art et musées, enseignement et manufactures nationales, monuments historiques, théâtres, palais nationaux. La Direction des beaux-arts est pourvue d'un Conseil supérieur des beaux-arts. Elle compte, en outre, une foule de conseils spéciaux, notamment le conseil des bâtiments civils, le comité des travaux d'art, le comité de perfectionnement des arts du dessin, la commission de souscription aux ouvrages d'art, la commission de l'inventaire général des richesses d'art de la France, le conseil supérieur de l'enseignement à l'Ecole nationale des beaux-arts de Paris, le comité des sociétés des beaux-arts des départements, la commission des monuments historiques, de laquelle relève une sous-commission des monuments mégalithiques, les commissions de surveillance de chacune des manufactures nationales d'art, et la commission des théâtres. C'est par les soins de la Direction des beaux-arts que s'ouvre chaque année, à Paris, le congrès des sociétés des beaux-arts des départements, depuis 1877. Ce congrès, ainsi que les tournées annuelles des inspecteurs de l'enseignement du dessin et des musées dans toutes les villes de France, assurent à la Direction des beaux-arts une réelle influence sur tous les points du territoire, et c'est en présence de cette action chaque jour grandissante que le Parlement a transformé le service central tantôt en direction générale, tantôt en sous-secrétariat d'Etat, tantôt en ministère (14 nov. 1881, ministère des arts). Il n'est pas douteux que le nombre, la variété, l'importance des services qui ressortissent à cette administration gagneraient encore en influence profitable si le département des beaux-arts formait un ministère distinct. (V. *Traité de l'Administration des beaux-arts*, par Dupré et Olleodorff, Paris, 1885.)

Beaux-arts (ÉCOLE DES). V. ÉCOLE.

BEAUXITE o. f. Hydrate naturel d'alumine et de fer. Syn. de BAUXITE.

BEAUZ (*bô*) n. m. Jeu de cartes que l'on jouait avec un jeu spécial de cinquante-six cartes, représentant des animaux, des signes du zodiaque, etc.

BEAUZAC, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 20 kil. d'Yssingeaux, près de la Loire ; 2.473 hab. Commerce de bétail ; blé.

BEAUZÉE (Nicolas), célèbre grammairien français, né à Verdun en 1717, mort à Paris en 1789. En 1755, il succéda à Dumarsais dans la rédaction des articles de grammaire insérés dans l'Encyclopédie, et entreprit sa *Grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires pour servir à l'étude de toutes les langues* (Paris, 1767), ouvrage savant et consciencieux, mais d'une métaphysique obscure, qui lui valut la place de professeur de grammaire à l'École militaire de Paris (1768) et son élection à l'Académie française (1772). Logicien vigoureux, il a fait avancer la science grammaticale, en donnant sur les questions importantes des idées meilleures et plus saines que ses prédécesseurs. On doit encore à Beauzée des traductions des *Œuvres de Salluste* (1770) ; de l'*Histoire d'Alexandre le Grand par Quinte-Curce* (1789) ; de l'*Imitation de Jésus-Christ* (1788) ; etc.

BEAVER (Philippe), marin anglais, né en 1760, mort en 1813. Après avoir servi dans la marine anglaise pendant la guerre de l'indépendance américaine, il entreprit de fonder une colonie en Afrique ; mais, abandonné par les colons, il échoua. Il reprit du service dans la marine, devint capitaine de vaisseau, prit part à l'expédition d'Egypte, en 1801, se distingua à la prise de la Martinique, puis, en 1810, à celle de l'île de France ; enfin, après une croisière des plus pénibles dans les mers de

l'Inde, il mourut au cap de Bonne-Espérance. Il a laissé, sur son essai de colonisation, un livre intitulé : *African Memoranda relatives to an attempt to establish a British settlement on the island of Bulama*, etc. (Londres, 1805).

BEAVER FALLS, ville des États-Unis (Pensylvanie), sur l'Ohio; 9.750 hab. Ch.-l. d'un district pétrolifère.

BÉBÉ (de l'angl. *baby*) n. m. Fam. Très jeune enfant : *Allaiter, vacciner un* BÉBÉ. ‖ *Faire le bébé*, Se conduire avec aussi peu de raison qu'un tout petit enfant.

— Par anal. Poupée qui ressemble à un petit enfant : BÉBÉ *automatique*.

— Par ext. Personne de très petite taille.

BÉBÉ (de son vrai nom *Nicolas* FERRY), né dans les Vosges en 1739, nain de Stanislas Leckzinski, duc de Lorraine. Sa taille, lors de sa naissance, n'atteignait que 24 centimètres; un sabot rempli de laine fut, dit-on, son premier berceau. Quand il eut atteint toute sa croissance, vers sa quinzième année, il avait 70 centimètres et pesait environ neuf livres et demie. Son intelligence était très peu développée, et jamais on ne put lui apprendre à lire. Il mourut à vingt-cinq ans, en 1764.

BEBEDERO, lac salé de l'Amérique du Sud (république Argentine [prov. de San-Luis]), recevant une partie des eaux du rio Desaguadero, qui inonde fréquemment le pays.

BÉBEÉRINE n. f. Chim. V. BÉBIRINE.

BÉBEÉRU ou **BIBIRU** n. m. Bois de charpente de grande longueur et de gros équarrissage, provenant de la Guyane anglaise. (Cette essence est surtout employée en Angleterre pour les constructions navales, et aussi pour l'ébénisterie.)

BEBEK, bourg de la Turquie d'Europe, à 9 kilom. de Constantinople, au fond d'une des plus jolies baies du Bosphore; 3.500 hab.

BEBEL (Ferdinand August), un des chefs du parti socialiste allemand, né à Cologne en 1840. D'une condition modeste, il commença par être apprenti, puis ouvrier tourneur, et, en 1864, il s'établit comme maître à Leipzig. Depuis 1862, il s'était rattaché aux idées socialistes, et de bonne heure il se consacra à les propager. En 1868, il présidait, à Nuremberg, le cinquième congrès des associations ouvrières allemandes, qui adhéra aux principes de l'*Internationale*, et, peu après, il fonda avec Liebknecht le journal *la Semaine démocratique*, où il traça le programme de l'État démocratique. En 1869, les mêmes tonnerent le *Volkstaat*, qui eut un grand succès. L'influence personnelle de Bebel s'accroissait. En 1867, il avait été élu au Reichstag; en 1870, il y prononça un discours célèbre, où il refusait les crédits demandés pour poursuivre la guerre contre la France; en 1871, il protesta contre l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine. En 1872, il comparut avec ses amis devant la cour d'assises de Leipzig, sous l'inculpation de haute trahison. Il affirma hautement sa propagande socialiste et ses vœux républicains, mais se défendit de toute illégalité et de tout appel à la violence. Condamné à deux ans de forteresse, il fut encore condamné, peu après, à neuf autres mois de prison, et déclaré déchu de son mandat de député. Mais il fut réélu en 1874, et, dès lors, à part quelques rares intervalles, il a sans cesse siégé au Reichstag. Acquitté en 1885, par le tribunal de Chemnitz, sur le chef de participation à une société illégale, il fut, l'arrêt ayant été cassé, condamné par le tribunal de Freiberg (1886). Peu après, il combattit énergiquement la loi militaire de Bismarck et toutes les mesures proposées pour développer le militarisme en Allemagne. Il est l'auteur d'un grand nombre d'écrits politiques. Homme frêle et petit, très probe, d'une vie irréprochable, il est un de ceux qui ont tâché le plus constamment de maintenir la concorde dans le parti socialiste allemand, et de le développer d'une manière pacifique et constitutionnelle.

Bebel.

BÉBIAN (Roch-Ambroise-Auguste), instituteur de sourds-muets, né et mort à la Guadeloupe (1789-1834). Filleul de l'abbé Sicard, il se consacra à l'enseignement des sourds-muets, et devint, en 1817, directeur de l'institut des sourds-muets à Paris, où il introduisit des améliorations importantes. Il publia : *Essai sur les sourds-muets et sur le langage naturel* (1817); *Mimographie* ou *Essai sur l'écriture mimique* (1822); *Manuel d'enseignement pratique; Éloge historique de l'abbé de L'Epée* (1819).

BÉBIRATE n. m. Sel résultant de l'action de l'acide bébirique sur une base.

BÉBIRINE n. f. Alcaloïde extrait de l'écorce d'un arbre de la Guyane anglaise appelé, dans le pays, *bébéru*. ‖ On écrit aussi BÉBEERINE.

— ENCYCL. L'écorce du *nectandra Rodiei*, appelé *bébéru* ou *sépéru*, fournit deux alcaloïdes : la *bébirine* et la sépirine.

Pour préparer la bébirine, on épuise l'écorce par l'acide sulfurique faible; on concentre et on précipite par l'ammoniaque. Le précipité contient la bébirine et la sépirine; on traite par l'éther, qui dissout seulement la bébirine. D'après G.-F. Walz, elle est identique à la *buxine*; identique à la buxine et à la *pélosine* d'après A. Flückiger.

BÉBIRIQUE adj. Se dit d'un acide qui accompagne la bébirine dans l'écorce du bébéru. On le précipite par l'acétate de plomb dans la liqueur où l'on a déjà précipité les alcaloïdes. On traite le précipité par l'hydrogène sulfuré pour mettre l'acide en liberté, et, après filtration, on ajoute de l'éther, qui dissout l'acide. Par l'évaporation de la solution éthérée, on obtient celui-ci à l'état cristallin blanc, déliquescent; il fond vers 200°.

BEBISATION (*si*) n. f. Méthode de solmisation destinée à substituer la gamme rationnelle de sept sons au système des hexacordes et des nuances depuis si longtemps en usage.

— ENCYCL. Divers essais avaient été tentés déjà, lorsqu'un musicien allemand, Daniel Hitzler, prévôt et conseiller à Stuttgard, voulant combattre celui imaginé trente ans auparavant par Hubert Vaelrant (v. BOBISATION), proposa, en 1576, le système qui ne différait de celui-ci que par le nom qu'il appliquait aux sept notes : *la, be, ce, de, me, fe, ge*. Sa méthode n'eut pas plus de succès que la précédente, et l'on finit par se borner, pour avoir la gamme complète, à ajouter la syllabe *si* aux six notes de l'hexacorde : *ut, ré, mi, fa, sol, la*. La méthode de solmisation fut alors définitivement fixée.

BÉBON, un des noms du géant Typhon. Les Grecs l'identifièrent avec le serpent *Apap* et le dieu *Set*, qui paraît symboliser le pouvoir destructeur de la nature, dans la mythologie égyptienne.

BÉBOUTOFF (Wasili OSIPOWITCH, prince), général russe d'origine arménienne, né en Géorgie en 1789, mort à Tiflis en 1858. Il sortit en 1809 de l'École des cadets, fut d'abord envoyé au Caucase, puis fit la campagne de 1812, et celle en Turquie d'Asie, sous le commandement de Paskiewitch (1828). En 1831, il devint commandant de l'Arménie, et fut nommé gouverneur du Daghestan et général lieutenant en 1843. Il lutta pendant près de dix ans contre Schamyl, et, en 1853, fut élevé au grade de général d'infanterie et nommé gouverneur du Derbend.

BEBRA n. m. Art milit. anc. Sorte de javelot en usage chez les Germains.

BEBRA, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Hesse-Nassau]), sur la *Bebra*, affluent de la Fulda; 2.500 hab. Culture du lin.

BÈBRE ou **BESBRE**, rivière de France, affluent de gauche de la Loire, qui arrose Lapalisse. Longueur du cours : 100 kilom.

BÉBRYCES, peuple presque mythique de la Gaule ancienne, qui habitait les deux versants des Pyrénées.

BÉBY n. m. Toile bariolée de couleurs vives, fabriquée avec du coton, et provenant d'Alep.

BEC (*bèk'* — bas lat. *beccum*, mot d'origine celtique; en Gaule, *becco* existait avec le même sens; armoricain *bek*; gaélique *beic*) n. m. Partie cornée et saillante, qui termine en avant la tête des oiseaux, et remplace, chez

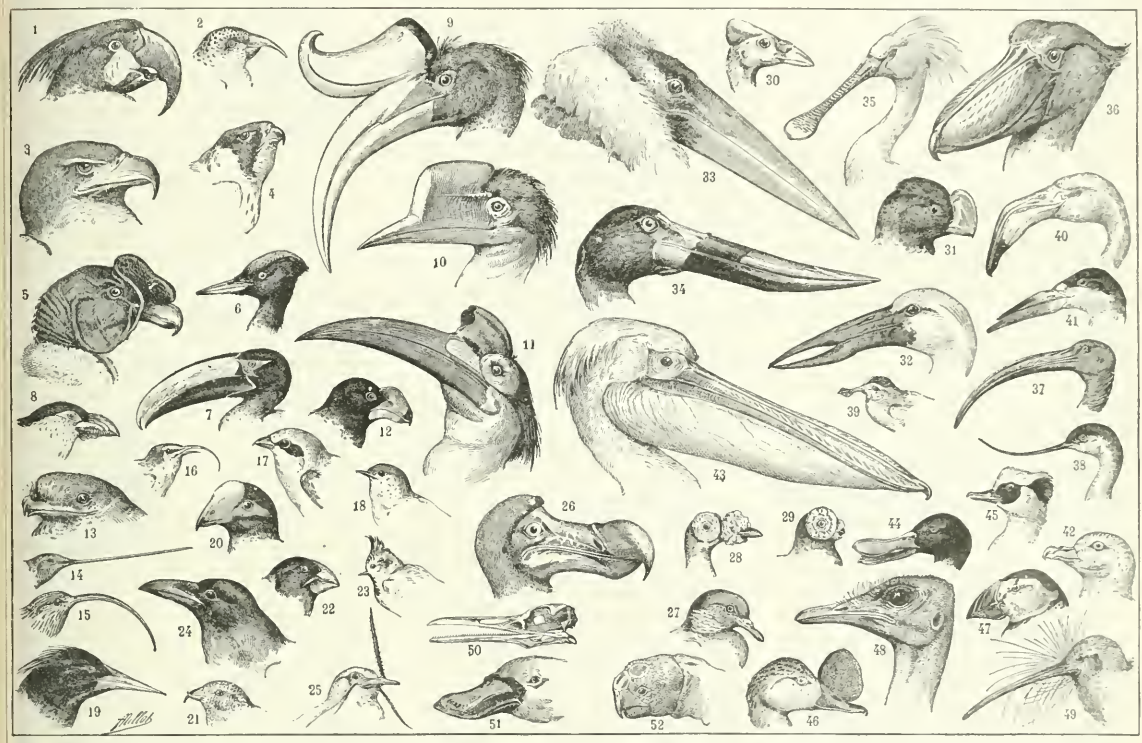

BECS : 1. Microglosse. — 2. Enicognathe. — 3. Aigle. — 4. Faucon. — 5. Condor. — 6. Pic noir. — 7. Toucan. — 8. Laimodon. — 9. Calao rhinoceros. — 10. — Calao rhinoplax. — 11. Calao hucorvus. — 12. Eurycere. — 13. Podarge. — 14. Mellisuga ensifer. — 15. Xyphorhynque. — 16. Hémignathe. — 17. Pie-grièche. — 18. Rossignol. — 19. Cacique. — 20. Musophage. — 21. Bec-croisé. — 22. Géospize. — 23. Mésange. — 24. Corbeau. — 25. Chasmorhynque. — 26. Drouite. — 27. Ramier (pigeon). — 28. Pigeon hagadais. — 29. Pigeon polonais. — 30. Pintade méganocéphale. — 31. Paul. — 32. Anastome. — 33. Marabout. — 34. Jabiru. — 36. Spatule. — 36. Balæniceps. — 37. Ibis. — 38. Avocette. — 39. Eurynorhynque. — 40. Flamant. — 41. Rhynchops. — 42. Pétrel. — 43. Pélican. — 44. Canard souchet. — 45. Canard harle. — 46. Sarkidiornis. — 47. Macareux. — 48. Autruche. — 49. Aptéryx. — 50. Hesperornis. — 51. Ornithorhynque. — 52. Tortue.

eux, le système dentaire : *Les os du* BEC *sont revêtus d'une substance semblable à la corne.* (Cuv.)

— Fam. Bouche, lèvres, dents : *Donner à quelqu'un du poing sur le* BEC. ‖ Langue, et par ext., Faconde. (Ce sens se retrouve dans plusieurs locutions ci-après.)

— Par anal. Objet façonné en forme de bec : *Le* BEC *d'une plume, d'une cafetière.* ‖ Se dit particulièrem. de la partie d'une lampe, d'un luminaire quelconque, au-dessus de laquelle s'élève la flamme : *Des* BECS *de gaz.*

— *En bec d'aigle,* Crochu et courbé comme le bec du l'aigle.

— *Bec coracoïdien,* Sommet de l'apophyse coracoïde de l'omoplate.

— *Bec d'étain,* Expression employée vulgairement pour désigner une hémitropie qui appartient presque exclusivement aux minerais d'étain. (Elle provient du groupement de deux cristaux qui, en se pénétrant, forment un angle rentrant, dû à l'intersection des faces qui se coupent. Le plan de jonction de ces deux cristaux est parallèle à l'une des faces du cristal simple, ou à l'un de ses plans diagonaux.)

— *Becs à gaz.* On désigne sous cette appellation les appareils ou *brûleurs* permettant d'obtenir une combustion rationnelle du gaz d'éclairage. Les différents becs peuvent être groupés en trois catégories distinctes : les becs servant à l'éclairage (v. ÉCLAIRAGE); les becs à incandescence (v. INCANDESCENCE), et les brûleurs ordinaires (v. BRÛLEURS).

— *Bec de selle,* Pointe ou extrémité antérieure de la selle d'un vélocipède.

— Archit. Petit filet qui borde le larmier d'une corniche. ‖ Masse de pierres faisant saillie à l'extrémité des piles d'un pont. (V. AVANT-BEC, ARRIÈRE-BEC.) ‖ *Bec d'oiseau,* Ornement qui représente une tête d'oiseau garnie d'un bec crochu, dont la courbure s'adapte sur celle d'un tore d'architrave ou de pied-droit.

— Blas. Nom donné aux pendants du *lambel* (v. ce mot), qui autrefois étaient faits en pointe.

— Bot. Amincissement en pointe. (Nom donné au style persistant de certains fruits et à l'appendice pointu des étamines des asclépiadacées.) ‖ Le nom de *bec* a aussi été donné à certaines plantes dont les fruits ou les feuilles ont la forme du bec d'un oiseau; ainsi, l'on appelle *bec-de-cane l'uiaformis, bec-de-cicogne* le *geranium ciconium,* etc.

— Chir. Nom de plusieurs instruments en forme de bec, presque tous bannis de la chirurgie moderne : BEC-*de-cane,* BEC-*de-cygne,* BEC-*de-corbeau.* BEC-*de-corbin,* etc. V. ces mots à leur ordre alphabétique.

— Fauconn. Le faucon tient *bec ouvert,* lorsqu'il vole franchement contre le vent, en résistant à sa violence. ‖ *Tenir bec au vent.* Se dit d'un faucon qui résiste sans tourner la queue.

— *Géogr.* Pointe de terre, au confluent de deux cours d'eau : *Le* BEC *d'Ambès. Le* BEC *d'Allier.* (Se dit aussi des pointes de terre qui s'avancent en mer.)

— Mar. Se disait autrefois pour *avant,* en général. ‖ Extrémité de la patte d'une ancre. ‖ Extrémité d'un croc.

— Techn. Extrémité de l'aiguille pointue et recourbée employée dans le métier à fabriquer les bas. ‖ Chez les ciseleurs, Partie antérieure et supérieure d'une aiguière qui facilite l'écoulement de l'eau. ‖ Extrémité d'une plume métallique ou d'une plume d'oie servant à écrire. ‖ Chez les fabricants d'instruments de musique, Extrémité de l'instrument que l'on tient entre les lèvres : Bec *de hautbois, de clarinette,* etc.

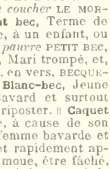

Bec de clarinette et Couvre-bec

— Zool. On a donné le nom de *bec* aux organes buccaux des insectes hémiptères et à la tête des coléoptères curculionides. ‖ Mâchoire des céphalopodes, qui offre une grande ressemblance avec le bec des perroquets. ‖ Prolongement de l'extrémité postérieure des valves, dans certaines coquilles bivalves.

— PHOR. et LOC. PROV. et FAM. : **Bec à bec,** En tête à tête, face à face, souvent avec une idée d'imprévu : *Se rencontrer* BEC À BEC *avec quelqu'un.* ‖ **Le morceau au bec,** Immédiatement après le repas : *Se coucher* LE MORCEAU AU BEC. ‖ **Fin bec,** Gourmet. ‖ **Petit bec,** Terme de cajolerie que l'on adresse à une femme, à un enfant, ou dont on se sert pour les désigner : *Mon pauvre* PETIT BEC, *tu le peux, si tu veux.* (Mol.) ‖ **Bec-corne,** Mari trompé, et, par ext., Sot, homme stupide. (On a écrit, en vers, BECQUE-CORNE, pour le besoin de la mesure.) ‖ **Blanc-bec,** Jeune homme sans expérience. ‖ **Bon bec,** Bavard et surtout Bavarde très prompte à répliquer et à riposter. ‖ **Caquet bon bec,** Nom que l'on donne à la pie, à cause de son habitude de piailler, et, par ext., à une femme bavarde et médisante. ‖ **Tour de bec,** Baiser furtif et rapidement appliqué. ‖ **Pincer le bec,** Faire une petite moue, être fâché, bouder. ‖ **Faire son petit bec,** Faire le sucré, le réservé, le discret, le difficile; minauder. ‖ **Faire le bec à quelqu'un,** L'instruire de ce qu'il doit dire ou taire, selon les vues que l'on a; le styler, lui faire sa leçon. ‖ **Se relaire le bec,** Prendre un bon repas. ‖ **En avoir jusqu'au bec,** Avoir mangé jusqu'à satiété. ‖ **Se faire rincer le bec,** Se faire payer à boire. ‖ **Etre fort en bec, Avoir bon bec, Avoir le bec bien affilé,** Parler avec facilité et hardiesse, souvent même avec malignité. ‖ **Avoir bec et ongles,** Etre pourvu des moyens de se défendre et savoir s'en servir. ‖ **Se défendre, attaquer, s'escrimer du bec et des ongles,** Très énergiquement, avec acharnement. Les Latins disaient : *Unguibus et rostro.* (V. ces mots.) ‖ **Donner du bec et de l'aile,** Faire tous ses efforts, employer tous les moyens possibles. ‖ **N'avoir que du bec,** N'avoir que du babil, parler sans jugement, promettre sans savoir tenir. ‖ **Avoir le bec gelé,** Ne dire mot, rester interdit, ne savoir que répondre. ‖ **Taire son bec,** Garder le silence, ne plus savoir que dire. ‖ **Faire taire le bec, Clore, Clouer le bec de** ou **à quelqu'un,** Lui imposer silence, le mettre dans l'impossibilité de répondre. ‖ **Tordre le bec,** Etrangler, tuer, en parlant des oiseaux, et, par ext., des personnes. ‖ **Donner un coup de bec,** Lancer une épigramme, un trait piquant, une méchanceté. ‖ **Tenir quelqu'un le bec dans l'eau,** Le laisser dans l'incertitude ou dans l'attente de quelque chose qu'on lui fait espérer. ‖ **Passer la plume par le bec à quelqu'un,** Le tromper, le frustrer des espérances qu'on lui avait fait concevoir, le priver d'une chose sur laquelle il comptait. ‖ **Cela vous passera devant le bec,** Vous ne toucherez pas à ces mets, vous ne profiterez pas de ces plaisirs, etc.; ils sont destinés à d'autres. ‖ **Prendre par le bec,** Convaincre quelqu'un d'erreur ou de mensonge par ses propres paroles. — Sigoifie aussi, Prendre par la gourmandise : *Le meilleur moyen d'amadouer un gourmet, c'est de le* PRENDRE PAR LE BEC. ‖ **Se prendre de bec, Avoir une prise de bec,** Se quereller, avoir une dispute plus ou moins vive. ‖ **Les bègues sont ceux qui ont le plus de bec,** Ceux qui parlent le moins bien sont ceux qui parlent le plus.

— ENCYCL. Le *bec* est, à proprement parler, la bouche de l'oiseau. Mais on retrouve aussi ce genre d'armure buccale, temporairement, chez les têtards de la grenouille, et, d'une façon permanente, chez les tortues.

— Les os maxillaires de l'oiseau sont revêtus d'une matière cornée, à bords tranchants qui, généralement, se termine par une pointe plus ou moins recourbée. A l'aide de ce bec, les oiseaux saisissent leur nourriture, ou brisent les graines, ou déchirent la chair des animaux dont ils font leur proie; quelques-uns s'en servent pour s'accrocher et grimper. La forme du bec varie beaucoup, et les classificateurs se sont appuyés sur les caractères du bec pour grouper les oiseaux. Le bec est court, arqué, crochu, à bords tranchants, et souvent muni d'une denticulation de chaque côté en haut, chez les oiseaux rapaces. Les perroquets ont un bec analogue, mais plus grand et à bords moins coupants; ils s'en servent pour briser les graines et pour grimper.

Dans le groupe des passereaux, on trouve une grande variété de becs : tantôt il est court et robuste comme chez les granivores ou conirostres (moineau, gros-bec), tantôt il est plus long, pointu, et muni d'une petite échancrure à l'extrémité, comme chez les insectivores ou dentirostres (pie-grièche, fauvette, etc.).

D'autres, également insectivores, mais qui avalent les insectes au vol, ont un bec largement ouvert (fissirostres : hirondelles, martinets, batrachostomes); il est long et grêle, chez les espèces qui cherchent les insectes dans les houses ou sous les écorces (ténuirostres, huppe, grimpereau); celui du martin-pêcheur et des pics est conique et pointu, tandis que le bec des calaos ou bucéros est énorme, souvent avec des cornes relevées. D'autres oiseaux, les toucans, ont un grand bec, souvent barbelé sur les bords.

Chez les pigeons, le bec est faible, un peu renflé dans le haut, et recouvert par une peau molle. Dans cette famille, aux îles Mascareignes, on trouvait un énorme pigeon gros comme un dindon, le dronte, espèce aujourd'hui éteinte, et dont le bec était puissant. Chez les gallinacés (coq, bocco, faisan), le bec est court, et la mandibule supérieure est recourbée en bas à l'extrémité.

Dans l'ordre des échassiers, le bec est long, mais tantôt grêle, droit ou arqué en bas ou en haut (ibis, bécasse, avocette), tantôt long et robuste (marabout, cigogne), tantôt plus court (grues). Chez les flamants, il est gros et coudé vers la moitié de sa longueur. La spatule offre un bec aplati, élargi à l'extrémité. Les baléniceps possèdent un bec énorme et large dans toute sa longueur.

Chez les palmipèdes, la forme du bec varie beaucoup; il peut être robuste et crochu chez les mouettes, les albatros, les pétrels, les frégates, qui sont rapaces; ou bien, comme chez le pélican, long, plat, recourbé en crochet, et pourvu d'une grande poche entre les branches très écartées de la mandibule inférieure. Chez le rhynchops ou *bec-en-ciseaux,* la mandibule supérieure est plus courte que l'inférieure. Le bec est large et garni de lamelles sur les bords chez les canards : il est denticulé chez les harles, haut et comprimé latéralement chez les macareux, conique et pointu chez les pingouins.

Les oiseaux brévipennes ont un bec plat et large (autruches, casoars). Enfin, l'aptéryx possède un bec long, avec les narines s'ouvrant à l'extrémité.

Si les oiseaux actuels ont un bec simplement recouvert de corne, il n'en a pas toujours été ainsi, et il existait, à l'époque crétacée, des oiseaux pourvus de dents véritables (*hesperornis*).

Terminons cette énumération très incomplète en disant que le bec des chéloniens ou tortues est analogue à celui des oiseaux, c'est-à-dire que les mandibules sont revêtues d'un étui corné à bords tranchants.

L'ornithorhynque, parmi les mammifères monotrèmes, a le museau allongé, aplati, et les lèvres immobiles, de sorte qu'il semble avoir un bec de canard.

BEC (ABBAYE DU). V. BEC-HELLOUIN.

BEC D'AMBÈS. Géogr. V. AMBÈS.

BÉCABUNGA (*bon*) n. m. Bot. V. BECCABUNGA.

BEC-A-CUILLER (*bek'-à-cu-ier'* n. m. Ornith. Nom vulgaire de la spatule. ‖ Pl. *Des* BECS-À-CUILLER.

BÉCADE OU **BECCADE** n. f. S'est dit autrefois pour Coup de bec.

— Chass. Nom vulgaire de la bécasse commune.

— Fauconn. Pâture ou *leurre* (v. ce mot) que l'on donne à l'oiseau de poing.

BÉCAN (Jean), plus connu sous le nom latinisé de *Gorophius Beccanus.* V. GOROPHIUS.

BÉCANDRE n. f. Grand bateau plat, sorte de chaland découvert, servant au transport des foins et des récoltes, sur les rives de l'Escaut.

BÉCANE n. f. Pop. Locomotive de rebut qui fait le service des wagons dans les gares : *Il dit que c'est vexant de conduire une* BÉCANE. (Syn. SABOT, COUCOU.) ‖ Par ext. et en argot cycliste, Bicyclette.

BÉCARD (*kar'* — de *bec,* à cause de la forme de son museau) n. m. Nom vulgaire d'une variété du saumon commun dite *salmo hamatus,* ainsi appelée à cause de la longue saillie crochue de la mâchoire inférieure. (Chez le bécard, outre les taches noires qui marquent la région supérieure du corps, il y a souvent des taches rougeâtres sur le dos; il en existe aussi sur les flancs, sur l'opercule et le préopercule [Moreau].)

— Pêch. Nom donné communément au brochet, lorsqu'il a atteint une certaine taille. ‖ On dit aussi BECCARD.

BÉCARDE (rad. *bec, bécart,* qui a un gros bec) n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des cotingidés, habitant l'Amérique méridionale.

— ENCYCL. Les *bécardes,* dont le nom scientifique est *tityra,* ont un bec grand et robuste, large et convexe, et sont surtout insectivores; leur plumage est roux, gris, noir et blanc. On en connaît une trentaine d'espèces, dont les cinq sixièmes sont répartis dans les huit sous-genres *erator, hadrostomus, platypsaris, pachyrhamphus,* etc. L'espèce type est la pie-grièche de Cayenne (*tityra Cayana*), habitant la Guyane, la Bolivie et la Nouvelle-Grenade.

Bécarde.

BÉCARRE (de l'ital. *bequardo* (*b* carré); de *b,* signe qui figurait autrefois la note *si,* et de *carré,* parce que le *si* qui, de bémol devenait naturel, affectait la forme d'un *b carré,* qui est encore rappelée par le signe actuellement usité) n. m. L'un des trois signes accidentels usités dans la musique, mais qui n'a, si l'on peut dire, qu'une action corrective, n'en ayant aucune directe par lui-même. (En effet, tandis que le dièse et le bémol altèrent la note devant laquelle ils sont placés, c'est-à-dire en modifient l'intonation en la haussant ou la baissant d'un demi-ton, l'office du bécarre n'est simplement de remettre cette note dans son état naturel et de lui rendre son intonation ordinaire.) Voici la figure du bécarre : ♮. ‖ Syn. de TONALITÉ NATURELLE, dans l'ancienne musique, et, par ext., de TON DIÈSÉ.

— Adjectiv. Marqué d'un bécarre : *Note* BÉCARRE.

— Loc. fam. *Par bécarre, Par nature et par bécarre, Par nature, par bécarre et par bémol,* A l'excès, au suprême degré (ne se dit qu'en mauvaise part) : *Fou* PAR BÉCARRE. *Ignorant* PAR BÉCARRE. ‖ *Passer de bécarre à bémol,* Sauter d'une idée à une autre, manquer de suite dans la pensée; extravaguer. (Vieux.)

BÉCASSE n. f. Genre d'oiseaux échassiers, famille des scolopacidés, dont le nom scientifique est *scolopax.* ‖ *Bécasse d'arbre* ou *Perchante,* Nom vulgaire de la huppe. ‖ *Bécasse de mer,* Nom vulgaire de l'huîtrier et du courlis.

— Par anal., à cause de la stupidité de la bécasse commune, Femme peu intelligente, simple et crédule.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre centrisque (*centriscus scolopax*), et aussi d'un scombrésoce (*scombresox Rondeletii*).

— Techn. Jauge ou balance en usage dans les hauts fourneaux pour mesurer la vitesse de descente de la charge versée dans le gueulard. ‖ Instrument qui sert aux vanniers pour enverger les toiles.

— Loc. fam. *Sourd comme une bécasse,* Excessivement sourd. ‖ *Bridler la bécasse,* Engager adroitement quelqu'un de telle façon qu'il ne puisse s'en retirer; l'attraper, le tromper. ‖ *La bécasse est bridée,* Cette personne s'est laissé prendre au piège qu'on lui tendait.

— Loc. PROV. : **Tendre le sac aux bécasses,** Tendre un piège, chercher à nuire, à attraper quelqu'un. ‖ **Aile de perdrix, cuisse de bécasse,** L'aile est le meilleur morceau de la perdrix; la cuisse le meilleur de la bécasse.

— ENCYCL. Ornith. D'une façon générale, on entend sous le nom de *bécasses* la plupart des espèces de scolopacidés. Le genre bécasse proprement dit (*scolopax*) se caractérise par le bec long, arrondi à la pointe; les jambes courtes et robustes, emplumées jusqu'au tarse, un ongle court au doigt postérieur. Elles habitent l'hémisphère boréal. La bécasse commune (*scolopax rusticola*), avec ses deux variétés, qui sont la grande et la petite bécasse, niche dans le nord de l'Europe, mais descend jusqu'en Afrique et dans le sud de l'Inde; elle émigre en automne, quelques semaines après les cailles; en février, elle a quitté l'Europe sud. Gibier estimé, mais qui devient rare, car on le détruit sans mesure.

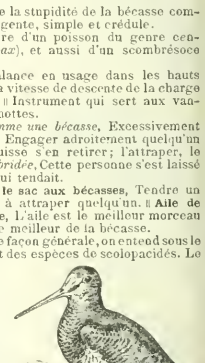

Bécasse.

— Chass. Les habitudes et les besoins de la *bécasse* servent de guide au chasseur pour chasser cet oiseau de diverses manières : soit pour le tirer au fusil, soit pour lui tendre des pièges.

— *Chasse à l'affût.* La chasse à l'affût se fait le matin dès l'aube, et le soir un peu avant la tombée du jour. Le chasseur s'embusque dans un bois fréquenté par les bécasses et aux abords d'une clairière, afin de les voir venir et de pouvoir les tirer. L'affût du soir dure une demi-heure environ; celui du matin, quelques minutes à peine.

— *Chasse au chien d'arrêt.* On peut chasser aussi la bécasse avec un chien d'arrêt, que l'on tient à peu de distance devant soi. (Cette chasse doit avoir lieu dans les jeunes taillis, les broussailles, en allant contre le vent.)

— *Chasse en battue.* La bécasse, sous bois, se lève difficilement devant le chasseur; c'est pourquoi on a souvent recours à la battue, qui se fait alors à grand bruit d'hommes et de chiens.

— *Des pièges.* Les pièges les plus usités pour prendre les bécasses sont les *collets,* les *rejets* et la *pantière.* Les collets se placent à 5 ou 6 centimètres de hauteur, dans les sentiers étroits ou dans les passages au pied des haies. On procède à peu près de la même façon lorsqu'on veut prendre les bécasses au moyen du piège connu sous le nom de *rejet, corde à pied.* On leur tend aussi la *pantière simple* et la *pantière entremêlée.* Cette chasse se pratique avec succès, par un temps calme et sombre, pendant les mois de novembre, décembre et janvier.

— Art culin. La bécasse, gibier estimé, se mange un peu faisandée. On la met à la broche, bardée de lard, ou en salmis, sans l'avoir vidée. Placer dans la lèchefrite des rôties de mie de pain beurrées pour recevoir... ce qui tombe, et qui est très apprécié des gourmets. L'aboudance de ces chutes indique que la bécasse est cuite.

Bécasse.

BÉCASSE (espagn. *barcaza,* grande barque) n. f. Excellente barque espagnole, de Cadix et des environs, non pontée, élancée de l'avant, avec

un mât au milieu, gréé d'une voile carrée, et pouvant au besoin border seize avirons.

BÉCASSEAU (*so*) n. m. Genre d'échassiers, famille des scolopacides, dont le nom scientifique est *tringa*.

— Encycl. Les *bécasseaux* sont des oiseaux de petite taille, avec le cou court, le bec assez long, à pointe large, molle et flexible, courant par paires, ordinairement au bord des eaux, des étangs fangeux, et volant rapidement sans s'éloigner; ils habitent diverses régions du globe. Le bécasseau commun, *tringa pygmæa*, parfois nommé « pélidne platyrhynque », habite tout l'hémisphère boréal, mais il est rare en Europe et ne dépasse guère l'extrême Nord; cependant, des individus isolés ont été trouvés en Grèce et en Inde. La chasse du bécasseau se fait au fusil ou à la pantière.

Bécasseau.

BÉCASSIN n. m. Nom vulgaire d'une espèce de bécassine.

BÉCASSINE n. f. Genre d'oiseaux échassiers, famille des scolopacidés, dont le nom scientifique est *gallinago*.

— Encycl. Ornith. Les *bécassines* ou « bécasses de marais » se caractérisent par leur bec long, leurs tarses moyens et nus, les doigts longs et séparés. Ce sont des oiseaux de taille moyenne, habitant l'hémisphère boréal, mais que leurs migrations d'hiver mènent jusqu'au Sénégal et au sud de la Chine. La bécassine commune (*gallinago scolopacinus*) fréquente les marais, et cherche sa nourriture au crépuscule; le mâle fait vibrer ses plumes et produit ainsi un son particulier en volant. D'autres espèces habitent l'Europe, l'Asie et l'Amérique. — La bécassine muette ou sourde (*philolimnos gallinula*) appartient à un autre genre. V. philolimnos.

Bécassine.

— Chass. La chasse de la *bécassine* se fait au fusil, au chien d'arrêt, au collet et aux filets, à peu près de la même manière que pour les bécasses. On la cherche dans les marais, à l'entour des queues d'étangs et, en général, dans les terrains humides et fangeux, ou le long des rivières bordées d'osiers, de roseaux et de plantes aquatiques. — Le tir de la bécassine présente de réelles difficultés, du moins en ce qui concerne la bécassine ordinaire et la sourde. Ces oiseaux, outre que leur vol est très rapide, font plusieurs crochets avant de filer droit. On emploie également des filets spéciaux pour prendre la bécassine; tels sont : le traîneau simple, le traîneau portatif, et une sorte de filet nommé *tirasse*, dont on se sert particulièrement pour prendre les perdrix.

BÉCASSON n. m. Nom vulgaire de diverses espèces de petits échassiers, du groupe des chevaliers. V. chevalier, et tringa.

BÉCASSONNIER (*so-nié* — rad. *bécasson*) n. m. Long fusil d'un assez fort calibre, dont on se sert pour la chasse des oiseaux d'eau. ‖ On le nomme également canardière.

BÉCAT (*ka* — rad. *bec*) n. m. Fourche à deux larges dents, qui sert à bêcher.

Bécat.

BÉCAU (*ko*) n. m. Petit de la bécassine. ‖ Nom que l'on donne souvent au *bécasseau* ou *alouette de mer*. ‖ Nom donné impropremont au *cul-blanc*. ‖ Pl. *Des* bécaux.

BECCABUNGA (*bé-ka-bon*) n. m. Plante vivace aquatique, du genre véronique, famille des scrofulariacées. ‖ On l'appelle aussi véronique cressonnée.

BECCADE (*kad'* — rad. *bec*) n. f. Faucon. V. décade.

BECCAFUMI (Domenico Mecherino ou Micherino, plus connu sous le nom de), peintre, sculpteur, fondeur, mosaïste et graveur italien, né à La Cortina, près de Sienne, en 1484, mort dans cette ville en 1551. Un riche bourgeois de Sienne nommé Lorenzo Beccafumi, s'étant fait son protecteur et l'ayant placé dans l'atelier de Capanna, ce jeune peintre ajouta à son nom celui de son bienfaiteur. Il étudia d'une façon toute particulière les œuvres de Pérugin, de Raphaël et de Michel-Ange, et devint, à Sienne, le rival du Sodoma. Il exécuta un nombre considérable de peintures à fresque, à la détrempe, à l'huile, dans les églises et les palais. Parmi les sujets dont il décora la cathédrale, on remarque les *Evangélistes* et divers épisodes de l'histoire de Moïse. Mais son œuvre la plus importante, dans cet édifice, fut la mosaïque en marbre du pavé, dans laquelle il représenta le *Sacrifice d'Abraham*, *Moïse brisant les tables de la loi*, le *Frappement du rocher* et quelques autres scènes bibliques, vastes compositions qui ont été gravées par Andreani et Baldassaro Galbuggiani. A Gênes, dans le palais Doria, Beccafumi a terminé une frise représentant des enfants, ouvrage commencé par Pierino del Vâga et le Pordenone. Ses principales peintures se voient à Sienne. Ses couleurs sont nettes, brillantes, et fondues de telle sorte qu'elles se sont conservées sans altération sur les murs jusqu'à nos jours. Il réussit mieux à la détrempe qu'à l'huile. Il a traité la fresque avec grandeur, avec esprit. Les peintures de Beccafumi sont en petit nombre dans les musées. Le Louvre possède une grisaille sur cuivre, *Jésus au jardin des Oliviers*; le musée de Naples, une *Déposition de Croix*; la galerie des Offices, une *Sainte Famille* et le portrait de l'artiste; le palais Pitti, une *Sainte Famille*, etc. Beccafumi fut aussi habile comme sculpteur que comme peintre; il fondit lui-même en bronze plusieurs statues, qu'il avait modelées.

BECCARD n. m. Ichtyol. V. bécard.

BECCARI (Augustin), poète italien, né à Ferrare en 1540, mort en 1590. Il est connu par une pièce, *il Sacrifizio*, dont Alfonso della Viola composa la musique, et qui fut représentée en 1554. Cette pièce, froide et langoureuse, fait époque dans l'histoire du théâtre italien, parce qu'elle est la première comédie pastorale que l'on connaisse et parce qu'elle fait de Beccari le véritable inventeur du genre.

BECCARI (Jacques-Barthélemy), médecin et savant italien, né à Bologne en 1682, mort en 1766. Un des créateurs de l'académie des *Inquieti*, il fut chargé, en 1711, de professer la physique à l'Institut des sciences et des arts de Bologne, et il en devint le président en 1750. Il avait l'habitude de dire qu'il importe au moins autant d'étudier la médecine de l'esprit que celle du corps, et que se modérer, c'est durer. On a de lui un grand nombre d'écrits, notamment : *Consulta medica* (Bologne, 1777-1781).

BECCARI (Odoardo), naturaliste et voyageur italien, né à Florence en 1843. Il suivit le marquis Doria à Bornéo, où il resta trois ans (1865-1868), se rendit en Abyssinie (1870), accompagna de Albertis, d'abord à la Nouvelle-Guinée (1871-1872), puis dans un voyage où ils firent presque le tour du monde (1877-1879). Il visita l'Inde, Java, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Sumatra, et rapporta en Europe d'intéressants spécimens de la flore du pays, entre autres l'*amorphophallus Titanus*, la plus grande fleur connue jusqu'à présent, un millier d'autres plantes nouvelles et d'importantes collections zoologiques. Après son retour, il publia un ouvrage intitulé : *la Malaisie*, et fut nommé directeur du muséum et du jardin botanique de Florence.

BECCARIA, famille italienne du xive siècle. Son histoire se confond avec celle de Pavie pendant la période de transformation des républiques guelfes en principautés gibelines. Durant les grandes luttes de la révolution catholique contre la tyrannie féodale et impériale, ils avaient représenté l'esprit de réaction, tantôt vainqueurs et persécutant la plèbe de Pavie avec le secours de leurs serfs de la campagne, tantôt obligés de fuir de leurs palais incendiés. Leur attachement inébranlable à la famille des Visconti de Milan leur valut, après la réaction impérialiste que réalisa Henri VII, d'obtenir la domination absolue sur Pavie, d'où ils chassèrent tous les chefs guelfes (1313). Sorte de lieutenants des Visconti, ils gouvernèrent paisiblement durant quarante-trois ans, s'occupant d'amasser des richesses et d'encourager le luxe et la débauche chez leurs sujets, pour les mieux dominer. Le réveil fut terrible. Ayant eu l'imprudence de prendre parti contre Galéas Visconti pour Jean de Montferrat, leur allié personnel, outragé par le tyran commun, ils se virent assiégés par les mercenaires de Galéas. Perdu, Castellino Beccaria ne crut pouvoir échapper qu'en déchaînant le vieil esprit révolutionnaire, et il s'effaça devant le moine augustin Jacob Bussolari, héritier de ces tribuns ecclésiastiques qui avaient tenté la révolution catholique des deux siècles précédents (1356). Bussolari souleva le peuple, en effet, et chassa les mercenaires des Visconti; mais il somma ensuite les Beccaria de les rejoindre. Promesses, menaces, tentatives de meurtre, tout fut mis en œuvre inutilement par les Beccaria pour conserver leur pouvoir : à la fin, abandonnés de tous, ils durent s'enfuir honteusement auprès des Visconti (1357). Bussolari fit démolir leur palais, et le peuple s'en partagea les débris comme autant de trophées. A la mort de Galéas, Castellino Beccaria ressaisit le pouvoir à Pavie et l'exerça durant quelque temps; mais le duc Philippe-Marie Visconti, ayant affirmé son autorité à Milan, reprit Pavie. Lancelot, frère de Castellino, fut pendu sur la place de la ville. Castellino lui-même périt dans les supplices, avec tous les chefs des Beccaria (1418).

BECCARIA (Jean-Baptiste), physicien italien, né à Mondovi en 1716, mort en 1781. Professeur de physique à l'université de Turin (1748), il joint de la plus haute considération à la cour de Turin et près des savants. Physicien éminent, il s'occupa surtout d'électricité, et fit de nombreuses expériences, qui mirent en lumière la théorie de Franklin. Parmi ses ouvrages, au style élégant, nous citerons : *Dell' elettricismo naturale ed artifiziale* (Turin, 1753); *Lettere sull' elettrieismo* (1758); *Dell' elettricismo artifiziale* (1772); *Dell'elettricita terrestre atmosferica* (1775). Sur l'ordre du roi de Sardaigne, il mesura avec l'abbé Cuponica un degré du méridien en Piémont, et publia les résultats obtenus, sous le titre de *Gradus Taurinensis* (1774).

BECCARIA (César Bonesana, marquis de), publiciste italien, né et mort à Milan (1738-1794). Élevé chez les jésuites à Paris, il se livra avec ardeur à l'étude des belles-lettres et des mathématiques. La lecture de quelques livres français, notamment des *Lettres persanes* et de *l'Esprit*, d'Helvétius, le tourna vers la philosophie. Beccaria fut un des premiers membres de la société littéraire qui se forma à Milan, sur le modèle de celle d'Helvétius, et qui n'avait d'autres oracles que les philosophes français. Il participa à la rédaction du journal *le Café*, publié en 1761 et 1765, à l'exemple du *Spectateur* d'Addison, afin de répandre en Italie les idées nouvelles. Ayant vu les iniquités de la justice criminelle, il se mit à agiter avec ses amis, notamment avec les frères Pierre et Alexandre Verri, les difficiles problèmes que soulève cette matière. Ce fut l'origine du livre *Dei delitti e delle pene* (1763-1764). Après avoir achevé son écrit, il n'osait le publier; il le fit imprimer en secret à Livourne. Il redoutait la persécution, et il poussa la prudence jusqu'à voiler ses pensées sous des expressions vagues et indécises.

Beccaria.

Le *Traité des délits et des peines* apparut comme l'application de la philosophie française à la législation pénale; il invoquait contre la tradition juridique la raison et le sentiment; il traduisait éloquemment les protestations de la conscience publique contre la procédure secrète, le serment imposé aux accusés, la torture, la confiscation, les peines infamantes, l'inégalité devant le châtiment, l'atrocité des supplices; il séparait nettement la justice divine de la justice humaine, les délits des péchés, répudiait le droit de la vengeance, assignait pour base au droit de punir l'utilité générale, déclarait la peine de mort inutile, demandait la proportionnalité des peines aux délits, et la séparation du pouvoir judiciaire et du pouvoir législatif. Jamais livre ne vint solliciter les esprits en temps plus opportun. Il eut un succès extraordinaire. Les philosophes français l'accueillirent avec enthousiasme. L'abbé Morellet le traduisit, Diderot l'annota, Voltaire le commenta. Il fut goûté par d'Alembert, Buffon, Hume, Helvétius, le baron d'Holbach. En 1766, Beccaria vint à Paris. Il y fut reçu partout avec l'admiration et la sympathie la plus vive. Revenu à Milan, il ne quitta plus cette ville. Il avait été inquiété à raison de quelques passages de son livre qui touchent à la religion, mais la dénonciation n'eut pas de suites. La crainte qu'il en ressentit le fit renoncer à écrire sur les matières philosophiques. Il était loin d'être insensible à la renommée; mais il voulait la renommée sans orages.

En 1768, le gouvernement autrichien ayant su que Beccaria avait refusé les offres de Catherine II, qui voulait l'attirer à Pétersbourg, créa, en sa faveur, une chaire d'économie politique.

— Bibliogr. : César Cantu, *Essai sur Beccaria et le droit pénal* (Florence, 1862 ; *Des délits et des peines, par Beccaria*, édition avec introduction et commentaire, par Faustin Hélie (Paris, 1870).

BECCARITE n. f. Silicate naturel de zirconium; variété de zircon.

BECCLES, ville maritime de l'Angleterre (comté de Suffolk), sur la Waveney: 6.700 hab. Marches, église gothique, au portail remarquable.

BEC-COURBÉ ou **BEC-COURBE** n. m. Ornith. Nom vulgaire de l'avocette, oiseau dont le bec est recourbé en haut. ‖ Pl. *Des* becs-courbés.

— Techn. Outil de calfat.

BEC-CRESPIN, nom d'une ancienne famille de Normandie, qui se serait établie dans cette province vers le xe siècle; elle se prétendait issue de la maison des Grimaldi, princes de Monaco. Le premier membre connu est *Gilbert* de Brionne, baron de **Bec-Crespin**, qui fut, vers 1034, un des fondateurs de l'*abbaye du Bec*. Plusieurs des membres de cette famille ont joué un rôle dans l'histoire.

BEC-CROCHE n. m. Nom vulgaire du jeune ibis rouge. ‖ Pl. *Des* becs-croches.

BEC-CROISÉ n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des fringillidés, renfermant des formes dont les mandibules, se dirigeant chacune de côté dans une direction différente, sont croisées à leur extrémité. ‖ Pl. *Des* becs-croisés.

— Encycl. Les *becs-croisés*, dont le nom scientifique est *loxia*, comptent six espèces, habitant l'Europe, l'Amérique et le nord de l'Asie; ils sont de petite taille, à plumage vert et brun, avec des teintes beaucoup plus vives chez les mâles qui sont souvent rouges, noirs et blancs. Citons le bec-croisé des sapins (*loxia curvirostra*) [France]; le bec-croisé des pins (*loxia pitiopsittacus*), moins commun; le *loxia bifasciata* (nord de l'Asie), qui s'avance jusque dans nos pays; le *loxia Mexicana* (Mexico), etc.

Bec-croisé.

BEC-D'ÂNE n. m. Techn. V. bédâne. ‖ Pl. *Des* becs-d'âne.

BEC-D'ARGENT n. m. Nom vulgaire de certaines espèces d'oiseaux du genre ramphocèle, qui ont la mandibule inférieure gris d'argent. V. ramphocèle. ‖ Pl. *Des* becs-d'argent.

BECDASNE (*dân'*) n. m. Pot en métal à bec très saillant et comprimé, en usage au moyen âge et dont la forme la plus pure se trouve aujourd'hui en Arabie et dans le golfe Persique.

Becdasne.

BEC-DE-CANE n. m. Instrument de chirurgie en usage au xvie siècle et qui était une pince servant à extraire des blessures les balles et autres projectiles. ‖ Pl. *Des* becs-de-cane.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'aloès.

— Chauss. On appela, au xvie s., « chaussures en *bec-de-cane* », celles qui se terminaient en un large bout camus. (Cette mode, qui succéda dès la fin du xve siècle à celle des poulaines, fut amenée par une difformité de pied chez le roi Charles VIII, qui avait, dit-on, six doigts à chaque pied. Cette forme de chaussures était alors dite « pied de cheval » ou « pied d'ours »; la vraie chaussure « en bec-de-cane » fut portée surtout sous le règne de Charles IX.)

Bec-de-cane (chauss.).

— Hydraul. Base pyramidale que l'on établissait autrefois immédiatement au-dessous de la vanne, pour diriger l'eau sur la roue hydraulique.

— Techn. Pince plate dont les mors, munis de dents à l'intérieur, sont droits et carrés par le bout, et qui sert à tenir les petits objets que l'on travaille à la forge. ‖ En T. de serrur., Pêne mobile, taillé en chanfrein, qui, dans certaines serrures, est toujours poussé en dehors par un ressort, et que l'on fait rentrer en agissant sur un bouton placé en dedans de la porte. On l'appelle aussi pêne coulant. ‖ Poignée de porte, en forme de bec.

Bec-de-cane (techn.).

BEC-DE-CANON n. m. Outil de menuisier servant à dégager le derrière des moulures, sorte de bédâne plus mince et plus effilé. ‖ Pl. *Des* becs-de-canon.

BEC-DE-CAPUCINE n. m. En T. d'armur., Sorte de bec qui forme la partie correspondant à la direction du canal à baguette. ‖ Pl. *Des* becs-de-capucine.

BEC-DE-CIGOGNE n. m. Nom vulgaire d'une espece de géranium. ‖ Pl. *Des* becs-de-cigogne.

Bec-de-cane (serrurer.).

BEC-DE-CIRE n. m. Nom vulgaire de diverses espèces de bengalis et de séénégalis. ‖ Pl. *Des* becs-de-cire.

BEC-DE-CORAIL (*ray*) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de bengali à bec rouge. ‖ Pl. *Des* becs-de-corail.

BEC-DE-CORBEAU (*bo*) n. m. Chir. Instrument dont la forme ressemble à celle du bec d'un corbeau.

— Techn. Outil d'acier, sorte de grattoir dont le tranchant est recourbé vers le bas (il rappelle un peu la forme du *bec-de-corbin*). ‖ Sorte de pince pour couper le fil de fer. ‖ Pl. *Des* BECS-DE-CORBEAU.

BEC-DE-CORBIN (de *bec*, et du lat. *corvinus*, de corbeau) n. m. Forme particulière d'un objet courbé, crochu et plus ou moins aigu, comme le bec d'un corbeau : *Canne à* BEC-DE-CORBIN ou *en* BEC-DE-CORBIN. ‖ Pl. *Des* BECS-DE-CORBIN.

— *Nez en bec-de-corbin*. Fam. Nez recourbé et terminé en pointe.

— Art milit. et archéol. Arme de coup, qui est un marteau ou une hache, dont le fer présente une forte pointe incurvée, opposée au mail ou au tranchant. Cette arme date du XVe siècle, comme le bec-de-faucon, dont elle diffère peu. ‖ On entendait, au XVIe siècle, par « vase à *bec-de-corbin* », un vase dont le bec large, haut et étroit, était courbe. (Cette forme est encore très usitée en Arabie.) ‖ En chirurgie, à la même époque, on employait des pinces à mors ronds et arqués, nommées « becs-de-corbin ». ‖ Le bec-de-corbin, aux XVIIe et XVIIIe siècles, se disait aussi pour une canne dont l'extrémité supérieure était en forme de bec recourbé. (On y fixait souvent des lunettes d'approche ou des lorgnettes d'opéra.) [On disait indifféremment un *bec-de-corbin* ou une *canne à bec-de-corbin*.]

Bec-de-corbeau (chir.).

Bec-de-corbin (art mil.).

— Hist. Les *becs-de-corbin* formaient deux compagnies de gentilshommes, faisant partie de la maison militaire du roi. La première compagnie fut instituée par Louis XI, la seconde par Charles VIII. Leur nom venait des ballebardes qu'ils portaient, et qui étaient elles-mêmes appelées BECS-DE-CORBIN : *En 1478, Louis XI se donna une garde de cent gentilshommes nommés les* BECS-DE-CORBIN ; *elle fut doublée sous François Ier et existait encore en 1650.* (Gay.)

— Hortic. Figure qui entre dans le dessin des parterres.

Bec-de-corbin (archéol.).

— Manèg. Petit morceau de fer que l'on soude à l'un des fers de derrière, chez un cheval boiteux. ‖ Crochet de fer faisant partie de l'arçon.

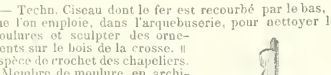

Bec-de-corbin (chirur.) Bec-de-corbin de calfat.

— Techn. Ciseau dont le fer est recourbé par le bas, et que l'on emploie, dans l'arquebuserie, pour nettoyer les moulures et sculpter des ornements sur le bois de la crosse. ‖ Espèce de crochet des chapeliers. ‖ Membre de moulure, en architecture. ‖ Ciseau de menuisier, à tranchant recourbé et servant à amorcer une feuillure. ‖ Pièce de fer soudée en saillie. ‖ Vaisseau de cuivre dont le raffineur se sert pour verser le sucre dans les formes. ‖ Outil de calfat.

Bec-de-corbin (techn.).

BEC-DE-CORNE n. m. Nom vulgaire de plusieurs calaos. ‖ Pl. *Des* BECS-DE-CORNE. ‖ *Bec-de-corne bâtard*, Nom vulgaire d'un oiseau du genre scythrops.

BEC-DE-CROSSE n. m. En T. d'armur., Partie de la crosse du fusil qui est en forme de bec. ‖ Pl. *Des* BECS-DE-CROSSE.

BEC-DE-CUILLER (*cu-yèr'*) n. m. Lame osseuse très mince, qui sépare la portion osseuse de la trompe d'Eustache du canal où passe le muscle interne du marteau. ‖ Pl. *Des* BECS-DE-CUILLER.

A, bec-de-crosse.

A

BEC-DE-CYGNE n. m. Instrument en forme de bec de cygne, en usage autrefois pour élargir les places d'où l'on voulait tirer quelque corps étranger avec le bec-de-grue. ‖ Pl. *Des* BECS-DE-CYGNE.

BEC-DE-FAUCON n. m. Art milit. et archéol. Arme de coup qui était, aux XVe et XVIe siècles, un marteau dont le fer opposé au mail se terminait en pointe longue, acérée, ordinairement arquée. On disait aussi « bec d'oisel ». Quand cette pointe était crochue, l'arme s'appelait « bec-de-corbin ». ‖ Pl. *Des* BECS-DE-FAUCON.

— Zool. Nom donné quelquefois à la tortue franche.

Bec-de-faucon.

BEC-DE-GÂCHETTE (*chèt'*) n. m. En T. d'armur., Partie proéminente du dessous de la gâchette, dans la platine d'un fusil. ‖ Pl. *Des* BECS-DE-GÂCHETTE.

BEC-DE-GRUE n. m. Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de géraniums et d'érodiums, à cause de la longueur de leurs fruits. ‖ Pl. *Des* BECS-DE-GRUE.

— Chir. Instrument qui servait autrefois à extraire les corps étrangers d'une plaie et les esquilles d'une fracture.

BEC-DE-HACHE n. m. Nom vulgaire de l'huîtrier ou pie de mer. ‖ Pl. *Des* BECS-DE-HACHE.

BEC-DE-HÉRON n. m. Nom vulgaire du *geranium arduinum*. ‖ Pl. *Des* BECS-DE-HÉRON.

BEC-DE-LA-PLUME A ÉCRIRE n. m. Pointe du *calamus scriptorius*. V. ce mot.

BEC-DE-LÉZARD n. m. Sorte de tire-balle qu'employaient les armuriers. ‖ Pl. *Des* BECS-DE-LÉZARD.

BEC-DE-LIÈVRE n. m. Anat. pathol. Difformité qui consiste en la division verticale de la lèvre supérieure, comme cela a lieu normalement chez le lièvre. ‖ Pl. *Des* BECS-DE-LIÈVRE.

— *Bec-de-lièvre simple*, Celui qui n'a qu'une division. ‖ *Bec-de-lièvre double*, Celui qui a deux divisions. ‖ *Bec-de-lièvre compliqué*, Celui qui accompagne l'écartement des os maxillaires supérieurs et de la voûte du palais.

— Par ext. Personne affectée de cette difformité.

— Mamm. Espèce de chauve-souris dont la lèvre supérieure est fendue.

— ENCYCL. Anat. pathol. La fissure labiale, à laquelle Ambroise Paré a donné le nom de *bec-de-lièvre*, a son siège presque exclusif sur la lèvre supérieure ; les cas rapportés par Meckel et Nicati de fentes congénitales de la lèvre inférieure sont à juste titre suspectés. La fissure labiale est *simple* ou *double*. Ordinairement simple, elle est parallèle au bord de la gouttière médiane de la lèvre supérieure, et se termine sous l'une des deux narines. Il y a presque

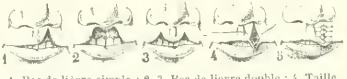

1. Bec-de-lièvre simple ; 2, 3. Bec-de-lièvre double ; 4 Taille des lambeaux et passage du fil pour la suture métallique ; 5. Suture entortillée.

toujours écartement des deux parties de la lèvre : le plus interne des deux bords reste perpendiculairement dirigé, l'externe est relevé par la contraction des muscles dilateurs, dont l'action n'est plus contre-balancée par la continuité des fibres du muscle orbiculaire des lèvres. Pendant le rire ou les pleurs, cet écartement augmente. Lorsque le bec-de-lièvre est double, la lèvre supérieure porte deux fissures parallèles, qui aboutissent aux deux narines ; le nez est aplati des deux côtés, et les deux portions externes de la lèvre laissent au milieu un tubercule médian, c'est-à-dire une portion charnue, qui, de la sous-cloison nasale descend jusqu'au niveau de la lèvre. Les bords divisés sont toujours lisses, arrondis et tapissés par la muqueuse, comme des lèvres naturelles.

La division n'est pas toujours bornée aux parties molles ; elle s'étend quelquefois à l'os maxillaire supérieur dans le point où devrait exister la réunion de cet os avec l'os incisif, et alors elle peut consister dans une simple fente ou dans une séparation complète, existant d'un seul côté seulement ou des deux côtés à la fois. Dans d'autres cas, la division a lieu au milieu ; il y a séparation des deux os intermaxillaires, s'étendant plus ou moins loin en arrière, et se prolongeant quelquefois jusqu'au voile du palais divisé lui-même : le bec-de-lièvre est alors dit *complexe* ou *compliqué*. Il peut y avoir même absence complète de la voûte palatine, de la cloison des fosses nasales, de la partie moyenne de la lèvre supérieure et de l'arcade alvéolaire qui la supporte. Cette horrible infirmité est connue sous le nom de *gueule-de-loup*. Enfin, on a mentionné d'autres complications plus graves encore. La fissure peut se prolonger jusqu'à la base du crâne, et intéresser la colonne vertébrale en totalité ou en partie, la face, les os du crâne.

Le bec-de-lièvre, ainsi que les difformités congénitales qui l'accompagnent, résulte d'un arrêt de développement chez l'embryon, des divers bourgeons du premier arc branchial qui forment la mâchoire supérieure. Le bec-de-lièvre médian, qui est rare, résulte de la non-réunion des deux bourgeons incisifs. Pour les becs-de-lièvre latéraux, les auteurs ne se sont pas encore mis d'accord sur les détails de leur genèse. D'après la théorie de Goethe (1786), ils résulteraient de la non-réunion du bourgeon incisif et du bourgeon maxillaire du même côté. Pour Albrecht, dont les idées sont très défendues en France par Broca, le bourgeon incisif de chaque côté serait double : il y aurait de chaque côté deux bourgeons intermaxillaires dont la non-réunion constituerait le bec-de-lièvre latéral. V. BRANCHIAL (*arcs branchiaux*).

Le bec-de-lièvre est plus qu'une difformité, c'est une infirmité. La succion chez les jeunes enfants, la mastication, la déglutition, l'exercice de la parole et le crachement sont plus ou moins difficiles, souvent la salive s'écoule. La digestion est compromise. En conséquence, le bec-de-lièvre appelle, dans la plupart des cas, les secours de la chirurgie.

— *Traitement*. Le traitement chirurgical du bec-de-lièvre remonte à une haute antiquité. Celse fait connaître le mode opératoire qu'il mettait en pratique, et qui est à peu près semblable à celui usité aujourd'hui. C'est à Ambroise Paré et surtout à Franco qu'il faut arriver pour voir naître un véritable progrès. Quelques chirurgiens pensent que l'opération doit être faite sans tarder ; mais la plupart sont d'accord pour reporter à l'âge de six mois ou même d'un an l'opération du bec-de-lièvre non compliqué, et beaucoup plus tard celle du bec-de-lièvre compliqué.

L'opération, telle que la faisait Franco, comprend l'avivement au bistouri ou aux ciseaux des parties à rapprocher et le maintien du rapprochement au moyen de sutures entortillées. On emploie aussi les sutures métalliques. Pour éviter l'encoche qui subsiste après cicatrisation, par suite de la rétraction cicatricielle, Clémot, de Rochefort, et après lui Malgaigne et Nélaton ont modifié le procédé en taillant le long des bords libres de la fissure deux petits lambeaux qu'on renverse et qu'on affronte par des sutures. La saillie ainsi formée s'efface très vite. Mirault d'Angers conseille de ne tailler qu'un seul lambeau qu'on applique sur le point de réunion des surfaces avivées. Dans le cas de bec-de-lièvre double on fait la réunion avec le lobe moyen s'il est assez volumineux ; sinon, on l'excise pour faciliter le rapprochement des deux bords libres extrêmes. Si les ailes du nez sont trop écartées, on les rapproche par une épingle fichée de part en part à leur partie inférieure (procédé de Philips). Il est quelquefois nécessaire d'enlever les incisives et même l'os incisif quand ils sont trop saillants.

BEC-DE-LIÈVRE, ancienne famille bretonne qui remonte historiquement au commencement du XIVe siècle. A la fin de l'ancien régime, il en subsistait encore sept branches, dont quatre étaient demeurées en Bretagne, deux étaient passées en Normandie, une dans le Maine. Ces sept branches étaient celle des marquis de Bec-de-Lièvre, celle des seigneurs du Boisbasset, celle des seigneurs de Saint-Maur et de Penhouet, celle des seigneurs de Belair (sortie des seigneurs de Penhouet), celle des seigneurs du Brossay (sortie des seigneurs de Saint-Maur), celle des marquis de Cany et celle des seigneurs de Bonnemare (sortie des seigneurs de Quévilly, marquis de Quaoy).

BEC-DE-MORTAGNE, comm. de la Seine-Infér., arrond. et à 38 kilom. du Havre, à la source de la rivière de Ganzeville, branche de la rivière de Fécamp ; 1.119 hab. Usine à teiller le lin.

BEC-DE-PERROQUET (*pé-ro-ké*) n. m. Chir. Tenaille dont on se sert dans les fractures du crâne pour extraire les fragments d'os. ‖ Pl. *Des* BECS-DE-PERROQUET.

— Ichtyol. Nom vulgaire des scares, à cause de la forme de leur bouche.

BEC-DE-PIGEON (*jon*) n. m. Nom vulgaire d'une espèce du géranium colombin. ‖ Pl. *Des* BECS-DE-PIGEON.

BEC-DE-POULE n. m. Nom vulgaire de la tortue caret. On l'appelle aussi BEC-D'OIE. ‖ Pl. *Des* BECS-DE-POULE.

BEC-D'OIE n. Nom vulgaire du dauphin commun, à cause de la conformation de son museau. ‖ Nom vulgaire de la tortue caret. (On dit aussi dans ce sens BEC-DE-POULE.) ‖ Nom vulgaire de la potentille ausérine. ‖ Pl. *Des* BECS-D'OIE.

BEC-D'OISEAU (*zo*) n. m. Nom vulgaire de l'ornithorhynque. ‖ Nom donné, dans l'ouest de la France, à la poire *beurré d'Angleterre*. ‖ Pl. *Des* BECS-D'OISEAU.

BEC-D'OISEL, BEC-D'OUTARDE n. m. Marteau d'armes du XVe siècle. (Syn. de BEC-DE-FAUCON.) ‖ Pl. *Des* BECS-D'OISEL, *des* BECS-D'OUTARDE.

BEC-DORÉ n. m. Pigeon à bec et à pattes jaunes. ‖ Pl. *Des* BECS-DORÉS.

BEC-DUR n. m. Nom vulgaire du gros-bec commun. ‖ Pl. *Des* BECS-DURS.

BÉCELEUF, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 16 kilom. de Niort, dans la Plaine, près de l'Autise ; 1.041 hab.

BEC-EN-CISEAUX (*zo*) n. m. Nom vulgaire des oiseaux palmipèdes du genre *rhynchops*. (V. ce mot.) ‖ Pl. *Des* BECS-EN-CISEAUX.

BEC-EN-CROIX (*kro-a*) ou **BEC-EN-CROUS** (*krou*) n. m. Nom du bec-croisé commun. ‖ Pl. *Des* BECS-EN-CROIX ou BECS-EN-CROUS.

BEC-EN-CUILLER (*cu-yèr'*) n. m. Nom vulgaire du savacou. ‖ Pl. *Des* BECS-EN-CUILLER.

BEC-EN-FOURREAU (*fou-ro*) n. m. Nom vulgaire du chionis. ‖ Pl. *Des* BECS-EN-FOURREAU.

BEC-EN-PALETTE (*lèt'*) n. m. Ornith. Un des noms de la spatule. ‖ Pl. *Des* BECS-EN-PALETTE.

BEC-EN-POINÇON n. m. Nom donné à des passereaux du genre néïmosie. ‖ Pl. *Des* BECS-EN-POINÇON.

BEC-EN-SCIE n. m. Nom vulgaire d'un gobe-mouche. ‖ Pl. *Des* BECS-EN-SCIE.

BECERRA (Gaspard), peintre, sculpteur et architecte espagnol, né à Baeza (Andalousie) en 1520, mort à Madrid en 1570. Il se rendit à Rome, où il subit l'influence des ouvrages de Raphaël, de Michel-Ange et de Daniel de Volterra. Vasari lui donna des leçons et l'employa. A son retour, en 1556, il fut nommé peintre et sculpteur de Philippe II ; il peignit à fresque plusieurs scènes mythologiques ou allégoriques et des arabesques, dans les salles de l'Alcazar de Madrid (incendiées en 1735). Becerra fut aussi sculpteur. Son chef-d'œuvre fut une statue de Notre-Dame de la Solitude (*Nuestra Senora de la Soledad*), disparue le siècle dernier. Becerra a encore exécuté le grand retable de la cathédrale d'Astorga et d'autres sculptures dans divers couvents de Saragosse, Zamora et Grenade.

BECERRA Y BERMUDEZ (Manuel), homme politique espagnol, né à Santa-Maria-de-Otero (Lugo) en 1823. D'abord professeur, il prit une part active aux mouvements révolutionnaires de 1848 et de 1854, où il fut membre de la *junta* de Salut public. A la suite du *pronunciamento* du général Prim, il fut forcé de se réfugier en Belgique avec Sagasta, Castelar et autres. Il revint en Espagne lorsque la république, qu'il avait préparée, fut proclamée ; élu à la Constituante, il devint ministre des colonies. Il fut un de ceux qui appelèrent au trône le prince Amédée de Savoie, et il obtint alors le portefeuille des travaux publics. A la chute d'Amédée, en 1873, il partit de nouveau en exil, revint comme député aux Cortès, mais surpris par le *pronunciamento* du général Pavia, il refusa d'adhérer au nouveau régime, déclina l'offre d'un portefeuille, et se contenta d'un siège de sénateur que lui attribuèrent les électeurs de la province de Cuença.

BECFIGUE (*figh'*) n. m. Nom vulgaire de diverses espèces de passereaux que l'on chasse en automne pour leur chair délicate, engraissée par le raisin ou la figue. (Les becfigues viennent du midi de la France ; ce sont des pipis ou [*anthus*] pitpits et diverses sortes de passereaux.) ‖ Pl. *Des* BECFIGUES.

Becfigue.

BEC-FIN n. m. Nom donné aux passereaux. ‖ Nom sous lequel les anciens naturalistes réunissaient les passereaux à bec fin, effilé, aigu, tels que les traquets, les fauvettes, les pitpits, etc. (Ces divers genres appartiennent à des familles fort éloignées les unes des autres.) ‖ Pl. *Des* BECS-FINS.

BEC-FLEUR n. m. Nom donné à des oiseaux-mouches et colibris du Paraguay. ‖ Pl. *Des* BECS-FLEURS.

BÊCHAGE n. m. Action de bêcher, de cultiver à la bêche.

BÉCHAMEL (François), missionnaire français, mort en 1674 ou 1675. Il entra chez les Jésuites et fut envoyé en 1671 à la Guyane. Il exécuta à l'intérieur des terres, en l'année 1674, jusque chez les Indiens Acoquas, un voyage intéressant dont son compagnon, le P. Grillet, a écrit la relation.

BÉCHAMEL ou **BÉCHAMEIL** (Louis DE), marquis de Nointel, financier qui s'enrichit pendant les troubles de

la Fronde. Il acquit une certaine célébrité parmi les gastronomes, en inventant une sauce blanche à laquelle il a donné son nom, et devint maître d'hôtel de Louis XIV; mort en 1703, à un âge très avancé.

BÉCHAMELLE (du nom de *Louis de Béchamel*) adj. et n. f. Se dit d'une sauce faite avec de la farine cuite, sans être roussie, dans du beurre frais, avec de la crème ou du lait: *La blancheur est la première condition de forme de la sauce* BÉCHAMELLE.

— *Béchamelle grasse,* Autre sauce du même genre, mais plus compliquée que la précédente, et qui se fait avec des dés de lard, de la graisse de veau, divers légumes et du bouillon, le tout accompagné d'épices et d'aromates.

— REM. L'usage a prévalu d'écrire *Béchamel* quand le mot est employé comme nom propre; *béchamelle* quand il est employé comme nom commun ou comme adjectif. On dira donc: *Des œufs à la* BÉCHAMEL, et *des œufs à la sauce* BÉCHAMELLE. *Manger une* BÉCHAMELLE.

BÉCHAMP (Pierre-Jacques-Antoine), médecin et chimiste français, né à Bassing, près Dieuze (Meurthe), en 1816. Il fut nommé professeur de chimie médicale et de pharmacie à la faculté de Montpellier (1857), puis devint doyen de la faculté catholique de médecine de Lille, et membre correspondant de l'Académie de médecine. Outre ses thèses *sur la pyroxyline* ou *coton-poudre* et des mémoires nombreux, on lui doit: *Leçons sur la fermentation vineuse et sur la fabrication du vin* (1863); *Conseils aux sériciculteurs sur l'emploi de la créosote pour l'éducation des vers à soie* (1867); *De la circulation du carbone dans la nature et des intermédiaires de cette circulation* (1868); *Lettres historiques sur la chimie* (1876); *Sur la nature et la constitution de la fibrine du sang* (1876). Son ouvrage capital a pour titre: *les Microzymas dans leurs rapports avec l'hétérogénie, l'histogénie, la physiologie et la pathologie* (1883).

Dans tous ces travaux, Béchamp développe et applique sa théorie des microzymas, qui a fait pour lui l'objet d'innombrables mémoires, et qu'il oppose à la théorie de l'infection microbienne. A l'Académie de médecine, il est entré ouvertement en lutte avec Pasteur. Les microzymas sont, selon lui, des agrégations moléculaires très petites, mais visibles, représentant, dans l'organisme animal l'élément vivant *per se*; ils sont germes de bactéries, et peuvent devenir pathogènes. Sa doctrine n'a pas fait d'adeptes.

BÉCHARD (*char'* — rad. *bêche*) n. m. Houe à deux branches larges et pointues.

BÊCHE (bas lat. *besca*) n. f. Agric. Instrument formé d'un fer plat, tranchant, emmanché comme une pelle, et qui sert à fouir et à retourner la terre: *La* BÊCHE *du jardinier, du mineur. Le plus parfait de tous les labours est celui qui se fait à la* BÊCHE. (Math. de Dombasle.)

— Par ext. Instrument de travail, gagne-pain: *La plume est la* BÊCHE *du savant.* (Saint-Evrem.)

— Fig. *Donner des coups de bêche,* Entamer, modifier, changer: DONNER DES COUPS DE BÊCHE *dans l'édifice social.*

— Navig. fluv. Nom que portent certains bateaux, les *toues* (v. ce mot), qui circulent sur le Rhône.

Bêche.

— *Bêche de crosse,* Appareil ayant plus ou moins la forme d'une bêche ou d'un sac de charrue, adapté à la crosse d'un affût de canon de campagne pour en limiter, et, si possible, en supprimer le recul, en s'enfonçant dans le sol.

BÊCHE adj. f. Usité seulement dans la locution *Tête-bêche,* La tête ou la partie supérieure de l'un étant auprès des pieds ou de la partie inférieure de l'autre: *Se coucher* TÊTE-BÊCHE. *Mettre des bouteilles* TÊTE-BÊCHE *dans un panier.*

BÊCHE-LISETTE (*zèt'*) f. n. Nom vulgaire de divers insectes coléoptères, *rhynchites* et *eumolpes,* qui attaquent la vigne.

BEC-HELLOUIN (LE), comm. de l'Eure, arrond. et à 21 kilom. de Bernay, sur le ruisseau du *Bec,* affl. de la Risle; 563 hab. Ch. de f. Ouest. Haras de remoute, sources minérales, moulins à blé, blanchisseries.

— ENCYCL. Le *Bec-Hellouin* est célèbre par l'ancienne abbaye de ce nom, une des plus belles de la Normandie, fondée, en 1034, par Helloun, seigneur de Bonneville-sur-Bec. Peu de temps après sa fondation, Lanfranc, saint Anselme et plusieurs autres, se retirèrent dans cette abbaye, et y fondèrent la première école qui ait été consacrée, en Normandie, à l'enseignement des langues et des sciences. La réputation de cette école fut bientôt européenne. Bien qu'elle fût fortifiée, l'abbaye fut prise, en 1356, par les Anglais; reprise par les Français en 1421, puis par les Anglais en 1448, elle fut saccagée par les protestants en 1563. L'église abbatiale est complètement disparue; une haute tour isolée, bâtie au XVe siècle, a été restaurée aux frais de l'Etat; le magnifique maître-autel a été transféré dans l'église Sainte-Croix, à Bernay, et l'église paroissiale du Bec possède un superbe émail et quelques statues provenant de l'abbaye. Tout ce qui était consacré à l'habitation des moines a été conservé.

Tour du Bec-Hellouin.

BÊCHELON (rad. *bêche*) n. m. Très petite binette, dont la lame a, d'un côté, un taillant, et, de l'autre, deux longues dents.

Bêchelon.

BÊCHEMENT n. m. Action de bêcher, de fouir: *Trésor d'or ou d'argent trouvé en terre, par* BÊCHEMENT *ou ouverture, est au prince.* (Coutum. gén.) [Vieux.]

BÊCHER v. a. Retourner, creuser avec une bêche, cultiver à la bêche: BÊCHER *un jardin. Lorsque Adam* BÊCHAIT *et qu'Eve filait, où était le gentilhomme?* (Chant des Lollards).

— Pop. Dire du mal, gloser sur le compte de, parce qu'on retourne en tous sens la personne bêchée: *C'est la mode aujourd'hui de* BÊCHER *tout le monde.*

— Loc. PROV.: **J'aimerais mieux bêcher la terre.** Se dit en parlant d'un travail qu'on regarde comme très pénible ou très difficile, ou pour lequel on a une répugnance insurmontable.

Se bêcher, v. pr. Etre bêché. ‖ Pop. Se maltraiter mutuellement en paroles.

BÉCHER (*chèr'*) n. m. Petite mesure de capacité employée autrefois en Allemagne.

BÉCHER v. a. C'est, pour le jeune faucon, Prendre le leurre à plein bec. ‖ On dit aussi BECQUER.

BECHER (Jean-Joachim), chimiste allemand, né à Spire en 1625, mort en 1682. Il parcourut la Hollande, la Suède, l'Italie, et fit connaissance avec les savants les plus célèbres de son temps, notamment avec Descartes, le P. Mersenne, Saumaise. En 1666, il fut nommé professeur de médecine à l'université de Mayence; puis il alla s'établir à Munich, où il eut la direction du laboratoire. Mais son excessive vanité et son esprit inquiet et indépendant ne lui permettaient de se fixer définitivement nulle part. De Munich, il se rendit à Vienne, où l'amitié du comte de Zinzendorf le fit nommer conseiller de la chambre du commerce. Disgracié bientôt, il passa en Hollande, où il s'établit à Harlem, vers 1678. Il présenta aux états généraux divers projets financiers et industriels, proposa de *transformer* en or le sable des dunes, inventa une machine pour le dévidage de la soie, et, mécontent de voir repousser ses propositions, partit pour l'Angleterre vers 1680. Il y passa deux ans à étudier les mines de Cornouailles et de l'Ecosse, et mourut à Londres, selon les uns, et, selon d'autres, en Allemagne, où il était revenu sur l'invitation du duc de Mecklembourg.

Dans ses ouvrages, Becher insiste sur la nécessité, pour la chimie, de s'éloigner des voies de la philosophie scolastique.

La réputation de Becher repose surtout sur la doctrine des trois éléments qu'il appelait les trois terres, savoir: la terre vitrifiable ou l'élément terreux; la terre mercurielle ou l'élément métallique; la terre inflammable ou l'élément combustible. Il admettait, en outre, un acide universel (*acidum universale, solvens catholicum, spiritus esurinus*), qui était le principe du croisement des minéraux.

Becher est le dernier chimiste célèbre qui ait professé la croyance à la transmutation des métaux. Il prétendait aussi, en calcinant les argiles avec de l'huile, les changer en fer; il obtenait effectivement du fer, mais ce fer provenait de l'oxyde de fer que contiennent les argiles, et que la matière organique réduit à l'état métallique.

Le principal ouvrage de Becher est la *Physique souterraine* (*Actorum laboratorii chymici Monacensis* seu *Physicæ subterraneæ libri duo* (Francfort, 1669).

Les autres ouvrages de Becher sont: *Institutiones chymicæ* seu *Manuductio ad philosophiam hermeticam* (Mainz, 1662); *Parnassus medicinalis* (1663), traité de matière médicale en vers et en prose; *Institutionis chymicæ prodromus, id est Œdipus chymicus,* etc. (Francfort, 1664); *Supplementum in physicam subterraneam* (Francfort, 1675); *Epistolæ chymicæ* (Amsterdam, 1673); etc.

BECHER (Alfred-Jules), littérateur, musicien et révolutionnaire, né à Manchester, de parents allemands, en 1803, mort en 1848. Avocat, professeur de musique et critique, il fonda, en 1848, à Vienne, le journal *le Radical,* où il excita la population à la plus vigoureuse résistance. Mais, lorsque Vienne eut été prise d'assaut, il fut condamné à mort et passé par les armes. On doit à Becher: *Jenny Lind, esquisse de sa vie* (1847), et des *lieder.*

BÉCHEREL, ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 19 kilom. de Montfort; 852 hab. Source ferrugineuse; filature; château de Caradeuc. Aux environs, on trouve la lande d'Ervan, fameuse par le traité conclu entre Jean de Montfort et Charles de Blois, en 1363. — Le cant. a 10 comm. et 10.627 hab.

BÉCHET (*ché*) n. m. Nom que porte, dans diverses parties de la France, l'orge d'hiver.

Bêcheton.

BÊCHETON n. m. Sorte de petite bêche étroite, dont on se sert spécialement pour la culture des haricots.

BÊCHETONNER (rad. *bêcheton*) v. a. Déchausser et rechausser les haricots.

BÊCHETTE n. f. Petite bêche.

BÊCHEUR n. m. Homme qui bêche.

— Fam. Travailleur: *Les* BÊCHEURS *arrivent presque toujours.*

— adj. Arg. *Avocat bêcheur,* Nom très expressif sous lequel les voleurs désignent l'avocat général.

BÊCHEVET (*vè* — du lat. *bis,* et du *chevet*) n. m. Double chevet: *Lit à* BÊCHEVET. (Vieux.)

— Par ext. *Coucher à bêchevet,* Mettre tête-bêche.

Bêchevet.

— En T. de charp., Poutres accolées l'une à l'autre par leurs extrémités taillées en biseaux allongés. Au joint, les deux poutres ainsi assemblées n'ont pas une épaisseur plus forte que chacune d'elles.

BÊCHEVETER (double *le* f devant un *e* muet: *Je bêchevette. Il bêcheretterait*) v. a. Mettre tête-bêche, le pied ou la partie inférieure de l'un contre la tête ou la partie supérieure de l'autre: BÊCHEVETER *des bouteilles, des plantes, des gerbes, des feuilles de papier.* ‖ On dit abusiv. BÉJOITER.

BÊCHEVITER v. a. En T. de papet., Classer tête-bêche les feuilles de papier que l'on vient de couper.

BÉCHILITE (de *Béchi,* n. de lieu, et du gr. *lithos,* pierre. — L'orthogr. étymol. serait BÉCHILITHE) n. f. Borate natrel de chaux, trouvé dans les *lagoni* de la Toscane. Variété d'hayésine.

BECHIN, ville de l'Austro-Hongrie (Bohême), district de Tabor, sur la Luschnitz; 2.100 hab. Fabriques de fourneaux et de poterie, commerce de céréales et de bois. Sources minérales.

BÉCHICO ou **BECHIUM** (*chi-om'* — du gr. *bêx, bêchiô,* toux, parce que ce genre de plantes jouit de propriétés adoucissantes) n. m. Nom scientifique du TUSSILAGE. Syn. de VERONIQUE.

BÉCHIQUE (*chik'* — du gr. *bêx, bêchiôs,* toux adj. Se dit des remèdes adoucissants, employés contre la toux: *Sirop* BÉCHIQUE.

— n. m. Médicament béchique: *Le capillaire est un très bon* BÉCHIQUE.

BÉCHIR ou **BESCHIR,** émir du Liban et chérif du Hauran, né en 1763, mort en 1850. Vassal de Méhémet-Ali, vice-roi d'Egypte; sa fidélité envers ce prince le fit destituer en 1840, et il se réfugia en Italie. Il revint ensuite à Constantinople, mais ne put se faire rendre son titre.

BECHLEC (*bé-chlèk'*) n. m. Monnaie d'argent turque, valant 45 centimes. ‖ On dit aussi BESCHLICK.

BÊCHOIR (rad. *bêche* n. m. Houe carrée à large fer.

BÊCHON (rad. *bêche*) n. f. Petite houe dont on se sert pour biner à la main.

BÊCHOT (*cho*) n. m. Hort. Sorte de petite bêche.

— Chass. Nom par lequel on désigne communément la *bécassine sourde,* ainsi que le *bécasseau.*

BÊCHOTTAGE (*cho-taj'*) n. m. Action de remuer la terre avec un bêchot, afin de l'ameublir. ‖ On l'emploie surtout dans la culture des pépinières et des jardins légumiers. On procède aussi au bêchottage au pied des pins et sapins.

BÊCHOTTE (dim. de *bêche*) n. f. Longue gaule terminée par un crochet, pour atteindre les fruits sur les arbres.

BÊCHOTTER (*cho-té*) v. a. Travailler avec le bêchot: BÊCHOTTER *des fois.*

BECHSTEIN (Jean-Matthieu), naturaliste allemand, né à Waltershausen en 1757, mort en 1822. Il s'adonna avec passion à l'étude de la sylviculture, fonda en 1794, à Kemnote, une école forestière très fréquentée, puis fut nommé, en 1800, par le duc de Saxe-Meiningen, directeur de l'académie forestière de Dreissigacker, où il forma un grand nombre d'élèves qui propagèrent ses idées dans toute l'Allemagne. On lui doit, entre autres ouvrages: *Histoire naturelle, indigène et étrangère* (1792-1797); *Cours complet de science forestière* (1818-1821); *Botanique forestière* (1810); *Entomologie forestière* (1818).

BECHSTEIN (Louis), poète et romancier allemand, neveu du précédent, né en 1801, mort en 1860. Il a écrit un *Livre de contes allemands,* des recueils de poésies et beaucoup de romans qui ont popularisé son nom. Nous citerons, parmi ses œuvres poétiques: *les Fils d'Aymon* (Leipzig, 1830); *la Danse macabre* (Leipzig, 1831); *Poésies* (Francfort, 1836), et parmi ses écrits en prose: *Histoires et contes fantastiques* (Stuttgard, 1833); *Contes de la Thuringe* (Meiningen, 1835-1838); *le Pays natal et l'étranger* (Leipzig, 1839); *Grumbach,* roman (1839); *Vouloir et Devoir* (1850); *Une destinée obscure* (1850).

BÉCHUANAS. Ethnol. V. BETCHOUANAS.

BÉCION ou **BÉCIUM** (*si-om'*) n. m. Genre de labiées d'Abyssinie, comprenant des arbrisseaux pubescents dont on ne connaît qu'une espèce.

BEC-JAUNE n. m. Ornith. V. BÉJAUNE. ‖ Pl. *Des* BECS-JAUNES.

BECK n. m. Nom d'un poids usité autref. en Angleterre.

BECK (Jean, baron DE), général au service du roi d'Espagne, mort à Arras en 1648. D'abord berger, puis postillon, il prit du service comme simple soldat, et devint, par son courage et ses talents militaires, lieutenant général, baron et gouverneur du duché de Luxembourg. Dans sa brillante carrière, il se signala à la bataille de Thionville (1640), au siège d'Aire (1641), au combat d'Honecourt, à la bataille de Leas (1648), où il reçut une blessure mortelle.

BECK (Chrétien-Daniel), historien et philologue allemand, né et mort à Leipzig (1757-1832). Il devint professeur des langues grecque et latine à Leipzig (1785), et s'acquit une grande réputation par son enseignement. Il fonda une société philologique qui fut transformée, en 1809, en *Gymnase royal philologique.* Il en fut le directeur, et reçut la dignité de conseiller aulique. Bien que chargé d'un grand nombre de fonctions administratives, Beck a produit beaucoup d'ouvrages historiques, philologiques, archéologiques, qui témoignent d'une érudition profonde. Nous citerons: *Histoire universelle* (1787-1804); *Eléments ou principes fondamentaux d'archéologie* (1816); *Répertoire bibliographique des littératures modernes nationales et étrangères,* que Beck commença en 1819 et qu'il continua jusqu'à sa mort.

BECK (Jean-Tobie DE), théologien allemand, né à Balingen (Wurtemberg) en 1804, mort à Tubingue en 1878. Il étudia, de 1822 à 1826, la théologie à Tubingue, fut pasteur dans diverses paroisses, professeur ordinaire de théologie et enfin prédicateur à Tubingue, de 1843 jusqu'à sa mort. A la fois éloquent sermonnaire et savant professeur, Beck opposa, en théologie, à l'école critique et spéculative de Baur, une direction indépendante et originale: il attachait la plus grande importance à l'étude approfondie des saintes Ecritures. Homme d'une rigide droiture et d'une franchise absolue, il ne craignit pas, pendant la guerre de 1870, de comparer l'attitude de la Prusse, vis-à-vis de la France, à celle du pharisien qui dit en regardant le péager: « Je te remercie, ô Dieu, de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes, qui sont ravisseurs, injustes, adultères, ni même comme celui-là. Je jeûne deux fois la semaine, je donne la dîme de ce que je possède, et... je porte mon livre de cantiques avec moi dans mon havresac. » Nous citerons parmi ses ouvrages, outre six recueils de *Sermons chrétiens* (1836-1838); *la Doctrine chrétienne d'après les sources bibliques* (1841); *Essai sur l'âme d'après la Bible* (1843); *la Doctrine chrétienne de l'amour,* comprenant deux parties: *la Naissance de la vie chrétienne* et *la Philanthropie chrétienne* (Stuttgard, 1872); *Explication des deux lettres de saint Paul à Timothée* (Gutersloh, 1879); etc.

BECK (Charles), poète allemand, né en 1817 à Baja (Hongrie), mort à Vienne en 1879. Poète lyrique plein d'élégance et d'originalité, il a chanté en allemand, avec une grande pureté de langage, les mœurs populaires du

pays où il est né. Il s'était fixé à Vienne. Ses principaux recueils sont : *les Nuits* (1838) ; *le Poète errant* (1838) ; *les Chants de paix* (1839) ; *Janko, le gardien de chevaux* (1842), la plus importante de ses œuvres ; *Recueil de poésies* (1844) ; *Chants du pauvre homme* (1846) ; *les Roses de tous les mois* (1848) ; *les Chants armés* (1848) ; *Mater dolorosa*, roman (1852) ; *Jadwiga*, récit en vers (1863) ; *Repos et Mouvement*, recueil de vers (1870).

BECKENRIED ou **BEGGENRIED**, ville de Suisse (cant. d'Unterwaldeo), sur le lac des Quatre-Cantons ; 1.500 hab. A Beggenried se réunissaient jadis les quatre cantons forestiers, pour traiter de leurs intérêts communs.

BECKER (Guillaume-Gottlieb), archéologue et agronome allemand, né en 1753, mort à Dresde en 1813. Il fit ses études à Leipzig, visita la France et l'Italie, professa à Dessau, puis à Dresde, où il fut aussi directeur du musée des Antiques. Son principal ouvrage est intitulé : *Augusteum ou Description des monuments antiques qui se trouvent à Dresde* (Dresde, 1805-1812).

BECKER ou **BAJERT-BECKER** (Léonard-Nicolas), comte DE MONS, général français, né à Obernheim en 1770, mort à Paris en 1840, s'engagea en 1786, fit les campagnes de Vendée, de Saint-Domingue, d'Italie (1800), d'Autriche (1805), et fut nommé, après Austerlitz, général de division. S'étant opposé à la guerre d'Espagne, il vécut dans la retraite de 1808 à 1814. Elu membre de la Chambre des députés en 1815, il reçut du gouvernement provisoire, après la seconde abdication, la mission d'accompagner Napoléon à Rochefort, et l'accomplit de manière à gagner l'estime de l'empereur. Il fut nommé pair de France par le ministère Decazes, en 1819.

BECKER (Charles-Frédéric), historien allemand, né et mort à Berlin (1777-1806). Malgré sa mort prématurée, il a laissé sur l'histoire ancienne un grand nombre de récits, auxquels les charmes du style et la vivacité des impressions ont valu un grand succès : *Histoire universelle* (1801-1805).

BECKER (Guillaume-Adolphe), érudit allemand, né à Dresde en 1796, mort à Meissen en 1846. Il se fixa, en 1842, à Leipzig, où il fit, avec le plus grand succès, des leçons sur les écrivains de l'antiquité et sur l'archéologie. Les principaux ouvrages de cet éminent érudit sont : *Gallus, scènes romaines du temps d'Auguste* (1838) ; *Charicles ou Tableaux des mœurs de l'antiquité grecque* (1840) ; *Manuel de l'antiquité romaine* (1843).

BECKER (Nicolas), poète allemand, né à Goilenkirchen en 1809, mort en 1845. Il est connu surtout par l'*Hymne du Rhin*, composé en 1840, au moment où se popularisaient en France l'idée d'une guerre générale et la velléité de reprendre la frontière du Rhin. Dans cet hymne chaleureux, qui eut en Allemagne un succès d'enthousiasme national, le poète s'écriait :

Non! ils n'auront pas le libre Rhin allemand!

En France, cette manifestation inspira à Alfred de Musset un chant étincelant de verve :

Nous l'avons eu, votre Rhin allemand!
Il a tenu dans notre verre.

Et à Lamartine sa belle ode de la *Marseillaise de la paix*.

BECKER (Johann Philip), publiciste et révolutionnaire allemand, né en 1809, mort en 1886. D'origine bourgeoise, il se fit volontairement prolétaire, et prit part à plusieurs mouvements démocratiques en Allemagne et en Suisse, après la révolution de 1830, et, plus tard, après celle de 1848. A partir de 1860, il se voua entièrement à la propagande socialiste, et joua un rôle important dans les démêlés de Marx et de Bakounine. Il fut l'un des créateurs de *l'Internationale* (1863), et fonda, en 1867, à Genève, un journal socialiste, *le Précurseur*, destiné à rallier le « parti des travailleurs suisses », qui a survécu à son fondateur.

BECKER (Constantin-Jules), musicien allemand, né en 1811 à Freiberg, mort en 1859. Parmi ses œuvres, il faut citer une symphonie à grand orchestre ; *la Vie des Bohémiens*, rapsodie en sept chants pour un chœur d'hommes ; *le Siège de Belgrade*, opéra représenté à Leipzig en 1848, et de nombreux recueils de *lieder* et morceaux de chant détachés. Becker a publié aussi : *les Nouveaux Romantiques*, roman musical (1840) ; *Kleehein et compagnie*, roman satirique, et une traduction allemande du *Voyage musical* de Berlioz. On lui doit aussi une *Méthode de chant* pour les hommes, une *Petite méthode d'harmonie*, et un manuel intitulé : *Science de l'harmonie pour les amateurs*.

BECKER (Charles-Louis-Frédéric), peintre allemand, né à Berlin en 1820. Elève de l'académie des beaux-arts de sa ville natale, puis d'A. von Kloeber, il se rendit, en 1841, à Munich, où il apprit la peinture à fresque sous la direction de H. Hess. En 1842, Becker entreprit des voyages d'études à Paris, puis à Rome, et, à plusieurs reprises, à Venise. Nous citerons, parmi ses œuvres : *Masques à Venise, la Visite de Charles-Quint à Fugger* (Galerie nationale de Berlin) ; une *Scène de Goetz von Berlichingen* (galerie Strousberg) ; *l'Inquisition, l'Anniversaire du conseiller* (Galerie de la ville de Kœnigsberg) ; *la Dame noble et le Page, la Visite chez le doge*, etc. Les qualités dominantes de Becker sont la fidélité historique, la vigueur et l'harmonie du coloris, la finesse et la grâce dans l'interprétation des sujets.

BECKER (Auguste), paysagiste allemand, né à Darmstadt en 1822, mort en 1887 à Dusseldorff. Entré, en 1837, dans l'atelier de Henri Schilbach, peintre du théâtre de la cour à Darmstadt, il s'adonna à la peinture de paysage, fit des voyages d'études en Bavière, dans le Tyrol, en Suisse et en Norvège, et enfin se fixa à Dusseldorff (1852). De 1864 à 1869, Becker fut l'hôte de la reine d'Angleterre à Balmoral. Cet artiste est un des représentants les plus distingués de l'école d'Achenbach ; mais il a son originalité propre. Ses œuvres sont au nombre de près de 400 ; une partie se trouvent dans la famille royale d'Angleterre et chez le roi Charles de Roumanie.

BECKER (Auguste), poète et écrivain allemand, né à Klingenmunster (Palatinat) en 1828, mort à Eisenach en 1891. Il débuta par un poème, s'adonna au journalisme, puis écrivit des romans où l'on trouve de remarquables peintures de mœurs et de caractères. On cite, parmi ses meilleures œuvres : *le Testament du rabbin* (1866-1867) ; *Condamné* (1868) ; *l'Escarboucle* (1870) ; *Ma Sœur* (1876), où il raconte les aventures de Lola Montès à Munich ; *les Chemins des bois* (1881) ; etc.

BECKÈRE (de *Becker*, n. pr.) n. f. Genre de graminées-panicées, renfermant des herbes de Nubie et d'Abyssinie.

BECKÉROPSIS (*psiss* — de *Becker*, *n.* pr.) n. f. Genre de graminées-panicées, voisin des *setaria* et des *gymnothrix*, dont on connaît deux espèces de Nubie.

BECKET (Thomas), chancelier d'Angletorro et archevêque de Cantorbéry, né à Londres en 1117, tué à Cantorbéry le 29 décembre 1170. Son père, Gilbert Becket, fils d'un bourgeois de Rouen et d'une bourgeoise de Caen, exerça à Londres l'office de bailli royal. Thomas devint l'ami de Henri Plantagenet, qui, dès son avènement, en 1154, le prit pour chancelier. Il avait été ordonné diacre, mais menait une vie fastueuse, et il fut pendant huit ans le ministre zélé de Henri II, le roi le plus autoritaire que l'Angleterre ait connu au moyen âge. Henri II crut bien faire en lui faisant accepter le siège vacant de Cantorbéry (1162). Thomas Becket donna aussitôt sa démission de chancelier, disant qu'il ne pouvait servir deux maîtres, et se montra dès lors le défenseur acharné des droits du clergé contre la prérogative royale. Il se brouilla complètement avec Henri II à propos des *Constitutions de Clarendon*, qui limitaient la juridiction ecclésiastique, le droit d'excommunication, etc. (1164). Becket, déclaré félon, s'enfuit en France, où, pendant six ans, il s'adonna à des macérations et à de fiévreuses études théologiques. L'héritier présomptif de Henri II ayant été associé à la couronne en son absence, le 14 juin 1170, il excommunia les prélats qui avaient assisté à la cérémonie. Henri II essaya alors de faire la paix avec lui et le rappela. Il revint en Angleterre, mais maintint son excommunication. Quatre chevaliers, témoins de la fureur du roi, partirent pour Cantorbéry, et tuèrent l'archevêque. Il fut dès lors vénéré comme saint et martyr. (V. HENRI II.) Henri VIII, en 1538, détruisit la châsse où étaient déposées ses reliques.

— BIBLIOGR. : *Memorials for the history of Thomas Becket*, édit. Robertson et Sheppard « Rev. Brit. script. » (Londres, 1875-1885) ; L'Huillier, *Saint Thomas de Cantorbéry* (Paris, 1891-1892) ; L. B. Radford, *Thomas of London, before his consecration* (Cambridge, 1894).

BECKETT (Isaac), dessinateur et graveur anglais, né dans le pays de Kent en 1653, mort à Londres en 1719. Il commença par être apprenti chez un imprimeur sur étoffes, et il étudia ensuite l'art de la gravure sous E. Lutterell. Il a gravé surtout des portraits d'après Kneller, Lely et Riley, et aussi d'après van Dyck et le Titien. Il a beaucoup gravé à la manière noire. Son dessin est un peu mou, ses dégradations claires et assez fines ; mais les ombres sont opaques, comme il arrive souvent dans ce genre de gravure.

BECKFORD (William), littérateur anglais, né à Fonthill-Abbey en 1759, mort à Bath en 1844. Possesseur d'une immense fortune, il fit de longs voyages en Europe, apprit un grand nombre de langues, et, de retour en Angleterre, il se livra à de telles prodigalités, qu'il finit par se ruiner. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Biographical Memoirs of extraordinary painters* (1780) ; *Vathek*, conte arabe (1786), ouvrage écrit en français et auquel W. Beckford doit, au moins en France, la meilleure part de sa réputation (Stéphane Mallarmé en a donné, en 1876, une réimpression) ; *Italy, with Sketches of Spain and Portugal* (1834) ; etc.

BECKITE n. m. Silice concrétionnée, variété de calcédoine.

BECKMANN (Jean), savant allemand, né à Hoya (Hanovre) en 1739, mort en 1811. Il s'adonna à l'enseignement des sciences à Saint-Pétersbourg, puis à Gœttingue, où, à partir de 1799, il professa l'économie rurale. Dans ses cours, qui le rendirent célèbre, il chercha surtout l'application des sciences à l'administration, aux arts, à l'industrie, etc. On lui doit plusieurs ouvrages techniques.

BECKMANNIE (de *Beckmann*, n. pr.) n. f. Genre de graminées phalaridées, fondé sur une seule espèce, que l'on rencontre dans l'Europe australe, dans quelques parties de l'Amérique méridionale, dans l'Asie Mineure et dans la Sibérie.

BECKUM, ville de Prusse (Westphalie), ch.-l. du cercle de son nom ; 4.600 hab. Brasseries, distilleries d'eau-de-vie ; carrières de calcaire. — Pop. du *cercle de Beckum* : 45.000 h.

BECKX (Jean-Pierre), général de l'ordre des jésuites, né à Sichem (Brabant) en 1795, mort en 1887 à Rome. Entré dans la Compagnie de Jésus, il devint confesseur du duc d'Anhalt-Kœthen, procurateur de la province d'Autriche (1847), fit rétablir son ordre en Hongrie, et succéda, en 1853, au P. Roothaan comme général des jésuites. Doué d'une intelligence très vive et très souple, il exerça une grande influence sous le pontificat de Pie IX, et joua un rôle important dans le mouvement qui aboutit à la définition dogmatique de l'Immaculée conception et, plus tard, de l'infaillibilité du pape.

BÉCLAN n. m. Cépage noir du bonne espèce, cultivé principalement dans le Jura.

BÉCLARD (Pierre-Augustin), chirurgien et anatomiste, né à Angers en 1785, mort à Paris en 1825. D'une famille de petits commerçants peu aisés, il dut montrer une résolution inébranlable pour obtenir de son père la permission de commencer ses études médicales à l'école préparatoire d'Angers. Venu à Paris pour les compléter, il s'y distingua rapidement : prosecteur de la Faculté (1811), docteur en chirurgie (1813), chef des travaux anatomiques, chirurgien en chef de la Pitié (1815), professeur d'anatomie (1818), membre de l'Académie de médecine (1820). Ces brillants et rapides succès étaient dus moins à des facultés supérieures qu'à un travail assidu, à une mémoire exercée et puissante, à une excellente méthode, à une rare facilité d'élocution. On l'avait surnommé *le Grandisson des chirurgiens*.

Béclard a inventé ou perfectionné plusieurs procédés opératoires ; on lui doit une nouvelle méthode de guérir la fistule du conduit de Stenon, plusieurs procédés d'amputation partielle du pied, de désarticulation des os du métatarse, de la hanche, de l'épaule. Il est, avec Chaussier, l'auteur de la taille *bilatérale*. En physiologie, il a fait, avec Legallois, des expériences pour déterminer la part que l'estomac, l'œsophage et les parois abdominales ont dans l'acte du vomissement.

Les deux principaux ouvrages de Béclard sont : *Additions à l'anatomie générale de Bichat* (1821) ; *Eléments d'anatomie générale* ou *Description de tous les genres d'organes qui composent le corps humain* (1823) ; 2e édit. (1826), avec une *Notice sur la vie et les ouvrages de Béclard*, par Ollivier ; 3e édit. (1852), et 4e édit. (1864), avec additions de Jules Béclard.

BÉCLARD (Jules), fils du précédent, médecin et physiologiste français, né et mort à Paris (1817-1887). Agrégé à la Faculté en 1845, il succéda à Longet dans la chaire de physiologie en 1872. Membre du conseil général de la Seine en 1871, réélu en 1874, il posa sa candidature au Sénat comme républicain modéré en novembre 1876, et à la Chambre des députés en 1877 ; mais il échoua. Ses succès comme professeur lui valurent, en 1881, le décanat à la Faculté de médecine, et, en 1886, le grade de commandeur de la Légion d'honneur. Jules Béclard a fait paraître : *le Système cartilagineux* (1846) ; deux éditions successives des *Eléments d'anatomie générale*, de son père ; *Hygiène de la première enfance* (1852) ; *Traité élémentaire de la physiologie humaine* (1re édit., 1855), ouvrage classique, souvent réédité, qui contient les travaux personnels de l'auteur sur la contraction musculaire, l'influence des rayons lumineux sur la nutrition, la fonction de la rate, etc. ; *Rapport sur les progrès de la médecine en France* (1868), et de nombreux articles publiés dans la « Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie » ; *Notices et portraits : éloges lus à l'Académie de médecine* : de Blainville, Delpech, Villermé, Gerdy, Rostan, Velpeau, Trousseau, Louis, Cruveilhier, Nélaton (1878). Le Dr Béclard a publié aussi des mémoires très intéressants sur Harvey, sur Geoffroy-Saint-Hilaire, etc.

BÉCLARDIE (de *Béclard*, n. pr.) n. f. Bot. Syn. de CRYPTOPUS.

BÉCO n. m. Ornith. Nom vulgaire du chevalier-guignette et de la maubèche noire.

BECON, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 18 kilom. d'Angers ; 2.042 hab. Exploitation du granit dit *grison*. Chevaux et bestiaux. Château de Landeronde.

BÉCONQUILLE (*kill'* [*ll* mll]) n. f. Bot. Un des noms vulgaires de l'épécacuanha.

BÉCOT (*co*) n. m. Nom servant à désigner la petite bécassine ou sourde, et aussi, mais plus rarement, la bécasse.

BÉCOT (*co* — rad. *bec*) n. m. Fam. Petit baiser donné du bout des lèvres, avec la prestesse de l'oiseau qui donne un coup de bec.

BÉCOTER (rad. *bécot*) v. a. Donner un petit baiser du bout des lèvres.

Se **bécoter**, v. pr. S'embrasser, se donner des bécots.

BÉCOURT, musicien français, doit une notoriété à ce fait qu'il est l'auteur de la musique du fameux chant révolutionnaire : *Ah! ça ira*. Bécourt était, vers 1786, violoniste à l'orchestre du petit théâtre des Beaujolais, pour lequel il écrivit plusieurs airs de danse, dont un qui avait pour titre *le Carillon national*. Quand vint la Révolution, un chanteur ambulant, nommé Ladré, prit cet air pour timbre et y adapta les paroles de sa chanson : *Ah! ça ira*. V. ÇA IRA.

BEC-OUVERT (*ver*') n. m. Ornith. Nom vulgaire des oiseaux échassiers du genre anastome. (V. ce mot). ‖ Pl. *Des* BECS-OUVERTS.

— Fauconn. Sorte de héron, connu sous le nom de *butor*.

BECOYA. Géogr. V. BEQUIA.

BEC-PLAT (*pla*) n. m. Nom vulgaire du canard souchet. ‖ Pl. *Des* BECS-PLATS.

BEC-POINTU n. m. Ichtyol. Nom vulgaire de la raie blanche. ‖ Pl. *Des* BECS-POINTUS.

BECQ DE FOUQUIÈRES (Louis), littérateur, né et mort à Paris (1831-1887). Il quitta l'armée pour la littérature. On lui doit divers ouvrages : *Jeux des anciens* (1869) ; *Traité de versification* (1879) ; *Traité de diction* (1881) ; *L'Art de la mise en scène* (1884), etc. ; mais il est surtout connu par ses beaux travaux sur André Chénier, dont il a publié les *Poésies*, les *Œuvres en prose*, les *Œuvres posthumes* (1862-1872), suivies de *Lettres critiques sur la vie d'André Chénier* (1881).

BECQUE (*Henry*-François), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1837-1899). Il débuta par un livret d'opéra, *Sardanapale* (Théâtre-Lyrique, 1867). L'année suivante, le Vaudeville donna de lui *l'Enfant prodigue*, pièce en quatre actes, en prose, où l'on applaudit une action simple et naturelle, un esprit comique jaillissant de source. Henry Becque présenta ensuite à l'Odéon et ailleurs un drame en cinq actes et sept tableaux, *Michel Pauper*, qu'il finit par faire représenter à ses frais, à la Porte-Saint-Martin, pendant l'été de 1870. Malgré sa valeur, la pièce, dont Taillade jouait le principal rôle, n'eut pas grand succès. En 1871, le Vaudeville représenta, de Henry Becque, une comédie en trois actes, en prose, *l'Enlèvement*, dont la chute éloigna l'auteur du théâtre pendant quelques années. Il y revint avec *la Navette* (1878) et *les Honnêtes Femmes* (1880), comédies en un acte qui réussirent au Gymnase. A cette époque, Henry Becque avait depuis longtemps en portefeuille *les Corbeaux*, grande comédie de mœurs en quatre actes. Elle fut représentée au Théâtre-Français (14 sept. 1882). Ce fut presque un événement, et la salle, à la fin du troisième acte, devint houleuse. La pièce a été reprise à l'Odéon en 1897, et la critique a rendu justice à ses solides qualités ; mais l'étude des caractères est trop poussée au noir pour qu'elle plaise au public. Entre temps, *la Parisienne*, comédie en trois actes (Renaissance, 1885), avait établi définitivement la réputation de l'auteur.

En dehors de ses ouvrages dramatiques, Henry Becque a collaboré à de nombreux journaux. Il a aussi donné des vers à la « Revue contemporaine ». Par certaines tendances de son œuvre, il peut être considéré comme le père, comme le précurseur tout au moins, du théâtre « cruel » (ou a dit aussi le théâtre *rosse*).

Dans ses ouvrages principaux, il révèle un talent original et vigoureux ; juge clairvoyant de beaucoup d'infamies et de petitesses, hostile à toute concession, il exprime de nombreuses vérités, mais avec une franchise souvent empreinte de trop d'amertume.

Têtes de coq et d'aigle becquées de sable.

BECQUÉ, ÉE (*bé-ké*) adj. Usité dans la locution *Œuf becqué*, l'œuf à travers la coque duquel on commence à voir le bec du poussin.

— Blas. Se dit d'un oiseau qui a le bec d'un émail différent du reste du corps.

BECQUEBOIS (*bek'-boa* — de *bec*, et *bois*) n. m. Un des noms vulgaires du pivert et de quelques autres espèces de pics. ‖ On dit aussi BECQUARD, et BECQUERBO.

BECQUÉE ou **BÉQUÉE** (*bè* — rad. *bec*) n. f. Action d'un oiseau qui donne la pâture à ses petits. ‖ Quantité de nourriture qu'un oiseau prend avec son bec pour la donner à ses petits : *Après avoir donné la* BECQUÉE *à ses petits pendant quelques jours, l'alouette les instruit à chercher eux-mêmes leur nourriture.*

— Fam. Petite bouchée : *Encore une* BECQUÉE, *mon petit!*

— *Donner la becquée à quelqu'un*, Le nourrir sans y être obligé, sans en retirer aucun profit : *Le paresseux souffrirait volontiers qu'on lui* DONNÂT *toujours* LA BECQUÉE.

— Fig. Caresser une idée : *Qui de nous ne* DONNE LA BECQUÉE *à de naissantes espérances?* (Chateaubr.)

BECQUER v. n. Prendre la becquée, saisir avec le bec, becqueter : *Petits oiseaux qui vont* BECQUER *le raisin.* (Vicnx.) ‖ On disait aussi BÉCHER.

— Se dit du poussin quand il commence à montrer son bec à travers la coque de l'œuf.

BECQUEREL (Antoine-César), physicien français, né à Châtilloo-sur-Loing (Loiret) en 1788, mort à Paris en 1878. Elève de l'Ecole polytechnique, il fit, comme officier du génie, les campagnes sanglantes d'Espagne et de France, et se distingua à l'assaut du fort de Francoli. Il donna sa démission de chef de bataillon en 1815 pour se livrer aux travaux scientifiques. Ses recherches portèrent plus particulièrement sur l'électricité; ce fut lui qui construisit la première pile à conrant constant. On lui doit aussi la balance électro-magnétique, ainsi que de nombreux travaux sur l'électro-chimie, science dont il fut un des créateurs; des recherches sur la conductibilité électrique des métaux, sur les galvanomètres, sur l'électricité atmosphérique; un procédé de coloration électrique sur or, argent et cuivre; enfin une multitude d'applications de l'électro-chimie à la dorure, à l'argeature, etc. A l'aide des actions électriques lentes, il obtint l'aluminium, le silicium, le glucium, le soufre, l'iode en cristaux, les sulfures métalliques, le sulfure d'argent, les doubles iodures, le sparth calcaire, la dolomie, les phosphates terreux et métalliques, etc. Il fit faire de grands progrès à la télégraphie; il inventa l'*aiguille thermo-électrique*, qui permet de déterminer la température dans les profondeurs du corps, l'*actinomètre électro-chimique*, pour déterminer la radiation lumineuse dans les profondeurs de la mer, le *galvanomètre différentiel*, etc. Dans les dernières années de sa vie, il étudia les forces électro-capillaires et leur rôle au point de vue physiologique et météorologique. Membre du conseil général du département, il a aussi beaucoup contribué par ses mémoires à appeler l'attention du gouvernement sur l'amélioration de la Sologne. Il entra à l'Académie des sciences en 1829. Outre un nombre considérable de mémoires spéciaux, il a publié les ouvrages suivants : *Traité expérimental de l'électricité et du magnétisme* (1834-1840); *Eléments d'électro-chimie*; *Traité de physique considérée dans ses rapports avec la chimie et les sciences naturelles*; *Eléments de physique terrestre et de météorologie* (1847); *Des engrais inorganiques*; *Des climats et de l'influence qu'exercent les sols boisés et non boisés* (1853); *Traité de l'électricité et du magnétisme* (1855); *Des forces physico-chimiques et de leur intervention dans la production des phénomènes naturels* (1875). Dans ce dernier volume se trouvent exposées toutes ses recherches depuis 1823 sur le dégagement de l'électricité dans les actions chimiques, sur les courants électro-capillaires et les phénomènes atmosphériques.

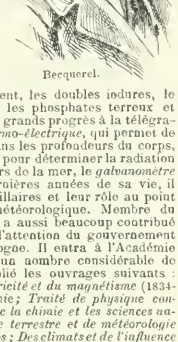
Becquerel.

BECQUEREL (Louis-Alfred), médecin français, fils aîné du précédent, né à Paris en 1814, mort en 1862. Outre sa thèse de doctorat *Sur les affections tuberculeuses et le carreau* (1840), on lui doit : *Recherches cliniques sur la méningite des enfants* (1838); *la Séméiotique des urines* (1845), ouvrage pour lequel l'Institut lui décerna l'un des prix Montyon (1842); *Recherches sur les liquides de l'économie dans l'état pathologique, notamment sur le sang*; *Traité du bégayement et des moyens de le guérir* (1844); *De l'empirisme en médecine* (1841); *Traité élémentaire d'hygiène privée et publique* (1854); *Des applications de l'électricité à la thérapeutique médicale* (1853); *Traité clinique des maladies de l'utérus* (1859).

BECQUEREL (Alexandre-Edmond), physicien, deuxième fils d'Antoine-César, né à Paris en 1820, mort en 1891. Il assista son père dans un grand nombre de recherches. En 1876, il fut appelé à la chaire de physique et de météorologie du nouvel Institut agronomique fondé alors au Conservatoire des arts et métiers, il succéda à son père, en 1878, comme professeur de physique au Muséum, et fut élu membre de l'Académie des sciences en juillet 1863. Il s'est livré à des recherches intéressantes sur le magnétisme, l'optique et l'électricité. Il a découvert un chlorure d'argent qui peut recevoir et conserver les impressions colorées de la lumière, et démontré que le gaz oxygène est un corps magnétique. On lui doit aussi beaucoup d'observations et d'expériences sur le spectre solaire, la constitution de la lumière électrique, les phénomènes magnétiques et diamagnétiques, etc. Parmi ses mémoires, il faut citer particulièrement : *le Spectre solaire et la constitution de la lumière électrique* (1839-1840-1841); *Sur les phénomènes magnétiques et diamagnétiques* (1845-1855); *Sur les lois qui président à la décomposition électro-chimique des corps* (1849); *Sur le tracé des lignes isothermes en France*; *Recherches sur les effets électriques produits au contact des corps solides et liquides en mouvement* (1852-1855); *la Conductibilité et les résistances électriques*; *la Lumière; ses causes et ses effets* (1867-1868); *Des forces physico-chimiques et leur intervention dans la production des phénomènes naturels* (1875).

BECQUEREL (Antoine-Henri), fils du précédent, né à Paris en 1852. Entré à l'Ecole polytechnique en 1872, puis à l'Ecole des ponts et chaussées, il en sortit ingénieur en 1877. Professeur de physique au Muséum d'histoire naturelle depuis 1892 et à l'Ecole polytechnique depuis 1895, il entra à l'Institut en 1889. Il a publié de nombreux mémoires dans les « Comptes rendus de l'Académie des sciences », dans les « Annales de chimie et de physique », ou dans le « Journal de physique ». Citons : *Recherches sur la polarisation rotatoire magnétique, découverte du phénomène dans les gaz* (1876-1879); *Recherches sur la polarisation atmosphérique*; *Action du magnétisme terrestre sur l'atmosphère* (1879); *Recherches sur la phosphorescence* (1882-1897); *Etude des spectres infra-rouges, spectres d'émission des vapeurs métalliques incandescentes* (1883-1884); *Recherches sur l'absorption de la lumière dans les cristaux* (1886-1888); *la Matière verte chez les phyllies* (en collaboration avec Charles Brongniart (1895)); *Découverte des radiations invisibles émises par l'uranium et des phénomènes produits par ces radiations*; *Photographie au travers des corps opaques, décharges des corps électrisés* (1896-1897), etc.

BECQUERÉLIE (de *Becquerel*, n. pr.) n. f. Genre de cypéracées, renfermant des plantes du Brésil et de la Guyane.

BECQUEROLLE n. f. Un des noms de la bécassine double (*phalolimnos gallinula*).

BECQUET ou **BÉQUET** (*bé'*) n. m. Autref., Petit bec.

— Carross. Petit morceau de bois en pointe que l'ouvrier rapporte en avant de l'accotoir.

— Pêch. Nom vulgaire du saumon et du brochet. ‖ On écrit aussi BÉCHET pour ce dernier.

— Techn. Pièce de cuir introduite sous une semelle, pour la renforcer. ‖ Morceau de bois rajusté à une cassure. ‖ Plan incliné.

— Typogr. Bout de copie qu'on ajoute à une épreuve.

BECQUET (Just), sculpteur français contemporain, né à Besançon en 1829; élève de Rude. Un *Faune jouant avec une panthère*, qui il envoya au Salon de 1857, attira sur lui l'attention : ce groupe bien vivant, et d'un mouvement hardi, se distinguait par une exécution quelque peu brutale et un sentiment réaliste très particulier. Il envoya au Salon de 1859 un *Saint Sébastien*, morceau vigoureux, un peu tourmenté dans certaines parties, mais très étudié dans d'autres et d'un modelé savant.

BECQUETAGE n. m. Action de becqueter, coups de bec.

BECQUETER ou **BÉQUETER** (change l'e muet du radical e ouvert, devant une syllabe muette : *Je becquète. Tu becquèteras. Il becquèterait*) v. a. Mordiller avec le bec, pour manger, attaquer, ou caresser : BECQUETER *des fruits. L'oiseau prisonnier* BECQUÈTE *la main qui le retient.* BECQUETER *les lèvres.*

— Fig. Attraper, prendre où l'on peut, mettre la main sur : BECQUETER *une vente.* ‖ Piquer, tourmenter, troubler, ronger : *Pensée qui* BECQUÈTE *toujours le cœur.*

— Fam. Manger, se nourrir (en parlant de l'homme) : *Vendre tout ce que l'on a pour* BECQUETER.

— Fauconn. Prendre la becquée. V. BECQUER.

Se *becqueter*, v. pr. Se battre à coups de bec : *Les coqs* SE BECQUÈTENT *à mort.* ‖ Se caresser avec le bec : *Les pigeons passent des heures à* SE BECQUETER.

— Par ext. S'embrasser l'un l'autre à plusieurs reprises. ‖ Se joindre, être placé l'un près de l'autre : *Faire* SE BECQUETER *deux rimes au bout d'une idée.* (V. Hugo.)

BECQUETEUR (rad. *becqueter*) n. m. Nom vulgaire du petit sterno ou hirondelle de mer (*sternula minuta*).

BECQUILLON (*ki-lon* [*ll* mll.] — dim. de *bec*) n. m. Fauconn. Bec des jeunes faucons et autours.

— Hortic. Petit pétale qui remplace le pistil, dans une anémone double.

BECQUOYSEL (*bé-koa-zèl'* — de *bec*, et *oysel* [autref. *oiseau*]) n. m. Art milit. V. BEC-D'OISEL.

BEC-ROND n. m. Un des noms vulgaires du bouvreuil. ‖ Pl. *Des* BECS-RONDS.

BECSE (O-), ville de l'Austro-Hongrie (comitat de Bacs), sur la Theiss, vis-à-vis de Torok-Becse; 17.000 hab. Grand commerce de grains.

BECSE (TOROK-), ville de l'Austro-Hongrie (comitat de Torontal), sur la Theiss, vis-à-vis d'O-Becse; 7.300 hab. Commerce de fruits et de céréales; élève de bétail.

BECSKA (*bèk-ska*) n. m. Mesure de capacité employée autrefois à Cracovie, et qui valait environ 57 litres.

BECSKEREK (NAGY-), ville de l'Austro-Hongrie (Hongrie), dans le Banat, comitat de Torontal, sur le canal de Béga; 22.000 hab. Vignoble, sériciculture, pêcheries; grandes foires. Céréales et bétail. Ancien château fort.

BECTAS. Biogr. V. BEKTASH.

BECTOZ (Claudine DE), née près de Grenoble en 1480, morte en 1574. Elle prit, sous le nom de **sœur Scolastique**, le voile dans le monastère de Saint-Honorat en Provence, dont elle devint abbesse, et fut un des écrivains latins les plus élégants de son temps. François Ier, qui était en correspondance avec elle, montrait ses lettres comme des modèles de bon goût.

BEC-TRANCHANT n. m. Pêch. et chass. Nom vulgaire du pingouin. ‖ Pl. *Des* BECS-TRANCHANTS.

BÉCU, UE adj. En T. de fauconn., Se dit d'un oiseau de chasse qui a le bec long et fort comme le héron : *Oiseau* BÉCU.

BÉCUANT (*ku-an*) n. m. Couche fortement inclinée dans une ardoisière.

BÉCUDEL (*dèl'*) n. m. Variété de raisin.

BÉCUL (*ku*) n. m. Pièce soutenant l'échafaud, dans une ardoisière.

BECULA ou **BECULUM**, ville de l'anc. Espagne (Bétique). Victoire de Scipion sur Asdrubal, en 209 av. J.-C.

BÉCUNE n. f. Nom vulgaire de la *sphyræna barracuda* des Antilles, qui est considérée comme vénéneuse. (On dit ordinairement la « grande bécune ».) V. SPHYRÈNE.

BEDAINE (*dèn'* — étym. contestée; probablement du vx fr. *boudin, boudine*, signif. *nombril* [l'ancienne forme *boudaine* paraît militer en faveur de cette origine]) n. f. Fam. Gros ventre; ventre en général : *Remplir sa* BEDAINE.

— Art. milit. anc. Boulet de pierre, qu'on lançait au moyen d'une catapulte, et plus tard avec des bouches à feu.

— Econ. domest. Nom donné anciennement à des vases à grande panse, de toutes matières et de toutes dimensions, qui servaient à divers usages, surtout à renfermer des liquides. ‖ On disait aussi BÉDANNE, et BECQUANNE.

BÉDÂNE ou **BEC-D'ÂNE** n. m. Outil d'acier, employé par le maréchal ferrant. Outil d'acier, sorte de burin étroit et à tranchant plus large que le corps de l'outil, dont se servent les charpentiers et les menuisiers pour creuser des mortaises. ‖ Outil de serrurier ou d'ajusteur, à tranchant mince et effilé; il est plus étroit que le burin.

BÉDANNES : 1. De tourneur; 2. De menuisier. De charpentier; 3. De mécanicien, De serrurier; 4. De maréchal-ferrant.

BÉDARIEUX, ch.-l. de cant. de l'Hérault, arrond. et à 37 kilom. de Béziers, sur l'Orb; 5.968 hab. (*Bédarieuxois, enses.*) Ch. de f. Midi. Collège communal; fabrique de filoselle; draps fins, huiles, filatures de laine, quincaillerie, bonneterie, papeterie, mégisserie, chapellerie, teinturerie, confiserie, distillerie, colle forte; commerce de bois de construction, graines, légumes secs, fourrages, garances, chardons, laines. — Le cant. a 8 comm. et 12.267 hab.

— *Histoire.* La ville de *Bédarieux* existait déjà au XIIe siècle, sous le nom de *Bedeurix*. Elle supporta plusieurs sièges pendant les guerres de religion. Vers la fin du XVIIe siècle y furent créées des fabriques de draps, qui ont acquis une grande importance. Patrie de Guillaume d'Abbes de Cabrerolles.

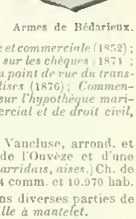

Armes de Bédarieux.

BÉDARRIDE (Jassuda), jurisconsulte français, né et mort à Aix (1804-1882). Il se fit recevoir avocat et devint bâtonnier de son ordre, à Aix, en 1847. Il a publié un ouvrage important : *Droit commercial, commentaire du code du commerce* (1854 à 1864). En outre, on lui doit : *Traité du dol et de la fraude en matière civile et commerciale* (1852); *Commentaire de la loi du 14 juin 1865 sur les chèques* (1871); *Droit commercial des chemins de fer au point de vue du transport des voyageurs et des marchandises* (1876); *Commentaire de la loi du 10 décembre 1874 sur l'hypothèque maritime* (1877); *Questions de droit commercial et de droit civil, avec leurs solutions* (1885).

BÉDARRIDES, ch.-l. de cant. de Vaucluse, arrond. et à 12 kil. d'Avignon, au confluent de l'Ouvèze et d'une branche de la Sorgue; 2.049 hab. (*Bédarridais, aises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Mûriers. — Le cant. a 4 comm. et 10.970 hab.

BÉDAUDE ou **BÉDEAUDE** n. f. Dans diverses parties de la France, on nomme ainsi la *corneille à mantelet*.

BEDDOE (John), médecin et anthropologiste anglais, né à Bewdley (comté de Worcester) en 1826. Il prit part à la campagne de Crimée comme médecin militaire, puis s'établit à Clifton. Outre de nombreuses brochures, on lui doit : *Essai sur l'origine de la nation anglaise* (1868); *Taille et proportions de l'homme dans les îles Britanniques* (1869-1870); *Rapport du tempérament et de la complexion avec la maladie*; *les Races britanniques* (1885), etc.

BEDDOMÉE n. f. Genre de méliacées-trichiliées, renfermant un arbrisseau grimpant des monts Nilgherries (Inde).

BÈDE (saint), surnommé **le Vénérable**, savant religieux et historien anglais, né à Wearmouth (comté de Durham) vers 675, mort en 735, et, selon Baronius, en 776. Il passa presque toute sa vie au monastère de Saint-Paul à Jarrow. Bède, à une époque où l'Europe était plongée dans la barbarie, savait la philosophie, l'astronomie, l'arithmétique, la grammaire, l'histoire, la théologie, etc. Il repoussa les avances du pape Sergius, qui voulait l'attirer près de lui. Le plus important des ouvrages de Bède est son *Histoire ecclésiastique*, en cinq livres. Elle commence soixante ans environ avant Jésus-Christ, au moment de l'expédition de César dans les Gaules, et s'étend jusqu'à l'an 731. Il a écrit encore des *Commentaires sur l'Ecriture sainte*, un *Manuel de dialectique*, un traité *De sex ætatibus mundi*, dont la chronologie fut généralement adoptée au moyen âge, et qui contribua à vulgariser l'ère chrétienne; un *Martyrologe*, et un très grand nombre de traités très divers.

BEDEAU (*dô* — du bas lat. *bidellus*, qui a lui-même une origine germanique) n. m. Dans une église, Employé laïque subalterne, portant verge ou masse, et spécialement chargé de précéder le clergé dans les cérémonies, de marcher devant les quêteurs pour leur faire faire place, de maintenir le bon ordre pendant les offices, etc.

— Anciennement, ce terme avait plusieurs autres significations. 1° Les *bedeaux de justice* étaient chargés de faire certaines assignations, d'arrêter les voleurs, d'opérer les saisies, d'exécuter les sentences. 2° Les *bedeaux des universités* étaient des appariteurs. 3° Les *bedeaux des manoirs*, en Angleterre, étaient des représentants des seigneurs, chargés de surveiller la culture.

BEDEAU (Marie-Alphonse), général français, né et mort à Vertou, près de Nantes (1804-1863). Envoyé en Algérie en 1836, il y fit toute sa carrière, et gagna ses grades à Cherchel, Mouzaia, Médéa, Miliana et Tlemcen. Il prit part à la bataille de Isly (1844), fut nommé général de division. En 1845, il fit deux campagnes heureuses, et, deux ans après, il dirigea une expédition contre les Kabyles de Bougie. Pendant quelque temps, en 1847, il fut gouverneur général d'Algérie. Il rentra en France à la veille de la révolution de Février 1848. Chargé par le général Bugeaud de commander une des cinq colonnes destinées à comprimer l'insurrection, le général Bedeau déploya peu d'énergie. Il fut nommé ministre de la guerre par le gouvernement provisoire, puis reçut le commandement militaire de Paris; il fut appelé ensuite à commander la 1re division de l'armée des Alpes. Nommé représentant à la Constituante par le département de la Loire-Inférieure,

Bedeau.

Bedeau devint vice-président de cette assemblée, où il votaavec le parti républicain modéré. Il fut blessé pendant l'insurrection de juin. Réélu à l'Assemblée législative par le département de la Seine, il se rapprocha davantage de la majorité. Lors du coup d'État de 1851, le général Bedeau fut arrêté avec Cavaignac et Lamoricière, puis banni. Bien qu'il eût reçu l'autorisation de rentrer en France, il continua d'habiter la Belgique jusqu'à la proclamation de l'amnistie de 1859. Il se retira alors dans son pays natal, où il vécut dans une retraite profonde.

BÉDÉE, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 5 kilom. de Montfort; 2.445 hab.

BÉDÉGAR ou **BÉDÉGUAR** (*gar'*) n. m. Galle chevelue que l'on trouve sur les rosiers et les églantiers, et qui est produite par la piqûre d'un insecte hyménoptère, le cynips de la rose.

— Encycl. La galle désignée sous le nom de *bédégar* se développe sur diverses parties du rosier ou de l'églantier, sur la tige, les feuilles, les fruits, etc., et est produite par le cynips de la rose, qui pique le végétal pour y déposer ses œufs. Les larves s'y développent ensuite, et y vivent jusqu'au moment où elles deviennent des insectes parfaits. Les bédégars ont une couleur verte rougeâtre, et on en a vu atteindre la grosseur d'un œuf de poule. L'ancienne médecine les croyait doués de grandes vertus curatives.

Bédégar : *a*, coupe; *b*, cynips.

BEDEKOVICS, noble famille hongroise, originaire de la Croatie. François **Bedekovics**, né en 1755, mort en 1825, était député de la Croatie en 1790, et remplit de hautes fonctions à la cour de François Ier, qu'il suivit dans les campagnes de 1809, 1813 et 1814. — Casimir **Bedekovics** (1728-1781), écrivain, directeur du collège croate à Vienne. On lui doit un volume de drames : *Historia Collegii Croatici ante cineres, seu dramata de Josepho, S. Bernardo et Justino* (1778). — Koloman **Bedekovics** était le premier ministre pour la Croatie dans le cabinet Andrassy (1867).

BEDEL n. m. Nom donné, dans certaines forges, à des gangues servant de noyau aux blocs d'hématite.

BÉDELIN n. m. Coton d'origine orientale et de mauvaise qualité. ‖ On dit aussi BÉLÉDIN.

BEDEN-SAFOR n. m. Bateau de Mascate servant à la pêche du thon.

Bedeu-safor.

BEDER v. a. Au jeu de l'oie, Etre contraint de revenir au point d'où l'on était parti au moment où l'on a jeté les dés.

BEDFORD (comté de), division administrative de l'Angleterre; 169.000 hab. Ce comté, arrosé par l'Ouse, l'Ivel et l'Hiz, est montueux dans sa partie méridionale, mais bien cultivé et fertile en céréales. Elève du bétail pour l'approvisionnement de Londres.

BEDFORD, ch.-l. du *comté de Bedford* (Angleterre), sur l'Ouse; 28.000 hab. Remplie de monuments gothiques et d'établissements de charité fondés par sir W. Harpur sous Edouard VI. Située dans la région agricole, fait commerce de grains et de nattes de paille; fabriques de dentelles. — Autres villes de ce nom dans le comté de Lancaster, en Pensylvanie (Etats-Unis), et dans l'Etat de New-York (Etats-Unis).

BEDFORD (comtes et ducs de). Le plus illustre fut *John* de Lancastre, duc **de Bedford**, né le 20 juin 1389, mort à Rouen le 14 septembre 1435. C'était le troisième fils du roi Henri IV. Pendant sa jeunesse, il rendit déjà de grands services, en qualité de gardien des frontières d'Écosse. Son frère Henri V, pendant ses séjours en France, lui confia à plusieurs reprises la régence, et, sur son lit de mort, lui donna le titre de « régent du royaume de France » (1422). Depuis lors, Bedford resta presque constamment en France, et sa biographie se confond avec l'histoire de la tentative faite par les Anglais pour achever la conquête de ce pays. Dans le gouvernement des provinces déjà conquises, dans ses rapports avec son allié le duc de Bourgogne, dans les campagnes dont il dirigea ou surveilla l'exécution, il se montra homme orgueilleux, obstiné, cruel, mais doué d'un grand sens politique, sachant se dominer et transiger au besoin, et il déploya de rares qualités d'administrateur. La tâche qu'il avait entreprise était irréalisable, et il y succomba. Le traité d'Arras, qui scellait la réconciliation du roi de France et du duc de Bourgogne, lui brisa le cœur, et il mourut peu après. On peut voir son portrait dans le livre d'heures exécuté pour sa femme, et qui se trouve maintenant dans la collection du *British Museum* (*Addit. manuscr.* 18850). — John Russell (1486-1555), l'un des favoris de Henri VIII, qui le fit grand amiral, reçut sous le règne d'Edouard VI, en 1550, le titre de « comte de Bedford »; depuis lors, le titre de « comte », et ensuite de « duc de Bedford », est resté dans la riche maison de Russell. — Francis Russell, second comte de Bedford (1527-1585), prit une part importante à l'établissement de la liturgie protestante. — Francis Russell, quatrième comte de Bedford (1593-1641), essaya, au début de la révolution d'Angleterre, de jouer le rôle de conciliateur entre le roi et le parti populaire. — Son fils, William (1613-1700), père du malheureux lord Russell, exécuté en 1683 (v. Russell), fut créé, en 1694, duc de Bedford et marquis de Tavistock. — John Russell, quatrième duc de Bedford (1710-1771), présida un des ministères de George III. — Francis Russell, cinquième duc (1765-1802); John Russell, sixième duc (1766-1839); Francis Russell, septième duc (1788-1861); Francis Russell, neuvième duc (1819-1891), sont célèbres par les progrès qu'ils ont fait faire à l'agriculture anglaise, dans leur ferme modèle de Woburn. (La plupart des ducs de Bedford ont appartenu au parti whig.)

— Bibl. : Articles *John of Lancaster* et *Russell* dans *Dictionary of national biography* (Londres, 1892 et 1897); Doyle, *the Official Baronage of England* (Londres, 1885 et suiv.).

BEDFORDIE (de *Bedford*, n. pr.) n. f. Genre de composées-sénécionidées, comprenant des arbrisseaux tomenteux, originaires de l'Australie.

BÉDIABLE interj. Par le diable. (Vieux.)

BÉDIEU interj. Ancien juron équivalant à *Par Dieu*.

Bedjapour, ville de l'Inde anglaise. V. Vizapour.

Bedjas ou **Bicharis**, peuplade occupant la région qui s'étend de l'Egypte à l'Abyssinie, de la Mer Rouge au Nil. — *Un* Bedja (ou Bichari).

— Encycl. On trouve quelques *Bedjas* au Darfour et au Kordofan, et ils paraissent avoir formé jadis un puissant empire. Leur capitale fut détruite par les Fouodjis, qui leur imposèrent l'islamisme et restèrent maîtres du pays jusqu'en 1820, où ils passèrent sous la domination de l'Egypte.

Les Bedjas sont de taille moyenne. Ils ont la peau d'un brun clair ou couleur d'ocre rouge, les cheveux longs et assez fortement frisés sans être crépus, la barbe peu fournie, les membres grêles. Leurs traits n'ont rien de nigritique; toutefois, il y a des traces de mélanges nègres.

Les Bedjas sont des nomades qui vivent sous la tente. Ils élèvent des bœufs, des moutons, des chèvres, des ânes et des chameaux; leur industrie est rudimentaire, mais ils savent néanmoins forger des glaives et des poignards.

Braves, mais peu hospitaliers, les Bedjas sont divisés en un grand nombre de tribus. Leur régime familial est basé sur le matriarcat; la femme jouit, chez eux, d'une grande influence. Leur langue est chamitique, infiltrée de mots arabes. Ils sont musulmans

Bedjas.

Bedlam (corrupt. de **Bethléem**), célèbre hospice d'aliénés, à peu de distance de Londres. C'était primitivement une maison religieuse; elle fut convertie en un hôpital d'aliénés par Henri VIII, en 1547. — Un nouvel **hôpital de Bethléem** (comme il fut nommé cette fois) fut commencé en 1675, sur un terrain confinant au mur d'enceinte de Londres. Il fut remplacé, en 1814, par l'hôpital de Sainte-Marie de Bethléem, élevé de l'autre côté de la Tamise, dans la paroisse de Lambeth. (*Échappé de Bedlam* est synonyme de fou, de personne extravagante.)

Bedlington, ville d'Angleterre (Northumberland), sur le fleuve côtier Blyth; 17.000 hab.

Bedmar, bourg d'Espagne (Andalousie, prov. de Jaen), sur un affluent du Guadalquivir; 3.000 hab.

Bedmar (Alphonse de la Cueva, marquis de), prélat et diplomate espagnol, né en 1572, mort à Oviédo en 1655. Il est connu par le rôle qu'il joua comme ambassadeur à Venise en 1618, où il imagina une conspiration pour faire tomber Venise entre les mains des Espagnols. La conspiration fut découverte, mais Bedmar ne put être arrêté à cause de son caractère diplomatique. On lui a attribué un traité contre Venise, publié sous le titre de *Squittinio della liberta Veneta* (1612).

Bednore, ville de l'Inde anglaise. V. Nagar.

BÉDOCHER v. a. Sarcler à l'aide du bédochon.

BÉDOCHON n. m. Sorte de petite serfouette. V. ce mot.

BEDOIL (*do-al'*) ou **BEDOUCHE** n. m. Arme d'hast et outil du moyen âge ayant la forme d'une serpe (on le suppose, du moins). Les statuts des forgerons de Bordeaux font rentrer les bedouches parmi les outils.

Bedoil.

BÉDOIN, comm. de Vaucluse, arrond. et à 14 kilom. de Carpentras, au pied du mont Ventoux; 2.008 hab. Fabriques importantes de poteries de terre, tiltures de soie. Ce village fut, en 1794, brûlé par ordre de la Convention parce que l'arbre de la Liberté y avait été abattu pendant une nuit d'orage par une main demeurée inconnue. — Patrie du comte de Flassan.

Bédollière (Émile Gigault de la), littérateur français, né à Amiens en 1812, mort à Paris en 1883. Après avoir collaboré au « Charivari », à la « Revue britannique », à l' « Univers illustré », dont il fut un des fondateurs, il entra, en 1849, au « Siècle », dont, à partir de 1852 jusqu'à sa mort, il rédigea avec talent le courrier quotidien. On lui doit, en outre, un certain nombre d'ouvrages : *Beautés des victoires et des conquêtes des Français de 1792 à 1815* (1839); *les Industriels* (1845); *Mœurs et vie privée des Français* (1847); *Histoire de la garde nationale* (1848); *Histoire du nouveau Paris, Environs de Paris, le Tour de Marne* (1865); *Histoire générale des peuples anciens et modernes* (1879), et des traductions de Cooper, Walter Scott, Dickens, etc.

BEDON n. m. Syn. de tambour, dans le vieux français. ‖ *Bedon de Biscaye*, Sorte de tambour de basque, garni de castagnettes. ‖ *Bedon de Suisse*. Très gros tambour, qui était à peu près semblable aux grosses caisses des musiques militaires.

— Fam. Gros ventre rebondi; personne ventrue. ‖ Terme de mépris, d'un sens tout à fait vague : *Va donc, eh, bedon!*

Bedon.

— Encycl. Le *bedon* était un tambour à caisse hémisphérique, comme les attabales et les naccaires de la cavalerie. (Cette expression avait encore cours au XVIe siècle.)

BEDONDAINE (*dèn'*) n. m. Autref., Gros ventre, bedaine.

— Art milit. Au moyen âge, Machine à jeter des pierres, deux fois plus grosse que la doudaine, ce qui l'aura fait appeler bis-bondaine.

— Mus. Espèce de cornemuse à gros ventre.

BEDONNER (*do-né*) v. n. Jouer du bedon, du tambour. (Vieux.)

— Fam. Prendre du ventre : *Souvent, vers quarante ans, on commence à* bedonner.

BEDONNERIE (*do-ne-ri*) n. f. Bruit du bedon, du tambour. (Vieux.)

BEDOOR (*dour'*) n. m. Poids en usage à Malacca, dans l'Inde, et dont la valeur est de 1 kilogr. 23.

Bedos de Celles (dom François), bénédictin de Saint-Maur, né à Caux, diocèse de Béziers, en 1706, mort en 1779. Membre de l'Académie de Bordeaux et correspondant de l'Académie des sciences de Paris. On lui doit un des meilleurs traités de *Gnomonique* (1760) qui existent, ainsi que l'*Art du relieur et du doreur de livres* et l'*Art du facteur d'orgues* (1766-1778); ce dernier traité a été quelquefois attribué, mais à tort, à son confrère dom François Mommoit, bénédictin, mort en 1797.

Bédouin, ine (de l'ar. *bedoui*, habitant du désert), Arabe du désert : *La vie du* Bédouin *est, par excellence, la vie du Sémite.* (Renan.)

— Par ext. Homme brutal, sauvage : *C'est un homme grossier, inculte, un vrai* bédouin.

— n. m. L'un des dialectes de l'arabe vulgaire, parlé par les nombreux Arabes du désert : *Parler le* bédouin.

— Encycl. On désigne sous le nom de *Bédouins* tous les Arabes nomades, qu'ils vivent dans l'Afrique septentrionale, en Arabie ou en Syrie. Leur nombre n'est pas aussi considérable qu'on se le figure généralement : dans beaucoup de régions de l'Arabie, ils ne forment que le quart de la population : dans le nord de l'Afrique, ils sont surtout nombreux sur les confins du désert.

Leur alimentation, leur costume sont ceux de leurs congénères. (V. Arabe.) Leur religion est le mahométisme.

C'est chez les nomades seuls que la tente est en usage, et, grâce à cette habitation portative, ils installent où bon leur semble leur *douar* ou village. Pasteurs et guerriers, les Bédouins ont conservé un vif amour de l'indépendance et ne sont que nominalement soumis aux souverains des pays qu'ils parcourent, sous l'autorité réelle de leurs *cheicks*. Malgré une ignorance profonde, ils aiment la poésie et ils comptent parmi eux des orateurs d'une véritable éloquence. Ils sont égoïstes, indolents, fourbes et pillards, mais ils font preuve d'un courage que possèdent rarement les sédentaires.

Bédouins.

Bédouin n. m. Un des noms vulgaires du mélampyre des champs.

Bedoulien (*li-in* — de *La Bedoule*, n. de lieu) n. et adj. m. Nom donné par Kilian à la partie infér. de l'étage aptien.

Bédourya (en thibétain *Sangs-rgyas sman-gyi bla Bedurya-hi 'Od-kyi rgyalpo* « Roi du Béril lumineux, Bouddha suprême médecin »). C'est le premier et le plus adoré des sept dieux nommés au Thibet *Man-la* (sman-bla), ou Bouddhas de médecine, qui paraissent avoir pour origine le Bhaisadjyarâdja, « Roi de médecine (spirituelle) », dont il est fréquemment question dans les livres du bouddhisme Mahâyâna. On s'adresse à eux, et particulièrement à Bédourya, pour obtenir la guérison de toutes les maladies. Au Japon, il est adoré sous le nom de *Bin-zou-rou*.

Bedous, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 25 kilom. d'Oloron, sur le gave d'Aspe; 973 hab. Ardoisières; forêts, scieries mécaniques.

Bédousi (*zi*) n. m. Nom d'un petit arbre indéterminé de l'Inde, à feuilles odorantes.

Bedr (bataille de), victoire remportée, en l'an 2 de l'hégire (624), par Mahomet, sur les Coréischites, qui l'avaient forcé à s'enfuir de la Mecque à Médine. Il voulait enlever une caravane de Coréischites qui revenait de Syrie, dirigée par Abou-Sofian. Ce dernier, l'ayant appris, envoya prévenir ses compatriotes de la Mecque, et une rencontre eut lieu près de Bedr. L'armée de Mahomet s'élevait à 313 hommes, et celle des Coréischites à 950.

Bedral-djemali, général musulman, né en Arménie en 1014, mort au Caire en 1094. Il fut gouverneur de la Syrie en 1064 et 1067, mais la perdit presque tout entière. Le calife fatimite Mostauser l'appela en Egypte pour soumettre ce pays, qui était soulevé; Bedr vint de Saint-Jean-d'Acre à Damiette avec cent navires et entra au Caire (1075). Il fit périr dans un festin les chefs de l'insurrection et reconquit les provinces soumises aux rebelles. Il gouverna l'Egypte durant vingt ans, jusqu'à sa mort.

Bedraschi (Jedaïa Ben-Abraham) [également connu sous le nom de **Happennini Aubonnet-Abraham**], rabbin et écrivain espagnol qui vivait au XVIe siècle. Le plus important de ses ouvrages : *Bechinat-Olam*, c'est-à-dire *Examen* [ou *Appréciation*] *du monde* (1476), a été traduit en français par Philippe d'Aquin (1629) et par Michel Berr (1768).

Bedr-ed-din-Loulou (el-Melik-er-Rahim-Abou-Fadail), souverain de Mossoul, né vers 1163 et mort dans sa capitale en 1259. Il fut d'abord esclave, puis chambellan des princes de Mossoul. A la mort d'Izz-ed-Din-Nour-ed-Din Arslan, il devint atabek de son fils Masoud, et, après l'extinction de la famille régnante, il monta sur le trône. Ce prince, très adroit politique, sut garder sa principauté au milieu des troubles sanglants qui marquèrent la fin de la dynastie ayyoubite et des invasions des Mongols.

Bédriac, ancien village d'Italie (Gaule cisalpine), chez les Cénomans. Deux fois, pendant les guerres civiles qui suivirent la mort de Néron, les légions romaines se heurtèrent dans les plaines de *Bedriacum*, près de Crémone. Dans la première bataille, Vitellius gagna l'empire contre Othon, qui, vaincu, se donna la mort, « préférant, dit-il, qu'un seul se sacrifiât à tous, plutôt que tous à un seul »

(69 apr. J.-C.). Dans la seconde, Vitellius, après trois mois de règne, perdit le trône, vaincu par Antonius et les légions d'Illyrie, qui combattaient pour Vespasien, proclamé empereur par les légions de Syrie. Cette dernière bataille fut plus sanglante encore que la première. Cinquante mille hommes, dit-on, y périrent, et Crémone, mise à sac par les vainqueurs, fut ensuite réduite en cendres.

BEDUER, comm. du Lot, arr. et à 8 kilom. de Figeac, près du Célé ; 1.032 hab.

BEDUM, ville des Pays-Bas (Groningue) ; 5.000 hab.

BEDWIN (GREAT-), ville d'Angleterre (comté de Wilts), sur le canal du Kennet à l'Avon ; 2.200 hab. Église ancienne.

BEDWORTH, bourg d'Angleterre (comté de Warwick), près du canal de Coventry ; 5.100 hab. Houillère ; rubans.

BÉE (de l'anc. verbe *béer*, dont le participe adjectif est *béant*) n. f. Ouverture ménagée dans un mur pour faire une porte, une fenêtre.

— Hydraul. Ouverture par laquelle coule l'eau qui donne le mouvement à un moulin. ‖ On dit mieux ABÉE.

— Techn. En T. de tonnellerie, Se dit en parlant des tonneaux vides, ouverts par un de leurs fonds.

BEECHER-STOWE (mistress Harriett — pron. *bi-tcheur-stô*), célèbre auteur américain, fille du docteur Lyman Beecher, née en 1812 à Litchfield, dans le Connecticut, morte en 1896. Elle épousa, en 1825, un homme d'un vaste savoir, le docteur *Calvin* STOWE, ardent abolitionniste, professeur à Dartmouth, puis à Cincinnati. Forcé, en 1850, de quitter Cincinnati, le docteur Stowe se réfugia dans les Etats de l'Est, et obtint, dans le Massachusetts, à Andover, une chaire de littérature biblique. Mme Stowe l'y suivit. C'est alors qu'elle composa, d'après ses souvenirs, sur l'épouvantable condition des esclaves, l'ouvrage qui devait fonder sa réputation, ce célèbre et dramatique roman intitulé : *Uncle Tom's Cabin* (la Case de l'oncle Tom), qui parut d'abord dans l'« Ere nationale » de Washington (1850). Traduite aussitôt dans presque toutes les langues, cette œuvre produisit, dans les deux mondes, une impression immense, et eut un nombre considérable d'éditions. Ses autres ouvrages : *la Clef de la Case de l'oncle Tom* ; *Souvenirs des pays étrangers* (1854), relation d'un voyage qu'elle fit en Europe ; *la Perle de l'île d'Orr* (1862), et surtout sa *Vraie histoire de la vie de lady Byron* (1869), sont bien loin d'avoir la même valeur.

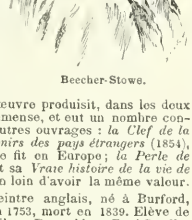
Beecher-Stowe.

BEECHEY (William), peintre anglais, né à Burford, dans le comté d'Oxford, en 1753, mort en 1839. Elève de l'Académie royale en 1772, il eut Reynolds et Paul Sandby pour maîtres de prédilection, et montra un talent particulier pour la peinture de portraits. En 1793, il fut nommé associé de l'Académie et peintre de la reine Charlotte. Sa grande célébrité et sa fortune datent du tableau qu'il peignit en 1798, et où il représenta George III, accompagné du prince de Galles, du duc d'York et de ses aides de camp, passant en revue deux régiments de dragons. Le succès de cette peinture valut à Beechey son élévation au rang de chevalier, et le titre d'académicien. Durant presque tout le règne de George III, il fut le principal portraitiste de la cour, et son étoile ne commença à pâlir que lorsque Lawrence eut conquis sa grande réputation. Ses portraits ont beaucoup de vérité et de coloris, mais manquent un peu de caractère et ne sont pas sans raideur.

BEECHEY (Frédéric-William), fils du précédent, navigateur anglais, né en 1796, mort en 1856, a participé à des expéditions fécondes en résultats géographiques et scientifiques. En 1818, il accompagna sir J. Franklin et David Buchan dans les mers arctiques, et, en 1819, le capitaine Edw. Parry dans les mêmes parages. En 1821 et 1822, il explora avec son frère la côte de Barbarie, à l'E. de Tripoli, et publia la relation de ce voyage (*Proceedings of the Expedition to explore the northern Coast of Africa from Tripoli eastward* [Londres, 1828]). En 1825, il s'avança jusqu'au 71° 23' 31'' de latitude nord. La relation de ce grand voyage, intitulée : *Narrative of a Voyage to the Pacific and Behring's Strait, to cooperate with the polar Expedition in 1825-1828*, parut à Londres en 1831.

BEECHWORTH, ville d'Australie (colonie de Victoria), sur le Spring Creek, sous-affluent du Murray ; 7.350 hab. Centre principal du district aurifère d'Orens.

BEECK, village d'Allemagne (Prusse occidentale [prov. du Rhin]), sur l'Emscher, près de son confluent avec le Rhin ; 12.785 hab. A Laar, fonderie de fer, mines, etc.

BEECKMANN (Isaac), mathématicien hollandais, mort en 1677. Ami de Descartes, il le décida à écrire son *Traité sur la musique*, et s'en attribua, pendant quelque temps, la paternité. On lui doit : *Mathematico-physica* (1644).

BEEFSTEAK n. m. Art culin. V. BIFTECK.

BEEGÉRITE (de *Beeger*, n. d'homme) n. f. Sulfure naturel de bismuth et de plomb, répondant à la formule $Pb^{4}BiS^{8}$.

BEEK, bourg des Pays-Bas (Limbourg), arrond. et à 11 kilom. de Maëstricht ; 2.775 hab.

BEEK ou **BECK** (David), peintre hollandais, né à Delft au commencement du XVIIe siècle, mort à La Haye en 1656. Après avoir travaillé successivement pour les cours d'Angleterre, de France et de Danemark, cet artiste fut attaché au service de la reine Christine, qui l'envoya dans les diverses capitales de l'Europe pour y faire les portraits des souverains et des grands personnages. Il revint ensuite en Hollande, et mourut empoisonné, dit-on, à l'âge de trente-cinq ans. Ses tableaux sont assez rares dans les musées ; on ne connaît de lui, en France, qu'un portrait, au musée de Lyon.

BEELDEMAKER (Jean), peintre hollandais, né à La Haye vers 1630, mort dans cette ville en 1701. Il peignit des chasses d'un coloris vigoureux. Ses ouvrages sont rares. Le musée de Rotterdam a de lui un tableau d'une exécution ample et peu commune, représentant deux chasseurs avec trois chiens de grandeur naturelle, dans un paysage mouvoux, dont le fond est vivement éclairé par le soleil. Un autre est au musée d'Amsterdam.

BEELITZ, ville d'Allemagne (prov. de Brandebourg), sur la Niophtz (bassin du Havel) ; 3.110 hab.

BÉELZÉBUTH. Myth. syr. V. BELZÉBUTH.

BÉER (même origine que *bayer*) v. n. Tenir la bouche grande ouverte ; bayer. (Ce dernier mot est plus usité.) ‖ Regarder avec curiosité et la bouche ouverte : *Je voulus aller dans la rue pour* BÉER *comme les autres.* (Mme de Sév.) ‖ Être ouvert, être béant.

— *Béer à* ou *après*, Désirer, soupirer après : *Qui ne* BÉE *point* APRÈS *la faveur des princes?* (Montaigne.) [Vieux.

BEER (Joseph), clarinettiste, né à Grünwald en 1744, mort à Berlin en 1811. Il fut le premier clarinettiste de son temps, et l'on peut dire de lui qu'il fonda en quelque sorte l'école moderne de la clarinette, qu'il perfectionna en ajoutant la cinquième clef, et dont il sut transformer le jeu en lui donnant à la fois l'éclat et le velouté.

BEER (Georges-Joseph), médecin oculiste, né à Vienne (Autriche) en 1763, mort en 1821. Il fut professeur à l'institut clinique de Vienne, et inventa plusieurs instruments de chirurgie et divers procédés opératoires. Il a laissé, sur les maladies des yeux, de nombreux ouvrages. Les principaux sont : *Observations pratiques sur les maladies des yeux* (Vienne, 1791) ; *Manuel des maladies des yeux* (1792) ; *Bibliotheca ophthalmica* (1799), ouvrage dans lequel il analyse les divers traités sur les ophtalmies ; *Doctrine des maladies des yeux* (1813-1815) ; *Histoire de la médecine oculaire* (1813). Un de ses ouvrages a été traduit en français, sous le titre : *Des moyens les plus efficaces pour conserver la vue, et la fortifier lorsqu'elle est affaiblie* (1812).

BEER (Meyer). V. MEYERBEER.

BEER (Guillaume), astronome allemand, né à Berlin en 1797, mort en 1850, était le frère aîné du célèbre compositeur Meyer Beer (*Meyerbeer*). Banquier à Berlin et membre de la chambre prussienne depuis 1846, il s'occupa d'astronomie et de sciences exactes, et établit un observatoire près de Berlin. Il a publié des ouvrages estimés : *Observations physiologiques sur Mars* (1830) ; *Mappa selenographica*, carte détaillée de la lune (1830) ; *Sélénographie générale et comparative* (1837), ouvrage dans lequel il explique et commente la carte précédente. — Son frère, MICHEL, poète allemand, né à Berlin en 1800, mort en 1833, s'est fait connaître par des pièces de théâtre au style pur et d'une grande élévation de pensée : *Clytemnestre* (1813) ; *les Fiancés d'Aragon* (1823) ; *le Paria* (1826) ; *Struensée* (1829) ; *l'Epée et la Main* (1832). Il a laissé des recueils de poésies lyriques, ainsi que deux drames inédits.

BEER (Adolphe), historien autrichien, né à Prossnitz (Moravie) en 1831. Il a été professeur d'histoire à l'Ecole technique supérieure de Vienne (1868). En 1870, attaché au ministère de l'instruction publique, il prit une grande part à la réorganisation de l'enseignement populaire. En 1873, il fut élu au Reichsrath. Il s'est occupé surtout d'histoire commerciale. Parmi ses travaux, il faut citer : *Geschichte des Welthandels* (Histoire du commerce universel [1860-1864]) ; *Holland und Oesterr-Erbvolgekrieg* (la Hollande et la guerre de succession [1871]) ; *Staatshaushalt Oesterreich-Ungarns seit 1868* (Économie politique de l'Autriche-Hongrie depuis 1868 [1881]).

BEEREN (GROSS-), village de Prusse (prov. de Brandebourg (régence S.-E. de Postdam)) ; 1.370 hab. Victoire des Prussiens, commandés par Bulow et Bernadotte, sur le maréchal Oudinot, le 23 août 1813.

BEEREN-EYLAND (en franç. *l'île aux Ours*), île de l'océan Glacial arctique, au S.-E. du Spitzberg et au N.-O. de la Norvège septentrionale, découverte par le Hollandais Barentz, le 1er juillet 1596. L'Anglais Beunett lui donna le nom de *Chérie*, en l'honneur de son patron. L'île est très fréquentée par les pêcheurs norvégiens.

BEERFELDEN, petite ville d'Allemagne (Hesse grand-ducale), à 25 kil. de Darmstadt, près de la Gammelsbacher Thal ; 2.000 hab. Fabrication de draps et bonneterie.

BEERNAERT (Auguste), homme politique belge, né à Ostende en 1829. Entré au barreau de Bruxelles, il se plaça au premier rang, et devint, en 1859, avocat à la cour de cassation. Les électeurs de Thielt l'envoyèrent à la Chambre des députés, où il se fit remarquer par sa logique serrée et ses grandes facultés d'assimilation. Ministre des travaux publics (1873-1878), ministre de l'agriculture et de l'industrie (juin 1884), il prit, le 24 octobre 1884, la présidence du conseil avec le portefeuille des finances. Au pouvoir, où il représentait le parti catholique, il montra des tendances libérales, un grand esprit de modération, et fit preuve d'une habileté consommée à travers des difficultés nombreuses, notamment au sujet de la revision de la constitution et de la réforme électorale. Ayant eu à lutter contre son propre parti, il fit une question de cabinet de la représentation proportionnelle qu'il voulait introduire dans la loi électorale, et donna sa démission le 28 mars 1894. Il devint, en 1895, président de la Chambre des députés et, en 1898, associé de l'Académie des sciences morales de Paris.

Beernaert.

BEEROTH, ville de l'anc. Palestine, tribu de Benjamin. Les Chananéens, qui voulaient s'opposer en cet endroit au passage des Israélites, y furent taillés en pièces par Josué.

BEERS (Jan VAN), poète flamand, né et mort à Anvers (1821-1888), fut professeur à l'Athénée d'Anvers (1860). Ses principaux ouvrages poétiques, écrits en flamand, sont : *Rêves de jeunesse* (1853) ; *l'Aveugle* (1854) ; *les Illusions de la vie* (1859) ; *Jacob de Maerlant* (1860) ; *Marta*, poème ; *Sentiment et vie* (1869), recueil de poésies où se trouve *Begga*, une de ses plus belles inspirations ; *Feuilles tombantes* (1884).

BÉESE n. m. Bot. Syn. de HYPOLYTRE.

BEESHA (*bi-cha* n. m. Genre de graminées, tribu des bambusées, à chaumes arborescents, originaire des Indes orientales et d'Amboine.

BEESKOW, ville de Prusse (prov. de Brandebourg), sur la Spréo ; 3.800 hab. Fabriques de toiles et de draps, tanneries, brasseries. Capitale d'une ancienne seigneurie. — Pop. du *cercle de Beeskow-Storkow* : 43.500 hab.

BEESLY (Edward SPENCER), professeur, historien et philosophe, né en 1831. Démocrate, libre penseur et disciple de Comte, il a propagé ses doctrines en Angleterre. Ses idées agraires sont celles de Stuart Mill. Il a publié de nombreux ouvrages d'économie politique et d'histoire. Dans son livre sur *Catilina, Clodius et Tibère* (1878), il montra beaucoup d'indulgence pour ces personnages.

BEESTON, ville d'Angleterre (comté de Nottingham), sur le ch. de f. de Derby à Lincoln ; 6.950 hab. Fabrication de dentelles et d'ouvrages en osier. — Nom de plusieurs autres paroisses et villages d'Angleterre (comtés de Chester, d'York, etc.).

BEETHOVEN (Ludwig VAN), l'un des génies héroïques de la musique, né à Bonn en 1770, mort à Vienne en 1827, était fils et petit-fils de musiciens. Atteint dès sa plus tendre enfance à l'étude de la musique, il s'y montra pourtant rebelle tout d'abord, et ce n'est qu'après quelques hésitations qu'il s'attacha avec enthousiasme à cet art dont il devait être l'un des plus admirables et des plus glorieux représentants. Ses premiers maîtres furent des musiciens aujourd'hui oubliés : Pfeiffer, Van der Eden, Neefe ; plus tard, il reçut des conseils d'Haydn, étudia le contrepoint avec le célèbre théoricien Albrechtsberger, et travailla aussi avec Salieri. Mais, comme tous les hommes supérieurs, il dut peut-être son savoir plus à lui-même et à ses méditations qu'aux leçons qu'il put recevoir. S'étant rendu à Vienne, il eut le bonheur d'y rencontrer des protecteurs riches et puissants, qui, devinant son génie, s'employèrent de leur bourse et de leur influence à le fixer en cette ville et à y faciliter ses premiers pas. Il avait à peine dix-sept ans lorsque, se trouvant en présence de Mozart, à qui l'on avait vanté son talent déjà grand d'improvisateur, celui-ci lui donna à développer un thème dans lequel il avait à dessein accumulé les difficultés. Beethoven se mit au piano, et travailla ce thème avec une telle originalité, une telle puissance, une telle fertilité d'imagination, que Mozart, émerveillé, se tourna vers les assistants, en leur disant : « Ecoutez bien ce jeune homme ; il fera parler de lui un jour. »

Beethoven.

Beethoven trouvait à Vienne un milieu éminemment favorable à la manifestation de son génie. Ses protecteurs, le prince Lichnowski, le baron van Swieten, l'archiduc Rodolphe et autres, mettaient à sa disposition les exécutants, les artistes dont il pouvait avoir besoin pour l'audition de ses compositions.

La noblesse, la passion, la grandeur, telles sont les caractéristiques du tempérament musical de Beethoven. Chez lui la science, une science profonde, est à la hauteur d'une inspiration dont l'abondance et la nouveauté sont les qualités dominantes. S'il n'est pas plus grand qu'Haydn et Mozart, il a agrandi, en ce qui concerne la musique instrumentale, le domaine exploré par ces deux hommes de génie. Il a donné à la sonate, au quatuor, à la symphonie, une ampleur inconnue avant lui ; il en a renouvelé les formes, et l'on peut dire qu'il était tellement en avance sur son temps que, aujourd'hui, après un siècle bientôt écoulé, ses œuvres semblent écrites d'hier, et que nul encore n'a pu les égaler. La *Sonate pathétique*, la *Sonate à Kreutzer*, les grands trios avec piano, les admirables quatuors, la *Symphonie en ut mineur*, l'*Héroïque*, la *Pastorale*, la *Symphonie avec chœurs*, sont des morceaux de toute beauté.

Beethoven a d'ailleurs touché à tout, et dans tous les genres a affirmé la puissance de son incomparable génie. A côté de ses neuf symphonies et de ses œuvres si nombreuses de musique de chambre, il faudrait citer l'admirable Messe en *ré*, l'oratorio *le Christ au mont des Oliviers*, les airs de ballet de *Prométhée*, les ouvertures sublimes du *Roi Etienne*, d'*Egmont* et de *Coriolan*, la musique des *Ruines d'Athènes*, les *lieder* d'un sentiment si pénétrant et si pathétique, les concertos de piano, et enfin cette noble partition de *Fidelio*, son seul essai de musique dramatique, qui nous a valu les quatre ouvertures superbes écrites pour cette œuvre puissante.

Les dernières années de Beethoven furent remplies de contrariétés de toutes sortes. La gloire était venue, mais non la fortune. Indépendamment des soucis d'argent, il eut les embarras de plusieurs procès de famille. La surdité, dont il avait senti les premières atteintes à trente ans, l'avait séparé de la société ; c'est alors qu'il écrivit ses dernières œuvres, qui se ressentent de l'état de trouble et d'agitation où était son âme et dans lesquelles, à travers des beautés de premier ordre, se font remarquer des passages dont le sens a toujours échappé aux interprètes les plus habiles et les plus sympathiques à son talent. Une dernière infirmité, l'hydropisie, le conduisit à la mort. L'œuvre de Beethoven est immense ; nous nous bornerons à dire que le nombre de ses compositions dépasse de beaucoup le chiffre de trois cents.

— BIBLIOGR. : G.-E. Anders, *Détails biographiques sur Beethoven* (Paris, 1839) ; O. Mühlbrecht, *Beethoven's Leben* (Vienne, 1864) ; V. Wilder, *Beethoven, sa vie et son œuvre* (Paris, 1883) ; Nohl, *le Bréviaire de Beethoven* (Leipzig, 1870).

BEETLAGE (*bit'*) n. m. En T. de manuf., Travail que l'on fait subir, pendant l'opération des apprêts, aux tissus de coton ou de lin. (Cette opération, qui donne aux tissus une plus grande souplesse, s'exécute à l'aide de pilons qui frappent sur les tissus à coups précipités.)

BEETLER (*bit'-lér*) [MACHINE À]. La machine à beetler se compose d'une rangée de pilons de bois avec extrémités inférieures métalliques, qui, à tour de rôle, frappent sur le tissu subissant l'opération du *beetlage*.

BEETS (Nicolas), poète et écrivain hollandais, né à Harlem en 1814. Successivement pasteur à Heemstade, près de Harlem, et à Utrecht; puis, en 1874, professeur de théologie à l'université de cette ville, il est l'auteur de poésies très estimées : *les Bluets* (1853); *Nouveaux Poèmes* (1857); *les Enfants de la mer* (1861); *Poésies diverses* (1862); *Marguerite* (1869). Comme prosateur, on lui doit quelques nouvelles, des descriptions de paysages ou d'intérieurs hollandais, des études de mœurs, etc., réunies sous le titre de *Camera obscura* (1877), et toute une série d'ouvrages de critique, d'histoire littéraire, d'esthétique, de théologie : *Heures de recueillement* (Harlem, 1848-1860); *Études de littérature* (1856); *Études littéraires diverses* (1858-1873).

BÉFANA, sorte de fée italienne, chargée de veiller sur la conduite des petits enfants et de leur distribuer, suivant cette conduite, corrections ou récompenses; particulièrement, des friandises la veille de Noël.

BÉFARIE n. f. Bot. Orthogr. vicieuse du mot BEJARIE.

BEFFARA (Louis-François), biographe français, né à Noeancourt en 1751, mort en 1838. Commissaire de police à Paris, de 1792 à 1816, il employa ses loisirs à faire de curieuses recherches sur l'art dramatique, tant en France qu'à l'étranger, particulièrement sur la vie et les écrits de Molière. Il a fait paraître : *l'Esprit de Molière* ou *Choix de maximes, pensées, caractères, portraits et réflexions tirés de ses ouvrages* (1777); *Dissertation sur Jean Poquelin Molière* (1821); *Maison natale de Molière* (1835).

BEFFONITE (de *Beffon*, n. de lieu) n. f. Silicate naturel d'alumine et de chaux. Variété d'anorthite.

BEFFROI (du haut allem. *bezvrit*, tour de défense) n. m. Tour de bois, à plusieurs étages, montée sur des roues, souvent couverte de cuir, avec laquelle on attaquait les remparts des villes dont on faisait le siège : *Les Anglois qui séoient devant La Réole avoient fait charpenter deux* BEFFROYS *de gros merrien, à trois estayes.* (Froiss.)

— Tour de ville, dans laquelle on plaçait des gardes pour surveiller la campagne, et une cloche qui servait à la fois à sonner l'alarme et à convoquer les hommes de la commune. ‖ Cloche établie dans la même tour : *Sonner le* BEFFROI.

— Machine de guerre nommée aussi *chat*. (C'est la dabbadeh des historiens arabes.) V. CHAT.

— Blas. Figure en forme de cloche, représentant le vair, avec cette différence que le vair est toujours de quatre tires, tandis que le beffroi n'en a que trois, quelquefois même deux.

Ecu de beffroi.

— Ornith. Nom vulgaire de deux espèces de merles.

— Techn. Charpente métallique qui, dans les forges et aciéries, supporte un train de laminoirs. ‖ Charpente en bois formant un assemblage capable de supporter des poids considérables, comme ceux des cloches dans un clocher. ‖ Assemblage de charpente qui, dans un moulin, soutient les meules.

— ENCYCL. Pour les *beffrois* mobiles, il en est question dans les *Commentaires* de César; au moyen âge, on trouve, dans le *Roman de Garin*, une tour de ce genre, ayant 32 m. de haut, divisée en sept étages et contenant vingt arbalétriers.

Par analogie, le nom de « beffroi » fut donné aux tours communales au sommet desquelles un homme d'armes faisait le guet, nuit et jour, pour signaler l'approche de l'ennemi. Ces tours avaient une autre destination non moins importante : elles renfermaient la *banclocque* ou *cloche à ban* (*campana bannalis*), qui servait à convoquer les échevins ou les bourgeois aux assemblées, et elles étaient ainsi comme le signe visible de l'affranchissement des communes. Aussi, lorsqu'un seigneur était amené à octroyer à une ville des lettres de franchise, ne manquait-il pas d'y mentionner le droit donné aux habitants d'élever un beffroi et d'y suspendre la banclocque. C'est surtout dans les libres communes des Flandres, d'Artois et du Hainaut, qu'on éleva des beffrois, quoiqu'il s'en rencontre dans le reste de la France et dans les pays limitrophes. Parmi ceux qui existent encore, on peut citer, comme les plus remarquables, ceux de Soissons, Saint-Quentin, Béthune, Beaune, Evreux, Orléans, pour la France; Metz, pour la Lorraine; Gand et Tournay, pour la Belgique. A partir du XIVe siècle, les beffrois reçurent de grandes horloges.

Beffroi (de Douai).

BEFFROY DE REIGNY (Louis-Abel, auteur dramatique et littérateur, né à Laon en 1757, mort à Paris en 1811. Il fit représenter, sous le pseudonyme de COUSIN JACQUES, une multitude de farces. Parmi ces pièces, nous citerons : *Nicodème dans la lune* ou *la Révolution pacifique* (1790), qui eut un grand succès; *le Club des bonnes gens* (1791); *Nicodème aux enfers* (1791); *les Deux Nicodème*; *la Petite Nanette* (1796); *Turlutatu, empereur de l'île Verte* (1797). Son *Dictionnaire néologique des hommes et des choses de la Révolution* (Paris, an VIII) contient quelques renseignements utiles, au milieu de beaucoup d'anecdotes suspectes.

BEG n. m. Linguist. V. BEY.

Beg ou **BÉGA**, rivière de l'Austro-Hongrie (Hongrie [Banat]), affl. de la Theiss, qui arrose Temesvar.

BEGA, ville de l'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), sur le fleuve côtier *Bega*; 7.000 hab. Exportation de bétail.

BEGA (Abraham Cornelisz), peintre holland. V. BEGEYN.

BEGA (Cornélis), peintre et graveur hollandais, né à Harlem en 1620, mort en 1664. Il a peint, comme son maître, Adrien van Ostade, des groupes villageois, des beuveries de paysans, des « alchimistes », et telles autres scènes de genre empruntées à la vie commune. Chez lui, l'exécution est fine, mais souvent laborieuse et terne; en revanche, le dessin est fort adroit et plein de caractère. Ses principaux tableaux se trouvent : au musée royal d'Amsterdam (*Concert champêtre* et *la Prière après le repas*); à la Pinacothèque de Munich (*Paysans au cabaret*); à Dresde, Berlin, Francfort, Saint-Pétersbourg (Ermitage), sujets analogues : au Louvre, un *Intérieur rustique*, etc. Son œuvre gravée se compose de trente-cinq pièces.

BÉGAAR, comm. des Landes, arrond. et à 27 kilom. de Saint-Sever, près du confluent de la Midouze avec l'Adour; 1.016 hab.

BEGABAR, ancienne ville de la Palestine, située au delà du Jourdain. Patrie du prophète Nahum.

BÉGADAN, comm. de la Gironde, arrond. et à 7 kilom. de Lesparre, dans le bas Médoc; 1.512 hab. Vins rouges.

BÉGAIEMENT n. m. Linguist. V. BÉGAYEMENT.

BÉGANNE, comm. du Morbihan, arr. et à 39 kilom. de Vannes, près de la Vilaine; 1.996 hab. Minerai de fer, vignobles.

BÉGARD, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 15 kilom. de Guingamp; 4.919 hab. Minoteries, commerce de toiles communes, tanneries. Suivant la tradition, ce bourg devrait son origine à une abbaye de l'ordre de Cîteaux, la première fondée en Bretagne, vers 1130. — Le cant. a 7 comm. et 11.228 hab.

BÉGARDS, BEGGARDS, BÉGUARDS (*bé-gar*) ou **BÉGUINS** (*ghin*). [Les archéologues ne s'entendent pas sur l'origine de ce mot et du mot *béguine*. Les uns proposent l'étymologie *beggen*, prier ou mendier; selon d'autres, ce nom vient de celui de Begga, fille de Pépin de Landen, qui institua des communautés de religieuses; l'hypothèse la plus probable rattache l'institution des béguines à Lambert Beggh, qui fonda une maison de retraite pour les femmes pauvres. C'était une espèce de tiers ordre] n. m. pl. Sectaires de la fin du XIIIe siècle. — *Un* BÉGARD (ou BEGGARD, ou BEGUARD, ou BÉGUIN).

— ENCYCL. Les *bégards*, qui sont sans doute de création postérieure à celle des béguines, car on ne les rencontre qu'en 1220 à Louvain, étaient des communautés d'hommes, de même caractère. Ils ne prononçaient pas de vœux perpétuels, ne renonçaient pas à toute propriété et n'étaient pas tenus à une stricte clôture. La corruption se glissa parmi eux, ainsi que l'hérésie. De nos jours comme au moyen âge, ils ont été souvent confondus avec les frères et les sœurs du Libre-Esprit. Il faut distinguer : un certain nombre de bégards et de béguines restèrent orthodoxes, comme le reconnut le pape Jean XXII lui-même en 1318; d'autres embrassèrent l'hérésie vaudoise, et Jean Wasmed, dans un traité sur les bégards qui date de la fin du XIVe siècle, ne leur reproche que d'abuser des sacrements et des moyens de grâce. Mais beaucoup, aussi, adhérèrent à la secte anarchiste et panthéiste du Libre-Esprit; ils lui fournirent des recrues, sans toutefois l'avoir fondée. Aussi furent-ils poursuivis sévèrement par l'Inquisition, par les papes et par les empereurs, en particulier par Charles IV. Dès la fin du XIVe siècle, les bégards avaient disparu de beaucoup de contrées de l'Europe. Beaucoup entrèrent dans le tiers ordre de saint Dominique ou celui de saint François. Le reste fut dissipé par Innocent X, en 1650. V. BÉGUINAGE, BÉGUINES.

— BIBLIOGR. : Hallmann, *Geschichte des Ursprungs der belgischen Beghinen* (Berlin, 1843); Mary Darmesteter, *The End of the middle age* (Londres, 1889); Raoul Allier, *Des anarchistes au moyen âge* (1894).

BEGARELLI (Antonio), sculpteur italien, né à Modène probablement en 1479, mort en 1565. Il fut élève de Guido Mazzoni; mais il n'eut point son vigoureux réalisme. Son art est plutôt idéaliste et gracieux. Il modela des figures grandes comme nature; il exécuta, dans les églises de sa ville natale, et dans celles de Parme, de Mantoue et d'autres lieux, un grand nombre de crèches, de groupes, de statues. Un de ses meilleurs ouvrages fut un *Christ au tombeau* (à Modène). Vasari loue les beaux airs de tête, les belles draperies, les proportions admirables de ses figures, et l'habileté avec laquelle il imitait la couleur du marbre. — Son neveu, LUDOVICO **Begarelli**, travailla à sa suite dans le même style.

BEGAS ou **BEGAS l'Ancien** (Charles), peintre allemand, né à Heinsberg en 1794, mort à Berlin en 1854. Il apprit, à Bonn, les principes de l'art de peindre, sous la direction de Philippart. En 1811, il se rendit à Paris et entra dans l'atelier de Gros. Ses premiers ouvrages ayant été signalés à l'attention du roi de Prusse, il reçut une pension de ce monarque. En 1818, il exposa, à Aix-la-Chapelle, un *Christ au jardin des Oliviers*, qui offrait une sorte de compromis entre la manière française et la manière germanique. Charles Begas passa en Italie vers 1822, fréquenta, à Rome, Overbeck et ses disciples, et se pénétra de son idéalisme. En 1825, il alla se fixer à Berlin, où il devint peintre du roi de Prusse, professeur et membre de l'académie des beaux-arts. Il exécuta pour le gouvernement un grand nombre de peintures à l'huile et à fresque. Il a peint beaucoup de sujets religieux : *Résurrection du Christ* (1827); *le Sermon sur la montagne* (1833); *la Transfiguration du Christ* (1839); *Adam et Ève devant le corps d'Abel* (1848); etc. Il a aussi cultivé le genre et le portrait.

BEGAS (Oscar), peintre allemand, né à Berlin en 1828, mort en 1883. Fils aîné du précédent, ayant remporté, en 1852, un 1er prix avec une bourse de voyage, il alla visiter l'Italie, l'Angleterre et la France. De retour à Berlin, Begas, sans toutefois renoncer à la peinture historique, devint un portraitiste distingué. Nous citerons de lui une petite scène de genre : *la Causerie*, et une *Descente de Croix*, qui se trouve dans l'église Saint-Michel, à Berlin; des peintures historiques et monumentales : *le Combat de Hermann dans la forêt de Teutobourg*, œuvre magistrale; *la Réception des protestants par Frédéric-Guillaume Ier, à Potsdam*; un remarquable *Portrait de Frédéric le Grand*; etc.

BEGAS (Reinhold), sculpteur allemand, fils de Charles Begas, né à Berlin en 1831. A vingt ans il entra dans l'atelier de L. Guill. Wichmann et de Rauch, et produisit son premier grand ouvrage, *Agar et Ismaël*. Il vécut à Rome, où il étudia les œuvres de Michel-Ange. C'est là qu'il exécuta le groupe de *Pan consolant Psyché abandonnée*, et une *Famille de Faunes*. Il s'annonçait alors comme un sculpteur d'un réalisme pittoresque. Professeur à l'École des beaux-arts de Weimar de 1860 à 1862, il alla encore à Rome, remporta le prix au concours pour le *Monument de Schiller* à Berlin. Dès lors, il s'adonna de préférence aux grandes œuvres historiques et monumentales, où il apporte des qualités remarquables de mouvement, de vie, de passion, et aussi d'expression et de pensée : le *Monument de Frédéric-Guillaume*. Entre temps, il revenait à ses scènes mythologiques ou pittoresques : *Vénus consolant l'Amour*, *Suzanne au bain*, *Centaure et Nymphe*, *Mercure enlevant Psyché* (morceau curieux et hardi [1878]), divers *Animaux* pour l'abattoir de Pesth, etc. Il n'était pas moins remarquable dans ses bustes de *Moltke* (1879), de *Guillaume Ier*, de *Frédéric III*, etc. Mais il donnait toute sa mesure dans les grands ensembles que l'Allemagne consacrait à sa gloire : *Monument de Humboldt*, la *Borussia* de la salle d'honneur de l'arsenal de Berlin, et le *Monument national de Guillaume Ier*.

BEGAS (Adalbert-François-Eugène), peintre allemand, frère des précédents, né à Berlin en 1836, mort en 1888 à Nervi. Après avoir étudié la gravure à l'académie de Berlin, et à Paris (1860), il s'adonna à la peinture à Weimar, puis à Berlin. Il fit de nombreuses copies d'après Murillo, Titien, Raphaël, mais, parmi ses peintures originales, on remarque : *Une mère avec son enfant*; *l'Amour trouvant Psyché*, puis, une toile de plus grande dimension : *la Résurrection du Christ*, pour l'église de Nimptsch, en Silésie. Dans ses dernières années, il avait abandonné la peinture de genre et la peinture religieuse pour le portrait.

BEGAS (Charles), sculpteur allemand, frère des précédents, né à Berlin en 1845. Il étudia son art sous la direction de son frère Reinhold, puis il alla se perfectionner en Italie. C'est dans ce pays qu'il a exécuté son groupe en marbre *Satyre et Bacchus*, qui a figuré à l'Exposition universelle de Paris en 1878. Parmi ses autres œuvres, nous citerons le groupe d'enfants : *les Sœurs*, qui se trouve à la Galerie nationale de Berlin, une *Victoire*, dans la grande salle de l'arsenal de Berlin, et une statue de l'architecte von Knobelsdorff, dans la même ville.

BÉGAUD (*gô*), **AUDE** [rad. *bègue*] n. et adj. Pop. Niguaud, stupide, ignorant : *Il est* BÉGAUD. *C'est un* BÉGAUD.

BÉGAUDER v. n. Faire le bégaud, niaiser, s'amuser sottement.

BÉGAYANT (*ghé-ian*), **ANTE** adj. Qui bégaye, qui a l'habitude de bégayer : *Il est aisé de vaincre des ennemis enivrés*, BÉGAYANTS *et chancelants*. (Fr. Michel.)

BÉGAYEMENT ou **BÉGAIEMENT**, en poésie **BÉGAÏMENT** (*ghé-man*) n. m. Action de bégayer; défaut dans l'organe vocal, consistant à répéter certaines syllabes, à en prononcer d'autres avec un effort qui produit une sorte d'explosion, à s'arrêter devant d'autres que l'on ne peut parvenir à articuler : *Le* BÉGAYEMENT *est beaucoup plus rare chez les femmes que chez les hommes.* (Colombat.)

— *Bégayement d'avant*, Difficulté ou imperfection dans les mouvements que la langue exécute d'arrière en avant. ‖ *Bégayement d'arrière*, Difficulté ou imperfection des mouvements d'avant en arrière. ‖ *Bégayement d'en haut*, Difficulté ou imperfection des mouvements de bas en haut.

— Abusiv. Toute articulation vicieuse, comme le grasseyement, le lambdacisme, l'iotacisme, etc.

— Par anal. Langage d'un enfant qui a encore de la peine à articuler ses mots : *La mère se sent délicieusement émue aux premiers* BÉGAYEMENTS *du bébé.*

— Fig. Premiers essais, tentative imparfaite : *Les farces, les sotties, les mystères, furent les premiers* BÉGAYEMENTS *de notre théâtre.*

— ENCYCL. Ce n'est guère que depuis le commencement de ce siècle que le *bégayement* a été l'objet d'une étude sérieuse. Limité quelquefois à de simples hésitations que peut dissimuler la lenteur voulue de la parole, le bégayement est, dans d'autres cas, voisin de l'impossibilité absolue du langage articulé.

Il ne faut pas le confondre avec le bredouillement, le grasseyement, la blésité, les embarras de parole symptomatiques d'affections cérébrales (paralysie générale, ramollissement cérébral, hémorragie cérébrale), ou de névroses (chorée), ou d'affaiblissement par une longue maladie. Le bégayement se traduit par des signes nombreux,

Les lettres *g*, *k*, *t*, qui exigent la rétraction de la langue, sont celles qui donnent le plus ordinairement lieu au bégayement. Arrêté par une lettre comme par une véritable pierre d'achoppement, le malade fait de violents efforts pour surmonter l'obstacle; puis il prononce la syllabe suivante avec précipitation. Quand la consonne est *explosive*, elle est presque toujours répétée (*ta-ta-ta-tapage*); quand, au contraire, elle est *soutenue*, la répétition n'a pas lieu, parce que le son peut être maintenu jusqu'à l'arrivée de la voyelle (*ch.....arrette*). Il arrive souvent que, pendant l'effort, la langue du bègue est comme fixée à la partie inférieure de la bouche. On a également remarqué des anomalies dans les mouvements d'inspiration.

Le bégayement n'existe point dans la première enfance; il ne devient apparent que vers la cinquième année, et c'est à l'époque de la puberté qu'il acquiert sa plus grande intensité. A partir de ce moment, il reste stationnaire, pour diminuer, et, le plus souvent, disparaître pendant la vieillesse.

L'influence des émotions est variable chez les bègues : tantôt elles augmentent la difficulté de parler, tantôt, au contraire, elles délient, pour ainsi dire, leur langue et les délivrent momentanément de leur infirmité.

La crainte, la timidité, exagèrent et peuvent faire naître le bégayement, qui est quelquefois acquis par l'imitation.

Les excès vénériens, l'onanisme, les veilles prolongées, l'ivresse, les fatigues corporelles et intellectuelles, sont des causes provocatrices ou aggravantes du bégayement. Cette infirmité semble être également sous l'influence des conditions atmosphériques. Le bégayement est souvent héréditaire, mais pas toujours directement.

Les auteurs ne s'accordent pas sur la cause du bégayement : on a invoqué la conformation des divers organes de la phonation; mais, actuellement, on se range généralement à l'avis émis par Colombat et par Serre d'Alais, qui l'un et l'autre regardent le bégayement comme une affection nerveuse. Il peut intéresser les divers centres nerveux qui interviennent dans la formation du langage : quatrième circonvolution frontale de Broca, le nerf spinal, l'hypoglosse, le facial, le glosso-pharyngien.

Nous ne pouvons faire ici l'historique de toutes les méthodes qui ont été successivement conseillées pour guérir le bégayement. Nous nous bornerons à citer celles qui nous paraissent être les plus efficaces. Disons d'abord que les opérations, tentées dans l'espoir d'obtenir la cure radicale du bégayement (section des muscles génio-glosses), sont aujourd'hui et doivent rester complètement abandonnées. Quant aux méthodes préconisées par Itard, Mme Leigh,

Malbouche et Magendie, Colombat (de l'Isère) et Serre d'Alais, Jourdant, Becquerel et son élève Violette, elles ont toujours donné des résultats assez bons, mais incomplets, souvent passagers. La méthode Chervin, qui est actuellement en honneur, n'a recours ni au *bride-langue* de Colombat, ni à la *fourchette* de Itard, ni à la *gesticulation* de Serre, ni au *cintre* de Hervez de Chégoin, ni aux *boules de caoutchouc* de Morin. Cependant, pour faire porter la pointe de la langue en haut, suivant l'indication de Mme Leigh, l'auteur appliquait volontiers un pain à cacheter sous la voûte palatine, et, si les dents étaient crochetées, il faisait tenir à la bouche un morceau de bois. Cette même méthode utilise la prononciation sèche des syllabes, recommandée par Serre; le rythme de la parole, préconisé par Colombat; les profondes inspirations, conseillées par Cornac. La méthode de Chervin, qui se résout en simples exercices de gymnastique vocale, variant suivant la forme du bégayement, et continués avec patience, produit souvent d'excellents résultats.

BÉGAYER (*ghè-ié* — rad. *bègue* [prend un *y* et un *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous bégayions. Que vous bégayiez*]. On peut conserver *y* dans toute la conjug., même avant un *e* muet : *Je paye*; on peut aussi remplacer l'*y* par un *i* : *Je paie*) v. n. Parler habituellement avec difficulté, avec des efforts particuliers, en articulant mal les mots, en répétant plusieurs fois la même syllabe : *Les bègues ne* BÉGAYENT *pas en chantant ou en déclamant.*

— Par anal. Parler avec un embarras momentané qui ressemble au bégayement : *La peur, la douleur, la joie, l'ivresse, etc., font* BÉGAYER. ‖ Balbutier, articuler indistinctement, en parlant des petits enfants : *Les enfants commencent de bonne heure à* BÉGAYER. ‖ Parler à la manière des petits enfants : *Ainsi qu'un père* BÉGAYE *et fait le petit avec ses petits...* (Charron.)

— Par exagér. Être peu avancé dans la vie, peu expérimenté : *A peine commence-t-on à* BÉGAYER, *que l'on décide déjà de la plus importante affaire de la vie.* (Mass.)

— Fig. Parler, s'exprimer d'une façon vague, indécise : *Au* XVIe *siècle, la France littéraire* BÉGAYAIT *encore.* (V. Hugo.)

— Manèg. Se dit d'un cheval lorsqu'il secoue la bride en branlant la tête, pour se dégager du mors.

— v. a. Prononcer en bégayant, exprimer d'une manière confuse : BÉGAYER *une excuse, une langue étrangère.*

— SYN. **Bégayer, balbutier, bredouiller.** V. BALBUTIER.

BÉGAYEUR, EUSE (*ghè-ieur*) n. et adj. Se dit de celui, de celle qui bégaye : *Un* BÉGAYEUR. *Enfant* BÉGAYEUR.

BÉGE, autre orthographe de BEIGE : *Soie* BÉGE.

BEGEYN ou **BEGA** (Abraham-Cornélis), peintre et graveur, né vers 1630, probablement à Leyde, mort en 1697 à Berlin, entra dans la gilde de La Haye en 1683, et fut, en 1688, peintre de la cour de Berlin. Ses tableaux se trouvent dans beaucoup de galeries. Ce sont, d'ordinaire, des paysages avec des bergers et des bœufs.

BEGGHA ou **BEGGHE** (sainte), duchesse de Brabant, première abbesse d'Andenne, morte en 1694. Fille de Pépin de Landen, maire du palais en Austrasie, elle épousa Ansegise, et de ce mariage naquit Pépin d'Héristal, souche des rois de France de la seconde race.

BEGGIATOA (du nom du botan. *Beggiato*) n. f. Genre d'algues appartenant à l'ordre des cyanophycées, famille des nostocacées, division des oscillariées, caractérisées par leur thalle composé de cellules semblables et dépourvu de chlorophylle : *Il y a telles de ces plantes, comme ces oscillaires blanches qu'on appelle les* BEGGIATOAS, *qui vivent et pullulent dans les eaux sulfureuses contenant une forte proportion d'acide sulfurique.* (Van Tieghem.)

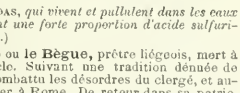
Beggiatoa (très gr.).

BEGH (Lambert) ou le **Bègue,** prêtre liégeois, mort à la fin du XIIe siècle. Suivant une tradition dénuée de preuves, il aurait combattu les désordres du clergé, et aurait été les dénoncer à Rome. De retour dans sa patrie, Begh fonda un ordre de religieuses qui furent appelées *béguines* (de son nom), et dont la première maison fut établie à Nivelle (Brabant). V. BÉGARDS, BÉGUINAGE.

BÉGIN (Louis-Jacques), chirurgien militaire, né à Liége en 1793, mort à Paris en 1859. Après avoir fait les campagnes de Russie, d'Allemagne et de France, Bégin se voua à l'enseignement médical en 1815, fut nommé au Val-de-Grâce, où il rendit de signalés services. Membre de l'Académie de médecine de Paris, du Conseil d'hygiène et de salubrité, il échoua, en 1858, à l'Académie des sciences, faute d'une voix. Cet échec fut fatal à sa santé. Il abandonna dès lors toute étude, et succomba à une attaque d'apoplexie. Parmi ses travaux les plus importants, nous citerons son traité de *Physiologie pathologique*; son traité de *Thérapeutique*; une édition des *Maladies des yeux* de Scarpe (1820); une réédition de la *Médecine opératoire* de Sabatier; enfin, ses *Éléments de pathologie chirurgicale et de médecine opératoire* (Paris, 1824), et ses *Études sur le service de santé militaire* (1849). C'est également à Bégin que l'on doit l'admirable organisation de l'arsenal chirurgical de l'armée, qui a servi de modèle à la plupart des nations de l'Europe.

BÉGIN (Auguste-Emile), littérateur, né à Metz en 1803. Après s'être fait recevoir docteur à Strasbourg en 1828, il a longtemps exercé la médecine dans sa ville natale, tout en s'occupant de littérature et d'archéologie. Fixé à Paris depuis 1850, il a écrit quelques ouvrages estimables, mais il doit d'être connu pour avoir été employé aux travaux de la commission chargée de publier la *Correspondance de Napoléon Ier*.

Armes de Bègles.

BEGLER-BEY n. m. Admin. turque. V. BEYLER-BEY.

BÈGLES, comm. de la Gironde, arrond. et à 4 kilom. de Bordeaux, sur l'Eau-Bourde, près de la Garonne; 10.372 hab. (*Béglais, aises.*) Ch. de f. Midi. Bègles, qui est pour ainsi dire un prolongement de Bordeaux, fait commerce de laitage et de vins. Source minérale. Église du XIIIe siècle.

BEGON (Étienne), avocat français, né vers 1658, mort en 1726. Il se fit une grande réputation d'éloquence. Il est connu surtout pour avoir plaidé en faveur de la marquise de Gesvres accusant son mari d'impuissance (1713).

BEGOÑA, ville d'Espagne (Biscaye [prov. de Biscaye]; 2.700 hab. Mines de fer importantes; église fort ancienne, placée sous l'invocation de l'Assomption de Notre-Dame.

BÉGONIA n. m. ou **BÉGONIE**, ou **BEGONE** n. f. Genre de plantes, type de la famille des *begoniacées*. (On l'appelle communément OSEILLE SAUVAGE, dans les colonies.)

— ENCYCL. Ce genre a reçu son nom de *Bégon*, gouverneur de Saint-Domingue et protecteur de la botanique au XVIIe siècle. Les *bégonies* sont des plantes originaires de l'Amérique tropicale. On en connaît plus de 400 espèces, toutes remarquables par leur port élégant et leurs jolies fleurs blanches, rouges ou roses, disposées souvent par dichotomies, les feuilles alternes, diversement colorées, à nervures palmées, à deux stipules larges, presque axillaires. Les bégonias sont cultivées en grand nombre dans nos jardins et nos serres : quelques espèces sont même susceptibles d'être appliquées à l'économie domestique et à l'art médical. La *begonne luisante* a des feuilles et de jeunes pousses douées d'une acidité comparable à celle de l'oseille, et employées en Amérique aux mêmes usages que cette dernière plante dans nos climats.

Begonia : *a*, groupe de fleurs; *b*, fruit.

Quelques espèces perdent leurs tiges chaque année et se conservent par leurs tubercules vivaces, qui émettent de nouvelles pousses au printemps; d'autres soutiennent leur végétation et développent leurs fleurs jusque pendant l'hiver.

BÉGONIACÉES n. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre *begonie*. — *Une* BÉGONIACÉE.

— ENCYCL. Les *begoniacées* constituent une famille de plantes herbacées, annuelles ou vivaces. Elles se composent de deux genres : *begonie* et *hillebrandie*.

BÉGROLLES, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 10 kilom. de Cholet; 1.021 hab.

BÉGU, UE adj. Cheval dont les dents incisives ont conservé un sillon particulier qui s'efface d'ordinaire vers l'âge de douze ans : *Cheval* BÉGU.

— n. m. Cheval qui marque encore après l'âge.

— *Faux-bégu*, Cheval chez lequel la cheville d'émail qui fait suite au cornet dentaire persiste au delà du terme ordinaire, qui est de douze à treize ans au maximum.

BÉGUDIEN (*di-in* — de *La Bégude*, n. de lieu) n. et adj. m. Se dit de couches lignitifères développées en Provence, dans le terrain aturien ou sénonien supérieur, et caractérisées par *physa gallo-provincialis, cyclophorus heliciformis* et *anostomopsis rotellaris*.

BÉGUE (*bègh'*) adj. Qui est affecté de bégayement, qui bégaye : *Louis XIII était* BÉGUE.

— Fig. Qui ne sait pas exprimer sa pensée, qui ne l'exprime qu'avec hésitation.

— n. Personne bègue : *Je ne connais pas de gens qui aiment plus à parler que les* BÉGUES. (Didier.)

BÉGUE DE PRESLE (Achille-Guillaume **LE**), médecin français, né à Pithiviers en 1735, mort en 1807, s'appliqua surtout à vulgariser la science de la médecine. Médecin et ami de Rousseau, il le décida à accepter l'hospitalité à Ermenonville. Outre plusieurs ouvrages moins importants, il publia une *Relation ou Notice sur les derniers jours de J.-J. Rousseau* (1778), sur le genre de mort du philosophe.

BÉGUER (*ghèr*) n. m. Anc. dr. Officier public établi dans le Béarn pour exécuter les mandements de justice.

BÉGUERIE (*ghe*) n. f. Anc. dr. Charge de béguer.

BÉGUÈTEMENT (*ghè*) n. m. Cri de la chèvre, qui imite la parole du bègue.

BÉGUETER (*ghe* — rad. *bègue*) v. n. Crier, en parlant de la chèvre.

BÉGUETTES (*ghèt'*) n. f. pl. En T. de serrur., Petite pince à main, à mordants plats et armés de stries destinées à empêcher tout glissement de l'objet saisi.

Béguettes.

BÉGUEULE (*gheul'* — de *gueule bée*, bouche ouverte) n. f. Femme prude, généralement fausse dévote, dédaigneuse, mal gracieuse, exigeant une retenue exagérée : *La* BÉGUEULE *est à la femme vertueuse ce que le tartufe est au dévot.*

— *Faire la bégueule*, Faire la renchérie, la prude, affecter la vertu, la modestie d'une façon ridicule.

— Adjectiv. Qui affecte la pruderie, la réserve exagérée, en parlant des hommes aussi bien que des femmes : *Censeur* BÉGUEULE. ‖ On l'on est bégueule, ou l'on rencontre des gens d'une retenue affectée ou exagérée (se dit des choses) : *Il y a des quartiers* BÉGUEULES *et des quartiers décolletés.* (E. Sue.) ‖ Qui convient, qui est propre aux bégueules : *Air* BÉGUEULE.

BÉGUEULERIE (*gheu*) n. f. Caractère, façons, habitudes de bégueule : *La* BÉGUEULERIE *est un vice.*

BÉGUEULISME (*gheu-lissm'* n. m. Caractère de la bégueule poussé à l'extrême, bégueulerie érigée en système : *Être taxé de* BÉGUEULISME. (Balz.)

BÉGUIN (*ghin*) n. m. Espèce de coiffe capuchon que portaient les béguines, et qui s'attachait sous le menton. ‖ Coiffe de femme, ayant la forme de celle que portaient les béguines. — Par anal. Petit bonnet de toile ou de laine que l'on met habituellement sous le bonnet ordinaire des très jeunes enfants.

Enfant coiffé d'un béguin.

— En T. de sellerie, Sorte de capuchon dont on recouvre la tête d'un cheval et muni de deux appendices dans lesquels se logent les oreilles de l'animal.

— Pop. Passion aveugle, parce que la coiffe des béguines se rabattait sur les yeux, par analogie avec cette autre expression : *Être coiffé de quelqu'un.* On dit donc : *Avoir un* BÉGUIN *pour quelqu'un.* ‖ Par ext. La personne même qui fait l'objet de la passion : *Tu vois ce grand brun ? C'est mon* BÉGUIN.

— Loc. fam. *Avoir encore le béguin*, Être inexpérimenté ou ignorant comme un enfant. ‖ *Mettre un béguin à quelqu'un*, Imposer ses idées, ses goûts, comme on fait aux enfants. ‖ *Laver, rincer le béguin à quelqu'un*, Lui laver la tête, le sermonner, le gronder.

BÉGUIN (*ghin*) n. m. Hist. relig. Nom donné, au XIIIe siècle, aux membres d'associations à la fois religieuses et laïques d'hommes. V. BÉGARDS.

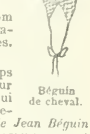
Béguin de cheval.

BÉGUIN (Jean), chimiste français du temps de Henri IV et de Louis XIII. Il est auteur du *Tyrocinium chymicum* (1608), ouvrage qui fut traduit en français par Jean-Lucas Leroy, sous le titre de *Éléments de chimie de Jean Béguin* (1615), et qui eut une grande vogue au commencement du XVIIe siècle.

BÉGUINAGE (*ghi*) n. m. Établissement, communauté de béguines. V. BÉGUINE.

— Par anal. Maison laïque qui, par l'ordre et la régularité, ressemble aux béguinages.

— Fam. Dévotion de béguine, dévotion minutieuse : *Donner dans le* BÉGUINAGE.

— ENCYCL. Les *béguinages* s'étaient multipliés au XIIIe siècle, dans les Pays-Bas et en Allemagne. Il y en a encore en Hollande, à Amsterdam et à Bréda, et surtout en Belgique, où on en compte environ vingt. Le plus remarquable est le *Grand Béguinage* de Gand, qui forme comme une ville à part, avec ses rues, ses places, son église; il contient 18 couvents et 700 habitantes. Il y règne un calme et une paix qui sont d'un autre âge. On peut citer aussi les béguinages de Bruges, Louvain, Anvers, Courtrai, etc...

BÉGUINE (*ghin'*) n. f. Nom donné aux femmes appartenant à certaines communautés de tiers ordre où l'on entre sans prononcer de vœux. V. BÉGARDS.

— Par ext. Personne qui se livre à des pratiques de dévotion minutieuses et puériles.

— ENCYCL. En France, les *béguines* furent beaucoup moins nombreuses qu'en Belgique et dans les pays rhénans. Les béguines belges portent aujourd'hui l'ancienne *faille* flamande noire. Elles doivent, pour entrer dans la communauté, verser 500 francs environ, et jouir d'un revenu annuel de 110 francs au moins. Pendant les six premières années, elles vivent dans de grands couvents, sortes de noviciats; ensuite, elles ont droit à un logement dans une des petites maisons du béguinage. Elles passent leur temps à prier, à visiter les malades, et à faire des travaux de dentelle et de lingerie. Elles élisent une supérieure nommée *Grande Dame*, et sont soumises à une règle. Bien qu'aucun vœu ne les engage, il est très rare qu'elles quittent la communauté.

BÉGUINER (*ghi* — rad. *béguine*) v. a. Simuler la dévotion, faire l'hypocrite. (Vieux.)

BÉGUM (*gom'* — rad. *beg*, pacha, seigneur) n. f. Dans l'Hindoustan, Titre d'honneur équivalant à *princesse*, donné aux mères, sœurs ou veuves des princes indiens.

BEHADOUR (Aboul-Mozaffer-Mohammed), dernier roi de Dehli, né vers 1778, mort à Rangoun (Birmanie) en 1862. En 1802, la Compagnie des Indes s'empara de ses États et lui donna, en dédommagement, une pension annuelle de 1.080.000 roupies, tout en lui laissant les marques apparentes du pouvoir souverain. En 1857, les Anglais, craignant que le vieux prince ne devînt le centre d'un parti politique, l'internèrent avec sa famille à Rangoun.

BEHADOUR-SHAH (Alem-Shah-Kotb-ed-Din), empereur mongol de l'Inde, né vers 1642, mort à Lahore en 1712, second fils d'Auranzgzeb, à qui il succéda en 1707. Son frère Azem-Shah se proclama empereur à Ahmad-Nagar, mais fut battu et tué près d'Agra; son autre frère Kambakhoh, qui avait reçu en fief les deux provinces de Golconde et de Bijapour, l'imita, mais il fut vaincu et périt à Haiderabad. Behadour-Shah eut, durant son règne, à lutter pour défendre l'intégrité de son empire, que ses quatre fils se disputèrent après sa mort.

BEHÂ-ED-DAULAH, prince de Bagdad, de la dynastie deilemite ou boumide, né vers 970, mort à Bagdad en 1012. Il se rendit maître de Bagdad en 972 et déposa le calife Thay; il conquit le Fars, le Kirman et l'Ahvaz.

BEHÂ-ED-DIN (Aboul-Mahasin Yousouf Ibn-Sheddâd), historien et jurisconsulte musulman, né à Mossoul en 1145, mort à Alep en 1232. Il a écrit deux ouvrages, dont un seul nous est parvenu; c'est une histoire de Saladin, qui a été éditée et traduite par Schultens : *Vita et res gestæ sultani Saladini* (Leyde, 1732), et dans les *Historiens orientaux des Croisades*.

BEHÂ-ED-DIN, mathématicien persan, né en 1547, mort à Ispahan en 1662. Il a composé en arabe une sorte d'encyclopédie mathématique intitulée *Khilaset-el-Hisab*, qui n'a d'autre importance que d'être faite à l'aide de sources aujourd'hui perdues.

BEHAGUE (*be-agh'* — de *Béhague*, n. pr.) n. m. Race française de moutons, créée par le comte de Béhague : *Selle de* BÉHAGUE *à la parisienne.*

BEHAGUE (Jean-Pierre-Antoine, comte DE), général français, né en 1727, mort à Londres en 1813, était gouverneur de la Martinique en 1792. Il essaya en vain de soulever la colonie contre l'autorité de l'Assemblée nationale, et se réfugia à Londres, d'où il tenta deux descentes infructueuses en Bretagne, en 1797 et 1799

BÉHAGUE (Amédée DE), agronome et éleveur français, né à Strasbourg en 1807, mort en 1884. Grâce à l'application intelligente des nouveaux procédés d'agriculture, de Béhague avait fait de son domaine de Dampierre, près d'Ouzouer-sur-Loire, une propriété modèle. Il a été un des premiers promoteurs de la transformation de la Sologne par le boisement, et l'auteur d'heureuses entreprises pour l'élevage du cheval et l'engraissement des animaux de boucherie, et surtout l'amélioration du mouton. On a donné le nom de *béhague* aux agneaux préparés suivant la méthode de l'éminent éleveur. Il a publié des *Expériences sur l'emploi du sel dans l'alimentation du bétail* (1850); et des *Notes sur l'engraissement précoce des bêtes à cornes* (1852).

BEHAIM (Michel), surnommé **Poeta Weinsbergensis**, troubadour allemand, né à Sulzbach (seigneurie de Weinsberg) en 1416, mort vers 1474. Il passa sa vie à parcourir les cours de l'Allemagne, et chanta surtout dans ses vers les événements remarquables de son temps. Karajan a fait paraître son *Livre sur les Viennois* (1843), et publié divers poèmes de Behaim dans ses *Recherches sur l'histoire de la littérature et de l'art national* (Vienne, 1848).

BEHAIM (Martin), cosmographe et navigateur allemand, né à Nuremberg vers 1436, mort à Lisbonne en 1506. Il s'adonna, en faisant le commerce, à l'étude des sciences mathématiques et nautiques, et se rendit, vers 1480, à Lisbonne. Nommé en 1481, par le roi de Portugal Jean II, géographe de l'expédition commandée par Diogo Cam, Behaim visita toute la côte d'Afrique jusqu'à l'embouchure du Zaïre ou Congo. De retour à Nuremberg en 1491, il y exécuta un globe terrestre qui est célèbre parce qu'il résume l'état des connaissances géographiques au moment même de la découverte de l'Amérique par Colomb. Behaim rédigea les premières tables des déclinaisons du soleil, introduisit l'usage de l'astrolabe sur les vaisseaux; quant à son globe terrestre, dont le diamètre est de 0m,57, il donne, d'après les indications de Strabon, Ptolémée, Pline, Marco Polo, le tracé du monde alors connu, et son étude est indispensable pour bien comprendre les idées de Christophe Colomb sur la découverte de l'Asie par la voie de l'Occident.

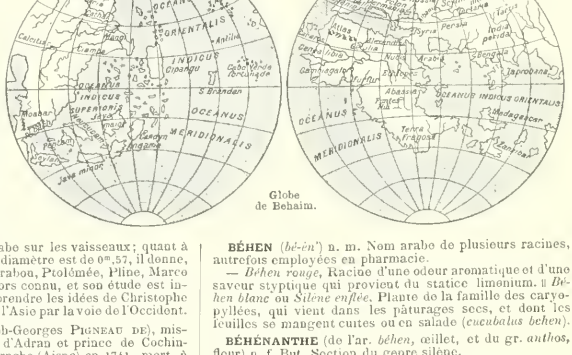

Globe de Behaim.

BEHAIN (Jean-Joseph-Georges PIGNEAU DE), missionnaire français, évêque d'Adran et prince de Cochinchine, né à Origny-en-Thiérache (Aisne) en 1741, mort à Saïgon en 1799. Cet ardent missionnaire s'embarqua en 1765 pour les Indes. En 1774, après maintes vicissitudes, et nommé évêque, il retourna à Macao, visite le Cambodge, puis la Cochinchine, et y entre en relations avec le prince Nguyen-Ahn, le futur Gia-Long, dont il devient l'ami et le conseiller. En 1787, il revient en France implorer l'appui de Louis XVI pour son protégé, et y conclut un traité d'alliance; puis, rentré en Cochinchine, intervient dans les affaires militaires, se montre général consommé, et, assisté d'officiers et de marins de la *Dryade*, prend une grande part à la guerre qui, dès 1793, rétablit le roi Nguyen-Ahn dans la partie méridionale de son empire. Il mourut en 1799, ayant jeté les premières bases de l'influence française en Cochinchine, et inspiré à Gia-Long une affection telle, qu'il prononça lui-même l'oraison funèbre du missionnaire français.

BEHAM (Hans Sebald), peintre et graveur allemand, né à Nuremberg en 1500, mort à Francfort en 1550. Comme peintre, il n'est guère connu que par le retable, en quatre panneaux triangulaires, exécuté pour Albert de Brandebourg (1534) (aujourd'hui au Louvre) : *Saül, David et Bethsabée*, etc. Citons encore huit miniatures des livres de prières du cardinal Albert de Brandebourg (château d'Aschaffenbourg). Il est beaucoup plus remarquable par ses nombreuses pièces gravées sur cuivre ou sur bois, d'une grande originalité, d'une exécution très habile, particulièrement dans la représentation des scènes de paysans et de soldats.

BEHAM (Barthélemy), peintre et graveur allemand, frère du précédent, né à Nuremberg en 1502, mort à Rome en 1540. On peut le placer à la tête des graveurs qu'on nomme *les petits maîtres*. Ses portraits sont excellents. Parmi ses pièces gravées, au nombre de plus de cent, les plus connues sont : *Cléopâtre* (1525), *Judith* (1525), *Apollon et Daphné*; etc. Il a traité aussi des sujets religieux et des sujets de genre.

BEHANZIN, BEHAEZIN ou **BEDAZIN**, roi du Dahomey, né en 1844. Il succéda, en 1889, à son père Glé-Glé. Après la mission Bayol et l'expédition du colonel Terrillon, il dut signer à Whydah un traité par lequel il reconnaissait le protectorat français. Ce fut la violation de ce traité qui amena, en 1892, l'intervention militaire de la France et la conquête du Dahomey. (V. DAHOMEY.) Behanzin, pourchassé par les colonnes françaises et pris enfin en janvier 1894, fut interné à Fort-de-France (île de la Martinique).

BÉHAR ou **BAHAR**, pays de l'Inde anglaise, une des quatre grandes divisions administratives du gouvernement du Bengale, dont elle occupe le nord-ouest. Elle comprend deux provinces ou commissariats : *Bayhalpour* et *Patna*. Les Anglais sont les maîtres du Béhar depuis 1765.

BÉHAR, ville de l'Inde anglaise (gouvern. de Calcutta [prov. de Patna]), sur un bras affluent du Gange, 47.700 hab. Soieries, cotonnades et mousselines; commerce important. Elle était jadis la capitale de la *province de Béhar*.

Beharistan, l'un des ouvrages les plus connus, en Perse, d'Abd-er-Rahman-Djami. Ce traité, dont le titre signifie « le Printemps », est divisé en huit sections, nommées « Jardins ». C'est un livre de morale, écrit dans un style agréable et facile, dont la partie la plus importante est une biographie des principaux poètes de la Perse, avec des extraits de leurs œuvres. Quoiqu'il n'ait pas l'importance du *Memorial* de Daulet-Shah, il n'en est pas moins intéressant à consulter.

BÉHARUS (*russ* — de l'hébreu *bahar*, stupide) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des réduviidés, renfermant des réduves américains noirs, pubescents, tachés de rouge. L'espèce type du genre (*beharus lunatus*) habite Cayenne.

Béharus (réd. d'un tiers).

BEHBEHAN ou **BABAHAN**, ville de Perse (Farsistan), dans la haute vallée de l'Ab-Ergoun, branche gauche du Kourdistan-Roud; 4.000 hab. Centre important d'arrivage des blés du Nord, que les caravanes portent de là au golfe Persique. Sources de naphte.

BÉHÉMOTH (*mot*) n. m. Animal fantastique dont il est parlé au livre de Job, et qui joue un grand rôle dans les superstitions des rabbins. On l'identifiait jadis avec l'éléphant; il est plus probable qu'il représente l'hippopotame du Nil. — ENCYCL. Dans plusieurs traités de démonologie, le nom de *Béhémoth* est cité parmi ceux des esprits du mal. Dans le procès d'Urbain Grandier, sœur Jeanne des Anges fut accusée d'être possédée de béhémoth.

BÉHEN (*bé-èn*) n. m. Nom arabe de plusieurs racines, autrefois employées en pharmacie.
— *Behen rouge*, Racine d'une odeur aromatique et d'une saveur styptique qui provient du statice limonium. ‖ *Behen blanc* ou *Silene enflée*. Plante de la famille des caryophyllées, qui vient dans les pâturages secs, et dont les feuilles se mangent cuites ou en salade (*cucubalus behen*).

BÉHÉNANTHE (de l'ar. *behen*, oeillet, et du gr. *anthos*, fleur) n. f. Bot. Section du genre silène.

BÉHÈNE n. f. Corde qui sert à attacher par les cornes les vaches dans l'étable.

BEHESHT. Hist. relig. V. BEHISHT.

BÉHIER (Louis-Jules), médecin français, né et mort à Paris (1812-1876). Médecin de Louis-Philippe, professeur à la Faculté, membre de l'Académie de médecine, médecin de la Charité, de la Pitié, de l'Hôtel-Dieu. En 1874, Béhier obtint à l'Hôtel-Dieu, en pratiquant la transfusion du sang, un succès très remarqué. On doit à cet habile praticien des ouvrages estimés : *De l'influence épidémique sur les maladies* (1844); *Traité élémentaire de pathologie interne* (1844-1858), avec le docteur Hardy; *Études sur la maladie dite fièvre puerpérale, lettres adressées au professeur Trousseau* (1858); etc.

BEHISHT (*ist*) n. m. Nom du paradis dans la religion mazdéenne, en pehlvi *Vahisht*, dérivé du zend *Vahishta*, superlatif de l'adjectif *vanhu*, littéralement « l'excellent ».

BEHISTOUN ou **BEHISTÂN**, petite localité de la Perse (Kurdistan), au pied de rochers à pic du mont Bagistan (v. ce mot), près de la rivière de Kerkhâh, affluent du Chatt-el-Arab, célèbre par ses inscriptions, très importantes pour l'histoire de l'ancien empire perse.

Behistoun (INSCRIPTION DE). Cette inscription, la plus importante de celles que l'antiquité achéménide nous a légguées, est gravée sur un rocher du mont Bagistan. Elle est écrite en caractères cunéiformes, en trois langues : le perse, le médique et l'assyrien. Ces textes ont été publiés et traduits : le perse et l'assyrien, par H. Rawlinson; le médique, par E. Norris. Ce sont ces textes qui ont le plus contribué au déchiffrement des inscriptions de l'Assyrie et de la Chaldée. Ils racontent l'histoire des premières années du règne de Darius, sa généalogie; ils renferment l'énumération des provinces qu'il a soumises, et l'histoire de ses guerres. Un grand bas-relief, qui domine les inscriptions, représente Darius foulant à ses pieds le Mage usurpateur et neuf rois vaincus. On y lit une invocation à Ormazd, dont le symbole plane sur toute la scène.

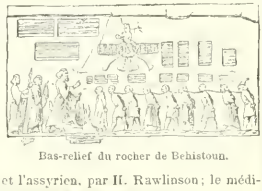

Bas-relief du rocher de Behistoun.

Behistoun.

BEHM (Ernest), géographe allemand, né et mort à Gotha (1830-1884). D'abord médecin, il collabora aux *Geographische Mittheilungen*, fondées par le Dr Petermann, puis fonda lui-même, en 1860, le *Geographische Jahrbuch*, annuaire géographique qui, depuis cette époque, paraît tous les ans à Gotha. Depuis 1876, jusqu'à sa mort, Behm fut aussi chargé de la partie statistique et géographique de l'*Almanach de Gotha*.

BEHN (Afra), femme poète et romancière anglaise, née à Wye en 1640, morte à Londres en 1689. Fille d'un gouverneur de Surinam, elle épousa un négociant hollandais. Elle découvrit à Anvers le projet formé par Ruyter de brûler la flotte anglaise dans la Tamise, et elle avertit aussitôt Charles II, qui dédaigna son avis. Afra vécut au milieu d'hommes d'esprit et de plaisirs, et écrivit d'une plume facile des pièces de théâtre, des romans, où la décence est loin d'être toujours respectée. Son meilleur roman est *Oronoko* ou *le Royal esclave*; on lui doit aussi des traductions de l'*Histoire des oracles* et de la *Pluralité des mondes*, de Fontenelle.

BEHNES (William), sculpteur anglais, né en 1795, mort en 1864 à l'hôpital de Middlesex, à Londres. Il cultiva d'abord la peinture, qu'il abandonna ensuite pour la statuaire. Mais, bien que dans l'opinion des artistes il fût devenu le rival de Chantrey, ses talents n'obtinrent pas du public l'estime qu'ils méritaient. On connaît surtout de lui la statue d'Havelock (Trafalgar square), et celle de R. Peel, à Cheapside. Mais ses bustes du Dr Babington et de Follet, le célèbre avocat, sont des spécimens à citer de préférence, pour la fidélité et le naturel, ainsi que ceux de lord Stowel, de Clarkson, du baron Pollock, de Fitzroy Kelly. Il réussissait avec une délicatesse remarquable les bustes de femmes. Son groupe de *Lady Godiva*, personnage anglais légendaire, révèle une grande pureté de conception et une touche exquise.

BEHOBIE, village des Basses-Pyrénées, comm. d'Urrugne, cant. de Saint-Jean-de-Luz, arrond. et à 31 kilom. de Bayonne, sur la Bidassoa, à 4 kilom. environ de l'Océan. Très important bureau de douanes.
— ENCYCL. La restauration complète de la jolie église de Béhobie, en 1860, est due en partie à la munificence de l'empereur Napoléon III. Près du pont qui relie la France à l'Espagne, se trouve, au milieu de la Bidassoa, l'île des Faisans, où fut réglé le mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne Marie-Thérèse. En face de Béhobie, sur le territoire espagnol, et au sommet d'une montagne, la petite chapelle *San Marcial* a été élevée pour perpétuer le souvenir de la victoire remportée par les Espagnols sur les Français le 30 juin 1522, jour de saint Martial.

BEHOUR (du vieux mot *behourt*, qui a signifié *lance*) n. m. Joute, tournoi, combat en champ clos, à cheval et à la lance.

BEHOURD (*our*) ou **BEHOURDI** n. m. Autref., Le premier dimanche de carême.

BEHOURDER (rad. *behour*) v. n. Autref., Jouter, et, par ext., Lutter de raillerie, puis se quereller.

BEHOURDEUR (rad. *behourder*) n. m. Autref., Jouteur, et, par ext., railleur, querelleur.

BEHOURDIS (*di* — de *behour*, lance) n. m. Tournoi, combat à la lance. (Le mot s'est conservé, en Picardie, pour désigner le premier dimanche du carême, parce qu'originairement on s'y livrait à des joutes, remplacées depuis par des danses et des feux de joie.)

BEHRAM. Hist. pers. V. BAHRAM.

BEHRENS (MACHINE DE). Ainsi nommée du nom de son inventeur, cette machine à vapeur se compose essentiellement de deux cylindres juxtaposés, dans lesquels se meuvent, doués d'un mouvement de rotation et en sens inverse, deux pistons ayant la forme d'anneaux cylindriques fractionnés. Ces pistons se commandent mutuellement par l'intermédiaire de pignons, exactement semblables, calés sur leurs axes. Lorsque la vapeur agit sur l'un des pistons, ce dernier communique son mouvement de rotation au second. Le même fait se produit quand la vapeur, cessant son action sur le premier piston, agit uniquement sur le second. Il s'ensuit, dès lors, un mouvement de rotation continu des pistons. V. ROTATIVE (*machine*).

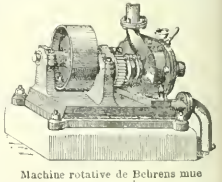

Machine rotative de Behrens mue par courroie.

BEHRENT, ville de Prusse (prov. de Prusse), ch.-l. du cercle de son nom, près de la Perse supérieure, affl. de la Vistule; 4.300 hab. Brasserie, distillerie, scieries à vapeur. — Pop. du cercle du même nom : 46.000 hab.

BEHRING ou **BÉRING** (MER DE) (ou **mer du Kamtchatka**), mer secondaire de l'océan Pacifique, dont elle occupe l'extrémité septentrionale. Au N., elle communique, par le *détroit de Behring*, avec l'océan Glacial arctique; au S., elle est limitée par la ligne demi-circulaire des îles Aléoutiennes et la longue pointe d'Alaska; à l'E., par la côte américaine de l'Alaska, où elle forme les golfes de Norton et de Bristol; à l'O., par la côte asiatique de la Sibérie et du Kamtchatka (golfe de l'Anadyr). Elle s'étend, du N. au S., entre le 52e et le 65e degré de lat. N. Cette mer renferme : l'île Saint-Laurent (l'île Ivorien des Russes), à l'entrée du détroit; les îles Nounivok, sur la côte d'Alaska; de Behring, au large du Kamtchatka; Saint-Mathieu et Saint-Paul, dans la partie centrale. Elle reçoit deux fleuves importants : l'Anadyr, qui arrose l'extrémité N.-E. de la Sibérie, et surtout le Youkon, qui naît dans la Colombie britannique, et traverse toute la péninsule de l'Alaska. Les côtes glacées et désertes de cette

mer n'ont guère de ports ; à peine peut-on donner ce nom à Oliontorsk, sur la côte sibérienne, et à Saint-Michael, dans le golfe de Norton : cependant, la découverte de l'or dans le bassin du Youkon (1896) donne à ce dernier poste, situé à proximité de l'embouchure du fleuve, une importance nouvelle. V. Klondyke, Youkon.

Behring ou **Béring** (détroit de), détroit situé entre l'extrémité N.-E. du continent asiatique et l'extrémité N.-O. de l'Amérique du Nord ; il fait communiquer les eaux de l'océan Glacial arctique et celles de la mer de Behring, mer secondaire de l'océan Pacifique. Sa longueur est d'environ 200 kilom. ; sa largeur, au point le plus étroit, qui est entre le cap Oriental (Asie) et le cap du Prince-de-Galles (Amérique), serait de 92 kilom. Ses plus grandes profondeurs atteignent 50 et 90 m. Un îlot, l'île Diomède, se trouve en son milieu. Ce détroit est parcouru par des courants : le long de ses côtes, les eaux froides de l'océan Glacial affluent vers le S., tandis qu'en son centre un courant chaud, qui se rattache au grand courant du Pacifique N., le Kouro-Sivo, remonte vers le N. Malgré ces courants, qui pourraient faciliter la navigation dans le détroit, celui-ci n'a aucune valeur économique ; durant de longs mois, il est complètement fermé par les glaces, et il donne accès dans un océan en tout temps impraticable. Probablement connu des Japonais (ainsi que semble l'indiquer une carte japonaise du British Museum, à Londres), suivi, sur sa côte asiatique, par le Cosaque Dechief, en 1648, il ne fut reconnu qu'en 1728, par le navigateur danois, au service de la Russie, *Behring*, qui lui donna son nom. Le capitaine Cook l'explora en 1778.

Behring ou **Béring** (île de), île montagneuse et stérile de la mer du même nom, la plus occidentale des Aléoutes, dans le groupe dit *du Commandeur*, découverte en 1740 par *Behring*, qui y mourut l'année suivante.

Behring ou **Béring** (Vitus), navigateur danois, né à Horsens (Jutland) en 1680, mort en 1741. Il s'était fait connaître comme un excellent marin, quand Pierre le Grand, qui s'efforçait de donner une marine à la Russie, le prit à son service, en 1706, et l'attacha à l'établissement naval récemment fondé à Cronstadt. Pendant la guerre contre la Suède, Behring se distingua de telle sorte que, après la paix, Pierre le Grand le choisit pour diriger une expédition scientifique dans les mers du Kamtchatka. Ce fut là un des derniers actes du tsar, qui mourut le 8 février 1725. Behring partit peu après, emmenant avec lui son compatriote Martin Spangenberg, alors lieutenant dans l'armée russe. A la suite d'un long et périlleux voyage à travers la Sibérie, il atteignit le Kamtchatka, dont il parcourut les côtes désertes. Bientôt (1728), il acquit la certitude que le continent asiatique ne se joignait point, comme on le prétendait à cette époque (et comme on le crut même plus tard encore), avec le continent américain. Dix ans plus tard, Behring repartit pour rechercher si les côtes occidentales du détroit qui porte maintenant son nom faisaient partie du continent ou d'autres îles intermédiaires. Ayant deux bâtiments sous ses ordres, il traversa la mer d'Okhotsk et gagna la côte nord de l'Amérique. Mais d'effroyables tempêtes, et une santé épuisée, l'empêchèrent de remplir sa mission jusqu'au bout. Il fut jeté sur l'île déserte et glacée d'Avatscha (appelée depuis *île de Behring*), où il mourut presque aussitôt. La postérité a donné, à juste titre, le nom de ce hardi navigateur au détroit qui sépare l'Amérique de l'Asie.

Behring (affaire des pêcheries de). Un arbitrage international a réglementé la pêche des phoques dans la mer de Behring. Ces phoques, qui fréquentent les îles Prybilov, sont tués en telle quantité, que l'éventualité de leur destruction a dû être envisagée. Le gouvernement des Etats-Unis a réglementé la pêche, après avoir acheté l'Alaska à la Russie (1867), mais les pêcheurs de la Colombie britannique, à partir de 1878, se mirent à les chasser en haute mer. Ils furent poursuivis par la justice américaine. Après des négociations tendant à émettre une réglementation (1886-1890), et au cours desquelles les Etats-Unis firent usage des droits auxquels ils prétendaient, un *modus vivendi* fut adopté le 15 juin 1891, une convention d'arbitrage signée le 29 février 1892, et un nouveau *modus vivendi* arrêté le 18 avril suivant. Le tribunal arbitral se réunit à Paris. Les arbitres rendirent, le 15 août 1893, une sentence par laquelle ils condamnent les prétentions des Etats-Unis, mais édictent, dans l'intérêt de la conservation des phoques, des règles portant sur la limitation de la saison de la pêche, l'établissement d'une zone de protection, l'interdiction de certains engins, etc.

Behuard, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 11 kilom. d'Angers, dans une île de la Loire ; 176 hab. Chapelle gothique qui était honorée d'une dévotion particulière par Louis XI, avec un portrait de Louis XI, peint d'après nature, et donné à la chapelle par Charles VIII.

Béhuchet (Nicolas), surnommé **Béhuchet de l'Ecluse**, n'est guère connu que par sa fin tragique après la bataille navale de L'Ecluse (24 juin 1340), où lui et Hue Quiret furent vaincus par Edouard III. Le roi d'Angleterre le fit pendre au mât de son navire. Il est prouvé aujourd'hui, grâce à une remarquable étude de S. Luce, que ce supplice lui fut infligé à la suite d'un soufflet qu'il ne craignit pas de donner à Edouard III en présence de toute sa cour, exaspéré par l'accueil méprisant que lui fit le roi quand on l'amena prisonnier devant lui. Homme de confiance de Philippe VI, Béhuchet était devenu maître des eaux et forêts, fut anobli en 1328, trésorier du roi, puis conseiller, maître des comptes et amiral de la mer. A la suite d'une expédition heureuse sur les côtes d'Angleterre, le roi l'avait fait chevalier.

Béhurie n. f. Genre de mélastomacées, ayant pour type un arbuste glabre ou pubescent du Brésil méridional.

Beï-bazar, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. d'Angora]), sur un sous-affl. du Sakaria ; 15.000 hab. environ. Fruits.

Beich (Joachim Franz), peintre et graveur allemand, né à Ravensburg (Souabe) en 1665, mort à Munich en 1748. Il eut pour maître son père, Daniel Beich, et acheva de se former en Italie, en étudiant les œuvres du Guaspre. Il peignit, dans la manière de ce dernier, des paysages dans lesquels il plaça des scènes historiques. Ses compositions sont riches de détails, et d'un style élevé ; la lumière y est distribuée avec art, l'exécution en est soignée, mais quelques-uns de ses tableaux pèchent par cette lourdeur du coloris qui était un des défauts de l'époque. Quatre toiles de Beich sont à Munich, deux à Vienne. Beich fut nommé peintre de la cour de Bavière. Il a gravé à l'eau-forte une trentaine de pièces.

Beï-chehr, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), à l'extrémité du lac de *Beï-Chehr*, sur le plateau de Karamanie.

Beid-el-sar n. m. Espèces d'asclépiadacées d'Egypte (*calotropis procera* et *asclepias curnuti*), dont le suc laiteux et caustique est appliqué avec succès sur les boutons vénériens et sur les morsures de la vipère, et dont les graines sont entourées d'un duvet soyeux, employé en Egypte aux mêmes usages que l'amadou et le duvet des oiseaux.

Beierlinck, savant flamand. V. Beyerlinck.

Beige (de l'ital. *bigio*, gris, brunâtre) adj. Se dit de la laine et des tissus, draps, serges, etc., qui n'ont reçu aucune teinture ni blanchiment et conservent leur couleur naturelle : *Laine* beige.

— n. f. Etoffe, tissu de laine beige qui n'a reçu aucune teinture.

Beigne (*bê*) ou **Beugne** (*gn* mll. — du celt. *bigne*, enflure) n. f. Pop. Enflure qui provient d'un coup : *Avoir une* beigne *au front.* ‖ Coup qui produit cette enflure : *Donner, attraper des* beugnes.

Beignet (*bé-gnê* [*gn* mll.] — du celt. *bigne*, tumeur, d'où l'anc. franç. *beugne*, enflure) n. m. Mets en entremets composé d'une substance alimentaire trempée dans une pâte à frire et passée ensuite dans une friture chaude.

— Encycl. On fait des *beignets* de céleri, de salsifis, de choux-fleurs, de carottes, des beignets au fromage, des beignets d'anchois à la niçoise, etc. ; mais le beignet est surtout connu comme entremets sucré, fait avec des pommes, des poires, des abricots, des pêches, des oranges, des ananas, ou de la crème. Le plus commun est le beiguet de pomme. Après avoir pelé les pommes et les avoir coupées en tranches minces, les faire macérer dans l'eau-de-vie, avec du sucre et de la cannelle. Ensuite, égoutter chaque tranche, la tremper dans une pâte à frire préparée d'avance, puis la mettre dans la friture. Quand les beignets sont cuits, les égoutter, les saupoudrer de sucre.

— *Beignets soufflés.* Il faut d'abord préparer une pâte de cette manière : mettre dans une casserole de l'eau, du beurre, du sucre et un peu de sel. Quand le sucre monte, ajouter de la farine. Au bout de quelques minutes, retirer la pâte du feu et la mettre dans une casserole, où l'on ajoute quelques jaunes d'œufs et quelques œufs entiers. Agiter le tout vivement, puis mettre le quart d'un zeste d'orange et des blancs d'œufs fouettés. Pour faire ensuite les beignets, tremper le dos d'une écumoire dans la friture, puis abattre avec cette écumoire un morceau de pâte gros comme une petite noix, et le faire tomber dans la friture, où il se gonfle beaucoup en cuisant. Saupoudrer de sucre les beignets cuits.

Beignon, comm. du Morbihan, arr. et à 18 kilom. de Ploërmel, près de l'Aff ; 1.272 hab. Tanneries.

Beijoz, ville du Portugal (prov. de Beira) ; 2.200 hab.

Beikos, bourg de la Turquie d'Asie (Anatolie), sur le Bosphore ; 4.305 hab. Tannerie, cordonnerie ; pêcheries. Ce bourg est situé près de l'embouchure du *Beikos*, qui arrose la vallée d'Honnkiar-Skélessi (traité de 1833). — Pop. du *canton de Beikos* : 9.500 hab.

Beilan, ville de la Turquie d'Asie (Syrie [pachalik d'Alep]), dans l'Elma-Dagh ou Amanus, non loin du col de *Beilan*, les anciennes *Portes de Syrie* (Pylæ Syriæ) ; 4.200 hab. Alexandre franchit le col de ce nom avant de battre Darius à Issus. Ibrahim-Pacha y défit les Turcs en 1832.

Beilen, ville des Pays-Bas (Drenthe) ; 5.500 hab.

Beilngries, ville de Bavière (cercle de la Franconie moyenne), ch.-l. du gouvernement de son nom, sur l'Altmühl ; 1.876 hab. Brasserie, distillerie.

Beilschmiedie (de *Beilschmied*, n. pr.) n. f. Genre de lauracées, tribu des cinnamomées, comprenant des arbres à feuilles alternes ou presque opposées, des Indes orientales.

Beilstein (de *Beilsten*, ville du Wurtemberg) n. m. Silicate de magnésie, chaux et fer, variété compacte, blanc verdâtre, d'actinote. Syn. de néphrite.

Beilstein (Frédéric-Conrad), chimiste russe, né à Saint-Pétersbourg en 1838. En 1866, le gouvernement russe le chargea de l'enseignement de la chimie à l'Ecole industrielle et à l'Ecole du génie militaire de sa ville natale. Les travaux de Beilstein ont surtout porté sur les principaux corps de la série aromatique ; les dérivés de la benzine, du toluène, de la naphtaline, de l'acide benzoïque ; leurs isomères, etc. ; c'est, en partie, sur ses découvertes que sont basées certaines théories chimiques actuelles. En chimie analytique, il a trouvé de précieuses méthodes pour la détermination du zinc, la séparation du fer et du manganèse, etc. L'industrie lui est aussi redevable de la détermination exacte des hydrates de carbone contenus dans les pétroles d'Amérique et du Caucase.

Outre un *Guide d'analyse chimique*, très apprécié, on doit à Beilstein un mémoire sur la *Diffusion des liquides* (1859), et un *Manuel de chimie organique* (1881 et 1882).

Bein (Jean), graveur français, né à Strasbourg en 1789, mort à Paris en 1857. La *Vierge Niccolini*, d'après Raphaël, est son œuvre la plus connue. C'est par la délicatesse et la netteté du travail que se distinguent ses œuvres.

Beine, ch.-l. de cant. de la Marne, arrond. et à 14 kilom. de Reims, sur le plateau crayeux qui sépare la Suippe et la Visle ; 775 hab. Filature de laine ; fabrique de toile pour bluterie. Fonts baptismaux romans très anciens dans l'église. — Le canton a 19 comm. et 10.329 hab.

Beira, province centrale du Portugal, située le long de l'océan Atlantique ; 1.462.000 hab. sur 24.000 kilom. carr. La capitale est *Coimbre*. Depuis 1835, la Beira se divise en deux provinces ; la Haute-Beira, ch.-l. *Viseu*, et la Basse-Beira, ch.-l. *Castello-Branco*.

Beira, ville maritime de l'Afrique occidentale, dans l'estuaire commun aux fleuves Pongoué et Bousi ; 2.000 hab. Tête de ligne d'un chemin de fer vers le Machona. Commerce de caoutchouc, ivoire, cire, arachides.

Beisbarth (Charles-Frédéric), architecte allemand, né à Stuttgart en 1809. De 1829 à 1831, il étudia l'architecture à Paris, sous la direction d'Edouard Isabelle ; puis, de 1831 à 1833, il fut l'élève de l'architecte Gartner, de Munich. Ensuite, il visita l'Italie et la Sicile, se livrant avec ardeur à l'étude de l'architecture ancienne et du moyen âge. De retour dans sa ville natale, après une absence de sept ans, il participa à la construction du Musée des beaux-arts et à celle du grand théâtre royal (1845). Il a également construit plusieurs hôtels particuliers, un asile d'enfants à Zurich, et il a dirigé la restauration de plusieurs églises gothiques en Wurtemberg. On a de lui de très beaux dessins ; notamment, les illustrations du grand ouvrage *die Kunst des Mittelalters in Schwaben*.

Beirout. Géogr. V. Beyrouth.

Beisa n. m. Espèce de grande antilope du genre oryx, qui habite le nord-ouest de l'Afrique. V. oryx.

Beisler Hermann de, homme d'Etat allemand, né à Beusheim en 1790, mort à Munich en 1859. Il suivit tour à tour la carrière militaire et la carrière administrative. En 1838, il devint président de la régence de la Basse-Bavière. Lorsque le ministère présidé par Abel fut forcé de quitter les affaires, en 1847, Beisler fut ministre de la justice du royaume de Bavière, ensuite ministre de l'instruction publique et des cultes en 1848, et envoyé, peu après, à l'Assemblée nationale de Francfort. Au mois de décembre de la même année, il prit le portefeuille de l'intérieur, puis il devint conseiller d'Etat, et ensuite président de la cour des comptes. On lui doit : *Observations sur l'administration communale* (1831).

Beit-djibrin (*Eleuthéropolis* des anciens, ou la *Bethgabara* des Juifs), village de la Turquie d'Asie (Syrie), sur la route de Jérusalem à Gaza. Cette ville fut le siège d'un évêché, dans les premiers siècles du christianisme. Rasée en 796 par les Sarrasins, reconstruite au XIIe siècle par les croisés, prise par les musulmans, reprise par Richard Cœur de Lion, détruite complètement par Bibars, ce n'est plus aujourd'hui qu'un village, dont les ruines sont curieuses à visiter. Une tradition place en cet endroit l'exploit de Samson, tuant les Philistins avec la fameuse mâchoire.

Beït-el-fakih ou **Beït-el-fakah**, ville d'Arabie (Yémen) ; 4.000 hab. Centre du commerce et entrepôt du célèbre café dit *moka*.

Beit-el-ma, village de la Turquie d'Asie (Syrie [pachalik d'Alep]), sur l'Oronte et sur l'emplacement de l'antique *Daphné*, lieu où la nymphe de ce nom, selon la mythologie, fut changée en laurier.

Béja, ville de Portugal (prov. d'Alemteje) ; 8.500 hab. Ch.-l. du *district de Béja* ; siège d'un évêché, suffragant d'Evora. Tanneries, fabriques de faïence. Quelques restes de constructions romaines, débris de l'ancienne *Pax Julia*. — Le concelho du même nom est peuplé de 24.000 hab. ; le district, de 161.000.

Béja, ville de Tunisie, ch.-l. d'un contrôle civil et d'un caïdat, sur un mont du Djebel-Acheul ; 4.000 hab. La principale mosquée de la ville, une ancienne basilique, est consacrée à *Sidi-Aïssa*, c'est-à-dire au « Seigneur Jésus ». Marchés de grains. De nombreuses mines sont situées dans les montagnes au N. de la ville.

Béjar, ville forte d'Espagne (Léon [prov. de Salamanque]) ; 12.100 hab. Fabriques de draps et lainages ; jambons ; sources minérales et bains fréquentés. — Pop. du district : 41.500 hab.

Béjare ou **Béjarie** (du n. de *Béjar*, botan. espagn.) n. f. Genre d'éricacées, tribu des rhododendrées, comprenant quelques arbrisseaux de l'Amérique boréale et australe, des Andes, du Pérou, et dont deux espèces, la béjare à grappes et la béjare glauque, sont cultivées. ‖ Plusieurs écrivent par erreur bêfare, befarie.

Béjart, famille de comédiens qui jouèrent tous dans la troupe et dans les pièces de Molière, et firent preuve d'un véritable talent comme acteurs comiques. Ils étaient quatre : Joseph, Louis, Madeleine et Armande Béjart. — **Bejart** (Joseph), né à Paris en 1622, mort en 1659, fit partie, bien que bègue, de la troupe avec laquelle Molière parcourut la province. On lui a attribué un *Recueil des titres, qualités, blasons et armoiries des prélats et barons des états du Languedoc, tenus en 1634* (Lyon, 1655). — **Bejart** (Louis), né à Paris en 1630, mort en 1678, vint se fixer avec Molière à Paris en 1653, et créa des rôles dans presque toutes les pièces de l'illustre auteur. — **Bejart** (Madeleine), née à Paris en 1618, morte en 1672, jouant les rôles de soubrette dans la troupe de Molière, dont elle devint la maîtresse. — **Béjart** (Armande-Gresinde-Claire-Elisabeth), femme de Molière, née en 1642, morte à Paris en 1700. Le lieu et la date précise de sa naissance sont ignorés. Tous les contemporains de Molière ont cru qu'elle était la fille de Madeleine, et, celle-ci ayant été la maîtresse de Molière, les ennemis du grand comique l'ont accusé d'avoir épousé sa propre fille. Louis XIV répondit à ces calomnies en tenant sur les fonts le premier enfant né du mariage de Molière et d'Armande, et l'acte de mariage même, retrouvé et publié par Beffara, porte en effet qu'elle était fille de Marie Hervé comme Madeleine, et par conséquent sœur de celle-ci et non sa fille. Toutefois, les déclarations contenues dans cet acte ont été jugées fausses par Loiseleur, Marie Hervé ayant, lors de cette naissance tardive, plus de cinquante ans, et Madeleine, alors liée avec un grand seigneur, le duc de Modène, qu'elle espérait épouser, ayant intérêt à dissimuler une grossesse. L'état civil d'Armande Béjart reste donc douteux.

Armande Bejart.

Elevée dans le Midi, par une parente de Tristan L'Hermite, elle épousa Molière en 1662. Elle parut pour la première fois sur le théâtre en 1663, dans le rôle d'Elise de la *Critique de l'Ecole des femmes*, rôle d'une jeune femme sensée, spirituelle, maniant l'ironie avec une verve mordante. Elle créa ensuite ceux de la princesse, dans *la Princesse d'Elide* ; de l'Elmire, dans *Tartufe*, ce type de la parfaite honnête femme, avec un grain de coquetterie qui le rend plus attrayant ; de Célimène, dans *le Misanthrope*, rôle de grande coquette, qui fut son triomphe et la plus fameuse de ses créations ; d'Elise, dans *l'Avare* ; de Lucinde, dans *le Médecin malgré lui* ; d'Angélique, dans *Georges Dandin* ; de Lucile, dans *le Bourgeois gentilhomme* ;

de Psyché, dans *Psyché*, faite en collaboration par Molière, Corneille et Quinault; de Henriette, dans *les Femmes savantes*; d'Angélique, dans *le Malade imaginaire*. Non seulement elle les joua tous dans la perfection, mais, ce qui est intéressant au point de vue de l'art dramatique, il y avait dans ces rôles, imaginés tout exprès pour elle par Molière, beaucoup d'elle-même, de son propre caractère; on peut donc dire qu'elle a contribué pour une large part à féconder le génie de notre grand comique. L'a-t-elle rendu aussi malheureux qu'on le croit généralement? C'est encore une de ces questions sur lesquelles ceux qui ont étudié minutieusement les faits ne sont pas d'accord. Toujours est-il que, après quelques années de veuvage, elle épousa un comédien insignifiant, mais fort bel homme, Guérin d'Estriché. Elle se retira du théâtre en 1694.

BÉJAUNE (de *bec*, et *jaune*) n. m. Ex T. de fauconn., Bec des jeunes oiseaux, lorsque la partie membraneuse est encore jaune. (On dit aussi quelquefois BEC-JAUNE.) ‖Jeune faucon dont le bec est encore jaune. (On le désigne aussi sous le nom de NIAIS.)

— Nouveau venu dans une corporation. ‖ Repas ou régal que le nouveau venu donnait à ses camarades, ou que payait l'apprenti qui devenait compagnon, et le compagnon qui passait maître : *Payer son* BÉJAUNE.

— Fig. Jeune homme inexpérimenté, novice; personne d'une simplicité un peu niaise : *Mille* BÉJAUNES *sont obsédés de l'idée du suicide, qu'ils pensent être la preuve de leur supériorité.* (Chateaubr.) ‖ Mésaventure, stupéfaction niaise et qui prête à rire : *Oh! que j'aurais voulu voir Crésus ressuscité au milieu de ses trésors dans l'île des Patagons, pour rire de son* BÉJAUNE! (Ch. Nod.)

— *Lettres de béjaune*, Sorte d'inscription que les élèves obtenaient pour justifier leur temps de stage au palais. ‖ *Abbé des béjaunes*, Elève en théologie qui percevait le droit d'entrée des béjaunes, ou nouveaux venus. ‖ *Montrer son béjaune* ou *son bec jaune à quelqu'un*, Proprement, Lui faire voir qu'il manque d'expérience, qu'il n'est qu'un sot.

BEJUCAL, ville des Antilles espagnoles (Cuba), ch.-l. d'un départ.; 7.900 hab.

BÉJUCO (mot espagn.) n. m. Bot. Syn. de HIPPOCRATÉE.

BEKASI, ville des Indes néerlandaises (Java [prov. de Batavia]), sur le fleuve côtier *Bekasi*. Villégiature préférée des habitants de la capitale; marché important.

BEKE (Charles-Tilstone), voyageur anglais, né à Londres en 1800, mort en 1874. Il partit pour l'Ethiopie en 1841, pénétra dans l'Abyssinie méridionale, puis explora le Godjam, ainsi que des pays de l'Ouest et du Sud, entièrement inconnus des Européens. Revenu en Europe, il publia le résultat de ses découvertes, et nia les résultats géographiques que d'Abbadie prétendait avoir obtenus dans son voyage en Ethiopie. Il avait auparavant publié ses *Origines Bibliæ* (ou *Recherches sur l'histoire des premiers âges*) [1834], qui furent, en Allemagne, l'objet d'une vive critique, et qui l'amenèrent à faire, en 1861, le voyage de Syrie pour vérifier l'exactitude de certaines de ses assertions. Vers cette époque, le gouvernement anglais donna à Beke la mission de se rendre en Abyssinie, auprès du négus Théodoros, afin de négocier avec lui la mise en liberté des prisonniers anglais. Malgré toute son habileté, il ne put rien obtenir. A la fin de 1873, Beke fit un voyage dans l'Arabie Pétrée, et prétendit avoir retrouvé le véritable mont Sinaï, non dans la presqu'île Sinaïtique, mais dans le Djebel-en-Nour, situé à une journée de marche d'Akaba. Il mourut avant d'avoir pu justifier cette innovation, passablement paradoxale.

BÉKÉS ou **BÉKESEAR**, ville de l'Austro-Hongrie, comitat de même nom, au confl. du Körös-Blanc et du Körös-Noir; 25.000 hab. Vignobles; cultures maraîchères et de grains; élève de bétail et apiculture; ruines d'un vieux château fort. — Le *comitat de Békés*, ch.-l. *Gyula*, est un pays bas et plat, arrosé par le Körös et peuplé de 258.000 h. Il produit en abondance du froment et des fourrages.

BEKKER (Balthazar), théologien hollandais, né à Metselawier en 1634, mort en 1698. Fils d'un ministre protestant, il devint lui-même successivement pasteur dans plusieurs villes de Hollande. Il fit paraître, pour démontrer que la philosophie de Descartes pouvait s'allier avec la théologie, un écrit intitulé : *De philosophia cartesiana admonitio sincera* (Wesel, 1666). Bekker se retira à Amsterdam en 1679, et fit paraître, en 1983, les *Recherches sur les comètes* (en flamand), livre dans lequel il combattit le préjugé qui attribue une maligne influence à ces astres. C'est à Amsterdam qu'il composa l'ouvrage qui a rendu son nom fameux : *de Betoverde Weereld* (le Monde enchanté) [Leuvarden, 1691]. Il tend à montrer que les sorciers et possédés sont des malades. Cet ouvrage, qui a été traduit en allemand, en anglais, en italien et en français (Amsterdam, 1694), souleva contre son auteur d'incessantes persécutions.

BEKKER (Elisabeth WOLF, née), poète et romancière hollandaise, née à Flessingue en 1738, morte en 1804. Elle publia des poésies remarquables : *Walcheren* (1769); *Plaintes de Jacob sur le tombeau de Rachel* (1779); etc. Devenue veuve (1776), elle habita avec son amie, Agathe Deken, et elles écrivirent ensemble de nombreux romans, fort remarquables par la pureté du style et par l'observation des caractères; entre autres : *Histoire de Guillaume Leevend* (1785); *Lettres d'Abraham Blankaart à Cornélie Wildschest* (1789); *Histoire de Sarah Burgerhart*, traduite en français (1790). On lui doit aussi : *Chants populaires* (1781).

BEKKER (Emmanuel), philologue allemand, né et mort à Berlin (1785-1871). Il devint professeur de littérature grecque à l'université de Berlin en 1807, puis membre de l'Académie des sciences en 1815. Il fut chargé, en 1817, d'aller déchiffrer en Italie le manuscrit palimpseste des *Institutes*, découvert par Niebuhr. Il publia les *Anecdota græca* (1814-1821), et sa grande édition de *Platon* (1814-1821); prépara le *Corpus inscriptionum græcarum*, rectifia le texte des principaux historiens grecs et latins, et donna de belles et excellentes éditions d'auteurs classiques : *les Orateurs attiques* (1823); *Thucydide* (1821); *Aristophane* (1825); *Aristote* (1831-1836), etc. Bekker prit une grande part à la publication du *Corpus scriptorum historiæ byzantinæ*.

BEKRY ou **ALBEKRY** (Abou-Obeyd-Allah-Abd-Allah), vizir des princes de Séville, géographe arabe, mort en 1094. Il a écrit une *Description géographique de l'Espagne et de l'Afrique*, dont la Bibliothèque nationale de Paris possède le manuscrit; un *Dictionnaire géographique*, se rapportant à l'Arabie et à quelques cantons espagnols; et peut-être aussi un *Traité sur les plantes et les arbres d'Espagne*.

BEKTASCH ou **BEKTASH** (Hadji) [littér. *le Compagnon du prince*], dévot musulman célèbre par ses austérités, que le sultan Amurat Ier pria de bénir l'étendard d'une troupe nouvelle qu'il venait de former. Bektasch mit sa manche sur la tête du soldat qui était le plus proche de lui, et donna à cette troupe le nom de *yeni-schery* (nouveaux soldats), dont on a fait *janissaires*.

BEKTASCHITE (de *Bektasch*, n. pr.) n. m. Nom donné à certains derviches danseurs.

BEL adj. m. Linguist. V. BEAU.

BEL n. m. Pêch. Installation aménagée sur les navires qui vont à la pêche de la morue.

— Bot. Fruit du palmier rondier.

BEL. Ce nom s'applique particulièrement à la principale divinité du panthéon assyro-chaldéen. Suivant Bérose, Bel, en se sacrifiant, aurait donné naissance au genre humain.

— ENCYCL. Les inscriptions représentent *Bel* comme le maître des dieux et l'auteur ou l'inspirateur de ce grand ouvrage d'astrologie ou d'astronomie dont on a découvert de nombreux fragments dans la bibliothèque de Ninive. Bel était principalement adoré à Ninive et à Babylone; son nom se confondait, dans cette localité, avec celui de Marduk; c'est ainsi qu'il avait son temple au N. de Babylone. (V. ce mot.) — Dans les inscriptions assyro-chaldéennes, le mot *Bel* signifie souvent « Maître, Seigneur ». Ce n'est plus, alors, qu'un simple qualificatif qui accompagne le nom de certaines divinités; il prend, en ce cas, la forme féminine *Belit* ou *Beltis*, dont on a fait l'épouse de Bel. Plus tard, ce nom a servi à désigner toutes les divinités féminines. Les Grecs ont considéré le nom de Bel comme l'équivalent du nom de leur dieu suprême Ζεύς ou Jupiter, et c'est en ce sens qu'ils l'ont entendu quand ils en ont parlé.

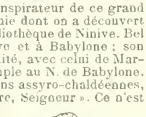

Bel.

BEL (Jean LE), chroniqueur belge, né à Liége à la fin du XIIIe siècle, mort en 1370. Issu d'une famille patricienne de Liége, il devint, dans cette ville, chanoine de Saint-Lambert. On a de lui des chroniques sur les événements et les guerres de son temps, dont Froissart se servit lorsqu'il écrivit son histoire. Elles ont été publiées par L. Polain : *les Vrayes Chroniques de messire Jehan le Bel* (1863).

BEL ou **BELIUS** (Mathias), savant hongrois, né à Orsova en 1684, mort à Presbourg en 1749. Il traduisit la Bible en tchèque, édita plusieurs ouvrages de Castellion, mais il dut surtout sa renommée à ses ouvrages historiques et géographiques, dont le plus célèbre est : *Notitia Hungariæ novæ historico-geographica*, dédié à l'empereur Charles VI, qui nomma Bel son historiographe.

BÉLA ou **BÉLOU** (mot ind.) n. m. Nom donné par le botaniste Adanson à une plante que l'on croit être l'*aglé marmelos*, de la famille des rutacées, habitant les Indes orientales.

BÊLA n. m. Jeux. L'un des synonymes de BÂTONNET.

BÉLA, ville privilégiée de l'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Zips]), sur le Poprad; 3.000 hab. Fabriques de toiles; brasseries, distilleries de genièvre; eaux minérales.

BÉLA ou **BEILA**, ville du Béloutchistan, ch.-l. de la prov. de Lus, près du Pouraly; 10.000 hab. Commerce actif; plantations de cannes à sucre. Résidence de Djam de Lus, vassal du khan de Kélat.

BELA ou **BJELA**, ville de Bulgarie (district de Roustchouk), sur la Jantra; 3.750 hab. Point de jonction des routes qui relient Svistov et Roustchouk avec Razgrad, Choumla, Tirnova et Philippopoli. — Pop. du district : 30.000 hab.

BÉLA, nom de quatre rois de Hongrie, appartenant à la dynastie arpadienne (886-1301). **Béla Ier** (1061-1063) réduisit les impôts, établit l'uniformité des poids et mesures, et contribua à la propagation du christianisme dans ses Etats. — **Béla II**, surnommé *l'Aveugle* (1131-1141), subit l'influence de sa femme Hélène, qui se vengea cruellement sur les partisans de Coloman à la diète d'Arad. [Béla II annexa la Bosnie à la couronne hongroise.] — **Béla III** (1173-1196) s'acquit une grande réputation de sagesse et de vertu. [Elevé à la cour de Byzance, il montra beaucoup de goût pour les lettres. Il fonda la première université de la Hongrie à Veszprém, sur le modèle de l'université de Paris, que lui avait fait connaître sa femme, Marguerite, sœur du roi de France, Philippe II. Béla III reprit sur les Vénitiens les villes de la Dalmatie.] — **Béla IV** (1235-1270), un des rois les plus vaillants et les plus énergiques de la dynastie des Arpades. [Sous son règne eut lieu l'invasion des Mongols, qui, après avoir dévasté la Pologne, firent irruption en Hongrie (1241). Vaincu dans la bataille sur les rives du Sajo, Béla se réfugia en Autriche, et de là en Dalmatie. Revenu dans son pays, il s'efforça de réparer les maux et les ruines causés par l'invasion.]

BELA (le chevalier DE), historien basque, qui vivait au XVIIe siècle. On ne sait presque rien de sa vie, sinon qu'il était, en 1748, colonel du régiment du Royal-Cantabre. Le chevalier de Bela a consacré trente ans environ à composer une *Histoire des Basques*, depuis leur origine jusqu'en 1748. Cet ouvrage est resté manuscrit. Le bénédictin Sanadon en a publié un extrait sous le titre de : *Essai sur la noblesse des Basques, pour servir d'introduction à l'histoire générale de ces peuples, rédigé sur les mémoires d'un militaire basque, par un ami de la nation* (1785).

BÉLA-AYÉ (*a-ié*) n. m. Arbre de Madagascar, dont l'écorce amère et aromatique sert à fabriquer une sorte de bière. ‖ On dit aussi BÉLAHÉ.

BELABRE, ch.-l. de cant. de l'Indre, arrond. et à 13 kilom. du Blanc, sur l'Anglin; 1.918 hab. Fours à chaux, clouterie, moulins, tailleuriles, saboteries. Aux environs, restes du vieux château de Belabre, où fut étranglé, par ordre de son épouse, le sire de Flavi, qui avait fait fermer sur Jeanne d'Arc les portes de Compiègne. — Le cant. a 7 comm. et 8.784 hab.

BELAD ou **BELED, BILED** ou **BLAD** (mot arabe qui signifie *terre, pays, ville*, et, par ext., *district*) n. m. Il entre dans la composition d'un certain nombre d'appellations géographiques, telles que la suivante : BELAD-*Eldjerid* ou BILED-*Eldjerid* (pays des dattes), nom générique sous lequel les Arabes comprennent toute la partie méridionale du *Maghreb* ou Barbarie.

BELADORI, historien et géographe arabe, mort à Bagdad en 892 de J.-C. Il fut précepteur d'un fils du calife Motavakkel, et composa, sur les conquêtes des Musulmans, un livre dont les géographes postérieurs donnent de nombreux extraits.

BÉLAHÉ n. m. Comm. V. BÉLA-AYÉ.

BÉLAÏA ou **BIELAÏA**, rivière de la Russie d'Europe (gouvern. d'Orembourg), qui sort des monts Ourals et va se jeter dans la Kama, après un cours très sinueux de plus de 1.000 kilom. Son principal affluent est l'Oufa.

BELAIN D'ESNAMBUC (Pierre), navigateur français, né en 1585 à Allouville, près d'Yvetot (Seine-Inférieure), mort probablement en décembre 1636. La France lui est redevable des premiers efforts faits au début du XVIIe siècle pour la colonisation des Antilles françaises. En moins de neuf ans, de 1627 à 1636, Belain colonisa les îles Saint-Christophe, de la Guadeloupe et de la Martinique.

BELAIR. Biogr. V. LAVAL.

BELAIR (Alexandre-Pierre JULIENNE DE), général français, né et mort à Paris (1747-1819), était officier du génie en 1792, et s'occupa en cette qualité d'organiser, au moment de l'invasion prussienne, la défense de la capitale. Après avoir commandé la garde nationale de Paris, il servit avec distinction à l'armée du Nord comme général de division. Retraité en 1794, il passa le reste de sa vie à s'occuper de travaux philanthropiques, et publia un grand nombre de brochures sur différentes questions économiques et sociales.

BEL-AIR (COMBAT DE), livré le 16 décembre 1870 par les troupes du général Chanzy, en retraite de Vendôme sur Le Mans, à l'armée prussienne qui les poursuivait. Elles cherchèrent à dégager une batterie d'artillerie embourbée dans un chemin creux, et, entourées par l'ennemi, ne purent y parvenir, mais luttèrent héroïquement contre des forces bien supérieures.

BEL-AIR, ville des Etats-Unis (Maryland), ch.-l. de comté; 6.900 hab.

BELAIRIE ou **BELAIRIA** (*bèl-è*) n. f. Genre de légumineuses-papilionacées-sophorées, fondé pour des arbrisseaux de Cuba.

BÉLAJITE (de *Belaja*, n. de lieu) n. f. Nom donné par St. Meunier à un type de roche météoritique pierreuse (sporadosidère oligosidère), à structure oolithique et formée d'augite et d'enstatite. (Ce type se retrouve dans les matériaux de sept chutes différentes.)

BELAL, nom d'un affranchi de Mahomet, dont il fit son confident, et à qui il donna ensuite la charge de *muezzin*, laquelle consiste à faire l'*izan* ou appel à la prière.

BELALCAZAR, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue]); 7.440 hab. Mines de plomb argentifère.

Bel-Ami, par Guy de Maupassant (1885). Georges Duroy, ancien maréchal des logis aux hussards, employé dans une compagnie de chemins de fer, traîne à Paris une existence misérable. Il a cependant une belle prestance, une jolie figure, et... une conscience élastique où l'on chercherait en vain un scrupule quelconque. Tout cela ne lui sert de rien, faute de bonnes occasions, quand il rencontre son ami Forestier, journaliste bizarre, dont la moindre singularité est de faire écrire tous ses articles par sa femme, la jolie et énigmatique Madeleine. Duroy, introduit par lui dans le journalisme, demande aussi de la copie à la jeune femme, finit par devenir son amant, constate que c'est elle qui a lancé son mari, et décide formellement que désormais il se servira des femmes pour arriver. Ses qualités de beau garçon lui valent une infinité de maîtresses, qui toutes l'aident à se pousser dans le monde. Forestier mort, Duroy épouse Madeleine; puis, quand il n'a plus rien à espérer de sa femme, il la fait prendre en flagrant délit d'adultère avec un ministre, divorce, et convole à nouveau avec la fille d'une vieille maîtresse qui lui apporte plusieurs millions de dot. Il devient baron, homme influent; il a tout, fortune et honneurs. Guy de Maupassant flagelle d'une main ferme ce misérable, ainsi qu'un lot d'autres êtres louches, saisis dans différents milieux. Sous une forme élégante et concise, ce livre offre une étude de mauvaises mœurs d'une remarquable vigueur.

BÉLANDRE (angl. *bilander*, même sens; de *by*, auprès, et *land*, terre) n. f. Navig. Barque hollandaise destinée à naviguer sur les canaux : *A Dunkerque, quelques* BÉLANDRES, *servant au transport des marchandises, sont gréées en sloops.* (Le plus souvent, les bélandres n'ont qu'un mât à bascule, pour passer sous les ponts, et une grande voile trapézoïdale.)

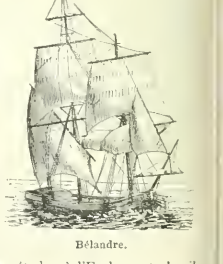

Bélandre.

— Art milit. Caisson muni de rideaux, qui sert à transporter les militaires malades.

BÉLANDRIER (*dri-é*) n. m. Marinier qui monte une bélandre, qui fait partie de son équipage.

BÉLANGER (Jean-Baptiste-Charles-Joseph), mathématicien français, né en 1789 à Valenciennes, mort à Neuilly-sur-Seine en 1874. Après avoir été ingénieur des ponts et chaussées, inspecteur des études à l'Ecole centrale, il devint successivement professeur de mécanique à l'Ecole des ponts et chaussées et à l'Ecole polytechnique. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages scientifiques fort estimés : *Essai sur la solution numérique de quelques problèmes* (1828); *Géométrie analytique* (1842); *Cours de mécanique* (1847); *Théorie de la résistance et de la flexion plane des solides*, etc. (1858); *Le l'équivalent mécanique de la chaleur* (1863); *Traité*

de cinématique (1864); *Traité de la dynamique d'un point matériel* (1864); *Traité de la dynamique des systèmes matériels* (1866); etc.

BÉLANGÈRE (de *Bélanger*) n. f. Bot. Syn. de LAMANONIE.

BÊLANT, ANTE adj. Qui bêle : *Brebis* BÊLANTE.

Poét. *L'animal bêlant*, La brebis ou le mouton. ‖ *Peuple bêlant*, Brebis et moutons considérés comme formant une nation.

— PROV. : **Bœuf saignant, mouton bêlant**, Le rôti de bœuf doit être peu cuit, le rôti de mouton moins encore.

BELASPOOR ou **BELASPOUR**, ville de l'Inde anglaise (Provinces Centrales); 7.800 hab. Jadis capitale d'un Etat qui appartient aux Anglais depuis 1832. — Le district du même nom est peuplé de 1.165.000 hab.

BÉLASSE n. m. Nom donné à de grandes jarres, dont on fait des sortes de radeaux pour naviguer sur le Nil.

BELBEIS ou **BELBEYS**, ville forte de l'Egypte, sur le bras oriental du Nil et sur le canal Ismaïlieh; 7.300 hab.

BELBELTA, BELBIDA, BELBILLA ou **BOLBIDA** n. m. Noms abyssins de la colosie (*celosia arvensis*), dont les graines, pilées et bouillies, sont employées en Abyssinie comme anthelminthiques.

BELCAIRE, ch.-l. de cant. de l'Aude, arrond. et à 50 kilom. de Limoux; 897 hab. Récolte et commerce de céréales et fourrages; forêts de sapins. Eau minérale. — Le cant. a 17 comm. et 6.867 hab.

BELCASTEL, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 19 kilom. de Rodez, sur un rocher de la rive droite de l'Aveyron; 1.011 hab. Ruines d'un château qui, au XIVe siècle, servit de repaire aux brigands connus sous le nom de *routiers*.

BELCASTEL (Jean-Baptiste-Gaston-Gabriel-Marie-Louis DE LACOSTE DE), né à Toulouse en 1821, mort à Colomiers, près de Toulouse, en 1890. En février 1871, il fut élu député à l'Assemblée nationale par la Haute-Garonne. A Bordeaux, il siégea à l'extrême droite. A Versailles, il se rangea en toutes occasions parmi les adversaires de Thiers. C'est lui qui, en 1873, organisa le pèlerinage à Paray-le-Monial, à l'occasion duquel la France fut vouée au Sacré-Cœur. Après l'avortement des projets monarchistes, il aida à constituer le septennat du maréchal de Mac-Mahon (1875); mais, en 1875, il se prononça contre la prorogation du septennat et contre les lois constitutionnelles. Il échoua aux élections sénatoriales de 1879, et rentra depuis dans la vie privée. On lui doit des brochures de polémique.

BELCHER (sir EDOUARD), navigateur anglais, né en 1799, mort en 1877. Avec le navire *Sulphur*, il explora et étudia les côtes occidentales de l'Amérique et quelques archipels de l'Indo-Chine. De 1843 à 1848, il fit, sur le *Samarang*, son principal voyage, explorant Bornéo, les ports de Chine, les Manilles, Célèbes, la Corée, le Japon, les Philippines, etc. Chargé, en 1852, de rechercher les traces de sir J. Franklin, il dut abandonner son bâtiment dans les glaces pour en sauver l'équipage. Sir Edouard Belcher, anobli en 1843, contre-amiral en 1853, a publié d'intéressantes relations des voyages du *Sulphur* et du *Samarang*, ainsi que de son voyage au pôle Nord. On lui doit encore un *Traité de topographie navale* (1835), deux traités d'hydrographie, enfin un roman : *Horace, Edward, Brenton* (1856), tableau fidèle et pittoresque des mœurs maritimes.

BELCHITE, bourg d'Espagne (prov. de Saragosse), sur l'Almonacid; 3.400 hab. Manufactures de draps, fabriques de tissus de laine et de rubans. Victoire des Français sur les Espagnols (1809). — Pop. du district : 20.200 hab.

BELCIKOWSKI (Adam), écrivain polonais, né à Cracovie en 1839. Il a professé la littérature à Varsovie, Cracovie et Lemberg. On lui doit des ouvrages d'histoire littéraire : *Gustave et Werther; la Poésie polonaise au* XIXe *siècle*; etc.; des drames historiques, dont plusieurs ont été joués avec succès, comme *Adam Tarlo* (1869); *Hunyady* (1870); *Franceska di Rimini* (1873), et des romans de mœurs.

BELCREDI (Richard, comte), homme d'Etat autrichien, né en 1823, d'une famille originaire de Pavie et établie en Moravie au XVIIe siècle. Après avoir exercé diverses fonctions administratives, il fut nommé vice-roi de Bohême en 1864. Président du conseil, il s'efforça vainement de donner quelque satisfaction aux idées fédéralistes; le comte de Beust le remplaça en février 1867. Il fut nommé, en 1881, président de la haute cour administrative. Il fut membre à vie de la chambre des seigneurs.

BELDICEANO (Nicolaï), poète et archéologue roumain, né et mort à Jassy (1844-1896). A fait des pastorales dans le genre des « pasteluri » (pastels) de Basile Alexaodri. Plus tard, il a écrit dans la note pessimiste de Michaïl Eminesco.

BELDIMAN (Alexandre), né en 1750, mort en 1825, littérateur et grand *vornic* (ministre de l'intérieur) de Moldavie, écrivain célèbre de la « régénération » dans les pays danubiens. Son ouvrage le plus remarquable est *Jalnica tragodie* (tragédie funèbre), poème dans lequel il chante les malheurs que la Moldavie a subis pendant la révolte des Grecs contre les Turcs en 1821. En dehors de la *Jalnica tragodie*, Beldiman a publié *la Mort d'Abel* (1818); *Nima Pompiliu* (1824), et *la Maisonnette de bois*.

Bêle.

BÊLE (du gr. *bélos*, trait, dard) n. m. Balist. Espèce de javelot du moyen âge, qui se lançait comme un trait.

— Jeux. Petit bâton pointu des deux bouts, appellé aussi BÂTONNET, BÈLA, BICABOLLE, BIGARELLE, PIC et BISTOQUET.

BÉLÉBEÏ, ville de la Russie d'Europe (gouv. d'Oufa), sur la *Bélébeika*, sous-affl. du Volga; 4.800 hab. Distillerie, fabrique de savons. — Pop. du district : 368.000 hab.

BELEDOUGOU (*Pays de pierre*) [de *belé*, pierre, dans le dialecte des Bambaras], province du Soudan français, comprise dans l'angle formé par le Baoulé (affluent du Sénégal) et le Niger, et limitée au N. par la région française dite *du Sahel*.

— Géogr. On divise communément ce pays en deux parties : le grand et le petit Beledougou, bien que, au point de vue ethnologique, on ne puisse faire la moindre distinction entre ces deux zones. C'est un beau pays, parcouru par des collines hautes de 500 à 600 m., arrosé par le Baoulé et ses affluents, qui produit le riz, le tabac, l'indigo et le coton; on s'y livre également à l'élevage du cheval. Les habitants du Beledougou sont de race bambara et appartiennent aux familles des Diara, des Taraouré, des Kourbary et des Konaré. Ils portent le surnom de *beleri* (hommes des rochers), à cause de la nature de leur pays. Ils sont groupés sous l'autorité de leurs chefs de canton, qui portent le nom de *kafoutigui*.

Hist. La pénétration française dans le pays ne date guère que de 1880, époque du passage de la mission du capitaine Galliéni qui se dirigeait sur Segou. L'explorateur, attaqué à Dio, n'échappa qu'à grand'peine aux armes des Bambaras. Le colonel Borgnis-Desbordes vengea, en 1883, cette insulte en enlevant le tata de Daba après un sanglant combat, et le petit Beledougou fut aussitôt occupé. Le Dr Bayol et le lieutenant Quiquandon furent alors chargés d'une mission au grand Beledougou, au cours de laquelle ils signèrent de nombreux traités avec les chefs des divers cantons. En 1886, le Dr Tautain et le lieutenant Quiquandon complétèrent les résultats obtenus dans cette région, qui fut définitivement rangée sous les lois françaises par le commandant Vallière et le capitaine Audeoud en 1887. Le Beledougou dépend du *cercle de Bamako*.

BÉLÉE n. f. Longue cordelette garnie d'empiles munis d'hameçons, que l'on maintient entre deux eaux au moyen de poids en plomb et de morceaux de liège, ou avec des bouées : *Pêcher à la* BÉLÉE. ‖ Nom donné autrefois au cordage confectionné avec du fil in blanc.

BÉLÉGUIC (*ghic'* — de *Bélléguic*, n. pr.) n. et adj. Se dit d'un système spécial de filière destinée à faciliter la ma-

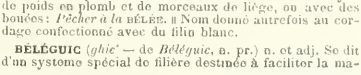

Ris bélléguic.

nœuvre de prendre des ris. (On dit *filière de ris bélléguic*, ou *ris bélléguic*, ou simplement un *bélléguic*.)

BÉLELAC (*lak*) n. m. Taffetas du Bengale.

BELEM, ville de Portugal (Estrémadure), à 7 kilom. de Lisbonne, dont elle forme un faubourg, sur le Tage; 8.250 hab. Cette ville, fondée par le roi Emmanuel le Fortuné, renferme un palais, une école latine et un couvent d'hiéronymites, commencé en 1500 et servant, depuis 1838, d'asile aux enfants abandonnés, dont l'église possède les tombeaux de plusieurs rois et princes de la famille royale. — Pop. du concelho : 31.500 hab.

BELEM, ville du Brésil. V. PARA.

BELEMCANDA n. m. Bot. Nom vulgaire de l'ixie (*ixia chinensis*).

BÉLEMENT (rad. *béler*) n. m. Cri particulier au mouton, à la brebis, à l'agneau et à la chèvre.

BÉLEMNITE (du gr. *belemnitès*, pierre en forme de flèche) n. f. Genre de mollusques céphalopodes fossiles, appartenant à la famille des bélemnitidés, groupe des rétrosiphoniens.

— ENCYCL. Les *bélemnites* sont caractérisées par : corps allongé, nageoires situées vers le milieu des côtés du corps, tentacules courts, bras armés de crochets cornés. (Hœrnes.) Un cône creux ou *phragmocône* partagé en loges traversées par le siphon, une pointe allongée ou rostre entourant le phragmocône et une coquille dorsale ou *proostracum*, en lame cornée, constituent les trois parties de la coquille des bélemnites. La poche à encre a été quelquefois conservée. La présence ou l'absence de sillons sur le rostre ont permis de diviser les bélemnites en trois groupes : dans le premier, il n'y a pas de sillons; dans le second groupe, il y a des sillons ventraux; et dans le troisième, sillons dorsaux et latéraux. Le rostre seul est réellement abondant dans certains terrains. Les formes les plus anciennes datent du trias; le genre se poursuit jusqu'à la craie blanche.

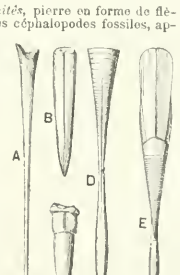

A, bélemnite acuarius; B, bélemnite canaliculatus; C, bélemnite brevis; D, bélemnite semihastatus; E, bélemnite restaurée.

BÉLEMNITELLE (dim. de *bélemnite*) n. f. Genre de mollusques céphalopodes fossiles, appartenant à la famille des *bélemnitidés*, groupe des rétrosiphoniens.

— ENCYCL. Les *bélemnitelles* sont caractérisées : 1° par un phragmocône avec saillie longitudinale dorsale et prolongement ventral persistant dans la fente du rostre; 2° par un rostre présentant une fente verticale au côté ventral. La *bélemnitella mucronata* est très commune dans la craie blanche supérieure.

BÉLEMNITIDÉS (rad. *bélemnite*) n. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes dibranchiaux, sous-ordre des décapodes, renfermant des formes éteintes dont la coquille présente un phragmocône, un proostracum, et souvent aussi un rostre. (Claus.) — *Un* BÉLEMNITIDÉ.

— ENCYCL. L'animal, chez les *bélemnitidés*, paraît avoir été semblable aux onychoteuthis et avoir été pourvu de nageoires médiocrement larges et de bras armés de crochets. (Hœrnes.) Suivant que le conduit du siphon est dirigé en avant ou en arrière, on divise les bélemnitidés en deux groupes : 1° *prosiphoniens* (genres : aulacoceras, atractite, bactrite); 2° *rétrosiphoniens* (genres : bélemnite, diplocône, xiphoteuthis, bélemnitelle, bélemnoteuthis, etc.). Les bélemnitidés apparaissent dans le silurien, et se continuent jusque dans le crétacé, qu'ils ne dépassent pas.

— BIBL. Hœrnes, *Manuel de paléontologie* (Paris, 1886).

BÉLEMNITIQUE adj. Se dit d'un terrain qui contient des bélemnites.

BÉLEMNOCRINUS (*nuss* — du gr. *bélemnon*, pointe de flèche, et *krinon*, lis) n. m. Genre d'échinodermes crinoïdes fossiles, famille des potériocrinidés, à opercule calicinal, formé de plaquettes solides avec conduit anal latéral, à dix bras à longs pinnules, à tige pentagonale (carbonifère de l'Amérique du Nord).

BÉLEMNOÏDE (du gr. *bélos*, trait, et *eidos*, aspect) adj. En T. d'anat., Qui a la forme d'une flèche : *Apophyse* BÉLEMNOÏDE. ‖ On dit aussi BÉLONOIDE. V. ce mot.

BELENNE n. m. Nom vulgaire d'un poisson du genre callionyme (*callionymus belenus*). V. CALLIONYME.

BÉLÉNUS, dieu gaulois que les Romains et Gallo-Romains ont fini par identifier avec Apollon. Plusieurs monuments portent : *Apollini Beleno*. Des monnaies gauloises, qui remontent au IIe ou IIIe s. avant l'ère moderne, représentent la tête et les attributs de l'Apollon grec. Ausone parle des prêtres de Béléens.

Monnaie d'or avec une tête de Béléens.

BELENYES, ville de l'Austro-Hongrie (Hongrie (comitat de Bihar), sur le Körös-Noir; 3.000 hab. Château fort; mines de fer et de cuivre; carrières de marbres noirs.

BÉLÉOPTERE (du gr. *bélos*, trait, et *pteron*, aile) n. m. Genre d'insectes coléoptères, syn. de NYCTEIS. V. ce mot.

BÉLER (lat. *balare*, que quelques écrivains latins ont écrit *belare*) v. n. Faire un bêlement, pousser des bêlements.

— Fam. Pousser des gémissements plaintifs : *Qu'est-ce que vous avez à* BÉLER *comme ça?* Mariv.) ‖ Balbutier, parler sottement, sans savoir ce que l'on dit peut, dans ce sens, s'employer activement) : *Frédégaire vaut mieux que les moines carlovingiens, bêtes muettes qui peuvent à grand'peine bégayer,* BÉLER *quelques mots.* (Mich.) A été dit par plaisanterie du style maniéré et fade de certains auteurs de pastorales.)

— PROV. **Brebis qui bêle perd sa goulée**, Parler à table, c'est perdre son temps et ses morceaux, et, au fig., Une occasion favorable est bientôt échappée, si l'on n'a pas soin de mettre le temps à profit. **La brebis bêle toujours de même**, On ne change pas de caractère, on ne corrige pas son naturel.

BÉLÉSIS, roi légendaire de Chaldée, suivant les historiens grecs. Gouverneur de Babylone, il se révolta contre Sardanapale, qu'il renversa conjointement avec Arbacès (759 av. J.-C.). Il est regardé comme le premier chef du second empire de Babylone.

BEL ESPRIT n. m. V. BEAU.

BÉLESTA, comm. de l'Ariège, arrond. et à 29 kilom. de Foix, sur le Grand-Hers; 2.125 hab. Extraction de marbres, porphyre, calcaire; carrière d'albâtre. Commerce important de bois de sapin. Aux environs, fontaine intermittente de Fontestorbe; ruines du Castel d'Amont ou Vieux Château. — A l'E. du bourg s'étend la *forêt de Bélesta*, la plus belle des Pyrénées.

BELETTE (*lèt'* — dérivé de *beau*; proprem., « belle petite bête ») n. f. Petit mammifère carnassier : *La* BELETTE *ne va qu'en bondissant par petits sauts inégaux et précipités.* (Buff.)

— Dans les forges, Lopin de fer que l'on a cinglé au martinet. V. ce mot.

— ENCYCL. Zool. La *belette* est une espèce du genre putois, et son nom scientifique est *putorius vulgaris*. Ce petit carnassier est d'un brun rougeâtre en dessus, le ventre est blanc; mais, en hiver, toute la robe devient blanche ou jaunâtre. On a décrit comme espèces des variétés jaunâtres ou plus claires. La belette habite toutes les régions tempérées de l'ancien monde, depuis l'Inde jusqu'au nord de l'Afrique. Très audacieuse, elle vit autour des lieux habités, et fait la chasse aux souris, aux taupes, mais pénètre dans les poulaillers, les volières, et saigne la volaille, les petits oiseaux et les lapins. Des formes fossiles se trouvent dans le quaternaire parisien et ne semblent pas différer de l'espèce vivante, et aussi dans le tertiaire nord-américain.

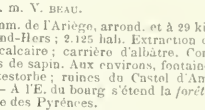

Belette.

— Chass. La *belette* ne se tire pas au fusil; on se borne à la capturer ou à la tuer en faisant usage de *traquenards* que l'on amorce avec un œuf.

BELÈZE (Guillaume-Louis-Gustave), littérateur français, né à Montpellier en 1803, mort en 1878. Elève de l'Ecole normale, il se voua à l'enseignement libre. On lui doit notamment un *Cours complet d'enseignement élémentaire*, formant environ vingt volumes; *Dictionnaire universel de la vie pratique* (1859), compilation qui abonde en renseignements utiles; *Dictionnaire des noms de baptême* (1863), et *Dictionnaire de l'instruction primaire* (1877).

BELFAST, ville et port de mer d'Irlande (anc. prov. d'Ulster (comté d'Antrim), à l'embouchure du Lagan, qui y forme un large canal ou golfe; 256.000 hab. Ancienne place forte; siège de l'évêché de Down et Cannor. Université fondée en 1807; école dite *Académie de Belfast*; bibliothèque publique; jardin botanique; nombreuses sociétés littéraires et scientifiques.

— ENCYCL. Comme Leeds et Dundee, *Belfast* est un des grands centres de l'industrie linière du Royaume-Uni; on ne s'y occupe plus d'industrie cotonnière, mais des blanchisseries, des teintureries, des minoteries, des huileries, des brasseries, des distilleries, des corderies, des fabriques de produits chimiques y existent. Commerce considérable d'exportation, ayant principalement pour objet les jambons et lards, les liqueurs, les oies, les harengs salés, le minerai de fer. Belfast est la troisième ville d'Irlande, par son étendue et sa population, et la seconde au point de vue du commerce, des sciences et de la littérature.

Armes de Belfast.

BELFAST, ville des Etats-Unis (Maine), avec un petit port à l'entrée de la baie de Penobscot; 5.300 hab. Commerce de poissons, chantiers de construction.

BELFORT, comm. du Lot, arrond et à 22 kilom. de Cahors; 1.135 hab.

Belfort ou **Béfort**, ch.-l. du *territoire de Belfort*, ancienne sous-préfecture du Haut-Rhin, sur la Savoureuse, à 69 kilom. de Colmar, 443 kilom. de Paris. Pop. aggl. 20.493; pop. totale, 22.715 hab. (*Belfortains, aines.*) Tribunal de première instance, de commerce, et justice de paix. Lycée, école normale d'instituteurs, bibliothèque, musée, théâtre. Centre industriel important. Constructions mécaniques, forges, horlogeries, tréfileries, machines agricoles, etc.; tissages, filatures de laine et de coton; corderies, bonneteries, chapelleries; brasseries, distilleries de kirsch, etc.

— *Histoire.* Belfort doit son origine et son nom à un château fort construit sur le rocher à pic où se trouve la citadelle. Édifié sans doute au XIIe s., ce château est mentionné pour la première fois en 1226. Il appartint successivement aux comtes de Montbéliard, aux comtes de Ferrette, puis, au XIVe siècle, à la maison d'Autriche. Pendant la guerre de Trente ans, Belfort fut reconquis par les armées françaises et réuni au royaume par le traité de Westphalie (1648). La seigneurie de Belfort fut donnée, en 1659, au cardinal Mazarin, et resta, jusqu'à la Révolution, propriété des ducs de Mazarin et de la Meilleraie.

Armes de Belfort.

Vauban fit de Belfort une forteresse de premier ordre destinée à couvrir le passage entre les Vosges et le Jura (1686). Il construisit la citadelle et l'enceinte bastionnée qui sépare la ville de ses faubourgs. L'une des deux portes de la ville (porte de France) a été démolie; l'autre (porte de Brisach) reste comme l'un des plus beaux spécimens de l'architecture militaire au XVIIe siècle.

Assiégé en 1814 par un corps d'armée bavarois, Belfort se défendit courageusement, et ne céda qu'après l'abdication de Napoléon. Bloqué de nouveau par les alliés en 1815, il put résister encore avec une poignée de soldats, grâce à l'habileté du général Lecourbe et au patriotisme de ses habitants.

En 1870-1871, Belfort fut assiégé par les troupes du général de Treskow pendant 103 jours (4 nov. 1870-18 févr. 1871). La garnison, commandée par le colonel Denfert-Rochereau, repoussa les attaques de l'armée prussienne avec une telle énergie, que la ville fut surnommée par l'ennemi « fabrique de morts » (*todtenfabrik*). La population, de son côté, supporta avec héroïsme ce long siège et un bombardement de 73 jours, qui jeta dans la place 98.000 obus. Enfin, le 18 février 1871, sur l'ordre du gouvernement de la Défense nationale, Belfort se rendit, et la garnison sortit avec les honneurs de la guerre. Là fut tiré le dernier coup de canon de toute la campagne. Grâce à cette belle résistance, et aussi aux efforts de Thiers, Belfort resta français après le traité de Francfort.

C'est en l'honneur des défenseurs de Belfort que Bartholdi a sculpté le lion gigantesque adossé au rocher à pic du château. Sur la place d'armes, « Quand même! » (v. ce mot), groupe en bronze de Mercié, rappelle aussi le souvenir du siège. Belfort a obtenu, en 1896, le droit de faire figurer dans ses armes la croix de la Légion d'honneur.

Belfort, devenu place frontière, a été transformé en un immense camp retranché. Les forts du Château, de la Justice, de la Miotte, des Barres, Denfert-Rochereau, des Hautes et des Basses-Perches, entourent la ville. Ceux du ballon de Servance, de Giromagny, du Salbert, de Rappe, de Bessoncourt, de Vézelois, du Bois-d'Oye, du mont Vaudois, de la Chaux, du mont Bart et du Lomont, forment une ligne continue des ballons vosgiens aux crêtes du Jura.

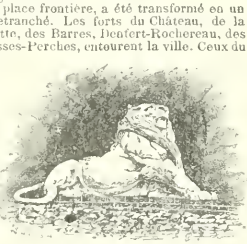

Le Lion de Belfort.

— Bibliogr.: *Belfort et ses environs* (Soc. de publicat. de la section des Hauts-Vosges du club alpin); Liblin, *Belfort et son territoire* (Mulhouse, 1887); Dussieux, *le Siège de Belfort* (Paris, 1882); Méry, *le Siège de Belfort* (Limoges, 1882).

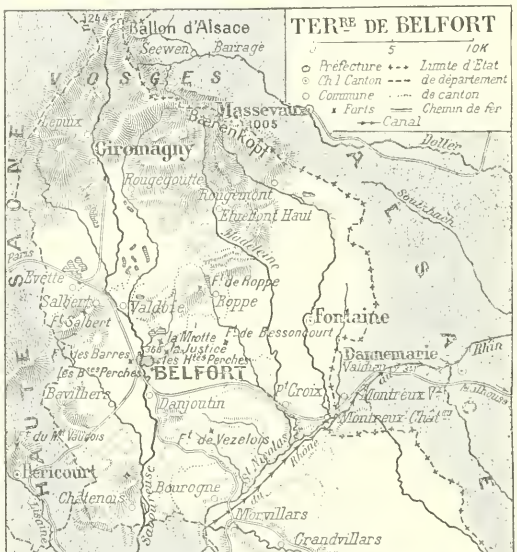

Belfort (territoire de), partie de l'ancien département du Haut-Rhin demeurée française après le traité de Francfort en 1871. Il est compris entre l'Alsace au N. et à l'E., la Suisse au S., les départem. du Doubs, de la Haute-Saône et des Vosges à l'O. Sa superf. est de 62.464 hect., sa population de 88.169 hab., répartis en 106 comm. Densité: 141 hab. au kilom. carr. — Ce territoire (ch.-l. *Belfort*) est divisé en cinq cantons: *Belfort*, Delle, Fontaine, Giromagny, Rougemont-Massevaux.

Il a à sa tête un administrateur faisant fonctions de préfet et un conseil général (pas de conseil d'arrond.). Il fait partie de la 7e région militaire, dont le quartier général est à Besançon; il est le siège de la 14e division et de la 28e brigade d'infanterie. Il appartient au 17e arrond. forestier, à l'arrond. minéralogique de Dijon; relève, pour le service des douanes, de la direction d'Épinal; ressortit à la cour d'appel de Besançon, à la cour d'assises de la Haute-Saône; fait partie de l'académie de Besançon. Au point de vue religieux, il a été détaché, en 1874, du diocèse de Strasbourg pour être incorporé au diocèse de Besançon.

Le territoire de Belfort est une région déprimée, comprise entre les ballons vosgiens au N. et les premiers chaînons jurassiques au S. Tous les terrains s'y rencontrent, ce qui explique la diversité des aspects et aussi des cultures. La limite entre les bassins hydrographiques du Rhin et du Rhône est constituée, non par une chaîne de collines (collines de Belfort, de quelques auteurs), mais par un plateau à peine ondulé, s'abaissant en un point jusqu'à 325 m. d'alt. (au prétendu col de Valdieu). C'est une grande voie naturelle de communication entre la vallée de la Saône et celle du Rhin: on l'appelle *Trouée de Belfort* ou *Porte de Bourgogne*. Cette dépression est traversée par le canal du Rhône au Rhin, par de grandes routes, et par les voies ferrées qui unissent la France à la Suisse et à l'Allemagne: lignes de Paris et de Besançon à Belfort, se prolongeant par celles de Belfort à Petit-Croix et Mulhouse, et de Belfort à Delle et Bâle. Un embranchement unit Delle à Montbéliard; un autre remonte la vallée de la Savoureuse jusqu'à Giromagny.

Ce couloir, où s'engouffrent les vents, a un climat rigoureux. L'hiver y est long: la neige couvre le sol pendant plusieurs mois, et on a vu le thermomètre s'abaisser jusqu'à — 28°. La longueur de l'hiver et les variations brusques de température au printemps et à l'automne y rendent impossible la culture de la vigne, qui prospère dans les vallées alsaciennes. L'été, par contre, y est souvent très chaud. Abondamment arrosé (près de 1 m. de pluie par an), le territoire de Belfort a de nombreuses rivières. Les unes, comme la Savoureuse qui descend des pentes imperméables du ballon d'Alsace, sont des torrents irréguliers; d'autres servent de déversoir aux étangs du Sundgau méridional; d'autres, enfin, viennent des premières hauteurs du Jura, comme l'Allaine, qui, née en Suisse, reçoit toutes les eaux du territoire et les porte au Doubs.

L'humidité naturelle, augmentée encore par un savant système d'irrigation, explique la présence de superbes prairies naturelles et artificielles. L'élevage est florissant dans le territoire. Il tend même de plus en plus à dominer exclusivement, et les prairies s'étendent sans cesse aux dépens des cultures de céréales. De belles forêts couvrent les pentes des Vosges et les collines du sud. Le canton de Delle possède un syndicat agricole; il y a, de plus, une société d'agriculture du territoire.

L'industrie est prospère. Le centre principal est Belfort avec Valdoie et Danjoutin. (V. Belfort.) Il faut y ajouter les fabriques d'horlogerie et de quincaillerie de Beaucourt, les usines métallurgiques du groupe de Morvillars, les fabriques d'instruments aratoires de Châtenois, les filatures et tissages des vallées vosgiennes (groupe de Giromagny), etc.

Comme tous les départements de l'Est, le territoire a vu sa population augmenter et son industrie s'accroître, surtout depuis 1870, à la suite de l'émigration alsacienne. La langue française y a toujours été employée, même sous la domination autrichienne. Les paysans parlent encore un patois roman, dérivé du dialecte bourguignon. La limite des langues française et allemande coïncide à peu près avec la frontière actuelle.

Belfort (conspiration de). Pendant la Restauration, les libéraux de Belfort, affiliés au carbonarisme, tentèrent un soulèvement, avec l'appui de la plupart des officiers du Haut et du Bas-Rhin, de la Meurthe et des Vosges. Les garnisons de Belfort et Huningue devaient les premières se soulever, prendre le drapeau tricolore, et marcher sur Colmar, tandis qu'un gouvernement provisoire serait installé à Belfort avec La Fayette, d'Argenson, Kœchlin, Armand Carrel, Fabvier, etc. Le soulèvement faillit réussir dans la nuit du 1er au 2 janvier 1822. Mais une indiscrétion permit au commandant de la place d'organiser la défense; les conjurés durent s'enfuir; ceux que l'on put arrêter furent conduits à Colmar et exécutés, malgré la tentative du colonel Caroa pour les délivrer.

Belfredotti, famille italienne du XIVe siècle. L'un de ses membres, Ottaviano, ayant délivré Volterra du joug du duc d'Athènes, alors tyran de Florence, devint seigneur de Volterra, mais son successeur, Bocchino, ayant voulu vendre la ville aux gibelins de Pise, le peuple de Volterra appela à son aide les Florentins et fit décapiter son tyran, le 10 octobre 1361. (Cf. *Villani Cronaca*, liv. X.)

Belgam ou **Belgaum**, ville forte de l'Inde anglaise (présid. de Bombay), sur la Bellary, affl. de la Markandi, au pied des monts Ghattes; 40.100 hab. Commerce actif. Prise par les Anglais en 1818. Ruines de deux temples antiques. — Pop. du *district de Belgam*: 864.000 hab.

Belgard, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Poméranie]), sur la Persante; 7.000 hab. Fonderie de fer, scieries à vapeur. Cette ville apparaît pour la première fois dans l'histoire en 1125. — Pop. du *cercle de Belgard*: 44.500 hab.

Belge, personne née en Belgique, ou qui habite ce pays. — *Les* Belges.

— Adjectiv. Qui a rapport, qui appartient à la Belgique ou à ses habitants: *Un tapis* belge.

— En poésie, se dit pour Flamand.

— Encycl. Les *Belges* constituent l'une des branches des peuples celtiques. Demeurés les derniers dans la contrée appelée « Germanie », ils franchirent le Rhin vers le IIIe siècle avant notre ère et s'établirent entre ce fleuve et la Seine. Plus tard, vers l'an 100 ou 150 av. J.-C., ils traversèrent la Manche et conquirent la Grande-Bretagne tout entière, sauf l'extrême nord, où ils refoulèrent les Pictes qui les avaient précédés dans cette île. A l'époque de César, ils étaient la plus belliqueuse et la plus puissante des peuplades gauloises.

Selon César, la plupart des Belges se souvenaient d'avoir jadis franchi le Rhin et se prétendaient issus des Germains. Certains ont pleinement accepté cette assertion et ont admis que les Belges étaient d'origine germanique. D'autres (tel Desjardins dans la *Géographie de la Gaule romaine*) ont pris un moyen terme: ils ont déclaré celte tel peuple belge, germain tel autre. Ce procédé est inadmissible, ne reposant sur aucune base sérieuse. Il faut accepter en bloc les renseignements de César, ou les repousser de même. Il n'est plus douteux, aujourd'hui, qu'il ne faille prendre ce dernier parti: l'étude de la topographie et de l'onomastique démontre que les Belges parlaient une langue celtique, et non germanique. D'ailleurs, au dire de Tacite, la langue des Bretons ressemblait fort à celle des Gaulois. Or les Bretons, nous venons de le dire, n'étaient autres que des Belges ayant fait la conquête de l'île de Bretagne. Il n'y avait de Germains, parmi les Belges, que les Éburons, les Condruses et quelques autres petits peuples que César appelle « Germains cisrhénans ». Encore les noms de leurs chefs (qui sont de langue gauloise) donnent-ils à penser qu'au Ier siècle avant notre ère ils étaient déjà celtisés.

La méprise des Belges sur leur origine s'explique facilement. Ils se rappelaient avoir habité antrefois les pays au delà du Rhin. Cette contrée était, du temps de César, occupée par des Germains. Les Belges en concluaient, par un effet de fausse logique populaire, qu'ils descendaient des Germains. Les théories des peuples sur leur origine n'ont presque jamais, du reste, de valeur sérieuse. Ainsi, les Rèmes se prétendaient parents des Romains (par suite d'une vague analogie de nom évidemment).

Belghra n. f. Pantoufle de cuir, en usage chez les Arabes.

Belgiojoso, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]); 4.550 hab. Filature de soie, foires et marchés. Château des *princes* de Belgiojoso.

Belgiojoso (Christine Trivulzio, princesse), née et morte à Milan (1808-1871). Elle réalisa pleinement le type de l'héroïne romantique, véritable amante de son pays, et lui consacrant toute sa vie. Exilée volontaire dès 1831, elle se rendit à Paris, où elle organisa le parti italien patriote, installant un club dans son salon, et subventionnant des journaux, condensant une philosophie dans la *Formation du dogme catholique* (1846). En 1848, elle passe en Italie, lève des troupes, fait des ambassades, se multiplie. Après la défaite, elle revient en France, puis fait un voyage en Orient, publie des mémoires d'exil et des souvenirs de voyage dans les périodiques français. Sur la fin de sa vie, elle s'était ralliée à la monarchie de Savoie.

Belgique adj. Qui est de la Belgique, qui appartient à la Belgique ou à ses habitants: *Provinces* belgiques. *Annales* belgiques. || Aujourd'hui, on dit belge.

Belgique (en flam. **Belgie**), État de l'Europe occidentale, situé entre 49° 30′ et 51° 30′ de latitude N., 0° 16′ 1″ et 3° 43′ 37″ de longitude E. de Paris. La Belgique est limitée au N.-O. par la mer du Nord sur une étendue de 67 kilom., au N. et au N.-E. par le royaume des Pays-Bas (431 kilom.), à l'E. par l'Allemagne (97 kilom.) et par le grand-duché de Luxembourg (129 kilom.), au S. et à l'O. par la France (614 kilom.). Sa superficie est de 29.456 kil. carr., ou, plus exactement, de 2.945.589 hectares.

— I. Géographie physique. *Géologie*. Les *terrains primaires* occupent, en Belgique, une grande partie des provinces de Luxembourg, Liége et Namur, et quelques points du Hainaut et du Brabant. Ce sont: le massif *cambrien* de Stavelot, dont on exploite les phyllades comme ardoises près de Viel-Salm; le *silurien*, dont on exploite, comme

pavés, les roches porphyriques qui traversent le terrain à Quenast et à Lessines; le *dévonien*, qui s'étend au S. de la Sambre et de la Meuse, dans le Condroz et l'Ardenne, et dans lequel on exploite des calcaires, marbre noir, calcaire rouge, calcaire pour la chaux hydraulique; le *carbonifère*, représenté d'abord par le *calcaire carbonifère*, qui s'étend, disloqué en longues bandes, dans le Condroz, sur les deux rives de la Sambre et de la Meuse, et que l'on exploite aux carrières de Tournay, d'Ecaussines, de Soignies, de marbre noir à Dinant, etc., ensuite par le terrain *houiller* qui traverse toute la Belgique de l'O. à l'E., en formant les riches bassins houillers de Mons, de Charleroi et de Liége. — Les *terrains secondaires* sont représentés principalement par le *crétacé*, qui se présente en deux massifs: celui de Mons, dans la vallée de la Haine (où l'on exploite l'argile pour la fabrication des produits réfractaires, la craie brune phosphatée et la craie blanche), et le massif de Maestricht, qui s'étend entre la Meuse et son affluent le Geer, et renferme des marnes, argiles et couches de craie. — Les *terrains tertiaires*, qui s'étendent sur presque toute la partie du pays au N. de la Sambre et de la Meuse, se composent d'abord du calcaire grossier de Mons, de sables fins, de marnes terreuses, de sables argileux, de grès fistuleux; puis, des marnes de Tongres et de l'argile des bords du Rupel, que l'on exploite pour la fabrication des briques; enfin, des sables jaunes, parfois argileux et ferrugineux, dans la province d'Anvers, dans le bassin de la Nèthe et sur l'Escaut inférieur. — Quant aux *terrains quaternaires*, ils sont représentés par le limon de la Hesbaye, le sable campinien, qui forme la bordure septentrionale du pays et présente des dépôts tourbeux, enfin, par les alluvions maritimes ou fluviales qui ont déposé l'argile des *polders*.

— *Orographie*. Le sol de la Belgique descend, en général, vers la mer du Nord, et dans la direction du S.-E. au N.-O., par une suite de plis de terrain courant du S.-O. au N.-E. L'arête principale, qui forme l'Ardenne, passe par les plateaux de Saint-Hubert (574 m.), des Faulles (651 m.) et de Jalhay, dont le point culminant (674 m.), désigné sous le nom de Baraque Michel, et situé sur la frontière orientale, est aussi le point le plus élevé de tout le territoire; de ce point, l'arête se continue vers le N.-E., pour aller se joindre à l'Eifel, dans la Prusse rhénane. Sur ces plateaux de l'Ardenne, le sol, devenu imperméable par la désagrégation des roches schisteuses, s'est transformé par places en marais fangeux que l'on désigne sous le nom de *fagnes*. De cette arête supérieure, le sol descend, d'un côté, vers le S.-E., jusqu'à la frontière méridionale du Luxembourg (300 m.), de l'autre, vers le N. dans la Famenne (200 à 100 m.), puis il se relève avec les plateaux du Condroz et de l'Entre-Sambre-et-Meuse (300 m.). — Au N. de la Sambre et de la Meuse, il n'y a plus que quelques points de 200 m., près de la rive gauche de ces deux cours d'eau; la ligne de partage du bassin de la Meuse et de celui de l'Escaut n'a que 175 m. à 100 m. entre Ergueliues et Maestricht; au delà, le sol commence à s'étaler et à descendre en vastes plaines peu ondulées jusqu'à une courbe de 20 m. d'altitude qui passe vers Diest, Louvain, Vilvorde, Alost et Wetteren; au-dessous de cette faible altitude se trouve une grande partie des provinces d'Anvers, de Flandre orientale et de Flandre occidentale.

— *Climat*. La Belgique se trouve à la limite méridionale du climat froid: la température moyenne de l'année pour tout le pays est de 10°,3 C.; celle de l'hiver, 3°,1; du printemps, 9°,5; de l'été, 17°,8; de l'automne, 10°,7; la plus grande chaleur observée a été de 35°,3, et le plus grand froid de — 20°,2. L'effet de l'altitude du sol est sensible: sur les plus hauts plateaux de l'Ardenne, la moyenne annuelle n'est que de 7°.

La moyenne annuelle de la hauteur d'eau de pluie est d'environ 750 millimètres. Il en tombe une plus grande quantité dans la région élevée, c'est-à-dire dans le bassin de la Meuse, et notamment dans l'Ardenne. — Le nombre des jours d'eau recueillie est de 195. — Les vents prédominants sont ceux du S.-O., puis ceux de l'O., ensuite ceux du S. et de l'E.

— *Hydrographie*. La Belgique est située presque tout entière dans le versant méridional de la mer du Nord, à l'exception d'une très petite partie à l'extrémité méridionale du Hainaut, où se trouve la source de l'Oise. Elle est traversée par trois fleuves qui viennent de France: la Meuse (sur 186 kilom.), l'Escaut (240 kilom.) et l'Yser (41 kilom.). Tous les trois suivent des directions à peu près semblables. — La Meuse reçoit les eaux de la région élevée; ses principaux affluents sont: à droite, la Semois, la Lesse, le Hoyoux et l'Ourthe qui reçoit l'Amblève et la Vesdre; à gauche, la Sambre, la Mehaigne et le Geer; les rivières de la rive droite ont des vallées encaissées et pittoresques. — L'Escaut, ainsi que la plupart de ses affluents, coule en plaine ouverte; il reçoit à droite la Haine, la Dendre, le Rupel qui est formé de la Dyle et de la Nèthe; à gauche, la Lys. La marée se fait sentir jusqu'à Gand.

— *Flore*. Malgré l'exiguïté de la superficie de la Belgique, le règne végétal y présente des caractères différents suivant la nature des terrains et suivant l'altitude. Ainsi, on trouve toutes les cultures: froment, avoine, lin, colza, trèfle, chicorée, houblon, tabac, dans la fertile région limoneuse et sablo-limoneuse qui s'étend au centre du pays, de l'O. à l'E.; de grasses prairies dépourvues de plantations, dans la zone des polders, dans le pays de Herve (prov. de Liége), où le sol est formé par la désagrégation des roches du sous-sol, ou dans le fond des vallées de l'Ardenne; le seigle, les sapinières et des bruyères dans la région sablonneuse du nord; les bois, les marécages et aussi des bruyères dans le Luxembourg; on rencontre des bois étendus dans les provinces de Namur, Brabant et Hainaut.

— *Faune*. Les forêts de l'Ardenne renferment encore le sanglier, le loup, le renard, le chevreuil, l'écureuil; ces deux derniers se trouvent aussi dans les grands bois des autres régions; la couleuvre et le lézard sont très répandus dans la région accidentée; on aperçoit souvent, près de la côte, le phoque et le marsouin. Parmi les animaux domestiques, on constate que, d'une manière générale, les mêmes espèces ont des caractères différents dans le bassin de l'Escaut, où la taille est plus élevée et les formes sont plus massives, et dans le bassin de la Meuse, où les animaux sont plus petits, mais plus endurants; c'est ainsi qu'on distingue le cheval flamand et le brabançon du cheval ardennais; il en est de même des bœufs, des moutons et des porcs.

— *Ethnographie*. On distingue dans la population de la Belgique deux éléments ethniques: l'un brun, l'autre blond, répandus un peu partout, mais le brun en plus forte proportion dans la région wallonne. L'élément brun, le plus ancien, serait venu du midi de l'Europe, l'élément blond descendrait des Celtes et des Germains; ceux-ci, en petit nombre au temps de Jules César, s'augmenterent dans la suite par des immigrations, principalement dans la région septentrionale du pays; dans cette région, où l'influence romaine fut faible, la population conserva la langue et le caractère germanique; la population de la région méridionale se romanisa profondément. De là, l'origine et la persistance des deux langues qui se partagent le pays suivant une ligne qui va à peu près de Saint-Omer à Visé.

— II. Géographie politique. La forme du gouvernement de la Belgique est la monarchie constitutionnelle, représentative et héréditaire. La Constitution, promulguée le 7 février 1831, proclame l'égalité de tous les citoyens devant la loi, la liberté des cultes, la liberté de manifester ses opinions en toute matière, la liberté d'association, celle des langues, de l'enseignement et de la presse. Elle consacre aussi deux grands principes: celui de la souveraineté nationale et celui de la séparation des trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. La Constitution a été revisée en 1893, principalement en vue d'étendre le droit de suffrage pour l'élection des membres des deux chambres législatives, le sénat et la chambre des représentants. Le roi est le chef du pouvoir exécutif, mais aucun de ses actes ne peut avoir l'effet, s'il est contresigné par un ministre, qui, par cela seul, s'en rend responsable.

Sous le rapport administratif, le pays est divisé en 9 provinces: celles-ci sont divisées en 41 arrondissements administratifs, qui sont subdivisés en 2.604 communes. Les provinces sont: Flandre occidentale, Flandre orientale, Anvers, Limbourg, Brabant, Hainaut, Namur, Liége, et Luxembourg. La capitale du royaume est *Bruxelles*; les autres villes les plus peuplées sont: Anvers, Liége, Gand, Malines et Verviers. La population totale du royaume est de 6.500.000 hab. (*Belges*.)

— *Religions*. La population belge est en très grande majorité catholique. Il y a 6 diocèses, à la tête desquels se place l'église métropolitaine et primatiale de Malines; les églises cathédrales de Liége, Namur, Tournai, Gand et Bruges sont les suffraganes de cet archevêché. On évalue le nombre des protestants à 10.000; pour eux existe un *Synode* de l'union des Eglises protestantes évangéliques. Enfin, un *Consistoire israélite* dirige les affaires religieuses des juifs, au nombre de 3.000 dans la contrée. Les ministres de ces trois cultes sont rétribués par l'Etat.

— *Instruction publique*. La Constitution belge proclame la liberté absolue de l'enseignement, c'est-à-dire que tout particulier, belge ou étranger, toute association particulière, peut ouvrir des établissements quelconques d'enseignement. Les écoles primaires sont au nombre de 6.400, et renferment 720.000 élèves. L'enseignement moyen est donné, au degré inférieur, dans 83 écoles moyennes pour garçons et 40 pour filles, et, au degré supérieur, dans 35 athénées et collèges. L'enseignement supérieur est donné dans quatre universités: à Liége, Gand, Louvain et Bruxelles; il y a en outre à Bruxelles une Ecole des hautes études, de création récente. Il existe un grand nombre d'écoles d'enseignement spécial de tout genre: militaire, industriel, commercial, agricole, artistique, etc.

— *Finances*. Le budget annuel de l'Etat dépasse 400 millions de francs. La dette publique est environ de 2 milliards 250 millions de francs.

— *Armée*. Par la conférence de Londres (juin 1831), le royaume de Belgique a été déclaré neutre, et son territoire inviolable; mais cette déclaration ne dispense pas la nation belge de veiller à la défense de sa neutralité: au contraire, elle lui en impose le devoir, autant pour mériter et assurer son indépendance que pour contribuer, autant que possible, à faire de son territoire une véritable barrière entre les nations belligérantes. L'organisation de l'armée et du système défensif est donc toujours restée dans les préoccupations du gouvernement, tout en suivant les vicissitudes des événements extérieurs et l'influence de ceux-ci sur l'opinion à l'intérieur. L'armée se recrute par un tirage au sort annuel et par des engagements volontaires. L'effectif des hommes en activité est d'environ 48.000, et l'effectif général de 160.000. Le système de défense du territoire est basé d'abord sur la place forte d'Anvers, défendue par une ceinture de forts, ensuite, pour la défense de la vallée de la Meuse, sur une ceinture de forts couvrant de Namur et une autre autour de Liége.

— III. Géographie économique. Sur les 2.945.589 hectares qui constituent le territoire belge, le domaine agricole en occupe 2.705.000. Les cultures les plus étendues sont celles du seigle, du froment et de l'avoine, celle de la pomme de terre et des plantes fourragères. La culture des céréales tend à diminuer, et ne suffit pas à la consommation intérieure. La population agricole comprend environ 1.200.000 individus.

L'industrie est très développée; on évalue à 950.000 le nombre des personnes qui y sont occupées, et à 2 milliards 200 millions de francs la valeur de la production annuelle. Ses principales branches sont: 1° l'exploitation des mines de houille, dont les principaux sièges sont autour de Mons, de Charleroi, et de Liége, et qui occupe à peu près 100.000 personnes; ensuite l'exploitation des carrières de pierre à bâtir, de pierre à chaux et de marbres, dans les provinces de Hainaut, Brabant et Namur, et d'ardoises dans les provinces de Namur et de Luxembourg; 2° l'industrie métallurgique, comprenant la fabrication de la fonte dans 28 hauts fourneaux situés principalement aux environs de Charleroi et de Liége, la fabrication de l'acier à Seraing, la construction des machines à Seraing, à Gand, à Couillet (près de Charleroi), les armes à feu de luxe, de commerce et de guerre, dont le centre est Liége; 3° la verrerie et la cristallerie, dont les principaux sièges sont aux environs de Charleroi, de Namur et de Liége; 4° l'industrie manufacturière, représentée par la fabrication des draps (arrond. de Verviers), celle des étoffes de laine, flanelles, couvertures, etc., autour de Verviers et dans les Flandres, celle des fils et tissus de coton et celle des toiles dans les Flandres; enfin, la fabrication des dentelles de divers genres dans les provinces d'Anvers, de Brabant et de Flandre. Parmi les autres branches d'industrie, les plus importantes sont la meunerie, la brasserie, et la fabrication du sucre.

Le commerce spécial avec les pays étrangers, importations et exportations réunies, s'élève annuellement à plus de 3 milliards de francs. Les plus importantes en valeur des marchandises importées et déclarées en consommation sont: grains de toute espèce, produits chimiques, résines, laines, peaux brutes, graines oléagineuses et café. Les principales marchandises belges exportées sont: lin et fils de lin, houille, ouvrages en fonte et en fer, grains de toute espèce, viandes, verreries. Les pays avec lesquels le commerce est le plus important sont: la France, l'Angleterre, l'Allemagne, les Pays-Bas et les Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

La Belgique a un réseau de voies de communication très développé en raison de l'exiguïté de sa superficie; plus de 9.000 kilom. de routes de l'Etat et des provinces; 4.572 kilom. de chemins de fer, et à peu près 2.200 kilom. de voies navigables (cours d'eau et canaux); les canaux de Gand à Ostende et de Gand à Terneuzen, de Bruxelles au Rupel, et de Louvain à Malines, reçoivent des bâtiments de mer; il y a aussi 6.350 kilom. de lignes télégraphiques, et les communications téléphoniques commencent à s'étendre dans tout le pays; Ostende et Anvers ont un service journalier vers Londres; enfin, des lignes de navigation régulières partent d'Anvers pour toutes les parties du monde.

— IV. Histoire. Lorsque, au milieu du Ier siècle avant l'ère chrétienne, Jules César entreprit de conquérir toute la Gaule, la Belgique formait la partie septentrionale de cette région, et avait pour limites la mer du Nord, le Rhin, la Marne et la Seine; elle était habitée par vingt-quatre peuplades entièrement indépendantes, parmi lesquelles se trouvaient, sur le territoire actuel, les Nerviens, les Atuatiques, les Trévires, les Eburons, les Ménapiens et les Morins. Depuis l'an 50 av. J.-C., jusqu'à l'an 450, la Belgique fit partie de l'empire romain; durant cet intervalle, les limites et les divisions de la *Gaule Belgique* furent plusieurs fois modifiées; divisée d'abord par Auguste en trois provinces, elle forma, vers le temps de Constantin, quatre provinces, savoir: la *Belgique Ire*, ch.-l. Trèves; la *Belgique IIe*, ch.-l. Reims (villes princ.: Bavay, Tournay et Cambrai); la *Germanie Ire*, ch.-l. Mayence; la *Germanie IIe*, ch.-l. Cologne. L'influence romaine sur les mœurs et le langage fut profonde dans la partie méridionale de la Belgique; elle fut faible dans le nord, où la population garda son caractère germanique. Vers l'an 240, les Francs commencèrent à passer sur la rive gauche du Rhin: ils firent d'abord alliance avec les Belges; leurs invasions devenant de plus en plus fréquentes, les empereurs romains, notamment Constantin, tentèrent de les repousser; cependant, vers l'an 450, les Francs avaient définitivement occupé tout le territoire de la Belgique; les villes de Tournay, Cambrai, Cologne, étaient les résidences de chefs Francs. Clovis, roi des Francs de Tournay, fini par étendre sa domination sur toute la Gaule; dès lors (de 500 à 843), le territoire de la Belgique primitive fut d'abord morcelé dans les partages que firent entre eux les fils de Clovis (Ve siècle); puis, sous les derniers rois mérovingiens (VIIe et VIIIe siècle), des subdivisions nouvelles, administrées chacune par un comte franc, se formèrent et devinrent, pour l'avenir, le point de départ de la division en provinces: ce furent le Hainaut, dont un district portait le nom de Flandre, le Hainaut, le Brabant, la Hasbagne, le pays de Ryen (Arvers), le comté de Mansuarie, sur le Démer, le pays de Lorès (Liége), le pays de Lomme (Namur), et l'Ardenne. Au traité de Verdun (843), qui partagea l'empire de Charlemagne entre les fils de Louis le Débonnaire, la *Flandre*, ou la partie de la Belgique située à l'O. de l'Escaut, fut comprise dans la part de Charles le Chauve (France), et la partie située à l'E. fut donnée à Lothaire Ier et devint la *Lotharingie*. Durant la domination franque, de nombreuses localités prirent naissance par le groupement des populations dans le voisinage des châteaux, des églises et des monastères.

Au commencement du Xe siècle (912), la Lotharingie, qui avait été disputée par les rois de France et ceux de Germanie, fut érigée en duché, par Charles le Simple, au profit de Regnier Ier, comte de Hainaut; ce duché fut, peu après (923), définitivement rattaché à la Germanie. Mais, à cette époque, la féodalité commençait à s'établir, les seigneurs, en Belgique comme ailleurs en Europe, cherchaient à s'affranchir le plus possible de tout pouvoir supérieur; pour en faciliter le gouvernement, le roi Othon Ier divisa la Lotharingie en deux duchés: celui de Haute-Lotharingie, qui devint plus tard la Lorraine, et celui de Basse-Lotharingie ou Lothier. Les empiétements des seigneurs sur le pouvoir souverain n'en continuèrent pas moins dans le cours du Xe et du XIe siècle; de grandes divisions féodales se formèrent; ce furent: le comté de Hainaut, celui de Louvain (qui devint plus tard le duché de Brabant), celui de Namur (érigé plus tard en marquisat), ceux de Luxembourg et de Limbourg qui devinrent des duchés), enfin le comté de Flandre; les possesseurs de ces comtés se rendirent peu à peu indépendants du duc de Lothier, dont la dignité, dès la fin du XIe siècle, ne fut plus que nominale; le degré de leur dépendance envers les rois leurs suzerains varia selon la fermeté de leur caractère. Durant cette période, les évêques de Liége agrandirent, par une suite de donations, les domaines de leur évêché, et y exercèrent le pouvoir temporel; ils constituèrent ainsi la principauté épiscopale de Liége, qui, sous le rapport politique, releva de l'empire germanique, au même titre que les autres principautés du duché de Lothier. Du XIIe au XVe siècle, ces principautés eurent chacune une existence politique distincte, et elles établirent les limites de leur territoire à peu près telles qu'elles subsistèrent sous les dominations qui se succédèrent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Parmi les événements remarquables qui se produisirent du XIIe au XVe siècle, se trouvent: la part notable que les seigneurs belges prirent aux croisades en Orient, où Godefroy de Bouillon devint roi de Jérusalem, où Baudoin IX, comte de Flandre, fut empereur de Constantinople; la formation des communes et leurs luttes contre les seigneurs: la lutte des comtes de Flandre contre les rois de France, particulièrement contre Philippe le Bel; enfin, le premier établissement de la maison des ducs de Bourgogne en Belgique, par le mariage de Philippe le Hardi avec Marguerite de Mâle, héritière du comte de Flandre. Dans le cours du XVIe siècle, les principautés belges, avec leurs dépendances, passèrent successivement à des princes de la maison de Bourgogne: le duc Philippe le Bon (1419-1467) les réunit toutes en sa possession, par héritage et par achat: son fils, Charles le Téméraire, y ajouta la Gueldre; il tenta vainement de les réunir en un royaume, et les laissa (1477) à sa fille, Marie de Bourgogne; celle-ci épousa Maximilien d'Autriche, avec qui commença en Belgique la maison d'Autriche. Son petit-

fils, Charles-Quint, y ajouta la seigneurie de Groningue, l'évêché d'Utrecht et l'Over-Yssel, et compléta ainsi la réunion des provinces que, depuis Marie de Bourgogne, on désignait sous le nom général de « Pays-Bas ». Mais, sous le règne du fils de Charles-Quint, Philippe II, roi d'Espagne, toutes ces provinces s'insurgèrent contre la domination espagnole : les sept provinces du Nord formèrent la *République des Provinces-Unies* (1579), et se séparèrent des provinces méridionales, qui dès lors furent désignées sous le nom de *Pays-Bas espagnols*. Après les guerres du roi de France, Louis XIV, contre les Pays-Bas, le traité d'Utrecht rendit les Pays-Bas espagnols à la maison d'Autriche (à l'empereur Charles VI), moins des parties qui avaient été cédées à la France et à la République des Provinces-Unies. Le territoire de la Belgique, devenu les *Pays-Bas autrichiens*, et la principauté de *Liége*, qui jusqu'alors était toujours restée distincte des autres provinces, furent, dès 1792, envahis par les armées de la République française, réunis au territoire de celle-ci en 1795, et divisés alors en neuf départements. Après la chute de Napoléon, la convention de Londres (1814) et le traité de Vienne (1815) décidèrent la formation du *royaume des Pays-Bas*, en réouissant la Belgique, partie des anciens Pays-Bas méridionaux, à la Hollande, anciens Pays-Bas septentrionaux, qui venait (1813) de proclamer prince-souverain le prince d'Orange-Nassau. En 1830, les provinces belges se révoltèrent contre le gouvernement hollandais, et se constituèrent en Etat indépendant, sous le nom de *royaume de Belgique*. La conférence de Londres (1831) en sépara une partie du Limbourg, qui fut laissée au royaume des Pays-Bas, et une partie du Luxembourg, qui devint le grand-duché de Luxembourg actuel et fut donnée personnellement à Guillaume d'Orange. C'est alors que la Belgique a acquis ses limites actuelles.

— V. LITTÉRATURE. La langue française et la langue flamande, qui se partagent le pays en deux portions à peu près égales, ont chacune leur littérature. — En langue française, la première époque précise de production littéraire va de la fin du XIIe siècle à la fin du XIVe siècle ; elle compte un certain nombre d'écrivains nés dans des portions de la Flandre et du Hainaut et dans l'Artois qui depuis lors ont passé à la France ; elle emprunte d'abord ses sujets au cycle de la Grèce et de Rome, aux croisades, au *Roman de Renard*, aux mystères ; au XIIIe siècle commencent les chroniques, entre autres celle de Philippe Mouskès de Tournay (mort en 1282), et au XIVe siècle, celle de Jean Le Bel de Liége, arrêtée à l'an 1361 et continuée jusqu'à 1400 par Froissart, de Valenciennes ; au XVe siècle, le règne fastueux des ducs de Bourgogne donna une grande activité au mouvement littéraire : les polygraphes furent nombreux ; la langue française fut prédominante ; au XVIe siècle, les luttes politiques et religieuses firent surgir de nombreux écrivains, tant en flamand qu'en français, plusieurs même se servant des deux langues et abordant tous les genres : poésie, théologie, polémique, pamphlet, chronique et mémoires ; tel fut, parmi un grand nombre, Marnix de Sainte-Aldegonde, qui représente bien cette époque d'agitation. Au XVIIe siècle, les écrivains, toujours nombreux, s'inspirent de la liberté de conscience, des franchises communales, de la navigation, du commerce, etc. : en 1772, l'impératrice Marie-Thérèse fonda l'Académie des sciences et des lettres. L'indépendance politique, conquise en 1830, ne tarda pas à produire une remarquable renaissance littéraire. Dès lors se développèrent ou parurent une quantité considérable de revues et de publications de tous genres, dans lesquelles ont pris une place distinguée Lesbroussart, de Reiffenberg, Van Hasselt, Ad. Mathieu, de Stassart, Kersten, Ad. Borgnet, P. de Decker, Van Bemmel, Goblet d'Alviella, Potvin, les philosophes Tiberghien et Delbœuf, les économistes Le Hardy de Beaulieu et E. de Laveleye, les historiens Gachard, Alph. Wauters, Namèche, Juste, Kervyn de Lettenhove, Van Praet, Vanderkindere, Kurth, etc., les jurisconsultes Faider, Laurent, Thonissen, Picard, les romanciers E. Leclercq, De Coster, Caroline Gravière, Camille Lemonnier. Il faut rappeler aussi la valeur littéraire de certains orateurs politiques tels que Paul Devaux, Rogier, Castiau, Jules Malou, Frère-Orban, J. Bara, etc.

Les premières productions en langue flamande coïncident avec l'essor de la poésie française ; au XIIIe siècle fut faite une imitation du *Roman du Renard*, tellement étendue et remarquable, qu'on put la croire l'œuvre primitive ; le plus célèbre des poètes flamands de cette époque est Jacques van Maerlant, né à Damme (1225), qui, dans ses ouvrages, la « Bible rimée » et le « Miroir historique », fut le premier à mêler des récits sérieux aux produits de l'imagination ; d'autres suivirent, et la littérature flamande continua de se développer jusqu'au moment (fin du XIVe siècle) où la langue française prit le dessus dans les cours de Brabant et de Flandre, et plus encore au XVe siècle, sous les ducs de Bourgogne. Au XVIe siècle, la préoccupation des luttes religieuses fit naître aussi en langue flamande des satires contre les moines et des poèmes en l'honneur de la foi, des traductions des psaumes et des pamphlets. Inactive au XVIIe et au XVIIIe siècle, la littérature flamande prit, peu après 1830, un nouvel essor, qui se produisit dans divers genres : revues, journaux, poésies, romans, comédies. Successivement, de nombreux écrivains, parmi lesquels Jean-François Willems, Ledeganck, Th. van Ryswyck, Conscience, Van Duyse, Sloeckx, Aug. Snieders, Van Beers, Dautzenberg, De Geyter, De Cort, Van Peene, Mlle Courtmans, etc., ont donné à la littérature flamande une impulsion telle que la langue flamande a aujourd'hui son université et son académie, établies à Gand, et qu'elle reçoit dans les documents officiels une place égale à celle de la langue française.

— VI. SCIENCES. Dans les sciences, la Belgique a produit, parmi les hommes célèbres du XVIe siècle, les cosmographes Gemma Frisius, Mercator et Ortélius, le botaniste Dodoens (ou Dodoneus), le mathématicien Simon Stévin et l'anatomiste André Vésale ; au XVIIe siècle, le chimiste Van Helmont ; et, parmi les savants distingués de notre époque, les géologues d'Omalius et Dumont, les mathématiciens et astronomes Quetelet, Dandelin, Liagre et J.-C. Houzeau, le naturaliste Ch. van Beneden, les chimistes Stas et Melsens, et l'ingénieur militaire général Brialmont.

— VII. BEAUX-ARTS. *Architecture*. L'histoire de l'architecture, en Belgique, se retrouve tout entière dans les magnifiques monuments qui se sont maintenus jusqu'aujourd'hui. — L'architecture *romane* (900 à 1150) est représentée par des cryptes (à Saint-Bavon de Gand), des cloîtres (à Nivelles, à Tongres), des églises du XIe au XIIe siècle ; les nefs de la cathédrale de Tournay (XIIe siècle) en sont le monument le plus remarquable. — L'architecture *romano-ogivale* (1150-1280), dans laquelle l'ogive est associée au plein cintre, apparut vers le milieu du XIIe siècle ; le monument le plus remarquable de ce style est le chœur de Saint-Martin, à Ypres. — L'architecture *ogivale* (1280 à 1550) commence vers 1197, avec l'église de l'abbaye de Villers, aujourd'hui en ruine ; cette évolution correspond en Flandre, comme en France et en Allemagne, à l'émancipation graduelle de l'élément laïque à côté de l'Eglise ; les riches bourgeois flamands attachaient plus de prix à attester dans leurs monuments la puissance de la commune plutôt que leur foi religieuse : la plupart des églises sont restées inachevées ; parmi les plus complètes se trouvent Sainte-Gudule à Bruxelles, Saint-Rombaut à Malines, la cathédrale d'Anvers et le chœur de la cathédrale de Tournay ; parmi les monuments civils, se trouvent des beffrois, des halles, des hôtels de ville tels que ceux du XVe siècle, de Bruxelles, de Louvain, d'Alost, d'Audenarde, etc. — L'architecture de la *Renaissance* (1550-1789) est représentée par un assez grand nombre de monuments religieux du XVIIe siècle, tels que l'église des Jésuites à Anvers, l'église Saint-Loup à Namur ; par des hôtels de ville d'Anvers (1561) et de Gand (1595) ; et, dans plusieurs villes, par des maisons de corporations, dont la grande place de Bruxelles présente le plus magnifique ensemble. — L'architecture *contemporaine* a produit d'importants édifices, tels que, à Bruxelles, la Bourse, la Banque nationale et le Palais de Justice ; les travaux d'assainissement et de transformation de grandes villes (Bruxelles, Liége, Anvers, Gand) ont amené les architectes à chercher, non sans succès, un style de confort et d'élégance caractérisant les habitations particulières de notre temps.

— *Peinture*. La peinture constitue la plus grande gloire artistique de la Belgique. A part les miniatures du moyen âge, la peinture apparaît d'une façon précise avec les frères Hubert et Jean van Eyck, nés à Maeseyck dans la seconde moitié du XIVe siècle, qui les premiers ont peint des tableaux à l'huile ; leur œuvre la plus célèbre, faite en collaboration, est *l'Agneau mystique*, dont les panneaux se trouvent aujourd'hui séparés dans plusieurs musées. Parmi leurs continuateurs immédiats, trois sont très remarquables : Roger Van der Weyden (mort à Bruxelles en 1464), Hans Memling (mort à Bruges en 1495), dont le chef-d'œuvre, la *Châsse de sainte Ursule*, se trouve à l'hôpital de Bruges, et Quentin Metsys (né à Louvain), dont le grand triptyque, l'*Ensevelissement du Christ*, est au musée d'Anvers. — Le XVIe siècle a produit van Orley (né à Bruxelles en 1541), Michel Coxcie (mort en 1592) et Frans Floris, qui, subissant l'influence de la Renaissance italienne, abandonnent la naïveté et le mysticisme de leurs prédécesseurs et forment la transition au nouveau style qui va illustrer l'école d'Anvers. La plupart des créateurs de cette école sont nés à Anvers même, à la fin du XVIe s. Ce furent, dans l'ordre de date de leur naissance : Adam van Noort (1557) et Otto Venius (1558), qui successivement donnèrent des leçons à Rubens ; Daniel Zeghers (1570), Pierre-Paul Rubens (1577), qui lui donnèrent le génie et tout l'éclat artistique de son époque ; François Snyders (1579), Gaspard de Craeyer (1585), Jordaens (1593), et van Dyck (1599). Après eux, le XVIIe siècle produisit encore une foule d'artistes de talent, entre autres les peintres de genre Adrien Brauwer, Breughel, Craesbeek, David Teniers le Vieux et le Jeune ; mais la Renaissance flamande s'éteignit avant la fin du XVIIe siècle. Le XVIIIe siècle vit encore de très bons peintres, mais aucun n'atteignit l'éclat des précédents. Au commencement du XIXe siècle, l'école classique de David eut en Belgique des disciples, dont le plus distingué fut J.-F. Navez (1787-1869). Parmi les peintres modernes, les plus renommés sont Henri Leys et Verlat d'Anvers, Louis Gallait, de Tournay, et Wiertz, de Dinant. Citons encore : E. Wauters, J.-F. Portaels, Alf. Stevens, F. Willems, Courtens, J. Lies, Lamorinière, Fourmois, etc.

V. FLAMANDE (*école*), PEINTURE.

— *Sculpture*. La sculpture eut moins d'éclat que la peinture ; elle fournit cependant aussi de nombreux artistes de talent, et elle eut plusieurs centres de production, sinon de véritables écoles, à Bruges, Gand, Tournay, Louvain, Audenarde, etc. Elle s'appliqua d'abord à la ciselure de pièces d'orfèvrerie, puis aux ornements et aux bas-reliefs en pierre ou en bois qui décorent d'abord les édifices religieux, et à la construction de tombes ; pour ces dernières œuvres, le XIVe siècle fut particulièrement remarquable. Au XVe siècle, les œuvres de sculpture, très nombreuses, furent les stalles des chœurs, les tabernacles, des jubés magnifiques, la plupart en style gothique flamboyant, tels que ceux de Louvain, Lierre, Aerschot, Walcourt, Tongerloo, etc. — La Renaissance imprima à la sculpture des formes nouvelles : à cette époque appartiennent la cheminée du Franc de Bruges, le riche portail de l'hôtel de ville d'Audenarde, le jubé de la cathédrale de Tournay. De tout temps, les artistes belges eurent un grand nombre s'établir à l'étranger ; mais, durant les troubles religieux du XVIe siècle, cette émigration fut plus considérable et ralentit l'essor de la sculpture en Belgique ; l'apparition de Rubens lui donna une nouvelle impulsion : les premiers maîtres furent alors François Duquesnoy (mort en 1646), de Bruxelles, Arnold Quellyn (mort en 1668), d'Anvers, et son neveu. Les artistes qui suivirent, nombreux encore, eurent une importance moindre. Après 1830, une nouvelle génération de sculpteurs a commencé avec Guillaume et Joseph Geefs, Simonis et Fraikin. Elle s'est continuée avec J. Lambeaux, Meunier, Vinçotte, de Lalaing, de Vigne, etc.

— *Musique*. La musique a toujours été et est encore en grand honneur en Belgique. Pendant une période de deux siècles, de 1380 à 1560, les musiciens belges, allaut s'établir à l'étranger, où ils avaient un grand crédit, exercèrent une action sérieuse sur le développement général de l'art. Cette période commence avec Guillaume Dufay, né dans le Hainaut (vers 1350), qui fut attaché à la chapelle pontificale (1380), et revint à Bruges (1439) ; elle fut continuée par les maîtres de chapelle des ducs de Bourgogne. La musique, gracieuse et douce avec Dufay, prit un caractère plus ferme et plus complexe avec le Flamand Jean Okeghem, qui fut maître de chapelle des rois de France Charles VII, Louis XI et Charles VIII.

La Belgique peut citer avec orgueil les noms des grands théoriciens tels que Jean Tinctor, et des compositeurs Josquin Desprez, Gombert, Willaert, Roland de Lattre ou Lassus, et beaucoup d'autres qui, avec ceux de France, ont provoqué la grande renaissance musicale des XVe et XVIe siècles. Après eux, l'art musical belge perdit son éclat ; du XVIIe siècle, il n'y a guère à citer que l'organiste Henri Dumont, qui devint le maître de chapelle de Louis XIV, et dont une messe, devenue fameuse sous la désignation de « Messe de Dumont », se chante encore dans les églises de France.

Au XVIIIe siècle, deux musiciens belges, Grétry et Gossec ont fait en France leur brillante carrière. De nos jours, deux compositeurs, Grisar et Limnander, ont pris place dans le répertoire des théâtres français ; deux maîtres, Fétis et Gevaert, successivement directeurs du conservatoire de Bruxelles, ont exercé une action puissante sur le développement de l'art musical belge ; depuis plus d'un quart de siècle, il s'est formé toute une école de compositeurs distingués, parmi lesquels se trouvent Adolphe Samuel, Benoit, Radoux, Emile Mathieu, Edgar Tinel, Jan Blockx, Paul Gilson, etc. La Belgique possède, au surplus, d'excellentes institutions musicales, et les conservatoires de Bruxelles, de Liége, de Gand, d'Anvers, pour ne citer que ceux-là, sont organisés et dirigés d'une façon supérieure, et produisent des artistes distingués.

Les virtuoses n'ont jamais manqué en Belgique. L'école de violon a toujours été l'une des plus belles de l'Europe, et il suffit de rappeler les noms de Wéry, d'Artot, de Ch. de Bériot, de Vieuxtemps, de Léonard, d'Ysaïe, etc. Servais et Batta pour le violoncelle, Mme Pleyel pour le piano, Hasselmans pour la harpe, n'ont pas acquis une moindre renommée. Quant aux chanteurs, on peut citer : Mmes Marie Sasse, Gueymard, Artot, Marie Cabel ; van Dyck, Sylva, etc. Ajoutons enfin que la littérature musicale est redevable à la Belgique, dans la personne de Fétis, de Van der Straeten, de Gevaert et de quelques autres, de travaux extrêmement remarquables et d'une importance exceptionnelle.

— BIBLIOGR. : *Cartes* de l'Institut cartographique militaire ; *Annuaire statistique*, publié par le ministre de l'intérieur (Bruxelles, 1896) ; J.-C. Houzeau, *Essai d'une géographie phys. de la Belgique* (Bruxelles, 1854) ; A. Lancaster, *la Pluie en Belgique* (Bruxelles, 1894) ; *Histoire de Belgique*, de Nameche, Moke, Juste, etc. ; *Patria belgica*, encyclopédie de toutes les connaissances relatives à la Belgique (Bruxelles, 1873-1875) ; parmi les monographies de cette encyclopédie : L. Vanderkindere, *Ethnologie* ; Aug. Scheler, *Histoire des langues* ; Ch. Potvin, *Littérature en langue française* ; J. Stecher, *Littérature flamande* ; Ch. Buls, *l'Architecture* ; Ern. Leclercq, *la Peinture* ; G.-J. Dodd, *la Sculpture* ; Ad. Samuel, *la Musique*.

BELGIQUE (GAULE) [en lat. *Gallia Belgica*], nom donné par César et par quelques autres auteurs latins à toute la partie N.-E. de la Gaule, depuis la Seine jusqu'au Rhin ; elle formait une des quatre grandes divisions de cette contrée. Conquise par César en 57 av. J.-C., elle forma une province dont la capitale était Reims. Plusieurs tribus germaniques s'y étant établies, en démembra, sous Auguste, le territoire le plus voisin du Rhin (Ire et IIe Germanie). Le reste du territoire, sous Dioclétien et Constantin, forma deux provinces romaines, sous le nom de Belgique Ire et Belgique IIe.

BELGODÈRE, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 43 kilom. de Calvi, près de la mer ; 999 hab. Culture du mûrier. — Le cant. a 6 comm. et 3.804 hab.

BELGOROD ou **BIELGOROD** (*Belogradum*), ville de la Russie d'Europe (gouvernem. de Koursk), sur le Donetz ; 22.900 hab. Archevêché. Carrières de craie, fours à chaux ; culture maraîchère. Cette ville, fondée probablement en 1593, eut beaucoup à souffrir, aux XVIIe et XVIIIe siècles, des invasions des Tartares. Depuis 1719, c'est le chef-lieu d'un district qui compte une population de 168.000 hab.

BELGRADE (lat. *Singidunum*), capit. du royaume de Serbie, au confl. de la Save et du Danube ; 54.350 hab., presque

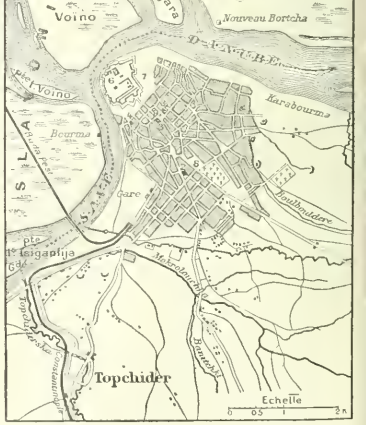

Plan de Belgrade : 2. Palais-Royal. — 3. Université. — 4. Cathédrale. — 5. Théâtre. — 6. Forteresse. — 7. Kaléméidan (place de la forteresse). — 8. Place Térésia. — 9. Place du Théâtre et statue du prince Michel.

tous Serbes. Belgrade est la résidence du roi du Parlement (skouptchina), d'un archevêque grec, d'un évêque catholique, et des représentants étrangers. La ville n'a que

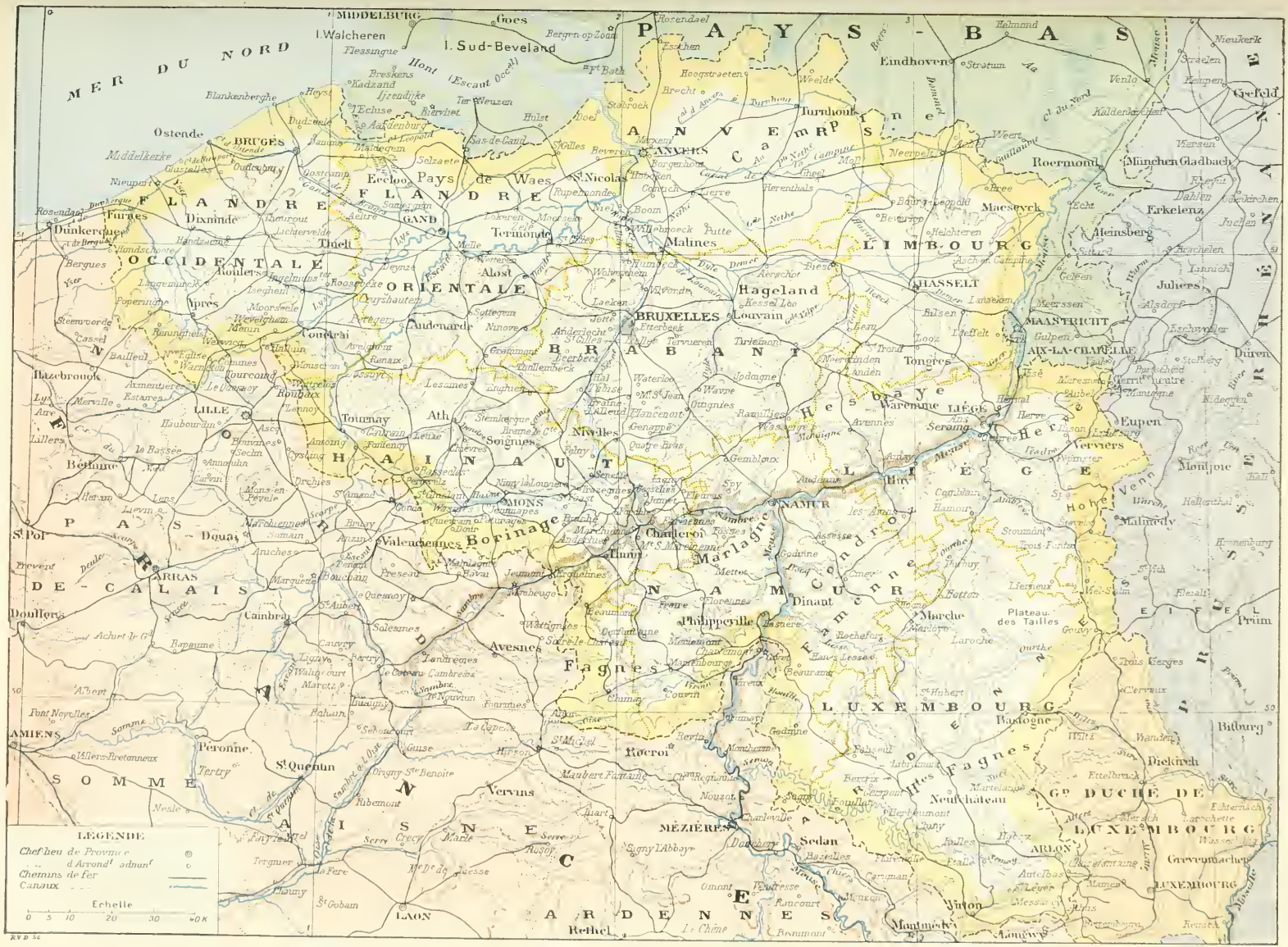
MER DU NORD
PAYS-BAS
MIDDELBURG
Goes
I. Walcheren
I. Sud-Beveland
Bergen-op-Zoom
Roosendael
Eindhoven
Stratum
Helmond
Venlo
Grefeld
Ostende
BRUGES
Blankenberghe
Heyst
Dudzeele
Aardenburg
Ter Heuzen
Hulst
Bas-de-Gand
Selzaete
Maldegem
Eeckloo
Pays de Waes
FLANDRE
FLANDRE
OCCIDENTALE
ORIENTALE
GAND
Dunkerque
Furnes
Dixmude
Thielt
Roulers
Ypres
Courtrai
Audenarde
Termonde
Alost
Malines
ANVERS
Turnhout
Hoogstraeten
Brecht
Stockrock
Weelde
Roermond
München Gladbach
Maeseyck
Erkelenz
Aleinsberg
LIMBOURG
HASSELT
Tongres
Juliers
MAASTRICHT
AIX-LA-CHAPELLE
Düren
Eupen
Verviers
Malmedy
Montjoie
BRUXELLES
Louvain
Hageland
BRABANT
Nivelles
Waterloo
Wavre
Gembloux
Namur
Charleroi
Mariemont
Thuin
Mons
Soignies
Ath
Tournay
Lille
Roubaix
Tourcoing
Bethune
Hazebrouck
Douai
Valenciennes
Bavinage
Maubeuge
Avesnes
Cambrai
Arras
Doullens
St Pol
PAS-DE-CALAIS
Cambrésis
Vermandois
Ardennes
Fagnes
Philippeville
Dinant
Marche
Plateau des Tailles
Prüm
Bitburg
Dickirch
Bastogne
LUXEMBOURG
Neufchateau
Rocroi
Mézières
Sedan
Vervins
Laon
St Quentin
Peronne
Amiens
Ribemont
St Gobain
Rethel
Montmédy
Longwy
Virton
Arlon
Grevenmacher
LUXEMBOURG
Gd DUCHE DE LUXEMBOURG
SOMME
AISNE
ARDENNES
LEGENDE
Chef-lieu de Province
d'Arrond.t admin.f
Chemins de fer
Canaux
Echelle
0 5 10 20 30 40 K
RVD Sc
A Levy Del.

1. Infanterie de ligne. — 2. Chasseur à pied (caporal). — 3. Grenadier. — 4. Carabinier (tenue de campagne). — 5. Officier d'infanterie de ligne. — 6. Colonel d'infanterie. — 7. Officier de grenadiers. — 8. Officier de carabiniers. — 9. Général (petite tenue). — 10. Officier d'artillerie à cheval. — 11. Artillerie de campagne. — 12. Artillerie à cheval. — 13. Trompette d'artillerie à cheval. — 14. Artillerie à pied. — 15. Génie. — 16. Gendarme à pied. — 17. Gendarme à cheval.

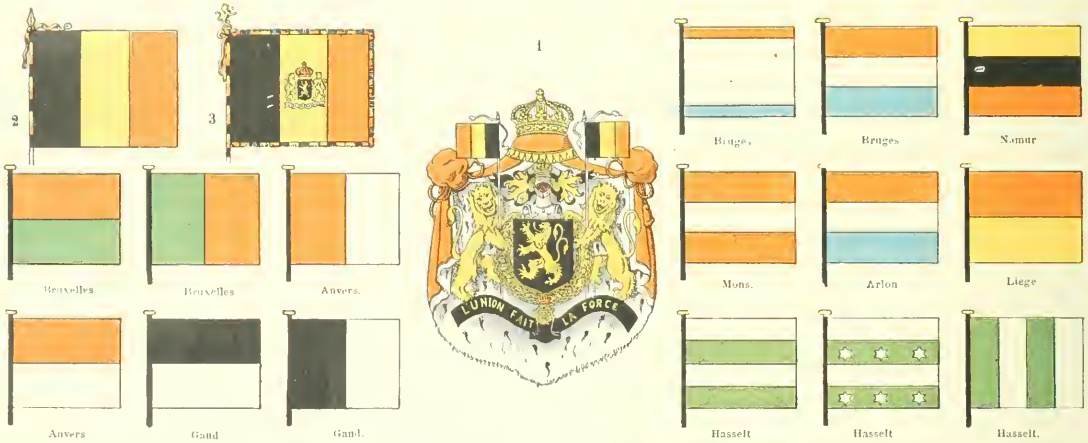

Armoiries du royaume de Belgique (1). — Drapeau national (2). — drapeau royal (3). — Drapeaux des capitales des provinces.

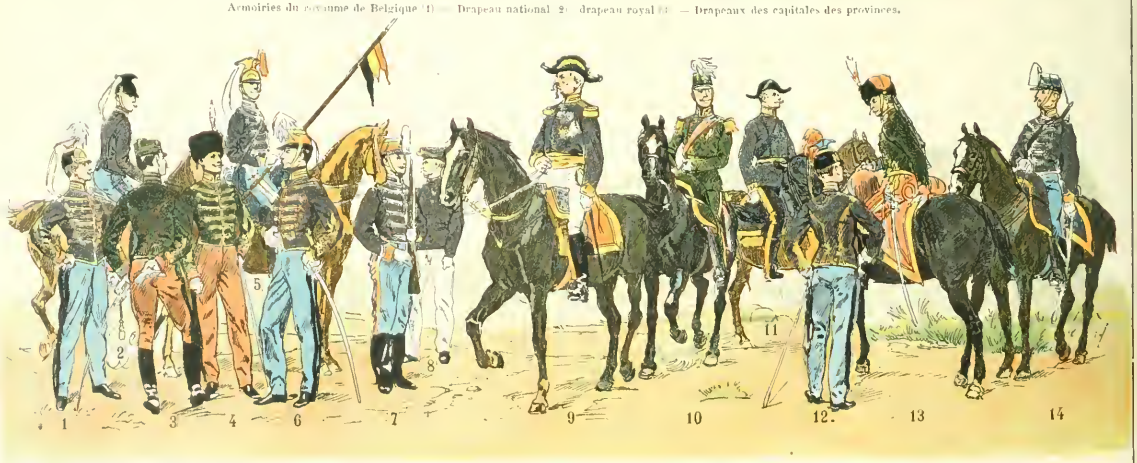

1. Officier des lanciers (grande tenue). — 2. Officier des lanciers (petite tenue). — 3. Officier des guides (petite tenue). — 4. Officier des guides (grande tenue). — 5. Lancier. — 6. Officier des chasseurs à cheval. — 7. Chasseur à cheval. — 8. Lancier (petite tenue). — 9. Général (grande tenue). — 10. Capitaine d'état-major. — 11. Médecin. — 12. Officier des lanciers. — 13. Guide. — 14. Chasseur.

des industries de faible importance, fabriques d'armes, d'étoffes, d'objets de cuir. Mais elle est devenue, depuis l'amélioration du Danube aux Portes de fer, un port fluvial assez fréquenté, parce qu'il est à la tête de ligne du chemin de fer de Salonique. Sa position sur une colline en fit dès le moyen âge une place forte, pour laquelle luttèrent longtemps les Serbes et les Hongrois. Plus tard, les Turcs, qui prirent Belgrade pour la première fois sous le règne de Soliman le Magnifique (1512), et la maison d'Autriche s'en sont disputé la possession (1717, prise par le prince Eugène). Elle était restée turque depuis 1812, quand le congrès de Berlin en fit, après la guerre russo-turque de 1878, la capitale du nouveau royaume de Serbie.

Belgrade (SIÈGES DE). La situation de cette ville en a fait, tout d'abord, le poste avancé de la Hongrie du côté des invasions turques, puis le boulevard de la Turquie contre les retours offensifs des armées chrétiennes. Amurat II en fit immédiatement le siège en 1439. En 1456, Jean Huniade et le moine Jean Capistran la défendirent contre Mahomet II, dont l'armée fut presque entièrement détruite; Huniade mourut, malheureusement, des blessures qu'il reçut. En 1521, Soliman II prit Belgrade après un siège de six semaines. En 1688, l'Electeur de Bavière, commandant l'armée impériale, prit la ville d'assaut après de formidables combats. Le grand vizir Mustapha Coprogli la reprit en 1690 de vive force. En 1691, le duc de Croï avait presque réduit la place à merci, quand parut une armée turque devant laquelle il dut se retirer. En 1717, le prince Eugène mit le siège devant la ville, et battit l'armée de secours; le lendemain de cette victoire, Belgrade capitula. En 1739, les Turcs reprirent Belgrade sans coup férir; le maréchal Landon s'en empara en 1789, mais l'empereur la rendit à la Turquie par la paix de Sistova (1791). Depuis lors, Belgrade s'a pas eu de siège à subir; mais, en 1862, les Turcs, qui occupaient la forteresse, bombardèrent la ville. L'indignation provoquée par cet acte contribua au succès des négociations engagées par le prince Michel pour obtenir le départ de la garnison turque (1867).

Belgrade (TRAITÉ DE), conclu le 18 septembre 1739 entre la Russie et l'Autriche d'une part, et la Turquie de l'autre. Par ce traité de paix, signé sous la médiation de la France, l'Autriche restituait à la Turquie Belgrade, les parties de la Bosnie, de la Serbie et de la Valachie qui lui avaient été enlevées par la paix de Passarowitz en 1718; la Russie abandonnait ses conquêtes en Moldavie, en Crimée, et renonçait à la navigation sur la mer Noire.

BELGRAM ou **BILGRAM**, ville de l'Inde anglaise (prov. de Lakno (pays de Ramganga)); 16.000 hab. Exportation de froment et d'orge.

BELGRAND (Eugène), ingénieur français, né à Ervy (Aube) en 1810, mort en 1878. Membre de l'Institut, ancien directeur des eaux et égouts de Paris, c'est à lui que l'on doit la construction de son admirable système d'égouts, se déversant dans le grand égout collecteur. C'est également lui qui a dirigé les travaux de dérivation de la Vanne et la construction de l'immense bassin de Montsouris, etc. En outre, Belgrand a publié de savants ouvrages, parmi lesquels : *les Travaux souterrains de Paris; Études préliminaires, la Seine, régime de la pluie, des sources, des eaux courantes, applications à l'agriculture* (1873); *les Travaux souterrains de Paris, les Eaux, Introduction, les Aqueducs romains* (1875); *Notice sur l'aqueduc romain de Sens; les Eaux anciennes de Paris* (1877); etc.

BELGRAND, comte DE VAUBOIS. V. VAUBOIS.

BELGRAVE, ville d'Angleterre (comté de Leicester), sur la Soar; 11.500 hab. Fabrique de bas et de bonneterie.

BEL-HAÏRANE, point d'eau et poste français du Sahara, à l'entrée du Ghassi Touil.

BELHAR n. m. Titre que prenait le plus puissant des rois indous, suzerain de tous les autres; il correspond au persan *padishah* et *shehryar*.

BÉLIAL. Ce nom paraît pour la première fois dans la IIe épître aux Corinthiens, de saint Paul, où il désigne Satan. Il devint d'un usage courant dans la langue des premiers chrétiens. Les uns le font venir d'un mot araméen qui signifie *abîme*, les autres y voient une corruption du nom du dieu Baal, véritable démon pour les chrétiens.

BEL-IBUS, roi de Babylone, du VIIIe siècle avant notre ère. Lorsque Sin-Akhé-Irib, au printemps de 702, marcha contre les Chaldéens révoltés, il vainquit à Kis, près de Babylone, Marduk-Ball-Iddin, le héros de la résistance, et plaça sur le trône Bel-Ibus, fils d'un astrologue babylonien. Mais Bel-Ibus pactisa, trois ans plus tard, avec les chefs d'une nouvelle conspiration antiassyrienne : Sin-Akhé-Irib accourut, le fit jeter en prison, et le remplaça par Assour-Nadim-Sum (699).

Bélidé.

BÉLIDÉ ou **BELIDEUS** (*bé, dé-uss* — du gr. *bélos*, trait, et *eidos*, forme) n. m. Genre de mammifères marsupiaux grimpeurs, famille des phalangistidés, renfermant de petits phalangers volants, propres aux régions néoguinéenne et australienne.

— ENCYCL. Les *bélidés* sont des animaux nocturnes, à fourrure fournie et soyeuse, grise et blanche; passant le jour dans le creux des arbres, ils sortent la nuit et volent de branche en branche, à l'aide de leur parachute. Citons le *belideus sciureus* (Nouvelle-Galles du Sud); le *belideus ariel* (Nouvelle-Guinée).

BELIDOR (Bernard FOREST DE), savant ingénieur français, né en 1693, mort à Paris en 1761. Il travailla au prolongement de la méridienne de Paris du côté du nord. Professeur à l'Ecole d'artillerie de La Fère, Belidor démontra que, contrairement à ce qui était admis, la portée d'un boulet de canon n'est nullement proportionnelle à la quantité de poudre employée pour la charge. Belidor a publié de remarquables ouvrages, dont quelques-uns sont encore estimés aujourd'hui : *Sommaire d'un cours d'architecture militaire, civile et hydraulique* 1720); *Cours de mathématiques* (1725); *la Science des ingénieurs dans la conduite des travaux de fortification et d'architecture civile* (1729-1749); *le Bombardier français* ou *Nouvelle méthode de jeter les bombes avec précision* (1731); *Traité des fortifications* (1735); *Architecture hydraulique*; etc.

BÉLIE n. f. Espèce de papillon du genre *autocharis*.

BÉLIER (*li-é* — du flam. *bell*, clochette, parce que le bélier, chef du troupeau, porte a son cou le grelot qui sert au ralliement) n. m. Mâle non châtré de la brebis : *Le* BELIER *est réservé pour la reproduction*.

Bélier.

— *Coup de bélier*. Hydraul. On nomme *coup de bélier* le choc qui se produit contre les parois d'un tuyau de distribution, lorsque, après avoir laissé couler l'eau, on ferme brusquement le robinet. La masse d'eau supérieure, animée d'une certaine vitesse, doit la perdre instantanément, ce qui produit un choc violent qui pourrait faire crever les tuyaux ou les désunirait à la longue. Pour éviter ces inconvénients, on a soin, dans les conduites destinées à la distribution de l'eau, de ménager, au-dessus de chaque robinet, un réservoir en forme de cloche, rempli d'air, qui, sous l'action du choc produit, se comprime et l'amortit dans une proportion considérable.

— Art milit. et mar. Machine de guerre dont les anciens se servaient pour battre les murailles. ‖ Nom donné à un type de navires cuirassés destinés à agir par le choc. (Cette dénomination n'a pas duré.)

— Fig. *La vapeur est le* BÉLIER *qui bat, qui perce et qui démolit toutes les frontières*. (L. Veuillot.)

Tête de bélier et Bélier militaire (blas.).

— Blas. Animal héraldique, représenté avec les cornes en spiral, de profil et passant. La tête de bélier, vue de face, prend le nom de *rencontre*. ‖ Instrument de guerre qui figure sur les blasons, et qu'on distingue du bélier animal en l'appelant *bélier militaire*.

— Mécan. Machine à battre les pieux. (On l'appelle le plus souvent SONNETTE.) ‖ *Bélier siphon*, Bélier hydraulique auquel on adapte un siphon. ‖ *Bélier aspirateur*, Bélier hydraulique dont l'effet se produit par aspiration.

— ENCYCL. Econ. agr. Quelle que soit la race de moutons qu'on exploite, on pourra toujours l'améliorer sûrement par un choix raisonné des reproducteurs mâle et femelle. Le choix du mâle est surtout important, puisqu'il féconde un grand nombre de femelles. On peut donner, en ce qui le concerne, quelques préceptes généraux dont il y a lieu de s'écarter plus ou moins dans chaque cas particulier.

Le *bélier* paraît surtout apte à la reproduction de dix-huit mois à six ou sept ans. Il doit présenter les caractères de sa race, non pas toujours telle qu'elle existe exactement, mais (du moins dans la mesure du possible) telle qu'on peut la concevoir modifiée par une culture intelligente, c'est-à-dire le squelette réduit, les gigots développés, la laine longue et fine autant que la race le permet, etc. Il doit être vigoureux et sain, avec un poitrail large, des testicules bien conformés et développés, l'œil vif, les veines de l'œil d'un rouge clair, la croupe très résistante.

— Art milit. On appelait ainsi une machine de guerre

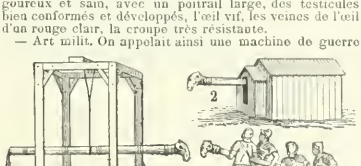
1. Bélier à tour ou bélier suspendu; 2. Bélier à tortue; 3. Bélier à bras.

qui servait à battre en brèche les murs d'une ville assiégée. C'était une forte poutre, terminée à l'une de ses extrémités par une tête de bélier en fer, et suspendue à une charpente supérieure par des cordages ou des chaînes, ou montée sur des coulisses. La machine et les hommes qui la manœuvraient étaient en général protégés par une solide charpente (tortue bélière), qui, sur toutes ses faces, était couverte de matières incombustibles. Cette machine de siège a été connue de tous les peuples anciens. Elle est mentionnée encore jusqu'au XVe s.

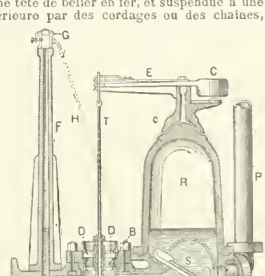

Bélier hydraulique de Bollée : A, corps de bélier; B, soupape d'arrêt; C, contrepoids équilibrant la soupape d'arrêt au moyen de la tige T; D, rainure annulaire où l'eau forme matelas pour atténuer le choc de B; E, balancier oscillant sur deux couteaux; S, soupape de refoulement; R, réservoir d'air; F, tube de fonte de hauteur supérieure à l'altitude des eaux d'aval; G, chambre à air; H, tube par lequel l'air, refoulé au moment du coup de bélier, est amené sous la soupape S pour alimenter la chambre R. P, tuyau d'élévation.

—Mécan. *Bélier hydraulique*. En 1796, Montgolfier eut le premier l'idée d'utiliser le choc de l'eau dans une conduite, choc désigné sous le nom de *coup de bélier*, pour forcer une partie de la masse liquide à remonter à une hauteur plus considérable que la hauteur de chute. Il créa ainsi le *bélier hydraulique*, qui fonctionne de la manière suivante :

L'eau, provenant d'un réservoir élevé, arrive dans la machine par un tuyau appelé *corps de bélier*. Elle s'échappe d'abord par un tuyau que laisse ouvert une soupape, appelée *soupape d'arrêt*, que son propre poids tend à faire descendre. La vitesse de l'eau détermine bientôt, à l'intérieur, une augmentation de pression qui soulève la soupape d'arrêt. Le passage dans le tuyau correspondant se ferme; il en résulte un coup de bélier auquel cèdent des soupapes appelées *soupapes ascensionnelles*, qui font pénétrer l'eau dans un tuyau vertical communiquant avec deux cloches renfermant de l'air destiné à amortir les chocs.

Aussitôt après, les soupapes ascensionnelles se referment, la soupape d'arrêt retombe, et les choses se passent de nouveau comme la première fois. Un tube muni d'une soupape s'ouvrant du dehors en dedans permet, à chaque coup de bélier, à une certaine quantité d'air de pénétrer sous les cloches.

Le bélier hydraulique dépasse en puissance toutes les autres machines propres à élever l'eau, pourvu que le rapport de la hauteur de l'élévation à la hauteur de la chute ne surpasse pas 5 ou 6. Le bélier hydraulique, perfectionné par Bollée, a été appliqué à l'épuisement de fouilles, et aussi comme compresseur d'air au mont Cenis.

BÉLIER (*li-é*), **ERE** adj. Art milit. anc. Se disant d'un engin que portait un bélier : *Tour* BÉLIÈRE. *Tortues* BÉLIÈRES.

BÉLIER, nom commun à une constellation et au premier signe du zodiaque, constellation et signe qui coïncidaient

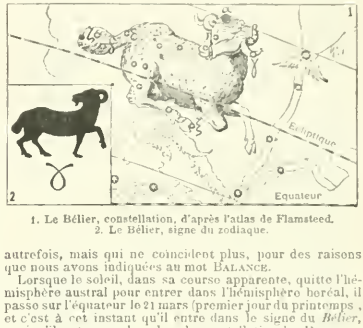

1. Le Bélier, constellation, d'après l'atlas de Flamsteed.
2. Le Bélier, signe du zodiaque.

autrefois, mais qui ne coïncident plus, pour des raisons que nous avons indiquées au mot BALANCE.

Lorsque le soleil, dans sa course apparente, quitte l'hémisphère austral pour entrer dans l'hémisphère boréal, il passe sur l'équateur le 21 mars (premier jour du printemps, et c'est à cet instant qu'il entre dans le signe du *Bélier*, quoiqu'il se trouve alors dans la constellation des Poissons.

La constellation du *Bélier* coïncide aujourd'hui presque entièrement avec le signe du Taureau. Le catalogue britannique attribue à cette constellation soixante-six étoiles. Une seulement de ces étoiles, *Hamal*, est de seconde grandeur, les autres ont un éclat moindre.

Dans les calendriers, le signe du *Bélier* est marqué ♈.

BÉLIÈRE (du flam. *bell*, clochette) n. f. Econ. agric. Sonnette attachée au cou du bélier qui conduit un troupeau.

— Techn. Anneau mobile de suspension supportant le fourreau du sabre ou de l'épée, une montre, une breloque, un pendant d'oreilles. ‖ Anneau à l'intérieur d'une cloche et portant le battant. ‖ Anneau auquel est suspendue une lampe d'église.

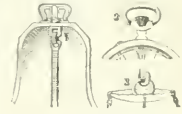
Bélière : 1. De cloche; 2. De montre; 3. De lampe d'église.

BÉLIET, comm. de la Gironde, arrond. et à 40 kilom. de Bordeaux, dans les Grandes Landes, sur un affluent de la Leyre; 1.400 hab. Ch. de f. de Lesparre à Saint-Symphorien. Poteries, briqueteries, tuileries, moulins, hauts fourneaux; tailladeries. Foires.

BELIÈVRE n. f. Nom donné, en Normandie, à une argile plastique qui on emploie comme terre à poterie, et comme terre réfractaire dans la construction des fourneaux.

BÉLIF ou **BÉLIC** n. m. En T. de blas., Couleur rouge, synonyme de GUEULES.

BÉLILLE n. f. Genre de plantes, de la famille des rubiacées. Syn. de MUSSENDE.

BELIN n. m. Mar. Syn. de BLIN.

BÉLIN, INE (mot qui a signif. *agneau*; même rad. que *bélier*) n. Nom d'amitié que l'on donnait jadis aux petits enfants : *Mon petit* BÉLIN, INE est dit autrefois pour Niais, sot.

— Hortic. Nom du court-poudu rouge. ‖ Nom commun à deux variétés de tulipes.

BELIN, ch.-l. de cant. de la Gironde, arrond. et à 42 kilom. de Bordeaux, près de la Leyre, dans les Grandes Landes; 1.678 hab. *Belinois, oises*; Ch. de f. Médoc. Apiculture; commerce de miel, cire, résine. Près de ce village, tracés d'une voie romaine, ruines d'un pont antique, grand tumulus. — Le cant. a 6 comm. et 9.727 hab.

BELIN (LE) (*Pagus Bellinus* des anciens), petit pays de l'ancien Maine, dont le nom a subsisté dans ceux de Ruaudin-en-Belin, Laigné-en-Belin, Saint-Dié-en-Belin, etc.

BELIN (François-Alphonse), orientaliste, né à Paris en 1817, mort en 1877. Il étudia les langues orientales, devint secrétaire interprète de l'ambassade de France à Constantinople, et, depuis, consul général dans cette dernière ville. Belin s'est fait connaître par d'intéressants travaux sur l'Orient, particulièrement sur la Turquie. Belin a publié : *Extrait d'un mémoire sur l'origine et la constitution des biens de mainmorte en pays musulman* (1854); *Etude sur la propriété foncière en pays musulman* (1862); *Essais sur l'histoire économique de la Turquie, d'après les écrivains originaux* (1865); *Caractères, maximes et pensées de Mir Ali Chir Nevâli* (1866); *Bibliographie ottomane* ou *Notice des livres turcs imprimés à Constantinople durant les années 1281, 1282, 1283, 1284 et 1285 de l'hégire* (1868-69); etc.

BELIN DE BALLU (Jacques-Nicolas), littérateur et helléniste, né à Paris en 1753, mort à Saint-Pétersbourg en 1815. Il fut membre de l'Académie des inscriptions (1787). Outre des traductions estimées, on lui doit notamment : *Histoire critique de l'éloquence chez les Grecs et chez les Romains* (1803).

Bel Inconnu (LE), par Renaud de Beujeu, un des romans de la Table-Ronde qui ont eu le plus de réputation au XIIe siècle. Ce roman du *Biaus Desconneus*, tel est son titre véritable, a été publié par Hippeau (1860), sur un manuscrit resté ignoré jusqu'à nos jours.

BÉLINER (rad. *bélir*, pour *bélier*) v. n. S'accoupler, en parlant du bélier et de la brebis.
— Fig. Faire le doucereux, le galant.

BELINES, ville de l'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Termes]); 3.100 hab.

BÉLINGELE n. f. Un des noms vulgaires de l'aubergine, corruption de *mélongène*. On dit aussi BÉRINGÈNE.

BÉLINURE ou **BELINURUS** (*bé, russ* — orthogr. vicienne pour BELONURUS; du gr. *bélonê*, aiguille, et *oura*, queue) n. m. Genre de crustacés xiphosures, renfermant des formes éteintes voisines des limules. L'espèce type du genre, *belinurus trilobitoides*, est fossile dans le carbonifère; beaucoup de bélinures ressemblent à des trilobites; ces êtres formaient le passage entre les mérostomes et les xiphosures.

Bélinure.

BÉLIONOTE (du gr. *bélion*, dard, et *nôtos*, dos) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des buprestidés, renfermant de très beaux buprestes des régions tropicales de l'ancien monde.
— ENCYCL. Les *bélionotes*, dont on connaît une vingtaine d'espèces, sont de taille moyenne; leurs élytres sont largement cárénés; leurs couleurs sont métalliques, éclatantes comme des pierres précieuses. Une des plus splendides est le *belionota rutilans* des Moluques, rouge de rubis.

Bélionote (réd. de moitié).

BÉLIOPHORE (du gr. *bélos*, dard, et *phoros*, qui porte) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des élatéridés, renfermant des taupins africains, dont les deux espèces connues habitent le Cap et Natal : *beliophorus cebrionoides* (Cap); *beliophorus vidiuus* (Cafrerie).

BÉLIS (*liss* — du gr. *bélos*, dard) n. m. Bot. Syn. de CUNINGHAMIE.

Béliophore (réd. d'un tiers).

BÉLISAIRE n. m. Nom propre, devenu commun, qui sert à désigner un pauvre aveugle, ayant quelque chose de noble, de distingué dans les manières.

BÉLISAIRE, général byzantin du VIe siècle, né vers 494, mort en 565. D'origine thrace comme Justinien, attaché de bonne heure à la maison du futur empereur, il exerçait en 528 un commandement sur la frontière de Perse, lorsque l'avènement de Justinien fit de lui le premier général de l'empire. Nommé commandant en chef de l'armée d'Asie (*magister militum Orientis*), il battit les Perses à Dara (530); et, malgré l'échec qu'il éprouva en 531 à Callinicum, son prestige militaire demeura intact. Rappelé pourtant à Constantinople, il eut la bonne fortune, lorsque éclata, en 532, la terrible sédition Nika, de sauver par son énergie la monarchie chancelante. Devenu aussi l'homme indispensable, il fut l'instrument de toutes les ambitions de l'empereur. Chargé de reconquérir l'Afrique sur les Vandales (533), il ruina, en trois mois et en deux batailles, le royaume de Gelimer, et, dans un triomphe solennel, amena aux pieds de Justinien le prince barbare vaincu et prisonnier (534). Après l'Afrique, ce fut le tour de l'Italie. En 535, Bélisaire occupait la Sicile, et, après un court séjour en Afrique destiné à apaiser une sédition militaire, il entreprit, avec une faible armée, de renverser le royaume des Ostrogoths (536). Naples et Rome tombèrent presque sans résistance : mais bientôt, sous leur nouveau roi Vitigès, les Ostrogoths vinrent assiéger Bélisaire dans Rome, et, pendant un an entier (mars 537-mars 538), le général byzantin, avec une énergie admirable, s'y maintint contre toutes les attaques, trouvant même le loisir, parmi les soucis du siège, de déposer brutalement le pape Silvère, pour complaire à Théodora. L'héroïque défense de Rome décida de la campagne; malgré les mauvaises volontés des généraux qui l'entouraient, et en particulier de Narsès, en 540 Bélisaire prenait Ravenne. Rappelé à Constantinople par l'empereur, jaloux de ses succès, mais environné, malgré la mauvaise volonté du prince, de l'admiration générale, il fut, en 541 et 542, chargé d'arrêter les progrès de Chosroès en Asie, et y réussit : mais, de nouveau disgracié en 543, puis, en raison de la gravité des événements, renvoyé en Italie, où, sous les ordres de Totila, les Ostrogoths reprenaient l'avantage (544), il se montra au-dessous de lui-même : sans forces suffisantes d'ailleurs, il ne réussit à rien, et ne put sauver Rome (546). Découragé de tant d'échecs, il demanda et obtint son rappel (548). Il vécut dès lors à Constantinople, investi par la faveur de Justinien du commandement de la garde impériale (549), et il s'illustra, en 558, par un dernier exploit, quand il sauva la capitale de l'attaque des Huns. Mais, toujours soupçonné par l'empereur, il fut, en 562, impliqué dans une conspiration, et dépouillé de ses charges; pourtant, il était revenu en faveur au moment de sa mort. La légende fameuse de Bélisaire, aveugle et mendiant pour vivre, n'a aucune consistance historique, malgré la longue faveur qu'elle a rencontrée : mise en circulation par un écrivain byzantin du XIIe siècle, Jean Tzetzès, elle ne repose sur d'autre fait réel que les disgrâces fréquentes et les soupçons constants dont Bélisaire fut l'objet.

Soldat admirable, plein de bravoure et d'énergie, Bélisaire est le héros du règne de Justinien. Adoré des soldats et du peuple, il a mérité par de réelles qualités l'admiration publique, et il a eu ce mérite, malgré les soupçons et les calomnies, de rester toute sa vie le loyal et fidèle serviteur de Justinien. Pourtant, sans admettre toutes les faiblesses que lui prête l'*Histoire secrète*, il faut avouer qu'en lui l'âme fut parfois médiocre. Il eut trop de complaisance pour sa femme Antonine, et subit trop son influence; pour ménager ou rétablir sa faveur, il se fit parfois trop humble et servile devant Justinien et Théodora. Il aimait trop l'argent, et sa fortune énorme prêta à la médisance. Dans ses succès militaires même, il y eut parfois plus de chance que d'intelligence, et il se niontra lamentable dans la seconde campagne d'Italie; malgré cela, il garda la gloire d'avoir doublé l'étendue de l'empire, restauré le prestige de la monarchie, et fait briller sur Byzance un nouveau règne de gloire.
— BIBLIOGR. : Dahn, *Prokopius von Cæsarea* (Berlin, 1865); Hogskin, *Italy and her invaders* (Oxford, 1885); Ch. Diehl, *l'Afrique byzantine* (Paris, 1896).

Bélisaire, tragédie de Rotrou (1643). Cette pièce renferme trop d'éléments romanesques, parmi lesquels surnagent quelques rares notions historiques. Le nœud de la tragédie est la haine de l'impératrice contre Bélisaire, qui a dédaigné son amour, et qui cherche à le faire assassiner. N'y pouvant réussir, elle le perd, par ses calomnies, dans l'esprit de Justinien, qui ordonne sa mort. — Le même sujet a été traité par La Calprenède (1659).

Bélisaire, opéra en trois actes, paroles de d'Antilly, musique posthume de Philidor, représenté au théâtre Favart le 4 octobre 1796. Le livret était tiré du roman alors fameux que Marmontel publia en 1767, et qui porte ce titre; quant à la musique, qui n'était pas indigne du noble génie de Philidor, celui-ci, mort l'année précédente, n'avait pu l'achever, et la partition avait dû être complétée par Berton, qui écrivit presque tout le troisième acte.

Bélisaire (*Belisario*), opéra en trois actes, paroles de Cammarano, musique de Donizetti, représenté à Venise le 4 février 1836. Les meilleurs morceaux sont le grand air de soprano du premier acte, le duo d'Irène et de Bélisaire au second, et au troisième le duo pour ténor et basse.

Bélisaire *demandant l'aumône*. Les tableaux les plus connus qui représentent ce sujet sont ceux de van Dyck, gravé par A. Bosse; de Salvator Rosa, au palais Doria, à Rome, et dans la collection Townshend, en Angleterre; de David, au Louvre, gravé par Ant.-Alex. Morel et par Ganchard; de François Gérard, dans la galerie Lenchtenberg, à Munich, etc. Le vieux guerrier, ayant pour tout vêtement une tunique légère, retenue sur sa poitrine par une agrafe et serrée à la taille par une ceinture, tient dans sa main droite un long bâton avec lequel il cherche à reconnaître sa route, et porte sur son bras gauche son jeune guide. Celui-ci étreint le cou de Bésilaire et semble près d'expirer; autour de ses jambes est enroulé un serpent qui lui a fait une blessure mortelle. Ce groupe, placé au bord d'une pièce d'eau dans laquelle le moindre écart peut faire tomber le vieillard et l'enfant, se détache sur un ciel éclairé par les dernières lueurs du soleil.

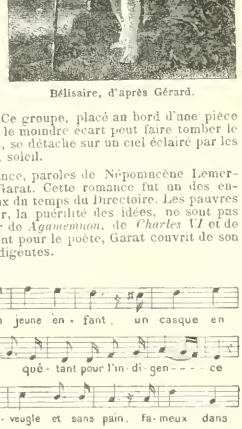

Bélisaire, d'après Gérard.

Bélisaire, romance, paroles de Népomacène Lemercier, musique de Garat. Cette romance fut un des engouements musicaux du temps du Directoire. Les pauvres rimes de Lemercier, la puérilité des idées, ne sont pas dignes de l'auteur de *Agamemnon*, de *Charles VI* et de *Pinto*. Heureusement pour le poète, Garat couvrit de son art ces strophes indigentes.

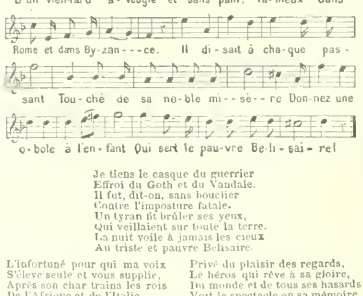

Je tiens le casque du guerrier
Effroi du Goth et du Vandale.
Il fut, dit-on, sans bouclier
Contre l'imposture fatale.
Un tyran fit brûler ses yeux,
Qui veillaient sur toute la terre.
La nuit voile à jamais les cieux
Au triste et pauvre Bélisaire.

L'infortuné pour qui ma voix
S'élève seule et vous supplie,
Après son char traîna les rois
De l'Afrique et de l'Italie.
On sait que, même en triomphant,
Il n'eut point d'orgueil téméraire.
Quand je le nomme, il me défend
De dire : le grand Bélisaire! »

Privé du plaisir des regards,
Le héros qui rêve à sa gloire,
Du monde et de tous ses hasards
Voit le spectacle en sa mémoire.
Son jeune guide apprend de lui
Que la fortune est mensongère,
Et s'étonne d'être l'appui
Que Dieu laisse au grand Bélisaire!

BÉLISANE, planète télescopique, n° 178, découverte par Palisa, le 6 nov. 1877.

BÉLISE, personnage des *Femmes savantes*, comédie de Molière. V. PHILAMINTE.

BELITARAS, roi d'Assyrie, qui aurait occupé le trône de 1020 à 1010 av. J.-C., d'après la légende grecque. Intendant des jardins du roi, il se serait mis à la tête d'une conspiration de palais, à la suite de laquelle le roi légitime aurait été remplacé par son ancien serviteur. Les inscriptions assyro-chaldéennes n'ont pas confirmé ces faits.

BÉLÎTRE (étym. dont. — Les pèlerins de la confrérie de Saint-Jacques, à Pontoise, avaient pris bravement le titre de *bélistres*, et les quatre ordres mendiants s'appelaient les *quatre ordres de bélistres*) n. m. Gueux, mendiant. (Vieux.)
— Par ext. Misérable, homme de rien, cuistre, ignorant : *Allez*, BÉLITRE *de pédant!* (Mol.)

BÉLÎTRER v. n. Autref., Mendier, vagabonder. (Vieux.)

BÉLÎTRERIE (rad. *bélitre*) n. f. Autref., Gueuserie, métier de mendiant, de fainéant. (Vieux.)

BELKA, ville de la Turquie d'Asie (Palestine), sur le plateau de *Belka*, s'étendant à l'E. du Jourdain et de la mer Morte; 4.000 hab. Beaux jardins. Ville importante au temps des croisades.

BELL (Jean-Adam SCHALL DE), astronome et orientaliste, né à Cologne en 1591, mort en 1666. Jésuite et missionnaire en Chine, il fut chargé par l'empereur de rectifier le calendrier chinois, écrivit un grand nombre de dissertations en langue chinoise, et employa son crédit à la propagation du christianisme.

BELL (Benjamin), célèbre chirurgien anglais, né à Edimbourg, mort au commencement du XIXe siècle, étudia la médecine dans sa ville natale, sous le fameux Monro, et devint dans la suite chirurgien en chef de l'hôpital d'Edimbourg. Ses ouvrages, longtemps regardés comme classiques, sont intitulés : *a Treatise on the theory and manayement of Ulcers* (1778), traduit en français par Pasquillon et par Adet et Lanigan; *System of Surgery* (1783-1787), également traduit par Pasquillon; un *Traité de la disette*, traduit par P. Prévost (1804); etc.

Bell (André), le propagateur de la méthode dite d'*Enseignement mutuel*, né à Saint-Andrews (Ecosse) en 1753, mort en 1832. Ministre de l'Eglise anglicane, il devint directeur d'une école d'orphelins dans les Indes, à Egmore, près de Madras, et eut l'idée de faire instruire les élèves moins avancés par ceux qui le sont davantage, d'après une méthode en usage dans les écoles indiennes. De retour en Angleterre, il publia : *Expérience sur l'éducation, faite à l'école des garçons, à Madras* (1797), et ses *Instructions pour la direction des écoles, selon le système de Madras*, écrits qui furent à peine remarqués. Mais un quaker, José Lancaster, ayant établi dans un faubourg de Londres une école de pauvres qu'il dirigea d'après la méthode de Bell, celui-ci fut chargé, en 1807, d'appliquer son système dans les écoles anglicanes. Bell fut enterré dans l'église de Westminster, après avoir légué une fortune de 3 millions aux établissements publics d'instruction et de charité.

Bell (John), chirurgien et anatomiste, né à Edimbourg en 1763, mort à Rome en 1820. Il parcourut le nord de l'Europe, notamment la Russie, puis il revint dans la Grande-Bretagne, où il professa, avec le plus grand succès, la chirurgie et l'art des accouchements. John Bell a publié en anglais plusieurs ouvrages importants : *Anatomie du corps humain* (Londres, 1793-1802); *Discours sur la nature et la guérison des blessures* (Edimbourg, 1793-1795); *Principes de chirurgie* (1801); *Observations faites en Italie, particulièrement sur les beaux-arts* (1825). John Bell a fait paraître, en outre, divers recueils de planches sur les os, les muscles, les articulations, les nerfs, etc., qui sont dessinées et gravées par lui-même.

Bell (Charles), physiologiste, frère du précédent, né en 1774 à Edimbourg, mort en 1842 près de Worcester. Après la mort de son père, pauvre ministre presbytérien, sa mère lui apprit à lire, à écrire et à compter. Le second de ses frères, John Bell, professeur de chirurgie à Edimbourg, l'initia aux études anatomiques. A trente ans (1804), il vint à Londres, où il eut pendant longtemps à subir la pauvreté et l'isolement. En 1805, il fit paraître l'*Anatomie de l'expression en peinture*.

En 1811, Charles Bell se décida à imprimer son *Esquisse d'une nouvelle anatomie du cerveau*, qui contenait une découverte capitale, mais dont il n'était point encore sûr; il ne voulut distribuer son livre que parmi ses amis et ses confrères. L'indifférence d'un public choisi lui parut une condamnation décisive. Il se maria et acheta une part de propriété dans une école particulière d'enseignement médical, l'*Ecole hunterienne de Windmill street*. Les administrateurs du grand hôpital de Middlesex le nommèrent chirurgien de cet hôpital, et il sembla ne plus se livrer qu'à la pratique et à l'enseignement. Cependant, il se préparait à fortifier sa découverte méconnue par des expériences physiologiques. La campagne de 1815 lui offrit l'occasion d'étudier sur un champ de bataille les plaies d'armes à feu. Il quitta Londres pour aller faire de la chirurgie militaire à Waterloo. Il revint bientôt à la science physiologique. Quand le mémoire *Sur les nerfs* parut, en 1821, dans les « Transactions philosophiques », le monde médical fut enfin ému. On s'en occupa, mais pour en diminuer l'importance ou pour lui en disputer l'honneur. Ch. Bell n'était pas fait pour la lutte; il résolut de retourner dans son Ecosse, où l'Université lui offrit la chaire d'anatomie de son frère John Bell, mort en 1820.

Quelques années après, il se rendit en Italie en traversant la France. Il préparait une troisième édition de son *Anatomie expressive*, et c'est à Rome, en présence des chefs-d'œuvre de la sculpture et de la peinture, qu'il voulut y mettre la dernière main. Il mourut subitement peu de temps après son retour.

La distinction, dans les nerfs, de conducteurs distincts pour le mouvement et le sentiment, telle est la découverte de Bell. Il fallait d'abord établir qu'il y avait des nerfs exclusivement moteurs; en disséquant les nerfs de la face, il vit que les filets du facial allaient presque tous dans les muscles, et que les filets de la cinquième paire allaient à la peau; il supposa que le nerf facial était moteur et le trijumeau sensitif; l'expérience vint donner raison à sa supposition. Mais quelques organes semblaient n'avoir qu'un nerf; par une dissection plus soigneuse, il reconnut qu'ils partaient de deux racines et se composaient de deux filets distincts. Une de ces deux racines, la racine posté-

rieure, avait sur son trajet un ganglion, caractère qui la faisait ressembler au nerf sensitif de la face, au trijumeau. Il en conclut que la racine postérieure était sensitive comme le trijumeau, tandis que la racine antérieure était motrice comme le facial, et que facial et trijumeau réunis représentaient un nerf spinal dont les deux filets, au lieu d'être reliés dans une même gaine, couraient chacun à part et venaient aboutir à la surface du visage. Il se convainquit, par l'expérience, que la racine antérieure était exclusivement motrice, comme il l'avait induit de l'analogie anatomique; il s'ensuivait que la racine postérieure devait être le conducteur de la sensation. La démonstration *directe* de la fonction sensitive de la racine postérieure ne fut pas faite par Ch. Bell, mais par Magendie.

Parmi les autres ouvrages de Bell, il faut citer : *Essai sur les forces qui concourent à la circulation du sang* (1819); *Système nerveux du corps humain* (1830); *Traité sur la main* (1834).

BELL (Henri), mécanicien anglais, né à Torpichen en 1767, mort en 1840. Il est le premier qui ait, en Europe, appliqué la vapeur à la navigation. C'est en 1812 qu'il construisit son premier bateau à vapeur et l'essaya avec succès. Fulton avait, il est vrai, en 1807, navigué sur l'Hudson avec un bateau à vapeur.

BELL (Thomas), naturaliste et médecin anglais, né à Poole en 1792, mort en 1880. Outre sa collaboration au « Journal de zoologie », recueil important dont il fut un des fondateurs, il a donné une *Histoire des reptiles de l'Angleterre* (1829); une *Monographie des testudinacés* (1883); une *Histoire des quadrupèdes d'Angleterre* (1836); une *Histoire des crustacés* (1853); etc. Il fut professeur de zoologie au Collège du roi, et membre de la Société royale de Londres.

BELL (Robert), publiciste et littérateur anglais, né à Cork (Irlande) en 1800, mort à Londres en 1867. Il a collaboré à un grand nombre de journaux et revues, et publié une *Histoire de Russie* et les *Vies des poètes anglais* (dans l' « Encyclopédie de Lardner »); les derniers volumes de l'*Histoire de la marine anglaise* (de Southey), et de l'*Histoire d'Angleterre* (de Mackintosh); une *Vie de George Canning* (1846); quelques romans : *l'Échelle d'or* (1850); *Souvenirs de la guerre civile* (1849); des *Esquisses de voyage à travers la France, la Belgique et la Hollande* (1849). Il a aussi fait représenter des pièces qui ont eu du succès; entre autres, *le Mariage*, comédie jouée à Londres en 1842, *les Mères et les Filles*, etc.

BELL (John), statuaire anglais, né à Norfolk en 1811. Ses plus belles œuvres sont le *Berger tirant sur un aigle* (1837); *Dorothée, Clorinde blessée, les Enfants au bois, Omphale se moquant d'Hercule, Andromède, la Science armée, Jeune fille à la fontaine, Psyché enlevée par Zéphire, Psyché et un cygne, Saint Jean-Baptiste, Un enfant* (1845), acquis par la reine Victoria; *Lord Fackland* (1847), pour le Parlement; *Sir Robert Walpole* (1854), également destiné au Parlement; un monument élevé à Woolwich, à la mémoire des soldats morts en Crimée (1860); une statue du comte Clarendon au Foreign Office, etc. Cet artiste, qui unit à un sens poétique remarquable une libre fantaisie, a aussi publié quelques écrits relatifs aux arts.

BELL (Alexander Graham), physicien, électricien américain, né à Edimbourg en 1847. Il fit ses études dans sa ville natale, et ensuite en Allemagne, à l'université de Wurzbourg, où il prit ses degrés de docteur en philosophie. Après un séjour de quelques années au Canada, il alla s'établir aux États-Unis. Il était déjà connu dans le monde scientifique comme un des plus sagaces professeurs des sourds-muets, lorsque ses mémorables découvertes et inventions électriques lui apportèrent gloire et fortune. La première en date, parmi les grandes inventions de Bell, a été le *téléphone* (1876). On rapporte que, ayant épousé une sourde-muette, c'est en cherchant à la guérir qu'il découvrit ce merveilleux appareil; la priorité de cette invention a été cependant contestée par Gray, qui fit annuler par la Cour supérieure des États-Unis, en 1888, le brevet de Bell pris en 1876. Vint ensuite le *photophone* ou *radiophone* (1880). Dans un mémoire communiqué à la Société royale de Londres, et dans un autre adressé à l'Académie des sciences de Paris, Bell a fait savoir que des lames d'or, d'argent, de caoutchouc, de bois, et d'un grand nombre d'autres substances, rendent un son distinct lorsqu'elles sont frappées par des vibrations lumineuses intermittentes. Il faut citer encore, parmi les ingénieux appareils inventés par Bell, la *balance d'induction*. En outre, Bell a publié un grand nombre de brochures et d'articles sur l'éducation et l'enseignement des sourds-muets; parmi eux, nous citerons le mémoire adressé à l'Académie des sciences de Paris, en 1881, sur les caractères offerts par la parole, chez les sourds-muets auxquels on a appris à articuler des sons.

BELLA, ville d'Italie (Basilicate [prev. de Potenza]); 5.600 hab.

BELLA (Giano DELLA), gentilhomme florentin, de l'illustre famille des Bella, qui mourut au XIe siècle, renonça à la noblesse pour consommer la révolution guelfe. En 1290, étant prieur, il souleva le peuple et établit un gouvernement démocratique. Mais, trahi par les corporations des notaires et des bouchers, dont il voulait réprimer les abus, il dut quitter Florence (1294), et mourut en exil (1295).

BELLA (Stefano DELLA), célèbre graveur italien, né à Florence en 1610, mort dans la même ville en 1664, était fils du sculpteur Francesco Bella, et se forma sous la direction de Canta-Gallina. Il est surtout connu par les plans du siège d'Arras, du siège de Saint-Omer, du siège de La Rochelle, et divers autres épisodes militaires du règne de Louis XIII. On se plaît à apprécier dans ses planches la finesse et la légèreté de la pointe, l'esprit et le goût de sa touche, d'une rare distinction.

BELLA (Auguste), agronome français, né à Strasbourg en 1777, mort en 1856. Après avoir fait toutes les campagnes de la République et de l'Empire, Bella prit sa retraite en 1815 avec le grade de lieutenant-colonel. Convaincu de la nécessité d'une instruction à la fois théorique et pratique pour les jeunes cultivateurs, il fonda en 1827, avec l'ingénieur Polonceau, une Société agronomique pour la transformation du domaine royal de Grignon en école d'agriculture. (V. ÉCOLES D'AGRICULTURE.) Sous la direction de Bella, l'École de Grignon devint bientôt un établissement de premier ordre, dont le nom est devenu inséparable de celui de son fondateur. Bella a publié les *Annales de la Société agronomique de Grignon*.

BELLAC, ch.-l. d'arr. de la Haute-Vienne, à 37 kilom. de Limoges; 4.771 hab. (*Bellacquais, aises* ou *Bellachons, onnes.*) Ch. de for État. Tribunal de première instance et justice de paix. Fabriques de draps, couvertures, chapeaux, tanneries, fonderies, constructions de machines agricoles. Commerce de bois, vins, châtaignes. Bellac a été la capitale de la Basse-Marche, entre le XVe siècle et 1789. — L'arr. comprend 8 cant., 65 comm., 83.576 hab.; le cant. a 6 comm. et 11.263 hab.

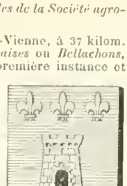

Armes de Bellac.

BELLACATO (Louis), médecin italien, né à Padoue en 1501, mort en 1565. Il professa la médecine à l'université de sa ville natale, et il a laissé divers ouvrages : *Consultationes aliquæ pro variis affectibus* (Bâle, 1583); *Consultationes* (Bâle, 1587); *Lectiones medicæ practicæ* (Ulm, 1676).

BELLADONE (de l'ital. *bella*, belle, et *donna*, dame) n. f. Plante de la famille des solanacées, appartenant au genre atropa, connue par ses propriétés vénéneuses et son emploi en médecine : *Les fruits de la* BELLADONE *sont un poison violent.* || Espèce d'amaryllis à fleurs roses, cultivée dans les jardins. (On écrit aussi BELLADONNE.)

— ENCYCL. La *belladonne* est une plante commune dans les pays chauds et tempérés; elle croît sur les montagnes, dans les fossés ombragés, le long des haies, des murs, dans les décombres et les taillis. Considérée par quelques auteurs comme un poison des plus violents, elle a été appelée *solanum furiosum seu lethale*, et Dioscoride lui avait donné le nom de *strychnos manicos*, d'où est venue l'expression de *strychnomanie*, employée pour désigner l'espèce de délire produit par la belladone. C'est une plante vivace, herbacée, dont la tige peut atteindre 1m,50; ses feuilles, alternes, ovales, aiguës, géminées, sont d'un vert foncé et souvent inégales; les fleurs, grandes, solitaires, pendantes, soutenues par un pédicule axillaire, pubescent, ont une corolle d'un rouge brunâtre, gamopétale, en forme de cloche, dont le limbe offre cinq divisions courtes et obtuses. Ces fleurs ne paraissent qu'à la fin de juin, en juillet et au commencement d'août. Le fruit est une baie globuleuse, un peu aplatie, marquée d'un léger sillon, indiquant la place de la cloison intérieure, d'une couleur d'abord verte, puis rouge, et enfin noire. Ces baies, dont la saveur est douceâtre, offrent de la ressemblance avec les cerises. Les cas d'empoisonnements par ces fruits sont nombreux.

Belladone : *a*, coupe du fruit; *b*, graine.

— ARTS. La *belladone* peut être utilisée dans les arts. Ses fruits, cueillis avant leur complète maturité, produisent une très belle couleur verte, employée surtout par les peintres en miniature. L'eau distillée, et même le suc de ses feuilles, étaient employés autrefois comme cosmétiques par les dames italiennes; le fruit donnait une espèce de fard dont on se servait pour relever les teintes rosées du visage. C'est même de ce dernier emploi que lui vient son nom de *belladone*.

— Thérap. Toutes les parties de la *belladone* sont employées en thérapeutique. Les préparations officinales sont : la *poudre* de cette plante (racines ou feuilles); l'*extrait*, avec un suc clarifié; l'*extrait aqueux*, la *teinture alcoolique*, l'*alcoolature*, la *teinture éthérée*, et enfin le *sirop*. On préfère généralement, aujourd'hui, les préparations d'atropine, surtout en ophtalmologie. Les propriétés médicinales de la belladone sont celles de l'atropine.

— Toxicol. Toutes les parties de la belladone contiennent un poison violent, l'*atropine*. (V. ce mot.) La baie surtout est dangereuse, à cause de ses dehors engageants. Quatre ou cinq baies suffisent pour amener la mort chez un adulte. Dans l'empoisonnement par la belladone, comme par l'atropine, la dilatation et l'immobilité des pupilles, la sécheresse de la gorge et le délire peuvent être considérés comme les symptômes les plus constants et les plus caractéristiques. Les soins à donner ont été indiqués au mot ATROPINE.

BELLADONÉ ou **BELLADONNE** (*do-né*), **ÉE** adj. Qui est de la nature de la belladone.

BELLADONINE n. f. Substance alcaline cristallisable, qu'on peut extraire des feuilles et des tiges de la belladone.

— ENCYCL. Cet alcaloïde fut découvert par Kraut, qui le retirait de l'atropine commerciale; il constitue la partie insoluble de l'*atropine* dans l'eau de baryte bouillante. Merling l'a obtenu en traitant les résidus incristallisables résultant de la préparation du sulfate d'atropine par la baryte. Après purification et dessiccation à 110°, elle est en masse poisseuse, jaunâtre, très soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme; Merling lui attribue la formule $C^{17}H^{23}AzO^{3}$; elle forme des chloroplatinates et des chloraurates. La *belladonine* brune du commerce est un mélange d'atropine et de belladonine; on isole cette dernière par ébullition avec de l'eau de baryte : l'atropine décomposée se dissout, tandis que la belladonine reste libre. La belladonine est dédoublée en présence d'alcool par l'eau de baryte en ébullition; il se forme de la tropine et des acides tropique, atropique et isatropique. Il règne, du reste, assez d'incertitude sur cet alcaloïde et ses congénères : l'atropine de la belladone, l'hyoscyamine de la jusquiame, la daturine du *datura stramonium*, etc. La quantité de belladonine qui se trouve dans les feuilles sèches de la belladone varie, d'après Coblentz, entre 0,01 et 0,1 p. 100.

BELLAGATTA (Aoge-Antoine), médecin italien, né à Milan en 1704, mort en 1742. D'abord prêtre, puis médecin, il reprit plus tard son premier état. Parmi ses écrits, on cite surtout : *Entretien sur les malheurs de la médecine* (Milan, 1733), et deux *Lettres philosophiques* (1740), dans lesquelles il parle d'une sorte de rhume épidémique qui régna en Europe en 1740.

BELLAGGIO, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Côme]), à l'extrémité septentrionale du promontoire qui divise le lac de Côme en deux branches; 3.400 h. Foires, sériciculture. — Aux environs, nombreuses et riches villas. De la pointe de terre en forme de triangle sur laquelle se trouve Bellaggio, vue magnifique.

BELLAIRE, ville des États-Unis (Ohio), sur l'Ohio; 10.000 hab. Hauts fourneaux, clouteries, vitres, etc.

BELLAIZE (Hugues-François-Régis DE), évêque de Saint-Brieuc, né en 1732, mort en 1796. Ayant refusé de prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé, il fut jeté en prison, et la mort seule de Robespierre l'empêcha de porter sa tête sur l'échafaud. Ce fut lui qui convertit Laharpe, par les conversations qu'ils eurent ensemble dans la prison où ils étaient détenus l'un et l'autre.

BELLAMY (Anne-Georgette), célèbre tragédienne anglaise, née à Fingal en 1731, morte en 1788. Grâce au charme de sa voix, à la chaleur de son jeu et à sa beauté, elle s'acquit une brillante réputation en jouant sur le théâtre de Covent-Garden. Vers la fin de sa vie, se trouvant sans ressources, elle fit paraître, sous le titre de : *Apology of the life of G. Anne Bellamy* (Londres, 1785), d'intéressants mémoires, dus, croit-on, à Bicknell. Ils ont été traduits en français par Benoit et Delamare (1799).

BELLAMY (Jacques), poète hollandais, né à Flessingue en 1757, mort en 1786, composa des chants patriotiques, de gracieux vers d'amour, qui lui assurèrent une des premières places parmi les poètes de la Hollande. Ses premiers essais, intitulés : *Chants patriotiques* et *Poésies de ma jeunesse*, parurent sous le pseudonyme de ZELANDUS (1782), puis sous son vrai nom (1790). Une édition de ses œuvres fut publiée dans cette dernière ville, en 1816.

BELLAMY (Edouard), écrivain américain, né à Chicopee Falls (Massachusetts) en 1850, mort en 1898. Journaliste aux idées avancées, il a fondé, en 1879, les *Springfield News*, et s'est fait connaître par des nouvelles et des romans, notamment : *Six pour un* (1878); *le Progrès du Dr Heidenhoff* (1880); *la Sœur de Miss Ludington* (1884), et *Looking backward* (1888), où il décrit la société future jouissant d'un bonheur parfait. Ce roman utopique, qui a eu un succès énorme, a été traduit en français sous le titre de *Cent ans après* et de *Seul de son siècle*.

BELLAN n. m. Bot. Syn. de PIMPRENELLE ÉPINEUSE (*poterium spinosum*).

BELLANC (*lank*) n. m. Nom donné autrefois au cornet à jouer aux dés.

BELLANGE (Jacques), peintre et graveur français, né à Nancy en 1594, mort dans la même ville en 1638; élève de Claude Henriet et de Simon Vouet. Il alla se perfectionner à Rome, et revint ensuite se fixer dans sa ville natale. Il est peu connu comme peintre, mais ses eaux-fortes sont recherchées. C'est un maniériste, mais plein d'esprit et d'effet. — Un autre artiste du même nom, THIERRY **Bellange**, fut son contemporain, et probablement son frère. Il est sans grande valeur.

BELLANGÉ (Joseph-Louis-*Hippolyte*), peintre français, né et mort à Paris (1800-1866). Il se forma sous la direction de Gros, et exposa, pour son début, au Salon de 1822, la *Bataille de la Moskowa*, et trois petites scènes militaires : une *Halte*, un *Bivouac*, un *Chariot de blessés*. Il se voua dès lors à la peinture des victoires de la République et de l'Empire. Sans avoir la valeur de Vernet ou de Charlet, Bellangé possédait un talent net, vif, spirituel, et en somme éminemment français. Il excellait à retracer les détails curieux, les particularités anecdotiques de la guerre. Il mettait en action les bulletins militaires. Au point de vue de l'exécution, ses tableaux ont peu de variété et d'éclat; mais ils sont d'une peinture légère, facile, et éminemment spirituelle. Peu d'artistes de notre époque ont produit autant que Bellangé. Il a envoyé aux expositions plus de cent vingt toiles, dont plusieurs d'une grande dimension. Les plus remarquables sont : le *Retour de l'île d'Elbe* (1834); la *Bataille de Fleurus* (1836); la *Bataille de Wagram* (1837); la *Bataille de Lonno* (1838); la *Bataille d'Altenkirchen* (1839); la *Bataille d'Hondschoote* (1840); l'*Attaque du Tenta de Mouzaia* (1841); le *Combat devant La Corogne* (1843); la *Bataille d'Oeana* (1845), qui figurent, avec sept autres tableaux de Bellangé, dans les galeries historiques de Versailles. D'autres tableaux de lui sont en province ou à l'étranger. Les guerres du second Empire lui ont encore fourni des toiles heureuses : *Malakoff* (1859), *Solferino*, l'*Alma*, etc. L'année même de sa mort, il donnait un dernier souvenir aux grognards de Napoléon : *La garde meurt* (1866). Bellangé a aussi beaucoup gravé en lithographie, comme Charlet. — Son fils, EUGÈNE **Bellangé**, né en 1837 à Rouen, élève de son père, a travaillé dans le même genre que lui, mais à plus petite échelle. Son talent est agréable.

Bellangé.

BELLANGER, ingénieur français, né à Valenciennes en 1790, mort en 1874. Élève de l'École polytechnique, il devint plus tard professeur de mécanique à l'École centrale, et rendit de grands services par son enseignement à la fois pratique et scientifique. En 1840, il enseigna la mécanique appliquée à l'École des ponts et chaussées, puis il devint professeur à l'École polytechnique. Bellanger a publié des ouvrages importants, entre autres : *Essai sur le mouvement des eaux courantes*; *Cours de mécanique appliquée* et *Traité de géométrie analytique*.

BELLANI (Aoge), physicien et chimiste italien, né à Monza (Lombardie) en 1776, mort en 1852. On lui doit un mémoire intéressant sur l'*Examen de l'ébullition de l'eau*

et des autres liquides (1809). En outre, il est l'auteur de divers travaux importants sur le *phosphore* (1813-1814), sur l'*acide* (1819), sur le *mercure* (1823), le *platine* (1824), etc. Il est l'inventeur du thermo-graphomètre pour les lieux inaccessibles (1811), du barométre à maximum et à minimum, et d'un instrument fort simple destiné à déterminer les légères différences de niveau (1836). Bellani a perfectionné l'*atmodometre*, invente par Landriani (1820), et a inventé l'*hygrometre a vessie de poisson* (1836), le *collecteur du calorique*, l'*aréomètre universel a cylindre*. Dans son *Mémoire sur la grêle*, il a rectifié les idées de Volta sur les causes de la grêle. De 1831 à 1835, il publia de très nombreux mémoires sur la météorologie, et écrivit, de 1841 à 1847, sur les fonctions des racines des plantes, sur les bois, sur l'art de filer le verre, et surtout sur les vers à soie. Dès 1836, il avait publié un ouvrage sur la *Durée indéfinie de la vie des animaux*, avec un appendice sur la *Longévité des plantes*. On a aussi de lui un ouvrage sur la couronne de fer du royaume d'Italie, comme monument artistique, historique et sacré (1819).

BELLANO, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Côme]), sur le lac de Come; 3.300 hab. Autrefois résidence des archevêques de Milan. Manufactures de soie. Aux environs, cascade de la Piaverna, qui se jette dans le lac. — Patrie du poète Tommaso Grossi.

Bellaque matribus detestata (*Et les guerres dont les meres ont horreur*), vers d'Horace (liv. Ier, ode Ire), qui se passe de commentaires et que l'on peut rappeler toutes les fois que l'on parle de la guerre.

BELLARDI (Charles-Louis), médecin et naturaliste italien, né à Cighano (Piémont) en 1741, mort en 1826. Collaborateur d'Allioni pour la *Flora pedemontana*, ouvrage devenu classique, Bellardi a publié, en latin et en italien, plusieurs écrits sur des sujets d'histoire naturelle.

BELLARDIE n. f. Bot. Syn. de MICROSÈRE.

BELLARMIN (Robert), controversiste, théologien et cardinal italien, né en 1542 à Montepulciano (Toscane), mort en 1621. Il était neveu de Marcel II par sa mère Cynthia Cervin, sœur de ce pape. Entré dans la Compagnie de Jésus en 1560, il professa à Florence, à Mondovi, à Padoue, où il compléta ses études théologiques, puis fut envoyé par ses supérieurs à Louvain, où il écrivit contre les soixante-dix-neuf propositions de Baïus, condamnées par le pape. Rappelé à Rome, après sept ans de séjour en Flandre, il fut par la suite envoyé en France par le pape Sixte V (1589), en qualité de théologien du cardinal Cajétan, légat du saint-siège. Il était encore à Paris lors du blocus de cette ville, et il y demeura tout le temps du siège. Grégoire XIV, successeur de Sixte V, appela Bellarmin à faire partie des congrégations établies pour la correction de la Vulgate. Le pape Clément VIII le prit pour son théologien, à la place du cardinal Tolet, puis lui conféra les titres de consulteur du saint-office, d'examinateur des évêques, et enfin le créa cardinal (1598). La crainte d'augmenter à l'excès la puissance des jésuites empêcha seule son élection comme pape à la mort de Clément VIII. Vers la fin de sa vie, il se retira, pour y mourir, dans un noviciat de son ordre.

Bellarmin.

Bellarmin fut le plus grand docteur des jésuites et le plus savant des controversistes de son temps. De ses nombreux ouvrages, le plus important est le corps de controverse intitulé : *Disputationes de controversis fidei christianæ* (1613). Parmi ses autres écrits, nous citerons ses traités : *De scriptoribus ecclesiasticis*; *De officiis episcoporum*; *De ascensione mentis in Deum*, etc., que Brignon a traduit en français. Les œuvres de Bellarmin ont été publiées à Cologne (1617).

BELLART (Nicolas-François DE), magistrat, né à Paris en 1761, mort en 1826. Avocat au parlement de 1786, il s'était fait tellement remarquer que Tronchet conseillait à Louis XVI de le prendre pour défenseur. Sous la République, il se conduisit de manière à laisser croire a ses sentiments républicains, mais, sous l'Empire, il ne négligea aucune occasion d'accabler Napoléon de flatteries. Sous la première Restauration, sa conversion fut complète : il anathématisa Napoléon et célébra le nouveau régime. Des lettres de noblesse furent la récompense de l'habile avocat. Pendant les Cent-Jours, il se retira prudemment en Hollande et en Angleterre. Nommé procureur général après la seconde Restauration, fonctions qu'il garda jusqu'à sa mort, il y déploya son talent habituel, mais aussi une rigueur excessive, notamment dans le procès du maréchal Ney. Député de 1815 à 1821, Bellart soutint toutes les lois d'exception, en jouant, du reste, à la Chambre, un rôle assez effacé. Outre un grand nombre de plaidoyers, de mémoires, de discours qui ont été recueillis dans ses *Œuvres complètes* (1827-1828), on doit à Bellart un *Essai sur la légitimité des rois, considérée dans ses rapports avec l'intérêt des peuples, et en particulier avec l'intérêt des Français*.

BELLARY, ville de l'Inde anglaise (présidence de Madras, ch. l. de district; 53.500 hab. Centre administratif et militaire important. — Le district du même nom a 737.000. hab.

BELLAS, ville du Portugal (prov. d'Estrémadure); 2.250 hab. Source ferrugineuse; château royal.

BELLÂTRE (*bê-lâtr'*) — de *bel*, beau, avec la termin. péjorat. *âtre*. n. Personne qui a un faux air de beauté, ou une beauté froide, fade, sans expression, ou encore des prétentions à la beauté : *Une* BELLÂTRE.

— Adjectiv. : *Un jeune homme* BELLÂTRE. (E. Sue.)

BELLATRIX (*trikss* — mot lat. signif. *guerrière*) n. f. Etoile rougeâtre de seconde grandeur, marquée γ dans les catalogues, et située dans l'épaule occidentale d'Orion.

BELLATRIX (*trikss* — du lat. *bellatrix*, guerrière) n. f. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des trochilidés, renfermant des colibris à collerette moyenne, à grande huppe.

— ENCYCL. L'espèce type du genre, *bellatrix reginæ*, est vert bronzé, avec une bande blanche sur le dos; la collerette est émeraude et rouge, la huppe rousse, tachée de vert (Amérique du Sud).

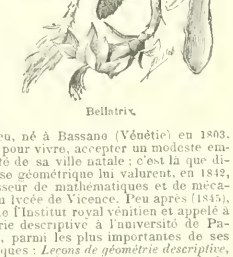
Bellatrix.

BELLA-VISTA, ville et port fluvial de la république Argentine (prov. de Corrientes), sur le rio de Parana; 8.000 hab. Fondée en 1825. A 16 kilom. au S.-O. de la ville, ruines du village de *Garzas*, ancienne colonie d'Indiens Alipous, fondée en 1717 et abandonnée en 1828.

BELLAVITIS (comte GIUSTO), mathématicien italien, né à Bassano (Vénétie) en 1803. Très pauvre, il dut, pour vivre, accepter un modeste emploi à la municipalité de sa ville natale : c'est là que divers travaux d'analyse géométrique lui valurent, en 1842, d'être nommé professeur de mathématiques et de mécanique élémentaire au lycée de Vicence. Peu après (1845), il était élu membre de l'Institut royal vénitien et appelé à professer la géométrie descriptive à l'université de Padoue. Nous citerons, parmi les plus importantes de ses publications scientifiques : *Leçons de géométrie descriptive, contenant les principes de la géométrie supérieure ou de dérivation* (Padoue, 1851); *Exposition de la méthode des équipollences* (1855, trad. en français par Laisant [1874]); *Exposition des nouvelles méthodes de géométrie analytique* (1860); *Mémoires sur la résolution numérique des équations* (Venise, 1859-1860); *Théorie des substitutions linéaires* (1860-1861); *Détermination numérique des racines imaginaires des équations algébriques* (1864); *Leçons de géométrie analytique* (Padoue, 1870); *Mémoire sur les origines de la méthode des équipollences* (Venise, 1876).

BELLAY (famille DU), famille angevine, remontant au Xe siècle. (Armes : *D'argent à la bande fuselée de gueules, accompagnée de six fleurs de lis d'azur posées en orle.*) La principale illustration remonte au XVIe siècle, et est due à la descendance de Jean III, seigneur du Bellay, mort en 1481. Ce dernier avait eu, de Jeanne Logé du Bois-Thibaut, onze enfants, dont six fils : EUSTACHE, qui fut le grand-père d'un autre EUSTACHE né au commencement du XVIe siècle, évêque de Paris en 1551, mort en 1565; LOUIS, abbé de Saint-Florent de Saumur; RENÉ, abbé de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers; JEAN, seigneur de Flotte, grand-père du poète JOACHIM **du Bellay**; MARTIN, prieur de Saint-Martin de Thouars; LOUIS, père de GUILLAUME, JEAN, MARTIN, dont les articles suivront, et de RENÉ, né vers la fin du XVe siècle, conseiller au parlement de Paris, ensuite (1528) évêque de Grasse, puis (1535) du Mans, mort à Paris en août 1546, à qui l'on doit peut-être l'importation en France du tabac.

BELLAY (Guillaume DU), seigneur de Langey, fils de Louis du Bellay et de Marguerite de La Tour-Landry, né au château de Glatigny en 1491, mort à Saint-Symphorien, près Lyon, en 1543, général, diplomate et écrivain français. Il assista à la bataille de Pavie et y fut fait prisonnier. L'année d'après, on le retrouve en Italie, soutenant des candidatures ecclésiastiques françaises à la cour pontificale. En 1528, il combat, inutilement d'ailleurs, les répugnances d'André Doria à rester au service de François Ier. Une trêve signée entre l'Angleterre et l'Ecosse en 1533, un traité de son roi avec les princes luthériens de la ligue de Smalkalde en 1534, sont également son œuvre. En novembre 1537, il prit part à la prise de Moncalieri. Nommé peu après lieutenant du roi à Turin, il employa le reste de sa vie à démasquer les perfides entreprises, en pleine paix, du marquis del Vasto, lieutenant général de l'empereur en Milanais. — Il avait composé des mémoires sous le titre de *Ogdoades*, choisi à cause de leur division en groupes (au nombre de sept) de huit livres; la première a paru sous le titre de *Epitome de l'antiquité des Gaules* (1556); une partie des autres, comprenant le récit des événements survenus de 1536 à 1540, forme les livres V-VIII des *Mémoires* de son frère Martin; le reste est perdu, perte des plus regrettables, malgré le dédain de Montaigne.

BELLAY (Jean DU), prélat et diplomate français, né en 1492, mort à Rome en 1560. Il embrassa fort jeune l'état ecclésiastique, et reçut, en 1528, l'évêché de Bayonne. De 1529 à 1534, il soutint avec une extrême énergie l'annulation du mariage de Henri VIII d'Angleterre avec Catherine d'Aragon, tante de Charles-Quint, dans le but tout politique d'assurer une puissante alliance à François Ier dans ses démêlés permanents avec ce dernier. L'évêché de Paris en 1535, la pourpre en 1535 furent le prix de ses efforts, bien qu'ils n'eussent pas été couronnés par le succès espéré. Il fit preuve de talents d'organisation remarquables dans la mise en état de défense de Paris, lors du siège de Péronne par les Impériaux, l'année suivante. Evêque de Limoges en 1544, archevêque de Bordeaux en 1545, évêque du Mans en 1546, après la mort de son frère René, il se retira à Rome après la mort de François Ier, devint évêque suburbicaire d'Ostie, et jouissait d'une telle considération au sacré-collège que, après la mort de Marcel II (1555), on parla fort de lui donner la tiare.

BELLAY (Martin DU), né à la fin du XVe siècle, mort en 1559. Son histoire, toute militaire, est celle des guerres entre François Ier et Charles-Quint, tantôt en Italie, tantôt en Flandre. Cette période revit dans ses intéressants *Mémoires*, publiés pour la première fois, peu de temps après sa mort, par les soins de son genre, René du Bellay, baron de La Lande, et depuis réimprimés dans les différentes collections de mémoires sur l'histoire de France.

BELLAY (Joachim DU), poète français, né en 1525 au bourg du Liré, près d'Angers, mort en 1560. Son enfance fut maladive et contristée. Etudiant en droit à Poitiers, il rencontra par hasard, dans une hôtellerie, Ronsard, le futur chef de la Pléiade, qui l'emmena au collège de Coqueret. Sa *Défense et illustration de la langue française*, parue en 1549, fut le manifeste des novateurs et leur programme. En 1550, il publie des sonnets amoureux sous le titre de *Olive*, qui est l'anagramme d'une maîtresse platonique, Mlle de Viole; la plupart sont durs ou précieux, quelques-uns ont de l'éclat et de la hauteur. Des *Vers lyriques* ou *Odes*, imprimés à la suite, se recommandent au contraire par le naturel, l'aisance, la familiarité tout unie. En 1551, il va rejoindre à Rome son cousin le cardinal du Bellay, qui se l'attache comme intendant. C'est là qu'il fait deux nouveaux recueils de sonnets; les *Antiquités de Rome* et les *Regrets*, publiés l'un en 1558, l'autre en 1559. Il rentra en France vers 1555. Dans les *Jeux rustiques*, son dernier ouvrage, maintes pièces sont exquises de grâce légère et de délicate harmonie.

Les *Antiquités* s'inspirent de deux sentiments : celui de la grandeur romaine et celui du néant de toute grandeur, que le poète a exprimés avec une gravité recueillie et fervente. Dans les *Regrets*, plusieurs sonnets, qui peignent la corruption de la cour pontificale, ont une précision expressive et pittoresque, un âpre relief. Mais du Bellay fut, avant tout, un élégiaque. Ces *Regrets* nous livrent l'homme lui-même dans l'intimité de son âme, et c'en est le plus grand charme. Du Bellay ne manque ni d'élévation ni de vigueur; il a surtout la grâce, la douceur, l'aménité, une tendresse délicate, une mélancolie discrète et pénétrante. Parmi tous les poètes du siècle, il est le plus « moderne », le seul peut-être que nous goûtions sans effort.

BELLAY (Paul-Alphonse), dessinateur et graveur français, né à Paris en 1826. Elève de Picot et Henriquel-Dupont, il a remporté le prix de Rome pour la gravure, en 1852. Il a gravé le portrait de Thiers, d'après P. Delaroche; le portrait de Schnetz, etc. Bellay est actuellement inspecteur de l'enseignement du dessin et des musées.

BELLE adj. V. BEAU.

BELLE n. f. En style poétique ou familier, Femme qui a de la beauté, femme en général :

Une *belle*, d'un mot, rajuste bien des choses.
MOLIÈRE.

— Amante, maîtresse : *Etre aux pieds de sa* BELLE. ‖ Au pl. *Les belles*, le beau sexe. *Aimer les belles, Courir les belles*. Avoir du penchant à la galanterie.

— Fam. *Ma belle*, Terme d'amitié, surtout entre femmes, et qui n'est guère usité que dans la bouche d'une personne plus âgée que celle à qui elle l'adresse. ‖ Ironiq. *La belle*, Mot que l'on adresse à une femme dont on veut blâmer les prétentions : *Je n'ignore pas*, LA BELLE, *que vous vous croyez adorable.* ‖ *Faire la belle*, Se pavaner, se rengorger, prendre un air satisfait de sa beauté.

— Jeu. Partie décisive, celle qui termine une suite de parties jouées précédemment. ‖ Carte dont la valeur est supérieure à celle des autres. (Se dit particulièrement, au boston, de la carte retournée dans la première donne.) ‖ *Tirer à la belle* ou *à la plus belle*, Prendre au hasard une carte, afin de voir qui aura la plus forte, pour déterminer qui aura le premier la donne. ‖ Jeu de hasard qui est une espèce de loterie, dans laquelle le numéro sortant gagne les mises de tous les autres.

— Jeu de cartes appelé *Jeu de la Belle* et qui est une variété du *Trente et un*. (V. ce mot.) Il se joue avec cinquante-deux cartes, entre un nombre indéterminé de joueurs. Il se compose de trois chances : la *belle*, le *flux* et le *trente et un*. On emploie trois corbeilles pour mettre les enjeux des trois chances. Après avoir reçu vingt-quatre jetons, chaque joueur en place un sur la belle, deux sur le flux et trois sur le trente et un. Le donneur que le sort a désigné donne à chacun des joueurs deux cartes, puis il en retourne une troisième. La carte la plus élevée gagne la belle. Celui des joueurs qui possède trois cartes de même couleur gagne le flux. Avant de risquer la troisième chance, chaque joueur peut, s'il le désire, redemander des cartes. Celui d'entre eux qui a trente et un, ou dont les points s'approchent le plus de ce chiffre, prend l'enjeu de la troisième corbeille, c'est-à-dire la plus importante.

— Mar. Endroit d'un bâtiment le moins élevé, qui se trouve entre la grande rabattue et la rabattue de l'avant, et où il conserve à peu près ses mêmes largeurs : *C'est ordinairement par la* BELLE *qu'on arrive à l'abordage.* (On dit mieux EMBELLE.) ‖ Sorte de perche qui sert à contenir les bannes sur les bateaux. ‖ *Pointer le canon en belle*, Pointer un canon sur un vaisseau, de façon à pouvoir tirer lorsqu'il est sans inclinaison. (Vieux.)

BELLE (Alexis-Simon), peintre et graveur français, né en 1674, mort en 1734. Elève de Jean-François de Troy, il peignit des portraits et grava à la manière noire. — Son fils, CLÉMENT-LOUIS-MARIE-ANNE, peintre, né à Paris en 1722, est mort en 1806. Il se forma sous la direction de Lemoyne, et alla se perfectionner en Italie, où il fit un séjour de deux ans. A son retour, il fut admis à l'Académie de peinture. En 1755, il fut nommé surinspecteur de la manufacture royale des Gobelins. Parmi les tableaux de cet artiste, on cite principalement : un *Christ*, peint pour l'une des salles du parlement de Dijon; la *Réparation des saintes hosties*, dans l'église de Saint-Merry, à Paris. — Son fils et élève, AUGUSTIN-LOUIS, peintre, né à Paris en 1757, mort en 1840, exposa, en 1791, le *Mariage de Ruth et de Booz*. Nommé directeur de la manufacture des Gobelins, en 1793, en remplacement d'Audran, destitué pour cause d'*incivisme*, il déploya un républicanisme outré, en faisant brûler solennellement, au pied d'un arbre de la liberté érigé dans la cour de l'établissement, certaines tapisseries aux armes et chiffres des anciens rois; mais il sut empêcher le démembrement de la manufacture.

BELLE-ALLIANCE (LA), hameau de (Belgique, prov. de Brabant, à 4 kilom. S. de Waterloo. Ce point fut le centre des opérations de la journée du 18 juin 1815, et le lieu d'où Napoléon commanda la bataille de Waterloo, que les Prussiens appellent la bataille de la *Belle-Alliance*.

Belle Arsène (LA), opéra-féerie en quatre actes, poème tiré par Favart du conte de Voltaire intitulé *la Réveuse*, musique de Monsigny, représenté à la Comédie-Italienne le 14 août 1775. Très grand fut le succès de cet ouvrage, dont la musique est empreinte du charme mélodique de la sensibilité exquise qui caractérisaient le génie à la fois inculte et plein de grâce de Monsigny.

BELLEAU (Remi), né en 1528 à Nogent-le-Rotrou, mort en 1577 à Paris. Il fut un des sept de la « Pléiade ».

Sa vie n'offre aucune particularité notable ; il la consacra tout entière aux lettres. Ses principaux recueils sont les *Petites inventions* (1557), où il décrit avec une élégante fidélité des fleurs, des fruits, des insectes, etc. ; la *Bergerie* (1565 et 1572), mêlée de prose et de vers, dans laquelle plusieurs pièces dénotent un sentiment délicat de la poésie rurale, notamment celle d'*Avril*, restée célèbre ; les *Amours et nouveaux échanges* (métamorphoses) *des pierres précieuses* (1573), qui se recommandent par une justesse de trait significative et pittoresque. Ronsard appelait Belleau **le Peintre de la nature.** Il y a parfois, chez l'auteur des *Bergeries*, quelque chose de la légèreté, de la grâce anacréontique.

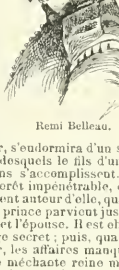
Remi Belleau.

Belle au bois dormant (LA), conte de Perrault. Un roi et une reine invitent au baptême de leur fille toutes les fées du pays. Malheureusement ils en oublient une, très vieille, qu'ils croyaient morte ou enchantée. Chacune de ces puissantes marraines fait à sa filleule un don merveilleux ; mais la vieille arrive et dit que la princesse, devenue grande, se percera la main d'un fuseau et qu'elle en mourra. Par bonheur, une autre fée peut annuler en partie le mal qu'a fait son ancienne. Grâce à elle, la princesse, au lieu de mourir, s'endormira d'un sommeil qui durera cent ans, au bout desquels le fils d'un roi viendra la réveiller. Et les destins s'accomplissent. La princesse repose, au milieu d'une forêt impénétrable, dans un palais où tout sommeille également autour d'elle, quand, enfin, les cent ans révolus, un jeune prince parvient jusqu'à la belle endormie, en devient épris et l'épouse. Il est obligé de tenir quelque temps son mariage secret ; puis, quand il a conduit sa jeune femme à la cour, les affaires manquent bien de se gâter par la faute d'une méchante reine mère. Mais tout s'arrange à la fin, et le prince vit heureux avec sa femme et ses deux beaux enfants, *Aurore* et *Jour*.

La Belle au bois dormant et ses aventures sont passées en proverbe et donnent lieu à différentes allusions. A la princesse, on compare une jeune fille profondément endormie, ou ayant conservé dans la mort sa beauté, ou bien dont le cœur n'a pas encore tressaillí au souffle de l'amour. Le palais et la forêt servent à caractériser des lieux où règne un silence que nul bruit ne vient troubler. On fait aussi allusion à ce sommeil de cent ans, après lesquels toutes choses se retrouvent dans le même état, pour caractériser les hommes qui, en politique, en littérature, etc., ne veulent rien apprendre ni rien oublier.

Au point de vue mythologique, il est aisé de reconnaître dans les péripéties du conte la disparition périodique et momentanée de la lumière, de la chaleur, l'engourdissement de la nature durant l'hiver, puis, après des retours offensifs du froid, de l'obscurité, le triomphe définitif du soleil. Enfin, la vieille fée apparaît comme une ferme nouvelle du fatum antique, le fuseau fatal fait songer aux Parques, et la belle dormeuse elle-même est une sœur de Kora, de Persephoné, de Proserpine, tour à tour entraînée vers les sombres bords, puis rendues à la lumière.

Belle au bois dormant (LA), plusieurs pièces à spectacle ont été dédiées sous ce titre ; les principales sont : l'opéra-féerie en trois actes, paroles de Planard, musique de Carafa, représenté à l'Opéra le 2 mars 1825 ; — le ballet-féerie en quatre actes, scénarie de Scribe, musique d'Herold, représenté à l'Opéra le 27 avril 1829 ; — l'opéra-féerie en quatre actes, paroles de Clairville et W. Busnach, musique de Henri Litolff, représenté au théâtre du Châtelet le 4 avril 1874 ; — le ballet fantastique en trois actes et un prologue, musique de Pierre Tschaïkowsky, représenté à Saint-Pétersbourg, sur le théâtre Marie, en janvier 1890.

Belle aux cheveux d'or (LA), conte en prose par Mme d'Aulnoy. *Belle aux cheveux d'or* est le surnom d'une princesse d'une beauté merveilleuse. Un roi voisin s'éprend d'elle sur sa réputation et lui dépêche un ambassadeur pour la demander en mariage. La princesse refuse. Ce roi avait pour favori un jeune garçon beau comme le soleil ; on le nommait Avenant. Il l'envoie vers la princesse avec mission de la décider. Avenant part. En route, il sauve la vie à une carpe, à un corbeau, à un hibou, et achète un petit chien, *Cabriole*. Il arrive enfin chez la Belle aux cheveux d'or, qui déclare ne pouvoir épouser le roi si elle ne retrouve pas sa bague, tombée au fond de la rivière ; si le géant Galifron n'est pas mis à mort ; si, enfin, elle ne possède pas une fiole de l'eau de beauté qui coule au fond d'une grotte défendue par deux dragons épouvantables. Avenant, aidé de la carpe, du corbeau, du hibou et de Cabriole, vient à bout de toutes les difficultés, et la princesse se décide à le suivre à la cour du roi. Seulement, ce n'est pas le roi qu'elle aime, c'est Avenant ! Il ne tiendrait qu'à celui-ci de régnor sur le cœur et sur les États de la princesse ; mais il veut rester fidèle serviteur de son maître. Le roi s'aperçoit des véritables sentiments de la reine, et fait jeter Avenant dans les fers. Par bonheur, ce prince ingrat, pensant un soir se laver le visage avec de l'eau de beauté, se frotte avec de l'eau qui fait mourir. La princesse délivre le prisonnier et l'épouse.

L'auteur, parlant d'Avenant, termine par cette muralité :

. . . . . .
Le ciel lui devait un miracle
Qu'à la vertu jamais le ciel n'a refusé !

BELLE-À-VOIR n. f. Plante exotique à fleurs resacées, cultivée dans les jardins à cause de sa beauté. (On l'appelle aussi BELVÉDÈRE.) ‖ Pl. *Des* BELLES-A-VOIR.

BELLE-CHEVREUSE n. f. Variété de pêche. ‖ Pl. *Des* BELLES-CHEVREUSES.

BELLECK, bourg et paroisse d'Irlande (comté de Fermanagh), sur l'Erne, près le lac Erne ; 2.600 hab.

BELLECOMBE (Pierre-Guillaume-Léonard SARRAZIN DE), né à Peune, en Agenais (1715), mort en Allemagne (1796). Il servit dans les colonies, à Saint-Domingue, et à l'île Bourbon, et s'illustra par sa belle défense de Pondichéry contre les Anglais (1778). Fait alors maréchal de camp, puis gouverneur de Saint-Domingue (1780-1788), il devint lieutenant général en 1789 ; il émigra en 1792.

BELLECOMBE, comm. de Savoie, arrond. et à 25 kilom. de Chambéry, sur un affluent du Chéran ; 974 hab. Lignite ; forêt.

BELLECOUR (Jean-Claude-Gilles COLSON, dit), célèbre comédien français, né et mort à Paris (1725-1778). Fils d'un peintre, il étudia la peinture, puis devint acteur. En 1750, il fut engagé à la Comédie-Française, où Mme de Pompadour voulait l'opposer à Lekain. Il échoua dans la tragédie, mais il réussit dans la comédie, et fut nommé sociétaire. Doué de tous les avantages extérieurs, il excella dans les rôles de grands seigneurs et d'aimables mauvais sujets. Il fit jouer au Théâtre-Français une comédie en un acte : les *Fausses Apparences*, qui eut un certain succès. — Sa femme, Rose-Pétronille LE ROY DE LA CORMAYE, dite *Beaumenard*, née à Lamballe en 1730, morte à Paris en 1799, débuta avec succès à l'Opéra-Comique de la foire Saint-Germain (1743), fit partie de la troupe dramatique du maréchal de Saxe et devint, en 1749, sociétaire à la Comédie-Française, où elle tint le premier rang dans l'emploi des soubrettes. Sous la Révolution, elle perdit les pensions qu'elle recevait de Louis XVI et de la Comédie, et elle finit sa vie misérablement.

BELLE-DAME n. f. Entom. Nom donné par Geoffroy à la vanesse du chardon (*vanessa cardui*). V. VANESSE.) ‖ Pl. *Des* BELLES-DAMES.

— Bot. Nom vulgaire de la belladone et de l'arroche des jardins.

BELLE-DE-JOUR n. f. Nom vulgaire du convolvulus ou liseron tricolore, qui s'épanouit pendant le jour et se referme au coucher du soleil. ‖ Pl. *Des* BELLES-DE-JOUR.

BELLE-DE-NUIT n. f. Bot. Nom vulgaire du *mirabilis jalapa*, dont les fleurs s'épanouissent après le coucher du soleil. ‖ Pl. *Des* BELLES-DE-NUIT.

— Ornith. Nom vulgaire de la rousserolle ou rossignol de rivière.

— Fig. Femme galante qui passe les nuits dans les soupers, les bals, etc.

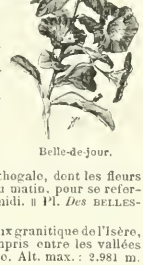
Belle-de-jour.

BELLE-D'ONZE-HEURES n. f. Nom vulgaire d'une espèce d'ornithogale, dont les fleurs s'épanouissent vers onze heures du matin, pour se refermer vers trois heures de l'après-midi. ‖ Pl. *Des* BELLES-D'ONZE-HEURES.

BELLEDONNE, massif montagneux granitique de l'Isère, dans les Alpes du Dauphiné, compris entre les vallées du Graisivaudan et de la Romanche. Alt. max. : 2.981 m. au grand *pic de Belledonne*.

BELLE-D'UN-JOUR n. f. Nom vulgaire de l'hémérocalle et de l'asphodèle. ‖ Pl. *Des* BELLES-D'UN-JOUR.

BELLÉE ou **BELÉE** (*be-lé*) n. f. Pêche qui consiste à prendre les poissons à une profondeur moyenne à l'aide d'une cordelette portant des empiles et des hameçons de distance en distance. Des flotteurs maintiennent la corde à fleur d'eau, tandis que seules les empiles pendent, immergées.

BELLE-ET-BONNE n. f. Variété de poire. ‖ Pl. *Des* BELLES-ET-BONNES.

Belle et la Bête (LA), conte charmant de Mme Leprince de Beaumont. Un marchand avait trois filles, dont deux étaient orgueilleuses et méchantes : la cadette était très bonne, et si jolie qu'on l'appelait *la Belle*. Le marchand s'en allant en voyage, les deux aînées lui demandent de leur rapporter de somptueux présents ; *la Belle* ne désire qu'une rose. Au retour, une tempête égare le voyageur, et il trouve une hospitalité généreuse dans un château dont le maître reste tout à fait invisible. Un magnifique rosier lui rappelle le désir de *la Belle*, et il y cueille une fleur. Aussitôt, un monstre horrible apparaît, lui adresse de vifs reproches et le menace de mort. Il ne laisse au malheureux la liberté de s'en aller que sous promesse d'envoyer, dans trois jours, une de ses filles pour mourir à sa place. Le voyageur arrive chez lui désespéré, et raconte sa cruelle aventure. *La Belle*, injuriée par ses sœurs, déclare qu'elle veut se dévouer pour son père, et, malgré sa frayeur bien légitime, se rend au château. Elle y est reçue avec magnificence par le monstre, qui l'entoure de soins et de prévenances. *La Belle* avait déjà passé trois mois dans le palais de *la Bête*, et déjà la bonté de la pauvre créature lui faisait oublier un peu sa laideur. Néanmoins, quand *la Bête* lui demandait, chaque soir, si elle voulait l'épouser, la jeune fille ne pouvait se résoudre à dire *oui*. Le marchand étant tombé malade, *la Bête* permit à *la Belle* d'aller le voir. La jeune fille partit, promettant d'être de retour au bout de huit jours. Mais lorsqu'elle revint, dix jours s'étaient écoulés et *la Bête* se mourait de douleur. A la vue du mal qu'elle a causé, la jeune fille pleure ; elle promet à son étrange ami de ne plus le quitter, de l'épouser, elle l'aime !... A l'instant, tout change : *la Bête*, qui était en réalité un prince charmant, métamorphosé jadis par une méchante fée, reprend sa première forme. Le prince épouse *la Belle*, et les deux sœurs, enviseuses, sont changées en statues.

Moralité : La laideur physique la plus repoussante peut se transformer en beauté, quand elle s'éclaire des rayons de la bonté et qu'elle est vue avec les yeux de l'amour.

BELLE-FILLE (v. l'étym. de BEAU-FILS) n. f. Fille que le conjoint a eue d'un mariage antérieur. ‖ Bru, femme du fils. ‖ Pl. *Des* BELLES-FILLES.

— Hortic. Sorte de pomme, variété du court-pendu.

BELLE-FLEUR n. f. Hortic. Variété de pomme. ‖ Pl. *Des* BELLES-FLEURS.

— Min. Sorte de grande chèvre que l'on nomme aussi *chevalement*. La belle-fleur a sa tête située dans le prolongement de l'axe du puits. Elle porte la *molette* autour de laquelle s'enroule le câble hissant au jour les bennes chargées et descendant celles qui sont vides.

BELLEFONDS (Bertrandis GIGAULT, marquis DE), général et diplomate français, né en 1630, mort à Vincennes en 1694, servit en Catalogne (1650-1654), en Flandre en 1657, et fut nommé maréchal de France en 1668. Il fut ambassadeur à Madrid en 1665, et à Londres en 1673. Il commanda l'armée de Catalogne en 1684.

BELLEFONTAINE, comm. des Vosges, arrond. et à 14 kilom. de Remiremont, sur la Semouse ; 1.656 hab. Forges ; fabrication de calicots et coutellerie commune. Etangs et tourbières. — Localité d'Algérie, dép., arr. et à 18 kilom d'Alger ; 1.150 hab. — Petite ville des États-Unis (État de l'Ohio), 4.250 hab. Usines et fonderies nombreuses.

BELLEFOREST (François DE), littérateur français, né en Gascogne en 1530, mort en 1583. Élevé par les soins de Marguerite de Navarre, sœur de François Ier. Sans talent, il ne produisit que des compilations, mais mérite d'échapper à l'oubli par ses *Histoires prodigieuses extraites de plusieurs fameux auteurs* (1580). C'est d'un récit de Belleforest, emprunté à Saxo Grammaticus, que Shakspeare, transformant en chef-d'œuvre une nouvelle informe, a tiré le sujet de *Hamlet*.

Belle Gabrielle (LA), roman d'Aug. Maquet (Paris, 1853-1855). L'action se déroule de la fin de la Ligue aux premières années du règne de Henri IV. L'intrigue est triple. D'abord, intrigue politique : Henri a le royaume de France à conquérir. Aidé notamment par Crillon et par le frère Robert — c'est le fameux Chicot, caché sous une robe de moine — il est combattu surtout par la duchesse de Montpensier qui suscite contre lui un prétendant inattendu, un certain La Ramée, qu'elle donne comme fils de Charles IX. Intrigue d'amour : ici apparaît le héros, Espérance, fils naturel de Crillon et d'une mystérieuse Vénitienne. Brave comme son père, beau comme sa mère, chevaleresque comme Bayard, riche comme Zamet, il a pour ami dévoué Pontis, un cadet de Béarn, et pour maîtresse Henriette d'Entragues. La perfidie de cette dernière l'oblige à rompre, et dès qu'il a rencontré Gabrielle d'Estrées, favorite du roi, elle et lui s'éprennent l'un pour l'autre d'un amour éthéré. Enfin, intrigue ambitieuse : Henriette veut chasser Gabrielle du lit royal pour s'y glisser à sa place. Elle est secondée par sa propre famille, puis par Zamet, Concini et sa femme Léonora Galigaï qui, sous prétexte de la servir, préparent le mariage de Henri IV avec Marie de Médicis. Les politiques et les ambitieux triomphent ; les amoureux sont sacrifiés. Après de longs combats, Gabrielle se donne à Espérance et, dans une dernière entrevue, se résout à fuir avec lui. Mais Henri IV a été prévenu qu'un homme sortirait la nuit de chez sa maîtresse : il charge Pontis de veiller, et le malheureux cadet tue son ami sans l'avoir reconnu. Désespérée, Gabrielle accepte de Zamet une pêche qu'elle sait empoisonnée et va rejoindre son amant dans la mort.

Le roman, un peu lourd, manque du brio qui caractérise les œuvres de Dumas père ; mais il est spirituel, attachant, et il obtint un grand succès, ainsi que le drame en cinq actes qu'en tira son auteur (Porte-Saint-Martin, 1857). Il a une suite intitulée *la Maison du Baigneur*.

BELLEGAMBE (Jean), né et mort à Douai (1470-1534), a joui de la plus grande renommée. Ses contemporains l'avaient surnommé **le Maître des couleurs.** Il tomba après sa mort dans une obscurité si profonde que les historiens, jusqu'à ces derniers temps, eut négligé de parler de lui. Bellegambe est l'auteur du fameux *Polyptyque* d'Anchin, œuvre de haut style dans les traditions de l'école de Bruges.

BELLEGARDE n. f. Variété de pêche. ‖ Variété de laitue pommée.

BELLEGARDE, nom d'un fort situé dans les Pyrénées-Orientales, près des frontières d'Espagne, à 10 kilom. de Céret, sur la route de Perpignan à Figuères. Construit en 1679, il fut pris en 1793 par l'Espagnol Ricardos, et repris l'année suivante par Dugommier.

BELLEGARDE, ch.-l. de cant. du Loiret, arrond. et à 23 kilom. de Montargis, sur la Bézoode, affluent du Loing ; 1.240 hab. Ch. de fer Orléans. Safran, cire, miel. Ce bourg, appelé d'abord *Soisy*, puis *Choisy-aux-Loges*, a pris en 1645 son nom actuel. — Le canton a 12 comm. et 7.256 hab.

BELLEGARDE, comm. de l'Ain, arrond. et à 26 kilom. de Nantua, en amont du confluent du Rhône et de la Valserine ; 2.494 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Asphalte. — Une compagnie dite *Compagnie de Bellegarde* fut autorisée, en 1872, à établir une prise d'eau dans le Rhône et à employer cette eau concurremment avec celle de la Valserine, comme force mécanique applicable à diverses industries. Près de ce village se trouve le petit pont du bois de Luçay, situé à l'endroit où le Rhône, par les eaux basses, disparaît sous les rochers calcaires qu'il a creusés : c'est la Perte du Rhône.

BELLEGARDE, comm. du Gard, arrond. et à 15 kilom. de Nîmes ; 2.594 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fourrages, minoteries, distilleries.

BELLEGARDE, comm. de la Loire, arr. et à 19 kil. de Montbrison, au pied des monts du Forez ; 1.528 h. Étangs.

BELLEGARDE, ancienne seigneurie (Haute-Garonne) que la dernière héritière apporta en dot à Raymond de Saint-Lary (1498). Les Saint-Lary prirent, dès lors, le titre de « seigneurs de Bellegarde ». Les principaux membres de cette famille sont : Roger Ier DE SAINT-LARY, seigneur **de Bellegarde,** homme de guerre français, mort en 1579, qui fit ses premières armes sous son grand-oncle le maréchal de Termes. Il devint, par la suite, l'un des favoris du duc d'Anjou qui le nomma colonel de son infanterie et qu'il suivit en Pologne. Quand ce prince fut devenu le roi de France Henri III, Roger reçut de lui le bâton de maréchal pour prix de l'alliance de plusieurs princes italiens que son adresse avait précédemment ménagée à la couronne (1574). Disgracié par la suite, il entra avec le duc de Savoie dans de fort louches intrigues. Quelques mois plus tard, il mourut, peut-être empoisonné ; — Son fils unique, César DE SAINT-LARY, né en 1562, et qui fut tué à la bataille de Coutras (1587) ; — Roger II DE SAINT-LARY et DE TERMES, seigneur, puis duc **de Bellegarde,** oncle de Roger Ier, né en 1562, mort en 1646. Entre ces deux dates s'étend une longue carrière peu honorable de courtisan délié et sans scrupules. Créé maître de la garde-robe, premier gentilhomme de la chambre et grand écuyer par Henri III, gouverneur de Bourgogne par Henri IV, duc et pair par Louis XIII en 1619, il mérite le surnom de « Ter-

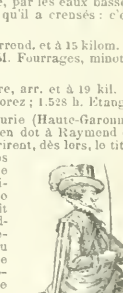
Roger de Bellegarde
(d'après une gravure du XVIe siècle.)

rent de la faveur » qui lui fut donné, mais eo a le droit de trouver à redire à l'étrange façon dont il servit l'un de ses souverains le jour où il lui passa la survivance de sa maîtresse, la très célèbre Gabrielle d'Estrées. Très mêlé aux cabales contre le cardinal de Richelieu, il eut l'adresse d'en être quitte avec l'exil (1631). Il reparut à la cour après la mort de Louis XIII, à qui il ne survécut que trois ans. Il ne laissait point de postérité. L'héritier de ses titres et de sa grande fortune fut son neveu, Jean-Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, fils d'Antoine-Arnauld de Pardaillan de Gondrin et de Paule de Saint-Lary, dont la femme, Marie-Anne, était également une Saint-Lary (fille d'un autre frère de Roger Ier et par conséquent cousine germaine de Roger II).

BELLEGARDE (Antoine Dubois de), homme politique français, né à Angoulême en 1738, mort à Bruxelles en 1825, était garde du corps au moment de la Révolution. Envoyé par la Charente à l'Assemblée législative, puis à la Convention, il siégea à la Montagne, remplit diverses missions en Vendée, à l'armée du Nord et en Hollande; il figura de nouveau au conseil des Cinq-Cents et aux Anciens. Employé dans l'administration des eaux et forêts sous l'Empire, il fut proscrit en 1815 comme régicide.

BELLEGARDE (Henri, comte de), général et homme politique autrichien, né en 1756 à Dresde, mort en 1845 à Vienne, fut d'abord officier saxon, entra ainsi au service de l'Autriche et fit les campagnes de 1792, 1797, 1799, 1800, 1805 et 1809 contre la France. Président du conseil aulique de la guerre depuis 1805, il devint, en 1814 et 1815, gouverneur des possessions autrichiennes en Italie, et prit sa retraite en 1825. Sa famille était originaire de Savoie.

BELLEGARDE-EN-MARCHE, ch.-l. de cant. de la Creuse, arr. et à 12 kilom. d'Aubusson; 629 hab. Ancienne fabrique de tapisseries. — Le cant. a 9 comm. et 9.192 hab.

BELLEGINGUE (Pierre), médecin qui se fit une espèce de célébrité par la bizarrerie de ses écrits, né à Besançon en 1759, mort en 1826. Parmi ces écrits singuliers, citons : *Philosophie du froid et du chaud* (1798), où il explique par l'action du calorique les « crimes de la Révolution »; *la Bourbonapartide*, composée en l'honneur de Napoléon et légèrement modifiée pour être adressée à Louis XVIII. (Le gouvernement arrêta l'impression de cette œuvre étrange, et il n'échappa qu'un petit nombre d'exemplaires à la destruction); *Procédure orthographique de la gloire de Napoléon le Grand et du génie de la gente humaine* (1807).

Belle Hélène (la), opéra bouffe en trois actes, paroles de Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de Jacques Offenbach, représenté sur le théâtre des Variétés le 17 décembre 1864. Ce fut l'un des plus gros succès de ces parodies de l'antiquité qui furent à la mode sous le second Empire. Cette bouffonnerie, pleine d'anachronismes (où l'on voit, à côté de la belle Hélène, les héros : Pâris, Ménélas, Calchas, Agamemnon, Achille, Oreste et les deux Ajax), est en son genre un petit chef-d'œuvre. La musique en est joyeuse et vive, et le succès de l'ouvrage était justifié par ses très réelles qualités.

BELLE-ÎLE ou **BELLE-ÎLE-EN-MER** (en breton **Guerveur** [la Grand'ville]), île de la côte S. de Bretagne, dép. du Morbihan, arrond. de Lorient, à 12 kilom. de la presqu'île de Quiberon. C'est la plus grande des îles bretonnes (8.961 hect. répartis en 4 c.: Bangor, Locmaria, Le Palais [ch.-l. de l'île], Sauzon [formant le canton de Belle-Ile]); 9.836 hab., parlant à la fois le français et le breton (*Bellilois, oises* ou *Belle-Iloïs, oises*).

— Géogr. Cette terre, la plus grande des îles françaises de l'Atlantique après Oléron, possède 43 kilom. de côtes, plus que doublés par les accidents secondaires. La côte N.-E. a des ports : Port-Philippe, Le Palais, ce dernier en relations par vapeurs avec Port-Maria (Quiberon), Auray, Lorient. La côte S.-E. abrite : port Andro, port Maria, port d'Arzic. Entre ces deux côtes « continentales » et le continent émergent les îles Houat et Hoedick. Les côtes S. et O. n'ont devant elles que l'Océan; les villages se tiennent sur les falaises, et les « ports sont inhabités ». Dans le renflement S.-O. de l'île se dresse le phare de Belle-Ile. L'intérieur de Belle-Ile est un plateau de schistes cristallins, recouvert de vastes landes; sur les points les plus favorisés s'élèvent des chevaux de race bretonne. La population s'occupe à pêcher la sardine, le homard, le thon, les anchois. Fabrication de conserves.

— Hist. Ancienne *Vindilis*, prise par les Anglais en 1761, rendue en 1763; des colons acadiens y furent établis en 1765 : ils y introduisirent la culture de la pomme de terre. La citadelle du Palais et des batteries défendent aujourd'hui Belle-Ile. — Patrie de l'amiral Willaumez (1763-1845); du général Trochu (1815-1895).

BELLE-ISLE (détroit de), détroit ou bras de mer séparant l'île de Terre-Neuve du Labrador, et tirant son nom d'une île située à égale distance de Terre-Neuve et du continent. La navigation y est souvent difficile. Deux petits satellites de Terre-Neuve portent le même nom.

BELLE-ISLE (Charles-Louis-Auguste Fouquet, comte, puis duc de), né à Villefranche-de-Rouergue en 1684, mort à Versailles en 1761. Petit-fils du fameux surintendant, il a servi durant la guerre de la Succession d'Espagne, sous les ordres de Vendôme et de Villars. Très en crédit auprès du Régent, mais tombé en disgrâce du temps de Mme de l'rie, il a repris faveur avec Fleury, et est devenu lieutenant général, gouverneur de Metz et maréchal de France. Il est surtout connu par son ambassade auprès de la Diète électorale, ses prodigalités de Francfort (1741), sa campagne de Bohême, sa retraite de Prague (1742), et sa vigoureuse offensive contre les Austro-Sardes, sur la ligne du Var et la frontière des Alpes (1747). Il a été appelé au ministère de la guerre en 1758, et a su élaborer quelques bons règlements; il a créé l'ordre du Mérite militaire (1759).

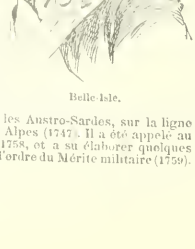
Belle-Isle.

Belle-Isle (mademoiselle de), drame en cinq actes, en prose, par Alexandre Dumas père (Théâtre-Français, 2 avril 1839). La marquise de Prie vient de rompre le plus galamment du monde avec son amant, le duc de Richelieu. Celui-ci croit aimer maintenant Mlle de Belle-Isle, tandis que la marquise se sent un faible pour le chevalier d'Aubigny, fiancé de Mlle de Belle-Isle. Or, justement, Mlle de Belle-Isle vient se jeter aux pieds de la marquise pour la supplier de faire rendre la liberté à son père et à ses frères, enfermés depuis trois ans à la Bastille. Sur ces entrefaites, Richelieu parle mille louis avec d'Aubigny qu'il obtiendra, le soir même, un rendez-vous de la première femme qui se montrera, et la fatalité veut que ce soit Mlle de Belle-Isle. Il s'agit donc, pour le duc, de gagner son pari en s'introduisant à minuit chez Mlle de Belle-Isle. Mais la marquise de Prie lui barre le chemin; car, si elle n'aime plus Richelieu, elle ne lui permet pas d'en aimer une autre. Elle commence par loger chez elle Mlle de Belle-Isle, et, afin de l'éloigner de Chantilly cette nuit-là, elle lui donne une lettre pour le gouverneur de la Bastille, qui doit lui permettre de voir son père et ses frères. Mais elle doit jurer de ne révéler à personne, tant que M. de Bourbon sera ministre, qu'il lui a été donné d'entrer à la Bastille. Transportée de joie, Mlle de Belle-Isle part. Restée seule, Mme de Prie ferme portes et fenêtres, ce qui n'empêche pas le duc d'entrer dans la chambre où est la marquise et où il croit trouver celle qui court sur la route de Paris. C'est que le duc avait eu le droit d'entrer de nuit chez Mme de Prie par une porte secrète, et il avait oublié d'en restituer la clef. Heureusement, la marquise éteint les lumières, et Richelieu a tout lieu de croire que son pari est gagné. Il le fait savoir au chevalier d'Aubigny qui, en termes indignés, reproche à sa fiancée l'infâme trahison. Celle-ci se défend de son mieux, mais la promesse faite à la marquise l'empêche de dire où elle a passé la nuit. Faute de pouvoir se battre en duel sans en divulguer la cause, le duc et le chevalier jouent leur vie aux dés. Le chevalier perd et se prépare à mourir. Mais Richelieu apprend la vérité; il se met à la recherche de d'Aubigny pour l'empêcher de se tuer. Sur ces entrefaites, le duc de Bourbon tombe en disgrâce, et Mlle de Belle-Isle se trouve délivée de son serment : elle peut parler. Dès lors, tout s'arrange. Mlle de Belle-Isle devient Mme d'Aubigny, et le duc de Richelieu est le meilleur ami des deux jeunes gens.

Tel est le canevas de cette pièce, qui obtint un grand succès. L'intrigue, parfaitement machinée, se déroule avec un entrain remarquable, une vivacité charmante; le style abonde en saillies heureuses et spirituelles.

BELLE-ISLE-EN-TERRE, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arr. et à 20 kil. de Guingamp, au confluent du Léguë et du Guic; 1.944 hab. Ch. de f. Ouest. Forêts; papeterie, tannerie, moulins. — Le cant. a 7 comm. et 13.357 hab.

Belle Jardinière (la), tableau de Raphaël, musée du Louvre. Tout le monde connaît cette adorable Madone, une des plus gracieuses, une des plus candides qui aient été peintes par le Sanzio. Elle est représentée assise sur un rocher, au milieu d'une prairie émaillée de fleurs. D'une main, elle presse le bras gauche de son divin Fils, qui s'appuie contre ses genoux, et, de l'autre, elle le soutient. L'Enfant, complètement nu, les deux pieds posés sur celui de sa mère, lève vers elle des regards pleins de tendresse, et lui sourit. A gauche de la Madone, le petit saint Jean, simplement vêtu d'une peau d'agneau, appuyé sur sa croix de roseau et ayant un genou en terre, contemple avec amour, avec respect, son maître et son ami. On aperçoit dans le fond, à droite, une ville et des clochers; à gauche, un bouquet d'arbres, et plus loin une rivière qui coule au pied de montagnes élevées. Cette toile a été désignée sous le nom de *la Belle Jardinière*, sans doute à cause des jolies fleurettes qui croissent en foule sur le devant du tableau et forment comme un jardin autour du groupe.

La Belle Jardinière, d'après Raphaël.

Bellel (Jean-Joseph), paysagiste et dessinateur français, né en 1816 à Paris, mort en 1898, fut élève de Justin Ouvrié et de l'École des beaux-arts. Il se fit surtout un nom par ses fusains, ses paysages nobles et grandioses, animés de personnages mythologiques et historiques, et décorés suivant la tradition des maîtres du XVIIe siècle. On peut citer de lui, dans un autre genre : *Jésus et la Samaritaine* (1841); *Environs de Clermont, Souvenirs d'Auvergne, Macbeth et les Sorcières* (de 1849 à 1853). Il a aussi fait revivre l'Algérie et l'Orient dans des dessins et des tableaux à l'huile : *Solitude* (1863, musée du Luxembourg). On lui doit encore de belles aquarelles.

Belle-maman v. l'étym. de beau-fils) n. f. Nom familier et affectueux par lequel les gendres et les bru désignent la mère de leur conjoint, et les enfants d'un autre lit, la femme de leur père. || Pl. *Des* belles-mamans.

Bellemare (Adrien-Alexandre-Adolphe Carrey de), général français, né à Paris en 1824. Sorti de Saint-Cyr en 1841, il était colonel au moment de la guerre de 1870. Nommé général de brigade le 25 août 1870, il était promu général de division le 10 décembre, mais la commission de revision des grades lui enleva ce titre. Mis un instant en disponibilité pour avoir protesté dans une lettre publique contre les projets de restauration monarchique attribués à l'Assemblée nationale, il redeviut divisionnaire en 1879. Il fut nommé commandant de corps en 1883, et retraité en 1889. Il a publié *L'Empire, c'est la paix*, en vers (1897).

Bellême, ch.-l. de cant. de l'Orne, arrond. et à 18 kil. de Mamers, sur la Même, affl. de l'Huisne; 2.599 hab. (*Bellêmois, oises*). Ch. de f. Ouest. Commerce de bestiaux, chevaux, grains, lin, chanvre et bois. Aux environs, la belle forêt de même nom, très riche en antiquités. On y remarque une pierre posée, dite la *pierre des marchands*. A 3 kilom. de Bellême se trouve la fontaine ferrugineuse de La Herse. — Le cant. a 15 comm. et 9.899 hab.

— *Histoire*. Pendant longtemps, Bellême, siège d'une seigneurie normande très puissante dès le XIe siècle, a disputé à Mortagne le titre de capitale du Perche. Cédée par Louis le Gros à Henri Ier, roi d'Angleterre, elle soutint, en 1113, un siège contre ce dernier, qui s'en empara et la donna à Rotrou de Mortagne. En 1226, elle fut prise par Louis IX, qui la céda à son fils Robert de France. Les troupes de Charles VII l'occupèrent en 1412, les Anglais en 1417; ils en furent chassés par le duc Jean II en 1449. Pillée par les protestants en 1562, prise par les ligueurs en 1588, par les royalistes en 1590, et enfin par les chouans en 1800, la petite ville de Bellême n'est plus aujourd'hui en état de soutenir le moindre siège.

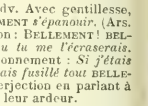
Armes de Bellême.

Bellement (*bè-le* — rad. *bel*) adv. Avec gentillesse, avec charme : *Les fleurs vont* bellement *s'épanouir*. (Ars. Houss.) || Doucement, avec modération : Bellement! bellement! *que je retire mon pied, ou tu me l'écraseras*. (G. Sand.) || Syn. de Simplement, bonnement : *Si j'étais soupçonné de la moindre chose, je serais fusillé tout* bellement. (Balz.) || S'emploie comme interjection en parlant à un chien, à un cheval, pour modérer leur ardeur.

Belle-mère (v. l'étym. de beau-fils) n. f. Femme du père, par rapport aux enfants issus d'un mariage précédent. || Celle dont on a épousé le fils ou la fille. || Pl. *Des* belles-mères.

Belle-minette n. f. Fam. Un des nombreux noms sous lesquels on désigne les femmes galantes élégantes. || Pl. *Des* belles-minettes.

Bellenaves, comm. de l'Allier, arrond. et à 19 kil. de Gannat, sur un affl. de la Bouble; 2.275 hab. Chem. de f. Orléans. Carrières de marbre et de chaux; fours à chaux, tuileries. Château, en partie du XVe siècle.

Bellencombre, ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 27 kilom. de Dieppe, sur l'Arques; 732 hab. Fabrique de toiles; commerce de chevaux. — Le cant. a 15 comm. et 7.003 hab.

Bellendena ou **Bellendénie** (*bè-lan* — de *Bellenden*, n. pr.) n. f. Genre de la famille des protéacées, comprenant un arbrisseau, qui croît en Tasmanie. || On a désigné aussi sous ce nom un genre d'iridées, appelé aujourd'hui montbrétie.

Bellenger (Georges), peintre et lithographe, né à Rouen en 1837. Il reçut les premières leçons de dessin d'Eustache Bérat, frère du chansonnier, puis se fonna à l'excellente école de Lecoq de Boisbaudran, et étudia la lithographie avec Jules Laurens. Il débuta au Salon de 1864. Depuis, il exposa simultanément ou séparément dans les sections de peinture, de dessin ou de gravure. Il fut mis hors concours pour une œuvre importante : *Velpeau, dans une salle de la Charité, allant procéder à l'autopsie d'un cadavre*, gravure d'après Feyen Perrin. Georges Bellenger a donné encore diverses lithographies parues dans « l'Artiste », et une suite de fac-similés de dessins d'après Prud'hon, Géricault, Watteau et Boucher. — Les deux frères de cet artiste, Albert-Marie-Victor **Bellenger** (né en 1846) et Clément-Edouard **Bellenger** (né en 1851), sont graveurs sur bois et illustrateurs, tous deux lauréats des Salons annuels.

Belleperche (Pierre de), célèbre juriste et homme d'État, né à Lucenay-lès-Aix (Nièvre) vers le milieu du XIIIe siècle, mort à Paris en octobre 1307 (non en janvier 1308). Chanoine de Bourges, puis (1306) évêque d'Auxerre, enfin chancelier de France, il fut un des ministres de Philippe le Bel les plus importants, mêlé à presque toutes les grandes entreprises du règne. Il a laissé de nombreux ouvrages de droit qui ont été plusieurs fois édités.

Belle-petite n. f. Fam. Syn. de belle-minette. || Pl. *Des* belles-petites.

Belle-petite-fille (v. l'étym. de beau-fils) n. f. Fille d'un gendre ou d'une bru. || Pl. *Des* belles-petites-filles.

Bellerie ou **Bellerdgi** n. m. Nom donné aux myrobalans (*terminalia bellerica*). || Syn. de myrobalan bellric.

Bellermann (Jean-Joachim), antiquaire et théologien allemand, né à Erfurth en 1754, mort en 1842. Il fut chargé de diriger le Gymnase de Berlin et d'y professer la théologie. Ses principaux ouvrages sont : *Manuel de littérature biblique* (Erfurth, 1787); *Observations sur la Russie* (1788); *Remarques sur les médailles phéniciennes et puniques* (1812-1816); *les Gemmes et les Abraxas des anciens* (1817-1819); etc. — Son fils aîné, Chrétien-Frédéric **Bellermann**, né à Erfurth en 1793, mort en 1863 à Bonn, remplit les fonctions pastorales et publia, entre autres ouvrages : *les Catacombes de Naples* (Hambourg, 1839), et *Souvenirs du sud de l'Europe* (1851). — Son autre fils, Jean-Frederic **Bellermann**, docteur en philosophie et savant musicien allemand, né en 1795, mort à Berlin en 1874, a publié notamment : *les Gammes et les Notes des Grecs* (1847).

Bellérophon, héros corinthien, fils de Neptune ou de Glaucus et d'Eurymède. Après le meurtre involontaire de son frère, il fut obligé de s'expatrier et se retira à la cour de Prœtus, roi de Corinthe. Sténobée, femme de ce prince, l'accusa faussement, auprès de son mari, d'avoir tenté de la séduire. Prœtus, ne voulant pas violer les lois de l'hospitalité, envoya le héros à Iobatès, son beau-frère, roi de Lycie, après lui avoir remis des tablettes fermées où il faisait part au roi de son désir homicide. Iobatès lui ordonna de combattre la Chimère, persuadé qu'il succom-

berait dans cette lutte. Protégé par Pallas, qui lui amena le cheval Pégase, Bellérophon tua le monstre, dompta ensuite les Selymes et les Amazones, et accomplit de tels exploits, que le roi de Lycie, émerveillé, lui donna sa fille en mariage et le désigna pour son successeur.

La légende de Bellérophon est le sujet de nombreux monuments antiques. La lettre porïde dont il était chargé a passé en proverbe, et les écrivains y font de fréquentes allusions. *Lettre de Bellérophon* est devenu une expression pittoresque pour désigner une lettre écrite contre celui-là même qui est chargé de la porter.

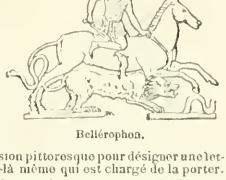

Bellérophon.

Bellérophon, opéra en cinq actes, poème de Thomas Corneille, Fontenelle et Boileau, musique de Lulli, représenté à l'Académie royale de musique le 31 janvier 1679. Le héros de la pièce est connu par son insensibilité pour les avances amoureuses de Sténobée et par la défaite de la Chimère, dont il triompha, monté sur Pégase. Cet ouvrage obtint un succès éclatant.

BELLÉROPHON (de *Bellérophon*, n. pr.) n. m. Genre de mollusques gastropodes, famille des atlantidés, ne renfermant que des formes éteintes.

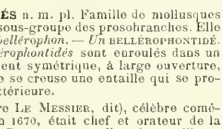

Bellérophon.

— Encycl. Les *bellérophons* abondent dans le carbonifère et comptent parmi les fossiles caractéristiques de certains terrains. Quelques naturalistes ont formé pour ces mollusques une famille spéciale dite des *bellérophontidés*.

BELLÉROPHONTIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes fossiles, sous-groupe des prosobranches. Elle a pour type le genre *bellérophon*. — *Un* BELLÉROPHONTIDÉ.

— Encycl. Les *bellerophontidés* sont enroulés dans un même plan généralement symétrique, à large ouverture, sur le bord de laquelle se creuse une entaille qui se prolonge en une bande extérieure.

BELLEROSE (Pierre Le Messier, dit), célèbre comédien français, mort en 1670, était chef et orateur de la troupe de l'Hôtel de Bourgogne, et l'un des meilleurs acteurs de son temps. Il créa le rôle de *Cinna* et celui du *Menteur*. Il quitta de bonne heure le théâtre.

Belle-Rose, roman de cape et d'épée, par Amédée Achard (1847). — L'action débute en 1663. Jacques, le fils d'un fauconnier, gagne tous les cœurs par sa bonne mine, sa bravoure, sa loyauté; mais quand il demande à M. de Malzonvilliers la main de sa fille Suzanne, ce traitant enrichi lui rit au nez. Aussitôt Jacques s'engage, pour conquérir à la pointe de l'épée fortune et noblesse. Il devient bien vite le sergent Belle-Rose, fameux par ses exploits de tout genre. Secondé par sa sœur Claudine et par le fiancé de celle-ci, Cornélius Hoghart, par le sergent La Déroute et le caporal Grippard; aimé par la fière Geneviève de Châteaufort, protégé par le maréchal de Luxembourg, il tient tête à Louvois lui-même, transperce ses ennemis, enlève Suzanne d'un couvent en flammes, surmonte tous les obstacles, reçoit de Louis XIV le grade de colonel avec le titre de vicomte, enfin épouse Suzanne, devenue veuve du vieux marquis d'Albergotti. Bref, c'est la marche vers le triomphe final, mais à travers mille dangers mortels, du héros toujours invaincu. — Cette marche, à vrai dire, est intéressante à suivre, étant admis le geare, et *Belle-Rose* peut se donner comme un des modèles qui ont le mieux mérité la grande vogue dont il a joui.

BELLÉROS, roi de Corinthe, compagnon de Bellérophon, qui le tua par mégarde. D'où le nom nouveau du héros : *Meurtrier de Belléros*.

BELLES-LETTRES n. f. pl. Nom donné spécialement à la grammaire, à l'éloquence et à la poésie, ce que les Romains désignaient sous le beau nom de *humaniores litteræ* (les lettres les plus humaines).

— Faculté des lettres, Corps de professeurs chargés de l'enseignement supérieur des lettres dans l'Université de France. V. LETTRE.

BELLE-SŒUR (v. l'étym. de BEAU-FRÈRE) n. f. Celle dont on a épousé le frère ou la sœur. ‖ Femme du frère. ‖ Femme du beau-frère. ‖ Pl. *Des* BELLES-SŒURS.

BELLEVAL (Pierre Richer de), médecin et botaniste, né à Châlons-sur-Marne vers 1564, mort en 1632. Il est le fondateur, sinon de la botanique, au moins de l'enseignement de cette science en France. Il fut nommé professeur d'anatomie et intendant du Jardin royal (1596). Belleval publia une nomenclature des plantes cultivées dans le Jardin royal de Montpellier, sous le titre de *Onomatologia, etc.* (1585); *Recherche des plantes du Languedoc* (1603); *Remontrance et supplication au roi Henri IV, touchant la continuation de la recherche des plantes du Languedoc*, etc.

BELLEVALIE (de *Belleval*, botan. franç.) n. f. Genre de liliacées-hyacinthées, de la région méditerranéenne. Syn. RICHÉRIE, et ZANNICHELLIE.

BELLEVAUX, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 20 kilom. de Thonon, sur la *Dranse de Bellevaux*, branche de la Dranse de Savoie; 1.613 hab. Pyrites de cuivre; plâtre. Menuerie. Forêt.

BELLEVILLE (lat. *Gaviac*), anc. comm. du dép. de la Seine, qui eut même le titre de ville sous les dénominations successives de *Portronville* et (depuis Charles VI) de *Belleville*, et compta jusqu'à 58.000 hab. (*Bellevillois, oisez.*) Comprise dans l'enceinte de Paris depuis 1860.

BELLEVILLE, comm. de la Meuse, arr. et à 3 kil. de Verdun, sur la Meuse; 1.177 h. Vins de la côte Saint-Michel.

BELLEVILLE, ch.-l. de cant. du Rhône, arrond. et à 14 kilom. de Villefranche, sur la Saône; 2.922 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de tonneaux, toiles de coton, broderie, commerce de vins du Beaujolais, bestiaux, quincaillerie, friperie. Eglise romane du xiᵉ siècle. Cette ville occupe l'emplacement d'une ancienne ville romaine appelée *Lunna*. Patrie du philosophe Damiron. — Le cant. a 13 comm. et 14.348 hab.

BELLEVILLE, ville des Etats-Unis (Illinois), ch.-l. du comté de Saint-Clair; 15.300 hab. Fabriques, lamoirs, nombreuses manufactures, riches houillères.

BELLEVILLE ou **TURLUPIN** (Henri Le Grand, dit), comédien français, mort à Paris en 1631. Après s'être acquis, sous le nom de **Turlupin**, une véritable réputation, en jouant des farces sur les tréteaux de la foire, il fit partie de la troupe de l'Hôtel de Bourgogne.

BELLEVILLE (Redon de). V. REDON.

BELLEVILLE-SUR-VIE, comm. de la Vendée, arrond. et à 12 kilom. de La Roche-sur-Yon; 1.187 hab. Ch. de f. d'Orléans. Kaolin.

BELLEVUE, village de Seine-et-Oise, arrond. de Versailles, cant. de Sèvres, comm. de Meudon, à 9 kilom. de Paris, sur le ch. de f. de Paris à Versailles (rive gauche); 4.600 hab. Nombreuses villas; chapelle de Notre-Dame-des-Flammes, érigée en souvenir de la catastrophe du 2 mai 1842, où périt si malheureusement Dumont d'Urville. Le village de Bellevue est construit sur l'emplacement d'un ancien château.

Bellevue (château de), construit à Bellevue par Louis XV en 1748, pour la marquise de Pompadour, et qui servit ensuite de résidence à Mesdames, filles du roi. Il fut édifié en moins de deux ans, et coûta 2.500.000 livres. Elevé sur un coteau sablonneux et alors désert, il se composait d'un seul corps de logis à deux étages, surmontés d'un toit à la Mansard. Une terrasse et les communs sont tout ce qui existe du château de Bellevue, démoli en 1794 après avoir servi quelque temps de caserne.

BELLEY (*Bellitium*), ch.-l. d'arrond. de l'Ain, à 63 kilom. de Bourg; 6.070 hab. (*Belliciens, ennes* ou *Belleysans, anes.*) Ch. de f. P.-L.-M. Evêché suffragant de Besançon; petit séminaire. Tribunal de 1ʳᵉ instance et justice de paix. Exploitation de pierres lithographiques, regardées comme les meilleures de la France; élève de vers à soie; tannerie; commerce de bestiaux. — L'arrond. comprend 9 cant., 116 comm., 78.031 hab. Le cant. a 24 comm. et 16.942 hab.

— Encycl. La cathédrale est du ixᵉ siècle, plusieurs fois restaurée et dans des styles différents. Le palais épiscopal date de 1609. *Belley* est une ville fort ancienne, peut-être déjà considérable du temps de César, qui en fit une place forte contre les Allobroges. Brûlée par Alaric en 390, elle fut reconstruite en 412, puis détruite par un incendie en 1385. Elle dut sa reconstruction aux ducs de Savoie. En 1601, le traité de Lyon la céda à la France, en échange du marquisat de Saluces, et elle fut réunie au gouvernement de Bourgogne. Patrie de Brillat-Savarin, des docteurs Récamier et Richerand.

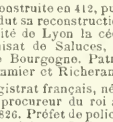

Armes de Belley.

BELLEYME (Louis-Marie de), magistrat français, né à Paris en 1787, mort en 1862. Il était procureur du roi au tribunal de 1ʳᵉ instance de Paris en 1826. Préfet de police, il donna sa démission à l'avènement du ministère Polignac, et fut nommé président du tribunal de 1ʳᵉ instance. Il remplit cette place jusqu'en 1857, et fut alors appelé à occuper un siège à la Cour de cassation. Il était entré dès 1829 à la Chambre des députés. On a de lui deux recueils de jurisprudence fort estimés : *Ordonnances du président du tribunal civil de la Seine, suivies d'observations pratiques* (1837), et *Ordonnances sur requêtes et sur référés, selon la jurisprudence de 1ʳᵉ instance du département de la Seine.*

BELLHEIM, bourg de Bavière (Palatinat), sur le Spiegelbach; 2.900 hab., catholiques et réformés.

BELLI, tribu celtibérienne, établie dans la province de l'Hispania Tarraconensis; capitale : *Segeda*. (C'est sur l'initiative des Belli qu'éclata l'insurrection qui fut suivie de la guerre celtibérienne.)

BELLI (Valerio), dit le **Vicentino**, orfèvre et lapidaire italien, né à Vicence vers 1479, mort en 1546, fut un artiste consommé en son genre. Vasari nous apprend qu'il gravait en relief et en creux avec une élégance et une facilité rares. Il atteignit à la hauteur des antiques, et il les aurait dépassés peut-être, s'il eût été aussi habile dans le dessin qu'il l'était dans la gravure. Un de ses plus beaux ouvrages est une patène d'or, sur laquelle il a gravé *le Christ au milieu des apôtres* (cette pièce se trouve au palais épiscopal de Padoue). Valerio Belli fut employé par les papes Clément VII et Paul III et par le cardinal Bembo.

Belli (Pierre), jurisconsulte italien, né à Alba en 1502, mort en 1575. Il s'est occupé d'une façon remarquable, et pour la première fois dans l'histoire, des questions de droit international en temps de guerre, et fut, sur cette matière, conseiller de Charles-Quint, de Philippe II, et de Philibert-Emmanuel de Savoie; son *De re militari et bello tractacus* (Venise, 1563) est très estimé.

Belli ou **Bellius** (Honorius), médecin et botaniste italien, né à Vicence au xviiᵉ siècle. Il alla s'établir dans l'île de Crète, et, tout en exerçant la médecine, il s'occupa beaucoup de botanique. Il essaya de reconnaître les plantes dont les anciens ont parlé, de faire concorder leur synonymie ancienne et moderne. On possède de lui des lettres adressées à des hommes de science : *Epistolæ aliquot de quibusdam plantis*, que Clusius a publiées dans son *Historia plantarum rariorum* (1601).

Belli (Giuseppe), physicien italien, né en 1791, à Calasca (Piémont), mort à Pavie en 1860. Docteur ès sciences physiques et mathématiques, il professa successivement la physique à l'université de Padoue et à l'université de Pavie. On lui doit l'invention d'une machine électrique et un perfectionnement de la machine pneumatique. Il a publié un *Traité de physique expérimentale* et de nombreux mémoires sur le Calorique, l'Electricité, la Grêle, etc.

BELLIARD (Augustin-Daniel, comte), général français, né à Fontenay-le-Comte (Vendée) en 1769, mort à Bruxelles en 1838, était chef d'état-major de Dumouriez à Jemmapes, fut destitué après la mort de son général, mais s'engagea comme volontaire et reconquit ses grades sur le champ de bataille. Général de brigade à Arcole (1796), il prit part aux campagnes d'Italie, d'Egypte et à toutes celles de l'Empire. Rallié à Louis XVIII, qui le nomma pair de France et major général de l'armée, il l'abandonna pendant les Cent-Jours, fut ensuite arrêté et révoqué. Mais, en 1819, Decazes le réintégra à la Chambre des pairs, et Louis-Philippe l'envoya comme ambassadeur à Bruxelles.

Belli-blancs (Paolo), acteur italien, né à Florence en 1774, mort en 1823. Il avait acquis une grande célébrité, lorsqu'il fut mis à la tête du théâtre français de Milan, fondé par Napoléon. Belli-Blancs reçut des Français le surnom de **Talma italien**.

BELLICA (mot lat. signif. *guerrière*) n. f. Antiq. rom. Petite colonne qui était placée devant le temple de Bellone et contre laquelle un héraut lançait une pique, après une déclaration de guerre faite par le sénat. V. FECIAUX.

BELLICANT n. m. Nom vulgaire du trigle gurnau, ou grondin gris (*trigla gurnardus*).

BELLICOURT, comm. de l'Aisne, arr. et à 14 kil. de Saint-Quentin; 1.302 h. Fabriques d'étoffes, brasseries, sucreries.

BELLIDÉES (du lat. *bellis, idis*, pâquerette) n. f. pl. Section de la tribu des astéroïdées, famille des composées, ayant pour type le genre pâquerette. — *Une* BELLIDÉE.

BELLIDIASTRE (*di-astr'* — du lat. *bellis, idis*, pâquerette, et de *aster*) n. m. Genre de composées. Syn. de ASTEM, et de OSMITES.

BELLIDIOÏDE (du lat. *bellis, idis*, pâquerette, et du gr. *eidos*, aspect) n. f. Nom donné à des matricaires et à des chrysanthèmes à feuilles entières.

BELLIDIOPSE (du lat. *bellis, idis*, pâquerette, et du gr. *opsis*, aspect, apparence) n. m. Bot. Syn. de BELLIE.

BELLIE ou **BELLIUM** (*li-om'* — du lat. *bellis*, pâquerette) n. f. Genre de composées qui ressemblent beaucoup aux pâquerettes. Elles habitent, pour la plupart, la région méditerranéenne.

BELLIÉES n. f. pl. Section des composées-astéroïdées, ayant pour type le genre *bellie*. — *Une* BELLIÉE.

BELLIÈRE (Jacques), marquis de Plessis. V. ROUGÉ.

BELLIEVRE (Claude de), magistrat et archéologue français, né et mort à Lyon (1487-1577). Avocat du roi, puis échevin dans sa ville natale, il devint, en 1536, procureur général au parlement de Grenoble, et, en 1544, premier président de cette cour. Accusé de malversations, il fut acquitté. S'étant démis de ses fonctions en 1549, il se s'occupa plus que d'antiquités. Aussi bien, dès 1529, il avait fait acheter les fameuses *Tables de Claude*, un des plus importants monuments de l'épigraphie romaine en France.

On a de lui un recueil de documents lapidaires de toutes sortes : marbres, bas-reliefs, inscriptions, sous le titre de *Lugdunum priscum*, demeuré manuscrit (original à la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier; copie à la bibliothèque de l'académie de Lyon).

BELLIÈVRE (Pomponne de), seigneur de Grignon, diplomate et homme d'Etat français, né à Lyon en 1529, mort à Paris en 1607. En avril 1564, il fut nommé ambassadeur de Charles IX près la république des Grisons, et parvint à les retenir dans l'alliance française. Quand le duc d'Anjou fut élu roi de Pologne (avril 1573), il le suivit dans ses Etats, comme chef de son conseil. Surintendant des finances en 1575, président au parlement de Paris en 1576, il remplit, ces années-là et les suivantes, quelques missions importantes, sans retrouver ses succès, ce qui lui valut une disgrâce. L'avènement de Henri IV lui rendit une faveur méritée, et de nouvelles négociations, à l'étranger ou à l'intérieur, lui valurent d'être élevé au poste de chancelier de France (1599). Les sceaux lui furent retirés en 1605; mais il resta chef du conseil privé jusqu'à sa mort.

BELLIGÉRANT, ANTE (du lat. *bellum, belli*, guerre, et *gerere*, faire) adj. Qui fait la guerre, qui est en guerre : *Les puissances* BELLIGÉRANTES. ‖ Par ext., Qui est en discussion ou en querelle : *Partis* BELLIGÉRANTS.

— n. m. pl. Nations, gouvernements qui font la guerre, par opposition aux neutres, dont les intérêts ne peuvent être atteints qu'indirectement : *Les droits des* BELLIGÉRANTS. ‖ Personnes qui sont en discussion ou en guerre les unes avec les autres : *On conduit au poste les* BELLIGÉRANTS *de la rue*.

— Encycl. Les droits et les devoirs des belligérants n'ont pas été codifiés; et, d'ailleurs, le seraient-ils, qu'il n'y aurait pas de sanction pour assurer l'exécution des règles posées. Mais une conférence réunie à Bruxelles, en 1874, et composée d'officiers généraux délégués par une quinzaine d'Etats, et l'Institut de droit international, dans sa session de 1880, ont rédigé des règlements indiquant les moyens qui devraient être suivis par les nations civilisées.

L'état de guerre ne comporte d'hostilités qu'entre les forces armées des belligérants : on comprend sous ce nom les corps francs organisés qui portent les armes ouvertement et qui ont un signe distinctif, et même, dans certaines conditions, la population d'un territoire non occupé. Sur mer, les navires de guerre peuvent seuls prendre part aux opérations, du moins quand il s'agit d'Etats ayant adhéré à la déclaration de 1856 sur la course. Les militaires non combattants ne peuvent être l'objet d'actes d'hostilité directs, s'ils n'en commettent pas eux-mêmes; la convention de Genève (1864) a posé des règles spéciales pour les ambulances. On peut traiter en ennemis actifs, c'est-à-dire tuer, ceux qui, même non militaires, commettent des actes d'hostilité ou prêtent assistance à d'autres belligérants; tous autres habitants du territoire occupé ne sont que des ennemis passifs.

On condamne les moyens déloyaux ou qui infligent des souffrances inutiles à l'ennemi : le meurtre des prisonniers, l'emploi d'armes ou de projectiles spécifiés par la convention de Saint-Pétersbourg (1868), l'abus du pavillon parlementaire, des signes de la convention de Genève, de l'uniforme ennemi, la dissimulation des signes distinctifs de la force armée, etc.

La guerre existant entre les Etats et non entre leurs ressortissants, la propriété privée doit être respectée, sauf le cas de contrebando de guerre; l'usage des réquisitions est, d'ailleurs, licite, et les belligérants peuvent saisir la propriété privée servant à des usages de guerre. On conteste que la propriété privée doive être respectée sur mer, en faisant observer que, sans le droit de capture, la guerre maritime serait interminable; mais, dans certains cas (guerre d'Italie, 1859; guerre de 1866, entre l'Allemagne et l'Autriche, etc.), les belligérants ont interdit ou limité le droit de capture; en vertu de la déclaration de 1856, le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie.

Les relations des belligérants et les traités qui les lient disparaissent naturellement. Les relations commerciales, postales, etc., sont interrompues entre les deux pays. Les Etats belligérants peuvent, à leur gré, tolérer ou interdire le séjour des ennemis passifs; ils peuvent leur enlever le droit de recourir aux tribunaux, etc. Quant aux actes que les nécessités de la défense nationale paraissent leur imposer (interruption des communications, destructions de propriétés, etc.), et dont peuvent souffrir leurs nationaux ou les étrangers, la légitimité n'en est reconnue qu'avec des restrictions et des réserves, et il est des cas où ils donnent droit à indemnité.

Les droits des belligérants ne sont reconnus, en général, qu'aux gouvernements constitués et reconnus. En cas de guerre civile, les insurgés ont, naturellement, le plus grand intérêt à être reconnus comme belligérants. En fait, les deux parties observent et ont intérêt à observer les lois de la guerre l'une à l'égard de l'autre; les gouvernements étrangers reconnaissent, le plus souvent, les droits de belligérants aux insurgés, quand la guerre civile se prolonge et quand les insurgés la conduisent loyalement et régulièrement. Cet acte, qui a l'avantage d'assurer le respect des lois de la guerre et des devoirs de la neutralité, etc., n'a pas la même importance que la reconnaissance de l'indépendance politique; il peut, cependant, entraîner de graves et légitimes susceptibilités. Les puissances n'ont reconnu la qualité de belligérants ni aux marins brésiliens qui en 1893 faisaient la guerre au gouvernement du maréchal Peixoto, ni aux insurgés cubains, soulevés contre l'Espagne, malgré la durée de ces guerres civiles; les confédérés, pendant la guerre de sécession des Etats-Unis, avaient été reconnus comme belligérants.

BELLIGÉRER (du lat. *bellum, belli*, guerre, et *gerere*, faire) v. n. Faire la guerre : *Nation incapable de* BELLIGÉRER. (Peu usité.)

BELLIGNÉ, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 17 kilom. d'Ancenis, sur l'Auxence, sous-aff. de la Loire; 2.099 hab. Vins, céréales et fourrages.

BELLIGNIES, comm. du Nord, arr. et à 28 kilom. d'Avesnes, sur l'Hongeeau, sous-aff. de l'Escaut; 1.026 hab. Sciéries de marbre.

BELLIN (Jacques-Nicolas), ingénieur géographe de la marine, né à Paris en 1703, mort en 1772. Il fut premier ingénieur hydrographe de la marine. On a de lui un grand nombre de cartes des côtes et des mers, et des recueils estimés connus sous les noms de *Neptune français* (1752), et de *Hydrographie française* (1756). Sous le nom de *Petit Atlas maritime* (1764), il a fait paraître un recueil comprenant les cartes réduites des deux précédents. Bellin a aussi publié plusieurs mémoires géographiques, parmi lesquels une intéressante *Description géographique de la Guyane* (Paris, 1763). Il a dressé toutes les cartes qui accompagnent l'*Histoire des voyages* de l'abbé Prévost.

BELLINCINIE (de *Bellincini*, n. pr.) n. f. Bot. Section du genre jungermannie.

BELLINGWOLDE, bourg des Pays-Bas (prov. de Groningue); 4.400 hab. Tout près de là, sur la frontière de Hanovre, fort de Oude-Schans.

BELLINI (Jacopo), peintre italien, né à Venise en 1400, mort en 1464, se forma sous la direction de Gentile da Fabriano. Aidé de ses deux fils, Gentile et Giovanni, il exécuta plusieurs travaux, notamment des peintures pour la confrérie de Saint-Jean-l'Evangéliste et, vers 1456, pour la chapelle de Gattamelata, dans l'église de Saint-Antoine, à Padoue. Ces ouvrages n'existent plus. Outre ses deux fils, Jacopo Bellini eut une fille, qui épousa Andrea Mantegna.

BELLINI (Gentile), désigné quelquefois en France sous le nom de **Gentil Bellin**, fils aîné de Jacopo, né et mort à Venise (1421-1501). Après avoir étudié la peinture dans l'atelier de son père, il reçut, dit-on, des leçons de perspective de Girolamo Mattini, et acheva de se former sous la direction d'Andrea Mantegna, son beau-frère. Il commença par exécuter divers ouvrages en collaboration avec Jacopo, et devint si habile qu'il fut choisi, avec son frère Giovanni, pour décorer la grande salle du conseil au palais ducal. Le sultan Mahomet II l'appela, en 1479, à Constantinople, où il peignit une *Décollation de saint Jean-Baptiste*. De retour à Venise, il rapporta dans cette ville les dessins des bas-reliefs de la colonne de Théodose, qui subsistait alors en entier. Une copie de ces dessins se voit au Louvre. Villot croit que cette copie a été exécutée au XVIe siècle par Battista Franco. Le Louvre possède de Gentile Bellini la *Réception d'un ambassadeur de Venise à Constantinople*, morceau précieux, qui montre avec quel sentiment de la vérité et quelle vigueur de coloris Gentile a peint les types, les costumes, l'architecture et le ciel même de l'Orient. On voit au même musée un tableau représentant deux personnages en buste de grandeur naturelle, que l'on croit être les portraits des frères Bellini.

Gentile Bellini.

BELLINI (Giovanni), le plus célèbre des fils de Jacopo, connu aussi en France sous le nom de **Jean Bellin**, né à Venise en 1426, mort en 1516, eut pour maître son père. Parmi les premiers ouvrages qu'il signa de son nom, on cite un *Saint François* au milieu d'un épais bocage, morceau qui, suivant Lanzi, pourrait faire envie aux plus habiles paysagistes. Giovanni peignit d'abord à la détrempe, et il fut un des premiers maîtres de l'école vénitienne qui peignirent à l'huile. Il fut chargé d'achever, dans le palais ducal, les peintures commencées par Vivarini; il y exécuta, en outre, quatre tableaux de sa composition, qui ont, malheureusement, péri dans l'incendie du palais, en 1577. A mesure qu'il avançait en âge, Giovanni perfectionnait son style et abandonnait la raideur et la sécheresse de l'ancienne école. Un tableau d'autel, qu'il exécuta, en 1488, pour l'église des Conventuels, est cité avec éloge par Vasari, non seulement pour le coloris, mais encore pour la pureté du dessin. Giorgione et Titien, s'étant placés sous sa direction, le surpassèrent bientôt; mais le mérite de ces deux maîtres fut un motif d'émulation pour Bellini, qui ne cessa de se perfectionner jusqu'à l'âge le plus avancé. Deux ans avant sa mort, il avait commencé, pour le duc de Ferrare, une *Bacchanale*, qui fut achevée par Titien, et qui figure aujourd'hui dans la galerie Aldobrandini, à Rome. La *Jeune Fille nue à sa toilette*, du musée de Vienne, est datée de 1515. Ce qui charme dans les peintures de ce maître, c'est, avant tout, la délicatesse, la pureté du sentiment.

Giovanni Bellini.

Les plus beaux ouvrages de Giovanni Bellini se voient à Venise : l'Académie des beaux-arts possède un chef-d'œuvre connu sous le nom de la *Madone aux six saints*, plus cinq autres *Madones* et diverses figures allégoriques; le palais des doges, une *Pieta*; l'église de Saint-Sauveur, *Jésus à Emmaüs*, peinture de la plus belle qualité; l'église de Saint-Zacharie, la *Madone aux quatre saints*, morceau célèbre qui a figuré au Louvre sous le premier Empire; etc.

BELLINI (Laurent), célèbre anatomiste italien, né à Florence en 1643, mort en 1704. Il publia, à dix-neuf ans, sa découverte des tubes urinifères, et fut nommé, à vingt ans, professeur de médecine théorique, puis d'anatomie, à Pise. Il fut premier médecin du pape Clément XI. Il a découvert l'action excitatrice des nerfs sur les muscles, le siège du goût dans les papilles linguales. Bellini fut aussi poète. On lui doit *la Bacchéréide* (Florence, 1729).

BELLINI (Vincenzo), compositeur italien, né à Catane en 1802, mort à Puteaux, près Paris, en 1835, fut un des glorieux représentants de l'école italienne. Elevé à Naples, au conservatoire de San-Sebastiano, il y eut pour maîtres de composition Furno, Tritte et Zingarelli. Il n'avait pas encore terminé ses études qu'il faisait représenter, sur la petite scène du conservatoire, un petit opéra intitulé *Adelson e Salvini*, qui était joué par trois de ses condisciples. La fortune semblait, des ses débuts, le prendre par la main, car il se vit presque aussitôt chargé d'écrire, pour le théâtre San-Carlo, le premier de Naples, l'opéra *Bianca e Gernando*, joué, en 1826, par Rubini, Lablache et Mme Tosi, qui fut si bien reçu que Bellini fut immédiatement invité à composer, pour le théâtre de la Scala de Milan, *le Pirate* (1827), qui obtint un succès éclatant et qui mentra à l'Italie qu'un grand compositeur lui était né. Ensuite, Bellini donna, encore à la Scala, *la Straniera* (1829); à Parme, *Zaira* (1829), et à Venise, *Capuleti e Montecchi* (1830). Sa renommée s'étendait chaque jour, lorsqu'il revint à Milan donner son chef-d'œuvre, cette tendre, passionnée et délicieuse *Sonnambula*, qui fit résonner son nom aux quatre coins de l'Europe. A la fin de la même année 1831, et de nouveau à Milan, il faisait représenter *Norma*, qui devait être, avec *la Sonnambula*, son chef-d'œuvre. En 1833, Bellini donnait à Venise sa *Beatrice di Tenda*, et c'est alors que, sur l'initiative de Rossini, il fut chargé de composer un opéra nouveau pour le Théâtre-Italien de Paris. Il vint donc en France, s'installa à Puteaux, où il écrivit *i Puritani*, qui furent représentés en 1835 et qui obtinrent un succès éclatant. Le compositeur mourut quelques jours après. Bellini fut un musicien charmant, qui rachetait ce qui lui manquait, sous le rapport de l'instruction musicale, par une inspiration d'une fraîcheur et d'une grâce exquises et par un sentiment tendre et passionné.

Vincenzo Bellini.

BELLINIE (de *Bellini*, n. pr.) n. f. Bot. Syn. de SARACHA.

BELLINZONA (lat. *Bilitio*), ville de Suisse (cant. du Tessin), sur le Tessin; 3.300 hab. Commerce de transit très actif, entre l'Allemagne et l'Italie, par le tunnel du Saint-Gothard; trois anciennes forteresses, dont l'une sert actuellement d'arsenal et de prison. (Cette ville, qui, dès 1242, était la propriété des ducs de Milan, fut plusieurs fois prise et reprise par les Allemands, les Suisses, et les Français. Elle appartient définitivement à la Suisse depuis 1499 et fait, depuis 1798, partie du canton du Tessin.) — Pop. du district : 14.880 hab.

BELLIQUEUX, EUSE (*kell, keûz'* — du lat. *bellicosus*; de *bellum, belli*, guerre) adj. Qui aime la guerre : *Les Gaulois étaient* BELLIQUEUX. ‖ Qui a rapport ou porte à la guerre; qui provient de l'amour de la guerre : *Humeur* BELLIQUEUSE.

— Fam. Batailleur, qui aime les querelles ou les discussions : *Soldat* BATAILLEUR. *Écrivain* BATAILLEUR.

— SYN. **Belliqueux, guerrier, martial, militaire.** *Belliqueux* exprime le goût qu'on a pour les combats. *Guerrier* suppose, de plus, la pratique, les habitudes de la guerre. *Martial* diffère de *belliqueux*, en ce qu'il n'exprime guère que l'apparence des dispositions qui portent à la guerre ou qui y rendent propre : on a l'air *martial*, on a des goûts *belliqueux*. *Militaire* se dit proprement de tout ce qui a rapport à la vie du soldat; il est opposé à « civil » tandis que les autres mots sont opposés à « pacifique ».

— ANTON. **Pacifique, paisible.**

BELLIS (*liss*) n. m. Nom scientifique du genre pâquerette ou petite marguerite.

— ENCYCL. Les *bellis*, genre de composées, tribu des astéroïdées, ont pour caractère : capitules à fleurs nombreuses, disposées comme dans les bellies; réceptacle conique entouré d'un involucre de forme campanulée, et composé d'une ou deux séries d'écailles obtuses et foliacées; fruits dépourvus d'aigrette. L'une des espèces les plus connues qui forment le genre bellis (*bellis perennis*) est généralement connue sous le nom de *pâquerette* ou de *petite marguerite*. Ce sont des herbes annuelles ou vivaces, originaires de l'hémisphère boréal des deux mondes, et remarquables par l'élégance de leurs fleurs. L'espèce commune renferme plusieurs variétés, dont les fleurs possèdent toutes les nuances du blanc au rouge pâle et au rouge foncé. La culture de ces plantes n'offre aucune difficulté. La variété la plus curieuse est dite *mère de famille*, à cause des petits capitules dont est entouré le capitule central, et qui prolongent la floraison.

Bellis.

BELLISSIME (lat. *bellissimus*, superl. de *bellus*, beau) adj. Très beau. (Ne s'emploie que familièrement.)

— n. f. Hortic. Variété de poire. ‖ Variété de tulipe.

BELLITE (du lat. *bellum, belli*, guerre) n. f. Explosif d'origine suédoise inventé en 1886 par C. Lamm. C'est un mélange de nitrate d'ammoniaque avec du *bi* ou *tri* nitro-benzol. La bellite est l'analogue de la *roburite* et de la *sécurite*.

BELLIUM (*li-om'* — du lat. *bellis*, pâquerette) n. m. Bot. Syn. de BELLIE.

BELLMANN (Charles-Michel), poète suédois, né à Stockholm en 1740, mort en 1795. Il débuta par des poésies religieuses, des satires morales, dans le goût et le style du temps, des traductions du *Trésor de l'âme*, de Scriver, et des *Pensées sur la mort*, de Schrveidniz. Il se rendit ensuite populaire par des chansons, dont il composait à la fois les vers et la musique, et qu'il allait chanter dans les cabarets et les tavernes, en s'accompagnant sur la guitare. La guitare de Bellmann est conservée aujourd'hui comme une précieuse relique, dans les collections de l'Académie des sciences, histoire et antiquités de Suède. Ses recueils les plus célèbres sont : *Epîtres de Fredman, Chants de Fredman*, et *Actes du chapitre de l'ordre des Bacchanales*.

BELLO (François), poète italien, qui florissait au XVe siècle. Il vécut à Mantoue et à Ferrare, et devint aveugle, ce qui lui valut le surnom de **il Cieco**, sous lequel il est souvent désigné. On a de lui, sous le titre de *Mambriano* (1497), un poème romanesque en 45 livres, dans lequel il chante les aventures des héros du siècle de Charlemagne. Ce poème, écrit en un style dur et fort inégal, n'est, à proprement parler, qu'une suite d'épisodes et de contes, remarquables par la verve du récit.

BELLO (Andres), écrivain, poète et homme politique sud-américain, né à Caracas en 1781, mort à Santiago du Chili en 1865. En 1829, le gouvernement chilien le choisit comme directeur du *Journal officiel* et comme secrétaire général du ministère des relations extérieures. Il fonda l'Université, dont il fut recteur, travailla avec ardeur au développement de l'instruction publique, et publia en espagnol des *Principes de droit international* (1840). Outre des traductions de poèmes français et italiens, la littérature espagnole lui doit plusieurs poèmes et de belles études critiques, notamment sur le poème du *Cid*.

№ 159625

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

DU PREMIER VOLUME

AJEN DE L'ISLE, homme de lettres.

ALLIER (Raoul), agrégé de philosophie, chargé de cours à la Faculté de théologie protestante.

ANDRÉ (Louis), procureur de la République à Chartres.

AUZOU (Emile), agrégé d'histoire et de géographie, professeur à l'Ecole Lavoisier.

BAUDRILLART (André), ancien membre de l'Ecole française de Rome, agrégé de grammaire, professeur au lycée de Versailles.

BERNARD (Augustin), professeur à l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger, docteur ès lettres.

BERNARD (François), professeur d'économie politique à l'Ecole d'agriculture de Montpellier.

BERNÈDE (Arthur), auteur et critique dramatique.

BERTILLON (Alphonse), docteur en médecine, chef du service de l'identité judiciaire à la Préfecture de police.

BERTRIN (*abbé* **Georges**), agrégé de l'Université, professeur à l'Institut catholique de Paris.

BESSOU (Antonin), artiste dessinateur.

BLÉRIOT (Alphonse), licencié ès sciences physiques et ès sciences mathématiques.

BLOCHET (E.), attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.

BONNEAU (Alcide), homme de lettres.

BORDAS (Léon), docteur en médecine, docteur ès sciences naturelles.

BOUCHENY (Gaston), licencié ès sciences physiques et mathématiques,

BOURNON (F.), archiviste paléographe.

BREDIN (A.), licencié ès lettres professeur au collège de Toul.

BRESSON (Louis), pasteur de l'église wallonne à Rotterdam.

BRONGNIART (Charles), docteur ès sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle, lauréat de l'Institut.

BRUN, artiste dessinateur.

CARRÉ (Henri), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Poitiers.

CART (Théophile), agrégé de l'Université, professeur au lycée Henri IV et à l'Ecole libre des sciences politiques.

CART (Louis-William), agrégé de l'Université, professeur au lycée Carnot.

CASTETS (Henri), homme de lettres.

CLÉMENT (Vincent), docteur en médecine.

CLIGNY (Adolphe), agrégé de l'Université, ancien élève de l'Ecole normale supérieure.

COMBES (Paul), publiciste.

COLIN (Elicio), licencié ès lettres.

COQUELIN (Louis), licencié ès lettres.

COSTER (Adolphe), agrégé de l'Université, professeur au lycée de Chartres.

CROUZET (Paul), ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur au lycée de Toulouse.

DELACOUR, attaché à la Bibliothèque Mazarine.

DELAVAUD (Louis), secrétaire d'ambassade.

DELONCLE (J.-L.), maître des requêtes au Conseil d'Etat.

DESSERTENNE (Maurice), artiste dessinateur.

DESVALLINES (Jean), publiciste.

DEVAULX (Émile), ingénieur agronome, rédacteur au ministère de l'Agriculture.

DIEHL (Charles), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Nancy.

DU FIEF, secrétaire général de la Société de Géographie de Bruxelles.

DUMAS (François), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse.

DURASSIER (Édouard), chef des Archives au ministère de la Marine.

DUVAL (Gaston), attaché à la bibliothèque de l'Arsenal.

FAGNAN (E.), professeur à l'Ecole supérieure des lettres d'Alger.

FARGES (Louis), chef du bureau historique au ministère des Affaires étrangères.

FAUCHER-GUDIN, artiste dessinateur.

FAURE (Maurice), député.

FOREST (J.), ornithologiste.

FOURNEAU (Henry), pasteur.

FROIDEVAUX (Henri), agrégé d'histoire et de géographie, docteur ès lettres.

FUNCK-BRENTANO (Frantz), archiviste paléographe, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.

GAUTHIER (Jules), inspecteur de l'Académie de Paris.

GIRAULT (A.), professeur à la Faculté de droit de Poitiers.

GOT, docteur en médecine, interne des hôpitaux de Paris.

GUILLEMONAT (Auguste), licencié ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimie, licencié en droit, docteur en médecine.

GUY (Camille), agrégé de géographie et d'histoire, chef du service géographique au ministère des Colonies.

GUYOT (Yves), ancien ministre des Travaux publics.

HAURIGOT (Georges), homme de lettres.

HAUSSMANN (J.), ancien directeur au ministère des Colonies.

HÉROU (Albert), lieutenant de vaisseau.

JAMAS, artiste dessinateur.

JARRY (Raymond), ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de l'Université.

JOACHIM, agrégé de géographie et d'histoire, professeur au lycée de Châteauroux.

JOANNIS (Alexandre), professeur à la Faculté des sciences de Paris.

JOLY (Léopold), homme de lettres.

JOUIN (Henry), lauréat de l'Institut, secrétaire de l'École nationale des Beaux-Arts.

KILIAN, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble, vice-président de la société géologique de France.

KOHN (J.), professeur au collège Rollin.

KREUTZBERGER, artiste dessinateur.

LAFFITTE (Louis), licencié ès lettres.

LAPAUZE (Henry), publiciste.

LAUBADÈRE (de), artiste dessinateur.

LAUMONIER, docteur en médecine.

LE DANTEC (Félix), ancien élève de l'Ecole normale supérieure, docteur ès sciences.

LEDOS (Gabriel), archiviste paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

LEJEAL (Gustave), publiciste.

LE MARCHAND, lieutenant-colonel d'artillerie.

LEMOULT (Paul), ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de l'Université.

LÉVY (Albert), dessinateur cartographe.

LICHTENBERGER (André), docteur ès lettres.

LIBONIS (Léon), artiste dessinateur.

LOËVY, artiste dessinateur.

LOT (Ferdinand), archiviste paléographe.

MACHAT (Joseph), professeur agrégé de géographie et d'histoire.

MAINDRON (Maurice), homme de lettres.

MARLET (L.), archiviste paléographe, sous-bibliothécaire au Sénat.

MAROTEL, répétiteur à l'Ecole vétérinaire d'Alfort.

MARSILLON (Charles), ingénieur des Arts et Manufactures.

MARTIN (Joanny), préparateur d'entomologie au Muséum d'histoire naturelle.

MASCART (Jean), ancien élève de l'Ecole normale supérieure, docteur ès sciences.

MÉGNIN (Pierre), vétérinaire de l'armée, membre de l'Académie de médecine.

MELLION (Adrien), sous-chef de bureau au ministère de l'Agriculture.

MENANT (D.), membre de la Société asiatique.

MENANT (Joachim), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

MILLOT (Adolphe), artiste dessinateur.

MILLOUÉ (L. de), conservateur du musée Guimet.

MOLINIÉ (Marcel), licencié ès sciences

MONCEAUX (Paul), docteur ès lettres, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, professeur de rhétorique au lycée Henri IV.

MONNOT (Pierre), homme de lettres.

MOREAU (Georges), capitaine au long cours.

MOREAU (Lucien), licencié ès lettres.

NERLINGER, archiviste paléographe.

NEUSCHOTZ DE JASSY, homme de lettres.

NICOT, ancien directeur d'Ecole normale.

NIEWENGLOWSKI (Gaston), préparateur à la Faculté des sciences de Paris.

OLIVIER (Édouard — *Ned Noll*), lieutenant d'infanterie de marine, attaché au service géographique du ministère des Colonies.

PELLISSIER (Eugène), agrégé de l'Université, professeur au lycée de Rochefort.

PELLISSIER (Georges), docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Janson de Sailly, professeur à l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses.

PÉRIER (Jean), attaché au ministère des Affaires étrangères.

PETIT (Maxime), conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

PETIT-DUTAILLIS, agrégé d'histoire et de géographie, docteur ès lettres, chargé de cours à la Faculté des lettres de Lille.

PINGAUD (Albert), agrégé d'histoire, attaché au ministère des Affaires étrangères.

POIRRIER (Philippe), docteur en médecine.

PONTHIÈRE (Émile), licencié ès lettres.

POUGIN (Arthur), critique musical.

RAINAUD, chargé de cours à la Faculté des lettres de Rennes, docteur ès lettres.

RAMON FERNANDEZ DE ARTEAGA, attaché à la Légation des États-Unis mexicains, à Paris.

REGELSPERGER (Gustave), docteur en droit.

RENAULT (Bernard), docteur ès sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle, lauréat de l'Institut.

ROBIN (Auguste), publiciste.

ROCHEBLAVE (Samuel), docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Janson de Sailly, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts.

ROUVIER (Gaston), publiciste.

SAINT-PAUL (Yves), homme de lettres.

SAMUEL (René), bibliothécaire au Sénat.

SIZERANNE (Maurice de La), secrétaire général de l'Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles.

TERRIBLE (Rémy), licencié en droit, élève breveté de l'Ecole supérieure des Postes et Télégraphes.

TERTRIN, préparateur d'entomologie au Muséum d'histoire naturelle.

THOMAS (Antoine), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

TOMASZKIEWICZ, architecte.

TRÉMEAU de ROCHEBRUNE, docteur en médecine, assistant de zoologie au Muséum.

VAN DRIESTEIN, graveur héraldiste.

VERNEAU (D^r), professeur d'ethnographie à l'École coloniale, assistant au Muséum d'histoire naturelle.

VIDAL (Léon), professeur à l'École nationale des Arts décoratifs.

WALTER-JOURDE, homme de lettres.

ZABOROWSKI, bibliothécaire de la Société d'Anthropologie.

PRINCIPAUX ARTICLES

CONTENUS DANS LE PREMIER VOLUME

A, par M. AJEN DE L'ISLE et M. Ad. THOMAS.
Abattoir, par M. Ch. MARSILLON.
Abbassides, par M. H. FROIDEVAUX.
Abbaye, — **Abbé**, — **Abbesse**, par M. Gabriel LEDOS.
Abcès, par M. Vincent CLÉMENT et M. MAROTEL.
Abd-el-Kader, par M. A. BERNARD.
Abdication, par M. Yves SAINT-PAUL.
Abeille, par M. Adolphe CLIGNY.
Abd-ul-Aziz, par M. Henri CASTETS.
Abd-ul-Hamid, par M. J. DESVALLINES.
Abélard, par M. Raoul ALLIER.
Abélien, par M. Jean MASCART.
Aberration, par M. Alph. BLÉRIOT.
Abime, par M. Alcide BONNEAU.
Absence, — **Abus**, par M. M. PETIT.
Abordage, par M. G. REGELSPERGER et M. G. MOREAU.
About (Ed.), par M. Henri CASTETS.
Abréviation, par M. AJEN DE L'ISLE.
Absolu, par M. J. WALTER-JOURDE.
Absorption, par le Dr Ph. POIRRIER
Abstraction, par M. Raoul ALLIER.
Abysse, — **Acalèphes**, — **Acariens**, par M. Léon BORDAS.
Académie française, par M. A. BONNEAU.
Academie des beaux-arts, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Academie des inscriptions et belles-lettres, par M. G. LEJEAL.
Académie des sciences, par M. Aug. ROBIN.
Academie des scieuces morales et politiques et **Académies etrangères**, par M. G. LEJEAL.
Accélération, par M. Jean MASCART.
Accent, — **Accident**, par MM. AJEN DE L'ISLE et Arthur POUGIN.
Acclimatement, — **Acclimatation**, par M. A. POUGIN.
Accompagnement, — **Accord**, par M. A. POUGIN.
Accouchement, par M. GOT.
Accouplement, par M. A. BLÉRIOT.
Accumulateur, par M. J. MASCART.
Acéphale, par M. Léon BORDAS.
Acétique, — **Acétone**, **Acétylène**, par le Dr P. POIRRIER.
Achaïe, **Achem**, par M. H. FROIDEVAUX.
Achanti, par M. JOACHIM.
Achémenides, par M. J. MENANT.
Achille, par M. Paul MONCEAUX.
Achromatisme, par M. J. MASCART.
Acide, par M. Raymond JARRY.
Acier, par MM. J. MASCART, Adolphe CLIGNY et R. JARRY.
Ackermann (Mme), — **Acollas (Émile)**, par M. H. CASTETS.
Aconitine, **Acoustique**, par le Dr Ph. POIRRIER.
Acte, par M. M. PETIT.
Acropole, par M. Paul MONCEAUX.
Actes des Apôtres, par M. l'abbé BERTRIN.
Actes et Paroles, par M. Alcide BONNEAU.
Actinométrie, par M. J. MASCART.
Actinomycose, par le Dr POIRRIER et M. MAROTEL.
Action, par M. Mme PETIT et M. G. REGELSPERGER.
Adams (Les), par M. Henri JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Adam (Ad.), par M. Arthur POUGIN.
Adam (Mme), — **Adams**, par M. H. CASTETS.
Adaptation, par M. Adolphe CLIGNY et Georges HAURIGOT.
Adamaoua, — **Aden**, par M. FROIDEVAUX.
Adiabatique, par M. Jean MASCART.
Adjectif, — **Adverbe**, par M. AJEN DE L'ISLE.
Adjudant, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Adjudication, par M. Maxime PETIT.
Adoption, par M. G. REGELSPERGER et M. Maxime PETIT.
Adoration, par M. l'abbé BERTRIN.
Adoubement, — **Adrets (Baron des)**, par M. MAINDRON.
Adour, — **Adriatique**, — **Adrien**, par M. FROIDEVAUX.
Adulte, par M. NICOT.
Aerostat, par le Dr Ph. POIRRIER.
Affaires étrangères, par M. L. DELAVAUD.
Affiche, par M. J. DESVALLINES.
Affiches illustrees, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Affinage, par M. Ch. MARSILLON
Affinite, par M. Raymond JARRY.
Affouage, par M. J. DESVALLINES.
Affranchissement, par M. H. FROIDEVAUX et M. G. REGELSPERGER.
Affût, par le Lt-col LE MARCHAND.
Afghanistan, par M. G. ROUVIER.
Africaine (L'), par M. AJEN DE L'ISLE.
Afrique, par M. Henri FROIDEVAUX, le Dr VERNEAU et M. MAINDRON.
Afrique allemande, — **Afrique anglaise**, — **Afrique portugaise**, par M. Henri FROIDEVAUX.
Agar (Mme), — **Agassiz**, par M. H. CASTETS.
Agaric, par M. Léon BORDAS.
Age, par M. Gustave LEJEAL (*Préhist.*), M. Ad. CLIGNY (*Zool. et Bot.*), M. A ROBIN (*Géol.*).
Age ingrat, — **Age difficile**, par M. A. BERNÈDE.
Agence, par M. Georges HAURIGOT.
Agent, par M. L. DELAVAUD, M. G. HAURIGOT et M. Fr. BERNARD.
Agnat, par M. G. REGELSPERGER.
Agneau mystique, **Agnus Dei**, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Agnosticisme, par M. Raoul ALLIER.
Agraires (Lois), par M. H. FROIDEVAUX et M. G. REGELSPERGER.
Agrégation, par M. Jules GAUTIER.
Agricole (Merite), par M. MELLION.
Agriculture, par M. E. DEVAULX.
Agriculture (Ministère, Congrès, Sociétés, Chambres), par M. Adrien MELLION.
Aguesseau (D'), par M. H. CASTETS.
Ahmet (sultans), par M. J. DESVALLINES.
Aïda, par M. AJEN DE L'ISLE.
Aides (*Hist. du droit*), — **Aiguillon** (*Hist.*), par M. Max. PETIT.
Aigle (*Ornith.*), par M. Léon BORDAS; (*Chev.*), par M. AJEN DE L'ISLE.
Aiguille, par M. Auguste ROBIN et M. Ch. MARSILLON.
Aiguillette, par M. G. HAURIGOT.
Ail, par M. Léon BORDAS.
Aile, par M. Ch. BRONGNIART.
Aimant, par M. Gaston BOUCHENY.
Aimon (Les quatre fils), par M. FUNCK-BRENTANO.
Ain (Dep.), — **Aisne (Dép.)**, par M. E. AUZOU.
Aine, — **Aisselle**, par le Dr Ph. POIRRIER.
Air, par M. Al. BLÉRIOT et M. BOUCHENY.
Airain, par M. Henri JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Aix-en-Provence, — **Aix-la-Chapelle**, par M. H. FROIDEVAUX.
Aizen-Mio-ô, par M. L. de MILLOUÉ.
Akkads, par M. Joachim MENANT.
Alaska, — **Albanie**, — **Albe (Duc d')**, par M. H. FROIDEVAUX.
Alberoni, par M. J. DESVALLINES.
Albert le Grand, par M. BONNEAU.
Alberti, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Albigeois, par M. Henri FROIDEVAUX et M. Maxime PETIT.
Albumine, par M. Alphonse BLÉRIOT et M. V. CLÉMENT.
Albuminerie, par M. V. CLÉMENT.
Albuquerque (D'), par M. J. DESVALLINES.
Alcali, — **Alcaloïde**, — **Alchimie**, par M. Alph. BLÉRIOT.
Alcazar, par M. AJEN DE L'ISLE.
Alcibiade, par M. Paul MONCEAUX
Alcool, — **Alcoolisme**, par le Dr Ph. POIRRIER.
Aldéhyde, par M. Gaston BOUCHENY.
Alembert (D'), par M. H. CASTETS.
Alcuin, — **Alençon**, — **Alesia**, par M. H. FROIDEVAUX.
Alexandre VI, par M. l'abbé BERTRIN.
Alexandre le Grand, — **Alexandrie**, par M. Henri FROIDEVAUX.
Alexandre Ier, II, III, par M. H. CASTETS.
Alexandre *Beaux-Arts*), par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Alfieri, par M. Alcide BONNEAU.
Alfort (Ecole d'), par M. MAROTEL.
Algèbre, par M. Jean MASCART.
Alger, par M. Augustin BERNARD.
Algérie, par M. Augustin BERNARD et M. Maxime PETIT.
Algue, par M. Ch. BRONGNIART.
Alhambra, par M. AJEN DE L'ISLE.
Ali-pacha, par M. Jean DESVALLINES.
Aliené, — **Aliment**, — **Alimentation**, par le Dr Ph. POIRRIER.
Alizarine, par M. A. BLÉRIOT et M. G. BOUCHENY.
Alizes (Vents), par M. G. BOUCHENY.
Allaitement, par M. V. CLÉMENT.
Allegorie, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Allemagne (*Géogr.*), par M. Camille GUY; (*Colonies*), par M. H. FROIDEVAUX; (*Dr. public*), par M. M. PETIT; (*Armée*), par le Lt-col LE MARCHAND; (*Marine*), par M. Ed. DURASSIER; (*Histoire*), par M. Louis DELAVAUD; (*Langue et Litt.*), par M. Th. CART et M. L.-W. CART; (*Architecture, Peinture, Sculpture, Gravure*), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE; (*Musique*), par M. Arthur POUGIN.
Alliage, par M. G. BOUCHENY et M. Ch. MARSILLON.
Alliance, par M. Jean DESVALLINES.
Alliance (Sainte), par M. Yves SAINT-PAUL.
Alliance (Triple), par M. Jean DESVALLINES.
Allier (Riv.), par M. H. FROIDEVAUX.
Allier (Dep.), par M. E. AUZOU.
Allotropie, par le Dr Ph. POIRRIER.
Allumette, — **Allumoir**, par M. Ch. MARSILLON.
Alluvion, par M. Aug. ROBIN.
Allyle, par M. Alph. BLÉRIOT.
Almohades, par M. H. FROIDEVAUX.
Alouette, par M. Georges HAURIGOT.
Alpes (*Géol.*), par M. KILIAN. (*Géogr.*), par M. RAINAUD.
Alpes (Depart.), par M. E. AUZOU.
Alphabet, par M. Ant. THOMAS.
Alsace, par M. Henri FOURNEAU.
Aluminate, — **Alumine**, par M. Aug. ROBIN et M. Alph. BLÉRIOT.
Aluminium, — **Amalgamation**, — **Alun**, par M. A. BLÉRIOT et M. Ch. MARSILLON.
Alyscamps, par M. Alcide BONNEAU.
Amateur d'art, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Amaurose, par M. V. CLÉMENT.
Amazone (Fl.), — **Amazonie**, par M. H. FROIDEVAUX.
Amazones (Représentation des), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Ambassadeur, par M. L. DELAVAUD.
Ambroise (Saint), par M. AJEN DE L'ISLE.
Ambre, par M. G. LEJEAL et M. Aug. ROBIN.
Ambulance, par le Lt-col LE MARCHAND.
Ame, par M. Raoul ALLIER.
Amendement, — **Aménagement**, par M. E. DEVAULX.
Amende, par M. Maxime PETIT.
Amérique (*Géogr.*), par M. A. BREDIN; (*Géol., Faune et Flore*), par M. Ch. BRONGNIART; (*Ethnol.*), par le Dr VERNEAU; (*Hist.*), par M. H. FROIDEVAUX.
Amérique centrale, — **Amiens**, par M. H. FROIDEVAUX.
Ameublement, par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Ami des femmes (L'), — **Ami Fritz (L')** par M. AJEN DE L'ISLE.
Amide, **Amine**, par M. Raymond JARRY.
Amidon, par M. Ch. BRONGNIART et M. Gaston BOUCHENY.
Amiral, — **Amiraute**, par M. Albert HÉROU.
Amitié, par M. Alcide BONNEAU et M. G. HAURIGOT.
Ammoniaque, — **Ammonium**, par M. R. JARRY.
Ammonitidées, par M. Ch. BRONGNIART.
Amnistie, par M. G. REGELSPERGER
Amorce, par M. Ch. MARSILLON.
Amour, par M. Alcide BONNEAU et M. Georges HAURIGOT.
Amour (Représentation de l'), par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Ampère, par M. Henri CASTETS.
Ampèremètre, par M. G. BOUCHENY.
Amphibologie, par M. AJEN DE L'ISLE.
Amphictyonie, par M. P. MONCEAUX
Amputation, par le Dr Ph. POIRRIER.
Amsterdam, par M. H. FROIDEVAUX.
Amphithéâtre, — **Amulette**, par M. G. LEJEAL.
Amyle, — **Amylène**, — **Amylique**, par M. Alph. BLÉRIOT.
Amyot, — **Anacreon**, par M. A. BONNEAU.
Anabaptiste, — **Anaxagore**, par M. R. ALLIER.
Anachronisme, par M. A. BONNEAU, M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Anallagmatique, par M. G. BOUCHENY.
Analogie, par M. Antoine THOMAS.
Analyse, par M. Alphonse BLÉRIOT et M. AJEN DE L'ISLE.
Analytiques (*Traité des*), par M. L. MOREAU.
Anarchie, par M. A. LICHTENBERGER.
Anarchiste, par M. J. DESVALLINES.
Anasarque, par M. Vincent CLÉMENT et M. Pierre MEGNIN.
Anatomie, par le Dr TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE.
Anatomie artistique, par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Anciens (Conseil des), par M. Henri FROIDEVAUX.
Ancône, — **Ancre**, par M. Albert HÉROU.
Andorre, par M. AJEN DE L'ISLE.
Andersen, — **Andrassy**, par M. Henri CASTETS.
Ane (*Hist. nat.*), par M. BRONGNIART; (*Litt.*), par M. AJEN DE L'ISLE.
Ane d'or (L'), — **Ane mort (L')**, par M. Alcide BONNEAU.
Anecdote, par M. Georg. HAURIGOT.
Anémie, — **Anévrisme**, par M. Vincent CLÉMENT.

Anémone, — Angélique, par M. Léon BORDAS.
Anesthésie, par le Dr Ph. POIRRIER.
Ange, par M. l'abbé BERTRIN.
Angers, — Angola, — Angoulême, par M. Henri FROIDEVAUX.
Angine, par Vincent M. CLÉMENT.
Angle, par M. Gaston BOUCHENY.
Angleterre (*Géogr.*), par M. J. MACHAT.
Angleterre (*Ouvrages sur l'*), par M. Fr. FUNCK-BRENTANO.
Anguier, — Animalier, par MM. H. JOUIN et S. ROCHEBLAVE.
Anglicanisme, — Animisme, par M. R. ALLIER.
Anjou, par M. F. FUNCK-BRENTANO.
Anguille, par M. Ch. BRONGNIART.
Aniline, par M. Paul LEMOULT.
Animal (*Hist nat.*), par M. Ch. BRONGNIART; (*Ph.*), par M. R. ALLIER.
Animaux fabuleux ou symboliques, par M. Gustave LEJEAL.
Anisique, par M. Alphonse BLÉRIOT.
Annales, par M. Gabriel LEDOS.
Annam (*Géogr.*), par M. G. ROUVIER; (*Ethnol.*), par M. ZABOROWSKI; (*Hist.*), par M. J. HAUSSEMANN; (*Org. et Prot.*), par M. A. GIRAULT.
Anne (les), par M. Yves SAINT-PAUL.
Anneau (*Hist.*), par M. Gust. LEJEAL; (*Phys.*), par M. Alph. BLÉRIOT; (*Litt.*), par M. Yves SAINT-PAUL.
Année, par M. Gaston BOUCHENY.
Annexion, par M. Louis DELAVAUD.
Annibal, par M. Paul MONCEAUX.
Anniversaire, par M. Gust. LEJEAL.
Annonce, par M. G. REGELSPERGER.
Annonce, — Annuite, par M. Georges HAURIGOT.
Anonyme, — Anse, par M. AJEN DE L'ISLE.
Anquetil-Duperron, par M. MENANT.
Antarctique, par M. H. FROIDEVAUX.
Anthérozoïdes, par M. L. BORDAS.
Anthracène, — Anthraquinone, par M. A. BLÉRIOT.
Anthropologie, par M. le Dr VERNEAU.
Anthropométrie, par le Dr BERTILLON.
Anthropophagie, par M. FROIDEVAUX.
Anthrax, — Antidote, par M. Vinc. CLÉMENT.
Anticipation, par Y. SAINT-PAUL.
Antigone, par AJEN DE L'ISLE.
Antilles (*Géogr.*), par M. A. BREDIN; (*Hist.*), par M. Henri FROIDEVAUX.
Antimoine (*Ch.*), par M. G. BOUCHENY; (*Métal.*), par M. Ch. MARSILLON; (*Minér.*), par M. Aug. ROBIN.
Antimonial, par M. Vinc. CLÉMENT.
Antinomie, par M. Raoul ALLIER.
Antioche, par M. Paul MONCEAUX.
Antiochos (Les), par M. J. MENANT.
Antipyrine, par M. Paul LEMOULT.
Antique, — Antiquité, par M. Gustave LEJEAL.
Antisepsie, Aorte, par le Dr Ph. POIRRIER.
Antoine (Marc), — Antonelli, par M. H. CASTETS.
Antoine et Cleopâtre, par M. Yves SAINT-PAUL.
Anvers, par M. Du FIEF.
Août, par M. AJEN DE L'ISLE.
Apanage, par M. Maxime PETIT.
Apennins, par M. H. FROIDEVAUX.
Apéritif, par M. Vincent CLÉMENT.
Aphérèse, par M. Antoine THOMAS.
Aphrodite, par M. Paul MONCEAUX.
Aphte, par M. Pierre MÉGNIN
Apiculture, par M. TERTRIN.
Aplanétisme, par M. Alph. BLÉRIOT.
Aplomb, par M. Alcide BONNEAU.
Apocalypse, par M. Yves SAINT-PAUL.
Apocope, par M. Antoine THOMAS.
Apocryphe, par M. Yves SAINT-PAUL.
Apollon, par M. Paul MONCEAUX.
Apologetique, — Apologie, par M. R. ALLIER.
Apologue, par M. Georges HAURIGOT.
Aponevrose, — Apoplexie, par le Dr Vincent CLÉMENT.
Apostolique, par M. l'abbé BERTRIN.
Apostrophe, par M. AJEN DE L'ISLE.
Apothéose, par M. A. BAUDRILLART.
Apôtres (*Théol. cath.*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Crit. ration.*), par M. Alcide BONNEAU.
Appareil (*Arch.*), par MM. H. JOUIN et Samuel ROCHEBLAVE; (*Chim.*), par le Dr Ph. POIRRIER.
Apparent, par M. M.-Alph. BLÉRIOT.
Appât, — Appeau, par M. Ch. MARSILLON.
Appel (*Art milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (*Droit*), par M. J. DESVALLINES.
Appendicite, par le Dr Ph. POIRRIER.
Application, par M. G. HAURIGOT.
Appogiature, par M. AJEN DE L'ISLE.
Apprentissage, par M. Gustave REGELSPERGER.
Approvisionnement, par M. François BERNARD et le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Aquarelle, par MM. Henry JOUIN et Samuel ROCHEBLAVE.
Aqueduc, par M. Gustave LEJEAL.
Aquiculture, par M. Joanny MARTIN.
Aquitaine, par M. H. FROIDEVAUX.
Arabe (*Hist. et Civ.*), par M. H. FROIDEVAUX; (*Lang., Litt. et Beaux-Arts*), par M. E. FAGNAN.
Arabie (*Géogr.*), par M. G. ROUVIER; (*Expl. et Hist.*), par M. FROIDEVAUX.
Arabi-pacha, — Arago (les), par M. H. CASTETS.
Arachnides, par M. Charles BRONGNIART.
Arachnoïde, par M. le Dr CLÉMENT.
Araignée, par M. Léon BORDAS.
Arany, par M. Alcide BONNEAU.
Arbalète, — Arbalétrier, par M. M. MAINDRON.
Arbitrage (*Dr.*), par M. G. REGELSPERGER; (*Bours.*), par M. Fr. BERNARD; (*Arb. Intern.*), par M. L. DELAVAUD; (*Econ. soc.*), par M. Louis ANDRÉ.
Arbitre (*Arm.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (*Phil.*), par M. Alcide BONNEAU.
Arboriculture, par M. Ém. DEVAULX.
Arbre (*Arb.*), par M. Emile DEVAULX; (*Dr.*), par M. A. MELLION; (*Hist.*), par M. H. FROIDEVAUX; (*Arb. cél.*), par M. Gustave LEJEAL; (*Icon.*), par M. Maurice MAINDRON.
Arc (*Arch.*), par M. Yves SAINT-PAUL; (*Arm.*), par M. Maurice MAINDRON; (*Math.*), par M. G. BOUCHNY.
Arc (Jeanne d'), par M. G. LEDOS.
Arc-en-ciel, par M. Jean MASCART.
Archaïsme, par M. Alc. BONNEAU.
Arche, par M. Yves SAINT-PAUL.
Archéologie, par M. Gust. LEJEAL.
Archer, par M. Maurice MAINDRON.
Archet, par M. Arthur POUGIN.
Archevêque, par M. l'abbé BERTRIN.
Archimède, par M. Alph. BLERIOT.
Archipel, par M. Joseph MACHAT.
Architecte, — Architecture, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Archives, par M. FUNCK-BRENTANO.
Arctique, par M. H. FROIDEVAUX.
Ardèche, — Ardeunes, par M. Émile AUZOU.
Ardoise, par MM. C. MARSILLON et Aug. ROBIN.
Arène (Paul), — Arétin, par M. A. BONNEAU.
Arènes, par M. Gustave LEJEAL.
Areomètre, par M. G. BOUCHENY.
Aréopage, — Arès, par M. P. MONCEAUX.
Argenson, par M. Henri CASTETS.
Argent (*Lang.*), p. M. AJEN DE L'ISLE; (*Chim. et Métal.*), par M. Raymond JARRY; (*Econ. pol.*), par M. François BERNARD.
Argenterie, — Argentier, par M. Fr. FUNCK-BRENTANO.
Argentine (rep.) (*Géogr.*), par M. BREDIN; (*Hist.*), p. M. H. FROIDEVAUX.
Argenture, par M. Ch. MARSILLON.
Argile (*Min. et Géol.*), par M. A. ROBIN; (*Techn.*), par M. Ch. MARSILLON.
Argon, par M. Alexandre JOANNIS.
Argonautes, — Argos, par M. P. MONCEAUX.
Argot, par M. Alcide BONNEAU.
Argument, — Arianisme, par M. R. ALLIER.
Ariège, par M. Émile AUZOU.
Arioste (L'), par M. Alc. BONNEAU.
Aristide, — Aristophane, par M. P. MONCEAUX.
Aristote, par M. Lucien MOREAU.
Arithmétique, par M. J. MASCART.
Arkhangel, par M. H. FROIDEVAUX.
Arlequin, par M. AJEN DE L'ISLE.
Armagnac, par M. Y. SAINT-PAUL.
Arme (*Lang.*), par M. AJEN DE L'ISLE; (*Dr.*), par M. Gust. REGELSPERGER; (*Arch.*), par M. Maurice MAINDRON
Armée (*Anc.*), par M. P. MONCEAUX; (*Gaule-Révol.*), par M. M. MAINDRON; (*Révol. à 1870*), par M. Henri FROIDEVAUX; (*Mod.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Armement, par M. M. MAINDRON; le lieutenant-colonel LE MARCHAND et M. A. HÉROU.
Arménie (*Géogr.*), par M. G. ROUVIER; (*Hist.*), par M. Maxime PETIT.
Arminiens, par M. Raoul ALLIER.
Armoiries, — Armure, par M. M. MAINDRON.
Arnauld, par M. Henri CASTETS.
Aromatique, par M. Alph. BLÉRIOT.
Arpentage, par M. G. BOUCHENY.
Arquebuse, — Arquebusier, par M. M. MAINDRON.
Arras, par M. Henri FROIDEVAUX.
Arrêt (*Anc. dr.*), par M. G. REGELSPERGER; (*Dr. mod.*), par M. J. DESVALLINES; (*Dr. int.*), par M. L. DELAVAUD; (*Arm.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Arrière (*Mar.*), par M. Albert HÉROU; (*Arm.*), par le lt-col. LE MARCHAND.
Arrière-garde, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Arrimage, par M. Albert HÉROU.
Arrondissement (*Dr.*), par M. Jean DESVALLINES; (*Mar.*), par M. Albert HÉROU.
Arrosage, par M. Émile DEVAULX.
Arsenal (*Arm.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (*Mar.*), par M. Albert HÉROU.
Arsenic (*Chim.*), par M. G. BOUCHENY; (*Méd.*), par le Dr Ph. POIRRIER.
Art, — Artiste, par MM. Henry JOUIN et Samuel ROCHEBLAVE.
Art (*Litt.*), par M. Alcide BONNEAU.
Artaxerxès, par M. Joachim MENANT.
Artemis, par M. Paul MONCEAUX.
Artère, — Artérite, — Arthritisme, par le Dr Ph. POIRRIER.
Artésien, par M. Ch. MARSILLON.
Artevelde (Les), par M. FUNCK-BRENTANO.
Arthrite, — Articulation, par le Dr V. CLÉMENT.
Arthropodes, Artichaut, par M. Léon BORDAS.
Arthur (*Cycle d'*), par M. A. BONNEAU.
Article (*Gram.*), par M. AJEN DE L'ISLE; (*Phil. comp.*), par M. Louis COQUELIN.
Artillerie (*Anc.*), par M. Maurice MAINDRON; (*Mod.*), par le lt-col. LE MARCHAND; (*Mar.*), par M. A. HEROU.
Arvales, par M. A. BAUDRILLART.
Aryas, par le Dr VERNEAU.
As (*Métr.*), par M. A. BAUDRILLART.
Ascaride, par le Dr Vincent CLÉMENT.
Ascenseur, — Asphalte, par M. C. MARSILLON.
Ascension (*Théol.*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Astr.*), par M. Jean MASCART.
Ascétisme, par M. Yves SAINT-PAUL.
Ascite, par M. Pierre MEGNIN.
Asdrubal, par M. Paul MONCEAUX.
Asie (*Géogr. phys. et pol. — Découvertes*), par M. Gaston ROUVIER; (*Géol., Flor. et Faun.*), par Charles BRONGNIART; (*Ethn.*), par le Dr VERNEAU.
Asie Mineure, par M. G. ROUVIER.
Asile (*Hist.*), par M. P. MONCEAUX; (*As. nat., de nuit, etc.*), par M. G. LEJEAL; (*Dr. int.*), par M. Louis DELAVAUD.
Asepsie, — Asphyxie, par le Dr Ph. POIRRIER.
Aspirant, par M. Albert HÉROU.
Assaisonnement, Assainissement, par le Dr Ph. POIRRIER.
Assaut, par le lt-col. LE MARCHAND.
Assemblage, par M. C. MARSILLON.
Assemblée (*Polit.*), par M. H. FROIDEVAUX, M. P. MONCEAUX et M. Fr. FUNCK-BRENTANO.
Assemblee (*Const. et Législ.*), par M. C. GUY; (*Ass. 48, 49, 71*), par M. LICHTENBERGER.
Assignat, par M. L.-J. DELONCLE.
Assimilation, par le Dr TREMEAU DE ROCHEBRUNE.
Assises (*Hist.*) par FUNCK-BRENTANO
Assistance (*Hist. et éc. pol.*), par M. François BERNARD; (*Ass. publ. et jud.*), par M. Gustave REGELSPERGER; (*Ass. p. le trav.*), par M. Louis ANDRÉ.
Association (*Hist.*), par M. P. MONCEAUX et M. F. FUNCK-BRENTANO; (*Dr. pén.*), par M. Maxime PETIT; (*Leg. étr.*), par M. G. REGELSPERGER.
Associationnisme, par M. WALTER-JOURDE.
Assolement, par M. Émile DEVAULX.
Assurance, par M. Maxime PETIT, M. Louis ANDRÉ et M. Gustave REGELSPERGER.
Assyrie, par M. Joachim MENANT.
Astéroïde, — Astronomie, par M. J. MASCART.
Asthme, — Atavisme, par le Dr Ph. POIRRIER.
Astrakan, — Asturies, par M. H. FROIDEVAUX.
Astrologie, par M. Jean MASCART et M. Adolphe CLIGNY.
Assymptote, par M. Alph. BLÉRIOT.
Ataxie, par le Dr Vincent CLÉMENT.
Atelier (*Hyg.*) par le Dr Ph. POIRRIER; (*Ar. nation.*), par M. H. FROIDEVAUX.
Atellanes, par M. Paul MONCEAUX.
Athalie, par M. AJEN DE L'ISLE.
Athanase (Saint), par M. Yves SAINT-PAUL.
Athena, — Athènes, par M. Paul MONCEAUX.
Atherome, — Athétose, — Athrepsie, par le Dr V. CLÉMENT.
Atlas (*Géogr.*), par M. Arc. BERNARD.
Atlas (*Anat.*), — **Atrophie, — Atropine**, par le Dr Ph. POIRRIER.
Atlantique, par M. Joseph MACHAT.
Atmosphère, par M. Jean MASCART et M. Raymond JARRY.
Atoll, par M. Aug. ROBIN.
Atome (*Chim. et Phys.*), par M. Gaston BOUCHENY; (*Phil.*), par M. WALTER-JOURDE.
Atrée et Thyeste, par M. Yves SAINT-PAUL.
Atrium, par M. Gustave LEJEAL.
Attila, par M. FUNCK-BRENTANO.
Attitude, par M. Pierre MÉGNIN.
Attorney, par M. Georges HAURIGOT.
Atys, par M. Yves SAINT-PAUL.
Attraction, par M. Jean MASCART.
Atwood, par M. Alphonse BLÉRIOT.
Aubanel, par M. Maurice FAURE.
Aube, — Aude, par M. Émile AUZOU.
Auber, par M. Arthur POUGIN.
Aubigné, par M. Raoul ALLIER.
Auch, par M. Henri FROIDEVAUX.
Audience, par M. Maxime PETIT.
Audiffret, — Augereau, par M. Henri CASTETS.
Audition, par le Dr GUILLEMONAT.
Audran (les), par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Augier, par M. Georges PELLISSIER.
Augsbourg, — Aumale, par H. FROIDEVAUX.
Augure, — Auguste, — Auspice, par M. A. BAUDRILLART.
Augustin (Saint), par M. L. MOREAU.
Augustin (*ord. rel.*), par M. G. LEDOS.
Aumône, — Aumônier, par M. l'abbé BERTRIN.
Aumale duc (d'), — Aurelle de Paladines, par M. H. CASTETS.
Aurillac, par M. Louis FARGES.
Aurine, par M. Alphonse BLÉRIOT.
Aurore, par M. Jean MASCART.
Auscultation, par le Dr Philippe POIRRIER.
Austerlitz, par M. Yves SAINT-PAUL.
Australie (*Flor., Faun. Géol.*), par M. Ch. BRONGNIART; (*Géogr. ph., pol. et éc.*), par M. Joseph MACHAT; (*Ethn.*), par M. le Dr VERNEAU; (*Expl.*), par M. H. FROIDEVAUX.
Autel, par M. l'abbé BERTRIN et M. G. LEJEAL.
Autographe, par M. Alcide BONNEAU.
Automate, par M. Rémy TERRIBLE.
Automatisme, par M. Raoul ALLIER.
Automobile, par M. Ch. MARSILLON.
Autonomie, par M. J. DESVALLINES; (*Dr. int.*), par M. Louis DELAVAUD.
Autoplastie, — Autopsie, par le Dr Ph. POIRRIER.
Autos sacramentales, par M. AJEN DE L'ISLE.
Autriche (*Géogr.*), par M. Joseph MACHAT; (*Dr. publ. et Hist.*), par Maxime PETIT; (*Arm.*), par le lt-col. LE MARCHAND; (*Mar.*), par M. E. DURASSIER; (*U.-Arts*), par M. H. JOUIN, M. S. ROCHEBLAVE et M. A. POUGIN.
Autruche, par M. Ch. BRONGNIART, M. J. FOREST.
Autun, Auxerre, par M. H. FROIDEVAUX.
Auxiliaire, par M. Louis COQUELIN.
Avant (*Mar.*), par M. Albert HÉROU.
Avant-garde, Avant-poste, par M. le lt-col. LE MARCHAND.

Avare (L'), par M. Alcide BONNEFAU.
Avares (Les), par H. FROIDEVAUX.
Avarie, par M. Maxime PETIT.
Avatar, par M. Gustave LEJEAL.
Avent, par M. l'abbé BERTRIN.
Aventurier, par M. Fr. FUNCK-BRENTANO.
Aventurière (L'), par M. AJEN DE L'ISLE.
Averrhoès, — Averrhoïsme, par M. R. ALLIER.
Avertisseur, par M. Ch. MARSILLON.
Avesta, par M. D. MENANT.
Aveugle, par M. Maurice de LA SIZERANNE.
Aveyron, par M. Emile AUZOU.
Aviation, par le Dr Ph. POIRRIER.
Avicenne, par M. Louis COQUELIN.
Aviceptologie, par M. Aug. ROBIN.
Avignon, par M. Henri FROIDEVAUX.
Aviron, par M. Albert HÉROU.
Avocat, — Avoué, par M. REGELSPELGER.
Avoine, par M. Ch. BRONGNIART et M. Emile DEVAULX.
Avortement (*Hist. et Méd.*), par le Dr Ph. POIRRIER ; (*Vét.*), par M. P. MÉGNIN ; (*Bot.*), par M. Charles BRONGNIART.
Avril (*Jard.*), par M. Yves SAINT-PAUL ; (*Hist.*), par M. Henri FROIDEVAUX.
Axe, par M. Gaston BOUCHENY.
Aymaras, par le Dr VERNEAU.
Azaïs, par M. Raoul ALLIER.
Azeglio, par M. Henri CASTETS.
Azoïque, par M. Paul LEMOULT.
Azote, par M. Alphonse BLÉRIOT.
Azoteux, — Azotique, par M. Gaston BOUCHENY.
Aztèques, par le Dr VERNEAU.
B, par M. AJEN DE L'ISLE.
Baal, par M. Raoul ALLIER.
Bab, — Babisme, — Babylone, par M. Joachim MENANT.
Bab-el-Mandeb, par M. G. ROUVIER.
Babouvisme, par M. A. LICHTENBERGER.
Bac, par M. Georges HAURIGOT.
Baccalauréat, par M. J. GAUTIER.
Baccara, par M. Ch. MARSILLON.
Bacchanales (*Hist.*), par M. A. BAUDRILLART.
Bacchanales, — Bacchantes, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Bacchis, par M. AJEN DE L'ISLE.
Bach (Les), par M. Arthur POUGIN.
Bacon (Roger), — Bacon (Franç.), — Baconisme, par M. R. ALLIER.
Bactériacées, par M. Ber. RENAULT.
Bactéries, — Bacteriologie, par le Dr LAUMONIER.
Bactriane, par M. Gaston ROUVIER.
Bade, par M. Camille GUY.
Bagage, par le Ie-col. LE MARCHAND et M. Gustave REGELSPERGER.
Bagehot, par M. Yves GUYOT.
Baghirmi, par M. Paul COMBES.
Bague, par M. Adrien MELLION.
Bague, par M. AJEN DE L'ISLE.
Baguette, par M. Alcide BONNEAU.
Baïanisme, par M. Raoul ALLIER.
Baigneuses, par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Bail (*Anc. Dr.*), par M. G. REGELSPERGER ; (*Dr. act.*), par M. G. LEJEAL ; (*Dr. int.*), par M. L. DELAVAUD.
Bailli, par M. Gabriel LEDOS.
Bailly, par M. Albert PINGAUD.
Baiu (*grec*), par M. Paul MONCEAUX ; (*rom.*), par M. André BAUDRILLART ; (*occid.*), par M. Frantz FUNCK-BRENTANO ; (*musulm.*), par M. E. BLOCHET ; (*Ther.*), par le Dr LAUMONIER.
Baïonnette, par le lieut-col. LE MARCHAND.
Baisemain, par G. REGELSPERGER.
Baiser, — Baladin, par M. Geor. HAURIGOT.
Bajazet, par M. E. BLOCHET.
Bajazet (*trag.*), par M. Al. BONNEAU.
Bakounine, par M. André LICHTENBERGER.
Bal, par M. Arthur POUGIN.
Balance, — Balancier, par M. G. BOUCHENY et M. Ch. MARSILLON.
Balance du commerce, par M. F. BERNARD.
Balancement, par M. F. LE DANTEC.
Balanite, par le Dr Ph. POIRRIER.
Balayage, par M. Louis ANDRÉ.
Balbeck, par M. H. FROIDEVAUX.
Bâle (*vil. et cant.*), par M. Ad. MELLION.
Bâle (*concile*), par M. Raoul ALLIER.
Bâle (*traités*), par M. L. DELAVAUD.
Baleares, par M. H. FROIDEVAUX.
Baleine, par M. Ch. BRONGNIART.
Balfour, par M. Henri CASTETS.
Balisage (*Nav.*), par M. Albert HÉROU ; (*Dr.*), par M. Louis ANDRÉ.
Balistique, — Balle, — Ballon (*mil.*), par le lieut.-colonel LE MARCHAND.
Balkans, par M. Joseph MACHAT.
Ballade, par M. Alcide BONNEAU.
Ballast, par M. Felix LE DANTEC.
Ballet, par M. Arthur POUGIN.
Balnéothérapie, par le Dr LAUMONIER.
Baltard, — Balustrade, — Balustre, par M. Henry JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Baluze, par M. Gabriel LEDOS.
Balzac, par M. A. BONNEAU.
Bambou, par M. Léon BORDAS.
Ban, — Banalité, — Banc (*Dr.*), par M. G. REGELSPERGER.
Bandage, par le Dr GUILLEMONAT.
Bande, par M. Adrien MELLION.
Bandeau, — Bandinelli, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Banks, par M. Henri CASTETS.
Bannière, par M. Gustave LEJEAL.
Bannissement (*Grèce*), par M. P. MONCEAUX ; (*Rome*), par M. A. BAUDRILLART ; (*Dr.*), par M. M. PETIT.
Banque, par M. François BERNARD ; (*Banq. col.*), par M. A. GIRAULT.
Banqueroute, par M. M. PETIT.
Banquet, par M. A. MELLION.
Banville, par M. Alcide BONNEAU.
Baour-Lormian, par M. Y. SAINT-PAUL.
Baptême (*Rel.*), par l'abbé BERTRIN ; (*B.-arts*), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Baptistère, par M. A. BAUDRILLART.
Baquet, par M. Yves SAINT-PAUL.
Baraterie, par M. J. DESVALLINES.
Barbares, par M. Paul MONCEAUX et M. André BAUDRILLART.
Barbe, par M. AJEN DE L'ISLE.
Barbe-Bleue, par M. G. HAURIGOT.
Barberini, par M. DELACOUR.
Barbier (Aug.), par M. Georges PELLISSIER.
Barbier de Séville, par M. Alcide BONNEAU.
Barboteur, par M. Marcel MOLINIÉ.
Barcarolle, par M. Arthur POUGIN.
Barcelone, par M. Adolphe CONTER.
Bardas, par M. Charles DIEHL.
Barde (*Hist.*), par M. F. LOT.
Barde (*Arch.*), — **Barbute**, par M. Maurice MAINDRON.
Barentz, par M. H. FROIDEVAUX.
Barère de Vieuzac, par M. A. PINGAUD.
Barlow, — Baromètre, par M. G. BOUCHENY.
Barni, par M. Raoul ALLIER.
Baron (*Féod.*), par M. Gust. LEJEAL.
Barque, — Barre (*Mar.*), par M. Alb. HÉROU.
Barre (*Géol.*), par M. Aug. ROBIN.
Barras, par M. Albert PINGAUD.
Barreau, — Bartole, par M. Gustave REGELSPERGER.
Barricade (*Hist.*), par M. F. BOURNON.
Barrios (Les), par M. L. DELAVAUD.
Barry (Mme du), par M. H. CARRÉ.
Bart (Jean), — Barthélemy-St-H., par M. Adrien MELLION.
Barthélemy (Abbé), — Barthélemy (*poète*), — **Barrière (Th.)**, — par M. A. BONNEAU.
Barthez, par le Dr Ph. POIRRIER.
Bartolomeo (Fra), par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Barye, — Bas-relief, — Base (*Arch.*), par M. Henry JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Baryum, — Base (*Chim.*), par M. Ray. JARRY.
Barzach-ben-Saïd, par M. L. DELAVAUD.
Bas (*Vêt.*), — **Bas bleu**, par M. G. HAURIGOT.
Basalte, par M. Auguste ROBIN.
Basile (St), par M. Alcide BONNEAU.
Basile (*Emper.*), par M. Ch. DIEHL.
Basilide, par M. Raoul ALLIER.
Basilique, par M. A. BAUDRILLART.
Baskirs, — Basques, par le Dr VERNEAU.
Basoche, par M. FUNCK-BRENTANO.
Basse, par M. AJEN DE L'ISLE.
Bassin (*Mar.*), par M. Albert HÉROU ; (*Anat.*), par le Dr VERNEAU ; (*Médec.*), par le Dr Ph. POIRRIER ; (*Géog.*), par M. Camille GUY.
Bassinet, par M. Maurice MAINDRON.
Bassompierre, par M. Fr. DUMAS.
Bastiat, par M. Yves GUYOT.
Bastille, par M. Fr. FUNCK-BRENTANO.
Bastion, par le Ie-col. LE MARCHAND.
Batailles (*Peint. et Sculpt.*), par Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Batave, par M. Albert PINGAUD.
Batavia, par M. Camille GUY.
Bateau, par M. Albert HÉROU.
Bateleur, par M. Georges HAURIGOT.
Bathomètre, par Gaston BOUCHENY.
Bâtiment (*Dr.*), — **Battue**, par M. Louis ANDRÉ.
Bâton (*Hist.*), par M. AJEN DE L'ISLE ; (*Arch.*), par M. Maurice MAINDRON.
Batraciens, par M. Ch. BRONGNIART.
Battas, par M. le Dr VERNEAU.
Batterie (*Mil. et Mar.*), par le Ie-colon. LE MARCHAND et M. Alb. HÉROU ; (*Phys.*), par M. Gaston BOUCHENY.
Batteur, par M. Charles MARSILLON.
Batteuse, par M. Emile DEVAULX.
Baudelaire, par M. Alcide BONNEAU.
Baudouin (Les), par FUNCK-BRENTANO.
Baudry (Paul), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Baume, par le Dr Ph. POIRRIER.
Baume, par M. Gaston BOUCHENY.
Baur, — Bayle, par Raoul ALLIER.
Bautain, par M. A. BONNEAU.
Bavière (*Géogr.*), par M. C. GUY ; (*Hist.*), par M. L. DELAVAUD.
Bayard, par M. Y. SAINT-PAUL.
Bayeux, — Bayonne, par H. FROIDEVAUX.
Bayreuth (*Géogr.*), par M. H. FROIDEVAUX ; (*Th.*), par M. A. POUGIN.
Bazaine, par M. A. MELLION.
Beaconsfield, par M. C. LEJEAL.
Béarn, — Beaucaire, par M. L. LAFFITTE.
Beaufort (*Mais. belg. et angl.*), par M. PETIT-DUTAILLIS ; (*Duc de*), par M. FUNCK-BRENTANO.
Beauharnais, par M. A. PINGAUD.
Beaujeu, — Beaune, par M. L. LAFFITTE.
Beaumarchais, par G. PELLISSIER.
Beaumont (Elie de), par A. ROBIN.
Beaupré, par M. A. HÉROU.
Beaurepaire, par M. A. PINGAUD.
Beauvais, par M. E. COLIN.
Beaux-arts, par MM. H. JOUIN et S. ROCHEBLAVE.
Bebel, par M. A. LICHTENBERGER.
Bec (*Ornith.*), par Ch. BRONGNIART.
Beccaria (*Fam.*), par M. DELACOUR.
Beccaria (C.), par G. REGELSPERGER
Bec-de-lièvre, — Béglard, — Bégayement, par le Dr Ph. POIRRIER.
Becher, — Becquerel, par G. BOUCHENY.
Becker (*Th.*), — **Bedfort**, par PETIT-DUTAILLIS.
Beethoven, par M. AJEN DE L'ISLE.
Behring (*Biogr.*), par M. H. FROIDEVAUX ; (*Géogr.*), par M. G. ROUVIER.
Béjart, — Bellarmin, par M. A. BONNEAU.
Beledougou, par NED-NOLL.
Belfort, par M. JOACHIM.
Belges, par M. F. LOT.
Belgique, par M. DU FIEF.
Belgrade (*Géogr.*), par M. J. MACHAT ; (*Hist.*), par M. L. DELAVAUD.
Bélier (*Hydr.*), par M. Ch. MARSILLON.
Bélisaire, par M. Ch. DIEHL.
Bell, par le Dr Ph. POIRRIER.
Belladone, par M. Ch. BRONGNIART et le Dr Ph. POIRRIER.
Bellangé, — Bellini (*Peint.*), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Bellay (*Hist.*), par M. L. MARLET ; (*Litt.*), par M. G. PELLISSIER.
Belle au bois dormant (La), — Belle aux cheveux d'or (La), — Belle et la Bête (La), — Belle Gabrielle (La), par M. G. HAURIGOT.
Belle Isle (Mlle de), par M. AJEN DE L'ISLE.
Belligérant, par M. L. DELAVAUD.
Bellini (*Mus.*), par M. A. POUGIN.

Paris. — Imp. Larousse, 17, rue Montparnasse

BINDING SECT. SEP 1 1 1975

For use in the Library ONLY

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

Larousse, Pierre
Nouveau Larousse illustré

For use in the Library ONLY

Robarts